00020052

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

Digitized with financial assistance from

H T Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC
WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 15 October, 2018

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

POUR SERVIR DE

SUPPLEMENT

OU DE CONTINUATION AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

DE

Mr. PIERRE BAYLE.

PAR JAQUES GEORGE DE CHAUFEPIÉ.

TOME TROISIEME. Vol. III

I—P.

Literary Society of Bombay
B 1813
XX. a. 1.
20052 ac

XX a 1

...RF, F. CHANGUION, J. WETSTEIN,
...RKUS, M. UYTWERF, ET M. M. REY.

R/F6920
Cha/Noa
20052

00020052

LISTE ALPHABETIQUE

DES ARTICLES DE CE

TROISIEME VOLUME.

Ceux où il y a une main à la tête ne se trouvent point dans l'Anglois; ceux où l'on voit une Etoile sont traduits de l'Anglois, mais avec des Additions Historiques & Critiques, soit dans le Corps des Articles, soit dans les Remarques; & ceux qui ne sont distingués par aucune marque, sont tels qu'ils se trouvent dans l'Anglois.

I.

Jacob. (Henri)
☞ Jacob. (Louis
☞ Jacobaeus. (Oliger)
Jackson. (Thomas)
James. (Thomas)
James. (Richard)
☞ Jansse. (Lucas)
☞ Jaquelot. (Isaac)
Jenkin. (Robert)
☞ Jérôme *de Prague*.
Jewel. (Jean)
☞ Inchofer. (Melchior)
☞ Ingrassia. (Jean-Philippe)
☞ Inveges. (Augustin)
☞ Joanne. (Jérôme de)
☞ Joanne. (Vincent de)
Johnson ou Jonson. (Benjamin)
Johnson. (Samuel)
Johnson. (Jean)
Jones. (Inigo)
☞ Jonsius ou Jonsenius. (Jean)
☞ Jonston. (Jean)
☞ Iphicrate.
☞ Isbrand Ides. (Eberard)
☞ Iselin (Jaques-Christophle)
☞ Juba. (*le Jeune*)
☞ Iversen. (Volquard)
☞ Jungius. (Joachim)
Junius. (François)
☞ Jurieu. (Pierre)
☞ Justel. (Henri)
☞ Justiniani. (Bernard)
☞ Justiniani. (Fabien)

K.

* Keill. (Jean)
Keill. (Jaques)
☞ Kempe. (Etienne)
☞ Kempe. (André)
Ken. (Thomas)
Kennett. (White)
☞ Kepler. (Jean)
☞ Kepler. (Louis)
☞ Kerckring. (Theodore)
* Kettlewell. (Jean)
☞ Khaled ou Caled.
Kidder. (Richard)
King. (Jean)
King. (Henri)
King. (Guillaume)
King. (Guillaume)
King. (Pierre)
…b. (Godefroi)
…. (Marie-Marguerite…
…hristfrid)
(Michel)
(George)
…) dit Saege-
… Jean)
…re)
…n)
…ibert
…lar

☞ Kunckel. (Jean)
☞ Kunrath. (Henri)
☞ Kuprali. (Mahomet)
☞ Kuprali. (Achmed)
* Kuster. (Ludolf)

K.

☞ Labadie. (Jean de)
☞ Labbe. (Philippe)
* Labé. (Louise)
☞ Labienus. (Titus)
☞ Laet. (Jean de)
☞ Lagny. (Thomas Fantet de)
☞ Lambecius. (Pierre)
☞ Lambert. (Anne-Therese de Marguenat de Courcelles, Marquise de)
☞ Lambert. (François)
☞ Lamech.
☞ Lancelot. (Claude)
Langbaine. (Gerard)
Lansdouwne. (George Granville Lord)
Laud. (Guillaume)
Launoi. (Jean de)
☞ Lauriere. (Eusebe-Jacob de)
Leibnitz. (Godefroi Guillaume de)
Leland ou Leyland. (Jean)
Lenfant. (Jaques)
Lesley. (Jean)
Lestrange. (Roger)
Leti. (Gregorio)
☞ Leusden. (Jean)
☞ Liceti. (Fortunio)
Lightfoot. (Jean)
* Lilburn. (Jean)
Lily. (Guillaume)
Lilly. (Guillaume)
Limborch. (Philippe)
Linacre. (Thomas)
Litler. (Martin)
Littleton ou Lyttleton.
Littleton. (Thomas)
Littleton. (Jean)
Littleton. (Edouard)
Littleton. (Adam)
LLHuyd ou LHuyd, ou LHoyd (Humphrey)
LLHWyd ou LLWyd (Edouard)
LLoyd. (Guillaume)
Locke. (Jean)
Locman ou Lokman *le Sage*.
Longomontan. (Chrétien)
Lorme. (Philibert de)
Lorme. (N…)
Loquebius. (Pierre) Secundus)
☞ Lottichius. (Jean Pierre)
☞ Loubere (Simon de la)
Louis XIV.
Lower. (Richard)
…ucas. (Richard)
…udlow. (Edmond)
…udolf. (Job)
…ydiat. (Thomas)
…ynde. (Humphroy)

M.

Mabillon. (Jean)
Mackenzie. (George)
☞ Madelenet. (Gabriel)
☞ Magnus. (Jean)
Malebranche. (Nicolas)
Malpighi. (Marcel)
Mandeville. (Bernard de)
☞ Manetti. (Giannozzo)
☞ Manichéens.
Marlborough (Jean Churchill Duc de)
Marshall. (Thomas)
Marsham. (Jean)
☞ Martin. (David)
☞ Martinius. (Matthias)
☞ Martyr d'Anghiera. (Pierre)
☞ Martyr Vermilio. (Pierre)
Marvell. (André)
Massinger. (Philippe)
☞ Maurolyco. (François)
May. (Thomas)
Mayne. (Gaspard)
Mainwaring. (Arthur)
Mede. (Joseph)
Menage. (Gilles)
Mencke. (Othon)
Mencke. (Jean-Burchard)
☞ Mercati. (Michel)
Mercator. (Nicolas)
* Mersenne. (Marin)
Mezeray. (François Eudes de)
Mill. (Jean)
Milton. (Jean)
☞ Miniana. (Joseph Emmanuel)
Molyneux. (Guillaume)
Monnoye. (Bernard de la)
Montague ou Mountagu. (Richard)
Montague. (Charles)
* More. (Thomas)
More. (Henri)
Moreri. (Louis)
Morley. (George)
* Morton. (Thomas)
Moss. (Robert)
* Moyle. (Gautier)

N.

☞ Nadir. (Chah)
☞ Nain de Tillemont (Louis Sebastien le)
☞ Nantilde.
☞ Naudé. (Gabriel)
☞ Naudé. (Philippe)
☞ Naudé (Philippe) *le Fils*.
☞ Neander. (Michel)
☞ Neander (Michel) Medecin.
☞ Nectaire.
☞ Nectanebus.
Nelson.
☞ Nemesius.
☞ Nethenus. (Matthias)
☞ Nevizan. (Jean)

* Newton. (Isaac)
☞ Nicée. (Premier Concile de)
☞ Niceron. (Jean-Pierre)
☞ Niceron. (Jean-François)
Nicholson. (Guillaume)
☞ Nicias.
☞ Nicolas de Damas.
☞ Noesserus. (George)
☞ Noguera. (Didacus de)
☞ Noltenius (Jean-Arnold)
☞ Noodt. (Gerard)
☞ Noradin ou Noureddin.
☞ Noris. (Henri)
* Norris. (Jean)
☞ Nostre. (André le)
☞ Noushirvan.
☞ Numerianus. (Marcus-Aurelius)
☞ Nunnez (Ferdinand) dit Pincianus.

O.

☞ Obrecht. (Ulric)
☞ Octai-Khan.
☞ Odon ou Oudart.
☞ Oecolampade. (Jean)
Ogilby. (Jean)
☞ Oisel ou Ouzel. (Jaques)
☞ Oisel ou Ouisel (Philippe)
* Oldenburg. (Henri)
☞ Oldendorp (Jean)
* Oldham. (Jean)
☞ Olearius. (Adam)
☞ Olearius. (Godefroi)
☞ Oliva. (Sanctorius)
☞ Oliverius. (Antoine)
Omar Ebn Al Khattab.
☞ Onias.
☞ Onkelos.
☞ Oosterga. (Cyprianus Regneri ab)
☞ Oosterwyk. (Marie d')
☞ Opitius. (Henri)
☞ Opmeer. (Pierre)
☞ Oporin. (Jean)
☞ Opsopœus. (Jean)
☞ Orang-Zeb.
☞ Orcan ou Orchan.
☞ Orobio. (Isaac)
☞ Orode.
☞ Orti. (Jean Joseph)
☞ Orville. (Jaques-Philippe d')
Osborn. (François)
☞ Osée *Fils d'Ela*.
☞ Osmond.
* Osorio. (Jérôme)
* Ossat. (Arnauld d')
☞ Ostervald. (Jean-Frédéric)
☞ Otfride.
Otway. (Thomas)
* Overbury. (Thomas)
Oughtred. (Guillaume)
* Ovide Nason. (Publius)
* Owen. (Jean)
* Ozanam. (Jaques)

P.

☞ Paauw. (Pierre)

☞ Pa-

LISTE ALPHABETIQUE.

☞ Pacius. (Jules)
☞ Pagi. (Antoine)
☞ Pagi. (François)
☞ Pajon. (Claude)
* Palearius. (Aonius)
* Pallavicino. (Ferrante)
☞ Palmieri. (Matthieu)
☞ Palmieri. (Matthias)
☞ Pancirole. (Guy)
* Panormita. (Antoine)
☞ Panvini. (Onuphre)
☞ Pape. (De la)
☞ Pape. (Guy)
☞ Papin. (Isaac)
☞ Pardies. (Ignace - Gaston)
☞ Parent. (Antoine)
* Parker. (Matthieu)
* Parker. (Samuel)
Parsons ou Persons. (Robert)
☞ Paruta. (Paul)
* Pascal. (Blaise)
☞ Pater. (Paul)
[illegible letter]atric. (Augustin)
* Patrick. (Simon)
☞ Patru. ([illegible])
☞ Pavillon. (Etienne)
Paul. (Le Pere)
☞ Pauli. (Simon)
☞ Pauli. (Jaques-Henri)
☞ Paullini. (Christian-François)
☞ Paullinus. (Valerius)
☞ Paumier de Grentemesnil. (Jaques le)
* Pearson. (Jean)
☞ Pechlinus. (Jean Nicolas)
☞ Pecquet. (Jean)
Pierce. (Jaques)
Pell. (Jean)
☞ Pellican. (Conrad)
Penn. (Guillaume)
Percival.
* Perizonius. (Jaques)
☞ Perkin Warbeck
☞ Petit. (Pierre)
☞ Petit. (Pierre) *Médecin.*
☞ Petit. (Samuel)
☞ Petræus. (Theodore)
* Pétrarque. (François)
Petty. (Guillaume)
☞ Peucer. (Gaspar)
☞ Peutinger. (Conrad)
☞ Pfeiffer. (Auguste)
☞ Philelphe. (François)
Philips. (Catherine)
Philips. (Jean)
* Phlegon.
☞ Picards.
* Pierre I. *Czar de Russie.*
☞ Pignorius. (Laurent)
* Pin. ([illegible letter]ouis-Ellies du)
☞ Pisan. ([illegible] de)
Pitcairne. ([illegible])
Pits ou Pitseus. ([illegible])
☞ Placcius. (Jean)
☞ Placcius. (Vincent)
* Pocock. (Edouard)
☞ Pois. (Charles le)
☞ Pomarius. (Samuel)
☞ Pomponius Lætus. (Julius)
☞ Pontanus. (Jean-Jovien)
☞ Pontanus. (Jean-Isaac)
☞ Pontico Verunio. (Louis)
* Poole. (Matthieu)
☞ Postel. (Guillaume)
Potter. (Christophle)
Potter. (François)
Prideaux. (Jean)
* Prideaux. (Humphrey)
Prior. (Matthieu)
Prynne. ([illegible])
Puckering. (Jean)
* Pufendorf. (Samuel)
☞ Pufendorf. (Esaïe)
* Pyrrhon.

I.

JACOB (Henri) savant Ecrivain Anglois du XVI. Siecle, étoit fils de Mr. Henri Jacob [A] Ministre dans la Province de Kent, & de Sara sœur de Jean Dumaresque, Gentilhomme de l'Ile de Jersey. Il naquit dans le Diocese de Londres vers l'an 1609; ses parens l'envoyérent étudier dans sa jeunesse hors du pays; il étudia à Leyde sous Thomas Erpenius, & fit de grands progrès dans la Philologie & dans la Litterature Orientale. Agé environ de vingt-deux ans, il revint en Angleterre. Mr. Guillaume Bedwell, distingué par son savoir dans la Langue Arabe, le recommanda de la maniére la plus forte au Comte de Pembroke, Chancelier de l'Université d'Oxford, qui écrivit en sa faveur à cette Université [B], pour qu'on le créât Bachelier-ès-Arts (a); on lui conféra effectivement ce grade le 20 Janvier 1628 (b). L'année suivante, par le crédit de MM. Selden, Henri Briggs, & Pierre Turner, il fut élu Membre du College de Merton à Oxford (c). „ Mais, dit Mr. Wood (d), comme il ne „ possédoit pas assez la Logique & la Philosophie pour passer les examens rigoureux de cette Société, le „ Principal & les Membres lui assignerent tacitement la place de Lecteur en Philologie. Il fut alors obli- „ gé d'aller plaider pour son patrimoine; à peine fut-il debarrassé de ses procès, qu'il tomba dangereuse- „ ment malade, & ayant perdu subitement le Comte de Pembroke son protecteur, sa vie fut en danger". L'Evêque Laud ayant été bientôt après élu Chancelier de l'Université, on trouva moyen, sans déroger aux Statuts du College de Merton, de faire Mr. Jacob *Socius Grammaticalis*, c'est-à-dire Lecteur ou Professeur en Philologie, pour la Jeunesse du College, emploi qui avoit été éteint depuis environ un siécle, & qu'on fit revivre en sa faveur. Etant devenu de cette façon Membre, il passa en 1636 quelque tems avec Mr. Selden (e) [C] & le 13 Août de la même année il fut reçu Maître-ès-Arts (f). Le 14 Juin 1641 il fut élu premier Bedeau de Théologie (g). La même année le Chevalier Nath. Brent, Principal du College, qui étoit son ennemi, travailla à lui faire ôter sa place de Membre, comme il paroît par une Lettre de Mr. Pierre Turner à Mr. Selden [D]. Le premier de Novembre 1642 il fut reçu Bachelier en Mé-

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 118. 119.
(b) Idem Fasti Oxon. Vol. I. Col. 248.
(c) Idem Ath. Oxon. ubi supra.
(d) Ibid.
(e) Ibid.
(f) Idem Fasti Oxon. Vol. I. Col. [illegible]
(g) Idem Ath. Oxon. Vol. II. Col. 119.

[A] ... de Mr. Henri Jacob. [illegible]

„ Monsieur, [illegible]

(b) Wood, Fasti Oxon. Vol. II. Col. [illegible]

(c) Ath. Oxon. Vol. II. Col. 117.

Medecine (b): „ Mais, dit Mr. Wood (c), ayant la tête toujours embarrassée de discussions critiques „ (ce qui lui donnoit souvent de facheux travers dans l'esprit) il negligea si fort ses devoirs, qu'il fut suf„ pendu une fois, si ce n'est deux, aussi bien que de son emploi de Bedeau". Enfin en 1648 lorsque les Visiteurs du Parlement vinrent à Oxford, il fut dépouillé de tout, desorte que n'ayant pas dequoi subsister il se retira à Londres, où Mr. Selden lui aida à vivre. Mais les secours qu'il recevoit de ses amis, n'étant pas suffisans, il vendit le peu de bien qu'il avoit à Godmersham dans la Province de Kent, & mourut avant que les deniers qui en étoient provenus fussent dépensés. Il a écrit divers Ouvrages, mais n'en a publié aucun lui-même [E]. Ayant alteré sa santé par sa grande application à l'étude, il alla par le conseil de ses amis à Cantorbery, au mois de Septembre 1652, & quelques semaines avant sa mort; le Docteur Guillaume Jacob, habile Médecin de cette Ville, le reçut chez lui, quoiqu'il ne fussent point parens. Mais peu de tems après, une tumeur qu'il avoit à une jambe creva, & il mourut le 5 Novembre 1652, âgé environ de quarante-quatre ans; il fut enterré le lendemain dans l'Eglise Paroissiale de tous les Saints (d).

(d) Ibid. Col. 123, 181.

(e) Ibid. Col. 181.

„ Quelque tems après, dit Mr. Wood (e), une nuit qu'il faisoit un beau clair de Lune, la figure de Hen„ ri Jacob entra dans la chambre où le Docteur couchoit, il dormoit, & cette figure ou ce spectre lui „ mit une main froide sur le visage. Le Docteur s'étant reveillé jetta les yeux dans la chambre, & ap„ perçut Henri Jacob, qui le regardoit fixement, ayant la barbe retroussée, comme il la portoit pendant „ sa vie: extraordinairement surpris, il se retourna, s'imaginant qu'il revoit; le spectre en attendant se te„ noit tranquille: desorte que le Docteur n'ayant pas le courage de lui parler, se tourna de l'autre côté, „ étant dans une sueur froide. Au bout de quelque tems il regarda encore, & vit cette figure assise au„ près d'une petite table proche de son lit; mais elle disparut avant le jour. Une autre nuit, sa servante, „ sortant de la maison, vit cette figure debout sur un monceau de bois, ce qui l'effraya extrémement. „ Le Docteur a assuré la vérité de ces faits, non seulement au Docteur Pierre Du Moulin, Prebendier „ de Cantorbery, mais à d'autres personnes de marque, & entre autres, si je ne me trompe, au Docteur „ Meric Casaubon".

„ session, je ne puis cependant me promettre [illegible] de son jugement. D'ailleurs notre Principal compte beaucoup sur le credit qu'il [illegible] de lui, & quel qu'il soit, il ne manquera pas de s'en prévaloir [illegible] qu'il pourra par le moyen du Chevalier B. Rudyard & Mr. Oldsworth ses amis, qui sont courtisans [illegible] de Mylord. Ces considerations & ces [illegible] portent à souhaiter, que cette [illegible] ne passe pas [illegible] entre les mains du Roi. J'espere, qu'on pourroit obtenir de lui, sans beaucoup de peine, [illegible] à notre College, qu'en attendant que le Parlement [illegible] examiner ce que Mylord a fait dans le College, [illegible] tout dans son entier, & que tout ce qui [illegible] fait [illegible] Je vous ai exposé aussi brievement qu'il m'a été possible mes [illegible], mes doutes, & mes desirs. Vous pourrez decider là-dessus (ce que je ne puis faire) quel parti il y a à prendre dans cette affaire, & j'acquiescerai avec autant de plaisir à votre décision, que je suis [illegible]

„ Votre ami, devoué à vous „ servir & à vous honorer.

Du College de Merton, [illegible] 1641.

„ P. Turner.

[E] *Il a écrit divers Ouvrages, mais n'en a publié aucun lui-même.* En voici la liste. I. *Oratio [illegible] Philologicae [illegible]* II. *[illegible]* III. *De [illegible]* [illegible] publiées à Oxford, [illegible] la vie de l'Auteur, en 1642 [illegible] par son intime ami Mr. Henri Birkhead, Membre du College de [illegible]. V. [illegible] contenant [illegible] sur l'origine des Lettres. La premiere *De Ortu Alphabeti*, la seconde, *De [illegible]* [illegible] VI. *Grammatica Ebraea.* Cette Grammaire est [illegible] VII. [illegible] VIII. [illegible] IX. [illegible] X. [illegible] XI. [illegible] XII. [illegible] Mr. Wood avoit une Copie [illegible] de la main du Docteur Gerard Langbaine. C'est le premier [illegible] que Mr. Jacob fit [illegible] à Oxford, [illegible] la priere du Comte de Pembroke son protecteur, qui avoit fait acheter ces Livres Hébreux en Italie, de la Bibliotheque [illegible]. XIII. Outre les Manuscrits dont nous venons de parler, Mr. Jacob en laissa encore quantité d'autres. Il en avoit prêté plusieurs à Mr. Pierre Turner, qui après son expulsion de l'Université d'Oxford en 1648, se retira chez [illegible], l'aîné de Mr. Watts, [illegible] de Southwark, où il mourut au mois de Janvier 165[illegible]. Ses papiers tomberent entre les mains de Guillaume Watts son neveu, depuis *Regisseur* d'[illegible], celui-ci avoit été [illegible] Membre du College du Nez-de-Bronze à Oxford, qui [illegible] à son tour de ces Manuscrits: il en communiqua plusieurs à Moyse Pengry, Membre du même College, [illegible] un intitulé *De Mari [illegible]*, & un autre *De [illegible]* *& Drainings.* Mr. Pengry en donna des Copies à Mr. Richard Reeve, alors Régent de l'Ecole [illegible] du College de la Madelaine. Mr. Wood nous apprend aussi [illegible] „ Auteur ayant été expulsé du College de Merton [illegible] „ il laissa dans sa chambre, en quittant Oxford, un [illegible] „ lin de Livres & de Manuscrits, & n'ayant eu [illegible] „ les mettre en sureté, [illegible] „ [illegible] au bout de [illegible] „ pour y mettre un nouveau [illegible] „ y laissa quelque tems. [illegible] „ sorti, à ce que prétendit celui qui occupoit la Chambre, „ il s'en empara, l'ouvrit, & y trouva un vrai [illegible] „ vres choisis. Il y avoit entre autres un Manuscrit [illegible] „ mettre sous presse, il le donna [illegible] „ qui avoit appris l'Hébreu & les autres Langues Orientales [illegible] [illegible]

JACOB (LOUIS) naquit à Chalons sur Saone le 20 Août 1608, & fut [illegible] même nom dans la Chapelle Episcopale. On lui donna le nom de Charles, qui fut [illegible] le Louis de St. Charles, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Carmes. Son pere Jean [illegible] natif de Sienne en Toscane, & d'une ancienne famille sa mere nommée C[illegible] étoit d'Auxonne, Ville de Bourgogne sur la Saone (a). Il entra à Chalons [illegible] Carmes, où il prit l'habit le 8 de Juin 1625, & fit profession le [illegible] 1626 (b). Il s'appliqua à l'étude de la Théologie & des Belles-Lettres, & [illegible] procura non seulement l'entrée des Bibliotheques publiques, [illegible] celle des [illegible] il fit des amis, qui seconderent de tout leur pouvoir l'inclination qu'il a[illegible] particulier qu'il témoignoit pour la Bibliographie & l'Hist[illegible] ge en Italie, & demeura quelque tems à Rome, où il eut le [illegible] Recueil d'Epitaphes, qu'il avoit fait dans ses Voyages [illegible] Bibliotheques, ramassant dès-lors des materiaux pour les O[illegible]

(a) [illegible] Hist. Paris, III. Partie, p. 45.

(b) Idem, p. 46.

(c) Idem ibid.

puis quelques-uns [A]. Il demeuroit à Lyon en 1642 (d). Etant ensuite venu à Paris il fut Bibliothécaire du Coadjuteur, si connu depuis sous le nom du Cardinal de Retz (e), & il eut le titre de Conseiller & d'Aumonier du Roi (f). Il fut depuis Bibliothécaire d'Achille de Harlay, premier Président du Parlement, qui lui donna un logement chez lui; mais il ne s'y plaisoit pas, & il se plaignoit de ce qu'on le méprisoit, quoiqu'il mangeât à la table de Mr. de Harlay (g). Il mourut chez ce Magistrat le 10 Mai 1670. dans sa soixante-deuxiéme année, & il ne fut pas plutôt expiré, que l'on mit son Corps dans un Carosse avec ses Livres pour être porté à son Couvent des Billettes (h). C'étoit un homme fort laborieux, & qu'une étude continuelle avoit mis au fait des Livres & des Auteurs. Il avoit formé de grands projets en ce genre, dont on auroit pu voir l'exécution si sa vie avoit été plus longue. „ Il lui manquoit „ cependant plusieurs choses, qui lui étoient necessaires pour réussir dans ce travail: il n'avoit point cet„ te justesse de discernement, & ce goût critique, sans lesquels on ne peut guéres eviter les fautes; & „ la connoissance qu'il avoit des Livres étoit superficielle & se terminoit à ce qu'ils ont d'extérieur (i)". Mr. Ménage nous apprend (k) que le Pere Jacob ne pouvoit souffrir le mépris que l'on fait des anciens Livres, dont on fait, disoit-il des fusées, & dont les Charcutiers parent leurs boutiques, au-lieu qu'on devroit les considérer comme des Originaux.

(d) Idem ibid.
(e) Idem p. 19 & Menagiana T. II. p. 405. Paris 1729 in-12.
(f) Niceron loc. cit.
(g) Menagiana loc. cit. p. 407.
(h) Menagiana ubi supra.
(i) Niceron loc. cit. p. 99. [illegible]
(k) Menagiana ubi supra.

[A] *Dont il publia depuis quelques-uns.*] On peut en voir un Catalogue détaillé dans le Pere Niceron (1), nous nous contenterons de parler ici de quelques-uns des principaux. I. *Bibliotheca Pontificia, duobus Libris distincta. In primo agitur ex professo de omnibus Romanis Pontificibus à S. Petro usque ad Urbanum VIII. ac de Pseudo-Pontificibus, qui scripsere* [illegible]. *In secundo vero de omnibus Autoribus, qui vitas* [illegible] *generali, tum in particulari eorum* [illegible] *Cui adjungitur Catalogus Hæreticorum, qui adversus Romanos Pontifices aliquid ediderunt. Accedit fragmentum Libelli S. Marcelli Romani Martyris, B. Apostoli Discipuli, hactenus inediti, de disputatione B. Petri & Simonis Magi.* Lyon 1643 in-4. Le Pere Jacob a fait bien des fautes dans cet Ouvrage, tant à l'égard des Livres, qu'à l'égard des Auteurs. & il n'est guéres excusable, dit Mr. Baillet (2), d'avoir fait passer plusieurs Catholiques pour des Hérétiques, & d'avoir donné quelques Livres Anonymes à des Hérétiques, lesquels néanmoins appartiennent à des Catholiques. On a bien relevé une faute des plus ridicules, qu'il a faite p. 455, lorsqu'il a mis parmi ceux qui ont écrit contre le Pape, *Antonius* [illegible], *Germanus Lachrymans*, [illegible] *de Papa* [illegible], faisant ainsi d'un Ecrit un homme (3). Ses autres n'ont pas été moins grossiéres lorsqu'il s'est avisé de citer des Auteurs qui ont écrit en des Langues étrangeres. Ainsi dans la même page on lit ces mots, *Hieronymus Sturz, Spiegel, Germanus Lachrymans; edidit Germanice de Antichristo. Wittembergæ* 1605 in-4. *Spiegel*, dont il fait le surnom de cet Auteur, qui s'appelloit *Sturz*, & non pas *Sturtz*, est le premier mot du Titre de son Livre, qui signifie *le Miroir*. La principale cause de ces fautes, est que le Pere Jacob a copié sans discernement les Catalogues qu'il a trouvés sous sa main, & ne s'est pas embarrassé de connoitre les Livres mêmes (4). Il avoit entrepris cette Bibliothéque à Rome à la sollicitation de Gabriel Naudé (5). II. *Traité des plus belles Bibliothèques du Monde, divisé en deux parties.* Paris 1644 in-8. „ Dans ce gros Traité, dit Baillet (6) il paroît avoir eu un peu trop de diligence & trop peu de discernement sur des choses qui sont incertaines, & sur d'autres qu'il tire par les cheveux pour les faire venir à son sujet. Outre que comme il avoit le naturel bon, il croyoit un peu trop facilement ce qu'on lui disoit & ce qu'on lui écrivoit, & se reposoit avec un peu trop d'assurance & de „ crédulité sur la bonne-foi d'autrui. C'est ce qui lui a fait „ multiplier si fort le nombre des belles Bibliothéques, & qui „ l'a porté à nous faire passer pour très-amples & très-bien „ choisies, celles qui à peine auroient mérité place parmi les „ Cabinets les plus médiocres." Il a publié successivement les Catalogues des Livres imprimés à Paris depuis 1643 jusqu'à 1653 inclusivement, sous le titre de *Bibliographia Parisina*. Il a donné aussi le Catalogue de tous les Livres imprimés en France, dans le même intervalle, sous le titre de *Bibliographia Gallica Universalis*. Menage dit (7) qu'il a fait un Livre des anciennes Editions de tous les Livres qui ont été imprimés depuis l'an 1440 que commença l'Imprimerie, jusqu'en 1500 inclusivement. Je ne trouve point cet Ouvrage dans le Catalogue que le Pere Niceron a donné des Ouvrages du P. Jacob; peut-être n'a-t-il pas été imprimé. Notre Auteur a donné plusieurs Eloges Latins. III. *De Claris Scriptoribus Cabilonensibus Libri tres. In I. agitur* [illegible] *In II. Qui in Diœcesi & Præfectura Cabilonensi nati sunt. In III. qui in eadem Diœcesi* [illegible] Paris 1652 in-4. „ Il y a, dit le Pere Niceron (8), beaucoup de recherches dans cet Ouvrage, mais il y en auroit „ bien davantage, si l'Auteur avoit eu soin de consulter les „ Livres de ceux dont il parle. Avec cette précaution il auroit été souvent plus exact qu'il n'est. D'ailleurs il s'y rend „ ridicule par la fureur qu'il a de dire [?]. A la suite de l'Article de *Claude Robert*, qui se trouve à la p. 86. il renvoye „ à une Centurie d'Auteurs, dont l'énumération tient quatre pages entiéres; & cependant ce qu'il dit de cet Ecclésiastique se réduit à peu de choses. Mais il lui suffisoit, „ suivant le mauvais goût de son tems, de trouver le nom „ d'un Sçavant dans un Livre, pour en prendre le nom, & „ la placer aussitôt où il pouvoit, pour faire parade d'érudition." Il promettoit un si grand nombre d'Ouvrages, que la Vie la plus longue n'auroit pas suffi à exécuter une partie de ses projets. Le seul qu'il paroit qu'il lui est [illegible] *Bibliotheca* [illegible], qui se conserve manuscrite dans le Couvent des Carmes des Billettes, où l'on trouve un détail exact de ses Ouvrages, tant de ceux qu'il avoit publiés, que de ceux dont il avoit seulement formé le dessein (9). Tout bien considéré il paroit que le P. Jacob étoit plus laborieux qu'exact, & qu'il faut lire avec précaution ce qu'il a fait.

(1) Niceron Mém. T. XL. [illegible]
(2) Jugem. des Sçav. T. I. Part. [illegible]
(3) [illegible]
(4) Idem ibid.
(5) Idem [illegible]
(7) Menagiana T. II. p. 401. Paris 1729 in-12.
(8) Niceron loc. T. XL. p. 98.
(9) Idem p. 101.

COBÆUS (OLIGER) savant Danois, nâquit à Arhusen dans le Jutland le 6 Juillet 1650 ... [illegible] ...trouillustre (a) [A]. Son pere Jacques Mathias Jacobæus étoit Evêque d'Arhusen, & sa ...tholin étoit fille du fameux Gaspard Bartholin (b). Notre Jacobæus élevé avec soin par ... malheur de le perdre en 1661. Sa mere l'envoya à Coppenhague en 1664, où il étudia ... dans les basses Classes sous le Recteur George Hilarius; au bout de ce tems-là il ... à l'Academie de la même Ville. Au mois d'Octobre 1670 il quitta sa patrie, & ... la Province ayant été inondée de troupes, il retourna l'année suivante en ... il entreprit un nouveau Voyage avec Gaspard & Christophle Bartholin, & il ... l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne & les Provinces voisines, & les Pays... mois d'Août 1677. L'année suivante, il fit un tour en Angleterre avec ...gius; en 1679 il quitta l'Angleterre & passa en Hollande, d'où il se ren... être fait recevoir Docteur en Medecine à Leyde (d). Il trouva dans ...niquement, c'est-à-dire les moyens de se perfectionner dans les ...ue. Il profita des lumiéres des Sçavans qu'il vit, & s'acquit ... le Roi de Danemarc lui avoit donné le titre de Professeur en ... de Coppenhague, & ayant succedé dans la profession de la ...s fonctions en 1680, après avoir rempli pendant quelque ...). Il s'acquita si bien de cet emploi que le Roi Chris... en ordre le célebre Cabinet de Curiosités que ses ...1693 du titre de Conseiller de Justice. Comblé ...ranquillement ses jours, lorsqu'il perdit sa femme ... laissant pere de six garçons. Cette perte ...dégenera insensiblement en maladie mortelle. ...r cette humeur noire; mais ce remede ...x ans, il mourut le 18 de Juin 1701, âgé

...Danemarc; & *Jacques Mathias* fils de ... Oliger, étoit Evêque d'Arhusen, ...de.

[B] On

(h) Idem p. 181. 189. [illegible]

âgé de 51 ans (h). On a plusieurs Ouvrages de lui [B]. Il avoit deux fréres qui se sont distingués aussi bien que lui [C].

[B] *On a plusieurs Ouvrages de lui.*) En voici une Liste. I. *De Rosis Dissertatio*, Romae 1676 in-8. & à Paris. II. *Bartholomaei Scala, Patritii Florentini, Historia Florentinorum edita ex Bibliotheca Medicea*, 1677 in-4. Jacobaeus, qui a fait imprimer cet Ouvrage, en avoit l'obligation à Mr. Magliabechi, avec lequel il avoit formé une liaison fort étroite (1). III. *Oratio Jubilaea*, in-4. IV. *Oratio in Obitum Thomae Bartholini*, 1681 in-4. V. *Compendium Institutionum Medicarum*. *Hafniae* 1684 in-4. Je ne sai si c'est le même Ouvrage, ou un ouvrage different qu'Albert Thura (2) indique sous ce titre: *Compendii Institutionum Medicarum Differt. IV. Hafniae* 1688-92. VI. *De Ranis & Lacertis Dissertatio. Hafniae* 1686 in-8. VII. *Francisci Arioſti de Oleo Montis Zibinii, seu Petroleo Agri Mutinensis*, *editio ex MS. Hafniae* 1690 in-8. VIII. *Panegyricus Christiano V. dictus*, in-fol. 1691. IX. *Caroli Aelius Orbis ab* [illegible] *Augusti* [illegible] *& Ludovici* [illegible] in-fol. 1695. X. *Compendium Geographicum*. *Hafniae* 1693 in-4. XI. *Museum Regium, seu Catalogus rerum tam naturalium, quam artificialium, quae in Basilica Bibliotheca Christiani V. Hafniae asservantur*; in-fol. 1696. XII. *Diss. de* [illegible]. XIII. *De Vermibus & Insectis &c.* Le Pere Niceron dit (3) que Jacobaeus avoit un grand talent pour la Poësie, & qu'il a fait plusieurs beaux Poëmes sur differens sujets, dont il n'y en a qu'une partie d'imprimés. Je ne trouve pas cependant qu'Albert Thura l'ait mis parmi les Poëtes Danois.

[C] *Il avoit deux fréres, qui se sont distingués aussi bien que lui.*] L'aîné s'appelloit MATTHIAS JACOBAEUS; il naquit à Arhusen le 1 Mai 1637; après avoir eu des Maîtres chez son pere, & fait ses Classes à Arhusen, il commença ses études Académiques en 1656; il alla à Leide en 1660, d'où il fut obligé de revenir en 1662 en Dannemarc à l'occasion de la mort de son pere; après avoir employé quelques mois à régler ses affaires domestiques, il partit encore la même année pour aller voyager; il visita l'Angleterre, la France, le Brabant & la Flandre; & étant revenu dans sa Patrie en 1664 il fut nommé d'abord Professeur en Histoire & en Géographie à Coppenhague, ensuite il eut la profession de la Langue Grecque & puis celle de Médecine & de Philosophie; il étoit aussi Assesseur du Consistoire. Il mourut le 25 Janvier 1688 (4). JANUS JACOBAEUS, second frere d'Oliger, naquit à Arhusen le 28 Juillet 1646; après avoir fait ses premiéres études à Arhusen & à Coppenhague, il continua dans l'Académie de cette derniére Ville en 1663. En 1667 il voyagea dans les Païs-Bas & en Angleterre, où il fut reçu Docteur en Médecine. En 1685 il fut nommé Professeur en Médecine à Coppenhague, où il mourut le 27 Mai 1698 (5).

(1) Histor. Bonon. III. T. I. p. 224.

(2) Idem Hist. Litter. Daniae, p. 309.

(3) Ubi supra pag. 170.

JACKSON (THOMAS) savant Théologien Anglois du XVII. Siécle, étoit d'une très-bonne famille du Diocese de Durham (a), & naquit le 21 Décembre 1579 à Witton sur la Riviére de Wear dans la Comté de Durham (b). Ses Parens le destinérent d'abord à être Marchand à Newcastle, où il avoit plusieurs parens fort riches; mais son inclination pour l'étude triompha de l'éclat des richesses (c). On l'envoya à Oxford, à la sollicitation de Rodolphe Lord Evre, Baron de Malton & de Wilton [A]; il entra d'abord dans le College de la Reine, au terme de la Trinité en 1595, sous la conduite de Mr. Richard Crakenthorp, & le 24 Mars de l'année suivante 1596 il fut reçu Ecolier du College du Corps de Christ (d) [B]. Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 23 Juillet 1599 (e), & celui de Maître le 9 Juillet 1603 (f). Le 10 Juin 1606 il fut élu Membre de son College (g), & le 26 Juin 1622 il se fit recevoir Docteur en Théologie (h). Il faisoit une Leçon de Théologie dans son College tous les Dimanches matin, & un autre jour de la Semaine il en faisoit une au College de Pembroke, nouvellement fondé, à la priére du Principal & des Membres de ce College. Il fut élu Vice-Principal du sien pour plusieurs années, & en cette qualité il présidoit aux disputes de Théologie (i). En 1624 il quitta le College pour un Bénéfice dans le Diocese de Durham, auquel il fut nommé par le Principal & par les Membres de son College; & peu de tems après il devint Vicaire de Newcastle sur la Tine (k), où il remplit les fonctions de la maniére la plus exemplaire [C], *& il fut fort suivi & admiré*, dit Mr. Wood (l), *pour sa prédication, qui étoit dans le goût des Puritains*. En 1630 (m) il fut élu Principal du College du Corps de Christ [D], en partie par le crédit du Docteur Neile Evêque de Durham, *qui lui avoit impo-*

(a) The Life and Death of Dr. Jackson, Dean of Peterb. prefixed to a Collection of his Works, by [illegible] Lord [illegible] Master of the College of Corpus Christi.

(b) Wood Ath. Oxon. Vol. I. Col. 1.

(c) Life ubi supra.

(d) Wood ubi supra.

[A] *On l'envoya à Oxford à la sollicitation de Rodolphe Lord Evre, Baron de Malton & de Wilton.*] Notre Auteur a dédié à ce Seigneur son Traité qui a pour titre: *La Vérité éternelle des Ecritures prouvée par elle-même* &c. Londres 1614 in-4. On trouve dans l'Epître dédicatoire ces paroles. „ L'attachement „ [illegible] que je dois à votre illustre famille, & à votre personne [illegible] raisons, mais principalement parce que „ c'est par les conseils & par les soins de votre Grandeur, „ que dans le tems que j'étois engagé dans une profession „ [illegible], mais bonne & utile, j'ai été envoyé „ dans cette fameuse Ecole des Sciences."

[B] *Le 24 Mars de l'année suivante 1596 il fut reçu Ecolier au College du Corps de Christ.*] L'Auteur de sa Vie (1) nous apprend, que quoiqu'il n'apprît que la place étoit vacante que le jour avant l'élection, il répondit néanmoins avec tant de promptitude & de justesse, qu'il s'attira l'admiration, & gagna les suffrages des Electeurs, qui le nommérent d'une voix unanime, quoiqu'ils eussent reçu des Lettres de recommandation de personnes de la premiére distinction en faveur d'un autre sujet. Il n'y avoit pas fort longtems qu'il occupoit cette place, lorsqu'il pensa perdre la vie par un accident. Etant allé à la promenade avec d'autres pour se divertir, il courut risque de se noyer. Il fut un tems incroyable sous l'eau, avant qu'on pût avoir un bateau, que l'on avoit envoyé chercher, plutôt pour retirer son corps avant qu'il fût entraîné, pour le faire enterrer décemment, que dans l'espérance de lui sauver la vie. Le Batelier ayant reconnu l'endroit où il étoit au mouvement de l'eau, où il le sonnoit des mains, marque d'un homme qui expire, poussa dans ce moment son crochet au fond, & l'ayant du premier coup accroché sous le bras, il le tira dans son bateau. Tout son corps étoit prodigieusement enflé; & quoiqu'on lui tenant la tête en bas on lui fit rendre l'eau qu'il avoit avalée, il ne donnoit aucun signe de vie. Ils l'apportérent à terre, & l'envelopérent dans les robes de ses Compagnons. Lorsqu'il fut un peu échauffé, & qu'il eut encore rendu de l'eau, on s'apperçut qu'il avoit encore un reste de vie; ils le transportérent au College, où il fut mis entre les mains du Docteur Channel, [illegible] Médecin de la Maison, & à force de tems & de soins il se rétablit, non sans peine, au grand étonnement & à la satisfaction de tout le College. En reconnoissance pour le Batelier & son Valet, qu'il avoient tiré de l'eau, il leur payoit de bonne, leur ayant assigné un revenu pendant leur vie durant.

[C] *Où il remplit ses fonctions de la maniére la plus exemplaire.*] Il se montra tellement appliqué, humble, prudent & charitable. Quand il sortoit, il distribuoit [illegible] qu'il avoit sur lui aux pauvres, qui à la longue lui faisoient un si grand cortége, que son Valet avoit soin qu'il n'eût pas trop d'argent dans sa poche. Un jour le Docteur Henderson, Médecin de Newcastle, son voisin & son ami, qui avoit fait un achat, étant avec lui, avoit l'air mélancholique & laissa échapper un soupir. Mr. Jackson lui en demanda le sujet. Il répondit qu'il avoit un payement à faire, & qu'il manquoit d'argent. Mr. Jackson lui dit qu'il lui en prêteroit, & ayant appellé son Valet il lui dit le besoin où le Docteur se trouvoit, & lui demanda quel argent il avoit. Cet homme gardant le silence, son Maître lui dit de parler; il répondit alors qu'il avoit quarante Schellings. Mr. Jackson lui dit de les donner, que le Docteur Henderson les avoit tous; ce qui changea le chagrin du Médecin en bonne humeur, ayant éclaté de rire. Mr. Jackson lui en ayant demandé la raison, il lui répondit qu'il avoit besoin de quatre ou cinq-cens Livres sterling. Mr. Jackson repliqua qu'il regardoit quarante Schellings comme une grosse somme, & qu'il lui donneroit de grand cœur, & davantage encore s'il l'avoit (2).

[D] *Il fut élu Principal du College du Corps de Christ.*] L'Auteur de sa Vie dit, qu'il fut [illegible] *y attendant si peu*, & [illegible] *ignoroit la vacance de ce poste*, & [illegible] *Lettres qui lui conférérent ses dignités* [illegible] *son poste, qui avoit été fort ambitionné* [illegible] *grands-hommes* [illegible] me sans l'avoir remarqué [illegible] Wood assure que l'Evêque [illegible] tenir leur crédit pour l'y [illegible] coup de bonté les Membres [illegible] les Tenanciers du College [illegible] tent de lui, à moins qu'il [illegible] lui [illegible] de ses prédécesseurs [illegible] & procurer la [illegible] bien que [illegible] [illegible]

(1) Life ubi supra.

(2) [illegible]

vant fait quitter, dit Mr. Wood, *ses maniéres rigides & affectées*, & l'avoit fait son Chapelain; mais principalement par le moyen de l'Evêque Laud. Il quitta donc sa Cure, & fut fait Chapelain ordinaire du Roi (*n*): le 18 Juin 1635 il devint Prébendier de Winchester (*o*), & fut nommé Vicaire de Witney, dans la Comté d'Oxford; & après avoir pris bien de la peine & fait beaucoup de dépense, pour assurer les droits de ceux qui lui succéderoient, il céda ce Bénéfice à Mr. Thomas White, Procureur de l'Université, & Chapelain du Collége du Corps de Christ (*p*). En 1638 il fut fait Doyen de Peterborough, à la place du Docteur Jean Towers, élevé sur le Siége Episcopal de cette Ville (*q*). Il a publié quantité d'Ouvrages [*E*]. Il est mort le 21 Septembre 1640, & a été enterré dans la Chapelle intérieure du Collége du Corps de Christ. Mr. Wood dit (*r*), qu'il possédoit toutes les Langues savantes, les Arts, & les Sciences, & sur-tout la Métaphysique, qu'il regardoit comme fort nécessaire pour l'intelligence de la Théologie; Wood ajoûte qu'il étoit aussi fort versé dans la lecture des Peres. Il avoit le jugement solide. Il a écrit admirablement sur les attributs de Dieu, & avec force contre l'Eglise Romaine. Mr. Barnabé Oley (*s*) assure „ qu'il n'a rien lu de plus fort & de plus pressant contre l'Eglise Ro-„ maine, ni de plus convaincant, que le Docteur Jackson". Il étoit pur dans ses mœurs, appliqué, humble, affable, charitable, pieux; & il étoit généralement aimé, excepté des Calvinistes rigides, qui le regardoient comme un *Arminien*, digne d'exécration [*F*]. Il y a eu un autre Théologien du même nom, qui

(*n*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*o*) Le Neve *Fasti Anglic.* p. 319.

(*p*) *Life.* ubi supra.

(*q*) Le Neve *ubi supra* p. 241.

(*r*) *Ath. Oxon.* Ubi supra.

(*s*) *Life of Mr. George Herbert.* Lond. 1652. Les pages ne sont pas numérotées.

[*E*] *Il a publié quantité d'Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *La vérité éternelle de l'Ecriture, prouvée par elle-même, comme aussi qu'elle est le fondement de la Religion Chrétienne.* Londres 1613 in-4. C'est le *premier Livre de son Commentaire sur le Symbole.* II. *Jusqu'où le Ministére des Hommes est nécessaire pour établir la vraie Foi Chrétienne, & pour en conserver l'unité lorsqu'elle est établie.* Londres 1614 in-4. C'est le *second Livre de son Commentaire sur le Symbole.* III. *Propositions blasphématoires des Jésuites & des autres Docteurs de Rome des derniers tems touchant l'autorité de leur Eglise.* Londres 1614 in-4. C'est le *troisiéme Livre de son Commentaire sur le Symbole.* L'Epitre dédicatoire à Guillaume Evêque de Durham est datée du Collége du Corps de Christ du 25 Mars 1614. IV. *La Foi justifiante: ou la Foi dont le Juste vit. Traité de la Nature, des Propriétés, & les Conditions de la Foi Chrétienne.* Londres 1615 & 1631 in-4. C'est le *quatriéme Livre de son Commentaire sur le Symbole.* V. *Traité des illusions qui produisent la Présomption & l'Hypocrisie, & des Moyens de faire naître la Foi dans les Incrédules.* Joint au Traité précédent. VI. *Traité sur l'Origine de l'Incrédulité & des fausses idées touchant l'Existence, l'Unité & les Attributs de Dieu, &c.* Londres 1625 in-4. C'est le *cinquiéme Livre de la Nature & des Attributs de Dieu.* Londres 1625 in-4. C'est le *cinquiéme Livre de son Commentaire sur le Symbole.* VII. *Traité de la Nature & des Attributs de Dieu* Londres, 1628 in-4. *premiére Partie. La seconde* a paru au même lieu en 1629 in-4. Ces deux parties forment le *sixiéme Livre de son Commentaire sur le Symbole.* La premiére est dédiée à Guillaume Comte de Pembroke par une Epitre, dans laquelle, dit Mr. Prynne (4), „ l'Auteur se déclare *Arminien*, & le „ défenseur des principes des Arminiens. Depuis le ch. 8. jusqu'au 20, il soutient ouvertement *la mutabilité des Decrets éternels de l'Election & de la Réprobation, fondés sur les actions & la volonté de l'homme, l'Universalité de la Grace & de la Rédemption*, & d'autres erreurs *Arminiennes.* Ce Livre, malgré les plaintes qu'on en a faites, n'a jamais été „ condamné par l'Evêque (*Laud*); au contraire la *seconde Partie* a été imprimée avec permission en 1629, & l'Auteur „ promu à la place de Principal du Collége du Corps de Christ „ d'Oxford par ce Prélat, & destiné même par lui à remplir „ la Chaire de Théologie (quoiqu'il n'y ait pas réussi) pour „ qu'il empoisonnât l'Université d'Oxford de ses pernicieux „ principes *Arminiens*". VIII. *La Connoissance de Jésus-Christ.* C'est le *septiéme Livre de son Commentaire sur le Symbole.* Il y a un Titre plus ample que voici: *Jésus-Christ exerçant sa Sacrificature éternelle, &c. ou Traité de la Connoissance de Christ, qui consiste à connoître le prix infini de sa Mort, de sa Résurrection, de l'exercice de sa Sacrificature éternelle, &c.* Londres 1624 in-4. IX. *L'Humiliation du Fils de Dieu, en devenant le Fils* [...]*me, &c.* Londres 1636 & 1636 in-4. C'est le *huitiéme* [...] *Commentaire sur le Symbole.* X. *Traité de la Consé-* [...] *au Sacerdoce éternel, &c.* Londres 1628 [...] 1638 in-4. C'est le *neuviéme Livre de* [...] XI. *Traité de la Connoissance de* [...]*e du prix infini de sa Mort,* [...] *Sacrificature éternelle dans* [...] *à droite de Dieu son Pere.* [...]*me Livre de son Commen-* [...]*A. Dominus venlet. De* [...] *Dieu, & de son Exal-* [...] *qualité de Seigneur &* [...] *Vivans & les Morts.* [...] *Eternelle, tant beu-* [...]io. C'est l'*onziéme* [...]ivre [...] & leur Auteur, [...] Cour [...] à Londres en [...] *Lettres,* [...]e l'Auteur [...] Corps de [...] *Sermons sur* [...] *Foi & de la* [...] 1627 in-4. [...] XIV. [...] *remiss* [...] *dans le* [...] *de ces* [...] aut [...] la

Mortification. Du véritable usage de la Raison, ou Régles pour résoudre les doutes en Théologie, &c. Londres 1654 in-folio. XVI. *Discours sur la limitation des deux Propositions du vs. 13. du Ch. VIII. de l'Epitre aux Romains.* XVII. *Défense de lui-même, ou Réponse aux Objections de Mr.* Henri Burton *contre un endroit de son Traité de* la Nature & des Attributs de Dieu. XVIII. *Paraphrase sur les onze premiers Chapitres de l'Exode, avec des Notes, & des Observations, & des Passages paralleles.* XIX. *La Grace de Dieu la seule cause du Salut, ou Explication de Rom. IX. 16.* XX. *Pharao justement endurci par Dieu, lorsque ce Prince eut rempli la mesure de son iniquité: ou Explication de Rom. IX. 18—24.* Ces cinq derniers Traités ont été imprimés avec la *Seconde Partie de la Connoissance de Jésus-Christ*, dont nous avons parlé ci-dessus, à Londres 1654 in-folio. XXI. *Divers Sermons.* Tous ces Ouvrages du Docteur Jackson, avec quelques autres qui n'avoient pas encore paru, ont été imprimés tous ensemble à Londres en 1672, en trois Volumes in-folio. Il a écrit aussi une *Relation Historique*, pour l'impression de laquelle le Docteur Edouard Martin, Chapelain domestique de l'Evêque Laud, donna une Permission, à l'insu de ce Prélat; ce qui le fit congédier (5), & le Livre fut supprimé. Mais Prynne, ennemi implacable de Laud, dit (6) „ que la susdite *Rélation Historique*, la plus „ indigne imposture qu'on ait jamais publiée contre notre „ Eglise, eut l'approbation de *Martin*, de l'aveu de *Laud*, „ & que ce fut l'Archevêque *Abbot*, qui condamna & supprima le Livre, sur les plaintes de *Prynne*, & à cause du „ scandale qu'il causoit dans le Public, ce qu'il fit, *dit-il*, „ contre le gré de *Laud*, qui continua toujours à en favoriser le débit".

[*F*] *Il étoit généralement aimé, excepté des Calvinistes rigides, qui le regardoient comme un* Arminien, *digne d'exécration.*] Prynne parle de lui en ces termes (7): *Le Docteur Jackson d'Oxford est un homme très-habile, dont les maniéres & la conduite sont honnêtes, affables, & dignes d'estime; mais il s'est oublié, & s'est laissé entrainer par ses spéculations Métaphysiques, à sa propre honte & à celle de son illustre Mere, je veux dire, de l'Université d'Oxford, qui gémit de sa défection, & du sein de laquelle il n'a jamais tiré sa doctrine empoisonnée.* Il dit dans un autre endroit (8), „ qu'il a été cité au dernier Parlement (9), „ & même publiquement accusé dans la derniére Assemblée „ du Clergé, pour ses Livres *Arminiens* hérétiques, qui ont „ été censurés par Mr. Henri Burton, dans ses *Seven Vials*, „ & auxquels le subtil & savant Docteur Twisse a répondu „ expressément". Mr. Burton fut choqué du *Traité de la Nature & des Attributs de Dieu*, & dans l'Epitre qui est au-devant de son Livre intitulé *Le Jeûne d'Israël*, imprimé en 1628, il s'exprime en ces termes: *Ces Neutralisans, ou Papistes Arminiens, ou Arminiens Papistes, ou comme il vous plaira de les nommer, sous le nom de l'Eglise Anglicane, osent publier toutes sortes d'Hérésies Arminiennes. C'est ainsi que dans un Livre imprimé il n'y a pas longtems, & même avec approbation, on trouve cette Hérésie Arminienne, qui est un vrai blasphême*, qu'il y a une bonté objective dans la Créature, qui dans l'ordre de la nature précéde l'acte ou l'exercice de la volonté de Dieu; *faisant ainsi par une conséquence nécessaire de la* Créature une Divinité, *qui a un être par elle-même, indépendant de tout, excepté de la seule Prescience de Dieu, d'où il fait dépendre l'être & le bien-être de toutes les Créatures, & non de la Cause supréme de toutes les Causes, la volonté de Dieu.* Le Docteur Jackson fit une *Apologie*, imprimée dans l'*Appendix* du *dixiéme Livre de ses Commentaires sur le Symbole*: il nie d'avoir jamais avancé la Proposition qu'on lui attribue, mais il avoue celle-ci, contenue dans son *Traité de la Nature & des Attributs de Dieu.* Chap. XIII. Part. III. pag. 149 in-4. „ Comme l'on présuppose une possibilité logique dans la Toute-puissance pour agir, il y a aussi une bonté objective, qui dans l'ordre de la nature précéde l'acte ou l'exercice de la volonté de Dieu". Il soutient dans son *Apologie* que „ la bonté des choses ne dépend pas de la volonté „ de Dieu, mais que Dieu veut certaines choses, parce „ qu'elles sont bonnes". *Il* dit encore que „ si les ordres de „ la volonté de Dieu étoient la seule régle de la bonté & „ de la justice, & n'étoient pas plutôt réglés sur ce qui est „ d'une Bonté éternelle, il seroit difficile d'éviter l'erreur „ des Stoïciens que *tous les péchés sont égaux*, sans parler d'une fatalité plus pernicieuse que celle des Stoïciens, que „ l'on introduiroit par-là. Les Turcs reconnoissent que la „ volonté de Dieu est la *régle du Bien*, d'une maniére aussi „ absolue, que le fait l'Auteur de l'*Epitre*; & qu'elle est la „ Cau-

(4) *Canterbury's Doom* p. 166. 167.

(5) *Voy.* Prynne's *Canterbury's Doom* p. 508.

(6) Ibid. p. 510.

(7) In his *Anti-Arminianism: or the Church of England's old Antithesis* &c. p. 270. Edit. 1630.

(8) *Appendix to Anti-Arminianism.*

(9) En 1627.

(t) Wood Ath. Oxon. Vol. I. Col. 816.

qui avoit étudié à Cambridge, & qui a été ensuite Ministre à Wye dans la Province de Kent, & enfin Prébendier de Cantorbery, & Docteur en Théologie. Il a publié des Sermons, & étoit ennemi déclaré des Arminiens; il servit de témoin contre l'Archevêque Laud, quand on fit le procès à ce Prélat (t).

„ *Cause des Causes*, comme il le prétend. Mais ils tombent „ dans les plus absurdes erreurs, parce qu'ils ignorent, ou „ qu'ils ne font pas attention, qu'il y a une *Bonte immuable*, „ qui précéde l'exercice de la volonté de Dieu; une Bonté, „ dont sa Volonté, de quelque maniére qu'on l'envisage, „ n'est point la cause, parce qu'elle est *co-éternelle* à sa Volon- „ té, à sa Sagesse, à son Essence. Et c'est par un effet de „ leur ignorance, ou en suivant l'erreur commune, que les „ choses sont *bonnes* parce que Dieu *le veut ainsi*, qu'ils re- „ commandent quelquefois, & qu'ils blâment en d'autres oc- „ casions les mêmes choses avec autant de feu & de zéle, & „ avec de belles protestations de leur soumission en tout à la „ volonté de Dieu, que le font d'autres personnes . . . . . „ Qui qu'il soit, Juif, Turc, ou Chrétien, qui croit que „ Dieu a décreté tous les événemens d'une maniére si abso- „ luë, qu'ils ne peuvent arriver d'une autre maniére qu'ils „ arrivent, doit nécessairement convenir, qu'il n'y a point „ de Mal moral dans le Monde, ou que la Volonté de Dieu, „ qui est la Cause des Causes, en est aussi la seule Cause".

(a) Fuller's *Worthies in Hampshire*.
(b) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 144.
(c) Idem ibidem.
(d) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 149.
(e) Idem ibid. Col. 154.

JAMES (THOMAS) savant Théologien Anglois du XVII. Siécle nâquit dans l'Ile de Whight (a) à Newport (b) vers l'an 1571 [*A*]. Il fit ses premiéres études dans l'Ecole de Wickham, prés de Winchester, d'où il passa au Collége Neuf d'Oxford, dont il devint Membre en 1593 (c). Le 3 Mai 1595 il prit le degré de Bachelier (d), & le 3 de Février 159⅞ celui de Maître-ès-Arts (e). Vers l'an 1599 ou 1600 ayant été recommandé à Mr. Thomas Bodley (depuis le Chevalier Bodley) pour son habileté, & la grande connoissance qu'il avoit des Livres, il le choisit pour premier Bibliothecaire de la Bibliothéque publique, qu'il établissoit alors à Oxford; poste dans lequel il fut confirmé par l'Université en 1602 (f). Le 16 Mai 1614 il se fit recevoir Docteur en Théologie (g); dans le même tems l'Evêque de Wells lui donna le Sous-Doyenné de son Eglise; l'Archevêque de Cantorbery le nomma à la Cure de Mongeham dans la Province de Kent, & lui conféra d'autres Bénefices, sans qu'il en eût recherché aucun (h); & ayant été fait Juge de Paix vers l'an 1620 (i), il résigna cette année-là son emploi de Bibliothécaire (k), & s'attacha plus fortement à l'étude, & divers bons Ouvrages ont été les fruits de son travail [*B*]. Il fut Membre de la Convocation, qui se tint avec le Parlement à Oxford, la premiére an-

(f) Idem *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 537.
(g) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 197.
(h) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.
(i) Idem *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 144.
(k) Idem p. 53.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 540.
(2) Ibid. Col. 538.
(3) Baillet *Jugem. des Sçav.* T. II. Part. I. p. 212. 213. Edit. de 1725. in-8.

[*A*] *Nâquit . . . . . vers l'an* 1571.] Mr. Wood dit (1), qu'il avoit environ cinquante-huit ans, quand il mourut, au mois d'Août 1629.

[*B*] *Divers bons Ouvrages ont été les fruits de son travail.*] En voici la liste. I. *Philobiblion Richardi Dunelmensis*; publié par notre Auteur à Oxford 1599 in-4., après l'avoir collationné sur les Manuscrits. Il a mis à la tête une Epitre dédicatoire au Chevalier Thomas Bodley, & à la fin un *Appendix de Manuscriptis Oxoniensibus*. II. *Ecloga Oxonio-Cantabrigiensis*. Londres 1600 in-4. C'est un Catalogue de tous les Manuscrits qui se trouvent dans les Bibliothéques de chaque Collége d'Oxford & de Cambridge, & de ceux de la Bibliothéque publique de cette derniére Université, mais ceux de la Bibliothéque publique d'Oxford n'y sont point. Mr. Wood nous apprend (2) que pour dresser ce Catalogue. „ les Col- „ léges d'Oxford lui donnérent la liberté d'examiner leurs „ Manuscrits, & qu'il prit même ceux qu'il lui plût, dans „ les Bibliothéques où on les négligeoit, & les mit dans la „ Bibliothéque publique. Il enleva ainsi divers Manuscrits „ du Collége de Bailleul & de celui de Merton, à la tête „ desquels on voit encore les noms de ceux qui les ont don- „ nés à ces Maisons". Joseph Scaliger parle avec de grands éloges de ce Catalogue dans une Lettre à Richard Thomson du 16 Décembre 1600. Voici ses termes. *Catalogus ille Scriptorum Oxoniensium & Cantabrigiensium Librorum mirificè me affecit; præsertim quum videam, multa in illis monumenta esse, quibus res Gallicæ & regni Francorum illustrari possint; & præterea non minorem numerum eorum, quibus Tyrannis Pontificia manifesto deprehendi possit; tum quæ doceant, quando cloacæ illæ & colluvies Monachorum sese in Europam effuderint, ut Loiolitæ hodiè & Capuccini. Habetis quoque Origenem in Celsum aliosque eximios Græcos nondum editos, quos parum vexari ab iis puto, qui in Collegiis degunt. A me certè non rarò reviserentur, si ibi adessem.* [☞ Ce Catalogue est divisé en deux Livres; dans le premier les Manuscrits sont mis sans aucun ordre; mais dans le second ils sont rangés selon les quatre Facultez, & dans chacune de ces Facultés selon l'ordre Alphabétique, tant du nom des Auteurs, que du Titre des Ouvrages. Quoique Possevin se soit appliqué à en faire la censure à la fin du Tome II. de son *Apparat Sacré*, il est constant que c'est un des plus exacts d'entre les Catalogues de cette nature (3). ADD. DU TRAD.] III. *Cyprianus redivivus, hoc est, Elenchus eorum, quæ in Opusculo Cypriani de Unitate Ecclesiæ sunt vel addita, vel detracta, vel lapsu Typographi, vel alio quovis modo supposita*, &c. avec l'Ouvrage précédent. IV. *Spicilegium D. Augustini, hoc est, Libri de Fide ad Pet. Diaconum, cum antiquissimis duobus Manuscriptis & postremis ac ultimis Editionibus excusis, tam Basiliensi, quam Parisiensi, diligens Collatio, ac Castigatio*, &c. de même à la suite de l'*Ecloga*. V. *Bellum Papale seu Concordia discors Sixti* V. *& Clementis* VIII. *circa Hieronymianam Editionem*. Londres 1600 in-4., & 1678 in-8. VI. *Catalogus Librorum in Bibliothecâ Bodleianâ*. Oxford 1605 en grand-8., ou plutôt en petit in-4. Réimprimé avec quantité d'Additions en un gros in-4. en 1620.; auquel on ajoûta un Appendix en 1636. On trouve dans ce Catalogue celui de tous les Manuscrits qui étoient alors dans la Bibliothéque Bodléienne VII. *Concordiæ sanctorum Patrum, i. e. vera & pia Libri C[illegible] ticorum per Patres universos, tam Græcos, quam Latinos E[illegible] sitio*, &c. Oxford 1607 in-4. VIII. *Apologie pour* Jea[illegible] clef, *où l'on montre la conformité de ses sentimens avec l'Eglise Anglicane d'aujourd'hui*, &c. Oxford 1608 [illegible] a joint *la Vie de Wiclef*. IX. *Traité de la Corrupti[illegible] ture, des Conciles, & des Peres, par les Prélats, l[illegible] les Soutiens de l'Eglise de Rome, pour mainteni[illegible] l'Irreligion. Par* Thomas James, *Etudiant en* [illegible] *mier Bibliothécaire de la Bibliothéque publiq[illegible] par le Chevalier* Thomas Bodley. *Avec u[illegible]* Gretser & à Antoine Possevin *Jésuites* [illegible] *me des* Fondemens de l'Ancienne & de la Nouvelle Religion *En cinq Parties*. Londres 1611 in-4., & 1688 in-8. Ce Traité est dédié au Docteur George Abbot, Archevêque de Cantorbery. Dans la premiére Partie on prouve *la bâtardise des faux Peres*. Dans la seconde, que *les vrais Peres ont été corrompus*. Dans la troisiéme, *les Variétés & les Contradictions de la Bible Romaine, appellée communement* la Vulgate. Dans la quatriéme on découvre, *le tort que les Papistes ont fait tant ouvertement qu'en cachette aux anciens Peres, aux Ecrivains du moyen âge, & aux Modernes, principalement par leurs* Indices Expurgatoires. La cinquiéme propose *les Remedes contre ces divers maux, le tems & la maniére de les appliquer, comme aussi l'utilité des anciens Manuscrits*. Dans l'*Avertissement au Lecteur Chrétien*, il remarque, qu'il y a 187 Traités, soupçonnés fortement d'avoir été forgés par ceux de l'Eglise Romaine, si même la supposition n'est pas clairement prouvée. „ Je suis „ en cela, *dit-il*, le sentiment de leurs plus savans Auteurs, „ & qui ont été les plus estimés dans leur tems, tels que les „ Cardinaux Bellarmin & Baronius, les Jésuites Possevin & „ Gretser, Sixte de Sienne de l'Ordre des Prêcheurs; l'Her- „ mite Angelus Roccha, le Moine Pamelius, & divers a[illegible] „ tres". Il dit que trois raisons principales l'ont enga[illegible] publier ce Traité. „ Premiérement, *dit-il*, parce qu[illegible] „ une matiére de Foi, de déterminer ce qui est la P[illegible] „ Dieu ou non; & le Pape Sixte, ayant entrepris d[illegible] „ cer là-dessus, *ex Cathedra*, a grossiérement erré[illegible] „ est évident, qu'ils ont tort de soutenir, *que le[illegible]* „ *errer en matiére de Foi*. En second lieu, par[illegible] „ tholiques-Romains sont toujours prêts à n[illegible] „ diverses Versions de la Bible, quoiqu'on [illegible] „ l'Original l'un & l'autre sens, faisan[illegible] „ sur l'absurdité palpable qui se tr[illegible] „ la publication de deux Bibles, [illegible] „ ans, & toutes deux autorisées [illegible] „ contradictoire, & en même tem[illegible] „ nos *Théologiens de Douay*, qu'il[illegible] „ nous, au sujet des Correctio[illegible] „ voudrois bien qu'ils comm[illegible] „ mes & leurs deux Papes, [illegible] „ ce qu'il leur plaira sur [illegible] „ dans la Bible, & on l[illegible] „ qui m'a fait prendre [illegible] „ se de Jacques Gr[illegible] „ de répondre à s[illegible] „ ries, & ses in[illegible] „ *son* de Salom[illegible] que depuis l'[illegible] *reuse coutum*[illegible] „ Bibliot[illegible] „ quem[illegible] „ pie[illegible] „ [illegible] „ [illegible]

année du régne de Charles I, & il y proposa de commettre quelques personnes savantes, pour examiner les Manuscrits des Ouvrages des Peres, qui se trouveroient dans toutes les Bibliothéques publiques & particuliéres d'Angleterre, afin de découvrir les falsifications des Editions étrangéres données par les Catholiques Romains (*l*). Il possédoit à fond les Peres & les Scholastiques, & son savoir étoit si universel que quelques-uns le regardoient comme *une Bibliothéque vivante*. Tous ses projets eurent toujours pour objet l'utilité des Sciences, & le bien de l'Eglise Anglicane. Comme Cambden le connoissoit sur ce pied-là, il dit en parlant de lui (*m*), *c'est un homme savant, & un véritable amateur de Livres, tout dévoué aux Lettres, qui est occupé présentement à fouiller avec beaucoup de travail dans les Bibliothéques d'Angleterre, dans la vuë de consacrer le fruit de ses recherches à l'utilité publique, ce qui sera d'un grand avantage aux gens d'étude*. James dit dans une Lettre à Mr. Calendrine, datée d'Oxford le 23 May 1624 (*n*), que si l'Université de Cambridge vouloit former & favoriser un projet pareil à celui du Docteur Good, „ Il osoit „ soutenir, qu'il en reviendroit plus de profit aux Sciences & à la Religion, que de la fondation de dix „ Collèges. Je me suis appliqué en dernier lieu, continue-t-il, uniquement à la lecture des Manuscrits; „ & j'y trouve tant & de si pressantes preuves, soit en faveur de notre Religion, soit contre les Catho- „ liques-Romains, qu'on ne peut assez s'en étonner". Dans une autre Lettre à l'Archevêque Usser, datée d'Oxford le 15 Février 1624 (*o*), il s'exprime en ces termes. „ Les *Rabbins* non seulement ont es- „ sayé la rigueur des *Indices* des Papistes à Rome, mais encore le *Thalmud* en six volumes: plût à Dieu „ que nous fussions la moitié aussi actifs & diligens à rétablir la vérité, qu'ils le sont à la faire disparoître „ & à l'anéantir. J'ai rétabli trois-cens citations, & les ai purgées des corruptions en trente mains de „ papier. Mr. Briggs vous instruira sur cet article, & sur plusieurs autres de mes projets, pourvu qu'ils „ n'échouent pas, faute d'appui; il faudroit la bourse d'un Prince. Si j'étois en Allemagne, les divers „ Ordres porteroient les fraix. Les nôtres ne pourroient-ils pas fournir ce qui manque? Si chaque Ec- „ clésiastique, qui a cent Livers sterling de rente, & au-dessus, vouloit seulement donner un Schilling „ de chaque centaine de Livres, pour les Ouvrages publics, je veux entreprendre de faire réimprimer „ les Peres, & d'entretenir cinq ou six Ecrivains Orthodoxes, pour collationner les Livres imprimés „ avec d'autres Editions & avec les Manuscrits, pour comparer les Versions des Papistes avec le Texte „ Grec; & pour faire généralement tout ce qui peut regarder les Ouvrages, & leur pureté. Je me „ chargerai de faire l'Office de Maître du Palais Sacré (*Magister S. Palatii*) en Angleterre, si j'en suis „ légitimement requis". Il mourut au mois d'Août 1629, dans sa maison d'Holywell, au fauxbourg septentrional d'Oxford, âgé d'environ cinquante-huit ans, & fut enterré dans la Chapelle du Collége Neuf (*p*).

(*l*) Idem ibid. & *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 537.

(*m*) Britannia *in Comit.* Monmouth. Edit. 1607.

(*n*) *Collection of Lettres* at the and of *Archbishop Usser's Life. By Dr. Richard Parr.* No. 66. p. 307.

(*o*) Ibid. No. 77. p. 320.

(*p*) Wood *Hist. & Antiq.* p. 145. & *Ath. Oxon.* Col. 540.

„ Serment." X. *Les Jésuites menacés de leur ruine par les Prêtres Seculiers, pour leur mauvaise vie, leurs mœurs corrompuës, leur doctrine hérétique, & leur politique, qui l'emporte sur celle de Machiavel.* Oxford 1612 in-4. On trouve à la fin *La vie du Pere* Parsons, *Jésuite Anglois*. XI. *Filius Papæ Papalis* &c. Londres 1621. & traduit du Latin en Anglois par *Guillaume Crashaw*. Le nom de James ne paroît pas à la tête de ce Livre. XII. *Index Generalis sanctorum Patrum ad singulos Versus Capitis V Evangelii secundum Matthæum* &c. Londres 1624 in-8. XIII. *Notæ ad Georgium Wicelium de Methodo Concordiæ Ecclesiasticæ, cum Catalogo Authorum, qui scripserunt contra squalores Ecclesiæ Romanæ.* Londres 1625 in-8. XIV. *Vindiciæ Gregorianæ, seu restitutus innumeris pené locis Gregorius Magnus, ex variis Manuscriptis, ut magno labore, ita singulari fide collatis.* Geneve 1625. XV. *Introduction à la Théologie, contenant une réfutation des Papistes par les Papistes mêmes, sur les principaux Articles de notre Religion* &c. Oxford 1625 in-4. XVI. *Humble & instante Requête à l'Eglise d'Angleterre sur les Livres qui regardent la Religion.* 1625. en une feuille in-8. XVII. *Explication étenduë des dix Articles contenus dans la Requête présentée par le Docteur James au Clergé d'Angleterre pour rétablir dans leur pureté les Auteurs corrompus par les Papistes.* [Ox]ford 1625 in-4. XVIII. *Specimen Corruptelarum Pontificiorum in Cypriano, Ambrosio, Gregorio Magno, & Authore Operis imperfecti, & in Jure Canonico.* Londres 1626 in-4. XIX. ... *librorum prohibitorum a Pontificiis.* Oxford 1627 in-8. ... *monitio ad Theologos Protestantes de Libris Pontificiorum* ... MS. XXI. *Enchiridion Theologicum MS.* XXII. ... *nibus & Conjecturis. MS.* „ J'ai vu autrefois, ... (*q*), ces trois Manuscrits dans la Bibliothé- ... sous D. 1. 2. 3. mais j'ignore s'ils ont ... peut-être l'*Enchiridion* l'est-il." Le Docteur ... du François en Anglois *la Philosophie* ... sa traduction a été imprimée à Lon- ... encore publié deux petits *Traités* de ... *les Mendians*, & un Livre intitulé: ... *Indulgentiarum & Reliquiarum* ... *bl. Romæ ex veteri Manuscrip-* ... On voit dans une Colonne ... MS. & dans une autre la ... prétendent que ce n'est pas ... de Cambridge qui est ... plusieurs Lettres de ... l'*Archevêque Us-* ... *leur piété & leur* ... Prélat par *Ri-* ... 28 Janvier ... ou votre ... *la Visi-* ... fait ... ef-

„ forts peuvent en quelque façon être utiles à votre Gran- „ deur, je serai charmé de m'employer... l'âge ne m'accable „ pas autant que les maladies & mon corps n'est pourtant „ pas si foible, que mon esprit s'en ressente; il a toujours „ la même vigueur, & je souhaitte avec ardeur qu'on fasse „ quelque chose contre les Papistes par rapport à la suppo- „ sition & à la corruption des Livres; ce sont des matiéres „ de fait, qui ont été le grand Objet de mes études, & qui „ le seront, s'il plaît à Dieu, tant que je vivrai. Je trouve „ que les Ouvrages des Peres sont extrêmement corrompus, „ surtout dans les Editions de ceux de l'Eglise Romaine. „ Dans le *Droit Canon* & les *Decretales* je puis les convaincre „ des plus indignes fourberies, par des Actes autentiques. „ Mais ce qui a trompé ou amusé le monde, & l'a rendu ou „ fait demeurer Papiste, a été qu'il n'y a point eu de Cen- „ seurs des Ouvrages des Peres, & c'est ce qui a fait que nos „ Centuriateurs de *Magdebourg*, & quelques-uns de nos plus „ judicieux Sçavans ont donné sur les Peres, & ne les ont „ point épargnés, tandis que ce ne sont que de faux Peres. „ Mais la fourberie la plus insigne par laquelle on trompe „ le plus aujourdhui, c'est un *Indice Expurgatoire* secret, & „ par là d'autant plus dangereux: c'est-à-dire, qu'on réimpri- „ me les Livres, sans parler d'aucune Correction, en y a- „ joutant, retranchant, ou en les corrompant de mille autres „ maniéres, comme on peut en voir des preuves dans plus „ de cent Auteurs du moyen Age & des derniers tems. Je „ ne citerai que *Sixte de Sienne*, *Alphonse de Castro*, & les „ *Sommes d'Antoninus*. Il y a environ cinq-cens Traités sup- „ posés, & environ mille endroits dans les véritables Ouvra- „ ges qui sont corrompus, que j'ai marqués avec soin, & je „ les rétablirai à l'aide des Manuscrits, car jusqu'à présent „ les Sçavans n'en ont parlé que par conjecture. Dans ce „ dessein j'ai assemblé la fleur de nos jeunes Théologiens, „ qui sont tout disposés à se joindre à moi pour faire des re- „ cherches. Si votre Grandeur souhaitte de voir quelque „ chose de leur travail, je lui en envoyerai. Et si j'étois as- „ sez heureux pour en avoir encore douze autres, quatre „ pour copier les Auteurs Orthodoxes, dont nous sommes „ richement pourvus, qui ont défendu les articles capitaux „ de notre Religion (40 ou 50 Livres sterling méneroient „ loin), quatre pour comparer les anciennes Editions avec „ les nouvelles; & quatre pour revoir les Versions du Grec „ faites par les Papistes, comme *Vedelius* a fait par rapport à *Ig- „ nace*, en quoi je l'ai un peu aidé; je ne doute pas que je ne „ chassasse les Papistes de leurs plus profondes cachettes. Mais „ hélas! Mylord, je n'ai aucun encouragement de la part „ de nos Evêques. Je ne leur demande point de Bénéfices; „ mais seulement 40 ou 60 Livres st. pour d'autres, & des „ Lettres à d'autres personnes; & si je puis obtenir ce que „ je demande, la victoire est à nous, malgré toutes les fan- „ faronades des Papistes dans leurs derniers Livres."

... étoit né à Newport dans l'Ile de Wight (*a*): aprés ... en qualité d'Ecolier dans celui du Corps de Christ ...). Le 12 d'Octobre 1611 il prit le degré de Ba- ... -ès-Arts (*d*). Le 13 Septembre il devint Membre ... même tems il entra dans les Ordres sacres (*f*). Le ... termes, dans une Lettre à l'Archevêque Usser, datée ... t, qui travaille présentement, par mon conseil & sous „ ma

(*a*) Idem Col. 597.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*f*) Idem ibidem.

(*g*) *Collection of Letters* at the end of *the*

Life of Usser. Lett. 62. p. 305.

„ ma direction, à la *Vie de Becket*, où l'on prouvera clairement, tant par ses propres Ecrits, que par „ ceux de son tems, qu'il n'étoit pas, comme on le croit, un *Saint* du premier Ordre, mais un *Archi-Rebelle*, & que les Papistes ne se sont pas peu trompés sur son sujet. Mon parent ne sera pas moins „ charmé, que moi-même, d'être de quelque utilité à Votre-Grandeur, en ce genre. Il est vigoureux, „ & très-capable de faire quelque chose; il entend la Critique pour l'Hébreu, le Grec, & le Latin; il „ posséde le François, & l'Italien, il n'a pas son pareil, sur-tout pour lire les Manuscrits; il écrit bien, „ & j'oserois le mettre de pair avec quelque Prêtre ou Jésuite que ce soit de notre tems; en un mot il „ est tel, que je souhaitterois un homme auprès de votre Grandeur. Mais *Paupertas est inimica bonis moribus*; il n'a ni pere ni mere, &, si je l'ose dire, presque pas d'amis, excepté moi, ce qui est d'autant plus triste". Le 7 Juillet 1624 il fut reçu Bachelier en Théologie (*b*). Il a publié quelques Ouvrages, & a laissé un grand nombre de Manuscrits curieux [*A*]. Mr. Wood remarque (*i*) que „ quoique capricieux & bizarre, c'étoit un meilleur esprit que son Oncle le Docteur Thomas James; & que „ s'il avoit vécu plus longtems, il l'auroit surpassé du côté des Ouvrages imprimés. Il passoit pour habile dans la plupart des Sciences. Tous ceux qui le connoissoient, savent qu'il entendoit bien le Grec, „ qu'il étoit bon Poëte, excellent Critique, Antiquaire, Théologien, & qu'il possédoit parfaitement le „ Saxon & le Gothique. Pour ce qui étoit de la Prédication, il n'étoit goûté de personne dans l'Université, si ce n'est des gens les plus graves. De trois Sermons qu'il a prononcés devant l'Université, „ il y en a un sur l'*Observation du Carême*, sans Texte, selon la plus ancienne maniére; un autre contre „ un Texte; & un troisiéme, qui ne touche point au Texte; ce qui fait voir qu'il étoit bizarre". Il avoit beaucoup voyagé; en 1619 il étoit en Russie. Il aida Mr. Selden dans l'Edition des *Marmora Arundelliana*, & ce grand-homme l'appelle dans sa Préface, *Vir multijugæ lectionis, studiique indefatigabilis*. Il fut aussi fort utile aux Chevaliers Robert & Thomas Cotton, pour arranger & mettre en ordre leur belle Bibliothéque. Ses liaisons avec le premier, qui n'étoit point ami des Prérogatives Royales, le firent arrêter & resserrer fort étroitement par ordre de la Chambre des Pairs en 1629, lorsque le Chevalier Robert Cotton fut mis en prison pour certaines choses, qu'il avoit lâchées dans le Parlement. Mr. Wood remarque (*k*), „ qu'il ne manquoit rien à notre Auteur, & à ses Etudes, qu'un Benéfice simple, „ ou une Prebende, & que si on lui avoit donné l'un ou l'autre, les travaux d'Hercule n'auroient été „ qu'un jeu pour lui". Il mourut de la fiévre-quarte chez le Chevalier Thomas Cotton à Westminster au commencement de Décembre 1638, & fut enterré le 7 du même mois dans l'Eglise de Sainte Marguerite.

(*b*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 228.

(*i*) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 615.

(*k*) Ibid. Col. 616. & *Hist. & Antiq. Univ. Oxon* L. II. p. 240.

[*A*] *Il a publié quelques Ouvrages, & a laissé un grand nombre de Manuscrits curieux.*] Il a publié divers Sermons Latins. 1. *Anti-Possevinus, sive Concio habita ad Clerum in Acad. Oxon. an.* 1625 *in* 2 Timoth. IV. 13. Oxford 1625 in-4. 2. *Concio habita ad Clerum Oxon. de Ecclesiâ, in* Matth. XVI. 18. Oxford 1633 in-4. Il a aussi donné quelques Sermons Anglois. 1. *Sermon sur l'Eucharistie* prononcé à Oxford le jour de Pâques, sur *Matth.* XXVI. 26. 27. 28. Londres 1629 in-4. 2. *L'Histoire de la Prédication, ou Discours sur la maniére de prêcher des Apôtres & sur la nôtre.* Sur 1 Cor. IX. 16. Londres 1630 in-4. 3. *Sermon sur l'Observation du Jeûne du Carême.* Londres 1630 in-4. Il n'y a point de Texte à ce Sermon, mais le sujet est pris de Luc IV. 2. 4. *Sermon sur le tems de Communier, & sur le pardon réciproque des Offenses*; prononcé au Collége du Corps de Christ à l'élection d'un Principal, sur 1 Cor. XI. 25. Londres 1632 in-4. 5. *Essai Apologétique pour la Justice d'un Peuple misérable & malheureux*, prononcé à Ste. Marie d'Oxford, sur Ps. XXXVII. 25. Londres 1632 in-4. Il a aussi donné *Poëmata quædam in mortem Clarissimi Viri Roberti Cottoni & Thomæ Allen.* Oxford 1633 in-4. il a joint à ces Poësies la Lettre que le Chevalier Thomas More avoit écrite d'Abingdon dans la Comté de Berk, en 1519 à l'Université d'Oxford, en faveur de l'étude de la Langue Grecque, qui depuis bien des années y étoit négligée. Il a aussi traduit en Anglois l'*Octave* de Minucius Felix, & cette Traduction a été imprimée à Oxford en 1636 in-12. Il fit présent de toutes les piéces dont on vient de parler, excepté la derniére, à la Bibliothéque Bodléienne, reliées en un Volume, avec des Vers de sa façon sur un feuillet blanc à la tête: ils commencent

„ *Dear God, by whom in dark womb's shade*
„ *I am to fear and wonder made* &c.

Il fit ces vers dans le tems qu'il étoit étroitement resserré par Ordre de la Chambre des Pairs. Il laissa environ 45 Manuscrits, ou de sa propre composition, ou recueillis de différens Auteurs, tous écrits de sa propre main. Ces Manuscrits tombérent d'abord entre les mains du Docteur Thomas Greaves son ami, & ils ont passé ensuite dans la Bibliothéque Bodléienne. Ceux de sa composition sont. I. *Decanonizatio Thomæ Cantuariensis & suorum.* In folio. Il contient 760 pages, & commence par ces paroles: *Viam regiam mihi patefacit ad decanonizationem ficti ac fucati Martyris* &c. l'Epître au Lecteur commence de cette maniére, *Amice Lector, rogatus sum sæpius* &c. II. *Comment. In Evangelia S. Johannis.* En deux Parties in-4. Il commence: *Postmodo ad textum sacræ Historiæ deveniam, ubi prius* &c. chaque Partie contient environ une douzaine de feuilles. III. *Notæ in aliquot loca Bibliæ*, en trois feuilles in-4. dont le commencement est, *Videte sub ficu, Paraphrastes sub umbrosâ ficu* &c. IV. *Antiquitates Insulæ Vectæ*; en 17 pages in-4. Le commencement est, *Angli Saxones Marciorum* &c. & celui de l'Epître au Lecteur, *utrum moriar priusquam hoc opus perficiam, Deus novit* &c. Ce n'est qu'un Essai, & le Canevas d'un Ouvrage plus considérable. V. *Epistolæ ad amicos suos Doctos.* La premiére Lettre, adressée au Docteur Sebastien Benefield du Collége du Corps de Christ, commence par ces mots, *Sancte Deus* &c. Ce Manuscrit est un gros in-4. & contient des Lettres écrites principalement aux Membres de son Collége, des Epitaphes, & quelques Piéces en vers Anglois. VI. *Epigrammes* Latines & Angloises, avec d'autres Poësies. VII. *Raisons d'entreprendre la Vie des Grands-Hommes* &c. Ces Raisons sont au nombre de six ou plus, & commencent, *Monsieur, si vous voulez savoir mon sentiment* &c. en deux feuilles in-folio. VIII. *Deux Sermons*: le premier sur Jacq. V. 14. & le second sur Jean XII. 32. Ecrits tous deux in-folio. IX. *Iter Lancastrense.* Il est en vers Anglois, & a été composé en 1636; il commence par ces mots, *High Hole of Wood* &c. Il remplit deux feuilles & demie. X. *Glossarium Saxonicum-Anglicum.* C'est un Livre de poche longuet. XI. *Glossarium Sax. Angl.* seconde partie in-8. XII. *Dictionnaire Russien*, avec l'interprétation en Anglois. XIII. *Observations faites dans ses Voyages dans quelques parties du Pays de Galles, en Ecosse, en Shetland, & en Groenlande* &c. en quatre feuilles in 4. XIV. *Observations faites en Russie sur le Pays, les Mœurs & les Coutumes*, en 1619 in-8. Il s'étoit proposé de [...] pier, & d'y ajoûter diverses choses. Outre ces [...] vres Mr. Wood marque un autre Recueil [...] plupart en Latin, avec quelques-unes en [...] à son Maître le Docteur Sebastien Benefi[...] sont en vingt-quatre Volumes in-4. & e[...] contiennent principalement des Remarqu[...] Manuscrits, & quelquefois de Livres impri[...] & l'Antiquité.

(*a*) Sur un Mémoire qui m'a été envoyé.

☞ JANSSE (Lucas) (*a*) l'un des Pasteurs de l'Eglise Réformée de Rouen, de l'an 16[...] la révocation de l'Edit de Nantes, se réfugia à Rotterdam, où il mourut après le 24 Avril 10[...] signa, avec un grand nombre d'autres Pasteurs Réfugiés, l'Acte d'Uniformité, dressé dans le Sy[...]lon. Selon le témoignage de feu Mr. Philippe le Gendre son Collégue, c'étoit un digne Minis[...] sus-Christ, remplissant toutes les fonctions de sa Charge avec diligence, & d'une maniére [...]cilioit l'estime & l'affection de son Troupeau. Ses mœurs pures, sa piété, son savoir, [...] son humeur le faisoient généralement aimer & estimer de tout le monde. C'est lui qui [...] petit Livret, intitulé *la Messe trouvée dans l'Ecriture* [*A*]. Le Parlement de Rouen [...]

[*A*] *C'est lui qui est l'Auteur du petit Livret intitulé*, La Messe trouvée dans l'Ecriture.] „ Ce n'est qu'un Livret de „ 32 pagg. in-12. en Prose, & en forme de Dialogue, en„ tre un Cardinal & le Pape Innocent X, pour réfuter le Pe„ re François Veron, qui, dans une Edition de la Bible „ Françoise, traduite par les Docteurs de Louvain, & impri„ mée à Paris en 1646 mit en beaux gros Caractéres *Act.* „ XIII. 2. *En* [...] *disant la* [...] „ petit Ouvrage en que[...] „ la *Vulgate*, & la *Fran*[...] „ *dition*, & les Pension[...] „ *Purgatoire*, le Comte [...] „ Le premier est [...] Gr[...] „ rarchie, ayant la [...]

noissance de cette Piéce, en rechercher & en punir l'Auteur; mais Mr. Des Champs, Avocat Catholique Romain, chez qui Mr. Jansse demeuroit, prévint le coup, en l'engageant à retirer tous les Exemplaires de chez le Libraire (*b*). Mr. Jansse n'est pas le seul qui ait pris un tour ironique pour combattre l'Eglise Romaine, & pour maintenir la Réformation. Diverses Piéces Comiques ont été destinées à cet usage, & ont été employées avec succès dans les premiers tems de la Réforme, & même depuis [*B*]. Outre

(*b*) Voy. Rem. [A].

„ Comte *Mérite* est le Grand-Trésorier de l'Eglise Catholi-„ que, & le Vicomte est le Factotum de toute cette illustre „ Maison; c'est lui, qui est le Portier, pour introduire ou „ pour exclure qui bon lui semble (1)". Il paroit par ce que l'on nous apprend ici de ce petit Livret, qu'il s'agit de la premiére Edition, dont l'Auteur retira tous les Exemplaires. Mais il y en a une seconde, dans un petit Recueil, intitulé, *Recueil de plusieurs Piéces curieuses, comme il se verra à la page suivante.* A Villefranche. Par *N. Selon*, Imprimeur & Libraire, *à la Bataille.* Sans date d'année. Les Piéces contenuës dans ce Recueil sont I. *Veron ou le Hibou des Jésuites, opposé à la Corneille de Charenton.* Par J. M. Mr. Meitrezat (Auteur selon les apparences de cette Piéce) ayant publié son *Traité de la Communion à Jésus-Christ, au Sacrement de l'Eucharistie*, François Veron entreprit de l'attaquer par un misérable Libelle, auquel il mit pour titre, *La Corneille de Charenton.* C'est ce qui donna lieu à la Piéce qui se trouve ici. On voit à la tête un petit Avertissement, où Veron n'est pas épargné. On y dit, que les Jésuites l'ont chassé de leur Société. Qu'il étoit si malicieux, qu'étant Curé de St. Brice, prés de Paris, il fit un échange de cette Cure pour celle de Charenton St. Maurice, où étoit le Temple des Réformés, quoique cette derniére valût beaucoup moins, & cela uniquement pour chagriner les Réformés. L'Auteur en rapporte deux traits. Il prenoit son tems, le jour de Pâques, de diriger sa Procession de maniére qu'il retournoit à sa Paroisse, dans le tems que les Réformés sortoient du Temple, desorte qu'on se trouvoit pêle-mêle: „ Et un jour, *dit-on*, il „ pensa y arriver un grand desordre, si l'Hoste du Roy de „ Suede, nommé le Sieur du Fresne, audit Charanton, ne „ s'y fust rencontré, il seroit arrivé un terrible massacre". Veron empêchoit aussi qu'on ne vendît de la viande en Carême à Charenton. Cette premiére Piéce du Recueil est de 30 pagg. II. *La Révolte enseignée par F. Veron contre les Commandemens de Dieu.* 2 pagg. III. LA MESSE *trouvée dans l'Escriture.* Mise au 13 des Actes des Apôtres, v. 2. *Par F. Veron.* C'est un titre particulier, où on lit au bas. *A Villefranche chez N. Selon, Imprimeur, à l'enseigne de la Bataille*, 1678. pagg. 41. A la suite, (car les pages continuent) on trouve, *les Commandemens de Dieu, & les Commandemens du Pape*, en Vers. *Génération de l'Antechrist. Description de l'Image de l'Antechrist. Examen familier des Réponses de Veron, aux demandes qu'on lui a faites. Huitain fait sur le Dieu de la Messe.* Tout cela est peu de chose, en comparaison *de la Messe trouvée dans l'Ecriture.* Comme c'est une petite Piéce rare, je m'imagine que le Lecteur ne sera pas fâché d'en trouver ici quelques traits. Voici le début. „ Pardonnez à „ ma curiosité, Saint Pere, si je vous demande d'où vient „ que nous voyons aujourdhuy sur vostre front Pontifical, „ une gayeté extraordinaire? C'est la demande, que faisoit „ ces jours passez un Cardinal au Pape Innocent X. A quoy „ Sa Sainteté fit response: Si mon visage porte quelque té-„ moignage de joye, ce n'est certes point sans sujet, veu „ que je viens d'apprendre une descouverte, qui s'est faite „ sous mon Pontificat, capable de le rendre célébre dans „ tous les siécles .... l'on a depuis peu finalement trouvé la „ Messe dans l'Ecriture. La Sainte Messe, s'escria le Cardi-„ nal, tout estonné, dans l'Escriture! Cette affirmation me „ surprend d'une estrange sorte, veu que jusques à présent „ tant d'excellens Pellerins ont voyagé par tous les divers „ endroits de ce monde des Escritures sainctes, ont fureté „ par-tout à dessein d'y trouver la Messe ..... mais toute „ leur estude a été vaine". Le Cardinal s'informe ensuite du nom de celui qui a fait cette belle découverte, & de l'endroit de l'Ecriture où il a trouvé la Messe; ayant appris que c'est au *v.* 2. du Ch. XIII. des Actes, il fait des Remarques sur [illegible] Passage, qui démontrent le faux & le ridicule de la [illegible] P. Veron, & il fait semblant de relever par cet [illegible] ce Traducteur. Il parle des avantages qui [illegible] la Religion Catholique de cette Méthode [illegible] nous a donné, *dit-il*, l'adresse d'authoriser [illegible] trines de l'Eglise qui sont en controverse, [illegible] de facilité & de succez, en les faisant trou-[illegible] formels dans l'Escriture. Nous n'avons qu'à [illegible] lieux qui ont les moindres apparences de con-[illegible] trines, & les traduire sur ce modelle que nous [illegible] P. Veron". Il cite pour exemple ce Passage de St. [illegible] qu'il voudroit traduire, *Tu es Pape, & sur* [illegible] *on Eglise.* Le Pape approuve, & se propo-[illegible] récompenses à Veron, & de l'honorer mê-[illegible] le Cardinal. Tout d'un coup il se met à [illegible] *a la teste*, il dit; „ J'entre en soucy d'une [illegible] ist en la pensée. Je me représente que cet [illegible] énétrant, comme il a trouvé, contre tou-[illegible] Messe dans l'Ecriture, il y pourroit bien [illegible] *Pere Veron doit estre Pape.* Et par ce [illegible] me destroner du saint siége, [illegible] Pape illégitime. Cette crainte me [illegible] r, & fait éclipser toute cette affec-[illegible] uy". Dans le tems que le Cardinal [illegible] ivent diverses personnes fort [illegible] *Faite d'un grand desordre:* „ Que [illegible] ons de l'Ecriture, la Vulgate [illegible] ent en grande contesta-„ tion". Il s'agit du pas, que la Vulgate prétendoit, en conséquence de l'autorité que lui a donnée le Concile de Trente; la Françoise de Louvain lui dispute la préséance, sur ce qu'elle peut montrer la Messe, ce que l'autre ne peut faire. Ces Remontrances à peine finies paroît dans la Chambre Dame *Romaine Tradition*, qui se plaint de ce que Veron a débauché une des personnes les plus qualifiées qui logent chez elle, c'est à sçavoir la Messe. Qu'elle craint qu'il n'en fasse de même de toute la troupe de ses hôtes, ce qui lui seroit très-préjudiciable. Ses craintes augmentent en voyant paroitre le Marquis Purgatoire, le Comte Mérite & le Vicomte Franc-Arbitre, dont l'Auteur trace le Caractére d'une maniére très-comique, qui viennent à leur tour faire des plaintes, de ce que Veron leur a ôté leur Compagne la Messe, ou de ce qu'il ne leur a pas donné, comme à elle, une place honorable dans l'Ecriture. La Messe se présente ensuite elle-même, qui est très-mécontente de se trouver déplacée, au-lieu qu'elle se trouvoit auparavant fort à son aise. Sur toutes ces plaintes le Pape consent que la Messe retourne dans son ancienne demeure, chez Dame Tradition Romaine, ordonne que Veron lui fasse amende honorable, le déclare déchu de ses charges, indigne de jamais chanter Messe, &c.

(1) Mémoire MS.

[*B*] *Diverses Piéces Comiques ont été destinées à cet usage, & ont été employées avec succès, dans les premiers tems de la Réforme, & même depuis.*] On peut consulter Mr. Bayle (2) sur la Comédie représentée à la Rochelle en 1558. Mais il ne dit rien d'une Piéce non moins singuliére, ou Comédie muëtte, représentée à Augsbourg devant Charles-Quint. Ayant consulté sur cette Comédie le savant Mr. Dumont, voici ce qu'il me répondit par une Lettre en date du 20 Juin 1743. „ Si „ je n'eusse pas perdu ma Dissertation sur les Comédies qui „ ont contribué à la Réformation, je serois en état de vous „ satisfaire sur la Comédie muëtte, représentée en présence „ de Charles-Quint. Je me souviens seulement, Monsieur, „ qu'on assuroit que Frédéric le Sage (3) la fit jouër pour en-„ gager Charles-Quint à se désister des moyens violens que le „ Pape lui conseilloit d'employer: qu'elle étoit composée de „ cinq Actes, par-tout autant d'Acteurs qui paroissoient sans „ rien dire. *Reuchlin* apporta une brassée d'Ecots de bois „ sous la cheminée, placée au milieu de la scéne. *Erasme* vou-„ lut inutilement arranger ces écots, en les accommodant „ les uns avec les autres. *Luther* sans se mettre en peine de „ leur arrangement, y porta un plein réchaut de charbons ar-„ dens. *Ulrich de Hutten*, Chevalier de Franconie, au poil „ & à la plume, mort en 1523, éparpilla avec son épée les „ charbons, & *Leon* X, qui étoit mort, si je ne me trompe „ en 1529, aprés avoir paru parler à l'oreille de ses Cardi-„ naux, & de quelques Chefs d'Ordre, sur les moyens d'é-„ teindre le feu, se léve & va prendre entre six cruches d'eau „ une cruche qu'il verse sur le feu, & qui se trouvant pleine „ d'huile augmenta les flammes, & causa une si puante fu-„ mée, que Charles-Quint & tous les Comtes & Barons fu-„ rent obligés de sortir précipitamment. Je crois avoir lu „ cela dans un vieux Livre Allemand imprimé à Augsbourg „ ou à Nuremberg. Mais vous pourriez, Monsieur, être „ pleinement informé de tout ce qui regarde cette Comédie „ muëtte, si vous aviez une Dissertation, dont je n'ai vu que „ le titre, que j'ai conservé dans mes *Adversaria* à la marge „ de la Comédie de la Rochelle, & que voici: *Exercitatio* „ *Historico-Theologica, de Comœdia Muta Carolo V Cæsari exhi-* „ *bita. Præside Gust. Georgio Zeltner, in Academia Aldorfina.* „ *Aldorfii* 1725 in-4". Malgré tous mes soins je n'ai pu déterrer cette Dissertation. Mais j'ai découvert un autre Auteur, qui parle de cette Comédie muëtte, & qui cite un Historien, qu'il ne nomme point, & que je ne puis déterrer. Cet Auteur est *Jean Louis Fabricius*, Professeur en Théologie à Heidelberg, dans une Piéce intitulée, Διάλεξις *Casuistica de Ludis Scenicis*, inserée dans le Trésor des Antiquités Grecques de Gronovius (4). Comme il entre dans un plus grand détail de cette Piéce, que ne le fait Mr. Dumont, je rapporterai ce qu'il en dit, & je me contenterai de mettre le passage en François, tel que l'a donné Mr. Le Clerc (5). Comme Charles-Quint & Ferdinand son frere étoient à table, il se présenta des gens, qui offrirent de jouër une petite Comédie devant eux pour les divertir. Ils ordonnérent qu'on les fît entrer. Et d'abord ils virent venir un homme en habit de Docteur, qui jetta une grande quantité de petit bois, droit & courbe au milieu du foyer, & se retira. Alors on vit sur son dos le nom de *Reuchlin.* Comme ce personnage s'en fut allé, il en entra un autre, vêtu aussi en Docteur, qui entreprit de faire des fagots de ce bois, & d'égaler le tortu avec le droit, mais aprés y avoir travaillé longtems sans en venir à bout, il se retira tout chagrin & en branlant la tête. Comme il s'en alloit, on vit le nom d'*Erasme* sur son dos. Un troisiéme personnage, vêtu en Moine Augustin, entra avec un réchaut plein de feu, ramassa le bois tortu, le mit sur le réchaut, & souffla jusqu'à ce qu'il fut bien allumé, après quoi il se retira, & fit voir sur son froc le nom de *Luther.* Il fut suivi d'un quatriéme, vêtu comme l'Empereur lui-même, qui voyant ce bois tortu enflammé, en parut triste, & pour l'empêcher de bruler mit la main à l'épée, dont il se servit comme d'un fer pour attiser le feu, ce qui ne fit qu'augmenter la flamme. Il sortit en colére, & montra le nom de *Charles-Quint* sur son dos. Enfin il vint un cinquiéme personnage, vêtu d'ha-

(2) Art. NAVARRE (JEANNE D'ALBRET REINE DE) Remarq. [E].

(3) La mémoire de Mr Dumont l'a trompé. Frédéric le Sage étoit déja mort dans le tems de la Diette d'Augsbourg; ce doit avoir étoit, Jean son frere & son Successeur.

(4) Tom. VIII. Col. 1714.

(5) *Bibl. Choisie* T. VI. p. 236. 237.

Outre le petit Ouvrage dont nous avons parlé, Mr. Janſſe en a compoſé quelques autres: un Traité *De la Fin du Monde*, chez Jean & David Berthelin, Libraires à Rouën, en 1656. C'eſt un in-8. de 477 pagg. (*c*). L'Auteur le dédie à notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Il avoit auſſi fait en vers Latins une Suite Chronologique des Rois de France, où chaque Diſtique renferme l'année de la mort du Prince. Il dédia ce petit Ouvrage à Mr. le Duc de Montauſier, avec qui il avoit étudié. Enfin on a de lui *Le Chrétien au pié de la Croix*, ou *Entretiens ſacrés de l'Ame fidèle avec ſon Sauveur ſur l'Hiſtoire de ſa Paſſion*. A Quevilly & à Rouën chez David Berthelin 1983. C'eſt un in-12 de 479 pagg. diviſé en IV Parties, ſelon les quatre divers lieux où le Seigneur a ſouffert, le Jardin de Gethſémane, la Maiſon de Caïphe, le Prétoire de Pilate, & le Calvaire. C'eſt un Ouvrage très-bon & très-utile.

(*c*) Mémoire MS.

d'habits Pontificaux, avec une triple couronne, qui parut extrêmement ſurpris de voir ces bois tortus bruler, & qui en témoignoit, par les poſtures qu'il faiſoit, une grande douleur. Enſuite, regardant de tous côtés s'il ne verroit point d'eau, il s'apperçut de deux bouteilles, qui étoient au bout de la Chambre, dont l'une étoit pleine d'huile, & l'autre d'eau, & dans la hâte qu'il avoit d'éteindre le feu, il prit par malheur celle qui étoit pleine d'huile, & la jetta ſur la flamme, qui augmenta ſi fort, qu'il fut contraint de s'en aller. On vit ſur ſon dos le nom de *Léon* X. Les Acteurs, comme on le peut juger, n'attendirent pas qu'on les payât, ils s'évadérent. Il eſt certain que dans les Païs-Bas, les *Redenreichers* ou Rimeurs ſur le champ ne contribuérent pas peu à la Réformation, en expoſant les vices & la cruauté du Clergé. Cela faiſoit plaiſir au Peuple, & les Grands n'en étoient pas fâchés. En 1559 Philippe II publia un Placard par lequel il défendit les Farces, les Comédies, les Chanſons, les Vaudevilles, &c. où l'on faiſoit entrer les affaires de l'Egliſe & de la Religion (6). Dans un Mémoire que Mr. Dumont m'envoya dans le tems qu'il m'écrivit la Lettre que j'ai rapportée, il parle d'un fait aſſez curieux en ce genre, qu'on ne ſera pas fâché de ſavoir. „ On m'a aſſuré, *dit-il*, qu'un Prédi„ cateur Hollandois, appellé il y a une quarantaine d'années „ à un Village preſque tout Catholique, du côté d'Arnhem, „ s'y étoit ſi bien pris, qu'après une vingtaine d'années de „ ſéjour, il n'y avoit preſque que des Réformés. Il avoit „ converti les Romains en ſe familiariſant avec eux, en al„ lant de Métairie en Métairie, ſe trouvant ſur-tout parmi „ les fileurs & les fileuſes de Tabac, fumant pipe avec eux, „ & ſubſtituant à leurs chanſons profanes, ſur les mêmes „ airs, des Cantiques, qui renfermoient tous les myſtéres „ & tous les devoirs de la Religion".

(6) Brandt *Hiſt. de la Réform. des Pays-Bas.* Liv. IV.

☞ JAQUELOT (Isaac) célébre Théologien du XVII. Siécle, nâquit le 16 Décembre 1647 à Vaſſy, petite Ville de Champagne. Son Pere qui étoit Miniſtre de ce lieu, cultiva avec ſoin les heureux talens qu'il remarqua en lui; il fit des progrès ſi rapides, qu'il fut reçu Miniſtre à l'âge de 21 ans, & donné pour Collégue à ſon pere (*a*). Il ſe diſtingua dans ſa profeſſion [*A*], & ſa réputation le fit rechercher par pluſieurs Egliſes, mais il ne voulut jamais quitter le troupeau qu'il ſervoit, & dont il étoit aimé & eſtimé. Il y fut cependant obligé, & de ſortir de France par la révocation de l'Edit de Nantes. Il alla d'abord à Heidelberg, où l'Electrice Palatine Douairiére lui donna des marques de ſon eſtime. Il paſſa à la Haye au commencement de l'année 1686 (*b*), & s'y fit admirer, on fut charmé de ſon eſprit; il ſemble qu'il fit dans ce même tems-là un Voyage en Angleterre, du moins Mr. Bayle l'écrivoit à Mr. Lenfant (*c*); quoi qu'il en ſoit il n'y demeura pas longtems, & revint à la Haye, où il ne demeura pas longtems ſans emploi. Le Corps des Nobles ayant à nommer deux Miniſtres François Réfugiés, de ceux que la Province de Hollande avoit réſolu d'entretenir, Mr. Jaquelot fut un de ceux qu'ils choiſirent. On lui donna une place de diſtinction, en le faiſant prêcher tous les matins des derniers Dimanches du mois. Il fut extrêmement goûté, & il eut toujours la foule. Il eut dans ce lieu une longue & facheuſe maladie de langueur, dont il eut bien de la peine à revenir, & qui interrompit beaucoup ſes études (*d*). Ce fut auſſi pendant ſon ſéjour à la Haye, qu'il eut des affaires avec Meſſieurs Jurieu & Benoit [*B*]. Mr.

(*a*) Nouv. de la Rep. des Lett. Décemb. 1708. p. 686.

(*b*) Idem ibid. p. 687.

(*c*) Lett. de Bayle T. I. Lett 67 du 21 Juin 1686.

(*d*) Nouv. de la Rép. des Lett. Ubi ſupra.

[*A*] *Il ſe diſtingua dans ſa profeſſion.*] „ Son panchant le „ portoit à l'étude, *dit Mr. de Bauval* (1) & il s'y appliqua „ avec tant d'aſſiduité que ſa ſanté en fut altérée. Il dévoroit, „ pour ainſi dire, les Livres, & ſa curioſité s'étendant à tout „ ce qu'il y a de beau & d'utile dans les Sciences, il s'en ſervoit à-propos pour l'emploi qu'il s'étoit choiſi. Il avoit „ en effet d'heureux talens pour la Chaire, & il étoit tou„ jours écouté avec applaudiſſement. Il avoit l'eſprit noble „ & élevé, & s'arrêtant peu à la ſéchereſſe des interpréta„ tions literales & grammaticales du texte de l'Ecriture, il „ prenoit un plus haut vol, & réduiſoit le ſens de ſon texte „ à ce qui étoit plus propre à inſtruire & à édifier." Sa trop grande vivacité l'empêchoit quelquefois d'avoir dans ſes Sermons toute la méthode qui eût été néceſſaire; d'ailleurs il n'avoit pas la voix belle, mais il ſe ſoutenoit par la bonté des choſes qu'il diſoit, & par ſa maniére de les dire; il parloit en maitre & ſe poſſédoit parfaitement bien (2). Il n'a publié lui-même que quatre Sermons ſous ce titre: *De Jéſus-Chriſt, qu'il eſt le Meſſie, & le Vrai Dieu. En quatre Sermons, prononcés à la Haye les derniers Dimanches des Mois de Février, de Mars, d'Avril, & de May de l'année* 1692. A la Haye 1692. In-douze. Le premier Sermon, où Mr. Jaquelot prouve *que Jéſus-Chriſt eſt le Meſſie*, eſt ſur St. Jean IV. 29. & les trois autres, dans leſquels il établit la Divinité du Sauveur, ſur St. Jean. XX. 28. On a auſſi imprimé depuis ſa mort deux Volumes de *Sermons ſur divers Textes de l'Ecriture Sainte, prononcés devant Sa Majeſté le Roi de Pruſſe*. Genéve 1724. Je ne ſai ſi c'eſt la premiére Edition, il me ſemble en avoir vu une autre, je n'oſe cependant l'aſſurer. Ces Sermons ſont fort courts, & conſiſtent plutôt en quelques Réflexions détachées ſur les Textes, qu'ils ne ſont une explication des Sujets.

(1) *Hiſt. des Ouvrag. des Sçav.* Décemb. 1708. Art. 11. p. 528.

(2) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Décemb 1708. p. 688.

[*B*] *Ce fut auſſi pendant ſon ſéjour à la Haye qu'il eut des affaires avec Meſſieurs Jurieu & Benoît.*] Mr. Jaquelot ſe propoſa de porter les Evêques de France à uſer de douceur envers les Réformés, en leur repréſentant avec honnêteté les raiſons qu'ils avoient de ne ſe point réunir à l'Egliſe Romaine: dans ce deſſein il publia des *Lettres à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane*. La Haye in-4. Elles ſont au nombre de vingt-huit, la premiére eſt datée du 23 Avril 1698, & la derniére du 23 Mars 1700. Mr. Benoit attaqua ces Lettres. Nous avons rendu compte ailleurs (3) de cette querelle, ainſi nous n'en dirons rien ici. Celle que Mr. Jaquelot eut avec Mr. Jurieu eſt de plus ancienne date. Le Paſteur de Rotterdam porta des plaintes contre Mr. Jaquelot au Synode des Egliſes Walonnes aſſemblé à Leyde au Mois de Mai 1691. Ces plaintes rouloient ſur quatre choſes, comme Mr. Jurieu nous l'apprend lui-même (4), nous rapporterons ſes propres termes. „ Je portai donc plainte contre Mr. Jaq. ſur ces „ quatre choſes. 1. Sur ce qu'il m'avoit dit un jour chez lui, „ qu'on ne devoit pas faire de procès aux Sociniens ſur ce „ qu'ils ne pouvoient recevoir les dogmes de l'Incarnation „ & de la Trinité: Parce que ces dogmes faiſoient face par„ tout contre la Raiſon humaine, & qu'il faloit laiſſer la li„ berté à tout le monde là-deſſus. Il prit la liberté de s'ou„ vrir à moi, parce qu'il crut que je ne ſerois pas éloigné de „ ſon ſentiment ſur cette matiére, à cauſe de ce que je ve„ nois de publier contre l'Evêque de Meaux au ſujet de ſon „ Livre des Variations. Je répondois à cet Evêque, que de „ variations dans la doctrine, & même des variations aſſ[illegible] „ conſidérables, pourvu qu'elles n'allaſſent pas à l'eſſence [illegible] „ la Religion, n'étoient pas des marques de la fauſſeté d'[illegible] „ Religion. Je lui citois les variations des Anciens [illegible] „ génération de la ſeconde Perſonne de la Trinité, [illegible] „ qui a été depuis ſi fort débattuë & éclaircie. Mr [illegible] „ dit, qu'il avoit été bien aiſe de lire cette Lettre [illegible] „ & que cela le confirmoit dans la penſée où il é[illegible] „ loit tolérer ceux qui ne recevoient pas des [illegible] „ leſquels les Anciens s'étoient ſi peu accordés. [illegible] „ Chef de ma plainte fut un Livre intitulé [illegible] „ *bleau du Socinianiſme*, dont l'Auteur, én [illegible] „ cinien, prend en ſa protection toutes les [illegible] „ réſies de cette malheureuſe Secte. Génér[illegible] „ étoit ſoupçonné d'être l'Auteur de cet O[illegible] „ vai une parfaite conformité de doctrine [illegible] „ voit dit, & ce qui étoit là imprimé. [illegible] „ les termes de notre converſation. S[illegible] „ res étoient là-dedans ſi reconnoiſſable[illegible] „ y faiſoient quelque attention l'y vo[illegible] „ même juſqu'à des façons de parler q[illegible] „ & qu'on n'a jamais vuës ailleurs. [illegible] „ node voulût bien prendre le ſoin [illegible] „ vre, & de chercher ſon Auteur. [illegible] „ fut ſur la ſignature faite dans l[illegible] „ Les Paſteurs Réfugiés demeura[illegible] „ pos de s'édifier les uns les aut[illegible] „ du dernier Synode d'Amſterd[illegible] „ Mr. Jaq. fut invité de ſigner [illegible] „ près beaucoup de délais. [illegible] „ l'une qui ſe rapportoit au [illegible] „ pouvoir du Magiſtrat juſq[illegible] „ réſie, quand il le juge à-p[illegible] „ ne croyoit pas qu'on *dût* [illegible] „ *ligion*. Ce n'eſt point [illegible] „ fort bien ce que cela [illegible] „ ſieurs. C'eſt que le M[illegible] „ cher un homme d'enf[illegible] „ un païs une nouvel[illegible] „ par l'Etat. L'autre [illegible] „ il eſt dit, qu'on [illegible] „ nienne, & dans [illegible]

(3) Artic. (Benoit Elie) Rem. [P].

(4) *Apologie du Sr. Jurieu, Paſteur & Profeſſeur en Théologie, adreſſée aux Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Walonnes des Pays-Bas.* La Haye 1691 in-4. p. 17.

Mr. Bayle nous apprend (*e*) que Mr. Jaquelot eſt l'Auteur d'une *Réponſe à la Paſtorale de Mr. de Meaux.* En 1697 il publia ſon *Traité de l'Exiſtence de Dieu* [*C*]; c'eſt dans cette même année qu'il eut en converſation une diſpute fort vive avec l'Abbé de Lanion. „ J'ai ouï dire, *dit Mr. Bayle* (*f*), qu'ayant rai„ ſonné (l'Abbé de Lanion) avec Mr. Jaquelot ſur l'Article des Images, en préſence de Dom Pachéco, „ Envoyé de Portugal, & que ſe voyant un peu preſſé, attendu que le Culte des Images n'étant fondé, „ ni ſur l'Ecriture, ni ſur la Tradition des premiers Siécles, doit être mauvais, par le principe même des „ Catholiques, tiré de Vincent de Lerins, il traita de bagatelle cette partie de la Controverſe. Mais Mr. „ Jaquelot, prenant à témoin l'Envoyé de Portugal, lui ſoutint que c'étoit une affaire capitale dans le „ Culte Romain. L'Envoyé parut ſcandaliſé des diſcours de l'Abbé, qui tâcha de racommoder ſes flû„ tes". En 1699 Mr. Jaquelot imprima ſes *Diſſertations ſur le Meſſie* [*D*]. La même année commença

(*e*) Lett. T. I. Lett. 74. p. 283. Edit. de 1729.

(*f*) Lett. T. II. Lett. 163. p. 647.

„ la bonne intention. Mr. Jaq. exceptoit là-deſſus, *qu'il laiſ-* „ *ſoit tous les hommes au jugement de Dieu.* C'eſt-à-dire qu'il ne „ vouloit damner perſonne en aucune Religion. 4. La qua„ triéme plainte qu'on porta contre M.... n'étoit propre„ ment que le Commentaire de ce qu'il avoit écrit & ſigné, „ *qu'on doit laiſſer tous les hommes au jugement de Dieu:* c'eſt „ qu'on ſçavoit de bonne part qu'il travailloit clandeſtine„ ment à répandre ce pernicieux ſentiment, qu'on peut être „ ſauvé en toutes Religions; que les Payens mêmes, ſans en „ excepter les Américains qui ne connoiſſent point de Dieu, „ pouvoient être ſauvés ſans la connoiſſance de Jéſus-Chriſt. „ Enfin on étoit bien informé que ſa Théologie étoit préci„ ſément celle du Commentaire Philoſophique, & par conſé„ quent la plus déteſtable du monde. Nous ſçavions les liai„ ſons étroites qui étoient entre lui & les Auteurs & Dé„ fenſeurs de ce malheureux Livre. Et même s'il y a plu„ ſieurs Auteurs de ce mauvais Livre, comme on le croit, „ il n'y a guéres lieu de douter qu'il n'en ſoit un. Nous ſça„ vons fort certainement qu'il le louë, & qu'il en a recom„ mandé la lecture à des perſonnes très-conſidérables, & nous „ ſçavons auſſi qu'il en a là-deſſus perſuadé pluſieurs, ce fut „ un des Chefs de plainte, porté contre lui par Mr. Simon. „ Nous ſommes bien informés que quand le Tableau du So„ cinianiſme parut, lui & ſes amis travaillérent à le décrier. „ *Qu'ils dirent par-tout que je rapportois les ſentimens des* „ *Sociniens d'une maniére infidéle.* Ils inſpiroient à tout le „ monde la penſée que mon deſſein étoit dangereux, & ne „ ſerviroit qu'à répandre le Socinianiſme en le faiſant con„ noitre." Le Synode de Leyde cita Mr. Jaquelot à comparoître pour répondre aux plaintes portées contre lui: il comparut le 7 Mai, mais les eſprits étant aigris de part & d'autre, Mr. Jaquelot ſe retira, en déclarant qu'il ſe pourvoiroit par devant qui il trouveroit bon être; ce qui obligea le Synode à envoyer des Députés à la Haye aux Puiſſances. Sur le rapport qu'ils firent à leur retour, cette Aſſemblée nomma Meſſieurs Elie Saurin, Jean Prevoſt, & Jean Antoine de Juge pour ſe tranſporter à la Haye, & juger proviſionnellement avec le Conſiſtoire de la Haye de la conduite & de la doctrine de Mr. Jaquelot, ſur les dénonciations faites contre lui par Mr. Jurieu; mais les puiſſans Patrons que Mr. Jaquelot eut, le tirérent heureuſement d'affaire (6). Je dirai un mot, avant que de finir cette Remarque, de l'*Avis ſur le Tableau du Socinianiſme.* Mr. Jurieu publia en 1690 des Lettres intitulées, *Le Tableau du Socinianiſme, où l'on voit l'impureté & la fauſſeté des dogmes Sociniens, & où l'on découvre les myſtéres de la Cabale de ceux qui veulent tolérer l'Héreſie Socinienne. Diviſé en deux parties, & en diverſes Lettres aux vrais Fidéles. Premiére Partie.* La Haye in-douze. Il ne donna que la premiére partie, qui contient huit Lettres, dont la premiére eſt datée du 25 Mai. Cet Ouvrage fut attaqué par un Ecrit intitulé, *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme*; il en a paru deux Parties, qui ſont en tout 103 pages in-8. Mr. Jurieu ayant cenſuré la *premiére*, dans la troiſiéme Lettre du *Tableau du Socinianiſme*, l'Auteur répondit par un Ecrit de 16 pages intitulé: *Réflexions ſur l'Avant-propos de la troiſiéme Lettre de Mr. Jurieu, touchant le Tableau du Socinianiſme, pour être jointes au premier Traité de l'Avis ſur ce Tableau.* Mr. Bayle parle de cet Ouvrage en ces termes (7); „ L'Auteur de l'*A-* „ *vis ſur le Tableau du Socinianiſme* avoit envoyé à l'Imprimeur „ ſa troiſiéme Piéce; mais celui-ci refuſa de l'imprimer, „ craignant d'être découvert & de s'attirer des affaires, ſi „ peu après un Synode (celui d'Amſterdam Août 1690) où „ [illegible]n a fait des Actes contre les Auteurs Anonymes qui ſe„ [illegible] Miniſtres, & contre les Partiſans de la Tolérance des „ [illegible]ies, il imprimoit la ſuite de cet Ouvrage. L'Auteur, „ [illegible]e doute pas être Miniſtre, doit être bien aiſe, s'il „ [illegible] & s'il aime ſon repos, que la précaution de l'Im„ [illegible] été plus grande que la ſienne, & qu'elle le dé„ [illegible]onvéniens, dont il auroit dû lui-même ſe dé„ [illegible]ſſant d'écrire." Mr. Jaquelot paſſoit pour [illegible]et Ouvrage, & l'on voit bien que Mr. Bay[illegible]ndant comme ce Théologien l'a toujours [illegible]nas en droit de le lui attribuer, ſans en [illegible] fortes preuves.

(6) *Lett. de Bayle* T. I. Lett. 105. p. 383.

[illegible]a *ſon* Traité de l'Exiſtence de Dieu.] [illegible]e titre de *Diſſertations ſur l'Exiſten-* [illegible]*ve cette vérité par l'Hiſtoire Univer-* [illegible] *du Monde, par la réfutation du* [illegible]*ſa, par les caractéres de Divinité* [illegible]*on des Juifs, & dans l'établiſ-* [illegible]*rouvera auſſi des preuves con-* [illegible]*s ſacrés. Par. Mr. Jaquelot.* [illegible] un Extrait de ce Traité [illegible]*s* (8). „ Il crut avoir [illegible] (9), que le Pyrrho[illegible]voit infecté bien des [illegible]llement l'Exiſtence „ de Dieu, ils la mettoient en doute, & en faiſoient un „ Problême. Il produiſit contre eux tous les Monumens an„ ciens, l'acquieſcement de tous les Peuples, & la confor„ mité de tous les Auteurs avec l'Hiſtoire de Moyſe, qui „ l'emporte ſur les autres & par l'antiquité, & par la vérité, „ dont elle porte toutes les marques & tous les caractéres. „ Il eſt vrai que le feu de ſon imagination l'empêchoit quel„ quefois de donner tout l'ordre & tout l'arrangement néceſ„ ſaires à ſes matiéres, & que l'abondance d'érudition dont „ il étoit rempli, le faiſoit éloigner quelquefois un peu de „ ſon ſujet principal, mais c'étoit plutôt pour délaſſer le Lec„ teur, que pour l'en écarter." Mr. Bayle dans une Lettre à Mr. l'Abbé Du Bos, du 13 Décembre 1696, parle de cet Ouvrage de Mr. Jaquelot en ces termes (10). „ Les juge„ mens ſont fort différens ſur la qualité de ce gros Livre; „ & comme pour rendre juſtice à l'Auteur, il faut ne point „ faire attention à certaines choſes qui préviennent contre „ lui, il y a peu de Lecteurs qui faſſent de ſon travail le „ jugement avantageux qu'on en devroit faire. Il y a un é„ talage de littérature, qui paroit ſi affecté, & ſi peu propre „ à fonder les Concluſions qu'il en tire, & qui devroient être „ démonſtratives, que comme c'eſt la premiére Partie de „ l'Oeuvre, on eſt tout dégouté & indiſpoſé contre lui, avant „ qu'on parvienne à ce qu'il dit de très-bon & de très-fort „ contre les Epicuriens, & ſur la ſpiritualité de la Penſée, „ & la néceſſité d'un premier Moteur diſtinct, réellement de „ l'Etenduë. Ce que l'on pourroit dire, ſans ſortir des bor„ nes d'un Juge équitable, & plus porté à la clémence qu'à „ la rigueur, eſt qu'il attaque mieux qu'il ne défend, & qu'il „ ne ſe propoſe pas les Objections dans la force où les Li„ bertins les pourroient mettre. Il prouve contre *Spinoſa* la „ liberté du Créateur, par celle que nous éprouvons dans „ notre ame: mais il eſt certain que notre expérience de li„ berté n'eſt pas une bonne raiſon de croire que nous ſoyons „ libres; & je n'ai vu encore perſonne, qui ait prouvé qu'il „ ſoit poſſible qu'un Eſprit créé ſoit la cauſe efficiente de ſes „ volitions. Toutes les meilleures preuves qu'on allégue, „ ſont que ſans cela l'homme ne pécheroit point, & que Dieu „ ſeroit l'Auteur des mauvaiſes penſées, auſſi bien que des „ bonnes. Cela eſt bon à dire de Chrétien à Chrétien; mais „ en diſputant contre des Impies, on tombe par-là dans la pé„ tition de principe. Spinoza admet cette conſéquence, & „ vous met dans la néceſſité de recourir à d'autres preuves." Ceux qui connoiſſent les principes de Mr. Bayle ne ſeront pas ſurpris de la maniére dont il parle du Livre de Mr. Jaquelot, un Ouvrage de cette nature ne devoit pas dans le fond plaire beaucoup au Philoſophe de Rotterdam, & ſurtout cette ſuite de faits hiſtoriques qui dépoſent en faveur de la divinité de la Révélation, ne devoit pas être du goût d'un homme, qui aimoit à répandre les ténébres à pleines mains ſur ce qu'il y a de plus clair & de moins conteſté. Un célébre Apologiſte de la Religion Chrétienne de notre tems a porté un jugement bien différent de l'Ouvrage de Mr. Jaquelot. Voici comment il en parle (11). „ Un Auteur plus célébre que ces derniers, „ & dont auſſi les Ouvrages méritoient plus de ſuccès & de „ louanges, eſt Mr. *Jaquelot.* Quoiqu'en parlant de la ſorte, „ nous ne prétendions pas régler les rangs entre ceux qui ont „ pris notre défenſe..... nous dirons néanmoins de celui-ci, „ qu'il y en a peu dans le dernier ſiécle qui ayent réuni plus „ de ſçavoir & de raiſonnement, peu qui ayent mieux fondu „ enſemble la Philoſophie & la Critique. Ses quatre *Diſſer-* „ *tations ſur l'Exiſtence de Dieu* ſont, à mon gré, ce qui jamais „ avoit été fait de plus ſolide ſur cette matiére, la baze de „ toutes les autres, & celle dont les hommes ont le plus de „ beſoin d'être inſtruits...... La Méthode qu'il ſuit dans la „ diſcuſſion d'un ſujet déjà manié tant de fois, eſt ſi neuve, „ ſi heureuſe, que je ne puis omettre d'en donner le plan, „ moins pour en expoſer les richeſſes, que pour exciter à les „ chercher dans l'Ouvrage même."

(10) *Lettres de Bayle* Tom. II. p. 608. 609.

(11) Houtteville *La Relig. Chr. prouvée par les Faits Diſc. Hiſt. & Crit. ſur la méthode des principaux Auteurs* &c. p. CCXIV. Paris 1740 in 4.

[*D*] *En 1699 Mr. Jaquelot imprima ſes Diſſertations ſur le Meſſie.*] Elles parurent ſous le titre de *Diſſertations ſur le Meſſie, où l'on prouve aux Juifs que* Jesus-Christ *eſt le Meſſie promis, & prédit dans l'Ancien Teſtament. Par Mr. Jaquelot,* La Haye 1699 in-8. Cet Ouvrage eſt une ſuite des Diſſertations ſur l'Exiſtence de Dieu, l'Auteur attaque directement les Juifs; c'eſt d'eux qu'il s'agit principalement dans la Préface, & c'eſt eux qu'il combat dans le Livre, compoſé de deux Parties ou Diſſertations, diviſée chacune en Chapitres. Dans la premiére Mr. Jaquelot prouve directement que Jéſus-Chriſt eſt le Meſſie, & dans la ſeconde il répond aux Objections des Juifs. On trouve des Extraits de cet Ouvrage dans les Journaux de ce tems-là (12). Mr. l'Abbé Houtteville parle de ce Livre avec éloge; continuant celui des Diſſertations ſur l'Exiſtence de Dieu il s'exprime en ces termes (13): „ Après un Ouvrage ſi profond, & qui avoit dû couter tant „ de recherches à ſon Auteur, il pouvoit aſſurément ſe diſpen„ ſer d'un nouveau travail. Il avoit aſſez fait pour n'avoir „ pas

(12) *Hiſt. des Ouvrag. des Sçav.* Décemb. 1698. Art. XI. & *Nouv. de la Rép. des Lett. Janv.* 1699 Art. I.

(13) Houtteville *ubi ſupra* p. 228. 229.

ça sa dispute sur l'Argument de Descartes pour l'Existence de Dieu, tiré de l'idée de Dieu [*E*]. Le Roi de Prusse l'ayant entendu prêcher, voulut l'avoir pour son Pasteur ordinaire & pour son Prédicateur, il lui assigna de gros appointemens, & Mr. Jaquelot quitta la Haye en 1702 pour se transporter à Berlin. C'est-là qu'il a demeuré jusqu'à la fin de sa vie, & où il a composé ses autres Ouvrages [*F*]. Il est mort d'Apoplexie le 15 (*g*) ou le 20 d'Octobre 1708 âgé de 61 ans. Il étoit d'une conversation aisée & facile, & il y fournissoit agréablement. Avec ses Amis particuliers il souffroit tranquillement les contradictions, sans s'en offenser, ni porter de mauvais jugemens de ceux qui les proposoient.

(*g*) C'est la date marquée dans les *Nouv. de la Rép. des Lett.* mais Mr. de Bauval dit le 20 d'Octobre.

„ pas à craindre qu'on lui reprochât l'Oisiveté de ses talens. „ Mais où la vanité se reposeroit, le zèle se réveille. Peu „ d'années après les Dissertations, dont nous venons de par- „ ler, Mr. Jaquelot en donna deux autres, où il entreprit de „ prouver que Jésus-Christ est le Messie." Cet Ouvrage est moins brillant que l'autre, il a cependant bien son mérite, & on ne laisse pas d'y trouver même du neuf.

[*E*] *La même année commença sa dispute sur l'Argument de Descartes pour l'Existence de Dieu, tiré de l'Idée de Dieu.*] Mr. Werenfels fit imprimer à Basle en 1999 une petite Piéce intitulée : *Judicium de Argumento Cartesii pro existentia Dei petito ab ejus ideâ*: il soutenoit que cet Argument étoit un pur Sophisme. Mr. Jaquelot attaqua cette Dissertation par un Ecrit intitulé : *Examen d'un Ecrit qui a pour titre*, Judicium de argumento Cartesii &c. inséré dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans*, Mai 1700 p. 199. L'Abbé Brillon prit la défense de Werenfels, par un Ecrit, inséré dans le second *Journal des Sçavans* de l'année 1701. Mr. Jaquelot repliqua par une Lettre adressée à Mr. de Bauval, & insérée dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans*, Mai 1701 p. 226. La dispute n'en demeura pas-là. Mr. Des-Maizeaux fit insérer dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* Novembre 1701, une Lettre où il prenoit le parti de Mr. Werenfels, & l'extrait d'une Lettre de ce Savant lui-même, où il prétendoit que Mr. Jaquelot avoit pris le change dans tout ce qu'il avoit écrit contre lui. Ce dernier publia dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans* Septembre 1701 p. 420. une nouvelle *Lettre à Mr. de Bauval*, où il tâche de justifier ce qu'il avoit avancé. Mr. Des-Maizeaux lui répondit dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Juillet 1702. p. 31. avec beaucoup de vivacité, & Mr. Jaquelot opposa à sa réponse un Ecrit fort court qui se trouve dans les *Nouvelles* du mois de Septembre de la même année p. 293, & ainsi finit cette dispute, après laquelle chacun demeura, suivant la coutume, dans son premier sentiment.

[*F*] *Ses autres Ouvrages.*] En voici la liste I. *Essais de quelques Exercices de Dévotion.* Berlin 1704 in-4. II. *La Conformité de la Foi avec la Raison, ou Défense de la Religion contre les principales difficultés répanduës dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Bayle.* Amsterdam 1705. in-8. Mr. de Bauval nous instruit de l'occasion de cet Ouvrage (14) en ces termes. „ Après que Mr. Jaquelot se fut transporté à Berlin, il „ s'apperçut que les difficultés répanduës dans le Dictionnaire „ de Mr. Bayle, avoient fait impression sur beaucoup d'es- „ prits, qui avoient de la peine à les digérer. Il se crut obli- „ gé à faire ses efforts pour les délivrer de leurs inquiétudes. „ Ces difficultés rouloient sur le Systême des Manichéens, „ dont Mr. Bayle relevoit les argumens, & à qui peut-être il „ en fournissoit lui-même. Il les réfuta par un Livre intitu- „ lé *Conformité* &c." Mr. Bayle répondit, & Mr. Jaquelot repliqua par un autre Livre. III. *Examen de la Théologie de Mr. Bayle répanduë dans son Dictionnaire Critique, dans ses Pensées sur les Comètes, & dans ses Réponses à un Provincial, où l'on défend la Conformité de la Foi avec la Raison, contre sa Réponse.* Amsterdam 1706 in-douze. Mr. Bayle ne demeura pas en défaut, il repliqua, mais sa Replique ne parut qu'après sa mort; Mr. Jaquelot y opposa. IV. *Réponse aux Entretiens composés par Mr. Bayle contre la Conformité de la Foi avec la Raison, & l'Examen de la Théologie.* Amsterdam 1707 in-douze. „ La dispute s'échauffa, „ *dit Mr. de Bauval* (15), & peut-être que le zèle de Mr. Jaque- „ lot l'emporta un peu trop loin, & que Mr. Bayle oublia un peu „ trop sa gravité philosophique. La matiére étoit si épineuse & „ si scabreuse, qu'il n'est pas étonnant que les jugemens se soient „ partagés. . . . . Ainsi les uns ont ajugé la victoire à Mr. „ Jaquelot, & les autres l'ont plaint en termes lugubres de sa „ défaite & de sa déroute. Mais il ne s'agit pas ici de pro- „ noncer un arrêt définitif: ce seroit une témérité inexcusable. „ La Victoire est indécise, & tout ce qu'on peut dire, c'est „ que Mr. Bayle étoit un adversaire digne de Mr. Jaquelot, „ & Mr. Jaquelot un adversaire digne de Mr. Bayle." V. *Traité de la Verité & de l'Inspiration des Livres du Vieux & du Nouveau Testament.* Rotterdam 1715 in-8. Cet Ouvrage passe pour le Chef-d'Oeuvre de Mr. Jaquelot, *à qui il a en quelque façon couté la vie, puisque l'application qu'il y a donné a abrégé ses jours*: il est étonnant que Mr. l'Abbé Houtteville, qui a parlé des deux autres Ouvrages de Mr. Jaquelot, n'ait rien de celui-ci. Cet habile Théologien ne l'avoit pas entiérement achevé, l'Editeur y a ajoûté un Chapitre, où il fait voir que les Prédictions des Prophétes & de Jésus-Christ établissent très-certainement la Divinité de leurs Livres & celle de la Religion Chrétienne. Je trouve dans un de nos Journaux (16) qu'un Libraire de Rotterdam avoit entre les mains quatre Volumes de Sermons de Mr. Jaquelot, prononcés à la Haye, mais je ne sache pas qu'ils ayent paru.

(14) *Hist. des Ouvr. des Sçav.* Déc. 1708. p. 510.

(15) Ubi supra p. 511.

(16) *Journ. Litér.* Tom. VII. Part. p. 453.

JENKIN (Robert) Savant Théologien Anglois, au commencement du XVIII. Siécle, fils de Mr. Thomas Jenkin de Minster dans l'Ile de Thanet sur la côte de la Province de Kent, nâquit à Minster, & y fut baptisé le 31 Janvier 1656. Il fit ses premiéres études dans l'Ecole Royale de Cantorbery, il entra ensuite dans le Collége de St. Jean à Cambridge, dont il devint après cela Membre. Il fut fait Chapelain du Docteur Jean Lake, qui fut transféré en 1685 du Siége de Bristol à celui de Chichester; ce Prélat nomma en 1688 Mr. Jenkin Précenteur de sa Cathédrale, mais il ne jouït pas longtems de ce Bénéfice, ayant refusé de prêter serment au Roi Guillaume & à la Reine Marie. Le Docteur Humphrey Gower, Principal du Collége de St. Jean étant mort en 1711, Jenkin fut élu pour lui succéder, aussi-bien que Professeur en Théologie de la Marguerite; & il occupa ces deux postes jusqu'à sa mort, arrivée le 7 Avril 1727 (*a*). Il a écrit divers Ouvrages [*A*].

(*a*) *History and Antiquities as well Ecclesiastical as Civil of the Isle of Tenet in Kent. By John Lewis.* M. A. p. 40. Lond. 1636 in-4.

[*A*] *Il a écrit divers Ouvrages.*] I. *Examen Historique de l'Autorité des Conciles Généraux : où l'on montre avec quelle infidélité on s'est conduit en les publiant, & le différend qu'il y a entre les Papistes mêmes touchant leur nombre.* 1688 in-4. II. *La Certitude de la Religion Chrétienne & sa Conformité avec la Raison.* 2 Vol. in-8. troisiéme Edition en 1708. III. *Defensio S. Augustini adversus Joannis Phereponi in ejus Opera Animadversiones.* Cambridge 1707 in-8. Il y en a une seconde Edition, imprimée à Londres en 1728 in-8. Cet Ouvrage est contre Mr. Le Clerc: notre Auteur se plaint, qu'il a maltraité les Peres & St. Augustin en particulier; il avouë cependant que Mr. Le Clerc est un fort habile homme: *Mihi profectò est nec amore nec odio, sed scriptis solis cognitus: in ipso autem non exiguas nec contemnendas dotes agnosco.* IV. *Remarques sur quelques Livres nouveaux*, savoir, l'*Histoire des Juifs par Mr.* Basnage; *huit Sermons de Mr.* Whiston: *Paraphrase & Notes de Mr.* Locke *sur les Epîtres de St. Paul; Bibliothèque Choisie par Mr. Le* Clerc. Londres 1709 in-8. V. Il a traduit *la Vie d'Apollonius de Tyane*, écrite en François par Mr. de Tillemont.

☞ JEROME (de Prague), Disciple & Ami de Jean Hus [*A*] n'étoit ni Moine ni Ecclésiastique, mais seulement Bachelier & Maître en Théologie, ayant reçu ce Grade Académique en 1399 (*a*). Tous les Auteurs rendent un témoignage fort avantageux à ses talens [*B*]. Il avoit étudié dans la plu-

(*a*) Lenfant *Hist. du Concile de Const.* T. I. p. 158.

[*A*] *Disciple & ami de Jean Hus.*] Il faut remarquer qu'il y avoit alors deux Jérômes de Prague. Outre la conformité de nom, ils avoient encore plusieurs rapports ensemble. Mêmes talens, mêmes études, mêmes voyages, mais sentimens fort opposés. Æneas Sylvius (1), à qui l'on doit cette particularité curieuse & peu connuë, nous apprend que l'un de ces Jérômes avoit été pendant vingt ans Hermite de Camaldoli en Toscane; qu'ensuite étant de retour en Bohême il quitta Prague, dans le tems que l'*Heresie des Hussites commençoit à s'y répandre, de peur d'en être infecté, & s'en alla en Pologne*; que delà il passa en Lithuanie avec des Lettres de Ladislas Roi de Pologne, où il travailla à la Conversion de ces Peuples à la Foi Chrétienne, favorisé dans ce pieux dessein par Alexandre Witold, Grand-Duc de Lithuanie. Qu'enfin il vint au Concile de Basle, où Æneas Sylvius lui entendit faire l'Histoire de ses Conversions & de l'ancienne Religion des Lithuaniens. On apprend par un Manuscrit de Zurich, que ce Jérôme de Prague écrivit contre les Hussites, da[...] Concile de Basle. Dans ce Traité il prend le t[...] *de Camaldoli & de Professeur en Théologie & en* [...] 1433 il prononça dans la Chartreuse de Basle un [...] la Vie de St. Romuald Abbé des Camaldules & leur [...] ce Discours se trouve dans les Actes de Bollandus [...] a fait des notes. Ce Jérôme est mort à Venise en [...]

[*B*] *Tous les Auteurs rendent un témoignage fort ava[...] ses talens.*] On prétend qu'il passoit beaucoup Jean H[...] voir, & en subtilité dans la dispute, quoiqu'il fut plus [...] lui (4). Pogge Florentin parle de son éloquence & de [...] savoir avec admiration; il dit qu'il n'a jamais entendu [...] sonne, qui dans la défense d'une cause criminelle appr[...] davantage de l'éloquence des Anciens qu'on admire [...] Que rien n'étoit plus surprenant que la beauté de son [...] cours, la force de ses raisons, [...] de son coura[...] la hardiesse & l'intrépidi[...] sa conten[...]

(1) *Europ.* Cap. XXVI. *Apud* Lenfant *Hist. du Conc. de Constance* T. I. p. 157.

part des plus célèbres Académies de l'Europe, comme dans celles de Paris, de Heidelberg, & de Cologne; il y avoit même été reçu Maître-ès-Arts. On prétend qu'il avoit aussi étudié à Oxford [*C*]. Etant de retour de ses Voyages il s'attacha à Jean Hus. Lorsque celui-ci partit pour se rendre au Concile de Constance, Jérôme l'exhorta à soutenir constamment ce qu'il avoit avancé de vive voix & par écrit, & lui promit d'aller lui-même à Constance pour le soutenir dès qu'il apprendroit qu'il y seroit opprimé (*b*). Il tint parole, & arriva à Constance le 24 d'Avril 1415, mais il n'y fit pas un long séjour & se retira à Uberlingen [*D*]. D'où il reprit la route de Bohéme, parce que le Concile ne voulut pas lui accorder un Sauf-conduit [*E*]. Mais il fut arrêté à Hirsaw par des Officiers du Duc de Sultzbach; delà ayant été mené à Sultzbach, il y fut gardé en attendant les Ordres du Concile, auxquels l'un des fils de Jean Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviére, & Prince de Sultzbach, donna avis de la détention de Jérôme, qui fut conduit à Constance chargé de chaînes: dans cet état il fut mené chez l'Electeur Palatin, qui le conduisit lui-même, comme en triomphe, dans le refectoire des Freres Mineurs, où l'on avoit assemblé une Congregation génerale pour l'examiner. Ce premier interrogatoire fut fort tumultueux [*F*]. Jérôme fut

(*b*) Idem p. 159.

ce, en répondant à ses Adversaires. C'est dommage, ajoûte-t-il, qu'un si beau Génie se soit écarté de la Foi, si toutefois ce qu'on en dit est véritable. Rapportons les propres termes de Pogge (5): *Fateor me neminem vidisse unquam qui in causa dicendi præsertim capitis magis accederet ad facundiam priscorum, quos tantopere admiramur. Mirum est vidisse quibus verbis, qua facundia, quibus argumentis, quo vultu, quo ore, qua fiducia responderit adversariis. Ac demum causam peroravit ut dolendum sit, tam nobile ingenium, tam excellens, ad illa Hæresis studia divertisse. Si tamen vera sunt quæ sibi objiciunt.*

[*C*] *On prétend qu'il avoit aussi étudié à Oxford.*] Il y a des Auteurs qui révoquent en doute son Voyage d'Angleterre, avec lequel ils ne peuvent concilier certaines dates (6). Mais Mr. Lenfant remarque qu'il semble qu'on ne peut guéres douter qu'il n'ait été en Angleterre, puisqu'on lui reprocha au Concile, d'y avoir copié les Livres de Wiclef & de les avoir apportés en Bohême. Balbinus met le Voyage de Jérôme en Angleterre à l'an 1398 (7). Cependant on croit que le Concile fut trompé par un faux bruit, puisque Jérôme de Prague, faisant mention, dans son Manifeste, de toutes les Académies où il avoit étudié, ne parle point de celle d'Oxford (8).

[*D*] *Il n'y fit pas un long séjour & se retira à Uberlingen.*] On dit qu'il arriva à Constance avec un de ses disciples, & qu'ils y entrérent clandestinement, & sans que personne s'en apperçût, à cause de la grande quantité de peuple qu'il y avoit dans la Ville (9). Jérôme de Prague apprenant qu'on refusoit audience à Jean Hus, & qu'on machinoit quelque chose contre lui-même, se retira avec son Disciple à Uberlingen le même jour, selon Reichenthal, & deux jours après, selon d'autres. On prétend même que sa retraite fut si précipitée, qu'il laissa son épée dans l'hotellerie, où apparemment il s'étoit fait connoître. Car on s'informa aussi-tôt de ce qu'étoit devenu Jérôme de Prague, mais personne n'en put donner aucune nouvelle, quelque perquisition qu'en fit Reichenthal lui-même, qui rapporte ce fait, & qui avoit charge de rendre compte des Etrangers qui arrivoient à Constance. Se trouvant un peu plus en sûreté à Uberlingen, il écrivit à l'Empereur & aux Seigneurs de Bohéme, qui étoient au Concile, pour demander un Sauf-conduit, mais l'Empereur le refusa tout net. Le Concile ayant été ensuite prié de lui en donner un, il offrit bien de le faire pour venir à Constance, mais non pas pour s'en retourner en Bohême. Jérôme n'eût pas plutôt reçu cette réponse, qu'il envoya afficher à toutes les Eglises, & à tous les Monastéres de Constance, aussi-bien qu'aux portes des Cardinaux, un Ecrit en Latin, en Allemand, & en Bohémien, addressé à l'Empereur & au Concile, & conçu en ces termes (10). „ Au très-illustre & très-invincible Prince & „ Seigneur, élu par la grace de Dieu Empereur Romain & „ Roi de Hongrie, & au sacré Synode œcuménique. Moi „ *Jérôme de Prague*, Maître ès-Arts dans les célébres Académies de Paris, de Cologne, de Heidelberg, & de Prague, „ je notifie à tous par cet Ecrit public, que je suis venu à „ Constance de mon bon gré, & sans y être forcé, pour répondre à mes Adversaires, & à mes Calomniateurs, qui diffament le très-illustre & très-célébre Royaume de Bohême, „ & pour défendre notre Doctrine, qui est pure & orthodoxe, aussi-bien que pour mettre au jour mon innocence, non en secret, mais en présence de tout le Concile. Si donc il y [illegible] des gens, de quelque ordre & de quelque Nation qu'ils [illegible]lent, qui ayent envie de me calomnier & de m'accuser [illegible] quelque crime ou de quelque hérésie que ce soit, je [illegible] prêt à justifier mon innocence & la pureté de ma Doc[illegible] m'offrant à subir la peine qu'on m'aura infligée, si [illegible] me convaincre d'hérésie. C'est pour exécuter [illegible] si honnête & si nécessaire, que je supplie au [illegible]cu Votre Majesté Impériale de m'accorder un [illegible]uit pour venir à Constance, & pour m'en retirer [illegible]t. Que si me présentant volontairement comme [illegible] on me met en prison, & qu'on use de violence [illegible] moi, avant que de m'avoir convaincu, le Concile [illegible]ra son injustice à tout le monde par un tel pro[illegible] que je ne saurois croire d'une Assemblée aussi sain[illegible]posée de personnages aussi sages & aussi éclairés". [illegible]yant pas produit plus d'effet que ses Lettres, [illegible] de se retirer dans son pays, après s'être mu[illegible]émoignage que les Seigneurs de Bohême lui [illegible]tes les diligences qu'il avoit faites pour ren[illegible] foi & de sa conduite.

[*E*] [illegible] *le ne voulut pas lui accorder de Saufconduit.*] Il [illegible] le Concile lui en avoit expédié un, dressé [illegible] par les Députés des Nations, qui fut lu dans [illegible] du C[illegible] 17 Avril. Ce Saufcon[illegible]), mais il ne promettoit de sûreté à Jérôme, que *sauf la justice & sans préjudice aux intérêts de la Foi.* Reichenthal prétend qu'il le reçut; si cela est, sans doute qu'il ne le trouva pas suffisant pour sa sûreté, & qu'il voulut l'ignorer afin de continuer son voyage. Mais s'il est vrai, comme le dit le même Auteur, qu'il alloit déclamant contre le Concile par toute sa route, il ne pouvoit guéres éviter d'être arrêté. Reichenthal raconte que Jérôme de Prague, étant arrivé dans quelque Ville de la Forêt noire, où il fut invité chez le Curé du lieu, qui régaloit ce jour-là ses Confreres, il se mit à se déchaîner contre le Concile, qu'il appelloit *une Ecole du Diable & une Synagogue d'iniquité*, se vantant d'ailleurs d'avoir confondu les Docteurs, & produisant, pour le prouver, un Ecrit signé par soixante-dix personnes. Mr. Lenfant remarque très-judicieusement (12), que ce dernier article rend la narration de Reichenthal fort suspecte. „ Car, dit-il, cet Ecrit ne pouvoit être autre „ chose, que le témoignage que les Seigneurs de Bohême, „ qui étoient à Constance, lui rendoient, d'avoir fait toutes „ ses diligences pour rendre raison de sa foi au Concile, & „ de ne s'être retiré que parce qu'on lui avoit refusé un Sauf-„ conduit en bonne forme". Quoi qu'il en soit, Reichenthal ajoûte, que les Ecclésiastiques, scandalisés des discours de Jérôme de Prague, le dénoncérent au Commandant de la Ville, qui leur ordonna de garder le secret, & d'attendre jusqu'au lendemain; qu'en effet le lendemain le Commandant arrêta Jérôme, lui déclarant qu'il falloit qu'il retournât à Constance, pour y rendre raison des discours injurieux qu'il avoit tenus contre le Concile; que Jérôme soutint qu'il n'avoit avancé rien que de véritable, & que d'ailleurs on n'étoit pas en droit de l'arrêter, parce qu'il avoit un Saufconduit. Mais que cet Officier lui avoit répondu, que *Saufconduit ou non*, il falloit aller à Constance, & qu'en effet il l'y fit ramener. Mr. Lenfant dit que c'est-là encore un de ces endroits, qui lui font soupçonner que Reichenthal a été mal informé. „ Car, *dit-il*, quand Jérôme auroit pu re-„ cevoir ce Saufconduit, bien loin de lui pouvoir servir dans „ cette occasion, il faisoit contre lui, par la clause de *Sauf* „ *la Justice & les intérêts de la Foi Catholique*, puisqu'a-„ yant mal parlé contre le Concile Oecuménique, il s'étoit „ rendu indigne de tout Saufconduit, selon la doctrine du „ Concile même". Il vaut donc mieux s'en tenir aux Rélations qu'on a suivies dans le Corps de l'Article, touchant la maniére dont Jérôme de Prague fut arrêté.

[*F*] *Ce premier Interrogatoire fut fort tumultueux.*] Dès-que Jérôme de Prague fut arrivé, on lui lut la Lettre que le Prince de Sultzbach avoit écrite au Concile, pour lui notifier que Jérôme avoit été arrêté sur ses terres comme hérétique & fugitif; on lui lut aussi l'Acte de sa Citation, qui avoit été publiée plusieurs fois depuis sa retraite. Après cette lecture un Evêque lui ayant demandé, *pourquoi il avoit fui, & pourquoi il n'avoit pas comparu?* il répondit qu'il avoit été obligé de se retirer, parce qu'on lui avoit refusé un Saufconduit tel qu'il l'avoit désiré pour sa sûreté, comme on pouvoit le voir par le témoignage que les Seigneurs de Bohême lui avoient donné en partant, & qu'ils avoient entre les mains. A l'égard de la Citation, il protesta que si elle étoit venuë à sa connoissance, il n'auroit pas manqué de retourner promptement sur ses pas, quand même il auroit déjà été en Bohême. Cette réponse fut suivie d'un si grand murmure dans l'Assemblée, qu'on ne s'entendoit pas l'un autre. Le tumulte un peu appaisé, Gerson, qui avoit autrefois connu Jérôme de Prague à Paris, lui reprocha d'un air assez insultant qu'il avoit scandalisé cette Université par plusieurs propositions erronées, surtout touchant les *Universaux* & les *Idées*. Jérôme répondit modestement, qu'ayant été reçu Maître-ès-Arts dans l'Université de Paris, il avoit usé de la liberté qu'ont les Philosophes de soutenir & d'opposer; qu'alors on ne lui avoit reproché aucune erreur; qu'il étoit encore prêt à soutenir ce qu'il avoit avancé dans ce tems-là, si on vouloit le lui permettre, comme à se retracter si on pouvoit le convaincre de s'être trompé. Ensuite un Docteur de l'Université de Cologne l'accusa d'avoir débité dans cette Académie plusieurs sentimens erronés, mais Jérôme de Prague l'ayant défié d'en alléguer aucun exemple, le Docteur demeura court & s'excusa sur le défaut de sa mémoire (13). Je ne puis m'empêcher de remarquer sur ce dernier fait le peu d'exactitude ou l'infidélité du Continuateur de l'Abbé Fleuri; il rapporte (14) l'accusation, mais il supprime la réponse, & l'impuissance du Docteur à justifier ce qu'il avoit avancé. Un troisiéme Docteur de Heidelberg, accusa Jérôme d'y avoir avancé diverses erreurs, & particuliérement sur la Trinité qu'il avoit peinte dans un bouclier, sous l'image de l'eau, de la neige, & de la glace. Il répondit tout de même qu'il persistoit dans ce qu'il avoit écrit, & dans les comparaisons dont

(5) Lettre à Léonard Aretin; dans les *Poggii Flor. Opera* fol. LXX verso. *Argentinæ* 1510. in-fol. c'est la premiere Edition.

(6) Theobald. *Bell. Huss.* C II. p. 2. *Apud* Lenfant *ubi supra*.

(7) Bohusl. Balbinus *Epit. Rer. Bohem.* p. 401.

(8) Theobald. *Bell. Huss.* Cap. XIV. p. 26.

(9) Reichenthal p. 204. *verso*. *Apud* Lenfant *loc. cit.* p. 159.

(10) Theobald. *ubi supra*. *Narratio de Hieronymo.* Oper. Huss. Part. II. fol. 349 & 354. *Apud* Lenfant. *loc. cit.* p. 160.

(12) Ibid. p. 194.

(13) *Idem* p. 288. 289.

(14) *Hist. Ecclef.* T. XXI. p. 103. Edit. in-8.

(c) Idem p. 195. & 288. 289.

fut ensuite mis entre les mains des Officiers de la Ville, pour être mené en prison (*c*). Quelques heures après sur le soir, Jean de Wallenrod, Archevêque de Riga, le fit conduire secrettement dans une Tour de l'Eglise de St. Paul, où on l'attacha à un pôteau les mains liées au cou d'une même chaîne, ensorte que les mains tiroient la tête en bas. Il demeura deux jours dans cette cruelle posture, jeûnant au pain & à l'eau, sans que ceux de Bohême pussent savoir où il étoit, jusqu'à ce qu'enfin un de ses amis, nommé Pierre de Maldoniewitz, l'ayant appris de quelqu'un de ceux qui le gardoient, il lui fit donner de meilleure nourriture. Mais ce soulagement ne l'empêcha pas de tomber malade si dangereusement, qu'il fut obligé de demander un Confesseur, & ce fut par son moyen qu'il fut tant soit peu moins resserré (*d*). Le 19 Juillet il fut examiné de nouveau, dans l'espérance que le supplice de Jean Hus l'auroit rendu plus docile, qu'il n'avoit paru dans la premiére Audience (*e*) [*G*]. Les Grands de Bohême ayant écrit une Lettre au Concile dans laquelle ils protestoient contre le supplice de Jean Hus, & de Jérôme de Prague qu'ils croyoient avoir déjà eu le même sort que son Maître (*f*), cette Lettre engagea le Concile à faire tous ses efforts pour porter Jérôme de Prague à se retracter. Ayant donc comparu dans une Congregation publique, l'onziéme de Septembre, on fit tant par promesses & par menaces, qu'il signa enfin un Ecrit de soumission au Concile, & qu'il fit ensuite une retractation [*H*]. On ne laissa pas de le remener en prison, en lui donnant seulement un peu plus de liberté qu'auparavant, & bientôt sa retractation devint suspecte [*I*]. On lui donna de nouveaux Commissaires pour l'interroger, tant sur les Articles qui

(d) Idem p. 289.

(e) Idem p. 441.

(f) *Voy.* cette Lettre dans l'*Hist. du Conc. de Const.* T. I. p. 484 &c.

dont il s'étoit servi sur cette matiére, tout prêt pourtant à retracter avec joye & avec humilité dès-qu'on le convaincroit d'erreur. Cependant, comme quelques-uns crioient, *au feu*, *au feu*, il dit tout haut, que si sa mort leur étoit si agréable, il étoit résigné à la volonté de Dieu. *Non Jérôme*, lui dit là-dessus l'Archevêque de Salsbourg (15), *Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive.* Remarquons ici que Jérôme de Prague, aussi-bien que son Maître Jean Hus, s'offroient perpétuellement à se retracter & à subir toutes sortes de peines pourvu qu'on pût les convaincre d'erreur, sur quoi Mr. Le Clerc a fait de très-judicieuses réflexions (16). „ Que vouloient-ils dire l'un & l'autre, par „ *être convaincu d'erreur*? Si cela signifioit, être persuadé en „ sa conscience & par de bonnes raisons, que l'on s'est trompé, comme il semble que ce soit le sens de cette expression, qui auroit pu être le juge de cette *conviction*, qu'eux-mêmes qui la devoient sentir, & la sentir seuls? Ainsi „ quoiqu'ils eussent avancé & avec quelque solidité qu'on le „ réfutât, ils auroient toujours pu dire, qu'ils n'étoient pas „ convaincus. Que si par *être convaincu*, ils entendoient „ (quoique ce sens soit impropre) avoir ouï des raisons capables de satisfaire un esprit qui ne cherche que la Vérité, qui devoit juger de la solidité des raisons, le Concile „ ou eux? Si c'étoit le Concile, ils devoient se soumettre „ aveuglément à ses décisions; & si c'étoient eux, ils avoient „ tort de recourir au Concile comme à leur Juge. Il semble „ d'ailleurs que ces deux hommes approuvoient que l'on punît les Hérétiques, comme on avoit accoutumé; usage dont „ ils éprouvérent eux-mêmes l'injustice & la cruauté. Quoiqu'ils crussent n'avoir point d'erreur, pouvoient-ils en être „ assurés si parfaitement, qu'ils pussent offrir d'être punis „ s'ils se trompoient? Des gens d'ailleurs qui connoissoient „ les Ecclésiastiques comme eux, & qui savoient combien il „ est difficile de faire revenir un Docteur de ses Erreurs, & „ d'obliger un Bénéficier à perdre ses rentes, n'auroient jamais dû entreprendre une pareille chose, & en appeller à „ des gens si préoccupés & si intéressés. D'ailleurs ils les „ devoient juger leurs ennemis, à cause de la maniére dont „ ils les avoient traités. Ainsi tout les obligeoit à rejetter „ sans façon l'autorité & la décision des Conciles, d'en appeller à la conscience des gens qui avoient des lumiéres „ & de la vertu, & de continuer à enseigner ce qu'ils croyoient véritable, en Bohême, où ils avoient des Amis, „ sans en sortir".

(15) Dont le Continuateur de l'Abbé Fleuri fait mal à-propos, l'*Evêque de Salisbury*. Ubi supra p. 304.

(16) *Bibl. Choisie* T. XXVII. p. 175-177.

[*G*] *Le 19 Juillet il fut examiné de nouveau.*] On ne fait rien de particulier touchant ce second Interrogatoire, si ce n'est que dans un Manuscrit de Leipsig on trouve, que Jérôme de Prague ayant été examiné sur les Articles qu'on lui objectoit, il répondit sur celui de l'Eucharistie, *que dans le Sacrement de l'Autel la substance singuliére du morceau de pain qui est-là, est transubstantiée au Corps de Jesus-Christ, mais que la substance universelle du pain demeure* (17). Sur quoi Mr. Lenfant observe, qu'il croyoit comme Jean Hus l'universel *a parte rei*.

(17) *Hist. du Conc. de Const.* loc. cit. 441.

[*H*] *Il signa enfin un Ecrit de soumission au Concile & fit ensuite une retractation.*] Dans l'Ecrit de soumission il approuvoit la condamnation des erreurs de Wiclef & de Jean Hus, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas cru d'abord que les Articles qu'on imputoit à Jean Hus, fussent véritablement de lui. Cette excuse péchoit un peu du côté de la bonne-foi, car on n'avoit rien tiré des Livres de Jean Hus que Jérôme de Prague ne lui eût ouï dire à lui-même plus d'une fois, & le Livre de l'Eglise, dont on avoit tiré les principaux Articles, avoit été lu publiquement à Prague. Mais d'aillleurs il y avoit dans cet Ecrit de Jérôme certaines restrictions, qui ne pouvoient pas être du goût du Concile. Il y souscrivoit à la vérité à la condamnation des 45 Articles de Wiclef, & des 30 de Jean Hus, mais il déclare, *que par-là, il ne prétend pas porter aucun préjudice aux saintes Vérités, que ces deux Hommes ont enseignées & prêchées.* Et s'expliquant ensuite sur le sujet de Jean Hus en particulier, il répete encore *que son intention n'est pas de préjudicier à sa personne, ni à ses bonnes mœurs, non plus qu'à plusieurs vérités qu'il a entenduës de sa bouche.* Il reconnoit qu'il avoit été intime ami de Jean Hus, & disposé à le défendre envers & contre tous, à cause de la douceur de sa conversation, & des saintes vérités qu'il lui entendoit expliquer au Peuple; mais qu'à présent qu'il en est mieux informé par la lecture de ses propres Ouvrages, il ne veut point *être ami de ses erreurs*, quoiqu'il l'ait été de sa personne: *Esto quod sint amici & Plato & Socrates, sed magis amica veritas mihi est & esse debet.* Il dit même quelque chose de plus; car il déclare qu'en condamnant les erreurs de Jean Hus, il ne prétend point faire aucune retractation, parce que bien qu'il ait souvent entendu & lu les Propositions condamnées, il ne les a pas tenuës comme Articles de Foi, & qu'il n'a jamais préféré son propre sens à l'autorité de l'Eglise (18). Les Peres du Concile, n'étant pas contens des termes vagues & ambigus de cet Ecrit, employérent le tems qui s'écoula depuis ce jour jusqu'à la Session générale, à porter Jérôme à une retractation plus nette & plus précise. Il eut enfin la foiblesse de la donner, & elle fut luë publiquement par le Cardinal de Cambray, l'un des Commissaires, dans la Session 19, le 23 Septembre: l'Acte, écrit de la propre main de Jérôme de Prague, étoit conçu en ces termes. „ Moi *Jérôme de Prague*, „ Maître ès-Arts, connoissant la vraye Foi Catholique & Apostolique, j'anathématise toutes les Hérésies, & principalement celles dont j'ai été infecté jusqu'à présent (*infamatus sum*) & qu'ont enseigné Jean Wiclef & Jean Hus dans „ leurs Sermons & dans leurs Livres, & pour laquelle le Sacré Concile les a condamnés comme Hérétiques, aussi-bien „ que leurs Dogmes & leurs Ouvrages, mais sur-tout quelques Articles exprimés dans la sentence dudit Concile. Je „ déclare de bouche & de cœur, que j'acquiesce en toutes „ choses à la sainte Eglise Romaine & au Siége Apostolique, „ & que je crois, en général & en particulier, tout ce que ladite Eglise & ledit Concile croyent, spécialement sur les „ Clefs, les Sacremens, les Ordres, les Offices, & les Censures Ecclésiastiques, les Cérémonies, & sur-tout ce qui „ appartient à la Religion Chrétienne, reconnoissant que plusieurs des Articles susdits sont notoirement Hérétiques, & „ & condamnés depuis longtems par les saints Peres, quelques-uns blasphématoires, d'autres erronés, d'autres scandaleux, „ & offensant les oreilles pieuses, & d'autres enfin téméraires „ & séditieux, & comme tels condamnés par le Sacré Concile, qui a défendu sous peine d'anathême à tous les Catholiques de tenir & enseigner lesdits Articles (19)". Ensuite Jérôme de Prague, après avoir harangué le Concile, pour le prier d'accepter cette offrande, qu'il faisoit, disoit-il, *de tout son cœur*, lut lui-même à haute voix cette retractation. Après cette lecture il déclara que s'il eût été mieux informé, il n'eût jamais tenu ces erreurs; qu'au-reste il n'avoit rien soutenu opiniâtrement contre la doctrine de l'Eglise, mais seulement par maniére de dispute, & n'étant pas encore bien instruit; & qu'enfin il ne faisoit point cette déclaration par contrainte, comme étant en prison, mais qu'il l'auroit faite tout de même, s'il eût été en pleine liberté. S'expliquant plus précisément sur quelques Articles particuliers, comme sur l'*Universel a parte rei*, il dit qu'il ne l'avoit pas soûtenu opiniâtrement, & comme une doctrine nécessaire à salut, mais par maniére de dispu te, & qu'il ne prétendoit pas élever ce Systême au-dessus tous les autres. Sur ce qu'on lui reprochoit d'avoir décrit Figure triangulaire, qu'il appelloit *le Bouclier de la Foi*, pondit, qu'il n'avoit pas prétendu en faisant cette figur l'Universel *a parte rei* fût un Article de Foi, mais q voulu seulement y représenter l'Article de la Trinité on lui reprochoit d'attribuër la Foi à l'Eglise trion déclara que son intention n'avoit pas été de pa proprement ainsi nommée, mais d'une connoiss dessus de la Foi, & qui vient de la vision béati jet de Jean Hus il protesta, comme il avoit d voit pas cru d'abord que les Articles qu'on de lui, mais que les ayant lus lui-même propre main de ce Docteur, il reconnoi justement condamnés, comme extrava fin il promit & jura par la Sainte T vangiles de persister toujours dans l & anathématisa ceux qui croiroie s'il lui arrivoit jamais de rien cr il se soumettoit à la sévérité nelle (20).

(18) Idem p. 457 458.

(19) Von der Hardt T. IV. p. 499. Theobald. Cap. XXI *Apud* Lenfant *cit.* p. 4

[*I*] *Bientôt sa Retractati* qui vouloient le perdre A la sollicitation de M étoit venu à Constanc me. Elles furent app licitoient fortement Ses Juges, qui éto d'Aquilée, & d

qui avoient déjà été produits contre lui, que sur ceux qui depuis peu avoient été apportés de Bohême [*K*]. Il refusa de prêter serment devant ces Commissaires, demandant qu'on lui accordât une Audience pu-

faisoit injustice, & qu'il falloit le mettre en liberté, puisqu'il avoit obéi au Concile. Cette équité ne servit qu'à les rendre suspects aux ennemis de Jérôme de Prague. Et on prétend même qu'il y en eût un, nommé Nason, qui osa bien parler aux Cardinaux en ces termes: „ Nous sommes fort surpris, mes „ très-Révérends Peres, que vous vouliez bien intercéder „ pour ce méchant Hérétique, qui nous a fait tant de maux „ en Bohême, & qui pourroit bien vous en faire souffrir à „ vous-mêmes. Je crains bien que vous n'ayez reçu des pré„ sens de ces Hérétiques, ou du Roi de Bohême". Ces Contradictions obligérent les Cardinaux à demander leur décharge, & on nomma d'autres Commissaires, à la tête desquels étoit le Patriarche de Constantinople, qui avoit été l'un des plus ardens solliciteurs du supplice de Jean Hus. D'autre côté Jean Gerson ne relâcha rien de son zéle ordinaire pour la condamnation de l'Hérésie. Il composa là-dessus un Traité sous ce titre: *Jugement sur les Protestations ou Retractations en matiére de Foi pour se purger d'Hérésie* (21). Quoique Jérôme de Prague ne soit pas nommé dans ce Discours, il ne tendoit pourtant qu'à rendre suspecte sa Retractation. Mr. Lenfant dit qu'il lui paroit si embrouillé, & chargé de tant de distinctions obscures, qu'il ne voit pas trop bien quel usage le Concile pouvoit en faire (22).

(21) Op. Gers. T. I. p. 21. Apud Lenf. p. 499.

(22) Hist. du Conc. de Const. ubi supra pag. 499.

[*K*] *On lui donna de nouveaux Commissaires pour l'interroger, tant sur les Articles qui avoient déjà été produits contre lui, que sur ceux qui depuis peu avoient été apportés de Bohême.*] Ce fut Jean de Rocha, Docteur en Théologie de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fit la lecture des Articles sur lesquels on avoit ouï Jérôme, & des réponses qu'il avoit fait à ses Commissaires.

Le premier Chef d'accusation rouloit sur Wiclef. On accusoit Jérôme d'en avoir parlé, non seulement comme d'un Docteur très-Catholique, mais comme d'un Saint & d'un Martyr; d'avoir soutenu ses erreurs en diverses occasions, & en divers lieux, tant en Bohême, qu'en Pologne, en Hongrie, d'où l'on prétendoit, qu'il avoit aussi été chassé pour ce sujet, & ensuite à Vienne en Autriche, d'où on l'accusoit de s'être sauvé clandestinement, contre la parole qu'il avoit donnée de ne s'en point retirer, qu'il n'eût rendu raison de sa Foi; d'avoir invité à Prague plusieurs personnes de savoir & de distinction, comme les Envoyés des Ducs de Bourgogne & de Brabant, à une Dispute, où il soutenoit les erreurs de Wiclef, d'avoir persisté dans les mêmes erreurs malgré la condamnation qui en avoit été faite, & par l'Archevêque de Prague, & par Jean XXIII dans le Concile de Rome tenu en 1412. Il répondit, qu'il n'avoit jamais soutenu, au moins volontairement, les erreurs de Wiclef, ni celles d'aucun autre; qu'à la vérité étant en Angleterre, il avoit transcrit tout ce qu'il avoit pu trouver d'Ouvrages de ce Docteur, & qu'il les avoit apportés en Bohême; & qu'il avoit bien dit plusieurs fois qu'il y avoit quantité de bonnes choses dans les Livres de Wiclef, mais qu'il n'avoit jamais avancé qu'il n'y eût rien que de vrai, parce qu'il ne les avoit pas tous lus, & qu'au reste il falloit laisser à Wiclef l'honneur de ce qu'il avoit dit de bon, & le blâme de ce qu'il pouvoit avoir dit de mauvais; qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût jamais été chassé de Hongrie, mais qu'au contraire, sur les fausses accusations de l'Archevêque de Prague, le Roi de Bohême l'avoit fait mettre entre les mains de l'Archevêque de Strigonie, ce Prélat l'avoit traité avec beaucoup de bonté; & qu'ensuite le Roi de Bohême avoit envoyé en Hongrie un certain Baron, pour le faire mettre dans une entiére liberté de se retirer par-tout où il voudroit, sans exiger de lui aucune caution ni promesse. Il nia aussi de s'être sauvé de la Pologne, d'y avoir été accusé d'Hérésie, & d'y avoir prêché la doctrine de Wiclef, non plus qu'ailleurs. A l'égard de l'Autriche, il dit, qu'ayant été arrêté injustement à Vienne par des gens qui n'avoient aucun pouvoir sur lui, il s'étoit sauvé dès la premiére occasion qu'il en avoit trouvée, comme il en avoit le droit. Que s'il avoit invité des gens à ses Dispu[illegible]s, c'étoit pour leur faire honneur, & pour s'en faire à lui-[illegible]ême, mais non dans la vuë de leur persuader aucune erreur; [illegible]il n'avoit jamais rien sçu de ce Concile de Rome où Wiclef [illegible]t été condamné, & qu'il étoit à Jérusalem lorsque les Li[illegible]e Wiclef furent condamnés à Prague; qu'au reste il n'a[illegible]s cru que les Articles imputés à Wiclef fussent de lui, [illegible]u'il y en avoit beaucoup d'extravagans (23).

[illegible]conde accusation étoit d'avoir foulé aux pieds l'auto[illegible]Eglise, en ce qu'ayant été excommunié en Autriche, [illegible]eurs autres Pays, aussi-bien qu'en Bohême, il avoit [illegible]nier à Prague de la main d'un Curé de la Paroisse [illegible]el. Il répondit qu'il n'avoit pas eu connoissance [illegible]mmunication ailleurs, mais qu'ayant su qu'il étoit [illegible]n Bohême, bien loin d'avoir méprisé l'Autorité [illegible] il avoit demandé humblement son absolution; [illegible]avoit reçu la Communion de la main d'un Prê[illegible]oit donnée, en attendant qu'il pût l'avoir de [illegible] (24).

[illegible]n troisiéme lieu, d'avoir publié des Libel[illegible]ntre le Pape, contre quelques Princes, [illegible]ucs d'Autriche & de Baviére, & princi[illegible] Archevêque. On ne trouve point de [illegible]a Pape, mais il nia le fait à l'égard des [illegible]our ce qui regardoit son Archevêque, [illegible]ir fait des plaintes contre lui, sur ce [illegible]grie[illegible] l'avoir entendu (25).

[illegible] violences & des [illegible] d'avoir en 1412 fait jetter par terre & fouler aux piés des Reliques dans une Eglise de Carmes, d'avoir injurié & battu des Moines qui les gardoient, & qui demandoient l'aumône pour la fabrique de l'Eglise; d'être entré quelques jours après dans le même Monastére avec main forte, d'y avoir blessé quelques Moines, un entre autres qui prêchoit contre Wiclef, d'avoir soufflété en pleine ruë un Dominicain, & d'avoir même tiré de sa poche un couteau, dont il auroit blessé, ou même tué ce Moine, s'il ne se fût trouvé-là des gens qui l'en empêchérent; & enfin d'avoir contraint de vive force un jeune Moine de quitter le froc, & de prendre un habit Séculier, qu'il lui donna lui-même; à quoi l'on ajoûtoit, que depuis le Moine s'étoit noyé lui-même de désespoir. Sur la profanation prétenduë des Reliques, Jérôme nia le fait absolument; sur les violences faites à des Moines, dans un Monastére, il répondit, qu'ayant trouvé ces Moines en dispute avec deux Bourgeois dont ils avoient emprisonné le valet, il avoit voulu les mettre d'accord, mais que quelques gens s'étant jettés sur lui l'épée à la main, il s'étoit saisi de celle d'un d'entre eux, & s'en étoit défendu le mieux qu'il avoit pu. Sur le soufflet donné à un Dominicain dans la ruë, il avoua que ce Dominicain l'ayant injurié le premier, sur ce qu'il l'avoit censuré de quelques insolences qu'il disoit à des Gentilshommes, il lui avoit donné un soufflet du revers de sa main. Il ne paroit point de réponse sur le couteau dans le rapport des Commissaires. Mais dans son Audience du 23 Mai, il avoua, que voyant que ce Moine avoit aposté des gens pour se jetter sur lui, il avoit emprunté un couteau d'un Paisan pour se défendre, & qu'il avoit bien battu le Moine, mais que dans cette occasion il ne s'agissoit que de défendre sa vie, & nullement d'aucun point de Religion. Enfin pour ce qui regardoit le Moine défroqué par force, & noyé en conséquence, il répondit que le jeune Moine avoit quitté le froc volontairement, & que depuis il s'étoit noyé par malheur en se baignant (26). (26) Idem ibidem.

La cinquiéme accusation étoit, d'avoir pendant plusieurs années soutenu & favorisé un certain *Pierre de Valence*, excommunié par Sbynko, Archevêque de Prague, pour n'avoir pas voulu lui remettre les Livres de Wiclef. Il avoua qu'il avoit fait tout le bien qu'il avoit pu à cet homme-là, non parce qu'il étoit excommunié, mais parce qu'il reconnoissoit en lui du mérite.

La sixiéme: qu'étant en Russie & en Lithuanie, il avoit tâché de pervertir les Catholiques nouvellement convertis au Christianisme. Il dit que ces gens-là avoient été baptisés selon le Rit Grec, & qu'Alexandre Withold & les Evêques du Pays lui ayant demandé s'il falloit les rebaptiser, il avoit répondu que non, & qu'il suffisoit de les instruire dans la Foi de l'Eglise Romaine.

La septiéme: d'avoir été un des plus ardens fauteurs de Jean Hus, & de l'être encore actuellement; d'avoir empêché par ses maniéres de Comédien & d'Hypocrite, & par ses discours séditieux, qu'on n'exécutât une Déclaration du Roi contre Wiclef & contre les Wicléfites. A l'égard de Jean Hus, il répondit qu'il s'étoit attaché à lui comme à un homme de bien, qui s'acquittoit dignement de son Ministére, sans s'amuser à discourir avec des femmes, comme la plupart des autres, & qu'on l'avoit accusé de plusieurs choses, dont il étoit fort innocent.

La huitiéme: d'avoir refusé de comparoître à Rome, lorsqu'il y avoit été cité; d'avoir visité des Chapelles & des Paroisses profanes, c'est-à-dire, excommuniées, comme la Paroisse de St. Michel, & la Chapelle de Bethléhem; d'avoir souvent paru dans les ruës avec plusieurs centaines d'hommes armés, pour exciter des séditions contre le Clergé, & contre ceux du Peuple, qui s'opposoient aux erreurs de Wiclef. Il nia tous ces faits, & soutint qu'on ne l'avoit vu à cheval qu'à la suite du Roi.

La neuviéme: d'avoir contrefait le sceau de l'Université d'Oxford, & supposé des Lettres de cette Académie en faveur de Wiclef, & de les avoir luës publiquement en Chaire. Il répondit qu'il ignoroit si ces Lettres étoient fausses ou véritables, mais que lui ayant été mises entre les mains par un Ecolier pour les lire, il les avoit luës.

La dixiéme: qu'il avoit porté la Noblesse à mépriser la Tonsure, les Reliques, les Indulgences, & à dépouiller le Clergé. Il nia tout cela.

La onziéme: Qu'à Paris, à Cologne, & à Heidelberg, il avoit soutenu publiquement & opiniâtrement les conclusions suivantes: *Qu'il y a non seulement trois personnes dans l'Essence Divine, mais quatre & cinq choses dont l'une n'est pas l'autre, & dont chacune est Dieu, quoiqu'entre ces choses l'une soit plus parfaite que l'autre: Que comme dans l'Ame humaine il se rencontre trois choses, savoir la Mémoire, l'Entendement, & la Volonté, l'Ame humaine est une parfaite image de la Trinité, excepté qu'elle est créée & finie: Que par son pouvoir absolu Dieu auroit pu ne pas engendrer le Fils: Que Dieu ne peut rien anéantir: Que toutes choses arrivent par une nécessité conditionelle: Que par la consécration la substance du pain n'est point changée dans le Corps de Christ: Que* Wiclef *n'étoit pas un Hérétique, mais un saint Homme.* Il dit que tous ces Articles pouvoient recevoir un bon sens, & qu'ils ne s'éloignoient pas beaucoup de ses sentimens, mais que ce n'étoient pourtant pas ses propres paroles (27). (27) Idem p. 549. 550.

Ce sont-là à peu près tous les Articles qui furent lus dans cette Congregation, avec les Réponses de Jérôme de Prague. Nous les avons rapportés principalement parce qu'on y trouve plusieurs circonstances de sa Vie. Le Promoteur du Concile

publique: on aſſembla donc le 23 Mai 1416 une Congregation générale pour la lui donner. Il refuſa encore de prêter ſerment dans cette Aſſemblée, à moins qu'on ne lui promît auparavant qu'il auroit toute liberté de parler. Mais le Concile ne jugeant pas à-propos de lui accorder cette permiſſion, on lui lut les Articles auxquels il n'avoit pas encore répondu [L]. L'heure des Séances étant écoulée avant que tout

cile ajoûta divers Articles de ſon chef, ſur leſquels il demanda que Jérôme de Prague fût interrogé, & qu'il ſuppoſoit de notoriété publique. Ces nouveaux Articles ſe réduiſoient à l'accuſer d'avoir enſeigné depuis quatorze ans, en public & en particulier, la doctrine de Wiclef; d'avoir été le Maître de Jean Hus, d'un certain Jean Chriſtian & de Jacobel; d'avoir mis dans ſa chambre un portrait de Wiclef, où il étoit repréſenté avec une Couronne ou une *Auréole*, comme on repréſente les Saints; d'avoir exercé pluſieurs violences ſur les perſonnes & ſur les biens de ceux qui obéïſſoient & au Pape & à l'Archevêque, qui avoient condamné la doctrine de Wiclef; & d'avoir promis la félicité du Ciel & la Couronne du Martyre à ceux qui combattroient généreuſement pour cette même doctrine. On l'accuſoit en particulier d'avoir fait mettre en priſon & tellement maltraité un certain Coutelier Anti-Wicléfiſte, qu'il en mourut quelques jours après, & d'avoir jetté un Moine dans la Moldave pour le même ſujet. Il y avoit pluſieurs Articles ſur la matiére de l'Euchariſtie, mais ils ſe réduiſoient à accuſer Jérôme d'avoir nié la Tranſubſtantiation, & la Préſence réelle, d'avoir tenu là-deſſus toute la doctrine de Wiclef, d'avoir compoſé en Bohémien des Vers & des Chanſons, où étoient les paroles du Canon de la Meſſe, & de les avoir miſes entre les mains des Laïques de l'un & de l'autre Sexe, leur déclarant qu'en prononçant ces Vers, ils pouvoient tout auſſi-bien que les Prêtres, donner la Communion, adminiſtrer tous les Sacremens de l'Egliſe, & prêcher la Parole de Dieu, comme il avoit fait lui-même diverſes fois, quoiqu'il fût Laïque. Sur la Puiſſance Eccléſiaſtique on avança contre lui des faits qui ne ſont pas moins graves que les précédens; car on prétendoit qu'il avoit enſeigné, que l'Excommunication d'un Pape, d'un Evêque, ou de quelqu'autre Miniſtre de l'Egliſe, n'étoit point à craindre, à moins qu'on ne fût aſſuré d'être excommunié de Dieu même, & qu'en conſéquence de cette Doctrine pluſieurs Prêtres excommuniés avoient été forcés par des Laïques à célébrer l'Office Divin, & à adminiſtrer les Sacremens dans les lieux interdits par l'Archevêque de Prague. On l'accuſoit encore d'avoir dit que le Pape ni les Evêques n'ont pas le pouvoir d'accorder des Indulgences, & même d'être entré un jour avec main forte dans une Egliſe où l'on devoit en publier, & d'avoir chaſſé les Quêteurs, en leur diſant; *Sortez d'ici Menteurs avec vos menſonges, car votre Pape eſt un menteur, un Hérétique, & un Uſurier, qui n'a point de pouvoir de donner des Indulgences.* On allégua encore contre Jérôme, qu'en 1411 il avoit fait promener en chariot dans les ruës de Prague des femmes de mauvaiſe vie, avec les Indulgences du Pape penduës à leur cou, & que les Wicléfites, dont le chariot étoit entouré, crioient au Peuple, qu'on alloit bruler les Bulles d'un Hérétique & d'un *Ruffien*. Ce qui avoit été en effet exécuté. Il étoit encore accuſé d'avoir dit, que c'étoit une pratique entiérement hérétique d'avoir des Crucifix, & des Images des Saints dans les Egliſes; d'avoir même foulé aux pieds & rempli d'ordures, un Crucifix qui étoit dans une certaine Egliſe; & d'avoir dit qu'il ne falloit point honorer les Reliques, & que le Voile de la Vierge Marie ne méritoit pas d'être plus reſpecté, que la peau de l'âne ſur lequel étoit monté Jéſus-Chriſt, quoiqu'il eût lui-même porté le Peuple à vénérer les Reliques des trois hommes qui avoient été décapités pour le Wicléfiſme, ce qui avoit mis toute la Ville de Prague en combuſtion. Le Promoteur renouvella encore dans un plus grand détail l'accuſation d'avoir fortifié les Grecs de Ruſſie dans leurs Erreurs & dans leur Schiſme. Mais Jérôme avoit déja nié le fait. On prétendoit encore qu'il avoit été obligé de ſe retirer furtivement des Univerſités de Paris, d'Heidelberg, de Cracovie, & de Vienne, *pour y avoir ſoutenu les erreurs de Wiclef, que même Gerſon l'avoit obligé de les retracter à Paris.* Enfin le Promoteur du Concile fit un narré aſſez long de toute la conduite de Jérôme depuis ſon arrivée à Conſtance, de ſa retraite clandeſtine, de ſon retour, de ſa feinte retractation, de ſa rechute dans ſes erreurs, appuyant ſur chaque circonſtance, comme ſur un nouveau Chef d'accuſation. Il y en a ajoûta une, qui regardoit les Mœurs. Car il avança que dans ſa priſon Jérôme ſe regorgeoit de viandes & de vin, & qu'il paſſoit le tems dans l'yvrognerie & la crapule. D'où il conclut qu'on doit non ſeulement le faire jeûner, mais l'obliger à répondre par oui & par non à tous les Articles, en y employant même la torture, puiſqu'il n'eſt pas Eccléſiaſtique, & enfin le livrer au Bras Séculier, comme un Hérétique opiniâtre, s'il perſévére dans ſes erreurs (28).

(28) Idem p. 550. 555.

[L] *On lui lut les Articles auxquels il n'avoit pas encore répondu.*] Sur l'Article de Wiclef, il répondit, comme il avoit déja fait, qu'à la vérité il avoit lu les Livres de ce Docteur, comme on lit les Ouvrages d'un bon Philoſophe, mais avec choix & diſcernement, prenant le bien & laiſſant le mal; que s'il avoit mis ſon Portrait dans ſa chambre, c'étoit comme celui d'un grand-homme, & non comme celui d'un Saint, & qu'au reſte il n'y avoit aucune couronne ſur la tête de ce Portrait. Il s'inſcrivit en faux contre toutes les accuſations de violences, horsmis celles à quoi il avoit été forcé en ſe défendant. Il nia abſolument d'avoir jamais combattu la Préſence réelle, la Tranſubſtantiation, le Sacrifice de la Meſſe, & d'avoir fait les Vers & les Chanſons qu'on lui attribuoit. Sur l'Excommunication, il ſoutint qu'il n'avoit dit autre choſe, ſinon qu'un Pape, ou un Prêtre, uſurier ou fornicateur, ne laiſſoit pas d'adminiſtrer légitimement les Sacremens, mais que c'étoit à ſon dam, parce qu'il en étoit indigne, & qu'une Excommunication injuſte n'avoit aucune validité. Sur les Indulgences il déclara, que le Pape & les Cardinaux pouvoient légitimement en donner, mais qu'il ne leur étoit pas permis de les vendre comme ils faiſoient. Il nia abſolument d'avoir fait jamais porter dans les ruës par des femmes publiques les Bulles du Pape qui accordoient des Indulgences, & de les avoir fait bruler. Il ne diſconvint pas d'avoir ſoutenu dans un Diſcours qu'il fit un jour devant le Roi de Bohême, qu'il eſt permis à un Laïque de prêcher la Parole de Dieu. Sur tous les autres Articles, qui avoient du rapport avec ceux, qui lui avoient déja été communiqués, il repondit comme il avoit fait devant ſes Commiſſaires (29). Ajoûtons à ce récit celui d'un Témoin oculaire de cette Audience, je veux dire de Pogge Florentin (30). *Cum multa in hunc Hieronymum congeſta eſſent quibus arguebatur hæreſis, atque ea re ſcilicet firmata, tandem placuit, ut publice ſingulis quæ ſibi objiciebantur reſponderet. Ita in concionem deductus, cum juberetur ad illa reſpondere, diutius recuſavit: aſſerens ſe debere prius cauſam ſuam agere, quam reſpondere maledictis adverſariorum. Itaque ſe prius pro ſe dicentem audiendum eſſe aſſerebat, quam ad emulorum ſuorum probra in eum congeſta veniendum. Sed cum hæc conditio ſibi denegaretur, tunc ſtans in medio concionis: Quænam eſt hæc iniquitas? inquit, ut cum trecentis quadraginta diebus quibus in diverſiſſimis carceribus fui, in ſqualore, in ſtercore, in compedibus, in rerum omnium inopia, adverſarios atque obtrectatores meos ſemper audiretis, me unam horam nolitis audire? Hinc eſt ut cum illis ſingulorum aures patuerint, atque in tam longo tempore vobis perſuaſerint me hereticum hoſtem fidei, eccleſiaſticorum perſecutorem. Mihi autem me defendendi nulla detur facultas: vos prius mentibus veſtris, me tanquam improbum hominem judicaveritis: quem qui fuerim potueritis cognoſcere. Atqui, inquit, homines eſtis non dii. Non perpetui, ſed mortales; labi, errare, falli, decipi, ſeduci, poteſtis. hic mundi lumina: hic orbis terrarum prudentiores eſſe dicunt: Maxime decet vos laborare, ne quid temere, ne quid inſulſe, ne quid propter juſtitiam faciatis. Ego quidem homuncio ſum, cujus de capite agitur. Ne pro me hæc loquor qui mortalis exiſto. Verum indignum mihi videtur ſapientia tot virorum, aliquid adverſum me ſtatuere præter æquitatem; non tantum re, quantum exemplo nociturum. Hæc & multa præterea ornate differens, ſtrepitu & murmure plurimorum ſermonem ejus interpellente, decretum eſt ut primum ad errores qui in eum conferebantur reſponderet, deinde loquendi quæ vellet facultas daretur. Legebantur ergo ex pulpito ſingula Capita accuſationis: cum rogabatur an quid vellet objicere deinde teſtimoniis confirmabantur. Incredibile eſt dictu quam callide reſponderet, quibus ſe tueretur argumentis: nihil unquam protulit indignum bono viro: ut ſi id in fide ſentiebat, quod verbis profitebatur. Nulla in eum nedum mortis cauſa inveniri juſta poſſet, ſed ne quidem leviſſimæ offenſionis, omnia falſa eſſe dicebat, omnia crimina conficta ab emulis ſuis. Inter cetera cum recitaretur illum Sedis Apoſtolicæ detractatorem, oppugnatorem Romani Pontificis, Cardinalium hoſtem, perſecutorem Prelatorum, & Cleri Chriſtianæ Religionis inimicum. Tunc ſurgens querebunda voce, manibus porrectis, quo nunc me vertam inquit patres conſcripti, quorum auxilium implorem, quos deprecer, quos obteſter, vosne? At iſti perſecutores mei veſtras mentes a mea ſalute alienaverunt. Cum univerſorum me hoſtem eſſe dixerunt eorum qui ſunt judicaturi. Namque arbitrati ſunt, ſi etiam ea quæ in me confinxerunt levia viderentur, tamen vos veſtris ſententiis oppreſſuros communium omnium hoſtem atque oppugnatorem, qualem iſti me eſſe falſiſſime ſunt mentiti. Ita ſi eorum verbis fidem dabitis, nihil eſt quod de mea ſalute ſperandum ſit: multos ſalibus perſtrinxit: multos ledoriis: multos perſæpe in re meſta ridere coëgit jocando in illorum objurgationes. Cum rogarent quid ſentiret de Sacramento, inquit a natura panem, in conſecratione & poſt verum Chriſti corpus; & reliqua ſecundum fidem. Tum quidam, atque ajunt te dixiſſe, poſt conſecrationem remanere panem: cum illud inquit apud piſtorem remaneat panis. Cuidam ex ordine Prædicatorum acrius invehenti: Tace inquit Hypocrita. Alteri per conſcientiam ſuam ſe juranti; Hæc inquit tutiſſima eſt fallendi via. Quendam precipuum ejus adverſarium nunquam niſi canem & aſinum appellavit.* Ce qui ſignifie „ Quand on eut propoſé contre lui pluſieurs Articles, par leſquels on prétendoit le convaincre d'Héréſie, & qu'il fut en effet jugé tel, on réſolut de l'appeller pour entendre ſes réponſes. Ayant comparu, on l[ui] ordonna de répondre aux Articles propoſés contre lui. [I] le refuſa longtems, diſant qu'il vouloit plaider ſa ca[uſe] avant que de répondre aux Calomnies de ſes ennemis. M[ais] comme on ne voulut pas le lui permettre, il parla [en ces] termes au milieu de l'Aſſemblée. *Quelle injuſtice! [vous m'a]vez tenu pendant trois-cens quarante jours aux fers en [di]ſes priſons, dans l'ordure, dans la puanteur, & dans la [di]... de toutes choſes; pendant ce tems-là vous avez toujours ... mes ennemis, & vous ne voulez pas ſeulement m'enten[dre une] heure. Je ne m'étonne pas que leur ayant donné une ſi l... ſi favorable audience, ils ayent eu le tems de vous perſ[uader que] je ſuis un hérétique, un ennemi de la Foi, un perſé[cuteur des] Eccléſiaſtiques, & un Scélérat. C'eſt dans cette pré... vous m'avez jugé ſans m'entendre, & que vous ref... de m'écouter. Cependant vous êtes des Hommes, ... des Dieux; mortels comme vous êtes, vous pouvez ... tromper vous-mêmes, & vous laiſſer ſéduire par le... dit que toute la Lumière & toute la Sageſſe eſt raſſ... Concile. Vous devez donc bien prendre garde de ... la légére, afin de ne commettre aucune injuſtice. ... qu'on me veut condamner à la mort, mais au fond ...*

(29) Idem p. 557. 658.

(30) *De Hieronymi heretici obitu & ſupplicio deſcriptio* In Op. fol. LXX. *verſo* & fol. LXXI. Edit. 1510 in-fol.

tout fût fait, on renvoya l'affaire à une autre fois. On se rassembla trois jours après, le 26 Mai. Jérôme ayant comparu, on lut les autres Articles, auxquels il répondit: on entendit aussi les Témoins qui déposoient contre lui. Ayant alors encore demandé audience il l'obtint, non sans opposition (*g*); il parla avec beaucoup d'éloquence, de force, & de courage, & révoqua sa Retractation [*M*]. On le remena ensuite

(*g*) Poggius *de Obitu & Supplicio Hieronymi* &c Op. Fol. LXX. Edit. 1510 in-fol.

homme de fort peu d'importance, tôt ou tard il faut mourir. Ce que j'en dis n'est donc pas tant pour moi-même, que pour vous. Il seroit fort indigne de la sagesse de tant de grands-hommes, de rien décerner d'injuste contre moi, & de donner par-là un exemple d'une consequence bien plus dangereuse, que ne le peut être ma mort. Pendant qu'il parloit avec tant de force & de grace, il se fit parmi le peuple un si grand tumulte, qu'il ne pouvoit pas être entendu. On résolut donc qu'il répondroit aux Articles proposés contre lui, & puis qu'il auroit toute liberté de parler. On lui lut tous les Articles l'un après l'autre, & quand on l'interrogeoit sur chacun, il n'est pas croyable avec quelle dextérité & quelle finesse il répondoit, & combien il alléguoit de raisons pour appuyer ses sentimens. Jamais il n'avança la moindre chose qui fût indigne d'un homme de bien, desorte que si ses sentimens sur la Foi étoient conformes à ses paroles, il n'y avoit pas le moindre sujet d'accusation, bien loin de le condamner à la mort. Il soutenoit hautement que tout ce que l'on avançoit contre lui, étoit faux & controuvé par ses ennemis. Quand on lui lut, *qu'il déchiroit le Siége Apostolique par ses médisances, qu'il s'étoit attaqué au Pape lui-même, qu'il étoit ennemi des Cardinaux, persécuteur des Prélats, & l'adversaire de tout le Clergé Chrétien.* Il se leva & d'une voix plaintive, il s'écria en étendant ses mains: *De quel côté me tournerai-je, mes Peres, de qui implorerai-je le secours, & qui prendrai-je à témoin de mon innocence? Sera-ce vous? Mais mes persécuteurs ont entiérement aliéné de moi vos esprits, en disant que je suis moi-même le persécuteur de mes Juges. Ils se sont bien imaginés que si leurs autres accusations n'avoient pas assez de poids pour me faire condamner, ils auroient un moyen infaillible de m'opprimer, & de vous animer contre moi en me représentant faussement comme l'ennemi de vous tous. Si donc vous voulez les croire, il n'y a rien à espérer pour moi.* Il les piquoit souvent par des railleries sanglantes, ou même il les forçoit quelquefois de rire dans un sujet si triste en donnant un tour ridicule à leurs Objections. Quand on lui demanda quel étoit son sentiment sur le sujet du Sacrement: *Naturellement*, répondit-il, *c'est du Pain; pendant & après la Consécration, c'est le vrai Corps de Christ:* Il répondoit de même Catholiquement sur les autres Articles. Quelques-uns lui ayant reproché d'avoir dit, *qu'après la Consécration le pain demeuroit du pain. Oui*, dit-il, *celui qui est demeuré chez le Boulanger.* Il dit à un Dominicain qui s'emportoit contre lui, *tais-toi Hypocrite*, & à un autre qui affirmoit avec serment ce qu'il avoit avancé contre lui, *c'est*, dit-il, *là le meilleur moyen de tromper.* Il y avoit-là un de ses principaux Antagonistes, qu'il ne traita jamais que d'*âne & de chien*".

[*M*] *Il parla avec beaucoup d'éloquence, de force, & de courage, & révoqua sa Retractation.*] Nous rapporterons encore ce qui se passa alors, dans les propres termes de Pogge, qui étoit présent voici; comment s'exprime cet Auteur (31). *Quo die, cum singulorum criminum argumenta recitata essent, ac subinde pluribus testibus confirmarentur. Tunc surgens, quoniam, inquit, adversarios meos tam diligenter audistis, consequens est ut me quoque dicentem equis animis audiatis. Data tandem, licet multis perstrepentibus, dicendi facultate. Hic primum a Deo exorsus deprecatus est, cum sibi dari mentem, cum dicendi facultatem, que in commodum ac salutem sue anime verteretur: deinde*, Scio inquit Viri doctissimi plures fuisse excellentes viros indigna suis virtutibus perpessos, falsis oppressos testibus, iniquissimis judiciis condemnatos. *Incipiens autem* Socratem *injuste a suis damnatum retulit: neque cum posset evadere voluisse, ut duo que asperrima hominibus viderentur, metum demeret carceris scilicet & mortis. Tum* Platonis *captivitatem*; Anaxagoræ *ac* Zenonis *tormenta: multorum preterea gentilium iniquas damnationes*, Rutilii *exitium*, Boëtii *simul, & aliorum quos Boëtius refert, indignam mortem commemoravit. Deinde ad Hebræorum exempla transiit: & primum* Moysen *illum liberatorem populi, legislatorem, sepius a suis calumniatum esse dixit, tanquam seductor esset & contemptor populi.* Joseph *insuper a fratribus venditum ob invidiam: post ob stupri suspitionem in vinculo conjectum recensuit. Præter hos*, Esaiam, Danielem, *& ferme prophetas omnes, tanquam contemptores Dei, tanquam seditiosos iniquis* [illegible]*entiis sententiis. Hic etiam subjecit* Susanne *judicium, mul*[illegible]*que preterea, qui cum viri sanctissimi extitissent, injustis* [illegible] *judiciis perierant. Postea ad* Joannem Baptistam, *deinde* Salvatorem *nostrum descendens, falsis testibus, falsis judiciis* [illegible]*natos, inquit omnibus constare. Deinde* Stephanum *a Sa*[illegible]*m collegio interfectum*, Apostolos *autem morti omnes dam*[illegible] *tanquam bonos, sed ut seditiosos populorum concitatores;* [illegible]*res Deorum, & malorum operum effectores, iniquum es*[illegible] *injuste sacerdotem a sacerdote, ac id factum fuisse do*[illegible] *a sacerdotum collegio; ac id quoque exemplo proba*[illegible]*issimum vero a concilio Sacerdotum, id etiam accidisse* [illegible] *Hæc diserte & magna cum expectatione omnium disse*[illegible] *omne cause pondus in Testibus situm esset, multis* [illegible]*uit, nullam his testibus fidem adhibendam; presertim* [illegible]*ritate, sed ex odio, malivolentia, & invidia omnia* [illegible] *odii causas ita recitavit, ut haud procul fuerit a* [illegible] *erant verisimiles, ut excepta fidei causa, parva* [illegible]*dis adhibita esset. Commote erant omnium mentes,* [illegible] *flectebantur.* [illegible] *enim se sponte venisse* [illegible] *se purga*[illegible]*, & studia exposue*[illegible] *virtute* [illegible] *morem priscis doctissimis*

(31) Idem ubi suprà. fol. LXXI.

ac sanctissimis viris fuisse; ut in rebus fidei invicem sententiis discreparent; non ad pessundandam fidem, sed ad veritatem fidei reperiendam. Ita Augustinum & Hieronymum dissensisse, neque solum in diversa sensisse, sed in contraria, nulla heresis suspitione. Expectabant omnes, ut vel se purgaret retractando objecta, vel erratorum veniam postularet. At ille neque se errasse asseverans, neque se retractare velle aliorum crimina falsa. Tandem descendit in laudationem Joannis Hussi, *ad ignem damnati, virum illum* bonum, justum, & sanctum *appellans, & illa morte indignum. Se quoque paratum quodvis supplicium adire forti animo ac constanti. Seque inimicis suis cedere, & testibus tam impudenter mentientibus; qui tamen quandoque coram Deo, quem fallere non poterant, essent rationem eorum que dixissent reddituri. Magnus circumstantium animi dolor. Cupiebant enim virum tam egregium salvari, si bona mens affuisset. Ille autem in sententia perseverans, mortem appetere videbatur, laudansque* Joannem Hus *ait, nihil illum adversum ecclesiæ Dei statum sensisse, sed adversus abusus Clericorum, adversus superbiam, fastum, & pompam Prelatorum. Nam cum Ecclesiarum patrimonia deberentur primum pauperibus, tum hospitibus, deinde Ecclesiarum fabricis; indignum illi bono viro videri dispendi illa meretricibus, conviviis, equorum canumque cultui Vestimentorum, & aliis rebus indignis religione Christi. Hoc autem maximi ingenii fuit, cum interrumperetur sepius oratio sua variis rumoribus, lacesseretur que a nonnullis ejus sententias captantibus, neminem eorum intactum reliquit; pariterque omnes ulciscens, vel erubescere coëgit vel tacere. Surgenti murmure silebat, turbam quandoque increpans. Postea orationem prosequebatur; orans atque obtestans ut eum loqui paterentur, cum se non essent amplius audituri. Numquam ad hos rumores expavit mente firma atque intrepida. Illud vero admirabile memorie argumentum, trecentis quadraginta diebus fuerit in fundo turris fetide atque obscure; cujus asperitatem ipsemet questus est, asserens se ut virum fortem decet, non propterea ingemuisse. Ingemiscere que se indigna perpessus esset, sed admirari hominum adversus se inhumanitatem; quo in loco nedum legendi sed ne videndi ullam habuit facultatem. Mitto anxietatem mentis, quo oportuit illum quotidie agitari, que omnem memoriam excutere debuisset. Tamen tot doctissimos & sapientissimos viros in testes suarum opinionum allegavit; tot doctores ecclesiasticos in medium protulit in sententiam suam, ut satis superque satis fuisset, si toto hoc tempore summo in ocio, summa in quiete, sapientie studiis operam dedisset: vox ejus suavis, apta, resonans, erat, quadam cum dignitate oratorum gestus, vel ad indignationem exprimendam, vel ad commovendam commiserationem, quam tamen neque postulabat, neque consequi cupiebat. Stabat impavidus, intrepidus, mortem non contemnens solum sed appetens; ut alterum Catonem dixisses. O virum dignum memoria hominum sempiterna!* Donnons la traduction de ce long passage en faveur des personnes qui n'entendent pas le Latin. „ Ce jour-là (le 26 Mai) les autres Articles lus, & prouvés par Témoins, Jérôme pria l'Assemblée de lui donner audience. L'ayant obtenuë, non sans opposition, il commença par demander à Dieu la grace de si bien conduire son esprit, & sa langue, qu'il n'avançât rien qui ne tournât au salut de son âme, & parla ainsi: *Je n'ignore pas, ô savante Troupe, qu'il y a eu plusieurs excellens hommes, qui opprimés par de faux témoignages, ont été traités d'une maniére indigne de leurs vertus, & condamnés par de jugemens très-iniques.* Il commença par l'exemple de *Socrate*, qui injustement condamné par ses Concitoyens préféra la mort à une retractation de mauvaise foi, quoiqu'il n'eût tenu qu'à lui d'échapper le dernier supplice par cette voye. Il allégua ensuite la captivité de *Platon*, les maux que souffrirent *Anaxagoras & Zénon*, l'exil de *Rutilius*, de *Boëce*, & de quelques autres. Passant de-là aux exemples des Hébreux, il représenta que *Moyse* avoit été souvent calomnié par le Peuple, comme s'il eût été un Imposteur; que *Joseph* avoit été vendu par la jalousie de ses freres, & ensuite mis en prison sur de faux rapports. Qu'*Esaie*, *Daniel*, & presque tous les Prophétes avoient été injustement persécutés. Il n'oublia pas l'histoire de *Susanne*. Après ces exemples tirés de l'Ancien Testament, il passa à ceux du Nouveau. Il leur représenta les injustes supplices de *Jean-Baptiste*, de Jesus-Christ, & de la plupart des *Apôtres*, mis à mort comme des impies & des séditieux; *c'est*, disoit-il, *une chose indigne qu'un Prêtre soit injustement condamné par un Prêtre; mais le comble de l'iniquité, c'est qu'il le soit par le Conseil, & par le Collége des Prêtres.* Comme toute l'affaire rouloit sur les Témoins, il soutint qu'on ne devoit ajoûter aucune foi à leur déposition, parce qu'ils n'avoient rien avancé que de faux, & qu'ils ne l'avoient fait que par haine, & que par envie. Il exposa les raisons de cette haine avec tant de vraisemblance, que peu s'en fallut qu'il ne persuadât; & si ce n'eût pas été une affaire de Religion, il eût été renvoyé absous, tant on étoit touché de compassion. Pour l'émouvoir davantage, il ajoûtoit qu'il étoit venu de son bon gré au Concile pour se justifier, & que ce n'étoit pas la démarche d'un homme qui se seroit senti coupable; d'ailleurs il paroissoit assez par le compte qu'il rendoit de sa vie, & de ses études, qu'il avoit employé son tems dans l'exercice de la vertu, & dans des travaux utiles & pieux. A l'égard de ses sentimens, il fit voir que de tout tems les plus savans hommes avoient eu des opinions différentes sur la Religion, qu'ils en avoient disputé, non pour combattre la Vérité, mais pour l'éclaircir; que *St. Augustin* & *St. Jérôme* n'avoient pas toujours été de même avis, sans que pour cela on les eût accusés d'hérésie. Comme on s'attendoit, ou qu'il se justi-

(h) Hist. du Conc. de Const. loc. cit. p. 560. 561.

suite en prison, où il demeura jusqu'à la XXI Session du Concile, qui se tint le 30 Mai (h). Il fut alors amené au Concile par l'Archevêque de Riga, pour entendre sa condamnation; l'Evêque de Lodi commença cet Acte par un Sermon sur Marc XVI. 14, qu'il finit en concluant à la condamnation de Jérôme de Prague. Ce dernier après l'avoir ouï monta sur un banc, & le réfuta d'un bout à l'autre avec beaucoup de force & de hardiesse. On prétend qu'il prophétisa dans cette occasion, mais il n'y a guére d'apparence [N]. Quoi qu'il en soit, le Concile voyant la fermeté de Jérôme, le Patriarche de Constantinople, à la requisition du Promoteur du Concile, lut publiquement sa sentence, par laquelle le Concile ordonna, *qu'il sera jetté dehors comme une branche séche & pourrie, le déclare Hérétique, relaps, excommunié, anathématisé, & comme tel le condamne* (i). Quand cette Sentence eut été approuvée unanimement par le Concile, Jérôme fut livré au Bras Séculier. En le livrant les Prélats recommandérent aux Juges & aux Exécuteurs de la Justice, de ne le point insulter & de le traiter avec *humanité*. Quelle comédie! dans le tems qu'on viole toutes les Loix de la Justice & de l'Humanité. Quelques Auteurs ont rapporté que Gaspard Schlick, Chancelier de l'Empereur, protesta en plein Concile contre la condamnation & le supplice de Jérôme de Prague de la part de Sigismond, & que ne pouvant rien gagner, il se retira de l'Assemblée avec beaucoup d'indignation (k). Pogge nous apprend (l) qu'on donna à Jérôme deux jours de terme pour se repentir, & que plusieurs personnes, & entre autres le Cardinal de Florence, allérent le voir pour tâcher de le ramener, mais leurs efforts furent inutiles. On donna à Jérôme comme à Jean Hus une Couronne de papier ou une Mitre, sur laquelle étoient représentés des Démons; ayant jetté son chapeau au milieu des Prêtres qui l'environnoient, il se la mit lui-même sur la tete, en disant, qu'il la portoit volontiers pour l'amour de celui qui en avoit porté une d'épines. Après cela les Sergens le prirent pour le traîner au Supplice; en y allant il chantoit à haute voix & d'un visage fort gai, le Symbole des Apôtres, & des Hymnes de l'Eglise. Quand il fut arrivé à l'endroit où Jean Hus avoit été exécuté, il se mit à genoux au pied du poteau où il devoit etre attaché, & fit à voix basse une assez longue priére. Ensuite les Bourreaux le dépouillérent de ses habits, & lui jettérent un linge sale sur les épaules; après quoi, l'ayant attaché on lui mit du bois & de la paille jusqu'au cou. Cependant Jérôme élevant sa voix chanta l'Hymne Paschale

(i) Von der Hardt T. IV. p. 769. 771. Apud Lenfant loc. cit. p. 565.

(k) Von der Hardt T. IV. Apud Eundem p. 565.

(l) Ubi supra.

Salve festa dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus infernum vicit & astra tenens.

Quand il eut achevé de chanter il récita en vers une Profession de Foi Catholique, & dit s'adressant au Peuple qui l'environnoit; *sachez, mes chers amis, que je ne crois autre chose, que ce que je viens de chanter. Ainsi je ne suis condamné à la mort que pour n'avoir pas voulu consentir au Concile* (ou au *Conseil*) *des Prêtres, qui ont condamné* Jean Hus. *Car pour ne point parler de l'intégrité de sa vie, & de la douceur qu'il a fait paroître dans ses mœurs dès le berceau, c'étoit un fidéle Prédicateur de la Loi & de l'Evangile de Jésus-Christ.* Ensuite les Bourreaux ayant mis le feu au bucher y jettérent ses habits, pendant qu'il chantoit tout haut en Latin, *Seigneur je remets mon esprit entre vos mains.* Quoiqu'il fût presque étouffé par la flamme, il ne laissa pas de s'écrier en Langage Bohémien: *ô Seigneur Dieu Toutpuissant, ayez pitié de moi, & me pardonnez mes pêchés. Car vous savez que j'ai été amateur de votre vérité.* C'est ainsi qu'il rendit son dernier soupir. On apporta pendant ce tems-là de la prison son lit, & ce qu'il avoit de meubles, comme sa paillasse, ses bottes, son bonnet. On les jetta dans le feu, & ses cendres dans le Rhin (m). Le récit de l'Auteur, que nous avons suivi, est confirmé par les Auteurs Contemporains [O].

(m) Opera. Huss. T. II. fol. 354. Theobald. Bell. Hussit. p. 61. V. d. Hardt T IV. p. 772. Apud Lenfant Hist du Con. de Const. loc. cit. p. 565. 566.

„ fieroit, ou qu'il se retracteroit, il déclara qu'il ne vouloit „ faire ni l'un ni l'autre; non le premier, parce qu'il ne se „ sentoit coupable d'aucune erreur; non le second, parce que „ ce n'étoit pas à lui à retracter les fausses accusations de ses „ ennemis. Il se jetta même sur les louanges de Jean Hus, „ qui avoit été brulé, l'appellant un homme juste & saint, „ qui n'avoit pas mérité une telle mort, & déclara qu'il étoit „ prêt à souffrir avec constance toute sorte de Supplices. „ Qu'il aimoit mieux céder à la violence de ses ennemis, & „ à l'impudence de ses accusateurs, que de mentir comme „ eux; sachant bien d'ailleurs qu'ils en rendroient compte „ un jour à celui qui ne peut être trompé. Toute l'Assemblée „ étoit pénétrée de douleur; on désiroit ardemment de sauver „ un si excellent homme, s'il eût voulu rentrer en lui-même. „ Mais ferme dans sa résolution, il sembloit ne respirer que „ la mort. Il se remit encore sur les louanges de *Jean Hus*, „ qui, disoit-il, n'avoit rien fait contre l'Eglise de Dieu, en „ blâmant les abus du Clergé, l'orgueil, le faste, & la pom- „ pe des Prélats. *Comme les revenus de l'Eglise sont principale- „ ment destinés à l'entretien des pauvres, aux œuvres de l'hospi- „ talité, à la fabrique & à la réparation des Eglises, cette Hom- „ me pieux,* disoit-il, *ne pouvoit souffrir qu'on les consumât en „ débauches avec des femmes, en festins, en chiens, en chevaux, „ en ameublemens, en superbes habits, & en d'autres dépenses in- „ dignes du Christianisme.* Il avoit une telle présence d'esprit „ & une telle fermeté, que quoiqu'on l'interrompit par mille „ clameurs, & qu'on le harcelât sans cesse, il ne demeuroit „ jamais sans replique, & faisoit taire ou rougir ses aggresseurs. „ On admiroit sa mémoire, qui ne lui rendit jamais un mau- „ vais office, quoiqu'il eût été trois-cens quarante jours dans „ un cul de basse-fosse, sans pouvoir lire, ni même voir la „ lumiére, sans compter des inquiétudes & des agitations d'es- „ prit, qui auroient fait perdre la mémoire à tout autre. Ce- „ pendant il allégua pour soutenir ses sentimens un si grand „ nombre d'autorités des Docteurs de l'Eglise, qu'à peine peut- „ on concevoir qu'il eût pu les rassembler dans cet espace de „ tems, quand même il auroit joui d'une parfaite tranquil- „ lité. Il avoit une voix mâle, agréable, distincte & sonore. „ Son geste étoit tout propre à exciter la compassion, quoi- „ qu'il n'en souhaittât aucune. En un mot à voir son intré- „ pidité vous l'eussiez pris pour un autre Caton. O homme „ vrayement digne d'une mémoire immortelle". Ajoûtons à ce récit de Pogge, ce que nous trouvons ailleurs (32), particuliérement sur l'article de la Retractation de Jérôme. „ Quand „ je fus, dit-il, arrivé à Constance, voyant *Jean Hus* dans „ une dure prison, j'écoutai les conseils que me donnérent „ plusieurs personnes d'autorité, de m'éloigner, & j'allai à „ quelques heures de Constance, d'où je me plaignis à l'Em- „ pereur de l'injustice qu'on avoit faite à *Jean Hus*, & de- „ mandai au Concile un Saufconduit pour moi. M'ayant été „ refusé dans la forme que je le souhaittois pour ma sureté, „ je m'en retournois en Bohéme, lorsque je fus arrêté en che- „ min, & ramené à Constance pieds & poings liés. Je n'ai pas „ honte de confesser ici publiquement ma foiblesse. Oui, je „ l'avouë, & je le fais avec horreur, la seule frayeur du sup- „ plice du feu m'a fait consentir lâchement & contre ma con- „ science, à la condamnation de la doctrine de Wiclef, & de „ Jean Hus". Après avoir prononcé ces paroles avec beaucoup de fermeté, il déclara qu'il desavouoit sa retractation, comme le plus grand péché qu'il eût jamais pû commettre, & qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'à son dernier soupir, à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, comme à une doctrine aussi saine & aussi pure, que leur vie avoit été sainte & irréprochable. Il en excepta pourtant la doctrine de Wiclef sur l'Eucharistie, laquelle il desapprouva.

(32) Lenfant Hist. du Conc de Const. T. I. p. 552.

[N] *On prétend qu'il prophétisa dans cette occasion, mais il n'y a guéres d'apparence.*] Mr. Lenfant nous apprend (33), qu'un des anciens Auteurs de la Vie de Jérôme de Prague, rapporte, que comme on le menaçoit du supplice, s'il ne donnoit des marques de sa repentance, il répondit prophétiquement en ces termes: *Vous avez résolu de me condamner malicieusement & iniquement, sans m'avoir convaincu d'aucun crime, mais après ma mort je laisserai dans vos consciences un aiguillon & un ver immortel. J'en appelle au Souverain Juge devant lequel vous me répondrez* DANS CENT ANS D'ICI. Nous avons remarqué ailleurs (34), qu'on a attribué cette même prédiction à *Jean Hus*. Mr. Lenfant doute, & avec raison, que le terme précis de *cent ans* ait été marqué par Jérôme de Prague, & ces paroles pourroient bien avoir été ajoûtées après coup, par une trop grande crédulité sur des traditions incertaines. Les Actes ni les Historiens contemporains n'auroient pas oublié une circonstance si remarquable. Le silence de Pogge Florentin paroit surtout [illegible] démonstration, parce qu'il n'a rien omis de ce qui pou[illegible] donner une haute idée de Jérôme de Prague. Il rapporte que Jérôme dit que ses témoins comparoitroient un j[illegible] vant Dieu; c'étoit-là l'occasion de parler du terme de c[illegible] D'ailleurs qu'auroit voulu dire Jérôme par cent ans? [illegible] soit pas sans doute, que ceux qu'il citoit au Tribuna[illegible] dussent vivre un siécle? Auroit-il cru que Dieu at[illegible] leur demander compte de leur injustice envers lui, qu[illegible] eût commencé à prêcher la Réformation? mais qu[illegible] rence qu'il eût eu une pareille idée? Je ne vois donc [illegible] puisse donner de sens raisonnable à ces paroles, t[illegible] les rapporte.

(33) Ibid. p. 563.

[O] *Le récit de l'Auteur que nous avons suivi est c[illegible] tous les Auteurs contempor[illegible]* Mr. Lenfant rappor[illegible]

témoignages d'*Æneas Sylvius* (36), de *Théodoric de Niem* (37), qui étoit à Constance; du Moine *Théodoric Vrie* (38) qui fleurissoit aussi en ce tems-là. Nous nous contenterons de donner celui de Pogge, témoin oculaire: *Jocunda fronte & alacri vultu ad exitium suum accessit; non ignem expavit, non tormenti genus, non mortis; Nullus unquam Stoïcorum tam constanti animo, tam forti mortem perpessus, quam iste appetisse videtur. Cum venisset ad locum mortis se ipsum exuit vestimentis. Tum procumbens flexis genibus, veneratus palum ad quem ligatus fuit. Primum funibus madentibus, cum cathena nudus ad palum constrictus fuit. Ligna deinde circumposita pectotenus non minuscula, sed grossa paleis interjectis; tum flamma adhibita canere cœpit hymnum quemdam quem fumus & ignis vix interrupit: hoc maximum constantis animi signum; cum lictor ignem post tergum, ne id videret, injicere vellet:* Huc, *inquit*, accede, & in conspectu accende ignem, si enim illum timuissem, nunquam ad hunc locum, quem fugiendi facultas erat, accessissem. *Hoc modo vir preter fidem egregius est consumptus. Singulos actus inspexi, sive perfidia, sive pertinacia id egerit, certe ex Philosophiæ schola, interitum viri descripsisses. Longam tibi cantilenam narravi ocii causa, nihil agens, aliquid agere volui, & res tibi narrare paulum similes historiis priscorum. Nam neque Mutius ille tam fidenti animo passus est membrum uri, quam iste universum corpus; neque Socrates tam sponte venenum bibit, sicut iste ignem suscepit* (39). C'est-à-dire. Il marcha au sup- „ plice avec un visage gai, & avec plus d'intrépidité qu'au- „ cun Stoïcien n'en fit jamais paroître. Quand il fut au lieu „ du supplice il quitta lui-même ses habits, & se jettant à ge- „ noux il baisa le poteau auquel il devoit être attaché. On „ l'attacha d'abord tout enchaîné, & tout nud avec des cor- „ des mouillées. Ensuite on mit tout autour de lui de gros „ morceaux de bois entremêlés de paille. Le feu ayant pris, il „ se mit à chanter un hymne, qu'il ne discontinua pas, mal- „ gré la flamme & la fumée. Comme le bourreau approchoit „ le feu par derriére, de peur qu'il ne le vît, *avancez*, lui dit- „ il avec courage, *& mettez le feu devant moi. Si je l'avois „ craint, je ne serois pas venu ici, pouvant bien l'éviter.* Ainsi pé- „ rit cet homme dont on ne peut assez admirer le mérite. J'ai „ été témoin de cette fin, & j'en ai consideré tous les actes. „ Qu'il y ait eu de la mauvaise foi ou de l'opiniâtreté, je n'en „ sai rien, mais jamais on ne vit mort plus philosophique. Je „ vous ai fait-là un long récit. J'ai cru ne pouvoir pas mieux „ profiter de mon loisir, qu'en racontant une Histoire aussi „ semblable à celles de l'Antiquité. *Mutius Scevola* ne fit pas „ bruler son bras avec plus de constance, que celui-ci tout „ son corps; & *Socrate* ne prit pas le poison avec plus d'allé- „ gresse, que celui-ci a souffert le feu". Un Témoin du caractére de Pogge Florentin doit être d'un grand poids. On voit qu'il étoit charmé de Jérôme de Prague, & la maniére dont il en parle, ne peut que donner de hautes idées de cet illustre Bohémien. Léonard Aretin, ami de Pogge, lui témoigna aussi qu'il croyoit, qu'il feroit bien de se ménager davantage sur un tel sujet: *Nudius tertius exemplum habuimus literarum tuarum a Barbaro missum, de Hieronymi obitu, quarum elegantiam equidem valde probo. Tu illi tamen plus tribuere videris, quam ego vellem, . . ego cautius de hisce rebus scribendum puto* (40).

(36) *Hist. Bohem.* Cap. XXXVI.

(37) Niem *de Vit. & Fat. Const. Joh.* XXIII. *Apud* V. d. Hardt T. II. p. 454.

(38) *Apud* V. d. Hardt T. I. p. 202.

(39) *De Hieronymi Heretici Ob. & suppl.* In Op. fol. LXXI *verso* & LXXII.

(40) L. Aretini *Epist.* Lib. IV Ep. 8. Edit. Hamburg. 1724. in-12.

JEWEL (JEAN) savant Ecrivain & Evêque Anglois dans le XVI. Siécle, fils d'un Gentilhomme, du même nom, nâquit le 24 Mai 1522 à Bowden ou Buden dans la Paroisse de Berrinerber dans la Comté de Devon (*a*). Au mois de Juillet de 1535 on l'envoya à Oxford, où il entra dans le Collége de Merton (*b*), sous la conduite de Mr. Jean Parkhurst, qui fut ensuite Evêque de Norwich. Le 19 Août 1539 il fut reçu en qualité d'Ecolier dans le Collége du Corps de Christ, & le 20 Octobre 1540 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*). Comme il put alors avoir des Eléves, on lui en donna plusieurs à qui il inspiroit en particulier les principes de la Réformation, tandis qu'en public il leur enseignoit les Belles-Lettres, ayant été fait Professeur en Eloquence de son Collége (*d*). Il se fit recevoir Maître-ès-Arts le 28 Janvier 1544 (*e*). Ses mœurs étoient si réglées, dans le tems qu'il étoit au Collége, que le Docteur Moren, qui en étoit le Doyen, lui disoit souvent. *Je t'aimerois*, Jewel, *si tu n'étois pas Zuinglien; je te tiens pour Hérétique dans tes sentimens; mais tu vis certainement comme un Ange: tu as de la probité & de la vertu, mais tu es Luthérien* (*f*). Le Roi Henri VIII. étant mort, il fit ouvertement profession de la Réformation, & lorsque Pierre Martyr fut venu à Oxford, Jewel fréquentoit les Leçons & les Sermons de ce Théologien, à qui il servit d'Ecrivain ou de Sécretaire, lorsqu'il disputoit dans les Ecoles de Théologie, avec Chedsey, Tresham, Morgan & d'autres, sur la Présence réelle (*g*). En 1550 il se fit recevoir Bachelier en Théologie (*h*), & travailla avec beaucoup de zéle à l'avancement de la Réformation; il devint Prédicateur & Catéchiste à Sunningwel proche d'Abingdon dans la Comté de Berk (*i*). A l'avénement de Marie à la Couronne, en Juillet 1553, il fut un des premiers qui ressentit les effets de la tempête qui s'éleva contre la Réformation; puisqu'avant qu'il n'y eût ni Loi, ni Ordre de la Reine, les Membres du Collége l'en chassérent de leur propre autorité (*k*) [*A*]: il se retira dans *Broad-gates-Hall* (aujourd'hui le Collége de Pembroke) où il demeura quelque tems, y ayant quantité de disciples que sa réputation lui attiroit. Il fut aussi élu Orateur de l'Université [*B*]. Il demeura à Oxford si longtems, qu'on l'appella à souscrire à quelques Doctrines du Papisme, sous de trés-sévéres peines en cas de refus; il fit ce qu'on exigeoit de lui, mais cela ne le tira pas d'affaire: le Docteur Martial, Doyen de Christ-Church, qui avoit déja changé deux fois de Religion, & qui en changea encore deux ou trois fois depuis sous le régne d'Elisabeth (*l*), l'auroit certainement pris dans le piége qu'il lui tendit, si le même soir, qu'on l'avoit mandé, il n'avoit pris le chemin de Londres. Il souffrit beaucoup dans ce voyage, un certain Augustin Berner, Suisse de nation, qui avoit été domestique de l'Evêque Latimer, & qui fut ensuite Ministre, le trouva presque mort de fatigue & de froid, l'ayant mis sur un cheval (car Mr. Jewel, quoique boiteux, s'étoit sauvé à pied) il le conduisit chez une Veuve nommée Madame Anne Warcup, qui eut soin de lui quelque tems, & l'envoya ensuite à Londres. Ayant changé deux ou trois fois de logement dans cette Ville, le Chevalier Nicolas Throgmorton, homme d'une grande distinction, & qui avoit des emplois considérables, lui donna de l'argent pour son voyage, & lui fournit le moyen de s'embarquer & de passer la mer. * Il arriva à Francfort au commencement de la seconde année du régne de la Reine Marie, & il y fit une Retractation publique de sa Souscription aux Doc-

(*a*) *Voy.* Sa *Vie* à la tête de ses *Oeuvres* & de son *Apologie.* Et Prince's *Worthies of Devon* p. 418.

(*b*) Prince *ubi supra.*

(*c*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. 1. Col. 63.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. 1. Col. 169.

(*e*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. 1 Col. 69.

(*f*) Prince p. 419.

(*g*) Idem bidem.

(*h*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. 1. Col. 75.

(*i*) Prince *ubi supra.* Wood *Ath. Oxon.* Vol. 1. Col. 169.

(*k*) Fuller's *Church History of Britain* Lib. VIII. p. 8. & Prince *ubi supra.* p. 419.

(*l*) *Life of Bishop Jewel*, prefixed to his *Apology*, printed in 1585. p. 11.

[*A*] *Les Membres du Collége l'en chassérent de leur propre autorité.*] Ils n'avoient rien à alléguer contre lui, sinon 1. Qu'il suivoit Pierre Martyr. 2. Qu'il prêchoit quelques doctrines contraires à celles de Rome. 3. Qu'il avoit pris les Ordres, conformément aux Loix qui étoient alors en vigueur (1). 4. Le refus qu'il faisoit d'assister à la Messe & aux autres Cérémonies Papistes (2). A son départ il prit congé du Collége par un Discours Latin fort éloquent. „ Je vous ai souvent, „ *dit-il*, parlé de ce lieu en diverses occasions, sinon aussi-bien „ que je l'aurois souhaitté, du moins avec tout le zéle possi- „ ble & avec les meilleures intentions du monde. Aujourd'- „ hui, par l'iniquité des tems, les choses en sont venuës au „ point que je vous parle pour la derniére fois, pour vous „ dire que je ne vous entretiendrai plus. J'ai encouru, je le „ sais bien, l'implacable haine de quelques personnes; mais „ ... fait si je l'ai méritée, & eux-mêmes peuvent le sa- „ ... Ce dont je suis bien sûr, c'est que ceux qui n'ont „ ... oulu permettre que je restasse ici, ne me souffriront „ ... art. Je céde au tems; & si mon infortune leur fait „ ... plaisir, je ne m'y oppose point. Je fais à Dieu „ ... riére, que faisoit Aristide avant que de partir „ ...; c'est que personne ne songe à moi, quand je „ ... ne peuvent-ils souhaitter davantage? Ici il „ ... r ses larmes; ... il continua en ces „ ... nez-moi, si je quitte avec douleur un lieu „ ... que estim... pourquoi me fais-je une „ peine de me percer le cœur d'un seul mot? Hélas! de ce que „ je suis obligé de le prononcer, comme je le fais avec dou- „ leur. *Valeant studia, valeant hæc tecta, valeat sedes cultissima „ literarum, valeat jucundissimus conspectus vestri; valete juvenes, „ valete socii, valete fratres, valete oculi mei, valete omnes mei*".

[*B*] *Il fut aussi élu Orateur de l'Université.*] C'est ce que nous apprend Mr. Prince (3). Et nous trouvons que lorsque la Reine Marie fut montée sur le trône, ce fut lui qui écrivit au nom de l'Université la premiére Lettre de félicitation à cette Princesse. Mr. Wood nous apprend (4) que Mr. Jewel fut chargé de cette commission, par des gens qui ne lui vouloient pas de bien: car l'on supposoit sûrement, qu'il devoit ou irriter les Catholiques-Romains, ou se perdre dans l'esprit de ceux de son parti. Mais il dressa la piéce avec tant d'adresse, qu'il échappa ce piége. L'Adresse étant respectueuse & ménagée, eut l'approbation du Commissaire Tresham (5) & de quelques autres Docteurs, & fut très-bien reçuë de la Reine. *Epistolam quandam gratulatoriam transmittendam decrevere sodalitiorum præpositi, Magistro Johanni Jewel, Collegii Corporis Christi Socio, id negotii demandantes. Hac hostili in virum animo factum liquet, quem utique munere illo fungi non aliter posse sponderent, quam ut vel Pontificiorum exacerbaret, vel suorum a se mentes alienaret. Verum spes eos egregiè fefellit, utrisque enim dubio quodam & obscuro scribendi genere satisfecit Jewellus, & epistolam a Treshamo Commissario ac Doctoribus nonnullis prius approbatam, gratè admodum accepit Maria.*

(1) Prince's ...rthies ...von.

(2) ...er ...

(3) *Ubi supra* p. 420.

(4) *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* Lib. I. p. 274. 275. V. & Fuller *Church History.* Lib. VIII. p. 6.

(5) *Commissario.* Mr. Collier dans son *Hist. Ecclés.* Part. II. L V. p. 349. a mal traduit ce terme par *Vice-chancelier*

[C] *Vers*

Doctrines de l'Eglise Romaine. De Francfort il alla à Strasbourg, & ensuite à Zurich, où il demeura chez Pierre Martyr. Il y a de l'apparence que c'est dans ce tems-là qu'il fit un tour à Padouë, où il contracta amitié avec le Signior Scipion, Gentilhomme Vénitien, à qui il adressa depuis sa Lettre touchant le Concile de Trente (*m*). Après la mort de Marie il revint en Angleterre en 1558; il fut peu de tems après employé avec d'autres dans une dispute contre les Papistes à Westminster; & la Reine l'envoya dans les Provinces Occidentales d'Angleterre pour y déraciner la Religion Romaine (*n*). Vers ce tems-là il écrivit à Henri Bullinger une Lettre sur l'état de la Religion en Angleterre [*C*]. Le 21 Janvier 1559 il fut sacré Eveque de Salisbury (*o*). Ses Ecrits ont rendu son nom célébre par toute l'Europe [*D*]. Il fut créé Docteur en Théologie le 26 Mai 1565 (*p*); & mourut à Monketon-Farley le

(*m*) Ibid. Et Prince p. 420. 421.

(*n*) Prince p. 422.

(*o*) Godwin *De Præsulibus Angliæ. In Episcop. Sarisburiens.*

(*p*) Fa Vol. 56.

[*C*] *Vers ce tems-là il écrivit à Henri Bullinger une Lettre sur l'état de la Religion en Angleterre.*] Dans cette Lettre, qui est du 22 Mai 1559 (6), il remercie Bullinger, de la bienveillance qu'il lui a témoignée pendant son séjour en Allemagne, & des Lettres qu'il avoit écrites depuis peu pour encourager les Théologiens Anglois à maintenir la vérité. Il dit que „ dans les conjonctures présentes il est nécessaire de presser les motifs qui doivent inspirer de la résolution. Que les Réformés d'Angleterre ont non seulement à faire tête à leurs anciens Ennemis, mais à ceux qui ont été des leurs. Que ces derniers ont abandonné la bonne cause, se sont joint à l'ennemi, & font une résistance plus vigoureuse & plus opiniâtre que les autres. Ce qui nous cause le plus de peine, ajoûte-t-il, c'est que nous avons à combattre les restes des vices Espagnols, le luxe, l'orgueil, & le libertinage. Nos fortunes ne sont point encore rétablies, & notre situation n'est guéres meilleure, pour être de retour dans notre patrie. Mais nous espérons que nos affaires prendront dans peu un tour plus favorable; la Reine est une Princesse prudente & pieuse, disposée à nous favoriser. La Religion est rétablie sur le même pied qu'elle étoit du tems d'Edouard VI. Et je suis persuadé que vos Lettres & celles de votre République, ont été d'un grand poids sur cet article. La Reine ne veut point qu'on lui donne la qualité de Chef de l'Eglise. Elle est entiérement d'opinion, que ce titre est trop auguste pour aucun mortel, & qu'il ne doit être donné qu'à Jésus-Christ. D'ailleurs le Pape en a si horriblement abusé, qu'il n'est presque pas possible qu'on puisse en bonne conscience le prendre. Les Presbytériens d'Ecosse l'appellent un *Nom de blasphême*, lorsque le Pape ou des Princes le prennent, & voici comment ils raisonnent: l'Eglise, disent-ils, est l'épouse de Jésus-Christ; nulle épouse ne peut être dite avoir un autre Chef, que celui dont elle est l'épouse. Si donc l'Eglise s'avouë l'épouse d'un autre que de Jésus-Christ, elle est évidemment coupable d'adultére.

„ Pour revenir à notre sujet, je vous dirai que nos Universités sont dans un état pitoyable, & qu'il n'y reste presque plus aucun sentiment d'Orthodoxie. Il n'y a que deux Sujets dans nos principes à Oxford, encore sont-ils si découragés, qu'ils sont inutiles; c'est ainsi que le Moine Soto, & un autre Moine Espagnol ont entiérement ruïné ce que Pierre Martyr avoit planté, & qu'ils ont changé la vigne du Seigneur en desert. Vous auriez de la peine à concevoir qu'il ait pu se faire un si terrible changement de principes en si peu de tems; & quelque plaisir que je me fisse de voir des personnes de Zurich en Angleterre, je ne vous conseillerois pas d'envoyer ici à présent de jeunes voyageurs, à moins que vous ne veuilliez les voir revenir moins chargés de science, & moins purs dans la Foi". Le reste de la Lettre regarde des particuliers, ou des affaires de Politique.

(6) *Bibl. Tigurina* p. 114. Collier *ubi supra*. Part. II. L. VI. p. 432.

[*D*] *Ses Ecrits ont rendu son nom célébre par toute l'Europe.*] En voici le Catalogue. I. *Exhortatio ad Oxonienses* (7). II. *Exhortatio in Collegio Corporis Christi, sive Concio in Fundatoris Foxi Commemorationem* (8). III. *Concio in Templo B. Mariæ Virg. Oxon. Ann.* 1550. *in Pet.* IV. 11. Il prononça ce Sermon lorsqu'il se fit recevoir Bachelier en Théologie. Il a été réimprimé dans la Vie de l'Auteur par le Docteur Laurent Humphrey, pag. 49. traduit en Anglois par R. V. & imprimé à Londres en 1586 in-8. IV. *Oratio in Aulâ Collegii Corporis Christi.* C'est le Discours qu'il fit lorsqu'il fut obligé de quitter le Collége en 1554. V. *Epistola ad Scipionem Patritium Venetum de Causis cur Episcopi Angliæ ad Concilium Tridentinum non convenirent. Ann.* 1559. Cette Lettre a été réimprimée dans un *Appendix* de la seconde Edition de l'*Histoire du Concile de Trente*, par le Chevalier Nathanaël Brent. Londres 1629 in-folio. Scipion, noble Vénitien, avec qui notre Auteur avoit lié amitié à Padouë, lui avoit écrit une Lettre, où il disoit que lui & plusieurs autres étoient extrêmement surpris, que les Anglois n'eussent pris aucune connoissance du Concile de Trente, & n'y eussent point envoyé de Députés, ni écrit de Lettres d'excuse. „ Qu'ils avoient tout d'un coup fait des changemens dans la Religion, & abandonné en quelque maniére tout ce qui avoit été établi depuis si longtems. Qu'autant qu'il en pouvoit juger, il paroissoit beaucoup d'orgueil dans ce procédé, & que le Schisme en étoit la fin. Que c'étoit une négligence impardonnable, de mépriser l'autorité du Pape, & de n'avoir point comparu au Concile sur ses sommations. Qu'il n'étoit pas permis de discuter ailleurs les matiéres de Religion. Qu'on pouvoit consulter les Patriarches & les Evêques, dans ces Assemblées générales. Que c'étoit-là que se trouvoient réunis le savoir du Christianisme & la fleur de l'Eglise. Que c'étoit delà que le Peuple étoit en droit d'attendre les Oracles de Vérité, & les décisions du St. Esprit. Que lorsqu'il s'étoit élevé quelque contestation touchant le service de Dieu, ç'avoit toujours été la coutume des Princes Religieux, de la renvoyer à des Assemblées publiques des Evêques. Que les Apôtres & les premiers Peres ont toujours regardé les Conciles comme la meilleure voye de découvrir la Vérité, & de décider les Controverses. C'est par ce moyen que les Héréfies d'*Arius*, d'*Eunomius*, d'*Eutyches*, de *Macedonius*, & de *Pélage*, ont été étouffées. Et par ce même moyen les différends modernes pourroient se terminer, & les brêches de l'Eglise se réparer, si les divers Partis renonçoient à leurs animosités, & appliquoient les remédes nécessaires. Mais que d'entreprendre de terminer ces différends sans la décision d'un Concile, étoit un attentat impie". Notre Auteur fit à cette Lettre une longue & forte Réponse. Il remarque „ Que les Anglois n'étoient pas les seuls qui eussent refusé de venir à Trente; puisque les Patriarches de Constantinople, d'Antioche, & d'Alexandrie, ne s'y étoient point trouvés; que l'Eglise des Abyssins, les Grecs, les Arméniens, les Chrétiens d'Egypte, de Barbarie, de Perse & des Indes, n'avoient envoyé personne au Concile. Et pour ne pas sortir de l'Europe, dit-il, les Rois de Suéde & de Danemarc, les Princes d'Allemagne, les Cantons Suisses, le Royaume d'Ecosse, pour ne pas en nommer davantage, ont ils obéi aux sommations du Pape? Et puisque tant d'autres Nations n'ont point comparu à Trente, il y a de la bizarrerie à s'étonner de l'absence des Anglois. Pour ne pas dire que le Pape lui-même ne s'est pas trouvé à ce Concile, qu'il a convoqué. C'est-là un veritable sujet de surprise". L'Auteur continue à proposer diverses choses contre le Concile, parce qu'il avoit été convoqué par le Pape, & non par l'Empereur. Il prétend que Trente n'étoit pas une assez grande Ville, pour contenir commodément le nombre de gens qui auroient dû s'y trouver. Il remarque que les Evêques Anglois étoient occupés à instruire & à conduire leurs Troupeaux, & ne pouvoient s'absenter de leurs Diocéses, sans manquer en quelque maniére à des devoirs indispensables. Que Pie IV, actuellement Pape, n'étoit parvenu au Pontificat que par Simonie, en corrompant les Cardinaux. Qu'au-lieu de payer les dettes au Cardinal Caraffa, qui lui avoit procuré *la pluralité des voix*, il avoit fait mettre ce Prélat en prison, *où il l'avoit fait mourir*. Que les anciens Peres avoient évité de se rendre à des Conciles, quand ils avoient eu lieu de croire qu'ils seroient condamnés sur l'étiquette. C'est ainsi que St. *Athanase* refusa de venir au Concile de Sirmium, & que St. *Chrysostome* ne s'embarrassa pas du Synode *sub quercu*; de-même *Paulin*, Evêque de Tréves, ne put se trouver au Concile de Milan, où il prévoyoit que tout se passeroit au gré des Ariens. Que les Peres de Trente s'étoient engagés d'avance au Pape, & avoient renoncé à la liberté de leur suffrage. Enfin il s'étonne „ Que le Pape ait appellé au Concile les Anglois, déjà déclarés hérétiques par ses Prédécesseurs. En quelle qualité y paroitroient-ils? Il n'y avoit pas d'apparence que le Concile leur accordât les priviléges ordinaires, vu la censure déjà faite de leur doctrine. Falloit-il donc qu'ils entreprissent un si long voyage, pour être mis sur la sellette, comme des criminels? Tout ce qu'ils devoient espérer, étoit ou d'être obligés de se retracter, ou d'entendre répéter leur condamnation. Mais c'étoit trop exiger d'eux, que de vouloir qu'ils se soumissent à la jurisdiction du Pape, ayant de si puissantes objections à faire contre son autorité". VI. *Lettres du Docteur* Henri Cole *& de lui, touchant un Sermon que Mr.* Jewel *avoit prononcé en présence de la Reine & de son Conseil.* Londres 1560 in-8. Cette dispute Epistolaire commença le 18 Mars 1559. & dura jusqu'au 18 Mai 1560. VII. *Sermon prononcé à St. Paul, le second Dimanche avant Pâques en* 1560 *sur* 1 *Cor.* XI. 23. Londres 1560 in-8. Il prit occasion de ce Texte, de plaider fortement la cause de la Réformation. Les Catholiques-Romains accusoient l'Eglise Anglicane de Nouveauté, & de s'être éloignée de la doctrine primitive. Notre Evêque défendit la Cause Protestante, par l'Ecriture & les Peres, en y ajoûtant ce Défi public & solemnel: „ Que si quelque Savant de l'Eglise Romaine; ou si tous les Savans actuellement en vie, ensemble, peuvent produire un seul passage décisif de quelque ancien Pere ou Docteur Catholique, ou de quelque ancien Concile Général, ou de l'Ecriture Sainte, ou s'ils peuvent citer un seul exemple de la Primitive Eglise, par lequel il paroisse clairement & nettement qu'il y a eu des Messes privées pendant six-cens ans après Jésus-Christ, ou que le Sacrement de la Ste. Cène ait été administré au Peuple sous une seule espéce, ou que le Peuple avoit ses priéres en une Langue inconnue, que l'Evêque de Rome avoit le titre l'Evêque Uni[...] ou de Chef de l'Eglise; qu'on enseignoit alors au [...] que le Corps de Jésus-Christ est réellement, e[...] ce, corporellement, charnellement ou naturellemen[...] sent dans le Sacrement, ou que son Corps est & peut ê[...] sent en mille endroits à la fois, que le Prêtre élevo[...] crement au-dessus de sa tête, que le Peuple se mett[...] noux, & l'adoroit; qu'on se mettoit sous un Dais [...] croyoit qu'il ne restoit après la Consécration que le[...] dens ou les Apparences, sans la substance du Pain &[...] Vin; que le Prêtre p[...]oit le Sacrement en troi[...] ties, & le prenoit ensuite seul; ou qu'on auroit traite[...]

(7) *Vide* Laurent. Humfredum in Vita Joann. Juelli. p. 35. Edit. 1573. in-4.

(8) Ibid. p. 45. 46. &c.

le 23 Septembre 1571, dans la cinquantiéme année de son âge; il fut enterré à peu près au milieu du Chœur de son Eglise Cathédrale de Salisbury (*q*). Il étoit fluët, & s'étoit épuisé par sa grande application à l'étude; un froid qui l'avoit saisi l'avoit rendu boiteux. Malgré cela il avoit fait la plupart de ses voyages en Allemagne & en Angleterre à pied, jusqu'à ce qu'il fut parvenu à l'Episcopat. Il étoit gai & affable. Il avoit naturellement la mémoire très-heureuse, & l'avoit fortifiée par l'art, ensorte qu'il étoit en état de répéter ce qu'il avoit écrit après l'avoir lu une fois; ce qui faisoit qu'il commençoit à apprendre ses Sermons, au moment que la cloche sonnoit; sa mémoire étoit si sûre, qu'il disoit souvent, que *s'il avoit à prononcer un Discours appris devant mille Auditeurs qui crieroient & se battroient pendant qu'il parleroit, cela ne lui feroit pas perdre un mot de ce qu'il auroit prémédité de dire.* Il apprenoit aussi avec tant de facilité, que l'Evêque de Norwich lui ayant proposé plusieurs termes barbares tirés d'un Calendrier, & Hooper Evêque de Glocester quarante mots bizarres, Gallois, Irlandois, & d'autres Langues, après les avoir lus une fois ou deux tout au plus, & y avoir un peu pensé, il les répéta de suite & de rebours. Une autre fois le Chevalier Nicolas Bacon, Garde du grand Sceau, lui ayant lû seulement les derniers mots d'une dixaine de lignes de la *Paraphrase d'Erasme*, détachés & pêle-mêle il se recueillit quelques momens, & s'étant couvert le visage avec sa main, il répéta tout d'un coup, sans hésiter, toutes ces phrases détachées en ordre & à rebours. Il prétendoit pouvoir enseigner cet Art, & le montra effectivement à son ancien Maître Parkhurst, dans les Pays étrangers; en très-peu de tems il apprit tout l'Evangile de suite & à rebours. Il possédoit parfaitement les Langues anciennes, & il entendoit aussi fort bien l'Allemand & l'Italien. Il prêchoit réguliérement; étoit fort charitable, protégeoit les Sciences, & étoit très-exact à suivre les Coutumes de l'Eglise Anglicane [*E*].

(*q*) Godwin *ubi supra.*

„ rétique celui qui auroit soutenu que le Sacrement étoit „ un gage, un signe, une commémoration de la mort de „ Jésus-Christ; ou qu'il étoit alors permis de célébrer trente, vingt, quinze, cinq Messes dans un même jour; qu'il „ y avoit des Images dans les Eglises, pour que le Peuple „ les adorât; qu'il étoit défendu aux Laïques de lire l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire: Si quelqu'un au monde peut „ prouver un seul de ces Articles, par un seul témoignage „ clair & précis de l'Ecriture Sainte, des anciens Peres, ou „ de quelque Concile, ou par quelque exemple de l'Antiquité, je promets ici de renoncer à mes sentimens, & d'embrasser les siens. Je dis plus, si quelqu'un de nos Adversaires peut prouver clairement & nettement, de la maniére „ dont je viens de le dire, qu'il étoit permis dans ce tems-là „ à un Prêtre de prononcer les paroles de la Consécration à „ voix basse, & en lui-même, ou qu'il avoit le pouvoir d'offrir „ Jésus-Christ en sacrifice à son Pere, ou de communier pour „ un autre, comme ils font aujourd'hui, ou d'appliquer à „ quelqu'un la vertu de la mort & de la passion de Jésus-Christ par une Messe, ou que dans ce tems-là ce fut une „ doctrine saine d'enseigner au Peuple, que la Messe peut „ physiquement (*ex opere operato*) ôter nos péchés, ou qu'aucun Chrétien appellât le Sacrement son Seigneur & son „ Dieu, ou qu'on enseignât au peuple à croire que le Corps „ de Christ demeure dans le Sacrement, aussi longtems que „ ce pain ne se corrompt point; qu'une Souris, un Ver, ou „ quelque autre Créature peut manger le Corps de Christ; „ que l'ignorance est la mere de la dévotion: Je le répéte, si „ l'on peut prouver quelqu'un de ces Articles, je promets de „ me rendre à leur sentiment. Il y a longtems qu'ils crient à „ l'Antiquité, mais quand il faut en venir aux preuves ils „ n'en peuvent produire aucune. Ce n'est pas par orgueil que je „ tiens ce langage, (Tu le sais Seigneur, qui connois toutes „ choses) mais puisqu'il s'agit de la Cause de Dieu & des Droits „ de la Vérité, je ferois une grande injure à Dieu si je gardois le silence".

Ce Défi fit grand bruit, & les Catholiques-Romains se crurent obligés d'y répondre. Le Docteur Henri Cole lui écrivit plusieurs Lettres sur ce sujet (9); un Jésuite, nommé Jean Rastell, publia aussi, *Réfutation d'un Sermon prononcé par Mr.* Jewel *à St. Paul.* Anvers 1564. L'Evêque fut encore attaqué par Dorman, dans un Ouvrage intitulé, *Preuves de quelques Articles de Religion niés par Mr.* Jewel. Anvers 1564 in-4; & dans sa *Requête à Mr.* Jewel, *pour le sommer de tenir la promesse qu'il a faite solemnellement dans son Sermon; le 15 Juin 1567.* Londres 1567 in-8. Martial se mit aussi sur les rangs. Le Docteur Alexandre Nowel répondit à Dorman dans sa *Censure d'un Livre intitulé, Preuves de quelques Articles de Religion, &c. par* Tho. Dorman. Londres 1565 in-4. & dans sa *Censure de la suite des Preuves de Mr.* Dorman, &c. Londres 1566 in-4. Il répondit aussi au dernier dans sa *Réponse au Traité de la Croix de* Jean Martial. Londres 1565 in-4. Mais le principal Antagoniste de l'Evêque fut Mr. Thomas (10) Hardyng, qui publia une *Réponse au Défi de Mr.* Jewel. Louvain 1564 in-4. L'Evêque Jewel donna alors. VIII. *Réplique à la Réponse de Mr. Hardyng; par la lecture de laquelle le Lecteur judicieux & attentif peut aisément voir la foiblesse & le peu de fondement de la Religion Romaine sur 27 Articles.* Londres 1566 in-fol. Cette [...]plique a été traduite en Latin par Guillaume Whitaker, [...]mbre du Collége de la Trinité à Cambridge, & cette Tra[...] a été imprimée à Geneve en 1585 in-fol. avec l'*Apolo*[...] *Anglicanæ* de notre Auteur. Mr. Hardyng ne gar[...]ilence, il publia une *Replique à la Replique de Mr.* [...] *la lecture de laquelle le Lecteur judicieux & attentif* [...]*voir la Réponse à son insolent Défi justifiée, & ses* [...] *la Messe*, &c. Anvers 1566 gros in-4. Et une [...] *à la Replique de Mr.* Jewel *contre le Sacrifice de* [...]ain 1567 in-4. IX. *Apologia Ecclesiæ Anglica*[...] 562 in-8. Imprimée plusieurs fois en Angleter[...]s; traduite en Grec & imprimée en cette Langue à 1614 in-8. Elle a aussi été traduite en Anglois, peu [...]rès qu'elle eut paru, par Madame Bacon, femme [...] Nicolas Bacon; cette traduction a été imprimée [...], *Apologie ou Réponse* [...] *fense de l'Eglise An*[...]*nt la Religion qui y est établie.* Londres 1562 in-4.

(9) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 197.

(10) [...] [...]ier dans [...] *Hist.* Part. [...]t. [...]al

Cette *Apologie* fut approuvée par la Reine, & mise au jour du consentement des Evêques. C'est une Défense de la Réformation d'Angleterre, & un Court exposé de la Religion qu'on professe dans l'Eglise Anglicane. Elle est écrite avec beaucoup d'érudition, de clarté, de force, & d'un fort beau stile. Elle fut très-bien reçuë des Protestans Etrangers, comme il paroît par une Lettre de Pierre Martyr à notre Evêque, où il lui marque, que tant lui, que Bullinger & d'autres Théologiens l'avoient luë avec une extrême satisfaction. Mr. Wood rapporte (11). „ Que le Concile de Trente, assemblé alors, censura cette Piéce, & nomma un François & un Italien pour „ y répondre; mais ils en demeurérent au projet, & ne voulurent, ou plutôt ne purent pas répondre". Thomas Hardyng publia une *Réfutation*, à Anvers 1563 in-4.; notre Evêque y opposa. X. *Défense de l'*Apologie de l'Eglise Anglicane, *ou Réponse à un certain Livre de Mr.* Hardyng *intitulé*, Réfutation, &c. *en six Parties.* Londres 1564, 1567 in-folio. Traduite en Latin par Thomas Braddock, Bachelier en Théologie, & Membre du Collége de Christ à Cambridge; cette Traduction a été imprimée dans les Pays étrangers en 1600 in-fol. Mr. Hardyng attaqua la *Défense* du Prélat par un Livre intitulé: *Découverte de plusieurs Erreurs grossiéres, des Mensonges & des Calomnies répanduës par Mr.* Jewel, *dans un Livre intitulé:* Défense de l'*Apologie*, &c. Louvain 1564 in-4. Notre Evêque repliqua par XI. Une *Réponse au Livre de Mr.* Hardyng *intitulé*, Découverte, &c. Londres 1565. XII. *Examen d'une Bulle séditieuse, envoyée par Pie V. Evêque de Rome en Angleterre en* 1569. *Dans un Sermon prononcé dans la Cathédrale de Salisbury en* 1570. Londres 1582 in-8. XIII. *Traité des Livres Sacrés recueilli de Sermons prononcés à Salisbury*, en 1570. Londres 1582 in-8. XIV. *Exposition des deux Epîtres de St. Paul aux Thessaloniciens.* Londres 1594 in-4. XV. *Traité des Sacremens, tiré de ses Sermons.* Londres 1583 in-8. XVI. *Sermons prononcés devant la Reine à St. Paul & ailleurs.* Ils sont au nombre de treize. Tous ces Ouvrages, à l'exception des cinq premiers, les *Sermons* & l'*Apologie*, ont été imprimés en un Volume in-folio, à Londres en 1609, avec un Abrégé de la Vie de l'Auteur, mais *plein de fautes* (dit Mr. Wood) par Daniel Featly. Outre ces Ouvrages Mr. Jewel a laissé en Manuscrit: *Explication des Evangiles & des Epitres de toute l'Année, en forme de Paraphrase; une Explication succincte du Symbole, de l'Oraison Dominicale, & du Décalogue. Un Commentaire sur l'Epître aux Galates, & sur la premiére Epître de St. Pierre.* En 1641 il parut sous son nom à Londres, en une feuille in-4. *Réponse à quelques objections frivoles contre le Gouvernement de l'Eglise d'Angleterre.* Il a aussi fait un *Dialogue*, où il a renfermé en abregé les préceptes de la Rhétorique (12).

(11) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 171.

(12) Prince *Worthies* p. 424.

[*E*] *Il étoit très-exact à suivre les coûtumes de l'Eglise Anglicane.*] Le Docteur Laurent Humfrey, dans la *Vie* de notre Evêque, a taché de le représenter comme un fauteur des Nonconformistes. Mais il est certain, qu'il s'opposa à eux, pendant son exil, lorsqu'ils commencérent leurs disputes à Francfort; & que dans un Sermon, qu'il prononça à St. Paul quelque tems avant sa mort, & imprimé parmi ses Oeuvres en 1609, il défend les Rites & les Cérémonies de l'Eglise Anglicane contre eux. Il eût aussi une Conférence avec quelques-uns d'eux touchant les Cérémonies établies dans l'Eglise, qu'il défendit avec tant de force, que quoiqu'il déclarât sur son lit de mort, qu'il n'avoit ni dans le Sermon ni dans la Conférence eu dessein de complaire à aucun homme mortel, ni faire de la peine à ceux qui pensoient autrement que lui; les Puritains ne purent s'empêcher de faire éclatter leur ressentiment contre lui (13): *Il me paroît étrange*, dit le Docteur Whitgift (14), *d'entendre déchirer avec tant d'ingratitude & de malignité par de mauvaises langues un Evêque aussi illustre, un homme aussi savant, un Défenseur aussi zélé de notre Religion, un Prélat qui a autant souffert, que l'Evêque* Jewel. On croit qu'il est aussi l'Auteur d'un Papier intitulé: *Courte & triste Considération sur les habillemens, dont se sert aujourd'hui le Clergé d'Angleterre*, écrit en 1566. Le Discours qu'il addresse à la fin aux Non-Conformistes est digne d'attention. „ Ne permettez pas, " *dit-il*, que le Diable trouble vos Consciences. Finissez vos " contestations, & travaillez à l'Union. N'ayez pas honte de " vous repentir, & ne craignez pas de perdre votre crédit auprès du peuple. Nous avons ordre d'aller à Ninive, & d'y „ dé-

(13) Prince *ubi supra*, p. 426.

(14) *Answer to the Admonition*, p. 423.

„ dénoncer les jugemens de Dieu. Au-lieu de nous acquitter de notre Commiſſion, nous demeurons dans l'inaction, „ & nous nous amuſons à des minuties. C'eſt ce qui attire ſur „ vous l'orage; & à moins que Jonas ne ſe repente, le vaiſſeau court riſque de périr. Vous avez des Egliſes, pourquoi „ les abandonner, pour courir à des Conventicules aux „ champs? Vous avez des lieux publics pour y faire le Service Divin, quelle raiſon vous porte à faire des aſſemblées „ particuliéres? On vous prêche la Religion Chrétienne dans „ ſa pureté primitive; qu'y a-t-il donc qui vous dégoûte? Ne „ vous lit-on pas l'Ecriture Sainte? N'avez-vous pas la liberté de la conſulter comme il vous plait? N'a-t-on pas renoncé au Papiſme? Et quant à ceux qui ſe conforment dans leur „ habillement, n'ont-ils pas été exilés pour leur Orthodoxie? „ N'ont-ils pas ſacrifié leur fortune avec toute la réſignation „ poſſible? Qui prend plus de peine qu'eux pour la prédication? qui écrit mieux? qui ſe conduit mieux dans ſon „ état, que ces perſonnes-là? Vous parlez de Réformation, „ mais ils la pratiquent. Si vous aimez Jéſus-Chriſt, paiſſez „ ſes brebis, & ne querellez point dans ſa vigne. Aidons-„ nous mutuellement à porter les charges les uns des autres, „ aimons nos freres, & ne troublons pas la tranquillité publique".

☞ INCHOFER (MELCHIOR). On trouve dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres* (a) du Pere Niceron, un Article ſur ce Jéſuite Allemand, où il y a diverſes choſes curieuſes, qui peuvent ſervir de Supplément à l'Article que Mr. Bayle en a donné. On voit par une des Lettres d'*Inchofer*, qu'en 1629 il rempliſſoit à Meſſine une des Chaires de Théologie, & celle des Mathématiques. Il y remarque que depuis François Maurolico, célébre Mathématicicien mort en 1575, perſonne n'avoit parlé de Mathématiques dans Meſſine, & ajoûte qu'il travailloit à des Tables Aſtronomiques, & qu'il examinoit les Syſtêmes des différens Aſtronomes Anciens & Modernes. Un Auteur Italien prétend qu'il a imprimé quelque choſe ſur ces matiéres [*A*]. Il y a quelque choſe à ajoûter & à corriger à ce que Mr. Bayle a dit (*b*) touchant ſon Livre ſur la Lettre de la Ste. Vierge à ceux de Meſſine [*B*]. Il retourna en Sicile ſur la fin de l'an 1634. Deux ans après il fut rappellé à Rome. Ses Supérieurs voulurent lui donner le tems & les facilités de pourſuivre un grand deſſein qu'il avoit formé pour l'éclairciſſement du Martyrologe, & que pluſieurs anciens Manuſcrits qu'il avoit vûs à Meſſine dans l'Abbaye de St. Sauveur lui avoient inſpiré. Il ne put cependant s'y donner alors tout entier. George Jacoſith, Evêque de Veſprim, & depuis d'Agria, lui propoſa d'écrire l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique de Hongrie* [*C*], & il travailla à ce nouvel Ouvrage (*c*). Diverſes raiſons dégoûtérent Inchofer du ſéjour de Rome [*D*]; ainſi après y avoir ramaſſé les matériaux dont il avoit beſoin pour ſon *Hiſtoire du Martyrologe* il demanda un Collége où il pût travailler ſans diſtractions, & on lui donna Macerata. Il étoit encore à Rome au mois de Décembre 1646. On lui attribuë un Mémoire ſur la Réformation de ſon Ordre [*E*]. Il a paſſé généralement pour l'Auteur d'un Livre intitulé, *la Monarchie des*

(a) Tom. XXXV. p. 322. & *ſuiv.*

(b) Art. INCHOFER Rem. [A].

(c) Niceron *ubi ſupra*, p. 324.

[*A*] *Un Auteur Italien prétend qu'il a imprimé quelque choſe ſur ces matiéres.*] Sotwel, qui a publié ſon Catalogue des Ecrivains Jéſuites, près de trente ans après la mort d'Inchofer, a mis les trois Ouvrages, dont il s'agit, dans la liſte de ceux que ſon Confrére avoit laiſſés Manuſcrits (1). Mais Riccioli aſſure (2) qu'ils avoient été imprimés du vivant de l'Auteur; ſa phraſe conduit à penſer que ce fut en 1633. *Edidit anno* 1633. *Tractatum Sylleptiſicum* . . . . Examen Thematum Cæleſtium . . . . Rationem ſupputandi Eclipſes, Theoricam Planetarum. *Sed hæc tria ſub alieno nomine Academici Vertumnii.* „ On ſçait, ajoûte l'Auteur de l'Article fourni au P. Niceron, „ qu'en Italie tout Académicien prend un nom d'Académie, & „ qu'il n'eſt nullement extraordinaire de voir à la tête d'un „ Livre le nom Académique de l'Auteur, ou celui de l'Académie dont il eſt membre."

(1) Natanael Sotwel *Bibl. Script. Societ. Jeſu.* p. 608.

(2) *Voy.* Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXV. p. 335.

[*B*] *Il y a quelque choſe à ajoûter & à corriger à ce que Mr. Bayle a dit touchant ſon Livre ſur la Lettre de la Ste. Vierge à ceux de Meſſine.*] Les Exemplaires de la premiére Edition du Livre d'Inchofer ſont très-rares, parce qu'elle fut d'abord ſupprimée (3). „ Dans le *Naudæana* on lit au ſujet de cet Ouvrage d'Inchofer un petit conte, fort propre à confirmer ce que l'on „ a dit . . . . . . que le *Naudæana* n'eſt qu'une rapſodie de „ bévuës & de fauſſetés. On y fait dire à Inchofer, que *tout* „ *ce qu'il avoit dit dans ſon Livre n'avoit été que pour plaire & obéir* „ *à ſes Supérieurs, qui le lui avoient commandé.* L'Auteur écrivant „ à ſon Ami *Allatius* ne parle pas de-même. Voici ce qu'il dit „ du motif qui lui avoit fait entreprendre ce Livre: *Volumen* „ *bene magnum, quod pietati Meſſanenſium dedi.* En liſant l'Ouvrage on ne s'apperçoit en rien qu'il ait écrit à contre-cœur (4)." Mr. Bayle dit (5), que la ſeconde Edition de ce Livre ſe fit à Viterbe en 1633: mais le titre porte 1632, & l'Auteur que j'ai déja cité (6) aſſure, que l'impreſſion a été faite à Rome; „ l'on trouve, *dit-il*, des Exemplaires, quoiqu'en très-petit „ nombre, qui portent *Romæ*. Mais comme la Congrégation „ de l'*Index* ne jugea pas à propos de donner une approbation „ & une permiſſion par écrit, & qu'on ne voulut pas qu'un „ Livre, qui ne préſentoit ni approbation ni permiſſion, parût avoir été imprimé à Rome, on fit mettre *Viterbii.*"

(3) Idem p. 327.

(4) Idem ibidem.

(5) Art. INCHOFER Rem. [A].

(6) Niceron *ubi ſupra*, p. 328.

[C] *L'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Hongrie.*] Le premier Volume étoit fait & approuvé dès le mois de Décembre 1641. cependant il ne parut qu'en 1644. Le délai, dit Inchofer, vint de ceux qui dans Rome ſont à la tête de la Librairie. C'étoit ſans ceſſe nouvelle révifion. Les Examinateurs ſe relayoient les uns les autres (7). Enfin le premier Tome parut ſous ce Titre, *Annales Eccleſiaſtici Regni Hungariæ*, *Tomus* I. *Romæ. Lud. Grignani.* 1644 *in-fol.* Ce Volume, qui n'a point eu de ſuite, finit avec l'an 1059 de Jéſus-Chriſt. La Rélation de Mr. Bourgeois, dont nous parlerons plus bas (8), porte que notre Jéſuite *a enrichi l'Hiſtoire de l'Egliſe de* deux *Volumes in Folio*, *qui portent pour titre* Hiſtoria Eccleſiaſtica Hungarica, *très-eſtimés de tous les Doctes* (9), c'eſt un défaut d'exactitude.

(7) Idem p. 324.

(8) Rem. [E].

(9) Rélation de Mr. Bourgeois p. 89.

[*D*] *Diverſes raiſons dégoûtérent Inchofer du ſéjour de Rome.*] Outre les tracaſſeries qu'il eſſuyoit par rapport à l'Ouvrage dont on vient de parler dans la Remarque précédente, deux raiſons contribuérent encore à ſon dégoût. Zacharie Paſqualigo avoit taché dans ſes *Déciſions Morales*, imprimées en 1641, de juſtifier l'uſage fort commun en Italie, & ſurtout à Rome, d'avoir des Muſiciens à voix de femme (*Caſtrati*). Inchofer le réfuta par une Diſſertation fort vive, qui courut dans Rome, intitulée, *De Eunuchiſmo Diſſertatio ad Leonem Allatium.* Cette Diſſertation s'eſt conſervée dans les *Symmicta* d'Allatius (10). La maniére dont elle fut reçuë effraya Theophile Raynaud, qui étoit alors à Rome, & qui avoit fait ſur le même ſujet ſon Livre intitulé *Eunuchi nati* &c.; tout hardi qu'il étoit, il n'oſa le produire à Rome, *ni ailleurs ſous ſon nom* (11). Par cette Diſſertation Inchofer choqua néanmoins *tous les partiſans de Paſqualigo, qui étoient en grand nombre, les Muſiciens & les Amateurs de la Muſique; & l'on n'aime point à paroître dans un lieu où l'on eſt vû de mauvais œil* (12). De plus Inchofer avoit été mis des Congrégations de l'*Index* & du St. Office. Les occupations que lui donnoient ces places, lui étoient deſagréables, parce qu'elles lui emportoient beaucoup de tems, qu'il falloit donner à la reviſion des Ouvrages d'autrui, & qu'il auroit mieux aimé employer à achever les ſiens (13).

(10) L. II. p. 397-413.

(11) Niceron *loc. cit.* p. 324.

(12) Idem p. 325.

(13) Idem ibid.

[*E*] *On lui attribuë un Mémoire ſur la Réformation de ſon Ordre.*] Mr. Bourgeois, Chanoine de Verdun, qui fut député à Rome par les Evêques de France, pour empêcher que la Cabale des Jéſuites ne fit condamner le Livre de *La Fréquente Communion* de Mr. Arnauld, & qui lia une étroite amitié avec Inchofer, a publié une Rélation de ſon Voyage (14) où il y a quantité de particularités touchant notre Jéſuite, voici ce que cet Auteur dit au ſujet du Mémoire dont nous parlons (15). „ La mort du P. *Mutio Vitelleſchi* Général des Jéſuites, arrivée „ au commencement de l'année 1645, ayant obligé la Société „ de s'aſſembler à Rome pour l'élection de ſon Succeſſeur, „ le zéle de ce bon Pere pour la Réforme de ſon Ordre lui fit „ croire que cette occaſion lui ſeroit favorable pour ſon deſſein; & pour y réuſſir, ſachant que tout ce qui viendroit de „ ſa part, ne ſeroit point écouté dans cette Aſſemblée, l'expédient qu'il prit pour ſe cacher, fut d'en faire confidence „ au Pape, auprès duquel il avoit tout accès. Il lui propoſa „ ſon deſſein, & lui ayant fait voir la juſtice & la néceſſité de „ la Réforme de cet Ordre, dont la décadence ſeroit deſavantageuſe au St. Siége, il lui mit entre les mains un Mémoire „ fort ample des principaux abus que l'eſprit du Siécle, la „ hantiſe des Grands, & le déſir de leur complaire en tout avoit inſenſiblement introduits dans cet Ordre. Il en avoit „ remarqué juſqu'à 29, qui firent dans ſon Mémoire autant „ d'Articles d'une Réformation néceſſaire. Le Pape ayant jugé favorablement du deſſein de ce Pere & de la juſtice de „ ſon Mémoire, jugea à propos de l'envoyer de ſa part à cette Aſſemblée, lui faiſant dire que ſon intention n'étoit p[illegible] „ de les obliger à ces Articles de réforme, mais que lui av[illegible] „ été mis entre les mains par un homme ſçavant de ſa [illegible] „ noiſſance, très-affectionné à leur Ordre, & très-bien i[illegible] „ du véritable eſprit de leur Inſtitut, il avoit cru qu'i[illegible] „ bon de leur en faire part, & de les exhorter à les e[illegible] „ & à peſer meurement, pour enſuite y avoir tel ég[illegible] „ former pour l'avenir telles Concluſions qu'ils [illegible] „ propos, pour la plus grande gloire de Dieu, & [illegible] „ bien de leur Ordre. Comme ce qui ſe paſſe [illegible] „ blées, demeure toujours fort ſecret, on ne [illegible] „ égard ils ont eu à ce Mémoire ſi importan[illegible] „ ils ont fait de ces avis ſi ſalutaires. . . . Il n[illegible] „ qu'un ſeul de ces Articles, mais des plus [illegible] „ ils ayent eu quelque égard. C'eſt celui [illegible] „ Généralat. Ce Mémoire en repréſent[illegible] „ ſuites, lorſque les Généraux, ou laiſ[illegible] „ leurs Charges & rebutés du travail, [illegible] „ par leur grand âge & par les mal[illegible] „ trouvent incapables d'agir par eux-[illegible] „ la Conduite de l'Ordre aux Aſſi[illegible] „ Aſſemblée ſe ſoit laiſſée toucher [illegible] „ donné que le Général ſeroit oblig[illegible] „ Aſſemblée géné[illegible] l'Ordre de [illegible] „ depoſſéderoit de ſa Charge, & q[illegible] „ Vocaux de le continuer, ou d'e[illegible]

(14) Préface de la *Monarchie des Soliſpſes* p. VIII. & ſuiv. Amſt. 1721.

(15) Ibid. p. XX. & *ſuiv.*

des Solipses, mais ce fait est contesté [*F*]. Quoi qu'il en soit, pendant qu'il travailloit dans sa retraite de Macerata, il apprit qu'à Milan parmi les Manuscrits de la Bibliothéque Ambrosienne il y avoit des Vies

de l'Article d'Inchofer, dans les Mémoires du Pere Nicéron, dit sur ce récit de Mr. Bourgeois (16). „ Ce fait est notoirement faux. L'Auteur de la Rélation attribuë encore (17) ici à Inchofer, ce qui convient à Jules Scotti. Celui-ci fit imprimer en 1646 un Livre, tendant à changer divers points dans l'Institut & le Gouvernement de la Compagnie qu'il avoit quittée. Le Livre est intitulé: *Julii Clementis Placentini, ex illustrissima Scotorum familia, de Potestate Pontificia in Societatem Jesu &c. qui in octo partes tribuitur Liber. Ad Innocentium X. Summum Pontif.* Paris. 1646 in-4. L'impression ne s'est point faite à Paris, mais à Venise. Le Pape Innocent X pour toute réponse fit condamner le Livre, confirma de nouveau l'Institut de la Compagnie, & en particulier la perpétuité du Général, qui ne se dépose jamais, & fit prier la Seigneurie de ne pas donner plus longtems retraite à l'Auteur." Je remarquerai sur ce passage, qu'il me paroit que l'Auteur ne prouve point du tout que la Rélation de Mr. Bourgeois soit fausse pour le fond; je veux qu'il se soit trompé sur ce qui regarde la durée du Généralat, il ne s'ensuit pas delà qu'il ait été mal informé sur le reste: Scotti a publié en 1646 l'Ouvrage dont parle le Critique, mais par quelle régle de Logique s'ensuit-il delà, qu'Inchofer n'a point dressé le Mémoire dont parle Mr. Bourgeois? il seroit à souhaitter qu'on ne contredit pas un Auteur, sans produire les preuves de ce que l'on avance.

(16) Niceron p. 344. 345.

(17) Voy. la Remarq. [F].

[*F*] *Ce fait est contesté.*] Mr. Bayle cite un passage de Mr. Arnauld, qui dit, *qu'il est certain* qu'Inchofer est l'Auteur de cette Satire. Mr. Bourgeois dans sa Rélation (18) n'est pas tout-à-fait si positif, mais il raconte à ce sujet une avanture fort singuliére. „ Je finirai, *dit-il*, cette digression par le récit fort abrégé d'une violence faite à ce Pere, peu après que je fus retourné en France. Certaines affaires ont pu en être la véritable cause, mais le prétexte se prit d'ailleurs. Il avoit paru dans Rome, lorsque j'y étois, un petit Livre Latin sous le titre de *Monarchia Solipsorum* . . . . . le débit en fut grand, & parce qu'il parut que l'Auteur avoit une très-grande connoissance des Secrets de cet Ordre (des Jésuites) le Général & les Assistans en jettérent le soupçon sur lui; & soit que ce soupçon fût appuyé d'indices & de conjectures violentes, ou qu'il ne le fût pas, ils le condamnérent au bannissement, & à l'enlévement de Rome en un lieu du du monde qui ne se nomme pas, & que quelques personnes croyent fort éloigné de celui-ci. Cet Arrêt sans aucune forme, sans citation, sans accusation, sans audition de parties ni de témoins, fut exécuté sans appel & sans délai. Un grand Seigneur de Rome voulut bien prêter son Carosse, ses Estaffiers, & sa Personne même aux Jésuites, pour l'exécution de leur Arrêt, & ce bon Pere l'ayant conduit jusqu'à la porte du Collége ou Seminaire des Allemans, après une visite & un entretien de civilité, il le fit prendre & jetter par ses Estaffiers dans son Carosse. Cet enlévement se fit sur le soir, & quoique les cent Allemans, qui composent ce Seminaire, en fussent avertis aussitôt, & se fussent mis en devoir de sauver leur Supérieur, qu'ils regardoient & aimoient comme leur Pere, le Carosse, qui couroit à toute bride, étoit déjà si loin, lorsqu'ils furent à la porte, qu'ils ne pûrent le suivre. Ils en portérent aussitôt leurs plaintes aux Cardinaux amis de ce Pere, qui jugeant bien de l'importance de cette affaire, & du péril de leur ami s'il n'étoit secouru promptement, partirent au même moment, & en allérent donner avis au Pape, de qui ils sçavoient qu'il étoit aimé. C'étoient, si j'ai bonne mémoire, les deux Cardinaux *Barberin* & *Franciotti*. Ce qui fut admirable en cette conduite, est, qu'encore que nul Jésuite n'eût paru en cet enlévement, nul n'a douté que les Jésuites n'en fussent les Auteurs. Le Pape même & les Cardinaux le supposérent pour si constant, que résolution fut prise, & exécutée sur le champ, d'envoyer au *Grand Gisu*, qui est la Maison Professe des Jésuites, & d'y faire commandement au Général de venir parler à sa Sainteté à l'heure-même. Ce qui fut fait avec autant de diligence qu'il avoit été résolu. Le Général ayant comparu, & taché d'abord de faire l'ignorant, le Pape lui parla avec tant de force de l'énormité de cet attentat exécuté en sa présence par des Jésuites, qu'il croyoit avoir quelque considération pour lui, contre un de leurs Confréres, qu'ils sçavoient bien être son ami, & qui au reste étoit la gloire & l'hon- de leur Ordre, & lui commanda en des termes si ter- le remettre le lendemain dans son Collége, jusqu'à ...e lui-même en répondroit en sa personne, que ...rti qu'il pût prendre, fut celui de l'obéissance. ...toit déja à Tivoli, à cinq lieuës de Rome; ...du Général de le ramener promptement à ...f, ayant été portés la nuit, on le remit ...s son Collége. Il a passé le reste de ses ...é & respecté également des grands & des plus affectionné au véritable bien de ...eux qui en possédoient les premiéres ... la *Monarchie des Solipses* parut, on jet- ...plus, & on l'en crut l'Auteur. Depuis ...s'occupoit plus qu'à écrire contre les ...r-là, *dit-on* (19), qu'il charmoit les en- ...chagrine, & la retraite qu'il étoit forcé ...i." D'autres attribuérent cet Ouvrage à ...nommé Co... (20). Mais on s'ap- ...ne pouvoi... que d'un homme qui ...ciété. L'Aute... l'Article d'*Inchofer*

(18) Voy. la Préface de la *Mon. des Solips.* p. XXVI & suiv.

dans Nicéron, que je soupçonne fort être un Jésuite, à la maniére dont il parle de tout ceci, prétend (21) que le vrai nom de l'Auteur de *la Monarchie des Solipses* est *Jules Clément Scotti*. „ Les Jésuites de Vienne en Autriche, comme le rapporte Vincent Placcius (22), ne firent aucune difficulté d'avouër à une personne de distinction, que la *Monarchia Solipsorum* étoit d'un de leurs Profés Italien de naissance, & d'une maison fort illustre: lequel, mécontent de ce qu'on ne lui accordoit pas ce qu'il croyoit lui être dû, avoit quitté l'Ordre, & dans son dépit s'étoit vengé par cette Satire. Les Jésuites Allemands le croyoient Vénitien, parce qu'en effet Jules Scotti, indigné de ne pouvoir obtenir une Chaire de Théologie Scholastique, qui faisoit l'objet de son ambition, s'étoit retiré à Venise, après avoir apostasié." L'Auteur que je viens de citer assure (23) que Scioppius & l'Auteur de l'*Astrum inextinctum* (24) profitérent de l'occasion que leur offroit la *Monarchie des Solipses*, pour se venger d'Inchofer, qui les avoit maltraités sous le nom d'*Eugenius Lavanda* (25), & firent tomber le soupçon sur lui. Ils le persuadérent à tant de personnes, que le bruit en alla jusqu'aux oreilles du Pape, qui étoit alors Innocent X. Le Pontife, pour éclaircir le fait, ordonna ou permit qu'il se fit quelque procédure, que les papiers d'Inchofer fussent visités, & qu'il fût lui-même interrogé. „ Angelio Aprosio, *continue notre Critique*, moins porté pour l'Accusé que pour ses Accusateurs, avouë qu'il ne se trouva rien qui le chargeât: qu'il avoit seulement ouï dire que parmi les papiers d'Inchofer on avoit trouvé quelques Lettres de Jules-Clément Scotti, & quelque petite note, qui pouvoit regarder la chose dont il s'agissoit. Enfin après avoir fait les recherches les plus exactes, pendant plusieurs années, à Rome & ailleurs, il convenoit en 1678 que l'on n'avoit aucun indice que le Livre fût d'*Inchofer*. Malgré ce défaut de preuves, on ne laissa pas de mettre le nom d'Inchofer à la tête d'une Edition de la *Monarchie*, que l'on fit à Venise en 1652. Il n'étoit plus en état de protester, étant mort quatre ans auparavant. On n'aime pas à demeurer dans le doute, la discussion des menus faits est embarrassante; quelques autres motifs se joignirent peut-être à ceux-là; enfin on pensa qu'il valoit mieux croire le fait d'Inchofer, que de l'examiner. On supposa que la *Monarchie des Solipses* étoit de lui, & on chercha dequoi rendre vraisemblable cette attribution." L'Auteur examine ensuite ce qu'on allégue sur cela. Il insiste d'abord sur ce que Bayle reconnoit que cette Satire ne pouvoit venir que d'un homme piqué & mécontent. Jules-Clément Scotti l'étoit en effet: mais qu'Inchofer le fût, Bayle n'a pas même entrepris de le prouver; „ il n'y auroit pas réussi, *dit le Critique* (26), car tout le monde s'accorde à louër la sagesse de ce Jésuite, sa droiture, sa piété, son attachement constant à sa Compagnie, & on lui rend en cela justice. Mais comment ne s'apperçoit-on pas qu'il y a de la contradiction à lui attribuër ces qualités, & à le faire en même tems Auteur d'une Satire, où le Fondateur de sa Compagnie est traité avec une irrévérence scandaleuse. Son enlévement nocturne est une petite avanture romanesque, où la vraisemblance n'est pas même gardée. On avoit conduit Inchofer à Tivoli pour y être égorgé, car les expressions de Mr. Bourgeois ne donnent pas une autre idée. On le raméne de nuit à toute bride. Il rentre froidement dans son Collége, & il y reste sans crainte & sans défiance, toujours plus affectionné à la Société. . . . . Il y a plus. Le Pape, dont il étoit *ami*, à ce que dit l'Histoire, avoit eu de la peine à le tirer des mains des Jésuites, il avoit fallu employer pour cela des *termes terribles*. Cependant le Pape l'abandonne à leur discrétion. Il pouvoit le faire Evêque, du moins *in partibus*, lui donner quelque Prélature, ou quelque Charge dans le Palais Apostolique, le mettre dans un autre Ordre, en tout cas il devoit le conserver à Rome sous ses yeux. Mais permettre qu'on l'envoye à Macerata, & à Milan, c'est ce qu'un homme sage & un bon ami n'auroit pas fait dans l'occasion où le Roman met Inchofer. . . . Dire, comme Mr. Arnauld, *il est certain*... *On sait où est une Lettre qui le reconnoit*; ce n'est pas prouver, c'est avouër que l'on manque de preuves." Après avoir exposé les raisons de cet Anonyme pour ôter à Inchofer l'Ouvrage dont il s'agit, j'ai quelques réflexions à y faire.

(21) Niceron *ubi supra*.

(22) Je ne trouve point ce passage dans mon Edition de *Placcius*, qui est celle de 1674, apparemment que cela se trouve dans une Edition postérieure.

(23) Niceron *loc. cit.* p. 338. 339.

(24) *Voy.* sur cette Satire Placcius *De Anonym. det.* Cap IX. num 251. Edit. de Hambourg. 1674 in-4.

(25) Voy. la Remarq. [H].

(26) Niceron *ubi supra* p. 341. 342.

I. On mit le nom d'Inchofer à la tête de l'Edition de Venise de 1652. Scotti étoit encore en vie, & il paroit qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ménager les Jésuites: d'où vient donc qu'il ne reclama pas un Ouvrage, que l'accueil qu'on y avoit fait, devoit lui faire chérir? d'où vient du moins, s'il ne vouloit pas être connu, n'a-t-il rien laché qui ait tenu le Public en suspens, en insinuant qu'Inchofer n'étoit pas l'Auteur du Livre qu'on lui attribuoit? Cela paroitra d'autant plus extraordinaire, que le portrait qu'on nous fait de Scotti, est celui d'un homme avide d'honneur: or un homme de ce caractère devoit naturellement être jaloux de ses productions.

II. On traite la Rélation de Mr. Bourgeois de Roman: il y a longtems qu'il n'est plus en état de se défendre, mais pourquoi ne l'a-t-on pas contredit dans le tems que cette Rélation parut, pourquoi après un si long silence le démentir tout sec? Son récit est si lié, si suivi, qu'on ne conçoit que difficilement, qu'un homme puisse de sang froid inventer tant de faits. Ce qui fait soupçonner le Critique de n'être pas aussi fondé qu'il veut le paroitre, c'est que pour rendre la Rélation suspecte il fait dire à Mr. Bourgeois ce qu'il n'a point dit; par exemple, que ses expressions insinuent, qu'on avoit

mené

Vies de différens Saints, & des *Menées* Grecques. Il crut qu'il y trouveroit de grands secours, mais la continuité de son travail lui causa bientôt une fiévre qui l'emporta. Mr. Bourgeois en donne (*d*) une grande idée. „ Il passoit, *dit-il*, dans Rome pour le plus sçavant de son Ordre..... sa mémoire étoit „ prodigieuse, sa lecture presque infinie, son jugement clair & pénétrant. Mais toutes ces qualités ex- „ cellentes, qui se rencontrent rarement ensemble, étoient rehaussées par un amour de la Vérité si pur, „ si desinteressé, si fort & si sincére, que nul intérêt d'Ordre, nulle considération de fortune, nul res- „ pect pour les Grands, nulle crainte de leur déplaire ni de tomber en leur disgrace, ne l'a pu jamais „ empêcher de rendre à la Vérité le témoignage que sa Conscience l'obligeoit de lui rendre. Cette droi- „ ture d'esprit, & cette sincérité de ce Pere, qui ne lui ont fait que peu d'amis & beaucoup d'ennemis „ dans son Ordre, lui ont fait un très-grand nombre d'Amis au dehors, & plus qu'ailleurs dans le Col- „ lége des Cardinaux. A quoi je ne voudrois pas nier, que la franchise & la douceur de sa conversa- „ tion toute charmante n'ayent aussi un peu contribué..... Ses sentimens touchant la Grace & la Pré- „ destination étoient les mêmes que de St. Augustin & St. Thomas: Sa Morale, celle des SS. Peres, „ son étude, la Tradition: son emploi, la lecture: sa fin, la Vérité qu'il a connuë, aimée, défenduë „ en toute occasion avec une liberté & une générosité véritablement Chrétienne..... La réputation de „ sa sincérité & de son amour pour la Vérité étoit tellement établie dans l'esprit de tous ses amis, que „ soit qu'il louât, à quoi sa bonté le portoit naturellement, soit qu'il blâmât, à quoi la vérité le forçoit „ quelquefois, on ne pouvoit douter ni de la vérité de ses paroles, ni de la pureté & simplicité de ses „ intentions". Le même Auteur rapporte encore quelques particularités sur le sujet d'Inchofer, dont nous parlerons ci-dessous [*G*]. Nous dirons aussi un mot de ses Ouvrages [*H*]. „ On y trouve assez „ de science & d'érudition, mais beaucoup de crédulité & peu de choix & de critique (*e*)". C'est le jugement d'un homme qui ne paroît pas trop favorable à Inchofer, peut-être fera-t-on bien de ne pas le prendre à la lettre.

(*d*) *Voy.* la Préface de *la Mon. des Solipses.* p. 10. 11.

(*e*) Niceron *loc. cit.* p. 326.

mené Inchofer à Tivoli, *pour l'y égorger.* Rien de semblable dans la Rélation, au contraire Mr. Bourgeois dit qu'on devoit conduire Inchofer *en un lieu du monde qui ne se nomme pas, & que quelques personnes croyent fort éloigné de celui-ci*: cela peut-il s'expliquer de la maniére que le fait le Critique? Il se trompe encore en faisant dire à Mr. Bourgeois, *qu'on ramena* le Jésuite *la nuit à toute bride*; ce Chanoine dit, que ce fut le lendemain. Enfin toutes ses Objections prises du séjour d'Inchofer dans son Collége, de ce que le Pape auroit pu & dû faire, prouvent tout au plus qu'il y a quelque chose de singulier dans la tranquillité dont on laissa jouïr Inchofer: ne pourroit-on pas même lever la difficulté, en supposant que le Pape déclara aux Jésuites, que s'il arrivoit quelque chose à leur Confrere, il s'en prendroit à eux?

III. On contredit aussi Mr. Arnauld d'un air insultant; il ne peut pas produire ses preuves: mais d'où vient ne l'a-t-on pas défié sur ce sujet, pendant sa vie? il est trop tard à présent; & du moins on donne lieu de soupçonner qu'on n'a ôsé lui demander de nommer le lieu où se trouvoit la Lettre, dont il parle.

IV. On suppose, que les qualités d'Inchofer ne lui permettoient pas de faire un Ouvrage de la nature de celui dont il est question. Je ne sai si cette supposition est fondée. Plus il étoit Sage & droit, plus il devoit prendre à cœur les desordres qui y régnoient, & il paroit par les Piéces que le Traducteur François de la *Monarchie des Solipses* a ajoûtées à la fin; qu'Inchofer n'auroit pas été le seul Jésuite, touché des déréglemens de la Compagnie. De tout ce que je viens de dire, il résulte que le Critique n'a pas prouvé aussi clairement qu'il le prétend, que la *Monarchie des Solipses* n'est pas d'Inchofer, & que le fait est du moins douteux.

[*G*] *Le même Auteur rapporte encore quelques particularités sur le sujet d'Inchofer, dont nous parlerons ci-dessous.*] Voici le passage que j'ai en vuë (27). „ J'ai sçu de ses amis, *dit Mr.* „ *Bourgeois*, qu'il avoit dans le cœur & dans l'esprit le Livre „ de *la fréquente Communion*, longtems avant qu'il parût..... „ c'est de sa bouche même que j'ai entendu l'éloge qu'il faisoit de ce Livre, & je sçai qu'aux occasions il en appuye „ fortement la doctrine, & recommande la pratique....... „ Comme je sçavois qu'il étoit du *St. Office*, & que je voyois „ néanmoins qu'on ne lui avoit donné nulle part à toutes les „ affaires dont j'avois connoissance, & que je regardois „ comme les plus importantes qui se fussent traitées depuis „ longtems, je ne pus m'empêcher de lui en témoigner mon „ étonnement. Je le suppliai de me dire pourquoi on ne „ l'avoit pas nommé entre les Censeurs de la premiére Bulle „ contre Jansenius sous le Pape Urbain VIII. peu avant sa „ mort? pourquoi enfin dans la Censure qu'on venoit de faire, & de supprimer..... contre l'Association de St. Paul à „ St. Pierre, & dans cet examen, qui se faisoit du Livre de Mr. „ Arnauld, il n'y avoit encore nulle part? A tout cela il me „ répondit franchement, à son ordinaire, qu'il avoit quelquefois part dans les Livres qui se lisoient dans l'*Inquisition*, „ pour les examiner; qu'il n'en avoit jamais aucune dans „ ceux que certaines personnes avoient entrepris d'y faire „ censurer. Sur quoi il me dit plusieurs choses, qu'il vaut „ mieux supprimer. Mais pour s'expliquer plus en particulier sur mes demandes, il ajoûta que ce qui avoit fait qu'il „ n'avoit eu aucune part dans les deux Censures que je lui „ avois marquées, non plus que dans l'examen qui se faisoit „ du Livre de Mr. Arnauld, étoit que la Société, faisant sa „ grande affaire de la poursuite de ces Censures, elle avoit „ eu assez de crédit pour empêcher que l'on ne nommât un „ Censeur, des avis duquel elle ne disposoit point. Ce fut „ en cette occasion que j'appris de lui quelques-uns des desordres de sa Compagnie, qu'il me fit voir n'être pas petits „ ni faciles à guérir".

(27) Préf. de la Mon. des Solipses. p. XIII & suiv.

[*H*] *Nous dirons aussi un mot de ses Ouvrages.*] Outre ceux dont nous avons parlé, il y a de lui les suivans. I. *Epistola ad Leonem Allatium.* Cette Lettre est datée de Messine le 1 Juillet 1629, & se trouve dans les *Apes Urbanæ* d'Allatius p. 27. (28). II. A l'occasion du *Tractatus Syllepticus*, on rapporte (29) une Anecdote sur *Galilei*, tirée d'une Lettre manuscrite de Luc Holstenius à Mr. de Peiresc (30): *Galilæus Florentia evocatus mediâ hyeme ad urbem venit, ut se Sacræ Inquisitionis Officio sisteret, ubi nunc in vinculis detinetur..... omnis hæc tempestas ex odio particulari unius Monachi orta creditur, quem Galilæus pro Mathematicorum principe agnoscere noluit. Is nunc est Sti. Officii Commissarius.* III. *Epistola ad Leonem de Epistola B. Virginis ad Messanenses.* Cette Lettre, datée de Messine le 1 Mai 1636, est une reponse à Allatius, qui avoit interrogé son ami sur le Physique de la Lettre prétenduë de la Sainte Vierge aux Messinois, de la verité de laquelle Allatius ne doutoit point. Cette réponse est inserée dans les *Animadversiones Leonis Allatii in Antiquitatum Etruscarum fragmenta*: (31). IV. *Grammaticus Pædicus sive Puerilis; hoc est, in Pædiam divinarum humanarumque Literarum Gasparis Scioppii, Parævil editam, Scholia & Notationes. Autore Eugenio Lavanda.* 1638 in-12. V. *Grammaticus Palæphatius, sive Nugivendus; hoc est, in tres Consultationes Gasparis Scioppii de ratione Studiorum Scholia & Notationes. Auctore Eugenio Lavanda.* 1639 in-12. „ Cet *Eugenius Lavanda*, dit-on (32), n'est autre que *Melchior Inchofer.* On ne doit pas être surpris de voir un Jésuite, & „ un Jésuite Allemand écrire contre Scioppius, & le faire „ sous un masque. Scioppius les avoit attaqués masqué, & „ ils se masquoient pour lui répondre. Il n'avoit jamais aimé „ les Jésuites, mais depuis l'année 1630 il se déchaina avec „ une violence extraordinaire contre ceux d'Allemagne". VI. *Eugenii Lavandæ Nineventis Notæ Astrum inextinctum F. Romani Hay suis radiis interstinguentes. Coloniæ, Kalckoven.* 1641 in-8. Dans *Nineventis* on trouve la patrie de l'Auteur, *Viennensis.* VII. *Epistola ad Leonem Allatium circa quæstionem e Gallis allatam, de æquali primatu, & individua auctoritate Apostolorum Petri & Pauli.* „ Cette Lettre se trouve à la Colonne „ 136-152 de l'Ouvrage d'Allatius: *De Ecclesiæ Orientalis* „ *& Occidentalis perpetuâ Consensione. Coloniæ.* 1648 in-4. „ Dans le tems que l'on examinoit à Rome la fameuse proposition des deux Chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un, Allatius ayant demandé à Inchofer ce qu'il en pensoit, celui-ci écrivit cette longue Lettre, qui ne confirme pas ce qui „ est dit de lui à la p. 91 de la *Relation de Mr. Bourgeois* (33). „ Car après avoir discuté la proposition, & une déclaration „ que ses défenseurs croyoient très-propre à la sauver de la „ Censure, il conclut que la proposition est hérétique; „ quant à la déclaration il dit, *illam declarationem plus* „ *quam fatuam judico.* Si l'endroit de la *Rélation de Mr.* „ *Bourgeois*, que je viens de citer, n'est pas un Roman, il „ faut que le Docteur François se soit laissé amuser par le „ Jésuite Allemand (34)". En ce cas-là, on ne pourroit avoir de la franchise & de la sincérité d'Inchofer une aussi haute idée, que celle qu'en donne Mr. Bourgeois. VIII. *Epistola ad Leonem Allatium de Templorum demolatione, sive quibus de caussis Ecclesiæ res erogare liceat.* Cette Lettre est imprimée p. 206-215 de *Georgius Acropolita* de *L. Allatius.* L'Auteur dit que c'est la suite d'un Traité *De immunitate Rerum Sacrarum*, qu'il avoit composé, & qu'*Allatius* avoit approuvé. Le Traité n'a pas été imprimé (35). IX. *Poëma in laudem Medici[...] & contra malos Medicos.* Allegambe, qui avoit vécu à Ro[...] avec Melchior Inchofer, dit en parlant de ce Poëme [...] *nomine Academici Vertumnii adjectum Prælectionibus [...] Baptistæ Cortesii.* Cependant dans la liste que *Van[...]* a donnée dans son Livre *de Scriptis Medicis* des O[...] ce *Cortesius*, on n'en voit aucun qui ait pour titre [...] *nes.* Elles sont peut-être dans le *Miscellaneorum* [...] *Decades denæ*, imprimées à Messine en 1625 in-f[...] Mr. *Lenglet* dans son Catalogue des Historie[...] l'Ouvrage suivant est d'Allatius, ou d'Inchofer so[...] *nonis Durkhondurkhi Slavi examen in Sponti Academici* [...] *pistolam pro Antiquitatibus Etruscis Inghiramii adver[...]* *Allatii contra easdem Animadversiones.* 1642 in-12. Il [...] dant de l'apparence que ce Livre est d'Allatius (37[...]

(28) Niceron *loc. cit.* p. 326.

(29) Idem p. 328. 329.

(30) Cette Lettre, qui est datée de Rome le 7 Mai 1633, se trouve dans un Recueil de Lettres Manuscrites d'*Holstenius*, conservé à Dijon dans la belle Bibliothéque de Mr. le President *Bouhier*.

(31) Idem p. 330.

(32) Idem p. 331.

(33) *Voy.* la Remarq. precedente.

(34) Niceron p. 3[...]

L[...]

INGRASSIA (JEAN PHILIPPE) célébre Médecin Sicilien dans le XVI. Siécle, nâquit en 1510 à Rochalbuto [*A*]. Il étudia la Médecine à Padouë, où il fut reçu Docteur en cette Faculté l'année 1537 (*a*). Il se rendit bientôt célébre dans sa Profession; on l'appella à Naples pour y enseigner publiquement la Médecine & l'Anatomie, ce qu'il fit avec beaucoup de réputation & de succès, tellement qu'on le regardoit comme un second Galien [*B*]. Il a fait quelques nouvelles découvertes [*C*], & s'est fait connoître par divers Ouvrages [*D*]. Son amour pour sa Patrie l'engagea à quitter Naples, au grand regret du Peuple & des Grands, qui avoient pour lui une haute estime (*b*). Étant revenu à Palerme il y fut reçu avec des témoignages extraordinaires de joye. Son nom devint si célébre, qu'on voyoit aborder à Palerme des personnes savantes de tout ordre pour le voir, & il les recevoit avec toute la politesse imaginable, ensorte que sa maison étoit comme le Siége des Sciences (*c*). En 1563 Philippe II. Roi d'Espagne le nomma premier Médecin de la Sicile & des Iles adjacentes, poste qu'il remplit avec toute la dignité possible [*E*]. Il donna surtout de grandes preuves de son habileté en l'année 1575, qu'une furieuse Peste affligea la Ville de Palerme, & une grande partie de la Sicile. Ayant été élu premier Consulteur de ce qu'on appelle la Députation de la Santé (*Deputationis, ut vocant, Sanitatis*) il se conduisit avec tant de sagesse, de prudence, & de capacité, qu'il délivra la Ville de Palerme de la Contagion, & qu'il s'acquit le glorieux titre d'*Hippocrate Sicilien*, que tout le monde lui donnoit communément. Pour lui témoigner sa reconnoissance le Sénat de Parlerme lui assigna deux-cens cinquante Ducats (*Aurea*) par mois, mais il n'en voulut accepter que ce qu'il fallut pour embellir la Chapelle de Ste. Barbe dans le Couvent des Dominicains. Il donna des avis excellens pour rendre l'air de la Ville plus pur & plus sain qu'il n'étoit, en conseillant de faire dessécher un Lac, qui en étoit proche, & qui corrompoit l'air. Il cultivoit les Belles-Lettres, & surtout la Poësie, pour se délasser de ses études plus sérieuses; il étoit Membre de l'Académie des *Accensi* de Palerme. Il mourut universellement regretté le 6 Novembre 1580 agé de soixante-dix ans, & fut enterré dans la Chapelle de Ste. Barbe, dont nous avons parlé (*d*).

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula*, T. I. p. 360. Panormi 1708 in-fol.

(*b*) Idem p. 361.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Idem ibidem.

[*A*] *Nâquit en 1510 à Rochalbuto.*] Je fixe la datte de sa naissance par celle de sa mort: Mongitore dit (1), qu'il mourut au mois de Novembre 1580 âgé de soixante-dix ans, il étoit donc né en 1510. Quelques Ecrivains ont dit qu'il étoit de Palerme, & lui-même appelle cette Ville sa patrie, dans un endroit de ses Ouvrages (2); mais c'est selon les apparences parce qu'on lui avoit donné le droit de Bourgeoise, puisqu'il dit ailleurs qu'il étoit de Rochalbuto, qui est une Ville de la Vallée de Demona. Vander Linden (3) s'est trompé sur le nom du lieu de la naissance d'Ingrassia, le faisant naître à *Rachelburg*, Ville de Sicile, dit-il.

[*B*] *On le regardoit comme un second Galien.*] Une preuve de la haute estime qu'on avoit pour lui, c'est qu'on lui éleva un Buste, avec une Inscription fort honorable, où il étoit appellé *Divin* ou *Dieu* (*Dicus*). Voici les termes de mon Auteur (4). *Ob egregiam & nunquam satis laudatam doctrinam ad eum venerationis gradum pervenit, ut velut alter Galenus effulserit. Neapoli ad perennem nominis sui gloriam ipsius simulachrum constituere, cui honorificentissima inscriptio adjecta fuit, in qua Dicus appellabatur: cum hoc etiam Epigraphe* „ Philippo Ingrassiæ Si-„ culo, qui veram Medicinæ Artem, atque Anatomen publi-„ ce enarrando Neapoli restituit, discipuli memoriæ causa „ P. P. M. D.

[*C*] *Il a fait quelques nouvelles découvertes.*] Gabriel Fallope rapporte (5), qu'Ingrassia a découvert la structure d'un os dans la tête, qu'il a nommé l'*Etrier* de sa figure. Un autre Auteur lui attribuë outre cette découverte, l'invention d'un nouvel Instrument, auquel il pretend qu'il donna le nom, que Fallope attribue à l'os en question. *Non ignobile instrumentum, quod stapedem, aut a forma .... appellant, primus invenit, & scriptis celebravit... Præterea vocam ossis Ithmoidis structuram deprehendit* (6). Ajoûtez à cela une autre découverte, *ipse omnium primus vesicas seminales observavit, ut tradit Leonardus de Capua in libro:* Parere diviso in otto ragionamenti. *Ragion.* 2. p. 45. (7).

[*D*] *S'est fait connoître par divers Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *In Galeni librum de Ossibus doctissima & expertissima Commentaria. Nunc primum sedulò in lucem edita, & aptè naturam imitantibus iconibus insignita. Quibus appositus est Græcus Galeni Contextus; unà cum nova & fideli Ingrassiæ in Latinum versione. Panormi* 1603 in-fol. & *Venetiis* 1604. in-fol. II. *De Tumoribus præter naturam Tomus primus, in quo generatim Tumorum omnium præternaturalium species, præsertimque eorum nomina, & definitiones, atque etiam causæ, multaque generalia, declarantur, Græci, Arabes & Latini quatenus ad hæc ipsa pertinent enucleantur.* Naples 1553 in-fol. Il promettoit dans ce Volume six autres Tomes sur les Tumeurs. Daniel Sennert observe (8), que Galien n'a découvert que 61 espéces de tumeurs, & qu'Ingrassia y en a ajoûté 165. III. *Galeni Ars Medica, Joanne Philippo Ingrassia Siculo interprete, ac veluti novo plusquam commentatore.* Venise 1573. 1574. in-fol. IV. *Iatropologia. Liber quo multa adversus barbaros Medicos disputantur, Collegiiisque modus ostenditur, ac multæ quæstiones tam Physicè quam Chirurgicè discutiuntur. Quæstio, quæ Capitis Vulneribus ac Phreneticis medicamenta conveniant.* Venise 1544. & 1558 in-8. V. *Scholia in Iatropologiam.* Naples 1549 in-8. VI. *De Frigidæ potu post medicamentum purgans, Epistola.* Venise 1575 in-4. Milan 1586 in-4. VII. *Pragmaticis Utilisque Medicorum omnium Decisio: utrum in Capitis Vulneribus, Phrenitideque, atque etiam Pleuritide exsolvens nuncupatum medicamentum, an leniens duntaxat congruens sit?* Palerme 1545 in-8. VIII. *Quod Veterinaria Medicina, formaliter una eademque cum nobiliore hominis medicina sit, materiæ duntaxat dignitate, seu nobilitate differens: Ex quo Veterinarii quoque Medici, non minus quam nobiles illi hominum Medici ad Regiam Protomedicatus Officii jurisdictionem pertineant.* Palerme 1564 in-4. & Venise 1568 in-4. IX. *Quæstio de purgatione per medicamentum, atque obiter etiam de sanguinis missione an sexta die fieri possit? quâ occasione de omnibus etiam aliis diebus determinatur, quibus præcipuè purgare vel sanguinem mittere possumus. Illustriss. Ducis Terranovæ casus enarratio & curatio e quibus tum penetrantis in thorace vulneris tum fistulæ curandi methodus elucescit. Quæstio: utrum victus a principio ad statum usque procedere debeat subtillando, an (ut multi perpetuo observant) potius ingrossando?* Venise 1568 in-4. X. *Constitutiones & Capitula, necnon Jurisdictiones Regii Protomedicatus Officii, cum Pandectis ejusdem reformatis, ac in pluribus renovatis, atque elucidatis.* Palerme 1564 in-4. & 1657 in-4, revu & amplifié par Paul Piazuto premier Médecin. XI. Mongitore rapporte (9) qu'il tenoit de plusieurs habiles Médecins, qu'Ingrassia est aussi l'Auteur d'une Table très-ample sur les Ouvrages de Galien, imprimée à Venise chez les Juntes en 1586 in-fol. sous le nom d'Antoine Musa Brasavoli de Ferrare, disciple d'Ingrassia. XII. *Trattato assai bello, ed utile di due Mostri nati in Palermo in diversi tempi, ove per due lettere, l'una volgare, e l'altra Latina, si determinano molte necessarie questioni appartenti ad essi Mostri: aggiuntovi un raggionamento fatto in presenza del Magistrato sopra l'infermità Epidemiali e Populari successi nell' anno* 1558 *in detta Città.* Palerme 1560 in-4. XIII. *Informatione del pestifero, e contaggioso morbo, il quale affligge, & have afflitto la Città di Palermo, e molte altre Città, e Terre del Regno di Sicilia nell' anno* 1575 *e* 1576. Palerme 1576 in-4. C'est une Ouvrage sur la Peste, dont on a parlé dans le Corps de l'Article: Les Médecins suivirent les preceptes d'Ingrassia, en l'année 1624, que la Peste fit de nouveaux ravages à Palerme: Cet Ouvrage a été traduit en Latin, & imprimé sous ce titre: *Methodus curandi Pestiferum contagium, ex Italico sermone in Latinum conversa a Joachimo Camerario. Cum Hieronymi Donzellini, Joannis Philippi Ingrassia, Cæsaris Rincii, & Joachimi Camerarii Synopsi Commentariorum de Peste. Norimbergæ*, 1583 in-8. XIV. On conserve dans la Bibliotheque de François Marchesius, Jurisconsulte, son frere, un Ouvrage Manuscrit de notre Auteur, intitulé: *Methodus dandi relationes pro mutilatis torquendis, aut a tortura excusandis. Pro deformibus, veneficiisque judicandis. Pro elephantiacis extra Urbem propulsandis, sive intus Urbem domi sequestrandis, vel fortassis publicè conversari dimittendis, ac pro Semestrium, Octimestrium, Undecimestrium, ac aliorum sive majorum, sive minorum successoribus defendendis, deque frigidis, aut impotentibus, & maleficiatis, ac tandem pro gemellorum duorum, sive plurium primogenio determinando. Joanne Philippo Ingrassia Auctore anno Dom.* 1578. *Celeberrimum hoc opus parentum incuriâ neglectum, temporisque injuriâ abesum V. J. D. Franciscus Garsia Auctoris abnepos pristino candori restituit anno* 1637. MS. in-fol.

[*E*] *Poste qu'il remplit avec toute la dignité possible.*] Rien n'échappoit à ses soins, il n'admettoit personne à exercer la Médecine qu'après un sévére examen. Il ne permettoit même à ceux qui étoient reçus Docteurs de pratiquer, que lorsqu'ils avoient soutenu publiquement des Théses, ayant obtenu pour cela un Arrêt du Roi: *eoque in munere, editis prudentissimis Constitutionibus, eximiam vigilantiam in omnium beneficio impendit. Salutari severitate munitus, neminem ad artem medicam exercendam admittebat, nisi prævio diligenti examine, hac arte rectè fungi posse arbitraretur. Imo omnibus, etsi Doctoris laureâ insignitis, medicinæ Officia interdixit, nec eadem exercere alicui permisit, nisi prius medicas conclusiones publicè propugnasset; ad hoc vero omnes compellit, impetrato Regis decreto* (10).

(1) *Bibl. Sicul.* T. I. p. 361. Panormi 1708 in-fol.

(2) Idem p. 360.

(3) *De Script. Med.* p. 651 *Apud* Eund.

(4) Mongitore *ubi supra.*

(5) *Instit. Anatom.* T. I. Tract. 2. p. 41. *apud* Eund.

(6) Pet. Castellan. *In Vit. illust. Medic.* p. 202. *Apud* Eund. pag. 361.

(7) Mongitore *loc. cit.*

(8) *Oper. Pract. Med.* T. V. L. V. Part I. Cap. I. *Apud* Eund.

(9) *Ubi supra* p. 362.

(10) Mongitore *ubi supra* p. 363.

INVEGES (AUGUSTIN) Historien Sicilien, nâquit à Sciacca Ville de Sicile l'an 1595. ... s'être appliqué dans sa jeunesse aux Belles-Lettres & aux autres Sciences, il entra dans la Société ...uites, où il enseigna la Philosophie & la Théologie (*a*). Mais en étant sorti au bout de quelques ..., il se donna tout entier à la lecture des Peres & des Historiens. Il passa toute sa vie dans cette étu-

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula* T. I. p. 87.

étude, profitant de la nombreuse Bibliothéque de François Schiafani, Prêtre de Palerme, laquelle appartient présentement aux Prêtres de l'Oratoire de Palerme, à qui Schiafani la laissa en mourant, à condition qu'elle seroit publique (*b*). Les Ouvrages qu'Inveges y trouva en grand nombre sur l'Histoire de la Sicile, lui firent naître l'envie de s'y appliquer, & de ramasser tout ce qu'il pourroit sur l'Histoire de ce Royaume. Il parcourut pour cela toutes les meilleures Bibliothéques, & les Archives, afin d'en tirer les piéces qui lui étoient nécessaires (*c*). C'est à quoi il a passé toute sa vie, estimé par les Sçavans pour sa capacité & son érudition, & de tout le monde pour la pureté de ses mœurs & la régularité de sa Vie (*d*). Il a publié plusieurs Ouvrages sur l'Histoire de Sicile [*A*]. Il mourut à Palerme, où il avoit vécu plusieurs années, au mois d'Avril 1677, âgé de quatre-vingt-deux ans, & fut enterré dans l'Eglise de St. Ignace de la Congregation de l'Oratoire (*e*). Il y a eu aussi un ANTOINE INVEGES, selon les apparences de la même famille, du moins de la même Ville que celui qui fait le sujet de cet Article; il étoit Docteur en Philosophie & en Médecine, & il s'étoit acquis tant de réputation, qu'il alla en Espagne, où il fut Médecin de Philippe II; il fleurissoit vers l'an 1590 (*f*). Il a laissé plusieurs Ouvrages Manuscrits sur la Médecine.

(*b*) *Giornale de' Letterati* T. VII. p. 160.
(*c*) Idem ibidem.
(*d*) Mongitore *ubi supra*.
(*e*) Idem ibidem.
(*f*) Idem p. 61.

[*A*] *Il a publié plusieurs Ouvrages sur l'Histoire de Sicile.*] I. *Palermo Antico. Parte* I. *degli Annali della felice Citta di Palermo Prima Sedia, Corona del Re e Capo del Regno di Sicilia.* Palerme 1649 in-fol. II. *Palermo Sacro. Parte* II. *degli Annali della felice Citta di Palermo.* Palerme 1650 in-fol. III. *Palermo Nobile. Parte* III. *degli Annali della felice Citta di Palermo.* Palerme 1651 in-fol. IV. *La Cartagine Siciliana: Historia divisa in due Libri. Nel* 1 *si ragiona del nome, sito, & origine dell' antichissima Citta di Cacabe, hoggi Caccamo. Nel* 2 *si riporta la descendenza di* 14 *famiglie che l'han Signoreggiato.* Palerme 1661 in-4. Le troisiéme Livre de cette Histoire est demeuré longtems en Manuscrit, mais Jean Marie Amati Jésuite de Palerme l'a enfin fait imprimer en cette Ville en 1708 (1). V. *Historia Sacra Paradisi Terrestris & SS. Innocentiæ Status.* Palerme 1651 in-4. VI. *Ad Annales Siculos Præliminaris Apparatus, in quo de Siculæ Historiæ dignitate, antiquitate, & Scriptorum præstantiâ ac numero fusè disseritur. Opus posthumum, Annaliumque Siculorum prodromus. Accesserunt sub fine aliquæ Notæ & Additiones.* Palerme 1700 in-4. L'Auteur des Notes & des Additions est le P. Michel del Giudice, Bénédictin de la Congregation du Mont-Cassin, & Abbé du Monastére de Mont-Real (2). Les Annales dont cet Ouvrages n'est que l'*Apparat*, n'ont point encore été publiées, mais Mongitore nous apprend (3) qu'elles sont en IV Tomes in fol. Le même Auteur indique plusieurs Ouvrages d'*Inveges* qu'il cite dans ses Annales de Palerme. I. *Ideam Sanctæ Romanæ Ecclesiæ* citat. *Annal. Panorm.* Tom. II. p. 512. II. *Ideam Regularis Ecclesiæ.* Ibid. p. 481. III. *Ideam Clericalis Ecclesiæ.* Ibid. p. 542. 563. & 600. IV. *Ideam Monialis Ecclesiæ.* Ibid. p. 543. V. *Chronologiam Pontificiam.* Ibid. p. 299. VI. *Chronologiam Regiam post Christum.* Ibid. p. 617. VII. *Sicilia Titolata & armata di Cavalieri.* Tom. III. p. 165. VIII. *Dichiaratione delle Medaglie di Sicilia di Philippo Paruta.* Chrtlag. Sicil. p. 37. IV. *Dichiaratione Historica de quattro passi, che si cantano nella Settimana Santa.* Annal. Panorm. Tom. I. p. 409. Mongitore cite encore: *Palermo Austriaco. Parte* IV *degli Annali di Palermo.* in-fol.

(1) Mongitore *Bibl. Sicula.* T. I. p. 89.
(2) *Giornale de' Letterati.* T. VII. p. 159.
(3) *Ubi supra.*

☞ JOANNE (JEROME DE) fils de François de Joanne Baron de Parei, nâquit à Palerme. Il se distingua dans tous les exercices convenables à un homme de qualité; il manioit surtout l'epée avec une adresse extraordinaire, & donna des preuves de sa valeur à la guerre. Il ne brilla pas moins dans les Sciences, s'étant appliqué aux Belles-Lettres, & aux autres Sciences; il prit même le degré de Docteur en Droit, afin de n'avoir point affaire aux gens de Loi, & de pouvoir plaider lui-même, dans quelques procès qu'il eût. Il forma une Académie dans sa maison, à laquelle il donna le nom *Degli Opportuni*, & dont il étoit Président; mais, étant passé en Espagne, elle tomba pendant son absence. Il étoit excellent Poëte & a fait un assez grand nombre d'Ouvrages, dont la plupart sont restés Manuscrits; les suivans ont été imprimés sous le nom de son frere, dont nous parlerons dans l'Article suivant: *Il miserabile successo della rovina del Ponte.* Palerme 1591 in-4. *Palermo trionfante Poema ove si descrive la famosissima Guerre tra i Palermitani e i Cartaginesi.* Palerme 1600 in-4. *L'Emphemia Poema Sacro.* Palerme 1610 in-4. Il est mort à Palerme vers l'année 1612 (*a*).

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicul.* T. I. p. 278.

☞ JOANNE (VINCENT DE) frere du précédent, étoit Docteur en Droit, & s'attacha principalement aux Belles-Lettres. Il avoit l'esprit vif & abondant, desorte qu'il a beaucoup écrit tant en Vers qu'en Prose [*A*], & ses Ouvrages ont été fort bien reçus (*b*). Il possédoit très-bien l'Histoire. Il n'étoit pas moins adroit que son frere à manier les armes, & il surpassoit à cet égard tous ceux de son pays, personne n'ayant pu le vaincre en combat singulier. Il mourut le 13 Fevrier 1627 à Castra-nuova, où il remplissoit la Charge de Juge (*b*).

(*a*) Voy. la Rem. [A].
(*b*) Mongitore *Bibl. Sicul.* T. II. p. 226.

[*A*] *Il a beaucoup écrit tant en vers qu'en prose.*] Mongitore nous apprend (1) que tous ses Ouvrages sont Manuscrits; ainsi pour expliquer ce que nous avons dit, après cet Auteur, qu'ils ont été fort bien reçus, il faut supposer qu'il les communiquoit aux Gens de Lettres. Je trouve que Mongitore parle des suivans. I. *Palermo ristorato*, in-fol. L'Original se trouvoit à Palerme chez le Comte de Prades; & il y en avoit une Copie dans la Bibliothéque de Jérôme de Septimo Marquis de Jarratane. On nous apprend (2) qu'Augustin Inveges en a tiré quelques morceaux, dans sa *Palerme ancienne* & dans son *Apparat*, d'autres Auteurs en ont aussi profité (3). II. *Palermo Felice. Poema.* in-4. Ce Poëme étoit entre les mains de Charles de Joanne, de Palerme, Clerc régulier mineur. III. *Vita e Morte di S. Rosalia, Protettrice della sua patria Palermo in ottava rima.* in-4. Mongitore en a vu l'Original chez Vincent Auria. IV. *Rime, consistenti in Eglogle Pastorali, Lettere amorose, Canzone e Sonetti.* in-4. Entre les mains de Charles de Joanne. V. *Satire in terza rima.* VI. *Oratione funerale in morte di D. Lucio de Tignosi nobile Palermitano, Poeta, ed Historico di Conto.*

(1) *Bibl. Sicul.* T. II. p. 226.
(2) Idem ibidem.
(3) Idem p. 226. 227.

JOHNSON ou JONSON * (BENJAMIN) un des plus illustres Poëtes Dramatiques Ang[illegible] dans le XVII. Siécle, étoit fils d'un Ecclésiastique (*a*) & nâquit à Westminster (*b*) vers l'an 1575 [illegible] Il commença ses études dans une Ecole particuliére de l'Eglise de St. Martin des Champs (*c*), d[illegible] passa dans l'Ecole de Westminster, où il eut Cambden pour Maître [*B*]. Sa Mere, qui s'étoi[illegible] riée à un Maçon, le retira chez elle, & l'obligea à travailler du métier de son beaupere. Quel[illegible] sonnes généreuses ayant eu pitie de lui, lui donnerent du secours, & par le moyen de Camb[illegible] recommandé au Chevalier Gautier Ralegh, dont il accompagna le fils dans ses voyages de long [illegible]

* C'est ainsi qu'il écrivoit son nom.
(*a*) Wood *Ath. Oxon.* V. I. C. 608.
(*b*) Ibid & *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 271. & Fuller's

[*A*] *Nâquit . . . . vers l'an* 1575.] Mr. Wood (1), le Chevalier Thomas Pope Blount (2), & Mr. Gerard Langbaine (3), disent qu'il étoit dans sa soixante-troisiéme année, quand il mourut le 16 Août 1637.

[*B*] *D'où il passa dans l'Ecole de Westminster où il eut Cambden pour Maître.*] Il dédia à Cambden sa Comédie intitulée: *Every Man in his Humour*, représentée en 1598. Dans l'Epitre dédicatoire il lui parle en ces termes. „ Il y aura sûrement „ des gens d'un caractére fier & méprisant, qui regarderont „ l'hommage que je vous rends, comme une injure, tant ils „ sont accoutumés à se prévaloir de l'autorité de leur ignoran„ ce pour décrier la Poësie, & ceux qui la cultivent. Mais „ ma reconnoissance ne me permet pas de déferer à leur pré„ jugé, n'étant pas du nombre de ceux qui laissent périr „ avec l'âge, la mémoire des bienfaits reçus dans ma *jeunes*„ *se*...... Agréez je vous prie cet Ouvrage [illegible] „ ne vous donneront aucun sujet de rougir, [illegible] „ *études* dequoi vous repentir d'avoir été mo[illegible] gramme quatorziéme de Johnson commen[illegible] „ *Cambden*, tête respectable, à qui je doi[illegible] „ dans les Sciences, tout ce que j'ai de [illegible] „ un petit objet) à qui ma patrie est [illegible] „ & de sa renommée".

[*C*] *Par le moyen de Cambden il fu[illegible] Gautier Ralegh, dont il accompagna le [illegible] ceurs.*] C'est ce que rapporte Wood [illegible] sans difficulté. Car [illegible] au Théatre, comm[illegible] Ralegh, nommé G[illegible] d'aller à l'Ecole, [illegible]

(1) *Ath. Oxon* Vol. I. Col. 609.
(2) *Characters and Censures of the most considerable Poets.* &c. p. 105.
(3) *Account of the English Dramatic Poets.* p. 105 Oxford 1691.

ayant acquis la connoiſſance du monde par ſes voyages, ſon commerce étoit ſi agréable, qu'on recherchoit fort ſa converſation. A leur retour en Angleterre Mr. Johnſon & ſon Eleve ſe ſéparérent, non ſans émotion: Johnſon alla à Cambridge, où il fut admis, ſelon les ſtatuts, dans le Collége de St. Jean; mais on ignore combien il y demeura [*D*]. Tel eſt le récit de Wood. Mais Fuller (*d*) rapporte, qu'il n'y reſta que quelques ſemaines, & que n'ayant pas dequoi ſubſiſter, il fut obligé de revenir au métier de ſon beaupere; qu'il travailla au bâtiment de Lincolns-Inn, avec la truelle à la main, & un Livre en poche. Quelques perſonnes l'ayant connu-là, le mirent en état de pourſuivre ſes études, ce qu'il fit avec tant d'application & de ſuccès, qu'il ſe fit bientôt connoître avantageuſement par ſes Ouvrages Dramatiques. Wood aſſure (*e*) que lorſqu'il quitta Cambridge, il s'engagea dans une Comédie obſcure, nommée *le Rideau Vert*, vers Shoreditch ou Clerkenwell, mais que ſon coup d'eſſai fut très-mauvais. On dit que c'eſt Shakeſpear qui l'a introduit dans le monde. Johnſon, qui étoit entiérement inconnu, ayant préſenté une de ſes Piéces aux Comédiens pour la jouër; les perſonnes à qui on la remit, après y avoir négligemment & dédaigneuſement jetté les yeux, étoient prêts à la lui rendre avec mépris, en lui diſant qu'elle ne convenoit pas à leur Troupe, lorſque par bonheur Shakeſpear y jetta les yeux, il y trouva tant de bon, qu'il la lut d'abord d'un bout à l'autre, & qu'il recommanda enſuite Johnſon & ſes Ouvrages au Public (*f*). La premiére Piéce de Théatre de ſa façon, qui fut imprimée, étoit une Comédie intitulée, *Every Man in his Humour* (on pourroit peut-être traduire *Chacun ſa Marotte*) repréſentée en en 1598 par les Serviteurs du Grand-Chambellan. L'année ſuivante on repréſenta deux autres piéces de ſa façon intitulées, *Every Man out of his humour* [*E*]; & *Cynthia's Revels* (*les Divertiſſemens de Diane*) *ou la Source de l'Amour-propre* [*F*]; en 1600, ſon *Poetaſter* (Poëtereau) [*G*] en 1601 *la Chute de Sejan* [*H*]. En 1602, *Valpone*, ou le *Renard* [*I*]. En 1605 & 1609 la *Femme ſilentieuſe* [*K*], & ſon

(*d*) *Worthies in* London.

(*e*) *Ath. Oxon.* Col. 601.

(*f*) Rowe's *Account of the Life of Mr. William Shakeſpear*, prefixed to Shakeſpears *Works* in-8.

yages de long cours. Outre cela ce jeune-homme n'a jamais, autant que nous le ſavons, fait qu'un ſeul voyage; il accompagna ſon pere à la Guiane en 1617, & y fut tué; deſorte qu'il n'a pu ſe ſéparer à ſon retour de ſon compagnon de Voyage, de la maniére rapportée par Mr. Wood. Que ſi l'on ſuppoſe qu'il s'agit de l'autre fils du Chevalier Ralegh, nommé *Carew* & né en 1604, il n'a jamais été d'aucune expédition, & n'eſt ſorti d'Angleterre que ſix ans après la mort de ſon pere, & alors même il ne fit qu'un petit tour d'un an, près de trente ans après que Ben. Johnſon avoit commencé à travailler pour le Théatre, & dans un tems où ſes Ecrits lui avoient procuré une penſion du Roi, ou du moins une ſituation aſſez aiſée, pour qu'on puiſſe juger qu'il n'y a que peu ou point d'apparence qu'il ait accompagnée Carew Ralegh, qui ſe trouvoit dans des circonſtances triſtes & facheuſes (5).

(5) Voy. O'dys *Life of Sir Walter Ralegh* p. 172.

[*D*] *Il fut admis ſelon les Statuts dans le Collége de St. Jean, mais on ignore combien il y demeura.*] C'eſt ce que nous apprend Mr. Wood (6). Le ſavant Mr. Thomas Baker, Auteur des *Reflexions ſur les Sciences*, a conſulté les Régitres de l'Univerſité de Cambridge, pour ſavoir ſi le nom de Ben. Johnſon ſe trouve dans la liſte de ceux qui ont été immatriculés; mais il a trouvé un vuide de dix ou douze ans, & c'eſt dans cet intervalle qu'il ſuppoſe que Johnſon a été admis. Pendant fort longtems on n'a point marqué dans les Régitres du Collége de St. Jean, ceux qui y étoient admis, mais uniquement ceux qui y avoient des places; deſorte que Johnſon ne ſe trouva couché ni dans les Régitres publics, ni dans ceux du Collége. Mr. Baker dit que c'eſt une tradition reçuë de tout tems, qu'il a été du Collége de St. Jean; qu'il y a de l'apparence qu'il y entra en qualité de *Sizar* †, & qu'il y demeura fort peu de tems. On trouve dans la Bibliothéque de ce Collége pluſieurs Livres, où il y a ſon nom, dont il a fait préſent au Collége.

(6) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 601.

† Pauvre Ecolier ſervant. *Not. du Tr.*

[*E*] *On repréſenta* Every Man out of his humour.] Elle fut jouée par les Serviteurs du Grand-Chambellan avec la permiſſion de l'Intendant des menus-plaiſirs. Elle étoit dédiée *aux très-illuſtres Seminaires de l'Humanité & de la Liberté, les* Inns ou *Colléges de la Cour.*

[*F*] *Les Divertiſſemens de Diane, ou la Source de l'Amour-propre.*] L'Auteur l'appelle *Satire Comique*. Elle fut jouée par les enfans de la Chapelle de la Reine Eliſabeth, avec la permiſſion de l'Intendant des menus-plaiſirs; dédiée, *à la Cour, la véritable Ecole* (*ou Source*) *des Mœurs*, ou peut-être, *de la Politeſſe.*

[*G*] *Son Poëtereau.*] Cette *Satire Comique* fut jouée par les Enfans de la Chapelle de la Reine, & dédiée *à ſon vertueux & illuſtre Ami Mr.* Richard Martin. Johnſon ayant ſatiriſé, ſous le nom de *Criſpin*, Mr. Thomas Decker, celui-ci fit ſon *Satyromaſtix: ou L'aiguillette lâchée au Poëte Comique, Satire Comique, repréſentée publiquement par les Serviteurs du Grand-Chambellan, & en particulier par les Enfans de la Cathédrale de St. Paul.* Londres 1602 in-4, dédiée au Public. Mr. Johnſon y eſt repréſenté ſous le perſonnage d'*Horace le jeune*. Mr. Decker dit dans l'Epitre dédicatoire. „ Horace traine ſes *Poëtereaux* en juſtice; les *Poëtereaux* lui détachent l'aiguillette; „ c'eſt au *Juré* à décider qui a raiſon ou tort. Sans doute „ qu'Horace s'eſt imaginé que ſon eſprit Gaſcon doit effrayer tout le monde, & que perſonne n'oſera lui tenir tête. „ Il y a beaucoup d'apparence, car s'il ne l'avoit cru, il ne „ ſe ſeroit pas ſi fort trompé, puiſqu'on le bat de ſes propres „ armes. Et ſi l'on examinoit, en préſence d'Apollon même qui couronne les Poëtes, ce pitoyable jeu fait pour „ détruire l'innocente Poëſie, tout le Mont Helicon ſe „ mettroit du côté des *Poëtereaux*".

[*H*] La Chute de Séjan.] Cette piéce fut repréſentée par les Serviteurs du Roi, avec la permiſſion de l'Intendant des menus-plaiſirs; elle fut imprimée à Londres en 1605 in-4. ſous le titre *de la Chute de Séjan par Ben-Johnſon.* On trouve dans cette Edition une Préface aux Lecteurs, omiſe dans les autres Editions, où il s'exprime en ces termes. „ Si l'on objecte que „ ce que je publie, n'eſt pas un vrai Poëme, ſelon les régles „ du tems, je l'avouë; il y manque auſſi un Chœur convenable, qui eſt la choſe la plus difficile à mettre en œuvre, que „ j'aye veû, depuis que le goût des Anciens, & non celui de „ ceux qui prétendent aujourd'hui donner des Loix au Théatre, a encore prévalu. Il n'eſt pas même néceſſaire, ni preſque poſſible d'obſerver la pompe ancienne des *Poëmes Dramatiques*, ſi l'on veut divertir aujourd'hui, vu le caractére des „ Spectateurs auxquels on a affaire. Mais j'aurai une occaſion plus convenable de traiter cette matiére dans mes Obſervations ſur l'*Art Poëtique d'Horace*, que je me propoſe de „ publier dans peu avec la traduction du Texte. Que ſi d'ailleurs j'ai rempli les devoirs d'un Auteur Tragique, tant pour „ la vérité de l'Hiſtoire, & la dignité des Perſonnes, que pour „ la gravité & l'élevation du ſtile, la force & le nombre des „ ſentimens, ne m'imputez pas l'omiſſion de ces acceſſoires, „ par rapport auxquels je vous donnerai lieu dans la ſuite „ de penſer, (ſans vouloir me vanter) que je ſuis mieux en „ état de donner des régles, que de les négliger, faute de les „ bien connoître. Si des gens trop délicats trouvent que mes „ *Citations* (7) ſentent un peu l'affectation, je vous avertis „ qu'il n'y a rien que je haïſſe davantage moi-même, & que je „ ne les y ai miſes, que pour faire voir que j'ai ſuivi fidélement l'Hiſtoire, & pour me mettre à couvert de ces gens „ qui ſe plaiſent à tourmenter tout le monde, qui reſſemblent „ à des Pourceaux, fouillant & ruinant le jardin des Muſes; „ ou à des Taupes travaillant comme elles à l'aveugle ſous terre, pour élever des hauteurs qui couvrent le mérite..... „ Enfin je dois vous avertir, que cet Ouvrage n'eſt pas à tous „ égards le même qui a été repréſenté ſur le Théatre, auquel „ une autre plume a eu bonne part; j'ai mieux aimé ſubſtituer „ à ce qu'elle avoit fait, mon propre Ouvrage, plus foible, „ & ſans doute moins agréable, que de priver un ſi beau génie de ce qui lui appartient, en me l'appropriant injuſtement. Adieu. Si vous liſez autre choſe de moi, & que vous „ le goûtiez, je n'en aurai point de peur, quand vous m'accableriez de louanges:

(7) Elles ont été omiſes dans les Editions poſtérieures.

——— *Neque enim mihi cornea Fibra eſt.*

„ Mais que je faſſe conſiſter ma félicité dans vos louanges, „ ce ſeroit une foibleſſe, qui me feroit mépriſer ſinon haïr „ par les plus judicieux d'entre vous.

„ Ben. Johnson; & non celui

„ *Quem Palma negata macrum: donata reducit opimum.*

On trouve à la tête de cette Edition des Vers à la louange de l'Auteur, par George Chapman, Hugh Holland, Th. R. (8), Jean Marſton, Guillaume Strachey, ΦΙΛΟΣ. Ev. B.

(8) Probablement le Chevalier Thomas Roe.

[*I*] Volpone ou le Renard.] Cette piéce fut jouée par les Serviteurs du Roi, & dédiée aux deux Univerſités en ces termes: *Aux deux très-illuſtres & très-égales Sœurs, les deux fameuſes Univerſités, en reconnoiſſance de l'accueil qu'elles ont fait à cette Piéce à la repréſentation*, Ben. Johnſon *la dédie & ſe dédie lui-même à elles.* Elle eſt dans le goût de la Comédie ancienne, l'argument eſt en forme d'Acroſtiche, comme ceux de Plaute, qu'on attribuë à Priſcien, ou à quelque autre ancien Grammairien.

[*K*] *La* Femme ſilentieuſe.] Cette Piéce fut jouée par les Enfans des plaiſirs du Roi, avec la permiſſion de l'Intendant des menus-plaiſirs; l'Auteur la dédia *au très-illuſtre par toutes ſortes de titres* le Chevalier François Stuart. Mr. Dryden (9) nous a donné un Examen de cette Piéce, qu'il appelle *le modele d'une Comédie parfaite* (10). Il obſerve par rapport à la durée de l'Action, que bien loin de paſſer la longueur d'un jour naturel, elle n'atteint pas à celle d'un jour artificiel. „ L'Action eſt „ toute entiére renfermée dans les bornes de trois heures & „ demie, ce qui n'eſt que le tems qu'il faut pour la repréſenter ſur le Théatre. C'eſt-là une beauté à laquelle on n'a „ peut-être pas fait beaucoup d'attention; car ſi l'on y avoit „ pris garde, on n'auroit pas reçu avec tant d'admiration la „ traduction Eſpagnole de *cinq heures*. La Scéne eſt à Londres; l'étenduë du Lieu eſt auſſi bornée qu'on peut l'imaginer, elle ne s'étend qu'à deux Maiſons, & même après „ le

(9) *Eſſay of Dramatick Poëſy.* p. 31. & *ſuiv.* London 1693 in-4.

(10) Ibid. p. 31.

son *Chimiste* [*L*] en 1610; *la Conspiration de Catilina* [*M*] en 1611. Nous rendrons compte du reste de

„ le premier Acte, à une seule. La liaison ou la *continuité* des Scénes y est observée plus que dans aucune de nos Piéces, si l'on en excepte *le Renard* & *le Chimiste* de l'Auteur même. Elle n'est interrompuë que deux ou tout au plus trois fois, dans toute la Piéce; & dans le *Cid* & *Cinna*, les deux meilleures Piéces de Corneille, cette liaison est interrompuë une fois. L'Unité de l'Action est parfaite, elle tend à assurer le bien de *Morose* à *Dauphin*. L'intrigue est la plus belle qu'on trouve dans aucune Comédie dans quelque langue que ce soit; on y voit une grande variété de Caractéres & d'humeurs, qui ont tous quelque chose d'agréable & de divertissant. Vous y avez d'abord *Morose*, Vieillard à qui toute sorte de bruit fait de la peine, excepté son propre babil. Il y a des gens qui veulent passer pour Critiques, qui prétendent que ce caractére n'est pas naturel. Mais on peut répondre à cette objection, premiérement, que *Morose* a l'ouïe délicate, comme plusieurs personnes, à qui des sons trop aigus déplaisent. En second lieu, on peut attribuër en grande partie sa délicatesse à l'humeur chagrine de la vieillesse, ou à l'autorité capricieuse qu'un Vieillard exerce dans sa propre maison, où il peut se faire obéïr; le Poëte lui-même semble faire allusion à cela par le nom de *Morose* *. D'ailleurs, diverses personnes m'ont assuré, que Ben. Johnson connoissoit effectivement un homme, qui étoit aussi ridicule, que celui qu'il dépeint. D'autres disent, qu'il ne suffit pas de trouver un seul homme de cette humeur; qu'elle doit être commune à plusieurs; & que plus elle est commune, plus elle est naturelle. C'est ce qu'ils prétendent prouver par *Falstaff*, le meilleur des Caractéres Comiques; quantité de gens lui ressemblent, il est vieux, replet, goguenard, poltron, yvrogne, amoureux, vain, & menteur. Mais pour convaincre ces gens-là qu'ils ont tort, je remarquerai seulement, que l'humeur est le ridicule de la conduite, en quoi un homme différe de tous les autres. Mais si ce caractére singulier est commun à plusieurs, comment le distinguer de celui des autres hommes? ou qu'y a-t-il qui le rende ridicule, si ce n'est sa singularité? Pour ce qui est de *Falstaff*, ce n'est pas proprement un seul caractére, mais un mélange de caractéres, de traits pris de personnes différentes; ce qu'il a de singulier, c'est son esprit, ou les saillies qui lui échappent, & auxquelles on ne s'attend point; la vivacité avec laquelle il se tire d'affaire, lorsque vous le croyez embarrassé, & comme ses reparties sont drolles en elles-mêmes, sa figure les rend encore plus comiques; la vuë seule d'un vieux débauché, pesant, tel que lui, est une Comédie." Mr. Dryden remarque (11) qu'outre *Morose* „ Il y a du moins neuf ou dix autres caractéres différens dans la *Femme Silentieuse*, qui tous ont leurs intérêts & leurs vuës particuliéres, que le Poëte fait servir au but principal. Je ne perdrai pas de tems à louer cette Piéce, mais pour en dire mon sentiment, j'y trouve plus d'esprit & d'imagination que dans aucune autre de Ben. Johnson. D'ailleurs il a dépeint la conversation des Honnêtes-gens, en la personne de *Bon-Esprit* † & de ses amis, avec plus de gayeté, de naturel, & de liberté, que dans toutes ses autres Comédies. A l'égard de l'intrigue de la piéce, elle est fort travaillée, & avec cela aisée; car le dénouement est si excellent, que lorsqu'il est fait, il n'y a personne qui pense que le Poëte eût pu y manquer; & il est cependant si bien caché avant la derniére Scéne, que vous auriez plutôt pensé à tout autre. Mais je n'ose entreprendre de faire l'éloge de l'Oeconomie de cette piéce, parce qu'il y a tant d'art, que je serois obligé d'analyser chaque Scéne, pour y donner les éloges qu'elle mérite. Cet excellent Ouvrage est d'autant plus digne d'admiration, que c'est une Comédie, où les personnages sont d'une condition commune, où il s'agit de petits intérêts particuliers, qui ne donnent lieu ni aux passions ni aux grands mouvemens, qui régnent dans les piéces sérieuses. Ici chacun est Juge compétent de tout ce qu'il voit; on ne représente rien qui ne lui soit familier; desorte que les fautes sautent aux yeux, & qu'il y en a peu qui soient pardonnables: c'est-là ce qu'Horace a judicieusement observé:

„ *Creditur ex medio quia res arcessit habere*
„ *Sudoris minimum, sed habet Comœdia tanto*
„ *Plus oneris, quanto veniæ minus.*

„ Mais notre Poëte, qui n'ignoroit pas ces difficultés, a profité de tous ses avantages, tel qu'un homme qui veut faire une longue course, qui prend son essor de dessus une hauteur. Un de ces avantages est celui que *Corneille* a marqué comme un des principaux, & que lui-même n'a pu avoir que trois fois; c'est de choisir pour l'action un jour illustre & attendu depuis quelque tems. Ici ce jour est celui que *Dauphin* a fixé pour s'assurer les biens de son oncle, en quoi il se propose de réussir par le projet de son mariage. On voit clairement qu'il avoit projetté ce mariage de longue main, par la maniére dont il parle à *Bon-Esprit* dans le second Acte, où il lui dit, qu'il a ruiné en un moment l'ouvrage de plusieurs mois. Il y a encore un autre artifice du Poëte, que je ne dois pas passer sous silence, parce qu'il l'employe si fréquemment dans ses Comédies, qu'il semble presque avoir eu dessein de nous le donner pour régle; c'est que lorsqu'il a quelque caractére, où il a dessein de faire un Coup de Maitre, il vous invite à y faire attention, par une description agréable, avant que le personnage paroisse lui-même sur la Scéne. C'est ainsi que dans la *Foire de St. Barthélémi*, il vous dépeint divers ridicules, parmi lesquels il y a les Caractéres de *Daw*, de *Lafoole*, de *Morose*, des *Dames en Société*; vous en entendez faire le portrait avant que de les voir, desorte que la longue attente, où vous êtes avant qu'ils paroissent, vous prépare à les recevoir favorablement; & dès le premier moment qu'ils se montrent sur la Scéne, vous les connoissez déjà assez, pour qu'il ne vous échappe aucun trait de leur caractére. Je ne remarquerai plus qu'une seule chose de cette admirable piéce: c'est que l'intérêt y croît dans chaque Acte; dans le second il est plus grand que dans le premier; dans le troisiéme que dans le second, & ainsi de suite jusqu'au cinquiéme. Vous y voyez même jusqu'à la derniére Scéne, que de nouvelles difficultés éloignent le dénouëment, & ce n'est que lorsque le Spectateur désespére qu'il puisse se faire naturellement, & non avant, qu'il se fait. Mais pour vous divertir plus agréablement, en attendant, le Poëte vous garde quelques caractéres nouveaux, qu'il ne produit qu'au second & au troisiéme Acte; dans le second, *Morose*, *Daw*, le *Barbier*, & *Otter*; dans le troisiéme, *les Dames en Société*; il les fait servir ensuite à des Episodes, qui éloignent l'idée de l'action principale, pour qu'elle ne devienne pas ennuyeuse, mais qui s'y joignent naturellement, & y contribuent même plus ou moins. Tel qu'un habile joueur d'échecs, qui engage peu à peu son adversaire à se découvrir, & qui fait servir ses pions au jeu de ses principales piéces. Si cette Comédie & quelques autres de l'Auteur étoient traduites en prose Françoise, (ce qui ne devroit pas paroître extraordinaire, puisque Moliére a donné depuis peu des piéces en prose, qui n'ont pas déplû) je pense que la dispute sur la préférence entre les deux Nations seroit bientôt décidée, en prenant les François eux-mêmes pour Juges." Mr. Gildon après avoir remarqué (12) qu'„ un caractére Comique n'est jamais bon à moins qu'il ne soit général, & que ceux qui sont particuliers ne fournissent aucune instruction, *ajoûte* que c'est une pauvre raison, que celle qu'il a entendu alléguer une fois à un grand Poëte, pour défendre le caractére de *Morose* de Ben. Johnson; que ce Comique connoissoit un homme de cet extravagant caractére. Mais Johnson étoit un Poëte trop judicieux pour choisir l'extravagance particuliére d'un seul homme, pour en faire un personnage Comique, & pour croire qu'il pût fournir la matiére d'un vrai caractére." Mr. Congreve, dans sa Lettre à Mr. Dennis sur ce qu'on appelle *humour*, défend mieux notre Auteur sur cet article, il fait voir que *Morose* n'est pas un caractére singulier, mais général. „ Je suppose, *dit-il*, que le caractére de *Morose* dans *la Femme silentieuse* est un caractére de *bizarrerie* (*of humour*) & je le choisis pour exemple, entre plusieurs du même Auteur, parce que je sai que bien des gens l'ont blâmé, comme peu naturel, & rare; vous-même, dans une Lettre que vous m'avez écrite sur les Piéces de Théatre de Johnson, avez témoigné qu'il vous déplaisoit par cette raison. Mais supposons que *Morose* soit un homme naturellement hypocondre & mélancolique, y a-t-il rien qui fasse plus de peine à ces sortes de gens-là que le bruit? J'en fais juges tous ceux qui sont attaqués de ce mal, & le nombre n'en est pas petit en Angleterre. Nous voyons tous les jours des exemples en petit de cette humeur. Il y a dix contre un que de quatre personnes avec qui vous dinerez, il y en aura trois qui souffriront, si l'on coupe un bouchon, ou qu'on gratte une assiette avec un couteau. C'est une portion de la même humeur, dont il s'agit, qui fait que ce bruit, ou tel autre, fait de la peine à ceux qui l'entendent; car il y a d'autres personnes, à qui cela n'en fait aucune. Oh! direz-vous, *Morose* est si extravagant, qu'il ne peut souffrir la moindre parole, à moins qu'on ne parle bas. Mais c'est précisément cet excès bizarre, qui le rend ridicule, & qui fait que son caractére devient propre à la Comédie. Si le Poëte ne lui avoit donné qu'une dose modérée de cette humeur, il y a toute apparence que la moitié des Spectateurs auroit pris le parti de *Morose*, & auroit blâmé l'Auteur de vouloir jouër un caractére qui n'auroit rien de frappant ni de ridicule. D'ailleurs la distance du Théatre demande que la figure soit un peu plus grande que le naturel; un Portrait peut avoir les traits plus grands que l'Original, & lui ressembler lorsque les proportions sont gardées. Si l'on observoit cette exacte précision pour l'esprit, que certaines gens demandent pour l'humeur, que deviendr[...] ractéres destinés à dépeindre des gens d'esprit? [...] produisoit sur le Théatre la conversation de [...] nes, qui auroient tout l'esprit du monde, tou[...] crois que cette Scéne seroit reçuë très-froidemen[...]

* Du Latin *morosus* chagrin, bourru, de mauvaise humeur, *Not. du Trad.*

(11) p. 35.

† *True-Wit*.

(12) *Laws of Poetry explained and illustrated*, p. 246. Lond. 1721 in-8.

[*L*] *Son* Chimiste.] Cette piéce fut jouée par l[...] du Roi; il la dédia à *Madame* Marie Wroth, *dig*[...] *lustre qu'elle porte*, & *du sang dont elle est sortie.* [...] cellente Comédie. Mr. Dryden croit qu'elle es[...] Comédie d'*Albumazer*, pour ce qui regarde le [...] Chimiste; c'est ce qu'il insinuë dans son Prologu[...] zer renouvellé au Théatre du Roi, il dit:

Subtle *was got by our* Albumazer,
That Alchymist *by this* Astrologer:
Here he was fashion'd, and we may suppose
He lik'd the fashion well, who wore the Clo[...]

[*M*] *La Conspiration de Catilina.*] Elle fut [...] Serviteurs du Roi, & *dédiée au très-illustre* Gui[...]

de ses Ouvrages dans la Remarque [*N*]. Sur l'invitation du Docteur Richard Corbet, ensuite Doyen de *Christ-Church* à Oxford, & Evêque de cette Ville, & d'autres de ses amis, il demeura quelque tems dans ce Collége, où il composa plusieurs de ses Piéces de Théatre (*g*), & fut reçu Maître-ès-Arts le 19 Juillet 1619 †. Mr. Samuel Daniel étant mort au mois d'Octobre de la même année Johnson lui succéda dans la place de Poëte *Laureat* du Roi (*h*). Le Chevalier Thomas Pope Blount dit (*i*) „ qu'il étoit „ généralement regardé comme un homme d'un caractére fort libre, & même brusque, un peu fier en- „ vers ceux qui étoient ou ses rivaux en fait de réputation, ou ennemis de ses Ouvrages; que d'ail- „ leurs il étoit d'une bonne humeur & fort sociable quand il étoit avec ses amis à l'*Apollon* (*k*) [*O*]. Nous donnerons le reste de son caractére, tiré de divers Auteurs, dans les Remarques [*P*]. Il aida au Docteur

(*g*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 609.

† Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 215.

(*h*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 447.

(*i*) *Ubi supra.* p. 106.

(*k*) Chambre d'une Auberge proche de *Temple Bar*.

de Pembroke, *ce grand modéle de probité & de vertu.* Il a beaucoup emprunté des Anciens dans cette Tragédie; par exemple, la Scéne du *Spectre de Sylla*, à l'ouverture de la Piéce, est imitée du Spectre de Tantale, au commencement du *Thyeste* de Senéque. Il a aussi traduit une grande partie de l'Histoire de Saluste, & l'a faite entrer dans sa Piéce.

[*N*] *Nous rendrons compte du reste de ses Ouvrages dans cette Remarque.*] I. *Case is alter'd: Comédie divertissante, jouée plusieurs fois par les Comédiens de* Black-Fryars. Londres 1609 in-4. II. *La Foire de la St. Barthélémi, Comédie jouée le* 31 *Octobre* 1614 *at the Hope on the Bank-side, par les Serviteurs de la Princesse Elisabeth.* Dédiée au Roi Jaques I. III. *Le Diable est un Ane, Comédie représentée en* 1616 *par les Serviteurs du Roi.* IV. *Le Bureau des Nouvelles, Comédie jouée en* 1625 *par les Serviteurs du Roi.* V. *La Dame Magnétique, ou les humeurs réconciliées, Comédie représentée à* Black-Fryars. Le Docteur Alexandre Gill, qui succéda en 1635 à son pere, dans la place de Régent de l'Ecole de St. Paul, fit une Satire contre cette Comédie; il y rappelle Ben. Johnson à son ancien métier, & lui conseille de reprendre la truelle; il dit qu'il réussira mieux desormais à jetter les fondemens d'une maison, qu'à faire le plan d'une piéce de Théatre; & qu'il sera plus propre à bien faire couvrir une Cheminée, que d'être en commerce avec *Clio* & *Polymnie*. Johnson lui répondit d'un stile assez violent, où il ne lui épargne pas les injures; il le traite d'infame, de faiseur de libelles; il le condamne au Pilori, au fouët &c. VI. *Conte d'un Tonneau, Comédie* VII. *La Veuve; Comédie jouée dans la Maison particuliére de Black-Fryars avec beaucoup d'applaudissement, par les Serviteurs du Roi.* Il fit cette piéce, conjointement avec M M. Fletcher & Middleton, & c'est Mr. Alexandre Gough qui l'a publiée le premier, à Londres en 1652 in-4. VIII. *La Chute de Mortimer*, fragment d'une Tragédie, restée imparfaite à la mort de l'Auteur. IX. *The New Inn, or the Light Heart; Comédie, qui n'a jamais été representée, mais très-négligemment jouée par quelques-uns des Serviteurs du Roi, & regardée avec plus de dégoût & critiquée par d'autres Sujets du Roi, en* 1629; *présentée à tous pour en juger avec liberté.* Londres 1631 in 8. Il joignit à cette Comédie une Ode intitulée: *La juste indignation de l'Auteur, excitée par la critique que quelques Spectateurs malins ont fait de sa piéce, lui a dicté l'Ode suivante à lui-même.* „ Il s'ex- „ horte à abandonner le Théatre, où l'orgueil & l'impuden- „ ce usurpent la place de l'esprit, & à laisser desormais une „ entiére liberté de critiquer, de blâmer, à des gens qui ne „ sont pas faits pour lui, ni lui pour eux. Il s'étend sur le „ mauvais goût qui dominoit, s'anime à prendre desormais „ la Lyre d'Horace ou d'Anacreon, à se livrer au beau feu de „ Pindare, pour confondre ses censeurs, & pour les obliger „ à lui rendre justice, lorsqu'il chantera la gloire & les ver- „ tus du Roi." Mr. Feltham fit une réponse fort vive à cette Ode; dans la seconde Strophe il dit à Johnson, „ on sait „ que vous êtes capable de bien faire, & que vous excellez „ même en qualité de Traducteur. Mais là où il faut du feu „ & du génie, & qu'il s'agit de sujets que personne n'a ma- „ niés, vous ne savez pas penser; & vous manquez d'art „ pour tirer au but, après avoir bien visé. Cependant dès „ qu'on ne reçoit pas tout, vous vous mettez en colére, vous „ faites rage, & répandez votre bile de tous côtés." Mr. Thomas Randolph répondit à l'Ode de Johnson, *pour lui persuader de ne point quitter le Théatre;* il y a aussi des vers de Mr. Carew sur le même sujet. X. *Divertissement donné au Roi Jaques, dans les ruës de* Londres *le jour de son Couronnement*, en Prose & en Vers. XI. *Divertissement donné à la Reine & au Prince, à Althrope chez le Lord Spencer, le Samedi* 25 *Juin* 1603, *à leur arrivée en Angleterre.* XII. *Divertissement donné au Roi & à la Reine le matin du premier jour de Mai, dans la maison du Chevalier Guillaume Cornwallis, à Highgate*, 1604: en Prose & en Vers. XIII. *Divertissement donné aux Rois de la Grande-Bretagne & de Danemarc à Theobalds, le* 24 *Juillet* 1606: en vers Latins & Anglois. XIV. *Divertissement donné au Roi & à la Reine à Theo-* *May* 1607, *jour que le Comte de Salisbury remit cette* *Reine.* XV. *Divertissement du Roi à Welbeck, dans la* *lottingham, maison de Guillaume Comte de Newcastle,* *Prince alloit en Ecosse en* 1633. Outre ces Piéces John- t plusieurs *Mascarades*, une *Pastorale*, intitulée le le &c. qu'il a laissée imparfaite, n'y ayant que les niers Actes & une partie du troisiéme d'achevé; il vec M M. George Chapman & Jean Marston à une tulée *Eastward-Hoe*. Ses autres Ouvrages sont des *es* †; une *Traduction de l'Art Poëtique d'Horace en vers* une *Grammaire Angloise pour les Etrangers*; un Ouvra- intitule, *Timber, ou Découvertes faites sur les hommes tes sortes de sujets* &c. On a imprimé après sa mort; *n de* Ben. Johnson *contre Vulcain: avec plusieurs Epi-* *des personnes illustres du Royaume, qui n'avoient jamais* ndres 1640 in-4. La Permission est du 14 Décembre *Imprécation contre Vulcain* paroît avoir été faite à l'oc- la perte de quelques-uns de ses écrits, brulés par ; elle commence en ces termes. „ Pourquoi m'en „ veux-tu donc boiteux Dieu du feu? qu'ai-je donc fait, qui „ ait pu m'attirer ta colére? pour livrer en proye à tes flam- „ mes dévorantes mes ouvrages, & pour consumer ainsi en „ une heure le travail de plusieurs années?" Dans la suite, il entre dans le détail de ce que contenoit son Cabinet, qui ne méritoit pas un si triste sort. Il donna une Edition de ses Oeuvres à Londres en 1616 in-folio; il s'y en est fait une autre en 1640 en même format, augmentée d'un Volume. Ses Oeuvres ont été réimprimées encore à Londres en 1716 en six Volumes in-8. Mais dans toutes ces Editions on ne trouve point sa Comédie qui a pour titre, *The Case is altered.*

[O] *De bonne humeur & fort sociable quand il étoit avec ses amis à l'*Apollon.] On trouve au-dessus de la cheminée de la Chambre, où il avoit sa Cotterie, les Loix suivantes.

Leges Convivales.
Quod felix faustumque Convivis in Apolline sit.

I. *Nemo Asymbolus, nisi umbra, huc venito.*
II. *Idiota, insulsus, tristis, turpis abesto.*
III. *Eruditi, Urbani, hilares, honesti, adsciscuntor.*
IV. *Nec lectæ fœminæ repudiantor.*
V. *In apparatu quod Convivis corruget nares, nil esto.*
VI. *Epulæ delectu potius quam sumptu parentur.*
VII. *Obsonator & Coquus Convivarum gulæ periti sunto.*
VIII. *De discubitu non contenditor..*
IX. *Ministri a dapibus oculati & muti, a poculis auriti & celeres sunto.*
X. *Vina puris fontibus ministrentur, aut vapulet hospes.*
XI. *Moderatis poculis provocare sodales fas esto.*
XII. *At fabulis magis quam vino velitatio fiat.*
XIII. *Convivæ nec muti nec loquaces sunto.*
XIV. *De seriis ac sacris poti & saturi ne disserunto.*
XV. *Fidicen, nisi accersitus, non venito.*
XVI. *Admisso risu, tripudiis, choreis, cantu, salibus, omni gratiarum festivitate sacra celebrentor.*
XVII. *Joci sine felle sunto.*
XVIII. *Insipida poëmata nulla recitantor.*
XIX. *Versus scribere nullus cogitor.*
XX. *Argumentationis totus strepitus abesto.*
XXI. *Amatoriis querelis ac suspiriis liber angulus esto.*
XXII. *Lapitharum more Scyphis pugnare, vitrea collidere; fenestras excutere, supellectilem dilacerare, nefas esto.*
XXIII. *Qui foras vel dicta vel facta eliminat, eliminator.*
XXIV. *Neminem reum pocula faciunto.*
Focus perennis esto.

[*P*] *Nous donnerons le reste de son caractère, tiré de divers Auteurs, dans les Remarques.*] Le Chevalier Jean Suckling dans ses *Sessions des Poëtes* (13) s'exprime de la maniére suivante. „ Le premier qui rompit le silence, fut le bon vieux John- „ son, qui s'étoit préparé avec du Vin de Canarie; il leur „ dit tout net, qu'il méritoit le Laurier, que ses Ecrits por- „ toient le titre d'*Oeuvres*, & non celui de *Piéces*..... Il les „ pria de considérer qu'il avoit purgé le Théatre de quantité „ de défauts, qui avoient subsisté plusieurs siécles; & qu'il „ se flattoit qu'ils ne croiroient pas que *la Femme silentieu-* „ *se*, *le Renard*, & *le Chimiste*, eussent été surpassés par quel- „ qu'un. Apollon l'interrompant, le pria de n'en dire pas „ davantage, ajoûtant que c'étoit le mérite & non la pré- „ somption qui devoit emporter le prix, Johnson s'étant „ tourné offrit tout en colére de se retirer... mais les assi- „ stans jugérent qu'il ne convenoit pas de mécontenter un si „ ancien Bel-Esprit. Sur quoi Apollon le rappella, & le fit „ Hôte de sa *Nouvelle Hôtellerie*." Mr. Winstanley (14) dit qu'il „ étoit Souverain dans la Poësie Dramatique, & qu'il „ a enseigné au Théatre à se conformer exactement aux ré- „ gles des Comiques, dont il est estimé le plus savant, le plus „ judicieux, & le plus exact de tous; en quoi il est d'autant „ plus digne d'admiration, qu'il n'est parvenu à ce degré de „ perfection, ni par la supériorité de ses talens naturels (car „ ce n'étoit pas Shakespeare) ni par une éducation extraor- „ dinaire, mais par sa propre industrie, & par son applica- „ tion à la lecture." Le même Auteur observe ensuite (15), „ Que ses Piéces de Théatre sont au-dessus de la portée du „ Vulgaire (qui ne goûte que des Obscénités frappantes) & „ qu'elles ne prennent pas si bien du premier coup, qu'à une „ seconde fois, quand on les examine; elles pourront même „ soutenir la lecture, sans perdre de leur mérite, tant que „ l'esprit & le savoir ne seront pas bannis de chez nous. Et „ quoique toutes ses Piéces puissent souffrir la touche, ce- „ pendant dans trois de ses Comédies, *le Renard*, *le Chimiste*, „ & *la Femme silentieuse*, il peut, au jugement des habiles „ gens, être comparé pour le tour, le stile, & le bon Co- „ mique, non seulement avec les principaux Comiques an- „ ciens tant Grecs que Latins, mais avec les premiers des Ita- „ liens, estimés les meilleurs de l'Europe; sa *Foire de St.* „ *Barthélémi* ne céde en rien à celles dont nous venons de „ par-

(13) *Fragmenta aurea. A collection of the incomparable pieces, written by Sir John Suckling.* p. 7. Edit. de 1648. in f.

(14) *Lives of the most famous English Poets* p. 125. Edit. de 1687.

(15) Ibid. p. 126.

teur Jean Hacket, depuis Evêque de Lichfield & Coventry, à traduire en Latin les *Essais* de Bacon. Il mourut le 16 Août 1637, dans la soixante-troisiéme année de son âge, & fut enterré trois jours après dans

parler. A l'égard du reste de ses Comédies, comme le *Bureau des Nouvelles*; le *Diable est un Ane* &c. si elles n'ont pas autant de feu & de force que ses premiéres Piéces, tous ceux qui sont vieux, & tous ceux qui souhaittent de le devenir, l'excuseront sans peine; que le nom de *Ben. Johnson* les défende donc contre tous les Censeurs trop sévéres. Il est vrai que ses Tragédies, *Séjan* & *Catilina*, semblent avoir plus d'enflure & de sublime artificiel, que de véritable Tragique, touchant & naturel; elles ne laissent pourtant pas de surpasser toutes les Tragédies Angloises, faites avant lui; ensorte qu'on peut à juste titre l'appeller le premier Réformateur du Théatre Anglois, comme il le dit lui-même en termes plus vrais & plus modestes, dans ses vers à la louange d'une Comédie de *Richard Broome* son Eléve, intitulée, *the Northern Lass; vous avez avec raison été applaudi sur le Théatre, en observant les Régles du Comique, que moi, votre Maitre, j'ai enseignées à notre Siécle.* Dans ses autres Poësies (car il n'a pas travaillé uniquement dans le genre Dramatique), comme dans ses *Epigrammes* &c. il est quelquefois hardi & nerveux, quelquefois décisif, quelquefois agréable, enjoué, & assez plein d'esprit, souvent aussi un homme ordinaire." Mr. Dryden (16) l'appelle, *le plus grand homme du siécle passé*, & dit „ qu'il étoit non seulement imitateur déclaré d'*Horace*, mais savant Plagiaire de tous les autres Auteurs; on en trouve partout des traits. Si *Horace*, *Lucain*, *Petrone*, *Seneque*, & *Juvenal*, lui ôtoient chacun ce qui leur appartient, il lui resteroit peu de pensées nouvelles." Dryden ajoûte ensuite (17) „ que si on le considére dans le tems qu'il étoit lui-même (car ses derniéres Piéces ne sont que ses Rêveries) c'étoit le plus savant & le plus judicieux Auteur Dramatique qu'il y ait jamais eu. Il étoit juge aussi sévére pour lui-même que les autres. On ne peut pas dire, qu'il manquoit d'esprit, mais qu'il en étoit ménager. Il n'y a guéres à retrancher ou à changer dans ses Ouvrages. Nous avions avant lui quelque sorte d'esprit, de stile, & de Comique, mais il manquoit un certain art aux piéces de Théatre. Il savoit ménager ses forces mieux qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. Vous trouverez rarement de l'amour dans ses piéces, ou qu'il cherche à émouvoir les passions; son génie étoit trop chagrin & trop sombre pour le faire avec grace, surtout sachant bien qu'il venoit après des Ecrivains admirables sur ces deux articles. Le Comique (*humour*) étoit son élément, & il se plaisoit surtout à exposer les ridicules du commun-peuple. Il avoit une profonde connoissance des Anciens, tant Grecs que Latins, & il y puisoit hardiment. Il n'y a guéres de Poëte ou d'Historien Romain, des tems de *Séjan* & de *Catilina*, qu'il n'ait traduit dans les deux Tragédies, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet. Mais il a fait ses larcins si ouvertement, qu'on peut dire qu'il n'a craint d'être déclaré coupable par aucune Loi. Il s'empare des Auteurs en Conquérant; & ce qui seroit larcin dans d'autres Poëtes, n'est chez lui que victoire & conquête. A la faveur des dépouilles de ces Auteurs, il nous représente si parfaitement l'ancienne Rome, ses rites, ses cérémonies, & ses coutumes, que si quelqu'un des anciens Poëtes avoit fait l'une ou l'autre de ces Tragédies, on les y trouveroit moins que chez lui. S'il y avoit quelque défaut dans sa diction, c'est qu'elle étoit trop serrée & trop travaillée, surtout dans ses Comédies; peut-être aussi a-t-il trop latinisé notre Langue, laissant les termes traduits presque tels qu'il les trouvoit; en quoi il imitoit à-la vérité savamment leur langage, mais n'avoit pas assez d'égard au caractére du nôtre. Si j'avois à le comparer avec Shakespeare, je serois obligé de reconnoître qu'il est un Poëte plus correct, mais que Shakespeare étoit un plus grand Génie. Shakespeare est l'Homére ou le Pere de nos Poëtes Dramatiques; Johnson est leur Virgile, le modéle des Ouvrages bien travaillés; je l'admire, mais j'aime Shakespeare. Pour finir ce qui le regarde, je dirai que comme il nous a donné les Piéces de Théatre les plus correctes, nous trouvons dans les préceptes, qu'il a laissés dans ses *Decouvertes*, autant & d'aussi bonnes régles pour perfectionner le Théatre, que celles que les François peuvent nous fournir." Le même Auteur nous dit ailleurs (18) que „ Johnson est un Ecrivain trés-judicieux, & qu'il écrit toujours avec précision, & conformément à la nature du sujet: je ne veux pas, *ajoûte-t-il*, disputer davantage avec mes amis, qui appellent cela de l'esprit; il est très-certain que la folie même bien représentée est de l'esprit dans un sens étendu, & qu'il faut pour cela de l'imagination aussi-bien que du jugement, quoiqu'il y en ait moins, ou qu'elle soit moins noble; parce que la Poësie étant une imitation, celle qui dépeint la folie occupe l'imagination d'une façon plus basse, quoique peut-être pas moins difficile, que lorsqu'elle a un objet plus relevé: le Poëte est en quelque maniére obligé de regarder en-bas, & de représenter cette partie du genre-humain, qui est au-dessous de lui. C'est dans ces caractéres bas du vice & de la folie, qu'excelle cet inimitable Ecrivain, qui lorsqu'il a visé à l'esprit, dans un sens plus restraint, c'est-à-dire à la subtilité des pensées, a été obligé ou de puiser dans les Anciens, comme je sai qu'il a beaucoup fait dans Plaute: ou lorsqu'il a puisé dans son propre fond, il est tombé souvent dans le stile bas. Il n'étoit pas même tout à-fait exemt de cette espéce d'esprit bas & rampant, que nous appellons *Pointes*, son *Every Man in his humour* en est rempli, & ce qu'il y a de plus mauvais, c'est qu'il les met dans la bouche des personnages les plus spirituels de la Piéce." Dans un autre endroit (19) Mr. Dryden dit encore. „ Ben. Johnson mérite d'être admiré à plusieurs égards, il a de grandes beautés, & l'on a moins de défauts à lui reprocher qu'à aucun Poëte Anglois. Je sai qu'on m'a accusé d'être ennemi de ses écrits; mais par aucune autre raison, si ce n'est que je ne l'admire pas aveuglément, & sans faire attention à ses défauts. Pourquoi seroit-il le seul qui ne se ressentiroit pas de la foiblesse humaine, dont Homére & Virgile n'ont pas été exempts? Ou pourquoi admettrions-nous dans notre Poësie, plutôt que dans notre Philosophie, pour autorité la simple décision d'un homme *ipse dixit?* . . . . représenter agréablement le ridicule des hommes sur le Théatre, étoit, ai-je dit, son talent, & pour cela il avoit moins besoin de subtilité d'esprit que de jugement. Car les caractéres & les portraits du ridicule sont les fruits de l'attention à observer les hommes, & ces observations sont l'effet du jugement. Quelques personnes d'esprit, pour qui j'ai une estime toute particuliére, ont cru que j'ai fait une grande injure à Ben. Johnson, en ne lui accordant point un esprit extrordinaire. Mais ils confondent la notion du spirituel & celle du plaisant. Il faudroit n'avoir pas de sens, pour dire que les Piéces de Johnson ne sont pas plaisantes. Mais ce Comique n'est pas proprement de l'esprit, mais une imitation naturelle du ridicule, excellente je l'avouë en son genre, mais qui n'est pas du genre qu'ils le prétendent. Si nous nous en rapportons à Quintilien, dans le Chapitre *de movendo risu*, il décide la question, en disant son sentiment sur l'un & sur l'autre: *Stulta reprehendere facillimum est, nam per se sunt ridicula; & a derisu non procul abest risus. Sed rem urbanam facit aliqua ex nobis adjectio.* Peut-être pourroit-on dire de Johnson, ce qu'on a dit de Demosthéne, *non displicuisse illi jocos, sed non contigisse.*" Mr. Shadwell dit (20) que notre Auteur *étoit sans comparaison le meilleur Poëte Dramatique qu'il y ait jamais eu, ou, à son avis, qu'il y aura jamais*; & qu'il aimeroit mieux avoir fait une seule scéne d'une de ses meilleures Piéces, que d'aucune Piéce de ce siécle-là. Mr. Thomas Rymer (21) ayant remarqué *que lors qu'un personnage parle en homme affairé dans une Piéce de Théatre son expression doit être, ce que les François appellent* agissante, *& les Italiens* negotiosa *&* operativa: ajoûte, que *c'étoit donc une étrange imagination à Ben. Johnson, de remplir une piéce de Théatre de lambeaux des Harangues de Cicéron.* Il observe ensuite (22), que *notre Auteur savoit distinguer les hommes & les mœurs*, que dans *Catilina, la Scene est à Rome, & qu'on voit d'abord paroître sur le Théatre, l'Esprit*, (ou le Spectre) *de Sylla*, qui dit: *Ne me sens-tu pas, Rome? quoi tu ne t'apperçois pas encore de ma présence?* „ On pourroit avec raison croire, que ce Spectre est dans quelque lieu public, sur quelque éminence, d'où il découvre toute la Ville. Mais on est tout surpris de trouver, que cette rodomontade se prononce dans un endroit obscur & secret, où *Catilina* couche. Mais il n'y a surtout rien de plus extraordinaire que le *Chœur*. Il est toujours sur le Théatre, il est instruit de tout, il se mêle de tout ce qui se passe, & y fait ses réflexions, pour finir tous les Actes. Le Spectre de Sylla, sans doute subtil & délié, a pu se glisser par le trou de la serrure; mais par où le *Chœur* est-il entré dans la Chambre de *Catilina*; un moment après *Aurelia* se trouve aussi avec lui; peut-être le Poëte l'a-t-il pourvuë d'un lit à roulettes pour se transporter auprès de lui dans quelque Cabinet sombre. En un mot, il est étrange que Johnson, qui entendoit si bien l'œconomie d'une Comédie & qui y a si bien réussi, ait tâtonné ainsi dans les ténébres, & joint ensemble les choses sans tête ni queuë, sans régle ni mesure, sans raison & sans dessein. Les *Actes des Apôtres* ou une des *Vies de Plutarque*, ne pourroient-elles pas être représentées, & appellées Tragédie, aussi-bien que l'Histoire d'une Conjuration? . . . . Qu'y a-t-il d'essentiel dans Catilina pour les mœurs, les pensées, & l'expression (trois parties de la Tragédie) qui ne soit traduit mot pour mot?" Mr. Louis Theobald (23) dit que Shakespeare & Johnson „ sont sans contredit les deux plus grands Ecrivains Dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le premier, disons-nous, devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; & l'autre devoit beaucoup à son Art, & à son Savoir. C'est ce qui peut servir, si l'on y fait attention, à rendre raison d'une chose fort remarquable, qu'on apperçoit dans leurs Ecrits. Outre ces admirables Chefs-d'œuvre d'art & de génie, que l'un & l'autre nous ont donnés, ils sont aussi Auteurs d'ouvrages tout-à-fait indignes d'eux; mais avec cette différence, que dans les mauvaises piéces de Johnson, on ne trouve ni trace ni vestige de l'Auteur du *Renard* & du *Chimiste*; au-lieu que dans les morceaux les plus bizarres de Shakespeare, vous trouvez ici & là des traits, qui vous font reconnoître leur admirable Auteur. Voici comment on peut rendre raison de cette différence. Johnson, comme nous l'avons dit, devoit tout à son art, à la faveur duquel il s'élevoit quelquefois à un point tout extraordinaire; mais lorsqu'il se relâchoit, & badinoit avec son sujet, comme il n'avoit rien alors pour se soutenir, il n'est pas étonnant qu'il fût alors au-dessous de lui-même. Mais Shakespeare qui avoit plus de naturel, que l'autre d'aquis, ne pouvoit jamais, lors même qu'il se négligeoit le plus, se dépouiller si entiérement de son génie, qu'il ne se manifestât souvent d'une maniére également forte & brillante."

(16) *Essay of Dramatick Poesy.* p. 9.

(17) Idem p. 12.

(18) Postscript to *the Conquest of Granada.*

(19) Preface to *the Mock Astrologer.*

(20) Dedication to his *Virtuoso.*

(21) *A short View of Tragedy.* Cap. I. p. 5. 6 Londres 1693.

(22) Ibid. Cap. 8. p[illegible]

(23) Pre[illegible] Works [illegible] Shake[illegible] p. 11. [illegible] Lond. [illegible] in-8.

[O] C[illegible]

dans l'Abbaye de Westminster, au bout occidental proche du Clocher, au-dessous de l'Ecusson de Robert de Ros ou Roos; on mit sur son tombeau ces paroles *o rare Ben. Johnson*, gravées sur une pierre ordinaire, aux dépens de Mr. Jean Young de *Great-Milton* dans la Comté d'Oxford, créé depuis Chevalier par Charles II. On collecta une somme d'argent considérable parmi les Beaux-Esprits & les Sçavans, pour lui ériger une statue & un monument; mais ce projet échoua par la Guerre Civile; & l'argent fut restitué à ceux qui avoient contribué (*l*). Mr. Wood tenoit du Docteur George Morley, Evêque de Winchester, que Johnson avoit du Roi une pension de cent Livres sterling par an, une autre de la Ville de Londres, que d'ailleurs il tiroit encore pension de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, entre autres de Mr. Sutton, fondateur de la Chartreuse de Londres. Parmi ses Poësies, il y a une Piéce, intitulée: *Humble Requête du pauvre Ben*, (Johnson) *au meilleur de tous les Rois*, *de tous les Maîtres*, *de tous les Hommes*, *le Roi Charles*; il y expose à ce Prince, que le Roi son pere lui a donné une pension annuelle de cent *Marcs*, & il le supplie d'en faire des *Livres sterling*. En 1629 il adressa une Epigramme au Roi, sur ce que ce Prince lui avoit envoyé cent Livres sterling, pendant qu'il étoit malade. En 1631 il adressa une *Epître Mendiante* au Grand-Trésorier, pour solliciter quelque argent; se plaignant que depuis cinq ans il étoit affligé de maladie & de disette. Le Prélat, dont nous avons parlé ci-dessus, qui étoit alors Maîtres-ès-Arts, le vit dans sa derniére maladie, aussi-bien que d'autres de ses amis, & l'entendit plusieurs fois témoigner son repentir d'avoir profané l'Ecriture dans ses Comédies (*m*). Il paroît par une Lettre de Mr. Jacques Howel (*n*) au Docteur Brian Duppa, Evêque de Chichester, & Précepteur du Roi Charles II, qui n'étoit encore que Prince de Galles; il paroît dis-je par cette Lettre, que l'Evêque se préparoit à publier un Ouvrage intitulé *Jonsonus Virbius*, pour lequel Mr. Howell fournit une petite piéce de dix vers (*Decastich*). Ce Recueil parut en 1638 sous le titre de *Jonsonus Virbius: ou la Mémoire de Ben. Johnson renouvellée par les Amateurs des Muses* [*Q*]. Londres in-4. Il a eu plusieurs enfans, mais il n'y en a eu aucun qui lui ait survécu (*o*) [*R*]. Il avoit une mémoire fort heureuse [*S*]. Il avoit coutume de garder un profond silence dans les Compagnies de Gens de Lettres, ,, & il recueilloit ,, soigneusement, & observoit ce qui partoit d'eux, dit Fuller (*p*); ce qui n'étoit que Mineral chez ,, eux, il savoit le raffiner". Il remarque dans ses *Découvertes*, que son innocence l'avoit souvent délivré des dangers, auxquels la malice de ses ennemis l'avoit exposé [*T*]. Mr. Wotton dit (*q*), que notre

(*l*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 610.

(*m*) Idem ibid.

(*o*) Winstanley *Lifes of the most famous English Poëts*, p. 127.

(*p*) *Ubi supra.*

(*q*) *Reflections upon Ancient and Modern Learning*, Cap. 5 p. 58. London 1694.

[Q] *Ce Recueil parut en 1638 sous le titre de* Jonsonus Virbius: ou la Mémoire de Ben. Johnson renouvellée par les Amateurs des Muses.] La Permission est du 23 Janvier 1637. Le Recueil est de 74 pages. On y trouve un Avertissement du Libraire, conçu en ces termes. ,, Il y a à présent environ ,, six mois que le savant & judicieux Poëte Ben. Johnson est ,, devenu le Sujet de ces *Elegies*. L'intervalle qui s'est écoulé ,, entre sa mort & la publication de ces Piéces, fait voir ,, qu'un Sujet aussi important demandoit qu'on y pensât mûrement, avant que d'y toucher; non que les Auteurs fussent moins touchés, mais parce qu'ils sentoient tout le ,, poids de l'entreprise. A la fin ces papiers ont été remis, ,, tout detachés, entre les mains d'une personne qui honoroit véritablement Johnson, parce qu'il connoissoit tout son ,, mérite. C'est aux soins de cette personne que vous en êtes ,, redevable. Il a bien voulu vous faire connoitre tout le ,, prix de ce que vous avez perdu, pour que vous recommandiez ce qui vous en reste, plus soigneusement à la Postérité." Ce Recueil contient les Vers faits sur la mort de Johnson par les Lords Falkland & Buckhurst, les Chevaliers Jean Beaumont Baronet, & Thomas Hawkins, Messieurs Henri King, Henri Coventry, Thomas May, Dudley Diggs, George Fortescue, Guillaume Abington ou Habington, Edmond Waller, Jaques Howel, Jean Vernon, J. Cl. (24), Jaspar Mayne, Guillaume Cartwright, Jo. Rutter, Owen Feltham, George Donne, Shakerly Marmion Maître ès-Arts, Jean Ford, R. Bridwak Maître-ès-Arts, Richard West, R. Meade, H. Ramsay, le Chevalier Baronet François Wortley, MM. T. Terrent, Rob. Waring, Guillaume Bew, Samuel Evans Bachelier en Droit. Voici ce que dit entre autres le Lord Falkland dans son *Eclogue* sur la mort de Johnson. ,, Tel étoit son ,, savoir, que nul Auteur, ancien ou moderne, digne de son ,, attention, ne lui échappoit; tel étoit son jugement, & tel ,, son goût dans le choix de ce qu'il y avoit de meilleur dans ,, les Livres, comme dans le choix des Livres mêmes, que ,, s'il eût réuni en un Corps les Recueils des plus excellens ,, livres, & que le Public fût en possession de ce riche Trésor, ,, il pourroit se passer du reste, & n'en point regretter la ,, perte. Tel étoit son Génie, que ce qu'il produisoit lui-même surpassoit ce qu'il empruntoit des autres. Ce qu'il a ,, inséré dans ces Ecrits de plus beau, ne sert qu'à montrer, ,, que ce qu'il a adopté n'égale point les admirables traits qui ,, sont partis de lui-même. Telle étoit la grandeur de son Art, ,, que ses écrits ont fait l'admiration des Sages, & le plaisir de ,, la multitude.... Voyez comment il a exercé son empire dans ,, un siécle ignorant, & dans un siécle savant, dont il trouva ,, l'un & forma lui-même l'autre; comment, quand il pouvoit ,, le sentir, il savoit moissonner la gloire, & a survécu de ,, bien loin à ses envieux: Comment on voyoit tous les jours ,, aborder chez lui tous ceux qui avoient de l'esprit, ou qui ,, vouloient passer pour en avoir, ou qui souhaittoient ,, d'en acquerir, & leur respect pour lui égaloit celui qu'ils ,, peuvent rendre à ses cendres: un petit nombre seulement ,, pensoit d'une autre maniére, & aspiroit en le critiquant, ,, à la gloire de se rendre illustre en se mesurant avec un tel ,, adversaire." Mr. Jaspar Mayne s'exprime en ces termes. ,, Méprise donc les censures de ceux qui publioient, que tu ,, avois besoin pour produire une Comédie, d'autant de tems ,, que les Eléphans portent leurs petits, que tes corrections ,, emportoient plus de tems que la fortune n'enfante de révolutions. Que telle étoit ta stérilité, & telle l'ardeur de ta ,, soif, que toutes tes piéces ont été faites d'abord à la *Siréne**, ,, que le Vin que le Roi te donnoit annuellement, a plus de ,, part à *Catilina* que toi. Que de telles gens fassent diéte, ,, qu'ils mettent leur esprit à la torture, & qu'ils soient en convulsion, quand ils écrivent; après avoir senti des douleurs, ,, plus vives que celles de la goutte, des tourmens plus cruels ,, que ceux qui arrachent à un Criminel d'Etat l'aveu d'une ,, trahison; quand ils seroient à enfanter leurs vers, autant ,, de tems que dure une maladie de langueur, & qu'ils mourroient dans la peine, ce ne seroit pas la plus mauvaise scéne ,, pour toi."

(24) Vraisemblablement *Jean Cleveland.*

* Fameux Cabaret dans le *Broadstreet.*

[R] *Il a eu plusieurs enfans, mais il n'y en a eu aucun qui lui ait survécu.*] Sa vingt-deuxiéme *Epigramme* est sur la perte de sa premiére fille, appellée *Marie*, qui mourut âgée de six mois; & la quarante-cinquiéme sur son fils aîné, mort à l'âge de sept ans.

[S] *Il avoit une mémoire fort heureuse.*] ,, Je pouvois, dit-il ,, (25), dans ma jeunesse répéter tout ce que j'avois jamais ,, fait, cette facilité a duré jusqu'à l'âge de quarante ans. Depuis ce tems-là ma mémoire a beaucoup perdu. Je puis pourtant répéter des Livres entiers que j'ai lus, & les Poësies de ,, quelques amis choisis, que j'ai trouvées assez bonnes pour ,, en charger ma mémoire. Elle avoit coutume de m'être fidéle; mais affoiblie présentement par l'âge, & par la paresse ,, (qui fait languir les plus puissantes facultés), elle peut encore faire quelque chose, mais elle ne peut promettre beaucoup. L'exercice l'a renduë meilleure, & plus utile. Elle ,, me représente sans peine, & promptement, tout ce que je ,, lui ai confié dans mon enfance & dans ma jeunesse, mais elle conserve moins soigneusement, & perd quelquefois, ce ,, que je lui confie à présent, ou ce que je lui ai confié ces ,, derniéres années. Desorte qu'elle ne me rend ce qui m'appartient (quoique je le lui demande souvent) que comme ,, quelque chose de neuf ou d'emprunté. Je ne trouve pas ,, même d'abord ce que je cherche; mais souvent tandis que ,, je fais autre chose, ce que je cherchois avec peine se présente, & ce qui me coutoit à trouver, s'offre quand je n'y ,, pense plus. J'ai même rencontré des personnes qui l'avoient aussi heureuse, que si elle eût été naturelle, & qui ,, pouvoient répéter sur le champ, ce qu'ils avoient lu ou ,, écrit, comme s'ils l'avoient gravé en même tems dans leur ,, esprit. Et cela est d'autant plus surprenant dans ceux qui ,, ont le stile aisé, parce qu'ils ont ordinairement la mémoire ,, plus difficile. Pour ceux qui travaillent avec peine, & qui ,, pésent chaque mot, doivent naturellement en retenir quelque chose, & le graver dans leur mémoire, quoiqu'aux ,, dépens de leur repos.

(25) In his *Discoveries.*

[T] *Il remarque dans ses* Découvertes, *que son innocence l'avoit souvent délivré des dangers, auxquels la malice de ses ennemis l'avoit exposé.*] ,, Un Homme innocent, dit-il (26), n'a pas besoin d'éloquence: son innocence lui en tient lieu. Sans cela ,, je ne me serois jamais tiré, en bien des occasions, des précipices que la malignité de mes ennemis m'avoit creusés. ,, Il est vrai que j'ai été accusé auprès des Seigneurs, & du ,, Roi, même par des Grands. Mais il s'est trouvé que mes ,, accusateurs n'avoient pas eux-mêmes bien pensé à ce qu'ils ,, m'imputoient, desorte qu'ils ont été obligés au défaut de ,, crimes véritables d'avoir recours à l'imposture; & qu'il a paru qu'ils avançoient des calomnies; ou, de s'aviser trop ,, tard, s'étant engagés si avant, de chercher des prétextes ,, pour excuser leur précipitation, mais on ne le leur a pas ,, accordé. On peut penser, quelles preuves il y avoit à donner d'une accusation, dont les Machinateurs craignoient ,, de passer pour les Auteurs. Non contens d'inventer eux-mêmes des choses contre moi, ils ont fait valoir ce que les ,, ignorans ont feint contre ma profession: & quoique j'eusse ,, pu laisser passer cet effet de leur impudence empruntée & ,, mercenaire, comme une chose permise à des Chiens qui aboyent, & qui ne tirent la langue que pour lécher les ,, playes des autres, je n'ai pourtant osé ne me pas défendre, ,, ayant des oreilles peu propres à écouter des mensonges,

(26) In his *Discoveries.*

,, &

tre Auteur eſt le premier qui, de ſa connoiſſance, ait fait quelque choſe d'un peu conſidérable pour la Grammaire de la Langue Angloiſe; mais que „ la Grammaire de Lilly lui a ſervi de modéle, & que „ faute d'avoir réfléchi ſur les principes d'une Langue qu'il entendoit auſſi bien qu'homme de ſon ſié- „ cle, il a voulu à toute force l'aſſujettir aux régles d'une Langue morte, tout-à-fait différente, deſorte „ qu'il a laiſſé ſon Ouvrage imparfait." Johnſon étoit fort lié avec Mr. Selden, qui a fait un Poëme Latin à ſa louange, intitulé, *Ad Virum Cl. Ben Johnſonum Carmen Protrepticon*; il y a auſſi une Lettre de ce Savant à notre Poëte, datée d'*Inner-Temple* le 28 Février 1615 (*r*), elle roule. „ Sur le ſens li- „ téral & hiſtorique des paſſages de l'Ecriture Sainte, qu'on cite ordinairement contre les déguiſemens „ de l'un & de l'autre Sexe". Il appelle auſſi Johnſon (*s*) ſon *cher Ami*, *& un Poëte extraordinaire*, *dont le mérite ſingulier*, dit-il, *dans la Litérature*, *le jugement exquis*, *& les excellens Ouvrages*, *connus ſeulement du petit nombre de perſonnes capables d'en bien juger*, *ont été toujours*, *depuis que j'ai commencé à étudier*, *l'objet de mon admiration*, *qui n'a ceſſé d'augmenter.* Dans un autre endroit (*t*) il l'appelle ſon *bien-aimé Ben. Johnſon*, & parle de ſa *rare érudition & de ſon admirable jugement.* Vers l'an 1615 notre Auteur demeuroit à Black-Fryars, comme il paroît par une Lettre de Tom. Coryat (*u*); mais on dit qu'il a eu enſuite une maiſon dans *Aldersgate-Street* au coin de *Jewin-ſtreet*, où l'on prétend qu'il eſt mort. Mr. Pope obſerve (*x*) „ que s'étant rendu maître du Théatre, il mit l'Erudition Critique en vo- „ gue; ce ne fut pourtant pas ſans difficulté, comme il paroît par les fréquentes leçons (ou peu s'en „ faut, déclamations) qu'il a été obligé de mettre à la tête de ſes premiéres piéces, dans la bouche des „ Acteurs comme le *Chœur* &c. pour diſſiper les préjugés des Auditeurs, & pour les mettre en état de „ bien juger. Juſques à lui nos Auteurs ne penſoient point à écrire ſur le modéle des Anciens; leurs Tra- „ gédies n'étoient que des Hiſtoires en forme de Dialogue; & dans leurs Comédies, ils ſuivoient le fil „ d'une Nouvelle, telle qu'ils la trouvoient, auſſi implicitement que ſi c'eût été une Hiſtoire véritable".

(*r*) Elle ſe trouve dans l'Edition des *Oeuvres de Selden*, publiée par Mr *David Wilkins*. Vol. II. p. 1691 Londres 1726 in-fol.

(*s*) *Preface* to the firſt Edition of his *Titles of Honour*. London 1614 in-4.

(*t*) *Titles of Honour* Part II. V. his *Works* Vol. II. p. 466.

(*u*) Datée de la Cour du Grand Mogol, le Mécredi 8 Nov. 1615. dans *Purchas's Pilgrims* Part I. pag. 559. London 1625 in-fol.

(*x*) *Preface to his Edition of Shakeſpear's Works* p. 6. Lond. 1721.

„ & étant en état de fournir des preuves de la fauſſeté de ce „ qu'on débitoit contre moi. Ils m'objectoient que je m'oc- „ cupois à faire des Vers, tandis que je pouvois alléguer con- „ tre la plupart d'entre eux, qu'ils n'étoient pas capables de „ les lire, ſinon pour les mépriſer. Ils offrirent même de „ produire contre moi mes propres Ecrits, mais par lambe- „ aux; (trait malin s'il en fut jamais!) comme ſi le diſcours „ d'un homme ne pouvoit pas paroître dangereux & cho- „ quant, lorſqu'on en détache quelques périodes, & qu'on „ les cite hors de leur liaiſon avec le reſte, ou que certaines „ choſes, priſes à part, ne puſſent pas être ſujettes à la calomnie, „ tandis qu'il n'y a rien de répréhenſible, lorſqu'on les lit „ toutes entiéres, & dans leur connexion. Enfin ils m'ont „ reproché ma pauvreté; j'avouë qu'elle eſt à mon ſervice; „ ſobre dans ſes alimens, ſimple dans ſes habits, frugale, la- „ borieuſe, me donnant de bons conſeils, qui m'empêchent „ de me livrer à la cruauté, à l'orgueil, ou à d'autres ridicu- „ les plus délicats, qui ſont les enfans chéris des gens riches. „ Mais qu'on jette les yeux ſur les plus grands & les plus „ monſtrueux excès, on ne les trouvera jamais dans les mai- „ ſons des Pauvres. Ce ſont les enfans des riches Géans, & „ des paiſibles Chaſſeurs; au-lieu que tout ce qu'il y a de no- „ ble, de digne de louange ou de mémoire, doit ſon origine „ à de pauvres huttes. C'eſt l'ancienne Pauvreté qui a fondé „ les Etats, bâti les Villes, inventé les Arts, donné des Loix „ utiles, armé les hommes contre les vices, qui leur a fait „ trouver une récompenſe dans leur propre vertu, & a con- „ ſervé la gloire & le bonheur des Etats, juſqu'à ce qu'ils ſe „ ſoient vendus eux-mêmes aux Riches."

JOHNSON (Samuel) nâquit en 1649 dans la Comté de Warwick; il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de St. Paul à Londres, où il fit des progrès ſi extraordinaires, que lorſqu'il fut en état d'aller à l'Academie, on le fit Bibliothécaire de cette Ecole; il s'attacha pendant ce tems-là aux Langues Orientales avec tant de ſuccès, qu'elles lui furent dans la ſuite d'une grande utilité dans la Théologie. Il fit ſes études Académiques à Cambridge, & étant entré dans les Ordres Sacrés (*a*), il fut nommé le 1 Mars 1669 (*b*) par Mr. Bidolph au Benéfice de Curingham, dans les Cantons (*the Hundreds*) de la Comté d'Eſſex, qui valoit quatre-vingt Livres ſterling de rente; c'eſt auſſi le ſeul Benéfice qu'il ait jamais eu (*c*). Mais l'air de ce lieu ne lui convenant point, il fut obligé de le quitter pour la ſanté; il y mit un Curé à ſa place, à qui il donnoit quarante Livres ſterling; ce qui ne l'empêchoit pas de viſiter ſes Paroiſſiens, auſſi ſouvent que ſa ſanté le lui permettoit. Son Protecteur s'étant apperçu du goût qu'il avoit pour la Politique, lui conſeilla de lire *Bracton*, & *Forteſcue de Laudibus Legum Angliæ* &c. pour ſe mettre au fait de l'ancienne Conſtitution de l'Angleterre; mais il lui déconſeilla en même tems de faire entrer la Politique dans ſes Sermons. Mr. Johnſon ſe conforma ſcrupuleuſement à cet avis. Il entra bientôt en liaiſon avec les perſonnes, qui s'oppoſoient aux meſures de la Cour ſous Charles II. & ſur-tout avec Milord Ruſſel, qui le fit ſon Chapelain Domeſtique. Lorſque ce Seigneur, conjointement avec d'autres, agit pour faire paſſer le Bill d'Excluſion du Duc d'Yorck, Mr. Johnſon, pour favoriſer ce projet, fit un Livre, intitulé *Julien l'Apoſtat* [*A*]; le Docteur Hickes y ayant oppoſé un Ouvrage intitulé *Jovien*, Mr. Johnſon lui repliqua par un Traité qui a pour titre, *Les Artifices de Julien pour ſapper & détruire le Chriſtianiſme*, *avec des Réponſes à* Conſtantius l'*Apoſtat*, *& à* Jovien: ce Traité fut imprimé en 1683, &

(*a*) *Some Memorials of the Reverend Mr.* Samuel Johnſon, *communicated in a Letter to a Friend* &c. p. 1. prefixed to *the Works of the late Rev. Mr. Samuel Johnſon.* 2. Edition. Lond. 1714

(*b*) Newcourt *Repertorium.* Vol. II. p. 194.

(*c*) *Some Memorials* ubi ſupra.

[*A*] *Fit un Livre intitulé* Julien l'Apoſtat.] Il fut imprimé en 1682 ſous ce titre: Julien *l'Apoſtat; ou Abrégé de ſa Vie; le Sentiment des anciens Chrétiens, ſur ſa ſucceſſion à l'Empire, & leur conduite envers lui. Avec un Paralléle du Papiſme & du Paganiſme.* Notre Auteur tâche de faire voir dans ce Livre, qu'il y avoit une grande différence entre le cas des anciens Chrétiens, qui avoient les Loix contre eux, & le nôtre, qui avons les Loix pour nous. Que lorſque la Religion Chrétienne fut devenuë dominante dans l'Empire, & que l'on ſoupçonna Julien d'Apoſtaſie, les Chrétiens firent tout ce qu'ils purent, pour l'empêcher de ſucceder au trône; & que bien loin d'avoir pour lui une ſoumiſſion aveugle, lorſqu'il y fut parvenu, qu'ils s'oppoſérent aux démarches qu'il fit pour détruire leur Religion, lui reprochérent ſon apoſtaſie, & le conduiſirent envers lui d'une maniére qui prouve, qu'ils ignoroient entiérement la doctrine de l'Obéiſſance Paſſive & de la Non-Réſiſtance. Divers Auteurs répondirent à cet Ouvrage I. Mr. Jean Bennet de Chriſt-Church à Oxford dans ſon Livre intitulé; *Conſtantius l'Apoſtat; ou Abrégé de ſa Vie, & le Sentiment des anciens Chrétiens ſur le droit de Succeſſion. Où l'on montre l'injuſtice qu'il y a à exclure le plus proche Héritier pour cauſe de Religion, & la Néceſſité de l'Obéiſſance Paſſive, due également à un injuſte Oppreſſeur & à un Perſécuteur revêtu d'une autorité légitime. Servant de Réponſe à une Brochure, intitulée* Julien l'Apoſtat. &c. Londres 1683. in-8. Le Docteur Barlow, Evêque de Lincoln, avoit écrit au titre de ce Livre la Remarque ſuivante: „ Il y a quantité de bevuës dans cet Ouvrage, „ & pas une ſeule preuve de quelque poids, qui prouve qu'il „ ne ſoit pas permis au Roi & au Parlement d'exclure un Suc- „ ceſſeur Papiſte." II. Mr. Thomas Long, Bachelier en Théologie & Prébendaire d'Exeter, dans ſon *Apologie des anciens Chrétiens touchant l'obéiſſance à leurs Souverains, contre les Calomnies d'un Livre intitulé* La Vie de Julien l'Apoſtat; *par le Sujet* Ecebolius. Londres 1683 in-8. III. Un Auteur Anonyme, que quelques-uns croyent être Mr. Edouard Meredith, qui ſe fit Papiſte, publia des *Remarques ſur une Piéce populaire impertinente, intitulée* Julien l'Apoſtat &c. *Avec une Défenſe de ſon Alteſſe Royale le Duc d'York, contre quantité de Calomnies impudentes, d'argumens ridicules, de faux Raiſonnemens, & d'impoſtures répanduës dans le Public par diverſes Brochures ſcandaleuſes & ſéditieuſes, & ſurtout par une plus infame & plus virulente que les autres, qui a pour titre:* Complet Tory &c. Londres 1682, petit in-fol. IV. Un quatriéme Adverſaire fut l'Auteur du *Triomphe du Chriſtianiſme; ou la Vie du célébre F.* Julien l'Apoſtat: *Avec des Remarques contenuës dans la ſolution de diverſes queſtions. A quoi l'on a ajoûté des Remarques ſur une Brochure intitulée*, Remarques Convenables au tems ſur la Chute de l'Empereur Julien; *& ſur une partie d'un Livre pernicieux, publié depuis peu ſous le titre d'*Abrégé de la Vie de Julien &c. Londres 1683 in-8. On prétend que cet Ouvrage eſt de Mr. Jean Dowell, Maître-ès-Arts du Collége de Chriſt à Cambridge. V. Le Docteur George Hickes, dans ſon *Jovien: ou Réponſe à* Julien l'Apoſtat. Londres 1683 in-8. Dryden l'a fort applaudi ſur cet Ouvrage dans ſa *Défenſe: ou Paralléle de la Ligue de France & de celle d'Angleterre* &c. p. 39. de l'Edition de Londres de 1683 in-4. Mais ce Livre fut attaqué par une Brochure intitulée, *Lettre contenant des Remarques ſur* Jovien. *Par une Perſonne de qualité.* Londres 1683 in-4. pagg. 15. l'Auteur entreprend d'y prouver, que le Docteur Hickes *n'eſt ni Logicien*, *ni bon Hiſtorien*, *ni un Ecrivain habile*; mais qu'il *affoiblit tout*, *s'il ſemble dire*, *par ſes conceſſions*, *& par ſes contradictions.*

[*B*] *Nôtre*

& enrégîtré dans la Sale des Libraires, mais avant qu'il parût, Milord Russel fut arrêté, & quelques amis ayant averti Mr. Johnson qu'il ne seroit pas sûr pour lui de faire paroître alors cet Ouvrage, il suivit leur conseil. Ce qui n'empêcha pas que deux mois après que ce Seigneur eût été décapité, notre Auteur ne fût cité devant le Roi & son Conseil, où il fut examiné par le Grand-Chancelier North [*B*], & le 3 Août 1683 il fut mis en prison à *Gate-house*, d'où il sortit sous caution de deux de ses amis. La Cour ayant fait inutilement tous ses efforts pour découvrir & saisir les Exemplaires de son Livre [*C*], elle fut obligée de renoncer à cette recherche, & elle fit porter une accusation contre lui au Banc du Roi, pour avoir écrit *Julien l'Apostat* [*D*]; il fut condamné à une amende de cinq-cens marcs, & à demeurer en prison au Banc du Roi jusqu'au payement, ce que la Cour savoit être équivalent à une prison perpétuelle, parce qu'il n'étoit pas en état de fournir cette somme. Il souffrit beaucoup de la disette pendant sa prison [*E*], & publia diverses Piéces, qu'il rassembla en un Volume après la Révolution, sous le titre de *Second Recueil de cinq années de Combats contre le Papisme & la Tyrannie* [*F*]. Une des principales Piéces de ce Recueil étoit l'Ecrit adressé *à tous les Protestans de l'Armée du Roi Jaques*, campée dans ce tems-là dans la Plaine de Honslow. La Cour en fut si irritée, que Johnson fut condamné par la Cour du Banc du Roi à être mis trois fois au Pilory, à être fouetté depuis Newgate jusqu'à Tyburn, avec ordre de le dégrader [*G*]. La sentence fut exécutée le 1 Décembre 1686, & il la subit avec beaucoup de constance [*H*];
le

[*B*] *Notre Auteur fut cité devant le Roi & son Conseil, où il fut examiné par le Grand-Chancelier North.*] L'interrogatoire roula sur deux Articles. I. S'il étoit l'Auteur du Livre intitulé, *les Artifices de Julien pour sapper & détruire le Christianisme?* Il répondit affirmativement. II. Pourquoi ce Livre, après avoir été enrégîtré à la Sale des Libraires depuis si longtems, n'avoit pas encore paru? il répondit, *qu'il y avoit une trop grande fermentation parmi la Nation, pour discuter plus amplement cette matiére dans ces circonstances.* On lui ordonna de produire un Exemplaire de son Livre au Conseil, en lui disant, qu'il paroîtroit, si on l'approuvoit; mais il répondit, *qu'il avoit supprimé lui-même l'Ouvrage, desorte que ce n'étoient plus que ses pensées particulieres, dont il n'étoit comptable à aucune Puissance sur la Terre.* Le Conseil le renvoya alors, mais le fit comparoître deux autres fois, & le pressa de faire ce qu'on exigeoit de lui; mais comme il répondit toujours de la même maniére, on l'envoya dans la prison de Gate-house (1).

(1) *Some Memorials of the Reverend Mr Samuel Johnson*, p. 1.

[*C*] *La Cour ayant fait inutilement tous ses efforts pour découvrir & saisir les Exemplaires de son Livre.*] Mr. Johnson les avoit remis en la garde d'un Ami. On envoya un *Messager* pour visiter la maison, où la Cour avoit appris qu'ils étoient, mais il ne trouva rien; ce qu'il y eût de plus extraordinaire, c'est qu'après la premiére visite, ses amis appréhendant de nouvelles recherches, & ne croyant pas les Exemplaires assez en sureté, les otérent de l'endroit où ils étoient; que le *Messager* ayant fait une seconde visite, trouva mais il ne découvrit pas la seconde cache; après cette nouvelle visite, on les transporta dans un troisiéme lieu de la même maison; le *Messager* étant revenu trouva l'endroit où ils avoient été en second lieu, mais manqua le troisiéme (2).

(2) Ibid. p. 6.

[*D*] *Elle fit porter une accusation contre lui au Banc du Roi, pour avoir écrit* Julien l'Apostat.] Les poursuites furent commencées & continuées par le crédit du Duc d'York. „ Les „ Catholiques-Romains qui étoient autour de ce Prince, sachant bien qu'il n'y avoit pas de voye plus efficace pour ruiner les Protestans, que de semer la division parmi eux, „ prirent la résolution de les mettre aux prises les uns avec „ les autres. Dans cette vuë ils abattirent les vieux Protestans qui étoient dans les principes du tems de la Reine E- „ lisabeth, qui commencérent à n'être plus à la mode, & il „ n'y eut plus que ceux qui étoient dans les sentimens de „ *Laud*, qui eurent la vogue. Ce fut un de ces gens-là, qui „ portent la livrée de l'Eglise, qu'on choisit pour extraire du „ Livre de Mr. Johnson les passages sur lesquels l'accusation „ fut fondée, & cet homme s'en glorifia même alors (3)."

(3) Ibid.

Lorsque l'affaire fut plaidée, Mr. Johnson se servit de Mr. Wallop pour son Avocat; il allégua en faveur de son Client, qu'il n'avoit péché contre aucune Loi du Royaume. Que le Livre dans son tout étoit innocent; & qu'il n'y avoit pas d'Ouvrage qu'on ne pût rendre criminel, en s'y prenant, comme l'on avoit fait avec celui de Johnson, pour dresser l'accusation. Les Juges avoient leurs Ordres; & Jefferies premier Juge reprocha à Mr. Johnson, qu'il se mêloit de choses qui ne le regardoient point, & lui dit en raillant qu'il vouloit lui donner pour texte ces paroles, *que chacun s'attache à vivre paisiblement, & à faire ses propres affaires.* Mr. Johnson lui repliqua qu'il avoit pensé à ses propres affaires, en qualité d'Anglois, lorsqu'il avoit écrit son Livre (4).

1 Thess. iv. 11.

(4) Ibid. p. 7.

[*E*] *Il souffrit beaucoup de la disette pendant sa prison.*] Quand le Duc de Monmouth aborda en Angleterre, toutes les prisons de Londres & des Provinces furent remplies de personnes, que la Cour soupçonnoit n'être pas favorables à ses desseins. Cela procura quelque soulagement à Mr. Johnson, qui eut bonne compagnie; car c'étoit alors un crime de le visiter & de lui témoigner quelque amitié, ensorte qu'il y avoit peu de gens qui eussent le courage de l'approcher, ou de lui donner quelque secours; ce qui fit qu'il se vit réduit à une grande indigence. Vers ce tems-là, sa mere, qu'il entretenoit depuis plusieurs années, lui fit demander de l'assistance; & sa tendresse filiale alla si loin, que quoiqu'il ne sût pas comment pourvoir à ses propres besoins & à ceux de sa femme & de ses enfans, & quoiqu'on lui dit que la Charité bien ordonnée commence par soi-même, il envoya à sa mere quarante Schellings, quoiqu'il n'en eût que cinquante au monde, disant, qu'il vouloit faire son devoir, & s'en remettre à la Providence pour ses propres besoins. L'événement justifia qu'il ne s'y étoit pas attendu envain; le lendemain il reçut dix Livres sterling d'une personne inconnuë, qu'il apprit dans la suite avoir été le Docteur Edouard Fowler, depuis Evêque de Glocester (5).

(5) Ibid. p. 7, 8.

[*F*] *Qu'il rassembla en un Volume sous le titre de* Second Recueil de cinq années de Combats contre le Papisme & la Tyrannie.] Ce Recueil contient les Piéces suivantes. I. *Sermon prononcé devant le Lord Maire & les Aldermans à la Chapelle de Guildhall, le Dimanche des Rameaux*, 1679, *sur* Matth. XV. *la fin du vers* 14. II. *L'Eglise Anglicane établie par les Loix: où l'on rapporte la Doctrine & les propres termes des Homélies contre le Papisme.* III. *Court Préservatif contre le Papisme, & raisons de ne point soutenir & encourager les Papistes:* publié immédiatement après la défaite du Duc de Monmouth. IV. *Tas de mauvaises Raisons & de fausses conséquences, mais judicieux Observateur* *. V. *Harangue de* Jean Hales *à la Reine, adressée à cette Princesse par un certain Seigneur, lorsqu'elle arriva dans le Royaume.* VI. *Raisons d'établir une Armée reglée, & de licencier la Milice.* VII. Une Piéce en quatre Chapitres intitulés, Chap. 1. *De la Magistrature.* 2. *Des Prérogatives de Droit Divin.* 3. *De l'Obeïssance.* 4. *Des Loix.* VIII. *Les Fondemens des Loix contre le Papisme.* IX. *Humble & vive Exhortation à tous les Protestans de l'Armée.* X. *Que la Résistance est permise, en cas qu'on attente à notre Religion & à nos Droits.* XI. *Examen d'un Libelle intitulé.* Nouvelle Pierre de touche de la fidélité de l'Eglise Anglicane, *avec quelques Réflexions sur le Libelle ajoûté qui a pour titre* Exemple de la fidélité de l'Eglise Anglicane. XII. *L'Impossibilité absoluë de la Transubstantiation démontrée.* XIII. *Le Moyen d'établir la Paix parmi les Protestans: ou Lettre de Réunion écrite par l'Evêque* Ridley *à l'Evêque* Hooper. *Accompagnée de quelque Remarques.* Publiée au mois d'Avril 1688; la permission fut donnée au mois de Juillet suivant, mais elle fut saisie peu de tems après par ordre de Milord Sunderland. XV. *Lettre d'un* Freeholder *à tous les Freeholders d'Angleterre, & à tous ceux qui ont voix dans l'élection des Membres du Parlement.* Publiée en Septembre 1688. XV. *La Religion fondée sur un Rocher; ou l'Obligation éternelle d'être Vertueux. Discours sur* 1 Timoth. I. 17. XVI. *La vraye Mere-Eglise: ou petit Discours moral sur* Act. II. *touchant la premiére Eglise de Jérusalem.*

* Je ne sai si j'aurai saisi le sens du titre, il faudroit voir la piéce pour savoir ce que c'est; voici le titre Anglois: *A Parcel of very Reasons and wrong Inferences, but right Observator.* R. D. T.

[*G*] *Avec ordre de le dégrader.*] Selon les Canons cette dégradation devoit se faire par l'Evêque de Londres son Diocésain; mais ce Prélat étoit alors lui-même suspendu, pour n'avoir pas obéï à l'ordre qu'il avoit reçu du Roi de suspendre le Docteur Sharp, depuis Archevêque d'York, parce qu'il avoit prêché contre le Papisme dans sa propre Paroisse de St. Giles des Champs. Les Docteurs Crew, Evêque de Durham, Sprat, Evêque de Rochester, & White, Evêque de Péterborough, qui étoient chargés de l'administration du Diocése de Londres, pendant la suspension de l'Evêque, furent chargés de dégrader Mr. Johnson; ce qu'ils exécutérent dans la Chambre du Chapitre de St. Paul, où le Docteur Sherlock & d'autres Ecclésiastiques les assistérent; mais le Docteur Stillingfleet, alors Doyen de St. Paul, refusa d'avoir part à cette affaire. Mr. Johnson se comporta dans cette occasion d'une maniére si convenable au caractére, dont ses ennemis vouloient qu'il fût dépouillé, qu'il amollit le cœur de quelques-uns, & qu'ils furent obligés d'avouër qu'il y avoit quelque chose d'estimable en lui. Entre autres choses il dit aux Théologiens, qui étoient là présens, d'une maniére fort touchante, *qu'il ne pouvoit qu'être affligé de penser, que tandis que tout ce qu'il avoit écrit avoit eu pour but de leur conserver leur robe, ils fussent les malheureux instrumens qu'on employoit pour le dépouiller de la sienne.* Il les pria d'examiner, *s'ils ne préparoient pas des verges pour eux-mêmes.* Quand ils en vinrent à la Cerémonie de lui mettre une Bible dans la main, & de la lui ôter ensuite, il fut extrémement émû, & ne la laissa aller qu'avec peine, la baisant, & disant avec larmes, *qu'il n'étoit pourtant pas en leur pouvoir de le priver de l'usage & du fruit de ce Dépôt sacré.* Il arriva qu'ils oubliérent de lui ôter sa Soutane, & quoique cette circonstance puisse paroître peu importante, elle rendoit cependant sa dégradation imparfaite, & lui sauva dans la suite son Benéfice (6).

(6) Ibid. p. 8, 9.

[*H*] *La Sentence fut exécutée le 1 Décembre 1686, & il la subit avec beaucoup de constance.*] Un Prêtre Catholique-Romain ayant offert de le faire exempter du fouët pour la somme de 200 Liv. Sterling, un des amis de Mr. Johnson consigna cette somme en main tierce, pour le Prêtre, s'il tenoit parole. Il y fit tous ses efforts, mais inutilement, le Roi fut sourd à toutes les sollicitations. Il répondit, *que puisque Mr.* Johnson *avoit l'esprit du Martyre, il étoit bon qu'il le souffrit.* Il a raconté depuis à un de ses intimes amis, que s'étant souvenu tout d'un coup de ces paroles de l'Ecriture, *il a souffert la croix & il a méprisé la honte*, elles l'avoient tellement encou-

le Roi donna d'abord son Bénéfice [*I*]. Il demeura en prison jusques après la Révolution, trois mois au-delà; car quoiqu'il eût pu obtenir sa liberté à l'arrivée du Prince d'Orange, il prit des sûretés, n'ayant pas voulu sortir de prison, qu'il n'eût trouvé un Billet de mille Livres sterling, signé de deux de ses amis, pour attester la vérité de son emprisonnement, sur ce qu'on lui accorda de jouïr du bénéfice des Loix. Le Parlement ayant pris son affaire en considération [*K*] décida le 11 Juin 1689 „ que la Sentence portée contre lui par la Cour du Banc du Roi sur une accusation de mauvaise Conduite, étoit cruelle & contraire aux Loix". On nomma en même tems un Committé pour dresser un Bill de révocation de la Sentence [*L*]. La Chambre présenta deux Adresses au Roi en faveur de Mr. Johnson; mais quoique Sa Majesté fût assez disposée à accorder ce qu'on lui demandoit, notre Auteur ne put jamais obtenir d'avancement dans l'Eglise [*M*]. Il ne demeura pourtant pas tout-à-fait sans récompense, le Roi

ragé & soutenu dans cette cruelle journée, que s'il n'avoit pas cru qu'il y auroit eu une espéce d'ostentation, il auroit été en état de chanter un Pseaume, pendant que le Bourreau faisoit son office, avec la même tranquillité & le même plaisir, qu'il l'avoit jamais fait dans l'Eglise; quoiqu'il sentît très-vivement chaque coup, qu'on lui donnoit avec un fouët de neuf cordelettes nouées, & il en reçut 317. Cette circonstance est d'autant plus remarquable en lui, qu'il n'avoit pas la moindre teinture de fanatisme (7).

(7) Ibid. p. 9.

[*I*] *Le Roi donna d'abord son Bénéfice.*] L'Ecclésiastique * qui en fut pourvu, s'adressa aux trois Evêques, dont on a parlé ci-dessus, pour être installé; mais ces Prélats se rappellant l'omission faite dans la dégradation de Mr. Johnson, dirent à cet Ecclésiastique, qu'il seroit investi, s'il pouvoit trouver deux Docteurs en Droit Commun, & deux Avocats, qui donnassent une déclaration signée de leur main, que Mr. Johnson étoit *légalement* dégradé, & privé par-là de sa Cure. L'Ecclésiastique leur produisit la déclaration d'un seul Docteur en Droit Commun de peu de poids, portant que la dégradation & la privation du Bénéfice étoient bonnes; mais l'Avocat auquel il s'addressa, fut plus modeste, & signa un papier, où il déclaroit seulement, que si Mr. Johnson avoit été *légalement* dégradé, il étoit *ipso facto* privé de son bénéfice. Cela n'ayant pas paru satisfaisant aux trois Prélats, l'Ecclésiastique fut obligé de leur donner un billet de cinq-cens Livres sterling, pour les indemniser, avant qu'ils lui accordassent l'installation. L'ayant reçuë, il se rendit à Cuningham, pour prendre possession; mais les Paroissiens de Mr. Johnson s'y opposérent, desorte qu'il ne put avoir entrée, & fut obligé de s'en retourner comme il étoit venu. Cette action des Paroissiens étoit bien hardie, dans un tems où la Cour usoit par-tout de violence; mais ils s'y portérent par le respect qu'ils avoient pour Mr. Johnson, & parce qu'ils connoissoient par expérience son bon caractére; car il n'y avoit pas de Ministre plus obligeant envers son troupeau que lui; il étoit si éloigné de les fouler, qu'il aimoit mieux relâcher de ses droits, que de faire la moindre peine à quelqu'un; en voici une preuve remarquable entre plusieurs autres. Un de ses Voisins lui devoit vingt Livres sterling dont il avoit une Obligation, les affaires de cet homme ayant été de mal en pis, on conseilla à Mr. Johnson de faire valoir son Obligation par voye d'exécution, pendant qu'il y avoit encore quelque chose, mais il ne voulut absolument point y entendre, & aima mieux perdre la somme, disant *qu'il ne vouloit pas être la cause de la ruine d'un homme* (8).

* Tho. Berrow Maitre-es-Arts, qui fut nommé le 4 Fevrier 1686. V. Newcourt's *Repertorium.* V. II. p. 194.

(8) Ibid. p. 9. 10.

[*K*] *Le Parlement ayant pris son affaire en considération.*] Au premier Parlement qui se tint après la Révolution, comme la Chambre des Communes préparoit un Acte d'Indemnité, on conseilla à Mr. Johnson, de demander qu'on y insérât une Clause, qui lui permît d'avoir recours aux Loix contre ceux qui l'avoient injustement opprimé. Ils parurent sentir qu'ils étoient coupables, & qu'ils ne pouvoient justifier ce qu'ils avoient fait. Environ ce tems-là l'Evêque de Durham donna un rendez-vous à Mr. Johnson & à son Avocat, & ils firent la paix à leur mutuelle satisfaction. Le Chevalier François Withens, qui avoit prononcé la Sentence contre lui, envoya un parent de la femme de Mr. Johnson, pour lui dire (ce qui étoit supposé) que le Chevalier étoit dangereusement malade, & qu'il ne pouvoit mourir en paix, à moins que Mr. Johnson ne lui pardonnât. Celui-ci répondit, qu'il lui pardonnoit de tout son cœur le mal qu'il lui avoit fait. Peu de jours après le même parent vint avec le Chevalier trouver Mr. Johnson, qui se promenoit dans la Salle de Westminster; le Chevalier le salua, & lui dit, que *sa réponse Chrétienne & obligeante lui avoit rendu la vie.* Mr. Johnson lui répondit, qu'il lui pardonnoit de tout son cœur l'injure qu'il lui avoit faite personellement; mais que comme il avoit été ennemi de sa Patrie, il espéroit qu'il en rendroit compte; car il avoit coutume de dire, *qu'il étoit obligé de pardonner à ses ennemis particuliers, mais non aux ennemis de sa Patrie* (9).

(9) Ibid. p. 10.

[*L*.] *On nomma en même tems un Committé pour dresser un Bill de révocation de la Sentence.*] Le Committé fut chargé aussi d'examiner, pourquoi Mr. Johnson avoit été dégradé, & par quelle autorité il l'avoit été. Mr. Christy, Président du Committé, fit quelques jours après un Rapport, qui portoit en substance. „ Qu'au Terme de la Trinité de 1686, on avoit produit une accusation contre Mr. Johnson au nom du Chevalier Robert Sawyer, Procureur-Général, pour avoir écrit & publié un Libelle scandaleux & séditieux, intitulé, *Humble & Vrai Exhortation* &c. Que dans le même tems on l'avoit forcé de plaider, on avoit assemblé un *Juré* pour le trouver coupable, & que le Chevalier François Withens avoit prononcé contre lui la Sentence suivante: *Qu'il payeroit cinq-cens Marcs au Roi, & demeureroit en prison jusqu'au payement de cette somme. Qu'il seroit mis deux fois au Pilory, dans la Cour du Palais, à Charing-Cross, & à l'Old Exchange; & qu'il seroit fouëtté par le Bourreau depuis Newgate jusqu'à Tyburn.* Que les Juges alors présens étoient le premier Juge Herbert, le Chevalier François Withens, le Chevalier Robert Wright, & le Chevalier Richard Holloway. Qu'ayant craint que le Clergé ne fût deshonoré, si un châtiment aussi ignominieux étoit infligé à un Ministre, ils avoient demandé que Mr. Johnson fût dégradé; qu'en conséquence, comme il étoit prisonnier au Banc du Roi, dans le Diocése de l'Evêque de Winchester, il avoit été cité à comparoître le 20 Novembre dans la Chambre du Chapitre de St. Paul, dans le Diocése de Londres, son Bénéfice étant dans ce Diocése; qu'il y avoit été conduit en vertu du *Habeas Corpus*; qu'il y avoit trouvé les Evêques de Durham, de Rochester, & de Peterborough, (chargés de l'administration du Diocése de Londres, pendant la suspension de l'Evêque,) avec quelques Ecclésiastiques, & quantité de Spectateurs. Qu'on avoit produit contre lui un Ecrit, où on l'accusoit de quantité de fautes, sans les spécifier & sans preuves. Que Mr. Johnson avoit demandé Copie de l'Ecrit, & un Avocat; que les Evêques lui avoient refusé l'un & l'autre, & avoient sur le champ prononcé cette Sentence: *Qu'il seroit déclaré infame & privé de sa Cure; qu'il seroit simple Laïque & non Clerc; dépouillé de tous les Droits & Priviléges de la Prêtrise; dont il seroit dégradé, & dépouillé de tous les habits & ornemens du Sacerdoce.* Que Mr. Johnson avoit protesté contre ces procédures, comme étant contraires aux Loix, & au 132 Canon, n'étant point faites par son Diocésain; mais qu'on avoit refusé de recevoir sa protestation, aussi-bien que son appel au Roi dans la Chancellerie. Qu'ensuite ils avoient procédé à sa dégradation, en lui mettant un bonnet quarré sur la tête, & le lui ôtant après; en le dépouillant de sa robe & de sa ceinture, qu'il demanda comme étant son bien, puisqu'il les avoit achetés de son argent; ils promirent de les lui envoyer, mais il ne put les ravoir, qu'en payant vingt Schellings. Ils lui mirent alors une Bible entre les mains, & comme il avoit de la peine à s'en défaire, ils la lui arrachérent par force. Que le 22 Novembre la Sentence de la Cour du Banc du Roi avoit commencé à s'exécuter avec beaucoup de rigueur & de cruauté; que Mr. Rouse, Sous-Sherif, lui avoit arraché sa Soutane, lorsqu'il étoit au Pilory, & lui avoit mis un habit de frise. Qu'il avoit été fouëtté avec un fouët composé de neuf cordelettes avec des nœuds, qui avoit été produit devant le Committé. Qu'on avoit aussi intenté une accusation à M^me^. Johnson, de la même nature que celle qu'on avoit portée contre son Mari. Sur tous ces faits le Committé étoit venu aux Résolutions suivantes, qui furent agréées par la Chambre des Communes, sur le Rapport qui en fut fait: *Que le Jugement prononcé contre Mr. Johnson étoit injuste & cruel: Que la Commission Ecclésiastique étoit contraire aux Loix, & par conséquent la suspension de l'Evêque de Londres, & l'autorité donnée aux trois Evêques nulle & illégale: Que Mr. Johnson n'ayant point été dégradé par son Diocésain, cette dégradation, quand il l'auroit méritée, n'étoit pas conforme aux Loix: Qu'il falloit porter un Bill pour révoquer la Sentence, & pour déclarer toutes les Procédures, faites par devant les trois Evêques, nulles & illégales: & qu'il falloit présenter une Adresse au Roi, pour lui recommander Mr. Johnson comme un Sujet que ses services & ses souffrances rendoient digne de quelque Bénéfice.*" La Chambre ordonna, que par le même Bill les procédures faites en vertu de la Commission Ecclésiastique seroient déclarées nulles (10).

(10) Ibid. Pag. 11.

[*M*] *Notre Auteur ne put jamais obtenir d'avancement dans l'Eglise.*] Cela doit paroître d'abord étrange, quand on considére qu'il le méritoit si bien; mais Mr. Hambden, qui avoit été son compagnon de prison, & son ami, nous en donne quelques raisons, en rendant compte du Livre de Mr. Johnson sur la *Déposition du Roi Jaques*, à la Duchesse de Mazarin. „ Les Evêques, *dit-il*, & le Clergé de l'Eglise Anglicane ayant abandonné le Roi Jaques, & reconnu le Roi Guillaume & la Reine Marie, ceux qui avoient ci-devant soutenu la Doctrine de l'Obéïssance Passive & de la Non-Résistance sans aucune restriction, se virent exposés à des reproches, de ce qu'ils agissoient contre les Principes, dont ils avoient imposé la créance aux autres sous peine de damnation éternelle. Le fait étant incontestable, plusieurs d'entr'eux, plutôt que de reconnoitre qu'ils s'étoient trompés, eurent recours à des subterfuges pour justifier leur conduite, & pour défendre en même tems leurs principes. Dans cette vuë ils publiérent divers Ouvrages, dans l'un desquels on soutenoit que le Roi Guillaume avoit conquis l'Angleterre avec son Armée & sa Flotte, & qu'ils étoient obligés de se soumettre à lui comme à un Conquérant, mais non comme à un Roi établi par l'Autorité du Parlement, la Nation n'étant pas en droit de détrôner & de déposséder ses Rois. D'autres, qui ne goûtoient pas ce moyen de défense, prenoient un autre tour, & disoient, que Dieu, pour

„ ac-

Roi lui accorda trois-cens Livres sterling par an sur la Poste, pour sa vie & celle de son fils, outre mille Livres sterling en argent comptant, & une place d'environ cent Livres sterling de rente, qu'il donna à son fils. Le Dimanche 27 Novembre 1692, il courut risque d'être assassiné. Sept Assassins forcérent sa maison, dans Bond-street, de grand matin; cinq d'entr'eux munis d'une lanterne pénétrérent jusqu'à sa chambre, où il étoit au lit avec sa femme & son jeune fils. Il dormoit profondément; mais sa femme s'étant réveillée au bruit qu'ils firent en ouvrant la porte, cria *au voleur!* & tâcha de réveiller son mari. Les Assassins tirérent en même tems les rideaux; trois se postérent du côté du lit, où Mr. Johnson étoit couché, l'épée nuë & armés de gros bâtons, & deux se tinrent au pied du lit avec des pistolets. Mr. Johnson se redressa, & en s'efforçant de se défendre il reçut un coup à la tête, qui le fit tomber en arriére. Sa femme se mit à jetter les hauts cris, & les conjura de ne pas traiter d'une maniére si barbare un homme malade; ils s'arrêtérent un peu, & il y en eut un qui lui dit de tenir la tête droite; ce que sa femme le pria de faire, croyant qu'ils n'avoient dessein que de lui mettre un bâillon, pour piller ensuite la maison, & se retirer. Mr. Johnson se mit sur son séant; alors un de ces Scélérats se mit à crier, *Cassez-lui la tête pour le Livre, qu'il a écrit;* ce qui découvrit leur dessein, car c'étoit précisément dans le tems qu'il venoit de publier son Livre sur la *Déposition du Roi Jaques* II. Pendant qu'il étoit ainsi assis sur le lit, il y en eut un qui lui donna un coup du tranchant de l'épée au-dessus des sourcils, & ceux qui étoient au pied du lit lui présentérent leurs pistolets; mais ils se laissérent enfin toucher aux vives supplications de Mr. Johnson, & se retirerent sans lui faire d'autre mal, & sans piller la maison. On envoya d'abord chercher un Chirurgien, qui lui trouva deux blessures à la tête, & le corps fort meurtri. Il se rétablit pourtant à force de soins, & est mort tranquillement ensuite, mais nous ignorons en quelle année. Ses Ouvrages ont été réimprimés tous ensemble à Londres en un Volume in-folio † [*N*]. † La seconde Edition est de l'année 1713.

„ accomplir ses Oracles, & ses Decrets Eternels, avoit, par „ une Providence extraordinaire, & en vertu du Droit absolu qu'il a de disposer des Princes & des Peuples, comme il „ lui plaît, placé de sa propre main le Roi Guillaume sur le „ Trône: qu'ils étoient donc obligés de se soumettre à la volonté de Dieu. D'autres, à qui ces deux premiéres raisons „ ne paroissoient pas satisfaisantes, & voulant néanmoins sauver leur Doctrine de l'Obéissance Passive, disoient, que ce „ n'étoit pas la Nation en Corps, ou par ses Représentans, „ qui avoit détrôné le Roi Jaques; qu'il s'étoit déposé lui-„ même & avoit abdiqué la Couronne, en désertant le Royaume. Qu'ils avoient *été obligés* de lui donner un Successeur, de peur que l'Etat ne dégénérât en République, ce „ qui auroit été le plus grand des malheurs. D'autres enfin „ tâchoient de se justifier par l'autorité de St. Paul, qui ordonne à tous les Chrétiens de se soumettre aux Puissances „ établies, d'où ils concluoient que ce n'étoit pas aux Sujets „ à examiner les Droits des Princes, mais qu'ils doivent se „ soumettre à ceux qui sont en possession de l'Autorité Souveraine, sans s'embarasser si c'est à juste titre ou non." *Ces différentes Propositions*, dit l'Auteur des Mémoires de la Vie de Mr. Johnson (11) *étant soutenuës par des Théologiens de marque, il est moins surprenant, que Mr. Johnson, qui combattit ces principes, surtout dans son Livre sur* la Déposition du Roi Jaques, *ne put obtenir de Bénéfices Ecclésiastiques, ayant tant & de si puissans ennemis parmi le Clergé, qui le dépeignoient comme un Républicain, parce qu'il soutenoit que le Roi Guillaume & la Reine Marie avoient été mis en la place du Roi Jaques par l'autorité du Parlement.* (11) Ibid. p. 12.

[*N*] *Ses Ouvrages ont été réimprimés tous ensemble à Londres, en un Volume in-folio.*] Outre les Ouvrages dont nous avons déja parlé, on y trouve I. *Remarques sur le Livre du Docteur Sherlock intitulé*, Le Cas de la Résistance à l'Autorité Souveraine établi & décidé selon la doctrine de l'Ecriture Sainte. Cet Ouvrage de Mr. Johnson a été composé en 1683 & imprimé en 1689. II. *Réflexions sur l'Histoire de l'Obéissance Passive:* imprimées pour la premiére fois en 1689. III. *Argument par lequel on prouve, que la déposition du Roi Jaques par la Nation Angloise, & l'élevation du Prince d'Orange, Prince de la Famille Royale sur le trône, en la place du Roi Jaques, sont conformes à la Constitution du Gouvernement d'Angleterre, & qu'il les prescrit. Par opposition aux fausses & perfides Hypothèses, d'Usurpation, de Conquête, de Désertion, & de Soumission aux Puissances en possession.* Imprimé d'abord à Londres en 1692 in-4. & dédié aux Communes d'Angleterre assemblées en Parlement. Ce Livre occasionna une *Lettre écrite d'Oxford sur le dernier Livre de Mr. Samuel Johnson;* Oxford 1693 in-4. pagg. 31. L'Auteur de cette Brochure dit (12), qu'on avoit rapporté à Oxford, „ que le Livre de Mr. Johnson n'avoit pas été „ bien reçu à la Cour, où, selon notre petit jugement, il „ devoit recevoir un meilleur accueil qu'en aucun lieu du „ Monde, parce qu'il justifie la conduite de sa Majesté avant „ la Révolution; & qu'il le représente, conformément à la „ vérité, comme un Roi qui avoit des droits justes & légitimes à la Couronne par les Loix de l'Etat. Nous ne „ pouvons bien comprendre par quelle Logique on peut „ rendre criminelle une doctrine, selon laquelle on soutient „ qu'il est permis d'éloigner de mauvais Princes, pour se „ mettre sous le Gouvernement d'un bon, & que ce dernier „ ne puisse avoir de justes droits à la Couronne, dans la „ supposition même qu'il est défendu de se soustraire à l'autorité des autres. Mais j'ai toujours cru que les Courtisans en savent plus long que les autres hommes, & que „ leur maniére de raisonner est toute différente, depuis que „ j'ai vu le Roi Charles II. toucher des malades. Je remarquai, que lorsque le Roi mettoit la piéce d'or au cou de „ ceux qu'il avoit touchés, l'Evêque ne cessoit de répéter „ ces paroles de l'Evangile selon St. Jean: *C'est ici la veritable lumiére, qui éclaire tout homme venant au Monde.* „ Je demandai à un Courtisan, quel rapport le sens de ces paroles avoit au sujet? il me répondit que j'entendois l'Ecriture en „ vrai Paysan, & que je ne comprenois pas l'interprétation „ de la Cour." Cet Ecrivain finit par ces paroles (13). „ On „ pourroit souhaitter que Mr. Johnson eût grossi son Livre „ en s'étendant sur ce qu'il ne fait qu'indiquer, & toucher en „ passant: je parle de la doctrine du *Miroir*, *les Loix d'Edouard le Confesseur*, *l'Epée Royale*, & l'autorité du *Grand Maître d'Angleterre*, & des autres Grands Officiers du Royaume; mais surtout il seroit à souhaitter qu'il nous eût „ expliqué en quoi consiste l'autorité du *Grand-Maître*, touchant lequel nous ne trouvons que peu de chose ici & là „ dans les Livres imprimés; mais ces traits nous donnent de „ justes raisons de croire, que ce Grand Officier avoit plus „ de droit de remédier aux désordres du Gouvernement, que „ notre Clergé ne le fait en général. Et quoiqu'il n'y ait plus „ aujourd'hui, de *Grand-Maître* ordinaire, comme il y en a „ eu cependant, il n'y auroit pas de mal qu'on nous apprît „ en quoi proprement sa Charge consistoit, & comment elle „ a été abolie." IV. *An Essay concerning Parliaments at a certainty; ou les Kalendes de Mai.* V. *Notes sur la belle Edition* (the Phenix Edition) *de la* Lettre Pastorale. Imprimé en 1694 in-4. VI. *Réfutation d'une Brochure intitulée* Lettre où l'on pése la Nécessité de conserver des Forces de terre en tems de Paix, avec les dangers qui peuvent en résulter. En 1697. VII. *Seconde Partie de la Réfutation de* cette Lettre, *où l'on défend par occasion* la Grande Chartre. Il tâche de prouver dans ce Traité. „ *premiérement* que la *Grande Chartre* „ est beaucoup plus ancienne que le tems du Roi Jean, & „ par conséquent qu'on ne peut en flétrir l'origine par ce qui „ s'est fait sous ce Prince, quand même sa confirmation auroit été extorquée par rebellion. *En second lieu*, qu'il s'en „ faut de beaucoup que les Actes par lesquels elle a été „ confirmée sous les régnes de Jean & de Henri III. ayent „ été obtenus par la voye de rebellion." Il finit en disant, „ Que l'idée qu'on doit se faire de la *Grande Chartre* revient à „ ceci. C'est qu'elle est un Abrégé des Droits naturels & inhérens des Anglois, que les Rois Normans, en donnant „ dans la suite une Chartre, se sont engagés à ne point violer, ensorte qu'elle n'est qu'un Acte de Sûreté à la maniére „ Normande, que ces Droits ne seront point violés. Mais „ nous ne tenons pas ces Droits de la Chartre; non, ce n'est „ pas ce vieux Parchemin & ses Sceaux, qui nous a tant „ couté, qui nous ont donné ces Droits; ce sont ceux que „ la naissance donne à tout Anglois, & qu'aucun Roi ne „ peut ni donner ni ôter. Ce sont *les Franchises du Pays*, „ comme ils sont nommés dans l'Acte 25 d'Edouard III; & „ chaque Anglois étant né dans le Pays, les acquiert en naissant." VII. *Discours sur divers Sujets de Morale*, contenant onze Sermons.

(12) P. 19.

(13) P. 30. 31.

JOHNSON (JEAN) étoit fils unique de Mr. Thomas Johnson Vicaire de Frindsbury proche de Rochester dans la Comté de Kent, & de Marie fille de Mr. François Drayton, Recteur de Little-Chart dans la même Province, mais dans le Diocése de Cantorbery [*A*]. Il nâquit le 30 Décembre 1662, & fit ses premiéres études dans l'Ecole du Roi à Cantorbery, où il fit de si grands progrès dans les trois Langues

[*A*] *Dans le Diocése de Cantorbery.*] Son pere mourut au bout de quatre années de mariage, laissant son fils & une fille à élever à sa femme, avec peu de bien; comme il étoit à Barham près de Cantorbery, la Veuve alla s'établir dans cette Ville, pour procurer une meilleure éducation à ses enfans; elle y demeura près de soixante ans, étant morte environ à quatre-vingt-dix ans, à peu près deux ans après la mort de son fils, que sa fille eut la prudence de lui cacher, pour que sa vieillesse ne fût pas troublée par la connoissance d'une pareille perte, & le peu de vie qui lui restoit empoisonné par la douleur.

[*B*] Le

gues ſavantes, Latine, Grecque, & Hébraïque, ſous Mr. Lovejoy pour lors Régent de cette Ecole, qu'il n'avoit qu'un peu plus de quinze ans quand on l'envoya à l'Univerſité de Cambridge, où il entra le 4 Mars 167$\frac{7}{8}$ dans le Collége de Ste. Marie Madelaine, ſous la direction de Mr. Turner, Membre de ce Collége. Au Printems de l'année 168$\frac{1}{2}$ il prit le degré de Bachelier-ès-Arts comme Membre de ſon Collége. Peu après le Doyen & le Chapitre de Cantorbery le nommérent à une place d'Ecolier dans le Collége de Corpus-Chriſti (appellé communément Bennet), qui a été fondé par Matthieu Parker, premier Archevêque de Cantorbery après l'établiſſement de la Réformation ſous la Reine Eliſabeth; Johnſon fut admis le 29 Avril 1682, & mis ſous la direction de Mr. Beck Membre de ce Collége. Il fut reçu Maître-ès-Arts comme Membre du Collége de Bennet, à l'Acte de 1685. Il fut peu de tems après ordonné Diacre, & devint Curé de Mr. Thomas Hardres Recteur des deux Hardres, haute & baſſe (*upper and Lower Hardres*), proche de Cantorbery. Le 19 Décembre 1686, le Docteur Thomas Sprat, Evêque de Rocheſter & Doyen de Weſtminſter, l'ordonna Prêtre dans la Chapelle de Henri VII. Le 9 Juillet 1687 le Docteur Guillaume Sancroft Archevêque de Cantorbery le nomma Vicaire de *Boughton under the Blean*, le Prélat lui permit en même tems de poſſéder en ſéqueſtre la Cure voiſine de Hern-Hill: il deſſervit lui-même ces deux Egliſes, Officiant le matin dans l'une, & l'après-midi dans l'autre [*B*]. Le 24 Octobre de l'année 1689 il épouſa Marguerite fille de Thomas Jenkin, Gentilhomme de l'Ile de Thanet, ſœur de feu Mr. Robert Jenkin Principal du Collége de St. Jean à Cambridge, & de Mr. Henri Jenkin Recteur de Tilney, dans la Comté de Norfolk. Environ ce tems-là il y eut un certain Sale, homme de néant, qui ſe donnoit pour Prêtre, ayant forgé des Lettres d'Ordination pour lui-même & pour ſon pere, qui vint dans le Diocéſe de Cantorbery: ce fripon profitant de la confuſion cauſée par la Révolution, fit ſon affaire de rechercher quels Bénéfices étoient tenus ſeulement en ſequeſtre, & pendant la ſuſpenſion de l'Archevêque Sancroft, & avant que le Docteur Tillotſon fût conſacré en ſa place, il en obtint du Grand-Sceau un pour lui, & un autre pour ſon pere [*C*]. Mr. Johnſon, informé des menées de Sale, jugea à propos de prendre ſes précautions pour ſon Bénéfice de Hern-Hill, & de ſe mettre à couvert des entrepriſes que ce drolle, ou quelqu'un de ſes ſemblables, pourroit faire à ſon préjudice: comme l'Archevêque Sancroft n'étoit encore ſuſpendu que de ſes fonctions, & qu'il jouïſſoit des Bénéfices, il nomma Johnſon à celui de Hern-Hill, dont il fut pourvu le 16 Octobre 1689 par le Docteur George Oxenden, Vicaire-Général de l'Archevêque, & dans ce tems-là celui du Doyen & du Chapitre de Cantorbery, qui avoient l'adminiſtration du Spirituel pendant la ſuſpenſion de l'Archevêque. Mais comme le Bénéfice avoit été tenu ſi longtems en ſequeſtre ſeulement, qu'il étoit dévolu à la Couronne, Mr. Johnſon jugea à propos de fortifier ſon Droit par une Patente du Grand-Sceau, qui lui fut expédiée le 12 Avril 1690. En l'année 1697 la place de Vicaire de St. Jean dans l'Ile de Thanet, ſous lequel la Ville de Margate reſſortit, étant devenuë vacante, l'Archevêque Tenniſon qui en étoit le Patron, conſidérant l'étenduë de cette Cure, ſouhaitta d'y mettre un Sujet diſtingué, & il crut qu'il n'y avoit dans tout ſon Diocéſe perſonne qui poſſédât les qualités requiſes que Mr. Johnſon; il le ſollicita donc de ſe charger du ſoin de cette grande & nombreuſe Paroiſſe. Comme le revenu étoit petit, & la peine fort grande, l'Archevêque pour l'engager à ſe charger de cette Cure, le nomma le premier de Mai 1697, Vicaire d'Appledore (très-bon Bénéfice) ſur les frontiéres de la Marche de Romney; mais Mr. Johnſon choiſit de ne tenir Margate qu'en ſequeſtre. Il avoit deux fils en âge d'étudier, mais il ne voulut pas les envoyer à l'Ecole hors de chez lui; il les inſtruiſit lui-même, diſant qu'il croyoit qu'un Pere, qui étoit en état de le faire, n'étoit pas moins obligé de les inſtruire, qu'une Mere de les allaitter dans leur enfance, quand elle le pouvoit; & comme il crut qu'ils apprendroient mieux en compagnie, que s'ils étoient ſeuls, il prit en penſion deux ou trois jeunes gens, fils de quelques bons amis. Pluſieurs autres perſonnes de ſa connoiſſance le ſollicitérent de prendre leurs enfans, mais il le refuſa. Il étoit connu dans tout le Diocéſe, & l'on eſtimoit ſi fort ſon habileté dans toutes les Sciences, que quoiqu'il fût dans le coin le plus éloigné de la Province, il auroit pu avoir une grande maiſon remplie de Penſionnaires, s'il avoit voulu. Mais au contraire, trouvant qu'il ne pouvoit vaquer, comme il le ſouhaittoit, à ſa petite Ecole, à ſa grande Cure, & à ſes Etudes, il ſupplia humblement l'Archevêque ſon Patron de lui permettre de quitter entiérement Margate, & de ſe retirer dans ſa Cure d'Appledore, ce qui lui fut enfin accordé, avec quelque difficulté; ce ne fut même qu'après que l'Archevêque eut cherché par tout ſon Diocéſe & dans l'Univerſité de Cambridge un Sujet, propre à le remplacer [*D*]. Il s'établit à Appledore en 1703, & dès que ſon fils aîné fut en état d'aller à l'Académie (comme il le fut en 1705, n'ayant pas encore quinze ans accomplis), il l'envoya à Cambridge, & mit en même tems ſon autre fils à l'Ecole, juſqu'à ce qu'il eut achevé ſes premiéres études; il renvoya en même tems tous ſes penſionnaires. Dans les commencemens de ſon ſéjour à Appledore, il s'y plaiſoit beaucoup, parce qu'il pouvoit y étudier ſans diſtractions. Mais ſa ſatisfaction ne dura pas longtems; au bout d'un an ou deux, l'air marécageux de ce lieu lui cauſa & à toute ſa famille une ſi violente maladie, qu'ils coururent tous riſque de la vie; mais Dieu leur fit la grace de les conſerver alors. Cependant le tempérament de Mr. Johnſon, qui juſqu'à ce tems-là avoit été fort bon, fut ſi affoibli, qu'il n'a jamais depuis eu la même vigueur qu'il avoit euë auparavant. C'eſt ce qui lui fit ſouhaitter de quitter Appledore auſſitôt qu'il le pourroit; la Cure de Cranbrook étant devenuë vacante, il la demanda à l'Archevêque, qui la lui accorda avec plaiſir, & l'y nomma le

[*B*] *Le matin dans l'une & l'après-midi dans l'autre.*] Quoiqu'il entrât ſi jeune dans le Miniſtére, il fit voir par ſon premier Sermon à ſes Paroiſſiens, & à tous les autres qui l'entendirent, & qui n'étoient pas en petit nombre, qu'il avoit les qualités requiſes pour s'en bien acquitter. Il avoit pour texte *Hébr.* XIII. 17. *Obéïſſez à vos Conducteurs & vous y ſoumettez, car ils veillent pour vos âmes comme ceux qui en doivent rendre compte, afin que ce qu'ils en font ils le faſſent avec joye, & non point à regret; ce qui ne pourroit que vous être deſavantageux.* Il prit occaſion de ces paroles, de leur expoſer quels étoient ſes devoirs envers eux, en diſant qu'il ſe propoſoit de les remplir avec fidélité; il leur mit auſſi devant les yeux ce qu'il étoit raiſonnablement en droit d'attendre d'eux, pour que ſon travail & ſes ſoins ne fuſſent pas inutiles. Il s'en acquitta d'une maniére, qui convainquit tous ſes Auditeurs, que tout jeune qu'il étoit, il connoiſſoit parfaitement la nature de ſa charge, & comment il devoit en remplir les devoirs, en un mot, qu'on ne devoit pas mépriſer ſa jeuneſſe. La ſuite répondit à ces commencemens, deſorte qu'il ſe fit fort aimer & reſpecter dans l'une & l'autre Paroiſſe, & que tous les Eccléſiaſtiques des environs de Cantorbery le regardérent comme un homme qui ne le cédoit, ſinon pour l'âge, à aucun des Miniſtres du Diocéſe.

[*C*] *Un pour lui & un autre pour ſon pere.*] Le Docteur Tillotſon, pendant les trois années qu'il fut Archevêque, ne fit point la viſite de ſon Diocéſe. Mais le Docteur Tenniſon, dès la premiére année qu'il eût été transféré au Siége de Cantorbery, ſavoir en 1695, fit la viſite, & tous ceux qui poſſédoient des Bénéfices eurent ordre de produire leurs Lettres d'Ordination. Ces Lettres ayant été remiſes entre les mains du Docteur Jean Batteley, Archidiacre de Cantorbery, il reconnut d'abord en examinant celles des deux Sales, qu'elles étoient ſuppoſées, & il les en accuſa. Le fils ſoutint opiniâtrement que ces Lettres n'étoient point ſuppoſées, mais le Pere avoua bientôt qu'il n'étoit point ordiné; que ſon fils lui avoit ſeulement apporté ces deux parchemins, & lui avoit dit, que par l'un il étoit fait Diacre, & par l'autre Prêtre. Ils ne s'expoſérent pas aux pourſuites, mais ſe ſauvérent par la fuite. J'ignore ce qu'ils ſont devenus; j'ai ſeulement ouï dire, que le fils s'eſt érigé quelque part en Prédicateur parmi les Nonconformiſtes.

[*D*] *Un Sujet propre à le remplacer.*] On engagea à force de ſollicitations Mr. Jean Warren, Membre du College de la Reine à Cambridge, à ſe charger de cette Cure; il contenta beau-

13 Avril 1707: c'eſt-là qu'il a demeuré juſqu'à ſa mort, ayant conſervé en même tems ſon Bénéfice d'Appledore [*E*]. Dans les années 1710 & 1713 le Clergé du Diocéſe de Cantorbery le choiſit pour être un de ſes Députés à la Convocation, qui s'aſſembla avec le Parlement ces deux années-là. Comme la premiére de ces Aſſemblées eut la permiſſion de continuer ſes Séances & de traiter des affaires de Religion (quoiqu'elle n'achevât rien à cauſe du différend qui s'éleva entre les deux Chambres) il fut toujours aſſidu à ſe trouver dans la Chambre dont il étoit Membre, lorſqu'il y avoit quelque affaire ſur le tapis; ce qui fit que ſes talens & ſon ſavoir furent connus & eſtimés des principaux Eccléſiaſtiques de la Province, autant qu'ils l'étoient déjà de ceux du Diocéſe où il demeuroit; enſorte que depuis ce tems-là on le conſultoit ſouvent pour ſavoir ſon ſentiment ſur des cas particuliers; il recevoit des Lettres des endroits les plus reculés de la Province de Cantorbery, & quelquefois même des autres Provinces, pour lui demander ſon avis ſur des matiéres importantes, principalement touchant la Religion & les Loix Eccléſiaſtiques d'Angleterre. Il demeura dix-huit ans à Cranbrook, & ne s'y fit pas moins eſtimer & aimer, qu'il avoit fait dans tous les autres lieux où il avoit demeuré, par les véritables amis de *la pure Catholique Religion de* JESUS-CHRIST, telle qu'on la profeſſe & qu'elle eſt établie dans l'Egliſe Anglicane. Mais comme il y avoit dans ce lieu quantité de Non-conformiſtes de toutes les Sectes, & d'autres, qui quoiqu'ils fréquentaſſent les exercices de la Paroiſſe, paroiſſoient goûter davantage les principes des Non-Conformiſtes, du côté deſquels ils ſe rangeoient dans toutes les occaſions, n'évitant que de ſe trouver dans leurs aſſemblées, je ne ſaurois dire juſqu'où ils l'eſtimoient & l'aimoient. Sa conduite & ſes mœurs étoient néanmoins ſi irreprochables, qu'ils ne pouvoient le taxer d'aucun autre défaut, ſinon de ſon zéle ardent pour l'Egliſe Anglicane, ce qui ne pouvoit que paſſer pour une vertu chez les perſonnes impartiales. Quelques-uns de ces fauteurs des Non-Conformiſtes tâchérent de lui faire du chagrin, en formant dans ſa Paroiſſe un parti contre lui, uniquement parce qu'il ne pouvoit l'engager à être auſſi Latitudinaire en matiére de Religion qu'eux; mais ils échouérent dans leur deſſein, & il ſe trouva avoir trop d'amis [*F*]. Ce fut peu de tems avant que de quitter Appledore, qu'il commença, en publiant quelques petits Ouvrages, à faire connoître au Public ſon ſavoir, qui juſques-là n'étoit guére connu hors de l'étenduë du Diocéſe, ſinon de quelques amis particuliers; il avoit cependant tant de modeſtie, qu'il ne voulut pas y mettre ſon nom, juſqu'à ce qu'il s'en fit du moins une ſeconde Edition. Le premier de ces Ouvrages étoit une *Paraphraſe avec des Notes ſur le Livre des Pſeaumes* [*G*] *ſelon la verſion retenuë dans le Livre des Communes Priéres.* Il publia ce Livre en 1706. Le ſecond Ouvrage qu'il mit au jour, en 1708, fut le *Manuel* * *des Eccléſiaſtiques* [*H*], & l'année ſuivante, 1709, il imprima la *ſeconde partie* de ce Livre [*I*]. En 1710, *L'Oblation propitiatoire dans l'Euchariſtie* [*K*]; en 1714 *Le Sacrifice non-ſan-*

† *Le Vade Mecum.*

beaucoup ſes Paroiſſiens, étoit bon Prédicateur, & d'un caractére doux; mais n'ayant pas voté au gré de l'Archevêque dans l'élection des Députés au Parlement & à l'Aſſemblée du Clergé; comme il ne tenoit ſon Bénéfice qu'en ſequeſtre, le Prélat le pria de le quitter au bout de deux ans. Mais peu de tems après il devint Chapelain du Docteur Blackhall, Evêque d'Exeter, qui lui donna un Bénéfice, & une Prébende dans ſon Egliſe. Il eſt mort en 1736.

[*E*] *Ayant conſervé en même tems ſon Bénéfice d'Appledore.*] Il entretint toujours un Miniſtre à Appledore pour y faire les fonctions Paſtorales; & comme la Cure de Cranbrook étoit fort étenduë, il y eut auſſi pendant pluſieurs années un Aide. Il n'abandonnoit pas même tellement Appledore aux ſoins de celui qui y réſidoit, qu'il ne rendît de fréquentes viſites à ſes Paroiſſiens; il leur prêchoit & leur adminiſtroit la Ste. Cêne.

[*F*] *Il ſe trouva avoir trop d'amis.*] Il y a à Cranbrook & dans les autres Paroiſſes des Forêts de Kent, quantité de Nonconformiſtes de toutes les eſpéces, Presbytériens, Quakers, Anabaptiſtes &c. Un certain Squire, Juge de Paix, & admirateur déclaré du Livre de Tindal, fauſſement intitulé *les Droits de l'Egliſe Chrétienne*, fit tous ſes efforts pour devenir Marguillier de la Paroiſſe, afin de faire le plus de chagrin qu'il pourroit à Mr. Johnſon. Il ne put cependant y réuſſir, quoiqu'il eût raſſemblé tous les Non-conformiſtes, même les pauvres, les aveugles, & les boiteux, pour donner leur voix pour lui. Piqué d'avoir manqué ſon coup, il entâma un procès ſur ce ſujet devant la Cour Eccléſiaſtique, il y fut condamné, & n'ayant point payé ſes fraix il fut déclaré contumace & excommunié. Alors il ſe fit d'abord Presbytérien, enſuite Anabaptiſte & Sabbatarien, & il eſt à préſent Prédicateur parmi ces derniers. Cet homme eſt le ſeul qui ait tâché de faire de la peine à Mr. Johnſon dans ſa Paroiſſe, mais, comme dit le Proverbe, *quoiqu'il lui ait ſouvent montré les dents, il n'a jamais pu le mordre.*

[G] Paraphraſe avec des Notes ſur le Livre des Pſeaumes.] L'Ouvrage eſt intitulé: *Le Saint Homme David & ſes anciens Traducteurs Anglois éclaircis & juſtifiés. Contenant* 1. *Des Directions pour faire uſage des* Pſeaumes *avec plus de dévotion, & une courte Hiſtoire de la Verſion & des Traducteurs.* 2. Le Pſeautier *ou les* Pſeaumes de David, *ſelon la Verſion de la grande Bible, imprimés tels qu'on les chante ou qu'on les récite dans les Egliſes; avec d'amples Notes pour les expliquer.* 3. *Une Défenſe générale de cette ancienne Verſion contre toutes les objections & les chicanes qu'on y a faites.* Il ſe détermina à défendre cette Verſion, parceque les Eccléſiaſtiques ſont obligés d'y donner leur approbation, comme aux autres parties du Livre des Communes Priéres. Il fit voir dans cet Ouvrage qu'il poſſédoit parfaitement le Grec & l'Hébreu, ſurtout par rapport à l'Ecriture Sainte, & qu'il étoit excellent Critique pour décider, en quels cas il vaut mieux ſuivre la Verſion des Septante, que notre Texte Hébreu, ponctué par les Maſoréthes.

[*H*] *Il mit au jour, en* 1708, *le Manuël des Eccléſiaſtiques.*] Cet Ouvrage contient, comme nous l'apprenons du Titre: *L'Etat ancien & l'Etat préſent de l'Egliſe Anglicane, les Devoirs & les Droits du Clergé, leurs Privilèges, & leurs Peines. Où l'on trouve des Directions touchant l'Ordination, l'Inveſtiture, & la priſe de Poſſeſſion, & les principales difficultés que les Eccléſiaſtiques rencontrent communément dans l'exercice de leurs fonctions.* Il fait voir dans ce Livre une grande connoiſſance de toutes les Loix qui regardent l'Egliſe d'Angleterre, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques. Cet Ouvrage a été ſi bien reçu du Public, & ſurtout du Clergé, qu'il a fallu environ tous les trois ans en faire une nouvelle Edition; car dans l'eſpace d'environ quinze ans, il s'en eſt fait au moins cinq Editions; la premiére étant de l'année 1708, & la cinquiéme de 1723.

[*I*] *La ſeconde Partie de ce Livre.*] Elle contient le Code Canonique de la primitive Egliſe Univerſelle, Orientale & Occidentale juſqu'à l'an de Jéſus-Chriſt 787, tiré des Originaux Grecs & Latins; tout ce qu'il y a de Canons, de Decrets, ou d'autres choſes curieuſes & inſtructives ſur cette matiére, ſe trouvent raſſemblées ici. Le tout eſt accompagné de Notes pour expliquer & éclaircir ce qui en a beſoin, un ample Indice, & une Préface, où l'on montre l'utilité de l'Ouvrage, avec quelques réflexions ſur deux Livres, l'un intitulé, *la Conformité Modérée*, & l'autre intitulé *les Droits de l'Egliſe.* Il fait voir dans cette ſeconde Partie autant de connoiſſance des Loix Eccléſiaſtiques & de la Diſcipline de l'ancienne Egliſe Catholique, qu'il en avoit montré dans la premiére des Loix & de la Diſcipline de l'Egliſe particuliére, dont il étoit membre. Il a vu trois Editions de cet Ouvrage.

[*K*] *L'Oblation Propitiatoire dans l'Euchariſtie.*] Cette petite Piéce parut ſans nom d'Auteur, auſſi-bien que toutes les autres qu'il avoit données juſques-là. Il ſe cachoit par un principe de modeſtie, ſouhaittant de demeurer dans l'obſcurité où il avoit vécu juſqu'à ce tems-là. Mais dès qu'on avoit lu ſes Livres, on en étoit ſi généralement ſatisfait, que tout le monde ne pouvoit s'empêcher de rechercher qui en étoit l'Auteur; & ſes amis particuliers, à qui il en avoit fait préſent, ne pouvoient obtenir d'eux-mêmes, de ne pas informer le Public à qui il étoit redevable de ces excellens & utiles Ouvrages. Mais à l'égard de celui dont il s'agit ici, l'*Oblation Propitiatoire*, il nous inſtruit lui-même dès le commencement du Livre, de la raiſon qui l'a engagé à cacher ſon nom: „ Le „ Lecteur impartial, *dit-il*, ne concevra aucun préjugé deſ„ avantageux à cet Ouvrage, ſur ce qu'il eſt anonyme, s'il „ fait ſeulement réflexion, combien il eſt dangereux de plai„ der ouvertement en faveur de la Théſe pour laquelle je „ me déclare au titre de mon Livre. Un très-ſavant Théo„ logien s'eſt vu expoſé au reproche de pancher vers le Pa„ piſme, pour s'être franchement expliqué en faveur de cet„ te opinion. Son Adverſaire ne ſe contente pas d'inſinuer ce „ ſoupçon une ou deux fois, mais il le répéte bien vingt fois, „ dans un Livre qui ne contient qu'un peu plus de deux-cens „ pages; je ne crois pas devoir fournir à de telles gens l'oc„ caſion de travailler à me perdre, en m'attribuant cet infame „ caractére." Le Docteur Charles Trimnel, alors Evêque de Norwich, & depuis de Wincheſter, ayant relevé un ou deux endroits de la ſeconde Partie du *Manuël* rélatifs à cette matiére, dans une Inſtruction Paſtorale à ſon Clergé, publiée peu de tems avant le Livre de Mr. Johnſon dont nous parlons, celui-ci y ajoûta une Apoſtille, pour défendre les endroits attaqués contre les Objections de l'Evêque. Mais malgré les ſoins qu'il prit de ſe cacher, on ſut bientôt qu'il étoit l'Auteur de l'*Oblation Propitiatoire*, & il ſe vit attaqué. On répondit (j'entends, qu'on prétendit répondre) à ſon Livre; le Docteur Thomas Wiſe, Eccléſiaſtique de Cantorbery, & divers autres, ſe mirent ſur les rangs, pour plaire au Docteur Thomas Tenniſon, Archevêque de Cantorbery, qui ne goûtoit pas la doctrine du SACRIFICE EUCHARISTIQUE; & pendant le reſte de la vie de ce Prélat, qui juſqu'alors avoit paru avoir du moins beaucoup d'eſtime pour Mr. Johnſon, ce Théologien fut entiére-

ſanglant [*L*]. Trois ans aprés, ſavoir en 1717, il publia la *ſeconde* Partie du *Sacrifice non ſanglant* [*M*]; & tiérement diſgracié à Lambeth. Cela ne le découragea pourtant point, & ne l'empêcha pas de continuer à ſoutenir ce qu'il croyoit être une Vérité, perſuadé qu'il devoit y perſévérer, ſans égard pour perſonne, ſurtout s'agiſſant, comme il le penſoit, d'une *Vérité importante*. C'eſt ce qui le détermina à examiner & à traiter la matiére plus à fond, à mettre le *Sacrifice Chrétien* dans un plein jour, & à prouver par l'autorité de l'Ecriture Sainte, & par les témoignages des anciens Peres, & des Liturgies des quatre ou cinq premiers Siécles, que l'Euchariſtie eſt un véritable Sacrifice, proprement ainſi nommé. C'étoit-là un Ouvrage qui demandoit du tems & du travail pour raſſembler les matériaux néceſſaires, & du jugement pour les bien mettre en œuvre. Il ne laiſſa pourtant pas de finir la premiére & la plus difficile partie de cet utile Ouvrage, dans l'eſpace d'environ trois ans.

[*L*] Le Sacrifice non-ſanglant.] Le titre entier eſt: *Le Sacrifice non-ſanglant & l'Autel, dévoilés & appuyés.* Traité *où l'on explique la Nature de l'Euchariſtie, ſelon le ſentiment de l'Egliſe Chrétienne des quatre premiers Siécles, en prouvant que ce Sacrement eſt un véritable Sacrifice proprement dit, tant Euchariſtique que Propitiatoire. Qu'il eſt offert par de véritables Sacrificateurs ſur un Autel proprement dit, & qu'il eſt conſumé par la Manducation. A quoi l'on a ajoûté une Preuve qui juſtifie,* QUE *ce que notre Sauveur dit au Chap.* VI. *de St. Jean, lorſqu'il parle de manger ſa Chair & de boire ſon Sang, doit s'entendre principalement de l'Euchariſtie. Avec une Epître à Milord Evêque de Norwich, des Remarques ſur le Livre du Docteur Wiſe, intitulé;* l'Euchariſtie Chrétienne établie. *Et quelques Réflexions ſur un Brochure, intitulée* Réponſe aux Exceptions contre l'inſtruction de Milord Evêque d'Oxford (le Docteur Guillaume Talbot, depuis Evêque de Durham). On trouve à la ſuite de ce Livre un Recueil des témoignages des anciens Peres, des Conciles, & des Liturgies, auxquels on renvoye dans le Corps de l'Ouvrage; ces paſſages ſont dans les Langues Originales en Grec & en Latin, ils commencént à St. Clément, qui étoit contemporain des Apôtres, & finiſſent par Théodoret, qui fleuriſſoit l'an 423; par le Concile de Tolède, l'an 400; par le Sacramentaire de St. Grégoire, l'an 590. L'Epître à l'Evêque de Norwich eſt écrite avec une liberté vrayement Angloiſe, ſans pourtant manquer au reſpect dû à ce Prélat & à ſon caractére. Il lui dit en commençant. „ Mylord, vous êtes de cet Ordre reſpectable, qu'on a toujours regardé, juſqu'à ces derniers tems, comme celui à qui Jéſus-Chriſt lui-même avoit confié d'une façon particuliére, la garde de l'Autel. Un Evêque & un Autel, ç'a toujours été la deviſe de l'Egliſe Apoſtolique, depuis le tems même de St. Ignace; & l'on a toujours conſidéré comme une choſe honorable à tous les hommes de combattre pour les Autels, mais ſurtout à ceux qui par leur emploi ſont appellés à y aſſiſter continuellement." Pag. 10. il dit „ J'ai tout ſujet d'attendre, que tous les juges deſintéreſſés ſeront perſuadés de la vérité de ce que j'avance, juſqu'à ce que ceux qui ſont d'un ſentiment contraire puiſſent produire l'exemple d'un Evêque ſans Autel, ou d'une Liturgie ſans vrai Sacrifice, tirés des Sources de la pure Antiquité." Et p. 25. il ajoûte. „ Je ne doute nullement, que tout Evêque, qui dans la primitive Egliſe auroit combattu ou affoibli le Sacrifice, auroit été obligé de céder ſa place à un Succeſſeur Orthodoxe. Car j'ai des raiſons de croire que les anciens Evêques, le Clergé & le Peuple ne s'accordoient ſur aucun article de Doctrine ou de Culte, plus parfaitement, qu'ils le faiſoient dans leurs idées & dans leur pratique ſur l'Oblation Euchariſtique." Enfin il dit p. 59 à la fin de cette Epître. „ Je croirai qu'il me ſera bien plus glorieux aux yeux de Dieu, & de mon bienheureux Sauveur, auſſi-bien qu'à ceux de tous les véritables & judicieux Chrétiens, d'être regardé comme le dernier Prêtre de l'Egliſe Anglicane qui ait écrit pour la défenſe du Sacrifice, que d'avoir été le premier Evêque qui l'ait combattu." Il parle auſſi dans cette Epître du Docteur Guillaume Talbot, Evêque d'Oxford, & d'un ou de deux autres, qui avoient écrit contre le Sacrifice, & il dévoile avec force & ſolidité la foibleſſe de leurs argumens. L'Ouvrage même fournit des preuves ſatisfaiſantes de ce que le titre promet; & il s'y montre ſi ſupérieur à ſes Adverſaires tant pour l'érudition que pour le raiſonnement, qu'aucun d'eux ne l'a attaqué depuis d'une maniére qui mérite qu'on en parle. Il faut avouër qu'il avoit ſur eux un grand avantage, en ce qu'il plaidoit pour la vérité; & comme il le dit dans ſon Epître p. 22. LA VE'RITE' EST PUISSANTE, ET ELLE TRIOMPHERA DES PLUS PUISSANS ENNEMIS. En un mot, il fit voir qu'il étoit parfaitement maître de ſon ſujet, tandis que ſes Adverſaires parurent n'en avoir qu'une connoiſſance fort ſuperficielle. Il y eut cependant un certain Mr. Pfaff, Théologien Luthérien Allemand, Précepteur du jeune Prince de Wirtemberg, qui entreprit de faire le Modérateur dans cette diſpute, & qui témoigna deſapprouver certaines choſes dans cette premiére partie du *Sacrifice non-ſanglant*; le Docteur Jean Turner, dans ce tems-là Vicaire de Greenwich, & depuis Prébendaire de Cantorbery, y fit quelques réflexions dans une Brochure, qu'il intitula, que l'*Euchariſtie Chrétienne n'eſt pas un Sacrifice proprement dit*, où il attribue à Mr. Johnſon des propoſitions qui ne ſe trouvent point dans ſon Livre, ni rien qui en approche. On vit paroître ſur les rangs un autre, qui quoiqu'il eût de l'obligation à Mr. Johnſon, & qu'il eût fait profeſſion d'être ſon grand ami, jugea à propos, quand il le vit diſgracié à Lambeth, d'informer le Public, qu'il n'étoit plus de ſes amis, & d'imiter le Docteur Turner, en lui attribuant ce qu'il n'avoit point dit: quoiqu'on ne ſoit pas obligé d'être du ſentiment d'un ami, qu'on croit être dans l'erreur, l'honnêteté commune ne permet pas d'accuſer même un ennemi de ce qu'il n'a point dit. Son ancien Antagoniſte, le Docteur Wiſe, fit auſſi quelques réflexions injurieuſes ſur Mr. Johnſon & ſur ſon Livre, dans une *Lettre d'Avis au Docteur Brett* (auquel il ne l'envoya pourtant jamais) ſous le faux nom d'*Ezéchiel Standfaſt*. Mais aucun de ces Ecrivains n'a rien dit qui méritât réponſe, n'ayant invalidé aucune des raiſons, ni aucune des autorités, contenues dans l'Ouvrage de Mr. Johnſon.

[*M*] *La ſeconde Partie du* Sacrifice non-ſanglant.] L'Imprimeur y a mis par mégarde la date de 1718, mais le Livre a réellement paru au mois de Fevrier 1715, le titre entier eſt: *Le Sacrifice non-ſanglant & l'Autel dévoilés & appuyés.* Traité *où l'on explique la Nature de l'Euchariſtie, ſelon le ſentiment de l'Egliſe Chrétienne des quatre premiers ſiécles. Seconde Partie. Dans laquelle on montre en quoi l'Euchariſtie s'accorde avec les anciens Sacrifices, & en diffère, & ſon excellence par-deſſus eux. L'importance de l'Euchariſtie, comme Feſtin & comme Sacrifice. La Neceſſité de la frequente Communion. L'Unité de l'Euchariſtie. La Nature de l'Excommunication. Et l'ancienne méthode de ſe préparer. Avec des Dévotions pour l'Autel.* Il parle dans ſa Préface des Auteurs nommés ci-deſſus, qui avoient attaqué la premiére partie de ſon Livre. Il traite Mr. Pfaff comme un honnête-homme & un ſavant, parce qu'il avoit écrit d'une maniére convenable à ces qualités, quoiqu'il fût aiſé de répondre à ſes Objections, ſurtout à un homme tel que Mr. Johnſon, qui poſſédoit le ſujet à fond. Pour les autres il les traite avec le mépris qu'ils méritoient. Ces deux Parties du *Sacrifice non-ſanglant* ſont dignes de l'attention de tous les Théologiens, & méritent d'être lus & d'avoir place dans leur Cabinet: la ſeconde Partie ne peut qu'être d'une grande utilité à tout Chrétien religieux, entre les mains de qui elle devroit être. L'Auteur nous apprend dans la Préface de cette Seconde Partie, que ç'avoient été-là ſes vuës. „ La premiére Partie de cet Ouvrage, *dit-il*, a été compoſée pour l'uſage de ceux qui ont le loiſir & l'envie d'approfondir ce qu'il y a de plus abſtrus & de plus difficile dans cette queſtion. Depuis qu'elle a paru, *j'ai été prié* par des perſonnes d'un grand mérite très-judicieuſes, de réduire cette doctrine en abrégé, & de l'énoncer dans le ſtile le plus ſimple, qu'il ſeroit poſſible, pour l'inſtruction de cette eſpèce de Lecteurs, qui n'aiment pas à lire des Livres qui demandent une longue & forte application. C'eſt dans cette vuë que j'ai fait cette ſeconde Partie de maniére, que quoiqu'elle ſoit moins étenduë que la premiére, & qu'elle ſoit primitivement deſtinée à achever de remplir mon plan ſur ce ſujet, on peut cependant recueillir de ce Volume le grand but de l'Euchariſtie. Ce Deſſein m'a obligé de répéter dans l'Introduction certaines choſes, que j'avois déja dites dans la premiére partie; que je puis cependant nommer plutôt de nouveaux éclairciſſemens, que des répétitions. Et pour qu'un Lecteur d'une capacité médiocre fût en état d'entendre ce Livre, j'ai tâché par-tout de m'exprimer dans les termes les plus ſimples que notre Langue peut fournir, ou du moins qu'il m'a été poſſible de trouver. Le Sujet eſt en apparence neuf: car qu'y a-t-il de ſi ancien, qui étant hors d'uſage, n'ait pas un air de nouveauté pour la génération préſente? Mais dans le fond & ſelon la vérité *le Sacrifice de* l'EUCHARISTIE eſt auſſi ancien que le Chriſtianiſme même, & les Sacrifices en général ſont auſſi anciens que le Monde. Mais d'adopter des idées qui ont été depuis longtems abandonnées, d'exprimer les opinions & la pratique des Anciens dans le langage reçu aujourd'hui, & de le faire d'une maniére propre à faire goûter leurs ſentimens au gros des Lecteurs Anglois, c'eſt ce qui n'eſt pas aiſé. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde comprend mon but. Si je le manque, le Lecteur doit l'attribuer au défaut d'expreſſions." Mr. Johnſon eut la ſatisfaction de voir, après la publication de cette ſeconde partie, que quoique cette primitive doctrine de l'Egliſe Chrétienne qu'il avoit tâché de faire revivre, ne fût pas auſſi ardemment & auſſi généralement ſuivie, qu'il l'auroit ſouhaitté, elle eſſuyoit moins de contradiction. Ses Adverſaires furent réduits au ſilence au point de ne plus produire leurs injurieuſes accuſations de Papiſme, & de n'oſer plus nier directement la vérité de la doctrine qu'il ſoutenoit; quoiqu'ils ne vouluſſent pas la reconnoître, ils ſe contentérent d'inſinuer qu'ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire de publier & d'enſeigner cette doctrine, quand même elle ſeroit vraye. C'eſt ce qui paroit par la Préface de l'Ouvrage, dont je rendrai compte tout à l'heure, où il dit P. LIII. „ Nos Révérends Peres nous ſont connoître, dans toutes les occaſions qui s'en préſentent, la penſée où ils ſont, qu'il eſt néceſſaire de revoir la Liturgie de l'Egliſe Anglicane. Je ne puis m'empêcher de dire, qu'à mon avis il n'y a point de partie qui ait plus de beſoin de réviſion, que l'Office de la Communion: & de concevoir quelque eſpérance que la choſe ſe fera, ſi jamais on permet à notre Aſſemblée du Clergé d'entreprendre cet important Ouvrage. Car je remarque avec ſatisfaction, que les Théologiens les plus diſtingués de notre Egliſe ne parlent plus avec tant d'averſion du Sacrifice, & ne témoignent plus une auſſi vive indignation ſur ce ſujet, qu'ils faiſoient ci-devant. Un des plus illuſtres, que j'aurois le moins eſpéré de voir favorable à mes ſentimens, ſe contente de dire, dans un Sermon prononcé à l'Aſſemblée anniverſaire des Ecoles de Charité, en 1716, *ſoit que la Cêne du Seigneur ſoit un Sacrifice réel, ou une ſimple Commémoration d'un vrai Sacrifice, les Théologiens conviennent que les effets en ſont les mêmes.* Et il eſt vrai que les Théologiens, qui ne croyent pas que l'Euchariſtie ſoit un Sacrifice, peuvent ſe propo-

ſer,

& en l'année 1720, un *Recueil des Loix Ecclésiastiques* &c. [*N*]. En 1728 sa fille, nommée Marie, la seule de ses enfans qui lui ait survécu, & par conséquent son héritiére, publia quelques Discours posthumes, dont il avoit lui-même destiné quelques-uns à l'impression, s'il eût vécu plus longtems [*O*]. Comme il n'y

„ ser, & se proposent vraisemblablement, les mêmes fins en administrant & en recevant ce Sacrement, que ceux qui croyent que c'est un véritable Sacrifice: mais il s'agit de savoir, si ceux qui ne le regardent pas comme un Sacrifice, & qui ne l'administrent pas comme tel, peuvent parvenir à ces fins? Ou s'il peut être le même Sacrement que Jésus-Christ a institué, lorsqu'il n'est pas consacré selon son ordonnance? s'il peut être vrayement consacré, sans qu'on l'offre à Dieu? Ce grand Homme croit encore, qu'on ne peut trop déplorer, *que les Théologiens disputent sur cet article* (le Sacrifice de l'Eucharistie) *dans un tems où l'on nie ouvertement, que la mort de Jésus-Christ ait été un vrai Sacrifice propitiatoire.* Mais qu'il me soit permis de dire respectueusement, que je ne connois pas de tems plus propre à réfuter cette fausse doctrine, que celui-là même où on la publie & la soutient. Et en prouvant que l'Eucharistie est un Sacrifice, on prouve par une conséquence nécessaire, que le Corps & le Sang naturel de Jésus-Christ a été un Sacrifice. S'il a été un Sacrifice, il est incontestable qu'il doit avoir été propitiatoire, puisque jamais il n'y a eu de Sacrifice bien & duëment offert à Dieu, qui n'ait été propitiatoire. La propitiation est essentielle au Sacrifice bien & duëment offert. Et je ne puis m'empêcher de dire, que selon mon foible jugement, il est impossible d'établir que le Corps & le Sang de Christ a été un vrai Sacrifice, par aucune autre raison, que par celles dont nous nous servons pour prouver que l'Eucharistie a été instituée par notre divin Sauveur, comme un Sacrifice. Il seroit certainement bien dur à ceux qui soutiennent que l'Eucharistie est un Sacrifice, s'ils étoient obligés de garder le silence, & de ne point publier ce qu'ils pensent, jusqu'à ce que tous les Sociniens fussent morts. Il auroit été bien plus digne de ce grand Homme d'imposer silence aux Sociniens, qu'aux Défenseurs de la Foi Apostolique. Et si nous sommes obligés de nous taire, jusqu'à ce que nous ayons prouvé la vérité du Sacrifice de Jésus-Christ, sans prouver en même tems le Sacrifice de l'Eucharistie, je suis bien sûr que nous attendrons jusqu'au jour du Jugement, & qu'alors encore nous ne le pourrons faire, ni ne le verrons faire à d'autres."

[*N*] *Un Recueil des Loix Ecclésiastiques &c.*] Le titre de ce Livre nous apprend qu'il contient. „Un Recueil de toutes les Loix Ecclésiastiques, Canons, Constitutions, & d'autres Piéces rélatives au Gouvernement, à la Discipline, & au Culte de l'Eglise d'Angleterre, qui ont été faites dans les Langues Latine ou Anglo-Saxone, depuis la fondation de cette Eglise jusqu'au tems de la Conquête. Et tous les Canons & toutes les Constitutions Ecclésiastiques, faites depuis la Conquête & avant la Réformation, dans les Conciles Nationaux, ou dans les Synodes Provinciaux de Cantorbery & d'York, publiés jusqu'à présent en Latin. Traduites pour la première fois en Anglois, avec des Remarques, & les Gloses tirées de Lyndwood & d'Athon, qui ont paru les plus nécessaires." Je dois remarquer que Mr. Johnson s'est trompé, en annonçant sa Traduction, comme *la premiére* Traduction *Angloise*, puisque Mr. Collier en avoit publié il y avoit quelques années la plus grande partie en Anglois, dans son *Histoire Ecclésiastique de la Grande-Bretagne.* Mais Mr. Johnson l'ignoroit. D'ailleurs Mr. Collier n'avoit pas donné toutes ces Piéces dans leur entier, il en avoit omis plusieurs, & en avoit abrégé d'autres. Il y a deux Volumes in-8. de cet Ouvrage de Mr. Johnson. Le premier contient les Loix Ecclésiastiques faites jusques à la Conquête. Le Second renferme celles qui ont été faites depuis la Conquête jusqu'à la Réformation. Et s'il avoit plû à Dieu de lui accorder encore quelque tems de vie, il avoit dessein de donner un semblable Recueil, depuis la Réformation jusqu'à notre tems, plus ample & plus complet, que ce que nous avons dans la Collection de l'Evêque Sparrow. Mais il avoit à peine grossiérement ébauché cet Ouvrage, quand Dieu a jugé à propos de nous en priver, & de le prendre à lui. Il mit son nom aux Ouvrages qu'il fit imprimer après son *Oblation Propitiatoire*, aussi bien qu'à la derniére Edition de son *Manuel*, ou *Vade mecum.* Mais il a publié quelques autres petites piéces sans y mettre son nom; telles sont: *Avis Pastoral à une personne qui a dessein de se faire confirmer par l'Evêque*; & *Avis Pastoral à une personne nouvellement confirmée par l'Evêque*, & quelques autres petites Brochures, qu'il faisoit imprimer à ses dépens pour l'usage de ses Paroissiens, parmi lesquels il les distribuoit *gratis.*

[*O*] *Quelques Discours posthumes* &c.] Le premier Traité, qu'il avoit destiné à l'impression, est intitulé, *Le Communiant primitif*; il consiste en trois Sermons ou Discours, avec des *Dévotions pour l'Autel.* Le premier Discours est sur *Héb.* X. 8. 9. *Après avoir dit tu n'as point voulu, tu n'as point agréé de victimes, d'oblation, d'holocaustes, ni de sacrifices pour le péché, c'est-là ce qui s'offre selon la Loi, il ajoûte aussitôt, me voici je viens pour faire, ô mon Dieu, ta volonté, il abolit le premier, pour établir le second.* Le Second Discours est sur *Luc* XXII. 19. 20. *Puis il prit du pain, & ayant rendu graces, il le rompit & le leur donna, disant, ceci est mon Corps, qui est donné pour vous, faites ceci en mémoire de moi. De-même il leur donna la Coupe après avoir soupé, disant, cette Coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui est répandu pour vous.* Le troisiéme est sur *Jean* VI. 27. *Travaillez à acquérir non une nourriture périssable, mais celle qui dure jusqu'à la vie éternelle, & que le fils de l'homme vous donnera.* On peut regarder ces Discours, comme un Supplément au Traité du *Sacrifice non-sanglant.*

Le second Traité, qu'il avoit destiné à l'impression, est une *Explication de la Prophétie des Septante Semaines, rapportée au Ch. IX. de Daniel.* Cette Prophétie a fort embarrassé les Interprétes, & ils se sont donné beaucoup de peine pour l'ajuster à la Chronologie, depuis l'époque où elle commence, jusqu'à la venuë de Jésus-Christ: ils ont assigné différens commencemens de ces Septante Semaines, quoiqu'il semble que les termes exprès de la Prophétie en fixent le commencement au tems même où elle fut révélée à Daniel, & c'est ainsi que Mr. Johnson, & d'autres avec lui, conçoivent la chose. Or septante Semaines d'années, ou sept fois soixante-dix ans ne font que 490 ans, & il est certain qu'il s'est écoulé un plus grand nombre années depuis la premiére année de Darius ou de Cyrus jusqu'à la venuë de Jésus-Christ & l'entier accomplissement de l'Oracle. C'est ce qui a donné occasion à différentes méthodes, qu'on a suivies pour fixer le point précis d'où il faut commencer à compter ces Semaines. Mr. Johnson montre que toutes ces difficultés, & toutes ces différentes explications viennent uniquement de ce qu'on a suivi le Texte Hébreu, selon la ponctuation des Masoréthes: tandis que l'on a prouvé, & que tous les Savans, du moins la plus grande partie, conviennent, que les Points sont modernes, & qu'on ne doit par conséquent y avoir aucun égard. Mr. Johnson les rejette, & lit le Texte Hébreu selon les Lettres, & sans Points; il le compare avec l'ancienne Version Italique, conservée par Tertullien dans ce passage, & avec les Versions d'Aquila & de Théodotion, & prouve que les sept premiéres Semaines (qui sont clairement distinguées dans la Prophétie des 62 Semaines suivantes) doivent être répétées, & par conséquent qu'il faut les compter deux fois, ce qui fait, au lieu de 49 ans, 98 ans; ces 98 années, ajoutées aux 434 que produisent les 62 Semaines, font ensemble 532 ans. Il prouve ensuite par le Canon de Ptolomée (qui contient la Chronologie la plus certaine de ce tems-là) que depuis la premiére année de Darius (qui est aussi la premiére de Cyrus), en laquelle Daniel dit expressément que fut donné l'Edit pour rebâtir Jerusalem, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, il y a précisément 532 ans. Il montre ensuite, que la derniére Semaine n'est pas, comme les autres, seulement de 49 ans, mais que sa durée doit se déterminer par les événemens, & qu'elle s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la ruine de Jérusalem, & qu'à ce compte elle est de 77 années. La raison sur laquelle il fonde la différence de durée qu'il assigne à cette Semaine, c'est qu'elle est appellée une Semaine, ou la Semaine par excellence. [☞ Je soupçonne qu'il doit y avoir ici quelque faute, car les autres Semaines ne sont que de 7 années & non de 49; d'ailleurs ce Systême paroît bien bizarre, puisqu'au-lieu de Septante Semaines d'années, marquées si expressément dans la Prophétie, il s'en trouve, selon le Calcul de Mr. Johnson, 87. Add. d. Tr.]

La Piéce suivante contient deux Dissertations ou Sermons, *sur la Nature de Dieu, & le vrai Culte qui lui est dû.* Le Texte est *Jean* IV. 24. *Dieu est Esprit: & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en vérité.* Dans le premier Sermon, il explique ce que c'est qu'un Esprit, & il prouve que Dieu est Esprit. „Un Esprit, *dit-il*, désigne un Etre qui a la faculté de penser. Dieu, les Anges, & les Ames humaines, sont des Etres de cet ordre. Ainsi la seule voye de parvenir à connoître Dieu, entant qu'il est Esprit, c'est de considérer notre Ame, & d'examiner quelles sont ses principales qualités." 1. Notre Ame, cet Etre ou cette Substance en nous, par laquelle nous pensons, c'est-à-dire, par laquelle nous connoissons, concevons, délibérons, jugeons, acquiesçons, concluons, rappellons le passé, est ce que nous appellons un Esprit. 2. Une autre propriété de l'Ame est, de sentir tout ce qui affecte le Corps; car le Corps sans l'âme n'a aucun sentiment. 3. Une troisiéme propriété de l'Ame est, qu'elle a le pouvoir de donner du mouvement au Corps. Il n'y a peut-être rien de plus extraordinaire dans la Nature, que de voir que des Corps tels que les nôtres puissent être mus par une pensée. Nous n'avons qu'à vouloir, nos mains travaillent, nos pieds marchent, & tout notre corps est en mouvement, il se plie & prend toutes les attitudes nécessaires à l'exécution de ce qu'il doit faire, à moins que ses membres ne soient empêchés par maladie, ou par quelque autre accident. 4. L'Ame agit avec liberté, elle a le pouvoir de choisir & de refuser: & elle est en cela différente de tout ce qui n'est que Corps ou Matiére. Cette propriété de l'Ame nous rend capables de vertu, & susceptibles de récompense pour l'avoir pratiquée. Mr. Johnson montre ensuite que Dieu est un Esprit tel, qu'il a représenté qu'est notre Ame; mais qu'il posséde ces propriétés d'une maniére infinie. 1. Il ne pense pas d'une maniére défectueuse, comme nous, qui ne pouvons considérer qu'un seul petit objet à la fois; il découvre d'un coup d'œil tout ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera. Nous ignorons à coup sûr l'essence intime des choses; & il y a lieu de croire, que le nombre des choses qui nous sont entiérement cachées, surpasse celui des choses dont nous avons quelque connoissance; mais il n'y a rien qui soit, ou qui puisse être caché à Dieu. Au-lieu que notre mémoire ne contient que les traces imparfaites d'un petit nombre de choses, arrivées il y a quelques années ou quelques siécles, les lumiéres de Dieu s'étendent à tout, à toutes les plus petites choses, comme à toutes les plus grandes; il n'y a, & il ne peut y avoir rien de caché devant lui. 2. Dieu est un Esprit qui a de

n'y avoit pas de Ministre plus soigneux d'instruire de leur devoir par ses Sermons & par ses Discours, ceux qui étoient confiés à sa conduite, & qu'il n'avoit pas moins d'attention & de soin à les instruire par son exemple à vivre Chrétiennement; aussi n'y avoit-il pas de Ministre qui fût plus généralement aimé de ses Paroissiens, des différentes Cures qu'il a desservies, & de tous ceux qui avoient le bonheur de le connoître; il n'a eu d'autres ennemis, que ceux qui l'étoient des Doctrines Chrétiennes, qu'il enseignoit & pratiquoit. Si nous considérons son savoir, son habileté dans la Critique des Langues, si convenable, pour ne pas dire si nécessaire à un Théologien, la vaste connoissance qu'il avoit des Canons, des Constitutions, & des Usages de l'Eglise Catholique de Jésus-Christ, aussi-bien que des Constitutions & des Canons de l'Eglise d'Angleterre en particulier, de ses Usages & de sa Discipline dans tous les siécles, depuis le premier établissement du Christianisme jusqu'à notre tems, les idées nettes qu'il avoit des dogmes de la Religion Chrétienne, & sa capacité à les enseigner, & sa vie pure & exemplaire; nous pouvons dire de lui à juste titre, ce que l'on a dit du savant Mr. Bingham, *Patriarchatum in Ecclesiâ meruit, obiit Parochus.* Mais il est inutile de m'étendre davantage sur son sçavoir, dont l'étenduë paroît

a de la perception. Nos Ames sentent ou apperçoivent ce qui arrive au Corps, & nous pouvons voir & entendre ce qui se passe à quelque distance de nous. Mais nous pouvons perdre cette faculté de sentir, & nous la perdons quelquefois par maladie. Lors même que nous la possédons dans le degré le plus parfait dont notre nature est susceptible, elle nous cause souvent de la peine & de l'inquiétude. Mais Dieu est un Esprit infini, qui apperçoit, & qui apperçoit également, tout ce qui se passe dans les différentes parties de cet Univers. Il sent sans souffrir, il apperçoit sans peine & sans trouble; & cette Perception parfaite ne peut être altérée par aucune infirmité. 3. Dieu est un Esprit, qui peut mouvoir la Matiére. Nous pouvons, d'une certaine maniére, remuer notre Corps, pour lui faire faire des choses nécessaires à notre conservation. Notre Ame peut mouvoir nos membres comme il lui plaît, ou les faire tenir en repos, tant que le Corps est sain & vigoureux; mais tôt ou tard les maladies ou l'âge rendent nos membres incapables d'obéïr à l'ame. Lors même que nous jouïssons de la santé la plus parfaite, que nous sommes dans la fleur de l'âge, & que nous avons toute notre vigueur, notre Ame n'a aucun pouvoir sur notre estomac, & sur les autres parties nobles. Mais Dieu est cet Esprit parfait, qui est le premier Moteur de tout, & en qui nous-mêmes avons la vie, le mouvement & l'être. C'est par le pouvoir qu'il a de mouvoir la Matiére, & de lui imprimer les Loix de mouvement qu'il lui plaît, qu'il a fait cet admirable Systême du Monde, que nous voyons; c'est en continuant les Loix de mouvement convenables à chaque partie de l'Univers, qu'il en est le Conservateur; c'est par le pouvoir qu'il a de suspendre, de varier, de changer ces Loix, selon son bon-plaisir, qu'il en est le Gouverneur; car il n'y a rien dans la Nature, qui n'obéïsse à sa volonté toute-puissante, & qui ne se meuve à ses ordres irrésistibles. 4. Dieu est un Esprit qui agit avec la plus parfaite liberté. L'Ame humaine est libre au point de ne pouvoir être forcée au péché, sans son consentement; & le Corps ne peut faire ni bien ni mal, que par sa direction. L'Ame peut se procurer un bonheur éternel avec la grace de Dieu, en faisant un bon usage de sa liberté. Mais par un effet de notre Corruption, notre Liberté nous devient souvent funeste. Il n'en est pas ainsi de Dieu, la liberté de sa Volonté, dont l'exercice est réglé par la Sagesse & la Pureté la plus parfaite, est réellement la perfection de la Nature divine; parce qu'elle le détermine toujours à choisir ce qu'il y a de meilleur. Dieu est donc un Esprit infini & tout parfait, qui pense de la maniére la plus claire, qui apperçoit tout, le Créateur & le premier Moteur de la Matiére, un Etre libre, & qui fait toujours ce qu'il y a de meilleur. Il faut cependant avouër, que l'idée que nous avons de Dieu est imparfaite, aussi-bien que les connoissances que nous avons de tous les autres Objets. Le second Discours sur le même Texte roule sur les Articles suivans. 1. On explique ce qu'il faut entendre par adorer Dieu en esprit & en vérité. 2. On écarte le faux sens que quelques-uns donnent à cette expression *adorer en esprit*, qui entendent par-là, qu'il faut prier & louër Dieu sans méditation antécédente. 3. On fait voir jusqu'où la spiritualité du Culte exclut l'extérieur, & l'usage des choses corporelles dans le Service que l'on rend à Dieu. 4. On prouve qu'un des moyens les plus propres d'adorer Dieu en esprit, c'est d'avoir des Formulaires de Priéres. 5. On insiste sur l'excellence du Culte Spirituel, & on fait voir combien il est agréable à Dieu.

Le Discours suivant, qui est le premier du second Tome des Oeuvres Posthumes de Mr. Johnson, est le Sermon qu'il prononça à la Fête de l'Ecole de Cantorbery: au devant duquel il y a une Préface, pour prouver qu'il n'y avoit point de Lettres Alphabétiques, avant Moyse. Il convient que l'Ecriture en figures Hiéroglyphiques, telles que celles dont se servoient les anciens Egyptiens, ou en caractéres tels que ceux dont se servent encore les Chinois, où chaque caractére signifie un mot, peut être plus ancienne que Moyse; il soutient seulement, que d'avoir trouvé le moyen d'exprimer tous les mots qui peuvent se prononcer à l'aide d'un peu plus de vingt caractéres, est une découverte qui surpasse les forces de l'Esprit Humain; il prétend par cette raison, que Dieu lui-même enseigna cet Art à Moyse, & que le premier Ecrit en caractéres Alphabétiques est le Décalogue, écrit par Dieu sur deux Tables de pierre. Ce sentiment n'est pas particulier à Mr. Johnson. Gale dans sa *Court of Gentiles. Part. I. Liv. I. Ch.* 10. §. 4. observe que St. Augustin dit (*De Civitate Dei, Lib.* XVIII. Ch. 39.) „ que les Caractéres Hébreux, qu'il suppose „ être les plus anciens) ont commencé à Moyse." Louis Vivès dans ses Notes sur ces paroles de St. Augustin dit: „ l'O„ pinion commune, tant des Chrétiens que des Juifs, est que „ Moyse est l'Auteur des Lettres Hébraïques: Eupoleme & „ d'autres Ecrivains profanes appuyent cette opinion, puis„ qu'ils rapportent que Moyse étoit le plus sage des Hom„ mes, & qu'il inventa les Lettres." Gale cite plusieurs autres Auteurs Chrétiens & Payens, pour prouver que Moyse est l'inventeur des Lettres.

Le Sermon, qui est à la suite de cette Préface, a pour Texte *Nomb.* XI. 29. *Plût à Dieu que tout le Peuple de l'Eternel fût Prophéte.* Il explique ce Vœu de Moyse, dont le vrai sens dépend de celui du terme de *Prophéte.* Tout le monde conviendra, que quel que fût le ministére auquel les Septante Anciens, avec Eldad & Médad, étoient employés, ils prophétisoient. Il montre ensuite qu'il y avoit des Prophetes, du premier ordre, qui recevoient des révélations immédiatement de Dieu lui-même, & qu'il y en avoit d'un second ordre, qui recevoient des révélations des Prophétes supérieurs, pour enseigner & instruire les autres; & c'étoit là l'emploi de ces soixante-dix Anciens. Mais si c'étoit-là leur unique fonction, pourquoi une effusion particuliére de l'Esprit de Dieu sur eux? Car Moyse dit expressément, qu'*aussitôt que l'Esprit reposa sur eux, ils prophétisérent.* Effectivement, si ces Anciens avoient su lire auparavant, ils n'auroient pas eu besoin d'un secours extraordinaire de l'Esprit divin. Mais comme Moyse avoit tout nouvellement appris cet Art, ces Anciens l'ignoroient aussi-bien que les autres; delà vient qu'il est dit, que *Dieu prit de l'Esprit qui étoit sur Moyse, & le mit sur ces soixante-dix Anciens.* C'est de cette maniére que la connoissance des Lettres, qui avoit été donnée à Moyse par l'Esprit, fut communiquée à d'autres, pour qu'ils pussent lire & écrire d'une façon uniforme: Il n'est pas convenable, que des gens entiérement sans Lettres, eussent pu être instruits à cet égard en aussi peu de tems que les circonstances le demandoient, par des moyens purement humains. Ce qui est surtout digne d'attention, c'est qu'en prenant le terme de prophétiser en ce sens, pour lire exactement ce qui a été écrit par un Prophéte d'un Ordre supérieur, on n'est pas obligé de déguiser les derniéres paroles du vers 25. comme l'a fait notre Version Angloise (& Françoise) on peut les traduire, comme les Septante l'ont fait, & comme le porte clairement le Texte Hébreu, *Ils prophétisérent, & n'y ajoûtérent rien.* Ils lurent ce que Moyse leur avoit marqué, sans y rien ajoûter de leur chef; Moyse souhaitte que tous ceux du Peuple de l'Eternel, puissent être de tels Prophetes, capables de lire la Loi de Dieu.

Le Discours qui suit est sur *la Nature & l'Office des Anges*, sur *Pseaum.* CIII. 20. *Louez l'Eternel, vous ses Anges, puissans en vertu, qui obéïssez à la voix de sa parole.* Il prouve dans ce Sermon que les Anges existoient avant la Création rapportée par Moyse, il se sert pour cela du passage de Job XXXVIII. 6. 7. *Quand les fondemens de la Terre furent affermis, & que la pierre du coin pour la soutenir fut posée, les Etoiles du matin chantoient ensemble, & tous les Enfans de Dieu faisoient des acclamations de joye* †. Par les *Enfans de Dieu* nous ne pouvons entendre que les *saints Anges*: or ceux qui témoignoient leur joye à la Création du Monde, doivent avoir été créés auparavant. Que les Anges ne sont pas des Esprits purs, mais qu'ils sont revêtus de corps ou de véhicules, c'est ce qu'il prouve par Luc. XX. 35. 36. où il est dit que *ceux qui obtiendront la Résurrection*, (il est clair qu'il s'agit d'une Résurrection bienheureuse) *seront semblables aux Anges.* Si les Anges étoient des Esprits purs, les Justes leur ressembleroient davantage, dans leur état de séparation du Corps, qu'après que leur Corps & leur Ame auront été réunis. Il semble donc que les Fidéles deviendront plus semblables aux Anges à la Résurrection, par la réunion de leur Ame avec leur Corps, qu'ils ne l'étoient auparavant. D'ailleurs la substance spirituelle des Anges peut aussi peu être vuë des yeux du Corps, ou touchée des mains, que notre Ame; cependant les Anges se sont montrés visiblement en diverses occasions, comme nous l'apprenons de l'Ecriture Sainte. Mais quoique les Anges ayent des Corps, il n'est pas nécessaire de supposer qu'ils sont d'une dimension déterminée, comme le sont les nôtres; on peut très-bien supposer qu'ils les étendent, ou les resserrent, selon que cela leur convient le mieux; & que leurs Corps sont d'une telle nature, qu'il peuvent se rendre visibles ou invisibles, comme il leur plaît.

Enfin les derniéres Piéces des Oeuvres Posthumes de Mr. Johnson, sont quatre Sermons. 1. *Sur la Mort & la Résurrection de Jésus-Christ* Act. II. 31. 32. II. De la Grace extraordinaire de Dieu envers St. Paul. 1 Timoth. I. 14. III. De la Nécessité, des Peines, & de la Mission des Ministres de l'Evangile sur Matth. IX. 35. IV. La Sainteté des Tems & des Lieux sur Lévit. XIX. 30. Nous nous sommes un peu plus étendus sur ces Oeuvres Posthumes de Mr. Johnson, parce qu'elles sont rares, n'y en ayant eu que le nombre d'Exemplaires, pour lesquels on avoit souscrit.

† J'ai suivi la Version Angloise, qui diffère un peu de la nôtre. R. D. T.

dans ses Ouvrages. Sa Conversation étoit aisée, gaye, & instructive. Si quelqu'un sortoit d'avec lui, sans avoir appris quelque chose de bon, c'étoit sa propre faute. Il étoit fort exact à remplir toutes ses fonctions Pastorales. Quand il étoit chez lui, il lisoit tous les matins les Priéres dans l'Eglise Paroissiale. Il prêchoit deux fois tous les Dimanches, mais peu d'années avant sa mort il prit un aide, & dans ce tems-là il manquoit rarement de prêcher du moins une fois. Il catéchisoit souvent les enfans, & administroit la Sainte Céne une fois par mois. Il visitoit soigneusement les malades, & tous ceux qui pouvoient avoir besoin de ses conseils Spirituels, ou de ses priéres; en un mot il s'acquittoit fidélement de tout ce qu'il avoit promis, lorsqu'il avoit reçu la Prêtrise: quand on considére avec combien de soin & d'exactitude il a rempli les fonctions Pastorales dans deux Paroisses fort étenduës & fort peuplées, telles que Margate & Cranbrook, on est surpris comment il a pu trouver le tems de faire les savans Ouvrages qui sont sortis de sa plume. Il étoit fils respectueux, bon mari, pere tendre & vigilant, ami obligeant, qui s'appliquoit à faire du bien à chacun autant qu'il le pouvoit & qu'il en avoit l'occasion, & à ne faire de tort à personne, tâchant de remplir en conscience ses devoirs, dans les différentes rélations où il se trouvoit. Il a eu cinq enfans, parmi lesquels il y avoit deux garçons; mais il les a tous perdus pendant sa vie, excepté sa fille Marie. La mort de son fils aîné fut l'affliction la plus sensible qu'il éprouva dans tout le cours de sa vie. Il lui survécut deux ans, & mourut le 15 Décembre 1725, ayant presque accompli sa soixante troisiéme-année [*P*].

[*P*] *Il mourut le 15 Décembre 1725, ayant presque accompli sa soixante-troisiéme année.*] Il fut enterré dans le Cimetiére de l'Eglise de Cranbrook, contre la muraille de la Sacristie. Au-dessus de son tombeau il y a un monument en forme d'autel, de Marbre gris, où il y a pour toute Inscription; *Joan Johnson, Vicaire.* Mais de l'autre côté de la muraille, en dedans de la Sacristie, il y a contre la muraille un Marbre blanc avec cette Inscription:

Extra hunc parietem sub tumulo lapideo requiescit Johannes Johnson, A. M. per Annos octodecim hujus Ecclesiæ Pastor; Morum Castitate, Ingenii Acumine, interioribus & reconditis Litteris Ornatissimus. Filius Reverendi Thomæ Johnson de Frindsbury in Diœcesi Roffensi Vicarii, & Mariæ Filiæ Reverendi Francisci Drayton Chart parvæ hujus Diœceseos Rectoris. Uxorem habuit Margaretam, Filiam Thomæ Jenkin in Insulâ de Thanet Generosi. De quâ quinque suscepit liberos, quorum quatuor superstitit: Viz. Margaretæ in cunabulis mortuæ, Thomæ Londini sepulto, alteri Margaretæ sinistrâ patris dormienti; Joanni S. T. B. de Standissi in Comitatu Lancastriensi Rectori, Paternæ Virtutis, Ingenii & Eruditionis exemplari. Cujus post Mortem, cum ferè per Biennium ægre suspiria duxisset, Animam Spei beatæ Immortalitatis plenam Deo restituit 15 die Decembris, A. D. 1725. Ætatis 63. Ecclesiæ Anglicanæ Pugil, Schismatis Debellator occidit. Si plura quæris, scripta Mortui versato. Pientissima Filia Maria Johnson posuit.

JONES (INIGO) célébre Architecte Anglois du XVII. Siécle, étoit fils d'Ignatius Jones [*A*], Bourgeois & Drapier de Londres. Il nâquit vers l'an 1572 à Londres dans le voisinage de St. Paul (*a*). On prétend qu'il fut mis d'abord en apprentissage chez un Menuisier (*b*); mais il fit bientôt remarquer son goût pour le Dessein, & se distingua sur-tout par la maniére dont il réussissoit à peindre les Paysages. Ce fut ce talent qui lui acquit dans la suite les bonnes graces de Guillaume Comte de Pembroke, aux dépens duquel il alla voyager en Italie, & dans les autres Pays de l'Europe, où l'on cultive les beaux Arts: il y vit ce qu'il y avoit de rare soit pour l'antiquité, soit pour la beauté du travail; ce fut là-dessus qu'il forma ses observations, & il les perfectionna par l'étude & l'application (*c*). Il demeura plusieurs années en Italie & surtout à Venise; ce fut de là qu'on le fit venir pour être Architecte-Général de Chrétien IV. Roi de Danemarc: ce Prince étant venu en Angleterre, Mr. Jones l'y accompagna; & ayant témoigné souhaitter que sa Patrie, plutôt qu'un Pays étranger, profitât du fruit de ses études, la Reine Anne, femme de Jaques I, le fit son Architecte: peu de tems après il fut honoré du même emploi par le Prince Henri; il s'en acquitta avec tant de fidélité & de jugement, que le Roi Jaques lui donna la survivance de la Charge de Surintendant-Général des Bâtimens. Le Prince Henri étant mort, Jones fit un second voyage en Italie, mais il revint en Angleterre, lorsque sa Charge de Surintendant vint à vaquer [*B*], il en jouït sous Jaques I. & sous Charles I. (sous lesquels il fut en même tems Architecte-Général) & sous Charles II. (*d*) „ quoique sa mort, *dit Mr. Webb* (*e*), causée, comme l'on fait, par la douleur qu'il „ eut de la fin tragique de son auguste Maître, l'ait empeché de rendre aucun service au Roi (Char„ les II)". Il se rendit si célébre, qu'il étoit regardé comme le *Vitruve* de son Siécle & de son Pays. On voit un admirable mélange d'imagination & de jugement, dans les Décorations de sa façon pour des Divertissemens Dramatiques, & les magnifiques Machines pour des Mascarades. On trouve diverses représentations de cette nature, qui sont de lui, dans Ben. Johnson, George Chapman, le Chevalier Guillaume Davenant, & autres fameux Poëtes de ce tems-là. Le Poëte faisoit la Piéce, mais ce qui regardoit l'Ordonnance du Spectacle, les Décorations & les Machines, étoit de l'invention de Mr. Jones, que la Cour récompensoit largement de ses peines. En 1620 il écrivit, par Ordre du Roi Jaques I, un Traité sur le Monument de la Plaine de Salisbury, nommé *Stonehenge*, qui n'a été imprimé qu'après sa mort [*C*]. C'est lui qui a fait bâtir la Sale à manger de Whitehall, destinée d'abord à donner audien-

(*a*) *Life of Inigo Jones* prefixed to the Edition of his *Most notable Antiquity of Great-Britain vulgarly called Stonehenge, restored* &c. Lond. 1725. in-fol.

(*b*) C'est ce qu'a raconté souvent le Chevalier Christophle Wren.

(*c*) Life of Inigo. *Ubi supra.*

(*d*) Webb *Vindication of Stonehenge restored* p. 119 London 1725. in-fol.

(*e*) Ibid.

[*A*] *Inigo Jones . . . . . fils d'Ignatius Jones.*] Il est singulier, que le nom du fils soit en Espagnol, & celui du Pere en Latin: quelques-uns en ont donné pour raison, que son pere ayant beaucoup de part à la Manufacture en Laine, il se trouva peut-être quelques Marchands Espagnols au batême du fils (1).

[*B*] *Lorsque sa Charge de Surintendant vint à vaquer.*] Mr. Webb nous apprend (2) que „ le Bureau des Ouvrages du „ Roi avoit par des cas extraordinaires contracté de grandes „ dettes du tems du prédécesseur de Mr. Jones: ces dettes „ montant à plusieurs mille Livres sterling, les Seigneurs du „ Conseil Privé firent venir Mr. Jones pour lui demander son „ avis sur la maniére dont on s'y prendroit pour les acquit„ ter, l'Echiquier étant vuide, & les Ouvriers faisant de „ grandes plaintes: Il offrit alors de lui-même, de céder ses „ appointemens, & de ne recevoir pas un sou de ce qui lui „ seroit dû à quelque titre que ce fut, jusqu'à ce que les det„ tes fussent payées. Il engagea même les autres Officiers du „ même département, le Controlleur, & le Trésorier à en „ faire autant, & par ce moyen les arrérages furent entiére„ ment acquittés."

[*C*] *Un Traité sur . . . . .* Stonehenge, *qui n'a été imprimé qu'après sa mort.*] L'ayant laissé imparfait en mourant, il tomba entre les mains de Mr. Jean Webb de Burleigh dans la Comté de Somerset, qui avoit épousé la fille du Cousin Germain de notre Auteur (3), qui, à la sollicitation du Docteur Harvey, de Mr. Selden, & d'autres sçavans hommes, mit la derniére main à ce Traité, & le publia à Londres en 1655 in-fol. sous ce Titre: *Les plus notables Antiquités de la Grand-Bretagne, communément appellées* Stonehenge *dans la Plaine de Salisbury, rétablies*; il mit à la tête le portrait de l'Auteur, gravé par Hollar, sur un portrait fait par van Dyk. Mr. Jones tâche de prouver, dans cet Ouvrage, que *Stonehenge* étoit un Temple bâti par les Romains, pendant qu'ils étoient maîtres de la Grande-Bretagne, & dédié à *Celus*, que les Anciens regardoient comme le principe de toutes choses. Cet Ouvrage, dont on ne tira qu'un petit nombre d'Exemplaires, fut généralement goûté par les Antiquaires; mais le Docteur Gautier Charlton, en ayant été mécontent, l'envoya à Olaus Wormius, sçavant Danois, qui lui écrivit plusieurs Lettres sur cette matiére, sur lesquelles le Docteur Charlton composa un Traité, qui a pour titre: *Chorea Gigantum, ou les plus fameuses Antiquités de la Grande-Bretagne, communément appellées* Stonehenge, *qui se trouvent dans la Plaine de Salisbury, renduës aux Danois.* Londres 1663 in-4. „ Cet Ouvrage, *dit Mr. Wood* „ (5), quoique peu favorablement reçu par la plus grande „ partie du Public, quand il parut, a été cependant approu„ vé par les plus fameux Antiquaires d'Angleterre, entre au„ tres par le Chevalier Guillaume Dugdale, à qui j'ai ouï di„ re plus d'une fois, que le Docteur Charlton avoit rencon„ tré juste dans sa *Chorea Gigantum.*" Mr. Webb publia cependant une Réponse à cet Ouvrage du Docteur intitulée: *Défense de* Stonehenge *rétablie, où l'on examine les Ordres & les Regles d'Architecture, suivies par les anciens Romains, aussi-bien que les maniéres de bâtir de différentes Nations, dans les* tems

(1) *Life of Inigo Jones* prefixed to the Edition of his *Most notable Antiquity* &c.

(2) Vindication of *Stonehenge restored.* p. 119. London 1725. in-fol.

(3) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 1111.

(4) Vindication p. 118.

(5) *Ubi supra.*

dience aux Ambassadeurs Etrangers, dont le platfonds a été peint quelques années après par le Chevalier Pierre Paul Rubens; & ces desseins ont été publiés depuis par le Graveur Mr. Sim. Gribelin. C'est à Mr. Jones que nous devons l'Eglise & le Portique de Covent-Garden. Il a pris pour modéle dans cet Ouvrage le Portique de Livourne, mais il a surpassé son modéle pour la beauté & la grosseur des colomnes. Nommé pour réparer l'Eglise de St. Paul [*D*], il fit démolir une partie de l'Eglise de St. Gregoire, qui y joignoit, ce qui lui suscita une affaire à l'ouverture du long Parlement. Le 10 Décembre 1641 il fut obligé de comparoître devant la Chambre des Communes, selon l'ordre qu'il en avoit reçu, pour entendre une Déclaration des Communes contre lui, sur les plaintes & en faveur des Paroissiens de St. Gregoire (*f*) [*E*]. La Déclaration luë, il demanda du tems pour répondre par son Avocat (*g*); & le 21 Décembre il comparut devant les Seigneurs, & répondit „ qu'il n'étoit point coupable de ce dont „ il étoit accusé, de la maniére & en la forme dont le portoit la Déclaration". Sur quoi on assigna du Vendredi en quinze jours pour la premiére audience sur cette affaire (*h*), mais nous ne trouvons point comment elle se termina. Son attachement au parti du Roi, pendant la Guerre Civile, l'exposa à des pertes considérables; & Mr. David Lloyd nous apprend (*i*) qu'il paya quatre-cens Livres sterling par composition. Il mourut vers la St. Jean de l'an 1652 (*k*), & fut enterré le 26 Juin dans le parquet de l'Eglise de St. Benoît proche du quai de St. Paul. Son Epitaphe, qui fut mise contre la muraille au Nord, à quelque distance du tombeau, fut extrêmement gâtée par l'incendie de Londres en 1666 (*l*). MM. Kent, Colin Campbell, & Isaac Ware, ont publié plusieurs de ses desseins. Il y a des vers de sa façon dans le *Odcombian Banquet*, qui est à la tête des *Crudities* de *Tho. Coryat*; imprimées à Londres en 1611 in-4. Ben. Johnson ayant eu quelque différend avec lui, fit une violente Satire contre lui, où il l'appelle *Sir Lantern Leather-head*; mais le Roi en défendit l'impression, & elle est encore Manuscrite. Mr. Webb dit (*m*) que l'*Art de Dessiner* n'étoit guéres connu en Angleterre, jusqu'au tems que Mr. Jones, sous la protection du Roi Charles I, & de Thomas Comte d'Arundel & de Surrey, le fit connoître & estimer. Mr. Webb possédoit les *Principales Antiquités de la Chrétienté*, dessinées de la propre main de notre Auteur (*n*).

(*f*) Nalson's *Impartial Collections* Vol. II. p. 728.
(*g*) Ibid. p. 729.
(*h*) Ibid. p. 771.
(*i*) *Memoirs*. p. 577. Lond. in-fol.
(*k*) Wood *Ath. Oxon*. Vol. II. Col. 1113. Mais le même Ecrivain Vol. I. Col. 423. nous dit qu'il a appris par des Lettres de Mr. Jaq. Webb, fils de Mr. Jean Webb, qui avoit épousé la fille du Cousin Germain de Jones, qu'il est mort le 21 Juillet 1651 âgé environ de 79 ans.
(*l*) Idem Vol. I. Col. 1113.
(*m*) *Ubi supra*. p. 19.
(*n*) Ibid. p. 119. 120.

tems les plus reculés: on y fait aussi l'Histoire de ce que les Danois ont fait de plus remarquable en Angleterre. Londres 1665 in-folio. Les trois Traités de MM. Jones, Charlton, & Webb ont été réimprimés ensemble à Londres en 1725 in-folio.

[*D*] *Nommé pour réparer l'Eglise de St. Paul.*] Il fut nommé avec plusieurs autres par Commission du Roi, sous le grand Sceau, du 16 Novembre 1620 (6); Et en 1633 il posa, en qualité de Surintendant, la premiére pierre au bout occidental (7). Mr. Webb nous dit (8) „ que toute la „ Postérité aura de l'obligation à Mr. Jones, lui étant redevable de la magnificence de la Cathédrale de St. Paul; en „ ayant été le seul Architecte, & le seul à qui le Roi Charles „ Martyr, de glorieuse mémoire, avoit confié le soin d'y „ faire des réparations nécessaires; c'est lui, qui fidéle exécuteur de cette Commission importante, a réduit le Corps „ du Vaisseau, depuis le Clocher jusqu'au bout Occidental, „ dans l'ordre & la régularité où on le voit à présent; & le „ magnifique Portique qu'il y a ajoûté, a excité la jalousie „ de toute la Chrétienté, de voir chez nous un morceau „ d'Architecture qui n'a pas son pareil dans ces derniers „ tems."

(6) Dugdale's *History of St Paul's Cathedral London*. p. 115. 116. London 1658 in-fol.
(7) Ibid. p. 159.
(8) *Vindication* p. 27.

[*E*] *Il fut obligé de comparoître devant la Chambre des Communes, selon l'ordre qu'il en avoit reçu, pour entendre lire une Déclaration des Communes contre lui, sur la plainte & en faveur des Paroissiens de St. Grégoire.*] Cette Déclaration étoit conçuë en ces termes:

Déclaration des Communes sur les plaintes & en faveur de ceux de la Paroisse de St. Gregoire à Londres, contre Inigo Jones.

„ L'Eglise Paroissiale de St. Grégoire joignant la Cathédrale de St. Paul à Londres, dont il a été parlé, est, & a été, „ presque de tems immémorial, l'Eglise Paroissiale des Habitans de cette Paroisse, dont le nombre alloit en dernier „ lieu à 3000 personnes, qui s'y assembloient pour assister „ au Service Divin, & pour recevoir les Sacremens. Le susdit Inigo Jones, étant Surintendant des Bâtimens de Sa „ Majesté, & entre autres des Ouvrages projettés pour le rétablissement de la susdite l'Eglise de St. Paul, ne voulut „ point s'en charger, à moins qu'il n'en fût, comme il s'exprimoit, *le seul Monarque*, ou qu'il n'en fût entiérement le „ maître; & comme il avoit conçu que l'Ouvrage ne pouvoit „ bien se faire, à moins qu'on ne démolît l'Eglise de St. Grégoire, il présenta en conséquence un plan au Roi. Le susdit Inigo Jones ayant présenté ce plan, Sa Majesté fit signifier sa volonté, & le Conseil expédia divers ordres, par lesquels il étoit enjoint aux Paroissiens d'abbattre la susdite Eglise, pour qu'on pût mieux travailler aux réparations de „ la Cathédrale de St. Paul: les Paroissiens ayant refusé, comme ils en étoient en droit, d'obéir à ces ordres, le susdit „ Inigo Jones, en conséquence du plan présenté par lui, & „ des ordres du Roi & du Conseil là-dessus, a abbattu ou fait „ abbattre une partie de la susdite Eglise dans le mois de „ Mars, ou environ, de l'an 1639, & il a menacé les Paroissiens, *que s'ils ne faisoient pas abbattre le reste, on feroit jetter* „ *par terre les Galleries, & traîner les matériaux dans la ruë*; „ que le susdit Inigo Jones avoit encore menacé les susdits „ Paroissiens, *s'ils n'abbattoient leur Eglise, de les faire traîner* „ *en prison*. Que les Paroissiens effrayés, & pour sauver les „ matériaux, qui peu auparavant leur avoient couté 1500 „ Livres sterling, avoient été forcés d'abbattre une partie de „ l'Eglise assez considérable, pour la mettre hors d'état de „ servir, par où ce grand nombre de personnes se trouvoient „ privés d'un lieu pour l'exercice public de la Religion dans „ l'enceinte de la Paroisse. Le dommage que les Paroissiens „ ont souffert par-là est très-considérable, & la dépense pour „ rebâtir l'Eglise, & pour la mettre en aussi bon état qu'elle „ l'étoit avant qu'on l'eût abbattuë avec une si injuste violence, montera du moins à 3000 Livres sterling. Les susdits „ Paroissiens s'offrent de prouver tous les faits qu'ils avancent. „ Ainsi pour remédier à tout ce que dessus, & surtout pour „ que la susdite Eglise de St. Grégoire soit rebâtie & rétablie „ dans l'état où elle étoit, aux dépens de celui ou de ceux, „ qui par des voyes si injustes en ont fait abbattre une partie, „ on demande qu'il soit procédé contre les délinquans, selon „ qu'il appartiendra, conformément au Droit & à la Justice".

☞ JONSIUS ou JONSENIUS (JEAN) estimé parmi les Savans par ses Ouvrages, & surtout par son *Histoire de la Philosophie* [*A*], naquit le 20 Octobre 1624 à Flensburg, Ville du Duché de Sles-

[*A*] *Estimé parmi les Savans par ses Ouvrages, & surtout par son Histoire de la Philosophie.*] On a de lui les Piéces suivantes. I. *Discursus Philologicus de Vocis* Ἀκρίδες, *Matth.* III. 4. *Marc.* I. 6. *significatione*. Konigsberg 1651 in-4. on indique aussi une Edition de Hambourg 1653. (1). II. *Disputatio de Syllogismo ex mente Aristotelis*. Konigsberg 1651 in-4. & Hambourg 1653. III. *Dissertationum de Historia Peripatetica Partis primæ prima, in qua recensentur, qui Aristoteli fuerunt homonymi, & unde ejus Secta Peripatetica fuerit appellata, indicatur.* Hambourg 1652 in-4. C'est Gudius qui fit imprimer cette Dissertation, qui a été réimprimée à Wittemberg en 1720 in-8, & l'on y a joint, *Joh. de Launoy de varia Aristotelis in Academia Parisiensi fortuna*, & l'Editeur Jean Herm. D'Elswich, y a ajoûté un Essai *De varia Aristotelis in Scholis Protestantium fortuna*. Jonsius avoit dessein de donner toute l'Histoire de la Philosophie Péripatéticienne, comme il paroît par quelques endroits de son Histoire de la Philosophie (2). IV. *Epistola ad Marq. Gudium, de Spartis Cadmi Sociis, aliisque nonnullis. Accessit Fragmentum de ordine Librorum Aristotelis. Edente Gudio.* Jenæ 1655 in-4. Insérée dans le Recueil publié par Jean George Grævius, en 1702, sous le titre de *Syntagma Variarum Dissertationum*. Jonsius explique dans cette Lettre l'origine des *Spartes*, dont Aristote a dit, qu'ils naissent avec la marque d'une lance. St. Grégoire de Nazianze, & quelques autres après lui, ont pris mal à propos les Spartes pour les Spartiates. Notre Auteur fait voir, que les Spartes sont les descendans des Compagnons de Cadmus, & qu'ils tirent leur nom des dents du Serpent, que Cadmus avoit semées par l'ordre de Minerve. V. *De Scriptoribus Historiæ Philosophicæ. Libri* IV. Francfort 1659 in-4. L'Auteur avoit promis en 1656 une Lettre sur les Ecrivains de l'Histoire de la Philosophie Pythagoricienne; en y travaillant, son plan s'étendit, & produisit cette Histoire générale (3). Cette premiére Edition fut bientôt enlevée, & l'Ouvrage étoit devenu si rare, qu'on ne le trouvoit plus que dans les plus riches Bibliothéques; c'est ce qui détermina Dornius à en donner une nouvelle Edition, qui parut à Jène en 1716 in-4. L'Editeur a continué l'Ouvrage jusqu'à notre siécle, & l'a enrichi en divers endroits de savantes notes. La Continuation commence au Ch. 20. du Livre troisiéme. Cet Ouvrage a été reçu avec un applaudissement universel. Henri Dodwell (4) a mal à propos voulu l'ôter à Jonsius, pour l'attribuer à Gudius, qui dans une de ses Lettres en parle comme étant de Jonsius. Grævius, dans la Préface du Recueil dont j'ai parlé, s'exprime en ces termes sur le sujet de notre Savant. *Hic est ille Doctus Jonsius, qui Francofurti ad Moenum elegantioribus literis juventutem imbuit, & pulcherrimam Commentationem de Historiæ Philosophicæ Scriptoribus emisit in publicum, quam homi-*

(1) Moller. *Cimbr. Literat.* T. I. p. 285.
(2) Lib. I. Cap. XI § 1 & Cap. XII. § 1.
(3) [illegible] son Avis au Lecteur.
(4) Dissert. *de Ætate Pythagoræ*, p. 190. *Apud* Fabricium *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 601. Not. c.

Slefwick (*a*). Il y a de l'apparence que fa famille y étoit en quelque confidération, puifque fon frere, mort en 1699, en fut Bourguemaître (*b*). Notre Jonfius fit fes premiéres études dans les Ecoles du lieu de fa naiffance, & dans celles de Kiel, où il alla en 1641. Il avoit beaucoup de talent pour la Mufique, & il fut même affocié au Corps des Muficiens de Kiel. En 1644 il fe rendit à Hambourg, & enfuite à Crempen, & dans ces deux endroits fon habileté dans la Mufique lui procura dequoi vivre (*c*). Il alla vers l'Automne de l'année 1645 à Roftoch, où il étudia les Langues & la Philofophie; il s'appliqua fans doute auffi à la Théologie, puifqu'il s'exerça dans la prédication en l'année 1647; cette même année il fut reçu Docteur en Philofophie, & au mois de Juillet de 1648 il fut aggregé à la Faculté Philofophique. Il quitta Roftoch en 1649, & revint à Flensburg, pour y remplir le pofte de Conrecteur des Ecoles; il s'en acquitta avec honneur pendant un an, & eut entre autres Difciples le célébre Marquard Gudius (*d*). La modicité de fes appointemens l'obligea de renoncer à fon emploi, & en 1650 il alla à Konigsberg, où il donna des Leçons de Philofophie; & quoiqu'on lui fit efpérer une Chaire de Profeffeur, il accepta en 1652, la Vocation de Recteur des Ecoles de Flensbourg, que le Sénat de cette Ville lui adreffa. Trois ans après il époufa Chriftine Alberti. En 1656 on lui offrit à Slefwick le Rectorat de l'Ecole de la Cathédrale: comme cette place étoit plus avantageufe que celle qu'il occupoit, il l'accepta, mais il s'en repentit bientôt, & s'en dégoûta tant à caufe de l'air mal fain du lieu, qui ne convenoit nullement à fon tempérament délicat, que par des chagrins domeftiques. Ces raifons, & l'efpérance d'une Chaire de Profeffeur à Jéne, le déterminérent à quitter fa Patrie, & ayant obtenu permiffion d'aller aux eaux, il paffa en Allemagne, au Printemps de l'année 1657. S'étant rendu à Leipzig, le Sénat de Francfort lui offrit le pofte de Sous-Recteur, qu'il accepta. Mais l'état de fa fanté ne l'en laiffa pas jouïr longtems. Attaqué du Scorbut, quand il quitta fon Pays, ce mal augmenta à un tel point, qu'il corrompit toute la maffe du fang, & en 1659 il eut une hémorragie, qui dura neuf jours & neuf nuits, qui épuifa entiérement fes forces. Il étoit occupé, en ce tems-là, à faire imprimer fon *Hiftoire de la Philofophie*; mais prévoyant qu'il n'avoit guére à vivre, il dicta à fes Amis une Epître Dédicatoire au Sénat de Francfort (*e*), qui eft datée du 21 Mars 1659: il mourut quelques jours après, au mois d'Avril, âgé de trente-quatre ans & quelques mois [*B*], au grand regret de tous ceux qui favoient ce qu'on pouvoit fe promettre d'un homme tel que lui.

(*a*) Mollerus *Cimb. Literat.* T. I. p. 214.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Idem ibid.

(*e*) *Voy.* Cette Epître à la tête de fon Ouvrage.

homines doctiores ubique gentium magno cum applaufu exceperunt. Cum multa præclara minaretur, in ipfo ætatis flore eft extinctus. Nicolas Antonio en parle auffi avec éloge, dans la Préface de fa Bibliothéque d'Efpagne. Baillet dit (5) que fon *Hiftoire des Philofophes* a „ acquis à Jonfius la réputation d'Ecrivain „ exact & favant, & de Critique fort judicieux. Et quoique „ fa maniére d'écrire, *ajoûte-t-il*, foit un peu féche, & un peu „ obfcure même, il faut tomber d'accord qu'il a furpaffé de „ beaucoup par fa diligence & par fon induftrie, tous ceux „ qui avoient voulu traiter la même matiére avant lui". Un Hiftorien de la Philofophie, qui a écrit depuis peu, fait peut-être une Critique plus fondée de l'Ouvrage de Jonfius, auquel il rend d'ailleurs juftice. C'eft le favant Jaques Brucker, qui remarque (6) que l'Auteur ne s'eft pas autant étendu fur ceux des Anciens, dont il ne nous refte rien, que fur ceux dont nous avons des Ecrits: que d'ailleurs Jonfius a donné au nom de Philofophe une fignification fi générale, que fon Ouvrage eft plutôt une Hiftoire Littéraire ancienne, qu'une Hiftoire des Philofophes. *Qua in re conjuli velimus doctiffimi* Joannis Jonfii *diligentiam, qui in erudito* de Scriptoribus Hiftoriæ Philofophicæ *opere*, a *cl.* Jo. Chrift. Dornio *ad præfentem ufque ætatem perducto, omnis generis & ætatis fcriptores, qui aliqua ratione Hiftoriam Philofophicam illuftrarunt, adducit. Ubi tamen merito defideres non habitam tantum veterum fcriptorum, qui deperditi funt, majorem fere, quam quæ fuperfunt, rationem, fed & fignificationem vocis Philofophia, ad omnes ita artes a diligentiffimo auctore extenfam fuiffe, ut hiftoriæ magis litterariæ veteris, quam Philofophicæ fcriptorum index videri queat.* Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, Jonfius en avoit promis plufieurs autres, dont on ne peut que regretter la perte, tels font les fuivans. I. Un Traité fur l'immolation des Victimes humaines, *Liber de ἀνθρωποθυσία Gentilium, & facrificiis veterum expiatoriis.* Fabricius en parle (7) comme ayant paru en 1654 in-4, mais Mollerus (8) obferve qu'il s'eft trompé. II. *Hiftoria Pythagorica*, promife dans fon Hiftoire de la Philofophie Lib. I. Cap. 14. § 5. III. *Epiftola de Scriptoribus Pythagoricis, de variis Pythagoris, & de ætate Pythagoræ.* IV. *Hiftoria Socratica*, promife dans fon Hiftoire Lib. I. Cap. 7. § 3. & dont Fabricius regrette la perte: *dolendum eft*, dit-il, (9) *fatis prematuris* Joh. Jonfii *interceptam Hiftoriam ejus Socraticam, quam vir doctiffimus pollicetur.* V. Il femble auffi Lib. II. Cap. 18. § 1, qu'il avoit quelque deffein de travailler à l'Hiftoire des Stoïciens. VI. *Spicilegium de Scriptis Theophrafti Erefii*, indiqué dans fon Hiftoire, Lib. I. Cap. 14. § 2. VII. *Liber de Scriptoribus facris Gentilium, Orpheo, Mufæo &c.* VIII. *Liber de Grammaticis*, indiqué dans fon Hiftoire Lib. I. Cap. 16. § 4. IX. *Liber de Commentationibus Homeri & Hefiodi*, indiqué Lib. III. Cap. 6. Il avoit auffi eu deffein de donner une nouvelle Edition de la Notice des Evêchés des Gaules de Papyre Maffon, projet que Reinefius ne goûtoit point, comme il paroît par une de fes Lettres (10), qui eft de l'année 1657. *Jonfenius Francofurti mihi fignificavit, fe Notitiam Epifcopatuum Galliæ Papyrii Maffoni (editam Parifiis*, A. 1610) *iterato vulgare velle. Refpondi Galli hominis potius has partes effe, nec intelligere me cui bono.*

[*B*] *Il mourut quelques jours après, au mois d'Avril* (1659).] Dans la derniére Edition de Moreri, on trouve que Jonfius eft mort vers l'an 1630; celui qui a mis les deux ou trois lignes qu'on y lit fur le fujet de Jonfius, a copié Baillet, qui publia fes *Jugemens* en 1685, & qui dit, que Jonfius étoit *mort depuis peu* (11); & dans un autre endroit (12), où il parle du Diogéne Laërce de Ménage, il dit que „ *Jonfius prétend*, que nonobftant les foins & les obfervations de Mr. „ Ménage, il ne laiffe pas d'y avoir encore des endroits cor- „ rompus, defunis, tranfpofés, & mutilés, dans les Livres de „ Diogéne Laërce". On voit bien que Baillet ignoroit entiérement le tems de la mort de Jonfius, qui a précédé de cinq ans la premiére Edition de Diogéne Laërce, donnée par Ménage. Ce dernier n'a pas manqué auffi de relever fon Critique. „ Qui n'y feroit trompé ? *dit-il* (13), quand „ mon Diogéne Laërce a paru, Jonfius ne peut avoir fait men- „ tion de mes Commentaires fur cet Auteur. Le Livre de „ Jonfius fut achevé d'imprimer en 1659, & mon Laërce en „ 1664. & Jonfius mourut avant la publication de fon Livre. „ Ce que Jonfius a dit dans fon Hiftoire Philofophique, au „ lieu allégué, que dans les Ecrits de Diogéne Laërce il y „ avoit encore des endroits corrompus, defunis, tranfpofés, „ mutilés, doit s'entendre des Editions antérieures à la mien- „ ne". Je remarquerai en finiffant, que les Auteurs du Dictionnaire Univerfel Hollandois ont fait la même faute que les Continuateurs, de Moreri & en ont fait une autre encore, en difant que Jonfius étoit né en Alface.

(5) *Jugem. des Savans* T. II. Part. I. num. 199.

(6) *Hift. Crit. Philof.* Tom. I. Differt. Prelim. § 16. p. 32.

(7) *Bibl. Antiq.* Cap. XI. p. 350.

(8) *Ubi fupra* p. 216.

(9) *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 827.

(10) *Ep.* 22. *ad Joh Vorftium.* Apud *Moller.* loc. cit.

(11) *Jugem. des Savans.* T. II. P. 7. n. 199.

(12) Ibid. Num. 192.

(13) *Anti-Baillet* T. I. num. XXII.

♢ JONSTON (JEAN), Auteur d'un affez grand nombre d'Ouvrages, principalement fur l'Hiftoire Naturelle [*A*], naquit le 3 Septembre 1603 à Sambter, dans la grande Pologne, de Simon Jonfton,

[*A*] *Auteur d'un affez grand nombre d'Ouvrages, principalement fur l'Hiftoire Naturelle.*] J'ai confulté divers Ecrivains fur les Ouvrages de Jonfton, mais je n'ai rien trouvé qui pût m'éclaircir, ainfi je fuis obligé de donner le Catalogue fuivant, tel que me le fournit le Pere Niceron (1), auquel j'aurois renvoyé, fi je ne penfois qu'il pourra y avoir des Lecteurs qui feront bien aife de trouver ici tout de fuite la Lifte de ce que Jonfton a publié. I. *Thaumatographia naturalis in Claffes X. divifa. In quibus admiranda Coeli, Elementorum, Meteorum, Foffilium, Plantarum, Avium, Quadrupedum, Exanguium, Pifcium, Hominis.* Amft. 1632. 1633. 1661. in-12. II. *Hiftoria Univerfalis, Civilis & Ecclefiaftica, res præcipuas ab orbe condito ad annum* 1683 *geftas breviffime exhibens.* Leyde 1633 in-12. *Editio fecunda aucta & emendata.* Ibid. 1638 in-12. Amft. 1644 in-12. *Continuata ad ann.* 1672. Francfort 1672 in-12. On en a fait depuis une autre continuation jufqu'en 1690. III. *De natura Conftantiæ* ou *Naturæ Conftantia*, je trouve le titre de cette derniére maniére dans le Catalogue de la Bibliothéque de Nic. Heinfius. Amft. 1632 in-16. & 1634 in-12. IV. *Idea univerfæ Medicinæ Practicæ, Libris* XII. *abfoluta.* Amft. 1644. in-12. 1652, in-8. Lyon 1655 in-8. Francfort 1664 in-4. Et fous ce titre, *Syntagma univerfæ Medicinæ Practicæ, Libris* XII. Breflau 1674 in-8. V. *Hiftoriæ Naturalis de Pifcibus & Cetis Libri* V. *Item de Exfanguibus Aquaticis Lib.* IV. Francfort 1649 in-fol. avec figures. VI. *Hiftoriæ Naturalis de Quadrupedibus Libri.* Francfort 1652 in-fol. avec fig. VII. *Hiftoriæ Naturalis de Infectis Libri* III. *De Serpentibus & Draconibus Libri* II. Francfort 1653. in-fol. avec figures. VIII. *Hiftoriæ Naturalis de Avibus Libri* VI. Francfort 1650 in-fol. avec fig. IX. *Syntagma Dendrologicum.* Lefnæ 1646 in-4. X. *Dendrologias, five Hiftoriæ Naturalis de Arboribus & Fructibus, tam noftri quam peregrini Orbis, Libri* X. *Figuris æneis adornati, & ex Veterum ac Neotericorum Commentariis, proprioque obfervatione fumma fide, concinnati.* Francfort 1662. in-fol. XI. *Notitia Regni Vegetabilis, feu Plantarum a Veteribus obfervatarum, cum Synonymis Græcis & Latinis, obfcurioribufque differentiis, in fuas Claffes redacta feries.* Leipzig 1661 in-12. XII. *Notitia Regni Mineralis, feu Subterraneorum Catalogus, cum præcipuis differentiis.* Ibid. 1661. in-12. XIII. *Idea Hygicines recenfita Libris* II. Jéne 1661. in-12. & Franc-

(1) *Mem. des Homm. Ill.* T. XLI. p. 372-375.

ton, de l'illuſtre famille Ecoſſoiſe de Jonſton de Crogborn, & d'Anne Becker. Au mois de Mars de l'an 1611, on envoya le jeune Jonſton à Oſtrorog pour faire ſes études; il y demeura juſqu'en 1614, qu'on le fit paſſer à Benton ſur l'Oder, pour les continuer. En 1617 il perdit ſon pere, & l'année ſuivante ſa mere mourut auſſi, ce qui engagea ſes parens à le faire revenir en Pologne; en 1619 il alla à Thorn, où il pouſſa ſes études avec une nouvelle ardeur (*a*). Trois ans après, en 1622, Jonſton paſſa en Angleterre, & de là en Ecoſſe, où il étudia avec beaucoup d'application dans le Collége de St. André juſqu'en 1625: il y fit de grands progrès dans la Langue Hébraïque & dans l'Hiſtoire; mais il regretta toujours depuis le tems qu'il y avoit donné à la Scholaſtique (*b*). En 1625 il retourna à Sambter, & y mit ordre à ſes affaires, dans le deſſein de ſe rendre de nouveau en Ecoſſe. Mais divers obſtacles l'en empêchérent. La Peſte régnoit alors en Pologne, & il fut obligé pour ſe dérober à la contagion de demeurer pendant quelques ſemaines dans une forêt. Le Comte de Kurtzbach lui confia enſuite l'éducation de ſes deux enfans, & il demeura avec eux à Leſſno juſqu'en 1628. Au mois de Juin de cette année il entreprit le Voyage d'Allemagne, pour en viſiter les Académies. Il fit quelque ſéjour dans celles de Francfort, de Leipſic, & de Berlin, & ſe rendit l'année ſuivante 1629 à Franeker, où il étudia un an en Médecine, à laquelle il avoit deſſein de ſe fixer. Il alla à Leyde au commencement de 1630, & s'y appliqua à l'Anatomie ſous Heurnius & Falckenburg, & à la Botanique ſous Adolph Vorſtius. Etant enſuite repaſſé en Angleterre, il s'y perfectionna à Londres & à Cambridge dans les connoiſſances qu'il avoit acquiſes. Retourné en Pologne, il ſe chargea en 1632 d'accompagner en Hollande deux jeunes Seigneurs; il partit au mois de Février, & s'étant rendus à Leyde, ils y firent quelque ſéjour; Jonſton s'y fit recevoir Docteur en Médecine le 15 Avril (*c*). Ils paſſérent de là en Angleterre, & Jonſton profita de l'occaſion pour ſe faire aggréger en la même qualité à Cambridge. Ils virent auſſi la France & l'Italie, viſitant par-tout les Savans, & ils retournerent en Pologne au mois de Novembre 1636, après un Voyage de quatre années & demie. En 1637 Jonſton épouſa Roſine Hortenſe, qui mourut peu de tems après ſon mariage. Il ſe remaria en 1638 avec Anne Roſine Vechner, dont il eut pluſieurs enfans (*d*). L'Electeur de Brandebourg lui offrit une Chaire de Médecine à Francfort, en 1642, & les Curateurs de l'Univerſité de Leyde lui firent une pareille offre, dans un autre tems, mais l'amour du repos & de la retraite lui fit refuſer ces établiſſemens: il n'auroit même jamais quitté la Pologne ſi les guerres ne l'avoient obligé d'aller chercher ailleurs une demeure plus tranquille. Il ſe retira dans le Duché de Lignits, en Baſſe-Siléſie, & y acheta la Terre de Ziebendorf, où il demeura toujours depuis, occupé de ſes études particuliéres, & de la pratique de la Médecine (*e*). Il mourut le 8 Juin 1675, dans ſa 72 année, & fut enterré le 30 Septembre ſuivant à Leſſno dans la grande Pologne, où ſon Corps fut tranſporté. On ne doit pas confondre notre Auteur avec un autre *Jean Jonſton*, Ecoſſois, qui vivoit un peu avant lui, & dont on a quelques Ouvrages en vers (*f*).

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XLI. p. 269. Qui a ſuivi *Gaſp. Sagittarius Introd. in Hiſt. Eccl.*

(*b*) Idem ibid. p. 270.

(*c*) Idem ibid. p. 271.

(*d*) Idem ibid. p. 272.

(*e*) Idem ibid. p. 272.

(*f*) Ibid. p. 276.

fort 1664 in-8. XIV. *Magni Hippocratis Coï Coacæ prænotiones, Græcè & Latinè, cum Verſione D. Anutii Foeſii & notis Joan. Jonſtoni.* Amſt. 1660 in-12. XV. *Polymathiæ Philologicæ, ſeu totius rerum Univerſitatis ad ſuas ordines revocatæ adumbratio.* Francfort 1667 in-8. XVI. *De Feſtis Hebræorum & Græcorum Schediaſma.* Breſlau 1660 in-8. *Acceſſit Lectionum Philologicarum Miſcella.* Jéne 1670 in-12. inſérée dans le VII. Volume des Antiquités Grecques de Gronovius. XVII. *Polyhiſtor, ſeu rerum ab ortu Univerſi, ad noſtra uſque tempora, per Aſiam, Africam, Europam, & Americam, in ſacris & profanis geſtarum ſuccincta & methodica enarratio.* Jéne 1600 in-8. *Polyhiſtor continuatus, ſeu rerum toto orbe a Carolo Magno ad Albertum II. Auſtriacum geſtarum ſuccincta & methodica ſeries.* Jéne 1660 in-8. Ces deux Parties ont été réimprimées enſemble à Leipſic en 1667 in-8. par les ſoins de Jean André Boſius. XVIII. *Enchiridium Ethicum.* Leyde 1643. in-24.

☞ IPHICRATE, un des plus grands Capitaines de ſon tems, étoit Athénien, & de très-baſſe naiſſance; on prétend qu'il étoit fils d'un Cordonnier (*a*); bien loin de rougir de la baſſeſſe de ſon origine, il ſe faiſoit un honneur de ne devoir ſon élévation qu'à ſes talens [*A*]. La premiére action de valeur par laquelle il ſe diſtingua extraordinairement, c'eſt que dans un combat naval, étant bleſſé, il ſaiſit ſon ennemi au corps, & l'emporta tout armé hors de la Galére ennemie dans la ſienne (*b*). Après la bataille de Chéronée, les Athéniens lui donnérent le commandement des troupes qu'ils envoyérent au ſecours des Thébains, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt ans [*B*]. Dans la ſuite de cette guerre Iphicrate ſe diſtingua avantageuſement, ayant pluſieurs fois battu les Lacédémoniens & leurs Alliés [*C*]: il avoit

(*a*) Ariſtot. *Rhetor.* L. I. Ch. 7 § 12. Paris 1675 in-12. & Plutarq. *Dits notables des anciens Rois, Princes, & Capitaines* Oeuvr. Moral. Tom. I. p. 629. Par. 1612 in-8.

(*b*) Plutarq. *loc. cit.*

[*A*] *Bien loin de rougir de la baſſeſſe de ſon origine il ſe faiſoit un honneur de ne devoir ſon élévation qu'à ſes talens.*] Ariſtote rapporte (1) qu'il diſoit, *qui étois-je autrefois, pour être maintenant ce que je ſuis?* Le même raconte (2), qu'un certain Noble de la famille d'Harmodius lui ayant reproché la baſſeſſe de ſa naiſſance, „ Mon Ami, *lui dit-il*, celui-là eſt le plus „ noble, qui eſt le plus vertueux & le plus honnête homme; „ & de vrai, Harmodius dont vous faites vanité d'être deſ„ cendu, & Ariſtogiton même, n'ont commencé à être No„ bles, que depuis qu'ils ont commencé à faire de belles ac„ tions. C'eſt bien plutôt à moi à me vanter d'être de la „ race d'Harmodius & d'Ariſtogiton, que non pas à vous, „ puiſqu'enfin les actions que j'ai faites, approchent bien „ plus des actions de ces grands-hommes, que les vôtres". „ Plutarque (3) rapporte le même fait, mais avec quelque différence, écoutons le parler par la bouche de notre vieux Amiot. „ Harmodius, qui eſtoit deſcendu de l'ancien Harmo„ dius, lui reprochoit un jour qu'il eſtoit extrait de race „ vile & rotariére: la nobleſſe de ma race, luy reſpondit-il, „ commence à moy, & celle de la tienne acheve à toy". Il paroit qu'il avoit cette noble confiance, que donne le ſentiment des grandes actions. Accuſé par Ariſtophon d'avoir trahi pour de l'argent la Flotte qu'il commandoit, il demanda à l'Accuſateur. „ S'il auroit été homme à faire une trahi„ ſon de cette nature?" l'autre répondit, que non, *& qu'il étoit trop homme d'honneur.* Iphicrate reprit „ Quoi! vous qui „ n'êtes qu'Ariſtophon, vous ne l'auriez pas fait? & moi qui „ ſuis Iphicrate, je l'aurois pu faire! (4)". Plutarque nous a conſervé une autre réponſe du même genre (5). „ Un Ora„ teur haranguant devant le peuple en pleine aſſemblée de vil„ le luy demanda. Qu'es-tu, afin qu'on ſeache dequoy tu te „ glorifie tant? Es-tu homme d'armes, ou archer, ou hom„ me de pied & piquier? Je ne ſuis, reſpondit-il, rien de tout „ cela, mais je ſuis celuy qui ſçait commander à tous„ ceux-là".

[*B*] *Les Athéniens lui donnerent le commandement des troupes.... quoiqu'il ne fût âgé que de vingt ans.*] C'eſt ce que nous apprennent Diodore de Sicile (6) & Juſtin (7) dont voici les termes: *Quibus rebus cognitis, Athenienſes veriti ne iterum Lacedemoniis victoribus, in priſtinam ſortem ſervitutis redigerentur, exercitum contrahunt, eumque in auxilium Bœotiorum per Iphicratem, viginti quidem annos natum, ſed magnæ indolis juvenem, duci jubent.* Cette particularité nous met en état de fixer à peu près le tems de la naiſſance d'Iphicrate; la bataille de Chéronée ſe donna l'an 394 avant Jéſus-Chriſt en la 96 Olympiade. Iphicrate avoit alors vingt ans, il étoit donc né vers l'an 414 avant J. C. en la 91. Olympiade.

[*C*] *Ayant pluſieurs fois battu les Lacédémoniens & leurs Alliés.*] Les principales Villes de la Gréce, ſavoir Thébes, Corinthe, Argos, & Athénes s'étoient liguées contre les Lacédémoniens par les intrigues des Miniſtres du Roi de Perſe (8): les Lacédémoniens ayant rappellé Agéſilas d'Aſie, remportérent ſous ſes ordres la victoire à Chéronée. Les Athéniens ayant envoyé des troupes ſous le commandement d'Iphicrate, comme on l'a dit dans le Corps de l'Article, ce jeune Général demeura en Garniſon à Corinthe (9); les Lacédémoniens de leur côté avoient des troupes dans Sicyone, & ſans qu'il y eût d'Armées en campagne on ſe faiſoit la guerre de part & d'autre. „ Iphicrate, *dit Xénophon* (10), étant entré „ ſur les terres de Phlionte, & ayant envoyé prendre quel„ ques troupeaux, dreſſa une embuſcade, où ceux de la Ville „ perdirent tant de gens, qu'ils furent contraints d'appeller „ à leur ſecours les Lacédémoniens, & de leur remettre en„ tre les mains leur Ville & leur Citadelle, quoiqu'ils ne „ vouluſſent pas les recevoir auparavant, de peur qu'ils ne „ ramenaſſent leurs bannis..... Iphicrate fit auſſi des courſes „ en Arcadie, d'où il emmena quantité de butin, ſans que „ l'Infanterie peſamment armée, qui étoit dans les Villes, „ en ôſât ſortir, tant elle redoutoit ſon Infanterie légé„ re (11)". Quelque tems après, Iphicrate remporta un autre avantage, qui rabattit un peu de l'orgueil d'Agéſilas, dans le tems qu'il en faiſoit reſſentir les effets à des Ambaſſadeurs de Thébes, qui étoient venus le trouver (12). „ Sur l'heure „ même, *dit Plutarque*, il fut puni de cet orgueil, comme

(1) *Rhetor.* L. I. Ch. 7. § 12. de la *Trad. de Caſſandre.* Paris 1675 in-12.

(2) Ibid. L. II. Ch. 23. § 8.

(3) *Oeuvr. Moral.* T. I. p. 610. Paris 1612 in-8. de la Trad. d'Amiot.

(4) Ariſtot. *ubi ſupra.* Lib. II. Ch. 23. § 8.

(5) *Oeuvres Moral. loc. cit.*

(6) *Bibl. Hiſt.* L. XIV.

(7) *Hiſt.* Lib. VI. c. 5.

(8) Xenophon *Hiſt. Græcq.* Liv. III. Ch. 12. Trad. de d'Ablancourt Amſt. 1713. in-12.

(9) Idem Liv. IV. Ch. 5.

(10) *Ubi ſupra.*

(11) Voy. la Rem. [D].

(12) Xénophon L. IV. Ch. 9. Plutarq. *in Ageſilao.* ou T. V. p. 141. des Vies de Plut. de la Trad. de Dacier.

avoit fait des changemens utiles dans la Difcipline Militaire, où il étoit un grand Maître [*D*]. Thrafybule, autre fameux Général Athénien, ayant été tué dans la Pamphylie par les Afpendiens, qui favorifoient les Lacédémoniens, Iphicrate alla prendre fa place, & ne fut pas moins heureux dans cette expédition, qu'il l'avoit été jufques-là [*E*]. Conon ayant glorieufement rétabli les murs d'Athénes, que les Lacédémoniens avoient démantelée, ceux-ci en conçurent tant de chagrin, qu'ils employérent Antalcide pour conclure une paix fort honteufe avec les Perfes (*c*) l'an 387 avant Jéfus-Chrift, & toute la Gréce fut obligée de l'accepter. Dix ans après Sphodrias Lacédémonien ayant tenté de fe faifir par furprife du Port d'Athénes, nommé le Pirée, & les Athéniens n'ayant pu obtenir juftice de cet attentat, la guerre fe ralluma entre ces deux nations (*d*), Iphicrate s'y diftingua dans fon expédition de Corcyre [*F*]. Vers ce

(*c*) Xénoph. Liv. V. Ch. 4. Juftin. Liv. IV. Ch. 6.

(*d* Xénoph. L. V. Ch. 18. Plutarq. in *Pelopida*, & in *Agefilao*.

„ par un effet de la vengeance divine. Car avant que les „ Thébains fe fuffent retirés, un Courrier vint à toute bride „ lui apporter la nouvelle, qu'une des bandes des Lacédé„ moniens, qui étoit dans le Léchée (13), avoit été taillée „ en piéces par Iphicrate. C'étoit une des plus grandes per„ tes que les Lacédémoniens euffent faite depuis longtems, „ car ils avoient perdu beaucoup de leurs plus braves foldats, „ & à cette perte fe joignoit encore la honte, leur Infante„ rie pefamment armée ayant été défaite par des troupes ar„ mées légérement, & les Lacédémoniens par des foldats „ mercenaires". Xénophon, qui fait un récit détaillé de ce combat (14), remarque que cet échec caufa une grande con„ fternation dans le Camp des Lacédémoniens, & il nous ap„ prend qu'Iphicrate fut fort bien profiter de fes avantages, reprit Sidonte & Crommyon, deux Villes dont Praxitas Général Lacédémonien s'étoit rendu maître, & où il avoit mis des troupes; il reprit auffi Enoé dont Agéfilas s'étoit faifi, & il n'y eut que le Port de Léchée, qu'il ne put reprendre, parce qu'il étoit trop bien gardé. Cornelius Nepos (15) parle de ces exploits de notre Général Athénien en deux mots, après avoir fait l'éloge de la difcipline qu'il avoit établie parmi fes Troupes; *Hic exercitu moram Lacedæmoniorum interfecit; quod maximè tota celebratum eft Græcia. Iterum eodem bello omnes copias eorum fugavit. Quo facto magnam adeptus eft gloriam.*

(13) C'étoit l'Arfenal des Corinthiens, où étoit auffi le Port.

(14) *Ubi fupra* Ch. 10.

(15) In Iphicrate c. 2.

[*D*] *Il avoit fait des changemens utiles dans la Difcipline Militaire, où il étoit un grand Maître.*] Juftin dit en général, que jamais les Athéniens n'avoient eu un Capitaine qui eût plus de talens: *Hujus adolefcentis fupra ætatem virtus admirabilis fuit: nec unquam ante eum Athenienfes, inter tot tantofque duces, aut fpei majoris, aut indolis maturioris Imperatorem habuerunt* (16). Cornelius Nepos nous apprend qu'il fit des changemens confidérables, & introduifit plufieurs chofes nouvelles, fur-tout dans les armes de l'Infanterie: avant lui les Soldats avoient de grands boucliers, des demi piques, & de petites épées; Iphicrate leur fit prendre de petits boucliers, afin qu'ils fuffent plus propres à tous les mouvemens requis; il leur donna des piques entiéres, de plus longues épées, & au-lieu des cuiraffes de fer ou de cuivre, dont ils étoient munis, il introduifit l'ufage des cuiraffes de toile (fans doute piquées) & par-là déchargea beaucoup le Soldat, accablé fous le poids de fes armes. *Tantumque eo (confilio) valuit, ut multa in re militari partim nova attulerit, partim meliora fecerit; namque ille pedeftria arma mutavit; cum ante illum imperatorem maximis clypeis, brevibus haftis, minutis gladiis, uterentur. Ille e contra peltam pro parma fecit, à quo poftea peltaftæ pedites appellantur: ut ad motus concurfufque effent leviores; haftæ modum duplicavit; gladios longiores fecit; idem genus loricarum mutavit, & pro ferreis atque æneis linteas dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit, nam pondere detracto, quod æque corpus tegeret & leve effet, curavit* (17). Le même Auteur nous apprend qu'Iphicrate avoit fait obferver une difcipline fi exacte à fes troupes, qu'on n'en avoit jamais vu dans la Gréce de mieux difciplinées ni de plus obéiffantes; il les avoit accoutumées à fe ranger d'elles-mêmes en ordre de bataille, au premier fignal du combat, comme fi elles avoient été rangées par le plus habile Capitaine. *Apud Corinthum tanta feveritate exercitui præfuit, ut nullæ unquam in Græcia neque exercitatiores copiæ, neque magis dicto audientes fuerint duci: in eamque confuetudinem adduxit, ut cum prælii fignum ab imperatore effet datum, fine ducis opera fic ordinatæ confifterent, ut finguli ab peritiffimo imperatore difpofiti viderentur* (18). Plutarque rapporte (19), que lors même qu'il étoit fur les terres de fes amis & de fes alliés, il fortifioit foigneufement fon camp par des tranchées & des remparts. Quelqu'un lui ayant dit à cette occafion, de quoi avons-nous peur? notre Général lui répondit; „ que la pire parole qui „ fçauroit fortir de la bouche d'un Capitaine eft, *Je ne me* „ *fuffe jamais douté de cela*". Le même Auteur dit dans un autre endroit (20), qu'Iphicrate vouloit que le Soldat fût avide d'argent & voluptueux, afin que pour avoir dequoi fournir à fes plaifirs, il combattît avec plus d'audace, & qu'il s'expofât plus volontiers aux plus grands périls. Je laiffe aux Maîtres à décider de la bonté de cette maxime. Il me femble qu'à la prendre dans toute fa généralité, elle n'eft pas fort jufte; des Soldats voluptueux ne font guéres propres à foutenir les fatigues, & des Soldats trop avides d'argent, peuvent fouvent caufer de grandes pertes, en s'arrêtant au pillage dans un tems où il s'agit ou de combattre ou de pourfuivre l'Ennemi. Que dans l'occafion d'un affaut donné à une Ville affiégée, un Général fe prévale de l'avidité du foldat pour l'engager à combattre avec plus de vigueur, en lui promettant le pillage de la Ville, je conçois que cela peut donner une ardeur extraordinaire au Soldat; ou que dans le moment qu'il s'agit de livrer bataille à un Ennemi dont le Camp eft rempli de richeffes, on l'anime par l'efpoir d'un fi riche butin, je comprens que cela peut produire un fort bon effet; mais excepté ces cas, je doute que la régle d'Iphicrate fût bonne à fuivre.

(16) Juftin. L. VI. c. 5.

(17) Corn. Nepos in *Iphicrate*. c. 1.

(18) Idem Ibid. c. 2.

(19) *Oeuv. Moral.* T. I. p. 629. 630.

(20) Plut. *in Galb. fub init.*

[*E*] *Iphicrate..... ne fut pas moins heureux dans cette expédition, qu'il l'avoit été jufques-là.*] Xénophon nous apprend (21) que les Lacédémoniens ayant appris ce que Thrafybule avoit fait à Bizance & à Calcedoine, & que toutes les Villes de l'Hellefpont étoient à fa dévotion, à caufe de l'amitié de Pharnabaze, ils crurent qu'il falloit y donner ordre, & quoiqu'ils n'euffent aucun fujet de fe plaindre de Dercyllidas * ils envoyérent dans Abyde Anaxibie, qui promettoit avec peu de Troupes & de Galéres de ruiner les affaires des Athéniens dans l'Hellefpont. On lui donna trois Vaiffeaux, & dequoi lever mille hommes, avec lefquels il détacha quelques Villes d'Eolie de l'obéiffance de Pharnabaze; & ce Satrape l'étant venu attaquer dans Abyde avec le refte de fes forces, il lui fit la guerre d'un autre côté, & ravagea fon pays. Les Athéniens craignant qu'il ne ruinât tous leurs progrès dans ces quartiers-là, y envoyérent Iphicrate avec huit Galéres, & douze-cens Soldats, dont la plupart étoient de ceux qu'il avoit à Corinthe. Lorfqu'il fut arrivé dans la Cherfonéfe, il commença à faire la guerre à Anaxibie, & ayant fu quelque tems après qu'il étoit allé à Antandre (22), il lui dreffa une embufcade au retour, dans la créance qu'il laifferoit-là une partie de fes troupes pour la garde de la Place. Paffant donc de nuit le plus loin qu'il put d'Abyde, il s'alla cacher fur le chemin des montagnes, par des routes détournées, & commanda aux Galéres qui l'avoient paffé, de voguer au point du jour vers le haut de la Cherfonéfe, pour faire croire qu'il étoit allé lever des Contributions, felon la coutume. Il ne fe trompa point dans fa conjecture; car Anaxibie s'étant remis en chemin, fur la créance qu'il n'y avoit point de danger dans un Pays ami, en l'abfence d'Iphicrate, il marcha négligemment comme en pleine paix avec fes troupes foudoyées, deux-cens Abydéniens, & les Lacédémoniens qu'il commandoit. Mais comme les Abydéniens étoient defcendus autour de Cremafte, que les Troupes foudoyées étoient fur la pente de la montagne, & qu'Anaxibie commençoit à defcendre avec fes Lacédémoniens, Iphicrate le furprit engagé dans un défilé, où il ne fe pouvoit ranger en bataille, ni être fecouru de ceux qui étoient paffés. Anaxibie fe voyant pris, dit à fes Soldats qu'ils fe fauvaffent comme ils pourroient, mais que pour lui il lui feroit honteux de fuir; il mourut ainfi l'épée à la main, avec une douzaine de Gouverneurs de places, qui l'étoient venu trouver. Le refte périt en fuyant. Des troupes, qui étoient paffées, il y eut deux cent Soldats foudoyés, & cinquante Abydéniens de tués, car on les pourfuivit jufqu'à Abyde. Iphicrate victorieux retourna dans la Cherfonéfe. Cette rencontre prouve que la maxime de notre Général Athénien (23) d'être fur fes gardes même en Pays ami, eft excellente, & qu'un Commandant fe défie toujours, furtout quand il a un Ennemi habile en tête.

(21) Lib. IV. Ch. 18.

* Un de leurs Généraux, qui commandoit dans ces quartiers là *Voy.* Xénophon. L. III. Ch. I-V.

(22) Ville de Myfie ou de la Phrygie mineure.

(23) Voy. Rem. [D]. Cit. (19.

[*F*] *Iphicrate s'y diftingua dans fon expédition de Corcyre.*] Pour mettre le Lecteur bien au fait, il faut lui retracer en peu de mots la fuite des événemens. Le jugement injufte prononcé à Sparte en faveur de Sphodrias, engagea les Athéniens à renouveller leur alliance avec les Thébains, contre les Lacédémoniens (24). Ils équippérent une Flotte de foixante voiles (25), dont ils donnérent le commandement à Timothée fils de Conon (26). Ce grand Capitaine, après avoir ravagé les Côtes de la Laconie, attaqua l'Ile de Corcyre (27) & s'en rendit maître. Il en traita les habitans avec beaucoup de douceur, leur laiffa leur liberté & leurs loix; ce qui rendit les Villes voifines fort favorables aux Athéniens. Mais ceux-ci s'appercevant que tout le faix de la guerre tomboit fur eux, & que les Thébains en retiroient tout l'avantage, firent la paix avec les Lacédémoniens (28), mais elle fut auffitôt rompuë que faite. Timothée ayant à fon retour rétabli les bannis de Lacédémone dans l'Ile de Zacynthe, les Lacédémoniens en furent tellement irrités, qu'à l'aide de leurs Alliés ils équippérent une puiffante Flotte fous le commandement de Mnafipe, avec ordre de faire le fiége de Corcyre. Les Habitans de cette Ile envoyérent demander du fecours à Athénes; on fit partir d'abord fix-cens Soldats d'Infanterie légére. Enfuite on équippa une Flotte de foixante voiles fous les ordres de Timothée, mais ce Général ayant agi trop lentement, on lui fubftitua Iphicrate. Mnafipe s'étant rendu odieux à fes Troupes par fa hauteur, fa dureté & fon avarice, en fut très-mal fervi, & il perdit la vie dans un combat (29). Son Lieutenant leva le fiége avec précipitation, de peur d'être furpris par la Flotte d'Athénes. Iphicrate arriva enfuite, & ayant appris que dix Galéres de Syracufe venoient au fecours des Lacédémoniens, il les attaqua fi à propos, qu'aucune n'échappa (30). Xénophon qui rapporte cette expédition affez en détail, remarque deux chofes, qui font beaucoup d'honneur à Iphicrate. La premiére c'eft la Difcipline qu'il faifoit obferver fur fa Flotte, écoutons-le parler, dans les termes de fon élégant Traducteur (31). „ Cependant Iphicrate cingloit, en ordre de bataille, après avoir „ laiffé fes grandes voiles pour être plus libre dans un com„ bat, & fe fervoit fort peu des autres, quoique le vent fût „ favorable, afin d'exercer toujours fa Chiourme, & de te„ nir fes Galéres en meilleur état. Lorfqu'il abordoit pour „ re-

(24) Xénoph. L. V. Ch. 16. Plut. *in Pélopida*, & *in Agefilao*.

(25) Xénophon L. V. Ch. 20. Plut. *in Pelopida*.

(26) Xénophon *loc. cit.* Corn. Nepos *in Timotheo* Cap. 2.

(27) Aujourd'hui *Corfou*.

(28) Xénophon. L. VI. Ch. 2.

(29) Xénophon *ubi fupra*.

(30) Idem ibid. Ch. 3.

(31) Là-même.

ce même tems Artaxerxe Mnémon Roi de Perse forma le dessein de réduire l'Egypte, qui depuis trente-six ans avoit secoué le joug de sa domination; il chargea du soin de cette guerre Pharnabaze, un de ses Satrapes; ce Général envoya faire des plaintes à Athénes de ce que Chabrias, Athénien, servoit contre son Maître, demandant qu'il fût rappellé (*e*); il demandoit aussi qu'on lui envoyât Iphicrate pour commander les Troupes Grecques, qui étoient au service de Perse. L'un & l'autre lui fut accordé. Iphicrate étant arrivé à l'Armée, fit la revuë des Troupes dont on lui donnoit le commandement, qui montoient à douze mille hommes, & les forma si bien à l'exercice des armes, que dans la suite le nom d'*Iphicratiens* devint aussi célébre parmi les Grecs, que celui de *Fabiens* chez les Romains (*f*). Deux ans entiers s'étant passés à faire les préparatifs de la Guerre, on se mit enfin en campagne; nous rapporterons dans les Remarques, quel en fut le succès [*G*]. Peu de tems après Iphicrate protégea les enfans d'Amyntas, Roi de Macédoine, ayeul d'Alexandre le grand [*H*]. Les Lacédémoniens ayant été défaits à la bataille de Leuctres, l'an 370 avant Jésus-Christ, par les Thébains, sous la conduite de Pélopidas & d'Epaminondas (*g*), les Athéniens crurent devoir se déclarer en faveur des vaincus, ils donnérent le commandement des troupes, qu'ils envoyérent, à Iphicrate, qui dans cette occasion ne soutint pas la gloire qu'il s'étoit acquise, quoi qu'en dise Cornelius Nepos [*I*]. On ignore le détail du reste de la

(*e*) Nepos in Chabria c. 3.

(*f*) Idem in Iphicrate c. 2.

(*g*) Xénophon L. VI. Ch. 5.

„ repaître, il tenoit ordinairement une des aîles écartée, & „ sitôt qu'il avoit donné le signal, chacun couroit à l'envi „ prendre terre, à cause de l'avantage qu'il y avoit à pouvoir „ arriver le premier: car les derniers étoient contraints de „ faire tout précipitamment, & de partir quelquefois avant „ que d'avoir repu ou fait eau. Lorsqu'il prenoit ses repas „ sur une Côte ennemie, il posoit des Corps de Garde en „ divers endroits, & faisoit faire encore sentinelle au haut „ du mât, parce qu'on y découvre de plus loin que de la „ Côte. Quand il passoit la nuit en quelque endroit, il ne „ faisoit point allumer de feux dans le Camp, mais dehors, „ pour voir ceux qui viendroient, sans être vu; & dans un „ beau tems il faisoit voile aussi-tôt qu'il avoit soupé.... Le „ jour venu il voguoit de front plutôt qu'à la file, pour être „ toujours en état de combattre, à cause que l'ennemi étoit „ maître de la Mer. Il mangeoit le plus souvent sur le riva- „ ge ennemi; mais comme il n'y demeuroit qu'autant qu'il „ étoit nécessaire, il étoit parti avant qu'on pût s'assembler „ pour venir à lui". La seconde chose que Xénophon observe, & en quoi il admire la sagesse d'Iphicrate, c'est d'avoir mené avec lui à cette expédition l'Orateur Callistrate, & Chabrias, l'un des Capitaines les plus fameux de ce tems, pour se servir de leurs conseils, & pour les avoir pour témoins de ses actions, afin qu'on ne pût lui reprocher à son retour ni lâcheté ni négligence.

[*G*] *Nous rapporterons dans les Remarques quel en fut le succès*, (de la Guerre d'Egypte).] Diodore de Sicile (32) nous a conservé le détail de cette expédition; c'est son récit que je vais suivre, tel qu'il se trouve dans l'Histoire du Docteur Prideaux (33), le morceau étant trop long pour le donner en Grec, ce qui ne feroit plaisir qu'à un petit nombre de Lecteurs. J'ai dit dans le Corps de l'Article, qu'on mit deux ans à faire les préparatifs de cette guerre: enfin tout étant prêt pour attaquer l'Egypte (l'an 374 avant Jésus-Christ & 31 du régne d'Artaxerxes) on forma un camp à Acé, appellée depuis Ptolémaïs, & aujourd'hui Acon, dans la Palestine, où étoit le rendez-vous général. Dans la revuë qui s'y fit, il se trouva deux-cens mille Perses, que commandoit Pharnabaze, & vingt-mille Grecs (34) sous Iphicrate. La Flotte n'étoit pas moins puissante, que l'Armée de terre. L'Ouverture de la Guerre se fit par l'attaque de Péluse. Selon le plan qu'on avoit fait elle devoit être attaquée par mer & par terre. Mais on avoit donné tant de tems aux Egyptiens, que Nectanebus empêcha l'approche par mer & par terre. Ainsi la Flotte, au lieu de faire-là sa descente, comme on l'avoit projetté, passa outre, & alla dans la bouche du Nil, qu'on distinguoit par le nom de Mendésienne. Comme elle étoit moins fortifiée que celle de Péluse, la descente s'y fit sans beaucoup de peine. Le Fort qui la défendoit fut emporté l'épée à la main, & on n'y fit quartier à personne. Après cette action d'éclat, Iphicrate vouloit qu'on remontât le Nil, sans perdre de tems, pour aller attaquer Memphis la Capitale d'Egypte. Si cet avis eût été suivi, avant que les Egyptiens eussent eu le tems de revenir de la consternation où les avoit jettés cette formidable invasion, & le premier coup qu'elle venoit de frapper, on auroit trouvé cette Capitale sans défense. Mais le gros de l'armée n'étant pas encore arrivé, Pharnabaze s'amusa à l'attendre, & ne voulut rien entreprendre que toutes ses forces ne fussent réunies, sous prétexte qu'alors elles seroient invincibles. Iphicrate en jugeoit autrement, & au désespoir qu'on laissât échapper une occasion qui ne se retrouveroit jamais, il demanda instamment qu'au moins on lui permît d'y aller seulement avec ses vingt-mille hommes. Pharnabaze, par pure envie, lui en refusa la permission, craignant que si cette entreprise réussissoit, tout l'honneur de la guerre ne fût pour Iphicrate. Ce délai donna le tems aux Egyptiens de se reconnoître. Ils rassemblérent toutes leurs troupes en un corps, mirent une bonne garnison dans Memphis, & avec le reste tinrent la Campagne, & harassérent tellement l'armée des Perses, qu'ils l'empêchérent de pénétrer dans le Pays, & l'Inondation du Nil étant survenue ensuite, les Perses furent obligés de retourner dans la Phénicie, après avoir perdu inutilement une bonne partie de leur Armée. Ainsi cette Expédition, pour laquelle on avoit fait de si grands préparatifs, & qui avoit couté des sommes immenses, échoua, & n'aboutit qu'à causer une haine irréconciliable entre les deux Généraux, qui y avoient commandé. Pharnabaze, pour s'excuser, accusoit Iphicrate d'en avoir empêché la réussite. Iphicrate, avec beaucoup plus de raison, en attribuoit toute la faute à Pharnabaze. Mais sachant fort bien que ce Perse seroit cru préférablement à lui, & n'ayant pas oublié ce qui étoit arrivé à Conon, il prit le parti de se sauver à Athénes, dans un petit Vaisseau qu'il loua. Pharnabaze l'y fit accuser d'avoir fait avorter l'Expédition d'Egypte. Le Peuple d'Athénes lui fit répondre que si on pouvoit l'en convaincre, il le puniroit comme son crime le mériteroit. Mais son innocence étoit trop bien connuë à Athénes, & il ne paroit point qu'on lui ait jamais fait d'affaire là-dessus, & peu de tems après les Athéniens le déclarérent seul Amiral de leur Flotte. On attribuë le mauvais succès des desseins de la Cour de Perse à sa lenteur, & à ce qu'elle lioit trop les mains à ses Généraux. On dit qu'Iphicrate ayant remarqué que Pharnabaze prenoit ses résolutions avec toute la présence d'esprit & toute la pénétration qu'on pouvoit souhaitter d'un habile Général, & que pourtant l'exécution étoit lente, lui demanda un jour, d'où venoit que ses vuës étoient si vives, & que ses actions ne l'étoient pas? Pharnabaze lui répondit: *C'est que mes vuës sont à moi, & mes actions sont à mon Maître.* Plutarque s'est donc trompé, lorsqu'il dit (35) en parlant de cette expédition, qu'elle „ fut malheureuse par la division qui se mit entre les deux „ Généraux". La premiére cause fut la lenteur de la Cour de Perse, & la commission trop limitée qu'elle donna à ses Généraux.

(32) L. XV. p. 472.

(33) *Hist. des Juifs & des Peupl. Voif.* T. II. Liv. VII. de la I. Part. p. 161-167. Edit. de 1722.

(34) Artaxerxe avoit tiré de la Gréce le plus de troupes qu'il avoit pu, pendant qu'on faisoit les préparatifs de la Guerre.

(35) *In Artaxerxe.*

[*H*] *Iphicrate protégea les enfans d'Amyntas, Roi de Macédoine, ayeul d'Alexandre le grand.*] Cela doit s'être passé, ou immédiatement avant l'expédition d'Egypte, ou immédiatement après. Quoi qu'il en soit, voici le fait. Amyntas étant mort l'an 375 avant Jésus-Christ laissa trois enfans légitimes, qu'il avoit eus d'Eurydice, Alexandre, Perdiccas & Philippe (pere d'Alexandre le Grand). Alexandre lui succéda, mais ne régna qu'un an. Le trône appartenoit de droit à Perdiccas. Mais Pausanias, Prince de la Famille Royale qui avoit été exilé, le lui disputa, & il étoit soutenu par un puissant Parti. Il commença par s'emparer de quelques places fortes. Heureusement pour le nouveau Roi, Iphicrate se trouva dans cette contrée, où les Athéniens l'avoient envoyé avec une petite Flotte. Eurydice ayant appris son arrivée, le pria de venir chez elle, dans le dessein d'implorer son secours contre Pausanias. Quand il fut entré dans le Palais, & qu'il se fut assis, cette Reine désolée pour émouvoir davantage sa pitié, prend ses deux enfans Perdiccas & Philippe, met le premier entre les bras, & l'autre sur les genoux d'Iphicrate, & lui dit „ Iphicrate souvenez-vous qu'Amyntas, pere de „ ces malheureux orphelins, aima toujours votre Patrie, & „ vous adopta pour son fils. Ce double lien vous impose „ une double obligation. L'amitié de ce Roi pour Athénes „ veut que vous nous reconnoissiez publiquement pour vos „ amis; & la tendresse de ce pere pour votre personne, vous „ demande un cœur de frere pour ces jeunes Princes". Iphicrate, touché du spectacle & du discours, chassa l'Usurpateur & rétablit le Souverain légitime (36). Cornelius Nepos, parlant de la fidélité d'Iphicrate envers ses amis, cite en particulier la maniére dont il en agit envers les enfans d'Amyntas. *Quod cum in aliis rebus declaravit, tum maxime in Amyntæ Macedonis liberis tuendis, namque Eurydice mater Perdiccæ & Philippi, cum his duobus pueris, Amynta mortuo, ad Iphicratem confugit, ejusque opibus defensa est* (37).

(36) Æschines *de fals. legat.* pag. 399. 400.

(37) Corn. Nepos in *Iphicrate* c. 3.

[*I*] *Iphicrate dans cette occasion ne soutint point la gloire qu'il s'étoit acquise, quoi qu'en dise Cornelius Nepos.*] Cet Historien dit (38), que jamais Iphicrate n'a eu d'échec par sa propre faute, *nusquam culpa malè rem gessit*; & qu'ayant été envoyé au secours des Lacédémoniens, il arrêta les progrès d'Epaminondas, & sauva Sparte, que les Thébains n'auroient abandonnée qu'après l'avoir mise en cendres, *Idem subsidio Lacedæmoniis præfectus, Epaminondæ retardavit impetus; nam nisi ejus adventus appropinquasset, non prius Thebani Sparta abscessissent, quam captam incendio delessent* (39). Mais Cornelius Nepos est le seul, que je sache, qui rapporte la chose de cette maniére. Plutarque rapporte (40) que les Thébains en s'en retournant chez eux par Cenchrées défirent les Athéniens, qui les avoient attaqués dans les détroits, & qui vouloient leur fermer le passage. Le même Historien, après avoir raconté ce qui se passa entre les Thébains & les Lacédémoniens devant Sparte, & comment les sages précautions d'Agésilas obligérent Epaminondas à se retirer, ajoûte (41). „ Ce qu'il „ y a de certain, & dont tout le monde convient également, „ c'est qu'Agésilas fut la seule cause du salut de Sparte, par- „ ce que renonçant à ses deux passions les plus naturelles & „ les plus enracinées en lui, à son ambition & à son obsti- „ nation, il ne chercha que la sureté dans les affaires, & ne „ travailla qu'à se maintenir". Xénophon (42) n'est pas „ moins

(38) Ibid. c. 1.

(39) Ibid. c. 2.

(40) *In Pelopida.* Voy. Vies de Plut. T. III. p. 217. 218. de la Trad. de Dacier.

(41) *In Agesilao.* T. V. p. 166. 167.

(42) L. VI. Ch. 11.

la vie de ce fameux Général Athénien; tout ce que nous en savons, c'est qu'il avoit épousé la fille de Cotys Roi de Thrace, dont il eut un fils nommé Ménesthée (*h*); qu'il commanda conjointement avec Timothée fils de Conon, dans la guerre des Alliés, qui commença l'an 358 avant Jésus-Christ; & qu'ayant été accusés devant le peuple d'Athénes, Iphicrate fut absous, & Timothée condamné à une amende considérable (*i*). Il vécut jusqu'à un âge assez avancé (*k*). Il avoit l'âme grande, le corps bien fait, & l'air majestueux; il étoit bon Citoyen, fidéle Ami (*l*), & habile Orateur (*m*). On rapporte divers traits remarquables de lui [*K*]. Pausanias nous apprend (*n*) qu'on voyoit sa statue à Athénes à l'entrée du Parthenon ou Temple de Minerve.

(*h*) Corn. Nepos in *Iphicrate* c. 3.

(*i*) Idem ibid. & in *Timotheo* c. 3.

(*k*) Idem in *Iphicrate* c. 3.

(*l*) Idem ibid.

(*m*) Justin L. V. c. 5. Plut. *Oeuvr. Moral.* T. I. p. 343.

(*n*) *In Atticis*, ou *Voyage d'Attique* L. I. Ch. 24. de la Trad de l'Abbé Gedoyn.

moins formel. „ Iphicrate, *dit-il*, fut nommé pour commander le secours. Après les sacrifices accoutumés, il ordonna de repaître, & de se rendre le soir au fauxbourg d'Athénes; mais bien loin d'y arriver le premier, plusieurs en partirent avant lui. A la fin étant sorti, tous le suivirent, dans l'espérance qu'il feroit quelque chose de grand; en quoi ils furent trompés. Car comme ils furent arrivés à Corinthe, il laissa couler plusieurs jours à ne rien faire parmi un murmure général, & s'étant avancé à toute peine avec des Troupes bien lestes & bien résoluës, il se retira d'Arcadie, sans avoir rien fait, sur la nouvelle que les ennemis avoient décampé, ce qui arriva ainsi. Comme la plupart des Argiens, des Eléens, & des Arcades eurent quitté l'armée (d'Epaminondas) pour remporter leur butin, les Thébains irrités se retirérent avec le reste qui étoit affoibli par le départ des autres; outre que l'Hyver approchoit, & que l'on commençoit à manquer de vivres, à cause du dégât qu'on avoit fait. *Je ne prétends point blâmer les autres actions d'*Iphicrate, *mais tout ce qu'il fit ici fut ou ridicule ou inutile*. Car s'étant campé à Onée, pour empêcher la retraite aux ennemis, il manqua de garder le passage de Cenchrées, qui étoit le plus facile; & pour savoir s'ils étoient passés, il envoya toute la Cavalerie de Corinthe & d'Athénes, comme s'il n'eût pas suffi d'une partie, puisque quelque nombre qu'il y eût, il étoit toujours inférieur à celui des ennemis, & que peu se pouvoient retirer plus aisément que beaucoup, à cause des défilés. C'est ce qui en fit périr une partie, au-lieu que les Thébains se retirérent comme ils voulurent". Je ne sai si je me trompe, mais je soupçonnerois, sur le récit de Xénophon, qu'Iphicrate n'alla à cette expédition que malgré lui, & que n'aimant point les Lacédémoniens, il n'agit pas contre les Thébains avec la même vigueur qu'il avoit coutume d'avoir, & que ce fut-là peut-être la cause de la faute que cet Historien lui reproche. Pausanias est d'accord avec Plutarque & Xénophon pour le fond, selon lui les Athéniens furent battus, mais il ajoûte des particularités qui me sont suspectes, parce que je ne les trouve dans aucun autre Historien. Il dit (43) que pendant qu'Epaminondas étoit occupé à rebâtir Messéne, „ les Troupes s'étant débandées firent des courses dans la Laconie, & ravagérent toute la Campagne, ce qui obligea Epaminondas de rassembler son armée, & de la reporter en Béotie. Il avoit déja gagné le Lechée, & il alloit passer les défilés qui sont de ce côté-là, lorsqu'Iphicrate, à la tête de quelque Infanterie légére & d'autres Troupes Athéniennes, lui tomba sur les bras. Epaminondas le mit en fuite, & l'ayant poursuivi jusqu'aux portes d'Athénes, il demeura-là quelque tems pour le défier au combat; mais Iphicrate s'étant toujours tenu sur la défensive, Epaminondas reprit le chemin de Thébes." Un Historien moderne (44), qui nous a donné la vie d'Epaminondas, ne dit pas un mot de cette particularité, quoiqu'il expose avec netteté l'évenement, qui fait le sujet de cette Remarque. „ La Messénie, *dit-il* (45), étoit à l'extrémité méridionale du Péloponnése, ensorte que pour gagner l'Isthme de Corinthe, qui étoit le seul passage de cette partie de la Gréce dans la Béotie, il falloit traverser une seconde fois tout le pays des Lacédémoniens. Epaminondas auroit peut-être eu bien de la peine à en sortir, si Iphicrate Général des Athéniens se fût emparé de toute l'étenduë de l'Isthme. Avec près de douze mille hommes qu'il commandoit, il lui eût été facile d'en garder tous les passages; mais ayant négligé de se saisir de celui de Cenchrées, qui étoit le plus commode & le plus sûr que les Thébains pussent choisir pour regagner leur territoire, Epaminondas y étant arrivé, le passa sans aucun obstacle. Iphicrate qui l'attendoit dans les défilés du mont Onius, où il s'étoit mis en embuscade, voyant qu'il ne paroissoit point, envoya un *détachement* de Cavallerie Athénienne & Corinthienne (46) à la découverte de la route qu'il tenoit..... & tandis qu'il attendoit les Thébains, tout son détachement tomba entre leurs mains & fut taillé en piéces".

[*K*] *On rapporte divers traits remarquables de lui.*] On en a déja vu quelques-uns ci-dessus dans la Remarque [*A*], en voici quelques autres. Aristote rapporte (47) qu'Iphicrate, voyant qu'à toute force on vouloit obliger son fils, qui n'étoit encore qu'un enfant, de faire les fonctions de Citoyen, & d'avoir sa part des charges comme les autres, parce qu'il étoit grand, le pere dit; „ que s'ils prétendoient qu'on dût faire passer pour des hommes faits les Enfans qui étoient grands, il falloit en même tems qu'ils déclarassent qu'à l'avenir les petits hommes ne passeroient que pour des enfans": on peut encore consulter le même Auteur aux endroits cités en marge (48). Plutarque rapporte aussi divers bons-mots attribués à Iphicrate (49). Il paroit que les Anciens étoient fort dans le goût des reparties, & qu'ils aimoient à recueillir celles des hommes illustres, qui ne sont pas pourtant toujours également dignes d'être conservées.

(43) Pausanias. *In Beoticis*. L. IX. Ch. 14. T. IV. p. 40. de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

(44) Mr. l'Abbé Seran de la Tour.

(45) *Hist. d'Epaminondas*. p. 166. 167. Par. 1739.

(46) Xénophon dit, qu'il envoya toute sa Cavalerie.

(47) *Rhetor.* L. II. Ch. 23. § 17.

(48) Ibid. L. III. Ch. 10. en deux endroits p. 409 & 411.

(49) *Oeuvr. Moral.* T. I. p. 629. 630.

☆ ISBRAND, IDES, (EBERARD) célébre Voyageur, étoit de Gluckstad dans le Holstein (*a*). C'étoit un homme curieux, habile, entreprenant, que la passion des voyages & des découvertes utiles attira à Moscou, au commencement du régne des Czars Jean & Pierre Alexewitz. Le dernier, plus connu sous le nom de Pierre le Grand (titre qu'il a si justement mérité) qui ne formoit que des projets dignes d'un génie supérieur, connut le mérite de Mr. Isbrand: il l'attacha à son service, & l'employa d'abord à l'exécution des arrangemens qui font fleurir aujourd'hui le Commerce de Russie. Ce Prince ayant eu ensuite des démélés avec l'Empereur de la Chine, au sujet des limites, jugea Mr. Isbrand capable de ménager une négociation: il l'honora du caractére d'Ambassadeur, & l'envoya à la Chine (*b*). Il partit le 14 de Mars 1692 (*c*), & fut de retour le premier de Janvier 1695. Il a publié une Rélation curieuse de son Voyage [*A*]. Il étoit encore en vie en 1700.

(*a*) Moller. *Cimbr. Lit.* T. I. p. 287.

(*b*) *Voyez* la Préface T. VIII. du *Recueil des Voyages au Nord.*

(*c*) Dans le même Tom. Le *Voyage d'Isbrand* Ch. 1. p. 5.

[*A*] *Il a publié une Rélation curieuse de son Voyage.*] La premiére Rélation du Voyage de Mr. Isbrand fut donnée par Adam Brand, de Lubec, qui l'avoit accompagné. Mr. Leibnitz en donna un abrégé en Latin dès l'an 1697 (1). La Rélation de Brand entiére fut imprimée en Allemand en 1698 à Hambourg, in-12; on le traduisit la même année en Hollandois, à Tiel, in-8; En 1699 ce Voyage parut en François sous ce titre: *Rélation du Voyage de Mr.* Evert Isbrand, *Envoyé de sa Majesté Czarienne à l'Empereur de la Chine, en* 1692, 93, 94. *Par le Sr.* Adam Brand. *Avec une Lettre de Monsieur *** sur l'état présent de la Moscovie*, Amsterdam. Cette Rélation, traduite en Anglois, a été inférée dans un Recueil de Voyages, imprimé à Londres en 1704 in-fol. Ce n'étoit pas là néanmoins la véritable Rélation. Celle de Mr. Isbrand lui-même fut imprimée en Hollandois en 1699 à Amsterdam in-4, & depuis en 1704 & 1710. On la donna en Anglois en 1706 Londres in-4, & en Allemand à Francfort en 1707 in-8. Elle n'avoit pas vu encore le jour en François, mais on en a donné une fort bonne Traduction dans le Tome VIII. du *Recueil des Voyages au Nord*. Le Traducteur a rendu compte de son travail dans une Préface, où il ne paroît pas faire grand cas de ce que le Sieur Brand avoit publié. Après avoir donné le titre de cet Ouvrage, il ajoûte: „ C'est peu que d'être Rodomont, ce titre est absolument faux, & la Rélation qui le porte est autant celle du Voyage de Mr. l'Ambassadeur Isbrand, que la nuit est le jour. Il se peut que le Sr. Adam Brand ait été, (comme il le dit) de la suite de l'Ambassadeur, qu'il l'ait toujours accompagné, qu'il ait eu part à sa confiance; mais avec tout cela il deshonore son Maître, non seulement par les oppositions où il se trouve avec lui, mais encore par les autres défauts, qui régnent dans sa Rélation. On n'y trouve qu'un Voyageur négligent, sans dessein, sans méthode, sans curiosité, sans discernement, sans connoissances. Comme la véritable Rélation de Mr. Isbrand n'avoit point encore été traduite, j'ai cru nécessaire de comparer le mérite de son Voyage avec la Rélation du Sr. Brand, & de relever, dans le cours de ma Traduction, les différences notables qui se trouvent entre mon Auteur & son Domestique. Je n'ai marqué ces différences que dans les faits dont ils ont parlé l'un & l'autre; j'aurois eu trop à faire, si j'avois voulu détailler toutes les circonstances importantes où le Sr. Brand est absolument muët". Quelque sévére que soit cette critique, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit à bien des égards très-juste; le Traducteur prouve sa thése par des notes, dont il a enrichi la Rélation de Mr. Isbrand. Il ne s'agit pas de donner ici un Extrait de ce Voyage, mais on ne sera pas fâché de voir l'idée qu'en donne le Traducteur, qui m'a paru exacte. „ Un trajet si long, *dit-il*, par des Pays presque inconnus, ne fut pas capable de rallentir sa curiosité (de Mr. Isbrand); Villes, Riviéres, Peuples, Déserts, noms, situations, distances, forces, commerce, religions, caractéres, mœurs, climat, qualités, & productions particuliéres des différentes Contrées, rien n'échappe à ses recherches. Le chemin par terre d'Europe à la Chine est exactement marqué par la marche de l'Ambassadeur. Sa route est à la vérité plus longue & moins directe que celle des Caravanes Moscovites & Tartares, mais elle est aussi la plus sure & la plus commode. Le Pere Avril Jésuite..... eut le secret de se faire communiquer, dans la Chancellerie de Moscou, les Rélations qu'on y conserve des diverses routes que quelques Ambassadeurs Russiens „ &

(1) *In Noviss. Sinicis* p. 164-168.

„ & plusieurs Caravanes ont tenues dans le Voyage de la Chine. Ces Rélations indiquent six chemins différens, mais en termes si généraux, qu'un Voyageur, qui n'auroit que ces seuls secours, ne sauroit guére à quoi s'en tenir. Personne depuis ce Pere n'a rien écrit d'instructif sur cette matiére; desorte qu'on ne peut disputer à Mr. l'Ambassadeur Isbrand la gloire d'avoir le premier fait connoitre, avec certitude, une route ignorée jusqu'à ce jour par les Européens. Notre Auteur ne se borne point à la simple Rélation de son voyage; il l'accompagne d'une description exacte du vaste Pays de Sibérie. Cette partie Septentrionale de l'Asie n'est marquée sur les Cartes, après le fleuve Oby, que par des vuides, qui n'apprennent rien. Le célébre Mr. Witsen les a remplis le premier; mais comme il n'a dressé la plus grande partie de sa Carte, que sur le rapport de personnes peu habiles en matiére de Géographie, que le seul Commerce avoit portés dans ces Régions glacées, les positions s'en sont trouvées défectueuses en plusieurs endroits. Mr. l'Ambassadeur Isbrand a eu cette Carte devant les yeux, pendant toute sa course: il a traversé la plupart des Pays dont elle fait mention, & l'a rectifiée sur les lieux-mêmes. Une Lettre, qui est inserée dans la Préface de mon Original, me fournit cette Observation. L'Auteur de retour à Moscou de son Ambassade, écrivit à Mr. Witsen pour lui donner avis des erreurs qu'il avoit trouvées dans sa Carte, & des corrections qu'il y avoit faites. Cet Illustre Magistrat, humble comme l'est d'ordinaire un vrai Savant, soumit son Ouvrage à ces corrections, & consentit à la seconde Edition, qui en fut faite. Il est vrai que Mr. Isbrand n'a parcouru la Sibérie que d'Occident en Orient, c'est-à-dire depuis les Montagnes de Werchature, où elle commence, jusqu'au Fleuve Amur; il n'a point été à la gauche de ce fleuve, à la Ville de Kamsatka, au Cap de Glace, sur les côtes de la Mer Glaciale, ni au détroit de Waigats; mais ayant passé presque par tous les siéges des Gouvernemens dont ces parties Septentrionales dependent, il a eu soin d'y recueillir des instructions, qui l'ont mis en état de décrire les lieux mêmes les plus éloignés. Cependant comme il n'a pu parler de ces extrémités de Sibérie qu'il n'a pas vues, avec autant de certitude que du centre de cette vaste Province, qu'il a examiné à loisir, il a eu la sincérité de prévenir le Lecteur, & la délicatesse de faire un Recueil séparé des descriptions étrangéres, qu'il rapporte, dont il a composé les deux derniers Chapitres de son Ouvrage". Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce qu'on trouve de curieux dans le Voyage de Mr. Isbrand, je me contenterai de remarquer une seule chose, c'est qu'il témoigne n'avoir pas une aussi haute idée des Chinois qu'un grand nombre d'autres Voyageurs; qu'on en juge par deux ou trois traits (2). „ Le souverain bien de la vie consiste, selon eux, dans la possession d'un grand nombre de femmes; volupté à laquelle ils se livrent sans ménagement. Ils ne savent ce que c'est que péché: le crime même ne noircit pas parmi eux d'une infamie perpétuelle; mais la punition que la Justice impose à celui qui l'a commis, n'est regardée que comme une tache légére, qu'un peu de tems efface, & le Criminel reparoit bientôt après dans le Monde, avec autant de hardiesse & de crédit, que s'il eût toujours été honnête-homme. La Jurisprudence, la Police, & généralement toutes les Loix & les Usages, établis parmi ces Peuples, pour assurer le repos de la Société en général, & des familles en particulier, ont quelque chose de grossier & de barbare, qui demanderoit une réformation. Ils font la guerre avec de puissantes armées.... (mais) ces nombreuses armées marchent & se meuvent sans ordre & sans discipline: elles combattent de-même, fondant tout à la fois sur l'ennemi, qui les taille en piéces, quand il sait profiter de leur confusion. Plusieurs Auteurs ont élevé jusqu'aux nuës la sagesse du Gouvernement Chinois, & la perfection où ces Peuples ont porté les Arts & les Sciences. Pour moi, je ne puis m'empêcher de dire, que je les ai trouvés en tout inférieurs aux Européens. Il est vrai qu'ils font quelques progrès dans l'étude des Mathématiques, de l'Astronomie, & de quelques autres Sciences; mais à qui en sont-ils redevables, si ce n'est au zéle infatigable des Jésuites qui s'y sont transplantés"? L'Auteur du Voyage de Mr. Anson autour du Monde, qui vient de paroître, n'est pas plus favorable aux Chinois, que Mr. Isbrand, & il y a tout lieu de penser qu'on a fort exagéré leur sagesse & leur habileté.

(2) Ch. XI. p. 214. 215. T. VIII du *Recueil des Voyages au Nord.*

☞ ISELIN (*a*) JAQUES CHRISTOPHLE) (*b*) étoit d'une ancienne famille de Basle, & comptoit parmi ses Ancêtres un bon nombre de Magistrats & de Professeurs. Son Pere Jean Luc Iselin, etoit Assesseur de la Cour de Justice. Sa Mere s'appelloit Marie Salomé Birrius. Il nâquit le 12 Juin 1681. Ses dispositions pour l'étude furent si heureuses dès son enfance, qu'avant sa treiziéme année accomplie il fut jugé capable de commencer son Cours Académique. Il ne perdoit pas un moment, & ceux même que les besoins de la vie lui arrachoient, il trouvoit moyen d'en laisser une partie à son inclination dominante. A peine le jeune Iselin avoit-il quinze ans, qu'un petit Poëme sur le passage du Rhin par les François, attira à ses talens Poëtiques un applaudissement universel. Quelques Dissertations suivirent de près cette Piéce; & ce fut en défendant publiquement ces Dissertations qu'il donna des preuves d'une capacité singuliére par rapport au Grec, répetant en cette Langue sur le champ les Objections qu'on lui faisoit en Latin. A l'étude des Langues Savantes Mr. Iselin joignit beaucoup de goût pour la Langue Françoise: en 1698 il alla passer quelques mois à Genéve, & sçut s'y attirer l'amitié de MM. Minutoli & Gaultier. De là il passa dans les Parties Meridionales de la France, animé principalement du désir de contempler, de ses propres yeux, les précieux restes d'Antiquité qui s'y trouvent en assez grand nombre. De retour de ce petit voyage, il passa plusieurs années dans sa Patrie, à se fortifier dans les divers genres d'Etude auxquels il s'appliquoit. Il y fut reçu Ministre en 1701, & publia à cette occasion une Dissertation sur la Babylone de l'Apocalypse, contre Mr. l'Evêque de Meaux. En 1705 Mr. Iselin fut appellé à remplir la Chaire d'Histoire & d'Eloquence vacante à Marpourg [*A*]. Il n'y demeura guéres plus d'un an, & en Février 1707 on lui conféra à Basle la Charge de Professeur d'Histoire & d'Antiquités. L'année suivante il fit un voyage en Suisse, où il s'acquit de nouveaux Amis [*B*]. En 1711 il prit le degré de Docteur en Théologie, & fut fait Professeur de cette même Science. Depuis 1708 jusqu'en 1716 il publia diverses Dissertations, dont nous donnerons la liste & celle de ses autres Ouvrages dans la Remarque [*C*]. En 1716 Mr. Iselin alla à Paris, où il se concilia durant

(*a*) Ou comme plusieurs Etrangers prononcent ISELIUS.

(*b*) Tiré de la *Biblioth. Germaniq.* T XLI Art. 11. 159.

[*A*] *Fut appellé à remplir la Chaire d'Histoire & d'Eloquence vacante à Marpourg.*] Mr. Iselin s'acquitta de ses fonctions d'une maniére si distinguée, qu'en peu de tems il acquit l'estime du Landgrave de Hesse-Cassel, qui eut bien de la peine à le laisser retourner à Basle lorsqu'on l'y rappella. Pendant son séjour à Marpourg, il fit connoissance & lia commerce de Lettres avec quantité de Savans d'Allemagne & de Hollande. Un de ceux avec lesquels il contracta l'amitié la plus intime, fut Mr. Crollius, Pere de celui qui en 1738 étoit encore Professeur & Recteur à Deux-Ponts. Durant son Professorat à Marpourg, Mr. Iselin fit imprimer une Dissertation sur la Domination des Mages en Perse. *De Magorum in Persiâ Dominatione* (1).

[*B*] *Où il s'acquit de nouveaux Amis.*] Mr. le Comte de Trautmansdorff, Ambassadeur de l'Empereur, & Mr. le Marquis de Beretti-Landi, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, l'honorérent de leur estime; & le Marquis ne tarda guéres à lui en donner des marques réelles, en lui offrant de lui faire avoir par ses recommandations la place de Professeur d'Eloquence à Padouë, pour laquelle le Résident de Venise à Zurich cherchoit un homme d'un mérite distingué. Depuis Mr. de Beretti-Landi continua de cultiver un commerce régulier de Lettres & d'amitié avec Mr. Iselin, qu'il invita même plus d'une fois à venir passer quelque tems chez lui à Lucerne (2). Nous ajoûterons ici que notre Savant étoit en commerce avec quantité d'autres Personnes illustres par leur naissance & par leurs dignités; comme Mr. le Nonce Passionei aujourd'hui Cardinal, Mr. le Comte Du Luc Ambassadeur Extraordinaire de France en Suisse, & Milord Wake Archevêque de Cantorbery; ce Prélat, auquel Mr. Iselin n'a pas longtems survécu, l'honoroit d'une amitié particuliére, & lui écrivoit fréquemment & fort au long sur des Sujets très-importans (3).

[*C*] *Nous donnerons la Liste ... de ses .... Ouvrages dans la Remarque* [*C*].] La voici, à l'exception de quelques Sermons, Harangues, Programmes, & autres Piéces, qu'on n'a point spécifiées. I. *Carmen Heroïcum in Gallos Rhenum transgredientes.* C'est le Poëme dont on parle dans le Corps de l'Article. II. *De Historicis Latinis melioris ævi.* Il s'agit des Historiens qui ont écrit avant le tems de Trajan & d'Adrien. III. *De Poëtis Latinis melioris ævi.* Cette Piéce n'a pas été imprimée, mais elle s'est trouvée parmi les papiers de l'Auteur. IV. *In Sententiam* J. B. *Bossuetii*, Episcopi Meldensis, *de Babylone Bestiâque & Meretrice Apocalypticâ.* C'est la Dissertation qu'il publia lorsqu'il fut reçu Ministre. V. *Specimen Observationum atque Conjecturarum ad Orientalem Philologiam & Criticen pertinentium, ac maximam partem ex vetustis Veteris Testamenti versionibus depromptarum.* VI. Dissertatio *quâ Mundi Æternitas argumentis historicis confutatur. Pars Prima.* L'Auteur n'a pas continué cette matiére. VII. *Declaratio antiqui Lapidis Tergestini, cum non uno in Romanam Antiquitatem excursu.* Mr. Schoepflin, Professeur à Strasbourg, défendit publiquement cette Dissertation, & y ajoûta du sien XIV. questions Historiques. VIII. *De Canone Novi Testamenti.* IV. Dissertations. Il publia la premiére, où il réfute Dodwell, lorsqu'il prit le grade de Docteur en Théologie. On ne sait ce qui a empêché Mr. Iselin d'achever ce sujet. IX. *De Controversiis Ecclesiæ Anglicanæ, ejus Episcopatum, atque alia Dif-*

(1) *Bibl. Germaniq.* Tom. XLI.

(2) Ibid. p. 201. 202.

(3) Ibid. p. 207.

rant fon féjour une eſtime & une affection générale. Mr. le Chancelier Dagueſſeau le diſtingua extrêmement, & l'accès qu'il donna à Mr. Iſelin chez lui, fut un des motifs qui le retinrent à Paris plus longtems qu'il n'avoit eu deſſein d'abord d'y reſter. Il vouloit d'ailleurs attendre la belle ſaiſon pour faire le voyage d'Angleterre & de Hollande. Il paſſa donc tout l'Hyver à Paris, & ſe diſpoſoit à aller plus loin quand le Printems ſeroit venu; mais l'Univerſité de Baſle, qui ſe paſſoit avec peine de ſa préſence, lui conféra le Rectorat, & le ſomma d'une maniére ſi preſſante de venir en exercer les fonctions, qu'il ne put éviter de ſe rendre. Peu après ſon retour à Baſle, Mr. Iſelin reçut la nouvelle de ſa nomination à la place d'Aſſocié Honoraire Etranger de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres [*D*]. Il étoit extrêmement communicatif, ce qui lui emportoit beaucoup de ſon tems [*E*]. Sa Correſpondance

tinctionem Epiſcoporum & Preſbyterorum expendens. Cette Piéce, qui eſt contre Hammond, n'a pas eu non plus de ſuite. X. Préface, Additions, & Corrections pour le *Dictionnaire Hiſtorique Allemand*, imprimé à Baſle. XI. *Depulſio Calumniarum in Diario Gallico, cui titulus* Bibliothéque Raiſonnée Vol. XI. Part. I. *Sibi impoſitarum.* C'eſt une Reponſe à une Critique aſſez vive contre Mr. Iſelin, qui ſe trouve dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (4). XII. Mr. Iſelin a eu auſſi beaucoup de part à un Recueil Allemand, s'il n'eſt pas l'Auteur des principales Piéces qui s'y trouvent touchant Mr. J. J. Wetſtein; on en trouve un Extrait dans la *Bibliothéque Germanique* (5). XIII. *Vindicatio* Eraſmi *ab accuſatione geminâ Auctoris Prolegomenorum in Novum Teſtamentum.* Inſéré dans les *Miſcellanea Duiſburgenſia* de Mr. Gerdes *Tom.* I. *Faſc.* III. XIV. Une longue Diſſertation envoyée à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Elle roule ſur la maniére de lire ces mots abrégés CER. PER. ſur trois Médailles de la Ville de Sidon. On en trouve le précis dans l'Hiſtoire de cette Académie (6), à laquelle Mr. Iſelin a envoyé divers autres Mémoires. XV. Lettre *ſervant de réponſe aux Eclairciſſemens demandés de Genéve ſur un Livre rare, que l'on a prétendu être la plus ancienne Piéce imprimée, découverte avant nos jours, & par laquelle on a voulu établir un autre Inventeur de l'Art de l'Imprimerie, & en attribuer l'origine à la Ville de Baſle.* Cette Piéce eſt inſérée dans le *Mercure de Suiſſe.* Août 1734. XVI. *Recherches ſur l'Année de l'Impreſſion d'un Livre Italien, intitulé* Decor Puellarum, *que l'on prétend communément avoir paru dès l'an 1461.* Dans le même *Mercure.* Novemb. 1744. XVII. *Obſervations ſur l'Inſcription trouvée à* Moudon, *de laquelle on a parlé dans le* Mercure *de Janvier.* p. 79. Ibidem. Avril 1735. XVIII. *Oratio de Utilitatibus atque Commodis quæ ab Academiis ad Urbes atque Regiones, in quibus florent, vigentque, dimanare conſueverunt.* Inſérée dans un nouveau Recueil périodique de Piéces en divers genres, que Mr. Altmann Profeſſeur de Berne fait imprimer à Zurich; ce Recueil a pour titre *Tempe Helvetica.* La Harangue de Mr. Iſelin s'y trouve Tom. I. Sect. III. XIX. *Conjectura in locum* Dialogi de Cauſſis Corruptæ Eloquentiæ. Cap. 7. 8. Dans la *Tempe Helvet.* Tom. II. Sect. I. XX. *Lettre ſur le projet conçu par Tibére de mettre notre Seigneur Jéſus-Chriſt au nombre des Dieux de Rome.* Inſérée dans la *Bibliothéque Germanique* (7). Cette Piéce eſt extraordinairement curieuſe. Mr. Iſelin croit que Tibére ayant été informé de quelques-unes des grandes Actions de Jéſus-Chriſt, a pu (conformément au panchant qu'il eut toujours pour les choſes ſinguliéres & merveilleuſes) former le deſſein de lui faire décerner les honneurs divins, dont l'ancien Paganiſme, & nommément la Ville de Rome, du tems des premiers Céſars, étoient fort libéraux envers les Grands-Hommes. Pour cela il n'étoit pas néceſſaire que Tibére prît ſoin de connoitre à fond la Doctrine & les préceptes de notre Seigneur, ni qu'il voulût ſérieuſement y conformer ſa vie, & ſe dévouer à ſon Culte. Il n'eſt pas non plus néceſſaire de ſuppoſer que la choſe lui tînt aſſez à cœur, pour ne pouvoir ſouffrir d'être contredit là-deſſus. Notre Savant tâche de faire voir 1. Que l'Autorité de *Tertullien*, ſur le témoignage duquel ce fait eſt fondé, ne doit être ni mépriſée, ni rejettée légérement. 2. Que la choſe n'eſt point du tout abſurde, ou incroyable en elle-même, pourvu qu'on la veuille bien concevoir, & ne point attribuer à l'Empereur des ſentimens qu'il n'a pas eus. 3. Enfin il répond aux objections qu'on pourroit faire contre ſon Syſtême en général, ou contre ce qu'il avance dans ſes preuves.

(4) T. XI. Part. I. p. 225-228.

(5) Tom. XXIII. p. 206.

(6) T. III. p. 415. Edit. de Hollande.

(7) Tom. XXXII Art. 7. p. 147. & XXXIII. Art. II. p. 12.

[*D*] *Mr. Iſelin reçut la nouvelle de ſa nomination à la Place d'Aſſocié Honoraire Etranger de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*] Il ſuccéda à Mr. Cuper. La flatteuſe diſtinction que l'Académie lui donna, fut encore relevée par la Lettre que lui écrivit le Chancelier, en lui envoyant l'Acte de ſa Nomination. Voici la Lettre: „ *L'Académie des Inſcriptions & „ Belles-Lettres*, MONSIEUR, juge bien plus favorablement „ de vous, que vous-même. Après avoir vu vos Ouvrages, „ elle vous a décerné, par un Decret unanime, la Place d'A- „ cadémicien Honoraire Etranger, qu'occupoit feu Mr. Cu- „ per. Comme cette Compagnie n'a pas ignoré le plaiſir qu'un „ tel choix me feroit, elle a fait remettre entre mes mains „ l'Acte de ſa Nomination. Elle a cru que je me chargerois „ avec joye, de vous envoyer un Titre d'honneur, qui vous „ eſt ſi juſtement déféré. Vous devenez par-là le Succeſſeur „ de celui dont vous avez été l'Emule dans une Diſpute Lité- „ raire (8), qui n'a pas peu ſervi à faire connoitre le goût „ & la juſteſſe de votre érudition. Vous êtes d'ailleurs plus „ en état que perſonne, de conſoler l'Académie de la perte „ qu'elle a faite par la mort d'un Savant auſſi illuſtre dans la „ *République des Lettres.* Il faut donc la féliciter, auſſi bien „ que vous, du choix qu'elle vient de faire; & je vous prie „ d'être perſuadé que perſonne n'y prend plus de part que „ moi, ſoit par la reconnoiſſance que j'ai des travaux que „ vous avez entrepris pour le ſervice de la France, ſoit par „ l'eſtime ſinguliére avec laquelle je ſuis &c.

DAGUESSEAU.

(8) MM. Iſelin & Cuper avoient écrit l'un contre l'autre ſur les Miroirs Ardens des Anciens.

A l'égard de ces *travaux entrepris*, par Mr. Iſelin, *pour le ſervice de la France*, voici de quoi il s'agit. Le Roi avoit demandé au Magiſtrat de Baſle des Copies des Actes du fameux Concile tenu en cette Ville dans le XV. Siécle; & Mr. Iſelin revoyoit ces Copies, & avoit ſoin qu'elles fuſſent correctes. Ce n'étoit pas la premiére fois qu'il avoit pris une peine ſemblable. En 1715 il avoit été chargé par le Magiſtrat, auquel le Roi de Pruſſe avoit écrit ſur ce ſujet, de communiquer à Mr. Lenfant tout ce qui lui ſeroit utile pour l'*Hiſtoire du Concile de Baſle.* Il fit plus, il lui envoya à Berlin quantité de Piéces, qui mirent Mr. Lenfant en état de publier une nouvelle Edition du *Concile de Conſtance*, beaucoup plus ample que la premiére. Mr. Iſelin avoit auſſi eu ordre, la même année 1715, de faire faire ſous ſes yeux des Copies des Actes du Concile de Baſle pour l'Empereur, mais la mort du Comte de Trautmansdorff, qui avoit été employé dans cette affaire, fut cauſe qu'elle n'eût point de ſuites. Au reſte le ſoin que Mr. Iſelin eut des Copies deſtinées pour la Bibliothéque du Roi de France, fut récompenſé par le préſent d'un magnifique exemplaire de l'*Hiſtoire du Roi par Médailles* (9).

(9) Bibl. Germ Tom. XLI p. 203-205.

[*E*] *Il étoit extrêmement communicatif, ce qui lui emportoit beaucoup de ſon tems.*] Tantôt c'étoient de longues Copies qu'il faiſoit tirer des Originaux de la Bibliothéque de Baſle, dont il étoit Bibliothécaire. Il fit par exemple copier pour Mr. d'Uffenbach douze Volumes de Lettres Originales de Jean Jacques Grinæus, qui ſont aujourd'hui partie du Recueil dont Mr. Wolff de Hambourg a fait l'acquiſition. Tantôt c'étoient des Manuſcrits, dont on lui demandoit les diverſes Leçons. C'eſt ainſi qu'il communiqua à Mr. Corte celles d'un très-ancien Manuſcrit de Sallufte, & à Mr. Bengel quelques-unes de celles des Manuſcrits du Nouveau Teſtament, qui ſe trouvent dans la Bibliothéque de Baſle (10).

(10) Ibid. p. 205. 206.

L'Auteur du Mémoire ſur la vie de Mr. Iſelin, remarque (11), que „ cette Bibliothéque, qui tient ſa place parmi les „ plus conſidérables de l'Europe, fut beaucoup enrichie, durant le tems que Mr. Iſelin en eut l'inſpection. La libéralité, *ajoûte-t-il*, de Mr. *Antoine Hoegger*, ou comme prononcent les François *Hegguier*, mérite ſurtout d'être remarquée. Il fit à la Bibliothéque de Baſle un préſent, eſtimé quinze mille Livres, qui conſiſtoit en près de quatre-cens Volumes magnifiquement reliés. Trois-cens, ou environ, étoient de belles Editions & des Recueils modernes les plus eſtimés. Le reſte, c'eſt-à-dire, plus de ſoixante-dix Volumes, renferme ce qui s'eſt publié de meilleur „ en fait d'Eſtampes & de Gravures, depuis environ ſoixante ans". Puiſque nous parlons de la Bibliothéque de Baſle, le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici un morceau curieux ſur ce ſujet, c'eſt la deſcription de cette Bibliothéque par un homme bien capable d'en juger, le ſavant Mr. La Croze, voici ce qu'il nous en dit (12). „ Une des premiéres choſes que j'aye vuë, eſt la Bibliothéque publique: „ Elle eſt belle pour le Pays, mais elle ne peut pas être comparée à un grand nombre de Bibliothéques de Paris, qui la „ ſurpaſſent, tant pour le nombre que pour la rareté des Livres. On n'a preſque rien à Baſle que des Editions du „ ſiécle paſſé (le ſeiziéme). Les Editions des Peres, d'Angleterre & de Paris, n'y ſont point; & hors la Bibliothéque des Peres, de Lyon, les Conciles du Louvre, quelques Editions conſidérables de Froben, & quelques autres „ Livres rares, il n'y a rien dont on puiſſe faire une grande „ eſtime. Il n'en eſt pas de-même des Manuſcrits, il y en a „ de fort beaux, & de fort anciens. J'y ai vu entre autres „ une Bible du IX. Siécle, en trois Volumes *in-folio.* Elle „ eſt fort belle, mais elle a été fort négligée, & il y manque quelques Livres de l'Ecriture, entr'autres les Pſeaumes. Le fameux Paſſage de la Trinité, dans l'Epitre de „ St. Jean, ne s'y trouve point, non plus que dans la plupart „ des autres Manuſcrits Grecs & Latins de ce tems-là. Il y „ a auſſi deux Volumes in-4. du même ſiécle, chacun deſquels comprend les quatre Evangéliſtes en Latin, avec les „ Canons d'Euſébe, & la Préface de St. Jérôme. On ne peut „ rien voir de plus beau & de mieux écrit que ces deux Livres, l'un deſquels eſt entier, & aſſez bien conſervé, & „ l'autre fort défectueux, quelqu'un ayant coupé les feuilles „ par où commence le Texte de chacun des Evangéliſtes. Je „ ſerois trop long ſi je parlois de tous les MSS. qui ſont „ dans cette Bibliothéque; mais comme il n'y a guéres eu „ d'Etrangers qui les ait tant vus que moi, & que même les „ gens du Païs les connoiſſent fort peu, j'ajoûterai encore à „ ce que j'ai dit, quelque choſe touchant les MSS. les plus „ conſidérables que j'y ai remarqués, Mr. Patin qui a viſité „ autrefois cette Bibliothéque, n'en ayant parlé que fort ſuperficiellement, & n'y ayant preſque remarqué que ce qui „ étoit le moins digne de l'être. On ne peut guéres rien „ voir de plus beau, qu'un St. Auguſtin, *formæ quadratæ*; il „ eſt écrit par verſets, ce qui faiſoit autrefois toute ſa diſtinction, mais depuis on y a ajoûté des points & des virgules. „ Ce MS. eſt du VIII. Siécle. Il y en a d'autres d'Iſidore de „ Seville du IX. Siécle, & quelques autres Peres, moins con-

(11) Ibid. p. 206.

(12) *Hiſt. de la Vie & des Ouvrages de Mr. La Croze.* p. 34 & *ſuiv.*

„ ſidé-

† C'eſt donc ſans fondement qu'on a cru & dit dans les *Nouvelles Littéraires Allemandes de Leipſig* du 11 Oct. 1737, que Mr. Jean Rodolphe Iſelin, Juriſconſulte, eſt fils de celui qui fait le ſujet de cet Art.

ce étoit auſſi fort étenduë, & l'occupoit extraordinairement; les Gens de Lettres s'adreſſoient à lui de toutes parts dans leurs divers beſoins, ſûrs, non ſeulement de n'être pas rebutés, mais même d'avoir ce qu'ils demandoient, pour peu que cela dépendît de lui. Le grand nombre de Sermons qui ſe ſont trouvés parmi les Papiers de Mr. Iſelin, prouve qu'il montoit ſouvent en Chaire. Il eſt vrai néanmoins que pluſieurs de ces Sermons n'ont pas été prononcés; les infirmités auxquelles il fut ſujet, ſur-tout depuis ſon retour de Paris, ne lui laiſſant pas aſſez de forces pour prononcer avec l'action & la véhémence qui lui étoient naturelles. Toutes ces occupations, dont la piété & l'affabilité de Mr. Iſelin lui avoient fait une néceſſité, le ſoin de la Jeuneſſe & ſon aſſiduité à la lecture ont rempli tout le tems de ſa vie. Il n'a jamais été marié †, & mourut la nuit du 13 au 14 d'Avril 1737 âgé de près de cinquante-ſix ans.

„ ſidérables par leur rareté que par leur antiquité. Le Texte „ Grec des Evangiles in-4. dont parle Mr. Patin, eſt ſans „ doute fort beau, mais il a eu tort de le faire de la même „ antiquité que les Epitres de St. Paul de l'Abbaye de St. „ Germain; il eſt plus récent de cent ans pour le moins, & „ je le crois du VIII. Siecle. Il y a un MS. dans la même „ Bibliothéque, qui contient tout le Nouveau Teſtament, „ dans un ordre fort différent de celui qu'on ſuit ordinairement. Ce MS. eſt bien moins ancien que celui dont je „ viens de parler, mais il n'eſt pas moins conſidérable: *le Jugement de la femme adultére* ne ſe trouve point dans le Texte, quoique le Copiſte l'ait renvoyée à la fin du MS. où il „ ſe trouve avec cette remarque, qu'on ne le trouvoit que „ dans peu de MSS. Il eſt néanmoins tout entier dans l'autre MS, qui eſt plus ancien; mais le Copiſte y a ajoûté de „ gros Aſteriſques à la marge, à peu près de cette forme *. „ Le 7 vs. du Ch. V. de la I. Ep. de St. Jean ne s'y trouve „ point non plus. Il y a pluſieurs autres MSS. Grecs de St. „ Jean Chryſoſtome, de St. Athanaſe, des Commentaires ſur „ la Geneſe, tirés de pluſieurs anciens Peres, & qu'on nomme ordinairement *Catenæ*. Je ne dois point oublier ici un „ fort beau Pſeautier in-4. écrit en Grec, par un Latin, qui „ y a ajoûté une Traduction Latine interlineaire: le Latin eſt „ écrit fort correctement, mais le Grec, qui eſt écrit ſans accens, eſt plein de fautes........ Après cela ce que j'ai „ vu de plus curieux eſt un MS. fort récent qui contient „ un *Traité du Patriarche Photius* περὶ πίστεως, qui n'eſt point „ imprimé, à moins qu'il ne le ſoit dans ſes Epitres; pluſieurs „ Diſcours & Sermons d'Euſtathe Archevêque de Theſſalonique dans un autre MS. plus ancien écrit ſur du papier, & „ fort difficile à lire. J'y ai vu entre autres un Diſcours qui „ porte ce titre, Εὐσταθίου ἔτι ἐν διακόνοις ὄντος πρόλογος τῶν „ Πινδάρου παρεκβολῶν, ce qui fait voir qu'Euſtathe a fait des „ Commentaires ſur Pindare, deſquels je n'ai point ouï dire „ qu'on eût de connoiſſance. On trouve dans le même MS. „ des Oraiſons funébres de quelques Empereurs de Conſtantinople, & pluſieurs autres Diſcours, qui pourroient peut- „ être beaucoup ſervir à l'Hiſtoire de ces tems-là. Il y a dans „ la même Bibliothéque pluſieurs Auteurs Claſſiques MSS. „ comme Thucydide Grec, avec les Scholies anciennes, duquel Camerarius s'eſt ſervi pour l'Edition Latine qu'il a „ donnée de cet Auteur; un Salluſte in-4. du IX. Siécle d'une „ beauté admirable. Quelques Virgiles, & quelques Ovides „ anciens: Deux Horaces MSS. que je crois vieux de plus de „ 600 ans. Ils ſont tous remplis de Scholies marginales & „ interlinéaires, de fort peu de valeur..... Mr. Patin parle „ d'un Virgile..... c'eſt un MS. fort moderne, qui n'eſt conſidérable que par la beauté de l'Ecriture, & des ornemens „ qu'on y a prodigués. Ceux qui y chercheront l'Alcoran „ écrit ſur du papier de la Chine, duquel Miſſon parle dans „ ſes Voyages, perdront ſans doute leurs peines. L'Alcoran dont il s'agit, eſt écrit ſur du papier Oriental, „ comme tous les autres, & ce n'eſt pas une piéce fort rare...... Entre les MSS. modernes que j'y ai vu de conſidérables, eſt une Hiſtoire de Saladin *in-folio* écrite en Arabe, „ & traduite en Latin par un Savant de Baſle, qui ſe nommoit „ Mr. Harder.... Quelques Sermons d'Oecolampade, & quelques autres Ouvrages de moindre conſéquence. Le Cabinet d'Amerbach ſe conſerve dans la même Bibliothéque. „ Il y a pluſieurs Médailles ....on trouve pluſieurs Tableaux d'Holbeins dans le même lieu &c. J'y ai vu une Traduction d'un Traité de Plutarque, écrit de la propre main „ d'Eraſme: Son Teſtament écrit auſſi de ſa main, & une permiſſion qu'il avoit obtenuë de manger de la viande toute „ ſa vie, où il eſt appellé *Preſbyter Ultrajectenſis Diœceſis*. Entre les Ouvrages de la Nature & de l'Art que l'on garde „ dans ce Cabinet, ce qui m'a frappé davantage, eſt une groſſe „ piéce de plomb, que l'on a trouvée depuis quelques années, dans un Pré, dans un endroit où l'herbe ne croiſſoit „ point, & où l'on fouït pour en découvrir la raiſon. C'eſt „ ſelon les apparences un poids ancien. Il y a deſſus cette Inſcription, SOCIETAT. S. T. LOC. RET. Ce morceau de plomb „ péſe prodigieuſement, & beaucoup plus que ne doit peſer „ une piéce d'un volume égal à celui-là".

(a) Cet Article eſt tiré principalement des *Mém. de l'Acad. des Inſcriptions.* Tom. VI. p. 144. Edit. de Hollande.

(b) Appian. *de Bell. Civ.* L. II. Num. 490. Edit. Tollii.

☞ JUBA (a) le Jeune, Prince célébre par ſon ſavoir, étoit fils de Juba Roi de Numidie, qui étoit arriére-petit-fils de Maſſiniſſa [A]. Juba le Pere ſe diſtingua par ſon attachement au parti de Pompée; il ſe donna la mort après la bataille de Thapſe, où ſes troupes & celles de Scipion furent entiérement défaites (b). Juba le jeune, encore enfant, fut livré au Vainqueur, qui en fit un des principaux ornemens de ſon triomphe (c). Ce Prince pouvoit alors avoir quatre ou cinq ans [B]. Ce fut un bonheur pour lui d'être tombé entre les mains des Romains; les Lettres étoient peu cultivées en Afrique, & à Rome il acquit des lumiéres, qui dans la ſuite l'égalérent aux plus ſavans Hommes qu'ait jamais eu la Gréce (d). Il ſemble qu'on peut conclure naturellement delà, que les Vainqueurs eurent grand ſoin de ſon éducation. Ce Prince y fit un long ſéjour, & il n'en ſortit que pour aller prendre poſſeſſion des Etats de ſon pere. Auguſte les lui rendit [C] lorſque par la mort d'Antoine il ſe vit maître abſolu de diſpo-

(c) Idem ibid. num. 491. & Plutarq. *in Vit. Cæſar.* p. 731.

(d) Plutarq. loc. cit.

[A] *Fils de Juba..... arriére-petit-fils de Maſſiniſſa.*] C'eſt ce que prouvent évidemment les termes d'une Inſcription, que Spon & Reineſius témoignent avoir été trouvée à Carthagéne: *Regi Jubæ, regis Jubæ filio, regis Hiempſalis nepoti, regis Guluſſæ pronepoti, regis Maſſiniſſæ abnepoti.* Selon cette inſcription, Juba deſcendoit de Maſſiniſſa par Guluſſa, le ſecond de ſes enfans ſelon Appien (1), & le troiſiéme ſuivant „ Salluſte (2). Il y a auſſi quelque variété entre ces Ecrivains ſur le nom de ce Roi Numide, Salluſte l'appelle *Guluſſa*, Appien Γελασσης, & Polybe Γελασσης (3). Dans le fond cela revient à peu près à la même choſe. „ Une Généalogie où entroient tant de Souverains auroit dû contenter la vanité de „ ce Prince. Mais les plus grands-hommes ſur ce chapitre, „ ne ſont pas moins ſujets que les autres, aux illuſions de l'amour-propre.... Juba par exemple ſe prétendoit deſcendu „ d'Hercule". Voilà ce que dit Mr. l'Abbé Sevin (4), & il renvoye à Plutarque (5); mais en conſultant cet Hiſtorien, je ne trouve point qu'il diſe que Juba lui-même s'attribuât cette Origine. Il raconte la tradition des Habitans de Tingis, & finit en diſant, que c'eſt pour faire honneur au Roi Juba, „ car, *ajoûte-t-il*, on prétend qu'il deſcendoit en droite ligne, „ de ces Princes Diodorus & Sophax, fils & petit-fils d'Hercule". Il n'y a-là rien qui attribuë cette prétention à Juba lui-même.

(1) *De Bello Punic.* num. 64. Edit. Tollii.

(2) *De Bello Jugurth.* cap. 5.

(3) *In Excerpt.* pag. 1471.

(4) *Mém. de l'Acad. des Inſcr. & Bell. Lett.* Tom. VI. p. 154. 146.

(5) *In Vit. Sertorii* p. 572.

[B] *Ce Prince pouvoit alors avoir quatre ou cinq ans.*] Cela s'accorde parfaitement avec les expreſſions employées à ce ſujet par Appien & par Plutarque. Le premier dit: ἐνθα καὶ Ἰόβα παῖς Ἰόβας ὁ συγγραφεὺς βρέφος ἔτι παρήγετο: *in quo Jubæ filius Juba Hiſtoricus infans, etiam tum traductus eſt* (6). Plutarque parle en ces termes: Ἔπειτα θριάμβους κατήγαγε τὸν Αἰγυπτιακὸν, τὸν Ποντικὸν, τὸν Λιβυκὸν οὐκ ἀπὸ Σκιπίωνος, ἀλλ' ἀπὸ Ἰόβα δῆθεν τοῦ βασιλέως τούτου ἤγε ὁ υἱὸς ὢν ἐν ἐκείνῳ κομιδῇ νήπιος (7). Ce que Mr. Dacier a traduit. „ Enſuite il fit „ ſes trois triomphes, celui d'Egypte, celui de Pont, & celui „ d'Afrique. Dans le titre de ce dernier, il n'étoit fait aucune mention de Scipion, mais ſeulement du Roi Juba, & „ dans ce triomphe fut mené Juba, le fils de ce Roi, qui étoit „ encore enfant (8)". Il n'eſt pas poſſible auſſi qu'il fût plus âgé qu'on l'a dit, témoin un endroit de Dion Caſſius (9), où il eſt marqué expreſſément que dans la Guerre qui s'éleva entre Auguſte & Antoine, Juba combattit ſous les étendards du premier, auquel la fameuſe bataille d'Actium aſſura l'Empire du Monde. Elle ſe donna trente-un ans avant Jeſus-Chriſt, tems auquel il ſeroit difficile que Juba en eût moins de vingt; & par conſéquent on peut ſuppoſer, que ſa naiſſance eſt antérieure à l'Ere Chrétienne, de cinquante-un ans, ou environ. Cependant il ne faut pas paſſer ſous ſilence un fait que rapporte Suidas (10): il aſſure que Céſar, non content d'avoir mené ſon priſonnier en triomphe, le fit indignement fouetter. Mais Mr. l'Abbé Sevin remarque (11) que Suidas eſt un de ces Auteurs, qu'on ne doit pas toujours croire ſur leur parole. Que dans l'Article de Juba, quoique très-court, il s'eſt mépris plus d'une fois, & le tout pour avoir aſſez ſouvent puiſé dans de mauvaiſes ſources. Les Hiſtoriens qui nous reſtent aujourd'hui, ne diſent pas un mot du mauvais traitement fait à Juba: il y a plus: Suidas prétend que la grande littérature de ce Prince lui ſauva la vie. Mais comment concilier ce récit avec celui d'Appien & de Plutarque, qui conviennent l'un & l'autre que Juba étoit encore enfant, lorſque les Romains ſe rendirent maîtres de la Numidie. Et que le dernier dit en termes formels, que Juba éprouva le plus heureux de tous les Eſclavages, puiſque de Barbare & de Numide qu'il étoit, il ſe rendit digne d'être compté parmi les Hiſtoriens Grecs les plus ſavans & les plus célébres.

(6) *De Bello Civil.* L. II. num. 491.

(7) *In Vit. Cæſ.* p. 731.

(8) *Vies de Plut.* T. VI. pag. 279. Amſt. 1735.

(9) L. LI. p. 516.

(10) *In Ἰόβας.*

(11) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* &c. loc. cit. p. 147. 148.

[C] *Auguſte lui rendit les Etats de ſon pere.*] Mr. Bayle a critiqué (12) mal à propos Moreri ſur ce ſujet. Voici ſes termes. „ Il (Moreri) dit que Juba le fils fut rétabli par „ Auguſte dans le Royaume de ſon pere, c'eſt-à-dire dans la „ Numidie. Il faloit dire avec Dion (*Lib.* 53 *ad ann.* 729) „ qu'Auguſte lui donna quelques parties de la Gétulie, & les „ deux Mauritanies, & que la meilleure partie de la Numidie „ fut laiſſée dans ſon état de Province Romaine. Il eſt vrai „ que

(12) *Art.* de JUBA, Remarq. [A].

poser des Provinces de l'Empire. Les services que le Prince Africain lui avoit rendus (e), l'engagérent à lui donner des marques de sa reconnoissance; il lui fit épouser en même tems la jeune Cleopatre (f), fille de la célébre Cleopatre & d'Antoine. Cette Reine d'Egypte mourut l'an de Rome 724, ainsi il y a de l'apparence que sa fille n'épousa Juba que l'annee suivante, qui selon les apparences fut la première de son régne, car Dion (g) joint ensemble ces deux évenemens, son mariage & son rétablissement sur le trône de ses Ancêtres. Quatre ans après l'Empereur jugea à propos de faire un échange, & entre autres Provinces donna à Juba une partie de la Gétulie (h). Les Getules mecontens de leur nouveau Maître, se soulevérent contre lui, & ravagerent ses frontiéres. En vain Juba fit marcher des Troupes pour s'opposer à leurs progrès. Ses Generaux furent défaits, & les Romains perdirent beaucoup de monde. Pour prévenir les suites de cette rebellion, Auguste envoya une Armée contre les Gétules, Cornelius Cossus, qui la commandoit eut le bonheur de les battre, & sa victoire lui mérita les honneurs du triomphe & le surnom de Getulique (i). Dion Cassius place cet évenement l'an six de notre Ere Vulgaire. Cléopatre ne vivoit plus alors: les Historiens ne marquent pas l'année de sa mort, ils ne disent rien non plus du mariage de Juba avec Glaphyra, Veuve d'Alexandre fils d'Hérode [D]. On ne sait pas précisément le tems de la mort de ce Prince, il y a de l'apparence que ce fut vers l'an 24 de l'Ere Vulgaire que Ptolomée son fils lui succéda. Ses Sujets lui déférerent les honneurs divins [E]. Ce Prince s'est principalement rendu célebre par son érudition [F]. Suidas lui attribue plusieurs Ouvrages [G], dont il ne

(e) Dion Cassius Lib. LI. p. 520.

(f) Idem ibid. Suetone in Cal. C. 26. l'appelle Séléne.

(g) Ubi supra.

(h) Dion L. LII. ad ann. 729.

(i) Idem L. LV. ad ann. U. C. 759.

„ que Strabon assure (*Lib.* XVII. p. 570) qu'Auguste rétablit Juba dans le Royaume de son Pere, & que de plus il „ lui accorda la Mauritanie; mais de la maniére que ce Géo„ graphe pose les limites de la Province Romaine, & du Ro„ yaume de ce Juba, il paroit que la Numidie appartenoit „ aux Romains". Mr. Bayle lui-même a donné à gauche, & le tout vient de ce qu'on a confondu deux faits différens. Ce savant Lexicographe, qui dit, *qu'il faloit dire* avec Dion, n'a pas eu présent à l'esprit un passage de cet Historien, qui lui auroit fait voir qu'il confondoit lui-même; Dion rapporte (13) qu'après la mort de Cleopatre & d'Antoine, Auguste fit épouser la jeune Cléopatre leur fille à Juba, & qu'il lui donna en même tems le Royaume de son pere: Ιτε Κλεοπατρα Γοβα τω τυ Γοβα παιδι συνωκισε' τουτω γαρ ὁ Καισαρ τραφεντι τε ει τη Ιταλια και συστρατευσαμενω, ταυτην τε και την βασιλειαν την πατρωαν εδωκε. *Il donna Cléopatre en mariage à Juba, fils de Juba. Ce Juba, élevé en Italie, ayant servi sous ses étendards l'Empereur lui donna avec cette Princesse, le Royaume de son pere.* Mais quatre ans après Auguste ayant battu les Cantabres, donna à Juba, en échange de la Numidie, quelque partie de la Gétulie, & les Royaumes qui avoient été autrefois sous la domination de Bocchus & sous celle de Bogus, qui comprenoient les deux Mauritanies, la Césarienne & la Tingitane; c'est ce que Dion dit dans l'endroit cité par Mr. Bayle: en le lisant avec attention, on voit clairement que l'Historien parle d'un échange de ce qu'Auguste avoit ci-devant accordé à Juba pour d'autres Provinces; ce qui a trompé Mr. Bayle, c'est qu'il a cru que dans le dernier passage de Dion, il étoit question de la premiére investiture de la Royauté donnée à Juba, ce qui n'est point.

[D] *Ils ne disent rien non plus du mariage de Juba avec Glaphyra, Veuve d'Alexandre fils d'Hérode.*] Ce prétendu mariage, rapporté par le seul Joseph (14), est une pure chimère, comme Mr. Bayle l'a démontré (15), à ce qu'il me semble: aux preuves alléguées par ce Savant, on en peut ajoûter deux que Mr. l'Abbé Sevin employe (16), & qui ne sont pas moins concluantes pour établir que Juba a régné longtems après la mort de Glaphyre, décédée l'an 7 de l'Ere Vulgaire. La premiére se tire d'une Médaille de ce Roi: il paroit clairement par les caractéres qui sont sur le revers, qu'elle a été frappée l'an 45 du régne de Juba, de Jésus-Christ 16. A cette raison, qui est décisive, on en peut ajoûter une seconde, que Mr. Bayle a indiquée, sans la développer bien clairement. Strabon a composé le VI. Livre de sa Géographie la cinquiéme année de l'Empire de Tibére, & dans le XVII. Livre, il dit en termes formels que Juba ne venoit que de mourir. D'où il s'ensuit que ce Prince étoit plein de vie, dans un tems où il ne devoit plus être fait mention de Glaphyre, morte tant d'années auparavant.

[E] *Ses Sujets lui déférerent les honneurs divins.*] Il avoit su gagner leurs cœurs par la douceur de son Gouvernement, & pour marquer leur reconnoissance ils le mirent au nombre des Dieux, comme le témoigne Lactance (17): *Praeterea ceteri singuli populi gentis aut urbis suae conditores, seu viri fortitudine insignes erant, seu feminae castitate mirabiles, summa veneratione coluerunt, ut Ægyptii Isidem, Mauri Jubam* &c. Minucius Felix en dit autant (18): *Et Juba, Mauris volentibus Deus est.* Mr. l'Abbé Sevin croit (19) que c'est ce qui a donné occasion à St. Cyprien & à Tertullien d'écrire, que les Maures avoient coutume de déférer à leurs Rois les honneurs de la Divinité: voici les paroles du premier (20): *Mauri vero manifeste reges suos colunt, nec ullo velamine hoc nomen obtexunt.* Le second s'exprime en ces termes (21), *Mauretaniae reguli sui dii sunt.* Lactance en dit autant (22): *Hac scilicet ratione Romani Caesares suos consecraverunt, & Mauri reges suos.* Il semble donc que les Sujets de Juba ne firent pour lui, que ce qu'on avoit fait pour tous ses Prédécesseurs. Mais en quoi il fut distingué, c'est que sa mémoire étoit en grande vénération chez les Maures, ce qui engagea Albin à prendre le nom de Juba, pour les attacher plus fortement à son parti: *Spargebatur insuper*, dit Tacite (23) *spreto Procuratoris vocabulo, Albinum insigne regis Jubae nomen usurpare.* Les Etrangers avoient pour lui la même vénération que ses propres Sujets. Les Habitans de Carthagéne, dans l'Inscription citée ci-dessus (24), s'expriment sur le chapitre de ce Roi dans les termes les plus honorables. Festus Aviénus nous apprend que ceux de Cadis l'avoient élu leur *Duumvir*. Pausanias parle (25) d'une statuë de bronze de Juba le Libyen, qui étoit à Athénes. Mr. l'Abbé Sevin croit que c'étoit la statuë de notre Juba: „ Il étoit

(13) L. LI. p. 520.

(14) Antiq. Jud. Lib. XVII. c. 15. & de Bell. Jud. L. II. c. 11.

(15) Art. GLAPHYRA. Remarq. [B].

(16) Mém. de l'Acad. des Inscript. Ubi supra. p. 151. 152.

(17) De fals. Relig. L. I. c. 15.

(18) In Octavio. p. 35. Ex Edit. Oxon. Lugd. Bat. 1652 in-4.

(19) Mém. de l'Acad. des Inscript. loc. cit. p. 152.

(20) Cyprianus de Vanit. Idol. Apud Eund.

(21) Tertull. in Apol. c. 24.

(22) Ubi supra.

(23) Hist. L. II. c. 58.

(24) Rem. [A].

(25) In Atticis Lib. I. cap. 17.

„ bien juste, *dit-il* (26), qu'une Ville de tout tems consacrée „ aux Muses, donnât des marques publiques de son estime à „ un Roi, qui avoit rendu aux Lettres des services considé„ rables". Mais Mr. l'Abbé Gedoyn dans ses Remarques sur Pausanias, croit qu'il s'agit de Juba, pere du nôtre. Il semble effectivement que si Pausanias avoit eu dessein de désigner celui-ci, il l'auroit fait par quelque caractére moins vague que le titre de *Libyen*.

[F] *Ce Prince s'est principalement rendu célébre par son érudition.*] La maniére dont les Anciens parlent du sçavoir de Juba, ne peut qu'en donner des idées fort avantageuses. Plutarque (27) l'appelle, *le plus grand Historien qui ait jamais été parmi les Rois*: τῳ παντων ἱστορικωτατῳ των βασιλεων. Athenée parle de sa grande érudition (28); & Pline assure qu'il étoit plus illustre par son savoir que par la dignité Royale: *Juba .... studiorum claritate memorabilior etiam quam regno* (29). C'est ce dont on trouvera des preuves dans la Remarque suivante.

[G] *Suidas lui attribuë plusieurs Ouvrages.*] La plupart des Ouvrages de ce Prince étoient historiques, comme on l'a dit dans le texte de l'Article. C'est par ceux-là que nous commencerons, n'y ayant rien de certain sur le tems où il a composé ses Ouvrages. Il en faut excepter pourtant son *Histoire d'Arabie & de Libye*, qui certainement doit avoir été composée avant le départ de Caius César pour son expedition d'Orient. *Juba Rex*, dit Pline (30), *in voluminibus, quae scripsit ad Cajum Caesarem Augusti filium ardentem fama Arabiae, tradit contorti esse cauliculis.* Le jeune Caius souhaittoit passionnément de voir l'Arabie, & Juba pour lui faire sa cour, publia une Histoire de ce Pays. Elle étoit composée de plusieurs Volumes, où l'Auteur avoit eu soin de rassembler nombre de choses très-curieuses, par rapport aux Animaux, aux Pierres précieuses, & aux Plantes, que produisent ces riches Provinces. Il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'Arbre qui porte l'Encens. Il est vrai qu'il y rapportoit aussi bien des choses suspectes, telle est la resurrection d'un homme par la vertu d'une certaine plante, qui croît dans l'Arabie: *Et Juba in Arabia herba revocatum ad vitam hominem tradit* (31). Pline au reste est le seul qui ait conservé quelques morceaux de ce grand Ouvrage. C'est à ses soins que le Public est redevable de celui qui nous reste des *Antiquités d'Assyrie*. Tatien (32) & après lui Clément d'Alexandrie (33), les attribuent à Juba, que le dernier appelle *Jobas*. Ils ajoûtent que ce Prince avoit pris Bérose pour guide. Son *Histoire* étoit tirée d'un Ouvrage écrit en Langue Punique, c'est ce que nous insinue Ammien Marcellin (34), en rapportant ce que Juba dit de l'Origine du Nil: *Rex autem Juba Punicorum confisus textu librorum*; & Salluste (35) fait honneur de cet Ouvrage à Hiempsal, ayeul de Juba: *Uti ex libris Punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est.* Mr. l'Abbé Sevin remarque très-judicieusement à cette occasion, que les Numides n'étoient donc point aussi barbares que Plutarque l'avance (36). Massinissa, si l'on en croit Polybe (37) n'oublia rien pour les policer; & Micipsa son fils animé du même zéle, suivant le témoignage de Strabon (38), avoit établi une Colonie de Grecs à Cirthe, Capitale de ses Etats. Il paroit d'ailleurs que les Numides avoient leurs Histoires particuliéres, & que Juba s'en étoit servi très-utilement. La sienne comprenoit plusieurs Volumes, le troisiéme est cité dans Plutarque (39): attention dont il faut lui tenir compte, dit Mr. Sevin, avec d'autant plus de justice, que Philostrate, Pollux, Pline, & Elien, dans des endroits qui ont visiblement rapport à l'Ecrit de Juba dont il s'agit, ont négligé d'indiquer les sources où ils avoient puisé. Ses *Antiquités Romaines* ont été encore plus mal-traitées. Etienne de Bysance est le seul qui en allégue le premier & le second Livre (40): On ne sauroit nier cependant qu'il n'y en eût davantage, sans cela comment concevoir que Juba eût pu parler de la guerre d'Annibal, & de l'expedition de Sylla contre Mithridate (41)? Cet Ouvrage avoit une liaison presque nécessaire avec celui qui dans Athenée (42) est appellé ὁμοιοτητες, ou *Conformités*. Juba écrivoit pour les Grecs; & dans le dessein de leur donner une idée juste des Charges, des Coutumes & des Magistrats de la République, il avoit joint à son Histoire Romaine le Traité dont parle Athenée, & dans lequel il s'attachoit à instruire ses Lecteurs par des termes usités chez eux, de choses qui, sans une précaution si sage, ne leur auroient jamais été connuës qu'imparfaitement. Telles sont les conjectures de Mr. l'Abbé Sevin, que le passage d'Athenée appuye. Cet Auteur fait encore mention d'une *Histoire des* Théa-

(26) Mém. de l'Acad. des Inscript. loc. cit. p. 153.

(27) In Vit. Sert. p. 572.

(28) L. III. p. 83.

(29) Plin. L. V. p. 527.

(30) L. XII. cap. 14.

(31) Plin. Lib. XXV. cap. 7.

(32) Tatian. p. 127.

(33) Strom. L. I. 329.

(34) Lib. XXII.

(35) De Bell. Jugurt. c. 17.

(36) In Vit. Cæsar. p. 711.

(37) In Excerpt. p. 1474.

(38) Lib. XVII. pag. 832.

(39) In Parall. p. 311.

(40) In Voc. Ἴβηρ & Νομαντία.

(41) Plin. in Marcell. p. 317. & in Sylla. pag. 462.

(42) Lib. IV. p. 170.

ne nous reste aujourd'hui que des Fragmens. Mais ces Fragmens sont autant de preuves, que Juba avoit fait de l'Histoire le principal objet de ses Etudes. Il paroît par ce qu'en disent les Anciens, qu'il aimoit à s'étendre sur l'Histoire naturelle des Pays dont il parloit. Suidas nous apprend que le Grammairien Didyme avoit attaqué les Ecrits de ce Prince de dessein prémédité; mais les efforts de ce Critique n'ont pas empêché les Anciens de rendre justice à Juba, & ses Ouvrages ont été généralement estimés.

Théatres par Juba (43); Hezychius (44) & lui en citent le quatriéme Livre. Il y étoit traité des Danses, des Instrumens de Musique, & de leurs différens inventeurs. C'est un des Ecrits de Juba que les tems ont le plus respecté, comme le montrent les divers Fragmens qu'Hezychius, Athenée, l'Auteur du Grand *Etymologicon*, & celui des Proverbes Grecs, en ont transmis jusqu'à nous. *L'Histoire de la Peinture & des Peintres* du même Prince, ne devoit guére être moins curieuse que les précédentes. Ces deux Ouvrages étoient différens. Quant au premier la maniére dont en parle Harpocration (45) ne permet pas de douter qu'il ne fût en plusieurs Livres. Le second est allégué dans Photius. Nous n'avons rien de plus certain par rapport à l'autre Traité. Harpocration en a cité le huitiéme Livre (46). Juba avoit aussi écrit sur la Médecine, c'est à cette Classe qu'il faut rapporter la description d'une Plante, que les Médecins appellent *Euphorbium* (47). Mr. Bayle (48) s'est étendu à prouver que Juba appella cette Plante du nom d'Euphorbus son Médecin. Mais Mr. Le Clerc remarque (49) que Saumaise a fait voir que c'est là une fable, & que la Drogue appellée *Euphorbe* étoit connuë sous ce même nom, quelques siécles auparavant. Galien parle encore (50) d'un petit Ouvrage de Juba sur l'*Opium*. Le Traité dans lequel ce Prince avoit examiné la nature & les propriétés de différens Animaux, a beaucoup de liaison, selon Mr. l'Abbé Sevin, avec celui qui regardoit l'*Euphorbe*: „ de pareils Ecrits „ sont du ressort de la Médecine, & ce dernier (de la nature „ & des propriétés des Animaux) suivant toutes les apparen„ces, subsistoit encore du tems de Fulgence; il semble du „ moins qu'on pourroit le conclure avec quelque probabili„té d'un texte de cet Auteur, dont il ne sera point inutile de „ copier ici les paroles: *Coelo etiam marinus jungitur Jucundi, „ quod hujus generis animal toto corpore sinum aperta in coitu mi„scentur, sicut Juba in Physiologicis refert.*" Enfin Juba avoit composé des Ouvrages de Grammaire: tel étoit celui qui dans Suidas est intitulé *de la Corruption de la Diction*, περὶ φθορᾶς λέξεως. Mr. Sevin ne croit pas qu'on doive attribuer à Juba un *Traité des Metres*, dont Servius & Priscien font mention, parce que la Latinité de cet Ecrit est peu exacte, ce qui fait conjecturer qu'il est de quelque Grammairien du même nom que le Roi Maure, mais postérieur de plusieurs années au siécle d'Auguste. Mais le savant Aeschénicien ne doute pas que notre Juba ne soit l'Auteur d'une Epigramme rapportée par Athenée, mais dont le texte est fort altéré.

(43) L. IV. p. 175.
(44) In voce κλωστεία.
(45) In voce Πολυγνώτος.
(46) In voce Παρράσιος.
(47) Plin. Lib XXV. c. 7. Galen. L. IX. Pharmac. κατὰ γένη c. 4.
(48) Art. JUBA Rem. [A].
(49) Hist. de la Médec. Part. I L. I. Ch. 1.
(50) Voy. Fabric. Bibl. Græc. Tom. XIII. p. 304.

☞ IVERSEN (VOLQUADUS) mérite de tenir rang parmi les Voyageurs. Il étoit de Husum, petite Ville du Duché de Slefwick. Dans sa jeunesse il apprit le métier de Relieur, & alla ensuite à Amsterdam, où il exerça son métier jusqu'en 1655. Les descriptions que les Mariniers, qui revenoient des Indes Orientales, faisoient de ces Pays éloignés, & la facilité avec laquelle on pouvoit s'y enrichir, déterminérent Iversen à s'engager en qualité de Soldat au service de la Compagnie (*a*). Il partit au mois d'Avril 1655, & demeura aux Indes pendant cinq ans, tant à Amboine, qu'à Ceram, & à Banda. Le tems de son engagement étant fini, il obtint la permission de revenir en Europe, & se rendit dans ce dessein, en 1661, dans l'Ile de Java: il séjourna à Batavia durant sept mois, & muni d'un congé du Général Maatsuiker & du Conseil des Indes, il s'embarqua le 23 Décembre 1661 sur le Vaisseau *Arnhem*, pour revenir en Hollande. Au mois de Février 1662, ils furent assaillis à l'improviste d'une violente tempête, qui fit périr le Vaisseau, & après diverses avantures Iversen parvint à Surate [*A*], d'où il passa en Hollande, & delà dans sa patrie, où il arriva en 1668, après une absence de treize années (*b*). Christian-Albert, Duc de Holstein-Gottorp, le fit venir à sa Cour, & s'entretint avec lui, en compagnie d'Adam Olearius, son Bibliothécaire, sur ce qu'il avoit vu & observé dans ses Voyages: l'un & l'autre jugérent que ses Rélations méritoient de voir le jour, sur-tout lorsqu'elles eurent été confirmées par George Anderson, Juge du District de Croppen, qui avoit voyagé aussi [*B*], & qui confera avec Iversen en présence d'Olearius. Comme Iversen, homme sans lettres, n'étoit pas en état de composer lui-même une Rélation, Oléarius se chargea de ce soin, & publia cette Rélation en Allemand avec celle des Voyages d'Anderson, dont elle fait le quatriéme Livre: cet Ouvrage parut à Slefwick en 1669 in-fol. il fut réimprimé, avec les Voyages d'Olearius en Perse à Hambourg 1696 in-fol. & il a paru en Hollandois à Amsterdam 1670 in-4 (*c*). La Rélation du naufrage de notre Voyageur, a été insérée par Happelius dans un Recueil de Voyages, imprimé à Hambourg, sous le titre de *Relationes Curiosæ*: elle se trouve Tom. II. Part. I. num. 83. 84. pag. 663-672 (*d*). Iversen ne demeura pas longtems dans son Pays, il retourna en Hollande, & reprit le chemin des Indes la même année (1668) qu'il en étoit revenu (*e*).

(*a*) Moller. Cimbr. Lit. T. I. p. 287.
(*b*) Idem ibid.
(*c*) Idem ibid. p. 18.
(*d*) Ibid. p. 287.
(*e*) Idem ibid.

[*A*] *Après diverses avantures Iversen parvint à Surate.*] Ils firent naufrage le 12 Février 1662, & se sauvérent au nombre de cent cinquante dans une Chaloupe: ces pauvres gens furent pendant neuf jours exposés aux misères de la faim & de la soif, ayant été réduits à la cruelle nécessité de jetter treize de leurs compagnons dans la mer, & de se servir de leur urine pour se desaltérer. Ils eurent le bonheur d'aborder le 26 Février à l'Ile Maurice, sans quoi ils ne pouvoient manquer de périr, non seulement de disette, mais surtout par le gros temps qui s'éleva immédiatement après qu'ils furent à terre. D'abord ils choisirent pour leur retraite une Caverne, mais ensuite ils se firent des huttes. A l'égard des vivres, ils ne leur manquérent point; oiseaux, poissons, bêtes fauves, y abondoient: mais dans les commencemens ils furent obligés de se contenter pour tout apprêt, de faire secher leurs mets au Soleil, dans la suite ils trouvérent moyen de faire du feu, & Iversen leur montra à faire du sel; les Palmiers leur fournissoient d'ailleurs dequoi se desaltérer avec une liqueur agréable. Ils passérent trois mois de cette maniére: un Vaisseau Anglois ayant abordé à l'Ile au mois de Mai, Iversen s'y embarqua, & passa à Madagascar: il eut bien de la peine à se sauver des mains des Portugais, qui pensérent à lui faire un mauvais parti, parce qu'il avoit servi les Hollandois leurs ennemis; & après avoir erré, il se rendit enfin à Surate (1).

[*B*] *Sur-tout lorsqu'elles eurent été confirmées par George Anderson, Juge du District de Croppen, qui avoit voyagé aussi.*] Anderson étoit natif de Tonderen, sans étude, mais homme judicieux, & doué d'une grande mémoire. Le desir de voyager le fit passer en Hollande en 1644, d'où il alla en Asie, & visita la Turquie, la Perse, la Palestine, & les Indes; & il observa avec un soin tout extraordinaire ce qu'il y avoit de curieux dans ces divers Pays. Il revint dans sa patrie en 1650, & le Duc de Holstein-Gottorp lui donna un emploi. Ses amis le sollicitérent de publier une Relation de ses Voyages, mais il le refusa constamment, jusques à ce que le Duc, tant par autorité que par ruse, vainquit son opiniâtreté. Ce Prince exigea de lui, qu'il lui donnât tous les jours une heure dans sa Bibliothéque, & qu'il l'entretint de ce qu'il avoit observé dans ses Voyages. Pendant ces conversations, Olearius, caché dans un lieu où il pouvoit tout entendre, écrivoit les récits d'Anderson. Ensuite le Prince ordonna à ce dernier de donner lui-même une Rélation par écrit: Olearius la compara avec les Extraits qu'il avoit fait, & l'ayant trouvée d'accord, il la publia en III Livres, auxquels il ajoûta à titre de quatriéme les Voyages d'Iversen. Les figures qu'on trouve dans ceux d'Anderson, ont été gravées sur les desseins de ce Voyageur lui-même. Olearius y ajoûta quelques Notes, & y mit une Préface, dont ce qu'on trouve ici de la Vie d'Anderson est tiré (2).

(1) Moller. Cimbr. Lit. T. I. p. 287.
(2) Idem ibid. p. 2[illegible]

☞ JUNGIUS (JOACHIM) célébre Mathématicien & Philosophe du XVII. Siécle [*A*], naquit

a

[*A*] *Célébre Mathématicien & Philosophe du XVII Siécle.*] Mollerus a recueilli (1) avec soin les grands éloges que divers Savans ont donnés à Jungius: je ne rapporterai ici que deux témoignages, qui justifieront le rang que je lui donne: Voici comment en parle l'Abbé Gallois, à l'occasion d'un Ouvrage Posthume de Jungius, imprimé à Hambourg en 1678 (2). „ Ce Jungius étoit sans contredit un des plus grands Ma„thematiciens & Philosophes de son tems, & un des plus „ habiles hommes que l'Allemagne ait jamais eu. Il y a pour„tant été peu connu pendant sa vie, & beaucoup moins ail„leurs, parce qu'il n'a jamais rien voulu publier de son vi„vant, ne pouvant pas se contenter soi-même sur ses pro„pres Ouvrages." Mr. Leibnitz, juge bien compétent du mérite en ces matiéres, met Jungius au rang des plus grands hommes, dans sa *Réponse aux Reflexions, qui se trouvent dans le 23 Journal des Savans de l'année 1697 touchant les conséquences de quel-*

(1) Cimbr. Literat. T. III. p. 346. 347.
(2) Journ. des Savans, du 22 Août 1678, N. 19.

à Lubec, la nuit entre le 21 & le 22 Octobre de l'an 1587, de Nicolas Jungius, Régent des Ecoles, & de Brigitte Holmann, fille de Joachim Holmann, Pasteur de la Cathédrale de Lubec. Notre Joachim eut le malheur de perdre son pere en 1589, qui fut tué en ruë, en revenant de souper en Ville. Il fit ses premieres études dans les Ecoles de Lubec, & comme il étoit né avec un genie heureux, il fit de considérables progrés dans les Langues & les Sciences (*a*): il y parut d'une façon toute particuliere: l'état de sa fortune ne lui permettant pas d'aller pousser ses études dans quelques Académie, il travailla par lui-même, composa des Tragedies, expliqua la Dialectique de Ramus à ses Compagnons, & en 1605 il prononça avec applaudissement un Discours *contre l'Art des Orateurs, en faveur de la véritable & bonne Eloquence* (*b*). Au mois de Mai de 1606 il alla à Rostoch, où il s'appliqua à la Philosophie & aux Mathématiques, Sciences pour lesquelles il avoit principalement du goût; il y parut plus d'une fois en public, pour soutenir des Thêses. Deux ans aprés, au mois d'Avril de l'an 1608 il se rendit à Giessen dans le Pays de Hesse, & en 1609 il fut reçu Maître-ès-Arts à l'âge de 22 ans, d'une maniere tres-distinguée, & obtint la place de Professeur ordinaire en Mathématiques [*B*], dont il prit possession le 5 Novembre 1609 par une Harangue sur l'*Excellence & l'Utilité de Mathématiques, De Matheseos dignitate, praestantia & usu* (*c*). En 1612 il fit le voyage de Francfort, pour voir le Couronnement de l'Empereur Mathias, & l'année suivante il y eut une Conférence avec Wolfg. Ratichius, qui prétendoit avoir inventé une nouvelle methode d'enseigner les Sciences [*C*]. Jungius abdiqua son Professorat de Giessen en 1614, & se rendit à Augsbourg, où il s'occupa à cultiver les Mathématiques & la Philosophie, & à mediter les moyens de favoriser le progrés des Sciences. L'année suivante 1615, il fit un tour à Lubec, sa patrie; & ensuite il passa deux ans à Rostoch, où il fut en commerce familier avec Jean Huswedelius, son compatriote; il y étudia la Médecine, & ayant fait un voyage en Italie il fut reçu Docteur en cette Faculté, à Padoue, le 22 Décembre 1618. De retour à Rostoch vers la fin d'Août de l'année 1619 il s'acquit une grande réputation par les Disputes publiques, auxquelles il présida. Il entreprit aussi en ce tems-là de fonder une Société Literaire pour l'avancement des Sciences, qui a donné lieu à des calomnies qu'on a débitées contre lui [*D*]. En 1623 on voulut lui donner la Chaire

(*a*) Mollerus *Cimb. Liter.* Tom. III p. 342.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem ibid. p. 343.

quelques endroits de la Philosophie de Descartes. „ J'ai toujours déclaré, *dit-il* (3), que j'estime infiniment Mr. Descartes. Il „ y a peu de génies qui aprochent du sien: Je n'en connois „ qu'Archimede, Copernic, Galilei, Kepler, *Jungius*, Messieurs Huygens & Newton, & quelques peu d'autres de cette „ force, auxquels on pourroit ajouter Pithagore, Democrite, „ Platon, Aristote, Suisset, Cardan, Gilbert, Verulamius, „ Campanella, *Harveus*, Mr. Pascal & quelques autres." Dans un autre endroit (4) Mr. Leibnitz l'appelle *eximium seculi nostri Philosophum & Mathematicum, qui multa, ante Cartesium, egregie cogitata habuerit, circa Scientiarum emendationem.*

(3) *Journal des Sçavans* du 19 Août 1697. Num. 32.

(4) *Act. Erud. Lips.* Juin 1691, p. 277.

[B] *Il fut reçu Maître-ès-Arts . . . . . d'une maniere très-distinguée & obtint la place de Professeur ordinaire en Mathématiques.*] Jungius eut le premier rang parmi ceux qui furent reçus avec lui, entre lesquels se trouvoit Dan. Stahl, qui s'est rendu célèbre dans la suite à Jéne, & qui faisoit tant de cas de quelques papiers de Jungius, qu'il avoit entre les mains, qu'il n'en faisoit part qu'à ses amis les plus intimes (5). A l'égard du Professorat, auquel il ne pensoit point, le Sénat de Giessen le lui conféra de son propre mouvement. Le Recteur de ce tems-là étoit Jean George, Duc de Holstein-Sunderburg, dont le Programme publié à cette occasion, a été imprimé à Giessen en 1610 (6).

(5) Mollerus, *ubi supra* p. 342.

(6) Idem ibid. p. 343.

[C] *L'année suivante il y eut une Conférence avec Wolfg. Ratichius, qui prétendoit avoir inventé une nouvelle méthode d'enseigner les Sciences.*] Cette Conférence se tint par ordre de Louis, Landgrave de Hesse-Darmstad; Helvicus Théologien de Giessen & Collégue de Jungius y assista aussi, & ils publiérent en 1614 un Ecrit Allemand sur ce sujet, imprimé à Giessen in-8. & la même année à Rostock in-12. avec un Ecrit de quelques Professeurs de Jéne. Voici tout ce que mon Auteur (7) dit de cette Conférence: *In urbe Francofurtana ad Moenum A.* 1613, *una cum Christophoro Helvico, Collega Theologo, jussu Ludovici, Landgravii Hassiae-Darmstattini, in novam Didacticam Linguarum atque Artium, quam Wolfg. Ratichius Saxo, a se inventam esse, Principibus indicarat Lutheranis, fundamenta accuratius, instituto cum illo colloquio, inquisivit. Cujus occasione ab ipso atque Helvico, anno sequenti* 1614, *Opuscula aliquot, de Didactica illa Ratichiana & Scholarum emendatione, vernacula, communi nomine sunt edita.*

(7) Idem ibid.

[D] *Il entreprit aussi en ce tems-là de fonder une Société Literaire pour l'avancement des Sciences, qui a donné lieu à des calomnies qu'on a débitées contre lui.*] A en juger par une espéce de Projet, qu'un Auteur de la Vie de Jungius (8) nous a conservé, c'étoit une Société, dont le but étoit le même en grande partie, que celui des Académies des Sciences, qu'on a fondées depuis en divers Pays, savoir la recherche de la Verité & l'avancement des Sciences. Qu'on en juge par l'exposé suivant: *Sunt in Saxonia, & ii homines benefici vitae studiis dediti, a quibus ratio est inventa vel abstrusissima quaeque sophismata apodictice refutandi, idque ea certitudine atque evidentia, qua propositio aliqua Euclidea deducitur. Logicam quoque, quae nunc extitit, multis accessionibus locupletarunt, ut plane nova videri possit. His quasi armis confisi, plenissime se profligaturos pollicentur, Philosophiam Jesuitarum, quae Europam pene totam hodie occupavit, eam nisi sophisticam & meras imposturas esse, quibus illi, luxantis dominii animis illapsi, Pontificiae superstitioni praesidium, sibi dominatum callidissime quaerunt. Deinde vero permulta in Mathematicis, partim effecta, partim etiam confecta, habent, & imprimis summum harum Disciplinarum apicem*, HEURETICAM, *cujus ductu Problemata amissa restituuntur, nova proferuntur, dubia firmantur; denique nobilissima haec Scientia tam copiose augetur, ut infinitis modis vitae humanae commodet. Hoc amplius, viam longe expeditissimam pervestigandae naturae se monstraturos profitentur; quam si quis ingrediatur, futurum spondent, ut certo & absque errore, ad rei propositae notitiam perveniat. Ea autem quia in permultis observationum quasi quodam filo dirigitur, quae sine instrumentis, operis, sumptibus, constare nequeunt, adjumento quodam ab hominibus fortunatorum verique amantium conspiratio desiderat.* On voit encore le caractère de cet Institut dans la première des Loix qui devoient y servir de règle: *cum omnis Societas finem, cujus gratia instituta est, legum suarum principium, atque summam legem habeat: scopus Collegii nostri unicus esto, veritatem, e ratione & experientia, tum inquirere, tum inventam commonstrare; sive artes & scientias omnes, ratione & experientia fundatas, a Sophistica vindicare, ad demonstrativam certitudinem reducere, dextra institutione propagare, denique felici inventione augere.* Cette Société ne subsista pas longtems, n'ayant pas trouvé de Protecteurs assez généreux pour contribuer aux dépenses nécessaires. On conçoit difficilement qu'un dessein aussi louable ait pu exposer son Auteur à la Calomnie: rien de plus vrai néanmoins: on en a pris occasion d'accuser Jungius d'être le Fondateur de la Société des Freres de la Rose-croix. Jean-Louis Fabricius, Théologien de Heidelberg, l'en a taxé, & Jean-Henri Heidegger a répété cette Calomnie (9): *Etiam Fabricius noster in sermone familiari retulit eum* (patrem suum, Joh. Fabricium, Rectorem ac tandem Pastorem in Helvetia Schafhusianum, A. 1638 mortuum) *adversus Roseae Crucis Fratres calamo telum strinxisse. Cujus Sectae auctorem fuisse Jungium, Mathematices Professorem Hamburgensem, Libertinum, inter pocula cum sociis, ad mundo per speciosum aliquod ludicrum illudendum, impie & petulanter conspiratum, & librum cui titulus est*: Fama Fratrum Roseae Crucis, *cudentem, atque in vulgus spargentem, idem Fabricius noster, ex ore Secretarii Heidelbergensis, fraudis illius conscii, confirmavit.* Arnold & Pitcecus ont refuté cette Calomnie (10). On a d'autant plus de raison de la regarder avec indignation, qu'il y a tout lieu de penser que ce qu'on a débité sur cette prétendue Société est entiérement faux.

(8) Martin. Fogelius, *Apud* Moller. *loc. cit.* p. 343.

(9) Dans la *Vie de Fabricius*, qu'il a mise à la tête des *Oeuvres* de ce Théologien, imprimées à Zurich en 1698 v. p. 31. 32.

(10) *Voy.* Mollerus *ubi supra.*

DIGRESSION sur les Freres de la ROSE-CROIX.

Ce fut au commencement du XVII. Siécle, qu'on commença à entendre parler de cette Société, mais les Auteurs varient sur l'année. Quelques-uns remontent jusqu'à l'an 1570, mais c'est sans fondement, parce qu'on n'en trouve ni trace ni vestige. Paschius en place l'origine à l'an 1617, mais le contraire est évident par les Ouvrages publiés sur ce sujet avant l'année en question. Mr. Brucker (11) conjecture que ç'a été en 1610 qu'on a parlé la premiére fois de la Société des Freres de la Rose-Croix; ce qu'il appuye du témoignage de deux Auteurs qui ont écrit sur ce sujet: *Nam non scribit modo personatus* Julianus de Campis, *in Epistola ad amicos, qui de nova Societate ordinis de Cruce Rosea, aliquid vel legerunt, vel disserendo de re ista aliquid audiverunt, anno* 1615 *edita*: Non ignotum esse pluribus, quam fortunam sinistram excursus de reformatione totius mundi in aestate elapsi anni 1614 expertus sit, & quam male exceptus sit adjecta narratio de fama fraternitatis Roseae Crucis. *Sed &* Daniel Moderus *in Judicio Theologico de Fama & Confessione fraternitatis* R. C. *anno 1616 edito, Praef. ait*, ante quinquennium *Famam fraternitatis* in quinque linguis diversis prodiisse. Mr. Brucker observe, qu'il est assez difficile de faire l'Histoire de cette Société. En voici la raison. Dès-qu'on commença à en parler, les Paracelsistes, & les Chimistes & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agissoit de Sciences Occultes & Cabalistiques, & chacun d'eux attribuoit aux Freres de la Rose-Croix ses opinions particuliéres, ce qui remplit le monde de bruits incertains sur ce sujet: ce qui aigrit à un tel point plusieurs savans hommes, affectionnés à la pureté de la Doctrine, qu'ils intentérent toutes sortes d'accusations à une Société, de l'existence de laquelle ils ne savoient rien de certain. Il faut donc distinguer soigneusement tout cela dans les recherches sur l'origine de cette fable.

(11) *Hist. Crit. Philos.* Tom. IV. Part. I. p. 716.

On débita, dans le tems que nous avons marqué, d'abord en Allemagne, & ensuite dans toute l'Europe, qu'il paroissoit une Société, jusques-là cachée ou inconnue, qui devoit son Origine à Christian Rosencreutz. Que cet homme étoit né en 1387, qu'ayant fait le voyage de la Terre Sainte, pour visiter

re en Langue Grecque à Roſtoch, mais cette affaire ayant manqué, on le déclara Profeſſeur en Mathématiques le 6 Février 1624; le 10 du même mois il épouſa Catherine Haſemann, fille d'un des principaux Citoyens de Roſtoch; elle mourut en 1638, ſans lui avoir donné d'enfans. En 1625 il accepta la Chaire de Médecine dans l'Académie de Helmſtad, mais il y étoit à peine établi, qu'il fut obligé d'abandonner ce poſte, l'Académie ayant été ruinée par la guerre entre l'Empereur & le Roi de Danemarc. Jungius ſe retira à Brunſwick, où il exerça quelque tems la Médecine: il revint en 1626 à Lubec, & delà retourna à Roſtoch, & le Sénat de cette Ville lui rendit ſa Charge de Profeſſeur en Mathématiques. Au mois de Janvier 1629 il paſſa à Hambourg, & le 19 Mars de cette année on lui conféra le Rectorat de l'Ecole de St. Jean, & de l'Ecole Illuſtre, & on le fit Profeſſeur de Logique, de Métaphyſique & de Phyſique. Il occupa ces divers emplois pendant onze ans, & en 1640 il abdiqua le Rectorat de l'Ecole de St. Jean, & ne conſerva que celui de l'Ecole illuſtre, & ſa Chaire de Profeſſeur. Comme il n'étoit nullement favorable à la Philoſophie Ariſtotélicienne, il eut à eſſuyer la mauvaiſe humeur de quelques Partiſans du Péripatétiſme [*E*]. Il eut auſſi des démêlés avec le Clergé de Hambourg à l'occaſion de ſon ſentiment ſur le ſtile du Nouveau Teſtament [*F*]. Il ne ſe mêla de cette diſpute que juſqu'en 1642, dans

ter le tombeau de J. C. il avoit eu à Damas des Conférences avec les Sages Chaldéens, de qui il avoit appris les Sciences Occultes, ſavoir la Magie & la Cabbale, qu'il avoit augmenté ſes connoiſſances à cet égard en continuant ſes voyages en Egypte & en Libye. Que de retour dans ſa patrie, il avoit formé le deſſein de réformer toutes les Sciences; que pour réuſſir dans ſes vuës il avoit inſtitué une Société ſecrette, compoſée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert ſur les profonds myſtères qui lui étoient connus, après les avoir engagés à lui être fidéles & à garder le ſilence, & en leur enjoignant de tranſmettre ces Secrets de la même maniére à la poſtérité, & qu'étant parvenu à l'âge de cent-vingt ans, il étoit mort pieuſement, & plein de vigueur encore. Qu'après ſa mort le ſecret s'étoit gardé, & les myſtérieuſes Sciences avoient été tranſmiſes de cette façon à la poſtérité, juſques à ce que cette Société eut été découverte. Pour donner plus de poids à la choſe, & la mieux perſuader au Monde, il parut deux petits Ouvrages, contenant toute l'Hiſtoire & le myſtère vrai ou ſuppoſé, l'un intitulé: *Fama Fraternitatis*, id eſt, *Detectio Fraternitatis laudabilis Ordinis Roſeæ Crucis*; l'autre a pour titre, *Confeſſio Fraternitatis*, qui parut en Allemand & en Latin (12). Dans ces deux Ouvrages, où ſe trouve la premiére Origine de la Fable, on attribuoit à cette Société. I. Une révélation particuliére que Dieu avoit accordée à chacun des Freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoiſſance d'un grand nombre de profonds myſtéres, & qu'en qualité de vrai *Théoſophes* ils étoient en état de les expliquer, & d'éclairer la raiſon humaine par le ſecours de la Grace. Ils recommandoient outre la lecture de l'Ecriture Sainte, celle des Ecrits de Taulerus, & de la Théologie Germanique. II. Qu'ils ſe propoſoient une réforme générale de toutes les Sciences, & de corriger les défauts des Savans, & ſur-tout des Médecins & des Philoſophes. III. Qu'ils poſſédoient la Pierre Philoſophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la Médecine Univerſelle, l'Art de tranſmuer les Métaux, & de prolonger la vie humaine. IV. Qu'ils étoient inſtruits qu'il alloit venir un Siécle d'Or, qui procureroit toute ſorte de bonheur, & qu'ils le prédiſoient. Ce fut-là en quelque façon le premier Acte de la Piéce. A peine eut-on répandu tout cela dans le Public, que les Diſciples de Paracelſe, & les Chimiſtes prétendirent qu'il s'agiſſoit d'eux, & il n'y eut rien de ſi bizarre & de ſi extravagant qu'on n'attribuât à la Société de la Roſe-Croix; mais Mr. Brucker remarque qu'on doit examiner avec ſoin tout cela, qui en ont été les Auteurs, & ſur quels fondemens on l'attribuë à la Société, pour ne pas le confondre avec l'Origine de la Fable même, & avec ſes Dogmes prétendus. A peine les bruits dont on a parlé, ſe furent-ils répandus, qu'ils excitérent bien des mouvemens dans l'Egliſe & dans la République des Lettres; chacun jugeoit de la choſe ſelon ſes préjugés, ſes paſſions, ſelon la Secte à laquelle il étoit attaché, & les opinions qu'il adoptoit, & il n'y avoit perſonne qui ne crût avoir trouvé la Clef de l'Enigme. La plupart des Théologiens, prévenus déja contre l'Ecole de Paracelſe & les Chimiſtes, penſérent qu'on en vouloit à la Foi, & qu'une Secte Fanatique ſe cachoit ſous ce maſque. Un autre, ſavoir Chriſtophorus Nigrinus, prétendit démontrer qu'il s'agiſſoit des Diſciples de Calvin. Mais ce qui ne permettoit d'adopter ni l'une ni l'autre de ces Conjectures, c'étoient quelques endroits des deux Ecrits dont nous avons parlé, qui prouvoient que les Auteurs étoient attachés au Luthéraniſme, & ne paroiſſoient point favorables aux Fanatiques; ce qui engagea quelques Luthériens à plaider pour l'Orthodoxie de la Société. D'autres, & principalement les Médecins, conjecturoient que cette fable avoit été forgée par quelque Collége de Chimiſtes; ce qui les confirmoit dans cette opinion, c'étoit le nom même de la Société, & les Connoiſſances Chimiques dont elle ſe vantoit. On prétend que le nom eſt Chimique, & Gaſſendi a conjecturé qu'il ſignifie un Philoſophe qui fait de l'Or (13). Mr. Moſheim a adopté cette conjecture, & en parle ſur le ton affirmatif: *Roſæcrucianorum nomine*, dit-il (14), *Philoſophos Chymicos, religionisque ſtudium cum myſteriorum Chymicorum indagatione ſociantes intelligi, teſtatiſſimum eſt. Ipſum hoc nomen Chymicum eſt, neque rationem ejus capiunt, niſi qui ſtylum, naturâ Chymicorum proprium, callent. Compoſitum eſt ex Vocabulis* Ros *&* Crux. Ros, *omnium Corporum naturalium potentiſſimum eſt ad aurum diſſolvendum.* Crux *vero idem eſt ſtylo virium, qui ex igne ſupplent, quod* Lux, *quia figura Crucis tres illas literas, quæ nomen* Lux *formant, uno exhibet.* Lucem *vero hæc Secta vocat* ſemen ſive menſtruum Draconis rubri, *ſeu craſſum illud & corporeum lumen, quod, probe coctum & digeſtum, aurum producit.* Roſæcrucianus *igitur Philoſophus eſt, qui ope roris lucem, id eſt, materiam lapidis Philoſophorum quærit. Reliquæ nominis hujus interpretationes falſæ ſunt & inanes. Quas ipſi Chymici ſuppeditant, homines tenebrarum amantiſſimi, ad fallendos homines, a ſacris ſuis alienos, inventæ ſunt.* Enfin il y eut des gens, qui crurent tout de bon que Dieu, par une grace ſpéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux, pour réformer les Sciences, & découvrir au Genre-humain des myſtéres inconnus; ils étoient donc perſuadés qu'une telle Société exiſtoit, & que la plupart des choſes qu'on en diſoit étoient véritables. Malgré tout le bruit néanmoins qu'on faiſoit de cette Société, on ne la découvroit en aucun endroit, & on ne trouvoit perſonne qui en fût. On ſait que Deſcartes en chercha par tout, & n'en pût jamais découvrir. Cependant les extravagances de pluſieurs Chimiſtes, qui prenoient fort la défenſe de cette prétenduë Société, la mit en mauvaiſe odeur, puiſqu'on alla juſqu'à lui attribuer la Magie, & le Commerce avec les Génies & les Démons. Les gens d'eſprit ſoupçonnérent qu'il y avoit quelque énigme caché là-deſſous, & que les deux Ecrits publiés ſur cette matiére étoient allégoriques; qu'il n'y avoit jamais eu une pareille Société, & que ce qu'on débitoit de ſon Auteur étoit un Conte fait à plaiſir: on fit nombre de conjectures pour trouver la Clef de l'Enigme: les plus retenus penſérent que quelques habiles gens avoient voulu ſe divertir aux dépens des gens curieux & crédules, ou qu'ils avoient eu deſſein par cette fable de voir ce que les Philoſophes & les Médecins penſoient de la réforme des Sciences, & de la doctrine de Paracelſe & des Chimiſtes. Le Dénouëment fut, qu'on n'entendit plus parler de la Société, dès-que ceux qui l'avoient miſe ſur le tapis gardérent le ſilence & n'écrivirent plus (15). On a ſoupçonné fortement Jean Valentin Andreæ, Théologien de Wirtemberg, homme ſavant & de génie, d'avoir été, ſinon le premier Auteur, du moins un des premiers Acteurs de cette Comédie. Quoi qu'il en ſoit, depuis ce tems-là on n'a pas laiſſé de donner le nom de Freres de la Roſe-croix, aux Diſciples de Paracelſe, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un Corps aſſez nombreux, & dont on appelle le Syſtême ou les Syſtêmes *Théoſophie*, ſur laquelle on lira avec plaiſir l'Auteur cité en marge (16).

[*E*] *Comme il n'étoit nullement favorable à la Philoſophie Ariſtotélicienne, il eut à eſſuyer la mauvaiſe humeur de quelques partiſans du Péripatétiſme.*] Voici le Commentaire de ce texte. *Theoo inventa & experimenta lucubratiſſima, tacito neceſſitatis, demonſtrationes, obſervationesque nonnullas quam plurimas, quibus Logicam ſolum, in* Inſtitutionibus *illis, ſub nomine* Logicæ Hamburgenſis, *editis titulo, egregie paſſim emendatam, ſed & cæteras omnes Scientias Philoſophicas atque Mathematicas locupletavit, illuſtravit, & perfectiores reddidit. In quod eo facilius atque felicius a Viro hoc magno fieri potuit, quod, ſolius ſtudioſus veritatis, rationi & experientiæ methodo ſuperſtructis Mathematica, libertatem Philoſophandi, tot ſeculis turpiter neglectam, ſtrenue in uſum revocans ac propugnans, nec veterum nec recentiorum Philoſophorum, imo nec Ariſtotelis ipſius (cujus adverſarius merito accenſetur) aſſeclarumque cujus Scholaſticorum, jurarat in auctoritatem, ſed, jugo ſervitutis Peripateticæ excuſſo, non minus illorum, quam cæterorum errores, ψευδαποδείξεις, paralogiſmos & ſophiſmata, audacia notaret ac refutaret laudabili. Quam vaſtior cum Peripatetici ægre ferrent, ex horum grege ſcholis ipſum laceſſiverunt aliquoties triſticis,* Joh. Scharfius, *Profeſſor Witebergenſis,* M. Adr. Meiſterus, *Hamburgenſis,* Mich. Collinus, *Miſnicus, aliique homines maximam partem obſcuri, & impares Achilli huic congreſſi. Quos cum ipſe reſponſis nollet dignari, aſſeclæ ejus nonnulli..... Caſtigarunt* (17). On voit par ce détail, que Jungius s'en tenoit à la Raiſon & à l'Expérience, & qu'il étoit grand défenſeur de la liberté Philoſophique, & ennemi de cet eſprit d'eſclavage, qui régnoit depuis ſi longtems dans les Ecoles. C'étoit-là le vrai moyen de s'attirer ſur les bras les Diſciples zélés d'Ariſtote, en poſſeſſion depuis longtems de l'empire de la Philoſophie: il étoit fâcheux qu'on vint leur faire voir, qu'ils ſe trompoient dans un grand nombre de choſes, & qu'il y avoit beaucoup à rabattre de ce qu'ils croyoient ſavoir.

[*F*] *Il eut auſſi des démêlés avec le Clergé de Hambourg à l'occaſion de ſon ſentiment ſur le ſtile du Nouveau Teſtament.*] Pendant que Jungius occupa le Rectorat des Ecoles à Hambourg, les Régens ne furent pas d'accord ſur le choix de l'Auteur Grec qu'ils mettroient entre les mains de la Jeuneſſe, les uns étoient pour le Nouveau Teſtament, les autres ſoutenoient que le Grec n'en étoit pas aſſez pur. A l'occaſion de ce différend, Jungius mit à la fin de quelques Théſes qu'il fit ſoutenir en 1637, cette Queſtion: A quelle Faculté appartient la queſtion, ſi le Nouveau Teſtament eſt plein de Barbariſmes? Ad

(12) Idem ibid. p. 736. 737.

(13) Exam. Philoſ. Fludd. § 15. Oper. Gaſſendi Tom. III p. 261.

(14) *Inſt. Hiſt. Chriſt. Recent. Sæc.* XVII. Sect. I. c. 4. § 22.

(15) Brucker *ubi ſupra* p. 740.

(16) Idem ibid. p. 750.

(17) Moller. *loc. cit.* p. 344.

dans la suite il se borna principalement à la Philosophie. Vers la fin de sa vie son esprit & sa mémoire s'affoiblirent, à cela se joignit une chute qu'il fit, & le peu de sommeil, le moindre chant d'un coq suffisant pour le réveiller; ces incommodités l'obligérent à changer de maison, durant l'Eté de l'année 1657; après les chaleurs il revint dans la sienne, où il fut attaqué d'une maladie dangereuse, & dans le tems qu'on avoit quelque espoir de retablissement une Apoplexie l'emporta le 23 Septembre 1657, âgé à peu près de soixante-dix ans (*d*). Comme il étoit veuf & ne laissoit point d'enfans, il donna une partie de son bien à ses parens, & légua le reste pour l'usage de ceux qui cultiveroient la Philosophie & les Mathématiques; il destina aussi pour eux une partie choisie de sa Bibliothéque, exigeant seulement de ceux qui jouïroient de ce bénéfice, de mettre en ordre, d'étendre même, & de perfectionner pour le Public quelques-uns de ses Manuscrits [*G*]. On trouve encore dans la Bibliothéque publique de Hambourg, une partie de celle de Jungius, qu'il lui légua en mourant, & qui se conserve à part (*e*). Jungius avoit un génie élevé & pénétrant, le jugement subtil & beaucoup de sagacité, une érudition solide, & variée, puisqu'outre la Philosophie & les Mathématiques il possédoit parfaitement la Langue Grecque, & entendoit assez bien l'Hébreu; sa maniére d'enseigner étoit propre à instruire: d'ailleurs il étoit agréable & de bonne humeur dans la Société. On lui est redevable de bien des lumiéres sur la Logique, les autres parties de la Philosophie & les Mathématiques. Parmi un grand nombre de disciples illustres qu'il forma, on compte divers Savans d'Allemagne, qui ont tenu rang dans les Académies, Charles Cavendish, frere du Comte de Newcastle, qui fit connoître le mérite de Jungius en Angleterre, Bernard Varenius, & d'autres hommes célébres dans la République des Lettres (*f*). Une circonstance qui est digne de remarque, c'est que quelques-uns des disciples de ce grand-homme, oubliant son grand principe, de ne se soumettre à l'autorité de personne, ni d'adopter aveuglément les opinions de tel ou de tel, quelques-uns, dis-je, de ses disciples ont outré leur attachement pour lui, & ont imité ceux des autres Sectes, en relevant son autorité (*g*). Je ne dois pas oublier, que ce savant Philosophe & Mathématicien avoit une sincére piété, il avoit lu la Bible aussi exactement & avec autant de soin qu'Aristote, & ses mœurs répondoient aux leçons de ce Saint Livre. Fogel, qui a écrit sa vie, témoigne qu'il s'étoit souvent plaint à lui du petit nombre de gens vrayement pieux: on apprend, disoit-il, à imiter Térence & Cicéron, & non à imiter Jésus-Christ. Ce que Mr. l'Abbé Gallois dit (*h*), qu'*il n'a jamais rien*

(*d*) Idem ibid. p. 343-345.

(*e*) Ibid. p. 346.

(*f*) Idem ibid.

(*g*) Moller. *Isagoge ad Hist. Cimb.* Part. IV. c. 10. § 27. p. 620.

(*h*) Voy. la Rem. [A].

Ad quam Facultatem pertineat quæstio, An Novum Testamentum scateat barbarismis? Le Corps Ecclésiastique lui fit savoir, que la chose lui déplaisoit, & l'exhorta par un Ecrit, à ne plus proposer des questions aussi scandaleuses à la Jeunesse. Jungius publia une Apologie en Allemand, il y déclara qu'il ne soutenoit point l'affirmative de la Question proposée, mais néanmoins qu'il croyoit que le Stile du Nouveau Testament étoit Hellénistique. L'année suivante 1638 les Ministres de Hambourg consultérent sur cette matiére les Théologiens & les Philosophes de Wittemberg, qui répondirent, qu'on ne pouvoit sans blasphéme accuser le stile du Nouveau Testament de barbarismes vicieux, mais que la Dispute sur la Dialecte Hellénistique de ce Livre Sacré n'étoit point encore décidée parmi les Critiques. En 1639 Jungius publia, sans y mettre son nom, un Recueil des Sentimens des Anciens & des Modernes sur le stile des Ecrivains Sacrés, & du Nouveau Testament en particulier; *Sententiæ Doctissimorum, tam veteris, quam recentioris ævi, Scriptorum de Stylo Sacrarum Literarum & præsertim N. T. Græci, necnon de Hellenistis, & Dialecto Hellenistica.* in-4o. Jaques Rhenferd, Professeur en Langues Orientales à Franeker, a inséré cette Piéce dans un Recueil des Ecrits de divers Auteurs sur le Stile du Nouveau Testament, imprimé à Lewarde en 1701 in-4. Le Recueil de Jungius déplut au Ministére de Hambourg, on prétendit qu'il avoit confondu, avec ce que quelques Auteurs avoient dit de la simplicité du stile Apostolique, les calomnieuses déclamations des Payens contre l'Ecriture Sainte. On nomma trois Ministres, du nombre desquels étoit Jaques Grossius, Pasteur de Ste. Catherine, pour recueillir des témoignages opposés, tant des Anciens que des Modernes, Grossius publia, *Trias Propositionum Theologicarum, Stylum N. T. Græcum a barbaris criminationibus vindicantium, & sententiam Criticorum, qui Hellenismum propugnant, nihil illius rectitudini denegare, ostendentium.* Jéne 1640 in-12. Divers Savans se mélérent de la querelle, & on publia plusieurs écrits de part & d'autre, qui ne la terminérent point, comme cela est assez ordinaire. Jungius ne s'en méla plus, comme nous l'avons remarqué dans le Corps de l'Article (18).

(18) Idem ibid.

[G] *Exigeant seulement de ceux qui jouïroient de ce bénéfice, de mettre en ordre, d'étendre même, & de perfectionner quelques-uns de ses Manuscrits.*] Jungius avoit coutume d'écrire sur des papiers détachés les Observations qu'il faisoit, principalement sur la Logique, la Physique, & les Mathematiques, en mettant au haut un titre convenable, & ensuite il rassembloit, sous un titre général, tous les papiers qui contenoient des Observations sur une même matiére. Ayant fait des Recueils de de ce genre pendant toute sa vie, il en laissa bien 360 contenant des Observations sur toutes sortes de matiéres. C'étoient ces Manuscrits-là, dont il voulut qu'on eût soin: mais un grand nombre périt dans l'incendie de la Maison de Vagetius en 1691: ce Savant étoit Disciple de Jungius, & un des Exécuteurs de son Testament: il avoit dessein de faire copier ces Manuscrits, pour les publier, comme on en avoit déja donné d'autres au jour (19), dont nous allons donner ici la Liste. I. *Doxoscopiæ Physicæ minores, seu Isagoge Physica Doxoscopica, in qua præcipuæ Opiniones, in Physica passim receptæ, breviter quidem, sed accuratissime, examinantur; ex recensione & distinctione* M. F. H. (id est *Martini Fogelli Hamburgensis*) *cujus Annotationes quædam accedunt*, Hamburg 1662 in-4. C'est proprement une Critique de la Physique reçuë jusqu'alors, c'est du moins l'idée qu'en donne l'Editeur dans sa Préface. *Prima parte Autor definitiones Peripateticas plerasque corrigit, & addit omissas. Secunda Sectione* I. *generalis Physicæ dogmata, passim recepta, apodictice examinat. Duabus reliquis Sectionibus, quantum in fossilium & plantarum speciebus constituendis hactenus peccatum sit, non pauca subtilitate proponit. Simul tamen Definitiones Syndiacriticas, & experientias egregias, inserendo solidioris Physicæ fundamenta monstrat.* II. *Harmonica Theoretica, compendiosissime, & optima methodo, sonorum & sonitorum proportiones, & distinguendorum Instrumentorum Musicorum rationem, exhibens & demonstrans. E. MS. Autoris edita a Joh. Vagetio, Professore Hamburgensi.* Hambourg 1678 in-4. & 1679 in-4. III. *Isagoge Phytoscopica, ex MSStis recensita & monitis quibusdam, sub finem adjectis, illustrata a Joh. Vagetio, Professore Hamburgensi.* Hamburgi, sumptibus Testamenti Jungiani 1678 in-4. C'est un Ouvrage de Botanique, dont Mr. Leibnitz parle avec éloge dans une Lettre inserée dans un Journal Allemand (20): *Joachimus Jungius, qui adulto superiore seculo floruit, vir inter ejus seculi doctrina principes numerandus, in* Phytoscopica *sua* Isagoge *posthuma quæ exigua est naufragii meditationum ejus tabula eleganter docuit discernere, & aptis nominibus exprimere foliorum figuras, quod videret naturam in his ad maximas & discriminando aptissimas descendere varietates. Id nunc viri docti non infeliciter, fateor, transferunt ad folia florum.* IV. *Fasciculus Schedarum, inscriptus* Germania Superior, *e MSS. collectus a Joh. Vagetio.* Hambourg 1685 in-4. Ce sont des Remarques de Géographie & d'Histoire sur les parties de la Haute Allemagne, dont les Géographes parlent le moins, & qu'ils ne désignent ordinairement que par les noms des Villes; il s'y trouve bien des choses peu importantes. V. *Schedarum Fasciculus, inscriptus Mineralia, concinnari in Systema cœptus a Christiano Bunekio, Med. D. & Poliatro Hamburgensi, ac eo mox defuncto, ita editus a Joh. Vagetio.* Hambourg 1689 in-4. VI. *Phoronomica, seu Doctrina de Motu locali, e MS. per Henr. Siverum, Matheseos Professorem Hamburgensem, adjectis Diagrammatis figurisque æri insculptis.* Hamburg vers 1689 & en 1699 in-4. La Société Royale d'Angleterre avoit déja parlé avec éloge de ces recherches de Jungius dans ses *Transactions Philosophiques* (21), voici ce qu'on y lit: *Cum novissimis mensibus* nonnulli e Societate Regia, *in publico ejusdem consessu, enixius urgerent, ut gravissimum illud de* Regulis Motus *argumentum, non semel inter ipsos agitatum, sed, pluribus aliis intercurrentibus rebus, nunquam, uti par erat, discussum, expensumve, tandem aliquando examini rigido subjectum conficeretur; visum equidem fuit Illustrissimo isti Cœtui decernere, ut quoquot e Sociis suis indagandæ* Motus *indoli præ cæteris incubuissent, rogarentur, ut sua in rem illam Meditata & Inventa depromere, simul & ea, quæ ab aliis viris præcellentibus*, Galilæo *puta*, Cartesio, Honorato Fabri, Joachimo Jungio, Petro Borelli, *aliisque de argumento isto fuerant excogitata, congerere & procurare vellent; eo scilicet fine, ut consultis hoc pacto, collatisque omnium sententiis, illa dehinc Theoria, quæ cum Observationibus & Experimentis, debita cura & fide crebro peractis, quam maxime congrueret, Civitate Philosophica suo jure donaretur.* On voit par-là que Jungius étoit connu & estimé, & qu'on le mettoit au rang des plus illustres Philosophes de son tems. VII. *Historia Vermium, e MSS. Schedis B. Autoris a Joh. Vagetio aliisque viris præclaris fideliter eruta; & erudito Orbi, quantum per obvenientem calamitatem licuit, communicata a* Joh. Garniero, *Med. D. & Poliatro Hamburgensi.* Hambourg 1691 in-4. Vagetius avoit commencé à faire imprimer cette Histoire des Vers, mais avant que l'Edition fût achevée, la plus grande partie de l'Ouvrage périt avec les autres Manuscrits de Jungius, dans l'incendie de la maison de Vagetius, qui fut consumée le 25 Mai 1691, & ce Savant lui-même étant mort peu de tems après, Garnierus, Médecin de Hambourg, ne put donner l'Ouvrage que fort imparfait. On y trouve les Observations de notre Auteur sur les Insectes. Mais il n'y a ni choix ni ordre, & l'Editeur a confondu les Expériences qui méritoient de paroître, avec celles qu'on auroit pu supprimer (22). On trouve dans Mollerus (23) un ample Catalogue des autres Papiers que Jungius avoit laissés, & qui furent consumés par le feu.

(19) Idem ibid.

(20) *Apud Eundem*, p. 350.

(21) *Acta Philosophica* Mens. April. Num. IV. p. 66. 67. Amst. 1676 in-12.

(22) Mollerus *loc. cit.* p. 350.

(23) Idem p. 351. 352.

rien voulu publier de son vivant, doit s'entendre avec restriction, comme on le verra ci-dessous [*H*]. Mich. Kirstenius, son Collégue, a fait pour lui l'Epitaphe suivante: JOACHIMO JUNGIO *Lubecensi*, *Phil. & Med. D. Viro summo*, *Philosopho sui seculi incomparabili*; *qui quidquid est humanæ*, *sive magnitudinis*, *sive voluptatis*, *sive gloriæ*, *præ una veri scientia*, *& nuda veritate*, *bonoque publico*, *contempsit*, *gratiamque eo nomine*, *& invidiam cujuscunque eodem habuit loco: Vir animo maximo*, *ingenio subtilissimo*, *spiritu acerrimo*, *diligentiaque*, *non aliter quam per senectutem imminuenda*, *per mortem solam finienda. Qui humanæ rationis munia ad exquisitas regulas revocavit*, *Mathematicamque certitudinem in Physicam introducere conatus est*, *nihilque libertate recte sentiendi Philosophica potius duxit. Magnum est aliorum modum novisse & sui. Docuit Mathematica Giessæ & Rostochii*, *Medicinam Helmstadii: In Hamburgensi denique Lyceo Rector & Professor multos annos amplissima cum laude extitit. Uxorem*, *quam duxerat Rostochii*, *sine liberis ibidem amisit. Decessit morte placida*, *& sine ulla querela*, *natus annos* LXX. *Anno Christi* MDCLVII. D. XXIII. *Sept. Jul. noctu*, *sepultusque in Templo Divi Johannis. Amico benevolentissimo*, *& Collegæ* B. M. *merito posuit* Mich. Kirstenius, *Phil. & Med. D. in Gymn. Hamb. Math. PP.*

[*H*] *Ce que Mr. l'Abbé Gallois dit*, qu'il n'a jamais rien voulu publier de son vivant, *doit s'entendre avec restriction*, *comme on le verra ci-dessous.*] Outre l'Ecrit Allemand, dont nous avons parlé dans la Rem. [B], & son Apologie contre le Ministére de Hambourg, il a donné pendant sa vie un grand nombre de Dissertations, ou de Théses de Philosophie, dont Mollerus fournit la Liste (24). Outre cela il y a deux Ouvrages de sa façon, qu'il a donnés lui-même au Public, tous deux en Latin. L'un sous le titre de *Géometrie Empirique*: Voici ce qu'on nous apprend de cet Ouvrage, qui est peu connu & rare (25). *Geometria Empirica*, *ab ipso Autore edita* Rostochii 1627 in-4. *Nonnullis locis auctior*, *curante Joh. Adolph. Tassio*, *Professore Hamburgensi*, *cum hujus Præfatione recusa* Hamburgi A. 1642, & 1649 in-4. *Prodiit deinde adjecta Diatriba* de Stœcheosi Geometrica (*seorsim antea* A. 1634 *impressa*) Hamburgi, *sine titulo annique indicio* in-4. *Et quinta tandem vice*, *curante Henr. Sivero*, *Professore itidem Mathematum Hamburgensi*, *cum præmissis Animadversionibus hujus nonnullis*, *& subjuncto Programmate Jungii*, *de laude Matheseos*, *occasione Orationis Inauguralis Mich. Kirstenii*, *istam dicturi*, A. 1655 *publicato*, ibidem 1688 in-4. *Cui Editioni ultimæ Hamburgensi seorsim etiam accesserunt Diagrammata Geometrica ejusdem Siveri*, *æri incisa* .... Empirica, *manente eodem*, *vocatur* Geometria *hæc Jungiana*, *quod*, *quæ in ea demonstranda sunt*, *non prolixis illis ratiocinationibus*, *ex Euclide desumptis*, *sed sensuum externorum testimoniis*, *per experientiam comprobentur* .... *De Versione illius Germanica rarissima*, *ab ipso Autore D. Joach. Jungio concinnata*, *& præfixis tantum literis nominis initialibus* D. J. J. in-4. *edi cœpta*, *sed quatuor solum quaternionibus excusis*, *imperfecta*, *incertum quam ob causam*, *relicta*, *& ita abolita*, *ut vix aliud ejus supersit exemplum*, *præter unicum D. Mart. Fogelii*, *cum Bibliotheca ejus universa in Hannoveranam aulicam translatum.* L'autre Ouvrage publié par Jungius lui-même est une Logique, pour l'usage des Ecoles de Hambourg, sous ce titre: *Logica Hamburgensis*, *i. e. Institutiones Logicæ*, *in usum Scholæ Hamburgensis conscriptæ*, *& sex Libris comprehensæ.* Hambourg 1638 in-8. C'est la seconde Edition, conforme en tout à la premiére, excepté qu'on y a corrigé les fautes d'impression; & en 1681 in-8. par les soins de Vagetius, qui y a joint quelques Corrections de Jungius, & une Table de sa façon. Jungius a donné à cette Logique le titre de *Logique de Hambourg*, parce qu'il n'avoit pas été le Maître de suivre en tout ses propres idées, étant gêné par les Inspecteurs des Ecoles. On y trouve néanmoins quantité d'excellentes choses; *negari non potest*, dit Mollerus (26), *compluribus eam aliis artis hujus Systematis atque compendiis*, *in doctrina præsertim rationum*, *consequentiarum*, *demonstrationis*, *&c. palmam extorquere*, *& jure præferri. Multa præterea*, *quæ superflua erant*, *aut minus recte antehac tradita*, *merito vel omittit*, *vel accurate emendat*, *& Mathematicam pene sectatur evidentiam*, *eamque ob causam exemplis interdum utitur e Mathesi depromptis*, *hujusque imperitis intellectu difficilioribus.*

(24) Idem p. 148, 149.

(25) Idem p. 148.

(26) Idem ibidem.

JUNIUS (FRANÇOIS). Nous ajoûterons quelques particularités à l'Article que Mr. Bayle a donné de ce savant Homme. A son premier Voyage en Angleterre, il alloit souvent à Oxford, pour profiter des Bibliothéques qui s'y trouvent, & sur-tout de la Bodléienne, aussi-bien que du commerce des Savans de cette Ville (*a*). En 1638 il publia à Londres in-4. une Traduction Angloise de son Traite *de Picturâ Veterum*, avec des Aditions & des Changemens [*A*]. On trouvera dans la Remarque [*B*] un Catalogue des Manuscrits qu'il donna à l'Univesité d'Oxford. Mr. Edouard Lye, Maître-ès-Arts, & Vicaire de *Little-Houghton* dans la Comté de Northampton, a publié il n'y a pas longtems des Conditions (*b*) pour imprimer son *Etymologicon Anglicanum* [*C*]. Gerard Jean Vossius l'appelle (*c*) *omnifariâ*

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 601.

(*b*) Datées de *Hart-Hall* à Oxford le 10 Sept. 1736.

(*c*) *De Orig. & progr. Idolat. Lib.* III. c. 5.

[*A*] *Une Traduction Angloise de son Traité* de Picturâ Veterum *avec des Additions & des Changemens.*] Cette Traduction parut sous ce titre: *La Peinture des Anciens*, *en trois Livres: où l'on developpe par des Observations historiques & par des Exemples*, *la naissance*, *les progrès*, *& la perfection de cet Art si noble; & de quelle maniére les anciens Artistes sont parvenus à ce degré d'habileté qu'on admire tant encore. Ouvrage composé d'abord en Latin par François Junius*, F. F. *& traduit par lui-même en Anglois*, *avec quelques Additions & Changemens.* Elle est dédiée *à la très-honorable Comtesse d'Arundel & de Surrey*, *sa très-gracieuse Patrone.* L'Epitre dédicatoire est datée de l'Hôtel d'Arundel le 28 Mars 1638. Voici comment il y parle. „ Comme la douce & glorieuse harmonie de vos héroïques vertus „ avec la grandeur de votre naissance (1), & votre union avec „ l'illustre Seigneur votre époux le parfait modéle de la „ vraye noblesse, forcent tout le monde, tant loin que près, „ de vous regarder & de célébrer votre nom avec respect & „ avec admiration: mon devoir exige que dans la Grande-„ Bretagne, ce petit monde, que nous habitons, j'ajoûte à „ la gloire dont vous jouïssez, ce que j'ai éprouvé en mon „ particulier de votre bonté & de votre générosité, qui m'im-„ posent, plus qu'à aucun de vos Serviteurs, l'obligation „ de chercher quelque moyen de vous marquer mon respect, „ & de faire connoître ma juste reconnoissance pour votre il-„ lustre famille. Je n'ai pas même besoin de chercher fort „ loin, n'ayant qu'à faire usage de ce que j'ai produit dans „ votre maison, & à votre service; je veux parler de mes „ observations sur la Peinture des Anciens. Ayant vu qu'à la „ vuë de mon Ouvrage Latin, votre Grandeur eut la bonté „ de témoigner souhaiter de l'avoir en Anglois, il me sembla „ qu'elle m'ouvroit une voye de satisfaire à ce qu'exigeoit „ ma reconnoissance; d'autant plus, qu'il s'y étoit glissé des „ choses, qu'après un plus mûr examen (car un jour enseigne „ l'autre jour) je souhaittois de changer: j'ai jugé à propos „ de commencer cette correction dans cette nouvelle Edition. „ Et je n'ai pas assez bonne opinion de moi-même, pour ne „ pas voir & reconnoître, que cette Traduction auroit mieux „ convenu à la plume coulante d'un Anglois naturel, qu'à un „ Etranger dont le stile ne peut qu'avoir quelque chose de „ dur, &c."

(1) La Comtesse d'Arundel étoit fille de Gilbert, Comte de Shrewsbury.

[*B*] *On trouvera dans cette Remarque un Catalogue des Manuscrits qu'il donna à l'Université d'Oxford.*] I. *Glossarium quinque Linguarum Septentrionalium.* Ce Glossaire avoit été transcrit en neuf Volumes, pour être imprimé par les soins du Docteur Jean Fell Evêque d'Oxford. II. *Notæ illustrantes totam Historiam Ecclesiasticam. Vener. Bedæ.* III. *Collatio Chronologiæ Saxonicæ cum MS. & Additione trium Schedarum auctior.* IV. *Gulielm. Lombardi Versio & Notæ ad antiquas Leges Anglorum & Saxonum correctæ*, *ac variis Notis illustratæ.* V. *Quædam in Seldeni notis ac Spicilegio in Eadmerum emendata.* VI. *Spelmanni Psalterium Saxonicum interlineare collatum cum MS.* VII. *Notes Marginales* (en Anglois) *sur la Traduction de Virgile par Douglas.* VIII. *Notes* (en Anglois) *sur toutes les Poësies de Chaucer.* IX. *Cædmonis Paraphrasis*, *cum conjecturis extemporaneis in Indiculo.* X. *Variæ Lectiones ex MSS. in Gul. Somneri Lexicon Saxonicum.* XI. *Multi Scriptorum Anglo-Saxonicorum veteres Codices*, *ut & multorum Apographa*, *quæ ipse Junius manu suâ ex veteribus membranis excerpsit & descripsit*, *in Biblioth. publ. Oxon. custodiuntur*, *quorum indices habes in Cl. Hickesii Appendice ad Grammaticam Islandicam*, p. 139 *& seqq.* XII. *In Willerami Paraphrasin Cantici Canticorum Notæ longè auctiores.* XIII. *Tatiani Monotesseron cum Præfatione Victoris Episcopi Capuæ*, *cum Annotationibus amplissimis Junii*, *in quibus comparantur cum Franciсâ*, *Gothica*, *& Anglo-Saxonica.* XIV. *Vocabularius*, *qui inscribitur Teutonista*, *Edit.* 1475. in-fol. *interspersis per totum Notis Junii.* XV. *Ejusdem Auctarium Notarum in Tatianum*, *justum Volumen* in-4. XVI. *Otfridi Evangeliorum Liber*, *nitidissime scriptus*, *cum Indice Capitulorum a Junio paratæ novam Editionem.* XVII. *Annonis*, *Archiepiscopi Coloniensis Vita*, Rythmicè. XVIII. *Glossarium Theotisco-Latinum*, *cum Notis secundum Literas Alphabeti in diversis fasciculis &c.* XIX. *Dictionarium Francicum mutilum*, *carens initio A. B. C.* XX. *Dictionarium alterum Francicum. Hæc duo in Fasciculis sunt. Alterum etiam plenum.* XXI. *Plures alios veteres Francicos Libros manu suâ descriptos*, *& Frisicos reliquit Junius Biblioth. Oxon.* XXII. *Leges Frisiorum*, *Cod. MS. cum Notis quibusdam in margine Junii.* XXIII. *Liber Legum Frisicarum impressus*, *in fine mutilus*, *cui ex Ubbone Emmio Junius nonnulla præmisit*, *cum ejusdem Notis adspersis passim margini.* XXIV. *Jus Comitatûs Frisiæ ex Cod. Werneri Emmen*, *& aliæ Leges Frisicæ ex Simonis Gabbemæ MS. cum Notis Junii.*

[*C*] *Mr. Edouard Lye* ...... *a publié il n'y a pas longtems des Conditions pour imprimer son* Etymologicon Anglicanum.] Mr. Lye observe „ que la rare connoissance que Junius avoit „ des Langues Septentrionales, l'avoit mis en état d'appro-„ fondir la Langue Latine, & d'en mettre l'origine dans un „ plein jour; & que comme cet Ouvrage ne peut que donner „ beaucoup de plaisir & de satisfaction au Lecteur, il peut „ aussi à juste titre prétendre à la préférence sur tout ce qui a „ jamais paru en ce genre. C'est avec raison que les François „ exaltent Mr. Ménage; mais j'ose dire cependant, qu'après „ un

fariâ doctrinâ & Generis splendore ornatissimus. On a imprimé plusieurs de ses Lettres dans le Recueil intitulé: *Gerardi Joannis Vossii, & Clarorum Virorum ad eum Epistolæ: Collectore Paulo Colomesio Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero.* Londres 1690 in-Folio [*D*]. On en trouve encore une de lui à Mr. Jean Greaves, datée d'Amsterdam le 24 Mai 1652 Nouveau Style, dans la derniére Edition des Oeuvres de Mr. Greaves (*d*), publiée à Londres en 1737 en deux Volumes in-8. Comme elle n'avoit pas encore paru, quand nous avons dressé l'Article de GREAVES, nous en donnerons ici le titre: *Oeuvres mêlées de Mr.* Jean Greaves *Professeur d'Astronomie à Oxford, dont plusieurs piéces paroissent pour la premiére fois.* I. Pyramidographia: *ou Description des Pyramides Egypte, avec un grand nombre d'Additions & des Corrections tirées d'un Exemplaire corrigé par l'Auteur.* II. *Dissertation sur le Pied & sur le Denier Romain; d'où, comme de deux principes, on peut déduire les Mesures & les Poids qui furent en usage parmi les Anciens.* III. *Traités divers, Lettres, Poësies, & Observations faites pendant ses Voyages en Italie, en Turquie, & en Egypte.* IV. *Description du Serrail du Grand-Seigneur. On a ajoûté.* I. *Réflexions sur la* Pyramidographie, *publiées par un Anonyme peu de tems après que cet Ouvrage eut paru.* II. *Dissertation sur la* Coudée Sacrée *des Juifs, & sur celle des autres Nations, où l'on détermine l'ancienne Coudée de* Memphis, *sur les Dimensions de la plus grande des Pyramides, telles qu'elles furent prises par Mr.* Greaves. *Traduit du Latin du Chevalier* Newton, *& publiée pour la premiére-fois. Le tout enrichi de tailles-douces. Avec l'Histoire Critique de la Vie & des Ouvrages de l'Auteur. Par* Thomas Birch. *Maître-ès-Arts, & Membre de la Société Royale & de celle des Antiquaires, à Londres.*

(*d*) Vol. II. p. 468. 469.

„ un mûr examen & une exacte comparaison, on le trouvera au-„ dessous de Junius: la chose ne pouvoit même être autrement. „ Car, sans une connoissance passable des Langues Septentrio-„ nales, il est impossible de faire un Etymologique complet, „ soit en Anglois, soit en François, puisque c'est de ces sour-„ ces que nous viennent la plupart de nos termes, & qu'un „ assez grand nombre de mots François en tirent leur origine. „ Cet Ouvrage, qui contient un Glossaire des mots Anglois, „ tant de ceux qui sont en usage à présent, que de ceux qui „ avec le tems sont devenus hors d'usage, sera d'une gran-„ de utilité à ceux qui ont envie de lire nos anciens Ecri-„ vains; & il ne sera pas moins utile à ceux qui étudient les „ Langues des Goths, des Saxons, & des Francs, par le grand „ nombre de Citations des Auteurs qui ont écrit dans ces „ Langues, qu'on y trouve. Il pourra encore servir à expli-„ quer quantité de mots Allemands, Flamands, Danois, Islan-„ dois, François, Italiens, & Espagnols, dont on cherche en-„ vain l'origine dans les *Etymologiques* publiés jusqu'à pré-„ sent dans ces Langues &c." Mr. Lye dit qu'on fera de considérables Additions, tirées des autres Manuscrits de Junius, du Docteur Hickes, de Skinner &c. qu'on mettra au bas de la page, ou qui seront distinguées du Texte, en y mettant le nom des Auteurs; qu'on expliquera les Abbréviations, & qu'on imprimera à la tête du Livre les Alphabets des Langues Septentrionales. Le Docteur Hickes parle de cet Ouvrage de Junius en ces termes (2): *Certe egregium Opus* Skinneri Etymologicon, *quamvis in quibus lapsus clarissimus auctor, hic illic offenderint Matricium periti; qui e scriniis Bibliothecæ Bodleianæ jam avidissimè expectare cœperint* Fr. Junii Etymologicon Anglicanum, *quod tandem aliquando editum morositatem istorum plus satis redarguet, qui suaque studia nimium mirantes (nescio sub qua gravitatis specie) Glossographos & Etymologistas planè quasi pædagogastros fastidiosè contemnunt.* Le même Ecrivain dit ailleurs (3): *Exemplum habentes, quod sequantur, Fr. Junium, F.F. qui Linguarum Anglo-Saxonicæ, & Franco-Theotiscæ imprimis gnarus, ad Scano-Gothicæ & Mœso-Gothicæ Studium adpulit animum, quibus omnibus præclarè eruditus, erat sanè idoneus, qui ad Linguæ Anglicanæ Etymologicum conscribendum Linguâ Anglicanâ accederet. In quo opere quidem id genus omnium longè præstantissimo, vocum nostrarum Etyma e propriis suis fontibus, scilicet Anglo-Saxonicis, Dano-Saxonicis, & Normanno-Saxonicis, tam peritè & perspicuè hausit, ut non tam Etymologicum Linguæ Anglicanæ, quam ejus ex caussis scientifica notitia dici mereatur. Illius MS. Codicem a se in Bibliothecâ Bodleianâ diligenter versatum adeo miratus est doctissimus quidam Suecus, ut Dictionarium Menagii Etymologicum, quod adeo Galli prædicant, ne comparandum quidem ad præstantissimum illud opus F. Junii vocem tollens dixerit.* Mr. Humphrey Wanley (4) l'appelle *Opus elaboratissimum & utilissimum:* Et l'Evêque Kennet observe (5) „ qu'on pourroit se passer „ d'une nouvelle Edition du *Dictionnaire de Somner*, si le Pu-„ blic pouvoit enfin posséder l'*Etymologicum Anglicanum*, „ composé par Fr. Junius en deux Volumes, & l'incompara-„ ble Dictionnaire de cinq Langues Septentrionales du même „ Auteur."

(2) Præfat. Grammat. Anglo-Saxon.

(3) Dissert. Epistol.

(4) Catalo. Scriptor. Anglo-Saxon.

(5) Dans la Vie de Mr. Gul. Somner.

[*D*] *On trouve plusieurs de ses Lettres dans le Recueil intitulé* &c.] La premiére Lettre de Junius, qui se présente dans ce Recueil, est de l'année 1608; la seconde est datée de Middelbourg le 20 Octobre 1615; la troisiéme de Paris, le 12 d'Août 1620; la quatriéme de la même Ville le 18 Septembre 1620; la cinquiéme de la même Ville le 12 Décembre 1620; la sixiéme de Londres le 18 Août 1621. V. St.; la septiéme de la même Ville le 1 Décembre 1621. V. St. La huitiéme de la Maison de l'Evêque de Norwich à Ludham le 8 Août 1622; la neuviéme de l'Hôtel d'Arundel à Londres le 19 Avril 1628; la dixiéme du même endroit le 28 Février 1629; la onziéme du 17 Avril 1630; la douziéme de l'Hôtel d'Arundel le 6 Mai 1630; la treiziéme du même lieu le 15 Novembre 1634; la quatorziéme du même lieu en la même année; la quinziéme de-là encore le 1 Avril 1635; la seiziéme de cet Hôtel le 22 Mai 1635; aussi bien que la dix-septiéme, datée le 12 Mai 1636, & que la dix-huitiéme, du 18 Février 1637.

☞ JURIEU (PIERRE), un des plus célébres Théologiens du XVII Siécle, nâquit le 24 Décembre 1637 à Mer, petite Ville de la Province de Berry, Diocése de Blois. Son Pere Daniel Jurieu étoit Ministre de ce lieu [*A*], sa Mere étoit fille de Pierre du Moulin, Pasteur & Professeur à Sedan. On ne sait que très-peu de chose des premiéres années de la vie de notre Théologien, qui n'a pas eu soin de faire, comme d'autres Savans, un Journal de sa vie. Il y a de l'apparence qu'un Pere, tel que le sien (*a*), cultiva de bonne heure les heureuses dispositions avec lesquelles il étoit né. Ce qui ne permet guéres d'en douter, c'est que Mr. Jurieu alla, fort jeune à Saumur, pour faire ses Etudes dans cette Academie, & qu'après y avoir étudié pendant deux ans la Philosophie, sous Mr. Drouet, qui la professoit, il fut reçu Maîtres-ès-Arts le 13 Septembre 1656, n'ayant pas encore dix-neuf ans accomplis (*b*). Il passa ensuite en Hollande, & en Angleterre, où il continua ses études sous MM. Rivet, & Pierre Du Moulin le Fils, ses Oncles maternels. Il reçut même les Ordres dans l'Eglise Anglicane. Mais ayant été rappellé en France pour servir l'Eglise du lieu de sa naissance, il se soumit à l'Ordination ordinaire des Eglises du Royaume, de peur qu'on ne fit quelque difficulté de reconnoître celle qu'il avoit reçue dans les Pays étrangers. Pendant que Mr. Jurieu exerçoit son Ministére à Mer, l'Eglise Walonne de Rotterdam jetta les yeux sur lui, & lui adressa une Vocation au mois de Novembre 1666 (*c*). Il balança longtems sur le parti qu'il prendroit, & on ne négligea rien pour l'engager à accepter le poste qu'on lui offroit; mais ces instances furent inutiles, j'ignore par quelles raisons. En l'année 1671 il publia son premier Essai, savoir l'*Examen du Livre de la Réunion du Christianisme* [*B*]. Mr. Jurieu fut

(*a*) Voy. la Rem. [A].

(*b*) C'est ce qui paroit par l'Acte du Sénat Académique de Saumur, que j'ai sous les yeux.

(*c*) Les Piéces de cette Vocation sont datées du 24 Novembre.

[*A*] *Son Pere Daniel Jurieu étoit Ministre de ce lieu.*] On lit dans les *Nouvelles Lettres de Mr. Bayle* (1) que *Daniel Jurieu étoit Ministre à Montauban, & qu'il n'a jamais servi d'autre Eglise.* Il n'y a aucune apparence que Mr. Bayle, qui étoit à portée d'être bien instruit, ait fait une pareille bévuë; on a sans doute voulu corriger mal à propos cet endroit des Lettres. Une personne bien instruite de tout ce qui regarde Mr. Jurieu, m'a assuré que son Pere n'avoit jamais été Ministre qu'à Mer. D'ailleurs il assista au Synode National des Eglises de France, tenu à Charenton au mois de Décembre 1644, en qualité de Député de la Province de Berry, & il est qualifié Ministre à Mer (2). Daniel Jurieu étoit un fort habile homme, bien fait, & éloquent Prédicateur (3). L'Eglise de Rouen l'ayant appellé, il refusa cette Vocation, s'étant fait une conscience fort délicate sur le changement d'Eglise (4). Outre quelques Sermons, & un Traité de Controverse, intitulé, *Réponse au Missionnaire Jaques Closet*, il a fait imprimer une Réponse à une Lettre, que Mr. de la Milletiere, son bon ami, lui avoit écrite, & il intitula cette Piéce, *La Voix d'Elie contre ceux qui clochent des deux côtez* (5). Il avoit épousé en premiéres nôces une fille de Pierre du Moulin, & de ce mariage nâquit notre Pierre Jurieu. Cette premiére femme étant morte, il se remaria, mais il n'eut point d'enfans de ce second mariage (6).

(1) T. II. p. 26.

(2) Synod. Nation. de France T. II.

(3) Bayle Nouv. Lett. T. I. p. 174.

(4) Idem T. II. p. 26.

(5) Là-même.

(6) Là-même.

[*B*] *En l'année 1671, il publia son premier Essai, savoir l'*Examen du Livre de la Réunion du Christianisme.] Il avoit paru en 1670 un petit Ouvrage, qui avoit pour titre: *La Réunion du Christianisme, ou la maniére de rejoindre tous les Chrétiens sous une seule Confession de Foi. A Saumur, chez René Pean, Imprimeur & Marchand-Libraire.* Sans date. Comme cet Ouvrage est

fut enfuite prêté à l'Eglife de Vitry le François, qui n'oublia rien pour obtenir entiérement fon Miniftére (*d*). Ce fut durant fon féjour dans cette Eglife, qu'il compofa fon *Traité de la Dévotion*, qui parut pour

(*d*) Préface des Penfees fur la Mort. Rotterd. 1713.

eft extrêmement rare aujourdhui, il ne fera pas inutile d'en donner une légére idée. Il eft divifé en trois Parties. Dans la I. l'Auteur traite *de la Divifion, qui eft entre les Chrétiens, & de fes Suites*. Il expofe d'abord la Nature & la Grandeur de cette Divifion, & il déclare (7) „ qu'il a „ deffein de réunir enfemble les Chrétiens d'Orient & ceux „ d'Occident, les Grecs & les Romains, les Catholiques & „ les Proteftans, & toutes les diverfes Branches, efquelles „ ces derniers fe font partagez. Il repréfente enfuite les funeftes effets de la Divifion, qui font, l'Inquiétude de l'Efprit, & le Trouble de la Confcience, la ruine de l'étude de la Sanctification, & fpécialement de la pratique de la Charité: Elle jette dans l'Irreligion, & caufe l'Athéïfme; elle rebute ceux du dehors, & leur donne du dégoût pour la Religion Chrétienne; elle excite du trouble dans les Etats & dans l'Eglife. Tout cela fait la matiére de fix Chapitres. Il s'agit dans la II Partie, *des Caufes de la Divifion qui eft entre les Chrétiens*. L'Auteur prétend, que la difpofition des Efprits des hommes contribuë beaucoup à ce mal; que la Vanité & l'Orgueil ont donné les premiéres atteintes à la fimplicité de la Doctrine Chrétienne. Il entreprend de prouver enfuite, qu'on n'a jamais bien diftingué dans la Religion Chrétienne, ce qui eft effentiel & fondamental, d'avec ce qui ne l'eft pas; & qu'on s'eft départi du véritable fondement de la Doctrine Chrétienne, pour en prendre d'autres, qui n'ont point de folidité, & qui jettent les efprits dans la divifion; que le dégoût qu'on a eu de la fimplicité de la Religion Chrétienne, a porté les hommes à lui donner un air different, de celui qu'elle avoit dans fes commencemens; qu'on fait fervir la Religion aux intérêts particuliers, & aux avantages de la vie temporelle. Ces divers Articles font traités en cinq Chapitres. On propofe, dans la III Partie, *les Moyens propres à réunir tous les Chrétiens en une feule Communion*. Après avoir parlé des mauvais moyens dont on s'eft fervi pour remédier au mal de cette grande divifion, l'Auteur indique les fuivans. 1. Se dépouiller de tous préjugés, & fe dégager de tous intérêts particuliers, pour ne fe propofer que la gloire de Dieu, & le falut des Ames. 2. Qu'il ne faut avoir pour adreffe qu'une Lumiére connuë, & approuvée généralement de tous les Chrétiens. 3. Bien diftinguer entre les Doctrines, que l'Ecriture Sainte préfente pour être cruës des Fidéles, & ce qui ne regarde que la Conduite extérieure de l'Eglife & fes Cérémonies. 4. Diftinguer ce que l'Eglife nous propofe à croire comme Doctrine falutaire, d'avec ce qu'elle nous récite comme Hiftoire des chofes arrivées, ou qu'elle nous adreffe comme Prédictions de chofes à-venir. L'Auteur marque enfuite les voies qu'il faudroit fuivre pour l'exécution du Projet de la Réunion. Il répond aux Objections & aux Difficultés que l'on peut former contre ce deffein, & finit en faifant voir les Utilités & les Avantages, qu'on en doit efpérer.

(7) *La Réunion du Chriftianifme p.* 13.

Cet Ouvrage fit grand bruit, lorfqu'il parut. On l'attribua à Mr. *D'Huiffeau*, Miniftre de Saumur, mais on crut en même tems qu'il avoit été pouffé par quelque autre, & que fon Livre avoit été revu & corrigé par de plus habiles gens que lui. Car fi l'on doit en croire un Hiftorien des Eglifes Réformées de France (8), ce Miniftre étoit un homme d'un affez petit génie, qui ne s'étoit pas acquis une fort grande réputation par la Prédication, mais qui paffoit pour brouillon, imprudent, préfomptueux & entêté. Deux chofes choquérent principalement dans l'Ouvrage du Théologien de Saumur. La premiére étoit la matiére même du Livre, qui ne tendoit, difoit-on, qu'à ébranler la foi des principaux myftéres du Chriftianifme, & à donner à chacun de fort grandes libertés fur le fujet des Doctrines, qui, ayant été conteftées parmi les Chrétiens, avoient enfuite été décidées par quelque Concile. La feconde chofe qui revolta beaucoup de perfonnes, c'étoit les Conjonctures du tems où ce Livre paroiffoit. On trouva qu'il y avoit une haute imprudence à un Miniftre, de mettre un pareil Projet fur le tapis, pendant que la Cour & le Clergé faifoient tous leurs efforts pour engager les Réformés à la Réunion; par où l'Eglife Romaine entend toujours un retour dans fon fein, & un entier acquiefcement à fes décifions.

(8) Benoit *Hift. de l'Edit. de Nantes* T. III. Part. 2. p. 145.

Divers Ecrivains entreprirent de réfuter *le Livre de la Réunion*. Mr. de la Baftide fut un des premiers qui fe mit fur les rangs, il publia des *Remarques fur un Livre* &c. 1670 fans nom de lieu. Mr. Jurieu entra auffi en lice & publia fon premier Effai, fous le titre d'*Examen du Livre de la Réunion du Chriftianifme, ou Traité de la Tolérance en matiere de Religion, & de la nature & de l'etenduë des Points Fondamentaux. Avec une Courte Réponfe à l'Apologie pour le Livre de la Réunion* 1671. Un Catalogue des Ouvrages de l'Auteur, écrit de fa propre main, m'apprend que ce Livre fut imprimé à *Orléans chez Rouffelet*, en 1670. Il eft en forme de *Lettre* adreffée à Mr. *de Rochefort*, Pafteur à Rotterdam, datée du 23 Septembre 1670, & partagée en XXII Sections.

Dans la I. Mr. Jurieu donne une idée du Deffein de l'Auteur, qu'il combat, qui eft de réunir en un Corps toutes les Sectes du Chriftianifme. Dans la II. il prouve, que cet Auteur ne veut point faire cette Réunion, par la Voie de la Réformation, ni par celle du filence fur les Points conteftés, mais par celle d'une Tolérance fans bornes. La III offre le Plan de l'Eglife réunie, felon les principes du Conciliateur. „ Le Catholique-Romain retiendra fon Culte entier; il adorera l'Euchariftie, & révérera les Images, il invoquera les „ Saints, il fe confacrera à la fainte Vierge, & mettra les „ Villes, les Provinces, & les Royaumes fous fa protection: „ il aura fon Sacrifice de la Meffe, fon Service en Langue „ eftrangère, fes Pélérinages, & généralement toutes fes Dévotions. Il confervera auffi tous fes Ordres de Preftres, „ de Cardinaux, d'Evefques, & de Pontifes. Il retiendra „ auffi tous fes Dogmes, fans en perdre un feul. Mais, d'autre cofté, le Proteftant aura le mefme avantage, & la mefme liberté. Il bannira les Images de fes Temples, on ne „ les adorera pas; il effacera les noms des Saints de fes Liturgies publiques, & ne les fera pas les Objets de fes Dévotions particuliéres; il retiendra la fimplicité de fon Culte. „ . . . . . . Outre cela, le Proteftant ne renoncera à pas „ une de fes Opinions, il prendra figurément ces paroles, „ *Cecy eft mon Corps*: il parlera du Sacrifice de la Meffe, de „ l'Autorité du Pape, du Mérite des Oeuvres, & des Satisfactions humaines, comme bon lui femblera; mais à condition qu'il donnera la mefme liberté aux autres, tellement que l'Enthoufiafte produira fes Vifions fans fcrupule, le Socinien niera la Trinité, la Satisfaction du Fils, le „ Péché Originel, la Refurrection des Corps, & l'Eternité „ des Peines, fans que pour cela on puiffe crier, à l'héréfie. Vous pouvez juger, qu'à plus forte raifon le Luthérien & le Remonftrant auront les mefmes priviléges. Et, „ parce que la Vafte entreprife de noftre Auteur le fait paffer „ au-delà des Mers & des Lignes où le Soleil fe léve, tous „ les Chreftiens de l'Orient & du Midy, partagez en Neftoriens, Jacobites, Arméniens, Cophtes, Abyffiens, auront „ tous les mefmes avantages, de conferver chacun ce qu'ils „ croyent, & ce qu'ils pratiquent. Seulement, pour arriver „ à cette bienheureufe union, on demande d'eux. 1. Qu'ils „ fe reconnoiffent tous pour eftre Chreftiens, vrays membres „ de Jéfus-Chrift & de fon Eglife, parce que tous conviennent des mefmes fondemens, reçoivent une mefme parole „ de Dieu, comme divinement infpirée, & une mefme Confeffion de foy, qui eft le Symbole des Apôtres. 2. Que „ chaque Secte n'accufe plus les autres, d'eftre Hérétiques „ & Schifmatiques, parce qu'elles ne veulent pas recevoir fes „ Dogmes particuliers, comme des Vérités fondamentales. „ . . . . 3. Il faudra que chaque Secte ne propofe à fes Partifans, pour Articles de foy, que les Articles du Symbole, „ & les termes exprès de l'Ecriture. . . . . 4. Il faudra que „ chaque Secte ait une pleine puiffance de difpofer de fon „ Culte, comme bon luy femblera; elle pourra vénérer les „ Images, invoquer les Saints, adorer le Sacrement, fans „ qu'on puiffe luy faire aucune querelle là-deffus, ni fe féparer de fa Communion. Enfin, pour faire voir qu'effectivement, malgré la diverfité des Sectes, elles fe confidérent „ pourtant comme une feule & mefme Eglife, noftre Reconciliateur trouve bon qu'un homme d'une Secte fe trouvant dans un Royaume eftranger, où une Religion différente de la fienne eft la maiftreffe, il s'accoutumera à la „ Pratique des lieux où il fe trouvera, & qu'il s'affujettira „ à l'Ordre extérieur de la Communauté des Chreftiens, qui „ y eft établie (9). " Dans la Section IV. Mr. Jurieu juftifie la fidélité de l'Expofé, qu'on vient de voir en fubftance; & on ne peut difconvenir, qu'il ne le faffe avec fuccès, par les propres termes de l'Auteur de la Réunion, qui ne peuvent guéres recevoir un autre fens. Dans la Section V, on accufe cet Ecrivain d'avoir puifé fes Maximes dans Hobbes. On prouve dans la VI. que la Tolérance générale, que l'Auteur demande, eft impoffible, & dans la VII. que la Réunion par cette voie ne feroit pas utile. On établit dans les trois fuivantes, que cette Tolérance n'eft ni honnête, ni conforme à l'intention de Dieu; qu'elle eft oppofée à la pratique de Jéfus-Chrift, & de fes Apôtres, & qu'elle n'eft pas de l'ufage de l'Eglife Primitive. Dans la XI. on marque, jufqu'où doit aller la Tolérance. On examine dans la XII. cette Maxime de l'Auteur de la Réunion, que le Symbole renferme tout l'effentiel du Chriftianifme, & dans la XIII. quelques Maximes qui naiffent de celle-là. Dans les cinq fuivantes, on réfute quelques Principes de cet Auteur, qui font, qu'on ne doit pas expliquer l'Ecriture Sainte; que les Conféquences, tirées de l'Ecriture, ne peuvent être des Articles de foy, que les Points fondamentaux ne font diftingués de ceux qui ne le font pas que par des Préjugés, qu'on ne fait choix de Religion que par Préjugé, que l'on doit douter de toutes les vérités controverfées. On foutient dans la XIX. que l'efprit d'irreligion & d'impiété régne dans le Livre dans la Réunion. On accufe l'Auteur dans la XX. d'être de la Religion de Hobbes. On découvre dans la XXI. les Piéges que ce Livre tend à fes Lecteurs, & dans la derniére on fait voir que les Catholiques-Romains, non plus que les Proteftans, ne peuvent approuver ce Livre. Il régne beaucoup de feu dans cet Ouvrage de Mr. Jurieu, & il y a des endroits d'une grande force. Peut-être a-t-il outré les chofes à quelques égards, en attribuant à l'Auteur du Livre de la Réunion des intentions qu'il n'avoit point.

(9) Examen du Livre de la Réunion &c. Sect. III. p. 21-22.

Quoi qu'il en foit, le Synode de la Province d'Anjou prit connoiffance de ce Livre, & dépofa Mr. D'Huiffeau du Miniftére, quoiqu'il ne voulût jamais s'avouër l'Auteur de cet Ouvrage, mais ne le defavouant pas non plus, il fe défendoit feulement par la maxime de Droit, que nul n'eft tenu de s'accufer foi-même. „ On trouva, *dit un Hiftorien* (10), „ dans la maniére oblique dont il fe défendit, & dans les „ fuites & detours qu'il affecta depuis le commencement „ jufqu'à la fin, plus de raifons qu'il n'en falloit pour le „ condamner. Cette rigueur, *ajoûte-t-il*, que les gens, intéreffés dans le fecret de l'intrigue, tâchérent de prévenir par „ toutes fortes d'artifices, étourdit un peu cette dangereufe „ Cabale, mais elle ne l'étouffa pas; & le même Synode eut „ en-

(10) Benoit *Hift. de l'Edit. de Nantes* T. III. P. 2 p. 146.

pour la premiére fois à Roüen chez Jean Lucas, en 1674 in-douze. Cet Ouvrage fut fort goûté (e). Après le débit de la premiére Edition, l'Auteur envoya quelques nouveaux Chapitres à son Imprimeur, pour une seconde Edition plus ample. Il revit ensuite son Ouvrage avec une extrême exactitude, & y fit des Aditions considérables: il a été imprimé depuis un grand nombre de fois (f). Mr. Jurieu a marqué lui-même sur un Catalogue manuscrit de ses Ouvrages, *qu'on en a fait jusqu'à dix-sept Editions, augmenté d'un tiers.* Le Docteur Guillaume Fleetwood, Evêque de St. Asaph, & ensuite d'Ely, a traduit ce Livre en Anglois, & il s'est fait vingt-six Editions de cette Traduction (g). La même année que ce Traité parut pour la première fois, Mr. Jurieu fut appellé à Sedan, pour y remplir la Chaire de Professeur en Hébreu, & celle de Théologie [C], en attendant qu'il y eût dans l'Eglise une place de Pasteur vacante, ce qui arriva peu de tems après. Il fut regretté des Troupeaux qui avoient jusques-là joui de son Ministére (h) [D]. Notre nouveau Professeur fit bientôt voir, que l'on ne s'étoit pas trompé dans le choix qu'on avoit fait de lui. Il se distingua également par ses Leçons & par ses Sermons [E] comme par ses Ouvrages. Sur la recommandation de Mr. Basnage, il travailla, en 1675, à faire obtenir à Mr. Bayle la Chaire de Philosophie, & il y réussit [F]. Collégue & Ami de Mr. Le Blanc de Beau-

(e) Bayle *Nouv. Lett.* T. I. p. 277. 314.

(f) Ibid. T. II. p. 31.

(g) Voy. Art. FLEETWOOD (GUILLAUME) Rem. [S].

(h) Préface des *Pensées sur la Mort.*

„ encore beaucoup d'affaires durant quelques années, pour „ éteindre le reste de ce feu, qui jettoit encore des étincelles „ de tems en tems." Mr. D'Huisseau ne laissa pas de trouver des Apologistes: un des plus zélés fut un Anonyme, qui publia une *Traduction du Traité de* Samuel Petit, *Professeur en Théologie à Nismes, touchant la Réunion des Chrétiens. Avec quelques Observations, qui ont été faites, sur un Livre Latin du Sieur Gaussen.* En 1670. On trouve à la tête de cette Piéce une *Lettre à Mr. D'Huisseau*, où le Traducteur lui donne de grands éloges, & prend vivement sa defense; si l'on s'en rapporte à lui, d'autres motifs, que le zéle pour la Réformation, contribuérent à la condamnation du Ministre de Saumur. „ J'espére, *dit-il* . . . . qu'après que le bandeau de la passion „ sera rompu, on reconnoistra que vous n'avez esté jusques icy que la victime d'une haine invétérée, & le Martyr de la Paix & de la Concorde. Tout le monde commence desja à reconnoistre, que ce n'est pas tant la cause „ de Dieu, que quelques interests particuliers, ou quelques „ inimitiés, fondées sur des préférences de bagatelle, qui ont „ fait agir, en cette occasion, ceux qui vous deschirent avec „ tant d'inhumanité." Surtout *nous avons appris de bonne part, que quelques-uns de vos Docteurs les plus passionnez, entre autres celuy qui a esté le principal Autheur de la condamnation du Livre, ayant esté consultés de bonne foy par l'Imprimeur, sur la pensée qu'ils en avoient, non seulement ils ne l'improuvérent pas, mais mesme luy conseillérent d'en faire la publication au plus tost; & cependant peu de temps après ayant sceu que vous ne l'improuviez pas, ils furent les premiers à le condamner, & à susciter d'estranges inquisitions, pour en découvrir l'Autheur.* Je finirai cette Remarque, en observant, qu'il est bien difficile de pénétrer aujourd'hui le fond de cette affaire. Nous sommes trop éloignés de la scéne, les principaux Acteurs nous sont trop peu connus, aussi bien que les Intérêts qui les divisoient, & les Motifs qui les animoient pour pouvoir prononcer définitivement. Nous ne pouvons juger du Livre que par le Livre même, & il faut avouër qu'il ne paroît pas partir d'une main fort excellente, & qu'il ne se peut rien de plus chimérique & de plus mal conçu que le Projet de l'Auteur.

[C] *Mr. Jurieu fut appellé à Sedan, pour y remplir la Chaire de Professeur en Hébreu, & celle de Théologie.*] Le 9 Mars 1674 il subit l'Examen dans les Langues Hébraïque, Chaldaïque, & Syriaque: le 12 du même mois, il soutint des Théses sur la Cabale. *De Cabala*, qui, au jugement de Mr. Bayle (11), prouvent *sa grande & profonde érudition.* Deux jours après, le Sénat Académique le déclara Professeur en Langues Orientales. Ensuite il soutint, pendant tout un jour, des Théses sur la Puissance des Clefs, *De Potestate Clavium*, qui étoit le sujet que Mr. le Blanc de Beaulieu lui avoit prescrit: il fit aussi deux Leçons de Théologie sur deux Passages de l'Ecriture Sainte, l'un de l'Ancien, & l'autre du Nouveau Testament, & le 21 de Mai il fut créé Docteur & Professeur en Théologie (12).

(11) *Nouv. Lett.* T. I. p. 277.

(12) Tiré de l'Extrait Original, en Parchemin, des Regîtres de l'Académie de Sedan, signé *P. Balius.*

[D] *Il fut regretté des Troupeaux qui avoient jusques-là joui de son Ministére.*] Mr. Des Maizeaux, qui dans la Vie qu'il a donnée de Mr. Bayle, déchire Mr. Jurieu avec autant de passion que peu de fondement, s'est avisé de dire (13) que *l'esprit impérieux & turbulent* de Mr. Jurieu, *lui faisoit porter la discorde partout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'est par-là*, ajoûte-t-il, *qu'il avoit été obligé* de quitter les Eglises *de Mer & de Vitry.* Mais où Mr. Des Maizeaux a-t-il pris ce qu'il dit? Un peu de bon-sens suffit pour comprendre, que, quand Mr. Jurieu auroit été tel qu'il plaît à cet Auteur de le dépeindre, on ne pourroit pas dire qu'il fut *obligé* de quitter son Eglise, en suivant une Vocation aussi honorable que celle de Sedan, à moins qu'il n'y eut preuve, qu'indépendamment de cette Vocation, Mr. Jurieu auroit été contraint de renoncer au poste qu'il occupoit. Mais la Passion & le Bon-sens ne marchent guéres de compagnie. *Non bene conveniunt, nec in una sede morantur.*

(13) Vie de Bayle p. XXIII.

[E] *Il se distingua également par ses Leçons & par ses Sermons.*] „ Il fut appellé, jeune encore, à la Profession en Théo- „ logie, dans l'Académie de Sedan. Là il fit de grands fruits „ dans ses Sermons, dans ses Leçons, & dans ses Colléges „ particuliers, ouvrant les sources de la Prédication, & tra- „ çant le chemin à un grand nombre d'Etudians, qui se for- „ mérent sous lui (14)". Cela est général. Mr. Bayle, Contemporain & Collégue de Mr. Jurieu en ce tems-là, nous apprendra plus de particularités sur ce sujet, qui méritent d'être rassemblées. J'avouë, pour le remarquer en passant, que j'aime à puiser, ce que j'ai à dire d'avantageux de Mr. Jurieu, dans les Ecrits de Mr. Bayle; cette méthode me paroît plus sure, & plus équitable, que celle qu'a suivie l'Historien de Mr. Bayle, qui a cherché dans les Libelles de celui-ci, tout ce qu'il dit sur le compte de notre savant Théologien. Revenons à notre sujet. „ Si vos Proposans ont à „ cœur leur avancement, *écrivoit Mr. Bayle à son frere cadet* (15), ils doivent venir ici, car Mr. Jurieu est celui qui „ se dévouë le plus au service des Académies". *C'est un des premiers hommes de ce siécle* sans contredit, dit le même à son Pere (16) „ & si la délicatesse de son tempérament lui per- „ met de résister à l'ardeur qu'il a pour l'étude, & à sa gran- „ de application aux fonctions de sa Charge, on doit tout „ espérer de lui". Mr. Bayle ne s'exprime pas moins fortement dans une Lettre à son frere aîné, où l'on voit le jugement qu'il portoit des Sermons de Mr. Jurieu (17). „ Je vous „ le dis, & vous le répéte, *c'est le premier homme de notre Communion*, soit pour le grand jugement, soit pour la délica- „ tesse d'esprit. On ne peut pas mieux rencontrer le nœud „ & le point de vuë de toutes sortes de matiéres & de ques- „ tions, qu'il le fait. Jamais on n'a vu une imagination plus „ vaste, & plus féconde: jamais la Morale n'a été traitée „ dans nos Chaires, avec plus d'éclat & de solidité. Enfin il „ prêche d'une maniére toute extraordinaire, & il revêt ses „ pensées d'un air d'éloquence si magnifique, que rien plus. „ Ils ont cela de commun Mr. Martel (18) & lui, qu'ils disent „ sur leurs Textes des choses que d'autres ne sçauroient „ imaginer qui s'y pût dire. Si je n'étois pas si occupé que „ je suis, je vous ferois quelquefois l'Analyse de ses Prédi- „ cations. Il vient de nous prêcher cet après-dîner 15 No- „ vembre, sur la Section qui explique le second Comman- „ dement de la Loi, & il a dit les plus belles choses du „ monde..... C'est dommage qu'il y ait dans son Eglise un „ petit nombre de gens, à qui son grand mérite donne de „ l'ombrage, & qui par leur malignité sément plusieurs épi- „ nes dans son chemin; cela lui fait de la peine, mais après „ tout il se retranche dans la droiture de sa conduite & de „ ses mœurs, qui sont sans aucun soupçon". C'étoient non seulement les Réformés qui rendoient justice à Mr. Jurieu du côté de la Prédication, mais les Catholiques eux-mêmes. C'est ce que Mr. Bayle nous apprend encore, en parlant des Pseaumes retouchés par Mr. Conrart, & des vieux termes qui se trouvent dans nos Versions de l'Ecriture, & qui s'y trouvoient en plus grand nombre dans ce tems-là. „ Un „ Conseiller de Sedan, *dit-il* (19), de la Religion Romai- „ ne, fort honnête-homme & fort savant, me contoit, il y „ a environ un mois, que Mr. l'Archevêque de Reims ayant „ envoyé quelques-uns de son Clergé à Sedan pour des Af- „ faires Ecclésiastiques, ils furent curieux d'entendre prê- „ cher Mr. Jurieu, un jour d'imposition des mains. Ils fu- „ rent fort satisfaits de sa science, & de son langage en gé- „ néral, mais ils trouvoient des expressions insupportables, „ comme *offrir les bouveaux de nos lévres, guerroyer le bon combat*, dont Mr. Jurieu se servoit. Ils le trouvoient incom- „ préhensible; voyant d'un côté qu'il avoit un stile fort „ pur & fort éloquent, & de l'autre qu'il avoit de si mé- „ chantes phrases, quelqu'un leur dit, que c'étoit juste- „ ment, comme quand les Avocats inférent dans leurs Plai- „ doyers, beaux & bien peignez, quelque citation d'un vieux „ Coutumier, ou de quelque vieux Parchemin".

(14) Préface des *Pensées sur la Mort.*

(15) *Nouv. Lett.* T. I. p. 156. 157.

(16) Là-même p. 277.

(17) Là-même p. 314. 315.

(18) Pasteur & Professeur à Puilaurens.

(19) Là-même p. 241. 242.

[F] *Il travailla, en 1675 à faire obtenir à Mr. Bayle la Chaire de Philosophie dans l'Académie de Sedan.*] On peut voir ailleurs (20), que dans la suite du tems Mr. Bayle a voulu affoiblir & même anéantir l'obligation qu'il avoit à Mr. Jurieu. J'ai déjà fait voir, dans le même endroit, que Mr. Bayle lui-même croyoit être extrêmement redevable à Mr. Jurieu, dans un tems où l'on doit naturellement penser qu'il parloit selon ses vrais sentimens. J'ajoûterai ici quelques traits, qui confirment ce que j'ai dit, & qui prouvent combien ce Philosophe, & son Echo Mr. Des Maizeaux, se sont rendus coupables de mauvaise foi. „ Je dois mettre à la tête „ de mes bons amis Mr. Jurieu & toute sa Maison, qui est „ la même que celle du grand du Moulin (21)". *Je serois bien aise*, dit-il encore (22), *de savoir si Mr. de St. Maurice n'a point questionné Mr. Satur sur mon sujet: il n'est pas assez bon ami de Mr. Jurieu, pour être favorable à un homme*, qui est placé de sa main. Voici ce qu'il écrivoit à son Pere (23). „ Vous ne sauriez croire, combien la Lettre, que vous avez „ pris la peine d'écrire à Mr. Jurieu, m'a rempli de conten- „ tement: les obligations que je lui ai, & qu'il augmente „ tous les jours par ses bons offices..... ne se peuvent ac- „ quitter par moi-même, ainsi je dois vous appeller à mon „ aide, & me servir de votre reconnoissance pour augmen- „ ter le prix de la mienne". Mr. Des Maizeaux a voulu faire croire, que Mr. Jurieu n'eut que peu ou point de part à l'éta-

(20) Art. BAYLE (PIERRE) Rem. [D]. ADD. DU TRAD.

(21) *Nouv. Lett.* T. I. p. 277.

(22) Ibid. p. 274.

(23) Ibid. p. 381.

Beaulieu, dont il avoit été Disciple, Mr. Jurieu adopta & défendit les sentimens de ce Théologien, sur l'Efficace des Sacremens, & en particulier sur celle du Baptême, ce qui pensa lui faire des affaires [G].
Ce-

l'établissement de Mr. Bayle. „ Aussi-tôt qu'il y fut arrivé „ (à Sedan) Mr. Basnage le fit connoître de quelques Amis, „ qu'il avoit dans le Parti opposé à Mr. Jurieu..... ils pro- „ mirent de lui rendre justice. Mr. Bayle sentit bientôt le „ besoin qu'il avoit de ce secours (24)". Mais personne ne peut mieux nous instruire de ce qu'on doit en penser, que Mr. Bayle, sur-tout dans des Lettres écrites pendant que les choses se passoient, ou immédiatement après, & qu'il ne comptoit certainement pas devoir jamais être rendues publiques. On a vu ci-dessus cit. (22) qu'il se qualifie d'*Homme placé de la main de Mr. Jurieu*. Qu'on relise encore ce que j'ai dit ailleurs (25), & que le Lecteur judicieux décide, qui des deux nous devons en croire, Mr. Bayle, ou Mr. Des Maizeaux; qu'on juge aussi, à qui nous devons nous en rapporter, ou à Mr. Bayle écrivant de sang froid à sa famille, dans le tems même de l'Affaire ou peu après, ou à Mr. Bayle écrivant avec animosité contre Mr. Jurieu plusieurs années depuis.

(24) Vie de Bayle *loc. cit.*

(25) Art. BAYLE (PIERRE) Rem. [D] ADD. DU TRAD.

[G] *Mr. Jurieu adopta & défendit les sentimens de ce Théologien sur l'Efficace des Sacremens, & en particulier sur celle du Baptême, ce qui pensa lui faire des affaires.*] Parmi les Sujets que Mr. Jurieu traita en forme de Thèses dans les années 1674 & 1675, il examina aussi la matière de l'Efficace du Baptême: & en 1675, il fit imprimer sur la même question une Lettre en François, où il soutenoit, *que Dieu dans le Baptême, & par le Baptême, nous confère actuellement la remission des péchés, & la grace de la sanctification.* De ce principe notre Théologien inferoit, *qu'on doit l'administrer aux Enfans en tous tems, & en tous lieux, quand ils sont en péril de mort:* non, qu'à toute rigueur ils ne puissent être sauvés sans cela, mais parce qu'on ne doit pas négliger volontairement les moyens de salut que Dieu a établis. Cette question avoit été souvent agitée, même dans les Synodes Nationaux de France, & l'on avoit toujours craint de favoriser l'opinion de l'Eglise Romaine, touchant la nécessité absolue du Baptême pour le salut. Le Synode de la Province de Berry, tenu à Mer le 20 Mai 1666, avoit fait l'Acte suivant. „ Sur la question, *s'il faut baptiser les enfans en péril de mort, en tout tems „ & en tout lieu?* La Compagnie a jugé, qu'on doit baptiser „ en tous temps, & en tous lieux, avec prudence & charité. Et néanmoins les Peres & Meres sont vivement ex- „ hortez de ne se départir point, sans une très-urgente né- „ cessité, de l'Ordre qui requiert, que les enfans soient „ baptisez dans l'Assemblée, aux jours ordinaires des Exer- „ cices. Et sera lu le présent Acte dans toutes les Eglises, „ accompagné d'un discours, fait par le Pasteur, ou en la „ Prédication, ou devant, ou après, tendant à montrer, que „ les deux extrémités doivent être évitées, & que le pré- „ sent Réglement n'est fait, que pour éviter le scandale, & „ pour procurer la consolation des parens, qui ne verroient „ qu'avec déplaisir leurs enfans en danger de mort, ou mou- „ rir, sans avoir reçu ce saint Sacrement, qui est le pre- „ mier Sceau de l'Alliance de Grace". Cet Acte fut confirmé dans trois Synodes consécutifs de la même Province, tenus à Mer en 1671, à Sancerre en 1672, & à Mer en 1674. Quelques Pasteurs en ayant demandé la révision à ce dernier Synode, elle leur fut refusée (26). Ils protestèrent, déclarant qu'ils se pourvoiroient au Synode National, mais il ne s'en est point tenu depuis ce tems-là.

(26) Mémoire MS.

Quoique Mr. Jurieu ne soutînt donc proprement rien de nouveau, sa Lettre ne laissa pas de faire beaucoup de bruit, & de soulever bien des gens contre lui. Voici ce que Mr. Bayle écrivoit là-dessus à son Pere (27). „ Il (Mr. Jurieu) „ vient de publier un Traité de la Dévotion, qui a été fort „ goûté, & bien mieux qu'un autre qu'il fit, en forme de „ Lettre, sur l'administration du Baptême; car il s'est si hau- „ tement déclaré en faveur de ceux qui veulent qu'on ad- „ ministre en tous tems, & en tous lieux, lorsqu'il y a dan- „ ger de mort, que cela a mis aux champs plusieurs freres: „ il n'est pas que cela ne vous soit déja connu. C'est un „ homme qui ne se laisse point préoccuper, & qui avoue „ de bonne-foi, quand il croit que notre pratique a trop de „ rigueur, comme en ces cas de l'administration du Baptê- „ me". Il mandoit au même (28) „ vous recevrez les Thé- „ ses que les deux Professeurs en Philosophie ont fait sou- „ tenir ce mois de Septembre (1676) & les deux parties de „ celles que Mr. Jurieu a composées *de triplici Fato*, à quoi „ j'ajoûte celle qu'il fit, il y a un an, sur le salut des En- „ fans morts sans Baptême, & la Dissertation Françoise, „ qu'il fit environ le même tems, sur l'efficace & la nécessi- „ té de ce Sacrement: *Ouvrage beau, & d'un solide raisonne- „ ment*, comme vous pourrez voir. Son Opinion a choqué „ plusieurs freres, comme c'est l'ordinaire, lorsqu'on éclair- „ cit des choses, que l'on croit bonnement, & sans y faire „ aucune réflexion. Il nous déplait, qu'on vienne nous a- „ vertir, que notre pratique n'a pas tous les fondemens „ que l'on s'imagine".

(27) *Nouv. Lett.* T. I. p. 277. 278.

(28) Ibid. p. 306-307.

Les Théologiens se partagèrent, comme cela arrive ordinairement, les uns prirent parti pour Mr. Jurieu, les autres contre lui. Mr. Bancelin, Ministre de Metz, fut du nombre des premiers (29). „ Ce Mr. Bancelin, *dit Mr. Bayle*, „ dont il est fait mention dans la *Lettre du Baptême* (30), „ est Ministre de Metz. J'ai vu de lui une assez longue Let- „ tre manuscrite, qu'il composa sur ce qu'on avoit trouvé à „ redire dans son Consistoire, qu'il eût dit, *que le Baptême „ fait les enfans Chrétiens.* Cette Pièce est bien judicieuse & „ savante". Si ce n'étoit pas trop s'écarter de l'Objet de cet Article, je pourrois mettre le Lecteur en état d'en juger, ayant l'Ecrit de Mr. Bancelin, & plusieurs de ses Lettres entre les mains; je puis en dire autant de diverses autres Pièces rélatives à cette question, écrites dans le même tems. Mais je me contenterai de remarquer, que les plus graves & les plus sages Théologiens blâmèrent également, & ceux qui crioient si haut contre Mr. Jurieu, & Mr. Jurieu lui-même, d'avoir fait trop d'éclat par un Ecrit François sur une matiére aussi contestée. Je donnerai là-dessus l'Extrait de deux Lettres, dont j'ai les Originaux entre les mains. L'une est de Mr. Claude, datée de Paris, le 13 Janvier 1676. „ Je n'ay „ pu encore trouver ni le tems, ni le moyen de lire le Trai- „ té du Baptême, que vous m'avez envoyé...... mais je „ vous l'expédieray le plustôt qu'il me sera possible. J'ay ap- „ pris déjà ce qu'a fait le Synode de Xaintonge (31) contre „ vostre Lettre, & j'en ay écrit à Mr. de Lortie, Pasteur de „ la Rochelle, honneste & excellent homme, & je lui ay „ témoigné que j'avois esté fort scandalisé du procédé de „ ce Synode, qui va ce me semble bien viste dans ses juge- „ mens. C'est ce que j'avois fait plusieurs jours avant que „ de recevoir vostre derniére Lettre, & précisément lorsque „ je vous écrivis. Car quoyqu'on ne puisse approuver ce „ que la Province de Xaintonge a fait un peu trop prompte- „ ment, & trop brusquement, à mon avis, cela ne doit pas „ empêcher que vous ne profitiez de cette injuste procédu- „ re, en vous rendant de plus en plus exact & circonspect „ dans tout ce que vous écrirez, pour ne choquer personne, „ autant que faire se pourra. Vous voulez bien que je pren- „ ne la liberté de vous parler de cette maniére, comme m'in- „ téressant très-sensiblement à tout ce qui vous regarde, & „ comme estant rempli d'une parfaite estime pour vous, „ jointe à une tendre & respectueuse amitié. Pour la Lettre „ à Mr. Morin, que vous avez bien voulu me communi- „ quer, je l'ay lue exactement, & l'ay trouvée très-bonne „ en tous ses points. Il me semble que vous la pouvez en- „ voyer, comme elle est, puisque c'est une réponse & un „ éclaircissement sur ce qu'il vous avoit écrit, dont je croy „ qu'il doit estre satisfait. Il est vray qu'il y a, comme „ vous me le dites dans vostre Lettre, plusieurs personnes „ chagrines & rigides, qui, sous prétexte de s'opposer à „ l'erreur de la nécessité absoluë du Baptême, se jettent dans „ l'autre extrémité, ne considérant pas que ce Sacrement, „ estant d'institution divine, il n'en faut jamais négliger, de „ quelque maniére ou sous quelque couleur que ce soit, l'ad- „ ministration. *Je souscris donc de bon cœur à vostre sentiment*, „ qu'autant que nous le pouvons, sans hazarder le repos & „ la sureté de l'Eglise en général, nous devons baptiser dans „ le cas de nécessité, c'est-à-dire, lorsqu'il y a danger de „ mort, en tout tems, en tout lieu. C'est-là pratique de „ nostre Eglise, comme vous l'avez fort bien remarqué. „ *Mais je ne voudrois point qu'on fit de cela une dispute par écrit*, „ de peur d'aigrir les esprits, & de les faire affermir, au-lieu „ de les ramener. Cette rigidité, qui vient de la haine qu'on „ a conçue contre les abus de Rome, & de la crainte qu'on „ a, que si l'on se relâche sur ce point, les peuples ne man- „ queront pas d'abuser eux-mêmes de la facilité de leurs „ Pasteurs, & de leur faire des affaires mal à propos; à quoy „ l'on ajoûte, que les Adversaires s'en servent dans les ju- „ gemens de nos Partages, sur les lieux d'Exercice, pour „ rejetter les Livres de Baptême du nombre des preuves qui „ établissent nostre possession, disant que nous baptisons en „ tout lieu, dans ceux mesme, où nous n'avons nul droit „ d'exercice. Cette rigidité, dis-je, se relâchera d'elle-mes- „ me, par l'exemple & la pratique des autres, sans y faire „ intervenir ni les Ecrits publics, ni la dispute. Et déja l'on „ peut asseurer, qu'elle s'est radoucie de plus que de moitié. „ Car vous n'ignorez pas, qu'autrefois l'on ne vouloit bapti- „ ser qu'au Prêche, & non aux Priéres, ce que présentement „ on ne fait plus difficulté de faire. Quoiqu'il en soit, je „ pense qu'il faut traiter cela dans les termes de la Prudence „ & de la Charité Chrétienne, & ne pas condamner légére- „ ment la Conscience d'autruy ni luy imposer un joug, qu'il „ ne paroist si clairement, que Dieu luy impose dans ses „ Ecritures. Avant que de quitter cet article, je vous diray, „ que j'ay remarqué dans la Lettre que vous m'avez écrite, „ que vous attribuez cette excessive sévérité à la Théologie „ de Saumur. Permettez-moy de vous dire, que je ne fay „ pourquoy vous voulez en rendre cette Théologie coupa- „ ble. Car vous n'ignorez pas, qu'avant qu'on distinguast „ Saumur parmi nous, cette sévérité estoit en usage, & bien „ plus grande, qu'elle n'est aujourd'huy. Seroit-il possible, „ que vous, qui avez l'esprit si beau, si éclairé, si solide, & „ le raisonnement si juste, fussiez préoccupé d'un chagrin hé- „ réditaire contre la Théologie de Saumur, à laquelle cer- „ tainement nous devons la clarté, le raisonnement, la péné- „ tration, & l'Oeconomie de ce qu'on appelle Hypothése. „ Ces Messieurs peuvent avoir leurs défauts, & qui n'en a „ pas! ils peuvent avoir poussé leur hardiesse peut-estre un „ peu trop loin; mais, croyez-moy, ce sont de grands-hom- „ mes, à tout prendre, & il leur faut garder l'équité qu'on „ doit à tout le monde".

(29) Mal nommé *Hesselin* dans les *Nouv. Lett.* de Bayle T. II. p. 23.

(30) De Mr. Claude. Voy. ses *Oeuv. Posth.* T. V. Lett. 37. p. 161. Mr. Bancelin, n'y est pas nommé.

(31) Voy. l'Article même.

L'autre Lettre, dont j'ai promis l'Extrait, est de Mr. Morin, Pasteur de Caen, mort Pasteur & Professeur en Langues Orientales, à Amsterdam. C'est une Réponse à la Lettre de Mr. Jurieu, dont il est parlé dans celle de Mr. Claude. „ Vous prouvez tout à fait bien, *lui écrit Mr. Morin*, en „ cette Lettre, que vostre sentiment, touchant le besoin d'ad- „ ministrer le Baptême, en tous les lieux & les Estats, où les „ enfans se trouvent en péril de mort, n'est ny nouveau, ny „ particulier, & qu'il y a eu de grands-hommes, & qu'il y

„ a

Cela n'eut pourtant pas alors de suites. Il n'y eut que le Synode de Xaintonge, qui condamna ouvertement l'opinion de Mr. Jurieu (*i*). Il publia en 1675 sa *Réponse au Livre de* Mr. Arnaud *du Renversement de la Morale* par les Réformés sous le titre *d'Apologie pour la Morale des Réformés, ou Défense de leur Doctrine sur la Justification, la Persévérance des vrais Saints, & la Certitude que chaque Fidèle peut & doit avoir de son Salut* &c. Roüen 1657 in-8. Ce Livre passa pour un des plus beaux Ouvrages, qu'on eût vu depuis longtems (*k*), & pour un chef-d'œuvre (*l*); il fut même loué & applaudi par ceux de l'Eglise Romaine (*m*). J'ajoûterai quelque chose ci-dessous [*H*]. En 1677 parut son *Traité de la Puissance de l'Eglise* [*I*]. Les nouvelles Opinions de Mr. Pajon, Ministre d'Orléans, commencérent en ce tems-là

(*i*) Voy. la Rem. [G].

(*k*) Hist. de l'Edit. de Nantes. T. III. p. 2. pag. 188.

(*l*) Bayle Nouv. Lett. T. I. p. 277.

(*m*) Lettres de Bayle T. I. p. 102. Ed. de 1729.

„ a encore des Eglises & des Provinces entiéres, qui trouvent à propos d'en user ainsi: Aussi je n'ay jamais cru „ qu'on vous le deust contester; & j'estimerois seulement, „ que de mesme que nous tolerons ceux qui sont dans ce „ sentiment, & dans cette pratique, il seroit raisonnable „ qu'ils ne nous condamnassent point, nous qui tenons le „ sentiment le plus reçeu & le plus conforme aux anciens Réglemens & aux Arrestez des Synodes Nationaux & Provinciaux; considérant de part & d'autre cette diversité, „ comme une partie de ce hoqueton bigarré, dont l'Eglise est „ revêtue extérieurement, pendant qu'elle conserve intérieurement l'unité de la foy, & s'avance vers la parfaite stature „ du Corps de Christ. En effet, ce que vous alléguez pour „ vostre deffense, & ce qu'on vous oppose, joint à toutes „ les délibérations qui se font faites souvent sur ce subjet, „ monstre qu'il y a beaucoup à dire de part & d'autre. C'est „ pourquoy ce que j'ay pris la liberté de vous escrire, en une „ petite page, sur vostre Traité du Baptesme, tendoit principalement à vous témoigner, que j'eusse souhaitté que „ vous l'eussiez fait avec moins d'éclat, & en la langue des „ Sçavans, afin qu'ils profitassent de vos lumiéres, si vous „ vous trouviez obligé de les leur communiquer, & que le „ peuple ne fust point imbu de ce différend, qui n'estoit propre qu'à l'inquiéter, & lui causer du scandale. Ainsi je ne „ combattois pas vostre sentiment, & je vous advouois mesme, que je n'aurois eu aucune répugnance à l'embrasser, „ & à m'accommoder à sa *pratique*, si je l'avois *trouvé* establi *dans cette Province*; mais le contraire y prévalant, & „ ayant esté estimé plus conforme à l'institution du Seigneur, „ à la nature des Sacremens, & aux Réglemens de nostre „ Discipline, je m'y estois soumis avec respect, aprés avoir „ représenté les raisons contraires.

La Lettre de Mr. Jurieu, sur l'Efficace du Baptême, fut attaquée par une Piéce, intitulée, *Réponse à la Lettre d'un Théologien, à l'un de ses Amis de la Province de Berry, touchant l'Efficace du Baptême.* Montauban 1677. Cette Réponse est de Mr. Isarn, Pasteur en ce tems-là à Montauban, & depuis à Amsterdam. Mr. Bayle nous apprend que Mr. Jurieu fit peu de cas de cette Piéce. Voici ce qu'il écrivoit à son frere aîné sur ce sujet (32). „ Quant à ce que vous m'apprenez de Mr. „ Isarn, il sera bien trompé, s'il espére que Mr. Jurieu répondra à ses Réflexions par des Ecrits publics. Il a bien „ d'autres choses à faire, que de satisfaire la passion d'un „ homme, qui cherche à se signaler par des inimitiez d'éclat, „ & par des démêlez avec les illustres, & je crois que ce silence ne sera pas le moins efficace moyen de se venger de „ lui & de le mortifier." Le même parle à son frere cadet en ces termes (33): „ Mr. Jurieu n'a lu l'Ecrit de Mr. Isarn que „ par ci par là, & n'en fait pas grand cas; il n'y trouve ni „ de l'esprit ni de l'élocution, ni du tour, & peut-être n'en „ achévera t-il jamais la lecture. L'Auteur sera bien mal payé, „ s'il s'étoit imaginé qu'il deviendront le tenant d'une fameuse dispute, contre un *des premiers hommes* de notre Communion." Dans le tems de ces disputes, Mr. Claude écrivit une fort belle Lettre à Mr. Ancillon, où il explique son sentiment sur l'Efficace du Baptême, & il paroît qu'il n'étoit pas à divers égards dans les mêmes idées que Mr. Jurieu (34). Plusieurs années aprés, dans les tems des querelles que Mr. Jurieu eut dans ces Provinces, on remit cette question sur le tapis, & elle fit grand bruit. Mr. Witsius, célébre Professeur en Théologie, publia une Dissertation sur la matiére sous ce titre: *Exercitatio de Efficaciâ & Utilitate Baptismi in electis fœderatorum parentum infantibus.* Aprés avoir fait un magnifique éloge de Mr. Jurieu (35), il rapporte & combat le sentiment de ce Théologien avec beaucoup de modération, & il conclut enfin (36) en disant, que dans le fond les Orthodoxes conviennent dans ce qu'il y a d'essentiel, & qu'ils ne différent qu'à l'égard de la maniére en laquelle le Baptême opére, & sur le tems de son Opération. J'ai entre les mains des Réflexions d'un Auteur anonyme sur cette Dissertation de Mr. Witsius, où l'on prétend que ce Professeur n'a pas bien exposé le Systéme de Mr. Jurieu, mais il seroit trop long d'entrer dans le détail de ces Réflexions. Je finirai cette Remarque par deux Observations.

La premiére, c'est que la Lettre de Mr. Jurieu sur le Baptême, celles de MM. Isarn & Claude, & une Traduction Françoise de la Dissertation de Mr. Witsius, ont été imprimées ensemble sous ce titre: *Recueil de divers Traités concernant l'Efficace & la Nécessité du Baptême, pour servir à décider la question, qui est agitée dans les Eglises Walonnes, s'il faut baptiser les enfans en tout temps & en tous lieux, quand ils sont en péril de mort.* Amsterdam 1695 in-12. C'est Mr. Isarn qui a été l'Editeur de ce Recueil.

La seconde chose que je dois observer, c'est que Mr. Des Maizeaux, toujours en colére quand il s'agit de Mr. Jurieu, a fait sur cet article faute sur faute. „ Il (Mr. Jurieu) avoit publié en 1670, *dit-il* (37) une Réponse au „ Livre *de la Réunion du Christianisme*, écrit par Mr. D'Huisseau, Ministre de Saumur, mais sa Réponse fut condamnée „ dans le Synode de Saintonge, comme contenant des propositions hérétiques. Il fit ensuite une Dissertation sur la „ nécessité du Baptême, où il défendoit une des erreurs de „ l'Eglise Romaine, & on eut bien de la peine à le résoudre „ à supprimer cet Ecrit." Où le pauvre Mr. Des-Maizeaux a-t-il pris toutes ces bévues? Comptons. I. Ce n'est point la Réponse de Mr. Jurieu au Livre de Mr. D'Huisseau que le Synode de Saintonge condamna, c'est la Lettre sur le Baptême: & l'on peut voir ci-dessus, dans l'Extrait de la Lettre de Mr. Claude, ce que cet illustre Théologien pensoit de la démarche de ce Corps Ecclésiastique. II. Il est faux que Mr. Jurieu défendit une des erreurs de l'Eglise Romaine sur la nécessité du Baptême, il ne faut qu'avoir lu sa Dissertation, & être au fait de la matiére, pour savoir le contraire. Mais on pourroit passer cela à Mr. Des-Maizeaux, qui entend mieux certain genre de Litérature que la Théologie, & qui n'a peut-être jamais lu la Dissertation de Mr. Jurieu, & ne la connoissoit peut-être que pour en avoir oui parler. III. On n'eut point de peine à résoudre Mr. Jurieu à supprimer son Ecrit, car il ne l'a jamais supprimé. Je souhaitterois que Mr. Des-Maizeaux, me donnât moins d'occasions de relever les fautes qu'il a faites, mais il faut dire la vérité, & rendre justice à tout le monde. L'envie qu'il a eue de préconiser Mr. Bayle comme un Héros aux dépens de Mr. Jurieu, lui a fait perdre de vue les régles de l'equité envers ce dernier, & lui a fait oublier ce qu'il devoit avoir appris de Mr. Bayle lui-même, que Mr. Jurieu fut un des plus grands-hommes de son tems. Je serois moins attentif à relever les faussetés de l'Historien de Mr. Bayle, s'il y avoit moins d'acharnement dans tout ce qu'il a avancé sur le sujet de Mr. Jurieu. Il faut une bonne fois desabuser le Public, à qui cet Ecrivain en a si fort imposé.

[*H*] *J'ajoûterai quelque chose ci-dessous.*] Mr. Claude fait en peu de mots un bel éloge de cet Ouvrage, dans la même Lettre dont j'ai donné l'Extrait dans la Remarque précédente. „ J'ay lu pour la plus grande partie votre Traité du Baptême. Il y a de trés-excellentes choses, mais il est incomplet, & vous estes capable de faire mieux, je vous en diray une autre fois mes raisons. Il me suffit de vous le répéter encore une fois, qu'il ne faut pas souffrir que rien „ paroisse sous votre nom, qui ne soit digne du Livre que „ vous avez donné contre le Renversement de la Morale, „ qui est *un des plus beaux Livres qui ayt paru depuis la Réformation.*" Dés ce tems-là Mr. Jurieu composa la Seconde Partie de cet Ouvrage, quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1685, avec une nouvelle Edition de la premiére, sous le titre général de *Justification de la Morale des Reformés contre les Accusations de Mr. Arnaud* &c. 2 voll. in-8. Mr. Bayle nous apprend la raison de ce retardement. „ Ce même Auteur, *dit-il* „ (38) *en parlant de Mr. Jurieu*, a traité à fonds de la nature „ des Sacremens en général, & de chaque Sacrement en particulier, dans la derniére partie de son Apologie pour notre Morale. Mais comme il n'a pu trouver encore un moment de tems pour y changer quelque chose qu'on lui „ a conseillé de retoucher, cette derniére Partie n'a pas encore été mise sous la presse". Il dit dans un autre endroit (39). „ Je ne crois pas que la deuxiéme Partie de la Réponse de Mr. Jurieu à Mr. Arnaud voye le jour; il ne songe „ plus à la revoir pour y changer quelque chose, que Mr. „ Claude lui a conseillé de retoucher, parce que ce petit „ changement l'engageroit à donner une nouvelle œconomie à son Ouvrage, & à s'appuyer sur de nouvelles hypothéses. Or on a plutôt fait un Livre tout entier, que „ d'en rhabiller un autre de cette maniére".

Mr. Des-Maizeaux, rarement vrai dans ce qui regarde Mr. Jurieu, avance encore sur le sujet de l'Ouvrage dont nous parlons, un fait dont on ne trouve nulle part aucune preuve. „ On ne trouva pas moins de difficulté à lui faire „ retrancher de son *Apologie pour la Morale des Reformez* des „ propositions hérétiques (40)". Avancer de pareils faits sans en produire des preuves, & qui sont démentis par tout ce qu'on fait là-dessus, n'est-ce pas mériter d'être renvoyé au bon Pere Valérien?

[*I*] *En 1677 parut son Traité de la Puissance de l'Eglise.*] Mr. Jurieu écrivit cet Ouvrage contre Mr. Louis du Moulin, Docteur en Médecine, fils du fameux Pierre du Moulin, & frere de Charles du Moulin Chanoine de Cantorbery. Louis du Moulin s'étant établi en Angleterre, le Parlement lui donna en 1648 la Chaire de Professeur en Histoire à Oxford, qu'on lui ôta en 1660 aprés le rétablissement de Charles II. Comme il avoit pris le parti des Indépendans, il publia plusieurs Ouvrages en Latin, en François, & en Anglois, contre la Jurisdiction Ecclésiastique, & entre autres en 1676, *Fasciculus Epistolarum Latinè & Gallicè* &c. (41). C'est cet Ouvrage que Mr. Jurieu attaqua par son *Traité de la Puissance de l'Eglise, dans lequel on découvre la source de cette Puissance, & de quelle maniére elle se répand sur les sujets dans lesquels elle est. On traite de l'autorité des Synodes, & par occasion on répond aux difficultés que Mr. l'Evêque de Condom, & le P. Maimbourg, forment contre les Réformés sur l'autorité qu'ils donnent à leurs Synodes. Divisé en diverses Lettres, écrites à M. D.* à l'ec-

(32) *Nouv. Lett.* T. I. p. 407. 408.

(33) Ibid. T. II. p. 24.

(34) Cette Lettre est la 17. de celles de Mr. Claude dans le Tome V. de ses *Oeuvres Posthumes.*

(35) § 63.

(36) § 80.

(37) Vie de Bayle pag. XXII. Rem. [C].

(38) *Nouv. Lett.* T. I. p. 167.

(39) Ibid. p. 171.

(40) Vie de Bayle pag. XXII. Rem. [C] Mr. Des-Maizeaux se trompe aussi, en disant que ce Livre de Mr. Jurieu parut en 1674.

(41) *Lettres de Bayle* T. I. p. 117. Note (4) Ed. de 1729.

là affaire du bruit: Mr. Jurieu fut du nombre des Théologiens qui se déclarérent contre lui, & il eut assez de part à ce qui se passa alors en France sur ce sujet. Il se tint en cette année 1677 une Conference à Paris entre plusieurs des principaux Théologiens, du nombre desquels étoit le celébre Pierre du Bosc (n), pour délibérer sur les moyens d'arrêter les progrès de ces nouveautés; Mr. Jurieu y fut aussi appellé (o). Je parlerai ailleurs de cette affaire (p). En 1679 Mr. Jurieu fit un voyage à Aix-la-Chapelle, dont on avoit ordonné les Bains chauds à sa femme (q). En 1680 il écrivit son *Préservatif contre le Changement de Religion*, dont la première Edition parut à Roüen, & il s'en est fait plusieurs autres depuis. Ce Livre arrêta les effets qu'avoit produit jusques-là l'*Exposition de la Foi Catholique*, ou Mr. Bossuet, Evêque de Condom, & ensuite de Meaux, avoit trouvé l'art d'adoucir & de déguiser tout ce que les Réformés desapprouvent dans les Dogmes & dans le Culte de l'Eglise Romaine. Le zéle de notre Théologien pour les Eglises Reformées, dont la ruïne s'approchoit à grands pas, l'engagea à tout hazarder pour leurs intérêts; il publia, sans nom, un petit Ouvrage en forme de Dialogues, intitulé, *La Politique du Clergé de France*. La même année 1680 Messieurs les Curateurs de l'Université de Groningue adressérent à Mr. Jurieu la Vocation de Professeur en Théologie & de Pasteur de l'Eglise Françoise de leur Ville. „ Il „ étoit fort tenté de l'accepter, *dit Mr. Bayle* (r), il y trouvoit mille douceurs, & mille commodités, „ mais presque tous les membres de l'Eglise lui ont fait tant de remontrances & de priéres, que cela joint „ au refus de Congé, dont le Consistoire & l'Académie l'ont menacé, il a jugé à propos de ne point „ changer de poste". Mais l'Académie de Sedan ayant été supprimée au mois de Juillet de l'année suivante 1681, Mr. Jurieu accepta la Vocation que lui adressa l'Eglise de Roüen, & il se disposoit à aller servir cette Eglise, lorsqu'il fut obligé de prendre un tout autre parti. La Cour de France n'avoit pas ignoré longtems qu'il étoit l'Auteur de *la Politique du Clergé*: d'ailleurs ses autres Ecrits l'avoient rendu odieux à des gens, qui travailloient avec autant d'ardeur à ruïner la Réformation, que Mr. Jurieu à en soutenir les intérêts. Il fut averti de divers endroits, qu'il y avoit du péril pour lui à rester en France, ensorte qu'il résolut d'en sortir incessamment, & d'accepter la Vocation que l'Eglise Walonne de Rotterdam lui adressoit (s). A peine y fut-il arrivé, que les Seigneurs de Groningue tâchérent une seconde fois de l'attirer chez eux, en lui offrant les Charges de Pasteur & de Professeur en Théologie; mais les Magistrats de Rotterdam le retinrent par un nouvel établissement d'une Charge de Professeur en Théologie dans leur Ecole illustre, qu'ils joignirent à celle de Pasteur de l'Eglise Walonne [K]. Dès qu'il fut

(n) Vie de P. Du Bosc. p. 96.

(o) Traité de la Nature & de la Grace p. 7.

(p) Voy. Art. PAJON (CLAUDE).

(q) Bayle Nouv. Lett. T. II p. 102. 103.

(r) Nouv. Lett. T. II. p. 126. 127.

(s) Ibid. p. 150.

à l'occasion de ses Ecrits, contre la Jurisdiction Ecclésiastique. Quevilly 1677, in-12. Ce Livre est dédié à Mr. Du Moulin, Chanoine de Cantorbery: l'Epître dédicatoire nous apprend, qu'on avoit confondu cet excellent Théologien, avec son frere le Médecin. „ On vous a fait entrer, *lui dit Mr.* „ *Jurieu*, dans cette querelle de la Jurisdiction Ecclésiasti„ que, à la faveur d'une équivoque de nom. Ces Messieurs „ qui se piquent de faire tant de bruit dans le monde, en „ faisant la guerre à toutes sortes de gens, & qui ménagent „ si bien les occasions de rendre odieux ceux dont les senti„ mens ne leur plaisent pas, vous avoient accusé d'être l'en„ nemi de la Puissance de l'Eglise, & d'avoir écrit contr'elle „ un Livre détestable. On a relevé cette bévuë, & on leur „ a appris à ne plus faire de semblables équivoques". Ces deux MM. du Moulin étoient Oncles maternels de Mr. Jurieu: le Médecin contre qui il avoit écrit, l'appelloit quelquefois en riant, *mon Neveu l'injurieux* (42). Voici ce que Mr. Bayle écrivoit à Mr. Minutoli (43). Mr. Jurieu vient „ de faire imprimer un Traité de la Jurisdiction Ecclésiasti„ que, qui est très-Original sur une matiére cent fois rebat„ tuë". Je rapporterai ici l'Extrait d'une Lettre de Mr. Justel à Mr. Jurieu sur ce Livre, & sur la Réponse au Renversement de la Morale. On peut voir ailleurs (44) la Lettre toute entiére, qui est du 20 Octobre 1677. „ C'est à vous, „ Monsieur, qu'on a bien de l'obligation, de travailler aussi „ utilement que vous faites. Votre *Réponse au Renversement de la* „ *Morale* a eu l'approbation des personnes sçavantes de l'une „ & de l'autre Communion (45). Je ne doute point, qu'on „ ne fasse le mesme jugement de vostre Traité des Synodes. „ Je les ay leus tous deux avec plaisir, & avec profit. Le „ Public a intérest que vous continuïez comme vous avez „ commencé ...... J'ay écrit plusieurs fois à Mr. Du Mou„ lin, & l'ay conjuré de ne plus écrire. Je me suis bien „ gardé de luy dire, que son Systême n'estoit pas sans incon„ vénient, au contraire je l'ay admiré d'avoir découvert un „ moyen si asseuré pour ruiner le Papat: mais en mesme „ temps je le prie de considérer, que dans la conjoncture „ présente, il peut faire plus de mal que de bien, qu'il est „ capable d'augmenter les divisions, qui ne sont déja que „ trop grandes; qu'il faut s'accommoder au temps; qu'il a „ assez instruit le monde, qu'ainsi il est inutile d'écrire da„ vantage, de peur de tomber dans des redites, & de dé„ goûter les Lecteurs; qu'à son âge il faut se reposer, & ne „ plus penser aux disputes de ce monde; que Dieu sçait bien „ les moyens qui sont nécessaires pour ruiner les ennemis „ de son Eglise. J'ay ajoûté plusieurs autres choses assez „ fortes, dont je ne me souviens pas, qui l'ont un peu esbran„ lé, & qui l'ont obligé de s'estonner que je m'opposasse au „ dessein qu'il a de donner l'Histoire de la Jurisdiction „ Ecclésiastique, ou de vous répondre. On aura de la pei„ ne à le réduire à la raison, & à luy imposer silence". Mr. Justel ne se trompa point, car Mr. Du Moulin répondit à Mr. Jurieu par un Livre, intitulé, *La Tyrannie des Préjugés, ou Réflexions sur le Fragment d'une Lettre de Mademoiselle Marie du Moulin: Avec plusieurs Eclaircissemens, en forme d'Epitres, sur la Puissance Ecclésiastique, & l'Excommunication. Pour servir de Réponse à Mr. Jurieu.* Londres 1678 in-12.

[K] *Les Seigneurs de Groningue tâchérent une seconde fois de l'attirer chez eux . . . . . mais les Magistrats de Rotterdam le retinrent, par un nouvel établissement d'une Charge de Professeur en Théologie . . . . . qu'ils joignirent à celle de Pasteur de l'Eglise Walonne.*] Le départ de Mr. Jurieu de Sedan, son arrivée en Hollande, sa Vocation à Groningue, & son Etablissement à Rotterdam, sont des évenemens qui se suivirent avec tant de rapidité, & qui sont si fort enclavés les uns dans les autres, qu'on a de la peine à les arranger. Voici ce que j'ai pu découvrir par les Piéces Originales, que j'ai entre les mains.

Mr. Jurieu eut sa démission du Consistoire de Sedan le 16 Octobre 1681, après son départ; il doit s'être rendu à Rotterdam assez promptement, puisque la Lettre des Curateurs de l'Académie de Groningue est datée du 10 Octobre V. St. ou 21 St. nouveau (46), & que pour ne pas le laisser partir, on lui assura d'abord à Rotterdam la place de Professeur. Je ne conçois rien à ce qu'insinuë Mr. Des-Maizeaux (47) sur l'autorité de Mr. Bayle, que ce fut à ce dernier que Mr. Jurieu eut l'obligation de son établissement. Remontons à la source, & voyons ce que Mr. Bayle débite là-dessus (48). „ L'Académie de Sedan n'eut pas été plutôt ruinée, que le „ Sieur Jurieu, très-marri de perdre la meilleure partie de „ ses gages, songea à une meilleure pension que celle qui lui „ restoit. Sa premiére pensée fut de faire savoir aux Cu„ rateurs de l'Académie de Groningue, que s'ils avoient un „ emploi à lui donner, comme autrefois, il étoit prêt à l'ac„ cepter. Mais les priéres & les fortes remontrances de „ Mademoiselle Marie du Moulin sa Tante, personne de „ grand mérite, & de plusieurs honnêtes gens de Sedan, „ l'obligérent à promettre de ne pas quitter son Eglise, dans „ un tems où on lui représentoit qu'elle avoit plus de be„ soin de ses Pasteurs, qu'elle n'avoit jamais eu. Mais com„ me son humeur chagrine & superbe l'avoit rendu très„ odieux aux Catholiques de Sedan, & qu'il se plaisoit à se „ distinguer par des boutades, qui nous faisoient beaucoup „ de tort, & qui aigrirent contre lui quelques-uns des Ma„ gistrats, ce qui n'empêcha pas qu'il ne sortît victorieux „ de l'accusation qui lui fut intentée, d'avoir mal parlé du „ Roi en Chaire, il reprit la pensée de se mettre de bonne „ heure en liberté, & s'étant souvenu qu'autrefois l'Eglise „ Walonne de Rotterdam l'avoit souhaitté pour son Pasteur, „ il tourna les yeux de ce côté-là. Mr. Bayle, qui attendoit „ quelque chose dans la même Ville, par le moyen d'un „ Magistrat, dont un de ses amis lui avoit procuré la protec„ tion, fut ravi de cette ouverture, & engagea son ami..... „ à faire ensorte que le même Patron fit adresser une Voca„ tion à Mr. Jurieu..... Il n'y eut point (de difficultés) à „ l'égard de Mr. Bayle. Ainsi la même Lettre, qui lui fut „ écrite par Mr. Paatz, apprit que son affaire étoit concluë, „ & que celle de Mr. Jurieu étoit en bon train...... Pen„ dant que Mr. Paatz levoit à Rotterdam toutes les difficul„ tés de la Vocation du Sieur Jurieu, celui-ci s'engagea avec „ l'Eglise de Roüen, & puis tout d'un coup, & de la ma„ niére du monde la plus brusque, rompit son engagement, „ & prit la route de Hollande...... Ce fut le plus grand „ bonheur du monde pour le Sieur Jurieu, que Mr. Bayle „ eût acquis l'estime de Mr. Paatz dès les premiers jours, „ car sans cela le Sieur Jurieu eût été contraint de s'en aller „ vite à Groningue". Ce détail est rempli de mauvaise foi d'un bout à l'autre, & je vais le prouver par Mr. Bayle lui-même, rendant témoignage à la verité, dans le tems que les choses se passoient, & qu'il n'avoit aucun intérêt à les déguiser. On verra par-là, quel fonds il y a à faire sur une bonne partie de la Vie de ce Philosophe, composée par Mr. Des-Maizeaux sur les Libelles publiés par Mr. Bayle contre Mr. Jurieu, où il n'a rien négligé pour obscurcir la vérité. Venons à la preuve. 1. Il est certain que Mr. Jurieu fut appellé à Roüen, avant que de savoir, qu'il y eût quelque apparence d'établissement à Rotterdam tant pour lui, que pour Mr. Bayle. Ce dernier, *ennuyé de ne point recevoir de réponse*

(42) Là-même.

(43) Là-même.

(44) Art. JUSTEL (HENRI) Rem. [B].

(45) Conférez le Texte de l'Article cit. (m).

(46) A d. X Octob. Juliani MDCLXXXI.

(47) [illegible] Bayle pag. XXVI.

(48) [illegible] ce [illegible] Cabale de Rotterdam. Dans les Oeuvr. [illegible] de Bayle T. II p. [illegible] 718. in-folio.

fut en pays de liberté, il travailla à la conservation des Eglises Réformées de France [*L*], „ & par de „ continuels Ecrits, tantôt il relevoit les injustices & les chicanes des Ecclésiastiques, tantôt il réfutoit „ la doctrine de l'Eglise Romaine, tantôt il faisoit l'Apologie de celle des Réformés, tantôt il soutenoit „ le courage & la foi des peuples persécutés, par des Ouvrages où il développoit les illusions & les so- „ phismes des Ecrivains Catholiques. Il paroissoit incapable de se lasser, ni de s'épuiser, & principa- „ lement pendant ces trois fâcheuses années 1683, 1684, 1685, il mit tant de Livres au jour, qu'on „ auroit dit qu'il lui falloit moins de tems pour les composer, qu'il n'en falloit aux Réformés pour les „ lire (*t*)". En 1682 il donna son *Examen de l'Eucharistie de l'Eglise Romaine* [*M*] & *les Derniers Efforts de l'Innocence affligée*, qui est une Suite de *la Politique du Clergé*. L'annee suivante on vit paroitre sa Réponse à Maimbourg sous ce titre, *le Calvinisme & le Papisme mis en parallèle* [*N*], & plusieurs

(*t*) *Hist. de l'Edit. de Nantes* T. III. Part. I. p. 730.

réponse de Hollande, partit de Sedan le 2 de Septembre (1681), & *arriva à Paris le 7 du même mois*, sans savoir encore, *s'il iroit à Rotterdam, ou en Angleterre, ou s'il s'arrêteroit en France* (49). „ Il y a environ huit jours que je suis dans cette Ville, *écrit-il* „ *à Mr. Minutoli* (50), ayant attendu à Sedan six ou sept semai- „ nes la réponse à quelques Lettres que j'avois écrites en Hol- „ lande, pour savoir si j'y pourrois faire quelque petit éta- „ blissement. *Je n'ai pas jusques ici bien vu qu'il y eût de* „ *grandes facilitez*, c'est pourquoi je songe à l'Angleterre". Voyons ce que faisoit Mr. Jurieu, il se disposoit à aller à Roüen. „ Quand je partis de Sedan (le 2 de Septembre) „ pour venir à Paris, *écrit Mr. Bayle à son Pere* (51), d'où „ vous avez eu de mes nouvelles, *ma pensée étoit de passer* „ *l'hyver* à Roüen, *où Mr. Jurieu étoit appellé*, & c'est-là que „ j'eusse attendu le succès des offices que quelques amis „ m'avoient promis, ou en Hollande, ou en Angleterre". Il est donc faux que Mr. Jurieu se soit engagé avec l'Eglise de Roüen, dans le tems que *l'affaire* de Mr. Bayle *étoit déja concluë* à Rotterdam, & que la *sienne y étoit en bon train*. Du moins est-il faux qu'il pût avoir la moindre espérance, puisque sa Vocation à Roüen est antécédente au 2 Septembre, & que le 17 du même mois (52), Mr. Bayle avoit dessein d'aller au premier jour à Roüen, pour de là passer en Angleterre, n'attendant plus rien du côté de Rotterdam.

(49) Vie de Bayle, p. XXVI.

(50) Lettre datée de Paris du 17 Septemb. 1681. Tom. I. p. 172 *des Lettres*.

(51) *Nouv. Lett.* T. II. p. 150.

(52) Lettre à Mr. Minutoli citée n. 50.

II. Qu'on remarque comment Mr. *Bayle* se contredit, dans le tems que la chose se passoit, il écrivoit à Mr. Minutoli, *je n'ai pas jusques ici bien vu, qu'il y eût de grandes facilités*; dans la suite, il nous apprend *qu'il n'y eut point de difficultés à l'égard de Mr. Bayle*.

III. Il est faux, comme il paroît par la cit. (51) que ce soit à Paris que Mr. Bayle ait appris la Vocation de Mr. Jurieu à Roüen, ainsi qu'il le dit (53).

IV. Selon l'Exposé de Mr. Bayle, *son affaire étoit concluë*, lorsque *celle de Mr. Jurieu n'étoit* encore *qu'en bon train*. Mais on voit le contraire dans la Lettre à son Pere (54). „ Je „ fus si puissamment sollicité d'aller en Hollande, où on „ m'assuroit que Messieurs de Rotterdam me vouloient ac- „ corder une pension, que *considérant que Mr. Jurieu s'y en* „ *alloit*, je pris la même route, le 8 d'Octobre...... Je le joignis à Mastricht". Mr. Jurieu étoit donc parti avant Mr. Bayle, & il étoit déjà appellé à Rotterdam. On voit encore ici, qu'il est faux que Mr. Bayle ignorât que Mr. Jurieu alloit en Hollande, comme il l'insinuë (55).

(53) Préface de *la Chimére de la Cabale de Rotterdam*, loc. cit.

(54) Cit. (51).

(55) Préface de *la Chimére de la Cabale de Rotterdam*, loc. cit.

V. Il y a une mauvaise foi insigne dans ce que Mr. Bayle raconte de la maniére dont Mr. Jurieu quitta Sedan *tout à un coup*, & *de la maniére du monde la plus brusque dont* (il) *rompit son engagement* (avec l'Eglise de Roüen). Mr. Bayle devoit se souvenir que „ Mr. Jurieu fut averti de tant d'endroits, qu'il „ y avoit du péril pour lui à rester en France, qu'il résolut d'en „ sortir incessamment, & *d'accepter la Vocation* que l'Eglise „ Françoise de cette Ville (Rotterdam) *lui adressoit* (56)".

(56) *Nouv. Lett.* T. I. p. 150.

VI. Enfin se peut-il une plus ridicule forfanterie, que celle de Mr. Bayle, quand il dit, que *ce fut le plus grand bonheur du monde pour le Sieur Jurieu, que Mr. Bayle eût acquis l'estime de Mr. Paets.... car sans cela le Sieur Jurieu eût été contraint de s'en aller vite à Groningue*. Ne diroit-on pas que Mr. Jurieu ne savoit où donner de la tête? N'auroit-il pas été bien à plaindre d'aller à Groningue, où on lui offroit les places de Pasteur & de Professeur, avec quinze-cens florins d'appointemens, & une Maison pour se loger (57)?

(57) C'est ce que porte la Lettre des Curateurs à Mr. Jurieu.

[*L*] *Il travailla à la Conservation des Eglises Réformées de France.*] Rapportons ce que nous apprend sur ce sujet Mr. Benoit (58). „ Il y avoit des personnes pleines de zéle, qui „ étant sorties du Royaume, pour avoir plus de liberté d'a- „ gir & de secourir les Eglises, travailloient secrettement à „ leur consolation, & tâchoient d'intéresser les Princes & „ les Etats Réformez à la conservation des Troupeaux de „ France. Il y eut sur ce sujet des Projets dressés, des Dé- „ putations, des Conférences. En quelques lieux les Com- „ pagnies Ecclésiastiques s'en mêlérent, & commirent des „ Eglises de leur Corps pour y veiller. On porta la chose „ assez loin. On parla aux Princes, qui pouvoient être „ Chefs de ce dessein. On les trouva disposés à chercher des „ moyens, non seulement de conserver ce qui restoit de la „ Réformation, mais même de réparer ses pertes. L'illustre „ Electeur, Marquis de Brandebourg, pere de celui qui ré- „ gne aujourd'hui (59), écouta les ouvertures qui lui fu- „ rent faites, de se mettre à la tête de cette entreprise. Mais „ après qu'on eut remarqué, qu'il ne falloit point compter „ sur l'Angleterre, qui avoit trop d'affaires chez elle, pour „ se mêler de celles d'autrui, on trouva que le dessein n'é- „ toit pas convenable au tems .... Pierre Jurieu...... „ étoit fort avant dans cette négociation, & avoit été assez „ appuyé par le zéle de ses Collégues".

(58) *Hist. de l'Edit de Nantes*. T. III. Part. I. p. 729. 730.

(59) Et Bisayeul de S. M. P. d'aujourd'hui.

[*M*] *L'Examen de l'Eucharistie de l'Eglise Romaine.*] La premiére Edition de cet Ouvrage parut en 1682 à Rotterdam. La seconde vit le jour l'année suivante dans la même Ville sous ce titre, *Examen de l'Eucharistie de l'Eglise Romaine, divisé en six Traités. Derniére Edition, augmentée dans tous les Traités, & particuliérement dans celui du Retranchement de la Coupe, d'une Réponse à ce que Mr. de Meaux a objecté à l'Autheur, dans son Livre de la Communion sous les deux especes.* in-12. On trouve à la tête de ce Volume, un Sermon sur I Cor. XI. 23. *J'ay reçu du Seigneur ce que je vous ay donné.* Mr. Jurieu y traite principalement du *Juge des Controverses*. A l'égard des Traités mêmes, le I. qui est en neuf Sections, examine ce qui regarde *le Sacrifice de la Messe*. Dans le II. en quatre Sections, il s'agit *de l'adoration du Sacrement*. Dans le III. qui est en cinq Sections, *de la Présence Réelle*. On combat dans le IV. en cinq Sections, *la Transubstantiation*, & dans le V. en autant de Sections, *la Manducation Corporelle*. Le VI. composé de huit Sections, a pour titre, *des choses que l'Eglise Romaine a retranchées dans le Sacrement de l'Eucharistie, & surtout des Messes sans Communians, & du Retranchement de la Coupe.* Cet Ouvrage est très-bon & propre à donner une juste idée des Controverses que les Protestans ont avec l'Eglise Romaine, sur la matiére de l'Eucharistie. Il peut sur-tout être d'un grand usage pour les personnes qui n'ont pas le tems de lire les immenses Volumes écrits sur ce sujet.

[*N*] *Le Calvinisme & le Papisme mis en parallèle.*] Cet Ouvrage parut en deux Tomes in-4, & en quatre Tomes in-douze. Mr. Claude avoit exhorté Mr. Jurieu à entreprendre ce travail, dans une Lettre qu'il lui écrivit de Paris le 4 Mai 1682. „ Nous vous avons tous des obligations infinies, & „ Dieu veuille vous rendre le bien que vous nous faites. La „ seconde partie a esté vuë, & reçuë, encore mieux, si vous „ voulez que la premiére (60). Mais il ne faut pas s'il vous „ plait s'arrester-là, il faut répondre à cette envenimée Satyre de Maimbourg. Je n'ay pu encore la lire, mais tous „ ceux qui m'en ont parlé, m'en ont fait un rapport qui „ me confirme dans la pensée & dans le jugement que vous „ en avez fait aussi, qui est, que c'est une Piéce préparée, „ afin de sonner le tocsin sur nous. Le plus grand service „ que vous puissiez rendre à l'Eglise de Dieu, dans l'occasion „ présente, c'est de rabattre le caquet virulent de cet hom- „ me. On vous préparera, & on vous envoyera des Mé- „ moires, autant qu'on pourra. Il y a une autre Piéce, que „ je dois lire cette semaine, qui est une Réponse à la Politi- „ que du Clergé, peut-estre pourriez-vous faire d'une pierre „ deux coups. Son fort, à ce que j'en ay compris par les „ titres des Chapitres, est de persuader que la Conspiration „ d'Angleterre est une Chimére & une invention. Quand je „ l'auray lue, je vous en dirai plus particuliérement ma pen- „ sée..... on ne la débite ici que sous le manteau, & je „ ne sçay pourquoy, il y a sans doute en cela du mystére". Mr. Jurieu mit la main à la plume. Il fut pourtant prévenu par Mr. Bayle, qui publia *la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*. Cet Ouvrage, peut-être le meilleur de tous ceux que Mr. Bayle a faits, fut parfaitement bien reçu, Catholiques & Protestans l'admirérent. Mr. Des-Maizeaux nous assure (61), qu'on le préféra à celui de Mr. Jurieu, quand ce dernier eut paru, & que cette préférence jetta dans le cœur de Mr. Jurieu *des semences de haine & de jalousie*. J'ai fait voir ailleurs (62) que cette imputation est mal fondée, & que longtems après Mr. Jurieu étoit des amis de Mr. Bayle. D'ailleurs toute la preuve d'un trait si odieux, se réduit à un passage du *Menagiana*, qui ne pouvoit causer de jalousie à Mr. Jurieu, puisque ce Recueil n'a paru que bien des années après. Mais tout est bon à certaines gens pour noircir ceux qu'ils haïssent. Mr. Des Maizeaux avoit résolu que Mr. Jurieu auroit tort par-tout, ainsi quand ses actions ou ses Ouvrages ne fournissent pas de prétexte, il faut lui attribuër des sentimens criminels. Revenons à son Livre contre Maimbourg. „ La Réponse de Mr. Jurieu, notre illustre ami, *écrit Mr.* „ *Bayle* (63), s'achéve d'imprimer, & on la débitera au com- „ mencement de Mai. C'est un très-beau Livre, & c'est dom- „ mage qu'on ne puisse en envoyer en France". Voici ce qu'en pensoit l'illustre Mr. Claude (64). „ Vostre dernier Ouvra- „ ge contre M. est enfin tombé dans mes mains, & je ne l'ay „ pas lu, mais je l'ay dévoré, & n'ay pu en estre distrait, „ non pas mesme par les douleurs ayguës d'une goute, qui „ m'a depuis quelque tems tourmenté. Si vostre adversaire „ ne s'en tient pour content, je veux dire, s'il ne se tient „ pour bien battu, moulu, & réduit en poudre, il faut qu'il „ ayt achevé de perdre le sens-commun ..... Tout ce qu'il „ y a icy de gens de bien, & qui ont encore quelque zéle „ & quelque courage, sont charmez de vostre Livre, & les „ plus timides y trouvent un peu d'aigreur; mais je ne suis „ nullement dans cette pensée. Car quel moyen de répon- „ dre à des Livres aussi faux, aussi séditieux, & aussi enve- „ nimez que le sont ceux de vos adversaires (65), d'une „ maniére froide & négligée? Nous avons à faire à des gens, „ qui sonnent le tocsin par toute l'Europe sur nous, qui „ nous accablent de violences, de fourberies, & d'impostu- „ res,

(60) Il s'agit apparemment des *derniers efforts de l'Innocence affligée*, qui est la suite de *la Politique du Clergé*.

(61) Vie de Bayle p. XXVIII.

(62) Art. BAYLE (PIERRE) Rem. [N].

(63) *Nouv. Lett.* T. II. p. 182.

(64) Lettre MS. du 24 Juill. 1683.

(65) Mr. Claude parle aussi du *Janseniste Convaincu* &c. contre Mr. Arnaud. Je rapporterai dans la Remarque [P], ce qu'il en dit.

sieurs autres Ouvrages, comme l'*Abrégé de l'Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo* [O], *le Jansêniste convaincu de vaine Sophistiquerie* [P], & la *Suite du Préservatif contre le Changement de Religion* [Q]. En

„ res, & nous n'oserons plus nous défendre qu'en mettant le ventre à terre! C'est à mon avis une fausse politique. Vos Recriminations contre le Pap. estoient la chose du monde la plus nécessaire en ce tems, & j'espére que cela fera du fruit". Le savant Mr. Charles Bertheau, mort à Londres en 1732, & qui se trouvoit dans ce tems-là à Lyon, pensoit de la même maniére. „ Je me suis consolé, *dit-il* (66), de vous avoir perdu, en vous retrouvant dans vos Livres, mais toujours Monsieur Jurieu, toujours profond, toujours inimitable Escrivain. Votre Examen de l'Eucharistie, que j'avois vu à Sedan en manuscrit, a eu de nouvelles beautés pour moy. Votre Apologie du Calvinisme m'a donné le plaisir de voir triompher notre Religion, d'une maniére qui confond & qui charme pourtant tous nos ennemis. *Vous ne sauriez croire l'effet que ce Livre-là a fait sur les Catholiques.* Un Magistrat de cette Ville (de Lyon) en a acheté douze Exemplaires, & en distribuë à ses meilleurs amys: *nos plus grands adversaires y trouvent une force, un ordre, un fonds d'Histoire, & une delicatesse, qui les ravit*, tout prévenus qu'ils sont". Mr. Justel n'avoit pas une idée moins avantageuse de cette production de Mr. Jurieu (67). „ Monsieur, je vous suis infiniment obligé du beau présent que vous m'avez fait. Vous estiez le seul qui fust capable de faire une Responsе à Mr. M. aussi forte, & aussi hardie, que l'est la vostre. Vous ne l'épargnez pas, ny plusieurs autres. Ce que vous dites de la Reyne Marie, & de la traduction de ses Lettres au Comte de Bothuël, ne plaira pas à la Cour d'Angleterre. On trouve que vous auriez bien fait de ne pas traiter Cayet de Sorcier, ny de parler de l'histoire de Sixte V, qu'on croit estre un bruit de Ville, répandu par les Espagnols. Ceux qui raffinent sur nostre langue, trouvent que vostre style est bon, qu'on lit vos Ouvrages avec plaisir, sans se lasser; mais qu'il y a de petites négligences. Pour moy, je les trouve si peu considérables, & en si petit nombre, qu'à moins d'estre un sévére & facheux Critique, on n'y penseroit pas; il y en a mesme quelques-unes, qui peuvent estre des fautes d'impression..... je vous ferai sçavoir le jugement de Mr. de St. Evremont, qui quoyque Catholique-Romain, est éclairé & équitable. J'ay cru devoir vous marquer ces petites taches-là, qui ne sont rien dans un grand Ouvrage comme le vostre, où vous répondez à tout pertinemment, & avec vigueur". Dans une autre Lettre, où il n'y a point de date, Mr. Justel communique à Mr. Jurieu le jugement de Mr. de St. Evremont, en ces termes. „ *Mr. de St. Evremont* préfére vostre *Traduction du Concile de Trente* à vostre *Apologie*, dont pourtant il fait cas, la considérant comme un Livre à garder, où il y a plusieurs particularités qui méritent d'estre sçuës. Il eust voulu que vous ne vous fussiez pas tant étendu sur le Caractére du Pere Maimbourg. Pour les petites négligences de style, il ne croit pas qu'on doive vous en rien dire, parce qu'elles ne méritent pas d'estre marquées. C'est ce qu'il m'a dit de vostre dernier Ouvrage, que j'ay porté à Fulham, où Mr. L'Evesque de Londres demeure, pour le luy présenter de vostre part, mais il estoit allé dans la Province d'Essex. J'ay écrit sur le Livre, que vous luy en faisiez présent; je ne doute point qu'il ne le lise avec plaisir, & qu'il ne vous en remercie".

(66) Dans une Lettre à Mr. Jurieu, qui est sans date, mais qui doit être du mois de Septembre ou Octobre de 1683, comme il paroit par une autre du 13 Nov. de la même année.

(67) Sa Lettre est du 12 Juin 1683.

[O] *Abrégé de l'Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo.*] Il s'en est fait deux Editions: la premiére à Genéve, & la seconde à Amsterdam, en deux Volumes in-12. On a vu, dans la Remarque précédente, le jugement que Mr. de Saint Evremont portoit de cet Ouvrage. Mr. Bayle n'en jugeoit pas moins avantageusement. „ Mr. Jurieu, *dit-il* (68), a fait un Abrégé de l'incomparable Histoire du Concile de Trente, composée par Fra-Paolo, lequel il pourra faire imprimer dans quelque tems. Il importe que cette Histoire soit mise en un état où tout le monde la puisse lire avec plaisir, & pour cela il la faut dégager de quantité de disputes sur divers points de Théologie, qui sont à la vérité fort instructifs pour les Savans, mais qui fatiguent les gens du monde. C'est ce que Mr. Jurieu a fait, & avec beaucoup de jugement".

(68) *Nouv. Lett.* T. II. p. 89. 90.

[P] *Le Jansêniste convaincu de Sophistiquerie.*] Mr. Arnaud avoit publié, en 1682, *Réflexions sur un Livre, intitulé* Préservatif contre le changement de Religion, *qui font voir le peu de solidité & de jugement de cet Auteur, dans la maniére dont il combat* l'Exposition de la Doctrine Catholique *de Mr. l'Evêque de Meaux, & dans la plainte qu'il fait, que les Prétendus Réformez souffrent en France une persécution cruelle.* Anvers 1682 in-12. C'est à ce Livre que Mr. Jurieu opposa, *le Jansêniste convaincu de vaine Sophistiquerie, ou Examen des Réflexions de Mr. Arnaud sur le Préservatif contre le changement de Religion.* Amsterdam 1683 in-12. Mr. Claude en parle dans la Lettre rapportée dans la Remarq. [N], après la Cit. (65). A la suite de ce qu'il y dit du P. Maimbourg, il ajoûte. „ J'en dis autant de M. A. que vous avez traité, comme il le méritoit, dans vostre dernier Volume. Il faut avouër, que cet homme est *bipedum omnium nequissimus & impudentissimus* (le plus méchant & le plus impudent de tous les hommes) mais il a trouvé ce qu'il luy faloit, & vous avez fort bien fait, à mon sens, de ne le point épargner". Voici ce qu'écrivoit là-dessus Mr. Bertheau dans la même Lettre, dont j'ai déja donné un Extrait. „ On parle d'un Livre que vous avez fait contre Monsieur Arnaud, pour défendre le Préservatif des injures outrées de ce Vieillard pétulant. Vous le traitez dans votre Préservatif, comme il le mérite. Ce Livre n'est pas encore venu jusques à nous, il se vend une pistole à Paris, nous l'attendons avec impatience". Mr. Bayle le disoit à Mr. Minutoli (69), en parlant de ce Livre; „ Ce dernier Ouvrage est fort estimé, bien qu'il y ait des gens qui souhaitteroient qu'il y eût dit moins d'injures à son adversaire". Mr. Jurieu avoit senti d'avance, qu'on lui feroit peut-être ce reproche, & voici comment il s'excusoit dans son Avis au Lecteur. *Peut-être trouvera-t-on beaucoup de feu dans ce petit Ouvrage. Il ne s'y est pas répandu par hazard, c'est une affaire de réflexion. Ce n'est pas qu'on ne regarde la Modération, comme le caractére le plus inséparable d'un Ecrivain sage & judicieux. Mais on a cru qu'une fois en sa vie, il faloit appeller les choses par leur nom. L'Auteur du Préservatif contre le Changement de Religion, a été un peu surpris de se voir traité de* Vendeur d'Antidote, *de* petit Auteur, d'Homme sans nom, sans science, sans jugement, *& tout ce qu'il dit de* folie, d'extravagance, de blasphéme, de Socinianisme, de Nestorianisme, & même de Paganisme. *On n'avoit donné à l'Auteur des Réflexions aucun sujet d'agir ainsi. Il faloit donc faire voir à cet emporté, qu'on n'agit pas de cette maniére avec d'honnêtes-gens, qui ont aquis quelque approbation dans le monde, & de qui d'ailleurs on n'a reçu aucune offense. Outre cela, j'avouë que je n'ai pu voir sans chagrin la persécution que cet homme nous fait; il faut que nous portions la peine de toutes ses disgraces, & que nous soyons sacrifiez pour le remettre en faveur. Après nous avoir persécutez en France par ses gros Livres, il vient encore nous persécuter ici par ses Libelles.* Il est certain que si l'on fait réflexion sur la maniére indécente dont Mr. Arnaud traitoit Mr. Jurieu, sur l'acharnement de ce fameux Jansêniste contre les Réformés, & sur l'impudence qu'il avoit à nier qu'on les persécutât en France, dans un tems où l'on exerçoit contre eux des cruautés, dont il seroit à souhaitter, pour l'honneur de ceux qui en furent les Auteurs, que la mémoire pût être ensevelie; il est certain, dis-je, si l'on fait réflexion à tout cela, qu'on ne trouvera pas que Mr. Jurieu s'oubliât si fort, en traitant avec dureté un tel adversaire; dans un cas pareil, il faudroit être un Ange, pour ne pas perdre patience, & pour conserver son sang froid.

(69) *Lettres de Bayle* T. I. p. 198.

[Q] *La Suite du Préservatif contre le Changement de Religion.*] Cet Ouvrage fut un fruit des sollicitations qu'on fit à Mr. Jurieu. Un homme, qui lui écrivoit de France, mais dont la Lettre est sans date de tems, ni de lieu, signée P. B. lui parle en ces termes. „ Au reste, Monsieur, j'ay été sollicité par bien des gens, de vouloir vous conjurer de répondre au Livre de Mr. *Brueys*. Jusqu'icy je m'en étois deffendu, sur des raisons qu'il n'est pas besoin que je vous marque. Je n'ay pourtant pas pu refuser à un homme de Belles-Lettres de cette Province, de vous envoyer ce Mémoire, parce que j'ay cru que vous ne seriez pas fâché de voir le portrait de ce nouveau Converti".

Comme le *Mémoire*, dont il est parlé dans cette Lettre, peut servir de Supplément à l'Article que le P. Niceron a donné (70) de Mr. Brueys, je l'insérerai ici, en remarquant qu'il faut que le P. Niceron, ou l'Auteur du Mémoire, se soit trompé; il semble que le dernier, qui étoit contemporain, a dû être à portée d'être le mieux informé. Quoi qu'il en soit, voici le Mémoire. „ Mr. BRUEYS, qui a écrit contre Mr. de Meaux (71), est un homme d'une basse naissance, mais d'un grand esprit. Après avoir fait ses études avec succez, il fut reçu Avocat. Mais il n'a jamais exercé cette Profession, & tout son employ a été de jouër, de faire l'amour, de se divertir, & de faire bonne chére avec ses amis. Comme il aime toutes sortes de plaisirs avec excez, il n'a rien épargné jusqu'icy pour se satisfaire, & il a consumé par ses débauches, non seulement le bien que son Pere lui a laissé, mais encore celuy de ses Amis, desquels il a emprunté plus de cent-mille Livres. Se voyant pressé par ses Créanciers, qui étoient en état de le faire mettre en prison, & n'ayant pas moyen de payer ses debtes, il quitta la ville de Montpellier l'année derniére 1682, & se retira à Genéve, dans le dessein d'étudier en Théologie, & de se faire Ministre, afin d'avoir une charge qui luy donnât moyen de subsister. Mais il trouva que cette Profession seroit trop pénible pour un homme qui avoit passé sa vie dans l'Oisiveté, & & dans des divertissemens continuels. Cependant, comme il se trouvoit dans une extrême nécessité, il crut, que changeant de Religion il pourroit obtenir quelque libéralité de la Cour, & que l'Ouvrage, qu'il avoit publié contre Mr. de Meaux, seroit cause qu'on luy feroit un parti plus avantageux, qu'on n'a coutume de faire aux nouveaux Convertis. C'est pourquoy il résolut d'aller trouver cet illustre Prélat, & de se jetter entre ses bras. Mr. de Meaux, ravy de voir son adversaire, qui se venoit livrer à luy, le reçut avec une joie extrême, & par son crédit luy fit obtenir une pension de quinze-cens Livres, & un Arrest du Conseil, qui luy donne six ans de terme pour le payement de ses debtes. Depuis Mr. Brueys a si bien profité des lumiéres & des instructions de Mr. de Meaux, qu'il a composé un Livre, dans lequel il met la Religion Catholique dans un jour si avantageux, qu'il prétend que la seule lecture de cet Ouvrage doit gagner les Huguenots les plus opiniâtres. Ce Livre a été imprimé à Paris, chez Mabre Cramoisy in-12. (72). On souhaitte fort qu'un homme aussi éclairé que Mr. Jurieu, réponde à cet Ecrit. Et l'on est sûr, que comme il a triomphé de Mr. de Meaux, il ne luy sera pas mal-aisé de triompher de son Eléve."

(70) *Mém. des Hom. Ill.* Tom. XXXII. p. 41. & suiv.

(71) Son Livre contre ce Prelat parut en 1681, sous le titre de *Réponse au Livre de Mr. de Condom, intitulé* Exposition de la Doctrine Catholique &c.

(72) Il est intitulé, [illegible] des *Raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, fait sans prévention sur le Concile de Trente, sur la Confession de Foy des Eglises Protestantes, & sur l'Ecriture Sainte.* Paris 1683. pag. 200 d'un assez gros Caractère.

Mr.

En 1684, Mr. Jurieu publia fans nom le Livre fameux intitulé *l'Esprit de Mr. Arnaud, tiré de sa Conduite, & des Ecrits de lui & de ses Disciples, particuliérement de l'Apologie pour les Catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'Observations, & de Piéces curieuses, utiles à la Connoissance de l'Histoire Ecclésiastique du tems.* Deventer (Rotterdam) 1684. in-12. 2 voll. [*R*]. Comme l'Auteur y parloit avec assez de

Mr. Jurieu, follicité de cette maniére, prit la plume & répondit par la *Suite du Préservatif contre le Changement de Religion: ou Réflexions sur l'adoucissement des Dogmes & des Cultes de l'Eglise Romaine, proposé par Mr. Brueys.* La Haye 1683 in-12. Mr. Justel écrivit à Mr. Jurieu sur ce Livre, la Lettre suivante (73). „ Je vous remercie très-humblement, Monsieur, de la Responfe que vous avez faite à Mr. de Brueis, qui m'a esté rendue, qui est bonne & solide, comme tout ce que vous faites. Mylord Cavendish, avec qui je disné il n'y a pas long-temps, a leu tout ce que vous avez fait, avec plaisir, il préfére vos Ouvrages à tout ce qu'il a de plus curieux dans son Cabinet. Enfin toutes les personnes éclairées leur font justice, & admirent vostre esprit, & vostre maniere d'écrire naturelle & facile. Ce que vous avez mis à la fin de vostre Responfe est considérable. Sans vous, nous serions accablez de Livres, & demeurerions fans défense. Il ne faut pas vous rebuter. Vous avez trop bien commencé, pour ne pas continuer." Mr. Bayle jugeoit de ce Livre, comme Mr. Justel. „ On ne sauroit, *dit-il* (74), mieux recommander la *Suite du Préservatif*, qu'en disant, qu'elle a été composée par le même Auteur qui nous a donné le *Préservatif*, & tant d'autres Ouvrages admirables, & admirez effectivement par-tout où l'on est capable de lire. Ce *Préservatif* répond au Livre de Mr. de Meaux, d'une maniére tout-à-fait victorieuse; on y avoit si bien prévenu les nouvelles subtilités, qu'on n'a presque point eu besoin de faire autre chose, pour répondre à Mr. Brueys, que de le renvoyer à cet Ouvrage. Si quelqu'un s'imagine que Mr. Brueys, instruit par Mr. l'Evêque de Meaux, a donné un nouveau tour aux choses, il pourra voir, en lisant la *Suite du Préservatif*, qu'on n'a pas moins heureusement dissipé l'illusion de ces nouveaux tours, que celle des autres." Et pour qu'on ne pense pas que Mr. Bayle ne s'exprimoit ainsi, que dans un Ecrit public, par considération pour Mr. Jurieu, dont il étoit ami dans ce tems-là, & pour lui faire sa cour, j'ajoûterai ce qu'il écrivoit à Mr. Lenfant (75). „ La Réponse de Mr. Jurieu sera fort courte, parce qu'il s'est contenté de remarquer, ce qu'il y a dans Mr. Brueys qui n'est pas dans Mr. de Condom, & qu'il renvoye très-souvent au *Préservatif*, de peur d'user de redites. Elle s'imprime & paroîtra au premier jour, & sera *pleine de suc & de moëlle, comme vous pouvez penser.*"

(73) Du 11 Sept. 1683.

(74) *Nouv. de la Rép. des Lett. Mars* 1684 p. 100, 101.

(75) *Lett. de Bayle* T. I. p. 202. Lettre du 8 Sept. 1683.

[*R*] *Mr. Jurieu publia, sans nom, le Livre fameux, intitulé*, l'Esprit de Mr. Arnaud &c.] Je ne connois rien de plus propre à démasquer la passion violente, dont Mr. Bayle a été animé contre Mr. Jurieu, que les Contradictions où il est tombé dans les jugemens qu'il a porté du Livre dont il s'agit ici. Le fait est curieux, & digne de l'attention de tous ceux qui aiment la vérité. On verra que Mr. Bayle a fait arme de tout, pour dénigrer Mr. Jurieu, jusqu'à l'immoler aux manes de Mr. Arnauld, l'ennemi le plus envenimé que la Réformation ait peut-être jamais eu.

„ L'Auteur de ce Livre (l'Esprit de Mr. Arnauld) *dit Mr. Bayle* (76), avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haie, l'intitulérent *La Politique du Clergé de France.* Ce sont des Dialogues où il y a beaucoup d'agrémens & de politesse, mais peu de solidité de raisonnement, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. Mr. Arnauld réfuta ce Livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniére d'autant plus desobligeante, qu'il convainquoit manifestement son Adversaire, d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetez. Il entama un autre Ouvrage du même Auteur (77). Il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Réformez, au sujet de l'inamissibilité de la Grace; en un mot l'Auteur de la Politique du Clergé prévit très-bien, qu'il alloit avoir en la personne de Mr. Arnauld un Adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de Livres, & qui ne se donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu & à son imagination, & c'étoit une source inépuisable de fausse Logique, & de Contradictions grossiéres. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela, que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualitez personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emportement imaginable; & se trouvant en train de médire, il n'épargna quoique ce soit; il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satiriser. . . . Mr. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire *absolument* par rapport aux Réformez. . . . . . Ce n'est pas le seul avantage que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette Satire: il imprima une telle crainte à cent Auteurs, qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes, à qui il auroit pu se rendre desagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. . . . l'Esprit de Mr. Arnauld sembloit promettre l'Impression à toutes les Historiettes scandaleuses, qu'on envèrroit par la poste; soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le Prêtre Soulier, soit qu'elles regardassent un Secretaire d'Etat, comme feu Monsr. Colbert." Comparons avec ce morceau la septiéme des *Nouvelles Lettres Critiques sur l'Histoire du Calvinisme* (78). „ Il ne faut seulement que vous rendre compte de l'Ouvrage qui a paru en dernier lieu sous le titre d'*Esprit de Mr. Arnaud.* C'est ce dernier Livre-ci qui est capable de donner le coup de mort à ce Héros du Jansénisme, & de vanger tout à la fois les Jésuites & les Huguenots de toutes les injures qu'ils ont reçuës de Messieurs de Port-Royal. Si Mr. Arnaud avoit une femme semblable à celle de Mr. de Saumaise, l'affaire feroit immanquable; mais étant Prêtre, comme il est, & accoutumé de longue main à donner & à recevoir des coups, il pourra bien survivre à cette rude tempête, & à cette affreuse grêle d'injures, quoiqu'elles soient d'autant plus terribles, qu'elles sont dites avec esprit, & soutenues de *beaucoup d'éloquence, de savoir, & de raisons.* Car il faut vous imaginer, Monsieur, que le Livre qu'on appelle *l'Esprit de Mr. Arnaud* est *le plus curieux Ouvrage* qui se puisse voir. On y trouve une infinité de Piéces rares & divertissantes, commentées par l'Auteur. *Ses Notes & ses Gloses* valent *bien* le Texte, tant elles sont *pleines de ce Sel Attique*, qui est *d'un si grand prix* aux personnes de bon goût. On y trouve cent réflexions sur la conduite des Jansénistes, on y trouve le portrait de la Cour de France, & c'est un *endroit aussi fin & aussi travaillé* qu'il s'en puisse voir; on y parle librement des affaires d'Angleterre, on y entremêle divers faits personnels, qui ne sont pas fort connus; on y flatte peu les gens; on a eu soin qu'il y eût des choses à l'usage de tout le monde . . . . & le stile est partout si plein de feu, de netteté, & d'agrémens, qu'il seroit seul capable de faire valoir le Livre. Vous voyez bien qu'un Homme qui fournit à tant de différens caractéres, est *un terrible ennemi*, & qu'on ne sauroit manquer d'être diffamé par tout le monde, quand on l'est dans un Ouvrage de cette trempe. Etre raillé ou injurié dans un Livre qui vaut peu de chose, ce n'est qu'un très-petit malheur; mais quand cela nous arrive dans un *Ouvrage recommandable par autant d'endroits* que l'*Esprit de Mr. Arnaud*, nous en avons jusqu'au jour du jugement." La Passion abrégea le tems à Mr. Bayle. Voici comment il prétendit desavouër ce qu'il avoit écrit. „ Mr. Bayle lui répond, *dit-il* (79), qu'il aimeroit mieux avoir fait cent Livres, comme celui-là (*les Pensées sur les Cometes*) que d'être l'Auteur de l'*infâme Satire*, intitulée *l'Esprit de Mr. Arnaud*, Ouvrage plus digne de Timon le Misantrope, que d'un simple Chrétien, tant s'en faut qu'il puisse être pardonnable à un Ministre du St. Evangile. Mr. Bayle se félicitera toute sa vie, de n'avoir fait mention d'une si *furieuse & si détestable Satire* dans sa République des Lettres (80); mais il *aura honte* aussi toute sa vie, d'en avoir parlé comme il a fait dans ses Nouvelles Lettres contre Maimbourg. *L'abomination* de cette Satire ne consiste pas principalement en ce que c'est l'Ouvrage d'un homme qui, à *l'exemple de l'Esprit Malin*, circuit & rode partout, cherchant qui il pourra dévorer, mais en ce qu'il a exposé, pour vanger ses chagrins particuliers, toutes les Eglises de France à la boucherie, faisant assez connoître qu'il avoit des Complices par tout le Royaume, qui lui ramassoient des Mémoires, & qui lui envoyoient jusqu'à des Vaudevilles contre les Secretaires d'Etat: quelle licence que la sienne, en parlant de la Cour!"

(76) Art. ARNAULD (ANTOINE) Rem. [G].

(77) Le Préservatif contre le Changement de Religion.

(78) § VI.

(79) *Préface de la Chimére de la Cabale de Rotterdam.* Dans les *Oeuvr. Divers.* Tom. II. p. 739.

(80) C'est se moquer du Public que de parler ainsi. On fait que la raison qui empêcha Mr. Bayle de parler de ce Livre dans son Journal, c'est que le Livre fut defendu. Voy le Texte de l'Art.

On peut bien dire ici, *furor arma ministrat.* Rien n'est plus commun dans les Ecrits de Mr. Bayle, & dans ceux de ses Amis, même dans ceux de quelques Ecrivains de notre tems, qui ne connoissent à coup sûr Mr. Jurieu, que par les Ouvrages de Mr. Bayle, & dont la plupart n'ont peut-être jamais lu une page de ses Ouvrages, rien dis-je n'est plus commun que d'y voir les emportemens & les fureurs du *Sieur Jurieu.* Mais je défie qui que ce soit de trouver dans les Ecrits de ce Théologien, plus de traits d'emportement & de fureur, en aussi peu de lignes, qu'il y en a dans ce qu'on vient de lire. N'ayons pas deux poids & deux mesures: si Mr. Jurieu a passé plus d'une fois les bornes de la modération, il faut avouer que Mr. Bayle ne les a pas respectées, & que d'ailleurs il s'est rendu coupable de mauvaise foi, odieuse toujours aux honnêtes gens. Faisons quelques Réflexions sur le morceau qu'on vient de lire, il est très-propre à nous faire connoître le Caractére du Philosophe Critique.

I. Il faut bien compter sur l'aveuglement du Public, pour s'imaginer qu'on lui cachera que c'est la passion qui fait parler, en disant simplement, qu'*on aura honte toute sa vie*, d'avoir tenu six ou sept ans auparavant, lorsqu'on étoit de sang froid, que l'on n'étoit point obligé de s'expliquer, & que l'on n'avoit aucun intérêt à se déguiser, un langage diamétralement opposé à celui que la haine fait tenir. S'y trompe qui voudra, mais je ne puis me persuader que des gens sensés en soient la dupe.

II. Ce qui rend la chose plus sensible, & la contradiction plus palpable, c'est que l'Eloge que Mr. Bayle a fait du Livre intitulé l'*Esprit de Mr. Arnauld*, n'est point un de ces traits qui échappent par hazard, & sans y avoir bien pensé; non, c'est un morceau médité, réfléchi, travaillé, qui fait partie intégrante d'une Lettre, destinée à prouver, non seulement, *que les Auteurs emportés ne demeurent pas impunis*, mais QU'IL EST NÉCESSAIRE *quelquefois au repos du Public*, DE MALTRAITER UN AUTEUR *qui s'est* EMPORTÉ; d'une Lettre, où

de liberté des Affaires d'Angleterre, l'Envoyé extraordinaire de cette Cour à la Haye, obtint des Etats de Hollande une défense de débiter ce Livre, qui ne s'en vendit que mieux (*u*), comme c'est l'ordinaire. Pendant quelques jours on attribua cet Ouvrage à Mr. Bayle (*w*). C'est durant cette année, que Mr. Jurieu fut extraordinairement occupé des négociations pour la conservation des Eglises de France (*x*); il y travailla avec autant d'application & de zéle, qu'il le fit avec peu de succés. L'année suivante il publia divers Ouvrages, des *Remarques sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise Réformée en France, & sur la Conduite & les Actes de la derniére Assemblée du Clergé de ce Royaume, avec un Examen des prétendues Calomnies, dont le Clergé se plaint au Roi, dans sa Profession de Foi, à deux Colonnes.* Mr. Bayle donna un Extrait de ce Livre (*y*). On en fit une nouvelle Edition l'année suivante, & on le traduisit en Hollandois (*z*). Mr. Jurieu donna encore *Lettres de quelques Protestans Pacifiques à l'Assemblée du Clergé* in-12. & des *Réflexions sur deux Ecrits, attribués au Roi Charles II. d'Angleterre.* Mr. Des-Maizeaux lui attribuë encore (*aa*) l'*Apologie d'un tour nouveau pour les quatre Dialogues de Mr. l'Abbé de Dangeau Lecteur du Roy* &c. mais je ne le trouve pas sur le Catalogue des Ouvrages de Mr. Jurieu, écrit de sa main. Le principal Ouvrage qu'il publia en 1685 c'est celui des *Préjugés Légitimes contre le Papisme* [*S*]. Mr. Le Clerc fit imprimer aussi, sans savoir que Mr. Jurieu en étoit l'Auteur, l'*Ouverture de l'Epitre aux Romains* [*T*]. L'Edit de Nantes ayant été révoqué au mois d'Octobre de l'année 1685, on

(*u*) Bayle *Nouv. Lett. contre l'Histoire du Calvinisme.* Lett. VII. § 7.

(*w*) Voy. *Lettres de Bayle* Lettre du 1684 à *Mr. Rou*, & du 8 *Mars* à Mr. *Lenfant.*

(*x*) Voy. la Rem. [L].

(*y*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Novemb. 1685 Art. IV.

(*z*) Voy. *Nouv. de la Rép. des Lett.* Février 1686. p. m. 230. 231.

(*aa*) *Lett. de Bayle* T. I. p. 251. note (1).

où après avoir cité l'exemple de Joseph Scaliger, & celui de Saumaise on s'étend sur Mr. Arnaud pour prouver qu'il a bien mérité les coups que Mr. Jurieu lui a portés. „ Plusieurs de „ mes amis, *dit Mr. Bayle* (81), m'ont confirmé ce que vous „ m'avez écrit, que les Catholiques mêmes de France ont „ desapprouvé l'Apologie de Mr. Arnaud, à cause de l'*emportement grossier* qu'il y témoigne contre l'Auteur des Dia- „ logues sur *la Politique du Clergé de France.* Mr. Arnaud se „ connoit trop en *bons Livres*, pour n'avoir pas jugé que ces „ Dialogues étoient l'*Ouvrage d'un très-habile homme*; & s'il „ eût été capable de méconnoitre une *vérité si évidente*, l'ap- „ probation universelle qu'avoit ce Livre & l'empressement „ de tous les Curieux de l'une & de l'autre Religion, devoient „ nécessairement lui faire naître cette pensée, que l'*Auteur de* „ *cet Ouvrage* ne pouvoit qu'être un *homme illustre.* Ainsi il „ a été obligé par toutes sortes de raisons à le traiter comme „ on traite les honnêtes gens que l'on réfute, & c'est ce „ qu'il n'a point fait; & de-là vient qu'on ne le plaint pas „ d'avoir été traité sans miséricorde." Il est clair comme le jour, que Mr. Bayle parloit du fond du cœur, quand il faisoit l'éloge du Livre, intitulé *l'Esprit de Mr. Arnaud*, & que la passion seule lui a dicté la retractation qu'il en a faite.

(81) *Nouv. Lett. sur l'Hist. du Calvin.* Lett VII. § 5.

III. Ce qui est tranchant, & ce qui dévoile pleinement la mauvaise foi de Mr. Bayle, c'est que c'étoit non seulement dans un Ouvrage public qu'il louoit le Livre de Mr. Jurieu, mais dans les Lettres qu'il écrivoit à ses Amis, où nous devons le trouver *plein d'amour pour la vérité, haïssant toute sorte de supercherie & de mauvais détours* (82). Voyons donc ce qu'il pensoit en secret. „ Nous parlâmes de l'*Esprit de Mr.* „ *Arnaud, écrit-il à Mr. Rou* (83), & il me dit que vous „ aviez fort bien jugé que je n'en étois pas l'Auteur. . . . . . „ Il y a bien de la délicatesse & du savoir dans cette Piéce, „ & cent choses dequoi s'applaudir; mais plus il y en a, plus „ faut-il être soigneux de ne pas dérober la gloire qui en „ doit revenir à l'Auteur." Il s'étend davantage en écrivant à Mr. Lenfant (84). „ A l'égard du Livre intitulé l'*Esprit de* „ *Mr. Arnaud*, je ne sai comment il arriva que je ne vous en „ parlai pas, car je vous écrivis dans le tems qu'il faisoit le „ plus de fracas. On a attribué ce Livre à diverses person- „ nes. Il y en a qui me l'ont attribué, & c'étoit presque le „ sentiment le plus suivi durant les deux ou trois premiers „ jours. Mais on le quitta si bien, que je ne crois pas que „ personne en ait été huit jours après. Comme vous ne dé- „ signez pas celui que l'on vous a écrit être soupçonné de „ l'avoir fait, je ne puis guéres vous satisfaire sur ce que „ vous me priez de vous en parler sincérement. Tout ce que „ je puis vous dire très-sincérement, c'est que ce n'est pas „ moi qui ai composé cet Ouvrage, & que je n'en ai pas même „ été complice, ni *conscius. Je voudrois être capable de faire un* „ *aussi bon Livre*, à l'aigreur près, qui m'y semble un peu „ trop forte, mais du reste il y brille beaucoup d'esprit, il y „ a de la gayeté & de la subtilité." On reconnoit-là le jugement d'un homme qui s'explique naturellement & sans fard. Tout le monde jugea de *l'Esprit de Mr. Arnaud* de cette maniére, on trouva que le stile étoit trop mordant, c'est ce que mandoit à Mr. Jurieu, Mr. François Turretin (85). „ Je „ croy que je vous ay dit, que l'on goute fort l'Esprit de „ Mr. Arnaud, mais on auroit souhaitté que l'Autheur eust „ un peu modéré son stile en certains endroits, & surtout „ dans les Pourtraits qu'il fait de la Cour de France.

(82) Des Maizeaux *Préface au-devant des Lettres de Bayle* p. XVIII. Ed. de 1729.

(83) Lettre du .. 1684. T. I. p. 206. 207.

(84) Lettre du 8 de Mars 1684. T. I. 209.

(85) Lettre de Genéve du 19 Août 1684.

Je finirai cette Remarque en faisant observer à mes Lecteurs qu'on ne voit que Contradictions dans tout ce que Mr. Bayle a écrit contre Mr. Jurieu: on a vu ci-dessus (86) que pour honorer Mr. Arnaud, Mr. Bayle parle de *la Politique du Clergé de France*, comme d'un Livre où il y a des *agrémens & de la politesse, mais peu de solidité de raisonnement, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits, notoirement faux.* Comparez avec cela ce qu'il dit du même Ouvrage sous la Cit. (81), & lisez ce qui suit (87). „ A-t-on pu ré- „ pondre au Livre de *la Politique du Clergé*, à l'égard des „ violences, dont nous nous plaignons? Celuy qui a fait l'A- „ pologie des Catholiques, pour l'opposer à ce Livre-là, „ tout habile homme qu'il est, ne s'est-il pas dispensé d'en- „ trer dans cette discussion?". Qui ne voit que selon la passion qui l'animoit, Mr. Bayle a crié, *Vive le Roi! Vive la Ligue!*

(86) Citat. 76.

(87) *Crit. Général de de l'Hist. du Calvin.* T. I. Lett. VI. p. 110. de la 3e. Edit.

[*S*] *Le principal Ouvrage qu'il publia en 1685 c'est celui des* Préjugez Légitimes contre le Papisme.] Le titre entier est; *Préjugés Légitimes contre le Papisme, Ouvrage où l'on considéra l'Eglise Romaine dans tous ses dehors, & où l'on fait voir par l'Histoire de sa Conduite, qu'elle ne peut être la véritable Eglise, à l'exclusion de toutes les autres Communions du Christianisme, comme elle le pretend.* Amsterdam 1685 2 Voll. in-4.] Dans le tems que Mr. Jurieu se proposoit de mettre cet Ouvrage sous presse, il écrivit à Mr. Turretin pour le prier d'obtenir de Messieurs les Magistrats de Genéve un Privilége, qui empêchât les Libraires de leur Ville de contrefaire l'Edition. Il obtint sa demande. Voici ce que cet illustre Théologien lui écrivoit, dans la même Lettre dont j'ai parlé dans la Remarque précédente. „ Je n'ay pas eu beaucoup de peine à „ l'obtenir (le Privilége) nostre Magistrat, pour vous témoi- „ gner l'estime qu'il fait de vostre personne, & l'obligation „ qu'il vous a avec toute l'Eglise des excellens Ouvrages que „ vous donnez au Public pour la défense de la cause de „ Dieu & de la Religion, s'estant porté bien volontiers à „ vous accorder pour six ans le Privilége que vous avez „ demandé. . . . . Je loué Dieu qu'il vous ait mis au cœur „ de travailler à une Piéce si importante & si nécessaire, je „ suis persuadé qu'elle fera un très-grand fruit, & je me fais „ un grand plaisir par avance de penser que nous aurons „ bientost cet Ouvrage de vostre main." Mr. Bayle l'annonça de la maniére la plus avantageuse. „ Il y a longtems, *dit-il* (88), que Mr. Jurieu souhaittoit de répondre au Livre des „ *Préjugez Légitimes contre les Calvinistes*, d'une maniére dif- „ férente de celle dont Mr. Claude & Mr. Pajon se sont ser- „ vis, c'est-à-dire, qu'il souhaittoit de faire ce que fit Sci- „ pion l'Africain pour obliger Annibal à sortir de l'Italie; „ mais il a eu bien de la peine à trouver un tems propre „ pour cela, soit parce qu'il n'a pas été toujours en païs de „ liberté, soit parce que pendant quelques années il a été „ presque *le seul Tenant* contre les attaques de Mr. l'Evêque „ de Meaux, de Mr. Arnaud, & de Mr. Maimbourg. En- „ fin il trouva l'année passée le loisir qu'il avoit tant souhait- „ té, & il l'employa à faire valoir dans une guerre offensive „ les mêmes armes qu'il avoit si glorieusement fait servir „ dans des guerres défensives." Mr. Bayle finit son Extrait en disant, *Au reste, quelque légérement que j'aye passé sur ce Livre, j'en ay dit assez pour faire comprendre, qu'il faut que l'Auteur ait l'esprit très-vaste, puisqu'il découvre dans un sujet tant de côtés differens.* Cet Ouvrage fit beaucoup d'honneur à Mr. Jurieu, les personnes du premier rang lui en témoignérent leur satisfaction. Il reçut entre autres une Lettre de S. A. S. Madame la Princesse de Nassau (89), écrite de la propre main de cette Princesse, & où l'on voit quelle estime elle avoit pour Mr. Jurieu.

(88) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Avril 1685. Art. III. p. 363.

„ Oranievalt le 7/17 Avril 1685.

„ Monsieur, ce m'est une joye toute particuliére, de me „ voir non seulement conservée en votre souvenir, mais „ que vous m'envoyez vous mesme votre beau Livre des „ Préjugés, lequel est assurément un Ouvrage digne de vous, „ je tacherai avec l'aide de Dieu d'en faire mon profit. Vous „ avez bien raison, Monsieur, pour dire, qu'il semble que „ tous les Protestans soient dans un grand assoupissement; il est „ bien juste qu'ils en soient tirés par un si juste avertissement, „ que celluy Monsieur que vous leur donnez. L'Electeur de „ Brandebourg est assurément le seul Prince, qui outre sa „ bonne volonté a aussi le pouvoir de secourir tous les op- „ pressez. Dieu les veuille secourir selon le besoin qu'ils en „ ont, & me donner autant de moyen, comme j'ay bonne „ intention à leur estre utile. Je prie Dieu qu'il veuille con- „ server votre personne pour le bien de son Eglise, l'édifi- „ cation de ses enfans. Croyez Monsieur, que je suis de „ ceux qui recognoissent votre mérite, & le zéle que vous „ avez pour la bonne Cause. L'Eternel vous y maintienne, „ & me fasse naitre les occasions de vous faire voir, comme „ je suis sincérement Monsieur

„ Votre bien-affectionnée à
„ vous rendre service

ALBERTINE née P. d'Orange.

(89) Albertine, fille de S. A. S. Monseigneur Frédéric-Henri Prince d'Orange & Bisayeule de S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, *Stadhouder* des VII. Provinces-Unies.

[*T*] *Mr. Le Clerc fit imprimer aussi, sans savoir que Mr. Jurieu en fût l'Auteur*, l'Ouverture de l'Epitre aux Romains.] Cette petite Piece parut à Amsterdam sous ce titre; L'*Ouverture de l'Epitre de St. Paul aux Romains par l'explication du Verset*

on vit aborder en foule des Réfugiés, & Mr. Jurieu fut le protecteur & la premiére ressource d'un grand nombre de ces pauvres Exilés. Il avoit beaucoup de crédit auprès des premiers Magistrats de la République, & sur-tout auprès de Guillaume III, Prince d'Orange, & il le conserva, après que ce Prince fut monté sur le trône de la Grande-Bretagne. Il avoit aussi grande part à l'estime de Madame la Duchesse de Brunswick-Lunebourg, Ayeule de S. M. B. le Roi George. Mr. Jurieu se prévalut de la faveur où il étoit pour faire du bien, il procura des secours & des moyens d'établissement, aux Ministres, aux Officiers, & aux Particuliers capables de quelque emploi. De tous côtés on s'adressoit à lui, & il ne s'épargnoit point pour procurer du soulagement aux Affligés. C'est ce qu'il seroit aisé de prouver par un nombre prodigieux de Lettres de personnes de tout ordre, & en particulier par plusieurs de celles de l'illustre Duchesse de Brunswick, qui fit passer par les mains de Mr. Jurieu des Charités très-considérables, & qui répondit avec une confiance toute particuliére aux sollicitations de ce grand-homme. Le tendre intérêt que Mr. Jurieu prit aux malheurs de l'Eglise Réformée le fit donner dans un foible, dont ses ennemis ont pris occasion de lui insulter avec autant de passion que d'injustice. Plein des idées douloureuses de la persécution de France, & trop rempli de l'espérance flatteuse du rétablissement prochain des Eglises Réformées dans ce Royaume, il étudia l'Apocalypse & il y chercha ce qu'il souhaittoit d'y trouver. Delà son Livre intitulé l'*Accomplissement des Prophéties* [*U*], qui parut en 1686. La même année commen-

fet 27 du Chap. III. Avec une Lettre, en forme de Traité (90), *touchant la Justification & la lecture des Péres.* 1685 in-12. J'ai relevé ailleurs (91) la faute du P. Nicéron, qui attribue la premiére Piéce à Mr. Allix. Ce fut Mr. Le Clerc qui publia ce petit Ouvrage. C'est ce que j'ai appris par une Lettre de ce Savant à Mr. Jurieu, que je rapporterai ici.

(90) Cette Lettre est de Mr. Claude & se trouve parmi ses Lettres, dans ses *Oeuv. Posth.* T. V.

(91) Art. ALLIX Rem. [B], dans L'ADDIT. DU TRAD.

„ A Amsterdam le 17 Avril 1685.

„ Monsieur,

„ Il y a quelques mois qu'un de mes amis m'envoya divers „ Manuscripts pour les faire imprimer ici, entre lesquels é„ toit un petit Ouvrage intitulé *Ouverture de l'Epître aux Ro*„ *mains* &c. sans le nom de l'Auteur. Je le lûs avec plaisir, „ & je crus qu'il étoit digne d'être imprimé, quoyque je ne „ susse point de qui il pouvoit être. Je conjecturois seule„ ment, qu'il pouvoit être de Mr. de Beaulieu, ou au moins „ formé sur ses idées par quelqu'un de ses Disciples, mais je „ n'en avois aucune certitude. Dans cette pensée je le donnai „ à un Libraire, pour le faire imprimer sans nom. Le Li„ braire l'a gardé longtems, & je n'y pensois presque plus, „ lorsqu'il me dit qu'il avoit commencé à le faire imprimer. „ Je l'écrivis quelque tems après à celuy qui me l'avoit en„ voyé, & je luy demandai le nom de l'Auteur, ce que j'a„ vois oublié de faire jusqu'alors. Il m'a répondu que c'é„ toit vous, Monsieur, & je vous avouë que j'ai été fâché „ de ne le luy avoir pas demandé plutôt. Si je l'avois su je „ vous aurois d'abord envoyé le MS. avant que de penser à „ le faire imprimer, mais il n'y avoit plus de reméde, je n'é„ tois plus le maître de ce MS, qui étoit déja commencé à „ imprimer. Je crus néantmoins que je vous en devois faire „ avertir, & je priai d'abord Mr. Desbordes de vous l'écri„ re, & de vous dire qu'on avoit déjà commencé l'Edition. „ Il m'a dit ensuite, que vous luy aviez répondu, que vous „ souhaittiez d'avoir le MS. sur quoy je l'ai prié de vous é„ crire qu'il n'étoit pas en ma puissance, l'ayant remis à Mr. „ Volfgang, qui l'avoit donné à l'Imprimeur. Je ne sai s'il „ l'a fait. Mais cependant l'Ouvrage s'est achevé, quoyqu'il „ ne doive pas encore paroître en public, parcequ'une autre „ petite Piéce, qui y sera jointe, n'est pas encore achevée. „ Je vous l'envoye présentement, afin que vous puissiez voir „ si elle est véritablement de vous, si vous voulez, qu'on y „ mette votre nom, ou s'il est de Mr. le Blanc, ou de quel„ que autre personne de votre connoissance, sur quoy vous „ m'obligerez de me donner quelque éclaircissement. Encore „ que je ne sois pas en tout du sentiment de cet Auteur, je „ trouve qu'il explique le sujet de la dispute de St. Paul avec „ tant de netteté & de force, que je ne me souviens pas d'a„ voir jamais lu sur cette matiére rien de si net, & dans une „ si grande briéveté. Comme j'ay toujours souhaitté que l'on „ se tolérât les uns les autres, malgré les petites diversitez „ qui sont entre ceux qui se sont séparés de l'Eglise Romai„ ne, je n'ay jamais fait difficulté de louër un Livre, qui ne „ contient pas tout à fait la même doctrine que je crois la „ plus véritable, mais où l'on voit du bon sens & de la net„ teté. C'est ce qui a fait que j'ay d'abord donné ce petit „ Ouvrage au Libraire, quoyque je ne l'approuvasse pas en „ tout. Cependant je vous prie de croire, que je ne l'au„ rois pas fait, si j'avois su qu'il fût de quelque personne „ vivante, & particuliérement d'un Auteur qui fut en Hol„ lande. Je vous puis assurer que je n'ai pas eu le moindre „ soupçon qu'il fût de vous, Monsieur, & je vous avouë „ encore de bonne foi que je ne sai si je le dois croire. Ce „ n'est pas que j'y voye rien qui soit indigne d'un Auteur „ comme vous, au contraire l'Ouvrage me paroit fort bon, „ mais je ne sai pourquoy je ne saurois me le persuader. „ C'est sur quoy vous pourrez me donner quelque éclaircisse„ ment, si vous voulez prendre la peine de m'en écrire un „ mot. Il seroit à souhaitter que ce fût au plutôt, parce que „ cette Piéce paroitra en peu de Semaines. Je suis

„ Monsieur,

„ Votre très-humble, & très-
„ obéissant Serviteur

LE CLERC.

Cette Piéce ne plut pas à tout le monde. Le Synode Walon, assemblé à Rotterdam au mois d'Avril 1686, donna commission aux Eglises Examinatrices, de faire l'examen de cet Ouvrage. Ce fut sans doute ce qui obligea Mr. Jurieu à en donner une nouvelle Edition, sans pourtant se nommer, elle a pour titre: *Eclaircissement sur les Scandales injustement pris d'un Livre, intitulé* l'Ouverture de l'Epitre aux Romains. A Londres chez Antoine Hill 1686. On voit d'abord une petite Epitre adressée *aux Professeurs & Docteurs en Théologie*, au jugement desquels l'Auteur en appelle: Vient ensuite la Piéce même, qui est suivie des *Eclaircissemens.* Mr. Jurieu se trompoit de croire trouver des Juges favorables, & peu esclaves de certaines hypothéses; ce n'est guéres au Tribunal de ceux à qui il en appelle, qu'on peut espérer de la protection: quand on s'écarte des routes ordinaires, ceux d'entre les Théologiens qui sont le plus disposés au support, se trouvent en bien des occasions obligés de suivre malgré eux le torrent. Il n'est que trop de lieux où l'Esprit de Tolérance est une des plus grandes hérésies. Revenons à l'Ouvrage de Mr. Jurieu. Le Synode assemblé à Middelbourg au mois d'Avril 1687 renouvella la Commission d'examiner le Livre avec l'*Eclaircissement*, & celui de Bois-le-duc, au mois de Septembre de la même année ayant ouï le rapport des Examinateurs, ordonna à tous ses Membres de lire la Piéce, afin de prononcer un Jugement définitif. Enfin à Campen au mois de Mai 1688 le Synode *desapprouva les singularités que l'Auteur a affectées.* Ce fut là tout. Il ne fut pas question d'Hérésies. Et certainement il faudroit être bien bizarre pour en trouver dans ce petit Ouvrage. Il est vrai que parmi quantité de bonnes choses, on y voit des pensées hazardées, quelquefois des expressions trop cavaliéres, mais dans le fond il n'y a rien qui méritât qu'on en fit tant de bruit. Cependant quelques années après, il parut une assez mauvaise Brochure, intitulée, *Apologie de l'Ecriture Sainte & des Ecrivains sacrez du Nouveau Testament, où l'on repousse succinctement les injures faites aux Apôtres, & particuliérement à St. Paul par* Mr. Jurieu *dans le Préambule de son Livre intitulé* l'Ouverture de l'Epitre *aux Romains &c.* Amsterdam 1696 pagg. 46. d'un assez gros Caractére. J'ai ouï dire que cette Piéce, inconnue parmi les habiles gens, étoit d'un Ministre qui n'a jamais fait de bruit dans le monde, que par la bizarrerie de ses maniéres.

[*U*] *L'Accomplissement des Prophéties.*] Le titre entier de l'Ouvrage indique les idées de l'Auteur; *L'Accomplissement des Prophéties, ou la Délivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Anti-chrétien, que cet Empire n'est pas éloigné de sa ruine, que cette ruine doit commencer dans peu de tems, que la persécution présente peut finir dans trois ans & demi. Après quoy commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siécle, & s'achévera dans le commencement du siécle prochain, & enfin le régne de Jésus-Christ viendra sur la Terre.* Rotterdam 1686. 2 voll. in-12. Cette Edition fut achevée le 16 de Mars, & peu de mois après il en fallut donner une seconde, où Mr. Jurieu fit plusieurs Additions. Je ne sai s'il s'en est fait d'autres Editions.

Cet Ouvrage fut attaqué d'abord par un Ecrit intitulé, *Eclaircissemens sur l'Apocalypse de St. Jean, au sujet de l'effusion des Phioles* &c. Et par une *Lettre adressée à Mr. Jurieu, touchant le régne de Jésus-Christ sur la Terre, dont il traite dans son Livre de l'Accomplissement des Prophéties de l'Ecriture Sainte. Par* H. D. Utrecht 1687 in-12. Mr. Jurieu se défendit par un Livre qui parut en 1687 sous le titre d'*Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties, où l'on répond aux Objections qui ont été faites sur cet Ouvrage.* Cette Apologie ne faisoit que de paroître lorsque Mr. Gousset, qui demeuroit alors à Dordrecht, & qui a été depuis Professeur à Groningue, donna un *Examen des endroits de l'Accomplissement des Prophéties de Mr. Jurieu, qui concernent la supputation des tems, & de quelques endroits considérables, par lequel il paroît que l'on ne peut compter sur ses Explications. Avec un semblable Examen de son Apologie nouvellement imprimée.* 1687. Le premier Adversaire reparut aussi sur la scéne par une *Défense des Eclaircissemens sur l'Apocalypse de St. Jean, au sujet de l'Effusion des Phioles, contre l'Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties.* Amsterdam 1687. La même année Mr. Jurieu publia la *Suite de l'Accomplissement des Prophéties.* C'est proprement un Abrégé de son Livre des *Préjugez.* Il donne aux Préjugez la forme de *Caractéres de l'Antichristianisme.*

Le Synode de la Nord-Hollande de l'année 1686 attaqua le Livre de Mr. Jurieu, principalement par rapport à l'hypothése du régne de mille ans, qu'il défend avec beaucoup de

(bb) Ces particularités sont tirées des Lettres de diverses personnes, & entre autres des deux Savans d'Allemagne nommés ici.

mença sa Dispute avec Mr. Nicole par son Ouvrage intitulé *le vrai Systême de l'Eglise* [*W*]. Il entreprit aussi en ce tems-là ses *Lettres Pastorales*, qu'il continua pendant les trois années suivantes avec un succès extraordinaire. Samuel Andreæ, Professeur en Théologie à Marbourg dans le Pays de Hesse, les traduisit en Allemand; & y ajoûta des Remarques Historiques & Théologiques; elles firent rechercher Mr. Jurieu par divers illustres Théologiens d'Allemagne, entre autres par Mr. Wolffhardt Abbé de Bergue; & on les recevoit & lisoit avec beaucoup d'avidité en France (*bb*). Ce fut encore en 1686 qu'il publia son *Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées* [*X*]. En l'année 1687 parut son Livre des *Droits*

de feu. Le Synode communiqua l'Acte qu'il avoit fait au Synode des Eglises Walonnes, assemblé à Bâle en Frise au mois de Septembre de la même année. Cette Assemblée nomma quatre Eglises pour examiner, *s'il y a quelque chose de contraire aux vérités essentielles de notre Religion*, dans le Livre de Mr. Jurieu. Les Eglises ayant fait leur Rapport au Synode suivant, assemblé à Middelbourg au mois d'Avril 1687, le Synode jugea (92). „ Qu'il n'y a rien dans ce Livre qui choque directement ni indirectement les veritez essentielles de „ la Foy, & qui ne soit entiérement éloigné des doctrines „ Sociniennes. Nous eussions pourtant souhaitté, que l'Au„ teur, en qui nous avons toujours remarqué, avec une *par„ faite Orthodoxie*, des qualitez grandes & singuliéres, & qui „ travaille si efficacement à l'édification de l'Eglise de Dieu „ par des Livres dignes de toute notre estime, eût été un „ peu plus retenu en de telles matiéres, & que parlant de „ l'état où l'Eglise se doit trouver sur la Terre, il n'eût pas „ produit un sentiment, qui n'est pas reçu ordinairement „ dans nos Eglises. Nous eussions encore voulu, qu'il ne „ fût point entré dans le détail où il est entré, qu'il n'eût „ point marqué si déterminément le tems des Evenemens, „ qu'il eût ménagé davantage par ses expressions la majesté „ des Prophéties, reconnues pour divines, les sentimens de „ ses Freres differens des siens, & d'autres choses, qui ont „ été sujettes à de mauvaises interprétations". Mr. Bayle mandoit sur ce sujet à Mr. Constant (93). „ Quant au pre„ mier point (les démêlez de Mr. Jurieu)...... c'est une „ chose qui nous est inconnue. On a fait quelques Remar„ ques sur son *Accomplissement des Prophéties*; les Synodes „ Flamands ont présenté un Mémoire au Wallon, afin qu'on „ censurât sa doctrine sur le régne de mille ans; mais tout „ cela s'en est allé en fumée, & il y a longtems qu'on n'en „ parle plus, outre qu'au fond cela n'a guéres fait d'é„ clat ici".

(92) Art. XXIX.

(93) Lettre du 29 Juillet 1685 Tom. I. p. 229.

Je ne puis passer sous silence un trait de Mr. de Voltaire, relatif en grande partie à l'Ouvrage dont il s'agit ici: Repportons d'abord quatre vers, qui font une licence plus que Poëtique.

Par le fougueux Jurieu Bayle persécuté,
Sera des bons Esprits à jamais respecté,
Et le nom de Jurieu, son Rival Fanatique,
N'est aujourd'hui connu que par l'horreur publique (94).

(94) Discours en vers sur l'Envie. Dans les Oeuvres de Voltaire T. VI. p. 89. Amst. 1745.

Au bas de la page, on lit la Note suivante: *Jurieu étoit un Ministre Protestant, qui s'acharna contre Bayle & contre le bon-sens, il écrivit en fol, & fit le Prophête: il prédit que le Royaume de France éprouveroit des Révolutions, qui ne sont jamais arrivées.* Je dirois volontiers, *où votre esprit a-t-il pris toutes ces gentillesses*, Mr. de Voltaire? Il faut que cet homme universel n'ait jamais lu une page des Ouvrages de Mr. Jurieu pour en parler comme il fait, car il faut *s'acharner contre le bon-sens* pour dire, *qu'il écrivoit en fol*, quand on les a lus. Je soupçonnerois assez que notre Poëte ne connoît Mr. Jurieu que de la seconde main, & que c'est sur les Mémoires du très-peu véridique Mr. Des Maizeaux qu'il en parle; sur ce pied-là je lui pardonnerois d'ignorer le caractére des Livres qu'il n'a point lus; mais il devroit du moins ne pas dire des injures à des gens qu'il ne connoît point, & ne pas taxer des Auteurs très-estimés d'*écrire en fols*. C'est ce qui peut s'appliquer particuliérement au Livre de l'*Accomplissement des Prophéties*; jamais on ne dira, tant qu'on ne sera pas fol, que l'Auteur de cet Ouvrage *écrivit en fol*. Si Mr. de Voltaire eût pris la peine de consulter son Oracle, Mr. Bayle, il en auroit appris que ce Livre n'est rien moins que méprisable (95). C'est encore apprêter à rire aux gens qui savent de quoi il est question, que de dire que *Mr. Jurieu fit le Prophête, & qu'il prédit que le Royaume de France éprouveroit des Révolutions, qui ne sont jamais arrivées.* Quand on se mêle de parler de ce qu'on n'entend point, on court risque de s'acharner contre le bon-sens. Mr. Jurieu ne prétendit point faire le Prophête, mais il crut pouvoir expliquer les Prophéties de l'Ecriture Sainte, il crut y voir des Révolutions prédites bien des siécles avant qu'il fût au monde. S'il s'est trompé, il a eu cela de commun avec bien d'autres Savans. Mais c'est confondre les choses ou par ignorance ou par malignité, que d'appeller cela *faire le Prophête & prédire*. Quand on veut s'ériger en juge de tout, comme Mr. de Voltaire, il faut prendre plus de soin de s'instruire des choses dont on veut parler. Ce Poëte auroit évité bien des bevuës, s'il avoit toujours pensé & examiné avant que d'écrire; mais il commence assez souvent par le dernier, quitte à faire de nouvelles Editions de ses Ouvrages, après avoir pensé & examiné.

(95) Voyez en l'Extrait dans les *Nouv. de la Rép. des Lettres.* Mars 1686. Art. VI.

Il faut avouer que Mr. Jurieu, trop porté à se flatter, & ajoûtant plus de foi qu'il ne devoit à de certaines Prophéties modernes, chercha dans les Oracles de l'Ecriture Sainte en général, & de l'Apocalypse en particulier, ce qu'il auroit ardemment souhaitté d'y trouver. Doué avec cela d'une imagination très-vive, est-il surprenant qu'il ait cru appercevoir des événemens, qu'il desiroit de voir arriver? est-il le seul Théologien célébre qui se soit laissé aller à cette foiblesse? Il est vrai qu'il a été trop hardi, & qu'il s'est permis des expressions trop peu mesurées; ce sont des défauts reprehensibles, mais qui ne doivent pas empêcher de rendre justice à un grand homme. Quand on lit son Livre sans préjugé, on y remarque mille traits qui décelent un beau génie. La maniére dont il a traité ce qui regarde le régne de mille ans, a quelque chose de si frappant, qu'il n'y a peut-être jamais eu personne qui ait soutenu ce Systême avec plus de force. Mr. Bayle ne put s'empêcher de le faire paroître. Après avoir exposé les Preuves de Mr. Jurieu, il ajoûte: „ Enfin l'Auteur achéve son Livre par la réponse à sept Ob„ jections de Messieurs les Antimillenaires. S'ils n'en ont „ pas de meilleures, ils ont lieu de se défier de leur Cause, „ & c'est une chose assez plaisante, que leur sentiment, ap„ puyé de si peu de bonnes raisons, & combattu par tant de „ preuves, soit si généralement approuvé, que peu s'en faut „ qu'on ne traite de *Fanatiques* ceux qui tiennent l'autre." Mr. Jurieu n'étoit pas le seul qui nourrissoit des espérances flatteuses, & qui les croyoit fondées sur l'Ecriture: Voici l'Extrait d'une Lettre qu'il reçut sur ce sujet de Colchester (96). „ Un Ministre Anglois qui est fort estimé pour son savoir & „ pour sa prudence, a lu votre Traité de l'Accomplissement des „ Prophéties avec beaucoup de satisfaction, il a longtems „ médité sur ce sujet. Ses pensées sont conformes aux vô„ tres dans les points les plus importans. Cela luy fait sou„ haitter, Monsieur, d'avoir commerce avec vous, si vous „ l'agréez. Ainsi il m'a fait prier par un Gentilhomme de „ mérite de vous écrire, pour savoir si vous voudriez bien „ qu'il vous communiquât ce qu'il pense sur cette matiére." Finissons ce qui regarde cet Ouvrage par l'Extrait d'une Lettre de S. A. S. Madame la Duchesse de Brunswick-Lunebourg à l'Auteur. La Lettre est datée de Cell le 21 Mai 1686. „ Vous „ ne pouviez, Monsieur, me faire souvenir de vous d'une „ maniére plus agréable, qu'en m'envoyant votre Livre de „ l'Accomplissement des Prophéties; je l'ay reçu avec bien du „ plaisir, & je vous en fais mes remercîmens; je l'avois dé„ ja lu, & admiré la facilité que vous avez à bien écrire, & „ à éclaircir les choses les plus obscures."

(96) Datée du 1/11 Octob. 1687.

[*W*] *Son Ouvrage intitulé le vrai Systême de l'Eglise.*] Mr. Nicole avoit fait imprimer en 1684 un Livre intitulé, *Les Prétendus Réformez convaincus de Schisme, pour servir de Réponse, tant à un Ecrit intitulé*, Considérations sur les Lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de l'année 1682, *qu'à un Livre intitulé*, Défense de la Réformation contre les Préjugez Légitimes, par Mr. Claude. Paris 1684 in-12. Le but principal de cet Ouvrage est de répondre au Livre de Mr. Claude. „ Il y a longtems, *dit Mr. Bayle* (97), „ que Messieurs de Port-Royal cherchoient à en venir-là, „ cette *Défense de la Réformation* leur sembloit une forteresse, „ à la ruine de laquelle leur honneur étoit fort interessé." Cet Ouvrage de Mr. Nicole étoit demeuré sans réponse, Mr. Jurieu l'attaqua enfin par un Livre intitulé, *Le vrai Systême de l'Eglise, & la véritable Analyse de la Foi, où sont dissipées toutes les illusions que les Controversistes modernes, prétendus Catholiques, ont voulu faire au Public sur la nature de l'Eglise, son Infaillibilité, & le Juge des Controverses. Pour servir principalement de réponse au Livre de Mr. Nicole intitulé* les Prétendus Réformés convaincus de Schisme. *Avec une Réponse abrégée au Livre de Mr. Ferrand contre l'Auteur.* Dordrecht 1686 in-8. Mr. Bayle jugea (98) que cet Ouvrage étoit *le Chef-d'œuvre de son Auteur.* Mr. Jurieu y propose un nouveau Systême sur la matiére de l'Eglise, il soutient que toutes les Sectes du Christianisme appartiennent véritablement au Corps de l'Eglise, c'est-à-dire celles qui retiennent les vérités fondamentales. Mr. Nicole répliqua par un Livre intitulé, *De l'Unité de l'Eglise, ou Réfutation du nouveau Systême de Mr. Jurieu.* Paris 1687 in-12. auquel Mr. Jurieu opposa son *Traité de l'Unité de l'Eglise, du Schisme, & des Points Fondamentaux contre Mr. Nicole, par Mr. Jurieu.* Lorsque Mr. Bayle fut brouillé avec ce Théologien, il attaqua le Systême de l'Eglise par un Livre Latin, qui a pour titre, *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus a celebri admodum viro Domino Petro Jurieu &c.* Amsterdam 1692 in-4. Mr. Des Maizeaux prétend (99) que le Systême de l'Eglise y est bouleversé sans retour, cependant ce Livre de Mr. Bayle ne fut pas autant recherché que ses autres Ecrits.

(97) [illegible] de la Rép. des Lett. Nov. 1684. Art. I.

(98) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Avril 1686 Art. I.

(99) Vie de Bayle p. LXI.

[*X*] *Il publia son Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées.*] Voici le titre entier: *Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées d'expliquer la Providence & la Grace. Pour trouver un Moyen de réconciliation entre les Protestans, qui suivent la Confession d'Augsbourg & les Réformez.* Rotterdam 1686 in-12. Ce Traité n'étoit que l'avant-coureur d'un autre, qui parut l'année suivante. „ On voit régner dans tout ce Livre, *dit Mr. Bay„ le* (100), les mêmes ouvertures d'esprit, la même beauté „ de langage, & tous les autres talens qui font admirer Mr. „ Jurieu, depuis qu'il a consacré sa plume à la défense de la „ Religion." Scultet Théologien de Hambourg opposa à ce petit Ouvrage un Ecrit qui a pour titre; *Animadversiones ad nuperum Scriptum Dn. Petri Jurieu, unionem Ecclesiæ Lutheranæ & Reformatæ concernens, quibus complures difficultates, fautum animorum Concordiam remorantes, expediuntur.* Hambourg 1687

(100) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Août 1686. p. 913-914.

Droits des deux Souverains en matière de Religion, contre le *Commentaire Philosophique*. Mr. Jurieu en voulant s'éloigner d'une Tolérance sans bornes, qui méne à l'indifférence des Religions, se jetta dans l'extremité opposée & plaida la cause de l'Intolérance. La même année il publia son *Factum contre Aubert De Versé* [Y], aussi bien que son *Traité de la Nature & de la Grace* [Z]. Ce fut aussi dans ce tems-là que

1687 in-8. Les Remarques du Théologien Luthérien aboutissent à ne vouloir de réunion, à moins qu'on ne se range aux sentimens de sa Communion. Cela n'empêcha pas Mr. Jurieu de faire une nouvelle tentative sur les moyens de Conciliation; il publia un autre Ouvrage sur cette matiére, intitulé, *De Pace inter Protestantes ineunda Consultatio; sive Disquisitio circa quæstiones de Gratia, quæ remoratur unionem Protestantium utriusque Confessionis Augustanæ & Reformatæ, & circa rationes quibus lites & aliæ componi possint.* Utrecht 1688 in-8.

[Y] *Son Factum contre Aubert de Versé.*] Je n'aurois pas seulement parlé de cette Piéce, sans une Note (101) de Mr. Des-Maizeaux, qui donne un tour odieux à ce que fit Mr. Jurieu, *ayant*, dit-il, *publié un* Factum *plein d'invectives & d'accusations infamantes contre Mr. Aubert de Versé, celui-ci se défendit par un Ecrit &c.* Voilà une Note dont on peut dire, *plus ne seroit quand ce seroit Satire.* Voyons qui étoit le personnage, & sans avoir recours au *Factum*, consultons Mr. Bayle. Je ne le dissimule point, j'aime à me servir de son témoignage quand il s'agit de Mr. Jurieu, surtout quand je puis m'autoriser de ses Lettres, où nous devons *le trouver plein d'amour pour la verité* (102). „ Je ne sai, *dit Mr. Bayle à Mr. Lenfant* „ (103), si Mr. Le Clerc vous a parlé d'un Livre intitulé *le* „ *Protestant Pacifique*, dont l'Auteur a été autrefois Ministre, „ & a été déposé pour son Socinianisme. Il se révolta & a „ mené *une vie fort déréglée*, il s'appelle Aubert de Versé." Outre l'Ouvrage dont parle Mr. Bayle, De Versé en publia deux autres, l'un intitulé, *l'Impie convaincu, ou Dissertation contre Spinosa &c.* (104) & l'autre, *le Tombeau du Socinianisme & le nouveau Visionnaire de Rotterdam.* Ce fut après la publication de ce dernier que parut le *Factum pour demander justice aux Puissances contre le nommé Noël Aubert, dit de Versé, atteint & convaincu des crimes d'imposture, d'impiété, & de blasphême.* De Versé y opposa un *Manifeste* &c. au sujet duquel Mr. Bayle écrivoit à M. Lenfant (105). „ Il seroit à souhaitter que de *malhonnêtes gens* n'eussent pas l'insolence de publier des Libelles „ contre lui (Mr. Jurieu); mais que voulez-vous? c'est la destinée des *Grands-Hommes*, & pour lui il a cette consolation, „ que le Sieur De Versé est le seul qui ait osé se commettre. *Or vous connoissez le personnage.*" Le Lecteur placera dans la Classe qu'il jugera à propos l'Auteur de la Note, qui a donné occasion à cette Remarque.

(101) Dans les Lettres de Bayle, sur la Lettre à Mr. Lenfant du 3 Fevr. 1687. T. I. p. 280.

(102) Ces sont les propres termes de Mr. Des Maizeaux.

(103) Voy. Lettre du 8 Mars 1684.

(104) Lettre de Bayle du 5 Octob. 1684 & la Note (1).

(105) Lett. du 3 Fevr. 1687.

[Z] *Son Traité de la Nature & de la Grace.*] Cet Ouvrage parut en 1687, quoique le titre porte 1688. L'Auteur y joignit son *Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées.* Il y avoit longtems que cet Ouvrage étoit composé, & comme Mr. Jurieu l'avoit dicté à ses Disciples à Sedan, il y en avoit plusieurs Copies. C'est ce qui occasionna une singularité dont on n'a guéres vu d'exemple, c'est que la Réfutation du Livre parut avant le Livre même, sous ce titre: *Essais de Théologie sur la Providence & la Grace, où l'on tâche de délivrer Mr. Jurieu de toutes les difficultés accablantes qu'il rencontre dans son Systême. En deux Tomes. Le I. contre son Livre intitulé* Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées &c. *Le II. contre son Traité* de la Grace immédiate. Francfort (Amsterdam) 1687 in-8. Cet Ouvrage est principalement d'*Isaac Papin*, neveu du fameux Mr. Pajon. Comme l'on a fort blâmé Mr. Jurieu de la conduite qu'il a tenue envers Papin, & que j'ai en main plusieurs Piéces propres à éclaircir cette affaire, je crois pouvoir m'y arrêter.

Papin après avoir étudié à Genéve, continua ses études à Orleans sous son Oncle, delà il alla à Saumur, d'où il se retira, parce qu'il ne voulut pas signer la condamnation des sentimens de Mr. Pajon, il passa à Bourdeaux. Dès ce tems-là il avoit déja des semences d'indifférence pour la Religion, c'est ce que je trouve dans une Lettre de Mr. Dubourdieu (106), datée de Londres le 22 Avril 1690. „ Mr. Pujolas „ homme d'esprit & de mérite m'a dit hier, que Mademoiselle de Coudray lui avoit donné un Traité, que Papin prétend avoir fait, contre la Personalité du St. Esprit. Il me „ dit encore, que Papin étant à Bourdeaux, chez Mr. Pople „ Marchand Anglois, il avoit minuté un Acte équivoque „ d'Abjuration, que ses amis de Paris ne goutérent pas. Tout „ cela avant la Revocation de l'Edit." Papin alla de Bourdeaux à Londres, où il reçut les Ordres de l'Eglise Anglicane. Il envoya de ce Païs-là deux Ouvrages en Hollande, qu'on y imprima, celui dont on a vu le titre, & un autre intitulé *La Foi réduite à ses véritables principes, & renfermée dans ses justes bornes.* Rotterdam 1687 in-12. qui est le Socinianisme tout pur. Il suivit bientôt lui-même, & vint en Hollande pour tâcher d'y trouver un établissement; mais Mr. Jurieu qui connoissoit ses sentimens, instruisit le Synode, & le Livre de Papin fut produit au Synode assemblé à Bois-le-duc en Septembre 1687; il y fut condamné, & on ordonna que l'Auteur ne seroit pas admis à prêcher dans les Eglises des Provinces-Unies, mais par considération pour un Pasteur de la famille de Mr. Papin, on n'en fit point d'Acte, & la défense ne fut que verbale. Papin alla à Hambourg, espérant d'y mieux réussir, mais sur le bruit qui se répandit qu'on lui avoit défendu la Chaire en Hollande, le Consistoire fit écrire à Mr. Jurieu pour en savoir la verité. Dans ce tems-là Papin écrivit une longue Lettre à Mr. Jurieu, pour s'excuser & se justifier: cette Piéce, que j'ai entre les mains, est trop étendue pour l'insérer ici; Mr. Jurieu en a donné quelques Extraits dans une Lettre Pastorale, dont je parlerai dans la suite. Papin engagea aussi plusieurs personnes à écrire en sa faveur, entre autres Mr. Brunsenius, premier Pasteur de l'Electeur de Brandebourg, & Madame la Maréchale de Schomberg, outre Mr. de la Conseillere Pasteur de Hambourg. Mr. Jurieu répondit, qu'il ne voyoit d'autre moyen pour Papin, que de faire une retractation solemnelle de ses erreurs. En attendant Papin, ayant prétendu qu'il étoit faux qu'on lui eût défendu la Chaire en Hollande, obligea le Synode assemblé à la Haie au mois de Septembre 1688 d'en faire un Article dans les formes, ce qui lui fit manquer l'Eglise de Hambourg. Il alla à Dantzic, où l'on vouloit un Ministre François, & où Mr. de la Conseillere le recommanda. On écrivit encore de cette Ville à Mr. Jurieu pour s'informer de Papin. Mr. Jurieu répondit selon les lumiéres qu'il avoit, & ne fit pas, comme on le peut penser, l'éloge du personnage, qui fut congédié. Cet affront le détermina à prendre le parti, pour lequel il avoit eu autrefois du panchant, d'embrasser la Religion Romaine. Il retourna donc en France, & fit abjuration de la Religion Réformée entre les mains de Mr. de Meaux le 15 Janvier 1690. Mr. Jurieu ayant appris le changement de Papin publia une *Lettre Pastorale aux Fidéles de Paris, d'Orleans, & de Blois sur le grand scandale arrivé à Paris le 15 Janvier 1690 par l'Apostasie de Mr. Papin, qui a renoncé à la Religion Réformée entre les mains de Mr. l'Evêque de Meaux, dans l'Eglise des Péres de l'Oratoire, où l'on voit les tristes suites de l'Esprit d'indifference sur les Religions.* La Haie 1690 in-4. Papin repliqua par son Livre intitulé *la Tolérance des Protestans & l'Autorité de l'Eglise.* Paris 1692 in-12.

(106) Qui a été Ministre à Montpellier & ensuite à Londres, Auteur de la *Dissertation sur la Légion Thébéenne.*

Après avoir exposé les faits, je ne dois pas oublier d'examiner l'accusation que les Ennemis de Mr. Jurieu lui ont intentée, d'avoir, par son acharnement à persécuter Papin, obligé ce Ministre à retourner en France. Je ne citerai pour abréger que Mr. Bayle. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. Minutoli (107). „ Vous savez que *Papin* s'est révolté, ce qu'il „ n'auroit pas fait, si la réfutation qu'il a faite d'un Livre de „ notre faux Prophéte ne l'eût exposé à la persécution violente de ce Fanatique, qui ne pouvant disconvenir des contradictions & des sophismes dont Papin l'avoit convaincu, „ se vengea en écrivant par tout, qu'on se gardât bien de donner de l'emploi au Sieur Papin, que c'étoit un dangereux „ Hérétique &c. Papin eut beau chercher du pain en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre, il y trouva partout la porte fermée par les menées de son Ennemi. Ainsi „ la faim le fit retourner en France, où il a remis à Mr. l'Evêque de Meaux les Lettres que Mr. Burnet lui avoit écrites, en approbation d'un Livret intitulé *la Foi réduite à ses véritables bornes.* Mr. l'Evêque de Meaux a publié ces Lettres (108) & Papin vient de les publier tout de nouveau, „ dans un Livre qu'il a fait sur la voye de l'Examen." Pesons les choses à la balance de l'équité.

(107) Lettre du 11 Nov. 1692.

(108) Dans son *Sixiéme Avertissement* intitulé: l'*Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Etre Divin* &c.

I. Un homme qui se fait connoitre par un Ouvrage pour Socinien, vient en Hollande pour y trouver de l'emploi dans les Eglises Réformées. Mr. Jurieu, persuadé avec raison que le Socinianisme est une hérésie pernicieuse, met obstacle à l'admission d'un tel homme. Est-il blâmable? j'en laisse le jugement à toute personne dépréoccupée.

II. De Hambourg, de Dantzic on écrit à Mr. Jurieu pour s'informer de ce même homme, qui avec des sentimens entiérement opposés à ceux des Eglises Réformées, veut à tout prix s'y glisser. Mr. Jurieu répond qu'on lui a interdit les Chaires en Hollande, & qu'on le regarde comme Socinien. En quoi ce Théologien est-il encore en faute? devoit-il répondre contre ses lumiéres & contre sa conscience? J'ai les preuves en main qu'on l'a consulté, & il ne paroît point qu'il ait écrit de son propre mouvement.

III. Il est souverainement faux que Mr. Jurieu ait empêché Papin d'avoir du pain en Angleterre. Son séjour dans ce Païs-là est antécédent à son démêlé avec Mr. Jurieu, qui ne le connoissoit vraisemblablement que peu ou point. Je donnerai ici l'Extrait d'une Lettre, où l'on verra ce que Mr. l'Evêque de Salisbury pensoit de Papin, & de quelle façon cet homme avoit abusé & trompé cet illustre Prélat. „ Il est bien „ convaincu, *dit-on*, de la friponnerie de *Papin*, son ancien „ amy, qui a donné si malhonnêtement ses Lettres à notre „ Ennemy commun l'Evêque de Meaux, mais il n'est guéres en peine des conséquences qu'on en tire. Lorsqu'il a „ approuvé le méchant Livret de *la Foy réduite à ses justes* „ *bornes*, les endroits Sociniens n'y étoient pas. Il m'a protesté que lors de la maladie de Papin, il luy fit faire une „ Confession de Foy Orthodoxe. Il a des Ecrits de luy capables de le perdre en France, s'ils étoient veus. Il les „ luy avoit redemandez, mais pour lors il ne les avoit pas „ . . . . . il veut laisser tomber cette affaire en la méprisant." Pour peu que l'on ait d'équité, on reconnoîtra que Mr. Jurieu n'a été cause du retour de Papin en France, que par accident, & pour avoir fait ce qu'il devoit pour les intérêts de la vérité. Je ne voudrois jamais nuire à personne, parce qu'il pense autrement que moi en matiére de Religion; mais il me semble qu'un Théologien Réformé manqueroit à son devoir, s'il laissoit tranquillement établir, à titre de Pasteur, dans les Eglises de sa Communion, un homme qu'il est convaincu qui est Socinien. Outre que la chose est contre les régles, ne doit-on pas regarder comme un hypocrite & un fourbe, tout homme qui s'engage à enseigner le contraire de ce qu'il croit vrai?

[AA] L'Af-

que Mr. Jurieu fut averti d'un complot formé contre sa vie ou contre sa liberté, par trois fripons, qui étoient à Londres, & qui comptoient faire un coup, qui leur vaudroit beaucoup en France, s'ils pouvoient ou tuer ou enlever Mr. Jurieu. L'affaire fut découverte par un homme à qui ils s'adressérent pour le faire entrer dans leur Projet, elle fit même assez d'éclat, pour que le bruit en allât jusqu'à Berlin; d'où Mr. Gautier, Pasteur de cette Ville, écrivoit à Mr. Jurieu le 18 Février 1687, que S. A. E. lui avoit dit, *qu'on avoit voulu l'enlever* (cc). Je touche aux tems orageux de la vie de Mr. Jurieu. Jusques ici on l'a vu aux mains avec les ennemis de la Réformation, on va bientôt le voir obligé de combattre contre des Adversaires de sa propre Communion. L'année 1689 jetta les premiéres semences de ses démêlés avec Mr. de Beauval, qui furent suivis rapidement des autres. C'est ce qui se développera peu à peu. Deux choses, très-différentes dans leur nature, contribuérent à confirmer Mr. Jurieu dans l'espérance, que ses Méditations sur l'Apocalypse lui avoient fait concevoir du rétablissement des Eglises Réformées de France. La premiére ce fut l'affaire des petits Prophétes du Dauphiné, sur laquelle Mr. Jurieu fit paroître une trop grande crédulité [*AA*]. L'Evénement n'ayant pas tout-à-fait répondu aux espé-

(cc) J'ai plusieurs Lettres de différentes personnes, qui ne permettent pas de douter du fait. Il y en a une où l'on trouve les noms & le portrait des personnages.

[*AA*] *L'Affaire des petits Prophétes du Dauphiné, sur laquelle Mr. Jurieu fit paroître une trop grande crédulité.*] J'ai différé à parler de cette avanture, parce qu'elle se termina en quelque façon en 1689. cela avoit commencé dès l'année 1686. On écrivoit alors de France, que dans le Béarn & dans les Cevennes on avoit ouï des Anges chanter des Pseaumes en l'air. En 1688 on manda, qu'on voyoit à Cret en Dauphiné une Bergére, qui avoit des extâses, pendant lesquelles elle disoit des choses excellentes & divines, & annonçoit une délivrance prochaine, & que dans le Dauphiné plusieurs centaines d'enfans avoient de pareilles extâses. On publia une Rélation de tout cela. Mr. Jurieu, prévenu du rétablissement des Eglises de France en 1689, ajoûta foi trop aisément à ce qui pouvoit servir d'appui à ses espérances, il regarda tout ce qu'on débitoit comme autant de prodiges & de miracles, qui étoient les avantcoureurs de la grande Révolution, qu'il se promettoit, & il eut la foiblesse, avant que d'avoir suffisamment approfondi les faits, de parler de ces merveilles pretendues dans ses Lettres Pastorales d'un ton affirmatif, & de traiter de téméraires & d'impies, ceux qui doutoient de la réalité de ces prodiges prétendus. Il maltraita même à cette occasion Mr. Merlat de Lausanne, qui avoit publié un Sermon sur *l'Examen des Esprits*. Ce Théologien écrivit à Mr. Jurieu, ils s'éclaircirent & se raccommodérent (109). Mr. Jurieu fit plus, il écrivit sur ce sujet une Lettre à Mr. le Duc de Montausier, pour l'intelligence de laquelle il est nécessaire de savoir, qu'un Moine défroqué s'étoit présenté à Mr. Jurieu, s'offrant de tuër le Roi de France. Mr. Jurieu ayant eu horreur d'une pareille proposition, fit arrêter ce fripon; & comme l'on venoit de mettre à la Bastille un Ministre, qu'on accusoit d'être un espion, Mr. Jurieu crut que l'occasion étoit favorable de tâcher d'obtenir la liberté de ce pauvre homme, en proposant de l'échanger contre le Moine défroqué, & en même tems d'inspirer au Roi de France des sentimens plus doux pour les Réformés, que ceux qu'il avoit. Notre Théologien écrivit sur cette affaire deux Lettres au Duc de Montausier, qui se perdirent, il revint à la charge une troisiéme fois. La Cour de France eut sans doute des raisons de regarder la chose comme peu importante, puisqu'elle ne s'en mit point en peine. C'est ce qui fournit dans la suite un grand sujet de triomphe à Mr. de Beauval, qui osa taxer, Mr. Jurieu d'avoir voulu *jouër une farce, & qu'il vouloit faire de ce malheureux une victime de sa vanité* (110). Je laisse aux personnes judicieuses à décider si les faits présentent rien de pareil. D'ailleurs je ne comprends pas trop bien, comment cette affaire étoit *une farce*, si Mr. Jurieu pouvoit faire de ce malheureux une victime de sa vanité. Revenons aux petits Prophétes. Pendant que Mr. Jurieu attendoit la réponse du Duc de Montausier, il écrivit à ce Seigneur la Lettre suivante.

(109) C'est ce qui paroît par leurs Lettres que j'ai entre les mains.

(110) Voy. la Piéce intitulée *M. Jurieu convaincu de Calomnie* &c. p. 34.

„ Monseigneur,

„ Vous devez avoir reçu depuis quelques jours deux de mes Lettres, qui en accompagnoient une de Mr. le Marquis de Thors; & comme l'affaire est importante pour la sureté de la personne du Roi, nous en attendons réponse bientôt, pour sçavoir ce que l'on fera de ce misérable. Mais je ne sçaurois attendre cette réponse pour vous communiquer la Relation (111) que je vous envoye. Elle est véritable, & nous connoissons tous les noms & la sincérité des gens qui l'ont faite. C'est un fait notoire dans le Dauphiné & dans le Languedoc. Ce que nous avons à demander là-dessus, c'est que Sa Majesté elle-même veuille prendre connoissance d'un événement si prodigieux, & qu'il en fasse informer. Car quoique ce puisse être ou fourbe, ou maladie, ou Esprit malin, ou Esprit de Dieu; c'est l'événement le plus étrange qui soit arrivé depuis deux mille ans, & qui mérite le plus d'être éclairci. Si le Roy pouvoit être porté à faire chercher la vérité de cecy, vous jugez bien, Monseigneur, que la Commission n'en devroit pas être donnée à ces Ecclésiastiques emportez & prévenus, ni à ces Juges de Province, qui pendent & massacrent ces pauvres gens, &, comme je le croi, sans ordre de Sa Majesté. Il faudroit faire surséance d'exécutions & de supplices, & faire publier que le Roy veut sçavoir la vérité, sans avoir dessein d'attirer personne dans le piége, ni d'user de sévérité, & envoyer là ou y déléguer des gens sages, modérez, & sincéres. C'est un Ouvrage, Monsieur, qui est digne de vous, & de quelque maniére que la chose reusist, nous vous en aurions de l'obligation. Car si on nous trompe, nous serions fort aise d'être desabusez, n'ayant aucun besoin d'un tel secours, pour être fortifiez dans la foy de nos véritez. Vous savez, Monseigneur, que nous ne faisons aucun cas des miracles modernes; d'autre part, s'il y a quelque chose de réel là-dedans, vous rendriez au Roy le plus grand de tous les services, en l'obligeant par-là à relâcher de sa rigueur contre un Parti, que Dieu soutient par un miracle si manifeste. Si la gloire de Dieu & celle du Roy n'étoient pas intéressées dans cette affaire, je ne prendrois pas avec vous tant de liberté; mais quand on parle pour le Dieu du Ciel, & pour les Dieux de la Terre, on ne doit rien craindre. Je ne craindrai pas non plus de vous déplaire, en vous assurant que je suis avec un profond respect

(111) Sur les Petits-Prophetes.

„ Monseigneur,

„ Votre &c.

JURIEU.

A Rotterdam le 14 Mars 1689.

Cette Lettre fut suivie d'une autre du 4 Avril. Mr. le Duc de Montausier répondit enfin à Mr. Jurieu en ces termes.

„ A Versailles le 26 Avril 1689.

„ Votre Lettre, Monsieur, du 4 de ce mois, m'a esté rendue, & je vous y fais réponse un peu tard, parce que j'attendois celle des personnes à qui je m'étois adressé pour être informé véritablement de toutes les choses qui regardent les Prophétes du Dauphiné & du Vivarais. La Lettre que j'en ai reçue, dont je vous envoye la Copie, vient d'une personne très-éclairée, très-sage, d'une piété exemplaire, & dont la sincérité m'est si connue, que je m'y fie comme en moy-même. Vous n'y trouverez pas un grand détail, mais vous y verrez clairement, si vous voulez voir clair, que toutes ces relations qu'on publie parmy les peuples, ne sont que des fourbes & des folies de gens, dont les uns sont des trompeurs malicieux, & les autres des innocens trompez. Les grandes informations que l'on me promet, ne persuaderont pas davantage les gens de bon-sens, qui ne cherchent que la vérité, que ce qui est dans la Lettre cy-jointe, & ce que je vous ai mandé auparavant, ainsy je ne vous en diray plus rien, parce que cecy suffit pour ceux qui voudront examiner les choses de près & de bonne-foy; & pour les autres, qui pour quelque prix que ce soit, ne veulent pas estre persuadez, cela ne produiroit que des contredits & des écritures, à quoy je ne suis pas propre. C'est ce qui m'empêche Monsieur de repliquer aux remarques du Mémoire, & de la Lettre que j'ay reçus de vous. Je vous diray seulement, que la Bergére dont vous parlez, maintient qu'elle n'a jamais presché ni prophétisé, ni de jour ni de nuit, elle n'est point prisonniére, elle est dans une Communauté de Filles, qu'on instruit à prier Dieu & à travailler, elle couche dans une Salle avec plus de quarante de ces filles, toutes sortes de gens la voyent, les nouveaux Convertis comme les autres, & plusieurs Dames de condition converties ont passé des nuits auprès d'elle, l'ont observée, & n'ont rien veu de ce qu'on publie. Ce que je vous dis-là n'est point fondé sur les discours de particuliers, mais sur la notoriété publique. Au reste je ne say par quel malheur il s'est meslé parmi ces fourbes un si grand nombre de Fanatiques: il y en a un entre autres, qui maintenoit qu'on ne pouvoit luy faire de mal, parce qu'il estoit Dieu le Pere. Que peut-on juger de tout cela, si on y fait une sérieuse reflexion?" On voit par cette Lettre, qu'elle avoit été précédée d'une autre sur le même sujet, à laquelle Mr. Jurieu avoit répondu, & qu'il avoit accompagnée d'un Mémoire. J'ai les brouillons de ces deux Piéces entre les mains. Mr. Jurieu y insiste beaucoup plus fortement sur la cessation de la persécution des Réformés de France, que sur l'affaire des petits-Prophétes, sur laquelle il propose des doutes, qui font voir qu'il panchoit plus à croire la vérité de ce qu'on débitoit, que d'y soupçonner de l'illusion & de l'imposture. J'ajoûterai ici la Lettre dont Mr. le Duc de Montausier lui envoya la Copie.

„ J'ay receu votre paquet, Monseigneur, j'ay leu la Lettre que Mr. Jurieu vous a écrite, & la réponse que vous lui avez faite, je vous envoyeray bientôt un détail de la derniere révolte du Vivarais, & de la fausseté des prophéties dont les Ministres de Hollande font si grand bruit. C'est un événement où ils ne trouveront rien que de malin dans l'intention de ceux qui ont inventé cette fourbe, & de ridicule dans ceux qui l'ont exécutée. J'ay veu un de ces Petits Prophétes, à qui nous avons fait réciter plusieurs fois les leçons qu'on luy avoit apprises, & je vous avoue que son galimatias & ses grimaces me faisoient pitié. Il y en a eu quelques-uns qui se sont retirez à Genéve, on les y a d'abord receus comme des hommes inspirez de Dieu,

„ mais

espérances de notre Théologien, la Révolution d'Angleterre, & l'élévation du Prince d'Orange sur le trône de la Grande-Bretagne les firent renaître. Il regarda Guillaume III. comme un instrument de la Providence pour le rétablissement de la Religion Protestante. Ce Prince l'estimoit beaucoup, & étoit effectivement très-bien intentionné pour la Religion [*BB*]; mais delà ne s'ensuivoit pas tout-à-fait ce que Mr. Jurieu se promettoit. L'année 1690 vit éclorre les démélés de ce Théologien avec Mr. de la Conseillere Ministre de Hambourg [*CC*]. Il faudroit faire un gros volume, si je voulois suivre cette affaire,

„ mais après les avoir fait prophétiser, on a reconnu l'imposture, & les Magistrats les ont chassez de la Ville. Cependant Mr. le Président me mande que les fugitifs de France ne laissent pas de crier miracle, & me prie de luy faire sçavoir au vray ce que c'est, afin de les détromper. J'ay fait venir icy quelques-uns de ceux qui ont esté présens à ce qui s'est passé là-dessus, je me suis fait apporter les informations, & tous les Actes judiciaires, & Mr. de Basville a ramassé tous ces Mémoires; j'en attens encore quelques uns, & j'espére vous envoyer bientôt une Relation, où il y aura beaucoup de détail, & où tout sera exactement vray." Il parut à Rotterdam en 1689 une Lettre, sous le nom d'un Ministre aux Catholiques, sur ces petits Prophétes, où ils étoient mal accommodés. Mr. Jurieu n'a été véritablement détrompé que par l'événement: c'est une des grandes foiblesses qu'on peut lui reprocher, de s'être si aisément laissé surprendre par des imposteurs & des fanatiques; car il est certain qu'il y en avoit des uns & des autres. La seule chose qui pourroit en quelque façon excuser sa crédulité, c'est la multitude de Lettres qu'il recevoit, & qui toutes parloient de ces prétendues merveilles; il étoit prévenu en faveur du Systême qu'il s'étoit fait sur les Prophéties, & l'on sait que tous les Savans, qui se sont entêtés de quelque Objet particulier, l'ont cherché & l'ont trouvé par-tout. Mr. Jurieu souhaittoit ardemment la délivrance de l'Eglise, il avoit cru découvrir qu'elle n'étoit pas éloignée, & tout ce qui flattoit ses espérances étoit reçu trop facilement; & n'est-ce pas là la marche ordinaire de l'esprit humain de se persuader ce qu'il souhaitte? Il paroit que Mr. Bayle pensoit à peu près de cette façon sur le sujet en question. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. Constant (112) sur les deux Evénemens, qui servirent à confirmer Mr. Jurieu dans ses espérances. „ Je suis de votre goût sur les Explications de l'Apocalypse. On y a été trompé tant de fois, & leurs Auteurs sont si peu d'accord entre eux, qu'il ne faut les regarder que comme des Jeux d'esprit. Voyez néanmoins, combien celles de Mr. Jurieu ont trouvé fort à propos une ressource de vraisemblance dans le grand remuëment, qui est arrivé tout d'un coup, & sans qu'on s'y attendit par toute l'Europe. Ne diroit-on pas que la Providence veut ici tenter la Foi des Incrédules, en leur fournissant des amorces très-capables de les ébranler, & de les faire déchoir de la régle du bon-sens? Mais c'étoit bien pis, quand les Relations que nous recevions de Genéve, ne nous parloient que de quatre ou cinq cens Prophétes, la plupart enfans, dont on disoit des merveilles. Si ce bruit s'étoit confirmé, & si cette affaire n'avoit pas eu un fâcheux échec, je ne sai pas où nous aurions pu nous cacher, pour éviter les insultes, nous qui avions paru durs & difficiles à croire."

(112) Lettre du 1 Mai 1689. T. I. p. 505. 506.

[*BB*] *Ce Prince l'estimoit beaucoup, & étoit effectivement très-bien intentionné pour la Religion.*] On pourra juger de ce que Mr. Jurieu se promettoit par la Lettre qu'il écrivit au Roi Guillaume après son avénement au trône, & la réponse de ce Monarque fera voir, combien il estimoit Mr. Jurieu, & qu'il étoit véritablement disposé à contribuer au bien de la Religion Protestante. Voici la Lettre de Mr. Jurieu.

„ Sire,

„ Vostre Majesté trouvera peut-estre estrange, qu'estant si petit je me méle dans la foule de tant de Grands, qui sont à vos pieds pour vous rendre hommage, & pour témoigner la joye que leur donne vostre élevation. Mais ma joye est trop forte pour demeurer muette. Permettez-luy de parler, Sire, & puisque vostre Majesté, avant que d'estre ce qu'elle est, m'a bien permis d'approcher de sa personne très-souvent, ne me défendez pas desormais un honneur, auquel je suis si sensible, & dont je fais mon plus grand bonheur. Quoyque je ne sois pas Anglois, cependant je prens plus de part qu'aucun de cette nation au bonheur qu'elle a d'avoir pour Souverain le plus grand Prince du Monde. Si cette nation regarde Vostre Majesté comme son Libérateur, nous vous regardons, Sire, aussi comme celuy qui doit rompre nos fers, & faire cesser notre Captivité. Je n'adjouteray rien là-dessus à ce que j'ay pris la liberté d'écrire à Vostre Majesté, il y a peu de temps. Vous vous souviendrez, Sire, que Dieu ne vous a point élevé où vous estes par un si grand nombre de merveilles, pour renfermer les effects de vostre piété magnanime dans les bornes d'une seule nation. Je suis persuadé que Vostre Majesté répondra aux intentions de la Providence, qui est de le mettre pour Signe & pour Miracle en Israël. C'est un Signe, auquel on a contredit durant un longtemps, il est présentement au-dessus des contradictions, & bientost nous le verrons élevé au-dessus de toutes les espérances. Cognoissant la parfaite piété de Vostre Majesté, je sçay qu'elle se fera un plaisir de consacrer à la gloire de Dieu, son Pouvoir, son Authorité, ses Armes, & ses Couronnes. Et c'est ce qui me persuade aussy que Dieu donnera à Vostre Majesté un régne long, heureux, & plus glorieux que n'en a jamais eu aucun Prince du Monde. Ce sont les espérances & les vœux de celuy qui est avec un profond respect &c.

La Réponse du Roi est conçue en ces termes.

„ Hamptoncourt le 21 de Mars 1689.

„ Je vous sçay beaucoup de gré de ce que vous prenez autant de part à mon élevation à la Dignité Royale, à laquelle Dieu m'a appellé, que vostre Lettre me le témoigne. Vous pouvez vous asseurer que les marques que j'en reçois de vostre part, m'ont esté fort agréables, & que ce sera toujours avec bien du plaisir que je vous en donneray de ma reconnoissance aux occasions où je pourray m'employer pour vostre satisfaction, & pour le bien de vos affaires.

William R.

Apostille de la propre main du Roi.

„ Soyez asseuré que je ne négligeray rien en ce qui sera de mon pouvoir pour protéger & advancer la Religion Protestante. Dieu j'espére m'en donnera les moyens, & que je puisse sacrifier le reste de ma vie à l'avancement de sa gloire."

[*CC*] *Les démélés de ce Théologien avec Mr. de la Conseillere, Ministre de Hambourg.*] Dans la Lettre Pastorale que Mr. Jurieu publia sur le changement de Religion de Papin (113), il avoit dit (114), que Papin avoit trouvé à Hambourg *un Pasteur François, qui étant dans les mêmes principes, fit tous ses efforts pour se le donner pour Collégue.* Il insinue (115) que ce Pasteur étoit en liaison avec Aubert de Versé, & enfin (116) il rapporte une Lettre de Dantzic, où l'on marque que Mr. de la Conseillere y avoit recommandé d'abord de Versé & ensuite Papin. Cette Lettre Pastorale fit grand bruit à Hambourg surtout parmi les Luthériens, qui firent sentir que si un homme aussi suspect continuoit à prêcher on interdiroit aux Réformes l'exercice en Ville. Mr. de la Conseillere se recria contre Mr. Jurieu, & il fit imprimer une Apologie contre lui. Quantité de personnes de Hambourg écrivirent à Mr. Jurieu, on lui envoya des accusations contre Mr. de la Conseillere; & de la part du Consistoire Allemand, & de la part de divers Particuliers. Le Pasteur de Hambourg, conseillé par des personnes qui cherchoient à chagriner Mr. Jurieu (117), résolut de venir en Hollande, & de se plaindre au Synode, espérant bien par la faveur des Amis, qui le faisoient venir, de faire condamner Mr. Jurieu à lui faire réparation. Il s'adressa d'abord au Consistoire de Rotterdam, qui accorda trois mois à Mr. Jurieu, pour produire ses preuves. Mr. de la Conseillére se présenta ensuite au Synode assemblé à Heusden au mois d'Avril 1690, où il fit de grandes protestations d'Orthodoxie. Mais comme l'affaire étoit trop grave, pour la décider avec précipitation, on en renvoya l'examen au Synode suivant. Dans cet intervalle Mr. Jurieu rassembla ce qu'il pût de preuves. Par les Piéces, que j'ai entre les mains, je trouve qu'elles se réduisoient à de très-fortes présomptions, comme Conversations, où il avoit soutenu des théses Sociniennes, ou pris le parti des Sociniens; Commerce familier des gens suspects & notoirement Sociniens ou pis encore, tel que du Versé, à qui on prouva qu'il avoit donné la Communion, aussi bien qu'une Lettre de recommandation, de même qu'à Papin. Outre les informations qui venoient de personnes de Hambourg, il y en avoit de Mr. Sauvage, Ministre Réfugié à Londres, qui avoit été Collégue de Mr. de la Conseillere à Alençon, d'un Mr. Causse, Ministre Réfugié à Berlin. Peut-être y en avoit-il d'autres encore, mais je n'en sai rien, n'ayant pu déterrer le *Factum* de Mr. Jurieu contre Mr. de la Conseillere. Toutes ces informations réunies formoient des présomptions si fortes, qu'elles étoient presque équivalentes à des preuves.

(111) Voy. la Rem. [D].
(114) Pag. 10. Col. 2.
(115) Pag. 11. Col. 2.
(116) Pag. 12. Col. 1.
(117) Voy. la Rem. [GG].

Je ne dois pas oublier que Mr. Benoit, Pasteur de l'Eglise de Delft, qui avoit aussi été Collégue de Mr. de la Conseillere, fut mêlé desagréablement dans cette affaire. Mr. Sauvage avoit renvoyé Mr. Jurieu à Mr. Benoit pour certaines particularités, dont il craignoit de ne se pas bien souvenir, & qu'il avoit dites autrefois à Mr. Benoit. Ce Pasteur n'aiant point fait de difficulté de dire ce qu'il savoit, Mr. Jurieu s'en prévalut, ce qui mit les bons amis du Pasteur de Hambourg de mauvaise humeur. Mr. de Beauval méla Mr. Benoit dans les Ecrits qu'il publioit contre Mr. Jurieu, ce qui obligea Mr. Benoit à se justifier: il le fit par une Lettre à Mademoiselle de Dangeau, où il explique toute la part qu'il avoit à cette affaire, qui étoit d'avoir rapporté ce qu'on lui avoit dit. Il est bon de remarquer encore que pour surprendre Mr. Benoit, on avoit trouvé moyen de lui faire écrire une Lettre à Mr. de la Conseillere, par laquelle on prétendit le mettre en contradiction avec lui-même. Il falloit que tous ceux qui avoient quelque liaison avec Mr. Jurieu, essuyassent dans ce tems-là la mauvaise humeur de Mr. de Beauval, qui attaqua Mr. Benoit, parce que celui-ci s'étoit inscrit en faux contre ce que l'autre avoit avancé, *que Mr. Benoit avoit démenti Mr. Jurieu.* Revenons à Mr. de la Conseillere. Il se présenta au Synode assemblé à Amsterdam au mois d'Août. Son affaire y fut traitée à fond. Voici une Lettre d'un Membre de cette Assemblée, où l'on verra comment la chose se passa.

„ Amsterdam du 30 Août 1690.

„ Enfin

affaire, & les autres dont il me reste à parler dans tous leurs détails: l'extrême vivacité de Mr. Jurieu, & son zéle pour la Religion, qu'il crut en danger du côté de la pureté de la Doctrine, & la malignité de ses Adversaires mélérent tant d'incidens dans tout cela, que le principal est presque éclipsé dans les différentes Pieces qui parurent pour & contre. Je me contenterai de suivre le droit fil & de laisser les incidens à l'écart. Cette affaire pensa en susciter une fort desagréable à Mr. Jurieu, que Mr. de la Conseillere tâcha de rendre odieux à la Cour de Danemarc, en l'accusant d'avoir mal parlé du Roi, & d'être ennemi de la Royauté. Notre Théologien écrivit sur ce sujet à la Reine de Danemarc pour se justifier, Madame la Princesse d'Aldembourg en fit autant, ce qui produisit un si bon effet que la Reine fit témoigner à Mr. Jurieu par cette Princesse & par Mr. de la Placette, qu'elle etoit très-satisfaite de lui, & qu'elle estimoit infiniment son mérite. Mr. Jurieu ne borna pas ses efforts contre le Socinianisme à Mr. de la Conseillere, il se proposa d'arrêter les progrès qu'il commençoit à faire parmi les François. Il se trouvoit malheureusement que parmi les Ministres sortis de France, il y en avoit quelques-uns qui etoient dans les principes Sociniens: la plupart étoient à Londres, où ils tâchoient de se faire des Partisans, & pour se mettre à couvert ils prêchoient la Tolérance sans bornes. Et c'est à cela qu'il faut attribuer, pour le remarquer en passant, la prévention où étoit Mr. Jurieu contre la Tolérance; l'abus que ces gens-là en faisoient, le rendit soupçonneux, & il se défioit de tous ceux qui la soutenoient. Les mouvemens que se donnoient ces Messieurs pour se faire des établissemens & pour faire des Prosélytes [*DD*], occasionnérent une assemblée des Pasteurs François à Londres, qui se tint du consentement de l'Evêque, & dans laquelle on dressa un Acte pour arrêter le cours de ces dangereuses opinions. Cet Acte fut envoyé au Synode Walon par deux Deputés. Il se fit quelque chose de pareil en Brandebourg. Ces Messieurs Socinianisans se fourroient par-tout. Il y en eut un ou deux qui firent goûter leurs pernicieux principes à une grande Princesse, illustre tant par la supériorité de ses lumiéres, que par sa piété & par sa charité envers les Réfugiés. Comme elle estimoit beaucoup Mr. Jurieu, & qu'elle étoit en commerce de Lettres avec lui, il prit la liberté de lui écrire une Lettre extremement forte sur ce sujet [*EE*]. Pour s'occu-

„ Enfin, Monsieur, l'affaire qui a tant fait de bruit, est „ sur le tapis pour estre jugée définitivement après sept séances, „ pendant lesquelles la Compagnie du Synode a esté occupée là-dessus. Vendredi dernier au matin on la commença, „ en oyant Mr. de la Conseillere. L'après-dinée on „ ouït Mr. Jurieu. L'un & l'autre occupérent chacun une „ Séance. Le lendemain on vint au détail des Chefs, article „ par article, les Parties présentes. Mr. Jurieu donnoit ses „ preuves, son Adversaire taschoit de les infirmer. Jamais „ on n'a veu deux plus beaux Parleurs. La différence que „ j'y ay remarquée, c'est que Mr. Jurieu agissoit sincérement, „ comme Défenseur de la Foy, & son Adversaire nioit tout, „ jusqu'à estre convaincu par deux fois de faux. Mais après „ tout, voici le Jugement qu'on a prononcé à la neuviéme „ Séance. *La Compagnie ne peut s'empécher de reconnoître, que Mr. Jurieu a eu de justes raisons de tenir pour suspecte la Conduite de Mr. de la Conseillere, regardant le procédé de Mr. Jurieu comme un effet de son zéle, quoyqu'il eust esté à souhaitter qu'il eust suivi les voyes ordinaires de la dénonciation. Et à l'égard de Mr. de la Conseillere, la Compagnie est demeurée mal satisfaite de sa Conduite, dont elle l'a griévement censuré, tant à cause de la trop grande fréquentation, qu'il a euë, avec des personnes notoirement reconnues pour Hétérodoxes, que pour l'imprudence qu'il a fait paroître dans des disputes & des conversations particuliéres, sans s'expliquer, comme il le devoit, assez nettement pour détruire les soupçons légitimes de Socinianisme, qu'il a donné lieu de former sur sa Créance. Elle l'exhorte de se conduire à l'avenir avec tant de circonspection, qu'il puisse dissiper entiérement les bruits desavantageux qui se sont répandus de luy, & d'éviter toutes les apparences qui pourroient les renouveller, ou leur donner quelque fondement.... Elle luy a encore recommandé de signer notre Confession de Foy & le Synode de Dordrecht; ce qu'ayant fait & réiteré les assurances qu'il donna au Synode de Heusden de croire le Mystére de la Très-Sainte Trinité, la Satisfaction de Jesus-Christ, & l'Opération efficace & immédiate du St. Esprit, elle l'a renvoyé à son Eglise de Hambourg, pour continuer à y exercer son Ministère* &c. On s'apperçoit aisément, que les Amis de Mr. de la Conseillere, ne pouvant le sauver tout à fait, trouvérent moyen de le dérober à la sentence qu'il avoit à craindre, & qu'il fut obligé de subir malgré lui dans la suite, qui étoit d'être détaché de l'Eglise de Hambourg. Les ménagemens du Synode causérent de grands troubles dans cette Eglise, & fournirent à Mr. de Beauval un prétexte de traiter Mr. Jurieu de *Calomniateur* de Mr. de la Conseillere (118). Mais quelque adouci que soit l'Article, n'y voit-on pas clairement le contraire?

(118) Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu. p. 17.

Bien des personnes trouvérent que le Synode avoit porté l'indulgence trop loin. Je me contenterai de rapporter l'Extrait de deux Lettres, l'une de Mr. de la Placette, & l'autre de Mr. Justel. Le premier dans une Lettre du 17 Novembre 1690 s'exprime en ces termes. „ Personne n'est ici content „ du jugement de votre Synode. En mon particulier je ne „ saurois y aquiescer que par une espéce de foi implicite, „ en me persuadant que cette Assemblée, qui étoit sans dou„ te composée d'un grand nombre de personnes sages & éclai„ rées, a eu des raisons d'agir de la sorte, qui ne laissent pas „ d'être bonnes & solides encore que je ne les puisse pas de„ viner. Quoi qu'il en soit, j'espére que tout ceci aura un „ bon effet, & que nos Libertins seront à l'avenir un peu plus „ précautionnés, qu'ils ne l'ont été, auquel cas ils ne feront „ du mal qu'à eux-mêmes." La Lettre de Mr. Justel est du Octobre 1690. „ Monsieur, ayant appris ce qui s'est passé „ dans votre Synode touchant Mr. de la Conseillere, j'ay cru „ devoir vous témoigner le déplaisir que j'ay, qu'on l'ait „ traité si doucement. Cet Arresté donnera de la hardiesse „ à ceux de son opinion, & ne les empéchera pas de débiter „ leur doctrine. Ceux qui sont dans les bons sentimens, vous „ sont obligez de vous estre sacrifié pour la Vérité, qui sans „ vous auroit été abandonnée. Je prends la part que je dois „ au succez qu'ont eu vos soins & vos peines, & j'espére que „ vous continuerez comme vous avez commencé, & que „ quoyque vous soyez seul, vous ne laisserez pas de faire „ votre possible pour empescher que cette dangereuse Secte „ ne fasse de plus grands progrez."

[*DD*] *Les mouvemens que se donnoient ces Messieurs pour se faire des établissemens, & pour faire des Prosélytes.*] J'aurois dequoi faire un Volume des Lettres écrites à Mr. Jurieu sur ce sujet, par différentes personnes, tant Laïques qu'Ecclésiastiques. Mr. Jurieu lui-même a donné l'Extrait de quelques unes (119), j'en ajouterai seulement deux ou trois, qui feront voir que Mr. Jurieu ne se battoit pas contre des Ombres. Mr. Justel lui écrivoit, dans la Lettre dont on a vu une partie à la fin de la Remarque précédente. „ Quelques person„ nes zélées & bien intentionnées ont empesché qu'un, nom„ mé Souverain, preschât icy, & quelques autres. . . . . Je „ m'etonne qu'ils ayent quitté leur Pays, puisque suivant „ leurs sentimens on peut s'accommoder à toutes sortes „ d'opinions, & cacher sa créance." Mr. Dubourdieu mandoit à Mr. Jurieu. „ Je dinai avec le Docteur Sharp, Doyen „ de Cantorbery; comme je commençois à luy parler forte„ ment de l'insolence de leurs Sociniens, il m'arresta en me „ disant, que nous en avions plus qu'eux." Voici ce qu'écrivoit un Laïque, homme de mérite, du 3 Octobre 1692. Mr. „ Maimbourg (120) est mort depuis trois jours. Pendant sa „ maladie, il a témoigné d'être Socinien, & a parlé contre „ la Sainte Trinité. Mr. Abbadie le fut voir, & disputa con„ tre luy; il luy allégua deux argumens, qui étant convain„ quans l'obligérent à dire qu'il le remercioit bien fort, & „ qu'il y feroit de sérieuses réflexions &c. Le lendemain „ quatre Ministres Sociniens, ayant appris cette Visite, fu„ rent voir le malade sans témoins (*Lortie*, *Dutens*, *Noël* son „ gendre, & *Souverain*, autrefois déposé en France); on ne „ doute pas qu'ils n'ayent continué à le gâter, car ils sont „ enragez sur leur opinion abominable, surtout depuis qu'on „ les empésche de prescher icy. Maimbourg mourut avant que „ Mr. Abbadie ait pu sçavoir de luy, s'il avoit changé de sen„ timent. Nos Ministres Orthodoxes sont fort scandalisez „ contre ces quatre, qui feroient bien de retourner en France, „ & de se déclarer Papistes, quoyque les Papistes soient con„ traires aux Sociniens. Si nous avions des Synodes on ré„ médieroit à ce mal." J'ajoûterai que Maimbourg ne fut pas le seul, qui se déclara Socinien en mourant. Dutens dont il est parlé dans la Lettre dont on vient de voir l'Extrait, en fit autant, après s'être toujours défendu contre l'accusation de Socinianisme comme d'une chose odieuse.

(119) Dans un Ecrit intitulé *Apologie du Sr. Jurieu, adressée aux Pasteurs &c. des Eglises Walonnes*. La Haye 1691. Voy. p. 6. 7.

(120) Con- ... Voy. ... *de Bayle* T. I. p. 119.

[*EE*] *Il y en eut un ou deux qui firent goûter leurs pernicieux principes à une grande Princesse .... comme elle estimoit beaucoup Mr. Jurieu ..... il prit la liberté de lui écrire une Lettre extrêmement forte sur ce sujet.*] Messieurs Bayle, de Beauval, & d'autres ont rempli leurs Satires contre Mr. Jurieu de déclamations contre son zéle, qu'ils ont traité d'orgueil, d'envie de dominer. Il me semble que la Lettre, dont on va voir l'Extrait, le justifie pleinement, & fournit une démonstration de la pureté de ses intentions. Un homme, qui n'est point animé d'un vrai zéle de Religion, se ménage avec les Grands, comme il sait que leur Crédit, du moins leur Suffrage, peut être utile, surtout pour la réputation, il n'a garde de les indisposer contre lui. Cette Lettre de Mr. Jurieu m'a rappellé celle que Mr. Bayle écrivit à la Reine Christine; il m'a paru qu'en les comparant sans prévention, on peut démêler la diversité des motifs de ceux qui les ont écrites, & qu'on ne court guéres de risque de se tromper, en jugeant que Mr. Jurieu y alloit de bonne-foi, animé par l'intérêt de la vérité, & sacrifiant toute autre considération à celle-là. Au-lieu que Mr. Bayle n'avoit en vue que de ne pas nuire à la réputation qu'il ambitionnoit, ce qui l'engagea à de basses flatteries sur une chose, où dans le fond il avoit raison. Quoi qu'il en soit, voici un Extrait de la Lettre de Mr. Jurieu.

„ Mada-

s'oppoſer avec plus de ſuccès aux Sociniens, il forma le deſſein de les bien faire connoître, & publia, en forme de Lettres, *Le Tableau du Socinianiſme* [*FF*]. Cet Ouvrage occaſionna des différends entre lui & Meſſieurs Jaquelot & Huët. Le premier fit imprimer *Avis ſur le Tableau du Socinianiſme* où il prenoit le parti des Sociniens, ſans déclarer néanmoins qu'il le fût; les affaires qu'il eut à ce ſujet, & dont il ſe tira par la protection des Puiſſances, l'obligérent de diſcontinuer. Le ſecond, qui étoit ſelon les apparences auſſi innocent que Mr. Jaquelot, eſſuya pluſieurs mortifications de la part des Synodes. Il s'étoit declaré le Défenſeur de la Tolérance, c'en étoit aſſez, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, pour le rendre ſuſpect; & quelques propoſitions un peu hardies, quelques expreſſions trop peu meſurées, le firent paroître, ce que vraiſemblablement il n'étoit point. D'autre côté il faut avouër que Mr. Jurieu ſe livra trop

„ Madame,

„ Voſtre Alteſſe Séréniſſime ne ſera point ſurpriſe ſans „ doute d'apprendre que le changement qui eſt arrivé dans „ ſon Cœur & dans ſon Eſprit eſt parvenu juſques à moy, „ puiſqu'elle n'en fait plus de myſtére, & qu'elle en parle à „ tout le monde. . . . .

„ Quoy, Madame, il eſt donc vray que vous avez déclaré „ la Guerre à Voſtre Sauveur, & que vous travaillez à luy „ arracher la gloire d'eſtre voſtre Dieu, voſtre Créateur & „ voſtre Redempteur? Cette nouvelle m'a pénétré, & j'y ay „ réſiſté par une incrédulité affectée, autant qu'il m'a eſté „ poſſible. Mais enfin il a fallu ſe rendre & croire, & je ne „ l'ay pu faire, ſans eſtre pénétré de la plus vive douleur, „ que j'aye ſenti de ma vie. L'honneur que vous m'avez „ fait juſqu'icy, Madame, de m'honorer de voſtre eſtime, „ & du commerce de vos Lettres, me rend ſenſible à tous vos „ intéreſts. . . . . Ces raiſons & mon devoir, qui eſt de dé„ fendre la cauſe de mon Dieu, me font hazarder cette Let„ tre. Mais que pourray-je faire contre une prévention auſ„ ſy cruelle, & auſſy terrible, qu'on me repréſente celle de „ Voſtre Alteſſe. Je ſay bien que vous me rangerez entre ceux „ dont vous mépriſez les raiſonnemens avec tant de hauteur. „ Et de plus il y a de la différence entre un Livre & une Let„ tre, & je ne ſçaurois entreprendre de renfermer une auſſy „ grande & importante matiére dans un ſi petit circuit. Je „ vous diray pourtant, Madame, tout ce qui me ſera poſſible „ au moins, pour rejetter dans voſtre âme quelques préjugés „ favorables à la véritable Religion Chreſtienne, en atten„ dant que Dieu me faſſe la grace de compoſer un petit Trai„ té, que je médite pour Voſtre Alteſſe Séréniſſime, qui ne „ ſera pas aſſez long pour vous ennuyer, mais qui le ſera „ aſſez pour vous découvrir toute la turpitude de cette abo„ minable Secte, où l'on pouſſe Votre Alteſſe." Mr. Jurieu propoſe enſuite divers préjugés propres à munir contre les Erreurs des Sociniens. Après quoi il ajoute „ Je finis, Ma„ dame, car je crains de vous importuner par une trop lon„ gue lecture. Voſtre Alteſſe ne jugera peut-eſtre pas que ce „ que je viens de luy dire ſoit capable de la faire changer de „ ſentiment. Mais au moins, Madame, accordez nous quel„ que ſuſpenſion de jugement, en attendant une plus ample „ inſtruction: faites-nous autant d'honneur que vous en fai„ tes à des gens, dont j'oſe dire que les dons ſont fort au„ deſſous de la médiocrité. Vous les écoutez, vous les con„ ſultez, vous vous entêtez avec eux. Nous ſupplions Voſtre „ Alteſſe Séréniſſime de nous écouter, & de nous communi„ quer vos difficultés, peut-eſtre ſerons-nous aſſez heureux, „ pour rompre les préjugés qui empeſchent Voſtre Alteſſe „ de voir la vérité. . . . . Je demande pardon à Voſtre Al„ teſſe Séréniſſime, s'il m'eſt échappé quelques termes un „ peu forts. C'eſt le zéle pour la vérité qui me les a tirés, „ ma douleur eſt trop vive pour parler foiblement &c." Cette Lettre ne produiſit aucun fruit. Voici la Réponſe qu'y fit la Princeſſe

„ A . . . . . le 16 Mars 1690.

„ Il faut bien, Monſieur, que je vous remercie de la gran„ de Lettre que vous avez pris la peine de m'eſcrire. Je ne „ me reçonnois pas à ce que vous dites de moy, mais comme „ voſtre intention me paroiſt bonne, je dois vous en ſavoir „ gré. Je vous prie de ne me rien dire davantage ſur ce ſu„ jet, & de croire que je vous eſtime toujours beaucoup."

Je ne conçois pas, qu'aprés tant de preuves que l'on avoit dans ce tems-là, on ait pu taxer Mr. Jurieu d'avoir groſſi les Objets, en publiant qu'il y avoit beaucoup de gens qui favoriſoient le Socinianiſme. Mr. de Beauval entre autres, s'échauffe fort là-deſſus (121), & ce qui me paroît de plus blamable, c'eſt que pour frapper Mr. Jurieu, il donne aux choſes un tour ſi odieux, que pour peu que l'on ſoit inſtruit, on ſe révolte contre une pareille malignité, ſurtout en lui voyant prendre le ton d'homme zélé pour la Réformation, tandis, que de concert avec Mr. de Meaux, il lance contre elle de nouveaux traits, en voulant rendre Mr. Jurieu ou ſes Amis ſuſpects de mauvaiſe foi.

(121) *Hiſt. des Ouvr. des Sçavans.* Mai 1692. Art. IX.

[*FF*] *Le Tableau du Socinianiſme.*] Le titre entier eſt, *Le Tableau du Socinianiſme, où l'on voit l'impureté & la fauſſeté des Dogmes des Sociniens, & où l'on découvre les myſtéres de la Cabale de ceux qui veulent tolérer l'Héréſie Socinienne. Diviſé en deux Parties, & en diverſes Lettres aux vrais Fidéles. Premiére Partie.* La Haye in-12. Il n'y a que cette premiére Partie diviſée en huit Lettres, qui ait paru. „ Pluſieurs perſonnes avoient ſou„ haitté, *écrivoit Mr. Bayle à Mr. Conſtant* (122), & tâché „ d'obtenir, que Mr. Jurieu n'imprimât rien en François „ contre le Socinianiſme, de peur que les Ecrits des Soci„ niens & des demi-Sociniens, qu'il provoqueroit, ne miſ„ ſent ces diſputes entre les mains de tout le monde. Mais „ on n'a pu rien obtenir de lui. Ce qu'on a craint eſt ar„ rivé." Et dans une autre Lettre (123) au même, il lui marque „ Vous n'êtes pas le ſeul, qui ſouhaitteroit que Mr. „ Jurieu n'eût pas publié ce qu'il a mis au jour contre le „ Socinianiſme. Avant qu'il en eût rien donné, on l'ex„ horta à ne rien faire là-deſſus, & on lui repréſenta que „ ces Ecrits en Langue vulgaire feroient connoître des ſen„ timens qu'il vaut mieux ignorer du tout. Mais il crut „ pouvoir oppoſer à ces raiſons d'autres raiſons encore plus „ fortes." Le cas étoit aſſez épineux, d'un côté il y avoit quelque fondement à l'avis de ceux qui s'oppoſoient au deſſein de Mr. Jurieu. Mais de l'autre ce Théologien auroit peut-être laiſſé lieu au ſoupçon, que les Erreurs Sociniennes ſont difficiles à réfuter. Quoi qu'il en ſoit, il me ſemble que Mr. Jurieu ne prit pas le vrai tour qu'il falloit pour réuſſir dans ſon deſſein. Il auroit dû à mon avis s'attacher principalement à bien expoſer les Dogmes des Sociniens, & à les combattre par les raiſons les mieux choiſies & les plus fortes. Mais au-lieu de cela, il s'amuſa à caractériſer ceux qu'il ſoupçonnoit de favoriſer le Socinianiſme, & à combattre la Tolérance, car c'eſt ce qui tient le plus de place dans ſon *Tableau du Socinianiſme.* Par-là il s'expoſa à des Repliques deſagréables, & ſon Ouvrage qu'il auroit pu rendre très-utile, ne produiſit que peu ou point de fruit, & ne ſervit qu'à lui attirer des querelles. Outre M M. Jaquelot & Huët qui écrivirent contre lui (124) il parut deux autres petites Piéces fort vives, l'une intitulée: *Lettre d'un Intolérant à un Théologien Intolérant auſſi*, chez Irenopole 1690. Le titre de cette Lettre indique aſſez dequoi il eſt queſtion. Mr. Jurieu, comme je l'ai remarqué, au-lieu de dévoiler la fauſſeté du Socinianiſme, qui devoit être ſon Objet, s'étoit engagé dans la diſpute ſur la Tolérance, queſtion incidente, tout au plus acceſſoire, dont l'Examen auroit pu ſervir de concluſion à ſon Ouvrage, pour déterminer juſqu'où elle doit raiſonnablement s'étendre par rapport aux Sociniens. L'autre Piéce qui parut, étoit de Mr. Le Clerc, & avoit pour titre. *Lettre à Mr. Jurieu ſur la maniére dont il traite* Epiſcopius *dans ſon Tableau du Socinianiſme.* Mr. Jurieu avoit dit dans ſa premiére Lettre. „ Les Ennemis de la Grace efficace & victorieuſe ſont diſci„ ples d'*Epiſcopius*, *le plus dangereux ennemi de la Religion Chré„ tienne*, & de ſes myſtéres, qui ait paru dans notre ſiécle. „ Socin s'avance à leur ruine par une voie plus droite. Mais „ *Epiſcopius* y va par une voie plus ſûre. Il avouë, il établit „ même quelquefois les myſtéres de l'Egliſe, comme il lui „ ſemble bon, & toujours aſſez foiblement, & enſuite il rui„ ne tout ce qu'il paroiſſoit avoir édifié, en prouvant que „ *ces myſtéres*, que la Raiſon ne comprend pas, *ne ſont pas „ néceſſaires au ſalut*, & qu'on peut être ſauvé ſans les croire, „ & que les Sociniens ne ſont pas Hérétiques. Son audace „ va même à poſer ſans détour le dogme de la Trinité au „ même rang, que le faux myſtére de la Tranſubſtantiation, „ entre les Cauſes de l'Incrédulité des Juifs, qu'on doit lever „ & ôter de devant eux. Il n'y a donc pas un plus *déterminé* „ & plus *dangereux Socinien* qu'Epiſcopius". Trop plein de ſon objet, Mr. Jurieu n'étoit pas aſſez circonſpect, & voyoit cet Objet par-tout, car il eſt certain qu'il y a dans ce paſſage, parmi des choſes vraies, pluſieurs mépriſes groſſiéres, & beaucoup trop de feu. I. Mr. Jurieu a très-grand tort de nommer Epiſcopius *le plus dangereux ennemi de la Religion Chrétienne.* La prévention ſeule l'a empêché de rendre juſtice à ce que ce célébre Théologien a fait pour la défenſe du Chriſtianiſme, ſurtout contre les Juifs (125), qui eſt peut-être un des meilleurs morceaux que nous ayons ſur cette matiére. II. Epiſcopius n'étoit point Socinien. Je ne conçois pas comment Mr. Jurieu a pu donner ſi fort à gauche. On pourroit peut-être ſoupçonner ce Théologien d'avoir panché vers l'Arianiſme, quoiqu'il ne ſe déclare pas même Arien (126). III. Quand il met le dogme de la Trinité parmi les Cauſes de l'Incrédulité des Juifs, ce n'eſt qu'avec des reſtrictions, qui font voir qu'il ne le compare nullement en tout avec la Tranſubſtantion (127). Tout ce qu'il y a de vrai dans ce que Mr. Jurieu dit d'Epiſcopius, c'eſt ce qui regarde *la néceſſité du Dogme de la Trinité au Salut.* Sur cette queſtion Mr. Jurieu auroit pu prendre un tout autre tour qu'il n'a fait. Il auroit dû, ſelon moi, en rendant juſtice au mérite réel d'Epiſcopius, faire voir, que le Dogme de la Trinité, étant révélé ſi clairement dans l'Ecriture, comme le Théologien Remontrant le prouve lui-même, c'eſt manquer au reſpect dû à l'Ecriture, que de ne pas le croire; que ce Dogme a une ſi grande liaiſon avec toutes les parties de la Religion Chrétienne & avec ſon Culte, qu'en laiſſant ce Dogme au rang des opinions indifférentes, on s'expoſe à des Conſéquences fâcheuſes. Il auroit pu faire voir que ce ſentiment d'Epiſcopius favoriſe les progrès du Socinianiſme, en faiſant enviſager le myſtére de la Trinité comme peu important. Mais c'étoit trop prêter le flanc, que de qualifier Epiſcopius de *dangereux ennemi de la Religion Chrétienne*, & de mettre au nombre des Sociniens, un homme qui prouve que Jéſus-Chriſt a exiſté avant que de naître de la Vierge Marie *.

(122) Lettre du 16/26 Juillet 1690.

(123) Du 5 1691.

(124) Voy. le Texte de l'Article, & la Lettre de Mr. Bayle à M Conſtant Tom. I. p. 325. 326. & note (4)

(125) *Inſtit. Theol.* Lib. III. Sect. 4. *De Meſſia.*

(126) Ibid. Lib. IV. Sect. II. *De Deo* Cap. 32-35.

(127) *Centio 2 de Cauſis Incredulitatis Judæorum.* Inſtit. Theol. p. 437.

* On peut voir ce qu'a dit de la Lettre de Mr. Le Clerc pour la juſtification d'Epiſcopius, Mr. Bayle Art. EPISCOPIUS (SIMON) Rem. [H]. Il n'a pas manqué une ſi belle occaſion de draper Mr. Jurieu, qui eut certainement tort dans cette occaſion.

trop à fon feu, pouffa les foupçons trop loin, & que fon zéle fut inconfidéré en quelques occafions. Pendant qu'il étoit aux mains de tous côtés contre le Socinianifme, & contre tout ce qui en avoit la plus légére apparence, il trouva un nouvel Adverfaire en la perfonne de Mr. de Beauval, frere de Mr. Bafnage, &, fi je ne me trompe, ce fut-là la fource des grandes querelles qu'il eut à effuyer dans la fuite [GG]. Le commencement de l'année 1691 vit éclôre fes demélés avec Mr. Bayle au fujet de l'*Avis aux Réfugiés* [HH]. Il fe mêla tant de perfonalités dans toute cette affaire, que je ne connois pas de

[GG] *Il trouva un nouvel Adverfaire en la perfonne de Mr. de Beauval .... & ce fut-là la fource des grandes querelles qu'il eut à effuyer dans la fuite.*] Comme tous ceux qui peuvent prendre intérêt à ces querelles font morts, je compte que la vérité n'offenfera perfonne, & que le Public ne fera pas fâché de voir plus clair qu'il n'a fait, dans tout cela.

On a cru jufques ici, fur la foi des Ecrits des Adverfaires de Mr. Jurieu, qu'une humeur chagrine, violente, & hargneufe, l'avoit mis aux mains avec tous ceux qui ont eu des démêlés avec lui, mais on s'eft trompé. Les Catholiques-Romains n'ont pas été fâchés de voir entiérement diffamé un homme, qui déconcerta leurs plus fiers & leurs plus habiles champions; les parens & les amis de ceux qui avoient eu des querelles avec lui, ont donné cours avec plaifir à ce qui étoit peu honorable à Mr. Jurieu; & divers Réformés, dont les Parens lui avoient peut-être de grandes obligations, ont adopté trop légérement, fur la foi de certaines gens, des fauffetés, fans faire réflexion que ce même homme fut en fon tems, non feulement un des premiers Savans, mais le plus illuftre Défenfeur de la Caufe Proteftante. Il eft bien vrai, que la maniére peut-être trop vive dont Mr. Jurieu repouffa les attaques de fes ennemis, contribua à aigrir les efprits, mais le mal venoit d'une autre fource.

Mr. de Beauval avoit fouhaitté d'obtenir la Charge d'Interpréte des Etats-Généraux; il s'adreffa à Mr. Jurieu pour le prier d'employer fon crédit en fa faveur, & toute la famille joignit fes follicitations à celles de Mr. de Beauval. Mr. Jurieu fit voir qu'il étoit engagé depuis longtems pour un autre, pour lequel S. A. S. Monfeigneur le Prince d'Orange avoit promis de s'intéreffer. Cet autre étoit Mr. Rou, & il étoit vrai que Mr. Jurieu avoit agi pour lui depuis longtems, j'en trouve une preuve dans une Lettre de Mr. Bayle (128). „ J'appris hier „ avec bien du plaifir, *dit-il à Mr. Rou*, que Son Alteffe a „ donné tout de nouveau fa parole à Mr. Jurieu pour vous". Mr. Rou obtint effectivement cette Charge au commencement de l'année 1689 (129). Mr. de Beauval & fa famille furent piqués contre Mr. Jurieu, c'eft au Lecteur à décider, fi c'étoit avec raifon. Dès la même année Mr. de Beauval eut la principale part à la Lettre qui parut contre Mr. Jurieu fur les petits Prophêtes du Dauphiné. L'année fuivante arriva l'affaire de Mr. de la Confeillere. Deux Lettres différentes de Hambourg, écrites en ce tems-là, marquent pofitivement que Mr. de la Confeillere fut follicité par Mr. Bafnage, frere de Mr. de Beauval de venir attaquer Mr. Jurieu. „ Il y a même des per„ fonnes de Rotterdam, *écrit Mr. Tomming* (130) qui luy ont „ confeillé de s'y tranfporter inceffamment, & de porter luy„ mefme dans le Confiftoire les plaintes qu'il a contre vous „ ...... à ce que je puis juger il y a des gens à Rotterdam, & „ mefme de ceux qui vous touchent de bien près (131) qui „ prendront fon parti contre vous". En 1691 commença la querelle de Mr. Jurieu contre Mr. Bayle au fujet de l'*Avis aux Réfugiés*, où Mr. de Beauval entra fort avant. Ce fut la même année, comme on le verra dans la fuite, que Mr. Bafnage de Flottemanville, coufin de Meffieurs Bafnage & de Beauval, commença à attaquer Mr. Jurieu dans les Synodes, conjointement avec Mr. Elie Saurin, dont on fit le Tenant de la difpute. Qui ne voit en tout cela une efpéce de Ligue? on eft mécontent de Mr. Jurieu, on lui fufcite coup fur coup des affaires chagrinantes. Je puis me tromper, mais il me femble voir affez clairement, que le refus de s'intéreffer pour Mr. de Beauval, & la raifon fecrette indiquée à la citat. (131) ont été les premiéres, finon les feules fources des difputes que Mr. Jurieu eut à foutenir dans la fuite. Je reviens aux différends particuliers avec Mr. de Beauval. Piqué contre Mr. Jurieu, il ne fe borna pas à fa Lettre contre les petits Prophêtes, il lâcha ici & là quelques traits contre le Théologien dans fon *Hiftoire des Ouvrages des Savans*. Il fe montra plus à découvert, en donnant l'Extrait des *Avertiffemens de Mr. de Meaux contre Mr. Jurieu* (132). Mr. Jurieu en fut irrité, & publia une petite brochure de 8 pages in-4. intitulée, *Avis de l'Auteur des Lettres Paftorales à Mr. de Beauval, Auteur de l'Hiftoire des Ouvrages des Savans.* Cette Piéce, où il y avoit bien des vérités, mais un peu trop vive & trop pleine de hauteur, fut le fignal d'une guerre déclarée, où l'on peut dire que les deux Parties ne gardérent aucun ménagement, mais il régne furtout dans les Ecrits de Mr. de Beauval, une malignité, & un acharnement à déchirer fon Antagonifte, qui ont quelque chofe de révoltant. Il oppofa à l'*Avis* de Mr. Jurieu, *Réponfe de l'Auteur des Ouvrages des Savans à l'Avis de Mr. Jurieu Auteur des Lettres Paftorales.* 1690 in-12. Mr. Jurieu le releva dans la fixiéme Lettre du *Tableau du Socinianifme*, & Mr. de Beauval repliqua dans fon journal (133). Peu fatisfait de foutenir la guerre défenfive, il voulut la faire offenfivement. Bien fûr d'être fecondé, il fit préfenter au Synode affemblé à Leide en 1691 une Dénonciation de la doctrine de Mr. Jurieu, à laquelle on n'eut point d'égard, parce qu'elle étoit anonyme, mais qui donna lieu à d'autres d'ouvrir la fcéne, comme on le verra dans la fuite. Mr. Jurieu ayant publié deux *Apologies*, l'une pour défendre fa conduite, & l'autre pour juftifier fa Doctrine, Mr. de Beauval revint à la charge par l'*Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu, pour fervir de Réponfe à un Libelle, intitulé, feconde Apologie de Mr. Jurieu.* Lorfque Mr. Jurieu fut aux prifes avec Mr. Bayle au fujet de l'*Avis aux Réfugiés*, il accufa Mr. de Beauval d'y avoir eu part, & comme on l'avoit animé par des fatires violentes, il ne fut pas toujours affez en garde, imprimant les foupçons, fouvent affez bien fondés, qu'il avoit, mais fur lefquels il n'étoit pas difficile à un Avocat Normand de lui faire voir bien du pays, comme cela ne manqua pas d'arriver. Mr. de Beauval publia une *Lettre fur les Différends de MM. Jurieu & Bayle.* Son Antagonifte y oppofa un *Apologie*, qui fut combattue par une *Réponfe à l'Apologie de Mr. Jurieu.* Ce Théologien ayant repris fes Lettres Paftorales, après une longue maladie, fit dans la vingt-deuxiéme une efpéce d'apologie contre les bruits defavantageux répandus par fes Ennemis; on l'attaqua par une Piéce très-virulente intitulée, *Lettre des Fidèles de France à Mr. Jurieu fur fa XXII Lettre Paftorale*, fignée *le Febvre.* On ne douta pas qu'elle ne partit de la plume de Mr. de Beauval, & effectivement on y trouve fon ftile coulant, & fon caractére fatirique. Mr. Jurieu ayant prononcé deux Sermons fur l'Amour du Prochain, où il parla de la Haine pour les ennemis de Dieu, Meffieurs Bayle & de Beauval l'attaquérent, & l'accuférent des chofes les plus odieufes. Le premier a rempli de cette difpute plus de cinq grandes pages in-folio dans fon *Dictionaire* (134), que peu de gens fe donnent je crois la peine de lire. Mr. de Beauval publia des *Confidérations fur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'Amour du Prochain, où l'on traite incidemment cette queftion curieufe, s'il faut haïr Mr. Jurieu?* Le titre feul indique affez le caractére de la Piéce. Mr. Jurieu y oppofa une *Apologie pour les Synodes & pour plufieurs honnêtes-gens, déchirez dans la derniére Satyre du Sr. de Beauval*, intitulée *Confidérations*, &c. Mr. de Beauval, animé de plus en plus, ne garda plus aucunes mefures, & répondit par une autre Piéce, qui a pour titre, *Mr. Jurieu convaincu de Calomnie & d'Impofture.* Les Puiffances indignées des excès aufquelles les chofes en venoient, firent fupprimer, comme des Libelles, les deux derniéres Piéces de Mr. de Beauval. Ce Savant continua néanmoins à porter des coups à Mr. Jurieu, quand il en trouvoit l'occafion dans fon Journal, ne ménageant pas même des perfonnes refpectables, avec qui il n'avoit aucun démêlé, pourvu qu'il frappât Mr. Jurieu. C'eft ce qui lui arriva à l'égard de Mr. de La Placette auquel il attribua (135) des vuës, que cet illuftre Théologien defavoua publiquement. Je finirai en difant, que Mr. de Beauval dans fa derniére maladie, fit donner des affurances de réconciliation à Mr. Jurieu.

[HH] *Le commencement de l'année 1691 vit éclôre fes démêlés avec Mr. Bayle au fujet de* l'Avis aux Réfugiés.] Je ne ferai point ici le détail des Ecrits publiés fur ce fujet, Mr. des Maizeaux a pris cette peine dans la Vie de Mr. Bayle, & on a depuis immortalifé les Satires de celui-ci, en les inférant dans les Volumes in-Folio de fes Oeuvres diverfes. Je me contenterai de faire quelques Remarques détachées.

I. C'eft que dans le tems de cette Difpute, il n'y avoit prefque perfonne qui doutât, que Mr. Bayle ne fût l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*. C'eft ce dont je trouve des preuves dans une multitude de Lettres, que j'ai entre les mains, écrites de divers lieux, & par différentes perfonnes. Voici un fait, qui m'a paru mériter d'être rapporté. Un homme de diftinction écrivoit de Londres du 26 Octobre 1691. „ Il y „ a ici un de mes plus anciens amis, nommé *Sufferle*, Pro„ cureur au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs Pro„ teftans, & des plus hommes de bien que j'aye jamais con„ nu. Il a étudié à la Campagne tous les Ecrits de Mr. Bay„ le & les vôtres, fur-tout fur l'*Avis aux Réfugiés* ...... il „ s'engage de convaincre qui que ce foit, qu'en bonne jufti„ ce on feroit condamner Mr. Bayle comme coupable, fans „ autres preuves, que celles qui font imprimées". J'ajouterai ici une Lettre que le Docteur Wellwood, Auteur de l'*Obfervateur*, écrivit à un de fes amis de Londres, fur ce qu'il avoit dit, qu'il connoiffoit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés* (136), elle pourra fervir d'éclairciffement à ce que rapporte Mr. Des Maizeaux dans l'endroit cité en marge. La Lettre eft en Anglois, je me contenterai d'en inférer la Traduction.

„ Monfieur,

„ J'ai reçu votre Lettre, & dans l'éloignement où je fuis „ de Londres, je ne puis y répondre auffi exactement que „ vous le fouhaittez, ou que l'exigeroit peut-être mon ami„ tié pour vous. Je n'entreprendrai pas d'entrer dans la „ difpute de deux auffi favans hommes, que le font Meffieurs „ Jurieu & Bayle; je ne vous dirai pas non plus mon fenti„ ment fur la queftion, fi Mr. Bayle eft coupable ou non. „ A l'égard de ce que vous me dites de cet Ecrit imprimé, „ cela ne me regarde point (137). Mais pour en agir avec „ vous auffi franchement que certaines raifons me le permet„ tent, je vous dirai ce qu'on m'écrivit de Paris fur le fujet „ de l'*Avis aux Réfugiés*, dès qu'il y eut paru. La perfonne „ qui m'écrivoit, me marqua qu'il avoit été *compofé par ordre de la Cour de France*, & m'en donna des preuves qui „ approchoient de la Démonftration, & en même tems m'allégua des raifons probables de croire que c'étoit l'ouvrage „ d'un certain Homme de France, que je connoiffois. A la

(128) Lettre à Mr. Rou du 14 Juill. 1682.

(129) Voy. la Lettre de Mr Bayle à Mr. Rou du 24 Févr. 1689.

(130) Homme de diftinction à Hambourg, & apparenté à des familles confidérables de Rotterdam en ce tems-là.

(131) Mr. Bafnage étoit beau-frere de Mr. Jurieu. La méfintelligence entre ces Meffieurs venoit non feulement de ce qui regardoit Mr. de Beauval, mais d'une autre caufe connue encore de bien des perfonnes, & qui fait honneur à Mr. Jurieu.

(132) *Hift. des Ouvrages des Savans* Mai 1690 Art. 13.

(133) Ibid. *Juillet* 1690 p. 502.

(134) Art. ZUERIUS BOXHORNIUS (MARC) Rem. [F].

(135) *Hift. des Ouvrages des Savans.* Janv. 1694. p. 218.

(136) Voy. *Vie de Bayle* p. LXIII.

(137) Il fe cachoit d'être Auteur de l'*Obfervateur*.

de lecture plus ennuyeuse & plus dégoutante que celle des Piéces qu'on écrivit de part & d'autre. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les personnes desintéressées blâmérent la maniére injurieuse dont Messieurs Bayle & de Beauval traitoient Mr. Jurieu dans leurs Ecrits contre lui [*II*]. Ils firent grand bruit d'un différend que Mr. Jurieu eut en 1691 avec Mr. le Gendre, Pasteur de Rouën avant la Révocation de l'Edit de Nantes, & ils ont débité des faussetés sur l'accommodement fait entre ces deux Messieurs [*KK*]. Ce fut cette même année que commença la fameuse querelle entre Mr. Jurieu & Mr. Elie Saurin

„ vérité je n'approfondis pas davantage la chose, supposant que ce que mon ami m'avoit mandé étoit avéré. Quelques mois après, je vis que Mr. Jurieu étoit persuadé, „ aussi bien que mon ami de Paris, que ce Livre avoit été „ écrit par ordre de la Cour de France, mais en même tems, „ qu'aulieu de celui que mon ami soupçonnoit d'en être „ l'auteur, Mr. Jurieu prétendoit que c'étoit Mr. Bayle; si „ cela est ou non, c'est à Mr. Bayle à se justifier, ce n'est „ pas mon affaire. Tout ce que je croi de bien certain, c'est „ que la chose a été concertée à Paris; mais qui est l'Auteur „ du Livre, c'est ce qui est en question. Je ne pense pas „ qu'il soit nécessaire de m'étendre davantage là-dessus, voulant bien attribuer quelques expressions dures de votre Lettre à votre amitié pour Mr. Bayle, & non à aucun chagrin contre moi. Je suis &c.

„ Lanhydrah en Cornouaille
„ le 23 Juillet 1691.

Si l'on compare cette Lettre avec ce qu'on nous a appris il n'y a pas longtems (138), d'une certaine négociation de Mr. Bayle avec le P. de la Chaise, on s'appercevra sans peine, qu'on y découvre de nouvelles preuves, que Mr. Bayle est véritablement Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*. Je n'en dirai pas davantage ici, parce que j'en ai parlé ailleurs (139), & je ne pense pas qu'il y ait presque personne aujourd'hui qui en doute. Qu'on juge par-là de la bonne-foi de ceux à qui Mr. Jurieu avoit à faire.

(138) Voy. *Bibl. German.* Tom. XLVII. p. 132. 133.

(139) Art. BAYLE (PIERRE) Rem. [GG) ADD. DU TRAD.

II. Mr. Des-Maizeaux parle (140) d'un *Factum*, qui parut sur ce sujet contre Mr. Bayle, auquel celui-ci ne jugea pas à propos de répondre, & qu'il affecta de mépriser. Il avoit sans doute ses raisons. Les Lecteurs en jugeront par l'histoire de cette Piéce, que je trouve dans quelques Lettres, que j'ai entre les mains, & qui sont d'une personne de Londres. „ Un de mes Amis de Paris, qui a veu partie „ de vos Ecrits contre Mr. Bayle & partie des siens, m'a fait „ sçavoir qu'il y est perdu de réputation parmy les nouveaux „ Convertis, comme on les y appelle, & même parmy les „ Papistes sincéres, qui sont persuadez qu'il est malhonnête-homme, lorsqu'il nie d'être l'Autheur de l'Avis aux Réfugiez, ou du moins qu'il est le Confident de l'Autheur, & „ l'Autheur de la Préface. Et on y croit qu'en justice il y „ a des preuves suffisamment pour le convaincre de ce fait. „ Sur quoy cet ami, qui est homme de Palais, travaille à faire „ un Abregé des Ecrits imprimez qu'il a veus, pour en tirer des preuves contre Mr. Bayle. Il m'envoyera peu à „ peu par la Poste les feuilles de son Ecrit.... Je vous envoyerai les mêmes feuilles manuscrites, afin que vous les „ donniez à un Imprimeur, si vous le jugez à propos. Je „ vous envoye par voye d'Amy environ le tiers du *Factum* „ de Paris..... Je l'ay communiqué seulement à un honnête & habile homme de Paris, de mes amis, c'est Mr. le „ Coq Conseiller, qui l'a trouvé bon, & m'a dit que sur ces „ présomptions, en fait de crime on condamne un homme...... Je croy que vous ferez bien de faire lire l'Ouvrage à Mr. Muysson, & à Mr. de Beringhen, Conseillers „ au Parlement de Paris, ou à quelque autre de vos amis, „ qui entende les matiéres du Palais. Le *Factum* de Paris „ persuadera un chacun, qui voudra lire, & qui ne sera „ point préoccupé. Je l'ay à présent tout entier..... on y „ examine toutes les défenses de Mr. Bayle, & on y répond „ méthodiquement, suivant les formes du Palais. Mr. le Coq „ est fort content de cet Ouvrage..... dans lequel les présomptions sont plus fortes, que si deux hommes déposoient „ qu'ils ont vu Mr. Bayle composer l'Avis aux Réfugiez, „ parce qu'il est plus possible de trouver deux faux témoins, „ que de voir tant de présomptions se rencontrer uniquement contre un même homme...... Ceux qui le liront, „ auront sujet d'être contens qu'on ait débarassé les deux „ principales questions (sçavoir ce qui regardoit l'Avis, & „ le Projet de Paix) de tant d'autres questions inutiles à la „ preuve de ces deux accusations. Je suis persuadé que si Mr. Bayle y veut répondre, il sera plus embarrassé qu'il „ n'a encore été, & aussy Mr. Minutoli, dont on a tant „ fait valoir la Lettre, qui ne sert de rien devant des Juges „ exacts". Il y a de l'apparence que Mr. Bayle ne répondit point à cette Piéce, parce qu'il n'auroit pu se jetter à droite & à gauche, & s'accrocher à mille incidens, auxquels la trop grande vivacité de Mr. Jurieu donnoit occasion. Ici il auroit fallu répondre à un homme, qui étoit de sang-froid, qui saisissoit le point de la question, qui discutoit les Preuves & les Réponses; cela étoit moins aisé que de déclamer contre Mr. Jurieu, de le timpaniser, en copiant ensuite dans le Dictionnaire toutes les satires publiées contre lui, qui sont un sujet d'ennui pour tous les Lecteurs sensés. Je ne parlerai point de la *Réponse* que Mr. Jurieu fit *à l'Avis aux Réfugiés*, cette Piéce est connue de tous ceux qui sont au fait de l'Histoire de ce différend: Elle est intitulée: *Examen d'un Libelle contre la Religion & contre l'Estat, intitulé, Avis important aux Réfugiés.* La Haye 1691. Mr. Jurieu fit plusieurs autres petits Ecrits dans le cours de cette quérelle, dont il seroit ennuyeux de faire le détail.

(140) Vie de Bayle p. 62.

[*II*] *Les personnes desintéressées blamérent la maniére injurieuse dont Messieurs Bayle & de Beauval traitoient Mr. Jurieu dans leurs Ecrits contre lui.*] Je donnerai pour Commentaire de mon texte l'Extrait d'une Lettre d'un homme de mérite de Londres; qui est accompagnée d'un Billet de Mr. Abbadie. „ Il (Mr. La Mothe) a fait l'éloge du mérite de votre personne & de vos Ouvrages d'une maniére aussi forte que ce „ que Mr. Benoit, Mr. de la Placette, & autres ont fait. Il „ s'étonne seulement que vous daigniez prendre encore feu „ contre ceux qui écrivent contre vous sur certaines choses, „ qui ne méritent pas, dit-il, que vous en troubliez votre „ repos: Que s'il étoit en votre place il ne se mettroit nullement en peine de tels discours: Et il vous exhorte, comme étant fort votre Serviteur..... de ne vous plus inquiéter sur ces matiéres. Le Public vous rend justice; outre „ que vous avez pour vous (par exemple en l'affaire du détestable Libelle, *Avis aux Réfugiés*) les Roys & les Reynes Protestants, les Principaux des Etats-Généraux, & du „ Magistrat de Rotterdam, tous les bons Réfugiez; & si „ quelques-uns, comme partie des Parisiens (j'excepte nommément Mr. le Coq) sont portez pour vos Ennemis, cela „ provient d'erreur dans le fait, car s'ils les croyoient Autheurs d'un tel Livre, ils ne pourroient que les regarder „ avec horreur. Si un Papiste en étoit l'Autheur, il se seroit déclaré depuis le temps, & il auroit raison de s'en „ glorifier, comme étant notre Ennemy découvert, quoyque dans le fonds on ayt fait voir son foible (comme sur „ l'Exposition de l'Evêque de Meaux) par tant de Réponses, qu'on a fait à ces deux méchants Livres. Chacun „ trouve que vos deux principaux Ennemis ont beaucoup „ d'esprit, qu'ils écrivent d'une maniére agréable, & que „ c'est dommage qu'ils employent leurs talens à vous dépeindre dans plusieurs de leurs Ouvrages tout autre que vous „ n'êtes. On dit d'eux, que s'ils étoient aussi bons Réfugiez, & aussi Ennemis de la Cour de France, qu'ils sont „ habiles en l'art d'écrire, ils n'attaqueroient pas si souvent „ un ancien Théologien, qui a si bien écrit contre les Arnauds, les Pelissons, les Condoms, les Maimbourgs, les „ Nicoles, les Sociniens; & les Libertins, & qui a consolé „ une infinité de Fidéles depuis la persécution. Ils vous imiteroient en employant leurs plumes contre les mêmes Ennemis ...... Comme Mr. Abbadie étoit présent à l'entretien que j'eus avant-hier (141) sur votre sujet avec Mr. de „ la Mothe, je viens de luy envoyer la Lettre que je vous „ écris, afin qu'il voye si j'ai mis quelque chose qui ne soit „ pas conforme à ce qui fut dit à votre louange. Il a fait „ sa réponse sur mon Billet, je vous envoye le morceau qui „ vous regarde particuliérement, où vous verrez ses sentimens „ à votre égard". Voici ce que porte le Billet de Mr. Abbadie. „ Je croy que rien n'est plus véritable ni plus judicieux, que ce que vous dites à Mr. Jurieu. Il auroit moins „ d'ennemis s'il avoit moins de mérite, & s'il étoit moins „ bien intentionné. C'est un grand-homme, dont je crois „ devoir révérer jusqu'aux défauts, tandis que je le verray „ s'intéresser si chaudement pour le Parti, & défendre avec „ tant de succès notre Cause, qui est celle de Dieu. En un „ mot je suis parfaitement de votre avis là-dessus. Pardonnez s'il vous plait ce griffonnage; & me croyez tout à vous

(141) Cette Lettre est datée du 17 Août 1694.

ABBADIE.

[*KK*] *Ils ont débité des faussetés sur l'accommodement fait entre ces Messieurs.*] Je n'aurois pas seulement parlé de cette affaire, si je n'avois été frappé de la mauvaise foi de Messieurs de Beauval & Bayle sur ce sujet, démontrée par des Piéces autentiques, & si Mr. Des-Maizeaux n'avoit répété les mêmes choses après eux, s'appuyant du témoignage de Mr. de Beauval, dont il nous cite les Satires comme des Mémoires d'une fidélité incontestable (142). Ces Messieurs disent que Mr. Jurieu avoit accusé Mr. le Gendre d'être ennemi secret de l'Etat, & que ce dernier déclara qu'il tenoit Mr. Jurieu pour un Calomniateur, & pour un mal-honnête homme, qu'il le poussa, & qu'enfin Mr. Jurieu fut *obligé d'acquiescer honteusement, & que son accusation fut lacerée en sa présence & de son consentement* (143). Il s'agit donc de la maniére dont cette affaire fut terminée, quelle qu'en fut la cause & le sujet. Selon MM. Bayle, de Beauval, & Des-Maizeaux, ce fut de la maniére la plus humiliante & la plus propre à couvrir Mr. Jurieu de confusion. Je ne m'étonne pas que les deux premiers l'ayent dit, mais je ne conçois pas que Mr. Des-Maizeaux ait pu le répéter, ayant pu examiner ce que Mr. Jurieu opposa aux Calomnies de ses Ennemis. Ce Théologien inséra dans son *Apologie pour les Synodes &c.* les Piéces dont j'ai les Originaux entre les mains; je les donnerai ici, & je laisse aux Lecteurs à décider, s'il y a la moindre trace de quelque chose qui soit plus au desavantage de Mr. Jurieu, qu'à celui de Mr. le Gendre.

(142) Vie de Bayle p. 66. Rem. [Q].

(143) Voy. Lettre de Bayle à Mr. Constant du 8 Octobre 1691.

Certificat du Consistoire de Rotterdam du 30 May 1694.

„ Monsieur Jurieu, l'un des Pasteurs de cette Eglise, a „ représenté, que de vive voix & par écrit on répandoit des bruits

rin Pasteur d'Utrecht. Quelque embrouillée qu'ait été cette affaire il est néanmoins certain que Mr. Saurin fut proprement l'aggresseur. Presque tout le monde prit parti dans cette fameuse querelle, plusieurs personnes judicieuses tachérent d'en arrêter le cours, les Synodes firent divers Actes pour y réussir, mais vainement; comme en général Mr. Saurin n'y eut pas le dessus, il prit enfin le parti d'attaquer son Adversaire par écrit, vers la fin de l'année 1694, & publia l'*Examen de la Théologie de Mr. Jurieu: où l'on traite de plusieurs points très-importans de la Religion Chrétienne, comme du Principe de la Foi, de l'idée de l'Eglise, de la Justification, de l'efficace du Batême, de la Polygamie, de l'amour du Prochain &c. & où l'on fait voir que la Doctrine de Mr. Jurieu sur ces Articles, est non seulement contraire à celle des Eglises Réformées, mais aussi d'une dangereuse conséquence. Par Elie Saurin.* La Haye 1694 in-8. deux Volumes. Mr. Jurieu répondit à cet Ouvrage par sa *Défense de la Doctrine Universelle de l'Eglise, & particuliérement de Calvin & des Réformés, sur le Principe & le Fondement de la Foi, contre les imputations & les objections de Mr. Saurin.* Rotterdam 1695 in-12. Mr. Jurieu ne s'en tint pas-là, peu de tems avant le Synode, qui se tint à Arnhem au mois de Mai 1696, il publia un Imprimé en deux feuilles volantes sous le titre de *Suite de la Réponse de Mr. Jurieu. Idée des sentimens de Mr. Saurin sur les Mystéres de la Trinité & de l'Incarnation.* Quelques mois après on vit encore paroître, *La Religion du Latitudinaire, avec l'Apologie pour la Sainte Trinité, appellée l'Hérésie des trois Dieux &c.* Rotterdam 1696 in-12. Mr. Saurin se voyant si rudement poussé, répondit à ces divers Ouvrages: il opposa à la *Défense* &c. sa *Défense de la véritable Doctrine de l'Eglise Réformée sur le Principe de la Foi, contre le Livre de Mr. Jurieu, intitulé, Défense de la Doctrine Universelle de l'Eglise* &c. Utrecht 1697 in-8. Il répondit aux deux autres par sa *Justification de la Doctrine du Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Walonne d'Utrecht; contre deux Libelles de Mr. Jurieu. L'un intitulé, Idée des Sentimens de Mr. Saurin* &c. *& l'autre la Religion du Latitudinaire.* Utrecht 1697 in-8; il ajoûta ensuite un troisiéme Ouvrage sous le titre de *Suite de la Justification de la Doctrine du Sieur Elie Saurin* &c. On trouvera ci-dessous des particularités sur tous ces divers Ouvrages [*LL*]. Les diverses dates de ces Livres font voir que les Disputes entre Mr. Jurieu & ses

„ bruits fort contraires à la vérité, touchant sa réconciliation avec Mr. le Gendre, Pasteur Pensionnaire en cette Ville, faite au mois de Septembre 1691. En même temps ledit Sieur Jurieu a demandé à Mr. Pielat (144) là-présent, qu'il lui plût dire ce qu'il en savoit, comme ayant été présent à ladite réconciliation. Sur quoi Mr. Pielat a répondu, qu'il se souvenoit fort bien, qu'après le Synode de Naerden, Messieurs Satur, de la Mothe & lui s'exhortérent mutuellement à réconcilier Mr. Jurieu & Mr. le Gendre: qu'icelui Mr. Pielat obtint du Consistoire, que les *Papiers respectifs* dudit démêlé, tant *de Mr. Jurieu* que *de Mr. le Gendre*, lui seroient délivrez; qu'il vint chez Mr. Jurieu avec Mr. Ferrand, chargé desdits Papiers, qu'il y trouva MM. Satur, la Mothe, & le Gendre, que la réconciliation se fit par des civilitez mutuelles; que Mr. le Gendre avoit demandé à Mr. Jurieu son amitié, & que Mr. Jurieu fit excuse à Mr. le Gendre, de ce qu'à cause de sa maladie il n'avoit pu se trouver en un lieu tiers, & qu'il lui demandoit aussi son amitié; & qu'icelui Sr. Pielat n'a pas ouï qu'il fut alors parlé ni de satisfaction, ni de retractation, ni de réparation. Après quoi Mr. Ferrand, Sécretaire du Consistoire, jetta au feu *les papiers de tous les deux.*

(144) Collégue de Mr. Jurieu, qui conjointement avec MM. Satur & La Mothe Ministres à Londres, avoit reconcilié MM. Jurieu & le Gendre.

(*Signé*) ABRAHAM DE ROCHEFORT,
Sécretaire du Consistoire.

Certificat de Messieurs Satur & de la Mothe.

„ Ayant été requis de rendre témoignage de ce qui s'est passé dans la réconciliation, qui fut faite par notre entremise, au mois de Septembre 1691, dans la Ville de Rotterdam, entre Mr. Jurieu & Mr. le Gendre, Ministres: Nous déclarons que durant notre séjour à Rotterdam en ce tems-là, ayant parlé à l'un & à l'autre de ces Messieurs sur le sujet d'une si bonne œuvre, nous les trouvâmes dans des dispositions telles que nous les pouvions souhaitter. Que Mr. Jurieu étant malade, nous priâmes Mr. le Gendre d'aller chez lui, ce qu'il fit avec beaucoup d'honnêteté. Que Mr. Pielat Ministre, & un de Messieurs les Anciens de l'Eglise Françoise de Rotterdam, à qui nous avions aussi parlé pour la même affaire, se rendirent pareillement dans la maison de Mr. Jurieu; & que là, sans entrer dans aucune discussion particuliére des sujets de plainte qu'il y avoit entre Mr. Jurieu & Mr. le Gendre, ce que nous ne crûmes pas devoir faire, mais leur représentant seulement en général la douleur qu'on avoit des démêlez qui étoient entre eux, & l'édification qu'on auroit de les voir finir, nous les portâmes à s'embrasser fraternellement, ce qu'ils firent. Fait à Londres le 15 May 1694.

(*Signé*) SATUR, Ministre. LA MOTHE, Ministre.

„ Les Ecrits faits par Mr. Jurieu & Mr. le Gendre, dans le cours de leurs différends, furent aussi déchirez en notre présence".

Je défie l'homme du monde le plus pénétrant de découvrir dans ces Piéces, la moindre trace de ce que Messieurs Bayle & de Beauval ont publié. Ce qui prouve surtout la mauvaise foi du dernier, c'est qu'après avoir parlé de l'accommodement, comme d'une chose qui s'étoit faite avec des circonstances honteuses pour Mr. Jurieu, il prend tout d'un coup un autre tour (145), pour tâcher d'anéantir la force des Certificats rapportés ci-dessus. Il ne s'agit plus de l'accommodement, mais du sujet de la querelle, & *Mr. Jurieu transige d'affaires d'Etat, comme de ses querelles privées.* Voici ce qu'on pensoit à Londres de ce nouveau tour de Mr. de Beauval. „ On se moque lorsqu'on la tourne en affaire d'Etat, dont Mr. *Jurieu transige.* Cela divertit, mais au fond il ne s'agissoit pas de cela dans l'accommodement .... on voit assez que Mr. de Beauval ne la reléve à présent, que pour vous chagriner de nouveau, afin de vous obliger d'écrire encore contre luy". Quel qu'eût été le sujet du différend, Mr. de Beauval avoit avancé que Mr. Jurieu avoit été obligé à des satisfactions, & à des réparations honteuses; ce qu'il avoit écrit contre Mr. le Gendre avoit été ignominieusement laceré, c'est ce que démentent les Certificats; il n'y eut rien de pareil à ce que disent MM. Bayle & de Beauval, les Ecrits des deux Parties furent déchirés & brûlés. Qu'on juge encore par-là du fond qu'il y a à faire sur ce que débitent ces Messieurs.

(145) Mr. Jurieu convaincu de Calomnie &c. p. 41.

[*LL*] *On trouvera ci-dessous des particularités sur tous ces divers Ouvrages.*] Je remarquerai d'abord, qu'il y a un grand nombre de choses personnelles, dictées de part & d'autre par la passion, dont le retranchement réduiroit les Ouvrages de ces Messieurs à la moitié ou au tiers. Une autre observation qu'il y a à faire, c'est qu'il y a d'excellentes choses dans ceux de l'un & de l'autre, & qu'il est très-facheux que deux aussi savans hommes se soient acharnés l'un contre l'autre, & ayent cherché à s'attribuer réciproquement toutes les Hérésies du monde: c'est ce que pensérent en leur tems les plus habiles gens. Voici ce que disoit à Mr. Saurin sur son *Examen de la Théologie de Mr. Jurieu*, Mr. de la Placette, dans une Lettre du 20 Mars 1696 (146). „ Les sentimens d'estime & de respect que j'avois pour vous, n'étoient rien au prix de ceux que la lecture de votre excellent Ouvrage m'a inspirez. Je fus assez heureux pour le recevoir dès qu'il parut, je le lus d'abord avec avidité; & je l'admirai depuis le commencement jusqu'à la fin. Surtout, Monsieur, je fus charmé de la premiére Partie, qui éclaircit si bien l'analyse de notre Foi, que j'étudie & que je médite depuis près de vingt ans, & sur laquelle je n'avois rien vu avant votre Ouvrage qui me satisfit". Voici ce qu'écrivoit à Mr. Jurieu sur son premier Ouvrage, le célébre Mr. de Beausobre de Berlin, dans une Lettre du 29 Février 1696. „ J'ay receu par Monsieur Gautier un Exemplaire de vostre Livre contre Mr. Saurin. Je l'ay lu comme tous vos autres Ouvrages avec beaucoup de plaisir & d'utilité ..... J'ay pourtant du regret de vous voir obligé à prendre la plume pour vous deffendre contre nos propres Fréres, & il me semble qu'il étoit bien juste, ou de vous laisser en repos, ou de ne vous engager pas à consumer ce qui vous reste de loisir & de santé dans une espéce de guerre intestine. Nous attendons la seconde partie de vostre Réponse, & nous souhaittons après cela qu'on n'aille jamais vous troubler par de semblables Ecrits. Il vous reste encore assez de force par la grace de Dieu, pour travailler à d'excellents Ouvrages, qui seroient d'une plus grande utilité; & il paroît par ce dernier Livre que vous n'avez rien perdu de cette noble vivacité qui anime tout ce que vous dites, & qui rend vos Ecrits aussi agréables, qu'ils sont utiles". Mr. Abbadie parle à Mr. Jurieu dans une même Lettre des deux Ouvrages, & l'on verra qu'il rendoit également justice à Mr. Saurin, & qu'il ne craignoit pas de s'en expliquer à Mr. Jurieu lui-même. La Lettre est datée de Londres du 22 Septembre 1696. „ J'ay receu avec une extrême reconnoissance l'Exemplaire de votre dernier Ouvrage (*la Religion du Latitudinaire*). Il est digne de vous, c'est tout dire. J'avois déja lu avec la derniére admiration la premiére partie de votre Réponse à Mr. Saurin. Je ne suis pas de votre sentiment en tout à l'égard de ce dernier ..... car je vous assure que j'estime extrêmement ses talens, & que je luy trouve une force d'esprit qui n'est pas commune, & avec cela une grande netteté & une expression tout-à-fait heureuse; je le crois en un mot le plus redoutable de vos Adversaires, mais cela n'ôte rien assurément ni de la bonté de votre Cause, ni aux véritables avantages que vous avez sur luy. Car je vous assure que je ne prétens nullement vous flater ni déguiser mes sentimens, quand je dis que vous le battez en ruine, & que difficilement pourra-t-il revenir delà. Ainsi vous pouvez

„ dire

(146) Voy. La Vie & [illegible] le [illegible] son Traité de l'amour du Prochain. Amst. 1704.

ſes Antagoniſtes durérent pluſieurs années; il s'y mêla beaucoup de paſſion & de partialité de part & d'autre, les Adverſaires de Mr. Jurieu ne l'épargnérent point, & lui de ſon côté ne les ménagea nullement, & ne ſe renferma pas toujours dans les juſtes bornes de modération qu'il auroit dû ſe preſcrire. Vers le tems qu'on parla de traiter de la Paix avec la France, qui fut concluë à Ryswyk en 1697 Mr. Jurieu travailla fortement auprès de toutes les Puiſſances Proteſtantes, pour les engager à prendre à cœur les intérêts des Réformes de France: ſes ſoins & ceux de quantité d'autres perſonnes n'eurent pas tout le ſuccès déſiré. En 1698 il publia à la ſollicitation de diverſes perſonnes une *Rélation de tout ce qui s'eſt fait dans les Affaires de la Religion Réformée & pour ſes intérêts depuis le commencement des Négociations de la Paix de Ryswyk*, Rotterdam, in-4. diviſée en quatre Parties. Malgré ſon âge & ſes infirmités Mr. Jurieu ne pouvoit demeurer oiſif; en 1699 il donna ſon *Traité Hiſtorique contenant le Jugement d'un Proteſtant ſur la Théologie Myſtique, ſur le Quiétiſme, & ſur les Démêlés de l'Evêque de Meaux avec l'Archevêque de Cambrai* &c. 1699 in-12. [*MM*]. L'année ſuivante parut *La Pratique de la Dévotion*, ou

„ dire à mon avis comme Alexandre, j'ay trouvé un ennemi „ digne de moy: mais comme luy vous ne le direz qu'après „ la victoire, car en vérité je ne vois pas trop comment on „ pourroit vous la diſputer". On trouvera de nouvelles preuves de l'approbation qu'eurent les deux Ouvrages de Mr. Jurieu dans la Lettre ſuivante, datée de Londres du 12 Juin 1696. „ Je vous ay écrit deux fois touchant votre dernier „ Livre — *Latitudinaire*. Jamais ce mot n'avoit été plus fré„ quent qu'il l'eſt à préſent, depuis & parmy ceux qui ont leu cet „ Ouvrage. L'expreſſion même de Religion Latitudinaire en „ excite la curioſité. Mr. Le Vaſſeur diſoit hyer par rencon„ tre à Mr. Du Bourdieu & à moy, que l'Archevêque † de „ Cantorberi luy dit avanthyer, qu'il avoit preſque leu ce „ Livre entier avec plaiſir, nommément ce qui regarde l'E„ vêque d'Exceter (147). Si quelqu'un le traduiſoit en An„ glois, il deviendroit à la mode, & les Latitudinaires d'icy „ en ſeroient fâchez. Mr. le Vaſſeur, qui retourne en Pro„ vince chez l'Evêque de Salisbury où il paſſe la moitié de „ ſa vie, m'en a demandé un Exemplaire, pour le donner „ de ma part à cet Evêque .... un de vos meilleurs amis, „ qui l'a leu, & qui ne ſait pas encore à qui la grande Let„ tre (148) de la Préface a été écrite, m'a dit que vous vous „ pouviez paſſer de donner cette Lettre ennuyeuſe toute en„ tière au Public, pour faire connoître Mr. Saurin, & qu'il „ eſt aſſez bien connu par votre Traité de la Deffenſe de la „ Doctrine Univerſelle de l'Egliſe, qu'il regarde, & d'autres „ auſſi, comme un des meilleurs Ouvrages de ce ſiécle". Je finirai cette Remarque par une Lettre qu'écrivit à Mr. Jurieu l'Evêque d'Exceter, où l'on verra le cas que ce Prélat faiſoit de notre Théologien, & ce qu'il penſoit ſur les matiéres agitées en ce tems-là.

† C'étoit le Docteur Tenison.

(147) Voy. *Religion du Latitud.* Part. III. Ch. VI.

(148) Cette Lettre eſt de Mr. Saurin.

„ Monſieur,

„ Il y a longtems que cette force de raiſon, qui regne par„ tout dans vos Ecrits, vous a attiré l'eſtime de tous les „ hommes ſavans. Vos Ouvrages contre les Corruptions de „ l'Egliſe Romaine vous ont acquis à bon droit la réputa„ tion que vous avez parmi les Réformez, & le Livre que „ vous avez écrit contre les Latitudinaires juſtifie non ſeule„ ment vos prétentions envers tous ceux qui s'intéreſſent „ tant ſoit peu dans la Défenſe de la véritable Religion, mais „ auſſi mérite bien que je vous remercie en particulier, de „ la part que vous me donnez dans une entrepriſe ſi hono„ rable.

„ Je ſuis bien aiſe dans toutes ſortes d'occaſions, mais „ principalement dans cet âge d'indifférence pour les points „ fondamentaux de la Religion Chrêtienne, de me déclarer „ ouvertement le Défenſeur, ſelon mon pouvoir, de la Foy, „ telle qu'elle a été une fois délivrée aux Saints: & je bénis „ Dieu de ce qu'il m'a fait la grace d'en donner cette marque de „ mon zéle, laquelle vous me faites l'honneur de publier „ dans votre Livre. Quoique j'aye trouvé une oppoſition „ ſi forte & ſi opiniâtre que le mal ſembloit incurable, néan„ moins il plût à Dieu enfin d'arrêter la Contagion, ayant „ chaſſé du Collége ſous mon Inſpection, l'Autheur de ces „ Principes, qui n'ont que trop viſiblement infecté pluſieurs „ endroits dans ce Royaume.

„ Mais je ne ſuis pas le ſeul, Monſieur, qui doive vous „ remercier, l'Egliſe Anglicane vous doit auſſi ſa reconnoiſ„ ſance, puiſque vous avez ſi bien juſtifié ſon crédit contre „ ces Latitudinaires, qui prétendent à ſa faveur, pour faire „ valoir leurs opinions. On connoît toujours les ſentimens „ d'une Egliſe par ſa Confeſſion de Foy, & s'il arrive que „ quelques perſonnes particuliéres dans ſa Communion ont „ la hardieſſe d'inventer de nouvelles Opinions, qui y ſoient „ contraires, on les doit toujours regarder comme ſenti„ mens de perſonnes particuliéres, de quelque rang ou au„ thorité qu'elles puiſſent être, & point du tout comme Doc„ trines de l'Egliſe; & l'on peut auſſi eſpérer que quand il „ plaira au Roy de faire aſſembler le Clergé, ce vénérable „ Corps ſe fera juſtice, en condamnant ces Livres, qui ont „ ſervi de prétexte à de ſemblables accuſations. Je prie Dieu „ qu'il vous conſerve & vous fortifie pour la défenſe de ſa „ vérité. Je ſuis

„ Votre très-humble
„ Serviteur

Mar: 13 = 96.

„ JONATH. EXON.

[MM] *Son Traité Hiſtorique contenant le jugement d'un Proteſtant ſur la Théologie Myſtique &c.*] Cet Ouvrage eſt compoſé de quatre Parties. Dans la Premiére l'Auteur pénétrant les ténèbres épaiſſes qui couvrent la Théologie Myſtique, tâche d'en donner un Syſtême clair & méthodique, & dit ce qu'il penſe de cette Théologie, & de ſes dogmes en général & en particulier. La ſeconde Partie traite du Quiétiſme de Molinos, & du Livre dans lequel il explique ſes ſentimens, & qu'il a nommé *la Guide Spirituelle*. Mr. Jurieu parcourt tout cet Ouvrage, & il en conclut que le Quiétiſme eſt la Théologie Myſtique elle-même, mais outrée & pouſſée juſqu'à ſes plus fâcheuſes conſéquences. La troiſiéme Partie traite de la Théologie de Mr. l'Archevêque de Cambrai; l'Auteur ſoutient que la Théologie de ce Prélat eſt un Quiétiſme mitigé, & d'où il a pris ſoin d'éloigner les plus ſenſibles impuretés. La quatriéme Partie, qui eſt la plus longue, traite de Mr. de Meaux, de ſa Théologie, & de ſa Conduite dans l'affaire du Quiétiſme & de l'Archevêque de Cambrai; on peut voir un fort bon Extrait de ce Livre dans le Journal cité (149). Cet Ouvrage, auquel Mr. Jurieu n'avoit pas mis ſon nom, & qu'on ne laiſſa pas de ſavoir être parti de ſa plume, fut très-bien reçu du Public, & dans un an de tems il s'en fit trois Editions. Mr. Bayle mandoit à Mr. Janiçon (150). „ La ſeconde Edition du Livre intitulé, *Jugement* „ *d'un Proteſtant, ou Traité Hiſtorique &c.* eſt preſque toute „ vendue, bien qu'il n'y ait que huit jours qu'elle ſoit ache„ vée d'imprimer. On court beaucoup après cet Ouvrage. „ Cette ſeconde Edition eſt augmentée en quelques endroits." Mr. Bayle parle enſuite d'une Lettre écrite de Mons, contenant quelques particularités de la viſite que Mr. de Cambrai y avoit faite. „ Cette Lettre, *dit Mr. Bayle*, ajoûte que ce „ Prélat avoit parlé de ſes Ouvrages & de ceux de Mr. de „ Meaux dans une Compagnie, & qu'il avoit dit, *qu'il paroiſſoit depuis peu un Livre attribué à Mr.* Jurieu, *qui les avoit bien drapés; mais que Mr.* de Meaux *avoit beaucoup plus été étrillé que lui.* Cet Ouvrage fut attaqué par un Auteur qui donna une nouvelle Edition du Livre intitulé, *La Théologie Réelle, vulgairement dite, la Théologie Germanique* (151), dans une longue Préface qui eſt à la tête de ce Recueil. L'Editeur prétend prouver, que l'Auteur du *Traité Hiſtorique* eſt juge incompétent de la Théologie Myſtique. On entreprit même de faire de la peine à Mr. Jurieu d'une autre maniére ſur cet Ouvrage, & il paroît que ſes anciens Adverſaires avoient de la peine à oublier leurs querelles avec lui. Je trouve dans le fragment d'une Lettre écrite d'Utrecht le 19 Novembre 1699, j'ignore par qui, & à qui elle s'adreſſoit, ce qui ſuit. „ Quelques applaudiſſemens qu'ait eu généralement partout „ le *Traité Hiſtorique de la Théologie Myſtique*, vous aurez „ ſans doute eſté informé qu'on écrit icy contre luy à cette „ occaſion. Je ne ſay ſi ce ſont ces deux petits mots, *nos* „ *téméraires & nos Latitudinaires*, qui s'y trouvent quelque part, „ à qui l'on en veut, ou quelqu'autre ſujet, comme ce que „ l'Auteur dit de Myſtique dans quelqu'autre de ſes Ouvra„ ges, ou autre choſe; mais tant y a que l'on écrit contre „ luy, & ceux qui le diſent prétendent le bien ſavoir..... „ Cependant s'il eſt vray que ce ſoit les deux termes en queſ„ tion, il ne faut guére aimer le repos pour fatiguer le Pu„ blic d'un pareil Livre, & peut-être d'un gros Livre, pour „ un petit ſujet." Effectivement on attaqua Mr. Jurieu d'abord au Synode de Middelbourg en 1699, mais cette Aſſemblée ne jugea pas à propos d'entrer dans cette affaire. Je trouve là-deſſus une particularité curieuſe, qui fait voir ce que bien des perſonnes penſoient à cet égard. „ Une perſonne „ conſidérable, qu'on ne nomme pas, a dit, ces gens-là ont „ une ſenſibilité bien délicate pour le Roy de France, & n'en „ ont guére eu pour le Roi David, qu'un de leurs Amis „ (Mr. Bayle) a dépeint comme un Politique ſcélérat, ni „ pour le Roy Guillaume, ni pour les Souverains de cet „ Etat; *l'Avis aux Réfugiez* a traité le premier *comme un Re*„ *belle & un Gendre dénaturé*, qui a détrôné ſon Beaupere, „ contre le droit de la Nature & celuy des Gens, & *les Etats*„ *Généraux comme des fauteurs de la rebellion.* Ces Meſſieurs „ n'ont pas porté plainte au Synode contre ces Livres & „ autres ſemblables, non plus que contre les Satyres qui „ ont eſté faites contre le Roy de France, comme eſt le pa„ ralléle d'Antiochus & de Louis XIV." J'ajoûterai l'Extrait d'une Lettre de Londres du 7 Novembre 1699 à Mr. Jurieu. „ Je ſuis ſurpris que la Caballe ayt voulu vous chagriner au „ ſujet du Livre ſur la Théologie Myſtique, après ce qu'un „ des membres a dit en arrivant de Hollande à Londres.... „ qui publia par-tout que votre Livre en queſtion, qu'il por„ ta icy, étoit le Livre le mieux écrit du monde, & qu'il y „ avoit dequoy s'étonner que Mr. Jurieu à ſon âge eût pu „ développer tant de faits intrigués & ſi obſcurs avec tant „ d'adreſſe, & avec un feu & une force inimitable; il nom„ ma pour vos Admirateurs les Sieurs Jaquelot, les Baſnages,

(149) *Nouv. de la Rép. des Lettres.* Octobre 1699. Art. VI.

(150) Lettre du 8 Oct. 1699.

(151) Voy. *Nouv. de la Rép. des Lett.* Nov. 1700. Art. 6.

* Contre Mr. Jurieu.

„ Bay-

ou Traité de l'Amour Divin, dans lequel sont expliquées les Régles de cette excellente Vertu, selon l'esprit de l'Evangile & par rapport aux faux Dévots. Rotterdam 1700. 2 voll. in-12. Cet Ouvrage fut parfaitement bien reçu, Mr. Bayle lui-même y rendoit justice. „ Le *Traité de l'Amour Divin*, par Mr. Jurieu s'imprime actuellement, „ *dit-il* (*dd*), c'est un bon Livre; il sera composé de différens Chapitres, à la „ fin desquels on trouvera d'excellentes Méditations, & des Priéres propres à inspirer ce pur Amour „ que nous devons à la Divinité". Mr. Jurieu sentant que peu à peu ses forces diminuoient, se hâta de mettre la derniére main à un Ouvrage dont il avoit jetté les fondemens plus de 25 ans auparavant, je veux parler de son *Histoire Critique des Dogmes & des Cultes*. „ Le grand loisir, *dit-il*, où nous ont jet- „ té les infirmités d'une vieillesse prématurée nous a conduits-là: (à entrer dans cette carriére) En re- „ maniant des Manuscrits composés dans la vigueur de notre âge, nous y avons trouvé assez de choses „ pour faire un Livre. Mais c'étoit de la matiére sans forme, & un chaos où l'on ne voyoit que des „ ténébres, excepté la Premiére Partie, qu'on avoit eu le temps de revoir & qu'on s'étoit donné le loi- „ sir de mettre au net. Le reste étoit en si mauvais état, qu'un homme cassé, n'ayant plus ni de vuë „ pour lire, ni de teste pour s'attacher, ne pouvoit apparemment prendre le parti de donner à cet Ou- „ vrage une forme raisonnable, qui pût satisfaire le goût d'un siécle aussi délicat & aussi éclairé que le „ nôtre. Cependant on l'a entrepris, & l'on en est en quelque sorte venu à bout avec le secours des „ habiles Compositeurs & Correcteurs, mais ce n'est pas sans des travaux bien au-dessus de nos for- ces (*ee*). Je donnerai ci-dessous l'Extrait de deux Lettres rélatives à cet Ouvrage [*NN*], qui parut en 1704 en un Volume in-4. Il fut reçu avec un applaudissement général [*OO*]. Il s'y trouve deux faits

(*dd*) Lettre du 1 Octob. 1699 à Mr. Janiçon.

(*ee*) Préface de l'*Histoire Critique des Dogmes & des Cultes* &c.

„ Bayle, le Vassor &c." Mr. Saurin publia en 1701 son *Traité de l'Amour de Dieu*, où il n'attaqua pas à la vérité directement Mr. Jurieu, mais on remarque dans la Préface & dans le Corps de l'Ouvrage divers traits qui portent contre lui. Malgré tout cela le Livre de Mr. Jurieu n'a pas laissé d'être estimé.

[*NN*] *Je donnerai ci-dessous l'Extrait de deux Lettres rélatives à cet Ouvrage.*] La premiére est une Lettre de Mr. Claude, du 2 Octobre 1677. „ Je receus hyer par Mr. Menard „ le Proposant, ce que vous m'avez envoyé sur les *Téraphim* „ & sur l'*Ob*, & d'abord sans perdre de tems, je lûs l'une & „ l'autre Lettre avec beaucoup de satisfaction. Vos Conjec- „ tures sur les *Téraphim* sont vraisemblables, & peut-estre y „ pourriez vous ajoûter ce que Laban dit à Jacob Gen. XXX. „ 27. qu'il avoit sceu par la voye de Devination, que c'es- „ toit pour l'amour de Jacob, que ses affaires alloient si bien, „ car le verbe נחש (*Nachasch*) dont il se sert, signifie *divinari & augurari*, & quelques Interprétes le rapportent à „ ses *Téraphim*. Mais quoy qu'il en soit, je ne trouve pas „ vostre conjecture sur cela si forte, que ce que vous dites „ sur l'*Ob*, & je ne hésite pas à estre de vostre sentiment, „ aprés les lumiéres que vous tirez des passages de l'Ecritu- „ re, qui font voir clairement que c'étoit la Nécromance. „ En mon particulier je vous en ay de l'obligation, & vous „ en remercie de tout mon cœur." L'autre Lettre, dont j'ai promis un Extrait est de Mr. Justel & datée du 20 Octobre 1677. „ C'est à vous, Monsieur, qu'on a bien l'obliga- „ tion de travailler aussi utilement, que vous faites. . . . . „ votre *Dissertation sur les Téraphim* est singuliére & rare „ (152), quoique Selden, Gaffarel, & un certain Pfaffius en „ ayent écrit amplement, ils n'ont pas pourtant esté si loin „ que vous, vos Conjectures me paroissent fortes. Ce que „ vous dites sur l'Esprit de Python est bien fondé & très- „ curieux (153). Ceux qui travailleront à la Traduction de „ la Bible pourront se servir de ce que vous avez dit, mais „ il le faudra mettre en marge, & garder le mot de *Téraphim* „ dans le Texte. Vous me ferez un plaisir sensible de me „ dire, si vous avez bien examiné ce que vous dites, qu'on „ vous a fait voir dans de l'eau (154). Nous avons fait ici „ tout ce que nous avons pu pour sçavoir & voir quelque „ chose, mais inutilement. Je suis persuadé que c'est un „ moyen inventé pour attraper de l'argent & tromper les „ simples. Ce que vous marquez de l'Ambassadeur d'Angle- „ terre me paroist plus considérable, mais il faudroit estre „ asseuré du fait, & outre cela je doute qu'on puisse jamais „ prédire, comment les choses doivent arriver, les hommes „ n'ayant point de commerce avec le Diable. Si cela estoit „ nous verrions de terribles choses dans le monde."

(152) Voy. Jurieu *Hist. des Dogm. & des Cultes* Part. III. Traité II.

(153) Voy. là-même Ch. V.

(154) Voy. sur cela & sur ce qui suit la Rem. [*PP*].

[*OO*] *Il fut reçu avec un applaudissement général.*] Il n'y eut presque que Mr. Le Clerc qui parla de ce bel Ouvrage d'un ton chagrin, & en homme qui vouloit en diminuer le mérite. „ Mr. Jurieu, *dit-il* (155), a bien fait de publier en „ François, ce que *Seldenus* & *Vossius* avoient écrit des „ Dieux des Orientaux, & ce que *Ligthfoot* avoit imprimé „ en Anglois du Culte des Juifs, en y ajoûtant & en y „ changeant ce qu'il a trouvé à propos..... Quoiqu'en une „ infinité de choses je ne serois pas du sentiment de Mr. „ Jurieu, je ne dirai néanmoins rien de la maniére dont il a „ traité son sujet, & dont je croirois qu'on auroit dû le trai- „ ter. Il doit être libre à chacun, dans une matiére où les „ Conjectures sont permises, de choisir celle qui paroît la „ meilleure. Ceux qui ne seront pas satisfaits de ce qu'il „ dit, pourront avoir recours aux trois Auteurs que j'ai „ nommez, & examiner tout dans les sources. Ils ne sont pas „ obligez d'en croire Mr. Jurieu, qui reconnoit d'ailleurs ces „ savans hommes, comme *ses Peres & ses Maîtres*." Je suis fâché que Mr. Le Clerc ait écouté son ressentiment contre Mr. Jurieu, plutôt que la Raison & la vérité. Il a voulu insinuer que l'Ouvrage de Mr. Jurieu n'est qu'une Traduction libre de ceux de Selden, de Vossius, & de Lightfoot, mais le contraire saute aux yeux, quand on se donne la peine de comparer ces Ouvrages ensemble. De pareilles Critiques ne font du tort qu'à ceux qui les font. Mr. Jurieu releva sur ce sujet Mr. Le Clerc dans le *Supplément à l'Histoire des Dogmes & des Cultes*, imprimé en 1705. Mr. Bernard, dont le jugement ne doit pas être suspect sur l'article de Mr. Jurieu, fut plus équitable, écoutons le parler (156). „ Quand „ cet Ouvrage n'auroit rien de nouveau pour ce qui regarde „ la matiére, il seroit nouveau en un autre sens; c'est parce „ qu'on n'a point écrit jusques ici sur ce sujet en François. „ Il est vrai que nous avons divers Auteurs, qui l'ont traité „ en Latin, les uns par des Ouvrages destinez exprès à cette „ matiére, & les autres en passant & par occasion. Il y a „ encore bien des Terres en friche, & aux-quelles on n'a „ point touché; & pour celles qu'on a cultivées, on ne l'a „ pas toujours fait avec tant de soin, qu'elles n'ayent encore „ besoin d'être repassées; & qu'il ne faille souvent même „ corriger les erreurs que ces Auteurs ont commises, & qui „ sont en assez grand nombre. Mr. Jurieu ne desavouë pas „ qu'il ne se soit servi de *Seldenus*, de *Gerard Jean Vossius*, „ de *Bochart*, de *Lightfoot*, & d'*Ainsworth*, que *Lightfoot* „ a pillé sans le nommer: mais outre qu'il reléve souvent les „ fautes que ces Savans ont commises, & qu'il n'est pas tou- „ jours de leur sentiment, il a ajoûté diverses nouvelles dé- „ couvertes, qu'on chercheroit inutilement dans leurs Livres. „ C'est principalement dans le Traité de l'Idolâtrie Judaïque, „ qu'on trouvera tant de nouvelles Conjectures, qu'on peut „ le regarder comme un Ouvrage tout nouveau. On en ren- „ contrera moins ailleurs, mais il y en aura assez pour ré- „ veiller l'attention de ceux-là même qui ont tout lu, & qui „ ont retenu tout ce qu'ils ont lu." Le même Savant, après avoir donné trois longs Extraits du Livre de Mr. Jurieu, finit le dernier en disant (157). „ C'est-là ce que nous avons „ cru devoir remarquer sur l'Ouvrage, qui fait le sujet de „ cet Article. Mais quoique nous ayons été fort longs, il „ s'en faut beaucoup, que nous en ayons tiré tout ce que „ nous avions jugé digne d'être extrait dans la premiere lec- „ ture que nous en avions faite. Ainsi nous souhaittons „ qu'on ne regarde ce que nous en avons dit, que comme „ un échantillon de ce que nous en aurions pu dire." Un Ministre de Londres mandoit à Mr. Jurieu, dans une Lettre du 6 Avril 1704. „ L'Ouvrage que vous nous avez envoyé „ fait ici beaucoup de bruit, il ne se parle pas d'autre chose „ parmy les Sçavans, & les Anglois qui entendent la Langue, „ ne peuvent assez le louër. Comme ils aiment les Ouvra- „ ges où il y a de la clarté & de l'érudition, & qu'il y a „ beaucoup de l'un & de l'autre dans le vôtre, ils l'ont goû- „ té d'abord, & je ne doute pas que dans peu de temps „ nous ne le voyions traduit en leur Langue." Voici ce que je trouve dans une autre Lettre de Londres du 31 Octobre 1704. j'ignore par qui & à qui. „ Vous me parlez de son der- „ nier Ouvrage touchant les Cultes &c. il m'a esté impossible „ de le lire encore à cause de mon état incertain, & diver- „ ses affaires qui m'ont distrait. Or cette lecture demande „ une grande application. J'espére cependant de trouver le „ temps de satisfaire sur cela ma curiosité, & d'augmenter „ mon instruction. Les Sçavans de ma connoissance font un „ éloge court de cet Ouvrage, *c'est*, disent-ils, *le fruit d'un* „ *sçavoir prodigieux, & d'une longue & profonde méditation.*" Mr. Martin d'Utrecht écrivoit à Mr. Jurieu, le 5. Mars 1705. „ Je suis trop satisfait de votre dernier Ouvrage, „ pour ne pas vous en dire deux mots. Je le lus l'année „ derniére, dès qu'il parut, & j'y trouvai tant d'ordre, tant „ de Litérature profonde, & de belles choses, que je vous „ donnois presque à tous momens en moi-même de nouvel- „ les louanges, & ne pouvois assez m'étonner, qu'un homme, „ qui semble avoir passé toute sa vie dans un genre d'étude „ fort différent de celui dont ce Livre est plein, ait pu „ composer un aussi grand Ouvrage sur des sujets si éloignez „ des routes ordinaires des Théologiens, ... Ce n'est pas „ au reste que je sois de votre sentiment par-tout, j'oserai „ même vous dire que je ne le suis pas en beaucoup de „ choses, mais je n'en admire pas moins votre Ouvrage, & „ la profonde érudition qui y régne par-tout. Mais que „ faire? peut-être que mes vues ont demeuré trop en deçà, „ ou que les vôtres ont quelquefois porté trop loin, & ont „ laissé la vérité ou à côté ou derriére. Tout cela est hu- „ main, & n'est pas même rare parmi les Littérateurs." L'il- lus-

(155) *Bibl. Choisie* T. V. Art. VI. p. 318.

(156) *Nouv. de la Rép. des Lettres* Avril 1704, Art. I.

(157) *Ibid.* Juin 1704. Art. III. p. 657.

faits fort finguliers, l'un de *Nécromance*, ou plutôt d'*Hydromance*, & l'autre de *Catoptromance*, dont je parlerai avec quelque détail [*PP*]. Mr. Jurieu publia en 1705 fous le titre de *Supplément*, des Lettres de l'illustre Mr. Cuper de Deventer, fi connu & fi célèbre parmi les Savans, ne témoigna pas moins d'eftime pour cet Ouvrage de Mr. Jurieu; Ecoutons-le lui-même (158). „ Monfieur, j'ai lu avec un très-grand plaifir une partie de votre *Hiftoire Critique des Dogmes & des Cultes*; & j'ai vû que vous y étalez une profonde érudition, & que vous expliquez admirablement bien les noms des Divinités Payennes, & beaucoup de paffages du Vieux Teftament principalement, qui fans votre fecours feroient encore, comme auparavant, obfcurs. C'eft affurément, Monfieur, un Livre digne de vous, & l'on en peut apprendre que vous avez approfondi cette matière, & que perfonne n'y a fi bien réuffi. Je ne vous dis pas cela, Monfieur, pour vous flatter, mais pour vous faire juftice, & pour vous témoigner auffi que j'ai beaucoup de vénération pour votre perfonne, & pour votre grand favoir, dont vous avez donné tant de preuves de tems en tems."

(158) Supplément à l'Hift. Crit. des Dogm. & des Cult. p. 11, 12.

Avant que de finir cette Remarque, je ne dois pas oublier que Mr. Le Clerc fit une petite Réponfe (159) à ce que Mr. Jurieu avoit répondu, à la manière dont il avoit parlé de l'*Hiftoire des Dogmes & des Cultes*. On voit dans cette petite Réponfe des nouvelles marques du chagrin dont Mr. Le Clerc étoit animé contre l'Auteur, qu'il traite avec un air de mépris, qui ne lui fait pas honneur. Je ne fai fi je me trompe, comme les plus grands-hommes ont leurs foibleffes, Mr. Le Clerc n'auroit-il pas vu avec une efpèce de déplaifir, que Mr. Jurieu paroiffoit avec honneur dans une Carrière, où il ne le croyoit peut-être pas en état de marcher, & qu'il regardoit en quelque façon comme étant de fon domaine? voir tout d'un coup un homme, qu'il n'aimoit point, & qu'il regardoit tout au plus comme un Controverfifte, transformé en Critique du premier ordre, & en état de marcher de pair avec lui, en fait de Literature, étoit peut-être un fujet de chagrin, que Mr. Le Clerc fe déguifoit à lui-même. Quoi qu'il en foit, il fut le *feul* qui ne rendit pas à Mr. Jurieu la juftice qui lui étoit duë. Le favant Mr. Cuper, dont je viens de parler, s'exprime d'une manière plus forte encore que ce que j'ai rapporté, & je ne fai fi fur la fin du paffage que je vais rapporter, il n'a pas eu Mr. Le Clerc en vuë, du moins penfoit-il d'avance quelque chofe de femblable à ce que je viens de dire (160): „ J'ai, Monfieur, pendant mon incommodité, feuilleté affez fouvent votre Livre, & j'y trouve par tout une manière d'agir qui me charme, & une érudition qui n'a prefque point d'égale. Vous voyez, Monfieur, que votre Ouvrage a mérité tout à fait mon approbation; mais elle ne vaut pas pourtant autant, que vous avez la bonté de la vouloir faire valoir. Car je ne trouve pas en moi un affez grand fond d'érudition pour pouvoir dignement juger de tout ce que vous avez écrit avec tant de doctrine. . . . . Mais nonobftant ce qui me manque, votre excellent Ouvrage me plait, & j'en ai profité beaucoup, comme je le témoignerai en fon tems. Oui, je ne m'imagine pas qu'il fe puiffe trouver quelqu'un, tout verfé qu'il foit dans cette forte d'étude, qui n'en ait le même fentiment, à moins qu'on ne lui puiffe appliquer ce paffage d'Horace

(159) Bibl. Choifie Tom. VI. Art. IX.

(160) Supplément p. 13. 14.

——— *hic nigræ fuccus loliginis, hæc eft*
Ærugo mera. . . . —

[*PP*] *Il s'y trouve deux faits fort finguliers, l'un de* Nécromance, *ou plutôt d'*Hydromance, *& l'autre de* Catoptromance, *dont je parlerai avec quelque détail.*] Mr. Jurieu parle en peu de mots du premier de ces faits dans fon Ouvrage (161), mais il le rapporte plus en détail dans fa Réponfe à Mr. Cuper, (162) à l'occafion du fecond fait, fur lequel ce favant Magiftrat lui avoit demandé des éclairciffemens, en lui rapportant ce qu'il avoit vu à Liège. „ Vous m'avez fait le plus grand plaifir du monde de m'envoyer un extrait de la Prophétie en figures, que vous avez tirée des Jéfuites de Liège. Je m'en vais en recompenfe vous donner en détail les deux hiftoires, qui fe lifent dans la pag. 472. Vous ne faites mention que d'une: Mais la première eft notable par rapport à moi, qui en fuis témoin oculaire, & on y trouve un confidérable exemple de l'*Hydromance*, que nos Sorciers ou Devins pratiquent. Dans le lieu de ma naiffance (c'eft un gros Bourg muré, ou petite Ville dans le Païs Blefois appellé Mer, où il y avoit une Eglife affez nombreufe) ma Boulangère, qui étoit une bonne femme & pieufe, avoit une grande fille affez bien faite, qui tomba non feulement en langueur, mais dans des maux furprenans. Il lui vint une dent dans la bouche, qui fortoit du palais, & en même temps cette pauvre fille conceut une haine horrible contre fon propre pere, qui pourtant étoit un fort honnête homme, & bon pere. La mere ne confulta ni Médecins ni Pafteurs, & quoique d'ailleurs elle fût fort honnête-femme, & fage felon fa condition, elle écouta fes Voifines & Commeres, qui lui perfuadérent que fa fille étoit enforcelée, qu'il falloit faire venir un homme de Village, qui demeuroit à quelques lieuës de-là, difant qu'il avoit la vertu de connoître les fortiléges, & de les guérir. Cet homme vint, & fit ce qui eft récité dans la pag. 472. C'eft qu'il fit remplir un grand verre plein d'eau, y mit de petites piéces d'argent, jufques à ce que la fuperficie de l'eau en fe hauffant devînt convexe, & alors il apparut dans le verre l'image d'un homme, que la mere & la fille reconnurent pour être l'homme qu'elles foupçonnoient d'avoir donné le fort. Mais ce qu'il y a de plus notable, c'eft que le Médecin prétendu leur dit, qu'il falloit ou que la dent, qui étoit furvenue dans la bouche de la fille, tombât toute feule, ou que le pere, contre lequel cette dent étoit furvenue, mourut. Le dernier arriva: la dent ne tomba pas, & le pere mourut à peu de femaines de-là. Enfuite l'homme ordonna un remede, où il entroit des épiceries des plus fortes, du gingembre, du poivre, du clou de Giroffle, & beaucoup de graine de chenevis. Le tout fut mis infufer fur le feu dans un vaiffeau bien couvert. Après avoir été longtems fur un affez grand feu, on découvrit le vaiffeau, & il s'y trouva une liqueur huileufe, avec une efpece de ver dedans, qui s'y étoit formé, nonobftant la chaleur du feu. La mere eut horreur du ver, elle le jetta dehors, & fit prendre la liqueur à fa fille. Le Médecin de retour, ayant appris qu'on avoit jetté le Ver, dit que tout étoit gâté, que la vertu du remède étoit là-dedans, & que la fille ne guériroit point; ce qui pouvoit être une échappatoire, parce qu'il vit bien que fon remède ne feroit rien. Vous donnerez, Monfieur, à cette hiftoire, telle créance que vous jugerez à propos." Je fai que les efprits fages n'ajoûtent pas beaucoup de foi à ces hiftoires, qu'ils regardent comme des vifions de vieilles. Cela peut bien être vrai ici, car dans le fond je n'ai rapporté cette hiftoire dans mon Ouvrage, que pour prouver que nos Sorciers pratiquent l'*Hydromance* encore aujourd'hui." J'ajoûterai à ce récit, ce qu'avoit écrit autrefois fur ce fujet à Mr. Jurieu, le judicieux Monfieur Juftel, dans une Lettre, que je donne toute entière ailleurs (163), mais dont je crois devoir mettre ici cette partie, qui regarde le fait rapporté par Mr. Jurieu. „ Le 5 Octob. 1677. Je vous fuis bien obligé, Monfieur, de la peine que vous avez prife de me faire part de l'avanture de la Boulangère de Mer. Par ce que vous m'en avez mandé, il paroift qu'on luy a donné quelque breuvage, ou autre chofe, qui a caufé fa mélancholie, en remuant fa bile, qui eftoit peut-eftre en quantité dans fon corps, puifqu'un remède & une autre boiffon l'a foulagée. On ne peut pas conclure delà que ce Payfan qui étoit venu la nuit foit Magicien, mais feulement un empoifonneur, comme toutes ces fortes de gens-là font. Pour la dent qui eftoit venue, étoit peut-eftre une furdent, & le Proverbe dont vous me parlez n'eft pas fondé là-deffus, apparemment parce que cette chofe-là n'eft pas ordinaire ni mefme connue." Il femble qu'on peut conclure par ce que dit Mr. Juftel, qu'il y avoit dans cette hiftoire quelques particularités, que Mr. Jurieu avoit oubliées lorfqu'il écrivit à Mr. Cuper, ce qui n'eft pas furprenant, après vingt-fix ou vingt-fept années d'écoulées. Je ne penfe pas que perfonne trouve dans cette hiftoire autre chofe, que ce que Mr. Jurieu a eu deffein d'en conclure.

(161) Hift. Crit. des Dogm. & des Cultes Part. III. p. 472.

(162) Supplément &c. p. 20. 21.

(163) Art. JUSTEL (HENRI) Rem. [B].

Je viens au fecond fait, qui eft plus fingulier, & fur lequel Mr. Cuper avoit fouhaitté d'avoir des éclairciffemens, voici ce que lui répond Mr. Jurieu, où l'on verra dequoi il s'agit (164). „ Voici celle (l'hiftoire) fur laquelle vous demandez éclairciffement, c'eft la Prophétie touchant les Rois d'Angleterre. Elle eft dans la famille par tradition, comme je vous le vai dire. Mr. André Rivet étoit allié de la famille, ayant époufé une fœur de Pierre du Moulin, premièrement Pafteur à la Cour de la Ducheffe de Bar, fœur d'Henri IV, & puis dans l'Eglife de Paris, & enfuite Profeffeur à Sedan. André Rivet appellé Profeffeur en Théologie à Leyden, & enfuite chargé de l'éducation du Prince Guillaume, par le Prince Henri fon pére, étoit l'un des hommes du monde le plus exact, & du plus grand ordre, & qui d'ailleurs ne négligeoit rien qui fût digne de la curiofité des Savans. Il enfiloit toutes les piéces courantes, qu'on appelle fugitives, dans une ficelle, felon les années dans lefquelles ces piéces avoient couru. Auprès de lui étoit Mademoifelle Marie du Moulin, dont vous pouvez peut-être avoir ouï parler à Mr. de Bleifw..., duquel elle étoit fort amie. Cette Demoifelle avoit des degrez d'habileté & de connoiffance, qui ne font pas ordinaires aux perfonnes de fon fexe. C'eft elle qui a recueilli les dernières paroles de Mr. Rivet, qu'on a tournées en Latin, & imprimées avec fes Ouvrages. . . . Mademoifelle du Moulin, après la mort de ce Grand-homme, vifitant ces papiers, enfilez par années, trouva un papier jaune & vieux, qui étoit enfilé dans l'année douzième ou quinzième avant la mort violente de Charles I. Ce Prince fouffrit le fupplice environ un an avant la mort de Mr. Rivet, & l'on trouva l'Ecrit de queftion dans une ficelle, qui précédoit de plufieurs années la mort de ce Roi. On lifoit dans cet Ecrit, qui avoit toute forte de marques de quelque antiquité, qu'un Ambaffadeur de Henri VII (165) Roi d'Angleterre, étant à Rome en converfation avec le Pape, lui difoit qu'il eût bien voulu trouver quelqu'un, qui lui pût apprendre ce qui devoit naître du Mariage, par lequel s'étoit faite la réünion de ces deux Maifons fi ennemies, la Maifon de Lancaftre & celle d'York. Le Pape lui répondit qu'il y avoit dans Rome un Devin, qui lui avoit prédit qu'il viendroit au Pontificat. L'Ambaffadeur l'alla trouver, & lui dit ce qu'il defiroit favoir. Le Devin le fit entrer dans une grande Salle, où il trouva un grand miroir fur la table, & il lui ordonna d'obferver tout ce qui fe paffeoit dans le miroir, fans rien dire,

(164) Supplément &c. p. 21-23.

(165) Je combine ici ce qui fe trouve dans l'Hiftoire p. 472. avec ce qu'il y a dans le Supplém.

l'illuftre Mr. Cuper, & quelques autres Piéces, qui roulent fur cet Ouvrage. C'eft le dernier qu'il ait donné au Public. Depuis ce tems-là ce Grand-Homme, accablé d'infirmités, ne fut plus guére en état de travailler. Il paffa le refte de fes jours avec affez de tranquillité, & mourut enfin à Rotterdam le onziéme de Janvier 1713, âgé de foixante-quinze ans, & dix-fept jours. Voici le portrait qu'en trace en peu de mots l'Editeur de fes *Penfées diverfes fur la Mort*: „ Rien de plus difficile, *dit-il*, que l'Eloge des „ Grands-Hommes! dans celui-ci quels dons! quel feu de génie! quelle beauté d'imagination! quelle „ étenduë d'érudition! Tout étoit animé dans fes Sermons: une éloquence touchante, avec des traits „ nouveaux, des penfées vives. Quelles lumiéres! quelle clarté! quels charmes dans fes Ecrits! Amis „ & Ennemis n'ont pu fe défendre du plaifir qu'ils donnent en les lifant, & la Poftérité aura fans doute „ le même goût". Comme l'illuftre Auteur de cet Eloge avoit connu Mr. Jurieu de près, je n'entreprendrai pas d'ajoûter de nouveaux traits à ceux par lefquels il le dépeint. Je me contenterai de mettre ici le portrait peu fidéle à divers égards que Mr. Des-Maizeaux a tracé de ce célébre Théologien (*ff*), & qu'un de nos Journaliftes femble avoir adopté avec trop peu de réflexion (*gg*). „ Il avoit „ l'efprit pénétrant, l'imagination féconde, il écrivoit bien & facilement. Quoiqu'il s'éloignât des fentimens des Réformés en plufieurs chofes, il ne laiffoit pas de s'ériger en zélé défenfeur de l'Orthodoxie. Préfomptueux, il vouloit dominer par-tout, & fon orgueil lui faifoit fouffrir impatiemment tous „ ceux dont il regardoit le mérite comme capable d'égaler ou d'obfcurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour fes Amis étoit réglé fur la déférence qu'ils avoient pour lui. Manquer aux „ égards qu'il exigeoit, c'étoit affez pour s'attirer fon indignation, & pour s'en faire un ennemi implacable. Cet efprit impérieux & turbulent lui faifoit porter la difcorde par-tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde". Les perfonnes, qui examineront fans prévention, toute la fuite de cet Article, & les Remarques que nous y avons ajoûtées, verront fans peine tout ce qu'il y a de faux & de malin dans les derniers traits de ce Portrait. On auroit peut-être de la peine à trouver un Savant, qui ait plus reçu de marques d'eftime tant des plus Grands-Hommes de fon tems, que des Perfonnes les plus diftinguées par leur rang & par leur naiffance. Nous aurions dequoi en fournir un grand nombre de preuves outre celles qu'on a vuës dans cet Article, fi nous donnions les Lettres que nous avons en main de S. A. S. Madame la Ducheffe de Brunfwick-Lunebourg, de la Princeffe d'Aldenbourg, du Maréchal & de la Maréchale de Schomberg, de Milord Galloway, & de plufieurs autres Perfonnes du premier rang, dans lefquelles on voit les marques de la plus parfaite eftime pour Mr. Jurieu. Outre les Abbadies, les Dubourdieu, les Claudes, les Bertheau, les Cuper, les Turretins, on verroit encore les Trigland, les Leufden, Alting le fils, divers Théologiens d'Allemagne, Pictet, De Beaufobre, le Moyne & autres Grands-Hommes témoigner à Mr. Jurieu des fentimens qu'on n'a pas pour un homme tel que le dépeint Mr. Des Maizeaux, & on feroit de plus en plus convaincu, qu'il n'y a rien de plus faux; que ce qu'il dit, que Mr. Jurieu fe *rendit odieux à tout le monde*. Je rapporterai feulement ci-deffous [*QQ*] deux

(*ff*) Vie de Bayle p. 22. 23.

(*gg*) *Bibl. Raifonnée* Tom VI. Part. II. p. 289. 290.

„ dire. Le premier perfonnage que le Magicien fit voir à „ l'Ambaffadeur, étoit un homme couronné tenant le Pape & „ fa triple couronne par la main, lui faifant au commencement „ de grandes révérences, & lui donnant enfuite un grand „ coup, qui le renverfa par terre. C'étoit Henri VIII, qui „ écrivit contre Luther, & ruina enfuite le Papifme. Après „ lui venoit un jeune-homme, ou plutôt un enfant, dont la „ phyfionomie étoit douce & excellente, c'étoit Edouard VI, „ mais qui dura peu dans le miroir. Enfuite vint une Femme précifément faite comme on dépeint les Furies avec des „ crins de ferpens; c'étoit Marie: Après elle vint une autre „ Femme, qui demeura très-longtems dans le miroir, & elle portoit une bague, fur laquelle étoit écrit *excellentiffima*; c'étoit Elifabeth. De l'autre côté du miroir, c'eft-à-dire du „ côté gauche, l'Ambaffadeur vit paroitre les deux derniers „ perfonnages, Jaques I, & Charles I, dont le premier parut dans la figure que l'hiftoire & fes portraits lui donnent, „ & portoit écrit fur une écharpe, *infelix pacis amator*, malheureux ami de la paix. Le fecond, *Anglorum Rex ultimus Imperator*, *Roi des Anglois*, *& dernier Souverain*. C'eft, Monfieur, tout ce que je puis vous dire de fource de cette „ Hiftoire. La grande exactitude de feu Mr. Rivet, fon efprit „ fage, & point du tout donnant dans la crédulité des peuples, nous perfuade que ce n'eft point une fiction imaginée après la mort de Charles I, car Mr. Rivet mourut „ un an après Charles I. Or la piéce étoit ancienne, & de „ longue main dans le Cabinet du Défunt. Nous ne favons „ pas ce qu'eft devenu ce papier. Il faut qu'il ait été perdu „ entre les mains des enfans de Mr. Rivet". Il y auroit bien des réflexions à faire fur cette Hiftoire: celle de Mr. Juftel (166) me paroit très-judicieufe. Il faudroit d'abord bien conftater la vérité du fait, & c'eft ce qui n'eft, ce me femble, guére poffible. Un papier trouvé de cette maniére, dont on ne fait ni la date ni l'origine, ne me paroit pas une autorité affez grave pour adopter une Hiftoire auffi extraordinaire; Mr. Juftel dans fa Lettre du 3 Octobre 1677 dit à ce fujet. „ Ce que vous avez adjouté de Monfieur Rivet eft un effet „ du hazard, la mefme chofe fe trouve dans Noftradamus, „ & plufieurs Aftrologues ayant prédit ce grand événement „ là, en faifant l'horofcope de celuy à qui le malheur eft arrivé". Ce qui me feroit encore douter de la vérité de ce fait, c'eft qu'il eft prefque inconcevable, qu'on n'en trouvât quelque trace dans l'Hiftoire, bien longtems avant l'époque que Mr. Jurieu affigne au papier enfumé de Mr. Rivet. Une chofe auffi finguliére feroit-elle demeurée inconnue jufqu'au tems de Charles I? N'y auroit-il eu que ce feul papier au monde, où il en fût fait mention? C'eft ce qui feroit du moins auffi extraordinaire que l'hiftoire même. D'ailleurs en fuppofant la vérité d'une prédiction auffi détaillée du caractére & des actions de ceux qui devoient fuccéder à Henri VII dès le regne de ce Prince, il faut néceffairement de deux chofes l'une, ou que Dieu ait révélé l'avenir au prétendu Devin de Rome, ce qui paroit affez difficile à admettre, ou que le Diable connoiffe l'avenir, pour en inftruire fes bons amis, mais c'eft là une fuppofition qui n'eft pas moins contraire à la Raifon, qu'à l'Ecriture, où Dieu fe réferve partout le privilége de dévoiler l'avenir.

(166) Voy. la Rem. [*NN*].

[*QQ*] *Je rapporterai feulement ci-deffous deux Lettres fort curieufes, qui roulent fur des faits hiftoriques, & qui ne peuvent que faire plaifir aux Curieux.*] La premiére eft de Mr. Graverol Avocat à Nifmes, datée le 18 Décembre 1684. & écrite à Mr. Jurieu.

„ Monfieur,

„ L'on publie partout que Mr. Maimbourg doit mettre „ au jour l'Hiftoire des Vaudois & des Albigeois. En tout „ cas il eft affeuré, qu'un Dominicain de cette Province „ de Languedoc, nommé le P. Benoift, en qui l'on ne peut „ rien trouver à redire que fa religion, a envoyé des cahiers „ depuis environ 3 fepmaines à Paris, pour y faire imprimer une Hiftoire des Albigeois, qu'il a faite. Il fuft en „ cette Ville l'Efté paffé pour voir un Manufcrit très-rare, „ que j'ay, & dont Mr. de Colbert me fit offrir il y a quelques années par Mr. Dagueffeau Intendant de cette Province, cent cinquante Louis d'Or, que je refufay, de peur „ que l'on ne fupprimât enfuite ce Manufcrit, qui prouve „ clairement que noftre Religion n'eft pas fi nouvelle qu'on „ la fait. Ce Dominicain n'ayant pas eu beaucoup de peine „ d'obtenir de moy la permiffion de recueillir quelques endroits de ce Manufcrit, qui eft une compilation de tout „ ce qui fuft fait par les Inquifiteurs contre les Albigeois depuis le 24 Janvier 1281, jufques à pareil jour du mois „ d'Octobre 1319. (& de la foy duquel on ne peut point „ douter, puifque c'eft l'Original de ces procédures violentes qui furent faites en ce temps-là contre les Albigeois). „ J'ay appris de fort bonne part, qu'il vouloit fupprimer ce „ qu'il a trouvé dans ce MS, qui pouvoit authorifer noftre „ Religion, & ne parler dans fon Hiftoire que de ce qu'il „ a trouvé n'eftre pas Orthodoxe dans la doctrine de quelques Albigeois. Car vous favez, Monfieur, vous qui n'ignorez rien, que parmi les Albigeois il y en avoit qui „ eftoient tout à fait mal inftruits des fentimens de ceux qui „ faifoient le grand nombre & la faine partie de leur Communion, & que ceux là, pour eftre mal inftruits, tomboient dans des Erreurs fi groffiéres, qu'ils donnoient „ quelquefois dans le fentiment des Manichéens. Et parce „ que tant le Sr. Maimbourg que ce Dominicain pourroient „ tirer advantage de ces Erreurs contre nous, j'ay creu, Monfieur, que j'eftois obligé de vous advertir de ce que je „ viens de vous dire, & de vous envoyer en mefme temps le „ contre-poifon. C'eft l'audition d'un de ces Albigeois, nommé Guilhaume de Maunhaco du Diocéfe du Puy, dont „ j'avois envoyé il y a quelque temps une Copie fidéle à „ mon frere, le Miniftre de Lyon, pour vous la faire tenir. La voici.

Anno Domini 1283, 8vo. Idus Julii, Guilhelmus de Maunhaco, filius quondam Guillelmi Arloyer de Maunhaco Diocæfis Anicienfis, eductus de carcere Inquifitorum, conftitu-

deux Lettres fort curieuses, qui roulent sur des faits Historiques, & qui ne peuvent que faire plaisir aux Curieux. J'ajoûterai l'éloge que fait en peu de mots de Mr. Jurieu le célébre Witsius (*bb*); „ Person-
„ ne, *dit-il*, n'a porté plus loin l'efficace du Baptême que *Pierre Jurieu*, fameux aujourd'hui également
„ par le grand nombre de savans Ouvrages, qui sont sortis de sa plume, & par les grands services qu'il
„ a rendus à l'Eglise en général, & aux Eglises de France en particulier; & dont le nom respecté au-
„ jourd'hui sera l'objet de la vénération de la Postérité". De tout ce que nous avons rapporté, il est aisé

(*bb*) Exercit. *de Efficaciâ Baptismi*. §. 63.

stimus in præsentia Fratris Joannis Vigorosi, Ordinis Prædicatorum, Inquisitoris hereticæ pravitatis; requisitus per dictum Inquisitorem quod juraret ad sancta Dei Evangelia, ut veritatem diceret de fide suâ: respondit quod non juraret. Inquisitus, si erat ei licitum jurare super sancta Dei Evangelia, respondit quod non. Inquisitus, si Papa Ecclesiæ Romanæ Dnus Martinus qui nunc est, habet potestatem ligandi atque solvendi, respondit quod non. Inquisitus si Ecclesia Romana, cui præest Papa, sit caput fidei, respondit, quod nec Papa, nec Ecclesia cui præest est caput fidei, nec Christianitatis, nec cognoscit, nec credit aliquem hominem carnalem esse Papam nisi Jesum Christum. Inquisitus, si Archiepiscopi, Episcopi, & alii Ecclesiarum Prælati, per Romanam Ecclesiam ordinati, sunt veri Prælati, & si habent potestatem ligandi atque solvendi; respondit quod non. Inquisitus si aliquis baptisatur ita, quod baptisans dicat, Ego te baptiso in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti, Amen, valeat baptisato, & si per talem baptismum habeat remissionem peccatorum; respondit, quod non credit, quod aliquis homo carnalis possit baptisare nisi solus Deus. Inquisitus si Sacramentum Confirmationis, quod confert Episcopus, quando confirmat, valet confirmato; respondit, quod nihil valet ei, nec Sacramentum est, nec ille qui confert Sacramentum est Episcopus, nec aliquid potest. Inquisitus, si Sacramentum extremæ Unctionis valet infirmo, quando ei ministratur à Sacerdote; respondit, quod non credit quod valeat ei, nec quod sit Sacramentum. Inquisitus si Sacramentum Ordinis collatum ab Episcopo valet aliquid, & si est Sacramentum, respondit quod nihil valet, nec est Sacramentum, nec Episcopus potest aliquod Sacramentum conferre. Inquisitus, si panis quam Sacerdos tenet in manibus suis dum celebrat, postquam Sacerdos protulit verba consecrationis (hoc est Corpus meum) remanet panis; respondit, quod panis erat ante, & panis remanet post, & quod magna injuria fit Deo, quod panis commutetur in corpus Christi. Inquisitus, si verba Sacerdotis absolventis aliquem ei confessum de peccatis, dicendo, ego absolvo te ab omnibus peccatis tuis, valent confesso; respondit quod nihil valent confesso, nec est Sacramentum. Inquisitus si est licitum jurare super Sancta Dei Evangelia in aliquo casu, dixit quod non. Inquisitus, si Rex Franciæ, qui nunc est, comburit vel facit comburi aliquem pro crimine hæresis, vel facit suspendi aliquem pro aliquo crimine, peccet; respondit quod peccat, nec est ei licitum facere vindictam nec justitiam. Item requisitus si vult credere Sacramentum Ecclesiæ Romanæ sicut nos credimus, & sicut Romana Ecclesia prædicat & observat, respondit, quod nihil aliud crederet, nisi quod superius dixit.

Hæc deposuit Tolosæ coram Fratre Laurencio Aureliano & dicto Fratre Joanne Vigorosi, Inquisitore; In præsentia & testimonio Fratris Arnaldi del Gras, Fratris Bertrandi Jacobi, & Fratris Raimundi Navarri, Ordinis Fratrum Prædicatorum, & Juliani Vasconis, publici Tolosæ Notarii, qui hæc scripsit.

„ L'interest que toute la terre sçait que vous prenez à faire
„ ensorte que la véritable Religion soit connuë, est cause,
„ Monsieur, que je ne fais pas scrupule d'interrompre vos
„ occupations ordinaires, & si utiles au Public; pour vous
„ faire part du passage que je viens de transcrire, & que vous
„ serez sans doute bien aise d'avoir, pour vous en servir
„ dans l'occasion. Dieu veuille vous donner une vie longue
„ & heureuse, & vous combler aussy bien que toute vostre
„ famille de ses plus sainctes benédictions; ce sont des
„ vœux que touts les Fidéles doivent faire pour une person-
„ ne de vostre mérite, & qui soûtient avec tant de succez la
„ cause de Dieu. Je vous asseure, Monsieur, qu'en mon
„ particulier je les fais de tout mon cœur, soyez-en s'il
„ vous plait bien persuadé, & que je suis avec un profond
„ respect &c.

GRAVEROL, Avocat.

La seconde Lettre que j'ai promis de donner est du savant le Moyne, Professeur en Théologie à Leyde; elle roule sur le sentiment de Zwingle touchant le salut des vertueux Payens. Il n'y a point de date, mais il y a lieu de croire qu'elle a précédé la Réponse de Mr. Jurieu à l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, & qu'elle doit être de l'année 1682. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'écrivoit Mr. le Moyne à Mr. Jurieu.

„ Il ne faut point s'inscrire en faux contre Maimbourg,
„ ni révoquer en doute ce qu'il rapporte de Zwingle. Il n'y
„ a rien de plus constant, & c'est une Objection qu'on
„ nous a faite mille fois, & à laquelle on a mille fois ré-
„ pondu. Ceux de Rome ne sont pas les seuls, qui nous im-
„ portunent de cette chicannerie. Il n'y a rien de plus com-
„ mun dans les Ecrits des Luthériens, & un d'entre eux
„ voulant faire le plaisant mal à propos, disoit dans un Dis-
„ cours public à Wittemberg, qu'il ne voudroit pas aller au
„ Ciel de Zwingle, qu'il y trembleroit de peur en y voyant
„ Hercule, & qu'il apprehenderoit toujours qu'il ne l'as-
„ sommast de sa massue. Les Papistes ne s'avisent pas de
„ faire ainsi les facétieux, mais ils nous objectent avec un
„ grand sérieux cette doctrine de Zwingle, & croyent qu'il
„ n'y a pas de moyen plus capable de rendre notre parti o-
„ dieux. Rosweiden, Gaultenis, Allatius, le Pere Labbe,
„ font sonner cette objection fort haut; mais si vous avez
„ les *Vindiciæ* de Mr. Jacques Cappel pour Casaubon, ou
„ Sosinius sur la Confession d'Augsbourg, ou l'*Irenicon Parei*,
„ ou la Réfutation d'Allatius par Hottinger, il vous sera ai-
„ sé d'en remarquer la vanité. Je vous pourrois citer vingt au-
„ tres de nos Docteurs, qui l'ont vigoureusement repoussée;
„ mais si vous avez quelques uns de ceux que je viens de
„ vous nommer, cela vous suffira. Ils disent que l'opinion
„ de Zwingle est une opinion particuliére. Ils ajoûtent que
„ Zwingle n'a rien dit, que plusieurs Peres n'ayent dit aussi:
„ & en effet dans Justin Martyr, dans Clément Alexandrin,
„ dans Chrysostome, dans Epiphane, il y a des choses aussi
„ dures, que tout ce qu'on reproche à Zwingle. Car au
„ reste ceux qui le défendent ajoûtent, qu'il n'a pas cru que
„ Socrate, Aristide, Phocion, les Catons ayent été sauvés
„ sans Jésus-Christ, mais ils soutiennent que Zwingle a en-
„ seigné que Dieu les avoit éclairés des lumiéres de sa grace,
„ & qu'ils étoient parvenus jusques à une certaine mesure de
„ la connoissance de Dieu, qui suffit pour estre sauvé. Et ils
„ croyent que Zwingle a encore parlé bien plus sainement
„ que les Peres. Car ils estimoient bien, que plusieurs il-
„ lustres Payens avoient été sauvés, mais ψιλῷ λόγῳ, *per ver-*
„ *bum*, & par la Parole seulement révélée par la Nature: ils
„ estimoient que par les Créatures on pouvoit en connoitre
„ l'autheur, qui étoit le Verbe, la Parole éternelle, qui par
„ la Vocation réelle de la Nature les appelloit au salut.
„ Zwingle n'a pas donné dans ce sentiment-là, & il a cru,
„ qu'outre cette vocation naturelle, Dieu avoit encore ad-
„ jouté une certaine grace intérieure, qui avoit produit la
„ Foy dans le cœur de ceux qu'il estime avoir été recueillis
„ dans le Ciel. C'est pourquoi il adjoute, après avoir par-
„ lé de plusieurs, qu'il a estimé estre en possession de la gloi-
„ re, & tous ceux qui sont morts en la foy. Ce qui fait voir
„ manifestement qu'il n'a pas cru, que ces Gentils, qu'il pla-
„ ce dans le Paradis, y estoient entrés faisant toujours pro-
„ fession des impiétés & de l'idolatrie qui régnoit au milieu
„ des Payens: ensorte, disent Cappel, Maresius, Voetius, &
„ plusieurs autres, ce n'est plus qu'une question de fait. Car
„ pour le droit les sentimens de Zwingle sont orthodoxes.
„ Il croit qu'on ne peut obtenir le salut que par la foy en
„ notre Seigneur Jésus-Christ: mais pour le fait il peut a-
„ voir erré, parce qu'il est assés douteux que Dieu ayt donné
„ la foy à ces Héros du Paganisme, dont Zwingle fait men-
„ tion. Cependant on ne doit pas pour cela persécuter la
„ mémoire de Zwingle, & pour avoir fait un jugement cha-
„ ritable de toutes ces personnes, dont la vie & les mœurs
„ luy ont paru trop réguliéres, pour avoir été produites par
„ les seules forces de la nature corrompuë, il ne doit pas
„ être exposé à des reproches, & à des censures si cruelles.
„ Car enfin, dit-on, Dieu (ne) peut-il pas avoir donné à
„ ces personnes une grace salutaire, & tant de belles actions
„ qu'ils ont faites (ne) semblent-ils pas l'insinuer? Les Jé-
„ suites mêmes, qui croyent la Grace Universelle, & qui se
„ persuadent que Dieu a aussi bien voulu sauver Numa Pompi-
„ lius, Platon, & Socrate, comme les véritables Chrétiens, &
„ qu'il leur avoit à tous donné une grace suffisante, afin de de-
„ venir fidelles, s'ils en avoient voulu bien user, les Jésuites, dis-
„ je, devroient-ils pas estre les derniers à faire cette Objection;
„ puisque selon leur doctrine, le salut de ces personnes pou-
„ voit aisément arriver. Il n'y a donc entre eux & Zwingle
„ que cette seule différence, que les Jésuites s'arrestent seu-
„ lement au pouvoir, & que Zwingle bonnement & charita-
„ blement a cru, que la Grace suffisante en ces personnes
„ étoit devenuë Efficace, & les avoit enfin déterminés à vi-
„ vre saintement, & à connoitre & croire de Dieu, ce qu'il
„ en falloit croire alors pour obtenir la vie éternelle. Mais
„ toujours il n'a point eu envie de dire comme Erasme,
„ *Sancte Socrates ora pro nobis*, & il n'a point fait de Livre *de*
„ *salute Aristotelis*, comme ceux de Rome en ont fait un.
„ En voilà plus qu'il n'en faut pour satisfaire à votre ques-
„ tion. Si vous n'êtes pas content je vous envoyeray les
„ Livres, ou je vous écriray les Eclaircissemens que vous
„ souhaitterez de moy. Dieu veuille bénir votre personne
„ & vos travaux. Je suis très-sincérement

Tout à vous

LE MOYNE.

Cette Lettre m'a paru d'autant plus curieuse, qu'il me semble que le savant Théologien de Leyde a éclairci la question d'une maniére aussi nette que satisfaisante, & qu'il ne reste absolument aucun nuage sur la Doctrine du célébre Réformateur de la Suisse, du sentiment duquel bien des Théologiens judicieux ne s'éloignent pas extrémement, quoiqu'il ne soit pas aisé de décider une question de fait, comme est celle dont il s'agit.

aisé de conclure, que Mr. Jurieu fut un des premiers hommes de son tems, & un zélé défenseur de la Réformation, mais qu'il fût homme néanmoins, c'est-à-dire, qu'il eut ses défauts & ses foiblesses, & qu'on peut avec justice lui reprocher sur-tout trop de crédulité, & de vivacité en plusieurs occasions; mais le Catalogue des Grands-hommes ne se réduiroit-il pas à rien, s'il ne falloit y donner place qu'à ceux qui furent exempts de défauts & de foiblesses? Mr. Jurieu avoit épousé Hélène du Moulin sa Cousine Germaine fille de Cyrus du Moulin, Ministre de Chasteaudun, il n'en a jamais eu d'enfans. Comme elle avoit l'imagination fort vive, & qu'elle aimoit le merveilleux en tout, elle ne contribua pas peu à rendre Mr. Jurieu un peu plus crédule qu'il ne l'étoit naturellement, & plus vif dans ses démêlés, qu'il ne l'auroit peut-être été. Elle est morte en Angleterre, où elle avoit suivi, après la mort de son mari, les prétendus Inspirés, qui y ont fait tant de bruit (*ii*). Je finirai cet Article, en avertissant le Lecteur qu'outre les Ouvrages de Mr. Jurieu dont j'ai parlé, il y a quelques autres Piéces moins considérables de lui: Divers Ecrits Politiques, qui ont paru sans nom, & qui furent très-bien reçus en leur tems; plusieurs Sermons détachés, qui ont paru en différens tems, & qui rassemblés pourroient faire un juste Volume. On apperçoit dans ces Discours beaucoup de feu, une imagination riche, & un beau génie; mais on y trouve aussi des traits peu dignes d'un grand Orateur, qu'il faut attribuer en grande partie au goût de ce tems-là, où les Prédicateurs ne s'étoient pas encore corrigés de certaines pointes, qu'un meilleur goût a banni des Sermons. Après la mort de Mr. Jurieu, on a publié des *Pensées sur la Mort, & des Pensées Chrétiennes*, qui sont un fruit des deux ou trois derniéres années de sa vie. Je crois avoir ouï dire, qu'il est resté parmi ses Papiers divers Ouvrages en Latin, & entre autres un Commentaire sur l'Epitre aux Galates, qui s'il étoit complet pourroit bien être un Ouvrage curieux, & renfermer des idées neuves.

(*ii*) Tiré d'un Mémoire MS.

☞ JUSTEL (HENRI) (*a*) étoit fils de Christophle Justel, Sécretaire du Roi de France [*A*]. Son fils lui succéda dans cette Charge (*b*); & comme il étoit savant & qu'il avoit beaucoup de commerce avec les habiles gens de son tems [*B*], il employoit principalement le crédit que sa Charge lui donnoit,

(*a*) Tiré principalement des *Mémoires concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes &c. par Mr. Ancillon.* Amst. 1709.

(*b*) Là-même p. 220.

[*A*] *Fils de Christophle Justel, Sécretaire du Roi de France.*] Christophe Justel donna en 1615 le *Nomocanon* de Photius, en Grec & en Latin: il a aussi rétabli les Codes des Canons de l'Eglise Universelle, & ceux de l'Eglise d'Afrique. Le Cardinal du Perron, qui avoit vu ses Ouvrages, disoit (1), que si Justel étoit un jeune homme, il y avoit espérance, sinon que ce n'étoit pas grand cas: qu'il avoit tiré beaucoup de choses de Mr. du Plessis Mornay; qu'il ne croyoit pas que Justel restât toujours Huguenot, puisqu'il se plaisoit à lire les Anciens, & qu'il prenoit plaisir à l'Antiquité de l'Eglise. Mais du Perron s'est trompé dans son jugement & dans sa prédiction, car Justel a été un des plus grands-hommes de son siécle. Il est surprenant même qu'il en ait parlé d'une maniére si méprisante, puisqu'il avouë lui-même (2), que si Justel s'est trompé quelquefois, ça été pour avoir suivi Baronius, pour lequel du Perron avoit tant de vénération. Mr. Justel est mort bon Réformé en 1649 âgé de soixante-neuf ans (3).

(1) Perroniana p. 219.

(2) Ibid. p. 56.

(3) *Mémoires concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes &c. par Ancillon.* p. 220.

[*B*] *Il avoit beaucoup de commerce avec les habiles gens de son tems.*] Voici l'idée que Mr. Ancillon (4) nous donne de Mr. Justel sur cet article. „ Comme il étoit équitable & modéré, „ & qu'il n'avoit correspondance qu'avec des gens de ce caractére, il n'y avoit ni haine de parti ni aigreur dans les „ Lettres qu'ils s'écrivoient réciproquement." Il étoit entre autres en commerce avec Mr. Jurieu. Voici deux Lettres Originales de lui à ce savant Théologien, qui pourront faire plaisir. On y verra ce que Mr. Justel pensoit sur les Sorcelleries, & autres choses de cette nature.

(4) Ibid. p. 227.

„ *Le 3 Octobre 1677.*

„ Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la peine que vous „ avez prise de me faire part de l'avanture de la Boulangére „ de Mer. Par ce que vous m'en avez mandé il paroist qu'on „ luy a donné quelque breuvage ou autre chose, qui a causé „ sa mélancholie, en remuant sa bile, qui estoit peut-estre „ en quantité dans son corps, puisqu'un remède & une autre „ boisson l'a soulagée. On ne peut pas conclure delà que ce „ Paysan, qui estoit venu la nuit, soit Magicien, mais seulement un Empoisonneur, comme toutes ces sortes de gens-„ là sont. Pour la dent qui estoit venuë, estoit peut-estre „ une surdent, & le proverbe dont vous me parlez n'est pas „ fondé là-dessus apparemment, parce que cette chose là n'est „ pas ordinaire ni mesme connuë. Je viens à votre Soldat. „ Pour juger de ce qu'il a fait voir, il faudroit l'avoir veu, „ & examiner s'il a montré cette femme dans le miroir, dans „ sa chambre, ou dans celle du Gentilhomme, qui a eu peur; „ voir comment le lieu, où estoit le miroir, est situé, s'il n'y „ a rien derriére; enfin il est nécessaire de considérer avec „ exactitude toutes les circonstances de cette action là, parce „ que dans ces rencontres les imposteurs ont accoutumé d'a-„ gir & de tromper les personnes simples & préoccupées. Ce „ que vous adjoutez de Mr. Rivet, est un effet du hazard; la „ mesme chose se trouvant dans Nostradamus, & plusieurs A-„ strologues ayant prédit ce grand événement là en faisant „ l'Horoscope de celuy à qui le malheur est arrivé. Quoy-„ que je ne sois persuadé de tout ce que vous m'avez marqué, „ que je ne croy pas convainquant, je ne laisse pas de croire „ que du temps de notre Seigneur il y avoit des Possédez, & „ des gens qui avoient l'esprit de Python, ce qui estoit nécessaire afin que la puissance de Dieu parust, & que ces mi-„ racles-là attirassent les Payens à la connoissance du vray Dieu. „ Depuis ce temps-là, & celuy des Apostres, après que le „ Christianisme a esté répandu par tout le monde, on n'a plus „ ouï parler de Possédez ni de Sorciers véritables. Ceux qui „ ont fait profession de Magie n'ont eu pour but que de ga-„ gner de l'argent, en trompant les Peuples, qui croyent tout „ ce qu'on leur dit, & qui admirent des choses communes, „ dont on sçait la cause. Ce sont d'ordinaire des Empoisonneurs, qui se font craindre, & qui passent pour des Sor-„ ciers. Ce qu'on dit du Sabbath est une chimére, & un effet „ d'imagination blessée, ceux qui disent y aller, ne demeurant „ qu'en un lieu, & ne quittant pas leurs maisons. Il ne faut „ pas croire legérement, n'y tout nier. Le Diable de Mascon „ m'a surpris en le lisant: cependant il y a des gens du Pays, „ qui ne croyent pas ce qui en est dit. C'est par trop vous „ importuner de choses que vous sçavez déja. Je suis tout à „ vous

„ JUSTEL.

„ *Le 20 Octobre 1677.*

„ C'est à vous, Monsieur, qu'on a bien de l'obligation, „ de travailler aussi utilement que vous faites. Vostre Responce au *Renversement de la Morale* (5) a eu l'approbation des „ personnes sçavantes de l'une & de l'autre Communion. Je „ ne doute point qu'on ne fasse le mesme jugement de votre „ Traité des Synodes. Je les ay leus tous deux avec plaisir „ & avec profit. Le Public a intérest que vous continuiez „ comme vous avez commencé. Votre *Dissertation sur les* „ *Theraphims* † est singuliére & rare. Quoyque Selden, Gaffarel, & un certain Pfaffius en ayent écrit amplement, ils „ n'ont pas pourtant esté si loin que vous; vos conjectures „ me paroissent fortes. Ce que vous dites sur l'esprit de Py-„ thon est bien fondé & très-curieux. Ceux qui travailleront „ à la traduction de la Bible, pourront se servir de ce que vous „ avez dit; mais il le faudra mettre en marge, & garder le „ mot de *Theraphim* dans le texte. Vous me ferez un plaisir „ sensible de me dire si vous avez bien examiné ce que vous „ dites qu'on vous a fait voir dans l'eau (6). Nous avons „ fait icy ce que nous avons pu pour sçavoir & voir quelque „ chose, mais inutilement. Je suis persuadé que c'est un „ moyen inventé pour attraper de l'argent & tromper les simples. Ce que vous marquez de l'Ambassadeur d'Angleterre, „ (7) me paroist plus considérable: mais il faudroit estre asseuré du fait, & outre cela je doute qu'on puisse jamais „ prédire, comment les choses doivent arriver, les hommes „ n'ayant point de commerce avec les Diables. Si cela estoit „ nous verrions de terribles choses dans le monde. J'ay écrit „ plusieurs fois à Mr. du Moulin, & l'ai conjuré de ne plus „ écrire. Je me suis bien gardé de luy dire, que son Systéme n'estoit pas sans inconvénient; au contraire je l'ai admiré d'avoir découvert un moyen si asseuré pour ruiner le „ Papat; mais en mesme temps je le prie de considérer que dans „ la conjoncture présente, il peut faire plus de mal que de „ bien; qu'il est capable d'augmenter les divisions, qui ne „ sont déja que trop grandes; qu'il faut s'accommoder au „ temps, qu'il a assez instruit le monde, qu'ainsi il est inutile d'écrire davantage, de peur de tomber dans des redites, „ & dégouter les Lecteurs; qu'à son âge il faut se reposer & „ ne penser plus aux disputes de ce monde, que Dieu sçaura „ bien les moyens qui sont nécessaires pour ruiner les ennemis de son Eglise. J'ay adjouté plusieurs autres choses assez „ fortes dont je ne me souviens pas, qui l'ont un peu esbranlé, & qui l'ont obligé de s'estonner que je m'opposasse au „ dessein qu'il a de donner l'Histoire de la Jurisdiction Ecclésiastique, & de vous répondre. On aura de la peine à le „ réduire à la raison, & à luy imposer silence. Je ne vous „ dirai pas ce que je pense de l'excommunication, parce que „ cela se voit en bien des Livres; & avec tout cela il faut „ avouër qu'elle est nécessaire, afin de retenir les esprits mal „ faits & desobéissans. Selden en a parlé amplement dans son „ Traité *de Synedriis*. Il est bon de ne pas trop approfondir „ les

(5) Ouvrage de Mr. Arnauld.

† Elle se trouve dans l'*Histoire des Dogmes & des Cultes* de Mr. Jurieu.

(6) Voy. *Hist. des Dogm. & des Cultes*, Part. I. p. 472.

(7) Là-même.

noit, à leur procurer des priviléges pour l'impreſſion de leurs Ouvrages. Il ſe faiſoit un honneur de paroître en ces occaſions en qualité de Sécretaire du Roi, & d'en faire les fonctions. On en voit un exemple dans le privilége accordé à Sorel, au mois d'Avril 1656, pour l'impreſſion de ſa Bibliothéque Françoiſe, & dont on voit l'Extrait à la fin de ce Livre (c). Mr. Juſtel avoit une très-belle Bibliothéque, & en particulier beaucoup de Manuſcrits rares; il ſe faiſoit un plaiſir d'en faire part aux Savans, & de leur communiquer ſes lumiéres [C]. Il ſe faiſoit chez lui une fois par ſemaine une aſſemblée de gens doctes, qui s'entretenoient de tout ce qu'il y a de curieux & de ſolide dans les Sciences, & ſur-tout dans la belle Literature (d). Il étoit de la Religion Réformée, & quoique le Conſiſtoire de Charenton lui cauſât quelque chagrin [D], il n'en eut pas moins d'attachement à ſa Religion; au contraire, s'étant apperçu du deſſein que la Cour de France avoit formé de ruïner les Egliſes, & d'éteindre la Réformation dans tout le Royaume, il n'attendit pas la derniére extrémité. Il ſortit de France quelques années avant la

(c) Là-même p. 221.

(d) Là-même p. 222.

„ les choſes qui ſont indifférentes. Pour ce qui eſt de la Verſion de la Bible, je ne penſe pas que nous en voyions jamais une qui ſoit achevée; un ſeul homme n'eſt pas capable „ d'une ſi grande entrepriſe. Il eſt néceſſaire d'avoir une „ connoiſſance exacte de l'Hébreu & des Langues Voiſines, „ pour oſter l'ambiguïté du Texte, & ſans un jugement exquis il eſt preſque impoſſible de réuſſir, eſtant néceſſaire „ de faire un choix de ce qu'il faut retenir pour bien marquer le ſens véritable de celuy qui parle: les Notes marginales & littérales ne ſont pas moins difficiles; celles que „ nous avons ſont trop eſtenduës: on ne devroit ſonger qu'à „ expliquer le ſens littéral, ſans diſputer ni moraliſer. J'ay achepté depuis peu *Harmonia Sacra Waltheri*, où il y a pluſieurs paſſages qui ſemblent ſe contrarier. C'eſt un beau „ ſujet à travailler. On a imprimé en Hollande une Réponſe à Spinoſa, intitulée, *Arcana Atheiſmi detecta*. L'Autheur „ eſt Socinien, il cite Grotius, Crellius, Socin, Wolzogenius &c. Il y a quelque choſe de bon dont on peut ſe „ ſervir. Nous attendons le Livre de Mr. Huët, pour voir „ s'il nous apprendra quelque choſe que les autres ne ſçavent „ point. Je vous demande pardon de vous ennuyer ſi longtemps, en vous entretenant de bagatelles, & de vous faire „ perdre le temps, qui vous eſt précieux. Je ſuis

„ Votre très-humble & très-
„ obéïſſant Serviteur

JUSTEL.

[C] *Il ſe faiſoit un plaiſir d'en faire part aux Savans, & de leur communiquer ſes lumiéres.*] Voici ce que diſoit Mr. Bayle en parlant de Mr. Juſtel (8). „ J'eſpére que Mr. Juſtel, qui y „ demeure (à Londres) préſentement, & qui eſt curieux, ſi „ ſavant, ſi inſtruit de tout ce qui regarde la République des „ Lettres, & ſi enclin à contribuer à la ſatisfaction du Public, „ nous apprendra bien des choſes, qui feront beaucoup d'honneur à notre entrepriſe." Mr. Ancillon nous apprend (9) que le docte Uſſerius ſe prévaloit de cette inclination bienfaiſante de notre Savant: il ſe ſert fort avantageuſement, dans un Traité des Libertés ou des Priviléges de l'Egliſe Anglicane, qu'il a mis à la ſuite de deux autres, qui traitent de l'Origine des Evêques, & de l'Aſie Proconſulaire ou Lydienne, qui ont été imprimés depuis ſa mort, il ſe ſert, dis-je, très-utilement d'un Canon du Concile de Calcedoine, qu'il a trouvé dans les Manuſcrits des Bibliothéques de MM. de Thou & Juſtel. Mr. Teiſſier avouë dans la Préface de ſa Traduction des *Eloges de Mr. de Thou* (10), qu'il eſt redevable de pluſieurs inſtructions curieuſes, dont il a enrichi ſes Additions, à l'illuſtre Mr. Juſtel, & à Mr. Richelet. Les Sçavans lui adreſſoient auſſi pluſieurs Lettres & quelques-uns de leurs Ouvrages. Il y a une Lettre de Colomiez à Juſtel à la ſuite des derniéres Obſervations d'Iſaac Voſſius ſur Pomponius Mela; & des Réponſes du même Auteur à un jeune homme d'Oxford, qui l'avoit attaqué ſur l'Hiſtoire d'Ariſtée, & à Mr. Simon, qui avoit déja écrit trois fois contre lui. La ſeconde des Diſſertations de Mr. Etienne Morin, Miniſtre à Caen, & depuis Paſteur & Profeſſeur à Amſterdam, eſt adreſſée à Mr. Juſtel, qui y avoit donné lieu. On ſait que les Lettres du Pere Morin ont été imprimées en Angleterre. On a prétendu que cette Edition étoit très-fautive, & que ces Lettres y avoient été eſtropiées. On eut recours à notre Savant pour y remédier, comme à un homme, qui s'intéreſſoit à la gloire des autres Savans, & au bien de la République des Lettres. Voici ce que le P. Simon écrivoit à un de ſes Amis ſur ce ſujet (11). „ J'ai eu raiſon de „ me plaindre en écrivant à Mr. Juſtel, de ce qu'on a eſtropié les Lettres du P. Morin dans l'impreſſion qui s'eſt faite „ chez vous. Il ſemble qu'on les ait entiérement abandonnées „ à l'Imprimeur, qui n'a ſongé qu'à leur donner un titre pompeux, afin de les mieux débiter. Perſonne n'a été chargé „ de revoir les feuilles de la Copie, lorſqu'elles ont été ſous „ la preſſe: & c'eſt ce qui fait que cette Edition eſt pleine de „ fautes, auxquelles il n'eſt pas poſſible de rémédier, à moins „ d'en publier une nouvelle. Je l'aurois déja fait, ſi ce n'eſt „ que j'eſpére toujours, que Mr. Stillingfleet, qui a les Originaux de ces Lettres, voudra bien les communiquer. Je „ ſai qu'il ne veut pas qu'on ſache qu'il les a, & la perſonne „ même qui me l'a appris, me prie fort de garder le ſecret. „ Mais je vous avouë que je n'ai pu me taire. J'en ai donné „ avis à Mr. Juſtel, afin qu'il cherche les moyens de tirer ces „ Originaux des mains de Mr. Stillingfleet." Il ſembloit que Mr. Juſtel étoit comme le Juge & l'Arbitre entre les Savans, en voici encore un exemple. Colomiez, parlant dans ſa *Bibliothéque Choiſie* du Nouveau Teſtament, traduit en François à Mons en 1667 in 8. accuſa Mr. de Sacy de s'être trompé lorſqu'il a dit, que St. Jérôme a tellement éclairci Job & les

(8) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mars 1684 p. 66.

(9) *Ubi ſupra* p. 227.

(10) Edit. de Genéve 1683.

(11) *Lettres Choiſies* p. 233.

Prophétes, & leur a donné dans ſa Traduction tant de force & de vigueur, que St. Auguſtin en cite les paroles, lors-même qu'elle n'étoit pas encore en uſage dans l'Egliſe. „ Je ne ſai, „ *dit Colomiez*, où Mr. de Sacy a pris ce qu'il vient de dire, „ mais il m'auroit fait plaiſir de prouver, que St. Auguſtin ſe „ ſoit ſervi de la Verſion de St. Jérôme." Dèſque la *Bibliothéque Choiſie* parut, MM. de Port-Royal ſe plaignirent à Mr. Juſtel du tort que Colomiez faiſoit à Mr. de Sacy. Mr. Juſtel lui en ayant parlé, il en fit une réparation publique dans la nouvelle Edition de ſa Bibliothéque en ces termes. „ Depuis „ la premiére Edition de cet Ouvrage Meſſieurs de Port-Royal ayant écrit à Mr. Juſtel en Angleterre, que j'avois accuſé injuſtement Mr. de Sacy dans ce Chapitre, je le reconnois de bonne-foi, après avoir conſulté St. Auguſtin, „ au Livre quatriéme de la Doctrine Chrétienne, Ch. 7."

[D] *Le Conſiſtoire de Charenton lui cauſa quelque chagrin.*] Le Pere Simon, qui a eu connoiſſance des démêlés de cette Compagnie avec Mr. Juſtel, n'a pas manqué d'en inſtruire le Public. „ Un de vos meilleurs Amis, *dit-il* (12), s'eſt autrefois „ plaint hautement des Miniſtres & des Anciens de Charenton, qui après lui avoir permis de faire un banc, s'aviſérent dans la ſuite de l'abattre, & lui refuſérent même de lui „ en rendre le bois, qu'ils vendirent à un autre. Tout ce „ qu'il put faire dans cette occaſion fut de ſe ſervir du droit „ de repreſailles, en refuſant de contribuer quoique ce ſoit „ pour la ſubſiſtance de ſes Miniſtres." Je ne ſai ſi l'on peut ajoûter foi à tout ce récit du Pere Simon, j'avouë qu'il m'eſt un peu ſuſpect, je ne doute pas qu'il n'y ait eu quelque différend entre le Conſiſtoire de Charenton & Mr. Juſtel, mais j'ai de la peine à me perſuader qu'il n'y ait eu bien des circonſtances qu'on ignore. Ce qu'il y a de certain, & ce que nous venons de dire, le prouve; c'eſt que Mr. Juſtel *ne fit pas tant de vacarme* (ce ſont les termes de Mr. Ancillon) que le célébre le Fevre en fit contre le Conſiſtoire de Saumur, dont il étoit mécontent; on trouve entre autres ſur ce ſujet, une Lettre qu'il écrivoit à Mr. Ménage, où l'on voit un homme piqué, & qui ne ménage perſonne (13): „ Monſieur, il y a „ déja huit jours que je ſuis aux priſes avec l'Académie, & „ avec le *ſaint & ſacré Conſiſtoire* de cette Egliſe. Je ſais que „ l'on me veut jouër un mauvais tour, & devinez pourquoi? „ c'eſt que j'ai écrit en quelque endroit, que les Anciens aimoient les yeux noirs, & que j'ay pardonné à Sappho, ſi „ elle a aimé les femmes, puiſque cette fureur lui avoit inſpiré la belle Ode que vous ſavez, & que Catulle a traduite „ preſque toute entiére. Voilà avec quelques autres choſes „ auſſi légéres que celles-là, ce qui fait ici tant de bruit. Voilà pourquoi on aſſemble les deux Corps, ce qui ne s'eſt „ point fait, depuis que la *Huguenotterie* eſt plantée en cette „ Ville. On croit m'effrayer, & l'on ſe trompe. Je vous dis „ cela afin que m'aimant comme vous faites, vous ſongiez „ aux moyens de me faire avoir raiſon, ſi ces *hypocrites* me „ pouſſent à bout. Vous avez des amis à la Cour & au Conſeil, j'en ai auſſi. Je prétens mener ces canailles de belle „ maniére; & nous verrons ſi pour des bagatelles, des ironies, des hyperboles, & autres choſes de cette nature, on „ mettra en peine des gens comme moi: Moi, dis-je, qui vis „ plus honnêtement que ces *Marchands de choſes ſaintes*: moi „ qui ai l'approbation de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens „ en cette Ville, ſoit de votre Religion, ſoit de celle que „ ces *Cafars* prêchent. Mais mon mal eſt, que, quoique je „ ſois paiſible & modeſte au-delà de tout ce qu'on pouvoit „ attendre de l'ame la plus humble, je fais mal aux yeux à „ ces ſortes de gens-là. Il croyent, que j'en fais trop, & que „ je ne les eſtime pas aſſez: mais ils ne ſavent rien de ce qui „ ſe paſſe dans mon cœur, car je ne parle de perſonne, & je „ n'ai pas ici de ſujet qui me puiſſe obliger à faire des Comparaiſons. Cependant ils me pourſuivent, & croyent que „ je ne voudrois pas me ſervir de la voye du Conſeil ou de la „ Cour; mais ils ne me connoiſſent pas; & c'eſt pourquoi „ je vous en donne avis, afin que vous voyiez ce que l'on „ peut faire. Je ne vous ferai point à charge que dans la „ derniére extrémité: Car j'ai des amis en notre voiſinage, „ qui ne ſont pas du commun, & leſquels s'employent auſſi „ d'une maniére toute commune." Je doute que cette Lettre ſerve à prouver l'humilité & la modeſtie de Mr. le Fevre; jamais peut-être n'écrivit-on d'un ſtile plus emporté; Meſſieurs les Littérateurs entendent auſſi peu raillerie que les Théologiens; dès qu'ils ne ſont pas contens, on doit s'attendre à être traité *Homériquement*, ils ont leur rôlet d'injures tout prêt. Mr. Juſtel fut plus retenu, il ne crut pas qu'un léger mécontentement l'autoriſât à dénigrer des gens, qui pouvoient avoir mal pris les choſes, mais qui ne laiſſoient pas d'ailleurs d'être eſtimables. Je ne connois pas de caractére plus bas, que celui qui porte à déchirer ſans ménagement, ceux dont on croit avoir ſujet de ſe plaindre.

(12) Ibid. p. 25.

(13) *Menagiana* Tom. I. p. 121-125. Edit. de Paris 1722. 8.

[E] B

la révocation de l'Edit de Nantes. Comme les défenses de se retirer dans les Païs Etrangers n'étoient pas encore faites, ou qu'elles étoient moins rigoureuses qu'elles ne le furent ensuite, Mr. Justel sortit plus commodément, & avec moins de risque; il eut le bonheur de vendre sa Bibliothéque à peu près ce qu'elle valoit, & ensuite il passa en Angleterre, où il s'établit (e). Peu de tems après qu'il fut établi à Londres, il fut nommé Bibliothécaire du Roi d'Angleterre, emploi qu'il a exercé très-dignement jusqu'à sa mort. Il a fait depuis son réfuge une chose qu'on a trouvée assez singuliére, il a pris l'Université d'Oxford pour Marraine d'un de ses enfans [E]. Il est mort à Londres en l'année 1692, après avoir rendu de grands services à la République des Lettres en général, & à plusieurs Savans en particulier. Comme il étoit déja fort âgé lorsqu'il s'est marié, il n'a laissé que des enfans fort jeunes. Mr. Justel étoit très-agréable, sa conversation étoit riche & abondante, mais il étoit fort grave (f) [F]. On n'a qu'un seul Ouvrage de lui [G].

(e) Là-même, pag. 223-225.

(f) Ibid. p. 231.

[E] *Il a pris l'Université d'Oxford pour Marraine d'un de ses enfans.*] On remarque à ce sujet dans le *Menagiana* (14) „ qu'il ne fit en cela que suivre l'usage des gens du Nord. „ Ils y prennent pour parrains de leurs Ouvrages des Corps „ de Villes ou des Communautez. Toute leur dédicace ne „ consiste souvent qu'en de longues inscriptions de noms. „ L'Auteur du Traité de *Advocato* semble avoir adopté cette „ coutume, par les premiéres Puissances du Paradis, qu'il a „ choisies pour patrons des quatre Livres de son Ouvrage. „ . . . . Il y a des lieux où l'on prend cinq ou six parrains ou marraines. On dit que François I. voulut prendre la République des Suisses pour Marraine d'un des Princes ses enfans; mais il en perdit la pensée, lorsqu'il sut „ qu'ils le vouloient nommer, *Sidrac, Misac, & Abdenago*. „ Le grand Connétable de Montmorency avoit fait tenir un „ de ses enfans à la Ville de Paris, dont il appelloit les habitans ses compéres." L'une des quatre filles de Benjamin Aubery, Sieur du Maurier, Ambassadeur de Louis XIII. en Hollande, étant née à la Haye en 1614, eut pour Marraine Louïse de Coligny, Princesse Doüairiére d'Orange, & pour Parrains les Etats-Généraux, représentés par le fameux Barneveld, qui lui donnérent cinq-cens Livres de pension, dont elle a joui pendant soixante ans, qu'elle a vécu (15). L'Université d'Oxford accepta fort agréablement la proposition de Mr. Justel, & témoigna par-là approuver sa conduite & son choix.

(14) T. II. p. 213.

(15) *Mém.* d'Ancillon. p. 233.

[F] *Il étoit fort grave.*] Mr. Ancillon rapporte là-dessus une Histoire assez singuliére, qui se trouve dans le *Furetériana* (16), & qui servira de Commentaire à mon texte." Mr. Justel „ & Mr. Launay, à qui le caractére enjoué de Mr. l'Abbé „ Bourdelot Médecin de Mr. le Prince & son Bel-esprit, ne „ plaisoit point du tout, furent le trouver un jour pour lui „ donner des avis là-dessus. Ils lui représentérent, qu'un „ homme comme lui, ne devoit point sortir de la gravité attachée à un habile Médecin, & à un savant Philosophe, „ qu'il se deshonoroit de turlupiner, comme il faisoit: qu'à „ la fin il donneroit mauvaise opinion de sa capacité à Mr. le „ Prince, & qu'ils croyoient devoir comme ses bons amis, „ lui représenter les inconvéniens qui lui pourroient arriver „ de cette maniére d'agir, si peu convenable à ce qu'il étoit. „ Il les écouta tranquillement, & les remercia très-doucement; mais il leur dit qu'il avoit commencé ce train de „ vie, qui l'accommodoit assez, & qu'ainsi il ne pouvoit le „ quitter. Je voudrois, Messieurs, ajouta-t-il, pouvoir „ m'en défaire pour vous faire plaisir. Eh! Monsieur, repliquérent ces Messieurs, nous n'avons en cela d'autre intérêt que le vôtre. Nous apréhendons que vous diminuyez la bonne réputation où vous êtes dans le monde, „ mais principalement auprès de S. A. Si ce n'est que cela, qui vous inquiete, dit l'Abbé, en se levant pour „ prendre un papier sur sa Table, tenez, lisez ce papier, & „ vous verrez qu'on gagne plus à être fou comme je suis, „ que Philosophe comme vous êtes. C'étoit une donation „ de la Baronie de Condé, que Mr. le Prince lui avoit faite „ depuis quelques jours."

(16) P. 126. 127.

[G] *On n'a qu'un seul Ouvrage de lui.*] Il a publié, conjointement avec Guillaume Voël, la Bibliothéque du Droit Canonique, à Paris 1661, 2 Vol. in Folio. Mr. Leibnitz mande à Mr. Ancillon (17). „ Mr. Justel a été de mes Amis, „ je le voyois souvent à Paris. Il méditoit un Ouvrage fort „ utile *sur les Commodités de la Vie*, & il avoit ramassé quantité de belles Observations, & Pratiques utiles pour le Ménage, Jardinage, Bâtimens, Voyages, & autres occasions. „ . . . . . . Il seroit à souhaiter qu'on s'informât de ce que sont „ devenus les Mémoires de son Recuil, & qu'on en fît part „ au Public."

(17) Avertiss. p. 19. des *Mémoires*, &c.

☞ JUSTINIANI (BERNARD) illustre Vénitien dans le XV. Siécle, nâquit le 6 Janvier 1408 [A] à Venise de Léonard Justiniani, & de Lucréce de Mula, tous deux de famille très-distinguée (a). Après avoir fait ses premiéres études sous Guarini de Vérone, il alla les continuer à Padoue, où il fut reçu Docteur. A l'âge de dix-neuf ans il prit la robe de Sénateur (*la toga patrizia*), ce qui ne l'empêcha pas de continuer à s'appliquer à cultiver les Sciences, persuadé que les Lettres & l'Eloquence sont nécessaires à ceux qui sont destinés par leur naissance à entrer dans le Gouvernement; il profita des instructions de François Philelphe, & sur-tout de celles de George de Trebizonde, qu'il prit chez lui, & y garda, jusqu'à ce que le Pape Calixte III. le fit venir à Rome (b). Il conserva toujours une haute estime pour ce Savant, comme on le voit par une de ses Lettres, écrite de Venise le 15 Juillet 1442. Il fit bientôt connoître sa prudence & sa probité dans les Charges que la République confie ordinairement aux jeunes Sénateurs, ce qui fit qu'on jetta les yeux sur lui, pour aller avec trois autres Nobles complimenter l'Empereur Frédéric III. en 1451, qui passoit sur les terres de la République, pour aller à Rome s'y faire couronner: les Collégues de Justiniani lui laissérent le soin de haranguer l'Empereur, ce qu'il fit avec beaucoup d'applaudissement (c). Le Doge François Foscari étant mort le 1 Novembre 1457, il fit son Oraison funébre. Deux ans après on l'envoya en qualité d'Ambassadeur à Ferdinand Roi de Naples, en passant à Rome; il fit un Discours au Pape Pie II. & harangua deux fois le Roi de Naples. A son retour à Venise, il fut élu Censeur, & on le choisit avec Paul Barbo pour aller en Ambassade en France auprès de Louis XI. qui lui fit l'honneur de le faire Chevalier, & à cette occasion Justiniani prononça un Discours devant ce Prince à Tours le 6 Janvier 1461 (d). Etant allé à Paris, l'Université, avec le Recteur à la tête, lui alla rendre visite en Cerémonie; il la remercia par un Discours, qui se trouve imprimé sous le titre d'*Oratio Responsiva ad Universitatem Parisiensem*. Il alla ensuite en Ambassade à Rome, & il fit un Discours au Pape Pie II. en présence du Collége des Cardinaux. Ce Pontife étant mort, Pierre Barbo Vénitien lui succéda, sous le nom de Paul II; la République de Venise lui députa quatorze Sénateurs pour le féliciter, & de ce nombre fut encore Justiniani, qui eut l'honneur de porter la parole (e). De retour de cette Ambassade, il passa par diverses Charges: en 1467 il fut Commandant de Padoue, ensuite Membre du Conseil de Dix, & en divers tems *Savio grande*, Dignité importante, qu'il remplit jusqu'à vingt-fois (f). L'exaltation de Sixte IV. au Pontificat fournit à la République une nouvelle occasion de l'employer; comme il s'étoit lié d'amitié avec ce Pape, dans le tems qu'il étudioit à Padoue, il fut un des quatre Ambassadeurs, qu'on envoya à ce Pontife, & il le harangua le 10 Décembre 1471; Sixte lui donna un Bref très-honorable [B]. Malgré ses grandes oc-

(a) Giornal. de' Letterati Tom. XIX. p. 365.

(b) Ibid. p. 365. 366.

(c) Ibid. p. 366. 367.

(d) Ibid. p. 368.

(e) Ibid. p. 368. 369.

(f) Ibid. p. 370.

[A] *Nâquit le 6 Janvier 1408.*] Antoine Stella, Curé de l'Eglise de St. Moyse à Venise, qui a écrit en Latin la Vie de notre Justiniani, imprimée à Venise en 1553 in-8. Antoine Stella, dis-je, le fait naitre en 1407; mais ce n'est-là qu'une diversité apparente: cet Auteur suit la maniére de compter reçue à Venise, où l'on ne commence l'année que le premier de Mars (1).

(1) *Giornal. de' Letterati* Tom. XIX. p. 365. not. (2).

[B] *Sixte lui donna un Bref très-honorable.*] Il est daté du 8 Mars 1472, & finit par ces paroles: *Suas nobis visum est in vicem statim expositam, aut carmine, te hoc nostro locupletissimo testimonio condecorare, ut te & gravissimum & eloquentissimum habeamus Oratorem, & priscis illis celebrioribus vel Græcis vel Latinis comparandum* (2).

(2) *Ibid.* p. 370.

[C] Mal-

occupations Justiniani ne laissoit pas de donner du tems à l'étude [*C*]. Le 17 Décembre 1474 il fut élu Procurateur de St. Marc, à la place de Pierre Mocenigo, qui venoit d'etre créé Doge (*g*). Il mourut le 10 Mars 1489, dans la quatre-vingt-deuxiéme année de son âge. On l'enterra dans l'Eglise Patriarchale de Venise, où on lui mit cette Epitaphe: BERNARDUS JUSTINIANUS, *Leonardi Procuratoris Filius, Beati Laurentii Nepos, Miles, Orator, & Procurator.* En 1698 on répara la Chapelle où il est enterré, & on ôta cette Epitaphe, pour en mettre une moins simple (*h*). Trithéme fait en peu de mots un bel éloge de Bernard Justiniani: *Philosophus & Orator celeberrimus, ingenio excellens, & disertus eloquio, qui ob singularem dicendi gratiam, non modo apud Senatum suum Venetum, verum etiam apud Romanos Pontifices, Cardinales, & ceteris Italiæ Principes, ac urbium Senatores in precio est habitus* (*i*). J'ai un mot de critique à faire sur quelques Ecrivains qui ont parlé de notre Savant [*D*].

(*g*) Ibid. p. 371.

(*h*) Idem ibidem.

(*i*) Trithem. *De Scriptor. Eccles.* Num 854.

[*C*] *Malgré ses grandes occupations Justiniani ne laissoit pas de donner du tems à l'étude.*] On en peut juger par les Ouvrages qu'il a écrits. I. On a de lui la Vie de Laurent Justiniani, son Oncle, premier Patriarche de Venise mort en 1455. La premiére Edition de cette Vie parut en 1475 in-4. On y lit à la fin: *Impressum Venetiis, labore & industria Jacobi de Rubeis Gallici, Duce inclyto Petro Mocenico, Sexto Idus Majas*, M. CCCC. LXXV. On l'a mise à la tête des Editions des Oeuvres de Laurent Justiniani, de Basle, de Venise & de Lyon, & on la trouve aussi dans Surius & Bollandus au 8. Janvier. Daniel Rosa l'a inserée à la p. 13. de son Ouvrage, intitulé, *Summorum Sanctissimorumque Pontificum, illustrium Virorum, plurimque Patrum de B. Laurentii Justiniani, Venetiarum Patriarchæ, Vitâ, Sanctitate, ac miraculis, testimoniorum centuria.* Venetiis 1614 in-4. Cette Vie a été aussi traduite en Italien (3). II. Il a fait une Histoire de Venise intitulée: *Bernardi Justiniani, Patritii Veneti, Senatorii Equestrisque Ordinis Viri amplissimi, Oratorisque Clarissimi, De Origine Urbis Venetiarum, rebusque ejus ab ipsa ad quadringentesimum usque annum gestis Historia.* Venise 1492 in-fol & en 1534. in-fol. Cette seconde Edition est moins belle que la premiére: traduite en Italien par Louis Dominichi, & imprimée en cette Langue à Venise en 1545 & 1608 in-8. Cette Histoire est divisée en quinze Livres, & va jusques à l'an 809. L'Auteur n'y avoit pas mis tout à fait la derniére main, quand il mourut: il confia le soin de la publier à Benoit Brognolo, qui la fit paroître trois ans aprés la mort de Justiniani, & la dedia à Laurent Justiniani fils de l'Auteur. L'Editeur nous apprend dans la Préface, qu'il n'a pas eu beaucoup de peine à mettre l'Ouvrage en état de voir le jour; *Ceterum præter paucula quædam, quæ vel rudia, vel inchoata relicta fuerant, quibus manum imposuimus extremam, nihil prorsus repperi, quod ut in opere, cujus auctor prius extinctus esset, quam ederetur non magnopere probandum esse censerem* (4). On trouve dans la seconde Edition de la Traduction Italienne une Table, qui manquoit à la premiére (5). III. Une Vie de St. Marc l'Evangeliste; l'Histoire de la translation de son Corps à Venise; & du lieu de sa sépulture. *De Vitâ S. Marci* Evangelistæ: *Corpore Venetias translato, & sepulturæ loco.* Ces petits Ouvrages ont été joints à l'Histoire de Venise, & inserés avec cette Histoire dans le Tome V. du *Trésor des Ecrivains d'Italie* de Burman. La Vie de S. Marc & ce qui regarde ses Reliques ne méritoit guere cet honneur, du moins si l'on s'en rapporte à l'Historien de l'Université de Padoue, qui prétend que les Critiques n'ont guere goûté ces petits Ouvrages, & que l'Auteur y donne trop dans les traditions vulgaires: *Ex utroque Opere non admodum placet Philologis Criticis: atque ipsa traditionum vulgarium præjudiciis obnoxius est* (6). IV. Toutes les Harangues de Justiniani, avec quelques autres Opuscules tant de lui, que de Leonard Justiniani son pere, ont été imprimées sous ce titre *Bernardi Justiniani, Oratoris Clarissimi, Orationes, Ejusdem nonnullæ Epistolæ. Ejusdem Translatio in Isocratis libellum ad Nicoclem Regem. Leonardi Justiniani Epistolæ.* L'année n'est pas marquée, mais il y a de l'apparence que c'est en 1492 que ce Recueil a été imprimée, en même temps que l'Histoire de Venise, à la fin de laquelle tous ces Ouvrages se trouvent dans quelques Exemplaires. Ils forment d'ailleurs un Volume in-fol, qui est très-rare & peu connu, des raisons d'Etat les ayant fait séparer de l'Histoire, & fait supprimer. Outre les Piéces marquées dans le titre, il y a encore un Discours de Léonard Justiniani sur la mort de Charles Zéno, qui est à la tête. La Traduction du petit Ouvrage d'Isocrate est un fruit de la jeunesse de notre Justiniani, qui la fit à l'âge de dix-huit ans, dans le tems qu'il étudioit à Padoue. Plusieurs de ses Discours se trouvent aussi imprimés séparément, ou dans des Recueils de semblables Piéces, & principalement dans celui qui fut imprimé à Venise en 1558 in-4. réimprimé à Paris en 1577 in-16.

(3) Ibid. p. 373. 374.

(4) Ibid. p. 374-376.

(5) Niceron *Mémoir. des Homm. ill.* T. VII. p. 7.

(6) Nic. Comnenus *Hist. Gymnas. Patav.* T. II. p. 25.

[*D*] *J'ai un mot de critique à faire sur quelques Ecrivains, qui ont parlé de notre Savant.*] Je ne sai où Mr. Du Pin (7) a pris que Bernard Justiniani est *Auteur de quelques Sermons*; ce trait feroit croire à ceux qui ne le connoitroient point, que Justiniani étoit un Ecclésiastique. G. J. Vossius (8) & les Auteurs du Grand-Dictionnaire Universel Hollandois lui attribuent mal à propos une *Histoire des Goths* trompés par Jaques de Bergame, dans le *Supplement des Chroniques* sur l'an 1471. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en traitant, dans son Histoire de Venise, de l'origine de cette Ville, il a parlé fort au long des Goths, & des autres Peuples Barbares, qui ravageoient alors l'Italie (9). C'est ce qu'a fort bien remarqué Stella, à la p. 22. de la Vie de notre Justiniani. *Quandoquidem Venetorum Origines, & res gestas, quas accurate, cogitateque libris quindecim scripserat, quibus non tantum res Venetæ, sed etiam* Gothorum, Langobardorum, Saracenorumque bella, *& incursiones, summâ fide & diligentiâ, gravissimoque stilo continentur, quantum potuit ab hominum oblivione & silentio redimere conabatur. Quæ nec erant nostris satis antea nota, & erant cognitione dignissima; quæque jacerent in tenebris, nisi litterarum lumen accederet* (10). Il est évident par-là, que Justiniani n'a point écrit d'Histoire particuliére des Goths. Je remarquerai encore que Vossius cite dans cet endroit Trithéme de façon, qu'on croiroit que cet Ecrivain a parlé de cette Histoire prétendue, dont il ne dit pourtant pas un mot.

(7) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccles.* T. XII p. 93.

(8) *De Hist. Latin.* Lib. III. c. 8.

(9) *Giornal. de' Letterati* loc. cit. p. 376.

(10) Ibid. p. 377.

☞ JUSTINIANI (FABIEN) Ecrivain Ecclésiastique du XVII. Siécle [*A*], nâquit à Lerma dans le Diocése de Genes le 20 Septembre 1578, de Léonard Taranchetti, & de Barbe Bianchi (*a*). Son Pere, n'ayant pas voulu entrer dans la Conjuration des Fiesques, & s'étant mis par-là en péril de perdre la vie, se rendit par cette démarche si agréable aux Justiniani, qui étoient des principaux de la République de Genes, qu'ils le firent en quelque façon entrer dans leur famille, en changeant son nom en celui de Justiniani, que sa famille a toujours gardé depuis (*b*). Fabien fit de grands progrès dans les Sciences & la Piété, & le 11 Janvier 1597 il entra à Rome dans la Congrégation de l'Oratoire de St. Philippe de Neri (*c*). Les dispositions favorables & son inclination pour l'étude & le travail, qu'il y fit paroître, engagérent les Supérieurs de cette Congrégation à le charger du soin de la Bibliothéque de

(*a*) Niceron *Mem. des Homm. Ill.* T XXXVIII. p. 255.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem ibid. & Oldoini *Athenæum Ligust.* p. 171.

[*A*] *Ecrivain Ecclésiastique du XVII. Siecle.*] On a quelques Ouvrages de lui, dont voici le Catalogue. I. *Index universalis Alphabeticus, materias in omni facultate consulto pertractatas, earumque Scriptores & locos designans, appendice peramplâ locupletatus. Elenchus item Auctorum, qui in Sacra Biblia, vel universe, vel singulatim, etiam in versiculos, datâ operâ scripserunt, juxta eorumdem Bibliorum ordinem dispositus.* Rome 1612 in-fol. Mr. Baillet a porté un jugement singulier de cet Ouvrage (1). „ Comme, *dit-il*, ce Livre devient assez rare, on s'imagine volontiers que l'Ouvrage doit être excellent. Il le „ seroit en effet, s'il avoit été fait avec plus d'exactitude, si „ la maniére d'énoncer les sujets n'étoit pas si séche, & s'il „ ne s'étoit pas trompé si souvent dans les noms & les Ou- „ vrages des Auteurs." Le P. Niceron a adopté mot à mot ce jugement. Mais je serois de l'avis de Mr. de la Monnoye, qui remarque là-dessus qu',, il vaudroit autant dire, que „ le Livre seroit bon, s'il n'étoit pas mauvais." C'est-là proprement l'idée qu'on en donne. II. *De Sacrâ Scripturâ ejusque usu ac Interpretibus Commentarius. In quo non solum ad Sacrorum Bibliorum studium, & sacras conciones formandas institutio traditur, sed etiam selectorum librorum in universam Theologiam speculativam, practicam & positivam singularis, & in totam Sacram Scripturam universalis notitia perhibetur.* Rome & Paris 1614 in-8. Ceci est tiré de l'Ouvrage précédent. III. *De Sacro Concionatore.* Cologne 1619 in-4. „ L'Auteur, *dit le P. Niceron* (2), „ aprés avoir parlé ici des devoirs des Prédicateurs, rappor- „ te les Livres d'Histoire, les Ascétiques, & les Sermonai- „ res, qui peuvent leur être utiles. Tout cela est fort super- „ ficiel." IV. Des Constitutions Ecclésiastiques recueillies ou faites par Justiniani, pour son Diocése, sous ce titre: *Constitutioni Ecclesiastiche, parte raccolte dalle Leggi Divine e Canoniche, e parte fatte dal Rev. M. Fabiano Giustiniano, Vescovo d'Ajaccio, per il governo del Clero e Popolo della sua Diocesi.* Viterbe 1620 in-4. V. *Tobias explanationibus historicis, & documentis moralibus illustratus à Fabiano Justiniano. Accesserunt ejusdem Tractatus de insidiis justitiâ peccati, ad Verba Raphaelis:* qui faciunt iniquitatem & peccatum, hostes sunt animæ suæ. *Et de Superbia, ejus gradibus, remediis, ad Verba Tobiæ:* Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas, in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio. Rome 1622 in-fol. & Anvers 1629. Dom Calmet met la premiére Edition en 1620. & il dit que Justiniani a joint à son Commentaire, une Synopse Chronologique de l'âge des deux Tobies, selon le Texte Hébreu, Latin, Grec, Syriaque, & Arabe (3).

(1) *Jugem. des Savans* T. II. P. I. num. 62.

(2) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXVIII. p. 258.

(3) Calmet *Bibl. Sacr.* Part. I à la tête de son *Dictionnaire.*

de Ste. Marie in Vallicella, qui étoit dès-lors confidérable. Cela lui donna occafion d'acquérir une connoiffance affez étendue des Livres, & de faire plufieurs amis, parmi lefquels on compte Henri de Sponde (*d*). Le 5 Juillet 1616 (*e*) le Pape Paul V. le nomma à l'Evêché d'Ajaccio dans l'Ile de Corfe (*f*); le P. Niceron dit (*g*) que ce fut le Cardinal Benoit Juftiniani qui lui procura cet Evêché. Quoi qu'il en foit il le poffèda onze ans, & fi l'on s'en rapporte à un Auteur (*h*), il s'y diftingua par une conduite exemplaire; il prêchoit fréquemment, tenoit des Synodes pour maintenir le bon ordre parmi fon Clergé, vifitoit fouvent fon Diocéfe, & étoit charitable envers les Pauvres, dont il étoit le pere. Il mourut le 3 Janvier 1627, âgé de quarante-huit ans, & fut enterré dans fon Eglife Cathédrale (*i*).

(*d*) Niceron *loc. cit.*

(*e*) Et non 1618, comme le dit le P. *Dom Calmet Bibl. Sac.* Part. I. *Comment. fur Tobie.*

(*f*) Oldoinus *ubi fupra.*

(*g*) *Loc. cit.* p. 156.

(*h*) Oldoinus *ubi fupra.*

(*i*) Niceron loc. cit.

K.

KEILL (JEAN) célébre Aſtronome & Mathématicien du XVIII. Siécle, nâquit en Ecoſſe vers l'année 1671; il fit ſes Etudes dans le Collége de Bailleul à Oxford, où il ſe fit recevoir Bachelier & Maître-ès-Arts; enſuite le Docteur Henri Aldrich, Doyen de Chriſt-Church, l'invita à venir demeurer dans ce Collége. Environ l'an 1709 il alla à la Nouvelle Angleterre en qualité de Tréſorier des Réfugiés du Palatinat; peu de tems après ſon retour de ce Pays-là il fut choiſi Profeſſeur d'Aſtronomie, de la Chaire fondée par Savile à Oxford, en la place de Mr. Caſwel, qui venoit de mourir. Il fut auſſi établi *Déchiffreur* de la Reine Anne, & conſerva cet Emploi ſous le Roi George I, juſques vers l'année 1716. Il a publié divers Ouvrages [*A*], & eſt mort le 31 Août 1721, âgé

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Examen de la* Théorie de la Terre *du Docteur* Burnet: *Avec quelques Remarques ſur la* nouvelle Théorie de la Terre *de Mr.* Whiſton. Oxford 1698 in-8. Il a paru une ſeconde Edition de ce Livre à Londres en 1734 in-8. On publia dans la même Ville une Réponſe ſous le titre de *Réflexions ſur la Théorie de la Terre: Et Défenſe de la* nouvelle Théorie *de Mr.* Whiſton. Notre Auteur répliqua, par la Piéce ſuivante II. *Examen des Réflexions ſur la* Théorie de la Terre: *Avec une Défenſe des Remarques ſur la* nouvelle Théorie *de Mr.* Whiſton. Londres 1699 in-8. Mr. Whiſton revint à la charge par une *Seconde Défenſe de ſa* nouvelle Théorie, *contre les difficultez de Mr. Keill & autres.* III. *Introductio ad veram Phyſicam: ſeu Lectiones Phyſicæ habitæ in Scholâ Naturalis Philoſophiæ Academiæ Oxonienſis, Anno Dom.* 1700. *Quibus accedunt Theorematum Hugenianorum de Vi Centrifugâ & Motu Circulari Demonſtrationes. Authore* Johanne Keill. M. D. R. S. S. Oxford 1701 in-8. Il obſerve dans la Préface, que quoique la Philoſophie Méchanique ſoit eſtimée & ait un grand nombre de Partiſans, on n'en trouve cependant que le nom ſeul dans leurs Ecrits, & qu'ils y ſubſtituent les figures, les pores, les interſtices des Corpuſcules, qu'ils n'ont jamais vus; qu'ils parlent du mouvement interne des parties, du combat des *Alkalis* & des *Acides*, & de pluſieurs autres effets miraculeux de la Matiére ſubtile. Il montre enſuite l'abſurdité de l'hypothéſe *Carteſienne* ſur la Peſanteur; & prétend que la cauſe de toutes les erreurs qui ſe ſont gliſſées dans la Philoſophie, c'eſt que des gens entiérement ignorans dans la Géométrie, ſe ſont érigés en Philoſophes, & ont entrepris d'expliquer les Phénoménes de la Nature. Car, dit-il, que peut-on attendre que des conjectures, & de vaines ſpéculations de gens qui ont négligé la Géométrie, le fondement de toute Phyſique, & qui ſans connoître les puiſſances de la Nature, que la Géométrie ſeule peut calculer, ont cependant entrepris d'en expliquer les Opérations par une methode abſolument incompatible avec les régles du Méchaniſme? Mais quoiqu'il y en ait eu un ſi grand nombre qui ont pris l'Ombre pour le Corps de la Philoſophie, il avoué qu'il y en a pourtant eu quelques-uns qui ont travaillé avec ſuccès à rechercher les vrayes Loix de la Nature, & à découvrir les cauſes des choſes par les principes Méchaniques. Il met dans cette Claſſe Archiméde, Roger Bacon, Cardan, Galilée, Boyle, Wallis, & d'autres, mais par deſſus tous l'incomparable Newton. Il parle, dans ſa premiére Leçon, de la Méthode qu'on doit obſerver en philoſophant. Il remarque que les Philoſophes qui ont entrepris d'expliquer la Phyſique, peuvent être réduits à quatre Claſſes. I. Ceux qui ont voulu expliquer la nature des choſes par les propriétés des nombres & des figures Géométriques, tels ont été les Pythagoriciens & les Platoniciens. II. Les Péripatéticiens, qui expliquent toutes choſes par la matiére, la forme, la privation, les vertus Elémentaires, les qualités occultes, la ſympathie & l'antipathie, &c. III. Les Philoſophes qui s'attachent aux Expériences, leſquels ont tâché de faire connoître par les ſens les propriétés & les actions de chaque Corps. La Philoſophie, dit-il, a de grandes obligations aux ſoins que ſe ſont donnés ces Philoſophes. IV. La quatriéme Claſſe eſt celle des Méchaniſtes, qui entreprennent d'expliquer tous les Phenoménes de la Nature par les Loix de la Méchanique, comme la matiére, le mouvement, la figure & l'arrangement des parties, les parties ſubtiles, &c. Notre Auteur prend de chacune de ces maniéres de philoſopher, ce qui lui paroît convenir à ſon but, & pour éviter toute erreur en expliquant la Philoſophie, il ſe preſcrit trois régles. Premiérement, dit-il, il faut, ſelon la Méthode des Géometres, poſer les définitions néceſſaires pour l'intelligence des choſes dont on parle. En ſecond lieu, en recherchant la vérité dans la Phyſique, il eſt utile de conſidérer les qualités des choſes, telles qu'elles ſont en elles-mêmes, & en faiſant abſtraction de toute autre qualité quelconque. Troiſiémement, il faut commencer par les cas les plus ſimples, & paſſer enſuite à ceux qui ſont plus compoſés. Il traite, dans la ſeconde Leçon, de la ſolidité & de l'étenduë du Corps, qu'il définit, une ſubſtance étenduë, ſolide & mobile. Il parle, dans la troiſiéme, de la diviſibilité des Grandeurs. Et dans la quatriéme il répond à quelques Objections d'Epicure, & des Atomiſtes ſes Diſciples contre la diviſibilité de la Matiére. Il s'agit dans la cinquiéme de la ſubtilité de la Matiére, & des petites parties auxquelles elle peut être ou eſt actuellement diviſée. Dans la ſixiéme il traite du Mouvement, du Tems, & du Lieu; & dans la ſeptiéme il donne diverſes définitions ſur le Mouvement. La premiére Edition de ce Livre ne contient que quatorze Leçons, mais dans la ſeconde, imprimée à Oxford en 1705 in-8, Il en a ajoûté une quinziéme & une ſeiziéme, où il traite des mouvemens qui naiſſent de forces données; car ce qu'il dit dans les Leçons précédentes ne regarde que le mouvement général. La vraye Phyſique conſiſtant principalement dans l'explication de ces mouvemens, & à rendre raiſon des Phénoménes qui en réſultent, notre Auteur commence par ce qu'il y a de plus ſimple, cette eſpéce de force qui ſuit une direction uniforme, & qui tend d'un pas égal à un même point, telle qu'on ſuppoſe la force de la Gravitation. Ces Leçons ont été traduites en Anglois, & cette Traduction a été imprimée à Londres in-8. IV. *Introductio ad veram Aſtronomiam, ſeu Lectiones Aſtronomicæ habitæ in Scholâ Aſtronomicâ Academiæ Oxonienſis. Authore* Joanne Keill *M. D. Aſtronomiæ Profeſſore Saviliano. R. S. S.* Oxford 1718 in-8. Le Docteur Keill a traduit lui-même cet Ouvrage en Anglois, & l'a publié avec de grandes Corrections à Londres en 1721 in-8. ſous le titre d'*Introduction à la véritable Aſtronomie; ou Leçons Aſtronomiques faites dans l'Ecole d'Aſtronomie de l'Univerſité d'Oxford.* Il traite, dans la Préface, de l'utilité de l'Aſtronomie, & donne l'Hiſtoire de cette Science: il remarque, que comme la Navigation, dépend en grande partie, de la connoiſſance des Aſtres, l'ambition & le violent déſir de découvrir des Pays inconnus, ont engagé les Rois & les Princes à cultiver l'Aſtronomie. Le premier des Navigateurs a été Neptune, que ſon habileté dans la Navigation a fait regarder comme le Dieu de l'Océan. Bélus ſon fils, étant Aſtronome, profita de ſes connoiſſances, pour mener une Colonie de Libyens en Aſie, où il fonda des Colléges d'Aſtronomes; car Diodore de Sicile écrit (1) „ on rapporte que Bélus l'Egyptien, fils de Neptune & de Libye, mena une Colonie à Babylone: qu'il y inſtitua des Prêtres, que les Babyloniens appellent Chaldéens: ils s'adonnérent à l'étude des Aſtres à l'imitation des Egyptiens". Avant lui il y avoit eu Atlas Roi de Mauritanie, grand Aſtronôme, le premier qui ait inventé la Sphére. Delà vient que Virgile introduit Jopas, racontant ce qu'Atlas a enſeigné aux hommes:

—— Docuit quæ maximus Atlas,
Hic canit errantem Lunam ſoliſque labores (2).

Uranus, Roi du Pays ſitué ſur les bords de l'Océan Atlantique, a paſſé pour être deſcendu des Dieux, à cauſe qu'il étoit habile Aſtronôme. Zoroaſtre, Philoſophe Perſan, a été célébré par toute l'Antiquité comme un ſavant Aſtronôme. On avoit une ſi haute idée de la dignité de cette Science, qu'elle a été appellée la Science Royale, parce que les Rois prenoient plaiſir à s'en occuper, plus que perſonne. Car les Rois d'Afrique & de Syrie en ont été les premiers Inventeurs, & l'ont cultivée longtems avant qu'elle fût connuë en Grece. C'eſt ce que Platon reconnoît dans ſon Dialogue, intitulé EPINOMIS; *le premier*, dit-il, *qui ait obſervé les Aſtres, étoit un Barbare, qui vivoit dans quelque ancienne contrée, où la clarté des nuits d'Eté mettoit en état de les découvrir; telles ſont l'Egypte & la Syrie, où l'on peut voir clairement les Etoiles, n'y ayant ni pluyes ni nuages qui mettent obſtacle à la vuë. Et parce que nous ſommes plus éloignés de cette clarté de l'air pendant l'Eté, que les Barbares, nous ſommes parvenus plus tard à la connoiſſances de ces Etoiles.* Lucien dit auſſi „ que les Ethiopiens ſont les premiers qui ont obſervé les mouvemens céleſtes, & qu'en découvrant la Cauſe des Phaſes de la Lune, ils avoient reconnu que la Lune n'a point de lumiére propre, mais qu'elle emprunte celle qu'elle a du Soleil". Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'Aſtronomie a été cultivée & perfectionnée par les Peuples de l'Orient dès les premiers tems. Car ſi nous en croyons Porphyre, Calliſthéne, lorſqu'Alexandre ſe rendit maître de Babylone, en apporta, à la priére d'Ariſtote, des Obſervations depuis 1903 ans, qui remontent par conſéquent juſqu'à 115 ans aprés le Déluge, & 15 ans aprés la conſtruction

(1) Lib. I.

(2) *Æneid.* Lib. I.

âgé de cinquante ans. L'Université d'Oxford lui avoit conféré le titre de Docteur en Médecine, à l'Acte public de l'année 1713, & il a été pendant plusieurs années Membre de la Société Royale. Il s'étoit marié vers l'an 1717, & a laissé un fils. Il est le premier qui ait fait des Leçons sur la Philosophie Expérimentale à Oxford. Quelques-uns lui ont attribué un *Essai sur l'utilité des Sciences Mathématiques, en forme de Lettre d'un Gentilhomme de Londres à un Ami d'Oxford*, Oxford 1701 in-8. pagg. 57. Mais d'autres, mieux fondés, prétendent que cette Pièce est du Docteur Jean Arbuthnot. [☞ Le Docteur Keill a été un des principaux tenans dans la dispute sur l'inventeur du Calcul différentiel, & il a eu part au *Commercium Epistolicum* publié par ordre de la Société Royale de Londres. Je mettrai le Lecteur au fait de cette dispute dans les Remarques [*B*]. ADD. DU TRAD.]

tion de Babel. Pline rapporte dans son *Histoire Naturelle*, qu'Epigéne assuroit, que les Babyloniens avoient des Observations de 720 ans gravées sur des briques. Et Achilles Tatius, au commencement de son Introduction aux *Phénomenes d'Aratus*, nous apprend „ que les Egyptiens ont été les premiers qui ont mesuré le Ciel & la Terre; que leurs Connoissances sur ce sujet étoient gravées sur des Colonnes, & avoient été ainsi transmises à la Postérité. Que cependant les Chaldéens s'attribuent l'honneur de l'invention, & en particulier à Bélus". C'est de l'Egypte que les Grecs reçurent toutes leurs Connoissances Astronomiques. Diogéne Laërce avoue, que Thalès, Pythagore, Eudoxe, & plusieurs autres allérent en Egypte pour s'instruire dans l'Astronomie. C'ont été-là non seulement les premiers, mais les plus grands Philosophes que la Gréce ait produits. Le même Auteur nous apprend, que ceux qui avoient fait le plus long séjour en Egypte, passoient pour les plus habiles en Géométrie & en Astronomie, à leur retour. C'est ainsi que Pythagore, qui avoit vécu sept ans en société avec les Prêtres Egyptiens, & qui avoit été initié dans les mystéres de leur Religion, en rapporta, outre plusieurs inventions Géométriques, la connoissance du véritable Systême de l'Univers, & enseigna le premier en Gréce, que la Terre & les Planétes tournent autour du Soleil, immobile au centre; & que le mouvement diurne du Soleil & des Etoiles fixes n'est point réel, mais apparent, ne venant que du mouvement de la Terre sur son axe. Dans ce tems-là personne ne pouvoit prétendre à la qualité de Philosophe, que ceux qui entendoient bien les Sciences Mathématiques. Mais ces Sciences furent bientôt négligées par les Philosophes suivans, qui dégénérérent si fort de leurs Prédécesseurs, & firent si peu de cas des Sciences Mathématiques, & surtout de l'Astronomie, que de toutes les Eclipses observées pendant près de 2000 ans, que Callisthéne avoit envoyées de Babylone, Ptolomée n'en pût recouvrer qu'un fort petit nombre, le reste s'étant perdu par la négligence ou par l'ignorance de ceux qui auroient dû avoir soin de les conserver. Ces prétendus Philosophes, négligeant ce qu'il y a de plus utile dans la Philosophie, perdoient leurs tems à s'occuper de bagatelles, & à des disputes inutiles, & ne songeoient qu'à inventer des sophismes pour se tromper eux-mêmes, & pour en imposer aux autres: tels étoient les argumens de Zénon contre le mouvement, & la plupart des raisonnemens des Philosophes contre la divisibilité de la matiére à l'infini; au-lieu qu'une légére teinture de Géométrie auroit suffi pour résoudre toutes leurs difficultés. Mais quoique l'Astronomie fût ainsi bannie des Ecoles du Commun des Philosophes, il y en avoit pourtant quelques-uns, à la vérité en petit nombre, qui s'y attachoient & la cultivoient; tels étoient les Pythagoriciens, dont la Secte a fleuri assez longtems en Italie, parmi lesquels on compte Philolaüs & Aristarque de Samos. Les Ptolomées, Rois d'Egypte, grands protecteurs des Sciences, fondérent une Ecole d'Astronomie à Alexandrie, qui a fourni aussi plusieurs Grands-Hommes; le plus célébre fut Hipparque, lequel, selon Pline, *entreprit un Ouvrage, qui auroit été hardi pour un Dieu même, c'est-à-dire, de compter les Etoiles, & de laisser le Ciel en heritage à tous ceux qui l'ont suivi.* Il prédit les Eclipses du Soleil & de la Lune qui devoient arriver pendant 600 ans; c'est sur les Observations de cet habile homme, qu'est fondé l'excellent Ouvrage de Ptolemée, qu'il a intitulé la *Grande Syntaxe*, Μεγάλη Συντάξις; car il en déduisit la Précession des Equinoxes, & la Théorie des Planétes. Après que les Arabes eurent conquis l'Egypte, & soumis Alexandrie à leur domination, ils reçurent l'Astronomie, avec les autres Arts Libéraux, sous leur protection; & firent traduire du Grec en Arabe la plupart des Livres qui traitoient des Arts & des Sciences. Les Sarrasins ayant passé d'Afrique en Espagne, eurent commerce avec les Peuples Occidentaux d'Europe, & leur firent connoître l'Astronomie, qui étoit presque entiérement perduë chez eux; desorte qu'environ l'an 1230 l'*Almageste* ou la *Grande Syntaxe* de Ptolemée fut traduite d'Arabe en Latin, par l'ordre de l'Empereur Frédéric II. Depuis ce tems-là l'Astronomie fit de grands progrès sous les auspices des grands Princes, & par les soins des plus célébres Philosophes; tels sont Alphonse Roi de Castille qui mérite le premier rang, & dont le nom subsistera à jamais par les *Tables Astronomiques* qui portent son nom: Nicolas Copernic, qui fit non seulement des Observations avec soin, mais fut le restaurateur de l'ancien Systême Pythagoricien. Guillaume, Landgrave de Hesse, qui fit faire des Instrumens beaucoup plus grands, que ceux qu'on avoit eus encore, pour observer le vrai lieu des Etoiles, & dont Snellius a publié les Observations. Le Chevalier Henri Savile, également versé dans l'Astronomie & dans la Géométrie, qui a fondé deux Chaires pour ces Sciences à Oxford. Tycho Brahé, supérieur à tous ceux qui l'avoient précédé, qui a publié un Catalogue de sept-cens Etoiles, qu'il avoit exactement observées. Jean Kepler, qui avec le secours des travaux de Tycho Brahé, a découvert le véritable Systême du Monde, & les Loix du mouvement des Corps Celestes. Galilée, qui s'est le premier servi du Télescope, & nous a fait voir les Satellites de Jupiter & leurs mouvemens, les diverses phases de Saturne, l'accroissement & le déclin de la lumiére de Vénus, l'inégalité & les montagnes de la Surface de la Lune, les Taches du Soleil, & la révolution de cet Astre sur son axe. Jean Hevelius, qui nous a donné un Catalogue des Etoiles fixes, beaucoup plus ample que celui de Tycho Brahé, & formé sur ses propres Observations. Huygens & Cassini, qui ont découvert les Satellites & l'Anneau de Saturne. Gassendi, Horrox, Bouillaud, Ward, Riccioli, Flamsteed, & plusieurs autres fameux Astronomes. „ Mais nous en avons un chez nous, *dit Mr. Keill*, qui par son habileté dans l'Astronomie les surpasse tous, le savant Docteur Edmond Halley, Professeur de Géométrie de la Chaire de Savile à Oxford, mon très-cher Collégue, qui a extrêmement contribué à perfectionner l'Astronomie. En lui brillent également (ce qu'on trouveroit difficilement en aucun autre au même degré) la plus grande habileté dans la pratique de l'Astronomie, & une profonde & exquise connoissance de la Géométrie; comme on le verra par les *Tables Astronomiques* qu'il donnera dans peu, qui surpasseront de beaucoup toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, & qui paroîtront peut-être jamais". Il donne aussi une grande idée du Chevalier Newton, qu'il appelle un *Génie d'une nature divine*. V. Joannis Keill M. D. & R. R. S. *in Academiâ Oxoniensi Astronomiæ Professoris, Epistola ad Virum Clarissimum* Joannem Bernoulli *in Academiâ Basiliensi Matheseωs Professorem*. Londres 1720 in-4. pagg. 28. VI. *Des Loix de l'Attraction*, dans les *Transactions Philosophiques* No. 315. VII. *De Legibus Virium Centripetarum*, dans les mêmes No. 317. VIII. *Problematis* Kepleriani *de inveniendo vero Motu Planetarum, Areis tempori proportionales in Orbibus Ellipticis circa Focorum alterum describentium, solutio Newtoniana; à D.* J. Keill, *Astronomiæ Profess. Savil. Oxon. & R. S. S. demonstrata & exemplis illustrata*; dans les *Transactions* No. 337. IX. Joannis Keill, *M. D. &c. Observationes in ea quæ edidit celeberrimus Geometra* Johannes Bernoullii *in Commentariis Physico-Mathematicis Parisiensibus, Ann. 1710. de inverso Problemate Virium Centripetarum; & ejusdem Problematis solutio nova*; dans les *Transactions* No. 340. [☞ On trouve dans les mêmes No. 339. *Theoremata quædam infinitam Materiæ divisibilitatem spectantia, quæ ejusdem raritatem, & tenuem compositionem demonstrant, quorum ope plurimæ in Physica tolluntur difficultates; A* Johanne Keill *M. D. Profess. Astron. Savil. Oxon. & R. S. S.* ADD. DU TRAD.] X. En 1715 il publia à Oxford in-8. *Euclidis Elementorum Libri priores sex, item undecimus & duodecimus, ex versione Latinâ Frederici Commandini*. Il y ajoûta, *Trigonometriæ Planæ & Sphæricæ Elementa. Item Tractatus de Naturâ & Arithmeticâ Logarithmorum. In usum Juventutis Academicæ.*

☞ [*B*] *Je mettrai le Lecteur au fait de cette dispute dans les Remarques.*] Je suis surpris que l'Auteur de cet Article n'ait rien dit de cette affaire, où le Docteur Keill a eu tant de part. Voici l'Histoire qu'on en trouve dans l'Extrait d'une Lettre écrite de Londres (3). Mr. Fatio dans une *Dissertation sur la Courbe de la plus courte descente*, imprimée à Londres en 1699, avoit attribué à Mr. Newton la premiére invention du Calcul Différentiel. Mr. Leibnitz répondit dans les Actes de Leipzig du mois de Mai 1700, qu'en 1684, lorsqu'il fit imprimer les *Elémens de son Calcul*, il n'avoit aucune connoissance de ce que Mr. Newton avoit fait, sinon que Mr. Newton lui avoit écrit il y avoit longtems, qu'il savoit mener les Tangentes sans ôter les quantitez irrationelles; que Mr. Huygens avoit aussi trouvé la même chose, comme il le lui avoit écrit, quoiqu'il n'eût aucune connoissance du Calcul Différentiel. Mr. Leibnitz ajoûta, que ce ne fut que lorsque les *Principes* de Mr. Newton parurent, qu'il vit que ce Mathématicien avoit poussé ses découvertes beaucoup plus loin, & que l'impression du premier & du second Volume des Oeuvres de Mr. Wallis, lui avoit fait voir que le Calcul de Mr. Newton étoit semblable au sien. Mr. Fatio ayant voulu repliquer, Messieurs de Leipzig, qui ne voulurent point entrer dans cette dispute, refusérent d'insérer dans leur Journal, ce que Mr. Fatio leur avoit envoyé. La dispute recommença de nouveau en 1705, lorsque Mr. Newton, ayant fait imprimer son *Traité sur le nombre des Courbes du second genre, & son Traité de la Quadrature des Courbes*, Messieurs de Leipzig, dans l'Extrait qu'ils en donnérent dans les Actes du mois de Janvier 1705, parlérent de Mr. Newton d'une maniére qui insinuoit que Mr. Leibnitz étoit l'Auteur du Calcul Différentiel, & que ce n'étoit qu'après lui que Mr. Newton s'en étoit servi, en changeant les différences, en ce qu'il appelle Fluxions. Ce procédé choqua les Mathématiciens Anglois, & Mr. *Keill* dans une Lettre, qui en 1708 a été insérée dans les *Transactions Philosophiques*, voulant repousser l'injure qu'il trouvoit qu'on faisoit à Mr. Newton, dit ouvertement que ce savant Anglois étoit l'inventeur de l'*Arithmétique des Fluxions*, c'est-à-dire, du *Calcul Différentiel*, & que Mr. Leibnitz s'en étoit servi, en changeant le nom & les expressions Algébriques: il insinua même que deux Lettres, qui avoient été écrites à Mr. Oldenburg,

(3) *Journ. Littér.* Tom. I. Part. I. p. 208-210.

burg, & qui avoient été communiquées à Mr. Leibnitz, lui avoient fourni assez de lumiére, pour qu'un esprit pénétrant en tirât, ou du moins en pût tirer les principes du Calcul en question. Il ajoûte, que n'en ayant pu tirer le nom & les expressions dont Mr. Newton se servoit, il étoit naturel qu'il en eût employé de nouvelles. Mr. Leibnitz se plaignit de cette accusation à la Société Royale de Londres, demandant que Mr. Keill fit une retractation publique. La Lettre de Mr. Leibnitz ayant été envoyée à Mr. Keill, pour qu'il dît ses raisons, il envoya à la Société Royale une grande Lettre pour justifier ce qu'il avoit avancé; il y rend justice au savoir de Mr. Leibnitz, ajoûtant „ qu'on ne doit pas regarder com„ me un zéle mal entendu pour sa Nation, s'il tâche de rendre „ à Mr. Newton ce qui lui appartient, pendant que Mr. „ Leibnitz est comblé par ses Compatriotes de louanges, „ qui ne lui appartiennent pas". Cette Lettre fut envoyée à Mr. Leibnitz, qui y répondit, en se plaignant de nouveau de Mr. Keill à la Société Royale, il l'appelle *Homo novus & parum peritus rerum anteactarum cognitor*. Il ajoûte, que Mr. Keill voulant s'excuser, a tort de se récrier sur ce que Messieurs les Journalistes de Leipsig ont dit, parce qu'ils ont rendu à chacun ce qui lui appartient. Mr. Leibnitz finit, en laissant au jugement de la Société Royale, s'il ne faut pas reprimer ces accusations vaines & injustes, *vanæ & injustæ vociferationes*. Cette demande de Mr. Leibnitz porta la Société à examiner le Différend qui étoit entre ces Messieurs. Elle nomma des Commissaires pour cet effet. Ils firent leur rapport à la Société, en apportant tous les papiers qui leur avoient donné quelques lumiéres, & qui devoient servir de Piéces Justificatives pour ce qu'ils avançoient. Cet exposé de l'affaire déplut à Mr. Leibnitz, & il fit insérer dans le *Journal Literaire* (4) un Ecrit intitulé, *Remarques sur le différend entre Mr. de Leibnitz, & Mr. Newton*, où il tâche de maintenir son droit à l'Invention du Calcul Différentiel, tant par les raisons qu'il allégue, que par le jugement impartial d'un illustre Mathématicien. Mr. Keill ne garda pas le silence, il publia une Réponse, qu'il fit traduire en François, il n'en fit tirer que douze Exemplaires (5), dont il en envoya un aux Auteurs du *Journal Literaire*, en les priant d'insérer cette Réponse, dans leur Journal, toute entiére, & sans y faire aucun changement; elle y parut (6) sous le titre de *Réponse de Mr.* Keill *M. D. Professeur d'Astronomie* Savilien, *aux Auteurs des Remarques sur le différend entre Mr.* de Leibnitz *& Mr.* Newton, *publiées dans le Journal Literaire de la Haye, de Novembre & Décembre* 1713. Il taxe ses Adversaires de s'en tenir à des Généralités, sans descendre aux Argumens particuliers qu'on trouve dans le *Commercium Epistolicum*. Ce *Commercium Epistolicum* contient outre le Rapport des Commissaires nommés par la Société Royale, toutes les Piéces Justificatives que la Société fit imprimer à Londres en 1712 in-4. On en fit un Extrait dans les *Transactions Philosophiques*, dont Mr. Keill envoya une Traduction Françoise aux Auteurs du *Journal Literaire* (7), il leur marquoit ce qui suit; „ Nous avons fait im„ primer dans nos *Transactions Philosophiques* une Piéce cu„ rieuse, qui contient un détail de la dispute sur l'Invention „ de la *Methode des Fluxions* ou *Methode differentielle*, & qui „ en même tems fait l'Histoire des progrès & des découver„ tes qu'on a faites depuis cinquante ans dans la Géométrie „ & dans l'Algébre. De plus on y fait voir clairement, que „ tout ce que Mr. Leibnitz a écrit sur cette matiére, est plu„ tôt de l'Invention des autres que de la sienne. Comme nos „ *Transactions Philosophiques* ne se répandent guéres dans les „ Pays Etrangers, je vous envoye une Traduction Fran„ çoise de cette Piéce, que je vous prie d'insérer dans votre „ Journal". On y trouve effectivement cette Piéce (8) sous ce Titre: *Extrait du Livre intitulé* Commercium Epistolicum Collinii & Aliorum, de Analysi promota; *publié par ordre de la Société Royale, à l'occasion de la Dispute élevée entre Mr.* Leibnitz *& le Dr.* Keill, *sur le droit d'invention à la Methode des* Fluxions, *par quelques-uns appellée*, Méthode Différentielle. On trouve quelques Piéces de Mr. Leibnitz & autres, rélatives à cette fameuse querelle dans le Tome II. du *Recueil de diverses Piéces sur la Philosophie, la Religion Naturelle, l'Histoire, les Mathematiques, &c. Par Mrs.* Leibnitz, *Clarke, Newton*, &c. Amsterdam 1720. REM. DU TRAD.

(4) Tom. II. Part. II. p. 445.

(5) *Journ. Liter.* T. IV. Part. II. p. 319.

(6) *Ubi supra.*

(7) Idem Tom. VII. P. I. p. 113.

(8) Ibid. p. 114. & Part. II. p. 344.

KEILL (JAQUES) fameux Médecin & frere de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, naquit en Ecosse vers l'an 1673; après avoir voyagé dans les Pays Etrangers, il fit des Leçons d'Anatomie, avec beaucoup de succès, à Oxford & à Cambridge, cette derniére Université lui conféra le titre de Docteur en Médecine. En 1700 il s'établit à Northampton, où il avoit beaucoup de pratique. Il a publié divers Ouvrages [*A*], & est mort à Northampton d'un cancer à la bouche, en l'année 1719, âgé de quarante-six ans, n'ayant point été marié.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] En 1698 il traduisit en Anglois la Chimie de *Lemery*. La sixiéme Edition de son *Anatomie* a paru à Londres en 1718. Il a publié dans les *Transactions Philosophiques* No. 306 une *Relation de la Mort & de la Dissection de Jean Bayles de Northampton, qui passoit pour être âgé de 130 ans*; & dans le No. 361. *De viribus Cordis Epistola*. Il imprima à Londres en 1708 in-8. un *Traité de la Sécrétion Animale, de la quantité de sang qu'il y a dans le Corps humain, & du Mouvement des Muscles*. Il a donné ensuite une Traduction Latine de cet Ouvrage, auquel il joignit *Medicina Statica, avec des Tables*, ce qu'aucun Auteur n'avoit fait avant lui. Il remarque dans la Préface de ce Traité, que les Maladies n'étant que des dérangemens de l'Oeconomie Animale, tout ce qui peut donner de nouvelles lumiéres pour la connoissance de celle-ci, doit nécessairement éclaircir la nature des Maladies, établir la pratique de la Médecine sur des fondemens plus sûrs, & mettre un Médecin en état de porter dans la plupart des cas, un jugement plus certain & plus conforme à la vérité; que si l'on connoissoit parfaitement l'Oeconomie Animale, & que l'on eût une Histoire exacte des Maladies, on en pourroit déduire clairement & avec certitude la vraye méthode de guérir chaque Maladie. D'où il s'ensuit, que lorsque l'Histoire d'une Maladie est parfaitement connuë, si l'on ne peut en déduire la vraye maniére de la guérir, il faut que cela vienne de ce qu'on ne connoît pas bien l'Oeconomie Animale. Il finit sa Préface, en observant, que l'*Attraction*, qu'il suppose avoir lieu dans la sécrétion animale, a été soutenuë par les plus célébres Médecins de l'Antiquité, tels qu'Hippocrate & Galien, comme la Gravitation des Corps Célestes les uns vers les autres a été connuë des plus habiles Philosophes des anciens tems, aussi-bien que de Kepler & de Newton. A l'égard de la Sécrétion Animale, & pour expliquer la maniére dont les fluides du corps animal sont séparés du sang, le Docteur Keill entreprend de montrer. 1. Comment *ils se forment dans le sang, avant qu'ils viennent au lieu destiné à leur séparation*. 2. De quelle maniére ils sont séparés du sang par le moyen des Glandes. Sur le premier chef il fait voir, que le sang est un fluide simple, où nagent des Corpuscules de différentes figures & grandeurs, qui ont différens degrés de vertu attractive. D'où il conclut, que les fluides, qui viennent du sang, doivent être composés de particules de la même nature que celles qui composent le sang; & comme elles s'attirent les unes les autres, & s'attachent ensemble dans le sang, la même chose a lieu dans les fluides, séparés du sang. Il prouve que cela est non seulement possible, mais que cela a réellement lieu en plusieurs Sécrétions, comme le Lait, l'Urine, &c. Et si cela n'est pas évident dans toutes, il croit que cela ne vient, que de ce que les principes qui les constituent, sont plus fortement attirés par les particules des fluides où ils nagent, que par aucun autre, ce qui met obstacle à leur séparation de ce fluide. De ce principe, que le Sang est composé de Corpuscules de différentes figures & grandeurs, qui ont divers degrés de vertu attractive, & que c'est de particules de cette nature que les fluides séparés par les glandes sont composés, de ce principe, dis-je, le Docteur passe à expliquer, comment les Corpuscules, qui composent les Sécrétions, se forment dans le sang, avant que d'arriver aux glandes, où se fait la séparation. Mais avant que d'entrer en matiére, il pose & démontre diverses Propositions, touchant les Loix de l'Attraction, comme fondamentales par rapport à ce qu'il a à dire; il détermine ensuite la force de l'air sur le sang, par la respiration, pour prouver que l'union des globules du sang est rompuë par la pression de l'air. Il montre après cela, comment l'union des Particules attractives, est empêchée près du cœur; & que celles qui s'unissent d'abord que le sang est jetté hors de la grande Artére, doivent être celles qui ont la plus grande vertu attractive; & que celles qui en ont le moins, doivent s'unir les derniéres, & toutes les autres à proportion de leur différent degré de vertu attractive. Il explique la raison de la situation des Reins; & observe, que quoique la bile, qui est séparée par le foye, & *Semen per Testiculos*, semblent former deux grandes difficultés contre son hypothése; bien loin qu'elles prouvent quelque chose contre sa doctrine des Sécrétions, elles fournissent au contraire les plus forts argumens, qu'on puisse peut-être alléguer, pour en établir la vérité. C'est ce qu'il prouve au long; il montre ensuite comment quelques fluides peuvent se séparer par-tout, & pourquoi la Lymphe se sépare en divers endroits &c. Ils conclut ce qu'il a dit sur la premiére proposition générale touchant les Sécrétions, en remarquant, que la connoissance des Sécrétions est nécessaire pour l'intelligence de la nature des Maladies, comme dans la Diabéte, le Rhumatisme, la Goute & la Gravelle, & il explique l'effet des Médecines par l'attraction. Sous le second chef général, il montre, de quelle maniére les divers fluides, après s'être formés dans le sang, en sont séparés par le moyen des glandes; & comme cela est fondé entiérement sur la figure & sur la structure des glandes, il soutient qu'elles ne sont autre chose que des assemblages de petites artéres tournées ensemble; puisque tous les vaisseaux du Corps, où les liqueurs se meuvent continuellement, ne peuvent avoir d'autre figure que celle d'un Cone ou d'un Cylindre, par la nature même des fluides, dont la pression est perpendiculaire aux côtés du vaisseau qui les contient, & égale à d'égales hauteurs du fluide. Ainsi comme les côtés de ces vaisseaux sont flexibles & prêtent par-tout, ils doivent, par la pression du fluide, être également tendus par-tout; & par conséquent la *section* d'un tel vaisseau, perpendiculaire à son axe, doit être un vrai cercle, d'où il s'ensuit que le vaisseau doit être ou un Cone concave ou un Cylindre, ou du moins une figure qui coupée en travers présente un cercle. Il conclut de là, que les orifices circulaires des Glandes ne peuvent différer qu'en grandeur, & que toutes sortes de particules d'un moindre diamétre que l'orifice des glandes, y peuvent entrer. Il traite ensuite de la quantité de sang, ou de fluides quels qu'ils soient qui circulent dans le Corps humain: pour déterminer cette quantité, il suppose que tout le Corps n'est autre chose qu'un assemblage de tuyaux ou vaisseaux remplis de sang, ou de li-

queurs qui en ont été séparées, & il conclut que, dans un Corps de 160 Livres pesant il doit y avoir 127 Livres de Sang; & pour mettre la chose au-dessus de toute contradiction, il déduit de cette quantité le poids de la graisse & des os; (quoiqu'il pense qu'on pourroit prouver que la graisse même circule, & qu'il ait montré, qu'il y a un fluide dans les os); & après avoir assigné un certain poids pour l'un & pour les autres, il conclut que la portion des fluides aux solides dans le Corps humain, est comme de 100 à 60, ou de 5 à 3. Il finit la tractation de ce qui regarde le sang, par un assez long discours sur sa vitesse: il observe, que lorsqu'il est question de changer toute la masse du sang, l'usage des remédes doit être continué longtems, parce que le sang se meut de plus en plus lentement, à mesure qu'il est éloigné de la grande artére, & par conséquent il faut beaucoup de tems avant que toute la masse du sang puisse se mêler avec le reméde, qui doit l'altérer. Et comme la circulation du sang au-travers des glandes qui reçoivent les artéres d'un grand vaisseau, est très-rapide, elles peuvent absorber une grande partie de la Médecine en peu de tems; desorte que ce n'est pas la quantité de la médecine qu'on prend qui peut changer la masse du sang, mais l'usage constant qu'on en fait. Dans son Traité du mouvement des muscles, il définit un muscle, que c'est un paquet de lames minces & paralléles, de fils ou fibres charnuës, enveloppées d'une membrane commune, où toutes les fibres de la même lame sont paralléles les unes aux autres, & attachées ensemble à de fort petites distances par de courtes fibres en travers; les fibres charnuës sont composées d'autres fibres plus petites, enveloppées aussi d'une membrane commune, & chaque moindre fibre consiste en de très-petits vaisseaux ou vessies, où il suppose que les nerfs, les veines, & les artéres ont leurs ouvertures. Il explique ensuite la raison de la contraction des fibres musculaires, & quelle figure chaque vessie prend par la contraction: il prouve avec Bernouilli contre Borelli, qu'elle est sphérique; chaque section par l'axe de chaque vessie, lorsque l'axe est sur le plan de la section, étant un plan compris entre deux courbes, qui sont des arcs de cercle; & toute section, en quelque partie que ce soit de la vessie, à laquelle l'axe est perpendiculaire, étant un cercle parfait.

☞ KEMPE (ETIENNE) un des principaux Réformateurs de la Ville de Hambourg, où il étoit né (*a*), fit ses études à Rostoch, sous Bereth. Mollerus son compatriote, & sous d'autres Professeurs, qui y enseignoient les Sciences: il se fit ensuite Capucin (*b*). Jean Sluter étant venu prêcher la réformation à Rostoch, Kempe la goûta (*c*). En 1523 quelques affaires l'obligérent de faire un voyage à Hambourg, dans le dessein de retourner à Rostoch, après les avoir expédiées. Il prit logement dans le Couvent de Sainte Madelaine, de son Ordre. Ayant fait quelques Sermons, où il prêchoit la doctrine de Luther, on l'écouta avec tant d'applaudissement, que les Curateurs Laïques de l'Eglise de Ste. Madelaine le supplièrent de ne point quitter sa patrie, & qu'il fut élu Pasteur de cette Eglise le 4 Juin 1523 (*d*). Cette Vocation l'encouragea, il prêcha avec tant de zéle & d'éloquence contre les doctrines de l'Eglise Romaine, en faveur du Lutheranisme, que le peuple déserta tous les autres Temples, pour venir l'entendre, ce qui l'a fait nommer le premier Réformateur de Hambourg (*e*). Pendant trois ans il eut à soutenir les calomnies, les invectives, & les persécutions des Chanoines, des Prêtres, & de tout le Clergé Romain, mais il continua toujours sur le même pied qu'il avoit commencé. En 1526 il eut des disputes avec son ancien Maître Berchtold Moller, & avec Nicolas Burstorp Chanoine [*A*]. Vers la St. Michel de l'année 1527, Kempe fut appellé Pasteur de l'Eglise de Ste. Catherine (*f*); il quitta son Couvent, & l'habit de Moine, on dit même qu'il se maria (*g*). Au mois d'Avril de l'année suivante il fut un des Tenans de la fameuse Dispute avec les Docteurs Catholiques-Romains qui mit fin à toutes les querelles, les derniers ayant été obligés de quitter la Ville [*B*]. Leur retraite fut le signal de l'abolition de

(*a*) Jo. Fredeii *Epitaphia Hamburg* dans J. A. Fabricius *Mem. Hamburg*. Vol. II. p. 917.

(*b*) Mollerus *Cimb. Literat.* T. I. p. 291.

(*c*) *Voy.* Seckendorff *Hist. du Lutheran.* T. I. Liv. I. p. 275 de la Trad. Holland. Mollerus *ubi supra*, qui appelle Sla-…er, *Joachim*.

(*d*) Seckendorff *ubi supra*.

(*e*) Mollerus *loc. cit.*

(*f*) Idem ibid p. 292. Seckendorff *ubi supra* p. 383. Fabricius *loc. cit.* p. 876.

(*g*) Mollerus *ubi supra*.

[*A*] *En 1526 il eut des disputes avec son ancien Maître Berchtold Moller, & avec Nicolas Burstorp Chanoine.*] Moller ayant défié Kempe, ils conférérent ensemble sur quelques articles, mais le premier ne gagna rien; Kempe lui déclara qu'il étoit résolu de continuer à prêcher l'Evangile, comme il avoit fait, & qu'il seroit toujours prêt à rendre raison à Moller de ce qu'il auroit avancé (1). Cette Conférence se passa avec assez de modération. Mais Kempe ayant prêché pendant le Carême, qu'il seroit à souhaitter qu'on accordât la Communion sous les deux espéces, Moller s'emporta fort contre cette doctrine. Environ ce temps-là Jean Zechenhagen de Magdebourg étant venu à Hambourg, fut fait Diacre de Ste. Catherine, & peu après Pasteur de St. Nicolas; il ne prêcha pas moins fortement contre les abus. Les Chanoines & leurs Partisans irrités, s'absentérent du Chœur le jour de Noël, dans l'espérance de soulever le peuple contre les nouveaux Prédicateurs; mais le Pasteur assisté des Diacres, fit le service, & par les mesures qu'il prit, donna lieu à la distribution de la Communion sous les deux espéces (2). Comme les disputes entre les deux partis continuoient toujours, le Sénat manda le 29 Décembre les Prédicateurs à l'Hôtel de Ville, & ordonna qu'ils auroient à prêcher l'Evangile dans sa pureté, en puisant dans l'Ecriture & dans les Docteurs approuvés de l'Eglise leurs explications; qu'ils s'abstiendroient de se dire des injures, & de déclamer les uns contre les autres sous prétexte d'Hérésie; qu'en cas de différend, ils conférreroient amiablement en présence de gens savans; qu'ils éviteroient les disputes inutiles, dont il ne revenoit aucun profit au peuple; auquel ils inspireroient la soumission à ses Supérieurs; & le détourneroient de commettre des violences, comme de briser les images &c. le tout sous peine de bannissement. Cet ordre fut lu publiquement de la Chaire (3). Un ordre si sage ne produisit pourtant pas tout l'effet, qu'on en devoit naturellement attendre. Le Chanoine Nicolas Burstorp déclama fortement contre les Prédicateurs Luthériens, qu'il traita de Précurseurs de l'Antechrist, de gens qui contredisoient Jésus-Christ; il soutint que ceux qui communioient sous les deux espéces encouroient la damnation, de-même que ceux qui portoient avec eux à l'Eglise le Nouveau Testament en Allemand, pour y lire; il soutint que Jésus-Christ n'avoit souffert que pour le Péché Originel, & que les hommes devoient satisfaire eux-mêmes pour les péchés actuels (4). Les Luthériens, conformément à l'ordre du Sénat, demandérent une Conférence avec lui, qu'il refusa, se contentant d'écrire une Lettre à Zechenhagen pour justifier son Orthodoxie. L'affaire fut portée au Sénat, qui ayant négligé d'y mettre ordre, augmenta le mal; les Luthériens attaquérent publiquement les erreurs de Burstorp, ce qui réveilla les anciennes querelles (5). Le Sénat fit tenir une Conférence à l'Hôtel de Ville en 1527, où ceux de chaque parti devoient s'expliquer en présence de Mollerus, qui étoit Lecteur en Théologie, & d'autres savans hommes. Burstorp commença par dire, qu'il y avoit trente ans qu'il prêchoit, & qu'il n'avoit jamais prêché qu'une saine doctrine, déclara ensuite qu'il ne vouloit point s'engager dans la dispute, renvoyant ses Adversaires à la Sorbonne, & implorant le secours de Mollerus & des autres assistans. On ordonna donc à ceux-ci de dire leur sentiment sur la doctrine de Burstorp. Ils déclarérent, qu'en prenant dans un sens favorable ce qu'il avoit dit de la Satisfaction de Jésus-Christ, on pouvoit le tolérer, qu'il avoit sans doute eu dessein d'effrayer par-là les pécheurs; que ce qu'il avoit avancé sur la Communion sous les deux espéces étoit conforme aux décisions de l'Eglise, auxquelles les Fidéles devoient se soumettre. Les Evangéliques insistérent, & sommérent Mollerus de dire en conscience ce qu'il pensoit de la doctrine injurieuse au mérite de Jésus-Christ que Burstorp avoit soutenue. Alors il déclara qu'à s'en tenir à la lettre, cette doctrine étoit certainement hérétique, ajoûtant qu'il étoit persuadé que le Chanoine pensoit plus Orthodoxement qu'il ne parloit. Ce dernier fut donc obligé de promettre qu'il se retracteroit, promesse qu'il n'accomplit que six ou sept ans après (6).

(1) Seckendorf *Hist. du Luthéran.* Liv. II. p. 169. de la Traduct. Hollandoise.

(2) Idem ibid. p. 37.

(3) Idem ibid.

(4) Idem ibidem & Mollerus *Cimbr. Literat.* T. I. p. 22.

(5) Mollerus *loc. cit.*

(6) Idem ibidem. *Et* Seckendorff *ubi supra* p. 181.

[*B*] *Il fut un des Tenans de la fameuse Dispute avec les Docteurs Catholiques-Romains, qui mit fin à toutes les querelles, les derniers ayant été obligés de quitter la Ville.*] Burstorp & un Dominicain nommé Henri Rensburg, continuant de prêcher fortement contre le Luthéranisme, malgré la défense du Magistrat, les Bourgeois s'assemblérent en grand nombre le 27 Avril 1528, mais sans armes, & demandérent au Sénat de faire venir le lendemain tous les Prédicateurs, & de les prier de prouver leur doctrine par l'Ecriture, & que ceux qui ne seroient pas en état de le faire, fussent obligés de céder leur place à d'autres. Les Bourgeois se rassemblérent le jour suivant: Mollerus & sept autres de son parti d'un côté, & de l'autre Kempe, Zechenhagen, Frits, & Conrad Lantman, se rendirent à l'Hôtel de Ville, & eurent une Dispute ensemble en présence du Sénat, & de quelques Bourgeois, choisis pour y assister (7). Les Théologiens Catholiques-Romains ne répondoient qu'avec peine. Rensburg seul parla Latin, pour n'être pas entendu des Bourgeois. L'Article Capital dont il étoit question, c'est le fondement de la Foi, que les Evangéliques soutenoient être dans l'Ecriture Sainte; les autres prétendoient le trouver dans les Décisions de l'Eglise, de manière néanmoins qu'ils en appelloient à l'Ecriture sur de certains points. Cependant s'en étant rapportés au jugement du Clergé ou de quelques Universités, & les Protestans ne voulant d'autre Juge que l'Ecriture, quelques Sénateurs dirent: „ Qu'ils ne voyoient pas „ comment l'Ecriture pouvoit être Juge, & prononcer sur „ le différend." La plupart témoignérent être persuadés par les passages que les Evangéliques avoient cité. Le Sénat délibera avec les Députés de la Bourgeoisie. Ceux-ci demandérent que l'on exécutât contre les Prédicateurs Catholiques-Romains le Decret de l'année 1526 (8), parce qu'il étoit évident qu'ils y avoient contrevenu; qu'ils seroient néanmoins contens pourvu qu'on déposât Rensburg, & un autre Prêtre séditieux, & qu'on obligeât les autres à se retracter, en leur interdisant la prédication à l'avenir, exceptant Moller & Fabian, qui s'étoient conduits avec plus de prudence & de mo-dé-

(7) Seckendorff *ubi supra*, p. [illegible]

(8) *Voy.* la Rem. [*A*].

de la Messe & des Cerémonies de l'Eglise Romaine, le Sénat ayant réglé tout ce qui avoit du rapport à la Religion par les avis de Kempe & de Jean Bugenhagen, Théologien de Wittemberg, qui avoit été mandé [C]. En 1529 ces deux Reformateurs allérent à Flensbourg dans le Holstein, où il assista à une Conférence solemnelle, qui se tint, en présence de Christian III, Roi de Danemarc, avec un Anabaptiste nommé Melchior Hofman, qui défendoit le sentiment de Zwingle sur le Sacrement de l'Eucharistie (h). En 1530 il se rendit à Lunebourg, où le Sénat de cette Ville l'avoit prié de venir; on régla par ses conseils la Réformation, & il y jetta les fondemens de l'Ordre Ecclésiastique, qui y est encore établi. Enfin après avoir enseigné dix-sept ans à Hambourg, il y mourut le 23 Octobre 1540 (i), & fut inhumé dans le Temple de Ste. Catherine, dont il étoit Pasteur, où on voit son Epitaphe conçue en termes fort simples (k). Il a écrit en bas Saxon une Relation Historique de ce qui s'est passé dans la Réformation de Hambourg, que Mayer a publiée en haut Saxon, à Hambourg en 1693 in-12, sous le titre, de *Hambourg Evangélique* (l).

(h) Idem ibid.
(i) Fabricius *Memor. Hamb.* Vol. II. p. 176.
(k) Moller. *loc. cit.*
(l) Fabric. *ubi supra.*

dération. Mais les Bourgeois, qui étoient encore assemblés, peu satisfaits de cela, demandérent qu'on les traitât plus sévérement; & comme on ne pût venir à bout de les appaiser, il y eut d'abord cinq des Prédicateurs Catholiques-Romains bannis sur le champ, que quelques-uns des principaux accompagnérent jusques hors de la Ville, pour les garantir des insultes du petit-peuple. Mollerus se retira volontairement trois jours après, & alla à Rostock, où il mourut l'année suivante (9).

[C] *Le Sénat ayant réglé tout ce qui avoit du rapport à la Religion par les avis de Kempe, & de Jean Bugenhagen, Théologien de Wittemberg qui avoit été mandé.*] Seckendorf rapporte (10), que Bugenhagen écrivit le 8 Octobre à Luther une Lettre, où il lui mandoit que le Duc de Lunebourg l'avoit fait conduire à Hambourg, & que, quoique l'on ne pût bien dire encore quel tour les choses prendroient, le peuple faisoit paroître beaucoup de zéle pour entendre la parole de Dieu, même les Jours Ouvriers; que les Moines & les Religieuses marquoient beaucoup de panchant pour l'Evangile; que les Franciscains avoient déja quitté le froc, & que les Dominicains branloient aussi au manche: que les Nonnes, appellées les Sœurs Bleuës, avoient pris l'habit séculier, avec lequel elles venoient à l'Eglise; qu'il leur étoit permis de se marier si elles en avoient envie; mais qu'il prescriroit du reste ce qu'il croiroit utile à l'édification; il ajoûtoit que les Religieuses du Monastére de Holstein, de l'Ordre de St. Benoît, à deux milles de Hambourg, avoient suivi cet exemple; qu'il étoit occupé, à la requisition du Sénat, à établir les Ecoles, ce qui demanderoit du temps. Le Sénat écrivit aussi le 1 Novembre à Luther, pour qu'on laissât encore Bugenhagen à Hambourg, où il pouvoit se rendre fort utile, aussi bien qu'aux environs, & contribuer au salut d'un grand nombre d'ames. Luther écrivit à Bugenhagen le 11 Novembre, qu'il pouvoit rester aussi longtems que sa présence seroit nécessaire, pourvu que de son côté il fit toute la diligence possible.

(9) Seckendorf *loc. cit.* & p. 425.
(10) Ibid.

☞ KEMPE (André) Médecin ou Charlatan Fanatique dans le XVII. Siécle, étoit Suédois. Après avoir été Soldat, & avoir servi pour l'Artillerie, il s'érigea en Médecin, & exerça cette Profession huit ans en Norvége; mais en ayant été chassé aussi-bien que de Suede, il vint à Hambourg vers l'an 1675, où il continua son métier. Il publia divers Ecrits en Langue Vulgaire, remplis de fables, pour faire honneur à la Suéde, & de mauvaises plaisanteries & d'injures contre les autres Nations, & contre les Danois en particulier. Dans un de ces Ecrits, intitulé *les Langues du Paradis*, il soutient, entre autres rêveries, que le Suédois est la plus ancienne Langue du Monde, que le Serpent parla François à Eve, que Dieu parla Suédois à nos premiers Parens, & qu'Adam lui répondit en Danois (a). En 1688 il publia en Allemand un petit Livre, où il annonçoit aux Juifs une Conversion Universelle de leur Nation: il le dédia à Emanuel Texeira, un des principaux Juifs de Hambourg, & Résident de Christine Reine de Suéde dans cette Ville. Celui-ci l'ayant déferé au Sénat, on examina l'affaire, & l'on trouva que Kempe affoiblissoit l'autorité de l'Ecriture Sainte, qu'il recommandoit les nouvelles révélations, qu'il attribuoit à Jésus-Christ un Corps Céleste, qu'il soutenoit le Chiliasme le plus grossier, & quantité d'autres erreurs; l'Auteur fut d'abord mis en prison, & ensuite ayant été élargi on le bannit de la Ville. Un Ecrivain Allemand rapporte, que le Clergé de Hambourg vouloit qu'on condamnât Kempe au feu, mais que Jean Frédéric Mayer protesta contre cette cruauté, & sauva ce malheureux, que le même Auteur ne balance pas à mettre dans le Catalogue de ceux qui se sont élevés contre le relâchement dans le Christianisme. Mais Mollerus (b) prétend que cet Auteur s'en est laissé imposer par des gens qui ont abusé de sa credulité. Kempe se retira à Altona, où il mourut en 1689.

(a) Mollerus *Cimbria Literat.* T. II. p. 406.
(b) *Ubi supra.*

KEN (Thomas) fameux Evêque Anglois dans le XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Thomas Ken [A] de Furnival's-Inn à Londres, & de Marthe sa femme: il naquit à Barkhamstead dans la Province de Hertford, au mois de Juillet 1637 (a), & non en 1635, comme le dit Mr. Wood (b). Il passa de l'Ecole de Winchester à l'Université d'Oxford, où il entra d'abord dans *Hart-Hall* (La Salle ou l'Hôtel du Cerf) en 1656, & l'année suivante il fut reçu dans le Collége nouveau (c). Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 3 Mai 1661, & celui de Maître le 21 Janvier 1664 (d). Le 8 Décembre 1666 il fut aggregé au Collége de Winchester (e), & peu de tems après le Docteur George Morley, Evêque de Winchester, le mit au nombre de ses Chapelains domestiques: ce Prelat lui donna la Cure de Brixon dans l'Ile de Wight (f), & ensuite celle de Woodhay dans la Province de Hamp; il le nomma aussi à une Prébende dans la Cathédrale de Winchester, dans laquelle il fut installé le 12 Avril 1669 (g). En 1675 (h) année de Jubilé, il fit le Voyage d'Italie, & alla à Rome; il revint en Angleterre la même année, & disoit souvent qu'il avoit grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il avoit fait ce voyage, puisque par ce moyen il étoit encore plus convaincu qu'auparavant de la pureté de la Religion Protestante (i). Le 6 Juillet 1678 il prit le degré de Bachelier en Théologie (k), & le 30 Juin 1679 celui de Docteur de la même Faculté (l). Dans la suite le Roi Charles II. le nomma pour aller à Tanger avec le Lord Darmouth, pour la démolition de cette Place, & à son retour ce Prince le fit son Chapelain (m). Quelque tems après il fut Chapelain de la Princesse d'Orange en Hollande [B]. Le 25 Janvier $168\frac{4}{5}$ il fut sacré Evêque de Bath & Wells [C] à la place du Docteur Pierre Mews, transferé au Siége de Winchester.

(a) *A Short Account of the Life of the right Reverend Father in God* Thomas Ken &c. *by* Will. Haukins p. 1. London 1713.
(b) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 989.
(c) Idem ibidem.
(d) *Short Account.* p. 3.
(e) Ibid. p. 3. 4.
(f) Wood *ubi supra.*
(g) *Short Account.* p. 6.
(h) Ibid. *Wood* dit que ce fut en 1674.
(i) *Short Account.* p. 6. 7.
(k) *Fasti Oxon.* Vol. II. C. 210.
(l) Idem ibid. C. 212.
(m) *Short Account* p. 7.

[A] *Fils de Mr. Thomas Ken.*] La famille de son pere étoit fort ancienne, & fort riche, ayant été connuë sous le nom de *Ken* ou de *Ken-Place*, qui est une terre que posséde le Comte Pawlet, descendu d'une Héritiére des Kens; Jean Lord Pawlet de Hinton St. George ayant épousé Christine, fille & héritiére de Christophle Ken de Ken, Gentilhomme de la Comté de Somerset (1).

[B] *Quelque tems après il fut Chapelain de la Princesse d'Orange en Hollande.*] Sa piété & sa prudence lui acquirent l'estime de cette Princesse. „ Mais, *dit Mr. Hawkins* (2), une „ action que son zéle tout particulier pour l'honneur de sa „ Patrie, lui fit faire en faveur d'une Demoiselle, irrita le „ Prince à un tel point, qu'il le menaça vivement de le faire „ chasser. Le Docteur piqué demanda lui-même son congé à „ la Princesse (qu'il appella toujours jusqu'à sa mort sa Maîtresse) & se retira; il ne voulut pas même retourner à la „ Cour, jusqu'à ce que sollicité par le Prince lui-même, il „ reprit ses fonctions, & consentit de demeurer encore une „ année, pendant laquelle on en agit avec lui, du moins „ en apparence, avec beaucoup de familiarité; au bout de „ l'année il retourna en Angleterre. Le Roi n'ignora pas „ cette avanture, & ne lui témoigna point du tout qu'il desapprouvât sa conduite." Ce qui avoit choqué le Prince d'Orange, c'est que Mr. Ken avoit obligé un des Favoris à épouser une jeune Demoiselle de la suite de la Princesse, dont il avoit abusé (3).

[C] *Le 25 Janvier $168\frac{4}{5}$ il fut sacré Evêque de Bath & Wells.*] Lorsque ce Siége fut devenu vacant par la translation du Docteur Mews à celui de Winchester, le Roi lui-même arrêta toutes les sollicitations des Amis du Docteur Ken (qui vouloient de leur propre mouvement s'intéresser pour lui,) en disant ces remarquables paroles: „ Que le Docteur

(1) *A Short Account of the Live of the right Reverend Father in God* Thomas Ken D. D. &c. *By* Will. Hawkins &c. p. 1. 2.
(2) Ibid. p. 7. 8.
(3) *Memoires of the Life of Mr John Kettlewell.* p. 423. 424. London 1718. in-8.

chester. Un mois après il assista le Roi Charles II. dans ses derniers momens [*D*]. Sous le régne suivant il s'opposa vigoureusement aux progrès du Papisme [*E*]. Le 8 Juin 1688, lui & cinq autres Evêques, avec l'Archevêque de Cantorbery, furent envoyés à la Tour pour avoir signé une Requête au Roi contre l'Edit de Tolérance (*n*). A la Revolution il refusa de prêter les Sermens au Roi Guillaume & à la Reine Marie, desorte qu'il fut privé de son Evêché [*F*]. La Reine Anne lui accorda une pension an-

(*n*) P. 19. 20.

„ Ken auroit cet Evêché, mais qu'il vouloit le lui donner „ de lui-même, & sans en être sollicité." Effectivement ce Prince ordonna qu'on expédiât *le Congé d'élire*; ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que cela se fit d'abord après une avanture, où Mr. Ken avoit déclaré hautement, qu'une femme de mauvaise vie ne devoit pas mettre le pied dans la maison d'un Ecclésiastique, & surtout d'un Chapelain du Roi. Charles étant venu à Winchester, son Fourrier marqua le Logis de Mlle. Gwin chez Mr. Ken, dont la maison appartenoit à la Cathédrale dont il étoit Prébendaire; mais il refusa tout net de la recevoir, & elle fut obligée de chercher logis ailleurs (4).

(4) *A Short Account* &c. p. 9. 10.

[*D*] *Un mois après il assista le Roi Charles II. dans ses derniers momens.*] Mr. Hawkins nous apprend (5) que l'Evêque se tint auprès de lui, du moins pendant trois jours & trois nuits, lui suggérant de tems en tems des pensées pieuses, & des éjaculations convenables. La Duchesse de Portsmouth étant venuë dans ce tems-là dans la Chambre, le Prélat obtint du Roi qu'il la fit retirer, & profita de cette occasion pour lui représenter si fortement le tort & l'injustice qu'il avoit faite à la Reine, que ce Prince fit venir la Reine, & lui demanda pardon, qu'il eût la satisfaction d'obtenir d'elle. L'Evêque ayant insisté sur la nécessité d'une Repentance complette, proposa diverses fois d'administrer la Communion au Roi. Mais quoique cette proposition ne fût pas absolument rejettée on en remit l'exécution de tems à autre, jusqu'à ce que l'Evêque, & toutes les autres personnes qui étoient auprès du Roi, furent obligés de se retirer pendant une demie heure. On a dit que pendant ce tems-là le Pere Huddleston fut admis dans la Chambre du Roi pour lui administrer l'Extrême-Onction. Le tems qui se passa ensuite jusqu'à la mort de ce Prince fut si court, que l'Evêque ne put rien faire qui mérite d'être rapporté. Mr. Burnet dit (6) que notre Evêque „ lui parla fortement „ pour réveiller sa conscience. Son Discours, dit-il, fut „ élevé, plein de beaux Sentimens, & d'Expressions nobles, „ en un mot il parla si bien, qu'on eût dit d'un Homme inspiré. Il revint souvent à la charge, & prononça plusieurs „ Ejaculations & d'autres Priéres, qui touchérent tout le „ monde, excepté le Mourant, qui ne paroissoit pas y faire attention, & qui n'y répondit rien. Ce Prélat, ne se „ rebutant pas, pressa cinq ou six fois le Roi de prendre „ la Communion, & en eut pour toute réponse, qu'il étoit „ fort foible. On apporta pourtant une Table, sur laquelle „ le tout étoit préparé pour la Cérémonie, & ce fut ce qui „ fit courir le bruit que le Roi avoit communié." Ken le pressa de dire, qu'il le souhaitoit, & qu'il mouroit dans la Communion de l'Eglise Anglicane. Le silence continuant toujours, ce Prélat lui demanda, s'il desiroit l'absolution de ses Péchés, & la lui prononça. „ Il fut fort blâmé „ d'avoir accordé cette grace à un Prince qui ne marquoit „ ni sentiment de ses fautes, ni douleur de les avoir commises, ni desir de s'en corriger. C'étoit, au jugement „ de bien des gens, prostituer la Paix de l'Eglise, que de „ l'offrir à un homme qui avoit si mal vécu, & qui s'en „ repentoit si peu. Ken fit encore une autre chose, que l'on „ ne trouva pas plus dans la bienséance de son Caractére. „ Il conduisit le Duc de Richmond, fils de la Duchesse de „ Portsmouth, & le fit mettre à genoux, priant le Roi de „ donner sa bénédiction à son Fils. A cette vuë quelqu'un „ s'écria, que le Roi étoit leur Pere commun, & toute la „ Compagnie se mettant aussi à genoux, ce Prince les bénit „ tous."

(5) Ibid. p. 10-12.

(6) *Memoir. Hist. de la Gr. Bret.* Tom. II. p. 597. 598. Edit. Fr. in 8.

[*E*] *Sous le régne suivant il s'opposa vigoureusement aux progrès du Papisme.*] Le Roi avoit tellement compté sur une aveugle obéissance de la part de Ken à tout ce qu'il lui plairoit, que quoiqu'il fit plusieurs Sermons contre l'Eglise Romaine, on crût cependant qu'on pourroit le gagner, & on tâcha de le faire entrer dans les intérêts de la Cour, mais ce fut inutilement. L'Evêque ayant prêché dans la Chapelle du Roi à Whitehall, un Sermon, qui se trouve à la suite de sa Vie, on en fit un faux rapport au Roi, qui ne s'étoit pas trouvé à la Chapelle. Il envoya querir le Prélat, & s'entretint avec lui sur ce sujet dans son Cabinet. Ken lui répondit en vrai Pasteur, que si *Sa Majesté n'avoit pas négligé son devoir, & s'il avoit assisté à son Sermon, ses ennemis n'auroient pas eu occasion de l'accuser.* Sur quoi le Monarque le congédia (7).

(7) *Short Account* p. 17. 18.

[*F*] *A la Révolution il refusa de prêter les Sermens au Roi Guillaume & à la Reine Marie, desorte qu'il fut privé de son Evêché.*] Immédiatement avant sa déposition le Docteur Burnet, Evêque de Salisbury, lui écrivit la Lettre qui suit.

„ Milord,

„ Le Porteur de la présente, nommé à un Bénéfice dans „ le Diocèse de votre Grandeur, est venu me demander l'admission: mais je me suis excusé de la lui donner, & je „ l'envoye à votre Grandeur, afin que si vous êtes satisfait „ de lui, vous ordonniez à votre Chancelier de l'installer. „ Je suis charmé de profiter de cette occasion pour informer „ votre Grandeur, que je ne me propose de faire aucun autre usage de la Commission, qu'on m'a envoyée, que d'obéir à tous les ordres que vous me donnerez sur des choses où mon seing & mon sceau sont nécessaires. Je suis „ extrêmement touché de voir votre Grandeur si malheureusement prévenuë d'une chose, qui sera, selon les apparences très-fatale à l'Eglise, si cela nous prive d'une personne, qui y a servi avec autant d'honneur que vous; surtout dans un tems où l'on a de si belles espérances de pouvoir réformer divers abus. Je suis d'autant plus surpris de „ trouver votre Grandeur si déterminée là-dessus, que quelques personnes m'avoient dit, que vous leur aviez conseillé de prêter les Sermens, auxquels vous vous refusez vous-même; & d'autres m'ont rapporté qu'ils avoient lu une „ Lettre Pastorale, que vous aviez préparée pour votre „ Diocèse, & que vous aviez résolu de faire imprimer, „ quand vous allâtes à Londres. Votre Grandeur, à ce qu'il „ semble, y a changé de sentiment, ce qui donne beaucoup d'avantage à ceux qui sont Censeurs assez sévéres, „ pour dire, qu'il y a là-dessous quelqu'autre chose que „ des motifs de Conscience. Je prens la liberté de communiquer ceci franchement à votre Grandeur; car je ne vous „ dissimule point que je suis inquiet, jusqu'à ce que je sache la vérité du fait. Je prie Dieu de prévenir un nouveau Schisme dans l'Eglise, qui a tant souffert de l'ancien.

„ Milord,

„ De votre Grandeur le très
„ affectionné Serviteur
„ & Frere.

„ Salisbury le 1 Octobre.

Gi. de Salisbury.

Voici la Réponse de l'Evêque Ken.

„ Gloire soit à Dieu.

„ Milord,

„ Je suis obligé à votre Grandeur de l'intérêt que vous „ continuez de prendre en ce qui me regarde, & de l'obligeante franchise avec laquelle vous en agissez avec moi. „ Et quoique j'aye déja déclaré publiquement à mon Diocèse mes sentimens touchant les Sermens, pour empêcher „ qu'on ne m'attribue ce que je ne pense point, cependant, „ puisque vous semblez attendre de moi que je vous en „ rende compte, je vais le faire, & si je ne satisfais pas votre Grandeur, je me satisferai du moins moi-même. „ J'ose vous assûrer que je n'ai jamais conseillé à personne „ de prêter le Serment; quoique certaines gens, qui sont „ venus s'entretenir artificieusement avec moi, ayent répandu „ ces bruits. Tant s'en faut, puisque je n'ai jamais voulu le „ recevoir d'aucun Ecclésiastique que j'aye reçu. Et par „ cette raison, avant que l'Acte fût en vigueur, je donnai une Commission particulière à mon Chancelier, qui ne „ s'en fait point de scrupule, ensorte qu'il étoit autorisé non „ seulement d'admettre ceux qu'on présenteroit, mais encore de les installer, à ma place. Quand quelqu'un venoit me parler sur le sujet du Serment, je lui disois ordinairement, que je n'osois le prêter, & j'alléguois mes raisons; „ si l'on me pressoit, & que ce fussent des gens de mon Diocèse, je les renvoyois à leurs propres réflexions, les exhortant à chercher dans l'exercice de la Priére de nouvelles lumiéres. Il est vrai, qu'ayant été choqué de la conduite de plusieurs personnes de notre Profession, qui depuis plusieurs années ont prêché l'Obéissance Passive, & l'ont „ portée beaucoup plus loin que je ne l'ai jamais fait (parce que je me suis rarement mêlé de traiter cette matiére) „ & qui tout d'un coup, sans faire le moindre aveu qu'ils „ ayent été dans l'erreur, prêchent le contraire & suivent „ des principes opposés dans leur conduite; j'avois préparé „ une Lettre Pastorale, que j'aurois publiée, si j'avois trouvé des raisons qui dussent me faire changer de sentiment, „ du moins mon dessein étoit d'en faire paroître, ce qui me „ sembloit le plus fort, pour justifier ma conduite aux yeux „ de mon Troupeau. Et avant que d'aller à Londres, je „ dis à quelques-uns de mes amis, que si ce qu'on nous avoit assûré de la manière la plus positive (8) (& que je „ croi devoir réserver pour une conversation, plutôt que „ de le confier au papier) se trouvoit veritable, ce seroit un „ motif pour me porter à me soumettre. Mais lorsque je fus „ arrivé à Londres, j'appris que cela étoit faux; & sans y „ être engagé par personne, même sans en avoir parlé, je „ brulai ma Lettre, & persistai dans mes premiers sentimens. Si cela doit s'appeller changer de sentiment, „ & être qualifié de changement assez criminel, pour que „ des personnes, qui ont tant de pénétration, & qui connoissent mon cœur mieux que moi-même, m'ayent condamné, en décidant qu'il y a là-dessous autre chose que des „ motifs de conscience; je crains fort que quelques-uns de „ ces Censeurs ne puissent être taxés d'un changement plus „ considérable que le mien, & si c'est plus par principe de „ Conscience, Dieu seul le sait. Si votre Grandeur ajoute „ foi à quantité de faux bruits qu'on débite contre moi, & „ qui peuvent aisément me faire tort, il est naturel que vous „ soyez inquiet sur mon sujet, car de voir un de vos freres „ se précipiter sans réserve & volontairement à la perte, non „ seulement de son honneur & de ses revenus, mais aussi de „

(8) [illegible] Jaques II. avoit cédé le Royaume d'Irlande au Roi de France par un Acte particulier.

annuelle de deux-cens Livres sterling, jusqu'à sa mort (*o*), qui fut causée par un ulcère dans les reins; il mourut à Long-Leate dans la Comté de Wilts, le 19 Mars 1710. Il fut enterré à Frome-Selwood (*p*). Il a publié divers Ouvrages [*G*]. La charité de ce Prélat étoit si grande, que dans le tems qu'il étoit Evêque de Bath & Wells, ayant reçu quatre mille Livres sterling par un Bail, il donna aux Protestans François une partie considérable de cette somme (*q*). Il avoit beaucoup de talent pour la Musique, qu'il entendoit fort bien, & quelquefois il se servoit de ses propres compositions, qui étoient graves & sublimes, dans les Exercices de piété (*r*). Mr. Burnet dit (*s*) „ que Ken joignoit à la rigidité de la Vie „ Ascétique une humeur fort gaye, mais trop chaude & trop prompte. Sa manière de prêcher, *ajoûte-* „ *t-il*, edifioit beaucoup; il est vrai qu'elle étoit plus propre à remuer les passions, qu'à éclairer l'esprit, „ & ses Sermons, par conséquent, avoient plus de brillant que de solide. Cependant il ne laissoit pas „ de charmer". [☞ Le même Historien dit dans un autre endroit (*t*). „ Ken étoit un Homme d'une „ imagination ardente. Quand Guillaume debarqua en Angleterre, il se déclara ouvertement pour lui, „ & conseilla à tout le monde d'aller joindre ce Prince. Mais, durant les Débats dans la Convention, „ il entra avec beaucoup de zèle dans l'idée d'un Prince Régent: & à l'occasion de l'Appel de la Cham- „ bre, il se retira dans son Diocèse (*u*)". J'ajoûterai ici une particularité, qui m'a paru assez singulière, pour ne pas être oubliée, c'est que le Docteur Ken fit dans son Testament une Déclaration, sur laquelle on fit divers Commentaires. „ Pour ce qui est de ma Religion, je meurs dans la Foi Sainte, Catholi- „ que, & Apostolique, dont toute l'Eglise faisoit profession avant le Schisme de l'Orient & de l'Occi- „ dent. Je meurs particuliérement dans la Communion de l'Eglise Anglicane, entant que cette Eglise „ est exempte des Erreurs tant Papistes que Puritaines, & entant qu'elle adhére à la Doctrine de la „ Croix (*w*)". ADD. DU TRAD.]

(*o*) Voy. Art HOOPER (GEORGE).

(*p*) *Short Account* p. 44. 45.

(*q*) Ibid. p. 22.

(*r*) Ibid. p. 24.

(*s*) *Memoir. Hist. de la Gr. Bret.* Tom. II. p. 561. Edit. Fr. in-8.

(*t*) Ibid. Tom. IV. p. 11. 12.

(*u*) Voy. la fin de la Rem [F].

(*w*) *Voy.* Mémoires Litér. de la Gr. Bret. Tom XI. p. 255.

„ sa conscience, sont des choses qui ne peuvent que donner de lui les plus affligeantes idées. Mais quoique je ressente tous les jours de grandes infirmités en ma foi, je ne me sens en aucune manière coupable d'aucun manque de droiture; desorte que la privation de mon Evêché ne troublera en rien ma conscience, & je ne suis point du tout en peine pour moi-même. Je remarque, qu'après nous avoir suffisamment tourné en ridicule, on nous réserve pour dernier coup mortel, de nous faire passer dans le Monde pour des gens sans conscience. Si Dieu juge à propos de le permettre, sa très-sainte volonté soit faite: mais il est assez difficile de dire, quelle est la passion particulière d'un cœur corrompu, cachée au fond de ce cœur, que nous satisfaisons par la perte de tout ce que nous possédons. Dieu veuille que de pareilles accusations ne retombent pas sur ceux qui en sont les auteurs. Je joins de tout mon cœur mes vœux avec les vôtres pour la paix de l'Eglise; & je concevrai de grandes espérances que Dieu aura pitié d'elle, si je vois qu'elle ait pitié de sa Sœur d'Ecosse & qu'elle la soutienne. Je prie Dieu que vous soyez un instrument pour établir cette Paix & cette Charité, à laquelle je ne puis contribuer que par mes priéres, & par mes vœux contre le Schisme & le Sacrilège.

„ Milord,

„ De votre Grandeur le très-affectionné Serviteur & Frere.

„ Le 5 Octobre 1689.

„ *Thomas de Bath & Wells.*

Il n'étoit pas du sentiment des Non-jureurs, qui étoient pour perpétuer le Schisme, par des *Ordinations particulières* entre eux; c'est ce qui paroît par ses Réponses à diverses Lettres, que des gens savans lui avoient écrit sur ce sujet, & par la prière qu'il fit au Docteur George Hooper d'accepter l'Evêché de Bath & de Wells (9): ce Théologien ayant fait ses efforts à diverses fois pour persuader à Mr. Ken de prêter le Serment, cet Evêque lui répondit enfin; *je ne doute pas que vous, & plusieurs autres personnes, n'ayez prêté le Serment en aussi bonne conscience que j'ai refusé de le faire; & quelquefois peu s'en est fallu que je ne me sois rendu à vos raisons. Mais je vous supplie de ne me plus presser sur cet Article, car si vous me persuadiez de prêter ce Serment, & si dans la suite j'avois sujet de m'en repentir, vous me rendriez l'homme du monde le plus malheureux.* [☞ On trouve dans l'Histoire de Mr. Burnet (10) un passage rélatif à ce qui fait le sujet de cette Remarque. „ Ce Prélat, pour engager le Clergé à prêter les Sermens „ requis, fit un Ecrit, qu'il montra au Docteur Whitby, qui „ le lut: c'est de ce Docteur lui-même que je tiens ces par„ticularités. Son Chapelain le Docteur Eyre me dit aussi „ qu'il se rendit avec lui à Londres, où il avoua au com„mencement, qu'il étoit dans le dessein d'aller prendre place „ à la Chambre Haute, & de prêter Serment. Mais dès le len„demain de son arrivée, on trouva moyen de le faire chan„ger de sentiment; & depuis ce tems-là il continua à s'op„poser avec beaucoup de chaleur au Gouvernement." ADD. DU TRAD.]

(9) *Short Account p.* 16.

(10) T. IV. p. 11. 12. Edit. Fr. in-8.

[G] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Manuel de Priéres pour l'usage des Ecoliers du College de Winchester, & de tous les autres Chrétiens pieux.* Londres 1681 in-12. II. *Exposition du Catéchisme de l'Eglise* (Anglicane): *ou Pratique de l'Amour Divin, composé pour l'usage du Diocèse de Bath & Wells.* Londres 1685 in-8. S'étant trouvé dans la premiére Edition de ce Livre un expression, dont les Papistes se prévalurent, comme favorable à leur dogme de la Transubstantiation, il eut soin dans la nouvelle Edition qui s'en fit sous le régne de Jaques II. de changer cette expression, & de déterminer le sens (11). III. *Directions sur la Priére, tirées du Catéchisme de l'Eglise;* imprimées avec l'*Exposition*. IV. *Lettre Pastorale au Clergé de Bath & Wells, sur la manière de se conduire pendant le Carême:* datée du 17 Février 1687. Londres 1688 en une feuille in-4. V. *Sermon, prononcé à Little-Easton dans la Province d'Essex, aux funerailles de Me. Marguerite Maynard*, le 30 Juin 1682, sur *Prov.* XI. 16. Londres 1682. in-4. VI. *Sermon prononcé dans l'Eglise Cathédrale de Bath le Jour de l'Ascension, 5 Mai* 1687. On publia à l'occasion de ce Sermon une Pièce intitulée, *Remarques sur le Sermon de l'Evêque de Bath, prononcé le Jour de l'Ascension, 5 Mai* 1687. Londres 1687 en trois feuilles & demie in-4. VII. *Lettre au Docteur Tenison sur son Sermon prononcé aux funerailles de la Reine Marie.* Londres 1695 in-4. VIII. Mr. Hawkins a mis à la suite de la *Vie* de notre Evêque, deux Sermons, l'un prononcé dans la Chapelle du Roi, à Whitehall sur *Dan.* X. 11. l'autre prononcé le Dimanche de la Passion, sur *Mich.* VII. 8. 9. & six *Hymnes* ou *Odes*. C'est un Essai d'une Edition plus ample de ses Oeuvres. IX. Il a composé aussi un *Poëme Epique*, environ dans le tems de son Voyage de Tanger, auquel il paroît avoir mis la derniére main; & plusieurs autres Pièces en Vers (12).

(11) *Short Account* p. 13. 14.

(12) Ibid. p. 24.

KENNETT (WHITE) savant Ecrivain Anglois, & Evêque de Péterborough dans le XVIII. Siécle, étoit fils de Mr. Basile Kennett, Maître-ès-Arts de l'Université de Dublin, Recteur de Dimchurch, & Vicaire de Postling proche de Hythe dans la Province de Kent, & de Marie, fille aînée de Thomas White [*A*], riche Magistrat de Douvres, qui avoit été Maître Charpentier de Navires, & qui fut employé en cette qualité par le Gouvernement après le rétablissement de la Famille Royale (*a*). Notre Savant naquit dans la Paroisse de Ste. Marie à Douvres, le 10 Août 1660; il fit ses premières études à Elcham & Wye, deux Ecoles de Campagne du voisinage; d'où il fut envoyé à celle de Westminster pour entrer en concurrence pour etre élu Ecolier; mais ayant été attaqué de la petite vérole dans le tems même de l'élection, son pere ne jugea pas à propos de lui laisser perdre une année encore à attendre. Il en passa une avant que d'aller à l'Université, à Beaksborne chez Mr. Tolson, dont il instruisit les fils avec succès, & d'une manière dont on fut content (*b*). Il alla à Oxford au mois de Juin 1678, où il entra dans St. Edmond-Hall (*c*); il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 2 Mai 1682 (*d*). Il se distingua bientôt par sa grande application à l'étude, & par les Traductions qu'il fit de divers Livres en Anglois, aussi-bien que par diverses autres Piéces qu'il publia [*B*]. Ayant pris le de-

(*a*) *Life of the Right Reverend Dr White Kennet &c. with several Original Letters &c.* p. 1. 2. Lond. 1730 in-8.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1131.

(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 219.

[*A*] *Mr. Thomas White.*] C'étoit de ce Magistrat, qui étoit son parrain, aussi-bien que son ayeul, qu'il avoit son nom de Baptême, & il avoit quelque lieu d'espérer qu'il seroit son Héritier: mais ce bon-homme s'étant remarié, il eut trois enfans de cette seconde femme, qui avec leur mère emportérent tout le bien (1).

[*B*] *Les Traductions qu'il fit de divers Livres en Anglois aussi-bien que . . . diverses autres Pièces qu'il publia.*] Il publia en 1681. *Lettre d'un Etudiant d'Oxford à un Ami de la Campagne, touchant le Parlement prochain, où l'on défend Sa Majesté, l'Eglise Anglicane & l'Université.* Londres 1681. environ trois feuilles in-4. Cette Brochure fut imprimée dans le mois de Mars, & on en envoya plusieurs Exemplaires à Oxford vers le 15 du même mois 168⁰⁄₁, comme le Parlement devoit commencer ses séances le 21. „ Elle déplut extrême„ment, *dit Mr. Wood* (2), au Parti factieux de la Chambre „ des

(1) *Life of Bishop Kennett* p. 2. Lond. 1730.

(2) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1131.

degré de Maître-ès-Arts, il entra dans les Ordres Sacrés, & devint Curé & Aide de Mr. Samuel Blackwell, Bachelier en Théologie, Vicaire & Maître d'Ecole de Burcester dans la Comté d'Oxford (e). Au commencement de Septembre de l'an 1685. le Chevalier Guillaume Glynne, Baronet, le nomma Vicaire d'Amersden ou Ambrosden dans la même Comté (f); & après quelques années d'absence il fut élu Vice-Principal de St. Edmonds-Hall (g). Au mois de Janvier 1689 il eut le malheur d'être blessé à la tête de l'éclat d'un fusil qui creva [C]. Il fut ensuite nommé au Bénéfice de Shottesbroke dans la Province de Berks, par Mr. Guillaume Cherry (h). En 1693 il publia à Oxford in-8. la *Vie de Mr. Guillaume Somner* [D]. L'année suivante Mr. Edmond Gibson, aujourd'hui Evêque de Londres, lui dédia le Traité de Somner contre Chifflet sur la situation du *Portus Iccius* [E]. En 1695 Mr. Kennett imprima ses *Antiquités Paroissiales* [F]. Pendant qu'il demeuroit à Amersden, il fit connoissance avec le Docteur George Hickes qu'il logea chez lui, & dont il apprit le Saxon & les Langues du Nord; mais l'opposition de leurs principes tant par rapport à l'Etat que par rapport à l'Eglise, rompit dans la suite leur amitié [G]. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Théologie; & en 1700 il fut élu Ministre de St.

B-

(e) Idem Ath. Oxon. ubi supra. & Life of Bishop Kennett p. 3. 4.

(f) Wood Ath. Oxon. ubi supra.

(g) Life of Bishop Kennett, p. 6.

(h) Wood Ath. Oxon. ubi supra.

„ des Communes, qui auroit tâché d'en découvrir l'Auteur, „ si le Parlement n'avoit pas été si promptement dissous. „ Jean Trenchard, qui avoit été Membre du Collége Neuf „ à Oxford, & qui étoit Député à ce Parlement, de la part „ de Taunton dans la Comté de Somerset, se donna beau„ coup de mouvement sur ce sujet, prétendant qu'il étoit „ mieux informé que les autres, il soutenoit que c'étoit „ l'ouvrage d'un Homme de lettres d'Oxford. Quelques „ Membres des Communes priérent le Vice-Chancelier de „ rechercher l'Auteur, mais ses recherches n'eurent point de „ suite, par la raison qu'on a dite." La même année Mr. Kennet publia un *Poëme à Mr. E. L. sur la dissolution du Parlement, faite par le Roi à Oxford le 28 Mars* 1681. imprimé sur un côté d'une feuille, & commençoit par ces paroles, *un Athée doit être à présent un monstre* &c. Ces Vers ont été réimprimés dans une Brochure, intitulée, *la Conduite du Docteur* Kennet. Londres 1717. En 1683 il donna une Traduction de l'*Eloge de la Folie* par Erasme, qu'il intitula *L'Esprit contre la Sagesse, ou Panégyrique de la Folie*. Oxford 1683 in-8. Cette Pièce parut accompagnée de Vers, faits par MM. Mathieu Morgan, Maître ès-Arts du Collége de St. Jean, Guillaume Osborne, Maître-ès-Arts, Jaques Shute, Bachelier ès-Arts, tous deux d'Edmond-Hall, & Thomas Wood, Membre du Collége Neuf. A la suite de ces Vers on trouve ceux du Traducteur sur le sujet du Livre. Il s'est fait depuis plusieurs Editions de cette Traduction. Il traduisit aussi *La Vie de* Chabrias, *écrite par* Cornelius Nepos, & publiée parmi *les Vies des Hommes Illustres* de cet Historien, *traduites en Anglois par divers Auteurs*. Oxford 1684 in-8. Il traduisit aussi le *Panégyrique de Pline*, qu'il intitula: *Discours de remerciment à un bon Prince, contenu dans le Panégyrique de* Trajan *le meilleur des Empereurs Romains, par* Pline. Londres 1686 in-8. Mr. Kennett mit à la tête de cette Traduction une ample *Préface*, & la *Vie de Pline*, à l'imitation du Chevalier Robert Stapylton, qui en avoit fait autant dans sa Traduction de ce *Panégyrique*, imprimée à Oxford en 1644 in-4. Celle de Mr. Kennett a été réimprimée en 1717. Comme avant ce tems-là on avoit lancé divers traits contre lui au sujet de cet Ouvrage, il ajoûta cette Apostille à la Traduction de son *Sermon prononcé devant l'Assemblée du Clergé* en 1710. „ Il „ (l'Auteur des *Remarques*) dit que le Docteur dédia le *Pa*„ *négyrique de Pline* au feu Roi Jaques: quand il l'auroit „ fait, que s'ensuivroit-il de-là? seulement paroît-il, qu'il ne „ l'a point fait. Mais c'est-là un petit conte qu'on a débité „ dans le Parti, & qu'on a répété jusqu'à ce qu'on se soit per„ suadé, qu'il étoit vrai, quoiqu'il soit certain qu'il n'y a „ point eu de telle Dédicace, & que la Traduction même de „ *Pline* n'a point été destinée à être une Pièce de Cour. Mr. „ Allam, Maître du jeune Traducteur, pour exercer son „ Elève, lui faisoit traduire quelques Ouvrages Latins en An„ glois. Le premier fut un petit Livre d'Erasme intitulé „ *Moriæ Encomium*, que Mr. Allam donna à un Libraire „ d'Oxford, qui le mit sous la presse, dans le tems que le „ Traducteur n'étoit encore que Bachelier. Son Maître exi„ gea encore de lui la traduction du *Panégyrique de Trajan* „ par *Pline*, & il la donna encore à un Libraire d'Oxford, „ avant que le Traducteur fût Maître ès-Arts; elle devoit „ paroître encore sous le régne de Charles II; on avoit „ même préparé un petit portrait où ce Prince étoit repré„ senté tout entier, qui fut mis ensuite au-devant de plusieurs „ Exemplaires, quoique l'Edition traînât jusqu'à la mort de „ Charles; alors Mr. Allam, peu de tems avant qu'il mou„ rût lui-même, conseilla d'y mettre une nouvelle Préface, „ conforme à l'idée où l'on étoit alors que le Roi Jaques „ étoit un bon Prince. Mais il n'y a point eu de Dédicace „ au Roi Jaques, celle qui y fut mise s'adressoit à un Protec„ teur particulier, un illustre Baronet, qui a témoigné beau„ coup de zéle au commencement de la derniére heureuse „ Révolution. Voilà toute la vérité de cette Histoire, qu'on „ a si souvent reprochée au Docteur; non qu'il se croye obli„ gé de défendre toutes les pensées & toutes les expressions „ des Ecrits de sa jeunesse, où il avoit peut-être été imbu „ de notions qu'il a eu de bonnes raisons de rejetter dans „ la suite, comme des *choses qui étoient de l'enfance*."

[C] *Au mois de Janvier 1689 il eut le malheur d'être blessé à la tête de l'éclat d'un fusil, qui creva.*] Il tiroit sur un Oiseau, dans la Paroisse de Middleton-Stony dans la Comté d'Oxford, lorsque son fusil ayant crevé un éclat du canon lui fit une dangereuse blessure au front, & pénétra au travers du crane; ce qui l'a obligé d'y porter toujours une grande mouche de velours noir. Pendant qu'il étoit fort mal, immédiatement après avoir subi la terrible opération du trepan, ne pouvant dormir, il fit une Pièce en vers Latins, qu'il dicta à un Ami, qui étoit à côté de son lit. Cet Ami l'envoya au Chevalier Guillaume Glynne, dans le Cabinet duquel on l'a trouvée, lorsque Mr. Kennett ne se souvenoit absolument plus, que de la triste circonstance où il s'étoit trouvé. *Je l'ai présentement entre les mains*, dit l'Auteur de sa Vie (3), *& des connoisseurs ne la jugent pas indigne de son Auteur.*

[D] *En 1693 il publia à Oxford in-8 la Vie de Mr. Guillaume Somner.*] Cette Pièce, qui parut au commencement de l'année, est écrite en forme de Lettre, datée d'Edmond-Hall le 15 Février 1692, à Mr. Jaques Brome, Maître ès-Arts, Recteur de Cheriton dans la Province de Kent, & Chapelain des Cinq Ports; elle se trouve à la tête de l'Edition que Mr. Brome a donnée du *Traité* de Somner, *des Ports & des Forts des Romains dans la Province de Kent.*

[E] *L'année suivante Mr. Edmond Gibson, aujourd'hui Evêque de Londres, lui dédia le Traité de Somner contre Chifflet sur la situation du* Portus Iccius.] Cet Ouvrage parut à Oxford en 1694 in-8. sous ce Titre. *Julii Cæsaris Portus Iccius illustratus, sive 1. Gulielmi Somneri ad Chiffletii Librum de* Portu Iccio *Responsio. 2. Caroli du Fresne Dissertatio de* Portu Iccio. L'Epitre dédicatoire porte, *Eximio Viro W'hite Kennett*; après y avoir remarqué que l'on décourage fort l'étude de l'Antiquité en la représentant comme une étude séche & stérile, & comme la peste de toute délicatesse, Mr. Gibson dit à Mr. Kennett, „ que ceux qui s'y appliquent seroient entiérement „ découragés par-là, s'ils n'étoient soutenus de son exem„ ple & de son autorité. Et qu'on ne peut répondre plus „ fortement aux objections que l'on fait contre cette Scien„ ce, qu'en faisant remarquer cette vivacité, cette force, „ & cette délicatesse d'esprit, qui brillent en lui. Que la „ politesse de son génie, ses maniéres affables & aisées, & „ sa parfaite habileté dans toutes les parties des Belles-Let„ tres, jointes avec la plus exacte connoissance de l'Antiqui„ té, font voir au Public que ce genre d'Etude ne retrecit „ en aucune maniére l'esprit, & ne rend pas l'humeur som„ bre & chagrine, il *ajoûte* que la force & la solidité de „ son jugement peuvent apprendre, qu'il n'y a pas de meil„ leur moyen que l'Etude de l'Antiquité pour corriger les „ saillies d'une imagination déréglée." Il dit ensuite qu'il s'estime heureux, que la nature de ses Etudes, & son devoir particulier, conspirent à l'engager à lui présenter cet Ouvrage. „ Car qui a plus de droit à ces précieux restes de Som„ ner, que celui qui en écrivant avec tant de soin & d'é„ tendue sa Vie, lui a en même tems donné l'immortalité."

[F] *Ses* Antiquités Paroissiales.] Elles parurent à Oxford en 1695 in-4. sous ce Titre: *Essai d'Antiquités Paroissiales, contenant l'Histoire d'*Ambrosden, Burcester, *& autres Paroisses voisines des Comtés d'Oxford & de Bucks.* Mr. Nicholson parle (4) avec beaucoup d'éloge de cet Ouvrage, aussi bien que feu Mr. Thomas Tanner Evêque de St. Asaph dans sa *Notitia Monastica: ou Histoire abregée des Monastéres d'Angleterre & du Pays de Galles*, Oxford 1695 in-8. où il renvoye souvent au Livre de Mr. Kennett. Mr. Philip Falle, Recteur de Shenly dans la Comté de Hertford, dans une note marginale de son Sermon prononcé à Hertford le 12 Juin 1700, à l'occasion de la Visite du Diocése, ayant occasion de citer le Régitre de l'Evêque Grindal, dit qu'il le fait „ sur l'autorité „ de Mr. Kennett, dont le savant Ouvrage sur les Antiqui„ tés de son Eglise Paroissiale d'Ambrosden, prouve qu'il „ a parfaitement les qualités requises pour faire de plus en „ plus de pareilles recherches curieuses."

[G] *Pendant qu'il demeuroit à Amersden il fit connoissance avec le Docteur George Hickes, qu'il logea chez lui, & dont il apprit le Saxon, & les Langues du Nord; mais l'opposition de leurs principes tant par rapport à l'Etat que par rapport à l'Eglise, rompit dans la suite leur amitié.*] L'Auteur de la *Vie de l'Evêque Kennett* nous apprend (5) que ce Théologien „ reçut cordia„ lement le Docteur Hickes chez lui, & voyant que ce qu'il „ avoit souffert pour les intérêts du Roi Jaques lui avoit „ trop rempli la tête de Politique, & tourné trop ses pen„ sées de ce côté là, desorte qu'il couroit risque de causer „ des troubles & de s'exposer lui-même; Mr. Kennett pour „ le distraire, & pour d'autres raisons, le pria de lui appren„ dre le Saxon & les Langues Septentrionales, & en parti„ culier la dérivation des plus vieux mots Anglois du Gothi„ que, & des autres Dialectes du Nord: Mr. Kennett fit un „ ample Dictionnaire de termes Anglois, dérivés de cette „ maniére, qu'il tenoit du Docteur Hickes, qui les lui four„ nissoit de vive voix & par écrit. Cet Ouvrage pourroit „ être d'usage, si l'on pense que nous n'avons point de Dic„ tionnaire Anglois qui donne les véritables Origines de „ notre Langue. Pendant que notre Vicaire de Campagne „ amusoit & occupoit ainsi le Docteur Hickes, il prit occa„ sion de le solliciter de s'appliquer davantage à cette Etude, „ de revoir ses Grammaires Saxonne & Islandique; & de les

„ en-

(4) English Historical Library, p. 24. 25. London 1696. in-8.

Botolph Aldgate, ſans aucune ſollicitation de ſa part (*i*); il réſigna alors ſa Cure d'Amerſden, qu'il auroit pu garder; il quitta auſſi dans la ſuite ſon Bénéfice de Shottesbroke, quoiqu'il eût pu trouver moyen de le conſerver, en en poſſédant un autre (*k*). En 1701 il ſe trouva engagé dans la Diſpute touchant la Conſtitution des Synodes d'Angleterre [*H*]. Peu de tems après il devint Membre de la Société pour la Propagation de la Foi dans les Pays Etrangers, & en 1706 il publia une Rélation de ce qu'avoit fait cette Société [*I*]. Il avoit deſſein auſſi d'écrire l'*Hiſtoire de la Corporation* (ou Société) *pour le ſoulagement des pauvres Veuves* &c. *des Eccléſiaſtiques* &c. mais on le découragea [*K*]. Le Sermon qu'il fit à Aldgate le 30 Janvier 1703, excita de grandes clameurs, & fit éclorre quantité de Brochures contre lui [*L*]. Il publia en 1704 un Ouvrage ſur le cas de l'Augmentation des Revenus des petits Bénéfices [*M*], & deux autres Traités ſur le même ſujet [*N*]. En 1705 il fit le Sermon à la Conſécration du Docteur Guillaume Wake, nommé à l'Evêché de Lincoln [*O*]. L'année ſuivante 1706, il publia le *troiſiéme Volu-*

(*i*) *Short Account*, p. 6. 7.

(*k*) *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 216.

„ enrichie de Notes & d'Obſervations, propres à faire revivre & à perfectionner la connoiſſance de nos Antiquités, „ par rapport à l'origine, & à la propagation de nos Loix, „ de nos Coutumes, des Titres de nos Fiefs, & autres Droits „ Nationaux. Ce fut ſur les fréquentes ſollicitations de Mr. „ Kennett, que le Docteur jetta alors les fondemens de cet „ excellent Ouvrage, qu'il acheva environ dans l'eſpace de „ ſept ans, & qu'il publia ſous ce titre: *Antiquæ Literaturæ* „ *Septentrionalis Libri duo*, &c. Oxon. 1705. C'eſt ce qu'il „ reconnoit lui-même dans ſa ſavante Préface. *Rev. & doctiſ-* „ *ſimus Vir* Whitenus Kennett, *S. T. P.* &c. c'eſt-à-dire, *le* „ *ſavant Mr.* White Kennett, &c. *m'a ſollicité il y a plus de ſept* „ *ans d'entreprendre cet Ouvrage ſur les anciens termes Septentrio-* „ *naux, qui à ſon avis méritent d'être plus généralement connus,* „ *j'y travaillai d'abord chez lui, & l'ayant enfin achevé, ſi l'on* „ *trouve qu'il eſt de quelque utilité à la République des Lettres,* „ *on devra lui en avoir toute l'obligation, comme à celui qui l'a* „ *encouragé & favoriſé*". L'Auteur cité ci-deſſus (6) ajoûte, que ſi le Docteur Hickes étoit reſté chez Mr. Kennett, où il étoit bien & agréablement, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit jamais traité d'autres ſujets, que ceux des Antiquités de notre Nation: dans ſes Converſations ordinaires il avoit fait divers plans pour éclaircir l'Hiſtoire obſcure des Bretons, faire la deſcription des Mœurs des Germains, en découvrir les traces dans les Coutumes Normandes; il ſe propoſoit ſurtout de faire des recherches ſur la Religion des Saxons, avant qu'elle eût été corrompuë par le Papiſme. Mais le Docteur étant alors expoſé à la rigueur des Loix (dont il fut pourtant bientôt mis à couvert, ſans fraix pour lui, par la générosité de Milord Somers) il alloit habillé en Laïque, & tâchoit de demeurer inconnu; mais un Membre d'un des Colléges d'Oxford étant venu à Amerſden, le nomma par ſon nom; ce qui lui fit croire qu'il y avoit du danger pour lui à y demeurer plus longtems; il alla donc d'abord ſe cacher dans quelque obſcure retraite, d'où il ſe rendit peu de tems après à Londres. Dans les commencemens que Mr. Kennett fut dans cette Ville, il travailla à entretenir l'amitié avec le Docteur, & il ſe flatta qu'ils pourroient travailler enſemble ſur les Antiquités d'Angleterre & ſur les autres Antiquités Septentrionales. Dans cette vuë il lui envoya quelques préſens de vin, lui procura de tems en tems des Livres & des Papiers dont il avoit beſoin pour ſon grand Ouvrage, obtint pluſieurs Souſcriptions pour le faire imprimer, & fit tout ce qu'il put pour lui rendre quelque ſervice, & pour ne lui faire aucune peine. „ Mais il trouva, *dit l'Auteur de la Vie de Mr. Kennett* (7), „ que le Docteur avoit pris des idées & en des meſures abſolument incompatibles avec leur ancienne liberté enſem- „ ble; inſenſiblement la froideur, l'éloignement, les plain- „ tes réciproques y ſuccédérent, & cela uniquement par la „ différence des principes où ils étoient de bonne-foi ſur les „ affaires de l'Etat & des Egliſe. Bientôt la froideur dégé- „ néra en rupture ouverte, & pour une offenſe prétenduë, „ malgré bien des obligations, on prétend que le Docteur „ Hickes a fait ſur le Docteur Kennett une des plus rudes ſorties, & a débité contre lui les plus grandes fauſſetés †".

(6) Ibid. p. 14.

(7) Ibid. p. 15. 16.

† *Poſtſcript to a Tranſlation of Dr. Kennett's Convocation-Sermon.*

[*H*] *En 1701 il ſe trouva engagé dans la diſpute touchant la Conſtitution des Synodes d'Angleterre.*] Il écrivit ſur ce ſujet. *Idée juſte des Synodes Eccléſiaſtiques & des Convocations Parlementaires de l'Egliſe Anglicane, tirée de l'Hiſtoire, & Défenſe de ces Aſſemblées contre les faux Portraits qu'en a donné Mr.* Atterbury. *Par* White Kennett, *Docteur en Théologie.* Part. I. Londres 1701 in-8. dédié à l'Archevêque de Cantorbery: *Lettre occaſionnelle ſur le ſujet des Convocations d'Angleterre.* Londres 1701. On prétend qu'il eſt auſſi l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Convocation des Prélats & du Clergé de la Province de Cantorbery, convoqués dans l'Egliſe Cathédrale de St. Paul à Londres, le 6 Février 1700. Pour ſervir de Réponſe à la* Rélation des Procédures de la Chambre-Baſſe de la Convocation. Londres 1702 in-4.

[*I*] *En 1706 il publia une Rélation de ce qu'avoit fait cette Société.*] Elle parut in-4 ſous ce Titre: *Hiſtoire de la Société pour la Propagation de l'Evangile dans les Pays Etrangers, fondée par une Chartre Royale du Roi Guillaume* III. *avec le détail du ſuccès qu'elle avoit dans ſes entrepriſes, & des eſpérances de la continuation de ſes progrès ſous l'heureux régne de Sa Majeſté la Reine Anne.* En moins de quatre ans enſuite il continua & perfectionna cet Ouvrage par la Rélation de ce que la Société avoit fait depuis; il y parloit en particulier des démarches & des meſures de la *Propagande* à Rome, & des voyes plus conformes au Chriſtianiſme employées par les Etats & par les Princes Réformés. Cet Ouvrage lui avoit couté beaucoup de travail, & il l'avoit porté à un degré aſſez paſſable de perfection; mais il n'a jamais paru, parce que l'impreſſion auroit demandé une plus grande dépenſe, que ne comportoit l'état de la Société (8).

(8) *Life of Biſhop Kennet*, p. 20. 21.

[*K*] *Il avoit deſſein auſſi d'écrire l'*Hiſtoire de la Corporation (ou Société) pour le ſoulagement des pauvres Veuves & des Enfans des Eccléſiaſtiques, &c. *mais on le découragea.*] Il avoit raſſemblé dans cette vuë quantité de Piéces & de Mémoires, & les divers Sermons prononcés devant les Enfans du Clergé, depuis le premier prononcé par Mr. George Hall, enſuite Archidiacre de Cantorbery, & Evêque de Cheſter, intitulé la *Tribu de Levi*, en 1658; il avoit auſſi recherché les Teſtamens de divers Donateurs; ſon deſſein étoit de mettre ces matériaux dans un certain ordre, & de les lier enſemble, pour les faire imprimer: *mais on en agit fort mal avec lui, & le caractére de quelques nouveaux membres de la Corporation excita de l'indignation & de la haine contre l'Egliſe & le Clergé, au-lieu d'affection & de charité* (9).

(9) Ibid. p. 22. 23.

[*L*] *Le Sermon qu'il fit à Aldgate le 30 Janvier 1703 excita de grandes clameurs, & fit éclorre quantité de brochures contre lui.*] Ce Sermon parut ſous le titre de *Recherche tendre des Cauſes de la Guerre Civile: ou Sermon prononcé dans l'Egliſe de St. Botolph Aldgate le 30 Janvier* 1703. Londres 1704 in-4. Les cauſes de cette Guerre, *fomentée par de mauvaiſes pratiques & des deſſeins criminels*, ont été ſelon lui. „ *Premiérement*, l'attachement à la France & l'alliance avec elle, d'où ſont nées, en „ *ſecond lieu*, les appréhenſions & les craintes du Papiſme; „ celles-ci ont conduit, en *troiſiéme lieu*, à des ſoupçons d'un „ deſſein d'opprimer & d'uſurper un pouvoir illégitime; c'eſt „ ce qui a mené à l'impiété & au libertinage, qui ont contribué à produire, en *cinquiéme lieu* l'Hypocriſie & la Trahi- „ ſon, qui ont conſommé le crime & l'affreux ſcandale * dont „ ce jour rappelle la mémoire". Après l'impreſſion de ce Sermon, on vit paroitre quantité de Piéces où on l'attaquoit; mais ceux qui menacérent d'en porter plainte à la Convocation, où le Docteur avoit par d'autres Ecrits indiſpoſé contre lui la majeure partie de la Chambre baſſe, jugérent à propos de renoncer à ce deſſein. Le Docteur Kennett reçut peu de tems après ordre de prêcher devant la Chambre des Communes pour la même circonſtance le 30 Janvier 170⅘; la Chambre le fit remercier de ſon Sermon, le priant de le faire imprimer, comme il fit.

* La mort de Charles I.

[*M*] *En 1704 il publia un Ouvrage ſur le cas de l'augmentation des revenus des petits Bénéfices.*] Ce Livre fut imprimé à Londres in-8 ſous ce titre: *Le cas des Inféodations, & de l'augmentation des petits Bénéfices, fixé par l'Hiſtoire & par les Loix, depuis la premiére uſurpation des Papes & des Moines, juſqu'au tems où la Bonté Royale de la Reine s'eſt étenduë ſur les Eccléſiaſtiques pauvres d'Angleterre; avec un Appendix contenant des Piéces rélatives à cette matiére* †. Depuis la premiére Edition de ce Livre, le Docteur n'a négligé aucune occaſion de faire de nouvelles recherches, ayant raſſemblé des autorités & des faits avec les conſéquences qui en découlent, qui ne pourroient que rendre cet Ouvrage beaucoup meilleur, ſi le tout étoit inféré à ſa place.

† Le Lecteur qui voudra ſe mettre bien au fait de ce dont il s'agit doit conſulter les *Mém. Hiſt. de la Gr. Bretagne* de Mr. Burnet. T. V. p. 263 & ſuiv. Edit Fr. in-8. R. D. T.

[*N*] *Deux autres Traités ſur le même ſujet.*] Le premier eſt intitulé, *De non temerandis Eccleſiis*, &c. écrit par le Chevalier Henri Spelman. Le ſecond a pour titre: *Les Droits du pauvre Curé aux Decimes*, &c. *Par* Thomas Ryves, Docteur en Droit Civil. Le Docteur mit au-devant de ces Traités une *Préface Hiſtorique touchant les Auteurs de ces Traités, & touchant ces Traités mêmes.* Londres 1704. Dans cette Préface le Docteur débute en ces termes. „ La Pieuſe Charité que la „ Reine témoigne depuis peu envers le Clergé & l'Egliſe Anglicane, a rempli de joye le cœur de ſes plus fidéles Sujets, „ des meilleurs Chrétiens, & leur a donné occaſion de réfléchir ſur l'aliénation des Décimes & des Premiers Fruits, „ & de la regarder comme le ſcandale du Papiſme, & le grand „ défaut de notre Réformation. L'entretien convenable des „ Miniſtres de Paroiſſes, qui ne peut que contribuer à rendre le Service Divin plus édifiant, & à faire prendre plus „ de ſoin du ſalut des ames, a été l'objet perpétuel des vœux, „ des deſſeins, & des efforts de tous les gens de bien". Les longs travaux du Docteur l'avoient parfaitement mis au fait, & il avoit tout ce qu'il faloit pour contribuer à ce deſſein. Il avoit déja donné pluſieurs choſes là-deſſus dans ſes *Antiquités Paroiſſiales*; & il avoit dans les mêmes vuës publié en 1698 un autre Ouvrage du Chevalier Spelman, intitulé: l'*Hiſtoire & la Deſtinée du Sacrilége, tirée des Ecrits des Payens & des Chrétiens, & appuyée d'Exemples, depuis le commencement du Monde juſqu'à notre tems. Compoſé en* 1632. *Traité omis dans la derniére Edition de ſes Oeuvres Poſthumes, & mis au jour pour inſpirer de la terreur à ceux qui font mal.*

[*O*] *En 1705 il fit le Sermon à la Conſécration du Docteur Guillaume Wake, nommé à l'Evêché de Lincoln.*] Il parut à Londres en 1706 ſous ce titre: *L'Office & l'Oeuvre excellente d'un Evêque: ou Sermon prononcé dans la Chapelle de Lambeth, à la conſécration du très-révérend Pere en Dieu* Guillaume *Evêque de Lincoln, le Dimanche* 21 *Octobre* 1705. *Publié à la requiſition de l'Archevêque & des Evêques.* L'Auteur de la Vie de Mr. Kennett appelle (10) ce Sermon, *un très-ſavant & très-excel-*

(10) P. 28.

lent

Volume de l'Histoire complette d'Angleterre [*P*]. Le Sermon qu'il fit en 1707 fur la mort du Duc de Devonshire, excita de grandes clameurs contre lui [*Q*]. Peu de tems aprês il fut promu au Doyené de Péterborough, ayant été auparavant mis au nombre des Chapelains Ordinaires de la Reine à la recommandation de l'Archevêque de Cantorbery, & du Comte de Godolphin (*l*). La même année, par l'avis & par la faveur du même Prélat, il réfigna la Cure d'Aldgate, qui étoit fort chargée, & il accepta de la main de la Reine celle de Ste. Marie Aldermary; par cet échange il perdit plus de cent Livres fterling par an, pour fe procurer un peu plus de tranquillité, & de tems pour étudier. En 1709 il publia une *Apologie de l'Eglife & du Clergé d'Angleterre contre les Reproches violens & injuftes qu'on leur a fait depuis peu* [*R*], & une *Vraye Réponfe au Sermon du Docteur Sacheverell prononcé devant le Lord Maire le 5 Novembre* 1709 [*S*]. On déclama fort contre lui en 1710, fur ce qu'il avoit refufé de concourir à l'Adreffe que le Clergé de Londres préfenta à la Reine [*T*]. La même année il fit le Sermon Latin à l'ouverture de la Convocation [*U*]. Sa Conduite & fes Ecrits l'expoférent à toute la haine de ceux de la Haute Eglife, qui le regardoient comme un homme de la Baffe Eglife [*W*]. En 1713 il fit préfent

(*l*) *Life of Bishop Kennet*, p. 31.

lent Diffenters; & il nous apprend „ que le feu Premier Juge „ *Holt* l'admira fi fort, qu'il dit qu'il y avoit plus de chofes „ utiles touchant la Conftitution de l'Eglife Anglicane felon „ les Loix & l'Evangile, que dans aucun Livre qu'il y eût ".

[*P*] *En* 1706 *il publia le* troifiéme Volume *de l'*Hiftoire complette d'Angleterre.] On avoit confeillé à quelques Libraires de faire un Recueil des meilleurs Hiftoriens d'Angleterre depuis la Conquête jufqu'au Régne de la Reine Anne, & de l'imprimer en trois Volumes, d'un beau caractére. Aprês avoir formé ce plan, ils fentirent qu'il leur falloit une continuation de quelque nouvelle main, où l'on trouvât les quatre derniers régnes, de Charles I. de Charles II. de Jacques II. & de Guillaume III. & ils engagérent enfin le Docteur Kennett à travailler à ce troifiéme Volume. Il n'a eu abfolument aucune part aux deux premiers, ni à la Préface qui eft à la tête; elle eft de Mr. Jean Hughes, & finit par ces paroles. „ A l'égard de ce qui refte à dire touchant le troi„ fiéme Volume, l'excellent & judicieux Auteur a jugé à pro„ pos de s'adreffer lui-même au Public en ces termes". Les mots, *Le tout nouvellement écrit par une perfonne impartiale*, ont été ajoûtés par les Libraires. Par où il eft évident que l'Auteur avoit deffein de fe cacher; & il y a de l'apparence, que le petit nombre d'Entrepreneurs de l'Edition, qu'on admit au fecret, s'obligérent par promeffe à ne le point révéler. „ Mais „ il femble, *dit l'Auteur de la Vie de notre Evêque* (11), que „ dans un fiécle auffi fier que celui-ci, & avec un Parti in„ quiet, le foin qu'il prit de fe cacher, ne fervit qu'à le fai„ re rechercher avec plus d'ardeur; les Jacobites criérent d'a„ bord, que le Docteur Kennett étoit l'Auteur de cette Hif„ toire, qu'il n'avoit écrite que dans le deffein de les ren„ dre odieux eux, & la caufe qu'ils défendoient. Le Docteur „ Hickes fut le premier qui fut extrêmement en colére de „ ce qu'on n'avoit pas eu les égards dûs pour fon Livre intitulé „ *Jovien*, & pour les fentimens qui s'y trouvent. Il y eut „ même des perfonnes qui ayant agi avec affez d'empref„ fement dans la Révolution, fans y avoir pourtant tout-à„ fait trouvé leur compte, furent choqués de ce qu'on par„ loit trop, ou trop peu de ce qu'ils avoient fait en ce tems„ là. Il fe trouva entre autres un Grand Seigneur (12), qui „ avoit rendu beaucoup de fervice dans le tems de la Révo„ lution, en prenant les armes dans le Nord du Royaume; „ comme il avoit par-là fort avancé à tous égards fa fortu„ ne, il croyoit qu'on ne devoit pas regarder à fa conduite „ paffée à la Cour & dans la Tréforerie du Roi Charles II. „ Ayant donc rencontré dans cette Hiftoire un récit de ce „ qui avoit paru de fa mauvaife adminiftration, il en fut fort „ choqué, quoique cela fût tiré des Journaux du Parlement, de „ Procés imprimés & d'autres Papiers Publics; ce Seigneur „ profitant de l'occafion de la mort du Duc de Montigue, „ pour donner une Rélation de fes Négotiations avec la Fran„ ce, tirée de fes Papiers & de fes Lettres, fe plaignit que „ fes fervices avoient été déguifés par le nouvel Hiftorien, „ & qu'il y avoit donné un mauvais tour; quoique celui-ci „ ne femble en aucune façon avoir voulu faire le moindre „ tort à fon illuftre perfonne & à fa famille, ayant rapporté „ les faits tels qu'il les trouvoit rapportés. Cependant les „ plaintes de ce Seigneur l'engagérent à faire un examen plus „ approfondi de ces faits, & il les conftata de la maniére la „ plus autentique; mais s'appercevant que plus il les mettroit „ au jour, & plus il offenferoit, il n'a pas voulu permettre „ que ce qu'il avoit écrit, fut imprimé". L'*Hiftoire Complette* a été réimprimée à Londres en 1719 in-fol. avec quantité d'Additions & de Corrections.

(11) P. 149.

(12) Le Duc de Leeds.

[*Q*] *Le Sermon qu'il fit en 1707 fur la mort du Duc de Devonshire excita de grandes clameurs contre lui.*] Ce Sermon parut à Londres en 1708 in-8 fous ce titre: *Sermon prononcé aux funérailles du très-illuftre* Guillaume *Duc de Devonshire, dans l'Eglife d'All-hallows dans la Comté de Derby, le Vendredi* 5 *Sept.* 1707. *Avec quelques Mémoires fur la famille de Cavendish.* Le paffage, dont on fut principalement choqué, fe trouve dans l'Article CAVENDISH (Guillaume) *premier Duc de Devonshire*.

[*R*] *En* 1709 *il publia une* Apologie de l'Eglife & du Clergé d'Angleterre, &c.] Elle fut imprimée à Londres in-8. Ce qui y donna occafion fut une Brochure publiée par un certain S. Curé d'une Paroiffe dans le voifinage de Londres; qui fe jetta dans la fuite parmi les Non-jureurs; cette Brochure avoit pour titre: *Appel du Clergé de l'Eglife Anglicane à Milords les Evêques, pour les fupplier humblement d'engager fa très-facrée Majefté de redreffer fes Griefs*, &c. Le but de la Réponfe du Docteur Kennett eft de juftifier le Clergé contre les accufations de cet Ecrivain fur divers articles, que „ le Docteur „ décide conformément aux Loix de l'Eglife, & à la pratique „ de la plus faine partie du Clergé".

[*S*] *Une* vraye Réponfe au Sermon *du Docteur* Sacheverell *&c.*] Imprimée à Londres en 1709 in-8. Voici comment il débute. „ Vous me demandâtes hier au foir, quelle étoit „ felon moi la meilleure maniére de répondre au Sermon du „ Docteur *Sacheverell* du 5 Novembre. Je vous dis, qu'une „ des maniéres de s'y prendre, étoit de le laiffer tomber dans „ le mépris en gardant le filence, qu'il n'y avoit pas une rai„ fon à laquelle il y eût une réponfe à faire, & que c'étoit „ un tiffu de paroles & de périodes, qui font le *petillement des* „ *épines*, & qui jettent une lueur & font du bruit; qu'ainfi le „ meilleur parti étoit d'avoir pitié de l'Auteur, & de méprifer „ fa Piéce. Elle ne peut faire de mal, & au contraire elle eft „ très-propre à obliger fes amis à avoir honte de lui, & à „ convaincre le Public, que la *Folie* eft auffi mauvaife que la „ *Modération*. Mais, direz-vous, il y a déja paru quelques „ Réponfes, & il en paroîtra encore; quel eft le meilleur „ tour, je vous prie, qu'on peut prendre pour lui répondre „ encore? C'eft, vous dis-je, Monfieur, de le laiffer répondre „ lui-même, de produire fes propres paroles, & de le laif„ fer fe foûtenir ou tomber par fes propres expreffions, fans „ lui donner aucun nom, & fans toucher à fa conduite & à „ fes mœurs. Vous m'avez preffé de vous donner un effai „ de cette méthode. Le voici, froid & calme, fous les Chefs „ fuivans: *Propriété*, *Convenance*, *Bon-fens*, *Véracité*, *Gravi*„ *té*, *Charité*, *&* *Allegeance*".

[*T*] *On déclama fort contre lui en* 1710 *fur ce qu'il avoit refufé de concourir à l'Adreffe que le Clergé de Londres préfenta à la Reine.*] *Lorfqu'on eût réuffi à faire changer le Miniftére, qui étoit le grand but qu'on fe propofoit dans l'affaire du Docteur* Sacheverell, *& qu'on forma des Adreffes très-extraordinaires, on en dreffa auffi une toute pleine d'artifice, au nom de l'Evêque & du Clergé de Londres, & tous ceux qui refuférent de la figner, furent dépeints comme étant ennemis de la Reine & de fon Miniftére* (13). Le Docteur Kennett fut de ce nombre; Mr. Dyer en donna avis par tout le Royaume, dans une Lettre du 24 Août 1710, où il difoit: „ L'Adreffe de l'Evêque & „ du Clergé de Londres a été inférée dans la Gazette d'au„ jourd'hui, par ordre de la Reine, comme une marque dif„ tinguée de fa faveur. Les Eccléfiaftiques qui ont refufé „ de la figner, font le Docteur *Barton*, & Mr. *Baker*; & „ ceux qui n'ont point répondu à la fommation de l'Evêque, „ font les Docteurs *Kennett*, *Bradford*, & *Hancock*, & Mr. „ *Headley*. Et par cette raifon, comme ils n'ont point de „ part aux remercimens de la Reine, j'efpére qu'ils en auront „ auffi peu à fes faveurs".

(13) Ibid. p. 104.

[*U*] *Il fit le Sermon Latin à l'ouverture de la Convocation.*] Il parut à Londres in-4 fous le titre de *Concio ad Synodum, ab Archiepifcopo, Epifcopis, & Clero Provinciæ Cantuarienfis*, &c. On le traduifit en Anglois, à l'infu de l'Auteur, *pour l'utilité*, difoit-on, *des Miniftres Non-conformiftes*: cela engagea Mr. Kennett à en donner une Traduction plus exacte, à laquelle il joignit une *Apoftille*, où il fe juftifioit de quelques accufations qu'on avoit faites contre lui.

[*W*] *Sa conduite & fes Ecrits l'expoférent à toute la haine de ceux de la Haute Eglife, qui le regardoient comme un homme de la Baffe Eglife.*] Il combattit vigoureufement la doctrine de l'invalidité du Baptême Laïque. On a cru auffi qu'il étoit l'Auteur d'une *Lettre à Mr.* Thomas Brett. *LL. D. Recteur de Betteshanger dans la Province de Kent, touchant une propofition faite dans la Convocation*; Londres 1712, à l'occafion des plaintes portées dans la Convocation contre un Sermon du Docteur Brett, intitulé, *Sermon fur la Rémiffion des Péchés, felon la Doctrine de l'Ecriture, & celle de l'Eglife Anglicane.* Il fit réimprimer auffi en 1714 un Sermon du Docteur *Jean Whitgift*, Doyen de Lincoln, & enfuite Archevêque de Cantorbery, prononcé à Greenwich devant la Reine Elizabeth; il y mit une Préface datée du 28 Novembre 1713. La même année il fit imprimer, *Mémoire pour les Proteftans le* 5 *Novembre, contenant un detail plus complet de quelques particularités de l'heureufe délivrance du Roi Jaques I, & des trois Etats du Royaume d'Angleterre, de l'affreufe & fanguinaire confpiration des Poudres en l'année* 1605. *Dans une Lettre à un Pair de la Grande-Bretagne*; en date du 25 Octob. 1712. Il donna auffi une *Lettre à l'Evêque de Carlifle touchant l'Evêque Merks, un de fes Prédéceffeurs, à l'occafion d'un nouvel Ouvrage en faveur du Prétendant, intitulé*: Le Droit Héréditaire à la Couronne d'Angleterre établi. Londres 1713. Ce fut environ ce même tems que le Docteur Welton, Recteur de l'Eglife de White-chapel, s'y prit d'une maniére bien extraordinaire pour faire piéce au Doyen. Le Tableau de l'Autel de cette Eglife repréfentoit Jéfus-Chrift avec fes douze Apôtres mangeant la Pâque; on y avoit peint Judas affis dans un fauteuil, habillé d'un habit noir, qui tenoit le milieu entre une Robe & un Man-

fent à la Société pour la Progagation de l'Evangile, d'un grand nombre de Livres, propres à fes vuës, & il publia fes *Bibliothecæ Americanæ Primordia* [X], & fonda à Péterborough une Bibliothéque de Livres d'Antiquités & d'Hiftoire [Y]. En 1715 il publia un Sermon intitulé: *Le Crime † de la préfente Rebellion* [Z], & dans la fuite plufieurs autres Piéces [AA]. En 1717 il eut une difpute avec le Docteur Guillaume Nicholfon, Evêque de Carlifle, touchant certains prétendus changemens dans le fameux Sermon de l'Evêque de Bangor [BB], & il défapprouva les procédures de l'Affemblée du Clergé contre ce Prélat; ce qui joint au zele qu'il témoigna pour la révocation du Bill appellé le *Schifm-Bill*, le rendit fort odieux à ceux du parti contraire (m). A la mort du Docteur Cumberland Evêque de Péterborough, il fut nommé à ce Siége, & confacré le 9 Novembre 1718; il le remplit un peu plus de dix ans, & mourut dans fa maifon dans St. James-ftreet de Weftminfter le Jeudi 19 Décembre 1728; il fut enterré à Péterborough. Il a publié divers autres Ouvrages, outre ceux dont on a déja parlé [CC]. Mr. Wood

† Il y a *Witchcraft* dans l'Anglois, qui fignifie proprement *Sortilége* ou *Malefice*. R. D. T.

(m) *Life of Bishop Kennet*, p. 121. 122.

Manteau, ayant une écharpe noire & un cordon blanc, une perruque courte, & une marque au front, que l'on ne diftinguoit pas bien, pour favoir fi c'étoit une boucle de cheveux, ou une mouche, ayant d'ailleurs beaucoup d'air du Docteur Kennett. On a dit communément, que le projet avoit regardé un Evêque à qui le Docteur Welton en vouloit, & que c'étoit delà que venoit le fauteuil. Mais le Peintre ayant craint qu'on ne lui fit des affaires, pour ce qu'on appelle *Scandalum Magnatum*, on lui permit de fubftituer le Doyen à l'Evêque. Mais cela ayant fcandalifé tout le monde, l'Evêque de Londres donna ordre d'ôter ce Tableau, fur les plaintes que d'autres perfonnes en firent; car le Docteur Kennett ne l'a jamais vu, ni paru s'en embarraffer (14).

(14) Ibid. p. 140, 141.

[X] *Ses* Bibliothecæ Americanæ Primordia.] Cet Ouvrage parut à Londres en 1713 in-4 fous ce titre: *Bibliothecæ Americanæ Primordia: ou Tentative pour jetter les fondemens d'une Bibliothéque Americaine, par le don fait à la Societé pour la* Propagation de l'Evangile dans les Pays Etrangers, *de divers Livres, Papiers, & Ecrits, pour l'ufage perpetuel des Membres* de cette Societé, *de fes Miffionnaires, Amis & Correfpondans, & des autres perfonnes qui s'intereffent au bon deffein d'établir & d'avancer la Religion Chrétienne dans les Colonies & les Plantations de Sa Majefté aux Indes Occidentales.*

[Y] *Fonda à Peterborough une Bibliothéque de Livres d'Antiquités & d'Hiftoire.*] Il avoit raffemblé depuis longtems les reftes difperfés des Ecrivains d'Angleterre, & des autres Auteurs qui ont traité des affaires de ce Royaume, depuis le commencement de l'Imprimerie en Angleterre, jufqu'à la fin du régne de la Reine Elizabeth; qui, mis en ordre, formeroient une fuite des Antiquités & de l'Hiftoire de l'Eglife & de la Nation, qui ne pourroit qu'être d'une grande utilité au Public. Cette Collection, qui montoit à environ quinze-cens Volumes ou petits Traités, fut placée dans une Chambre particuliére à Péterborough, pour y être de plus en plus augmentée, fous la direction & par les foins de Mr. Jofeph Sparke, Membre de cette Cathédrale. Il y a un ample Catalogue de ces Piéces, intitulé: *Index Librorum aliquot vetuftiorum, quos in commune bonum congeffit* W. K. *Decan. Petriburg.* MDCCXII. On trouve dans cette Collection la plupart des Légendes des Saints imprimées, les plus anciens Rituels, & les plus anciennes Liturgies; les premiers Statuts imprimés; les plus anciennes Homelies & Sermons; les premiéres Editions des Scholaftiques Anglois, des Polilles, &c. Avec quantité de fragmens de notre ancien Langage, de nos anciennes Coutumes, Ufages, Droits, &c. & autres chofes propres à illuftrer les Antiquités & l'Hiftoire de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, l'Etat Civil & Eccléfiaftique du Gouvernement dans ces Royaumes. Il mande à un Ami dans une Lettre, datée de Péterborough le 27 Juillet 1717: *J'ai augmenté la Collection que je fais depuis longtems pour une Bibliothéque d'Hiftoire & d'Antiquités, contenant les plus anciens Livres touchant les Ecrivains & les Affaires d'Angleterre: J'ai confidérablement groffi mon Catalogue de Vies des Hommes illuftres.* Il enrichit auffi de quantité de bons Livres la Bibliothéque ordinaire de la Cathédrale de Péterborough; & il ajouta au Recueil de Monumens & d'Archives qui s'y trouve, un Extrait des Collections faites par le Docteur Jean Cofens, un de fes prédéceffeurs, enfuite Evêque de Durham.

[Z] *En 1715 il publia un Sermon intitulé*, le crime de la préfente Rebellion.] Ce Sermon parut à Londres fous ce titre: *Le Crime de la préfente Rebellion: ou Sermon prononcé dans l'Eglife de St. Marie Aldermary à Londres, le Dimanche 15 Septembre 1715. Jour de l'Ordination publique. Imprimé à la priére des Auditeurs.*

[AA] *Et dans la fuite plufieurs autres Piéces.*] *Difcours convenable au tems fur l'origine, les progrès, la découverte, & l'anéantiffement de la Confpiration des Poudres & de la Rebellion tramée par les Papiftes en 1605, troifiéme année du regne de Jaques I. ou Sermon prononcé dans l'Eglife Cathédrale de St. Paul à Londres, le 5 Novembre 1715, devant le Lord Maire, &c.* Londres 1715. *La fageffe qu'il y a à regarder au Paffé, pour juger plus fainement des deux côtés, par les Difcours, les Ecrits, les Actions & les autres chofes de fait de l'un & de l'autre Parti, pour les quatre dernieres années.* Londres 1715 in-8. *L'Oeconome fidéle: Sermon de Charité prononcé le Mardi de Pâques, 3 Avril* 1716. Londres 1716. *Sermon d'Actions de graces, pour remercier Dieu de l'extinction de la derniere Rebellion, prononcé dans l'Eglife Paroiffiale d'Aldermary à Londres, le Jeudi 7 Juin* 1716. Londres 1716. *Seconde Lettre à l'Evêque de Carlifle, au fujet de l'Evêque Merks, &c.* Londres 1716. in-8. datée du 22 Octobre 1716. *Troifiéme Lettre à Milord Evêque de Carlifle, Aumônier de Sa Majefté, au fujet de l'Evêque Merks; où l'on fait voir, que la nomination, l'élection, l'inveftiture, & la dépofition des Prélats d'Angleterre, ont été originairement reglées par l'Autorité Souveraine des Rois & de leurs Parlemens, contre les prétenfions de nos nouveaux Fanatiques, qui fe font féparés de l'Eglife établie, pour former une Communion particuliére, fous les aufpices de quelques Evêques dépoffédés & de leurs prétendus Succeffeurs.* Londres 1717 in-8. datée du 25 Janvier 1717. La feconde Lettre fut écrite à l'occafion d'un Papier faifi parmi ceux de Mr. Laurent Howell, qui paroiffoit deftiné à fervir d'Epître dédicatoire ou de Préface à un Livre, intitulé: *Réponfe à l'Hiftoire abrégée de la Couronne d'Angleterre, écrite dans le tems qu'on propofa le Bill d'exclufion du Duc d'York, Pére de la Reine.* La *Lettre* mife à la tête de ce Livre, fe plaignoit que „ le Docteur Kennett avoit fait un portrait defavanta-„ geux de l'Evêque *Merks*, & que cependant, contre fon „ intention, il lui avoit attribué une rigide fidélité pour fon „ légitime Souverain".

[BB] *En 1717 il eut une difpute avec le Docteur Guillaume Nicholfon, Evêque de Carlifle, touchant certains prétendus changemens dans le fameux Sermon de l'Evêque de Bangor.*] Le Docteur André Snape ayant attaqué ce Sermon, l'Evêque publia une Réponfe, & à l'occafion d'un bruit que quelques perfonnes avoient répandu dans Londres, qu'on lui avoit fait faire ce Sermon à la Cour dans de certaines vuës Politiques, il dit dans cette Réponfe: *Dieu le fait, j'ai prêché ce que j'ai ai trouvé (dans le Nouveau Teftament) fans que perfonne au monde en ait rien fu* *. Le Docteur Snape avoit appris du Docteur Hutchinfon une chofe contraire à cette pofitive & folemnelle déclaration de l'Evêque, favoir, que le Sermon avoit été prononcé du fu d'une certaine perfonne à la correction duquel il avoit été foumis, & qui avoit confeillé les changemens qui s'y étoient faits. Là-deffus il apoftropha l'Evêque en ces termes, à la fin de fa *feconde Lettre*. „ Je ne faurois m'empê-„ cher de dire, que vos évafions, & votre maniére équivo-„ que d'écrire fentent fort un tel commerce (avec un Jéfui-„ te), & il n'y a perfonne, qui fache mieux que vous, fi „ ce n'eft pas lui qui vous a fourni une Réfervation Men-„ tale, pour juftifier cet endroit de votre Livre, où vous „ prenez Dieu folemnellement à témoin, que ce que vous „ avez prêché a été *fans que perfonne au monde en ait rien fu*, „ tandis qu'un homme plein de vie attefte que le Sermon „ a été prononcé de fon fu, & foumis à fa Correction". D'abord que cela eut paru, l'Evêque de Bangor défia le Docteur Snape de prouver ce qu'il avoit avancé: celui-ci déclara d'abord, qu'il tenoit la chofe du Docteur Hutchinfon, qui avoit ouï dire à l'Evêque de Carlifle, qu'il avoit parlé à la perfonne, qui après avoir lu le Sermon de l'Evêque de Bangor, lui avoit confeillé d'y inférer les termes, d'*abfolument*, *proprement*, & autres expreffions de cet ordre. Que quelques jours après le même Théologien l'avoit affuré encore, qu'il avoit entendu dire une feconde fois au Prélat, que le fait étoit vrai, & qu'il étoit prêt à le foutenir devant tout le monde. Sur cela le Docteur Snape écrivit ce qu'on a vu, alla trouver l'Evêque de Carlifle, lui lut l'endroit, & reçut permiffion de lui de le faire imprimer, l'affurant qu'il en répondroit. Voilà en fubftance ce que contenoit l'Avertiffement du Docteur Snape, auquel on engagea l'Evêque de Carlifle d'ajoûter ces mots, *Cela eft vrai*, quoiqu'il déclarât enfuite que ce n'étoit pas la vérité à fa rigueur. Défié cependant de nommer *la perfonne pleine de vie*, qui devoit attefter la vérité de ce qu'il avoit avancé, il défigna le Docteur Kennett, qu'il déclara, autant qu'il pouvoit s'en fouvenir, être celui qui lui avoit dit que le Sermon avoit été prêché de fa connoiffance, & foumis à fa révifion; & qu'il avoit confeillé d'inférer les mots dont on a parlé, & avoit engagé l'Evêque avec peine à y acquiefcer. Le Docteur Kennett nia la chofe de la maniére la plus folemnelle dans toutes fes Converfations, dans des Avertiffemens publics, & dans fes Lettres à fes amis. Le Lecteur peut voir un détail circonftancié de cette affaire dans la *Vie de l'Evêque Kennett*, pag. 165 *& fuiv.* & dans l'*Appendix* qui y eft joint.

* *Anfwer to the Reverend Dr. Snape's Letter to the Bishop of Bangor*, p. 41. de la 3. Edit.

[CC] *Il a publié divers autres Ouvrages, outre ceux dont on a déja parlé.*] Un Traité Manufcrit contre le Docteur Samuel Parker touchant le Teft †. *Le Jufte enlevé au Mal à venir, appliqué à la Mort de la Reine Marie, dans un Sermon prononcé dans l'Eglife de St. Martin à Oxford, le 20 Janvier 1694. Sermon prononcé dans l'Eglife des Arcs à Londres, devant la Societé pour la Réformation des Mœurs, le Lundi 29 Decembre 1701. Publié à la priére de cette Societé.* Londres 1702. *La Gloire des Enfans en leurs Péres: ou Sermon prononcé dans l'Eglife Cathédrale de St. Paul, devant les Enfans du Clergé, le 3 Decembre 1702. Publié à la priére des Régens. Avec un Extrait de la Patente Royale, qui fonde une Corporation pour le foulagement des pauvres Veuves & des Enfans des Eccléfiaftiques, & le détail des Charités qu'on employe annuellement à ce pieux ufage.* Londres 1703. *Sermon prononcé dans l'Eglife Paroiffiale de St. Botolph Aldgate de Londres le 7 Decembre 1704. Jour folemnel d'Actions de graces pour la glorieufe Victoire remportée fur les François & les Bavarois, par les Troupes de la Reine & de fes Alliés, fous les ordres du* Duc

† Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1181.

(n) Ath. Oxon. Vol. II. Col. 1132. (o) P. 183 & suiv. (p) P. 10.

Wood le représente (*n*), lorsqu'il ne commença qu'à paroître en Public „ comme excellent Philologiste, „ bon Prédicateur, tant en Anglois qu'en Latin, très-versé dans l'Histoire & les Antiquités d'Angleter- „ re, & comme ayant rendu beaucoup de service à l'Eglise Anglicane". L'Auteur de sa *Vie* (*o*) nous dit, que c'étoit un homme d'une vaste érudition, d'une vie exemplaire, qui remplissoit avec un grand zèle les fonctions Pastorales & Episcopales, charitable & bienfaisant, d'une probité à toute épreuve, courageux & ferme dans l'accomplissement de ses devoirs. Le même Auteur dit dans sa Préface (*p*): „ Il avoit ses défauts sans contredit, mais ils étoient incontestablement compensés par quantité de gran- „ des & d'excellentes vertus. Il étoit d'un caractère communicatif & serviable, ne redoutant ni peine „ ni travail pour rendre service à un Ami, au Public, ou à la Postérité. Il étoit le Pere, & le véritable „ Ami de l'Eglise; & quoiqu'il desapprouvât au dernier point le Schisme, il témoignoit beaucoup de „ charité & une grande modération envers ceux qui avoient le malheur de penser autrement que lui. „ Il étoit un vrai Patriote, & aimoit sincérement sa Patrie; un zèle & fidèle Défenseur de la Religion „ Protestante, & de la Succession Protestante, qui en dépend dans ce Royaume".

Duc de Marlborough. Londres 1704. *Sermon d'Action de graces prononcé à St. Paul le 8 Mars 1705. La Charité pour des Ecoles de pauvres Enfans recommandée, dans un Sermon prononcé dans l'Eglise Paroissiale du St. Sépulchre, le 16 Mai 1706. Les Devoirs de la Réjouissance au jour de la prospérité; Sermon prononcé en présence de la Reine dans la Chapelle Royale de Windsor, le Dimanche 23 Juin* 1706. Londres 1706. *L'Ecolier Chrétien, contenant des Règles & des Directions pour les Enfans qu'on envoye aux Ecoles Angloises, destinées particulièrement pour les Garçons pauvres, qu'on habille & que l'on instruit par charité dans la Paroisse de St. Botolph Aldgate.* Londres 1708. *La digne Fille: Sermon pour le soulagement des pauvres Filles, que l'on instruit & qu'on habille par charité dans la Paroisse de St. Botolph Aldgate: Avec des Instructions sur les Devoirs des Filles.* Londres 1708. *La Gloire due à Dieu, & la Reconnoissance due aux Bienfaiteurs; Sermon prononcé en présence de la Reine dans la Chapelle Royale de St. James, le Mardi 22 Novembre 1709. Jour d'actions de graces publiques pour la glorieuse & signalée victoire remportée à Blaregnies proche de Mons en Haynault. Imprimé par ordre exprès de la Reine.* Londres 1709. *Lettre à Mr. Barville, Prêtre de l'Eglise Romaine, sur le désir qu'il a d'être réconcilié à l'Eglise Anglicane*, datée de *Golden Square Crutched Fryars le 30 Novembre 1709*, insérée dans un Livre intitulé: *Rélation de la Conversion de Mr.* Jean Barville, *alias* Barton, *du Papisme à l'Eglise Réformée Anglicane: Avec le formulaire de son Abjuration solemnelle. Ecrite par lui-même.* Londres 1710 in-8. *Les Oeuvres de Charité: Sermon prononcé devant le Lord Maire, &c. dans l'Eglise de Ste. Brigitte, le Mardi de la Semaine de Pâque* 1710. Londres 1710. *Le Prochain Chrétien: Sermon prononcé dans l'Eglise de St. Laurent-Jewry devant le Lord Maire, &c. à l'Election d'un Maire pour l'année suivante, le Jour de la St. Michel* 1711. Londres 1711. *Les Difficultés qui se rencontrent dans l'Etablissement de l'Evangile: Sermon prononcé devant la Société pour la Propagation de l'Evangile dans les Pays étrangers, le jour de l'Assemblée anniversaire dans l'Eglise Paroissiale de Ste. Marie des Arcs, le vendredi 15 Février 17$\frac{11}{12}$. Avec quelques Remarques sur les matières de fait, &c.* Londres 1712. *La Bienfaisance est le chemin du Salut: Sermon de Charité prononcé devant le Lord Maire le Mardi de la Semaine de Pâque, 22 Avril* 1712. Londres 1712. *L'Oeconome fidèle: Sermon de Charité prononcé le Mardi de la Semaine de Pâque, 3 Avril* 1716. Londres 1716. *Instructions données au Docteur Snape sur quelques sujets, & autres sur les Convocations & sur les Prosélytes faits du Papisme.* Londres 1718. *La Charité & la Restitution: Sermon de Charité prononcé dans l'Eglise de Ste. Brigitte, le Lundi de Pâques, 30 Mars 1719, en présence du Chevalier Jean Ward Lord Maire, &c. Avec l'Application à l'entreprise de l'Invasion Espagnole, en l'année* 1588. Londres 1719. *Sermon prononcé en présence des Seigneurs Spirituels & Temporels dans l'Eglise de l'Abbaye de Westminster le 30 Janvier* 1719. Londres 1720. *Exhortations & Avis adressés au Clergé du Diocèse de Peterborough, à sa première Visite au mois de Juillet & d'Août 1720. En deux Parties. Publiés à la prière du Clergé pour son usage.* Londres 1720 in-4. *Introduction* à la nouvelle Edition d'un Livre intitulé: *Discours sur les Loix Civiles & Ecclésiastiques, faites contre les Hérétiques, par les Papes, les Empereurs, les Rois, les Conciles Provinciaux & Généraux, approuvées par l'Eglise de Rome &c.* Londres 1723 in-8. Le Docteur Kennett insinue dans son *Introduction*, que cet Ouvrage est de la main du Docteur Maurice, mais il a paru que le Docteur Daniel Whitby en est le véritable Auteur. Voy. *Deux Sermons prononcés dans l'Eglise Cathédrale de Salisbury, par le Docteur Whitby*, p. 256. Et *Abrégé de la Vie du Docteur Whitby* p. 5. à la tête de ses *Dernières Pensées*. Mr. Kennett publia à Londres en 1726 in-4. *Traité du Gavelkind* †, *tant par rapport au nom que par rapport à la chose même: Où l'on explique la véritable Etymologie de l'un, la Nature, l'Antiquité, & l'Origine de l'autre; avec quantité d'Observations incidentes, agréables & dignes d'être sues par les Kentois, & autres, surtout de ceux qui aiment à connoître les Coutumes anciennes, & le Droit commun du Royaume. Par* Guillaume Somner, *bien intentionné pour lui & pour les autres. Seconde Edition purgée d'un grand nombre de fautes. On y a joint la Vie de l'Auteur, revue & fort augmentée.* Le dernier Ouvrage de Mr. Kennett a été: *Régistre & Chronique Ecclésiastique & Civile, contenant les Faits rapportés dans les propres termes des Ouvrages les plus authentiques, des Mémoires, des Archives, selon l'Ordre Chronologique. Avec des Notes & des Remarques pour la liaison de l'Histoire d'Angleterre depuis le Rétablissement de* Charles II. Londres 1728 in-folio.

† Loi ou Coutume, établie en quelques endroits d'Angleterre & surtout dans la Province de *Kent*, par laquelle les biens du Pere sont, après sa mort, partagés également entre les Fils. *Voy.* Dictionn. de Boyer. R. D. J.

KENNETT (Basile) savant Ecrivain Anglois, & Frere de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, fit ses études dans le Collége du Corps de Christ à Oxford, où il prit le degré de Bachelier & de Maître-ès-Arts, & auquel il fut aggrégé. En 1706 il alla à Livourne pour être Chapelain des Marchands Anglois établis dans cette Ville; il y rencontra de grandes oppositions de la part des Papistes, & courut risque de tomber entre les mains de l'Inquisition [*A*]. Il revint en Angleterre vers l'année 1713, & fut élu Principal du Collége du Corps de Christ; il prit alors le degré de Docteur en Théologie. Il est mort en 1714. Il a publié les *Vies des Poëtes Grecs*, les *Antiquités Romaines*, & une Volume de

(1) P. 57 & suiv.

[*A*] *Il y rencontra de grandes oppositions de la part des Papistes, & courut risque de tomber entre les mains de l'Inquisition.*] L'Auteur de la *Vie du Docteur* White Kennett, *Evêque de Peterborough* (1) nous apprend, que les Italiens redoutent si fort l'*Hérésie du Nord*, & que les Prêtres & les Moines sont surtout si fort en garde là-dessus, que les Anglois & leur Ministre furent obligés de commencer leurs Exercices de piété avec tout le secret & toutes les précautions imaginables, pour donner aussi peu de scandale qu'il étoit possible. Ce qui n'empêcha pas qu'on n'en fût fort choqué, & qu'on n'en portât d'abord des plaintes & des informations à Florence & à Rome. Le Docteur Newton, Envoyé d'Angleterre à Florence, fit tout ce qu'il put pour soutenir le droit que les Marchands Anglois avoient d'avoir parmi eux un Ministre de leur Religion; & il offrit d'empêcher qu'il n'attaquât publiquement la Religion du Pays, & qu'il n'entreprît d'amener aucun des Sujets du Duc à la Religion Protestante. Mais le Pape & l'Inquisition de Rome résolurent de chasser l'Hérésie & son Ministre public des frontières du St. Siége; on expédia des ordres secrets de se saisir de Mr. Kennett à Livourne, & de le conduire à Pise, & de-là dans quelque autre prison, pour le bruler tout vif, ou le traiter de quelque autre façon qui n'auroit pas été plus douce. L'Envoyé instruit de ce dessein, agit à la Cour de Florence pour en empêcher l'exécution, mais il ne put obtenir d'autre réponse, sinon qu'il pouvoit faire venir le Ministre Anglois, & le garder chez lui en qualité de son Chapelain; mais que s'il persistoit à demeurer à Livourne, il devoit s'en prendre à lui-même des suites; que dans ces sortes d'affaires de Religion le Tribunal de l'Inquisition étoit au-dessus de toutes les Puissances Civiles. L'Envoyé communiqua cette réponse du Grand-Duc au Comte de Sunderland, un des premiers Sécretaires d'Etat de la Reine, qui lui envoya les ordres suivans, au nom de Sa Majesté.

„ Au Docteur Henri Newton, Envoyé de Sa Majesté „ à la Cour de Florence.

„ *Monsieur*,

„ J'ai reçu vos deux Lettres du 16 & du 24. En réponse „ je vous dirai que j'ai exposé toute l'affaire à la Reine, „ qui m'a commandé, de vous ordonner de dire de sa part „ au Grand-Duc & à ses Ministres, que si l'on fait la moin- „ dre peine à son Chapelain à Livourne, elle regardera cela „ comme un affront fait à elle-même & à la Nation Angloi- „ se, une infraction à la paix, & une violation du Droit des „ Gens, & que par le moyen de ses Armées & de ses Flot- „ tes, qui passeront toute l'année dans la Méditerranée, elle „ le demandera non seulement, mais qu'elle se fera raison de „ l'injure reçue. Que le Prêtre du Ministre du Grand Duc „ ici, & tous ceux qui vont à sa Chapelle, recevront le mê- „ me traitement. S'ils parlent encore du Pape ou de la „ Cour de Rome vous n'avez qu'à couper court en leur „ disant que Sa Majesté n'a rien à démêler avec cette Cour, „ mais qu'elle en agira avec le Grand-Duc comme avec „ d'autres Princes & Etats indépendans. Vous exécuterez „ ces Ordres de la manière la plus forte. Je n'ai rien à a- „ jouter pour le présent, sinon que je suis

„ Votre très-humble Serviteur
„ Sunderland.

Avant

de *Sermons* prononcés à Livourne; il a aussi traduit en Anglois le Traité *du Droit de la Nature & des Gens* de Puffendorf. C'étoit un homme d'une Probité, d'une Générosité, & d'une Modestie, exemplaires.

Avant que cette Lettre pût arriver à Florence, l'Envoyé se trouva fort embarrassé à mettre Mr. Kennett en sureté, & il ne trouva pas de meilleur expédient dans l'état présent des choses, que de le prier très-instamment de se retirer chez lui à Florence, & de s'y couvrir jusqu'à ce que l'affaire fût ajustée, & de lui envoyer dans ce dessein un Acte qui le déclarât son Chapelain. Mais le Consul & les Marchands Anglois de Livourne ne se trouvérent pas fort disposés à le laisser partir, craignant que si une fois on avoit gagné ce point, on ne permettroit jamais son retour. Mr. Kennett lui-même n'avoit pas envie de pourvoir à sa sureté aux dépens de son devoir, en paroissant renoncer à sa Charge: il demeura donc à Livourne, en courant un risque extrême. Il fut obligé de se renfermer dans sa Chambre, & d'avoir une garde armée au bas de l'escalier; & lorsqu'il prenoit l'air le soir, comme il faisoit quelquefois, il marchoit entre deux Marchands Anglois, qui l'épée à la main disoient que ce ne seroit qu'aux dépens de leur vie que quelqu'un le toucheroit. Mais dès que l'Envoyé eut reçu la Lettre du Comte de Sunderland, & qu'il l'eut communiquée au Grand Duc & à ses Ministres, ceux-ci firent bientôt part du contenu au Pape & aux Cardinaux, qui sentirent si bien la force de l'Argument des Armées & des Flottes, que Mr. Kennett échappa à leur fureur, & continua pendant plusieurs années à officier, comme Ministre de l'Eglise Anglicane, dans une grande chambre, de la maison du Consul, dont on avoit fait une Chapelle faisant le service, & prêchant: il a même dans la suite publié les Sermons qu'il y a prononcés. Lorsqu'il se vit bien en possession de ses droits, & qu'il les vit solidement établis, il pensa que le meilleur moyen de les confirmer étoit d'avoir un Successeur sur le même pied: il sollicita donc avec instance son frére le Doyen de Peterborough, de trouver quelque sujet propre à lui succéder. Il avoit d'autant plus de raison de souhaiter de revenir en Angleterre, que sa santé ne s'accommodoit pas du climat chaud d'Italie, à cause de sa maniére de vivre sobre. Cependant il déclara qu'il ne quitteroit point, qu'il ne se vît un Successeur sur les lieux, pour le relever. Enfin après bien des delais, & des obstacles de la part du nouveau Ministére de la Reine, l'affaire réussit, & Mr. Kennett eut pour Successeur Mr. Nathanael Taubman, qui avoit été Chapelain sur la Flotte de la Reine dans la Méditerranée, & qui a publié une Relation de cette Expedition (2).

(2) Ibid. p. 17-101.

☞ KEPLER (JEAN). Comme Mr. Bayle n'a pu recueillir que quelques particularités de sa Vie, nous suppléerons à ce qui manque à son Article, en profitant des nouveaux secours que nous avons sur ce sujet (*a*). Il naquit de Henri Kepler ou Keppler, Officier des Troupes de Wirtemberg, en Flandres & sur Mer, contre Antoine de Portugal, & de Catherine Guldenmann. Il vint au monde à sept mois, & fut pour cette raison fort délicat dans les premiéres années de sa vie. Son Pere ne pouvant veiller à son éducation, parce qu'il étoit obligé de suivre les Troupes, dans lesquelles il servoit, le laissa entre les mains de sa Mere, qui l'abandonna bientôt pour aller trouver son mari dans les Pays-Bas. Lorsqu'ils revinrent en 1575 chez eux, ils le trouvérent malade de la petite vérole, qui l'avoit tellement maltraité, qu'il en avoit pensé mourir. *Ils quittérent* peu après le séjour de Wiel, pour se transporter à Leonberg [*A*] où ils achetérent une *maison*. Le jeune Kepler fut envoyé en 1577 dans l'Ecole de ce lieu, pour y commencer ses études, qui furent dérangées l'année suivante par la disgrace de son Pere. Car s'étant rendu caution pour un de ses amis, il fut obligé de payer pour lui, de vendre pour cela sa maison & tout ce qu'il avoit, & de se réduire à faire le métier de Cabaretier, pour avoir dequoi subsister. Ce fut à Elmendig, qu'il loua un Cabaret, & qu'il alla s'établir en 1579; Kepler y continua ses Etudes. L'année suivante il commença à apprendre la Musique, dans laquelle il fit dans la suite de grands progrés (*b*). Ses parens le tirérent en 1581 de l'Ecole pour l'occuper des travaux de la Campagne: cependant comme ils le destinoient particuliérement à l'étude, ils lui permirent de s'y appliquer de nouveau à la fin de l'an 1582, & il retourna l'année suivante à son Ecole. En 1584 son pere & sa mere furent attaqués de la peste, & il en fut lui-même menacé: cependant diverses infirmités l'affligérent pendant deux ans, & l'empêchérent de songer à autre chose qu'à sa guérison. Enfin le 26 Novembre 1586 il fut reçu dans le Monastére de Maulbrun au nombre des Etudians du Duc de Wirtemberg. *Il y prit* le degré de Bachelier le 25 Septembre 1588, & fut transféré au mois de Septembre de l'année suivante au Collége Ducal de Tubingue, suivant la coutume. Le 11 Août 1591 il fut reçu Docteur en Philosophie, & s'appliqua ensuite à la Théologie. Quelques Livres d'Astronomie, qu'il lut dans ce tems-là, lui donnérent du goût pour cette Science, qu'il cultiva avec tant de succès, qu'il se trouva en état de remplir deux ans après une Chaire de Mathématique & de Morale à Gratz en Stirie à la place de George Stadius. Il y fut appellé en 1593 par quelques Seigneurs de Stirie, à la recommandation de ses Maîtres de Tubingue, & il fit bientôt voir qu'il iroit loin en ce genre. Il songea à se marier en 1596 [*B*]. La Religion Protestante qu'il professoit, lui faisant craindre d'être chassé de Gratz, il crut devoir prevenir cette disgrace, en se retirant de lui-même en Hongrie, où libre de tout soin il s'appliqua uniquement à se perfectionner dans l'Astronomie & dans les Mathématiques. Cet exil, qui est de l'an 1598, ne fut pas long; car la même année il fut rappellé à Gratz, & retabli dans son poste. Cependant les troubles du Pays l'avertissoient de songer à se retirer ailleurs; ce fut dans ce tems-là qu'il prêta l'oreille aux sollicitations de Tycho Brahé, & il se rendit à Prague auprès de lui au commencement de l'année 1600 (*c*). Comme il ne trouva rien de réglé sur les appointemens que l'Empereur devoit lui donner, il se trouva dans quelque embarras; il s'étoit auparavant appliqué un peu à la Medecine, il crut bien faire de reprendre l'étude de cette Science, afin de gagner quelque chose par son moyen, s'il étoit obligé de retourner dans le Duché de Wirtemberg. Les choses prirent pendant quelque tems un meilleur tour [*C*]. Mais dans la suite il eut de nouveaux sujets de plainte. Après avoir demeuré onze ans à Prague, où il perdit sa femme en 1611, il se retira à Lintz en 1612, où il eut de grandes disputes avec les Ministres Luthériens [*D*]. L'Em-

pe-

(*a*) Sa Vie à la tête de ses Lettres, imprimées à Leipsig en 1718. Et Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXVIII p. 28. & *suiv.*

(*b*) Niceron *loc. cit.* p. 28-30.

(*c*) Voy. l'Article de Mr. Bayle.

[*A*] *Ils quittérent . . . le séjour de Wiel pour se transporter à Leonberg.*] Ce sont deux Villes du Duché de Wirtemberg, peu éloignées l'une de l'autre: elles se disputent l'honneur d'avoir vu naître Kepler; mais il a lui-même décidé la question, puisqu'il assure qu'il étoit né à Wiel, où son pere demeuroit alors. Ce qui a pu le faire croire natif de Leonberg, c'est que son pere y alla demeurer lorsqu'il n'avoit encore que quatre ans, & qu'il y a vécu pendant sa jeunesse, comme nous l'avons dit dans le corps de cet Article (1).

[*B*] *Il songea à se marier en 1596.*] Il rechercha Barbe Muller de Muleckh, de famille noble, qui étoit alors Veuve pour la seconde fois, quoiqu'elle n'eût encore que 23 ans. Mais les parens de la femme voulurent, avant que de rien conclure, qu'il prouvât la noblesse de sa naissance; il fallut pour cela qu'il fit un voyage dans son pays, & le mariage ne put se terminer que l'année suivante 1597. Cette affaire ne fut pas si avantageuse pour lui, qu'il se l'étoit imaginé; car il eut à soutenir plusieurs procès pour le payement de la dot de sa femme (2).

[*C*] *Les choses prirent pendant quelque tems un meilleur tour.*] Sur la fin de l'année 1601 on lui assigna des appointemens en qualité de Mathématicien de l'Empereur, ce qui n'avoit point encore été fait jusques-là, & on lui paya le premier payement au mois de Mars de l'année 1602. Il travailla alors à différens Ouvrages, pour fermer la bouche à quelques personnes, qui prétendoient que l'argent qu'on lui donnoit étoit mal employé, & se soutint par là pendant quelque tems. Mais enfin les troubles du Pays furent bientôt cause que sa pension fut mal payée, ou ne le fut point du tout. Pour surcroit de malheur, il perdit son Protecteur, l'Empereur Rodolphe II, qui mourut au mois de Janvier de l'an 1612. L'Empereur Matthias, son successeur, lui témoigna à la verité beaucoup de bonté, lui assigna les mêmes appointemens qu'il avoit auparavant, ordonna qu'on lui payât ce qui lui étoit dû, & le fit venir à Lintz en Autriche, où il étoit alors. Mais ces marques de bienveillance n'eurent point toute leur exécution, & il se plaignoit en 1616 qu'il étoit encore à en voir les effets, n'ayant pour subsister qu'une petite pension que lui faisoient les Etats d'Autriche (3).

[*D*] *Il eut de grandes disputes avec les Ministres Luthériens.*] N'ayant point voulu souscrire à la Formule de Concorde par rapport à l'Ubiquité du Corps de Jésus-Christ, ou du moins ayant refusé d'y souscrire purement & simplement, ils le re-

B 3 trai-

(1) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. XXXVIII. p. 28. 29.

(2) Ibid. p. 31.

(3) Idem p. 34. 35.

pereur ayant indiqué pour l'an 1613 une Diete à Ratisbonne, où il devoit être parlé de la Réformation du Calendrier, Kepler eut ordre de s'y trouver, & y alla à la suite de ce Prince. De retour à Lintz il se remaria [E]. Sa Mere eut une affaire fâcheuse qui lui donna beaucoup de peine & de chagrin [F]. L'Empereur Matthias étoit mort en 1618, & Kepler étoit encore incertain à son retour à Lintz, si Ferdinand II. son Successeur le continueroit dans la place de Mathematicien Impérial. Mais il ne fut pas longtems dans cette incertitude, puisqu'il fut nommé en cette qualité le 30 Décembre de la même année 1621 (d). Après le siege de Lintz, fait en 1626 par les Paysans revoltés, il sortit de cette Ville avec sa famille, qu'il conduisit à Ratisbonne. Pour lui il se rendit à Prague, où il obtint de l'Empereur Ferdinand II. plusieurs gratifications, & la permission de passer au service du Prince Albert, Duc de Fridlande, qui aimoit beaucoup les Mathématiques. Ayant obtenu cette permission, il retourna à Ratisbonne pour mettre ordre à ses affaires, & se rendit ensuite à Sagan en Silésie, par ordre de ce Duc. Après quelque séjour en cette Ville, le Recteur de l'Université de Rostoch, sur laquelle le Duc avoit droit de patronage, lui donna en 1629 par son ordre une Chaire de Mathématiques, que Kepler voulut bien accepter à certaines conditions, mais il n'eut pas le tems de le faire. Etant allé l'année suivante à la Diéte de Ratisbonne, pour se faire payer d'une somme que l'Empereur lui avoit promis, il tomba malade en cette Ville, & y mourut le 15 Novembre 1630, dans sa cinquante-neuviéme année; il laissa quelques enfans de ses deux femmes (e). Il fut enterré dans le Cimetiére, & on y mit une Epitaphe [G]. Le Pere Niceron a donné un ample Catalogue de ses Ouvrages (f); on en avoit projetté il y a quelques années une nouvelle Edition, qui n'a point été exécutée [H].

(d) Niceron loc. cit. p. 31-33.
(e) Idem p. 32. 39.
(f) Idem p. 41-42.

tranchérent de leur Communion. Ce qui lui donna occasion de faire sur l'Ubiquité de Jésus-Christ trente-deux Vers Latins, qui se trouvent dans sa Vie écrite par Michel Gottlieb Hanschius p. 23 (4).

(4) Voy. la Rem [G].

[E] *De retour à Lintz il se remaria.*] Il épousa le 30 Octobre 1613 à Efferding, dans le voisinage de Lintz, la fille d'un Artisan de ce lieu, nommée Susanne Reuttinger, qui étoit âgée seulement de douze ans, & dont il ne reçut point de dot. „ Ayant pourvu par-là, *dit le P. Niceron* (5), à la „ conduite de son ménage, & des enfans de sa premiére „ femme, il se donna de nouveau à ses travaux Astronomi- „ ques, qui avoient été un peu interrompus." Il faloit que Susanne Reuttinger fût avancée pour son âge, puisqu'une jeune fille de douze ans n'est pas autrement fort propre à la conduite d'un ménage, & à élever des enfans: naturellement on penseroit que c'étoit là un mariage d'amourette, & que l'idée de l'utilité n'entra pas pour grand' chose dans l'union d'un homme de quarante-deux ans avec une jeune fille de douze.

(5) Ubi supra p. 16.

[F] *Sa Mere eut une affaire fâcheuse qui lui donna beaucoup de peine & de chagrin.*] Cette femme avoit une amie, qui fut attaquée en 1615 de violens maux de tête: comme la Mere de Kepler étoit d'un temperament caustique & chagrin, elle eut l'imprudence de reprocher à son amie que ces maux étoient une suite de la vie débauchée qu'elle avoit menée jusques-là. La chose étoit trop vraye, pour ne point choquer l'amie, qui ayant conçu dès lors une haine violente contre elle, l'accusa en justice de l'avoir ensorcelée. Cette affaire fut pendant cinq ans entre les mains des Avocats, sans qu'on en pût voir la fin. Une nouvelle imprudence de la Mere de Kepler, la rendit encore plus mauvaise. Elle irrita contre elle le Juge du lieu, en lui reprochant qu'il s'étoit enrichi par ses injustices, & il ne fut pas longtems sans se venger. Elle fut arrêtée le 5 Août 1620, & condamnée à la question. Kepler ayant appris le danger où elle étoit, accourut aussi-tôt à son secours, & employa tout ce qu'il avoit d'amis pour détourner le coup. Il y réussit après bien des peines, & le 4 Novembre 1621 elle fut declarée innocente par un Jugement public, & mise en liberté. Elle voulut depuis revenir contre son accusatrice, pour lui demander une réparation & des dédommagemens: mais sa mort, arrivée le 13 Avril de l'année suivante, termina entiérement cette fâcheuse affaire. Kepler, à qui elle avoit causé beaucoup de chagrin, s'étoit absenté le plus qu'il avoit pu de Lintz, pour ne point rendre les personnes qui le connoissoient témoins du deshonneur de sa famille; mais aussi-tôt qu'elle eût été terminée, il se hâta d'y retourner (6).

(6) Idem p. 17. 18.

[G] *On y mit une Epitaphe.*] La voici: *In hoc agro quiescit vir nobilissimus, doctissimus, & celeberrimus Dom. Johannes Kepplerus, trium Imperatorum, Rudolphi II. Matthiæ & Ferdinandi II. per annos* XXX. *antea vero Procerum Styriæ ab anno* 1594 *usque* 1600 *postea, quoque Austriacorum Ordinum ab anno* 1612 *usque ad annum* 1628, *Mathematicus, toti Orbi Christiano per monumenta publica cognitus, ab omnibus doctis inter Principes Astronomiæ numeratus, qui propriâ manu assignatum post se reliquit tale Epitaphium.*

„ Mensus eram Cœlos, nunc Terræ metior umbras.
„ Mens Cœlestis erat, Corporis Umbra jacet.

In Christo pie obiit anno salutis 1630 *die* 5 *Novembris, ætatis suæ sexagesimo.* On s'est trompé ici par rapport à son âge, puisqu'il n'avoit pas encore cinquante-neuf ans accomplis.

[H] *On avoit projetté il y a quelques années une nouvelle Edition* (de ses Ouvrages) *qui n'a point été exécutée.*] Mr. Michel Gottlieb Hanschius publia il y a quelques années un Project pour réimprimer tous les Ouvrages de Kepler (7); mais la difficulté de fournir à une si grande dépense, & le peu d'empressement du Public à y contribuer par des Souscriptions, l'ont empêché d'exécuter ce grand dessein, qui s'est terminé à la publication des Lettres de Kepler, accompagnées de sa Vie, fort étenduë & fort circonstanciée: *Epistolæ ad Joannem Kepplerum Mathematicum Cæsareum, scriptæ, insertis ad easdem Responsionibus Kepplerianis, quotquot hactenus reperiri potuerunt. Opus novum, quo recondita Keppleriana doctrinæ capita dilucide explicantur, & Historia Litteraria in universum mirifice illustratur, nunc primum, cum Præfatione de meritis Germanorum in Mathesin, introductione in Historiam Litterariam seculorum* XVI. *&* XVII. *& Joannis Kepleri Vita, è Manuscriptis editum.* Leipzig 1718 *in-folio.* L'Editeur de ces Lettres avoit donné neuf ans auparavant, *De opere Keppleriano anecdoto, cui* Hipparchi *nomen est, ad omnes Astronomiæ consultos, cæterosque qui Siderum scientiâ delectantur, Epistola.* Leipzig 1709 in-4. Mais comme le nombre de ceux qui sont curieux d'Astronomie n'est pas fort grand, cette Lettre n'a pas suffisamment excité la curiosité des Savans, pour les engager à répondre aux vuës de Mr. Hanschius (8).

(7) On le trouve dans les *Acta Erud.* de *Leipzig* A. 1714. p. 242. & dans le *Journ. Litt.* Tom. III. P. I. p. 231.
(8) Niceron *ubi supra*, p. 53.

☞ KEPLER (LOUIS) fils de Jean Kepler, dont nous avons parlé dans l'Article précédent, & de Barbe Muller de Muleckh, sa premiere femme, nâquit à Prague en Bohéme, les uns disent le 21 Décembre 1607 (a), les autres, au mois de Février 1608 (b). Il fit ses premiéres études à Lintz, & ensuite à Ratisbonne, où il suivit son pere en 1619 (c), avec lequel il alla ensuite à Sagan en Silésie (d). Il passa à Vienne en 1624, & s'appliqua dans cette Ville à la Philosophie & à la Poësie. Les guerres qui desoloient le Pays, ne lui permettant pas de s'y donner tranquillement à l'étude, il se retira à Sultzbach, où il enseigna pendant six mois dans le College public, pour se procurer les secours que son Pere ne pouvoit alors lui donner. Ayant depuis trouvé des Protecteurs, qui l'aidérent de leurs libéralités, il alla à Tubingue, où il prit le degré de Maître-ès-Arts en 1627 (e). Il se tourna ensuite du côté de la Médecine, par le conseil de son Pere (f); & pour s'y appliquer, sans avoir d'inquiétude pour les besoins de la Vie, il se chargea de la conduite d'un jeune-homme de famille, avec lequel il alla à Basle. Après une année de séjour dans cette Ville, qu'il employa à l'étude de la Médecine, il se rendit à Strasbourg, pour y continuer cette étude: mais la mort de son pere, arrivée le 5 Novembre 1630, l'obligea de faire un tour à Ratisbonne, pour mettre ordre à ses affaires domestiques. Lorsqu'elles furent terminées, il alla en 1632, avec un autre jeune-homme de famille, à Genève, où on lui permit de pratiquer la Médecine. Il quitta cette Ville au bout d'une année, & passa à Francfort, où il avoit quelques affaires, & delà il se rendit à Konigsberg en Prusse (g). Il arriva dans cette derniére Ville en 1635, & l'année suivante il y soutint des Thèses *de Phrisi*, mais il ne paroît pas qu'il y reçut aucun degré; quoique le Pere Niceron dise, qu'*il fut reçu au nombre des Médecins*, la suite des faits ne permet point d'adopter celui-là. Quelque tems après il alla faire un Voyage en Italie, & se fit recevoir Docteur en Médecine à Padouë. De retour à Konigsberg, il s'y maria le 2 Janvier 1640, & épousa Marie Reimer, dont il eut six enfans. Depuis il passa trois années en Hongrie (h). Il y a de l'apparence qu'il alla aussi en Pologne, puisqu'il avoit le titre de Médecin du Roi de Pologne; il étoit aussi second Médecin de la Cour de Prusse, & Physicien ordinaire du Collége de la Vieille Ville de Konigsberg (i) en 1644; cette année-là il soutint

(a) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXVIII. p. 54.
(b) Mollerus *Cimbr. Litter.* T. II. p. 407, qui cite, *Joh. Kepleri Epist. ad Matth. Berneggerum* p. 41.
(c) Niceron *loc. cit.*
(d) Mollerus *ubi supra.*
(e) Niceron *ubi supra.*
(f) Mollerus *loc. cit.*
(g) Niceron *ubi supra*, p. 55.
(h) Idem p. 56.
(i) Mollerus *loc. cit.*

tint publiquement une Thése *De Incubo*, pour être aggregé à la Faculté de Médecine; mais l'envie & la jalousie des Médecins de la Ville lui causérent bien du chagrin [*A*]. Il demeura pourtant encore quelques années à Konigsberg, où il perdit sa premiére femme, & se remaria en 1654, ayant épousé en secondes nôces Anne von Thorhacken, dont il eut deux enfans (*k*). Les chagrins qu'il essuyoit de la part des Médecins de Konigsberg, le déterminérent à quitter cette Ville, & la Cour de Brandebourg environ l'an 1656, malgré les témoignages de bienveillance que lui donna l'Electeur, & il alla à Lubec (*l*), où il étoit encore en 1660; il mourut trois ans après, on ne dit point si ce fut à Lubec, ou ailleurs: le P. Niceron dit, que ce fut à Konigsberg le 13 Septembre 1663, dans sa 56. année (*m*), mais Mollerus met sa mort au 9 de Septembre. On a quelques Ouvrages de lui [*B*]; & il a été l'Editeur du *Somnium* de son pere; on prétend qu'il eut beaucoup de peine à se résoudre à prendre soin de cette Edition (*n*). Il avoit rassemblé tous les Ouvrages de son Pere qui n'avoient point été imprimés, & les Observations de Tycho Brahé depuis 1564 jusqu'en 1601, dans le dessein de faire imprimer le tout; mais il ne put exécuter son projet [*C*]. Je remarquerai en finissant, que le Pere Niceron indique comme deux Editions distinctes du *Somnium* de Jean Kepler, celle de Sagan & de Francfort, toutes deux en 1634 in-4; Mollerus nous apprend que ce n'est qu'une seule & même Edition, mais que l'impression se fit en partie à Sagan, & en partie à Francfort, aux dépens des Héritiers de l'Auteur (*o*).

(*k*) Niceron *ubi supra*.
(*l*) Mollerus *loc. cit.*
(*m*) Niceron *loc. cit.*
(*n*) *Voy.* Bayle *Art.* KEPLER (JEAN), surtout la Rem. [C].
(*o*) Mollerus *ubi supra*.

[*A*] *L'Envie & la Jalousie des Médecins de la Ville lui causérent bien du chagrin.*] En l'année 1649. il se mit une fiévre épidémique parmi les Etudians qui mangeoient à la table commune de l'Académie; les Professeurs en Médecine, soit ignorance, soit défaut d'examen suffisant, de la cause du mal, tentérent vainement d'y remédier; dans 14 jours de tems il mourut quarante Etudians. Kepler fut appellé, & avec la bénédiction de Dieu il guérit non seulement plusieurs de ceux qui étoient attaqués de cette maladie, mais il la déracina entiérement. L'Année suivante il publia, par ordre du Sénat Académique, une Rélation, de cette fiévre sous le titre de *Febris Epidemica Regiomontana, anni* 1649. Elbingæ 1650 in-4: comme il y découvroit l'ignorance ou l'erreur des autres Médecins, ils en furent vivement piqués, & lui en voulurent beaucoup de mal. Il ne purent supporter qu'un Etranger, qui n'étoit pas encore aggregé à leur Corps, l'emportât sur eux, il trouverent moyen par leurs discours de le rendre odieux à bien des gens, & empêchérent, qu'on ne lui payât ses appointemens pendant six ans: ce qui les animoit encore plus, c'étoit sa qualité de Médecin de la Cour (1). Cette Rélation qui est assez suivie, présente néanmoins une difficulté, dont on ne trouve point la solution; c'est qu'en 1650 Kepler n'étoit point encore aggregé à la Faculté de Konigsberg, quoiqu'il eût soutenu dès l'an 1644 des Théses pour y être incorporé: il y a là quelque embarras, qu'on ne démêle pas bien; car il semble qu'en soutenant des Théses pour être reçu, sa réception auroit dû naturellement suivre.

[*B*] *On a quelques Ouvrages de lui.*] Outre les Théses que j'ai indiquées, & la Rélation de la Fiévre Epidémique, dont j'ai parlé dans la Remarque précédente, on a de lui les Ouvrages suivans. I. *Methodi conciliandarum Sectarum in Medicina discrepantium, Sectio prima, in qua per Sciagraphiam generalem, in trichotomiis, introducitur Homo in constitutione sua, repræsentatus per simulachrum Divinitatis in mente constitutum, astralium proprietatum analogiam & concordiam, inferiorum seu Elementarium qualitatum ideam, Medicinæ convenientiam cum Theologia, Cabalâ, & Magiâ naturali: vera demonstrans fundamenta realia, Physico-Chymica, Mathematica, Metaphysica.* Konigsberg 1648 in-fol. Croiroit-on que ce long & bizarre titre ne seroit que le titre d'un Recueil de Planches? C'est cependant ce qu'assure Mollerus (2). II. *Idea Pestis, nova methodo è scriptis antiquissimorum, & recentiorum, tum Philosophorum, Platonicorum, Aristotelicorum, &c. tum Medicorum, Hippocratis, Galeni, Theophrasti, & propria experientia adumbrata.* Lubec 1657 in-fol. III. *Epistola de causis sui ex urbe Regiomontana discessûs, scriptisque editis ac ineditis ad Thomam Bartholinum.* Cette Lettre sur les raisons qui lui ont fait quitter Konigsberg, & sur ses Ouvrages, est datée de Lubec le 2 Octobre 1657, & se trouve dans la *Centuria Epistolarum Medicinalium secunda* (de Bartholin) Coppenhague 1663 in-8. *num.* 92. pag. 704—707. A ces Ouvrages le Pere Niceron (3) ajoûte, *Liber Galeni de Symptomatum causis secundus, in Theses contractus.* Strasbourg 1631. Si cet Ouvrage est de Kepler, c'est le premier qu'il ait publié, & il étoit encore fort jeune quand il le donna. Il avoit encore promis les Ouvrages suivans. I. Les autres Sections de l'Ouvrage, marqué sous N°. 1. II. *Speculum Sophicum, Naturæ simulachrum renovatum exhibens; cum* Joh. Kepleri *notis in Genealogiam Christi annexis.* III. Gassendi travaillant à la vie de Tycho Brahé & de Jean Kepler, chercha des secours, & notre Kepler dans sa réponse à Hevelius sur ce sujet, lui promit les vies de ces deux Savans (4). IV. Il avoit promis à Bartholin, & ce Savant témoigne avoir vu (5) le Traité suivant sur le Basilic, dont Kepler prétendoit avoir trouvé l'embryon dans un Oeuf, à Konigsberg, à Pâques de l'année 1649. *Basiliscus Gallo-serpens monstrosus, seu Tractatus de generatione Basilisci, veras antiquiorum & recentiorum opiniones concilians, erroneas autem examinans.*

[*C*] *Il avoit rassemblé tous les Ouvrages de son Pere qui n'avoient point été imprimés, & les Observations de Tycho Brahé, depuis l'an 1564 jusqu'en 1601, dans le dessein de faire imprimer le tout, mais il ne put executer son projet.*] Gassendi cite (6) pour garant de ce fait le fameux Hevelius: *Testem Petrus Gassendus allegat Joh. Hevelium, novissimorum temporum Atlantem, qui volumina illa (Scriptorum parentis sui ἀνεκδότων, & observationum Tychonis Brahei ab anno* 1564 *ad* 1601 *αὐτογράφων, octo grandiuscula) una cum Laur. Eichstadio & Alb. Linemanno, Mathematicis Borussiæ eximiis, permissu Ludovici, aliquoties pervolvit, Gassendoque per litteras significavit*, voluisse illa *Nostrum* Senatui Dantiscano, cum plerisque Parentis Operibus MStis, oppignorare, sed rem, ob certas quasdam causas, non fuisse acceptam; tentatumque deinde quidem esse variis artibus, si qua illa possent ab eo extorqueri, verum noluisse ipsum, nisi in fidas manus, ea dimittere, eaque conditione, ut typis ederentur (7). Mollerus nous apprend d'autres particularités sur le sujet des MSS. de Kepler le Pere, qui méritent d'être rapportées; *De* Hipparcho, *Opere Parentis sui MSto, Keplerus ipse* in Epistola ad Thom. Bartholinum, A. 1657 *retulit, voluisse Electorem Brandeburgicum editionem istius, quinquentis promovere Joachimicis, sed inimicos suos Regiomontanos, ne illos obtineret, impedivisse. Pervenit ille postea, cum cæteris omnibus monumentis Joh. Kepleri ἀνεκδότοις, post filii haud dubie excessum, in potestatem Joh. Hevelii, Consulis Gedanensis, cujus ædes, Bibliotheca, atque Supellex Astronomica universa, cum anno* 1679 *tristi perirent incendio, MSSta hæc Kepleriana, unà cum monumentis Hevelii ipsius ineditis, singulari Numinis beneficio, flammarum evaserunt violentiam.*

(1) Mollerus Cimbr. Literat. T. II. p. 407.
(2) Idem ibidem.
(3) *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXVIII. p. 50.
(4) Gassendi *Epist. Dedic. Comm. de Vita Tych. Brahei*, sub initium.
(5) Comm. *de insolitis partûs humani viis*. p. 95. *Cent.* III. *Ep.* *Med.* p. 16. & *Cent.* VI. *Hist. Anat.* num. 17. p. 350 *Apud* Mollerum. *ubi supra*.
(6) *Vita Tych. Brahei* Lib. VI. p. 205. 208-210 & in *Ep. Dedic.* sub initium. *Apud* Eund.
(7) Mollerus *loc. cit.* p. 408.

☞ KERCKRING (THEODORE) célébre Médecin du XVII. Siécle, étoit né, à ce que l'on prétend, à Amsterdam, d'une famille originaire de Lubec, & étoit Catholique-Romain (*a*). Sébastien Kortholt rapporte (*b*) qu'il avoit appris le Latin, avec Spinosa, d'une Fille savante, qu'il épousa dans la suite. Il exerça la Médecine avec beaucoup de succés pendant plusieurs années à Amsterdam, & se fit une si grande réputation par ses découvertes & par ses Ouvrages [*A*], que la Société Royale de Londres

(*a*) Mollerus Cimb. Liter. T. II. p. 408.
(*b*) *In Præfat. Libri* Chr. Kortholti *de Tribus Impostoribus* Edit. 2. A. 1700 *præmissa*. Apud Eund.

[*A*] *Se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses Ouvrages.*] Parlons d'abord de ses découvertes. I. Mr. Kerckring assure lui-même, dans son *Spicilegium Anatomicum* dont nous parlerons ci-dessous, qu'il avoit l'art de guérir sans aucune inflammation, & de rendre la vuë à des animaux, dont les yeux auroient été blessés, même au point d'avoir perdu toutes les humeurs (1). II. Il prétendoit avoir le secret de faire de l'Or & de l'Argent, par des Opérations Chimiques. Morhof rapporte, que Kerckring lui avoit montré quatre morceaux de Métal, dont l'un ressembloit à de l'Etain, l'autre à de l'Argent, le troisiéme étoit jaunâtre, & le quatriéme de la couleur de l'Or, que ce Médecin assuroit avoir tirés du Mercure, en y ajoûtant une petite poudre, que Morhof soupçonna être faite d'Antimoine, ce que Kerckring ne parut pas même desavouër: *Cum Amstelodami viverem*, dit Morhof (2), *confessus mihi est Theodorus Kerckringius, se ex argento vivo, argentum & aurum verum fecisse: monstrabat enim quatuor frusta metallica, annularis digiti crassitiem æquantia, quorum primum stanno simile, alterum argento, tertium subflavum erat, quartum colore respondebat auro. Hæc solo regimine ignis, ex argento vivo, addito exiguo quodam pulvisculo (quem ex Antimonio confectum ego suspicabar, nec ipse visus est diffiteri) se fecisse asseverabat. Ac videtur ipse, nonnullis in locis Commentarii super Basilii Valentini Currum triumphalem, id innuere.* III. Il avoit encore le secret de tirer du Vitriol du Cuivre; c'est Morhof qui nous apprend cette particularité (3): *Commodum mihi incidit, quod Amstelodami Virum solertissimum Theod. Kerckringium, vidi. Is veri ac genuini vitrioli, sed impuri, quantitatem non exiguam monstravit, quam ex ære Amstelodamensi, multis aquarum salsarum, & soli paludosi effluviis impregnato, machinæ cujusdam beneficio extraxerat.* Nous parlerons de son secret d'amollir l'Ambre jaune, dans la Remarque suivante. A l'égard des Ouvrages qu'il a publiés, en voici le Catalogue. I. *Spicilegium Anatomicum, continens Observationum Anatomicarum variarum Centuriam unam. Addita est Osteogenia fœtuum, in qua, quid cuique ossiculo singulis accedat mensibus, quidve decedat, & in eo per varia immutetur tempora, accuratissime oculis subjicitur.* Amsterdam 1670 in-4. Cet Ouvrage contient deux parties, la premiére est un Recueil d'Observations Anatomiques, qui sont extraordinaires, ou qui peuvent donner de nouvelles lumiéres sur quelques difficultés considérables. La seconde est un Traité de la formation des Os, où l'Auteur rap-

(1) Mollerus Cimb. Literat. T. II. p. 408.
(2) Epist. de Transmut. Metal. p. 49. Apud Eund. ubi supra.
(3) *Ubi supra* p. 20 *Apud* Eund. p. 409.

dres le mit au nombre de ſes Membres (*c*). D'Amſterdam il alla en France, d'où il paſſa à Hambourg; les uns diſent, que ce fut parce qu'il étoit intime ami du Duc de Rohan, qui n'étoit pas bien à la Cour; d'autres attribuent ſon départ de France à la mort de ſon beaupere, que les Hollandois avoient envoyé ſecrettement en Baſſe-Bretagne, pour y exciter une ſédition, & qui ayant été découvert par les François, fut puni du dernier ſupplice (*d*). Quoi qu'il en ſoit, Kerckring alla s'établir à Hambourg, où il fit batir une maiſon magnifique, & y plaça ſon Cabinet Anatomique, compoſé de quantité de Curioſités, qu'il avoit raſſemblées. Les Médecins de Hambourg lui diſputérent le pas, parce qu'il n'avoit pas été reçu Docteur dans une Académie; mais Kerkring trouva moyen de terminer cette conteſtation à ſon avantage, ayant obtenu du Grand-Duc de Toſcane le titre de ſon Réſident ou Envoyé Ordinaire à Hambourg. Il mourut dans cette Ville le 2 Novembre 1693. Il fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, où il avoit ſon tombeau, ſur lequel il avoit fait mettre, dix ans avant ſa mort, l'Epitaphe ſuivante: *Conteſtor te & adjuro, tranſiens hic viator, ne Kerckringii, nec ſuorum, oſſa vexes. Anguſtè hic jacent, & quiete volunt præſtolari magnum illum Diem.* A. MDCLXXXIII. *Monumentum Theodori Kerckring, ſuorumque, in dies perpetuos* &c. (*e*). Entre pluſieurs découvertes rares & curieuſes de Mr. Kerckring, le ſecret d'amollir l'Ambre jaune, pour le faire ſervir de cercueil ou d'enveloppe à des Corps morts, afin de les conſerver, mérite que nous en parlions en particulier [*B*].

(*c*) Chamberlayne *Etat de la Gr. Bret.* Part. II Ch. 4. p. 313. Edit. de 1688.

(*d*) Mollerus *loc. cit.*

(*e*) Idem ibidem.

rapporte ce qu'il a obſervé dans plus de 70 fœtus de tout âge, qu'il a diſſequés. Il marque en quel ordre les Os ſe forment, & en quel temps ils s'endurciſſent, & en donne des figures exactes. On trouve dans la Préface des Remarques ſur les *Reins ſuccenturiés*. Kerckring croit qu'il s'y forme un ſuc bilieux, qui paſſe par la Veine émulgente, ou quelquefois immédiatement dans la Veine Cave, d'où il eſt porté dans le Cœur, & là il excite cette fermentation, que Sylvius attribuë au mélange d'une liqueur ſaline avec l'acide qui s'y trouve. On parla de cet Ouvrage en termes très-honorables dans le *Journal des Sçavans* (4), & dans les *Tranſactions Philoſophiques* d'Angleterre: voici comment on en parle dans ce dernier Journal (5): *Hæc videtur curioſiſſima Collectio; cui Author præmittit in* Præfatione *ſuam opinionem de* Renibus ſuccenturiatis, *ſcil. eos videri receptacula, in quibus elaboretur ſuccus bilioſus, qui poſtea per venam emulgentem; vel ſæpe immediate, tranſit ad* Cavam, *& inde derivatus ad Cor, ibi excitat illam effervescentiam, quam* Sylvius *contendit in eâ parte excitatam eſſe per mixturam ſalini liquoris cum acido: quamvis enim Experimenta impugnent ductum ſucci ex Hepate per* Cavam, *tamen (ait) effervescentiam illam in Corde (ſuper quâ totum Syſtema Sylvii fundatur) firmam manere poſſe, ſi hæc opinio de uſu horum renum fuerit vera, imprimis cum parum fermenti ſufficiat fermentandi magnæ maſſæ; quando ibi vel minima ſaltem quantitas Salis* Tartari *requiritur commixta cum magnâ quantitate Spiritûs* Vitrioli, *ad inducendam vehementem diuturnam fermentationem, quamquam magna quantitas poſterioris commixta parvæ quantitati prioris languidam ſaltem & brevem cauſetur effervescentiam. Quod ad Collectionem ipſam attinet, utique ea continet varias, minime vulgares, & digniſſimas Obſervationes, propoſitas ex Authoris ipſius experientiâ.* L'Oſtéogonie & l'Ouvrage dont nous allons parler, ont été inſérés dans la *Bibliotheque Anatomique* de Manget, Genéve 1685. Ces deux Ouvrages de ce Recueil d'Obſervations Anatomiques, doivent avoir été réimprimés enſemble, en 1671 ou 1672, à Amſterdam in-4. car on en parle dans le Journal des Sçavans, comme de trois parties, qui forment un ſeul & même Volume. II. *Anthropogeniæ Ichnographia, ſeu Conformatio fœtus ab Ovo uſque ad Oſſificationis principia, in ſupplementum Oſteogeniæ fœtuum. cum fig.* Amſt. 1671 in-4. Ce Traité eſt fort court; l'Auteur traite dans le premier Chapitre des *Oeufs*, dont il prétend que les Hommes ſont engendrés auſſi-bien que les Oiſeaux. Il prétend qu'on en trouve dans le Corps de toutes les femmes. *Reperiuntur ea* (*ova*) dit-il, *in teſticulis feminarum, non tantum earum quæ per conjugii uſum fecundæ ſunt, ſed etiam Virginum, non ſecus ac fit in gallinis, quæ ova pariunt, etiamſi galli ignorent conſuetudinem.* Il aſſure qu'il a vu pluſieurs de ces œufs, qu'ils ſont à peu près de la groſſeur d'un pois, & qu'ils contiennent une liqueur qui s'endurcit quand on les fait cuire. Il en a même goûté, & il les a trouvés d'un goût extraordinaire & deſagréable. Au temps de la Conception ils ſe détachent, à ce qu'il dit, & étant deſcendus dans le lieu où la Conception ſe fait, ils y groſſiſſent peu à peu, de maniére que deux ou trois jours après ils ſont de la groſſeur d'une ceriſe. Il ajoûte qu'ils ſe détachent auſſi en d'autres temps: *Tam conjugatæ quam Virgines hæc ova ſæpiſſime excernunt . . . . . & hæc excretio potiſſimum inſtante purgatione menſtruâ, aut alias ſtimulante libidine accidit*; mais qu'alors ils ſont un peu plus gros, & qu'ils ne ſont pas ronds, parce qu'ils ſont mols, & que la membrane qui les enveloppe eſt lâche (6). On trouve dans le Journal, cité en marge, à la ſuite de l'Extrait du Traité de Kerckring *un Diſcours des Oeufs dont il eſt parlé dans le Livre de Mr. Kerckring.* L'Auteur de ce Diſcours rapporte les raiſons pour & contre, & conclut en laiſſant la déciſion de la queſtion au Lecteur. Mr. Jean Baptiſte Denis, Conſeiller & Médecin ordinaire du Roi, donna non ſeulement l'Extrait des Obſervations de Kerckring (7), mais encore la Traduction de ces Obſervations (8), & enſuite des Réflexions ſur la matiére qui en fait le ſujet (9). Le ſentiment de Mr. Kerckring revient à ceci, que c'eſt la femme qui fournit toute la matiére néceſſaire à la production de l'Enfant, & que l'homme n'y contribuë de ſa part, qu'en communiquant certains eſprits, qui ſont renfermés dans ſa ſemence, & qui ſont ſeuls capables de donner la fécondité à ces Oeufs, de même que font les Coqs, & généralement tous les Oiſeaux à l'égard de leurs femelles. On ſait que le célébre Leeuwenhoek a prétendu depuis, avoir découvert dans la ſemence des mâles de petits Animaux, qui ſont ſelon lui le véritable principe de la génération; on peut voir là-deſſus ce qui ſe trouve dans ſes *Epiſtolæ Phyſiologicæ*, imprimées à Delft en 1719 in-4. ou l'Extrait qu'en a donné Mr. Le Clerc (10). Sans entrer dans une queſtion, qui n'eſt pas du reſſort de cet Ouvrage, je crois faire plaiſir aux Curieux de leur donner ici une Lettre, qui contient des Obſervations ſur ce ſujet, faites par un homme d'un rang très-diſtingué, & très-habile Médecin, la voici ſur la Copie qui m'en a été communiquée,

„ Celeberrimo Viro D. *H. Boerhave*, Profeſſori longè
„ digniſſimo, Præceptori ſuo plurimùm colendo. S. P.

„ A. V. B***.

„ Diebus aliquot elapſis, Cuniculum toroſum, per plu-
„ res horas conſortio femellæ prurientis, in libidinem inci-
„ tatum, non vero admiſſum, diſſecui vivum, in ædibus
„ *Leeuwenhoekii.* Et I. Aperto abdomine, leviſſimum inflixi
„ vulnus Aortæ, paulo infra ortum Arteriarum emulgen-
„ tium (Spermaticarum enim ortus haud facile detegendus
„ erat) quo vulnere, per immiſſum minimum tubulum vitreum,
„ ſanguinem exhauſimus, quem Microſcopio attente explo-
„ rantibus, nullum ſignum Animalculi* præſentis apparuit.
„ II. Deſciſſo Corpore Pampiniformi, ſeu Vaſis adſerentis,
„ expreſſum liquorem examinantibus, nec in hoc vividi quid
„ viſum fuit. III. Juxta longitudinem Teſtem aperuimus, li-
„ quorem, ex compreſſis leniter vaſculis, emanantem perlu-
„ ſtravimus, nec in illo ne minimum quidem, quod Ani-
„ malculo, aut cuidam enti vivo ſimile invenimus. IV.
„ Aperta Epididymide effluxit magna copia liquidi albicantis,
„ cujus guttulam conſpeximus; & ohe! innumerabilia punc-
„ tula vehementiſſime mota apparuere; ſed (ut verum fatear)
„ nec Caput nec Cauda diſcernenda, quin potius globuli ſibi
„ mutuo proxime accumbentes, & celerrime moti mihi viſi
„ ſunt. V. Eadem hæc vivida Punctula, ſeu Animalcula
„ cernere licuit nobis liquore ſtillante ex aperto Vaſe defe-
„ rente. VI. Diſſectis veſiculis, ſeu potius Veſicula Semina-
„ li prorupit magna copia Gelatinæ tremulæ, cujus exigua
„ pars Microſcopio applicata, nullum Principii viventis in-
„ dicium præbuit. VII. Urethræ Glandulæ tam parvæ & de-
„ ſectiſe, ſanguine adeo conſpurcatæ erant, ut examini ſubjici
„ non potuerint. Hæc omnia in partibus oppoſiti lateris ite-
„ rum tentavimus, & ſimillimo cum ſucceſſu; Teſtem ve-
„ ro tum per tranſverſum diſſecui, & cum in primo nullum
„ punctum albicans detexerim, cui nomen Highmoriani duc-
„ tus dari poſſet, in hocce illud punctum clare conſpexi,
„ ſed liquidum ex illo expreſſum probe luſtratum, nullum
„ Animalculorum præſentiæ ſignum dedit. En, Clariſſime Vir,
„ ſimplicem Hiſtoriam Experimentorum, cui ſi meas addere
„ liceat conjecturas, opinarer. 1. In Vaſis adſerentibus non
„ inventa fuiſſe Animalcula, quoniam hæc nimiâ quantitate
„ ſanguinis permixta, teguntur, quaſi, ſanguineis globulis.
„ 2. In Teſtibus non quidem ſola copia ſanguinis impedi-
„ mento eſſe, ſed nimia diviſio liquoris ſeminalis in tot in-
„ numeris tubulis, vix tanta pars pure excipi poteſt, quanta
„ Microſcopio applicanda eſt. 3. E contra in Epididymide
„ liquidum albicans, & ex innumeris tubulis in pauciores
„ congregatum, Animalcula conſpicienda dedit. 4. Idem ha-
„ bet locum in Vaſe deferente. Aſt 5. In veſiculis ſeminali-
„ bus ob diuturniorem moram, liquidum, cui Animalcula
„ innatant, nimis ſpiſſum redditum, velo quaſi, ipſa Ani-
„ malcula obduxit. Dicta hæc impedimenta an tolli poſſint
„ tentabo, data occaſione in Ariete & Cane. Dum interim
„ precor, ut impertiri velis, quæ doctrina & ars veſtra cir-
„ ca indagationem hujus oculti invenit. Vale &c.
„ P. S. Motus Animalculorum verſus idem punctum, vi-
„ detur potius referre motum, liquidi oleoſi & effervescen-
„ tis, quam Animalculorum, quæ ſe movere ſolent confuſe
„ admodum, ut in aqua pluviali.

Après cette petite digreſſion revenons aux Ouvrages de Kerckring. On a de lui IV. *Baſ. Valentini Currus triumphalis Antimonii, e Lingua Germanica in Latinum tranſlatus, & Commentario illuſtratus.* Amſterd. 1671 & 1685 in-12. Et en Anglois avec les Obſervations de Kerckring in-8. On lui attribuë auſſi une Anatomie imprimée en 1671 in-folio (11). Les Obſervations Anatomiques, l'Oſtéogonie, & l'Ichnographie de la Génération de l'Homme, ont été imprimées à Leyde en 1717 in-4. ſous le titre de *Kerckringii Opera Anatomica Omnia* (12).

[*B*] *Entre pluſieurs découvertes rares & curieuſes de Mr. Kerckring, le ſecret d'amollir l'Ambre jaune pour le faire ſervir de Cercueil ou d'enveloppe à des Corps morts afin de les conſerver, mérite que nous en parlions en particulier.*] Je ne ſai ſi ce ſecret a été conſervé; ce qu'il y a de certain, c'eſt que Kerckring l'avoit,

(4) Ann. 1672. Journ. du 21 *Mars.*

(5) Ann. 1669. Menſ. *Decemb.* n. 6 de l'Edit. Latine.

(6) *Journal des Sçav.* A. 1672. *Journ.* du 21 *Mars.*

(7) Recueil des Memoires & Conferences ſur les Arts & les Sciences &c. *Mem.* I. du 1 *Février* 1672.

(8) Ibid. *Mem.* IV. du 15 *Mars* 1672.

(9) Ibid. *Mem.* IV. du 21 *Mars* 1672.

(10) *Bibl. Anc. & Mod.* T. XI. p. 437 & ſuiv.

(11) Conr. à Beighem *Bibliograp. Medico-Phyſ.* p. 144. Apud Moller. *loc. cit.* p. 411.

(12) Moller. *ubi ſupra* l'aſſure ainſi, l'avoue que cette Edition m'eſt inconnue.

voit, voici ce que Morhof nous apprend sur ce sujet (13): *Vidi & apud eundem insigne artificium, solo ignis ministerio, nec ulla re alia addita, solvendi Succinum. Nam ostendit mihi cadavera Infantum Succino obducta, ut omnia membra transparerent. Monstravit etiam phialam vitream, tali succino soluto, iterumque congelato, impletam. Quam splendide jam Magnatum cadavera condi ac a putredine conservari possent: nam citra ullam corporum evisceratione, contra omnem injuriam aëris & humorum, nova hac e Succino tunica quasi cataphracti jacerent. Quid non lucri ex hoc invento nasceretur, cum Succini fragmenta!, quo majora, eo pretiosiora sint, ac in Oriente ultra Aurum æstimentur: illa vero hic quantitate, qua quis velit, exhiberi possint. Ergo, quod tot modis a solertissimis Chemicis tentatum est, unico nunc ignis regimini debetur.* Le même Ecrivain en parle ailleurs (14) en ces termes: *Theod. Kerckringius hodie Succinum ita temperat, & coquit, ut tota cadavera, quanta quanta sint, ejus circumfusione a corruptione præservet. Habet infantem undiquaque Succino circumfusum, quem adhuc integrum & sine corruptione servat, fœtum etiam bimestrem.* Dans un autre endroit (15) il dit. *Multum in eo laboratum est, an Succinum solvi possit, atque iterum coagulari: quod si fieret, res admodum lucrosa esset. Theod. Kerckringius hanc sibi artem vindicat, & integra cadavera Succino circumfuso condivit; quam solutionem Succini ille solo regimine ignis fieri asseverabat, quod persuadere tamen hactenus mihi non potui.* On voit par ces derniéres paroles, que Morhof doutoit que ce fût par le feu que Kerckring amollissoit l'Ambre, cependant les faits qu'il rapporte, ce qu'il avoit vu lui-même ne permet pas de douter que Kerckring n'eût réellement un pareil secret. Vigneul Marville (16) en parle comme d'une chose certaine. „ Kerckring, *dit-il*, a trouvé l'invention, sans ôter „ la transparence de l'Ambre jaune, d'en faire une Enveloppe, „ ou plutôt un Cercueil pour les Corps morts. Peut-être a-„ t-il pensé à imiter les Ethiopiens, qui ensevelissoient leurs „ morts dans un Verre." Il cite ensuite là-dessus un passage de Diodore de Sicile, mais d'une maniére si vague, qu'il n'est pas de grand usage, d'autant plus qu'il n'est pas rapporté bien exactement. Diodore parle de la maniére d'ensevelir les Ethiopiens en deux endroits. Voici le premier (17), que je me contenterai de rapporter selon la Version de l'Abbé Terrasson. „ Aprés avoir salé les Corps, ils les mettent dans „ une niche de Verre, qu'ils posent sur une Colomne, de-„ sorte qu'on les voit à découvert. C'est ainsi que le rap-„ porte Herodote (18). Mais Ctésias soutient qu'il se trom-„ pe. Il dit qu'à la vérité on sale les Corps, mais qu'on ne „ les voit point à nud, dans une niche de Verre. Car com-„ me ils ont été altérés par le feu où on les a fait passer, ils „ ne sauroient conserver la ressemblance du défunt: & il sou-„ tient que l'on fait une Statue d'Or, qui le représente, dans „ laquelle son Cadavre est enfermé, & que c'est cette statue „ que l'on pose dans une niche, & qu'on voit au-travers du „ Verre. Au reste ce ne sont que les plus riches qu'on en-„ sevelit ainsi." Dans un autre endroit le même Historien s'exprime ainsi (19). „ Les uns jettent leurs Corps (des „ morts) dans le Fleuve . . . . . les autres les gardent dans „ leurs maisons, enfermés dans des niches de Verre, croyant „ qu'il sied bien à des enfans d'avoir toujours devant les yeux „ le visage de leurs parens, & à ceux qui survivent de con-„ server la mémoire de leurs prédécesseurs." Au reste, le Verre dont il est parlé ici, est un Fossile; c'est ce que nous apprend Herodote dans l'endroit cité; mais on ne sait pas trop bien ce que c'étoit. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas trop le rapport qu'il y a entre cet usage des Ethiopiens & le secret de Mr. Kerckring: ce n'étoit pas le Verre qui préservoit les Corps de Corruption, mais le Sel, la niche de Verre ne servoit qu'à rendre le Cadavre visible, sans qu'on le maniât, peut-être aussi pour prévenir toute odeur. Qu'il me soit permis, en finissant cette Remarque, d'observer que la Version que Mr. l'Abbé Terrasson a donnée du second passage de Diodore cité ci-dessus, ne me paroît pas exprimer l'Original, dont voici les termes: οἱ δὲ περιχέαντες ὕελον, ἐν ταῖς οἰκίαις φυλάττουσι, νομίζοντες δεῖν μήτε τῶν τελευτώντων ἀγνοεῖσθαι τὰς ὄψεις τοῖς συγγενέσι, μήτ᾽ ἐπιλανθάνεσθαι τοὺς προσήκοντας, τῷ γένει τῶν προσῳκειωμένων: Ajoûtons la Version Latine: *Alii circumfuso illos vitro domi conservant. Quia mortuorum facies non ignotas esse cognatis, nec gentilium propinquorum ut obliviscantur, decere censent.* Diodore dit que les Ethiopiens jugent qu'il n'est pas convenable que le visage de ceux qui sont morts soit inconnu à leurs parens, & que ceux-ci oublient ceux qui leur ont appartenu, & qui les ont précédés.

(13) *Ep. de Transmut. Metaller.* p. 49. 50.
(14) Morhof *Polyhist.* *T.* II. *L.* II. *Part.* II. *Cap.* 5.
(15) Ibid. *Cap.* 37.
(16) *Mélang. d'Hist. & de Littér.* T. I. p. 288. Rotterdam 1700.
(17) Diod. Sicul. L. II. num. 15. Edit. *Wesselingii.*
(18) Herodot. L. III. num. 24. Edit. *Gronovii.*
(19) Diod. Sicul. Lib. III. Num. 8.

KETTLEWELL (JEAN) savant Théologien dans le XVII. Siécle, étoit d'une ancienne & bonne famille dans le quartier du Nord (*North-Riding*) de la Province d'York (*a*). Il étoit fils de Mr. Jean Kettlewell de North-Allerton dans la même Province, & d'Elizabeth Ogle; il nâquit à Brompton, Village de la Paroisse de North-Allerton, le 10 Mars 1653 (*b*) [☞ Ses Parens, qui le consacrérent dès sa naissance au St. Ministére, lui donnérent de bonne heure l'Education qu'il lui falloit pour cela. Il y a de l'apparence qu'ils étoient attachés au Presbytérianisme, puisque l'Historien du fils n'auroit pas négligé de remarquer leur affection pour l'Episcopat, s'ils en avoient conservé (*c*). Mais l'Education corrigea le défaut de la naissance [*A*]. ADD.] En 1670 il entra dans le Collége de St. Edmond à Oxford (*d*); il y fut Serviteur du Docteur Thomas Tully, Principal de ce Collége, & Eléve de Mr. Jean Marsh, qui en étoit Vice-Principal (*e*). Le 25 Juin 1674 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*f*) & le 28 Juillet 1675 il obtint la place de Membre du Collége de Lincoln (*g*) [*B*]. Le 3 Mai 1677 il se fit recevoir Maître-ès-Arts (*h*). Ayant pris ensuite les Ordres, il devint Chapelain de la Comtesse de Bedford (*i*), & non de Mylord Russel, comme le dit Mr. Wood (*k*); en 1682 il fut nommé au Vicariat de Coles-Hill dans la Comté de Warwick, par Simon Lord Digby (*l*). [*C*] Le 4 Octobre 1685 il épousa M[lle]. Jeanne Lybb [*D*], fille d'Antoine Lybb de Hardwick dans la Comté d'Oxford, Gen-

(*a*) *Mémoirs of the Life of Mr.* John Kettlewell &c. *By Dr. Hickes.* p. 1. Londres 1718 in-8.
(*b*) Ibid. p. 6. 7.
(*c*) *Bibl. Angl.* T. VI. p. 488. Mr. de la Chapelle a donné deux Extraits fort curieux de la Vie de Mr. Kettlewell, dont je profite pour étoffer cet Article, qui étoit un peu sec. R. D. T.
(*d*) *Mémoirs* p. 21.
(*e*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 925. & *Memoirs* p. 20.
(*f*) Wood *Fasti Oxon.* V. II. C. 195.
(*g*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*h*) Idem *Fasti Oxon.* V. II. C. 206.
(*i*) *Memoirs.* p. 56.
(*k*) *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*l*) *Memoirs* p. 61.

☞ [*A*] *L'Education corrigea le défaut de la naissance.*] „ Si „ Mr. Kettlewell eut le malheur de naître dans le Parti Répu-„ blicain & Schismatique, il eut en récompense le bonheur „ d'avoir un Maître d'Ecole, qui lui fit goûter dès l'enfance „ les douceurs de la Monarchie absolue, & qui les lui rendit „ dès-lors si agréables, que rien n'en put jamais effacer l'im-„ pression. Ce Régent étoit un homme terrible, un vrai Ty-„ ran dans son petit Royaume. Il ne pardonnoit rien à ses „ Ecoliers. Il les châtioit d'importance pour les moindres „ fautes. C'étoit prêcher d'exemple le Despotisme. Mais il „ le prêchoit bien encore autrement par ses Leçons. Lors-„ qu'en lisant les Auteurs, Grecs ou Latins, il se présentoit „ quelque occasion de déclamer contre les Peuples rebelles, „ contre les Nations qui déposent leurs Rois, ou qui les font „ mourir, notre Homme ne la manquoit pas. Il n'étoit guè-„ re possible que les Enfans ne prissent la teinture qu'un Maî-„ tre habile & respecté leur donnoit, sous la forme la plus in-„ sinuante pour de jeunes Esprits. Car il puisoit ses leçons „ dans les plus beaux Ouvrages de l'Antiquité profane. La „ lecture d'*Homére* étoit un champ presque inépuisable de Ré-„ flexions politiques, & le Régent y trouvoit par-tout quel-„ que chose qui marquoit la profonde vénération qui est „ duë à la Majesté des Rois. Mais il ne parloit jamais avec „ tant de hardiesse & d'un air si triomphant, que lorsqu'il ex-„ pliquoit à ses Ecoliers le XXII. Livre de *Justin*, qui con-„ tient la meilleure partie de l'histoire d'Agathocle, Tyran „ de Sicile. Il en faisoit très-clairement l'application au Pro-„ tecteur Cromwell. La matiére étoit pourtant délicate, & il „ se jouoit-là à un Homme qui n'entendoit point raillerie. „ Aussi le Maître d'Ecole n'étoit pas sans crainte. Quand il „ passoit des gens de guerre, le bruit du Tambour le faisoit „ trembler jusqu'au fond de l'ame, & son zéle Monarchique „ auroit pu lui couter cher, si les Habitans du Lieu ne l'eus-„ sent pas soutenu, à cause de son savoir, & de son mérite „ dans sa Profession (1)". REM. DU TRAD.

☞ [*B*] *Il obtint la place de Membre du Collége de Lincoln.*] Il avoit fait connoissance, au Collége de St. Edmond, avec Mr. Hickes, qui lui rendit ensuite toute sorte de bons offices, sur la recommandation du Maître dont on a parlé, sous lequel Mr. Hickes avoit aussi fait son cours d'obéïssance Passive. Ce fut à cette amitié que Mr. Kettlewell fut redevable de la place qu'il obtint au Collége de Lincoln. Il succéda au Docteur Jean Radclif, qui résigna cette place, & qui s'intrigua beaucoup pour la faire avoir à quelqu'un de ses Amis, mais Mr. Kettlewell l'emporta par la protection du Docteur Hickes (2). REM. DU TRAD.

☞ [*C*] *Il fut nommé au Vicariat de Coles-Hill . . . . par Simon Lord Digby.*] Ce Seigneur souhaittoit passionnément de donner ce Bénéfice à quelque Ministre, dont les Principes quadrassent aux siens. En lisant les *Mesures de l'Obéïssance Chrétienne* (3) il crut avoir trouvé son fait, & quoique l'Auteur lui fût parfaitement inconnu quant à sa personne, il lui adressa la Vocation, qui fut acceptée d'aussi bon cœur qu'elle avoit été faite. La Paroisse de Coles-Hill pouvoit difficilement avoir un Pasteur plus laborieux, & plus régulier en tout. Jamais on n'y avoit eu tant de Sermons & tant de Priéres. On n'y perdoit ni Fêtes, ni Vigiles. Tous les Paroissiens n'en étoient pas également satisfaits; car il y avoit parmi eux beaucoup de gens qui panchoient à la Non-Conformité, mais ils n'osoient dire mot, la conjoncture ne leur étant pas favorable. Le Clergé étoit tout-puissant. Il s'étoit déclaré pour la Cour contre le Parlement. Toutes les Chaires avoient si fort retenti de l'Obéïssance Passive, qu'elle étoit enfin devenuë le Dogme favori de l'Eglise Anglicane (4). REM. DU TRAD.

☞ [*D*] *Il épousa Mlle. Jeanne Lybb.*] Lorsqu'on s'apperçut que le Roi Jaques tendoit à rendre la Religion Romaine dominante, le gros du Clergé ne témoigna plus tant de zéle pour le Pouvoir despotique. La Religion du Prince ne les accommodoit pas, & parmi les Ecclésiastiques, ceux qui étoient mariés prirent l'allarme plus chaude que tout le reste. Plusieurs souhaittoient être encore dans le Célibat, craignant de perdre à la fois, Famille & Revenus. Les profonds raisonnemens de Mr. Kettlewell sur l'indispensable nécessité de l'Obéïssance Passive ne faisoient que blanchir. Comme il n'étoit point marié, l'on se disoit à l'oreille qu'il avoit bâti son Systême sur son état, sans se mettre en peine des autres; qu'il en parloit fort à son aise, qu'il n'avoit rien à perdre dans le chan-

(1) *Bibl. Angl.* T. VI. Part. II. p. 488-490.
(2) Ibid. p. 490-492.
(3) Ouvrage de Mr. Kettlewell *Voy.* la Remarq. [G].
(4) *Bibl. Angl.* ubi supra. p. 495. 496.

(m) Ibid. p. 120, 121. Gentilhomme qui avoit bien mille Livres sterling de rente (*m*). [☞ Mr. Kettlewell donna, sous le régne du Roi Jaques un spectacle fort singulier dans sa Paroisse [*E*]; il évita dans ce tems-là avec soin de parler des affaires d'Etat en Chaire, & d'y attaquer l'Eglise Romaine, comme faisoient les autres Prédicateurs [*F*] ADD.] Aprés la Révolution il fut privé de son Bénéfice, ayant refusé de prêter Serment de fidélité au Roi Guillaume & à la Reine Marie. Il a publié quantité d'Ouvrages [*G*], & est mort de Con-

changement de Religion, & que s'il avoit une Femme à ses côtés, il ne tiendroit pas peut-être meilleure contenance que ses Fréres. Il ne voulut pas qu'on lui fît ces reproches, & se maria. „ La Personne qu'il épousa, étoit devenue amoureu- „ se de lui par la lecture du même Livre, qui avoit tant plû „ à Milord Digby. Il avoit composé cet Ouvrage sous une „ bonne Etoile. Si la Dame fut engagée par cet endroit, le „ Galant, qui le fut, se sentit aussi-tôt pour elle une inclina- „ tion, qui commença par la reconnoissance. Il l'en trouva „ plus belle & plus aimable, d'avoir su connoître les bonnes „ choses, & il compta sans peine qu'une Femme qui a bon- „ ne opinion de son Mari, ne peut que le rendre heureux. „ C'étoit, à son avis, ce qu'il falloit à un Ecclésiastique, „ qu'une Epouse qui fût la premiére à souscrire à ses senti- „ mens, & qui prît soin d'enseigner aux autres ce qu'elle en „ apprenoit (5)". REM. DU TRAD.

(5) Ibid. p. 499-501.

☞ [*E*] *Mr. Kettlewell donna sous le régne du Roi Jaques un spectacle fort singulier dans sa Paroisse.*] La chose m'a paru si extraordinaire en son genre, que j'ai cru devoir en faire part au Lecteur, voici comment Mr. Hickes la rapporte dans la Vie de Mr. Kettlewell, & Mr. de la Chapelle aprés lui (6). Mylord Digby fit présent à l'Eglise de Coles-Hill d'un Service d'argent pour la Communion. Cette Argenterie fut consacrée avec pompe, DEO SERVATORI, *au Dieu Sauveur.* L'Archevêque Sancroft fit lui-même les fonctions sacerdotales dans cette occasion solennelle. Le Formulaire en fut imprimé en 1703. Avant que de commencer le Service Divin, on avoit placé le Présent sur un petit Buffet aux pieds de l'Autel, & aprés qu'on eut lu le Symbole de Nicée, & le premier verset de l'*Offertaire*, Mr. Kettlewell, qui comparoissoit-là & comme Ministre de la Paroisse, & comme représentant son Patron, vint se mettre entre l'Autel & le Buffet. Quand il y fut posté, il fit deux révérences, l'une à Dieu, & l'autre à l'Archevêque, auquel il adressa la parole, le suppliant de consacrer au Service de Dieu, une Paténe, deux Calices, un Flacon, & un Bassin, que Mylord Digby lui donnoit. L'Archevêque, ayant répondu qu'il acceptoit le tout de bon cœur, reçut toutes ces Piéces de la main du Ministre, qui les lui donnoit l'une aprés l'autre, se tenant fort dévotement à genoux aux pieds de l'Autel. La reception de chacune fut accompagnée de la lecture de quelques passages qui y convenoient. Cela étant dépêché, l'Archevêque prononça la Priére Consécratoire, qui fut suivie de la Bénédiction. Le tout étant ainsi consacré & béni, on communia dans ces Vaisseaux nouvellement présentés, & l'on dressa un Instrument autentique, en Latin, & du Don & des Cérémonies. Quelque bonne que pût être l'intention de l'Archevêque & du Ministre, il y eut des gens de mauvaise humeur, qui trouvérent dans ce Cérémoniel quelque chose qui s'écartoit un peu trop de l'Esprit qui régnoit dans l'Eglise, lorsqu'elle n'avoit encore ni Autels dans les formes, ni Service d'Argenterie, & qui penchoit trop évidemment vers les superstitions du Papisme. REM. DU TRAD.

(6) Ibid. Tom. VII. Part. 1. p. 89 & *suiv.*

☞ [*F*] *Il évita dans ce tems-là avec soin de parler des affaires d'Etat en Chaire, & d'y attaquer l'Eglise Romaine, comme faisoient les autres Prédicateurs.*] Mr. Kettlewell s'étoit fait une Maxime, dont il ne se départoit jamais dans les Sermons, qu'il faisoit à son Troupeau. Le but qu'il se proposoit toujours, étoit de borner ses Prédications aux sujets qui tendent à établir les devoirs pratiques de la Religion. Pour suivre ce Plan, qui sans doute répond mieux qu'aucun autre aux fins du Ministére Evangélique, il évitoit également d'entrer dans le Conseil de Dieu, & dans celui des Rois. On ne l'entendoit parler en Chaire, ni des Decrets Divins, ni des Affaires d'Etat. Son scrupule, ou son affectation alloit jusqu'à ne toucher point du tout aux Controverses. „ Et je „ m'imagine, *dit Mr. de la Chapelle*, quoique l'Historien ne „ le dise pas, que les Controverses, qui paroissoient le moins „ dans ses Sermons, étoient celles que nous avons avec l'E- „ glise Romaine". Je remarquerai à cette occasion, que Mr. Kettlewell ne fut pourtant pas si réservé, lorsqu'il fut question d'attaquer le Gouvernement établi par la Révolution. „ Son zéle alla jusqu'à lui faire oublier son ancienne Maxi- „ me, de ne point traiter des Affaires du Monde sur la „ Chaire de Jésus-Christ. Il défendit dans ses Sermons l'in- „ térêt de sa Cause, pendant tout le tems qu'il put conser- „ ver son Bénéfice. Il cria de toutes ses forces contre les „ soulévemens du Peuple & le détrônement des Rois. C'é- „ toit le tour que l'on prenoit alors, & que l'on a pris si „ souvent depuis, pour rendre la Révolution odieuse (7)". Ne pourroit-on pas dire, que ces Messieurs avoient double poids & double mesure, & qu'ils se croyoient permise, en faveur du Roi Jaques, & contre le Roi Guillaume & la Reine Marie, une chose, dont ils s'étoient fait un devoir de s'abstenir, lorsqu'il avoit été question du maintien de la Religion Protestante? REM. DU TRAD.

(7) Idem ibid. p. 107.

[*G*] *Il a publié quantité d'Ouvrages.*] [☞ Dans le tems que Mr. Kettlewell entra dans le Collége de Lincoln, les Disputes sur l'Obéissance active & passive commençoient à s'échauffer. Les Esprits étoient partagés même dans les Universités, & notre Théologien, qui commençoit à y tenir rang, ne demeura pas neutre. Il se souvint fidélement des Leçons de son Maitre, & se détermina, sans hésiter, pour le Pouvoir despotique. Il fit plus; car il mit tout en œuvre, pour répandre avec succés son opinion dans un Etat Chrétien. Il chercha dans l'Evangile, dequoi confirmer ce qu'il avoit appris dans Homére (8). L'Ouvrage par lequel il débuta ADD.] fut I. *Les Mesures* (ou les Bornes) *de l'Obéissance Chrétienne: ou Traité dans lequel on montre quelle espéce d'Obéissance est indispensablement nécessaire dans un Etat Regénéré, & quels sont les défauts compatibles avec elle: pour l'avancement de la Piété, & de la Paix des Consciences agitées.* Londres 1681 & 1683 in-4. Cet Ouvrage fut composé dans l'espace de trois mois (9). L'Auteur dédia la premiére Edition au Docteur Henri Compton, Evêque de Londres, mais il supprima l'Epître Dédicatoire dans l'Edition qui se fit de son Livre aprés la Révolution (10). [☞ Voilà qui est un peu énigmatique, éclaircissons le fait. Le Docteur Compton avoit paru zélé pour les Toris, dans les démêlés qu'il y avoit eu entre la Cour & la Chambre des Communes depuis l'année 1668, & ce fut vraisemblablement ce qui lui mérita l'honneur de cette dédicace. „ Mais, *ajoûte mon Auteur* (11), quel fut l'étonnement de „ Mr. Kettlewell, lorsque sept ans aprés il vit cet Evêque, „ qu'il avoit pris pour le Patron de l'Obéissance Passive, „ lors, dis-je, qu'il le vit habilé en Soldat, marcher à la „ tête d'un Régiment de Gentilshommes armés contre leur „ Prince, & qui avoient pour leur Devise celle des anciens „ Barons, *Nolumus Leges* Angliæ *mutari.* Il en conçut tant „ d'indignation, qu'il fit ôter l'Epître Dédicatoire de tous les „ Exemplaires que l'on n'avoit point débités, & qu'il se garda „ bien de la faire paroitre dans une seconde Edition". Remarquons encore, d'aprés le même (12), que dans le Livre dont il s'agit ici, il établit l'Obéissance à la *Turque*, sur le Systême de la Religion de Jésus-Christ. Le grand principe sur lequel il raisonne, & dont il tire ses Conclusions, est que l'*Obéissance aux Loix de l'Evangile est indispensablement nécessaire au bonheur.* Cette Maxime est la base & le fondement de cet Ouvrage, & de tous les autres que ce Théologien composa dans la suite. ADD.] II. *L'Extrême Danger de la Profusion & de la Prodigalité, dans une Lettre à un Ami*; écrite au mois de Juin 1681, & publiée par Mr. Nelson en 1704, aprés la mort de l'Auteur. III. *Exhortation à bien communier, & secours pour le faire; ou Traité du But, de la digne Reception, des Devoirs, & des Avantages du St. Sacrement; où l'on leve aussi les Scrupules de Conscience, & répond aux Raisons qui en éloignent le plus généralement les hommes. Avec des Dévotions convenables.* Londres 1683 &c. in-12. IV. *La Nature de l'Edification. Sermon de Visite sur* I Cor. XIV. 12. *à Coventry le* 7 *Mai* 1684. Londres 1684 in-4. V. *Sermon funébre sur la mort de Myledi* Françoise Digby, *décédée à Coles-Hill le* 29 *Septembre* 1684. *sur* Prov. XIV. 32. Londres 1684 in-4. VI. *Le sujet fidéle & pieux*; Sermon de Visite, sur *Matth.* XXII. 21. prononcé à Coles-Hill, le 28 Août 1685. Londres 1686 in-4. VII. *Sermon prononcé à Coles-Hill dans la Comté de Warwick, le* 24 *Janvier* 1685, *à l'occasion de la mort de Simon Lord Digby, decedé le* 19 *Janvier.* Londres 1686 in-4. VIII. *Le Croyant de Pratique: ou les Articles du Symbole des Apôtres proposés d'une maniére propre à former le Cœur & la Conduite du Chrétien. Part.* I. *De la Nature & de la Certitude de la Foi Chrétienne & de la Connoissance de Dieu, ou Explication des Attributs Divins de la Providence. Part.* II. *De la Connoissance de Jésus-Christ.* Londres 1689. IX. *Cinq Discours sur autant de Vérités importantes de la Religion*; prononcés à Coles-Hill, & imprimés en 1696, quoique composés avant la Révolution. X. *De la Prudence Chrétienne, ou de la Sagesse Religieuse, ne dégénerant point en ruse impie, dans les tems d'épreuve.* Londres 1691 in-8. XI. *Le Christianisme, Doctrine de Croix, ou l'Obéissance Passive malgré les atteintes données à des Priviléges, & à des Libertés prétendues.* Londres 1691. XII. *Les vrais fondemens de fidélité aux Souverains, conformément à l'Ecriture, & la Raison, & au Sentiment de l'Eglise, servant de Réponse à un Livre du Docteur* Guillaume Sherlock *intitulé:* Le Cas de la Fidélité (ou de l'Allegeance) duë aux Puissances Souveraines. Londres 1691. XIII. *Des nouveaux Sermens: contre ceux qui les prêtent dans le sens le plus foible; & contre ceux qui prétendent que l'intérêt qu'ils prennent au Bien public est une raison suffisante pour les dégager de l'obligation d'un Serment de Fidélité antécédent.* Cet Ouvage n'a jamais été imprimé. XIV. *De la Communion Chrétienne, que l'on doit garder en l'Unité de l'Eglise de Christ, & parmi ceux qui professent la Vérité & la Sainteté. Et de l'Obligation où sont, tant les fidéles Pasteurs d'administrer à leurs Troupeaux des Offices saints & Orthodoxes, que du Peuple fidéle d'y communiquer,* &c. en trois parties Londres 1693 in-4. XV. *Le Manuel des Persécutés: ou l'Office de ceux qui souffrent pour justice: contenant des Priéres & des Dévotions particuliéres pour toutes sortes de besoins & d'occasions.* Londres 1694 in-12. XVI. *Le Manuel du Pénitent & des Personnes dont la Conscience est agitée; contenant un Office à l'usage des Pénitens pour effectuer leur Réconciliation avec Dieu: Et une Epreuve ou Jugement de l'Ame pour découvrir la sureté de son Etat Spirituel: Avec un Office pour consoler & tranquilliser les personnes dont la Conscience est troublée.* Londres 1694 in-12. XVII. *Office pour des Prisonniers*: composé en 1694, mais imprimé en 1697 aprés la mort de l'Auteur. XVIII. *La Consolation dans la Mort: ou le Moyen de bien mourir; contenant des Directions pour mourir saintement & heureusement.* Londres 1695 in-8. XIX. *Office pour les Malades, & pour certaines Maladies Corporelles, comme aussi pour des Mourans, & des Priéres convenables pour la mort de ses Amis.* Imprimé avec l'Ouvrage précédent.

(8) Idem T. VI. p. 492.

(9) *Memoirs of the Life of Mr. John Kettlewell.* p. 50.

(10) Ibid. p. 51. 52.

(11 *Bibl. Angl.* T. VI. p. 494.

(12) Idem p. 492. 493.

Consomption dans *Grey's-Inn-Lane in Holbourn* le 12 Avril 1695; il fut enterré dans l'Eglise d'All-Hallows proche de la Tour de Londres, où sa Veuve lui fit mettre une Epitaphe [*H*]. C'étoit un homme sincére, plein de piété, de douceur, & de charité (*n*). [☞ Remarquons, avec Mr. de la Chapelle (*o*), que la matiére de l'Obéïssance Passive tenoit tant au cœur à Mr. Kettlewell, qu'il ne put jamais la perdre de vuë. „ C'étoit un Homme qui ne savoit qu'un Chemin, & qui ne pouvoit danser que sur „ une Corde. Aux Titres près, qui étoient un peu diversifiés, ses Livres & ses Sermons tendoient tous „ au même but, & de quelque endroit qu'il partît, il revenoit incessamment au Despotisme, qui étoit, „ selon lui, le Centre & le Tout de la Religion". Aussi est-il mort dans une grande odeur de sainteté parmi les siens, & fort content de l'emploi qu'il avoit fait de sa plume. Car en mourant & après avoir reçu la Communion, il fit une Confession, où bien loin d'imiter l'exemple de St. Augustin, & de donner des éclaircissemens & des retractations, il ratifia solemnellement tout ce qu'il avoit écrit devant & après la Révolution, sans en excepter un seul jota (*p*). ADD. DU TRAD.]

(*n*) Ibid. p. 438 & suiv.

(*o*) *Bibl. Angl.* T. VI. p. 493.

(*p*) Idem Tom. VII. p. 132.

dent. XX. *La Déclaration & la Confession de Foi qu'il fit en recevant la Communion le* 23 *Mars* 1694. Imprimée en une demie feuille.

[*H*] *Où sa Veuve lui fit mettre une Epitaphe.*] La voici:

Quod mori potuit.
JOHANNIS KETTLEWELL, A. M.
Ecclesiæ Anglicanæ Presbyteri
Integerrimi, instructissimique,
Viri Pietatis, Modestiæ singularis;
Ut verbo omnia, verè Christiani.
Qualem fateare par est
Qui totius Officii nostri Rationes
(Annum adhuc agens vigesimum quartum)
Feliciter adeo atque ex animo explicuit,
Ut dictu haud sit facilè, mores alienos
Ad virtutem Evangelicam efformaverit magis,
An ad vivum depinxerit suos.
Ecclesiæ Paroch. de Coles-Hill in Agro Warwic
Per annos septem invigilavit,
Pastor fidissimus prudentissimusque;
Fortunæ tandem utriusque Victor,
Animam Deo reddidit April. 12. *A. D.* 1695. *Æt.* 42.
Morte tali vitâ dignâ.

☞ KHALED, ou CALED (*a*), fils d'Al-Walid; un des plus fameux Généraux des Sarrazins dans les commencemens du Mahométisme, & si distingué par sa valeur, que les Arabes le surnommérent l'*Epée de Dieu* [*A*]. Il étoit de la Tribu des Koraïshites, & embrassa la Religion de Mahomet au commencement de la 8 année de l'Hégire, l'an de Jésus-Christ 629 (*b*) [*B*]. Avant ce tems-là il avoit déjà donné des preuves de son courage & de sa bonne conduite à la Guerre [*C*], & il ne se démentit pas dans la suite. Quelques mois après il remporta une grande victoire sur les troupes de l'Empereur Héraclius (*c*) [*D*]. Et il accompagna toujours Mahomet dans ses Expéditions militaires, il se trouva à la bataille de *Honaïn* (*d*), il le suivit à la guerre de Tabuc (*e*) [*E*]. Mais il se distingua sur-tout à la prise de la Mecque [*F*]. Mahomet lui donna une preuve de la considération qu'il avoit pour lui, lorsqu'il

(*a*) On a renvoyé à cet Article, dans celui d'ABUBECR Rem. [B]. mais l'Auteur Anglois ne l'ayant point fait, j'ai tâché d'y suppléer.

(*b*) *Vie de Mahomet* par Gagnier T. II. L. V. Ch. XI. p. 84.

(*c*) Ibid. Ch. XIII. p. 92. 96.

(*d*) Ibid. L. VI. Ch. V. & V. Ch. XII. p. 97.

(*e*) Ibid L. V. Ch. XI. p. 209 & suiv.

[*A*] *Les Arabes le surnommérent l'Epée de Dieu.*] Il paroît que c'est à Mahomet même qu'il fut redevable de ce titre: les Historiens Mahométans racontent (1) que leur prétendu Prophéte apprit par une Révélation tout ce qui s'étoit passé à la bataille de *Muta* (dont nous parlerons dans la suite); il le déclara aux siens, avant que le Courrier, qui en apportoit la nouvelle, fût arrivé. „ Mais, *dit-il*, avec un transport de „ joye, aussi-tôt que celui qui est l'*Epée des Epées de Dieu* a „ eu pris en main l'Etendard de l'*Islamisme*, il nous a donné „ la victoire par sa valeur". Ce glorieux surnom, donné à *Khaled*, n'a pas été inconnu à ses Ennemis mêmes; & il est soutenu par le témoignage autentique de l'Historien Grec, Théophanes (2). Ἐξῆλθεν δὲ εἷς Ἀμηρᾶς ὁ Χαλέδος ὃν λέγουσι μάχαιραν τοῦ Θεοῦ; *Prodiit autem unus Emirus nomine Chaledus, quem appellant* GLADIUM DEI.

[*B*] *Il étoit de la Tribu des Koraïshites, & embrassa la Religion de Mahomet*, &c.] Il se rendit avec deux autres des principaux de sa Tribu à Médine, où se trouvoit Mahomet; sitôt qu'il les vit, il leur dit; „ Enfin la Mecque a déchargé sa bile „ contre vous". Puis s'adressant à Khaled, il lui parla ainsi: „ Dèsque je vis que vous étiez un homme d'esprit, & doué „ de l'intelligence, je commençai d'espérer que Dieu vous „ feroit la grace de vous soumettre à moi, pour le bien de sa „ Religion (3)". On voit que Mahomet ne savoit pas mal flatter, ceux qu'il vouloit s'attacher.

[*C*] *Il avoit déja donné des preuves de son Courage & de sa bonne Conduite à la guerre.*] Les Koraïschites irrités des avanies auxquelles ils étoient exposés, & des pertes qu'ils souffroient coup sur coup, de la part de Mahomet, depuis la bataille de Bedre, où ils avoient été défaits la seconde année de l'Hégire (4), résolurent de se venger, & d'aller attaquer, avec toutes leurs forces, les Musulmans dans Médine même: ils marchérent sous les ordres d'Abu-Sofiân. Mahomet vouloit demeurer renfermé dans Médine, mais le plus grand nombre de ses amis fut d'avis, qu'il faloit aller à l'Ennemi; Mahomet sortit donc de la Ville, & alla camper dans un lieu qui est entre Médine & Obod, sur le côté de la Vallée qui s'éléve vers la Montagne, qu'il avoit à dos. Les deux Armées se trouvérent bientôt en présence, Khaled commandoit l'Aîle droite des Koraïshites. Au commencement du Combat les Troupes de Mahomet eurent quelque avantage, elles se débandérent pour piller, les Archers sur-tout quittérent leurs rangs. Khaled voyant le Corps de bataille de l'Ennemi destitué de sa principale défense, par la dispersion des Archers, fit faire à propos un mouvement à sa Cavalerie, & vint fondre par derriére sur les Troupes de Mahomet, dont il se fit un grand carnage. Il fit plus: il joignit la ruse à la valeur, & se mit à crier à haute voix, que Mahomet avoit été tué. Ce bruit répandit une grande consternation parmi les Troupes de ce dernier, le courage & les forces leur manquérent, & elles furent enfoncées de tous côtés. Cette bataille se donna la troisiéme année de l'Hégire (5).

[*H*] *Quelques mois après il remporta une grande victoire sur les Troupes de l'Empereur Heraclius.*] Mahomet ayant fait partir un Ambassadeur pour le Roi de Bosra, cet Ambassadeur fut assassiné à Muta (6), Ville de la dépendance de la Syrie, par le Gouverneur qui y commandoit de la part d'Héraclius. Mahomet résolut d'en tirer vengeance. Il mit sur pied une Armée, & nomma pour la commander trois Généraux, au défaut les uns des autres, laissant aux Troupes la liberté de se choisir un Général, si ces trois venoient à manquer. Ces Troupes s'avancérent du côté de Muta; au bruit de leur marche, les Grecs assemblérent, dit-on, une Armée de cent mille hommes, ce qui ne paroît guéres vraisemblable, celle de Mahomet n'étant que de trois mille hommes. Quoi qu'il en soit les deux Armées s'engagérent aux portes de Muta, les trois Généraux, nommés par Mahomet, périrent successivement dans le Combat; l'Etendard de l'Islamisme ayant été alors remis entre les mains de Khaled, il le tint fort élevé, rappella les fuyards, & à la tête des plus braves retourna à la charge; il donna avec furie sur un Escadron des Ennemis, les enfonça, les mit en fuite, & les poursuivit bien avant dans la nuit, ce qui mit fin à cette journée. Les deux Armées campérent chacune au lieu où elles se trouvérent, & les Mahométans, d'un consentement général, déférérent le commandement à Khaled. Le lendemain, dès la pointe du jour, il sortit de son camp en bon ordre, & rangea ses troupes en bataille; il fit ensuite une manœuvre, qui fit croire aux Grecs qu'il lui étoit arrivé de nouvelles Troupes, la terreur les saisit, ils prirent la fuite, & Khaled en fit un grand carnage, & s'en retourna victorieux à Médine. Chemin faisant il prit d'emblée un fort château, dont il passa toute la Garnison au fil de l'épée, parce qu'on y avoit tué un de ses gens (7).

[*E*] *Il le suivit à la Guerre de Tabuc.*] Mahomet ayant appris, en la 9. année de l'Hégire, que les Grecs, jaloux de son aggrandissement & de ses conquêtes, se préparoient à lui faire la guerre, il fit de grands préparatifs pour leur faire tête, & mit sur pied une armée de trente mille hommes (8). Il s'avança avec beaucoup de peine jusqu'à Tabuc, qui est un lieu très-célébre situé à moitié chemin entre Médine & Damas. Il n'alla pas plus loin, parce qu'il fut informé que les Grecs, sur le bruit de sa marche, s'étoient retirés, & ne pensoient plus à porter la guerre dans l'Arabie. Il résolut de s'en retourner à Médine, mais il ne voulut rien laisser derriére lui qui lui pût faire ombrage. Il y avoit un Prince Arabe très-puissant, qui prenoit le titre de Roi de *Dowmato'l-Gjandal*, Ville située sur les frontiéres de Syrie, distante de Damas de cinq journées de chemin, à 15 ou 16 journées de Médine, & dans le voisinage de Tabuc. Ce Roi, qui étoit Chrétien, s'appelloit Ocaïder, fils de Malec, le Kendite, & n'étoit point venu faire ses soumissions à Mahomet. Il faisoit sa résidence ordinaire dans un château fort, nommé Mâdhen, au pied de la montagne de Taï. Mahomet envoya contre lui Khaled, avec quatre-cens-vingt Maîtres seulement, & lui ordonna d'enlever Ocaïder, & de le lui amener. Le Général exécuta ses ordres, & se saisit du Prince par surprise, qui fut obligé de lui remettre aussi la Place; il l'emmena ensuite à Médine, ou Mahomet lui accorda la paix, à condition qu'il lui payeroit tribut (9).

[*F*] *Il se distingua sur-tout à la prise de la Mecque.*] Mahomet ayant résolu de se rendre maître de la Mecque, le siége des Koraïshites, fit marcher son Armée vers cette ville; Khaled commandoit l'Aîle droite; il lui défendit expressément, & à tous les autres Généraux, de combattre les Ennemis, à moins qu'ils n'en fussent premiérement attaqués. Khaled ayant rencontré un gros Corps de Koraïshites, qui firent mine de

(1) *Voy.* Gagnier *Vie de Mahomet*, T. II. L. V. Ch. XII. p. 97.

(2) *Chronograph.* p. 278. Edit. Paris. *Apud Eund.*

(3) *Vie de Mahomet* T. II. L. V. C. XI. p. 48.

(4) Ibid. T. I. L. III. Ch. IV. p. 117. & suiv.

(5) Ibid. L. III. Ch. IX. p. 153.

(6) *Voy.* sur cette Ville le même T. II. L. V. Ch. XII. p. 94.

(7) Idem ibid. p. 95-97.

(8) Ibid. L. VI. Ch. XI. p. 209-211.

(9) Idem ibid. p. 225-226.

qu'il fit le pélérinage qu'on appelle d'Adieu (*f*); ce faux Prophéte s'étant rasé la tête dans cette occasion, il fit présent à Khaled de sa Chevelure; celui-ci la reçut avec dévotion, & se l'attacha au front & sur son Turban, & il attribua à la vertu de cette Chevelure les victoires qu'il remporta dans la suite (*g*). Abubéker ayant succédé au Califat après la mort de Mahomet, il employa Khaled à maintenir ses interêts. Comme son Election n'avoit pas été du goût de tout le monde, il se vit engagé dans de nouveaux troubles. La Religion de Mahomet n'avoit pas encore fait de profondes impressions sur l'esprit des Arabes, peuple inquiet; ils prirent les armes, refusérent de payer le tribut ordinaire, le *Zacât* ou les dixmes &c. ils négligérent aussi les Cérémonies & les Coutumes que Mahomet avoit établies; desorte qu'Abubéker, craignant une révolte générale, envoya contre les rebelles une Armée de quatre-mille cinq-cens hommes, commandée par *Khaled*, qui les mit en déroute (*h*). Il contribua ensuite à la défaite d'un autre rebelle nommé Moseilam [*G*]. Abubéker ayant rétabli la paix dans l'Arabie, résolut de faire des Conquêtes. Pour cet effet il envoya Khaled avec des troupes dans l'Irak [*H*]. D'où il le rappella bientôt pour commander ses Armées en Syrie, où il remporta presque d'abord de considérables avantages [*I*]; la suite répondit à de si heureux commencemens, & il se rendit enfin maître de la Ville de Damas [*K*]. Cette

vouloir combattre, donna tête baissée dans le plus épais de leurs Escadrons. Le choc fut sanglant; il les enfonça, & en ayant couché par terre vingt-huit, il mit le reste en fuite; il les poursuivit vivement, & le carnage continua; Khaled entra pêle-mêle avec eux dans la Ville, tuant & massacrant tout ce qui se trouvoit dans les ruës, & dans les Places publiques, jusqu'à la porte du Temple, où ils se jettérent en foule. Comme Mahomet entroit dans la Ville, un certain Koraïshite se présenta à lui, tout hors d'haleine, en criant, „ ô Apôtre „ de Dieu, voilà *Khaled*, qui fait par-tout un horrible bou- „ cherie". Le prétendu Prophéte appella aussi-tôt un *Ansarien*, „ Va-t-en, *lui dit-il*, trouver *Khaled*, & lui dis; l'Apô- „ tre de Dieu vous défend de tuer personne dans la Mecque". Cet Homme part de la main, mais au-lieu de faire sa commission, il s'en va dire à *Khaled*: „ L'Apôtre de Dieu vous „ commande de faire main basse sur tout autant de gens que „ vous rencontrerez". *Khaled* renouvellant sa fureur, se jetta sur tout ce qu'il rencontra; il tua jusqu'à soixante-dix hommes, & il alloit ainsi continuer sans faire quartier à personne, lorsqu'un autre Koraïshite en porta la nouvelle à Mahomet; il commanda de faire venir *Khaled* lui-même, à qui il témoigna son indignation, de ce que contre son ordre il continuoit le massacre; Khaled lui répondit, qu'au contraire il n'avoit fait que suivre les ordres qu'on lui avoit portés; l'Ansarien ayant été appellé répondit; „ qu'il avoit eu dessein „ de s'acquitter fidélement de sa commission, mais que Dieu „ l'avoit voulu autrement (10)".

[*G*] *Il contribua ensuite à la defaite d'un autre rebelle nommé Moseilam.*] Après que Khaled eut défait les rebelles, qui refusoient de payer le tribut, quelques Arabes s'érigérent en Prophétes à l'imitation de Mahomet, dans l'espérance d'avoir le même succès. Parmi ces faux Prophéts *Moseilam* fut le plus considérable: il avoit conversé avec Mahomet, & avoit embrassé sa Religion; mais trouvant qu'il étoit au-dessous de lui de n'être pas Chef de Secte, il quita la doctrine de Mahomet l'année qui précéda la mort de ce faux Prophéte, & composa un Livre de la même nature que l'Alcoran. Comme il avoit ramassé un grand nombre de troupes dans la Province de Yemamah, & qu'il commençoit à se rendre redoutable, Abubéker crut que l'on devoit l'attaquer incessamment. Ce Caliphe fit marcher contre lui une Armée de quarante mille hommes, dont Khaled étoit un des Généraux. Les Troupes d'Abubéker eurent d'abord du dessous, & perdirent douze-cens hommes; ils revinrent à la charge, & le combat fut fort sanglant. Moseilam fit paroître beaucoup de courage, mais ayant été percé d'un coup de Javelot, les Mahométans remportérent la victoire, après avoir tué dix-mille hommes, & contraint les autres à embrasser le Mahométisme (11).

[*H*] *Il envoya Khaled avec des troupes dans l'Irak.*] L'Irak est l'ancienne Chaldée. Khaled s'y signala d'une maniére fort éclatante en peu de tems. Il se rendit maître de Hirah; plusieurs autres Places, qui n'étoient pas capables de soutenir un siége, se rendirent, & payérent tribut. *Elmacin* dit, que ce fut le premier tribut que l'on apporta à Médine. Khaled livra plusieurs combats, où la victoire le favorisa toujours, & il auroit, selon les apparences, poussé fort loin ses Conquêtes de ce côté-là, s'il n'eût été rappellé pour aller commander en Syrie (12).

[*I*] *Il remporta presque d'abord de considérables avantages.*] Lorsqu'Abubéker résolut d'étendre son Empire & la Religion de Mahomet, il forma surtout le dessein de s'emparer de la Syrie, Pays fertile & délicieux, & qui étoit fort à sa bienséance. Dans cette vuë, après avoir déliberé avec ses Amis, il écrivit une Lettre circulaire aux petits Princes de l'Arabie Heureuse, aux Gouverneurs des Provinces, & aux Habitans de la Mecque, par laquelle il leur ordonnoit de lever tout autant de troupes qu'il leur seroit possible, & de les envoyer à Médine (13). On leva bientôt une Armée très-considérable, qui vint camper à Médine: le Caliphe en donna le commandement à Yézid Ebn Abi-Sophyan, & elle prit le chemin de la Syrie, où elle remporta plusieurs avantages sur les troupes de l'Empereur Héraclius (14). On envoya le butin le plus considérable au Calife, qui donna avis du succès de ses armes aux Habitans de la Mecque, & des Pays voisins. Sur ces nouvelles on leva une seconde Armée, qui se rendit à Médine. Abubéker en donna le commandement à Amron Ebnol Aâs: après l'avoir congédié, il envoya aussi en Syrie Abu-Obeidah pour y commander en Chef (15). Les troupes Sarrasines ayant reçu quelque échec, Khaled fut mandé, pour rétablir tout. Il étoit guerrier & entreprenant, au-lieu qu'Obeidah étoit patient, doux & rempli de piété. Lorsque Khaled arriva, Abu-Obeidah avoit envoyé Serjabil avec quatre-mille Chevaux à Bostra, Ville fort peuplée, où il y avoit alors douze-mille Chevaux. C'étoit un lieu d'un grand commerce, & fort fréquenté par les Arabes. *Romain*, qui en étoit Gouverneur, alla au-devant des Sarrazins, & demanda à Serjabil par quelle raison il venoit à Bostra? il lui fit aussi diverses questions touchant Mahomet & son Successeur. Serjabil répondit, qu'il étoit venu pour donner aux habitans de Bostra le choix d'embrasser le Mahométisme, ou de payer tribut. Il ajoûta que les Sarrazins avoient pris Aracah, Sachnach, Tadmor & Hawran, & qu'ils seroient bientôt aux portes de Bostra. Le Gouverneur étant retourné dans la Ville, tâcha de persuader aux Habitans de payer tribut, mais ils le refusérent, & se préparérent à une vigoureuse défense. Ils sortirent pour attaquer Serjabil, lorsqu'il s'approcha de la Ville, & ils eurent l'avantage dans le combat; les Sarrazins couroient risque d'être entiérement défaits, si Khaled n'étoit venu à leur secours. Son arrivée fit pancher la Victoire du côté des Sarrazins, & les Chrétiens furent obligés de se retirer dans la Ville. Ils en sortirent le lendemain matin pour renouveller le combat. Les deux Armées s'étant rangées en bataille, le Gouverneur s'avança sous prétexte de donner un défi à Khaled, & lui dit qu'il étoit prêt à embrasser la Religion Mahométane, pourvu qu'on lui sauvât la vie, & tout ce qui lui appartenoit. Khaled le lui promit. Ce perfide Gouverneur étant retourné vers les Habitans de la Ville, leur conseilla de se rendre à l'ennemi; mais bien loin de suivre son avis, ils le confinérent dans sa maison, & mirent à sa place le Général des Troupes que l'Empereur avoit envoyé à leur secours. Ensuite on en vint aux mains, & après que le combat eut duré quelque tems, les Chrétiens furent obligés d'abandonner le champ de bataille, & de se retirer dans la Ville avec beaucoup de précipitation. Enfin les Sarrazins s'emparérent de la Place par la trahison du Gouverneur déposé, & ils tuérent une grande partie des Habitans, après quoi Khaled y mit une Garnison (16).

[*K*] *La suite répondit à de si heureux commencemens, & il se rendit enfin maître de la Ville de Damas.*] L'Empereur Héraclius, qui étoit à Antioche, craignant de perdre la Ville de Damas, envoya cinq-mille Hommes à son secours sous la conduite d'un Général, que l'Historien Arabe nomme Calous. Ces troupes étant arrivées à Damas, on découvrit bientôt les Sarrazins, qui s'approchoient pour attaquer la Ville. Les Chrétiens allérent au-devant d'eux, & les deux Armées se rangérent en bataille. Khaled ayant défié les Chrétiens, Israil, Gouverneur de Damas, obligea en quelque façon Calous à accepter le défi du Général Sarrazin; ce dernier remporta l'avantage, & fit son Ennemi prisonnier à un second défi. Israil fut obligé d'entrer en lice, & eut le même sort que Calous; ayant refusé tous deux d'embrasser le Mahométisme, on leur trencha la tête (17), & Khaled s'étant fait apporter les têtes, les jetta par dessus les murailles dans la Ville. Après divers combats, où les Chrétiens furent presque toujours battus, ils résolurent de ne plus sortir de la Ville, & de faire savoir à l'Empereur l'extrémité où ils se trouvoient réduits. Ce Prince envoya Werdan avec cent-mille hommes, pour secourir Damas. Comme ces Troupes marchérent fort lentement, les Assiégés offrirent à Khaled mille Onces d'or, & deux-cens habits de Soye, à condition qu'il levât le Siége. Khaled répondit qu'il ne se retireroit point, à moins que les Assiégés n'embrassassent la Religion de Mahomet, ou qu'ils ne payassent tribut. Environ six semaines après, on apprit que l'Armée de l'Empereur approchoit. Khaled & Abu-Obeidah firent marcher une partie de leurs forces sous la conduite de Dérar, pour faire diversion, & pour empêcher les Grecs d'interrompre le Siége. Dérar ayant attaqué les Chrétiens, fut blessé, & fait prisonnier. Khaled partit de Damas avec un bon nombre de troupes pour secourir les Sarrazins. Son arrivée ranima leur courage. Ce Général ayant réussi dans son expédition, retourna au Siége de Damas. L'Empereur Héraclius, résolu de mettre tout en œuvre pour conserver la Syrie, envoya à son Général, qui s'étoit retiré à Ajnadin, une autre armée de soixante-dix-mille hommes, & il lui ordonna de livrer bataille aux Sarrazins, & de tâcher de faire lever le Siége de Damas. Khaled en étant averti, écrivit aux Généraux, qui étoient en d'autres Provinces, de le venir joindre incessamment avec toutes leurs forces. Ensuite il partit de Damas avec toute son Armée. Les Assiégés les poursuivirent, & eurent d'abord de l'avantage sur l'Arriére-garde, commandée par Abu-Obeidah, mais l'infatigable Khaled revint sur ses pas, & ramena la victoire parmi les siens. Ayant reçu au mois de Juillet de l'an 633

(*f*) Voy. le même Liv. VI. Ch. 8. p. 190.

(*g*) Idem L. V. Ch. XII. 97.

(*h*) Ockley, *Histoire des Conquêtes des Sarrazins*. T. I. p. 11-13 de la Traduction Hollandoise Amst. 1741.

(10) Idem ibid. L. VI. Ch. I. p. 105-125.

(11) Ockley *Hist. des Conquêtes des Sarrazins* &c. T. I. p. 15-17. de la Trad. Hollandoise.

(12) Idem ibid. p. 30, 31.

(13) Ibid. p. 21-23.

(14) Ibid. p. 24-26.

(15) Ibid. p. 26-30.

(16) Ibid. p. 30-43.

(17) Ibid. p. 44-52.

Cette belle Ville fut priſe au mois d'Août de l'an 634 de Jéſus-Chriſt [*L*], le même jour que mourut le Caliphe Abubéker (*i*). Omar, ſucceſſeur de ce Prince, ôta à Khaled le commandement de l'Armée, & le donna à Abu-Obeidah [*M*], ſous les ordres duquel Khaled continua à ſervir, & à ſe diſtinguer en différentes occaſions. Ce fut ſous ſes ordres que les Sarrazins remportérent au mois de Novembre de l'an 636 de Jéſus-Chriſt la fameuſe bataille de Yermouk [*N*]. Après avoir continué leurs Conquêtes les Arabes ſe virent enfin maîtres de toute la Syrie en l'année 639, mais les Troupes, qui l'avoient ſubjuguée ne jouïrent pas longtems de cette Conquête, car la même année qu'ils l'achevérent, une terrible Peſte ravagea la Syrie, & vingt-cinq-mille Sarrazins en moururent: Abu-Obeidah & pluſieurs autres Sarrazins de diſtinction finirent leurs jours en ce tems-là: le fameux Khaled leur ſurvécut de trois ans; il mourut la 21. année de l'Hégire, de Jéſus-Chriſt 642. les uns diſent à Médine, les autres à Hems ou Emeſſe en Syrie (*k*); il n'y eut pas une femme ou fille de la famille de Mogairah (dont étoit Khaled) qui ne fit couper ſa chevelure ſur ſon tombeau (*l*). Les Auteurs Arabes donnent de grands éloges à Khaled, tant par rapport à ſa valeur, que par rapport à ſa modération & au pouvoir qu'il avoit ſur lui-même, n'étant pas moins habile à régler ſes mouvemens, qu'à commander une Armée (*m*).

(*i*) Idem ibid. p. 110

(*k*) Idem p. 133. d'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. KHALED. p. 984.

(*l*) d'Herbelot *loc. cit.*

(*m*) Ockley *loc. cit.* p. 219.

633 les nouvelles troupes qui devoient renforcer ſon Armée, il donna bataille aux Grecs, & remporta ſur eux une ſignalée Victoire (18). Il retourna enſuite avec ſon Armée devant Damas, pour en continuer le Siége, qui ne dura pas fort longtems il y eut une circonſtance aſſez ſinguliére dans la priſe de cette Ville, pendant qu'une partie capituloit avec Abu-Obeidah, Khaled y entra par force d'un autre côté; cela cauſa quelque diviſion entre les Généraux; enfin après une longue diſpute, on convint que Khaled diſpoſeroit de cette partie de la Ville qu'il avoit priſe l'épée à la main, & qu'Abu-Obeidah diſpoſeroit de celle qu'il avoit priſe par Capitulation, juſqu'à ce que cette affaire pût être terminée par le Caliphe (19).

(18) Ibid. p. 53-85.

(19) Ibid. p. 90-109.

[*L*] *Cette belle Ville fut priſe au mois d'Août de l'an* 634 *de J. C.*] C'étoit en la treiziéme année de l'Hégire ſelon le Calcul des Auteurs qu'a ſuivis Mr. Ockley; & elle fut priſe le jour même que mourut Abubéker, comme on l'a dit dans l'Article; mais Mr. d'Herbelot recule cet événement, il prétend (20) que ce fut l'an 14 de l'Hégire, en la ſeconde année du régne d'Omar. Mais il paroît par toute la ſuite de l'Hiſtoire, du moins telle que la rapportent les Ecrivains Arabes, que Mr. Ockley a pris pour guides, que Mr. d'Herbelot s'eſt trompé.

(20) *Bibl. Orient.* Art. OMAR p. 687.

[*M*] *Omar..... ôta à Khaled le commandement de l'Armée & le donna à Abu-Obeidah.*] Mr. d'Herbelot (21) attribuë la diſgrace de Khaled uniquement à ce qu'il n'étoit pas bien dans l'eſprit d'Omar: ce motif peut y avoir influé, mais Mr. Ockley attribuë auſſi ſa diſgrace à la perfidie dont il uſa envers les Habitans de Damas. Après leur avoir permis de ſe retirer là où ils voudroient & d'emporter, ce qu'ils avoient de plus précieux, ce Général les pourſuivit au bout de quatre jours, avec quatre-mille chevaux; & les ayant ſurpris dans une prairie, il fit main baſſe ſur eux, & emporta tout le butin à Damas. Omar déſapprouva cette action, & elle lui ſervit du moins de prétexte pour ôter le Commandement de l'Armée à Khaled (22).

(21) Ibid. Art. ABOUBEKER p. 18. Voy. dans ce Dictionnaire Art. ABUBEKER Rem. [B].

(22) Ockley *ubi ſupra.* p. 135-152.

[*N*] *Ce fut ſous ſes ordres que les Sarrazins remportérent.... la fameuſe bataille de Yermouk.*] Après la priſe de Damas les Sarrazins pouſſérent leurs conquêtes avec le même ſuccès. Héraclius réſolut enfin de faire un effort pour arrêter de ſi redoutables ennemis; il aſſembla donc une puiſſante Armée, dont il donna le Commandement à Mahan, Arménien de nation, que les Hiſtoriens Grecs appellent Manuel. Lorſque cette Armée fut prête à partir, l'Empereur demanda à ſes Généraux quelle étoit la raiſon du grand ſuccès des Arabes, quoiqu'ils fuſſent inférieurs en nombre, en armes, & en Diſcipline? Alors un Homme grave ſe leva, & dit à ce Prince, que l'on devoit attribuer les ſuccès des Sarrazins à la Corruption des Grecs „ qui ne vivoient pas conformément „ aux principes du Chriſtianiſme, qui avoient corrompu la „ Religion de Jéſus-Chriſt, qui ſe maltraitoient & s'opprimoient „ les uns les autres; qui étoient coupables d'uſure & de fornication, & qui excitoient continuellement des querelles „ & des diviſions parmi eux". L'Empereur répondit, que cela n'étoit que trop vrai (23). L'Hiſtorien remarque à cette occaſion, qu'effectivement les Grecs étoient fort corrompus dans ce tems-là, comme leurs Hiſtoriens même l'avouent; & que les vices & les diviſions de cette Nation, ont été ſans doute la principale cauſe de la décadence de l'Empire d'Orient. Mr. De la Roche remarque là-deſſus (24) „ que feu „ Mr. *Bayle* croyoit qu'une Armée de bons Chrétiens ſeroit „ preſque toujours battuë. Loin d'avoir le même ſentiment, *ajoûte-t-il*, je ſuis perſuadé qu'une Armée, compoſée d'Officiers & de Soldats remplis de vertu & de probité, ſeroit preſque toujours invincible..... Si une Armée d'Enthouſiaſtes eſt extrêmement redoutable, ce n'eſt „ pas uniquement par l'Enthouſiaſme, mais parce que ces „ ſortes de Soldats ſont ordinairement plus reglés dans les „ mœurs, que ceux qui ſont exemts de Fanatiſme". Cette réflexion me paroît fort judicieuſe; & la Théſe de Mr. Bayle eſt inſoutenable à tous égards; indépendamment des autres conſidérations qu'on a alléguées contre lui, ne pourroit-on pas dire, qu'une Nation qui ſuivroit exactement les Loix de l'Evangile ſeroit dans le cas, où la Providence, en ſuivant les voyes ordinaires, la favoriſeroit, & vérifieroit la maxime de Salomon, *que la Juſtice éléve les Nations*, maxime que l'Expérience de tous les Empires a vérifiée. Si l'attachement à la Vertu a contribué à la Grandeur de Peuples Idolâtres, à plus forte raiſon ſemble-t-il, qu'on peut conclure, qu'une Nation vrayement Chrétienne, éprouveroit d'une façon toute particuliére la protection de la Providence, & que la pratique des Vertus Evangéliques ne mettroit pas d'obſtacle au ſuccès de ſes armes. Revenons à l'Armée d'Héraclius. Elle étoit compoſée d'Aſiatiques & d'Européens, & elle devoit être jointe par Jabalah, Roi des Arabes Chrétiens, qui avoit ſoixante-dix-mille hommes. L'approche d'une Armée ſi nombreuſe étonna les Sarrazins; il y en eut pluſieurs, qui ſouhaitoient de retourner en Arabie. Abu-Obeidah fit marcher ſes troupes à Yermouk. Mahan s'avança, mais ne ſe hâta pas d'en venir à un combat, parce que l'Empereur lui avoit ordonné de faire des Propoſitions de Paix, mais ces propoſitions furent rejettées. Khaled fraya le chemin à la Victoire générale, par celle qu'il remporta d'avance ſur le Roi des Arabes Chrétiens, dont nous avons parlé; l'intrépide Sarrazin entreprit, contre l'avis de pluſieurs, de les combattre, avant leur jonction avec Mahan; il choiſit une troupe d'élite, attaqua Sabalah, le mit en deſordre, & lui tua beaucoup de monde, ſans une grande perte de ſa part (25). Abu-Obeidah ayant fait ſavoir au Caliphe la ſituation où il ſe trouvoit, Omar lui envoya un ſecours de huit mille hommes, & comme ſi tout avoit conſpiré à inſpirer du courage aux Sarrazins, & de la terreur aux Chrétiens, ces Troupes remportérent quelque avantage chemin faiſant (26). Enfin les deux Armées en vinrent au Combat, Khaled commanda celle des Sarrazins dans cette occaſion, du conſentement d'Abu-Obeidah. Les Grecs chargérent d'abord les Arabes avec tant de valeur, qu'ils furent repouſſés trois fois; mais les femmes les obligérent par leurs reproches de retourner au combat; la nuit ſépara les Combattans, lorſque la Victoire commençoit à pancher du côté des Sarrazins. Le lendemain les Chrétiens tuérent & bleſſérent un grand nombre d'Arabes, & parmi les bleſſés, il y en eut ſept-cens, qui perdirent un œil, ou même les deux yeux, d'où vient que les Arabes appellent cette bataille *la journée d'aveuglement*. Ce jour-là le combat fut ſi rude de la part des Chrétiens, que les Sarrazins auroient été battus, ſi les femmes n'avoient eu ſoin de ranimer leur courage. Mais dans les combats des jours ſuivans les Chrétiens eurent du deſavantage. Enfin, Mahan voyant ſon Armée en déroute, prit la fuite, & laiſſa les Sarraſins maîtres du Champ de bataille. Mr. d'Herbelot (27) a confondu cette bataille avec une autre, & paroît avoir ignoré la véritable raiſon pourquoi Khaled commanda l'Armée des Sarrazins. Je ne ſai ſi l'on doit rapporter à la bataille de Yermouk le récit qu'on trouve dans l'*Hiſtoire* d'*Héraclius* par *Nicéphore*, Patriarche de Conſtantinople (28). Après avoir dit que les Courſes des Sarraſins aux environs d'Antioche, obligérent Héraclius d'aller en Orient, cet Hiſtorien raconte, que „ pendant qu'Héraclius ſéjournoit en Orient, il choiſit Jean, pour le faire „ Gouverneur de Barcéne, & pour l'envoyer contre les Sarrazins, qui s'emparoient de l'Egypte. En étant venu aux „ mains avec eux, il fut tué. Marin, qui commandoit les „ troupes de Thrace, en étant auſſi venu aux mains avec eux „ fut vaincu, perdit un grand nombre des ſiens, & ne s'échappa qu'à peine. *Marien*, Chambellan de l'Empereur, „ fut choiſi après lui, pour commander les troupes de ce „ Pays-là, & eut ordre de conférer avec le Patriarche Cyrus, „ touchant la maniére de faire la guerre aux Sarrazins. Ce Patriarche avoit mandé à l'Empereur, qu'il y avoit moyen de „ traiter avec Omar, Prince des Sarrazins, en lui accordant „ un impôt ſur les marchandiſes, ſans préjudice du droit des „ Romains, & qu'il étoit à propos de lui donner en mariage „ Eudocie, ou une autre de ſes filles, & que l'on pourroit „ par cette alliance l'attirer à la Religion Chrétienne. Il eſt „ certain qu'Omar avoit créance en ce Patriarche. *Marien* ayant appris que l'Empereur étoit dans un autre ſentiment, „ donna bataille aux Sarraſins, & y fut taillé en piéces avec „ la plus grande partie de ſes Troupes." Il eſt évident que l'Hiſtorien Grec n'a pas été fort bien informé, & l'on ne peut que difficilement décider de quelles batailles il parle. Si ce n'eſt pas de Yermouk, & ſi le *Marien* de Nicéphore n'eſt pas le *Mahan* des Arabes, il ſe pourroit bien qu'il s'agit d'une bataille qui ſe donna au mois d'Août de l'année 638 auprès d'Antioche, & dont la perte fut ſuivie de la priſe de cette Ville par les Sarrazins, qui y entrérent le 21 d'Août de cette année-là (29).

(23) Idem p. 214.

(24) *Bibl. Angl.* T. III. Part. I. p. 188. 189.

(25) Ockley *loc. cit.* p. 216-219.

(26) Ibid. p. 222.223.

(27) *Bibl. Orient.* p. 18. Voy. Art. ABUBEKER Rem. [B].

(28) Voy. *Hiſtoire de Conſtantinople* T. III. de la Trad. de *Couſin Hiſt. de l'Empereur Héraclius.* Ch. VII. § 5.

(29) Ockley *loc. cit.* p. 303-304.

KIDDER (RICHARD) ſavant Evêque Anglois, nâquit dans la Province de Suſſex (*a*), le 5 Juin 1649, il fut reçu dans le Collége d'Emanuel à Cambridge, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1652, & devint Membre de ce Collége en 1655; l'année ſuivante il ſe fit recevoir Maître-ès-Arts (*b*). Le

(*a*) Wood *Faſt. Oxon.* Vol II Col. 123.

(*b*) Tiré des Régitres du Collége.

Le 13 Juillet 1658 il fut aggregé à l'Université d'Oxford (*c*). Le 29 Octobre 1664 il obtint le Vicariat de *Raine Parva* dans la Comté de Sussex (*d*), qu'il resigna dix ans après, ayant été élu Recteur de St. Martin Ontwich à Londres, le 24 Octobre 1674 (*e*). Le 16 Septembre de l'année 1681 il fut installé Prébendaire de Norwich (*f*). Il se fit recevoir Docteur en Théologie en 1689, comme il paroît par les Régîtres de l'Université de Cambridge; ainsi Mr. Wood s'est trompé, en disant qu'il avoit reçu ce grade plusieurs années auparavant. Le 30 Octobre de la même année, on l'installa Doyen de Péterborough, à la place du Docteur Simon Patrick, promu à l'Evêché de Chichester (*g*); & le 13 Juin 1691 il fut nommé au Siége de Bath & Wells à la place du Docteur Thomas Ken, depossédé pour n'avoir pas voulu prêter serment de fidélité au Roi Guillaume & à la Reine Marie; il fut sacré le 30 Août de la même année (*b*). Il a publié divers Ouvrages [*A*]. Il fut tué dans son lit à Wells avec sa femme

(*c*) Wood ubi supra.
(*d*) Newcourt Repertorium Vol. II. p. 480.
(*e*) Idem V. I. p. 414.
(*f*) Wood ubi supra.
(*g*) Le Neve Fasti Eccl. Ang. p. 141.
(*b*) Idem p. 34.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Les Devoirs de la Jeunesse: Discours où l'on montre la nécessité de chercher Dieu de bonne heure; comme aussi le danger qu'il y a à s'attendre à une Repentance tardive. Destiné principalement aux jeunes Gens, que les mauvaises Compagnies & les mauvaises Habitudes n'ont pas encore corrompus.* Londres 1663 in-12. Il s'en est fait plusieurs Editions depuis, la sixiéme a paru en 1690. II. *Discours sur l'Education de la Jeunesse: ou Sermon sur* Ephés. I. 4. Londres 1673. III. Convivium Cæleste; *ou Discours simple & familier touchant la Ste. Cêne, dans lequel on en explique la nature, & la vraye maniére de s'y bien préparer* &c. Londres 1674 in-8. Réimprimé depuis avec des Additions. IV. *La Charité dirigée, ou la Maniére de faire le plus utilement l'Aumône. Dans une Lettre à un Ami.* Londres 1677 in-4. V. *Le Chrétien qui souffre encouragé: ou Traité des fondemens de la Constance Chrétienne, dans lequel on démontre que les Souffrances des Gens de bien ne sont pas incompatibles avec la Providence divine* &c. Londres 1680 in-8. VI. *Sermon prononcé en présence du Lord Maire & de la Cour des Aldermans dans la Chapelle de Guildhall, le 16 Juillet* 1682. Londres in-4. le Texte est I Pierre III. 2. VII. *Sermon prononcé aux funerailles de Mr.* Guillaume Allen *le 17 Août* 1686 sur Héb. XIII. 4. Londres 1686 in-4. Ce *Mr.* Allen étoit un Bourgeois & un Marchand de Londres, qui avoit écrit dix Ouvrages, principalement pour défendre l'Eglise Anglicane, contre les Anabaptistes, les Quakers &c. VIII. *Second Dialogue entre un Catholique nouveau Converti & un Protestant, où il fait voir pourquoi il ne peut croire le dogme de la Transsubstantiation, quoiqu'il soit fermement persuadé de la vérité de celui de la Trinité.* IX. *Examen de la treisiéme Marque de la Confession des Adversaires, de* Bellarmin. Londres 1687 in-4. X. *Examen des Passages de la Bible, cités par les Papistes pour prouver le* Sacrifice de la Messe. *Part.* I. & II. Londres in-4. XI. *Défense du Droit que chaque particulier a de juger des matiéres de Religion; Sermon prononcé à Covent-Garden de St. Paul.* XII. *Reflexions sur un Nouveau Testament François imprimé à Bourdeaux, en* 1686, *qu'on prétend être traduit du Latin en François par les Théologiens de Louvain.* Londres 1690 in-4. Après avoir remarqué dans la Préface, que *le Peuple a le droit de lire l'Ecriture Sainte*, il dit „ que l'Eglise Romaine ne refuse pas „ entiérement ce privilége au Peuple, mais qu'elle le restraint: „ puisqu'en divers Pays les Catholiques-Romains ont leurs „ Versions de la Bible en Langue vulgaire. Cependant il est „ certain, malgré tout, que plusieurs de leurs Docteurs méprisent, non seulement les Livres Sacrés, mais découragent leurs peuples de les lire. Et que cette Eglise, au lieu „ de fournir au Peuple des secours pour lire l'Ecriture Sainte avec fruit, agit avec très-peu de droiture en tout ce qui „ regarde ce sujet." C'est ce qu'elle a fait, dit-il, I. En donnant le *Latin* de la *Vulgate*, comme le Texte Autentique de la Bible, dont il n'y a point d'appel dans les Disputes publiques, & pour la décision des Controverses, ainsi qu'a fait le Concile de Trente. „ J'avoue, *dit le Docteur Kidder*, que la „ *Vulgate* est vénérable par son antiquité, & qu'elle est d'un „ grand usage dans l'Eglise; que l'on ne doit pas même la „ mépriser ni la rejetter d'abord, lorsqu'à la premiére vuë elle „ ne paroît pas s'accorder parfaitement avec le Texte Original; tant parce qu'elle donne quelquefois le vrai sens, là „ où elle paroît différer quant à la lettre, que parce qu'ailleurs (surtout dans le Nouveau Testament) si elle s'éloigne „ de la Leçon présente, elle est conforme à d'anciens Exemplaires. Mais dans le fond, on ne peut la défendre par „ tout. . . . Et. . . les Commentateurs les plus célébres & „ les plus approuvés de l'Eglise Romaine, jugent très-souvent à propos d'abandonner la *Vulgate*; ce que je m'engage „ à prouver toutes fois & quand j'en serai requis." II. En mettant entre les mains du Peuple comme des Versions de la Vulgate, ce qui n'est rien moins que tel. Après le Decret du Concile de Trente, dont on a parlé, on se trouva embarrassé & en doute, parce qu'on ne savoit quelle Edition de la Vulgate il falloit suivre. Et ce ne fut que plus de vingt-ans après, que le Pape déclara, quelle étoit l'Edition qu'il falloit tenir pour la *Vulgate* autentique. Sixte V. apprit au Monde Chrétien, quelles étoient ses intentions sur ce sujet, en publiant en l'année MDLXXXIX une Bible Latine, dans la Préface de laquelle il apprend au Lecteur que, „ conformément au Decret du Concile de Trente, ayant imploré „ l'assistance de Dieu, & se reposant sur l'autorité de St. „ Pierre, il n'avoit pas beaucoup déliberé sur la publication „ de cette Bible. Il expose son *travail* dans le choix des „ meilleures leçons; son *dessein*, que selon le Decret du Concile de Trente, la *Vulgate* fut imprimée de la maniére la „ plus correcte; & *ce qu'il a fait*, c'est qu'il a purgé cette Edition de quantité de fautes, & l'a rétablie avec tout le „ soin possible dans sa pureté primitive, *in pristinam veritatem.* Il déclare ensuite quelle est sa *Volonté*, c'est qu'il statuë que cette Edition soit tenuë pour cette *Vulgate Latine*, „ que le Concile de Trente a déclarée autentique. Et c'est „ dit-il, ce qu'il fait *ex certâ nostrâ scientiâ, deque Apostolicæ potestatis plenitudine*, de notre science certaine, & de la „ plénitude de notre puissance Apostolique. Ajoûtant qu'on „ doit recevoir cette Bible, sans former aucun doute, & sans „ contradiction, *sine ullâ dubitatione aut controversiâ.*" Clément VIII. donna ensuite son Edition de la *Vulgate*, exigeant expressément, qu'on la reçoive aussi comme autentique, c'est ce qu'il fit en 1592. Les différences qu'il y a entre l'Edition de Sixte V. & celle de Clément VIII. sont en trop grand nombre pour être rapportées; cependant il faut les recevoir toutes deux sur l'autorité du Pape & du Concile, quoiqu'elles se contredisent; & il dépend encore d'un autre Pape, de nous donner un autre Texte autentique. III. L'Eglise Romaine a péché contre la droiture en approuvant des Versions, qu'on donne pour de fidéles Traductions de la Vulgate, tandis qu'elles ne sont rien moins que telles. Le Docteur Kidder s'attache particuliérement aux Versions Françoises. Il y a une Bible Françoise imprimée à Anvers en 1530 avec la permission de Charles V. & réimprimée en 1534, qui différe de la Vulgate d'aujourd'hui. Il y a eu ensuite une autre Version Françoise de la Vulgate, faite par des Théologiens de Louvain, nommés pour cela; dont il y a une Edition de Lyon, à laquelle notre Auteur renvoye souvent dans ses *Réflexions*. Cette Version est d'une grande réputation, & de beaucoup d'autorité dans l'Eglise Romaine; & le Nouveau Testament de Bourdeaux porte qu'il est de la Version de ces Théologiens. Telle qu'est cette Version, quoique destinée à empêcher les Peuples de lire les Versions Protestantes, plusieurs Théologiens de l'Eglise Romaine (au rapport du P. Simon) s'en sont plaint, comme s'approchant trop des sentimens des Protestans. Il paroît par les *Reflexions* du Docteur Kidder, que cette Version ne s'accorde pas exactement avec la Vulgate d'aujourd'hui. Depuis ce tems-là il s'est fait plusieurs Versions Françoises Catholiques du Nouveau Testament, que le Docteur Kidder a principalement en vuë, Versions que l'on prétend faites sur le Latin. La premiére est celle d'*Amelote*, que le Clergé de France choisit en 1655 pour ce travail. Il a fait imprimer sa Version avec des Notes, & sans Notes; avec des Notes en 1666, & sans Notes en 1686. Elle a été imprimée avec les Approbations de divers Prélats de France, & avec la permission de l'Archevêque de Paris, & celle du Général de son Ordre. Le Pere Simon dit dans son *Histoire Critique du Nouveau Testament*, qu'il est le premier Ecrivain Catholique, qui s'est appliqué à traduire avec soin le Nouveau Testament en François: *Je ne veux pas nier*, dit le Docteur Kidder, *que ce soit un homme laborieux, & de bon renom; mais sa Version n'est pas encore une exacte Traduction de la* Vulgate. La seconde Version est celle de Mons, *qui est fort commune parmi nous*, dit le Docteur Kidder, *& dont il s'est fait quantité d'Editions; elle a beaucoup de réputation, & c'est à divers égards un Ouvrage estimable; mais ce n'est pas là encore une Version exacte de la* Vulgate. La troisiéme est le Nouveau Testament imprimé à Bourdeaux, auquel le Docteur Kidder en veut dans ses Réflexions, il est intitulé: *Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit de Latin en François par les Théologiens de Louvain*, imprimé en 1686, muni de l'Approbation de deux Docteurs, Lopez & Germain, qui déclarent que cette Version sera fort utile à ceux qui auront permission, & qui seront en état de la lire. Elle est munie aussi de la permission de l'Archevêque de Bourdeaux, qui porte, qu'elle a été *revuë & exactement corrigée.* „ Je ferai voir, „ *dit le Docteur Kidder*, que ce n'est pas une véritable Version du Latin de la Vulgate; que ce n'est pas l'Ouvrage des „ Théologiens de Louvain, comme on l'assure; qu'elle ne „ s'accorde ni avec la Vulgate, ni avec les *Versions* de la Vulgate, approuvées dans l'Eglise Romaine; qu'elle est remplie de faussetés, de falsifications, d'erreurs grossiéres, & „ de bévuës; qu'elle ajoûte à la Vulgate, & en retranche; „ qu'elle est en contradiction avec elle-même, & nullement „ correcte par rapport aux fautes d'impression: en un mot, „ elle n'a point pour elle l'autorité des anciens Exemplaires „ ou des diverses Leçons. J'ose défier qui que ce soit de la „ défendre. Ceux de l'Eglise Romaine ont déclamé contre „ les Versions des Protestans. Ils ont prétendu que nous n'avions point de Bible. Il nous ont insulté, & se sont moqués „ de nous sur ce sujet. Ils se sont vantés, qu'ils avoient été „ les fidéles Dépositaires de ces Divins Oracles, & que c'étoit à eux que nous avions l'obligation de ce que nous en „ avons. Mais remarquez ici une preuve de leur manque de „ droiture; c'est ici que nous sommes en état de convaincre „ tout honnête-homme de la Communion de Rome même, „ qui sera disposé à reconnoître la vérité sur cet important „ article. . . . . J'avois eu dessein de faire & de publier ces „ *Reflexions* sous le dernier régne, mais je ne pus jamais „ trouver le Nouveau Testament en question, ni ici ni delà la Mer." XIII. *Démonstration du Messie, en trois Parties.* Londres 1684, 1699, & 1700, en trois Volumes in-8.

XIV.

me par la chute d'une rangée de Cheminées, pendant la violente tempête du 26 Novembre 1703. L'Evêque ayant maltraité Mr. Le Clerc dans la *Dissertation* préliminaire de son *Commentaire sur le Pentateuque*, imprimé à Londres en 1694, Mr. Le Clerc s'en plaignit à lui par un Lettre Latine datée d'Amsterdam le 5 Novembre 1694. L'Evêque lui fit une réponse fort honnête, dans la même Langue, datée de Wells le 9 Novembre 1694. Mr. Le Clerc lui récrivit une autre Lettre, datée d'Amsterdam le 1 Décembre 1694. Ces Lettres ont été publiées par Mr. Le Clerc dans sa *Bibliothèque Choisie* (*i*) qui nous apprend (*k*) qu'après avoir reçu sa seconde Lettre, il pria un de ses Amis de prendre la peine de voir l'Evêque, & de le mettre sur son sujet, pour savoir quelle étoit sa disposition touchant Mr. Le Clerc; cet Ami le fit, & lui répondit par une Lettre du 10 Janvier 1695. „ J'ai vu l'Evêque de Bath & Wells, „ & ayant eu occasion de lui parler de son Livre, qu'il m'avoit fait l'honneur de me donner, je le jettai, à „ cette occasion, insensiblement sur votre sujet; sur quoi il me dit, qu'il vous avoit écrit, & m'assura „ des mêmes choses dont il vous avoit assuré, ajoûtant qu'il seroit très-disposé & très-aise de vous ren- „ dre quelque service, & cela avec une telle candeur, & une telle franchise, que je suis persuadé qu'il „ est sérieusement bien disposé à votre égard, & qu'il seroit plus prompt à vous faire quelque amitié à „ cause de ce qu'il a publié de vous. Là-dessus je le remerciai, comme vous le souhaittiez, de la Lettre „ qu'il vous a écrite. Il me dit qu'il croyoit, qu'il publieroit son Commentaire en Latin, & qu'alors „ dans sa Préface, il auroit soin de vous donner satisfaction; mais qu'il ne pouvoit changer de sentiment „ sur l'article, sur lequel il différoit de vous. Il me parla de votre Paraphrase, en des termes d'estime „ & d'admiration, comme de la chose la plus excellente que le Public ait en ce genre". *Tout cela étoit fort bien*, dit Mr. Le Clerc (*l*); *il ne restoit autre chose, sinon que Mr.* Kidder *profitât de la première occasion de parler mieux de moi, comme il le pouvoit faire dans son* II. *Tome de la* Démonstration du Messie, *publié en* 1699, *où il en parle en effet obligeamment, mais sans retracter ce qu'il avoit dit d'odieux.*

(*i*) T. IV. Art. 10. p. 364 & *suiv.*
(*k*) Ibid. p. 388.
(*l*) Ibid. p. 390.

XIV. *Instruction au Clergé de son Diocése à sa première Visite, commencée à Axebridge le 2 Juin 1692.* Londres 1693 in-4. XV. *Commentaire sur les Cinq Livres de Moyse; avec une Dissertation sur l'Auteur du Pentateuque, & l'Argument général de ce qui est contenu dans ces Livres.* Londres 1694. 2 Vol. in-8. XVI. *Sermon sur la Résurrection.* Londres 1694. XVII. *La Vie du Docteur Antoine Horneck.* Londres 1698. in-8. XVIII. *Remarques Critiques sur quelques Passages de l'Ecriture Sainte.* Londres 1719 in-8.

KING (JEAN) savant Evêque Anglois dans le XVII. Siécle, étoit petit-neveu de Robert King Evêque d'Oxford, & fils de Philippe King de Wormenhale ou Wornall près de Brill dans la Comté de Buckingham, & d'Elizabeth fille d'Edmond Conquest, de Hanghton-Conquest dans la Comté de Bedford (*a*). Il nâquit à Wornall vers l'an 1559 (*b*), fit ses premiéres Etudes dans l'Ecole de Westminster, & entra dans le Collége de Christ-Church à Oxford en 1576 (*c*), où il se fit recevoir Bachelier-ès-Arts le 26 Janvier 1579 (*d*), & Maître-ès-Arts le 15 Février 1582 (*e*). Il fut mis ensuite au nombre des Chapelains de la Reine Elizabeth (*f*). Le 12 Août 1590 il fut installé Archidiacre de Nottingham, dans le tems qu'il étoit Prédicateur à Yorck (*g*). Il devint ensuite Chapelain du Grand-Chancelier Egerton (*h*). Il prit le degré de Docteur en Théologie le 17 Décembre 1601 (*i*). En 1605 il fut nommé Doyen de Christ-Church, & fut ensuite durant plusieurs années Vice-Chancelier de l'Université d'Oxford. En 1611 il fut promu à l'Evêché de Londres, & consacré le 8 Septembre de la même année (*k*). Outre ses *Leçons sur le Prophète Jonas données à York*, & imprimées à Londres en 1594 & à Oxford en 1599 in-4, il a publié divers Sermons [*A*]. Le Roi Jaques I. l'appelloit ordinairement *le Roi des Prédicateurs*; & le premier Juge Coke a souvent dit, qu'*il étoit en son tems le plus beau Parleur de la Chambre Etoilée* (*l*). Il étoit si régulier à prêcher, après qu'il fut parvenu à l'Episcopat, qu'à moins qu'il ne fût indisposé, il ne se passoit pas un Dimanche qu'il ne prêchât dans quelque Eglise de Londres ou du voisinage de cette Ville (*m*). Le Docteur Guillaume Hul (*n*) loue extrêmement son Eloquence. Il mourut le 30 Mars (*o*) 1621 âgé de soixante-deux ans, après avoir beaucoup souffert de la pierre dans les Reins & dans la Vessie; il fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de St. Paul. Peu de tems après sa mort, les Catholiques-Romains débitérent qu'il étoit mort dans leur Communion, & *Gregoire Fisher* surnommé *Musket* publia en 1621 un Livre intitulé: *Le Leg de l'Evêque de Londres: ou Motifs qui ont engagé le Docteur King Evêque de Londres à changer de Religion, & à mourir dans la Communion de l'Eglise Romaine, avec une Conclusion adressée à ses Confreres les Evêques d'Angleterre.* Mais la fausseté de cette Histoire a été suffisamment prouvée par Mr. *Henri King*, son fils, dans un Sermon prononcé peu de tems après dans l'Eglise de St. Paul, & par l'Evêque Godwin dans l'*Appendix* de son *Commentarius de Præsulibus Angliæ*, imprimé en 1622, & par Mr. Jean Gee, dans son Livre intitulé: *Le Pied tiré du piége* (*p*). HENRI, son fils aîné, a été Evêque de Chichester; JEAN, son second fils, entra dans le Collége de Christ-Church en 1608, âgé de quatorze ans, & fut ensuite Orateur de l'Université, Chanoine de Christ-Church en 1624, & l'année suivante Docteur en Théologie & Chanoine de Windsor, & environ le même tems Prébendaire de St. Paul, & Recteur de Remenham dans la Comté de Berk. Il mourut le 2 Janvier 1635, & fut enterré dans Christ-Church à Oxford (*q*).

(*a*) Fuller's *Worthies* in Buckinghamshire. Et Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 457.
(*b*) Wood dit Col. 458 *qu'il étoit âgé de 62 ans, quand il mourut le 30 Mars 1621.*
(*c*) Wood Col. 457.
(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 118.
(*e*) Ibid. Col. 123.
(*f*) Fuller's *Church-History.* L. X. p. 91.
(*g*) Wood *Ath. Oxon.* Col. 457.
(*h*) Idem ibid.
(*i*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 161. Mais le même Auteur dit dans ses *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 457. qu'il fut reçu Docteur en Théologie en 1602.
(*k*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 457.
(*l*) Fuller's *Church-Hist.* L. X. p. 91.
(*m*) Idem ibidem.
(*n*) *Epistle Dedicatory* to Bishop King, prefixed to his *Harbourless Guest* Lond. 1614 in-4.
(*o*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 458. Mais Cambden dans ses *Annales de Jaques* I. dit qu'il mourut le 29 Mars.
(*p*) P. 81. 82. Lond. 1624 in-4.
(*q*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 617. 618.

[*A*] *Il a publié divers Sermons.*] I. *Sermon prononcé à Hamptoncourt le Mardi dernier jour de Septembre de l'an 1606 sur Cantic.* VIII. 11. Oxford 1606 in-4. II. *Sermon prononcé à Oxford le 5 Novembre 1607 sur* Pseaum. XLVI. 7—11. Oxford 1607 in-4. III. *Sermon prononcé à Whitehall le 5 Novembre 1608 sur* Pseaum. XI. 2—4. Oxford 1608 in-4. IV. *Sermon prononcé à Ste. Marie d'Oxford, le 24 Mars, anniversaire du Couronnement du Roi, sur* I Chron. Ch. dern. vs. 26—28. Oxford 1608 in-4. V. *Vitis Palatina: Sermon préparé pour le prononcer à Whitehall le Mardi après le Mariage de la Princesse Elizabeth; sur* Pseaum. XXVIII. 3. Londres 1614 in-4. VI. *Sermon prononcé dans l'Eglise de St. Paul sur le rétablissement du Roi Jaques de sa dernière maladie*, prononcé le 11 Avril 1619, *sur* Esaie XXXVIII. 17. Londres 1619 in-4. VII. *Sermon prononcé à l'Eglise de St. Paul le 26 Mars* 1620 *sur* Pseaum. CII. 13. 14. VIII. *Sermon* sur II *Rois* XXIII. 25. imprimé en 1611 in-4. IX. *Sermon* sur Pseaum. CXXIII. 3. in-4. X. *Sermon* sur Pseaum. CXLVI. 3. 4. in-4.

KING (HENRI) Evêque de Chichester dans le XVII. Siécle, fils aîné du Docteur Jean King Evêque de Londres, & de Jeanne, fille de Mr. Henri Freeman de la Comté de Stafford, nâquit à Wornall dans la Comté de Buckingham au mois de Janvier 1591 (*a*); il fit ses premiéres études en partie dans l'Ecole publique de Thame dans la Province d'Oxford, & en partie dans l'Ecole de Westminster, d'où il sortit pour entrer dans le Collége de Christ-Church en 1608 (*b*). Le 19 Juin 1611 il prit le degré de Bachelier (*c*), & le 7 Juillet 1614 celui de Maître-ès-Arts (*d*). Il entra ensuite dans les Ordres sacrés, & devint grand Prédicateur, & Chapelain du Roi Jaques I. Il fut nommé ensuite Archidiacre de Colchester (*e*), *Résidentier* de St. Paul (*f*) & Chanoine de Christ-Church (*g*). Le 19 Mai 1625 il se fit recevoir Docteur en Théologie (*h*). Il fut ensuite Chapelain du Roi Charles I, & le 6 Février 1638 il fut installé Doyen de Rochester (*i*). En 1641 il fut nommé au Siége de Chichester, & sacré le 19 Décembre de la même année (*k*). Quoiqu'on l'eût toujours regardé comme favorable aux principes des Puritains, & qu'on l'eût élevé sur le Siége de Chichester pour plaire à ce Parti-là, lorf-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 431. Et Walker's *Attempt towards Recovering an Account of the Numbers and Sufferings of the Clergy of the Church of England* &c Part. II. p. 11. London 1614.
(*b*) Wood ubi supra.
(*c*) Idem *Fasti Oxon.* V. I. C. 118.
(*d*) Id ibid. Col. 197.
(*e*) Idem *Ath Oxon.* ubi supra.
(*f*) Id ibid.
(*g*) Id ibid.
(*h*) Wood *Fasti Oxon.* V. I C 232.
(*i*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 411.
(*k*) Idem ibidem.

lorsque la Guerre Civile éclata, & qu'on abolit l'Episcopat, ils ne laissérent pas de le traiter avec beaucoup de dureté. „ On ne voulut pas seulement souffrir, qu'il demeurât tranquille (du moins quelque tems) „ chez ses amis, quand on pouvoit l'y découvrir (*l*) ". Il demeura principalement à Langley dans la Comté de Buckingham chez le Chevalier Richard Hobart, qui avoit épousé sa sœur, & qui lui fournit dequoi subsister (*m*). Au rétablissement de la Famille Royale, il rentra dans son Evêché. Il a publié divers Ouvrages [*A*]. Wood nous dit, „ qu'il étoit regardé par quantité de personnes de son voi„ sinage & de son Diocése, comme un modéle de Vertu, de Générosité, & de tout ce qu'il y a de plus „ respectable, & comme un homme dont la mémoire seroit toujours précieuse à ses Tenanciers & aux „ Pauvres". Il mourut le 1 Octobre 1669, & fut enterré au côté Méridional du Chœur de son Eglise Cathédrale de Chichester, où on lui éleva un tombeau, avec une Epitaphe, qui porte qu'il étoit *antiquâ eâque regiâ Saxonum apud Damnonios in Agro Devoniensi prosapiâ Oriundus*, & qu'il étoit *natalium splendore illustris, pietate, doctrinâ, & virtutibus illustrior* &c. Il avoit épousé Anne fille du Chevalier-Baronet Guillaume Russel de Strensham dans la Comté de Worcester, qui après la mort de notre Evêque épousa le Chevalier Thomas Millington, Médecin.

(*l*) Walker's *Attempt* ubi supra.

(*m*) Idem ib. & Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 432.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. Divers Sermons. 1. *Sermon prononcé à l'Eglise de St. Paul le 25 Novembre* 1621, *sur un bruit faux & scandaleux (imprimé en dernier lieu) touchant la prétenduë Apostasie du feu Docteur* Jean King, *Evêque de Londres*; sur Jean XV. 20. Londres 1621. A quoi l'on a ajoûté: L'*Examen de* Tho. Preston *devant l'Archevêque de Cantorbery à Lambeth le* 20 *Décembre* 1621. *sur ce qu'il étoit l'Auteur du bruit scandaleux de l'Apostasie de l'Evêque* King. 2. *David délivré*; Sermon du Matin du Dimanche de l'Acte, sur Pseaum. XXXII. 5. Oxford 1625 in-4. 3. *Sermon de Délivrance* prêché à l'Hôpital, le Lundi de Pâques sur Pseaum. XCI. 3. imprimé en 1626 in-4. 4. *Deux Sermons prononcés à Whitehall* pendant le Carême sur Ecclés. XII. 1. & sur Pseaum. LV. 6. imprimé en 1627 in-4. 5. *Sermon prononcé à l'Eglise de St. Paul au Couronnement de Sa Majesté* sur Jérém. I. 10. imprimé en 1640 in-4. 6. *Sermon prononcé à Whitehall le* 29 *Mai*, *Anniversaire du Couronnement & de la Naissance de Sa Majesté*, sur Ezéch. XXI. 27. Londres 1661 in-4. 7. *Sermon prononcé aux funérailles du très-révérend Pere en Dieu*, Bryan, *Evêque de Winchester*, *dans l'Eglise de l'Abbaye de Westminster*, *le* 24 *Avril* 1662, sur Pseaum. CXVI. 15. Londres 1662 in-4. 8. *Sermon de Visite prononcé à Lewes*, *le* 8 *Octobre* 1662, sur Tit. II. 1. Londres 1663 in-4. 9. *Sermon prononcé le* 30 *Janvier* 1664 *à Whitehall*, *Anniversaire du Martyre de Charles* I, sur 2 *Chron.* XXXV. 24. 25. Londres 1665 in-4. II. *Exposition de l'Oraison Dominicale*, *contenuë en quelques Sermons*, sur Matth. VI. 9. &c. Londres 1628 in-4. III. *Les Pseaumes de David mis en rime*, *sur la nouvelle Version de la Bible*, *pour être chantés*, *selon les notes ordinaires en usage dans les Eglises.* Londres 1651 & 1654 &c. in-12. Voici ce qu'il mande à l'Archevêque Usher, dans une Lettre datée de Langley, dans le voisinage de Colebrook, le 30 Octobre 1651. „ J'ai donné au mois d'Août un petit Livre à une per„ sonne, qui s'étoit chargée de le remettre à Harrow-Hill; „ & de peur qu'il ne se soit égaré, mon frere en envoye un „ autre par votre Chapelain, qui pourra rendre compte à vo„ tre Grandeur de mes occupations dans cette retraite. La „ vérité est que m'étant trouvé un Dimanche à l'Eglise, j'y „ entendis chanter un Pseaume, dont l'expression barbare „ gâtoit entiérement la beauté du sujet, & altéroit ma dévo„ tion, desorte qu'après mon retour à la maison, j'essayai si „ en suivant notre Version de la Bible, je ne pourrois pas „ aisément, & d'une maniére simple & à la portée de tout „ le monde, y donner un autre tour, qui lui ôtât le ridicule „ qui y régnoit. De l'un je passai à l'autre, & je parcourus „ tout le Livre des Pseaumes. Lorsque cela fut fait, je ne „ pus résister à l'avis & aux sollicitations de meilleurs Con„ noisseurs que moi, de le faire imprimer; j'étois, je l'a„ vouë, découragé, par l'exemple de Mr. *George Sandys*, & „ en dernier lieu d'un de nos prétendus Réformateurs, qui „ sont tombés dans deux extrémités opposées; l'Ouvrage du „ premier étant trop élégant pour le Vulgaire, parce qu'il „ change non seulement les vers, mais les tons, auxquels le „ Peuple est accoutumé depuis longtems; l'autre est plat, pi„ toyable, aussi mal tourné & mal versifié, que l'ancienne „ Version, qu'il a entrepris avec tant de confiance de corri„ ger. Je me hazarde, Mylord, à paroître sur les rangs, en „ prenant un milieu; mon but est de ne pas défigurer le sens, „ sans donner cependant dans l'affectation". IV. *Profonds Soupirs aux funérailles de l'incomparable & glorieux Monarque. Charles* I. imprimé en 1649 en une feuille, le titre porte par D. H. K. imprimé encore la même année avec les Lettres J. B. V. *Poëmes*, *Elégies*, *Paradoxes*, *& Sonnets.* Londres 1657 in-8. Dans les commencemens que ces Poësies parurent, on les attribua au Docteur *Philippe King*, frere de notre Evêque. VI. *Diverses Poësies Latines & Grecques*, imprimées en différens Livres. VII. Il a composé plusieurs Antiennes, dont il y en a une pour le Carême, qui commence par ces paroles *Entens ô Dieu*, &c. qui a été mise en Musique par le Docteur *Jean Wilson*, de la Chapelle du Roi. VIII. Il y a une Lettre de lui à Mr. Isaac Walton touchant les trois Livres imparfaits de la *Police Ecclésiastique* de Hooker; elle est datée de Chichester le 17 Novembre 1664, & se trouve à la tête de la *Vie de Hooker* par Walton.

KING (GUILLAUME) Ecrivain Anglois facétieux, au commencement du XVIII. Siécle, étoit de très-bonne Maison, & allié aux illustres Familles de Clarendon & de Rochester; il étoit fils de Mr. Ezéchiel King de Londres; il sortit de l'Ecole de Westminster pour entrer dans le College de Christ-Church à Oxford, au Terme de la St. Michel de l'année 1681, étant âgé de dix-huit ans (*a*). Le 8 Décembre 1685 il prit le degré de Bachelier, & le 6 Juillet 1688 celui de Maître-ès-Arts. Il s'appliqua ensuite à l'Etude de la Jurisprudence, & se fit recevoir Docteur en Droit-Civil. Au mois de Janvier 1694 il devint Secretaire de la Princesse Anne, depuis Reine (*b*). Il acquit bientôt une grande réputation en qualité de Jurisconsulte, & eut beaucoup de pratique; mais la gayeté de son humeur, & le goût de la Compagnie, l'engagérent trop avant dans des plaisirs incompatibles avec sa profession. Il suivit en Irlande le Comte de Pembroke, Viceroi de ce Royaume, où il fut établi *Juge-Avocat*, seul Commissaire des Prises, Garde des Archives, & Vicaire-Général du Primat d'Irlande; soutenu d'ailleurs par les personnes du premier rang, il auroit pu faire sa fortune, si le changement de climat en avoit pu faire dans son caractére. Mais tant s'en faut qu'il fut d'humeur à thésauriser, il n'apporta pour toutes richesses en Angleterre, que quelques Poësies burlesques, & quelques Essais comiques; il se retira dans son Collége de Christ-Church (*c*), où il avoit sa place d'Etudiant. Au mois de Janvier 1711 on le fit Gazetier, mais il quitta cet emploi vers la St. Jean de l'année 1712, & se retira chez un Gentilhomme, du côté de Lambeth (*d*). Il mourut dans son logement vis-à-vis de l'Hôtel de Somerset dans le Strand, le Jour de Noël de l'année 1712, & fut enterré dans le Cloître de l'Abbaye de Westminster (*e*); ses Ecrits sont en grand nombre [*A*]. Il haïssoit naturellement l'occupation, & sur-tout la profession

(*a*) *Life of Dr. William King*. p. 2 & 3 prefixed to his *Remains* Lond. 1732.

(*b*) Ibid. p. 3.

(*c*) Ibid. P. 8. 9.

(*d*) Ibid. p. 161-164.

(*e*) Ibid p. 165. 166.

[*A*] *Ses Ecrits sont en grand nombre.*] I. *Réflexions sur le* Tom. I. Liv. I. *de l'Histoire des Herésies de Mr.* Varillas, *par rapport à ce qui regarde les Affaires d'Angleterre*, *&* Wiclef *en particulier*, imprimé en 1688 in-8. Mr. *Edouard Hannes*, célèbre Médecin, a eu part à ce Livre; à la tête duquel on trouve l'Avertissement suivant „ comme l'on a témoigné publique„ ment souhaitter, que ceux qui seroient à portée de con„ fondre Mr. *Varillas*, voulussent en prendre la peine, l'Au„ teur de ces Réflexions a bien voulu y contribuer en ce qui „ regarde *Wiclef*, ayant ci-devant rassemblé quelques Remar„ ques propres à ce dessein. Il est vrai que Mr. *Larroque* la „ précédé dans cette carriére, mais ce Savant a été mal con„ seillé de se mêler de ce qui regarde un Pays Etranger, avant „ que d'être mieux au fait de ses Loix & de sa Langue. L'Au„ teur de ces Réflexions s'est servi de l'Edition d'*Amsterdam* „ (de l'Histoire de Varillas) n'ayant pu se procurer celle de „ Paris. Il a eu pour Mr. *Varillas* toute la condescendance „ possible, & ne s'est pas prévalu des fautes, qui peuvent „ avec quelque apparence de raison être mises sur le compte „ de l'Imprimeur. Il ne l'a contredit que preuve en main; & „ sur des choses tout-à-fait hors de vraisemblance, qui pa„ roissent n'avoir aucun fondement dans l'Histoire, à moins „ qu'il ne puisse le comparer avec des témoignages positifs & „ autentiques, il laisse l'Auteur seul responsable de ce qu'il „ avance avec tant de hardiesse. Enfin il demande pardon au „ Lecteur, s'il n'y a ni choix ni ornement dans le stile, sa „ profession & ses occupations indispensables ne lui permet„ tant pas de s'attacher à la recherche des expressions". On remarque au commencement des *Réflexions*, que *comme les Ennemis de la Réformation*, *semblent résolus à ne point cesser d'écrire sur la Controverse*, *& de se voir refuter par nos Theologiens*, *ils ne manquent pas aussi l'occasion d'exercer leur plume sur les faits*, *& de fournir des sujets de triomphe à nos Historiens.* Sanders & Caulfin *ci-devant*, *& en dernier lieu Monsieur* Maimbourg, *& Monsieur* Varillas, *se sont crus qualifiés pour ce genre de travail.* *Mr.* Varillas *sur-tout a écrit avec une partialité si extra-*

fession d'Avocat; mais il fut un excellent Juge, lorsqu'il fut Membre de la Cour des Délégués. Son plus grand plaisir étoit de s'amuser à des bagatelles, & il n'étoit jamais plus content, que quand il étoit caché aux yeux du Public. Il aimoit pourtant la compagnie, pourvu qu'il fût avec des gens qui s'accommodassent à son humeur, car peu de personnes lui plaisoient en conversation, & c'étoit une marque sure qu'on lui plaisoit, quand il étoit passablement gai; il cachoit pourtant son caractére naturel, qui étoit sombre, chagrin, & bourru, quand il osoit le faire paroître; car il étoit timide, & le moindre mépris, ou la moindre marque de négligence par rapport à lui, étoit capable de le jetter dans la melancholie & dans l'abbatement. Il disoit souvent des choses malignes, mais ne faisoit jamais de mal. Il étoit tendre & compatissant, & la moindre chose étoit capable de lui arracher des larmes. Comme il avoit été élevé d'une maniére très-réguliére, il avoit naturellement de la piété, & ne se mettoit jamais à aucune affaire qu'il n'eût fait ses dévotions; il lisoit divers Chapitres de l'Ecriture, dans les Pseaumes, les Prophétes, & le Nouveau Testament, faisant assez souvent des Remarques sur ce qu'il lisoit, il prenoit chaque matin un morceau de papier blanc, sur lequel il commençoit toujours par ces mots Συν Θεω, *Avec l'aide de Dieu*; & il gardoit ce papier tout le jour auprés de lui pour y écrire ce qui lui venoit à l'esprit. Il paroît par ces Papiers détachés, qu'il appelle *Adversaria*, qu'il avoit lu un prodigieux nombre de Livres, pendant les huit années qu'il avoit passées à l'Université (*f*).

(*f*) Ibid. p. 15-17.

travagante, & avec si peu d'égard & de respect pour la modestie & pour la vérité, qu'il a non seulement provoqué les Savans de la Religion Reformée à châtier son impudence dans leurs Ecrits publics, mais qu'il s'est attiré même le mepris & l'indignation de plusieurs personnes de sa propre Communion, qui par principe d'honneur & de droiture commune se sont donnés quelque peine pour démasquer ce dangereux Imposteur. Mr. Hozier, *Généalogiste du Roi de France, déclare lui-même, dans sa Lettre, qu'il a découvert plus de 4000 fautes dans Varillas. Le Pere* Bouhours *s'est fait une affaire de le faire connaître. Il n'y a pas même jusqu'à son ancien Ami Mr. Dr.* (1) *qui ne semble l'avoir abandonné, pour prendre le parti de* Bouhours, *dont il est occupé à présent à traduire la Vie de St.* Xavier. *On peut compter surement, qu'il y a presque autant de fautes dans chaque page de Mr.* Varillas, *que dans* l'Errata *de l'Imprimeur; & si l'Archevêque de Paris faisoit son devoir, il se trouveroit obligé de fulminer une censure contre son Pensionnaire; & comme il a été fort ardent au dernier lieu à contraindre ceux de la Religion à renoncer à leur Foi, il devroit ne l'être pas moins à obliger Mr.* Varillas *à faire une abjuration de son Histoire. Les Reflexions* finissent en ces termes. „ Il (*Varillas*) a perdu tout son crédit; sa derniére Apologie fait „ voir qu'il est inexcusable, & feroit penser qu'à présent il „ en est en France, comme en Angleterre, & que le même „ homme réunit la qualité d'Historiographe, & de Poëte Cou„ ronné. C'est peut-être ce qui fait que Mr. *Varillas* prend „ dans ses *Revolutions* toutes les licences d'un Poëte; & Mr. „ Dr. dans sa Conférence entre la *Biche* & la *Panthere*, quoi„ qu'en vers, a recherché toute la simplicité & la gravité „ d'un Historien. Car l'Histoire est un sujet sérieux, elle ne „ doit pas être écrite négligemment, comme une Lettre à un „ Ami; ni avec passion, comme un Billet à une Maîtresse; ni „ avec préjugé, comme un Plaidoyer en faveur de son Client, „ ou comme la Remontrance qu'un Ministre fait au nom de „ son Prince; ni enfin par un homme qui ne connoît pas le „ Monde, comme des Soliloques & des Méditations. Elle de„ mande une longue expérience, un jugement sain, une gran„ de attention, une Probité à toute épreuve, & un stile natu„ rel & sans affectation; & autant que toutes ces admirables „ qualités manquent à l'Auteur des *Revolutions en matiére de* „ *Religion*, autant brillent-elles avec éclat dans un Médecin „ de notre siécle (2), qui a donné au Public une *Histoire des* „ *Maladies*, & dont le nom est trop illustre, pour le fourrer „ dans une Brochure de la nature de celle-ci; mais je ne con„ nois pas d'Historien, qui posséde ces grandes qualités au „ même degré que lui". II. *Remarques sur une prétendue* Re„ lation de Danemarc. Londres 1694 in-8. Mr. Molesworth, depuis Lord Molesworth, étoit l'Auteur de cette Relation. Ces *Remarques* procurérent au Docteur King le poste de Sécretaire de la Princesse de Danemarc. MM. *Brink*, Ministre de l'Eglise Danoise à Londres, & *Scheel* Envoyé Extraordinaire du Roi de Danemarc à la Cour d'Angleterre, lui fournirent des Mémoires pour faire ces *Remarques*. Il nous dit lui-même (3) qu'elles eurent l'honneur de ne pas déplaire à son Altesse Royale le Prince George de Danemarc; & que lorsqu'on les eut envoyées en Danemarc, le Roi les fit traduire en François, & les lisoit à mesure qu'on en faisoit la traduction. Il s'en est fait deux Editions, l'une en Hollande, & l'autre en Allemagne. L'Université de Coppenhague lui écrivit une Lettre, scellée de son sceau. *A l'egard des faits*, dit-il, *contenus dans ces* Remarques, *je n'en suis pas responsable au-delà: mais je ne crois pas qu'on en puisse contredire aucun.* III. Il a traduit du François en Anglois, les *Mémoires & Caractéres du Duc de* Bouillon *& du Marechal de* Turenne: écrits par Jaques de Langlade, Baron de Saumeries. 1693 in-8. IV. *La Vie de* Marc-Aurele Antonin, *Empereur Romain; Avec quelques Remarques choisies sur les* Réflexions *de ce Prince, où il traite de la Félicité de l'Homme*, &c. *aussi-bien que sur la Vie* d'Antonin. Londres 1692 in-8. La Vie & les Remarques sont de Mr. & de Me. Dacier. V. *Relation d'un Voyage à Londres, en l'année* 1696. dans le même goût que celle d'un Voyage de Paris, publiée par le Docteur Martin Lister la même année. „ Cette piéce, *dit-il* (4), peut être „ considérée comme une Apologie de l'Angleterre, comme „ l'autre en est une du Danemarc; elle peut prouver que „ l'Angleterre est autant préférable à la France, que les Ri„ chesses, l'Abondance, & la Liberté, surpassent les *Truffes*, „ les *Champignons* & les *Morilles*; ou que la levée de deux „ millions, deux-cens mille Livres sterling, en quelques heu„ res de tems, l'emporte sur des Médailles de *Zénobie*, d'O„ *denat*, & de *Vabalathus*". VI. *Dialogues des Morts.* Ils regardent la dispute qu'il y avoit touchant les *Epîtres de Phalaris*, entre le Docteur *Bentley*, & Mr. *Boyle*, depuis Comte d'Orrery. VII. *The Furmetary* (le Magazin à Bled) *Poëme innocent & sans malice*, en trois Chants. „ Ce Poëme, *dit-il* „ (5), a été composé pour faire plaisir à un Gentilhomme, „ qui croyoit qu'on ne pouvoit rien faire d'agréable & de „ doux sur un petit sujet: mais on n'a eu aucun dessein de „ donner le moins du monde sur le *Dispensary*, qui s'est ac„ quis à juste titre une réputation durable". VIII. *Mully of Mountown* (6), *Poëme*. „ Cette Piéce a été prise, *dit-il* (7), „ pour un Poëme Politique, qui renfermoit de profonds my„ stéres; quoiqu'il n'ait été fait, aussi-bien qu'*Orphée & Eu*„ *ridice*, que pour s'amuser à la Campagne". IX. *Orphée & Euridice*, Poëme. X. *L'Art d'Aimer*, imitation d'Ovide *de Arte Amandi*; il a mis à la tête un excellente Vie d'Ovide. XI. *L'Art de la Cuisine*, à l'imitation de l'*Art Poëtique d'Horace.* XII. *Réponse à un Livre qui paroîtra la semaine prochaine.* Il nous apprend (8), que „ cette Réponse fit un plaisant effet; „ on y répondit environ quinze jours aprés, & à peu prés „ pendant quatre Semaines aprés l'impression, le Livre & la „ Réponse qui y étoit jointe se vendirent, mais le reste est en„ core dans la boutique, ou chez l'Epicier". XIII. *Dialogue où l'on enseigne la maniére de s'avancer aujourd'hui.* XIV. *Poësies*, savoir deux *Odes*, la Traduction d'une *Ode* de Malherbe; deux *Billets Galans*; un Homme à sa Femme; l'*Amant extravagant*; les *Nôces d'un Soldat*; *le Vieux Fromage*; *le Poëlon*; *le Pêcheur*; *Cas de Conscience*; *le Commissaire*; *les petites Bouches*; *Tenez bien par le bas*; *la Gueuse*; *la Sacristie*; *le Monarque*; l'*Indifférent* ou le non Curieux. XV. *Lettres au Docteur* Lister *& à d'autres.* XIV. *Piéces Utiles* (Transactions) contenant les petites Piéces suivantes. 1. Essai sur l'invention des *Exemples*, par une Maîtresse d'Ecole de Hackney. 2. Observations naturelles faites dans l'Ecole de *L.Landwaforby*. 3. Que les Tailleurs & les Meuniers ne sont pas des voleurs. 4. Traité de Meursius des Jeux de la Gréce. 5. Les Divertissemens ou les Jeux des Enfans Grecs. 6. Méthode d'enseigner aux Savans à écrire *inintelligiblement*. 7. Importantes Questions, savoir si une Femme peut attribuer un enfant à un Eunuque. 8. Additions aux Observations faites par Mr. Lewenhoek avec le Microscope sur la Langue: où l'on en montre les diverses particules propres à babiller, à medire, à plaider, à haranguer, à mentir, à flatter, à injurier, &c. 9. Du départ des Coucous, avec des Remarques sur les Nids d'Oiseaux. 10. *Observations on the Tripal Vessels.* 11. Relation Historique & Chronologique des Langes consacrées. 12. Voyage de Jasper Hans van Slonenberg à Cajamai. XVII. *Histoire des Dieux & des Héros du Paganisme.* Londres 1711 in-8. XVIII. *Oeuvres Posthumes* (Remains) *contenant des Piéces en Vers & en Prose sur differens Sujets; avec des Reflexions, Observations, & des Remarques Critiques sur les Hommes & sur les Livres; avec la Critique particuliére du Ministére d'un Favori, & sur-tout de celui de* Ruffin *Favori de l'Empereur* Théodose, *& son Caractére en vers, tiré de Claudien:* On y a joint l'*Histoire de la Vie & des Ouvrages de l'Auteur.* Londres 1732 in-8. On voit au titre en guise de devise des vers, qu'on trouva dans la poche du Docteur King aprés sa mort, & qui paroissoient fraîchement écrits avec un crayon, en voici le sens: „ Je chante les „ divers changemens qui arrivent dans le Monde, par lesquels „ le Sort ou la Fortune agitent les Hommes: Je ne suis ni régle „ ni méthode, mais je mets mes pensées en vers tout comme „ elles me viennent: Je cours avec chaleur aprés les images badines; charmé des anciennes, je ne laisse pas d'en créer de „ nouvelles: Je m'imagine que je suis dans une Retraite sure, „ résolu d'être content, & d'être ainsi vrayement grand". La *Tarte aux Pommes*, attribuée par quelques-uns au Docteur King, est de Mr. Léonard Welsted, & se trouve parmi ses Poësies.

(1) Dryden.

(2) Vraisemblablement le Dr. *Thomas Sydenham.*

(3) *Preface to his Miscellanies in Prose and Verse.*

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Agréable Campagne proche de Dublin.

(7) *Preface* ubi supra.

(8) Ibid.

KING (Guillaume) (*a*) Archevêque de Dublin en Irlande, dans le XVIII. Siécle, descendoit d'une ancienne & bonne famille de la Maison de *Burras* dans le Nord de l'Ecosse, d'où son pere sortit sous le régne de Charles I. & alla s'établir dans la Comté d'Antrim dans le Nord de l'Irlande. Notre Prélat naquit à Antrim le 1 Mai 1650. En 1662 on l'envoya à l'Ecole Latine de Dangannon dans la Comté de Tyronne; le 18 Avril 1667 il passa au Collége de la Trinité de Dublin, & l'année suivante il y eut une

(*a*) La plupart des particularités de la Vie de ce Prélat, nous ont été communiquées par son parent Mr. *Jaques King*, Prébendaire de St. Paul à Dublin.

une place ordinaire. En 1670 il fut reçu Bachelier-ès-Arts, & en 1673 il fut ordonné Diacre par le Docteur Moſſom Evêque de Derry; la même année il prit le degré de Maître-ès-Arts. Le 26 Avril 1674. il reçut l'Ordre de la Prêtriſe, du Docteur Parker, Archeveque de Tuam, qui le fit ſon Chapelain en 1676, & lui donna la même année une Prébende, & enſuite la place de Prévôt ou de Précenteur de Tuam. En 1679 ſon Patron, pour lors Archeveque de Dublin, le nomma à celle de Chancelier de St. Patrick, & de la Paroiſſe de St. Warburgh à Dublin, dans laquelle il fut inſtallé le 29 Octobre de la même année. Pierre Manby, Doyen de London-Derry, ayant publié en 1687 à Dublin une Brochure in-4, intitulée: *Motifs qui ont engagé* Pierre Manby, *Doyen de London-Derry, à embraſſer la Religion Catholique; dédiés humblement à ſa Grandeur, Milord Primat d'Irlande.* Mr. King y répondit d'abord par une Piéce intitulée; *Réponſe aux* Motifs qui ont engagé (*à ce qu'il prétend*) Pierre Manby, ci-devant Doyen de London-Derry, *à embraſſer le Parti qu'il appelle* la Religion Catholique. Dublin 1687 in-4. Mr Manby, encouragé par la Cour, & ſecondé par les plus ſavans Champions de l'Egliſe Romaine, publia une Replique ſous le titre de *Catéchiſme Réformé, en deux Dialogues, touchant la Réformation d'Angleterre, tiré la plus grande partie mot à mot du Docteur* Burnet, *de* Jean Fox, *& d'autres Hiſtoriens Proteſtans, pour l'inſtruction du Peuple, ſervant de Replique à la Réponſe de Mr.* Guillaume King, *aux Motifs du Docteur* Manby *&c. par* Pierre Manby *Doyen de London-Derry*. Dublin 1687 in-4. Notre Auteur repliqua à ſon tour par une *Défenſe de la* Réponſe aux Motifs &c. *ou Réponſe au premier Dialogue, déjà imprimé, du* Catéchiſme Réformé. Dublin 1688 in-4. Mr. Manby laiſſa-là la diſpute, mais répandit une feuille, écrite avec beaucoup d'artifice, ſous le titre de *Lettre à un Ami, où l'on fait voir le peu de fondement de l'Opinion qui prétend, que la Raiſon de chacun doit le guider en matière de Religion. Le 30 Mars* 1688 in-4. La Réponſe de notre Auteur ne fut pas longtems à paroître, intitulée; *Défenſe de la Religion Chrétienne & de la Réformation contre les Raiſonnemens d'une* Lettre, *où l'on prétend faire voir, que toutes les Religions peuvent ſe juſtifier de la même manière, & qu'il ne peut y avoir rien de pareil à ce qu'on appelle Héréſie & Schiſme, ſi chacun doit ſuivre ce que ſa Raiſon lui dicte en matière de Religion*, 1688 in-4. La même année Mr. King fut établi Préſident du Chapitre, à la mort du Docteur Worth, Doyen de St. Patrick, & le 26 Janvier le Chapitre l'élut Doyen de cette Cathédrale. En 1689 il fut mis deux fois à la Tour par ordre du Roi Jaques II. & la même année il ſe fit recevoir Docteur en Théologie. En 1690 il fut nommé par Lettres Patentes du 8 Janvier à l'Evêché de Derry, & ſacré le 25 du même mois à Chriſt-Church à Dublin, par François Archevêque de Dublin, aſſiſté d'Antoine Evêque de Meath, de Guillaume Evêque de Kildare, de Jean Evêque de Killaloe, & de Narciſſe Evêque de Fern & Leighlin. En 1691 il imprima à Londres in-4. L'*Etat des Proteſtans en Irlande ſous le régne du Roi* JAQUES: *où l'on juſtifie leur conduite envers lui, & où l'on démontre la néceſſité abſoluë où ils ſe ſont trouvés de travailler à ſe délivrer de ſon Gouvernement, & de ſe ſoumettre à Leurs Majeſtés Régnantes* [*A*]. Mr. Burnet parle (*b*) de cet Ouvrage en ces termes. „ Cette ample Hiſtoire a été ſi bien reçuë, & l'on convient généralement, qu'elle eſt auſſi „ fidèle que bien écrite, que je renvoye mes Lecteurs à la Relation que ce ſavant & zélé Prélat a don„ née avec autant de fidélité que d'exactitude". Dans le tems que Mr. King mourut, il avoit des Certificats bien atteſtés de tous les faits particuliers rapportés dans cette Hiſtoire, qui ſont à préſent entre les mains de ſes parens. Elle ne laiſſa pas d'être attaquée peu de tems après par Mr. *Charles Leſley*, dans ſa *Réponſe à un Livre intitulé* l'Etat des Proteſtans &c. [*B*], imprimé à Londres en 1692 in-4. Notre Evê-

(*b*) *Mém. Hiſt. de la Gr. Bretag.* Tom. III. p. 415. in-12.

[*A*] *L'Etat des Proteſtans en Irlande, &c.*] La troiſiéme Edition, imprimée à Londres en 1692 in-8, eſt intitulée de la manière qui eſt rapportée dans l'Article; en ajoûtant, *Troiſiéme Edition avec des Additions.* Dans l'*Introduction* l'Auteur explique la Doctrine de l'Obéiſſance Paſſive, dont il fixe la véritable idée & l'étenduë. Il obſerve, qu'un Roi qui ſe propoſe la ruine d'un Peuple, en abdique par cela même le Gouvernement. Que les Défenſeurs de l'Obéiſſance Paſſive en conviennent; mais qu'ils prétendent que ce n'étoit pas le cas. Que les Argumens tirés de l'Ecriture & de la Raiſon en faveur de l'Obéiſſance Paſſive, ne regardent que des cas, où le tort ne regarde que quelques particuliers, & eſt ſupportable. „ Si nous conſultons l'Hiſtoire, *dit-il* (1), nous trou- (1) P. 4. 5.
„ verons que les Peuples les plus ſages, les plus heureux & „ les plus floriſſans ont été auſſi les plus jaloux de leur liberté; & que pendant qu'ils ont été fermes dans la réſolution „ de la maintenir contre les entrepriſes de ceux qui les gouvernoient, au riſque de leurs vies mêmes, ils ont toujours „ conſervé leur Grandeur & leur bonheur. Mais leur zéle ne „ s'eſt pas plutôt relâché qu'elles ſont tombées dans le mépris, & ſont devenues à rien. Si aujourd'hui nous jettons „ les yeux ſur le Monde entier, nous verrons que chaque „ Nation eſt heureuſe, floriſſante chez elle, & bien avec „ ſes voiſins au-dehors à proportion qu'elle s'eſt garantie de „ l'eſclavage; au-lieu que tous les Etats ſoumis au Pouvoir „ Deſpotique, s'affoibliſſent & tombent en décadence; s'ils „ fleuriſſent pour un peu de tems par la ruine de leurs voiſins „ les plus foibles, ils dépeuplent enfin leurs propres provinces, & Dieu ne ſemble permettre qu'ils parviennent à cette „ puiſſance exceſſive, que pour leur propre ruine, & pour „ punir le Genre-humain. Effectivement le plus grand mal „ que fait la Guerre Civile, c'eſt de mettre l'Etat en danger „ de tomber ſous le pouvoir abſolu de quelque puiſſant Général; comme cela eſt arrivé à Rome, à Florence, & en „ Angleterre, dans la derniére Guerre Civile. Il vaut encore „ mieux perdre la moitié des Sujets par la guerre, que de perdre la liberté; puiſque ſi l'on maintient la Liberté & les „ Loix, une génération ou deux ſuffiſent pour réparer la perte des Sujets, & des tréſors, quelque conſidérable qu'elle „ ſoit. Mais la Liberté une fois perduë, ne peut ſe réparer, „ cette perte entraine une ruine infaillible, comme cela eſt „ arrivé à Rome, en grande partie à Florence, & comme cela „ arriveroit en Angleterre, ſi l'Autorité Royale anéantiſſoit jamais les Libertés & les Priviléges des Sujets. Tant il s'en „ faut, que de permettre la réſiſtance dans des cas extrêmes, „ ſoit ſujet à de plus grands inconvéniens, qu'une ſoumiſſion „ abſoluë". Il montre dans le *premier* Chapitre qu'il eſt permis à un Prince, d'intervenir entre un autre Souverain & ſes Sujets, quand il les maltraite. Dans le *ſecond*, que le Roi Jaques II. ſe propoſoit la ruine de ſes ſujets. Dans le *troiſiéme* il expoſe ce que ce Prince a déjà fait pour les ruiner. Il prouve dans le *quatriéme* Chapitre, qu'il n'y avoit d'eſpoir de délivrance pour les Proteſtans d'Irlande, que de la part du Roi Guillaume. Dans le Chapitre *cinquiéme* il rapporte ce qui regarde tant les Proteſtans qui ont quitté le Royaume, que ceux qui y ont demeuré, en ſe ſoumettant au Roi Jaques. Il finit
(2) en proteſtant ſolemnellement „ qu'aucun mécontente- (2) P. 169.
„ ment particulier, ni aucune mauvaiſe volonté contre la perſonne du Roi Jaques, ni aucun préjugé contre perſonne, „ ne l'a porté à dire ce qu'il a dit: je n'ai eu d'autre vuë, „ *dit-il*, que de nous juſtifier nous-mêmes ſur une choſe qui „ touche de ſi près nos intérêts temporels & éternels. Je dois „ encore proteſter devant Dieu, qui doit juger entre nous & „ nos Ennemis ſur cet article, que je n'ai point groſſi les calamités, que nous avons ſoufferts, & que je n'ai point déguiſé par eſprit de parti ce qu'on a fait contre nous; au contraire j'ai rapporté les choſes uniment & en général, plus „ que je n'ai inſiſté ſur des circonſtances, qui auroient pu paroître n'avoir d'autre but, que de rendre nos Ennemis odieux".

[*B*] *Elle ne laiſſa pas d'être attaquée peu de tems après par Mr.* Leſley *dans ſa Réponſe à un Livre intitulé*: l'Etat des Proteſtans &c.] Dans la Préface Mr. Leſley fait avec beaucoup d'adreſſe & de ſoin l'apologie du Roi de France Louïs XIV, & il dit au ſujet „ du banniſſement des Miniſtres Huguenots, & „ de la Dragonnade pour contraindre les Réformez à changer „ de Religion; qui obſcurciſſent, & avec raiſon, ſa gloire „ dans l'eſprit de ceux qui ignorent les véritables motifs qui „ l'ont engagé à en agir avec tant de rigueur"; que *ſes ennemis mêmes, qui ſont inſtruits des raiſons qu'il a euës d'en agir de cette manière, l'excuſent, & regardent ſa conduite comme une preuve de ſa ſage prévoyance & de ſa prudence. Ils vont* [illegible] *qu'il ſe trouvoit invinciblement obligé à ſe défaire de ces gens-là, ou de courir le riſque d'une révolution pareille à celle qu'a faite le Roi Jaques.* „ Il dit auſſi que les Jacobites ſe croyent obligez à „ jamais de reconnoître avec toute la gratitude poſſible le noble & généreux accueil que ce Prince a fait au Roi Jaques, „ dans ſes malheurs; & comme de tous les Princes de l'Europe lui ſeul étoit en état de le faire, il n'y en a auſſi aucun „ qui eût pu le faire de cette maniére, avec autant de grandeur, & même de délicateſſe par rapport aux honneurs dûs „ au Prince fugitif." Mr. *Leſley* dit au commencement de ſa *Réponſe* (3), que le Livre du Docteur „ tend à la ruine du
„ Genre Humain, en ce qu'il établit des Principes propres à (3) P. 1.
„ éterniſer les rebellions, & qu'il fournit des prétextes „ d'entretenir la guerre & la confuſion juſqu'à la fin du Monde; rendant un état fixe & la paix impraticable parmi les „ Hommes." Il examine premierement les *Principes* du Livre du Docteur King, & enſuite les *Faits*. Sur ce dernier Article, „ Je ne puis, *dit-il* (4), aſſurer que j'aye examiné en
„ particulier chacun des Faits, que cet Auteur rapporte; Je (4) P. 71.
„ n'ai

Evêque publia en 1691 à Dublin in-4. un *Sermon prononcé à St. Patrick à Dublin le 16 Novembre 1690, Jour d'action de graces pour la conservation de la personne de Sa Majesté &c. sur* Pseaum. CVII. 2. 3. Et en 1692 un *Sermon d'action de graces sur l'heureuse réduction de l'Irlande par le Roi* Guillaume &c. Dublin in-4. En 1693 il fut établi Visiteur Royal, avec deux autres Commissaires, Antoine Evêque de Meath, & Capel Evêque de Dromore, ils suspendirent l'Evêque de Down. S'étant fixé en 1694 dans son Diocése, il remarqua que le nombre des Non-conformistes, déja fort grand, s'étoit considérablement augmenté par de nombreuses Colonies venuës d'Ecosse; & pour les engager à se conformer à l'Eglise établie il publia, un *Discours sur les Inventions Humaines dans le Service de Dieu.* Dublin 1694 in-4. Mr. Joseph Boyse, Ministre Non-conformiste, y fit une Réponse, intitulée; *Remarques sur un* Discours *publié depuis peu par* Guillaume *Evêque de Derry*, touchant les Inventions Humaines dans le Service de Dieu. Dublin 1694 in-4. Mr. Boyse reconnoît que le Discours du Prélat „ est écrit avec une gravité convenable à l'importance du Sujet, & à la dignité de son Caractére". L'Evêque répondit à Mr. Boyse dans une *Exhortation de* Guillaume *Evêque de Derry, aux Non-conformistes de ce Diocése touchant un Livre publié depuis peu par Mr.* J. B. *intitulé* Remarques &c. Dublin 1694 in-4. Mr. Boyse repliqua par une *Défense des* Remarques &c. Dublin 1695, in-4. L'Evêque y opposa une *Seconde Exhortation aux Non-Conformistes* &c. Dublin 1695 in-4. En 1702 il imprima à Dublin in-4. son fameux Traité sur l'Origine du Mal: *De Origine Mali; Authore* Gulielmo King, S. T. P. *Episcopo Derensi* [*C*]. La même année, Narcisse Archevêque de Dublin, ayant été élevé

„ n'ai pu en avoir les moyens; mais je suis sûr d'avoir examiné les plus essentiels; & il vous sera aisé par ceux-là, de juger de sa sincérité sur les autres, sur lesquels je n'ai pu avoir les lumiéres nécessaires. Ce que je puis dire, c'est qu'il n'y en a aucun de ceux sur lesquels j'ai fait des recherches, qui ne soit faux, *en tout*, ou *en partie*, *grossi*, ou *déguisé* de maniére à changer toute la face de l'Affaire, & à lui donner un parfaitement tout autre tour. Ensorte, que quoiqu'il dise plusieurs choses, qui sont vrayes, il n'a presque pas dit un mot de vérité, c'est-à-dire fidélement & simplement, & sans y donner un détour." Il remarque en-
(5) P. 105. suite (5) qu'on lui a dit que le Docteur King „ étoit redevable de la vie à la Clémence du Roi. N'étoit-il pas accusé d'entretenir des intelligences avec les *Rebelles* (comme on les appelloit alors) tant en Angleterre, que dans le Nord de l'Irlande? Et le fait n'étoit-il pas vrai? Ne donnoit-il pas des avis à *Schomberg*, par le moyen d'un certain *Sherman*, & n'entretenoit-il pas un commerce réglé avec Mr. *Tillet* & d'autres à Londres? Il n'ignore pas que cela auroit été nommé *Trahison* dans ce tems-là, & un Tyran cruel & sanguinaire l'auroit punie autrement, que par une
(6) P. 106. courte prison." Il dit encore (6) qu'il „ a ouï dire à des Protestans à Dublin, que le Roi Jaques avoit eu si bonne opinion de cet Ecrivain (le Docteur King), qu'il l'avoit souvent admis dans son Cabinet, & lui avoit confié les affaires, jusqu'à ce qu'enfin il l'avoit connu. Et le premier Juge Herbert son ancien ami, se trompa si fort à son caractére, qu'il répondit de lui dans le Conseil avec tant de zéle, qu'il alla jusqu'à dire, que c'étoit un Sujet aussi fidéle qu'aucun de ceux qui étoient présens, ce qui mit cet Auteur à couvert dans ce tems-là, & entretint encore quelque tems la bonne opinion que le Roi avoit de lui."
(7) P. 113. Il assure (7) que personne n'étoit ou ne pouvoit être plus grand Défenseur de l'Obéissance Passive, que le Docteur King l'avoit été toute sa vie, & même dans les commencemens de la Révolution; „ qu'il dit à une personne de distinction, de la bouche duquel je tiens le fait, *dit Mr. Lesley*, que si le Prince d'Orange en vouloit à la Couronne, ou qu'il l'acceptât, il prioit Dieu de souffler sur tous ses desseins. Qu'il n'y avoit pas d'autre voye de soutenir l'honneur de notre Religion, qu'en demeurant inviolablement attachés à notre devoir. Que ce seroit un glorieux spectacle de voir une Charette remplie d'Ecclésiastiques allant, comme les premiers Chrétiens, au gibet, pour l'amour de l'*Obéissance Passive*. Que ce seroit-là l'appui & la gloire de notre Religion, mais que la Rebellion en seroit la ruine & la honte. Il dit, comme si ce n'eût pas été quelque chose de plus, que la déclaration qu'il avoit signée, *qu'il n'est pas permis, sous quelque prétexte que ce soit, de prendre les armes contre le Roi* &c. qu'il aimeroit mieux subir cent morts, que de le faire." Mr. Lesley rapporte ensuite, que le Clergé s'étant assemblé à Dublin, au commencement de la Révolution, en 1688, pour délibérer sur les mesures que l'on devoit prendre, le Docteur King déclara dans cette Assemblée, *que la prise d'armes dans le Nord de l'Irlande dans ce tems-là, étoit une rebellion formelle, si jamais il y en eut une, surtout l'action de ceux de Derry, d'avoir fermé leurs portes aux troupes que le Roi y avoit envoyées.* Un des Assistans ayant soutenu qu'il étoit permis aux Sujets de prendre les armes pour la défense de leurs Loix &c. le Docteur combattit fortement cette proposition, même par rapport à Derry, & allégua, que l'Evêque de Derry Hopkins, qui y étoit dans le tems que cela se passa, avoit protesté contre l'exclusion, des troupes du Roi, & avoit refusé de se joindre à ceux qui leur avoient fermé les portes; que pour ces raisons & d'autres que le Docteur King allégua, il se déclara contre le parti de ceux qui vouloient aller dans le Nord, refusant même de se joindre à eux, parce qu'il regardoit cela comme un acte de rébellion.

[C] *En 1702 il imprima à Dublin in-4 son fameux Traité* .... De Origine Mali &c.] Il fut réimprimé la même année à Londres in-8. Une partie de ce Traité a été traduite en Anglois par Mr. *Salomon Lowe*, & imprimé à Londres en 1715 in-12. sous ce Titre: *La Clef de la Théologie; ou Essai Philosophique sur la Liberté, par le très-Révérend Pére en Dieu*, Guillaume, *Archevêque de* Dublin. Dans l'Epître dédicatoire, adressée à Mr. *Samuel Holden*, Marchand, le Traducteur dit entre autres choses. „ Comme pour expliquer les Phénoménes de la Nature, je regarde les particules subtiles des Modernes, sur le même pied que les qualités ocultes des Anciens, & que les unes & les autres me paroissent également peu satisfaisantes; de même sur la Religion, qui est bien plus importante, proposer comme des Objets de Foi, des choses qui sont au dessus de la Raison, est tout aussi ridicule, que de me demander de croire des choses qui me sont entiérement inconnues. Ainsi bien loin d'opposer la Foi à la Raison, je suis persuadé, avec Mr. *Locke*, que la Raison doit être notre Guide & notre Juge en dernier ressort, sur quelque matiére que ce soit. C'est elle qui m'assure de la nécessité de la Religion, & de l'excellence du Christianisme. C'est avec son secours que j'explique la Bible, & que je connois mes devoirs. Sans elle je serois une Bête, incapable de défendre les Vérités de la Foi, & de confondre les prétentions de l'Irréligion. C'est par ces considérations, & déterminé par vos bons avis, que je publie cette Traduction, en faveur de ceux qui n'entendent point l'Original. Le sujet est d'une grande importance, non seulement pour satisfaire l'Esprit, mais aussi pour la conduite de la Vie. Il a été fort embarrassé & fort obscurci par des gens mal-intentionnés & peu sensés. Des idées claires sur cette matiére seront d'un grand usage pour résoudre bien des difficultés dans la Théologie." Mr. *Edmond Law*, Maître ès-Arts, & Membre du Collége de Christ à Cambridge, a donné depuis une Traduction complette de cet Ouvrage in-4. avec d'excellentes Notes, dont la seconde Edition a paru sous ce Titre: *Essai sur l'Origine du Mal par feu le Docteur* Guillaume King, *Archevêque de Dublin. Traduit du Latin, avec des Notes; & une Dissertation touchant le Principe & le Caractére distinctif de la Vertu, & l'Origine des Passions. Seconde Edition corrigée & augmentée sur les Papiers de l'Auteur. On y a joint deux Sermons du même Auteur, le premier sur la* Préscience Divine, *& le second sur la* Chute de l'Homme, *qui n'avoient jamais paru. Par* Edmond Law, *Maître ès-Arts, Membre du Collége de Christ à Cambridge.* Londres 1732 en deux Volumes in-8. Mr. *Law* nous apprend
(8), que depuis la premiére Edition de sa Traduction, il a (8) *Préface* p. 17, 18.
reçu des parens de l'Auteur quantité de papiers en Latin & en Anglois, sur le même sujet que son Livre; Mr. *Law* les a inférés en forme de notes, dans sa Traduction. Il dit, que le grand cas que l'Archevêque faisoit de cet Ouvrage, paroit par la peine qu'il s'est donnée de le défendre contre la plus petite Chicane; ce qu'il a écrit dans cette vuë, formeroit un beaucoup plus gros Volume que l'Ouvrage qu'il a publié. Voici une idée générale de son Systême. 1. Toutes les Créatures sont nécessairement imparfaites, & toujours infiniment éloignées de la perfection de Dieu: & si l'on admettoit un Principe négatif, tel que la *Privation* des *Peripateticiens*, on pourroit dire, que chaque Etre créé est composé d'Existence & de Non-Existence, c'est un Rien tant par rapport aux perfections qui lui manquent, qu'à l'égard de celles que les autres Etres possédent. Et ce défaut, ou comme on peut l'appeller, ce Mélange de *Non-Entité*, dans la constitution des Etres créés, est le principe nécessaire de tous les maux naturels, & rend le Mal Moral possible, comme il paroitra par la suite. 2. L'égalité de perfection dans les Créatures est impossible, de l'aveu même de nos Adversaires; & l'on peut ajoûter, qu'il ne seroit pas même aussi convenable de les rendre toutes également parfaites. 3. Il est conforme à la sagesse & à la bonté de Dieu d'avoir créé, non seulement les Créatures les plus parfaites, mais encore les moins parfaites, comme la Matiére; tandis qu'elles sont préférables au néant, & qu'elles ne nuisent point aux plus parfaites. 4. En supposant de la matiére & du mouvement, il faut nécessairement qu'il y ait des compositions & des dissolutions de corps, ou, ce qui est la même chose, des générations & des corruptions, que quelques-uns regarderont peut-être comme des imperfections dans l'Ouvrage de Dieu; il n'est pourtant pas contraire à sa sagesse & à sa bonté de créer des Etres qui soient nécessairement sujets à ces maux. Il est donc évident que quoique Dieu soit infiniment bon, puissant & sage, certains maux, tels que la génération & la corruption, avec leurs suites nécessaires, peuvent avoir lieu parmi ses Oeuvres; & si un seul Mal peut y naître sans supposer un Mauvais Principe, pourquoi pas plusieurs? & l'on peut présumer que si nous connoissions la nature de toutes choses, & tout ce qui y a du rapport, aussi bien que nous connoissons la Matiére & le Mouvement, nous pourrions en rendre raison sans donner la moindre atteinte aux Attributs de Dieu. Car la même raison a lieu par rapport à tous, & un seul exem-

vé fur le Siége d'Armagh, les deux Chapitres de Dublin élurent le Docteur King Adminiftrateur Spirituel, pendant la vacance du Siége, auquel il fut nommé par Lettres Patentes, du 11 Mars de la meme

ple contraire détruit l'univerfalité d'une propofition. 5. Il n'eft pas incompatible avec les Perfections de Dieu d'avoir créé des Efprits ou des Subftances penfantes, qui dépendent de la matiére & du mouvement dans leurs opérations, & qui étant unies à la matiére peuvent & mouvoir leurs corps, & être fufceptibles de certaines paffions ou fenfations par ces mouvemens du Corps, & qui ont befoin d'une certaine difpofition des Organes pour faire ufage de leur faculté de penfer; en fuppofant que les Efprits qui n'ont abfolument rien de commun avec la matiére font auffi parfaits que le Syftême de tout l'Univers le peut permettre, & que ceux d'un ordre inférieur ne font aucun tort à ceux qui font au-deffus d'eux. 6. On ne peut s'empêcher de concevoir que quelques-unes des fenfations excitées ainfi par la matiére & par le mouvement, doivent être defagréables, & tendre à diffoudre l'Union de l'Ame & du Corps, tout comme il y en a d'autres qui doivent être agréables. Car il eft impoffible, & même peu convenable, que l'Ame puiffe fentir qu'elle perd fa faculté de penfer, qui feule la peut rendre heureufe, fans en être affectée. Or toute fenfation défagréable doit être mife au rang des maux naturels; & elle ne peut cependant être évitée, à moins que de bannir un tel Etre de la nature des chofes. Que fi l'on demande pourquoi une pareille Loi d'Union a été établie? la réponfe eft, parcequ'il ne pouvoit y en avoir de meilleure. Cette forte de néceffité découle de la nature même de l'Union des chofes, & à confidérer les conditions fous lefquelles & fous lefquelles feules, elles pouvoient exifter, elles ne pouvoient être dans une meilleure fituation, ni être gouvernées par des Loix plus convenables. Ces Maux ne répugnent donc point aux Perfections divines, pourvu que les Créatures qui y font fujettes, jouiffent d'ailleurs d'autres biens, qui contrebalancent ces maux. Il faut encore remarquer, que ces maux ne viennent pas proprement de l'Exiftence que Dieu a donnée aux Créatures, mais de ce qu'elles n'ont pas reçu plus d'Exiftence, ce que leur état & le rang qu'elles occupent dans le vafte Syftême de l'Univers ne pouvoit permettre. Ce Mêlange de non-exiftence tient donc la place du Mauvais Principe par rapport à l'origine du Mal, comme on l'a dit ci-deffus. 7. Le bonheur de chaque Etre ou Agent nait du légitime ufage des facultés que Dieu lui a données; & plus un Etre a de facultés & de perfections, plus le bonheur dont il eft fufceptible eft grand & parfait. 8. Moins un Agent dépend des objets hors de lui, plus il fe fuffit à lui-même, plus il a en lui-même le principe de fes actions, & plus cet Agent eft parfait. Puis donc que nous pouvons concevoir deux fortes d'Agens, les uns qui n'agiffent qu'autant qu'ils font pouffés & déterminés par une force exterieure: les autres qui ont le principe de leur activité en eux-mêmes, & qui peuvent fe déterminer à agir par leur pouvoir naturel; il eft évident que ces derniers font beaucoup plus parfaits que les premiers. On ne peut nier que Dieu ne puiffe créer un Agent revêtu de la puiffance d'agir par lui-même, fans le concours de Dieu, & fans la détermination d'aucune caufe extérieure, tant que Dieu conferve par fon concours général à cet Agent fon Exiftence, & fes Facultés. 9. Un tel Agent peut fe propofer une fin, y tendre par des moyens propres à y conduire, & fe complaire dans la recherche de cette fin, quoiqu'elle pût lui être parfaitement indifférente, avant qu'il fe la fut propofée, & qu'elle ne foit pas plus agréable que toute autre fin de la même efpéce ou d'une efpéce différente, fi l'Agent s'étoit déterminé à la pourfuivre. Car puifque, tout plaifir ou bonheur, dont nous jouïffons, confifte dans le légitime ufage de nos facultés, tout ce qui offre à nos facultés un fujet fur lequel elles puiffent s'exercer d'une maniére également commode, nous procurera auffi le même plaifir. Ainfi la raifon qui fait qu'une chofe nous plait plus qu'une autre, eft fondée dans l'action de l'Agent même, favoir le Choix ou l'Election. C'eft ce qui eft expliqué avec beaucoup d'étenduë dans l'Ouvrage même, on y détermine quelles font les bornes dans lefquelles cette puiffance eft renfermée. 10. Il eft impoffible que toutes chofes conviennent à tous les Etres, ou ce qui revient au même, qu'elles foient bonnes; car puifque les chofes font limitées, diftinctes, & différentes les unes des autres, & qu'elles ont des Appétits finis, diftincts & différens, il s'enfuit néceffairement que cette diverfité doit produire les relations de convenance & de difconvenance; il s'enfuit que du moins la poffibilité du Mal eft un appanage néceffaire de toutes les Créatures, & qu'il n'y a aucune puiffance, fageffe, ou bonté, qui les en puiffe affranchir. Car lorfqu'une chofe eft appliquée à un Appétit ou à un Etre, auquel elle n'eft point appropriée, comme elle ne lui eft point agréable & ne lui convient point, elle lui caufe néceffairement un fentiment de peine; & il n'étoit pas poffible que toutes chofes fuffent appropriées à chaque Etre, là où les chofes mêmes & les Appétits varient & différent comme elles le doivent néceffairement, étant créées, dans quelque degré de perfection qu'on les fuppofe. 11. Puifqu'il y a des Agens qui font maitres de leurs actions, comme on l'a dit, & qui peuvent trouver du plaifir dans le choix des chofes qui donnent de l'exercice à leurs facultés; & puifqu'il y a des maniéres de les exercer, qui peuvent leur être préjudiciables à eux-mêmes ou aux autres; il eft évident qu'ils peuvent choifir mal, & exercer leurs facultés à leur propre préjudice ou à celui des autres. Et comme dans une fi grande variété d'objets, il eft impoffible qu'un Etre intelligent borné & imparfait par fa nature, puiffe diftinguer ceux qui font utiles & ceux qui font nuifibles, il étoit convenable à la fageffe & à la bonté de Dieu de prefcrire certaines régles à ces Agens, & de leur donner des directions, pour les inftruire de ce qui peut leur être utile ou nuifible & aux autres créatures, c'eft-à-dire, de ce qui eft bon ou mauvais, afin qu'ils puiffent choifir l'un & éviter l'autre. 13. Puis donc, que, comme on l'a dit ci-deffus, il eft impoffible que toutes les Créatures foient également parfaites, & même qu'il ne feroit pas à propos pour elles-mêmes qu'elles fuffent placées dans un même état de perfection, il s'enfuit qu'il y a divers ordres ou degrés parmi les Etres intelligens, & comme quelques-uns de ceux d'un rang inférieur font capables de jouïr des avantages que poffedent ceux qui font au-deffus d'eux; & qu'il y en a dans l'ordre fupérieur tout autant que le Syftême de l'Univers le pouvoit permettre; il s'enfuit, que comme il ne pouvoit y avoir de place plus convenable pour ceux d'un ordre inférieur, que celle qu'ils occupent, ils doivent être contens d'une moindre portion de bonheur, dont leur nature les rend fufceptibles, & qu'ils ne peuvent afpirer à un rang plus élevé, qu'au détriment des Etres Supérieurs, qui l'occupent. Car il faut que ceux-ci quittent leur place, avant qu'un autre puiffe y monter; or il paroit dur & incompatible avec la nature de Dieu de dégrader un Etre fupérieur, tant qu'il n'a rien fait qui le mérite. Mais fi un Etre fupérieur, de fon propre mouvement, fans violence ni contrainte, quitte volontairement fa place, ou choifit librement des chofes qui le rendent digne d'être dégradé; Dieu fembleroit être injufte envers ceux d'un ordre inférieur, qui par un bon ufage de leur liberté font propres à un état plus élevé, s'il leur refufoit le libre ufage de leur choix. Il paroit qu'il feroit injufte à Dieu de condamner ou de dégrader quelqu'un arbitrairement & fans raifon; mais on ne peut le blâmer de fouffrir qu'un Etre fe dégrade lui-même de fon propre mouvement & de fon choix, furtout l'ufage de cette puiffance élective étant effentielle à un Etre intelligent, & ne pouvant être reprimée qu'au dommage de quelque autre. C'eft ici que la Sageffe & la Bonté de Dieu femblent s'être déployées de la maniére la plus glorieufe; l'arrangement des chofes paroit l'effet de la plus profonde prudence. Par là Dieu a montré la plus parfaite équité envers fes Créatures, deforte qu'il n'y a perfonne qui foit en droit de fe plaindre, ou de fe glorifier de fon partage. Celui qui eft dans une fituation moins avantageufe, n'a aucun fujet de fe plaindre, puifqu'il eft doué de facultés, dont il a le pouvoir de fe fervir d'une maniére propre à s'en procurer une meilleure; & il eft obligé d'avouër que c'eft fa propre faute, s'il en demeure privé; & celui qui eft dans un rang fupérieur, doit apprendre à craindre, de peur qu'il n'en déchée par un ufage illégitime de fes facultés. Ainfi le plus élevé a un fujet de terreur, qui peut en quelque façon diminuer fa félicité; & celui qui occupe un rang inférieur, peut augmenter la fienne; par-là ils approchent de plus près de l'égalité, & ils ont en même tems un puiffant aiguillon qui les excite à choifir le meilleur, & à faire l'ufage le plus avantageux de leurs facultés. Ce Conflit contribue au bien de l'Univers, & y contribue infiniment plus, que fi toutes chofes étoient fixées par un deftin néceffaire, & qu'elles fuffent abfolument déterminées à demeurer dans l'état préfent où elles font. Ou Dieu n'auroit pas dû créer des Agens libres, que l'efpoir des récompenfes, & la crainte des peines gouverne, ou ce font-là les moyens les plus convenables à cette fin, & dignes de Dieu. Car quel fujet y a-t-il de fe plaindre en tout ceci de la Divinité, fi ce n'eft que chaque Etre ne pouvant avoir une égale portion de bonheur, elle accorde la plus grande à ceux qui ufent bien de leurs facultés, & ôte à ceux qui en abufent, ce qu'il leur avoit donné? 14. Si tout ce qu'on vient d'établir eft vrai, il eft évident que toute forte de Maux, le Mal d'*imperfection*, le *Mal-Naturel* ou *Phyfique*, & le Mal *Moral*, peuvent avoir lieu dans un Monde créé par un Etre infiniment fage, bon, & puiffant; & qu'on peut rendre raifon de leur origine, fans avoir recours à un mauvais Principe. 15. Il eft évident que nous fommes attachés à cette Terre, & que nous y fommes confinés comme dans une prifon; & que nos Connoiffances ne s'étendent pas au-delà des idées qui nous viennent par les fens; & qui ignore, combien eft petite la portion de connoiffance que nous avons même de ces Elemens, qui nous environnent? Mais puifque tout l'affemblage des élémens n'eft qu'un point par rapport à l'Univers entier, eft-il furprenant que nous nous trompions, lorfque fur la vuë de cette petite partie nous jugeons, ou pour mieux dire, nous formons des conjectures, touchant la beauté, l'ordre, & la bonté du Tout? Notre Terre eft peut-être la Baffe-foffe de l'Univers, un Hôpital de Foux, ou une Maifon de Correction pour des Malfaiteurs, & néanmoins telle qu'elle eft, il y a plus de Bien Naturel & Moral, que de Mal. „ Voilà, *dit Mr. Law*, jufqu'où „ la queftion de l'*Origine du Mal* eft traitée dans l'Ouvrage „ de l'Auteur. Car tout ce qu'on vient de dire, ou y eft „ contenu en termes exprès, ou peut être déduit facilement „ des principes qui y font établis." Nous ajouterons un beau morceau de notre Auteur, inferé dans les Notes de la Traduction de Mr. Law †, fur ce qu'on prétend que le Mal Moral l'emporte dans le Monde fur le Bien. Mr. King déclare qu'il eft d'un fentiment bien différent. Il eft fermement perfuadé, & croit comprendre très-bien, qu'il y a plus de *Bien Moral* dans le Monde, & même fur la Terre, que de *Mal*. Il convient, qu'il peut y avoir plus d'hommes méchans que de bons, parce qu'il n'y a perfonne qui ne faille quel-

† Vol. II. p. 471 & fuiv.

me année. En 1704 il publia à Dublin in-4. un *Sermon d'Action de Graces pour la Victoire remportée à Hochstet, prononcé dans l'Eglise de Dublin*, & à Londres, aussi in-4. *Sermon sur l'Humilité, prononcé à St. Ja-*

quelquefois, & qu'une seule mauvaise action suffit pour qualifier un homme de méchant. Mais d'un autre côté ceux qu'on appelle Méchans, font dix bonnes actions pour une mauvaise. Ceux-là même qui passent pour les plus méchans, en ont acquis souvent le nom par deux ou trois crimes énormes, qui n'ont aucune proportion avec tout le cours de leur Vie. Mr. King ne connoit point l'Auteur de l'Objection, & il ignore à qui il a à faire; mais il déclare, que parmi ceux qu'il connoit, il croit qu'il y en a des centaines qui sont disposés à lui faire du bien, pour un seul qui voudroit lui faire du mal; & qu'il a reçu mille bons offices pour un mauvais. Il n'a jamais pu croire la doctrine de Hobbes, que tous les Hommes sont des Ours, des Loups, & des Tigres les uns pour les autres; qu'ils sont nés ennemis des autres, & que les autres sont nés leurs ennemis; qu'ils sont naturellement faux & perfides; & que tout le bien qu'ils font, n'est que par crainte, & non par vertu. Celui qui fait un semblable portrait des hommes, fournit un assez juste sujet de soupçonner, qu'il est lui-même tel qu'il dépeint les autres; mais si l'on examinoit les hommes un à un, peut-être n'en trouveroit-on pas un seul dans cent mille, qui pût se reconnoître à ce portrait. Ceux-là même qui avancent cette Calomnie, si on en venoit à toucher à leur caractère, se donneroient bien de la peine pour éloigner de dessus eux les soupçons, & diroient qu'ils parlent du peuple, & du gros du Genre-humain, mais non pas d'eux-mêmes. Et il est certain qu'ils ne se conduisent pas sur ce pied-là envers leurs parens & envers ceux avec qui ils sont en rélation; s'ils le faisoient, peu de gens voudroient les avouër. Observez avec attention quelques uns de ceux qui déclament si fort contre les trahisons, les injustices, les fourberies & la cruauté des hommes, & vous les verrez cultiver soigneusement des amitiés, & s'acquitter des différens devoirs auxquels ils sont obligés envers leurs Amis, leurs Familles, & leur Pays, travailler, souffrir, hazarder même leur vie pour y être fidéles, lorsqu'il n'y a aucun motif de crainte qui les y porte, & qu'ils pourroient négliger ces devoirs sans danger ni inconvénient pour eux-mêmes. Cela vient, direz-vous, de la Coutume & de l'Education: supposons que cela soit, il faut donc que le Genre-humain n'ait pas tellement dégénéré & renoncé au bien, que la plus grande partie des hommes n'exercent encore la bienfaisance, & la vertu n'est pas tellement bannie, qu'elle ne soit appuyée & soutenuë, louée & pratiquée par un consentement général, & par les suffrages du Public, & le Vice est encore honteux. Effectivement à peine trouve-t-on un seul homme à moins qu'il ne soit pressé par la nécessité, ou provoqué par des injures, qui soit assez barbare, & qui ait le cœur assez dur, pour être inaccessible à la pitié, & qui ne goûte du plaisir à faire du bien aux autres; qui ne soit disposé à témoigner de la bienveillance & de l'affection à ses Amis, à ses Voisins, à ses Enfans, à ses Parens, & qui ne soit diligent à s'acquitter des devoirs civils envers tous; qui ne fasse profession de respecter la vertu, & qui ne regarde comme un affront, qu'on le taxe d'être vicieux. Si l'on veut se donner la peine d'examiner, pendant tout un jour, ses actions ou celles de quelque autre, peut-être en trouvera-t-il une ou deux de blâmables, tandis que toutes les autres sont innocentes & bonnes. On peut même mettre en problême, si un Néron ou un Caligula, un Commode, ou un Caracalla, ces monstres, portés à toute sorte de crimes, ont fait plus de mauvaises que de bonnes actions, à prendre tout le cours de leur Vie. Il faut remarquer en second lieu, qu'on parle d'un seul grand crime, comme un Meurtre, un Vol &c. qu'on le publie bien davantage, & que l'on en conserve bien plus longtems la mémoire, que de mille bonnes & généreuses actions, qui ne font point de bruit dans le Monde, & ne viennent point à la connoissance du Public, mais qui demeurent ensevelies dans le silence & l'oubli. Et cela même prouve, que les premiéres sont beaucoup plus rares que les derniéres, qui sans elles n'exciteroient pas tant de surprise, d'horreur, & d'étonnement. Il faut observer, en troisiéme lieu, que bien des choses qui sont innocentes, paroissent criminelles à ceux qui ignorent les vuës de celui qui agit, & les circonstances où il se trouve. Il est certain que nous ne pouvons juger de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans une action, sur de simples apparences, mais par les dispositions intérieures & par les intentions de l'Ame, & par le point de vuë sous lequel celui qui agit envisage les choses. Néron tua un homme, qui étoit innocent; mais qui sait s'il l'a fait par une malice préméditée? Peut-être quelqu'un de ses Gardes, ou quelque Courtisan flatteur, auquel il étoit obligé de se fier, lui dit que cet innocent conspiroit contre la Vie de l'Empereur, & insista sur la nécessité de le prévenir, de peur d'en être surpris. Peut-être l'Accusateur lui-même a-t-il été trompé, & croit-il la chose réelle. Il est évident que de pareilles circonstances diminuent l'atrocité du crime; & il y a de l'apparence, que si l'on pesoit impartialement les crimes des Princes, & qu'on en développât toutes les circonstances, il se présenteroit bien des choses, qui iroient à leur décharge. En quatriéme lieu, bien des actions se font par Ignorance, & que ceux qui les commettent ne savent pas qu'elles sont vicieuses; souvent même elles passent pour des Vertus. C'est ainsi que St. Paul persécuta l'Eglise, & lui-même avouë, qu'il l'avoit fait par ignorance, & que c'étoit pour cela qu'il avoit obtenu miséricorde. Combien de choses de cette nature ne se font-elles pas tous les jours, par ceux qui professent des Religions différentes? Ce sont, je l'avouë, des péchés, mais des péchés d'ignorance, dont on obtient aisément le pardon; & qui doivent à peine être comptés parmi les Maux Moraux, parce qu'ils ne procédent pas d'une mauvaise disposition, & d'une volonté corrompuë. Tout homme qui use de violence contre un autre, par amour pour la Vertu, par haine contre le Vice, ou par zéle pour la gloire de Dieu, fait mal sans contredit, mais l'ignorance & un cœur honnête & bon l'excusent beaucoup. Cette considération seule suffit pour diminuer le nombre des Méchans; & cette excuse ne se borne pas à ce qui regarde la Religion; les préjugés de parti doivent aussi être pesés; ces préjugés qui engagent souvent les hommes à employer le fer & le feu contre ceux qu'ils regardent comme des Ennemis publics, & comme des traîtres à la Patrie. Il n'y a pas d'erreur plus fatale au Genre-humain, & qui ait enfanté plus & de plus grands crimes; & cependant elle vient d'un ame remplie de droiture. La méprise consiste en ce qu'ils oublient qu'on doit défendre l'Etat par des voyes justes & légitimes, & non aux dépens de l'humanité. En cinquiéme lieu, les préjugés & les soupçons font regarder comme méchans, bien des gens qui ne le sont réellement point. Le commerce le plus innocent entre un homme & une femme fournit au malin un sujet de les soupçonner & de les calomnier. Sur une seule circonstance, qui accompagne ordinairement une action criminelle, on déclare coupable du fait même la personne soupçonnée. Une seule mauvaise occasion suffit pour deshonorer toute la vie d'un homme, & pour comprendre toutes ses actions dans une même sentence. Si un seul membre d'une Société tombe dans quelque faute, on présume d'abord que les autres ne valent pas mieux. Il est presque incroyable, combien il y a de gens qui passent sur de pareils titres pour très-méchans, qui sont très-différens de ce qu'on les croit. Les Confesseurs & les Juges, lorsqu'il s'agit de cas criminels, savent parfaitement combien peu de vérité il y a dans les bruits ordinaires, & combien peu de fond il y a à y faire. Sixiémement, nous devons distinguer, & la Loi même le fait, entre les actions qui viennent d'une malice préméditée, & celles auxquelles quelque violente passion, ou quelque désordre dans l'esprit portent. Lorsque l'Offenseur est provoqué, & qu'un transport subit de passion le met comme hors de lui, il est certain que cela diminue bien sa faute. Ce sont là des choses qui sont parfaitement connuës de notre très-équitable Juge, qui nous jugera miséricordieusement, & non à la rigueur, & c'est sans doute pour ces raisons qu'il nous a défendu de juger avant le tems. Nous ne voyons que l'écorce des choses, & il est très-possible que ce que nous regardons comme les plus grands crimes, nous paroîtroit devoir être mis au nombre des moindres, si nous étions instruits de tout ce qui y a du rapport, & si nous avions égard à tout. Bien des Vertus & bien des Vices résident dans l'ame, & sont invisibles aux yeux des hommes; ainsi c'est parler à l'avanture, que de prononcer sur le nombre des unes & des autres; & prétendre inférer delà la nécessité d'un Mauvais Principe, c'est mériter d'être regardé comme un juge téméraire & coupable de précipitation, c'est usurper les droits du Juge suprême. Enfin la conservation & l'accroissement du Genre-humain est une preuve bien sure, qu'il y a plus de Bien que de Mal dans le Monde; car une ou deux actions peuvent avoir une influence funeste sur plusieurs personnes: il y a plus, toutes les actions vicieuses tendent à la destruction du Genre-humain, du moins à son desavantage, & à sa diminution; au-lieu qu'il faut nécessairement le concours d'un grand nombre & même d'un nombre infini de bonnes actions pour la conservation de chaque individu. Si donc le nombre des mauvaises actions surpassoit celui des bonnes, le Genre-humain devroit finir. C'est ce dont on voit une preuve bien sensible dans ces Pays, où les vices se multiplient; le nombre des hommes y diminue tous les jours, & ils se dépeuplent peu à peu; si la vertu s'y rétablit, les habitans y reviennent à sa suite: c'est-là une marque, que le Genre-humain ne pourroit subsister, si jamais le Vice étoit dominant, puisqu'il faut le concours de plusieurs bonnes actions pour réparer les dommages causés par une seule mauvaise. Il ne faut qu'un crime pour ôter la vie à un homme ou à plusieurs, mais combien d'actes de bonté & d'humanité doivent nécessairement concourir pour élever & conserver chaque particulier?

„ De tout ce qu'on vient de dire, je me flatte, *dit l'Archevêque*, „ qu'il paroit qu'il y a plus de bien que de mal parmi les „ hommes, & que le Monde peut être l'Ouvrage d'un „ Dieu Bon, malgré l'argument qu'on fonde sur la supposition que le Mal l'emporte sur le Bien. Et tout cela cependant n'est pas nécessaire, puisqu'il peut y avoir dix mille fois plus de bien que de mal dans tout l'Univers, quand „ même il n'y auroit absolument aucun bien sur cette Terre „ que nous habitons. Elle est trop peu de chose pour avoir quelque proportion avec le Systême entier; & nous „ ne pouvons que porter un jugement très-imparfait du Tout, „ sur cette Partie. Elle peut être l'Hôpital ou la Prison de „ l'Univers, & peut-on juger de la bonté & de la pureté de „ l'air d'un Climat, sur la vuë d'un Hôpital, où il n'y a que „ des malades? ou de la Sagesse d'un Gouvernement, sur la „ vuë d'une Maison destinée pour des personnes aliénées, „ & où il n'y a que des fols? ou de la Vertu d'une Nation, „ sur la vuë d'une Prison, où il n'y a que des Malfaiteurs? „ Non que je croye que la Terre soit effectivement telle; „ mais je dis qu'on peut le supposer, & toute supposition

James en présence de la Reine. Il imprima dans la même Ville en 1706 in-4. un *Sermon prononcé à Ste. Marguerite de Westminster le 13 Janvier 1705*, sur *Prov.* XXII. 6. En 1707 parut à Dublin in-4. son *Sermon prononcé à l'Eglise de St. Michel de Dublin, devant le Lord Maire &c.* sur *Ecclés.* VIII. 11. Le 15 Mai 1709 il prononça un Sermon sur *Rom.* VIII. 29. 30. en présence de Thomas Comte de Wharton, Viceroy d'Irlande, & de la Chambre des Pairs de ce Royaume, qui fut imprimé à Dublin en 1709 in-4, & réimprimé à Londres sous le titre de *la Prédestination & la Préscience de Dieu compatibles avec la Liberté de l'Homme* &c. Ce Sermon fut attaqué par Mr. Antoine Collins dans une Brochure intitulée: *Défense des Attributs Divins contenuë dans quelques Remarques sur le Sermon de Mylord Archevêque du Dublin, qui a pour titre la* Prédestination &c. [*D*] Londres 1710 pagg. 38. Et par le Docteur Jean Edwards dans

„ qui montre comment la chose peut être, renverse l'Argu„ment *Manichéen*, fondé sur l'impossibilité qu'il y a à en „ rendre raison. En attendant je regarde la Terre comme „ un sejour rempli de douceurs, où l'on peut vivre avec plai„sir & joye, & être heureux. J'avouë avec la plus vive „ reconnoissance pour Dieu, que j'ai passé ma vie de cette „ maniére, & je suis persuadé que mes parens, mes amis, „ & mes domestiques en ont fait autant; & je ne crois pas „ qu'il y ait de Mal dans la Vie, qui ne soit très-supporta„ble, surtout pour ceux qui ont des espérances d'un bon„heur à venir". Sur les preuves qui établissent que le Bien tant Naturel que Moral l'emporte dans le Monde sur le Mal, le Lecteur peut consulter *Sherlock* Traité *de la Providence* Ch. VII. *Hutcheson* on the *Nature and Conduct of the Passions Sect.* VI. p. 183. 184. Edit. London 1728. *Leibnitz Essais de Theodicée. Chubb's Supplement* to the *Vindication of God's Moral Character*, in his *Tracts* p. 281 &c. & Lucas *Enquiry after Happiness.* Vol. I. Sect. 2. Cap. 2. Mr. Bernard donna un Extrait du Livre du Docteur King, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (9). Mr. Bayle dans le second Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial* (10) a examiné le Systême de notre Prélat, sur l'Extrait qu'en avoit donné Mr. Bernard, & sur un endroit remarqué par MM. les Journalistes de Leipzig, mais omis par Mr. Bernard, qui trouva mauvais (11) que Mr. Bayle n'eût pas consulté le Livre même de l'Archevêque King, & il remarque que Mr. Bayle le combat par des principes qu'il lui nieroit formellement, les Théologiens Anglois n'étant pas dans tous les principes du Commun des Réformés.

Le premier principe de Mr. King que Mr. Bayle examine, *c'est que Dieu agit toujours pour une fin, & que cette fin dans la Création de l'Univers a été d'exercer sa puissance, ou de communiquer sa bonté; que ce n'est qu'improprement qu'on peut dire que Dieu a créé toutes choses pour sa gloire.* Mr. Bayle admet ce principe, & c'est presque la seule chose dont il convient avec l'Archevêque; mais il nie ce que le Prélat soutient qu'*il y a plus de bien physique que de mal physique dans le Monde, & la supposition de deux Principes ne leve point la difficulté de l'Origine du Mal, puisqu'il ne répugne pas moins à la Bonté Divine d'avoir créé des Etres, qu'il prévoyoit devoir être corrompus par un autre Principe, que d'en avoir créé qui fussent d'eux-mêmes corruptibles.* Mr. Bayle nie encore à Mr. King, que tout ce qui est tiré de la matiére soit nécessairement sujet aux douleurs, aux maladies, au chagrin &c. Et pour le réfuter, il semble, comme Mr. Bernard le remarque (12), qu'il bâtisse sur le dogme des Causes occasionnelles, comme sur un dogme incontestable, quoiqu'il n'ait qu'un très-petit nombre de Sectateurs en Angleterre. Mr. Bayle demande à quoi servent les douleurs de l'Enfantement? & il répond qu'elles servent à mander un Accoucheur ou une Sage-femme, & il fait cette instance à la marge, qu'une femme dans un désert sentiroit autant de douleur que dans une Ville. „ Et il en veut conclure sans doute, *dit Mr. Bernard* „ (13) que par conséquent ces douleurs ne servent à rien. „ S'il n'en sait pas d'autres usages, il pouvoit consulter quel„que Médecin, qui l'auroit instruit là-dessus". Il nie que l'erreur & l'ignorance soient des suites naturelles de l'imperfection de l'homme, & il cite là-dessus la plupart des Théologiens, qui croyent qu'Adam fut créé si savant, que quoique sa science ne fût point infinie, ce seroit une absurdité manifeste, que de soutenir qu'il étoit dans l'erreur & dans l'ignorance. „ Mais l'autorité de quelques Théologiens ne fait rien, *dit* „ *Mr. Bernard* (14), où il s'agit de raisonnement". Mr. Bayle prétend qu'il n'est pas nécessaire, afin de s'estimer heureux dans le bon choix, d'être persuadé qu'on l'a fait par le seul usage des forces de son franc Arbitre. Il allégue plusieurs sortes d'hommes, qui ne font pas dépendre leur bonheur de leur liberté, & il cite quantité d'Auteurs, anciens & modernes, Poëtes & autres. *Il faudroit seulement*, dit Mr. Bernard (15), *qu'il prouvât à Mr.* King, *que tous ces gens, qui se sont laissé conduire par d'autres &c. n'ont pas fait préceder un acte libre de la volonté, qui a trouvé que c'étoit là le meilleur pour eux.* „ Car de supposer, qu'après qu'un hom„me, ayant examiné un Vaisseau, qu'il a trouvé bon, & le „ Pilote, qu'il a trouvé habile, a résolu très-librement de „ s'embarquer, & de s'abandonner à la conduite de ce Pilo„te, il faille pour conserver sa liberté, qu'à chaque mouve„ment que le Pilote fait sur le Vaisseau, à chaque ordre qu'il „ donne, cet homme fasse un acte libre de sa volonté, par le„quel il consent à ce mouvement, sans quoi il n'est plus „ libre: c'est sans doute, ce que Mr. *King* n'a jamais préten„du; car dès qu'on ne soutient pas cette Thése, la plupart „ des exemples de Mr. *Bayle* tombent d'eux-mêmes". Il allégue diverses autres raisons contre la maniére dont Mr. King conçoit la liberté. Il répond ensuite à celles du Prélat, *pourquoi Dieu a permis le Péché?* Il prétend que les inconvéniens que Mr. King trouve, en cas que Dieu n'eût point créé d'Etre doué de la liberté, telle que ce Prélat la conçoit, sont tout-à-fait nuls. Il dit la même chose de ce que le Prélat a avancé, pour montrer que Dieu ne devoit pas employer sa Toute-puissance, pour empêcher que les Agens libres n'abusassent de leur liberté, ni transporter ces Agens dans une autre habitation, où ils n'eussent aucunes occasions qui pussent les porter à faire un mauvais choix. Mr. Bernard fait (16) une Remarque générale sur ce sujet, qui peut être appliquée à bien d'autres endroits de cette dispute; c'est que Mr. Bayle divise habilement les inconvéniens proposés par Mr. King, pour les réfuter avec facilité; ne prenant pas garde, que diverses raisons, qui prises séparément ne détermineroient pas à agir d'une certaine maniére, peuvent y déterminer si elles agissent conjointement. Je veux aller à une telle Ville, j'ai une raison assez importante qui m'en empêche, j'en ai plusieurs qui me portent à faire ce Voyage; chacune de celles-ci est moindre que celle qui me détermineroit à ne point partir, mais prises toutes ensemble, elles emportent la balance. Vous ne faites rien, si pour m'empêcher de faire le Voyage, vous vous contentez de réfuter chacune des raisons qui m'y déterminent en particulier; il faut n'en faire qu'une de toutes, & me faire voir que toutes ensemble ne sont pas aussi fortes, que celle qui m'empêcheroit de me mettre en chemin. Une preuve qu'il eût été nécessaire que Mr. Bayle eut lu le Livre de Mr. King, comme le remarque Mr. Bernard (17), c'est la maniére dont il réfute ce que ce Prélat a dit des peines des Damnés, qu'elles sont peut-être *utiles aux gens de bien pour les retenir dans leur devoir, & pour les faire persévérer dans le bien.* Mr. Bayle prétend que cela ne se peut pas entendre des Saints du Paradis, qui n'ont point besoin de cette bride. „ Mais peut-être, *remarque Mr. Bernard*, „ Mr. King le lui niera, & soutiendra que la confirmation „ dans le bien, n'est pas une confirmation d'enthousiaste, & „ qui ne soit appuyée sur des motifs, au nombre desquels „ Mr. King soupçonne, que l'exemple des Damnés pourroit „ bien se trouver. Mr. Bayle supposant que cela n'est pas, „ conjecture que Mr. King veut insinuer qu'après la Résur„rection il y aura de nouveaux hommes sur la Terre. Voilà „ le fruit du dessein de réfuter un Livre qu'on n'a pas lu". Mr. Bayle attaque ensuite Mr. King, sur ce qu'il a prétendu que la bonté des choses dépend uniquement du choix que Dieu en a fait. Le Savant de Rotterdam répondit à Mr. Bernard, & fit plusieurs nouvelles Remarques sur le Livre du Docteur King, dans le cinquiéme Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, qui a paru après sa mort. L'Archevêque a repliqué à ces Remarques, dans les Papiers qu'il a laissés, & Mr. Law a inséré la substance de ses réponses dans les Notes, jointes à la seconde Edition de sa Traduction du Livre du Prélat. Mr. Law (18) remarque, que Mr. Bayle mêle souvent parmi ses raisonnemens des autorités d'autres Auteurs, mais que la plupart de ces Citations „ sont des Fleurs Ora„toires ou Poëtiques, plutôt que des Vérités Philosophi„ques, qui ne méritent par conséquent point qu'on en fasse „ un sérieux examen. Pour tirer un argument des paroles „ d'un autre, il faut du moins être bien sûr de ce qu'il a vou„lu précisément dire, du nombre précis de ses idées, & de „ la justesse de leur liaison ensemble, ce qu'on ne doit jamais „ attendre de ces citations faites au hazard. Il ne sera donc „ pas inutile de remarquer ici une fois pour toutes, que la „ méthode ordinaire de Mr. *Bayle* de raisonner sur des auto„rités, ne peut qu'être très-foible & très peu philosophique, „ & qu'elle est plus propre à aveugler les gens, qu'à éclairer „ leur esprit". *Mr. Leibnitz* a fait des *Remarques* en François sur le Livre de Mr. King, elles ont été publiées par *Mr. Des Maizeaux* dans le *Tome troisiéme* du *Recueil de diverses Piéces sur la Philosophie, la Religion Naturelle, l'Histoire, les Mathématiques, &c. par Mrs.* Leibnitz, Clarke, Newton, *& autres Auteurs célebres.* Amsterdam 1720. Mr. Leibnitz y appelle l'Ouvrage du Docteur King, un *Ouvrage plein de savoir & d'élégance*; & il dit que les quatre premiers Chapitres s'accordent avec ses propres principes, mais que le cinquiéme, qui traite de la Liberté & du Mal Moral, est fondé sur des principes opposés aux siens.

[*D*] *Ce Sermon fut attaqué par Mr. Antoine Collins dans une Brochure, intitulée*, Défense des Attributs Divins, &c.] L'Auteur y suit cette Méthode I. Il propose le Systême du Prélat sur les Attributs Divins. II. Les Raisons qui l'ont engagé à embrasser ce Systême. III. Il donne après cela ses Réflexions sur les idées de l'Archevêque. IV. Il répond aux Objections qu'on peut lui faire, tirées du Sermon même qu'il combat.

I. Sur le premier Chef il rapporte le Systême du Prélat, qui dit (19) que, *quand l'Ecriture nous parle de Dieu, elle lui attribue des mains, des pieds, & des yeux; non dans le dessein de nous faire croire qu'il ait réellement & à la lettre ces membres corporels, mais pour donner à entendre que Dieu a la puissance d'exécuter tout ce que nous faisons par l'usage de ces membres.* Et quand l'Ecriture attribue à Dieu *les Passions auxquelles nous sommes sujets, comme la colére & le contentement, l'amour & la haine, la repentance & le changement de résolution, la Miséricorde & la Vengeance; cela signifie seulement, qu'il punira* aussi

(9) *Mai & Juin* 1703.
(10) Ch. 74 *& suiv.* Rotterdam 1706 in-12.
(11) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janv. 1706. p. 57.
(12) Ibid. p. 63.
(13) Ibid. p. 64.
(14) Ibid. p. 65.
(15) Ibid. p. 67.
(16) Ibid. p. 69. 70.
(17) Ibid. p. 70.
(18) *Translation of the Essay on the Origin of the Evil* V. II. p. 414. 2 Edit.
(19) Sermon p. 6.

dans une Piéce intitulée: *Les Perfections Divines défenduës: ou Courtes Remarques* &c. Londres 1710 in-8. Mr. King publia en 1714 à Dublin in-4. *un Sermon prononcé aux funerailles de* Narcisse, *Archevêque d'Armagh*,

aussi certainement les Méchans, que s'il étoit animé de colére; qu'il récompensera aussi infailliblement les gens de bien, que nous faisons ceux que nous aimons tendrement; que si les Hommes renoncent à leurs péchés, il changera aussi surement ses dispensations envers eux, comme s'il se repentoit, & s'il avoit changé de dessein à leur égard. Sur cet Article tous les gens qui pensent sont d'accord avec sa Grandeur. Mais dans toute la suite de son Sermon, il donne les mêmes notions de la Sagesse, de la Bonté, de la Justice, de la Science, de la Prescience, de la Sainteté & de tous les autres Attributs de Dieu, & prétend qu'ils lui sont attribués d'une maniére aussi impropre, que *les yeux & les oreilles, l'amour & la haine*, ou aucunes parties corporelles, ou passion humaine; il dit, que *comme la nature & les passions humaines sont attribuées à Dieu par ressemblance & par analogie; de la même maniére les facultés & les operations de notre Ame lui sont aussi attribuées*; il insiste en particulier sur la *Sagesse*, & la *Science*, & la *Bonté*, *qui sont*, dit-il (20), *si differentes de ce qu'elles sont en nous & si fort au-dessus de tout ce que nous pouvons concevoir, qu'il n'y a réellement pas plus de rapport, qu'il n'y en a entre nos Mains & la Puissance de Dieu. Les termes de Prescience & de Prédestination, de Connoissance même & de Volonté, quand il s'agit de Dieu ne doivent pas se prendre proprement & à la rigueur, & nous ne devons pas nous imaginer, qu'elles soient en Dieu de la même maniére, & dans le même sens, que nous les trouvons en nous; nous devons, au contraire, ne les entendre, que par voye d'analogie & de comparaison* (21). Ailleurs, *La Sagesse en nous est aussi différente de ce que nous appellons ainsi en Dieu, que la Lumiére est différente du Mouvement* (22). Dans un autre endroit, *Il y a une aussi grande différence entre ces choses, lorsqu'elles sont attribuées à Dieu & ce qu'elles sont en nous, qu'il y en a entre peser dans une balance & penser, que dis-je? il y a une différence infiniment plus grande* (23). Il va jusqu'à dire que *les idées les plus parfaites que nous puissions nous faire de Dieu sont infiniment éloignées de la vérité* (24). Enfin il conclut, que *la Science, la Justice, & la Vertu attribuées à Dieu, ne signifient pas ce que nous appellons de ce nom, quand il s'agit des hommes* (25). II. A l'égard des raisons qui ont engagé le Prélat à embrasser ce Systême sur les Attributs de Dieu, c'est qu'il croit (26), que si *on les entend à la lettre, & dans le même sens qu'ils sont en nous, il s'ensuivroit des conséquences absurdes & monstrueuses.* Il convient en particulier (27) *que la Prescience & les Decrets de Dieu ne peuvent s'accorder avec la contingence des évenemens, & notre liberté, si sa Prescience & sa Prédetermination sont de la même nature, que ce qui porte ce nom en nous.* L'Usage qu'il fait de cette notion d'analogie de la Prescience est exprimé en ces termes (28): *Puisque nous n'avons pas d'idée plus claire de la Prescience & de la Prédestination en Dieu, que celle qu'un aveugle né a des couleurs, nous ne devons pas plus pretendre décider de ce qui s'accorde ou ne s'accorde point avec ces Perfections qu'un Aveugle doit decider des objets de la vuë, parce qu'il voit ou entend.* III. Mr. Collins (29) fait quelques Observations contre le Systême de l'Archevêque. Il remarque 1. ,, Qu'en adoptant ces idées, il est impossible ,, à ce Prélat de prouver l'existence de Dieu aux Athées. Les ,, idées que nous attachons au mot de *Dieu*, doivent être le ,, sujet de nos Argumens, toutes les fois que nous employons ,, le terme de *Dieu* dans une Proposition. Mais Mr. King dit ,, *que toutes nos idées les plus parfaites de Dieu sont infiniment éloi-* ,, *gnées de la vérité* (30), & aussi *éloignées* de la vérité *que le* ,, *poids d'une balance est différent de notre pensée* (31), *ou la Lu-* ,, *miére du Mouvement* (32); ainsi Mylord ne pourra pas prou- ,, ver l'existence de Dieu, ou ce qui est la même chose, l'exis- ,, tence d'un Etre, qui est conforme aux notions que nous ,, avons de Dieu, à moins que Mylord ne dise, que *ce qui* ,, *est infiniment éloigné & different de la vérité*, peut être prou- ,, vé véritable. 2. Puisqu'il est évident, par ce qui vient d'ê- ,, tre dit, que tout homme qui se propose de prouver l'exis- ,, tence de Dieu, doit avoir de Dieu une idée conforme à la ,, véritable nature de l'Etre, dont on veut prouver l'existen- ,, ce, je demanderois à Mylord, comment il définiroit le mot ,, de *Dieu*, s'il vouloit prouver son existence à un Athée. Il ,, est évident qu'il faudra, ou qu'il contredise son senti- ,, ment, que *toutes les idées que nous avons de Dieu sont fausses*, ,, & qu'il donne quelque *notion* de Dieu, à laquelle il se tien- ,, ne, & qu'il reconnoisse conforme à la vérité; ou qu'il avouë ,, qu'il est impossible de prouver l'existence de Dieu: J'ai du ,, panchant à croire que Mylord prendra le premier parti, ,, parce qu'il y a divers endroits dans son Sermon, qui ren- ,, ferment une *idée* de Dieu, à laquelle Mylord s'en tient ,, peut-être, & qu'il croit conforme à la vérité; & cette idée, ,, à ce que je pense est, que Dieu est *un Etre, qui est la Cau-* ,, *se générale des admirables effets de la Nature, auquel nous ne pou-* ,, *vons attribuer aucune perfection particuliére:* (quoique réelle- ,, ment, selon Mylord, ce ne peut être là encore qu'une idée ,, analogique de Dieu, à peu près comme celles que nous ,, avons de lui comme d'un Etre Saint, Bon, Miséricordieux, ,, & Sage".) Mr. Collins (33) cite ensuite un endroit du Sermon de l'Archevêque, pag. 5. pour montrer que ce Prélat ne peut entendre par le mot de Dieu qu'*une Cause generale d'effets.* ,, Si c'est-là l'idée, *dit Mr. Collins*, que Mylord ,, attache au terme de *Dieu*, je conviens que ce terme peut ,, entrer dans une proposition, & que dans ce sens-là l'Exis- ,, tence de Dieu sera susceptible de preuve. Mais si c'est-là ,, tout ce qu'il entend par ce mot, je ne vois pas pourquoi ,, les Athées ne croiroient pas à une pareille Divinité, puis- ,, qu'ils reconnoissent aussi-bien que les *Theïstes*, l'existence ,, éternelle de quelque Cause générale de tous les effets; & si ,, je m'y entends, le différend entre les uns & les autres rou- ,, le sur les attributs de cette Cause générale. Par exemple, le ,, *Theïste* dit que l'Univers a été fait par une Etre sage, & ,, croit que l'ordre admirable qui régne dans l'Univers, four- ,, nit une excellente preuve de l'existence d'un tel Etre. L'A- ,, thée au contraire soutient qu'il n'est pas besoin de sagesse ,, pour cela, & que tous ces merveilleux effets peuvent être ,, la production de Causes dont nous n'avons point d'idées. ,, Mylord ne donne-t-il pas gain de cause à ces gens-là, en ac- ,, cordant que le Monde ne doit pas son origine à un Etre ,, sage & intelligent, mais seulement à un Etre consideré ,, comme *Cause generale* des attributs duquel nous n'avons ,, point du tout l'idée"? *Mylord pretendra peut-être qu'il reste une vaste difference entre l'Athéïsme & le Theïsme, parce qu'il suppose que son Etre eternel est immateriel, au-lieu que l'Athée prétend que cet Etre eternel n'est que la Matiére. Mais, il me semble, que cette différence est peu importante; car si l'on abandonne tous les attributs moraux & tous les autres attributs naturels, on renonce à toutes les preuves qu'on tire de la considération des Perfections Divines, à les prendre à la rigueur & dans le sens propre, pour établir la Providence dans le Gouvernement du Monde, & les Peines & les Récompenses dans un Etat à-venir. Par exemple, n'alléguons-nous pas pour prouver une vie-à-venir, la considération de la Justice de Dieu, & n'en concluons-nous pas qu'il rendra à chacun selon ses Oeuvres? n'est-ce pas sur l'idée de cette même Justice, que nous fondons la nécessité de l'Incarnation d'un Dieu pour souffrir pour les péchés du Genre-humain? ne concluons-nous pas de sa Bonté qu'il a dessein de sauver les hommes? n'inférons-nous pas de sa Science, qu'il prend connoissance de nos actions; & de sa volonté, quel est notre devoir? Mais si aucun de ces attributs ne se trouve en Dieu, & qu'il n'y en ait même point d'autres en lui que nous puissions concevoir, nous ne pouvons tirer des preuves de la considération de ces Attributs, ni fonder là-dessus aucun devoir; car tous les Motifs de nos devoirs, si l'on en excepte le plaisir présent (qui est un vrai motif d'Athée) sont pris uniquement de la considération des Attributs de Dieu, entendus littéralement. Comment pouvons-nous connoître la volonté de Dieu, si Dieu n'a* point de volonté? *comment pouvons-nous sçavoir que nous serons punis ou récompensés dans une autre vie, ou quelle raison avons-nous de croire qu'il y aura un état à-venir, si ce n'est la considération de la Justice de Dieu, qui dédommagera sans doute dans une autre vie les gens de bien des maux qu'ils auront souffert dans la vie présente, & qui fera payer aux pecheurs par de justes peines, les plaisirs criminels qu'ils ont goûtés? Mais si nous perdons l'usage & l'avantage de l'idée de Dieu, c'est-à-dire, si nous en avons une idée qui n'influe point sur notre conduite, à quoi nous servira-t-il de disputer avec l'Athée sur une aussi pauvre spéculation que la question de l'existence d'un* Etre éternel Immatériel? *car qu'il soit Matériel ou Immatériel, s'il n'a ni intelligence, ni volonté, ni justice, c'est toute la même chose. D'ailleurs, si l'on suppose que Dieu n'a point d'intelligence, &c. je ne vois pas trop bien comment Mylord prouvera l'existence éternelle d'un Etre immatériel, si l'Athée juge à propos de le lui disputer.* 3. Mr. Collins observe (34) ,, que Mylord donne cause gagnée à Mr. *Bayle*; puisque ce ,, Philosophe soutient, qu'on ne peut répondre aux Objec- ,, tions des Manichéens contre quelques-uns des Attributs de ,, Dieu, qu'en captivant son entendement sous l'obéïssance ,, de la Foi, ou en croyant contre l'évidence, c'est-à-dire, ,, en croyant que Dieu est bon, quoiqu'il soit évident, *dit-* ,, *il*, qu'il ne l'est point, en croyant qu'il est sage, quoi- ,, qu'il soit évident qu'il ne l'est point. Que dit Mylord? il ,, avouë que Dieu n'est ni bon ni sage, & reconnoit par ,, conséquent la force de l'argument de Mr. Bayle. Toute ,, la différence qu'il y a, c'est que Mr. Bayle continue à croi- ,, re que Dieu est bon & sage, contre la force du raison- ,, nement humain, au-lieu que Mylord déclare que Dieu ,, n'est ni sage, ni bon; la différence est bien petite, & ,, s'il y en a, elle est plus dans les termes que dans les ,, idées; car le bon & le sage de Mr. Bayle, malgré l'évidence ,, du contraire, revient bien à n'être ni bon ni sage". 4. Mr. Collins prétend (35), que selon Mylord il est fort indifférent quelles notions l'on ait de Dieu. L'Archevêque croit (36) qu'un homme, *qui se représente Dieu sous l'idée d'un grand Roi, qui a le Ciel pour son trône & la Terre pour son marchepied, qui a des milliers de Ministres qui l'environnent; qui aime & favorise ceux qui obéïssent à ses ordres, & qui se met en colére & en fureur contre les rebelles; un homme*, dis-je, *qui croit cela à la lettre, sera sauvé en vertu de cette croyance.* Le Prélat appelle trop *officieux & mal avisés ceux qui forment des difficultés* contre une telle notion, *& qui en remplissent la tête au peuple* (37). Mais Mr. Collins (38) prie Mylord de considerer, ,, s'il n'est pas dangereux de laisser aux hommes des idées de ,, Dieu aussi erronées & aussi vicieuses; car s'ils veulent seu- ,, lement se donner la moindre peine d'examiner une pareil- ,, le notion, ils doivent s'appercevoir qu'il n'y a rien de plus ,, aisé que de tomber de la créance d'un Dieu dans l'A- ,, théïsme, en se le figurant tel que Mylord le représente, ,, comme un Etre fini, borné, corporel, *mauvais* (ce que ,, la fureur & la rage supposent.) Je me flatte que Mylord ,, croit que l'Existence de Dieu, qui est le fondement de ,, toute Religion & de toute Vertu, est susceptible de preu- ,, ve avec toute l'évidence possible; & par conséquent qu'il ,, n'y a point de danger que des personnes bien-intentionnées ,, tombent dans l'Athéïsme, s'il arrivoit qu'elles fussent ,, convaincues qu'elles ont de fausses idées de Dieu. Mais ,, supposé que Mylord soit dans le sentiment de Cicéron (39) ,, & de Simonide, que l'Existence de Dieu est un problême ,, dif-

(20) Ibid. p. 7.
(21) Ibid. p. 8.
(22) Ibid. p. 19.
(23) Ibid. p. 21.
(24) Ibid. p. 16.
(25) Ibid. p. 14. 15.
(26) Ibid. p. 31.
(27) Ibid. p. 9.
(28) Ibid.
(29) *Vindication of the Divine Attributes*, p. 17.
(30) Sermon p. 16.
(31) Ibid. p. 21.
(32) Ibid. p. 19.
(33) *Vindication* p. 19.
(34) P. 22.
(35) P. 22.
(36) Sermon p. 16.
(37) Ibid. p. 17.
(38) *Vindication*, p. 21.
(39) *Res enim nulla est, de quâ tantopere non solum indocti, sed docti dissentiant* &c. De Nat. Deor. L. I.

magh, *dans l'Eglise de St. Patrice*. Le 17 Juillet 1717, il prit place parmi les Lords Justices d'Irlande. En 1719 il publia à Londres un *Discours sur la Consécration des Temples; où l'on explique ce que signifie leur Dédicace, & quels sont les fondemens de cette Cérémonie*. Le 24 Février 1721, il devint encore Lord Justice d'Irlande, comme encore le 13 Juin 1723. Il mourut dans son Palais au St. Sépulcre à Dublin le 8 Mai 1729, & fut enterré au Nord du Cimetiére de Donnybrook. Mr. Harris se prépare à donner bientôt un détail particulier des Manuscrits qu'il a laissés, de ses Charités, de son Caractére &c. dans sa nouvelle Traduction & Continuation de l'Ouvrage du Chevalier Jaques Ware *De Præsulibus & Scriptoribus Hiberniæ*. Les Héritiers de Mr. King ont dessein de publier le Recueil de toutes ses Oeuvres, avec sa Vie à la tête. On trouve un Sermon de ce Prélat sur *Gen.* II. 16. 17. à la suite de la seconde Edition de la Traduction de son Traité de *l'Origine du Mal* par Mr. Edmond Law, imprimée à Londres en 1732 en deux Volumes in-8.

„ difficile à résoudre, & qu'il est dangereux d'ôter aux hommes les fausses idées qu'ils ont de Dieu, de peur qu'ils n'en „ perdent absolument toute idée; j'avouë que je ne puis être „ de l'avis de Mylord, & croire qu'il soit raisonnable, même dans cette supposition, de s'opposer à une mauvaise notion de la Divinité. L'Evidence doit être le seul fondement de l'acquiescement & l'examen est la voye par laquelle on peut parvenir à l'évidence: ainsi plutôt que de renoncer à l'examen, au raisonnement, & à la liberté de faire des objections, j'aimerois mieux soutenir qu'il n'y a „ point de sentiment quel qu'il soit, qui puisse être dangereux pour un homme qui examine & approfondit avec „ impartialité la nature des choses. Et je me flatte qu'en y „ pensant bien, Mylord en conviendra, plutôt que d'empêcher le fruit de tant de bons discours qui pourroient se faire, en accusant d'être trop *officieux* & *mal-avisés* ceux qui „ voudroient guérir les hommes d'une pareille erreur, comme „ est celle de *croire que Dieu est semblable à un homme*, ce qui „ arriveroit infailliblement, si le Clergé adoptoit le sentiment „ de Mylord". 5. Mr. Collins observe (40) que le Prélat, *lorsqu'il nie que Dieu soit Saint, Sage, & Juste, contredit formellement tous les passages de l'Ecriture, où nous sommes appellés à nous former sur l'exemple de Dieu*. 6. Que *Mylord a donné gain de cause aux* Unitaires, *quand il dit* (p. 12.) *que la distinction de* Trois Personnes *en un seul Dieu n'est qu'une* Comparaison, *c'est-à-dire, que ce n'est point véritablement & réellement ce que nous entendons par trois Personnes, mais seulement quelque chose d'analogue, comme nous nous servons d'une* Ligne *pour représenter le* Tems (41). 7. Enfin que „ Mylord a manqué le principal but de son Discours, qui est de faire voir *l'accord qu'il y* „ *a entre la Prescience de Dieu & la Liberté de l'Homme* (42)". IV. Enfin Mr. Collins examine les objections qu'on peut lui faire, tirées du Sermon de l'Archevêque (43), & il finit en ces termes. „ Je me flatte que j'en ai dit assez, pour engager „ Mylord à méditer de nouveau sur cette matiére, & à nous „ donner de plus amples *Eclaircissemens* sur ce qui fait le sujet „ de son Sermon, & de son Traité *de l'Origine du Mal*; ce „ que je souhaitte qu'il exécute à la satisfaction du Public, & „ qu'il me dispense par-là de la peine de traiter ces questions; „ qui dans le fond ne paroitroient pas aussi difficiles, que „ quelques-uns s'imaginent qu'elles sont, si les hommes vouloient seulement examiner chaque proposition qu'ils employent. Au-lieu qu'ils veulent regarder toujours certaines „ propositions comme sacrées & véritables, & ne les jamais „ soupçonner de fausseté; c'est-là la vraye raison des idées „ confuses qu'ils ont, & des Systêmes contradictoires qu'ils „ proposent sur la Prescience, la Sagesse, la Justice, & les „ autres Attributs de Dieu. Mais s'ils vouloient examiner „ tout (même ce qui leur paroît le plus sacré avant l'examen) „ avec impartialité, ils trouveroient que l'Ordre & l'Harmonie n'est pas moins grande dans le *Systême Intellectuel*, que „ dans le *Systême Mechanique* de l'Univers".

(40) *Vindication* p. 24.

(41) Ibid. p. 25-28. Cette Remarque est de Mr. *Thomas Emlyn* & non de Mr. *Collins*.

(42) Ibid. p. 28 & *suiv.*

(43) Ibid. p. 35 & *suiv.*

KING (PIERRE) Grand-Chancelier de la Grande-Bretagne dans le XVIII. Siécle, étoit d'une bonne famille de ce nom dans la Comté de Somerset, & fils de Mr. Jérôme King, Epicier & Marchand de Sel considérable à Exeter dans la Comté de Devon. Il nâquit à Exeter en l'année 1669, & pendant quelques années il fut élevé dans le Commerce de son Pere; mais au milieu de ces occupations, son inclination pour l'Etude étoit si forte, qu'il employoit en Livres tout l'argent qu'il pouvoit épargner, & consacroit tous ses momens de loisir à l'Etude, desorte qu'il devint un Savant, avant qu'on soupçonnât rien de pareil; il donna une illustre preuve de son habileté dans l'Histoire Ecclésiastique par sa *Recherche sur la Constitution, la Discipline, l'Unité, & le Culte de la Primitive Eglise, des trois premiers siécles. Fidélement recueilli des Ouvrages qui nous restent de ce tems-là* [*A*]. Londres 1691 in-8. Ses liaisons avec

[*A*] *Recherche sur la Constitution, la Discipline, l'Unité & le Culte de la Primitive Eglise*, &c.] Il dit dans la Préface que „ le Dessein de ce Traité en général est de représenter la Constitution, la Discipline, l'Unité & le Culte de l'Eglise primitive, pendant les trois premiers siécles; mais sur-tout „ d'exposer les sentimens & les usages des anciens Chrétiens „ par rapport aux choses, qui sont le sujet des malheureuses „ disputes qu'il y a aujourd'hui dans ce Royaume, entre ceux „ qu'on appelle communément *Anglicans*, *Presbytériens*, *Independants*, & *Anabaptistes*; c'est ce qui fait, que je ne me „ suis pas autant étendu sur les articles touchant lesquels il „ n'y a point de différend parmi nous, que je l'aurois pu faire „ sans cela; j'ai passé aussi sous silence quelques coutumes de „ ce tems-là, parce qu'elles sont à présent abolies parmi nous. „ Ce que j'ai rapporté est tout tiré des Ecrits reconnus & autentiques de ce tems-là, qui subsistent encore; je ne me „ suis servi que de l'*Histoire Ecclésiastique d'Eusébe*, écrite au „ commencement du quatriéme Siécle, & qui ne roule que sur „ ce qui s'est passé dans les trois premiers, au-delà desquels je „ ne porte pas mes recherches, qui se bornent uniquement „ à ce période de tems. Je me flatte d'avoir recueilli ce que „ je rapporte, avec la plus parfaite impartialité & fidélité, „ sans préjugé, & sans aucun dessein d'en imposer". Il ajoûte ensuite, qu'entre les autres raisons, qui l'ont porté à publier cet Ouvrage, ces deux ici ont été les principales, le dessein d'instruire les autres, & de s'instruire lui-même „ d'instruire les autres, *dit-il*, des usages des Eglises primitives „ Apostoliques, s'il se trouve quelqu'un assez curieux que de „ vouloir les connoître; ou si je me trompe (car qui est exemt „ d'erreurs?) d'être mieux instruit moi-même: ce qui est, je „ l'avouë, mon grand but dans la publication de cet Ouvrage. „ Ainsi je prie sans aucune ostentation, & sans prétendre défier personne, mais très-sincérement & pour me garantir de „ l'erreur dans ma jeunesse, je prie, dis-je, humblement (s'il „ n'y a pas en cela trop de hardiesse à moi) tous les Savans, „ & je leur en aurai une véritable obligation, d'avoir la bonté de m'instruire, s'ils voyent que je me sois trompé sur „ quelque article, ou sur plusieurs points; soit publiquement, „ soit, s'ils le jugent àpropos, en particulier par Lettres, qu'ils „ pourront adresser à mon Libraire, qui me les fera tenir surement". Il finit sa Préface, en disant, que dans les commencemens qu'il s'étoit déterminé à faire imprimer ce Traité, il avoit eu dessein de publier ses Observations sur le quatriéme Chef, marqué dans le Titre, *le Culte de l'Eglise Primitive*, aussi-bien que sur les trois autres. „ Mais certaines raisons, *dit-il*, m'ont engagé à les réserver pour en faire un „ Traité à part, qui peut-être paroîtra dans peu, quoique „ je ne le promette pas absolument; mais il y a de l'apparence, sur-tout, parce que j'y ai renvoyé en deux ou „ trois endroits, ce dont il est bon que le Lecteur soit averti, afin que s'il ne trouve pas dans ce Traité-ci certaines „ choses auxquelles je renvoye, il puisse être sûr qu'il les „ trouvera dans le suivant". La *Seconde Partie* de ces *Recherches* a paru in-8. Il en finit le dernier Chapitre par une forte exhortation à la *Paix*, à l'*Union*, & à la *Modération*: „ Je suis sûr, *dit-il*, que nous n'avons pas besoin de Motifs „ pour nous y porter, (à la Paix, la Modération, &c.) tant „ la nécessité que la facilité de la Charité & de l'Union „ l'exigent de nous. La nécessité de ces devoirs paroît clairement par cette considération, que tandis que nous épuisons notre zéle & notre feu sur ces questions peu importantes, on attaque & on sappe les fondemens de la Foi & „ de la Morale; l'Athéïsme fait des progrés, la Corruption „ prévaut, & les plus dangereuses Hérésies, qui depuis plusieurs siécles étoient réduites au silence & abandonnées, „ sont renouvellées aujourd'hui par des Gens d'une foi corrompuë, qui profitent du relâchement & du libertinage „ de notre siécle, pour ramener ces dogmes pernicieux, qui „ sappent & détruisent toute Religion; il est à craindre, que „ si nous ne nous hâtons de pacifier nos différends sur l'extérieur de la Religion, l'Hérésie & le Vice n'en rongent „ & n'en dévorent la substance. Et comme ces raisons & „ plusieurs autres de la même nature prouvent d'un côté la „ nécessité qu'il y a à se réunir, d'un autre la facilité de „ cette Union est évidente; car graces à Dieu, nos différends „ ne roulent ni sur la Foi, ni sur les Mœurs. Nous croyons tous en un seul & même Dieu, nous espérons d'être sauvés par le moyen d'un seul & même Rédempteur, „ nous desirons d'être sanctifiés par un seul & même Esprit, „ nous recevons les mêmes Livres Sacrés, nous soutenons „ les mêmes Doctrines, & nous reconnoissons les mêmes Devoirs. Nos disputes ne roulent que sur des choses moins „ importantes, sur des cérémonies, sur des gestes, des postures, & autres choses de cet ordre, sur lesquelles un homme sage doit se faire une peine de contester, & à l'égard „ desquelles il est très-facile de s'accorder, si des personnes „ prudentes & modérées veulent y travailler: tels sont, je „ me flatte, les respectables Evêques, établis par Leurs Majestés, dont quantité d'honnêtes-gens qui aiment la paix „ regardent la promotion à cette haute Dignité, comme un „ heureux présage de notre future Union". Il s'est fait depuis une seconde Edition de cet Ouvrage. Mr. Sclater, Ecclési-

avec Mr. Locke, auquel il étoit apparenté, & qui lui laissa en mourant la moitié de sa Bibliothéque, lui furent extrêmement avantageuses. Ce fut par son conseil, qu'après avoir étudié quelque tems en Hollande à Leyde, il s'attacha à la Jurisprudence, où il se distingua bientôt par son habileté, & par son infatigable application. Il fut Député de la part de Beer-Alston dans la Comté de Devon, aux deux derniers Parlemens tenus sous le régne du Roi Guillaume, & à cinq autres sous celui de la Reine Anne. En 1702 il publia à Londres in-8, sans y mettre son nom, son *Histoire du Symbole des Apôtres, avec des Observations Critiques sur chaque Article* [*B*]. Il y a beaucoup de savoir & de jugement dans cet Ouvrage.

cléfiastique non-jureur y a fait une Réponse, qui a paru à Londres en 1717 in-8. sous ce titre: *Le Portrait Original de la Primitive Eglise: servant de réponse à un Traité, qui a pour titre*, Recherches sur la Constitution, la Discipline, l'Unité, &c. *Par un Prêtre de l'Eglise Anglicane.* Mr. Sclater remarque dans sa *Préface*, que Mr. King dans „ la sienne témoigne une humble défiance touchant cette production de sa jeunesse, & qu'il souhaitte (si cela est nécessaire) qu'on donne une autre explication aux passages qu'il cite, pour son instruction & pour celle des autres. J'avouë, *dit Mr. Sclater*, qu'à la premiére lecture de ce Livre, je m'apperçus bien que cela étoit très-nécessaire, & que je ne suis pas peu surpris, que quelque personne charitable n'ait rendu depuis longtems ce service à l'Auteur. Quant à moi, je n'ai pas jusqu'à présent marché dans les routes peu agréables de la Controverse; & outre le sentiment de mon incapacité, j'ai eu toujours assez d'aversion pour cette espéce de travail; mais voyant que personne n'avoit répondu, & ne se mettoit en devoir de répondre (autant qu'il m'étoit connu) à un desir si raisonnable, quoique les Savans des deux Royaumes de notre Ile eussent témoigné le souhaitter véritablement, & que la sainte Eglise d'*Angleterre*, en *particulier*, ait reproché à ses Enfans leur silence sur un sujet qui l'attaque par ses fondemens; l'obéissance filiale (je puis le dire) duë à une si *fidéle* Mere; m'a déterminé à faire tous mes efforts pour défendre sa Constitution *vrayement Apostolique*, & pour plaider la cause de l'*Antiquité outragée*, aussi-bien que la sienne; car que ces *deux* sont une *seule* & même cause dans le cas présent, c'est ce que le Lecteur dégagé de préjugé remarquera sans peine, en voyant les palpables méprises qu'on corrige; & les infidéles explications du sentiment des vénérables Peres de l'Eglise (qui se rencontrent à chaque page de cette spécieuse Collection) rétablies dans leur vrai sens. C'est ce que l'on peut s'attendre à trouver ici; & je ne sache pas avoir tiré un seul passage de l'Antiquité, au-delà du vrai sens des vénérables Auteurs eux-mêmes, pour en conclure autre chose, que le savant Auteur des *Recherches*; je regarderois comme le plus criminel de tous les Sacriléges d'en agir ainsi; les biens de l'Eglise sont moins sacrés, que le sens des Ecrits de ses Docteurs ne doit l'être. J'ai fidélement représenté celui de chaque passage, sur les meilleures autorités, & en y apportant toute l'attention dont je suis capable. Si je me suis trompé, soit par rapport au vrai sens, soit en tirant des conséquences qui n'en découlent point, je suis à mon tour disposé de bon cœur à recevoir de meilleures instructions. Car comme je n'écris que par un motif de conscience pour détromper les autres, j'ai infiniment plus d'intérêt à ne pas me tromper moi-même; & je souhaitte que tous ceux qui liront ceci soient aussi exempts de préjugé & libres d'esprit de parti, que je puis me rendre le témoignage que je le suis en écrivant". Mr. Sclater dit ensuite que „ tout le monde sait de quelle vaste étenduë est ce malheureux sujet, & que les Livres de Controverse à cet égard sont en fort grand nombre, remplis de Systêmes & d'argumens différens, selon le génie des Sectes, des Tems, & des Personnes; j'en aurois pu rencontrer plusieurs dans mon chemin, *dit-il*, si j'avois autant aimé à *disputer*, que Dieu merci je l'aime peu; mais je me suis tenu uniquement au seul Traité dont il s'agit, principalement par deux raisons. 1. Parce que j'ai appris de plusieurs endroits, que les Adversaires les moins savans & les plus prévenus contre *vrayement primitive Eglise Anglicane*, en ont tiré gloire, & ont hautement publié, sur ce qu'on n'y avoit point répondu, que c'étoit une Apologie *sans replique* de leur séparation. 2. Parce que je pense, que toutes les raisons dispersées çà & là, pour justifier leur inexcusable Schisme, peuvent se rapporter à l'une ou à l'autre des Citations, qui s'y trouvent en si grand nombre". Il avertit ensuite, que depuis que son Ouvrage avoit été sous la presse, il lui étoit tombé entre les mains un ingénieux Traité, intitulé l'*Invalidité du Ministére Non-Conformiste*, &c. „ dans lequel, *dit-il*, on éclaircit très-judicieusement, & on répond avec autant de clarté & de force à quelques Citations des *Recherches* touchant le *droit que des Prêtres ont de conferer les Ordres*". Le Livre dont Mr. Sclater parle dans cet endroit est intitulé: *L'Invalidité du Ministére Non-Conformiste, ou l'irrégularité de l'Ordination Presbytérienne*, &c. *Servant de Réponse aux Sermons de Mr.* Pierce, *intitulés* la Régularité de l'Ordination Presbytérienne, *& à tous les prétendus exemples d'Ordinations Presbytériennes, allégués dans un Livre publié par Mr. Charles Owen, & intitulé* la Validité du Ministére Non-Conformiste: *Avec des Remarques sur l'infidélité & la* fourberie *de cet Auteur. On y a joint l'Examen impartial & la Censure des fautes*, &c. *commises dans un Livre, qui a pour titre*, Recherches sur la Constitution, &c. *Par un Prêtre de l'Eglise Anglicane.*

[*B*] *Son* Histoire du Symbole des Apôtres avec des Observations Critiques sur chaque Article.] Il dit dans sa Préface, „ que si l'explication qu'il donne de quelque Article, vient à déplaire, l'on ne doit pas s'en prendre à lui, qui ne fait ici que le personnage d'Historien, & dont tout le dessein tend à découvrir le sens que les premiers Auteurs du Symbole ont donné aux différens Article qui le composent, & quelle étoit l'intention de ceux qui les introduisirent les premiers dans le Symbole; que si dans quelque endroit il semble parler de son chef, ce n'est que pour soutenir mieux le fil du discours, & en sa qualité d'Historien, qui a recueilli le sens de cet Article, & qui a reconnu que c'est celui des premiers Auteurs, qui l'ont inféré dans le Symbole; l'Auteur n'ayant d'autre dessein que de faire connoître le sentiment de ceux qui ont formé le Symbole, sans prétendre s'ériger en juge de la justesse ou de la vérité du sens, qu'il fera voir qu'on donna d'abord à ces Articles. Il laisse à chaque Particulier le soin d'en juger lui-même par l'Ecriture Sainte, que est la seule Régle parfaite & infaillible de notre Foi, & par laquelle on doit juger du Symbole même, & de toutes les Explications qu'on en peut donner, puisqu'il ne doit être reçu & cru, qu'autant qu'il s'accorde avec l'Ecriture; ce qui est la doctrine contenuë dans le *sixiéme Article* de *l'Eglise Anglicane*, qui porte; que *tout ce qui n'est pas enseigné dans l'Ecriture, & ce qui ne se peut prouver par elle, ne doit être prescrit à personne comme un Article de foi, ou comme une chose nécessaire à salut.*" Il rapporte dans le Chapitre *premier* les Eloges donnés par les anciens Ecrivains au Symbole, & les divers noms dont on l'a appellé. Il montre, qu'il a été principalement nommé Symbole; on dit ordinairement qu'il a été ainsi appellé pour deux raisons; l'une prise de la coutume usitée parmi les Anciens de faire des repas à frais communs: notre Auteur montre que cette raison est foible & incertaine; la seconde signification du mot de Symbole est prise de la Milice, où l'on avoit accoutumé de s'en servir pour désigner le mot du guet, ou les différentes marques par lesquelles les Soldats d'une Armée se reconnoissoient les uns les autres; mais on soutient que ce n'est pas là encore la parfaite & propre signification de ce terme; on croit qu'il faut en tirer la signification des marques qui étoient en usage parmi les Payens dans leurs Cérémonies Religieuses, & qu'il appelloient *Symboles*; il y en avoit de deux ordres, les uns muëts, & les autres qui consistoient en certaines paroles. Il donne des exemples des uns & des autres, & prouve que c'étoient des marques ou des paroles secrettes, qu'on ne révéloit qu'à ceux qui étoient initiés aux Mystéres, & par lesquelles les Initiés se reconnoissoient les uns les autres, & étoient admis sans difficulté dans les Temples au Culte secret des Divinités, dont ils avoient reçu les Symboles. Mr. King prétend, que c'est pour les mêmes raisons, & par illusion à ces Symboles Payens, que ce Formulaire de Foi a été appellé Symbole par les anciens Ecrivains. Il recherche ensuite, qui en ont été les Auteurs; quelques-uns l'attribuent aux Apôtres; mais on démontre par plusieurs raisons, qu'il ne peut être d'eux; mais on dit qu'il est pourtant Apostolique & Ancien. Il fait voir qu'il est extrêmement difficile d'en découvrir précisément les Auteurs. Que ce n'a pas été l'Ouvrage d'un seul homme, ni d'un seul jour. Que quelques Articles ont été employés par les Apôtres eux-mêmes, qui les laissérent à leurs Successeurs. Que les Apôtres, & ceux qui vinrent après eux, les proposoient à ceux qui étoient admis dans l'Eglise par le Baptême. Que les autres Articles ont été ajoûtés ensuite par les Conducteurs de l'Eglise, par opposition aux Hérésies, à mesure qu'elles naissoient. Il explique en quel sens on dit que les Apôtres sont les Auteurs d'une partie du Symbole, & ceux qui leur ont succédé dans le Gouvernement de l'Eglise, les Auteurs de l'autre partie. Qu'il faut chercher le sens du Symbole dans les Ecrits des Peres. Qu'on l'a lu constamment dans les Eglises d'Orient pendant près de 500 ans après Jésus-Christ, & dans celles d'Occident pendant près de 600 ans. Que le Symbole qu'on lisoit étoit celui de *Nicée*, auquel on substitua ensuite celui des Apôtres. Voici le contenu du *Chapitre second.* Pourquoi on dit au nombre singulier *Je crois*; ce que signifie ce mot *je crois.* En croyant en Dieu, nous reconnoissons son Existence & son Unité. Les anciens Symboles Grecs à Latins portent, *je crois en un seul Dieu*, ce qui étoit opposé à quelques Hérétiques impies, qui nioient l'Unité de Dieu: ce n'étoient pas les Juifs, ceux-ci ne connoissoient qu'un Dieu: ni les Payens, dont le plus grand nombre, du moins les plus sages, ne croyoient aussi qu'un Dieu; c'étoient certains anciens Hérétiques, auxquels cet Article fut opposé; envisagé dans cette opposition, on peut le considérer ou absolument ou rélativement. Dans un sens absolu, il signifie qu'il n'y a QU'UN SEUL *Dieu.* Les Valentiniens, les Cerdoniens, & les Marcionites établissoient plusieurs Dieux. Les Auteurs de cette Hérésie vivoient dès le tems des Apôtres. Le Symbole déclare, pour s'y opposer, que nous devons croire en UN SEUL *Dieu.* A considérer cet Article rélativement aux Articles suivans, il signifie, qu'UN SEUL & même Dieu est le Pere Tout-puissant Créateur du Ciel & de la Terre, pour contredire différentes Hérésies, opposées à ce que cet Article établit. Le nom de PERE signifie que Dieu est le principe de toutes choses, ce qui est opposé aux *Gnostiques*, qui pires que les Payens, refusoient à Dieu cette gloire, & le nom de *Pere*, (qu'on explique en peu de mots) & l'attribuoient à un autre Etre différent de lui. Ce nom doit aussi être considéré rélative-

ge; Mr. Pierre Coſte, qui en envoya un Extrait, en François, à Mr. Bernard, lequel l'inféra dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* de Novembre & de Décembre 1702, Mr. Coſte, dis-je, nous apprend

ment au Fils, & il marque la rélation qu'il y a entre le Pere & le Fils; C'eſt là le principal ſens qu'il a eu dans le Symbole dès les premiers tems. Le mot de TOUT-PUISSANT a un triple ſens dans le Symbole. Premiérement il ſignifie la Puiſſance infinie de Dieu, & c'eſt par cette raiſon que ce titre eſt placé avant celui de Créateur du Ciel & de la Terre; dans ce ſens, il étoit oppoſé aux héréſies des *Simoniens*, des *Valentiniens*, des *Menandriens* &c. dont on expoſe les Erreurs. En ſecond lieu, ce titre comprend la Providence par laquelle Dieu gouverne le Monde, par oppoſition aux *Gnoſtiques* & aux *Marcionites*, qui la nioient, les premiers du moins donnoient le Titre de *Tout-Puiſſant*, pris dans ce ſens, à un Etre différent du Dieu ſuprême. En *troiſiéme lieu* ce titre renferme l'Immenſité & la Toute-préſence de Dieu, par oppoſition aux Gnoſtiques, qui renfermoient Dieu dans un certain eſpace. On explique ce qu'il faut entendre par le mot de CREATEUR, & par le CIEL & la TERRE. On rapporte les Erreurs impies de divers Hérétiques ſur la Création du Monde: que *Simon le Magicien* l'attribuoit aux Anges, on expoſe le monſtrueux Syſtême des *Valentiniens* ſur l'Origine de l'Univers. On fait voir que les *Cerdoniens* & les *Marcionites* admettoient deux Principes Eternels, Dieu & le Diable, & qu'ils attribuoient au dernier la Création du Monde. C'eſt à tous ces Hérétiques qu'on oppoſa cet Article du Symbole, que le Dieu ſuprême, le Pere Tout-puiſſant eſt *le Créateur du Ciel & de la Terre.* Dans le *Chapitre troiſiéme*, on trouve ce qui ſuit. Que le Symbole de Nicée & les autres Symboles Grecs, plus anciens, portent EN UN SEUL *Jéſus-Chriſt*, par oppoſition à la diſtinction impie des *Gnoſtiques* & d'autres Hérétiques, dont on rapporte les Erreurs, qui ſéparoient Jéſus du Chriſt? En croyant en *Jéſus-Chriſt*, nous faiſons profeſſion de croire, qu'il y a eu un homme connu ſous le nom de *Jeſus de Nazareth*; on obſerve que ce nom de *Jéſus* étoit commun parmi les Juifs, que ce *Jéſus* étoit le *Chriſt* ou le *Meſſie*; vérité qui a fait partie du Symbole dès le commencement de l'Evangile, parce qu'elle eſt le fondement de tout le Chriſtianiſme, & qu'elle a été le plus expoſée aux attaques des Juifs. Le mot de *Chriſt* ſignifie *Oint*, & l'on remarque que l'Onction étoit en uſage parmi les Juifs en diverſes occaſions; c'eſt par alluſion à cela que *Jéſus* eſt appellé *Chriſt* à cauſe de ſa Conſécration aux Charges de *Prophéte*, de *Sacrificateur* & de *Roi*. Cette Onction eſt ſpirituelle; Dieu le Pere eſt celui qui oint, & le St. Eſprit eſt l'huile qui a été repanduë ſur ſon Humanité à ſa Conception & à ſon Baptême. On vient à ces paroles, *Son Fils unique*, qui renferment deux choſes. *Premiérement*, qu'il eſt le Fils du Pere; *ſon* Fils, prédit par les Prophétes; de-là vient que les noms de *Meſſie* & de *Fils de Dieu* étoient équivalens parmi les Juifs, dans le tems que notre Sauveur parut dans le Monde. *Chriſt* étoit le Fils de Dieu à divers égards, mais il l'étoit ſurtout d'une maniére toute particuliére, ce qui eſt la ſeconde choſe à remarquer dans cet Article, où il eſt appellé le fils *unique*. On fait voir que l'Ecriture enſeigne, que Dieu a un Fils, qui eſt tel par une raiſon particuliére, que les Symboles Grecs déſignent par le terme de *Génération*; par oppoſition peut-être à l'Emanation ou ſéparation d'avec le Pere, établie par les *Valentiniens*. Il faut être retenu dans l'examen de ce Myſtére. Dans les Symboles Grecs Chriſt eſt appellé Μονογενῆ, ou *ſeul engendré*, par oppoſition aux Gnoſtiques & autres Hérétiques. Cet Article eſt auſſi ancien que le Chriſtianiſme, & exprime la Divinité du Sauveur. Le titre de *Seigneur* déſigne l'Empire de Jéſus-Chriſt, qui eſt Seigneur dans un ſens éminent, le ſouverain Seigneur de toutes choſes, & le Seigneur des Chrétiens en particulier, *notre Seigneur*. Il y a dans le Monde deux Partis oppoſés, l'un a pour Chef Jéſus-Chriſt, & le Diable eſt le Chef de l'autre; ils ont chacun leur Royaume ſeparé. Nous ignorons le pouvoir que le Diable s'eſt acquis parmi les Eſprits: mais nous ſavons qu'il s'eſt acquis une grande autorité parmi les hommes, juſqu'à s'être fait adorer comme Dieu en pluſieurs Lieux; quand Jéſus-Chriſt eſt venu il a détruit l'Empire du Diable, qui étoit un empire uſurpé, & il a établi le ſien; on étoit admis au nombre des Sujets de ce nouveau Royaume par le Baptême, dans lequel la perſonne baptiſée reconnoiſſoit non ſeulement la ſouveraineté de Chriſt, mais renonçoit encore expreſſément à l'empire du Diable. Cet Article eſt auſſi ancien que le Chriſtianiſme, & marque la profeſſion que nous faiſons d'être ſoumis à Jéſus-Chriſt comme à notre Seigneur, par oppoſition au Diable. Le Symbole nous propoſe enſuite la nature humaine de Jéſus-Chriſt; & nous apprend qu'il falloit qu'il fût homme. Divers Hérétiques ont blaſphémé de différentes maniéres contre ſon Incarnation: & c'eſt à leurs erreurs qu'eſt oppoſé tout ce qui eſt dit de lui dans le Symbole, depuis l'Article de ſa Conception juſqu'à celui de ſa Réſurrection. La *Conception* & la *Naiſſance* ſe trouvent jointes dans un même Article, dans la plupart des Symboles. *Ebion*, *Cérinthe* & d'autres ont prétendu que Chriſt étoit un homme, conçu & né par les voyes ordinaires; c'eſt contre leurs Erreurs que le Symbole enſeigne, qu'*il a été conçu du St. Eſprit*, & qu'*il eſt né d'une Vierge*. On parle de divers Hérétiques, qui nioient que Jéſus-Chriſt eût pris un vrai corps de la ſubſtance de ſa Mere, prétendant que ſon Corps avoit été formé dans le Ciel, & qu'il avoit paſſé par le ſein de la Vierge Marie, comme l'eau paſſe par un tuyau. On expoſe les fondemens de cette Erreur; qui eſt fortement condamnée par cette expreſſion ἐκ Μαρίας, *de Marie*. On explique les étranges rêveries des *Apellétiens* touchant la formation du Corps de notre Sauveur; c'eſt contre eux, auſſi-bien que contre les autres dont on a parlé, que le Symbole nous enſeigne, que Jéſus-Chriſt a pris de la ſubſtance de la Vierge, celle de ſon Corps, diſant qu'*il eſt né de la Vierge Marie*. La *Naiſſance* de Jéſus-Chriſt, jointe à ſa *Paſſion*, ſa *Crucifixion*, ſa *Mort* & ſa *Sépulture*, prouve auſſi qu'il a eu un vrai Corps. On remarque que ces quatre derniers Articles joints enſemble ne ſe trouvoient dans aucun Symbole, avant le tems de St. Auguſtin. On montre les monſtrueuſes conſéquences d'une Incarnation imaginaire & phantaſtique, ſoutenuë cependant par un prodigieux nombre d'Hérétiques depuis le tems de l'Apôtre St. Jean, comme les *Simoniens*, les *Menandriens* &c. contre leſquels on inſéra dans le Symbole la *Naiſſance* & les *Souffrances* de Chriſt; & comme ces derniéres ſont une preuve ſi convaincante, pour prévenir toute chicane, fondée ſur leur incertitude, on en marque le tems précis qu'elles ſont arrivées *ſous Ponce Pilate*, qui avoit été Procurateur de la Judée ſous l'Empire de Tibére. C'eſt contre les mêmes Héréſies que porte l'Article *de la Crucifixion*; on fait voir que c'eſt Jéſus-Chriſt, & non *Simon le Cyrénien*, comme le prétendoient les *Baſilidiens*, qui a été crucifié. Il eſt auſſi parlé de ſa *Mort*, parce que de la certitude de ce fait dépend toute la Religion Chrétienne. Par la *Mort* il faut entendre la ſéparation de l'Ame d'avec le Corps. Dans le même deſſein on dit un mot de la maniére dont on diſpoſa de ſon Corps, c'eſt qu'il fut *enſeveli* & mis dans le tombeau. Le *Chapitre quatriéme* roule tout entier ſur la deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers. On obſerve d'abord, que la Deſcente du Sauveur aux Enfers n'a jamais été conteſtée, malgré la diverſité des explications; à cette occaſion on remarque la Modération de l'Egliſe Anglicane ſur ce ſujet. Cet Article, dit-on, rapporte *premiérement*, quelque choſe qui regarde l'Ame du Sauveur, ce qui exclut le ſens, qui l'entend de la Sépulture du Corps; en *ſecond lieu*, il marque quelque choſe que l'Ame a fait dans ſon état de ſéparation, ce qui prouve qu'il n'eſt point queſtion des angoiſſes qu'elles a ſouffertes, pendant que le Sauveur vivoit encore. Les Anciens ont été partagés ſur ce ſujet; on explique le mot d'*Enfer* ou d'*Hades*, qui ſe trouve dans les Symboles Grecs; & on remarque qu'il n'y a point de terme dans les Langues modernes, Françoiſe, Angloiſe ou Flamande, qui en exprime parfaitement toute la ſignification. Le mot de *Hell* dans l'ancien Anglois répond exactement au Grec *Hades*, qui ſignifie proprement le Lieu ou la Demeure de toutes les Ames ſéparées, bonnes ou mauvaiſes; les *Payens* de qui l'on doit apprendre la propriété des mots Grecs ou Latins, l'entendoient dans ce ſens. Les *Juifs* modernes, ou du moins les anciens Juifs plaçoient toutes les ames ſéparées en Enfer. Les *premiers Chrétiens* diſoient, que toutes les Ames des gens de bien paſſoient, immédiatement après leur ſéparation d'avec le Corps, dans un lieu de joye & de bonheur, qu'ils appelloient l'Enfer, comme l'Auteur le prouve fort au long. Dans le déclin des Langues Grecque & Latine le mot d'Enfer a été pris particuliérement dans un mauvais ſens, pour déſigner le lieu des Ames criminelles. *Origéne*, parmi les Grecs, a douté que depuis la Réſurrection de Jéſus-Chriſt, les Ames des Fidéles paſſaſſent par l'Enfer. Mais après lui l'ancienne doctrine, que toutes les Ames vont en Enfer, & y demeurent juſqu'à la Réſurrection, prévalut généralement en Orient, où elle s'eſt maintenuë juſqu'à préſent. St. *Ambroiſe* & après lui St. *Jérôme* & d'autres en Occident, eurent les mêmes idées qu'Origéne. St. *Auguſtin* a été incertain ſur ce ſujet. Le changement des Langues a été cauſe, que l'on s'eſt écarté de l'ancienne opinion; mais le terme d'*Enfer*, dans le ſens Apoſtolique, ſi conſulter la propriété des termes, n'a pu ſignifier que l'Etat ou le Lieu des Ames ſéparées, bonnes ou mauvaiſes. On explique enſuite le mot de *deſcendu*; il ne ſignifie quelquefois ſimplement, que le tranſport d'un lieu dans un autre: on s'en eſt ſervi dans le Symbole, parce que c'étoit une expreſſion populaire, priſe de l'opinion généralement reçuë que l'Enfer étoit dans les entrailles de la Terre ou ſous Terre; c'eſt delà que ſont venus l'*Infernus* des Latins, l'*Hades* des Grecs, & autres termes ſemblables. Quelques Peres ont cru que l'Enfer étoit au centre de la Terre: d'autres, qu'il étoit ſous la Terre; d'autres ne déterminoient rien ſur ſa ſituation, mais tous y plaçoient la demeure des Ames ſéparées, & conformément au langage ordinaire, ils appelloient le paſſage des Ames dans ce lieu, la *Deſcente en Enfer*, comme porte le Symbole. Ainſi par la deſcente de Jéſus-Chriſt en Enfer, on n'a entendu autre choſe, ſi ce n'eſt que l'Ame du Sauveur, étant ſéparée de ſon Corps, alla par un tranſport réel & local dans la Région inviſible des Eſprits, où elle demeura juſqu'à la Réſurrection de ſon Corps. Que ce ſoit-là le ſens de cet Article, c'eſt ce que l'Auteur prouve encore par l'énumération des principales Fins, pour leſquelles notre Seigneur alla dans cette habitation des Eſprits ſéparés. On en indique quatre. I. Il y alla afin de ſanctifier en faveur de ſes Diſciples l'Etat & le Lieu de la demeure de leurs Ames pendant qu'elles ſont ſéparées de leurs Corps. II. Pour ſubir une des principales parties de ſon Etat d'humiliation. III. Afin de triompher, en perſonne & en qualité de Chef de ſon Egliſe, de l'Enfer & de la Mort, ce qu'il a fait lorſqu'en reſſuſcitant d'une maniére glorieuſe, il en a ramené avec lui les Ames de pluſieurs Fidéles. IV. Afin de ſe ſoumettre aux Loix de la Mort, & d'être en toutes choſes ſemblable à nous. Il eſt évident par tout cela, que la deſcente de Jéſus-Chriſt

(a) Nouv. de la Rép. des Lett.

prend (a), qu'un favant Prélat de l'Eglife Anglicane, qui avoit commencé de le lire avec un préjugé defavantageux, croyant que ce feroit une miférable rapfodie de tant de favantes recherches, qu'on a déjà

Mois de Novembre 1702 p.484.

Chrift aux Enfers ne fignifie autre chofe que le tranfport de fon Ame dans le receptacle commun des Efprits-féparés. On explique à quelle occafion cet Article fut inféré dans le Symbole: ce fut pour s'oppofer aux *Ariens*, aux *Eunomiens*, & aux *Apollinariftes*, qui attaquérent l'humanité du Sauveur, d'une maniére plus fubtile que les Hérétiques qui les avoient précédés, en niant qu'il eût eu une Ame raifonnable. On indique la différence qu'il y avoit entre les *Ariens* & les *Apollinariftes* fur ce fujet; on prouve que les *Ariens*, ou du moins quelques-uns d'entre eux, & les *Eunomiens*, foutenoient que Jéfus-Chrift n'avoit point eu d'ame raifonnable. Mais ce qui rendit cette Héréfie plus confidérable & plus dangereufe, c'eft qu'elle fut foutenuë par Apollinaire le Jeune, l'Ornement de fon fiécle, illuftre par fon favoir & par fa piété, dont la chute fut fort fenfible à l'Eglife. On parle du tems où il tomba dans cette Héréfie, qui confiftoit à dire, que dans le Corps de Jéfus-Chrift il n'y avoit point d'Ame humaine, & que la Divinité faifoit en lui toutes les fonctions d'une Ame raifonnable, doctrine dont on indique les conféquences. Ce fut par oppofition à cette Héréfie, qu'on inféra dans le Symbole l'Article de la *Defcente de Jéfus-Chrift aux Enfers*: les Docteurs de l'Eglife le choifirent, parce que de toutes les raifons qu'on pouvoit alléguer contre les *Apollinariftes*, c'étoit la moins fujette à chicane & la plus forte; delà vient que les anciens Peres l'ont fouvent employée, & cet Article trouvoit fort bien fa place après les autres touchant l'humiliation de Jéfus-Chrift, fans troubler l'ordre de l'ancien Symbole. L'Auteur parle enfuite du tems où cet Article a été reçu dans le Symbole. Le premier Symbole Catholique public où il a paru, c'eft celui d'*Aquilée*, rapporté par Ruffin; mais il fe trouvoit avant ce tems-là dans le Symbole particulier de St. Epiphane, & même dans un Symbole dreffé par les Ariens dans le Concile de Rimini en l'année 359. On tâche de découvrir les vuës des Ariens en faifant cette Addition; on conjecture qu'ils eurent deffein de fe juftifier de l'héréfie dont on a parlé, de fufciter des affaires à *Apollinaire* leur grand ennemi, & d'exciter par ce moyen des troubles & des divifions parmi les Orthodoxes: effectivement *Apollinaire* s'étant declaré ouvertement, les Orthodoxes le defavouérent, le condamnérent dans plufieurs Synodes, & enfin, fuivant l'exemple des Ariens, ils inférérent, par oppofition à cette Héréfie, l'Article de la *defcente de Jéfus Chrift aux Enfers*; cette Claufe fe trouve exprimée d'une maniére plus vague dans le Symbole d'*Aquilée*, qui portoit que *Jéfus defcendit dans les lieux bas*, paroles, qui peuvent défigner fa fépulture. Mais de la maniére dont cet Article eft couché dans le Symbole Romain & dans le nôtre, il ne peut recevoir d'autre fens, que celui qu'on a indiqué ci-deffus, & que l'Auteur répéte pour prévenir toute méprife. Dans le *Chapitre Cinquiéme*, on remarque d'abord que la *Réfurrection* de Jéfus-Chrift eft le fondement néceffaire de la Religion Chrétienne, & qu'elle a toujours fait partie du Symbole: nous y faifons profeffion de croire, que Jéfus-Chrift eft réfufcité des morts & retourné en vie; on renvoye le détail plus particulier de cet Article à celui de la *Réfurrection de la Chair*. On explique pourquoi il eft dit que notre Seigneur eft réfufcité *le troifiéme jour*, & non *après le troifiéme jour*. L'Article de l'*Afcenfion* du Sauveur fut inféré contre une opinion des *Apelletens*, qui prétendoient qu'à fon Afcenfion fon Corps avoit été réfous en fes premiers principes, & qu'il n'étoit point monté en haut, c'eft-à-dire *au Ciel*; la défignation du lieu a été felon les apparences, oppofée à une Erreur d'*Hermogéne*, qui prétendoit que le Corps de Jéfus-Chrift avoit été tranfporté dans le Soleil. On explique enfuite, ce que fignifient ces paroles *s'être affis à la droite de Dieu*, par où il ne faut pas entendre une féance proprement dite, mais l'exaltation du Sauveur, & l'inveftiture parfaite de la Royauté qui lui a été donnée, toutes chofes lui ayant été foumifes par le *Pere*, qui étant *Tout-puiffant* étoit en état de les lui affujettir; le terme de *Tout-puiffant* employé dans le Grec eft différent de celui qui fe trouve au commencement du Symbole, & marque ici l'efficace de la puiffance irréfiftible de Dieu. Le Symbole de *Tertullien* eft le premier où cet Article fe trouve; il y a été mis, ou pour prouver conjointement avec l'*Afcenfion*, que le Corps de notre Seigneur n'a point été diffous après fa réfurrection, ou pour s'oppofer à certains Hérétiques, qui s'imaginoient que le Corps du Sauveur étoit dans le Ciel dans un état d'inaction, & qu'il n'étoit point affis à la droite du Pere, pour y exercer fon autorité en faveur de fon Eglife. On donne auffi une courte explication de ces paroles, *d'où il viendra pour juger les Vivans & les Morts*. On rapporte trois différens fens de ces mots *les Vivans & les Morts*. Le troifiéme eft le plus naturel, c'eft que par les *Vivans* il faut entendre ceux qui feront en vie à la venuë du Seigneur, & par les *Morts* ceux qui feront alors actuellement privés de vie. Cet Article portoit contre les *Marcionites* & les *Gnoftiques*, dont les premiers blafphémoient contre le Juge, & les autres contre le Jugement même. *Marcion* & fon Maître *Cerdon* prétendoient que le Vrai Dieu & Jéfus fon Fils, tout bons & miféricordieux, ne jugeroient point le Monde; opinion qui ouvroit la porte à l'impiété; c'eft par oppofition à cette Erreur que le Symbole déclare que Jéfus-Chrift viendra pour juger. On explique le mot *Juger*, qui fuppofe la liberté d'agir en celui qui eft jugé: or les *Valentiniens*, les *Bafilidiens*, les *Carpocratiens* & autres Hérétiques, qui tiroient tous leur origine de *Simon le Magicien*, convenoient entre eux en ces deux Erreurs, que l'Homme eft déterminé à agir par une néceffité fatale, & qu'il ne fera pas jugé felon fes œuvres, mais felon fa femence fpirituelle, fon Election &c. dogmes qui entraînoient les plus abominables conféquences; ce fut à ces Erreurs qu'on oppofa dans le Symbole cet Article, que Jéfus-Chrift *viendra pour juger les Vivans & les Morts*. Ces paroles établiffent *premiérement* la liberté de l'Homme; ce qui paroît furtout, en ce que dans plufieurs des anciens Symboles, on trouvoit le mot Grec Αὐτεξούσιος, *que l'Homme a pouvoir fur lui-même*. Les Peres ne pouvoient concevoir un jugement équitable, qu'en fuppofant que celui qui le fubit eft un Etre libre. En *fecond lieu*, cet Article enfeigne que les hommes feront jugés felon leurs œuvres; auffi, dans le tems que l'Héréfie *Gnoftique* faifoit le plus de ravages, cet Article étoit-il accompagné d'une périphrafe propre à prévenir toute équivoque. On finit le Chapitre par une courte répétition du fens propofé de cet Article. Le *Chapitre fixiéme* contient les matiéres fuivantes. L'explication de l'Article, *Je crois au St. Efprit*. Pourquoi on répéte, *Je crois*. Cet Article a toujours fait partie du Symbole. On examine pourquoi le Symbole dit fi peu de chofe du St. Efprit, tandis qu'il parle au long du *Pere* & du *Fils*. Il nous enfeigne la Divinité du St. Efprit, en nous ordonnant de croire *en* lui; au-lieu qu'il ne nous prefcrit que de croire les Articles fuivans, comme par exemple *la Sainte Eglife Catholique*, que eft celui qui fuit. Le terme *Je crois* eft répété avant celui *d'Eglife*, dans les Symboles Grecs, & dans les Symboles François & Flamands. Cet Article a été placé différemment dans les anciens Symboles, felon les différentes vuës que l'on fe propofoit; il a pourtant fuivi communément celui du St. Efprit. *Tertullien* eft le premier qui en ait fait mention. Les plus anciens Symboles portent feulement *la Sainte Eglife*; les Grecs y ont ajoûté le mot de *Catholique* par voye d'explication. Il s'agit de l'Eglife Univerfelle, qui eft appellée *Une*, *Sainte*, *Catholique*. Qu'on ait eu ici en vuë l'*Unité* de l'Eglife, c'eft ce qui paroît par ce que dans les Symboles Grecs on lit, en *une* fainte Eglife Catholique. *L'Eglife Univerfelle* eft confidérée comme *Une*, foit par rapport à la *Foi*, foit par rapport à la *Charité*; c'eft en ce fens que par diverfes raifons, qui font rapportées, le terme d'*Une* a été mis dans le Symbole, par oppofition à plufieurs Hérétiques & Schifmatiques. L'Eglife eft appellée *Sainte*, à caufe de la pureté & de la fainteté de la doctrine qu'elle profeffe. Le titre de *Catholique*, qui fignifie Univerfelle, n'a pas toujours été dans le Symbole; il y a été inféré par les Grecs, pour s'oppofer à ceux, qui renfermoient l'Eglife dans des bornes trop étroites. On récapitule en peu de mots, ce que nous faifons profeffion de croire, en difant *je crois la Sainte Eglife Catholique*. On y a ajoûté par voye de fupplément, *la Communion des Saints*; cet Article a été inféré dans le Symbole du tems de St. *Auguftin*, contre les *Donatiftes*. Par les *Saints*, il faut entendre les Eglifes particuliéres, & ceux qui en font les Membres. On explique pourquoi le titre de *Saints* leur eft donné. Par la *Communion* eft marquée la focieté que les Eglifes particuliéres & leurs Membres ont enfemble. Les Anciens entretenoient cette Communion de différentes maniéres. Les Donatiftes refufoient de communiquer avec les autres Eglifes, qui à caufe de ce Schifme furent condamnés & rejettés par les autres. En confidérant cet Article en ce qu'il porte contre eux, on peut le regarder, ou comme une marque à laquelle on reconnoît qu'une Eglife particuliére eft une véritable Eglife, & qu'elle eft tenuë pour telle par les autres, ou comme la qualité, la proprieté, & la coutume d'une telle Eglife, qui entretient Communion avec les autres: c'eft dans ce fens que cet Article a été ajoûté par voye d'explication à celui de l'Eglife, pour nous apprendre, qu'il doit y avoir une communion & une liaifon entre les Eglifes particuliéres & les Membres de la feule Eglife Univerfelle. Le *feptiéme* & dernier *Chapitre* regarde les autres Articles du Symbole. On y trouve d'abord une courte explication de *la Remiffion des Péchés*; il n'en a pas été fait conftamment mention dans le Symbole, avant le tems de *Cyprien*; elle a pourtant été quelquefois exprimée, & toujours fuppofée dès le commencement du Chriftianifme. On propofe deux explications de cet Article, l'une *principale & premiére*, & l'autre qui tient le fecond rang. Pour avoir une idée claire du *premier* fens, qui regarde les péchés commis avant le Baptême, il faut fe rappeller l'extrême Corruption des hommes avant l'Evangile; en vertu de laquelle ils étoient fous le réat; ce que les Payens ont reconnu par les lumiéres naturelles, ignorant néanmoins le moyen de s'en délivrer. Les Juifs n'avoient point de promeffe générale du pardon des péchés: les Apôtres furent donc envoyés, pour enfeigner un moyen infaillible de l'obtenir, par la Foi & par le Baptême. C'eft-là le premier fens de cet Article, qui a toujours été fuppofé ou formellement exprimé dans le Symbole, depuis le commencement de la prédication de l'Evangile: ce fens eft, que tous les péchés paffés font pardonnés, pour l'amour de Jéfus-Chrift, dans le Baptême, à tous ceux qui croyent & qui fe repentent. Ce qui renferme ces deux chofes; premiérement, que nos péchés font pardonnés pour l'amour de Jéfus-Chrift. En fecond lieu, que le tems de la Remiffion eft celui où l'on reçoit le Baptême. La remiffion des péchés eft toujours attribuée au Baptême, ce qui doit s'entendre, en ayant égard aux difpofitions de la perfonne qui le reçoit. Le fecond fens de cet Article regarde les péchés commis après le Baptême. On expofe la rigueur outrée des *Bafilidiens*, des *Montaniftes*, & furtout des *Novatiens*,

jà publiées en Angleterre fur ce fujet, & furtout du Livre du Docteur *Pearfon*, qui fembloit avoir épuifé la matiére dans fon Explication du Symbole des Apotres, avoit été furpris d'y voir tant de chofes curieufes, qu'on chercheroit inutilement dans l'Ouvrage de ce Docteur, fans y trouver quoi que ce foit, qui ait été emprunté delà. Mr. Cofte remarque (*b*) que tout ce Traité eft d'une fi grande exactitude, que qui voudroit prendre la peine de le traduire en Latin, rendroit fans doute fervice à bien des Savans, qui n'entendent point l'Anglois. Le 27 Juillet 1708, le Chevalier Salathiel Lovel, Greffier de la Ville de Londres, étant mort, Mr. King lui fuccéda, & le 12 de Septembre de la même année la Reine Anne le fit Chevalier. En 1710 il fut un des Chefs de la Chambre des Communes dans le procès du Docteur Sacheverell. Le 26 Octobre 1714 il fut nommé premier Juge des Plaidoyers Communs, & le 5 Avril fuivant il entra dans le Confeil Privé. Le 25 Mai 1725 le Roi le créa Pair d'Angleterre, fous le titre de Lord King, Baron d'Ockham, dans la Comté de Surrey, & le premier Juin de la même année il fut nommé Chancelier de la Grande-Bretagne; il a occupé ce pofte jufqu'au 29 Novembre 1733, qu'il réfigna les Sçeaux, qui furent donnés à Mr. Charles Talbot, depuis Lord Talbot. Peu de tems avant fa mort Milord King eut une attaque de Paralyfie; il mourut à Ockham dans la Comté de Surrey le 22 Juillet 1734, à huit heures du foir, ayant perdu la parole vers le midi de ce jour-là; il fut enterré à Ockham. Il avoit époufé Anne fille de Mr. Evan Seys, Gentilhomme de Boverton dans la Comté de Glamorgan; il en a eu quatre garçons, *Jean*, *Pierre*, *Guillaume*, & *Thomas*, & deux filles, *Elizabeth* & *Anne*. Jean, fon fils ainé, héritier de fes titres & de fes biens, a été pendant la vie de fon pere, député au Parlement de la part de Launcefton dans la Comté de Cornouaille; il avoit époufé au mois de Mai 1726 Elizabeth, fille de Robert Fry Gentilhomme de Yeurty dans la Province de Devon, morte le 28 Janvier 173½ dans fa vingt-troifiéme année, fans laiffer d'enfans. Dans les *Lettres fur divers Sujets*, publiés par Mr. Elys à Londres en 1694 in-8, on en trouve quelques-unes écrites en 1692 par Mylord King & par Mr. Elys, fur l'Ouvrage du premier, intitulé *Recherches fur la Conftitution* &c.

(*b*) Ibid. *Décembre* p. 633.

tiens, qui prétendoient qu'on ne devoit pas attendre de Dieu le pardon des grands péchés commis depuis le Baptême, ou du moins que l'Eglife ne devoit pas leur faire grace. On expofe les facheufes conféquences de ce fentiment, auxquelles on a oppofé conftamment comme un antidote, la récitation de cet Article, dont on recapitule les deux Sens. L'Article de la *Réfurrection du Corps* eft le dernier dans quelques Symboles, & il peut être confidéré conjointement avec celui de la Refurrection de Jéfus-Chrift. On montre que la Refurrection des Morts eft un point capital de notre Religion, qu'il a été combattu de bonne heure par les Payens & par les Hérétiques, & a fait partie du Symbole dès le tems des Apôtres; dans les Symboles Grecs & Latins, auffi bien que dans les François & Flamands, on lit la Refurrection *de la Chair*. Il y avoit divers Hérétiques, qui par une équivoque acquiefçoient à la *Réfurrection du Corps*, & qui nioient la refurrection de la même fubftance charnelle. C'eft contre eux qu'on mit en termes exprès dans le Symbole, qu'il y aura une Refurrection *de la Chair*, c'eft à-dire, que le même Corps matériel, compofé de Chair, refufcitera, en étant feulement changé par rapport à fes qualités. L'Article de *la Vie Eternelle* a été placé différemment dans les anciens Symboles; il eft convenable à la fin, parce c'eft la fin de notre foi, & que par-là on détermine le vrai féjour de l'homme. Les *Gnoftiques* prétendoient que la plus grande partie du Genre-humain feroit anéantie au jour du Jugement; c'eft contre eux que le Symbole déclare, qu'il y aura une *Vie Eternelle*, ce qui comprend les malheurs éternels des Méchans, & le bonheur éternel des Gens de bien. [☞ Cet excellent Ouvrage a été traduit en Latin fous ce titre; *Hiftoria Symboli Apoftolici, cum Obfervationibus Ecclefiafticis & Criticis ad fingulos ejus Articulos, ex Anglico Sermone in Latinum tranflata.* Leipzig 1706. in-8. Je fuis furpris que l'Auteur de cet Article ait oublié la Difpute Epiftolaire de Mr. *King* avec Mr. *Moyle* fur le Miracle de la Légion Fulminante. Voici de quoi il s'agit. Dans les *Lettres de Mr. Moyle*, imprimées à Londres en 1726 en 2 Vol. in 8. on trouve plufieurs Lettres, où ce Savant combat ce qu'on raconte de cette fameufe Légion Chrétienne. On en trouve enfuite de Mr. King, qui plaide en faveur de la vérité de cette Hiftoire; il n'eft défigné que par la premiére lettre de fon nom. „ Mais on fait d'ailleurs avec certitude, que c'eft ce „ grand-homme, qui a été depuis Chancelier de la Grande-„ Bretagne * ". En parlant de la difpute de ces deux Savans, les mêmes Journaliftes, que je viens de citer, difent, „ Tous deux tiennent bien leur partie. Ils ont épuifé tous „ les fecours que leur fourniffoient ou une grande connoif-„ fance de l'Antiquité, ou la force de leur efprit, d'une ma-„ niére à mettre en état d'examiner & de décider la queftion, „ avec toutes celles qui s'y joignent † ". Mr. Le Clerc a donné un Extrait des Piéces qui regardent cette Difpute (‡). Mr. Mosheim a traduit les Lettres de ces deux illuftres Auteurs en Latin, & les a publiées, dans un Recueil de Differtations Latines de fa façon, imprimé à Leipzig en 1733 in-4. dont-on peut voir l'Extrait dans le Volume de la *Bibliothéque Raifonnée*, cité ci-deffus. Add. du Trad.]

* *Bibl. Raifonn.* Tom XIV. Part. I. p. 50.

† Ibid. p. 51.

(‡) *Bibl. Ancienn. & Mod.* Tom. XXVII. Art. IX p. 175 & *fuiv.*

☞ KIRCH (Godefroi) habile Aftronome, nâquit l'an 1640 à Guben, Ville de la Baffe Luface (*a*). Il étoit venu s'établir à Leipzig, lieu plus propre pour exercer l'Aftronomie, qu'il avoit choifie pour fa profeffion. En 1667 il fe mit à faire des Calendriers, ce qu'il a continué prefque jufqu'à fa mort. La conformité de profeffion & le voifinage contribuérent fans doute aux liaifons que Mr. Kirch eut avec le Payfan Aftronome de Sommerfeld [*A*]. En 1681 (*b*) il commença à publier des Ephémerides, qui contenoient, non feulement ce qu'on voit dans les Calendriers ordinaires, mais encore les mouvemens de toutes les Planétes, leur lever & leur coucher, leur fituation dans le Ciel, leurs afpects &c. à quoi il ajoûtoit diverfes Obfervations faites dans les années précédentes. Il étoit alors marié à une femme qui lui donnoit fouvent des enfans, & il travailloit avec affiduité à fes Calendriers, & à fes Ephé-

(*a*) *Bibl. Germaniq.* T. III. p. 172.

(*b*) *Act. Erud. Lipf.* Ann. 1686. p. 222.

[*A*] *Liaifons que Mr. Kirch eut avec le Payfan Aftronome de Sommerfeld.*] Un Payfan Aftronome eft un Phénoméne peut-être plus fingulier, que tous ceux que le Firmament préfente aux Obfervations des Savans, & fur-tout un Payfan Allemand, c'eft-à-dire, felon l'idée de bien des gens, ce qu'on peut imaginer de plus groffier, & de plus enfoncé dans la matiére; rien n'eft cependant plus certain, qu'il s'en eft trouvé un, qui étoit Obfervateur Curieux. Voici le fait. L'année 1683 il parut une Cométe, qui fut apperçuë à Dantzig le 30 Juillet St. N. (1) par le célébre Aftronome Hevelius. Mais huit jours auparavant les Savans de Leipzig en avoient été *avertis par quelqu'un de la Campagne*, Lipfiam *rure nunciatum eft* (2) qu'ils ne défignent pas autrement dans leurs Actes de cette Année, où ils fe font contentés de rapporter leurs Obfervations fur cette Cométe (3). L'an 1686 une autre Cométe ayant paru, ils en furent encore avertis, le 7 Septembre, par le même, qui trois ans auparavant leur avoit donné un femblable avis; „ C'étoit, *difent-ils* (4), un Payfan du Villa-„ ge de Sommerfeld, lequel n'ignoroit pas l'Aftronomie & „ dont l'efprit étoit au-deffus de fa naiffance". *Ex literis hominis cujufdam agreftis, & ruri in vicino pago Sommerfeld degentis, rerum tamen Aftronomicarum non imperiti, homo fupra fortem fuam fidereæ addictus Scientiæ, nec ingenii alias abfurdi.* Les Obfervations du Payfan font rapportées dans le Journal de Leipzig (5), après celles de Mr. Kirch. Quatre ans après, en 1690, ce Payfan fe fit encore mieux connoitre par une Obfervation exacte touchant Mercure. On fait que cette Planéte eft difficile à obferver; & depuis plus de 60 ans qu'on y avoit employé les Lunettes, on avoit vu quatre fois feulement Mercure paffer fur le Soleil, favoir en 1631, 1651, 1661. & 1677 (6). Les Aftronomes étoient donc à l'afut, cette année 1690, dans l'efpérance de le voir le 31 Octobre V. St. il le fut effectivement en divers endroits, & par divers Savans, & notre Payfan fut du nombre des Obfervateurs. Cet homme rare s'appelloit Chriftophle Arnold, & non pas Michel comme le difent les Journaliftes de Leipzig (7); il étoit fujet du Sénat de cette Ville, lequel, en reconnoiffance de fon Obfervation fur Mercure, lui fit un préfent en argent comptant, & le déchargea pour toute fa vie de la redevance qu'il devoit payer tous les ans. Après fa mort, arrivée le 15 Avril 1695, fon Portrait fut placé dans la Bibliothéque publique du Sénat. Outre fes Obfervations imprimées, il en avoit fait plufieurs autres, Aftronomiques & Méteorologiques, depuis l'an 1688 jufqu'au 6 Avril 1695. Il légua par fon Teftament les fix premiéres années à Mr. Kirch, à qui elles furent remifes en Original, avec une Copie des autres, dont l'Original doit être dans la Bibliothéque du Sénat de Leipzig (8). Le Sénat de Leipzig eut raifon d'accorder des marques de diftinction à un homme qui les méritoit. Que n'auroit-on pas pu attendre d'un tel génie, s'il avoit été cultivé de bonne heure, & qu'il eût eu les fecours de l'éducation & de l'étude? Combien de talens ne demeurent pas enfevelis, faute de moyens & d'occafions de les faire valoir; le caprice, des raifons de famille, la condition où l'on nait, décident la plupart du tems de la profeffion qu'on embraffe, delà vient que beaucoup de gens fe trouvent déplacés.

(1) *Act. Erud. Lipf.* Ann. 1683. p. 424.

(2) Ibid. p. 368.

(3) Ibid. p. 415. 416.

(4) Ibid. Ann. 1686 p. 566.

(5) Ibid. p. 566. 567.

(6) *Bibl. Germ.* T. III p. 170.

(7) Ibid. p. 171.

(8) Ibid.

Ephémérides, n'ayant presque que ce seul moyen d'entretenir sa famille (*c*). La mort de sa femme, arrivée en 1690, & ses affaires domestiques interrompirent ses travaux Astronomiques, & le firent penser à un second mariage; il épousa le 8 Mai 1692 V. St. Mlle. Winckelman, âgée seulement de 22 ans (*d*). Cette même année ils allérent demeurer à Guben, lieu de la naissance de Mr. Kirch. En 1700 au mois de Juillet, Frédéric III. Electeur de Brandebourg, & couronné premier Roi de Prusse au commencement de l'année suivante, fonda à Berlin une Académie des Sciences. Mr. Kirch y fut appellé pour en être Membre, & Astronome ordinaire, avec une pension honorable (*e*). Outre les Observations qu'il faisoit, c'étoit lui qui faisoit aussi les Calendriers, qui se débitoient tous les ans, sous l'autorité de l'Académie des Sciences (*f*). Il mourut à Berlin le 25 Juillet 1710 dans la 71. année de son âge. Il avoit eu de son premier mariage sept Garçons, qui étoient tous morts, & une fille, qui lui a survécu. Sa seconde Femme lui avoit donné cinq filles & un garçon. Deux de ces filles étoient mortes jeunes. Ainsi il laissa sa Femme veuve avec trois filles & un garçon, dont nous parlerons dans un Article à part. Mr. Kirch étoit d'une humeur fort paisible (*g*), & passoit pour un des plus habiles Astronomes de son tems; voici en quels termes en parlent les Journalistes de Leipzig (*h*): *Celebre inter Observatores hujus ævi nomen adeptus est* Godefridus Kirchius, *Astronomus nuper Regius in Societate Scientiarum Berolinensi, mense Julio A.* 1710 *mortuus.*

(*c*) *Bibl. Germ.* loc. cit.
(*d*) Ibid. p. 173.
(*e*) Ibid. p. 174.
(*f*) Ibid. p. 177.
(*g*) *Journal Litér. d'Allemagn.* T. I. P. 2. p. 305.
(*h*) *Act. Erud. Lips.* Ann. 1712. p. 78.

☞ KIRCH (Marie Marguerite) Seconde Femme de Mr. Godefroi Kirch, dont on a parlé dans l'Article précédent, & plus connuë sous ce nom, que sous celui de sa famille, qui étoit Winckelman, naquit à Panitzsch, Village de la Haute-Saxe le 25 Février V. St. de l'an 1670, à deux heures après midi (*a*). Matthias Winckelman son pere étoit Pasteur Luthérien des Eglises de Panitzsch, Sommerfeld, & Alten, Villages éloignés d'environ un mille de Leipzig. Elle perdit son pere en 1682, n'ayant que douze ans, & sa mere l'année suivante. L'Education de la jeune Winckelman fut confiée à Mr. Justin Toellner, qui étoit son allié, lequel succéda à Mr. Winckelman, & fut dans la suite Inspecteur de la Maison des Orphelins établie à Halle (*b*). Elle fit paroître de bonne heure de l'inclination pour les Lettres en général, & pour l'Astronomie en particulier; son goût pour cette derniére Science lui vint, selon les apparences, de l'occasion qu'elle eut de voir le Paysan de Sommerfeld (*c*) où elle demeuroit, aussi bien que Mr. Kirch, qui y venoit quelquefois. Ce dernier ayant perdu sa premiére Femme, jetta les yeux sur Mlle. Winckelman, qui malgré la disproportion d'âge qu'il y avoit entre lui & elle, le préféra à un Pasteur jeune & bien fait, à qui Mr. Toellner avoit dessein de la marier (*d*). Dès qu'elle eut épousé Mr. Kirch, elle profita de l'occasion pour se perfectionner dans l'Astronomie, où elle fit des progrès considérables, & s'éleva insensiblement jusqu'à ce qu'il y a de plus difficile dans cette Science. Les connoissances qu'elle acquit la mirent en état de faire des Observations & de partager les travaux de son mari [*A*], desorte qu'elle a augmenté le nombre des Femmes Astronomes [*B*]. Après la mort de Mr. Kirch, elle se trouva obligée de travailler à des Calendriers pour subsister, elle n'y mettoit pas à la vérité son nom, précaution qu'elle croyoit etre obligée de prendre, & qu'elle a prise jusqu'à sa mort, n'ayant jamais mis son nom qu'à deux petites Piéces de sa façon [*C*]. En 1712 Mr. Bernard Frédéric Baron

(*a*) *Bibl. Germ.* Tom. III. p. 168.
(*b*) Ibid. p. 169.
(*c*) Voy. l'Art. de KIRCH (GODEFROI) Rem. [A].
(*d*) *Bibl. Germ.* loc. cit. p. 171.

[*A*] *Les Connoissances qu'elle acquit la mirent en état de faire des Observations, & de partager les travaux de son Mari.*] Après avoir commencé par les choses les plus aisées, elle fut bientôt capable de calculer les mouvemens des Planétes, & d'observer. Son Mari & elle se relevoient l'un l'autre, dans les Observations qui ne devoient pas être interrompuës, & qu'une personne seule pouvoit faire. Dans d'autres ils observoient séparément en divers endroits & se partageoient le travail, dans celles qu'une personne seule ne sauroit faire exactement (1). Il n'y avoit pas encore deux ans que son mari étoit établi à Berlin, que cette espéce de partage lui fit découvrir la nuit du 20 au 21 d'Avril 1702 une Cométe, que l'on observoit à Rome dans la même nuit. Madame Kirch en avertit d'abord son Mari, & ils suivirent ensemble le cours de cette Cométe jusqu'au 5 Mai. Mr. Kirch publia ses Observations dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Berlin (2). Le 6 Mars 1707 elle découvrit aussi une Aurore Boréale; on parle de cette Observation dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris (3), à l'occasion de quelques Lumiéres semblables qui furent vuës l'an 1716.

(1) *Bibl. Germ.* Tom. III. p. 173. 174.
(2) *Miscell. Berol* Ann. 1710. p. 212.
(3) Ann. 1716 p. 135. Edit. de Holl.

[*B*] *Elle a augmenté le nombre des Femmes Astronomes.*] On est convaincu aujourd'hui, qu'il n'y a pas de Science sur laquelle les Femmes ne soient en état de réussir, & malgré le ridicule que bien des gens aiment à répandre sur celles qui s'élévent à cet égard au-dessus de leur Sexe, il est certain que le gros du Public & la Postérité rendent justice à celles qui se distinguent. Il est cependant assez rare de voir des Femmes qui se soient attachées aux Mathématiques, & à l'Astronomie en particulier, & peut-être sur ce dernier article ne trouve-t-on guéres d'exemples de notre tems qu'en Allemagne. Diodore de Sicile (4) parle d'une fille de Sésostris Roi d'Egypte nommée Athirte, „ qui l'excita à se rendre Maître „ du Monde, étant fort au-dessus de son Sexe par son intelli- „ gence, elle lui fournit des expédiens pour faciliter son en- „ treprise. D'autres disent que cette Princesse étant fort ha- „ bile dans la connoissance de l'à-venir, assura son pere du „ succès par des présages tirés des Sacrifices qu'elle avoit „ faits, des Songes qu'elle avoit eus dans les Temples, & *des* „ *Signes qui avoient paru dans le Ciel*, ou par l'*Observation des* „ *Signes du Ciel*": Των κατα τον κοσμον γινομενων σημειων. Plutarque nous parle d'une Aganice fille d'Hegetor Seigneur Thessalien, laquelle savoit prédire les Eclipses de la Lune; voici le passage dans le stile de notre bon vieux Amiot (5). „ Une Dame qui estudiera en la Géométrie, aura honte de „ faire profession de baller; & celle qui sera ja enchantée des „ beaux discours de Platon, de Xénophon, n'approuvera ja- „ mais les charmes ny enchantemens de Sorciers; & s'il y a „ quelque enchanteresse, qui luy promette d'arracher la Lu- „ ne du Ciel, elle se mocquera de l'ignorance & bestise des „ femmes qui se laissent persuader cela, ayant appris quelque „ chose de l'Astrologie, & entendu comme *Aganice* fille „ d'Hegetor, Grand Seigneur en la Thessalie, sçachant la rai- „ son des Eclipses qui se font lorsque la Lune est au plein, „ & le temps auquel elle entre dedans l'ombre de la terre, „ abusoit les femmes du Pays, en leur faisant à croire que „ c'estoit-elle, qui estoit la Lune du Ciel". Nous avons parlé ailleurs de la fameuse *Hypatie*, qui fleurissoit à Alexandrie au commencement du cinquiéme Siécle. La célébre Silésienne Marie Cunitz a fait honneur à l'Allemagne dans le siécle passé (6), par ses connoissances Astronomiques. On pourroit peut-être soupçonner que Madame de la Sabliere n'ignoroit pas l'Astronomie, & la cultivoit même, sur ce que Despreaux a dit d'elle, dans le dessein de la tourner en ridicule:

(4) Liv. I. Sect. II § 9. de la Trad. de l'Abbé […]
(5) *Oeuvres Moral. de Plut* T. I. *Les Preceptes du Mariage.* p. 474. Pa[…] 1612. in-8.
(6) Voyez sur son sujet *Bibl. Germ.* T. III. p. 163-168.

Qui s'offrira d'abord? Bon, c'est cette Savante,
Qu'estime Roberval, & que Sauveur fréquente.
D'où vient qu'elle a l'œil trouble, & le tein si terni?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un Astrolabe en main elle a dans sa goutiere
A suivre Jupiter passé la nuit entiere (7).

(7) Satir. X. vers. 425 & *suiv.*

Si l'on joint à cela ce que dit Mr. Bayle (8), on feroit tenté de mettre cette illustre Françoise au rang des Hypaties, & des Cunitz, si le silence que les Ecrivains François ont gardé là-dessus, ne laissoit dans le doute: „ C'est une Dame, *dit* „ *Mr. Bayle*, qui connoit le fin des choses, & qui est connuë „ par-tout pour un esprit extraordinaire . . . . . ses lumiéres „ ne s'arrêtent pas à ce qu'on appelle le *bel Esprit*, elles „ vont jusqu'à la belle Philosophie. Mr. Bernier, qui est „ un grand Philosophie, & qui lui a dédié ses doutes, nous „ en pourroit dire bien des nouvelles".

(8) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Sept. 1685. Art. 8. p. 1008. 1009.

[*C*] *N'ayant jamais mis son nom qu'à deux petites piéces de sa façon.*] Elles ont paru en Allemand. La premiére en 1709. Les Rois de Prusse, de Pologne, & de Danemarc, s'étant rencontrés ensemble à Potsdam, le 2 Juillet 1709, & dans ce même tems, le Soleil, Saturne, & Vénus, se trouvant en conjonction sur la même ligne, Me. Kirch profita de cette double circonstance pour faire imprimer un Discours Astrologique d'une feuille seulement (9). Elle s'étoit fort appliquée à cette partie de l'Astrologie, qu'on nomme *Météorologique*, sans pourtant ajoûter beaucoup de foi à l'Astrologie Judiciaire. Elle fit néanmoins quelques Horoscopes, à la priére de ses amis, mais toujours à contre-cœur, & pour ne pas desobliger des personnes qui la protégeoient (10). En 1711 elle publia une autre Piéce en trois feuilles, sous le titre de *Préparation pour la grande Conjonction de Saturne & de Jupiter*, &c. Elle y examine suivant les principes des Astrologues, les effets des Conjonctions & des Oppositions de ces deux Planétes supérieures; & montre après Kepler & quelques autres, qu'elles ont souvent été suivies de quelques Cométes (11). Les Journalistes de Leipzig donnérent l'Extrait de cette Piéce (12); après avoir rendu justice à Mr. Kirch, ils parlent de sa Veuve en ces termes: *Ejus vidua Maria Magdalena Winckelmannia, non minore in observando, & calculo Astronomi*ce

(9) *Bibl. Germ.* T. III. p. 178.
(10) Ibid. p. 182.
(11) Ibid. p. 178.
(12) *Act. Erud. Lips.* Ann 1712. p. 78.

ron de Krosick offrit à Madame Kirch un logement commode pour y demeurer, & y faire ses Observations Astronomiques [*D*]. Etant logée dans l'Observatoire de ce généreux Seigneur, elle y fit toutes les Observations, qu'elle eut la commodité d'y faire (*e*). Ayant perdu en 1714 son illustre Protecteur, elle se transporta avec toute sa famille à Dantzig, où elle étoit appellée par un Professeur en Mathématiques sous des conditions honorables. Quoique cette affaire ne repondit pas à son attente, elle demeura un an & demi à Dantzig, où elle reçut beaucoup d'honnêtetés de la part de la Fille, & des autres Héritiers du célébre Hevelius; le Czar Pierre I. voulut aussi pendant ce tems-là l'attirer dans ses Etats, mais elle aima mieux retourner à Berlin où son Fils fut appellé (*f*). Cet établissement, agréable pour elle d'un côté, mit obstacle de l'autre à ses progrès dans l'Astronomie, qu'elle ne cultiva depuis que secrettement [*E*]. Elle vécut encore quatre ans depuis son retour à Berlin. Au milieu du mois de Décembre 1720 ayant été attequée d'une fievre violente, elle mourut, après treize jours de maladie, le 29 du même mois, âgée de cinquante ans & dix mois (*g*). Madame Kirch s'étoit acquise l'estime de quantité de Savans, & entre autres de Mr. Leibnitz Président de l'Académie des Sciences de Berlin. Elle étoit fort exercée dans les Calculs Astronomiques, exacte dans les Observations, & très-zélée pour le Systême de Copernic. M. Leibnitz, qui avoit souvent fait l'épreuve de ses connoissances sur divers sujets, la produisit lui-même à la Cour du Roi de Prusse, où le Margrave Albert-Frederic, & Madame la Margrave son Epouse, l'ont toujours honorée de leur faveur. „ J'ose dire, *ajoûte l'Auteur de son Eloge* (*b*), qu'elle „ en étoit digne, & qu'elle méritoit une meilleure fortune que celle où elle a vécu".

(*e*) Ibid. p. 179. 180.
(*f*) Ibid. p. 180.
(*g*) Ibid. p. 181. 182.
(*b*) Ibid. p. 182.

ea dexteritate pollet, ac in utroque labore maritum, cum viveret, fideliter juvit.

[*D*] *Mr. B. F. Baron de Krosick offrit à Madame Kirch un logement commode pour y demeurer, & y faire ses Observations Astronomiques.*] Cet illustre Seigneur, Conseiller Privé du Roi de Prusse, fit construire en 1705 un Observatoire dans sa Maison à Berlin. Il ne s'en tint pas-là, le zéle qu'il avoit pour l'avancement de l'Astronomie lui fit former un projet, qui a peu d'exemples, même parmi les Rois, si l'on en excepte ce qu'a fait de notre tems le Roi Louis XV, d'envoyer des Observateurs sous l'un & sous l'autre Pole, pour déterminer la figure de la Terre, chose vrayement digne d'un grand Monarque. Mr. de Krosick envoya un Astronome au Cap de Bonne-Espérance, pour y faire des Observations avec des instrumens semblables à ceux de son Observatoire; &, autant qu'il se pourroit, dans le même tems qu'on en feroit à Berlin. „ Les Astronomes comprendront d'abord, combien „ ce projet pouvoit être utile, étant bien exécuté. Si le succès n'a pas répondu aux vuës de Mr. de Krosick, on verra „ avec le tems, que ses dépenses n'ont pas été tout à fait perduës (13)". C'est du moins à cela que nous sommes redevables de la belle & curieuse Relation du Cap de Bonne-Espérance par Mr. Kolbe, l'Observateur que Mr. le Baron de Krosick y avoit envoyé, dont on a publié un Abrégé en François en 1741.

(13) Ibid. p. 171. 179.

[*E*] *Qu'elle ne cultiva depuis que secrettement.*] Voici ce que nous apprend là-dessus l'Auteur de son Eloge (14). „ L'intérêt de son Fils, & le sien propre, l'obligeoit à ménager „ l'esprit de quelques personnes, qui trouvoient mauvais qu'une Femme s'attachât à cette Science, & auroient voulu la „ réduire à sa quenouille & à son fuseau. Ainsi elle renonça presque entiérement aux Observations Astronomiques, „ & si elle en fit de tems en tems quelques-unes, ce ne fut „ qu'en particulier dans sa maison, & *à huis clos* pour ainsi „ dire. Cependant, comme il falloit vivre, & entretenir ses „ trois filles, elle continua à faire des Calendriers. A ceux „ qu'elle faisoit déja pour Bresslau, & pour Nuremberg, elle „ en ajoûta deux autres pour Dresde & pour la Hongrie. „ L'exactitude qu'elle y apportoit, lui en procuroit un débit facile, & assez considérable, pour avoir dequoi vivre „ honnêtement, sans être à charge à personne. Son Fils vivoit toujours avec elle, & la soulageoit autant qu'il pouvoit".

(14) Ibid. p. 181.

☞ KIRCH (CHRISTFRID) fils de Godefroi Kirch, & de Marie Marguerite Winckelman, nâquit à Guben le 24 Décembre 1694 (*a*); il n'avoit pas encore six ans quand son pere fut appellé à Berlin. Aprés avoir passé dans les Ecoles ordinaires, il alla à Hall en 1708, âgé de quatorze ans, il en revint à la St. Michel de l'année suivante; & quoiqu'il fût Luthérien, il étudia les Belles-Lettres dans le Collége-Royal de Joachim, qui est Réformé, pendant que son Pere lui montroit les Principes de l'Astronomie, pour laquelle il paroissoit avoir beaucoup de penchant (*b*). Mais il eut le malheur de le perdre en 1710. Il continua cependant ses Etudes dans le Collége de Joachim, dont il obtint un témoignage avantageux le 14 Novembre 1712. Il partit ensuite pour Nuremberg, à la sollicitation d'un Homme riche & curieux, avec lequel il cultiva l'Astronomie pendant quelque tems. Au mois d'Avril 1714 il se rendit à Leipzig pour y continuer ses Etudes, mais il n'y demeura pas longtems, etant allé rejoindre sa Mere à Berlin, lorsqu'elle eut perdu son protecteur le Baron de Krosick, qui mourut le 11 Septembre de cette même année (*c*). Il la suivit en 1715 à Dantzig, & profitant du voisinage, il fit un tour à Konigsberg, pour en visiter l'Académie. Pendant son séjour à Dantzig, le Czar Pierre I. lui fit offrir une Vocation honorable à Moscou. Mr. Kirch l'auroit acceptée avec plaisir, si sa Mere n'y avoit mis obstacle. Dans cet intervalle Mr. Hofman, qui avoit succédé à son Pere à Berlin, mourut, & le 8 Octobre Mr. Kirch fut nommé à sa place, où il fut reçu le 13 Janvier 1717, avec le titre d'*Observateur*. Mais, comme il n'avoit encore que 22 ans, on lui associa Mr. Wagner, qui depuis dix ans pratiquoit actuellement l'Astronomie dans l'Observatoire de Mr. de Krosick (*d*). Ils travaillérent de concert jusques vers la fin de l'année 1720 [*A*], qu'ils furent obligés de se séparer, des chagrins causés à Mr. Wagner l'ayant engagé à quitter Berlin (*e*). Le 23 Octobre de la meme année, l'Académie résolut de donner à Mr. Kirch cinquante Risdales, par an, pour ses Correspondances Etrangéres. Il entretint commerce avec Mr. Bayer [*B*] successivement Professeur à Konigsberg & à Petersbourg, & avec Mr. de

(*a*) *Journal Litér. d'Allemagne* T. I. Part. 2. p. 305.
(*b*) Ibid. p. 307.
(*c*) Ibid. p. 308. 309.
(*d*) Ibid. p. 309-312.
(*e*) Ibid. 351. 316.

[*A*] *Ils travaillérent de concert jusques vers la fin de l'année 1720.*] Leur occupation ordinaire étoit de composer des Calendriers de plusieurs sortes: Oeconomiques, Historiques, Astronomiques, Juifs, d'Adresse, & autres diverses formes & grandeurs, tous en Allemand, outre le François. Il falloit aussi faire des Observations dans les occasions favorables, & Mr. Kirch en a fait un grand nombre de toutes espéces, qui se trouvent répanduës dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (1).

(1) *Journal Litér. d'Allemagne.* T. I. Part. 2. p. 312. 313.

[*B*] *Il entretint commerce avec Mr. Bayer.*] C'est ce commerce qui donna occasion à diverses Piéces touchant une fameuse Eclipse, arrivée à la Chine, vers le tems de la mort de notre Sauveur, & que l'on a cru avoir peut-être quelque rapport aux ténébres miraculeuses dont il est fait mention dans les Evangiles. Comme le sujet est curieux par lui-même je crois faire plaisir à divers Lecteurs de rassembler ici ce qui y a du rapport. Je commencerai par l'Histoire des Ecrits publiés sur la matiére, & ensuite je ferai quelques réflexions sur la Question même. En 1672 il parut à Paris un Livre intitulé: *Histoire de la Chine sous la domination des Tartares, par le R. P. Gresson*, &c. in 8. Le Journal des Sçavans en donna l'Extrait, où l'on trouve ces paroles (2) „ les Annales de la „ Chine remarquent qu'au mois d'Avril de l'an 32 de Jésus-„ Christ, il y eut une grande Eclipse de Soleil, qui n'étoit „ pas selon l'ordre de la Nature. Si cela étoit, *ajoûte-t-on*, cette Eclipse pourroit bien estre celle qui se fit au tems de la Passion de Jésus-Christ, lequel mourut au mois d'Avril selon „ quelques Auteurs. *C'est pourquoi* les Missionnaires de la „ Chine prient les Astronomes de l'Europe d'examiner s'il „ n'y eut point d'Eclipse en ce mois, & en cette année, & „ si naturellement il pouvoit y en avoir: parce que cette circonstance étant bien vérifiée, on en pourroit tirer de grands „ avantages pour la Conversion des Chinois". Aucun Astronome ne s'étoit mis en devoir de satisfaire à la priere des Missionnaires. Peut-être, par une raison très-naturelle, qu'on y soupçonnoit quelque vuë secrette, puisque les Missionnaires étoient en état de faire eux-mêmes les calculs qu'ils demandoient, y ayant parmi eux de très-habiles Astronomes. „ Ou ils ont été d'une indolence inexcusable, *dit Mr. des* „ *Vignoles* (3), dans une matiére très-importante pour leur „ Mission; ou ils n'ont pas été d'assez bonne-foi, pour nous „ faire part de leurs découvertes". Quoi qu'il en soit, ils ont paru croire que cette Eclipse & les Ténébres arrivées à la mort de Jésus-Christ, sont une seule & même chose. Le P. Jean Dominique Gabiani, l'un des Missionnaires de la Chine, & plusieurs de leurs Néophytes supposent le fait incontestable. Le P. Tachard, dans l'Epitre dédicatoire de son premier Voyage de Siam, dit que „ la Sagesse suprême fit con- „ noi-

(2) *Journal des Sçav.* 8 Fevrier 1672. p. 8. Edit d'Hollande.
(3) *Bib. Germ.* T. V. p. 52. 53.

de l'Isle de Paris. L'Académie Royale des Sciences de cette Ville lui envoya en 1723 une Patente de Correspondant (*f*), & Mr. Kirch en remplit les devoirs, en envoyant à Mr. de l'Isle diverses Observations. En 1724 notre savant Astronome fit un petit voyage à Hambourg, dont il détermina la position Géographique (*g*). Quatre ans après l'Académie de Berlin lui donna le titre de son *Astronome*, au-lieu de celui d'*Observateur*, qu'il avoit eu jusqu'alors. Cette même année il lut & examina avec soin la Chronologie de Mr. Des Vignoles, & il continua, comme il l'a fait toujours, à faire des Observations, dont un grand nombre ont été insérées dans les divers Volumes des Mémoires de l'Académie des Sciences de Berlin. En l'année 1730 il publia ses *Observationes Astronomicæ Selectiores* [*C*]. Il paroît par les Mémoires de l'Académie de Berlin (*h*) qu'en 1731 Mr. Kirch fit une course en Silésie, & qu'il détermina en Astronome les Latitudes de quelques Villes. On trouve dans le même Volume une Dissertation Geographique de sa façon, touchant les Portes Caspiennes. Le commerce régulier que Mr. Kirch entretenoit toujours avec Mr. de L'Isle Professeur depuis 1725 à Petersbourg, fit qu'on pensa à attirer Mr. Kirch en ce Pays-là, & on lui offrit en 1735 une Pension de douze-cens Roubles. Pour l'en détourner & le retenir à Berlin, les Directeurs de l'Académie augmentérent ses Appointemens, & lui firent quelques autres avantages. Vers la fin de la même année 1735 il publia in-4, un Ecrit Allemand touchant plusieurs Phénoménes de l'année suivante [*D*]. Le 1 Juillet 1739 Mr. Kirch étant allé prendre l'air

(*f*) Ibid. p. 121. 122.

(*g*) Ibid. p. 124.

(*h*) T. IV. p. 82. 83.

„ notre autrefois aux Rois & au peuples d'Orient Jésus-„ Christ naissant & *mourant*, par une nouvelle Etoile, & par „ *une Eclipse extraordinaire*". Plusieurs années auparavant, en 1676, le P. Adam Adamand, Jésuite & Grand Mathématicien, ayant dessein de calculer cette Eclipse, écrivit à André Muller, Ministre Luthérien & Prévôt à Berlin, pour lui demander quelques lumiéres là-dessus: & Muller auroit voulu répondre à cette demande, s'il avoit pu voir les Annales de la Chine, qu'on n'avoit pas encore à Berlin. Mais l'Electeur les ayant reçues l'an 1683, sollicita Muller d'examiner ce qui y étoit dit touchant cette Eclipse. Muller en fit d'abord une Histoire qu'il composa en Allemand, en faveur de l'Electrice, & un Sermon qu'il prononça sur ce sujet. Il publia ensuite en 1685 une Dissertation Latine *De Eclipsi Passionali* (4) Mr. Bayer étant à Berlin en 1718 consulta les Annales de la Chine, pour y voir le passage dont il s'agit, & la même année il publia une Dissertation intitulée: *De Eclipsi Sinica quæ Christo in crucem acto facta esse creditur.* Konigsberg in-4. Il explique dans cette Piéce le passage des Annales Chinoises, & soutient, que l'Eclipse en question fut naturelle. On trouve l'Extrait de cette Piéce dans la *Bibliothéque Germanique* (5), il est suivi d'une Traduction libre d'une autre Piéce de la façon de Mr. Kirch, sous le titre de *Brevis Disquisitio de Eclipsi Solis quæ a Sinis Anno* VII *Quang-vu-ti notata est. Auctore Christfrido Kirchio*; vient après cela une autre petite Dissertation, intitulée *Addition de Mr. Des Vignoles*; l'un & l'autre appuyent le sentiment de Mr. Bayer. Je ne suivrai pas ces Messieurs dans toutes les discussions où ils entrent, content de mettre leurs lumiéres à profit, je me borne à faire voir, que tout ce que l'on prétend trouver dans les Auteurs, n'a aucun rapport aux Tenébres arrivées à la mort de Jésus-Christ; & qu'en particulier l'Eclipse marquée dans les Annales de la Chine n'a rien de commun avec cet événement.

(4) Ibid. p. 28. 29.

(5) Tom V. Art. 2.

I. Je remarque d'abord que pour chercher des traces de ces Ténébres hors de la Judée, il faudroit être bien sûr qu'elles se sont étendues par-tout, & c'est ce qui est fort incertain, pour ne rien dire de plus fort; la plupart des Interprétes ont suivi le sentiment d'Origene, qui a prétendu que par *toute la terre*, il ne faut entendre, dans le récit des Evangélistes, que la *Palestine*; c'est assez leur stile, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'ont parlé que de la Terre Sainte; du moins ne peut-on prouver le contraire, par conséquent vouloir chercher des traces de cet événement dans d'autres Auteurs, c'est chercher une chose, de l'existence de laquelle on n'est pas certain.

II. Il faudroit qu'on fût bien d'accord sur l'année & le jour précis de la Mort de Jésus-Christ, sans quoi l'on se donne encore une peine inutile; or tout le monde sait que les Savans ne sont pas d'accord sur ce sujet; la plupart mettent cet événement au Vendredi 3 Avril de l'an 33 de l'Ere Chrétienne; & en adoptant cette Epoque, tout ce qu'on trouve dans l'Histoire Profane ne peut avoir le moindre rapport aux ténébres dont il s'agit. On cite ordinairement le témoignage de Phlegon, Affranchi d'Adrien, rapporté par divers Anciens, qui parle d'une Eclipse de Soleil memorable arrivée en la 202 Olympiade, la seconde année selon les uns, & la quatriéme selon les autres: or lequel de ces deux calculs qu'on adopte il ne concourt point avec l'an 33, mais avec l'an 30 ou 32; nous verrons dans la suite, que la même chose a lieu par rapport à l'Eclipse mentionnée dans les Annales de la Chine.

III. Pour pouvoir faire quelque fond sur ce que les Historiens profanes disent, il faudroit que les Témoins fussent bien d'accord, au-lieu qu'ils différent dans des circonstances essentielles. Je ne parlerai point de ce qu'on cite de Denys l'Aréopagite; presque tous les Savans conviennent, que les Piéces publiées sous le nom de Denys, sont supposées. Il ne s'agit donc que du témoignage de Phlegon & de celui des Annales de la Chine. Parlons d'abord du premier: cet Auteur avoit écrit une Histoire des Olympiades, dont plusieurs Anciens nous ont conservé un passage sur le sujet dont il s'agit, mais ils le rapportent d'une maniére si différente, qu'on ne peut en rien conclure. 1. George Syncelle fait dire à Jules Africain, que *Phlegon rapporte, que sous l'Empire de Tibére, il se fit dans la Pleine-Lune, une Eclipse de Soleil, depuis six heures jusqu'à neuf heures*; mais il n'est point parlé de la *Pleine Lune*, dans Eusébe, & dans les autres Auteurs, qui citent le même passage; & Origene nie expressément que Phlegon ait marqué cette circonstance. 2. Aucun de ces Auteurs n'a dit, que cette Eclipse ait duré *jusqu'à neuf heures*; Eusébe & Cedrenus font dire à Phlegon, *qu'à six heures le jour fut changé en nuit*. 3. Les uns disent la seconde année, & les autres la quatriéme année de la 202 Olympiade. A l'égard de l'Eclipse arrivée à la Chine, on ne convient pas sur l'*année*, les uns la mettent l'an 31 & d'autres l'an 32 de Jésus-Christ: selon Mr. Kirch elle n'a été que de IX doigts & demi ou IX doigts 40 minutes, & selon le P. Gaubil, elle a été Centrale Annulaire; selon le premier elle étoit finie à 10 heures du matin, & selon l'autre elle a été Centrale Annulaire à dix heures & demie.

IV. Mais en supposant qu'on soit d'accord, quel rapport des Eclipses peuvent-elles avoir avec les Ténébres arrivées à la mort de Jésus-Christ? 1. Il ne pouvoit y avoir d'Eclipse naturelle au Soleil, puisque la Lune étoit en son Plein, & par cette raison il seroit impossible à aucun Astronome de calculer une Eclipse marquée à ce jour-là, il n'en trouveroit jamais, au-lieu que Mr. Kirch, & le P. Gaubil lui-même ont calculé celle dont il est fait mention dans les Annales de la Chine; elle n'a donc rien de commun avec des Ténébres, qui n'ont pu selon le cours naturel, être l'effet d'une Eclipse au Soleil. 2. La durée des Tenébres, qui fut de trois heures, prouve qu'elles n'étoient pas produites par une Eclipse, puisque les plus grandes Eclipses ne causent de ténébres, que pendant quatre ou cinq minutes. 3. Quand l'Eclipse parut à la Chine il n'étoit pas jour à Jérusalem. 4. L'Eclipse se fit le Jeudi matin, & les Ténébres le Vendredi après midi. 5. L'Eclipse arriva le dernier jour du troisiéme Mois des Chinois, c'est-à-dire le dernier jour du second Mois Judaïque; & les Ténébres à la Pâque que les Juifs célébrent au milieu de leur premier Mois. 6. Enfin l'Eclipse arriva le 10 Mai, tems où la Pâque ordinaire des Juifs ne fut jamais célébrée. Le Lecteur curieux de voir les détails sur ce sujet, peut consulter les Piéces indiquées au commencement de cette Remarque.

[*C*] *Il publia ses* Observationes Astronomicæ Selectiores.] Elles parurent à Berlin in-4. On trouve dans cet Ouvrage. I. Plusieurs Immersions ou Emersions des Satellites de Jupiter, sur lesquelles II. il détermine la différence des Méridiens de Paris, de Berlin, & de Petersbourg. III. L'Eclipse Totale de la Lune, arrivée l'an 1729 le 9 Août. IV. Une Eclipse de Vénus par la Lune, observée le 19 Septembre suivant, depuis deux heures, jusqu'à trois heures après midi. V. La réfutation du nouveau Systême du P. Jaques Alexandre Bénédictin, qui prétend que la Terre tourne autour de la Lune; par où il croit rendre raison du Flux & du Reflux de la Mer. Mr. Kirch combat ce Systême Astronomiquement, par des remarques fondées sur la Révolution connue de Mars. VI. Des Eclaircissemens sur la Chronologie des Tartares & des Mogols, à l'occasion de l'*Histoire de Genghiskan*, écrite par Mr. Petit de la Croix, & publiée en 1710 à Paris; de l'*Histoire de Timur-Bec* ou *Tamerlan*, traduite du Persan, par le même; de l'*Histoire Genéalogique des Tartares*, traduite d'un MS. Tartare & imprimée à Leyde en 1726. Mr. Kirch prouve que ces Auteurs se sont souvent trompés, en combinant les années des Tartares avec celles de l'Hégire & de l'Ere Chrétienne. On remarque (6), que Mr. Kirch a voulu sans doute épargner le célébre Flamstead, qui n'a *jamais* bien rapporté les années de l'Hégire à celles de Jésus-Christ. VII. Kirch finit par une Relation exacte de l'Aurore Boreale, qui fut observée à Berlin la nuit du 16 au 17 Novembre 1729. A l'occasion de ce Recueil de notre Savant, je remarquerai qu'il avoit commencé à se faire connoître étant encore fort jeune. En 1714, âgé de vingt ans, il publia en Allemand des *Ephémérides* Astronomiques de toutes les Planétes pour cette année-là, à la fin desquelles il ajoûta quelques Observations que sa Mere avoit faites, dans les deux années précédentes à l'Observatoire du Baron de Krosick (7). Pendant qu'il fut à Dantzig, il publia en Allemand deux nouvelles *Ephémerides* pour les années 1715 & 1716. Dans les premiéres, il inséra quatre Observations faites par sa Mere, pendant les deux années précédentes. Dans les secondes, il en ajoûta cinq autres, faites par Mr. Wagner, ou par lui-même, à Berlin, ou à Dantzig. Il publia la même année une *Relation* curieuse de huit pages in-4, en Allemand, d'une Aurore Boreale observée à Dantzig la nuit du 17 Mars 1716. Le Czar Pierre I. en fut Spectateur en personne avec toute sa Cour, & assista même à d'autres Observations de Mr. Kirch (8).

(6) *Bibl. Germ.* Tom. XX. p. 212.

(7) *Journal Littér. d'Allemag* T. I. Part. 2. p. 308. 309.

(8) Ibid. p. 311.

[*D*] *Un Ecrit Allemand touchant plusieurs Phénoménes de l'année suivante.*] Cet Ecrit contenoit de grands Calculs de quelques Auteurs. I. De deux Eclipses Totales & Centrales de la Lune, du 26 Mars & du 20 Septembre. II. D'une Eclipse du Soleil du 4 Octobre. III. Des Eclipses de Vénus, Mars, & Mer-

l'air à la Campagne, fut furpris par des préludes d'Apoplexie, qui l'obligérent à revenir; & il fe rétablit de cette attaque. Son rétabliffement ne fut pourtant pas pour longtems; il eut une nouvelle attaque d'Apoplexie le 8 Mars 1740, & mourut le lendemain fur les fept heures du foir, âgé de quarante-cinq ans, deux mois & demi, & il fut enterré le 30 du même mois dans le Cimetiére de la Paroiffe, où fon Pere & fa Mere l'avoient été (i). Mr. Kirch étoit d'une taille médiocre & bien proportionnée, mais il groffiffoit vers la fin de fa vie; il avoit le vifage plein; l'air froid & modefte; parlant peu & avec quelque peine; vifitant avec liberté les gens de fa connoiffance; il recevoit avec joye, & d'une maniére obligeante, les Amis qui le venoient voir. Dans ces occafions il quittoit fon travail fans peine, & le reprenoit de même, après le départ de la compagnie. Toujours prêt à répondre aux demandes qu'on lui faifoit, & aux Lettres qu'on lui écrivoit. Outre le Latin & le Grec, il entendoit très-bien le François, quoiqu'il ne le parlât pas librement. Mais il avoit un goût particulier pour l'Anglois. Sa profeffion ordinaire l'attachoit à l'Aftronomie, aux Obfervations Céleftes, aux Calculs & à la lecture des Ouvrages qui regardoient cette Science. S'il y croyoit voir des fautes, il tâchoit de les excufer; & s'il ne pouvoit en venir à bout, il en jugeoit avec beaucoup de retenuë & modeftement. Il vivoit dans une grande union avec fes Sœurs, dont deux avoient quelque connoiffance de l'Aftronomie [E].

(i) Journal Litér. d'Allem. loc. cit. p. 345. 346.

Mercure, par la Lune, au mois de Mai, Octobre, & Novembre. IV. Des approches de la Lune & de l'Etoile *Aldebaran*, aux mois d'Août, Octobre, & Décembre. V. Des Remarques pour une Cométe qu'on attendoit vers le commencement de Mars (9). Ce dernier Article regarde Mr. des Vignoles, qui s'étoit déclaré contre le Syftéme du retour périodique & régulier des Cométes. Mettons le Lecteur mieux au fait. Dans le fiécle paffé, on a commencé à croire que les Cométes ont un Mouvement régulier, auffi-bien que les Planétes, & fur quatre ou cinq Obfervations, Mr. Auzout marqua le chemin que la Cométe de l'an 1664 feroit dans le Ciel durant 3 mois. On doutoit feulement fi leur Mouvement fe faifoit fur une ligne droite, ou fur quelque efpéce de Courbe. Cependant on convint à peu près, que ce font des Corps qui ont leurs Périodes certains, & on raifonna fur cette Hypothéfe. En l'Année Mr. Petit, Intendant des Fortifications, jugea que la Cométe de l'An 1618 pouvoit être la même que celle de l'An 1664, & que toutes les 46 années ou environ elle nous devoit paroître. Mr. Caffini étant encore à Bologne obferva le 10 Mars de l'an 1668 une Cométe femblable à une autre qui avoit paru du tems d'Ariftote, & 34 après, Mr. Maraldi étant à Rome, le 2 Mars 1702 en obferva une autre femblable à celle que Mr. Caffini avoit obfervée au commencement de Mars de l'An 1668, & Mr. Caffini comparant ces Obfervations, remarqua qu'entre l'Obfervation d'Ariftote faite l'An 373 avant Jéfus-Chrift, & la fienne de 1668, il y a 2040 années, qui font précifément 60 Périodes de 34 Années. Mr. Des Vignoles publia dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (11), une petite Differtation, où il prouvoit que la Cométe d'Ariftote étoit arrivée un an plus tard, que ne le dit Mr. Caffini, favoir l'an 372 avant Jéfus-Chrift, ce qui trouble un peu fon Calcul. Cette Objection ayant été négligée, Mr. Kirch y répond dans l'Ecrit qui nous a donné occafion de parler de cette queftion, & il remarque que fi l'on fait la Révolution de 34 ans moins fix jours, on retranchera fans peine l'Année que Mr. Caffini a prife de trop. Il obferve auffi que le Marquis Ghifler, dans fes Ephémérides, a jugé fur l'autorité de Mr. Caffini, que cette Cométe pouvoit reparoitre en 1736. D'autres Aftronomes ont eu la même penfée, & Mr. Kirch n'en paroît pas éloigné. Pour s'en éclaircir il publia un Ecrit où il exhortoit les Aftronomes, fur-tout ceux des Pays Méridionaux, d'obferver attentivement le Ciel, fur-tout du côté de l'*Eridan*, vers la fin de Février, ou le commencement de Mars. „ Mais, *ajoûte* „ *Mr. Des Vignoles* (12), cette exhortation a été infructueu„ fe; & jufqu'ici nous n'avons eu aucune nouvelle, qu'on ait „ apperçu quelque trace de ce Phénoméne dans le tems ou „ le lieu marqués . . . . *. non feulement, je regarde comme „ illufoires toutes ces Prédictions; mais depuis la Cométe de „ l'An 1680, que je fuivis durant tout fon cours, en la „ comperant aux Etoiles fixes, avec une Lunette de trois „ pieds, & un bon Globe, je n'ai jamais pu me perfuader „ que les Cométes fuffent des Planétes. Je me fonde princi„ palement fur la difcordance abfoluë de leurs Mouvemens; „ au-lieu que ceux des Planétes ont des régularités bien „ connuës, à quelques Minutes près: les Cométes viennent „ du Couchant ou du Levant, fuivant ou contre l'Ordre des „ Signes: de plufieurs parties Méridionales ou Septentriona„ les: coupant, en divers points, & à des angles différens, „ l'Ecliptique, l'Equateur, les Paralléles, & les Méridiens: „ quelquefois même fe croifant les unes les autres". Il eft vrai qu'on pourroit objecter à Mr. Des Vignoles, que la difcordance des Mouvemens des Planétes n'eft pas telle, qu'elle n'ait fa régularité; c'eft ce qu'il femble du moins qu'on peut conclure de ce qu'en 1664 & en 1665 Mr. Caffini traça d'avance la route que deux Cométes devoient fuivre (13), & que l'événement vérifia fa prédiction. L'Argument le plus fort contre le retour des Cométes, c'eft qu'on ne les a pas vuës reparoitre au tems marqué. Il faudra voir fi celle dont Mr. Newton a annoncé le retour pour l'An 1657 ou 1658, vérifiera fa prédiction.

(9) Ibid. p. 128.

(10) Mém. de l'Acad. des Scienc. Ann. 1702 p. 140.

(11) T. I. p. 251-260.

(12) Journal Litér. d'Allem loc. cit. p. 340.

(13) Voy. Eloges des Academiciens T. I. p. 248. 249. La Haye 1731.

[E] *Il vivoit dans une grande union avec fes fœurs, dont deux avoient quelque connoiffance de l'Aftronomie.*] Comme l'on ne voit malheureufement que trop d'exemples de difcorde dans les familles, n'eft-il pas jufte de faire honneur au Cœur humain des exemples d'union? n'eft-ce pas un beau trait dans l'éloge d'un Savant, de pouvoir dire que l'Etude ne lui avoit pas ôté l'humanité, comme cela n'arrive que trop fouvent? Mr. Kirch vivoit d'une maniére charmante avec fes trois Sœurs, & Mr. Des Vignoles (14) s'exprime fur ce fujet d'une maniére qui fait honneur à ceux dont il parle, & qui ne peut que faire naitre du goût pour l'amitié, pour peu qu'on ait le cœur fenfible. „ Sans exagération, je puis dire, qu'à „ l'imitation des premiers Chrétiens, *ce n'étoit qu'un Cœur &* „ *qu'une Ame* . . . . . . Dans une fituation fi tranquille, je n'é„ tois nullement furpris, de ne point entendre parler de Ma„ riage, pour lequel d'ailleurs Mr. Kirch ne marquoit point „ de panchant. Un jour que quelques Amis l'y follicitérent en „ ma préfence, l'Aînée de fes fœurs fe joignit à eux: ce qui „ m'obligea de lui repréfenter librement, qu'elle n'y avoit „ pas bien penfé, & qu'elle n'en prévoyoit pas les fuites: „ qu'il étoit édifiant de voir trois Sœurs bien unies enfem„ ble, & avec un Frere, dont toute l'amitié étoit pour elles; „ mais qu'il n'étoit pas fi facile d'être dans la même Mai„ fon, avec une Belle-fœur, qui feroit d'une autre famille, „ & qui voudroit pofféder tout fon Mari. Sur quoi l'Aînée „ me répondit ces propres mots en François: *Il faudroit que* „ *cette Femme fût de bien mauvaife humeur, fi nous ne vivions* „ *pas bien enfemble.* Cela fut prononcé avec cêt air naïf & „ naturel, qui découvre d'abord ce que l'on penfe". De ces trois aimables Sœurs, il y avoit les deux plus jeunes, Chriftine & Marguerite, qui aidoient fouvent leur Frere dans l'exercice de fa Profeffion. Elles cachoient cependant, qu'elles euffent quelque teinture de l'Aftronomie, & n'en parloient jamais qu'avec leurs plus familiers Amis. Par la même modeftie, elles n'alloient point à l'Obfervatoire, quand il y avoit quelque Eclipfe, ou qu'on devoit faire quelque Obfervation, qui avoit été annoncée, & y attiroit des Spectateurs Etrangers. Mais dans les autres occafions elles y montoient fouvent avec leur Frere. Marguerite, la plus jeune, tenoit ordinairement quelque Télefcope, parce qu'elle avoit la vuë plus fine. Chriftine, en faifoit autant, quand cela étoit néceffaire, ou fe fervoit d'autres Inftrumens. Mais le plus fouvent elle fe tenoit près de la Pendule, la plume à la main, pour marquer exactement le moment de chaque Obfervation particuliére. D'ailleurs elle faifoit fouvent des Calculs, pour le foulagement de fon Frere; ou refaifoit même quelques-uns de ceux qu'il avoit faits, pour une plus grande certitude (15). Voilà donc deux Dames, qu'il faut placer encore parmi les Femmes Aftronomes, fur-tout Mlle. Chriftine Kirch, que Mr. Des Vignoles paroît fur-tout annoncer comme telle. „ Ac„ coutumée, *dit-il* (16), comme elle l'étoit à foulager fon „ Frere dans fes travaux Aftronomiques, pendant fa vie, „ elle peut encore y fuppléer, en dégageant la promeffe „ qu'il avoit faite fans s'en acquitter. Il nous avoit fait ef„ pérer les Obfervations Aftronomiques, de feue fa Mere, „ mais il ne trouva pas une occafion propre pour les publier. „ Mademoifelle *Chriftine Kirch*, comme légitime Héritiére, „ poffède réellement ces Obfervations de fa Mere, de même „ que plufieurs de fon Pere & de fon Frere, qui n'ont pas „ été publiées. Notre Chriftine eft capable de les commu„ niquer elle-même aux Aftronomes, & y eft difpofée. Il ne „ lui manque que des Protecteurs, & fi on lui donne les mo„ yens d'y travailler tout de bon, je ne doute pas qu'elle ne „ faffe honneur à fon Sexe". Nous avons parlé dans l'Article de Madame Kirch (17) des Femmes Aftronomes, voici un petit Supplément à ce que nous en avons dit. En 1721 le fameux Mr. Keill publia à Londres une traduction Angloife de fon *Introduction à l'Aftronomie*, qu'il avoit déja donnée en Latin: dans l'Epître Dédicatoire, adreffée au Duc de Chandos, il dit qu'il a fait cette traduction en faveur des Dames en général, & de Madame la Ducheffe de Chandos en particulier. En faifant l'Extrait de cet Ouvrage Mr. de la Chapelle (18) fait diverfes réflexions fort fpirituelles fur ce fujet; il parle du préjugé où l'on eft contre les Femmes qui cultivent les Sciences, & cite à cette occafion ces vers de Me. Des Houlléres:

Ils ont là-deffus des travers
Qui ne peuvent fouffrir d'excufes:
Ils penfent quand on a commerce avec les Mufes,
Qu'on ne fait faire que des Vers.

„ Il faut bien, *ajoûte-t-il*, que Madame la Ducheffe de „ Chandos fe foit mife au-deffus de cet impertinent préju„ gé, puifque l'on apprend ici à tout le monde, que c'eft „ particuliérement à fon ufage que l'on publie en Anglois „ ce Cours d'Aftronomie; car cette Science, quelque bel„ le, & quelque agréable qu'elle foit, n'eft pas des plus fa„ ciles, & demande un certain genre de connoiffances, à „ quoi les Grands ne s'attachent guéres". Il paroît que dans notre Siécle on eft fort revenu fur cet Article, & que l'on cherche même à donner aux Dames du goût pour les Sciences les plus abftraites; *la Pluralité des Mondes* par Mr. de Fontenel-

(14) Journ. Litér. d'Allem. loc. cit. p. 342.

(15) Ibid. p. 349.

(16) Ibid. p. 350.

(17) Remarq. [B].

(18) Bibl. Angl. Tom. IX. [illegible]

tenelle, sembloit être destinée à cela, & *le Newtonianisme des Dames* par Mr. *Algaroti* a le même but. Aussi voit-on des Dames illustres, qui prennent rang parmi les Leibnitz & les Newtons. Madame la Marquise du Châtelet, vient de nous donner des *Institutions Physiques*, qui annoncent un génie supérieur, & une profonde connoissance des Sciences, qui avoient paru jusqu'à présent être les Terres Australes inconnuës pour le Beau Sexe.

☞ *KIRSTENIUS* (MICHEL) illustre Savant du XVII. Siécle, nâquit à Bern ou Bérone, petite Ville de Moravie, de la Baronie de Sternberg, le 25 Janvier 1620 St. Julien, de Michel Kirstenius, Pasteur de ce lieu, & de Marie Montanus, fille d'André Montanus, Pasteur de Bentsch en Silésie (*a*). Le Pere de notre Savant quitta Bérone pour aller à Smoln en Silésie, dans le Duché d'Olff, où il n'est mort qu'en 1677 un an avant son fils. Le jeune Kirstenius fit ses Humanités dans les Ecoles de Smoln, d'Olss, de Bernstadt, & ensuite il passa dans le Collége de Ste. Elisabeth à Breslau, où il commença à étudier les Sciences, & se distingua déja par son talent pour la Poësie (*b*). A l'âge de dix-sept ans il alla à Rostoch, où il s'appliqua pendant trois ans à la Philosophie & à la Médecine, sans négliger néanmoins les Belles-Lettres, & sur-tout la Poësie (*c*). Au commencement du Printems de l'année 1640 il se rendit à Stettin, où il demeura chez Laurent Eichstad, habile Médecin & Physicien, qu'il assista dans la composition de ses Ephémérides Astronomiques (*d*). Comme la Médecine étoit pourtant son principal objet, il s'attacha à un célébre Apothicaire nommé George Detharding, qu'il aida aussi pour la publication de ses Ecrits Allemands contre l'Or potable (*e*). Ce fut à Stettin qu'il publia un petit Ouvrage contre les chiméres des Chymistes [*A*]. Il n'avoit pas encore vingt-deux ans accomplis, lorsqu'on lui offrit la Chaire de Professeur en Mathématiques à Francfort sur l'Oder, mais ce poste ne tenta point ce jeune Savant, qui bruloit du désir de s'instruire encore & de voyager (*f*). En 1643, il visita la Basse Allemagne, le Danemarc & la Norvége, & s'étant fixé au commencement de l'hyver à Coppenhague, il y logea chez le célébre Simon Pauli, Professeur en Médecine, avec lequel il travailla à des dissections; & par le conseil de ce Savant il traduisit en Allemand les *Institutions Anatomiques* de Gasp. Bartholin, & l'Explication des Tables Anatomiques de Jules Casserius: il ne voulut pourtant jamais permettre qu'on y mît son nom, & ce n'a été qu'après sa mort que Placcius a été autorisé à en instruire le Public (*g*). Après avoir été Précepteur du fils de Nicolas Lundius Bourguemaître de Coppenhague, il quitta cette Ville en 1646, pour accompagner le fils de Jaques Fabricius, premier Médecin du Roi de Danemarc, qui alloit faire ses études à Helmstad; il y passa deux ans, & alla à Hambourg en 1648, où il entra chez Paul Marquard Slegelius, habile Médecin, à qui il fut fort utile pour l'Edition d'un Ouvrage que Slegelius publia contra Riolan en 1650 sur le mouvement du Sang (*h*). Durant son séjour à Hambourg il eut en même tems trois Vocations également honorables, celle de Professeur en Médecine à Rinteln, de Professeur en Mathématiques à Marpourg, & de Recteur de l'Ecole Cathédrale de Sleswick; mais il les refusa toutes, parce qu'il avoit dessein d'entreprendre le Voyage d'Italie, comme il le fit effectivement en 1651 avec le fils de Helvicus Dietericus, Médecin de Hambourg, s'étant rendu à Venise & delà à Padoue, où il eut, comme dans tous les lieux où il passa, des liaisons avec tout ce qu'il y avoit de Savans [*B*]. Il s'arrêta à Padouë pendant toute l'année 1652, il parcourut pourtant une bonne partie de la Lombardie vers l'Automne, & le 8 Mai 1653 il fut reçu Docteur en Philosophie & en Médecine (*i*). A la fin de Février de l'an 1654 il vit le reste de l'Italie, & se rendit ensuite à Vienne, & delà à Breslau, d'où il alla vers la fin de l'Automne voir ses Parens; s'étant après cela encore arrêté quelque tems à Breslau, il revint à Hambourg en 1655, où il fut nommé par le Sénat Professeur en Mathématiques; il accepta ce poste quoiqu'on lui en offrît plusieurs autres non moins honorables [*C*]. Il entra en fonction par une Harangue sur l'utilité des Mathématiques dans la Société, *De usu Disciplinarum Mathematicarum in Republicâ*: Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [*D*]. En l'année 1656 Gustave-Adol-

(*a*) *Corona Gymnast.* Mich Kirstenii *Vine. Placcii*, dans les *Mémor. Hamb.* de J. A. Fabricius *Vol.* III. p. 447. 448.

(*b*) Idem ibidem.

(*c*) Moller. *Cimbr. Litterat.* T. II. p. 412.

(*d*) *Corona Gymnast.* loc. cit. p. 449.

(*e*) Idem ibidem.

(*f*) Idem ibid.

(*g*) *Neque tamen, quæ fuit hominis modestia, passus est unquam nomen suum hisce cum ederentur præfigi. Quin adeo nec mihi Anonymos detegere tentanti permisit ante obitum suum hæc sua sibi asserere.* Vinc. Placcius *Coron. Gymnast.* ubi supra.

(*h*) Idem ibid & Mollerus *ubi supra.*

(*i*) *Corona Gymnast.* ubi supra p. 450. 451. Mollerus *loc. cit.* p. 413.

[*A*] *Ce fut à Stettin qu'il publia un petit Ouvrage contre les chiméres des Chimistes.*] En voici le titre: UTIS UDENII *Non-Entia Chymica, sive Catalogus eorum Operum, operationumque Chymicarum, quæ, cum non sint in rerum natura, nec esse possint, magno tamen cum strepitu a vulgo Chemicorum passim circumferuntur, & orbi obtruduntur.* Francfort 1645 & 1650 in-12. & en 1670, à Berlin en 1674 in-8. Placcius nous apprend (1) que ce petit Ouvrage fit beaucoup de bruit parmi les Chimistes: *Exiguæ quoque molis at magnorum inter Chemicos motuum caussam libellum* Non-Entia Chemica, *inscriptum anonymum emisit.* On en parla dans le Journal des Savans en ces termes (2): „Cet Auteur entend par les Non-Estres Chymiques toutes „ces grandes opérations, dont-on fait tant de bruit dans le „monde. Il en donne icy un Catalogue, dans lequel il fait „voir leur impossibilité, pour desabuser ceux qui croyent „trop facilement aux promesses des Chymistes. La trans„mutation des Métaux, & la resuscitation des Plantes par „leurs cendres sont, selon cet Auteur, les deux principaux „de ces Non-Etres. Il tâche de démontrer l'impossibilité „du premier, & il traite de fable, ce que Quercetan rappor„te d'un Polonois, qui faisoit naistre tout à coup l'image des „Plantes, en échauffant avec une petite bougie le bas d'une „fiole, dans laquelle il avoit enfermé les cendres de chacune „de celles qu'il vouloit représenter. Cependant Bartholin „assure avoir fait plus d'une fois la même Expérience avec „beaucoup de succès". Kirstenius trouvera néanmoins toujours bien des partisans, quoiqu'il y ait des Chimistes qui prétendent avoir fait la transmutation des Métaux, comme Bartholin la resuscitation des Plantes (3).

[*B*] *S'étant rendu à Venise & de-là à Padouë, où il eut, comme dans tous les lieux où il passa, des liaisons avec tout ce qu'il y avoit de Savans.*] On a déja vu dans le Corps de l'Article que Kirstenius tâchoit de s'insinuer chez les Savans, dans tous les endroits où il se trouvoit. Placcius nous apprend qu'il continua sur le même pied à Padouë, à Rome, à Florence, à Venise, & en d'autres lieux, & qu'il s'acquit l'estime de tout ce qu'il y avoit de gens distingués dans la République des Lettres. *Hæc Academia*, dit-il en parlant de Padouë (4), *cum aliorum ipsi plurium amicitias non contemnendas dedit, tum etiam beatissimi Avunculi mei, Proto-Physici hujus urbis* (Hamburgensis) Joannis Garmeri *Ph. & Med. Doct. amorem ab eo inde tempore, usque ad vitæ halitum extremum officiis mutuis constantissimè cultum . . . . ubique id quod ad se pertinebat & suam artem, id est, Medicam & Philosophiam, quærens in Bibliothecis publicis, & Museis atque colloquiis eruditorum, non uti solent plerique, nugacia vel obvia vel vitiosa etiam sectantes. Unde famam ubique ac desiderium sui apud doctos reliquerat, de quo & ego decennio post illuc delatus queo testari. Roma Neapolim tendens ab equo præcipitatus, graviterque humero & brachio dextro afflictus, per mensem & amplius coactus substitit, maximam partem in ædibus notissimi scriptis suis egregiis* M. Aurelii Severini *Phil. & Med. Doct. Inde Romæ iterum aliquamdiu moratus apud eruditos varios, ut & Florentiæ, Bononiæ, Venetiis, Patavii.*

[*C*] *Il accepta ce poste, quoiqu'on lui en offrît plusieurs autres non moins honorables.*] A son retour à Hambourg il trouva des Lettres, par lesquelles on lui offroit la seconde Chaire en Médecine dans l'Académie de Rostoch; & comme il s'étoit écoulé du tems depuis qu'on lui avoit adressé cette vocation, la premiére Chaire étoit devenue vacante, & il auroit pu l'occuper. On lui offrit dans le même tems une Chaire de Philosophie à Tubingue, celle de Mathématiques à Helmstad, & le Comte de Schaumbourg l'invita par Lettres à venir remplir la premiére Chaire de Médecine à Rinteln (5). Placcius a raison de penser que la préférence que Kirstenius donna à Hambourg, & qu'il soutint dans la suite, fait beaucoup d'honneur à cette Ville. *Profecto nescio an non habeat Gymnasium nostrum de quo sibi gratuletur, quod unum tot ac tam honorificis locis a nostro sit prælatum, qui omnibus illis, quam hocce maluit carere.*

[*D*] *Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous.*] Les plus considérables sont ceux dont nous avons parlé dans le Corps de l'Article; d'ailleurs il y a de lui un grand nombre de Piéces en vers Latins, dont on peut voir le Catalogue dans Mollerus (6); l'Auteur se disposoit à donner une Edition de toutes ses Poësies, quand il mourut, mais elle n'a jamais paru, quoique V. Placcius, & le Fils de Kirstenius l'eussent promise. Il a fait plusieurs Programmes biographiques, que J. A. Fabricius a insérés dans ses *Memoriæ Hamburgenses*, aussi-bien que l'inscription de la Bibliothéque publique de Hambourg, & un Poëme destiné à la célébrer. Ajoûtez à cela plusieurs Lettres à Stanislas Lubienisky, Gentilhomme Polonois, qui se trouvent à la fin du *Theatrum Cometicum* de celui-ci, imprimé à Amsterdam en 1668 in-fol. Quatre Programmes contenant l'Eloge de la Logique, de la Philosophie pratique & de l'Eloquence, de la Langue Hébraïque & des Langues Orientales, & celui des Mathématiques qui précédent autant de Harangues de Professeurs de l'Ecole illustre de Hambourg. Divers autres Programmes pour des circonstances de la même natu-

(1) *Corona Gymnast.* Mich. Kirstenii, dans les *Mém. Hamb.* Vol. III. p. 449.

(2) Ann. 1679 *Journ.* XII. du 22. *Mai.*

(3) *Voy.* Art. KERCKRING (THEODORE) Rem. [A].

(4) *Corona Gymnast.* ubi supra. p. 450. 451.

(5) Idem p. 452.

(6) *Cimbr. Litérat.* T. II. p. 415.

Adolphe, Duc de Mecklenbourg, lui fit offrir par Josué Arndt son Chapelain la place de son Médecin, qu'il refusa encore: En 1660 il quitta la Chaire de Mathématiques, pour prendre celle de Physique & de Poësie (*k*). L'année suivante on le sollicita vainement d'accepter le Rectorat de l'Ecole illustre de Ste. Madelaine à Breslau: trois ans après, en 1664, le Duc de Holstein lui offrit une Chaire dans l'Académie de Kiel, qu'il venoit de fonder, mais notre Savant ne put se resoudre à quitter Hambourg. Depuis l'année 1662 jusqu'à l'année 1675 il fit les fonctions de Recteur de l'Ecole illustre, & celles de sa double Profession, mais sans titre & sans appointement, dont il ne voulut pas jouïr, & en 1675 le Rectorat ayant été rendu annuel, il le remplit le premier, en qualité de Doyen des Professeurs. En 1668, Jean Blomius publia une virulente Satire contre lui, il y répondit d'une façon qui ne lui fit pas honneur [*E*]. Kirstenius avoit joui toujours d'une santé assez égale, & Placcius remarque (*l*) que durant tout le tems qu'il demeura à Hambourg, il n'eut qu'une seule maladie de quelques jours, au Printems de l'année 1676, l'Eté suivant il but les eaux de Pyrmont, qui parurent lui avoir fait du bien, mais sa santé ne laissa pas de s'affoiblir, & au mois de Février 1678 il tomba malade. Jean Garmer, habile Médecin & son ami, fut appellé, qui augura d'abord mal de la maladie, qui lui parut une fiévre maligne, & Kirstenius lui-même étoit persuadé que sa fin n'étoit pas éloignée, l'ayant témoigné il y avoit déja quelques semaines à son ami: on prétend qu'il eut une vision, où un Spectre lui annonça sa mort [*F*]. Quoi qu'il en soit il mourut le 2 Mars 1678, âgé de 58 à 59 ans, ayant conservé la présence d'esprit jusqu'au dernier moment. C'étoit un homme très-savant, qui possédoit outre la Philosophie & la Médecine, les Belles-Lettres; il étoit d'un commerce doux & aisé, affable, appliqué, il avoit une vraie piété. On peut juger par le désir qu'on eut de l'attirer en tant de lieux par des Vocations honorables, qu'il s'étoit acquis l'estime générale, & que sa réputation étoit très-étendue. Kirstenius avoit été marié deux fois: au commencement du mois de Décembre 1661, il épousa Adelgonde Anne Putsch, fille d'Elie (*m*) Putsch, Conseiller d'Ostfrise, & niéce de Severin Sluter, Pasteur de St. Jaques à Hambourg; elle mourut le 24 Février 1663, après avoir mis au jour un garçon & une fille, qui suivirent leur mere le lendemain. Le 11 Septembre 1665 il se maria en secondes nôces avec Anne Marie Dassovius, fille de Jean Dassovius, Archidiacre de St. Pierre à Hambourg, dont il laissa deux filles & un fils, qui se nommoit JEAN KIRSTENIUS; il s'appliqua à la Médecine, mais il ne vécut pas assez pour s'y pousser; né en 1668, il mourut à Wittemberg en 1689, âgé de 21 ans. Je remarquerai, en finissant cet Article, qu'il

(*k*) Corona Gymnast. *loc. cit.* p. 452.

(*l*) Ibid. p. 454.

(*m*) *Mollerus* l'appelle *Emanuel*.

[illegible]. Dans la Préface du Catalogue de sa Bibliothéque, imprimée en 1671, on trouve la Liste des Papiers sur divers sujets, qu'il avoit laissés. 1. *Anatomica.* 2. *Annotata ad Institutiones Dan. Sennerti Medicas, Joh. Sperlingii Synopsin Physicam, & Corn. Tacitum.* 3. *Argumenta seu materiæ Scriptionum.* 4. *Astronomia logistica.* 5. *Botanica seu Hortensia.* 6. *Carmina varii generis ad edendum parata.* 7. *Chemica.* 8. *Chronologica.* 9. *Collectanea Historica & Politica.* 10. *Collectanea Historiæ Naturalis.* 11. *Collectanea pro diversis Opusculis.* 12. *Consultationes & Observationes Medicæ.* 13. *Dispositiones variæ, a Discipulis elaboratæ.* 14. *Dispositiones Venarum, Arteriarum, & Nervorum.* 15. *Elementa Poëticæ Germanicæ.* 16. *Epistolæ ad Viros doctos.* 17. *Ethica.* 18. *Geographica.* 19. *Geometrica.* 20. *Grammatica.* 21. *Index inquisitorum & quærendorum.* 22. *Indices variorum librorum.* 23. *Itinerarium.* 24. *Jungiana varia.* 25. *Logica.* 26. *Mathematica.* 27. *Metaphysicæ Observationes.* 28. *Narrata Medica.* 29. *Naturalia.* 30. *Optica.* 31. *Orationes, & materiæ Orationum.* 32. *Philologica.* 33. *Philosophica.* 34. *Physica.* 35. *Comment. in Politica Aristotelis.* 36. *Poëtica.* 37. *Programmata.* 38. *Tabellæ seu summæ Librorum.* 39. *Tabulæ Anatomicæ ex Spigelio.* 40. *Theses Physicæ.* 41. *Trigonometrica* (7). Mollerus indique (8) quatre autres Piéces, que Kirstenius avoit eu dessein de publier. 1. *Dissertatio Medica de Affectibus Cordis*, in qua observationes suas de Polypis ejus varias publicare voluit, Teste Georgio Segero, *in Epist. ad Thom. Bartholinum*, A. 1657, *Hamburgi exarata*, *& Centuriæ* II. *Epist. Med.* Bartholini *inserta*, p. 683, 684. 2. *Descriptio vitæ* Mart. Fogelii, *Medici, ac Philosophiæ Professoris Hamburgensis, uberior*, in Programmate, quo defunctum A. 1675 laudavit, promissa funebri. 3. *Folia de Arte Excerpendi paucula*, summo cum judicio & selectu scripta, quæ potissima in Autoribus de hac arte impressis, excepto *Keckermanno*, omnibus comprehendunt, Teste V. Placcio, *in Tr. de Arte Excerpendi*, p. 10. 4. *Opusculum de compositione Periodorum*, quod MS. in ejusdem Placcii Bibliotheca, publicæ Hamburgensi donata, teste illius Catalogo superest.

(7) Idem ibid. p. 416.

(8) Ibid. p. 417.

[*E*] *En 1668 Jean Blomius publia une virulente Satire contre lui, il y répondit d'une maniére qui ne lui fit pas honneur.*] Ce Blomius étoit Bibliothécaire de Hambourg, savant, mais chagrin & de mauvaise humeur *; il prétendoit que Kirstenius & quelques uns de ses Amis avoient mis obstacle à son avancement, ce qui l'engagea à publier contre eux un Libelle, intitulé; *Alithophilus, Novantiqua Comoedia, nunquam antehac edita. Omnium in urbe Mexico antea actarum comparationem amplitudine vincens, nunc primum a Luca Escarboto, Mexicano, luce donata & Latine versa*, 1668 in-4. Kirstenius y est déchiré cruellement sous le nom de *Vitus Pithecus*, Charlatan de la Ville de Mexique, on le proscrit de la Société humaine, pour le mettre au rang des Singes, à cause de ses ruses, de ses artifices, & de son caractére dissimulé. Si l'on en croit l'Auteur de la Satire, il ignoroit les fondemens de la Médecine. C'étoit un misérable Plagiaire, un Assassin, qui avoit étouffé sa femme en l'embrassant avec deux enfans qu'elle venoit de mettre au jour, en un mot un Athée. Rapportons les termes de Mollerus (9). *In isto Kirstenius, sub* Viti Pitheci, *Medicastri Mexicani, larva, plurimis oneratur conviciis, & ob calliditatem artemque simulandi ac dissimulandi, ex hominum numero proscribitur, ac simiorum generi accensetur. Imo, si eundem audias, fundamenta Medicinæ ignoravit, & formulis remediorum, hero suo, cujus olim pædagogus fuerat, subtractis, istas promiscue, sine loci, temporis aut personarum consideratione adhibendo, nomen Medici est tuitus, scribendis versibus, & variis strophis, famam sibi acquisivit, & ex Garciæ cujusdam de Rutupis, sola aspiratione a se interempti, Sylva Philosophica, aliisque MSStis, prælectiones suas atque declamationes, mutatis mutandis, & nonnullis ex Gassendo vel Cartesio additis, consarcinavit, disputationibus autem habendis, ne ignorantia sua deprehenderetur, abstinuit. Nec dubitavit Blomius in eodem nostrum, quod Chrematista sit, non Philosophus, totus ex fraude constet ac fallaciis, religionem in ore, Atheismum in corde habeat, & uxorem, cum grandi dote ductam, in partu, gemina cum prole, complectendo sucaverit, publice immani accusare maledicentia.* Kirstenius auroit sagement fait de mépriser un aussi indigne Libelle, incapable de lui faire le moindre tort dans l'esprit de ceux dont il étoit connu, au-lieu qu'en y répondant, il s'engagea dans des embarras, dont il eut de la peine à se tirer. Quelque ressemblance de stile lui fit croire, que Rodolphe Capellus, Docteur en Théologie & Professeur à Hambourg, étoit l'Auteur de la Satire publiée contre lui; sur ce fondement imaginaire il attaqua son Collégue par une Piéce en vers Jambiques, qui ne le cédoient point en virulence à ceux d'Archiloque & d'Hipponax: cette Piéce parut à Hambourg en 1670, sous le titre emprunté de Mexique 1668, *Alithophilus παραδειγματιζόμενος, sive Vindiciæ Philalethæ & Sociorum adversus Lucam Caprimulgum Rudentem Escarbotum, Alithophilum Mexicanum ὑπερτραγιζόμενον*, in-4. La naissance, les mœurs, les études de Capellus y sont également l'objet de ses traits satiriques & de ses calomnies. Ce Professeur porta ses plaintes au Sénat de Hambourg de cet Ecrit, comme d'un Libelle; & demanda qu'on en recherchât l'Auteur; on lui accorda sa demande, & on promit cent écus de recompense, par un édit affiché publiquement, à celui qui découvriroit l'Auteur de cette Satire. Ce moyen n'ayant point réussi, Capellus publia son Apologie, avec une Traduction de diverses Constitutions contre les Libelles, à Jéne en 1672, munie des approbations des Jurisconsultes de l'Académie de Jéne. Capellus sollicita aussi le Sénat de Hambourg, de faire bruler par la main du Bourreau le Libelle qui avoit paru contre lui, & de le faire attacher à la potence; mais les amis de Kirstenius s'y opposérent, desorte que Capellus n'obtint point ce qu'il demandoit, & insensiblement cette affaire tomba dans l'oubli. On voit par cet exemple, qu'il n'est pas toujours sûr de se fier à une certaine conformité de stile, & que ce n'est pas-là une preuve certaine, que tel soit l'Auteur de tel Ouvrage, & qu'à moins que d'avoir d'autres preuves, on court risque de se tromper, & de s'engager dans de mauvaises affaires, sans parler du tort, que l'on fait à un innocent, en le taxant d'une chose à laquelle il n'a aucune part.

* Il mourut tragiquement, par sa faute, ou de sa propre main en 1672: *morte tandem, quam ipse sibi conscivit, infelici* A. 1672 *extinctus*, dit Mollerus, *ubi supra*, p. 413.

(9) Ibid. p. 413.

[*F*] *On prétend qu'il eut une vision, où un Spectre lui annonça sa mort.*] On raconte que la nuit du 24 Février, étant éveillé, une figure ou un Spectre se présenta à lui, en disant en Allemand, *la fin est proche.* Kirstenius ignorant en quel sens il devoit entendre ces paroles, répondit avec fermeté, en les expliquant de la fin de sa maladie, *oui de ma maladie; Dieu me donnera la santé.* Le Phantôme disparut, en répétant ce qu'il avoit dit, & Kirstenius tint aussi toujours le même langage, en répondant. *Res accidit auditu mira, nocte 24 & 25 Februarii diem intercedente; ut ægro nempe vigilanti species aliqua se sisteret finem imminere nuntians. Quod ipse nescius quale interpretari oßtentum deberet, de fine morbi se interpretari constanter respondit. Species vero illa suum ingeminans dictum, mox disparuit, nostro quidem etiam sua repetente verba, sed uti docuit exitus sine successu* (10). Il y a tout lieu de croire, que cette prétendue vision, ne fut qu'un effet de l'ardeur de la Fiévre; on sait que ceux qui en sont attaqués croyent quelquefois voir certains objets, & que leur imagination en est aussi vivement frappée, que s'ils étoient réellement présens.

(10) Corona Gymn. *ubi supra*, p. 455.

qu'il y a eu divers Savans du nom de Kirſtenius, qui ne paroiſſent point avoir été parens. ERASME KIRSTENIUS, Docteur en Droit, & Conſeiller de Fréderic II. Roi de Danemarc, dans les Duchés de Sleſwick & de Holſtein, qui avec d'autres Miniſtres de ce Prince eſt l'Auteur d'un Corps de Loix pour ces Duchés, qui eſt en IV. Livres, tiré du Droit Commun & du Droit Saxon, imprimé à Hambourg en Allemand en 1573 (*n*). Mollerus conjecture que c'eſt le même, qui étoit de Breſlau, Profeſſeur à Leipzig, où il fut Doyen de la Faculté de Philoſophie en 1561, & Recteur en 1568 & 1569, & qui fut en 1596 Sindic de la Ville de Stralſund en Poméranie (*o*). PIERRE KIRSTENIUS, dont Mr. Bayle a parlé, mort en 1640, & GEORGE KIRSTENIUS, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant.

(*n*) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 412.

(*o*) Idem ibid.

☞ KIRSTENIUS (GEORGE) Médecin, comme celui dont on a parlé dans l'Article précédent, & Auteur de quelques Ouvrages [*A*], naquit à Stettin, Ville de Poméranie le 20 Janvier 1613, de Nicolas Kirſtenius Boulanger de cette Ville, & d'Anne Loefflers (*a*). Il fut mis de bonne heure dans la maiſon d'André Virginius, Docteur en Théologie, & Evêque de Revel, & il étudia ſous Loleïus & Micrælius. On l'envoya enſuite à Hall, & à l'âge de dix-ſept ans on voulut le faire aller à Leipzig continuer ſes études, mais les courſes fréquentes des troupes en ces quartiers l'empêchérent de ſe mettre en route pour cette Ville, & il alla à Jéne. Il viſita peu après les principales Villes d'Allemagne, où il put aller ſans danger, & s'arrêta quatre ans à Strasbourg. Il y fréquenta ceux qui s'y diſtinguoient le plus par leur Science, & s'occupa de l'étude de la Philoſophie, & principalement de la Médecine, à laquelle il avoit réſolu de ſe fixer; il y ſoutint même deux fois des Théſes ſur cette derniére Science, qui lui firent beaucoup d'honneur. Il étoit à Tubingue, appliqué aux mêmes études, loſqu'il apprit la mort de ſon pere; il ne retourna pourtant pas pour cela dans ſa patrie, ſa mere ſouhaittant qu'il continuât ſes études Académiques. Il profita de l'occaſion de deux jeunes Seigneurs Allemands, qui alloient à Leyde, pour s'y rendre. La peſte l'obligea de quitter cette Ville au bout de ſix mois. Il paſſa l'Hyver à Franeker & à Groningue, & au commencement de l'Eté il alla à Utrecht, où il aſſiſta à l'ouverture de l'Académie de cette Ville. De retour à Leyde il continua l'étude de la Médecine & des Sciences qui en dépendent, & fit ſurtout de grands progrès dans la Botanique; il y ſoutint deux Théſes, l'une ſur les ſymptômes de la Vuë & de l'Ouïe, *De Symptomatibus Viſûs & Auditûs*; L'autre ſur les ſymptômes de l'Odorat & du Tact, *De Symptomatibus Olfactûs & Tactûs*. Ayant paſſé cinq ans à Leyde, il ſe propoſoit d'employer encore quelque tems à voyager dans les autres Pays. Mais les conſeils de Chriſtophle Albinus, Médecin de Stettin, l'en détournérent, & il ſe fit recevoir, ſuivant ſon avis, Docteur en Médecine à Leyde. On lui offrit alors des emplois en différens endroits, mais les priéres de ſa mere le déterminérent à ſe fixer à Stettin, & il obtint par la protection d'Oxenſtiern, Chancelier de Suéde, une Chaire de Profeſſeur en Médecine, dans le Collége Royal de cette Ville. Il a fait un Poëme en l'honneur de ce Seigneur, qui a été imprimé, & qui fut goûté. Chriſtine, Reine de Suéde, lui témoigna auſſi beaucoup d'eſtime, & l'appuya de ſon crédit. Kirſtenius conſacra tout ſon tems à l'utilité publique, il donna des Leçons ſur la Phyſique, la Médecine, la Botanique, l'Anatomie, & ſur tout ce qui a du rapport à ces Sciences, ſans négliger la pratique de la Médecine, ayant grand ſoin des malades qu'il voyoit. Ce fut au milieu de ces occupations qu'il mourut le 4 Mars 1660, âgé de quarante-ſept ans. Il avoit épouſé en 1652 Eliſabeth Rochlin, dont il avoit eu deux enfans.

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XLI. p. 179, qui a ſuivi le Programme funébre ſur la mort de *Kirſtenius*, qui ſe trouve dans Witten, *Mém. Medic.* p. 209, & F. Freheri *Theat. Vir. Erud. Doctor.* Tom. II p. 1317.

[*A*] *Auteur de quelques Ouvrages.*] Outre les Théſes, dont nous avons parlé dans le Corps de l'Article, on a de lui I. *Oratio de Medecinæ dignitate & præſtantia, contra Platonem & Plinium.* Stettin 1647 in-4. C'eſt apparemment la Harangue, qu'il prononça en prenant poſſeſſion de ſa Chaire de Profeſſeur. II. *Diſquiſitiones Philologicæ*, Stettin in-4. III. *Adverſaria & Animadverſiones in Johannis Agricolæ Commentaria in Poppium & Chirurgiam parvam.* Stettin 1643 in-4. IV. *Diſputatio Anatomica, de natura & conſtitutione Anatomiæ.* Stettin 1649 in-4. V. *Diſputatio de generatione Lumbricorum in Corpore humano.* Leide in-4. C'eſt la Diſpute qu'il ſoutint lorſqu'il fut reçu Docteur.

☞ KIS (ETIENNE) Surnommé SZEGEDINUS du lieu de ſa naiſſance, qui étoit Szegedin, Ville de la Baſſe Hongrie (*a*), où il ſe fait un grand commerce de ſel de Tranſylvanie, naquit en 1505, & paſſa les premiéres années de ſa jeuneſſe chez ſes parens; on l'envoya étudier à Lippenaw & enſuite à Giula, où il ſe diſtingua par les grands progrès qu'il faiſoit (*b*). Ayant eu le malheur de perdre de bonne heure ſes parens, il ſe vit obligé de régenter lui-même, ce qu'il fit d'une maniére, qui lui attira une eſtime générale. Le bruit que faiſoient Luther & Melancthon ayant pénétré juſqu'en Hongrie, Kis conçut un violent déſir d'aller à Wittemberg, mais il ne put ſe ſatisfaire d'abord [*A*], il alla vers l'an 1540 à Cracovie, où on le chargea d'expliquer les anciens Auteurs, ce qui lui acquit une grande réputation (*c*). En 1541 notre Savant trouva les moyens de ſe rendre à Wittemberg, où il entendit Melancthon, qui expliquoit la Dialectique & les Lieux Communs; il fut auſſi très aſſidu aux leçons que Luther faiſoit ſur l'Ecriture Sainte. Après avoir demeuré-là trois ans, il s'en retourna dans ſa patrie, où il enſeigna non ſeulement les Sciences, à Thaſniadin, mais prêcha auſſi la Doctrine Evangélique [*B*], ce qui lui attira de très-mauvais traitemens [*C*]. Chaſſé de cette Ville, il fut appellé à Giula, où on lui

(*a*) Il y a des Géographes qui la placent dans la Haute Hongrie, dans la Comté de Bodrock.

(*b*) Melch. Adam. *Vita Theol. Exteror.* p. 123. Francfort 1653 in-8.

(*c*) Idem ibidem.

[*A*] *Kis conçut un violent déſir d'aller à Wittemberg, mais il ne put ſe ſatisfaire d'abord.*] Outre qu'il n'étoit pas accoutumé à voyager, les Hongrois n'alloient guére au-delà de Cracovie, & d'ailleurs il n'avoit pas dequoi fournir aux fraix de ſon Voyage; il ſe rendit donc à Cracovie, après avoir viſité les plus célébres Ecoles de Hongrie. *Wittembergam, augendæ eruditionis cauſa, adire unice in votis habuit. Verum quia nec tanta peregrinandi ipſi erat exercitatio, nec prævia habebat ultra Cracoviam adſcendentium exempla; nec ii ſumptus, quibus ſe recta itineri Germanico committere poſſet, ſuppetebant, Cracoviam tantum ſe contulit; nec tamen id antequam celebriores etiam Ungariæ ſcholas vel obiter luſtraſſet* (1).

[*B*] *Où il enſeigna non ſeulement les Sciences, . . . mais prêcha auſſi la Doctrine Evangélique.*] Je ne puis réſiſter à la tentation de rapporter le tour curieux qu'a donné à la conduite de notre Savant, l'Auteur du *Supplément de Moreri* de Paris (2). „ Ces leçons (de Mélanchton & de Luther) lui furent „ funeſtes, elles l'affoiblirent d'abord dans ſa religion, & „ l'entraînérent enſuite dans les erreurs de ces Hérétiques. „ Plein des idées nouvelles, dont il avoit rempli ſa tête, il „ revint dans ſa patrie en 1544, ſe mit à dogmatiſer, & à „ gagner ſurtout la jeuneſſe, à qui il débitoit hardiment ſes „ menſonges." A qui fait-on tort en écrivant de ce ſtile? certainement ce n'eſt qu'à ſoi-même. Ne peut-on pas rapporter les faits, ſans employer les injures & les invectives? J'ai eu déjà occaſion en d'autres endroits de relever cet Ecrivain ſur de pareils articles, & je ne puis me réſoudre à lui paſſer de ſemblables Capucinades.

(1) Adamus *Vitæ Theol. Exteror.* p. 123.

(2) Art. Kis (ETIENNE)

[*C*] *Ce qui lui attira de très-mauvais traitemens.*] Le Tréſorier du Roi lui envoya un Capitaine, qui le maltraita cruellement, il lui donna des ſoufflets, & quand il vouloit dire un mot pour ſa défenſe, il le frappoit: il lui ôta tout & même plus de deux-cens Volumes, il eut même la barbarie de le fouler aux pieds avec des ſouliers ferrés, & ne lui laiſſa que la vie, le chaſſant, dépouillé de tout, de la Ville. L'Ecrivain, dont j'ai parlé dans la Remarque précédente, rapporte ce fait d'une maniére qui indique aſſez, qu'il ne deſapprouve pas ces ſortes de violences." „ Le Tréſorier du Roi l'ayant ap- „ pris, le fit battre publiquement, lui fit mettre des ſouliers „ de fer, ordonna qu'il fut dépouillé de ce qu'il poſſédoit, „ qu'on lui ôtât ſes Livres, & le fit chaſſer de la Ville." On s'apperçoit aiſément que l'Ecrivain a pourtant voulu adoucir les choſes, ou qu'il les a déguiſées, ſoit par un reſte de honte, ſoit par inattention; qu'on en juge par les paroles de l'Auteur, où nous avons puiſé l'un & l'autre: *Ad plebem quoque de veritate Evangelii inaudita concionando declamavit.* Hæc

lui donna le gouvernement d'une Ecole célèbre, en 1545 (*d*). L'année fuivante, deux de fes amis, qui avoient été en quelques endroits fes compagnons de Voyage, le firent transférer à une Eglife du Pays (*ad Ecclefiam Cegledienfem*), où on lui donna des appointemens, non feulement pour prêcher, mais encore pour enfeigner dans les Ecoles, où il fe forma d'habiles gens fous lui. [*D*]. Au bout de deux ans & demi de féjour dans ce lieu, il s'y maria en 1548, & époufa une perfonne qui s'appelloit Urfule. Ayant quitté ce pofte, le Comte de Temefwar le fit inviter à fe charger du gouvernement de l'Ecole de la Ville de ce nom, la plus fameufe de tous ces quartiers-là. Il accepta cet emploi, & ne fe contenta pas d'enfeigner dans les Ecoles, mais il prêcha auffi pour l'inftruction du peuple (*e*). Il fut tranquille, tant que Chriftophle Lippen, fon Collégue, vécut; mais Etienne Lofontius, qui fuccéda à Lippen, l'obligea bientôt de fe retirer [*E*]. Il fut reçu ailleurs (*f*) en 1551 avec honneur, & il enfeigna en Chaire & dans les Ecoles. Au bout d'un an & demi, ayant perdu fa femme, il alla en 1553 à Bekenefiaw, où il étoit appellé, & il y remplit les mêmes fonctions que dans les autres lieux où il avoit été. Il courut rifque de la vie dans cette Ville [*F*], & n'y demeura que fix mois; ceux de Tolne, Capitale de la Comté du même nom, inftruits de fon mérite par la renommée, l'invitérent fecrettement à fe charger du gouvernement de l'Ecole de leur Ville, où il fe rendit vers la fin de l'année 1553; il s'appliqua principalement aux devoirs de fa charge, cependant les follicitations de Michel Starinus, Pafteur du Lieu, l'engagérent à prêcher quelquefois, d'abord aux Fêtes les plus folemnelles, & enfuite de tems en tems, les Dimanches (*g*). Il fe remaria à Tolne à la Veuve de Jean Beremenius, prédéceffeur de Starinus. Ayant été demandé à Laskow pour y faire provifionnellement les fonctions de Pafteur, il y enfeigna auffi dans les Ecoles, & enfin en 1554, fe rendant aux vœux du peuple & aux confeils de Starinus, il reçut l'impofition des mains, & peu de tems après il fut nommé Surintendant de toute la Baronie (*h*). Il continua toujours à fe confacrer à l'inftruction de la Jeuneffe, & de tous ceux qui avoient befoin de lui [*G*]. En 1558 il quitta Laskow pour aller à Calmantfem, à la requifition des Gouverneurs des Villes voifines. Trois ans après, en 1561, il fut pris par les Turcs, & fouffrit une affez longue & dure captivité [*H*]. Ayant

(*d*) Idem p. 124.

(*e*) Ibid. p. 125.

(*f*) *Recepit fe longa ambage, Lippâ tranfiens, Thurinum, celebre ad ripas Berecbianis oppidum.* Tous les noms font fi fort déguifés, que j'avoue que j'ignore quels font la plupart des endroits que l'Auteur a voulu indiquer.

(*g*) Adamus *loc. cit.* p. 126.

(*h*) Idem p. 127.

Hoc ubi Thefaurarius Regis cognovit, per Capitaneum Cafparum *Serecfanum eum eft adortus; qui non folum colaphis pium virum [illegible]: fed quotiefcunque vel verbo refponderet cecidit: tandem [illegible] omnibus exutum, Thafnyadino exterminavit. Narravit [illegible] cum cladem ipfe amico fuo Matthæo Scaricæ Pan[illegible] . . . . dixitque fæpius cum gemitu, ultra ducentos [illegible] fuiffe ereptos, & fe barbarica immanitate a præ[illegible] calceis* ferratis protritum, *adeoque vexatum: fola ut refpirandi facultas mifero fuperfuerit* (3).

[*D*] *Où il fe forma d'habiles gens fous lui.*] Il expliqua les Lieux Communs de Melanchton, & recueillit les Erreurs de l'Eglife Romaine fous certains chefs. Parmi les habiles gens qui fe formérent fous lui, on doit mettre Albert Bakonius, qui fut auffi Pafteur de la même Eglife après avoir enfeigné ailleurs en qualité de Maître; il reconnoiffoit être fort redevable à Kis; & difoit que quoique celui-ci fût moins âgé que lui, il l'avoit toujours refpecté comme fon pere, & qu'il lui fouhaittoit une plus longue vie qu'à lui-même: *Publica falaria conductus, non folum in templo docere cœpit, fed in Scholis quoque, pace & prece Ludirectoris, locos-communes Melanchtonis enarrare; & claffes quafdam Pontificiorum errorum, ex Decretis Pontificum & Gratiani concinnare. Prodierunt ea ex officina multi juvenes docti: inter quos & vir eximius* Albertus Bakonius, *Paftor olim & Epifcopus in eadem Cegledienfi Ecclefia, cum & ante magiftri munere alibi functus effet. Hic Bakonius in colloquiis familiaribus fæpe retulit;* majorem fe quidem natu Szegedino effe: nihilominus tamen quafi parentem eum femper coluiffe; longeque ampliorem illi vitæ ufuram, quam fibi precari. *Libentiffime itidem profeffus eft*, omnem fuam eruditionem difciplina Szegediana excultam, perpolitamque (4).

[*E*] *Etienne Lofontius, qui fuccéda à Lippen, l'obligea bientôt à fe retirer.*] L'Auteur cité dans les Remarques B & C, dit, „ qu'Etienne Lofontius excita contre lui les Orthodoxes, „ & qu'il fut de nouveau chaffé. Il auroit dû rapporter en même temps, que ce Lofontius étoit un brutal, qui faifoit le Zélateur, & qui employa les menaces pour obliger fon Collégue à lui céder la place. Le titre d'*Orthodoxes* dont cet Ecrivain fe fert, eft un de ceux que chacun s'applique, il n'a eu qu'à changer la phrafe de l'Hiftorien de la Vie de notre Savant. *Succeffit præfecturæ diverfi omnino ingenii, & nonnifi militiam fpirans* Stephanus Lofontius, *qui cum fupra innatam animi ferociam, etiam acerrimus Pontificiæ factionis propugnator videri vellet; paulo poft cum plerifque aliis* Orthodoxis, *& Gregorio, Paftore olim Defienfi, exturbavit etiam Szegedinum* (5).

[*F*] *Il courut rifque de la vie dans cette Ville.*] Les Soldats de la Garnifon avoient pour Commandant un certain Camponi Italien; on leur ordonna de fe faifir de Kis; averti par un homme du commun du danger qui le menaçoit, il tâcha de fauver quelque argent, qu'il remit à celui qui lui avoit donné l'avis; les Soldats étant entrés enfuite dans fa chambre pillérent tout, fe faifirent de lui, & le menérent à leur Commandant. Heureufement pour lui il fe trouva dans la troupe un Soldat, qui avoit été autrefois fon difciple, lequel, confervant encore de l'amitié pour lui, le délivra, & lui fournit les moyens de fe fauver fecrettement de l'autre côté du Chryfio (6). Je ne fai fi c'eft à deffein, ou faute d'exactitude, que l'Auteur que j'ai déjà relevé plus d'une fois raconte ce fait avec une ambiguïté, dont le but eft de faire paffer Kis pour un Seditieux. „ Il y enfeigna comme il avoit „ fait ailleurs, *mais il fut pris dans un tumulte*, & on le con- „ duifit lié & garotté devant le Gouverneur comme un *Se-* „ *ditieux.*" Eft-il permis de déguifer ainfi les faits, pour noircir la réputation des gens? Sans doute que ceux qui fuivent cette méthode, comptent fur une aveugle docilité de la part des Lecteurs, & qu'ils fe flattent qu'il n'y aura perfonne affez curieux pour remonter aux fources.

[*G*] *Il continua toujours à fe confacrer à l'inftruction de la Jeuneffe, & de tous ceux qui avoient befoin de lui.*] Il donnoit non feulement des leçons publiques, mais il inftruifoit chez lui en particulier les Eccléfiaftiques, qui manquoient des connoiffances néceffaires, & qui venoient de tous côtés le trouver; lors même que quelque indifpofition le retenoit au lit, il n'interrompoit point ces exercices domeftiques, pour peu qu'il fût en état de parler & de fe faire entendre. Dans le même temps Marc Horvat, Seigneur diftingué, & Gouverneur d'une Forterefle, le faifoit venir fouvent, tantôt pour prêcher devant lui, tantôt pour le confulter fur les cas les plus graves. *Sed incredibilis hominis induftria, fummumque promovendæ juventutis ftudium, illa etiam ætate fubfiftere in occupationibus graviffimis non potuit. Legit enim non in Scholis tantum, fed & domi privatim, Ecclefiafticis hominibus rudioribus ad fe undiquaque confluentibus, ne morbo quidem id interrumpente, fi modo ipfa vox e grabato proferri & percipi ab auditoribus poffet. . . . . Interea non tacendum eft, eum fæpius a generofo magnificoque Domino* Marco Horvat, *arcis munitiffimæ præfecto, Szegedinum fuiffe accerfitum, nunc inftituendarum concionum, nunc vero decidendarum abftrufiffimarum caufarum ergo* (7).

[*H*] *Trois ans après, en 1561, il fut pris par les Turcs, & fouffrit une affez longue & dure captivité.*] Je remarquerai d'abord deux fautes, de l'Auteur du *Supplément de Moreri* de Paris. L'une qu'il met la captivité de Kis, en 1558, quoiqu'elle foit poftérieure de trois ans. L'autre qu'il dit, *qu'il fut pris par les Turcs dans un Voyage*; on va voir que cela n'eft pas plus exact que la date. Avant que de rapporter l'Hiftoire de fa Captivité, il faut indiquer une circonftance qui la précéda, & qui contribua à aggraver fon malheur. Le jour de la Circoncifion de Jéfus-Chrift Kis prêchant fur le nom impofé à notre Seigneur, parla de l'étymologie des noms, & remarqua entre autres, que celui d'*Urfule* avoit une fignification peu honorable dans la Langue Hongroife, *id vernacula Ungarorum lingua fonare dixit idem: quod animal uncans famelice* (8). Il fe trouva dans l'Auditoire une femme de ce nom, mariée à un certain Albert Furia homme riche; cette femme outrée de ce que le Prédicateur avoit dit, s'en plaignit amérement à fon mari, prétendant que Kis avoit eu deffein de l'infulter. Environ ce tems-là Mahomet Bey, Gouverneur de Cinq-Eglifes, étant nouvellement arrivé, les Habitans de Calmantfem allérent le faluer, & lui offrir leurs préfens; il les reçut fort bien, & les avertit de ne pas manquer de faire préfent de quelques aunes du plus beau drap au Vayvode d'une autre Ville voifine, qui relevoit de lui. Ils ne furent pas affez diligens à fatisfaire à cet ordre; le Vayvode envoya un détachement de Soldats, qui tombérent dans l'Eglife, pendant qu'on prêchoit, & emmenérent avec eux quelques-uns des plus notables de la Ville, & entre autres notre favant & pieux Pafteur. Ceux qui avoient échappé fe hâtérent d'aller porter leurs préfens au Vayvode, & le fuppliérent de rendre la liberté aux prifonniers, & furtout à Kis; il leur répondit que cela ne dépendoit plus de lui, en ayant écrit au Bey; qu'il leur confeilloit de s'adreffer à lui, & qu'ils pouvoient tout efpérer de fa clémence. L'affaire prit d'abord un tour favorable, & l'ordre d'élargir les prifonniers fut donné. Mais les Habitans ayant travaillé à faire révoquer le Vayvode, contre lequel ils portérent de grandes plaintes, celui-ci fe juftifia à force de préfens, & le Bey ordonna que quelques-uns des principaux vinffent le trouver, & furtout leur Miniftre, pour décider cette affaire, parcequ'il le regardoit comme le plus véridique de tous; mais dès qu'ils furent en fa préfence, il apoftropha Kis, le maltraita de paroles, & lui demanda pourquoi il couroit fans ceffe de lieu en lieu? ajoûtant, qu'il n'ignoroit pas qu'il faifoit le métier d'efpion, mais qu'il le mettroit en lieu de fureté. Le pauvre Miniftre répondit, que la néceffité des circonftances obligeoit quelquefois à aller où l'on n'auroit pas voulu. Cette réponfe ayant irrité le Bey, il le fit mettre en prifon. Les Paroiffiens de Kis redoublérent leurs préfens pour obtenir fa liberté; le Bey cherchoit néanmoins des prétextes pour différer fon élargiffement; enfin il déclara tout net qu'il ne le déli-

vre-

(3) Adamus ubi fupra, p. 124.

(4) Idem p. 124. 125.

(5) Idem p. 125.

(6) Idem p. 126.

(7) Idem p. 127.

(8) Idem ibidem.

Ayant enfin payé ſa rançon & recouvré ſa liberté, il s'établit avec ſa famille à Keminaw, en 1563. L'année ſuivante, allant en chariot à Bude, il penſa périr dans le Danube, les chevaux ayant entraîné la voiture dans ce fleuve. En 1565 il eut une diſpute publique avec un Moine, qui l'étoit venu défier [*I*]. Un incendie, arrivé en 1566, le mit en danger de perdre tout ce qu'il avoit, mais on ſauva heureuſement le tout: au mois de Juillet de la même année, il courut riſque de ſe noyer en ſe baignant, & il n'échappa à la mort que par le ſecours d'un ami (*i*). Ayant perdu ſa ſeconde femme en 1570 il en épouſa une troiſiéme quelque tems avant ſa mort. Au mois d'Avril 1572 il fut attaqué d'une maladie de langueur, qui lui cauſa un grand dégoût & des inſomnies; il fut incommodé de pituite, & d'une peſanteur de tête, qui le rendoit à charge à lui-même; il ſouffroit en quelque ſituation qu'il fût, debout, aſſis ou couché; le lait ſeul lui faiſoit plaiſir. Il ſe flattoit néanmoins de ſe rétablir, s'il pouvoit reprendre le ſommeil. Un Chirurgien de Peſt, aſſez habile, ayant été mandé, il donna à Kis un remède; après l'avoir pris, il dit à ſa femme & à un Ami, qui étoient auprès de lui, *empêchez qu'on ne faſſe du bruit, & faites même fermer les fenêtres.* On crut qu'il s'étoit endormi quelques momens après, mais l'on s'apperçut qu'il avoit fini doucement ſa vie; c'étoit le 2 Mai 1572, ayant vécu ſoixante-ſept ans (*k*). On l'enterra honorablement le lendemain, & on mit ſur ſon tombeau une Epitaphe, dont nous parlerons ci-deſſous, auſſi bien que de ſon caractére [*K*]. Il avoit eu pluſieurs enfans de ſes deux premiéres femmes, mais ils moururent tous avant lui. On trouvera la liſte de ſes Ouvrages dans les Remarques [*L*].

(*i*) Idem p. 134. 135.

(*k*) Idem p. 135.

vreroit point qu'Albert Furia ne fût revenu. Celui-ci étoit abſent pour ſes affaires; on trouva moyen de le faire revenir, & il eut ordre de s'employer à procurer la liberté de Kis. Furia, homme diſſimulé & animé par ſa femme, qui en vouloit à notre Savant, ſe rendit à Cinq-Egliſes. Le Vayvode las de garder ſon priſonnier le relâcha, mais dans ce moment l'indigne Furia lui dit à l'oreille, qu'il y avoit de la folie à ſe deſaiſir d'une ſi belle proye; tandis qu'on pouvoit faire du moins une rançon de mille florins. Le Vayvode l'ayant dit au Bey, celui-ci compta ſur cette ſomme comme ſi Kis la lui eût déjà promiſe. Ainſi au bout de quelques momens, il dit de nouveau des injures à Kis, & ordonna qu'il fût reconduit en priſon. La rançon ne venant pas auſſi promptement, que l'avare Turc le déſiroit, il fit cruellement battre Kis. Dans la ſuite ceux de Tolna firent tout ce qu'ils purent pour adoucir ce Barbare, mais envain. Durant ſa priſon, le Géolier permettoit à ceux qui alloient & venoient de le voir, pluſieurs lui donnoient de petits ſecours d'argent, qui ne ſervoient qu'à ſatisfaire l'avarice du Géolier. Comme Kis étoit chargé de chaines fort peſantes, on lui permettoit quelquefois de ſortir, & d'aller chez les perſonnes de la Ville, & il prêcha même dans une des maiſons du lieu. Le Bey le ſollicita pluſieurs fois lui-même, & le fit ſolliciter par ſes Courtiſans de changer de religion, mais il réſiſta courageuſement aux menaces & aux promeſſes. Ayant été mis avec d'autres priſonniers, il les conſola par ſes diſcours, & les aida même du peu qu'il recevoit. Il eut la douleur d'apprendre dans ſa priſon la mort de trois filles qu'il avoit. Enfin pour couper court, il obtint ſa liberté par le moyen de François Agrarius, qui répondit de la ſomme de douze-cens florins, parce que Heléne ſa femme, lui avoit recommandé en mourant de travailler à la délivrance de notre infortuné Miniſtre, dont le triſte état l'avoit touchée (9). Si je me ſuis étendu ſur la Captivité du ſavant Théologien qui fait le ſujet de cet Article, c'eſt pour que le Lecteur ait une idée plus complette de ſon caractére, dont il ſera queſtion dans une des Remarques ſuivantes.

(9) Idem p. 126-133.

[*I*] *En 1565 il eut une diſpute avec un Moine, qui l'étoit venu défier.*] Ce Moine s'appelloit Séraphin Panthanus, il entendoit bien pluſieurs langues, & entre autres le Grec & l'Hébreu. Etant venu à Peſt, il dit fiérement qu'il vouloit avoir une priſe avec le Coryphée des Luthériens; parlant de Kis; & il ſe rendit à Keminaw, avec un ſac rempli de Livres. Notre Théologien, informé de ſon deſſein, ne refuſa point la partie, & invita même à la Conférence, nombre de perſonnes de l'une & de l'autre Religion. Le ſuccès de la diſpute ne fut pas fort favorable au Moine, ceux de ſon parti s'écoulérent tout doucement, & le laiſſérent ſeul avec ſon ſac, qu'il avoit fait apporter en triomphe, & qu'il fut obligé de charger ſur ſes épaules, pour s'en retourner (10).

(10) Idem p. 133. 134.

[*K*] *On mit ſur ſon tombeau une Epitaphe, dont nous parlerons ci-deſſous, auſſi bien que de ſon caractére.*] Rapportons d'abord l'Epitaphe, qui eſt en Vers Latins:

Eloquio rarus, mira gravitate verendus:
Ingenio felix, & pietate ſacer.
Heu jacet eximius parvo ſub ceſpite Doctor!
Hic Stephanus requiem qui Szegedinus habet.
Hunc juvenem vidit Schola bis peregrina diſertum,
Dogma, Luthere, tuum, teque, Philippe, ſequi.
Poſt varios caſus, & multa pericula vitæ,
Dum petit, aut dotes ſpargit ubique ſuas.
Senſit ad extremum plebs ſacra Kevina docentem,
Admirans ſenio multa notare gravi.
Unde quidem Chriſti cultor non fictus honoris,
Hunc ſua non ægre per monumenta colet (11).

(11) Idem p. 135. 136.

Je n'aurois pas rapporté cette Epitaphe, ſi je n'avois pas trouvé encore en mon chemin l'Auteur, que j'ai déjà critiqué plus d'une fois dans cet Article: Ecoutons-le parler: „ On lui a dreſſé une Epitaphe, qui a été miſe ſur ſon tombeau, en vers Latins, & où on lui donne bien des louanges, qui ne conviennent, ni à ſon attachement pour l'erreur, ni au *zèle fanatique* qu'il a fait paroître en tant d'occaſions, & qui lui ont attiré la plupart de ſes diſgraces. Je ne conçois pas, qu'un homme, qui veut ménager ſa réputation, puiſſe ſe permettre de pareils traits; que cet Auteur n'approuvât pas les ſentimens d'un Miniſtre Luthérien, que ſes travaux ne paruſſent pas un ſujet de louange, je le conçois très-bien; mais cela l'autoriſe-t-il à tremper ſa plume dans le fiel? Rien de plutôt avancé que l'accuſation d'*Erreur*, mais où en eſt la preuve? Où cet Ecrivain a-t-il trouvé des caractéres de *Fanatiſme* dans le ſavant Hongrois, dont il s'agit ici? & n'y a-t-il pas un vrai Fanatiſme à déchirer à tout propos des gens de mérite, parce qu'ils penſent autrement que nous, tandis qu'il n'eſt queſtion que de rapporter les principales particularités de leur vie? Si le zèle de Kis pour la doctrine de Luther lui a attiré des diſgraces, n'eſt-ce pas à l'intolérance de gens, qui reſſembloient, je penſe, à cet Ecrivain, qu'on doit l'attribuer? La maniére dont cet homme vénérable ſoutint ſa captivité, auroit été le ſujet d'un panégyrique, s'il eût été queſtion de quelque Moine, mais un pauvre Hérétique a-t-il des vertus? On peut recueillir de toutes les circonſtances de ſa vie, que c'étoit un habile Théologien, ferme & conſtant dans la Foi Chrétienne, dans des circonſtances qui acquiérent quelquefois le titre de Martyr; zèlé défenſeur des grands principes de l'Evangile, il s'oppoſa courageuſement à l'Arianiſme & au Mahométiſme, autant qu'au Papiſme; ſes mœurs étoient purès; & il avoit de l'ordre tant pour s'inſtruire lui-même, que pour enſeigner les autres. *Fuit certe hic* Theologus; *& ſi penitius ſpectes, vere Martyr Chriſti*, gravis & conſtans: Orthodoxæ Veritatis, *in illis Arianiſmo, Mahometiſmo, aliiſque, ut de Pontificiis nihil dicamus, Sectis, infectis regionibus* propugnator *acerrimus: vitæ integritatis laude præſtans: ordinis in diſcendo & docendo ità amans, ut qui maxime* (12).

(12) Idem p. 136.

[*L*] *On trouvera la Liſte de ſes Ouvrages dans les Remarques.*] I. *Aſſertio de Trinitate, contra quorundam deliramenta, in quibuſdam Ungariæ partibus exorta.* II. *Speculum Romanorum Pontificum.* Genéve 1602 in-8. III. Des Tables Analytiques ſur Eſaïe, Daniel, Ezéchiel & Jérémie. Schafhouſe en 1592; ſur St. Matthieu, St. Jean, les Actes des Apôtres, les Epîtres de St. Paul, & l'Apocalypſe. Baſle 1598, & 1610. in-fol. IV. *Confeſſio fidei de Trinitate.* Genéve 1573 in-8. V. *Loci Communes Theologiæ ſinceræ de Deo & Homine.* Baſle 1608 in-fol. Je ne ſai ſi les *Tabulæ Analyticæ de Fide Chriſtiana*, dont parle Melchior Adam, ſont un Ouvrage particulier, ou ſi ce ſont les Tables ſur les Livres de l'Ecriture Sainte dont j'ai parlé, n'ayant point vu ces Ouvrages; je ne les indique que ſur la foi d'Adam, ou de l'Auteur du Supplément de Moréri.

☞ KLOPPENBURG (JEAN) Théologien Hollandois aſſez diſtingué, dans le XVII. Siécle, nâquit à Amſterdam le 13 Mai 1592, de Theodore Kloppenburg, & de Jeanne Janſen, tous deux de bonnes familles. Il fit ſes premiéres études à Amſterdam, & alla enſuite les continuer à Leyde, où il s'appliqua principalement à la Théologie. Il quitta cette Académie en 1612, & viſita celle de Franeker, & au commencement de 1613 il ſe rendit à Sedan, où il fit quelque ſéjour. De Sedan il alla ſucceſſivement à Herborn, à Marpourg, & à Heidelberg. L'année ſuivante il fit le voyage de Suiſſe, où il viſita les Académies de Berne, de Zurich, & de Baſle, il ſéjourna même une année entiére dans cette derniére Ville. En 1615 il paſſa à Genéve, où il demeura cinq mois, & au bout de ce tems-là il vint en France, & alla dans les Académies de Montauban, de Niſmes, & de Saumur. De retour dans ſa patrie, il fut appellé en 1616 Miniſtre à Aelburg, Village de la Province de Hollande; deux ans après, en 1618, on l'appella à Heuſden, d'où il paſſa, en 1621, au miniſtére de l'Egliſe d'Amſterdam; il l'exerça pendant environ huit ans; des circonſtances particuliéres l'obligérent de quitter ce poſte en

1628 [*A*]. Il se retira à Leyde, & pendant le séjour qu'il y fit, on lui offrit, en 1630, la place de Ministre de la Brille, qu'il accepta: dix ans après, en 1640, il fut appellé Professeur en Théologie & Ministre à Harderwyck, où il eut quelques disputes avec Antoine Deusingius, Professeur en Physique, en Mathématiques, & en Médecine, dans la même Académie, qui donnérent occasion à quelques Ecrits de part & d'autre, dont nous dirons un mot en rendant compte des Ouvrages de Kloppenburg [*B*]. En 1644, on lui offrit une Chaire de Théologie, & la place de Ministre de l'Académie à Franeker, il suivit cette Vocation, & prit possession de sa Chaire le 12 Mai de cette année. Il mourut dans cette Ville le 30 de Juillet ou d'Août 1652, car je trouve ces deux dates, étant âgé de soixante ans. Il avoit été marié deux fois, ayant épousé en premieres noces Lea Castelain, & en secondes Elisabeth Bessels; & a laissé plusieurs enfans (*a*). Mr. Le Clerc (*b*) s'est trompé en disant, que Kloppenburg alla de Leyde à Franeker, puisque ce ne fut qu'après avoir rempli deux autres postes, & quatorze ans après être sorti de Leyde, qu'il fut appellé à Franeker.

(*a*) Niceron *Mém. des Homm Ill.* Tom. XL. p. 184-187.

(*b*) *Hist. des Prov. Unies.* T. II. p. 132.

[*A*] *Des circonstances particulières l'obligérent de quitter ce poste, en 1628.*] Il y a quelque diversité entre les Auteurs sur l'occasion particulière, qui donna lieu à la retraite de Kloppenburg. Le P. Nicéron, qui a suivi le narré de Jean Marck, qui a donné la vie de notre Théologien à la tête du Recueil de ses Oeuvres, le P. Nicéron, dis-je, rapporte le fait en ces termes (1). „ Quelques personnes d'Amsterdam avoient „ proposé des Cas de Conscience à la Faculté Théologique de „ Leyde, & avoient engagé les Députés des deux Synodes de „ Hollande à signer sa décision. Kloppenburg, qui étoit un „ de ces Députés, encourut par-là l'indignation du Magis„ trat d'Amsterdam. Il étoit alors au Synode, & averti par „ ses amis, qu'il ne faisoit pas bon pour lui dans cette Ville, „ il n'osa pas y retourner, mais demeura quelque temps à „ Leyde." A s'en tenir à ce récit, il s'agit d'une affaire qui arriva à la fin de l'année 1628. Un nommé Vloofwyck, ayant été élu Capitaine d'une des Compagnies Bourgeoises, il y eut quelques Bourgeois qui refusérent de le reconnoître comme tel, parce qu'ils prétendoient qu'il favorisoit trop les Arminiens (2). On censura les recusans, & on les menaça de les chasser de la Compagnie. Ils s'avisérent de consulter les deux Synodes de la Hollande, & la Faculté Théologique de Leyde, pour savoir comment ils devoient se conduire dans cette conjoncture. Ils proposérent pour cela ces cinq questions. I. *Si un Membre de l'Eglise Réformée peut faire un Serment, qui est au desavantage de la vraye Religion Réformée, dont il fait profession?* On répondit, que non. II. *S'il peut faire un Serment, qui est si obscur, & si embarrassé, qu'on en pourroit abuser pour se servir de ses armes contre la Religion, ou pour le faire agir au desavantage de cette même Religion, ou à l'avantage de ceux qui en sont ennemis?* On répondit, que l'on ne pouvoit pas faire un semblable Serment. III. *Si ayant droit de donner son suffrage, dans l'élection d'un Capitaine de la Bourgeoisie, il peut choisir, en bonne conscience, un Capitaine, qui est notoirement, & qu'il croit être ennemi de la véritable Religion Réformée?* On répondit négativement. IV. *Si lorsqu'un Magistrat subalterne le presse de prêter serment à un Capitaine, qu'il n'a pas pu élire, pour la raison qu'on vient de marquer, de le suivre, & de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera, il peut faire ce Serment, pour éviter d'être chassé de la Compagnie, ou de perdre son droit de Bourgeoisie, ou d'être puni de quelque autre maniére?* On répondit, que dans ces cas-là on croyoit que cet homme ne devoit pas être forcé de faire ce serment, & que s'il le refusoit, les Ministres & les Anciens du lieu devoient, à sa requisition, intercéder auprès du Magistrat, afin qu'on ne l'obligeât point à faire ce Serment, & que si cette intercession étoit inutile, il ne pouvoit prêter le serment en termes généraux, mais avec cette restriction, qu'il le feroit, en supposant que cela ne l'obligeroit à rien, qui fût contraire au devoir d'un bon Réformé. V. *Comment il doit se conduire, s'il est mis hors de la Compagnie, ou privé de sa Bourgeoisie, ou molesté d'une autre maniére, pour ne pas vouloir blesser sa Conscience?* On répondit, qu'après avoir fait tout ce qu'il pourroit pour obtenir justice, selon les Loix & les Coutumes de l'Etat, il devoit prendre patience, & remettre à Dieu l'événement de cette affaire (3). Cet Avis fut signé par les Professeurs en Théologie de Leyde, le 6 Décembre, & plus bas, par les Députés ou les Commissaires du Synode. Cette Consultation & les Réponses déplûrent fort au Magistrat, qui les regarda comme tendant à affoiblir son autorité, que l'on soumettoit par-là aux scrupules vrais ou faux des moindres Bourgeois. J'ai pourtant quelques doutes, qui me mettent dans l'incertitude, si ce fut bien-là l'occasion, qui fit quitter Amsterdam à Kloppenburg. I. On dit, *qu'il étoit alors au Synode*, & Mr. Le Clerc met la date de la Consultation au 6 de Décembre, où le Synode de la Sud-Hollande s'assemble le Mardi qui suit immédiatement le premier Dimanche de Juillet, & celui de la Nord-Hollande se tient le dernier Mardi du même mois, comment donc cela a-t-il pu se passer, pendant que notre Théologien étoit au Synode, si la date du 6 Décembre est exacte? II. Mr. Le Clerc, qui rapporte ces troubles assez en détail, ne dit rien de Kloppenburg ici. III. Il y a plus, le même Historien raconte dans un autre endroit (4), qu'au mois d'Avril de l'année 1628, le Prince Frédéric-Henri se rendit à Amsterdam, pour appaiser les différends, qu'il y avoit entre les Magistrats; ceux qui étoient zélés contre les Arminiens accusérent les autres d'avoir „ obli„ gé plusieurs des principaux Bourgeois de sortir de la Ville, „ & même les Ministres *Smout* & *Kloppenburg*." Voilà qui met le départ de notre Théologien avant l'affaire de la consultation; il est vrai qu'il y a encore-là quelque embarras, car *Smout* n'eut ordre de quitter la Ville que le 7 Janvier 1630, & il est certain que Kloppenburg étoit déjà à Leyde en ce temps-là.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. XL. p. 186.

(2) Aitzema Tom. I. p. 806. Col. 2. *Apud* Le Clerc *Hist. des Prov. Unies* T. II. p. 119.

(3) Le Clerc, *ubi supra.*

(4) Idem p. 112.

[*B*] *Dont nous dirons un mot, en rendant compte des Ouvrages de Kloppenburg.*] Tous ses Ouvrages ont été imprimés à Amsterdam en 1684 en deux Volumes in-4. sous ce titre: *Joannis Cloppenburgii Theologica Opera Omnia nunc demum conjunctim edita.* Tomus I. *continens Exegetica & Didactica.* On y trouve les Piéces suivantes. I. *Sacrificiorum Patriarchalium Schola sacra, in qua examinatur Sacrificiorum antiquitas, usus, & antiquatio, cum spicilegio.* Imprimé d'abord à Leyde en 1637 in-8. II. *Epistola ad Lud. de Dieu de die quo D. N. Jes. Chr. & quo Judæi comederint Agnum Paschalem, & Tractatio de Sabbatho Deuteroproto: ac super utraque amica Collatio Epistolica cum Lud. Cappello. Item Lud. Cappelli Epicrisis.* Amst. 1634 & 1643, in-8. III. *Exercitationes Juveniles; nempe Enarratio Cap.* LIII. *Esaiæ, atque Disputationes duæ de Deitate Filii Dei, & de Christo Servatore. Accedunt Deliciæ Biblicæ Brielenses, sive Collationes Criticæ per Epistolas, cum Lud. de Dieu.* Franeker 1652 in-12. Les *Deliciæ Biblicæ* ont été inserées dans le IX Volume des *Critici Sacri.* IV. *De fœnore & usuris brevis Institutio, cum Epistola ad Cl. Salmasium.* Leyde 1640 in-8. V. *Syntagma Exercitationum Selectarum, quæ continentur Protheoria Theologiæ Christianæ, cum inaugurali Oratione habita Franekeræ* 12 *Maji* 1644. *Disputationes* XI *de Fœdere Dei, & Testamento Vetere & Novo. Fasciculus Disputationum Selectarum Octodecim.* Franeker 1655 in-8. Les 18 Disputes avoient déjà paru à Harderwyck en 1643 in-4. VI. *Exercitationes super Locos Communes Theologicos, quibus præcipui Religionis Christianæ Articuli lucide explicantur, ac ab Adversariorum corruptelis nervose vindicantur. Accedunt Aphorismi Theologiæ Christianæ ex Scriptura Prophetica & Apostolica demonstrati.* Tomus alter, *continens Elenctica, cum Tractatu novo de Sabbato Christiano.* On y trouve I. *Disputationes XV. de Canone Theologiæ & Judicio Controversiarum secundum Canonem*; imprimé dans le *Syntagma Exercitationum Selectarum.* II. *Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ, Disputationibus* 48 olim publice ventilata, *in ill. Gymnasio Gelro-Velavico. Accedit Frederici Spanhemii Diatriba Historica de Origine, Progressu, & Sectis Anabaptistarum.* Franeker 1645 in-24. & 1656 in-4. III. *Disputationes* VII. *ad quinque Articulos Remonstrantium.* Francker 1656 in-4. IV. *Compendiolum Socinianismi confutatum. Præmissa est Præfatio Historica de Origine & Progressu Socinianismi.* Franeker 1651 in-4. V. *Vindiciæ pro Deitate Spiritus Sancti, adversus Pneumatomachum Joannem Bidellum, Anglum.* Franck. 1652 in-12. VI. *Anti-Smalcius de Divinitate Christi.* Franeker 1652 in-4. C'est la réfutation d'un Ouvrage de Smalcius, contre la Divinité de Jésus-Christ, qui est inséré ici par parties. On peut voir ce qu'en dit Baillet (5), qui paroit n'avoir pas trop bien connu l'Ouvrage de Kloppenburg. VII. *Res judicata de falce missa in Messem Theologicam ab Antonio Deusingio, Physices & Matheseos Professore in Gymnasio Harderovicensi.* Deusingius avoit déjà publié contre Kloppenburg, *Hexaemeron recognitum, sive de Creatione Meditationes, Explicationibus Christiano-Philosophicis, & Animadversionibus necessariis, illustrata, adversus D. J. C. S. Th. D.* Harderwyck 1645 in-4. Il opposa ensuite à l'Ouvrage de Kloppenburg; *Joannes Cloppenburgius Heautontimorumenos, seu retorsio injuriarum, in libello falsidico, cui titulus,* Res Judicata, *cumulatarum.* VIII. *Tractatus brevis de Sabbatho Christiano ex Belgico translatus.* Ce petit Traité du Sabbat, composé en Flamand, ayant été trouvé dans ses papiers, Jean Marck, petit fils de Kloppenburg, le traduisit en Latin, & le joignit au reste de ses Ouvrages, dont je trouve une nouvelle Edition indiquée à Utrecht en 1708 en deux Volumes in-4. On trouve parmi les Opuscules de la célébre Anne Marie Schuerman, une Lettre à Kloppenburg, sur le fameux passage de 1 Cor. XV. 29 (6).

(5) Jugem. des Sçav. T. VI. P. I. Num. 95. § 92. Edit. de 1725 in-12.

(6) A. M. à Schuerman *Opuscul.* p. 102 & seqq. Utrecht 1652 in-12.

☞ KLOTZIUS (ETIENNE) Théologien Luthérien du XVII. Siécle, nâquit le 13 de Septembre de l'an 1606 à Lipstad, Capitale de la Comté de la Lippe, en Westphalie, d'Etienne Klotzius, Pasteur de cette Ville, & d'Eve Bredius, fille d'un Conseiller du Lieu (*a*) [*A*]. Le génie que son pere remar-

(*a*) Mollerus *Cimbr. Literat.* T. II. p. 417.

[*A*] *D'Etienne Klotzius Pasteur de cette Ville, & d'Eve Bredius fille d'un Conseiller du Lieu.*] Cet Etienne Klotzius étoit fils d'un Jean Klotzius, Bourguemaître de Paderborn, qui avoit beaucoup souffert pour la Religion Evangélique. Il comptoit parmi ses Ancêtres Ant. Weinholtz, Capitaine dans les troupes de Charles-quint, qui pour le récompenser des belles actions qu'il avoit faites, lui donna des Lettres de Noblesse, & le nom de *Klotzius.* Jean & Sigefrei Klotzius de Wetz-

remarqua en lui, l'engagea à le destiner à l'étude; il n'eut pourtant pas la satisfaction de voir les progrès de son fils, étant mort lorsque celui-ci n'avoit que six ans. Malgré cette perte, il parcourut les six Classes de l'Ecole de Lipstad en six mois de tems (*b*). (b) Idem ibidem. Agé de douze ans on l'envoya continuer ses études à Soest, dans la Comté de la Marck, où il logea chez son Cousin Gerhard Klotz, Syndic ou Pensionnaire de la Ville, dont il fut dans la suite Bourguemaître. Le jeune Klotzius s'apperçut bientôt que le Recteur de l'Ecole étoit prévenu en faveur de la Philosophie de Ramus, il n'en fut pas content, & à l'âge de quatorze ans il composa lui-même une Logique, tirée des Ecrits d'Aristote, ce qui, joint au succès avec lequel il faisoit tous les autres exercices, lui attira l'estime des Savans. Quoiqu'il eût du goût pour la Médecine, il se destina, par le conseil de son parent, à la Théologie, qu'il alla étudier à Marbourg en 1625; où il étudia aussi la Logique & la Métaphysique sous Conr. Danhaver, qui fit grand cas de lui. Danhaver ayant été appellé Professeur en Théologie à Strasbourg, Klotzius avoit dessein de l'y suivre, mais ceux de qui il dépendoit, jugérent à propos de l'envoyer à Rostoch. Il s'y rendit en 1627, y prit dans le cours de l'année le titre de Maître-ès-Arts, & donna ensuite des leçons particuliéres sur la Philosophie. Il s'acquit sur-tout beaucoup de réputation par ses Disputes Métaphysiques [*B*], & par ses Sermons, quoiqu'il prêchât rarement: en 1630, on le nomma d'une voix unanime Archidiacre de l'Eglise de St. Jaques à Rostoch. Il continua néanmoins à donner des leçons, & le Sénat de la Ville lui donna en 1632 une Chaire de Théologie, qui vint à vaquer; en 1633 il fut Recteur de l'Académie, & le 30 Avril 1635 il fut créé Docteur en Théologie (*c*). (c) Idem ibid. Il demeura à Rostock jusqu'à l'année 1636, que ses écrits & la réputation de son éloquence engagérent Dethleve Reventlow, Conseiller Privé, & Chancelier de Christian IV. Roi de Danemarc, à le recommander à ce Prince, qui le fit venir à Flensbourg, & le nomma Surintendant général des Eglises des Duchés de Sleswick & de Holstein, poste qu'il a rempli pendant trente-deux ans (*d*), (d) Idem p. 418. & auquel il joignit en 1639 celui de Chef du Diocése de Flensbourg, & de premier Pasteur de l'Eglise de St. Nicolas de cette Ville. A peine fut-il établi à Flensbourg, qu'il s'engagea dans une dispute avec Oliger Rosencrantz, Seigneur Danois des plus distingués [*C*]. Quoiqu'il n'entrât pas directement dans la grande querelle qu'il y eut entre George Calixte, secondé des autres Théologiens de Helmstad, & les Théologiens de Saxe, il prit parti néanmoins contre les premiers [*D*], en se servant du credit qu'il s'étoit acquis auprès de Frédéric III, Roi de Danemarc, qui

Wetzlar, Conseillers & Chanceliers de la Cour de Cassel, vers la fin du XVI. siécle, étoient aussi ses parens. Volrad Klotzius son frere succéda au Pere, dans la place de Pasteur de Ste. Marie à Lipstad, & Bern. Gosmann, son frere uterin, Docteur en Théologie, fut successivement Professeur à Rostoch, & Surintendant de Stralsund (1). (1) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 417.

[*B*] *Il s'acquit surtout beaucoup de réputation par ses disputes Metaphysiques.*] De ce nombre fut une Dispute *de Deo & Attributis Divinis*, qu'il soutint en 1630. Il arriva une petite avanture, qui lui fit beaucoup d'honneur. Un vieux Jésuite, Docteur en Théologie, entra dans l'Auditoire, accompagné de quelques gens de guerre de la Garnison Impériale, & s'étant mis à opposer, il disputa trois heures contre Klotzius, qui, quoiqu'âgé seulement de 23 ans, soutint vigoureusement les assauts de son Antagoniste. La dispute finie, le Jésuite ne put s'empêcher de louer hautement la candeur de Klotzius (2). (2) Idem ibidem.

[*C*] *A peine fut-il établi à Flensbourg, qu'il s'engagea dans une dispute avec Oliger Rosencrantz, Seigneur Danois des plus distingués.*] Il étoit Sénateur du Royaume, Savant, Protecteur des Sciences & plein de piété. Ce fut à la sollicitation de ce Seigneur, que le Roi Christian IV. fonda en 1621 une Ecole illustre à Ottensée, Capitale de l'Ile de Funen (3) en 1622; (3) Alb. Thura *Idea Hist. Liter. Daner.* p. 102. il donna à l'Académie de Coppenhague un fond, dont le revenu est destiné à l'entretien d'un Etudiant en Théologie dans les Pays étrangers (4). (4) Idem p. 220. En 1623, il établit une Bibliothéque dans le Diocése d'Arhus, pour l'usage des Pasteurs de la Campagne, composée principalement d'Ouvrages Homilétiques (5). (5) Idem p. 229. Ce Seigneur faisoit beaucoup plus de cas de la Morale, que de la Théologie Polémique, & étoit surtout peu favorable à l'*Orthodoxie Scholastique*. Dans la Préface d'un Ouvrage qu'il fit imprimer à Arhusen en 1636, il parla de la Justification par les Oeuvres, qui suit, selon lui, la Justification par la foi, dans les Fidéles. Klotzius y opposa un jugement, où il accusoit Rosencrantz de Papisme, de Socinianisme, & d'Arminianisme. Peu de temps après, les Théologiens de Coppenhague firent la censure de la Doctrine de ce Seigneur, par ordre du Roi, quoiqu'ils confirmassent à plusieurs égards le jugement de Klotzius, & qu'ils déclarassent la doctrine du Sénateur hétérodoxe, ils avouérent néanmoins qu'on ne pouvoit, à proprement parler, la qualifier de Papiste, de Socinienne, ni d'Arminienne. Rosencrantz entreprit de se défendre contre le *Jugement* & contre la *Censure*, & le fit vigoureusement par les Ouvrages suivans. I. *Veritas Vitæ æternæ, quomodo conciliationis verbo, ejusdemque ministerio, in id unum a Deo ipso dato & posito, omnibus hominibus eam patere, ipse Dei Spiritus, verbis oris ipsius Dei, in Scripturis sacris patefecit, compendio brevi, uberius alibi asserendo, delineata.* Il envoya cette Piéce aux Théologiens de Coppenhague, pour en faire la matiére d'une Conférence amiable; Klotzius l'attaqua par un nouveau Jugement. II. *Lettre Apologétique*, contre ce second Jugement de Klotzius, adressée à Thomas Seefield, Chancelier du Roi, son gendre, écrite de Rosenholm le 19 Mars 1638. Il y accuse Klotzius d'avoir jugé de sa doctrine sur des préjugés, & par l'Orthodoxie Scholastique, *ex Opinionibus præconceptis & Orthodoxia Scholastica*, de l'avoir condamné témérairement & avec précipitation; & il soutient, qu'il faut en juger par l'Ecriture, en mettant à l'écart les Opinions qu'il avoit apprises de ses Maîtres. III. *Lettre* sur la nécessité des Bonnes Oeuvres à Henri Ranzow, Seigneur de Schmol. IV. *Une Confession de Foi*, en Danois, contre les accusations des Théologiens de Coppenhague. V. Un Ouvrage Latin, en XXII Livres, de la Vérité qui est selon la piété, ou de la Vie salutaire de Jésus-Christ. Ces Ouvrages n'ont point été imprimés, non plus que les deux Piéces de Klotzius; les deux derniers de Rosencrantz se trouvent dans la Bibliothéque de Coppenhague, & Mollerus nous apprend (6) qu'il avoit les deux premiers dans sa Bibliothéque. (6) *Ubi supra* p. 411.

[*D*] *Il prit parti néanmoins contre les premiers.*] L'Histoire de cette querelle fait un morceau assez intéressant de l'Histoire Ecclésiastique du XVII. siécle, pour qu'il fasse plaisir à plus d'un Lecteur; d'autant plus, que malgré un assez grand nombre d'Auteurs qui en ont parlé, il n'en est guère à qui l'on puisse se fier entiérement, à cause, que tous les Théologiens Luthériens ont pris parti pour ou contre. C'est le jugement d'un Historien de mérite, & qui paroît digne d'être écouté, vu sa modération, c'est le célébre Mr. Mosheim (7): (7) Instit. *Hist. Christ. recent. Sec.* XVII. Sect. II. Cap. I. § 21. p. 58. Note (*). *Satis multos habet auctores, quos consulat, qui seriem tantum rerum, in hac controversia gestarum, Librorum editorum nomina, dogmata de quibus certatum fuit, & quæ his gemina sunt, cognoscere studet. . . . At nullum adhuc habet, cujus fidei se committere queat is, quem interiorem negotii rationem Caussas eventorum, disputantium indolem, utriusque partis argumenta, verbo, ea, quæ prima & summa sunt in his litibus, intelligere juvat. Poscit hæc Historia hominem ingenuum, rerum humanarum gnarum, documentis plurimis, magnam partem nondum editis, immo consiliorum aulicorum non imperitum. Et nescio fere, an nostra jam ætate liceat, si vel par ei scribendæ aliquis existeret, sine invidia & periculo in vulgus efferre omnia, quibus commemorabile istud negotium maxime continetur.* Il y a lieu de penser, que Mr. Mosheim, connoissant si bien la difficulté de la chose, a donné tous ses soins à ne rien dire que d'exact, dans ce qu'il nous apprend de cette affaire, & c'est aussi lui que nous suivrons, pour donner une idée de cette fameuse Dispute.

George Calixte, dont on trouve une vie assez étendue dans l'Ouvrage cité en marge (8), (8) Mollerus *Cimbr. Literat.* T. III. p. 121 & seqq. étoit né dans un Village du Duché de Sleswick en 1586, & dès l'an 1614 il fut fait Professeur en Théologie à Helmstad, où l'on a en général plus de liberté de penser, que dans d'autres Académies Luthériennes. Calixte témoigna de bonne heure, qu'il croyoit qu'il y avoit quelque chose à réformer dans les Opinions communément reçues parmi les Théologiens de sa Communion. Il alla plus loin dans la suite, & fit paroître un ardent désir, non tant de réunir les diverses Sectes du Christianisme, que de diminuer l'animosité, & la haine implacable, qui régnent entre elles. Ses Collégues ne s'éloignoient pas fort de ses idées; ce qui doit d'autant moins surprendre, que tous ceux qui sont créés Docteurs en Théologie à Helmstad, sont obligés de s'engager par Serment, à travailler de tout leur pouvoir à pacifier les différends des Chrétiens les uns avec les autres. Le premier qui les attaqua, fut un Ministre de Hanovre, nommé Statius Buscher, homme violent, & qui étoit Ramiste: il étoit piqué contre Calixte & ses Collégues, de ce qu'ils préféroient Aristote à Ramus. Il leva l'étendard en 1639, & quoiqu'il mît quelques esprits en mouvement, il y a de l'apparence qu'il auroit passé pour un accusateur téméraire & injuste, si Calixte eût été plus ses gardes. Mais celui-ci, qui étoit d'un caractére franc, & incapable de dissimulation, continua avec un de ses Collégues, Conr. Horneius, à soutenir & à défendre les choses, qu'il avoit avancées, qui paroissoient nouvelles & dangereuses à Buscher, & à plusieurs autres après lui (9). (9) Mosheim *ubi supra.* § XXI. Il fit plus; Ladislas IV, Roi de Pologne, ayant fait tenir une Assemblée de Théologiens à Thorn, en 1645, pour tâcher de réunir les Réformés & les Luthériens, & ensuite ces deux Corps avec l'Eglise Romaine (10). (10) Idem *ubi supra.* § V. p. 553. Calixte, qui assista à cette Assemblée, s'y distingua par sa modération, & parut très-favorable aux Réformés, *pacis amore socium prope & adjutorem Reformatæ parti sese præbebat* (11). (11) Idem § XXI. p. 579. Les plus célébres Théologiens de Saxe, & entre autres Abraham Calovius, l'attaquérent par des écrits publics, avec beaucoup

qui succéda à son pere Christian IV, en 1659. Klotzius eut une affaire desagréable avec un Ministre de Campagne [*E*]. Frédéric avoit déja ajoûté aux autres dignités, dont notre Savant étoit revêtu, celle de Conseiller Ecclésiastique, en y joignant un Canonicat dans la Cathédrale de Sleswick. L'estime que ce Prince avoit pour lui, l'engagea à le faire venir à Coppenhague en 1667, & après que Klotzius eut donné quelques Sermons dans la Chapelle de la Cour, le Roi, pour l'avoir auprès de sa personne, lui donna ordre de s'établir avec sa famille à Coppenhague, sans pourtant abandonner le gouvernement des Eglises de Slefwick & du Holstein. Il se disposa à obéïr au Printems de l'année 1668, les Vaisseaux envoyés par le Roi, pour transporter ses meubles & sa Bibliothéque, étoient déja dans le Port de Flensbourg, & tout étoit prêt pour le départ, lorsqu'il tomba dangereusement malade, ayant déja auparavant été attaqué d'un rhumatisme & d'une violente toux. Tout l'Art des Médecins fut inutile, & il mourut la nuit entre le 13 & le 14 Mai 1668, âgé de soixante-deux ans, & il fut enterré dans le Chœur de
(e) Idem ibidem. l'Eglise de St. Nicolas à Flensbourg (*e*). Nous dirons un mot de ses Ouvrages ci-dessous [*F*]. Il avoit été marié deux fois. Il épousa le 23 Novembre 1630 à Rostoch, en premiéres nôces, Catherine Rungius,

coup d'emportement, & l'accusérent des erreurs les plus graves. On lui faisoit un crime de croire, que le Dogme de la Trinité n'avoit été qu'obscurément connu sous l'Ancien Testament; de soutenir que les bonnes Oeuvres sont nécessaires au salut; que Dieu est l'Auteur du péché, *par accident*; que le Fils de Dieu étoit apparu sous l'ancienne Oeconomie. Mais le grand point étoit son Systême de pacification: ses Adversaires l'ont accusé d'avoir voulu réunir en un seul Corps les Catholiques-Romains, les Luthériens & les Réformés; mais
(12) *Ubi supra* § XXIII. p. 582. Mr. Mosheim (12) prétend que c'est à faux, que son dessein étoit seulement de faire cesser la haine & l'animosité, & de ramener les diverses Communions à l'amour & au support mutuel. Il est vrai que dans cette vuë, il supposoit deux choses, peut-être plus sujettes à de facheuses conséquences. I. Que les Vérités fondamentales, qui sont les principes de toutes les autres, subsistoient purement dans les trois Communions; & il croyoit que ces Vérités étoient contenues dans le Symbole des Apôtres. II. Il supposoit que tout ce qui étoit appuyé de l'autorité unanime & constante des Peres des cinq premiers siécles, étoit aussi véritable, & devoit être admis comme aussi certain, que ce qui est décidé dans l'Ecriture Sainte. Calixte se défendit vigoureusement & en habile homme contre ses Antagonistes, jusqu'en l'année 1656, qu'il mourut. J'ai remarqué que Mr. Mosheim le défend contre ceux qui lui ont attribué un plan de conciliation avec l'Eglise Romaine, afin de le rendre odieux. Voici en substance ce qui fait à sa justification. Il a toujours témoigné ouvertement, qu'il ne croyoit pas que dans l'état présent de l'Eglise Romaine on pût se réunir avec elle en un même Corps, & que tout espoir d'accommodement étoit ôté par les Anathêmes du Concile de Trente. Envain lui attribue-t-on d'avoir approuvé ou du moins excusé les erreurs qui choquent le plus dans la Religion Romaine; les Ecrivains de
(13) *Traité de la Communion sous les deux espéces.* Part. I. p. m. 12. cette Religion le justifient eux mêmes. Mr. Bossuet (13) l'appelle, *le plus habile des Luthériens de notre tems, & celui de nos adversaires qui a écrit le plus doctement* contre nous, *sur les deux espéces*; & dans la suite il fait tous ses efforts pour réfuter Calixte. En reconnoissant qu'il n'y avoit point de différend sur le fondement de la foi entre l'Eglise Romaine, & les Communions Protestantes, Calixte disoit aussi, qu'on avoit posé sur ce fondement bien des choses, qu'aucun homme sage ne pouvoit approuver. En un mot, il pensoit que les Protestans n'auroient aucune raison légitime de refuser de se réunir avec l'Eglise de Rome, si l'on pouvoit y rétablir les choses sur le pied où elles étoient dans les cinq premiers siécles. Il croyoit aussi qu'on ne devoit pas augurer mal du salut de plusieurs personnes qui sont dans la Communion Romaine, malgré les défauts qui y régnent; ce sont celles qui croyent de bonne foi ce que leurs Parens & leurs Maîtres leur ont enseigné, & que l'ignorance, l'éducation, & la force des préjugés empêchent de connoître la vérité, seulement faut-il qu'elles croyent les vérités contenuës dans le Symbole, & qu'elles travaillent à vivre selon les préceptes de l'Evangile. La mort de Calixte ne mit pas fin à la querelle, elle devint presque générale dans l'Eglise Luthérienne; mais il ne paroît pas que les idées pacifiques du Théologien de Helmstad ayent pris le dessus. Pour revenir à présent à Klotzius, comme il étoit du nombre des rigides, il favorisa le parti opposé à Calixte. Jusques-là les Eglises de Danemarc & de Holstein n'avoient point reçu la *Formule de Concorde* parmi leurs Livres Symboliques: Klotzius obtint en 1647 de Frédéric III, qui gouvernoit le Holstein sous l'autorité du Roi son pere, que tous les Ministres seroient obligés de souscrire à la Formule. Voici ce qu'il mandoit lui-même là-dessus, dans une Lettre le 5 Juillet 1647, à Celestin Mislenta, Théologien de Konigsberg, grand Calixtin: *Ego, cum Serenissimo & Celsissimo Principi, Frederico, jam in his Provinciis, Seren. Reg. Maj: locum tenenti, id negotium, & in religionis quibusdam Articulis dissidium nostratium aperuissem, id impetravi, ut nemo Candidatorum, nisi Formulæ Concordiæ in omnibus subscripserit, ad publicum officium in regiis ecclesiis admitti debeat* (14).

(14) Mollerus *Cimbr. Literat.* T. II. p. 419. [*E*] *En 1659 Klotzius eut une affaire desagréable avec un Ministre de Campagne.*] Cet Homme s'appelloit Frédéric Bercling, & étoit Ministre dans le district de Flensbourg. La crainte des Suédois l'avoit obligé de se retirer en Danemarc; & pendant une année entiére il avoit prêché à Flensbourg, pour Klotzius, qui étoit absent, sans en retirer aucune récompense. Bercling se mit dans l'esprit, que la vie déréglée, & l'hypocrisie de plusieurs de ceux qui exerçoient le ministére, étoient une des principales causes des malheurs de la guerre dont sa patrie étoit affligée. Klotzius étant de retour à Flensbourg, Bercling lui envoya au mois d'Août de l'an 1659, un Mémoire pour le presser de travailler à réformer les abus, demandant que le Consistoire de Flensbourg délibérât sur ce sujet, & que le Mémoire lui fût communiqué. Klotzius négligea de le faire, quoique l'autre l'eût sollicité plusieurs fois en particulier d'y penser. Bercling résolut de s'adresser directement au Roi, & malgré la défense que lui en avoit fait le Surintendant, il fit imprimer son Mémoire, considérablement augmenté, sous le titre, de *Miroir ou Pierre de Touche des Ministres*, Amsterdam 1660, & adressé au Roi. Klotzius, piqué de sa hardiesse, le cita à comparoître devant le Consistoire de Flensbourg le 7 Février 1660, & ayant refusé constamment de se retracter, il fut condamné le 15 Mars, à la pluralité des voix, comme Fanatique, à une suspension de ses fonctions, à faire une satisfaction publique à Klotzius, & à demeurer renfermé jusqu'à ce qu'on fût instruit de la volonté du Roi, à qui on lui ôta le droit d'en appeller. Peu de temps après Bercling s'échappa & se sauva en Hollande, où il publia une ample Rélation ce de qui s'étoit passé, & une Apologie de sa conduite, dans laquelle il taxe d'injustice criante la sentence portée contre lui, & déchire d'une maniére cruelle Klotzius: cet Ouvrage est en Allemand, imprimé à Amsterdam en 1600, in-12. & a pour titre; *Le Triomphe de la Vérité contre les faux Apôtres Evangéliques & Luthériens, & principalement contre leur Chef Etienne Klotzius.* On y trouve les invectives les plus atroces, qui seules seroient capables de décréditer la meilleure cause du monde (15). (15) Idem ibidem.

[*F*] *Nous dirons un mot de ses Ouvrages ci-dessous.*] Je ne donnerai pas les titres de plusieurs Disputes particuliéres, qui selon les apparences ne sont pas aussi importantes, que quelques autres Ouvrages, dont voici les titres. I. *Pneumatica seu Theologia Naturalis, h. e. de Deo*, ut natura *cognoscibilis est, Tractatio Theologica & Scholastica, e Sacra Scriptura, B. Patrum, priscorumque Philosophorum scriptis, & sana ratione concinnata, atque in Academia Rostochiensi Disputationibus* XVI. *exhibita. Accedit Diss. de Dæmonibus Platonicis & Deo Socratis.* Rostoch. 1629. in-4. & avec une nouvelle Préface, revu & augmenté en 1640 in-8. II. *Tractatus de Satisfactione Christi Salvatoris, quo de hujus Articuli veritate, aliisque cognatis materiis, contra Joannem Crellium, aliosque nostri temporis Sophistas & Hæreticos, solide ex Scripturis disputatur.* Rostoch. 1635 in-4. III. *Tractatus de Angelolatria, seu religiosa, ut vocant, B. Angelorum adoratione; in quo errores Angelolatrarum, imprimis Jesuitarum, in hoc puncto, censentur, discutiuntur, & loca Scripturæ vindicantur: Cum præfixa Dissertatione de natura & ratione Idololatriæ in genere, & alia de VII. Spiritibus* Apoc. I. 4. *ei adjecta.* Rostoch. 1536 in-4. Ce n'est, comme on l'apprend par la Préface, que la premiére Partie, d'un Traité complet sur l'Idolatrie, que l'Auteur méditoit, ou auquel il travailloit. IV. *Tractatus de Doloribus Animæ Jesu-Christi, Salvatoris nostri, in horto ac in cruce, Theoretico-practicus, duobus libris comprehensus, & post mortem Autoris ab heredibus editus.* Francfort & Hambourg 1670 in-4. & à Hambourg en 1685 in-4. avec le Traité suivant, *De Sudore Christi Sanguineo*, imprimé dans la même Ville en 1671 in-4. sous le Titre général de *Tractatus de Passione Domini nostri Jesu-Christi, in horto & in cruce, Theoretico-practicus.* Et avec une Préface de J. A. Fabricius, & le Titre de *Exercitationes de Jesu-Christi sudore sanguineo animæque ejus tristitia & cruciatibus.* 1710 in-4. Il n'y a de nouveau que le Titre & la Préface. Outre ces Ouvrages, il y a encore divers Traités de Dévotion en Allemand, divers Programmes, & plusieurs Sermons funébres. Parmi les Ouvrages qui n'ont point paru, ou que l'Auteur avoit promis, on compte les suivans. I. Un Commentaire sur Daniel. II. Une Histoire des Mages. III. *Commentaria & Annotationes in Epistolam ad Romanos, in quibus antiqua fides Romanorum, contra novos Romanistas, aliosque Sophistas & Hæreticos asseritur, & alia quæquæ, quæ ad Epistolarum Pauli & Scripturarum intelligentiam facere possunt, observantur.* Mollerus nous apprend qu'il tient d'un des Héritiers, que cet Ouvrage n'étoit que commencé (16). IV. (16) Idem p. 422. *Systema Theologiæ, privatis A.* 1633 *Rostochii dictatum auditoribus.* V. *Dissertatio de Urim & Thummim, ac Oratio de propagatione Bonarum Artium.* VI. *Judicia duo de Oligerii Rosencrantzii pro Justitia bonorum Operum, Justitiam fidei in renatis subsequente.* VII. Des Homélies en Allemand sur l'Epitre à Tite. A quoi il faut ajoûter quelques autres Traités Allemands, & des Sermons. On voit par ce détail, que Klotzius étoit réellement très-laborieux, & que les dignités dont il fut revêtu, ne l'empêchérent pas de travailler à se rendre utile par ses écrits. On lui attribue aussi des Disputes Métaphysiques, mais Mollerus conjecture que ce n'est autre chose que sa Théologie Naturelle.

gius, fille d'un Négociant de Rostoch, & niéce de Henri Rungius, Bourguemaître de cette Ville, veuve de Joachim Engelbrecht, son prédécesseur dans l'Eglise de St. Jaques: elle mourut à Flensburg le 5 Juin *1666;* il en eut sept enfans, dont deux garçons & quatre filles lui survequirent, avec 26 tant petit-fils que petites-filles. L'un de ses fils, nommé *Etienne*, est mort en 1698, revêtu de la Charge de Sécretaire Provincial de Dithmarsen, qui est un districť du Holstein. Et l'autre nommé *Caïus Jean* est mort en *1678*, ayant été Sécretaire d'Ambassade en France & en Hollande. Trois des filles furent mariées à des Ministres, & une autre au Sécretaire de Flensbourg. Il épousa en secondes nôces le 7 Avril 1668, Marie, Veuve de Christian Pierre Todius, Jurisconsulte, & mourut cinq semaines après ce second mariage. Ceux qui ont écrit sa vie, lui ont donné de grands éloges. On nous apprend qu'il avoit un génie propre à tous les Sciences & à tous les Arts, excepté la Musique, un jugement solide, une mémoire des plus heureuses, un grand fond de savoir, beaucoup de zéle pour la Religion Luthérienne, une belle éloquence, qu'il étoit prudent & laborieux, & qu'il avoit une gravité mêlée de politesse qui le rendoit aimable dans la Société.

☞ KNUZEN ou KNUTZEN (MATHIAS) (*a*), fameux Athée dans le XVII. Siécle, dont Mr. Bayle a parlé: mais comme nous nous trouvons des secours pour faire mieux connoître cet Homme, nous allons faire part au Lecteur curieux de ce que nous savons sur son sujet. *Knutzen* étoit natif d'Oldensworth, Village de l'Eyderstette, dans le Duché de Sleswick: son Pere, qui s'appelloit Bernard, & qui étoit Organiste de l'Eglise du Village, mourut au mois de Mars 1646: sa Mere s'appelloit Elisabeth, originaire de la Province de Dithmarsen dans le Holstein (*b*). Né avec du génie, mais un génie malin & porté à la nouveauté, il s'appliqua, par le conseil de ses Tuteurs, à l'étude, & commença sous Zach. Fabricius, qui tenoit l'Ecole du lieu de sa naissance: il alla ensuite à Konigsberg en Prusse, pour continuer ses études dans l'Ecole de la Vieille-Ville. Il y avoit un frere, qui étoit Organiste; mais celui-ci le traita si durement, que Mathias Knutzen, âgé pour lors de 15 ans, prit la fuite, & s'en retourna à pied dans son pays, n'ayant ni sou ni maille, & étant réduit à demander l'aumône par-tout où il passoit (*c*). On le remit sous la conduite de Fabricius son ancien Maître, mais bientôt il s'imagina en savoir autant que lui. On le renvoya donc, par mer, chez son frere à Konigsberg, où il acheva ses Humanités, qu'il y avoit commencées à son premier voyage; & vers l'an 1664 il commença dans la même Ville son Cours de Philosophie & de Théologie (*d*). Il fut ensuite pendant plusieurs années au service de quelques Ministres de son Pays (*e*). Etant allé faire un tour à Coppenhague, il débita à son retour, *qu'il avoit été reçu Maître-ès-Arts* dans l'Académie de cette Ville, dans l'espérance de parvenir plus aisément au *Ministére*; mais comme il n'avoit aucun des témoignages nécessaires, qu'il disoit qu'on lui avoit volés, personne ne le crut. Après avoir erré, quelques années en Pologne, & en d'autres Pays, il revint fort pauvre dans le Holstein: en 1673, il s'engagea au Ministre d'une Eglise de Campagne, pour enseigner les enfans des Paysans, & prêcha quelquefois dans le Village, & dans la Ville voisine de Crempen. Mais comme il s'avisa de déclamer très-violemment contre l'Ordre Ecclésiastique, Jean Hudemann, Pasteur de Crempen, & Surintendant Royal, lui interdit la Chaire, & lui fit ôter la direction de l'Ecole qu'il avoit; ce fut vers la fin de l'année 1673. Au commencement de l'année suivante, il se rendit à Tonningen, chez un frere qu'il y avoit, & quoiqu'il fût accablé de misére, il étoit si vain, qu'il prit le titre de Licentié en Théologie. Mais Henri Brummer, Ministre de la Ville, qui lui avoit entendu faire un Sermon, sur le ton de ceux dont nous avons parlé, ayant exigé qu'il produisît les Actes de sa réception, il dit qu'ils avoient péri sur mer. Il ne fit que très-peu de séjour à Tonningen, car au mois de Janvier 1674 il passa en Allemagne, & non, comme il le dit, à Rome, & parcourut les Villes & les Académies à pied, & en mendiant, & ce fut au mois de Septembre de cette année qu'il répandit son Athéïsme à Jéne, à Coburg, & à Altdorff (*f*). L'Histoire du grand nombre de Disciples dont il se vantoit, est curieuse [*A*]. L'Exposé que Mr. Bayle donne de ses sentimens est exact, mais il y ajoûte une reflexion, qui n'est rien moins que juste [*B*]. Il s'est trompé en fixant le com-

(*a*) Mr Bayle le nomme *Knuzen*, lui-même signo *Cnuzen*; mais Mr. La Croze, & Mollerus l'appellent *Knutzen*.

(*b*) Mollerus *Cimb. Liter.* T. I. p 304 La Croze *Entret. sur div. Sujets d'Histoire* &c. p. 400.

(*c*) Mollerus *loc. cit.*

(*d*) Idem ibidem.

(*e*) *Pædagogus fuit domesticus*, dit Mollerus *loc. cit.*

(*f*) Mollerus *ubi supra*. La Croze *loc. cit.*

[*A*] *L'Histoire du grand nombre de Disciples dont il se vantoit, est curieuse.*] Mr. Bayle rapporte le fait, que Knutzen se vantoit d'avoir un grand nombre de Camarades dans les principales Villes de l'Europe, & jusqu'à 700 dans la seule Ville de Jéne: Voici l'Histoire entiére, & ce qui contribua à répandre cette fausseté. Le 6 Sept. il jetta dans la Boutique d'un Libraire de Jéne, nommé Nevenhahn, un Exemplaire de son Dialogue entre un Aubergiste & trois Hôtes, accompagné d'une Lettre à ce Libraire, où il se vantoit du nombre de 700 Compagnons, tant Etudians qu'autres, lui marquant, que tous ces membres de la Secte des *Conscientieux* prétendoient, qu'il insérât incessamment cette Piéce dans les Nouvelles Hebdomadaires qu'il publioit; & il le menaçoit en même temps de leur part, en cas de refus, d'un coup de pistolet, qui lui causeroit subitement un sommeil éternel, même dans la ruë. Ce fut là-dessus que le bruit de ce grand nombre de Sectateurs se répandit, par les Lettres que quelques Etudians trop crédules écrivirent à Ratisbonne, & en d'autres lieux (1). Ce petit éclaircissement met en état de juger, si Mr. Bayle a eu raison de dire: „ Il ne faut pas „ croire qu'il se servit de la ruse des Conspirateurs d'Etat, „ qui pour gagner plus de gens, disent toujours qu'ils ont „ déja un grand nombre de complices. Il y a plus d'apparen„ ce qu'il parloit de cette façon, parce que c'étoit un écer„ velé & un étourdi." Je doute qu'on soit du sentiment de Mr. Bayle: toutes les circonstances donnent lieu de penser, que Knutzen se flattoit de se faire des Partisans, en persuadant au Public qu'il en avoit déja un grand nombre; tout écervelé, tout étourdi qu'il étoit, il cherchoit à avoir du pain, & rien n'étoit plus propre à lui en procurer, que de se faire regarder comme le Chef d'un puissant & nombreux parti: d'ailleurs, quand cette réflexion ne feroit pas fondée, on n'a qu'à se rappeller ce que nous avons rapporté dans l'Article du Caractére vain & orgueilleux du personnage, & on sera très-porté à croire, qu'il entroit beaucoup de vanité dans ce qu'il publioit du nombre de ses Sectateurs, & qu'il pouvoit très-bien par un effet de la même disposition avoir eu dessein d'en gagner par ce moyen.

(1) Mollerus *Cimb. Liter.* T. I. p. 304.

[*B*] *L'Exposé que Mr. Bayle donne de ses sentimens est exact, mais il y ajoûte une réflexion qui n'est rien moins que juste.*] Pour que tous les Lecteurs soient en état de juger de ma Critique, je donnerai en François, ce que Mr. Bayle n'a donné qu'en Latin (2). Knutzen soutenoit. I. Qu'il n'y a ni Dieu ni Diable. II. Qu'on ne doit faire aucun cas des Magistrats, qu'il faut mépriser les Temples, & rejetter tous les Ecclésiastiques. III. Que la Science & la Raison avec la Conscience, qui enseigne à bien vivre, à ne faire de tort à personne, & à rendre à chacun ce qui lui est dû, doit tenir lieu de Magistrats & de Prêtres. IV. Que le Mariage ne différe en rien de la fornication. C'est-à-dire que l'un n'est pas plus condamnable que l'autre. Mr. La Croze nous apprend (3), que c'est ce que Knutzen répéte souvent dans ses Dialogues Allemands. V. Qu'il n'y a ni peines ni récompenses à attendre après cette vie. VI. Que l'Ecriture Sainte est remplie de contradictions. Mr. Bayle observe, que ce Systême avec l'impiété la plus horrible, renferme visiblement de l'Extravagance. S'attendroit-on après cela à la Réflexion suivante „ Les folies de „ cet Allemand nous montrent, que les idées de la Religion „ Naturelle, les idées de l'Honnêteté, les impressions de la „ Raison, en un mot les lumiéres de la Conscience peuvent „ subsister, dans l'esprit de l'homme, aprés même que les „ idées de l'existence de Dieu, & la foi d'une Vie à-venir, „ en ont été effacées." C'est Mr. Bayle, qui voit ce qu'il a envie de voir, l'Athéïsme associé avec les principes de la saine Morale. Je n'examinerai pas ici si cette association est possible, je crois que s'il s'en trouvoit quelque exemple, il mériteroit d'être consigné dans l'Histoire en gros caractéres. Il s'agit de savoir si l'exemple de Knutzen donne lieu à cette réflexion, & s'il montre que l'Athéïsme n'entraine pas la ruine de tous Principes. I. Je voudrois bien savoir ce que Mr. Bayle entend par les *idées de la Religion Naturelle*, qui peuvent subsister avec l'abnégation de la Divinité, & d'une Vie à-venir? Je n'en connois aucune qui ne soit établie sur ces fondemens. Parce que Knutzen employe le terme de *Conscience*, qu'il parle de bien vivre, de ne faire tort à personne, on en conclurra qu'il retient les *idées de la Religion Naturelle!* En bonne foi, qu'est-ce que la *Conscience* dans la bouche d'un tel homme, sinon un terme vuide de sens? Où est

(2) Art. KNUZEN (MATHIAS) Rem. [B].

(3) Entret. *sur div. Sujets d'Hist.* &c. p. 416.

commencement de la prétendue Secte de Knutzen à l'an 1673, les faits rapportés dans cet Article prouvent le contraire. On ignore ce que cet Extravagant est devenu après l'an 1674.

est l'obligation de bien vivre, s'il n'y a ni Dieu, ni Magistrats? & peut-on se persuader qu'un homme de cette trempe pense ce qu'il dit? ou s'il le pense, c'est, comme l'appelle Mr. Bayle, *un fou à lier*, qui assemble les choses les plus contradictoires, & dont un homme, un Philosophe ne peut employer l'exemple pour établir une Thése générale. II. Quelles *idées d'honnêteté* que celles qui confondent le légitime Mariage avec la fornication! Si c'est-là ce que Mr. Bayle appelle *idées d'honnêteté*, je conviens avec lui, qu'elles peuvent très-bien subsister dans l'esprit d'un homme, qui nie l'existence de Dieu, & une Vie à venir. III. Où sont les *impressions de la Raison* dans un Extravagant, qui bouleverse par son Systême toute la Société? Je le répète, la Réflexion de Mr. Bayle n'est rien moins que juste, & ce n'est que pour me servir de termes modérés, que je la qualifie ainsi. Quand la Thése générale pourroit jamais être justifiée par quelque exemple; il falloit avoir une aussi forte envie de la ramener, que l'avoit le Philosophe de Rotterdam, pour la fourrer à la suite du plus grand tissu d'extravagance & d'impiété dont on ait jamais entendu parler. On peut juger par les deux traits de fourberie, rapportés dans le Corps de l'Article, combien Knutzen étoit *Conscientieux*.

KOEMPFER (Engelbert) nâquit le 16 Septembre 1651 à Lemgow, petite Ville du Cercle de Westphalie, qui appartient au Comte de la Lippe, de Jean Koempfer, Ministre de l'Eglise de St. Nicolas dans cette Ville, & de Christine Drepper, fille de Joachim Drepper, qui avoit été Ministre dans la même Eglise (*a*). Son Pere ayant remarqué en lui de grandes dispositions pour les Sciences, ne négligea rien pour les cultiver [*A*]. Après avoir étudié en divers lieux, il alla à Dantzick, où il fit quelque séjour, & y donna les premiéres marques de son savoir, par une Dissertation ou Discours *de Majestatis divisione*, qu'il prononça publiquement en 1673. Il se rendit après cela à Thorn, & de là à Cracovie, où après avoir étudié trois ans la Philosophie & les Langues Etrangéres, il fut reçu Docteur en Philosophie. Il quitta cette Ville pour aller à Konigsberg en Prusse, où il demeura quatre ans [*B*]. Il fit ensuite le Voyage de Suéde, où il parut avec distinction [*C*]. Ayant été nommé Sécretaire de l'Ambassade que la Cour de Suéde envoyoit au Sophi de Perse, il partit de Stokholm le 20 Mars 1683 V. St. avec les présens pour le Roi de Perse, & traversa les Provinces d'Alandie, de Finlande, d'Ingermanie jusqu'à Nerva, où il trouva Mr. Fabricius l'Ambassadeur, qui avoit ordre de prendre sa route par Moscou [*D*], où il arriva, après avoir rencontré bien des difficultés, & y fit son entrée publique le 7 Juillet [*E*]. L'Ambassadeur ayant fini ses Négotiations en Russie, partit de Moscou pour se rendre en Perse [*F*]. Pendant qu'ils furent en Georgie, Mr. Koempfer profita du tems pour herboriser, & pour observer ce qu'il y avoit de plus curieux [*G*]. Au retour des Exprès envoyés à la Cour de Perse, Mr. Fabricius partit pour s'y rendre au mois de Janvier 1684; & étant arrivé à Ispahan, il n'eut audience que le 30 Juillet [*H*]. Leur séjour en cette Ville fut de près de deux ans; le Docteur Koempfer, à la curiosité duquel rien n'échappoit, profita autant qu'il étoit possible d'un si long séjour dans la Capitale de Perse [*I*]. L'Ambassadeur ayant terminé ses Négotiations à la fin de l'année 1685, se prépara à retour-

(*a*) Vie de Koempfer par le Docteur Scheuchzer, son Traducteur à la tête de son *Histoire du Japon*. Lond. 1728. in-fol. p. 5.

[*A*] *Son pere . . . . . ne négligea rien pour les cultiver.*] Il l'envoya d'abord à Hameln dans le Duché de Brunswick, où il fit ses premiéres Etudes, & ensuite à Lunebourg, à Hambourg, & à Lubec; où il se distingua par son application à l'Etude, & par les progrès qu'il fit dans les Langues Sçavantes, dans l'Histoire, dans la Géographie, & dans la Musique Vocale & Instrumentale (1).

[*B*] *Où il demeura quatre ans.*] Pendant ce tems-là il s'appliqua à l'Etude de la Médecine & de l'Histoire Naturelle, à laquelle son génie & son inclination le portoient, aussi bien que les intentions de son Pere; ce fut-là qu'il jetta les fondemens de tant de belles & utiles découvertes & observations, qu'il eut dans la suite de fréquentes occasions de faire, durant le cours de ses longs Voyages (2).

[*C*] *Il fit ensuite le Voyage de Suéde, où il parut avec distinction.*] Ses talens & sa conduite lui firent bientôt une réputation éclatante dans l'Université d'Upsal, & à la Cour de Charles XI, grand Protecteur des Sciences; on lui fit même des offres avantageuses pour l'arrêter dans le Royaume; mais comme il vouloit voyager dans les Pays Etrangers, il n'accepta aucune de ces offres, & leur préféra l'emploi de Sécretaire de l'Ambassade que la Cour de Suéde alloit envoyer au Sophi de Perse, dont le but étoit d'établir un Commerce entre les deux Royaumes (3).

[*D*] *L'Ambassadeur . . . avoit ordre de prendre sa route par Moscou.*] Comme l'établissement de ce Commerce ne pouvoit réussir, à moins que les Czars Jean & Pierre, qui gouvernoient ensemble la Russie, ne consentissent à laisser passer dans leurs Etats, à des conditions raisonnables, les Marchandises d'Europe & de Perse, l'Ambassadeur avoit été chargé de passer d'abord à la Cour de Moscou, & d'y conclure un Traité sur cette matiére (4).

[*E*] *Où il arriva après avoir rencontré bien des difficultés.*] Une méprise dans les Lettres de créance de ce Ministre, où l'on avoit mis le nom de Roi de Perse avant celui des Czars, & l'obstination du Waywode de Novogrod à refuser de le faire défrayer & conduire avec son Cortége, selon la teneur des Traités faits entre les deux Couronnes, les retinrent un tems considérable sur les frontiéres de la Russie; mais ces difficultés s'ajustérent enfin à l'amiable (5).

[*F*] *L'Ambassadeur ayant fini ses négotiations en Russie, partit de Moscou pour se rendre en Perse.*] L'Ambassade avoit été deux mois à Moscou: il descendit les Riviéres Mosco, Occa, & le Wolga, jusqu'à Casan & Astracan, Capitales de deux puissans Royaumes, que le grand Jean Basilowitz a conquis, & joints à l'Empire de Russie. Après un passage fort dangereux sur la Mer Caspienne, où ils pensérent périr par un Orage imprévu, & par l'ignorance des Pilotes; car comme le Vaisseau avoit double Gouvernail, il y avoit deux Pilotes, qui n'entendoient point la Langue l'un de l'autre, ils arrivérent enfin heureusement sur les côtes de Perse, & vinrent aborder à Nisabad, où il s'arrêtérent, & campérent sous des tentes à la maniére des naturels du Pays. Ils se rendirent après cela avec deux autres Ambassadeurs, qui alloient à la Cour de Perse, à Siamachi, Capitale de la Province de Shirwan, dans la Géorgie, où ils arrivérent au mois de Décembre, où ils furent obligés de séjourner, jusqu'à ce que le Gouverneur eût fait savoir leur arrivée à la Cour, & eût reçu des ordres sur la maniére dont il devoit les traiter, & sur le chemin qu'il devoit leur faire prendre (6).

[*G*] *Mr. Kæmpfer profita du tems pour herboriser & pour observer ce qu'il y avoit de plus curieux.*] Il visita les environs de Siamachi, herborisant par-tout, & observant les Ouvrages les plus remarquables de la Nature & de l'Art. C'est à ces Courses laborieuses & savantes, que nous devons la description curieuse & exacte qu'il nous a donnée dans ses *Amœnitates Exoticæ* de l'Origine des Fontaines de Naphte, dans la Péninsule d'Okesra, qu'il avoit visitées sur les lieux (7). Mr. Scheuchzer remarque à cette occasion que peu de gens conçoivent le plaisir que goûte un Naturaliste, quand il rencontre quelque phénoméne curieux & singulier dans des lieux peu fréquentés (8). Mr. Kœmpfer eut la satisfaction de rencontrer dans cette Péninsule plus de merveilles qu'il n'y cherchoit, il vit la Ville de Baku sur la Mer Caspienne, les Monumens antiques qui sont encore dans le voisinage, les Fontaines de Naphte, un Champ bruïant, un Lac qui bout, une Montagne qui jette une terre fort fine à faire des pots, & d'autres singularités, qui le dédommagérent abondamment de la peine, & des risques qu'il essuya dans cette Course (9).

[*H*] *Il n'eut audience que le 30 Juillet.*] Schah Solyman, qui régnoit alors, étant d'une constitution mal-saine, étoit en ce tems-là, par l'avis de ses Astrologues, dans une espéce de prison volontaire dans son Palais. Craignant les fatales influences d'une Constellation maligne, ils ne lui permirent de paroître en public que le 30 Juillet, qu'il traita toute sa Cour avec beaucoup de magnificence. Il y avoit alors à Ispahan plusieurs Ambassadeurs Etrangers, qui furent tour à tour admis ce jour-là à l'audience; les Rois de Perse ayant la coutume de ne recevoir les Ambassadeurs des Puissances Etrangéres en leur présence que dans quelque occasion solemnelle, environnés de toute leur Cour, & avec toute la pompe imaginable. Mr. Fabricius fut le premier qui fut admis à l'audience, & on lui rendit des honneurs particuliers pendant tout le tems qu'il demeura à Ispahan (10).

[*I*] *Le Docteur Kæmpfer . . . . . . profita autant qu'il étoit possible d'un si long séjour dans la Capitale de Perse.*] Quoique ses recherches principales & favorites eussent pour but de perfectionner la Physique & l'Histoire Naturelle dans toutes leurs parties, il ne se renferma pas dans ce sujet, quelque vaste & étendu qu'il soit. L'Histoire Politique des Etats, la succession & les actions remarquables des Princes, les Coutumes & les mœurs des Pays; l'état des Cours, le Gouvernement; les qualités personnelles, les Vertus & les Vices des Souverains; la maniére de vivre des habitans, le Commerce, les Antiquités, les Edifices sacrés & autres, l'état des Sciences & des Arts, & plusieurs autres choses semblables, attiroient encore son attention (11). Notre Auteur fut aidé dans ses recherches sur la Perse par le Pere du Mans, Prieur des Capucins à Ispahan, qui avoit acquis une parfaite connoissance de la Langue, du Gouvernement, & des Coutumes de Perse (12).

(1) *Vie de Koempfer* par Scheuchzer, à la tête de l'*Hist. du Japon*. Vol. I. p. 5. Londres 1728 in-fol.

(2) Idem ibid. p. 6.

(3) Ibid. p. 6.

(4) Ibid.

(5) Ibid. & p. 7.

(6) Idem ibidem.

(7) Ibid. p. 8.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Ibid. & p. 9.

(11) Idem ibid.

(12) Idem ibid.

tourner en Europe, mais Mr. Koempfer ne jugea pas à propos de s'en retourner avec lui [*K*]; il entra au ſervice de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, en qualité de Chirurgien en Chef de la Flotte, qui croiſoit alors dans le Golphe de Perſe; il partit au mois de Novembre 1685 pour Gamron ou Benderabaſſi [*L*], où il arriva, après s'être arrêté quelque tems à Schiras; il fut d'abord attaqué d'une violente maladie [*M*]. Lorſqu'il fut rétabli, il paſſa un Eté entier dans le voiſinage de Gamron, où il fit quantité d'Obſervations curieuſes [*N*]. Il ne partit de ce lieu qu'à la fin de Juin 1688, qu'il vint à bord de la Flotte, qui après avoir touché à divers Etabliſſemens des Hollandois, arriva à Batavia au mois de Septembre 1689 [*O*]. Cette Ville étant connuë par les deſcriptions de divers Ecrivains, Mr. Koempfer donna ſa principale attention à l'Hiſtoire naturelle du Pays [*P*]. Il avoit bien des qualités néceſſaires à un habile Botaniſte [*Q*]. Au mois de May 1690 il partit de Batavia pour le Japon, en qualité de Médecin de l'Ambaſſade, que la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales envoye tous les ans à l'Empereur du Japon [*R*]. Il quitta le Japon pour revenir en Europe, au mois de Novembre 1692, & partit de Batavia en Février 1693. Il reſta près d'un mois au Cap de Bonne Eſpérance, & arriva à Amſterdam au mois d'Octobre de la même année. Au mois d'Avril 1694 il prit le degré de Docteur en Médecine dans l'Univerſité de Leyde; il y communiqua au Monde ſavant dans une Théſe inaugurale, dix obſervations ſinguliéres & curieuſes [*S*] qu'il avoit faites dans les Pays Etrangers. De retour en ſa Patrie, il avoit deſſein de mettre d'abord ſes Recueils & ſes Mémoires en ordre, mais l'honneur que le Comte de la Lippe ſon Souverain lui fit, l'en empêcha [*T*]. Il ſe maria en 1700 [*U*]. Ses longues courſes, les fatigues attachées à ſa profeſſion, & quelques chagrins domeſtiques (*b*) avoient fort dérangé ſa conſtitution, deſorte qu'après avoir eſſuyé diverſes incommodités, il mourut le 2 Novembre 1716 [*W*], âgé

(*b*) Vie de Koempfer p. 14. Le P. Niceron dit *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XIX. p. 246. *que les chagrins que lui cauſérent les dettes qu'il avoit contractées pour fournir à ſes dépenſes, avoient fort dérangé ſa conſtitution.*

[*K*] *Mr. Kœmpfer ne jugea pas à propos de s'en retourner avec lui.*] On lui offrit l'emploi de premier Médecin d'un Prince Géorgien avec des appointemens conſidérables; mais ſa curioſité & ſon inclination pour les voyages n'étant pas encore ſatisfaites, il réſolut de pénétrer plus avant dans l'Orient; & les avis du Pere du Mans, joints aux recommandations de Mr. Fabricius, le portérent à entrer au ſervice de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, en qualité de Chirurgien en Chef de la Flotte; place qui, comme il le dit lui-même dans une de ſes Lettres, étoit moins honorable, que celle qu'il avoit occupée auparavant, mais qui convenoit mieux à ſes vuës (13).

(13) Idem p. 10.

[*L*] *Il partit . . . . . . pour Gamron ou Benderabaſſi.*] C'eſt une Ville célébre par ſon Commerce, ſur le Golphe Perſique. Le Cortége de l'Ambaſſadeur fit l'honneur à Mr. Kœmpfer de l'accompagner juſqu'à un Mille d'Iſpahan. Il s'arrêta quelque tems à Schiras, en partie pour faire les recherches néceſſaires ſur les vins fameux qui doivent leur nom à cette Ville, & en partie pour viſiter les reſtes renommés de l'ancienne Perſepolis, & du Palais de Darius, ſuperbe Ouvrage qui fut immolé au vin & à la débauche, & dont les ruïnes diſperſées ſont encore une inconteſtable preuve de ſa première magnificence, & de ſon ancienne grandeur (14).

(14) Idem ibid.

[*M*] *Il fut d'abord attaqué d'une violente maladie.*] La Chaleur exceſſive de l'air & la diſette d'eau ſont telles, que peu d'Européens peuvent demeurer longtems à Gamron, ſans s'en reſſentir. Mr. Kœmpfer l'éprouva dès ſon arrivée par une fiévre maligne, qui lui cauſa des délires pendant quelques jours. Il plut à Dieu pourtant de le conſerver. Sa fiévre diminuant ſe changea en hydropiſie, & l'hydropiſie en fiévre quarte, & ce fut par ces degrés extraordinaires qu'il recouvra la ſanté, mais non pas ſa force & ſa vigueur. Dès qu'il put ſe lever, il ſe retira à la Campagne, pour ſe rétablir par le changement d'air, & pour faire de nouvelles obſervations, principalement ſur les choſes que le mauvais air du Pays, & d'autres difficultés l'avoient empêché juſques-là d'examiner à fond (15).

(15) Idem ibid.

[*N*] *Il paſſa un Eté entier dans le voiſinage de Gamron, où il fit quantité d'Obſervations curieuſes.*] C'eſt à cette retraite que nous devons la deſcription du Mont *Benna* dans la Province de Laar ſur le Golphe Perſique; des Plantes qui y croiſſent, des Animaux qu'on y trouve, du précieux Bézoar, de l'Animal dans l'eſtomac duquel il ſe trouve, de Bains chauds ſinguliers, d'un Baume naturel, & d'autres ſingularités, qu'il a obſervées ſur cette montagne & aux environs. La deſcription de la Momie naturelle, de ce précieux baume, qui tranſpire d'un rocher dans la Province de *Daar*, & qui ſe recueille avec beaucoup de pompe & de cérémonie une fois par an, pour l'uſage du Sophi ſeul. Ses Obſervations ſur l'*Aſſa Fœtida*, & ſur la plante qui la produit, qui ne croit qu'en Perſe, la maniére de la recueillir & de la préparer. Ses Obſervations ſur le *Vena Medinenſis* des Auteurs Arabes, ou *Dracunculus*, comme il le nomme, qui eſt un Ver ſingulier, qui vient entre les muſcles en diverſes parties du Corps humain. Sa rélation du vrai *Sanguis Draconis* Oriental, qu'il aſſure qu'on tire du fruit d'une ſorte de Palmier. L'Hiſtoire curieuſe & exacte du *Palma Dactylifera*, qui croit en Perſe: ſa différence de mâle & de femelle, la maniére de le cultiver, ſon accroiſſement, ſa préparation & ſes uſages, & ſur tout cela il nous apprend beaucoup de choſes qu'on avoit ignorées touchant cet Arbre ſingulier; enfin quantité d'autres Obſervations également curieuſes & inſtructives (16).

(16) Idem ibid. p. 11.

[*O*] *Après avoir touché à divers Etabliſſemens des Hollandois &c.*] La Flotte avoit ordre de toucher à la plupart des Etabliſſemens que les Hollandois ont dans l'Arabie Heureuſe, dans les Etats du Grand Mogol, ſur les Côtes de Malabar, dans l'Ile de Ceylon, dans le Golphe de Bengale, & dans l'Ile de Sumatra. Ce fut pour Mr. Kœmpfer une occaſion de viſiter ces différentes Contrées, où il vint animé toujours de la même ſoif de connoître, & du même génie (17).

(17) Idem ibid.

[*P*] *Mr. Kœmpfer donna ſa principale attention à l'Hiſtoire Naturelle du Pays.*] Le riche & curieux Jardin de Corneille van Outhorn, alors Directeur-Général de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, le Jardin de Mr. Moller, & l'Ile d'Eidam, qui n'eſt qu'à quelques lieuës de Batavia, lui fournirent l'occaſion d'obſerver un fort grand nombre de Plantes rares & ſinguliéres, tant du Pays, qu'Etrangéres, dont pluſieurs étoient encore inconnuës; il ſe propoſoit d'en publier la deſcription & la figure, avec celles de quantité d'autres plantes, qu'il avoit obſervées dans ſes Voyages, ſurtout en Perſe, dans l'Ile de Ceylon, dans le Royaume de Siam & au Japon; le tout eſt à préſent entre les mains du Chevalier Hans Sloane (18).

(18) Idem ibid. Ceci a été écrit vers l'an 1728.

[*Q*] *Il avoit bien des qualités néceſſaires à un habile Botaniſte.*] Il poſſédoit aſſez bien la Botanique, ſelon qu'elle étoit connuë alors; il étoit d'ailleurs endurci à la fatigue, il étoit induſtrieux & appliqué, & deſſinoit fort bien. Avec tous ces avantages il ne ſe borna pas uniquement à ce qu'il y a de curieux dans cette Science la deſcription exacte des Plantes & de leurs parties, qui toute néceſſaire qu'elle eſt, eſt regardée néanmoins comme un ſujet ſtérile par le gros des Lecteurs; il tâcha auſſi de rendre ſes Obſervations utiles au Genre humain; & travailla à connoître les divers uſages des Plantes dont il fait la deſcription, dans la Médecine, le Ménage, & les Manufactures; la maniére de les cultiver, & de les préparer pour en retirer de l'uſage, & il réuſſit parfaitement à tous ces égards (19).

(19) Idem ibid. p. 12.

[*R*] *Il partit de Batavia pour le Japon.*] Pour mieux mettre ce Voyage à profit il obtint la permiſſion d'être à bord du Vaiſſeau qui devoit toucher à Siam, afin d'avoir occaſion de voir auſſi ce Royaume (20). Après avoir viſité auſſi en paſſant le Royaume de Camboye, la Chine Méridionale, & les Pays voiſins il ſe rendit au Japon (21), où il demeura deux ans. C'étoit-là non ſeulement le dernier Pays de l'Orient qu'il avoit deſſein de voir, mais auſſi celui qu'il ſouhaittoit depuis longtems de connoître, & qu'il avoit toujours regardé comme digne de ſa curioſité. Les difficultés preſque inſurmontables, capables de rebuter les plus ardens, ne ſervirent qu'à l'exciter aux plus laborieuſes recherches; & il ſacrifia avec plaiſir ſon tems, ſon bien, ſon art, pour ſe procurer à lui-même & aux autres une parfaite connoiſſance d'un Pays, dont on n'avoit point vu juſques-là de Rélations ſatisfaiſantes (22).

(20) Idem ibid. p. 13.

(21) Niceron *Homm. Ill.* T. XIX. p. 244.

(22) Koempfer *Life* p. 13.

[*S*] *Il . . communiqua . . . . . dix obſervations ſinguliéres & curieuſes.*] I. Sur le fameux *Agnus Scythica*, ou *Borometz*, prétendue Plante, Animal, ou vivante, il fait voir que c'eſt une chimére, & que ce qui a donné peut-être occaſion à ce qu'on en débite, c'eſt l'affinité qu'il y a entre le nom de *Borometz*, & le mot de *Borametz* en Ruſſien, & celui de *Boronnek* en Polonois, qui ſignifient une eſpéce particuliére de Moutons aux environs de la Mer Caſpienne, dans la Tartarie Bulgarienne, & dans la Choraſmie. II. Sur l'amertume de l'Eau de la Mer Caſpienne. III. De la véritable Momie naturelle de Perſe, appellée *Muminabi*. IV. Sur le *Torpedo*, poiſſon ſingulier, qui engourdit les doigts de ceux qui le touchent. V. *Du Sang de Dragon*, tiré du fruit d'une eſpéce de Palmier. VI. Sur le *Dracunculus*, ou *Vena Medeni* des Auteurs Arabes. VII. Sur l'*Andrum*, eſpéce d'*Hydrocele*, ou de deſcente aqueuſe, & VIII. ſur le *Perical*, Ulcére aux jambes; deux maladies Epidémiques parmi les habitans du Malabar. IX. Sur la maniére Japonoiſe de guérir la Colique, en piquant avec une aiguille. Et X. Sur le *Moxa*, qui eſt un Cauſtique fort en uſage parmi les Chinois & les Japonois (23).

(23) Idem ibid. p. 13. 14.

[*T*] *Il avoit deſſein de mettre d'abord ſes Recueils & ſes Mémoires en ordre &c.*] C'auroit été le tems le plus propre à ce travail, parce qu'il avoit encore la mémoire toute fraiche de ce qu'il avoit vu: mais ſa réputation & ſon expérience, & l'honneur que ſon Prince lui fit de le choiſir pour ſon Médecin & pour celui de ſa famille, lui procurérent une ſi grande pratique, qu'il ne put exécuter ſon deſſein auſſi promptement qu'il l'auroit ſouhaitté, & que ce deſſein le méritoit; ce furent principalement ces raiſons, qui ne lui permirent de faire paroître ſes *Amœnitatis Exoticæ* qu'en l'année 1712 (24).

(24) Idem ibid. p. 14.

[*U*] *Il ſe maria en* 1700.] Il épouſa Marie Sophie Wilſtach, fille unique d'une riche Marchand de Stolzenau, dont il eut trois enfans, un fils & deux filles, qui moururent tous dans leur enfance (25).

(25) Idem ibidem.

[*W*] *Après avoir eſſuyé diverſes incommodités, il mourut le* 2 No-

âgé d'un peu plus de soixante-cinq ans, & fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de St. Nicolas à Lemgow (*c*). Son *Histoire du Japon* est fort estimée [*X*]; le Public en est redevable au Chevalier Hans Sloane, grand protecteur des Sciences, qui acheta pour une somme considérable toutes ses Curiosités naturelles & artificielles, tous ses Desseins, & ses Mémoires Manuscrits; il engagea ensuite le feu savant Docteur Scheuchzer à traduire en Anglois l'Histoire du Japon, ce qu'il a fait d'une maniére qui fait beaucoup d'honneur à sa mémoire.

(*c*) *Vie de Koempfer* p. 15. Mr. Scheuchzer nous apprend que cette Vie est tirée principalement, des Mémoires, Journaux, & Lettres de Mr. Koempfer, & de son Oraison funèbre par Berthold Haccius, Ministre à Lemgow. Il est parlé aussi de lui dans les *Nova Literaria Lipsiensia* de 1728.

Novembre 1716.] Dans les derniers tems de sa vie, il fut souvent incommodé de la Colique, dont il eut deux rudes attaques, l'une en Novembre 1715, & l'autre au commencement de 1716. Cette derniére le tint trois semaines au lit. Cependant il se rétablit si bien, qu'il se trouva en état d'accompagner le Comte de la Lippe & sa famille aux Eaux de Pyrmont, en qualité de leur Médecin. Il en revint en bonne santé au mois de Juillet au Château de Steinhof, près de Lemgow, qui lui appartenoit (26). Mais le 5 Septembre suivant; il lui prit tout d'un coup des foiblesses, & un vomissement de sang, qui dura toute la nuit, & le mit fort bas. Il demeura dans un état de langueur, non pourtant sans quelque espérance de se rétablir, ayant repris assez de forces pour pouvoir se promener dans sa chambre; il lui étoit pourtant resté depuis son attaque un grand dégoût, & il n'avoit aucun appétit; le 24 Octobre, il fut repris très-violemment de son crachement de sang, & de la fiévre, qui continua jusqu'au 2 Novembre, qu'elle l'emporta (27).

(26) Le P. Niceron T. XIX. p. 246 dit, que c'étoit un bien héréditaire de sa famille.

(27) Vie de Koempfer. p. 15.

[*X*] *Son* Histoire du Japon *est fort estimée.*] Notre Auteur a publié lui-même l'Ouvrage suivant, *Amœnitatum Exoticarum Politico-Physico-Medicarum Fasciculi V. quibus continentur variæ Relationes, Observationes, & Descriptiones rerum Persicarum, & Ulterioris Asiæ multa attentione in Peregrinationibus per Universum Orientem collectæ. Lemgoviæ* 1712 in-4. pagg. 912. Cet Ouvrage, qui n'est proprement qu'un Essai de ce qui a paru dans la suite du même Auteur, est rempli d'Observations singuliéres, curieuses, & utiles. La lecture de ses *Thèses inaugurales*, & de ses *Amœnitates exoticæ*, donna une idée avantageuse de sa capacité au Chevalier Hans Sloane, qui l'engagea à acheter toutes les Curiosités & les Manuscrits de ce savant Voyageur. L'Ouvrage qui lui a acquis à juste titre une grande réputation, c'est son *Histoire du Japon; contenant l'Etat & le Gouvernement ancien & moderne de cet Empire, la description des Temples, des Palais, des Châteaux & autres Edifices, qu'on y voit; des Métaux, Minéraux, Arbres, Plantes, Animaux, Oiseaux, & Poissons; la Chronologie & la suite des Empereurs, Ecclésiastiques & Séculiers; l'Origine, la Religion, les Coutumes, & les Arts des Habitans, leur Commerce avec les Chinois & les Hollandois. Avec une Description du Royaume de Siam. Ecrite en Allemand par Engelbert Kœmpfer, Docteur en Médecine, & Médecin de l'Ambassade Hollandoise à la Cour du Japon, traduite en Anglois sur le Manuscrit de l'Auteur, par J. G. Scheuchzer, Membre de la Société Royale, & du Collége de Médecine à Londres. On y a joint la Vie de l'Auteur & une Introduction, avec une partie du Journal d'un Voyage fait au Japon par les Anglois en* 1673. *Enrichi de taille-douces.* En deux Vol. in-fol. Londres 1728. Le savant Traducteur a dédié ce bel Ouvrage au Roi; il dit dans son Epître dédicatoire: *qu'il fait connoître un grand & puissant Empire, qui ne doit sa grandeur qu'à lui-même, & l'état florissant où il, est à ce qu'il n'a aucune communication avec les autres nations* (28). *Il développe les régles & les maximes d'un Gouvernement, où l'on regarde les divisions, les jalousies, & les soupçons des personnes en place, comme les moyens les plus sûrs de les obliger à s'acquitter de leurs différens devoirs. Il représente une longue suite d'Empereurs Ecclésiastiques, tous descendus d'une seule Famille, qui gouvernoit l'Empire du Japon il y a deux mille ans, & qui conservent encore leurs titres, leur rang, & leur grandeur, quoiqu'ils soient dépouillés de l'autorité souveraine par les Monarques Séculiers. Il fait connoître une Nation vaillante & invincible, un Peuple poli, industrieux, & vertueux, enrichi par le commerce qu'il fait dans son propre sein, & maître, d'un pays, à qui la nature a prodigué ses plus précieux trésors* (29). Mr. Kœmpfer dit dans sa Préface „ qu'en mettant à part „ l'humeur fiére & guerriére des Japonois, c'est une Nation „ aussi civilisée, aussi polie, & aussi curieuse, qu'aucune qu'il „ y ait au Monde; naturellement portée à entretenir un commerce familier avec les Etrangers, & curieuse à l'excès „ d'être instruite de leur Histoire, de leurs Arts & de leurs „ Sciences (30)." Il nous apprend qu'outre les lumiéres particuliéres qu'il a recuës de ceux qui le venoient visiter, il a eu surtout le bonheur de profiter beaucoup du commerce d'un Jeune-homme fort sage, par le moyen duquel il a été richement pourvu de ce qui lui manquoit, pour être bien instruit touchant le Japon. Il apprit le Hollandois à ce Jeune-homme, qu'on lui donna pour le servir, à son arrivée au Japon; quand il lui eut appris le Hollandois, il l'employa pour se procurer les rélations les plus étenduës qu'il lui fut possible, de l'Etat présent du Pays, de son Gouvernement, de la Cour Impériale, des Religions établies dans l'Empire, de l'Histoire Ancienne, de ce qui se passoit de remarquable; ce Japonois lui fut d'un si grand service, qu'il lui procura & lui expliqua les Livres dont il avoit besoin (31). Il avoit dit déja: *Je puis assurer le Lecteur, que mes descriptions, & la maniére dont je représente les choses, quoique peut-être pas aussi élégantes & aussi parfaites qu'elles pourroient l'être, sont neanmoins exactement conformes à la vérité, & sans ornemens, ayant rapporté les choses telles qu'elles se sont présentées à moi. Je suis obligé d'avouër, que par rapport aux affaires les plus secrettes de l'Empire, je n'ai pû avoir toutes les lumiéres requises. On sait, combien il est difficile à un Etranger, de les avoir dans quelque Pays que ce soit, & je sai par expérience que cela est encore plus difficile au Japon. Depuis que la Religion Catholique Romaine y a été exterminée, les Marchands Hollandois & Chinois sont en quelque façon prisonniers, tout l'Empire est comme fermé aux Etrangers, & tout commerce avec eux interdit, & les Naturels sont obligés d'être extrêmement circonspects & reservés avec les Etrangers, à qui il est permis d'y commercer, & qui sont soufferts parmi eux* (32). Il marque ensuite, que tous les Japonois, qui ont affaire aux Européens, sont obligés de faire serment de ne découvrir rien de ce qui regarde le Gouvernement, & le Pays &c. (33). Le Docteur Scheuchzer a mis une excellente Introduction à l'Histoire du Japon. „ Mon dessein, *dit le savant Traducteur*, est de marquer dans „ une idée générale de l'Ouvrage, quelques-uns des traits „ principaux qui en relévent le mérite, & d'éclaircir le „ tout par un petit nombre de remarques, destinées à „ répandre du jour sur quelques points douteux, en profitant des derniéres découvertes, & à en expliquer d'autres „ qui jusqu'à présent n'avoient été touchés qu'en passant, si „ même on les avoit touchés. La traduction & la publication de cette Histoire m'a engagé à de plus amples recherches sur ce qui regarde le Japon, & à examiner ce que „ d'autres Auteurs avoient écrit sur ce sujet, j'ai cru qu'il „ ne seroit pas desagréable, ni même entiérement inutile, „ d'en publier une liste, avec quelques observations que j'ai „ faites, en les lisant, sur le caractére, & les différentes Editions des principaux (34)." On trouve dans cette Introduction un ample Catalogue des Auteurs qui sont dans la Bibliothéque du Chevalier Hans Sloane, qui traitent de l'Histoire Ecclésiastique, Politique & Naturelle du Japon: ce Catalogue finit par une Liste très-curieuse des Ecrivains Japonois eux-mêmes; *dont la plupart*, dit Mr. Scheuchzer, *ont été apportés en Europe par Mr. Kæmpfer, & sont à présent dans la belle Collection du Chevalier Hans Sloane* (35). Il s'est fait une Traduction Françoise sur l'Angloise, & elle a été imprimée à la Haye en deux Volumes in-folio en 1729; on l'attribue à Mr. Des-Maizeaux (36). Il s'en est fait une seconde Edition in-douze.

(28) Ce paradoxe est soutenu par Mr Koempfer dans le Ch. 6 de l'*Appendix* à son *Hist. du Japon*.

(29) Epître Dédicatoire de Scheuchzer.

(30) Préface p. 3.

(31) Idem ibid. p. 4.

(32) Idem ibid. p. 2.

(33) Idem ibid.

(34) *Introduction by the Translator*. p. 17.

(35) Idem ibid. p. 17.

(36) Niceron *Hom. Ill.* T. XIX. p. 248.

☞ KONIGSMARCK (MARIE AURORE *Comtesse de*) mérite une place parmi les Femmes Savantes. Elle étoit fille de Conrad Christophle Comte de Konigsmarck, Général au service de Suéde, tué le 31 Octobre 1673 au siége de Bonn, & de Marie-Christine, fille de Herman Comte de Wrangel, Général, & Sénateur de Suéde (*a*). Marie Aurore nâquit dans le Duché de Bréme, & après la mort de son pere, elle demeura avec sa mere durant plusieurs années à Hambourg. Sa mere y étant morte elle accompagna à Dresde, à Vienne, & à Varsovie, sa sœur cadette Amelie-Wilhelmine, mariée en 1689 à Charles-Gustave, Comte de Lövenhaupt. En 1700, Anne Dorothée de Saxe, Abbesse de Quedlinbourg, la nomma Prieure de cette Abbaye; & après la mort de cette Princesse, la Comtesse de Konigsmarck gouverna fort longtems l'Abbaye, jusqu'à l'élection d'une nouvelle Abbesse. Elle possédoit parfaitement les Langues Latine, Françoise & Italienne, & elle se distingua par son talent pour la Poësie; outre un grand nombre d'Odes & d'autres Piéces en Allemand, un Auteur, cité par Mollerus (*b*), rapporte, qu'elle avoit fait une Comédie en vers François, qui fut représentée devant le Roi de Suéde à Stokholm, & dont cet Auteur témoigne avoir vu le Prologue imprimé. Un autre Ecrivain (*c*) assure, qu'on conservoit dans le Château de Quedlinbourg, un Recueil d'Odes Sacrées, dont la plus grande partie étoient de la composition de notre Comtesse. Mon Auteur ne parle point du tems de sa mort. Il s'exprime même au commencement de son Article, en des termes, qui feroient croire, qu'elle étoit encore en vie, dans le tems qu'il écrivoit, *in qua, velut surculo ultimo, gens Konigsmarckiorum illustris expirabit.*

(*a*) Mollerus *Cimb. Liter.* T. II. p. 430.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Apud Eund.

CRA-

☞ KRAGIUS (Nicolas) Prédicateur turbulent dans le XVI. Siécle, étoit Allemand de nation. En 1526 & les quatre années suivantes il fut Chapelain d'Eric Comte de Hoye. Josse frere du Comte ayant demandé à Luther quelqu'un pour régler ce qui regardoit la Religion dans les Eglises de sa dépendance, Luther lui envoya Adrien Buxschot d'Anvers, qui, conjointement avec Kragius, travailla à la réformation des Eglises de la Comté de Hoye (*a*). Le dernier se faisoit valoir beaucoup par son éloquence. Ce fut sans doute la réputation qu'il s'étoit faite, qui détermina les Habitans de Minden, à le demander pour établir la Réformation dans leur Ville [*A*], mais ils eurent sujet de s'en repentir. Kragius se conduisit d'une façon si violente & avec tant d'imprudence, que la Ville fut mise au Ban de l'Empire [*B*]. D'ailleurs les mœurs de ce Prédicateur étoient assez déréglées, & il vivoit d'une maniére qui ne convenoit guére à un Réformateur, & qui fit tort à la Religion & aux progrés de la Réformation. Sa hardiesse & son insolence, tant dans ses discours que dans sa conduite, le rendirent odieux à bien des personnes, & il devint suspect au Sénat de Minden, qui s'appercevoit que l'imprudence de ses conseils, attireroit infailliblement quelque malheur à la Ville : on lui défendit donc de tenir des assemblées particuliéres chez lui, lorsqu'il avoit prêché. Kragius, bien loin d'obéir à cet ordre, continua à faire des Assemblées plus fréquentes très-publiquement. A cela se joignirent d'autres mauvais procédés. Le Senat avoit voulu former une bonne Ecole, & avoit appellé pour en avoir la direction Rodolphe Mollerus, homme droit & savant; on pria Kragius de ne rien faire sans le conseil & les avis de Mollerus, dans l'espérance que son suffrage donneroit du poids aux réglemens qu'on feroit, & que tout se ménageroit avec plus de prudence. Mais Kragius, au mépris du Sénat, de Mollerus, & de ses autres Collégues, entreprit toujours de faire tout lui seul. Enfin on prit le parti de le chasser de la Ville en 1535. Il s'arrêta quelque tems dans un des fauxbourg, d'où il écrivit souvent au Sénat, datant ses Lettres, *de Béthanie auprès de Jérusalem*. Fatigués de son importunité, les Magistrats ordonnérent que l'on se saisit de lui, & chargérent quelques Bourgeois de le ramener chez le Comte de Hoye, au Château de Stoltenau, d'où il étoit venu (*b*). Après s'être ainsi délivrés de ce brouillon, ceux de Minden prirent d'autres mesures, pour rétablir les choses sur un meilleur pied [*C*]. Seckendorf rapporte (*c*), que dans une Assemblée des Protestans, tenue à Arnstad en 1539, on prit des mesures contre Kragius, comme étant un *Coureur*, & un homme qui avoit semé de fausses doctrines à Minden, & qu'on ordonna à Urbain Regius, Surintendant de Lunebourg, de veiller au maintien de la saine Doctrine, ne voulant pas souffrir des gens, qui donnâssent lieu de les taxer de favoriser l'erreur & la sédition. Un Auteur croit que notre Kragius n'est pas différend de Nicolas Kragius, premier Inspecteur ou Surintendant Luthérien de l'Evêché de Slefwick [*D*]. Au reste on ignore le tems de sa mort, & les autres particularités de sa vie.

(*a*) Mollerus *Cimb. Liter.* T. II. p. 433.

(*b*) Hamelmannus *Oper. Hist. & Geneal.* Part. II. p. 1312-1315. *Apud* Mollerum *loc. cit.*

(*c*) *Hist. du Lutheran.* T. II. p. 266. En Hollandois.

[*A*] *La réputation qu'il s'étoit faite . . . détermina les habitans de Minden à le demander, pour établir la Réformation dans leur Ville.*] Ils avoient pris du goût pour la Doctrine Evangélique, par la lecture des Ouvrages de Luther, de Mélancthon, & de ceux de quelques autres Docteurs. D'ailleurs ils avoient eu un Prédicateur, nommé Albert Nisius, homme de probité, qui avoit prêché quelque tems parmi eux, mais qui n'avoit pas jugé à propos de rien innover encore dans le Culte, quoiqu'il attaquât fortement les erreurs de l'Eglise Romaine, ce qui l'avoit même mis en danger de la part de l'Evêque. Celui-ci étant mort, ils jugérent devoir profiter de l'occasion, & crurent avoir trouvé en Kragius ce qu'il leur falloit. *Cum anno* 1530 *Cives Urbis Mindensis flagrarent ardore & amore veræ & sincerioris doctrinæ Evangelii, mediocriter inflammati studio & privata lectione operum Lutheri, Philippi, Pomerani, & aliorum, tum quoque ex fideli institutione Alb. Nisii, Viri quidem integerrimi, qui pure ibi aliquamdiu docuerat in templo Mariano, sed nihil adhuc immutaverat in religione, vel Sacramentis, & Cærimoniis, quamquam libere falsam doctrinam, Pontificiorum reprehenderat; quo nomine venerat etiam in periculum apud Episcopum Franciscum : Illi igitur censebant, istum Cragium, quem in vicinia habebant, idoneum esse, cujus opera instauratio Ecclesiæ fieri posset. Idoneo igitur tempore, de consensu Comitis Hyani Erici, eodem anno, quando ipsorum Episcopus, Franciscus, Dux Brunsvicensis, Henrici frater, occubuerat, & Henricus, Dux Brunsvicensis, in Comitiis erat Augustanis, atque nondum novus erat electus Episcopus, vocarunt Nicol. Cragium, fomentes initium mutationis in religione* (1).

(1) Hamelmannus *Oper. Hist. & Geneal.* Part. II. p. 1312. *Apud* Mollerum *Cimb. Liter.* T. II. p. 433.

[*B*] *Kragius se conduisit d'une façon si violente, & avec tant d'imprudence, que la Ville fut mise au Ban de l'Empire.*] Les mesures que prit le Sénat de Minden furent par elles-mêmes fort sages, ce fut son malheur de s'être trompé dans le choix du Réformateur. On nomma trente personnes pour travailler à la Réformation. Ce Conseil ayant délibéré avec Kragius, on résolut de faire assembler tous les Chanoines & les Religieux de la Ville, à l'exception des Chanoines de la Cathédrale, qu'on laissa (sans doute parce qu'on ne se promettoit rien de bon d'eux); quand ils furent assemblés, on leur enjoignit très-expressément de faire cesser leurs Cérémonies Papistiques, & de laisser prêcher dans les Eglises Paroissiales, le Docteur Evangélique Nicolas Kragius, avec leurs Prédicateurs. Kragius aussitôt se mit à prêcher, tantôt dans une Paroisse, tantôt dans l'autre; & il jetta la terreur dans tous les esprits par ses discours violens, chargés de grands mots, & d'anathêmes fulminans contre ceux de la Religion Romaine: il fit plus; il abolit tout d'un coup le Culte Romain, sans préparer les esprits à un si grand changement, desorte que les Moines & les Chanoines quittérent d'abord la Ville; ces Fugitifs portérent leurs plaintes à la Chambre Impériale contre la Ville de Minden, ce qui la fit mettre au Ban de l'Empire. Rapportons les propres termes de l'Auteur, qui raconte ce que je viens d'exposer en abrégé : *Elegerunt viros triginta, qui strenue, nomine communis Reipublicæ, negotium Evangelii promoverent . . . . . . illi igitur triginta cum evocato Nic. Cragio deliberant de toto negotio, &, communicato cum eo consilio, convocarunt tandem ex communi deliberatione omnes Monachos, & Canonicos in Collegiis, exceptis Cathedralibus Dumberis, quos in sua reliquerunt Papistica religione, eisque serio injunxerunt, ut, depositis suis Papisticis sacris, Evangelicum illum Doctorem, Cragium, cum suis docere paterentur in singulis Ecclesiis parochialibus. Quo mandato ipsius significato, statim Cragius irruit, tunc in hanc, tunc in illam Parochiam, concionaturus ad populum. Mox ergo ista sua animosa audacia*, & *verbis sesquipedalibus, atque stentoreis fulminibus, in Pontificios & eorum religionem jactis, terruit adversarios, & qui statim omnem Religionem Pontificiam abolebat, subita mutatione, quasi in momento efficit, ut illico Monachi & Canonici exirent urbe, præter Paulinos fratres, qui tamen postea aufugere cogebantur. Ibi mox fugitivi & quasi ejecti Pontificii movent litem in Camera Imperiali toti urbi Mindensi, quæ eò processit, ut aggravatione & Banno Imperiali notarentur. Id quidem dixere multi, præcavere potuisse Cragium, si saltem modestius & paulo moderatius, ut servum Domini decet esse placidum, de maturo piorum consilio egisset, & non adeo præceps in abolitione omnium rerum, & subita mutatione, fuisset* (2).

(2) Hamelmannus *ubi supra.*

[*C*] *Ceux de Minden prirent d'autres mesures pour rétablir les choses sur un meilleur pied.*] L'Expérience fit voir, qu'il est plus aisé de faire du mal, que de le réparer. En 1536 on appella à Minden en qualité de Sur-intendant, Gerhard Oemikenius, Ministre de Lemgou, qui eut pour Collégue à Minden, Conrard Meyer, de Lemgou, distingué par sa piété. Oemikenius tâcha de pacifier les esprits par ses sermons, & par son éloquence douce & insinuante; & il ne négligea rien pour réconcilier les Bourgeois avec le Senat, Kragius y ayant mis la dissension. Voyant qu'il se donnoit des soins inutiles, & que les esprits étoient aigris, il conseilla au Sénat d'appeller de Zell Urbain Regius, pour remettre l'ordre tant dans le Civil que dans l'Ecclésiastique; le Sénat suivit ce conseil, & on appella Regius en 1538, qui fit, au mois d'Août, un Sermon sur les moyens de se précautionner contre les faux Prophétes, qu'il fit imprimer d'abord, & qu'il dédia à Oemikenius (3).

(3) Idem ibidem.

[*D*] *Un Auteur croit que notre Kragius n'est pas differend de Nicolas Kragius, premier Inspecteur ou Surintendant Luthérien de l'Evêché de Slefwick.*] Cet Auteur est Henri Muhlius, qui a travaillé sur l'Histoire de la Réformation de Danemarc (4) & des Provinces voisines. En 1536, qui suivit celle où notre Kragius avoit été chassé de Minden, Christian III. Roi de Danemarc, fit arrêter les sept Evêques de son Royaume, & les dépouilla de leurs dignités, en laissant néanmoins à Godeschalc Alefeld, Evêque de Slefwick, son titre & ses revenus, parce que ce Prélat ne s'étoit point mêlé avec les autres des troubles du Royaume; il appella en même tems un Nicolas Kragius, pour être Vicaire du Diocése, qui étoit déjà reformé : il posséda cette dignité même après la mort de l'Evêque, arrivée en 1541, & Mollerus prétend (5), qu'il la conserva jusqu'en 1552. Le 15 Septembre 1544 il fut créé Bachelier en Théologie à Coppenhague, & peu de tems après Docteur (6), & fut Ministre ou Prédicateur de la Cour de Christian III. Muhlius croit que cet emploi lui avoit été conféré dès l'an 1543. Il paroit par toutes ces circonstances, qu'il y a du rapport pour les tems & pour les noms; mais je ne sai si cela suffit pour établir l'identité de personnes, sans en avoir d'autres preuves

(4) *Comm. de Reformat. Relig. in vicinis Dania regionibus & potissimum in Cimbria.* In *Diss. Hist. Theol.* à Kiel 1715 in-4. p. 77.

(5) *Cimbri Literata* T. II. p. 434.

(6) Alb. Thura *Idea Hist. Liter. Danorum* p. 133.

☞ KRUMHOLTZ (Christian) quoique de plus d'un siécle postérieur à Nicolas Kragius, peut

peut néanmoins lui servir de second, du côté de son caractére turbulent & séditieux. Krumholtz nâquit en 1665 (*a*) à Neustad, petite Ville de Misnie. Après avoir fait ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, & dans une Ecole illustre, il alla en 1682 étudier en Théologie à Leipzig; en 1685, il fut reçu Bachelier en Philosophie & Maître-ès-Arts; & trois ans après il reçut le degré de Bachelier en Théologie, & peu de tems après il fut nommé Prédicateur dans l'Eglise de St. Nicolas (*Concionator Sabbaticus*). Il ne remplit ce poste que pendant six mois, ayant été appellé la même année 1688 au Diaconat de l'Eglise Luthérienne de Presbourg en Hongrie: il y demeura huit ans, & en 1698 il fut chassé par un mandement de l'Empereur Léopold, pour avoir excité des troubles dans la Ville, & animé le peuple contre les Principaux (*b*). Conrard Sam. Schurtzfleisch l'ayant recommandé à Jean George Borner, Conseiller de l'Electeur de Saxe, il fut fait Pasteur d'une Eglise dans Dresde même: ayant occupé cette place pendant trois ans, il fut appellé le 11 Juillet 1700 à Hambourg, dans l'Eglise de St. Pierre, où il fut installé le 16 Novembre de la même année par Jean Winckler, Doyen ou *Antistes* du Corps Ecclésiastique. Le 14 Avril de l'année suivante 1701 il fut reçu Licentié en Théologie à Leipzig, après avoir soutenu des Théses, sur les caractéres d'une Vocation légitime & illégitime au Ministére de l'Eglise. *De notis legitimæ spuriæque ad Ecclesiæ Pastoratum Vocationis*; & le 25 Mai de la même année il fut créé Docteur à Kiel, après avoir prononcé publiquement une Harangue, où il examinoit, si l'on peut être sauvé dans la Religion Moscovite, *An in Religione quis Moscovitica possit salvari?* Krumholtz exerça son ministére à Hambourg pendant huit ans; il gouverna sa Paroisse avec un empire presque despotique, & par sa violence & ses Sermons séditieux il mit toute la Ville en combustion [*A*]. Après s'être érigé en quelque façon en Tribun du peuple, il le souleva contre les Magistrats, & les força en plus d'une occasion à des choses auxquelles ils répugnoient avec raison (*c*). Enfin en 1708 les choses en vinrent au point, que les plus sages craignirent un bouleversement total, parce qu'il sembloit que Krumholtz & ses partisans visoient à quelque chose de semblable à ce qu'avoient fait les Anabaptistes de Munster. On prévint le coup, les Rois de Suéde & de Prusse, & les Ducs de Brunswic, envoyérent, par ordre de l'Empereur Joseph, des troupes à Hambourg, qui y entrérent au mois de Juin, après un siége de quinze jours. Krumholtz & les principaux factieux furent mis en prison, où ils furent gardés séparément pendant deux ans: le 17 Octobre 1710 le Sénat prononça sentence contre le Ministre séditieux, il fut déposé du Ministére, condamné à payer les fraix du procès, & à une prison perpétuelle dans le Château de Danneberg (*d*). Ayant dans la suite été conduit à Hamel, il y mourut en prison, à ce que l'on prétend, au mois de Décembre 1714, âgé de quarante-neuf ans. Il a fait quelques Ouvrages, dont nous parlerons ci-dessous [*B*].

(*a*) Molle-rus *Cimb. Liter.* T. II. p. 416. J. A. Fabricius *Mem. Hamburg.* V. II. p. 864, met sa naissance en 1663.

(*b*) Mollerus *ubi supra.*

(*c*) Voy. la Rem. [A].

(*d*) Mollerus *loc. cit.* p. 417.

[*A*] *Par sa violence & ses Sermons séditieux il mit toute la Ville en combustion.*] Il se joignit à une faction, à la tête de laquelle étoient Jean Frédéric Mayer, Pasteur de l'Eglise de St. Jaques, & un Artisan, qui s'appelloit Balthazar Stilckius; ces deux hommes ne cessoient d'insulter au Magistrat. En 1701 Mayer, quitta Hambourg pour aller remplir une Chaire de Théologie dans l'Académie de Griphswald. Krumholtz devint par le départ de Mayer le Chef du parti, avec Stilckius: un des premiers traits de son humeur séditieuse fut, qu'il entreprit de faire rappeller Mayer à Hambourg, il bouleversa tout pour y réussir, & fit faire cette Vocation malgré le Sénat & malgré tout le Corps Ecclésiastique, nonobstant que le Roi de Suéde, & Mayer s'y opposassent (1). Barthold Feindius le jeune, Jurisconsulte de Hambourg, publia en 1704 une Satire contre l'Avarice, dans laquelle il lâcha quelques traits contre les séditieux: Et l'année suivante 1705, étant de retour d'un voyage qu'il avoit fait en Italie, il publia des Relations Hebdomadaires, dans l'une desquelles il inséra un Eloge en prose & en vers, du Doyen Winckler, qui s'étoit toujours déclaré contre la faction de Krumholtz. Celui-ci fut si irrité de la hardiesse de Feindius, que non content de déclamer violemment en chaire contre les deux Ecrits de ce Jurisconsulte, il souleva le peuple, & sans aucune forme de procès, sans avoir seulement cité l'Auteur, qui étoit alors en France, malgré le Sénat & le Conseil des quinze, il fit bruler par la main du Bourreau devant l'Hôtel de Ville, la Satyre & les Relations, comme des Libelles diffamatoires; ce fut la nuit du 18 Mars 1707, que se fit cette belle expédition. Feindius, de retour de France, présenta le 6 Juillet de la même année une Requête au Sénat, & publia peu de tems après un Ecrit pour sa justification contre Krumholtz. Ce Factieux & ses Partisans traitérent ces deux Piéces comme les précédentes, & les firent bruler le 5 Août (2). Un pauvre Libraire, qui avoit vendu quelques-uns de ces Ecrits, éprouva aussi le ressentiment de cet Ecclésiastique furieux, on força le Sénat à le bannir de la Ville, avec sa femme, malgré les instantes supplications de cette pauvre femme, qui demanda pardon à genoux de cette prétendue faute (3). Ce ne fut pas tout; le vindicatif & impérieux Krumholtz, soutenu de Stilckius & du peuple, contraignit le Sénat à bannir aussi Feindius: ces séditieux portérent la fureur plus loin, ils demandérent qu'il fût pendu en effigie, & insistérent malgré les exhortations du Sénat, dont ils firent déposer sept Membres, & malgré les protestations de la Chancellerie Suédoise de Staden, où Feindius s'étoit retiré, mais ils ne purent pas néanmoins venir à bout de leur dessein (4). Krumholtz en attendant continuoit à animer le peuple, & ne respiroit que vengeance, inculquant sans cesse à ses Auditeurs cette maxime. Que Justice se fasse, quand le Monde devroit périr: il inspira par-là, & par le moyen de ses émissaires, un esprit de rebellion si obstiné aux Bourgeois, qu'ils menacérent fiérement de ne rien payer ni pour l'entretien de la milice, ni pour les dépenses publiques, jusques à ce qu'on eût mis l'effigie de Feindius au gibet. A l'exemple de leur Chef, ils méprisoient hautement l'autorité des Magistrats, prétendant, que la Souveraineté résidoit dans les Bourgeois, & que les Sénateurs n'étoient que leurs Concitoyens. Krumholtz ne cessoit de déclamer contre eux, les accusant de toutes sortes de malversations, & leur donnant des noms méprisans & injurieux. Il porta l'insolence jusqu'à traiter de Libelle, un Decret que le Sénat lui fit remettre par un Sécretaire, au mois de Septembre 1707, par lequel on l'exhortoit à ne plus s'oublier ainsi, jusqu'à manquer à ce qu'il devoit à Dieu, à sa Parole, au Caractére dont il étoit revêtu, à sa Conscience, aux Loix de la Charité Chrétienne, à la bienséance & à la modestie requises dans un Théologien. Il attaqua de-même le Conseil des quinze, & conseilla au peuple d'ôter à ceux qui le composoient leurs appointemens. Il ne traita pas plus doucement le Corps du Ministére, dans les Assemblées duquel il n'avoit pas voulu assister depuis plusieurs années, ses Collégues lui ayant témoigné plus d'une fois qu'ils desapprouvoient sa conduite, & lui ayant même envoyé des Députés, il les traita publiquement en Chaire, d'Idiots, d'Espions, & de Compagnons du traître Judas. Enfin il en vint à ce degré d'insolence, qu'il dit à la fin d'un Sermon séditieux, qu'il prononça le 2 Février 1708, qu'il falloit chasser de la ville tous ses ennemis, tant Politiques qu'Ecclésiastiques (5). On voit aisément par ce détail, que cet homme-là étoit un Furieux, qu'on traita encore bien doucement, en le condamnant à une prison perpétuelle. Des gens de ce caractére, de quelque ordre qu'ils soient, ne devroient pas être tolérés dans la Société; & un Ecclésiastique qui se permet de tels excès, mérite même un châtiment plus rigoureux que tout autre, parce qu'il doit mieux connoitre son devoir.

(1) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 416.

(2) Idem T. I. p. 169.

(3) Idem T. II. p. 437.

(4) Idem T. I. p. 165.

(5) Idem T. II p. 437.

[*B*] *Il a fait quelques Ouvrages, dont nous parlerons ci-dessous.*] Outre deux Recueils de Sermons en Allemand, imprimés à Dresde, quelques autres Ecrits en la même Langue sur les troubles, dont il étoit un des principaux Auteurs; outre ces Ecrits, dis-je, dont on peut voir la Liste dans l'Auteur cité en marge (6), & les deux Piéces que nous avons indiquées dans le Corps de l'Article, il a publié celles qui suivent. I. *Disp. de eo, quod voluntas non necessario determinetur ab ultimo judicio Intellectus practici, contra Reformatos & Thomistas.* Leipzig 1685 in-4. II. *Disp. e Theologia Naturali, quod Præscientia Dei actiones hominum liberas non necessitet. Pro Loco in Ord. Philos. habita.* Leipzig in-4. III. *Disp. Theologica, quod neque Decreta, neque Concursus Dei, actiones nostras liberas, tum in sphæra Naturæ, tum Gratiæ, necessitent. Ad gradum Baccalaurei in Theologia consequendum.* Leipzig 1688 in-4. IV. *Compendium Homileticum, in quo resolutio, dispositio, & variatio Textuum Biblicorum, cum cæteris requisitis breviter monstratur, & per exempla declaratur.* Leipzig 1699 in-8. V. *Octo Quæstiones Theologico-practicæ, de Elencho reali ejusque interdictione, pecuniæ sacræ dilapidatione, contemptu S. Cœnæ, Clericorum diffamatione, retorsione, persecutione, exiliis, illegitima vocatione, ac conventibus Ecclesiasticis; excussæ, & rationibus, in simulque Exemplis Historiæ Ecclesiasticæ, dilucidatæ.* Dresde 1701 in-4.

(6) Ibid. p. 438. 439.

☞ KUNCKEL (JEAN) célèbre Chimiste du XVII. Siécle, étoit né dans une Paroisse de cette partie du Duché de Slefwick, qui appartient au Duc de Holstein Gottorp (*a*). Il s'acquit beaucoup de réputation par son habileté dans la Chimie, & dans les autres Sciences Méchaniques, & par ce moyen il fut en faveur auprès de divers Princes. Son premier établissement connu fut en Saxe, où il donna en 1676

(*a*) Moller. *Cimb. Liter.* T. I. p. 315. *In Præfectura Ducatus Slesvicensis Gottorpiana, Parochia rurali Hüttensi (uti a Dethl. Cluvero, V. C. accepi) in lucem editus.*

1676 des leçons particuliéres fur la Chimie à Wittemberg. Il fut auffi Valet de Chambre, & Chimifte de Jean George II. Electeur de Saxe, qui lui confia le foin du fameux & fuperbe Laboratoire d'Annebourg, près de Wittemberg, fur l'Elbe (*b*). En 1679, Frederic Guillaume Electeur de Brandebourg, l'appella à Berlin, en la même qualité de Chimifte de la Cour (*c*). Il fe rendit fameux par fes nouvelles inventions, & particuliérement par celle du Phofphore d'Urine [*A*]. Mr. Leibnitz s'eft trompé, en croyant que Kunckel eft mort à Berlin (*d*). Il quitta cette Ville vers l'an 1693, pour paffer en Suéde, où le Roi Charles XI. l'attira, en lui donnant le titre de Confeiller Métallique, & des Lettres de Nobleffe, avec le furnom de *Löwenftern*. Il acquit une Terre héréditaire, & devint Membre de l'Academie des Curieux de la Nature, en Allemagne (*e*). Il perdit en 1700 fon intime ami George Cafpar Kirchmayer, très-habile auffi bien que lui dans la recherche des Chofes Naturelles, & ne lui furvécut qu'environ deux ans, étant mort, en Suéde, en 1702 (*f*). Kunckel a publié divers Ouvrages [*B*].

(*b*) Journal des Sçavans Ann. 1678. *Journ.* VIII.

(*c*) Mollerus *ubi fupra.*

(*d*) *Hiftoria invent. Phofphori*, in *Mifcellan. Acad. Scient. Berolin.* P. II. Num. I. p. 94. *Apud* Eund. p. 320.

(*e*) Mollerus *loc. cit.*

(*f*) Ad. Clarmundus *Vies des Hommes Sçav.* Part. II. p. 190. 291 (en Allemand) *Apud* Eund.

[*A*] *Il fe rendit fameux par fes nouvelles inventions, & particuliérement par celle du Phofphore d'Urine.*] Voici ce que nous apprend Mr. Bernard (1), en donnant l'Extrait des Lettres de Tollius. „ Mr. Tollius conféra auffi à Berlin, avec un célébre Chimifte, nommé *Kunkelius*, à qui l'on doit l'invention du Verre rouge tranfparent. Il lui dit qu'il avoit trouvé le fecret de réfoudre l'Or en fes trois Principes, le Mercure, le Sel, & la Terre. Qu'en réuniffant deux de ces Principes enfemble, il n'en réfultoit rien, mais qu'en les réuniffant tous trois, il avoit eu de l'Or très-pur; d'où il concluoit que l'Or n'eft compofé que de ces trois Principes. L'Auteur prétend que Mr. *Kunkelius* fe trompoit quant au Mercure Philofophique, qu'il croyoit corporel, de-même que les autres Chimiftes, au-lieu que c'eft un pur efprit, mais quant à lui il fe perfuadoit d'avoir trouvé cette prétenduë Pierre Philofophale, qu'on cherche inutilement depuis tant de tems". *Kunckel* avoit auffi inventé une efpéce de Pillules fort finguliéres: il en eft parlé dans l'Extrait d'une Lettre d'Allemagne, inféré dans le Journal cité en marge (2). „ Vous favez, *dit-on*, que ce fameux Chymifte, à qui quelques-uns donnent la gloire de la premiére invention du Phofphore, a le fecret d'extraire de quafi toute forte de corps terreftres une lumiére condenfée, comme fi elle y étoit naturellement contenuë. Il a encore pouffé plus loin fes expériences, car il a trouvé le moyen d'extraire hors de la même lumiere condenfée, une efpéce de Pillules de la groffeur des pois, qu'il appelle merveilleufes, tant par la beauté que leur donne un éclat furprenant de lumiére, qui en fort avec une petite fumée, pour peu qu'on les racle avec l'ongle, que pour plufieurs vertus Médicinales qu'il leur attribuë, entre autres celle de fortifier l'eftomac. Plufieurs perfonnes ont déja éprouvé ces bons effets; & pour l'éclat de la lumiére qu'elles jettent, on en a fait plufieurs expériences finguliéres; car dès qu'on en a eu mis huit ou dix dans une phiole de verre pleine d'eau, & qu'on les y a eu fecouées, elles ont jetté dans les ténébres un éclat affez grand, pour remplir de lumiére toute la cavité de la Phiole". A l'égard du Phofphore urineux, on prétend qu'il l'inventa environ l'an 1676, encouragé par Kirchmayer, qui en parle en ces termes (3): *Corpus luce interna prædictum, ex mirabili naturæ fuæ conftans, volatilis, mobilis & fpirituofæ operationis intenfiffimo calore ignis folitum elaborari, in aqua communi, frigida, fontana, imo & in corrofivis, oleifque & liquoribus illis, fine noxa femper durans, hifque vim fuam luciferam, & per vices fulgurantem, fi in vafe fervetur vitreo, atque agitetur, communicans, motu inflammabile leviffimo, objectum proximum illuminans, in particulas minimas, five fcintillas & ftellulas innumerabiles, multiplicabile, & infignem valetudini ufum præbens humanæ.* Le même Auteur parle auffi des Pillules dont il a été fait mention. Un Médecin de Thuringe, nommé Klettwiz, en avoit fait ufage avec fuccès pour la guérifon d'une Apoplexie, & pour la cure de plufieurs autres maux. Kirchmayer croit (4) néanmoins qu'il eft très-dangereux d'en abufer, à caufe de leur qualité ardente. *Sed nec minus ab eo (ufu pillularum) damni, fi abutare, metuendum, ob comburendi vim, fub ipfis licet aquis, foloque fole incendente inextinguibilem, oleo fuo plus noxæ humano generi, quam quodvis pulveris pyrii artificium, allaturam.* Kunckel & Kirchmayer cachérent dans les commencemens le fecret de la compofition du Phofphore urineux; il y eut pourtant des Savans qui en foupçonnérent quelque chofe (5). Un Médecin Allemand, nommé Jean Daniel Kraft, qui avoit voyagé en Europe & en Afie, & à qui Kunckel s'étoit ouvert, entreprit de lui ravir la gloire de l'invention; il montra le Phofphore à la Cour de Berlin, comme étant de fa façon, il en fit de-même en Angleterre, ce qui le fit paffer parmi divers Sçavans pour en être l'inventeur. Il faut que Kunckel ait découvert fon fecret à Kraft, affez peu de tems après l'avoir trouvé, car celui-ci en fit parade dès l'an 1677: voici ce qu'on trouve là-deffus dans le *Journal des Sçavans* (6). „ Mr. Krafft eft un curieux, qui travaille en Hollande pour fa fortune & pour fa gloire. Ayant été depuis peu à Hanovre, il a fait voir, comme l'écrit Monfieur de Leibnitz, deux Phioles. Dans l'une il y avoit une liqueur qui luit continuellement la nuit, à peu près comme les vers luifans; & ce qu'il y a de bien agréable, c'eft qu'elle produit le même effet hors du verre, quand on l'applique fur quelque fujet....... mais il y a cette différence, que lorfque cette liqueur eft appliquée à quelque fujet hors de la phiole, la lumiére s'évanouït infenfiblement dans peu de tems, & fe diffipe comme une fumée, qui laiffe une très-forte odeur de fouffre, au-lieu qu'eftant enfermée dans la Phiole, elle fe conferve plufieurs années.... Dans l'autre Phiole, il y avoit un peu de la même matiére, mais féche. Celle-cy ne luit pas toujours, mais en récompenfe elle jette de temps en temps des éclats forts & brillans. Elle eft differente des autres Phofphores, en ce qu'elle luit d'elle-même fans être expofée à la lumiére". Le même Journal rapporta (7) dans la fuite un autre Phénoméne du même Phofphore: „ C'eft que fi on frotte à la maffe feiche, qui imbibe la lumiére, un bout de plume, ou le bout d'un petit bâton, & qu'on l'approche de la poudre bien feiche, elle s'allume d'abord, comme fi on y mettoit le feu". Et quoiqu'on eût parlé de Krafft, l'Auteur du Journal dit, que „ ce double dernier Phofphore eft de l'invention de l'habile Mr. Kunckel, Chymifte de Mr. l'Electeur de Saxe". Malgré cela d'autres ont difputé à Kunckel l'honneur de cette découverte. Claude Commire, Profeffeur en Mathématiques, publia un *Traité des Phofphores, & de leur compofition fecrette* (8), & prétendit que Jean Fernel, premier Médecin de Henri II. Roi de France, étoit l'inventeur du Phofphore fec, & qu'il l'avoit fait préfenter à ce Prince, qui étoit à Boulogne, fous le nom de Pierre d'Inde, très-lumineufe; mais il n'a pas trouvé de partifans pour cette opinion. Un Profeffeur de Wittemberg a accufé Kunckel, & tous ceux qui fe font attribués l'invention du Pofphore, de Plagiarifme, prétendant qu'ils en étoient redevables à un Italien, nommé Pierre-Marie Canepurius (9). Enfin Mr. Leibnitz (10) a foutenu que Kunckel & Kraft avoient l'un & l'autre appris ce fecret de Henri Brandt, Chimifte de Hambourg. Divers Auteurs, & Kirchmayer en particulier, ont plaidé fortement en faveur de Kunckel (11).

[*B*] *Kunckel a publié divers Ouvrages.*] I. *Obfervatio de Aqua forti, in Laboratorio compendiofe deftillanda, & fpiritibus gradatimis accurate fervandis.* In Mifcellan. Academ. Naturæ Curioforum, Germanicæ. Decur. II. Ann. I. num. 158. Nuremb. 1694. II. *Utiles Obfervationes five Animadverfiones de falibus fixis & volatilibus, Auro & Argento potabili, Spiritu Mundi & aliis; item de colore & odore Metallorum, Mineralium, aliarumque rerum quæ è terra producuntur.* Londres & Rotterdam 1678 in-8; ce n'eft-là qu'une Traduction, faite par Charles Aloyfius Ramfay; l'Ouvrage avoit paru en Allemand, à Hambourg 1676 in-8. On parla de cet Ouvrage dans le Journal des Sçavans (12) avec éloge. „ Aucun Philofophe Hermétique, *dit le Journalifte*, n'avoit encore jamais parlé fi clairement de la nature, de la couleur, de l'odeur, & de tout le refte, qui regarde les Métaux, que celuy-cy, qu'un long travail a rendu habile & fçavant dans cette Science". J'ajoûterai une chofe finguliére, qu'on rapporte d'aprés Kunckel. „ Il foutient que la Pierre Philofophale eft une matiére fpécifique, & non pas univerfelle. Il dit que dans les Archives de la Maifon Electorale de Saxe, il a lu l'art de faire ce rare & admirable Spécifique ou Teinture, avec laquelle l'Electeur Chriftian I. du nom convertiffoit le Mercure, le Cuivre, & les autres Métaux, en véritable Or, ou en véritable Argent; & il affure que le Prince Augufte, environ l'an 1590, convertit avec une partie de cette teinture, feize-cens & quatre fois autant de Mercure en Or, qui fouffrit toute forte d'examen. Il ajoute que ces Régiftres ne marquent pas, que cette Médecine Univerfelle pour la tranfmutation des Métaux, foit propre pour guérir les infirmités du Corps humain". III. *Obfervationes Chymicæ, in quibus agitur de Principiis Chymicis, falibus acidis & alcalibus, fixis & volatilibus, in tribus regnis, Minerali, Vegetabili, & Animali, necnon de Odoribus & Coloribus, &c. Annectitur Confpicillum Chymicum contra Non-Entia Chymica*, &c. Londres 1678 in-8. Traduit par le même que le précédent. Ces Obfervations avoient paru en Allemand à Hambourg & à Wittemberg, en 1677 in-8 (13). La Verfion Latine a été réimprimée fous un autre titre à Amfterdam en 1693 in-12, & à Jéne en 1719 auffi in-12. IV. Un Ecrit Allemand adreffé aux Médecins & aux Philofophes de Saxe, fur fon Phofphore & fes Pillules merveilleufes. 1679 in-8. V. Trois Ouvrages Allemands fur l'Art de faire le Verre, imprimés en 1679 in-4. VI. Une Lettre pour prouver qu'il n'y a point d'acide dans l'efprit de vin. 1681 in-8. VII. Un Traité Chymique fur les fels acides & urineux, &c. Berlin 1686 in-8. VIII. Engelleder, Médecin de Hambourg, a publié, après la mort de Kunckel, fon *Collegium Phyfico-Chymicum Experimentale curiofum.* Hambourg 1716 & 1722 in-8. (en Allemand) On parle auffi du *Laboratorium Chymicum*, qu'il avoit deffein de donner (14).

(1) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Avril 1700. p. 370. 371.

(2) *Journ. des Sçavans* A. 1683. Journ. VII.

(3) Comm. *de Phofphoris* Cap. 1. p. 11-12. & *Diff. de Noctiluca* cap. 3. p. 12-22. *Apud* Mollerum. *Cimb. Liter.* T. I. p. 319.

(4) Diff. *de Noctiluca* c. 3. p. 21. & Comm. *de Phofph.* c. I. § 2. p. 12. *Apud* Eund. p. 320.

(5) Mollerus *loc. cit.*

(6) Ann. 1677. *Journal* du 2 Août.

(7) A. 1678 *Journ.* VIII.

(8) Mercure François *Mois de Juin & Juillet* 1683. Voy. les *Acta Erud. Lipf.* Mai 1684. p. 245-247.

(9) Bergerus *Comm. de Thermis Carolinis* Leipz. 1709. *Apud* Mollerum *ubi fupra.*

(10) *Voy.* cit. (d) de l'Art.

(11) *Voy.* Mollerus *loc. cit.*

(12) Ann. 1678. *Journ.* 35.

(13) Moll. *ubi fupra.*

(14) Idem p. 322.

☞ KUNRAHT (Henri) Chimifte de la Secte de Paracelfe, fleuriffoit au commencement du XVII. Siécle, & fut, dit-on (*a*), Profeffeur en Médecine à Leipzig. A en croire un Auteur, cité par Mol-

(*a*) Brucker *Hift. Crit. Phil.* T. IV. P. I. p. 675.

Mollerus (*b*), Kunraht étoit un Adepte, qui possédoit la Pierre Philosophale. Lui-même nous apprend (*c*), qu'il avoit à peine vingt-trois ans, qu'il possédoit déja la Théorie & la Pratique de la Chimie, mais que ce n'étoit que dans un âge plus mûr, qu'il avoit obtenu de Dieu le don de discerner le Bien & le Mal dans cette Science. Il fut reçu Docteur en Médecine à Basle en 1588, & l'exerça ensuite à Hambourg, où il demeuroit en 1598, & depuis à Dresde, où l'on assure qu'il mourut le 9 Septembre 1605, âgé selon les uns de quarante-cinq, & selon d'autres seulement de quarante-deux ans (*d*). Plusieurs Ecrivains lui ont donné de grands éloges, & surtout le fameux Fanatique Quirinus Kühlman, & par cette raison ces éloges doivent être fort suspects. Il y a même tout lieu de penser, que Kunraht n'étoit point exempt de ce travers d'esprit. Il a eu de commun avec la plupart des Chimistes, d'avoir mis dans ses Ecrits une obscurité presque impénétrable, & d'avoir eu dessein de n'être point entendu. Dans le titre d'un de ses Ouvrages, on lui attribuë le Symbole suivant, qui, s'il est vrai, indique assez son caractére: *Non certe hæc sine numine Elohim.* Nous rendrons compte de ses Ouvrages dans les Remarques [*A*]. Mollerus conjecture (*e*) qu'il pouvoit bien être frere, d'un certain Conrad Kunraht, Chimiste de quelque réputation, qui étoit en 1594 à Sleswick, & duquel il y a un Ouvrage Allemand, sur l'Art de Distiller, dédié au Sénat de Lubec, un Traité dans la même Langue, de l'Hellebore, de la Rosée du Soleil, de l'Absynthe, du Sucre &c. & une Traduction de l'Anglois en Allemand de la Rélation du Voyage de Christian IV. Roi de Danemarc, en Angleterre. Mollerus reléve à l'occasion de Kunraht, quelques fautes de Borellus dans sa *Bibliothéque Chymique*, qu'il traite de *Liber ineptissimus.*

(*b*) *Cimbr. Literat.* T. II. p. 440.

(*c*) Dans la *Préface* de sa *Confession*, dont nous parlerons parmi ses Ouvrages.

(*d*) Moller. *ubi supra.*

(*e*) *Ubi supra.* p. 439.

[*A*] *Nous rendrons compte de ses Ouvrages, dans les Remarques.*] I. *Theses Doctorales, de signatura rerum.* Basle 1588 in-4. Dédiées à Guillaume Mollerus, Sindic de Hambourg, son parent. II. *Zebelis, Regis & sapientis Arabum vetustissimi, de Interpretatione quorundam accidentium, tam internorum, quam externorum, sive eventuum inopinatorum, secundum Lunæ motum, per 12 Zodiaci cælestis signa, Observationes accuratissimæ Latino-Germanicæ, ex Bibliotheca Henrici Kunrate editæ.* Prague 1592 ou 1593 in-4. Ouvrage extrêmement superstitieux (1). III. *Amphitheatrum Sapientiæ æternæ solius veræ Christiano-Cabbalisticum, Divino-Magicum, necnon Physico-Chymicum, cum figuris æneis*, Hanau 1609 in-fol. On en marque plusieurs autres Editions, mais Mollerus croit (2) que la plupart sont chimériques. L'Auteur avoit laissé cet Ouvrage imparfait, comme on l'apprend d'Erasme Wolfart, qui le publia avec une Préface de sa façon. Il y a pourtant lieu de penser, qu'il en avoit paru une Edition en 1602 (3). Mollerus nous apprend, qu'un Ministre Danois posséde une réfutation de ce Livre, composée en 1609 par Enwald, Ministre dans l'Ile de Funen, & intitulée: *Henrico-mastix Anti-Conradus, seu Judicium simplex de Henrici Conradi scriptis de Igne Magorum Philosophico secreto, externo & visibili, ejusdemque Amphitheatro magno & Arte Cabbalista.* IV. *Confessio de Chao Physico Chymicorum Catholico, in quo Catholica habitat Azoth sive Materia prima Mundi, hoc est, Mercurius Sapientum, ubi Magnesiæ (subjecti Sc. Lapidis Philosophorum Catholici) conditiones fideliter recensentur.* Magdebourg en 1597, 1598, en 1599 in-8, car chacune de ces dates est fondée sur l'autorité de quelque Auteur, surement en 1603 in-8, & avec une Clef de la plus haute Sagesse par un Anonyme, à Strasbourg en 1699 in-12, & à Francfort 1708 in-8. Kunraht fit la Préface de cet Ouvrage, en passant à Magdebourg en 1596 (4). Cette Confession prétendue est en Allemand, & Mollerus soupçonne que le *Symbolum Chemico-Physicum*, Magdeb. 1599 in-8, indiqué par quelques Auteurs, n'est autre chose que cet Ouvrage même. V. *Magnesia Catholica Philosophorum.* 1599 in-8. VI. Véritable idée de l'*Azhonore* Philosophique, de son usage & de son utilité (en Allemand). Hambourg 1603 & 1615 in-8. VII. *Urim & Thummim Christiano-Cabbalistica, ex Macrocosmo & S. Scriptura Biblica desumpta.* Magdebourg 1607. VIII. *Quæstiones tres perutiles, necnon summe necessariæ, tum curationem, tum præcautionem, arenæ, sabuli, calculi, podagræ, gonagræ, chiragræ, & aliorum morborum tartareorum, concernentes, Latino-Germanicæ.* Leipzig 1607 in-8. Quelques endroits de cet Ouvrage ont été mis dans l'*Indice Expurgatoire*, imprimé à Madrid en 1667, par ordre d'Antoine Sotomayor. IX. Explication Philosophique du Feu secret, extérieur & visible des Mages & des autres anciens Philosophes, (en Allemand) Strasbourg 1608 in-8. C'est l'Ouvrage contre lequel est la Réfutation dont on a parlé à la cit. (3), aussi-bien que contre l'*Amphithéatre.* Olaus Borrichius en parle (5) en assez bons termes: *Henricus Conrad de Igne Magorum, deque variis ignium generibus, justo opere commentatur. Sed mirum, quod verum illum Philosophorum ignem, ne verbo quidem attingat, & nihilominus in aliis censendis prolixus est.* X. Il a publié aussi Exhortation & Avertissement de ceux qui aiment l'Art de transmuer les Métaux (en Allemand) sous le nom de *Ricenus Thrasibulus* (6); Placcius dit: *Autorem esse Henricum Kunraht innuit Goldasti* Tr. von *Confiscation* der Horengüter, n. 18. lit. d; *& in proclivio est animadvertere, vera nomina, prius quidem anagrammate, alterius vero significationem Germanicam, Græca voce, occultari.* Outre ces Ouvrages, par le titre de la plupart desquels on peut juger du caractére & des sentimens de l'Auteur, on en indique deux autres, qui n'ont pas été imprimés. L'un a pour titre: *Manuale & Tractatus Physico-Medicus* (7); l'autre est indiqué par le titre *de Manuscriptum Chymicum*, avec de très-belles peintures, sur lequel on peut consulter les Auteurs indiqués par Mollerus (8): celui-ci soupçonne, que le *Tractatus de Lapide Philosophico* in-8. indiqué dans le Catalogue d'une Bibliothéque de Coppenhague, n'est autre chose que quelqu'un des Ouvrages marqués ci-dessus.

(1) Dietericus *Antiq. Bibl.* [illegible] *Apud* Mollerum *Cimbr. Liter.* T. II. p. 440.

(2) Moller. *loc. cit.*

(3) Idem ibidem.

(4) Ibid. p. 441.

(5) *Conspectus Script. Chemic.* § 31 p. 31. *Apud* Mollerum *ubi supra.*

(6) *Voy.* Vinc Placcius *Theat. Anon. & Pseudon.* T. II. p. 591.

(7) Mollerus *loc. cit.*

(8) Tenzeli *Bibl. Curiosa Vernacula*, A. 1704. *Sect* V. p. 458. & B G. Struvii *Introd. ad notit. Rei Literar.* c. 4. § 39. p 192.

☞ KUPRULI (Mahomet) [*A*] un des plus fameux Premiers Ministres qu'il y ait eu dans l'Empire Ottoman, étoit selon quelques Auteurs d'une origine assez honnete [*B*]. D'autres prétendent (*a*) qu'il étoit fils d'un pauvre habitant de Cupru ou Kupru, Village dans la Bossinie, qui signifie un Pont. Etant jeune il rendoit service à tous ceux qui avoient besoin de lui au passage de ce Pont, ou quand ils passoient la riviére à gué. Un Spahi du Grand-Seigneur, à qui il avoit rendu quelques services, le prit en affection, & le voulut avoir avec lui. Il le mit d'abord à toutes sortes d'usages, parce qu'il n'étoit pas en état d'avoir plusieurs valets (*b*). Le Spahi s'étant avancé son Valet s'avança aussi, & son Maître étant parvenu à la dignité de Bacha, & ayant gouverné plusieurs Provinces en cette qualité, son Domestique devint son Kiahia ou Lieutenant, acquit de grandes connoissances, & amassa de l'ar-

(*a*) *Mém. du Chevalier d'Arvieux* T. IV p. 556 Paris 1735.

(*b*) Là-même p. 557.

[*A*] Mahomet Kupruli.] Il n'y a guére de nom qui se trouve écrit de tant de différentes maniéres que celui de ce fameux Grand Visir; on le trouve nommé *Cupruli* ou *Kupruli*; le Chevalier d'Arvieux nous apprend (1) que les Ennemis de ce premier Ministre lui avoient donné ce nom par dérision, comme pour lui reprocher la bassesse de son extraction. D'autres l'appellent *Kiuperli*, *Kuprinli*, *Cuperly*, *Coprogli*, *Cuprigli.* J'ai suivi le Chevalier d'Arvieux, en mettant le K au lieu du C, parce qu'il m'a paru que les Auteurs les plus exacts l'employent.

[*B*] *Etoit selon quelques Auteurs d'une origine assez honnête.*] Un Auteur qui nous a donné une *Histoire des Grands Vizirs Mahomet Coprogli Pacha & Achmet Coprogli Pacha* &c. Paris 1676 in-8. prétend (2) que le Pere de Mahomet Coprogli, nommé Coprogli, avoit une Charge fort considérable dans la Milice, dans laquelle Mahomet son fils lui succéda, malgré sa grande jeunesse; „ que les uns assuroient qu'il (le Pere „ du Vizir) étoit fils d'un Marinier, & les autres d'un Gen„ tilhomme, qui par des intérêts de famille, étant obligé „ de quitter la France pour aller s'établir en Italie, fut atta„ qué par un Corsaire Turc, à qui la fortune donna l'avan„ tage du combat. Il y perdit la vie, & son fils, âgé de „ dix à douze ans, fut fait Esclave & conduit en Chypre. „ Le Bassa Barac Bey, Gouverneur de cette Ile, connois„ sant la gentillesse de l'esprit du jeune Coprogli, & son in„ clination pour les Armes, le fit élever avec de grands „ soins; il le mena ensuite à la guerre de Perse, où il signa„ la son courage, & obligea l'Empereur Achmet à le récom„ penser d'un Timart . . . . . & d'une Charge considérable „ dans la Milice." Vanel (3), qui a suivi presque en tout l'Auteur que je viens de citer, s'en éloigne sur ce sujet, & rapporte de Mahomet Coprogli ce que l'autre raconte du Pere: voici ce qu'il en dit: „ Le Pere de Mahomet Coprogli étoit de l'Ile de Candie, d'une naissance assez obscure, „ quelques-uns disent qu'il étoit Matelot. Il perdit la vie „ dans un combat contre un Corsaire Turc; son fils alors âgé „ de dix ans fut fait Esclave, & conduit dans l'Ile de Chy„ pre. Barac, Bassa de cette Ile, ayant remarqué la vivacité „ d'esprit du jeune Coprogli, & son inclination pour les Ar„ mes, le fit élever avec de grands soins. Il le mena ensuite „ à la Guerre en Perse, où sa valeur & la protection du „ Bassa lui firent obtenir un Timar." Je ne crois pas qu'il y ait grand fonds à faire sur le récit de Vanel, qui a voulu rectifier le récit de l'autre, je ne sai sur quels Mémoires. Pour ce qui est de l'Auteur de l'Histoire des Grands Vizirs, on peut à quelques égards se fier à lui; je dis à quelques égards, car il est aisé de s'appercevoir, que sur un fond d'Histoire véritable, il a bâti une espéce de Roman.

(1) *Mém.* Tom. IV. p. 556.

(2) *Hist. des Grands Vizirs.* p. 13.

(3) *Abregé de l'Hist. [illegible]* p. [illegible]

l'argent, qui lui servit après la mort de son Maître à s'avancer lui-même (*c*). Il pensa à se faire un Protecteur qui pût faire valoir ses talens auprès du Grand-Seigneur, qui étoit dans ce tems-là Amurath IV; Kupruli gagna particuliérement l'amitié du Kislar-Agasi, ou Chef des Ennuques du Serrail, qui s'appelloit Uglan [*C*]. La protection de cet Officier lui fut d'une grande utilité; il obtint par son crédit le Gouvernement de Baruth ou Béryte en Syrie [*D*], & dans le même tems il épousa une jeune personne de celles qui sont au service des Sultanes, nommée Fatime ou Fateima Kadun (*d*), qui avoit l'ame grande, & l'esprit infiniment au-dessus de son sexe. Après le Gouvernement de Baruth, Kupruli eut celui d'Alep, sous le régne d'Ibrahim. Ce Prince ayant été dépouillé de l'Empire & de la Vie, Mahomet IV. son fils, âgé de sept ans, lui succéda, sous la Régence de la Sultane sa Mere, qui éleva Mahomet Kupruli à la Dignité de Grand-Vizir. Mais les Auteurs varient dans leurs récits, tant par rapport au tems qu'il parvint au Ministére [*E*], que par rapport à la maniére dont il y fut élevé [*F*]. Quoi qu'il en soit, la suite fit bien voir qu'il en étoit digne. Il n'en fut pas plutôt revêtu qu'il songea à s'y maintenir. Pour en venir à bout il fit périr sous différens prétextes plusieurs

(*c*) Idem ibid.

(*d*) *Hist. des Grands-Vizirs.* p. 28. 29. *Voy.* aussi *Athénes Anc. & Nouv.* p. 393.

[*C*] *Kupruli gagna particuliérement l'amitié du Kislar-Agasi . . . . . . qui s'appelloit Uglan.*] „ Ce grand Eunuque conceut une si forte inclination pour Mahomet Coprogli, qu'il „ luy promit sa faveur dans toutes les occasions où elle „ pourroit servir à l'établissement de sa fortune . . . . . „ Il donna des avis à Mahomet Coprogli, qui luy furent „ d'un grand secours pour sa conduite, & qui ne contribuérent pas peu à l'élevation où nous le verrons bientoit. Il „ luy découvrit toutes les intrigues les plus secrettes du „ Serrail & de la Porte; il lui fit connoître l'humeur & les „ inclinations de l'Empereur Amurat, luy enseigna les moyens dont il devoit se servir, pour trouver grace devant „ Sa Hautesse, & ne lui cacha rien enfin de tout ce qui pouvoit luy donner une parfaite connoissance des interests „ particuliers des grandes familles de l'Empire, & des Favoris du Grand-Seigneur (4)."

(4) *Hist. des Grands-Vizirs*, p. 15. 16.

[*D*] *Il obtint par son crédit le Gouvernement de Baruth ou Béryte en Syrie.*] Tous les Auteurs conviennent que Mahomet Coprogli a été Sangiac de Baruth; mais ils ne sont pas d'accord sur la maniére dont il l'obtint. J'ai suivi le récit de l'Auteur de l'Histoire des Grands-Vizirs. Il rapporte (5) que le Chef des Eunuques ayant procuvé à la Sultane, qui fut depuis mere de Mahomet IV. la faveur d'Amurath, elle en eut tant de reconnoissance qu'à la priére d'Uglan, elle demanda au Grand-Seigneur le Gouvernement de Baruth pour Kupruli; & l'obtint. Un autre Ecrivain (6) raconte la chose différemment. „ Ces Gouvernemens s'acheptent, & sur l'enchére „ qu'y mettent plusieurs Concurrens, on les défére à celuy qui „ en paye au Grand-Seigneur un plus grand nombre de Bourses..... Au bout des trois années qui bornent ordinairement la durée de ces Sangiacats, Coprogli n'ayant pu financer le prix que luy avoit cousté le sien, il l'auroit payé „ de sa teste, sans la protection de quelques-uns du Divan..... „ qui luy firent donner encore le Gouvernement d'Alep, „ comme pour voir s'il répareroit ses pertes". Peut-être pourroit-on concilier ces deux Auteurs, en supposant que la protection dont parle le dernier, étoit celle d'Uglan, & qu'elle avoit eu lieu pour obtenir la préférence du Gouvernement de Baruth.

(5) Ibid. p. 24-26.

(6) La Guilletiere *Athénes Ancienn. & Nouv.* p. 387. 388.

[*E*] *Les Auteurs varient dans leurs récits..... par rapport au tems qu'il parvint au Ministére.*] Il est impossible de concilier les variations à cet égard. L'Auteur de l'*Histoire des Grands Vizirs* dit (7), qu'il reçut le Sceau de l'Empire le 5 Février 1649. Vanel, son Copiste (8) place l'élévation de Kupruli dans le même tems. Le Chevalier Chardin ne s'éloigne pas beaucoup de cette date (9); il donne douze années de Ministére à Mahomet Kruprull, & dit qu'il mourut en 1662; selon ce calcul, il doit être devenu premier Vizir en 1649 ou 1650. La Guilletiére (10) le fait parvenir à cette Dignité en 1653. Enfin le Chevalier Ricaut (11) dit qu'il y fut élevé en 1656, & ne lui donne que cinq années de Ministére (12). Je pancherois à croire l'une des deux derniéres dates la véritable, mais il est difficile de décider à laquelle il faut donner la préférence.

(7) *Hist. des Grands-Vizirs* p 75.

(8) *Abrégé de l'Hist. Gén. des Turcs.* T. IV. p. 6.

(9) *Voyages en Perse* T. I. Part. I. p. [illegible]. Amst. 1711 in-8.

(10) *Athénes Ancienne & Mod.* p. 387.

(11) *Hist. de l'Empire Ottoman* T. I. p. 252.

(12) Ibid. p. 295.

[*F*] *Par rapport à la maniére dont il y fut élevé.*] Le Chevalier Ricaut (13) après avoir rapporté le détail d'une sédition arrivée à Constantinople dit „ le nouveau Vizir fit place au Gouverneur de Damas, Bacha d'âge & d'expérience, que l'on „ regardoit comme un homme très-capable de remédier aux „ maux de l'Etat. Il avoit quatre-vingt ans, étoit consommé „ dans les affaires, & avoit passé par tous les Emplois considérables. En un mot c'étoit le fameux *Kupruli*". Selon d'autres il passa de la prison à la premiére place de l'Empire; la Guilletierre & l'Auteur de l'Histoire des Vizirs, racontent le fait à peu près de la même maniére, & sont d'accord pour le fond. Le premier, après avoir dit que Kupruli obtint le Gouvernement d'Alep, pour y réparer les pertes qu'il avoit fait à Baruth, continue en ces termes (14). „ Il n'y „ fut pas plus heureux qu'à l'autre, ou pour mieux dire, il „ n'y fut pas moins incorruptible, car les peuples se louoient „ fort de son intégrité; mais cela ne tient pas lieu d'argent „ comptant chez les Turcs, surtout dans ce tems-là que les „ deniers du Prince étoient presque au pillage..... Il revint „ à la porte sans pouvoir payer les bourses qu'il devoit au „ Grand-Seigneur. Le Tefterdar, ou Surintendant des Finances, le fit arrester prisonnier. Il fut enfermé avec quantité de Turcs de qualité, accusez de péculat, & qui prenant „ aussi la détention de Coprogli pour une preuve de ses malversations, firent habitude avec luy. Coprogli fut adroit. „ Pour surprendre leur secret, il leur fit une fausse confidence de quelques concussions qu'il supposa contre soy-même, „ & sur ce feint aveu il en tira de véritables. Le Keslar-Agasi „ qui avoit alors grande part aux affaires, & le Caimacan ou „ Lieutenant-Général du Vizir, venoient souvent interroger „ les Prisonniers par l'ordre de la Sultane Validé. Ils parlérent par occasion à Coprogli, qui leur dit en secret, que „ si on le vouloit tirer de prison, il avoit un moyen infaillible de remplir le Trésor du Prince. Ils le trouvérent „ homme d'esprit, & le recommandérent si puissamment à la „ Validé, qu'il fut délivré, & fait dès-le même jour Vizir „ Azem, pour avoir le caractére d'authorité qu'il luy falloit „ à la recherche des Finances". L'Auteur de l'Histoire des Grands-Vizirs, comme on l'a vu (15), prétend que Coprogli étoit connu de la Sultane, Mere de Mahomet IV; il raconte (16), que Zélim Achmet, ennemi de Kupruli, ayant été fait Grand-Vizir, sur la fin du régne d'Ibrahim, manda ce Bacha & plusieurs autres pour venir rendre compte aux Trésoriers de l'Epargne, & qu'à son arrivée il le fit mettre en prison, où il demeura jusqu'après la mort d'Ibrahim, arrivée peu de tems après; & qu'alors la Sultane par son adresse fit si bien, que Kupruli fut tiré de prison, pour être élevé à la premiére Charge de l'Empire, à peu près de la maniére dont la Guilletiere le raconte. Ce qui semble favoriser ces deux Auteurs, c'est que le Chevalier Chardin dit (17), que Kupruli ne pensoit à rien moins, qu'à cette haute Dignité, lorsqu'elle lui fut offerte, ce qui convient assez bien à la situation où ces Ecrivains le représentent. D'ailleurs je ne trouve dans aucun autre Auteur, que dans Mr. Ricaut, que Kupruli ait été Bacha de Damas, & il se pourroit très-bien que ce savant Anglois ait sur cet article confondu le Pere avec le Fils, qui a été effectivement Bacha de Damas, où le Chevalier d'Arvieux dit (18) l'avoir vu vers l'an 1662, & selon ce que dit Mr. Ricaut lui-même dans la suite, aussi bien que le Chevalier d'Arvieux, Achmet Kupruli étoit effectivement Bacha de Damas, lorsque son pere le fit venir auprès de lui, & trouva moyen de le faire nommer son Successeur dans la Charge de Grand Vizir, comme on le dira dans la suite. Ce rapport de circonstances paroit si frappant, qu'il semble qu'on ne peut presque douter, que le Chevalier Ricaut ne se soit trompé, en disant que Kupruli le Pere étoit Bacha de Damas, quand il devint Premier Ministre. Le Chevalier d'Arvieux ne parle point de la maniére dont ce Bacha parvint à cette Dignité, il dit seulement (19) que „ après „ qu'il eut gouverné plusieurs Provinces en qualité de Pacha, „ la mort de plusieurs Vizirs lui offrit cette place à son tour". Il étoit parfaitement propre à la remplir, surtout dans l'état où se trouvoit alors l'Empire Ottoman. „ Naturellement „ il étoit cruel, *dit Mr. Ricaut* (20), & l'âge avoit joint à „ cette mauvaise qualité une humeur facheuse, qui ne faisoit que l'aigrir. Avec cela tout autre tempérament n'eût „ pas été si utile dans ce tems, où il ne falloit point ployer „ sous la violence des séditions. Une paix de plusieurs années, & la foiblesse du Gouvernement avoient donné lieu „ aux Chefs des troupes, & aux Bachas de s'élever, s'étant „ enrichis & rendus assez puissans, leur insolence n'eut plus „ de bornes..... De la sorte pour arrester les mauvais effets „ de l'ambition & de l'avarice des Bachas, cet Empire, gouverné par un jeune Prince, avoit besoin d'un homme inflexible comme Kiuperli". Voici le portrait qu'en fait le Chevalier d'Arvieux (21). „ Il avoit un génie supérieur, un „ mérite éclatant, de la pénétration, de l'intelligence. Il „ étoit infatigable dans le travail, il avoit des ressources toujours prêtes dans toutes sortes d'occasions; il étoit intrépide, rien ne l'ébranloit. Mais il étoit laid, maigre, extenué; il étoit grand, comme le sont la plupart des „ Bossinois. Il avoit le poil noir, la barbe claire, un „ grand nez, les yeux pleins de feu, les lévres élevées, à „ cause de deux dents grosses & longues qu'il avoit à „ la machoire supérieure, ce qui lui avoit fait donner le „ nom de grandes dents. Il avoit la voix rude, la parole ferme, la mémoire heureuse, l'imagination vive, l'ame portée à la cruauté, l'humeur bilieuse, chaude, emportée, & très-active; très-grand politique, & mettoit tout en usage pour s'établir & se conserver". Un autre Ecrivain (22) dit, „ qu'il étoit fort sanguinaire, & „ qu'il a gouverné avec une grande sévérité". Et l'on en verra des preuves dans la suite: ainsi l'Auteur de l'*Histoire des Grands-Vizirs* l'a peint d'imagination, quand il a vanté sa *douceur* (23), & qu'il le représente, comme obligé de forcer son inclination, pour agir avec la sévérité qu'il fit.

(13) *Ubi supra* p. [illegible]

(14) *Athénes Anc. & Nouv.* pag. 388. 389.

(15) Rem. [D].

(16) *Hist. des Grands-Vizirs.* p. 60. 61. & *suiv.*

(17) *Voyages en Perse* T. I. Part. I. p. 15.

(18) *Mém.* Tom. IV. p. 563.

(19) Ibid. p. 558.

(20) *Hist. de l'Empire Ottoman.* T. I. p 269.

(21) *Ubi supra* p. 557. 558.

(22) *Athénes Anc. & Nouv.* p. 390.

(23) *Hist. des Grands-Vizirs.* p. 76.

fieurs Grands de l'Empire, & plufieurs des principaux Officiers des Troupes [*G*]: il employa les moyens les plus convenables pour affermir le trône de fon Maître (*e*). Quelques Auteurs lui font honneur d'avoir garanti Mahomet IV. des attentats de la Sultane Kiofem fon ayeule; mais cela n'eft pas fans difficulté [*H*]. Quoi qu'il en foit, il étouffa deux Révoltes confécutives; la premiére fut celle d'Afan Bacha d'Alep, qui fit trembler l'Empire Ottoman [*I*]; & la feconde, celle du Neveu de ce fameux

(*e*) *Mém. du Chev. d'Arvieux* loc. cit. p. 558.

[*G*] *Il fit périr fous différens prétextes plufieurs Grands de l'Empire, & plufieurs des principaux Officiers des Troupes.*] La Guilletiere rapporte (24) que Kupruli n'eut pas été deux jours Grand-Vizir qu'il fit venir chez lui une vingtaine des prifonniers, qui s'étoient confidemment expliqués à lui de leurs affaires, & fur leur propre dénonciation il fe faifit de tous leurs effets. Il fit mettre dans une Salle du Serrail par où le Sultan paffoit fouvent, l'argent de ces gens-là diftribué par Bourfes, & placé fur une table couverte d'une toilette, qui cachoit encore quelque chofe. Il attendit le Sultan au paffage, & ce jeune Prince, après avoir regardé cette quantité de Bourfes, leva la toilette, croyant en trouver encore d'autres deffous. Il vit une vingtaine de têtes fanglantes, & qui venoient d'être coupées. Le Sultan furpris de ce fpectacle, demanda ce que faifoient-là ces têtes. „ Elles vomiffent le fang de „ tes peuples, que voilà dans ces Bourfes, repliqua Coprogli, car c'eft-là de l'argent qu'on t'a volé, mais les voleurs „ ne font pas loin". On trouve le même fait dans l'*Hiftoire des Grands-Vizirs* (25). C'eft felon les apparences ce qu'a voulu dire le Chevalier Chardin (26). „ Il crut que pour fe „ conferver la vie & l'emploi, il falloit qu'il fit mourir fes „ Envieux & fes Compétiteurs..... il commença par le Serrail, où il fit étrangler plufieurs Eunuques". Mr. Ricaut parle fur le même ton du Miniftére de Kupruli (27). „ En „ deux ou trois ans, ce Miniftre ruina tous les Bachas, qui „ lui parurent trop puiffans pour fon intérêt, auffi bien que „ pour l'intérêt de fon Maître, & les principaux Mutins furent immolez à la fureté du Grand-Seigneur, qui profita de „ leurs biens. Le Miniftére de Kiuperli a couté la vie à „ trente-fix mille perfonnes, qui ont été condamnées dans les „ diverfes Provinces de l'Empire. Ce Vizir faifoit étrangler „ fecretement dans Conftantinople, ceux qu'il profcrivoit „ d'autorité fouveraine. Ses exécutions étoient promptes & „ violentes. Tout fe paffoit prefque à l'infçu des Soldats & „ du Peuple; & ces malheureux perdoient la vie fans avoir „ le tems de fe juftifier, fans pouvoir fe plaindre, fans qu'on „ fit la cérémonie de dreffer des échaffauts pour leur fupplice. „ Les Grands, qui par leur rapine & par leur orgueil, s'étoient attiré la haine & l'envie de leurs inférieurs, demeuroient confus, & ne pouvant fe révolter, ne favoient où „ prendre un afyle contre la Juftice inexorable du Vifir. „ C'eft-là l'effet d'une puiffance fans bornes, qui difpofe abfolument des tems & des chofes, & accommode plutôt les „ délibérations aux entreprifes, que les entreprifes aux délibérations". Mais il faut avouer auffi qu'une pareille puiffance devient la fource de bien des injuftices, & que dépofée entre les mains d'un feul homme, & fur-tout d'un homme bilieux, colére & fanguinaire, quelque fond de probité qu'on lui puiffe fuppofer d'ailleurs, elle expofe des innocens à être les victimes du caprice, de la jaloufie, du reffentiment, & de mille autres paffions, dont les plus grands-hommes même ne font pas exempts. On en voit une preuve dans l'exemtion que Kupruli fit faire de Delli Uffain Pacha, qui commandoit en Candie, le plus grand Capitaine qu'il y ait eu peut-être parmi les Turcs. Il eft vrai que ce fameux Général avoit tranché un peu du Souverain, & qu'il méritoit d'être humilié, mais d'un autre côté la maniére dont le Vizir fe défit de ce Grand-homme a quelque chofe de lâche & de cruel; Kupruli l'attira par de belles promeffes à Conftantinople, & pour lors le fit mettre au Château des fept Tours avec quantité d'Officiers Chrétiens que ce Bacha y avoit envoyés, les ayant fait prifonniers de guerre en Candie. Le Bourreau l'étrangla en préfence des prifonniers, ce que le Vizir affecta pour lui déchirer l'âme plus cruellement (28). Ce Miniftre étoit foupçonneux, & pour s'attirer fa haine il fuffifoit d'être puiffant. Le Gouverneur de Damas, en 1660, éprouva toute la rigueur de fa Politique. C'étoit un homme attaché au fervice & aux intérêts du Sultan, mais à caufe qu'il étoit favori de la Reine Mere, & que fa fortune étoit trop bien établie, l'ombrageux Vizir trouva un prétexte de le mettre à mort. Cette action barbare irrita fi fort la Princeffe, qu'elle n'a jamais pardonné à ce Miniftre, & qu'elle a étendu fon reffentiment fur fon fils même (29). „ Cependant le Grand-Seigneur applaudiffoit à la vigilance de fon Miniftre, & fe „ repofoit de toutes chofes fur lui. Les fréquentes mutineries „ des Janiffaires avoient fait beaucoup d'impreffion fur ce „ Prince; mais il réfolut de fe donner tout entier aux divertiffemens de la Chaffe, tandis que le Grand-Vizir continuoit fes profcriptions, & ôtoit la vie à tout autant d'Officiers qu'il y en avoit, qui n'étoient pas ou fes créatures „ ou dans fes intérêts. Il épargna néanmoins le Kahya-Bey „ ou Lieutenant-Général des Janiffaires, le Bacha de Babylone nommé Mortéza, & le Bacha de Magnéfie, trois Seigneurs connus par leur valeur & par leur intégrité (30)". Encore ne les épargna-t-il que parce qu'ils fe tenoient fur leurs gardes; puifqu'en mourant il les profcrivit avec d'autres par fon Teftament, & laiffa à fon fils le foin de s'en défaire (31). Il eft évident par tout ce que nous avons rapporté, que Kupruli penfa autant à fes intérêts qu'à ceux de fon Maître, en faifant périr tout ce qu'il y avoit de gens puiffans dans l'Empire, & qu'il penfoit même à fes propres intérêts préférablement à tout, en faifant périr des perfonnes de mérite, qui pouvoient rendre de grands fervices au Sultan, & dont tout le crime confiftoit à lui faire ombrage. „ La vérité eft, dit „ Mr. Riçaut, que ce Miniftre n'épargnoit perfonne, beau„ coup moins des gens qui ne lui devoient point leur for„ tune, & ne lui faifoient guére leur cour".

(24) *Athénes Anc. & Mod.* p. 390.

(25) P. 76-78.

(26) *Voyages en Perfe* T. I. Part. I. p. 86.

(27) *Hift. de l'Emp. Ottoman* T. I. p. 26.

(28) *Athénes Anciennes & Mod.* p. 393.

(29) Ricaut *Hift. de l'Emp. Ottom.* T. I. p. 266.

(30) Ibid. p. 270.

(31) Ibid. p. 296.

[*H*] *Cela n'eft pas fans difficulté.*] L'Auteur de l'*Hiftoire des Grands-Vizirs*, fuivi par Vanel, place la conjuration dont il s'agit, en l'année 1649; & comme ils mettent l'élévation de Kupruli à la même année, ils lui font honneur d'avoir fauvé Mahomet IV. & fa Mere, des entreprifes de la vieille Sultane. Mais le Chevalier Ricaut, qui nous a donné une rélation fort curieufe de cette affaire (32), la met en l'année 1651, pendant que Siaous Bacha étoit Grand-Vizir, & dès qu'il s'agit d'opter entre ces deux Auteurs, il me femble qu'il n'y a pas à balancer, & que l'autorité du dernier eft préférable à celle du premier. Comme cette Confpiration eft cependant une affaire dont le détail eft curieux, j'en dirai ici quelque chofe; quoique cela ne regarde point le Miniftére de Kupruli, on y peut prendre une idée de l'Etat de l'Empire Ottoman, quand il parvint à la Dignité de Grand-Vizir. *Kiofem*, Grand-Mere de Mahomet IV, avoit été envoyée au Serrail, fous le régne d'Achmet I par le Bacha Méhémet Gira, Sangiac-Bey de la Bofnie; c'étoit la fille de Turquie qui chantoit, & qui danfoit le plus agréablement (33). Deux Sultanes fe difputoient dans ce tems-là le cœur d'Achmet, & l'honneur de donner un héritier à l'Empire. La jeune & artificieufe Kiofem irritoit fecrettement leur averfion, & peu à peu par fes chanfons & fa danfe elle fe rendit maîtreffe du cœur du Sultan (34), à qui elle donna plufieurs enfans, dont trois parvinrent fucceffivement à l'Empire, Ofman, Amurath IV. & Ibrahim. Elle eut beaucoup de part aux affaires de l'Empire, principalement fous le dernier de ces Princes, qui lui fut redevable de fon élévation (35). Après la mort d'Ibrahim, la conduite des affaires, pendant la minorité de Mahomet IV, fut remife entre les mains de cette Princeffe, affiftée d'un Confeil de douze des principaux Bachas (36). Elle difpofa pendant quelque tems de toutes chofes à fa fantaifie. Mais la jeune Reine, Mere de Mahomet, prétendit auffi à la tutelle du jeune Empereur, & elle craignit que Kiofem, fine & vieille Politique, ne méditât quelque changement au préjudice de fon fils. Elle connoiffoit l'efprit hautain & ambitieux de cette Princeffe, & elle étoit inftruite des correfpondances fecrettes qu'elle entretenoit avec les Janiffaires. Cette jeune Princeffe trouva moyen de fe faire un puiffant parti parmi les Spahis; pendant quelque tems cela ne lui fervit de rien, le parti des Janiffaires prévalut, & Bectas Aga leur Général étoit tout puiffant. Son avarice & fes rapines caufèrent une fédition (37), dont le Parti oppofé ne tira d'autre avantage que de faire dépofer le Grand-Vizir, qui étoit tout à la difpofition des Janiffaires, & de faire mettre en fa place Siaous Bacha, homme vaillant & intrépide. Cependant les deux Reines étoient extraordinairement aigries l'une contre l'autre. La confufion augmenta dans la Ville, parce que les Janiffaires n'agréoient pas l'élection de Siaous, quoique pour s'accommoder au tems ils tâchaffent de le gagner. La vieille Reine écrivit à Bectas tout ce qui fe paffoit dans le Serrail, & l'avertit que la jeune Reine étoit la caufe de tous ces défordres, deforte que pour y apporter du remède, il falloit dépofer Sultan Mahomet, & mettre Soliman fon frere en fa place. Bectas affembla un Confeil dans la Mofquée des Janiffaires. On y manda le Grand-Vizir, qui fit céder la grandeur de fon Caractére à la néceffité des affaires. Il fut inftruit des deffeins des Mutins par Bectas même, & pour fauver fa vie il fut obligé de faire femblant d'y entrer, & de promettre même avec ferment de les appuyer (38). Echappé de leurs mains, il fe rendit tout droit au Serrail, il y trouva les portes ouvertes par ordre de la vieille Reine, qui attendoit fes Confidens pour fe faire enlever, afin de fe mettre à couvert pendant le defordre de la Révolution qu'elle trâmoit. Le Grand-Vizir, fecondé du Kizlar Agafi, & de quelques autres Officiers fidéles, mit de fi bons ordres, qu'il diffipa les projets des Mutins; les principaux furent exécutés, & il en couta la vie à la Sultane Kiofem, qui fut étranglée, en vertu d'un ordre qu'on fit figner au jeune Empereur (39).

[*I*] *La premiére fut celle d'Afan Bacha d'Alep, qui fit trembler l'Empire Ottoman.*] Les Turcs fe difpofoient à faire un effort contre les Vénitiens, du côté de la Dalmatie. Le rendez-vous de toutes les troupes étoit à Andrinople. Les forces du Gouvernement d'Alep, commandées par le beaufrere du Bacha de cette Province, arrivérent un peu trop tard. Le Vizir crut qu'une négligence de cette nature ne devoit pas être laiffée impunie. Il fit mettre à mort le Commandant de ces troupes. Le Bacha d'Alep, outré d'une exécution fi févére, leva en très-peu de tems une armée de quarante mille hommes, s'approcha de Scutari, & menaça Conftantinople, à moins qu'on ne lui donnât la tête de Kupruli, & de quatre autres Vizirs, qui avoient confenti à la mort de fon beaufrere. Il fit plus, il proclama Empereur un jeune-homme de de vingt ans, qui fe difoit Soliman Amurath fils Amuroth IV. Le Bacha fut déclaré rebelle par une Sentence du Muphty. Cela n'empêcha pas que fon Armée ne groffît, ce qui obligea les Miniftres de la Porte à lui faire des offres confidé-

(32) Ibid. p. 237. & fuiv.

(33) *Lacédémone Ancien & Nouvelle* p. 149.

(34) Ibid. p. 150, 151.

(35) Ricaut *Hift. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 165. 166.

(36) Ibid. p. 227.

(37) Ibid. p. 240*.

(38) Ibid. p. 241*-243*.

(39) Ibid. p. 244*-249*.

meux Rebelle [K]. Il entreprit auſſi de dompter l'inſolence des Janiſſaires, pour aſſurer ſa propre fortune. Cette Milice refuſa d'aller ſervir en Candie, & allégua de prétendus priviléges qui la diſpenſoient de combattre par mer. Le Vizir trouva un expédient qui lui réuſſit [L], & ſe défit peu à peu des principaux Officiers des Janiſſaires, & des autres Milices, & ôta des Charges & des Gouvernemens, tous ceux qui auroient pu lui donner de l'ombrage & du chagrin; il remplit leurs poſtes de gens dont il étoit aſſuré, & ſe rendit en peu de tems tellement le Maître de tout l'Etat, qu'il n'y reconnoiſſoit ni égal ni ſupérieur, que l'Empereur (f). Il oſa même entreprendre une choſe plus difficile encore, d'abattre l'autorité des Gens de Loi, & de les mettre hors d'état d'exciter des troubles [M]. Accablé d'âge & de fatigues, il tomba malade à Belgrade. Comme il avoit ſouvent menacé ſes Médecins de les faire mourir s'ils ne lui conſervoient la ſanté, ils ne négligérent rien pour ſa guériſon. De leur avis il quitta l'air de Belgrade, & ſe rendit à Andrinople, où il revint peu à peu (g). Mais ce ne fut pas pour longtems; l'Hyver lui faiſant ſentir que ſa fin n'étoit pas éloignée, il ſongea à faire venir Achmet ſon fils à Conſtantinople. Il en demanda la permiſſion au Grand-Seigneur, à qui il remontra que ſon âge ne lui permettant plus de l'aller trouver auſſi ſouvent qu'il ſeroit néceſſaire, ni de ſuivre la Cour, il avoit beſoin d'une perſonne fidéle, qu'il pût charger de ſes conſeils & de ſes avis: qu'Achmet ſon fils ne manquoit ni de capacité ni de zéle, qu'il rendroit fidélement compte à Sa Hauteſſe des choſes dont il auroit été chargé, & qu'enfin la plupart des autres ſeroient ou ſes propres ennemis, ou ennemis du Sultan. Le Grand-Seigneur agréa la propoſition. Achmet Kupruli eut diverſes Conférences avec ſon Maître, & lui donna tant de preuves de ſa capacité & de ſes lumiéres, que le vieux Vizir obtint pour lui la ſurvivance de ſa Charge (h) [N]. Il employa ce qui lui reſta de jours & de forces à donner au nouveau Miniſtre tou-

(f) Ibid. p. 259.

(g) Ricaut Hiſt. de l'Emp Otman Tom. I. p. 267.

(h) Ibid. p. 294.

dérables; mais il les rejetta fiérement. On le déclara de nouveau rebelle. S'étant approché de Conſtantinople, au commencement de l'année 1659, avec une Armée de quatre-vingt-mille hommes, le Vizir paſſa en Aſie avec une belle Armée, & livra bataille au Bacha. Le choc dura quelques heures, ſoutenu de part & d'autre avec vigueur, Il y eut beaucoup de ſang répandu, enfin l'Armée de Kupruli fut miſe en déroute, ſon bagage & ſon canon demeurérent aux Victorieux; & pour lui, il ſe ſauva dans les Provinces voiſines, où il ne fut pas pourſuivi, deſorte qu'il eut le tems de rallier ſes troupes. Le Grand-Seigneur marcha alors en perſonne, & il ſe vit bientôt à la tête de cent-mille hommes. A ſon approche le Bacha perdit courage; on propoſa la paix, les Articles furent dreſſés. Mais le Sultan ne voulut pas traiter directement avec ſes Sujets rebelles. Il chargea Mortéza Bacha de la négociation. Il exigea d'abord qu'ils s'éloignaſſent de l'Armée Royale; enſuite il fit comprendre au Bacha d'Alep, qu'une Conférence ſeroit gênée au milieu d'un Camp, où l'on ſe verroit expoſé au bruit & à la violence du Soldat, qu'ainſi il falloit choiſir un endroit un peu retiré. Le Bacha eut l'imprudence de tomber d'accord d'un lieu neutre, où Mortéza l'étrangla avec l'aide de dix-ſept perſonnes, qu'il prétendoit avoir amenées pour confirmer le Traité au nom du Sultan. Cette exécution changea la face des affaires, & les Rebelles ſe diſſipérent. Mais l'inexorable Vizir conſerva toujours dans la ſuite un eſprit de ſévérité & de vengeance, contre les Partiſans du Bacha. Il ne fut pas content, qu'il n'eût fait périr les plus riches habitans d'Aſie, & les plus puiſſans des Saphis (40).

(40) Ibid. p. 259-265.

[K] *Celle du Neveu de ce fameux Rebelle.*] La tranquillité n'étoit pas encore entiérement rétablie, lorſqu'une nouvelle révolte donna de nouvelles occupations à la Cour. Le Neveu du Bacha l'Alep prit les armes pour venger la mort de ſon Oncle, & ſe fit ſuivre par les peuples du Gouvernement d'Alep. D'autres Mécontens le joignirent. Un des principaux fut le fils de D[illegible] Uſſein Bacha, dernier Général de Candie, que le Vizir avoit fait mourir, comme on l'a dit. Le Bey de Torgne[illegible] Vaſſal du Bacha d'Egypte, ſe révolta au même tems, & mena dix mille chevaux au Camp des Rebelles. Cette Armée groſſie de la ſorte, jetta la Ville de Conſtantinople dans les mêmes appréhenſions, dont on venoit de ſortir. Mais l'adroit Kupruli ſe conduiſit ſi prudemment, que ſemant la diviſion entre les Chefs, & faiſant ſous main des largeſſes aux ſoldats, il diſſipa inſenſiblement ce parti, qui s'étoit déja rendu formidable. Ainſi les Chefs demeurérent à la merci d'un Miniſtre, „ à qui la clémence n'étoit pas con„ nuë, & qui n'avoit jamais pardonné, ni à des coupables, ni „ à des gens qu'il ne faiſoit que ſoupçonner (41)".

(41) Ibid. p. 265.

[L] *Le Vizir trouva alors un expédient qui lui reuſſit.*] Pour donner aux Janiſſaires des Ennemis qu'ils ne puſſent refuſer de combattre, il forma le deſſein de porter la guerre en Tranſilvanie, pour arrêter les ambitieux projets du Prince Ragotzky: il y envoya les vieilles bandes des Janiſſaires, & les plus remuans de leurs Officiers, qui périrent preſque tous, ſoit à la conquête de Varadin, ſoit aux combats qu'ils gagnérent contre Ragotzky (42). C'eſt ainſi qu'en joignant une conduite fort adroite avec une grande ſévérité Kupruli vint à bout d'un ouvrage bien difficile, qui étoit d'abattre la puiſſance exceſſive des Soldats, à laquelle l'humeur guerriére d'Amurath IV. avoit donné lieu, & qui ébranla plus d'une fois l'Empire.

(42) [illegible]Arbé-nes Anc. & Nouv. p. 152.

[M] *Il oſa même entreprendre une choſe plus difficile encore, d'abattre l'autorité des Gens de Loi, & de les mettre hors d'état d'exciter des troubles.*] C'eſt au Chevalier d'Arvieux que nous ſommes rédevables de cette particularité; voici ce qu'il nous apprend là-deſſus (43). „ Les ſuperſtitions de la Loi de „ l'Alcoran, dont les peuples étoient infatués, les faiſoit „ regarder comme des demi-Dieux; ils entraînoient tous „ les Peuples, & pouvoient mettre les armes à la main de „ tous. Aprés avoir bien penſé aux moyens de les réduire, „ il crut que le plus court étoit de leur ôter leurs trop grands „ revenus, dont ils pouvoient faire un mauvais uſage, & „ ce moyen lui réuſſit. Il retrancha une grande partie des „ revenus immenſes de la Mecque, & la fit paſſer dans les „ Coffres du Grand-Seigneur. Il paſſa enſuite aux revenus „ particuliers des grandes Moſquées des principales Villes „ de l'Empire; il régla les appointemens de ceux qui les ſer„ voient, de telle maniére qu'en leur laiſſant dequoi vivre, „ il les empêcha d'avoir du ſuperflu, & leur fit comprendre „ à tous, bongré malgré qu'ils en euſſent, que les Ennemis „ de la Religion leur ôteroient les moyens de ſervir Dieu, „ & de continuer leurs dévotions, ſi la force des armes du „ Grand-Seigneur ne les mettoit à couvert, en étendant les „ bornes de ſon Empire; que le Grand-Seigneur avoit beſoin „ de ces revenus ſuperflus, pour venger le ſang de tant „ de Martyrs, qui combattoient tous les jours pour l'intérêt „ de Dieu & le leur contre les Infidéles. Il leur dit, que „ le bien des Moſquées ne pouvoit être mieux employé, & „ que les Gens de Lettres & de Loi, qui ſont les dépoſitai„ res des préceptes de l'Alcoran, en doivent être les pre„ miers & les plus zélez obſervateurs, & par une ſuite né„ ceſſaire imiter la pauvreté & la ſimplicité dont le Pro„ phéte a toujours fait une profeſſion déclarée, puiſqu'ils „ conviennent tous qu'on ne peut faire ſon ſalut, quand on „ jouït d'une trop grande abondance de biens. Ce retran„ chement excita d'abord bien des murmures; on paſſa plus „ avant à la Mecque, il y eut une eſpéce de révolte; mais le „ Vizir, qui s'y attendoit, avoit ſi bien pris ſes meſures, „ qu'elle fut étouffée dans ſa naiſſance, & il punit par de „ groſſes amandes pécuniaires, ceux qui y avoient eu la „ moindre part. Les Gens de Loi dépouillez, il voulut fai„ re voir que le Mufty, qui ſe croyoit bien au-deſſus de „ tous les autres, n'en étoit pas moins Sujet du Grand-Sei„ gneur, & qu'il ne tenoit les biens & la vie que de ſa ſeule „ bonté. Il lui fit une querelle d'Allemand, & le fit étran„ gler, & confiſqua tous ſes biens au profit du Grand-Sei„ gneur. Ce coup hardi, auquel on ne s'attendoit pas, & „ dont on n'avoit point encore vu d'exemples, jetta la ter„ reur de tous côtés. Les autres Vizirs, les Pachas, les Ca„ dileſquers, & tous les autres Grands-Officiers, qui étoient „ ou ſes Créatures, ou qui craignoient pour eux-mêmes, ſe „ preſſérent de l'approuver, & de le remercier de ce qu'il a„ voit affermi le trône de leur Maître, qui avoit ſouvent „ chancelé, & quelquefois été abbatu, par la trop grande „ puiſſance de ce Chef de la Religion". Il eſt inconteſtable, que le trop grand pouvoir des Eccléſiaſtiques, & leurs richeſſes immenſes, en de certains Pays, ſont très-préjudiciables à l'Etat; mais d'un autre côté, il y a des lieux où les Miniſtres de la Religion ſont les ſeuls Membres de la Société, dont le travail n'eſt pas récompenſé, & où l'on a ſi bien pris ſoin de retrancher leurs revenus, qu'à peine leur reſte-il dequoi vivre très-petitement, c'eſt l'excès oppoſé: l'on diroit que les hommes ne ſauroient garder un juſte milieu.

(43) Mém. Tom. IV. p. 359-562.

[N] *Le vieux Vizir obtint pour lui la ſurvivance de ſa Charge.*] J'ai ſuivi le récit de Ricaut, qui rapporte enſuite les Conſeils que Kupruli donna à ſon Maître (44). „ Il le pria de „ ſe ſouvenir, qu'il l'avoit ſervi fort fidélement l'eſpace de „ cinq années, c'eſt-à-dire plus longtems que les Vizirs n'ont „ accoutumé de poſſéder une Charge, que l'on perd bien „ vite, ou pour ſes crimes, ou par imprudence & par man„ que de conduite. Qu'il étoit venu dans le plus fâcheux, & „ dans le plus difficile de tous les tems, lorſque la rage des „ Rebelles ſe trouvoit en ſon plus haut point, & que l'Em„ pire ſe voyoit menacé d'une ruine entiére: que néanmoins „ il avoit calmé les troubles, & ramené les Mécontens à l'o„ béïſſance: Que par ces heureux ſuccès, le Grand-Seigneur „ étoit en état de ne preſque plus ſonger qu'à ſes divertiſ„ ſemens, & de ne plus appréhender les mêmes ſoulévemens „ qui lui avoient donné tant de peine, & qui avoient fait pé„ rir ſon pere. Que l'Empire demeureroit dans cette condi„ tion floriſſante, tant que l'on ſuivroit les maximes, qu'il „ avoit non ſeulement ſuivies, mais même dreſſées. Qu'il „ ap-

(44) Hiſt. de l'Emp. Ottom. T. I. p. 295.

toutes les instructions dont il crut qu'il pourroit avoir besoin pour sa conduite particuliére & celle de l'Empire (*i*). Le 19 Octobre 1661 † il mourut de la gangréne, qui se mit à sa jambe. Son corps fut porté à Constantinople, où ce Ministre avoit fait faire son tombeau. C'étoit une voûte que pendant sa vie il faisoit remplir de bled, dont il distribuoit tous les jours aux Pauvres une certaine quantité. Ce fut-là que l'on mit reposer son corps. On lui dressa une petite Mosquée, avec le fond nécessaire pour renouveller l'huile des Lampes, & pour entretenir quelques Religieux, qui devoient faire des priéres & des offrandes pour son ame (*k*). Mahomet IV. avoit de grandes obligations à ce Ministre, qui l'avoit sauvé, & qui avoit conservé l'Etat. Sans Kupruli le puissant Empire des Ottomans eût été divisé en tout autant de parties, qu'il se fut trouvé de Gouvernemens considérables (*l*). Il aimoit extrémement le vin, se moquant là-dessus des scrupules de sa Religion.

(*i*) *Mémoires du Chev. d'Arvieux* loc. cit. p. 569.

† Dans l'*Hist. des Grands-Vizirs*, p. 147. on le fait mourir le 7 Mars 1663. mais cette date est évidemment fausse, & contredite par tous les autres Auteurs.

(*k*) Ricaut *ubi supra* p. 296.

(*l*) Idem p. 295.

„ apprenoit à son fils des secrets, qui ne pourroient que procurer de grands avantages à la Turquie; & qu'enfin il ne „ doutoit point que ce fils, instruit de la sorte, n'eût assez „ de fidélité, de prudence & d'application pour bien gouverner; mais qu'en général il recommandoit trois choses à sa „ Hautesse. La premiére de ne jamais prêter les oreilles „ aux conseils des femmes. La seconde d'emplir ses coffres „ autant qu'il pourroit, quand même le peuple devroit être „ foulé. Et la troisiéme d'être toujours à cheval, & de tenir ses troupes continuellement en action". D'autres Ecrivains rapportent d'une maniére très-différente comment Kupruli s'y prit pour faire passer sa Charge à son fils. La Guilletiere, & l'Auteur de l'*Histoire des Grands-Vizirs*, auquel on peut joindre Vanel son Copiste fidéle, en font principalement honneur à Fatime, femme du vieux Kuperli, & mere d'Achmet; ils sont assez d'accord sur le fond, & ne différent que dans quelques circonstances, dont la principale est, que l'Historien des Grands-Vizirs fait écrire une Lettre au Grand-Seigneur par le Vizir, ce dont la Guilletiere ne parle point. Voici le récit de ce dernier (45). „ Le Pere estant au lit de „ la mort, la Validé Veuve d'Ibrahim, sçachant que sa santé „ estoit desespérée, l'envoya visiter pour la derniere fois par „ les six autres Vizirs qui composent le Divan, & qui sont „ membres, dont le Vizir Azem est le Chef, & le Maistre absolu. Leur ordre estoit de conférer avec luy, & „ d'en tirer le secret des affaires, dont la conduite n'avoit jamais été confiée qu'à luy seul. Fatteima Kadun, avertie „ de leur visite, & songeant à faire la fortune de son fils, se „ concerta vistement avec le Malade, & le pria de feindre „ qu'il avoit déjà perdu la parole, ce qu'il fit, & les Vizirs „ estant entrés, crurent que véritablement il n'estoit plus en „ estat de les entretenir, & furent contraints de témoigner „ combien ce silence seroit préjudiciable aux intérests de „ l'Empire. Fateima prit la parole, vous voyez, dit-elle, „ que par malheur le Vizir ne sçauroit plus vous instruire de „ rien; mais voilà son fils, qu'il vient de faire le dépositaire de tout le secret de l'Empire; il n'y a plus que luy „ qui sçache le bien ou le mal de l'Etat, & qui en puisse „ ébranler la fortune. Dites au Sultan qu'il regarde vistement ce qu'il en veut faire, car s'il ne met mon fils à la „ place du Vizir, je luy conseille de le faire étrangler. Ces „ paroles rapportées à la Validé, qui connoissoit le mérite „ d'Achmet Pacha, firent impression sur son esprit; elle ne „ trouva pas mauvais l'artifice de Fateima, qu'elle aimoit, & „ qu'elle voyoit souvent quand elle luy venoit rendre compte des négotiations du Vizir. Desorte qu'Achmet Pacha „ fut déclaré Vizir Azem à la place de son Pere". Il y a dans ce récit bien des choses peu vraisemblables. I. Il suppose que le secret des affaires dépendoit tellement du Vizir, & le sort de l'Empire de ce qu'on pouvoit apprendre de sa bouche, qu'en l'ignorant tout étoit perdu, ce qui n'est guéres vraisemblable. II. Quand même la chose seroit ainsi, un Prince aussi absolu que le Grand-Seigneur n'auroit-il pas eu des moyens de faire parler le Fils du Vizir, s'il l'avoit jugé à propos. III. On fait faire à la Reine-Mere le personnage de Souveraine, comme si elle eût été à la tête des affaires, ce qui n'est nullement vraisemblable: selon la Guilletiere (46) cela arriva en 1662. & selon l'Auteur de l'*Histoire des Grands-Vizirs* (47) en 1663. ainsi Mahomet avoit du moins vingt-un ou vingt-deux ans, desorte que sa Mere pouvoit avoir, si l'on veut, du crédit, mais elle ne pouvoit disposer de son Chef, comme on le lui fait faire ici. Il y a d'ailleurs en cela, je ne sai quel tour romanesque, qui rend la chose suspecte. Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que le récit de Ricaut se trouve à divers égards appuyé par celui du Chevalier d'Arvieux, qui semble avoir été à portée d'être instruit, puisqu'il se trouvoit en ce tems-là en Orient; le Lecteur s'appercevra aisément, qu'en quelques circonstances il paroit différer de Ricaut, mais que pour l'essentiel on peut fort bien concilier ce que ces deux Auteurs rapportent. Mr. d'Arvieux (48) après avoir dit qu'Achmet Kupruli étoit Bacha de Damas, raconte que le pere se trouvant malade, & craignant les suites de son mal, depêcha un Courrier à son fils, avec ordre de partir sur le champ, & de faire toute la diligence possible pour se rendre auprès de lui. Achmet obéit, & fit une si grande diligence qu'il arriva à Constantinople bien plutôt qu'on ne l'y attendoit. La joye qu'eut le Grand-Vizir de voir son fils, suspendit sa maladie pendant quelques jours; il s'en servit pour donner à son fils toutes les instructions & tous les conseils, dont il jugeoit qu'il auroit besoin, s'il le pouvoit faire son Successeur. Il lui découvrit tous les Secrets de l'Etat, & le mit en état de lui succeder & de conduire ce vaste Empire. „ Après cela, sentant son mal augmenter, il demanda une „ audience secrette au Grand-Seigneur; le Prince, qui l'aimoit & qui étoit affligé de se voir à la veille de perdre un „ si excellent Ministre, la lui accorda aussi-tôt. Il s'y fit porter, car il n'étoit pas en état de monter à cheval. Après „ qu'il eut remercié le Grand-Seigneur de toutes les graces „ qu'il avoit reçuës de sa bonté pour lui & pour sa famille, „ il lui dit tout ce qu'il avoit préparé & jugé à propos de lui „ faire connoître, touchant la conservation de sa personne „ Royale & le gouvernement de son Empire: il lui communiqua toutes les lumiéres & tous les secrets du Gouvernement, lui donna par écrit le détail de ses Finances, de ses „ Armées de Terre & de Mer, les Correspondances, qu'il „ avoit chez les Etrangers, ses vuës & ses desseins pour conserver la tranquillité au-dedans de l'Etat, & au-dehors. Après quoi il lui représenta, que n'ayant jamais eu d'autre „ but que de lui bien soumettre ses Peuples, d'abaisser l'orgueil & la témérité de ceux qui pouvoient exciter des troubles, le faire régner en Maître absolu chez lui, & le faire „ craindre & respecter chez les Etrangers, il sembloit que „ Dieu vouloit récompenser sa fidélité & son zéle par une „ mort, qui lui étoit fort douce, puisqu'il l'attendoit dans „ son lit, & que s'il avoit quelque regret d'être obligé de „ payer ce dernier tribut à la nature, il n'étoit causé que parce que la mort l'empêchoit de lui continuer ses services; „ mais que Sa Hautesse ne s'appercevroit pas de sa mort, si „ elle vouloit bien se souvenir de ce qu'il lui venoit de dire, „ & mettre en usage les conseils qu'il avoit pris la liberté de „ lui donner. Le Grand-Seigneur attendri jusqu'aux larmes „ lui répondit avec toute la bonté que le Grand-Vizir pouvoit attendre de son bon naturel, & Méhémed ayant repris „ la parole lui parla modestement de sa famille & de son fils „ Achmed, qu'il avoit fait revenir auprès de lui pour l'embrasser avant que de quitter cette vie. Ce Jeune-homme, „ continua-t-il, a toujours eu un dévouëment tout particulier „ pour votre personne, il est sage, bon Musulman, je ne lui „ ai jamais connu de vice. Je l'ai fait passer par toutes sortes „ d'épreuves avant d'obtenir de votre bonté les grands emplois où vous l'avez élevé; il est brave, il est sçavant; j'ose „ même vous dire, que s'il n'étoit pas mon fils, je vous le „ proposerois comme la personne la plus propre à me succéder; il a le secret de l'Etat, sa probité m'a obligé de le lui „ découvrir, il en sera bon usage, si vous vous servez de „ lui; mais si Votre Hautesse ne le juge pas à propos, il faut „ le mettre dans le même tombeau où l'on me mettra bientôt. Le Grand-Seigneur lui répondit, que le choix d'une „ personne, qui pût lui succéder étoit une affaire délicate, „ & qui demanderoit du tems pour y songer, s'il n'étoit déjà „ informé par d'autres endroits, de la probité & du mérite „ de son fils, & qu'il se garderoit bien d'en chercher un autre, en ayant un qui pouvoit remplir comme lui la principale Charge de l'Etat. Il fit signe à un de ses Muëts de „ l'aller chercher, il vint dans le moment. Le Grand-Seigneur l'exhorta à suivre l'exemple de son pere, & Méhémed ayant tiré de son sein le sceau de l'Empire, & l'ayant „ remis au Grand-Seigneur, le Prince le remit aussi-tôt à „ Achmed, & après avoir comblé le Pere & le fils de caresses „ & de présens, il les congédia avec les plus vifs témoignages de bonté & d'amitié (49)". Cet exemple est unique dans l'Histoire de l'Empire Ottoman, la Politique des Turcs proscrit généralement toutes sortes de survivances. D'ailleurs Achmet étoit encore jeune, & plusieurs Bachas d'âge & d'expérience étoient ses Compétiteurs, aussi-bien que les ennemis jurés de son pere: mais l'estime & l'affection du Grand-Seigneur pour le vieux Kupruli, l'emportérent sur toute autre considération (50).

(45) *Athénes Anc. & Nouv.* p. 393. 394.

(46) Loc. cit. p. 394.

(47) P. 147.

(48) *Mém.* Tom. IV. p. 565. 566.

(49) Ibid. p. 567-569.

(50) Ricaut *ubi supra*, p. 294. 295.

☞ KUPRULI (Achmed) fils aîné de Mahomet Kupruli [*A*] dont nous venons de parler, nâ-

[*A*] *Fils aîné de Mahomet Kupruli.*] On ne fait pas au juste combien ce fameux Vizir laissa de fils, deux ou trois sont connus; Acmed, dont il s'agit dans cet Article, Oglu & Mustapha; Moreri ne fait de ces deux derniers, qu'un seul & même homme, qu'il appelle *Mahomet II. Ceprogli Pacha.* Mustapha fut fait Caïmacan de Constantinople en l'année 1687, dans le tems que l'Armée de Hongrie s'étant révoltée, entreprit de déposer Mahomet IV. Comme tout étoit rempli de confusion dans cette Capitale de l'Empire, on manda Mustapha Kupruli, qui fut reçu du Grand-Seigneur avec tous les honneurs & tous les égards imaginables (1). Mais les changemens que Mahomet avoit faits, n'ayant pu conjurer l'orage, le

(1) Ricaut *Hist. de l'Emp. Ottoman* Tom. III. p. 148.

nâquit vraiſemblablement vers l'an 1629 [*B*]. L'inclination qu'il témoigna pour les Lettres, obligea ſon Pere à le faire élever dans l'étude avec un ſoin peu ordinaire aux Turcs (*a*), auſſi devint-il un des plus ſavans Muſulmans de ſon ſiécle; il poſſédoit la Théologie, les Loix & les Coutumes de ſon Pays, la Philoſophie, l'Aſtronomie Judiciaire, l'Hiſtoire, & les Poëtes Orientaux (*b*) : ſon Pere s'étoit borné à en faire un bon Cady, mais le vieux Kupruli ayant été élevé à la Dignité de Grand-Vizir, ce changement de fortune l'obligea de changer les diſpoſitions qu'il avoit faites de ſon aîné. Il conçut le deſſein de rendre ſa Charge Héréditaire dans ſa famille, & voyant qu'Achmed n'avoit manqué ni de courage, ni de prudence, ni de politique, dans quelques petits Gouvernemens qu'il lui avoit fait donner, il le fit paſſer aſſez promptement par des Emplois plus conſidérables, & lui obtint enfin le Gouvernement de Diarbékir dans la Méſopotamie, & enſuite celui de Damas, Capitale de la Syrie (*c*), où la ſageſſe & la douceur de ſon adminiſtration le fit chérir des Peuples [*C*]. Son Pere ſe propoſoit de l'envoyer delà en Egypte pour reprimer l'autorité inſolente des Sangiacs, les Princes naturels du Pays, qui ſont toujours les Ennemis déclarés des Bachas que le Grand-Seigneur envoye pour gouverner cet Etat (*d*). Mais ce deſſein n'eut pas de ſuite, la maladie du Vizir l'ayant obligé de mander ſon fils, il obtint pour lui la Charge de Grand-Vizir, comme nous l'avons dit dans l'Article précédent (*e*). Achmet ne fut pas plutôt élevé à cette Dignité, qu'il ſuivit ponctuellement les traces de ſon Pere, & ſongea à affermir ſon autorité; ce qui le fit paroître dans les commencemens de ſon Miniſtére, plus cruel qu'il ne l'étoit réellement. Il crut devoir exécuter à la rigueur tous les Articles du Teſtament du vieux Vizir, qui avoit proſcrit en mourant pluſieurs perſonnes de marque, entre leſquels ſe trouvoient le Bacha de Magneſie, & le fameux Morteza, Bacha de Babylone, dont Achmed trouva moyen de ſe défaire (*f*). Pour s'attirer l'amitié des habitans de Conſtantinople, & mettre dans ſes intérets pluſieurs Bachas de l'Empire, il perſuada au Grand-Seigneur de retourner dans cette Ville, dont il étoit éloigné depuis longtems (*g*). D'abord que la Cour fut arrivée à Conſtantinople, le Grand-Vizir, en voulant travailler à la ruïne des Ennemis qu'il avoit, s'expoſa à toute la haine de la Reine-Mere [*D*]. Malgré cela il prit ſi bien ſes meſures, qu'il affermit ſon au-

(*a*) *Mém. du Chev. d'Arvieux* Tom. IV. p. 563.
(*b*) Idem p. 571. 573.
(*c*) Idem p. 563.
(*d*) Idem p. 565.
(*e*) Rem. [N].
(*f*) Ricaut *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 296 & ſuiv. & p. 310 & ſuiv.
(*g*) Ibid. p. 302.

le Caïmacam fut un de ceux, qui par ordre de l'armée, enfermérent ce Prince dans ſon Appartement, & placérent Soliman ſon frére ſur le trône (2). Le nouveau Sultan, qui aimoit l'Etude, dont il avoit fait ſa principale occupation dans ſa priſon, choiſit Kupruli pour ſon favori, parce qu'il étoit eſtimé le plus habile homme de l'Empire; & il avoit la plus belle Bibliothéque (3). Mais les Séditieux n'étant pas contens, demandérent ſa dépoſition, au commencement de l'année 1688; ils l'accuſoient d'être auſſi méchant que ſon pere, qui avoit ruïné l'Empire, & verſé des riviéres de ſang. Le Vizir voyant qu'il ſeroit inutile de s'oppoſer au torrent, ordonna ſur le champ que Kupruli fut mis ſur une Galére & tranſporté aux Dardanelles. Il ne fallut pas preſſer le Caïmacam de partir, la frayeur où il étoit, fit qu'il ſauta dans la Galére, s'eſtimant heureux de ſauver ſa vie (4). On l'envoya enſuite en Candie (5). Une ſédition qu'il y eut dans cette Ile, engagea un nouveau Grand-Vizir de donner à Kupruli la Charge de Bacha de Candie (6). Je ne ſai s'il faut le diſtinguer de celui que mon Auteur (7) appelle *Kuperli* ou *Kuprali* Ogla, ou s'il s'agit du même; la maniére dont il s'exprime, feroit preſque ſoupçonner le dernier. „ *Kuperli* „ *Oglu*, dit-il, étant eſtimé le plus prudent & le plus habile „ ſujet de l'Empire, fut *enfin* élevé à ce haut Emploi de „ Grand-Vizir, que ſon pere & ſon frere avoient déja oc„ cupé avec tant de réputation." Cependant la différence des noms ſemble indiquer deux perſonnes. Quoi qu'il en ſoit; *Oglu Kupruli* parvint à cette haute Dignité, dans un tems (en 1689) où les affaires de l'Empire Ottoman étoient fort délabrées. Pour s'aſſurer l'affection du Peuple, qui avoit reçu la nouvelle de ſon élevation avec un applaudiſſement univerſel, il ſe déclara ennemi des nouvelles taxes, qu'on impoſoit injuſtement pour fournir aux frais de la Guerre, & prétendit ſubvenir à toutes les dépenſes néceſſaires, par une bonne œconomie des Revenus ordinaires de l'Empire, & par la Réforme qu'il introduiſit par-tout. Il retrancha beaucoup de dépenſes inutiles du Serrail & de la Cour du Sultan, il annulla grand nombre de penſions, dont diverſes perſonnes jouiſſoient par faveur; il diminua les trop grands appointemens de Gens de Loi, & réforma pluſieurs des principaux Thimariots. Il réunit tous ces Revenus au Tréſor Royal, & en confia l'adminiſtration à des perſonnes fidéles & capables, après avoir fait une recherche exacte des malverſations de ceux qui y avoient été employés auparavant. Toutes ces choſes lui gagnérent entiérement l'affection du Peuple, & de la Milice même, qu'il eut ſoin de faire payer exactement. Mais pluſieurs des Grands ſe liguérent contre lui, & tachérent de le mettre mal dans l'eſprit du Sultan; mais on le trouva ſi bien appuyé des Chefs de la Milice, qu'on n'oſa pas l'entreprendre publiquement, & les Gens de Guerre firent aſſez entendre qu'ils détrôneroient plutôt le Sultan même, que de ſouffrir qu'on dépoſât le Premier Miniſtre (8). Kupruli ayant fait les préparatifs néceſſaires pour continuer la Guerre, ſe mit en Campagne en 1690, ſe rendit maître de Niſſa & de Belgrade, & de pluſieurs autres Places. L'année ſuivante ayant continué la Guerre, il donna la fameuſe bataille de Salankémen, qui fut à tous égards fatale aux Turcs, puiſqu'ils y perdirent plus de vingt-cinq mille hommes, & entre autres le Grand-Viſir Kupruli qui mourut de ſes bleſſures (9).

[*B*] *Nâquit vraiſemblablement vers l'an 1629*]. Mr. Ricaut (10) dit qu'il mourut le 23 Octobre 1676 âgé de quarante-ſept ans, ayant gouverné quinze ans & huit jours, ce qui méne à l'année 1629 pour ſa naiſſance; le même Ecrivain aſſure (11) qu'il étoit âgé de trente-deux ans, quand il ſuccéda à ſon Pere, en 1661; & je penſe qu'il y a plus de fond à faire ſur cet Auteur, que ſur la Guilletiere (12) & ſur l'*Hiſtoire des Grands-Vizirs* (13), qui diſent qu'il n'avoit pas encore trente ans, lorſqu'il parvint au Miniſtére, ſelon le premier en 1662, & ſelon l'autre en 1663. Moréri s'eſt encore plus écarté de la vérité, quoiqu'il ne cite à la fin de ſon Article d'*Achmed Coprogli*, que l'Hiſtoire des Grands-Vizirs; il donne à ce Miniſtre 22 ans, quand il reçut le Sceau de l'Empire, & le fait mourir à l'âge de trente-cinq ans. Mr. Ricaut eſt bien plus digne de foi, ayant connu ce Miniſtre. Ce qui donne du poids à ſon témoignage, c'eſt que quoique le Chevalier d'Arvieux, qui avoit auſſi vu *Achmed* à Damas (14), ne s'accorde pas tout à fait avec le ſavant Anglois; il en approche beaucoup plus que des autres, puiſqu'il donne trois ans de plus à ce Vizir; *il avoit*, dit-il, *trente ans quand ſon Pere fut fait Grand-Vizir*; ainſi en donnant au vieux Kupruli cinq ans de Miniſtére (15), comme le fait Ricaut, Achmed auroit eu trente-cinq ans à la mort de ſon Pere, & dans ce cas-là il ſeroit né en 1626; mais comme l'Auteur Anglois marque ſi préciſement, *toutes* les dates, il ſemble qu'on doit s'en rapporter à lui préférablement à tous les autres.

[*C*] *La ſageſſe & la douceur de ſon adminiſtration le fit chérir des Peuples.*] Ecoutons le témoignage d'un Auteur qui étoit vers ce tems-là ſur les lieux (16). „ Jamais cette grande „ Province n'avoit eu un Gouverneur ſi ſage, plus deſintéreſſé, plus poli, plus doux, plus équitable. Il ſçavoit ſi „ bien allier ſon pouvoir avec la juſtice, & la douceur, qui „ lui étoit naturelle, qu'il s'attira bientôt l'affection & les „ cœurs de tous les Peuples; on le combloit de bénédictions, „ & quand il paroiſſoit en public, les hommes, les femmes „ mêmes, & les enfans faiſoient des vœux pour lui, lui ſouhaitoient une longue vie, & publioient ſes louanges: ils „ avoient raiſon, car il les avoit délivrés de tous ceux qui „ avoient accoutumé de les déſoler par leurs concuſſions & „ leur brigandage. Il s'appliqua, dès qu'il fut arrivé, à examiner toutes les injuſtices de ceux qui étoient en place; „ il fit rendre à la Veuve & à l'Orphelin tout ce que les „ Grands leur avoient uſurpé. Malgré ſa douceur, il fit „ punir du dernier ſupplice ceux qui avoient pillé le Peuple; en cela ſeul les méchans pouvoient ſe plaindre de „ lui. Il eut un ſoin particulier de ne donner les Charges „ qu'à ceux qui s'en pouvoient acquitter. De cette maniére „ cette grande Province jouiſſoit d'une Paix profonde. Tous „ les Peuples, maitres de leurs biens, ne craignoient ni „ les ennemis de dedans, ni ceux du dehors; la ſeule „ crainte qui les agitoit, étoit celle de perdre un Gouverneur ſi accompli; tous les vœux ſe réuniſſoient à ſouhaiter, qu'il fût continué longues années dans ce poſte." Auſſi quand le Courier, envoyé par ſon Pere, lui apporta l'ordre de partir, on vit un ſpectacle bien touchant, le peuple couroit après lui dans les ruës, verſant des larmes, jettant des cris, & le comblant de louanges & de bénédictions, choſe juſqu'alors inouïe en Turquie (17). Si ceux qui ſont appellés à gouverner étoient ſuſceptibles de quelque ſentiment, ils devroient goûter une ſatisfaction bien pure de pouvoir s'aſſurer l'amour des peuples d'une maniére ſi agréable pour un cœur bien placé; & n'y a-t-il pas plus de véritable grandeur à rendre les hommes heureux, qu'à paroître environné d'un éclat faſtueux, qui n'eſt qu'une gloire empruntée, laquelle n'a rien de commun avec la perſonne de celui qui s'imagine être grand par cet endroit?

[*D*] *Le Grand-Vizir en voulant travailler à la ruïne des Ennemis qu'il avoit, s'expoſa à toute la haine de la Reine-Mere.*] Le Kizlar-Aga, ou Chef des Eunuques noirs, lui paroiſſoit l'ennemi le plus dangereux; la Reine-Mere le protégeoit hautement, deſorte qu'étant dévoué à cette Princeſſe, il haïſſoit mortellement le Vizir, à la ruïne duquel il travailloit avec cha-

(1) Ibid. p. 152. 153.
(3) Ibid. p. 155.
(4) Ibid. p. 184.
(5) Ibid. p. 187.
(6) Ibid. p. 190.
(7) Ibid. p. 220.
(8) Ibid. p. 220. 221.
(9) Ibid. p. 247-249.
(10) *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. II. II. p. 407.
(11) Ibid. T. I. p. 294.
(12) *Athén. Anc. & Nouv.* p. 394.
(13) P. 150.
(14) *Mém. du Chev. d'Arvieux*, Tom. IV. p. 563.
(15) Voy. la Rem. [B] de l'Art. KUPRULI (MAHOMET).
(16) *Mém. du Cheval. d'Arvieux* loc. cit. p. 563. 564.
(17) Ibid. p. 565. 566.

autorité & sa fortune de maniére que tout trembloit sous lui (*b*). Alors le soin de sa gloire occupa toutes ses pensées, & les troubles qui agitoient la Transylvanie, le déterminérent à porter les armes Ottomanes de ce côté-là. Pendant qu'il faisoit travailler aux préparatifs nécessaires, il maltraita les Chrétiens par un faux zéle de Religion, ce qui ne dura pourtant point (*i*); il travailla aussi dans le même tems à réformer les abus qui s'étoient glissés dans la Monnoye (*k*). Enfin il marcha en Hongrie en l'année 1663, où il fit une campagne glorieuse, ayant pris Neuhausel & diverses autres Places (*l*). Ce fut pendant cette campagne, qu'il trouva moyen de ruiner le crédit d'un Favori du Sultan [*E*], & qu'il fit couper la tête au Chancelier Samosade qui avoit voulu le perdre auprès du Grand-Seigneur (*m*). L'année 1664 ne lui fut pas aussi favorable en Hongrie, que la précédente; il fit lever à la vérité le siége de Canise (*n*), & remporta quelques autres petits avantages; mais ayant tenté le passage de la Riviére du Raab à la vuë de l'Armée Chrétienne, celle-ci remporta sur lui une fameuse victoire (*o*). Un si mauvais succès auroit eu des suites fâcheuses pour lui, s'il n'avoit su trouver moyen de conclure la paix avec l'Allemagne (*p*). En l'année 1665 Mr. de la Haye le Fils, étant venu à Constantinople, comme Ambassadeur du Roi de France, n'eut pas sujet de se louer du Vizir, qui avoit hérité de son Pere des dispositions peu favorables aux François (*q*). Ce Premier Ministre, ayant terminé la guerre d'Allemagne, résolut de mettre aussi fin à celle de Candie, qui duroit depuis plus de vingt ans; il passa dans cette Ile à la fin de l'année 1666, & il s'en rendit maître enfin en 1669. On prétend que le chagrin que lui donna la longueur de ce siége, contribua à le faire tomber dans la débauche [*F*]. Cela n'empêcha pas qu'il ne continuât à gouver-

(*b*) Ibid. p. 319.
(*i*) Ibid. p. 331-332.
(*k*) Ibid. p. 348. 349.
(*l*) Idem Tom. II p. 46 & *suiv.*
(*m*) Ibid. p. 19.
(*n*) Ibid. p. 77.
(*o*) Ibid. p. 96-101.
(*p*) Ibid. 104-111.
(*q*) On trouve là-dessus un ample détail dans le Tom. I. des Voyages du Chevalier *Chardin*. & *Ricaut* T. II. p. 148 & suiv.

chaleur de concert avec sa Protectrice. Un homme de leur parti ayant été fait Trésorier sans l'approbation de Kupruli, ce Vizir lui ôta sa Charge, & lui accorda à peine quelques heures pour se préparer à sortir de Constantinople. La Sultane & le Kizlar-Aga furent fort irrités de la disgrace du Trésorier. Ils formérent le dessein d'en tirer raison en privant le Vizir de son Kahya, (Intendant, ou Sécrétaire.) C'étoit un homme à qui la maison des Kupruli devoit sa fortune, du moins en partie. Car ce fut par son crédit, & par l'argent qu'il leur prêta au besoin, qu'ils commencérent à s'élever. Le vieux Kupruli lui en témoigna sa reconnoissance, il partagea avec lui ses richesses & ses dignités, & le prit pour son Kahya. Bien que Favori du Premier Ministre de l'Empire, ce Kahya ne changea ni de maniére ni d'inclination. Il vécut toujours dans la suite avec la même modération, qu'auparavant; toujours avec la même égalité d'ame, toujours si juste dans sa conduite qu'il ne s'attira ni la haine ni l'envie des autres; jusques-là que ceux qui souhaittoient de ruiner le Grand-Vizir, ne souhaittoient point que le Kahya fût enveloppé dans sa disgrace. Le Chef des Eunuques & la Sultane, qui savoient combien un Officier si fidéle & si habile étoit nécessaire au Vizir, résolurent de l'éloigner. Ils lui firent donner le riche Gouvernement de Diarbékir (18). Les Ennemis de Kupruli n'en demeurérent pas là, la Sultane & ceux de son parti remontrérent au Grand-Seigneur, „ qu'il devoit à l'exemple de ses prédécesseurs „ prendre lui-même connoissance des affaires les plus importantes, & qu'il lui étoit injurieux de se reposer de „ tout sur un Vizir sans capacité & sans conduite (19)." Le Sultan excité par cet avis, passa pendant quelques jours la plus grande partie de son tems dans un Pavillon, qu'il avoit dans les Jardins ou Serrail, vis-à-vis de l'appartement du Vizir. Là il observoit qui entroit chez ce Ministre, ou qui en sortoit; & s'il y voyoit aller des gens qui le frapassent par quelque endroit, il envoyoit demander au Vizir quelles affaires les conduisoient chez lui. Le Vizir ne fut pas longtems à juger, & d'où venoit cette curiosité extraordinaire du Sultan, & combien elle pouvoit lui être funeste. Il n'avoit qu'un seul moyen de conjurer cet orage, c'étoit de faire sa paix avec la Reine-Mere. Il fit des démarches pour cela, mais sans succès; cette Princesse fut implacable. Kupruli résolu de tout tenter pour se maintenir, ne trouva pas de meilleur moyen que de partager son autorité avec Samosade, Reis-Effendi, ou Chancelier, le plus habile de tous les Ministres, & qui avoit beaucoup de part à la faveur de la Sultane Validé (20). Il s'y prit d'une maniére très-adroite, & qui fait voir quel fond il y a à faire dans les Cours, sur les démonstrations d'estime & d'amitié „ Il faisoit paroitre, *dit* „ *Mr. Ricaut*, pour le Reis-Effendi une complaisance que quel„ ques-uns trouvoient indigne du premier Ministre de l'État. „ Toutes les fois que Samosade lui rendoit visite, il se levoit, „ & quoiqu'en particulier, lui donnoit des titres, dont le „ Grand-Seigneur n'honore que le Vizir, comme sont celui „ de Pere, celui de Maître, & celui de Compagnon. Pour „ se justifier, le Vizir disoit que le Chancelier lui aidoit à „ soutenir le faix des affaires les plus importantes. . . . . „ Il avoit à toute heure des entretiens familiers avec Samo„ sade, s'ouvroit à lui de toutes choses, lui demandoit des „ avis & des instructions, & avoit pour lui toute la bonté „ possible. Sa complaisance alla même jusqu'à ne garder „ que pour un tems le titre de Grand-Vizir, desorte que „ Samosade disposoit presque absolument de toutes choses." Cette conduite de Kupruli étoit d'un fin Politique, il se procuroit un double avantage; d'un côté il se mettoit par-là en sureté contre les coups du parti opposé, du moins étoient ils moins à craindre pour lui; & d'un autre côté il profitoit de lumiéres qui auroient servi contre lui. Samosade étoit un des plus grands hommes de son tems, dont un jeune Ministre, tel qu'étoit encore Kupruli, pouvoit infiniment profiter. Malgré sa complaisance, on ne laissa pas de continuer à travailler sourdement contre lui, mais ce fut sans succès. Le Vizir s'affermit, en faisant périr dans ce tems-là Mortéza Bacha de Babylone, son plus formidable Compétiteur. Alors il changea bientôt d'air & d'humeur. Au chagrin qui l'avoit possédé jusques-là, succéda une gayeté d'autant plus facile à démêler, qu'elle ne lui étoit pas trop ordinaire (21). Cela ne pouvoit guére être autrement, le danger auquel il s'étoit vu exposé étoit assez grand pour qu'il dût avoir de la joye de s'en être garanti, & de voir sa fortune si solidement établie, que desormais elle n'étoit pas aisée à ébranler. Ajoûtons qu'il la méritoit, non seulement par les qualités, dont nous parlerons dans la suite, mais par son attachement pour la personne du Grand-Seigneur; toutes ses vuës, toutes ses démarches n'avoient d'autre but que la conservation de son Maître, & la prospérité de ses Etats (22).

(18) Ricaut *Hist. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 104.
(19) Ibid. p. 305.
(20) Ibid. p. 306. 307.
(21) Ibid. p. 319.
(22) *Mém. du Chev. d'Arvieux.* loc. cit. p. 57.

[*E*] *Ce fut pendant cette Campagne, qu'il trouva moyen de ruiner le crédit d'un Favori du Sultan.*] C'étoit un jeune Polonois du Serrail, nommé Asan-Aga; le Sultan avoit conçu pour lui une affection si violente & si prompte, que ce jeune homme se vit tout d'un coup élevé au plus haut faîte de grandeur. La Reine-Mere & le Kizlar-Aga, travaillérent de concert à le ruiner, & firent si bien, qu'ils lui suscitérent l'envie & la haine de toute la Cour. Le Grand-Vizir, informé de ce qui se passoit, craignit pour sa fortune. Mais il jugea prudemment qu'il n'y auroit pas de sureté à entreprendre ouvertement la perte du Favori, & qu'il falloit y travailler d'une maniére plus délicate. Il écrivit au Grand-Seigneur, & donna de grands éloges au choix qu'il avoit fait, ajoûtant qu'un homme d'un aussi grand mérite qu'Asan-Aga méritoit d'être fait Bacha, & d'avoir un Gouvernement. La Reine-Mere & le Kizlar-Aga agirent ouvertement. Le Vizir en fut quitte pour quelques reprimandes: on lui défendit seulement de se mêler des choses qui touchoient de si près les inclinations de son Maître; mais le Kizlar-Aga fut privé de sa Charge, & ne sauva sa tête que par les puissantes sollicitations de la Reine-Mere. Le *Baltagi-Bachi*, Capitaine des Gardes qui portent des haches, eut le même sort (23). „ Triomphant de deux Ennemis si dangereux, & „ de la Sultane Validé même, le Favori ne se put tenir „ dans les bornes de la modération. Enflé d'orgueil, & „ aveuglé de l'éclat de sa fortune, il décidoit hardiment sur „ les affaires les plus épineuses, & condamnoit la conduite „ & les actions des premiers Ministres. Sa témérité fut ex„ trêmement sensible au Vizir; il résolut de venger en même „ tems, & sa gloire, & la gloire de l'Etat. Il écrivit sur ce sujet „ aux plus sages Officiers de la Cour, à des personnes pour „ qui le Sultan ne pouvoit avoir que de la vénération & de „ la confiance. Il les pria avec passion de considérer, quels „ dangers menaçoient & l'Empereur & l'Empire, tant que „ l'un & l'autre seroient gouvernés par Asan, qui n'avoit „ ni expérience ni capacité, & de qui l'esprit n'étoit pas plus „ mûr que le corps. *Quelle honte à un Premier Vizir*, ajoûtoit-il, que *tandis qu'il combat sur la frontiére pour la gloire* „ *de l'Empire, tandis que de tous côtes il a des peines & des* „ *dangers à essuyer, il soit supplanté par un enfant, qui n'est* „ *presque pas propre à servir de Page! Quelle honte enfin pour* „ *l'Etat, qu'un jeune homme, à qui on ne voudroit pas d'ailleurs* „ *confier le moindre secret, soit le dépositaire de tous les secrets &* „ *de tous les desseins de l'Etat!* Quelque danger qu'il y eût à „ communiquer au Sultan les plaintes du Vizir, elles lui furent pourtant portées, & elles produisirent l'effet qu'on en „ avoit espéré. Car le Grand-Seigneur reconnut la justice „ de ces remontrances, & revint d'une violente passion que „ le tems avoit déja affoiblie. La chute d'Asan fut aussi „ prompte que sa faveur l'avoit été. Le Sultan se contenta „ de le faire Capigi-Bachi, ou Chef des Portiers (24)."

(23) Ricaut Tom. II. p. 13-16.
(24) Ibid. p. 17. 18.

[*F*] *On prétend que le chagrin que lui donna la longueur de ce siége, contribua à le faire tomber dans la débauche.*] Voici ce que dit sur ce sujet le Chevalier Chardin (25). „ Si Candie „ eût tenu encore un hyver contre les Turcs, on ne doute „ point que le Grand-Vizir n'eût été contraint de lever le „ siége, & qu'il ne fût arrivé de grands soulévemens dans „ l'Empire. Les plus vieux Janissaires étoient morts à ce „ siége; aucun n'y vouloit plus aller; tous les Turcs murmuroient de cette Guerre: Ils disoient qu'on alloit faire „ échouër contre une roche les forces Ottomanes par un „ aveu-

(25) *Voy. en Perse.* T. I. p. 81. Edit. de 1711. in-8.

verner l'Empire Ottoman avec gloire, & l'on peut dire que la fin de son Ministére a été plus honorable encore que les commencemens. Ce fut dans les derniéres années qu'il se rendit maître de Caminieck, la Clef de la Pologne, qu'il joignit l'Ukraine aux Etats du Sultan, qu'il obligea les Cosaques à se soumettre au Grand-Seigneur, & qu'il imposa un tribut à la Pologne. Au mois d'Octobre de 1676 Mahomet IV. étant parti de Constantinople pour aller à Andrinople, le Vizir ne put le suivre par terre, la jaunisse & l'hydropisie dont il étoit attaqué, l'obligérent à aller par eau jusqu'à Sélebrée, d'où il se rendit en litiere jusqu'à Churlu, qui est à moitié chemin de Constantinople à Andrinople. Il y mourut le 23 Octobre âgé de quarante-sept ans (r). Le vin & les liqueurs chaudes dont il usoit avec excès, ne contribuérent pas peu à sa mort. Son corps fut le 25 du même mois mis dans un chariot, & conduit à Constantinople, où on l'enterra près de celui de son Pere (s). Tous ceux qui ont parlé de lui, conviennent qu'il a été un des plus grands Hommes qu'il y ait eu dans l'Empire Ottoman [G]. Il avoit été marié deux fois, sa premiére femme mourut en 1673; il fut

(r) Ricaut ibid. p. 405. 407.

(s) Ibid. p. 405.

„ aveuglement étonnant. Le peuple de Constantinople vouloit mettre sur le Trône un frere du Grand-Seigneur; Sa Hautesse étoit sollicitée de faire mourir le Vizir, afin d'appaiser par ce sacrifice la colére du Peuple & de la Milice. L'un ou l'autre de ces changemens suffisoient pour faire lever le siége. Le Grand-Vizir savoit tout cela. Il étoit au desespoir de ne pouvoir finir cette guerre. Il craignoit fortement d'y laisser l'honneur & la vie. On dit qu'il s'arrachoit les poils de la barbe. Il est certain qu'il gagna alors une maladie incurable, & difficile à nommer. C'étoit un certain saisissement de cœur, ou abbattement d'esprits, causé par la crainte, l'affliction, & l'épouvante. Les Médecins lui ordonnoient contre ce mal l'usage du Vin pur. Il en buvoit journellement, & ne se sentoit remis que par ce secours." Mr. Ricaut, qui ne dit rien qui ne s'accorde avec ce récit, nous apprend d'ailleurs des particularités curieuses. Le Vizir Achmed Kupruli ne put partir de Candie qu'au mois de Mai 1670; en passant il toucha à Scio, où il donna des marques de son desintéressement & de sa générosité, en refusant les présens que les Gouverneurs & les Officiers des environs voulurent lui faire. Il ne voulut pas non plus écouter les plaintes, qu'on lui porta, soit qu'il craignit de passer pour un Ministre cruël, ou bien qu'après tant de travaux & de fatigues, il fût bien aise de se donner du repos. „ Durant près de quinze jours, qu'il demeura à Scio, *dit Ricaut* (26), il passa le tems dans une espéce de retraite, auprès des belles fontaines de ce lieu-là. Quelques-uns ont cru, que ce Ministre insensible à toute autre chose, qu'au plaisir d'avoir terminé si glorieusement la guerre, s'étoit entiérement abandonné au vin. Que pour se divertir en liberté, il ne vouloit point entendre parler d'affaires. Que son Kahya même ne le pouvoit voir dans les occasions les plus pressantes, à moins que d'être appellé. D'autres contraires à ceux-ci, ont cru que le Grand-Vizir se renfermoit de la sorte, pour examiner comment il régleroit toutes choses à son retour, comment il satisferoit les Grands, qui souhaittoient qu'on réformât les abus du Gouvernement, comment il appaiseroit les Soldats, tremblans pour la vie des freres du Grand-Seigneur, comment enfin il se conduiroit pour sauver l'honneur du Sultan, & pour contenter le Peuple. Car tout le monde n'attendoit que son retour, pour voir les choses remises dans leur ancien état. Quoi qu'il en soit, *on assure comme une chose constante, que le Vizir étoit devenu fort débauché, & qu'il tâchoit d'étouffer dans les fumées du vin, tous les chagrins qu'il avoit eus depuis un temps.* Il se persuadoit sans doute, comme Tibére à Caprée, qu'étant renfermé dans un lieu séparé du Continent, ce qu'il faisoit étoit dérobé aux yeux du monde. De plus on croit qu'il n'avoit jamais goûté de vin jusques-là, qu'il ignoroit même si cette liqueur étoit douce, ou si elle étoit amére, mais qu'enflé de ses bons succès, il s'étoit donné toute sorte de licence. On ajoûte que ses Officiers l'avoient excité à cette débauche. Ils lui remontrérent que le Vin étoit préférable aux Compositions d'Opium & de Pavots &c. qui ne faisoient qu'émousser les sens, troubler la raison, & hébéter le cerveau: que tout au contraire le Vin donnoit de véritables plaisirs, qu'il égayoit les esprits, & qu'il fortifioit les nerfs."

(26) *Hist. de l'Emp. Ottom.* T. II. p. 322. 323.

[G] *Tous ceux qui ont parlé de lui, conviennent qu'il a été un des plus grands hommes qu'il y ait eu dans l'Empire Ottoman.*] Je me contenterai de rapporter le portrait que nous en font trois Auteurs, non seulement contemporains, mais qui l'ont connu personnellement. Le Chevalier Chardin en parle en ces termes (27). „ Il n'y a peut-être jamais eu de Grand Vizir plus capable de gouverner l'Empire Ottoman qu'*Achmet Pacha*; Il avoit la taille haute, un peu chargée d'embonpoint: les yeux grands & ouverts: le visage bien formé: le tein blanc & uni: son air étoit modeste, grave, affable & engageant. Il ne se peut voir de Turc, ni d'homme plus civil. Il étoit d'un naturel beaucoup plus doux, & moins sanguinaire que son Pere. Il n'étoit point tyran, & haïssoit à mort les vexations. La justice & l'équité paroissoient en tout ce qu'il faisoit. Il ne se laissoit point conduire à l'intérêt; & soit qu'il n'eût pas beaucoup d'attachement aux biens, soit que les siens, qui étoient très-grands, remplissent tous ses desirs, on ne voyoit pas qu'il les recherchât, comme font les autres Turcs. On dit même une particularité qui fait beaucoup à sa gloire; c'est que de tous les gens qui lui ont fait des présens pour aller à leurs fins, aucun d'eux n'y est parvenu; ainsi il arrivoit toujours, qu'on n'obtenoit ni graces, ni emplois de ce Ministre, quand on les lui demandoit le présent à la main. Son esprit étoit étendu, pénétrant, couvert: sa mémoire heureuse & facile: son jugement juste & appliqué. Il alloit droit aux choses. Il parloit peu & modestement, mais avec un discernement, & une connoissance qu'il n'est pas facile de représenter. Les commencemens de son Ministére furent glorieux & avantageux à l'Empire Ottoman: toutes les suites le furent encore davantage." Le Chevalier d'Arvieux, s'exprime d'une maniére qui n'est pas moins honorable à Kuprult (28). „ Le Grand-Vizir Ahmed étoit grand & gros, il avoit le visage rond, & *assez bazané*, les yeux *petits*, le nez bienfait, la bouche belle, la barbe noire & ronde, presque toute sous le menton, très-peu aux jouës. Son air étoit *fier* & majestueux, son humeur plus mélancholique que bilieuse, & à cause de cela on lui avoit permis de boire du vin modérément depuis son retour de Candie, où il avoit essuyé de grandes fatigues & beaucoup de chagrins. Il parloit peu & d'un ton assez bas. Il étoit sérieux, comme il convient à un Grand-Vizir, mais d'une maniére assurée quoique douce. Ses inclinations étoient portées à la douceur, il se faisoit violence quand il étoit contraint d'user de sévérité, & on le remarquoit aisément quand il y étoit obligé. D'ailleurs il étoit équitable, & à ce qu'on disoit médiocrement dévot. Il étoit politique, il étoit secret, il étoit impénétrable: il gouvernoit le Serrail comme le reste de l'Empire, quoique ce lieu soit pour l'ordinaire l'écueil où la fortune des Grands vient faire naufrage (29). De l'aveu de tout le monde c'étoit un des plus savans Musulmans de son siécle . . . . . qui outre cela étoit un grand Capitaine, & qui avoit une bravoure qui alloit jusqu'à l'intrépidité. *Voilà*, ajoûte Mr. d'Arvieux (30), *le portrait d'Ahmed Cuprali Grand-Vizir, que j'ai eu occasion de connoître & de fréquenter en bien des endroits. L'on peut conclure de l'abrégé que je donne ici de l'Histoire du Pere & du Fils*, que Mehemed Cuprali n'étoit ni François ni originaire de France, comme il a plû à quelques Historiens mal informés de le débiter (31), *& que l'esprit & le mérite ne sont pas absolument renfermés dans la France.*" A la suite de ces deux Voyageurs François, écoutons Mr. Ricaut, ce savant Anglois (32). „ Il étoit d'une taille *moyenne*, & avoit la barbe noire, & une couleur un peu brune. Il avoit la vuë basse, ce qui l'obligeoit à fermer à demi les yeux, & à regarder fixément les Etrangers qui s'approchoient de lui. Il étoit d'une constitution un peu replette, & vers la fin il devint grossier. Si l'on fait réflexion sur l'âge qu'il avoit lorsqu'il prit possession de la premiére Charge de l'Etat, sur le pouvoir des Ennemis que le crédit de son Pere lui avoit suscités, sur la haine que lui portoit la Sultane Mere, sur l'adresse avec laquelle il regagna leur affection, & sur la prudence dont il eut besoin pour se conserver si longtems & si bien dans l'estime de son Maître; si, dis-je, on fait réflexion sur toutes ces choses, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'Achmet a été un des plus grands & des plus habiles Ministres de l'Empire Ottoman. D'un autre côté si nous remarquons, que pendant son Ministére on n'a fait mourir que peu de personnes, en comparaison de ce qui a péri sous le bras de la Justice pendant le Ministére des autres Vizirs, nous verrons qu'il falloit nécessairement qu'il fût porté à la douceur & à la modération. En effet il étoit sur cet article d'un tout autre caractére que son Prédécesseur, & c'est sans doute la raison pour laquelle les révoltes que l'on a vuës de son tems, n'ont point été considérables. Il étoit généreux & éloigné de l'avarice, ce qui est une vertu fort peu commune en Turquie. Comme il avoit été élevé à l'étude des Loix, il étoit exact à observer les moindres formalités, & sévére à administrer la Justice. Ce que l'Angleterre doit à sa mémoire, m'oblige à ajoûter, qu'il a toujours été ponctuel à observer les Traités, & à faire justice des Officiers qui se laissoient corrompre pour en violer les articles. Je pourrois en donner plusieurs exemples, mais j'en passe le détail sous silence, de peur de sortir de mon sujet. Pour ce qui est de sa conduite à l'égard des Princes Voisins de la Turquie, je ne crois pas que l'on trouve d'aussi fréquens manquemens de foi sous son ministére, que sous le Ministére de ses prédécesseurs, quoiqu'en moins de tems les guerres qu'il a entreprises ayent eu un succès heureux; ce Vizir ayant toujours augmenté les Etats de son Maître. Si sans s'arrêter à compter ses années, on peut compter ses triomphes, nous pouvons lui appliquer les belles paroles d'un Ancien: *Utcumque Principi, & Reipublicæ parum, fuit*

(27) *Voyages de Perse.* T. I. p. 57.

(28) *Mém. du Chev. d'Arvieux* Tom. IV. p. 571.

(29) Ibid. p. 570.

(30) Ibid. p. 572.

(31) Voy. Rem. [B] de l'Art. KUPRULI (MAHOMET).

(32) *Hist. de l'Emp. Ottoman.* T. II. p. 405. 406.

fut six mois veuf, & il épousa ensuite la fille d'un Patron de Saïque; „ cette fille étoit jeune & belle, „ dit le *Chevalier d'Arvieux* (*t*); il aima mieux lui faire sa fortune, que d'attendre que le Grand „ Seigneur lui donnât quelqu'une de ses Sœurs, ou de ses Sultanes". On doit donc regarder comme un Roman ce qu'un certain Auteur a dit de la qualité de sa première femme, qu'il fait sœur de Mahomet IV; & à laquelle il donne le nom de Johaïme, prétendant même que ce mariage contribua à procurer à Achmed Kupruli la protection de la Reine Mere (*u*); mais l'on voit par toute l'Histoire de Mr. Ricaut, que cette Sultane fut ennemie implacable de Kupruli, & d'ailleurs aucun Ecrivain n'a parlé d'un pareil mariage, que *Vanel*, qui a copié l'*Histoire* Romanesque *des Grands-Vizirs*.

(*t*) *Mém.* Tom. IV. p. 570. 571.

(*u*) *Voy.* Vanel *Abrégé de l'Hist. Génér. des Turcs* Tom. IV. p. 63 & *suiv.*

„ *sibi certè satis, suæque gloriæ vixisse videbitur.*" On s'appercevra sans peine, qu'il y a quelques légéres différences entre les trois Auteurs que je viens de citer, par rapport au portrait qu'ils font du Corps d'Achmed Kupruli; différences qui peuvent venir de la différente manière dont les Objets frappent chaque homme, & d'autres circonstances; mais ils sont parfaitement d'accord sur ses qualités & ses vertus, & c'est l'essentiel.

KUSTER (Ludolph) savant Ecrivain [*A*] au commencement du XVIII. Siécle, nâquit au mois

[*A*] *Savant Ecrivain.*] C'est ce qui paroît par les Ouvrages qu'il a publiés, dont voici le Catalogue. I. *Historia Critica Homeri.* Francfort 1696 in-8. Cet Ouvrage marque assez de lecture & de savoir, cependant Mr. Kuster n'en fit pas grand cas dans la suite du tems, lorsqu'il eut acquis une plus grande érudition. Il trouvoit qu'il s'étoit trop pressé de prendre place parmi les Auteurs. [☞ Il avoit revu cet Ouvrage & se proposoit d'en donner une nouvelle Edition, fort augmentée, & enrichie de quantité d'Observations tirées de Piéces Manuscrites; c'est Mr. Fabricius qui nous apprend cette particularité, qu'il tenoit de Kuster lui-même: *Sed longè locupletiorem & emendatiorem, variisque præclaris observationibus ex monumentis ineditis adauctam prælo iterum subjecturum se mihi affirmavit* (1) Add. d. T.] Il a pris dans ce Livre le nom de *Neocorus*, qui signifie en Grec Sacristain, & *Kuster* a la même signification en Allemand. Le Livre suivant a paru sous le même nom. II. *Bibliotheca novorum Librorum collecta à L. Neocoro.* Utrecht en cinq Tomes in-8. Cet Ouvrage s'étend depuis le mois d'Avril 1697, jusqu'à la fin de l'année 1699. Mr. Kuster travailla d'abord seul à ce Journal, mais se trouvant ensuite occupé à d'autres Ouvrages, il s'associa Henri Sike, qui a été depuis Professeur en Hébreu à Cambridge. Cette Société ne dura que jusqu'au mois de Juin 1699, que Kuster laissa cet Ouvrage à Sike, qui ne le continua que pendant les six derniers mois de cette année-là. III. *Jamblichi de Vitâ Pythagoræ Liber, Græcè & Latinè, cum nova Versione, Emendationibus & Notis L. Kusteri. Accedit Porphyrius de Vitâ Pythagoræ cum Notis L. Holstenii & C. Rittershusii; itemque Anonymus apud Photium de Vitâ Pythagoræ.* Amsterdam 1707 in-4. Les Notes de Kuster ne sont que des Notes de Critique, dans lesquelles il rétablit une infinité de passages. IV. *Suidæ Lexicon, Græcè & Latinè. Textum Græcum cum Manuscriptis Codicibus collatum a quamplurimis mendis purgavit, notisque perpetuis illustravit, versionem Æmilii Porti innumeris in locis correxit, indicesque Auctorum & Rerum adjecit Ludolfus Kusterus Professor Humaniorum Literarum in Gymnasio Berolinensi.* Cambridge 1705. 3 Vol. in-fol. Mr. Kuster a collationné le Texte de Suidas sur trois Manuscrits de la Bibliothéque du Louvre, & a indiqué les diverses Leçons des autres Manuscrits. Par ce moyen il a corrigé le Texte en une infinité d'endroits. Il a aussi réformé la Traduction d'Æmilius Portus. Ses Notes sont courtes, il y rend raison des Corrections qu'il fait, soit qu'elles soient fondées sur l'autorité des Manuscrits, soit que ce ne soient que des conjectures. Il indique souvent les Auteurs, que Suidas cite, sans les nommer. Il a aussi inséré les Observations que le Docteur Pearson, Evêque de Chester, avoit écrites de sa propre main à la marge de son Exemplaire de Suidas. Ces Remarques sont distinguées des autres par le nom du Prélat. L'Auteur d'une Lettre Latine datée d'Oxford le 13 Janvier 1706 sous le nom de *C. Veratius Philellen* à *M. Lucilius Profuturus*, & publiée par Mr. Le Clerc (2), dit, que quoiqu'il attendit beaucoup de Mr. Kuster, cette Edition a surpassé son attente. *Etsi multa a V. C.* Ludolfo Kustero *expectaveram, attamen expectationem meam superavit nova Suidæ Editio, quam ab aliquot mensibus magnâ cum voluptate verso.* Et Mr. Le Clerc (3) dit que l'Edition est très-correcte & très-belle à tous égards; & que l'Université a fait une partie de la dépense. Jaques Gronovius ne laissa pas de l'attaquer. Kuster lui repliqua par la Piece suivante. V. *Diatriba L. K. in quâ Editio Suidæ Cantabrigiensis contra Cavillationes J. G. Aristarchi Leydensis defenditur.* Inserée dans la *Bibliothéque Choisie* de Mr. Le Clerc Tom. XXIV. p. 49 & *suiv.* & séparément in-12. Nouvelle Edition augmentée sous le titre de *Diatribe Anti-Gronoviana.* Amsterdam 1712 in-8. VI. *De Museo Alexandrino Diatribe.* Cette Piéce a été inserée dans le VIII. Tome des *Antiquités Grecques* de Gronovius. VII. *Ludovici Savoti Dissertationes de Nummis antiquis Linguâ Gallicâ in Latinum translatæ a L. Neocoro.* Inserées dans le Tome XI. des *Antiquités Romaines* de Grævius. VIII. *Picturæ antiquæ Sepulchri Nasoniorum in viâ Flaminiâ, delineatæ & incisæ a Petro Sancto Bartolo, explicatæ à Joanne Petro Belorio: ex Italicâ Linguâ in Latinam transtulit. L. Neocorus.* Inserées dans le XII Tome des *Antiquités Romaines* de Grævius. IX. *Aristophanis Comœdiæ undecim Græcè & Latinè.* Amsterdam 1710 in-fol. On a parlé de cette Edition dans l'Article d'Aristophane (4). * X. *Novum Testamentum Græcum cum Lectionibus Variantibus MSS. Exemplarium, Versionum, Editionum, SS. Patrum & Scriptorum Ecclesiasticorum, & in Easdem Notis. Accedunt Loca Scripturæ parallela, aliaque exegetica. Præmittitur Dissertatio de Libris Novi Testamenti, & Canonis Constitutione & S. Textûs Novi Fœderis ad nostra usque tempora Historiâ. Studio & Labore* Joannis Millii S. T. P. *Collectionem* Millianam *recensuit, meliori ordine disposuit, novisque accessionibus locupletavit* Ludolphus Kusterus. Rotterdam 1710 in-fol. Mr. Kuster, après avoir donné, dans sa Préface, à Mr. Mill les louanges qu'il mérite, dit que ceux qui voudroient bannir l'usage de la Critique par rapport aux Livres Sacrés, non seulement comme inutile, mais même comme dangereuse, sont dans une grande erreur. Ils ne peuvent nier qu'il n'y ait des diverses Leçons, & ils n'oseroient assurer que Robert Etienne ou les autres Editeurs du Nouveau Testament ayent été inspirés, pour ne s'éloigner jamais du véritable Texte des Apôtres, au milieu de la différence qui se trouvoit dans les différens Manuscrits, qu'ils avoient entre les mains. Or ces différentes Leçons sont de quelque importance, ou elles sont peu considérables. Au premier cas, pourquoi supprimera-t-on ces précieux monumens de l'Antiquité, à la faveur desquels on peut découvrir la véritable leçon du Texte Sacré? Au second cas, pourquoi ne les publieroit-on pas, puisque loin de nuire à la Religion, elles peuvent lui être fort utiles, servant à faire voir l'admirable conformité qu'il y a entre ce nombre prodigieux de Manuscrits, d'Editions, de Versions, & de Citations de l'Ecriture, non seulement dans ce qui est essentiel, mais encore dans les plus petites choses? C'est aussi ce qui paroît, quand on compare toutes ces diverses leçons, ramassées avec tant de soin par le Docteur *Mill*; car si l'on en excepte un petit nombre, toutes les autres consistent dans des différences qui ne sont de nulle importance; ce qui ne diminue pas le prix du travail de ce Savant, mais l'augmente au contraire; puisque la conséquence qu'on en peut tirer, c'est que nous avons le Texte Sacré aussi parfait qu'il doit l'être, pour être le fondement de notre Foi. Mr. Kuster explique ensuite la nature & les espéces différentes des diverses Leçons. Il faut poser pour principe, que de toutes les différentes Leçons d'un même Texte, il n'y en a qu'une seule qui soit la véritable. Ensorte que quand on a des caractéres qui nous font connoître la véritable, toutes les autres ne doivent pas passer pour des diverses Leçons, mais pour des Corruptions du Texte, quelle qu'en puisse être la cause. Ainsi si nous avions aujourdhui les Originaux des Apôtres, il n'y auroit point de diverses Leçons. Mais parce que cela n'est pas, & qu'il y a souvent lieu de douter entre différentes Leçons quelle est la véritable, on doit prendre pour diverses Leçons toutes ces Corruptions du Texte; du moins les doit-on regarder comme telles, jusqu'à ce que par les principes de la bonne Critique on ait surement découvert la véritable Leçon. Après cette explication Mr. Kuster divise les diverses Leçons en quatre espéces. I. Celles qui ne méritent pas ce nom. II. Les douteuses. III. Les véritables, mais qui ne sont pas importantes. IV. Enfin celles, qui sont de quelque importance. Il fait sur toutes ces différentes Leçons des réflexions utiles & judicieuses. Il remarque, par exemple, qu'il ne faut pas compter pour diverses Leçons, la manière différente dont les Copistes ont écrit le même mot, l'Orthographe de la Langue Grecque n'ayant pas toujours été la même dans tous les tems & dans tous les lieux. Quelques-uns écrivent ἰσὸν, d'autres εἰσὸν; quelques-uns ἄντι, d'autres ἀντὶ &c. Il y a plusieurs de ces sortes de diverses Leçons dans le Recueil de Mr. Mill. A l'égard de celles qui sont douteuses, on doit mettre dans ce rang toutes celles qui sont tirées des citations des Peres, quand on ne sait pas, s'ils ont ainsi lu dans leurs Exemplaires, ou si citant de mémoire, ils ne se sont pas souvenus des propres termes de l'Original. Il faut marcher avec précaution dans cette rencontre. Cependant si la manière dont un passage est cité dans un Pere de l'Eglise, ne se trouve, ni dans aucun ancien Manuscrit, ni dans aucun autre Pere de l'Eglise, on doit croire que la Leçon est fausse, & qu'elle n'est duë qu'au défaut de memoire de celui qui la rapporte. Que si elle est appuyée de l'autorité d'un ou de deux autres Peres de l'Eglise, sans qu'on la trouve, ni dans aucun Manuscrit, ni dans aucune Version, elle doit être rangée parmi les douteuses. A l'égard des diverses Leçons qui sont de quelque importance, Mr. Kuster remarque quelques endroits

(1) Fabricius *Bibl. Græc.* T. I. L. II cap. I. § 6. p. 256.

(2) *Bibl. Choisie* T. IX. p. 187 & *suiv.*

(3) Ibid. p. 186.

(4) Rem. [I]

mois de Février 1670 à Blomberg, petite Ville du Comté de la Lippe en Westphalie; dont Ludolph Kuster son pere étoit Magistrat. Son frere aîné, qui étoit un très-habile homme, lui inspira de bonne heure le goût des Lettres, & l'éleva avec beaucoup soin. Ce frere enseignoit les Humanités à Berlin dans le Collége qu'on appelle le Collége de Joachim, du nom de l'Electeur qui l'a fondé. Mr. Kuster le cadet y entra fort jeune, & profita si bien, qu'à l'âge de quinze ans, il répétoit déja les autres Ecoliers de son frere. A la recommandation de Mr. le Baron de Spanheim, il entra auprès des enfans de Mr. le Comte de Schwerin, Premier Ministre du Roi de Prusse, qui, lorsqu'il les quitta, lui procura une pension de quatre-cens Livres, & l'assurance d'une Chaire d'Humanités dans le Collége de Joachim. En attendant que cette Chaire vînt à vaquer, Kuster, qui n'avoit encore que 25 à 26 ans, résolut de parcourir l'Allemagne, la France, l'Angleterre & la Hollande. Il alla d'abord à Francfort sur l'Oder, il y donna quelque tems à l'étude du Droit. De Francfort il alla à Anvers, à Leyde, & enfin à Utrecht, où il fit un assez long séjour, & composa divers Ouvrages. Ayant amassé quelque argent par la composition de ces Ouvrages, & en donnant quelques Leçons à la Noblesse Allemande sur le Droit Public, il quitta Utrecht en 1699, passa en Angleterre, & vint en France au commencement de l'année suivante. Il s'y occupa principalement à conférer Suidas avec trois Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, & en tira plusieurs fragmens qui n'avoient pas encore vu le jour. Sur la fin de 1700 il retourna en Angleterre, & acheva en quatre ans l'édition de Suidas, dont il s'occupoit nuit & jour. On lui a ouï dire, que s'étant une fois réveillé au bruit du tonnerre, & à la lueur de quelques éclairs, il avoit été saisi d'une frayeur mortelle pour son Suidas, qu'il s'étoit levé précipitamment, qu'il l'avoit pris entre ses bras & porté dans son lit avec tout l'empressement d'un pere pour son fils unique. L'Université de Cambridge lui donna le titre de Docteur, & lui fit les offres les plus avantageuses pour le retenir. Kuster n'en put pas profiter, parce ses Maîtres le rappelloient à Berlin. A son arrivée dans cette Ville, il fut installé dans la Chaire qu'on lui avoit promise en partant. Le premier Professeur du Collége de Joachim mourut, Mr. Kuster crut que la date de son inscription, qu'il faisoit remonter jusqu'au moment de son départ, & le nouveau titre de Bibliothécaire du Roi qui lui avoit été donné, devoient tout d'un coup l'élever à cette place d'honneur. Un Professeur plus ancien en exercice l'obtint; cette préférence fut fort sensible à Kuster. Au bout de l'année le Trésorier qui payoit les Professeurs, voulut, comme aux autres, lui retenir certains droits sur ses appointemens, mais il ne voulut souffrir aucune diminution: il cria une seconde fois à l'injustice, & proposa enfin de donner sa démission, moyennant une certaine somme. Le Trésorier, l'ayant fait prendre au mot, il toucha dix-mille Livres, & retourna en Hollande, il s'établit à Amsterdam, où il vécut quelque tems en pension, & prit ensuite maison. Il avoit gagné quelque argent à son Edition de Suidas. Mais il l'eut bientôt dépensé dans une Ville où tout est cher, & par bonté pour quelques-uns de ses parens. Il alla donc à Rotterdam, où il espéroit subsister plus aisément; mais il vit bientôt qu'il s'étoit trompé. Il alla quelque tems après à Anvers conférer avec les Jésuites sur des doutes qui lui étoient venus sur la Religion; ces bons Peres lui ayant persuadé d'embrasser la Religion Romaine, il abjura la Protestante le 25 Juillet 1713 dans l'Eglise du Noviciat des Jésuites à Paris. Le Roi de France le gratifia d'une pension de deux-mille Livres, & par une distinction particuliére le fit recevoir Associé surnumeraire de l'Académie des Inscriptions. Mais il ne jouït pas longtems de ce nouvel établissement, il mourut à Paris le 12 Octobre 1716, d'un abcès au foye, âgé de quarante-six ans. Mr. Kuster étoit d'un naturel doux & paisible. Il entendoit parfaitement le Latin, & écrivoit bien dans cette Langue: mais la Litérature Grecque étoit son fort; aussi s'étoit-il dévoué à cette Etude. Il regardoit l'Histoire & la Chronologie des mots Grecs (c'étoient ses expressions ordinaires) comme ce qu'il y avoit de plus solide pour un Savant. Delà vient qu'il méprisoit les autres Sciences, & Mr. Themiseul rapporte dans ses Lettres, que ce zélé Grammairien trouvant un jour le Commentaire Philosophique de Mr. Bayle, dans la Boutique d'un Libraire, le rejetta, en disant, ce n'est qu'un Livre de raisonnement, *Non sic itur ad Astra* (*a*). Depuis que cet Article a été dressé, nous avons reçu une Lettre curieuse touchant Mr. Kuster, dont nous ferons part au Lecteur dans la Remarque [*B*]. Elle

(*a*) *Mém. de Trevoux*, Mars 1717; *Nouvelles Litér.* du 19 Déc. 1716. Et du 9 Janvier 1717.

droits dont le Docteur Mill n'a rien dit, & en reléve quelques autres, où il croit que ce Savant s'est trompé. Mr. Mill a, par exemple, tiré de Suidas une diverse Leçon d'un Passage qu'il a cru que cet Auteur avoit cité de St. Luc. XVI. 3. qui est véritablement d'Aristophane. Mais si Mr. Kuster reléve quelques fautes de Mr. Mill, il le défend aussi quelquefois contre des Critiques, qu'il croit l'avoir injustement censuré. Il a conféré le Texte avec douze Manuscrits, que le Docteur Mill n'avoit point vus. De ces douze il y en a neuf, qui sont dans la Bibliothéque du Roi de France; mais qui à la réserve d'un seul, qui contient tous les Livres du Nouveau Testament, ne comprennent que les quatre Evangiles. Le dixiéme Manuscrit appartenoit à Mr. Carpzovius, Ministre de Leipzig, il ne contient que les quatre Evangiles. Le onziéme a été apporté de Gréce par Mr. Seidel de Berlin, les quatre Evangiles y manquent. Enfin le dernier, qui est un de ceux que Mr. Kuster estime le plus, lui a été communiqué par Mr. Bornier, qui l'avoit acheté dans la vente publique de la Bibliothéque de Mr. Francius, Professeur en Eloquence à Amsterdam. A la suite de cette Préface de Mr. Kuster, on trouve une Lettre de Mr. Le Clerc, touchant l'Ouvrage du Docteur Mill. XI. *Epistola, in quâ Præfatio, quam. V. C. J. P.* (Jacobus Perizonius) *novissimæ Dissertationi suæ de Ære gravi præposuit, refellitur.* Leyde 1713 in-8. XII. *De vero usu Verborum Mediorum apud Græcos, eorumque differentia, a Verbis Activis & Passivis. Annexa est Epistola de Verbo* Cerno *ad Virum Cl. J. P. Auctore* Ludolpho Kustero, *Regiæ Inscriptionum Academiæ Socio.* Paris 1714 in-12. XIII. *Explication d'une Inscription Grecque envoyée de Smyrne.* Inférée dans les *Memoires de Trevoux*, Septembre 1715. XIV. *Examen Criticum Editionis novissimæ Herodoti Gronovianæ.* Inférée dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne* de Mr. Le Clerc Tom. V. p. 383 *& suiv.* On a imprimé en Hollande sous le nom de Grævius, & sous le titre de *Nova Cohors Musarum*, un petit Traité que Kuster composa en 1699 pour l'instruction de quelques jeunes Seigneurs. Kuster a donné un Essai d'une nouvelle Edition du Trésor de la Langue Latine de Robert Etienne, considérablement augmentée; inféré dans les *Mémoires Litéraires* (en Anglois) de Mr. La Roche, Tom. V. p. 298.

[*B*] *Une Lettre curieuse touchant Mr. Kuster, dont nous ferons part au Lecteur dans la Remarque.*] Voici ce qu'écrit Mr. Wasse. „ Le Docteur Kuster, étoit un grand homme sec & pâle, „ hors d'état sembloit-il de soutenir le travail, & il étoit cependant infatigable, & d'une application extraordinaire à „ l'Etude. Il s'étoit formé sous Grævius. Je l'ai connu depuis l'année 1700 jusqu'en 1714. Dans le tems que je rassemblois pour Mr. Barnes les Fragmens d'*Anacreon*, vers „ l'an 1702, il m'introduisit chez le Docteur Bentley. *Il „ faut que vous soyez*, dit-il, *ami de ce Savant, que je regarde non „ seulement comme le premier Savant de l'Europe, mais comme le „ meilleur ami qu'il y ait au monde. Je lui avois seulement dit „ un mot de l'embarras où je me trouvois avec les Commis de la „ Douane, d'abord il accommoda cette desagreable affaire à mon „ entiére satisfaction, sans seulement que je susse qu'il y eût la moindre part, qu'un an après:* unde satis compertum mihi *Bentleium* esse re officiosum, non verbis. *J'ai eu de lui quantité „ d'excellentes corrections sur Suidas.* Je rapporte cette particularité d'autant plus, continuë Mr. Wasse, parce que dans „ le tems que cet Ouvrage s'imprimoit, Kuster me montra, „ en marquant son indignation, une Lettre Latine anonyme, „ qui lui étoit adressée, dans laquelle on l'avertissoit de ne „ pas traiter ce Docteur avec tant de distinction, s'il vouloit „ que son Livre fit fortune parmi les Savans. Lorsqu'il entreprit de travailler sur Suidas, il se trouva obligé de faire „ des Indices de tous les Auteurs, dont parlent les Anciens, „ particuliérement d'Eustathe, & de XIX. Volumes de Commentaires sur Aristote des traits d'Histoire, de Géographie, & de Chronologie, qui se trouvent répandus ici & „ là. Le Docteur Bentley m'engagea à lui donner quelque secours. J'eus pour ma part principalement Eustathe sur l'Odyssée, sept ou huit Scholiastes, Plutarque, & Galien. „ Vous jugerez de l'application & de la diligence de Kuster, „ quand je vous dirai qu'il ne me donnoit pas de repos, „ quoique je commençasse le dernier de ces Auteurs le 9 Janvier

Elle eſt de Mr. Joſeph Waſſe Recteur de d'Aynho dans la Comté de Northampton, & contient pluſieurs particularités intéreſſantes touchant Mr. Kuſter.

„ vier 1703, & que je l'achevaſſe le 8 Mars de la même année, & que j'expédiaſſe les autres de-même à proportion. Quoique j'aye corrigé toutes les feuilles du premier Volume, je ne me ſuis point apperçu alors, qu'il eût omis quelques-uns des mots les moins importans, & je n'en ai jamais ſu la véritable raiſon. Je l'ai ouï blâmer, pour n'avoir pas nommé une ou deux perſonnes, qui lui avoient envoyé un petit nombre de Remarques. Mais je me perſuade que cela eſt venu, du tourbillon où il étoit toujours, du grand nombre de Lettres, de Recueils, & d'autres Papiers, où il étoit enterré. Autant qu'il m'en ſouvient, il traduiſoit en quelque maniére de nouveau cinq ou ſix feuilles par Semaine, & y faiſoit ſes Remarques; deſorte que l'Ouvrage a été dépéché; il auroit été bien plus parfait, s'il s'étoit donné du tems. Certaines gens s'imaginoient lui aider, lorſqu'ils ne faiſoient rien moins que cela. Un homme diſtingué l'emmena dans ſon Cabinet à l'iſſuë du diner, & lui dit qu'il vouloit lui communiquer une Piéce importante, un vrai Tréſor, qui dans toutes les difficultés qu'il avoit euës, avoit été ſon Oracle depuis pluſieurs années. Je rencontrai Kuſter à une heure de loiſir, tout tranſporté de joye. Nous trouvâmes que c'étoit le Dictionnaire de *Budæus*, en grand papier, avec les noms des Auteurs qu'il cite, écrits en marge, ſans la moindre remarque, ni addition. Kuſter, le meilleur humain du monde, ſe trouva terriblement embarraſſé, comment il en agiroit avec un homme, qui avoit de bonnes intentions, & qui lui demandoit perpétuellement, quel ſervice il tiroit de ce Livre, & étoit tout fier d'être en état d'aider ſi puiſſamment l'illuſtre Editeur de Suidas. Lorſque l'Ouvrage tendoit à ſa fin, Kuſter devint chagrin, exténué au dernier point; auſſi froid qu'une ſtatuë, & ayant à peu près autant de vie, qu'un homme qui eſt les trois quarts mort. J'étois ſûr toutes les fois que je le voyois de lui entendre dire, *ô utinam illucescat iſte dies, quo huic Operi manum ultimam imponam!* Il faut à préſent vous dire comment il avoit coutume de ſe délaſſer, & d'oublier ſes travaux en beuvant bouteille; (car Scipion & Lælius n'étoient pas aſſez fols, pour être toujours ſages), où il faiſoit alors des vers, ou il s'entretenoit d'Antiquités, de Médailles, d'Inſcriptions, de Paſſages obſcurs des Anciens; quelquefois il jouoit de l'Epinette dans notre Société de Muſique, & il paſſoit pour un Maître parmi les Connoiſſeurs. Ses principaux amis étoient les Docteurs Sikes, fameux par ſes connoiſſances dans les Langues Orientales, Davies, & Needham; Mr. Oddy, qui écrivoit fort bien en Grec, & qui a laiſſé des Notes ſur Dion, & une Verſion d'Apollonius de Rhodes, qui ſont dans la Bibliothéque du Comte d'Oxford; les Conjectures ſur Avienus, qui ſont à la fin des *Géographes* du Docteur Hudſon, ſont auſſi de lui; & enfin Mr. Barnes Profeſſeur en Grec. Permettez-moi de rapporter au ſujet de ce dernier quelques particularités, qui ne ſont connuës que de moi. La perſonne qui fut depuis ſa mere, étant cruë morte, on la portoit à l'Egliſe pour l'enterrer. On s'apperçut que les Cloux du Cercueil faiſoient ſaigner le corps, on l'ouvrit pour lui donner de l'air, & elle revint à elle. Le Chevalier Eraſme Smith de la Province d'Eſſex, âgé de près de ſoixante ans, n'ayant pas deſſein de ſe marier, réſolut d'adopter un des Ecoliers de l'Hôpital de Chriſt. Le Maître de cette Maiſon lui recommanda Barnes, que le Chevalier agréa; il offrit de lui aſſurer un bien de deux mille Livres ſterling de rente, pourvu qu'il voulût prendre ſon nom. La Mere, femme de bon ſens, étoit fort portée à le faire; mais le Pere ne voulut point s'en mêler, & laiſſa à ſon fils la liberté de faire ce qu'il voudroit; il choiſit la Pauvreté. Le Chevalier s'étant marié enſuite, eut des enfans, & invitoit ſouvent Joſué (Barnes) à venir chez lui. Je ſuis du ſentiment de Pétrone touchant les Rêves; je ne puis pourtant m'empêcher d'en rapporter un, dont il parloit ſouvent. Deux ou trois ans avant que l'affaire dont on vient de parler ſe propoſât, tems auquel Barnes ne ſavoit pas encore ce que c'étoit qu'un Vers, il lui ſembla qu'il étoit attaqué par un jeune garçon couvert de haillons, qui ſe donnoit le nom de Pauvreté. Ils ſe battirent pendant longtems, & enfin Barnes le tua contre la porte d'une Egliſe: alors il vit ſon Pere, ſous la figure d'un Génie, qui le félicita en des termes qui finiſſoient par ces paroles

„ *Felixque vincas, & domabis*
„ *Pauperiem malè pervicacem.*

„ Il m'a proteſté que le matin il avoit raconté ſon rêve à ſes Compagnons, qui lui avoient expliqué le ſens & la meſure de ces Vers. L'Evénement a été, qu'il a fait banqueroute à la Pauvreté, en épouſant une vieille Veuve fort riche, qui n'entendoit point le Grec, mais qui en *admiroit & aimoit le ſon*. Son *Eſther* a été regardée comme fort ſupérieure à tout ce qu'a fait Du Port ſur Rhodoman; elle plut ſi fort à l'Univerſité, qu'il ſe hazarda à ſe mettre ſur les rangs pour une Chaire de Profeſſeur, mais les Electeurs n'en uſérent pas bien avec lui. L'un deux (le Docteur Montagu) m'a raconté, que les Candidats s'examinoient publiquement les uns les autres; que Barnes défia Mich. Paine de parler ou d'écrire, mais qu'il évita ſagement l'un & l'autre; ils ouvrirent alors *Ariſtophane*, & Barnes l'emporta de beaucoup. Cependant le Docteur vota, mais avec répugnance, en faveur d'un Sujet de ſon Collége. Ce mauvais ſuccès dans une affaire, qu'il avoit priſe à cœur, penſa lui faire tourner la cervelle, juſques-là que pendant longtems il ne pouvoit ſouffrir ſeulement la vuë d'un Livre Grec. A la fin il ſe jetta dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ce qui le fit connoître à quantité de Gentilshommes, dont le train de vie étoit un peu trop vif pour un Homme de Lettres; deſorte que quand je l'ai connu, il ſembloit n'être *nil niſi magni nominis umbra*. Quand quelqu'un de nous relevoit quelqu'une de ſes fautes dans *Euripide; petits Grimauds*, diſoit-il, *j'ai plus oublié de Grec, qu'aucun de vous n'en ſçaura jamais*. Kuſter ſe divertiſſoit ſouvent à agacer Barnes, quoique celui-ci fût ſon Maître pour ce qui étoit de la compoſition. Ils parloient tous deux Grec, mais aucun des deux ne le parloit coulamment. Tous deux faiſoient diverſes eſpèces de Vers; Kuſter après y avoir beaucoup penſé, mais Barnes généralement en huit ou dix minutes de tems. Kuſter avoit du talent pour les Iambes & Hendeca-ſyllabes, l'autre réuſſiſſoit également dans toutes les meſures, mais quand il corrigeoit, c'étoit toujours pour faire plus mal. Je n'ai jamais vu héſiter Barnes, dans bien des épreuves où on l'a mis. Un jour qu'il y avoit devant lui quelques lignes, où ſe trouvoit le mot de *Knapſack*, on ſe diſoit à moitié bas (il étoit un peu ſourd) *ce ſera ici ſon non plus ultra*; il ne laiſſa pas de les entendre, & continua d'écrire ſans être déconcerté; *Silence*, τύλυτον, *eſt le terme propre*, voyez *les Tactiques de l'Empereur Leon, & Simocatte*. Ces petites bagatelles paroîtront froides & inſipides à un Lecteur, qui aura le tems de critiquer & d'inventer; mais ceux qui ſe placent dans le point de vuë, les enviſageront d'un autre œil. Quelqu'un lui propoſa ces Vers, *Nocte pluit totâ* &c. Barnes reprit ſur le champ

„ Νυκτὸς ὕει πάσης, ἧκουσι θεάματα πρῶϊ.
„ Χείθ' ἴσαι δ' ἀρχὴν τὴν Διὶ Καῖσαρ ἔχει.

„ Mais il approuva enſuite ma correction, en mettant μεμερισμένην ἀρχήν. Une autre fois quelque Voyageurs Hollandois & Suédois, qui parloient Anglois, ſoupçonnant qu'il y avoit de la colluſion, demandérent que quelqu'un de la Compagnie prît un endroit à l'ouverture de quelque Livre. On le fit, & on tomba ſur ces mots

„ *Il avoit un Ecuyer, qui s'appelloit Rodolphe.*

„ Barnes écrivit:

„ Ὁπλοφόρος δέ οἱ ἦεν ὃ οὔνομα ἔσκε Ραδυλφος,
„ Ἥμισυ μέν οἱ αἰγυιος γίνετο ἀνδροφόνοιο.
„ Ἄλλοι Ραλφον εἶπον ἐπισταμενοι μετεωρον
„ Ραλφωνα δ' ἄλλοι ονομακλυτον καλεεσκον.
„ Ἡμεῖς δ' αὖτ' ἐθέλωμεν κασιγνηται Κλαριοιο
„ Ραλφον, Ραλφωνα τε Ραδυλφον τ' ἐξονομαιναι,
„ Μετρον γαρ πρωτη πελεται διεδονεν ποιηταις
„ Ὢ ἐπει ὡς νεος παραλειπομεν αἰδομαι πολυ.
„ Ἓν δ' ἔπος αὐτῶν λογιοι, καὶ αν μετροιο χαριεν
„ Ἐν νοεροῖσι λεγωμεν, ἐνὶ χρεεω αρκιον ἐστι.

„ Le mot de νοερὸς dans le dernier vers, ſignifie plutôt ce qui peut être *entendu*, que celui qui entend ou qui comprend. Un ſoir le vin ſe trouvant aſſez médiocre, quelqu'un répéta ces vers de Martial, *Quid te, Tucca juvat &c.* ce que Barnes rendit à la priére de la Compagnie, de la maniére ſuivante, ſi je m'en ſouviens bien:

„ Ὅππῃ τι σε, Τυκκα, παλαιῳ μιξαι αφελλει
„ Ἐν Βατικανοις σκυφος τιθεντα καδοις;
„ Ποιησει τι γαρ ἐσθλον ὁ και αγαθος Διονυσος
„ Ἢ τι σοι ευγενετης Βακχος εθηκε κακον;
„ Ραδιον εσθ' ἡμιν, τοδ' αγος Διονυσου ενιαιρειν,
„ Καμπτειν τε φερειν τοξικα λυγρα θεω.
„ Συμποται αξιοι εισι τεοι ταχα ποτμον ολισθειν,
„ Τιμιος αμφοτεροις αξιος ει μελετης.

„ Désque *Suidas* eût paru, Kuſter engraiſſa en très-peu de tems; & étant retourné en Pruſſe, il trouva que ſes Patrons n'étoient plus à la Cour, & que ſes appointemens étoient fort incertains. D'ailleurs ſes principes, qui tendoient à ce qu'on appelle aujourd'hui l'Arianiſme, firent qu'il déplut à quelques perſonnes. On prit en fort peu de tems des meſures, pour le chagriner, deſorte qu'il ſe retira à Amſterdam. Il y a de l'apparence que les gens de Berlin étoient du ſentiment d'une bonne vieille Dame, qui s'imaginoit être fort habile. Elle étoit en penſion dans la même maiſon que Kuſter, & lui entendoit parler ſouvent du *Suidas* Manuſcrit de Pearſon. Un jour quelqu'un vint le demander; *Mr. Kuſter eſt-il au logis Madame?* dit-il; *je croi qu'il y eſt*, répondit la bonne Dame; *vous êtes jeune; je ſuis charmée que vous cherchiez une pareille compagnie. Vous avez deſſein, à ce que j'apprens, de lui conferer un Degré; je ſuis ſure qu'il vous donne bon exemple. C'eſt un bon Chrétien; je ſuis perſuadée qu'il ira en Paradis, car il lit nuit & jour le ſaint Evêque Pearſon. Eh! je vous prie Madame*, reprit

„ l'au-

„ l'autre, *abrégez votre Sermon; je suis pressé — Ah! ces Etudians n'aiment rien de ce qui est bon — Marie appellez le Professeur.* Kuster étant à Amsterdam donna une nouvelle Edition de Nouveau Testament du Docteur Mill, publia *Aristophane* & quelques nouvelles Remarques sur *Suidas*, par le moyen de Mr. Le Clerc. Mais son Banquier ayant manqué, il se trouva réduit à une grande pauvreté. Dans cette conjoncture son ancien Ami l'Abbé Bignon l'invita de venir à Paris, & il eut le malheur de se laisser gagner, & d'entrer dans l'Eglise Gallicane. Il me pria de lui écrire, comme à l'ordinaire, mais de ne jamais lui parler de Religion; il me disoit en même tems, qu'on ne l'avoit point obligé de faire une abjuration dans les formes, ni de condamner les Réformés, mais seulement de se conformer. J'ignore ce qui en est; ce qu'il y a seulement de certain, c'est qu'on lui promit toute la faveur & la distinction qu'aucun nouveau Converti pouvoit espérer. Il fut d'abord reçu dans l'Académie des Inscriptions, & en 1714 il me fit présent, pour des vers que je lui avois envoyés, de son Livre, *De vero usu Verborum Mediorum*; χρυσεα χαλκειων. La derniére Lettre que j'ai reçuë de Kuster ne contenoit que des questions sur Hezychius, dans lequel il avoit fait environ cinq mille Corrections, avant que de quitter l'Angleterre. Ses Questions n'étoient pas fort difficiles, & elles me firent conjecturer que sa santé devoit être fort altérée: je ne me trompois point, nous apprimes peu de tems après, qu'il avoit été saigné cinq ou six fois pour une fiévre; & que lorsqu'on l'avoit ouvert, on lui avoit trouvé une Croute de sable le long du bas ventre. Je m'imagine que cela lui étoit venu de ce qu'il étoit presque toujours assis en double, écrivant sur une table fort basse, environné de trois ou quatre cercles de Livres par terre; c'étoit-là la situation où on le trouvoit ordinairement. Il avoit l'esprit net, beaucoup de sangfroid, & étoit propre à la dispute; sa conduite a toujours été sans reproche; & je suis persuadé, que la derniére faute qu'il a faite, est presque la seule qu'on puisse lui reprocher, & que les gens charitables attribueront encore principalement au triste état où il se trouvoit; car si l'*oppression*, qui n'affecte qu'une partie, *rend un homme sage fol*, pourquoi la perte de tout ce qu'on a acquis avec tant de peine ne produiroit-elle pas cet effet? Que ceux-là seulement le censurent, qui étant à leur aise ont le courage de servir leur Patrie, sans posséder ni titres ni emplois." [☞ Ce que Mr. Wasse dit du Changement de Religion de Mr. Kuster, ne s'accorde pas avec ce que Mr. l'Abbé de Boze nous en dit *, après avoir parlé de l'Edition du Nouveau Testament procurée par Mr. Kuster, il ajoûte: „Cette Etude particuliére du Nouveau Testament, qui peut-être dans son principe n'avoit eu aucun rapport à la Religion, ne laissa pas de tourner de ce côté-là au profit de Mr. Kuster; elle lui ouvrit insensiblement les yeux sur les erreurs où le malheur de sa naissance & les préjugés de l'éducation le tenoient engagé, & comme il étoit par lui même capable de remonter aux sources, & de descendre dans tous les détails, il ne négligea rien en ce genre de ce qui pouvoit l'instruire ou le convaincre. Il le fut bientôt, & dès-lors il ne balança pas un instant dans le parti qu'il avoit à prendre; il passa en France, & y fit une *abjuration authentique* du Luthéranisme." Si ce dernier fait est véritable, il paroît que Mr. Kuster n'étoit pas tout à fait tel, que Mr. de Boze vient de le dépeindre, pourquoi cacher à ses amis cette *abjuration authentique?* pourquoi en avoir honte? d'ailleurs les circonstances où Mr. Kuster acquit tant de nouvelles lumiéres sur la Religion, rendent tout cela un peu suspect: Mr. de Boze, dit les choses, comme elles devroient s'être passées, & cela convenoit à Paris dans un Eloge lu publiquement. Add. du Tr.] Nous joindrons ici quelques Lettres de Mr. Kuster à Mr. Wasse.

* Hist. de l'Académ. des Inscript. T. II. p. 545. Edit. de Holl.

„ Viro doctissimo & amicissimo *Josepho Wassio*. S. D.
„ *Ludolphus Kusterus.*

„ En tibi Epistolam a *Relando*, quæ de Apparatu *Kholiano* te edocebit. Addidi Schedulam a D. *Leibnitzio*, quæ specimen Collationis cum MSS. Gueiferbytanis continet. An integram Collationem ejus operâ nacturi simus, proximè scire licebit, nam denuo ad eum scripsi. In ultimâ ad me Epistolâ hæc tantum eâ super re scripsit, non proletariâ diligentiâ opus fore, ut MSS. illi cum editis conferantur. In eadem Epistolâ miratur hiatus *Gervasii* eosdem fuisse in MS. Cantabrigiensi, ac in Apographo ad vos transmisso; subdubitatque an non forte per αβλεψιαν quædam in Collatione prætermissa fuerint. Sed mihi quidem nullum dubium est, quin lacunas illas suppleturus fuisses, si MS. vester integer fuisset. De Collatione *Pluti* & *Nubium* cum MS. Arundeliano tibi & Dom *Daubio* gratias quam maximas ago, speroque me itidem collationem *Pluti* cum MS. Dom *Wheleri* tuâ operâ nacturum esse. Audio & Oxonii aliquas Aristophanis fabulas MSS. extare. Quare pergratum mihi faceres, si eâ de re Literas dare velles ad *Hudsonum*, qui jam ante aliquot menses prolixe mihi pollicitus est usum omnium illorum, quæ in Bibliothecâ *Bodleianâ* hanc ad rem pertinentia reperirentur. Refricabis igitur ipsi haud gravatim rei hujus memoriam. *Aristophanes* Dom. *Postlewaitii* nondum ad manus meas pervenit; Apparatus ad futuram Editionem *Aristophanis* quotidie crescit, omnesque hic non spernendam ejus Auctoris Editionem sibi pollicentur, *Owenum* denuo ad incitas redactum ex aliis quoque audivi, omnemque proinde spem abjeci illum mihi unquam solvendo fore. Clariss. *Bentleio* salutem meo nomine nunties plurimam, eique dicas me responsum expectare ad id, quod de *Suidâ* ad ipsum scripseram. Si vel ipse vel tu absens eris, quæso per Literas hoc ipsum meo nomine roges. Est enim res alicujus momenti, & Bibliopolæ identidem me hac de re percontantur. Doctorem *Perkinsium* (cui dicas, quæso, me sæpe hic Amstelodami cum amico ejus *Thomsono* poculum in ejus salutem hausisse) *Sikium* aliosque item meis verbis salutabis. Quando te hic expectabimus? Sane desiderium tui hic videndi apud me crescit in horas, ex quo mihi scripsisti te huc venturum esse. *Clericus* te salutat, itidemque tuum expectat adventum. Vale mi *Wassi*, persuasumque habe me in paucissimis te amare & diligere. Amstelodami die 18 Mart. St. Nov. 1707.

„ P. S. Quæso an ad Gradum Doctoris in Theologiâ Cantabrigiæ promotus es? Id enim ex unis Literis tuis colligi posse videtur. Si sic scribas mihi ea de re clarius, ut tibi eo nomine gratulari possim."

„ Viro doctissimo & longe amicissimo *Josepho Wassio* S. P. D.
„ *Ludolphus Kusterus.*

„ In amicitiam nostram me peccaturum credebam, si *Cronfeldio* ad vos redituro nihil ad te literarum darem præsertim cum tam longo tempore nihil ad te scripsissem. Quamvis autem ob diuturnum silentium me negligentiæ in scribendo jure forsan condemnare queas, non tamen ideo me in te amando memoriamque tui recolendo segniorem fuisse concedo; de quâ re, etiam me tacente, te minimè dubitare persuasus sum, quippe qui sciam meum erga te animum jam a pluribus annis abundè tibi perspectum esse. *Salustius* tuus quando tandem in lucem exibit? ex *Cronfeldio* etiam intelligo, eum ante discessum tuum Cantabrigiæ (quod tamen ante speraveramus) non potuisse ad finem perduci. *Aristophanes* meus mox prælo liberabitur, &, ut puto, proximo mense in lucem prodibit. Opto tantum, ut expectationis, quam nonnullos de hac Editione concepisse video, respondere valeam. Nova Editio *Irenæi* Parisiis paratur, eaque prælum jam subit, ut ex Literis illustrissimi *Bignonii* nuper intellexi. Plura *Cronfeldius* coram tibi narrabit. Vale, Vir amicissime, & me amare perge, Amstelodami d. XII Maii 1709.

„ P. S. Cum proximè ad me scribes, quæso fac me certiorem, an non de *Diodoro* aliquando edendo seriò cogites. Nam ejus Libri Editio valdè desideratur.

„ Amico Optimo *Josepho Wassio* S. P. D.
„ *Ludolphus Kusterus.*

„ Quamvis non dubitem te benè valere, meique memorem adhuc vivere, id ipsum tamen ex te cognoscere malo per literas, quarum me post longum illud quo inter nos usi sumus silentio, ingens nunc desiderium tenet. Apud me quidem pristinus ille, quo te prosecutus semper fui, amor integer adhuc & illibatus durat, eoque firmiores in animo meo radices agit, quo magis ad vetustatem accedit, tantum abest ut diuturnitate temporis senescat. Qui has tibi reddet, est Juvenis doctus, nomine *Burgius*, Silesius, à Clar. *Oleario*, Professore Lipsiensi, mihi commendatus; quem vicissim tibi trado, si forte ei vel Londini vel Cantabrigiæ aliquâ in re commodare queas. Cupidus enim est cognoscendi viros doctos, statumque rei literariæ in Britanniâ vestrâ; quippe cujus rei gratiâ peregrinationem hanc suscepit. Ego benè adhuc valeo, totumque me in Literas abdidi, & potissimum nunc in *Hezychio* perpoliendo occupatus sum; ad quam rem & symbolam tuam expecto, non dubito enim, quin non pauca in eo Scriptore observaveris, quæ me aliosque fugerint. De Lite, quæ nuper *Clericum* inter & *Burmannum* exorta est, nota tibi omnia esse non dubito. Quamvis non diffiteor *Clericum* aliquando latus apertum adversariis suis præbuisse, non tamen merebatur ut tam indignis modis a *Burmanno* haberetur. Effrænis enim illa Linguæ licentia, & immodica verborum acerbitas a viris doctis & humanitatem profitentibus quam longissimè abesse debet. De statu rei Literariæ in Belgio nostro plura coram ipse *Burgius* tibi narrabit, sub ejus discessum has ipsas Literas raptim exaravi. Vale & me ama. Amstelodami d. 16 Sept. 1710.

„ P. S. Si forte Cantabrigiæ hæ Literæ te offendant, rogo ut salutem meo nomine impertiaris amicis veteribus *Perkinsio*, *Barnesio*, *Davisio*, & aliis.

„ P. S. Salustium tuum nondum vidi, sed valdè videre cupio."

L.

LABADIE (JEAN DE) célébre Fanatique du XVII. Siécle, nâquit à Bourg en Guyenne sur la Dordogne le 13 Févrièr 1610. de Jean Charles de Labadie, sur la qualité duquel les Ecrivains sont partagés [*A*]. Ses Parens, dont on dit qu'il étoit le septiéme fils, le destinérent au Barreau, & l'envoyérent dès l'âge de six ou sept ans à Bordeaux, au Collége des Jésuites (*a*). Il y fit paroître tant de génie & donna de si belles espérances, que ses Maîtres tâchérent de l'engager à entrer dans leur Ordre; mais son Pere l'ayant appris, le fit revenir chez lui, & tant qu'il vécut les Jésuites ne gagnérent rien: mais après sa mort, Labadie âgé de 14 ou 15 ans, se laissa aisément persuader, & surmonta même la résistance de sa Mere (*b*). Pendant les deux années de son Noviciat, il s'appliqua à la Priére, à la lecture de la Bible, & aux exercices de Piété avec beaucoup de ferveur, & ayant été employé à faire des Catéchismes, & à prêcher quelquefois, il s'en acquitta avec tant d'applaudissement, que les Jésuites voulurent lui persuader de faire, ce qu'ils appellent des vœux simples, mais ils ne purent jamais lui arracher une profession solemnelle. Il s'attacha pendant les trois années suivantes à la Rhétorique & à la Philosophie. A l'âge de 19 ou 20 ans il composa un petit Traité *de la Grace & de la Vocation efficace*, tiré de l'Ecriture & fondé sur sa propre expérience, directement opposé aux hypothéses des Jésuites (*c*). Il passa environ quinze ans parmi les Jésuites, & fut ordonné Prêtre, pendant qu'il fut chez avec eux. Il quitta la Société en 1639, sous prétexte de ses infirmités fréquentes. Il y a de l'apparence que ceux qui ont dit que les Jésuites l'avoient chassé, se sont trompés [*B*]. Après avoir quitté l'habit de Jésuite, il prit celui d'Ecclésiastique Seculier, & continua à prêcher avec succès en divers lieux de la Guyenne. S'étant rendu ensuite à Bordeaux, il s'y fit estimer, malgré tout ce que les Jésuites débitérent contre lui [*C*]. Sa réputation engagea le P. Condren, se-

(*a*) Abrégé sincére de la Vie, de la Conduite, & des vrais Sentimens de feu Mr. de Labadie. *Apud* Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XVIII. pag. 386.

(*b*) Mollerus *Cimb. Liter.* Tom. III. p. 35. Qui a puisé principalement dans la même source.

(*c*) Mollerus *ubi supra*.

[*A*] *Sur la qualité duquel les Ecrivains sont partagés.*] Le P. Nicéron (1) dit que *Jean-Charles de Labadie* étoit Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Bourg; quelques-uns (2) même ont prétendu qu'il étoit fils naturel de Henri IV. Mais Mr. l'Abbé Goujet (3) & l'Auteur du Supplément de Moreri de Paris, qui est si je ne me trompe, fort de ses amis, prétendent que le Pere de notre Labadie n'étoit rien moins que Gentilhomme „ Je ne sçai, „ *dit Mr. l'Abbé Goujet*, si ce n'est pas un peu gratuitement „ que vous avez orné d'un *De* le nom de *Labadie*, & que „ vous avez fait de son Pere un Gentilhomme ordinaire de „ la Chambre du Roi, & un Gouverneur de Bourg. La „ plupart des Auteurs contemporains, & de ceux qui sont „ venus depuis, appellent simplement le premier *Jean Labadie*, & à l'égard de l'autre, ils sont bien éloignés d'en faire „ un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. François Mauduict, qui étoit du Pays de Labadie, & qui l'avoit „ connu particuliérement, aussi bien que sa famille dit (4), „ que le Pere de cet Apostat étoit un simple Soldat de fortune, de Gascogne, qui fut fait Lieutenant dans la Citadelle de Bourg par Mr. Tilladet, qui en étoit alors Gouverneur; il ajoûte qu'il s'y maria avec une nommée Coibot, fille d'un Bourgeois, bonne Catholique, & qui mourut âgée de 45 ans vers 1660. Car Mauduict écrivoit ceci „ en Juillet 1662, & il dit que cette femme, Mere de Labadie, étoit morte, il y avoit environ deux ans. Je rapporte ces circonstances, dit Mauduict, parce que je sçai que „ Labadie a la vanité de vouloir passer pour Gentilhomme." Il est assez difficile de démêler la vérité au milieu de ces contradictions, & c'est ce qui a lieu à l'égard de diverses circonstances de la Vie de Labadie; comme elles ont été rapportées par ses Amis & par ses Ennemis, on ne peut se décider, que lorsque la nature des faits fournit quelque raison de préférer une narration à l'autre. Cet avis s'étend à toute la suite de cet Article, où nous ne nous chargerons de la décision que preuve en main, & nous contentant sur le reste de mettre le Lecteur en état de comparer les divers récits.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XVIII. p. 386.

(2) Mollerus *Cimbria Literat.* T. III. p. 35.

(3) Lettre au P. Niceron, dans les *Mém. des Homm. Ill.* T. XX. p. 142. 143.

(4) Avis Charitable à MM. de Genêve touchant *la Vie de Sr. Jean Labadie* &c. par Mauduict. A Lyon 1664 in-12. Brochure de 30 pages; c'est à la p. 8. que se trouve ce qui est rapporté ici.

[*B*] *Il y a de l'apparence que ceux qui ont dit que les Jésuites l'avoient chassé se sont trompés.*] Il me paroit que Mr. l'Abbé Goujet a prouvé le fait (5), écoutons-le parler. „ *Labadie*, „ déja visionnaire à l'excès étant encore chez les Jésuites, „ étoit néanmoins si peu connu pour ce qu'il étoit, que sa „ Société le regardoit comme un prodige d'esprit & de piété. „ Mais pendant qu'il prêchoit devant tout le monde l'ancienne doctrine des Apôtres, il cherchoit en secret de „ nouveaux Apôtres pour aller avec eux par le Monde *sine perâ & sine baculo*, & il vit en peu de temps tomber dans „ le piége qu'il tendoit un Médecin de Périgueux, deux Ecoliers, un Paysan de Cusagues avec sa femme, un Prêtre „ & un Corroyeur du Limousin, avec quelques autres. „ L'habit de Jésuite ne s'ajustant pas tout à fait à de si hauts „ desseins, il fit de grandes instances auprès du Général de „ sa Compagnie, pour obtenir la permission d'en sortir. Le „ Général en apprit la nouvelle au P. Jacquinot, Provincial „ de Guyenne, & fort affectionné à Labadie, à qui il demanda aussitôt, s'il pouvoit croire ce qu'on lui mandoit. Labadie en convint, & assura le Provincial qu'il avoit déja „ demandé deux fois sa sortie au Général, à cause de ses indispositions. Le P. Jacquinot, qui vouloit le retenir, lui „ offrit, conformément aux intentions du Général, le choix „ des Emplois qui pouvoient avoir le plus de rapport à son „ humeur & à son inclination; mais il demeura toujours „ ferme dans sa résolution. Cependant il resta encore dans „ la Compagnie quelque temps, pendant lequel ayant entrepris de mener la vie de S. Jean-Baptiste, dont il s'imaginoit avoir l'esprit, il ne voulut plus manger que des herbes, & affoiblit encore plus sa tête par cette conduite. Il „ tomba même dangereusement malade; mais aussitôt qu'il „ eut repris ses forces, il se fit conduire à Bourg chez „ son frere, pour solliciter sa sortie avec plus de liberté. „ Deux Jésuites allérent envain le trouver pour lui persuader de changer de pensée; il se plaignit de cet empressement de sa Compagnie, comme d'une violence; il „ pria un de ses amis de lui dresser une Requête pour la „ présenter au Parlement, & fit tant par ses fréquentes importunités, que les Jésuites lui envoyérent enfin son „ congé, comme par force. Il est conçu en ces termes; „ *Barthelemi Jacquinot, Provincial de la Compagnie de Jésus dans la Guyenne, à tous ceux &c. Quoique* Jean Labadie, „ *Prêtre, ait vécu dans notre Société, pendant l'espace de quelques années, & qu'il y ait été légitimement promû au Sacerdoce,* „ *néanmoins nous certifions, qu'il n'y a fait aucune profession,* „ *& qu'à sa* requête, à cause de son indisposition, *nous le tenons quitte & libre de toute obligation envers notre Société* &c. „ à Bordeaux ce 17 Avril 1639." Mr. Goujet ajoûte, que tout cela est amplement confirmé par la rélation de sa sortie, composée par les Jésuites eux-mêmes, ou par quelqu'un de leurs amis, qui parut dans ce temps-là à Bordeaux, sous le titre de *Rélation touchant le P. Jean Labadie, au sujet de sa sortie de la Societé de Jésus*. Mollerus est d'accord sur ce sujet avec l'Auteur François: *potestatem ipsum (Ordinem) deserendi, à Mutio Vitellesco, Præposito illius generali, prætextu adversæ petiit valetudinis, eaque impetrata, a Barthol. Jaquinotio, Provinciali, sibi amico, literis Burdigalæ die 17 Aprilis A. 1639 exaratis, e monasterio est dimissus* (6).

(5) Lettre au P. Niceron *ubi supra* p. 143-146.

[*C*] *Il s'y fit estimer, malgré tout ce que les Jésuites débitérent contre lui.*] Mollerus rapporte (7), que les Jésuites irrités de l'applaudissement avec lequel il prêchoit en divers lieux, l'accusérent devant le Conseil de l'Archevêque de Bordeaux, d'être suspect de Calvinisme, de prétendre vouloir réformer leur Ordre, d'être un Fanatique, un Frénétique, & même un Démoniaque, & que c'étoit ce qui l'avoit fait mettre hors de leur Société. Le même Auteur ajoûte que Labadie se justifia sans peine devant le Conseil, qu'il se concilia l'estime de Mr. Gault, depuis Evêque de Marseille, qui lui donna publiquement des louanges, & qu'il obtint la permission de prêcher dans toute l'étendue du Diocése de Bordeaux. *Quibus (concionibus) Jesuitæ irritati, eum, coram Senatu Ecclesiastico Archiepiscopi Burdigalensis, tanquam Calvinismi suspectum, Reformatorem Ordinis sui temerarium, fanaticum, imo Phreneticum, & Dæmoniacum, detulerunt, & idcirco Societate ejectum esse fuit criminati. Verum calumnias istas ipse præsens, coram eodem Senatu facile diluit, eoque successu, ut a* Gaudio *(Episcopo postea Massiliensi) publice laudatus, potestatem in Diœcesi Archiepiscopatus Burdigalensis universa concionandi obtinuerit.* Je remarquerai qu'il n'y a guéres d'apparence que les Jésuites ayent dit, qu'il

(6) Mollerus *Cimbr. Literat.* T. III. p. 36.

(7) Ibid.

second Général de l'Oratoire, à qui il avoit été recommandé, à le folliciter de venir à Paris, où il se rendit muni d'un témoignage avantageux de l'Archevêque de Bordeaux [*D*]. Dès qu'il fut à Paris, il se présenta au Conseil de l'Archevêque de cette Ville, qui lui permit de prêcher; il le fit avec autant de succès, que dans les autres lieux où il avoit paru (*d*). Mr. de Caumartin, Evêque d'Amiens, étant un jour venu l'entendre, le goûta à un tel point, qu'il l'engagea à venir à Amiens, où il lui donna, selon quelques-uns (*e*), un Canonicat de sa Cathédrale, & selon d'autres (*f*), une Prébende dans l'Eglise Collégiale de St. Nicolas. On n'est pas d'accord sur le motif qui porta Labadie à accepter les offres de Mr. de Caumartin, & à quitter Paris [*E*]. Quoi qu'il en soit, il se rendit à Amiens, où il se distingua, tant dans le Tribunal de la Pénitence (*g*) que par ses Sermons. Le Roi Louis XIII. étant venu dans cette Ville, quelques-uns des Courtisans entendirent Labadie, & en furent si contens, qu'après lui avoir promis leur protection chez l'Evêque, ils le recommandérent avec succès au Roi, & au Cardinal de Richelieu, malgré les mauvais offices, que Des Noyers, Mazarin alors Abbé, le Duc de Chaunes & d'autres Patrons des Jésuites tâchérent de lui rendre (*h*). Il y parut par l'accueil que le Cardinal de Richelieu lui fit à Péronne, où les Chanoines d'Amiens l'envoyérent chargé d'une Commission; il plut tellement à ce Premier Ministre, qu'il obtint non seulement ce que les Chanoines sollicitoient, mais encore la liberté de son frere, qui avoit été au service du Cardinal, mais qui étant tombé en disgrace avoit été mis en prison (*i*). Il eut bientôt pour second à Amiens, Dabillon, Ex-Jésuite comme lui, & de concert ils attaquoient leurs anciens Confréres très-vivement [*F*]. D'Amiens il alla à Montreuil, à Abbeville & en d'autres lieux de Picardie, où il precha, se rendant agréable aux Grands, & recommandant à ses Auditeurs la lecture de l'Ecriture Sainte. On prétend que ce fut à Abbeville qu'il eut des intrigues criminelles [*G*]. Le Cardinal de Richelieu étant mort en 1642, les Jésuites obtinrent un Ordre

(*d*) Idem p. 16. & Niceron *loc. cit.* p. 347.
(*e*) Les mêmes.
(*f*) Lettre de l'Abbé Goujet, dans *Niceron* T. XX. p. 148.
(*g*) Le même p. 150.
(*h*) Mollerus *loc. cit.* p. 16.
(*i*) Idem ibidem.

qu'il avoit été mis hors de la Société à cause des erreurs qu'ils lui imputoient, la chose étoit trop récente, & trop aisée à réfuter par un Acte autentique du Provincial. Mais on ne peut douter non plus qu'il ne se soit passé quelque chose, & que les Jésuites n'ayent agi contre lui, ce que Mr. l'Abbé Goujet dit là-dessus, quoiqu'un peu enveloppé le prouve. „ Il alla à Bordeaux pour y chercher quelque sorte d'établissement . . . . il ne put y être employé, parce que le P. „ de Chazes, Supérieur de la Maison professe des Jésuites, „ se déclara contre lui dans le Conseil de l'Archevêque (8)."

(8) Goujet Lettre au P. Niceron. *loc. cit.* p. 347.

[*D*] *Sa réputation engagea le P. Condren, second Général de l'Oratoire . . . . . à le solliciter de venir à Paris, où il se rendit, muni d'un témoignage avantageux de l'Archevêque de Bordeaux.*] En comparant les divers recits, il m'a paru que le P. Condren avoit eu part au premier voyage que Labadie fit à Paris. Mollerus le dit en termes exprès (9): *A Condrenio, Præfecto Patrum Oratorii generali (cui a Gaudis, Corn. Jansenii affecla, erat commendatus) aliisque Viris pie doctis, & Reformationis Ecclesiæ cupidis, ut in hoc se instituto adjuvaret, Lutetiam evocabatur, eoque ab Archiepiscopo Burdigalensi, cum testimonio de Zelo ipsius fructuque concionum mirabili honorifico, demittebatur.* Le P. Nicéron dit (10), „ qu'il s'acquit l'estime & l'amitié du Pere de Condren, Général de l'Oratoire." Mollerus affirme la même chose: *Condrenio familiarissime usus, suos Christianismi veri instaurandi conatus huic lætabundo exposuit.* L'Abbé Goujet (11) assure qu'il est difficile de croire, qu'il y (à Paris) ait pu s'acquérir l'estime & l'amitié du P. Condren, qui étoit mort dès le 7 Janvier 1641. Cela ne prouveroit pas que ce Général de l'Oratoire n'eût pu contribuer à faire venir Labadie à Paris. Reste à savoir si son voyage n'est pas antérieur à la mort du P. Condren, & c'est sur quoi personne ne dit rien.

(9) *Ubi supra.*
(10) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XVIII p. 347.
(11) *Loc. cit.*

[*E*] *On n'est pas d'accord sur le motif qui porta Labadie à accepter les offres de Mr. de Caumartin, & à quitter Paris.*] Le P. Nicéron dit (12) que „ Labadie accepta d'autant plus volontiers ce poste, qu'il se voyoit exposé à Paris à quelques traverses, pour avoir débité dans ses Sermons sur „ la Grace, la Prédestination, la Pénitence, &c. les mêmes „ maximes, qui avoient fait mettre l'Abbé de St. Cyran au „ Chateau de Vincennes." Mr. Goujet prétend (13) que cela auroit besoin de preuves. Il se fonde sur les raisons suivantes. I. Qu'il est certain que Labadie fut généralement applaudi à Paris pendant le peu de temps qu'il y prêcha: tous les Ecrivains du temps en rendent témoignage; & Mr. Goujet assure qu'il n'en connoit aucun qui parle de ces traverses, auxquelles on dit qu'il y fut exposé. II. Qu'il est constant que la personne qui le donna à Mr. d'Amiens étoit très-affectionnée aux Jésuites, qui n'avoient pas sur les matiéres dont il s'agit les mêmes maximes que Mr. de St. Cyran. III. Que ce ne furent pas les Maximes dont on parle, qui furent cause de l'emprisonnement de cet Abbé, que ce ne fut tout au plus que le prétexte. Que la vraye raison de la détention de Mr. de St. Cyran fut, en premier lieu, la crainte que le Cardinal de Richelieu avoit, que ce savant homme n'écrivît au sujet de ce mariage célébre, que le Prelat vouloit faire casser en faveur de sa Niéce; & en second lieu, la retraite de Mr. le Maître, célébre Avocat, qui suivoit en tout les avis de Mr. de St. Cyran. De ces raisons la seconde me paroît la plus frappante, puisque l'Auteur dit, *qu'il est constant* que la personne qui donna Labadie à Mr. d'Amiens, étoit attachée aux Jésuites. Cependant Mollerus (14) assure, que ces Peres accusérent Labadie de Calvinisme, & d'avoir tramé des desseins contre le Cardinal de Richelieu, *a Jesuitis Calvinismi identidem, seditiosarumque contra Richelium Cardinalem machinationum, quamvis in cassum, accusabatur.* Dans le fond Labadie peut avoir été généralement applaudi, & néanmoins avoir essuyé quelques chagrins de la part des Jésuites, à qui ses succès devoient naturellement déplaire. Ne pourroit-on pas conjecturer, en supposant la certitude de la seconde raison de Mr. Goujet, que la personne qui recommanda notre Ex-Jésuite à Mr. de Caumartin, se proposa de faire plaisir à ses Amis, en éloigant de Paris un homme, qui leur déplaisoit?

(12) *Ubi supra.*
(13) Lettre au P. Nicéron *ubi supra.* p. 148-150.
(14) Cimb. Literat. *loc. cit.*

[*F*] *Ils attaquoient leurs anciens Confréres très-vivement.*] Dabillon & Labadie s'y prenoient d'une maniére, qui leur attiroit les Réformés même pour Auditeurs, & que quelques Ministres s'avisérent de prier publiquement pour eux, comme pour des témoins de la vérité. Les Jésuites de leur côté, & les Moines, déclamoient contre Labadie, qu'ils accusoient d'être Calviniste sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination; il les réfuta non seulement en Chaire, mais on prétend qu'il les confondit dans une Conférence, qui se tint en présence du Duc de Chaunes, leur Protecteur. On assure même que les ennemis de Labadie ayant répandu de semblables bruits à Paris, le Cardinal de Richelieu prit connoissance de l'affaire, & qu'après avoir écouté deux heures l'Evêque de Rennes, qui défendoit Labadie, il déclara que sa doctrine étoit celle de St. Augustin. Voici mon garant: *Parastatam Ambiani in Concionibus & certaminibus contra Jesuitas, Monachosque, paulo post nactus est Dabillonium, Lojolitici itidem Ordinis desertorem, quorum tanto istos oppugnabat ardore, ut Reformati etiam conciones illorum frequentarent, & nonnulli horum Ecclesiastæ publice in templis, pro iis, tanquam Veritatis Testibus precarentur. Jesuitæ interim, Monachique cæteri, contra eum, tanquam in Controversia de Gratia & Prædestinatione Calvinianis* ομόφρονα, *publice itidem declamabant, sed ab ipso non solum in ambone sacro sunt refutati, verum etiam in Disputatione, coram Duce Chaunæo illorum patrono, habita pudefacti. Imo ipse Cardinalis Richelius, cum adversarii eosdem de Labadio rumores Parisiis spargerent, causa cognita, & Episcopo Rhedonensi, nostro patrocinante, per duas horas audito, doctrinam illius non aliam, quam Augustini, esse pronuntiavit* (15).

(15) Idem ibidem.

[*G*] *On prétend que ce fut à Abbeville qu'il eut des intrigues criminelles.*] On l'a accusé d'en avoir eu à Amiens: le Pere Nicéron rapporte (16) „ qu'il s'érigea là en Directeur de „ Conscience, & se vit bientôt à la tête d'un nombreux „ Troupeau de Dévotes. Mais on prétend, *ajoute-t-il*, qu'ayant commencé par l'esprit, il finit, comme il n'arrive que „ trop souvent, par la chair, & que les intrigues amoureuses qu'il eut dans un Monastére de filles, ayant été dé„ couvertes, il fut obligé de chercher une retraite ailleurs." Cet Auteur s'est trompé, comme l'a remarqué Mr. Goujet, qui dit (17). „ Tout ce que l'on impute à Labadie pen„ dant son séjour à Amiens n'a aucun fondement. Il est cer„ tain au contraire par les informations qui furent faites „ alors, qu'il parut faire beaucoup de fruit dans le tribunal „ de la Pénitence; que tout ce qui parut à la vuë de tout le „ monde, est qu'il inspira à ceux qui se mettoient sous sa „ conduite, un profond respect pour l'Eucharistie, & que „ loin de blâmer nos Cérémonies, il procura l'érection d'une „ nouvelle Confrairie, sous l'autorité de son Evêque. Il „ choisit Sainte Marie Magdelaine pour Patrone de cette „ Société, & en dressa les Constitutions, qui furent approu„ vées." Mollerus (18) rapporte qu'en 1644 les Jésuites & les Moines obtinrent un Ordre de la Reine-Mere au Duc de Chaunes, pour faire des informations à Amiens sur la vie & les mœurs de Labadie, & que toute la Ville, à l'exception des Moines, lui rendit des témoignages si avantageux, que lorsque le Duc de Chaunes apporta les informations à Paris, le Chancelier Seguier, après les avoir luës, lui dit: *on croyoit que vous m'auriez apporté dequoi faire le procès à cet homme-là, & vous m'avez apporté sa justification en gros volume.* Mauduit prétend que ce fut à Abbeville que Labadie eut des intrigues criminelles. Il logeoit dans cette Ville sur la Paroisse de S. George, chez un Marchand nommé du Chesne; il y eut d'abord un commerce criminel, qui éclatta, avec une Damoiselle séculiére qu'il séduisit; & ensuite ayant eu la confiance des Religieuses Bernardines, il en abusa. La Supérieure vigilante ayant découvert l'intrigue, en avertit l'Evêque d'Amiens, qui fit examiner les faits dont Labadie étoit accusé, & après des informations exactes ayant reconnu la vérité, de ce qu'on lui avoit dit, il voulut faire arrêter le coupable, mais celui-ci se retira à Paris sur la fin du mois d'Août 1644. Il y demeura tout au plus un mois, & en repartit sur la fin de Septembre, pour aller à Bazas avec Mr. Drillol, second Archidiacre de cette Ville, & Mr. de la Brou-

(16) *Homm. Ill.* Tom. XVIII pag. 137. 138.
(17) Lettre au P. Nicéron. *loc. cit.* p. 150.
(18) Cimb. Literat. *loc. cit.*

dre de la Cour de faire arrêter Labadie, mais la mort du Roi, qui ſuivit de près celle de ſon Miniſtre, en empêcha l'effet. En 1643 Labadie retourna à Paris, où il fut en grand commerce avec l'Abbé de St. Cyran, Mrs. Antoine Arnauld & le Maître, & autres fameux Janſéniſtes; il y prêcha auſſi très-ſouvent & toujours avec ſuccès. L'Abbé de St. Cyran voulut même l'engager à ſe fixer à Paris, mais Labadie n'y voulut pas entendre, & retourna en Picardie, où il continua ſes exercices. En 1645, les Jéſuites procurérent un Ordre, qui obligeoit Dabillon, Labadie, & l'Evêque d'Amiens de venir à la Cour, pour y rendre raiſon de leur doctrine. Le Prince de Condé, irrité par les Jéſuites contre Labadie, fut d'avis qu'on ſe ſaiſît de lui, & qu'on le condamnât à une priſon perpétuelle; mais l'Aſſemblée du Clergé de France, qui ſiegeoit alors, l'empêcha. Le Cardinal Mazarin le fit venir avec Dabillon, & les avertit qu'ils troubloient l'Etat par leurs Sermons; & le Chancelier ordonna de la part de la Reine à Labadie, de s'abſtenir de prêcher pour quelque tems, de ſuivre la Cour, & lui fit eſpérer de grandes récompenſes, s'il vouloit renoncer à ſes nouvelles opinions. Labadie obéït & ne prêcha plus, mais il fut obligé de ſe tenir caché à cauſe de la perſécution excitée contre lui & contre les Janſéniſtes; il écrivit dans ſa retraite un *Traité de la Solitude Chrétienne*. Il alla enſuite à Bazas [*H*], & delà à Toulouſe [*I*]. Sa conduite n'ayant pas eu l'approbation de l'Archevêque de cette Ville, ce Prélat voulut le faire arrêter, mais Labadie s'enfuit à une lieuë de Toulouſe chez un nommé Douvrier ſon ami, chez qui il demeura caché aſſez longtems. Quand il crut qu'il n'étoit plus pourſuivi il reparut, & s'en alla à la Graville, Hermitage à deux ou trois lieuës de Bazas, où quelques Carmes s'étoient retirés avec permiſſion, pour pratiquer plus à la lettre la Régle de St. Albert: le trouble le ſuivoit par-tout, & il en excita à la Graville comme ailleurs par ſon Fanatiſme, & par ſon eſprit de domination [*K*]. L'Auteur qu'a ſuivi Molle-

(19) Lettre au P. Niceron. *ubi ſupra.* p. 151.

Brouche ſon neveu (19). Ce narré ne s'accorde pas avec celui de l'Auteur de l'*Abrégé ſincère de la Vie &c. de Labadie.* On en comprend aiſément la raiſon: il n'eſt pas ſurprenant qu'un Ami de Labadie ait ſupprimé les faits peu honorables à ſon Héros. Seroit-ce à ce principe qu'il faudroit attribuer la différence qu'on trouve auſſi pour les dates? Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de les concilier, ainſi il faut ſuivre autant qu'on peut le fil des faits, & tâcher de démêler dans une eſpèce de chaos le vrai d'avec le faux.

[*H*] *Il alla enſuite à Bazas.*] Tout le monde convient de ſon voyage à Bazas, mais d'ailleurs rien de moins reſſemblant que les récits. L'Auteur de l'*Abrégé ſincère*, ſuivi par Mollerus (20), raconte que ce fut à la perſuaſion de ſes Amis, que Labadie partit pour Bazas, avec l'Evêque de cette Ville, pour aider à ce Prélat à ſe défendre contre les Jéſuites: que dans le voyage il lut les *Inſtitutions* de Calvin, & qu'ayant appris que tout étoit en combuſtion à Bazas, parce que les Jéſuites avoient ſoulevé les Chanoines contre leur Evêque, il n'oſa ſe rendre dans la Ville, & ſe retira pour quelque tems à une Maiſon de campagne de l'Evêque, où il eut une Conférence ſur la Grace & la Prédeſtination avec un Moine, dont il envoya les Actes à Montauban, pour y être imprimés, ce que l'Official de l'Evêque ne voulut pas permettre. Mr. l'Abbé Goujet nous donne une Relation plus circonſtanciée & fort différente, dont il faut faire part au Lecteur, qui verra bientôt qu'il a été plus aiſé de ſupprimer des faits, que d'en inventer un grand nombre fort liés & ſuivis.

(20) Cimb. Liter. *loc. cit.* p. 36. 37.

(21) Lettre au P. Niceron *ubi ſupra.*

Quoi qu'il en ſoit, voici ce que mon Auteur rapporte (21). Labadie demeura cinq ou ſix mois à Bazas chez Mr. Drillol, ſe faiſant appeller Mr. de St. Nicolas. Pendant ce temps-là il prêcha pluſieurs fois dans la Cathédrale, & quoiqu'on eût prévenu bien du monde contre lui, il fut fort goûté d'un grand nombre. Meſſire Henri Litolphi Maroni, Prélat d'une très-ſainte vie, aſſiſta à tous ſes Sermons, & n'y trouva rien à reprendre: & pour n'avoir point de reproches à ſe faire ſur le ſujet de Labadie, il écouta tous ceux qui ſe préſentérent pour lui faire des plaintes de ſa doctrine, il examina par lui-même, & fit examiner par d'habiles gens le fondement de ces plaintes, & engagea Labadie à lire publiquement en Chaire les propoſitions mauvaiſes qu'on l'accuſoit d'avoir gliſſées dans ſes diſcours, & de faire ſur cela une profeſſion de foi publique. Labadie n'en fit aucune difficulté; il lut ces Propoſitions, proteſta qu'il ne les avoit jamais enſeignées, les condamna ouvertement, & fit ſur chacune une Confeſſion de Foi Catholique. On en dreſſa enſuite un procès Verbal, qui fut ſigné par le Prélat, le Chapitre de ſon Egliſe, les Curés & tout le Clergé de la Ville, par les Capucins même, & par les Cordeliers, qui avoient aſſiſté au ſermon de Labadie, par pluſieurs de Meſſieurs du Préſidial, & par un grand nombre de particuliers, gens de condition & dignes de foi. Cette juſtification ſi autentique n'ayant pas empêché que l'on ne répandît encore un Mémoire, où l'on renouvelloit les mêmes accuſations, Labadie en demanda juſtice par une Requête où il proteſtoit encore de ſa Catholicité, & qu'il préſenta à l'Evêque de Bazas. Mais comme il n'étoit pas réellement dans ſon cœur ce qu'il vouloit paroître, il parloit quelquefois à la Grille moins catholiquement, qu'en Chaire, & abuſant de la confiance que quelques Religieuſes Urſulines avoient en lui, il inſinuoit adroitement dans leur eſprit un commencement de ces fauſſes ſpiritualités qu'il a fait éclâter depuis avec tant d'abomination. Ce qui étant venu à la connoiſſance de Mr. de Bazas, il le fit venir au Parloir des Religieuſes, & après lui avoir témoigné, en leur préſence, avec beaucoup de force, combien il étoit mécontent de ce qu'il avoit appris, il fit un diſcours très ſolide devant lui & devant ces Religieuſes, pour deſabuſer celles-ci des fauſſes maximes que Labadie leur avoit débitées. Le Prélat vouloit auſſi renvoyer ce dernier, mais une nouvelle tempête, qu'il venoit encore d'exciter contre lui, obligea l'Evêque de le retenir pour quelque temps. Cette tempête s'étoit élevée à l'occaſion d'un Sermon que Labadie avoit prêché depuis peu à Bourg, lieu de ſa naiſſance au Diocèſe de Bordeaux, contre la défenſe de Mr. de Bazas, & qui avoit donné lieu à ſes ennemis de faire décreter contre lui par le Parlement de Bordeaux, quoique s'agiſſant purement de doctrine, la connoiſſance n'en appartînt qu'aux Evêques. Mr. de Bazas en le retenant encore, l'obligea de deſavouer ou de rétracter en Chaire, ce qu'on lui imputoit d'avoir avancé à Bourg.

[*I*] *Et delà à Toulouſe.*] L'Auteur de l'*Abrégé ſincère* ni Mollerus ne diſent rien de ſon ſéjour à Toulouſe; le dernier prétend (22) même que tout ce qu'on a débité là-deſſus & ſur les autres articles ſont des calomnies, mais je ne vois pas qu'il produiſe de preuves qui invalident les faits à la charge de Labadie. Arrivé à Toulouſe, Mr. de Montchal, qui en étoit Archevêque, lui confia la direction d'un Couvent de Religieuſes du Tiers-ordre de St. François, auxquelles il apprit qu'il falloit ſe ſouvenir deux ou trois fois la ſemaine de *l'état d'innocence*. Il les faiſoit pour cela dépouiller toutes nuës, & prêchoit auſſi dans cet état de nudité à huis clos, afin d'imiter Adam & Eve. Un des grands principes de ſa dévotion, étoit de ne ſe point inquieter des mouvemens du Corps, pourvu qu'on tournât dès le matin ſa premiére penſée vers Dieu, parce que *là où eſt l'eſprit de Dieu, là eſt la liberté.* Cette maxime, qu'il avoit toujours ſoin de bien inculquer aux Religieuſes qu'il dirigeoit, l'autoriſoit à faire des épreuves criminelles ſur elles, & à cenſurer celles qui faiſoient quelque réſiſtance, en leur diſant que leur cœur n'étoit pas encore aſſez ſpirituel ni fixé du côté de Dieu. Beaucoup de Religieuſes s'accommodérent de cette direction. Mr. de Montchal ayant été informé de ces belles choſes, procéda contre lui, & voulut le faire arrêter; & il diſperſa en divers Couvens les Religieuſes, qui s'étoient laiſſées ſéduire, pour les mieux inſtruire (23). Ce qui rend aſſez vraiſemblable ce qu'on raconte ici, c'eſt que Labadie, après avoir quitté l'Egliſe Romaine, étant à Montauban, voulut introduire auſſi la Spiritualité & l'Oraiſon mentale, & qu'il entreprit ſur la pudicité d'une Demoiſelle. Mr. Bayle a rapporté le fait (24), mais ſans nommer la Demoiſelle, qui s'appelloit *Calonges*, & ſans regarder la choſe comme bien avérée: mais on ne peut guéres en douter, puiſque Mr. Baſnage aſſure (25), qu'il tient le fait de la Demoiſelle même, à qui il l'a entendu rapporter plus d'une fois, & qui ne parloit jamais qu'avec horreur de la fauſſe dévotion de Labadie. Pour épargner au Lecteur la peine de recourir à Mr. Bayle, ou à Mr. Baſnage, je vais lui dire de quoi il s'agit. Après avoir dreſſé cette Demoiſelle à la Vie ſpirituelle, qu'il faiſoit conſiſter dans un recueillement intérieur, & dans un détachement abſolu des Objets ſenſibles, Labadie lui marqua un point de méditation, & lui ayant fort recommandé de s'appliquer toute entiére pendant quelques heures à ce grand objet, il s'approcha d'elle lorſqu'il la crut le plus recueillie, & lui mit la main ſur le ſein. Elle le repouſſa bruſquement, lui témoigna beaucoup de ſurpriſe de ce procédé, & ſe préparoit à lui faire des cenſures, lorſqu'il la prévint: „ Je vois bien ma fille, „ *lui dit-il, ſans être déconcerté & avec un air dévot*, que vous „ êtes encore bien éloignée de la perfection; reconnoiſſez „ humblement votre foibleſſe, demandez pardon à Dieu d'a„ voir été ſi peu attentive aux myſtéres que vous deviez „ méditer. Si vous y aviez apporté toute l'attention néceſ„ ſaire, vous ne vous fuſſiez pas apperçue de ce que l'on „ faiſoit à votre gorge. Mais vous étiez ſi peu détachée des „ ſens, ſi peu concentrée avec la Divinité, que vous n'avez „ pas été un moment à reconnoitre que je vous touchois. „ Je voulois éprouver ſi votre ferveur dans l'Oraiſon vous „ élevoit au-deſſus de la matiére, & vous uniſſoit au Sou„ verain Etre, la vive ſource de l'immortalité & de la ſpi„ ritualité, & je vois avec beaucoup de douleur que vos „ progrès ſont très-petits, vous n'allez que terre à terre. „ Que cela vous donne de la confuſion, ma fille, & vous „ porte à mieux remplir les ſaints devoirs de la Priére men„ tale." Mademoiſelle de Calonges, qui avoit autant de bon ſens que de vertu, ne fut pas moins indignée de ces paroles que de l'action de Labadie, & rompit entiérement avec lui.

(22) *Ubi ſupra.* p. 17. 18.

(23) Niceron. Tom. XVIII. p. 158. 159.

(24) Art. MAMMILLAIRES Rem. [C].

(25) *Annal. des Provinces-Unies.* Tom. II. p. 32 & ſuiv.

[*K*] *Il en excita (des troubles) à Graville comme ailleurs par ſon Fanatiſme & par ſon eſprit de domination.*] Ce fut vers la Touſſaint de l'an 1649 que Labadie ſe rendit à Graville; il y fut bien reçu par le P. Blanchard Supérieur de cette Mai-

ſon.

(k) Clud. Liter. loc. cit. p. 37.

lerus (k) prétend, qu'ayant été trahi par le Pere Blanchard, Supérieur de Graville, il pensa être arrêté par Mr. Marcineau, nouvel Evêque de Bazas, & grand ennemi des Jansénistes, mais qu'il se sauva à tems au château de Mr. Doujat dans le voisinage de Toulouse, d'où il se retira à Castets dans le château du Comte de Favas, qui faisoit profession de la Religion Réformée. Ce fut dans ce lieu qu'il prit la résolution de quitter l'Eglise Romaine [L]. Il alla à Montauban où il fut reçu à bras ouverts, ayant abjuré la Religion Romaine le 16 Octobre 1650; au bout de deux ans on le choisit pour Pasteur extraordinaire de l'Eglise [M], il y exerça son Ministére pendant cinq ans, & fut obligé d'abandonner ce poste en l'année 1657 [N]. Il partit muni de témoignages avantageux & se rendit à Orange, où il fut élu d'une voix unanime Pasteur extraordinaire le 28 Octobre; il s'y fit estimer, & un grand nombre de Réformés du Languedoc, de Dauphiné & de Provence s'y rendoient pour l'entendre. On fit encore quelques tentatives de la part des Catholiques-Romains pour le rappeller à eux, des personnes de distinction même s'en mêlerent, à ce que l'on prétend (l); on nomme le Prince de Conti, le Comte de Grignan, & ses deux freres, l'un Archevêque & l'autre Evêque; mais on lui fit en vain

(l) Idem p. 19.

son, qui ne le regardoit que comme un homme qui vouloit se consacrer à la pénitence. Labadie pour être plus inconnu prit le nom de *Jean de Jésus-Christ* (26). Mollerus a voulu contester ce fait, mais Mr. l'Abbé Goujet en donne une preuve qui me paroit sans replique, puisque c'est Labadie lui-même qui la fournit; dans un Cantique composé en 1639, & lu dans un Sermon prêché sur la fin de Décembre 1649, il dit que dès 1639 Jésus-Christ lui avoit commandé de prendre ce nom.

(26) Lettre du P. Nicéron, ubi supra p. 156.

Va donc sur la terre & sur l'onde,
Me représenter dans le monde
Par la ressemblance d'esprit;
Pour cet effet parmi mes hommes,
Je desire que tu te nommes
Désormais, Jean de Jésus-Christ.

Pour tromper plus aisément ces Solitaires, il prêchoit que l'habit des Carmes étoit celui d'Elie, qu'il l'avoit pris, parce qu'il en avoit l'esprit & le ministére, puisque Dieu le destinoit au rétablissement du regne de grace, lequel se devoit faire avant l'an 1666, où le monde finiroit. Ces discours, joints à ses austérités & à son extérieur dévot, en imposérent, il fit croire tout ce qu'il voulut à ces bons Solitaires. Il gagna même ceux de l'Hermitage d'Agen, & entre autres le Pere Sabré leur Supérieur, en leur écrivant avec un enthousiasme & un ton de Prophete. Le Pere Sabré, avec plusieurs de ses Solitaires, vint à la Graville, où Labadie souffla sur eux, en disant qu'il leur donnoit le St. Esprit, & le pouvoir de le donner aux autres. L'Evêque de Bazas, instruit de ce qui se passoit, se transporta à la Graville le 3 Mai, accompagné du Lieutenant-Général de Bazas & de ses Domestiques; il rétablit dans la place de Supérieur le Pere Blanchard, que Labadie avoit déposé de sa propre autorité, & lui confia tous les écrits de ce Visionnaire, qu'on avoit saisis entre les mains d'un Novice, qui essayoit de les jetter par une fenêtre. Labadie s'étoit déja sauvé dès le 28 Avril, après une autre visite faite par un Grand-Vicaire. A peine l'Evêque fut il retiré, que les Religieux, séduits par Labadie, lui écrivirent pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé; il leur répondit, en leur ordonnant de rétablir le Supérieur de sa façon, & de mettre les papiers en sureté. Ces pauvres gens abusés exécutérent cet ordre, s'étant emparés des Clefs par force. Le P. Blanchard en donna avis à l'Evêque, qui accourut, muni d'un arrêt du Parlement, qui l'autorisoit à s'emparer de tout ce qui appartenoit à Labadie. Il trouva les portes fermées, on refusa de lui parler, & il fallut passer par-dessus les murs; enfin le tout aboutit à l'enlévement de quelques-uns des Solitaires, pour les faire revenir de leur entêtement (27).

(27) Ibid. p. 157-160 & Nicéron. T. XVIII. p. 189-191.

[L] *Ce fut dans ce lieu qu'il prit la résolution de quitter l'Eglise Romaine.*] Il y lut une seconde fois les *Institutions de Calvin*, & de plus *l'Histoire du Concile de Trente* de Fra-Paolo, *l'Examen de ce Concile*, par Chemnitius, & quelques Livres de Controverse, qu'il compara avec Bellarmin: joignant à tout cela d'ardentes priéres, si l'on s'en rapporte à son Panégyriste, il y eut aussi de fréquentes Conférences avec le Ministre du lieu. L'Evêque de Bazas ayant appris le lieu de sa retraite, obtint de la Reine & du Cardinal Mazarin un ordre de le faire enlever. On envoya un Officier avec des Soldats pour exécuter cette Commission: heureusement pour Labadie, ils furent surpris d'un violent orage à deux lieuës de Castets, & se mirent à couvert chez Mr. de la Tour, qui étoit de la Religion Romaine, mais ami du Comte de Favas. Informé du sujet qui amenoit ces Soldats, il dépêcha dans la nuit un messager pour Castets, au Ministre, afin qu'il avertit Labadie du danger qui le menaçoit. Il monta sur le champ à cheval, & passa quelques semaines chez divers Seigneurs de la Religion Réformée (28).

(28) Mollerus loc. cit. p. 37.

[M] *Il alla à Montauban où il fut reçu à bras ouverts, ... au bout de deux ans on le choisit pour Pasteur extraordinaire de l'Eglise.*] Ceux de l'Eglise Romaine ne négligerent rien pour le rappeller, les Peres Sabré & Sylveira lui écrivirent pour l'engager à revenir, on lui promit toute sureté (29). Le Pere Gardien des Franciscains de Montauban, & d'autres Catholiques Romains firent aussi leurs efforts pour le regagner. François Mauduit, Missionnaire voulut aussi se mettre de la partie, il eut une Conférence avec Labadie le 10 Mai 1651, dans la maison de Mr. de Scorbiac, Conseiller de la Religion à la Chambre de l'Edit à Castres, en présence d'un grand nombre de Catholiques & de Protestans, mais le succès n'en fut pas favorable à Mauduit, qui chercha à se venger, en publiant une Relation à sa mode de cette Conférence; cette Piéce lui réussit si peu, qu'on pria Labadie de n'y pas répondre seulement (30). Il passa l'année *1650* & *1651* en homme privé s'occupant à l'étude; son Historien rapporte, qu'on l'y empoisonna avec sa niéce & sa servante, & qu'ils eurent bien de la peine à en rechapper. Il publia aussi quelques Ouvrages Ascétiques & Polémiques. En 1652, le Consistoire & le Troupeau le sollicitérent d'assister les Pasteurs dans la visite des malades, dont une maladie épidémique & contagieuse multiplioit fort le nombre, & ensuite on l'engagea à accepter une place de Pasteur extraordinaire. Les Jésuites & l'Evêque de Montauban tâchérent d'y mettre obstacle par un ordre de la Reine, mais les Réformés furent si bien représenter & appuyer leurs priviléges, qu'on les laissa en liberté de faire ce qu'ils souhaitoient. Le Synode de la Province députa sept Pasteurs, qui conjointement avec les Pasteurs & les Professeurs de Montauban examinérent Labadie, & il fut ensuite installé par l'imposition des mains. Le P. Nicéron (31) taxe l'Eglise de Montauban de trop de précipitation. „ Au-lieu, *dit-il*, de s'assurer par une longue „ épreuve des mœurs & de la religion d'un homme que „ ses différentes professions devoient rendre suspect, cette „ Eglise le prit pour son Pasteur avec trop de précipitation." Peut-être a-t-il raison, & l'événement a fait voir qu'on auroit bien fait d'éprouver un peu plus longtemps le caractére du Sieur Labadie; mais d'un autre côté ne pourroit-on pas dire, qu'il en imposa par une conduite réglée, qu'on ignora ses avantures scandaleuses, ou qu'on regarda ce que débitoient là-dessus les Catholiques-Romains, comme des effets de leur chagrin & de leur dépit. Ce qui pouvoit assez donner lieu à cette pensée, c'étoient les efforts qu'on avoit fait pour le rappeller dans le sein de l'Eglise Romaine. Quoi qu'il en soit, le même Auteur fait durer son ministére à Montauban huit ans, en quoi il se trompe, Labadie n'étant devenu Pasteur qu'en 1652 & ayant quitté Montauban en 1657.

(29) Lettre du P. Nicéron p. 161-162.

(30) Mollerus. p. 38.

(31) Tom. XVIII. p. 191.

[N] *Il y exerça son ministére pendant cinq ans, & fut obligé d'abandonner ce poste en 1657.*] Il se fit à Montauban des amis & des ennemis, comme cela est assez ordinaire. On prétend que Joseph Arbussi, son Collégue, fut du nombre des derniers, & qu'il ne négligea aucune occasion de lui nuire. Labadie se fit pourtant estimer, puisqu'en 1655 l'Eglise de Nismes demanda son ministére pour un an, non seulement par Lettres, mais par trois Députations consécutives; celle de Montauban ne voulut pas le laisser aller, & pour le retenir on le fit Recteur de l'Académie. L'année suivante on l'accusa d'avoir excité une sédition. Il s'agissoit du corps mort d'une femme, qui avoit eu auprès d'elle dans sa maladie le Ministre Arbussi, & le Curé; cela occasionna une querelle entre les Réformés & les Catholiques-Romains pour le lieu de la sépulture. Mr. Brassard, Consul de la Ville, y accourut, accompagné de Labadie, & tâcha de calmer le tumulte. L'Affaire fut portée à la Chambre de l'Edit à Castres, où Labadie fut accusé d'être l'auteur du tumulte. Les Réformés y ayant été condamnés, en appellérent au Conseil du Roi, qui les renvoya à la Chambre d'Edit du Parlement de Paris, qui porta aussi sentence contre eux, & Mr. Brassard avec Labadie eurent ordre de venir à la Cour rendre raison de leur conduite. Ceux de Montauban ne voulurent pas permettre à Labadie d'y aller, on envoya Mr. Brassard avec dix-sept Députés des Eglises de Languedoc & de Guyenne pour appuyer l'affaire. Mais le Clergé de France ayant dans le même temps présenté au Roi une Remontrance contre les Réformés en général, & contre Labadie en particulier, celui-ci eut ordre de sortir de Montauban, avec permission de se retirer du Royaume s'il vouloit (32). „ Son exil, *dit le Pere* „ *Nicéron* (33), causa une division affreuse. Arbussy son „ Collégue fut accusé d'avoir contribué à sa condamnation „ par un esprit de jalousie. Il se forma deux partis dans la „ Ville, qui étoit presque toute de la Religion P. Réformée, „ celui des *Margajats*, & celui des *Capucins*. Ils en vinrent „ aux dernieres extrémités, & comme les deux Chefs de „ parti étoient d'un mauvais caractére, ils furent également „ décriés de ceux qui les avoient soutenus avec trop de chaleur." Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut de grandes divisions dans l'Eglise de Montauban (34), & qu'au Synode National de Loudun, tenu en 1659, Mr. Arbussi fut, non déposé entiérement, mais détaché de l'Eglise de Montauban, & déclaré incapable d'exercer les fonctions du Ministére en aucun lieu, jusques à ce qu'il eût été établi dans quelque Eglise par un Synode, ou par un Colloque, ou par une Eglise qui voudroit le prendre pour son Pasteur. Il paroit par l'Article du Synode de Loudun, que c'étoit un homme, qui pour le caractére ne valoit pas mieux que Labadie; en 1669, il embrassa la Religion Romaine.

(32) Mollerus [illegible]

(33) [illegible]

(34) *Voy.* Synodes Nationaux de France. T. I. Synode de Loudun Ch. IX. Art. 10. p. 554-557.

vain de magnifiques promesses. Les troubles qui s'élevérent à Orange, firent craindre à Labadie, que la France ne prît ce prétexte, pour s'en rendre maîtresse; & comme dans le même tems l'Eglise Françoise de Londres lui adressa la vocation de Pasteur, pour succéder à Jean d'Espagne, & qu'il l'accepta, il partit secrettement d'Orange au mois de Juin 1659, & se rendit, non sans courir risque, à Genéve (*m*). Il y prêcha & y plut, on souhaitta de l'arrêter, & on écrivit à l'Eglise de Londres, pour la prier de le dégager; ayant obtenu ce qu'on demandoit Labadie fut fait Pasteur extraordinaire encore, & continua à Genéve à vouloir s'ériger en Réformateur, en déclamant contre la corruption des mœurs, ce qui lui fit des ennemis; il commença aussi à y débiter ses visions sur le régne de mille ans. Cependant il avoit des amis, non seulement parmi les Pasteurs de Genéve, mais parmi les Théologiens de Basle, de Zurich, & de Berne. En 1662 il reçut chez lui, en qualité de disciples & d'amis, Pierre Yvon, qu'il avoit déja connu à Montauban, & Pierre du Lignon, depuis ses Collégues & ses compagnons inséparables; le frere de la fameuse Anne Schuurman, âgé pour lors de 57 ans, entra aussi chez Labadie, dont il écrivit des merveilles à sa Sœur; ce qui lia un commerce de Lettres entre elle & Labadie (*n*). Dans le tems qu'il commençoit à se dégoûter de Genéve, il reçut la vocation que lui adressoit l'Eglise Walonne de Middelbourg en Zélande; il lui vint en même tems des Lettres de Mlle. Schuurman, du fameux Gysbert Voetius, & de divers Ministres d'Utrecht, par lesquelles ces diverses personnes le sollicitoient d'accepter cette vocation, comme il fit. Ayant obtenu son Congé de l'Eglise, & des Témoignages, il se rendit accompagné de ses deux Disciples Yvon & du Lignon à Utrecht, où il logea chez Mlle. Schuurman [*O*], il prêcha dans cette Ville, aussi-bien qu'à Amsterdam, où il passa avant que de se rendre à Middelbourg. Dès qu'il fut dans cette derniére Ville, il commença à y répandre plus particuliérement qu'il n'avoit encore fait ses Dogmes [*P*]. A la faveur d'une spiritualité prétenduë, & d'une sévérité apparente de mœurs, Labadie s'acquit en peu de tems beaucoup d'autorité; ce fut par le moyen du grand nombre de Partisans qu'il se fit, qu'il causa bien des troubles. Dès son entrée dans les Provinces-Unies, il eut des démêlés avec le Synode Walon, qui se terminérent par un accommodement, auquel les Puissances eurent part, au Synode tenu à Flessingue au mois d'Avril 1668 [*Q*]. Dès la même année Laba-

(*m*) Idem ibidem.

(*n*) C'est ce qu'elle nous apprend elle même dans son Ευκληρία seu Melioris Partis Electio. P. I. c. 8. Apud. Mollerum loc. cit.

[*O*] *Il se rendit à Utrecht .... où il logea chez Mlle. Schuurman.*] Pour faire son voyage en sûreté avec ses deux compagnons, il se joignit à une troupe de Vaudois, qui devoient se rendre dans le Palatinat, pour y former une Colonie à Gemersheim; habillé comme eux, & compris dans leur Passeport, comme étant des leurs; il arriva à Heidelberg, où il passa sept ou huit jours, & acquit un nouveau compagnon de voyage, nommé Menuret, Etudiant en Théologie, & qui avoit demeuré autrefois à Genéve chez lui. A Manheim ils prirent un bateau pour descendre le Rhin, & se rendirent ainsi à Utrecht. Mlle. Schuurman nous apprend (35), que Labadie demeura dix jours à Utrecht, qu'il y fut visité par les Théologiens les plus distingués, qu'il s'entretint avec eux sur les moyens de réformer l'Eglise, & Mlle. Schuurman ajoûte que si on vouloit l'en croire, & être *fidéle à Jésus-Christ, parlant par sa bouche*, on réussiroit dans ce pieux dessein. Rapportons les propres termes: *Ultrajecti a Professoribus & Doctoribus Theologiæ, DD. Voetio, Essenio, Nethenio aliisque pietatis cultoribus, in meis ædibus, quas primum adibat nostras ut gratissimus hospes, amice salutatus, & cum exoptatissimæ ejus præsentiæ congratulatione, exceptus est. Cum autem se non sine fructu in illa urbe versari animadverteret, ibidem decem, ut puto, diebus commoratus est, ac tunc privatim cum Professoribus ac Concionatoribus, aliisque pietatis studiosis, varia ac multa de Christianismi labentis, ejusque, imprimis vero Pastoratus, reformatione necessaria, disseruit; non solum omnes simul ædificans præstantissimis suis concionibus, quæ purissimis scatebant veritatibus, ac sanctissimis ad veram & solidam pietatem mentibus ac cordibus instillandam incitamentis: ita ut tale, ministerium divinitus fomentum judicaremus, non minus ad nostram privatam perfectæ Christianismi formationem, quam ad universalem Ecclesiarum Reformationem, modo illius dictis ac monitis adhiberetur fides, & fideliter ad Christum, per ipsum os loquentem, sincere sequendum.* Mlle. Schuurman se laissa tellement charmer, qu'elle suivit Labadie à Amsterdam & à Middelbourg, avec deux Demoiselles de qualité, pour l'entendre prêcher.

(35) Ευκληρία Part. I. c. 8. p. 112-140. Apud Mollerum.

[*P*] *Il commença à y répandre plus particuliérement qu'il n'avoit encore fait ses Dogmes.*] Labadie a toujours protesté, qu'il étoit dans les sentimens des Eglises Réformées, mais il paroît par ses Ouvrages, qu'il avoit des idées particuliéres sur bien des choses. En réunissant ce que le P. Niceron (36), Mollerus (37) & d'autres rapportent, on peut marquer les Chefs suivans. I. Il croyoit que Dieu pouvoit & vouloit tromper les Hommes, & qu'il les trompoit effectivement quelquefois. Il alléguoit en faveur de cette opinion divers exemples tirés des Livres Sacrés, entre autres celui d'Achab, à qui Dieu envoya un esprit de mensonge pour le séduire (38). II. Que l'Ecriture ne suffisoit pas pour conduire les hommes au salut, qu'il falloit des illuminations & des révélations particuliéres du St. Esprit; qu'en lisant l'Ecriture on devoit être moins attentif à l'explication des mots & du Texte, qu'à l'inspiration intérieure du St. Esprit, & que l'efficace de la parole dépendoit de la dignité de celui qui la prêchoit. III. Que quoiqu'on pût conférer le Baptême aux Enfans naissans dans l'Eglise, on devoit néanmoins le différer jusqu'à un âge plus avancé. IV. Il mettoit cette différence entre l'ancienne & la nouvelle Alliance, que l'une étoit charnelle, chargée de Cérémonies, accompagnée de bénédictions temporelles, & que les méchans y entroient comme les bons, pourvu qu'ils descendissent d'Abraham. Mais l'Alliance nouvelle n'admettoit, disoit-il, que des hommes spirituels, elle délivroit de la Loi, de sa malédiction, de ses Cérémonies, & mettoit l'homme dans une parfaite liberté. V. Il regardoit l'observation du Jour du repos, comme une chose indifférente, & il disoit que Dieu n'avoit pas préferé un jour à l'autre. Il fondoit cette opinion sur un passage de St. Luc, que Béze avoit trouvé dans un Manuscrit, & qu'il avoit inséré dans ses Notes sur le Nouveau Testament. Cette Addition porte que, Jésus-Christ voyant un homme qui travailloit le jour du Sabbath, lui dit: *Tu es heureux si tu sais ce que tu fais, mais si tu l'ignores tu es méchant & transgresseur de la Loi.* Labadie concluoit delà, que Jésus-Christ avoit laissé une entiére liberté de travailler, pourvu qu'on le fit dévotement & avec connoissance. VI. Il distinguoit deux Eglises, l'une où le Christianisme avoit dégénéré, & l'autre composée uniquement de Fidéles & d'Elus. C'est ce qu'il établit dans un Traité publié sous ce titre: *Le Discernement d'une véritable Eglise suivant l'Ecriture Sainte, contenant trente remarquables moyens pour la bien connoître. Par* Jean de Labadie, *Pasteur.* Amst. 1668 in-12. Voici un échantillon de son langage, après avoir fait un Commentaire à sa mode de ce qui est dit dans le Ch. I. des Actes, de l'Eglise de Jérusalem (39) il ajoûte: „ Sur tout cela que peut-on dire, si-„ non qu'il est la partie visiblement d'une vraye Eglise exté-„ rieure & visible, & qu'il faut qu'à peu près toute autre luy „ ressemble, & pour avoir part à son nom, en ait à ses qua-„ lités & à ses vertus? Qu'il faut qu'elle soit *remplie de Gens „ élus, de Gens saincts, & qui donnent des preuves de leur E-„ lection, de leur Grace & de leur Salut par leurs œuvres*, & „ principalement par leur zéle & leur ferveur à prier & glo-„ rifier Dieu & Jésus-Christ par la pureté de leur doctrine „ & de leur vie? par leur charité, leur humilité & leur pa-„ tience, & aussi par la sincérité de leurs cœurs & de leurs „ voyes; leur union en esprit, leur *communion* en tout, & „ *même en leurs biens temporels* & spirituels". VII. Il établissoit la Communauté des Biens dans l'Eglise. VIII. Il n'admettoit point d'Ordre Ecclésiastique, que l'Ecriture seule. IX. Il soutenoit que Jésus-Christ viendroit régner sur la Terre mille ans. X. Il enseignoit que la vie Contemplative étoit un état de grace & d'union divine pendant cette vie, le comble de la perfection. XI. Que l'homme, dont le cœur est parfaitement content & calme, jouït à demi de Dieu, s'entretient familiérement avec lui, & voit en lui toutes choses; & qu'il est parfaitement indifférent pour tout ce qui se passe dans le Monde. XII. Que l'on parvient à cet état par l'entiére abnégation de soi-même, la mortification des Sens, & de leurs Objets, & par l'Oraison mentale.

(36) Ubi supra pag. 396-399.

(37) Loc. cit. p. 47-48.

(38) Modeste Réfutation de la Déclaration, en forme de Manifeste, publiée par Jean de Labadie p. 162 & 161. A la suite de l'Hist. Curieuse de la Vie &c. de Jean de Labadie. La Haye 1670.

(39) Discernement &c. p. 141-149.

On lui attribue encore diverses autres opinions, mais pour donner un exposé fidéle de tout, il faudroit avoir tous les Ouvrages de Labadie, digérer l'ennui mortel de les lire, & démêler ses sentimens dans un tas de paroles & de détours, qui n'est pas aisé à débrouiller. Quelques-uns de ces Ouvrages que j'ai parcourus, me mettent en état d'assurer le Lecteur, qu'il n'y a ici rien qui ne s'y trouve à peu près.

[*Q*] *Dès son entrée dans les Provinces-Unies il eut des démêlés avec le Synode Walon, qui se terminérent par un accommodement ...... au Synode tenu à Flessingue au mois d'Avril* 1668.] Mollerus (40) a suivi ici trop aveuglément les relations de Mlle. Schuurman, qui attribue les démarches du Synode contre Labadie, uniquement à la liberté avec laquelle il censuroit la Corruption des Pasteurs & des Troupeaux, au refus qu'il fit de signer la Confession de Foi, qui lui fut, dit-on, présentée à l'improviste, & sans qu'il eût le tems de l'examiner, & à sa doctrine sur le régne de mille ans; tout cela est déguisé. Le Pere Nicéron (41) n'a pas été suffisamment instruit, quand il fait commencer les procédures du Synode contre Labadie au Synode de Naerden, à l'occasion du Livre de Mr. Wolzogen. „ Les Sectateurs de Labadie, *dit-il*, ... devinrent „ si nombreux, & tant de personnes de l'un & de l'autre „ sexe abandonnérent l'Eglise P. Réformée, pour se joindre „ à lui, que les Eglises Françoises des Provinces-Unies pen-„ sérent tout de bon aux moyens d'arrêter le cours d'une dé-„ sertion, qui augmentoit de jour en jour. Mais lorsqu'el-„ les se disposoient à attaquer Labadie, lui-même s'avisa d'at-„ taquer Mr. de Wolzogue, &c." Eclaircissons les faits, rien de plus aisé, nous sommes à portée de puiser dans les sources les Actes mêmes des Synodes.

(40) Ubi supra. p. 41.

(41) Loc. cit. p. 401-402.

Avant que Labadie arrivât, on ne fut pas prévenu favora-ble

Labadie recommença à brouiller, & au Synode de Naerden en Septembre, il attaqua le Livre de l'*Interprète de l'Ecriture* de Mr. de Wolzogen, Pasteur d'Utrecht, & depuis d'Amsterdam, dont il sollicita la condamnation avec beaucoup de chaleur, au nom de l'Eglise de Middelbourg: bien loin d'obtenir ce qu'il demandoit, il fut condamné à faire réparation à Mr. de Wolzogen, & sur son refus, comme aussi pour d'autres raisons il fut suspendu [*R*] jusques au Synode suivant; on donna néanmoins à une Classe, qui

blement pour lui, y ayant eu dans sa vocation même quelques irrégularités, je n'ai pu découvrir en quoi elles consistoient, mais le fait est constaté par un Article du Synode tenu à Middelbourg au mois de Mai 1666; qui porte que „ quoi-„ que la Compagnie ait remarqué, quelques irrégularités, „ qui choquent les Réglemens, néanmoins ..... elle approu„ ve la vocation. Cependant parce qu'elle n'a point encore „ vu les témoignages & la démission ni du Vén. Conseil, ni „ de l'Eglise de Genève, elle enjoint à la susdite Eglise de „ Middelbourg, de ne passer à la confirmation, devant qu'on „ ait examiné lesdites Piéces, au Synode prochain, ou dans „ une Classe..... Et si ledit Frere Labadie se trouve sur le „ lieu, la Classe l'obligera de se soumettre à nos ordres, à „ *signer la Confession de Foi & la Discipline de nos Eglises* (42)". En conséquence de cet Article, on assembla une Classe à Flessingue, où Labadie trouva moyen de faire approuver sa vocation, sans néanmoins signer les Formulaires. Peu de tems après le Synode se tint à Heusden, en Septembre 1666. Cette Compagnie informée de ce qui s'étoit passé à Flessingue, & de la maniére séditieuse dont Labadie avoit prêché en diverses Eglises, ordonna la tenue d'une Classe extraordinaire à Amsterdam le 29 Septembre, composée des Députés de huit Eglises; & elle dressa un Article (43), par lequel l'Assemblée approuve ce qui s'étoit fait dans la Classe de Flessingue au sujet de la vocation de Mr. de Labadie, mais en même-tems le Synode témoigne, „ qu'il eût bien souhaitté que „ le Sieur de Labadie s'y fût présenté en personne, le Syno„ de s'étant assemblé peu de temps après la tenue de la Clas„ se, & qu'il eut signé la Confession de Foi, & se fut soumis „ effectivement aux Ordres & à la Discipline des Eglises Wa„ lonnes; vu particuliérement qu'il semble que ledit Sieur y „ a contrevenu par des Prédications qu'il a faites en quelques „ Eglises de ces Provinces, prêchant contre les Doctrines „ qui y sont reçuës & établies. C'est pourquoi la Compa„ gnie..... enjoint audit Sieur de Labadie de comparoi„ tre en la Classe (d'Amsterdam) afin d'y faire ce que cette „ Compagnie auroit désiré qu'il fît, s'il y fût venu, & de ré„ pondre aux demandes qui lui seront faites de la part de „ cette Compagnie, qui lui a signifié le contenu de cet Arti„ cle, par une Lettre qu'elle lui a écrite, comme aussi à l'E„ glise Synodale". On voit déjà par-là, que Labadie débuta par vouloir être indépendant, & que le Synode garda néanmoins avec lui tous les ménagemens que la justice & la charité exigent. Labadie ne comparut pourtant point à la Classe, & s'excusa sous prétexte de maladie. Mais il se trouva au Synode suivant à Amsterdam en Mai 1667; il demanda d'être relevé de l'Article du Synode de Heusden, prétendant qu'il n'avoit pas été légitimement cité, mais il n'obtint point ce qu'il demandoit. On s'attendoit (44) qu'il signeroit la Confession de Foi, mais il dit qu'il ne l'avoit point lue, quoi qu'il eût promis plus d'un an auparavant de la signer; il feignit en même tems d'être malade, & hors d'état de lire avec assez d'application, pour en juger. Le Synode eut la condescendance de lui envoyer trois Députés, à qui il dit qu'il y avoit quelques *expressions rudes*, sur lesquelles il désiroit de conférer par écrit avec quelques Membres du Synode, pour voir à quoi il pourroit se déterminer au Synode suivant. Les Députés étant retournés chez lui, il déclara nettement, que sa Conscience ne lui permettoit pas de signer la Confession de Foi, telle qu'elle est couchée en François, mais qu'il s'offroit de signer la Confession Latine des Pays-bas, après qu'il auroit achevé de la lire. Le Synode, toujours complaisant pour un homme si artificieux, lui permit de se présenter au Synode suivant, pour y signer la Confession de Foi Françoise, expliquée par la Latine, & on lui accorda de conférer sur ses scrupules avec les Eglises Synodales. On ordonna aussi à l'Eglise Synodale de Zélande de tirer de lui sa signature de la Confession de Foi Latine. On défendit en même tems à Labadie de prêcher contre la Confession de Foi, de rien faire imprimer sans la permission du Synode, ni de publier son opinion sur le régne glorieux de Jésus-Christ sur la Terre. Le Synode suivant s'assembla à Leyde, au mois de Septembre 1667. L'Eglise de Middelbourg, ou plutôt Labadie par son canal, demanda encore qu'on réformât l'Article du Synode de Heusden, mais on ne le jugea pas à propos, & l'on en avoit d'autant plus de raison, que Labadie ne comparut point encore, & que son Eglise insinua même dans ses Lettres, qu'elle l'avoit empêché de se rendre à Leyde. On apprit encore que notre homme refusoit de signer la Confession de Foi, quoiqu'il déclarât qu'il se soumettoit au Synode National de Dordrecht, cependant on lui accorda un nouveau délai. Le Synode fit néanmoins un Article, où l'on commençoit à démasquer cet homme opiniâtre & insolent, il mérite d'être rapporté (45). „ La Compagnie voyant avec une extrême dou„ leur, que, nonobstant que les Synodes passés ont employé „ tous les moyens imaginables pour ramener ledit Sieur de „ Labadie à son devoir, il ne laisse pas pourtant de continuer „ à s'en éloigner, & ayant remarqué en particulier, qu'il s'est „ emporté en trois points principaux; dont le I. regarde la „ Discipline de nos Eglises, qu'il a violée, en enseignant une „ doctrine, qui n'est pas reçue parmi nous, en faisant im„ primer des Livres sans le consentement du Synode, & en „ refusant de son autorité privée, & en pleine assemblée, de „ donner le Pain & le Vin de la Ste. Cêne au Sieur Henri „ Du Moulin son Collégue. Le II. concerne sa desobéissan„ ce formelle, & sa rebellion, qu'il a fait paroître, en ce „ que, nonobstant la défense expresse qui lui en avoit été „ faite plusieurs fois, il n'a pas laissé de débiter son opinion „ touchant le régne glorieux de Jésus-Christ en Terre, & en „ a fait imprimer un Livre tout entier, sans se soucier de la „ prohibition formelle du dernier Synode..... & a dit sou„ vent en public, qu'on lui couperoit plutôt le poing, que „ de faire ce qui lui avoit été ordonné. Le III. regarde les „ injures atroces & les invectives contre nos Synodes & les „ Pasteurs qui les composent, dont il a souvent rempli les „ oreilles de son peuple. La Compagnie juge que, confor„ mément à notre Discipline, elle auroit tout sujet de sus„ pendre ledit Sr. de Labadie, & de la Ste. Cêne & des fonc„ tions de son Ministére; mais considérant les dons que Dieu „ lui a départis, & l'édification qu'il est capable de donner à „ l'Eglise du Seigneur, quand il les employe avec toute la „ prudence nécessaire, comme aussi l'intérêt de son Eglise, „ &c." La Compagnie ordonna la tenue d'une Classe à Flessingue pour le 10 Octobre, pour agir avec Labadie, selon les instructions que le Synode lui donnera. Quelques-uns des Députés, conformément à la Commission de Synode, se rendirent à Middelbourg avant le jour fixé pour la Classe, afin de tâcher de faire rentrer Labadie en lui-même; mais ils ne gagnérent rien, & furent obligés de s'assembler au jour marqué. Labadie s'excusa par une Lettre de ce qu'il ne comparoissoit point, sous prétexte d'indisposition, quoiqu'il ne fût pas malade. La Classe se transporta donc à Middelbourg, mais Labadie ne voulut jamais se présenter séparément de son Consistoire, & lorsque le Modérateur lui dit qu'il avoit quelque chose à lui représenter en particulier, il se leva, en disant d'un air de mépris pour l'Assemblée, *qu'il ne la reconnoissoit pas pour Classe*: il refusa encore de se rendre aux instances des Députés de l'Eglise Flamande de Middelbourg, qui l'exhortérent à se soumettre; ensorte que la Classe se vit obligée de le suspendre des fonctions de son Ministére, mais il s'en moqua. Le Synode suivant s'assembla au mois d'Avril 1668 à Flessingue, & pour tâcher de pacifier tout, on résolut de tenter les voyes d'accommodement. Pour y réussir le Synode députa vers les Etats de Zélande, assemblés pour lors à Middelbourg, pour les assurer qu'il étoit disposé à faire tout ce qui pouvoit contribuer à la paix. Le Grand-Pensionnaire de Huybert leur répondit, au nom des Etats, qu'on avoit nommé des Commissaires un de chaque Ville de la Province, pour traiter de cette affaire avec les Députés du Synode. Après cinq Conférences entre ces Messieurs on convint des Articles d'un accommodement, qui revenoient à ceci (45). I. Que Labadie signeroit la Confession de Foi revuë, selon la nouvelle Edition en deux colonnes. II. Qu'il reconnoitroit l'autorité légitime des Synodes & des Classes sur les Consistoires, selon la Discipline Ecclésiastique du Synode de Dordrecht. III. Que ses Ecrits offensans seroient tenus pour nuls, comme aussi qu'on anéantissoit les Résolutions du Synode contre le Consistoire de Middelbourg, & le Sr. de Labadie, & particuliérement la suspension prononcée contre lui par la Classe. IV. Qu'il ne prêcheroit, ni ne débiteroit par écrit ou de bouche le dogme du régne glorieux de Jésus-Christ sur la Terre, & que le Synode seroit obligé de faire examiner ses Ecrits sur cette matiére. V. Qu'il ne publieroit aucun Traité, sans Octroi des Etats de la Province, qui ne l'accorderoient point sans en avoir pris l'avis du Synode. VI. Que Mr. Du Moulin & Labadie vivroient desormais en bonne intelligence, & que le dernier reconnoitroit le premier comme son Collégue & le traiteroit comme tel. Cet accord fut accepté de part & d'autre. Le Détail des Faits qu'on vient de voir, prouve clairement que Labadie mit le trouble & le desordre dans les Eglises Walonnes dès le moment qu'il y entra, & qu'on eut pour lui beaucoup plus de ménagemens qu'il ne méritoit.

[*R*] *Sur son refus, comme aussi pour d'autres raisons, il fut suspendu.*] Pour bien comprendre ce qui se passa dans cette Assemblée, qui se tint à Naerden au mois de Septembre 1668, il faut remonter plus haut, jusqu'au Synode de Flessingue, dont on vient de parler, & au tems qui suivit immédiatement. A ce Synode pour contenter l'Eglise de Middelbourg, & tâcher de lui faire observer l'Accommodement, on avoit examiné le Sr. Yvon, le disciple chéri de Labadie, & on l'avoit admis au nombre des Candidats du Ministére. Peu de tems après le Synode, ce même Yvon fut élu second Pasteur à Middelbourg, en la place du Sr. Mimmoit, ce qui ralluma la division entre Labadie soutenu de son Consistoire, & le Sr. Du Moulin, à qui cette place appartenoit, en conséquence de l'accommodement, Labadie de son chef suspendit son Collégue de la Ste. Cêne. Cette affaire portée au Synode, la suspension fut déclarée nulle, & on ordonna une Classe à Middelbourg, pour le 10 Octobre, afin de remédier au desordre. Le Synode apprit que Labadie n'avoit pas moins manqué aux Conditions de l'Accommodement, par la publication de divers Traités de Théologie, contenant des doctrines erronées & dangereuses, qui tendoient à l'Indépendentisme & à l'Enthousiasme. D'ailleurs les Examinateurs de son Livre intitulé *le Héraut du grand Roi Jésus*, rapportérent qu'il contenoit une doctrine contraire à l'Ecriture Sainte, pernicieuse à la Religion, dangereuse pour l'Etat, en conséquence de quoi ce

Ll-

(42) *Synode de Middelbourg*. Mai 1666. § 12. MS.

(43) *Heusden* Sept. 1666. § 10. MS.

(44) *Amst.* Mai 1667. § 25. MS.

(45) *Leide.* Sept. 1667. § 16. MS.

(45) *Flessingue* Avril 1668. § 4. MS.

qui devoit s'assembler à Middelbourg le 10 Octobre, le pouvoir de lever la suspension, si Labadie faisoit son devoir. Mais cet homme avoit pris son parti. Les Députés de la Classe s'étant rendus à Middelbourg, trouvérent que Labadie avec ses partisans s'étoient emparés du lieu de l'Assemblée; obligés d'en chercher un autre, ce furieux avec toute sa bande vint encore les troubler, les insulta, & les traita avec indignité & le dernier mépris. Le Magistrat de la Ville soutint Labadie, & les Etats de la Province proposérent un accommodement, que notre homme rejetta fiérement, ce qui irrita les Etats, & les porta à confirmer, par une Résolution du 15 Novembre 1668, la sentence du Synode & de ses Commissaires, défendant à Labadie & à Yvon son Disciple de prêcher, & aux Imprimeurs de publier aucun Ecrit desavantageux à l'un ou à l'autre Parti, & on renvoya la décision de tout au Synode qui devoit se tenir à Dordrecht, auquel Labadie seroit obligé de comparoitre [S]. Cette Assemblée ouvrit ses séances le 20 Mars 1669: ce seroit une chose ennuyeuse que d'entrer dans le détail de tout ce qui s'y passa; il

Livre fut condamné avec les autres. On en vint ensuite à ce qui regardoit le Livre de Mr. de Wolzogen: les Commissaires, nommés pour l'examiner, déclarérent qu'ils l'avoient trouvé Orthodoxe. Labadie demanda que de nouveaux Examinateurs fussent adjoints aux premiers, on le lui accorda, le rapport fut encore favorable. Labadie souhaitta alors que l'examen s'en fit en pleine Assemblée, & que tout le monde entendit ses Remarques, qui étoient celles de son Eglise: le Synode consentit encore à cette proposition, & après quatre séances consécutives sur ce sujet, toute l'Assemblée d'une voix unanime jugea que le Livre étoit Orthodoxe. On ordonna à Labadie de faire réparation à Mr. de Wolzogen, mais au-lieu d'obéir il partit le lendemain, ne laissant qu'une Lettre pleine d'invectives contre le Synode, écrite de la main de l'Ancien qui l'accompagnoit. Ce départ n'empêcha pas le Synode de continuer ses procédures, & Labadie fut suspendu comme coupable d'opiniâtreté, de ne point vouloir réparer l'honneur d'un de ses Confréres, qu'il avoit calomnieusement flétri; d'infraction de la Discipline Ecclésiastique, & des Articles de l'Accommodement de Flessingue, pour avoir publié des Livres, sans l'aveu du Synode, & des Livres pleins de doctrines injurieuses aux Ordres Ecclésiastiques, fausses, dangereuses, capables de troubler les Eglises; de mauvaise-foi, de déguisement de la vérité, & de mensonge manifeste en diverses rencontres; de rebellion aux ordres du Synode, & de mépris pour s'être retiré contre la promesse qu'il avoit donnée (47).

[S] *Ce qui irrita les Etats, & les porta à confirmer par une Résolution du 15 Novembre 1668 la sentence du Synode*, &c.] Comme c'est là une Piéce Originale, qui met au fait de bien des choses, j'en donnerai ici la Traduction sur l'Original Hollandois (48).

(47) *Voy.* Synode de *Naerden* Sept. 1668 § 2--9. MS. ou *Hist. Curieuse du Sr. Jean de Labadie* p. 13-17.

(48) Elle se trouve à la fin d'une Brochure, intitulée: *Récit véritable de ce qui s'est passé au Synode des Eglises Walonnes* &c. *assemblé à Dordrecht le 20 Mars* &c. Leide 1669. in-4.

Extrait des Régistres de LL. NN. & GG. PP. les Seigneurs Etats de Zélande, du 15 Novembre 1668.

„ L'affaire de l'Eglise Walonne de cette Ville, ayant été encore mise en déliberation, avec tout ce qui en dépend, il a été résolu que la suspension decretée par le dernier Synode Walon, tenu à Naerden, contre la personne de Jean de Labadie, Pasteur dans ladite l'Eglise, sera mise en exécution, & qu'en conséquence il aura à s'abstenir de la prédication, & de toutes les autres fonctions du Ministére. Et quant à la suspension que la Classe des Eglises Walonnes, assemblée un temps considérable ici, a prononcé contre le Proposant Pierre Yvon, appellé depuis peu en qualité de Pasteur par l'Eglise Walonne de cette Ville, sans toutefois avoir été approuvée par le Magistrat de Middelbourg, comme aussi la déposition du Consitoire en charge, & l'établissement d'un nouveau Consistoire, il a été résolu que ces deux choses demeureront dans l'état où elles sont, & par conséquent que ledit Yvon s'abstiendra de prêcher, & de toutes les fonctions dépendantes de la Charge de Pasteur; l'Ancien Consistoire déposé, & le nouveau établi, ne feront aussi provisionnellement aucunes fonctions de leurs Charges, & ne s'en méleront en aucune maniére. Et comme le Ministre de Labadie, le Proposant Yvon, & le Consistoire déposé, se plaignent fort qu'ils n'ont pas été entendus, comme ils le devoient, dans leurs défenses sur les choses qui leur étoient imputées, & qu'au contraire, on y avoit procédé contre eux avec beaucoup de précipitation, & même contre tout Ordre & Discipline; qu'ils soutiennent aussi que la Classe a tenu d'étranges procédures, surtout par la déposition de tout le Consistoire, & par l'établissement d'un nouveau, ce qui a donné lieu à de grandes animosités entre plusieurs personnes & plusieurs familles considérables, & qu'il est même à craindre que le mal n'augmente, si l'on n'y pourvoit de bonne heure; il a été résolu d'ordonner au Ministre Labadie, au Proposant Yvon, & au Consistoire déposé, de s'adresser au Synode Walon, qui doit s'assembler à Dordrecht au Printems prochain, pour y porter leurs plaintes, le premier du tort qu'il prétend que le Synode lui a fait, & les autres de l'injustice qu'ils croyent que la Classe leur a faite. On prie aussi le Synode & on lui recommande très-instamment de revoir les procédures tenues à Naerden contre le Ministre Labadie, & ici contre l'ancien Consistoire, & de les vouloir écouter, ou tous ensemble & en commun, ou chacun en particulier, en cas qu'ils le demandent, en tout ce qu'ils auront à proposer pour leur défense & justification, & de recevoir les plaintes qu'ils se croyent en droit de faire contre les procédures que la Classe des Eglises Walonnes a tenuës ici contre eux, pour après avoir tout ouï, & murement pesé; selon la justice, en la crainte de Dieu, & conformément à la Charité Chrétienne, comme il convient entre les Membres d'un même Corps, porter le jugement qu'ils croiront en Conscience pouvoir contribuer le plus à l'édification de l'Eglise de Dieu, au repos de l'Eglise Walonne de cette Ville, & dont eux-mêmes penseront pouvoir rendre compte au Tribunal du Souverain Juge du Monde.

„ De plus LL. NN. & GG. PP. considérant que le Synode Walon est composé des Eglises de toutes les Provinces, & de celles des Districts, qui sont du ressort de la Généralité, ont jugé à propos d'informer de cette résolution & de leurs vuës Chrétiennes les Seigneurs Etats-Généraux, & de les prier d'envoyer au Synode prochain, composé de toutes ces Eglises, qui doit s'assembler à Dordrecht, deux ou trois Députés, pour y entendre la justification & les plaintes, que le Ministre Labadie & le Vieux Consistoire voudront y faire, & pour diriger les déliberations de l'Assemblée au plus grand bien. L'intention de LL. NN. & GG. PP. étant d'ailleurs, que tout ce qui sera conclu & arrêté sur ces affaires par le prochain Synode, sera suivi & exécuté par ceux qui y sont intéressés, & qu'ils auront à s'y soumettre sans contestation, & qu'en cas de refus & d'opposition ils y seront contraints par l'Autorité du Magistrat.

„ Et comme il résulte de cette Résolution, que l'Eglise Walonne de cette Ville ne peut en attendant être servie par le Ministre Labadie, & le Proposant Yvon, non plus que par les Anciens & les Diacres du Vieux & du Nouveau Consistoire, à qui les Seigneurs Etats interdisent très-expressément toute fonction de leurs Charges, quelle qu'elle puisse être, leur défendant même d'occuper au Temple les places destinées à ceux qui remplissent ces Charges, on a trouvé bon que les Députés de la Classe Walonne, qui sont encore ici, feront choix d'un ou de deux Pasteurs & d'un Proposant, pour prêcher la parole de Dieu dans l'Eglise Walonne de cette Ville, & pour y administrer les Sacremens durant ce temps-là, qu'ils choisiront aussi quatre personnes, qui auront été ci-devant en charge, mais qui ne soient ni du Vieux ni du Nouveau Consistoire, ou en cas qu'il ne s'en trouve point, ils les prendront parmi les plus sages & les plus considérables du Troupeau, pour assister les Pasteurs en qualité d'Anciens, au service de la Table du Seigneur, & dans les autres affaires qui pourroient se présenter; qu'ils feront choix aussi de trois personnes, pour recueillir les aumônes; donnant connoissance de ce qu'ils auront fait à Messieurs du Conseil.

„ Quant au Ministre du Moulin, LL. NN. & GG. PP. pour de bonnes raisons le dispensent aussi de prêcher dans cette Ville, lui permettant néanmoins d'exercer les fonctions de son Ministére dans toutes les Eglises de la Province, & entendant que cela ne préjudiciera en rien au payement de ses appointemens.

„ Comme LL. NN. & GG. PP. ont aussi appris avec chagrin, que les disputes & les contestations, qui se sont élevées dans l'Eglise Walonne, ont été portées & au Consistoire de l'Eglise Flamande de cette Ville, & à la Classe de Walcheren, pour en délibérer & en dire leur avis, ce qui y a entrainé ces deux Corps, & qui a produit diversité de sentimens, desorte que les esprits venant à s'échauffer, il pourroit s'allumer un plus grand feu, on a jugé à propos de défendre de porter les différends des Eglises Walonnes dans les Consistoires, Classes, ou Synodes Flamands de cette Province, non plus que les différends des Eglises Flamandes dans les Eglises Walonnes, dans leurs Classes, ou Synode, mais que chacun demeurera sous la direction & le gouvernement de ceux dont il reléve originairement, sans confondre les divers Corps. Et comme ces affligeantes disputes se répandent non seulement de plus en plus par l'impression des raisons que chacun croit avoir pour sa justification, mais que cela sert à allumer encore davantage le feu, défense très-expresse est faite de rien imprimer ni débiter sur ces matiéres, sous peine pour les Imprimeurs & les Auteurs d'être punis selon l'exigence du cas; à quoi Messieurs du Conseil auront à tenir la main, comme aussi que cette Résolution soit exécutée dans toute sa teneur."

„ Etoit signé,

P. DE HUYBERT.

On voit par cette Piéce, que les Souverains prirent, aussi-bien que le Synode, toutes les mesures possibles, pour prévenir un Schisme, mais toute leur sagesse & toute leur prudence ne put prévenir un mal, qui étoit déjà au plus haut point. Labadie avoit pris son parti, comme on va en voir des preuves.

[T] On

il suffira de dire, que Labadie & ceux qui l'accompagnoient fatiguérent le Synode pendant huit jours, & se retirérent enfin sans rien dire. D'ailleurs on eut des preuves que Labadie, qui depuis longtems méditoit de s'ériger pleinement en Chef de Parti, avoit déja exécuté son dessein de faire un Schisme [T]. Le Synode le déposa du Ministére & le suspendit de la Ste. Céne, par une sentence dans toutes les formes. En attendant Labadie s'en étoit retourné à Middelbourg, & dans le mois d'Avril s'étant fait accompagner par une foule de ses Partisans, il alla en triomphe forcer les portes de l'Eglise, y prêcha, & y distribua la Communion à ceux qui l'avoient suivi. Ce desordre & ces violences ouvrirent les yeux aux Magistrats de la Ville de Middelbourg & les obligérent de prendre une résolution vigoureuse contre Labadie [U]. Celui-ci se retira avec son parti à Vere, petite Ville voisine de celle de Middelbourg: il

[T] *On eut des preuves que Labadie . . . . . avoit déja exécuté son dessein de faire un Schisme.*] Il en avoit frayé le chemin par divers petits Livrets, qu'il avoit publiés coup sur coup; tels étoient les suivans: *Le Discernement d'une véritable Eglise selon l'Ecriture Sainte* &c. Amst. 1668 in-12. *Traité de Suspension Ecclésiastique & Théologique tout ensemble des Censures réeles Ecclésiastiques, Suspensions, Interdictions, ou Excommunications, pour servir de preuve convaincante de la nullité de la Suspension* &c. Amst. sans date, in-12. *Traité Ecclésiastique propre de ce tams, selon les sentimans de* Jean de Labadie, Pasteur. *L'exercice profétique selon St. Pol au ch. 14. de sa I. Letre aux Corinthiens, sa Liberté, son Ordre, & sa Pratique, par Jean de Labadie Pasteur.* Amsterd. 1668 in-12. *La Puissance Ecclésiastique bornée à l'Ecriture & par elle, comme par l'unique régle de la Conduite & de la Loi. Aussi bien que l'unique régle de la Doctrine & de la Foi.* Pour servir d'apologie à celle de l'Eglise Walone de Middelbourg en ses Afaires. *Par Jean de Labadie, Pasteur*, Amsterdam in-12, sans date au titre, mais l'Epitre dédicatoire est datée du 10 Avril 1668. Ajoûtez à ces Piéces la suivante, qui parut aussi avant le Synode de Dordrecht: *Déclaration Chrétienne & sincére de plusieurs Membres de l'Eglise de Dieu & de Jésus-Christ, touchant les justes raisons & motifs qui les obligent* à n'avoir point de Communion *avec le Synode Walon.* Cette Déclaration ne respire rien moins que le Christianisme. Il y eut plus: une Eglise considérable, qui n'est point nommée, non plus que le Pays où elle étoit, écrivit au Synode, en lui envoyant une Lettre que Labadie avoit écrite à un de ses Membres; & quoique cette Lettre ne fût point signée l'écriture de Labadie fut reconnue, & il avoua lui-même qu'il savoit qu'on avoit une de ses Lettres entre les mains. D'ailleurs on ne peut le méconnoitre à son orthographe bizarre, & l'on verra ici les preuves les moins équivoques de son esprit Schismatique & Fanatique.

„ Cher Frere au Seigneur Jésus, Pere, Frere, & tout;
„ Paix grace & salut en luy.

„ Je vous escris d'autant plus volontiers à presant, que je suis plus libre, & que Dieu m'a mis en estat de vous parler plus franchement, n'estant plus lié aux hommes, & par les hommes, ni obligé d'entretenir avec eux une liaison Ecclésiastique, extérieure & aparante, au moins selon que j'y ay esté engagé jusques icy, estant dans une obligation Ministeriele & Pastorale ordinaire, & au service d'une Eglise extérieure, aussi meslée & dite Eglise à la façon ordinaire, quoy qu'il y eut, comme il a paru & paroist, beaucoup d'extraordinaire, au moins en comparaison de l'ordinaire & du commun. Mais comme enfin il a pleu à Dieu d'exaucer les cris des petits gemissans jour & nuit à luy, & d'escouter les voeux des captifs & prisonniers entre les hommes, il a tellemant disposé toutes choses, qu'aprés avoir cherché d'établir, autant que nous avons peu, ingemant & fortemant, quoy qu'un peu occultemant, & toutes fois assez ouvertemant, les véritez que vous verrez dans mes Livres, tant *de la Réformation de l'Eglise*, que *du discernemant d'une vraye Eglise*, comme aussi de *l'Exercice Profétique & familier*, & *de la Puissance Ecclésiastique*, bornée à l'Escriture, & autres, que vous pourrez voir, en assez bon nombre, comme je charge ma Niéce de vous les mettre entre mains, mais à condition qu'il vous plaise de les bien examiner & peser: Enfin (dis-je) le Seigneur a donné moyen à la *séparation heureuse* par les affaires qu'il a fait venir, qui vous seront communiquées, & que vous aprandrez des autres pieces avec toutes les précédantes.

„ L'une de ces afaires est, que le Synode Walon est tombé en erreur de doctrine, aprouvant le Livre d'un Ministre errant, lequel nostre Eglise a déféré & censuré, & soustient tel. La seconde est ma Suspension, cele d'un Pasteur eleu, mien disciple, & de deux autres Théologiens, dont l'un est bon prédicateur, & la suspansion & déposition de nostre Consistoire, composé d'Anciens considérables, gens de savoir & de piété; mais Anciens & Conducteurs; tant pour n'avoir pas voulu aprouver ledit Livre errant & impie, que pour n'avoir pas voulu condamner les miens, & sur tout ces trois, *le Herault du Grand Roi Jésus*, *la Puissance Ecclésiastique*, & l'*Exercice Profetique*, & enfin de ne m'avoir pas voulu quitter, mais avoir mieux aimé adhérer à moy & aux miens, qu'aux Synodes & à leur party; si bien que n'ayans voulu céder à rien, nous avons esté *comme séparés, ce qui nous a tourné & tourne à grand bien*, veu que nous faisons nostre assamblée d'environ trois cens bons mambres triés, gens vraiemant éleus, & respirant le véritable esprit Chreitien.

„ *Nous en bénissons Dieu, qui nous a choisis & triés, séparez & mis apart*, tous d'un commun cœur & ame, & doué de vocation vraiemant Chrestienne, où se disent franchemant toutes vérités, se taxent & décrient tous abus, & touchant la doctrine, & touchant la pratique des Sacremans, & touchant les mœurs, ne nous proposans rien moins, que de nous reformer sur le modelle de la primitive Eglise, ce que nous voyons desja reussir. Nostre assamblée se fait deux fois chaque jour, matin & soir, les Dimanches, trois, où nous n'administrons point la parole en haute chaire, mais tous sommes sur des mesmes bancs, où tous sont meslés & assis, sans différance aucune, poures & riches, excepté que nous qui parlons, tant Pasteurs qu'Anciens (car qui veut & peut parler sur les Textes proposés, est écouté en simplicité & humilité, come le *Traité de l'Exercice Prophétique* le porte) sommes sur un banc fait come les autres, un peu plus haut, pour estre mieux ouïs & veus. Au reste il y a une si grande modestie, union, humilité, zéle, piété &c. que nous ne pouvons assez admirer & louer Dieu de nous faire voir *une telle Eglise naissante, voire née*, composée de bons chefs; car nous avons mesme plusieurs Docteurs, & autres remarquables, mais tous humbles, servans, pieux, & édifians à merveilles, comme aussi tout le monde est d'accord, qu'il n'y a point de meilleurs mambres ni plus examplaires que les nostres, bien instruits & esclairés, fermes & vifs en foy, & prests à toutes choses, fust-ce à la perte des biens, maisons, & comodités. Nous ne souffrons aucun abus ou excès, ni en parures, ni en ornemans & vanités, non pas mesme en metiers qui y servent. Nous réglons tout à l'Evangélique & Apostolique, & avons pris telle résolution de ramener, autant que nous pourrons, l'image vive de l'Eglise primitive, & la pratique, aussi bien que la doctrine pure, ce qui estonne bien du monde, & *en attire pourtant beaucoup d'autres bons des autres lieux; car desja presque par tout Dieu a fait union à nous, & à nostre air & esprit*: desorte que nous espérons, *que le Seigneur déployera bientost sa vertu & puissance en grace, ce que nous appellons sa venue de Roi*, come le Livre du Hérault le fait voir. Ancore aujourdhui avant jour nous nous somes assamblez sur l'explication des vers. 6 & 7 &c. du Ch. V. de la I. aux Corinth. & avons tous pris ferme résolution de quitter le vieil levain de nos personnes & de nostre Congrégation, & d'estre nouvelle pâte, & sommes si fermes en cela, que nous ne craignons du tout rien, & ne relascherons rien; je ne vous le saurois assés dire, & partant je viens à deux choses, pour lesquelles en partie je vous escris.

„ La premiére, *que comme nous sommes pour avoir grande correspondance à Londres, & sur tout aux Congrégations, y estans desja connus & aimés, néantmoins pource que moy mesme n'y dois passer ce printamps, mais y envoyer de nos freres, je vous prie de vous nommer ceux de vostre cognoissance & correspondance de justis, qui y sont, & m'envoyer dans un mot de Lettre leur liste & leurs demeures, soit dans Londres, soit dehors, pour grande raison; & principalemant pour ce que devons faire passer des gens ailleurs, & puis il est de la gloire de Dieu que tout se joigne, cognoisse, & tiene.*

„ La seconde est, qu'il vous plaise d'aider ma Niece à chercher & trouver, au lieu où vous estes, de vrais Chrestiens, s'il y en a, mais réformés en tout, *surtout qu'ils soient de nostre vocation, esprit, & air; pource qu'il s'offre des lieux & occasions de planter comme des Colonies & Congregations nouvelles*, vraimant Chrestiennes, & détachées de la corruption de doctrine, de mœurs, & de conduite. *Or si telles gens bien connus & discernés, se veulent retirer & joindre à nous, la chose est faisable ce printamps mesme*; mais nous ne voulons que des *Saints & vrais Chrestiens*, ou qui soient bien résolus à le devenir, & à croire & faire comme Jésus-Christ a dit & veut, enfin des cœurs Evangéliques, ou appellés à l'estre; *nostre dessein & but estant de faire de vraies Eglises, & non pas des Sinagogues, & de simples Eglises de nom, mais telles que* le Traité du Discernemant de l'Eglise *marque*. Je vous prie aider ma niéce en cela, comme vous l'aidés en tout, dont je vous remercie, vous asseurant que ce que vous luy faites, estant utile de Dieu & Chrestienne, me le faites. Pleust au Seigneur fussions-nous tous bien un en luy à faire une Eglise, une & veritable; Amen. *Courage*

L'Ovre de Dieu se commance,
Et qui plus est, elle s'avance,
Jésus est prest, il va venir,
Il est temps de nous bien unir.

„ Middelbourg ce 1 de l'An 1669.
„ qui vous soit bon & heureux
„ selon vos vœus, & mes vœus".

Il paroît par la teneur & la date de cette Lettre, que cet homme plus ambitieux encore que Fanatique, méprisoit non seulement ses Supérieurs Ecclésiastiques, mais les Ordres de ses Souverains, qu'il avoit déja fait & exécuté le plan de son Schisme, & qu'il ne visoit pas moins, qu'à devenir le Chef d'une Secte nombreuse, dans tous les Pays.

[U] *Et les obligérent à prendre une résolution vigoureuse contre Labadie.*] Le Pere Niceron (48) s'est trompé en disant que „ les

(49) Ubi supra p. 404.

il y fut reçu avec joie, on lui procura la protection du Magistrat, & il s'y forma une Eglise, dont Labadie étoit le Pasteur. Cela causa une division horrible dans la Province, les Etats ordonnérent qu'il seroit chassé, le Magistrat prit son parti, enfin il fallut céder; il partit donc de Zélande en 1670, accompagné de Pierre du Lignon, de Pierre Yvon, de Mlle. Schuurman, & d'un grand nombre d'autres de ses Partisans; il se rendit à Amsterdam, où il loua une maison, pour s'y loger, & y faire ses exercices avec ceux de sa Secte. Les Magistrats de la Ville le lui permirent, parce que Mr. van Beuningen premier Bourguemaître le favorisoit (o); il obtint même la liberté de faire quelques autres exercices, outre ceux qu'il faisoit en particulier. Mlle. Schuurman, informée de la chose par Mr. van Beuningen, fit un tour à Utrecht pour mettre ordre à ses affaires [*W*], afin de ne se plus séparer de Labadie. De retour à Amsterdam, elle ne put trouver de maison dans le voisinage de son Directeur, mais comme il n'occupoit que le haut de celle où il logeoit, avec Yvon, du Lignon, & quelques jeunes-gens de Middelbourg, il offrit le bas, qui étoit assez spacieux, à Mlle. Schuurman, qui s'y logea, avec une amie de la Haye, un neveu qu'elle avoit, âgé d'onze ans, deux veuves de Middelbourg, qui avoient quatre enfans, & trois servantes. D'ailleurs la maison étoit ouverte à tous ceux qui vouloient entrer dans cette nouvelle famille, mais sur-tout aux Middelbourgeois (p). Divers Sectaires souhaittérent de faire corps avec Labadie & ses partisans [*X*], & l'on prétend que lui-même auroit voulu s'unir avec Antoinette de Bourignon, qui n'y voulut pas entendre [*Y*]. Quoi qu'il en soit, comme les Labadistes pulluloient, & que leur dévotion apparente séduisoit bien des gens, que la curiosité en attiroit d'autres, & que cela donna occasion à quelques desordres, les Magistrats d'Amsterdam jugérent à propos de défendre de n'admettre personne dans leurs assemblées, que ceux de leur Secte. Cette interdiction, dont le bruit se répandit, procura pour quelque tems un autre asyle à Labadie & à ses disciples. La Princesse Elizabeth, fille de Frédéric Electeur Palatin & Roi de Bohême, grande Amie de Mlle. Schuurman, & Abbesse du Mo-

(o) Mollerus *ubi supra* p. 41, 42.

(p) Idem p. 42.

,, les Bourguemaîtres, qui craignirent les suites d'une entreprise si hardie, lui envoyérent aussitôt un ordre de sortir de leur Ville, & du ressort de leur Jurisdiction". On ne lui donna point d'ordre pareil, mais les défenses qu'on lui fit, l'obligérent à se retirer de son propre mouvement. Voici la Résolution des Magistrats.

Extrait des Résolutions du Conseil de la Ville de Middelbourg en Zélande, du 15 Avril 1669.

,, Ayant été murement délibéré sur les troubles, excités depuis quelque temps dans l'Eglise Walonne de cette Ville, par les maximes & la conduite du Sieur *Labadie* & de ses partisans; comme aussi à l'occasion des procédures du Synode Provincial Walon sur ce sujet, mais surtout sur les violences & les excès dangereux auxquels *Labadie* & ses partisans se sont portés, Dimanche passé, en se saisissant de la Chaire de l'Eglise Walonne de cette Ville, & en administrant la Sainte Cène, non seulement contre l'ordre du Synode, mais contre la Résolution expresse de LL. NN. & GG. PP. en date du 15 Novembre 1668; les avis ayant été recueillis, il a été résolu touchant le premier point, de le laisser à la disposition des Députés du Synode Walon, &, conformément à la Résolution des Etats, de leur laisser exécuter les Arrêtés du dernier Synode tenu à Dordrecht; avec promesse, de les assister s'il en est besoin, & de leur prêter main forte pour l'exécution de leur Commission. A l'égard des insupportables violences, & des voyes de fait, exercées par le Sieur *Labadie* & ses partisans Dimanche dernier, au grand mépris du Gouvernement, & qui pouvoient avoir les plus fâcheuses suites, si Dieu n'y avoit pourvu, il a été conclu de détester souverainement leur procédé, & de les tenir pour une faction séditieuse, qui ne peut ni ne doit être tolérée sous un Gouvernement bien policé, mais qui au contraire y doit être rigoureusement châtiée. Néanmoins le Conseil, usant pour cette fois d'indulgence, par des raisons particuliéres, a été résolu d'ordonner très-rigoureusement audit *Labadie* & aux siens, comme on le leur ordonne par les présentes, non seulement de s'abstenir de tout exercice ou fonction Ecclésiastique en public, jusques à ce qu'il en ait été autrement ordonné, mais surtout particuliérement de s'abstenir de ces Conventicules journaliers, qu'il a tenus depuis quelque temps en-çà chez lui, contre les ordres du Gouvernement, ou d'en établir en d'autres maisons particuliéres de Bourgeois de cette ville ou de son ressort, & d'y assister, sous peine, qu'on procédera contre ceux qui contreviendront, comme contre des Bourgeois rebelles & séditieux, selon les Loix du Pays. On charge Mr. le Grand-Baillif, & on lui ordonne de veiller sur tout ce que dessus. Fait à Middelbourg en Zélande le 15 Avril 1669.

,, Etoit signé

,, J. V. BRANDE".

[*W*] *Mlle. Schuurman . . . . . fit un tour à Utrecht pour mettre ordre à ses affaires.*] Cette célébre Fille s'étoit laissé surprendre dès que Labadie étoit venu en Hollande (50); elle l'avoit suivi en Zélande, & enfin se déterminant à renoncer à tout, elle vendit tous ses biens à Utrecht, & malgré les conseils de tous ses amis se jetta tête baissée entre les bras de Labadie. C'est ce que mande à Nicol. Heinsius, Jean George Grævius, dans une Lettre du 13 Avril (51): *Schurmannia nostra ejuravit non modo omne litterarum studium, sed & venditis possessionibus relictaque hac urbe, quam tot annos coluit, sectatur fanaticum quemdam Gallum, cui* Labadie *nomen. Huic propter pertinaciam opinionem & Synodus Gallica & Magistratus Mediolburgenses abdicarunt in Cœtu Christiano docendi munus. Fixit sedem Amsterodami, & specie mirificæ cujusdam pietatis multos allicit, qui ejus disciplinæ se tradunt, diesque ac noctes ab ejus ore pendent. Hi societatem quandam Pythagoream instituere dicuntur, sive consortium . . . . . cui & Anna Maria nostra nomen dedit.* On verra par la suite qu'elle persista dans son attachement pour Labadie; une Lettre de Scheffer à Nicolas Heinsius du 14 Février 1671 (52) nous apprend que Constantin Huygens lui adressa une Elégie pour la dissuader de suivre Labadie. *Num ciat . . . .* Annam Mariam Schurmans, *cujusdam Labadiæ, hominis seditiosi & Chiliastæ, partes secutam Belgio cum ipso discessisse, atque ipsam Elegiam dehortatoriam scripsisse Constantinum Hugenium.* Quelques-uns ont débité qu'elle épousa Labadie (53), mais c'est un conte, étant morte dans le célibat à Wiewert en Frise, au mois de Mai de l'an 1678 (54).

(50) Voy. la Rem. [O].

(51) Burmann. *Sylloge Epistol.* T. IV. p. 88.

(52) Idem T. V. p. 129.

(53) *Europe Savante* Janv. 1719. p. 100.

(54) Casp. Burmann. *Traj. Erudit.* p. 350.

[*X*] *Divers Sectaires souhaittérent de faire corps avec Labadie & ses partisans.*] C'est Mollerus qui nous apprend cette particularité (55), sur l'autorité d'un Journal Anonyme MS. dont un Auteur Allemand a publié des Extraits (56). Les Brownistes lui offrirent la liberté de prêcher dans leur Eglise, mais comme il ne leur étoit permis que d'avoir des Prédicateurs Anglois, le Magistrat s'y opposa. Pierre Serrarius, Millenaire, & Sectateur de Jaques Böhmius, dédia à Labadie son Traité *de Messiæ reditu.* George Keith & Robert Barclai, deux fameux Quakers, étant venus à Amsterdam, eurent diverses conférences avec Labadie & ses Collégues, ils s'informérent de leur doctrine, qu'ils croyoient approcher assez de leurs principes, & enfin ils offrirent à Labadie de le recevoir dans leur Communion; on leur fit d'abord des réponses ambigues & obscures, & ensuite on rejetta leurs offres. Il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, Labadie n'auroit pas trouvé son compte à cette association: Chef d'un puissant parti, où il attiroit tous les jours des personnes riches, qui laissoient leurs biens à sa disposition, il n'auroit pas trouvé le même avantage parmi les Quakers. Mon Auteur rapporte que le fameux Guillaume Penn fit une seconde tentative pour attirer les Labadistes dans sa Secte, & qu'il alla exprès à Wiewert en Frise, mais qu'il ne put réussir dans son dessein. On ne laissoit pas néanmoins de regarder Labadie & ses disciples comme une sorte de Quakers, & on leur en donnoit même le nom (57).

(55) Cimbria Literat. *ubi supra* p. 41.

(56) Joach. Fred Fellerus *Trimest.* IX. *Monumentor. inedit.* Sect. III. A. 1717. p. 498-500.

(57) Mollerus *loc. cit.*

[*Y*] *On prétend que lui-même auroit voulu s'unir avec Antoinette de Bourignon, qui n'y voulut pas entendre.*] Mr. Bayle n'a pas négligé cette circonstance (58): il remarque que Labadie & ses Partisans auroient voulu se retirer dans le Nordstrand, Ile du Holstein, que le P. de Cort, grand ami de la Bourignon, avoit achetée, & où il se disposoit à mener Labadie, avec lequel il avoit des liaisons; mais la Bourignon ne goûta pas ce projet, parce qu'elle sentoit, disoit-elle, *que les sentimens & l'esprit qui les gouverne, sont tout contraires à mes lumiéres, & à l'esprit qui me gouverne.* Une autre raison qui étoit cause que la Bourignon n'étoit pas disposée à recevoir Labadie est bien plus curieuse, & le Lecteur pourra en tirer les conséquences qu'il jugera à propos par rapport à ces deux Fanatiques. Antoinette se plaisoit fort dans la compagnie des hommes, & les préféroit aux femmes; mais le Sieur de Labadie aimoit particuliérement le commerce des derniéres, il étoit toujours environné d'un essain de dévotes: la Bourignon ne portoit pas un jugement favorable de cette grande familiarité. Mollerus (59) cite en Allemand un passage d'un de ses Ecrits, où elle dit: *J'ai naturellement un esprit solide, qui n'est point sujet aux bizarres imaginations & aux phantaisies des femmes. C'est ce qui fait que j'aime mieux converser avec les hommes qu'avec les femmes, parce que j'y trouve un jugement plus solide. Cependant je ne sai pas pourquoi Mr. de Labadie a toujours avec lui plus de femmes que d'hommes. Il a sans doute ses raisons dont les curieux pourront s'informer à lui.* La bonne Dévote n'y pensoit pas trop; comme elle prétextoit la solidité de l'esprit des hommes pour donner la préférence à leur commerce, Mr. de Labadie n'auroit-il pas pû lui dire, qu'il trouvoit dans les femmes plus de flexibilité, une dévotion plus tendre, plus de zéle & de ferveur, & que par cette raison il les préféroit. Cette raison vaut bien celle d'Antoinette. Peut-être ni l'un ni l'autre ne disoient-ils pas la véritable.

(58) Art. BOURIGNON (ANTOINETTE) Rem. [I].

(59) *Ubi supra.*

Monastére d'Erfort en Westphalie, offrit une retraite à toute la famille Labadiste dans le territoire de sa dépendance, & la proposition fut acceptée [*Z*]. Labadie, ses Collégues, & bon nombre de ses partisans s'embarquérent à Amsterdam pour Bréme, & delà se rendirent par terre à Erfort, sur la fin de l'année 1670. La Princesse leur fit le meilleur accueil du monde, & ils jouïrent sous sa protection du libre exercice de leur Religion. Mais ce calme ne dura pas longtems, il fallut au bout d'un an déloger, & chercher une autre retraite [*AA*]. On laissa quelques-uns des freres pour avoir soin du transport des meubles, de la Bibliothéque, & de l'Imprimerie, & le reste de la Troupe prit la route d'Altena, proche de Hambourg. On y loua une maison, qui se trouva fort incommode, & quoiqu'on pensât à se retirer ailleurs il fallut y demeurer, parce que Labadie tomba dangereusement malade; il se rétablit néanmoins au bout de cinq mois, & continua ses exercices. Ceux de la famille Labadiste, qui étoient demeurés en arriére, vinrent joindre les autres à Altena; ce fut-là que Labadie mourut le 13 Février 1674, âgé de soixante-quatre ans †. Spener, Théologien Luthérien, & grand partisan des Piétistes, a parlé d'une maniére assez avantageuse de Labadie [*BB*]. On convient en géneral, qu'il étoit bien fait, qu'il par-loit

† Quelques-uns placent sa mort en 1673 mais ils se trompent. Mr. Mosheim est tombé dans une plus grande faute encore, en le faisant mourir en 1670.

[Z] *La Princesse Elizabeth . . . offrit une retraite à toute la famille Labadiste, dans le territoire de sa dépendance, & la proposition fut acceptée.*] C'est de Mlle. Schuurman que nous tirerons le Commentaire de ce Texte, sans néanmoins prétendre garantir tout-à-fait la vérité du récit à tous égards (60). Plusieurs Princes pensérent à attirer les Labadistes dans leur Pays. La Princesse Elizabeth, que ses anciennes liaisons avec Mlle. Schuurman rendoient favorable à toute la Secte, chargea un homme de distinction de la Haye, en qui elle avoit de la confiance, d'offrir une retraite aux Labadistes à Erfort, ou dans le voisinage de son Monastére. Mais celui à qui elle avoit donné la commission, prévenu fortement contre Labadie, par la lecture de l'*Histoire curieuse de sa vie*, n'exécuta point l'ordre de la Princesse, & lui envoya ce petit Ouvrage pour la desabuser. Il n'y réussit point, la Princesse se confirma dans son dessein, & sans chercher d'autres voyes, elle écrivit directement à Mademoiselle Schuurman, & lui témoigna qu'elle approuvoit fort son changement d'état, & son entrée parmi les Disciples de Labadie, offrant à toute l'Assemblée une entiére liberté d'exercice dans le territoire de sa dépendance; elle demandoit en même tems, que Mlle. Schuurman, ou quelque autre des leurs, se rendit seulement pour 24 heures auprès d'elle, afin qu'elle pût lui communiquer pleinement ses intentions. Mlle. Schuurman communiqua l'affaire à ses Directeurs, & quoiqu'on leur offrit d'autres partis assez avantageux, ils trouvérent dans la maniére dont celui-ci leur étoit offert quelque chose de si divin, qu'on envoya du Lignon à la Princesse, qui régla tout à des conditions agréables aux deux parties. Ce fut dans ce lieu, que Labadie publia divers Ouvrages, & que lui & ses Collégues se livrérent à tout leur Fanatisme: leur principale conquête fut la Princesse Palatine, qui regarda comme un grand honneur d'avoir recueilli *la véritable Eglise*, & se trouva heureuse de connoitre le vrai Christianisme, & de s'être détrompée de celui, qui n'en étoit que l'ombre. Elle élevoit jusqu'au Ciel Labadie, c'étoit selon elle un homme qui parloit au cœur; il avoit parlé au sien pendant une maladie, & lui avoit mieux fait sentir la vanité des créatures, & les voyes du Ciel, par des discours qui couloient abondamment de sa bouche, que les autres Prédicateurs n'avoient fait par des Sermons étudiés. Rapportons les propres termes de Mlle. Schuurman, où l'on remarque aisément l'esprit, qui les a dictés. *Hisce fere omnibus cum interesset Serenissima Princeps, in magnam admirationem & amorem harum veritatum, hujusque Ministerii, rapta est, ac verum Christianismum à falsa ejus imagine discriminare cœpit. Nec semel suam beatitudinem in eo apud nos deprædicavit, quod Deus illam quasi hospitam & protectricem veræ suæ Ecclesiæ, ex vere fidelibus collectæ, præ cæteris constituerat. Præsertim vero, postquam D. de La Badie ipsi ægrotanti propius ad cor locutus erat, mihi cum gaudio Samaritanorum testata est, se non amplius propter meos aut aliorum sermones credere, sed quia ipsa audiverat & sciverat, hos nimirum esse veros atque à Deo edoctos Christi Ministros.* Et dans un autre endroit, où elle parle de la merveilleuse & abondante éloquence de ces Messieurs, elle dit: *Quid miri hoc erat? cum animadverteret mirabilem illam rerum divinarum in sermonibus eorum abundantiam, & inexhaustos thesauros, quos, sine ullâ præmeditatione, aut studio humano, omni occasione atque tempore, è pectore suo depromebant; cum passim alios videret ex apice quasi eorum cerebri, aut conscriptis libris, aridos sermones cum studio & labore detrahere, atque artificiose magis, quam native, disponere & protrudere. Hos vero, etiam cum antiquissimas & communes proponerent veritates, novo quasi lumine illustratas, non minus dilucide quam sponte eas profluere sinentes conspiciebat. Ne quid de eorum vitâ simplici, purâ, ac liberâ, hic addam, quæ revera eam luminoso oculo, nulloque humore alieno tincto, intuentibus perpetua quædam Evangelica concio est.*

(60) Εὐκληρίας Part. I. Cap. 7 & 8. p. 168-174. Apud Mollerum p. 44.

[AA] *Il fallut au bout d'un an déloger & chercher une autre retraite.*] Les Habitans d'Erfort ne voyoient pas les Labadistes de bon œil, & les traitoient de *Quakres*, quand ils les rencontroient. Les Ecclésiastiques ne contribuoient pas peu à animer le peuple contre eux, déclamant souvent en Chaire en des termes fort injurieux, ce qui obligea l'Electeur de Brandebourg de leur interdire ces Sermons séditieux, si l'on s'en rapporte à un Historien Allemand (61). Mais un autre Ecrivain nous apprend, que Labadie remplit presque toute la Ville d'Erford de Fanatiques, qu'il y excita de grands troubles par ses prédications, qu'il faisoit de jour & de nuit, détournant presque tous les habitans de leur vocation, ayant même engagé plusieurs Magistrats à se démettre de leurs charges, en un mot ayant tout bouleversé, desorte que presque personne ne remplissoit plus les devoirs de son état. *Hervordiam pene totam cum Fanaticorum occupavit agmine, nocturnas diurnasque habuit conciones, turbas civitati dedit ingentes, ab officio omnes ferme cives avocavit, multos, ut Magistratu se abdicerent, adduxit, idque effecit, ut nemo fere suum satisfaceret officium* (62). Quoiqu'il en soit, les Magistrats & les Ecclésiastiques d'Erford, s'adressérent à la Chambre Impériale de Spire, où ils accusérent la Princesse Palatine d'avoir établi sur ses Terres, une Société, qui n'étoit ni Catholique-Romaine, ni Luthérienne, ni Réformée, ce qui étoit contraire aux Constitutions de l'Empire. Le 31 Octobre 1671 la Chambre de Spire donna deux Mandemens, qui furent envoyés à Erford. Par l'un, adressé à la Princesse, il lui étoit ordonné de faire déloger incessamment les Labadistes de dessus ses Terres, sous peine de 30 Marcs d'or d'amende, si elle n'obéïssoit point. Par l'autre on enjoignoit à Labadie & à toute sa bande, de vuider tout l'Empire dans l'espace de quelques mois, ou de se présenter dans celui de 60 jours à Spire, pour y rendre raison de leur conduite. La Princesse résista, alla elle-même à Berlin pour cette affaire, mit les Labadistes à couvert chez elle, mais les bruits de guerre, qui couroient, les firent penser sérieusement à quitter: après avoir attendu quelque temps le retour de la Princesse, ils prirent le parti de prendre congé d'elle par Lettres, & de lui exposer les raisons de leur départ, en la remerciant de la protection dont elle les avoit honorés (63).

(61) Voy. Mollerus. loc. cit. p. 45.

(62) Henr. Klausing. In Orat. Anspicali de Fanatismi & Status Civilis discordiâ A. ud Mollerum ubi supra.

(63) Mollerus ubi supra.

[BB] *Spener . . . . . a parlé d'une maniére assez avantageuse de Labadie.*] Ce Théologien parle avec éloge des talens de Labadie pour la Chaire, de son zéle à censurer le vice & la corruption, de sa régularité à remplir ses devoirs; il l'avoit connu à Genéve, & l'y avoit souvent entendu prêcher: Voici ce qu'il écrivoit à un de ses amis au mois de Mars 1661: *Inter reliquos Pastores* Genevenses, *famâ eminet Joh. de Labadie, qui, gente illustris, adhuc Pontificius concionibus per totam Galliam inclaruit. Dein paulatim Jansenianis accessit, ultimo Montalbani Reformatis. Vir eloquentissimus & libertatis incredibilis in reprehendendo: unde, adhuc Pontificius, plurimorum in se odia, imprimis Jesuitarum (quorum Societati dederat juvenis nomen) provocavit, sola contra eos innocentia vitæ tutus. Hic Collegarum maximam invidiam experitur, quod & alibi solenne* (64). Le même Théologien, en avouant qu'il aimoit le zéle de Labadie, qu'il goûtoit quelques-uns de ses Ouvrages, déclare néanmoins qu'il ne prétend point défendre ni sa doctrine, ni sa conduite dans les Provinces-Unies, qu'il desapprouve la communauté de biens, qu'il avoit établie, & qu'il panche à croire sur les piéces qu'il a vuës, que sa déposition a été légitime. *Labadii, cum Genevæ essem, zelum amavi, ut amare possumus, etiam in adversariis, quæ bona sunt: Virum credidi cui serio cordi sit, ut pro viribus, pietatem promoveat. Imprimis vero dilexi, & adhuc diligo, ejus Opuscula quædam de Meditatione, & de Regulis Christianismi, quæ in Galliâ ediderat. Sed sicuti ejus religionem approbare nequeo . . . . ita quæ in Bataviâ egit defendere nolim. Cum de Communione bonorum, quam Amstelodami introduxit, audivi, misertus sum hominis, qui in eam absurditatem incidisset. Quæ alia ei intercessere litigia cum religionis suæ Pastoribus, judicare ego nequeo. Legi tamen nonnulla in relationibus communicatis, ex quibus, si ita se habent, remotionem ejus non omnino injustam observare visus sum* (65). Le savant Mr. Mosheim, en rendant justice aux talens de Labadie, qu'il appelle, *Vir eloquens, nec contemnendo ingenio præditus* (66), reconnoit en même temps, qu'il paroit par ses Ouvrages, qu'il étoit d'un esprit ardent & peu judicieux, & que comme ces sortes de personnes se laissent assez aisément engager dans l'erreur & dans le vice, il ne sait si l'on doit entiérement rejetter le témoignage de ceux, qui ne parlent pas avantageusement de ses mœurs, & de la Société qu'il avoit établie. *Extant varii hominis libelli, qui celeri eum & fervido, at parum limato ingenio, demonstrant: quod genus cum naturæ impetu in errores & vitia facile fertur, nescio, an prorsus repudiandi sint testes illi, qui & vitam & disciplinam ejus insignium macularum postulant* (67). J'ajoûterai à cela que quand même on n'adopteroit pas tout ce qui a été débité contre Labadie, surtout en France, il est difficile de concevoir que l'on ait inventé tout, d'autant plus qu'il y a des faits, qui ont occasionné des procédures, de la réalité desquelles on a pu s'assurer. D'ailleurs l'Histoire de Mlle. de Calonges ne peut être démentie, & donne lieu de concevoir de grands soupçons contre le Directeur. Il mourut pourtant sans avoir jamais été marié. Je ne sai s'il y a quelque fond à faire sur ce que rapporte Mauduit (68) que Labadie avoit voulu épouser cette Demoiselle, & qu'il l'avoit portée à y consentir, mais que ses parens y mirent obstacle, & que si Labadie ne se fut désisté de ses poursuites il eût été ... mené. Il me semble que si le fait avoit quelque fondement, on en auroit été instruit par Mlle. de Calonges elle-même, qui n'auroit pas fait plus de difficulté de raconter ce trait, que l'autre.

(64) Mollerus ubi supra p. 49.

(65) Spener. Consil. Theol. Lat. Part III. p. 136. Apud Eundem.

(66) Inst. Hist. Christ. recent. Sæc. XVII. Sect. II. c. 3. § 2.

(67) Idem ibidem.

(68) Lettre de l'Abbé Goujet au P. Niceron loc. cit. p. 165.

loit éloquemment & facilement, mais toute sa conduite & ses Ouvrages prouvent qu'il étoit fier, ambitieux, & fanatique; adroit à se faire des partisans, sur-tout parmi les femmes. Après sa mort Pierre Yvon son disciple lui succéda dans le gouvernement de la Secte, ils se retirérent en 1678 à Wiewert en Frise, où quatre Demoiselles de Sommelsdyck, Filles de François Aersens, Seigneur de Sommelsdyck, qui s'étoient engagées parmi eux, leur procurérent une retraite commode; leur nombre a diminué peu à peu, & je ne pense pas qu'il reste à présent de Labadistes proprement ainsi nommés; quoiqu'il y ait parmi les Réformés de Hollande certain ordre de Dévots, qui ont beaucoup de rapport à certains égards avec eux. Je ne fatiguerai pas le Lecteur par un Catalogue ennuyeux des Ouvrages de Labadie; ceux qui seront curieux de les connoitre en détail, trouveront dequoi se satisfaire dans le Pere Nicéron, & plus encore dans Mollerus.

☞ LABBE (PHILIPPE) célébre Jésuite dans le XVII. Siécle, nâquit à Bourges le 10 Juillet 1607, d'une bonne famille (a) de cette Ville. Après avoir fait sa Philosophie il entra chez les Jésuites le 28 Septembre 1623, âgé de seize ans. Il enseigna ensuite dans le Collége de Bourges les Humanités, la Rhetorique & la Philosophie. Delà il passa à la Théologie Morale, qu'il professa pendant cinq ans, tant dans le même Collége, qu'à Paris, où il fut appellé (b). Il y demeura toujours depuis. Il avoit une mémoire prodigieuse, & une érudition fort variée; infatigable au travail, il a donné au Public un très-grand nombre d'Ouvrages. Entre les Projets qu'il forma, il y en a surtout trois considérables, dont aucun n'a été achevé de son vivant [A]. On l'a taxé d'être Plagiaire [B]. Il se fit beaucoup d'ennemis par ses maniéres hautaines & emportées: il ne se peut surtout rien de plus indigne d'un Homme de Lettres,

(a) Le Long *Bibl. Hist. de la France* p. 970. & Nicéron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXV. p. 18.

(b) Les-mêmes.

[A] *Entre les Projets qu'il forma, il y en a surtout trois considérables, dont aucun n'a été achevé de son vivant.*] Le premier est l'Accord Chronologique de l'Histoire Sacrée avec la Profane. Dès l'année 1638 il en donna le plan sous ce titre: *Concordia sacræ ac prophanæ Chronologiæ annorum* 5691, *ab Orbe condito, ad annum Christi* 1638. *Per Sæcula Mundana, Romana, Christiana, & septem Mundi Ætates, cum Canonibus Isagogicis. Item Auctuarium Concordiæ, seu Demonstratio de anno, mense, die Dominicæ Passionis, cum quinquaginta excursionum Sylvâ Chronologicâ, & successionum Veteris Testamenti Thesauro.* Paris in-12. C'est ainsi que le Pere Nicéron (1) donne le titre de cet Ouvrage; il est tant soit peu différent dans le P. le Long (2), mais celui-ci ajoûte que ce Plan est en douze Volumes in-12. Le même Auteur nous apprend, qu'il renversa l'ordre qu'il s'étoit proposé, en exécutant son plan, qu'il partagea son Ouvrage en deux Parties, qu'il intitula *Concordia Chronologica*; la premiére Partie est appellée *Pars Technica*, la seconde, *Pars Historica*. L'Ouvrage est en cinq Volumes *in-folio*. Les quatre premiers furent imprimés au Louvre en 1656, le quatriéme finit en l'an 1200 de Jésus-Christ, où s'étoit terminé le travail du P. Labbe, qui fut interrompu par un autre projet. Le Pere Philippe Briet le continua jusques en 1600, & y ajoûta un abrégé du XVII. Siécle, c'est ce que contient le cinquiéme Volume, qui ne fut imprimé qu'en 1670, après la mort des deux Auteurs (3). Le second Projet du Pere Labbe consiste dans un Recueil d'anciennes Piéces, qu'il vouloit rendre publiques; il en donna le plan sous ce titre: *Specimen Novæ Bibliothecæ MStorum Librorum, sive antiquarum Lectionum Latinarum & Græcarum, in quatuor partes distributarum. Accedunt ejus Supplementa decem; cum Coronide Librariâ, sive Bibliothecâ Bibliothecarum, Catalogorum, Indicum &c.* Paris 1653 in-4. La premiére Partie de ce vaste Recueil devoit contenir les Histoires & les Chroniques, en cinq Volumes *in-folio*, mais il n'y a d'imprimé que les deux premiers Tomes de cette premiére Partie, qui parurent en 1657 sous ce titre: *Novæ Bibliothecæ Manuscriptorum Librorum* Tomus primus, *Historias, Chronica Sanctorum, Sanctarumque Vitas, & similia Antiquitatis, præsertim Francicæ, monumenta repræsentans.* Tomus secundus, *in quo rerum Aquitanicarum, præsertim Bituricensium, uberrima Collectio.* A l'égard de la *Bibliotheca Bibliothecarum*, l'Auteur en donna une nouvelle Edition en 1664 in-4. sous le titre de *Bibliotheca Bibliothecarum curis secundis auctior. Accedit ejusdem Bibliotheca Nummaria, cum Mantissâ Antiquariæ Supellectilis.* Réimprimé à Rouen en 1672 in-8. & à Genéve en 1686 in-4. avec les Additions d'Antoine Teissier. „ Ce Recueil de Bibliothéques & de Catalogues, *dit Mr. de Salo* (4), peut être très-utile à tout le monde, mais principalement à ceux qui veulent avoir une connoissance exacte des bons Livres, & qui veulent dresser des Bibliothéques. Cette Science est plus considérable, que ne peuvent s'imaginer ceux qui n'ont que médiocrement étudié." La *Bibliotheca Nummaria* ajoûtée à ce Recueil est un autre Catalogue, dont la premiére Partie contient une Liste de ceux qui ont écrit des Médailles, & la seconde de ceux qui ont traité singuliérement des Monnoies, des Poids, & des Mesures. „ Ce qui me surprend un peu, *dit Mr. Baillet* (5), c'est qu'encore qu'on ait imprimé ce Recueil de Médaillistes, & de ceux qui ont écrit des Monnoyes, dans les Editions qu'on a faites en Angleterre & Hollande du Traité des Monnoyes, composé par J. Selden, on ne dise nulle part que cet Ouvrage est du P. Labbe, & que Mr. de la Roque même semble aussi avoir bien voulu l'ignorer, ou plutôt le dissimuler dans le Journal des Savans du 31 Mai 1683, comme si on vouloit laisser le Public dans la pensée que ce curieux Recueil est de Selden. Injustice qui auroit été très-sensible au P. Labbe, qui n'aimoit point à cacher son nom dans ses Ouvrages, & qui n'auroit pas souffert impunément qu'un autre se fût paré de ses plumes." Le Pere Labbe abandonna le dessein du Recueil d'anciennes Piéces, pour un autre; il résolut de donner une nouvelle Edition des Conciles de France, sur celle que le Pere Sirmond avoit publiée en 1629, qu'il avoit retouchée & augmentée. Le P. Labbe y devoit joindre les Conciles depuis l'an 987, où en étoit resté le P. Sirmond (6). Dès l'an 1646 il avoit donné une Histoire des Conciles de France, intitulée: *Galliæ Synodorum Conciliorumque brevis & accurata Historia, cum Indice Geographico Conciliorum omnium, Generalium, Nationalium, Provincialium &c. quæ in* 37 *Tomis Editionis Regiæ, aliisque Scriptoribus Ecclesiasticæ Historiæ reperiri potuerunt, cum Interpretatione vernaculâ.* Paris 1646 in-folio. Il donna ensuite plus d'étendue à son Projet, & entreprit une nouvelle Edition de tous les Conciles, il en publia le plan en 1661 sous ce titre: *Conciliorum Generalium, Nationalium, Provincialium, Diœcesanorum, cum Vitis Epistolisque Romanorum Pontificum, Historica Synopsis. Amplissimæ Collectionis, quæ singulari studio* 14 *aut* 15 *Tomis paratur, prima Delineatio.* Paris 1661 in 4. Il consacra le reste de ses jours à ce travail, & lorsqu'il mourut les huits premiers Tomes étoient imprimés avec les commencemens du IX. & du X. tout le douze, & les trois suivans, & les trois Volumes de l'Apparat. Le Jésuite Gabriel Cossart acheva les Volumes commencés, & partagea le onziéme en deux, & y mit des notes semblables à celles du P. Labbe. La Collection complette parut en 1672 en dix sept Volumes, & elle porte le nom du P. Labbe, qui y a eu la principale part.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. XXV. p. 21.

(2) *Bibl. Hist. de la France.* p. 970.

(3) Idem p. 971.

(4) *Journ. des Sçav.* Ann. 1665. *Journ.* du 2 Février.

(5) *Jugem. des Savans* T. II. P. I. p. 26. Edit. de 1725. In-12.

(6) Le Long *Bibl. Hist. de la France* ubi supra.

[B] *On l'a taxé d'être Plagiaire.*] Plus d'un Ecrivain l'a accusé. Voici ce qu'en dit Vigneul-Marville (7): „ On a vu un grand nombre d'Ouvrages, je ne dirai pas tout à fait de lui, mais de toutes sortes de personnes sous son nom. Les autres enfantoient, & lui, comme Parain, nommoit l'enfant, & lui donnoit un beguin & des langes. Aussi a-t-il été accusé d'être un peu Pirate; mais il faut de ces gens-là dans la République des Lettres, aussi-bien que sur la Mer.... Ce n'étoit pas par nécessité que le Pere Labbe détroussoit les Savans, mais par amusement, à peu près comme St. Augustin, étant écolier, déroboit les poires de ses voisins, seulement pour se donner le plaisir de dérober chez autrui, ce qu'il n'auroit pas voulu ramasser dans sa maison." Le Pere Nicéron (8) a voulu justifier le P. Labbe; il avoue d'abord que la plupart des Ouvrages que le Pere Labbe a donnés au Public, ne lui ont couté que la peine de les ramasser, & de les mettre en Corps; mais, ajoûte-t-il, on ne peut pas lui attribuer pour cela le nom de Pirate ou de Plagiaire, qui ne convient qu'à ceux qui s'attribuent les productions d'autrui; le Public au contraire lui est redevable de la peine qu'il a prise, de lui donner des Piéces qu'il n'auroit jamais vuës sans lui. C'est principalement dans ses Dissertations sur le Traité de Bellarmin *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qu'on accuse le Pere Labbe de Plagiarisme: „ Ces Dissertations, *dit Mr. Bayle* (9), passent pour une des meilleures choses qu'il ait publiées, ce qui fait dire à ceux qui ne l'aiment pas, que la bonté de ce Livre vient des Manuscrits du Pere Sirmond. Cela pourroit être vrai; mais comme d'ailleurs le P. Labbe se faisoit beaucoup d'ennemis par ses maniéres hautaines & emportées, qui doute que l'on n'ait pu lui forger ce reproche-là?" Hottinger lui est moins favorable, il le traite d'Ecrivain bilieux, qui insulte avec une témérité d'Ismaël les meilleurs Auteurs, de quelque Religion qu'ils soient. Ce qu'il a fait sur Bellarmin paroit à Hottinger un champ cultivé avec un grand travail, mais si rempli de ronces & d'épines, qu'on ne peut seulement y recueillir ce qu'il y a mis de bon, pris chez les autres. *Bellarmini Librum de Scriptoribus Ecclesiasticis recensuit nuper & Dissertationibus Philologicis auxit* Philippus Labbæus, *scriptor biliosus, qui plane Ismaëlitica temeritate optimis quibusvis, nulla religionis habitâ ratione, insultat scriptoribus. Est scriptum ejus, quod non diffiteor, ager laboriose quidem cultus, sed in quo spinæ & urticæ ita luxuriant, ut ne quidem, quod bonæ frugis esse videatur, aliunde depromptum, decerpi queat* (10). Thomasius en parle sur le même ton, & dit qu'en accusant les autres de Plagiarisme, le P. Labbe s'est attiré le même reproche, & qu'il a copié les autres sans les nommer; il lui rend d'ailleurs justice sur sa grande lecture & sur son érudition. *Philippus Labbe, scriptor ut plurimæ lectionis & exquisitæ doctrinæ, sic mordacis admodum, præsertim in alienos à suâ, hoc est Pontificiâ, religione, calami quos in illo de* Ecclesiasticis Scriptoribus *opere suo passim petulantissime criminatur. Sed quod uni alterique impingit plagium, sibi objectum vicissim audit, ipse videlicet* Cornicula Æsopica.

(7) *Mélanges d'Hist. & de Littérat.* T. II. p. 14. 15. *Edit.* de 1700.

(8) *Mém. des Homm. Ill.* T. XXV. p. 20.

(9) *Nouv. de la Rép. des Lettres* Janv. 1686, p. m. 106.

(10) Hottinger. *Bibl. Quadrip.* p. 2. *Apud* Pope Blount, *Censura celebr. Auth.* p. 251 Edit. Genev. 1694 in-4.

tres, que les injures qu'il a répandues dans ſes Ecrits contre les Auteurs Proteſtans, qu'il déchire impitoyablement dans toutes les occaſions qu'il à de parler d'eux (c). Il paroît par un endroit de Morhof (d), que le P. Labbe avoit eu quelque deſſein de travailler à une Bibliothéque Univerſelle de tous les Auteurs François, ajoûtant qu'il étoit né pour faire des Dictionnaires & des Catalogues, *homo ad Lexica & Catalogos conficiendos à naturâ factus.* Nic. Antonio parle du même projet dans la Préface de ſa Bibliothéque Eſpagnole: *Vixiſſet hujusmodi natus laboribus Labbeus, haberemus abſolutiſſimum hujus gentis, ad miraculum doctæ, e Chiliadibus Hiſtorico-Chronographicis notitiam.* Vigneul de Marville (e) nous apprend une particularité aſſez ſinguliére, & qui fait honneur à l'impartialité du P. Labbe: „ C'étoit, *dit-il*, un fort bon „ homme, & mon ami particulier ..... Je lui ai ouï dire qu'avant le régne des Meſſieurs de Port-Royal „ les Théologiens ne ſavoient pas étudier, & perdoient le tems à ſe forger des eſpaces vagues, & inutiles ſur des riens, au-lieu de remonter hardiment aux anciennes ſources, & d'y puiſer une ſolide doctri- „ ne. Cet aveu dans un homme de ſa robe me ſurprit, mais comme je l'ai dit, c'étoit un fort bon homme". Il avoit une facilité merveilleuſe à multiplier les titres de ſes Livres, on a de lui quinze ou ſeize Traités de Grammaire, qu'il auroit pu renfermer aiſément en deux ou trois volumes médiocres (f). Le P. Labbe a fait pluſieurs Ouvrages ſur l'Hiſtoire de France (g) & ſur la Géographie de ce Royaume. Comme dans ſon *Pharus Galliæ antiquæ*, imprimé à Moulins en 1644 in-12. Il attaquoit les Notes de Sanſon ſur la Carte des Gaules du tems de Céſar, il fut critiqué à ſon tour par cet habile Géographe, qui trouva dans les deux premiéres Lettres de l'Alphabet, dequoi le convaincre de bien des fautes, & même de l'avoir ſouvent copié. Cela engagea le Pere Labbe à retoucher ſon Ouvrage, dans le deſſein d'en donner une nouvelle Edition, qui cependant n'a pas paru; il ſe contenta de détacher l'année ſuivante une feuille volante de cet Ouvrage, ſous le titre de *Courte Notice de l'ancienne Gaule, tirée du* Pharus &c. (h). Il eſt le premier qui forma le plan de publier le magnifique Ouvrage, connu ſous le nom de *Corps de l'Hiſtoire Byzantine* [C]. On lui eſt redevable d'un Eloge ou d'une Vie de Galien, fort eſtimée [D]. Il a donné auſſi quelque choſe ſur la Philoſophie d'Ariſtote & de Platon [E]. Il a publié deux fois le Catalogue de ſes Ouvrages, & on le trouve dans le Pere Niceron, auquel nous renvoyons ceux qui ſeront curieux de le voir (i). Le Pere Labbe n'eſt pas mort en 1666, comme le dit Baillet (k) en deux endroits; il mourut le 25 Mars (l) 1667, dans ſa 60 année. Le Pere Commire, excellent Poëte lui a fait l'Epitaphe ſuivante:

(c) Baillet *Jugem. des Savans* T. II. Part. I. p. 92. Edit. de 1725 in-12.

(d) Polyhiſtor. Liter. Tom. I. L. I. c. 18. § 17. Edit. *Lubecæ* 1747 in-4.

(e) Mélanges *d'Hiſt. & de Littér.* T. II. p. 14. Edit. de 1700.

(f) Nicéron *ubi ſupra* p. 28. 29.

(g) Conſultez là-deſſus le P. le Long *Bibl. Hiſt. de la France* p. 971. 972.

(h) Le même p. 971.

(i) *Hommes Ill.* T. XXV. p. 21-43.

(k) *Ubi ſupra* p. 24 & 91.

(l) Mr. Fabricius, qui fixe ſa mort au 23 Mars, s'eſt trompé. *Bibl. Græc.* Vol. XI. p. 117.

Labbeus hîc ſitus eſt, vitam mortemque requiris?
Vita libros illi ſcribere, morſque fuit.
O nimium felix, qui Patrum antiqua retractans
Concilia, acceſſit Conciliis Superûm (m).

(m) Commir. *Poëm.* p. 311. Apud Eund.

& paſſim dicta aliis, etiam nominibus diſſimulatis, in rhapſodiam illam ſuam transſcribens, ut jam Hottingerus *monuit, in* Enneade *Diſſertationum Philologico-Theologicarum Diſſ.* 8. (11).

[C] *Il eſt le premier qui forma le plan de publier le magnifique Ouvrage, connu ſous le nom de* Corps de l'Hiſtoire Byzantine.] En 1648 le Pere Labbe donna les *Extraits des Ambaſſades*, Ἐκλογαὶ περὶ πρέσβεων, auxquels il joignit un Plan de cette vaſte Collection, & un Apparat. Cela parut ſous ce titre: *De Byzantinæ Hiſtoriæ Scriptoribus, ſub felicissimis Ludovici* XIV. *Francorum ac Navarrorum Regis Chriſtianiſſimi auſpiciis, publicam in lucem è Typographiâ Regiâ Luparæâ emittendis, ad omnes per orbem Eruditos, Protrepticon; ubi Catalogus Scriptorum Hiſtoriæ illius, ſervato ordine temporis exhibetur.* Paris 1648 *in-folio.* On trouve là d'abord un Catalogue Chronologique de tous les Ecrivains de l'Hiſtoire Byzantine, tant imprimés alors, que Manuſcrits, dont il avoit pu ſe ſouvenir; il marquoit de de quels Manuſcrits on pourroit ſe ſervir, & les Savans du travail deſquels on pouvoit s'aider (12). L'*Apparat* eſt diviſé en trois parties. La premiére eſt une Liſte Chronologique des Empereurs de Conſtantinople, où l'on indique les Auteurs qui ont écrit leur Hiſtoire. On y trouve encore deux Piéces Grecques en vers Jambiques, tirées d'un MS. de la Bibliothéque du Roi, dont l'une eſt un Catalogue des Empereurs, & l'autre un Catalogue des Patriarches de Conſtantinople; on y a joint une autre Liſte de ces derniers au nombre de 149. La ſeconde partie eſt une Notice Alphabétique des Ecrivains de l'Hiſtoire Byzantine, tant imprimés, que Manuſcrits, ou perdus. La troiſiéme eſt une Deſcription Latine de la Ville de Conſtantinople, écrite par un Auteur inconnu, qu'on croit avoir fleuri ſous Théodoſe le jeune, & qui avoit déjà été imprimée. Le Pere Labbe avoit deſſein d'y ajoûter en quatriéme lieu, un Dictionnaire des termes de l'Hiſtoire Byzantine, mais il n'a pas exécuté cette partie de ſon projet (13). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on a l'obligation au Pere Labbe d'avoir fait naître l'envie de publier ce beau Recueil.

[D] *On lui eſt redevable d'un Eloge ou d'une Vie de Galien fort eſtimée.*] Avant le P. Labbe on n'avoit point de Vie exacte de ce fameux Médecin, il publia donc l'Eloge de Galien ſous ce titre: *Claudii Galeni Chronologicum Elogium, à Ph. Labbeo ſcriptum, cum Jacobi Mentelli, Doct. Med. Pariſienſis ad eundem Epiſtola.* Paris 1660 in-8. Il avoit déjà donné la même année une Vie de Galien, qui n'étoit qu'un Recueil de paſſages tirés de ſes Ecrits, qu'il avoit dédiée à Gui Patin. „ Le Pere Labbe, Jéſuite, natif de Bourges, a fait en petit „ Volume, la vie de notre Galien, toute extraite de ſes Oeu- „ vres; il me l'a donnée & dédiée toute Manuſcrite, je m'en „ vay la faire imprimer in-8." C'eſt ce que Patin écrivoit à un de ſes Amis le 28 Mai 1660 (14). L'Eloge Chronologique eſt compoſé ſur ces paſſages, que le P. Labbe avoit ſans doute recueillis pour cet uſage. Mr. J. A. Fabricius l'a inſéré dans le Tome III. de ſa *Bibliothéque Grecque*, en ajoûtant des renvois aux paſſages d'où l'Auteur a tiré les circonſtances qu'il rapporte. C'eſt dans cette ſource qu'ont puiſé ceux qui ont parlé depuis de Galien.

[E] *Il a donné auſſi quelque choſe ſur la Philoſophie d'Ariſtote & de Platon.*] Il publia en 1657 *Ariſtotelis & Platonis Græcorum Interpretum, typis hactenus editorum, brevis Conſpectus.* Paris in-4. Le Continuateur de Jonſius (15) nous apprend qu'il y a à la ſuite de cet Ouvrage quatre Tables. La premiére, des principales Editions de toutes les Oeuvres d'Ariſtote & de Platon: la ſeconde, de ceux des Ouvrages de ces deux Philoſophes, qui ont été commentés ou paraphraſés par d'anciens Grecs. La troiſiéme, des Savans qui ont publié ou traduit les Interprétes Grecs d'Ariſtote & de Platon. La quatriéme, des noms. Le P. Labbe promettoit une Bibliothéque Philoſophique (*Athenæum Philoſophicum*) de tous les Interprétes d'Ariſtote & de Platon, & des Philoſophes de toutes les Sectes, qui ont écrit en Grec, tant imprimés que Manuſcrits. Morhof ne paroît pas avoir grande idée du travail du P. Labbe ſur cet article, du moins de ce qu'il a publié: *Locum etiam in hoc Peripateticorum ſenatu habet* Labbeus, *non tamen ut Senator, ſed ut Nomenclator & Apparitor, ſcripſit ille* brevem Conſpectum &c. *Utilis ille liber eſt ad indicium Autorum, in re ipſâ alioquin parum ſapit. . . . . Promiſit novum & locupletiorem ejus editionem cum titulo* Syntagmatis Philologici Græcorum Ariſtotelis Interpretum, *quibus additurus eſt aliorum Philoſophorum veterum Interpretes, & præterea* Andreæ Schotti *Judicium de Ariſtotelicorum Operum Interpretibus Græcis* (16). Il paroît qu'en général le P. Labbe étoit homme à grands projets, & qu'il en formoit de nouveaux avant que d'avoir exécuté ceux qu'il avoit entrepris; il a eu cela de commun avec Lambecius (17), auſſi bien que le trop d'aigreur pour les autres Savans, & une haute opinion de lui-même; pour donner un échantillon de ce dernier point, je finirai par un endroit de l'*Avertiſſement* que notre ſavant Jéſuite a mis à la tête de ſon *Chronologue François.* „ Or je puis promettre ſans menterie à mes Lecteurs, que de tous ceux qui ont fait paroiſtre au jour en „ noſtre langue une ſuite Chronologique de nos Roys, depuis Pharamond juſques en ces derniers ſiécles, perſonne „ n'en a encore publié une ſi juſte, ſi conforme aux Reigles „ enſeignées par les ſçavans Chronologues, ſi fermement „ eſtablie ſur les anciens Autheurs, qui ont parlé de ce qui „ étoit arrivé de leur temps, ou un peu devant eux, & partant, ſi je l'oſe dire, plus approchante de la verité. Je la „ donne à l'eſpreuve des plus délicats en cette Science, pour „ l'examiner & la contredire; & ſuis preſt de reſpondre pour „ ſoutenir le tiltre de *Chronologue François* à tout ce qu'ils „ voudront alléguer au contraire." Il déclare pourtant plus bas, que ſi on lui montre quelques fautes, il les corrigera dans les Editions ſuivantes, & retracte même tout ce qu'il peut avoir écrit antécédemment, qui n'eſt pas conforme aux dates de ce dernier Ouvrage. On voit néanmoins que le bon Pere aime le haut ton.

(11) Thomaſ. *de Plag.* 479. *Apud* Pope Blount *ubi ſupra.*

(12) Fabricius *Bibl. Græc.* Vol. VI. 229.

(13) Idem Ibidem.

(14) *Lettres de Patin* T. I. p. 425. Edit. de Paris 1692.

(15) *De Script. Hiſt. Philoſ.* Lib. III cap. 31. § 11.

(16) Polyhiſt. T. II. L. I. cap. 8. § 4.

(17) *Voy.* Art. LAMBECIUS Rem. [I].

LABE' (Louise). Comme cet Article curieux eſt fort imparfait dans Mr. Bayle, parce que les matériaux néceſſaires lui manquoient, nous tacherons d'y ſuppléer ici. Les Ecrivains ſont partagés ſur

la véritable orthographe de ſon nom [*A*]. Elle avoit tant de charmes, qu'il n'eſt point de louanges que ſes Contemporains ne lui ayent donné [*B*]. Nous rendrons compte de ſes Ouvrages ci-deſſous [*C*], parce qu'ils ſont rares. Parmi ces Ouvrages ſe trouvent ſes Elégies, nous en rapporterons une [*D*] pour les

(1) Tiré des Remarques de l'Edition du Dictionnaire de Bayle, de Paris T. III. p. 896. Cet Auteur croit qu'elle s'appelloit *Labbé*. Voy. auſſi Nicéron *Hom. Illuſt.* Tom. XXIII p. 242. 243.

[*A*] *Les Ecrivains ſont partagés ſur la véritable orthographe de ſon nom.*] Son vrai nom eſt LABE (1), & non *Labbé*, *L'Abbe*,* ou *Labe*, comme l'appelle Bayle. Sa beauté lui avoit fait donner le nom de *la belle Cordiere*, parce qu'elle étoit mariée à un Cordier, ou plutôt, comme le P. Colonia le prétend avec aſſez de probabilité, à un Marchand qui faiſoit commerce de Cables & de Cordes; nom qu'elle a laiſſé à la ruë où elle demeuroit à Lyon, & qui porte encore aujourd'hui le nom de *Ruë de la belle Cordiere*.

[*B*] *Il n'eſt point de louanges que ſes Contemporains ne lui ayent donné.*] La Croix du Maine l'appelle une femme très-docte, qui compoſoit fort bien en Vers & en Proſe, & ajoute qu'elle avoit pour Anagramme ces mots, *Belle à ſoy* (ſouhait). Paradin, qui étoit à Lyon de ſon tems, & qui apparamment la connoiſſoit, en fait un éloge outré, principalement ſur l'article de la Vertu & de la Chaſteté. „ *Louiſe Labé* avoit la „ face plus angélique qu'humaine; mais ce n'eſtoit rien à la „ comparaiſon de ſon eſprit tant chaſte, tant vertueux, tant „ Poëtique, tant rare en ſçavoir, qu'il ſembloit qu'elle eût „ eſté créée de Dieu, pour eſtre admirée comme un grand „ prodige entre les humains. Car encore qu'elle fuſt inſtituée „ en la Langue Latine, deſſus & outre la capacité de ſon „ ſexe, elle eſtoit admirablement excellente dans la Poëſie „ des Langues Vulgaires, dont rendent teſmoignage ſes Oeu„ vres, qu'elle a laiſſées à la poſterité (2)." Jaques Peletier, Médecin, Mathématicien, & Poëte, a fait à ſa louange une Ode, où il relève fort ſon mérite & ſon ſavoir. D'autres, à ſon exemple, ont compoſé pour elle des piéces de vers, & on en voit quelques-unes à la ſuite de ſes Oeuvres. Outre les Langues qu'elle poſſédoit, & le talent de bien écrire; elle ſavoit chanter & jouër du Luth, & manioit fort bien un Cheval: ce qui montre qu'elle avoit eu de l'éducation, & qu'elle n'étoit pas d'une naiſſance ſi baſſe, que la qualité de Cordier, donnée à ſon mari par du Verdier pourroit le faire croire (3). L'Auteur qui me fournit ces particularités, remarque enſuite, que toutes les belles qualités que l'on admiroit en elle, étoient gâtées par un Libertinage, qui, quoique plus raffiné que celui des Lays & des Phrynés, n'en étoit pas moins condamnable (4). [☞ Il ſemble que la plupart des Courtiſanes célèbres ont taché de ſauver un peu leur réputation, en témoignant du goût pour les Sciences. C'eſt ainſi que la belle *Imperia*, tant louée par le Bandel dans ſa 42 Nouv. de la III. Partie, aimoit fort la Poëſie & les Poëtes. Philippe Béroalde le jeune, qui étoit un de ſes Galans, fait dans une de ſes Odes Latines, imprimées à Rome in-4. l'an 1530. le dénombrement des Beaux-Eſprits qui ſoupiroient pour la Donzelle. Jaques Sadolet, depuis Evêque & Cardinal, étoit un des plus favoriſés. Béroalde, dans une de ſes Odes, en témoigne ſa jalouſie. La belle Impéria mourut au printems de ſon âge en 1511, & par privilége ſpécial fut enterrée en terre Sainte, comme l'atteſte Joh. Nevizanus. Liv. IV. *Sylvæ Nuptialis* Num. 53. * ADD. DU TRAD.]

(2) Paradin *Mém. de l'Hiſt. de Lyon.* pag. 355. fol.

(3) Nicéron *Homm. Ill.* T. XXIII. p. 244.

(4) Ibid. p. 245.

* Tiré de Mémoires MS.

[C] *Nous rendrons compte de ſes Ouvrages ci-deſſous.*] Ce qui nous reſte d'elle eſt contenu dans un Volume extrêmement rare, qui a pour titre, *Euvres de Louïze Labé, Lionnoize. Lion. Jean de Tournes* 1556 in 16 pagg. 176. non chiffrées. Du Verdier met 1555. Le P. Nicéron croit cependant qu'il n'y a point d'autre Edition avant celle de 1556. Il peut avoir mis cette année, parce que l'Epître dédicatoire eſt datée du 24 Juillet 1555, & que le Livre parut à la fin de cette année. Louiſe Labé a adreſſé cette Epître à A. M. C. D. B. L. c'eſt-à-dire *A Madamoiſelle Clémence de Bourges, Lionnoiſe*, qui étoit auſſi diſtinguée par ſon mérite & ſa ſcience. J'apprens, dit encore le P. Nicéron, des Additions Manuſcrites de Mr. de la Monnoye aux *Bibliothéques Françoiſes* de la Croix du Maine & de du Verdier, qu'il y a eu une ſeconde Edition, faite à Rouën chez Jean Garou, la même année 1556 in-16 (5). Entre les Piéces contenuës dans ce Recueil on trouve le *Debat de Folie & d'Amour*. C'eſt un Dialogue en Proſe, très-ingénieux, dont voici le ſujet. Jupiter avoit ordonné à tous les Dieux de ſe trouver à un feſtin, qu'il vouloit leur donner. L'Amour & la Folie arrivérent en même tems à la porte de ſon Palais, pour s'y rendre. Mais elle étoit déja fermée, & il n'y avoit que le guichet d'ouvert. La Folie voyant l'Amour prêt à mettre un pied dedans, s'avance pour paſſer la premiére. L'Amour ſe voyant pouſſé ſe met en colére, mais la Folie lui ſoutient que c'eſt à elle à paſſer devant. Là-deſſus ils entrent en diſpute ſur leurs prérogatives. L'Amour voyant qu'il ne pouvoit l'emporter par des raiſons, met la main à ſon Arc, & lâche une fléche à la Folie, qui ſe met hors de ſes atteintes en ſe rendant inviſible, & ſe venge un moment après de l'Amour, en lui arrachant les yeux, & en lui couvrant la place d'un bandeau, qui ne peut lui être ôté. Vénus ſe plaint à Jupiter de la Folie, & ce Dieu veut entendre la Cauſe de leur Différend. Apollon parle pour l'Amour, & Mercure pour la Folie. Après quoi Jupiter ayant conſulté les Dieux, prononce ainſi ſon Jugement: *Pour la difficulté & importance de vos differends & diverſité d'opinions, nous avons remis votre affaire d'ici à trois fois, ſept fois, neuf ſiecles. Et cependant vous commandons vivre amiablement enſemble, ſans vous outrager l'un l'autre. Et guidera Folie l'aveugle Amour, & le conduira partout où bon lui ſemblera. Et ſur la reſtitution de ſes yeux, après en avoir parlé aux Parques, en ſera ordonné* (6). Cette heureuſe fiction a été tournée depuis en bien des maniéres, & pluſieurs Poëtes ont voulu ſe l'approprier.

(5) Ibid. p. 247. 248.

(6) Ibid. p. 249.

[*D*] *Nous en rapporterons une* (de ſes Elégies)]. Il y en a trois. La troiſiéme regarde particuliérement Louiſe Labé. Voici comment elle y parle d'elle-même:

Quand vous lirez, ô Dames Lionnoiſes,
Ces miens Ecrits, pleins d'amoureuſes noiſes:
Quand mes regrets, ennuis, dépits & larmes
M'orrez chanter en pitoyables larmes,
Ne veuillez point condamner ma ſimpleſſe,
Et jeune erreur de ma folle jeuneſſe,
Si c'eſt erreur: mais qui deſſous les Cieux
Se peut vanter de n'être vicieux?
L'un n'eſt content de ſa ſorte de vie,
Et toujours porte à ſes voiſins envie.
L'un forcenant de voir la paix en terre,
Par tous moyens tâche d'y mettre la guerre.
L'autre croyant pauvreté être vice,
A autre Dieu qu'Or ne fait ſacrifice.
L'autre ſa foi parjure il employera
A decevoir quelqu'un qui le croira.
L'un en mentant de ſa langue lezarde
Mille brocards ſur l'un & l'autre darde.
Je ne ſuis point ſous ces planettes née,
Qui m'euſſent pu tant faire infortunée.
Onques ne fut mon œil marri de voir
Chez mon voiſin mieux que chez moi pleuvoir.
Onc ne mis noiſe ou diſcord entre amis;
A faire gain jamais ne me ſoumis;
Mentir, tromper, & abuſer autrui,
Tant m'a déplu que médire de lui.
Mais ſi en moi rien y a d'imparfait,
Qu'on blâme Amour, c'eſt lui ſeul qui l'a fait.
Sur mon verd âge en ſes laqs il me priſt,
Lors qu'exerçois mon corps & mon eſprit,
En mille & mille Euvres ingenieuſes,
Qu'en peu de tems me rendit ennuyeuſes.
Pour bien ſavoir avec l'aiguille peindre,
J'euſſe entrepris la renommée eſteindre
De celle là, qui plus docte que ſage,
Avec Pallas comparoit ſon Ouvrage.
Qui m'eût vu lors en armes fiere aller,
Porter la lance & bois faire voler,
Le devoir faire en l'eſtour furieux,
Piquer, volter le Cheval glorieux;
Pour Bradamante, ou la haute Marphiſe,
Sœur de Roger, il m'euſt, poſſible, priſe.
Mais quoy? Amour ne puſt longuement voir
Mon cœur, n'aimant que Mars & le Sçavoir,
Et me voulant donner autre ſoucy,
En ſouriant, il me diſoit ainſi:
Tu penſes donq, O Lionnoiſe Dame,
Pouvoir fuir par ce moyen ma flame:
Mais non feras; j'ay ſubjugué les Dieux
Es bas Enfers, en la Mer, & ès Cieux.
Et penſes-tu que n'aye tel pouvoir
Sur les humains, de leur faire ſçavoir
Qu'il n'y a rien qui de ma main échappe?
Plus fort ſe penſe, & plutôt je frappe.
De me blâmer quelquefois tu n'as honte,
En te fiant en Mars, dont tu fais conte;
Mais maintenant, voy ſi pour perſiſter
En le ſuivant me pourras reſiſter.
Ainſi parloit, & tout échauffé d'ire
Hors de ſa trouſſe une ſagette il tire,
Et décochant de ſon extrême force,
Droit la tira contre ma tendre écorce;
Foible harnois, pour bien couvrir le cœur
Contre l'Archer, qui toujours eſt vainqueur.
La bréche faite, entre Amour en la place,
Dont le repos premiérement il chaſſe;
Et le travail qu'il me donne ſans ceſſe,
Boire, manger, & dormir ne me laiſſe.
Il ne me chaut de Soleil ne d'ombrage:
Je n'ay qu'Amour & feu en mon courage,
Qui me déguiſe & me fait autre paroître,
Tant que je ne peus moy-même me connoître.
Je n'avois vû encore ſeize Hyvers,
Lorſque j'entray en ces ennuis divers;
Et ja voicy le treiziéme Eté,
Que mon Cœur fuſt par Amour arreſté.
Le temps met fin aux hautes Pyramides,
Le temps met fin aux Fontaines humides,
Il ne pardonne aux braves Coliſées,
Il met à fin les Villes plus priſées;
Finir auſſi il a accoûtumé
Le Feu d'Amour, tant ſoit-il allumé.
Mais las! en moy il ſemble qu'il augmente
Avec le temps, & que plus me tourmente.
Paris ayma Oenone ardemment,
Mais ſon amour ne dura longuement.
Medée fut aymée de Jaſon,
Qui tôt après la mit hors ſa maiſon.
Si méritoient-elles être eſtimées,
Et pour aimer leurs Amis, eſtre aimées.
S'eſtant aimé, on peut amour laiſſer,
N'eſt il raiſon, ne l'eſtant, ſe laſſer?

(a) Voy. en la preuve à la fin de la Rem. [F].

(b) Voy. Colonia *Hist. Litér. de la Ville de Lyon* T. I. p. 541. & Niceron *loc. cit.* p. 242 & *suiv.*

les faire connoître; elle a aussi fait vingt-quatre Sonnets [*E*], dont le premier est Italien. Les Ouvrages de cette Savante sont suivis des *Ecrits de divers Poëtes à sa louange*. Il y a vingt-quatre Piéces en différentes sortes de Poësie, dont une est en Latin, quatre en Italien, & le reste en François; pour de Grecque on n'y en voit point, quoique du Verdier dise qu'il y en a. La derniére Piéce est extrémement longue (elle contient 20 pages), nous en rapporterons un endroit, où l'on verra quelques particularités du courage de Louïse Labé [*F*], par lesquelles il paroît qu'elle étoit née vers l'an 1526 (*a*). La Croix du Maine a fait deux fautes, la premiére en la nommant *Louïse L'Abé*, au-lieu de *Labé*; la seconde, en donnant pour titre à son Dialogue, *Le Débat de Folie & d'Honneur*, au-lieu d'*Amour* (*b*).

N'est-il raison te prier de permettre,
Amour, que puisse à mes tourmens fin mettre?
Ne permets point que de mort fasse epreuve,
Et plus que toi pitoyable la treuve;
Mais si tu veux que j'aime jusqu'au bout,
Fais que celui que j'estime mon tout,
Qui seul me peut faire plorer & rire,
Et pour lequel si souvent je soûpire,
Sente en ses os, en son sang, en son âme,
Ou plus ardente, ou plus égale flame.
Alors ton faix plus aise me sera,
Quand avec moy quelqu'un le portera (7).

(7) *Euvres de Louïze Labé Lionnoise* Eleg. 3. Lion 1556.

[*E*] *Elle a aussi fait vingt-quatre Sonnets.*] Louïse Labé y exprime ses véritables sentimens sur l'amour, quand elle dit à la fin du dix-huitiéme.

Permets m'Amour penser quelque folie,
Toujours suis mal, vivant discretement;
Et ne me puis donner contentement,
Si hors de moy ne fais quelque saillie.

[*F*] *Quelques particularités du courage de Louïse Labé.*] On y trouve aussi une date, qui est d'usage.

Louïze ainsi furieuse
En laissant les habits mols
Des femmes, & envieuse
De bruit, par les Espagnols
Souvent courut, en grand' noise,
Et maint assault leur donna,
Quand la Jeunesse Françoise
Perpignan environna.
Là sa force elle deploye,
Là de sa lance elle ploye
Le plus hardi assaillant,
Et brave dessus la selle,
Ne démontroit rien en elle,
Que d'un Chevalier vaillant.

Le Siége de Perpignan se fit en 1542. Louïse Labé s'y trouva en habit d'homme, étant encore *Pucelle*, comme la nomme l'Auteur de la Piéce citée ici, & avant que d'avoir ressenti les traits de l'Amour, & par conséquent à l'âge de quinze ou seize ans, puisque suivant sa troisiéme Elégie, rapportée ci-dessus (8), l'amour se fit sentir à elle, & lui fit abandonner Mars, lorsqu'elle n'avoit pas encore vu *seize hyvers*. Mais ce fut aussitôt après ce siége, qu'elle renonça aux exercices de la guerre, comme il paroît encore par la même Elégie troisiéme, où elle dit, que c'étoit déjà le treiziéme Eté que son cœur avoit été arrêté par l'amour. Car cette Elégie ayant été composée au plus tard en 1555, que Labé fit l'Epître dédicatoire des Ouvrages qu'elle vouloit publier, il faut pour trouver ces treize ans, remonter jusqu'à l'année 1542, qui fut effectivement celle du siége de Perpignan. Il s'ensuit de tout cela que Louïse Labé avoit près de 29 ans en 1555, & par conséquent qu'elle étoit née vers l'an 1526 (9).

(8) Rem. [D].

(9) Niceron *loc. cit.* p. 257.

☞ LABIENUS (TITUS) illustre Romain du tems de Jules-César & de Pompée, nâquit sur la fin de l'an de Rome 654, ou au commencement de l'année suivante [*A*], d'une famille, dans l'Ordre des Chevaliers Romains, du nombre de celles qui étoient fort attachées au parti du Peuple [*B*]. Labiénus fit ses premiéres Campagnes dans l'Asie Mineure sous le Proconsul P. Servilius Isauricus (*a*) dans la guerre contre les Pirates, *quo tu imperatore, Labiene, meruisti*. La suite de sa vie prouve qu'il acquit une grande connoissance dans l'Art militaire. Il retourna à Rome pour entrer dans les Charges, on ignore le tems de sa Questure, & des premiers emplois qu'il obtint; mais on sait qu'il fut Tribun du Peuple, l'année du Consulat de Cicéron, & de C. Antonius, que les uns fixent à l'an 689 de Rome, d'autres à 690, d'autres enfin à 691. Titus Labiénus distingua son Tribunat par trois actions remarquables, l'accusation de Rabirius, la Loi Atia, & les honneurs qu'il fit décerner à Pompée [*C*]. Il monta ensuite

(a) Cicero *Orat. pro Rabirio* n. 7. Edit. Lips. 1737. in-8.

[*A*] *Nâquit sur la fin de l'an de Rome 654, ou au commencement de l'année suivante.*] Aucun Auteur n'a marqué cette date, mais Mr. Chambort (1) la fixe par un trait de l'Oraison de Cicéron pour C. Rabirius, que Labiénus accusa d'avoir commis cette année 654 un crime de haute trahison, *perduellionis*. Cicéron, défenseur de Rabirius, accuse Labiénus d'avoir entrepris cette accusation contre les régles de la prudence, cette affaire étant plus ancienne que son âge, & finie avant qu'il fût né, *Sed in his rebus omnibus, imprudentiâ laberis*, dit Cicéron (2), *causam enim suscepisti antiquiorem memoriâ tuâ, quæ causa ante mortua est, quam tu natus esses. Quâ in causâ tute profecto fuisses, si per ætatem potuisses, eam causam in judicium vocas.* D'un autre côté, Labiénus ayant été Préteur l'an de Rome 694 ou 695, il faut mettre sa naissance au tems où nous l'avons fixée, parce qu'il falloit avoir quarante ans pour posséder cette dignité (3).

(1) Dissert. *sur Titus Labiénus* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript. &c.* Tom. XIV. p. 154. Ed. de Hollande.

(2) *Orat. pro C. Rabirio* n. 9. Edit. Lips. 1737 in-8.

(3) Rosin. *Antiq. Roman.* L. VIII cap. 5.

[*B*] *D'une famille, dans l'Ordre des Chevaliers Romains, du nombre de celles qui étoient fort attachées au parti du Peuple.*] Voici ce que nous apprend là-dessus Mr. Chambort (4). Le Pere de notre Romain s'appelloit comme lui Titus Labiénus, il avoit un Oncle paternel nommé Quintus Labiénus, qui fut tué à Rome dans la sédition, qu'excita le Tribun Apuléius Saturninus; il avoit des freres. Cette famille étoit originaire d'une petite Ville, nommée Cingulum, bâtie sur des rochers dans la Province de Picénum, aujourd'hui la Marche d'Ancone. Les Peuples qui habitoient cette Ville, sont nommés par Pline les Cingulimins. Les Labiénus y étoient très-anciennement établis. Silius Italicus fait mention d'un Labiénus, natif de Cingulum, qui fut tué à la bataille de Cannes, en défendant le Consul Paul Emile son Général. Notre Labiénus fit rétablir cette Ville à ses dépens, & elle subsiste encore aujourd'hui sous le nom Italien de Cingolo. Le nom de la famille de Labiénus est un point sur lequel les Savans ne conviennent point. Il y a de l'apparence que *Labiénus* étoit le surnom d'une branche particuliére, dont il étoit descendu. Sigonius (5) a prouvé que les noms de toutes les familles Romaines se terminoient en *ius* & non en *nus*, c'est ce qui a fait conjecturer à Paul Manuce que Labiénus étoit de la famille *Atia* ou *Attia*. Ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'une Loi, portée par Labiénus pendant son Tribunat, fut appellée la Loi *Atia*. Ces raisons n'avoient pas empêché Fulvius Ursinus, premier Auteur du Recueil des Familles Romaines, dont nous avons des Médailles, de soutenir que Labiénus étoit sorti d'une famille particuliére, qu'il appelle *Labiena*. Cette erreur a été corrigée par Charles Patin, dans la nouvelle Edition qu'il a donnée du Recueil de Fulvius Ursinus, avec plusieurs augmentations considérables. Sous le titre de la Famille *Attia*, ce savant Antiquaire explique deux Médailles rares, l'une de Marcus Attius Balbus, & l'autre de Quintus Labiénus. Cela lui fait diviser cette famille Attia en deux branches, l'une des Balbus & l'autre des Labiénus. Sur quoi Mr. Chambort observe (6), que si Patin a prétendu ne parler que des Branches de la Maison Attia dont il nous reste des Médailles, il a raison de la diviser ainsi en deux branches seulement: mais que s'il a voulu dire qu'il n'y avoit que ces deux branches en ce tems-là dans la maison Attia, il se trompe, puisqu'il y avoit dans le siécle où Jules-César a vécu encore d'autres Attius, renommés pour leur éloquence & pour leur valeur, & il en indique quatre différens.

(4) *Ubi supra* p. 155. 156.

(5) De Nominibus Roman. c. 4.

(6) *Ubi supra* p. 157.

[*C*] *Titus Labiénus distingua son Tribunat par trois actions remarquables* &c. Il accusa d'abord Rabirius pour crime de haute-trahison. Pour bien comprendre le sujet de l'accusation, il faut remonter plus haut. Environ 36 ans auparavant sous le sixiéme Consulat de Marius, un certain L. Apuléius Saturninus (7) étant Tribun du peuple, fit assassiner Memmius, dans le moment que les suffrages l'alloient déclarer Consul. Cet attentat souleva tous les Ordres de l'Etat; les Consuls furent chargés par un Decret du Sénat de défendre l'Etat & la majesté du Peuple Romain par toutes les voyes convenables, Saturnin avec ses partisans se réfugia dans le Capitole, & ayant été obligé de se rendre, il fut massacré par la multitude irritée, de-même que Quintus Labiénus Oncle de notre Labiénus, & Rabirius porta sa tête en triomphe de maison en maison. Titus Labiénus entreprit de venger ces scélérats, & de faire condamner à mort celui qu'il prétendoit être le meurtrier de Saturnin. Si l'on en croit Suétone, Labiénus n'étoit que l'instrument de César, *subornavit etiam*, dit cet Historien (8), *qui C. Rabirio perduellionis diem diceret: quo præcipuo adjutore, aliquot ante annos L. Saturnini seditiosum Tribunatum Senatus coërcuerat.* Labiénus proposa au Peuple d'ordonner que le procès fût fait à Rabirius par deux Commissaires, qui le condamnâssent à être battu de verges & mis en croix. Mr. Crevier (9) semble croire, qu'il paroît par un endroit du plaidoyer de Cicéron, *qu'il avoit fait apporter quelque modification à la rigueur de la loi & du supplice.* „ Mais, *ajoûte ce Savant*, la chose n'est point dite assez clairement, pour qu'il „ m'ait été aisé d'en faire usage dans ma narration." Tant s'en faut que Cicéron dise ce que Mr. Crevier croit voir dans son discours, je crois y appercevoir tout le contraire; il

(7) Voy. sur cet Homme, *Rollin Hist. de la Rep. Rom.* T. IX.

(8) In Jul. Cæsare cap. 12.

(9) *Hist. de la Rep. Rom.* T. XI. p. 179. note (a).

fuite par degrés aux autres Magiſtratures, à l'Edilité, & à la Préture: il fut Préteur l'an de Rome 693, ou 695, ſelon la diverſité des calculs, mais c'eſt toujours la même année que Jules-Céſar & Bibulus exercérent le Conſulat. Titus Labiénus étoit fort attaché au premier, qu'on regardoit comme le Chef du Parti populaire, parce qu'il avoit été gendre de Cinna, & qu'il étoit neveu de Marius par ſa tante Julie. Au ſortir de la Préture Labiénus auroit pu prétendre au gouvernement d'une Province, mais il fut obligé de ſe contenter d'être Lieutenant de Céſar, qui s'étoit fait donner le Gouvernement des Gaules. Labiénus ſe diſtingua pendant les huit années que dura la guerre que Céſar y fit, & il paroît que celui-ci faiſoit beaucoup de cas de cet Officier [*D*], qui demeura encore un an Lieutenant de Céſar après la guerre

il eſt bien vrai que l'Orateur ſemble inſinuer, qu'il a fait débouter Labiénus de ſes prétentions: *Quamobrem fateor, atque etiam, T. Labiene, profiteor, & præ me fero, te ex illâ crudeli, importunâ, non tribuniciâ actione, ſed regiâ, meo conſilio, virtute, auctoritate, eſſe depulſum* (10); mais cela me paroît porter plutôt ſur ce que la cauſe avoit été évoquée au Peuple, que ſur la modification de la peine; ce qui me le fait préſumer, c'eſt la maniére dont Cicéron s'exprime immédiatement auparavant. *An vero ſervos noſtros horum ſuppliciorum omnium metu, dominorum benignitas una vindicta liberabit: nos à verberibus, ab unco, à crucis denique terrore, neque res geſtæ, neque acta ætas, neque noſtri honores vindicabunt?* Le Sénat agit avec vigueur pour empêcher que la Loi ne paſſât: Labiénus l'emporta, & même les Commiſſaires ne furent pas nommés par le peuple, comme il s'étoit pratiqué en d'autres occaſions, mais tirés au ſort par un Préteur (11). Le ſort tomba ſur Céſar & ſur un de ſes parens; les deux Commiſſaires jugérent l'accuſé & le condamnérent, & Céſar ſurtout s'y porta avec tant d'empreſſement, que Rabirius en ayant appellé au Peuple, rien ne contribua davantage à adoucir les eſprits à ſon égard, que la partialité de ſon premier juge; c'eſt ce que nous apprend Suetone (12): *ſorte judex in reum ductus, tam cupide condemnavit, ut ad populum provocanti nihil æque ac judicis acerbitas profuerit.* L'aſſemblée du peuple fut convoquée par Centuries dans le Champ de Mars. Rabirius fut défendu par Hortenſius & par Cicéron. Le premier fit voir par des preuves particuliéres, que le prévenu n'étoit point coupable des meurtres qu'on lui imputoit (13). Cicéron parla en qualité de Conſul, il fit valoir l'autorité du Sénat contre Saturnin, il prouva qu'un Citoyen ne pouvoit pas être criminel pour avoir ſuivi un parti, à la tête duquel étoient les Conſuls, & toutes les premiéres perſonnes de l'Etat. Labiénus, pour rendre Rabirius plus odieux, avançoit que Saturnin avoit été tué de ſa main. Cicéron nie le fait, mais d'une maniére pleine de dignité & de courage: *Utinam hanc mihi facultatem cauſa concederet, ut poſſem hoc prædicare, C. Rabirii manu L. Saturninum, hoſtem populi Romani interfectum! Nihil me clamor iſte commovet, ſed conſolatur, cum indicat eſſe quoſdam Cives imperitos, ſed non multos. Nunquam, mihi credite, populus Romanus hic, qui ſilet, Conſulem me feciſſet, ſi veſtro clamore perturbatum iri arbitraretur. Quanto jam levior eſt acclamatio! quin continetis vocem, indicem ſtultitiæ veſtræ, teſtem paucitatis. Libenter inquam confiterer, ſi vere poſſem, aut etiam ſi mihi eſſet integrum, C. Rabirii manu L. Saturninum eſſe occiſum: & id facinus pulcherrimum eſſe arbitrarer: ſed quoniam id facere non poſſum, confitebor id, quod ad laudem minus valebit, ad crimen non minus. Confiteor, interficiendi Saturnini cauſa, C. Rabirium arma cepiſſe* (14). Voici comment Mr. Crevier (15) a rendu ce morceau: „ Plût aux Dieux, que la vérité me „ permît de publier hautement, que Rabirius a tué de ſa propre main un ennemi de la patrie, tel que Saturnin! *A ce „ mot il s'éleva une clameur, qui interrompit Cicéron*; vos cris, „ *reprit-il*, ne m'ébranlent point, mais me conſolent, en me „ faiſant voir que s'il y a des Citoyens que l'ignorance & „ l'erreur abuſent, du moins le nombre en eſt petit. Certes „ le Peuple Romain, que vous voyez garder le ſilence, ne „ m'auroit jamais fait Conſul, s'il eût penſé que j'euſſe été „ capable d'être troublé par vos cris. *Ici les clameurs ſe re„ nouvellérent mais avec moins de force, l'Orateur le fit remarquer:* „ Combien, *dit-il*, ce ſecond cri eſt-il plus foible que le „ premier! Retenez vos voix, qui ne font que prouver vo„ tre imprudence, & atteſter votre petit nombre. Oui, „ je le répéte, j'avouerois avec joie, ſi je le pouvois ſans „ bleſſer la vérité, que Saturnin a été tué de la main de „ Rabirius. Je penſerois que c'eſt une action très-belle, „ pour laquelle nous aurions à demander des récompenſes, „ & non à craindre des ſupplices. Ne pouvant faire cet aveu, „ j'en fais un, qui nous rend moins dignes de louange, mais „ qui, s'il y avoit du crime dans la cauſe, ne nous rendroit „ pas moins criminels. J'avoue que Rabirius a pris les armes „ pour tuer Saturnin." Malgré l'éloquence de ſes Défenſeurs, & l'appui du Sénat, Rabirius courut riſque d'être condamné, tant la faction de Céſar étoit forte. Metellus Celer Préteur & Augure fit enlever le Drapeau, que l'on mettoit ſur le haut de la Tour du Janicule, pendant que le peuple étoit aſſemblé par Centuries, & l'on ne pouvoit rien ſtatuer quand le Drapeau étoit ôté, Metellus l'ayant fait enlever, l'Aſſemblée fut rompue. Rabirius évita la condamnation, & Labiénus ne jugea pas à propos de reprendre la pourſuite de cette affaire (16). Mr. Chambort (17) attribue cette conduite de Labiénus à un motif bien noble. „ Le Tribun ne trouva pas „ à propos de pourſuivre une accuſation qui excitoit de ſi „ grands troubles dans ſa République: il ſacrifia au bien gé„ néral de ſa patrie la vengeance de ſon Oncle paternel „ Quintus Labiénus." Les Hiſtoriens n'en diſent rien, & ce qu'ils racontent de cette affaire ne fait pas tant d'honneur à Titus Labiénus.

La ſeconde action remarquable de ſon Tribunat, fut une Loi touchant les Sacerdoces vacans, c'eſt Dion encore qui nous apprend cette circonſtance (18). Le Collége des Pontifes fut inſtitué par le Roi Numa, & les premiers Pontifes furent choiſis par ce Prince; on ne ſait pas préciſément ſi ſes Succeſſeurs ſe réſervérent cette nomination, s'ils la laiſſérent au choix du Collége Pontifical, ou s'ils l'abandonnérent à la diſpoſition du Peuple aſſemblé „ Ce qu'il y a de certain, *dit Mr. le Baron de la Baſtie* (19), c'eſt que pendant les ſiécles qui „ ſuivirent l'abolition de la Royauté chez les Ro„ mains, l'Election du Souverain Pontife appartenoit au Peu„ ple aſſemblé par Tribus." A l'égard des autres Pontifes leur élection demeura au pouvoir du Collége Pontifical juſqu'à l'an de Rome 649, que le Tribun Domitius Ænobarbus, chagrin contre les Pontifes, qui lui avoient refuſé le Sacerdoce vacant parmi eux par la mort de ſon pere, fit paſſer la Loi *Domitia*, par laquelle on donna au Peuple le droit de remplir les places vacantes dans les Colléges des Pontifes, & des Prêtres. Sylla abolit cette Loi, & ôta au Peuple le droit que Domitius lui avoit procuré. Labiénus renverſa la Loi de Sylla, & par une autre, nommée la Loi Attia, du nom de ſa famille, il fit rendre au peuple le droit de nommer aux Sacerdoces vacans, comme avoit fait la Loi Domitia. Le même motif qui l'avoit fait agir dans l'affaire de Rabirius, le porta à propoſer la Loi dont il s'agit, l'envie de plaire à Céſar, qui prétendoit au Pontificat, & qui ſe flattoit d'y parvenir par la faveur du Peuple, quoiqu'il fût jeune encore, & qu'il n'eût pas exercé la Préture (20).

La troiſiéme choſe extraordinaire que Labiénus fit pendant ſon Tribunat, ce fut de faire décerner de grands honneurs à Pompée, après qu'il eut terminé la guerre contre Mithridate. Titus Ampius & Titus Labiénus, tous deux Tribuns, ſur les premiéres nouvelles qu'ils eurent des avantages que Pompée avoit remportés, & avant ſon retour, firent paſſer une Loi, par laquelle il lui étoit permis de porter une Couronne de laurier avec tous les ornemens du triomphe dans les Jeux du Cirque, & aux Jeux Scéniques une pareille Couronne de laurier avec la robe bordée de pourpre (21). Les deux Hiſtoriens qui racontent ce fait, diſent que Pompée ne voulut uſer de cet honneur extraordinaire qu'une ſeule fois. Mais un mot de Cicéron ſemble inſinuer le contraire, du moins par rapport à la robe bordée de pourpre. „ Mon bon ami Pompée, *dit-il* (22), ſe contente de „ jouir en ſilence des honneurs qu'il s'eſt aquis." *Familiaris noſter Pompejus togulam illam pictam ſilentio tuetur.* Charles Paſcal, dans ſon Traité des Couronnes, dit qu'on accorda à Pompée par ce Decret une Couronne d'Or aux Jeux du Cirque, parce qu'il lit dans le paſſage de Paterculus au-lieu de *Corona Laurea*, *Corona aurea.* Mr. Crevier a ſuivi auſſi cette leçon (23), de même que le Traducteur des Lettres de Cicéron (24). Juſte Lipſe a prétendu que Paſchal s'eſt trompé, & qu'il doit y avoir dans le texte de Paterculus *Laurea* & non *aurea.* Ce qui confirme la conjecture de Lipſe, c'eſt que la Couronne des Triomphateurs étoit effectivement de laurier. D'ailleurs Dion ne parle que d'une Couronne de laurier: δαφνοφορεῖν τε αὐτὸν διὰ πάσας τὰς πανηγύρεις, καὶ τὴν σολὴν τὴν μὲν ἀρχικὴν ἐν πάσαις μὲν αὐταῖς, τὴν δὲ ἐπινίκιον ἐν τοῖς τῶν ἵππων ἀγῶσιν ἐνδύνειν: *Ipſum autem laurum ferre per omnes ludos, & togam prætextam: triumphalem autem per ludos Circenſes.*

[*D*] *Labiénus ſe diſtingua pendant les huit années que dura la guerre que Céſar y fit, & il paroît que celui-ci faiſoit beaucoup de cas de cet Officier.*] Les Helvétiens ayant formé le deſſein de quitter leur Pays, pour ſe tranſplanter dans les Gaules, & ſe former un établiſſement dans des contrées fertiles (25), ſe mirent en marche l'an de Rome 694, & ſe propoſérent de paſſer le Rhône. Céſar en ayant eu avis ſe rendit à Genéve, les Helvétiens lui envoyérent des Ambaſſadeurs, mais pendant qu'il les amuſa, il fit conſtruire par les troupes qu'il avoit, un mur de ſeize pieds de haut, depuis le Lac de Genéve juſques au Mont Jura, avec un foſſé, & des redoutes d'eſpace en eſpace, pour fermer le paſſage (26). Céſar ayant appris que les Helvétiens avoient pris une autre route, ſe mit en marche pour les arrêter, & confia la garde de la muraille à Titus Labiénus (27). Ce fut ce Lieutenant qui informa Céſar des mouvemens des peuples de la Gaule Belgique, qui donnérent lieu à la ſeconde Campagne (28) de la guerre des Gaules. Les Peuples confédérés ayant échoué dans pluſieurs entrepriſes, prirent la réſolution de ſe ſéparer, & de s'en retourner chez eux. Céſar les pourſuivit, & détacha toute ſa Cavalerie ſous les ordres de deux de ſes Lieutenans, qu'il fit ſuivre par trois Légions, commandées par Labiénus; les ennemis furent entiérement défaits (29): cette victoire fut ſuivie de la ſoumiſſion de quelques-uns. Mais les Nerviens entreprirent de faire tête aux Romains, auxquels ils livrérent une furieuſe bataille, & ceux-ci furent ſur le point d'être entiérement défaits; dans le tems que les Nerviens remportoient preſque la victoire, Labiénus contribua à faire changer de face au combat. Ce Général s'étoit rendu maître du camp des ennemis, & appercevant du haut de la Colline, le déſavantage des Romains, détacha la dixiéme Légion, qui vola au ſecours du reſte de l'Armée, & aſſura la victoire aux Romains, deſorte qu'on peut dire, qu'ils

(10) Orat. pro C. Rabirio, n. 17.

(11) Dion, Hiſt. Lib. XXXVII.

(12) *Ubi ſupra.*

(13) Orat. pro C. Rabirio n. 18.

(14) Ibid. n. 18. 19.

(15) *Hiſt. de la Rép. Rom.* T. XI. p. 331. 332.

(16) Dion. Lib. 37.

(17) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* loc. cit. p. 164.

(18) Dion. *loc. cit.*

(19) Du Souverain Pontificat. des Emper. Rom. dans les *Mém. de l'Acad. des Inſcrip.* T. XVIII. p. 553. de l'Edit. de Hollande.

(20) Dion. *loc. cit.*

(21) Idem ibid. & Vell. Patercul. L. 71. n. 40.

(22) Epiſt. *ad Atticum* L. I. Ep. 18. J'ai ſuivi la Traduction de ces Lettres, par Mr. l'Abbé Mongault.

(23) *Hiſt. de la Rép. Rom.* T. XI. p. 276.

(24) Lettres de Cicéron à Atticus. T. II. p. 15. La Haye 1709.

(25) *Cæſar de Bello Gallic.* L. I. c. 2. & 5.

(26) Idem ibid. c. 8.

(27) Ibid. c. 10.

(28) Idem L. II. c. 1.

(29) Ibid. c. 11.

re finie ; & on conjecture avec assez de vraisemblance qu'il commanda dans le Limosin, où Allia sa femme le vint joindre [*E*]. César ayant fait une revuë générale de ses Troupes dans le Pays de Tréves, à laquelle Labiénus assista, il lui donna ensuite le commandement de la Gaule Cisalpine, pour qu'il fût plus à portée de demander le Consulat (*b*); on tâcha de lui rendre Labiénus suspect, mais inutilement [*F*]; il le considéroit comme un homme qui lui étoit entiérement attaché, & sur lequel il étoit en droit de compter, tant à cause des grands emplois qu'il lui avoit donnés, que des grandes richesses qu'il lui avoit procurées [*G*]. Il ne se trompa point, tant qu'il demeura dans les bornes de la soumission, qu'il devoit lui-

(*b*) Cæsar. *Comment. de Bello Gall.* Lib. VIII. cap. 52.

qu'ils en furent principalement, redevables à Labiénus (30). Lorsque César, à sa troisiéme Campagne, eut à faire la Guerre contre les Vénétes, il détacha Labiénus avec un Corps de Cavalerie du côté de Tréves, pour contenir les Belges, & pour empêcher les Germains de passer le Rhin (31). Lorsqu'il passa dans la Grande-Bretagne pour la premiére fois, il y a quelque apparence que Labiénus l'y accompagna, car il n'est point fait mention de lui parmi les Généraux que César laissa dans les Gaules. A son retour Labiénus eut une nouvelle occasion de se signaler, César le détacha à la tête des Légions, revenuës de la Grande-Bretagne pour réduire les Morins qui s'étoient soulevés, & il s'acquitta fort heureusement de cette commission (32). S'étant embarqué pour sa seconde expédition dans la Grande-Bretagne, il laissa Labiénus avec trois Légions & deux mille Chevaux, pour garder les ports, avoir soin des vivres, & pour veiller sur ce qui se passeroit dans les Gaules, & pour y pourvoir selon que sa prudence & les occasions le demanderoient (33). Après son retour dans les Gaules César mit ses troupes en quartier d'hyver, & envoya Labiénus avec la quatriéme Légion sur les frontiéres de ceux de Tréves. A peine les Légions étoient-elles arrivées dans leurs quartiers, que les Gaulois commencérent à lever l'étendard de la révolte, sous la conduite d'Ambiorix & de Cativulcus, poussés par Indutiomarus Roi de Tréves (34). Une Légion entiére commandée par Sabinus fut défaite, & il n'en réchappa qu'un petit nombre de Soldats, qui se rendirent dans le camp de Labiénus, où ils portérent la nouvelle de ce triste événement (35). Ambiorix profitant de sa victoire souleva d'autres peuples, & entre autres les Nerviens, sur les terres desquels Q. Cicéron hyvernoit avec la seconde Légion. Ce Général se trouva bientôt assiégé par une nombreuse armée, César vola à son secours, & envoya ordre à tous ses Lieutenans de venir le joindre. Labiénus ne put obéir, parce que ceux de Tréves se préparoient à l'attaquer. César ayant remporté une victoire complette, Labiénus en fut bientôt instruit, aussi-bien que ceux de Tréves, qui au-lieu de l'attaquer le lendemain, comme ils en avoient le dessein, décampérent la nuit même & s'en retournérent dans leur Pays (36). Pendant l'hyver Indutiomarus fit solliciter les Germains de passer le Rhin pour venir l'appuyer, mais leurs défaites précédentes les empêchérent de répondre à ces invitations. Le fier Gaulois ne laissa pas que de faire tous les préparatifs possibles, & fit tenir une assemblée en armes, où il fit résoudre ce qu'il voulut. Labiénus étoit bien retranché, & dans un poste avantageux, averti des desseins d'Indutiomarus, il fit demander de la Cavalerie aux Villes voisines, & leur donna jour pour se rendre au Camp. Le Roi de Tréves ne cessoit de s'en approcher avec sa Cavalerie, soit pour le reconnoître, soit pour intimider le Général Romain, qui se tenoit clos & couvert pour lui inspirer encore plus de confiance. La Cavalerie qu'il avoit mandée, étant arrivée de nuit sans que les ennemis en eussent connoissance, Labiénus fit faire si bonne garde, qu'ils ne purent en être informés. Le lendemain Indutiomarus se montra selon sa coutume, & fit quantité de bravades; mais comme il se retiroit vers le soir, Labiénus fit sortir sa Cavalerie, soutenue par l'Infanterie, avec ordre d'attaquer d'abord le seul Indutiomarus, & de ne blesser aucun des Ennemis qu'il ne fût renversé ou mort. La chose réussit au gré de ses désirs, le Roi de Tréves fut tué, & Labiénus remporta la victoire (37). Ce Général sembloit destiné à aider à César, plus qu'aucun autre à soumettre les Gaulois; la campagne suivante ne lui fut pas moins glorieuse. Ambiorix étoit un ennemi redoutable, & dont César vouloit se venger; ce Gaulois étoit ami de ceux de Tréves, par le moyen desquels il avoit lié des correspondances avec les Germains; pour lui ôter cet appui César envoya un renfort de deux Légions à Labiénus, & le chargea de la garde des bagages de toute l'armée, tandis qu'il marcha lui-même contre les Ménapiens (38). Ceux de Tréves, qui avoient assemblé de grandes forces, & se préparoient à attaquer Labiénus; mais ayant appris qu'il lui étoit arrivé un renfort, ils campérent à quatre lieues de lui, résolus d'attendre les Germains auxiliaires. Labiénus alla à eux, & s'approcha jusqu'à la distance de mille pas. Entre les deux camps couloit une riviére, dont le passage étoit difficile & les rives fort hautes. Le Général Romain engagea les ennemis à la passer, en feignant de se retirer, & tout d'un coup il tomba sur eux, les défit entiérement & se rendit maître de la Ville de Tréves (39). La campagne qui suivit, fut encore marquée par une victoire de notre Labiénus. Les principaux peuples de la Gaule s'étant unis contre les Romains, & ayant élu pour Chef Vercingentorix, Seigneur Auvergnat, à qui ils fournirent des troupes nombreuses, César détacha Labiénus avec quatre Légions; il marcha avec ce Corps le long de la Seine, & vint camper près de Lutéce pour s'emparer de cette Ville des Parisiens. Au bruit de son approche, il s'assembla une nombreuse armée, dont on donna le Commandement à Camulogéne, homme extrêmement avancé en âge, mais qui passoit pour habile guerrier. Labiénus fut obligé de remonter vers Melodunum (*Melun*) & ayant surpris cette Ville, il y passa la Seine, & revint vers Lutéce, en suivant la rive droite du fleuve. Mais ayant appris qu'il couroit risque de se trouver enfermé entre deux Armées, il pensa à faire retraite; les ennemis l'attaquérent, le combat fut vif & opiniâtre, Camulogéne y perdit la vie, & Labiénus victorieux encore alla rejoindre César (40). La derniére année de la guerre César envoya Labiénus contre ceux de Tréves avec deux Légions, pour les contenir (41): ce fut une nouvelle occasion pour lui de cueillir des lauriers; il défit ceux de Tréves, & les Germains leurs Alliés, dans un combat de Cavalerie & fit prisonniers leurs principaux Chefs (42). Ce dernier exploit termina la guerre des Gaules, où l'on voit que Labiénus rendit de grands services.

(30) Ibid. c. 26. & 27.

(31) Idem L. III. c. 11.

(32) Idem L. IV. c. 38.

(33) Idem L. V. cap. 8.

(34) Ibid. cap. 26.

(35) Ibid. cap. 37.

(36) Ibid. cap. 53.

(37) Ibid. c. 55-58.

(38) Idem L. V. c. 5.

(39) Ibid. c. 7. & 8.

(40) Idem L. VII. c. 57-62.

(41) Idem Lib. VIII. c. 25.

(42) Ibid. c. 45.

[*E*] *On conjecture avec assez de vraisemblance, qu'il commanda dans le Limosin, où Allia sa femme le vint joindre.*] Après avoir soumis les Gaules César distribua ses Légions en divers endroits, & Mr. Chambort (43) croit que Labiénus eut le commandement des deux Légions, qui étoient dans le Limosin, proche de l'Auvergne. Il se fonde sur trois raisons. La premiére, parce qu'il y a apparence que César regardant Labiénus comme son premier Lieutenant, & le principal instrument de ses victoires, il lui donna le poste le plus éloigné du sien: or César ayant trouvé à propos de prendre son quartier dans la Belgique, & de passer cet hyver à Némétocenne, que d'habiles gens prétendent être la Ville d'Arras, il y a lieu de croire qu'il mit Labiénus dans le Limosin, qui en étoit fort éloigné. La seconde raison est, qu'il y a apparence que Labiénus eut ce poste, parce qu'il étoit le plus difficile; les mouvemens qu'il y avoit eu pendant la huitiéme année dans le Querci, & le siége d'Uxellodunum, que César avoit été obligé de faire dans cette Province, demandoient un homme d'une aussi grande autorité que Labiénus, pour calmer ces peuples belliqueux, & pour les contenir dans l'obéissance. La troisiéme raison est tirée d'un Marbre qui se trouve dans l'Hôtel de Ville de Clermont en Auvergne, qui fait mention de Labiénus. Ce Marbre dénote que Labiénus étoit dans le pays, ou du moins dans le voisinage, & qu'il y fit venir sa femme. Cette Inscription se trouve dans le Recueil de Gruter, & dans celui des Familles Romaines de Charles Patin, elle est conçue en ces termes:

(43) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. XIX. p. 103 & suiv. Ed. de Hollande.

- - - - UL. PAULINI T. F.
ALLIA T. LABIENI UXOR
BELLENO D. D.

La femme de Labiénus s'appelloit donc *Allia*, d'une famille considérable à Rome, quoique Plébéienne. Le Marbre de Clermont est un témoignage de l'attachement qu'Allia avoit pour son époux, les difficultés des chemins ne l'ayant pas empêchée de venir prendre part à la gloire qu'il avoit acquise dans la guerre des Gaules: il est encore un monument de sa piété. Il y est marqué qu'elle avoit fait des dons, en exécution des vœux qu'elle avoit faits aux Dieux adorés dans la Gaule, pour la conservation de la personne de son mari. Il n'est guéres possible de fixer le tems du mariage de Labiénus avec Allia. Il étoit antérieur au tems où Labiénus vint servir dans les Gaules, & il y a apparence qu'il épousa Allia avant son entrée dans les premiéres Magistratures, qu'il exerça dans Rome, puisque les enfans, qui en náquirent, eurent part aux Guerres Civiles qui suivirent la mort de Jules-César.

[*F*] *On tâcha de lui rendre Labiénus suspect, mais inutilement.*] On lui rapportoit de divers endroits, que ses ennemis sollicitoient Labienus, & que leur intention étoit de gagner ce Général, pour le dépouiller d'une partie de ses troupes, mais il ne voulut pas ajoûter foi à ces discours. *Ibi quamquam crebro audiebat, Labienum ab inimicis suis sollicitari; certiorque fiebat, id agi paucorum consiliis, ut interpositâ Senatus auctoritate aliquâ parte exercitus spoliaretur: tamen de Labieno neque credidit quidquam* (44).

(44) *De Bello Gall.* Lib. VIII. c. 52.

[*G*] *Des grandes richesses qu'il lui avoit procurées.*] Dans tous les Commandemens que César eut, & dans toutes les Magistratures qu'il exerça, il fut toujours fort avide d'amasser de grandes richesses (45); ce n'étoit pas pour les garder, il en distribua une partie aux Officiers & aux Soldats qui servoient sous lui, & il employa l'autre partie à se faire des créatures dans le Sénat & parmi le Peuple. Entre ceux qui servant sous ses ordres dans les Gaules, amassérent de grandes richesses, on compte Titus Labiénus & Mamurra, Chevalier Romain, qui servit sous César en qualité d'Intendant des Machines. César n'en parle néanmoins nulle part, c'est Pline qui nous apprend cette circonstance (46), & qui rapporte aussi que Mamurra fit des dépenses excessives à une maison qu'il avoit à Rome. Catulle a fait des vers contre ce Mamurra, dans lesquels César lui-même n'est pas épargné, & où l'un & l'autre sont représentés comme fort débauchés.

(45) Sueton. in *Jul. Cæs.* [illegible]

(46) *Hist. Nat.* Lib. XXXVI. c. 6.

Quis hoc potest videre, quis potest pati
Nisi impudicus, & vorax, & helluo,
Mamurram habere, quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima & Britannia? (47).

(47) Catullus *In Cæsarem*. Carm. 30.

Une

lui-même aux ordres du Sénat: mais dès que César eût pris le parti de se soustraire à l'autorité de la République, & qu'il eût dévoilé ses desseins ambitieux en passant le Rubicon, Labiénus l'abandonna, & alla offrir ses services à Pompée, à qui le Sénat & les Consuls avoient remis la défense de la République. On n'est pas d'accord sur le motif de la désertion de Labiénus [*H*]. Quoi qu'il en soit, Cicéron prétend (*c*) que son départ chagrina César, *dedit illi dolorem*; il n'en témoigna pourtant rien, car Plutarque nous apprend (*d*) que César renvoya à Labiénus son argent & ses équipages. Les partisans de Pompée firent beaucoup valoir l'autorité d'un tel transfuge, en faveur de la justice de leur cause; ils comptoient fort sur son habileté [*I*]; Pompée lui-même en fut encouragé, parce que Labiénus rabaissoit fort dans ses discours les forces de César (*e*): *Labienum secum habet*, dit Cicéron, *non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum: cujus adventu Cnæus noster multo animi plus habet.* Il témoigne être d'opinion, que Labiénus auroit été plus utile encore à la République, si, lorsqu'il abandonna César, les Consuls & le Sénat eussent été encore à Rome (*f*); mais ils en étoient sortis avec ce qu'il y avoit de plus distingué, sur la nouvelle de l'entrée de César en Italie. Pompée les conduisit d'abord à Capoue, & delà ils allérent à Théanum, Ville de Campanie, où Labiénus les vint joindre le 24 Janvier de l'an 703, ou 705 de Rome (*g*). Il fut fort bien reçu par les Consuls & par Pompée; ils auroient souhaitté qu'il eût pu leur amener quelques Troupes de l'Armée de César, mais ses Soldats & ses Officiers n'étoient pas aisés à détacher de lui. Pompée nomma Labiénus Lieutenant-Proconsulaire, charge qu'il exerça de la même maniére, qu'il l'avoit exercée depuis si longtems sous César dans les Gaules. Dion rapporte (*h*) que Labienus découvrit à son nouveau Général tous les secrets de César, & l'instruisit des projets qu'il méditoit. Nous n'entrerons point ici dans le détail de la guerre entre César & Pompée, nous bornant à ce qui a un rapport direct à Labiénus. César ayant passé en Gréce avec une partie de ses Troupes, voulut, avant que d'en venir aux derniéres extrémités, entrer en négociation avec Pompée, à qui il fit faire des propositions spécieuses (*i*), en attendant il continua à se rendre maître de toute l'Epire. Pompée s'avança en diligence avec son armée pour sauver Dyrrachium (*Durazzo*), & les deux armées se trouvérent en présence, n'étant séparées que par la riviére d'Apsus. Ce fut-là que Labiénus tâcha d'inspirer un nouveau courage à celle de Pompée, il jura au Proconsul qu'il ne l'abandonneroit point, & qu'il courroit la même fortune avec lui; cet exemple fut suivi par tous les Officiers & par toute l'armée (*k*). Pendant que les deux armées furent en présence, il y eut une entrevue sur le bord de la Riviére, entre quelques députés de de l'un & de l'autre parti; ce fut dans cette occasion que Labiénus fit cette déclaration, qu'on lui a reprochée comme un trait de brutalité (*l*): *Cessez de nous parler d'accommodement, car vous n'avez point de paix à attendre qu'en nous apportant la tête de César* (*m*). César souhaittoit d'en venir à une bataille, & Pompée l'évitoit. Le premier trouva moyen de se placer entre Dyrrachium & son ennemi, & il entreprit

(*c*) *Epist. ad Attic.* Lib. VII. Ep. 13.

(*d*) *Vies des Homm. Ill.* T. II. fol. 140. Paris 1587 in-8.

(*e*) Cicero *ad Attic.* L. VII. *Ep.* 16.

(*f*) Ibid. *Ep.* 12.

(*g*) Ibid. *Epist.* 14.

(*h*) L. XLI.

(*i*) De Bello Civili L. III. c. 10.

(*k*) Ibid. cap. 13.

(*l*) *Hist. de la Rep. Rom.* Tom. XIII p. 429. Ed de Hollande.

(*m*) De Bello Civili *loc. cit.* c. 19.

Une autre Piéce non moins piquante du même Poëte se lit plus bas (48):

Pulchre convenit improbis cinædis
Mamurræ, pathicoque, Cæsarique,
Nec mirum; maculæ pares utrisque,
Urbana altera, & illa Formiana,
Impressæ resident, nec eluentur.
Morbosi pariter, gemelli utrique,
Uno in lectulo, erudituli ambo:
Non hic, quam ille magis vorax adulter.
Rivales socii puellularum.
Pulchre convenit improbis cinædis.

(48) Idem *in Mamurram & Cæsarem* Carm. 58.

Cicéron, dont les jugemens sur Labiénus ont varié selon les circonstances, met Mamurra & Labiénus dans la même classe, par rapport aux richesses, *Et Labieni divitiæ, & Mamurræ placent* (49). Mr. de Chambort (50) prétend que Cicéron a eu tort de mettre les richesses de Labiénus en paralléle avec celles du prodigue Mamurra: parce que, *dit-il*, elles pouvoient passer pour justes, & que Labiénus les avoit méritées par les grands services qu'il avoit rendus à la République dans la conquête des Gaules: d'ailleurs l'emploi qu'il en fit, fut bien différent de celui que Mamurra fit des siennes. Labiénus en employa une grande partie à faire bâtir à ses dépens la Ville de Cingulum, qui n'étoit auparavant qu'un bourg (51); *Cingulo, quod oppidum Labienus constituerat, suaque pecunia exædificaverat, ad eum legati veniunt.* Labiénus employa le surplus de ses grandes richesses à ses affaires domestiques, comme un sage pere de famille: „ & certes, *dit Mr. de* „ *Chambort*, ces richesses lui furent bien nécessaires pour sou„ tenir les grosses dépenses qu'il fut obligé de faire pendant „ les Guerres Civiles, qui suivirent de près la fin des guer„ res des Gaules". Je ne sai si tout cela prouve bien que les richesses de Labiénus fussent plus légitimement acquises, que celles de Mamurra.

(49) Epist. ad Attic. Lib. VII. Ep. 7.

(50) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom. XIX. p. 99-101. Edit. de Hollande.

(51) *Comm. de Bello Civili* Lib. I. cap. 15.

[*H*] *On n'est pas d'accord sur le motif de la désertion de Labiénus.*] Mr. de Chambort (52), qui est très-favorable à Labiénus, croit que l'amour de la patrie fut le motif qui le détermina à quitter le parti de César; démarche qu'une prudence plus circonspecte & plus intéressée l'auroit empêché de faire, si son caractére eût été moins Romain. Dion Cassius (53) en donne des raisons fort différentes. Cet Auteur dit qu'il doit paroître étrange, qu'il soit venu dans l'esprit de Labiénus de quitter César, de qui il avoit reçu tant d'honneurs & tant de bienfaits, & qui souvent lui avoit confié le commandement de toutes les Troupes, qu'il laissoit dans la Gaule Transalpine, lorsqu'il venoit passer quelque tems en Italie à Ravenne, pour être plus près de Rome. Il ajoûte que la cause de ce changement fut que Labiénus ayant acquis de grandes richesses, & beaucoup de gloire pendant la guerre des Gaules, se comportoit à l'égard de César, avec plus de faste & plus d'orgueil, qu'il ne convenoit à un homme qui lui étoit inférieur; & que d'un autre côté, César voyant que l'on égaloit les actions de Labiénus aux siennes, commençoit à lui témoigner moins d'amitié, & à avoir en lui moins de confiance; d'où il arriva que Labiénus, voyant que César ne lui vouloit plus autant de bien, le quitta pour s'attacher à Pompée. Mr. de Chambort oppose à cela, que les sentimens que Dion attribue à César & à Labiénus, supposent dans l'un une basse jalousie, & dans l'autre une sotte vanité, qui sont des foiblesses qui ne convenoient nullement à la grandeur d'ame & à la fermeté naturelles à ces deux grands-hommes. Il préfére le sentiment de Cicéron, qui étoit contemporain, & qui, comme on le va voir, donne de grands éloges à Labiénus. Mais je ne sai si les variations de cet Orateur ne diminuent pas un peu de l'autorité de son témoignage. D'ailleurs divers traits de la conduite de Labiénus, après qu'il eut quitté César, semblent prouver qu'il n'avoit ni autant de grandeur d'ame, ni autant de modestie, qu'on voudroit lui en attribuer.

(52) *Ubi supra* p. 116.

(53) Lib. XLI.

[*I*] *Les partisans de Pompée firent beaucoup valoir l'autorité d'un tel transfuge, en faveur de la justice de leur cause, & ils comptoient fort sur son habileté.*] C'est ce qui paroît par les Lettres de Cicéron à Atticus, & à un autre de ses amis. Il mande au premier, qu'il regarde Labiénus comme un Héros, qu'il a fait la plus belle action qui se puisse; il le traite de grand-homme, dont la venue semble avoir inspiré du courage au parti Républicain. *Labienum ἥρωα judico. Facinus jam diu nullum civile præclarius .... Vir mea sententia magnus ..... aliquantum animi videtur nobis attulisse* (54). Il mande à Térentia sa femme, Labiénus a fortifié notre parti. *Labienus rem meliorem fecit* (55). Dans une autre Lettre il écrit à Tiron son ami, que c'est un très-fâcheux coup pour César, de ce que Labiénus, qui avoit la principale autorité dans son armée, n'a pas voulu l'accompagner dans sa révolte. Il l'a quitté, *dit-il*, & s'est rangé de notre côté. *Maximam autem plagam accepit, quod is, qui summam auctoritatem in illius exercitu habebat, T. Labienus, socius sceleris esse noluit: reliquit illum & nobiscum est* (56). Cicéron ne conserva pas fort longtems ces grandes idées, car il écrivoit à Atticus que Labiénus n'étoit pas d'un mérite fort grand: *In Labieno parum est dignitatis* (57). Quoique César ne témoignât pas que la désertion de Labiénus lui fût fort sensible, il paroît néanmoins qu'il en conserva du dépit & de la colére. Lucain, en rapportant la harangue que César fit à ses Soldats qui lui demandoient leur congé d'une maniére séditieuse après son retour d'Espagne, Lucain dis-je le fait parler en termes méprisans de Labiénus, qu'il traite de lâche déserteur, & dit, qu'il erre sur terre & sur mer, avec Pompée, dont il a préféré les intérêts aux siens:

(54) Ad Atticum L. VII. Ep. 14.

(55) *Epist. ad Famil.* Lib. XIV. Ep. 14.

(56) Ibid. Lib. XVI. Ep. 12.

(57) Ad Atticum Lib. VIII. Ep. 2.

——— ——— *Fortis in armis*
Cæsareis Labienus erat: nunc transfuga vilis
Cum duce prælato terras atque æquora lustrat (58).

Mr. Crevier assure (59), que les partisans de Pompée tirérent peu de service effectif de Labiénus. Il avoit paru un excellent Officier, tant qu'il avoit servi sous César: depuis qu'il s'en fut séparé, il ne fit plus rien qui fût digne de sa réputation. Je ne sai si cet excellent Ecrivain n'outre pas un peu le portrait. La maniére dont Labiénus se conduisit en Afrique, & celle dont il se distingua à la bataille de Munda, prouvent qu'il n'avoit pas perdu son ancienne valeur. On sait que Pompée, avant la bataille de Pharsale, fut presque toujours indécis, chancelant, timide; peut-être Labienus se seroit-il distingué plus sous un Chef plus hardi, c'est du moins ce que la suite de l'Histoire peut faire présumer.

(58) Lucan. *Pharsalia.* L. V. v. 345.

(59) *Hist. de la Rép. Rom.* Tom. XIII. pag. 310. 311.

[*K*] Lors-

prit de l'enfermer par des lignes. Dans un combat qu'il y eut, les Troupes de César eurent un fort grand échec, & il perdit beaucoup de monde. Labiénus demanda à Pompée les prisonniers, qui lui furent livrés; il les insulta dans leur infortune, & leur demanda, *si de vieux Soldats comme ils étoient devoient prendre la fuite?* après quoi il les fit égorger (*n*). Lorsque Pompée fut déterminé à livrer la bataille de Pharsale, Labiénus lui promit une victoire aisée [*K*]. L'événement ne répondit point à ses promesses. Pompée fut vaincu, & Labiénus se sauva à Dyrrachium auprès de Caton, se proposant de continuer la guerre, s'il étoit possible (*o*). Il passa delà en Afrique, sans doute pour réussir dans ses projets. Effectivement, la mort de Pompée, dont on fut informé, y rassembla les débris de son parti, & bientôt ceux qui lui avoient été attachés se virent des forces nombreuses. César, après avoir pourvu à ce qui pressoit le plus dans Rome & dans l'Italie, se mit en devoir de s'opposer à ces nouveaux ennemis; il passa promptement en Afrique, où il se trouva très-pressé dans un combat que lui livra Labiénus [*L*]. Mais il eut bien sa revanche à la bataille de Thapse, où toutes les forces des Républicains furent défaites, & Labiénus se sauva avec quelques-uns des autres Généraux. Il alla ensuite joindre Cn. Pompée en Espagne, à qui Sextus Pompée, Labiénus & Varus amenérent un grand nombre de Vaisseaux. César, toujours actif, passa bientôt en Espagne, pour détruire ces restes du parti de Pompée, & il remporta effectivement la victoire à la bataille de Munda [*M*]. Labiénus y perdit la vie (*p*), & César lui fit rendre les honneurs fu-

(*n*) Ibid. cap. 71.

(*o*) Dion. Lib. XLII.

(*p*) Patercul. L. II. cap. 55.

[*K*] *Lorsque Pompée fut déterminé à livrer la bataille de Pharsale, Labiénus lui promit une victoire aisée.*] Pompée dit dans le Conseil de guerre, qu'il mettroit en fuite les Légions de César, avant que l'on en vînt à la portée du trait. Comme il remarqua qu'on étoit surpris d'une promesse si hardie, il expliqua son projet, qu'il comptoit que sa belle & nombreuse Cavalerie, dès que les armées seroient en ordre, tomberoit sur l'aile droite de César, s'étendroit vers leurs flancs, & les prendroit même par derriére, ce qui emporteroit infailliblement & tout d'un coup la déroute de cette aile, & conséquemment celle de tout le reste des Troupes de César (60). Labiénus applaudit fort à ce plan, & pour qu'il ne fût pas permis de douter de la victoire, il fit tout de suite un portrait très-desavantageux des troupes que César avoit actuellement avec lui. „ Ne croyez pas, *dit-il*, avoir affaire „ aux vainqueurs des Gaules & de la Germanie. Je parle avec „ connoissance de cause, m'étant trouvé à toutes ces expé„ ditions. Il ne reste que très-peu de ces vieux Soldats; une „ grande partie a péri dans les combats; d'autres sont morts „ des maladies de l'Automne en Italie; plusieurs se sont re„ tirés chez eux, & le reste est encore en Italie: vous savez „ que de ceux que la maladie a retenus, on a fait des Co„ hortes à Brindes. Ces Troupes, que vous voyez, sont de „ nouvelles levées faites à la hâte dans la Gaule Cisalpine. Et „ s'il y a eu quelques vieilles bandes, elles ont été détrui„ tes dans les combats de Dyrrachium (61)". *Noli existimare, Pompei, hunc esse exercitum, qui Galliam Germaniamque devicerit. Omnibus interfui præliis; neque temere incognitam rem pronuncio. Perexigua pars illius exercitûs superest; magna pars deperiit; quod accidere tot præliis fuit necesse. Multos autumni pestilentia in Italia consumpsit: multi domum discesserunt: multi sunt relicti in Continenti. An non audistis ex iis, qui per causam valetudinis remanserunt, Cohortes esse Brundusii factas? hæ copiæ, quas videtis, ex delectibus horum annorum in citeriore Gallia sunt refectæ; & pleræque sunt ex colonis Transpadanis. Attamen quod fuit roboris duobus præliis Dyrrachinis interiit.* En finissant ce discours Labiénus jura qu'il ne reviendroit que victorieux au camp, & il invita tous ceux qui étoient présens à faire le même serment après lui. Pompée commença & tous les autres suivirent.

(60) De Bello Civili L. III. c. [illegible]

(61) Ibid. c. 87.

[*L*] *Il se trouva très-pressé dans un combat que lui livra Labiénus.*] Pendant que César attendoit les secours dont il avoit besoin, il arriva qu'étant parti de son camp pour aller au fourage avec trente Cohortes (qui faisoient à peu près quinze mille hommes de pié) quatre-cens Chevaux encore fatigués de la navigation, & quelques Archers en assez petit nombre, il fut averti par ses coureurs que l'ennemi approchoit. C'étoit Labiénus à la tête d'un grand Corps de Cavalerie & d'Infanterie. Il se comptoit sûr de vaincre, & il s'étoit vanté de lasser les soldats de César, par la multitude de Troupes Africaines qu'il leur opposeroit; ensorte que quand même ils auroient d'abord tout l'avantage, épuisés enfin par la fatigue de tuer, il faudroit qu'ils succombassent. En effet César eut besoin de toute son habileté & de tout son courage pour résister à une si grande supériorité. Il paya de sa personne, & voyant un soldat, qui portoit l'aigle d'une Légion, prendre la fuite, il le saisit au corps, lui fit faire un demi tour sur lui-même, & lui dit: *Tu te trompes, c'est de ce côté-là que sont les ennemis.* Il ne put cependant pas empêcher que ses gens ne fussent enveloppés, & obligés pendant quelque tems de combattre en rond. Mais en les étendant en longueur sur une seule file, il vint à bout de couper & de rompre cette multitude qui l'environnoit. Les Troupes légéres, dont presque toute l'Armée de Labiénus étoit composée, ne pouvoient pas soutenir le poids de l'attaque du Soldat Légionnaire, lorsqu'il les joignoit, & les serroit de près. César sut si bien profiter de cet avantage, qu'après quelques alternatives de combats & de retraites, enfin il repoussa les ennemis jusqu'au-delà d'une colline, sur laquelle il se posta pour faire halte, & d'où il se remit ensuite paisiblement en marche vers son camp. Dans cette action, qui dura près de sept heures, Pétréius fut blessé, & Labiénus courut un grand risque. Il se montroit aux premiers rangs, à cheval, sans casque, exhortant les siens, & apostrophant quelquefois avec insulte les Soldats de César. *Milices de nouvelle levée*, leur crioit-il, *il vous sied bien mal d'affecter tant de fierté. Est-ce que César vous a déjà ensorcelés? Il vous jette dans un extrême péril. J'ai grande compassion de vous.* Alors un soldat, de ceux à qui il s'adressoit, élevant la voix lui répondit: *Labiénus je ne suis point un aprentif dans le métier de la guerre. Je suis un soldat vétéran de la dixiéme Légion. Tu m'en imposes*, reprit Labiénus, *je ne reconnois point les Enseignes de la Légion dont tu parles. Eh bien*, repliqua le soldat, *je vais me faire connoître.* En même tems il ôte son casque pour se découvrir le visage, & lance de toutes ses forces sa demi-pique contre Labiénus; il le manqua, mais il blessa son cheval (62). D'autres Historiens ne racontent pas la chose, si fort à l'avantage de César. Dion rapporte (63), que les Légions de César ayant été rompues, il y eut beaucoup de monde de tué, & que les autres, qui s'étoient retirés sur une hauteur, n'auroient pas réchappé, si les Troupes de Labiénus n'avoient été retenues par les blessures, qu'elles avoient reçues. Plutarque est d'accord avec Dion, & selon lui César eut du dessous dans cette occasion (64). Labiénus n'eut donc pas tout-à-fait tort de *chanter victoire.* Mr. Crevier semble croire, qu'il n'étoit pas trop fondé à le faire. Parce que si César fit quelque perte, au moins il ne fut point battu ni rompu, & qu'il sauva le gros de ses Troupes. Mais cela n'empêche pas, à mon avis, que Labiénus n'eût remporté l'avantage.

(62) Hirtius *de Bello Africano cap.* 11-19. J'ai suivi la traduction libre qu'a donnée de ce morceau Mr. Crevier.

(63) Lib. XLIII. *in initio.*

(64) *Vie des Homm. Ill.* T. II. fol. 147 *verso.* Ed. de Paris 1587 in 8.

[*M*] *Il remporta effectivement la victoire à la bataille de Munda.*] Les deux Armées, celle de Cn. Pompée & celle de César, se campérent près de Munda, ville située dans le Royaume de Grenade, à peu de distance de Malaga, près de la petite riviére de Guadalmédina. Le 17 Mars de l'an 707 de Rome, lorsque César se préparoit à décamper, il apprit par ses Coureurs, que les Ennemis se tenoient depuis minuit rangés en bataille; il résolut d'aller à eux, & de profiter d'une occasion qu'il cherchoit depuis longtems (65). Pompée s'étoit déterminé à risquer une action, parce qu'il craignoit, en reculant toujours, de décréditer ses armes, & de se faire mépriser & abandonner de ses partisans (66). Mais il avoit pris son poste avantageusement près de la Ville de Munda, qui lui assuroit une retraite, & sur une hauteur défendue d'un côté par un marais presque impénétrable (67). Ces difficultés n'arrêtérent point César. Il rangea d'abord ses Troupes dans la Plaine, & laissa un espace libre, en cas que les ennemis voulussent y descendre. Lorsqu'il vit qu'ils demeuroient dans leur poste, il monta pour les attaquer. Le combat fut très-opiniâtre. Pompée outre l'avantage du terrain, avoit celui du nombre, treize Légions contre huit, outre les auxiliaires de part & d'autre (68). Ceux qui composoient les Légions de Pompée trouvoient dans leur situation des motifs de se battre en desespérés, étant ou d'anciens soldats d'Afranius & de Varron, qui avoient méprisé le pardon obtenu de César, & qui par conséquent ne pouvoient plus se promettre de grace, ni trouver de salut que dans la victoire (69). Pour ce qui est des gens de César, leur gloire passée, la présence & les regards d'un Général toujours vainqueur, l'indignation d'avoir sans cesse à combattre un parti tant de fois vaincu, & toujours renaissant, c'étoient-là de puissans aiguillons pour les porter à bien faire. Un Historien rapporte, qu'avant la bataille César parut plus triste que de coutume (70), *Sane & ipse ante aciem moestior non ex more Cæsar.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut d'abord du pire, & que la victoire parut se déclarer pour les Ennemis. Non seulement ses troupes de nouvelle levée, mais ses vieux soldats, après quatorze ans de victoires continuelles, lâchérent le pié, & s'ils ne prirent pas la fuite, la honte plutôt que le courage & la valeur les retenoit (71). César au desespoir accourut pour réparer le desordre. Il anime ses soldats, il les presse par des exhortations & par des reproches. *Quoi?* leur crioit-il, *vous livrez à des enfans un Général qui a blanchi sous les lauriers* (72). Il falloit que le mal fût bien grand, puisque divers Historiens rapportent (73), qu'il délibéra de se donner la mort à lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils conviennent tous, que jamais il ne fut en plus grand danger; *nullum unquam atrocius periculosiusque ab eo initum prælium*, dit Paterculus, *adeo ut plus quam dubio marte equo descenderet*; & Plutarque raconte qu'après la bataille il dit à ses amis, qu'ailleurs il avoit combattu pour la victoire, mais à Munda pour sauver sa vie. Dion dit que Pompée & César avoient résolu tous deux de vaincre ou de mourir, ce qui rend très-vraisemblable ce qu'on rapporte des sentimens de César à la vue de la déroute des siens. La grandeur du péril l'engagea à ne rien ménager, il se mit à pié, prit un bouclier de fantassin, & s'avança aux premiers rangs. Son exemple, & le danger manifeste qu'il couroit, réveillérent le courage de ses soldats. La dixiéme Légion, ce Corps si fameux par sa bravou-

(65) Hirtius *de Bello Hispaniensi.* c. 28.

(66) Dion. L. XLIII.

(67) Hirtius *loc. cit.* c. 29. Appian. de *Bello Civil.* L. II. num. 492.

(68) Hirtius cap. 30.

(69) Dion. *ubi supra.*

(70) Florus *Hist. Rom.* L. IV. c. 2.

(71) Idem ibidem & Vell. Paterculus L. II. c. 55.

(72) Plutarque *Vies des Homm. Ill.* T. II. fol. 146. *verso.* Ed. de 1577. in-8.

(73) Florus *ubi supra.* Sueton. *In Jul. Cæsare* c. 36. Eutropius *Breviar. Hist. Rom.* L. VI. versus finem.

funébres. Labiénus laiſſa un fils nommé Quintus Labienus, qui hérita de la haine de ſon pere contre Céſar & ſon parti. Après la mort du Dictateur, il ſe joignit à Brutus & Caſſius, contre Antoine & Octavien (*q*). Les deux Chefs Républicains voulurent s'appuyer du ſecours des Parthes, & envoyérent Labiénus à Orode, pour lui en demander, même avant la bataille de Philippes. Juſtin aſſure (*r*), que le Roi Parthe leur en envoya, mais Dion rapporte, que Labiénus demeura quelque tems à la Cour d'Orode, ſans que l'on fit grand cas de lui, le Roi n'ayant point deſſein de donner le ſecours demandé, & craignant de le refuſer ouvertement. Labiénus ayant appris la défaite & la mort de Brutus & de Caſſius, aima mieux demeurer parmi les Parthes, que de retourner dans ſa patrie, où il étoit perſuadé qu'il trouveroit inévitablement la mort (*s*). Comme il obſervoit le train que prenoient les affaires de l'Empire Romain, il fut bientôt inſtruit de la diviſion entre Antoine & Octavien, & de l'oiſiveté d'Antoine, amolli par ſon amour pour Cléopatre: Labiénus fit obſerver à Orode combien l'occaſion étoit favorable de ſe venger des Romains, & d'envahir la Syrie & les autres Provinces voiſines. Il offrit ſes ſervices, & promit de faire ſoulever les peuples, mécontens de la domination Romaine. Ses avis furent écoutés, & le Roi des Parthes leva une puiſſante armée, dont il donna le commandement à ſon fils Pacorus & à Labiénus, ſur les intelligences duquel il comptoit pour le ſuccès. Il ne ſe trompa point dans ſon attente. Antoine avoit laiſſé pour commander en Syrie Decidius Saxa, qui avoit ſon propre frere pour Queſteur. Labiénus attaqua d'abord Apamée; ayant été repouſſé, il trouva moyen de débaucher les Troupes, qui étoient dans ces quartiers-là, compoſées de Soldats, qui avoient ſervi ſous Brutus & Caſſius; la déſertion fut générale, Saxa ſeul s'étant retiré. Enſuite il trouva moyen de venir à bout auſſi de l'autre Saxa, Lieutenant d'Antoine [*N*]. Bientôt toute la Syrie fut ſoumiſe, il n'y eut que la ſeule Ville de Tyr dont les Parthes ne purent ſe rendre maîtres, parce qu'outre la belle défenſe des Romains qui s'y étoient retirés en grand nombre, ils n'avoient pas de flotte. Labiénus entra en Cilicie, pendant que Pacorus pénétroit dans la Judée. Plancus, chargé par Antoine de défendre les Provinces de l'Aſie, s'enfuit à l'approche de Labiénus, qui ſe rendit maître de tout le pays, & porta ſes armes juſqu'en Carie, où il prit & détruiſit les Villes de Mylaſa & d'Alabande [*O*], mais il échoua devant Stratonicée. Antoine, après s'être réconcilié avec Octavien, envoya contre les Parthes un de ſes Lieutenans, nommé Ventidius. Dès qu'il parut tout changea de face. Labiénus recula ſur le champ juſqu'au mont Taurus, pour s'appuyer des forces des Parthes, qui étoient en Syrie. Ventidius le ſuivit avec l'élite de ſes Troupes; à l'aproche de l'armée des Parthes, qui ſe hâtoit de venir dégager Labiénus, le Général Romain, ſachant la ſupériorité qu'avoit la Cavalerie de cette Nation pour combattre en plaine, il campa ſur une hauteur affectant des dehors timides. Les ennemis, fiers de leur nombre, & de leurs victoires paſſées, vinrent imprudemment l'attaquer ſur la hauteur. Tout l'avantage fut du côté des Romains, ils taillérent les Parthes en piéces, ou les mirent en déroute. La nouvelle de cette défaite découragea tellement ceux qui étoient avec Labiénus, qu'ils l'abandonnérent tous. Ventidius les pourſuivit, en tua pluſieurs, & prit le reſte à ſon ſervice. Labiénus ſe déguiſa pour ſe ſauver, mais après avoir erré quelque tems en Cilicie, il fut reconnu. Démétrius, Affranchi du Dictateur Céſar, & qu'Antoine avoit fait Gouverneur de l'Ile de Chypre, le fit priſonnier (*t*), & vraiſemblablement le mit à mort, car il n'en eſt plus fait mention dans l'Hiſtoire. Strabon (*u*) traite Labiénus de jeune-homme emporté & fou, mais on doit ſe ſouvenir que cet Auteur écrivoit ſous Tibére. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fit paroître une ridicule vanité, en prenant le titre de *Parthique*, ce qui étoit le prendre à contre-ſens de la pratique des Généraux Romains, qui empruntoient de nouveaux ſurnoms des Nations qu'ils avoient vaincues, & non pas de celles qu'ils menoient faire la guerre à leurs Concitoyens (*w*). Labiénus fit même frapper des Médailles ou des Monnoyes, ou d'un côté on voit ſa tête avec cette Légende, *Q. Labienus Parthicus Imp.* & au revers un Cheval équipé à la maniére des Parthes (*x*).

(*q*) Dion. L. XLVIII.
(*r*) Hiſt. Lib. XLII. cap. 4.
(*s*) Dion. *loc. cit.*
(*t*) Dion. *ubi ſupra.*
(*u*) Geogr. Lib. XIV. p. 975. Edit. Amſtelod. 1709.
(*w*) Dion. *loc. cit.*
(*x*) Vaillant *Arſacid. Imper.* T. I p. 131.

voure, quoique réduite à un petit nombre, fit des efforts incroyables (74). Ces alternatives avec incertitude du ſuccès, durérent ainſi preſque tout le jour. Ce qui décida l'affaire, fut un mouvement que fit faire malheureuſement Labiénus. Céſar avoit parmi ſes auxiliaires, quelques troupes légéres, venues de Mauritanie, & commandées par Bogud, Roi d'une partie de ce pays. Ce Prince, pendant que les Légions ſe battoient avec acharnement & avec fureur, eut la penſée d'aller attaquer le camp des Ennemis, qu'il eſpéra trouver ſans défenſe. Labiénus l'apperçut, & craignant pour le camp, il détacha cinq Cohortes, qui en allant au devant des Maures s'éloignérent du champ de bataille. On crut qu'elles fuyoient, la terreur & le trouble s'emparérent des gens de Pompée. Ceux de Céſar en profitérent, & le déſordre devint bientôt ſi grand que toute l'Armée de Pompée fut défaite (75).

[*N*] *Enſuite il trouva moyen de venir à bout de l'autre Saxa, Lieutenant d'Antoine.*] Labiénus l'ayant combattu, le défit par la ſupériorité de ſa Cavalerie; Saxa ſe ſauva la nuit, Labiénus le pourſuivit, & l'ayant atteint tua la plupart de ceux qui l'accompagnoient. Saxa échappa, & ſe retira à Antioche, d'où il fut obligé de ſortir encore pour chercher à ſe mettre à couvert en Cilicie, où Labiénus néanmoins l'attrappa & le tua (76). Florus (77), qui a été ſuivi par Mr. Crevier (78) dit que Saxa, abandonné de ſon Armée, fut réduit à ſe tuer de ſa propre main pour ne pas tomber au pouvoir du vainqueur. Mais il ſemble qu'on doit plutôt s'en rapporter à Dion & à Velléius Paterculus, d'autant plus que le premier, raconte cette hiſtoire plus en détail que Florus.

[*O*] *Il prit & détruiſit les Villes & de Mylaſa & d'Alabande.*] Cela doit s'entendre avec beaucoup de reſtriction, quoique Mr. Crevier n'en diſe rien. Labiénus s'étoit rendu maître de Mylaſa & d'Alabande; elles avoient auparavant reçu garniſon, mais les habitans de ces deux Villes conſpirérent contre ces troupes, & prirent leur tems, un jour de fête, pour les égorger. Labiénus ayant pris Alabande, fit mettre à mort les Habitans, & détruiſit Mylaſa, qui avoit été abandonnée. Tel eſt le récit de Dion (79). Strabon (80) nous apprend quelques circonſtances qui éclairciſſent ces faits. Il ne dit rien de ce qui ſe paſſa à Alabande, mais il entre dans une ſorte de détail au ſujet de Mylaſa. Un certain Orateur, nommé Hybréas, qui y tenoit le premier rang, encouragea les habitans à réſiſter à Labiénus, & à ſe défendre avec courage. Il inſulta même à la vanité de ce Général, qui ſe faiſoit appeller *Parthique* (81), en ſe faiſant appeller *Carique*. Labiénus força néanmoins la Ville, mais Hybréas ſe ſauva à Rhodes; le Romain ſe vengea en pillant la maiſon magnifiquement meublée du Carien, & dévaſta la Ville. Mais après ſon départ, Hybréas revint dans ſa patrie, & rétablit Mylaſa.

(74) Hirtius *cap.* 31.
(75) Dion. & Florus *ubi ſupra.*
(76) Dion. L. XLVIII. Vell. Paterc. L. II. c. 78.
(77) L. IV. cap. 9.
(78) *Hiſt. de la Rép. Rom.* T. XV.
(79) Hiſt. Roman. L. XLVIII.
(80) Geogr. Lib. XIV. p. 975. Edit. Amſtelod. 1709.
(81) *Voy.* la fin de l'Article.

☞ LAET (Jean de) nâquit à Anvers ſur la fin du XVI. Siécle (*a*). On ne ſait preſque rien de ſa vie. Conſtantin l'Empereur nous apprend ſeulement dans la Préface de ſon Edition du Voyage de Benjamin de Tudéle, que de Laet, dans le tems que cette Edition parut (en 1633), étoit Directeur de la Compagnie des Indes Occidentales, & qu'il excelloit dans la connoiſſance des Langues, de l'Hiſtoire, & de la Géographie; il l'appelle *Vir ampliſſimus Johannes Latius Societati Indiæ Occid. Præfectus*; & dit, en parlant de quelques Notes marginales de Scaliger ſur Benjamin de Tudele, que de Laet lui avoit communiquées, & dont il ne fait pas grand cas, qu'il les laiſſe au jugement de ce Savant, qui peut mieux que perſonne décider de leur prix, *pro linguarum cognitione, quâ valet, & inſigni ac ſingulari Hiſtoriarum & Geographiæ peritiâ, quâ cæteris præcellit* (*b*). Il eſt Auteur de pluſieurs des petites *Républiques* imprimées dans le Siécle paſſé chez les Elzeviers; celles auxquelles il a eu part ſont les plus eſtimées, parce qu'il étoit habile dans l'Hiſtoire & la Géographie. On fait ſurtout grand cas de celle de Perſe, étant un extrait de pluſieurs Voyages curieux, fait avec goût & avec choix (*c*). De Laet faiſoit le plaiſir à Saumaiſe de mettre au net ſes Ouvrages, que les Imprimeurs n'auroient pu lire ſans cela, parce que ce Savant écrivant fort vite, ſon écriture étoit fort difficile à déchiffrer. On rapporte

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXVIII. p. 339.
(*b*) *Itinerarium Benjaminis cum verſione & notis.* C. L'Emper. Differtat ad Lector. Leyde 1633. les pages de la Preface ne ſont pas chiffrées.
(*c*) Niceron *ee. cit.*

(d) Idem ibid. porte (*d*) sur ce sujet, que Saumaise passant peu de tems après la mort de de Laet devant la boutique des Elzeviers, Louis Elzevier, qui étoit sur le pas de la porte, mit la main au chapeau pour le saluer, sans que Saumaise s'en apperçût. „ Qu'avez-vous donc, *lui dit-il*, que vous ne rendez pas le salut à vos „ meilleurs amis. He! *lui répondit Saumaise*, suis-je aujourd'hui en état d'ôter le chapeau à personne? „ ne savez-vous pas qu'en perdant Laet, j'ai perdu ma main?" De Laet mourut en 1649. Outre les petites Républiques dont on a parlé, il y a quelques autres Ouvrages de lui [*A*].

[*A*] *Il y a quelques autres Ouvrages de lui.*] I. *Novus Orbis, seu Descriptionis Indiæ Occidentalis Libri* XVIII. *cum Tabulis & Figuris æneis.* Leyde 1633 in-fol. traduit en François & imprimé dans la même Ville en 1640 in-fol. sous ce titre, l'*Histoire du Nouveau Monde, ou Description des Indes Occidentales.* Quatre ans après en 1644, il en a paru aussi une Traduction Flamande. II. *Notæ ad Dissertationem Hugonis Grotii de Origine Gentium Americanarum, & observationes aliquot ad meliorem indaginem difficillimæ illius quæstionis.* Paris 1643 in-8. C'est une réfutation de l'Ouvrage de Grotius, *De Origine Gentium Americanarum*, imprimé à Paris en 1642 in-8. dans lequel il prétendoit que les Peuples de l'Amérique n'étoient pas fort anciens, & qu'ils y sont passés de l'Europe. Ce Savant répondit à De Laet, *mais un peu trop durement*, dit le P. Nicé-
(1) Homm. Ill. Tom. XXXVIII. p. 144. ron (1), dans un Ouvrage qu'il intitula, *De Origine Gentium Americanarum Dissertatio altera adversus obtrectatorem, opaca quem bonum facit barba.* Paris 1643 in-8. De Laet repliqua, mais avec plus de politesse & de douceur dans l'Ecrit suivant. III. *Responsio ad Dissertationem secundam Hugonis Grotii, de Origine Gentium Americanarum.* Amsterdam 1644 in-8. De Laet prétendoit que les Américains étoient des restes des enfans de Cham. Bientôt après il parut divers autres Ouvrages sur cette question. IV. *De Gemmis & Lapidibus Libri duo. Quibus præmittitur Theophrasti Liber de Lapidibus, Græcè & Latinè, cum brevibus annotationibus.* Leyde 1647 in-8. V. *Historia Naturalis Brasiliæ; in quâ Gul. Pisonis de Medicina Brasiliensi Libri* IV. *& Georgii Marcgravii Historiæ Rerum Naturalium Brasiliæ Libri* VIII. *Cum annotationibus Johannis de Laet.* Leyde 1648 in-fol. On a encore de lui une très-belle Edition de l'Histoire Naturelle de Pline, imprimée à Leyde chez les Elzeviers, en 1635, en trois Volumes in-12. Une Edition de Vitruve, à Amsterdam 1649 in folio, à laquelle il a joint divers Traités sur l'Architecture. Je remarquerai en finissant, que pour entendre le trait qui est dans le Livre de Grotius contre de Laet, il faut savoir que ce dernier portoit une grande barbe à la Capucine (2). L'Auteur qui me fournit cette particularité, rapporte aussi une Epigramme de Grotius contre de Laet, sur ce qu'il n'écrivoit pas trop bien. (2) Foppens Bibl. Belgica. T. II. p. 67.

Latius haud Latius satis est: nec scribere cessat
Latius; ut sileat Latius; est satius.

☞ LAGNY (Thomas Fantet de) nâquit à Lyon, de Pierre Fantet, Sécretaire du Roi à la Chancellerie de Grenoble, & de Jeanne d'Azy, fille d'un Docteur en Médecine de Montpellier (*a*).
(a) Hist. de l'Acad. Royal. des Scienc. Ann. 1734. p. 146. Edit. de Hollande. Il fut élevé dans sa premiére jeunesse par un oncle paternel, Chanoine & Doyen de Jouarre, & continua ses études aux Grands Jésuites de Lyon, toujours le premier dans sa Classe, & se distinguant par son heureuse conception, & par la rapidité de ses progrès. Ayant conçu du goût pour les Mathématiques, il s'y livra entiérement [*A*], après avoir fait trois années de Droit à Toulouse; il résista même aux promesses les plus flatteuses d'une puissante protection que lui fit Mr. de Fieubet Premier Président de ce Parlement; il résolut de venir à Paris, où il avoit en vue une place dans l'Acadé-
(b) Ibid. p. 147. mie des Sciences (*b*); il n'y entra cependant qu'en 1695. Deux ans après Mr. l'Abbé Bignon le fit nommer Professeur Royal d'Hydrographie à Rochefort [*B*]. Malgré les occupations qu'il y avoit, malgré ses études particuliéres, malgré le plaisir d'y réussir selon ses souhaits, il s'ennuyoit à Rochefort, &
(c) Ibid. p. 149. 150. faisoit de tems en tems des voyages à Paris, pour épier les occasions d'y rester (*c*). Ce ne fut qu'au commencement de la Régence, que le Duc d'Orléans l'y arréta, en le faisant Soudirecteur de la Banque Générale [*C*]. Lorsque cet emploi eut cessé, il remplit soigneusement ses devoirs en qualité d'Acadé-
(d) Ibid. p. 154-155. micien [*D*]. Il mourut le 12 Avril 1734. „ Il n'avoit point, *dit Mr. de Fontenelle* (*d*), cette humeur sérieu-

[*A*] *Ayant conçu du goût pour les Mathématiques il s'y livra*
(1) Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences. Ann. 1734. p. 146 & 147. Ed. de Hollande. *entiérement.*] Ecoutons l'éloquent Mr. de Fontenelle (1). „ Il „ acheta un jour par hazard, ou par instinct, si on veut, „ l'*Euclide* du P. Fournier, & l'*Algébre* de Jaques Pelletier „ du Mans. Dès qu'il eût vu de quoi il s'agissoit dans ces „ deux Livres-là, il ne s'occupa plus d'autre chose, mais secrettement. La grande avance qu'il avoit dans ses Classes, „ le don de retenir par cœur ce qu'il avoit entendu réciter „ une fois, celui de composer en Latin à mesure qu'on lui „ dictoit le sujet de la composition en François, tout cela „ lui faisoit trouver beaucoup de tems pour son plaisir, c'est-„ à-dire pour cette étude cachée, bien plus difficile que l'au-„ tre. S'il sacrifioit les Belles-Lettres aux Mathématiques, „ on peut aisément juger qu'il ne traita pas mieux la Philo-„ sophie de l'Ecole, au moins celle de ce tems-là, d'autant plus „ insupportable à un Esprit Géométre, qu'elle prétend raisonner, au-lieu que l'Eloquence & la Poësie ne prétendent guéres que flatter ou remuër l'imagination. La Jurisprudence, à laquelle on le destinoit . . . . n'eut „ pas plus d'attraits pour lui." Une preuve de son génie pour les Mathématiques, c'est que Mr. de Fontenelle nous apprend, „ qu'à l'âge de dix-huit ans, avec les deux Livres „ Elémentaires que nous avons nommés, & que l'on ne con-„ noît presque plus, parce que d'autres plus parfaits & plus „ instructifs ont pris leur place, sans aucun autre guide, sans „ Maître, sans un ami à qui il pût seulement parler sur ces „ matiéres, il avoit jetté les fondemens des grandes Théo-„ ries, qu'il a depuis étenduës & perfectionnées, d'une nou-„ velle Méthode pour la résolution des Equations reductibles du troisiéme & du quatriéme degré, de la Quadrature „ du Cercle infiniment approchée, de la Cubature de certaines portions Sphériques. Il est vrai, *ajoûte l'illustre Académicien*, que quand il lui fut ensuite permis d'avoir des „ Livres, & qu'après avoir étudié la Géométrie, il étudia „ les Géométres, il trouva, peut-être avec autant de joye „ que de déplaisir, qu'il avoit été prévenu, mais seulement „ en partie, sur quelques-unes de ses découvertes."

[*B*] *Mr. l'Abbé Bignon le fit nommer Professeur Royal d'Hydrographie à Rochefort.*] Mr. de Lagny donna dans cette occasion une preuve de sa modestie. Il se défendit d'abord d'accepter cet emploi, en représentant qu'il n'entendoit point la Marine. Bien différent d'un grand nombre de gens, qui ambitionnent les places, sans s'examiner sur les qualités requises pour les remplir, & qui y entrent quelquefois hardiment, convaincus de leur impuissance, mais résolus de trouver des moyens de se dispenser de leurs devoirs; conduite contraire non seulement aux préceptes de la Religion, mais aux principes mêmes de l'équité commune; un emploi public, destiné à l'instruction des autres hommes, est un bien dont on ne peut jouïr justement qu'autant qu'on en remplit les devoirs; les négliger, c'est priver de leur bien ceux à l'instruction desquels on s'est engagé de travailler, en acceptant le titre de leur Maître. Pour revenir à Mr. de Lagny, son Bienfaicteur le rassura contre sa prétendue ignorance. Cependant notre Savant, pour une plus grande sureté & par un extrême scrupule sur ses devoirs, demanda au Roi la permission de faire une Campagne sur Mer, afin de connoître par lui-même le Pilotage. Le Roi le lui accorda, & il lui donna même un autre Hydrographe, pour travailler sous lui (2). (2) Ibid. p. 148.

[*C*] *Soudirecteur de la Banque Générale.*] Rapportons ce que Mr. de Fontenelle dit là-dessus; il nous apprend qu'on fit Mr. de Lagny Soudirecteur „ de la même maniére à peu „ près, & par les mêmes motifs que l'on donna en Angleterre la Direction de la Monnoye de Londres à Mr. Newton. On jugea là & ici, que la Science du Calcul, ordinairement assez stérile par rapport à l'utilité des Etats, „ seroit tournée avantageusement vers ce grand Objet, & „ qu'en même tems les deux Géométres, à qui elle avoit „ couté de longs travaux, en seroient récompensés par de „ semblables postes. Tous deux se trouvérent tout à coup „ dans une richesse, qui leur étoit nouvelle, transportés du „ milieu de leurs Livres sur des tas d'argent; & tous deux y „ conservérent leurs anciennes mœurs, cet esprit de modération & de desintéressement, si naturel à ceux qui ont cultivé les Lettres. Mais la fortune de Mr. Newton fut durable, & celle de Mr. de Lagny ne le fut pas; les affaires „ changérent en France, la Banque cessa, mais avec honneur pour Mr. de Lagny; tous ses Billets furent acquittés, „ & il laissa dans l'ordre le plus exact, tout ce qui avoit „ appartenu à son administration. Le Philosophe fut heureux de n'avoir pas perdu dans une situation passagére, le „ goût de simplicité, qui lui devoit être d'un plus long „ usage (3)." (3) Ibid. p. 150.

[*D*] *Il remplit soigneusement ses devoirs en qualité d'Académicien.*] Tout ce qu'il avoit, tendoit principalement à une réforme ou refonte entiére de l'Arithmétique, de l'Algébre, & de la Géométrie commune. „ Il s'étoit rencontré avec „ Mr. Leibnitz - - - - sur l'idée singuliére d'une *Arithmétique* qui n'auroit que deux Chiffres, au-lieu que la nôtre en „ a dix. L'*Algébre*, sans comparaison plus étenduë & plus „ compliquée, & qui l'est d'une maniére à effrayer, changeoit entiérement de forme entre ses mains: tout se résolvoit par des Progressions Arithmétiques de son invention, „ qui naissoient des Equations proposées: le fameux Cas irréductible, ce Nœud Gordien, cet Ecueil qui subsistoit depuis la naissance de l'Algébre, ou disparoissoit, ou n'embarrassoit plus. La Mesure des Angles, dont il faisoit une „ scien-

„ férieufe ou fombre, qui fait aimer l'étude, ou que l'étude elle-même produit. Malgré fon grand travail il avoit toujours affez de gayeté, mais cette gayeté étoit celle d'un homme de Cabinet. Elle eut „ cet avantage, que comme elle étoit fortifiée par des principes acquis dans ce Cabinet même, elle fut „ indépendante non feulement d'une plus grande ou moindre fortune, mais encore des événemens littéraires, fi fenfibles à ceux qui n'ont point d'autres événemens dans leur vie. Il voyoit fort tranquillement que la plupart des Géométres, qu'un certain torrent emportoit loin de lui dans des Régions où il „ n'avoit pas pris la peine de pénétrer, en fuffent moins touchés de ce qu'il produifoit, & jamais il ne „ partit de lui aucun trait ni de chagrin ni de malignité contre la nouvelle Géométrie". La médiocrité de fa fortune ne l'empêchoit pas d'être fort charitable. Le Duc d'Orlans s'aida de fes lumiéres pour s'inftruire à fond fur tout ce qui regarde le Commerce, les Changes, les Monnoyes, les Banques, & les Finances du Royaume. Mr. de Lagny a été marié deux fois, & n'a laiffé qu'une fille, qui eft du premier lit (e).

(e) Idem ibid.

„ fcience à part fous le nom de *Goniométrie*, méritoit cet „ honneur par la nouveauté de la Théorie qui l'établiffoit ; „ & de-là fe tiroit une Trigonométrie, beaucoup plus „ fimple que celle dont on fe contente jufqu'à préfent, & délivrée de toutes ces Tables de Sinus, Tangentes, & Sécantes, attirail incommode, toujours borné, quelque vafte „ qu'il foit, & qui demande qu'on fe repofe avec une confiance aveugle fur le travail d'autrui. Enfin un des grands „ Objets de Mr. de Lagny étoit fa *Cyclométrie*, ou Mefure „ du Cercle. Il la trouvoit par des Séries ou Suites infinies „ de Nombres, telles que leurs fommes, fi on eût pu les „ avoir, l'euffent donnée exactement, ou que du moins „ chacun de leurs termes, ou les fommes d'un nombre fini „ de ces termes, la donnoient toujours avec moins d'erreur, „ deforte que l'erreur diminuoit tant qu'on vouloit. Il s'étoit encore rencontré avec Mr. Leibnitz fur une Série „ donnée en cette matiére par ce grand Géométre, & qui fit „ du bruit en fon tems; mais quoiqu'ingénieufe elle a le „ défaut d'être trop lente dans tout fon cours; au-lieu que „ le mérite de ces fortes de Séries confifte à être fort rapides dans leur marche à leur origine, & enfuite fi lentes „ vers leur extrémité, qu'on puiffe fans erreur fenfible négliger tous leurs derniers termes, quoiqu'en nombre infini. „ Il avoit fouverainement l'art de former ces Séries avec facilité, de leur donner une certaine élégance dont elles „ font fufceptibles, & qui eft une efpéce d'agrément de furérogation, de leur faire prendre enfin, felon les différens „ befoins, différentes formes fans en altérer le fond. Comme „ les médiocres Géométres ont fouvent le malheur de trouver la Quadrature exacte du Cercle refufée aux autres, & „ qu'ils ne manquent pas d'apporter à l'Académie leurs magnifiques affertions, Mr. de Lagny les reprimoit dans le „ moment, en leur faifant voir par le moyen de fes Séries, „ des Quadratures plus exactes que les leurs, & plus exactes „ à l'infini." J'ai emprunté de Mr. de Fontenelle ce détail des travaux de Mr. de Lagny, parce qu'il s'agit de myftéres aufquels j'avouë que je ne fuis pas affez initié. On trouve diverfes Piéces de notre Savant dans les Recueils de l'Académie. Je finirai par le jugement qu'en porte l'habile Académicien. „ Il avoit peut-être mal pris fon tems de ne travailler qu'à „ de nouveaux fondemens du grand édifice de la Géométrie, „ quand on ne fongeoit prefque plus qu'à en conftruire le „ Comble par la fublime & fine Théorie de l'Infini; mais „ ce Comble une fois mis, il femble que les fondemens pofés par Mr. de Lagny conviendroient mieux à tout l'édifice, tel qu'il fera alors. Non feulement toutes les vuës „ qu'il a données fe lieroient facilement avec l'Infini, elles y „ percent déja, & y entreroient, quand même il ne l'auroit „ pas voulu." Mr. de Fontenelle infinue ailleurs (4), mais délicatement, felon fa coutume, que l'ordre manquoit un peu dans les Mémoires que Mr. de Lagny envoyoit à l'Académie, pendant fon féjour à Rochefort. „ On lifoit peut-être „ fes Mémoires avec moins d'attention, que fi on les avoit „ entendu lire. C'étoit affez fa coutume de fuppofer dans „ un Mémoire, ce qui étoit établi dans un autre, que l'on „ n'avoit pas; tout étoit bien lié, mais feulement pour lui, „ & on fufpendoit fon jugement, on arrêtoit l'impreffion „ naturelle, que chaque partie auroit faite, jufqu'à ce qu'on „ eût vu le tout enfemble. Il m'a plufieurs fois avoué lui-même, que ce tout-enfemble, il eût eu bien de la peine à „ le former; fes nouvelles idées étoient en trop grand nombre, trop vives, trop impatientes de fe placer, pour fouffrir un arrangement bien régulier & bien tranquille."

(4) Ibid. p. 149.

☞ LAMBECIUS (Pierre). Comme l'Article que Mr. Bayle a donné de ce favant homme, ne contient qu'un petit nombre de particularités de fa vie, & qu'il s'y trouve même des faits peu exactement rapportés, je me propofe de fuppléer ici à ce qui manque dans le premier Dictionnaire Critique. Pierre Lambecius nâquit à Hamboug le 13 Avril (a) 1628, de Heino Lambeckius [A] & d'une fœur du célébre Luc Holftenius. Il donna de bonne heure des marques de fon génie, & de ce qu'il feroit dans la fuite. Il eut pour Précepteur domeftique Jean Palladius, & étudia fous Jean Adolphe Taffius, *Profeffeur en Mathématiques dans l'Ecole illuftre de Hambourg* (b). Par le confeil de Luc Holftenius, fon Oncle, qui s'engagea à fournir aux dépenfes néceffaires, il fe détermina à voyager, & à aller continuer fes études ailleurs qu'en Allemagne [B]. Il partit au mois de Décembre 1645 de Hambourg, & fe rendit par mer à Amfterdam, où il s'appliqua durant huit mois aux Belles-Lettres, à l'Hiftoire & à la Géographie, fous Gerh. Jean Voffius, Cafpar Barlæus, & autres favans hommes, ayant été fortement recommandé, furtout par Holftenius, aux deux premiers (c). Ce fut à Amfterdam qu'il commença à prendre des idées favorables de la Religion Romaine; on peut voir ce que Mr. Bayle a dit de fon changement de Religion (d); la diffimulation dont il ufa pendant plufieurs années, ne lui fait pourtant pas honneur [C]. Pendant fon féjour à Amfterdam, il s'appliqua, par l'ordre de fon Oncle, à ap-

(a) C'eft ce qu'il témoigne lui-même *Catalog. Script. fuorum*, Vienne 1673. *fub initium*. Et *in Notis in Lucæ Holftenii Epift. ad fe primam*. p. 3. Edit. Jenenfis. *Apud* Mollerum. *Cimbr. Literat.* Tom. III. p. 391.

(b) P. Lambecii *Oratio in Obitum C. V.* Joh. Ad. Taffii.

Dans les *Mém. Hamburg.* V. III. p. 69. *Debeo enim defuncto fupremum hoc officium ut præceptori bene olim de me merito, qui fuo quodam jure profeffus, quem in literis feci, fructum a me repetit.*

(c) Moller. *ubi fupra.*

(d) Art. LAMBECIUS (PIERRE) Rem [B].

[*A*] *Nâquit à Hambourg . . . . . de Heino Lambeckius.*] Heino étoit né en 1586, & il fut pendant 51 an Arithméticien de l'Ecole de St. Jean à Hambourg, où il fe rendit célébre par fes Ecrits Allemands en ce genre, & où fon nom eft encore fi fameux, qu'on dit encore aujourdhui, que l'on n'aura jamais fon pareil (1). Il eut de la Sœur de Luc Holftenius trois fils, dont *Pierre* étoit le fecond. L'aîné, qui s'appelloit *Jean*, & qui étoit auffi homme de Lettres, mourut à Rome, & y fut enterré dans l'Eglife des Allemands. Le dernier des trois freres, fe nommoit *Luc*; il fut reçu Docteur en Médecine à Padoue, en 1660, & après fon retour d'Italie, il mourut à Hambourg le 4 Mai 1661, de cinq bleffures, qu'il s'étoit fait lui-même trois jours auparavant, étant tombé dans une noire mélancholie (2).

[*B*] *Il fe détermina à voyager, & à aller continuer fes études ailleurs, qu'en Allemagne.*] Il paroît que Holftenius, quoique né Allemand, n'étoit pas prévenu favorablement pour les Académies de fon Pays, car voici ce qu'il écrivoit à fon Neveu: *Ego indolem tuam exofculor, & animum bonæ mentis amantem non folum laudo, fed etiam exftimulo, & quam poffum maxime cohortor, ut, fpretis Germanicarum Academiarum ganeis & popinis, quibus ingenium pariter & pudor deteritur, ad celebriores Belgii, Galliæ, & Italiæ fcholas quam primum te conferas, & clariffimis Europæ luminibus te adjungens, iis virtutis & fapientiæ magiftris utare . . . . . . Eft mihi Bibliotheca, Codicibus non folum editis, fed etiam manufcriptis, Græcis præfertim, probe inftructa, quam ego cum Crafforum veftrorum opibus commutare nolim. Hæc* χρῆσις καὶ κτῆσις *tua erit, ubi ad me veneris. Venies autem, fi ftudiis tuis confultum velis; quæ nulli mortalium magis, quam mihi, curæ cordique erunt. Si parentes Italicæ profectioni obluctentur, haud improbaverim, imo fuaferim etiam, ut Belgium primum adeas, atque inde te conferas in Galliam, unde facilior in Italiam excurfus* (3). On voit par cette Lettre que Holftenius avoit beaucoup d'amitié pour fon Neveu, & qu'il s'intéreffoit vivement à fes études: il n'en eut pourtant pas dans la fuite autant de fatisfaction, qu'il étoit en droit de s'en promettre (4).

[*C*] *La diffimulation dont il ufa pendant plufieurs années ne lui fait pourtant pas honneur.*] Il paroît par ce que dit Mr. Bayle (5), que Lambecius changea de Religion à Paris dès l'an 1647; outre la preuve qu'il cite, d'après Mollerus, le témoignage de Gudius, fondé fur une Lettre de Claude Sarrau à Saumaife, j'en trouve une autre dans une Lettre d'Ifaac Voffius à Nicolas Heinfius, qui eft dans le Recueil publié par Burman. Cette Lettre eft du 1 Novembre 1647 (6): Voici ce qu'il dit, après avoir parlé d'Holftenius; *Cognatus ejus & hæres* Petrus Lambecius, *qui nuper lectiones varias in Gellium dedit, ad Romanam fefe recepit Ecclefiam. Nunc altercantur de eo Sirmondus & Mileterius, quorum ifte prior cupit, ut Jefuita fiat, alter mavult potius, quam hoc fiat, ut ad priorem revertatur hærefin.* Lambecius a donc diffimulé fa Religion pendant quinze ans, & a voulu tromper Dieu & les hommes, en faifant profeffion d'une foi différente de celle qu'il avoit embraffé; il a abufé de la bonne-foi de fes Concitoyens, & a exercé des Emplois qu'il ne devoit pas accepter, n'ignorant pas qu'ils n'étoient point deftinés à un homme qui étoit de la Religion Romaine. Je laiffe aux honnêtes-gens, qui ont de la Religion & de la Probité, à juger d'un pareil procédé. Il paroîtra d'autant plus odieux, que dans la Harangue qu'il prononça en 1660, lorfqu'il prit poffeffion du Rectorat de l'Ecole illuftre à Hambourg, il fe plaint de ce qu'on avoit voulu rendre fa Religion fufpecte, non feulement, en l'accufant de n'être pas Chrétien, mais encore en le taxant d'avoir des fen-

(1) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. I. p. 322.

(2) Idem T. III. p. 391.

(3) Holft. *Epift. ad Lambec.* IV. p. 8-10 *Apud* Eundem.

(4) Voy. la Rem. [E].

(5) Art. LAMBECIUS Rem. [B].

(6) Burmanni *Sylloge Epift.* Tom. III. p. 572.

apprendre des meilleurs Maîtres à faire des Cartes Géographiques. Il commença aussi l'étude de la Jurisprudence, & après avoir visité Leide & les principales Villes du Pays, il passa en France, & pensa faire naufrage en y allant; il arriva à Paris au mois de Septembre 1646 (*e*). Il y séjourna un an tout entier, chez le Cardinal François Barberin, qui s'y étoit retiré pour éviter les embuches du Pape Innocent X; ce Prélat se fit un plaisir de faire du bien à Lambecius, en considération de son Oncle Holstenius (*f*). Notre jeune Savant mit bien à profit le tems qu'il passa à Paris [*D*]. En 1647 il entreprit le voyage d'Italie, par ordre de son Oncle, & se rendit à Rome vers la fin du mois d'Octobre de cette année, & logea avec Holstenius, qui ne fut pas fort content de lui, Lambecius n'ayant pas eu les égards qu'il devoit [*E*]. Il quitta l'Italie vers la fin de 1649, revint en France, & alla à Thoulouse, où il étudia pendant un an en Droit. Ici Mr. Bayle a confondu les tems, & s'est trompé à divers égards [*F*]. De Thoulouse il retourna à Paris, où il revit ses anciens amis, & visita de-nouveau les Bibliothéques, où il trouva dequoi enrichir l'Histoire de la Ville de Hambourg, qu'il méditoit [*G*]. Ses Parens l'ayant rappellé il visita

(*e*) Holstenii *Epist.* VII. p. 19. *Apud* Eundem.

(*f*) Holstenii. *Epist.* XIII. p. 52-56. *Apud* Eund.

sentimens peu conformes à la Religion établie: voici ce qu'il dit (7): *Tanta autem obtrectatorum meorum fuit impudentia, ut non tantum me apud vos, tanquam* alienis faventem opinionibus, *verum etiam ut ne Christianum quidem detulerint. Qua diffamatione ecqua atrocior potest excogitari? Ego tamen tam horrendæ calumniæ disseminatoribus ex animo ignosco, cum ex illa vivendi ratione, qua ego hactenus* publice *& privatim usus sum, atque etiamnum utor, contrarium manifeste appareat.* Les Ennemis de Lambecius ne le calomnioient pas autant qu'il le prétend, puisqu'il faisoit depuis plusieurs années le détestable personnage d'Hypocrite.

(7) P. Lambecii *Orat. & Program.* dans les *Mem. Hamburg.* V. III. p. 97.

[*D*] *Notre jeune Savant mit bien à profit le tems qu'il passa à Paris.*] Il y eut tous les avantages qu'il pouvoit desirer, le crédit du Cardinal Barberin, & les Lettres de recommandation de son Oncle, lui procurérent un commerce familier avec tout ce qu'il y avoit de Savans; tels étoient, les freres Du Puy, Claude Sarrau, les Jésuites Sirmond & Petau, Gabriel Naudé, Christ. Justel, Henri Valois, & plusieurs autres, sans oublier Huët, depuis Evêque d'Avranches, qui quoique jeune, tenoit déjà rang parmi les habiles gens. Il profita aussi des Bibliothéques pour consulter les Manuscrits. Dès ce tems-là il fit voir, qu'il avoit mis ces secours à profit, puisqu'il publia son *Prodromus Lucubrationum Criticarum in Auli Gellii Noctes Atticas, una cum Dissertatione de Vita & nomine A. Gellii.* Paris, chez Mabre Cramoisy 1647 in-8. Il a été inséré parmi les Notes, qui se trouvent dans la belle Edition de Gellius, que les deux Gronovius ont donnée à Leyde en 1706 in-4. Lambecius avoit fait usage d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, pour dresser ce Prodrome; & il se proposoit de donner dans la suite, une Edition entiére de Gellius, enrichie de Notes, quand il auroit conféré les autres MSS. de cet Auteur (8). Il avoit promis en 1659 une Edition de son Prodrome, quatre fois plus ample que la premiére (9) mais elle n'a jamais paru. On trouve sur ce sujet une bevue dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (10). „ Feu Mr. de Saumaise . . . . ayant découvert le premier un „ ancien Manuscrit de Gellius, dans la Bibliothéque du Roi, „ après en avoir tiré tout l'usage nécessaire, publia le Trésor „ qu'il avoit découvert. Mr. Bourdelot fut le second qui lut „ le Manuscrit, & Lambecius le troisiéme. Mais comme celui-ci étoit vain de son naturel, il ne voulut point s'avouër „ redevable à personne, il dit que le hazard l'avoit fait tomber sur ce Manuscrit. Son ingratitude fut punie, *son Edition* ne s'acquit qu'une très-médiocre estime". On voit que l'Auteur de cet Article ne connoissoit point l'Ouvrage de Lambecius, puisqu'il le prend pour une Edition d'Aulu-Gelle. Je dois remarquer que Mollerus s'est trompé (11), en mettant cette faute sur le compte de Mr. Bayle, qui ne faisoit déjà plus les Nouvelles de la République des Lettres. Mollerus rapporte, que Gudius lui avoit comme fait entendre en conversation familiére, que les Notes sur Aulu-Gelle, étoient de Holstenius, & non de Lambecius. Quoi qu'il en soit, il s'occupa encore à Paris à ramasser des matériaux pour l'Edition des Origines & Antiquités de Constantinople, qui parut en 1655 à Paris chez Mabre Cramoisy sous le titre de *Syntagma Originum & Antiquitatum Constantinopolitarum, sive Georgii Codini Curopalatæ, & alterius cujusdam Anonymi, Excerpta & Opuscula, de Antiquitatibus Constantinopolitanis, unà cum aliis nonnullis affinis argumenti,* à Petro Lambecio *Græce edita, additis Versionibus Latinis, partim antiquis partim novis, & Animadversionibus necessariis. Adjecta etiam est Explicatio Officiorum sanctæ & magnæ Ecclesiæ juxta eorum ordinem, Interprete B. Medonio Tolosate.* De l'Imprimerie-Royale in-folio. Il travailla aussi à une nouvelle Edition des Vies des Sophistes par Eunapius, Holstenius en parle dans une Lettre à Nic. Heinsius (12): *Petrus Lambecius nepos meus post Gellianas lucubrationes* Eunapii Sophistis *ex regio MSto persanandis manum admovit, novam additurus versionem, & post unum alterumque mensem editionem absolutam nos expectare jubet.* Il paroit par les Lettres de Holstenius à son Neveu (13), qu'il approuvoit non seulement ce projet, mais qu'il lui communiqua les diverses Leçons du MS. Barberin, & qu'il lui conseilla de consulter le MS. de Florence. Lambecius nous apprend lui-même (14), que ce qui lui donna occasion de penser à cet Ouvrage, ce fut un Exemplaire d'Eunape, chargé en marge des Remarques de Joseph Scaliger: on trouve ces Remarques, que Lambecius copia, par la permission de Gerh. J. Vossius, à qui l'Exemplaire appartenoit, & tout ce que notre Savant a fait sur Eunape, dans la Bibliothéque Impériale de Vienne. Puisque j'en suis sur l'Article des travaux Litéraires de la premiére jeunesse de Lambecius, je dirai qu'en 1646 il pensa à donner une Edition de la *Cassandre* de *Lycophron*, c'est ce qui paroit par une Lettre de Holstenius (15): *De Lycophrone non solum probo consilium tuum, sed etiam hortor ac moneo ut ex σκότεινῶ Autoris tenebris lucem nomini famæque tuæ quæras. Offero etiam Codicem MS. optimæ notæ Commentariorum Tzetzæ, sed ita est ὀγκώδης ut ægre transmitti ad te possit. Eum igitur apud me tibi paratum scias, ubi veneris: interim ingenium experire.* Mr. Fabricius n'a pas ignoré cette particularité (16). Dans le même tems Lambecius avoit dessein de publier les Lettres de Philostrate avec une Version Latine: *Philostrati Epistolarum versionem probo,* lui écrit Holstenius (17), *& ut in publicum proferas, sed moroso examine castigatam, etiam hortor.* Dès l'an 1645, n'ayant encore que 18 ans, il travailla à un Commentaire sur les Lettres Galantes d'Aristénéte, c'est ce qu'il nous apprend dans ses Notes sur les Lettres de Holstenius; *Meum in Aristæneti Epistolas commentarium componere orsus sum Hamburgi d.* 3 *Junii A.* 1645, *absolvi autem Amstelodami Kal. Febr. A.* 1646. *Exstat is nunc autographus in augustissima Bibliotheca Cæsarea, nec communicationem ejus denegabo, si quis novæ Epistolarum Aristæneti editioni illum velit subjungere* (18) George Franco de Franckenau, premier Médecin du Roi de Danemarc, ayant entrepris de donner une Edition d'Aristénéte, après la mort de Lambecius, Nesselius, successeur de ce dernier, lui envoya avec la permission de l'Empereur Léopold le Commentaire de Lambecius, & le seul MS. d'Aristénéte qu'il y ait (19). Ceux qui souhaitteront de connoitre plus particuliérement Aristénéte, trouveront dequoi se satisfaire, dans les deux endroits de Fabricius cités en marge: au reste l'Edition projettée par Mr. de Franckenau n'a point paru, ce Médecin étant mort à Coppenhague le 14 Juin 1704 (20).

(8) *Voy.* Mollerus *Cimbr. Liter.* Tom. III. p. 399.

(9) Fabricius *Bibl. Lat.* L. III. cap. 1. § 3. V. II p. 5. Edit de Venise 1728 in-4.

(10) Juillet 1687. *Art.* X. p. 765.

(11) *Ubi supra.*

(12) Burmanni *Sylloge Epist.* T. V. p. 412, la Lettre de Holstenius est du 12 Juillet 1647.

(13) Epist. XIV. XIX. XX p. 58. 59. 75. 76. 79. 80. *Apud* Mollerum *loc. cit.* p. 411.

(14) Not. in Ep. XIV. Holstenii. *Apud* Eund.

(15) Epist. VII. p. 23. 24. *Apud* Eundem.

(16) Bibl. Græc. L. III. c. 16. § 5. V. II. p. 422.

(17) Epist. XVI. p. 42. 43. *Apud* Mollerum *ubi supra* p. 410. *Voyez aussi* Fabricius *Bibl. Græc.* L. II. c. 10. § 26. V. I. p. 426.

(18) *Apud* Mollerum *loc. cit.*

(19) Idem p. 411. Fabricius *Bibl. Græc.* L. II. c. 10. § 40. V. I. p. 412. *Et* Centuria *Plagar.* No. IX.

(20) Fabricius *Bibl. Græc.* loc. cit.

[*E*] *Holstenius . . . ne fut pas fort content de lui, Lambecius n'ayant pas eu les égards qu'il devoit.*] L'Oncle & le Neveu eurent tout le tems de se connoitre, Lambecius ayant demeuré deux ans à Rome. Son caractére fier & intraitable, & bien d'autres défauts déplurent fort à Holstenius, homme doux & modeste; & à cela se joignit un trait qui devoit lui déplaire à tous égards, c'est que Lambecius voulut à son départ lui voler plusieurs Manuscrits. *Minuit tamen præsentia hæc Holstenii, de indole ac virtutibus Lambecii, expectationem. Quem virum non probum minus ac placidum quam eruditum, cum nostrum ingenio esse ferociori, parumque tractabili, nec moribus suis congruo, perspexisset, & abiturum præterea multos sibi codices surripere voluisse MSStos rescivisset, alieniorem deinceps ab illo fuisse, & Roma jam digresso ingratitudinem, aliaque vitia, Epistolis aliquot exprobrasse objurgatoriis, à Marq. Gudio, qui se istas asservare addebat, accepi* (21). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut du mécontentement de part & d'autre; car J. Fr. Gronovius écrivoit à Nic. Heinsius, qu'il avoit appris d'Ism. Bouillaud, à Amsterdam, que Lambecius faisoit de grandes plaintes de son Oncle: *Ism. Bullialdum inveni Amsterodami, dixit . . . . . Lambecium multa queri de avunculo, quæ rescibscere potes* (22).

(21) Mollerus *ubi supra* p. 192.

(22) Burmanni *Sylloge Epist.* Tom. III. p. 286. La Lettre est du 16 Octobre 1651.

[*F*] *Ici Mr.* Bayle *a confondu les tems, & s'est trompé à divers égards.*] De la maniére dont il s'exprime, il semble que Lambecius n'ait fait qu'un Voyage en France, & qu'il n'a demeuré que huit mois à Thoulouse; mais il se trompe. Ce fut à son retour d'Italie en 1649. qu'il alla à Thoulouse, où il demeura un an, dont il passa huit mois chez l'Archevêque. Mr. Bayle s'est encore trompé, ou plutôt il a été trompé par ses guides, en affirmant que Lambecius *demeura deux ans à Rome chez le Cardinal Barberin:* voici la preuve de l'erreur: *Romamque delatus, non in Fr. Barberini Cardinalis, tunc in Gallia exsulis, aula (sicut olim perperam credidi, & Casp. Sagittarius, aliique, meam secuti narrationem, itidem tradiderunt) sed in Holstenii convictu, biennium, teste Cl. Sarravio (Epist. 246 ad Dav. Blondellum,* p. 240) *transigebat* (23).

(23) Mollerus *loc. cit.*

[*G*] *Où il trouva dequoi enrichir l'Histoire de la Ville de Hambourg, qu'il méditoit.*] Il trouva dans la Bibliothéque de St. Germain des Prés, deux Vies de St. Ansgaire, premier Archevêque de Hambourg, l'une en prose, écrite par Rembert, successeur de St. Ansgaire, & l'autre en vers par un Moine de Corbie; il les copia toutes deux, par la permission du Bibliothécaire, & les fit imprimer en 1652 dans l'Appendix de ses Origines de Hambourg (24); on peut voir dans Mr. Bayle (25) le titre de l'Ouvrage, dont il n'a paru que les deux premiers Livres; j'ajoûterai que J. A. Fabricius en a donné une nouvelle Edition en 1706 in-fol. avec une Préface de sa façon, & deux autres Ouvrages, qui étoient devenus rares (26). On peut voir dans Mr. Bayle, le jugement de Mollerus, qu'il rapporte. Le même Auteur dit quelque chose de plus, qu'on va voir (27): *Nondum certe, inter tot homines urbis Hamburgensis eruditos, repertus est, qui Historiam patriæ, moliri auderet integram, eodem methodo parique accuratione concinnandam, aut operi Lambeciano partes addere reliquas, ab Autore, in Scriptorum suorum, quem* Libro secundo *subjecit, indice, & partim quoque sub ipsum* Libri *ejusdem* secundi *initium promissas. Sunt istæ sequentes.* 1. Chronologia & Auctarium Libri primi *Rerum Hamburgensium, ab* A. C. 1073 *usque ad* A. 1225. 2. Chronologia & Auctarium Libri secundi *Rerum Hamburgen-*

(24) [illegible] ibidem.

(25) Art. LAMBECIUS Rem. [C].

(26) *Voy.* Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom XXX. p. 85.

(27) Mollerus *ubi supra* p. 400.

visita encore à son retour les principales Villes des Pays-Bas, & des Provinces-Unies, & renouvella ses liaisons avec les Savans, ou en forma avec eux, & enfin il se rendit à Hambourg, vers la fin de l'année 1650 (*g*). Il n'y demeura pas longtems sans emploi, un an après on le nomma Professeur en Histoire, & il prit possession de cette Charge le 13 Janvier 1652 (*h*) par une Harangue sur l'Union de l'Histoire avec les autres Sciences, *De Historiarum cum cæteris Sapientiæ & Literarum studiis conjunctione:* il n'avoit en ce tems-là que 24 ans. Il paroît par plusieurs de ses Harangues, qu'il s'appliqua avec soin à l'instruction de la Jeunesse. Pendant son Professorat, il fit un petit tour en France, où il se fit recevoir Docteur en Droit (*i*). Au mois de Novembre 1659 il fut élu Recteur du Collége de Hambourg, à la place de Joachim Jungius, mort depuis deux ans, & il entra en fonction le 12 Janvier 1660 par une Harangue sur l'Origine du Collége de Hambourg, & sur les grands avantages que la République en a recueillis, *De Gymnasii Hamburgensis origine, & fructu, quem ex eo Respublica percepit, multiplici.* Les chagrins qu'il eut à Hambourg, & son malheureux mariage ne furent pas, selon quelques-uns, les seuls motifs qui lui firent quitter cette Ville [*H*]. Il en partit le 14 Avril 1662, & ayant passé par Magdebourg, Leipzig, Dresde, & Prague, il arriva à Vienne le 6 du même mois. Le P. Miller Jésuite, Confesseur de l'Empereur Léopold, le présenta à ce Prince, à qui Lambecius offrit son *Prodromus Historiæ Literariæ* [*I*] & son Histoire de Hambourg; l'Empereur le reçut très-favorablement, & lui fit présent peu après d'un Collier & d'une Médaille d'Or. Il partit de Vienne à la fin de Mai, pour faire une seconde fois le voyage d'Italie, & étant arrivé à Venise au mois de Juin, il écrivit au Sénat de Hambourg, à qui il envoya sa démission de ses Charges de Professeur & de Recteur. De Venise il alla à Rome, ayant visité les Villes qui étoient sur sa route, & Notre-Dame de Lorette, où il se comporta en bon Catholique-Romain (*k*). Arrivé à Rome, il y fit publiquement profession de la Religion du Pays, &

(*g*) Mollerus *loc. cit.* p. 392.

(*h*) Mr. Bayle dit *qu'il fut fait Professeur* ce jour-là. Il avoit été nommé déja vers la fin de 1651, & ce fut le jour de son installation.

(*i*) Mollerus *ubi supra* p. 393.

(*k*) Idem ibidem.

gensium ab A. 1225. *ad A.* 1292. 3. Rerum Hamburgensium Liber III. *Ab* A. C. 1292. *ad A.* 1410. 4. Liber IV. *Ab A.* 1410 *ad* 1461. 5. Liber V. *Ab A.* 1461 *ad* 1525. 6. Liber VI. *ab* A. 1525 *ad* 1603. 7. Liber VII. *ab* A. 1603, ad ea usque, quibus Autor vivebat, tempora. *Licet autem mutila sit Lambeciana hæc Rerum Hamburgensium Historia, atque imperfecta, ab eruditis tamen nihilominus magni meritò æstimatur, & præclaris ornata est elogiis.* Fabricius dans la Préface qu'il a mise à l'Edition de 1706, en parle en ces termes (28). *Quod Lambecius vel inchoato isthoc opere præclare sit meritus de antiquitate ac memoria Civitatis Hamburgensis, & industriam, judicium, studiumque veritatis attulerit ad illud componendum, quale in Historiæ scriptore requiritur, nemo æquus ac peritus Lector facile negabit. Ea quoque est styli, quo utitur, lux ac perspicuitas, is ab omni affectatione alienus decor orationis, ut qui unum alterumque perlegat, in Epistola primo præmissa libro, tam prolixe, tamque acerbe insectatus fuit, Lambecii quondam Collegæ, sibi potius justam alterius Collegæ censuram contraxerit, quam Lambeciano nomini, quam gestiebat, notam inscitiæ, inusserit.*

(28) *Apud* Eundem.

[*H*] *Les chagrins qu'il eut à Hambourg, & son malheureux mariage, ne furent pas, selon quelques-uns, les seuls motifs qui lui firent quitter cette ville.*] Ses Harangues sont remplies de plaintes, tantôt contre ses Disciples, tantôt contre ses Envieux. Il distingue dans un endroit (29) ses Disciples en trois Classes, & voici ce qu'il dit de ceux du premier Ordre: *Horum primum pessimum fuit & prorsus abominandum; illorum nempe qui hunc locum frequentarunt, non ut aliquid discerent (didicisse enim se jam omnia credebant, cum revera essent imperitissimi) sed ut sublegerent aliquid, quod in pejorem partem acceptum æstimationi Professoris posset obesse; sibi verò apud avidos calumniarum aures, gratiam conciliaret & favorem.* Il employe un grand article, dans la Harangue, qu'il prononça en prenant possession du Rectorat, à faire son apologie, par rapport à sa Religion, à ses Etudes, & à ses Ecrits, & il implore la protection du Magistrat contre ses Calomniateurs (30), *Simul etiam precor, ut pari benevolentia constanter me tueri velint & protegere. Prævideo enim jam, Venerandi Proceres, prævideo insurgentes adversus me horrendas invidiæ procellas, prægusto jam præparatam molestiarum amarulentiam, præsentio jam obtrectantium linguarum virulentos morsus . . . . . ejicite ex animis vestris, si quid ibi adhuc hæret ex calumniis illis, & falsis criminationibus, quibus apud vos famæ & existimationi meæ qui nescio maligni homines, indelebilem inurere voluerunt maculam.* A l'égard de son mariage, je remarquerai que Mr. Bayle dit, qu'*il épousa une vieille femme*: c'étoit une vieille fille, qui s'appelloit Anne Emersen, dont l'avarice sordide, & la mauvaise humeur étoient très-connues, ce qui prouve que c'étoit uniquement l'envie d'avoir du bien, qui détermina Lambecius à ce mariage. Je viens aux autres motifs auxquels on attribue son départ de Hambourg, savoir l'ambition, c'étoit la pensée de Herm. Conringius (31) qui en parle en ces termes: *Lambecius ingenio & judicio valet supra ætatem. Sed* ambitio *non passa est illum sua sorte contentum & tranquille vivere. Cum domi itaque res nonnihil angustior esset, duxit, spe divitiarum, virginem vetulam, sed passim decantatæ morositatis. Etiam ibi itaque non repertis iis, quæ speraverat, inconsultæ temeritatis juvenis, sede sic satis commoda relicta, aufugit Romam; unde jam reditum parat Viennam, forte in sodalitium Blumii concessurus, & ex desperatione tandem cum Blumio futurus Monachus. Indubie tamen ipsemet observasti animi non contenti sua sorte indicia, in Libro saltem secundo Hamburgensis urbis Historiæ. Doleo tam eximii ingenii, & mores illos, & illum fatum: quod tamen ego dudum amicis ipsius intimis prædixi.* On voit que Conringius croyoit, que Lambecius seroit enfin obligé de se faire Moine, en quoi il se trompa. J'observerai à cette occasion, qu'il avoit, semble-t-il, eu quelque panchant pour la Vie Monastique, il y avoit plusieurs années. Nic. Heinsius le mandoit à J. Fr. Gronovius, dans une Lettre du 15 Janvier 1648 (32): *Holstenii nepos Romæ est: & quantum ex P. Puteani literis intelligo, a vita monachali non abhorret. Sed reluctatur hactenus huic desiderio avunculus.* Il lui marque la même chose, dans une Lettre du mois de Février de la même année. Dans une autre Lettre du 28 Juin 1662 (33), il lui mande que Lambecius s'est sauvé des mains de sa vieille, & s'est rendu à Vienne, qu'il ne doute pas, qu'il ne passe dans l'Eglise Romaine, si on lui fait un bon parti. *Lambecius vetulæ suæ elapsus Viennam Austriorum advenit, ad castra pontificia transiturus nullus dubito, modò conditiones satis lautæ offerantur.* Je finirai cette Remarque en observant qu'il y a une Lettre de Jean George Grævius à Nic. Heinsius (34), dont la date doit être falsifiée, elle porte le 5 Mars 1658, & ce Savant y parle du séjour de Lambecius à Rome, après sa retraite de Hambourg, & de son départ de Rome pour Vienne, ce qui ne convient absolument point à ce tems-là. *Ex Italia narratur . . . . . Lambecium ejurasse mores & cærimonias patrias, & Romæ se proceribus vendidisse, sed fastidia omnium passum* (35) *Viennam petiisse, ibique fœda ambitione curam Palatini Apollinis nactum.* On voit que Grævius accusoit Lambecius d'ambition aussi-bien que Conringius, & les fréquentes plaintes de Lambécius dans ses Harangues indiquent assez un homme inquiet & mécontent de son sort.

(29) Oratio *habita die* 10 Jun. A. 1652, cum Explicationem T. Livii aggrederetur. *Mem. Hamb.* Vol. III. p. 51.

(30) Oratio *habita die* 12 *Januar.* A. 1660. *ubi supra* p. 95. 96.

(31) Epist. Conring. p. 179. *Edit. Helmstad.* *fol.* 1719. *Apud* Mol. ler. *ubi supra* p. 393.

(32) Burmanni *Sylloge Epist.* Tom. III. p. 194. & p. 196.

(33) Ibid. p. 478.

(34) Ibid. Tom. IV. p. 40-42.

(35) Cette particularité est fausse, voyez la Rem. [K].

[*I*] *A qui Lambecius offrit son* Prodromus Historiæ Literariæ.] Il avoit fait imprimer cet Ouvrage à ses dépens en 1659, & l'avoit dédié à l'Empereur Léopold. Lambecius avoit dessein de donner une Histoire Literaire complette, depuis l'origine des Lettres jusqu'à son tems, & d'y faire l'Histoire des Langues, celle des Auteurs, & celle des Sciences & des Arts. Ce qu'il en a donné n'est que le premier Livre, qui s'étend depuis la Création du Monde jusqu'à Moyse, & les quatre premiers Chapitres du second Livre, qui ne vont que jusques au XIII. Siécle avant Jésus-Christ au tems de l'Expédition des Argonautes & de la Guerre de Troye; il y a ajoûté l'ébauche du reste de l'Ouvrage, une Carte Chronologique & Généalogique, où l'on voit la succession de tous les Empereurs depuis Jules César jusqu'à Léopold; une Table très-ample des noms propres, & des matiéres, dont il est fait mention dans le Prodrome, & deux grandes Cartes Chronologiques, dont la premiére conduit l'Histoire Literaire & celle des événemens depuis la Création du Monde jusqu'à Jésus-Christ; la seconde depuis Jésus-Christ jusqu'au tems de l'Auteur. Il mit aussi à la suite un Catalogue de ses Ecrits, tant imprimés, que Manuscrits. Il avoit promis (36) de donner un second Tome, dans lequel il devoit faire l'Histoire Litéraire depuis l'Expédition des Argonautes & la Guerre de Troye, jusqu'au commencement de l'Ere Vulgaire, mais il n'a pas tenu parole, non plus qu'il n'a acquitté la promesse qu'il avoit fait en 1673 (37) de donner un Systême entier d'Histoire Litéraire, qui comprendroit XL Siécles avant Jésus-Christ & XVII depuis son avénement: *Expectari à se jussit Syntagma Universæ Historiæ Litterariæ, divisum in XL sæcula ante Christum, & in XVII secula post Christum; primum Hamburgi A.* 1659 *sub titulo Prodromi Historiæ Literariæ editum, nunc autem beneficio Bibliothecæ Cæsareæ accuratius elaboratum, & innumeris fere locis auctum, Libroque XXV. Commentariorum de Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, ut loco Indicis sit universalis, Librorum XXIV præcedentium Chronologici, inserendum.* En 1710 J. A. Fabricius donna une nouvelle Edition du *Prodromus Historiæ Literariæ*, & y joignit d'autres Piéces, comme on peut le voir par le titre, qui est; PETRI LAMBECII *Hamburgensis Prodromus Historiæ Literariæ, & Tabula duplex Chronographica Universalis. Accedunt in hac Editione, præter Auctoris Iter Cellense,* Alexandri Fichetti S. J. *arcanam Studiorum Methodum, atque ideam locorum communium, nunc primùm in lucem editus* Wilh. Langii *Catalogus Librorum MSS. Bibliothecæ Mediceæ.* Leipzig & Francfort in-fol. On voit à la tête une belle Préface de Mr. Fabricius, dont on peut lire l'Extrait dans le Journal cité en marge (38). Un Ouvrage aussi vaste, n'étoit guére celui d'un seul homme, & l'événement a fait voir que Lambecius formoit plus aisément de grands projets, qu'il ne les exécutoit. *In Opere ipso*, dit Mollerus (39), *nihil ferme ab eruditis est desideratum, præter illius imperfectionem, & argumenti, methodique, qua tractari hoc cœptum erat, vastitatem, cui ne complures quidem homines eruditi, nedum unus, essent suffecturi. An proinde Lambecius perficiendo illi par esset futurus, meritò, sicut eventus docuit, dubitarunt, imo desperarunt.*

(36) Mollerus *loc. cit.* p. 402.

(37) In Catalogo Scriptorum à se editorum Vindobonensi *num.* 16. *Apud* Eund.

(38) Journ. des Sçavans. *Déc.* 1711 p. 668-675. Edit. de Hollande.

(39) *Ubi supra* p. 401.

[*K*] *Lam-*

& fut accueilli très-favorablement par le Cardinal Barberin, chez qui il logea à ce second voyage; Holstenius son Oncle étant mort l'année précédente 1661. Il vit pourtant avec chagrin que le Cardinal fût l'héritier de Holstenius, qui avoit legué à ce Prélat ce qu'il laissoit, au préjudice de son Neveu, preuve bien claire de son mécontentement (*l*). Lambecius eut d'ailleurs tout sujet d'être content de l'accueil qu'il reçut à Rome [*K*]. Il en partit le 23 Août, & se rendit à Florence, où Charles Dati, & Magliabecchi lui procurérent une réception très-favorable de la part de Ferdinand II. & de Léopold de Médicis. Il se rendit ensuite à Vienne le 28 Septembre 1662; où, dans le tems qu'il étoit assez embarrassé du parti qu'il prendroit, ses amis le tirérent de peine [*L*]. Le 27 Novembre l'Empereur le nomma son Sous-Bibliothécaire & son Historiographe (*m*), & le même jour ce Prince lui montra pendant trois heures son Cabinet de Médailles, & lui fit même présent de quelques-unes. Quelques mois après Matthieu Mauchterus, qui étoit Bibliothécaire, ayant résigné volontairement cet Emploi, Lambecius lui succéda, & fut installé dans son poste le 26 Mai 1663. Il se donna de grands soins pour mettre la Bibliothéque en bon ordre [*M*]. L'Empereur lui donna aussi dans la suite le titre de Conseiller. Ce Prince eut beaucoup d'estime & d'affection pour lui, il se plaisoit dans sa conversation, lui faisoit choisir les Livres qu'il croyoit dignes d'être lus, & se donnoit la peine de lire avec soin les Ouvrages de Lambecius. Léopold vouloit même qu'il l'accompagnât dans ses Voyages. En 1665 notre Savant le suivit, dans le Pélerinage qu'il fit au célébre Monastére de Marien-Zell, dans la haute Styrie, en action de graces de la victoire qu'il venoit de remporter sur les Turcs à la Journée de St. Gothard. Lambecius publia une Rélation de ce Voyage sous le titre de *Diarium Sacri Itineris Cellensis* &c. Vienne 1666, in-4. Ce Journal est rempli d'Observations propres à enrichir l'Histoire Litéraire (*n*). La même année il accompagna encore l'Empereur à Inspruck, où il alla pour prendre possession du Tyrol (*o*), Lambecius eut occasion dans ce Voyage d'enrichir la Bibliothéque Impériale [*N*]. Il fit aussi, par ordre de l'Empereur, un Voya-

(*l*) Voy. Rem. [E].

(*m*) Mollerus *loc. cit.* p. 394.

(*n*) V Journal des Sçavans, *Déc.* 1711 p. 676. 677. Edit. de Hollande.

(*o*) Lambecius en a donné la Rélation, *Comment. de Bibl. Cæsarea* Lib. II. cap. 8.

[*K*] *Lambecius eut d'ailleurs tout sujet d'être content de l'accueil qu'il reçut à Rome.*] Le commerce de ses amis, & entre autres de Gudius son Compatriote, & de Leo Allatius, qui lui fit voir la Bibliothéque du Vatican, lui procura de l'agrément; il reçut aussi beaucoup de marques de bienveillance de la Reine Christine, & des Cardinaux Azzolini & Chigi, qui lui procurérent l'honneur d'avoir une audience du Pape, Alexandre VII, qui s'entretint avec lui sur les Sciences pendant plus d'une demie heure, & lui ordonna de revenir le lendemain, lui promettant de lui montrer la Bibliothéque; mais l'affaire des Corses avec les Domestiques de Mr. de Crequi Ambassadeur de France, & qui donna bien des affaires au Pape, ne permit pas à ce dernier de tenir parole à Lambecius, qui ne laissa pas de voir la Bibliothéque (40).

[*L*] *Dans le tems qu'il étoit assez embarrassé du parti qu'il prendroit, ses amis le tirérent de peine.*] Lambecius étoit tout pensif dans son auberge, & ne savoit guére où donner de la tête, lorsqu'il reçut une Lettre du P. Miller, Confesseur de l'Empereur, qui lui marquoit de déclarer par écrit, comment il souhaittoit d'être employé au service de l'Empereur. Lambecius répondit, que son plus ardent désir avoit toujours été de se consacrer au service de l'Empereur, & de l'auguste Maison d'Autriche, & que si S. M. I. lui faisoit la grace de le recevoir à sa Cour, il justifieroit la sincérité de son zéle, en mettant la Bibliothéque Impériale en meilleur ordre qu'elle n'étoit, en écrivant l'Histoire, tant de l'Allemagne en général, que de l'illustre Maison d'Autriche en particulier, & en continuant l'Histoire Litéraire, dont il avoit déjà dédié les premices à l'Empereur. *Cum tristis in hospitio . . . . . incertusque consilii de futuro rerum suarum statu deliberaret, subitò illi præter expectationem, literæ afferebantur Phil. Milleri, Jesuitæ, & Aulæ Cæsareæ Theologi, quibus scripto indicare, quo pacto inservire Leopoldo Imperatori in aula sua desideraret, jubebatur. Paruit bis mox Lambecius, & inopinato erectus nuncio*, „ votum „ hoc suum, *respondit*, semper fuisse præcipuum, ut occasio„ nem aliquando nancisceretur S. Cæsareæ Majestati, & au„ gustissimæ Domui Austriacæ, studiis suis, & obsequio hu„ millimo, pro virili parte inserviendi; Ideoque si S. Cæsa„ rea Majestas in aulam suam se recipere dignaretur re ipse se „ sinceritatem devotissimi istius affectûs declaraturum, partim „ quidem in restauranda Bibliotheca Cæsarea, quæ omnem „ fere pristinum splendorem & usum perdidisset; partim verò „ in conscribenda Historia, tam generali totius Germaniæ, „ quam speciali augustissimæ Domus Austriacæ, quod utrum„ que argumentum hactenus nondum satis esset pertractatum; „ partim denique in continuanda Historia Literaria, utpote „ cujus primitiis primum ad benevolentiam Cæsaream sibi fe„ cisset aditum (41)". L'Empereur agréa les offres de Lambecius, qui lui fut recommandé, non seulement par le P. Miller, mais encore par le Comte de Lamberg, Grand-Chambellan, & par le Duc d'Aversperg, Conseiller privé.

[*M*] *Il se donna de grands soins pour mettre la Bibliothéque en bon ordre.*] Cette Bibliothéque où l'on comptoit dix-mille Manuscrits, & 90 mille Volumes imprimés, étoit dans une très-grande confusion, & surtout les MSS. étoient dans une chambre obscure, pêle-mêle, couverts de poussiére, & presque pourris. Lambecius les tira de-là, les arrangea, en les séparant des Livres imprimés, & mit ceux-ci en ordre, partageant les uns & les autres en six Classes, dont il se proposa de faire trois Catalogues. Il prétendoit dans le premier, ranger les Livres suivant l'ordre des *Numero* qu'ils portoient, dans le second suivant l'ordre des différentes matiéres dont ils traitoient, & dans le troisiéme, selon l'ordre alphabétique des noms de leurs Auteurs. Il a commencé l'exécution de ce projet, par le second de ces Catalogues, qu'il n'a pas même achevé (42). On ne sera pas fâché de voir les propres termes de l'Auteur, qui me fournit ces particularités (43). *Spartam istam . . . . . ornare pro virili studuit, & Bibliothecam Augustam instaurare aggressus, Libros illius, præsertim MSStos*, quorum maxima pars pulverulenta, confusa, foetida, & diuturno situ propemodum putrefacta, in conclavi latitabat tenebricosissimo, & è squalido hoc carcere in lucem protrahebatur, *propria manu excussit, & a situ atque pulvere liberavit. Manuscriptos deinde ab Impressis separavit, omnesque, pro argumenti varietate, in sex classes, Theologicorum, Juridicorum, Medicorum, Historicorum, Philosophicorum, & Philologicorum, multipliciter iterum subdivisas congruo atque accurato dispescuit ordine, breviter in Epistola ad Slusium, A. jam* 1663 *adumbrato. Fusius eundem Bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis (quæ Codices tunc MSStos* 10000, *excusos autem* 90000, *numerabat) ordinem, & accuratam, quam hic adhibuit methodum, ipsemet, Catalogum Librorum omnium triplicem, seriei numerorum continuæ, argumentorum diversitati, Autorumque alphabetice enumerandorum, notitiæ, accommodandum, ibidem, sed frustra pollicitus, in* Commentariorum, *quos de eadem moliebatur, sed ob vastitatem operis, Tomis licet jam octo editis, moriens imperfectos vixque incboatos relinquebat, uberiorum* Libri tertii additamento sexto A. 1670. *Schediasmate peculiari hujus descripsit tituli:* Sciagraphia sive adumbratio specialis, & prolixa præsentis statûs totius augustissimæ Bibliothecæ Cæsareæ, *quo videlicet modo ea, respectu Theologiæ, Jurisprudentiæ, Medicinæ, Philosophiæ proprie dictæ, Historiæ & Philologiæ, in sex primarias Classes distributa sit, & quo pacto unaquæque jam memoratarum sex Classium, porro sit divisa in præcipuas suas materias, ut unicuique materiæ subjectos titulos, ac demum quo ordine singula volumina ad unumquemque titulum pertinentia, secundum differentiam Editionum, disposita sint & collocata.* Le savant Bibliothécaire ne borna pas ses soins aux Livres, il obtint de l'Empereur en 1663, que le lieu où ils étoient fût nettoyé & réparé, & dans la suite même il engagea son Maître à faire commencer un beau Bâtiment dans un lieu agréable pour y loger la Bibliothéque; mais cet Edifice alla si lentement, que l'Empereur Léopold & & Lambecius n'eurent pas le plaisir de le voir achevé (44). Ce dernier ne contenta pourtant pas tout le monde par les arrangemens qu'il avoit faits. Daniel Nesselius son Successeur, entre autres choses qui lui déplaisoient, n'approuvoit pas que Lambecius, pour mettre tous les Ecrivains d'un même ordre ensemble, eût assemblé & mêlé les petits & les grands Volumes; il prétendoit aussi, que Lambecius avoit pris chez lui plus de quatre mille Volumes de la Bibliothéque Impériale, qu'on avoit eu une peine infinie à séparer de sa Bibliothéque particuliére: *Dici non potest*, c'est un témoin oculaire de l'état de la Bibliothéque, & qui rapporte ce qu'il tenoit de Nesselius lui-même (45) *Dici non potest, quanta cura & diligentia Dan. Nesselius, Vir insignis, dignationisque eximiæ, ordine concinno nunc omnia in Bibliotheca Cæsarea disposuerit, quæ Pet. Lambecius, V. C. in hoc munere Antecessor*, reliquerat *turbatissima. Cum enim is libros ejusdem argumenti semper sociare vellet, fieri aliter non potuit, quin maximos minimis, quadratos oblongis commisceret, & adeo, quæ in unum volumen compacta erant, revelleret interdum, utilitatis aliqua specie vero, & decore nullo. Tum verò querebatur Nesselius, quater mille amplius Codices, è Cæsaris Bibliotheca, in suas ædes transtulisse Lambecium, ut iis ad instituta sua persequenda uteretur: quos post fata Viri, à propriis ipsius Libris separare res fuerit difficultatis prope immensæ.* Un Auteur Allemand (46) a pris la défense de Lambecius, & l'a justifié pleinement sur le second article, en remarquant que longtems avant la mort de Lambecius, sa Bibliothéque particuliére faisoit partie de celle de l'Empereur. Il l'avoit assemblée avec beaucoup de soin en Allemagne, en France, & en Italie, & outre environ trois mille Volumes de Livres choisis imprimés, elle contenoit deux-cens Manuscrits; il la vendit à l'Empereur en 1667 pour deux mille trois-cens florins d'Allemagne, & elle fut transportée de Hambourg, où il l'avoit laissée, dans la Bibliothéque Impériale à Vienne (47). Il y a de l'apparence que Nesselius étoit de ces gens, qui prétendent se faire valoir, en desapprouvant ce que leurs prédécesseurs ont fait.

[*N*] *Lambecius eut occasion dans ce Voyage d'enrichir la Bibliothéque Impériale.*] La Bibliothéque des Archiducs de cette Ligne de la Maison d'Autriche, se gardoit dans un Château voisin d'Inspruck, Lambecius la mit en ordre, & y choisit 2072 Volumes, parmi lesquels il y avoit 500 Manuscrits, qui furent transportés dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne (48).

[*O*] *Il*

(40) Mollerus *loc. cit.* p. 393. 394.

(41) Idem p. 394.

(42) *Voy.* la Remarq. [R].

(43) Mollerus *ubi supra.*

(44) Idem ibidem.

(45) Joh. Christoph. Wagenseil *in Epistol. de Hydraspide sua ac Itinere Viennensi, ad* Pet. Valckenier p. 4. Altorf 1690. *Apud* Eund.

(46) Wilh. Ern. Tenzelius *in Dial.* ... *trais Ann.* 1691 *Germanicis*. Mense Aprili p. 246-250. *Apud* Eundem.

(47) *Voy.* Lambecii *Comment. de Bibl. Cæsar.* Additam. Lib III. p. 288 & seqq. *Apud* Eund.

(48) Comment. de *Bibl. Cæsar.* Lib II. c. 8. *Apud* Eund.

voyage à Bude en Hongrie, au mois de Février & de Mars de l'an 1666, pour examiner les débris de la Bibliothéque du Roi Matthias Corvin, mais il ne recueillit pas grand fruit de ce voyage [*O*]. Pendant dix-huit ans qu'il vécut à Vienne il demeura avec un Avocat, qui avec sa femme avoit soin des affaires domestiques; cet Avocat s'appelloit Strellmayer; Lambecius l'institua son Légataire Universel, par son Testament qu'il fit deux ans avant sa mort (*p*). Il mourut au mois d'Avril 1680, comme l'a fort bien remarqué Mr. Bayle, âgé de 52 ans. Un Auteur prétend qu'il mourut comme desespéré (*q*). Quoi qu'il en soit, Lambecius étoit un des plus savans hommes de son tems, mais qui avoit de grands défauts; on lui a reproché son ingratitude envers son Oncle Luc Holstenius, l'ambition, la flatterie & l'adulation envers la Maison d'Autriche, dont il alloit chercher l'origine jusques dans les ruines de Troye; mais surtout son aigreur envers d'autres Savans [*P*], & sa vanité en annonçant un grand nombre d'Ouvrages, qu'il n'étoit pas en état d'exécuter à cause de leur étenduë [*Q*]. Outre les Ouvrages dont j'ai déja parlé, il en a publié d'autres qui méritent qu'on en dise quelque chose, & surtout son Catalogue de la Bibliothéque Impériale [*R*].

(*p*) Mollerus *ubi supra* p. 395.

(*q*) Schutzfleisch *Epist. Arcan.* T. I. Epist. 50. p. 97. *Apud* Eundem.

[*O*] *Il fit aussi . . . un voyage à Bude en Hongrie pour examiner les débris de la Bibliothéque du Roi Mathias Corvin, mais il ne recueillit pas grand fruit de ce voyage.*] Bude étoit encore sous la puissance des Turcs, & Lambecius s'y rendit avec le Comte de Leslie, qui alloit en qualité d'Ambassadeur à la Porte. Il eut beaucoup de peine à obtenir l'entrée du lieu où ces Livres se gardoient; enfin il fut admis, muni d'un double Ordre du Visir de Bude, le 10 Mars avec deux compagnons dans un Souterrain du Palais du Roi Corvin; il n'y trouva que trois ou quatre-cens Volumes, la plupart Livres imprimés & de peu de valeur, en un monceau par terre, rongés de la poussiére & des vers; on lui permit d'emporter trois Manuscrits. Quelques années après les Impériaux s'étant rendus maitres de Bude, on transporta ce qui restoit de ces Livres, tant imprimés que manuscrits, dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne, au mois d'Octobre 1686; mais la plupart étoient de peu de prix, incomplets, & à demi pourris. Voici mon garant: *Verum in isto* (*itinere*) *spe sua frustratus, loco thesauri, quem visurum se putabat, carbones reperit. Ægre enim in Cryptam Palatii regii Corviniani, subterraneam, in qua reliquiæ istæ asservabantur, a Turcis, duplici Vizirii Budensis mandato tandem obsecutis, die* 10 *Martii, cum duobus admissus comitibus, libros tantum offendit trecentos aut quadringentos, plerosque impressos, & exigui aut nullius fere pretii, cumulatim in terra jacentes, situque pulverulento, ac squalore copertos, é quibus tres ipsi Codices MStos seligere, secumque asportare permittebatur. Reliquorum excusorum pariter atque MStorum, sed plerorumque vulgarium, & magnam partem mutilorum, putredineque corruptorum, qui, post Lambecii obitum Buda ab exercitu Cæsareo expugnata, in Bibliothecam Cæsaream Vindobonensem M. Octob. A.* 1686, *sunt translati, Indicem Julius Pflugius, Eques Saxonicus,* in Epistola de fatis Bibliothecæ Budensis, *ad Vitum Lud. Seckendorfium exarata, ac Jenæ A.* 1688 *edita, exhibuit* (49).

(49) Mollerus *loc. cit.* p. 395.

[*P*] *On lui a reproché . . . . . surtout son aigreur envers d'autres Savans.*] J. A. Fabricius lui en fait le reproche à l'occasion du P. Combefis, que Lambecius a fort maltraité dans ses Commentaires, ou son Catalogue de la Bibliothéque Impériale. *Quemadmodum olim Brutus*, dit Fabricius (50), *quis id cum Vulgo commune habere se dicit, quod cupiebat, vehementer cupiebat, ita Lambecius, cui semel infestus est, ei valde male cupit, uti in Aventino, Lazio, & aliis quibusdam animadvertimus, in quos vel levissima data occasione sæpe numero atrociter & sine causa invehitur. Aventino, quod admodum ridiculum est, ipsum quoque nomen invidet.* Le célébre Leibnitz en porte un jugement à peu près pareil, & taxe Lambecius d'avoir été envieux, & jaloux du mérite d'autrui: *Fuit ille Vir multiplicis lectionis, & felicis memoriæ; judicio tamen atque ingenio non perinde valuit; adeoque apud eruditionis veros æstimatores, inprimis exteros, fama ejus intra mediocritatem stetit. Ego tamen industriam ejus semper laudavi, tametsi hominem nescio qua de causa inimicum expertus sum. Erat enim non satis candidus atque æquus aliorum æstimator* (51).

(50) *Centuria Plagiarior.* No. 72.

(51) Joach. Fred Fellerus *in Otio Hannover.* p. 21. *Apud* Mollerum *ubi supra.* p. 396.

[*Q*] *Sa vanité en annonçant un grand nombre d'Ouvrages, qu'il n'étoit pas en état d'exécuter à cause de leur étendue.*] Nous avons déja observé (52), que Lambecius formoit plus aisément de grands projets, qu'il ne les exécutoit. Jamais peut-être homme n'a fait de plus magnifiques promesses, & on ne peut guére s'empêcher de soupçonner beaucoup de vanité dans ces annonces perpétuelles d'Ouvrages, dont la plupart, chacun en particulier, auroient à peine pu être le fruit du travail opiniâtre de la plus longue vie; que le Lecteur en juge par l'exposé suivant (53), qui est exact & fidéle. *Non immerito tandem a Viris prudentibus ac eruditis culpatur Lambecii fiducia ingenii sui nimia ac jactabunda, cujus impulsu, præter scripta alia quamplurima, in Catalogo promissa peculiari, sæpius recuso, tum Opera molis ingentis propria de Historia Literaria universa, Bibliotheca Cæsarea, rebusque Germanicis, Austriacis, & Hamburgensibus, tum Syntagma Historicorum Germaniæ vastissimum, ac Supplementa Bibliothecæ Patrum, Historiæ, Conciliorum, Vitarum Sanctorum, Philosophiæ Platonicæ, Juris Publici, Antiquitatum Francicarum & Corporis Historiæ Byzantinæ, e Bibliotheca publicanda Vindobonensi, Notisque illustranda, a se uno jussit expectari. Quibus omnibus justa accuratione elaborandis, cum multi etiam homines docti, nedum ipse solus, essent impares, & singula fere singulorum diuturnam atque assiduam exigerent operam, ipse, scriptor quidem laboriosus, sed minime longævus, &, si vel Nestoream sperare potuisset senectutem, tot tantaque molis laboribus vix suffecturus plerisque ne manum quidem admovisse creditur. Reliquis, sed paucissimis, quorum à se inchoatorum prægustum, Tomis aliquot aut Sciographiis tantum editis, orbi dedit literato, subito præter expectationem immortuus est, ac mera fere opera interrupta, minosque Librorum ingentes posteris reliquit.* Nesselius, successeur de Lambecius, attribue aussi à une trop haute idée de son génie, ou à un grand desir de gloire les promesses de tant d'Ouvrages, qu'un siécle entier n'auroit pu le mettre en état d'accomplir, ce qui est la cause qu'il n'a laissé que des Ouvrages imparfaits: *Quam amplissime de Rep. Literaria meritus fuerit, quantamque nominis celebritatem sibi olim lucubrationibus & operibus editis suo merito comparaverit, illustris ac celeberrimus Dn. Lambecius, orbi erudito abunde jam compertum est. Illud tamen, nescio quo fato, peculiare ipsi accidit, ut immensos fere limites suæ industriæ præfixerit, eosque labores exantlandos (an fiducia ingenii motus, an famæ captandæ illecebris, quibus nobiles animæ facile inescantur, delinitus) se suscepturum publice promiserit, quibus absolvendis tota hominis vita, licet in decrepitam senectutem, imo ultra secularem, porrecta, nunquam suffecisset. Hinc proinde factum, ut pleraque ipsius Opera, orbi literato largissime promissa, imperfecta reliquerit* (54).

(52) Rem. [I] à la fin.

(53) Mollerus *loc. cit.*

(54) Nesselius *in Præfat. Breviarii sui & Supplem. Comment. de Biblioth. Cæsar.*

[*R*] *Outre les Ouvrages, dont j'ai déja parlé, il en a publié d'autres, qui méritent qu'on en dise quelque chose, & surtout son Catalogue de la Bibliothéque Impériale.*] Je ne dirai rien de ce nombre prodigieux d'Ouvrages qu'il a promis, on peut en voir une Liste ample & détaillée, dans l'Auteur cité en marge (55). Je me contenterai d'indiquer quelques-uns de ceux qu'il a donnés au Public. Il fit réimprimer à Hambourg pour ceux qui assistoient à ses Leçons publiques en 1656, 1657, l'Ouvrage suivant: *Joh. Jacobi Frisii Tigurini, Bibliotheca Philosophorum, Classicorumque Autorum, Chronologica, ab origine Mundi usque ad suam ætatem: cum Patrum, Ecclesiæ Christi Doctorum, a temporibus Apostolorum, usque ad tempora Scholasticorum enumeratione.* Ce Livre avoit été imprimé à Zurich en 1592 in-4. Lambecius n'y changea rien, sinon qu'il le partagea en deux Parties, par rapport aux tems qui ont précédé & suivi l'Ere Vulgaire, & qu'il a rangé dans leur place naturelle, avec une Etoile, les Auteurs Ecclésiastiques, qui étoient séparés des Profanes. Il avoit dessein néanmoins d'en donner une meilleure Edition, où la Chronologie devoit être corrigée, & qu'il se proposoit d'enrichir de Remarques, & d'une bonne Table. Quoique cette Edition n'ait point paru, on a pourtant les Leçons de Lambecius sur cet Auteur, qui se trouvent Manuscrits dans la Bibliothéque de Placcius, laquelle a été léguée à celle de St. Jean à Hambourg (56). Il a fait imprimer encore: *Baptistæ Sacchi, Cremonensis, ex vico Platina vulgo appellati Platinæ, Historia inclytæ Urbis Mantuæ, & Serenissimæ Familiæ Gonzagæ, in Libros sex divisa, & Francisco Gonzagæ, Cardinali Mantuano, olim dedicata, nunc primum autem ex Augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, in lucem edita a P. Lambecio, cum Chronologia ejus accurata, & necessariis Annotationibus.* Vienne 1673. in-4. Inséré dans la seconde Partie du Tome IV. du *Trésor des Antiquités d'Italie*, de Burman. Les Remarques de Lambecius sur cet Ouvrage ne vont que jusqu'à l'an 1237, il n'alla pas plus loin, parce que l'impression de cet Ouvrage déplut à Eléonore Gonzague, Veuve de l'Empereur Ferdinand III, on ne sait par quelle raison (57). On prétend même que le mécontentement de cette Princesse fut cause, que l'Ouvrage fut supprimé, & qu'il y eut défense de le débiter (58). On voit par-là que le P. Niceron s'est trompé (59), quand il a conjecturé que d'autres occupations avoient apparemment empêché Lambecius, de pousser ses Notes plus loin qu'il n'a fait. Le même Auteur remarque que Lambecius a donné mal à propos à Platina le nom de *Baptiste*, au-lieu de celui de *Barthélemi*, qui étoit le véritable. Je viens au vaste Catalogue de la Bibliothéque Impériale de Vienne, que notre Savant a commencé, Mr. Bayle s'étant contenté de rapporter (60) ce qu'en dit Baillet, je crois qu'on peut ajoûter quelque chose sans déplaire à bien des Lecteurs. Cet Ouvrage est en huit Volumes in-folio, qui ont paru successivement depuis l'année 1665, jusqu'en 1679 sous le titre de *Commentariorum de Augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, Liber Primus, Secundus &c.* Le premier contient l'Histoire générale de la Bibliothéque; il est divisé en deux parties: Dans la premiére se trouve l'Histore de la Bibliothéque depuis sa fondation jusqu'au tems, où il écrit, & il parle de tous ceux qui l'ont précédé dans la garde de cette Bibliothéque. Il y donne aussi une idée générale des Médailles, dont il spécifie les plus rares, & il fait la description d'un tombeau très-ancien qu'on découvrit à Vienne en 1662. Dans la seconde Partie, il traite de sept Manuscrits, qui sont dans la Bibliothéque de Vienne, d'un Ouvrage de Grégoire de Nysse, *de Creatione hominis*; il donne trois Lettres de Luc Holstenius à Sébastien Tengnagel, Bibliothécaire de l'Empereur en 1630, où l'on trouve entre autres choses, une Notice des Livres Arabes & Syriaques imprimés à Rome. Il corrige aussi le Catalogue que Possevin a publié des Manuscrits Grecs de la Bibliothéque Impériale. Il parle du seul Manuscrit qu'on ait de l'Histoire Ecclésiastique de Nicéphore Calliste, & il donne un Catalogue des Manuscrits Hébreux, Arabes, & Turcs, qui

(55) Mollerus *ubi supra* p. 409-414.

(56) Idem p. 408.

(57) Idem p. 409.

(58 Tenzelius, *Bibl. Curiosa* A. 1706, *Germanica.* Sect. IV. p. 268. 269. *Apud* Eund.

(59) *Mém. des Homm. Ill.* T. XXX. p. 95.

(60) Art. LAMBECIUS Rem. [C].

s'y trouvent. Ce premier Tome parut en 1665. Le second fut publié en 1669; l'Auteur y fait des recherches sur le nom de la Ville de Vienne, il y parle de quelques Manuscrits, concernant cette Ville, des Livres de la Bibliothéque des Archiducs du Tyrol (61), qui avoient été transportés dans celle de Vienne. Je ne sai où le P. Niceron a pris les Livres de la Bibliothéque de Bude, transportés dès-lors à Vienne, quoiqu'ils n'y ayent été remis que près de 17 ans après. Mais cet Auteur a confondu, la Rélation que Lambecius a fait dans le Ch. IX. de ce second Livre de son Voyage de Bude (62). Le troisiéme Livre parut en 1670, le quatriéme en 1671, & le cinquiéme en 1672. Il s'agit dans ces trois Livres des Manuscrits Grecs de Théologie, dont l'Auteur donne une notice exacte & très-détaillée; il marque les Ouvrages qui sont véritablement des Auteurs dont ils portent le nom, & ceux qui sont supposés; ceux qui ont été imprimés, & ceux qui n'ont pas encore paru; tout cela accompagné de diverses Remarques sur les Auteurs, sur les Editeurs, sur l'usage qu'on peut tirer des Manuscrits dont il parle. Le sixiéme Livre, qu'il publia en 1673, traite des Manuscrits Grecs de Jurisprudence & de Médecine. On y trouve XII. Lettres de Libanius à Aristénète, que Luc Holstenius lui avoit autrefois envoyées, copiées sur un Manuscrit du Vatican; & XXII. Lettres que le même Holstenius avoit écrites à Lambecius dans sa jeunesse; celui-ci y a ajoûté des Remarques. Le septiéme Livre parut en 1675, il y est question des Manuscrits Grecs de Philosophie; parmi les Additions on trouve un Ouvrage du P. Prosper Intorcetta, Jésuite, & Procureur des Missions à la Chine, sur la Politique-Morale des Chinois, selon les idées de Confucius, avec une Vie de ce Philosophe Chinois: cet Ouvrage paroit ici en Latin seulement, ayant été imprimé en cette Langue & en Chinois, à la Chine en 1667, & à Goa en 1669. Le huitiéme Livre, qui parut en 1679, traite des Manuscrits Grecs sur l'Histoire Ecclésiastique. Voici le Plan de la Suite de cet immense Ouvrage, tel que Lambecius lui-même l'a donné. Dans la seconde Partie du Livre VIII. il devoit parler des Manuscrits Grecs sur l'Histoire Profane. Dans le IX. des Manuscrits Grecs de Philologie. Il destinoit les six Livres suivans aux Manuscrits Latins, Italiens, Espagnols, François, & Allemands, sur toutes les Sciences, dont il avoit produit les Manuscrits Grecs. Le seiziéme étoit pour les Manuscrits Orientaux, c'est-à-dire Hébreux, Syriaques, Arabes, Turcs, Persans, Chinois, sur toutes sortes de matiéres. Dans le dix-septiéme l'Auteur devoit donner une liste de trois mille Médailles, & d'autres Raretés, ou Antiquités, qui embellissent la Bibliothéque de Vienne. Le dix-huitiéme étoit pour un Recueil de mille Lettres choisies, écrites pendant le XVI. & le XVII. siécle, soit aux Bibliothécaires de l'Empereur, soit par ceux-ci à divers Sçavans. Les six Livres suivans étoient destinés à donner le Catalogue des Livres imprimés, en toutes les Sciences. Enfin il réservoit le vingt-cinquiéme pour une Histoire Litéraire Complette, dont il avoit donné un Essai (63). On convient généralement que l'Ouvrage de Lambecius est utile & fort curieux, & que c'est un Trésor d'Erudition très-propre à perfectionner l'Histoire Litéraire, mais l'Auteur est pour l'ordinaire trop diffus (64). Daniel Nesselius, successeur de Lambecius, a donné un Abrégé & une Continuation de ce vaste Ouvrage, sous ce titre: *Breviarium & Supplementum Commentariorum Lambecianorum, sive Catalogus aut Recensio specialis Codicum MStorum Græcorum, necnon Linguarum Orientalium Augustissimæ Bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis, cum Indicibus locupletissimis, Chronologico, Alphabetico, atque Appendice Variorum Iconismorum, ac Additamentorum.* Vienne & Nuremberg, 1690. in-fol. Cet Ouvrage n'a pas réussi autant que celui de Lambecius, comme on peut en voir les preuves dans mon Auteur (65). Jaques Frédéric Reimman a entrepris de donner un Abrégé des deux Ouvrages en un seul Volume in-8. imprimé sous le titre fastueux de *Bibliotheca Acroamatica, Theologica, Juridica, Medica, Philosophica, Historica, & Philologica, comprehendens Recensionem specialem omnium Codicum Manuscriptorum Bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis, olim a Petro Lambecio, & Dan. Nesselio congesta, nunc autem propter insignem raritatem, caritatem, & præstantiam, in hanc concinnam Epitomen redacta, & luci publicæ restituta à J. F. Reimmanno* &c. Hanovre 1712 in-8. On peut voir ce qui a été dit de cet Abrégé dans le Journal des Sçavans (66).

(61) Le P. Niceron *ubi supra* p. 90, l'appelle mal *Ambrestenne*.

(62) Voyez l'Article même, & la Rem. [O].

(63) Voy. Rem. [I].

(64) Tiré de Mollerus *loc. cit.* p. 402-406.

(65) Ibid. p. 406.

(66) Ann. 1715. *Octob.* p. 443-451. Edit. de Hollande.

☞ LAMBERT (ANNE-THERESE DE MARGUENAT DE COURCELLES, Marquise de) fille unique d'Etienne de Marguenat, Seigneur de Courcelles, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, mort le 22 Mai 1650, & de Monique Passart, morte le 21 Juillet 1692 (*a*). La mere de M[lle]. de Lambert épousa en secondes nôces François le Coigneux, Seigneur de la Rocheturpin & de Bachaumont, qui non seulement faisoit fort agréablement des vers, comme on le sait par le Voyage que Chapelle & lui ont donné, mais qui de plus étoit homme de beaucoup d'esprit, & de plus encore homme de très-bonne compagnie, *dans un tems où la bonne & la mauvaise se mêloient beaucoup moins, & où l'on y étoit bien plus difficile.* Mr. de Bachaumont conçut de l'affection pour sa belle-fille, presque encore enfant, à cause des heureuses dispositions, qu'il remarqua en elle; il les cultiva avec soin, tant par lui-même que par le monde choisi qui venoit chez lui, & dont elle apprenoit à bien parler (*b*). Elle eut de bonne heure un goût décidé pour la lecture & pour la réflexion; souvent elle se déroboit aux plaisirs de son âge pour aller lire en son particulier, & elle s'accoutuma dès-lors, de son propre mouvement, à faire de petits Extraits, de ce qui la frappoit le plus. *C'étoient déjà, ou des réflexions fines sur le cœur humain, ou des tours d'expression ingénieux, mais le plus souvent des réflexions* (*c*). Le 22 Février 1666, elle épousa Henri de Lambert, Marquis de St. Bris en Auxerrois, Baron de Chitry & Augy, alors Capitaine au Régiment Royal, & qui après avoir passé par d'autres Charges, devint Lieutenant-Général en 1682, & deux ans après Gouverneur & Lieutenant-Général de la Ville & Duché de Luxembourg. Le Marquis de Lambert étant mort au mois de Juillet de 1686, Mad. de Lambert demeura Veuve avec deux enfans [*A*]. Elle eut alors à essuyer de longs & cruels procès, où il s'agissoit de toute sa fortune; elle les conduisit & les gagna avec toute la capacité d'une personne, qui n'auroit pas eu d'autre talent (*d*). Lorsqu'elle se vit libre, & maîtresse d'un bien assez considérable, elle s'établit à Paris, & recevoit très-bien ceux qui venoient chez elle & qui cherchoient une conversation raisonnable [*B*]. Me. de Lambert s'amusoit avec plaisir

(*a*) Abrégé de la Vie de Mad. la Marquise de Lambert, à la tête de ses *Oeuvres*; à Lausanne 1748 in-12.

(*b*) Là-même p. 12.

(*c*) Là-même p. 13.

(*d*) Là-même.

[*A*] *Me. de Lambert demeura Veuve avec deux enfans.*] Elle avoit eu deux filles mortes en bas âge, & il lui resta un fils & une fille. Son Fils, *Henri François de Lambert*, Marquis de St. Bris, né le 13 Décembre 1677, Lieutenant-Général des Armées du Roi du 30 Mars 1720, & Gouverneur de la Ville d'Auxerre, autrefois Colonel du Régiment de Périgord, épousa le 12 Janvier 1725 Angélique de Larlan, de Rochefort, Veuve de Louis François du Parc, Marquis de Locmaria. *Sa fille Marie Thérése de Lambert* épousa, en 1703, Louis de Beaupoil, Comte de St. Aulaire, Seigneur de la Porcherie & de la Grenellerie, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Enguien, qui fut tué au Combat de Ramersheim dans la Haute Alsace le 26 Août 1709; elle est morte le 13 Juillet 1731, âgée de 52 ans, ayant laissé une fille unique, nommée Thérése-Eulalie de Beaupoil de St. Aulaire, mariée le 7 Février 1725 avec Anne-Pierre d'Harcourt, Marquis de Beuvron &c. frere du Duc d'Harcourt (1).

[*B*] *Recevoit très-bien ceux qui venoient chez elle, & qui cherchoient une conversation raisonnable.*] „ Elle établit dans Paris „ une maison, où il étoit honorable d'être reçu. C'étoit la „ seule, à un petit nombre d'exceptions près, qui se fût pré„ servée de la maladie épidémique du jeu; la seule où l'on „ se trouvât pour se parler raisonnablement les uns aux au„ tres, & même avec esprit selon l'occasion. Aussi ceux qui „ avoient leurs raisons pour trouver mauvais, qu'il y eût en„ core de la conversation quelque part, lançoient-ils, quand „ ils le pouvoient, quelques traits malins contre la maison „ de Mad. de Lambert; & Mad. de Lambert elle-même, „ très-délicate sur les discours & sur l'opinion du Public, „ craignoit quelquefois de donner trop à son goût: elle avoit „ le soin de se rassurer, en faisant réflexion que dans cette même „ maison, si accusée d'esprit, elle y faisoit une dépense très„ noble, & y recevoit beaucoup plus de gens du Monde & „ de Condition, que des gens illustres dans les Lettres (2)." Je ne sai si Mad. de Lambert ne respectoit pas plus, qu'elle ne le devoit, les ridicules préjugés des gens du monde, sur l'article de la bonne conversation. Ceux qui ne la connoissent point, & qui s'ennuyent dès-qu'ils n'ont ni le Jeu ni les Spectacles, méritent ils, que les gens qui savent penser, ayent quelque égard pour eux? Quoiqu'il en soit, la spirituelle Marquise s'est dédommagée sur l'article dans ses *Réflexions sur les Femmes* (3), où elle parle d'une façon, qui fait juger qu'elle sentoit vivement l'injustice & le ridicule du siécle. „ Il y „ avoit autrefois des maisons, *dit-elle*, où il étoit permis de „ parler & de penser, où les Muses étoient en société avec „ les Graces. On y alloit prendre des leçons de politesse & „ de délicatesse; les plus grandes Princesses s'y honoroient „ du commerce des gens d'esprit. Un Hôtel de *Rambouillet*, „ si honoré dans le siécle passé, seroit le ridicule du nôtre. „ On sortoit de ces maisons comme des repas de Platon, „ dont l'ame étoit nourrie & fortifiée. Ces plaisirs spirituels „ & délicats ne coutoient rien aux mœurs, ni à la fortune, „ car les dépenses d'esprit n'ont jamais ruiné personne. Les „ jours couloient dans l'innocence & la paix. Mais à pré„ sent, que ne faut-il point pour l'emploi du tems, pour l'a„ musement d'une journée? Quelle multitude de goûts se suc„ cédent les uns aux autres! La Table, le Jeu, les Spectacles. „ Quand le Luxe & l'Argent sont en crédit, le véritable Hon„ neur perd le sien. On ne cherche plus que ces maisons où „ régne un luxe honteux. Ce Maitre de la maison, que vous „ honorez, songez, en l'abordant, que souvent c'est l'Inju„ stice & le Larcin que vous saluez. Sa Table, dites-vous, „ est

(1) Abregé de la Vie de Mad. la Marquise de Lambert, à la tête de ses *Oeuvres*. p. 10-12.

(2) Là-même p. 13-14.

(3) *Oeuvres de Mad. de Lambert*, p. 180. 181. Edit. de 1748.

plaisir à écrire pour elle seule, mais elle lisoit pourtant ses Ecrits à un petit nombre d'Amis particuliers; elle laissa même sortir ses papiers de ses mains, sous les sermens les plus forts qu'on lui fit de la fidélité la plus exacte. On viola les sermens, des Copies données se répandirent, les *Avis d'une Mere à son Fils* parurent dans le Tom. II. Part. II. des *Mémoires de Littérature* & d'*Histoire* du Pere Desmolets, sous le titre de *Lettre d'une Dame de qualité à son fils sur la vraye gloire*, & en 1728 ces *Avis* parurent conjointement avec les *Avis d'une Mere à sa Fille*. Dès l'année 1727 on avoit imprimé ses *Réflexions sur les Femmes*: „ cet Ouvrage Manuscrit, *dit-on dans un Journal*, étant tombé entre les mains d'un particulier, il „ crut devoir le faire imprimer. *Comme il est rempli d'expressions précieuses, & de sentiments romanesques*, „ *Madame de Lambert a acheté l'Edition entière*, ce qui a rendu cette brochure si rare que les curieux l'ont „ achetée une pistole (*e*)": voilà qui demande un mot d'éclaircissement [*C*]. Les *Avis* à son Fils & à sa Fille furent imprimés à Amsterdam en 1732, sous le titre de *Lettres sur la véritable Education*. On a fait à Lausanne deux Editions de ses *Oeuvres* rassemblées, dont la seconde est de l'année 1748 in-12. Mme. de Lambert mourut à Paris le 12 Juillet 1733, dans la 86 année de son âge, généralement regrettée à cause des grandes qualités de son cœur & de son esprit. Le caractére que trace l'Auteur de l'abrégé de sa vie, donne une haute idée du mérite de cette Dame. „ Elle étoit née courageuse, *dit-il* (*f*), peu susceptible d'aucune crainte, si ce n'étoit sur la gloire; incapable de se rendre aux obstacles dans une entre„ prise nécessaire ou vertueuse. Elle n'étoit pas seulement ardente à servir ses amis, sans attendre leurs „ priéres, ni l'exposition, souvent humiliante, de leurs besoins; mais une bonne action à faire, même „ en faveur des personnes indifférentes, la tentoit toujours vivement, & il falloit que les circonstances „ fussent bien contraires, si elle n'y succomboit pas. Quelques mauvais succès de ses générosités ne l'en „ avoient point corrigée, & elle étoit toujours également prête à hazarder de faire le bien. Elle fut fort „ infirme pendant tout le cours de sa vie; & ses derniéres années furent accablées de souffrances, pour „ lesquelles son courage naturel n'eût pas suffi, sans le secours de toute sa religion".

(*e*) *Bibl. Franç.* T. XI. Part. 1. p. 242. 243.

(*f*) *Ubi supra* p. 16. 17.

„ est délicate, le goût régne chez lui. Tout est poli, tout „ est orné, hors de l'ame du Maître. Il oublie, dites-vous, „ ce qu'il est: Eh comment ne l'oublieroit-il pas! Vous l'ou„ bliez vous-même. C'est vous qui tirez le rideau de l'oubli „ & de l'orgueil devant ses yeux."

[C] *Voilà qui demande un mot d'éclaircissement.*] L'Auteur de cette nouvelle Litéraire a sans doute lu les réflexions de Mad. de Lambert, dans un tout autre esprit que le reste du monde, peu de gens y ont trouvé comme lui des *expressions précieuses & des sentimens romanesques*. Ne seroit-il pas du nombre de ces gens dont Mad. de Lambert parle dans l'endroit que je viens de rapporter? Quoi qu'il en soit, apprenons de cette Dame elle-même la raison, pourquoi elle voulut supprimer cet Ouvrage; à l'occasion de la Traduction Angloise, qu'on en avoit faite, elle écrivoit à Mr. de St. Hyacinthe (4). „ Quant aux Livres, que vous avez eu la bonté de „ m'envoyer, & dont je vous remercie, j'eus un cruel cha„ grin, lorsqu'on les imprima. Je crus les anéantir en ache„ tant toute l'Edition; cela n'a fait qu'augmenter la curiosi„ té. Le Manuscrit sur les Femmes est si défiguré, qu'on „ ne sait ce que c'est: on a ôté le commencement & la fin, „ qui apprenoient pourquoi il avoit été fait. Si j'avois su que „ Messieurs les Anglois eussent honoré un si médiocre Ecrit „ de l'impression, je vous l'aurois envoyé tel qu'il est; crai„ gnant moins ce qui se peut dire dans un Pays étranger, que „ le bruit qui se fait autour de moi. *Je n'ai jamais pensé*, Mon„ sieur, *qu'à être ignorée*, & à demeurer dans le néant, où „ les Hommes ont voulu nous réduire. Renvoyée à moi„ même, j'ai pensé à tirer de moi seule toute ma force, mes „ appuis, & mes amusemens. . . . . Je suis très-fâchée que „ ces amusemens de mon loisir ayent été connus par l'infi„ délité d'un Ami, à qui je les avois confiés." On conçoit sans peine que Mad. de Lambert, n'ayant point ambitionné la qualité d'Auteur, ne vit qu'avec chagrin qu'on l'avoit imprimée, mais que ce ne fut ni le fond ni le tour des choses, dont elle avoit à rougir; aussi le Public lui a-t-il rendu justice.

(4) Là-même p. 423. 424.

☞ LAMBERT (François). Quoique Mr. Bayle ait parlé de ce Théologien, comme il n'a pas eu des Mémoires fort amples, & que je suis en état de faire mieux connoître Lambert, j'ai cru pouvoir lui donner place ici. Il nâquit en 1487 à Avignon, où son pere étoit Sécretaire de la Légation & du Palais Apostolique (*a*); sa famille étoit originaire d'Orgelet, petite Ville de la Franche-Comté. Ayant perdu son pere, dès sa premiére jeunesse, il conçut du dégoût pour le monde, & à l'âge de quinze ans, trompé par le bel extérieur des Cordeliers de l'étroite observance, il entra dans leur Ordre (*b*), où il fit profession âgé seulement de seize ans & quelques mois, il s'apperçut bientôt que l'intérieur ne répondoit pas fort à l'extérieur, & ceux qui savent l'Histoire de ce tems-là n'en seront pas surpris [*A*]. Quoi qu'il en soit, après avoir reçu l'Ordre de Prétrise, il devint Prédicateur & prêcha avec succès pendant plusieurs années, en ayant passé vingt parmi les Cordeliers. Son talent le fit nommer Prédicateur Apostolique, & il n'a point eu d'autre charge dans son Ordre [*B*]. Les chagrins qu'il essuya parmi ses Confréres, lui firent prendre le dessein de passer dans l'Ordre des Chartreux, il ne put néanmoins l'exécuter, les Cordeliers y ayant apporté de grands obstacles, & l'ayant flatté pour l'engager à rester parmi eux (*c*). Ayant eu occasion d'avoir & de lire les Ouvrages de Luther, il goûta la doctrine de ce Réformateur, il résolut d'abandonner son Ordre, où l'on commençoit à lui faire de la peine sur ce sujet. Il se retira donc en Suisse en 1522. Il prêcha à Genéve, à Lausanne, & à Fribourg (*d*). Il fut fort bien reçu par Sébastien de Montefalcone, Evêque & Prince de Lausanne [*C*], & ce Prélat lui donna un témoignage hono-

(*a*) *Amoenit. Liter.* T. IV. p. 310.

(*b*) *Voy.* Franc Lamberti *rationes propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit* Apud Eundem p. 313. 314.

(*c*) Ibid. p. 320.

(*d*) Ruchat *Hist. de la Reformat. Suisse* T. I. p. 103.

[*A*] *Ceux qui savent l'Histoire de ce temps-là n'en seront point surpris.*] L'Auteur du *Supplément de Moreri* imprimé à Paris en 1735. parlant de Lambert dit „ Il y fit imprimer (*en Allema*„ *gne*) un petit Ecrit, contenant les raisons de son change„ ment, & par une suite de son *Apostasie*, il en fit un au„ tre, dans lequel il prétend faire voir ce que l'on doit pen„ ser de l'Ordre qu'il avoit abandonné, c'est-à-dire, ce qu'il „ en pensoit lui-même, ou plutôt ce que *son ingratitude* & son „ changement lui suggéroient de dire, pour colorer son *cri*„ *me*." J'ai déja eu plus d'une fois occasion de relever le stile amer & chargé d'invectives de cet Auteur. Je ne veux d'autre preuve contre lui, que l'envie que Lambert avoit eu de quitter son Ordre, avant que d'avoir embrassé la Réformation. Cela prouve, si je ne me trompe, qu'étant encore Catholique-Romain, il n'en avoit pas une idée avantageuse. Et indépendamment de cela, les injures & les invectives ne sont bonnes, qu'à jetter de la poudre aux yeux aux ignorans. Cet Auteur devroit se souvenir, que l'Histoire des déréglemens des Moines, du temps de la Réformation, ne justifie que trop ce que quelques-uns des Réformateurs, qui avoient été parmi eux, en ont dit.

[*B*] *Il n'a point eu d'autre Charge dans son Ordre.*] C'est ce qui paroit par l'exposition des motifs, qui le lui ont fait abandonner. Il y raconte tout ce qui lui est arrivé parmi les Cordeliers, & il ne fait mention que de sa qualité de *Prédicateur Apostolique*, c'est-à-dire de Prédicateur, qualifié pour prêcher par-tout; *post multos denique annos electus ad* universaliter nunciandum *Christi* Evangelium, *factusque* Apostolicus (*ut vocant*) Prædicator (1). C'est ce qu'a voulu dire Luther, dans la Lettre citée par Mr. Bayle (2), *generali verbi officio functus*; Seckendorf s'est trompé en voulant lire *Generalis*, & Mr. Bayle n'est pas plus heureux dans sa conjecture, en substituant *Guardiani*; Lambert n'a été ni Général ni Gardien, mais Prédicateur universel. Mr. Ruchat (3) a été mal informé aussi, en disant que Lambert *avoit été 15 ans Professeur en Théologie dans sa patrie*. Il n'y a ni trace ni vestige de cela dans l'Ecrit dont j'ai parlé, non plus que dans ses Lettres.

[*C*] *Il fut fort bien reçu par Sébastien de Montefalcone Evêque & Prince de Lausanne.*] Ce Prélat assista à ses Sermons & l'écouta avec plaisir. Il le faisoit même venir dans son château, & s'entretenoit avec lui fort familiérement, desorte que Lambert avoit la meilleure opinion du monde de la piété de l'Evêque. „ Peut-être, *dit Mr. Ruchat* (4), que si ce „ Docteur se fût arrêté à Lausanne, il auroit pu lui faire „ goûter la doctrine de l'Evangile; mais le monde & la chair „ regagnérent bientôt l'Evêque." Lambert quitta Lausanne, & le Prélat, en lui disant adieu, le pria de lui écrire. Plusieurs de ces particularités se trouvent dans l'Epître dédicatoire de son *Farrago omnium ferè rerum Theologicarum*, adressée à l'Evêque de Lausanne, où il s'exprime en ces termes (5): *Superioribus annis cum apud urbem tuam Lausanam verbum Christi annunciarem, animi tui pietatem, adulatorum verò ac seductorum quorundam impietatem, multifarie expertus fui. Siquidem ubi nostris*

(1) *Amoenit. Literar.* T. IV. p. 316.

(2) Art. LAMBERT (FRANÇOIS) Rem. [B].

(3) *Hist. de la Réform. de Suisse* T. I. p. 102.

(4) Ibid. 103.

(5) Amoenit. Literar. *ubi supra* p. 325.

honorable, avec des Lettres de recommandation pour divers Cantons, ce qui fit qu'il fut très-bien reçu à Fribourg, à Berne, & à Zurich. Il prêcha à Berne en Latin. Il alla ensuite à Zurich, avec des Lettres de recommandation de Berchtold Haller pour Zwingle. Lambert prêcha quatre fois, il croyoit encore l'Intercession des Saints, & divers autres Dogmes de l'Eglise Romaine; ayant prêché cette Doctrine, Zwingle lui dit qu'il étoit dans l'erreur à cet égard, ils eurent une Conférence ensemble *le 17 Juin* 1522, dont Lambert sortit si satisfait, qu'il quitta l'habit de Cordelier, qu'il avoit toujours porté jusques-là (*e*). Vers la fin de cette année, il se rendit à Eisenach en Thuringue, ayant pris le nom de *Jean Serranus*, qu'il porta quelque tems pour n'être pas connu. Le 21 Décembre il soutint publiquement à Eisenach des Théses contre l'Eglise Romaine [*D*]. Au mois de Janvier 1523 il se rendit à Wittemberg pour voir Luther, où Mégalander le reçut & l'entretint d'abord, ayant été connu ensuite de George Spalatin, Pasteur de la Cour de l'Electeur de Saxe, celui-ci le recommanda à ce Prince, ce qui valut une pension provisionelle à Lambert. Le 20 de Juillet de la même année il se maria avec la fille d'un Boulanger de Hertzberg [*E*], qui étoit alors en condition chez un Médecin de Wittemberg. L'année suivante 1524 il quitta cette Ville, contre le sentiment de Luther, de Mélanchton, & de ses autres amis, & à l'insu de l'Electeur qui étoit absent (*f*), & se rendit à Metz, où il étoit appellé, dans le dessein d'y prêcher la Réformation. Les Magistrats & les Habitans n'étoient pas mal disposés, mais les Moines prirent si bien leurs mesures, qu'il ne put seulement y prêcher une seule fois, & que n'y ayant pas de sureté pour lui il se retira à Strasbourg. Il demeura tranquille dans cette Ville, où il composa la plupart de ses Ouvrages [*F*], jusqu'en 1526, que Philippe Landgrave de Hesse le fit venir,

(*e*) Idem p. 104.

(*f*) *Amœnit. Literar.* loc. cit. p. 360. 361.

nostris prædicationibus aderas, verbum Domini sincerissime amplectebaris; ubi autem ob negotiorum tumultus abesse compellebaris (quod semel atque secundo fuit) sicut mihi nonnunquam dixisti, a verbo Domini te facere alienum nonnulli moliebantur, adserentes quod hæretica prædicarem. Verum tandem sic te vicit potentissima veritas, ut multis pro me scripseris, & libenter fateor, tui causa apud Bernenses, Tigurinos, Basilienses, & Friburgenses bene mihi fuisse. [illegible] quoque adjurasti, ut nonnunquam ad te scribe[illegible] quæ pietatis erant, quod & me opportune facturum spopondi.

[*D*] *Il soutint publiquement à Eisenach des Théses contre l'Eglise Romaine.*] Ces Théses rouloient sur le Mariage des Ecclésiastiques, la Confession, le Baptême, la Contrition, la Satisfaction, les Cas réservés. Les Propositions étoient au nombre de 139. elles se trouvent en Manuscrit dans la Bibliothéque de Raymond de Krafft à Ulm sous ce titre : *Sequuntur propositiones apud Isenacum expositæ, quarum plures antea ibidem disputandas tradiderat idem Theologus, qui exposuit sequentes: & quoniam nullus fuit, qui adversaretur, propterea illas adauxit, ut clariores fierent præcedentes ex his quæ sequuntur* (6). L'Auteur cité en marge en rapporte six sur les cas reservés *de reservatione Casuum* (7). L'Auteur du *Supplément de Moreri* de Paris, assure que *l'on trouve peu de bonne foi & beaucoup d'emportement* dans les 139 propositions : cela est bientôt dit, mais je pense que s'il s'agissoit de le prouver, la chose ne seroit pas aussi aisée; je ne juge que des six rapportées par Schelhorn; & je crois ne me pas tromper de beaucoup, en assurant que l'Auteur que je critique n'en a pas vu davantage, & qu'il a décide sur l'étiquette. Schelhorn a donné dans ses *Amœnitates Literariæ* des Extraits d'un Journal MS. de George Spalatin, depuis l'an 1515 jusqu'à l'an 1526, où l'on trouve diverses circonstances touchant notre Lambert; nous y apprenons qu'il expliqua aussi à Eisenach l'Evangile selon St. Jean, malgré les Moines. *Prælegit illic reclamantibus sophistis & mendicabulis cucullatis Evangelium S. Johannis.*

(6) Ibid. p. 328.

(7) Ibid. p. 328-330.

[*E*] *Il se maria avec la fille d'un Boulanger de Hertzberg.*] Il avouë lui-même qu'il n'avoit pas le don de continence, & que quoiqu'il eût vécu jusques-là chastement, il avoit toujours senti de violens desirs, & n'étoit pur qu'extérieurement parce qu'il brûloit intérieurement de l'envie de pouvoir le satisfaire. C'est ce qu'il écrivoit à George Spalatin, en lui communiquant son mariage, la Lettre est du 24 Juin 1523 (8). *Scis me nuper tecum nonnihil de re uxoria tractasse, pandens quod mihi necessarium honorabile connubium in omnibus, thorus immaculatus. Nollem sicut nec unquam fui scortator esse, nollem etiam immunditias. Scis autem quantum possint, qui non habent donum. Urgeor, fateor, & a carne, cui si consensero, pereo. Itidem & a Verbo Dei mihi id præcipiente, ut ne vel corde fornicationem admittam, angustiæ mihi semper fuerunt undique. Miserere igitur, ô venerande Christi serve, & mihi hoc dona, ut non scandalizeris, pro his quæ acciderunt, & age apud Clementissimum Principem, ne illum male habeat, quod verbi Dei imperio feci. Vere, impediebar admodum a verbo & lecturis, propter stimulos carnis & vere continuos. Hac die, una circiter hora antequam id scriberem, inter puellam quandam, filiam pistoris cujusdam Erzerbergensis, patre & filia consentientibus, & me, factum est legitimi matrimonii promissum.* Il composa à l'occasion de son mariage, un Traité sur cette matiére, qu'il dedia au Roi François I, & dans l'Epitre dédicatoire il fait de bonne foi les mêmes aveux, que dans la Lettre à Spalatin. *Externe quidem cælebs eram, sed non videbam tum cæcus, quod ubi quis uritur, pro luxuria coram Domino computatur. . . . . mulierem tum non tangebam, neque aliam Dei munere habui præter legitimam. Sed ad quid hæc, dum in mulierum concupiscentia vixi.* Lambert justifie parfaitement par son exemple ce que Mr. Bayle a remarqué contre Maimbourg (9). „ Disons que si ces prétendus Moines ou Prêtres Apostats „ ont souhaitté de se marier, dans un tems où les mœurs des „ Ecclésiastiques étoient effroyables, il faloit qu'ils eussent „ de la vertu: car s'ils n'eussent point eu de vertu, ils n'eussent eu que faire de se marier, ils eussent contenté la nature aux dépens d'autrui. S'ils ont eu assez de conscience „ pour ne vouloir pas attenter à la femme d'autrui, à plus „ forte raison se fussent-ils fait un scrupule de conscience de „ violer leurs vœux, & de faire profession extérieure d'une „ Religion, qu'ils eussent détestée dans l'ame. Si bien qu'ayant rompu leurs vœux, & fait profession de la Religion „ Reformée, il faut conclure qu'ils étoient persuadés de la „ nullité des Vœux Monastiques, & de la fausseté de la Communion Romaine. C'est donc une médisance, avancée sans „ fondement, que d'accuser ces Ecclésiastiques d'avoir embrassé la nouvelle Religion par un esprit de libertinage." Au reste Lambert est le premier des Théologiens François qui se soit marié (10).

(8) Ibid. p. 351-354.

(9) *Critiq. Génér. de l'Hist. du Calvinism.* Lettre IX. p. m. 170. 171.

(10) *Amœnit. Liter.* loc. cit. p. 360.

[*F*] *Où il composa la plupart de ses Ouvrages.*] Comme Mr. Bayle ne les indique qu'assez confusément, à l'exception du Commentaire sur Osée & sur l'Apocalypse, j'en donnerai une Notice plus exacte. I. *Francisci Lamberti, Avenionensis Theologi, rationes, propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit* in-8. Cette Piéce est de l'an 1523, & Schelhorn l'a inserée dans ses *Amœnitates Literariæ* (11). II. Les Propositions soutenues à Eisenach, dont nous avons donné le titre dans la Rem. [*D*]. III. Schelhorn nous a donné aussi sept Lettres de Lambert (12), qui sont toutes de l'an 1523, écrites, la premiére à l'Electeur de Saxe, & les autres à George Spalatin. On y trouve des particularités, qui regardent Lambert, & elles ont été tirées de la Bibliothéque de Mr. de Krafft. IV. *Evangelici in Minoritarum Regulam Commentarii, quibus palam fit, quid tam de illa, quam de aliis Monachorum regulis & constitutionibus sentiendum sit.* 1523 in-8. La Préface est datée de Wittemberg, au mois de Mars (13). Le P. Niceron (14) en indique une autre Edition de Strasbourg en 1525 in-8, dont le titre est un peu différent. On trouve à la tête de cet Ouvrage une Lettre de Luther, une autre d'Annemundus Coctus, Chevalier François, pour le recommander. Le Pere Niceron nous apprend, qu'il y en a une Traduction Françoise, que les *Bibliothéques de la Croix du Maine & du Verdier* marquent sous le titre de *Déclaration de la Régle & Etat des Cordeliers*, mais elles n'en indiquent point la date. Elle a dû cependant paroître au plus tard en 1525, puisque Lambert en parle à la fin de son Livre *de Sacro Conjugio*, imprimé cette année, où il se plaint qu'on avoit tronqué & altéré son Ouvrage (15), qui est divisé en dix-sept Chapitres. Les Cordeliers en furent vivement piqués, comme il paroît par les Oeuvres d'un certain Provincial de leur Ordre en Allemagne, citées par Schelhorn. V. *Commentarius in Evangelium Lucæ.* Wittemberg 1523 in-8. Nuremberg 1525 in-8. Strasbourg, la même année, & Francfort 1693 in-8. Ce Commentaire est dédié à George Spalatin, son protecteur. VI. *De sacro conjugio Commentarius, in positiones 69 partitus. Ejusdem Antithesis Verbi Dei & inventorum hominum, prima positione. Ejusdem Psalmi, sive Cantica septem.* Nuremberg 1525 in-8. Dédié à François I. VII. *In Cantica Canticorum, libellum quidem sensibus altissimum, in quo sublimia sacri conjugii mysteria, quæ in Christo & Ecclesia sunt, pertractantur*, Fr. Lamberti *Commentarii, Wittembergæ prælecti.* Mr. Bayle met la date de cet Ouvrage à l'an 1524; le P. Niceron en fait autant, & indique Strasbourg pour le lieu de l'impression in-8. Feuill. 119. L'Auteur y a mis encore une Epitre dédicatoire à François I. dans laquelle il parle de l'Ouvrage précédent, qui par conséquent a dû paroître avant celui-ci. „ Ainsi, *dit le P.* „ *Niceron* (16), il doit y avoir faute dans la date de l'un ou „ de l'autre". Schelhorn (17) assure qu'il n'y a ni date ni lieu de marqué au Commentaire sur le Cantique des Cantiques, & il infére de l'Epitre dédicatoire, qu'il est de l'an 1525. VIII. *De fidelium vocatione in regnum Christi, id est Ecclesiam. De vocatione ad ministeria ejus, maxime ad Episcopatum. Item de vocatione Mathiæ per sortem, ac similibus* in-8. sans date & sans nom de lieu. Mais comme il y marque qu'il avoit été appellé à Metz l'année précédente, l'impression doit être de 1525, & les caractéres font connoitre qu'elle a été faite à Strasbourg. Dans le Chap. XVI. de cet Ouvrage, il recommande fort l'usage du Sort, lorsqu'on est en doute sur le parti qu'on doit prendre, en cas de vocation; & dans le Ch. XXII. il explique comment on doit s'en servir; il y rapporte, sans se nommer directement, ce qui lui étoit arrivé au sujet de la vocation de Metz. Les conseils de ses amis, & les dangers auxquels il alloit s'exposer, l'ayant jetté dans l'incertitude, il eut recours, après avoir prié Dieu jusques à trois fois, au Sort, qui décida toujours pour Metz; & dans le voyage même il y revint une quatriéme fois, avec le même succès (18). IX. *Farrago omnium fere rerum Theologicarum* in-8. Il n'y a point de date, mais il paroît par un endroit que l'Ouvrage est

(11) T. IV. p. 312 & *suiv.*

(12) Ibid. p. 314 & *suiv.* On trouve encore une Lettre à Frédéric Electeur de Saxe du 2 Nov. 1523, dans le *Manipulus primus Epistolarum singularium*, a Jo Frid. Hekelio publicatus. *Plaviæ Variscorum* 1695 p 77.

(13) Ibid. p. 374.

(14) *Mém. des Homm. Ill* Tom. XXXIX. p. 242.

(15) *Amœnit. Liter.* loc. cit. p. 375.

(16) *Ubi supra* p. 244.

(17) *Loc. cit.* [illegible]

(18) *Amœn. Liter.* loc. cit. p. 378-381. où l'on trouve ce Ch. XXII. tout entier.

venir, pour se servir de lui à établir la Réformation; il se trouva à un Synode assemblé à Hombourg au mois d'Octobre de cette année [*G*]. En 1527 Lambert fut fait premier Professeur en Théologie à Marpourg, où le Landgrave venoit de fonder une Académie. Le Pere Niceron lâche à cette occasion un trait contre Lambert, où il y a plus de malignité que de vérité. „ Comme, *dit-il* (*g*), il se trouvoit dans ce poste plus au large qu'il n'avoit été jusques-là, il ne donna plus guéres d'Ouvrages. C'étoit une ressource, qui lui avoit été fort utile, pendant ses tems de disette, & dont il n'avoit plus „ tant de besoin". Mais on ne doit pas être surpris qu'il n'eût pas le loisir d'autant écrire, ayant à donner des leçons; d'ailleurs il n'a été tout au plus que trois ans à Marpourg, & il y a pourtant fait son Commentaire sur l'Apocalypse. Il assista, en qualité d'auditeur, au Colloque de Marpourg, qui se tint en 1529 par les ordres du Landgrave Philippe, entre les Théologiens de Saxe, de Suisse & quelques autres. Lambert, convaincu par les raisons des Suisses, renonça aux sentimens de Luther sur la Ste. Cène, pour embrasser les leurs [*H*]. Il mourut peu après ce Colloque, le 18 Avril 1530, de la peste, ou plu-

(*g*) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXIX. p. 239.

est de l'an 1525. Ce sont 385 Paradoxes, comme il les appelle, ou Propositions, en 13 Chapitres, qui contiennent son Systême de Théologie. X. Mr. Bayle a parlé de son Commentaire sur Osée. XI. *Commentarii in Jobelem Prophetam* in-8. sans date ni nom de lieu. Mais les caractéres font voir, qu'il a été imprimé à Strasbourg, comme le précédent, & on voit par l'Epître dédicatoire, qu'il est de la même année 1525 (19). XII. *Commentarii de causis excæcationis multorum sæculorum, ac veritatis denuo & novissime Dei misericordia revelata, deque imagine Dei, aliisque nonnullis insignissimis locis, quorum intelligentia ad cognitionem veritatis perplexis ac piis mentibus non parum luminis adfert*, in-8. sans date, ni nom de lieu. Cet Ouvrage, qui est divisé en six Traités, précédés d'un long prologue, a paru avant le Commentaire sur Joël, dans lequel il en est parlé (20). XIII. Il donna encore en 1525 à Strasbourg des Commentaires sur *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, avec des Allégories sur ce dernier: comme aussi des Commentaires sur *Michée*, *Nahum*, & *Habacuc*. Et l'année suivante 1526, il en publia sur *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie*, & *Malachie*. XIV. *Commentarii de Prophetia, eruditione, & linguis, deque littera & spiritu. Ejusdem libellus de differentia stimuli carnis, satanæ nuncii & ustionis.* Strasbourg 1526 in-8. Le Traité *de Prophetia* a été réimprimé à Helmstad en 1678 in-4. XV. Je ne dis rien de son Commentaire sur l'Apocalypse, dont Mr. Bayle a parlé. XVI. *De regno, civitate, & domo Dei, ac Domini nostri Jesu-Christi Libri tres, ex vetustissimis creaturæ & scripturæ libris, per D. Franciscum Lambertum collecti, & per Gerb. Geldenhaurium, Noviomagensem, recogniti, in ordinemque digesti.* Worms 1538 in-8 (21). XVII. Le Pere le Long (22) lui attribue, *Commentarius in quatuor Libros Regum & in Acta Apostolorum.* Strasbourg 1526, & Francfort 1539. Je ne sai si le P. le Long connoit ce Commentaire par lui-même, ou s'il ne l'indique que sur la foi des Abbréviateurs de Gesner. Il paroit par ses Lettres, qu'il avoit donné quelques Ouvrages en François, & qu'il avoit dessein d'en faire imprimer d'autres en cette Langue, mais je n'en trouve nulle part aucune trace. Il écrit à Spalatin: *Gallice item nonnulla edere cepi, quod ad me ex Amburgo nuncii advenerint, tractatus Gallicos postulantes.* Dans une autre Lettre il lui dit: *Nondum aliquid inchoavi, occupatus multis scriptis potissimum, quæ pluribus in Gallias misi* (23).

(19) Ibid. p. 383.

(20) Niceron *ubi supra* p. 245.

(21) Ibid. p. 249.

(22) *Bibl. Sacr.* T. II. p. 818.

(23) *Amæn. Liter.* loc. cit. p. 341. & 347.

[*G*] *Il se trouva à un Synode, assemblé à Hombourg, au mois d'Octobre de cette année.*] Mr. Bayle a dit quelque chose de ce qui se passa dans cette assemblée (24), mais comme ce qu'il en rapporte est incomplet, & à quelques égards peu exact, je donnerai ici une rélation plus exacte. Lambert & Adam Craton soutinrent des Thêses contre tous ceux, qui voulurent disputer, le dernier en Allemand, & le premier en Latin. Lambert donna aux siennes le nom de *Paradoxes*, elles ont été imprimées sous le titre de *Theses Theologicæ in Synodo Homburgensi disputatæ.* Erfurti 1527 in-4. C'est ainsi que Schelhorn en donne le titre: le P. Niceron dit (25), qu'il ne connoit point cette Edition, mais qu'il en a vu une, qui a pour titre: *Quæ Franc. Lambertus, Avenionensis, apud sanctam Hessorum Synodum Homburgi congregatum pro Ecclesiarum reformatione, Dei verbo disputanda, & deservienda proposuit. Ejusdem Epistola ad Colonienses de ipsa venerabili Synodo, adversus Nicol. Herborn, Minoritam, assertorem & consarcinatorem mendaciorum.* Erphordiæ 1527 in-8, en caractéres Gothiques. Les Thêses sont au nombre de 158, & accompagnées de courtes preuves. Nicolas Herborn, Gardien des Cordeliers de Marpourg, & un nommé Jean Sperber, furent les opposans: Je ne sai sur quelle preuve le P. Nicéron affirme (26) que *les Catholiques ne furent pas écoutés*, & que *les Contradicteurs furent même obligés de sortir de Hesse.* Il ajoûte „ la ruine des Monastéres étoit résolue, tous ceux qui les habitoient en furent chassés, & leurs revenus appliqués à l'Académie de „ Marpourg, & à quatre Hôpitaux du Pays". Le P. Niceron ne dit rien que de vrai, & cependant il y a beaucoup de déguisement dans ce qu'on vient de lire. Chacun eut la liberté de parler & de proposer ce qu'il vouloit, mais le Cordelier & son Compagnon furent confondus, c'est ce qu'il ne falloit pas dire. Herborn & Sperber quittérent le Pays; & quand on auroit chassé le premier on n'auroit fait que lui rendre justice, c'étoit un séditieux qui méritoit peut-être pis encore, comme il paroit par un passage d'un de ses Ecrits, rapporté par Schelhorn (27), qui est tout ce qu'on peut lire de plus insolent & de plus détestable, pour exciter les Sujets à attenter à la vie de leurs Souverains, quand ils sont Protestans, qu'on en juge par ce seul trait. *Proinde si qui ex iis Principibus sint, qui hanc labem defendant, id illis debetur, quod olim præcepit Mosi Deus:* Tolle, *inquit*, cunctos principes, & suspende eos contra solem in patibulis, ut avertatur furor meus in populo. La réforme se fit effectivement comme le P. Niceron le dit. Voici un passage de Scultet, qui contient tout (28): *Hæc Paradoxa publice affixa sunt Homburgi: quò convenit ingens ex omni Hassia multitudo: adfuit quoque illustrissimus Princeps ipse, & per Cancellarium suum* (Jo. Ficinum) *potestatem omnibus fecit, adversus Paradoxa ista disputandi, atque iis quidem, qui Latine vellent, cum Francisco Lamberto; contra iis, qui Germanice vellent, cum Adamo Cratone Fuldensi. Uterque istorum Themata promulgata, Franciscus Latino, Adamus Germanico sermone, explicuere, nemine contradicente, nisi Nicolao Herborn, Minorita, Guardiano Marpurgensi, & M. Jo. Sperbero: qui in disputatione illa confusi, deserta Hassia alio se receperunt. A disputatione Landgravius e monasteriis & cœnobiis monachos & moniales exire jubet: reditus Monasteriorum ad Academiam Marpurgensem, ad quatuor item Nosocomia transfert; idola è templis ejicit: Ecclesiis fidos pastores præficit: Adamo Catoni suprema doctrinæ, rituum ac disciplinæ ecclesiasticæ inspectione commissa.* La Lettre de Lambert, ajoûtée à ses Thêses, qui est contre Herborn, est datée de Marpourg le 15 Février 1527, c'est une réfutation de ce que ce Cordelier avoit publié immédiatement aprés le Synode de Hombourg, sous ce titre: *Assertiones trecentæ ac viginti sex* Fr. Nicolai Herbornensis, *Guardiani Marpurgensis, veræ, orthodoxæ, adversus* Fr. Lamberti *exciticii Monachi, paradoxa impia, & erroris plena, in Hombergiana Hessorum congregatione proposita, ac plusquam hæreticissime deducta & exposita. Assertiones aliæ, quibus excusatur Guardianus Marpurgensium, quod in Hombergiana Hessorum Congregatione, post protestationem eo loci publice factam, & jam tandem coram Notario legitime repetitam in Werlensi oppido, disputare noluerit, neque respondere* Fr. Lamberto, *hæretico.* Cologne 1526 in-8. Herborn revint à la charge par un autre Ouvrage intitulé: *Monas sacrosanctæ Evangelicæ doctrinæ, ab orthodoxis Patribus in hæc usque sæcula veluti per manus tradita.* Autore, Fr. Nicolao Herbornensi, *Minorita. Abstersæ sunt fæculentiores* Fr. Lamberti *Apostatæ aspergines, quibus immaculatam Christi sponsam impudentius fœdare admolitus est. Ad* Jo. Rink. J. U. D. *Item Epistola* Nicolai Herbornensis *ad Minoritas, quod Apologia optima sit vitæ veteris emendatio.* Cologne 1529 in-8. Il continua encore ses injures dans son *Enchiridion Locorum Communium.* Cologne 1529 in-4 (29). L'Auteur que je cite remarque que Herborn publia en 1527 un Ecrit Allemand contre Lambert (30). Euric Cordus, Poëte & Médecin de Marpourg, fit contre Herborn l'Epigramme suivante:

Grande in Franciscum te fers scripsisse volumen,
Hac & vana tibi gloria parte placet.
Quinque licet scribas magnorum plaustra librorum,
Nil agis, his armis prævalet ille tibi.
Quare consilium fuerit temerarie nostrum,
Vel bene, vel, si vis vincere, scribe nihil (31).

(24) Art. LAMBERT (FRANÇOIS) Rem. [C].

(25) *Ubi supra* p. 247.

(26) Ibid. p. 238.

(27) Amœnit. Liter. Tom X. p. 1237. 1238.

(28) Annal. Evange. fol. 107 Ed. Helmstad *Apud* Eund. Tom. IV. p. 366. 367.

(29) Amœnit. Liter. Tom X. p. 1229. 1240.

(30) Ibid. Tom. IV. p. 367 note (5).

(31) Ibid. p. 368.

[*H*] *Lambert, convaincu par les raisons des Suisses, renonça aux sentimens de Luther sur la Ste. Cène, pour embrasser les leurs.*] On a une Lettre de lui qui le prouve clairement, elle parut en Latin en 1530 sous ce titre: *De Symbolo fœderis numquam rumpendi, quam communionem vocant*, Fr. Lamberti *Confessio. Videbis, lector, utra partium in Marpurgensi colloquio præsidio potentior fuerit* (32). Cette même Lettre se trouve en Allemand, à la suite d'un Discours d'Adam Chrétien sur la Ste. Cêne, imprimé en 1557. Dans la Préface qui est à la tête, on dit que Lambert avoit eu dessein de faire imprimer cette Lettre, & que n'ayant pu exécuter ce dessein, il l'avoit mise entre les mains de quelques Ministres de Strasbourg, pour la publier. Scultet rapporte (33) qu'il tenoit de la bouche de Joachim de Berge, Chevalier Siléfien, que le Landgrave lui avoit dit un jour, que plusieurs personnes croyoient que le Colloque n'avoit produit aucun fruit, mais qu'ils se trompoient beaucoup. Puisque lui & François Lambert son Théologien, y avoient reconnu la vérité sur le Sacrement de la Cêne; & qu'il avoit eu de la peine à se résoudre à souscrire à la Confession d'Augsbourg, avec protestation que l'article dixiéme ne le satisfaisoit point. *Existimare quidem multos, Colloquium istud sine fructu abiisse, sed vehementer eos falli. Nam & se & theologum suum Franciscum Lambertum veram de Eucharistia sententiam in eo agnovisse; & se vix adduci potuisse Augustæ, ut subscriberet Confessioni Augustanæ, cum protestatione: non satisfieri sibi in Articulo decimo.* Quelques Théologiens Luthériens doutent de l'autenticité de la Lettre de Lambert, parce qu'elle a été publiée par les Suisses, c'est-à-dire, par des gens suspects sur cet article; ils refusent encore de s'en rapporter à Scultet, parce qu'il étoit Réformé; les Théologiens de Darmstad ont vivement soutenu que Lambert avoit persisté jusqu'à sa mort dans les sentimens de Luther. Mais il faut des raisons bien fortes pour démentir le témoignage de Scultet, & pour accuser les Suisses d'avoir supposé cette Let-

(32) Ibid. Tom. X p. 1236.

(33) Annal. Evangel. fol. 147. *Apud* Eund. T. IV. p. 369.

tre.

(*b*) *Amœn. Liter.* ubi ſupra p. 373.
(*i*) *Homm. Ill.* Tom. XXXIX. p. 240.

plutôt de la Sueur Angloiſe, qui faiſoit alors de grands ravages dans le Pays de Heſſe (*b*). „ Ses E„ crits ſont voir, *dit le P. Niceron* (*i*), que c'étoit un homme vif, & zélé pour les intérêts de la Secte „ qu'il avoit embraſſée: il y affecte par-tout un air dévot, & il y déchire ſans pitié l'Egliſe qu'il avoit „ abandonnée, ſuivant l'uſage des Proſélytes, qui veulent ſe faire valoir par-là auprès de ceux, dont „ ils ont embraſſé les ſentimens". C'étoit le moins que le P. Niceron pouvoit dire, pour ſervir de correctif à un Article, en général aſſez modéré. Le fait eſt, que Lambert étoit ſavant pour ſon tems, plein de piété, vif & zélé pour la Réformation, laborieux, & qu'il fit paroître beaucoup de conſtance dans les divers événemens de ſa vie; ſes Lettres portent un caractére de candeur & de bonne-foi, qui attire l'eſtime.

tre. Il y a là-dedans quelque choſe de ſi odieux, qu'à moins que d'avoir en main des piéces autentiques & des preuves de fait, on ne doit pas démentir ſans raiſon un Hiſtorien, & accuſer les autres de mauvais manége. Si comme il y a tout lieu de le penſer, le changement de Lambert a été réel, il ne peut que donner une haute idée de ſa candeur & de ſa probité, & ce fait n'eſt pas de ſi peu de conſéquence que le prétend le P. Niceron. Lambert avoit de grandes obligations à Luther, & il paroit par ſes Lettres qu'il avoit une profonde vénération pour lui; de ſon côté Luther faiſoit beaucoup de cas de Lambert, & en parle avec des marques d'eſtime: on ne peut donc attribuer le changement d'opinion de Lambert qu'à l'amour de la vérité: qu'il ait eu raiſon ou tort de ſe rendre aux raiſons des Théologiens Suiſſes, on voit dans ſon procédé le caractére d'un homme droit, nullement obſtiné dans ſes ſentimens, & qui ne cherche qu'à connoître la vérité. Cela même forme un préjugé très-fort en ſa faveur, ſur ſa ſortie de l'Egliſe Romaine; il ſemble qu'on n'eſt pas en droit de ſoupçonner la bonne-foi d'un homme, quand il en donne de pareilles preuves. Il n'y avoit ici aucun motif humain qui pût influer, Lambert occupoit un poſte avantageux, & rien ne l'obligeoit à s'écarter des ſentimens d'un homme qu'il vénéroit, & qu'il n'ignoroit pas, n'être pas fort traitable ſur l'article en queſtion. Ce ſont-là les conſéquences naturelles que tout homme équitable de quelque Religion qu'il ſoit, ne doit pas craindre de tirer. Lambert ſe ſera trompé, ſi vous voulez, en quittant les Cordeliers, en renonçant au dogme de Luther, mais convenez qu'on ne peut le ſoupçonner d'avoir manqué de probité & de bonne-foi.

(*a*) Article LAMECH.

☞ LAMECH. La plupart des Commentateurs & des Théologiens prétendent qu'il fut le premier qui donna l'exemple de la Polygamie; Mr. Bayle lui-même (*a*) paroît être dans ce ſentiment; la choſe eſt néanmoins aſſez Problématique, comme l'on en peut juger par ce qu'a dit ſur ce ſujet un Anonyme, dont je rapporterai les raiſons dans les Remarques [*A*]. Mr. Bayle dit que le diſcours que Lamech tint à

(1) Tom. XXXI. P. 2. Art. IV.
(2) Geneſ. XXI. 8.
(3) 1 Sam. I. 2.
(4) Geneſ. IV. 3. 4.

[*A*] *Dont je rapporterai les raiſons dans les Remarques.*] Elles ſe trouvent dans une *Diſſertation Critique ſur ce que Moyſe dit de Lamech.* Gen. IV. 19—24. inſérée dans la *Bibliothéque Françoiſe* (1). Le Savant Anonyme dit, qu'il ne voit pas comment on peut trouver dans le récit de Moyſe, que Lamech fut le premier, qui oſa enfraindre la Loi de la Monogamie. Il eſt vrai que cet Hiſtorien raconte, que Lamech prit deux femmes, & qu'il ne dit la même choſe d'aucun autre homme, qui ait vécu avant le Déluge, ce qui formeroit une preuve aſſez vraiſemblable du fait en queſtion, ſuppoſé que Moyſe nous eût laiſſé de ces premiers tems une Hiſtoire détaillée, & à laquelle il ne parût rien manquer de conſidérable. Mais dans une Hiſtoire auſſi peu circonſtanciée que celle de la Geneſe, il n'eſt pas raiſonnable de conclure, de ce qu'une action eſt la ſeule dans ſon eſpéce, dont il ſoit fait mention, qu'elle ſoit la ſeule, ou la premiére de ſon eſpéce, qui ait été faite. Par exemple, Moyſe dit D'ISAAC (2), *l'Enfant crut & fut ſevré*. La même choſe n'eſt dite d'aucun autre, & cependant perſonne ne s'imagine qu'Iſaac ait été le premier enfant que l'on ait ſevré. Pour ne pas ſortir du ſujet de la Polygamie, perſonne ne doute qu'elle ne fût d'un uſage aſſez fréquent parmi les Juifs dès les premiers tems; & cependant, quoique l'Hiſtoire de la famille d'Abraham, & en particulier de ſa poſtérité de Jacob juſqu'au tems des Rois nous ait été conſervée dans les Livres de Moyſe, de Joſué, des Juges, de Ruth, & de Samuel, d'une maniére ſans comparaiſon plus circonſtanciée & plus détaillée, que ne l'eſt celle du Genre-humain dans les premiers Chapitres de la Geneſe, Elkana pere de Samuel eſt l'unique, dans ce période de tems, dont il ſoit dit qu'il ait eu deux femmes (3). Ceux qui inſiſtent ſur ce que dans le Chapitre où il eſt parlé de la Polygamie de Lamech, l'Hiſtorien Sacré marque l'origine de diverſes choſes, n'appuyent pas leur ſentiment ſur un fondement plus ſolide. Il eſt vrai que Moyſe rapporte l'origine de certaines choſes, mais il a ſoin de marquer cette origine en termes clairs & intelligibles. Il ne la laiſſe pas à deviner. S'il eût eu deſſein de déſigner Lamech ſur le pied de Novateur, n'eſt-il pas plus que probable, qu'il eût ajoûté, à ce qu'il dit de ce Bigame, quelque expreſſion propre à faire connoître ſon deſſein? C'eſt ce qu'il ne fait pas; il s'exprime au contraire dans des termes auſſi ſimples, qu'il l'avoit fait quelques verſets plus haut, en parlant des Oblations de Caïn & d'Abel. L'Auteur remarque, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'Adam ait laiſſé à ſes fils le ſoin de régler les choſes de la Religion, ou qu'avant qu'ils fuſſent parvenus à l'âge de raiſon, il ait demeuré lui-même ſans aucun Culte extérieur. Il eſt beaucoup plus croyable, qu'il leur avoit donné l'exemple d'offrir à Dieu une partie du fruit de leurs travaux. Cependant les oblations de Caïn & d'Abel ſont les premieres dont Moyſe faſſe mention, mais ſans inſinuer en aucune maniére, ni qu'ils fuſſent les premiers, qui euſſent penſé à rendre cette eſpéce de Culte à la Divinité, ni même que l'oblation, dont il parle, fut la premiére que les deux Freres euſſent faite. *Il arriva au bout de quelque tems que Caïn offrit à l'Eternel*, &c. (4). De-même à l'égard de Lamech il ſe contente de dire, *Lamech prit deux femmes*, &c. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces paſſages, il ne paroit pas que l'Ecrivain Sacré ait voulu marquer l'origine de quoi que ce ſoit. Quelques-uns prétendent qu'il eſt naturel de penſer que Moyſe n'aura pas négligé de marquer l'origine d'une pratique auſſi oppoſée à l'inſtitution primitive, que l'eſt celle de la Polygamie. Penſée qui paroit peu naturelle. Si cet Hiſtorien eût voulu nous inſtruire de l'origine de tous les deſordres, ou de toutes les dérogations au droit primordial, qui ont eu lieu parmi les hommes, il auroit été obligé de faire un Livre, bien plus gros que le Pentateuque. D'ailleurs, ſans décider ni pour ni contre la Polygamie, il eſt inconteſtable que la pratique du divorce eſt plus certainement oppoſée à la premiére inſtitution du mariage, que ne l'eſt celle d'épouſer pluſieurs femmes, puiſque c'eſt en parlant du divorce que Jéſus-Chriſt dit, *il n'en étoit pas ainſi au commencement*. Cependant ni Moyſe ni aucun des Ecrivains ſacrés ne s'eſt mis en peine, quand ou par qui cet uſage a commencé. Mais pourquoi, dira-t-on, Moyſe parleroit-il de la Polygamie de Lamech, ſi ce n'étoit pour faire ſentir qu'il introduiſit un uſage avant lui inconnu? Pourquoi? perſonne n'eſt obligé de le ſavoir. Quand un Hiſtorien rapporte un fait en paſſant, aucune Loi n'oblige les Lecteurs à deviner quel a été un deſſein, qu'il ne déclare ni n'indique en aucune maniére. Mais s'il falloit abſolument deviner, il ne ſeroit pas fort difficile de rendre raiſon de ce qui a engagé Moyſe à parler des deux femmes de Lamech, ſans même ſuppoſer qu'il ait eu directement intention de parler de ſa Polygamie.

I. Il eſt viſible que Moyſe n'a inſéré des Généalogies dans ſon Hiſtoire, qu'afin de faire connoitre l'origine de certains perſonnages célébres, ou auxquels ceux pour qui il écrivoit s'intéreſſoient d'une maniére particuliére. Après le Déluge, preſque tous les Arbres Généalogiques qu'il donne, ſe terminent à quelque Fondateur de Peuple, ou à quelque Chef de Tribu. Avant cette époque il ne prend de la poſtérité de Seth, que la branche d'où ſortit Noé, & borne ce qu'il rapporte d'une des branches de la Poſtérité de Caïn, à la quatriéme génération en-deçà de ce terrible événement. On peut conclure delà, avec une grande probabilité, que la génération à laquelle il s'arrête, eſt celle qu'il a eu en vuë, dans ce qu'il dit de la branche que cette génération termine. La probabilité augmente, ſi ceux ſur qui tombe cette génération ſont effectivement des perſonnages recommandables, & dont le plan de Moyſe paroiſſe avoir demandé qu'il en fît mention. C'eſt ce qui ſe trouve dans les enfans de Lamech, inventeurs de diverſes choſes utiles à la Société, enſorte que c'eſt principalement dans ce qui les touche, que nous devons chercher la raiſon de ce que Moyſe dit, avant de parler d'eux, en faiſant leur Généalogie. Ceux pour qui l'Hiſtorien ſacré écrivoit, ſortoient de chez un Peuple accoutumé à attribuer à d'autres les inventions dont *Jabal*, *Jubal*, & *Tubalcaïn* étoient réellement les auteurs, & pour mieux diſtinguer ces véritables Inventeurs des Arts & des Sciences de ceux dont les Egyptiens parloient, comme d'habiles Interprétes (5) croyent que Moyſe a eu intention de le faire, rien n'étoit plus à propos que de parler de leur Pere & de leur Mere, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans nommer les deux femmes de Lamech.

(5) *Voy.* Le Clerc *ſur cet endroit.*

II. Voici une ſeconde raiſon. On ſait que dans les premiers tems, la mémoire des grands événemens & des hommes illuſtres, ſe conſervoit par le moyen des Chanſons, qui étoient inceſſamment dans la bouche du Peuple. Les Egyptiens en avoient ſans doute quelques-unes où ils célébroient la gloire des premiers Inventeurs des Arts, & les Iſraélites les leur avoient ſouvent entendu chanter. Il eſt fort vraiſemblable que c'eſt pour oppoſer au Préjugé populaire, fondé ſur ces Chanſons, un monument de la même eſpéce, que Moyſe rapporte le Diſcours de Lamech, qui commence par ces paroles: *Femmes de Lamech, entendez ma voix*; diſcours que pluſieurs habiles Critiques ont pris avec raiſon pour un fragment d'une ancienne Chanſon, qui s'étoit conſervée dans la mémoire des Hébreux. Quoi qu'il en ſoit, Moyſe rapporte ce diſcours, où les femmes de Lamech ſont apoſtrophées au pluriel, & nommément; & par conſéquent il falloit pour ſe rendre intelligible, qu'il expliquât qui étoient cette *Adah* & cette *Tſilla*, auxquelles Lamech adreſſe la parole.

Ou

à ses femmes est une énigme pour lui, & il rapporte quelques-unes des explications qu'on y a données, dont il ne paroît pas content. Il parle de ceux qui le prennent pour une interrogation; les Traducteurs Anglois ont rapporté à cette occasion l'explication de Mr. Shuckford (*b*), qui a adopté ce tour; la voici. Les Descendans de Caïn, dit ce judicieux Historien, craignirent pendant quelque tems, que le reste de la *famille* d'Adam, n'entreprît de venger sur eux la mort d'Abel. On croit que ce fut pour cette raison que Caïn bâtit une Ville, afin que ses enfans demeurant près les uns des autres, fussent mieux en état de se réunir pour leur commune défense. Lamech tâcha de bannir leurs craintes. C'est pourquoi ayant assemblé sa famille il parla à peu près de cette maniére. „ Pourquoi troublerions-nous la tranquillité de „ notre vie par des défiances mal fondées? quel mal avons-nous fait que nous soyons toujours dans la „ crainte? Nous n'avons tué personne; nous n'avons pas fait la moindre injure à nos Freres de l'autre „ famille; & certainement la Raison doit leur apprendre, qu'ils ne peuvent avoir aucun droit de nous „ nuire. Il est vrai que *Caïn* un de nos Ancêtres tua *Abel* son frere. Mais Dieu a bien voulu pardon„ ner ce crime, au moins jusqu'à menacer de punir sept fois au double, quiconque oseroit tuer *Caïn.* S'il „ est ainsi, ceux qui auroient la hardiesse de tuer quelqu'un de nous, devroient s'attendre à une punition „ beaucoup plus rigoureuse encore; si *Caïn* est vengé sept fois, *Lamech*, ou qui que ce soit de son in„ nocente famille, sera vengé soixante-dix-sept fois". J'estime, dit Mr. Shukford, que c'est-là le sens du discours que Lamech adresse à ses deux Femmes Gen. IV. 23. Moyse le rapporte sans le lier en aucune maniére avec ce qui précéde ou ce qui suit; desorte qu'à la premiére vuë il n'est pas aisé de connoître dequoi il s'âgit dans ce discours, les expressions mêmes en sont obscures, & les Commentateurs ne les ont expliquées que d'une maniére très-imparfaite. Le sens le plus naturel de ce Passage est, ce me semble, celui que j'ai donné dans la Paraphrase ci-dessus. *J'ai tué un homme*, doit être traduit d'une maniére interrogative, *ai-je tué un homme? moi étant blessé*, ou plutôt que je doive être blessé pour cela: *ou un jeune homme moi étant meurtri*, ou plutôt pour mon malheur, c'est-à-dire je n'ai pas tué un jeune homme, que je doive recevoir du mal, ou être puni à cause de cela; & c'est en ce sens que le *Targum d'Onkelos* explique avec beaucoup de raison ce Passage: „ Je n'ai pas tué un homme, que le crime m'en soit im„ puté, ni un jeune homme, que ma postérité doive être retranchée pour cela". Cette explication n'est pourtant point sans difficulté [*B*]. L'Anonyme dont j'ai parlé au commencement de cet Article, en propose une autre, fondée sur une légére correction dans le Texte-Original [*C*] & il voudroit traduire: *Adah*

(*b*) *Hist. Sacrée & Profane.* T. I. p. 11. 12. Leyd. 1738.

On ne peut donc décider que Lamech ait été le premier Auteur de la Polygamie, puisque Moyse n'en dit rien.

[*B*] *Cette Explication n'est pourtant point sans difficulté.*] L'Auteur de la Dissertation, dont j'ai parlé dans la Remarque précédente, fait deux difficultés contre le sentiment des Interprétes qui donnent au discours de Lamech un tour interrogatif. I. Si une fois, dit-il (6), on peut mettre des négations ou des interrogations, qui y sont équivalentes, dans des endroits où le texte n'en renferme pas le moindre vestige, il n'y a plus de passage, dont le sens puisse être assuré. On fera dire aux Ecrivains sacrés, toutes-fois & quantes on le jugera à propos, le contraire de ce qu'ils ont dit. Il est vrai que le génie de la Langue Hébraïque permet d'omettre quelquefois, ou plutôt de sous-entendre, une interrogation équivalente à une négation. Mais cela ne peut avoir lieu, que lorsque le tour de la phrase indique la négative, quoique les paroles semblent indiquer l'affirmative. Mais ici l'on ne trouve absolument rien, qui puisse faire présumer que Lamech a dessein, de nier ce dont ses paroles renferment l'affirmation. Son discours n'a nullement l'air de celui d'un homme qui s'excuse, ou qui se justifie. Au contraire il parle avec emphase, & comme un homme, qui a tout lieu de se glorifier de ce qu'il a fait; *Adah & Tsilla écoutez ma voix, femmes de Lamech prêtez l'oreille à mon discours.* II. Si Lamech ne fait ici que se justifier, c'est à propos de rien que Moyse rapporte son discours, n'ayant rien dit d'aucune accusation, qui ait été intentée contre lui, ni d'aucune occasion qui ait pu l'engager à plaider ainsi sa cause devant ses deux femmes. Or il n'est pas croyable qu'un Historien aussi concis, & qui ménage autant la place, que Moyse le fait en rapportant l'Histoire de ces premiers tems, se soit amusé à copier, sans se proposer aucun but, une apologie aussi déplacée que le seroit celle-là. Ces Difficultés sont moins pressantes contre le tour que donne Mr. Shukford; selon lui Lamech ne s'excuse, ni ne se justifie, son discours n'est qu'une exhortation à bannir la crainte. Mais il y a une autre difficulté dans l'explication du savant Historien, c'est que le discours de Lamech ne répond pas tout-à-fait à sa supposition. Si ce Patriarche assembla toute sa famille pour la rassurer, d'où vient son discours ne s'adresse-t-il qu'à ses Femmes? il devoit naturellement parler à tous. J'avouë que selon le Systême de Mr. Shukford je ne vois pas qu'il fût plus question des femmes de Lamech, que des autres personnes de sa famille, & que ce Savant ne rend par conséquent pas raison, de ce que c'est à elles que Lamech s'adresse.

(6) *Bibl. Franç.* ubi supra. pag. 273. 274.

[*C*] *Une autre, fondée sur une légére correction dans le Texte Original.*] L'Anonyme qui la propose, commence par établir les cinq régles suivantes. I. Le discours de Lamech doit être expliqué de telle maniére, qu'il paroisse une liaison sensible entre le commencement & la fin, liés ensemble par la particule Causale כי *Ki*; c'est-à-dire que ce dont il parle dans la premiére partie, doit être une chose qui ait pu raisonnablement lui inspirer la confiance, qu'il exprime dans la seconde. Car ce seroit, semble-t-il, faire peu d'honneur à Moyse, de dire qu'entre tous les Monumens du premier Monde, qu'il auroit pu nous conserver, il a choisi un discours qui n'auroit ni rime ni raison. II. La confiance dont Lamech paroît animé, doit être de la même espéce que celle que dut inspirer à Caïn la promesse que Dieu lui avoit faite; c'est-à-dire qu'elle doit avoir pour objet la vengeance de la mort, & non pas la vengeance d'une insulte, ou d'un simple attentat. III. Le sens affirmatif du commencement du discours ne doit pas être changé, parce que c'est le plus naturel, & le seul même, à proprement parler, qui soit grammatical. Les autres sont des sens forcez, en faveur desquels ce qu'on peut dire de plus fort ne va pas au-delà d'un *il se pourroit.* Or le sens le plus naturel doit toujours être suivi, lorsqu'il n'y a pas ou dans la phrase même, ou au moins dans ce qui précéde ou ce qui suit, quelque chose qui oblige à lui en préférer un qui n'est pas conforme aux régles ordinaires du langage. IV. Le sujet dont parle Lamech doit être glorieux & intéressant pour lui, sans cela la matiére du discours ne répondroit pas à l'emphase avec laquelle il débute. Il semble même qu'il doit s'agir d'une gloire domestique, puisque c'est dans le sein de sa famille, qu'il répand la joye dont son cœur paroît plein. V. Il doit être parlé dans ce discours de quelque chose, qui ait une liaison naturelle avec ce qui précéde, ensorte qu'on puisse rendre raison pourquoi Moyse l'a inséré dans son Histoire. Ces cinq Régles ne peuvent guéres être observées dans une interprétation, où l'on suive la Leçon ordinaire du Texte Hébreu, l'homicide dont il y est parlé dérange tout. L'Anonyme soupçonne donc qu'il pourroit bien y avoir quelque légére faute de Copiste, & il croit être parvenu à découvrir la véritable maniére en laquelle Moyse a écrit. La simple inspection des Caractéres Hébreux suffit pour se convaincre de la ressemblance qu'il y a entre les mots הרגתי, & הריתי, le premier, qui signifie *j'ai tué*, se trouve aujourd'hui dans le Texte, & y cause beaucoup d'embarras. Le second, qui lui ressemble fort, & qui signifie *j'ai engendré*, formeroit un sens aisé & très-intelligible, qui est celui qui est rapporté dans le Corps de l'Article. Cette maniére de traduire, qui porte avec elle l'interprétation du passage, satisfait à toutes les régles qu'on s'est prescrites, & a outre cela divers avantages. I. La liaison entre la premiére & la seconde partie du discours de Lamech est sensible. Il a un fils propre à le défendre, & à le venger, ainsi il a lieu de s'attendre que si quelqu'un ose attenter à sa vie, sa mort ne demeurera point impunie. Peut-être Lamech s'imaginoit-il que Tubalcaïn étoit celui que la Providence avoit destiné à être le vengeur de Caïn, & personne en effet ne semble avoir été plus propre à être le vengeur des torts & le réparateur des offenses, que celui qui avoit inventé les instrumens d'airain & de fer, dont on fait un si grand usage dans la guerre, & qui selon le témoignage de Joséphe étoit lui-même un grand Guerrier (7). Or Tubalcaïn ayant des rélations bien plus proches avec Lamech qu'avec Caïn, puisque l'un étoit son pere, & l'autre seulement son cinquiéme ayeul, il étoit naturel de penser, qu'il prendroit les intérêts de l'un encore plus à cœur que ceux de l'autre, & qu'il vangeroit sa mort bien plus sévérement. II. Si la confiance de Lamech a été fondée sur la bravoure de son fils, & non pas sur la sienne propre, elle a dû être de la même espéce que celle de Caïn, qui ne s'attendoit pas à se venger soi-même, mais à être vengé par un autre. III. On conserve l'affirmation. IV. Le sujet est intéressant, glorieux pour Lamech, & digne de toute l'emphase avec laquelle il parle, surtout si l'on se transporte dans ces tems reculés, où l'usage fréquent des Arts les plus utiles ne les ayant pas encore avilis, on sentoit tout le prix de l'invention. La gloire de son fils est d'ailleurs une gloire domestique, dont il est naturel qu'il se félicite au milieu de sa famille. V. En suivant cette Interprétation, le Discours de Lamech roule sur le sujet dont Moyse parle immédiatement avant de le rapporter, ainsi l'on voit pourquoi & à quelle occasion il le fait.

(7) *Antiq.* L. I. Ch. 3.

Cette interprétation a d'ailleurs plusieurs autres avantages sur celles qui ont été proposées jusqu'ici. I. Ce n'en est pas un peu considérable, que de répandre de la clarté sur un passage excessivement obscur, & qui étoit la croix des Interprétes. La Correction proposée est aussi légére, qu'il soit possible,

Adah & Tsilla, écoutez ma voix: Femmes de Lamech prêtez l'oreille à mon discours, car j'ai engendré *un homme pour ma blessure*, c'est-à-dire pour être mon vengeur, au cas que je sois blessé; *j'ai, dis-je, engendré un jeune homme pour être ma compagnie. C'est pourquoi Caïn sera vengé sept fois, & Lamech soixante-dix-sept fois.*

ble, puisqu'il ne s'agit que de changer une seule lettre. II. Un autre avantage de cette interprétation, c'est qu'elle s'accorde, tant avec ce que Joséphe nous dit du caractére de Tubalcaïn, qu'avec ce que nous connoissons d'ailleurs des usages des premiers tems, où les enfans faisoient la plus grande gloire des Péres, & qu'elle nous fournit la clef d'une partie des Fables que les Rabbins ont débitées sur ce passage. „ Je „ n'estime pas, dit l'Anonyme, au-delà de leur juste valeur „ les imaginations de ces Docteurs en Israël; mais je ne sup- „ pose pas cependant qu'ils fissent des Histoires à propos de „ rien. Ils en inventoient d'ordinaire pour faire quadrer en- „ semble tout ce qu'ils savoient sur un passage obscur. Mais „ dans le Texte, tel que nous l'avons, rien ne méne à Tu- „ balcaïn. Où donc l'ont-ils pris pour dire qu'il est le jeune „ homme que Lamech tua? Cette question se résout d'elle- „ même, si l'on suppose avec moi, que primitivement il „ s'agissoit de Tubalcaïn dans ce passage. Les Rabbins in- „ venteurs de l'Histoire ont pu le savoir, ou par quelque „ note marginale, ou par quelque autre moyen. Mais trou- „ vant dans leur Texte que Lamech avoit *tué* ce jeune hom- „ me, qu'ils savoient être son fils, il a fallu faire une his- „ toire pour rendre raison d'un événement aussi extraordinai- „ re".

☞ LANCELOT (CLAUDE). Ce que Mr. Bayle a dit de ce Savant & de ses Ouvrages se réduit à si peu de chose, que je crois qu'on verra ici avec plaisir ce qu'on sait de plus sur le sujet de Lancelot. Il nâquit à Paris vers l'an 1615, & étoit fils d'un Tonnelier (*a*). Il fut élevé en partie dans la Communauté de St. Nicolas du Chardonnet, où il fut mis dès l'âge de douze ans, c'est-à-dire en 1627. Il y donna de grandes marques de la vivacité & de la solidité de son esprit. Après avoir passé plusieurs années dans cette Maison, fort appliqué à l'Etude & aux Exercices qui y sont en usage, il fit connoissance avec Mr. du Verger de Hauranne, Abbé de St. Cyran. Cet Abbé lui ayant trouvé de belles dispositions, résolut de les cultiver, & le mit dans cette vuë avec Messieurs le Maître, de Sericourt, Singlin, & autres, retirés au-dehors de Port-Royal de Paris (*b*). L'emprisonnement de Mr. de St. Cyran, qui fut mis au Château de Vincennes en 1637, les dispersa bientôt, sans les desunir. Mais au bout de deux ans environ Lancelot retourna dans sa premiére solitude (*c*). Quelque tems après, les Solitaires de Port-Royal, zélés pour l'éducation de la Jeunesse, résolurent de continuer le plan que Mr. de St. Cyran leur avoit tracé, ils établirent des Ecoles dans une maison proche de Port-Royal de Paris, & ils y reçurent en qualité de Pensionnaires plusieurs enfans de famille. Lancelot y enseignoit la Langue Grecque & les Mathématiques. Cet établissement, commencé en 1645, dura peu; les Maîtres obligés de se disperser, se retirérent en différens endroits. Lancelot se retira aux *Granges* près de Port-Royal des Champs, où il continua de rendre service aux jeunes gens qui y furent envoyés. C'est ce qu'il a fait non seulement par ses instructions, mais aussi par ses Ouvrages [*A*]. Ces établissemens de Port-Royal ayant été de-

(*a*) Niceron *Homm. Ill.* T. XXXV. p. 218. qui dit qu'on apprend la profession du Pere de Lancelot par une Note ajoûtée au Catalogue de la Bibliothéque du Roi.

(*b*) Ibid. p. 219.

(*c*) Ibid. p. 220.

[*A*] *Ses Ouvrages.*] Ils ont été généralement estimés, en voici la liste. I. *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Langue Grecque* Paris 1655 in-8. Cette premiére Edition a été suivie de quelques autres, dans plusieurs desquelles l'Auteur a fait des augmentations, qui rendent les derniéres préférables à celle-ci. „ Le Public témoigne, *dit Mr. Baillet* (1), „ qu'il n'a encore eu rien de plus achevé en ce genre que cet „ Ouvrage. L'Ordre y est très-clair & très-abrégé. On y „ trouve un grand nombre de remarques très-solides, & très- „ nécessaires pour la connoissance parfaite de la Langue Grec- „ que, & pour l'intelligence des Auteurs. Les principaux „ d'entre les Grammairiens modernes, que l'Auteur a suivis, „ sont Caninius, Sylburge, Sanctius, & Vossius; mais l'œco- „ nomie qu'il y garde est toute nouvelle....... Au reste „ quelques applaudissemens qu'ait reçu la nouvelle Méthode „ Latine, il se trouve des Critiques qui donnent le prix à la „ Grecque, & qui prétendent même, que c'est le plus consi- „ dérable de tant d'excellens Ouvrages, qui sont sortis des „ mains de ce célébre Auteur". II. *Abrégé de la Nouvelle Méthode pour apprendre la Langue Grecque.* Paris 1655 in-12. Cet Abrégé est destiné pour les commençans, & pour ceux qui n'ont pas le tems d'approfondir ce qu'il a renfermé de savant & de curieux dans la grande Méthode. III. *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Langue Latine.* Paris 1656 in-8. Plusieurs Editions ont suivi cette premiére, & les derniéres l'emportent sur les précédentes à cause des augmentations que l'Auteur y a faites. „ L'Auteur, *dit Baillet* (2), „ a augmenté cet Ouvrage d'un grand nombre de Remarques „ très-solides & nécessaires pour se perfectionner dans la con- „ noissance de cette Langue, & dans l'intelligence des bons „ Auteurs....... Ce Livre.... est composé de tout ce qu'il „ y a de meilleur dans Sanctius, Scioppius, Vossius, & dans „ tous ceux qui ont travaillé sur cette Langue avec plus de „ soin & plus de lumiére. Il a suppléé le reste avec une ha- „ bileté & un jugement, qui ont donné à son Ouvrage le „ prix au-dessus de tout ce qui avoit paru sur ce sujet jusqu'a- „ lors". L'Auteur a ajoûté à la fin un Traité curieux de la Poësie Latine, & un petit Ouvrage sur la Versification Françoise. „ Quelque abrégé qu'il soit, *dit Mr. l'Abbé Goujet* (3). „ on n'ignore pas qu'il a été trouvé assez ample par un grand „ nombre de personnes judicieuses, pour y puiser une con- „ noissance suffisante de la matiére qui y est traitée. C'est le „ seul dont on s'est servi longtems, & dont beaucoup de per- „ sonnes se servent encore. Mr. Lancelot l'a partagée en trois „ Chapitres; le premier traite de la structure des vers Fran- „ çois: le second parle de la rime; le troisiéme regarde les „ Ouvrages en vers". Mr. l'Abbé Goujet nous apprend ensuite qu'il a vu une Critique du petit Traité de Lancelot, par Mr. de Loménie de Brienne; mais il ne paroît pas en faire grand cas. IV. *Abrégé de la nouvelle Méthode pour apprendre la Langue Latine.* Paris 1656 in-12. Réimprimé plusieurs fois depuis. V. *Le Jardin des Racines Grecques, mises en François.* Paris 1657 in-12. Les Vers François qui accompagnent les Racines Grecques sont de Mr. de Saci. Baillet dit (4), „ qu'on n'a point encore vu rien paroître en ce genre, qui „ soit plus méthodique, ni qui soit peut-être plus utile que „ ce Recueil". On trouve à la fin un Recueil alphabétique des mots François, tirés de la Langue Grecque. Le Pere Labbe avoit une prédilection particuliére pour ce petit Recueil (5). Il se l'appropria en quelque sorte, lorsqu'il le fit réimprimer en 1661 avec quelques additions. Et comme il en faisoit un Ouvrage à part, il y mit son nom, & en changea le titre en celui-ci: *Les Etymologies de plusieurs mots François contre les abus de la Secte des nouveaux Hellénistes de Port-Royal* (6). „ Ce qu'on a jugé de reprehensible, & ce dont il est en „ effet difficile de donner de bonnes raisons, c'est que, „ quoique cet Ouvrage ne soit, pour ainsi dire, qu'une „ répétition de celui de Claude Lancelot, le Pere Labbe „ prétend soutenir que cet Auteur & ses amis n'ont travaillé „ en donnant ce recueil, *qu'à ruiner le langage que nous avons „ reçu de main en main de nos ancêtres, depuis douze ou treize „ siécles.* Il est vrai qu'il ne prouve pas cette accusation: mais „ il suppose que le crime est manifeste, & il en demande ven- „ geance à l'Académie-Françoise, à qui il s'adresse, & à qui „ il s'efforce de faire regarder *le procès qu'il interte* aux pré- „ tendus criminels, *comme une affaire de la derniére importance*". L'Académie-Françoise ne prit aucune part à ce procès, *malgré son importance*; mais on répondit au Pere Labbe avec autant de solidité que de délicatesse, dans un Avertissement qui fut composé exprès, & qui est au-devant de la seconde Edition du *Jardin des Racines Grecques*, imprimée en 1664 (7). VI. *Grammaire générale & raisonnée, contenant les fondemens de l'Art de parler, expliquée d'une maniére claire & naturelle; les raisons de ce qui est commun à toutes les Langues, & des principales différences qui s'y rencontrent, & plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Françoise.* Paris 1660 in-8. & 1664. Edition revuë & augmentée. Le fond de cet Ouvrage, *dit le P. Nicéron* (8), est „ de Mr. Arnaud & de Mr. Nicole; Lancelot n'a fait que re- „ cueillir leurs pensées sur ce sujet, & les mettre en ordre." Mr. l'Abbé Goujet parle de cette Grammaire en termes fort avantageux. „ Cet Ouvrage, *dit-il* (9), auquel Antoine „ Arnauld, Docteur de Sorbonne, a eu beaucoup de part, „ contient d'une maniére nette & précise les fondemens de „ l'Art de parler .... & les meilleurs Critiques avouent „ que l'on n'a rien dans les anciens Grammairiens, ni dans „ les nouveaux, où il y ait tant de justesse & de solidité. Un „ autre avantage de ce petit Livre, c'est qu'il fait en parti- „ culier beaucoup d'honneur à notre Langue, sur laquelle „ l'Auteur fait des remarques aussi utiles que sensées, pour „ jetter les fondemens les plus solides & les plus durables du „ veritable Art de parler. Le Pere Lami, Prêtre de l'Ora- „ toire, homme aussi savant que judicieux, s'est presque „ contenté de copier une partie de ces Remarques dans le „ *premier Livre* de sa *Rhétorique* ou l'*Art de parler.*" A l'égard de la part que Mr. Arnauld a euë à cet Ouvrage, voici ce que Lancelot lui-même en dit dans la Préface: c'est qu'ayant conçu le dessein de l'Ouyrage, il trouva dans l'exécution plusieurs difficultés, qui l'arrêtérent, sur lesquelles il consulta un de ses Amis, qu'il ne nomme point, mais qu'on sait être Mr. Arnauld, qui lui fit part là-dessus de ses idées. Elles parurent si justes & si solides à Lancelot, qu'il pria son Ami de vouloir bien les lui dicter. Ce qu'ayant obtenu, il les arrangea & en composa, cette *Grammaire générale & raisonnée.* VII. *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement & en peu* de-

(1) *Jugem. des Sçav.* T. II. P. III. p. 174 Ed. de 1725 in-8.

(2) Ibid. p. 102.

(3) *Bibl. Françoise.* Tom. III. p. 401.

(4) *Ubi supra* p. 128.

(5) Goujet *Bibl. Franç.* T. I. p. 285.

(6) Ibid.

(7) Ibid. p. 287.

(8) *Homm. Ill.* Tom. XXXV. p. 248.

(9) *Bibl. Franç.* T. I. p. 53.

détruits en 1660, la capacité de Lancelot, & le talent qu'il avoit de bien inſtruire la Jeuneſſe, le firent alors rechercher par différentes perſonnes de conſidération. Il fut d'abord chargé de l'éducation de Mr. le Duc de Chevreuſe, & enſuite Mr. de Saci le plaça auprès des enfans de Mr. le Prince de Conti. Les deux jeunes Princes, Mr. de Conti, & Mr. de la Roche-ſur-Yon, profitérent beaucoup ſous cet habile Maître; mais la mort de la Princeſſe de Conti, arrivée en 1672 dérangea tous les projets qu'elle avoit formés pour l'éducation de ſa famille (*d*). Lancelot, profitant de la liberté que cette mort lui laiſſoit, s'en ſervit pour exécuter le deſſein qu'il avoit conçu depuis longtems, d'embraſſer la Vie Religieuſe. Il choiſit pour cela l'Abbaye de St. Cyran, au Diocéſe de Bourges, dont Mr. de Barcos, ſon ami particulier, & neveu de Mr. du Verger de Hauranne, étoit Abbé & Réformateur. Il y fit profeſſion après ſon année d'épreuve, mais il ſe contenta toujours du degré de Sousdiacre, & quelques inſtances qu'on lui ait faites pour monter plus haut, on ne put jamais l'y réſoudre. Quelques troubles s'étant élevés en 1680 dans l'Abbaye de St. Cyran, Lancelot fut exilé à Quimperlé, en Baſſe Bretagne, où Mr. Charrier, Abbé Commendataire de Sainte-Croix de cette Ville, fournit généreuſement à tous ſes beſoins. Il continua le même genre de vie qu'il menoit à St. Cyran. Il ſe levoit réguliérement tous les jours à deux heures après minuit pour réciter l'Office de la nuit, & ne ſe recouchoit point. Il obſervoit très-exactement l'abſtinence, & les autres pratiques, dont il avoit fait profeſſion. Pendant les huit ou neuf derniéres années de ſa vie, il prolongea les jeûnes du Carême juſqu'à quatre heures après midi. L'auſtérité de ſa pénitence, & ſes fréquentes infirmités ayant conſidérablement altéré ſa ſanté, il fallut que ſon Directeur employât toute ſon autorité pour l'engager à changer l'heure de ſes repas, & à prendre quelques ſoulagemens. Il mourut le 15 Avril 1695 âgé de ſoixante-dix-neuf ans, & fut enterré dans la nef de l'Egliſe Abbatiale de Ste. Croix de Quimperlé (*e*).

(*d*) Ibid. p. 241.

(*e*) Ibid. p. 242. 245.

de tems la Langue Eſpagnole. Paris 1660 in-8. & 1665, revuë & corrigée. VIII. *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement & en peu de tems la Langue Italienne.* Paris 1660 in-8 & 1665. Ces deux Méthodes ſont fort eſtimées. Lancelot les a données auſſi bien que la *Grammaire générale* ſous le nom du Sieur de Trigny (10). IX. *Chronologia Sacra, in quâ certæ quædam annorum numerandorum formæ explicantur, Mundi ætates demonſtrantur, Chriſti Mors ac Nativitas examinantur, & antiqua Hiſtoria ab Orbe condito ad everſam Jeruſalem deducitur. Appendix ad Chronologiam Sacram, brevem ac certam Sæculorum ſeriem exhibens, unà cum Synopſi Scriptorum Veteris ac Novi Teſtamenti. Cui additæ ſunt Tabellæ de Monetis & Menſuris Antiquorum in fol.* pagg. 88. Inſérée pour la premiére fois à la fin de la grande Bible de *Vitré*, imprimée à Paris en 1662 in-fol. à l'édition de laquelle Lancelot a beaucoup travaillé. „ Sa Chronologie Sacrée eſt courte & exacte, & elle contient un abrégé très-clair de l'Hiſtoire Sainte. Il l'a tirée „ pour la plus grande partie des Annales d'Uſſerius. Elle „ ſe trouve auſſi à la fin des Bibles Latines & Françoiſes „ imprimées à Liége in-fol. en pluſieurs Volumes (11)." X. *Tabulæ Chronologicæ Sacræ.* Dans l'Edition de la Bible de Vitré, faite à Paris in-4 en 1666. Ces Tables, qui ſont extraites de la Chronologie Sacrée, ont été traduites en François, & ſe trouvent en cette Langue à la fin de quelques Bibles Françoiſes, & des Figures de la Bible, publiées ſous le nom du Sieur de Royaumont. XI. *Nouvelle Diſpoſition de l'Ecriture Sainte, miſe dans un ordre perpétuel pour la lire toute entiére chaque année.* Paris 1670 in-8. XII. *Diſſertation ſur* l'Hémine *de Vin, & ſur la Livre de Pain de St. Benoit, & des autres anciens Religieux; où l'on fait voir que cette* Hémine *n'étoit que le demiſetier, & que cette Livre n'étoit que de douze onces.* Paris 1667 in-12. & *Seconde Edition revuë, corrigée, & augmentée. Avec la Réponſe aux nouvelles difficultés qui avoient été faites ſur ce ſujet, & une diſquiſition de l'année, du jour, & de l'heure, où eſt mort le glorieux Patriarche St. Benoit.* Paris 1688 in-8. Le Pere Niceron nous apprend (12), que Lancelot compoſa cet Ouvrage, pour appaiſer quelques Religieux, qui ſe plaignoient de ce que l'Abbé le Roy avoit traduit dans un de ſes Ouvrages le mot d'*hemina* par celui de demi-Setier, & pour juſtifier ſa traduction. Il ne ſatisfit pas cependant tout le monde; l'Abbé de Foucarmont, de l'Ordre de Citeaux, & D. Jacques le Clerc, de la Congrégation de St. Maur, propoſérent leurs difficultés contre le ſentiment de Lancelot, dans deux Ecrits différens, qui n'ont point été imprimés. Il n'y eut que le P. Mabillon, qui publia quelques Objections contre ſon opinion, dans la premiére Préface de ſon quatriéme Siécle Bénédictin; mais ſans prétendre décider la queſtion, qu'il croyoit trop embarraſſée, pour être pleinement éclaircie. Lancelot pour répondre à toutes les Objections qu'on faiſoit contre ce qu'il avoit avancé, retoucha ſa Diſſertation, la corrigea en quelques endroits, & y fit de grandes augmentations. Il y changea de ſentiment ſur le contenu de l'*hémine* de vin, & au lieu de dix onces, qu'il lui avoit donné d'abord, il ſe relâcha à dire, qu'elle pouvoit en contenir douze. Ce n'étoit pas encore atteindre au point du Pere Mabillon, qui croyoit qu'elle en contenoit dix-huit. Il s'eſt publié divers autres Ouvrages ſur cette matiére. Mais le Pere Niceron remarque fort bien que „ bien „ des perſonnes trouveront, que cette queſtion fort inutile „ d'elle-même, ne méritoit pas que tant de Savans employaſſent leur érudition à la diſcuter." XIII. *Nouvelle Méthode pour apprendre parfaitement le Plein-Chant en fort peu de tems.* Paris 1668 in-8. XIV. Lancelot avoit fait en 1667 un Voyage à Alet, pour s'entretenir avec Mr. Pavillon, qui en étoit Evêque, & il fit une relation de ce Voyage, qui a été imprimée en 1733 in-12. Il l'adreſſa à la Mere Angélique de St. Jean, Religieuſe de Port-Royal, ce n'eſt proprement qu'un récit de la conduite & des vertus de Mr. Pavillon. XV. Dans les Relations des Religieuſes de Port-Royal, on trouve ce qui ſe paſſa entre Lancelot & Mr. de Perefixe, Archevêque de Paris, dans un entretien qu'ils eurent enſemble en 1664 au ſujet de la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII. XVI. Lancelot avoit travaillé en 1663 à compoſer des *Mémoires pour ſervir à la Vie de feu Mr. du Verger de Hauranne, Abbé de St. Cyran,* & dans la ſuite il en fit une ſeconde partie ſous le titre de *l'Eſprit de Mr. de St. Cyran.* Ces deux Parties ſont encore manuſcrites.

(10) Niceron *ubi ſupra.*

(11) Ibid. p. 249.

(12) Ibid. p. 250-252.

LANGBAINE (GERARD) ſavant Ecrivain Anglois dans le XVII. Siécle, & fils de Mr. Guillaume Langbaine, nâquit à Barton-Kirke dans la Province de Weſtmorland (*a*) vers l'an 1608 [*A*]. Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Blencow, dans la Comté de Cumberland. Au commencement de l'année 1626 il fut admis en qualité d'Etudiant dans le Collége de la Reine à Oxford, ſous la direction de Mr. Thomas Wetherall, étant d'abord entré dans cette Maiſon ſur le pied de pauvre Enfant Servant (*b*). Il prit le Degré de Bachelier-ès-Arts le 24 Juillet 1630 (*c*), & celui de Maître le 27 Juin 1633 (*d*). & dans la ſuite il fut élu Membre de ſon Collége (*e*). En l'An 1644 il fut nommé d'une voix unanime Garde des Archives de l'Univerſité, & ſur la fin de l'Année ſuivante Principal de ſon Collége (*f*). Le 22 Juin 1646 il fut créé Docteur en Théologie (*g*). Ses Ecrits prouvent qu'il avoit une grande érudition [*B*]. L'Archevêque Uſſer, Selden, & d'autres grands-hommes de ſon tems l'eſti-

(*a*) Wood *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 122. & *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 220.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 249.

(*d*) Idem ibid. Col. 257.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*f*) Idem ibid.

(*g*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 57.

[*A*] *Nâquit . . . . . vers l'an* 1608.] Mr. Wood nous dit (1) qu'il étoit âgé de dix-huit ans, quand il entra comme Etudiant dans le Collége de la Reine en 1626.

[*B*] *Ses Ecrits prouvent qu'il avoit une grande érudition.*] Il a publié les Ouvrages ſuivans. I. *Longinus de grandi Eloquentiâ, ſive ſublimi dicendi genere, è Græco Latinè redditus, & Notis illuſtratus.* Oxford 1636 & 1638 in 8. II. *Diſcours ſur l'état des affaires ſous le régne d'Edouard* VI. ſervant de Préface à un Livre du Chevalier Jean Cheke, intitulé: *Le Mal des Séditions* &c. Oxford 1641 in-4. III. *L'Héritage Epiſcopal; ou Replique à l'Examen modeſte d'un Extrait imprimé: ou Réponſes aux neuf Raiſons de la Chambre des Communes, contre le droit des Evêques de voter dans le Parlement.* Oxford 1641 in-4. A quoi l'on a joint *Détermination du feu ſavant Evêque de Saliſbury* (Davenant) *traduite en Anglois.* Ces deux Piéces ont été réimprimées à Londres en 1680. IV. *Revuë du* Covenant, *où l'on en examine l'Origine, les Fondemens, les Meſures, le Sujet, & le But; & où on le combat par des preuves tirées des principes des Remontrances, Déclarations, Votes, Ordres, & Pratiques des premiers Ligueurs, & par les preuves plus ſolides encore puiſées dans l'Ecriture, les Loix, & la Raiſon.* Imprimé en 1644. Réimprimé à Londres en 1661 in-4. On trouve à la tête de cette derniére Edition un *Avertiſſement au Lecteur,* où l'on dit „ que notre Auteur ayant compoſé ce Traité „ dans le feu de nos derniers Troubles, lorsqu'on ne com- „ battoit pas moins vivement de la plume que de l'épée, & „ que chaque parti tâchoit de l'emporter ſur l'autre par les „ deux ſortes d'armes, la prudence ne lui avoit pas permis „ de l'avouër publiquement, tant par d'autres raiſons, que „ peut-être à cauſe de quelques expreſſions fortes contre les „ Auteurs de ce *Covenant,* que ſon zèle pour les juſtes droits „ du Roi, lui avoit arrachées, malgré ſon caractére natu- „ rellement modéré. Et ſi cet Ouvrage n'avoit eu du mal- „ heur dans ſa naiſſance par quelque fatalité, il y a beaucoup „ d'apparence qu'il auroit contribué efficacement à terminer „ les malheureux différends, qui s'étoient élevés parmi nous,

(1) *Ath. Oxon.* V. II. Col. 220.

„ &

l'estimoient beaucoup. Il mourut le 10 Février 165⅞, & fut enterré à peu près au milieu de la Chapelle intérieure du Collége de la Reine, ayant peu de tems avant sa mort établi un fond de vingt Livres ster-

„ & qu'il auroit détaché tous ceux qui n'avoient pas renoncé au bon sens, & à la fidélité duë au Roi, d'une Cause, qu'ils auroient vuë sappée dans ses fondemens. La suppression de cette Piéce doit donc être regardée, comme une partie considérable des Calamités publiques du tems où elle a été écrite, & sa perte n'auroit pu qu'être préjudiciable au nôtre, où nous avons vu à la vérité le Covenant réduit en cendres, mais où de ces cendres mêmes, on pouvoit craindre de voir renaître une postérité nombreuse, qui n'auroit cédé en rien au Monstre, dont elle auroit tiré son origine." Il y a treize Chapitres dans ce Traité, dont voici les Titres: Chapitre I. *Par quels moyens les Auteurs du Covenant ont été réduits à la nécessité de faire cette Ligue, qu'on a reconnu être leur derniére ressource.* Chapitre second. *Réfutation des Fondemens du Covenant, & des fausses Assertions, qui se trouvent dans la Préface.* Chapitre III. *Où l'on prouve que le Covenant est illicite par rapport à sa Cause efficiente, entant qu'il est fait par des Sujets contre la Volonté de leur Souverain, sur des choses où son consentement est nécessairement requis.* Chapitre IV. *Examen de la matiére ou du sujet du Covenant: on prouve premiérement, qu'il est contraire à la Vérité.* Chapitre V. *Qu'on ne peut jurer le Covenant, à cause qu'il est rempli d'ambiguités, & surtout parce qu'on ne sait, qui en sera l'Interpréte autorisé.* Chapitre VI. *Qu'on ne peut accomplir diverses clauses du Covenant sans de grands inconvéniens, & sans injustice.* Chapitre VII. *Qu'on s'engage à plusieurs choses dans le Covenant, qu'il est impossible d'accomplir.* Chapitre VIII. *Que ceux qui prennent le Covenant vont par cette action directement contre les termes exprès de leur Serment, avec lesquels plusieurs autres actions des Ligueurs sont aussi en contradiction.* Chapitre IX. *Que plusieurs choses auxquelles on s'engage dans le Covenant, & que les Ligueurs se proposent, sont simplement & absolument illégitimes.* Chapitre X. *Que le Covenant est contraire aux fins générales, qu'on prétend avancer en le prenant.* Chapitre XI. *Que les fins particuliéres de chaque Article, sont aussi incompatibles avec ce qui en fait le sujet.* Chapitre XII. *Que le véritable but de l'établissement de ce Covenant*, l'introduction des Ecossois dans le Royaume, *est entiérement illégitime.* Chapitre XIII. *On conclut de ce qui a été dit, que le Covenant est illicite quant à sa forme.* V. *Réponse du Chancelier, des Présidens des Colléges, & des Membres de l'Université d'Oxford, à la Requête, aux Griefs, & aux Raisons de la Ville d'Oxford; présentée aux Commissaires établis pour régler l'Université*, le 24 Juillet 1649. Oxford 1649 en six feuilles in-4. réimprimée dans la même Ville en 1678; Et un Livre intitulé: *Défense des Droits & des Priviléges de l'Université d'Oxford* &c. publié par Jacques Harrington, Bachelier, & peu après Maître ès-Arts, & Etudiant de Christ-Church, Oxford 1690 in-4. VI. *Quæstiones pro more solenni in Vesperiis propositæ. ann.* 1651. Oxford 1658 in-4. publiées par Mr. Thomas Barlow depuis Evêque de Lincoln, avec diverses autres petites piéces de quelques Savans. VII. *Platonicorum aliquot, qui etiamnum supersunt, Authorum, Græcorum imprimis, mox & Latinorum, Syllabus Alphabeticus.* Oxford 1667 in-8. Notre Auteur avoit dressé ce Catalogue, à la priére de l'Archevêque Usser, mais il l'avoit laissé imparfait; ayant été trouvé parmi ses papiers, on y fit quelques changemens dans les endroits où cela étoit nécessaire, & on le mit à la suite de *Alcini, in Platonicam Philosophiam, Introductio*, publié par le Docteur Jean Fell, Doyen de Christ-Church. VIII. On attribue aussi à notre Auteur: *Examen du nouveau Formulaire, & Défense de l'ancienne Liturgie de l'Eglise Anglicane: servant de Réponse aux raisons alléguées pour l'établissement de l'un, & pour l'abolition de l'autre.* Oxford 1645 in-4. pagg. 112. Le Docteur Langbaine a aussi publié I. *La Fondation de l'Université d'Oxford, avec un Catalogue de ses principaux Fondateurs, & des Bienfaicteurs particuliers de tous les Colléges, & du nombre total des Etudians* &c. Londres 1651. en trois feuilles in-4. tiré principalement des *Tables* de Jean Scot de Cambridge, imprimées en 1622. II. *La Fondation de l'Université de Cambridge, avec un Catalogue* &c. imprimé avec le précédent en trois feuilles, & tiré des Tables de Mr. Scot. Il travailla aussi beaucoup à finir la *Chronologie Sacrée* de l'Archevêque Usser, mais il mourut lorsqu'il touchoit à la fin de son travail, auquel Mr. Thomas Barlow mit la derniére main. Il traduisit en Latin, *Raisons du Jugement présent de l'Université sur la Ligue solemnelle & le Covenant*; & il travailla avec les Docteurs Robert Sanderson & Richard Zouch à dresser cette Piéce. Il traduisit en Anglois *Revuë du Concile de Trente, écrite en François par un Savant Catholique Romain.* Oxford 1638 in-fol. On y voit que l'Eglise Gallicane n'adopte pas plusieurs des décisions de ce Concile. Il laissa treize Volumes in-4. & huit in-8. Manuscrits, outre un nombre infini de Recueils sur des papiers détachés, tous écrits de sa main, & tirés principalement d'anciens Manuscrits de la Bibliothéque Bodléienne &c. Il avoit aussi fait divers Catalogues des Manuscrits de différentes Bibliothéques, & de Livres imprimés, dans le dessein, à ce que l'on croit, de dresser un Catalogue Universel, de tout genre de Litérature. Le Docteur Fuller nous apprend (2), qu'il travailla aussi beaucoup à la Continuation des *Antiquités de l'Université d'Oxford* de Brian Twyne, & qu'il étoit occupé à cet Ouvrage quand il mourut. Mais Mr. Wood dit (3), qu'il n'a pu découvrir qu'il y eût quelque fondement à cela, & que les Docteurs Thomas Barlow & Lamplugh, qui visitérent sa Bibliothéque après sa mort, lui ont assuré qu'ils n'y avoient rien trouvé, qui eût du rapport à ce dessein. Le Docteur Langbaine aida beaucoup le Docteur Arthur Duck dans la composition de son Livre *De usu & authoritate Juris Civilis Romanorum in Dominio Principum Christianorum*, imprimé à Londres en 1653 in-8. On trouve plusieurs Lettres de notre Auteur au célébre Archevêque Usser, dans le *Recueil de trois-cens écrites à ce Prélat* &c. publié par le Docteur Richard Parr à Londres 1686 in-fol. Dans une de ces Lettres datée du Collége de la Reine, le 9 Février 164⅘ le Docteur Langbaine lui dit „ Quant à moi-même, je ne sai quel compte vous rendre de mes occupations présentes; j'ai plusieurs choses commencées, mais peu importantes. J'ignore combien de tems il me reste, ainsi je dispose de ma maison; mettant en ordre les papiers & les remarques laissées par mes prédécesseurs, dans l'Université & dans le Collége, je me propose de les laisser dans un meilleur arrangement que je ne les ai trouvés. Je me suis chargé à la priére de Mr. *Patrice Young* de collationner les *Géoponiques* de *Constantin* sur deux Manuscrits de notre Bibliothéque publique, & je suis obligé de donner à cette occupation quelques heures de mon loisir. Mon emploi m'appelle à présider une fois par semaine aux Disputes de Théologie. Mon très-honoré ami le Docteur *Duck* m'a donné occasion de faire quelque chose sur les matiéres de Droit. Un jeune homme de mérite, venu depuis peu de Paris, a établi un Collége particulier d'Anatomie; l'occasion m'a séduit, & trois fois par semaine je suis son Auditeur, & Spectateur de ses Opérations, pendant quatre heures chaque fois. Mais je ne le fais que comme curieux, & non pour m'y attacher, *ut explorator, non ut transfuga.* Car quoique je ne me fasse pas une affaire de m'engager dans une profession aussi importante & aussi difficile que le Ministére, tel qu'il est aujourd'hui, j'aurois cependant de la répugnance d'être un Déserteur (λειποτάκτης) de la Théologie. Quoique je sois incapable d'être Architecte en Chef, je puis aider cependant à pourvoir de matériaux notre Bibliothéque, à quoi je consacrerai avec plaisir le reste de ma vie, & je ne regarde nullement comme une perte d'être privé de tous les autres avantages, pourvu qu'on me permette de jouïr de la liberté de ma conscience, & d'étudier dans le poste que j'occupe. Mais si je ne puis conserver le dernier, qu'aux dépens du premier de ces biens, mon parti est pris, la Volonté de Dieu soit faite." Onze autres Lettres de notre Auteur à Mr. Selden ont été publiées par Mr. Thomas Hearne dans la *premiére partie* de son *Appendix* aux *Collectanea de Leland* Vol. V. p. 270 & 282 *& suiv.* La premiére est datée du Collége de la Reine, le 20 Mars 164⅞. Dans une de ces Lettres du 17 Novembre 1651 on trouve le passage suivant: „ En conséquence des Ordres, car c'est ce que sont pour moi tout ce que vous appellez priéres, contenus dans votre derniére du 6 de ce mois, j'ai consulté les Manuscrits Grecs de notre Bibliothéque Publique, où se trouve la *premiére Epître de St. Jean*, & qui ne sont pas en grand nombre. Nous n'en avons que trois, & il y en a un d'imparfait à la fin, où il manque quelques-unes des Epitres Catholiques. Dans les deux autres on lit au Chap. V. ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ, τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσι· sans qu'il y ait la moindre trace de ce qui passe ordinairement pour le verset 7. Vous savez ce que Beze en a dit; à quoi j'ajoûterai que dans le Nouveau Testament interlinéaire de Raphelengius de 1612, ces mots, εἰς τὸ ἕν εἰσι, finissent le vers. 7, & manquent entiérement dans le 8. l'Edition de Genéve de 1620 in-4. lit de la même maniére. Mais je suppose que votre but n'est pas de rechercher toutes les Variantes des Editions, mais des Manuscrits; je ne sai aussi s'il s'agit des Manuscrits Latins comme des Grecs; c'est ce qui m'empêche de vous fatiguer des diverses Leçons, de nos Manuscrits Latins, les uns n'ont absolument rien du vers. 7. d'autres l'ont en marge, d'autres le placent après ce que nous comptons ordinairement pour le vers. 8. & ceux qui les ont tous deux, varient encore de diverses maniéres; en cas que cela vous puisse être de quelque utilité, au premier avis que vous m'en donnerez, je vous envoyerai un détail plus exact sur ce sujet." Dans un autre du 16 Mars 1651 il dit: *Quant à moi, je me suis engagé dans une entreprise capable d'occuper nos plus habiles gens en ce genre, c'est de faire une revuë exacte de notre Bibliothéque publique, pour dresser un Catalogue complet de tous les Livres, selon les Sujets dont ils traitent dans toutes les Sciences; & quand ce Catalogue sera fait je voudrois y incorporer tous les Auteurs, qui sont dans les Bibliothéques particuliéres de nos Colléges, & qui manquent dans la Bibliothéque publique; de maniére que d'un coup d'œil on pourra voir tout ce que nous avons sur chaque sujet. Le Docteur* James *avoit commencé quelque chose de pareil, mais personne n'a encore tenté ou d'achever ce qu'il a fait, ou de faire quelque chose de nouveau.* Il dit dans une autre Lettre du 22 Août 1653. „ A l'occasion de l'affaire des Dixmes, qui est à présent sur le tapis, quelques-uns de ceux qui y sont le plus particuliérement intéressés, ont jugé à propos de me consulter, sur ce que l'on peut dire pour établir, qu'elles sont de Droit Civil; j'ai cru ne pouvoir leur donner de meilleur avis que de les renvoyer à votre *Histoire.* Peut-être le trouveront-ils étrange, mais je ne désespére pas que cet Ouvrage, qu'on a regardé comme la plus forte piéce contre le Droit Divin des Dixmes, ne fournisse aussi les plus puissantes raisons, en faveur du Droit Civil; & si c'en est là le fruit, je ne désespére pas de l'affaire..... Je ne puis m'imaginer quels argumens on peut alléguer, selon les Loix telles qu'elles sont, contre le droit & la

„ pro-

(2) *Worthies of England in Cumberland.* Voy. aussi Dav. Lloyd's *Memoirs.* p. 518.

(3) *Ath. Oxon.* V. II. Col. 221.

ſterling de rente, pour une Ecole dans le lieu de ſa naiſſance; un Docteur d'Oxford, qui ſouhaitta de n'être point connu, y contribua vingt Livres ſterling (*b*). Il laiſſa un fils, nommé GERARD, qui nâquit à Oxford dans la Paroiſſe de St. Pierre de l'Eſt, le 15 Juillet 1656; il étudia les Humanités à Denton dans la Paroiſſe Cudeſton proche d'Oxford, ſous Mr. Guillaume Wildgooſe Maître-ès-Arts; on le mit enſuite chez Mr. Nevill Simmons Libraire, dans le Cimetiére de St. Paul, mais ſon frere aîné *Guillaume* étant mort, ſa Mere l'en tira bientôt, & le mit en penſion dans le Collége de l'Univerſité à Oxford, au Terme de la St. Michel de l'an 1672. „ Et quoiqu'il y fût ſous la conduite d'un très-bon Maî„ tre, dit Mr. Wood (*i*), il devint par la tendreſſe aveugle de ſa mere pour lui, un faineant, ne s'oc„ cupant que de chevaux; il ſe maria, & diſſipa une grande partie du bien, qu'il avoit hérité. Mais „ comme c'étoit un homme qui avoit des talens, il revint à lui dans la ſuite, & mena une vie fort reti„ rée auprès d'Oxford; pendant quelques années, il cultiva le génie naturel qu'il avoit pour la Poëſie „ Dramatique, & il écrivit d'abord de petites piéces, ſans y mettre ſon nom, qu'il n'a jamais voulu „ avouer". Mais dans la ſuite il a publié quelques Ouvrages, qu'il a avoués [*C*]. Le 14 Août 1690 il fut élu ſecond Bedeau des Arts dans l'Univerſité d'Oxford, & le 19 Janvier ſuivant premier Bedeau de la Faculté en Droit. Il mourut le 23 Juin 1692, & fut enterré dans l'Egliſe de St. Pierre de l'Eſt à Oxford (*k*).

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*i*) Idem ibid. Col. 892.

(*k*) Idem ibid. Col. 892. 893.

„ propriété des Miniſtres, qu'on ne puiſſe en produire „ auſſi en leur faveur; mais c'eſt ce dont, je ne doute „ pas que nous ne ſachions bientôt des nouvelles." Dans une autre Lettre du 19 Septembre 1653 il dit: „ A l'é„ gard de la queſtion, ſi la Loi Politique ſubſiſte ou eſt „ abolie, tant par rapport aux Juifs que par rapport aux „ Chrétiens, je ne me ſouviens pas d'avoir vu aucun „ Traité particulier où elle ſoit examinée. . . . . En ſou„ mettant mes penſées à votre jugement, il me ſemble que „ les deux propoſitions ſuivantes ne ſont point du tout pa„ radoxes. I. Que la Loi Politique de Moyſe, entant que „ telle, & en faiſant abſtraction de ce qu'il y a dans cette „ Loi du Droit de la Nature & des Gens, n'a jamais été obli„ gatoire pour les Chrétiens, entant que Chrétiens. II. Que „ par rapport aux Juifs, entant que Juifs, elle les oblige „ toujours, à moins qu'elle ne ſoit expreſſément contredite „ par les Loix Civiles des Souverains & des Etats, ſous la „ domination deſquels il leur eſt échu de vivre, depuis leur „ diſperſion finale; perſonne ne ſait mieux que vous, tou„ tes les variations qu'il y a euës à cet égard, ſoit dans l'Em„ pire Romain, ſoit chez les autres Nations. Je trouve dans „ St. Auguſtin (*Epiſt.* 49.) comme tiré de Porphyre, qu'il „ eſt dit de leur Loi en général: *Prorepſit in fines Italos, poſt* „ *Caium Cæſarem, aut certè illo imperante.* Je n'ai pas beſoin „ de rapporter les différentes Loix des deux Codes, deſtinées „ tantôt à la reſtreindre, tantôt à la tolérer. Par rapport au „ fait, je ne ſai ſi la choſe en vaut la peine, de parler de ce „ paſſage de Théodore (ou plutôt Diodore) de Tarſe (*Apud* „ *Photium in Bibl. Cod.* 223. *Ex Lib.* VI. *de Fato*) qui rend „ ce témoignage à la Nation Judaïque, qu'elle n'a jamais „ abandonné ſes anciennes Loix, non ſeulement autrefois, „ mais depuis ſa diſperſion générale juſqu'à ce tems-là (en„ viron 400 ans après Jéſus-Chriſt.) Et quoique dans ce tems„ là les Juifs fuſſent, ſi jamais ils l'ont été, en grande fa„ veur auprès des Empereurs, les Chrétiens d'alors ne ſe „ croyoient néanmoins pas tenus à l'obſervation des Loix „ Politiques de Moyſe, comme on peut le recueillir de la „ Réponſe de Baſile, au même Diodore, Evêque de Tarſe „ (à ce que je ſuppoſe) touchant le mariage d'un Homme „ avec la ſœur de ſa défunte femme (*Baſil. Ep.* 187. *& vide* „ *Balſamon in eandem*) où il écarte l'autorité de la Loi Mo„ ſaïque, en diſant, ὅσα ὁ νόμος λέγει, τοῖς ἐν τῷ νόμῳ λέγει „ &c. Parmi les Manuſcrits Grecs donnés à notre Bibliothé„ que publique par le Chevalier Thomas Roe, il y a un gros „ Volume, qui contient entre autres choſes, diverſes Collec„ tions de Loix Civiles & Eccléſiaſtiques, dont il y en a „ déjà pluſieurs dans le *Baſilica*, & dans le *Jus Græco-Ro*„ *manum*, & dont d'autres n'ont pas encore paru, que je ſa„ che. Entre quelques *Novelles* de Baſile, & d'autres de „ Léon, on trouve dans ce Volume une piéce de ſix feuil„ lets environ, avec ce titre: Ἐκλογὴ ἐν ἐπιτόμῃ τῶν παρὰ τοῦ „ Θεοῦ διὰ Μωϋσέως δοθέντος νόμων τοῖς Ἰσραηλίταις. Le premier „ Article eſt intitulé: Περὶ κρίματος καὶ δικαιοσύνης· ἐκ τῆς „ Ἐξόδου κεφ᾽ κθ. Il commence par ces mots: οὐ παραλήψῃ „ ἀκοὴν ματαίαν, οὐ συγκαθήσῃ μετὰ τοῦ ἀδίκου γενέσθαι μάρτυς „ ἄδικος &c. Il y a à la marge vis-à-vis du titre, une note „ en rouge, de la même main que le reſte, qui porte, πῶς „ συμβάλλουσι ταῦτα πάντα, τοῖς εἰς ἡμᾶς νενομοθετημένοις; „ comme il paroît par cette Note, que dans le tems où „ l'Auteur écrivoit, les choſes étoient ſur un autre pied, el„ le pourroit auſſi faire ſoupçonner que ſelon les idées de „ l'Auteur du Recueil, on ſuppoſoit que ces Loix regardoient „ les Chrétiens, & devoient leur ſervir de régle. La Mé„ thode obſervée dans ce Recueil, ne reſſemble pas mal à „ celle de la *Collatio Legum Moſaicarum & Romanarum*, pu„ bliée par Pithou, dont il me ſemble que vous faites Li„ cinius Rufinus Auteur. Le Volume entier a été écrit il y „ a environ 300 ans par un Conſtantinus Sapiens, c'eſt ainſi „ du moins que je lis à la fin, & a appartenu au Monaſtére „ τῆς Ἐσόπτρου dans l'*Iſle de Chalce*. Je ne ſai ſi dans ces der„ niers tems, quelqu'un a ſoutenu que les Loix Politiques „ des Juifs obligent généralement & d'une maniére indiſpen„ ſable les Chrétiens." Dans une autre Lettre du 8 Novembre 1653 il parle en ces termes. „ J'ai été moins chagrin „ d'entendre parler de cet homme, qui a ſoutenu en dernier „ lieu publiquement à Londres, que l'Erudition eſt un pé„ ché, que je le ſuis de voir certaines gens, qui ne veulent „ pas paſſer pour être des derniers ici parmi nous, entre„ prendre, ſous prétexte de piété de la bannir de l'Univer„ ſité. C'eſt du moins le meilleur ſens que je puis don„ ner à un réglement fait par ceux, que nous appellons „ Viſiteurs, à l'occaſion d'une Election faite au Collége des „ Trepaſſés, la ſemaine derniére; ce Réglement porte, qu'à „ l'à venir perſonne ne pourra être élu pour remplir une „ place dans un des Colléges, à moins qu'il ne produiſe un „ témoignage ſigné de quatre perſonnes (qui n'ayent pas voix „ dans l'Election) connuës des Viſiteurs pour des gens qui „ ont véritablement de la piété, qui atteſtent que le préten„ dant, eſt lui-même véritablement homme de bien; en s'at„ tribuant ce pouvoir, ils s'érigent en Juges de la conſcien„ ce de tous les autres hommes, & ils en ont rejetté quel„ ques-uns, contre leſquels ils n'avoient autre choſe à allé„ guer, ſinon que les perſonnes qui leur rendoient témoi„ gnage, n'étoient pas connus de ces Viſiteurs pour des Ré„ générés; quoique les Sujets euſſent été élus ſelon les ſta„ tuts, après un mûr examen de leur capacité, & qu'ils euſ„ ſent témoignage d'une conduite ſans reproche, de ceux à „ qui ils étoient le mieux connus. Je compte, s'il plaît à „ Dieu, que dans peu il y aura une Election à faire dans no„ tre Collége, & j'ai déclaré que je ne me ſoumettrois point „ à ce Réglement. Je n'entreprens pas de prévoir ce qui „ en arrivera; mais ſi l'on me fait échouër, j'aurai de la pei„ ne à me taire."

[C] *Dans la ſuite il a publié quelques Ouvrages qu'il a avoués.*] I. *Le Chaſſeur: Traité du Manége.* Oxford 1685 in-8. A la ſuite de la troiſiéme Edition d'un Livre intitulé: *Les Recreations du Gentilhomme en quatre Parties; la Chaſſe, la Chaſſe avec les Oiſeaux de proye, la Chaſſe aux Oiſeaux, la Pêche* &c. *Avec une grande figure à la tête, où l'on trouve des directions aiſées pour joüer du Cor; & à la fin un Extrait des Loix qui ont du rapport au ſujet* &c. Cet Ouvrage eſt du Colonel Edouard Cook de Highnam dans la Province de Glocester, qui accompagna le Roi Charles I. à Newport dans l'Ile de Wight, pendant le Traité négotié entre le Roi & le Parlement; il y étoit lorſque ce Prince fut conduit au Château de Hurſt, au mois de Novembre 1648, & Charles lui ordonna de mettre par écrit la maniére dont il étoit arrêté, ce qu'il fit. Le Colonel eſt mort à Londres le 29 Janvier 1683, & a été enterré le 2 Février à Highnam. On a publié de lui: *Rélation de certaines choſes qui ſe ſont paſſées à Newport dans l'Ile de Wight le 29 Novembre* 1648, *touchant le Roi Charles I.* Londres 1690, en quatre feuilles & demie in-4. II. Momus Triumphans: *ou les Plagiaires du Théatre Anglois expoſés dans un Catalogue de Comédies, de Tragédies,* &c. Londres 1688 en cinq feuilles in-4. Une autre perſonne ayant contre l'intention de l'Auteur publié le Livre ſous ce titre, avec une longue Préface de quinze pages de la façon de Mr. Langbaine, & s'en étant déjà débité cinq-cens Exemplaires, notre Auteur fit mettre un autre titre aux Exemplaires qui reſtoient, avec un Avertiſſement contre le premier Titre. Voici le dernier: *Nouveau Catalogue de Piéces de Théatre Angloiſes, contenant les Comédies, Tragédies, Tragi-Comédies, les Opéras, Maſcarades, Paſtorales, Intermédes, Farces, &c. anciennes & modernes, qui ont jamais été imprimées juſqu'à la préſente année* 1688. *On y a ajoûté les Volumes & les meilleures Editions, avec diverſes Rémarques ſur les Originaux de la plupart des Piéces, & des Vols de divers Auteurs.* London 1688. C'eſt le fondement d'un autre Ouvrage de Mr. Langbaine, intitulé: III. *Hiſtoire des Poëtes Dramatiques Anglois: ou Obſervations ſur la Vie & les Ecrits de tous ceux qui ont publié des Comédies, Tragédies, Tragi-Comédies* &c. *en Anglois*, par Gerard Langbaine. Oxford 1691 in-8. Dédié à Jacques Comte d'Abington. IV. Dans le tems qu'il étoit premier Bedeau de la Faculté en Droit, il publia un *Appendix ou Catalogue de tous ceux qui ont été gradués, en Théologie, en Droit, ou Médecine* &c. Ce Catalogue étoit de la façon de Mr. Richard Peers, premier Bedeau de la Faculté des Arts & de Médecine. L'*Appendix* de Mr. Langbaine contient les noms de tous ceux qui ont été gradués, en Théologie, en Droit, & en Médecine dans l'Univerſité d'Oxford, depuis le 14 Juillet 1688, où finit le Catalogue de Mr. Peers, juſqu'au 6 Août 1699. V. Mr. Wood nous dit, qu'il tient de Mr. Langbaine, & que d'autres le lui ont confirmé, qu'il eſt l'Auteur d'une piéce, qui a pour titre: *L'Hermaphrodite: Nouvelle*: c'eſt peut-être la même que *Le Galant Hermaphrodite: Nouvelle Galante.* Londres 1687 in-8. traduite du François du Sieur de Chavigny.

LANSDOWNE (GEORGE GRANVILLE Lord) iſſu d'une ancienne & illuſtre famille, deſcen-

cenduë de Rollon, premier Duc de Normandie, étoit second fils de Bernard Granville, qui étoit le second fils du Chevalier Bevil Granville, tué à la bataille de Lansdowne en 1643, & frere cadet du Chevalier Jean Granville, qui contribua beaucoup au Rétablissement de la Famille Royale, après lequel il fut créé Comte de Bath, & Vicomte de Lansdowne. Le Seigneur dont il s'agit dans cet Article, reçut les premiéres teintures des Sciences en France, sous la conduite du Chevalier Guillaume Ellis, Gentilhomme de mérite, qui avoit été elevé par le Docteur Busby, & qui s'est depuis distingué dans les Emplois publics. A l'âge d'onze ans on envoya le jeune Granville au Collége de la Trinité à Cambridge, où il passa cinq ans; mais à treize ans il fut reçu Maître-ès-Arts, & avant qu'il en eût douze il récita une piece en vers Anglois de sa propre composition, en présence de la Duchesse d'York, dans son Collége (*a*), lorsque Son Altesse Royale visita l'Université de Cambridge. Le 6 Octobre 1688 il écrivit de Mar proche de Doncaster une Lettre à son Pere, sur l'attente où l'on étoit de l'arrivée de la Flotte du Prince d'Orange [*A*]. Et en 1690 il répondit en vers à Me. Elizabet Higgons, qui lui avoit écrit aussi en vers, sur la retraite où il vivoit [*B*]. En 1696 on représenta sur le Théatre Royal de Lincoln-Inn-Fields la Comedie intitulée *les Amantes* [*C*], & sa Tragedie de l'*Amour Héroïque* [*D*]. Il a aussi

(*a*) Ces vers se trouvent dans ses Oeuvres; *Genuine Works in Verse and Prose.* Vol. I. p. 4. 5. Lond. 1736 in 12.

[*A*] *Le 6 Octobre 1688 il écrivit de Mar proche de Doncaster, une Lettre à son Pere sur l'attente où l'on etoit de l'arrivée de la Flotte du Prince d'Orange.*] Il n'avoit pas encore vingt-deux ans quand il l'écrivit. La voici.

„ Monsieur,

„ Votre indifférence à me procurer une Commission, ne „ peut en aucune maniére altérer ou refroidir le désir que j'ai „ dans cette importante conjoncture de risquer ma vie de façon ou d'autre pour le service de mon Roi & de ma Patrie. „ Il m'est impossible de vivre dans la pensée, qu'on peut me „ reprocher que je demeure oisif & inutile dans une Maison de Campagne, tandis que tous ceux qui ont le moindre sentiment d'honneur, se préparent à entrer en campagne. Vous pouvez vous souvenir, Monsieur, avec quelle „ répugnance je me soumis à vos ordres, dans le tems de la „ Rebellion de *Monmouth*, qu'aucune sollicitation ni priére „ ne put me faire obtenir de vous la permission de quitter „ l'Académie. J'étois trop jeune pour être hazardé; mais „ permettez-moi de dire, qu'il est toujours glorieux de mourir pour sa patrie, à quelque âge que ce soit, & que plutôt on le fait, & plus le sacrifice est noble. J'ai à présent „ trois ans de plus. Mon Oncle *Bathe* n'étoit pas si âgé, „ lorsqu'il demeura parmi les morts à la bataille de Newbury; ni vous-même, Monsieur, lorsque vous vous échappâtes de vos Maîtres, pour aller joindre votre frere à la „ défense de Scilly. Nous nous trouvons précisément dans „ des circonstances toutes pareilles, le Roi a été mal conseillé, que ceux qui l'ont égaré, en répondent. Personne „ ne peut nier que sa Personne ne soit sacrée, & il est du devoir de tout honnête homme de la défendre. Vous dites qu'il „ est incertain encore, si les Hollandois seront assez téméraires „ pour tenter une pareille entreprise. Mais qu'il en soit ce „ qu'il voudra, permettez-moi d'insister à ce que je sois présenté à Sa Majesté comme un Sujet, dont la plus haute „ ambition est de dévouer sa vie à son service & à celui de ma „ Patrie, à l'exemple de mes Ayeux. Les Gentilshommes „ assemblés à York pour élire des Représentans pour la Comté, ont préparé une Adresse, pour assurer le Roi qu'ils „ sont prêts à sacrifier leurs vies & leurs biens pour lui, dans „ cette occasion & dans toutes les autres; mais ils le supplient en même tems de leur donner des Magistrats, tels „ que les demandent les Loix du Royaume; n'y ayant point „ à présent d'autorité à laquelle ils puissent se soumettre selon les Loix. Ils ont cherché à engager des Volontaires à „ York & dans les Villes voisines, pour completter les Régimens à Hull, mais personne ne veut prendre parti. Il me „ paroit par tout ce que j'entends dire, que tout le monde „ souhaitte du bien au Roi, mais qu'on seroit bien aise de „ voir ses Ministres pendus. Le vent continue à être si contraire, qu'il ne peut y avoir de descente aussitôt, qu'on le „ craignoit; je puis donc me flatter, avec votre permission „ & votre secours, d'être prêt avant qu'il se passe aucune action. Je vous conjure, Monsieur, avec tout le respect „ possible, de joindre encore cette seule marque d'indulgence, à tant d'autres preuves que j'ai reçuës de votre bonté en tout tems, & d'être persuadé que je serai toujours „ avec le plus profond respect & toute la soumission imaginable

„ Monsieur,

„ Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

„ *Geo. Granville.*

[*B*] *En 1690 il répondit en vers à Me. Elizabeth Higgons, qui lui avoit écrit aussi en vers sur la retraite où il vivoit.*] Les vers de cette Dame sont des espéces de Stances, dont voici le sens: „ Dis-moi, Granville, pourquoi tu passes ta vie dans „ l'obscurité, toi que les Dieux ont destiné à faire du bien au „ Genre-humain, dans les emplois publics? pourquoi voit-on assoupi le noble feu de ton sang, de ce sang illustre, qui „ a coulé pendant tant de siécles, depuis Rollon jusqu'à Bevil, & qu'on a vu briller encore en toi, lorsqu'avec ta „ lance victorieuse tu remportas le prix sur toute la jeunesse de France? Ceux à qui le sort refuse un heureux succès „ dans les premiers efforts qu'ils font pour acquérir de la „ gloire, sont sages, si prenant conseil de leur honte, ils se „ retirent modestement. Mais quelle raison vous oblige „ à la retraite, vous à qui tout a réussi jusqu'à présent, soit „ que vous ayez mené avec toute la grace possible un Barbe fier, ou que vous ayez paru au Bal, tous les suffrages se „ sont réunis en votre faveur? & l'on admire la grace qui „ brille dans tous vos mouvemens, & que l'Art ne sauroit exprimer par aucun son. Pourquoi donc, aimé, loué, & admiré de tous, pourquoi vous éloigner de la Cour & du Camp? „ Si Myra vous est cruelle, s'il se peut qu'aucune Nymphe „ le soit pour vous, si l'amour vous rend pensif, & vous „ oblige à la retraite, reveillez votre Muse, prenez la Lyre; „ vos tendres chansons, & vos chants mélodieux ne pourront jamais la trouver insensible, il faudra qu'elle aime, & „ nous vous posséderons de nouveau". La réponse de Mylord commence en ces termes. „ Cessez, Siréne séduisante, „ cessez vos chants flatteurs; vous chantez avec douceur & „ d'une maniére pleine de charmes, mais vous chantez en vain. Tandis que les vents sont déchaînés, & qu'ils excitent la tempête, où est l'homme assez fou pour quitter le „ rivage, & se risquer sur une Mer agitée? Jeune encore & „ plein de vanité j'entrai dans le monde, enflé de fausses espérances, & avide de gloire: mais regardant autour de moi, „ avant le commencement de la course, je vis qu'il n'y avoit „ que des Insensés ou des Etourdis dans la Carriére. Averti „ à tems, je me tire des rangs, & remercie les Dieux, qui „ m'en inspirent le dessein. Nos ayeux vécurent dans des „ tems plus heureux, où la route de la vertu étoit la seule à „ suivre. Donnez-moi, ô Dieux, d'avoir à aller à la gloire „ par la même voye; j'oserai tout ce que mes Peres ont ôsé. „ La Scéne est changée; quelque Etoile maligne régle un „ Monde impie, qui n'est fait que pour des fourbes & des „ fols". Il finit de la maniére suivante: Heureux est l'Homme, le plus heureux des Mortels, celui dont l'ame tranquille est exempte de désirs, qui n'est ni séduit par l'espérance, ni agité par la crainte, mais qui vit en paix, content avec lui-même, & n'étant responsable de ses pensées „ & de ses actions qu'à lui-même, & aux Dieux. Douceur „ délicieuse! Joye Angélique! qui n'a besoin de rien, & que „ rien ne peut troubler. Dans quels lieux habite cette Paix „ aimable, cette Liberté d'Esprit? si ce n'est dans les sombres bôcages loin des hommes; dans ces vallons fleuris où „ se rencontrent les Nymphes & les Bergers: mais jamais elle „ n'approche de la porte des Palais des Rois. Adieu donc „ Villes, Cours, & Camps, adieu; je vous vois avec joye, „ sombres Bois; c'est ici que je veux demeurer pour jamais, „ affranchi de soucis, éloigné des affaires & des hommes, „ & n'admettant pour société que les Muses & l'Amour. Que „ le matin est doux! que la nuit est belle! que le soir est „ calme! que le jour est serein! Je contemple d'ici, comme du sommet d'une montagne, le Monde empressé, semblable à une grande forêt, où quantité de gens voyagent „ jour & nuit, suivant des routes différentes, sans qu'aucun „ tienne le vrai chemin.

[*C*] *Sa Comédie intitulée* les Amantes.] Il retoucha ensuite cette Piéce, & la publia parmi ses Oeuvres sous le titre de *l'Amant une fois, & toujours Amant*, qui, comme il le dit dans „ sa Préface, est un nouvel édifice sur un vieux fondement. „ Cette Piéce a paru d'abord sous le titre des *Amantes*, & „ dans la Préface qu'on y mit alors on disoit que ce n'étoit „ que l'*Enfant d'un Enfant*. En la retouchant tant d'années „ après, l'Auteur se flatte d'en avoir fait une Comédie réguliére. Il l'a trouvée telle sous sa main; la Scéne constamment „ dans le même lieu; la durée n'excédant point les bornes „ du temps prescrit, & l'action complette. Il ne restoit plus „ qu'à nettoyer le terrain, & à y planter de nouvelles fleurs, „ à la place de celles, qui étoient devenuës sauvages, ou que „ le tems avoit flétries; c'est-à-dire, à retoucher & à varier „ les caractéres; à animer les portraits; à retrancher le superflu; & à rendre l'action plus vive dans les endroits, où „ il paroissoit que le jeune Auteur avoit butté à quelque chose de plus, qu'il n'avoit été en état d'exécuter".

[*D*] *Sa Tragédie de* l'Amour Héroïque.] Mr. Gildon dit (1) que „ c'est une de nos meilleures Tragédies modernes, „ écrite dans le goût des Anciens, qui est beaucoup plus naturel, & plus simple, que celui de nos Tragiques modernes". Le Prologue est de la façon de Mr. Henri St. Jean, & l'Epilogue de la main de Mr. Bevill Higgons. Mr. Dryden adressa des vers à notre Auteur sur cette Tragédie, où il débute en ces termes. „ Grand Poëte, quand tu ne serois pas „ mon ami, comment pourrois-je regarder d'un œil d'envie „ ce que je suis obligé de louer! Mais puisque les Loix de „ la Nature & de l'Esprit veulent que la jeunesse régne, & „ que la vieillesse lui céde, je résigne avec moins de regret „ des

(1) Continuation of Mr. Langbaine's Lives and Characters of the English Dramatic Poets p. 66.

a aussi fait une autre Poëme Dramatique intitulé *les Enchanteurs Anglois* &c. [*E*], qui fut représenté sur le Théatre de la Reine, au Marché au foin: il retoucha aussi *le Marchand de Venise* de Shakespear, & le donna sous le titre du *Juif de Venise*; cette piéce fut reçuë avec beaucoup d'applaudissement; elle devoit se jouer au profit de Mr. Dryden, mais ce Poëte étant mort, on donna à son Fils ce qu'elle produisit. En 1702 il traduisit en Anglois *la seconde Olynthienne* de *Démosthéne.* Il fut député de la part de la Comté de Cornouaille au Parlement qui s'assembla au mois de Novembre 1710; peu de tems après il fut fait Sécretaire de la Guerre, Controlleur de la Maison de la Reine, ensuite Trésorier, & Membre du Conseil Privé. L'année suivante il fut créé par Lettres Patentes du 31 Décembre, Baron de Lansdowne de Biddeford dans la Comté de Devon. En 1719 il fit un Discours dans la Chambre des Pairs contre la révocation du Bill pour prévenir la *Conformité Occasionnelle* [*F*]. Ce Seigneur est mort au mois de Février 1735. Il avoit épousé Marie Villiers, veuve de Thomas Thynne (Pere de Thomas Vicomte de Weymouth) & fille d'Edouard Villiers Comte de Gersey; il en a eu quatre filles, *Anne*, *Marie*, qui a épousé le 14 Mars 1729 Guillaume Graham de Platten proche de Drogheda en Irlande, *Gracieuse*, & *Elizabeth.* Les Oeuvres de Mylord Lansdowne ont été imprimées toutes ensemble à Londres in-4. & in-12. Sa femme mourut peu de jours avant lui.

„ des lauriers, qui se flétrissant sur mon front, reverdissent sur le tien".

[*E*] Les Enchanteurs Anglois.] L'Auteur dit dans la Préface, que „ c'est le premier Essai d'une Muse naissante, le „ fruit de quelques heures libres d'autres exercices, plutôt „ qu'un Ouvrage destiné à divertir le Public. Mais Mr. Betterton l'ayant vuë par hazard plusieurs années après sa „ composition, la demanda pour le Théatre, où elle fut reçuë si favorablement, qu'elle fut représentée sans interruption, quarante fois du moins tout de suite. La séparation „ des principaux Acteurs, qui arriva peu de tems après, & „ l'Introduction de l'Opera Italien l'empêchérent de reparoître". L'Epilogue est de Mr. Addison.

[*F*] *En 1719 il fit un Discours dans la Chambre des Pairs contre la révocation du Bill pour prévenir la Conformité occasionnelle.*] Ce Discours se trouve parmi ses Oeuvres. Il y dit entre autres choses. „ J'ai toujours conçu que la *Tolérance* étoit destinée à ménager les Consciences scrupuleuses, & non à „ favoriser les Consciences endurcies; & que le but de l'Acte „ contre la *Conformité Occasionnelle* étoit seulement de punir „ le crime de quelques particuliers, aucune des Sectes *Nonconformistes* n'y étant comprise, mais seulement ces imitateurs de Judas, qui ne viennent à la Table du Seigneur que „ pour le vendre & le trahir. Ce crime, quoique pallié & „ justifié par tant de respectables Prélats, n'est pas moins, „ que rendre le *Dieu de vérité*, complice d'actes d'Hypocrisie; pas moins que sacrifier le Corps & le Sang mystique de „ notre Sauveur, à des intérêts criminels & mondains. Impiété atroce! que la Justice ne doit pas souffrir, & que la „ Charité doit prévenir. La simple participation à l'Eucharistie n'a jamais pu être regardée comme nécessaire pour „ se qualifier pour quelque Charge, qu'entant que c'est une „ déclaration publique, une preuve indubitable qu'on est & „ qu'on veut demeurer toujours un vrai membre de l'Eglise. „ Quiconque ôse recevoir le Sacrement dans une autre vuë, „ le profane; & peut être dit, chercher son avancement dans „ cette vie, en mangeant & en beuvant sa condamnation „ pour la vie à venir".

LAUD (GUILLAUME) Archevêque de Cantorbery dans le XVII. Siécle, étoit fils de Guillaume Laud Drapier de Reading dans la Comté de Berks, & de Lucie, Veuve de Mr. Jean Robinson de Reading, & sœur du Chevalier Guillaume Webb, Maire de Londres en 1591 (*a*). Il nâquit à Reading le 7 Octobre 1573 (*b*), & fit ses premiéres études dans l'Ecole de ce lieu (*c*); au mois de Juillet 1589 il vint à Oxford, & au mois de Juin de l'année suivante il obtint une place d'Etudiant dans le Collége de St. Jean (*d*), sous la conduite du Docteur Jean Buckeridge (*e*). Au mois de Juin de l'An 1593 il fut aggregé à ce Collége (*f*). Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 1 Juillet (*g*) de l'année suivante; & celui de Maître, le 26 Juin 1598 (*h*), étant Professeur de Grammaire cette année-là (*i*). Le 4 Janvier 1600 il reçut l'Ordre du Diaconat, & celui de la Prêtrise le 5 Avril 1601; l'un & l'autre lui furent donnés par le Docteur Young Evêque de Rochester (*k*). En 1602 il remplit une *Lecture* de Théologie dans le Collége de St. Jean, fondée par Madame May (*l*). Le 4 Mai 1603 il fut élu Procureur de l'Université d'Oxford, & le 3 Septembre suivant il devint Chapelain de Charles Blount, Comte de Devonshire. Le 6 Juillet 1604, il prit le degré de Bachelier en Théologie (*m*) [*A*]. Le 26 Décembre 1605 il bénit le mariage du Comte de Devonshire avec Pénélope, pour lors femme de Robert Lord Rich, action dont il eut dans la suite le plus vif regret [*B*]. Le 21 Octobre 1606 il prononça

(*a*) Heylin *Cyprianus Anglicus; or the Life and Death of Archbishop Laud* L. I. p. 42. London 1671 in-fol.

(*b*) *Diary of Archbishop Laud* published by Mr Henri Wharton in his *Hist. of the Troubles and Trial of Archbishop Laud* p. 1. London 1695 in-fol.

(*c*) Heylin *ubi supra* p. 44.

(*d*) *Diary of Archbishop Laud.*

(*e*) Heylin p. 44.

(*f*) *Diary of Archbishop Laud.*

(*g*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. 1 Col. 147. L'Archevêque dit dans son *Journal*, que ce fut en Juin.

(*h*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 157. L'Archevêque dit dans son *Journal*, que ce fut en Juillet. (*i*) *Diary* p. 1. (*k*) Ibid. p. 2. (*l*) Ibidem. (*m*) Ibid.

[*A*] *Le 6 Juillet 1604 il prit le degré de Bachelier en Théologie.*] A cette occasion il soutint des Thêses, où il défendoit ces deux propositions. I. *La Nécessité du Baptême.* II. *Qu'il ne peut y avoir de vraye Eglise sans Evêque Diocésain.* „ Cette derniére, dit Heylin (1), lui attira une vive mercuriale du Docteur *Holland* (2), qui le taxa de vouloir semer la discorde entre l'Eglise Anglicane, & les Eglises Réformées des Pays Etrangers. A l'égard de la premiére, on „ lui reprocha d'avoir puisé la plus grande partie de sa *Thése* „ dans les Ecrits de Bellarmin; comme si l'on devoit renoncer à la doctrine de l'Incarnation du Fils de Dieu, & à d'autres véritez essentielles, parce qu'elles ont été défenduës „ par ce savant Cardinal".

[*B*] *Il bénit le mariage du Comte de Devonshire avec Pénélope, pour lors femme de Robert Lord Rich, action dont il eut dans la suite le plus vif regret.*] Le Comte étoit frere cadet de Guillaume Lord Montjoy, & pendant la vie de son frere, il n'étoit connu que sous le nom du Chevalier Charles Blount; il avoit conçu une violente passion pour Myladi Pénélope, fille de Gautier Devereux Comte d'Essex; & il y avoit même eu entre lui & elles des promesses de mariage. Mais les parens de la Demoiselle le regardant comme un Cadet, qui n'avoit rien, & qui n'étoit considérable que parce qu'il étoit bien à la Cour, aimérent mieux la marier à Mylord Rich, homme indépendant de la Cour, & qui étoit riche, mais d'ailleurs chagrin, bourru, austére, & d'un commerce peu agréable pour elle. Blount ne pouvoit s'opposer à ce mariage en Justice, les promesses que la Démoiselle & lui s'étoient faites n'étant point en forme, n'y ayant point eu de témoins, & par conséquent elles ne pouvoient passer selon les Loix pour un Contract antécédent. Mais elle ne fut pas longtems mariée avec Mylord Rich, que ses anciens feux pour Blount se rallumérent; & l'on prétend qu'elle ne se servit que de son mari même pour l'en informer. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après avoir eu d'abord des rendevous secrets, ils se virent ensuite plus ouvertement & plus familiérement, qu'il ne convenoit à l'honneur de l'un & de l'autre, surtout lorsque par la mort de son frere aîné, Blount eût hérité du titre de Lord Montjoy, & du bien qui y étoit attaché. A son retour des guerres d'Irlande il la trouva séparée de Mylord Rich par un divorce, & non par une séparation volontaire de table & de lit, & se crut alors obligé de lui faire quelque réparation d'honneur, en la prenant pour sa femme légitime. D'ailleurs, comme il avoit eu des enfans d'elle avant qu'elle fût séparée de son Mari (dont il y en a eu qui sont parvenus à des titres d'honneur), il s'imaginoit qu'il pourroit les légitimer en épousant la Mere, selon la maxime du Droit Civil, *quod subsequens matrimonium legitimat prolem!* Dans cette vuë il travailla si fortement auprés de son Chapelain, qu'il le disposa à faire la cérémonie qui s'accomplit à Wansteed le 26 Décembre 1605 (3); „ il ne manquoit pas de raisons, dit le Docteur Heylin „ (4) (outre les persuasions de ses amis) pour l'engager à y prêter son ministére, qui auroient pu déterminer un homme „ moins intéressé à la chose que lui, & qui peuvent servir à „ l'excuser, si non à le justifier. Il vit par la déclaration des „ Parties, qu'il y avoit eu des promesses de mariage entre eux „ deux, avant qu'elle épousât Rich; & quoique ces promesses ne fussent pas suffisantes pour être admises dans les Tribunaux Civils, il pouvoit les regarder comme satisfaisantes par rapport à lui, & pour sa conscience. Il pouvoit „ conclure, qu'étant convaincu de la vérité & de la réalité de „ ces promesses, & que Rich ayant renoncé à ses prétentions „ sur elle par une sentence de divorce dans les formes, il „ lui étoit permis légitimement de faire ce qu'on exigeoit de „ lui. Il avoit aussi trouvé trois sentimens sur la question, si „ les mariages contractez après le divorce sont légitimes ou „ non. Le premier, que *ces mariages ne sont permis à aucune* „ *des deux Parties, tant qu'elles sont toutes deux en vie*, c'est „ celui des Papistes, conformément à la décision positive du „ Concile de Trente. Le second, que *ces mariages sont permis à la Partie lésée, mais non à celle qui est coupable*; ce „ sentiment est défendu par quelques Calvinistes, & par divers Anciens. Le troisiéme, qu'*il est permis aux deux parties, innocentes & coupables, de se marier, s'ils le veulent*; ce „ que Maldonat prétend (5) être l'opinion générale des Ministres Luthériens & Calvinistes, aussi-bien que celle de quel-

(1) *Cyprianus Anglicus* &c. L. I. p. 49.

(2) Recteur du College d'Exeter, & Professeur Royal en Théologie à Oxford.

(3) Heylin *ubi supra.*

(4) P. 53.

(5) In Matth. XIX. 9.

nonça à Oxford dans l'Eglise de Ste. Marie un Sermon, fur lequel le Docteur Airay Vice-chancelier de l'Univerfité lui fit des affaires [*C*]. Le 13 Novembre 1607 il fut inftallé dans le Vicariat de Stanford dans la Comté de Northampton; & au mois d'Avril de l'année fuivante on lui donna en furvivance le Bénéfice de North Kilworth dans la Province de Leicefter (*n*). Le 6 Juin 1608 il prit le degré de Docteur en Théologie (*o*); & le 5 d'Août fuivant il fut fait Chapelain du Docteur Richard Neile, Evêque de Rochefter (*p*). Le 17 Septembre 1609 il prêcha pour la premiére fois devant le Roi à Théobalds; & au mois d'Octobre de la même année il changea fon droit au Bénéfice de North Kilworth, pour celui de Weft Tilbury dans la Comté d'Effex, afin d'être moins éloigné de l'Evêque Neile, fon patron, qui le nomma, au mois de Mai 1610, Recteur de Cuckftone dans la Province de Kent (*q*). Le 2 Octobre fuivant il réfigna la place qu'il avoit au Collége de St. Jean à Oxford. L'air de Cuckftone ne lui convenant point, il changea ce Bénéfice pour celui de Norton, où il fut inftallé par procureur au mois de Nombre 1610 (*r*). Vers Noël de la même année le Chancelier Ellefmere porta plainte contre lui au Roi, à la follicitation du Docteur Abbot élu Archevêque de Cantorbery [*D*]. Le 10 Mai 1611 il fut élu Principal du Collége de St. Jean, cette Election ayant d'abord été conteftée, fut enfin confirmée par le Roi [*E*]. Le 3 Novembre de la même année il fut reçu au nombre des Chapelains du Roi. Le 18 Avril 1614 le Docteur Neile, pour lors Evêque de Lincoln, lui donna la Prébende de Bugden, & le fit Archidiacre de Huntingdon le 1 Décembre 1615. Au mois de Novembre 1616 le Roi le nomma au Doyenné de Glocefter, il accompagna ce Prince dans fon voyage d'Ecoffe, & revint un peu avant lui en 1617; ayant réfigné fa Cure de Weft Tilbury, il fut inftallé le 2 Août 1617 dans celle d'Ibftock dans la Comté de Leicefter (*s*). Le 22 Janvier 1620 il fut mis eu poffeffion d'une Prébende à Weftminfter, dont il avoit eu la furvivance ou la nomination il y avoit eu au mois de Novembre dix ans (*t*). Le 29 Juin 1621 le Roi le nomma à l'Evêché de St. David [*F*], & il fut élu par le Chapitre le 10 Octobre fuivant; le 17 Novembre il réfigna fa place de Principal du Collége de St. Jean

(*n*) Ibid. p. 2.
(*o*) Wood *Fafti Oxon.* V.I. C. 110.
(*p*) *Diary* p. 2.
(*q*) Ibid.
(*r*) Ibid. p. 3.
(*s*) Ibid. p. 3.
(*t*) Ibid. p. 4.

„ quelques Docteurs Catholiques. Pourquoi donc ne pouvoit-il pas regarder comme le fentiment le plus jufte à fuivre, celui dans lequel tous les Partis conviennent, préférablement aux deux autres, qui ne font foutenus que par un feul Parti? Et quoiqu'il fuivit dans cette occafion le plus mauvais des trois, fa conduite dans ce cas prouve fuffifamment qu'il n'étoit point Papifte, ni affectionné de cœur à la Religion Romaine, puifqu'il agit directement contre les principes & les décifions de l'Eglife de Rome. S'il y a eu quelques motifs d'intérêt & de complaifance qui ayent agi fur lui (comme cela fe pourroit peut-être) on doit les envifager avec un efprit de charité, comme des effets ordinaires de la fragilité humaine, dont les plus faints & les plus favans hommes ne font pas exempts". Mais quelques raifons que le Comte & lui euffent de donner une belle couleur à cette affaire, il eft certain qu'elle leur fit grand tort. Le Comte trouva d'abord le Roi fi changé à fon égard, & l'eftime qu'il lui avoit témoignée jufques-là fi diminuée, qu'il fe vit dans la néceffité de faire une Apologie pour juftifier fon action; mais ayant vu qu'elle faifoit fort peu d'impreffion à la Cour, & dans la Province, il en conçut tant de chagrin, qu'il mourut avant la fin de l'année fuivante. Le Chapelain ne fut pas longtems auffi fans en avoir tant de remords, qu'il fit du jour de la Fête de St. Etienne un jour de jeûne annuel pour lui, & compofa une priére pour cette occafion; *& quoique je ne doute point*, continue le Docteur Heylin (6), *que le Seigneur ne lui eût pardonné cette faute, en fes grandes miféricordes, il ne fut pas traité fi favorablement par les hommes, qui s'en fervirent fi fouvent & d'une maniére fi odieufe pour traverfer fon avancement, qu'il fut obligé d'inftruire le Duc de Buckingham de toute l'hiftoire, afin d'informer par fon canal le Roi Charles, fon gracieux Maître, de la vérité du fait; fes ennemis ayant toujours jufques à ce tems-là fait valoir cette malheureufe erreur à fon defavantage.*

(6) P. 54.

[*C*] *Un Sermon fur lequel le Docteur Airay, Vice-Chancelier de l'Univerfité, lui fit des affaires.*] Le Vice-Chancelier l'attaqua fur ce qu'il prétendoit qu'il y avoit divers endroits fcandaleux & Papiftes dans ce Sermon. „ Le bon-homme, *dit Heylin* (7), prenant pour doctrines Papiftes, tout ce qui ne fe trouvoit pas enfeigné, dans les *Inftitutions de Calvin*; & regardant comme un acte d'Idolâtrie auffi réel de s'incliner au nom de Jéfus, que d'adorer le Serpent d'airain; croyant auffi fermement que l'Antechrift étoit né de la Paillarde de Babylone, que Pharez & Zara étoient nés de Tamar. Le Docteur Abbot profitant de cela, perfécuta fi violemment ce pauvre homme (Laud), & le fit paffer fi ouvertement pour Papifte, ou du moins pour avoir beaucoup de panchant pour le Papifme, que c'étoit prefque une Héréfie (comme je l'ai appris de fa propre bouche) d'avoir fociété avec lui, & fe rendre fufpect d'Héréfie de le faluer dans la ruë". Le Docteur Heylin rapporte auffi (8), que ces mauvais bruits répandus à Oxford, ne furent pas longtems à parvenir jufqu'à Cambridge, où Mr. Jofeph Hall, depuis Evêque de Norwich, travailloit alors dans le Genre Epiftolaire; on prétend généralement qu'il a eu Laud en vuë dans une de fes Lettres, adreffée à Mr. W. L. la voici (9). „ Je voudrois favoir où vous trouver, je pourrois tirer droit au but; au-lieu qu'à préfent il faut que je tire au hazard & par conjecture. Vous êtes aujourd'hui du parti des *Romaniftes*, demain du notre; tantôt entre deux, contre l'un & l'autre. Nos Adverfaires vous croyent des nôtres; nous vous croyons des leurs; votre confcience vous trouve avec les deux Partis, & pourtant ni de l'un ni de l'autre. Je ne vous flatte point: votre difpofition eft la pire de toutes: le chaud & le froid ont leurs ufages; la tiédeur n'eft bonne à rien, finon à faire du mal à l'eftomac. Ceux qui font fpirituellement chauds, font reçus; ceux qui font abfolument froids, ont un moindre compte à rendre; le milieu entre l'un & l'autre, eft d'autant plus mauvais, qu'il approche plus du bien, & ne l'atteint pas. Combien voulez-vous encore demeurer dans cet état d'indifférence? Prenez un parti, & fachez enfin ce que vous devez retenir, & ce que vous voulez rejetter; vos ailes ou vos dents, & méprifant ce naturel de Chauve-fouris, foyez oifeau ou quadrupéde. Vous conviendrez vous-même, que c'eft une chofe affreufe de mourir incertain & chancelant. Si vous devez vous réfoudre, quand commencerez-vous? Et fi vous devez commencer, pourquoi pas dès à préfent? Il eft dangereux de différer ce dont la privation eft mortelle, & que l'on eft incertain de pouvoir retrouver l'occafion d'acquérir. Dieu crie avec Jéhu, *Qui eft de mon côté? Qui?* Regardez enfin à lui de votre fenêtre, & jettez du haut en bas avec un courage intrépide cette Jézabel, qui vous a enforcelé. Y-t-il quelque obftacle, que le délai puiffe ôter? Y en a-t-il aucun, qu'on ne puiffe lever par une bonne réponfe? Si vous aimez mieux toujours chanceler, qui pourra vous affermir? mais fi vous n'aimez pas l'inconftance, dites-nous pourquoi vous variez fi fort. Soyez fimple & fincére, ou jamais vous ne ferez ferme".

(7) P. 49. 50.
(8) p. 50.
(9) Hall's *Epiftles* Decad. 3. Ep. 5.

[*D*] *Le Chancelier Ellefmere porta plainte contre lui au Roi, à la follicitation du Docteur Abbot, élu Archevêque de Cantorbery.*] le Docteur Laud dit dans fon *Journal* (10). „ Le Chancelier Ellefmere porta plainte contre moi au Roi à Noël 1610. Il étoit animé contre moi par le Docteur Abbot, élu Archevêque de Cantorbery", Le Docteur Heylin nous apprend (11), que l'Archevêque infinua au Chancelier que „ Le Docteur Laud étoit du moins Papifte dans le cœur, & très-affectionné au Papifme; qu'il n'avoit de fociété qu'avec des Papiftes déclarez, ou des gens fufpects fur l'article; & que fi l'on permettoit qu'il occupât quelque pofte d'autorité dans l'Univerfité, cela tourneroit infailliblement au dommage de la Religion, & au deshonneur du Chancelier". Ce Seigneur informa là-deffus le Roi de tout ce qu'on lui avoit dit fur le Chapitre du Docteur Laud, ce qui vraifemblablement auroit ruïné les efpérances qu'il avoit d'être élu Principal du Collége de St. Jean à Oxford, nonobftant la requête qu'il préfenta au Roi, pour le fupplier d'avoir d'autres idées de lui, fi l'Evêque Neile n'avoit inftruit le Roi de la capacité & des talens du Docteur Laud, & de la vieille rancune qu'Abbot avoit contre lui.

(10) *Diary* p. 1.
(11) *Ubi fupra.* p. 56.

[*E*] *Il fut élu Principal du Collége de St. Jean; cette Election ayant été d'abord conteftée, fut enfin confirmée par le Roi.*] Rawlinfon, qui avoit été Membre de ce Collége, & depuis Principal d'Edmond-Hall, étoit fon Compétiteur pour cette place. Chacun d'eux ayant fait fon parti, les Membres procédérent à une Election le 10 Mai 1611. Les voix recueillies, & l'élection étant fur le point d'être déclarée, un des Partifans de Rawlinfon, voyant de quel côté la chofe tourneroit felon les apparences, fe faifit du papier, où les voix étoient marquées, & le déchira en piéces. L'élection étant ainfi arrêtée, on en appella au Roi, qui paffa trois heures à entendre les deux Partis, & après avoir murement pefé les preuves & les faits allégués par les uns & les autres, il prononça en faveur du Docteur Laud le 29 Août 16611; qui fut reçu Principal du Collége. Il ne pouvoit guére fe difpenfer, pour l'exemple, d'infliger quelque peine à celui, qui avoit déchiré le *Scrutin*; mais le connoiffant pour un Sujet de grande efpérance, appliqué à l'étude, & d'un courage qui n'étoit point à méprifer, il leva non feulement la cenfure fous laquelle il étoit, mais l'admit même dans fa confidence, fe confia à lui dans les plus importantes affaires, l'avança d'un bon Bénéfice à un autre, le maria à fa niéce, & enfin lui procura cette même place de Principal, qui avoit été la premiére caufe de la divifion, & un des meilleurs Doyennés du Royaume (12).

(12) Idem p. 56. 57.

[*F*] *Le 29 Juin 1621 le Roi le nomma à l'Evêché de St. David.*]. Il dit dans fon *Journal* (13). *Sa Majefté me nomma à l'Evêché de St. David. On s'attendoit généralement à la Cour, que je ferois devenu Doyen de Weftminfter, & non pas Evêque de St. David.*

(13) P. 4.

[*G*] *Le*

Jean [*G*]. Peu de tems après il ſe lia intimement avec George Villiers, pour lors Marquis de Buckingham; il eut en la préſence de ce Seigneur & de la Comteſſe ſa mere une Conférence avec le Jéſuite Fisher, qui les fixa dans la Religion Proteſtante [*H*]. Le 31 Janvier $162\frac{2}{3}$ il fut mis en poſſeſſion de la Cure de Creake dans la Comté de Northampton, qu'il tint en Commende, avec ſon Evêché(*u*). Au mois d'Octobre 1623 il tomba dans la diſgrace du Docteur Jean Williams, Evêque de Lincoln, qui étoit dans ce tems-là Garde du Grand-Sceau [*I*]. Le 17 Avril 1623 il fut nommé pour faire les fonctions de Clerc du Cabinet du Roi Charles I, pour le Docteur Neile, alors Evêque de Durham, qui étoit indiſpoſé, & il remplit cette Charge juſqu'au premier de Mai ſuivant (*x*). Le 2 Février $162\frac{5}{6}$ il officia au Couronnement du Roi, comme Doyen de Weſtminſter [*K*], le Roi ayant ordonné à l'Evêque Williams Doyen de cette Egli-

(*u*) Ibid. p. 5. 6.

(*x*) Ibid. p. 17.

[*G*] *Le 17 Novembre il réſigna ſa place de Principal du Collége de St. Jean.*] Le Roi lui avoit donné la permiſſion de garder cette place en *Commende* conjointement avec l'Evêché de St. David : *mais la ſévérité des ſtatuts ſur cet article*, dit-il dans ſon Journal (14), *que je ne veux point violer non plus que mon ſerment (de les obſerver) ſous quelque prétexte que ce ſoit, fait que je ſuis réſolu de réſigner cette place, avant ma Conſécration.* Mr. *Prynne* a omis ce paſſage, dans ſon Edition du Journal. Laud réſigna, comme on l'a dit, le 17 Novembre.

(14) P. 4.

[*H*] *Eut ..... une Conférence avec le Jéſuite Fisher.*] Voici ce qu'il dit dans ſon *Journal* (15). *Le 23 Avril 1623, qui étoit le Mardi de la Semaine de Pâques, le Roi m'envoya chercher, & m'engagea dans l'affaire qui regardoit la Comteſſe de Buckingham, laquelle dans ce tems-là chanceloit ſur l'article de la Religion. Le 24 Avril le Docteur* François White *& moi avons eu une entrevuë ſur cette affaire. Le 10 Mai j'allai à la Cour à Greenwich, & j'en revins en caroſſe avec le Marquis de* Buckingham. *Je lui promis le Diſcours qu'il me demandoit. Le 19 Mai je remis à Mylord Marquis de* Buckingham, *le Mémoire touchant la différence qu'il y a entre l'Egliſe Anglicane & l'Egliſe Romaine, en ce qui concerne le Salut* &c. *Le 23 Mai. Ma première converſation avec la Comteſſe de* Buckingham. *Le 24 Mai. Ma Conférence avec Mr.* Fisher *Jéſuite, en préſence de Mylord Marquis de* Buckingham, *& de la Comteſſe ſa mere. J'ai eu pluſieurs converſations avec elle enſuite. Le 1 Septembre j'ai remis au Roi ma réponſe ſur neuf Articles, propoſés dans un Livre de Mr.* Fisher *Jéſuite. On m'avoit remis ces Articles à examiner le 28 Août. La converſation ſur ce ſujet le même ſoir à Windſor, en préſence du Roi, du Prince, de Mylord Marquis de* Buckingham, *de la Marquiſe ſa femme, & de ſa Mere. Le 18 Septembre, ou vers ce tems-là, on m'apprit que Mr.* Fisher *avoit répandu des Copies de la Conférence tenuë entre lui & moi le 24 Mai.* „ En Octobre, je vis une de ces Copies &c. & j'y fis une ré- „ ponſe. Décembre. J'ai été trois fois avec le Roi à ces fê- „ tes de Noël, & je lui ai lu la réponſe, que j'avois faite à „ Fisher, qu'il a ordonné de faire imprimer; je ſouhaittai „ qu'elle parût ſous le nom d'un troiſiéme, ſavoir R. B. „ $162\frac{3}{4}$. Le 11 Janvier, je vis Sa Majeſté pour lui montrer „ l'Epitre, qui devoit être à la tête de la *Conférence* entre „ Fisher & moi, du 24 Mai 1622, & Sa Majeſté eut la bon- „ té de l'approuver. Le 16 Janvier, je fus tout le jour occupé „ avec le Docteur White, ſur mes écrits touchant la *Confé-* „ *rence*, afin de les préparer pour la preſſe. Le 4 Février. „ *Dies Mercurii erat. Colloquium cum* Fishero *Jeſuita habitum* „ *Maii* 24. 1622. *juſſu Sereniſſimi Regis Jacobi ſcriptis manda-* „ *tum, Regi ipſi antea perlectum, typis excudendum hodie tra-* „ *ditur, cum approbatione Epiſcopi Lond. Nunquam antehac ſub* „ *prælo laboravi. Nullus Controverſor. Et ita oro, amet beetque* „ *animam meam Deus, ut ego benè & ad gloriam nominis ejus* „ *ſopitas cupio conorque Eccleſiæ nunquam ſatis deflendas diſtrac-* „ *tiones.* 1624. Le Vendredi 16 Avril, ma *Conférence* avec le „ Jéſuite Fisher, a paru". Elle parut ſous le nom de R. B. c'eſt-à-dire, Richard Baylie, depuis Principal du Collége de St. Jean à Oxford, & Doyen de Salisbury, qui étoit dans ce tems-là un des Chapelains de l'Evêque Laud. Elle fut imprimée avec la *Replique du Docteur François White à la Réponſe du Jéſuite* Fisher *à quelques Queſtions.* Hammond l'Eſtrange (16) appelle cette *Conférence*, *la Piéce de Théologie Polémique la plus exacte & la plus achevée qu'il y eût dans ce tems-là*, & il remarque que le Prélat *ſe déclare ſi peu des leurs* (des Papiſtes), *qu'il les a mis à jamais hors d'état d'être eux-mêmes auſſi fortement attachés à leurs opinions, qu'ils l'étoient auparavant.* Le Chevalier Edouard Deering, ennemi juré de Laud, dit (17) dans la Préface de ſon Recueil, que dans cette *Conférence*, & ſur-tout dans la derniére partie, l'Evêque *a fermé la bouche au Jéſuite, & qu'il portera un coup mortel aux Papiſtes, même après ſa mort; & qu'en quelque lieu que ſoit ſon tombeau, l'Egliſe de St. Paul ſera un monument éternel à ſa gloire, & que ſon Livre lui ſervira d'Epitaphe.* Il en donna lui-même une nouvelle Edition fort augmentée en 1637. Thomas Carwel, *alias* Thorold, Jéſuite, né dans la Province de Lancaſtre, y répondit par un Livre intitulé : *Labyrinthus Cantuarenſis : ou le Labyrinthe du Docteur Laud : ou Réponſe à la Rélation du feu Archevêque de Cantorbery de la Conférence entre lui & Mr.* Fisher &c. Paris 1659 in-folio. Le Docteur Meric Caſaubon y repliqua par un Traité, qui a pour titre : *La Néceſſité de la Réformation du tems de Luther, & avant lui; & ce qui (viſiblement) en a le plus retardé les progrès : à l'occaſion de quelques Livres virulens écrits depuis peu par les Papiſtes, & ſur-tout de celui qui eſt intitulé* Labyrinthus Cantuarenſis. *On y diſcute entre autres choſes, le grand Article, dont il s'agit aujourd'hui, ſavoir l'Infaillibilité.* Londres 1664 in-4. Il s'eſt fait une autre Edition de la *Conférence* de Laud en 1673 in-folio.

(15) P. 5-8.

(16) *Hiſt. of the Reign of King Charles* I. p. 178. Ed. de 1656.

(17) *Collection of Parlement Speeches.*

[*I*] *Au mois d'Octobre 1623 il tomba dans la diſgrace du Docteur Jean Williams, Evêque de Lincoln, qui étoit dans ce tems-là Garde du Grand Sceau.*] Voici ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans ſon *Journal* (18). „ Le Vendredi 3 Octobre. Je „ me trouvai avec Mylord Garde des Sceaux, après duquel „ je m'apperçus que quelqu'un m'avoit rendu de mauvais of- „ fices; parce qu'il étoit fort jaloux de la faveur de Mylord „ Duc de Buckingham. Le 31 Octobre. J'inſtruiſis Mylord „ Buckingham de ce qui s'étoit paſſé entre le Garde des „ Sceaux & moi. Du 15 Décembre. Lundi matin j'allai „ trouver Mylord Buckingham pour des affaires. Nous eû- „ mes une Converſation à Whitehal dans la Galerie de l'Ecu „ (*the Shield-Gallery*). J'appris que le Garde des Sceaux s'é- „ toit étrangement oublié ſur ſon ſujet, & je crois qu'il „ avoit entiérement perdu ſon affection. Le 27 Décembre, „ Fête de St. Jean, je me trouvai avec Mylord Bucking- „ ham, & je vis que les choſes n'alloient pas comme il faut „ pour le Garde des Sceaux &c. Il me fit dire qu'il vouloit me „ parler, parce qu'il devoit les recevoir le lendemain. Le 11 „ Janvier. Mylord Garde des Sceaux s'eſt trouvé avec moi „ dans la Chambre ſecrette, & m'a querellé *gratis*. Le 14 „ Janvier. J'informai Mylord Duc de Buckingham de ce qui „ s'étoit paſſé le Dimanche précédent entre le Garde des „ Sceaux & moi. Le Vendredi 6 Février, Mylord Duc de „ Buckingham m'a appris, que la veille il s'étoit réconcilié „ avec le Garde des Sceaux. Mécredi 18 Février. Mylord „ Duc de Buckingham me parla de ſa réconciliation avec le „ Garde des Sceaux, & des ſoumiſſions qu'il avoit faites, „ qu'il lui avoit avoué que la faveur qu'il me témoignoit „ étoit la principale cauſe de ſon chagrin. *Invidia, quò ten-* „ *dis?* &c. *At ille de novo fœdus pepigit.*" Le Docteur Heylin rapporte (19), que pendant que le Duc de Buckingham fut avec le Prince Charles en Eſpagne, le Garde des Sceaux & le Grand-Tréſorier Cranfield, & d'autres Courtiſans travaillérent à le ruiner auprès du Roi : *Laud donnoit avis à ce Seigneur de toutes les menées, & recevoit de lui les directions néceſſaires pour ſoutenir ſes intérêts. Ce fut-là la ſource de la conſtante affection que le Duc eut pour lui, après la brouillerie entre* Laud *&* Williams; Cranfield *fut culbuté le premier &* Williams *enſuite ; le zéle & la fidélité de* Laud *le firent triompher de tout.*

(18) P. 7. & ſuiv.

(19) *Ubi ſupra* p. 107.

[*K*] *Il officia au Couronnement du Roi, comme Doyen de Weſtminſter.*] On l'accuſa, dans le tems de ſa chute, qu'en réglant les cérémonies du Couronnement, il avoit altéré le Serment, en y donnant un tour plus avantageux pour le Roi, & moins favorable pour le peuple, qu'il ne l'étoit auparavant; accuſation dont le Roi ſe juſtifia lui-même & l'Evêque en même tems, lorſque par les bruits publics ils ſe trouvérent tous deux taxés de ce même crime. Pour éclaircir ce fait, nous rapporterons d'abord le Serment même, tel que le Roi le prêta, & enſuite l'Apologie du Roi pour l'avoir prêté. Voici le Formulaire du Serment (20).

L'Archevêque. *Sire, voulez vous accorder, conſerver, & confirmer par votre ſerment à vos peuples d'Angleterre les Loix & les Priviléges, qui leur ont été accordés par les Rois d'Angleterre vos légitimes & religieux Prédéceſſeurs, & nommément les Loix, les Priviléges, & les Immunités accordées au Clergé par le glorieux Roi St. Edouard votre Prédéceſſeur, conformément à la Loi de Dieu, à la vraie profeſſion de l'Evangile établie dans ce Royaume, & d'une maniére qui s'accorde avec la Prérogative des Rois, & avec les anciennes Coutumes de ce Royaume?* Le Roi. „ Je „ les accorde, & promets de les conſerver." L'Archevêque. *Sire, voulez-vous entretenir la paix, & une pieuſe union ſans reſerve (ſelon votre pouvoir) par rapport à Dieu, la ſainte Egliſe, le Clergé, & le Peuple?* Le Roi : Je le veux." L'Archevêque. *Sire, voulez-vous (ſelon votre pouvoir) faire exécuter dans tous vos jugemens les Loix & la Juſtice, en miſéricorde & vérité?* „ Je „ le veux." L'Archevêque. *Sire, voulez-vous accorder de maintenir & conſerver les Loix, & juſtes Coutumes que les Communes de votre Royaume ont; & voulez-vous les défendre & les ſoutenir à la gloire de Dieu, autant qu'en vous eſt?* Le Roi, „ Je l'ac- „ corde, & promets de le faire." Alors un des Evêques lut au Roi à haute voix devant le Peuple, cette exhortation. *Notre Seigneur & Roi, nous vous ſupplions de pardonner, de nous accorder & de nous conſerver à nous, & aux Egliſes qui ſont commiſes à nos ſoins, tous les Priviléges Canoniques, & les Droits qui leur appartiennent légitimement, & qu'il vous plaiſe de nous protéger & défendre, comme c'eſt le devoir de tout bon Roi d'être dans ſes Royaumes le protecteur & le défenſeur des Evêques, & des Egliſes ſoumiſes à leur Gouvernement.* Le Roi répond. „ Je promets & accorde très-volontiers & „ avec un cœur religieux mon pardon, & que je conſerve- „ rai & maintiendrai tous les Priviléges Canoniques, & les „ Droits légitimes, qui vous appartiennent à vous & aux „ Egliſes qui ſont commiſes à vos ſoins; & que ſelon mon „ pouvoir, & avec le ſecours de Dieu, je ſerai votre Pro- „ tecteur & votre Défenſeur, comme c'eſt le devoir de tout „ bon Roi de protéger & de défendre dans ſes Royaumes, „ les Evêques, & les Egliſes ſoumiſes à leur Gouvernement." Alors le Roi ſe léve, & eſt conduit à l'Autel, où il fait ſolemnellement ſerment devant tout le Peuple d'obſerver ce qu'il a promis; & mettant ſa main ſur la Bible il dit. *J'obſerverai & j'accomplirai les choſes que j'ai promiſes. Ainſi Dieu me ſoit en aide, & le Contenu de ce Livre.* Le Roi Charles I. dit, dans ſa *Réponſe à un Livre imprimé, qui a pour titre :* Re-

(20) *Exact Collection of Edward Husbands* p. 290. Lond. 1643. in-4.

Eglise de ne se point trouver à la Cérémonie (y). Le 23 Juin 1626 il fut nommé au Siége de Bath & Wells, pour lequel il fut élu le 16 Août (z). Au commencement du mois d'Octobre de la même année il fut fait Doyen de la Chapelle Royale (aa), & le 29 Avril 1627 Conseiller Privé du Roi (bb). Le 15 Juillet 1628 il fut transféré à l'Evêché de Londres (cc). Vers ce tems-là, le Chevalier Jaques Whitelocke Juge, l'un de ses anciens amis, disoit de lui, „ qu'il avoit trop de feu, quoiqu'il fût homme de bien & droit, & que son défaut d'expérience dans les affaires d'Etat, son trop grand zéle pour l'Eglise, & son ardeur, mettroient la Nation en feu, s'il continuoit sur le pied qu'il avoit commencé (dd)". Le 12 Avril 1630 il fut élu Chancelier de l'Université d'Oxford (ee). Au mois de Mai 1633 il accompagna le Roi en Ecosse, & prêta Serment comme Conseiller de ce Royaume le 15 (ff). Le 4 Août, le Roi résolut de l'élever sur le Siége Archiépiscopal de Cantorbery, devenu vacant par la mort du Docteur Abbot (gg). Le matin du même jour une personne vint lui offrir un Chapeau de Cardinal [L]. Le 19 Septembre il fut transféré à l'Archevêché de Cantorbery (hh). Le 13 Mai 1634 il reçut d'Irlande les Sceaux, comme Chancelier de l'Université de Dublin, où il avoit été élu le 14 Septembre 1633 (ii). Le 14 Mars 163$\frac{4}{5}$ il fut nommé un des Commissaires de l'Echiquier, à la place de Mylord Waston, Grand-Trésorier d'Angleterre, qui venoit de mourir (kk). Le 6 Mars 163$\frac{5}{6}$ il procura la Charge de Grand-Trésorier au Docteur Guillaume Juxon Evêque de Londres [M]. Le 14 Juin 1637 il fit un Discours dans la Chambre Etoilée, au procès du Docteur Jean Bastwick, de Henri Burton, Bachelier en Théologie, & de Guillaume Prynne, Ecuyer [N]. Au mois d'Octobre suivant il encourut la disgrace de la Reine pour s'être plaint de l'accroissement du Papisme & de la conduite des Papistes [O]. Au commencement du long Parlement, on l'attaqua au sujet des Canons faits par la Convocation au mois de Mai 1640 [P]; sur quoi il écrivit une Lettre à Mr. Selden, datée du 29 No-

(y) Ibid. p. 26-28.
(z) Ibid. p. 34. 35.
(aa) Ibid. p. 16.
(bb) Ibid. p. 41.
(cc) Ibid. p. 43.
(dd) *Memorials of the English Affairs. By Bulstrode Whitelocke* p. 14. Londres 1732.
(ee) *Diary* p. 45.
(ff) Ibid. p. 48.
(gg) Ibid. p. 49.
(hh) Ibid.
(ii) Ibid. p. 50.
(kk) Ibid, p. 51.

Remontrance; ou Déclaration des Seigneurs & des Communes assemblés à présent en Parlement, le 26 Mai 1642, qu'*il avoit prêté ce Serment à son Couronnement, autorisé*, dit-il, *& obligé à le faire par la coutume & l'exemple de ses Prédécesseurs; & l'on peut trouver dans les Archives de l'Echiquier la maniére dont eux & nous l'avons prêté.* L'Evêque nous dit lui-même (21), que dans le Cours de son Procès, à l'onziéme Audience, le 27 Mai 1644, Mr. Wild l'accusa d'avoir fait deux changemens dans le Corps du Serment du Roi, d'y avoir ajoûté ces mots, *d'une maniére qui s'accorde avec la prérogative du Roi*, & d'avoir omis ceux-ci, *Quæ populus elegerit, que le Peuple a choisis ou choisira.* „ Ce dernier point s'évanouït d'abord, dit-il; cette clause ayant été omise, dans le Serment du Roi Jaques, comme ils l'avouent eux-mêmes, dans les *Votes imprimés* (22) de ce présent Parlement. Mais on insista fortement sur l'autre, prétendant que c'étoit détruire absolument l'assurance que le Serment du Prince donne aux Sujets de l'accomplissement de ses promesses. En premier lieu, je conçois que cette Clause n'ôte au peuple absolument aucune assurance; puisque la juste & légitime prérogative du Roi, & l'assurance de la Liberté & de la Propriété des Sujets peuvent très-bien subsister ensemble, & ont subsisté ainsi depuis plusieurs siécles. En second lieu, ce n'est pas moi qui ai fait ce changement, quel qu'il soit; & on ne trouvera dans le Livre pas une seule Lettre d'ajoûtée entre les lignes, ou de retranchée. Troisiémement, s'il y a de la faute en cela, elle tombe sur mon prédécesseur, qui a donné ce Serment au Roi, & non sur moi. Je n'ai fait que la fonction de ce Ministre, tant dans les préparatifs que dans la Cérémonie même du Couronnement, remplissant la place du Doyen de Westminster. Après que tout eût été fini ce jour-là, on répandit d'abord par toute la Ville, & de-là dans toutes les parties du Royaume, que j'avois altéré le Serment du Roi au Couronnement; comme si tout ce qui se disoit contre moi à l'audience, devoit être vrai, quelque réponse qu'on y ait faite, le peuple, & quelques membres du Synode criant tout haut, que cela seul suffisoit pour me condamner à mort. Et quoique ce fut-là tout ce qu'on alléguât ce jour-là touchant le Serment, je jugeai à propos la premiére fois que je vins à l'Audience de demander, qu'on examinât & comparât les Formulaires du Couronnement des Rois précédens, surtout ceux de la Reine Elizabeth & du Roi Jaques, & qu'on produisît devant la Cour des Copies qui s'en trouvoient dans l'Echiquier, & dans mon Cabinet à Lambeth; je priai qu'on approfondît davantage cette affaire, par rapport à laquelle j'étois aussi innocent, que le jour que ma mere me mit au monde. On éluda la chose, & toutes les fois que je parus dans la suite à l'Audience, j'en revenois à cette affaire; mais on trouva toujours quelque prétexte pour l'écarter, desorte que je ne pus obtenir que les Formulaires fussent produits, que le dernier jour que je fus entendu. Alors on ne trouva aucun des Livres de Formulaire ni dans l'Echiquier, ni dans mon Cabinet, sinon celui du Couronnement du Roi Jaques; cependant il y en avoit plusieurs, lorsqu'on m'en ôta les Clefs, comme on le reconnoit dans les Votes imprimés du Parlement; il y en avoit un entre autres couvert d'un Satin bleu, qui ne se trouve plus. Je ne sai même, si celui du Roi Jaques n'auroit pas été caché aussi, si mon Sécretaire, qui le connoissoit, ne l'avoit vu tomber de la poche de Mr. Prynne. Enfin le Formulaire du Couronnement du Roi Jaques, & celui dont on me faisoit un crime, qui avoit servi pour le Roi Charles I. furent examinés & comparés dans la Chambre des Pairs, & l'on trouva que le Serment étoit le même dans les deux, & qu'il n'y avoit ni addition interlinéaire, ni changement dans celui sur lequel on m'accusoit."

(21) *Hist. of his Troubles and Trial &c.* p. 318. 319. London 1694 in-fol.

(22) P. 706.

[L] *Le matin du même jour une personne vint lui offrir un Chapeau de Cardinal.*] Voici ce qu'on trouve dans son *Journal* (23). *Le 4 Août. Ce même matin. Une personne vint me trouver à Greenwich, qui très-sérieusement, & avec le pouvoir d'exécuter la chose, m'offrit le Cardinalat. J'allai sur le champ trouver le Roi, que j'informai de la proposition, & de la personne qui me l'avoit faite. Le Samedi 17 Août, on m'offrit encore très-sérieusement le Chapeau de Cardinal. Je n'étois pas alors à la Cour; mais aussitôt que j'y fus retourné (ce qui fut le Mecredi 21 Août) j'en informai Sa Majesté. Mais je répondis encore, qu'il y avoit quelque chose en moi qui ne me permettoit point d'être Cardinal, jusqu'à ce que Rome fût autre qu'elle n'est.*

(23) P. 49.

[M] *Il procura la Charge de Grand-Trésorier au Docteur Guillaume Juxon Evêque de Londres.*] Il dit dans son Journal (24). „ Aucun Ecclésiastique ne l'avoit possédée depuis le régne de Henri VII. Je prie Dieu de le bénir, pour qu'il s'en acquitte d'une maniére qui fasse honneur à l'Eglise, & qui soit utile au service du Roi & de l'Etat, & dont ils ayent du contentement. Si à présent l'Eglise ne veut pas se soutenir elle-même, sous la protection de Dieu, je ne puis faire rien de plus."

(24) P. 52.

[N] *Il fit un discours dans la Chambre Etoilée au procès du Docteur Jean Bastwick, de Henri Burton, Bachelier en Théologie & de Guillaume Prynne Ecuyer.*] Ce discours fut imprimé à Londres en 1637 in-4. Laud y dit (25): *Je puis dire ouvertement & en vérité, comme en la présence de Dieu, qu'autant que je puis le savoir, je n'ai rien fait en qualité de Prélat, qu'en simplicité de cœur, & avec une sincére intention pour le bon ordre & l'honneur de Eglise, & pour le maintien de la Foi Chrétienne Orthodoxe, professée, reçuë, & établie dans l'Eglise Anglicane.* Il remarque ensuite (26) par rapport aux Evêques qu'il „ s'assure, qu'ils ne peuvent être assez lâches, que de vivre en qualité de Prélats dans l'Eglise Anglicane, & de travailler en même tems à y introduire les superstitions de l'Eglise Romaine, & à s'en charger eux-mêmes. Et s'il s'en trouvoit quelqu'un assez indigne pour cela, *dit-il*, je l'abandonne non seulement au jugement de Dieu, mais encore à l'infamie & à un châtiment sévére de la part de l'Etat, si ces faiseurs de Libelles, ou quelque autre peut mettre au jour sa lâche & impie trahison. Et personne ne se déclarera & n'agira, par les voyes permises, plus vivement & plus promptement contre lui que moi. Et pour ce qui ce me regarde personnellement, passant sous silence tous les bruits scandaleux qu'ils ont si injurieusement répandus contre moi, je dirai seulement, en premier lieu, que je n'ai connoissance d'aucun complot ou dessein de changer la Religion établie. En second lieu, que j'ai toujours été fort éloigné de rien entreprendre, qu'on pût dire avec vérité tendre le moins du monde à quelque chose de pareil. Et je suis prêt à faire Serment ici sur ces deux articles. En troisiéme lieu, que si le Roi avoit le dessein que je sai qu'il n'a point, & à Dieu ne plaise qu'il l'ait jamais, de changer la Religion, il faudroit qu'il cherchât d'autres instrumens que moi. Car quelque lâche que ces gens ici me conçoivent, je connois, graces à Dieu, mon devoir envers Dieu & envers le Roi; & je sai que tout ce que je dois au Roi est subordonné à ce que je dois à Dieu." Il passe ensuite à l'examen des *Innovations*, qu'on lui reprochoit aussi bien qu'aux Evêques.

(25) P. 4.

(26) P. 15.

[O] *Il encourut la disgrace de la Reine pour s'être plaint de l'accroissement du Papisme, & de la conduite des Papistes.*] Voici ce qu'il marque dans son *Journal* (27). *Dimanche 22 Octobre. Grand bruit sur la séduction de Myledi Newport: Discours là-dessus dans le Conseil: le discours libre que j'y tins au Roi touchant l'accroissement du Parti Romain, la liberté à l'Hôtel de Danemarc, la conduite de Mr. Gautier Montague, & du Chevalier Tobie Matthews. La Reine me répéta le même soir tout ce que j'avois dit, me témoigna être très-mécontente de moi, & elle continue à me faire la mine.*

(27) P. 55.

[P] *Au commencement du long Parlement on l'attaqua au sujet des Canons faits par la Convocation au mois de Mai* 1640.] Le Parlement qui s'étoit assemblé le 13 Avril, avoit été dissous le 5 Mai; mais l'Archevêque persuada au Roi de continuer la Convocation par une nouvelle Commission, qui prolongeroit les séances pour finir les affaires qui étoient sur le tapis. Selon l'opinion de Finch, Manchester, Littleton, Banks, Heath, & Shelton, qui fut notifiée au Roi, la Convocation, convoquée par un Ordre du Roi, n'étoit séparée que par un

pareil

Novembre 1640 [*Q*]. Le 16 Décembre ces Canons furent condamnés par la Chambre des Communes ,, comme contenant plusieurs choses contraires à la Prérogative du Roi, aux Loix fondamentales & aux ,, Statuts du Royaume, aux Droits du Parlement, à la Propriété & à la Liberté des Sujets, & comme ,, tendant à la Sédition, & d'une dangereuse conséquence". Le 18 Décembre les Communes accusérent l'Archevêque de Haute Trahison; & sur cette accusation il fut mis sous la garde de l'Huissier de la Verge noire, & envoyé le 1 Mars à la Tour. Le 12 Mars 164¾ on commença son procès [*R*], qui occupa vingt audiences jusqu'au 29 Juillet 1644; le 21 Septembre il fit sa Défense. Le 13 Novembre la Chambre des Communes passa un Bill d'*Attainder* contre lui, & le 6 Janvier 164⅘ ce Bill passa aussi dans la Chambre Haute. Il fut décapité devant la Tour le 10 Janvier [*S*] âgé de soixante-onze ans, trois mois, & quatre jours; son Corps fut enterré dans l'Eglise de Barking; d'où il a été transporté à Oxford au mois de Juillet 1663, & mis dans la Chapelle du Collége de St. Jean. Il y a divers autres Ouvrages de lui, outre sa réponse à Fisher [*T*]. ,, Il étoit de petite stature, dit Heylin (*ll*); mais fort ,, & (*ll*) *Ubi supra* p. 507.

pareil ordre, malgré la dissolution du Parlement. Mais on jugea qu'il valoit mieux pour prévenir toutes les chicanes, de la continuer par cette nouvelle Commission (27). Cette Assemblée fit *dix-sept Canons*. Le premier *touchant l'Autorité Royale*. Le second, *pour faire mieux observer le jour du Couronnement du Roi*. Le troisiéme, *contre l'accroissement du Papisme*. Le quatriéme *contre le Socinianisme*. Le cinquiéme *contre les Sectaires*. Le sixiéme intitulé: *Serment prescrit pour prévenir toute innovation dans la Doctrine & dans le Gouvernement* de l'Eglise. Le Serment étoit conçu en ces termes. ,, Moi ,, A. B. je jure que j'approuve la Doctrine & la Discipline ,, ou le Gouvernement établi dans l'Eglise d'Angleterre, com- ,, me contenant toutes les choses nécessaires à salut. Et que ,, ni par moi-même ni par d'autres, ni directement, ni indi- ,, rectement, je ne travaillerai point à introduire aucune Doc- ,, trine Papiste, contraire à la Doctrine établie. Je ne con- ,, sentirai aussi jamais à changer la forme du Gouvernement ,, de cette Eglise; telle qu'elle est établie, & qu'elle doit lé- ,, gitimement l'être; en y maintenant les Archevêques, Evê- ,, ques, Doyens, Archidiacres &c. & de ne jamais l'assujet- ,, tir aux usurpations & aux superstitions du Siége de Rome. ,, Toutes lesquelles choses je reconnois & jure simplement & ,, sincérement, dans le sens simple & ordinaire des termes, ,, sans aucune équivoque, ou réservation mentale, quelle ,, qu'elle soit; & je le fais de cœur, volontairement, & en ,, vérité, foi de Chrétien. Ainsi Dieu me soit en aide par ,, Jésus-Christ." Ce Canon ordonnoit, que tous les Maîtres ès-Arts (à l'exception seulement des fils des Seigneurs) tous les Bacheliers en Théologie, en Droit, ou en Médecine, tous ceux à qui l'on donneroit Licence d'exercer la Médecine, tous les Greffiers, Notaires, Procureurs, tous les Maîtres d'Ecole, tous ceux, soit nâtifs, soit naturalisés, qui ayant pris quelque degré dans des Universités Etrangéres viendroient pour être incorporés dans celles d'Angleterre, seroient obligés de faire ce serment, que les Chefs des Maisons publiques dans les Universités l'exigeroient de tous ces divers ordres de personnes; que les Evêques en feroient autant de tous ceux qui seroient desormais admis aux Ordres sacrés, ou qui seroient reçus à servir quelque Cure, à quelque titre que ce fût; on y joignoit diverses peines pour toutes sortes de personnes, possédant des Bénéfices, ou quelque Dignité Ecclésiastique qui refuseroient de s'y soumettre, la suspension de leur Charge pour le premier refus, la suspension du Bénéfice & de l'Office pour le second, & l'entiére privation pour le troisiéme, en donnant un mois de tems entre chaque refus. Le septiéme Canon avoit pour titre: *Déclaration touchant certains Rites & certaines Cérémonies*. Le huitiéme enjoignoit *de prêcher en faveur de la Conformité*. Le neuviéme étoit intitulé: *Recueil d'Articles pour les Visites Paroissiales*. Le dixiéme *touchant la conduite du Clergé*. L'onziéme *sur les Patentes des Chanceliers*. Le douziéme statuoit que *les Chanceliers seuls n'exerceroient pas la Censure contre les Ecclésiastiques en divers cas*. Le treiziéme portoit que l'*Excommunication & l'Absolution ne se prononceroient que par un Prêtre*. Le quatorziéme, *touchant les Echanges*. Le quinziéme, *touchant les Jurisdictions concurrentes*. Le seiziéme, *sur les permissions de Mariage*. Le dix-septiéme, *contre les Citations qui vont à vexer*.

(27) Whitelocke's *Memorials of the English Affairs* p. 34.

[Q] *Il écrivit une Lettre à Mr. Selden datée du 29 Novembre* 1640.] Nous donnerons ici cette Lettre exactement & telle que nous l'avons copiée sur l'Original, qui est parmi les papiers de Mr. Selden, lesquels sont à présent entre les mains de Mr. Nicolas Harding, Clerc de la Chambre des Communes.

,, A mon très-honoré Ami Mr. Jean Selden.
,, *Sal. in Christo.*

,, Monsieur,

,, J'apprens qu'on doit traiter encore demain dans votre ,, Chambre, l'affaire des Canons faits derniérement. Je ne ,, vous demanderai jamais rien d'indigne de vous, mais per- ,, mettez moi de vous dire mes sentimens sur ce sujet. Si ,, nous avons pêché contre quelque point de Loi, qui nous ,, fût inconnu, nous en serons sincérement affligés, & nous ,, espérons qu'une erreur ne passera pas pour un crime. Nous ,, apprenons que le *Ship-money* a été mis à l'écart, comme ,, une chose qui mourra d'elle-même. Ne pourroit-on pas ,, aussi laisser mourir tranquillement ces malheureux Ca- ,, nons, sans flétrir l'Eglise, qui n'a que trop d'ennemis au ,, dedans & au dehors? Si cela se pouvoit, je vous promets ,, ici que je demanderai humblement au Roi une permission ,, pour revoir ces Canons, & pour les annuller, m'assurant ,, que tous mes Freres se joindront à moi pour conserver la ,, tranquillité publique, plutôt que de permettre qu'on puisse ,, mettre aucune de nos actions au rang des griefs publics. ,, Et je puis vous protester, que j'aurois travaillé à obtenir ,, cette permission, dès la premiére séance de ce Parlement, ,, si je n'avois craint, & d'autres avec moi, que cette démar- ,, che ne choquât la Chambre des Communes (comme elle ,, l'a été enfin) & qu'elle ne dît que nous le faisions pour ,, la prévenir. J'apprens que vous avez dessein de parler de- ,, main de cette affaire, & c'est ce qui m'a déterminé à vous ,, écrire ces lignes, pour vous informer de nos intentions ,, & de nos desirs. Je regarderai comme une grande marque ,, de votre complaisance pour moi, & comme un grand ser- ,, vice rendu à l'Eglise, si par votre moyen on peut engager ,, les Communes à se contenter de l'offre que je vous fais ici ,, d'abroger les Canons. Je vous recommande à la protection ,, de Dieu, & suis

,, Votre affectionné pauvre Ami.

Lambeth le 29 Nov. 1640. W. CANT.

,, J'ai dessein de demander aujourdhui au Roi la permission, ,, dont je vous parle."

[*R*] *Le 12 Mars 164¾ on commença son procès.*] On lui donna pour Conseil, Messieurs Matthieu Hale de Lincolns-Inn, Jean Hearne, & Chaloner Chute de Middle-Temple, auxquels on joignit dans la suite Mr. Richard Gerard de Grays-Inn, & quelques Domestiques de l'Archevêque pour l'accompagner à l'Audience, savoir Mr. W. Dell son Sécretaire, Messieurs Richard Cobbe & George Smith. Les Avocats qui agissoient contre lui étoient Jean Maynard, le Sergeant Jean Wylde, Samuel Brown de Lincolns-Inn, Robert Nicolas du Temple, & Roger Hill, aussi du Temple. Mr. Prynne étoit chargé du soin de fournir toutes les preuves; cet Avocat avoit ôté à l'Archevêque vingt un paquets de papiers, que ce Prélat avoit préparés pour sa défense, son Journal, son Livre de Dévotions particuliéres, la Liturgie Ecossoise &c. Prynne lui enleva tout cela le dernier jour de Mai 1643, par ordre de la Chambre des Communes.

[*S*] *Il fut décapité devant la Tour le* 10 *Janvier.*] Dans le Discours qu'il fit sur l'Echaffaut, il s'expliqua en ces termes. ,, Je suis né & ai été bâtisé dans le sein de l'Eglise Anglicane ,, établie par les Loix. C'est dans sa Communion que j'ai ,, toujours vécu, & que je meurs aujourd'hui. Ce n'est pas ,, ici le tems de dissimuler avec Dieu, surtout en ce qui re- ,, garde la Religion. Je souhaitte donc que l'on se souvien- ,, ne, que j'ai toujours vécu dans la profession de la Religion ,, Protestante établie en Angleterre, & que j'y meurs au- ,, jourd'hui. Tout le Monde sait à quels traits & à quelles ,, calomnies j'ai été exposé pour avoir travaillé à conserver ,, l'uniformité dans le Culte extérieur, conformément à la ,, Doctrine & à la Discipline de cette Eglise, & je l'ai suffi- ,, samment ressenti. Enfin je suis accusé de Haute-Trahison ,, dans le Parlement, crime que mon âme a toujours eu en ,, horreur. La Trahison dont on m'accuse consiste en deux ,, choses, *d'avoir voulu renverser les Loix du Royaume, & d'a-* ,, *voir voulu détruire la vraye Religion Protestante, établie par les* ,, *Loix*. Outre les réponses que j'ai faites aux divers chefs ,, allégués contre moi, j'ai protesté de mon innocence devant ,, les deux Chambres. On a dit, *que les Protestations des Pri-* ,, *sonniers en justice ne devoient pas être reçuës*. Je ne puis pro- ,, duire de témoins des sentimens de mon Cœur, & de ses ,, intentions; je suis donc obligé d'en venir à ma Protesta- ,, tion, non en Justice, mais à celle que je fais à cette heure, ,, à l'instant de ma mort; que je n'ai jamais travaillé à ren- ,, verser les Loix ni la Religion; & je vous prie de vous sou- ,, venir tous de cette protestation, pour la justification de ,, mon innocence sur ce sujet, & sur celui de toute autre tra- ,, hison quelconque. On m'a accusé encore d'être ennemi ,, des Parlemens. On a tort, je les connois trop bien, & les ,, avantages qui en reviennent, pour être tel. Mais j'ai des- ,, approuvé à divers égards la conduite de quelques Parle- ,, mens, & j'en avois de bonnes raisons. Il n'y a rien de ,, plus mauvais, que les plus excellentes choses quand elles ,, sont corrompuës; car plus une chose est excellente en elle ,, même, & pire elle devient par la corruption. Et comme ,, le Parlement est la plus haute Cour, sur laquelle aucune ,, autre n'a de jurisdiction, lorsqu'elle est mal informée, ou ,, mal dirigée, il ne reste aucune ressource au Sujet. J'ai dit. ,, Je pardonne à tout le monde, à tous les implacables en- ,, nemis qui m'ont persécuté, & à chacun d'eux en particu- ,, lier; & je demande premiérement pardon à Dieu, & en- ,, suite à tous les hommes, soit que je les aye offensés, ou ,, non, s'ils croyent avoir sujet de se plaindre de moi."

[*T*] *Il y a divers autres Ouvrages de lui, outre sa Réponse à Fisher.*] Divers Sermons. I. *Sermon prononcé devant le Roi à Wanstead le* 19 *Juin* 1621 sur *Pseaum.* CXXII. 6. 7. Londres 1621 in-4. II. *Sermon prononcé à Whitehall le* 24 *Mars* 1621

,, & robuste; il avoit l'air gai & plein de feu, gayeté & vivacité qu'il porta jusqu'au Billot, malgré les ,, chagrins d'une prison de quatre années. Il avoit la conception vive & prompte, l'esprit fort sociable, & l'humeur agréable; & il savoit autant que personne, quand l'occasion s'en présentoit, se dépouiller de la gravité de son caractère & de son rang". Nous donnerons ci-dessous le reste de son caractére tiré de divers Auteurs [*U*].

1621 *premier jour de l'heûreux régne de Sa Majesté*, sur *Pseaum.* XXI. 6. 7. Londres 1622 in-4. III. *Sermon prononcé devant le Roi à Whitehall* sur *Pseaum.* LXXV. 2. 3. Londres 1625 in-4. IV. *Sermon prononcé à Westminster le 6 Février 1625 à l'Ouverture du Parlement*, sur *Pseaum.* CXXII. 3--5. Londres 1625 in-4. V. *Sermon prononcé à Westminster le 17 Mars 1627 à l'Ouverture du Parlement*, sur *Ephes.* IV. 3. Londres 1628 in-4. VI. *Sermon prononcé à Whitehall devant le Roi, un jour de Jeûne, 5 Juillet* 1626 sur *Pseaum.* LXXIV. 22. Londres 1626 in-4. VII. *Sermon prononcé dans l'Eglise de St. Paul, au Sacre du Roi* sur *Pseaum.* XXI. 1. Ces sept Sermons ont été réimprimés à Londres en 1651 in-8. *Les Faits mémorables du Roi Jaques* I, *de glorieuse mémoire.* Il y a vingt-neuf Articles, que Mr. Prynne a publiés avec le Journal de l'Archevêque. L'Auteur les appelle *Courtes Remarques sur la vie & sur la mort du très-Auguste Prince le Roi Jaques.* Il fit cette piéce à la priére du Duc de Buckingham. *Réponse à la Remontrance faite par la Chambre des Communes en Juin* 1628. Officium quotidianum: *Ou Dévotions particuliéres.* Londres 1650 & 1663 in-8. *Abrégé de Dévotions.* Londres 1667 in-douze, imprimé sur une Copie de sa propre main, qu'on conserve dans la Bibliothéque du Collége de St. Jean à Oxford. *Journal de sa Vie.* Cette Piéce écrite en partie en Latin, en partie & principalement en Anglois a été publiée par Mr. Prynne; *Abrégé de la Vie de* Guillaume Laud, *Archevêque de Cantorbery*, extrait, *pour la plus grande partie, mot à mot de son propre* Journal, *& d'autres écrits de sa propre main. Recueilli & publié à la sollicitation de plusieurs personnes distinguées, comme un Prologue nécessaire à l'Histoire de son procès pour laquelle on réserve la partie criminelle de sa vie.* Londres 1644 in-folio. Mais Mr. Wharton observe (29) que Prynne n'a point donné le *Journal entier, ni même fidélement en ce qu'il en a publié, mais altéré, interpolé, corrompu, commenté de la maniére la plus scandaleuse, & accompagné de* Faussetés desespérées, *comme l'Archevêque s'en plaint dans cette Histoire, & a ajoûté par cette raison.* Pour ce qui est de cet Abrégé de sa façon, si Dieu me donne la vie & la force d'achever premiérement ceci, je ferai connoître au Public, les indignes & malicieuses calomnies dont il est rempli. *Voilà ce que l'Archevêque écrivit dans le tems qu'il désespéra que son* Journal *sortit jamais des indignes mains où il étoit tombé, & qu'il parût fidélement & complet, le moyen le plus efficace pour mettre toute l'indignité & toute la malice de* Prynne *à cet égard.* C'est ce qui engagea Mr. Wharton à donner une Edition exacte & complette de ce Journal (qui lui étoit tombé entre les mains) à la tête de *l'Histoire des Souffrances & du Procès de Laud.* Ce Prélat écrivit cette Histoire pendant qu'il fut prisonnier à la Tour. Il la commença avant la fin de l'année 1641, & il la continua de tems à autre jusqu'au 3 Janvier 164¾, le septiéme jour avant qu'il fût exécuté. Il écrivit sur la premiére page: *Non apposui manum ultimam W. Cant.* Mr. Wharton la publia en 1649 in-fol. avec plusieurs Notes marginales par l'Archevêque Sancroft. L'Editeur y ajoûta 1. *Le discours qu'il fit sur l'échaffaut.* 2. *Son Testament*, fait à la Tour le 13 Janvier 1643. 3. *Divers passages de sa Conférence avec* Fisher, tirés de l'Edition de 1639, cités dans l'Histoire précédente; & des passages d'autres Livres, qui y sont aussi cités. 4. *Sa Réponse au discours de Mylord* Say *&* Seal, *touchant la Liturgie:* datée de la Tour le 3 Décembre 1641. 5. *Les Comptes Annuels de sa Province, présentés au Roi au commencement de chaque année, avec les Apostilles, ou Notes Marginales du Roi.* Ces Comptes s'étendent depuis 1633 jusqu'à la fin de l'An 1639. 6. Ses *Remarques* sur *le Chef-d'Oeuvre de Rome, ou la grande Conspiration du Pape & des Jésuites ses Suppôts pour extirper la Religion Protestante* &c. Cet Ouvrage est ici réimprimé. 7. *Plusieurs Lettres*, parmi lesquelles il y en a une fort longue au Chevalier Kenelme Digby, sur ce qu'il avoit embrassé la Religion Romaine, elle est datée du 27 Mars 1636. Après la mort de Mr. Wharton il parut un *Second Volume des Oeuvres de l'Archevêque Laud, recueillies par Mr. Henri Wharton, & publiées à sa priére, par Mr. Edmond Wharton son Pere.* Londres 1700 in-folio. Ce Volume contient. I. *Une Réponse au Discours du Lord Say & Seal, dans le Parlement, touchant l'Autorité des Evêques dans les Affaires Civiles, & dans les Cours de Justice.* Ann. 1641. II. *Discours prononcé dans la Chambre Etoilée, le Mecredi 14 Juin 1637, au procès de J. Bastwick, H. Burton, & G. Prynne.* III. *Rélation Historique de tout ce qui s'est passé de plus considérable touchant l'Université d'Oxford; depuis l'Election de l'Archevêque Laud pour Chancelier, jusqu'au tems qu'il a résigné cette Charge. Ecrite par lui-même.* Il y a environ dix-huit Lettres Latines de lui à Gerard Jean Vossius, insérées par Colomiés dans son Edition des Lettres de Vossius, *Gerardi Joannis Vossii & Clarorum Virorum ad eum Epistolæ.* Londres 1690 in-folio. Le Docteur Richard Parr a aussi publié quelques Lettres de Laud parmi celles de l'Archevêque Usser, imprimées à Londres en 1686 in-folio.

(29) *Preface to the History of the Troubles and Trial of Archbishop Laud* p. 2.

[*U*] *Nous donnerons ci-dessous le reste de son Caractère, tiré de divers Auteurs.*] Le Chevalier Edouard Deering (30), qui s'étoit fortement déclaré contre lui dans la Chambre des Communes, parle de lui en ces termes. ,, J'avouë que j'ai ,, toujours eu & que j'ai encore de l'amitié pour sa personne, ,, & que j'aime certaines qualités qu'il posséde. Son dessein d'établir l'Uniformité dans le Culte public, étoit bon, ,, quoique la maniére dont il s'y est pris pour l'exécuter ait ,, été très-mauvaise. Le Livre qu'il a publié en dernier lieu ,, (surtout la derniére partie) a fermé la bouche au Jésuite, ,, & portera un coup mortel aux Papistes, même après sa ,, mort. Et lorsqu'il sera mort, en quelque lieu que soit son ,, tombeau, l'Eglise de St. Paul sera un monument éternel à ,, sa gloire, & son Livre lui servira d'Epitaphe. Il est vrai ,, que la rudesse de son humeur brusque fait que la plupart ,, de ceux qui l'approchent se retirent mécontens de lui; cependant il sait souvent trouver lui-même des moyens d'en ,, adoucir plusieurs, quand ils s'y attendent le moins. Enfin, ,, il a toujours été le même; prenez-le à Oxford, suivez-le ,, jusqu'à Cantorbery, il est toujours égal, & n'a point changé. Il n'a jamais eu égard aux circonstances du tems, & ,, s'est roidi, jusqu'à ce que les Circonstances du tems ayent ,, tourné contre lui." Fuller nous dit (31); *qu'on l'a généralement taxé d'avoir du panchant pour le Papisme; & l'on raconte communément une Histoire, à laquelle on ajoûte foi, d'une Dame, qui vit encore; s'étant faite Papiste, l'Archevêque lui demanda la raison de son changement de Religion, & elle lui répondit aigrement*, Mylord, c'est parce que j'ai toujours haï la foule. *Le Prélat l'ayant priée de s'expliquer plus clairement.* Je me suis apperçuë, *reprit-elle*, que votre Grandeur & plusieurs autres travaillent pour Rome, de tout leur pouvoir, ainsi pour ne pas me trouver dans la presse, j'ai pris les devans. ,, Que ce ,, soit-là un conte, ou une vérité, si vous entendez par ,, Papiste, un Homme qui souscrit à toutes les décisions du ,, Concile de Trente, certainement l'Archevêque se seroit ,, plutôt laissé bruler, que d'être de cette Religion-là. Témoin son Livre contre Fisher, où il ne donne pas moins ,, de preuves de sa sincérité que de son habileté dans la défense des points les plus capitaux sur lesquels nous sommes en différend avec ceux de l'Eglise Romaine. Mais ,, d'ailleurs il paroit assez clairement par diverses circonstances de sa Vie, qu'il tâchoit de faire disparoître plusieurs ,, Controverses entre nous & l'Eglise Romaine, & de nous ,, rapprocher les uns des autres par ce moyen, s'il ne pouvoit nous réunir; dessein impossible, supposé même qu'il ,, soit légitime, comme ses Confreres en ont jugé." Fuller remarque encore ,, que parmi les défauts de ce Prélat, l'emportement & la passion se manifestoient le plus. On a remarqué qu'il se déclaroit toujours pour le parti le plus rigoureux, dans la Chambre Etoilée (où c'étoit déjà beaucoup, si le Crime n'étoit pas extraordinaire, d'être jugé ,, par un Tribunal dont l'Autorité étoit si douteuse) & il y ,, avoit toujours plus d'aigreur que de charité dans ses Censures; on l'a aussi fort blâmé de sa dureté envers son prédécesseur, l'ayant dépouillé malgré lui, & avant le tems, ,, de son autorité. Mais on l'accuse surtout de s'être trop ,, mêlé des affaires d'Etat, beaucoup plus qu'il ne convenoit ,, à un homme de sa profession, disent plusieurs, & beaucoup ,, plus qu'il n'étoit nécessaire, disent la plupart. Mais il ne ,, s'est jamais plus oublié, que lorsqu'il imposa la Liturgie ,, Ecossoise, & qu'il entreprit de donner la Loi chez une ,, Nation libre & étrangére. Dans le Royaume bien des gens ,, ont souvent murmuré contre lui, pour avoir porté si loin ,, les droits & les prétentions de la Couronne, qu'il ravissoit ,, les droits incontestables que les Patrons avoient à la nomination des Bénéfices Ecclésiastiques. Mais les Courtisans ,, se plaignoient le plus qu'il les persécutoit, non sur ce qu'il ,, les regardoit directement, mais en ce qu'il employoit fortement contre eux, le pouvoir qu'il ôtoit par les voyes ,, ordinaires aux subalternes. D'autres prenant son parti disoient, qu'ils ne faisoit que reprimer leurs mauvaises pratiques, sans toucher à ce qui leur appartenoit; mais ils ,, étoient mécontens de ce qu'il leur ôtoit les moyens de profiter, comme auparavant, de la Collation des Bénéfices. ,, Il étoit consciencieux selon ses principes; témoin le soin ,, qu'il avoit de tenir un *Journal* exact de sa Vie. . . . Il ,, étoit sobre, & ce qu'on regarde comme une suite de sa ,, sobriété, chaste dans sa conduite. Il est vrai qu'il avouë ,, dans son *Journal*, qu'il étoit tombé dans un péché particulier avec E. B. & que pour l'expier il observoit annuellement un jour d'humiliation. Et son Ennemi † fait là-dessus cettte note peu charitable, *peut-être avoit-il commis impureté avec* E. B. ce qui n'est qu'un soupçon peu charitable. Mais un *Journal* exact est une fenêtre au Cœur de ,, celui qui le fait; ainsi il est fâcheux, que quelqu'un y regarde, à moins que ce ne soient les Amis de la personne, ,, ou des Ennemis assez généreux, pour ne pas faire, surtout ,, dans les choses douteuses, des Commentaires & des Conjectures à son désavantage. Mais que E. B. ait été homme, ou femme, & que le péché commis ait été ce que ,, l'on voudra, sa faute ne lui fait pas autant de deshonneur, ,, que sa repentance solemnelle fait à sa louange. Il étoit fort ,, simple dans ses habits, & il censuroit vivement les Ecclésiastiques, qu'il voyoit richement habillez, les appellant ,, pour l'ordinaire des gens de l'Eglise Triomphante. Et ,, comme l'on prétend que le Cardinal Wolsey a été le premier Prélat, qui a introduit l'usage de la Soye & du Satin ,, parmi les Ecclésiastiques, notre Archevêque a été le premier qui en a retranché l'usage ordinaire. Un jour qu'il ,, faisoit la Visite dans la Comté d'Essex, un Ecclésiastique ,, riche & de bonne famille, parut devant lui mis fort proprement: le Docteur Laud, pour lors Evêque de Londres,

,, le

(30) *Collection of Speeches.* Sect. I. p. 4. 5. London 1642.

(31) *Church-History of Britain.* L. II. p. 217.

† Mr. Prynne in the *Breviate* of his *Life* p. 30.

„ le censura publiquement, en lui faisant remarquer la simplicité de son habillement à lui-même : *Mylord*, lui dit le Ministre, *vous avez de meilleurs habits chez vous, & j'en ai de plus mauvais.* Cette réponse contenta le Prélat." Fuller dit encore qu'il *n'étoit point porté à avancer ses parens, à moins qu'ils ne joignissent quelque mérite à la qualité de ses Alliés; & qu'en general les gens qu'il avançoit étoient des gens savans & qui avoient du mérite, mais la plupart Arminiens. Qu'il haïssoit extrêmement l'avarice; & qu'étant tout seul, n'ayant ni femme ni enfans, ni famille à pousser, il étoit d'autant plus propre aux affaires publiques; ayant les recompenses en main, & le cœur disposé à en faire usage pour l'utilité publique.* Philippe Limborch, dans la Préface de la seconde Edition des *Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ*, parlant des Lettres de notre Archevêque qui se trouvent dans ce Recueil, en parle en ces termes. „ *Guillaume Laud*, Archevêque de Cantorbery, y paroît surtout d'une maniére qui lui fait beaucoup d'honneur ; ce Prélat que des Zélateurs trop ardens ont fait mourir sur un échaffaut sous prétexte de Religion, attaqué avec tant de fureur, accablé de calomnies, il ne laisse échapper, dans les Lettres familiéres qu'il écrivoit à Vossius, aucune expression injurieuse contre des ennemis implacables; mais à l'exemple de son Sauveur, quand on lui disoit des outrages, il n'en rendoit point, & quand on le frappoit, il n'usoit point de menaces, mais il bénissoit ceux qui le maudissoient, & prioit ardemment pour ceux qui le persécutoient. Il est si pleinement justifié ici de l'odieuse accusation que ses ennemis implacables ont répanduë par-tout contre lui, d'avoir voulu introduire le Papisme dans l'Eglise Anglicane, que le Diable même n'y trouveroit pas à mordre. On voit ici les sollicitations réitérées, & répétées plus de dix fois dans ses Lettres, qu'il faisoit à Vossius, d'entreprendre la réfutation de Baronius, & il n'a cessé de l'en presser. *Je souhaitte ardemment*, lui dit-il, *avant que de mourir de voir Baronius tomber sous vos coups ; & vous ne recevrez point de Lettre de moi, où il n'y ait quelque petit coup d'éperon.*" *Sed imprimis admirabilem se ostendit reverendissimus Archiepiscopus Cantuariensis* Gulielmus Laudus, *ob causam religionis à fervidis Zelotis securi percussus; qui adeo graviter impetitus, tot calumniis oneratus, in familiarissimis ad Vossium epistolis, nullum contra ferocissimos inimicos maledictum profert, sed ad Servatoris sui exemplum, cum malediceretur, non maledixit, & cum peteretur non comminatus est, sed maledicentibus benedixit, & pro persequentibus se ardentissimè precatus est. Hic ab immani criminatione, quâ ab infensissimis inimicis coram toto orbe palam & odiose est traductus, quasi Papatum in Ecclesiam Anglicanam reducere moliretur, adeò plenè purgatur, ut ne ipsa quidem διαβολὴ quicquam quod admordeat reperire possit. Extant hic continuatæ ipsius flagitationes, vel decies in Epistolis ejus repetitæ ut Vossius provinciam Baronium confutandi in se suscipiat, adeo quidem ut id urgere nunquam destiterit.* Magnopere, *inquit*, cupio, antequam fata mihi aperiant sepulchrum Baronium videre sub tuis telis cadentem nec Literas potes à me ullas expectare sine stimulo. „ L'Evêque Burnet (32) dit : Qu'il étoit savant, sincére, & zélé, régulier dans ses mœurs, & humble dans sa vie privée: mais chaud, indiscret, & soutenant avec trop de feu certaines choses, qui étoient peu importantes en elles-mêmes, ou qui ne faisoient que du mal. On peut mettre en ce rang, ce qu'il ordonna de mettre la Table de la Communion au côté Oriental des Eglises, les Révérences qu'il voulut qu'on y fit, le nom d'*Autel* qu'il leur affecta, la suppression des Sermons du Dimanche au Soir, son dessein d'ôter aux Eglises Walonnes leurs priviléges, les jeux du Dimanche, dont il se déclara le Protecteur, & quelques autres choses qui étoient de purs Riens, & sur lesquelles s'exerçoit néanmoins tout le zéle & toute la ferveur de ce temslà. Sa sévérité dans la Chambre Etoilée, & dans la Cour de la Haute Commission, mais surtout son injustice dans la poursuite violente, & inexcusable de l'Evêque Williams, étoient des taches si noires à sa réputation, qu'il n'y avoit rien que l'injustice de sa mort, qui pût l'en laver en partie; son supplice produisit si bien cet effet, qu'il l'érigea lui-même en modéle, & donna à ses sentimens une Sanction, qui les a fait passer pour la régle infaillible de distinction des Amis, ou des Ennemis prétendus de l'Eglise Anglicane. Son *Journal*, qu'il y a eu de la lâcheté à publier, nous donne l'idée d'une flatterie honteuse pour le Duc de Buckingham, & d'une observation superstitieuse des Songes. C'est fort peu de chose que son *Apologie*, écrite avec tant de soin, pendant qu'il étoit à la Tour. Il la fit comme pour en appeller au Public. La plupart de ses excuses reviennent à ceci, qu'il n'avoit que sa Voix parmi le grand nombre de personnes, qui avoient opiné à faire des choses contraires aux Loix, tant dans le Conseil, que dans la Chambre Etoillée, & dans la Haute Commission. Comme si l'on ne savoit pas que l'opinion du Premier Ministre, & de quiconque a l'oreille du Prince, a tant d'influence sur tous les autres, qu'on ne peut guéres les regarder que comme des ressorts, que la premiére rouë fait mouvoir à son gré. Ce qu'il allégue en d'autres occasions, que l'on n'avoit qu'un seul témoin contre lui, seroit excellent dans un Plaidoyer Juridique, mais ne vaut rien dans un Appel au Public, par la grande raison, qu'une chose qui est vraye, ne l'est ni plus ni moins, par le nombre ou par le défaut des preuves. Ce qu'il y a dans cet Ecrit, qui m'a le plus prévenu contre l'Auteur, c'est qu'après avoir vu les mauvais effets des conseils violens qu'il avoit donnés ou suivis, après avoir été si longtems en prison, après tout le loisir qu'il y eut de réfléchir sur ce qu'il avoit fait dans le feu des passions, & dans les momens de la prospérité, qu'après tout cela, dis-je, il n'y témoigne aucune douleur des fautes qu'il avoit commises, & n'y mêle aucune réflexion sage & pieuse sur ses malheurs, ou sur sa mauvaise conduite. Ainsi l'on peut dire, que si ses Ennemis l'ont élevé par l'inhumanité de leur persécution, ses Amis Heylin & Wharton l'ont abbaissé, l'un par l'Histoire qu'il nous a donnée de sa Vie, & l'autre par la publication de son Apologie."

(32) *Mém. de la Grand. Bretagne* T. I. p. 96-98. Edit. Franç. in-8.

LAUNOI (JEAN DE). Nous ajoûterons ici quelques particularités à ce que Mr. Bayle a dit de ce Savant. Il nâquit à Valdésie Village de la Basse-Normandie, dans le Diocése de Coutance, & non point à Valogne, comme quelques Auteurs l'ont prétendu. Après avoir fait ses premiéres études à Coutance, où il fut élevé par les soins de Guillaume de Launoi, son Oncle, il vint à Paris, & y continua ses études pendant cinq ou six ans (*a*). Il fit ensuite sa Licence, après laquelle il fut ordonné Prêtre, & reçut le Bonnet de Docteur en Théologie de la Maison de Navarre en 1634. Il alla la même année faire un voyage en Italie, & il y lia commerce d'amitié avec plusieurs Sçavans, qu'il eut soin d'entretenir depuis. De retour à Paris il se donna tout entier à la lecture des Peres & des Théologiens, & fit de grands recueils de passages des uns & des autres, qu'il répandit dans la suite dans ses différens Ouvrages. Vers l'an 1645 il fut fait Censeur Royal des Livres de Théologie, mais on ne sait combien de tems il en fit les fonctions (*b*). L'Approbation qu'il donna en 1646 à une Histoire Françoise de l'Hôpital du St. Esprit de Montpellier, lui procura quelques traverses de la part de plusieurs de ses Confreres, qui ne l'aimoient pas. Ils l'accusérent outre cela d'avoir dit en conversation devant les Bacheliers, qu'aucune Loi Ecclésiastique n'obligeoit les Clercs à la récitation du Bréviaire. Enfin ils parvinrent par leurs artifices à le faire chasser du Collége de Navarre (*c*). De Launoi se retira alors chez Mr. l'Abbé d'Estrées, qui demeuroit au Collége de Laon (*d*). Cet Abbé ayant été fait Evêque de Laon en 1653 voulut faire du bien à son ami de Launoi, & lui donna, en différens tems, deux Canonicats de sa Cathédrale; mais il ne les garda que peu de tems, sous prétexte qu'il ne savoit pas chanter, & qu'il est du devoir d'un Chanoine de le faire. Il refusa aussi d'autres Bénéfices, n'ayant aucune ambition & se contentant de ce qu'il avoit pour vivre. On trouvera ci-dessous son Epitaphe, que les Minimes ne voulurent pas faire graver sur son tombeau [*A*]; nous rapporterons aussi le jugement que Mr. Du Pin porte de notre Auteur [*B*]. On

(*a*) Niceron *Homm. Ill.* T. XXXII. p. 84-85. Voyez aussi les Remarques du Dictionnaire de Bayle de l'Edition de Paris.

(*b*) Niceron p. 85.

(*c*) Idem ibid. p. 86.

(*d*) Idem ibid. L'Abbé de Marolles rapporte ce fait à l'année 1644 mais il doit être de l'an 1648.

[*A*] *On trouvera ci-dessous son Epitaphe, que les Minimes ne voulurent pas faire graver sur son tombeau.*] Quelques expressions, qu'ils y trouvérent, surtout celles de *veritatis assertor perpetuus*, leur déplûrent. L'Epitaphe étoit conçue en ces termes

D. O. M.

Hic jacet Joannes Launoius *Constantiensis, Parisiensis Theologus; qui Veritatis assertor perpetuus, Jurium Ecclesiæ & Regis acerrimus vindex, vitam innoxiam exegit : opes neglexit, & quantulumcunque ut relicturus satis habuit : multa scripsit nulla spe, nullo timore : Optimam famam, maximamque venerationem apud probos adeptus. Annum septimum & septuagesimum excessit. Animam Christo consignavit die* 10 *Martii anno* 1678.

Hoc monumentum amico jucundissimo poni curavit Nicolaus le Camus, supremæ subsidiorum Curiæ Princeps (1).

[*B*] *Nous rapporterons aussi le jugement que Mr. Du Pin porte de notre Auteur.*] „ Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a faits, & la maniére dont ils sont composez, font assez connoître combien il avoit de lecture & d'érudition, & avec quelle assiduïté & quelle facilité il travailloit. Son stile n'est ni orné ni poli. Il se sert de termes durs & peu usitez. Il s'énonce d'une maniére toute particuliére, & donne des tours singuliers aux choses dont il traite. Il accable non seulement ses adversaires, mais encore ses Lecteurs, par le grand nombre, & par la longueur des passages, qu'il rapporte tous entiers, & qu'il répete continuellement dans ses Ouvrages : mais au reste il est abondant dans ses Citations, & épuise une matiére, quand il l'entreprend. Ses raisonnemens ne sont pas toujours justes, & il semble quelquefois avoir eu d'autres vuës, que celles qu'il paroît qu'il se pro-

(1) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXII. p. 87. 88.

„ pose

On trouve un ample Catalogue de ses Ouvrages dans les *Hommes illustres* du Pere Niceron, Tom. XXXII. [*C*].

„ pose dans son Ouvrage. Quant à ses mœurs, il étoit sim- „ ple, bon ami, desintéressé, sobre, laborieux, ennemi du „ vice, sans ambition, charitable & bienfaisant, appliqué „ à ses devoirs & d'une vie toujours égale. Il avoit sur-tout „ en recommandation la vérité; il ne pouvoit souffrir les fa- „ bles & les suppositions. Il a défendu avec fermeté les „ droits de l'Eglise & du Roi, & attaqué avec liberté les „ maximes contraires des Théologiens ultramontains. Enfin „ l'on ne peut douter que la République des Lettres, l'Egli- „ se de France, & l'Ecole de Paris, ne lui soient bien rede- „ vables des découvertes qu'il a faites sur des points d'His- „ toire & de Critique; de la force avec laquelle il a soutenu „ l'autorité des Conciles, les droits des Rois & des Evê- „ ques; de sa sagacité à découvrir la fausseté de quelqus His- „ toriens des Saints, & la supposition de quantité de Privi- „ léges".

[*C*] *On trouve un ample Catalogue de ses Ouvrages dans les* Hommes illustres du *P. Niceron.*] Il n'y a pas fort longtems qu'on a donné une nouvelle Edition de toutes ses Oeuvres, sous ce titre: *Joannis Launoii Opera Omnia, ad selectum ordinem revocata, ineditis Opusculis aliquot, notis nonnullis Dogmaticis, Historicis & Criticis, Autoris vitâ, variis Monumentis tum ad Launoium, tum ad scripta ipsius pertinentibus, Præfationibus cuique volumini affixis, Indicibus locupletissimis, aucta & illustrata. Accessit Tractatus de variâ Launoii Librorum fortunâ.* Genéve 1731. 1732. in-fol. Cinq Tomes, en dix Vol. Les Ouvrages de l'Auteur sont rangés ici par ordre de matiéres. Les Préfaces & les Notes sont curieuses & instructives. A la fin de la 2e. Partie du Tom. IV. on trouve la vie de l'Auteur, & l'Histoire de ses Ouvrages sous le titre de *Launoiana*. L'Editeur y a aussi rassemblé les Eloges de De Launoi, qui se trouvent en différens endroits. „ L'Ouvrage dont Mr. Bayle parle à la „ fin de la Rem. [S] de son Article, duquel Mr. Simon a „ écrit la Préface, a été vraisemblablement publié par les soins „ de Mr. Simon, en 1702, c'est un petit in-douze. Bien des „ gens ne croyent point que Mr. de Launoi en soit l'Auteur; „ mais on convient généralement, je crois, qu'il contient les „ vrais sentimens de ce Docteur. Je lus ce Livre lorsqu'il „ parut, & je n'y ai rien remarqué qui puisse faire penser „ qu'il ne soit pas de Mr. de Launoi. J'ai lu depuis (il y a „ bien vingt ans) l'Extrait d'un petit Discours fait par ce „ Docteur, dans l'affaire de Mr. Arnauld, en l'année 1655; „ & je me souviens qu'il commençoit à peu près en ces ter- „ mes (en Latin) *Tout le monde sait, que sur les Articles de „ la Prédestination & de la Grace, je ne suis point du sentiment „ de St. Augustin; mais que je m'en tiens à ce que tous les Peres „ Grecs & Latins, qui ont été avant lui, ont enseigné sur ce su- „ jet.* Il est de notoriété que de Launoi a toujours persisté dans „ les mêmes sentimens; mais mon avis est qu'il n'avoit pas „ assez étudié la matiére, pour en bien juger. Effectivement „ cet Ouvrage, publié en 1702, n'est rien moins que bon. „ De Launoi écrivoit beaucoup, & ne pensoit pas assez (2)".

(2) Cela est tiré des Remarques de l'Edition du Dictionnaire de Bayle faite à Paris; les Auteurs l'avoient ajoûté à la fin de l'Article de *Launoi* de Mr. Bayle, je l'ai ajoûté ici sur l'Anglois, n'ayant point *le Bayle* de Paris. R. D. T.

☞ LAURIERE (Eusebe-Jacob de) célébre Jurisconsulte François nâquit à Paris le 31 Juillet 1659, de Jacob de Lauriére, Chirurgien, né à Loudun le 3 Juin 1618, & qui s'étoit établi à Paris, où il avoit abjuré la Religion Réformée, dans laquelle il avoit été élevé. Le jeune Eusébe † de Lauriére fit ses études à Paris au Collége des Jésuites, & y eut pour Régent pendant plusieurs années l'Abbé de Villiers, alors Jésuite, qui fut frappé de son esprit rare & singulier, & en découvrit toute l'excellence [*A*]. Dès l'âge de quatorze ou quinze ans il témoigna beaucoup de passion pour les Livres. [*B*]. En sortant du Collége il se consacra à la Jurisprudence, & fut reçu Avocat le 6 Mars 1679. Mais il fréquenta peu le Barreau, & se livra aux études du Cabinet; il s'engagea dans les recherches les plus épineuses, & approfondit toutes les parties de la Jurisprudence; il se rendit familiers les usages tant anciens que modernes de presque tous les Royaumes de l'Europe; & pour mieux réussir il s'appliqua à tout ce qui pouvoit favoriser cette étude [*C*]; mais le Droit François fut toujours le principal objet de ses recherches [*D*]. C'est par tant de recherches conduites par un discernement juste, qu'il s'est rendu très-utile à sa Patrie, & qu'il s'est acquis une estime générale [*E*]. Comme il ne négligeoit aucun moyen de s'in-

† Ainsi nommé d'*Eusèbe Renaudot*, Docteur en Médecine, son grand-Oncle paternel, qui fut son parrain.

[*A*] *L'Abbé de Villiers..... fut frappé de son esprit rare & singulier, & en découvrit toute l'excellence.*] „ Dès ses premié- „ res années il étoit grave, sérieux, appliqué, silentieux, & „ presque toujours recueilli en lui-même; nullement touché „ des amusemens ordinaires de la jeunesse, il s'étoit fait une loi „ d'employer utilement tout son tems; livré dès-lors à un tra- „ vail dur & opiniâtre, bien loin de se rebuter des difficultés, „ il en prenoit occasion de redoubler ses efforts; attaché ob- „ stinément sur ce qui l'arrêtoit, il ne le quittoit point qu'il „ ne l'eût emporté; il approfondissoit tout ce qui étoit l'ob- „ jet de ses études; il remontoit autant qu'il pouvoit aux „ premiers principes, & épuisoit les matiéres. Né d'ailleurs „ avec une mémoire très-heureuse, il la cultivoit avec beau- „ coup de soin (1)".

(1) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXVII. p. 291. 292.

[*B*] *Dès l'âge de quatorze ou quinze ans il témoigna beaucoup de passion pour les Livres..*] Voici une particularité que nous apprend le même Auteur (2) que je viens de citer. On fit au jeune de Lauriere un leg d'une rente de quatre-cens livres. Il pria son pere de lui permettre de disposer de ce revenu. Le Pere qui savoit bien qu'il n'en feroit point un mauvais usage, y consentit volontiers; le fils ne l'avoit souhaitté que pour satisfaire le désir qu'il se sentoit d'acquérir des Livres, & il commença dès-lors à jetter les fondemens de sa Bibliothéque, qu'il a augmentée depuis, & qui à sa mort s'est trouvée nombreuse & très-bien choisie.

(2) Ibid. p. 292.

[*C*] *Pour mieux réussir il s'appliqua à tout ce qui pouvoit favoriser cette étude.*] Il avoit appris les Langues savantes, & celles d'entre les modernes qui sont les plus nécessaires; il s'appliqua à la Critique & même à la Connoissance des Livres, qui fait en quelque maniére une science à part, & sur ce dernier article il poussoit son attention jusqu'à recueillir quantité de faits anecdotes & fugitifs, qui lui servoient dans l'occasion. Il avoit encore fait de grands progrès dans l'étude de l'Ecriture Sainte, sur-tout par rapport à la Critique (3).

(3) Ibid. p. 293.

[*D*] *Le Droit François fut toujours le principal objet de ses recherches.*] Mon Auteur entre là dessus dans un détail trop curieux des travaux de Mr. de Lauriere, pour le passer sous silence. „ Le désir qu'il avoit, *dit Mr. Secousse* (4), de ne rien „ ignorer de ce qui pouvoit contribuer à l'éclaircir (le Droit „ François) le fit remonter jusqu'aux siécles les plus reculés „ de la Monarchie. Il dépouilla tous les Livres qui trai- „ tent de la Jurisprudence Françoise; il fouilla dans les Ca- „ binets des Particuliers, & dans les Dépôts publics; il tira „ de la poussiére des Piéces curieuses & instructives; il re- „ cherchа avec un soin extrême dans tous les Monumens, „ les vestiges & les traces les plus légéres de notre Droit; il „ débrouilla le chaos de l'ancienne Procédure, qui étoit sur- „ chargée d'un grand nombre de formalités inutiles; il dé- „ mêla avec une sagacité merveilleuse l'origine obscure de „ nos Coutumes, qui n'ont été rédigées qu'après avoir été „ observées pendant longtems, sur la foi d'un usage incer- „ tain, & d'une tradition souvent peu constante; il lut avec „ attention les Historiens, dont on peut tirer bien des se- „ cours pour l'intelligence des Loix, qui par un heureux re- „ tour servent aussi beaucoup à éclaircir l'Histoire. En un „ mot, prenant le Droit François dans sa source, il en suivit „ le cours pas à pas, pour en examiner scrupuleusement les „ variations & les progrès". Tous les Ouvrages de Mr. de Lauriére roulent aussi sur le Droit François, & sont destinés à l'éclaircir; tels sont son Traité *De l'Origine du Droit d'Amortissement*; sa *Dissertation sur le Ténement de cinq ans*; la *Bibliothéque des Coutumes*; le *Traité des Institutions & des Substitutions contractuelles.* Il a aussi été l'Editeur de plusieurs Ouvrages, qu'il a enrichis en les publiant, tels sont *le Texte des Coutumes de la Prévôté de Paris; les Traités de Mr. du Plessis, ancien Avocat au Parlement, sur la Coutume de Paris; le Glossaire du Droit François, par François Ragueau; les Institutes Coutumiéres de Mr. Loisel, Avocat au Parlement. Le Recueil d'Edits & d'Ordonnances Royaux sur le fait de la Justice, & autres matiéres les plus importantes.* On peut consulter sur tous ces Ouvrages le Pere Nicéron (5). Il avoit fait quelques Notes sur les Poësies de Villon, qui se trouvent dans l'Edition que Coutelier en a donnée à Paris en 1723 in-8. L'Ouvrage le plus considérable de Mr. de Lauriére, c'est le Recueil qui a pour titre: *Ordonnances des Rois de France de la troisiéme Race; recueillies par Ordre Chronologique, avec des renvois des unes aux autres, des sommaires, des Observations sur le texte, & cinq tables. Premier Volume, contenant ce qu'on a trouvé d'Ordonnances imprimées ou manuscrites depuis Hugues Capet jusqu'à la fin du régne de Charles le Bel.* Paris 1723. in-fol. De Lauriére fit commencer l'impression du *second* Volume, mais la mort l'ayant enlevé pendant qu'il s'imprimoit, Mr. Secousse fut chargé de continuer l'Ouvrage. Le second Volume a paru par ses soins en 1729 in-fol.

(4) Ibid. p. 294. 295.

(5) Ibid. p. 298-304.

[*E*] *C'est par tant de recherches conduites par un discernement juste, qu'il s'est rendu très-utile à sa Patrie, & qu'il s'est acquis une estime générale.*] Je ne ferai que rapporter encore ce que Mr. Secousse dit sur cet Article (6). „ On le regardoit avec „ raison, comme un homme qui avoit amassé un trésor im- „ mense de connoissances rares & singuliéres. On avoit re- „ cours à lui, comme à une ressource assurée, & quelquefois „ unique, dans les matiéres & dans les questions qui ne „ sont pas renfermées dans le Cercle des affaires courantes & „ ordinaires. Lorsqu'on lui demandoit son avis, tout ce „ qu'il savoit se répandoit avec profusion; & soit qu'il par- „ lât, ou qu'il écrivit, sa seule peine étoit de bien dévelop- „ per les idées, qui se présentoient en foule à son esprit, & „ de leur donner de l'ordre, pour les mettre dans tout leur „ jour. Les plus savans Magistrats, & les premiers en di- „ gnité, comme en lumiéres, l'honoroient d'une estime sin- „ guliére, le consultoient souvent dans les affaires de con- „ séquence, & mettoient quelquefois en œuvre des maté- „ riaux, qu'ils lui avoient demandés. Il avoit été associé „ aux études de Mr. Daguesseau (depuis Chancelier de Fran-

(6) Ibid. p. 295. 296.

„ ce

s'instruire, il s'étoit lié avec tous les Savans de son tems, & avec tous ceux qui se distinguoient dans Paris par leurs talens, dans quelque genre que ce fût, entre autres avec Messieurs Baluze & de la Monnoye, & avec Mr. Claude Berroyer, célébre Avocat, avec qui il a partagé le travail & l'honneur de plusieurs Ouvrages. *Il* a été pendant toute sa vie sujet à de grandes maladies, & ses travaux continuels ont sans doute contribué à affoiblir son tempérament. Vingt ans avant sa mort, il lui vint dans la bouche une grosse loupe, qui adhéroit à la gencive du côté droit. Dans les dix derniéres années de sa vie, elle grossit si considérablement, qu'à peine pouvoit-il prendre des alimens solides. Elle lui attiroit des fluxions presque continuelles, & après l'avoir beaucoup incommodé pendant sa vie, elle a été la cause de sa mort. Pendant sa derniére maladie, qui dura un mois, elle fondit insensiblement, & à sa mort elle étoit presque dissipée. Il mourut le 9 Janvier 1728 âgé de soixante-huit ans. Il avoit été marié deux fois. Au mois de Mai 1696 il épousa Marguerite Domec, de laquelle il eut quatre enfans, dont deux filles seulement lui ont survécu. Cette femme étant morte au mois de Mars 1705, il épousa le 29 Août 1711 Cathérine Langlois, dont il a eu une fille (*a*).

(*a*) Tiré des *Mémoires* du P. Nicéron Tom. XXXVII. qui a suivi l'Eloge de Mr. de Lauriere que Mr. Secousse a mis à la tête du T. II. des *Ordonnances des Rois de France.*

„ ce) il avoit assisté aux Conférences qui se tenoient chez „ ce Magistrat; & il a recueilli avec soin, & fait passer dans „ plusieurs de ses Ouvrages les nouvelles découvertes que „ Mr. Daguesseau faisoit souvent dans ces Conférences". Il paroît par tout ce qu'on dit de notre Savant, que c'étoit un des plus illustres Jurisconsultes de son tems, & que la suite de sa vie n'a pas démenti l'idée avantageuse que l'Abbé de Villiers avoit conçuë de lui; on voit qu'il doit avoir été extraordinairement laborieux, & les Ouvrages qu'il a mis au jour sont des preuves de son application & de son savoir.

LEE (NATHANAEL) célébre Poëte Anglois, étoit fils d'un Ecclésiastique de l'Eglise Anglicane; il fit ses premiéres études sous le Docteur Richard Busby, dans l'Ecole de Westminster, d'où il fut envoyé au Collége de la Trinité à Cambridge. Il a fait onze Piéces de Théatre [*A*], qui ont été représentées avec beaucoup d'applaudissement. Ayant perdu l'esprit, il fut confiné pendant quelques années dans l'Hôpital de Bethlem; & après en être sorti, il ne fut jamais parfaitement rétabli, & mourut sur la ruë, dans la nuit (*a*). Mr. Addison nous dit (*b*) que „ parmi nos Poëtes Anglois modernes, il n'y en a point „ qui auroit été plus propre au Tragique que lui; si au-lieu de se livrer à l'impétuosité de son génie, il „ l'avoit modéré, & renfermé dans de justes bornes. Ses pensées sont admirables pour la Tragédie, „ mais elles sont souvent si noyées dans une multitude de paroles, qu'il est difficile d'en appercevoir la „ beauté. Il y a infiniment du feu dans ses Ouvrages, mais si enveloppé de fumée, qu'il en perd la „ moitié de son éclat. Il réussit souvent dans les endroits passionnés de la Tragédie, & surtout lorsqu'il „ ne s'abandonne point à la violence de son imagination, & qu'il décharge son stile des épithétes, & des „ métaphores, dont il abonde ordinairement".

(*a*) Langbaine's *Account of the English Dramatic Poets* p. 110 & suiv. Oxford 1691. & Gildon's *Continuation of Langbaine.* p. 85.

(*b*) Spectator Vol. I. num. 39.

[*A*] *Il a fait onze Piéces de Théatre.*] En voici le Catalogue I. *Neron Empereur de Rome*; Tragédie représentée sur le Théatre Royal en 1675. dédiée au Comte de Rochester. II. *Sophonisbe, ou la Défaite d'Annibal*; Tragédie représentée sur le Théatre Royal en 1676, dédiée à la Duchesse de Portsmouth. Le Comte de Rochester, dans son Allusion à la Satire X. du Livre I. d'Horace, parle de cette Tragédie en ces termes. „ Quand *Lée* fait du sage *Scipion* un bourru & un „ extravagant, & d'*Annibal* un amoureux transi, je ne puis „ m'empêcher de rire, & de souhaitter cet éventé entre les „ mains de Busby, pour recevoir les étriviéres à l'Ecole". „ III. *Glorione, la Cour d'Auguste:* Tragédie, représentée sur le Théatre Royal en 1676, dédiée à la Duchesse de Portsmouth. Le Comte de Rochester, dans une Satire qui est une imitation de la *Session des Poëtes*, du Chevalier Jean Suckling, parle de cette Tragédie de la maniére suivante. „ *Nath.* „ *Lée* parut ensuite, espérant de remporter le prix. Apollon „ se souvint, qu'il avoit de trois fois, touché une fois au „ but; & les Rubis de son visage ne lui permettoient pas de „ nier, qu'il n'eût autant d'esprit, que le vin en peut don- „ ner; il avoua qu'il ne chantoit pas mal, mais qu'il forçoit „ quelquefois sa voix de maniére qu'il s'enrouoit; il a pour- „ tant du sens, dit-il, & pour l'en récompenser il le déclara „ son *Ovide* dans *la Cour d'Auguste* IV." *Les Reines Rivales: ou la Mort d'Alexandre le Grand:* Tragédie représentée sur le Théatre Royal en 1677, dédiée au Comte de Mulgrave. Mr. Dryden a fait des vers à la louange de cette Piéce, qui sont à la tête. V. *Mithridate Roi du Pont*; Tragédie, représentée sur le Théatre Royal en 1678, dédiée au Comte de Dorset. VI. *Théodose ou la Force de l'Amour*; Tragédie représentée sur le Théatre du Duc d'York, dédiée à la Duchesse de Richmond. VII. *César Borgia*, Tragédie représentée sur le Théatre du Duc d'York en 1680, dédiée au Comte de Pembroke VIII. *Lucius Junius Brutus, Pere de sa Patrie*; Tragédie représentée sur le Théatre du Duc en 1681, dédiée au Comte de Dorset. IX. *Constantin le Grand*, Tragédie représentée au Théatre Royal en 1684. X. *La Princesse de Cléves*, Tragi-Comédie, représentée sur le Théatre de la Reine, dans Dorset-Garden en 1689, dédiée au Comte de Dorset. XI. *Le Massacre de Paris*; Tragédie, représentée sur le Théatre Royal en 1690. Notre Auteur a travaillé conjointement avec Mr. Dryden à la Tragédie du *Duc de Guise*, & à celle d'*Oedipe.*

LEIBNITZ (GODEFROY-GUILLAUME DE) fameux Mathématicien & illustre Philosophe du XVII. Siécle, nâquit à Leipzig en Saxe le 23 Juin 1646. de Frédéric Leibnitz Professeur de Morale, & Greffier de l'Université de Leipzig, & de Catherine Schmuck, sa troisiéme femme, fille d'un Docteur & Professeur en Droit. Il perdit son Pere (*a*) à l'âge de six ans, mais sa Mere eut soin de son éducation. Il fit en peu de tems des progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres [*A*]. A l'âge de quinze ans il s'appliqua à la Philosophie & aux Mathématiques, à Leipzig & à Jéne; de retour à Leipzig en 1663 il y soutint des Théses *de Principiis Individuationis.* L'année suivante il fut reçu Maître-ès-Arts. Environ ce tems-là il lut avec beaucoup d'attention les Philosophes Grecs, & chercha à concilier Platon avec Aristote, comme il entreprit dans la suite de concilier Aristote avec Descartes. Ce qu'il faisoit avec une si grande application, qu'on l'a vu souvent passer des journées entiéres à méditer dans une forêt auprès de Leipzig. Cependant la Jurisprudence faisoit sa principale étude, & il fut reçu Bachelier en cette Faculté en 1665. L'année suivante il voulut se faire passer Docteur, mais il fut refusé sous prétexte qu'il étoit trop jeune, n'ayant que vingt ans; quelques-uns croyent que ce fut parce qu'il s'étoit fait des ennemis, en rejettant les principes d'Aristote & des Scholastiques. Il alla alors à Altorf, où il soutint avec tant d'honneur une Thése, *de Casibus perplexis* [*B*], qu'on lui donna le degré de Docteur, & qu'on lui offrit même une Chaire de Professeur extraordinaire en Droit, qu'il refusa. D'Altorf il passa à Nuremberg, pour visiter les Sçavans qui y étoient, & il y entra en liaison avec des gens qui cherchoient la Pierre Philosophale [*C*]. Le Baron de Boinebourg, Premier Ministre de l'Electeur de Mayence, passant dans ce

(*a*) qui mourut le 5 Sept. 1652.

[*A*] *Il fit en peu de tems de progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres.*] Il ne marqua aucune inclination particuliére pour un genre d'étude plutôt que pour un autre, il se porta à tout avec une égale vivacité; & comme son Pere lui avoit laissé une assez ample Bibliothéque de Livres bien choisis, il entreprit dès qu'il fut assez de Latin & de Grec de les lire tous avec ordre, Poëtes, Orateurs, Historiens, Jurisconsultes, Philosophes, Mathématiciens, Théologiens. Il avoit du goût & du talent pour la Poësie. Il savoit les bons Poëtes par cœur, & dans sa vieillesse même il auroit encore récité Virgile presque entier mot à mot. Il avoit une fois composé en un jour un Ouvrage de 300 vers sans se permettre une seule élision (1).

[*B*] *Il soutint..... une Thése*, De Casibus perplexis.] Elle fut imprimée dans la suite à Leipzig, avec deux autres petits Traités de lui sous ce titre: *Specimina Juris.* 1. *Specimen difficultatis in Jure, seu Dissertatio de Casibus perplexis.* 2. *Specimen Encyclopediæ in Jure, seu Quæstiones Philosophicæ amæniores ex Jure collectæ.* 3. *Specimen certitudinis seu Demonstrationum in Jure, exhibitum in Doctrinâ Conditionum.*

[*C*] *Il y entra en liaison avec des gens, qui cherchoient la Pierre Philosophale.*] Possédé du désir d'être initié dans leurs Mystéres, il prit des Livres de Chimie, en rassembla les expressions les plus obscures, & qu'il entendoit le moins, en com-

(1) Fontenelle *Hist. du Renouvellement de l'Acad. des Scienc.* &c. T. II. p. 274-276. Amst. 1720.

ce tems-là par Nuremberg, se trouva à un repas avec lui, & conçut une si bonne idée de son esprit & de sa science, que lui conseillant de s'attacher particuliérement au Droit & à l'Histoire, il l'assura qu'il engageroit l'Electeur Jean Philippe de Schonborn, à l'appeller à sa Cour. Cette promesse engagea Mr. de Leibnitz à se rendre à Francfort sur le Mein dans le voisinage de Mayence. En 1668 il fit un petit Ouvrage pour engager les Polonois à élire l'Electeur Palatin pour leur Roi [*D*]; cet Ouvrage plut si fort à l'Electeur, qu'il voulut attirer l'Auteur à sa Cour. Mais le Baron de Boinebourg l'empêcha d'y aller, & le fit nommer par l'Electeur de Mayence Conseiller de la Chambre de Révision de sa Chancellerie. Mr. Leibnitz n'avoit alors que vingt-deux ans. En 1672 il vint à Paris pour quelques affaires du Baron; il forma des rélations avec la plupart des Savans de cette Ville, & s'appliqua aux Mathématiques [*E*] Ayant remarqué quelque imperfection dans la Machine Arithmétique de Pascal, il en inventa une nouvelle, dont il expliqua le dessein à Mr. Colbert; ce dessein plut à ce Ministre, & fut approuvé par l'Académie des Sciences, qui lui offrit dès-lors une place de Pensionnaire. Il auroit pu s'établir avantageusement à Paris, mais comme il auroit fallu pour cela embrasser la Religion Catholique-Romaine, Mr. Leibnitz, qui étoit né dans le sein du Luthéranisme, refusa ces offres. L'Année suivante 1673 le Baron de Boinebourg mourut, & Mr. Leibnitz fit un voyage en Angleterre, où il lia un commerce particulier avec Mr. Oldenburg Sécretaire de la Société Royale, & avec Mr. Collins, Membre de la même Société [*F*]. Il apprit peu de tems après la mort de l'Electeur de Mayence, & par-là la perte de la pension qu'il

composa une Lettre inintelligible pour lui-même, & l'adressa au Directeur de la Société secrette, demandant à y être admis sur les preuves qu'il donnoit de son grand savoir. On ne douta point que l'Auteur de la Lettre ne fût un *Adepte*, ou à peu près; il fut reçu avec honneur dans le Laboratoire, & prié d'y faire les fonctions de Sécretaire; on lui offrit même une pension (2).

(2) Idem Ibid. p. 291.

[*D*] *Il fit un petit Ouvrage pour engager les Polonois à élire l'Electeur Palatin pour leur Roi.*] Ce Traité fut imprimé à Francfort sur le Mein sous le titre suivant: *Specimen Demonstrationum politicarum pro eligendo Rege Polonorum, novo scribendi genere ad claram Certitudinem exactum. Auctore Georgio Ulicovio, Lituano.*

[*E*] *S'appliqua aux Mathématiques.*] Il a reconnu qu'il devoit principalement les progrès qu'il avoit faits dans les Mathématiques aux Ouvrages de Pascal, de Gregoire de St. Vincent, & sur-tout à l'excellent Livre de Huygens, *De Horologio Oscillatorio.*

[*F*] *L'année suivante* 1673..... *Mr. de Leibnitz fit un voyage en Angleterre, où il lia un commerce particulier avec Mr. Oldenburg Sécretaire de la Société Royale, & avec Mr. Collins, Membre de la même Société.*] Ce fut par son commerce avec ces Messieurs, qu'il eut communication des Lettres de Mr. Newton, où il trouva les premiéres Ouvertures de la Méthode des *Fluxions*, que Mr. Newton avoit découverte vers l'an 1664 ou 1665. Comme il s'est élevé dans la suite une dispute sur le premier Inventeur de cette Méthode, nous donnerons ici la Rélation suivante (3) de cette fameuse querelle. La *Méthode des Fluxions*, & le *Calcul Differentiel*, sont une même Méthode d'Analyse sous deux noms différens. Mr. Newton & les Mathématiciens d'Angleterre après lui, l'appellent la *Méthode des Fluxions*; mais Mr. Leibnitz lui a donné le nom de *Calcul Differentiel*, en quoi il a été suivi par presque tous les Mathématiciens des Pays étrangers. Mr. le Marquis de l'Hôpital en a trouvé les Elémens sous le titre d'*Analyse des Infiniment petits.* Les *Principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle* du Chevalier Newton, imprimés en 1687, sont presque tout fondés sur la Méthode des Fluxions; quoiqu'il ne se soit point servi de cette Méthode pour démontrer ces grands & surprenans Théorêmes, qu'il y expose, on y trouve pourtant les Principes de la Méthode des Fluxions dans le second Lemme du Second Livre, où ces Principes sont démontrés, mais toujours d'une maniére Synthétique. Mr. Newton ajoûta à ce Lemme le Scolie suivant: *In Literis quæ mihi cum Geometra peritissimo* G. G. Leibnitio *annis abhinc decem intercedebant, cum significarem me compotem esse Methodi determinandi Maximas & Minimas, ducendi Tangentes, & similia peragendi; quæ in terminis surdis æque ac in rationalibus procederet, & literis transpositis hanc Sententiam involventibus* (Data æquatione quotcunque fluentes quantitates involvente, Fluxiones invenire, & vice-versa) *eandem celarem: rescripsit Vir clarissimus, se quoque in ejusmodi Methodum incidisse, & methodum suam communicavit à meâ vix abludentem, præterquam in verborum & Notarum formulis. Utriusque fundamentum continetur in hoc Lemmate.* Par-là, Mr. Newton faisoit connoitre, que dans les Lettres qu'il avoit écrites à Mr. Leibnitz, *dix ans auparavant*, c'est-à-dire le 13 Juin & le 24 Octobre 1676 (4), il lui avoit donné avis de sa Méthode, avant que Mr. Leibnitz lui eût parlé de la sienne, ce qu'il n'avoit fait que huit mois après, le 21 Juin 1677 (5). D'ailleurs, comme il paroit par la Lettre de Newton du 24 Octobre 1676, qu'il avoit travaillé *cinq ans auparavant* (6), c'est-à-dire en 1671, à un Traité où la Méthode des Fluxions & la Méthode des Suites étoient jointes ensemble, en renvoyant à cette Lettre, il donnoit à entendre que la Méthode des Fluxions lui étoit du moins connuë en 1671, six ans avant que Mr. Leibnitz eût trouvé la sienne (7). De cette maniére il s'assuroit l'avantage, d'avoir inventé le premier cette Méthode, & en appelloit, pour ainsi dire, au jugement de Mr. Leibnitz lui-même, à qui ces particularités étoient très-connuës. Aussi n'y trouva-t-il rien à dire, dans la Lettre qu'il écrivit à Mr. Newton en 1693, où il le complimente sur son Livre des *Principes.* Il dit qu'il paroissoit par cet Ouvrage que Mr. Newton avoit une Méthode d'Analyse, qui alloit bien au-delà de l'Analyse ordinaire, & il ajoûta seulement qu'il avoit aussi une Analyse, qui s'appliquoit avec succès à la profonde Géométrie. *Mirificè ampliaveras Geometriam tuis seriebus, sed edito Principiorum opere ostendisti patere tibi, quæ Analysi receptæ non subsunt. Conatus sum ego quoque, Notis commodis adhibitis, quæ Differentias & summas exhibent, Geometriam illam, quam* transcendentem *appello, Analysi quodammodo subjicere, nec res male processit.* Il s'approprie l'invention du Calcul différentiel, mais sans préjudice des droits, que Mr. Newton pouvoit avoir sur la Méthode des Fluxions. Mr. Leibnitz avoit publié dans le Journal de Leipzig de l'année 1684 (8) les Elémens du Calcul différentiel, c'est-à-dire, l'Algorithme de ce Calcul, qui en contenoit l'application à l'Addition & à la Soustraction, à la Multiplication & à la Division, aux Puissances & aux Racines, sous ce Titre: *Nova Methodus pro Maximis & Minimis, itemque Tangentibus, quæ nec fractas nec irrationales quantitates moratur, & singulare pro illis Calculi genus, per G. G. L.* Les Freres Bernouilli, ces célébres Mathématiciens, ayant ensuite vu l'usage que Mr. Leibnitz faisoit de cette Méthode pour la résolution des Problêmes les plus difficiles, s'attachérent à en pénétrer le secret, & par l'encouragement de Mr. Leibnitz lui-même ils en vinrent à bout (9); desorte que ce nouveau Calcul faisoit déjà beaucoup de bruit en 1695. Dans ce tems-là le Docteur Wallis, qui avoit publié dans le Tome second de ses *Oeuvres Mathématiques*, des Extraits des Lettres de Mr. Newton du 13 Juin & du 24 Octobre 1676, lui écrivit qu'il avoit eu avis de Hollande, que sa *Methode des Fluxions* y étoit reçuë avec applaudissement sous le nom de *Calcul différentiel de Mr. Leibnitz*, & l'exhorta à faire imprimer ces deux Lettres toutes entiéres. Il lui représenta que c'étoit trop négliger sa gloire, & celle de la Nation Angloise, que d'ensevelir dans son Cabinet des Piéces d'un si grand prix, & d'attendre que d'autres se saisissent d'un bien qui lui étoit si légitimement dû. Il ajoûta que dès qu'il avoit reçu cet avis, il avoit tâché de lui rendre justice, par une Addition faite à la Préface du premier Tome de ses *Oeuvres Mathématiques.* Voici cette Addition. *In secundo Volumine.* . . . . . *habetur* Newtoni *Methodus de* Fluxionibus *(ut ille loquitur) consimilis naturæ cum* Leibnitii *(ut hic loquitur)* Calculo differentiali *(quod qui utramque methodum contulerit, satis animadvertat, ut sub loquendi formulis diversis) quam ego descripsi* Algebræ Cap. 91 &c. *præsertim* Cap. 95. *ex binis* Newtoni *literis (aut earum alteris)* Junii 13 & Octob. 24. 1676. *ad* Oldenburgium *datis, cum* Leibnitio *communicandis (iisdem ferè verbis, saltem leviter mutatis, quæ in illis literis habentur) ubi Methodum hanc* Leibnitio *exponit, tum ante decem annos, nedum plures, ab ipso excogitatam. Quod moneo, ne quis causetur, de hoc* Calculo differentiali *nihil à nobis dictum esse.* Les Journalistes de Leipzig donnérent un Extrait des deux premiers Tomes des *Oeuvres* de Mr. Wallis, dans leur Journal de Juin 1696 (10), & insinuérent qu'il traitoit assez cavaliérement les Mathématiciens étrangers, mais ils ne relevérent point ce qu'il avoit dit, que Mr. Newton „ avoit expliqué à Mr. Leibnitz en 1676 la Méthode des „ Fluxions, qu'il avoit inventée dix ans auparavant, ou mê- „ me plutôt." C'est-à-dire en 1665 ou 1666. Ils firent seulement connoitre, que Mr Wallis auroit dû s'étendre davantage sur le *Calcul différentiel*, & remarquer que *Mr. Leibnitz avoit ce Calcul depuis plus de vingt ans*; c'est-à-dire, dès l'année 1676 ou 1677, lorsque Mr. Newton & lui étoient en commerce de lettres, par l'entremise de Mr. Oldenburg, & que c'étoit un fait reconnu de Mr. Newton lui-même: *Cæterum ipse Newtonus, non minus candore quam præclaris in rem Mathematicam meritis insignis, publice & privatim agnovit* Leibnitium *tum cum (interveniente celeberrimo Viro* Henrico Oldenburgio *Bremensi, Societatis Regiæ Anglicanæ Secretario) inter ipsos (ejusdem jam tum Societatis Socios) commercium intercederet, id est, jam ferè ante annos viginti & amplius, Calculum suum differentialem Seriesque infinitas, & pro iis quoque Methodos generales habuisse; quod Wallisius, in Præfatione Operum factæ inter eos communicationis mentionem faciens, præteriit, quoniam de eo fortasse non satis ipsi constabat.* Ils disent ensuite, que Mr. Wallis auroit, sans doute rendu plus de justice aux Mathématiciens d'Allemagne, s'il les avoit mieux connus &c. Mr. Wallis n'eût pas plutôt vu cet Article du Journal de Leipzig, qu'il écrivit à Mr. Leibnitz (11), pour l'assurer, que s'il n'avoit pas parlé plus au long de son Calcul différentiel, c'étoit en effet parce qu'il lui avoit été inconnu jusqu'alors, & qu'il n'en savoit pas même le nom, lorsqu'un de ses Amis lui écrivit de Hollande, que ce Calcul y faisoit du bruit, & que c'étoit à peu près la même chose que la Méthode des Fluxions de Mr. Newton; ce qui lui avoit donné lieu d'en dire un mot

(3) Voy. Des Maizeaux *Préface* de son *Recueil de diverses Piéces sur la Philosophie* &c. Amst. 1720.

(4) Voy. les *Oeuvres Mathemat.* de Mr. *Wallis.* Vol. III. p. 622. & 634.

(5) Voy. cette Lettre de Mr. Leibnitz *Ibid.* p. 648.

(6) Ibid. p. 618.

(7) Voy. les *Remarques de Mr. Newton*, dans le *Recueil* de Mr. Des-Maizeaux T. II. p. 87. 88.

(8) P. 467. & *suiv.*

(9) Mr. Leibnitz nous a appris, comment ces Messieurs y étoient parvenus, dans un *Mém.* inséré dans les *Nouvell. de la Rép. des Lett.* Nov. 1706. p. 521. Et dans les *Mém. de Trevoux.* Mars 1707. p. 540. Voy. aussi Mars 1708 p. 491.

(10) P. 149 & *suiv.*

(11) Le 1 Déc. 1696. Voy. le T. III des *Oeuvres Mathemat.* de Mr. Wallis p. 653. 654.

qu'il recevoit. Cette nouvelle l'engagea à repasser en France, d'où il écrivit au Duc de Brunswic-Lunebourg, pour l'informer de la situation où il se trouvoit. Ce Prince lui répondit de la maniére la plus obli-

(12) Le 29 Mars 1697. *ibid.* p. 673.

(13) Le 6 Avril. ibid. p. 675.

mot dans sa Préface. Mr. Leibnitz lui fit une Réponse fort obligeante (12), & l'assura qu'il étoit très-content de lui. *De te autem queri*, dit-il, *nunquam mihi in mentem venit; quem facile apparet nostra in Actis Lipsiensibus prodita, non satis vidisse.* Mr. Wallis lui écrivit une Lettre de remerciment (13), qu'il finit en disant, que quoique la Méthode des Fluxions, & celle des Différences, lui paroissent être la même chose, cela ne doit rien diminuer de la gloire qui est duë à ceux qui en sont les Inventeurs. *Et ni fallor (sic saltem mihi nuntiatum est)* Newtoni doctrina Fluxionum, *res eadem (vel quam simillima) quæ vobis dicitur* Calculus differentialis; *quod tamen neutri præjudicio esse debet.* Mr. Leibnitz n'en disconvint pas dans sa Réponse

(14) Du 28 Mai ibid. p. 678.

(14): *Methodum* Fluxionum *profundissimi* Newtoni, dit-il, *cognatam esse Methodo meæ* Differentiali, *non tantum animadverti, postquam opus ejus & tuum prodiit, sed etiam professus sum in* Actis Eruditorum, *& alias quoque monui. Id enim candori meo convenire judicavi, non minus quam ipsius merito. Itaque communi nomine designare soleo*, Analyseos Infinitesimalis, *quæ latius, quam Methodus* Tetragonistica *patet. Interim quemadmodum & Vietæa & Cartesiana Methodus* Analyseos speciosæ *nomine venit, discrimina tamen nonnulla supersunt; ita fortasse &* Newtoniana *& mea differunt in nonnullis.* Il marque après cela des réflexions, qui l'avoient conduit par degrés à l'invention de sa Méthode, mais il ne dit pas en quoi elle différoit de celle de Mr. Newton. C'est pourtant ce que Mr. Wallis souhaittoit fort de savoir, comme cela paroit par une Lettre,

(15) Le 30 Juillet ibid. p. 581.

qu'il écrivit peu de tems après à Mr. Leibnitz (15): *Optaverim*, dit-il, *ut tibi vacet tuum* Calculum differentialem *&* Newtono *suam* Fluxionum Methodum, *justo ordine exponere, ut quid sit utrique commune, & quid intersit discriminis, ut utramque distinctius intelligamus.* Mr. Leibnitz fit réponse à Mr. Wallis, & ces Messieurs s'écrivirent encore plusieurs Lettres, mais sans toucher à cet article. Mr. Wallis publia toutes ces Lettres en 1699 dans le Tome troisiéme de ses *Oeuvres Mathématiques*. Il y donna aussi, du consentement de Mr. Newton & de Mr. Leibnitz, ces Lettres qu'ils s'étoient écrites par le moyen de Mr. Oldenburg, & entre autres celles que nous avons citées. Quoique Mr. Wallis eût fait connoître que Mr. Newton avoit inventé sa Méthode en 1665, ou 1666, il ne voulut pas déterminer l'Epoque de celle de Mr. Leibnitz, ni rechercher lequel des deux étoit le premier inventeur. Mais Mr. Nicolas Fatio Duillier fut plus hardi, dans son Traité *de la Ligne de la plus courte descente* &c. *Lineæ brevissimi descensus Investigatio Geometrica duplex: cui addita est Investigatio Geometrica solidi rotundi, in quo minima fiat resistentia.* publié à Londres en 1699, il déclara sans détour qu'il regardoit Mr. Newton comme le *premier Inventeur*, & insinua même que Mr. Leibnitz, qu'il appelloit *second Inventeur*, *avoit profité* des lumiéres de Mr. Newton: *Newtonum primum*, dit-il

(16) *Lineæ brevissimi descensus Investigatio* &c. p. 3.

(16), *ac pluribus annis vetustissimum hujus Calculi Inventorem, ipsâ veri evidentiâ coactus, agnosco; à quo utrum quicquam mutuatus sit Leibnitius secundus ejus Inventor, malo eorum quam meum sit judicium, quibus visæ fuerunt Newtoni Literæ, aliique ejusdem Manuscripti Codices.* Mr. Leibnitz ne crut pas devoir laisser sans réponse une décision, qui faisoit tort à sa gloire. Il repoussa les attaques de Mr. Fatio dans un Mémoire inséré dans le Journal de Leipzig de l'année 1700. Il y soutient qu'il n'a point pris son calcul de Mr. Newton, & en appelle au témoignage de Mr. Newton lui-même: *Certè*, dit-il (17),

(17) G. G. L. *Responsio ad Dn. Nic. Fatii Duillerii imputationes.* Voy. *Act. Erud.* Maii 1700 p. 203.

vir egregius aliquoties locutus amicis meis semper de me bene sentire visus est, neque unquam quod sciam, querelas jecit; publicè autem ita mecum egit, ut iniquus sim si querar. Ego vero libenter ejus ingentia merita oblatis occasionibus prædicavi, & ipse scit unus omnium optimè, satisque indicavit publicè, cum sua Mathematica Naturæ Principia publicaret anno 1687 nova quædam inventa Geometrica, quæ ipsi communia mecum fuere, neutrum luci ab altero acceptæ, sed meditationibus quemque suis debere, & à me jam decennio ante exposita fuisse. Certè, ajoûte-t-il, *cum Elementa Calculi mea edidi anno 1684, ne constabat quidem mihi aliud de inventis ejus in hoc genere, quam quod ipse olim significaverat literis, posse se Tangentes invenire non sublatis irrationalibus; quod Hugenius quoque se posse mihi significavit postea, etsi cæterorum istius Calculi adhuc expers. Sed majora multo consecutum Newtonum, viso demum libro Principiorum ejus, satis intellexi. Calculum tamen differentialem tam similem ab eo exerceri, non ante didicimus, quam cum non ita pridem magni Geometræ Johannis Wallisii operum volumina primum & secundum prodiere. Hugeniusque curiositati meæ favens locum inde descriptum ad Newtonum pertinentem mihi maturè transmisit.* Mr. Leibnitz ne voulut pas prononcer sur la question, qui de Mr. Newton, ou de lui, étoit le *premier*, ou le *second Inventeur* de cette Méthode, il se contente d'en assurer également l'invention à l'un & à l'autre.

(18) ibid. p. 206.

Quam, dit-il ensuite (18), *ante Dominum Newtonum & me nullus, quod sciam, Geometra habuit; uti ante hunc maximi nominis Geometram nemo specimine publicè dato se habere probavit; ante Dominos Bernoullios & me nullus communicavit.* Mr. Fatio n'en demeura pas-là. Il envoya sa Replique aux Journalistes de Leipzig, avec une Défense de son Traité de la Courbe de la plus vite Descente contre Mr. Jean Bernoulli; mais ces Messieurs supprimérent ce qui regardoit Mr. Leibnitz, & se contentérent de remarquer en général, que l'éloignement qu'ils avoient pour les Disputes des Gens de Lettres leur avoit fait retrancher ce qu'il y avoit de personnel dans le Mémoire

(19) *Acta Erud.* Martii 1701. p. 134.

de Mr. Fatio (19). Cela mit fin à cette contestation, & il y a apparence qu'on n'auroit pas disputé davantage sur cette matiére, si un trait des Journalistes de Leipzig n'eût pas donné lieu au différend, qui s'éleva dans la suite, premiérement entre Mr. Keill & Mr. Leibnitz, & enfin entre Mr. Leibnitz & Mr. Newton lui-même. Voici ce que c'est. Mr. Newton publia en 1704 à la fin de son Optique, un Traité de la *Quadrature des Courbes*, qu'il avoit composé plusieurs années auparavant. Comme ce Traité est fondé sur la Méthode des Fluxions, Mr. Newton l'accompagna d'une Introduction, où il expliqua cette Méthode, & ajoûta qu'il l'avoit inventée en 1665 & 1666: *considerando igitur*, dit-il, *quod quantitates æqualibus temporibus crescentes & crescendo genitæ, pro velocitate majori vel minori qua crescunt ac generantur, evadunt majores vel minores; methodum quærebam determinandi quantitates ex velocitatibus motuum vel incrementorum quibus generantur; & has motuum vel incrementorum velocitates nominando* Fluxiones, *& quantitates genitas nominando* Fluentes, *incidi paulatim annis 1665 & 1666, in Methodum Fluxionum qua hic usus sum in Quadratura Curvarum.* Les Journalistes de Leipzig parlérent de cet Ouvrage de Mr. Newton dans leur Journal du mois de Janvier 1705 (20); & (20) P. 30 & *suiv.*

ayant pris de-là occasion d'expliquer la Méthode différentielle de Mr. Leibnitz, ils la comparérent avec la Méthode des Fluxions de Mr. Newton. *Ingeniosissimus deinde Autor*, dirent-ils, *antequam ad Quadraturam Curvarum (vel potius Figurarum Curvilinearum) veniat, præmittit brevem Isagogem. Quæ ut melius intelligatur sciendum est, cum magnitudo aliqua continue crescit, veluti linea (exempli gratia) crescit fluxu puncti, quod eam describit, incrementa illa momentanea appellari* differentias, *nempe, inter magnitudinem, quæ antea erat, & quæ per mutationem momentaneam est producta, atque hinc natum esse Calculum* differentialem, *eique reciprocum Summatorium; cujus Elementa ab Inventore Dn.* Godefrido Gulielmo Leibnitio *in his Actis sunt tradita, variique usus tum ab ipso, tum à Dnn. Fratribus Bernoulliis, tum & Dn. Marchione Hospitalio (cujus nuper extincti immaturam mortem omnes magnoperè dolere debent, qui profundioris doctrinæ profectum amant) sunt ostensi. Pro differentiis igitur Leibnitianis D. Newtonus adhibet, semperque adhibuit* Fluxiones, quæ sint quam proxime ut fluentium augmenta æqualibus temporis particulis quam minimis genita: *iisque, tum in suis Principiis Naturæ Mathematicis, tum in aliis postea editis eleganter est usus; quemadmodum &* Honoratus Faber *in suâ Synopsi Geometrica motuum progressus* Cavallerianæ *Methodo substituit.* C'est cette Comparaison qui fit naître la Dispute dont il s'agit. Car comme il est indubitable que le Pere Fabri n'est pas l'Inventeur de sa Méthode, mais qu'il l'a prise de Cavallieri, en changeant seulement les expressions, on crut que les Journalistes de Leipzig avoient voulu faire entendre, que Mr. Newton n'étoit pas non plus l'Inventeur de la Méthode des Fluxions, mais qu'il l'avoit prise de Mr. Leibnitz. Mr. Jean Keill, persuadé que les Journalistes avoient eu ce dessein, prit le parti de Mr. Newton, & dans un Ecrit sur les Loix des Forces Centripétes, *De Legibus Virium Centripetarum*, adressé au Docteur Edmond Halley, & publié dans les *Transactions Philosophiques* de Septembre & Octobre 1708 (21), il ne se (21) P. 174 & *suiv.*

contenta pas de dire que Mr. Newton avoit le premier inventé la Méthode des Fluxions, comme cela paroissoit par Mr. Wallis, mais il déclara positivement que Mr. Leibnitz avoit pris de lui cette Méthode, la faisant seulement changer de nom & d'expressions. *Hæc omnia sequuntur*, dit-il, *ex celebratissimâ, nunc dierum, Fluxionum Arithmeticâ, quam sine dubio primus invenit Dominus Newtonus; ut cuilibet ejus Epistolas à Wallisio editas legenti facilè constabit. Eadem tamen Arithmetica postea mutatis nomine & notationis modo, a Domino* Leipnitio *in* Actis Eruditorum *edita est.* Mr. Leibnitz écrivit le 4 Mars 1711 une Lettre à Mr. Hans Sloane, alors Sécretaire de la Société Royale, où il demandoit que Mr. Keill réparât l'injure qu'il lui avoit faite. Il protestoit „ que loin de s'être „ approprié le Calcul de Mr. Newton, après en avoir seule- „ ment changé le nom & les expressions, il avoit absolu- „ ment ignoré le nom de *Méthode des Fluxions*, & les ex- „ pressions dont Mr. Newton se servoit, jusqu'à ce que tout „ cela eût paru dans les Oeuvres Mathématiques de Mr. „ Wallis." Il prioit la Société Royale d'obliger Mr. Keill à desavouër publiquement le mauvais sens que pouvoient avoir ses paroles. Cette Lettre fut communiquée à la Société Royale; & Mr. Keill pour se justifier auprès de Mr. Newton, lui fit voir l'Extrait de son Livre des *Quadratures*, dans le Journal de Leipzig. Il supplia en même tems la Société, de ne pas le condamner sans l'entendre, & de lui permettre d'expliquer & de défendre ce qu'il avoit avancé; ce qu'on lui accorda d'autant plus facilement, que Mr. Newton, & plusieurs autres Membres de la Société, trouvoient le même sens que lui dans la comparaison du Journal de Leipzig. Là-dessus Mr. Keill écrivit à Mr. Sloane une Lettre où il remarqua „ que lorsqu'il avoit avancé, que Mr. Leibnitz „ avoit donné pour sienne la Méthode de Mr. Newton, „ après en avoir changé le nom & les expressions, il n'avoit „ pas voulu dire que le nom que Mr. Newton avoit donné „ à sa Méthode, ou les expressions dont il se servoit, fussent „ alors connuës à Mr. Leibnitz; mais seulement que Mr. „ Newton étoit le premier Inventeur de la Méthode des „ Fluxions, ou du Calcul Différentiel; & que les Lettres qu'il „ avoit écrites à Mr. Oldenburg, & qui avoient été envoyées „ à Mr. Leibnitz, fournissoient assez de lumiéres à un esprit „ aussi pénétrant que Mr. Leibnitz pour en pouvoir tirer les „ Principes de ce Calcul. Mais que n'y ayant pas trouvé le „ nom que Mr. Newton donnoit à sa Méthode, & les ex- „ pressions dont il se servoit, il étoit naturel qu'il inventât un „ nouveau nom & des expressions nouvelles". Mr. Keill ajoûta „ que les Journalistes de Leipzig l'avoient obligé de „ pu-

obligeante, & pour lui donner des gages de son estime, il le nomma Conseiller de sa Cour avec des appointemens, & lui permit de rester à Paris jusqu'à ce que sa Machine Arithmétique fût faite. En 1674 il

„ publier ce qu'il avoit dit, en assurant dans l'Extrait du Li-
„ vre des *Quadratures*, que Mr. Leibnitz avoit inventé la
„ Méthode des différences, à laquelle Mr. Newton avoit
„ substitué ses Fluxions. Qu'il reconnoissoit avec plaisir les
„ grandes obligations que la République des Lettres avoit à
„ Mr. Leibnitz, & son profond sçavoir dans les Mathémati-
„ ques; mais qu'étant si riche de son propre fond, il ne cro-
„ yoit pas qu'il fût besoin de le revêtir encore des dépouilles
„ d'autrui. Qu'ainsi ayant vu que les Compatriotes de Mr.
„ Leibnitz lui donnoient des éloges qui ne lui étoient point
„ dûs, il avoit jugé que ce ne seroit pas un zéle mal-entendu
„ pour la Nation Angloise, s'il tâchoit de conserver à Mr.
„ Newton ce qui lui appartenoit légitimement". Il entra
ensuite en matiére, & s'attacha à prouver par divers Ecrits
de Mr. Newton „ qu'il étoit le premier & le véritable Inven-
„ teur de la Méthode des Fluxions ou du Calcul différentiel:
„ & que les deux Lettres de Mr. Newton que Mr. Leibnitz
„ avoit reçuës par la voye de Mr. Oldenburg contenoient des
„ traits de cette Méthode assez marqués pour lui donner lieu
„ d'y parvenir". Il finit en disant „ que parmi les grands
„ services que Mr. Leibnitz avoit rendus aux Mathémati-
„ ques, on lui devoit tenir compte d'avoir publié le premier
„ ce Calcul; & que tous ceux qui aiment cette Science, lui
„ étoient très-redevables de n'avoir pas voulu qu'une Inven-
„ tion si rare & si utile, leur fût plus longtems cachée. Il ne
„ doute point que ce qu'il vient d'écrire ne justifie son zéle
„ pour sa Nation, & ne fournisse une preuve convaincante,
„ que ce n'est point à la légére, ou par esprit de Calomnie,
„ qu'il a dit dans les *Transactions Philosophiques*, ce qu'il dé-
„ montre à présente avec tant de clarté & d'évidence". Cette
Lettre ayant été luë à la Société Royale, le 24 de Mai 1711,
elle ordonna qu'on en envoyât une Copie à Mr. Leibnitz. Ce
Savant y trouva de nouveaux sujets de plainte. Dans une se-
conde Lettre qu'il écrivit à Mr. Sloane, il représenta que Mr.
Keill attaquoit sa candeur & sa bonne foi, encore plus ouver-
tement qu'il n'avoit fait; ajoûtant qu'il ne convenoit pas à
une personne de son âge & de son expérience de se commet-
tre avec un nouveau venu, qui ignoroit ce qui s'étoit passé
avant son tems, & qui agissoit sans aucune autorité de la part
de Mr. Newton, qui étoit la partie intéressée. Il ajoûta, que
c'étoit envain que Mr. Keill prétendoit justifier son procédé
par l'exemple du Journal de Leipzig, puisqu'on n'y fait tort
à personne, mais que l'on avoit rendu à chacun ce qui lui
étoit dû. Il dit que „ lui & ses amis avoient marqué plu-
„ sieurs fois, qu'ils regardoient Mr. Newton comme l'Inven-
„ teur de la Méthode des Fluxions, mais qu'il n'avoit pas
„ moins de droit à l'Invention du Calcul des Différences,
„ comme l'illustre Mr. Huygens, juge très-compétent & im-
„ partial, l'avoit reconnu publiquement. Que cependant il
„ ne s'étoit pas pressé de le donner pour sien; & qu'après
„ l'avoir inventé, il avoit été longtems sans le publier, afin
„ que personne ne pût se plaindre qu'il les avoit prévenus".
Enfin il souhaitte que la Société Royale impose silence à Mr.
Keill; ne doutant point que ce qu'il avoit écrit ne fût desap-
prouvé de Mr. Newton lui-même, qui étoit très-bien instruit
de ce qui s'étoit passé autrefois, & au jugement duquel il é-
toit prêt de se soumettre. Mr. Keill se voyant traité de nouveau
venu, qui ne savoit point ce qui s'étoit passé autrefois, en
appella aux Archives de la Société Royale, & soutint, qu'on
y trouveroit des preuves convaincantes de ce qu'il avoit a-
vancé. D'ailleurs Mr. Newton, toujours prévenu contre la
comparaison des Journalistes de Leipzig, ne trouva pas bon
que Mr. Leibnitz eût dit, que dans ce Journal on avoit ren-
du à chacun ce qui lui étoit dû. Ainsi il laissa à la Société
Royale, à prendre le parti qu'elle jugeroit à propos. La
Société accorda à Mr. Keill ce qu'il demandoit. Elle nomma
un certain nombre de ses Membres, tant Anglois qu'Etran-
gers, & les chargea de fouiller dans ses Archives, & sur-tout
d'examiner les Manuscrits de Mr. Collins, qui avoit eu com-
merce avec les plus célébres Mathématiciens de son tems,
Anglois & Etrangers. Aussitôt qu'un de ses Correspondans
lui avoit communiqué quelque découverte de sa façon, il en
faisoit part aux autres. C'étoit le *Mersenne* d'Angleterre. La
Société chargea en même tems ses Commissaires, de lui re-
mettre les Piéces, qui auroient du rapport à la question dont
il s'agissoit, & d'y joindre le jugement qu'ils en feroient. A-
près diverses recherches ces Messieurs lui présentérent ces
Piéces avec l'Ecrit suivant.

„ Nous avons consulté les Lettres, & les Recueils de Let-
„ tres, qui sont dans les Archives de la Société Royale, &
„ celles qui se sont trouvées parmi les Manuscrits de Mr.
„ Collins, écrites depuis l'année 1669 jusqu'à l'année 1677
„ inclusivement: nous les avons fait voir à des personnes qui
„ connoissent l'Ecriture de Messieurs Barrow, Collins, Ol-
„ denburg, & Leibnitz; nous avons comparé ensemble cel-
„ les de Mr. Gregory, & en avons confronté quelques-unes
„ aux Copies que Mr. Collins en avoit faites; nous en avons
„ tiré tout ce qui avoit du rapport au sujet, qui nous a été
„ donné à examiner, & nous croyons que les Extraits que
„ nous vous en présentons ici sont fidéles & autentiques. Or
„ il paroit par ces Lettres & par ces Ecrits

„ I. Que Mr. Leibnitz étoit à Londres, au commence-
„ ment de l'année 1673, & qu'il en partit au mois de Mars,
„ ou environ, pour aller à Paris, d'où il entretint commerce
„ de Lettres avec Mr. Collins, par le moyen de Mr. Olden-
„ burg, jusqu'au mois de Septembre 1676, qu'il s'en retour-
„ na à Hanovre, en repassant par Londres & par Amsterdam;
„ & que Mr. Collins se faisoit un plaisir de communiquer à
„ ceux qui se distinguoient dans les Mathématiques, ce qu'il
„ recevoit de Mr. Newton, & de Mr. Gregory.

„ II. Que Mr. Leibnitz, à son premier voyage de Lon-
„ dres, s'attribuoit l'Invention d'une autre *Méthode Différen-
„ tielle*, proprement ainsi dite; & quoique Mr. Pell lui fit
„ voir que c'étoit la Méthode de Mouton (22) il persista à
„ soutenir qu'elle étoit de son Invention, parce qu'il l'avoit
„ trouvée lui-même, sans savoir ce que Mouton avoit fait,
„ & qu'il l'avoit renduë plus parfaite. Et nous ne trouvons
„ pas qu'il soit fait mention qu'il ait eu aucune autre Métho-
„ de Différentielle, que celle de Mouton, avant sa Lettre
„ du 21 Juin 1677; c'est-à-dire un an après que la Lettre de
„ Mr. Newton du 10 Décembre 1672 lui eût été envoyée
„ à Paris, & plus de quatre ans après que Mr. Collins eut
„ commencé de communiquer à ses Correspondans cette mê-
„ me Lettre, où la Méthode des Fluxions est décrite d'une
„ maniére assez claire pour une personne intelligente.

(22) Voy. le Livre intitulé *Observationes Diametrorum Solis & Lunæ apparentium &c. Auctore* Gabriele Mouton &c. Lugd. 1670 in-4.

„ III. Qu'il paroit par la Lettre de Mr. Newton du 13
„ Juin 1676, qu'il avoit la Méthode des Fluxions plus de
„ cinq ans avant qu'il écrivît cette Lettre. Et par son Trai-
„ té intitulé, *Analysis per æquationes numero Terminorum infini-
„ tas*, que Mr. Barrow communiqua à Mr. Collins en 1669,
„ nous trouvons qu'il avoit inventé cette Méthode avant
„ ce tems-là.

„ IV. Que la *Méthode Différentielle* est précisément la mê-
„ me chose que la *Méthode des Fluxions*, si l'on en excepte le
„ nom & les expressions. Mr. Leibitz nomme *Différences*
„ les quantitez que Mr. Newton appelle *Momens* ou *Flu-
„ xions*, & pour marquer ces Différences, il employe la let-
„ tre *d*, dont Mr. Newton ne se sert point. Ainsi nous cro-
„ yons que la question se réduit proprement à savoir, non
„ pas qui a inventé l'une ou l'autre de ces Méthodes, mais
„ *qui a été le premier Inventeur de la Méthode même*, qui est
„ unique. Et nous croyons que ceux qui ont regardé Mr.
„ Leibnitz comme le premier Inventeur, n'avoient que peu
„ ou point de connoissance du commerce, qu'il avoit eu
„ longtems auparavant avec Mr. Collins & Mr. Oldenburg,
„ & qu'ils ne savoient pas non plus que Mr. Newton avoit
„ cette Méthode plus de quinze ans avant que Mr. Leibnitz
„ la publiât dans le Journal de Leipzig.

„ Toutes ces raisons nous portent à regarder Mr. Newton
„ comme le premier Inventeur: & nous croyons que Mr.
„ Keill n'a fait aucun tort à Mr. Leibnitz, en soutenant la
„ même chose. Du reste nous soumettons au jugement de
„ la Société, si les Extraits de Lettres, & les autres Ecrits que
„ nous lui présentons aujourd'hui, ne mériteroient pas d'ê-
„ tre donnez au Public, en y joignant ce qu'on trouve sur
„ le même sujet, dans le troisiéme Tome des Oeuvres de
„ Mr. Wallis."

Ces Piéces ayant été remises à la Société Royale le 24 Avril
1712, elle ordonna qu'on les fit imprimer, avec le Rapport
ou le Jugement de ses Commissaires, & tout ce qu'on trou-
ve dans le Journal de Leipzig, qui pourroit servir à l'éclair-
cissement de l'histoire de cette Dispute. Ce Recueil parut à
la fin de Décembre sous le titre de *Commercium Epistolicum
D. Johannis Collins & aliorum, de Analysi promotâ: jussu So-
cietatis Regiæ in lucem editum.* in 4. pagg. 112. Cet Ouvrage
ne s'est jamais vendu chez les Libraires. On n'en tira qu'un
certain nombre d'Exemplaires, pour en faire des présens.
On en donna un Extrait dans les *Transactions Philosophiques*,
qui fut ensuite traduit en François, & imprimé à Londres
sous ce titre: *Extrait du Livre intitulé, Commercium Epistoli-
cum Collinii & aliorum, de Analysi promotâ; publié par Ordre de
la Société Royale à l'occasion de la Dispute élevée entre Mr. Leib-
nitz & le Docteur Keill sur le droit d'Invention à la* Méthode
des Fluxions, *par quelques-uns appellée* Méthode Différentiel-
le, in-8. p. 38. Cet Extrait a été inséré dans le Tome VII.
du *Journal Litéraire*. Mr. Leibnitz étoit à Vienne, lorsqu'il
apprit qu'on avoit publié le *Commercium Epistolicum*. „ J'é-
„ tois à Vienne, *dit-il* (23), lorsque j'appris la publication
„ du Livre, mais assuré qu'il devoit contenir des faussetez
„ malignes, je ne daignai point le faire venir par la poste,
„ mais j'écrivis à Mr. Bernoulli, l'homme de l'Europe, qui
„ a peut-être le mieux réussi dans la connoissance & dans
„ l'usage de ce Calcul, & qui étoit tout-à-fait neutre, de
„ m'en mander son sentiment. Mr. Bernoulli m'écrivit une
„ Lettre datée de Bâle le 7 Juin 1713, où il disoit qu'il pa-
„ roissoit vraisemblable, que Mr. Newton avoit fabriqué son
„ Calcul après avoir vu le mien, parce qu'il avoit eu plu-
„ sieurs fois occasion, dans ses Ouvrages, d'employer ce
„ Calcul, sans qu'il en paroisse aucune trace; & même qu'il
„ avoit fait des fautes, qui paroissoient incompatibles avec
„ une véritable intelligence de ce Calcul. Un de mes amis pu-
„ blia cette Lettre avec des réflexions; & comme j'avois assez
„ d'autres occupations, je ne voulus point entrer davantage
„ là-dedans, d'autant que Mr. Newton n'avoit parlé lui-mê-
„ me. Ainsi je crûs qu'il suffisoit d'avoir opposé aux crialle-
„ ries de ses Adhérens le jugement d'une personne de la
„ science, & de l'impartialité de Mr. Bernoulli." Ces deux
petites Piéces Latines furent publiées en Allemagne dans une
feuille volante, datée le 29 Juillet 1713. Et ce qu'il y a de
singulier, c'est que l'Auteur de la Lettre que Mr. Leibnitz at-
tribue ici à Mr. Bernoulli, y parle de Mr. Bernoulli en troi-
siéme personne, & le cite avec éloge: *quemadmodum*, dit-il,
ab eminente quodam Mathematico dudum notatum est. Ce qui
pourroit faire soupçonner qu'elle n'est point de Mr. Bernoul-
li,

(23) Dans l'Apostille d'une Lettre à Mr. le Comte de Bothmer. *Voy.* Des-Maizeaux *Recueil de divers Piéces* T. II. p. 44. 45.

il repassa en Angleterre, d'où il alla en Hollande, pour se rendre à Hanovre, où il songeoit à s'établir. Dès qu'il y fut arrivé, il travailla à enrichir la Bibliothéque du Prince des meilleurs Livres en tout

li. Aussi Mr. Leibnitz supprima-t-il la citation, lorsqu'il publia cette Lettre en François, sous le nom de Mr. Bernoulli, dans les *Nouvelles Literaires* du 28 Décembre 1715 *. Quoi qu'il en soit, un Ami de Mr. Leibnitz envoya d'Allemagne ces deux Piéces aux Auteurs du *Journal Litéraire* avec des *Remarques* de sa façon *sur le Différend entre Mr. Leibnitz & Mr. Newton.* Une Lettre écrite de Londres, & insérée dans le Tome I. de ce Journal, donna lieu à ces Remarques. L'Auteur des Remarques trouve peu exacte la maniére dont on y parle du *Différend entre Mr. Leibnitz & Mr. Newton*, il en reléve quelqus endroits, & entreprend de donner *un rapport véritable de ce qui s'est passé.* Il soutient que *lorsque Mr. Newton a publié son Livre intitulé* Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica, *en 1687, il n'avoit pas encore connu le véritable Calcul des Differences* (24), & prétend qu'il l'a pris de Mr. Leibnitz. Mr. Keill opposa à toutes ces Piéces un Ecrit intitulé: *Réponse de Mr. Keill M. D. Professeur d'Astronomie Savilien, aux Auteurs des* Remarques sur le Différend entre Mr. Leibnitz & Mr. Newton, *publiées dans le Journal Litéraire de la Haye de Novembre & Décembre* MDCCXIII. Cette Réponse fut publiée en François à Londres, mais on n'en tira que quelques Exemplaires. Elle a été ensuite insérée dans le Tome IV. du *Journal Litéraire* Mr. Chamberlayne fit dans ce tems-là une tentative pour mettre en bonne intelligence Mr. Leibnitz & Mr. Newton. Il fit connoitre son dessein au premier, qui étoit encore à Vienne. Mr. Leibnitz le remercia de son offre obligeante par une Lettre du 28 Avril 1714 (25) il l'assure que ce n'est pas lui qui a donné lieu à ce Différend, & se plaint de ce que la Société Royale & Mr. Newton lui-même, ont pris contre lui le parti de Mr. Keill, & que sans le consulter ils se sont érigés en *Juges*, & l'ont condamné par un *Arrêt* prétendu de la Société; que „ Mr. Newton, *dit-il*, a fait publier dans le monde par un „ Livre imprimé exprès pour me décréditer, & envoyé en „ Allemagne, en France, & en Italie comme au nom de la „ Société. *Il ajoûte que* d'habiles François, Italiens, & au„ tres desaprouvoient hautement ce procédé, & s'en éton„ noient, *& qu'il espére que* dans la Société même, *tout le* „ *monde ne l'approuvoit pas.* Pour moi, *continue-t-il*, j'en avois „ toujours usé le plus honnêtement du Monde envers Mr. „ Newton, & quoiqu'il se trouve maintenant, qu'il y a grand „ lieu de douter s'il a su mon Invention, avant que de l'a„ voir euë de moi, j'avois parlé, comme si de son chef il „ avoit eu quelque chose de semblable à ma Méthode. Mais „ abusé par quelques flateurs mal-avisés, il s'est laissé porter „ à m'attaquer d'une maniére très-sensible. Jugez mainte„ nant, Monsieur, *poursuit-il*, de quel côté doit venir prin„ cipalement ce qui est nécessaire pour faire cesser cette con„ testation". Mr. Chamberlayne communiqua cette Lettre à Mr. Newton, qui lui répondit en peu de mots (26), *qu'il n'avoit eu aucune part à ce que Mr.* Fatio *avoit écrit contre Mr.* Leibnitz: que Mr. Leibnitz avoit *attaqué sa réputation* en 1705, *en donnant à entendre*, dans l'Extrait du Livre des Quadratures, qu'*il avoit emprunté de Mr.* Leibnitz *la Méthode des Fluxions*, que Mr. Keill *l'avoit* seulement *defendu*; & que cet endroit du Journal de Leipzig lui avoit été inconnu *jusqu'à l'arrivée de la première Lettre* de Mr. Leibnitz contre Mr. Keill; où Mr. Leibnitz demandoit en effet, qu'il retractât ce qu'il avoit publié dans l'Introduction du Livre des Quadratures, savoir qu'il avoit inventé la Méthode des Fluxions en 1665 & 1666; & qu'enfin si *Mr. Chamberlayne pouvoit* lui *marquer quelque chose en quoi il eût fait tort à Mr.* Leibnitz, *il tâcheroit de lui donner satisfaction: mais qu'il ne vouloit pas retracter des choses qu'il savoit être véritables:* & qu'il *croyoit* aussi que *les Commissaires de la Societé Royale n'avoient fait aucun tort à Mr.* Leibnitz, dans l'affaire du *Commercium Epistolicum.* La Société Royale ayant su que Mr. Leibnitz se plaignoit qu'elle l'avoit condamné sans l'entendre, quoiqu'elle n'eût pris aucun parti dans cette contestation, & voulant prévenir les disputes, qui pouvoient naitre là-dessus, déclara le 20 de Mai 1714, qu'elle ne prétendoit point que le Rapport de ses Commissaires passât pour une Décision de la Société, & ordonna que cette Déclaration fût insérée dans son Journal. Mr. *Chamberlayne* en envoya une Copie à Mr. *Leibnitz* avec la Lettre de Mr. *Newton*, & la Réponse de Mr. *Keill*, aux Piéces insérées dans le *Journal Litéraire.* Mr. *Leibnitz* ayant vu la Déclaration de la Société Royale, témoigna à Mr. *Chamberlayne* (27) qu'il étoit satisfait de la conduite qu'elle avoit tenuë à son égard: mais il trouva trop de sécheresse dans la Lettre de Mr. Newton, & parut faire peu de cas de l'Ecrit de Mr. Keill: „ Quant „ à la Lettre peu polie, *dit-il*, dont vous m'avez envoyé la „ Copie, je la tiens *pro non scripta*, aussi bien que l'Imprimé „ François. Je ne suis pas d'humeur de me vouloir mettre „ en colére contre de telles gens. Puisqu'il semble qu'on a „ encore des Lettres qui me regardent, parmi celles de Mr. „ Oldenburg, & de Mr. Collins, qui n'ont pas été publiées, „ je souhaitterois que la Société Royale voulût donner ordre „ de me les communiquer. Car quand je serai de retour à „ Hanovre je pourrai publier aussi un *Commercium Epistolicum*, qui pourra servir à l'Histoire Litéraire. Je serai dis„ posé à ne pas publier moins les Lettres qu'on peut alléguer „ contre moi, que celles qui me favorisent, & j'en laisserai „ le jugement au Public". Cette Lettre ayant été luë devant la Société Royale, Mr. Newton représenta que les derniéres paroles, que nous avons transcrites, étoient injurieuses à ses Commissaires; & qu'elles supposoient, qu'ils n'avoient pas fait un choix desintéressé des Piéces que la Société leur avoit ordonné de recueillir. Il ajoûta que comme il n'avoit eu aucune part au *Commercium Epistolicum*, mais qu'il avoit laissé les Commissaires dans une parfaite liberté de recueillir & imprimer ce qu'ils jugeroient à propos, il ne croyoit pas qu'il convint à Mr. Leibnitz de publier lui-même un *Commercium Epistolicum.* Et là-dessus il produisit deux Lettres qui lui avoient été écrites, l'une par Mr. Leibnitz en 1693, & l'autre par Mr. Wallis en 1695, & dit que quoique ces Lettres lui fussent très-favorables, il s'étoit abstenu néanmoins de les communiquer aux Commissaires, afin qu'il ne semblât point vouloir devenir lui-même témoin dans sa propre cause. Ces deux Lettres ayant été examinées en présence de la Société, par des personnes de la Société même, qui connoissoient la main de ceux qui les avoient écrites, furent luës, & déposées dans les Archives de la Société (28). Mr. Newton représenta aussi le danger qu'il y auroit à envoyer à Mr. Leibnitz les Originaux mêmes des Lettres de Mr. Oldenburg & de Mr. Collins, qu'il sembloit demander; mais qu'on pourroit lui en fournir des Copies bien attestées. Il dit encore que si Mr. Leibnitz avoit des Lettres à produire en sa faveur, & qu'il voulût bien en envoyer les Originaux à quelques-uns de ses Amis en Angleterre, pour être présentés à la Société-Royale, & examinés par des personnes, qui en connoitroient l'écriture; on lui renverroit ces Originaux après en avoir tiré des Copies autentiques, & qu'alors ces Lettres pourroient être publiées dans les *Transactions Philosophiques*, ou en Allemagne, comme Mr. Leibnitz le trouveroit à propos. Les choses en demeurérent-là, jusqu'à ce que Mr. l'Abbé Conti, Noble Vénitien, vint en Angleterre en 1715. Il avoit écrit contre Mr. Nigrisoli, qui tâchoit de réhabiliter l'Hypothése des Natures Plastiques, & qui avoit imaginé une lumiére séminale, à laquelle il attribuoit la génération des Etres vivans. Ce savant Abbé consulta Mr. Leibnitz sur les opinions de son Adversaire, & Mr. Leibnitz lui écrivit une Lettre (29), ou par *Apostille* il le félicitoit sur son arrivée en Angleterre. „ Je suis ravi, *lui* „ *dit-il* (30), que vous êtes en Angleterre; il y a dequoi pro„ fiter, & il faut avouër qu'il y a là de très-habiles gens; „ mais ils voudroient passer pour être presque seuls inven„ teurs, & c'est en quoi apparemment ils ne réussiront pas. „ Il ne paroit point que Mr. Newton ait eu avant moi la Ca„ ractéristique & l'Algorithme infinitésimal, suivant ce que „ Mr. Bernoulli a très-bien jugé; quoiqu'il lui auroit été „ fort aisé d'y parvenir, s'il s'en fût avisé, comme il auroit „ été fort aisé à *Apollonius* de parvenir à l'Analyse de *Descar„ tes* sur les Courbes, s'il s'en étoit avisé. Ceux qui ont „ écrit contre moi, n'ayant pas fait difficulté d'attaquer ma „ candeur par des interprétations forcées, & mal fondées; ils „ n'auront point le plaisir de me voir répondre à de petites „ raisons de gens, qui en usent si mal, & qui d'ailleurs s'é„ cartent du fait. Il s'agit du *Calcul des Différences*, & ils se „ jettent sur les *Series*, où Mr. Newton m'a précédé sans „ difficulté; mais je trouvai enfin une Méthode générale pour „ les *Series*, & après cela je n'avois pas besoin de recourir à „ ses Extractions. Ils auroient mieux fait de donner les Let„ tres entiéres, comme Mr. Wallis a fait avec mon consen„ tement, & il n'a pas eu la moindre dispute avec moi, com„ me ces gens-là voudroient le persuader au Public. Mes Ad„ versaires n'ont publié du *Commercium Epistolicum* de Mr. „ Collins, que ce qu'ils ont cru capable de recevoir leurs „ mauvaises interprétations. Je fis connoissance avec Mr. „ Collins dans mon second Voyage d'Angleterre; car au pre„ mier (qui dura très-peu, parce que j'étois venu avec un Mi„ nistre Public) je n'avois pas encore la moindre connoissan„ ce de la Géométrie avancée, & n'avois rien vu ni entendu „ du Commerce de Mr. Collins avec Messieurs Gregory & „ Newton, comme mes Lettres échangées avec Mr. Olden„ burg en ce tems-là, & quelque tems après, le feront assez voir. „ Mais à mon second Voyage, Mr. Collins me fit voir une „ une partie de son Commerce, & j'y remarquai que Mr. „ Newton avouoit aussi son ignorance sur plusieurs choses, & „ disoit entre autres qu'il n'avoit rien trouvé sur la Dimension „ des Curvilignes célébres, que la Dimension de la Cissoïde. „ Mais on a supprimé tout cela. Je suis fâché qu'un aussi „ habile homme que Mr. Newton se soit attiré la censure des „ personnes intelligentes, en déférant trop aux suggestions „ de quelques flatteurs, qui l'ont voulu brouiller avec moi". Mr. Leibnitz attaque après cela Mr. Newton sur sa Philosophie, il critique ses sentimens sur la *Gravité*, ou Pesanteur des Corps; sur le *Vuide*, sur l'*Intervention de Dieu* pour la Conservation des Créatures, &c. Il l'accuse de ramener les *Qualités Occultes* des Scholastiques, ou de supposer perpétuellement des Miracles, &c. On parla beaucoup de cette *Apostille* à la Cour; & quelques personnes de distinction sollicitérent fortement Mr. Newton d'y répondre, Mr. l'Abbé Conti n'oublia rien pour l'y engager. Mais il ne purent pas lui faire surmonter l'aversion qu'il a toujours euë, pour toutes sortes de Disputes ou de Contestations personnelles. Enfin le Roi George I. ayant un jour demandé, *Quand on verroit la Réponse de Mr. Newton à Mr. Leibnitz?* Mr. Newton ne put pas se défendre plus longtems. Il adressa sa Réponse datée le 26 Février V. St. 1716 à Mr. l'Abbé Conti, qui l'envoya à Mr. Leibnitz, & lui écrivit en même tems (31) qu'„ il avoit lû „ avec beaucoup d'attention & sans la moindre prévention le „ *Commercium Epistolicum*, & le petit Livre qui en contient „ l'Extrait; qu'il avoit aussi vu à la Société-Royale des Pa„ piers Originaux des Lettres du *Commercium*, *& quelques au„ tres Piéces Originales qui y avoient du rapport.* De tout cela,

G „ con-

* Mr. Des-Maizeaux cite dans sa Preface, p. XLVIII. *Je viens d'apprendre que Mr. Bernoulli la desavouë.*

(24) *Journal Litér.* Tom. II. p. 447.

(25) Des-Maizeaux *Recueil*, Tom. II. p. 116 *& suiv.*

(26) Ibid. p. 121. 122.

(27) Ibid. p. 123. 124.

(28) Elles se trouvent dans le *Recueil* de Mr. Des-Maizeaux, Tom. II. p. 100 & 103.

(29) Ibid. p. 137.

(30) Ibid. p. 3.

(31) Ibid. p. 12 *& suiv.*

tout genre. Le Duc de Brunswic-Lunebourg étant mort en 1679, son Successeur Ernest-Auguste, alors Evêque d'Osnabrug, témoigna à Mr. Leibnitz la même estime que son prédécesseur, il lui ordonna même d'écrire l'Histoire de la Maison de Brunswic. Mr. de Leibnitz l'entreprit, & parcourut l'Allemagne & l'Italie pour ramasser les Matériaux nécessaires, & revint à Hanovre en 1690. En 1700 il fut reçu à l'Academie-Royale des Sciences de Paris. L'Electeur de Brandebourg depuis Roi de Prusse en fonda une la même année à Berlin, par le Conseil de Mr. Leibnitz, qui en fut nommé Président perpétuel, quoique ses affaires ne lui permissent pas de rester toujours à Berlin. Mais il en enrichit les Mémoires de plusieurs Dissertations sur la Géométrie, les Belles-Lettres, la Physique, & même sur la Médecine. Il avoit projetté d'établir à Dresde une Académie semblable à celle de Berlin. Il en avoit entretenu le Roi de Pologne en 1703, & son dessein auroit été exécuté, sans les troubles qui survinrent en Pologne. Il travailloit aussi à inventer une Langue Universelle [*G*]. Ses Ecrits l'avoient déjà longtems auparavant rendu célébre par toute l'Europe [*H*]. Outre la qualité de Conseiller intime de Justice,

„ continua-t-il, j'infére que si on ôte à la dispute toutes „ les digressions étrangéres, il ne s'agit que de chercher si „ Mr. Newton avoit le Calcul des Fluxions ou Infinitésimal „ avant vous, ou si vous l'avez eu avant lui. Vous l'avez „ publié le premier, il est vrai; mais vous avez avoué aussi „ que Mr. Newton en avoit laissé entrevoir beaucoup dans „ les Lettres qu'il a écrites à Mr. Oldenburg & aux au„ tres. On prouve cela fort au long dans le *Commercium* „ & dans son Extrait. Quelles sont vos Réponses? Voilà ce „ qui manque encore au Public pour juger exactement de l'af„ faire. *Il ajoûta que* ses *propres* Amis attendoient sa Répon„ se avec beaucoup d'impatience, & *qu*'il leur sembloit qu'il „ ne pouvoit pas se dispenser de répondre, sinon à Mr. „ Keill, du moins à Mr. Newton lui-même, qui lui faisoit „ un défi en termes exprès, comme il le verroit dans sa „ Lettre". Il lui apprit en même tems que le Roi avoit voulu être instruit de toute cette affaire. Mr. Leibnitz répondit à Mr. Newton, dans une Lettre qu'il adressa aussi à Mr. l'Abbé Conti; mais dans le tems que celui-ci s'attendoit à recevoir cette Lettre, il reçut un Billet (32) où Mr. Leibnitz lui donnoit avis qu' „ il l'avoit envoyée à Mr. Remond „ à Paris, *qui* ne manqueroit pas de la lui faire tenir. Je „ me suis servi de cette voye, *ajoûtoit-t-il*, pour avoir des „ témoins neutres & intelligens de notre Dispute: & Mr. Re„ mond en fera encore part à d'autres. Je lui ai envoyé en „ même tems une Copie de votre Lettre, & de celle de Mr. „ Newton. Après cela vous pourrez juger, si la mauvaise „ chicane de quelques-uns de vos nouveaux Amis m'em„ barrasse beaucoup". Mr. Newton trouva mauvais que Mr. Leibnitz voulût prendre pour *témoins* de cette Dispute, des personnes qui vraisemblablement n'avoient point lu le *Commercium Epistolicum*. Il crut que Londres, aussi-bien que Paris, pouvoit fournir des *témoins neutres & intelligens*. Ainsi il résolut de ne pas pousser plus loin cette Dispute; & lorsque la Réponse de Mr. Leibnitz fut venuë de France, il la réfuta par des *Remarques*, qu'il communiqua seulement à quelques Amis. Mr. Leibnitz mourut six mois après, le 14 de Novembre 1716; & aussitôt que Mr. Newton eut appris sa mort, il fit imprimer à Londres l'*Apostille* & la *Lettre* de Mr. Leibnitz à Mr. l'Abbé Conti; sa *Lettre* au même Abbé, & les *Remarques*. On fit précéder les Remarques d'un petit Avertissement, où l'on en expliquoit le sujet & l'occasion. Le voici: *Cum Dn. Leibnitius adduci non posset, ut vel* Commercio Epistolico *responderet, vel probaret quæ pro lubitu affirmabat; cumque præcedentes Literas in Galliam prius mitteret, quam earum tertia in Angliam veniret, & prætenderet se hoc facere, ut testes haberet, & alias etiam adhiberet contumelias: Newtonus minime rescripsit, sed Observationes sequentes in Epistolam illam tertiam scriptas, cum amicis solummodo communicavit.* On joignit ces Piéces à l'*Histoire des Fluxions* de Mr. Raphson, comme une espéce de Supplément. Elles furent publiées dans les mêmes Langues qu'elles avoient été écrites; c'est-à-dire, celles de Mr. Leibnitz en François, & celles de Mr. Newton en Anglois. Les deux derniéres ont aussi été traduites en François, & imprimées à Londres. Mr. Des-Maizeaux les a réimprimées dans le *second Tome* de son *Recueil*, avec quelques autres Lettres de Mr. Leibnitz sur le même sujet. En 1720 le Docteur Jean Keill publia à Londres in-4 la Piéce suivante: *Joannis Keill M. D. & R. S. S. in Academiâ Oxoniensi Astronomiæ Professoris, Epistola ad virum clarissimum Joannem Bernoulli, in Academiâ Basiliensi Mathematum Professorem: in quâ Dominum Newtonum & se ipsum defendit contra Criminationes a* Crusio *quodam objectas, & in* Actis Lipsiensibus *publicatas. Ubi etiam queritur de novâ calumniandi methodo ab Authoribus* Actorum Lipsiensium *inventâ & usurpatâ, quâ in Indicibus suis probra & convitia in alios fundunt.* En 1725 il a paru à Londres in-8 une nouvelle Edition du *Commercium Epistolicum* sous ce titre: *Commercium Epistolicum de variâ Re Mathematicâ, inter celeberrimos præsentis seculi Mathematicos, Isaacum Newtonum, Equitem Auratum, Dominum Isaacum Barrow, Dominum Jacobum Gregorium, Dominum Johannem Wallisium, Dominum J. Keillium, Dominum J. Collinum, Dominum Gulielmum Leibnitium, Dominum Henricum Oldenburgium, Dominum Franciscum Slusium & alios. Jussu Societatis Regiæ in lucem editum; & jam unà cum Recensione præmissâ insignis Controversiæ inter Leibnitium & Keillium de primo Inventore Methodi Fluxionum, & judicio primarii, ut ferebatur, Mathematici subjuncto, iterum impressum.* On remarque dans la Préface, que dans l'*Eloge* de Mr. Leibnitz publié dans le Journal de Leipzig de Juillet 1717 ses Amis ont déclaré; „ qu'il avoit dessein d'opposer „ au *Commercium Epistolicum* d'Angleterre, un *Commercium* „ beaucoup plus ample, & que peu de jours avant sa mort „ il avoit mandé à Mr. Wolfius, qu'il vouloit tout de bon „ réfuter les Anglois, qui avoient attaqué sa réputation; & „ que dèsque ses travaux Historiques lui en laisseroient le „ loisir, il donneroit au Public quelque chose en fait d'Ana„ lyse, qu'on n'attendoit point, & qui n'avoit aucune affini„ té avec les découvertes publiées jusqu'ici par Newton, & „ par d'autres". Mais on assure dans la Préface citée, qu'il paroît par les Lettres de Mr. Leibnitz à Mr. l'Abbé Conti, du 26 Février 171$\frac{5}{6}$ & du 9 d'Avril 1716, qu'il n'avoit point de *Commercium Epistolicum* à publier. Et que par rapport à ces nouvelles découvertes, qui n'avoient point d'affinité avec celles-ci, elles ne faisoient rien à la question présente.

(32) Ibid. p. 26.

[*G*] *Il travailloit aussi à inventer une Langue Universelle.*] Wilkins Evêque de Chester & Dalgarme y avoient travaillé: mais dès le tems que Mr. Leibnitz étoit en Angleterre, il avoit dit à MM. Boyle & Oldenburg, qu'il ne croyoit pas que ces grands-hommes eussent encore frappé au but. Ils pouvoient bien faire que des Nations qui ne s'entendoient pas eussent aisément commerce, mais ils n'avoient pas attrapé les véritables caractéres *réels*, qui étoient l'instrument le plus fin dont l'esprit humain se pût servir, & qui devoient extrêmement faciliter & le raisonnement & la mémoire, & l'invention des choses. Ils devoient ressembler, autant qu'il étoit possible, aux caractéres d'Algébre, qui en effet sont très-simples & très-expressifs, qui n'ont jamais ni superfluïté ni équivoque, & dont toutes les variétés sont raisonnées. Il a parlé en quelque endroit d'un *Alphabet des Pensées humaines*, qu'il méditoit; selon toutes les apparences cet Alphabet avoit rapport à sa Langue Universelle (33).

(33) Fontenelle *Hist. du Renouvell. de l'Acad.* &c. T. II. p. 111.

[*H*] *Ses Ecrits l'avoient déjà longtems auparavant rendu célébre par toute l'Europe.*] Outre les Ouvrages, dont nous avons déjà parlé, il a publié les suivans. I. *Nova Methodus discendæ docendæque Jurisprudentiæ.* Francfort 1668 in-douze. II. *Corporis Juris reconcinnandi Ratio.* Mayence 1668 in-12. III. *Marii Nizolii de veris Principiis & verâ ratione Philosophandi contra Pseudophilosophos, cum Præfatione & Notis G. G. Leibnitii.* Francfort 1670 in-4. Cet Ouvrage avoit été imprimé en 1553, mais il étoit entiérement tombé dans l'oubli; Mr. Leibnitz crut qu'il méritoit de paroître de nouveau, pour condamner l'opiniâtreté de ceux qui étoient trop attachés à Aristote, que Nizolius maltraite fort, puisqu'il dit que la longue & constante admiration pour ce Philosophe ne prouve que la multitude des Sots & la durée de la Sottise. Mr. Leibnitz y ajoûta des Notes Critiques, dans lesquelles il n'a pour but que de chercher la vérité, sans prétendre faire valoir son Auteur au-delà de sa juste valeur, & une Lettre de Mr. Thomasius son ancien Maitre, touchant les moyens de réunir la nouvelle Philosophie avec l'ancienne. IV. *Sacrosancta Trinitas per nova inventa Logica defensa.* 1671. Mr. de Boinebourg ayant fait part à Mr. Leibnitz d'une Lettre de Wissowatius, neveu de Fauste-Socin, dans laquelle il tâchoit de faire valoir les Dogmes Sociniens, Mr. Leibnitz répondit à ses Argumens par cet Ecrit. V. *Confessio Naturæ contra Atheos.* Mr. Spizelius a inséré cet Ecrit dans son Traité contre les Athées. VI. *Nova Hypothesis Physica, quâ Phænomenorum natura, plerorumque causæ ab unico quodam universali motu in globo nostro supposito repetuntur, seu Theoria motûs concreti & abstracti.* Mayence 1671. item à Londres. Il admettoit le *Vuide* dans cet Ouvrage, & croyoit que la Matiére est une simple Etenduë, absolument indifférente au repos & au mouvement; mais il a changé depuis de sentiment. Mr. Knoor de Rosenroth l'a traduit en Allemand, & l'a joint à sa traduction du *Pseudodoxia Epidemica* de Thomas Brown, imprimée à Nuremberg en 1680 in-4 sous le nom de *Christophorus Peganius.* VII. *Notitia Opticæ promotæ.* Ce petit Ouvrage, qu'il adressa à Spinosa, & où il enseigne de nouvelles maniéres de polir des verres de lunettes, se trouve dans les Oeuvres Posthumes du dernier. VIII. *Cæsarini Furstnerii de jure Suprematûs, ac Legationis Principum Germaniæ.* 1677 in-12. Les Plénipotentiaires des Têtes Couronnées, nommés pour négocier la paix à Nimégue, refusant aux Princes Souverains d'Allemagne, qui n'étoient pas Electeurs, de traiter leurs Ministres, comme ceux des Princes Souverains d'Italie, Mr. Leibnitz publia en faveur des premiers cet Ouvrage, où il prit le nom de *Cæsarinus*, pour marquer qu'il étoit dans les intérêts de l'Empereur; & celui de *Furstnerus*, pour marquer qu'il étoit aussi dans les intérêts des Princes; *Furst* en Allemand signifiant Prince. Ce Livre lui fit beaucoup d'honneur. IX. *Entretiens de Philarête & d'Eugéne sur la Question du tems agitée à Nimégue touchant le droit d'Ambassade des Electeurs & des Princes de l'Empire* in-12. C'est un Abrégé de l'Ouvrage précédent. X. *De Arte Combinatoriâ.* Francfort 1690 in-4. Cet Ouvrage a été imprimé à son insu, il l'avoit fait fort jeune en 1665, & on l'avoit déjà imprimé à Leipzig en 1668. XI. *De la Tolérance des Religions: Lettres de Mr. Leibnitz & Reponses de Mr. Pelisson.* Paris 1692 in-12. Mr. Leibnitz est pour la Tolérance & Mr. Pelisson la rejette. XII. *Codex Juris Gentium Diplomaticus, in quo Tabulæ Authenticæ Actorum publicorum, pleræque ineditæ vel selectæ* con-

ce, que l'Electeur d'Hanovre lui avoit donnée, l'Empereur, à la sollicitation d'Antoine-Ulric Duc de Brunswic, le fit en 1711 Conseiller Aulique; & le Czar le fit aussi son Conseiller intime de Justice avec une

continentur. Hanovre 1693 in-fol. Ce curieux Ouvrage, dont les Piéces sont rangées selon l'ordre des tems, commence à l'an 1096 & finit en 1499. XIII. Il fit paroître en 1693 un petit Traité de l'Etat d'Allemagne, tel qu'on pouvoit conjecturer qu'il étoit avant ce que l'Histoire nous en apprend, auquel il donna le nom de *Protogæa*, & dont on voit un petit Essai dans le Journal de Leipzig de Janvier 1693. Ce Traité devoit précéder l'Histoire de Brunswic. XIV. *Novissima Sinica, Historiam nostri temporis illustrantia.* 1697 in-8. Il fait voir les avantages que l'on retirera de la permission qu'ont obtenuë les Missionnaires de demeurer à la Chine. XV. *Lettre sur la Connexion des Maisons de Brunswic & d'Este.* 1698. & traduite en Italien par l'Abbé *Guidi.* Mr. Leibnitz écrivit cette Lettre à l'occasion du mariage du Duc de Modéne avec la fille aînée de Jean-Frédéric Duc de Brunswic-Lunebourg. XVI. *Accessiones Historicæ, quibus utilia superiorum Temporum Historiis illustrandis Scripta, Monumentaque nondum hactenus edita, inque iis Scriptores diu desiderati continentur.* Leipzig 1698 in-4. XVII. *Accessionum Historicarum Tom.* II. *continens potissimum Chronicon Alberici Monachi Trium-Fontium.* Hanovre 1698 in-4. XVIII. *Specimen Historiæ Arcanæ, sive Anecdota de Vitâ Alexandri* VI. *Papæ.* Hanovre 1696 in-8. Ce Morceau, que M. Leibnitz a accompagné d'une Préface, est tiré d'une Histoire de ce Pape, écrite par Jean Burchard son Maître des Cérémonies; *il n'en avoit que cela lorsqu'il le fit imprimer;* la vie entiére *lui* tomba depuis entre les mains, & il étoit prêt de la donner au Public quand il est mort. XIX. *Mantissa Codicis Juris Gentium Diplomatici.* Hanovre 1700 in-fol. XX. *Scriptores Rerum Brunswicensium illustrationi inservientes, antiqui omnes, & Religionis Reformatione priores.* Hanovre en 3 vol. in-fol. le premier en 1707; le second en 1710, & le troisiéme en 1711. XXI. *Essais de Théodicée sur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme, & l'Origine du Mal.* Amsterdam 1710 en 2 vol. On trouve dans cet Ouvrage 1. une longue Préface. 2. Un Discours Préliminaire sur la Conformité de la Foi avec la Raison. 3. Essais sur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme, & l'Origine du Mal, en trois Parties. 4. Une Piéce Latine intitulée: *Causa Dei asserta per Justitiam ejus, cum cæteris ejus perfectionibus, cunctisque actionibus conciliatam.* 5. Réflexions sur un Livre de Hobbes, touchant la Liberté, la Nécessité, & le Hazard. 6. Quelques Remarques sur l'Ouvrage du Docteur Guillaume King, Archevêque de Dublin, *De Origine Mali.* Le but de l'Ouvrage de Mr. Leibnitz est de répondre aux Objections de Mr. Bayle touchant la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme, & l'Origine du Mal. Dans le *Discours sur la Conformité de la Foi avec la Raison.* „ Nous n'avons point besoin de la Foi „ Révélée, pour s'avoir qu'il y a un Principe unique de toutes „ choses, parfaitement bon & sage. La Raison nous l'apprend „ par des démonstrations infaillibles, & par conséquent tou„ tes les objections prises du train des choses, où nous re„ marquons des imperfections, ne sont fondées que sur de „ fausses apparences. Car si nous étions capables d'entendre „ l'Harmonie universelle, nous verrions que ce que nous „ sommes tentés de blâmer, est lié avec le plan le plus di„ gne d'être choisi; en un mot nous *verrions*, & ne *croirions* „ pas seulement que ce que Dieu a fait est le meilleur. J'ap„ pelle *voir* ici, ce qu'on connoît *à priori* par les causes, & „ *croire* ce qu'on ne juge que par les effets, quoique l'un soit „ aussi certainement connu que l'autre. Et l'on peut appli„ quer encore ici ce que dit St. Paul, (2 Cor. V. 7.) que „ nous cheminons par *Foi*, & non par *Vuë.* Car la sagesse „ infinie de Dieu nous étant connuë, nous jugeons que les „ maux que nous expérimentons devoient être permis, & „ nous le jugeons par l'effet même ou *à posteriori*, c'est-à-di„ re, parce qu'ils existent. C'est ce que Mr. Bayle recon„ noit; & il devoit s'en contenter, sans prétendre qu'on „ doit faire cesser les fausses apparences, qui y sont contrai„ res. C'est comme si l'on demandoit, qu'il n'y eût plus des „ songes, ni des déceptions d'Optique". Il remarque ensuite que les passages de divers Auteurs cités par Mr. Bayle, ne prouvent pas l'insolubilité des Objections contraires à la Foi. A l'égard des Peres, ils n'ont point rejetté simplement la Raison; & en disputant contre les Payens, ils s'attachent ordinairement à faire voir combien le Paganisme est contraire à la Raison, & combien la Religion Chrétienne a de l'avantage sur lui encore de ce côté-là. Dans l'*Essai sur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme, & l'Origine du Mal*, il entreprend de répondre aux différentes difficultés, tant celles qui regardent la Religion Naturelle, que la Religion Révélée. *Dieu*, dit-il, *est la premiére Raison des Choses*; car celles qui sont bornées, comme tout ce que nous voyons & expérimentons, sont contingentes, & n'ont rien en elles qui rende leur existence nécessaire; étant manifeste que le Tems, l'Espace, & la Matiére, unies & uniformes en elles-mêmes, pouvoient recevoir de tout autres mouvemens & figures, & dans un autre ordre. Il faut donc chercher *la raison de l'existence du Monde*, qui est l'assemblage entier des choses *contingentes*, & il faut la chercher dans *la substance, qui porte la raison de son existence avec elle*, & laquelle par conséquent est *nécessaire & éternelle.* Il faut aussi que cette Cause soit *intelligente*: car ce Monde qui existe, étant contingent, & une infinité d'autres Mondes étant également possibles, il faut que la Cause du Monde ait eu égard, ou rélation à tous ces Mondes possibles, pour en déterminer un. Et cet égard ou rapport d'une substance existante à de simples possibilités, ne peut être autre chose que l'*Entendement*, qui en a les idées. Cette Cause intelligente doit être infinie de toutes maniéres, & absolument parfaite en *puissance*, en *sagesse*, & en *bonté*, puisqu'elle va à tout ce qui est possible. Et comme tout est lié, il n'y a pas lieu d'en admettre plus d'*une.* Son Entendement est la source des *Essences*, & sa volonté est l'origine des *Existences.* Voilà la preuve de notre Auteur d'un Dieu unique avec ses perfections, & par lui l'origine des choses. Or cette suprême sagesse jointe à une bonté qui n'est pas moins infinie qu'elle, n'a pu manquer de choisir le *meilleur.* Il y auroit quelque chose à corriger dans les actions de Dieu, il y auroit moyen de mieux faire, ce qui est incompatible avec une Sagesse infinie. S'il n'y avoit pas le Meilleur parmi tous les Mondes possibles, Dieu n'en auroit produit aucun. J'appelle *Monde* toute la suite & toute la collection de toutes les choses existantes, afin qu'on ne dise point que plusieurs Mondes pouvoient exister en différens tems, & en différens lieux. Car il faudroit les compter tous ensemble pour un Monde, ou si vous voulez pour un *Univers.* Et quand on rempliroit tous les tems & tous les lieux, il demeure toujours vrai qu'on les auroit pu remplir d'une infinité de maniéres, & qu'il y a une infinité de Mondes possibles, dont il faut que Dieu ait choisi le meilleur, puisqu'il ne fait rien sans agir suivant la suprême Raison. Que si quelqu'un dit que le Monde auroit pu être sans le Péché & sans les Souffrances, je nie qu'alors il auroit été *meilleur.* Car tout est lié dans chacun des Mondes possibles; l'Univers, quel qu'il puisse être, est tout d'une piéce, comme un Océan; le moindre mouvement y étend son effet à quelque distance que ce soit, quoique cet effet devienne moins sensible à proportion de la distance. Desorte que Dieu y a tout réglé par avance une fois pour toutes, ayant prévu les priéres, les bonnes & les mauvaises occasions, &c. & chaque chose a contribué *idéalement* avant son existence à la résolution qui a été prise sur l'existence de toutes les choses. Desorte que rien ne peut être changé dans l'Univers (non plus que dans un nombre) sauf son Essence, ou si vous voulez, sauf son *Individualité numérique.* Ainsi, si le moindre mal qui arrive dans le Monde, y manquoit, ce ne seroit plus ce Monde, qui, tout compté, tout rabattu, a été trouvé le meilleur par le Créateur, qui l'a choisi. Il est vrai qu'on peut s'imaginer des Mondes possibles, sans Péché, & sans Malheur; mais ces mêmes Mondes seroient d'ailleurs fort inférieurs en bien au nôtre. Je ne saurois vous le faire voir en détail; car puis-je connoitre, & puis-je vous représenter des infinis, & les comparer ensemble? mais vous le devez juger avec moi *ab effectu*, puisque Dieu a choisi ce Monde tel qu'il est. Nous savons d'ailleurs que souvent un mal cause un bien, auquel on ne seroit point arrivé sans ce Mal. Souvent même deux Maux ont fait un gnand bien:

Et, si fata volunt, bina venena juvant.

Un peu d'acide, d'acre, ou d'amer plait souvent mieux que du sucre; les Ombres rehaussent les couleurs; & même une dissonance placée où il faut donne du relief à l'harmonie. Nous voulons être effrayés par des Danseurs de Corde, qui sont sur le point de tomber; & nous voulons que les Tragédies nous fassent pleurer. Goûte-t-on assez la douceur de la Santé, sans avoir jamais été malade? Et ne faut-il pas le plus souvent qu'un peu de mal rende le bien plus sensible, c'est-à-dire plus grand? Mais on dira que les maux sont grands & en grand nombre, en comparaison du bien: l'on se trompe. Ce n'est que le défaut d'attention qui diminue nos biens, & Il faut que cette attention nous soit donnée par quelque mélange de maux. Suppléons par notre réflexion à ce qui manque à notre perception, afin de nous rendre le bien plus sensible. Si nous n'avions point la connoissance de la Vie future, je crois qu'il se trouveroit peu de personnes qui ne fussent contens à l'article de la mort de reprendre la vie à condition de repasser par la même valeur des biens & des maux, pourvu surtout que ce ne fût point par la même espéce. On se contenteroit de varier, sans exiger une meilleure condition que celle où l'on avoit été. Quand on considére la fragilité du corps humain, on admire la sagesse & la bonté de l'Auteur de la Nature, qui l'a rendu si durable, & sa condition si durable. Il n'est pas étonnant que les hommes soient malades quelquefois, mais il est étonnant qu'ils ne le soient pas toujours. Et c'est aussi ce qui doit nous faire estimer davantage l'artifice divin du méchanisme des animaux, dont l'Auteur a fait des machines si frêles & si sujettes à corruption, & pourtant si capables de se maintenir; car c'est la Nature qui nous guérit plutôt que la Médecine. Or cette fragilité même est une suite de la nature des choses, à moins qu'on ne veuille que cette espéce de créatures qui rɑisonne, & qui est habillée de chair & d'os, ne soit point dans le Monde. Mais ce seroit appparemment un défaut que quelques Philosophes d'autrefois auroient appellé *Vacuum formarum*, un vuide dans l'ordre des espèces. Ceux qui sont d'humeur à se louër de la nature & de la fortune, & non pas à s'en plaindre, quand même ils ne seroient pas les mieux partagés, me paroissent préférables aux autres. Car, outre que ces plaintes sont mal fondées, c'est murmurer en effet contre les ordres de la Providence. Il ne faut pas être facilement du nombre des mécontens dans la République où l'on est, & il ne le faut point être du tout dans la Cité de Dieu, où l'on ne peut l'être qu'avec injustice. Les Livres de la misére humaine tels que celui du Pape Innocent III. ne me paroissent pas des plus utiles; on redouble les maux, en leur donnant une attention qu'on en devroit détourner, pour la tourner vers les

biens,

une pension de mille Ducats, après une conversation qu'il avoit eue avec lui à Torgaw, dans le tems du Mariage de la Princesse de Wolfenbuttel avec le fils de ce Prince. Il entreprit dans le même tems d'é-

ta-

biens, qui l'emportent de beaucoup. J'approuve encore moins les Livres tels que celui de l'Abbé *Esprit*, *de la fausseté des Vertus Humaines*. Un tel Livre servant à tourner tout du mauvais côté, & à rendre les hommes tels qu'il les représente. Il faut avouër cependant qu'il y a des désordres dans cette Vie, qui se font voir particuliérement dans la prospérité de plusieurs méchans, & dans l'infélicité de beaucoup de gens de bien. Cependant on doit considérer, que souvent aussi les méchans sont punis dans cette Vie, & que la Vertu sera récompensée éternellement dans l'autre Vie. On objectera peut-être, que dans l'Eternité même le mal aura l'avantage sur le bien, puisqu'il n'y a que peu d'Elus, ce qui paroît contraire à la bonté de l'Etre suprême. On répond, qu'en supposant même que le nombre des hommes damnés éternellement sera incomparablement plus grand que celui des sauvés, il faut dire que le mal ne laisseroit pas de paroître presque comme rien en comparaison du bien, quand on considérera la véritable grandeur de la Cité de Dieu. Les Anciens avoient de petites idées des Ouvrages de Dieu, & St. Augustin, faute de savoir les découvertes modernes, étoit bien en peine, quand il s'agissoit d'excuser la prévalence du mal. Il sembloit aux Anciens qu'il n'y avoit que notre Terre d'habitée, où ils avoient même peur des *Antipodes*. Le reste du Monde étoit selon eux quelques Globes luisans, & quelques Sphéres crystallines. Aujourd'hui il faut reconnoître qu'il y a un nombre innombrable de Globes, autant & plus grands que le nôtre, qui ont autant de droit que lui à avoir des habitans raisonnables, quoiqu'il ne s'ensuive point que ce soient des hommes. Notre Globe n'est qu'une Planéte, c'est-à-dire un des six Satellites principaux de notre Soleil. Et comme toutes les Etoiles Fixes sont aussi des Soleils, on voit combien notre Terre est peu de chose par rapport aux choses visibles, puisqu'elle n'est que l'Appendice de l'un des Soleils. Il se peut que tous les Soleils ne soient habités que par des créatures heureuses, & rien ne nods oblige de croire qu'il y en a beaucoup de damnées. D'ailleurs comme il n'y a nulle raison, qui porte à croire qu'il y a des Etoiles partout, ne se peut-il point qu'il y ait un grand espace au-delà de la région des Etoiles? Que ce soit le Ciel Empyrée, ou non, toujours cet espace immense, qui environne toute cette région, pourra être rempli de bonheur & de gloire. Il pourra être conçu comme l'Océan, où se rendent les fleuves de toutes les Créatures bienheureuses, quand elles seront venuës à leur perfection dans le Systême des Etoiles. Que deviendra la considération de notre Globe & de ses habitans? Ne sera-ce pas quelque chose d'incomparablement moindre qu'un point Physique, puisque notre Terre est comme un point au prix de la distance de quelques Fixes? Ainsi la proportion de la partie de l'Univers que nous connoissons, se perdant presque dans le néant, au prix de ce qui nous est inconnu, & que nous avons pourtant sujet d'admettre; & tous les maux qu'on peut nous objecter n'étant que dans ce presque néant, il se peut que tous les maux ne soient aussi qu'un presque néant, en comparaison des biens qui sont dans l'Univers. Mr. Leibnitz recherche ensuite la Cause du Mal, & il dit qu'elle doit être cherchée dans la nature idéale de la Créature, autant que cette nature est renfermée dans les vérités éternelles, qui sont dans l'entendement de Dieu, indépendamment de sa volonté. Il faut considérer, *dit-il*, qu'il y a une *imperfection Originale dans la Créature*, avant le péché; parce que la Créature est limitée essentiellement: d'où vient qu'elle ne sauroit tout savoir, & qu'elle se peut tromper & faire d'autres fautes. *La Région des Vérités éternelles*, dans l'entendement Divin, doit être mise à la place de la matiére, quand il s'agit de chercher la source des choses. Cette Région est la *cause idéale* du Mal, (pour ainsi dire) comme celle du bien; mais à proprement parler, le formel du mal n'en a point *d'efficiente*, car il consiste dans la *Privation*. Quoique le Mal Physique & le Mal Moral ne soient point nécessaires, il suffit qu'en vertu des vérités éternelles ils soient possibles. Et comme cette *Région* immense des Vérités contient toutes les possibilités, il faut qu'il y ait une infinité de Mondes possibles, que le Mal entre dans plusieurs d'entre eux, & que même le meilleur de tous en renferme: c'est ce qui a déterminé Dieu à permettre le Mal. Dieu manqueroit à ce qu'il doit à sa sagesse, à sa bonté, à sa perfection, s'il ne choisissoit pas ce qui est absolument meilleur, nonobstant le mal de coulpe, qui s'y trouve enveloppé par la suprême nécessité des vér.tés éternelles. Mr. Leibnitz conclut, que Dieu veut tout le bien en soi *antécédemment*, qu'il veut le meilleur *conséquemment*, comme une *fin*, qu'il veut l'indifférent & le mal physique quelquefois comme un *moyen*; mais qu'il ne veut que permettre le mal moral, entant qu'il se trouve lié par une nécessité hypothétique au meilleur. C'est pourquoi la *Volonté conséquente* de Dieu, qui a le peché pour objet, n'est que permissive. Mr. Leibnitz examine ensuite les objections fondées sur le *Concours Physique* de Dieu avec la Créature, & celles qui regardent la Liberté de l'Homme. Il fait consister la Liberté dans la Spontanéïté & le Choix, & non dans une indétermination ou dans une *indifférence d'équilibre*. Cet équilibre, dit-il, est impossible, & absolument contraire à l'expérience; & quand on s'examinera, l'on trouvera qu'il y a toujours eu quelque cause ou raison, qui nous a incliné vers le parti qu'on a pris, quoique bien souvent on ne s'apperçoive pas de ce qui nous meut; tout comme on ne s'apperçoit guéres pourquoi en sortant d'une porte, on a mis le pied droit avant le gauche, ou le gauche avant le droit. Il y a toujours une raison inclinante, qui détermine la Volonté, sans la nécessiter. Jamais la Volonté n'est portée à agir que par la représentation du bien, qui prévaut aux représentations contraires. Tout le monde en convient à l'égard de Dieu, des bons Anges, & des Ames bienheureuses, & l'on reconnoît qu'elles n'en sont pas moins libres. Dieu ne manque pas de choisir le meilleur, mais il n'est point contraint de le faire, & même il n'y a point de nécessité dans l'objet du choix de Dieu, car une autre suite des choses est également possible. C'est pour cela même que le choix est libre & indépendant de la nécessité, parce qu'il se fait entre plusieurs possibles, & que la volonté n'est déterminée que par la bonté prévalante de l'objet. Ce n'est donc pas un défaut par rapport à Dieu & aux Saints; & au contraire ce seroit un grand défaut, ou plutôt une absurdité manifeste, s'il en étoit autrement, même dans les hommes ici-bas, & s'ils étoient capables d'agir sans aucune raison inclinante. C'est de quoi on ne trouvera jamais aucun exemple, & lorsqu'on prend un parti par caprice, pour montrer sa liberté, le plaisir ou l'avantage qu'on trouve dans cette affectation, est une des raisons qui y porte. Tout est donc certain & déterminé par avance dans l'homme, comme par-tout ailleurs, & l'Ame humaine est une espéce d'*Automate Spirituel*, quoique les actions contingentes en général, & les actions libres en particulier ne soient point nécessaires pour cela d'une nécessité absoluë, laquelle seroit véritablement incompatible avec la Contingence. XXII. *De Origine Francorum Disquisitio*. Hanovre 1715 in 8. Mr. Leibnitz dans cet Ouvrage fait venir les François de la Poméranie & des rivages de l'Oder. Il fut attaqué en Allemagne par Mr. Grundlingius, Professeur dans l'Université de Hall, & en France par le P. Tournemine Jésuite. XXIII. L'*Anti-Jacobite* 1715. L'Auteur répond dans cet Ouvrage à quelques Ecrits qui attaquoient la Religion Luthérienne, dans le dessein d'inspirer aux Anglois de la haine pour leur nouveau Roi. XXIV. *Réponse du Baron de la Hontan à la Lettre d'un particulier, opposée au Manifeste de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, comme Electeur d'Hanovre contre la Saxe.* XXV. *Collectanea Etymologica illustrationi Linguarum veteris Celticæ, Germanicæ, Gallicæ, aliarumque inservientia, cum Præfatione Jo. Georgii Eccardi.* Hanovre 1717 in-8. XXVI. *Recueil de divers Ecrits composés par feu Mr. Leibnitz & Mr. Clarke en 1715 & 1716 sur les principes de la Physique & de la Religion naturelle* (en Anglois & en François) Londres 1717 in-8. & traduit en Allemand. Francfort 1720 in-8. XXVII. *Otium Hanoveranum, sive Miscellanea ex Ore & Schedis G. G. Leibnitii quondam notata & descripta, cum ipsi in colligendis & excerpendis rebus ad Historiam Brunsvicensem pertinentibus operam navaret Joachim Fredericus Fellerus* Leipzig 1718 in-8. XXVIII. *Recueil de diverses Piéces sur la Philosophie, la Religion Naturelle, l'Histoire, les Mathématiques &c. par MM. Leibnitz, Clarke, Newton, & autres Auteurs célébres.* Amsterdam 1720 in-8. 2 Vol. Deux Disputes que Mr. Leibnitz a euës avec les Sçavans d'Angleterre, font la matiére de ce Recueil: l'une de ces Disputes est purement historique, & roule sur une question de fait, savoir lequel des deux, ou de lui ou de Mr. Newton, est le véritable, ou du moins le premier Inventeur, du fameux Calcul infinitésimal: l'autre roule sur la Philosophie de Mr, Newton, attaquée par Mr. Leibnitz, & défenduë par Mr. Clarke. Mr. Des Maizeaux, qui est l'Editeur de toutes ces Piéces, les a fait précéder d'une longue & curieuse Préface, où il met au fait de ces Disputes. On trouve dans le *Journal des Sçavans*, les piéces suivantes, de la façon de Mr. Leibnitz. 1. *Extrait d'une Lettre touchant le principe des Horloges portatives de son invention*; dans le Journal du 25 Mars 1675. 2. *Lettre écrite d'Hanovre le 18 de Juin 1677 contenant la Relation & la Figure d'un Chevreuil coëffé d'une maniére fort extraordinaire*; dans le Journal du 5 Juillet 1677. 3. *Observation nouvelle de la maniére d'essayer si un nombre est primitif*; dans le Journal du 28 Février 1678. 4. *Lettre touchant la quadrature d'une portion de la Roulette*; dans le Journal du 23 Mai 1678. 5. *Lettre sur la question, si l'Essence du Corps consiste dans l'Etenduë*; dans le Journal du 18 Juin 1691, & du 5 Janvier 1693. 6. *De la Chainette, ou Solution d'un Problême fameux, proposé par Galilée, pour servir d'Essai d'une nouvelle Analyse des Infinis, avec son Usage pour les Logarithmes, & une application à l'avancement de la Navigation*; dans le Journal du 31 Mars 1692. 7. *Lettre sur quelques Axiômes de Philosophie*; dans le Journal du 2 Juin 1692. 8. *Nouvelles Remarques touchant l'Analyse des transcendantes différentes de celles de la Géométrie de Mr. Des Cartes*; dans le Journal du 14 Juillet 1692. 9. *Conjectures sur l'Origine du mot Blason*; dans le Journal du 28 Juillet 1692. 10. *Lettre à Mr. l'Abbé Nicaise sur la Philosophie de Mr. Des Cartes*; dans le Journal du 13 Avril 1692. 11. *Lettre à Mr. Foucher, Chanoine de Dijon*; dans le Journal du 3 Août 1693. 12. *Régle generale de la Composition des Mouvemens*; dans le Journal du 7 Septembre 1693. 13. *Deux Problêmes construits par Mr. Leibnitz, en employant sa Régle Générale de la Composition des Mouvemens*; dans le Journal du 14 Septembre 1693. 14. *Lettre sur une maniére de perfectionner la Médecine*; dans le Journal du 26 Juillet 1694. 15. *Considérations sur la Différence qu'il y a entre l'Analyse ordinaire, & le nouveau Calcul des transcendantes*; dans le Journal du 23 Août 1694. 16. *Systême nouveau de la nature & communication des Substances, aussi bien que de l'Union qu'il y a entre l'Ame & le Corps*; dans le Journal du 27 Juin, & du 4 Juillet 1695. 17. *Eclaircissement du nouveau Systême de la Communication des Substances, pour servir de Reponse à ce qui en a été dit dans le Journal des Sçavans du* 12

Sep-

tablir à Vienne une Académie des Sciences; mais ſon projet échoua; on dit que la peſte en fut cauſe. Cependant l'Empereur pour lui marquer ſa bienveillance lui donna une penſion de deux mille florins; & lui

Septembre 1695; *dans* le Journal du 2 & du 9 Avril 1696. 18. *Lettre ſur la connexion des Maiſons de Brunſwic & d'Eſte*; dans le Journal du 12 Mars 1696. 19. *Lettre de Mr. Leibnitz ſur ſon Hypothéſe de Philoſophie, & ſur le Probléme curieux, qu'un de ſes Amis propoſe aux Mathématiciens, avec une Remarque ſur quelques points conteſtés, entre l'Auteur des Principes de Phyſique, & celui des Objections contre ces Principes*; dans le Journal du 19 Novembre 1696. 20. *Lettre à Mr. l'Abbé Nicaiſe ſur* la *Philoſophie de Deſcartes, avec des Réflexions*; dans le Journal du 17 Juin 1697. 21. *Réponſe aux Réflexions précédentes touchant les conſéquences de quelques endroits de la Philoſophie de Deſcartes*; dans le Journal du 19 & du 26 Août 1697. 22. *Lettre à Mr. de Varignon, contenant l'Explication de ce qu'on a rapporté de lui ſur le Calcul différentiel dans les Mémoires de Trevoux, Novembre* 1701; dans le Journal du 20 Mars 1702. 23. *Remarque ſur un Endroit des Élémens d'Algébre de Mr. Ozanam*; dans le Journal du 11 Juin 1703. 24. *Réponſe aux Objections que le P. Lamy, Bénédictin, a faites contre le Syſtême de l'Harmonie Préétablie; dans le Supplément* du Journal de Juin 1709.

On trouve dans le Journal de Leipzig les Piéces ſuivantes. 1. *De verâ proportione Circuli ad Quadratum circumſcriptum in numeris rationalibus, Ann.* 1682 p. 41. 2. *Unicum Opticæ, Catoptricæ, & Dioptricæ Principium. Ann.* 1682 p. 185. 3. *Meditatio de Separatione Salis & Aquæ dulcis, novoque Separationum Chymicarum genere.* Ibid. p. 386. 4. *Meditatio Juridico-Mathematica de Interuſurio ſimplice.* Ann. 1683 p. 425. 5. *De dimenſionibus Figurarum inveniendis.* Ann. 1684 p. 233 & 585. 6. *Demonſtrationes novæ de reſiſtentiâ ſolidorum.* Ann. 1684 p. 319. 7. *Nova Methodus pro Maximis & Minimis, itemque Tangentibus, quæ nec fractas nec irrationales quantitates moratur, & ſingulare pro illis Calculi genus.* Ibid. p. 467. 8. *Meditationes de Cognitione, Veritate, & Ideis.* Ibid. p. 537. 9. *Demonſtratio Geometrica regulæ apud Staticos receptæ de momentis gravium in planis inclinatis, nuper in dubium vocatæ, & ſolutio caſus elegantis de Globo duobus planis angulum rectum facientibus ſimul incumbente, quantum unumquodque planorum prematur determinans*, Ann. 1685 p. 501. 10. *Brevis demonſtratio Erroris memorabilis Carteſii & aliorum circa Legem Naturæ, ſecundum quam volunt à Deo eandem ſemper Quantitatem motûs conſervari, quâ & in re Mechanicâ abutuntur.* Ann. 1686 p. 161. 11. *Meditatio nova de naturâ Anguli contactûs & oſculi, horumque uſu in Practicâ Matheſi, ad figuras faciliores ſuccedaneas difficilioribus ſubſtituendas.* Ann. 1686 p. 289. 12. *De Geometriâ reconditâ, & Analyſi indiviſibilium atque infinitorum.* Ibid. p. 292. 13. *De Lineis Opticis, & alia.* Ann. 1689 p. 36. 14. *Schediaſma de reſiſtentiâ Medii, & motu projectorum gravium in medio reſiſtente*; Ann. 1689. p. 88. & Ann. 1690 p. 177. 15. *Tentamen de Motuum Cœleſtium Cauſis.* Ann. 1689. p. 82. 16. *De Lineâ Iſochronâ in quâ grave ſine acceleratione deſcendit, & de Controverſiâ cum Dn. Abbate* D. C. (de Catelan). Ibid. p. 195. 17. *De Cauſa Gravitatis, & Defenſio Sententiæ ſuæ de veris Naturæ Legibus, contra Carteſianos*, Ann. 1690, p. 228. 18. *Ad ea quæ J. Bernoullius de ſorte Alearum publicavit, reſponſio.* Ibid. p. 358. 19. *Quadratura Arithmeticæ communis ſectionum Conicarum, quæ Centrum habent, indeque ducta Trigonometria Canonica ad quantamcunque in numeris exactitudinem à Tabularum neceſſitate liberata cum caſu ſpeciali ad lineam Rhomborum nauticam, aptatumque illi Planiſphærium.* Ibid. p. 178. 20. *De Lineâ in quam flexile ſe pondere proprio curvet, ejuſque uſu inſigni ad inveniendas quotcunque medias proportionales & Logarithmos.* Ibid. p. 277. 21. *De ſolutionibus Problematis Catenarii vel funicularis à Dn. J. Bernoulli propoſitis.* Ibid. p. 435. 22. *De Legibus Naturæ & verâ æſtimatione virium motricium contra Carteſianos Reſponſio ad Rationes à Dn. Papin propoſitas.* Ibid. p. 439. 23. *Additiuncula ad conſiderationes Ferdinandi Helfrici Lichtſcheid.* Ibid. p. 500. 24. *De Lineâ ex Lineis numero infinitis ordinatim ductis inter ſe concurrentibus formata, eaſque omnes tangente, ac de novo in eâ re Analyſis infinitorum uſu.* Ann. 1692 p. 168. 25. *Solutio Problematis Florentini ſeu Conſtructio Teſtudinis Quadrabilis Hæmiſphæricæ.* Ibid. p. 275. & Ann. 1693. p. 42. 26. *Generalia de naturâ Linearum Angulique Contactûs & Oſculi, provolutionibus aliiſque cognatis & eorum uſibus nonnullis.* Ann. 1692 p. 440. 27. *Protegæa.* Ann. 1693. p. 40. 28. *Supplementum Geometriæ practicæ ſeſe ad Problemata tranſcendentia extendens ope novæ Methodi generaliſſimæ per ſeries infinitas.* Ibid. p. 178. 29. *De Problemate Bernoulliano.* Ibid. p. 313. 30. *Supplementum Geometriæ dimenſoriæ, ſeu generaliſſima omnium Tetragoniſmorum effectio per motum; ſimiliterque multiplex conſtructio Lineæ ex datâ Tangentium conditione.* Ibid. p. 385. 477. 527. 31. *De primâ Philoſophiæ emendatione, & de notione ſubſtantiæ.* Ann. 1694. p. 110. 32. *Nova Calculi differentialis applicatio & uſus, ad multiplicem Linearum Conſtructionem, ex datâ Tangentium conditione.* Ibid. p. 311. 33. *Conſtructio propria Problematis de curvâ Iſochronâ paracentricâ.* Ibid. p. 364. 34. *Specimen Dynamicum pro admirandis naturæ Legibus, circa Corporum vires & mutuas actiones detegendis & ad ſuas cauſas revocandis.* Ann. 1695. p. 145. 35. *Notatiuncula ad conſtructiones Lineæ, in quâ ſacoma æquilibrium cum pondere moto faciens incedere debet, datas à Marchione Hoſpitalio, & quædam de quadraturis.* Ibid. p. 184. 36. *Reſponſio ad nonnullas difficultates à Dn. Bernardo Nieuwentyt circa Methodum differentialem ſeu Infiniteſimalem motas.* Ibid. p. 310 & 369. 37. *De novo uſu Centri Gravitatis ad dimenſiones & ſpeciatim pro areis inter curvas parallelas deſcriptas ſeu rectangulis curvilineis, ubi & de parallelis in univerſum.* Ibid. p. 493. 38. *Relatio ad inclytam Societatem Leopoldinam Naturæ Curioſorum de novo Antidyſenterico Americano magnis ſucceſſibus comprobato.* Ibid. p. 559. 39. *Notatiuncula ad ſcriptum Jacobi Bernoulli.* Ann. 1696. p. 145. 40. *Communicatio ſuæ pariter duarumque alienarum ad edendum ſibi primum a Dn. Jo. Bernoullio, deinde a Dn. Marchione Hoſpitalio communicatarum ſolutionem Problematis curvæ celerrimi deſcenſus a Dn. Joanne Bernoullio Geometris publicè propoſitis, una cum ſolutione ſuâ Problematis alterius ab eodem poſtea propoſiti.* Ann. 1697. p. 201. 41. *Epiſtola ad Actorum Lipſienſium Collectores.* Ibid. p. 254. 42. *De ipſâ naturâ, ſive de vi inſitâ actionibuſque Creaturarum, pro Dynamicis ſuis confirmandis illuſtrandiſque.* Ann. 1698. p. 427. 43. *Reſponſio ad Dn. Nicolai Fatii Duillerii Imputationes. Acceſſit novæ Artis Analyticæ promotio ſpecimine indicata, cum deſignatione per numeros aſſumptitios loco literarum Algebra ex combinatoriâ arte lucem capit.* Ann. 1700. p. 198. 44. *Specimen novum Analyſeos pro ſcientia infiniti circa ſummas & quadraturas.* Ann. 1702. p. 210. & Ann. 1703. p. 19. 45. *De Lineæ ſuper Linea inceſſu, ejuſque tribus ſpeciebus, motu radente, motu provolutionis, & compoſitio ex ambobus.* Ann. 1706. p. 10. 46. *Epiſtola pro ſuâ Hypotheſi Phyſicâ motûs Planetarii.* Ann. 1706. p. 446. 47. *Epiſtola de Hickeſii Theſauro Linguarum Septentrionalium.* Supplem. IV. p. 236. 48. *Epiſtola ad Chriſtianum Wolfium circa ſcientiam Infiniti.* Supplem. V. p. 264. 49. *Obſervatio, quod Rationes ſive Proportiones non habeant locum circa quantitates nihilo minores, & vero ſenſu Methodi Infiniteſimalis.* Ann. 1712. p. 167. 50. *Problema poſthumum Auguſtini Thomæ a S. Joſeph ſolutioni commiſſum*, Ann. 1717. p. 353. 51. *Principia Philoſophiæ.* Supplem. VII. p. 500.

Dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, on trouve les Piéces ſuivantes. 1. *Demonſtration Courte d'une Erreur conſidérable de Mr. Deſcartes & de quelques autres, touchant une Loi de la Nature, ſelon laquelle ils ſoutiennent que Dieu conſerve toujours dans la matiére la même quantité de mouvement; de quoi ils abuſent même dans la Méchanique.* Septembre 1686 p. 996. Cette Démonſtration, qui eſt ſuivie d'une Réponſe, eſt traduite du Latin, inſéré dans le Journal de Leipzig, Ann. 1686. p. 161. 2. *Remarque ſur l'Article* V. *des Nouvelles de la République des Lettres du mois de Février* 1706, *où il y a des Erreurs de fait qui le regardent.* Novembre 1706. p. 521.

Dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, il y a 1. *Remarques ſur l'Harmonie de l'Ame & du Corps.* Février 1696. p. 274. 2. *Éclairciſſement des Difficultés que Mr. Bayle a trouvées dans le Syſtême nouveau de l'Union de l'Ame & du Corps.* Juillet 1698. p. 329. Mr. Bayle lui a répondu dans la ſeconde Edition de ſon *Dictionnaire*, Article *Rorarius*. 3. *Conſidérations ſur les Principes de Vie & ſur les Natures Plaſtiques.* Mai 1705 p. 222.

Dans les *Mémoires de Trevoux*, on trouve 1. *Lettre ſur divers points de Litérature*, Janvier 1701. p. 177. 2. *Lettre ſur ce qu'il y a dans les Mémoires de Janvier & Février* 1701 *touchant la Génération de la Glace, & touchant la Démonſtration Cartéſienne de l'Exiſtence de Dieu, par le P. Lamy, Bénédictin*, Septemb. 1701. p. 200. 3. *Mémoire touchant ſon ſentiment ſur le Calcul différentiel.* Novembre 1701. p. 270. 4. *Lettre ſur quelques Faits, qui le regardent, mal expliqués dans l'Eloge de Mr. Bernoulli prononcé à l'Academie des Sciences.* Mars 1707. p. 540. 5. *Remarques ſur un endroit des Mémoires de Trevoux.* Mars 1708 p. 488. 6. *Trois Lettres à Mr. Hartſoeker ſur la Dureté des Corps.* Mars 1712. p. 294. & Avril p. 676. 7. *Remarques ſur la ſixiéme Lettre Philoſophique imprimée à Trevoux en* 1703. Juillet 1712. p. 1235. 8. *Lettre au P. Tournemine ſur quelques points de Litérature.* Janvier 1715. p. 155. 9. *Remarques ſur les Horloges.* Mars 1718 p. 531.

Dans l'*Hiſtoire Critique de la République des Lettres* par Mr. Maſſon, il y a 1. *Lettre à Mr. Des Maizeaux ſur ſon Syſtême de l'Harmonie préétablie.* Tom. II. p. 72. 2. *Réponſe aux Réflexions contenues dans la ſeconde Edition du* Dictionaire Critique *de Mr. Bayle, Article* Rorarius, *ſur le Syſtême de l'Harmonie préétablie.* Ibid. p. 78. 3. *Eloge Critique des Oeuvres de Mylord Shaftbury.* Tom. X. p. 306.

Dans l'*Europe Savante*, on trouve *Principes de la Nature & de la Grace, fondés en raiſon.* Tom. VI. p. 101.

Dans les *Nouvelles Literaires de la Haye* Tom. II. p. 289. il y a une Piéce intitulée, *Remarques ſur le premier Tome de ces Nouvelles.*

Dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Sciences* il y a de lui, *Explication Arithmétique Binaire qui ſe ſert des ſeuls Caractéres* O & I. *avec des Remarques ſur ſon utilité, & ſur ce qu'elle donne le ſens des anciennes Figures Chinoiſes de Fohy.* Ann. 1703.

Dans le *Recueil de Literature, de Philoſophie, & d'Hiſtoire*, imprimé à Amſterdam en 1703 in-12. il y a deux Piéces de ſa façon. 1. *Lettre à l'Academie des Sciences du 26 Février* 1700 *ſur la Correction du Calendrier Grégorien.* p. 147. 2. *Lettre ſur les Phénoménes du Barométre.* p. 152.

Dans les *Monumenta Varia inedita de Joachim Frederic Fellerus.* 1. *Lettre ſur le Péché Originel.* p. 1. 2. *Brevis Diſquiſitio, utros incolarum Germaniæ citerioris aut Scandiæ ex alterius initio profectos veriſimilius ſit judicandum.* p. 132. 3. *Epître en vers à Madame de Scudery à la Louange du Roi Louis* XIV. p. 63. 4. *Trois Lettres ſur différentes Matiéres.* p. 253. 254. 380. 5. *Réflexions ſur l'Eſprit Sectaire.* p. 519. 6. *Obſervationes variæ de Linguis & Origine Vocabulorum, necnon de Concinnando Dictionario & perpoliendâ Linguâ Germanicâ.* p. 594. 7. *Obſervatio de ſuperſtitionibus quibuſdam Sclavorum.* p. 693. 8. *Obſervatio de variis Ludis.* p. 642. 9. *Excerpta ex Literis Leibnitii.* p. 111.

Dans les *Mémoires de Litérature* du P. *Deſmolets* Tom. VIII. p. 211. il y a une Piéce de Mr. Leibnitz, intitulée: *Lettres*

lui en fit promettre une de quatre mille, s'il venoit s'établir à Vienne; il auroit accepté cette offre, si la mort ne l'avoit surpris. De retour à Hanovre en 1714, il trouva que l'Electeur, devenu Roi d'Angleterre, lui avoit associé Mr. Eckhard pour travailler à l'Histoire de Brunswic. Cet Ouvrage fut souvent interrompu par d'autres, qu'il composoit suivant les occasions. La derniére chose qui l'occupa, fut une dispute avec le Docteur Samuel Clarke, que sa mort termina; la goute & la pierre l'ayant mis au tombeau le 14 Novembre 1716, âgé de soixante & dix ans (*b*). Mr. Leibnitz étoit d'une taille médiocre, maigre & délié. Il avoit la vuë courte, pour imprimer vivement dans sa mémoire les choses qu'il vouloit retenir, il les écrivoit, ensuite il ne les relisoit jamais. Sa mémoire étoit si bonne, qu'il auroit encore dans sa vieillesse récité Virgile mot pour mot. Son tempérament le portoit naturellement à la colére, mais il savoit se modérer. Il étoit fort sensible à la gloire de passer pour un des plus grands-hommes de l'Europe. Il rechercha soigneusement la faveur des Princes, & s'en servit utilement pour lui & pour l'avancement des Sciences. Sa conversation étoit douce & polie, & il avoit de l'aversion pour les disputes. Il a passé pour aimer l'argent; on compte que le bien qu'il a laissé montoit à soixante mille Ecus, il en avoit placé quinze ou vingt mille à intérêt, tout le reste a été trouvé dans sa chambre dans des sacs à bled. Il a toujours fait profession de la Religion Luthérienne, cependant il n'alloit pas aux Sermons; & étant prêt de mourir, son cocher qui étoit son domestique favori, l'ayant prié de faire venir un Ministre, il ne voulut pas l'écouter, & répondit qu'il n'en avoit pas besoin (*c*). Il n'a pas été marié. Il avoit seulement pensé l'être à l'âge de cinquante ans; la personne qu'il vouloit épouser demanda quelques jours pour faire ses réflexions, pendant ce tems-là il en fit aussi de nouvelles, & conclut que *le mariage est bon, mais que l'homme sage y doit songer toute sa vie* (*d*). Il avoit eu dans sa jeunesse un Fils naturel, qui dans la suite demeura avec lui, & lui fut utile pour bien des choses, aussi eut-il beaucoup de part à sa confiance. Il étoit connu sous le nom de *Guillaume Dinniger*, & ressembloit fort à Mr. Leibnitz. Nous apprenons cette particularité de l'Auteur du *Recueil de Litérature* (*e*) qui assure aussi que Mr. Leibnitz avoit refusé la place de Garde de la Bibliothéque du Vatican, que le Cardinal Casanata lui offrit, lorsqu'il étoit à Rome. Mr. Lœflerus fils de sa sœur utérine, fut son unique héritier, sa femme mourut subitement de joye à la découverte du Trésor de son Oncle (*f*). Mr. Christophle Matthieu Pfaff assure (*g*), que Mr. Leibnitz a été du sentiment de Mr. Bayle, quoiqu'il voulût paroître l'attaquer dans sa *Théodicée*; & que ce Savant lui a avoué lui-même dans une Lettre, que son Systême étoit plus propre à appuyer celui de Mr. Bayle, qu'à le détruire. Mr. Le Clerc déclare (*h*) qu'il en a jugé de même. Mais le P. Tournemine Jésuite assure que Mr. Pfaff & Mr. Le Clerc se sont trompés, & que Mr. Leibnitz lui avoit écrit que la *Theodicée* contenoit ses véritables sentimens (*i*). Mr. Guillaume Molyneux dans une Lettre à Mr. Locke, écrite de Dublin le 16 Mars 1695, parlant des Réflexions de Mr. Leibnitz, sur l'*Essai de l'Entendement Humain de* Mr. Locke, s'exprime en ces termes. „ C'est certainement un homme extraordinaire, sur-tout dans les Mathématiques; mais en vérité, pour en parler franchement, je n'attends pas grand' chose de lui, en ce qu'il peut avoir à dire sur votre sujet: il me semble (avec tout le respect dû à son grand nom) qu'il n'a pas donné de grandes preuves de son génie en ce genre, comme il paroît par deux Discours qu'il a insérés dans le Journal de Leipzig, le premier en l'Ann. 1694 p. 110. *De primæ Philosophiæ Emendatione* &c. l'autre en l'Ann. 1695 p. 145. *Specimen Dynamicum*, qui est en vérité en bien des endroits inintelligible pour moi". Mr. Locke dans sa Réponse à Mr. Molyneux, datée d'Oates le 10 Avril 1697, lui dit. „ Pour vous répondre avec une franchise égale à la vôtre je vous avouë que l'Ecrit de Mr. L..... n'a pas répondu à l'idée, qu'un nom aussi célébre que le sien, m'en avoit fait concevoir. Je dis la même chose du Discours inséré dans le Journal de Leipzig, qu'il cite dans son Ecrit. Je l'ai lu depuis peu, & en le lisant j'en ai jugé précisément comme vous. D'où je tirai seulement cette conséquence, qu'avec les meilleurs talens du monde on ne sauroit approfondir un sujet sans penser beaucoup, & qu'avec une vaste étenduë d'esprit, on ne peut parvenir qu'à des connoissances très-bornées". Et dans une autre Lettre datée d'Oates le 3 Mai 1697, Mr. Locke, ayant cité un endroit d'une Lettre qui lui avoit été écrite d'Hollande touchant Mr. Leibnitz, continue en ces termes. *Je vois que vous & moi, & cette personne, nous accordons parfaitement sur le sujet de l'homme; & toutes ces petites choses font que j'ai beaucoup de peine à m'empêcher de penser qu'il n'est pas un aussi grand-homme qu'on le veut faire passer.*

(*b*) Voy. *Acta Erud.* Ann. 1717 p. 112. Fontenelle *Hist. du Renouv. de l'Acad. des Scienc.* &c. T. II p. 274. & *suiv.* Amst. 1720. *Europe Sçavante* Nov. 1718. *Nouvelles Liter.* du 14 Août 1717. *Mém. de Trevoux* Août 1721. Niceron *Mém p. s. à l'Hist. des Homm. Ill.* T. II. p. 64 & *suiv.*

(*c*) Niceron *ubi supra.* p. 75. 76.

(*d*) Idem p. 76. 77.

(*e*) Imprimé à Amst. en 1730.

(*f*) Niceron p. 77.

(*g*) Differt. *Anti-Bailiane*, in quibus *Petrus Bælius* Philosophus Roterodamensis &c. refellitur. *Differt.* 3. p. 9. Tubing. 1720 in-4.

(*h*) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XV. p. 179.

(*i*) Niceron T. X. P. I. p. 77. 78.

à *Mr. Arnaud, où il lui expose ses sentimens particuliers sur la Métaphysique & sur la Physique.* Sa *Réponse aux Objections du P. Tournemine contre la Dissertation de Mr. Leibnitz sur l'Origine des François*, a été imprimée avec sa Dissertation *de Origine Francorum* à la suite de l'Ouvrage de Jean George Eckhard intitulé, *Leges Francorum & Ripuariorum, cum Additionibus Regum & Imperatorum, variis.* Francfort 1720 in-fol. Les Additions à la Dissertation de Mr. Leibnitz sont de la façon de l'Editeur. Mr. Leibnitz traduisit cette Piéce en François, & l'envoya MS. à Mr. Remond, pour la présenter au Marquis de Torci, & même au Roi Louis XIV, si le Ministre le jugeoit à propos. Cette Traduction se trouve dans le *Recueil* publié par Mr. Des Maizeaux à Amsterdam en 1720 en 2 Vol. La *Réponse aux Objections du P. Tournemine* a été insérée dans la *Bibliothéque Germanique.* Tom. VII. p. 13. Il a aussi écrit une *Histoire de Balaam*, où il tâche de prouver, que ce qui est rapporté de ce Prophéte n'est pas un événement réel, mais s'est passé en songe. Michel Gottlieb Hanschius a rassemblé avec soin tout ce que Mr. Leibnitz a dit dans ses Ouvrages sur les Principes de la Philosophie, & il en a formé un Systême complet sous ce Titre: *G. G. Leibnitii Principia Philosophiæ more Geometrico demonstrata cum excerptis & Epistolis Philosophicis, & Scholiis quibusdam ex Historiâ Philosophicâ.* Francfort 1728 in-4. A la fin des *Oeuvres Posthumes* de Toland, imprimées à Londres en 1726, il y a une Piéce de Mr. Leibnitz intitulée: *Annotatiunculæ subitaneæ ad Librum de Christianismo Mysteriis carente, conscriptæ* 8 *Augusti* 1701. Il a aussi fait des *Réflexions sur l'Essai de l'Entendement Humain de Mr. Locke*, imprimées parmi les *Lettres de Mr. Locke & de ses Amis*, & dans le 2 Tome du *Recueil* de Mr. Des Maizeaux. En 1734 & 1735 Mr. Chrétien Kortholt a publié un Recueil des Lettres de Mr. Leibnitz, à Leipzig en 2 Vol. in-8. sous ce titre: *Viri illustris Godefridi Gul. Leibnitii Epistolæ ad diversos, Theologici, Juridici, Medici, Philosophici, Mathematici, Historici, & Philologici argumenti, E. MSS. Auctoris, cum Annotationibus suis primùm divulgavit Christian. Kortholtus A. M. Ordinis Philosophici in Academiâ Lipsiensi Assessor, & Collegii minoris Principum Collegiatus.* L'Editeur en promet du moins encore un Volume, ayant entre les mains quantité de Lettres de Mr. Leibnitz, qui lui ont été remises depuis peu. Mr. Jean Bernoulli lui en a promis quelques-unes, où il s'agit de matiéres très-importantes; & Mr. Nettelbladt, Professeur en Droit à Gryphswald, s'est engagé à ramasser celles qui sont en Suède. Il espére aussi d'en obtenir d'autres de divers endroits d'Allemagne & d'Angleterre.

LELAND ou LEYLAND (JEAN)

LELAND ou LEYLAND (JEAN) Nous ajoûterons quelques particularités à l'Article que Mr. Bayle a donné de ce savant Ecrivain [*A*]. Il nâquit à Londres (*a*), mais on ne sait ni dans quelle

(*a*) Baleus *Script. Ill. Brit* Cent. 8 fol. 671.

[*A*] *Savant Ecrivain.*] Voici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *Næniæ in mortem Thomæ Viati Equitis incomparabilis.* Londres 1542. II. *Genethliacon Illustrissimi Edwardi Principis Cambriæ, Ducis Coriniæ, & Comitis Palatini* &c. imprimé en 1543. C'est un Poëme Latin en 4 feuilles in-4. III. *Syllabus & interpretatio antiquarum Dictionum, quæ passim per Libellum* (prædictum) *Lectori occurrunt.* Avec le Poëme précédent. IV. *Assertio inclytissimi Arturii Regis Britanniæ.* Londres 1544 in-4. Il y a une Traduction Angloise de cet Ouvrage, imprimée sous ce Titre: *Ancient Order, Society and Unitie laudable of Prince Arthur and his Knightly Armory of the Round Table; with a threefold Assertion &c. Englished from* Leland by R. Robinson. 1583. V. *Elenchus antiquorum Nominum.* Imprimé avec l'*Assertio.* VI. *Cygnea Cantio.* Londres 1545. C'est un Poëme Latin d'environ cinq feuilles in-4. réimprimé à Londres en 1658 in-8. VII. *Commentarii in Cygneam Cantionem,* in-

(b) Wood Hist. & Antiq. Univ. Oxon. L. 2. p. 178.
(c) Idem ibidem.
(d) Leland de Script. Brit. c. 57.
(e) Gull. Burtoni Corollarium Vitæ Joh. Lelandi, à la tête du T. I. des Collectanea de Leland.
(f) Vita Joann Lelandi à la tête de son Livre de Script. Brit. de l'Edit. donnée par Antoine Hall à Oxford 1709.
(g) Wood Ath. Oxon. Vol. I. Col. 83.

le Paroisse, ni dans quelle année (b). Ayant perdu ses pere & mere dans sa premiére jeunesse, il eut l'avantage de trouver un patron dans la personne de *Thomas Myles*, grand protecteur des Gens de Lettres, qui fournit non seulement à ses besoins, mais lui fit faire ses premiéres études de Grammaire sous le fameux Guillaume Lily, Régent de l'Ecole de St. Paul à Londres (c). On l'envoya ensuite à Cambridge au Collége de Christ (d): & delà à Oxford, où il demeura plusieurs années dans le Collége des Trépassés (e). Il alla à Paris où il fit de grands progrés par les liaisons qu'il y eut avec Guillaume Budé, Jaques le Fevre d'Etaples, Paul Emile, Jean Ruel, François Silvius (f). De retour en Angleterre il entra dans les Ordres Sacrés, & devint Chapelain & Antiquaire du Roi Henri VIII. (g), & Recteur de Poppeling dans le territoire de Calais. Le Roi le fit encore dans la suite son Bibliothécaire. En 1553 il eut une Commission sous le Grand Sçeau, qui l'autorisoit à rechercher les Antiquités d'Angleterre, & à visiter les Bibliothéqnes de toutes les Cathédrales, des Abbayes, des Prieurés, des Colléges &c. & en général tous les lieux, où il se conservoit des Manuscrits, des Archives, & autres Piéces anciennes. Ayant obtenu en 1536 une dispense de résider dans sa Cure de Poppeling, il employa plus de six années à parcourir l'Angleterre, & à recueillir des Antiquités. Dans le tems de la destruction des Mo-

indices Britanniæ antiquitatis locupletissimi. Avec les deux Edition du *Cygnea Cantio.* VIII. *Laudatio Pacis.* Londres 1546. Poëme Latin en deux feuilles in-4. IX. *Etrennes données au Roi Henri* VIII. (la 37. année de son régne) *touchant son pénible voyage & ses recherches des Antiquités d'Angleterre.* Londres 1549 in-8. Jean Bale publia cette Piéce avec des Notes, & il y ajoûta: *Liste des Ecrivains Anglois, qui seront contenus dans la seconde Partie de son Ouvrage.* De Scriptoribus Britanniæ. X. *Principum ac illustrium aliquot & eruditorum in Angliâ Virorum Encomia, Trophæa, Genethliaca, & Epithalamia* &c. Londres 1549 in-4. publié par Thomas Newton de Cheshire. XI. *Collectanea*: Collections tirées de divers Auteurs de Chronologies, d'anciennes Chartes, Histoires, Annales &c. écrites de la propre main de Leland, la plupart en Latin, in-folio. Mr. Wood dit (1), „ qu'il y a dans cet Ou„ vrage quantité d'additions, & d'éclaircissemens inutiles, de „ Lindley, qui a mis à la tête une partie de la vie de Leland, „ & y a fait une Table fort utile". Mais Mr. Hearne (2) remarque, que la Critique de Wood est injuste, les Additions de Mr. Burton étant tirées des meilleurs Auteurs, & des meilleurs Monumens, & servant à corriger, à éclaircir Leland, & à suppléer à ce qui y manque. „ Mais on ne doit „ pas s'étonner, dit-il, de cette Critique de Wood, qui „ porte en d'autres endroits des jugemens fort précipités des „ Ecrits d'autres Auteurs". *Quin & Burtono non tantum vita Lelandi, è Balæo (Antiquitatum Britannicarum diligentissimo perscrutatore) descripta, ejusque Corollarium à se ipso Literis consignatum, verum etiam insignia illa e fenestris aliisque vetustatis reliquiis eruta, quæ Cœnobiis aliquibus præfiguntur, adscribenda. Hæc omnia assumenta memoravit item Woodius, in Athenis suis Oxoniensibus. In illo tamen cespitavit, quod flocci æstimanda esse subindicaverit. Ex optimis enim auctoribus ac monumentis sunt desumptæ. Lelandumque supplent, corrigunt & illustrant: sed hanc Woodii Censuram non est cur miremur, quum alibi etiam minus consideratè de aliorum scriptis pronuntiaverit.* Mr. Hearne publia ces *Collectanea* à Oxford en 1715 en six Volumes in-8. sous ce titre: *Joannis Lelandi Antiquarii de Rebus Britannicis Collectanea: Ex autographis descripsit ediditque Tho. Hearne. A. M. Oxoniensis, qui & Appendicem subjecit, totumque Opus (in VI. Volumina distributum) Notis & Indice donavit.* XII. *Commentarii de Scriptoribus Britannicis, auctore Joanne Lelando Londinate. Ex Autographo Lelandino nunc primus edidit Antonius Hall, A. M. Coll. Reg. Oxon. Socius.* Oxford 1709. 2 Tomes in-8. L'Editeur dit dans sa Préface, que suivant le Projet de Leland, cet Ouvrage touchant les Hommes illustres de la Grande-Bretagne devoit contenir quatre Livres, mais que la mort ne lui a pas permis de les achever. Il nous apprend aussi que le Docteur Thomas Gale avoit eu dessein de publier cet Ouvrage, & de l'illustrer par le moyen de celui de Boston de Bury. Le feu Docteur Thomas Tanner, Evêque de St. Asaph, avoit conçu le même projet. XIII. *Itinéraire de presque toute l'Angleterre.* Manuscrit in-4. Mr. Harrison à la p. 63 de la seconde Edition de sa *Description de la Grande-Bretagne*, parle de cet *Itinéraire* en ces termes: *les Livres de Leland que j'ai entre les mains sont si vermoulus & rongés des vers; & ses Remarques sont si fort brouillées, qu'il n'y a personne, pour ainsi dire, qui soit en état de trouver un sens suivi dans toute une page. C'est ce qui me fait croire, qu'il a dispersé & embrouillé ses Remarques à dessein; ou autrement il faut qu'il n'ait pas voulu que personne pût acquérir par la lecture, des connoissances, qui lui avoient tant couté d'argent & de peine à chercher.* Mais Mr. Hearne (3) remarque sur ce passage que „ cet il„ lustre Antiquaire (Leland) étoit d'un caractére noble, „ généreux, & zélé pour le bien public, & qu'il ne peut a„ voir été homme à user d'un si bas & misérable petit artifi„ ce, que celui qu'Harrison lui attribue, qui auroit dû, ce me „ semble, *ajoûte Mr. Hearne*, éviter toute réflexion injurieu„ se à un si grand Homme, de qui il a emprunté presque tout „ ce qu'il y a de meilleur dans sa *Description de la Grande-„ Bretagne*, ce qu'il y a de lui-même étant en général petit „ & trivial..... Je pense même que Harrison n'auroit pas „ parlé de ces Recueils avec tant de mépris, si ce n'avoit „ pas été pour faire valoir ses propres Observations; & „ c'est-là une chose dont plusieurs de nos Ecrivains moder„ nes se sont rendus coupables, quand ils ont eu occasion „ de parler de Leland" Mr. Hearne a donné une Edition de cet *Itinéraire*, à Oxford en neuf volumes in-8. XIV. *Codrus, sive Laus & Defensio Gallofridi Arturii Monumetensis contra Polydorum Vergilium*; inséré par Mr. Hearne dans le V. Tome des *Collectanea.* XV. Εγκωμιον της ειρηνης, *sive Laudatio Pacis*; dans le même Volume des *Collectanea.* XVI. *Bononia Gallo-Mastix in laudem victoriæ felicissimi Henrici* VIII, *Anglici, Francici, Scotici* &c. réimprimé dans le VI. Tome des *Collectanea.* Bale & Pitseus parlent d'autres Ouvrages de Leland, dont les Manuscrits & les Recueils furent remis, après sa mort, par ordre du Roi Edouard VI. entre les mains du Chevalier Jean Cheke, Précepteur de ce Prince: peu de tems après Cheke donna les quatre Volumes des *Collectanea* à Humphry Purefoy, dans le Nord; son fils Thomas Purefoy de Barwell dans la Comté de Leicester, les donna en 1612 à Guill. Burton de Lindley dans la même Comté; celui-ci après s'en être servi pour compiler sa *Description de la Comté de Leicester*, en fit présent avec l'*Itinéraire* à la Bibliothéque Bodléienne. Pour ce qui est de ses autres Collections, après la mort du Chevalier Cheke, elles tombérent entre les mains de Guillaume Lord Paget, & du Chevalier Guillaume Cecil; mais on ignore à qui elles passérent ensuite. Peut-être y avoit-il parmi ces papiers, ceux qui tombérent depuis entre les mains du Chevalier Robert Cotton, & l'*Itinéraire* dont Mr. Burton fut possesseur. Cambden a fait un grand usage des Recueils de Leland dans sa *Britannia* (4); & le Chevalier Dugdale dans ses *Antiquités de la Comté de Warwick*, & dans son *Baronage d'Angleterre.* Jean Bale a aussi beaucoup profité dans son Livre *de Scriptoribus Britanniæ* de l'Ouvrage de Leland sur le même sujet. Mr. Jean Bagford observe, dans une Lettre à Mr. Hearne touchant les Antiquités de Londres, datée de la Chartreuse le 1 Février 171⅘, & mise à la tête du premier Tome de l'Edition des *Collectanea* de Leland, donnée par Mr. Hearne, que ce que Leland a fait autrefois sur les Antiquités de Londres „ semble être perdu, mais qu'il faut avouër „ que plusieurs Auteurs, qui ont écrit sur les Antiquités d'An„ gleterre depuis son tems, ont fait un grand usage de ses Ou„ vrages, lui seul ayant jetté les fondemens des découvertes „ faites depuis. Car je ne doute pas le moins du monde „ que ses Ecrits ne soient tombés, après sa mort, d'abord „ entre les mains de l'Imprimeur *Reginald Wolfe*, dans la mai„ son duquel je crois que Leland mourut, car il demeuroit „ en ce tems-là dans la Paroisse de St. Michel le Querne, „ quoiqu'il ait été demeurer ensuite dans celle de Ste. Foi. „ Je m'imagine que ce *Wolfe* a été un des premiers qui ayent „ bâti dans le Cimetiére de St. Paul; & qu'il a été non seule„ ment le premier qui ait fait le projet des deux Tomes des „ Chroniques d'Angleterre, tirées de Leland, & connuës „ communément sous le nom de *Raphaël Hollinshead*, & *Guil„ laume Harrison*; mais encore le premier qui ait donné une „ grande Carte d'Angleterre, sur ce qu'il avoit tiré des *Etren„ nes* de Leland, quoiqu'il ne se soit rien fait de pareil ensuite „ jusqu'à *Saxton* du tems de la Reine Elizabeth. La seconde „ Edition de *Hollinshead* a été continuée par *Jean Stow*; & je „ ne puis m'empêcher de vous dire naturellement, que (sans „ parler de ce que Cambden a pris de Leland) je pense que „ *Stow* a eu entre les mains les Antiquités de Londres de cet „ Antiquaire, & que faute de lumiéres, il a misérablement „ estropié cet Ouvrage, pour se l'approprier. Cette idée „ m'est venuë en partie de la derniére conversation que j'ai „ euë avec vous, lorsque vous me lûtes ce que *Leland* a écrit „ sur la matiére; & en partie par les réflexions que j'ai faites „ sur les talens de *Stow*, qui n'étoit pas surement capable de „ faire un semblable Recueil: ainsi je ne puis que conclure „ qu'il a pillé *Leland*; ce qui me confirme dans cette pen„ sée, c'est que dans sa *Description de Londres*, il ne dit pres„ que pas un mot de *Leland*, quoiqu'il en parle souvent „ dans ses *Annales*". *J'avois ci-devant*, continue Mr. Bagford, *beaucoup plus d'estime pour* Stow, *avant que vous m'eussiez appris que* Leland *avoit travaillé sur les Antiquités de cette Ville (dont il étoit nâtif) du tems des Bretons, des Romains, des Saxons, des Danois, & des Normans, jusqu'au tems où il vivoit; Ouvrage où nous aurions vu ce qu'il avoit découvert par le moyen d'anciens Auteurs, dont la plupart se sont perdus depuis; nous y aurions trouvé aussi les utiles remarques de ce Savant, fondées sur les Observations qu'il avoit faites sur les anciens Edifices des Romains dans cette fameuse Ville; remarques qu'on ne pouvoit espérer de* Stow, *qui s'entendoit fort peu aux Médailles & autres Antiquités Romaines. Ce que nous avons de meilleur de lui, est ce qui regarde les Inscriptions des Tombeaux dans les Eglises; ce qui me rapelle un Manuscrit in-folio que j'ai vu à Christ-Church (autrefois l'Eglise de* Gray-Friars) *de Newgate, de celles qui n'ont pas été insérées dans la premiére Edition de* Stow. *Le caractére m'a fait conclure, que cela même avoit été recueilli par* Leland; *ainsi c'est un bonheur que dans la suite ces Inscriptions ayent été ajoutées à l'Ouvrage de* Stow.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 83.
(2) *Præfatio in Lelandi Collectanea* Sect. 2. p. 4. 5.
(3) *Notes on Mr. Wood's Life of John Leland* à la tête du premier Volume des *Collectanea* de *Leland.*
(4) Voy. *Ralph Brook* Discovery of Errors *in* Cambden's Britannia.

Monaftéres, il remarqua avec regret qu'il fe faifoit un étrange dégat de monumens anciens, & que fi l'on n'y remédioit, ils courroient tous rifque de périr. Il écrivit là-deffus au Sécretaire Cromwell, le 16 Juillet, pour lui demander fa protection, afin de retirer plufieurs anciens Auteurs, & de les mettre dans la Bibliothéque du Roi, ajoûtant „ que ce feroit un grand avantage pour les Gens de Lettres, & un „ honneur au Royaume; au-lieu qu'à préfent les Allemands s'appercevant de notre négligence, envoyent „ perpétuellement ici de jeunes Sçavans, qui enlévent tout, & lorfqu'ils font de retour chez eux, met- „ tent au jour ce qu'ils ont emporté, & en font honneur à leur Pays". Le 3 Avril 1542 il fut nommé au Bénéfice de Hafely proche d'Oxford; & au commencement d'Avril de 1543, le Roi lui donna un Canonicat du Collége du Roi, aujourd'hui de *Chrift-Church*, à Oxford; & vers le même tems il fut pourvu de la Prébende d'Eft-Knoll & d'Oueft-Knoll proche de Salisbury dans la Province de Wilts. Il perdit fon Canonicat de Chrift-Church en 1545, lorfque le Collége fut remis au Roi, & on ne lui affigna point de penfion comme aux autres Chanoines, mais il fut pourvu d'une autre maniére. A la fin ayant fait une vafte Collection d'Antiquités, il fe retira dans fa maifon dans la Paroiffe de St. Michel le Querne à Londres, „ où il travailla pendant fix ans & au-delà aux Ouvrages qu'il avoit promis au Roi, mais à „ la fin il perdit l'efprit, parce qu'il s'apperçut qu'il ne pourroit remplir fes engagemens, ou, comme le „ difent les Catholiques-Romains, parce *qu'il avoit dégénéré de l'ancienne Religion*". Son dérangement ayant été notifié au Roi & à fon Confeil, Edouard VI. nomma par Lettres Patentes du 5 Mars 1550, fon frere Jean Laylond *Senior*, pour avoir foin de lui, fous le nom de Jean Laylond *Junior* de la Paroiffe de St. Michel le Querne, Clerc, & affigna pour fon entretien les revenus de Hafely, Poppeling, Eft & Oueft Knoll (*h*). Il mourut le 18 Avril 1552 (*i*), & fut enterré dans l'Eglife de St. Michel le Querne (*k*). Il a paffé généralement pour excellent Orateur & habile Poëte, il entendoit fort bien le Grec, le Latin, le François, l'Italien, l'Efpagnol, le Breton, le Saxon, le Gallois, & l'Ecoffois (*l*). Ses ennemis, tels que Polydore Virgile, le Docteur Jean Caius &c. l'ont dépeint comme un homme vain, qui promettoit plus qu'il n'étoit en état de tenir; d'autres difent que fon *génie poëtique le tranfporta fi fort, que ce fut la principale caufe de fa folie* (*m*).

(*h*) Idem ibid. Col. 82. 83.
(*i*) Balæus ubi fupra.
(*k*) Buttonus ubi fupra.
(*l*) Nicholfon *Englifh Hift. Library.* Part. 2. p. 226.
(*m*) Wood *Ath. Oxon.* Col. 83.

LENFANT (JAQUES) favant Ecrivain François du XVIII. Siécle, nâquit à Bazoches en Beauffe le 13 Avril 1661. Il étoit fils de Paul Lenfant Miniftre à Chatillon fur Loin, & mort à Marbourg au mois de Juin 1686, & d'Anne Dergnouft de Preffinville, décédée à Berlin le 6 Décembre 1692. Mr. Lenfant étudia en Théologie à Saumur, où il logeoit chez Mr. Jaques Cappel, Profeffeur en Hébreu, dont il a toujours été fort aimé & fort eftimé. Il alla enfuite continuer fes études à Genéve. Il partit de cette Ville vers la fin de l'année 1683, & paffa à Heidelberg où il reçut l'impofition des mains au mois d'Août 1684. Il y exerça fon Miniftére avec beaucoup d'honneur, en qualité de Chapelain de l'Electrice Douairiére Palatine, & de Pafteur ordinaire de l'Eglife Françoife. L'invafion des François dans le Palatinat obligea Mr. Lenfant de fortir de Heidelberg en 1688. Deux Lettres qu'il avoit écrites contre les Jéfuites, & qui font inférées à la fin de fon *Préfervatif*, ne lui permettoient pas de demeurer à la difcrétion d'une Société, dont on ne vante pas la générofité ni la clémence. Il quitta donc le Palatinat au mois d'Octobre 1688, avec la permiffion de fon Eglife & de fes Supérieurs, & arriva à Berlin au mois de Novembre fuivant. Quoique l'Eglife de Berlin eût déjà un nombre fuffifant de Pafteurs, Frédéric Electeur de Brandebourg, depuis Roi de Pruffe, ne laiffa pas de lui donner encore Mr. Lenfant, qui commença fes fonctions le 21 Mars Jour de Pâques 1689. Il les a continuées dans cette Eglife pendant trente-neuf ans & quatre mois, & s'y eft diftingué par fes Ouvrages [*A*]. Il époufa en
1705

[*A*] *Ses Ouvrages.*] En voici le Catalogue I. *Confidérations Générales fur le Livre de Mr. Brueys.* Il les écrivit en l'année 1683, lorfqu'il n'avoit encore que 22 à 23 ans, & on les imprima à Rotterdam l'année fuivante. II. *Lettres Choifies de St. Cyprien.* Amfterdam 1688 in-8. III. L'*Innocence du Catéchifme de Heidelberg.* 1690. Cette Piéce a été réimprimée en 1723 à la fin du *Préfervatif.* IV. *De Inquirendâ Veritate.* Genéve 1691 in-4. C'eft une Traduction Latine de la *Recherche de la Verité* du P. Malebranche. On apprend par une Lettre de Mr. Lenfant à Mr. Du Sauzet, publiée dans les *Nouvelles Literaires* du 15 Février 1716, que cette Traduction fut achevée en 1683, mais qu'elle ne fut imprimée qu'en 1691, à caufe du defordre qui furvint dans les affaires du Libraire, qui en avoit entrepris l'impreffion. On trouve dans les mêmes *Nouvelles Literaires* la Lettre que le P. Malebranche écrivit à Mr. Lenfant fur fa Traduction. V. *Hiftoire de la Papeffe Jeanne fidélement tirée de la Differtation Latine de Mr. Spanheim, Profeffeur en Théologie à Leyde.* Cologne (Amfterdam) 1694 in-8. La quatriéme Partie eft de Mr. Des Vignoles, qui y a ajoûté plufieurs articles dans une feconde Edition, faite à la Haye en 1720. Mr. Lenfant n'a eu aucune part à cette Edition. Voyez l'Avertiffement du Libraire. VI. *Remarques fur l'Edition Grecque du N. Teftament par Mr.* Mill. du 5 Juin 1708. Cette Piéce eft dans la *Bibliothéque Choifie* de Mr. Le Clerc, Tom. XVI. p. 275. VII. *Lettre Latine à Mr. Des Vignoles fur l'Edition du N. Teftament donnée par Mr.* Kufter; du 17 Juin 1710: dans le même Journal Tom. XXI. p. 97. IX. *Réflexions & Remarques fur la Difpute du* P. Martianay *avec un Juif*; inférées dans les *Nouv. de la République des Lettres*, Mai 1709 p. 479 & Juin p. 599. X. *Mémoire Hiftorique touchant la Communion fous les deux Efpéces*; inférée dans les *Nouv. de la République des Lettres* de Septembre 1709 p. 243. XI. *Critique des Remarques du* P. Vavaffeur *fur les Réflexions du* P. Rapin, *touchant la Poëtique*; dans les *Nouv. de la République des Lettres* de Février 1710 p. 123. & Mars p. 253. XII. *Réponfe de Mr.* Lenfant *à Mr.* Dartis *au fujet du Socinianifme.* Berlin 1712 in-4. Mr. Lenfant publia une autre Brochure, dans la même Ville en 1719, où il répond à diverfes chofes avancées par Mr. Dartis dans une Lettre, intitulée *Lettre Paftorale.* Mr. Lenfant n'a pas daigné répondre depuis à d'autres Ecrits du même Auteur. XIII. *Lettre fur le fens Litéral des anciens Oracles, à l'occafion de la Differtation fur le Pfeaume* CX, inférée dans l'*Hiftoire Critique de la République des Lettres* Tom. VI. p. 43. XIV. *Lettre fur une Difpute avec le* P. Vota *Jéfuite*; inférée dans la *Bibliothéque Choifie* Tom. XXIII. p. 327. XV. *Hiftoire du Concile de Conftance, tirée principalement d'Auteurs qui ont affifté au Concile. Enrichie de Portraits.* Amfterdam 1714. deux Volum. in-4. Il en a paru une nouvelle Edition corrigée & augmentée confidérablement, dans la même Ville en 1727. 2 vol. in 4. Le Pere Nicéron dit (1); qu' „ il eft peu d'Hiftoires auffi exacte „ & auffi fagement écrite que celle-ci, qui pour être de la „ main d'un Proteftant, ne porte aucune marque de partiali- „ té". Voici l'idée qu'en donne Mr. Burnet dans la Préface du troifiéme Volume de fon *Hiftoire de la Réformation.* „ Il „ y a une autre Hiftoire écrite en François, & qui paroitra „ j'efpére bientôt dans notre Langue, que je ne puis louër „ au-delà de ce qu'elle mérite. C'eft l'*Hiftoire du Concile de* „ *Conftance* de Mr. *Lenfant*, dans laquelle ce Grand Homme „ a donné avec beaucoup de foin, & avec une fincérité au- „ deffus de tout foupçon, une idée fi exacte de l'état de l'E- „ glife & de la Religion, dans le fiécle qui a précédé la Ré- „ formation, que je ne connois pas de Livre dont la lecture „ foit plus propre à préparer à celle de l'*Hiftoire de la Réfor-* „ *mation*, que ce bel Ouvrage. Il étoit très-bien pourvu „ d'excellens matériaux, ramaffés avec une grande fidélité & „ avec beaucoup de foin par le favant Docteur *Vander Hart*, „ Profeffeur en Théologie dans l'Univerfité de Helmftadt, & „ qui lui ont été fournis par le noble zéle, & la généreufe „ bonté du très-féréniffime & pieux Prince *Rodolphe-Augufte*, „ Duc de Brunfwic-Wolfembuttel, qui s'appliqua avec beau- „ coup de foin & à grands fraix à acquérir de tous côtez des „ Copies de toutes les Piéces Manufcrites qu'on put trou- „ ver, propres à répandre du jour fur les procédures de cet- „ te Affemblée. Cette Collection va à fix Volumes in-folio. „ C'eft fur ces monumens autentiques que l'*Hiftoire* de ce „ *Concile* a été heureufement compilée. Et fi ce favant Au- „ teur peut trouver les matériaux néceffaires pour nous don- „ ner une Hiftoire auffi complette du *Concile de Bafle*, que „ l'eft celle qu'il nous a donnée du Concile de *Conftance*, je „ ne fache pas de plus grand fervice à rendre au Public. Par- „ là le Papifme paroitra dans tout fon naturel, fans voile & „ fans les déguifemens, auxquels fe font vus obligez ceux de „ cette Communion, par les progrès de la Réformation, & „ par les lumiéres qu'elle a répanduës dans le Monde. Nous „ avons la fameufe *Hiftoire du Concile de Trente*, écrite d'une „ maniére vrayement noble, judicieufe, & avec une fincéri- „ té parfaite. Mais quelque jufte & bien fondée que foit „ l'eftime qu'on a pour l'Hiftoire que, le P. Paul nous a „ donnée, je ne crains pas de comparer l'*Hiftoire du Concile de* „ *Conftance*, même avec cet admirable Ouvrage, du moins „ au point, que fi l'on ne veut pas reconnoître qu'elle l'égale, „ elle doit être mife au rang des meilleures, qu'on a écri-
„ tes

(1) *Mém. des Hom. Ill.* T. IX. p. 251.

1705 Démoiselle Emilie Gourgeaud de Venours d'une Maison illustre de Poitou, dont il n'a point eu d'enfans. Le mérite de Mr. Lenfant a été si bien reconnu, qu'il a eu toutes les distinctions honorables, qui peuvent illustrer un homme de son caractére. Il fut Prédicateur de la feuë Reine de Prusse, Charlotte-Sophie, Princesse qui avoit infiniment d'esprit, & beaucoup de connoissances. Après la mort de la Reine il fut Chapelain du Roi, (Ayeul de celui qui régne à présent). Il étoit Conseiller du Consistoire Supérieur, & Membre d'un Corps, nommé *le Conseil François*, & formé pour diriger les affaires générales de la Nation. Il fut aggrégé en 1710 à la Société de la Propagation de la Foi, qui est établie en Angleterre; & le 2 de Mars 1724 à l'Académie des Sciences de Berlin. Mr. Lenfant fit un voyage en Hollande & en Angleterre en l'année 1707, & il eut l'honneur de prêcher devant la Reine Anne, & s'il eût voulu se résoudre à quitter l'Eglise de Berlin, qu'il aimoit, il auroit pu demeurer à Londres, avec le titre de Chapelain de la Reine, qu'on lui offrit. Il fit depuis des voyages, à Helmstad en 1712, à Leipzig en 1715, & à Breslau en 1725. Son but étoit de découvrir les Livres rares, & les Manuscrits, dont il avoit besoin pour composer les Histoires qu'il a écrites. Il reçut des marques d'estime de plusieurs Personnes illustres par leur rang & par leur naissance, comme on le voit par les Lettres qu'il en a reçuës, où il y en a de Madame l'Electrice de Brunswic-Lunebourg, Princesse Palatine; de la Princesse de Galles, depuis Reine de la Grande-Bretagne; du Comte de Flemming, de Mr. Daguesseau Chancelier de France, & de quantité de Savans Protestans ou Catholiques, parmi lesquels il faut distinguer l'Abbé Bignon. On ne sait pas surement si ce fut Mr. Lenfant qui forma le premier le dessein de la *Bibliothéque Germanique*, qui commença en 1720, où s'il lui fut suggéré par quelqu'un des Membres de cette Société, qui ont pris le nom d'*Anonymes*. Il s'assembloient ordinairement chez lui. Lorsque le Roi de Pologne étoit à Berlin, à la fin de Mai ou au commencement de Juin 1728, Mr. Lenfant songea qu'on lui ordonnoit de prêcher. Il s'en défendoit sur ce qu'il n'étoit pas préparé, & ne sachant quel sujet prendre, on lui dit de prêcher sur ces paroles d'*Esaie* XXXVIII. 1. *Mets ordre aux affaires de ta maison, car tu t'en vas mourir.* Il raconta ce songe à quelques-uns de ses Amis, mais il n'en dit rien à sa femme, de peur de l'allarmer. On ne sauroit dire si ce songe fit quelque impression sur son esprit, il n'étoit ni crédule ni superstitieux, mais il est certain qu'il se hâtoit extrêmement de finir son *Histoire de la Guerre des Hussites & du Concile de Bâle.* Le Dimanche 25 Juillet de la même année, il avoit prêché, à son ordinaire, dans son Eglise sur Matth. VII. 24. 25; mais le Jeudi suivant 29 du même mois, il sentit une légére attaque de Paralysie; le 4 d'Août il en eut une beaucoup plus violente que la premiére, dont il mourut le 7 du même mois, âgé de soixante-sept ans, quatre mois, & six jours. Son Corps fut inhumé à Berlin le 9 d'Août au pied de la Chaire de l'Eglise Françoise, que l'on appelle l'Eglise du *Werder*, à cause du quartier où elle est située; c'est celle où Mr. Lenfant prêchoit ordinairement, depuis l'année 1715, que Sa Majesté Prussienne affecta à chaque Eglise ses Pasteurs particuliers, au-lieu qu'auparavant elles étoient toutes servies par les mêmes Pasteurs tour à tour. Mr. Lenfant étoit d'une taille un peu au-dessous de la médiocre, il avoit quelque chose de fin & de pénétrant dans les yeux, il ne parloit pas beaucoup, mais il parloit bien. Lorsqu'il s'élevoit quelque dispute dans la conversation, il ne s'irritoit jamais, l'ironie le servoit à propos dans ces occasions. Il aimoit la société, & passoit peu de jours sans voir quelqu'un de ses amis. Mais ses Ouvrages n'y perdoient rien. Il revenoit à son travail avec de nouvelles forces, & ne composoit jamais mieux, que lorsqu'il s'étoit égayé dans quelque Compagnie agréable. Il étoit bon ami, & n'étoit ennemi de personne. Il étoit desintéressé & généreux. Il a eu la réputation d'excellent Prédicateur, & il l'étoit. Il avoit la voix belle, la prononciation distincte & variée. Son stile étoit pur, clair, grave, élégant sans affectation; il entroit parfaitement dans le vrai sens du texte, & le traitoit en maître (*a*).

(*a*) Voy. le *Mém. Hist. de la Vie, de la Mort & des Ouvrages de Mr. Lenfant*, dans la *Bibl. German.* Tom. XVI. p. 115. & à la tête de l'*Histoire de la Guerre des Hussites*, &c. 1731 in-4.

„ tes sur ce beau modéle, que le Religieux Vénitien a donné à tous les Ecrivains de l'*Histoire Ecclésiastique*". Cette Histoire de Mr. Lenfant a été traduite en Anglois par Mr. *Etienne Whatley*, & cette Traduction a été imprimée à Londres en 1730 in-4. XVI. *Apologie pour l'Auteur de l'Histoire du Concile de Constance contre le Journal de Trevoux du mois de Décembre* 1714. Amsterdam 1716 in-4. Réimprimée à la fin du second Volume de la seconde Edition de l'*Histoire du Concile de Constance.* XVII. *Discours prononcé à Berlin dans l'Eglise du Werder le 26 Décembre de l'année 1715, Jour de Jubilé, sur les 15 premiers Versets du Chap.* XLIV *de l'Ecclésiastique.* Berlin in-4, & réimprimé plus correctement in-12 à Amsterdam 1716. XVIII. *Traduction du N. Testament avec des Remarques & d'amples Préfaces*, à Amsterdam 1718 en deux Vol. in-4. Cette Traduction est un Ouvrage que MM. Lenfant & de Beausobre ont fait ensemble †. XIX. *Le* Poggiana, *ou la Vie, le Caractére, les Sentimens, & les Bons-mots de* Pogge *Florentin, avec l'Histoire de Florence, écrite par le* Pogge. *Et un Supplément de diverses Piéces importantes.* Amsterdam 1720 in-8. XX. *Lettre à Mr. de la Motte*, pour servir de Supplément au *Poggiana*; inserée dans la *Bibliothéque Germanique* Tom. I. p. 112. XXI. *Lettre à Mr. de la Crose* touchant quelques Corrections au *Poggiana*, dans le même Journal Tom. I. p. 240. XXII. *Réponse aux Remarques de Mr. de la Monnoye sur le* Poggiana; dans la *Bibliothéque Germanique* Tom. IV. p. 70. XXIII. *Lettre à Mr. Des Vignoles sur les Priéres des Payens.* Ibid. p. 189. XXIV. *Dissertation sur cette Question; Si Pythagore & Platon ont eu connoissance des Livres de Moyse, & de ceux des Prophétes*; dans la *Bibliothéque Germanique* Tom. II. p. 124. XXV. *Eclaircissement sur ce qu'il avoit fait descendre Charles* VI. *de Charlemagne.* Ibid. p. 173. XXVI. *Lettre sur les Paroles inutiles*, Matth. XII. 36. dans la *Biblioth. Germanique* Tom. III. p. 98. XXVII. *Préservatif contre la réunion avec le Siége de Rome ou Apologie de notre séparation d'avec ce Siége.* Amsterdam 1723 in-8. cinq Volumes, y compris l'*Innocence du Catéchisme de Heidelberg démontrée contre deux Livres d'un Jésuite du Palatinat, où l'on a joint des Discours sur les Catéchismes, sur les Formulaires, & sur les Confessions de Foi.* XXVIII. *Histoire du Concile de Pise & de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis ce Concile jusqu'au Concile de Constance: Enrichie de Portraits.* Amsterdam 1724. deux Volumes in-4. XXIX. *Seize Sermons sur divers Textes.* Amsterdam 1728 in-8. XXX. *Une Préface Générale sur l'Ancien & le Nouveau Testament*; à la tête d'une Bible Françoise, imprimée in-8. en 1728 à Hanovre & à Leipzig. XXXI. Des *Remarques* sur le Livre du P. Gisbert de l'Eloquence Chrétienne, dont voici le titre: *L'Eloquence Chrétienne dans l'idée & dans la Pratique. Par le P.* Gisbert *de la Comp. de Jésus. Nouvelle Edition, où l'on a joint les Remarques de Mr. Lenfant.* Amsterdam 1728 in-12. XXXII. *Histoire de la Guerre des Hussites & du Concile de Bâle. Enrichie de Portraits.* Amsterdam 1731 deux Volumes in-4. Dédiée par sa Veuve au Prince Royal, à-présent Roi de Prusse. C'est le dernier Ouvrage de Mr. Lenfant. Il se hâtoit, autant qu'il lui étoit possible de le finir, comme s'il eût prévu sa mort prochaine. Il en avoit relu lui-même les deux tiers, & étoit occupé à revoir le reste quand il fut attaqué. Il avoit dessein, si la mort ne l'en avoit empêché, de pousser son Histoire jusqu'à l'an 1460, au-lieu qu'elle ne va que jusqu'au commencement de 1454. On a mis à la suite de cette Histoire la *Dissertation* de Mr. de Beausobre *sur les Adamites de Bohême.* XXXIII. Il a laissé plusieurs Remarques sur divers Ouvrages, & quelques petits Traités.

† Il vient de s'en faire une nouvelle Edition à Amst. en 1742. R. D. T.

LESLEY (JEAN) célébre Ecrivain Ecossois & Evêque de Ross dans le XVI. Siécle, descendoit d'une ancienne famille [*A*] & étoit fils de Gavin Lesley, habile Jurisconsulte. Il nâquit le 29 Septembre

[*A*] *Descendoit d'une ancienne famille.*] Les Historiens d'Ecosse disent (1) que les Lesleys sont issus de Barthélémi Lesley, Gentilhomme Hongrois, qui alla avec la Reine Marguerite de Hongrie en Angleterre, & puis d'Angleterre en Ecosse, où il épousa une des Filles d'honneur de la Reine, vers l'an 1067, dont il eut un fils nommé Malcolme, de Malcolme Canmoir, Mari de Marguerite. Ce Malcolme fut Gouverneur du Château d'Edimbourg, qu'il défendit si courageusement, que pour le récompenser le Roi le fit Chevalier, & lui donna le Gouvernement de cette Forteresse pour sa vie. Il lui ordonna aussi d'aller tout un jour à cheval depuis Dumferling vers les Provinces du Nord, & lui donna un mille à la ronde toutes les Terres où le cheval avoit repu. Le premier endroit où il s'arrêta, fut Fechil, à-présent Lesley, en Fife; le second fut Innerlepad dans la Comté

(1) *Laurus Lesleana* Edit. 1692 in-fol. Boeth. in *Malcolm.* III. & Mackenzie *Lives and Characters of the most eminent writers of the Scots Nation*, Vol. II. p. 502. Edimb. 1711. in-fol.

bre 1527, & fit ſes études dans l'Univerſité d'Aberdeen. En 1547 il fut fait Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Aberdeen & Murray. Etant allé voyager en France, il étudia dans les Univerſités de Paris, de Poitiers, & de Thoulouſe, & prit le degré de Docteur en Droit dans la premiére. En 1554 la Reine Régente le fit retourner en Ecoſſe, & le fit Official & Vicaire-Général du Diocéſe d'Aberdeen (*a*); ayant pris les Ordres, il eut la Cure d'Une (*b*). Environ ce tems-là la doctrine de la Réformation ayant commencé à ſe répandre en Ecoſſe, il y eut en 1560 à Edimbourg une Diſpute ſolemnelle entre les Proteſtans & les Catholiques-Romains, dans laquelle notre Leſley fut un des principaux Tenans pour les derniers. Les troubles cauſés par la Religion augmentant de jour en jour, les deux Partis jugérent qu'il falloit inviter la Reine, qui étoit en France, à ſe rendre en Ecoſſe; les Catholiques-Romains lui députérent le Docteur Leſley, & les Proteſtans y envoyérent Jaques Stuart, Frere naturel de cette Princeſſe [*B*]. Le Docteur s'embarqua avec la Reine à Calais le 20 Août 1561, pour paſſer en Ecoſſe. Peu de tems après qu'il y fut arrivé, la Reine le nomma Conſeiller à la Cour de Juſtice, & de ſon Conſeil Privé; elle lui donna enſuite l'Abbaye de Lundores; & à la mort de Henri Sinclar, Evêque de Roſſ, Leſly fut promu à ce Siége. Quoiqu'il fît paroître, dans les Diſputes de Religion, beaucoup de zéle pour la défenſe de la Religion Catholique-Romaine, dans laquelle il avoit été élevé, cela n'empêcha pas qu'il ne penſât à favoriſer l'avancement des Sciences: ayant remarqué que toutes les anciennes Loix du Royaume, faute d'être recueillies en un Corps, étoient tombées dans l'oubli, il ſollicita la Reine de nommer quelques perſonnes habiles dans ces matiéres, pour en faire un Recueil; ce qui s'exécuta [*C*]. La Reine Marie ayant été obligée de ſe ſauver en Angleterre, Elizabeth Reine d'Angleterre nomma des Commiſſaires, pour examiner à York le Différend entre Marie & ſes Sujets; celle-ci mit notre Evêque au nombre de ceux qu'elle choiſit en 1568 pour défendre ſes intérêts, & il s'en acquitta avec beaucoup de force, mais ſans fruit. Dans la ſuite il fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur auprès d'Elizabeth, pour ſe plaindre de l'injuſtice qu'elle faiſoit à Marie; mais voyant que ſes plaintes ne ſervoient de rien, il tâcha, par des intrigues ſecrettes, de procurer la liberté à la Reine Marie [*D*]; ce qui le fit mettre à la Tour de Londres,

(*a*) Anderſon's *Collections relating to the Hiſtory of Mary Queen of Scotland* Vol. I. p. I. Lond. 1727.

(*b*) Mackenzie *Lives and character of the moſt eminent Writers of the Scots Nation*. Vol. II. p. 502.

té d'Angus, le troiſiéme à Feſkie, dans celle de Merns, enſuite à Cuſhnie dans la Comté de Marr, & enfin à Leſley dans la Province de Garioch, où le cheval ſe rendit. A ſon retour le Roi lui demanda où il avoit laiſſé ſon cheval; il répondit, *At the Leſſely beſide the Mair*, (dans le petit champ proche du grand). Le Roi ayant remarqué le rapport qu'il y avoit entre ce mot & le nom de ce Seigneur, lui dit: *Lord* Leſley *ſhalt thou be; And thy Heirs after thee*; tu ſeras Seigneur ou Lord *Leſley* & tes Héritiers après toi.] [☞ Mr. Bayle Art. LESLIE Rem. [*B*]. rapporte le paſſage Latin du *Laurus Leſlæana*, où il s'agit non de Malcolme, mais de Barthélémi ſon pere; je ne ſai ſi l'Auteur de cet Article s'eſt trompé, ou ſi l'on fait la même hiſtoire du Pere & du Fils. ADD. DU TRAD.] L'Evêque dont il s'agit ici deſcendoit du Baron de Balguhan, un des plus anciens Cadets de cette illuſtre famille (2).

(2) Mackenzie *ubi ſupra*.

[*B*] *Les Catholiques-Romains lui députérent le Docteur Leſley, & les Proteſtans y envoyérent Jaques Stuart, Frere naturel de cette Princeſſe.*] Le Docteur Leſley ayant fait plus de diligence que Mylord Stuart, arriva pluſieurs jours avant lui à Vitry en Champagne, où la Reine Marie ſe trouvoit, & où elle pleuroit la perte du Roi de France ſon Mari. Leſley lui remit ſes Lettres de Créance, ſignées des Comtes de Huntley, d'Athol, de Crawford, de Southerland, & de Caithneſſ, & de l'Archevêque de St. André, & des Evêques d'Aberdeen, de Murray, & de Roſſ; il l'informa enſuite de la venuë de Mylord Stuart, & de ſes deſſeins contre la Religion Catholique-Romaine; il lui conſeilla de tâcher de l'arrêter en France par quelque emploi honorable, juſqu'à ce qu'elle eût réglé tout en Ecoſſe. Mais la Reine qui ne ſe défioit point du tout du reſte de la Nobleſſe, qui avoit député le Lord Stuart, pria Leſley d'attendre, juſqu'à ce qu'elle eût conſulté ſes amis ſur le parti qu'elle avoit à prendre. La Cour de France fit d'abord difficulté de la laiſſer partir; mais voyant qu'elle le ſouhaittoit extrêmement, on lui donna des vaiſſeaux pour la tranſporter (3).

(3) Idem p. 503.

[*C*] *Il ſollicita la Reine de nommer quelques perſonnes habiles dans ces matiéres, pour en faire un Recueil; ce qui s'exécuta.*] La Reine fit publier l'ordre ſuivant ſur ce ſujet: „ MARIE, par „ la Grace de Dieu Reine d'Ecoſſe, à tous nos Vaſſaux & „ Sujets, qui verront ces préſentes, Salut. Celles-ci ſont „ pour vous faire ſavoir, que, par un effet de notre zéle „ pour le maintien de la juſtice, & pour contenir les ſujets „ de notre Royaume & des Pays de notre domination dans „ le bon ordre, & dans l'obéiſſance envers nous, auſſi-bien „ que pour entretenir l'union entre eux, conformément aux „ Loix, Conſtitutions, Réglemens, & Statuts fait par nous „ & par nos illuſtres Ancêtres de glorieuſe mémoire, avons „ conſidéré que l'ignorance des ſuſdites Loix eſt la ſource de „ tous les deſordres, deſobéiſſances, tumultes, & troubles „ dans l'Etat; & comme pluſieurs de nos Prédéceſſeurs ont „ fait diverſes Loix, Conſtitutions, & Statuts, nous avons „ jugé à propos de choiſir quelques perſonnes ſavantes, ſages, & habiles, de ceux qui entendent le mieux les Loix, „ pour examiner le Corps de Droit, & pour le rendre public „ en faveur de nos Sujets. A ces Cauſes, pour l'inſtruction „ de nos ſuſdits Sujets, dans les Loix du Royaume nous „ avons ſelon notre zéle pour la juſtice, & pour rendre nos „ bonnes intentions efficaces, de l'avis des Seigneurs de notre Conſeil Privé, établi & nommé, nommons & établiſſons „ par ces préſentes pour nos Commiſſaires en cette affaire, „ nos très-chers Couſins & Conſeillers, George Comte de „ Huntly, Lord Gordon & Badenoch, notre Chancelier; „ Archibald Comte d'Argyle, Lord Campbell & Lorn; Jaques Comte de Murray, Lord Abernethy; Jaques Comte „ de Bothwall, Lord Hallis, Crighton & Lidſdel; Jean Comte d'Athol, Lord Balveny; Guillaume Comte de Marſchal; „ Lord Keith; Jean Comte de Marr, Lord Arſkin; & les Révérends Peres en Dieu, Jean Evêque de Roſſ, Commendataire de notre Abbaye de Lundores; Alexandre, Evêque „ de Galloway, Commendataire d'Inchaffry; Adam, Evêque d'Orkney; le Chevalier Richard Maitland, de Lithington, Garde de notre Sceau Privé; le Chevalier Jaques Balfour de Pittendrich, Clerc de nos Régitres, le Chevalier „ Ballenden d'Achenvol, Clerc de notre Cour de Juſtice, „ Mr. Guillaume Baily, Lord Prouand; Mr. Jean Spence de „ Conde, & Robert Creighton d'Eliok, nos Avocats; Mr. „ David Chamers, Chancelier de Roſſ; & Mr. Edouard Henderſon, Docteur en Droit; auxquels nous donnons, à „ tous enſemble, ou à ſix d'entr'eux conjointement, comme „ à des perſonnes aux lumiéres & à l'expérience deſquels „ nous nous confions en ce qui regarde les Loix de notre „ Royaume, nous aſſurant auſſi de leur zéle & de leur application dans l'exécution de nos commandemens, plein-pouvoir & autorité, ordre exprès & charge, d'examiner, revoir, & corriger, en notre nom & pour nous, les Loix de „ notre Royaume, faites par nous, & par nos très-illuſtres „ Prédéceſſeurs; par l'avis des trois Etats des Parlemens; en „ commençant par le Livre, appellé *Regia Majeſtas & Atachiamenta*, & en continuant ainſi ſelon l'ordre des „ tems, juſqu'à la date de ces préſentes; enſorte qu'aucunes „ autres Loix n'auront de force & d'autorité, que celles qui „ auront été ainſi revuës, & corrigées par nos ſuſdits Conſeillers & Commiſſaires, ou par ſix d'entre eux conjointement, avec notre conſentement, & qui auront été imprimées, &c." C'eſt aux ſoins de ces Commiſſaires, & ſurtout de notre Evêque, que les Ecoſſois ſont redevables de la premiére Edition de leurs Loix, faite à Edimbourg en 1566, appellée communément, *The black Acts of Parliament*, parce qu'elle eſt en caractéres Saxons ou Gothiques (4).

(4) Ibid. p. 503. 504.

[*D*] *Voyant que ſes plaintes ne ſervoient de rien, il tâcha par des intrigues ſecrettes de procurer la liberté à la Reine Marie.*] Entre autres projets qu'il forma dans cette vuë, il en fit un de marier la Reine au Duc de Norfolk; mais ce deſſein ayant été découvert, le Duc fut envoyé à la Tour, & ayant été convaincu de trahiſon, le 16 Janvier 1572, à Weſtminſter-Hall, il fut condamné à la mort, mais la ſentence ne s'exécuta qu'au mois de Juin ſuivant. L'Evêque Leſley ayant été examiné enſuite, ſe retrancha ſur les priviléges d'Ambaſſadeur, & dit, qu'*il n'avoit rien fait, que ce que ſa charge & ſon devoir exigeoient de lui, pour procurer la liberté à ſa Reine; qu'il étoit venu en Angleterre avec une Commiſſion ſuffiſamment autoriſée, qu'il avoit montrée en arrivant, & qu'on avoit reconnuë.* On lui répondit; „ que les priviléges d'Ambaſſadeur ne mettoient point „ à couvert ceux qui attentoient à la Majeſté de la Souveraine, vers laquelle ils étoient envoyés; & qu'on ne pouvoit que traiter en ennemis, ceux qui tramoient des rebel„ lions contre l'Etat". Il repliqua, *qu'il n'avoit ni excité ni trâmé de rebellion; mais que voyant les ennemis de ſa Reine ſoutenus, & qu'il ne lui reſtoit aucune eſpérance de liberté, il n'avoit pu abandonner ſa Souveraine dans ſes malheurs, mais avoit cru devoir faire tous ſes efforts pour lui procurer la liberté; & qu'on ne trouveroit jamais que les priviléges des Ambaſſadeurs euſſent été violés par des procédures juridiques contre eux, mais ſeulement par des voyes de fait, dont les ſuites étoient rarement heureuſes.* Enfin, après bien des débats, on nomma David Lewis, Valentin Dale, Guillaume Drury, Guillaume Aubry, & Henri Jones, pour examiner cette affaire, & pour donner leur avis ſur les queſtions ſuivantes. I. „ Si un Ambaſſadeur, qui „ excite une rebellion contre le Prince vers lequel il eſt „ envoyé en qualité d'Ambaſſadeur, doit jouïr des priviléges „ d'Ambaſſadeur, & s'il n'eſt pas puniſſable?" La Réponſe fut: *Cet Ambaſſadeur a perdu les priviléges que cette qualité donne, & eſt puniſſable.* II. „ Si le Miniſtre ou le Procureur „ d'un Prince, dépoſé par autorité publique, & en la place „ duquel il y en a un autre d'inſtallé, doit jouïr des privi„ léges d'Ambaſſadeur?" La Réponſe fut: *Si le Prince a été légitimement dépoſé, ſon Miniſtre ne peut reclamer les priviléges d'Am-*

dres, mais il fut élargi en 1573, & banni d'Angleterre; il se retira dans les Pays-bas (*c*). Il employa les deux années suivantes à solliciter les Rois de France & d'Espagne, le Duc d'Albe, & tous les Princes d'Allemagne, à s'intéresser à la délivrance de sa Maîtresse. Mais trouvant qu'ils agissoient assez foiblement dans cette affaire, il alla à Rome, pour voir quelle influence le Pape pourroit avoir sur eux (*d*). A la fin s'étant apperçu que tous ses efforts étoient inutiles, il prit le parti d'essayer ce qu'il pourroit faire avec la plume, & publia divers Ouvrages [*E*]. En 1579 il fut fait Suffragant & Vicaire-Général de l'Archevéché de Rouën en Normandie (*e*); & en 1590 faisant la visite de ce Diocése, il fut enlevé & mis en prison; on l'obligea de payer trois mille pistoles de rançon, ou sans cela d'être livré au pouvoir de la Reine Elizabeth. En 1593 il fut nommé Evêque de Constance † avec permission de conserver l'Evéché de Ross, jusqu'à ce qu'il fût paisible possesseur de celui de Constance & de ses revenus (*f*). Il vint ensuite à Bruxelles, & se retira enfin dans le Monastére des Chanoines Réguliers de l'Ordre de St. Augustin à Guirternburg, à deux lieuës environ de Bruxelles, où il passa le reste de sa vie, & mourut le 31 Mai 1566, & il fut enterré dans une Tombe, érigée à sa mémoire par son Neveu

(*c*) Idem ibid. p. 503-505.

(*d*) Idem ibid. p. 506.

(*e*) Anderson's *Collections*. ubi supra.

† C'est *Coutance* l'Auteur Anglois s'est trompé. R. D. T.

(*f*) Idem ibid.

d'Ambassadeur, entant qu'il n'y a que des Princes Absolus & Souverains qui puissent nommer des Ambassadeurs. III. „ Si un „ Prince, qui vient dans le Pays d'un autre, & qui est en pri- „ son, peut avoir un Ministre; & si ce Ministre doit être re- „ gardé sur le pied d'Ambassadeur?" La Réponse fut: *Si ce Prince n'a point perdu sa Souveraineté, il peut avoir son Procureur; mais si ce Procureur peut avoir un Ambassadeur ou non, c'est ce qui dépend de l'autorité de sa Commission.* IV. „ Si un „ Prince ayant averti ce Procureur, & son Souverain qui est „ en prison, que desormais il ne sera plus regardé sur le „ pied d'Ambassadeur, si dis-je ce Procureur peut en justice „ reclamer le privilége d'Ambassadeur?" La Réponse fut; *Qu'un Prince peut défendre à un Ambassadeur d'entrer sur ses terres, & lui peut ordonner d'en sortir, s'il ne se renferme pas dans de justes bornes; mais en attendant il doit jouïr des priviléges d'Ambassadeur.* La Reine Elizabeth & son Conseil, étant satisfaits de ces réponses des Jurisconsultes, envoyérent l'Evêque Lesley prisonnier dans l'Ile d'Ely, d'où il fut transféré à la Tour de Londres (5).

(5) Ibid. p. 504. 505.

[*E*] *Publia divers Ouvrages.*] En voici la Liste. I. *Afflicti Animi Consolationes, & tranquilli Animi Conservatio duobus Libris.* Paris 1574 in-8. II. *De Origine, Moribus, & Rebus gestis Scotorum a primordio Gentis ad annum* 1562, Rome 1578 in 4. L'Archevêque Spotswood dit (6) que cet Ouvrage est *un monument de l'érudition & du jugement* de notre Auteur. David Buchanan, parlant de lui dans des Notes manuscrites citées par le Docteur Mackenzie (7), dit, en comparant Lesley avec Hector Boëthius, que „ quelques-uns le regardent „ comme l'Abbréviateur de Boëthius, qu'il a imité le plus „ qu'il lui a été possible. Ils méritent tous deux des louan- „ ges, mais aucun des deux n'a fait, ce qu'il auroit pu fai- „ re aisément, s'il avoit témoigné un peu plus de jugement, „ en faisant la description des diverses provinces, & en leur „ donnant leurs vrais noms, & si en rapportant les choses, il „ s'étoit abstenu d'y mêler des Contes de vieille, & de dire „ du mal des Réformez". *Joannes Leslæus, Boëthii Epitomator, à nonnullis censetur, eum enim quoad potuit, imitatus est. Uterque laudem suam meretur, sed neuter præstitit quod facile potuit, si paulo plus judicii adhibuisset in describendis Regionibus ipsorumque Nominibus assignandis, & in rebus enarrandis, ab anilibus fabulis abstinuisset, & à maledicentiâ in purioris Religionis vindices.* Nicholson dit (8), que l'Histoire de Lesley „ est „ en dix Livres, dont les sept premiers contiennent un abré- „ gé de Boëthius, dont l'Auteur employe souvent les propres „ termes. Il déclare *, qu'il a eu dessein dans ces Livres „ d'omettre quantité de faussetez & d'absurditez, dont Boë- „ thius a rempli son Ouvrage; & qu'en consultant les plus „ anciens Auteurs, & entre autres les Livres de Scoon & de „ Pesly, il a rectifié la Chronologie, & corrigé l'Histoire. „ Les trois derniers Livres, qui occupent la moitié du Vo- „ lume, sont dédiés en particulier à la Reine Marie, à qui „ ils furent présentez en Anglois sept ans avant qu'ils paruf- „ sent en Latin. Nous en avons des Copies séparées dans „ plusieurs de nos Bibliothéques (9). Il y reprend l'Histoire „ là où Boëthius a fini, & il la continue jusqu'au retour de „ la Reine, de France, en l'année 1561, il marque par-tout „ la corruption des Abbayes & des autres Fondations Ecclé- „ siastiques, & rapporte les débordemens de ceux qui les pos- „ sédoient. Il finit par des réflexions pieuses & convenables „ sur le changement de Religion, & sur ses causes visibles „ dans toute la conduite tenuë à cet égard. Il semble n'y „ avoir rien de blâmable pour un homme, dans les princi- „ pes où il étoit, que les portraits desavantageux qu'il fait „ de quelques-uns des principaux Réformateurs. C'est une „ apologie bien noble que celle qu'il fait en finissant au com- „ mencement des malheurs de son admirable Souveraine; ou- „ tre les préjugez dont on auroit pu le croire prévenu en „ faveur d'une si bonne Maîtresse, il ajoûte de plus la réflexion „ suivante:" *Certaines choses*, dit-il, *sont si remplies d'ingratitude & de perfidie, que quoiqu'elles méritent d'être connuës de tout le monde, elles sont néanmoins indignes que je prête ma plume à les écrire; parce que je devois, autant qu'il étoit possible, dérober à la connoissance des Etrangers des actions, que j'ai souvent tâché, au péril de ma vie, d'empêcher mes compâtriotes de commettre.* Voici ses propres termes (10): *Nonnulla sunt, quæ videntur ita ingratitudinis & perfidiæ notis aspersa, ut, cum digna fuerint quæ cognoscantur ab omnibus, indigna tamen sint quæ scribantur à me, quia quæ ne fierent à nostris egi sæpe cum capitis periculo, ea ne cognoscantur ab exteris, omni mentis provisione curare deberem.* Avec cet Ouvrage ont paru les deux suivans; *Parenesis ad Nobilitatem Populumque Scotorum*; & *Regionum & Insularum Scotiæ Descriptio.* Nicholson parlant (11) de cette Description d'Ecosse nous dit que *dans cet Ouvrage, aussi-bien que dans son Histoire il écrit en Homme de qualité, & en Politique, qui connoît trop bien le monde & se connoît trop bien lui-même pour se laisser entraîner à ses passions, & aux rapports mal fondés des autres. Cependant sur de certaines choses naturelles, il s'en tient trop aux récits de Boëthius; c'est ce qu'il fait au sujet du* Barnaque, *dont il confirme l'existence par son propre témoignage, & par celui du Docteur Allen, depuis Cardinal. Il le corrige pourtant en ne faisant d'*Arran *& de* Bute *qu'une seule Ile; & il supprime sagement plusieurs de ses Histoires Romanesques de Miracles & de Singes terrestres & marins. Parmi les Oiseaux rares du Pays il fait de fort bonnes observations sur le Faucon, le Coq de Bruyére & autres; & sur les Baleines, le Harenc, & le Saumon, parmi les Poissons. A l'égard des derniers il croit qu'il y en a dans la* Dée, *& dans le* Spey *une aussi grande quantité, qu'en aucun endroit du monde, lui-même ayant su qu'on en a pris plus de trois-cens de la plus grande espéce, en un seul coup de filet. Il croit que la Forêt de Mousse de* Fife *est un reste du Déluge universel. Après avoir achevé la Description Géographique du Pays, il donne dans le premier Livre de son Histoire un abrégé de l'Etat du Royaume, par rapport aux Mœurs, aux Loix, & au Gouvernement. Il détaille plusieurs Coutumes, par rapport auxquelles les Montagnards ont toujours différé des autres; il compare l'ancien état du Clergé & de la Noblesse avec leur état présent; il recherche les raisons, qui engagent le commun à commercer & à servir à la guerre dans les Pays Etrangers; & il finit par une courte énumération des principales Charges de la Maison du Roi, & des Cours de Justice.* III. *Défense de l'Honneur de* Marie *Reine d'Ecosse, avec une explication de ses droits à la Couronne d'Angleterre.* Liége (12) 1571 en deux Livres in-8. IV. *Traité où l'on prouve que le Gouvernement des Femmes est conforme aux Loix Divines & Naturelles*, Liége 1571 in-8, en un Livre. Ces deux derniers Ouvrages ont paru sous le nom de *Morgan Philips*; mais Cambden (13) assure que Lesley en est l'Auteur, & qu'il les écrivit à l'occasion de plusieurs brochures, qu'on publia contre le projet de Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Duc de Norfolk, & contre le Droit, en vertu duquel elle prétendoit être Héritiére de la Couronne d'Angleterre. Nous apprenons de plus, que l'Evêque a avoué depuis dans ses Mémoires, qu'il avoit eu les preuves en faveur du Droit de Succession du Chevalier *Antoine Browne*, Lord Chef de Justice des Plaidoyers communs, & du Serjent *Jean Caryll* d'Inner-Temple. Mais le Jésuite Robert Parsons assure (14), que „ Morgan Philips, homme assez estimé pour son savoir par- „ mi ceux qui le connoissoient, fut regardé comme l'Auteur „ de ces Traités, que l'on crut qu'il les avoit écrits par l'avis „ & avec le secours du Chevalier *Antoine Browne*; & ce qui „ rend la chose d'autant plus croyable, c'est le grand nombre „ de citations du Droit Commun qu'on y trouve. Le pre- „ mier Livre est destiné à justifier *Marie* Reine d'Ecosse du „ meurtre du Lord *Darnley* son Mari, dont bien des gens „ l'accusent. Le second traite de ses droits à la Couronne „ d'Angleterre. Dans le troisiéme on répond au Livre de „ *Jean Knox* Ecossois, intitulé, Traité *contre le Gouvernement* „ *monstrueux des Femmes.* Mais peu de tems après que le „ susdit Livre eut paru, *Jean Lesly* Evêque de Ross en E- „ cosse, dans ce tems-là Ambassadeur de la Reine d'Ecosse „ en Angleterre, traita avec plus d'étenduë de son droit à la „ Couronne d'Angleterre, dans le second Livre d'un Traité „ qu'il publia, &c." Si ce que le Pere Parsons assure est vrai, notre Prélat n'a eu aucune part aux deux Ouvrages en question, mais à un autre différent de ceux-là, savoir V. *De Titulo & Jure* Mariæ *Scotorum Reginæ, quo Angliæ successionem sibi jure vindicat.* Rheims 1580 in-4. VI. *Remonstrance au Pape & touts Roys, Princes, & Potentats Chrestiens, contenant évident Preuve & Démonstration du Droit de Succession à la Couronne de Angleterre, advenue au très-illustre vertueuse Princesse Dame* Mary de Stuard, *Reyne de Ecosse.* MS. dans la Bibliothéque Cottonienne, *Titus* CXII. 1. & F. 3. 14. VII. *Discours contenant une Relation exacte de toute sa conduite pendant tout le tems de son Ambassade depuis son arrivée en Angleterre au mois de Septembre* 1568, *jusqu'au* 31 *Mars* 1572, *à la très-illustre & vertueuse Princesse* Marie *Reine d'Ecosse & à sa Noblesse, par* Jean *Evêque de* Ross, *Ambassadeur de son Altesse auprès de la Reine d'Angleterre.* MS. dans la Bibliothéque des Avocats à Edimbourg. Voyez aussi le Catalogue des Manuscrits d'Oxford Tom. II. Part. I. N. 8714. VIII. *Apologie de l'Evêque de* Ross *touchant les accusations qu'on lui intente au sujet du Duc de Norfolk.* MS. dans la Bibliothéque de Mylord de Longueville. Voyez le Catalogue des MSS. d'Oxford Tom. II. Part. I. N. 5270. IX. Plusieurs Lettres entre les mains du Docteur Mackenzie.

(6) *Hist. of the Church and State of Scotland* L. VI. p. 442.

(7) *Ubi supra* p. 616.

(8) *Scots Historical Library.* p. 110.

* *Paren. ad Nob.* p. 29. & *Hist.* L. I. p. 42.

(9) Vid. *Catal. MSS. Oxon.* T. I. num 148 & T. II. num. 4217.

(10) *Paren. ad Nob.* p. 39.

(11) *Ubi supra* p. 11.

(12) Le Docteur Mackenzie dit par abus *Londres.*

(13) *Annal. Regn. Eliz. sub ann.* 1569.

(14) *Conference about the next succession to the Crown of England* P. II. c. 1.

[*F*] Une

veu (*g*) [*F*]. George Con (*h*), Camdben (*i*), Ninian Winzet Abbé de Ratisbonne (*k*), le Chancelier Seton (*l*), & Antoine Muret dans ses Poësies [*G*] lui donnent de grands éloges.

(*g*) Mackenzie p. 614. 615.

(*h*) *De duplici Statu Religionis.*

(*i*) *Annales Elizabethæ.* (*k*) *Apud Lesl.* (*l*) *Ibidem.*

[*F*] *Une Tombe érigée à sa mémoire par son Neveu.*] On y lit l'Inscription suivante:

SOLA VIRTUS.

JOANNES LESLÆUS, *Episcopus* Rossensis, *Scotus ex illustri familiâ* Leslæorum, *omnis generis scientiarum cultissimus. Orator ad Regem Gall.* Franciscum II. *Consiliarius* Mariæ *P. M. Reginæ Scotorum, Catholicæ Religionis constantissimus Propugnator. Post immensos pro avitâ fide labores, præsertim in Regno Scotiæ restituendâ; post defensam in Angliâ* Mariam *Reginam; post varia summâ cum laude gesta, tranquillissimè excessit Bruxell. Prid. Kal. Junii* A. MDXCVI. *Ætat. suæ* LXX. *Avunculo grato ne superesset ingratus,* Joannes Leslæus *nepos, hæres, mœstus, pos. & pro eodem Anniversarium P. P. fundavit, in hoc Cœnobio Guinbergensi, prid. Kal. Junii, celebrandum. Natalem Locum & Diem scimus, Sepulchri nescimus.*

[G] *Antoine Muret dans ses Poësies lui donne de grands éloges.*] Voici des Vers de Muret pour lui.

M. Antonii Mureti, *Presbyteri & Cives R. ad* Jo. Leslæum Episcopum Rossens. V. C. *Carmen.*

„ Consilio dudum Patriam, Leslæe, fideque
„ Dum licuit, tutatus eras, neque te ulla pericli
„ Terruerat Facies; non vincla & carceris horror,
„ Non structæ crebro insidiæ terrâque marique.
„ Non objecta oculis horrendæ mortis imago.
„ Tantus Amor Patriæ; tales sub pectore forti
„ Versabat stimulos generosa & mascula Virtus.
„ Sed postquam expulsum Patriâ tectisque paternis,
„ Post longos tandem errores, grato inclyta Roma
„ Hospitio excepit; blandisque ultro obvius ulnis
„ *Gregorius*, triplici sacra frons cui fulserat auro,
„ Ornamentum ingens ævi, tutela bonorum,
„ Pellere corde metum, & tuta otia carpere jussit.
„ Non tamen ignavo traducis tempora lapsu,
„ Sed mentem assiduo patriæ flammatum amore,
„ Res veterum Regum obscurâ caligine mersas,
„ Eruis in lucem; si forte Exempla pudorem
„ Incutiant, turpique vetent marcere veterno,
„ Et decora extimulent pigros ad avita nepotes.
„ Ter felix, *Leslæe*, animi: tibi gloria cessit
„ Utraque, ut & doctis merito scripsisse legenda,
„ Et gessisse idem merito scribenda feraris.

LESTRANGE (ROGER) célébre Ecrivain du XVII. Siécle, & second fils du Chevalier Hammon Lestrange de Hunston dans la Comté de Norfolk, nâquit vers l'an 1617 (*a*). Ayant obtenu en 1644 une Commission du Roi Charles I. pour réduire Lynne dans la Province de Norfolk, occupé par les troupes du Parlement [*A*], son dessein fut découvert au Colonel Walton Gouverneur de la Place, qui le fit saisir. Il fut jugé par un Conseil de Guerre tenu à Guild-Hall à Londres, & condamné à la mort, comme un Espion, qui étoit venu des quartiers du Roi, sans tambour ni trompette, & sans passeport (*b*). Mais on lui accorda ensuite du répit, & il demeura plusieurs années dans la prison de Newgate [*B*]. Il passa après cela la mer; & au mois d'Août 1653 il revint en Angleterre, où il s'attacha au Protecteur Cromwel, & ayant une fois joué de la Basse de viole devant lui, on lui donna le sobriquet de *violon d'Olivier* [*C*]. Comme il avoit du génie, un stile aisé & agréable, & qu'il se trouvoit à l'étroit,

(*a*) Boyer, *Annals of Queen Anne, Appendix.* p. 58. London 1735. in-fol.

(*b*) White-lock's *Memorials of the English Affairs.* p. 119. 121. Lond. 1732.

[*A*] *Une Commission du Roi Charles* I. *pour réduire Lynne dans la Province de Norfolk, occupée par les Troupes du Parlement.*] Il a donné cette Commission dans une Brochure de sa façon intitulée: *La Vérité & la Fidélité justifiées contre les injures & les clameurs de Mr.* Edouard Bagshaw. *Où l'on démasque de plus en plus ce Faiseur de Libelles, & ses séditieux Associés. Par* Roger Lestrange. Londres 1662 in-4. Voici la Commission du Roi (1).

(1) *Truth and Loyalty vindicated.* p. 40. 41.

„ CHARLES ROI.

„ Ayant reçu par notre cher & bien amé Roger L'Estrange, des assurances des bonnes intentions de plusieurs de „ nos Sujets affectionnés des Comtés de Norfolk & de Suffolk, & particuliérement de ceux de la Ville de Lynne, & „ le même nous ayant fait quelques ouvertures touchant la „ réduction de notre susdite Ville de Lynne, nous avons jugé à propos de faire d'abord notre remerciment Royal à „ nos susdits affectionnés sujets, & en particulier de donner „ à notre susdit très-cher & bien aimé Roger L'Estrange des „ encouragemens pour continuer dans notre service, surtout par rapport à la réduction de la Ville de Lynne. C'est „ premiérement, qu'en cas que l'entreprise réussisse heureusement, le susdit Roger L'Estrange sera pourvu du Gouvernement de la Place. Secondement qu'on accomplira „ ponctuellement toutes les promesses, qu'on fera aux Habitans de la Ville, ou à quelque autre personne que ce „ soit, capable de contribuer efficacement au succés de l'entreprise, & qu'on lui donnera par voye de récompense, „ soit en emplois sur la Flotte ou sur Terre, ou en argent „ comptant jusqu'à la valeur de cinq-mille Livres sterl. Troisiémement, qu'ils recevront dans cette affaire tout le secours possible, de la part de nos Garnisons les plus voisines. En quatriéme lieu, que lorsque notre susdite Ville „ sera réduite à notre obéïssance, nous y envoyerons incessamment des forces assez considérables pour les maintenir „ & les défendre; étant résolus (indépendamment de cela) „ d'envoyer des forces considérables pour encourager nos „ fidéles Sujets de ces quartiers-là, & y rétablir nos droits „ & notre autorité.

„ Par ordre de Sa Majesté.

„ Oxford le 28
„ Nov. 1644.

„ *George Digby.*

[*B*] *Mais on lui accorda ensuite du répit, & il demeura plusieurs années dans la prison de Newgate.*] Il nous apprend lui-même (2), qu'après avoir reçu la sentence de mort, qui lui fut prononcée par le Docteur Mills, alors Juge-Avocat, & depuis Chancelier de l'Evêque de Norwich, il fut jetté dans Newgate, où il eut la visite de Mr. Thorowgood, & de Mr. Arrowsmith, tous deux Membres de l'Assemblée des Théologiens; qui lui offrirent obligeamment d'employer tout leur crédit en sa faveur, s'il vouloit seulement faire quelque acte de soumission, & recevoir le *Covenant*, ce qu'il refusa. Mais pour obtenir du délai il écrivit diverses Lettres au Comte de Northumberland, au Comte de Stamford, & à d'autres Seigneurs, qui lui rendirent service. Dans la Chambre des Communes il fut particuliérement redevable aux Chevaliers Jean Corbet & Henri Cholmondiy. On lui donna du délai, jusqu'à nouvelle information; mais après avoir fait des efforts inutiles pendant deux ans & demi, ou pour être de nouveau entendu, ou pour faire changer sa condition, il imprima l'Exposé de son affaire, comme un Appel du Conseil de Guerre au Parlement, daté de Newgate en Juin 1647. Au bout d'environ quatre années de prison, il se sauva, de la connoissance de son Géolier, dans la Province de Kent, & ensuite, avec beaucoup de peine, au-delà de la mer (3).

(2) Ibid. p. 37.

(3) Ibid. p. 37-46.

[*C*] *Au mois d'Août 1653 il revint en Angleterre où il s'attacha au Protecteur Cromwel, & ayant une fois joué de la Basse de Viole devant lui, on lui donna le sobriquet de* Violon d'Olivier.] Il nous apprend lui-même (4), que vers la fin du mois d'Août 1653, lorsque le long Parlement eut été dissous par Cromwell, il retourna en Angleterre, & qu'il informa d'abord le Conseil d'Etat, qui se tenoit à Whitehall, que se trouvant dans les termes de l'Acte d'indemnité, il croyoit devoir leur donner connoissance de son retour. Peu après on lui envoya l'ordre suivant.

(4) Ibid. p. 46 & *suiv.*

„ Mécredi 7 Septembre 1653, au Conseil
„ d'État à Whitehall.

„ Il est ordonné, qu'on mandera Roger l'Estrange, pour „ se présenter devant les Commissaires de ce Conseil, afin „ d'y être examiné.

„ Ex. *Jo. Thurloe.* Secr."

Cet Ordre l'obligea de suivre le Conseil pour être dépêché, mais voyant que son affaire n'avançoit que fort lentement, & son pere étant alors à l'extrémité, il travailla à hâter autant qu'il put sa décharge, afin de pouvoir aller voir son pere, qu'il n'avoit vu de plusieurs années. Mr. Strickland étoit un des Commissaires nommés pour l'examiner, & celui de qui, au jugement de ses amis, il avoit le moins de faveur à espérer. Ainsi pour le prévenir & se le rendre plus favorable Mr. L'Estrange lui fit une visite, & lui dit naturellement qu'il étoit revenu sur l'invitation de l'Acte d'indemnité, & il lui représenta en même tems combien il lui importoit, & pour sa conscience & pour son intérêt, de voir son pere mourant, Mr. Strickland, au-lieu d'entrer dans sa peine, lui répondit *qu'il se trouveroit trompé, & que son cas n'étoit point compris dans l'Acte d'Indemnité.* Mr. L'Estrange lui repliqua, qu'*il auroit été en sureté parmi les Turcs, en pareil cas*, & le quitta de cette maniére. Les affaires allant de mal en pis depuis ce tems-là, il conclut que le meilleur parti pour lui étoit de parler à Cromwel lui-même. Après avoir tâché plusieurs fois inutilement d'avoir audience, il lui parla enfin dans le Cock-Pit, & il lui demanda ou une prompte expédition de son affaire, ou que l'examen en fût remis jusqu'à ce qu'il eût vu son pere. Cromwell lui parla „ du caractére remuant de ceux de son Parti; lui dit que les „ voyes de rigueur n'étoient point de son goût; qu'il étoit „ seul & pouvoit peu de chose par lui-même; & que ceux du „ Parti de Mr. L'Estrange feroient bien de donner de meilleures preuves de leurs intentions pacifiques". Mr. L'Estrange lui repliqua, que chacun devoit répondre pour soi à ses risques; & Cromwell continua son chemin. Quelque

tems

troit, il commença après la Reſtauration, une Feuille Hebdomadaire, que la *Gazette* fit tomber inſenſiblement [*D*]; le premier qui mit cette derniére en train fut Mr. *Joſeph Williamſon*, depuis Chevalier, Sous-Sécretaire du Sécretaire *Nicholas*; cependant les Miniſtres accordérent quelque dédommagement à Mr. L'Eſtrange. Quelque tems après la Conſpiration Papiſte, les Toris ayant commencé à prendre le deſſus ſur les Whigs, L'Eſtrange ſe déclara hautement pour les premiers, dans un Papier intitulé l'*Obſervateur*. Il fut enſuite fait Chevalier, & député de la part de Wincheſter au Parlement convoqué par Jaques II. en 1685. Mais les choſes ayant pris ſous le régne de ce Prince, un tout autre tour en ce qui regardoit la Liberté & la Conſcience, que la plupart des gens ne s'attendoient, l'*Obſervateur* tomba, comme ne convenant point du tout aux conjonctures du tems. Il ne laiſſa pas d'être Cenſeur des Livres juſqu'à l'avénement du Roi Guillaume au trône, ſous le régne duquel il eut quelques chagrins à eſſuyer, parce qu'il étoit mal-intentionné. Il paſſa pourtant le reſte de ſa vie paiſiblement, mais il tomba à peu près en enfance. Il a publié un grand nombre d'Ouvrages [*E*]. Il eſt mort le 12 Décembre 1705, dans la quatre-vingt-huitiéme année de ſon âge (*c*). Mr. Thomas Gordon (*d*) le traite aſſez durement, comme Auteur.

(*c*) Boyer *ubi ſupra.*

(*d*) *Diſcourſes on Tacitus.* Diſc. I. Sect. 13 p. 17 prefixed to his *Tranſlation of Tacitus.* London 1737 in-8.

tems après L'Eſtrange obtint d'être entendu, & Mr. Strickland & un autre furent ſes Commiſſaires, le dernier n'alléguа rien à ſa charge. Mr. Strickland à la vérité inſiſta ſur la ſentence prononcée contre lui, & auroit voulu le mettre hors des termes de l'Acte, & il lui dit enfin qu'il n'avoit donné aucune preuve qu'il eût changé de ſentiment, & que ſans cela on ne pouvoit ſe fier à lui. La derniére réponſe de Mr. L'Eſtrange fut „ qu'il étoit de ſon intérêt de changer de ſentiment, s'il le pouvoit; & que dès qu'il trouveroit des raiſons de le faire, il n'y manqueroit pas". Peu de jours après il fut déchargé, en vertu de l'Ordre ſuivant:

„ *Lundi 31 Octobre 1653.* Au Conſeil d'Etat à Whitehall.

„ *Il eſt ordonné que Mr. Roger L'Eſtrange eſt déchargé* „ de ſa pourſuite *au Conſeil*, *en* donnant caution de deux „ mille Livres ſterling, qu'il ſe repréſentera quand il ſera „ cité, & qu'il n'entreprendra rien de contraire aux intérêts „ de la République".

„ Ex. *Jo. Thurloe.* Secr.".

„ Tandis que cette affaire fut pendante, *dit Mr. L'Eſtrange* (5), on a bien pu me voir à Whitehall; mais je nie „ abſolument que j'aye parlé à Cromwell d'aucune autre affaire, que j'aye jamais recherché ou prétendu aucune familiarité avec lui, ou que je lui aye jamais parlé depuis ce „ tems-là..... Pour ce qui eſt de l'Hiſtoire du *Violon*, je „ m'imagine que voici ce qui y a donné occaſion. Etant „ dans le Parc de St. James, j'entendis jouer des inſtrumens „ dans un petit réduit, appartenant à un Mr. Hinckſon, j'y „ entrai, & y trouvai une Compagnie de cinq ou ſix perſonnes. Ils me priérent de prendre une Viole, & de tenir „ ma partie. Je le fis, mais d'une maniére aſſez peu propre „ à augmenter la réputation de mon adreſſe. Dans le même „ tems, Cromwell entra, ſans deſſein, & ſans qu'il fût attendu; il nous trouva jouant, & ſi je ne me trompe, il „ nous laiſſa dans cette occupation..... Pour ce qui eſt d'avoir gagné ceux qui l'approchoient, je le deſavouë. Je n'ai „ jamais parlé à Mr. Thurloe qu'une ſeule fois en ma vie, „ & cela à l'occaſion de ma décharge. Et je n'ai jamais donné préſent, ni petit ni grand, à perſonne de ſa Maiſon".

(5) Ibid. p. 50.

[*D*] *Il commença..... une Feuille hebdomadaire que la Gazette fit tomber inſenſiblement.*] Wood nous apprend (6) que notre Auteur donnoit ſa Feuille deux fois par ſemaine in-4. ſous le titre de *The Public Intelligence* and *The News*, dont la premiére parut le 31 Août 1663, & le ſecond le 3 Septembre de la même année. Elle continua juſqu'au 29 Janvier 1665, „ que Mr. L'Eſtrange quitta, parce qu'au mois de Novembre précédent on avoit commencé à publier une autre eſpéce de Papier, qui paroiſſoit deux fois par ſemaine en une „ demie feuille in-folio, on l'appelloit *la Gazette d'Oxford*, „ dont la premiére parut le 7 Novembre 1665, le Roi & la „ Reine étant alors avec leur Cour à Oxford. Cette Gazette „ fut écrite pendant fort peu de tems, à ce que je crois par „ Henri Muddiman. Mais quand la Cour fut retournée à „ Londres, ce Papier fut intitulé *la Gazette de Londres*; la „ premiére ſous ce titre parut le 5 Février ſuivant, le Roi „ étant alors à Whitehall. Peu après Mr. Joſeph Williamſon, Sous-Sécretaire d'Etat, s'en fit donner le ſoin, & employa Charles Perrot, Maitre-ès-Arts, & Membre du Collége d'Oriel à Oxford, qui écrivoit fort bien, pour y travailler ſous lui, & il continua de cette maniére, non à la „ vérité ſans interruption, juſqu'environ à l'an 1671. Depuis ce tems-là *elle a toujours été* conſtamment écrite par „ *les Sous-Sécretaires*, & elle l'eſt encore à préſent".

(6) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 629. 629.

[*E*] *Il a publié un grand nombre d'Ouvrages.*] Winſtanley dit (7) que „ ceux qui conſidéreront le nombre & la groſſeur „ de ſes Ouvrages, s'étonneront qu'il ait pu tant écrire; & „ que ceux qui les auront lus, faiſant attention à ſon ſtile & „ à ſon tour, s'étonneront encore plus qu'il ait pu écrire ſi „ bien". Voici les titres de quelques-uns de ſes Ouvrages. *Collections pour la défenſe du Roi. La Tolérance diſcutée. L'Apoſtat Relaps. Apologie pour les Proteſtans.* Richard *contre* Baxter. *La Tyrannie & le Papiſme. Le Réformé Catholique. Les Sujets nés libres. Le Cas poſé. Mémoires du Tems. Réponſe à l'Appel.* L'Eſtrange *point Papiſte: ſervant de réponſe à un Libelle* L'Eſtrange Papiſte &c. *en forme de Lettre à un Ami: Avec des Notes & des Remarques ſur* Mlle Prance, *Orfévre*, cum multis aliis. *Le Dupeur dupé. Rélation éclaircie. La Réformation réformée. Les dits des Non-conformiſtes*, en deux Parties. *Notes ſur* Colledge. *Le Bourgeois & le Payſan*, en deux Parties. *Plus ample Découverte de la Conſpiration.* Ezéchiel & Ephraïm. *Appel au Roi & au Parlement. Le Papiſte en Maſcarade. Réponſe au Second Caractère d'un Succeſſeur Papiſte. Conſidérations ſur une Feuille imprimée ſous le titre de* Harangue du feu Lord Ruſſel aux Sherifs, avec le Papier qu'il leur remit au lieu de l'exécution le 21 Juillet 1683. Ces Piéces & pluſieurs autres ont été imprimées in-4. Il en a écrit encore un grand nombre d'autres, comme l'*Hiſtoire de la Conſpiration*, in-folio. Caveat *aux Cavaliers. Apologie pour le* Caveat *& pour l'Auteur.* Il a traduit en Anglois *les Offices de Ciceron; les Oeuvres Morales de Sénéque. Les Colloques d'Eraſme. Les Viſions de Quevédo. Le Guide de l'Eternité de Bona. Cinq Lettres Amoureuſes d'une Religieuſe à un Cavalier. Les Oeuvres de Joſeph. Les Fables d'Eſope* &c. Ses *Obſervateurs* forment environ trois Volumes in-folio.

(7) *Lives of the moſt famous Engliſh Poets* p. 219. London 1687.

[*F*] *Mr. Thomas Gordon le traite aſſez durement comme Auteur.*] Après avoir remarqué, qu'*on a porté le ſtile aiſé juſqu'à l'affectation: & que de toutes les maniéres d'écrire la plus mépriſable de toutes, eſt celle où les penſées ne ſont pas ſerrées, le ſens nerveux, & où les expreſſions ſont agréables*; il ajoûte „ que „ les productions du Chevalier *R. L'Eſtrange* ſont de ce caractère, qu'elles ne méritent pas d'être luës par des perſonnes qui ont du goût & de l'éducation. Ses Ecrits fourmillent de termes d'Art, de phraſes recueillies dans la ruë de „ la bouche des Apprentifs & des Portiers; & qu'il ne ſe „ peut rien de plus bas & de plus dégoûtant. Ses ſentences, „ outre leur groſſiéreté, ont une fauſſe vivacité, qui ne peut „ jamais être renduë (pierre de touche infaillible du ſtile) & „ qui ſouffre à peine la répétition. *N'être ni chair ni poiſſon*, „ *le grater poliment*; *Alerte & gai*, & autres expreſſions ſemblables ſont du nombre des fleurs de Rhétorique du Chevalier *l'Eſtrange*. Ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait paſſé „ pour un Maitre, pour un Réformateur même de la Langue Angloiſe; cet homme qui n'écrit aucune Langue, & „ qu'on ne voit pas qui en entende aucune, témoin ſes miſérables traductions des *Offices de Cicéron* & de *Joſeph*. La „ derniére eſt remplie de fautes, mauvaiſe, baſſe, faite ſur „ la verſion aiſée & polie de Mr. d'*Andilli*. L'Eſtrange eſt „ du nombre de ceux qui ont travaillé ſur *Tacite*, & l'on dit „ qu'il a traduit *le troiſiéme Livre de l'Hiſtoire*. Il n'en entendoit pas un mot, que ce qu'il a pris du Chevalier *Henri* „ *Savil*, qu'il a miſérablement eſtropié..... L'Eſtrange étoit „ un bouffon & un mauvais plaiſant, & c'eſt tout. Son ſtile „ & ſes penſées ſont trop baſſes pour des gens qui ont du „ ſentiment. Mettre ſes Ecrits entre les mains de la Jeuneſſe, „ ou des Enfans, pour leſquels Eſope traveſti par lui eſt deſtiné, c'eſt leur gâter le goût, & leur donner une pauvre „ tour d'eſprit, pour ne rien dire de ſes principes d'Eſclavage. „ Il a non ſeulement changé les Animaux ſimples & naturels „ d'Eſope, en bouffons & mauvais plaiſans; mais il a fait „ prêcher la ſervitude & la tyrannie à ces Animaux accoutumés à la liberté des Bois & des Campagnes".

LETI (GREGORIO) fameux Auteur Italien, du XVII. Siécle [*A*], étoit d'une famille qui faiſoit

[*A*] *Fameux Auteur Italien du* XVII. *Siécle.*] Voici le Catalogue de ſes Ouvrages. I. *Theatro Gallico, overo la Monarchia della real Caſa di Borbone in Francia ſotto i regni di Henrico* IV. *Luigi* XIII. *e Luigi* XIV. *del l'anno* 1572 *fino all' anno* 1697. Amſterdam 1691--1697. Sept Vol. in-4. Cette Hiſtoire, quoique fort bien imprimée, & ornée de pluſieurs Tailles-douces, n'a rien de l'exactitude qui doit accompagner ces ſortes d'Ouvrages, & reſſemble aſſez à celles que Varillas nous a données en François. II. *Teatro Belgico, overo Ritratti Hiſtorici, Politici, & Geografici, delle ſette Provincie unite.* Amſterdam 1694 in-4. avec Fig. 2 Tom. III. *Teatro Britannico, o vero Iſtoria della Grande Britannia.* Amſterdam 1684. in-12. 5 Vol. Mr. Léti ayant eu permiſſion de travailler à l'Hiſtoire d'Angleterre, & communication des Mémoires qui lui étoient néceſſaires, compoſa cet Ouvrage, qui fut d'abord imprimé à Londres en deux Volumes in-4. Mais l'Edition d'Amſterdam eſt meilleure, ayant été augmentée d'un tiers, & miſe en meilleur ordre. Quand l'Edition de ces deux Volumes fut achevée, il les préſenta au Roi d'Angleterre, qui les reçut fort bien, voulut lui-même lire l'Ouvrage, & veilla fort tard quelques nuits pour en achever la lecture; mais pluſieurs traits hardis, qui lui avoient échappé, ayant déplû, le Conſeil ordon-

ſoit autrefois une aſſez belle figure à Boulogne. *Marc* ſon grand-pere, qui étoit demeuré ſeul de cette famille, alla à Rome, ſuivant la coutume d'Italie, pour chercher fortune. Après qu'il eut été deux ans Gen-

donna qu'on faisît tous les Exemplaires qui étoient chez l'Auteur, & qu'on lui ſignifiât de ſortir dans dix jours d'Angleterre; la choſe fut exécutée, mais doucement; ſur quoi un Prélat Anglois lui dit, „ Mr. Léti, vous avez fait une Hiſ„ toire pour les autres, & non pas pour vous; il falloit la „ faire pour vous, ſans vous embarraſſer des autres (1)." IV. *L'Italia Regnante, o verò deſcrittione delle Stato preſente di tutti Principati e Republiche d'Italia.* Geneve 1675 in-12. quatre Volumes. L'Auteur n'y fait guéres que répéter ce qu'il avoit déjà dit dans un autre Ouvrage intitulé, *Dialoghi Iſtorici*, ſi ce n'eſt qu'il y ajoûte une Liſte des Hommes illuſtres & Savans. V. *Il Nepotiſmo di Roma, o verò Relatione delle Ragioni che muovono i Pontifici all' aggrandimento de Nepoti, del bene e male che banno portato alla Chieſa doppo Siſto V. ſino al preſente.* 1667 (Amſterdam) in-12. deux Tomes. Cet Ouvrage eſt extrêmement diffus, comme la plupart des Ouvrages de Grégorio Léti. On l'a traduit en François ſous ce titre: *Le Népotiſme de Rome, ou Réſolution des Raiſons qui portent les Papes à aggrandir leurs Neveux* (Hollande) 1669 in-12. deux Tomes. Il a été auſſi traduit en Latin, & imprimé à Studgard en 1669 in-4. VI. *Itinerario della Corte di Roma, o verò Teatro della Sede Apoſtolica, Dataria e Cancellaria Romana.* Valence (Genéve) 1675. trois Volumes in-12. Cet Ouvrage, où l'on voit un détail de ce qui regarde la Daterie, la Chancellerie, & les principales Charges de la Cour de Rome, eſt diviſé en trois Parties, dont la premiére avoit déjà paru en 1672 ſous ce titre: *Li precipitii della Sede Apoſtolica, o verò la Corte di Roma perſequitata e perſequitante.* VII. *Europa Geloſa ò Geloſia de Principi d'Europa.* Cologne 1672 in-12. deux Volumes. Ce Livre a été imprimé à Genéve, il traite de la jalouſie des Princes de l'Europe contre le Roi de France. VIII. *La Fama Geloſa della Fortuna, Panegirico ſopra la Naſcita, Vita, Attioni, Governo, Progreſſi, Vittorie, Glorie e Fortune di Luigi il Grande.* 1680 *in Gex.* in-4. C'eſt un Panégyrique que Léti préſenta au Roi de France, lorſqu'il vint en France dans le deſſein d'y demeurer; deſſein que les circonſtances du tems ne lui permirent pas d'exécuter. IX. *La Monarchia Univerſale del Re Luigi* XIV. Amſterdam 1689 deux Tomes in-12. Ce Livre a été traduit en François ſous ce titre; *La Monarchie Univerſelle de Louis* XIV. *où l'on voit en quoi elle conſiſte.* Amſterdam 1689 deux Tomes in-12. Notre Auteur a écrit tantôt à la louange de Louis XIV, tantôt contre lui, comme il le fait dans cet Ouvrage, ſelon les vuës d'intérêt qui le portoient à écrire. Mais comme il y repréſente ce Prince comme beaucoup plus puiſſant, que tous les autres Princes de l'Europe, qu'il ſuppoſe menacés d'une ruine entiére, on lui a oppoſé un Ouvrage intitulé: *L'Europe réſuſcitée du Tombeau de Mr. Léti, ou Réponſe à la Monarchie Univerſelle de Louis* XIV. *Par* J. D. M. D. R. Utrecht 1690 in 12. X. *Hiſtoria Genevrina, o ſia Hiſtoria della Citta, e Republica di Geneva. Communicando dalla ſua prima fondatione fino al preſente.* Amſterdam 1686. cinq Volumes in-12. Mr. Léti ayant été obligé de quitter Genéve, ne perdit pas pour cela l'envie de publier l'Hiſtoire de cette République, qu'il y avoit commencée, & il l'acheva lorſqu'il eut paſſé d'Angleterre en Hollande. On ne manqua pas de s'imaginer qu'une Hiſtoire de Genéve venant d'un Auteur mal ſatisfait de quelques Particuliers de cette Ville déplairoit extrêmement aux Genevois. Il y eût une eſpéce de négociation pour faire que de gré à gré le Livre fût remis en Manuſcrit aux Magiſtrats de Genéve avec les Piéces recueillies par l'Auteur, qui conſentiroit que l'Ouvrage ne fût jamais imprimé. Mais les Genevois ayant enfin témoigné qu'ils ſe ſoucioient peu que le Livre parût, il a été donné au Public. Il eſt très-ſatirique, & il y a contre les Genevois des traits très-mordans, il s'agit ſeulement de ſavoir s'ils ſont véritables. M. Spon, qui a fait auſſi une Hiſtoire de Genéve, n'y eſt pas non plus épargné. La partie de cet Ouvrage, qui concerne le Gouvernement Eccléſiaſtique & Politique de Genéve avoit été imprimée auparavant en Anglois à Londres en 1681, lorſqu'il demeuroit en Angleterre, ſous ce titre: *l'Etat préſent de Genéve, avec une courte deſcription de cette Ville, & des diverſes Révolutions qui y ſont arrivées depuis ſa fondation juſqu'à la préſente année* 1681; ce fut la ſeule partie qu'il voulut laiſſer paroitre alors, quoiqu'on le preſſât avec des offres avantageuſes de laiſſer traduire & imprimer tout ce qu'il avoit fait de cette Hiſtoire (2). XI. *Ceremoniale Hiſtorico e Politico.* Amſterdam 1685. ſix Volumes in-12. C'eſt proprement une Hiſtoire Univerſelle, accompagnée de Réflexions Politiques, & un Etat des différentes Principautés de l'Europe. XII. *Raguagli Hiſtorici e Politici delle Virtu, e maſſime neceſſarie alla conſervatione degli Stati con infiniti eſempi & oſſervationi, o verò Compendio delle Virtu Heroiche ſopra la Fedeltà de' Studiti, & Amore verſo la Patria de' veri Cittadini. Con la Cauſe della Caduta di tanti Principati e Republiche, Muttationi di Cittadinanze, e Natura del Traffico, con la Protettione che devono i Soprani alla Mercatura. Opera neceſſariſſima à Principi, à Studiti, à Magiſtrati, & à Cittadini. Compoſitione di Gregorio Leti. Arrichita di Figure.* Amſterdam 1699 deux Volumes in-8. Le but de l'Auteur eſt de montrer que le Gouvernement des Provinces-Unies eſt beaucoup meilleur que celui des autres Etats, & plus propre à contribuer au bonheur des Peuples: il rapporte à cette occaſion une infinité de choſes, qui viennent à ſon ſujet, ou qui n'y viennent pas, ſelon ſa coutume ordinaire. Ce Livre a été réimprimé en 1700 avec une addition de dix-huit ou vingt feuilles, qui contient l'ordre de la préſéance entre les Couronnes & les Princes Souverains, tant de l'Europe, que des autres Parties du Monde. On l'a traduit en Flamand. XIII. *Viſioni Politiche ſopra gli Intereſſi piu recondi. ti di tutti Principi e Republiche della Chriſtianita. In Germania.* (à Genéve) 1671 in-12. XIV. *Li Segreti di Stato de Principi de'll' Europa rivelati da varii Confeſſori Politici, con aggiunta conſiderabile. In Colonia* (Genéve) 1676, trois Volumes in-12. XV. *Il Livello Politico, ò ſia la giuſta Bilancia, nella quale ſi peſano tutte le Maſſime di Roma, & attioni de Cardinali viventi. In Cartellana.* (Genéve) 1678. quatre Volumes in 12. XVI. *Dialoghi Hiſtorici, ò vero Compendio Hiſtorico dell' Italia, e dello Stato preſente de Principi e Republiche Italiane. in Geneva.* 1665 in-12. XVII. *Dialoghi Politici, o vero la Politica che uſano in queſti tempi i Principi e Republiche Italiane per conſervare i loro ſtati e Signorie.* Genéve 1666. 2 Tomes in-12. Tous ces Livres de Politique ſont copiés les uns des autres, & ne ſont que des redites. XVIII. *Vita di Sixto* V. Lauſanne 1669 in-12. 2 Tomes, & Amſterdam 1685 deux Vol. in-12. Cette Edition eſt fort augmentée, & miſe dans un meilleur ordre. Cette Vie a été traduite en François ſur la premiére Edition, & cette Traduction a été imprimée pluſieurs fois à Paris; mais on y a retranché beaucoup de choſes de l'Italien. Léti dit dans une de ſes Lettres, que Madame la Dauphine lui ayant demandé, lorſqu'il étoit en France, ſi tout ce qu'il avoit écrit dans cette Vie étoit véritable, il lui avoit répondu qu'une choſe bien imaginée faiſoit beaucoup plus de plaiſir que la vérité, quand elle n'étoit pas miſe dans un beau jour. XIX. *Vita del Catolico Re Philippo II Monarcha delle Spagne. Coligni* (Genéve) 1679. deux Tomes in 4. XX. *Vita dell' Invittiſſimo Imperadore Carlo* V. *Auſtriaco.* Amſterdam 1700 in-12. 4 Tomes. Cette Vie a été traduite en François par les filles de Mr. Léti, & imprimée en 4 Volumes in-12. XXI. *Hiſtoria, o vero Vita di Elizabetha Regina de Inghilterra detta per ſopranome la Comediante Politica.* Amſterdam 1693 in-12. deux Tomes. Elle a été traduite en François, & imprimée en cette Langue à Amſterdam 1694 in-12. deux Tomes. XXII. *Hiſtoria, ò Memorie recondite ſopra alla vita di Oliviero Cromvele detto il Tiranno ſenza Vizi, il Principe ſenſa Virtu.* Amſterſterdam 1692 in-8. deux Tomes, traduit en François, 1694 à Amſterdam, deux Tomes in-12. il y a dans cette Hiſtoire un nombre infini de choſes qui ſont avancées ſans autorité, & qui n'ont pas même de vraiſemblance. XXIII. *Vita di Pietro Giron Duca d'Oſſuna.* Amſterdam 1699 trois Volumes in-12. Traduite en François, Paris 1700 in-12. trois Volumes. Ces trois Tomes auroient pu ſe réduire à un ſeul, ſi Léti n'y avoit pas tant fourré de digreſſions. XXIV. *Ritratti Hiſtorici, ò vero Hiſtoria dell' Imperio Romano in Germania.* Amſterdam 1689 deux Tomes in-4. XXV. *Ritratti Hiſtorici, Politici, Chronologici, e Genealogici della Caſa Sereniſſima e Elettorale di Brandenburgo.* Amſterdam 1687 deux Tomes in-4. XXVI. *Abrégé de l'Hiſtoire de la Maiſon Séréniſſime & Electorale de Brandebourg, écrite par Gregorio Leti, en Italien, & traduite en François, ſuivant l'Extrait, & par les ſoins de l'Auteur.* Amſterdam 1687 in-12. XXVII. *Ritratti Hiſtorici Politici, Chronologici, & Genealogici della Caſa Sereniſſima & Elettorale di Saſſonia.* Amſterdam 1688. deux Tomes in-4. Ces deux Hiſtoires de Brandebourg & de Saxe, n'ont pas plû aux Cours, qui en ſont le ſujet. XXVIII. *Vita di Donna Olympia Maldachini, dall' Abbate Gualdi.* Raguſe 1666 in-12. Léti s'eſt caché ſous le nom de l'Abbé Gualdi, pour faire paroître cette Satire, qui a été imprimée à Genéve. On l'a traduite en François, & cette Traduction a été imprimée à Leyde en 1666 in-12. XXIX. *Roma Piangente, ò vero Dialoghi trà il Tevere e Roma. In Leida* 1666 in-12. Le même Ouvrage traduit en François eſt imprimé à Avignon, (Genéve) en 1666 in 12. XXX. *Il Sindicato di Aleſſandro* VII. *Con in ſuo Viaggio nell' altro Mondo.* 1668 in-12. C'eſt une Satire violente contre Alexandre VII. Elle a été traduite en François & imprimée en cette Langue en 1669 in-12. XXXI. *Il Cardinaliſmo di S. Chieſa* 1668. trois Tomes in-12. XXXII. *Amboſciata di Romolo a Romani, nella quale vi ſono anneſſi tutti Trattati, Negotiati, Satire, &c. durante la Sede vacante.* Bruxelles (*Genéve*) 1671 in-12. Cologne (*Genéve*) 1676 in-12. C'eſt un Recueil des Satires & autres Piéces, qui furent faites après la mort de Clément IX. XXXIII. *Li Amori di Carlo Gonzaga.* Genéve in-12. XXXIV. *Il Vaticano Languente doppo la morte di Clemente X. con i remedii.* 1677 trois Volumes in-12. XXXV. *Il Prodigio della Natura & della Gratia. Poëma Heroico ſopra l'Intrapreſa d'Inghilterra del Principe d'Oranges.* Amſterdam 1695 in-4. Ce Poëme eſt accompagné de cinquante Planches. XXXVI. *Stragge di Riformati innocenti*, in 4. XXXVII. *R. Bandita. In Bologna.* 1653 in-12. C'eſt un Diſcours Académique, préſenté à l'Académie des Humoriſtes de Rome, dans lequel il n'a point fait entrer la Lettre R. Un de ſes Amis, ayant dans la ſuite entendu parler de cette ſingularité, en fut ſi ſurpris, qu'il lui demanda par curioſité un Exemplaire de ce Diſcours. Léti, pour lui faire voir que cela n'étoit pas ſi difficile qu'il ſe l'imaginoit, lui écrivit, en le lui envoyant, une Lettre fort longue, dans laquelle on ne trouve aucune R, & qui a été inſérée dans le Recueil de ſes Lettres. XXXVIII. *Critique Hiſtorique, Politique, Morale, Economique, & Comique, ſur les Lotteries anciennes & modernes, ſpirituelles & temporelles des Etats des Egliſes.* Cet Ouvrage imprimé d'abord en Italien, a été enſuite traduit en François ſous ce Titre, & imprimé à Amſterdam en 1697. en deux Tomes in-12. Il fut critiqué dès qu'il parut, dans un Ecrit imprimé ſous le titre, de *Conſidérations ſur la Critique des Lotteries de Mr. Léti*; & comme l'Auteur traitoit un peu durement Léti, celui-ci crut que le meil-

(1) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Avril 1684. Art. 4.

(2) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lettres* Mars 1686. Art. 9.

Gentilhomme du Cardinal Aldobrandin, il fut fait Juge d'Ancone; il eut ensuite différens emplois, & mourut en 1608 Gouverneur de Rimini, laissant deux fils, dont l'aîné, nommé Augustin-François, prit le parti de l'Eglise, & le Cadet Jérôme, pere de notre Grégoire, fut mis Page chez le Prince Charles de Médicis, & prit ensuite le parti des Armes; il servit quelque tems dans les Troupes du Grand-Duc, en qualité de Capitaine d'Infanterie, & s'étant venu établir à Milan, il s'y maria en 1628. Il fut ensuite Gouverneur d'Amantée dans la Calabre, & mourut en 1639 à Salerne, où il remplissoit un autre emploi. Gregoire son fils nâquit à Milan le 29 Mai 1630. Il étudia à Cosence chez les Jésuites, & il y demeura jusqu'en 1644 que son Oncle le fit venir à Rome. Cet Oncle, qui étoit déja dans la Prélature, étoit en état de l'avancer, & il résolut d'abord de le faire étudier en Droit, pour lui avoir ensuite quelque Charge de Judicature; il changea depuis de pensée, & voulut qu'il se fit d'Eglise, mais l'éloignement que Léti avoit pour cet Etat, l'empêcha d'entrer dans ses vuës; il quitta la maison de son Oncle, & se retira chez les Parens de sa Mere à Milan, où il demeura deux ans. Il fut après ce tems revoir son Oncle, qui étoit alors Vicaire d'Orviette, & qui lui représenta de nouveau, que n'ayant point d'inclination pour les Armes, ni assez de bien pour vivre en Gentilhomme, il ne voyoit point pour lui d'autre moyen de faire fortune, que d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Mais Léti s'obstina d'autant plus à la refuser, qu'il avoit commencé à jouïr de la liberté de la jeunesse. Lorsqu'il eut vingt-quatre ans son Oncle lui remit le gouvernement de son bien, & devenu depuis Evêque d'Aquapendente, il le rappella auprès de lui avec beaucoup d'instance. Mais Léti, qui consumoit son capital en Voyages, ne pensoit point à le satisfaire, & toutes les fois qu'il lui en parloit, il lui répondoit qu'*il ne vouloit ni Epée, ni Breviaire*. Il voulut néanmoins voir son Oncle revêtu de la Dignité Episcopale; mais lorsqu'il fut chez lui, son Oncle le trouva si négligent dans les devoirs de la Religion, qu'il lui dit en présence de son Vicaire: *Dieu veuille que vous ne deveniez pas un jour un grand Hérétique; mais pour moi je ne vous veux plus dans ma maison.* Il avouë lui-même, dans ses Lettres, que sa vie n'étoit pas fort réglée; mais il ajoûte, qu'à force de lui vouloir inspirer de la dévotion, & l'engager dans l'Etat Ecclésiastique, on l'avoit dégoûté de l'un & de l'autre, & que s'étant accusé en Confession de quelques galanteries, son Confesseur avoit eu l'indiscrétion de lui donner pour pénitence de manger, ou du moins de mâcher sept brins de paille d'un pied de long. Ainsi il quitta brusquement son Oncle, & résolut de passer en France. Mais étant arrivé à Alexandrie, cette Ville fut investie la nuit même qu'il y arriva, c'est-à-dire, le 19 Mai 1657, desorte qu'il fut obligé d'y faire trois mois de séjour. Etant sorti delà, il fit connoissance, en allant à Génes, avec Mr. de Saint-Lion, Réformé, qui étoit au service du Marquis de Valavoir, Général de l'Infanterie Françoise: ils parlérent ensemble de Religion, & Mr. Léti, à qui la lecture de certains Livres avoit inspiré du goût pour la Religion Protestance, acheva de se déterminer dans ces entretiens. Il ne témoigna cependant pas encore son dessein, & partit de Génes avec Mr. Santini, Gentilhomme Luquois, pour passer en France; mais lorsqu'ils furent à Genéve, Mr. Léti quitta Mr. Santini, qui commença à soupçonner le dessein qu'il avoit. Il demeura quatre mois à Genéve, sans changer de Religion, logé chez Mr. Miroglio, qui avoit été Chanoine de Casal, & qui étoit son parent, quoique dans un degré éloigné. Il vouloit auparavant s'instruire du Gouvernement de cette Ville, & des exercices de Religion qu'on y faisoit. Etant ensuite allé à Lausanne à dessein d'y passer quelques jours, il fit connoissance avec Jean Antoine Guerin, Médecin celébre, & alla loger chez lui. Peu de jours après il fit profession de la Religion Réformée, & se rendit par-là si agréable à son Hôte, qui avoit achevé de le gagner, qu'il épousa sa fille. Il ne demeura pas longtems à Lausanne, & alla s'établir à Genéve au mois de Mars 1660. Il passa près de vingt ans dans cette Ville, entretenant toujours commerce avec les Sçavans, sur-tout avec ceux d'Italie. En 1674 on lui donna le droit de Bourgeoisie *gratis*, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué avant lui. Quelques démêlés qu'il eut dans cette Ville, l'obligérent à en sortir en 1679, il passa en France, d'où il alla en 1680 en Angleterre. Il y fut reçu du Roi Charles II. avec beaucoup de bonté, & ce Prince, après la premiére Audience qu'il lui donna, lui fit présent de mille Ecus, avec promesse de la Charge d'Historiographe. Il y écrivit l'Histoire d'Angleterre, mais cet Ouvrage n'ayant pas plû à la Cour, à cause de sa trop grande liberté d'écrire, il eut ordre de sortir du Royaume. Il alla à Amsterdam en 1682, & on lui donna dans la suite le Poste honorable d'Historiographe de cette Ville. Il y est mort assez subitement le 9 Juin 1701, âgé de soixante & onze ans. C'étoit un Auteur infatigable. Il dit lui-même qu'il mettoit plus de douze heures de tems à écrire, trois jours de la Semaine, & les autres jours, six heures pour le moins, ainsi il ne faut pas s'étonner de la multitude des Volumes qu'il a donnés au Public (*a*). Dans la Préface de son *Teatro Belgico*, il parle de la méthode qu'il observoit dans la composition de ses Ouvrages & nous apprend qu'il avoit toujours trois Ouvrages en même tems sur le métier, qu'il travailloit à l'un deux jours de suite, employant le troisiéme jour à deux autres. Lorsqu'il manquoit de Mémoires pour l'un de ces Ouvrages, il trouvoit dans les autres de quoi s'occuper en attendant. Ainsi il n'avoit point de peine à choisir l'Ouvrage qu'il vouloit faire paroître le premier, & quand il y étoit déterminé, il mettoit deux mois de suite à l'achever avant que de le donner à l'Imprimeur.

(*a*) Voyez son Eloge par Mr. Le Clerc dans le *Moreri* d'Amsterdam. Les *Lettres* de Léti. & Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. II. p. 359 & *suiv.*

meilleur moyen de faire son Apologie étoit, de publier un Recueil de Lettres, que des personnes de distinction lui avoient écrites, & où elles témoignoient avoir beaucoup d'estime pour lui. Ce Volume fut accompagné d'une longue Préface, où Léti répondoit à l'Auteur *des Considérations*, qu'il accusoit d'être *adorateur de la France, & ennemi de Sa Majesté Britannique.* Dans le tems que ce Recueil de Lettres étoit prêt à paroître, on jugea à propos d'en suspendre la publication. Mais l'Auteur des *Considérations* ayant recouvré un Exemplaire de la Préface, y répondit dans une Brochure intitulée: *Reflexions sur la derniére Préface de Mr. Leti en forme de Réponse aux Considérations sur la Critique des Loteries*; & ce fut-là qu'on apprit que ces *Considérations* n'étoient que le coup d'essai d'un jeune-homme, qui s'appelloit *Pierre Ricotier*, qui étudioit en Théologie à Franeker. Mr. Ricotier a été dans la suite Ministre à Londres, & depuis à Menin *. Ces *Considérations* ont été imprimées une seconde fois, à la fin de la *Critique des Loteries*, dont *Mortier* & de *Lorme* firent faire à Amsterdam en 1697 sous le nom des Amis de l'Auteur une nouvelle Edition en 2 Vol. in-12. où pour faire piéce à Léti ils mirent son portrait habillé en Moine, ce qui a fait croire à quelques personnes, qu'il l'avoit été effectivement, mais cela n'est pas. Les Lettres, après avoir été supprimées quelque tems, parurent enfin; mais la Préface en fut entiérement ôtée. XXXIX. *Lettere sopra differenti Materie.* Amsterdam 1700 deux Tomes in-8. Outre les Ouvrages que Léti a reconnus, il en a fait encore quelques autres, qu'il a eu raison de ne pas avouër, parce qu'ils lui font encore moins d'honneur que plusieurs des précédens.

* C'est lui qui nous a donné une belle Traduction du *Traité de l'Existence des Attributs de Dieu* &c. du Dr. Clarke. R. D. T.

☞ LEUSDEN (Jean) nâquit à Utrecht le 26 Avril de l'an 1624, de Jaques Leusden & de Lamberte van Eden, tous deux de familles honnêtes. Il les perdit tous deux à l'âge d'onze ans, mais cette perte ne l'empêcha pas de s'appliquer à l'étude avec beaucoup d'ardeur. Après avoir fait ses premiéres études dans les Ecoles de la Ville de sa naissance, il les continua sous les Professeurs de l'Académie qui y est établie. Il commença par les Belles-Lettres & la Philosophie, & fut reçu Maître-ès-Arts le 3 Juillet 1647 (*a*). Il s'appliqua ensuite à la Théologie, & aux Langues Orientales, pour lesquelles il avoit une violente inclination, & où il se rendit fort habile. En 1649 il fut admis au nombre des Candidats du S. Ministére, & alla ensuite à Amsterdam pour s'y perfectionner dans la Langue Hebraïque,

(*a*) Gasp. Burman. *Trajectum Erudit.* p. 185.

que, & pour s'inſtruire plus à fond des Coutumes des Juifs; il y profita des Leçons de deux Juifs, dont un qui étoit Arabe, & qui poſſédoit fort bien ſa Langue, lui donna occaſion de s'y appliquer avec ſuccès (*b*). Etant revenu à Utrecht on lui accorda le 24 Janvier 1650 le droit d'enſeigner les Langues Orientales, & pour le mettre ſans doute mieux en état de s'en bien acquitter, on le renvoya à Amſterdam, pour étudier ſous les Juifs le Talmud & les Rabbins (*c*). Au mois de Juillet de la même année, l'onziéme du mois (*d*), les Curateurs de l'Académie le nommérent Profeſſeur extraordinaire en Langue Hébraïque. On n'exigea de lui que deux Leçons par ſemaine, mais il voulut aller au-delà, & en fit trois, enſeignant de plus en particulier les Langues Orientales & la Théologie. La vocation de Paſteur à l'Ecluſe en Flandres, qui lui fut adreſſée, engagea les Curateurs à le créer Profeſſeur ordinaire en 1651 (*e*), & il remplit ce poſte avec honneur. Il fut juſqu'à l'âge de trente-quatre ans ſans ſonger à voyager; mais enfin l'envie lui en prit en 1658, & il alla faire un tour dans le Palatinat & dans les Pays voiſins; trois ans après il voulut voir la France, & paſſa enſuite en Angleterre. De retour de ce dernier voyage, il penſa à ſe marier, & épouſa Elizabeth van der Nypoort, dont il a eu pluſieurs enfans [*A*]. Il jouït longtems d'une ſanté parfaite, ce qu'il attribuoit à ſa frugalité, & au ſoin qu'il avoit de faire de l'exercice; mais enfin il fut attaqué d'une Colique Néphrétique, qui après l'avoir tourmenté quelques ſemaines, le conduiſit au tombeau. Il mourut le 30 Septembre 1699, âgé de ſoixante & quinze ans (*f*). Leuſden a fait un grand nombre d'Ouvrages [*B*]. Nous donnerons dans les Remarques deux de ſes Lettres [*C*]. Il étoit clair & méthodique dans ſa maniére d'enſeigner, honnête & affable, franc &

(*b*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXIX. p. 346.

(*c*) *Trajectum Erud.* ubi ſupra.

(*d*) Ibid. Niceron dit le 2.

(*e*) *Trajectum Erud.* loc. cit.

(*f*) Ibid. p. 186.

[*A*] *Dont il a eu pluſieurs enfans.*] Outre quelques filles, elle lui a donné trois fils. *Rodolphe*, deſtiné d'abord au mêmes études que ſon pere profeſſoit, publia encore fort jeune une Edition du Nouveau Teſtament; s'étant enſuite appliqué à la Médecine, il prit le degré de Maître ès-Arts, & de Docteur en Médecine, & pendant quelques années il a enſeigné en qualité de Profeſſeur à Utrecht, l'Anatomie, la Chirurgie, & la Médecine Pratique; il eſt entré après cela dans la Magiſtrature de ſa Ville, & a été député au Conſeil d'Etat à la Haye. *Jean Guillaume* a été auſſi Conſeiller & Bourguemaitre d'Utrecht, & a été honoré de pluſieurs emplois. *Jaques*, qui ayant étudié en Théologie eſt mort jeune, Paſteur de Meeren, Village proche d'Utrecht, en l'année 1708 (1).

(1) *Trajectum Erud.* p. 186.

[*B*] *Leusden a fait un grand nombre d'Ouvrages.*] Je ne fatiguerai pas le Lecteur d'un Catalogue faſtidieux de ce que notre Savant a publié, on peut en voir la Liſte dans l'Ouvrage de Mr. Burman cité en marge, & dans le Pere Niceron. Je me contenterai de remarquer, que Leusden n'eſt point un Auteur Original à-la-vérité, mais que preſque tout ce qu'il a fait eſt fort utile pour les jeunes-gens, & c'eſt en leur faveur que notre Profeſſeur travailloit. D'ailleurs ſes Editions de la Bible en Hébreu, & du Nouveau Teſtament en Grec, ſont eſtimées. Il a eu ſoin de l'Edition du *Synopſis Criticorum* de *Polus*, faite à Utrecht; il a partagé avec Mr. de Villemandy la peine de l'Edition des Oeuvres de *Bochart*; & a mis la main à celle des Oeuvres de Lightfoot; ſans parler du Nouveau Teſtament Syriaque imprimé à Leyde en 1708 en 2 Tom. in-4, auquel il a travaillé conjointement avec Schaaf.

[*C*] *Nous donnerons dans les Remarques deux de ſes Lettres.*] Elles s'adreſſent à Mr. Jurieu, & regardent les nombreuſes Converſions faites dans l'Ile de Ceylan, vers la fin du ſiécle paſſé. La premiére eſt accompagnée des Extraits des Lettres écrites à Mr. Leusden ſur ce ſujet, nous les donnerons ici en même tems. Voici la premiére Lettre, datée du 24 Octobre 1688.

,, Cariſſime & Reverendiſſime Vir,

,, Nuper tibi adfuit D. Lent, Profeſſor Hernbornenſis, qui ,, tibi narraverat me quaſdam literas ex India Orientali, agentes de Converſione Indorum, accepiſſe; Teque deſiderare ,, extractum videre. Quia ſcio tibi talia eſſe grata (uti nuper ,, vidi in XVII. Epiſtola paſtorali, ubi meas literas Americanas expreſſeras) non potui non tria extracta ex literis meis ,, Tibi tranſmittere. Nolui ea vertere in Linguam Latinam, ,, ſed volui potius ea de verbo ad verbum ex meis literis excerpere, & tali lingua eadem tranſmittere, qua ego illa accepi. Tu multos habes in urbe tua, qui utramque linguam ,, noverunt, quique eadem in linguam Gallicam transferre ,, poterunt. Ut Converſio Anglico-Americana omnibus innoteſceret, edidi in gratiam eorum, Pſalterium Hebræo-Anglicum; quod dedicavi viginti quatuor Paſtoribus, nuper Ethnicis, ſed jam Chriſtianis, Verbum Dei & Evangelium magno fervore prædicantibus. Tu in dicta Epiſt. eorum ,, facis mentionem. Vale plurimum Venerande Vir

,, à Tui Nominis maximo
,, Æſtimatore

,, Ultrajecti
,, die XXIV Octob.
,, 1688.

,, Johanne Leusden.

Les Extraits que Mr. Leusden envoyoit à Mr. Jurieu ſont tirés, les deux premiers des Lettres de Mr. *Harman Specht* Miniſtre dans la Ville de Colombo dans l'Iſle de Ceylan, & le dernier d'une Lettre de *François Valentin*, Miniſtre à Amboine: les premiers ſont en Hollandois & l'autre en Latin. ,, Extrait d'un Lettre datée de Colombo le 20 Décembre 1684. *In het Koningryk van Jaffenapatnam, waer onder Manaar begrepen is, ſyn, buyten Manaar, volgens de laeſte opneminge en de rolle daer van, bevonden te ſyn* hondert en een en veertich duyſent, vier hondert en ſes en vyſtich *Chriſten zielen, tot welkers dienſt en opbouw vier Predikanten op Jaffenapatnam en Manaar ſyn.* C'eſt-à-dire: ,, Dans le Royaume de Jaffenapatnam, ,, ſous lequel on comprend l'Ile de Manaar, il y a, excepté ,, dans cette Ile, ſelon le dernier dénombrement, & ſelon ,, la liſte qui nous en a été remiſe, *cent quarante & un mille*, ,, *quatre-cens cinquante ſix* Chrétiens, pour l'inſtruction & l'édification deſquels il y a quatre Miniſtres à Jaffenapatnam ,, & à Manaar". Extrait d'une autre du même datée du 7 Janvier 1688, où l'on voit l'accroiſſement de cette Egliſe dans l'eſpace de trois années: *Het Koningryk van Jaffenapatnam ſtaende geheel onder de gehoorſaemheyt van de Compagnie, heeft over de* tweemael hondert duyſent, acht en ſeventich duyſent, ſeven hondert en negen en vyſtich *inwoonders, waer onder ſyn* hondert en tachtich duyſent, drie hondert en vier en ſeſtich *Chriſtenen. Onder Jaffenapatnam reſorteren* vyf en dertich *inlandſche* Kerken *en* Scholen; *in welke Scholen ſyn omtrent* dertich duyſent *School-kinderen. Op Manaar, horende onder het diſtrict van Jaffenapatnam ſyn* veertien Kerken *en* Scholen, *en in de ſelvige* een duyſent acht hondert en drie en vyftich *Kinderen. Vier Predikanten nemen tegenwoordich den dienſt van deſe inlandſche Scholen en Kerken waer; die daer en boven by beurte noch moeten reiſen nae* Batecalo, Trinquemale, *en* Nagapatnam *op de Kuſt Choromandel.* Ce qui ſignifie ,, Le Royaume ,, de Jaffenapatnam, qui eſt entiérement ſous la domination ,, de la Compagnie, a plus de *deux-cens ſoixante-dix-huit mille* ,, *ſept-cens cinquante neuf* habitans, dont il y a *cent quatre-vingt* ,, *mille, trois-cens, ſoixante-quatre* Chrétiens. Sous Jaffenapatnam reſſortiſſent, XXXV tant Egliſes qu'Ecoles de Campagne & il y a dans ces Ecoles *trente-mille* Enfans. Dans ,, l'Ile de Manaar, qui dépend de Jaffenapatnam, il y a ,, XIV Egliſes ou Ecoles, où l'on compte dix-huit-cens, cinquante trois Enfans. Quatre Miniſtres ont ſoin préſentement de ces Egliſes & de ces Ecoles; & ils ſont obligés ,, outre cela d'aller tour à tour à Batecalo, à Tranquemale, & ,, à Nagapatnam ſur la Côte de Coromandel." François Valentyn mande dans une Lettre du 9 Juin 1686, écrite d'Amboine, ,, que Corneille vander Sluys, ci-devant diſciple de ,, Mr. Leuſden, & Miniſtre dans la Capitale de l'Ile d'Amboine, y a formé d'entre les Gentils une Egliſe de trente ,, mille âmes." *Reverendus D. Cornelius vander Sluys, Ultrajectinus, tuus olim diſcipulus, in primariâ urbe Amboinæ paſtor, triginta circiter mille animas, Verbi Divini præconio, ſingulari alacritate & pertinaci inter Ethnicos labore collegit, una totius hujus ædificii columna & fulcrum.* Il paroît que Mr. Leuſden s'intéreſſoit fortement aux progrès du Chriſtianiſme parmi les Infidéles, & qu'il étoit en commerce avec pluſieurs Miniſtres employés à cette grande Oeuvre; *Creſcens Mather*, Paſteur à Boſton dans la Nouvelle Angleterre, lui communiqua auſſi les ſuccès de l'Evangile dans ce Pays-là; j'apprends du ſavant Mr. Fabricius (2), que cette Lettre a été imprimée à Londres 1688, & à Utrecht 1699, avec les Extraits des Lettres que j'ai rapportés, & ceux de quelques autres ſur le même ſujet. C'eſt tout ce que je puis dire de ce Recueil, que je ne connois pas d'ailleurs. On ne peut qu'être ſurpris de ces nombreuſes Converſions, principalement dans l'Ile de Ceylan, & l'on verra par la Lettre que je vais rapporter que Mr. Jurieu demanda là deſſus des éclairciſſemens à Mr. Leuſden, qui lui donne tous ceux qu'il avoit ſur ce ſujet.

(2) *Salutaris Lux Evangelii toti orbi &c. exoriens* p. 590.

,, Vir plurimum Reverende,

,, Deſideras ſcire a quo tempore numeroſa illa converſio in ,, inſula Ceylon incepta ſit; & quomodo illa procuretur. De ,, tempore nihil certi poſſum dicere, niſi quod ſcripſerim in ,, prioribus intra tres annos, 40000 circiter eſſe converſos. ,, De modo melius poſſum te informare. Omnes Gentiles, ,, ſubjecti poteſtati Societatis Hollando-Indicæ, tenentur liberos ſuos ad Scholas Chriſtianas mittere, in quibus à præceptoribus Chriſtianis docentur legere, ſcribere &c. Illi ,, præceptores docent illos pueros præcipue hæc ſeptem, *Decalogum, Articulos fidei, Orationem Dom. Orationem matutinam, veſpertinam, ante Cibum, & poſt Cibum*, præterea catechiſant eos utcunque. Paſtores viſitant illas Scholas ter ,, quaterve annuatim, & catechizant illos pueros per præceptores: nam Paſtores rogant præceptores in Lingua Portugallicâ, & præceptores rogant pueros in linguâ Indica: nam ,, Paſtores non noverunt linguam puerorum; ergo hæc tota ,, informatio fit mediantibus præceptoribus. Quando pueri ,, noverunt illa ſeptem, ſcil. *Decalogum* &c. & aliquo modo ,, ad quæſtiones propoſitas poſſunt reſpondere, tum baptizantur à Paſtore & fiunt Chriſtiani. Etiam liberi Servorum ,, ita informantur. Singulis Viſitationibus tenentur Præceptores

& plein de candeur; extrêmement bienfaiſant, ſur-tout envers les Hongrois, qui venoient étudier à Utrecht, ce qui lui fit donner le nom de *Pere des Hongrois* (*g*); il cenſuroit vivement les défauts de ſes Diſciples, mais étoit d'ailleurs d'un caractére fort aimable.

(*g*) Idem ibidem.

„ tores dare Catalogum Paſtoribus, in quo numerus puerorum exprimitur, & quot orationes ex ſeptem præcedentibus nôverint. Nuper mihi talem Catalogum puerorum miſerunt, quem Tibi, ſi inveniſſem, miſiſſem, in eo omnia hæc clare exprimebantur. Vale plurimum

„ a tuo Johanne Leuſden.

„ Ultrajecti die XII
„ Dec. 1688.

Voici la Traduction de cette Lettre.

„ Monſieur,

„ Vous ſouhaittez de ſavoir depuis quand a commencé cette nombreuſe Converſion dans l'Ile de Ceylan, & quels moyens on y employe. A l'égard du tems où elle a commencé, je ne puis vous en rien dire de certain, que ce que je vous ai marqué dans ma précédente, qu'on a converti environ 40 mille âmes dans l'eſpace de trois ans. Je puis vous dire quelque choſe de plus ſur la maniére dont on s'y prend. Tous les Gentils, ſoumis à la Compagnie Hollandoiſe, ſont obligés d'envoyer leurs enfans aux Ecoles Chrétiennes, où les Maîtres leur apprennent à lire & à écrire; ces Maîtres leur enſeignent principalement ces ſept choſes, le *Décalogue*, le *Symbole*, l'*Oraiſon Dominicale*, une *Priére du Matin*, & une pour *le Soir*, une pour dire *avant*, & une autre *après le repas*; outre cela ils les catéchiſent. Les Paſteurs font la viſite de ces Ecoles trois ou quatre fois par an, & ils catéchiſent les Enfans par le moyen des Maîtres; ils font à ces Maîtres des queſtions en Portugais, & les Maîtres les font aux enfans dans la Langue du Pays, que les Paſteurs n'entendent point; ainſi toute l'inſtruction ſe fait par le miniſtére des Maîtres. Quand les Enfans ſavent les ſept choſes marquées ci-deſſus, & qu'ils ſont en état de répondre en quelque maniére aux queſtions qu'on leur fait, le Paſteur les baptiſe, & ils deviennent Chrétiens. On inſtruit de la même maniére les Enfans des Eſclaves. A chaque viſite les Maîtres ſont obligés de donner une liſte, où eſt marqué le nombre des Enfans, & le nombre de priéres qu'il ſavent. On m'a envoyé derniérement une de ces liſtes, que je vous aurois envoyée, ſi je l'avois pu trouver, on y voit tout cela marqué fort clairement. Je ſuis, Monſieur, &c.

„ Jean Leuſden."

☞ LICETI (FORTUNIO) Célébre Philoſophe du XVII. Siécle, nâquit le 3 Octobre 1577 ſur la Côte de Génes (*a*) de Joſeph Liceti Médecin, natif de Recco, qui pratiqua quelque tems la Médecine à Rapallo, & alla depuis s'établir à Génes. Il vint au monde le ſeptiéme mois de la groſſeſſe de ſa Mere, & ce ne fut qu'en prenant de grandes précautions qu'on lui conſerva la vie [*A*] Son Pere l'appella *Fortunio*, pour conſerver la mémoire du bonheur qu'il avoit de vivre contre toutes les apparences. Son Pere ayant remarqué en lui des diſpoſitions pour les Sciences, prit lui-même ſoin de ſon éducation, & lui enſeigna les Belles-Lettres & les premiers Elémens de la Philoſophie & de la Médecine, juſqu'à ce qu'il eut dix-ſept ans (*b*). Il l'envoya en 1595 à Boulogne pour y continuer ſes Etudes, & le jeune Liceti y étudia en Médecine ſous Jean Coſteo (*c*) de Lodi, qui y profeſſoit cette Science, & chez lequel il demeura juſqu'à la mort de ce Profeſſeur, laquelle arriva le 27 Avril 1598. Il paſſa enſuite dans la maiſon de Frédéric Pendaſi de Mantouë, qui profeſſoit la Philoſophie à Boulogne. Liceti ne fut pas longtems dans cette Ville ſans donner des preuves de ſon ſçavoir, & il n'avoit que dix-neuf ans quand il compoſa un Traité ſur l'Origine de l'Ame [*B*]. Dans la ſuite il a fait un nombre prodigieux d'Ouvrages [*C*]. Après quatre ans & demi de ſejour dans l'Univerſité de Boulogne, pendant leſ-

(*a*) Oldoïni *Ath. Liguſt.* p. 181. Baillet *Enfans Célébres.* num. 73.

(*b*) Oldoïnus & Baillet *ubi ſupra.*

(*c*) Nommé mal *Caſtro* par Baillet.

[*A*] *Ce ne fut qu'en prenant de grandes précautions qu'on lui conſerva la vie.*] Vigneul-Marville dit (1), qu'on lui conſerva la vie comme par miracle, „ étant venu au monde ſi foible, „ qu'il fallut l'élever dans un coton." Oldoïnus (2) aſſure, que ſon Pere ſe ſervit de la chaleur modérée d'un Four pour lui conſerver la vie: *adeo perparvus, ut ad illum conſervandum Genitor moderato Furni calore foveret ſæpiſſime.* Mr. Baillet nous a donné un détail exact de cette merveille. Après avoir dit que Liceti nâquit pendant le voyage que ſes parens faiſoient pour ſe tranſporter de Recco à Rapallo, il continue en ces termes (3). „ La fatigue & les ébranlemens de ce tranſport, joints aux orages d'une tempête qu'ils virent paſſant près du Cap de Portofino, furent ſi violens, que la Mere, qui ne paroiſſoit pas groſſe de beaucoup de mois fut ſurpriſe, & tomba en travail ſur les lieux. Le Pere ne douta nullement que ce ne fût une couche fauſſe & précipitée, quoique la Mere pût lui alléguer pour lui faire croire que ce fruit n'étoit pas éloigné de ſon ſeptiéme mois. Ce Fœtus n'étoit pas plus grand que la paume de la main; mais ſon Pere l'ayant examiné en qualité de Médecin, & ayant trouvé que c'étoit quelque choſe de plus qu'un Embryon, le fit tranſporter tout vivant à Rapallo, où il le fit voir à Jérôme Bardi, & à d'autres Médecins du lieu. On trouva qu'il ne lui manquoit rien d'eſſentiel à la vie; & ſon Pere pour faire voir un eſſai de ſon Expérience dans ſon nouvel établiſſement à Rapallo, entreprit d'achever l'Ouvrage de la Nature, & de travailler à la formation de l'Enfant avec le même artifice que celui dont on ſe ſert pour faire éclorre les Poulets en Egypte. Il inſtruiſit une Nourrice de tout ce qu'elle avoit à faire, & ayant fait mettre ſon fils dans un four proprement accommodé, il réuſſit à l'élever, & à lui faire prendre ſes accroiſſemens néceſſaires, par l'uniformité d'une chaleur étrangére, meſurée exactement ſur les degrés d'un Thermométre ou d'un autre inſtrument équivalent. On auroit toujours, *continue Baillet*, été très-ſatisfait de l'induſtrie d'un Pere ſi expérimenté dans l'Art de la génération, quand il n'auroit pu prolonger la vie à ſon fils que pour quelques mois, ou pour peu d'années. Mais quand on ſe repréſente que l'Enfant a vêcu près de quatre-vingts ans, & qu'il a compoſé quatre vingts Ouvrages différens, tous fruits d'une longue lecture, & d'une érudition acquiſe par des travaux extraordinaires, il faut convenir que tout ce qui eſt incroyable n'eſt pas toujours faux, & que la vraiſemblance n'eſt pas toujours du côté de la Vérité."

(1) Mélanges Tom. II. p. 132. Edit. de 1700.

(2) *Athenæum Liguſticum* pag. 181.

(3) *Enfans Célébres.* num. 73.

[*B*] *Il compoſa un Traité ſur l'Origine de l'Ame.*] On prétend que l'Ouvrage dont il s'agit, dut ſon origine à l'envie que Liceti avoit de tirer quelque argent de ſon Pere. Pour ſe le rendre plus favorable, il crut qu'il devoit lui envoyer quelque choſe de ſa façon, & compoſa ce Traité, qu'il intitula par une affectation de jeune-homme: *Gonopſychanthropologia, ſive de Anima Seminis humani.* Son Pere le lut avec beaucoup de plaiſir, & le fit lire à quelques Médecins de ſes Amis, qui ne ſe contentérent pas de louër l'Ouvrage, mais prétendirent qu'il ne pouvoit venir d'une jeune-homme, & qu'il falloit que Coſteo ou Pendaſi y euſſent mis la main (4). Baillet rapporte la choſe d'une toute autre maniére (5). Après avoir parlé du contentement du Pere de Liceti, il ajoûte. „ Toutes les perſonnes à qui il eut la curioſité de le faire lire, ſe trouvérent ſi bien d'accord avec lui ſur le jugement qu'il en faiſoit, qu'ils ne voulurent pas croire qu'un jeune-homme de dix-neuf à vingt ans pût en avoir été l'Auteur. Une conjecture ſi deſobligeante avoit beſoin de quelque couleur pour ne point paroître un effet de jalouſie ou d'incrédulité. La mort du Profeſſeur Caſtro (Coſteo), l'un des Maîtres du jeune Liceti, parut aſſez propre pour donner quelque vraiſemblance à la choſe. Caſtro n'avoit pas toujours vêcu dans une fort grande union avec Pendaſio ſon Collégue; deſorte qu'on crut pouvoir dire que celui-ci avoit trouvé le moyen de dérober le Traité de l'Origine de l'ame aux héritiers de Caſtro, & de le faire imprimer ſous le nom de Fortunio Liceti, pour en ôter la gloire à ſon véritable Auteur. Le tour n'étoit pas mal imaginé, mais l'injuſtice qu'on faiſoit à Fortunio ne ſubſiſta tout au plus que juſqu'en l'an 1600, que le Livre parut avec toutes les marques de ſon Auteur." Liceti retoucha ſon Ouvrage & le publia ſous ce Titre: *De Ortu Animæ Libri tres.* Le Pere Niceron en marque trois Editions; Une de *Génes* en 1602 in-4. la ſeconde de *Francfort* en 1606 in-8. & la troiſiéme de *Genéve* en 1619 in-4. Je ne ſai où Moreri a pris ce qu'il dit, qu'un Ouvrage que le Pere de Liceti avoit compoſé, lui donna occaſion de compoſer celui dont il s'agit ici. Il avoit apparemment ouï parler d'un Ouvrage de Liceti le Pere, ſans ſavoir dequoi il s'agiſſoit. Le Pere Niceron nous apprend (6) qu'on a de lui l'Ouvrage ſuivant, que ſon fils donna au public. *La Nobilta de' principale membri dell' Uomo, Dialogo di Giuſeppe Liceti, Medico Chirurgo Genoveſe; nel quale ſi tratta dell' uſo ed excellenza di eſſi membri.* In Bologna 1599. in-8. Les Interlocuteurs de ce Dialogue, ſont le Cœur, le Cerveau, le Foye, & les Teſticules.

(4) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXVII. p. 377. 378.

(5) *Enfans Célébres* loc. cit.

(6) Loc. cit. p. 375.

[C] *Il a fait un nombre prodigieux d'Ouvrages.*] On en trouve un ample Catalogue dans Oldoïnus (7) & dans le Pere Nicéron (8), par lequel on voit que Liceti étoit non ſeulement Philoſophe & Médecin, mais Antiquaire; je me borne à parler de quelques-uns, ſur leſquels il y a quelques remarques à faire. En 1612 il publia à Padouë in-fol. le Traité ſuivant, *De his qui diu vivunt ſine alimento. Libri* IV. *in quibus diuturnæ inediæ obſervationes, opiniones & cauſæ, ſummâ cum diligentiâ explicantur.* Une fille qui faiſoit alors du bruit par ſes longs jeûnes, & que la Grande-Ducheſſe avoit donnée à examiner aux Médecins & aux Philoſophes, occaſionna cet Ouvrage, où Liceti rapporte pluſieurs Hiſtoires d'abſtinences ſemblables, & en recherche les cauſes. Il fut attaqué par Etienne Rodrigués de Caſtro, Portugais, Profeſſeur en Méde-

(7) *Athen. Liguſt.* p. 182. & *ſuiv.*

(8) Mém. *ubi ſupra.* p. 377-391.

lesquels il se partagea entre la Médecine & la Philosophie, il fut rappellé par son Pere, qui étoit attaqué d'une maladie dangereuse. Liceti partit aussitôt pour se rendre à Génes, mais il eut le chagrin en y arrivant au mois d'Octobre 1599 de le trouver enterré depuis deux jours. Six mois après, c'est-à-dire le 23 Mars 1600, il se fit recevoir Docteur en Philosophie & en Médecine à Génes, & songea à se procurer de l'emploi. Après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, il se rendit au mois de Novembre de la même année à Pise, où ses Protecteurs lui avoient fait donner une Chaire de Logique. Il l'a remplit jusqu'en 1605, qu'on le fit passer à une autre, qui l'engageoit à expliquer la Philosophie Naturelle d'Aristote, & il garda cette Chaire pendant quatre ans. Le 25 Août 1609 il fut appellé à Padouë, pour y être Professeur extraordinaire en Philosophie, & il prononça son Discours d'installation le premier de Novembre. Six ans après on lui augmenta ses appointemens. Le 2 Avril 1622 il devint Professeur ordinaire en Philosophie, & en l'année 1630 on haussa encore ses gages. L'année suivante 1631, César Crémonin, premier Professeur en Philosophie étant mort, Liceti brigua fort pour avoir sa place, mais il ne put réussir dans ses poursuites, on lui préféra Jean Thomas Ziloli: il prit patience, mais Ziloli étant mort en 1637, & ayant sollicité de nouveau inutilement pour être son Successeur, il se dégoûta de Padouë, & en sortit après y avoir professé vingt-huit ans, pour aller à Boulogne remplir une Chaire, qu'on lui avoit offerte avec des appointemens considérables. On le regreta bientôt à Padouë, & on lui fit tant d'instances pour le rappeller dans la suite, qu'il y retourna prendre possession de la Chaire de premier Professeur en Médecine Théorique, ce qui se fit le 28 Septembre 1645. C'est-là qu'il passa le reste de sa vie, & il mourut à Padouë le 16 de Mai 1657 (*d*) âgé de près de quatre-vingts ans. Il étoit partisan zélé d'Aristote & de ses opinions, qu'il a suivies & défenduës dans ses Ouvrages, & il trouvoit les dogmes de ce Philosophe par-tout.

(*d*) Comnenus *Hist. Gymnas. Patavin.* T. I. p. 368. d'autres le font mourir en 1656.

decine à Pise, dans un Livre intitulé: *De Asitia Tractatus.* Florence 1630 in-8. Liceti lui répondit par un Ouvrage intitulé: *De Feriis Altricis Animæ Nemeseticæ disputationes; in quibus Encyclopediæ, Medicinæ, Philosophiæ, celsiorisque sapientiæ præsidio propulsantur ab olim culto mirabili Mortalium Jejunio vulgatæ recens oppugnationes Asitiastis de Castro.* Padouë 1631 in-4. Un autre Ouvrage, qui mit Liceti aux mains avec un Sçavant de son tems, roule sur les Cométes: *De Novis Astris & Cometis.* Venise 1622 in-4. Il parut à Padouë le 27 Novembre 1618 une Cométe, qui servit de matiére aux raisonnemens des Astronomes & des Philosophes. Jean Camillo Glorioso, Professeur en Mathématiques dans cette Ville jugea à propos l'année suivante de faire quelques Leçons sur les Cométes, dans lesquelles il s'éloigna des sentimens d'Aristote. Il ne les rendit pas publiques d'abord; mais Liceti ayant publié le Livre dont nous avons rapporté le titre, il les fit imprimer sous ce titre: *De Cometis Dissertatio Astronomico-Physica, publice habita in Gymnasio Patavino, anno* 1619. Venise 1624 in-4. Il y mêla plusieurs choses contre le Livre de Liceti, ce qui irrita si fort ce Sçavant, qu'il n'a pas daigné le nommer dans l'Histoire de ses Ouvrages, & qu'il lui répondit avec beaucoup de vivacité dans le Livre suivant: *Controversiæ de Cometarum attributis, seu quiete, loco Boreali seu occasu, Parallaxi Aristotelea, sede cælesti, & exacta Theoria Peripatetica.* Venise 1625 in-4. Glorioso ne garda pas le silence, & opposa à l'Ouvrage de Liceti une Replique, intitulée: *Responsio ad Controversias de Cometis Peripateticas.* Venise 1626 in-4. Il y eut encore de part & d'autre quelques autres Ecrits: le Pere Nicéron remarque (9), que dans cette dispute on se battit plutôt par des injures que par des raisons; & qu'elle ne méritoit pas qu'on s'échauffât tant: mais ce n'est guéres l'importance des sujets, qui régle le degré de vivacité qui régne dans les disputes des Sçavans, peu de chose suffit quelquefois pour mettre leur bile en mouvement. En 1634 il adressa à Gabriel Naudé l'Histoire de ses Ouvrages sous ce titre: *De propriorum Operum Historiâ Libri duo ad Gabrielem Naudæum.* Padouë in-4. pagg. 55. „ Cet Ouvrage, *dit le* „ *Pere Niceron* (10), est curieux, & n'est pas commun. Le „ premier Livre traite des Livres déja imprimés . . . . . Il „ s'agit dans le second de ceux qui étoient sous presse, ou „ qui étoient en état d'y être mis. Depuis 1640 jusqu'à 1650, il publia sept Volumes de Lettres, contenant ses Réponses aux questions que lui proposoient des savans, dont on trouve des Extraits dans le Tome II. des *Miscellanea Italica erudita* publiés par Gaudence Robertus à Parme 1690-1692 en quatre Volumes in-4. (11). Mais de tous les Ouvrages de Liceti, il n'y en a point peut-être de plus célébre que son Traité sur les Lampes Sépulchrales & perpétuelles des Anciens; *De Lucernis Antiquorum reconditis.* Venet. 1621 in-4. *Utini* 1652 in-fol. Voici ce que Vigneul-Marville dit de cet Ouvrage (12), „ Nous avons de Licetus un Traité *de* „ *Lucernis &c.* dans lequel il a mis toute sa science, & s'y „ est épuisé. Mais après tout il ne nous apprend point ce „ qu'il faudroit savoir, c'est-à-dire le secret de ces Lampes „ perpétuelles. *Il est certain qu'il y en a eu:* Cassiodore *l'assu-* „ *re, & témoigne qu'il en faisoit lui-même.* C'étoit sans doute „ quelque espéce de *Phosphore* beaucoup plus parfait que ceux „ que nous avons aujourd'hui. Peut-être que si Paulus Are- „ sius, qui a écrit *contra diuturnam veterum Ellychniorum du-* „ *rationem*, en avoit eu connoissance, qu'il ne se seroit pas „ embarrassé dans cette contestation. Il me semble qu'il y a „ bien de l'érudition inutile dans les quatre premiers Livres „ de Licetus. Le cinquiéme est tout employé à réfuter Are- „ sius. Le sixiéme Livre est le plus curieux, & il s'y trou- „ ve de fort bonnes remarques, pour l'intelligence de l'An- „ tiquité & des Rites de la Religion des Payens." Bien des gens ne tomberont pas d'accord avec cet Auteur, qu'il y a eu de ces Lampes perpétuelles. Ottavio Ferrari en a fortement combattu l'existence dans une Dissertation Latine, imprimée à Padouë en 1686 in-4. *Dissertatio de Veterum Lucernis Sepulchralibus*, dont on peut voir un Extrait dans la *Bibliothéque Universelle* (13). Le savant Mr. Fabricius de Hambourg paroit être du sentiment de Liceti, & croire qu'il y a eu de ces Lampes (14); *Ecquid vero sit illud quod tam constantem & diuturnam possit flammam ardoremque alere, minus quidem adhuc videtur compertum, rem tamen ideo neutiquam negandam esse duxerim contra tot αυτοπτας testes, cum lucernam ασβεστον etiam sub dio, Veneri olim dicatam celebret Augustinus* XXI. 6. *de Civ. Dei . . . . . . Audivi & eos qui ex lucerna ejusmodi alimentum flammæ vel extrema lingua degustarunt, tantum tamque vehementem ardorem inde sensisse, ut per longum temporis illum abolere non potuerint.*

(9) Ibid. p. 382. 383.

(10) Ibid. p. 386. 387.

(11) Jo. Alb. Fabricii *Bibliog. Ant.* p. 66.

(12) Mélanges. T. II. p. 133.

(13) T. II. p. 81 & *suiv.*

(14) *Bibl. Antiq.* p. 663.

LIGHTFOOT (JEAN) Savant Théologien Anglois dans le XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Thomas Lightfoot, Vicaire d'Uttoxetar dans la Comté de Stafford [*A*], & nâquit le 29 Mars 1602 à Stoke sur le Trent, dans la même Comté. Il fit ses premiéres études de Grammaire sous Mr. Whitehead, Maître d'Ecole de Morton-Green, proche de Congerton, dans la Comté de Chester; il y demeura jusqu'au mois de Juin 1617. On l'envoya alors à Cambridge au Collége de Christ, où il fut mis sous la direction de Mr. Guillaume Chappel, Membre de ce Collége, depuis Evêque de Cork en Irlande. Il y fit de grands progrès dans ses études [*B*]. Lorsqu'il eut été reçu Bachelier-ès-Arts, il quitta l'Université, & devint Aide de Mr. Whitehead son ancien Maître, qui étoit alors Régent de l'Ecole de Repton dans la Comté de Derby. Après un séjour d'un an ou deux en ce lieu, il reçut les Ordres Sacrés. Le premier établissement qu'il eut fut à *Norton under Hales* dans la Comté de Shrop, proche de Bellaport, Terre du Chevalier Rolland Cotton [*C*], qui étoit son auditeur assidu, & son patron, & qui fut

[*A*] *Mr. Thomas Lightfoot Vicaire d'Uttoxetar dans la Comté de Stafford.*] Il étoit né dans un petit Village, nommé Shelton dans la Paroisse de Stoke sur le Trent dans la Comté de Stafford. Il passa cinquante-six ans dans les Ordres Sacrés, & fut trente-six ans Vicaire d'Uttoxetar. Il mourut le 21 Juillet 1658, dans sa 81. année; il avoit épousé Elizabeth Bagnal, Demoiselle d'une bonne famille, dont la Reine Elizabeth fit trois Chevaliers, à cause de la valeur qu'ils avoient fait paroître dans les guerres d'Irlande. Elle mourut le 24 Janvier 1636 âgée de soixante & onze ans (1). Mr. Thomas Lightfoot eut d'elle cinq fils. *Jean* étoit le second. *Thomas* l'aîné fut élevé dans le Commerce. Le troisiéme, nommé *Pierre*, fut Médecin, & exerça sa profession à Uttoxetar. *Josias* le quatriéme succéda au Docteur Jean Lightfoot son frere dans la Cure d'Ashley dans la Comté de Stafford. *Samuel* le plus jeune a été aussi Ministre (2).

[*B*] *Il y fit de grands progrès dans ses Etudes.*] Son Maître dit dans ce tems-là à quelques-uns des Chefs de l'Université, qu'il croyoit que son Eléve étoit le meilleur Orateur de tous les jeunes gens de l'Université qui n'avoient point pris de degrés. Mr. Lightfoot profita beaucoup dans les Langues Latine & Grecque; mais il négligea l'Hébreu, & oublia même ce qu'il en savoit en venant à Cambridge. La Logique lui déplaisoit aussi, ce genre d'étude ne s'accommodant point avec son génie pacifique (3).

[*C*] *Le Chevalier Rolland Cotton.*] Il étoit fils de Mr. Guillaume Cotton, Bourgeois & Drappier de Londres. C'étoit un homme fort savant. Il possédoit à fond la Langue Hébraïque, qu'il avoit apprise de fort bonne heure de Mr. Hugh Broughton, qui logeoit souvent, & quelquefois un tems assez considérable

(1) Vie du Dr. Lightfoot à la tête de ses Oeuvres. Tom. I.

(2) Strype's *Appendix to Dr. Lightfoot's Life.* p. 30.

(3) *Sa Vie loc. cit.*

fut ensuite son ami. Le Chevalier prit Lightfoot chez lui en qualité de son Chapelain, & il l'engagea à étudier la Langue Hébraïque (*a*). Lightfoot demeura avec lui à Bellaport, jusqu'à ce que le Chevalier allât demeurer avec sa famille à Londres, à la sollicitation du Chevalier Allen Cotton, frere cadet de son pere, qui étoit Lord Maire de cette Ville. Lightfoot y suivit bientôt son patron, mais il n'y demeura pas longtems: comme il avoit dessein de voyager hors de l'Angleterre, il fit un tour à Stoke, pour prendre congé de son Pere & de sa Mere. Il se disposoit à exécuter son dessein, lorsque passant à Stone dans la Comté de Stafford, il trouva l'Eglise du lieu sans Ministre. Les instances qu'on lui fit de se charger de cet emploi l'engagérent à s'y arrêter, & mirent ainsi fin à son voyage. Il demeura environ deux ans à Stone, & dans cet intervalle il se maria, & épousa le 21 Mai 1628 Joyeuse, fille de Guillaume Crompton de Stone Park & veuve de George Copwood de Dilverne dans la Comté de Stafford [*D*]. De Stone il alla demeurer à Hornsey, dans le voisinage de Londres, pour profiter de la Bibliothéque du Collége de Sion, où il alloit souvent; & delà il se transporta avec sa famille, au Printems de 1630 à Uttoxetar, où il demeura jusqu'au mois de Septembre de la même année, que le Chevalier Roland Cotton le nomma à la Cure d'Ashley dans la Comté de Stafford, où il exerça son Ministére, & continua ses Etudes Rabbiniques jusqu'au mois de Juin 1642, qu'il se retira à Londres [*E*], & fut élu Ministre de l'Eglise de St. Barthelemi derriére la Bourse; dans le même tems il fut mis au nombre des Théologiens de l'Assemblée de Westminster (*b*) [*F*]. Le 29 Mars 1643, Jour de Jeûne, il prêcha à l'Eglise de Ste. Mar-

(*a*) Vie de Lightfoot à la tête de ses *Oeuvres* T. I.

(*b*) Ibid.

ble chez son pere. Il y a peu d'endroits de la Bible qu'il n'entendît en Hébreu, & qu'il ne fût en état de traduire en Anglois, lorsqu'il n'avoit que sept ou huit ans, & il entendoit non seulement, mais parloit l'Hébreu avec facilité (4).

(4) Ibid.

[*D*] *Il épousa . . . . Joyeuse, fille de Guillaume Crompton de Stone Park, & Veuve de George Copwood de Dilverne dans la Comté de Stafford.*] Sa Mere étoit Aston, de la famille de Mylord Aston de Tixal. Elle étoit la plus jeune de neuf Sœurs, dont toutes celles qui ont vécu ont été mariées dans de bonnes familles de la Comté de Stafford. On voit encore dans l'Eglise de Stone, où Lightfoot a été Ministre, toute la famille représentée en bronze, les neuf filles, trois fils, avec le Pere & la Mere. Elle avoit de son premier mari, Mr. Copwood, deux garçons & une fille. Mr. Lightfoot la connut dans le tems qu'il demeuroit chez le Chevalier Roland Cotton, & il l'épousa quelque tems après; elle lui a donné quatre garçons & deux filles. *Jean* son fils aîné, fut Chapelain du Docteur Brian Walton Evêque de Chester, & mourut peu de tems après ce Prélat. Son second fils s'appelloit *Anastase*, aussi bien que *Cotton* & *Jackson*, en mémoire du Chevalier Roland Cotton & du Chevalier Jean Jackson, tous deux intimes amis du Pere. Il a été Ministre à Thundridge dans la Comté de Hertford, où il est mort, laissant un fils. Son troisiéme fils, nommé *Athanase*, fut poussé dans le Commerce à Londres. Et *Thomas* le dernier de tous est mort jeune. De ses deux filles, *Joyeuse* l'aînée épousa Mr. Jean Duckfield, Recteur d'Aspeden dans la Comté de Hertford; & *Sara* fut mariée à Mr. Colclough, Gentilhomme de la Comté de Stafford. La femme du Docteur Lightfoot mourut en 1656, & fut enterrée dans l'Eglise de Munden, dans la Comté de Hertford. Il se remaria ensuite avec Anne, Veuve d'Augustin Brograve, Oncle du Chevalier Thomas Brograve, Baronet, dont il n'eut point d'enfans. Elle mourut avant lui à Munden, où elle fut enterrée (5).

(5) Strype's *Appendix* p. 30. 31.

[*E*] *Jusqu'au mois de Juin 1642 qu'il se retira à Londres.*] On ignore à quelle occasion il quitta son Bénéfice, mais il semble l'avoir quitté malgré lui, comme on peut le conclure de l'Epitre qui est au devant de ses Remarques (*Handful of Gleanings*) sur l'*Exode*, où il dit à ses Paroissiens, de St. Barthelémi, que *lorsqu'il avoit été exilé de chez lui, ils l'avoient pris pour être à eux.*

[*F*] *Il fut au nombre des Théologiens de l'Assemblée de Westminster.*] Il parla avec beaucoup de liberté dans les débats de cette Assemblée, & donna des preuves remarquables de son courage & de son savoir, en combattant plusieurs des principes que ces Théologiens tâchoient d'établir. Nous en rapporterons quelques exemples: on sait que ces Théologiens furent longtems occupés sur le sujet des *Anciens Laïques*, & de leur autorité dans le gouvernement de l'Eglise; ils prétendoient le prouver par 1 Cor. XII. 28. *Les Secours & les Gouvernemens.* Lightfoot combattit cette opinion, soutenant que les Septante se sont servis du mot de κυβερνήσις (Prov. I. 5. & XI. 14. & XX. 18. XXIV. 6.) pour rendre celui de תחבלות qui ne signifie pas l'*Acte* de gouverner, mais la *Capacité* des dons propres au gouvernement, & que les ἀντιλήψεις & κυβερνήσεις dans le passage en question désignent des *Secours* pour interpréter le langage & les discours de ceux qui parloient des Langues étrangéres, comme on peut le recueillir en comparant avec soin ensemble les verset 28, 29, & 30. Et comme quelques-uns prétendoient fonder l'établissement des *Anciens Laïques* sur celui des Anciens de l'Eglise Judaïque, & qu'ils soutenoient qu'il y avoit dans chaque Ville deux Consistoires, & que c'étoient des Corps Civils & Ecclésiastiques, Lightfoot répondit que les deux Sanhedrins ou Consistoires ne sont point reconnus par les Auteurs Juifs; & il cita Maimonidès au long sur ce sujet. Il prouva qu'il y avoit trois Cours à Jérusalem, mais qu'elles n'étoient point distinguées en *Ecclésiastiques* & *Civiles*; & qu'il n'y avoit qu'une seule Cour ou Consistoire dans chaque moindre Ville. Il convint à la vérité qu'il y avoit dans le Sanhedrin des Anciens, qui n'étoient ni *Prêtres* ni *Lévites*; mais en même tems il dit que ces Anciens étoient *Magistrats Civils.* Une autre fois, qu'on vouloit former une Cour, composée d'*Anciens Laïques* & de *Prêtres* pour décider les Affaires Ecclésiastiques, sur le modèle de celles qui étoient établies parmi les Juifs, Lightfoot montra qu'il y avoit plusieurs choses qui appartenoient de droit aux Prêtres, où eux seuls étoient intéressés, & dans lesquelles le Magistrat Civil n'avoit rien à faire; tels étoient les Cas de Lépre, des Eaux de Jalousie, la décision de ce qui étoit pur ou impur &c. Et que dans les choses où les Juges Laïques étoient intéressés, telles que le blasphême, l'Idolâtrie, les fausses Doctrines &c. la Sentence étoit *Civile*, puisqu'elle étoit *Capitale*. Quelques-uns des Théologiens ayant soutenu que les Anciens Laïques du Sanhedrin étoient Juges dans toutes sortes de cas, Lightfoot répliqua que cela étoit impossible dans le cas de la Lépre, puisqu'il est incontestable qu'elle étoit contagieuse pour tout Israël, les seuls Prêtres exceptés. A l'égard du passage du Ch. XVII. du Deutéronome, il soutint qu'il n'y étoit pas question d'*Appels* mais d'*Avis*, non de *Sentences juridiques* mais de *Directions*; puisque les Juges des Cours subalternes devoient aller au lieu que l'Eternel auroit choisi, pour s'informer touchant les choses dont la décision seroit trop difficile pour eux. Comme on parloit dans cette Assemblée, des Officiers ou Ministres de l'Eglise, il y eut un certain Théologien qui soutint qu'on devoit regarder les *Veuves* comme étant de ce nombre, & il allégua pour appuyer son sentiment, qu'elles devoient être choisies âgées de soixante ans. Lightfoot combattit cette opinion par l'argument même dont le Théologien se servoit pour l'établir, en alléguant que sous l'ancienne Loi les Ministres du Temple étoient déchargés à l'âge de cinquante ans; & qu'il étoit par conséquent déraisonnable, de prétendre que sous le Nouveau Testament on n'en admît point qui fussent au-dessous de soixante ans. Un autre Théologien avoit avancé que les Prêtres étoient déchargés de leur service, à cause de la pénible fonction qu'ils devoient remplir de porter l'Arche, &c. Sur quoi Lightfoot remarqua, que l'Arche eut un lieu fixe du tems de Salomon; & que le nombre des Sacrificateurs de service étoit fort grand, puisqu'on voit qu'il y en eut quatre-vingt qui s'opposérent à Hozias; & que Joseph dit, qu'ils étoient du moins cinq mille à la fois de tour, & qu'ils n'étoient de service qu'une seule semaine dans l'espace de six mois; & par conséquent qu'on ne peut supposer qu'ils fussent surchargés d'ouvrage. Il se déclara fort contre l'élection des Ministres par le Peuple, que quelques membres de l'Assemblée vouloient établir par le mot de χειροτονία, qui signifioit selon eux *Election*, & non *Imposition des* mains. Il combattit cette opinion par Zonare & Balsamon, par un Canon Apostolique, & par la signification même du mot Grec. Il ajoûta qu'il n'étoit pas possible, que dans ces premiers tems du Christianisme le Peuple élût ses Ministres, puisque personne n'y étoit propre alors, que ceux qui recevoient le St. Esprit, & que l'on ne pouvoit raisonnablement supposer, que le peuple nommât & élut ceux qui devoient recevoir ce don Céleste. Ayant été déliberé si l'on ajoûteroit quelque chose pour défendre de faire du *Directoire* un Formulaire fixe, il s'y opposa, & représenta qu'il seroit dangereux, d'insinuer la moindre chose contre un Formulaire. Sur la proposition faite de dire touchant le Baptême, *Il est permis & il suffit d'asperger l'enfant*, il s'opposa à ceux qui vouloient qu'on s'exprimât de cette maniére, parce qu'il ne convenoit point, de déclarer seulement permise, une chose que tout le monde croyoit telle. Quelqu'un de l'Assemblée ayant fait un long discours pour prouver que le mot de טבילה, qui signifie le *Baptême*, emporte une *immersion* pardessus la tête: notre Théologien répondit avec étenduë, & prouva le contraire. 1. Par un passage d'*Aben-Ezra* sur Genes. XXXVIII. 2. Par R. *Salomon Jarchi*, qui dit dans son Commentaire sur Exod. XXIV, qu'Israël entra dans l'Alliance par l'aspersion du sang & par טבילה, que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux rend par Aspersion. 3. Parce que Jean-Baptiste prêchoit & batisoit quelquefois en des lieux, où il n'y a pas d'apparence qu'il pût plonger ceux qu'il batisoit. Enfin il proposa à l'Assemblée de lui montrer dans tout l'Ancien Testament un seul passage, où ce terme employé par rapport aux choses sacrées & dans un sens actif & qui passe (*in actu transeunte*) signifie plus que l'*Aspersion*. Il est dit, il est vrai, que les Sacrificateurs se lavoient le corps, & que celui qui étoit souillé se lavoit lui-même dans l'eau, mais ce n'étoit pas une action *transitoire*. Quand on en vint à opiner si l'on s'exprimeroit dans le *Directoire* en ces termes: *Le Ministre prendra de l'eau, & la jettera avec sa main sur le visage ou sur le front de l'enfant*, quelques-uns ne vouloient point que l'*Immersion* fut excluë; desorte que les voix furent égales à une seule près, y en ayant vingt-quatre d'un côté, & vingt-cinq de l'autre. La Question fut remise en délibération le lendemain, &

Marguerite de Westminster devant la Chambre Basse, sur Luc. I. 17. Vers la fin de l'année 1643, il fut nommé à la Cure de Much-Munden dans la Comté de Hertford, vacante par la mort du Docteur Samuel Ward Professeur en Théologie de la Marguerite dans l'Université de Cambridge. Lightfoot posséda ce Bénéfice jusqu'à sa mort, & il y résidoit autant qu'il lui étoit possible & que sa charge de Maître ou Principal de Catherine-Hall à Cambridge le lui permettoit (*c*); il avoit été nommé à ce dernier poste à la place du Docteur Guillaume Spurstow. Il se distingua par ses grands & exemplaires travaux dans sa Cure. Il prêchoit réguliérement, & quoique sa Maison Pastorale fût éloignée environ d'un Mile de l'Eglise de la Paroisse, il s'y rendoit tous les Dimanches, lisoit les Priéres, prêchoit le matin & l'après midi, & souvent il demeuroit pendant tout le jour dans l'Eglise, sans rien prendre qu'après le service du soir. Il vécut toujours parmi ses Paroissiens en paix & en fort bonne intelligence. Peu après le Rétablissement de la Famille Royale, un Membre d'un des Colléges de Cambridge obtint un Acte qui le nommoit à ce Bénéfice; mais Lightfoot en ayant été informé par le Chevalier Henri Cæsar, son voisin & son ami, il fut confirmé dans sa Cure par la protection de l'Archevêque Sheldon. Le 26 Août 1645 il prêcha devant la Chambre Basse à Ste. Marguerite de Westminster, sur Apoc. XX. 1. 2; ce Sermon a été imprimé la même année à Londres in-4. Il y recommandoit au Parlement de mettre ordre à la *Révision* de la Version de la Bible (*d*), & de hâter l'établissement d'un ordre fixe dans l'Eglise; il témoigne la joye qu'il a de voir ce qu'ils ont déjà fait *en formant le plan des Classes & des Presbytéres; & je crois véritablement & sincérement*, dit-il, *que c'est sur le modéle montré sur la Montagne* (*e*). Il se déclare fortement contre *la Liberté de Conscience.* „ Je ne m'étendrai pas, *dit-il* (*f*), à déterminer la question, si „ la Conscience peut être liée ou non, quoique je sois persuadé en mon particulier, qu'elle le peut, & „ que je tienne pour une des vérités de la Théologie les plus certaines, que *errans Conscientia liganda* plus „ quam *ligat*. Car il est incontestable qu'il est permis non seulement de tenir en bride le Diable dans la „ Conscience, mais qu'on y est obligé, ou qu'autrement on n'agit pas avec cette vigueur que Jésus-Christ „ demande de nous, ni selon cette exactitude qu'il nous a mis en état de suivre. Il est bien vrai que „ Jésus-Christ seul doit régner sur la Conscience, principe dont on a fait tant de bruit; mais il est vrai „ aussi qu'il y doit exercer son pouvoir par l'autorité qu'il a déposée entre les mains des Magistrats, „ aussi bien que par sa Parole & par son Esprit". Il fut reçu Docteur en Théologie en 1652, & à cette occasion il fit un Sermon Latin sur 1 Cor. XVI. 22. En 1655 il fut élu Vice-Chancelier de l'Université de Cambridge (*g*). Le Chevalier Roland Bridgman, Garde du Grand-Sçeau, lui donna une Prébende dans la Cathédrale d'Ely. Il a publié quantité de bons Ouvrages [*G*]. Il est mort à Ely le 6 Décem-

(*c*) Ibid.

(*d*) P. 30.

(*e*) P. 31.

(*f*) P. 30.

(*g*) Vie de Lightfoot *ubi supra*.

o

Lightfoot demanda à ceux qui insistoient sur l'*Immersion*, les raisons de leur sentiment, & les preuves sur lesquelles ils le fondoient. Là-dessus on voulut donner ce tour ici: *Qu'il est permis & qu'il suffit de faire aspersion d'eau dans l'administration du Batême.* Lightfoot s'opposa au terme de *permis*, & dit que c'étoit la même chose que si l'on décidoit, qu'il est *permis* de se servir de Pain & de Vin dans l'Eucharistie; & il proposa de mettre, *il est non seulement permis, mais il suffit aussi*, &c. & cela passa. Touchant les personnes qui pourroient être Membres d'un Synode on proposa de dire; *que les Pasteurs, les Ministres, & autres personnes propres & habiles sont les Membres qui constituent un Synode.* Notre Théologien s'y opposa, & expliqua ce qu'il faut entendre par *les Freres & toute l'Eglise* Act. XV. savoir par les *Freres*, les *Prosélytes incirconcis*, comme v. 1 & 23; & qu'il étoit très-apparent que les Eglises des Gentils convertis avoient envoyé leurs *Ministres* & non leurs *Laïques*, & que par le mot d'*Eglise* Εκκλησια il faut entendre non l'Eglise, mais l'*Assemblée* du Conseil (6).

(6) Sa Vie *ubi supra*.

[*G*] *Il a publié quantité de bons Ouvrages.*] La plupart de ses Ouvrages avoient paru séparément, ils ont été rassemblés en deux Volumes in-folio, & imprimés à Londres en 1684 sous ce titre: *Les Oeuvres du savant* Jean Lightfoot, *Docteur en Théologie, & Principal de Catherine-Hall à Cambridge, tant ceux qui avoient déjà paru, que ceux qui n'avoient pas encore été imprimés. En deux Volumes, avec la Vie de l'Auteur, & d'amples Tables des matiéres à chaque Volume. On y a joint trois Cartes, l'une du Temple, dressée par l'Auteur lui-même, & les deux autres de Jérusalem & de la Terre Sainte, dressées selon sa Chorographie; avec une explication tirée de ses Ecrits.* Le premier Volume contient. I. *Une Harmonie ou Disposition Chronologique des Livres du Vieux Testament, où les Livres, les Chapitres, les Pseaumes, les Histoires, les Prophéties*, &c. *sont disposés dans leur ordre naturel, & placés dans le lieu où ils doivent être selon la Chronologie: on y rend raison de plusieurs déplacemens; on y donne quantité d'Observations pour éclaircir le Texte; on y explique les difficultés de Chronologie; on concilie l'Histoire quand elle ne paroît pas d'accord; enfin on éclaircit quantité de choses obscures qui se trouvent dans le Vieux Testament.* II. *Harmonie & Disposition Chronologique du Nouveau Testament, où l'on dispose méthodiquement le Texte des quatre Evangiles; où l'on distingue les tems de l'Histoire des Actes des Apôtres; où l'on montre l'ordre des Epîtres; où l'on recherche les tems de l'Apocalypse. On éclaircit le Texte par des remarques Litérales & tirées du Talmud, sur les endroits les plus difficiles. On a ajoûté à cela une Dissertation touchant la ruïne de Jérusalem, & l'état des Juifs après cet événement.* Imprimé d'abord à Londres en 1644. III. *Harmonie des quatre Evangélistes entre eux, & avec le Vieux Testament, depuis le commencement des Evangiles jusqu'au Baptême de notre Seigneur. Avec l'Explication des principales difficultés du Texte.* Partie I. imprimée d'abord à Londres en 1644 in-4. *Seconde Partie, depuis le Baptême de notre Seigneur, jusqu'à la premiére Pâque qu'il ait célébrée.* Imprimée d'abord à Londres in-4. *Troisiéme Partie, depuis la premiére Pâque que notre Seigneur ait célébrée après son Batême, jusqu'à la seconde.* Imprimée d'abord à Londres en 1650 in-4. IV. *Quelques nouvelles Remarques sur le Livre de la Genése, dont la plupart sont certaines, les autres probables, & toutes innocentes, & singuliéres, n'ayant guéres été faites. Avec quelques Observations sur le Livre de l'Exode.* Imprimé d'abord à Londres en 1643 in-4. V. *Histoire Chrétienne, Judaïque, & Romaine depuis l'An XXXIII de Jésus-Christ, le XVIII. de Tibére*; du Monde 3960, *& de Rome* 785; *Cn. Domitius Ænobarbus, & Furius Camillus Scribonianus étant Consuls:* ou autrement; *Commentaire sur les Actes des Apôtres.* Imprimé d'abord à Londres en 1645 in-4. L'Auteur n'a point achevé cet Ouvrage, il ne va que jusqu'à la fin du Chapitre XI. VI. *Le Service du Temple tel qu'il se faisoit du tems de notre Seigneur: Tiré de l'Ecriture & des Antiquités des Juifs.* Imprimé d'abord à Londres en 1649 in-4. La Préface est datée de Londres le 30 Mai 1649. VII. *Erubhim: ou Mélanges Chrétiens, Judaïques, & autres. Composés pour se divertir à des heures de loisir.* Imprimé d'abord à Londres en 1629 in-8. L'Epître dédicatoire au Chevalier Roland Cotton est datée de Hornsey, près de Londres, le 5 Mars 1629. VIII. *Description du Temple, tel qu'il étoit du tems de notre Seigneur.* Imprimée d'abord à Londres en 1650 in-4. La Préface est datée de Much-Munden dans la Comté de Hertford le 3 Avril 1650. Le second Volume contient. I. *Horæ Hebraïcæ*; ou *Remarques Talmudiques sur les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, sur quelques Chapitres de l'Epître aux Romains, & sur la premiére Epître aux Corinthiens.* II. *Quarante-six Sermons prononcés en différentes occasions.* III. *Un petit Traité sur le quatriéme Article du Symbole.* Il s'est fait une nouvelle Edition de ces Ouvrages à Rotterdam en 1686 en 2 Vol. in-fol. on y trouve tous les Ouvrages Latins, & tous ceux qui ont été composés en Anglois traduits en Latin. Cette Edition a été suivie d'une autre, qui s'est faite à Utrecht en 1699 in-fol. par les soins de Jean Leusden, qui a revu l'Ouvrage, & y a ajoûté un troisiéme Volume contenant les Ouvrages posthumes Latins de Lightfoot, qui n'avoient point encore été imprimés, & que Mr. Jean Strype lui avoit envoyés d'Angleterre. Ce troisiéme Volume est composé de vingt-deux Traités, ou Piéces différentes, dont la plupart sont assez courts, & quelques-uns imparfaits. I. La premiére Piéce contient quelques Remarques sur la Version des Septante, qui ne sont pas fort différentes de ce qu'on en lit sur la fin du second Volume des Oeuvres de Lightfoot. Comme il étoit fort persuadé de la perfection du Texte Hébreu, même à l'égard des moindres points, lesquels il croyoit d'institution divine, il ne faut pas s'attendre qu'il eût une haute opinion de la Version des Septante, qui est si différente de l'Original. Voici ses conjectures sur cet Ouvrage. Il croyoit, appuyé de l'autorité du *Massechet Sopherim*, que cinq Juifs de ceux qui étoient en Egypte, traduisirent la Loi de Moyse en Grec, par ordre de Ptolémée Roi d'Egypte, & à l'insu du Sanhedrin de Jérusalem, qui n'auroit pas consenti à cette traduction, si l'on avoit demandé son avis. Ensuite le Sanhedrin envoya aussi au Roi d'Egypte par ses ordres, un Exemplaire de la Loi en Hébreu; mais dans lequel on corrompit treize différens endroits, qui pouvoient exposer la Loi de Moyse à l'insulte des Payens, si l'on n'y avoit fait ces changemens. C'est, selon notre Auteur, ce que firent les Septante, qui ne furent que des Copistes de la Loi, & non des Interprétes. Enfin le Sanhedrin, voyant que la Loi de Moyse étoit déjà traduite en Grec, & entre les mains des Payens, résolut de traduire toute l'Ecriture; de peur qu'elle ne fût traduite malgré lui, comme l'avoit déjà été la Loi par les cinq Juifs d'Egypte, dont nous avons parlé. Mais au-lieu de la traduire fidélement, il n'en donna qu'une Version propre à en imposer aux Payens, & par le moyen de laquelle ils ne pussent pas pénétrer le véritable sens de la Loi; mais reconnoitre seulement que les Juifs, qui cherchoient à s'établir dans tous les coins de l'Univers, n'enseignoient rien dans leur Religion, qui pût les empêcher d'obtenir les priviléges qu'ils

cembre 1675, âgé à peu près de soixante-quatorze ans, & il a été enterré à Munden. Il étoit bien fait; il avoit le tein vermeil, & même un peu haut en couleur, & il étoit d'un temperament robuste. Ac-

qu'ils demandoient dans les lieux où ils vouloient s'établir. Suivant cette Hypothése, on voit bien que l'Auteur ne doit pas être du sentiment de ceux qui pensent que la Version des Septante a été lue dans les Synagogues des Juifs Hellénistes, même du tems de Jésus-Christ. Il refute cette opinion dans la suite de ce Traité, & prétend que ces Juifs lisoient la Loi dans l'Original Hébreu. Il donne une longue liste des fautes de cette Version, & réfute ce que Joseph a dit à son avantage. Il remarque qu'elle n'a jamais été citée par les Rabbins, au-lieu qu'ils citent fort souvent la Version d'*Aquila*; ce qui confirme sa pensée que les Juifs ne l'ont point faite pour leur usage particulier, mais seulement pour apprendre aux Payens ce qu'ils vouloient qu'on sût de leur Religion. La II. Piéce de ce Volume est une comparaison du Texte Hébreu des douze petits Prophétes, avec la Version Grecque, la Vulgate, & le Targum. III. La troisiéme porte pour titre *Vestibulum Talmudis Hierosolymitani*, & contient en peu de mots l'explication de la division des Juifs en diverses Classes, comme sont celles de *Disciples des Sages*, ou *Ecclésiastiques*, & de *Peuple* ou *Laïques*; de *Sacrificateur Clerc*, & de *Sacrificateur Laïque*, &c. La IV. Piéce est une espéce d'argument de ce que contient le *Talmud de Jérusalem*. Elle est assez longue quoiqu'elle soit imparfaite. V. Elle est suivie de quelques Fragmens, concernant la Terre Sainte. Lightfoot y explique comment Jérusalem, située dans un terroir pierreux & aride, & d'ailleurs si grande, si peuplée, & si remplie d'un grand nombre d'Etrangers, qui y arrivoient de toutes parts, pouvoit avoir des eaux suffisamment pour fournir à tant de monde; ce qui paroît d'autant plus surprenant, que les Juifs étoient obligés par leur Loi à un grand nombre d'ablutions, qui consumoient une prodigieuse quantité d'eau. Peu s'en faut, que Lightfoot ne croye que c'étoit une espéce de miracle perpétuel que Dieu opéroit en faveur de cette Nation. Il explique pourtant les moyens dont les Juifs se servoient, pour ne pas manquer d'eau dans un lieu si aride. Il y avoit entre autres un Officier établi, qu'on peut appeller l'*Intendant des Eaux*, dont la charge étoit de faire creuser des puits, & d'avoir soin des fontaines publiques; afin que les Habitans de Jérusalem & les Etrangers, qui s'y rendoient aux Fêtes solemnelles, ne manquassent point d'eau. Il explique dans la même Piéce les cérémonies qui s'observoient à l'égard des Cendres de la *Vache Rousse*; il y parle de quelques familles de Jérusalem, du lieu où Adam fut créé, & de celui où il fut enseveli; & de quelques autres particularités. Il y a quelques Remarques Géographiques sur la Galilée, & sur ses Villes, & sur quelques autres endroits de la Terre Sainte. La VI Piéce est un Traité de l'Esprit de Prophétie. L'Auteur y parle en peu de mots de tous les Prophétes de l'Ancien Testament, depuis Adam, qui fut le premier des Prophétes, de même que le premier des hommes, jusqu'à ce que l'Esprit de Prophétie cessa entiérement parmi les Juifs; ce qui arriva lorsque le Canon des Livres de l'Ancien Testament fut complet. Lightfoot croit que l'Esprit de Prophétie cessa de même sous la nouvelle Alliance, lorsque le Canon des Livres du Nouveau Testament fut achevé. Il parle dans le même Traité de l'Origine des Traditions parmi les Juifs. Il croit que cette Nation, accoutumée à avoir des Prophétes, & n'en ayant plus, voulut y suppléer, en s'imaginant que Dieu avoit donné à leurs Peres deux Loix différentes sur la Montagne de Sinaï, l'une par *écrit*, & l'autre seulement de *vive voix*. C'est cette prétendue Loi non écrite, qui fut une source féconde de toutes sortes d'imaginations & d'erreurs. Sur la fin du même Traité il est parlé de la ruïne de Jérusalem, & de l'année qu'elle arriva. On voit après cela un Recueil des choses mémorables arrivées sous *Esdras*, & sous sa grande Synagogue, rédigées par Ordre Chronologique, selon les années du Régne des Rois de Perse, & des Semaines de Daniel. Il remarque entre autres choses, qu'Esdras avoit cent ans lorsqu'il mourut. Il étoit fils du grand Sacrificateur Séraja, qui périt avec Jérusalem & le Temple; ensorte que quand il auroit été posthume, il falloit pourtant qu'il eût cinquante ans lors du retour de la Captivité de Babylone, auxquels si l'on ajoûte cinquante années, qui s'écoulérent depuis le retour jusqu'à ce qu'on eût achevé de rebâtir Jérusalem & ses murailles, on trouvera les cent années de la vie d'Esdras. Lightfoot ne croit pas qu'on doive douter, qu'il n'ait écrit le Livre qui porte son nom; il n'est pas si certain qu'il soit l'Auteur des Livres des Chroniques; mais notre Auteur assure, qu'Esdras ne fit aucune Loi touchant le Canon de l'Ecriture, qu'il n'en corrigea point les Exemplaires, & qu'il ne détermina rien au sujet du Texte. La raison qu'il en donne, est que la premiére & la principale correction du Texte Hébreu, consiste dans ce que les Juifs appellent *Keri* & *Chetib*: c'est-à-dire certaines marques qu'on trouve à la marge des Exemplaires Hébreux, pour montrer, qu'il faut lire certains mots autrement, qu'ils ne sont écrits. Or il semble que cette Correction tire son origine de la comparaison qu'on a faite de deux Exemplaires, celui de Babylone & celui de Jérusalem. Mais cette Correction se trouve très-souvent dans les Livres des Chroniques, & dans les Prophéties de *Zacharie*, d'*Haggée*, & de *Malachie*, que peut-être Esdras n'a jamais vuës, ou s'il les a vuës, il n'a pu en confronter divers Exemplaires; puisqu'il y a apparence qu'alors on n'avoit que l'Original seul écrit de la main des Auteurs de ces Livres. La VIII. Piéce est un Fragment d'une Histoire Chronologique de l'Ecole ou Académie, que les Juifs établirent à Jabné par la permission de Tite Vespasien, après la ruïne de Jérusalem. IX. On trouve après cela un petit nombre de *Notes Talmudiques* sur les Livres de la *Genése*, de l'*Exode*, des *Nombres*, & de *Josué*. X. Ces Notes sont suivies de quelques peu d'Additions aux *Heures Hébraïques & Talmudiques* de l'Auteur sur *St. Matthieu*. XI. Après quoi l'on a mis un Sermon qu'il prononça à Ely en 1674. Il y explique le célébre passage de 1 Cor. VI. 3. *Ne savez-vous pas que nous jugerons les Anges?* Lightfoot croit, que lorsque St. Paul dit que les Saints jugeront le Monde, il faut entendre le Magistrat Chrétien, qui après l'établissement du Christianisme, devoit devenir le Juge naturel des hommes; & que ceux qui jugeront les Anges sont les Apôtres, & les autres premiers Ministres du Seigneur, qui par leur Ministére devoient condamner les mauvais Anges, & détruire leur empire dans le Monde. XII. On a mis ensuite la Harangue & les autres *Exercices Académiques* de l'Auteur, lorsqu'il fut fait Vice-Chancelier de l'Université de Cambridge. On proposa en même tems deux Questions pour la réception d'un Docteur en Théologie, sur lesquelles Lightfoot fut obligé de dire son sentiment, à cause de la maladie du Professeur qui devoit présider. Il s'agissoit de savoir 1. *Si l'Etat d'innocence, étoit un Etat d'immortalité?* 2. *Si la Vie éternelle étoit promise dans l'Ancien Testament?* Lightfoot soutient l'affirmative sur l'une & l'autre de ces Questions. XIII. On trouve ensuite un petit Fragment de l'Histoire de la Création. XIV. La Route & les Campemens des Israélites, à leur sortie d'Egypte. XV. Une courte & claire Explication des quatre premiers Chapitres des Révélations du Prophéte Osée. L'Auteur est du sentiment de ceux, qui croyent que l'ordre que Dieu donna à ce Prophéte d'épouser une femme débauchée, n'est qu'une pure Parabole. XVI. L'Auteur examine dans la suivante, si le repas (Jean XIII. 27-30) où Jésus-Christ donna le morceau trempé à Judas, étoit le Souper Pascal. Il est pour la négative, fondé principalement sur ce que St. Jean (Ch. XIII. 1.) voulant réciter ce qui arriva dans ce repas, commence par remarquer, que ce fut à Béthanie avant la Fête de Pâque. XVIII. On trouve ensuite l'examen de la Question, si St. Jean, l'Apôtre & l'Evangéliste, est l'Auteur de l'Apocalypse, ce que Lightfoot soutient contre Denys Evêque d'Alexandrie * & les autres Savans, qui ont été d'une opinion contraire. XIX. Un Recueil des Promesses faites à l'Eglise Judaïque, dans les Prophétes, & qui ne doivent être accomplies que dans les derniers tems. XX. L'Examen de la Liturgie attribuée à St. Jaques, l'Auteur prouve la supposition de cette Piéce. XXI. Un Fragment de l'Histoire Romaine & Chrétienne, & des affaires des principales personnes des quatre premiers siécles. Il réfute dès le premier Chapitre l'Histoire de l'Assomption de la Ste. Vierge. Il remarque dans le troisiéme que l'Empereur Nerva défendit de faire aucun homme Eunuque, & d'épouser sa Cousine † XXII. Ce Volume finit par un petit nombre de Lettres de Jean Buxtorf & de quelques autres Savans à Lightfoot. On voit dans une Lettre de notre Auteur à Buxtorf, qu'il avoit bien de la peine à trouver en Angleterre des Libraires qui voulussent imprimer ses Ouvrages, & que faute d'en trouver il avoit été obligé d'en faire imprimer quelques-uns à ses dépens. Frédéric Mieg l'avertit dans une Lettre qu'il lui écrit, qu'il n'y a point de Libraire en Allemagne, qui ne se charge volontiers de l'impression de son Commentaire sur la premiére Epitre aux Corinthiens. On y lit aussi avec chagrin qu'Edmond Castell eut bien de la peine à faire imprimer son Dictionnaire des Langues Orientales, & qu'il faillit à s'y ruïner, comme avoit fait auparavant Mr. le Jay dans l'impression de la Polyglotte de Paris. Enfin on voit dans ces mêmes Lettres, que dès l'année 1656, Mr. le Moine, étant encore Ministre à Rouen, depuis Professeur en Théologie à Leyde, écrivoit en Angleterre, que le *Joseph*, qu'il préparoit, étoit presque achevé, & qu'on en commenceroit incessamment l'impression. Cependant plus de trente ans après, non seulement cette Edition n'a point paru; mais Mr. le Moine étant mort, on n'a rien trouvé sur ce sujet dans sa Bibliothéque. Quelques-uns ont soupçonné que cet Ouvrage avoit été volé; & d'autres, qu'il n'étoit pas aussi avancé, qu'on le publioit. En 1700. Mr. Strype a fait imprimer, à Londres in-8. *Quelques Oeuvres Posthumes de feu* Jean Lightfoot, *Docteur en Théologie, contenant trois Traités, savoir* I. *Des Régles pour une personne qui veut étudier l'Ecriture Sainte.* II. *Des Méditations sur quelques matiéres difficiles de la Théologie, & des Explications de quelques endroits obscurs de l'Ecriture.* III. *Explication de deux Articles choisis du Symbole des Apôtres. Avec une longue Préface concernant l'Auteur, ses savantes Disputes dans l'Assemblée des Théologiens, ses Opinions particuliéres, sa Piété Chrétienne, & la fidélité avec laquelle il s'est acquitté des fonctions de son Ministére.* Mr. Strype envisage dans sa Préface notre Docteur comme Savant, comme Théologien, comme bon Chrétien. Il avouë que Mr. Lightfoot avoit quelques sentimens particuliers, mais qui ne rouloient que sur des matiéres indifférentes & n'influoient point sur le fond de la Religion, qui ne pouvoient troubler la paix de l'Eglise, & donner la moindre atteinte à la nécessité de la piété. Voici quels sont les principaux. „ 1. Il croyoit que les Juifs étoient entiérement rejettés de Dieu, & ne seroient point rappellés. 2. L'idée „ peu avantageuse qu'il avoit de la Version des Septante; „ qu'il croyoit avoir été faite par les Juifs avec plus de précaution, que de conscience, avec plus d'artifice que de „ sincérité & par pure politique pour leur propre intérêt. „ 3. Il croyoit que les Clefs du Royaume des Cieux dont „ parle Jésus-Christ, n'avoient été données qu'à St. Pierre.

* *Voy.* Eusébe *Hist. Eccl.* Liv. VII.

† *Cognatam suam in matrimonium ducere.*

Acceſſible, &, quoique grave, affable & communicatif. Il étoit ſobre dans ſa maniére de vivre, ne goûtant jamais de vin, & ne beuvant que de la petite biére ou de l'eau. Il faiſoit rarement plus d'un repas par jour; il dinoit les jours ouvriers, & ſoupoit le Dimanche. Il étoit d'un caractére extrémement tendre, & ſouvent il fondoit en larmes (*b*). „ Cette diſpoſition ſenſible faiſoit, dit Mr. Strype, qu'il tomboit aiſément dans le découragement. Je ne ſai à quel autre principe attribuer un trait, qui a penſé „ priver le Public de ſon excellent Traité *du Temple*; voici de quoi il s'agit, & comme il le rapporte lui-même. Le même matin qu'il avoit commencé ſa *Deſcription du Temple*, il ſortit pour aller voir une „ piéce de Terre, qui n'étoit qu'à un mile de ſa maiſon, dont il étoit le propriétaire depuis pluſieurs „ années, ſans l'avoir jamais vuë; il ſe contenta de ſe faire enſeigner le chemin, & d'y aller ſeul afin „ d'avoir la liberté de méditer; mais à la fin il manqua ſon chemin & s'égara. Alors, dit-il, ſon cœur „ ſe ſouleva contre lui-même, & le traita de fou, de rechercher ſi ſoigneuſement des choſes éloignées, „ & auxquelles il n'avoit aucun intérêt, & de négliger ſi fort ce qui étoit ſi fort à ſa portée pour la ſituation, & qui l'intéreſſoit ſi particuliérement; & plus fou encore de ſe travailler pour faire aux autres la deſcription de Lieux & d'Edifices, qui ſont à tant de centaines de lieuës, comme eſt le Pays „ de Canaan, & enſévelis ſous leurs ruines depuis un ſi grand nombre de ſiécles; & de ne ſavoir pas le „ chemin d'un champ voiſin, qui lui appartenoit. Ces réflexions firent tant d'impreſſion ſur lui, qu'il „ réſolut de renoncer à l'Ouvrage qu'il avoit entrepris; il s'en tint quelqué tems à cette réſolution, mais „ dans la ſuite ſon goût pour l'étude lui fit reprendre ce travail".

(*b*) Strype's *Appendix to Dr. Lightfoot's Life*. p. 33.

„ 4. Que le pouvoir de *lier* & de *délier*, accordé à cet Apôtre, regardoit la Doctrine, & non la Diſcipline. 5. L'Explication particuliére qu'il donnoit à ces paroles de Dieu à „ Caïn; *Si tu fais mal le péché eſt à la porte*; il croyoit que „ par le Péché il ne falloit pas entendre la *Punition*, mais „ l'*Oblation pour le Péché*, pour en faire l'Expiation. Il ſoutenoit que c'étoit-là la ſignification ordinaire du mot חטאת „ dans les Livres de Moyſe". Mr. Strype dit, qu'il avoit eu quelque deſſein d'inſérer encore dans ce Recueil un quatriéme Traité de notre Auteur, ſavoir une Chronique de ce qui s'eſt paſſé dans le Monde ſous les Rois de France & les Empereurs Ottomans, compoſée par un certain Sacrificateur nommé Joſeph, qui vivoit du tems de Henri VIII, cet Ouvrage étant une belle Traduction de l'Hébreu en Anglois, écrite de la propre main de Lightfoot; mais de peur de groſſir trop le Volume l'Editeur l'a ſupprimé, s'étant contenté d'en donner un eſſai, & de faire connoître de quelle maniére cet Auteur Juif dépeint les malheurs & la terrible deſtruction des Juifs, en l'année 1096.

LILBURN (JEAN) étoit fils de Mr. Richard Lilburn du Comté de Durham (*a*), & de Marguerite, fille de Thomas Hixon de Greenwich dans la Comté de Kent, *Teoman* de la Garderobe de la Reine Elizabeth; il deſcendoit d'une bonne famille de Thickley-Punchardon dans la même Comté (*b*). Il fut mis en aprentiſſage chez Mr. Howſon, qui faiſoit négoce en toile, proche de *London-Stone* (*c*). „ Dès ce tems-là & même avant il paſſoit pour un jeune drolle fier, & difficile à conduire; d'une conception vive & prompte; qui avoit une mémoire excellente; mais dans la ſuite, il fut toujours fort „ adonné aux diſputes, aux nouveautés, toujours oppoſé au Gouvernement, & ſe permettant les expreſſions les plus dures & les plus améres (*d*)". Vers l'an 1632, s'étant dégoûté de ſa profeſſion, il eut envie d'étudier en Droit, & entra au ſervice de Mr. Guillaume Prynne de Lincolns-Inn; qui peu de tems après ayant été condamné en juſtice pour ſon *Hiſtrio-Maſtix*, Lilburn prit le parti de ſon Maître, & répandit quantité de Libelles contre les Evêques; pour leſquels il fut mis dans la priſon du Fleet en 1637, & enſuite fuſtigé depuis cette priſon juſqu'à Weſtminſter. Il fut auſſi pendant deux heures au Pilori dans la place qu'on appelle *Place-yard*, & s'étant aviſé d'y haranguer le Peuple contre l'Etat, on lui mit un baillon (*e*). En 1640 il fut élargi par le Long-Parlement, & il devint Capitaine à ſon ſervice; mais ayant été fait priſonnier en 1642 à Brandford, il fut mené à Oxford, où il fut jugé comme Traître, qui faiſoit la guerre au Roi. Mais ayant été relâché enſuite [*A*] il fut fait Lieutenant-Colonel; mais comme c'étoit un eſprit inquiet il devint le Chef des *Levellers*; il publia pluſieurs Brochures [*B*] pour fa-

(*a*) Winſtanley's *Select Lives of England's Worthies* p. 479.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 171.

(*c*) Winſtanley p. 479. 480. Wood *ubi ſupra* dit, *que ſon Maître étoit un Expéditeur dans St. Swithins-lane.*

(*d*) Wood *ubi ſupra.*

(*e*) *True Relation of the material paſſages of Lieut. Col.* Lilburn's *Sufferings* &c. Lond. 1645. in-4.

☞ [*A*] *Il fut jugé comme Traître qui faiſoit la guerre au Roi, mais* il fut *relâché enſuite.*]. Je ſuis ſurpris que l'Auteur de cet Article n'ait point conſulté l'*Hiſtoire* de Mylord Clarendon, qui parle avec aſſez d'étenduë (1) de *Jean Lilburn*; comme le paſſage eſt curieux je le rapporterai tout du long. „ Cet „ homme, avant les troubles, étoit un pauvre relieur de Livres (2), qui avoit été repris ſévérement dans la Chambre „ Etoilée, & rigoureuſement puni pour avoir fait imprimer „ & diſperſé des Libelles contre l'Egliſe, & contre l'Etat; „ ce qui l'avoit encore rendu plus obſtiné, & plus malicieux contre l'une & contre l'autre; & il a depuis avoué „ qu'ayant lu le Livre des Martyrs, dans la noire mélancolie que lui cauſoit ſon empriſonnement, il ſentit naître en „ lui une inclination & une envie extraordinaire de ſouffrir „ pour une vérité opprimée; & ſe confirmant dans cet eſprit „ il ramaſſa tous les Livres, tant anciens que modernes, qui „ avoient été faits contre l'Egliſe; deſquels ayant ſucé le venin, & contracté l'aigreur & l'impudence, il acquit enfin le „ talent d'écrire comme eux: & dans le tems que la licence „ autoriſoit à faire imprimer tout ce qu'un eſprit malicieux „ pouvoit inſpirer, il mit au jour quelques écrits ſous ſon „ nom, pour diffamer le Gouvernement, s'accommodant „ aux inclinations & à l'humeur de ce tems-là. Quand la „ Guerre commença il fut fait priſonnier par les Troupes du „ Roi, & dans l'action qui ſe paſſa à *Brentford*, peu après „ la bataille d'Edge-Hill. Etant fort connu par les endroits „ que nous venons de marquer, il ne fut pas traité aſſez humainement dans la priſon pour lui faire changer de ſentimens; il fut traduit devant le Chef de Juſtice, pour y être „ jugé comme Traître, par une Commiſſion *d'oyer & terminer*. . . . . & il marqua tant d'impudence en exaltant l'autorité du Parlement, qu'on vit bien qu'il ſe faiſoit un grand „ honneur d'être Martyr de cette cauſe. Mais étant ſecouru „ par ſes Amis de Londres, le Parlement déclara qu'il „ traiteroit les priſonniers du parti du Roi, de la même maniére qu'on traiteroit Lilburn, & les autres à Oxford; il „ trouva les moyens de corrompre le Prévôt, qui l'avoit „ en ſa garde, & de ſe ſauver dans les Quartiers du Parlement, où il fut reçu avec une acclamation publique, comme un brave Champion, qui avoit défié le Roi juſques „ dans ſa Cour." REM. DU TRAD.

(1) *Hiſt. des Guerr. Civil. d'Anglet.* T. IV. p. 247. & *ſuiv.*

(2) On voit par-là que les Auteurs ne s'accordent pas ſur le premier métier de Lilburn.

[*B*] *Il publia pluſieurs Brochures.*] Voici les Titres de quelques-uns de ſes Ecrits. I. *Un Salva Libertate.* II. *Cri des Jeunes Gens & des Apprentifs de Londres; ou Perquiſition des Loix fondamentales & des Libertés de l'Angleterre, perduës* &c. Londres 1645. du 1 d'Août in-4. III. *Préparatif pour huer le Chevalier* Arthur Haſebrig. IV. *Lettre à un Ami*, datée du 20 Juillet 1645 in-4. V. *Lettre à Mr.* Guillaume Prynne, du 7 Janvier 1645. écrite à l'occaſion de l'Ecrit de Prynne intitulé, *Le Triomphe de la Vérité ſur l'Impoſture, de l'Antiquité ſur la Nouveauté.* VI. L'*Eſclavage de la Liberté de Londres mis au jour* &c. Londres 1646 in-4. VII. *La Liberté de l'Homme Libre défenduë: ou Rélation véritable de la Cauſe & de la Maniére de l'empriſonnement du Lieutenant-Colonel* Jean Lilbourne *à Newgate* &c. Londres 1646. VIII. *Les Chartres de Londres; ou ſeconde Partie de l'Eſclavage de la Liberté de Londres mis au jour* &c. Londres 1646 du 28 Décembre. IX. *Deux Lettres écrites de la Tour de Londres le* 13 *& le* 15 *Septembre* 1647 *au Colonel* Henri Martin, *Membre de la Chambre des Communes.* X. *Autres Lettres de grande importance.* Londres 1647. XI. *La Réſolution de l'Homme ferme & courageux de ſoutenir juſqu'à la derniére goute de ſon ſang, ſes Libertés Civiles, & les Priviléges que lui donnent les grandes, les juſtes, & les plus claires Loix d'Angleterre* &c. Londres 1647 in-4. XII. *Son grand Plaidoyer contre la préſente Chambre tyrannique des Pairs, prononcé devant un grand Committé de la Chambre Baſſe, le* 20 *Octobre* 1647. imprimé la même année in-4. XIII. *Diſcours ſervant de ſupplément au précédent, adreſſé à Mr.* Jean Maynard, *Préſident du Committé.* 1647. in-4. XIV. *Les Cris des Communes opprimées, adreſſés à toutes les perſonnes raiſonnables & ſenſées du Royaume d'Angleterre & de la Principauté de Galles* &c. Fevrier 1647 in-4. XV. *Le Cri de Jonas dans le Ventre de la Baleine, dans quelques Epîtres au Lieutenant-Général* Cromwel *& à Mr.* Jean Goodwin, *contenant des plaintes de la tyrannie de la Chambre des Pairs & de celle des Communes, aſſemblées à Weſtminſter* &c. XVI. *Accuſation de Haute-Trahiſon contre* Olivier Cromwel, *& contre ſon Gendre* Henri Ireton, *ci-devant Membres de la Chambre des Communes caſſée par force, préſentée au Public par le Lieutenant-Colonel* Jean Lilburn *priſonnier à la Tour de Londres à cauſe de ſon zéle, de ſon véritable & ardent attachement aux Libertés de la Nation.* Londres 1649 in-4. XVII. *Les légitimes & fondamentales Libertés du Peuple d'Angleterre réſuſcitées, ſoutenuës, & défenduës* &c. Londres 1649. *En forme de Lettre à Guillaume Lenthall Orateur, datée de ſon étroite*

&

favoriser leurs desseins; ce qui joint à ce qu'il faisoit pour troubler la tranquillité publique, le fit mettre en prison à Newgate au mois d'Août 1645; & comme il y demeura fort longtems, on présenta au Parlement plusieurs Requêtes pour obtenir son relâchement, signées par des centaines de Bourgeois & autres personnes, par sa femme, & par plusieurs autres femmes. On le transféra ensuite à la Tour (*f*), où il abusa de la trop grande liberté qu'on lui accordoit; car lui & ses partisans parloient de la maniére la plus injurieuse des deux Chambres du Parlement, qui découvrit qu'il y avoit un complot de plusieurs milliers de personnes, de faire affront au Parlement & de flétrir ses Procédures, sous prétexte de lui présenter une Requête. Cela fit que Lilburn fut reserré, & qu'on donna ordre de le faire paroître à la Barre de la Chambre Basse, c'étoit au mois de Janvier 164$\frac{4}{5}$; ayant comparu il fit une longue réponse à l'accusation portée contre lui; la Chambre ordonna de le reconduire à la Tour, & de le poursuivre selon les Loix pour cause *de pratiques séditieuses & scandaleuses contre l'Etat* (*g*). Le 1 d'Août la Chambre expédia un Ordre pour son élargissement [*C*], & nomma un Committé pour examiner ce qu'il y auroit à faire pour le dédommager de ce qu'il avoit souffert (*h*); le 21 du même mois, les Communes envoyérent aux Seigneurs un Acte, pour lever trois milles Livres sterling sur les biens du feu Lord Conventry, en faveur de Lilburn, afin de l'indemniser de ce qu'il avoit souffert par deux Sentences de la Chambre Etoilée contre lui (*i*). Mais ayant publié une Piéce intitulée, *Les nouvelles Chaînes de l'Angleterre*, il fut mis à la Tour le 29 Mars 1649 (*k*), & par une Commission particuliére d'*Oyer & Terminer*, il fut poursuivi pour crime de Haute-Trahison, & l'affaire s'étant plaidée à Guild-Hall à Londres, le 24, 25, & 26 d'Octobre 1646, il fut absous [*D*]. Au mois de Janvier 165$\frac{1}{2}$ on passa un Acte qui le condamnoit à une Amende de sept-mille Livres sterling, & le bannissoit de l'Angleterre, de l'Ecosse, & de l'Irlande (*l*). Il se retira dans les Pays-Bas [*E*], mais étant revenu ensuite en Angleterre [*F*] il fut envoyé

(*f*) Wood Col. 173.

(*g*) Whitelocke's *Memorials of the English Affairs*, p. 288. 289.

(*h*) Ibid. p. 325.

(*i*) Ibid. p. 331.

(*k*) Ibid. p. 392.

(*l*) Ibid. p. 520.

& injuste prison à la Tour de Londres, *le 8 Juin* 1649. XVIII. *Deux Requêtes présentées au Tribunal Souverain de la Nation par des milliers de Seigneurs*, *de Citoyens* &c. *de la Comté de Lincoln*, Londres 1650 in-4. Le 26 Février 164$\frac{8}{9}$ il présenta à la Chambre des Communes un Papier, signé de quantité des *Levellers*, sous le nom d'*Adresse à l'Autorité Souveraine d'Angleterre*; ce Papier contenoit les Propositions suivantes (3). Qu'il n'y ait point de distinction de Parlement & de Conseil d'Etat; que les Parlemens soient annuels: que dans les intervalles ils nomment un Committé composé de Membres d'entre eux. Qu'en faisant une Convention, on mette une Clause de ne jamais rétablir le Gouvernement Monarchique, & de ne point avoir de Chambre des Pairs: Qu'on abolisse les Dimes, l'Accise, les Douanes, & les Compagnies de Marchands. Qu'on n'emprisonne point pour dettes les gens insolvables; qu'on oblige au payement de leurs dettes, ceux qui sont en état de les acquitter, sans qu'ils puissent se mettre à couvert en se laissant mettre en prison. Qu'on ait soin de fournir du travail, & des soulagemens à toutes sortes de pauvres, aux personnes âgées, & à ceux qui sont impotens; qu'on établisse une maniére plus prompte & moins pénible de terminer les procès. Que le Parlement ne soit point dissous, avant qu'il y ait de nouveaux Représentans tous prêts à succéder le lendemain. Que l'Ordonnance du *Self-denying* soit observée. Que les mêmes personnes ne soient pas continuées longtems dans les premiers Emplois Militaires. Qu'un Committé de la Chambre entende & décide tous les procès entre les Officiers & les Soldats, & qu'il mitige le Droit Militaire, & ait soin qu'on ne l'exerce pas sur des personnes qui ne sont pas de l'Armée. Que la Presse soit libre. Que les dépenses de la Justice & les appointemens des Juges & des Officiers soient diminués, aussi bien que les taxes. Que sur toutes choses, le Conseil d'Etat, qui menace tant d'introduire la Tyrannie, soit dissous; & que l'administration des affaires soit remise à un Committé, qui dure peu, & qui soit souvent obligé de rendre compte de sa conduite. Qu'il soit défendu sous de sévéres peines à tous Committés, Magistrats, & Officiers de passer leur Commission, & qu'on encourage les plaintes contre eux. Qu'on satisfasse les Soldats par rapport à leurs arrérages. Qu'on annulle la Loi touchant les Dimes à triple intérêt. Dans *la Convention du Peuple*, écrite par Lilburn, Walwyn, Prince, & Overton, & publiée le 1 Mai 1649, on trouve les propositions suivantes. 1. Que l'Autorité Souveraine de la Nation soit représentée par un Corps de quatre-cens personnes. 2. Que deux-cens d'entre eux forment une Chambre, & que la pluralité décide. 3. Tous les Officiers publics pourront être dépendans; ceux qui ont des pensions ne pourront être Membres du Corps. 4. Ceux qui auront été Députés à une Assemblée ne seront point éligibles pour la suivante. 5. Le présent Parlement finira le premier Mécredi d'Août 1649. 6. S'il néglige d'expédier les Ordres pour les Elections, le Peuple y procédera. 7. Il y aura un Corps Représentatif prêt à succéder dès le lendemain. 8. Le Parlement prochain, & ceux qui s'assembleront à l'avenir dureront toute une année. 9. Ils auront le pouvoir de subsister sans le consentement de personne. 10. Ils ne feront point de Loix pour contraindre qui que ce soit sur la Religion. 11. Personne ne sera forcé de combattre sur Mer ou sur Terre, contre sa conscience. 12. Personne ne sera tiré en cause, au sujet des guerres, sinon lorsqu'il prétendra à l'autorité. 13. Tous les priviléges qui dispensent de la soumission aux Cours de Judicature seront nuls. 14. On ne condamnera personne sur des choses où la Loi ne décidoit rien auparavant. 15. On ne dépendra plus du panchant incertain du Parlement. 16. Personne ne sera puni pour refuser de déposer contre lui-même. 17. Il n'y aura point d'appel, six mois après la fin de l'Assemblée du Corps Représentatif. 18. Personne ne sera exclus par raison de Commerce de delà la Mer, là où les autres seront admissibles. 19. Il n'y aura ni Accise ni Douane au-delà de quatre mois après le prochain Parlement. 20. On n'emprisonnera point les Gens pour dettes, ni on ne saisira leurs biens libres. 21. On ne fera perdre la vie à personne, sinon pour cause de meurtre, & autres crimes de cette nature. 22. Lorsqu'on poursuivra quelqu'un, & qu'il sera question de sa vie, de sa liberté &c. on entendra les Témoins. 23. Les Dimes ne dureront pas plus longtems, que la prochaine Assemblée de Réprésentans. 24. Chaque Paroisse choisira son Ministre, & personne ne sera forcé de payer. 25. Lorsqu'il s'agira de la vie, de la liberté &c. il faudra que la conviction se fasse par douze Jurés du voisinage. 26. Personne ne sera exclus des Charges pour cause de Religion. 27. Dans toutes les Comtés le Peuple élira ses Officiers publics. 28. Les Représentans à venir seront responsables des dettes, & arrérages &c. 29. Les Représentans en fonction auront seuls le pouvoir de lever des Troupes. 30. Cette Convention présente ne sera point annullée; on ne mettra point tous les biens de niveau, & toutes choses ne seront point communes.

(3) Whitelocke's *Memorials of the English Affairs*, p. 384. Lond. 1732.

☞ [C] *La Chambre expédia un Ordre pour son élargissement.*] A s'en rapporter à Mylord Clarendon (4) Cromwell contribua à arrêter les poursuites du Parlement contre Lilburn. Après avoir rapporté ce qui se trouve dans la Remarque [*A*] cet Historien continue en ces termes: „ Cromwel le traita „ depuis avec une grande familiarité, & se servit de lui „ dans les contestations qu'il eut avec le Parlement: mais il „ s'apperçut bientôt que c'étoit un esprit inquiet & difficile à conduire .... desorte qu'il le retira de l'Armée où „ il étoit Officier de réputation, & l'envoya demeurer à Londres, où il étoit plus à propos qu'il lachât la bride à son „ tempérament. Les Parlementaires furent tellement irrités „ par son humeur séditieuse, & par ses écrits en matiére de „ Religion, avec des réflexions sur leur conduite, qu'ils résolurent de le poursuivre avec toute la rigueur possible; „ dont aussi l'Assemblée des Théologiens, attaqués par les „ mêmes Libelles, les sollicitoient fortement: mais Cromwel écrivit au Parlement une Lettre fort pressante, *qu'ils* „ *ne décourageassent pas l'Armée*, *qui combattoit pour eux*, *en* „ *censurant un de ses Officiers*, *pour ses opinions en matiére de* „ *Conscience*, *pour la liberté de laquelle*, *& pour se délivrer de* „ *l'Esclavage*, *où les Evêques les vouloient réduire*, *cette Armée* „ *avoit été mise sur pied*; ce qui arrêta pour lors les poursuites qu'on faisoit contre Lilburn, quoiqu'il ne cessât point „ d'irriter le Parlement, & de le rendre odieux autant qu'il „ le pouvoit." REM. DU TRAD.

(4) *Ubi supra* p. 249.

[*D*] *Il fut absous.*] Son Procès fut imprimé à Londres in-4. & réimprimé ensuite au même lieu in-8.

[*E*] *Il se retira dans les Pays-Bas.*] Mr. Winstanley nous apprend (5), que quelques-uns disent, que pendant son séjour dans ce Pays-là, il négocia avec Mylord Hopton, le Colonel Charles Lloyd, & d'autres Royalistes, & qu'il s'engageoit, pour la somme de dix-mille Livres sterling, de ruiner le Général Cromwell, le Parlement & le Conseil d'Etat, & de rétablir le Roi Charles II. sur le Trône d'Angleterre, ou qu'il vouloit qu'on le mit en piéces, & qu'on plaçât les parties de son corps sur chaque porte de Bruges. *Mais je doute du fait*, dit Mr. Winstanley, *outre qu'il l'a nié*, *je ne puis comprendre qu'il ait pu en aucune maniére s'imaginer*, *que ce Parti-là voulût se fier en lui*, *& surtout lui confier une somme aussi considérable*, *s'étant toujours déclaré ennemi juré du Roi*.

(5) *Select Lives of England's Worthies*, p. 520.

[*F*] *Etant revenu ensuite en Angleterre.*] Avant que d'y passer il écrivit à Cromwell en ces termes.

„ Mylord,

„ J'avois cru que dans la conversation que j'eus avec „ vous dans votre Galerie, il y a quatre ou cinq mois, je „ vous avois si pleinement satisfait sur tout, qu'il ne vous „ restoit pas le moindre soupçon contre moi; & que de tous „ les Membres du Parlement vous étiez celui de qui j'aurois „ le moins attendu de me voir banni dans un Pays étranger, où je suis obligé pour mettre ma vie en sureté de „ faire imprimer une Apologie: & comme il y est parlé de „ vous, j'ai cru que la générosité demandoit que je vous en „ envoyasse un Exemplaire; & si je n'avois été en voyage „ le dernier jour de poste, je l'aurois expédié dès lors. J'envoye aussi par cette même poste à un Ami, un Mémoire écrit

(m) Ibid. p. 563.

voyé à la prison de Newgate, & poursuivi à *Old-Baily* le 20 Août 1653, mais il fut absous [G] (*m*). Peu de tems après il fut conduit à Portsmouth pour être transporté hors du Royaume, mais ayant donné caution qu'il se conduiroit paisiblement à l'avenir, on lui permit de revenir; s'étant fait Quaker il s'établit à Eltham dans la Province de Kent, où il prêchoit quelquefois, aussi bien que dans d'autres lieux. Il mourut à Eltham le 29 Août 1657; & fut enterré dans le Cimetérre des Quakers proche de More-Fields (*n*). Le Juge Jenkins disoit de lui „ que s'il n'y avoit personne au monde que *Jean Lilburn*, *Lilburn* querelleroit *Jean*, & que *Jean* se disputeroit avec *Lilburn*". Il avoit un frere aîné, nommé Robert [*H*] qui étoit Major-Général du Nord d'Angleterre, & Commandant en Chef de toutes les Forces du Parlement en Ecosse.

(n) Wood fol. 173. 174. Winstanley p. 523-525.

„ écrit de trois feuilles, pour vous le communiquer; vous verrez, si vous voulez vous donner la peine de le lire, que vous y êtes fort intéressé. Il ne me reste plus rien à vous dire, sinon de prier Dieu, si c'est son bon-plaisir, de vous rendre promptement aussi juste dans vos actions, que vous l'étiez il y a quelques années en paroles; & d'avoir la hardiesse de dire, que je suis encore autant le même honnête *Jean Lilburn*, que je l'ai jamais été, n'aimant point la flatterie, & ne craignant ni le pouvoir ni les menaces." Il sollicita aussi un Passeport, mais inutilement; & nonobstant le refus qu'on lui en fit, il passa en Angleterre.

[*G*] *Mais il fut absous.*] Il soutint que l'Acte, en vertu duquel il étoit accusé, étoit une fausseté; qu'il n'y avoit ni justice ni raison. Que le Parlement ne pouvoit faire aucun Acte depuis qu'on avoit tranché la tête au Roi; que par la même Loi, par laquelle ils le condamneroient à mort, ils pourroient condamner ses douze Jurés pleins d'intégrité. Il appella *Jehova* à témoin, & protesta devant Dieu, ses Anges, & les Hommes, qu'il n'étoit point le Jean Lilburn désigné dans l'Acte; sur quoi le Juré le déclara innocent (6). [☞ J'ajoûterai encore ici ce que nous apprend sur cette affaire Mylord Clarendon; „ Quand Cromwell, *dit-il* (7), eut cassé le Parlement, & se fut mis en possession de l'autorité souveraine, *Lilburn* méprisa sa faveur, le crut un Ennemi digne de son chagrin, & le chargea par ses Ecrits & Libelles, de ce que l'hypocrisie, le mensonge, & la tyrannie ont de plus infamant, & de tous les reproches qu'il méritoit, & que la malignité de cet homme lui pouvoit suggérer, pour le rendre autant odieux dans le public, que pouvoit être l'homme du monde le plus perfide. Cromwell pouvoit supporter les mauvais discours & les reproches, avec plus de tranquillité, & de mépris, qu'eût jamais fait aucune Personne en autorité. Néanmoins la persécution de cet homme lui fit comprendre, qu'il lui seroit impossible de conserver sa dignité, ni aucune sureté dans le Gouvernement, tant que cette Licence continueroit. Il mit donc des Espions pour observer les démarches de *Lilburn*, & pour recueillir ses discours: desorte qu'ayant été assuré par les Avocats de l'Etat, que *par les anciennes Loix aussi bien que par les nouvelles Ordonnances*, Lilburn *étoit coupable de Haute-Trahison, & pouvoit être condamné à mort, s'il étoit poursuivi dans une Cour de Justice*; il l'envoya dans la Prison de Newgate, & le fit accuser de Haute-Trahison. Tous les Juges étant présens avec les Avocats pour faire valoir les preuves, & après que l'on eut eu soin de faire nommer des Jurés propres pour une affaire de cette importance, *Lilburn* parut intrépide & avec la confiance d'un homme, qui devoit soutenir le parti du Peuple pour la défense de la liberté. Il déclara qu'il n'étoit point coupable, & écouta les accusations & les preuves qu'on alléguoit contre lui, avec assez de patience, à la réserve, qu'il interrompoit quelquefois les Avocats qui le poursuivoient; & par des réponses offensantes à quelques questions que les Juges lui faisoient, il marquoit n'avoir aucun respect pour leurs personnes, ni aucune soumission pour leur autorité. Ce Procès dura tout le jour; & quand *Lilburn* parla pour sa défense, il mêla son discours de tant de Loix, pour combattre leur autorité comme Tyrannique, & pour prouver aux Assistans que leurs Vies, leurs Libertés, & leurs Biens ne seroient point en sureté, tant que cette Usurpation subsisteroit; il répondit avec tant d'assurance sur tous les Chefs qui lui étoient objectés, *comme ne contenant rien qu'on pût traiter de Haute-Trahison; qui ne pouvoit avoir lieu contre un Gouvernement de cette nature*; ajoûtant que *tous les véritables Anglois devoient s'opposer à cette Tyrannie, comme il avoit fait purement à cause d'eux, & pour les garantir de l'Esclavage en sacrifiant son profit, & son intérêt mondain. Qu'il avoit été si avant dans l'amitié de* Cromwell, *qu'il en auroit reçu des avantages & des emplois considérables, s'il s'étoit tenu en repos, & avoit pu voir, sans rien dire, sa Patrie réduite en servitude. Ce que n'ayant pas voulu faire, il avoit été conduit là pour perdre la vie par leur jugement; ce qu'il n'apprehendoit point:* enfin il se défendit avec tant de vigueur, & charma tellement les Jurés, que, malgré les injonctions des Juges, & les charges qu'ils leur fournissoient, les assurant que les discours & les actions bien prouvées contre ce Prisonnier, étoient Haute Trahison par les Loix, & qu'ils étoient obligés par tous les liens de la Conscience de le trouver coupable; qu'après une courte délibération entre eux, ils retournérent faire leur rapport, *qu'il n'étoit point coupable*, & ils ne purent être persuadés par les Juges de changer leur opinion; ce qui mit Cromwell dans un chagrin, & dans une colére inexprimables, & plus que n'auroit fait la perte d'une Bataille. Quoique *Lilburn* fût ainsi renvoyé absous en 1653, néanmoins Cromwell ne voulut jamais permettre qu'il fut mis en liberté, comme il le devoit être par les Loix; mais il le fit conduire de prison en prison, & le tint enfermé, jusqu'à ce qu'il mourut lui-même." Il paroît par ce qui est rapporté dans le Corps de l'Article, que Mylord Clarendon a été mal informé sur ce dernier point. Add. du Trad.

(6) Ibid. p. 521. 522.

(7) *Ubi supra* p. 249. 252.

[*H*] *Il avoit un frere aîné nommé Robert.*] Après la Restauration il se rendit de bon gré sur une Proclamation, & ayant été convaincu, il fut condamné à une prison perpétuelle. Mais comme son pere étoit encore en vie, le bien qui étoit à Thickley échut à ses Enfans, qu'il avoit eu de Marguerite fille de Henri Beke de Hadenham, Gentilhomme de la Comté de Bucks; il y en avoit trois, *Robert* né en 1650; *Richard* né en 1652; & *Ephraïm* né en 1658; qui vivoient tous en 1688. Le Major Général mourut dans une étroite prison dans l'Ile de St. Nicholas proche de Plymouth dans la Comté de Devon, au mois d'Août 1665, âgé d'environ cinquante ans (8).

(8) Wood *Ath. Oxon.* Vol.II.Col. 174.

LILY (Guillaume) Celébre Grammairien Anglois dans le XVI. Siécle, nâquit à Odiam dans la Comté de Hamp (*a*), vers l'an 1468 (*b*); en 1486, étant âgé environ de dix-huit ans; il obtint une demie place dans le Collége de la Madelaine à Oxford. Après avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts, il fit le voyage de Jérusalem par principe de dévotion; à son retour il s'arrêta quelque tems dans l'Ile de Rhodes, & de-là il alla Rome, où il étudia sous Jean Sulpitius & Pomponius Sabinus (*c*). Il acquit dans ses Voyages la connoissance des Langues Grecque & Latine, & l'on prétend qu'il est le premier Voyageur Anglois qui apporta la Langue Grecque d'Italie en Angleterre vers l'an 1500 (*d*). De retour en Angleterre il s'établit à Londres, où il enseigna la Grammaire, la Poësie, & la Rhétorique avec succès (*e*). S'étant fait connoître, le Docteur Jean Colet, Doyen de St. Paul, l'établit en 1512 premier Régent de son Ecole, poste qu'il occupa environ dix ans, où il eut pour disciples quantité de jeunes gens, qui ont tenu un rang distingué dans l'Etat & dans l'Eglise. Outre la Grammaire qui porte son nom [*A*] il a encore écrit plusieurs autres Ouvrages, dont on trouvera la liste dans les Remar-

(a) Fuller's *Worthies in Hampshire.* Et Dr. Knight *Life of Dr. John Colet.* p.370.

(b) Il étoit âgé de cinquante-quatre ans lorsqu'il mourut en 1522, comme on le voit par son Epitaphe.

(c) Wood *Ath. Oxon.* Vol.I.C.16.

(d) Knight *Life of Dr. John Colet.* ubi supra.

(e) Idem Ibidem. Et Wood *ubi supra.*

[*A*] *La Grammaire qui porte son nom.*] Mr. Thomas Baker observe (1) que „ La Grammaire ordinaire, qui porte le nom de *Lily*, est l'Ouvrage de quelques-uns des hommes les plus distingués de son tems. Les *Rudimens Anglois* sont du Docteur Colet, Doyen de St. Paul, & la Preface qui est au devant de la premiére Edition, & qui roule sur la maniére de s'en bien servir, n'est pas moins que de la main du Cardinal Wolsey. La partie la plus raisonnée, savoir la Syntaxe, a été écrite ou corrigée par Erasme, & d'autres parties par d'autres bonnes mains; ensorte que quoique Mr. *Lily* en ait à présent l'honneur, ce qu'il refusa toujours modestement pendant sa vie, elle a cependant été achevée par les soins réunis de plusieurs savans Hommes, & ce n'est peut-être pas lui, qui y a eu la plus grande part." Mr. John Ward, Membre de la Société Royale, & Professeur de Rhétorique au Collége de Gresham à Londres, nous donne une Histoire exacte de cette Grammaire, dans la *Préface* qu'il a mise à la nouvelle Edition perfectionnée, qu'il en a donné à Londres en 1732; voici ce qu'il nous apprend. L'*Introduction Angloise* a été composée par le Docteur Colet, qui la dédia à Mr. Guillaume Lily par une Epître datée de l'An 1510, qui se trouve à la tête de plusieurs anciennes Editions. La *Syntaxe Angloise* est de Mr. Lily, comme il paroit par le titre de plusieurs anciennes Editions, qui est en ces termes; *Guillelmi Lilii Angli Rudimenta*; Bale (2) la lui attribuë, & cite une partie de la premiére période, telle qu'on la lit dans ces Editions. Le *Carmen de Moribus*, & les *Régles* pour les *Genres des Noms* sont de Mr. Lily, & portent son nom dans toutes les Editions jusqu'à présent. Les *Régles des Hétéroclites* ont été d'abord écrites en prose, & étoient & plus courtes que dans les éditions postérieures où elles sont en vers, & différentes à plusieurs autres égards. Mais il est assez incertain si ce changement vient de celui qui en étoit le premier Auteur, ou de quelque autre. Bale (3) les attribuë à Thomas Robertson, qui fut ensuite Doyen de Durham; mais il ne dit point s'il les écrivit en Prose ou en Vers. Dans quel-

(1) *Réflections upon Learing.* c. 1. p. 25. 26. London 1701. 4e. Edit.

(2) *Script. Britann.* Cent. VIII. n. 64.

(3) Ibid. Cent. IX. n. 91.

marques [*B*]. Il mourut de la Peste à Londres le 24 Février 1522, âgé de cinquante-quatre ans, & fut

quelques Editions il est appellé Robert Robinson; & dans des Editions postérieures Thomas Robinson, c'est ainsi qu'il est nommé par Guillaume Haine, dans son Epitre au devant de la *Construction des Régles de Lily*, qu'on joint ordinairement à la Grammaire. Les Régles sur les *Préterits-parfaits*, & sur les *Supins des Verbes* sont de Lily, & portent son nom dans toutes les Editions. Mais le Supplément pour les *Verbes Imparfaits* a été ajoûté par Thomas Robertson, ainsi que nous l'apprenons de Bale (4), qui cite le premier vers, tel qu'on le lit aujourd'hui. La *Syntaxe Latine* a été d'abord composée par Lily, & envoyée ensuite par le Doyen Colet à Erasme, pour la revoir; ce Savant y fit tant de changemens, qu'aucun d'eux ne crut dans la suite avoir droit de se l'attribuer; c'est par cette raison qu'elle parut d'abord sans nom d'Auteur, n'y ayant qu'une Epitre de Colet à la tête. Cette Epitre est datée de 1513, & est adressée à Lily, à qui il recommande l'usage de ce Livre; ce qui fit croire à quelques personnes de ce tems-là, que c'étoit l'Ouvrage du Doyen lui-même (5). Mais cette erreur fut bientôt dissipée par une Lettre d'Erasme imprimée en 1515, où il dit en termes exprès, qu'il a été composé par Lily à la priére de Colet; & il prend occasion de *louer Lily sur la rare connoissance qu'il avoit des Langues, & sur son admirable capacité pour l'instruction de la Jeunesse*. Les *Figures Verbales* sont tirées de *Petrus Mosellanus*, & *celles de la Construction* de *Ger. Listrius* (6), habile Médecin, & grand Ami d'Erasme, dont les noms sont à la tête dans quelques anciennes Editions. La *Prosodie* étoit d'abord fort courte, & portoit le titre de *Regulæ Versificales*. Bale (7) en fait encore honneur à Thomas Robertson. La plupart de ces parties de la Grammaire, dont on a parlé jusqu'ici, ont été mises ensemble, & imprimées en un Corps à Londres & dans les Pays Etrangers avant que le Roi Henri y donnât son approbation Royale. Et plusieurs Savans s'étoient déja donné la peine de la commenter, & d'en expliquer des Parties. Thomas Robertson fit, outre les Traités dont on a parlé, des *Remarques* sur les *Régles* de Lily pour les *Genres des Noms*, & pour les *Préterits-parfaits* & les *Supins des Verbes*; & les dédia au Docteur Longland Evêque de Lincoln (8). Jean Ritwise Gendre de Lily & son successeur dans l'Ecole de St. Paul, que Wood appelle (9) un *très-illustre Grammairien*, fit une *Interpretation Latine des Noms & des Verbes*, contenus dans les deux Livres de Lily, dont nous venons de parler; mais non des *Hetéroclites*, comme le dit Wood: il est vrai qu'on les ajoûta dans la suite aux Grammaires du Roi Henri, avec une Explication Angloise du tout, qui étoit fort utile, jusqu'à ce que toutes ces Régles fussent mises en Anglois; mais depuis ce tems-là elle n'a guéres servi qu'à grossir le Volume du Livre. La *Syntaxe Latine*, assez peu d'années après avoir paru pour la premiére fois, a été illustrée par des *Notes* par Henri Prime Régent des Ecoles de Munster (10). Il y a eu encore d'autres *Notes* de la façon de Leonard Cox, Maître d'Ecole à Reading, & ensuite à Carle ou dans le Pays de Galles (11), dont Bale (12) célébre le savoir, comme *Grammairien*, *Orateur*, *Poëte*, & *Théologien*. Il y avoit du tems de Lily en Angleterre plusieurs autres Hommes fameux par leur habileté dans la Grammaire, qui ont aussi écrit sur cet Art; tels sont Jean Holt, Jean Stanbridge, Robert Whittington, créé *Docteur de Grammaire & de Rhétorique* à Oxford; Guillaume Horman, le Docteur Thomas Linacre, Jean Louis Vivés, & quelques autres (13). Cette Science étoit même en si grande estime dans ce tems-là, que, comme nous l'apprenons du Chevalier Thomas Elliot (14); le Roi Henri VIII. lui-même ne *dédaigna pas d'être le principal Auteur d'une* Introduction à la Grammaire *pour les enfans de ses bienaimés Sujets*. Whittington étoit le grand Antagoniste de Lily, & ils étoient Rivaux de réputation. Mais une preuve de l'estime que les Ecrits de Lily s'étoient acquis en peu de tems, & de la préférence qu'on leur donnoit sur tous les autres, c'est que le Cardinal *Wolsey*, ayant fondé une Ecole de Grammaire à Ipswich, par une Patente de l'an 1528, recommanda aux Maîtres de cette Ecole de se servir des régles de Lily (15). Cependant le nombre & la diversité des Ouvrages, composés dans ce tems-là par des Gens célébres par leur érudition, ne pouvoit que causer de la diversité dans la maniére d'enseigner, chacun ayant ses partisans, comme cela est ordinaire en pareil cas. Pour obvier à cet inconvénient, & pour établir une bonne Méthode d'enseigner la Grammaire, qui est d'une si grande conséquence pour le bien public, étant le fondement de toutes les autres Connoissances, le Roi Henri VIII. *fit dresser une bonne Grammaire par les soins de plusieurs savans Hommes; il la fit imprimer, pour être la seule qu'on enseigneroit par tout, tant pour l'utilité des Ecoliers, que pour prévenir le changement de la part des Maîtres* (16). On prétend que cet Ouvrage fut achevé en 1543 (17); & l'on nomme parmi les personnes établies pour y travailler le Docteur Richard Cox (18), Précepteur du Prince Edouard (19), & depuis Evêque d'Ely. Il est même apparent que c'est par cette raison qu'il a fait mettre le nom du Prince au commencement de l'*Introduction Angloise*, où il est dit, EDOUARD *est mon nom propre*, au lieu de JEAN, le nom du Doyen Colet, qui y étoit auparavant; c'est ainsi qu'ils ont eu soin d'insérer le nom du Roi au commencement de la Partie Latine, où l'on trouve, HENRICUS, ANGLIA. Mais l'on verra mieux encore, combien le Public est redevable à ces savans hommes, d'avoir réuni leurs efforts pour former cet Ouvrage, si l'on compare la Grammaire, telle qu'elle a été compilée par eux, & réduite en un Systême, avec les diverses parties, dont on a parlé ci-dessus. L'*Epître au Lecteur* a été faite, après que la Grammaire fut achevée & imprimée; mais qui en est l'Auteur, si c'est quelqu'un des Compilateurs, ou quelque autre, c'est ce qu'il n'est peut-être pas aisé de découvrir dans un aussi grand éloignement que celui où nous sommes. La méthode d'enseigner, qui y est prescrite, ne parle que de l'usage de la partie Angloise. L'*Introduction Angloise* est pour l'essentiel, presque la même que celle de *Colet*, quoique souvent changée par rapport aux expressions, quelquefois aussi pour l'ordre, & perfectionnée à d'autres égards. Mais la *Syntaxe Angloise* est beaucoup plus perfectionnée, pas encore tant pour la Méthode, que par les Additions, étant le double plus ample qu'elle n'étoit. Les Régles pour les *Genres des Noms* sont telles que *Lily* les a dressées; mais celles des *Hétéroclites*, outre qu'on les a mises en vers pour aider la mémoire, sont en beaucoup meilleur ordre & plus correctes; quelque soit l'Auteur de ce changement. Les Régles des *Prétérits-Parfaits* & des *Supins des Verbes* sont telles, qu'elles étoient du tems de *Lily*. Nous avons déjà remarqué que Thomas Robertson fit un Supplément sur les *Verbes Imparfaits*, qui commençoit de la même maniére, que ce qu'on lit aujourdhui sur ce sujet dans la Grammaire. La *Syntaxe Latine* est en quelque façon toute nouvelle, & fort augmentée. A l'égard de la partie qui regarde les *Figures*, ni les définitions, les exemples des *Figures Verbales* ne sont entiérement les mêmes que dans *Petrus Mosellanus*; & les *Figures de Construction* sont quelquefois changées en ce qui regarde l'ordre, qui est meilleur; d'ailleurs elles ne sont guéres différentes de celles de *Listrius*. Mais la *Prosodie* surtout, qui étoit fort courte & imparfaite auparavant, est fort augmentée & corrigée. Si l'on pouvoit trouver les Traités de Thomas Robertson, que Bale dit avoir été imprimés à Bâle en 1532, on pourroit y voir, si ses *Remarques* sur les *Régles* de *Lily* pour les *Genres des Noms* étoient la même chose, que le Traité des *Terminaisons*, appliquées aux *régles particuliéres*, qui s'y trouve toujours joint dans nos Editions; on pourroit aussi se décider touchant ses Régles pour les *Hétéroclites*, & le Supplément des *Verbes Imparfaits*. Le reste de la Partie Latine (c'est-à-dire l'*Orthographe*, & les autres parties de l'*Etymologie*) paroît être l'Ouvrage des personnes établies pour donner à la Grammaire la forme où elle est. Mais parce que les premiéres & principales parties, que les enfans apprennent ordinairement dans les Ecoles, ont été faites & publiées pour l'usage de l'Ecole de St. *Paul*, & que *Lily* y a eu tant de part, la Grammaire entiére, telle qu'elle est à présent, a passé généralement sous son nom. Comme cette Grammaire fut d'abord munie de l'Autorité Royale, & qu'elle étoit *la seule qu'il fût permis d'enseigner dans les Ecoles* (20), pendant longtems les Evêques, en faisant les Visites de leurs Diocéses, avoient coutume de demander aux Maîtres d'Ecole, *s'ils n'en enseignoient point d'autre? Mais*, dit Mr. Ward, *comme dans les tems qui ont suivi on a eu plus d'occasions d'approfondir ces études, & que l'Art Grammatical, entre autres parties des Belles-Lettres, a été fort cultivé par quantité d'habiles gens au dedans & au dehors du Royaume, on a fait bien des plaintes contre notre Grammaire ordinaire, on a publié plusieurs Plans nouveaux pour corriger ce qu'on y desapprouve, & on a même fait quelques tentatives dans l'Assemblée du Clergé pour la faire réformer* (21). *Elle soutient pourtant encore sa réputation au point, que la plus grande partie de notre Jeunesse Angloise continue à l'apprendre; tandis que la plupart des autres Systêmes ont été principalement renfermés dans les Ecoles, pour l'usage particulier desquelles ils ont été composés, & plusieurs n'ont pas même survécu à leurs Auteurs.* Un des principaux Antagonistes de cette Grammaire a été Mr. Richard Johnson dans ses *Commentaires de Grammaire: ou Apparat à une Nouvelle Grammaire Nationale, en forme de Remarques Critiques sur les faussetés, les obscurités, les inutilités, & les défectuosités de la Grammaire de Lily, qui est aujourd'hui en usage*. Londres 1706 in-8. Après avoir remarqué dans la Préface, qu'une Grammaire doit être *Concise*, *Certaine*, *Simple*, & *Courte*, il dit „ qu'à tous ces égards la „ Grammaire de *Lily* est insupportable. Les Régles qu'elle „ donne ne sont pas la moitié de ce qu'on doit savoir pour „ l'intelligence de la Langue Latine. Outre cela, elles sont „ en plusieurs choses absolument fausses, & contraires à „ l'usage des Auteurs. Il y a quantité de choses obscures; „ & quoique défectueuse sur des Articles nécessaires, elle est „ diffuse sur des articles inutiles; elle donne souvent deux „ régles là où une seule suffiroit, ou une fort longue & en- „ nuyeuse, là où une beaucoup plus courte seroit meilleure." Mr. Samuel Mountfort, Maître de l'Ecole de l'Hôpital de Christ à Londres, dit, dans son *Témoignage* touchant le Livre de Mr. Johnson, que quelque utile que la Grammaire de Mr. Lily ait été jusqu'à présent, *on ne peut disconvenir, que pour donner à la Jeunesse Angloise une plus parfaite connoissance de la Langue Latine, il semble y avoir de justes raisons de la revoir & de la corriger cette Grammaire, ou de lui en substituer une autre plus exacte & plus complette; y ayant tant de choses fausses, obscures, & inutiles, & étant imparfaite.* Mr. Guillaume Baxter dit dans son *Témoignage*, que l'Ouvrage de Mr. Johnson „ est „ un Apparat complet à une nouvelle Grammaire Nationale; „ tant desirée par ceux qui sentent, les erreurs, les imper- „ fections, les inutilités, pour ne pas dire les fautes, de no- „ tre *Grammaire autorisée*."

[*B*] *Il a encore écrit plusieurs autres Ouvrages, dont on trouvera la liste dans les Remarques.*] I. *Monita pædagogica seu Carmen de Moribus ad Discipulos*. Il commence: *Qui mihi Discipulus* &c. II. *In Ænigmatica Bossi Antibossicon primum, secundum*,

(4) Ibid.

(5) Vid. *Epist. Gerardi Noviomagi*. Edit. Lovan. 1514. où l'Epitre de Colet, datée de 1511, se trouve à la tête.

(6) Vid. Fr. *Sweert. Ath. Belg.*

(7) *Ubi supra.*

(8) Idem ibid.

(9) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 17.

(10) *Gymnasiarcha apud Monasterienses.* Grammat. Edit. Antwerp. 1536. Tho. Haine dans la *Préface* de son *Gram. Lat. Comp.* & d'après lui Twelles dans la *Préface* de sa *Gram. Reformata*, l'appellent *Maître d'Ecole du Monastére* (School-master of the Monastery.)

(11) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. C 56.

(12) Cent. IX. n. 31.

(13) *Voy.* Bale *Script. Brit.* & Wood *Ath. Oxon.*

(14) *Probeme* to the *Castel of Helthe*, imprimé en 1541.

(15) Grammat. *Edit. Antw.* 1537.

(16) *Epitre au Lecteur* au-devant de la *Grammaire*.

(17) Haine *Préface* to his *Gram. Lat. Comp.* Si cette date est juste, ce que le Chevalier Elliot dit du Roi Henri VIII. (cit. 14.) ne peut regarder les soins qu'il a pris de faire dresser une Grammaire, comme l'on pourroit peut-être le croire; mais cela doit regarder quelque autre Ouvrage de ce Prince, celui du Chevalier ayant paru en 1541.

(18) Haine *ubi supra*.

(19) Bale Cent. IX. n. 9.

(20) Voy. l'*Epître au Lecteur*, & le *Titre* de la *Partie Latine*.

(21) Vid. *Synod. Anglic.* p. 115. 117. 123. 124. *Append.*

fut enterré dans le Cimétiere Septentrional de la Cathédrale de St. Paul: on mit une plaque avec une Inscription dans la muraille, auprès de la porte du Nord [*C*]. Il étoit intime Ami du Chevalier Thomas More. Il laissa de sa femme Agnés deux fils, *George* & *Pierre* [*D*]. Denise sa fille épousa *Jean Ritwyse*, ou *Rightwyse*, son Soû-maître, qui succéda à son Beaupere dans la Maîtrise de l'Ecole de St. Paul, & mourut en 1532; sa veuve épousa Jaques Jacob un des Maîtres de la même Ecole, dont elle eut un fils nommé *Polydore*.

dum, *tertium*, *ad Guilel. Hormannum.* Londres 1521 in-4. Ces trois Piéces sont en Vers, elles sont non seulement contre Horman, mais aussi contre Robert Whittington, Poëte Laureat & Orateur. Elles commencent, *Non Hormanne, latet* &c. III. *Poëmata varia*, imprimés avec les *Antibossicons.* IV. *De Laudibus Deiparæ Virginis.* V. *Apologia ad Johannem Skeltonum.* VI. *Apologia ad Robertum Whittingtonum.* VII. Il a fait plusieurs Traductions du Grec en Latin, & de l'Italien en Anglois. Les *Progymnosmata Thomæ Mori*, & *Guillelmi Lilii Sodalium*, qui sont des Epigrammes Grecques traduites en Latin, ont été imprimés en un Volume à Bâle en 1563 in-8. sous ce Titre: *Thomæ Mori, Angliæ ornamenti eximii, Lucubrationes, ab innumeris mendis repurgatæ.*

[*C*] *On mit une plaque avec une Inscription, dans la muraille* &c.] Voici l'Inscription: GUILIELMO LILIO, *Paulinæ Scholæ olim Præceptori primario*, & AGNETI *conjugi*, *in sacratissimo hujus Templi Cæmeterio, hinc a tergo nunc destructo, consepultis*; Georgius Lilius, *hujus Ecclesiæ Canonicus*, *Parentum memoriæ piè consulens*, *Tabellam hanc ab amicis conservatam hic reponendam curavit. Obiit ille G. L. ann. Dom.* 1522. V. *Cal. Martii Vixit.* LIV.

[*D*] *Il laissa deux fils George & Pierre.*] GEORGE LILY nâquit à Londres, & fit ses Etudes au Collége de la Madelaine à Oxford; ayant quitté l'Université sans y prendre de degrés, il alla à Rome, où il fut reçu sous la protection du Cardinal Polus, & s'acquit de la réputation par son habileté dans plusieurs parties des Sciences. De retour en Angleterre il fut fait Chanoine de St. Paul, & ensuite Prébendaire de Cantorbery, il mourut au commencement de l'année 1559 (22). Il a écrit: *Anglorum Regum Chronices Epitome*, Venise 1548. Francfort 1565 in-4. Bâle 1577 &c. On trouve à la suite de ce Livre *Lancastriæ & Eboracensis de Regno Contentiones. Regum Angliæ Genealogia.* Il a aussi écrit: *Elogia Virorum illustrium*; & *Catalogus sive Series Pontificum & Cæsarum Romanorum*; & la Vie du Docteur Jean Fisher, Evêque de Rochester (23). C'est lui aussi qui a donné la premiére Carte exacte qu'on ait euë de l'Angleterre (24). PIERRE LILY, l'autre fils de Guillaume Lily, étoit aussi dans quelqu'une des Charges de l'Eglise de Cantorbery, & Pere d'un autre Pierre Lily, Docteur en Théologie, Membre du Collége de Jésus à Cambridge, & ensuite Frere de l'Hôpital de la Savoye dans le Strand à Londres, Prébendaire de St. Paul, & de Salisbury, & Archidiacre de Taunton. Ce Docteur Lily mourut sur la fin de l'année 1614, & fut enterré à la Savoye (25). Il a fait divers Ouvrages, entre autres. I. *Conciones duæ*, *una inscripta.* Pax Liliana *in Act.* XV. 39. *altera*, Columba Ecclesiæ, *in Johan.* XIX. 9. 10. Londres 1619 in-4. publiées par Dorothée sa Veuve. II. *Deux Sermons*, le premier est *un Lis préparé pour la guérison des Ames* sur Marc XVI. 6. & l'autre *sur la maniére de chercher Jésus-Christ* sur Luc XXIV. 5. imprimés à Londres en 1619 in-4. & publiés par sa Veuve, dont la fille Marie a mis des Vers au devant de ces Sermons & à leur louange.

(22) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 126.

(23) Voy. Ant. Harmar's *Specimen.* p. 61.

(24) Nicholson *English Hist. Library.* V. I. p. 6. 7.

(25) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 16. 17.

LILLY (GUILLAUME) célébre Astrologue Anglois dans le XVII. Siécle, fils de Guillaume Lilly [*A*], nâquit le premier de Mai 1602 à Diseworth dans la Paroisse de Lockington proche du Château de Donnington dans la Comté de Leicester (*a*). En 1613 on l'envoya à Ashby de la Zouch pour y apprendre la Grammaire sous Mr. Jean Brinsley; mais le Pere de Mr. Lilly étant obéré, il ne put le pousser dans l'étude (*b*); ainsi il revint à Londres au mois d'Avril 1620, où il entra en 1624, chez Mr. Gilbert Wright, Maître de la compagnie des Sauniers, qui demeuroit dans le Strand; comme il ne savoit pas écrire, Lilly tenoit ses Comptes, & servoit dans la maison (*c*). Le 22 Mai 1627 son Maître mourut, & le 8 Septembre suivant il en épousa la veuve (*d*), qui lui apporta environ mille Livres sterling en mariage (*e*); desorte que se trouvant beaucoup de loisir, il fréquentoit les Sermons & les Exercices de dévotion, & pancha vers les Puritains (*f*). En 1632 il commença à étudier l'Astrologie [*B*], & au mois d'Octobre de l'année suivante il enterra sa femme (*g*). En 1634 il acheta une moitié de treize maisons dans le Strand; & le 18 Novembre de cette même année il épousa une seconde femme, qui lui apporta cinq-cens Livres sterling en mariage (*h*). *Elle étoit*, dit-il lui-même (*i*) *du naturel de Mars.* Cette année il lui arriva une avanture singuliére, que nous rapporterons dans les Remarques [*C*]. Au mois de Mai de 1636 il alla s'établir à Hersham dans la Paroisse de Walton sur la Tamise dans la Province de Surrey, & il y demeura jusqu'en Septembre 1641, qu'il revint à Londres; pendant les années 1642 & 1643 il continua ses Etudes Astrologiques (*k*). En 1643 il fit connoissance particuliére avec Mr. Bulstrode Whitelocke, qui fut depuis son ami & son patron (*l*). Au mois d'Avril de l'an 1644 il publia son *Merlinus Anglicus Junior* [*D*], & au mois de Juin suivant sa *Vi-sion*

(*a*) Mr. William Lilly *History of his Life and Times from the year* 1602 *to* 1681; *written by himself in the* 66 *year of his age to his worthy Friend* Elias Ashmole, Esq. p. 1-3. Lond 1715. 2de *Edit.*

(*b*) Ibid. p. 4-6.

(*c*) Ibid. p. 7-9.

(*d*) Ibid. p. 19. 20.

(*e*) Ibid. p. 31.

(*f*) Ibid. p. 20.

(*g*) Ibid. p. 11.

(*h*) Ibid. p. 32.

(*i*) Ibid.

(*k*) Ibid. p. 35-37-38.

(*l*) Ibid. p. 43.

[*A*] *Fils de Guillaume Lilly.*] Ce Guillaume Lilly étoit fils de Robert Lilly, qui avoit épousé Jeanne, fille de Mr. Poole de Dalby dans la Comté de Leicester, dont le fils Henri Poole étoit Chevalier de Rhodes, & se trouva au siége de Rhodes, quand cette Ile fut conquise par Soliman le Magnifique. La mere de notre Astrologue s'appelloit Alix, & étoit fille d'Edouard Barham de Fiskertonmills proche de Newmark sur le Trent dans le Comté de Nottingham (1).

[*B*] *En 1632 il commença à étudier l'Astrologie.*] Il y eut pour maître un certain Mr. Evans, Maître ès-Arts, & Ministre, qui avoit eu une Cure dans la Comté de Leicester, „ mais qui étoit venu chercher fortune à Londres, ayant été „ forcé en quelque maniére à prendre la fuite, à cause de quelques actions scandaleuses, qu'il avoit commises dans les „ quartiers, où il avoit demeuré; car il donnoit ses avis sur „ les choses perduës; le seul endroit honteux de l'Astrologie." Il demeuroit alors dans *Gun-powder-Alley.* Mr. Lilly fréquenta ses leçons pendant sept ou huit semaines, & au bout de ce tems-là il sut faire parfaitement une Figure (2). Après la mort de sa femme en 1633 il continua ses études pendant un an & au-delà avec beaucoup d'application: *durant ce tems-là*, dit-il (3), *un Homme de Lettres me donna en gage pour quarante Schillings*, Ars Notoria, *un grand Volume en parchemin, avec les noms & les figures des Anges, que les Sages croyent, qui enseignent aux hommes toutes les Sciences & les Arts libéraux, instructions qu'on obtient en observant des tems marqués; on y trouvoit aussi les Priéres pour chaque Ange. J'avouë ingénument que je me servis pendant quelques semaines de ces priéres en la maniére prescrite, employant le mot d'*Astrologie *pour celui d'*Astronomie. L'Ars Notoria *inséré à la fin de* Corneille Agrippa, *ne signifie rien; plusieurs des Priéres ne sont pas les mêmes, & la maniére de s'en servir est peu de chose.*

[*C*] *Cette année il lui arriva une Avanture singuliére que nous rapporterons dans les Remarques.*] Il rapporte (4) que David Ramsey, Horlogeur du Roi, ayant appris qu'il y avoit des Trésors considérables enterrés dans le Cloître de l'Abbaye de Westminster, en informa le Doyen Williams, alors Evêque de Lincoln. Le Doyen lui permit d'en faire la recherche, à condition que si l'on en trouvoit quelqu'un, son Eglise en auroit sa part. Ramsey déterra pour lui aider un certain Jean Scott, qui prétendoit savoir se servir de la Baguette Divinatoire. On me proposa, *continue Mr. Lilly*, d'être de la „ partie, à quoi je consentis. Pendant une nuit d'hiver „ David Ramsey avec plusieurs autres personnes, moi & „ Scott nous entrâmes dans les Cloîtres. Nous nous servîmes „ de la Baguette de Coudrier tout autour des Cloîtres; au „ côté Occidental les Baguettes tournérent l'une sur l'autre, „ preuve que c'étoit-là qu'étoit le Trésor. Les Ouvriers „ creusérent du moins à six pieds de profondeur, & alors „ nous trouvâmes un Coffre, mais il ne paroissoit pas pesant, & nous ne l'ouvrîmes point, ce dont nous nous repentîmes bien dans la suite. Des Cloîtres nous entrâmes „ dans l'Eglise de l'Abbaye, & quoiqu'il ne fit point de vent, „ lorsque nous avions commencé, il s'éleva tout d'un coup „ un vent si violent & si impétueux, que nous crûmes tout „ de bon que le bout Occidental de l'Eglise alloit nous tomber sur le corps. Nos Baguettes demeurérent immobiles, „ toutes nos chandelles & nos torches, à une près, s'éteignirent, ou ne jettoient qu'une luëur sombre. Jean Scott „ mon Compagnon fut effrayé, devint pale, & ne savoit „ que penser ou faire jusqu'à ce que je donnasse des directions & des Ordres pour congédier les Démons; ce qui ne „ fut pas plutôt fait, que tout fut tranquille, & chacun s'en „ retourna chez soi, environ à minuit. Depuis ce tems-là „ je n'ai jamais pu me résoudre à entrer dans de semblables „ parties. La vraye raison du mauvais succès de cette affaire, c'est qu'il y avoit trop de gens présens à l'opération, „ car ils étoient au-delà d'une trentaine, les uns rioient, les „ autres se moquoient de nous; de sorte que si nous n'avions „ pas congédié les Démons, je crois que la plus grande partie „ de l'Eglise de l'Abbaye auroit été abbatuë. Le Secret „ des Opérateurs intelligens, avec une forte persuasion, & „ la connoissance de ce qu'ils font, voilà ce qu'il faut pour „ pareille affaire."

[*D*] *Au mois d'Avril de 1644 il publia son* Merlinus Anglicus Junior.] Il rapporte (5), qu'un jour il en avoit donné une

(1) William Lilly *History of his Life and Times.* p. 2. 3.

(2) Ibid. p. 21.

(3) Ibid. p. 31. 32.

(4) Ibid. p. 32. 33.

(5) P. 44.

fion Surnaturelle [*E*]. La même année il donna encore *la Prophétie du Roi Blanc* [*F*], & le *Merlin Prophétique d'Angleterre*. Mr. George Wharton l'ayant appellé *impudent & extravagant*, dans fon Almanac de 1645, imprimé fous le nom de George Naworth, Mr. Lilly, qui étoit auparavant fort porté pour le Roi, fe dévoua entiérement aux intérêts du Parlement; *confervant néanmoins toujours*, dit-il (*m*), *beaucoup d'affection pour la perfonne de fa Majefté, & pour la Monarchie*. Mr. Lilly ufa de reprefailles contre Mr. Wharton, dans fon Almanac de 1645, où il fit ufage de la Nativité du Roi; „ & trouvant, *dit-*„ *il* (*n*), que fon Afcendant approchoit de la quadrature de Mars au mois de Juin 1645, je fis ce „ prognoftic malheureux; *Si nous combattons à préfent, la Victoire eft perduë pour nous;* & la chofe arri-„ va au mois de Juin 1645 à Nafeby, le plus fatal échec que ce Prince ait eu". La même année il publia fon *Meffager Etoilé* [*G*], & en 1646 un Recueil de Prophéties, avec l'explication & la vérification d'*Aquila*, ou *les Prophéties du Roi Blanc;* il donna auffi les Nativités de l'Archevêque Laud, & du Comte de Strafford. Il commença encore cette année-là à compofer fon Livre intitulé l'*Aftrologie Chrétienne*, qu'il acheva au mois de Novembre 1647 (*o*), & il acheva la même année le *troifiéme Livre des Nativités* (*p*). Y ayant vers ce tems-là quelques Difputes entre le Parlement & l'Armée, dont le Quartier Général étoit à Windfor, il y fut mené avec Jean Booker autre Aftrologue [*H*], & ils eurent une audience du Général Fairfax [*I*]. Il publia encore la même année la *Cataftrophe du Monde*, les *Prophéties d'Ambroife Merlin*, avec la Clef, & *Trithême du Gouvernement du Monde par les Anges qui y préfident*, le tout en un Volume, les deux premiéres Piéces ayant été traduites en Anglois par fon ami Mr. Elie Ashmole (*q*). Pendant que le Roi fut à Hampton-court, vers le mois de Juillet ou d'Août 1647, on confulta Mr. Lilly fur l'endroit où ce Prince pourroit fe retirer pour être en fureté [*K*]; on le confulta de-

(*m*) Ibid. p. 45.

(*n*) Ibid. p. 46.

(*o*) Ibid. p. 55. 56.

(*p*) Ibid. p. 56.

(*q*) Ibid. p. 59.

une Copie à Mr. Whitelocke, qui par hazard s'amufa à y lire dans la Chambre des Communes, pendant que l'Orateur n'avoit pas encore pris fa place. Plufieurs perfonnes y jettérent les yeux, & en prirent des Copies; ce que Mr. Lilly ayant appris, il alla chez Mr. Jean Booker pour avoir permiffion de l'imprimer, Booker étant Cenfeur de tous les Livres de Mathématiques. „ Je ne l'avois, de ma connoiffance, „ jamais vu, *dit notre Auteur*; il fut étonné à la vuë du Li-„ vre, y effaça impertinemment quantité de chofes, fit bien „ des difficultés, jura qu'il n'étoit pas poffible de diftin-„ guer entre le Roi & le Parlement; enfin il expédia la per-„ miffion, en donnant à l'Ouvrage la forme qu'il lui plut. Je „ le remis entre les mains de l'Imprimeur, qui étant un Ar-„ chi-prefbytérien, le fit voir à cinq Miniftres, qui n'y com-„ prirent rien, mais dirent qu'on pouvoit l'imprimer, car il „ n'y avoit rien qui intéreffât leur *Dagon*. La première Edi-„ tion fut débitée en moins de huit jours. Quand j'en pré-„ fentai à quelques Membres du Parlement, je me plaignis „ du Cenfeur Jean Booker, qui avoit gâté mon Livre. Ils „ me chargérent fur le champ de le faire réimprimer tel que „ je le voudrois, & en cas que quelqu'un s'oppofât à la ré-„ impreffion, ou aux additions que je jugerois à propos de „ faire, de leur en donner avis. Ainfi il parut pour la fe-„ conde fois, tel que je le fouhaittois."

[*E*] *Sa* Vifion Surnaturelle.] „ Si j'avois pu, *dit-il* (6) en-„ gager le fou de Libraire de faire graver la forme de cette „ prodigieufe Apparition, telle que je l'avois tracée, cela „ m'auroit fait grand plaifir. Quoi qu'il en foit, le Prognoftic „ Aftrologique a eu fon parfait accompliffement de point en „ point."

(6) Ibid. p. 45.

[*F*] *La même année il donna la Prophétie du Roi Blanc.*] Il s'en débita dix-huit-cens exemplaires en trois jours, deforte qu'il s'en eft fait plufieurs Editions. Il n'y fit point alors de Commentaire (7).

(7) Ibid.

[G] Son Meffager Etoilé.] Cette Piéce contenoit l'explication de trois Soleils vus à Londres le 29 Mai 1644, jour de naiffance du Prince Charles; & un Prognoftic Aftrologique touchant les effets d'une Eclipfe de Soleil, vifible le 11 d'Août 1645. Deux jours avant qu'elle parût, le Capitaine George Wharton, fon Antagonifte, donna fon Prognoftic fur la Marche du Roi, parti d'Oxford, & il y tomboit rudement fur notre Auteur & fur Mr. Booker. Le Chevalier Samuel Luke, Gouverneur de Newport-Pagnel, reçut d'Oxford la piéce de Mr. Wharton, qu'on lui envoya pour fa Garnifon; on en fit d'abord préfent à Mr. Lilly, qui eut environ douze heures pour y répondre, ce qu'il fit avec une diligence incroyable, & la Piéce du Capitaine avec la réponfe de Mr. Lilly furent imprimées d'abord, & publiées avec le *Meffager Etoilé* le même jour de la grande Victoire remportée par le Parlement à Nafeby. Au bout d'un peu moins de quinze jours après que le Livre eut paru, on en porta plainte au Committé des Examens, & Mr. Miles Corbet, qui fut depuis un des Juges du Roi, ordonna que Mr. Lilly fût gardé. Lorfqu'on l'interrogea, Mr. Corbet produifit fon *Merlinus Anglicus* de l'année 1645, & dit qu'il y avoit divers endroits injurieux contre les Commiffaires de l'Accife à Londres. Il cita un endroit, & l'ayant lu lui-même tout haut, tout le Committé fut d'avis qu'il regardoit les fautes des Officiers fubalternes, & qu'il n'avoit aucun rapport aux Commiffaires de l'Accife. Mr. Corbet trouva alors un autre endroit dangereux, à ce qu'il croyoit: il y avoit dans l'Imprimé, *Au nom du Pere, du Fils, & du St. Efprit, l'Accife ne payera-t-elle pas les Soldats?* & Mr. Corbet lifoit par ignorance, L'Eclipfe *ne payera-t-elle pas les Soldats?* Ce qui fit éclater de rire tous les Commiffaires, & le rendit muët. Le Solliciteur pour l'Accife allégua alors, que depuis que *le Meffager Etoilé* de Mr. Lilly y avoit paru, le Bureau de l'Accife avoit été brulé, & qu'on avoit tiré les Commiffaires par le manteau à la Bourfe. Mais il fe trouva que cela étoit arrivé douze jours avant que le Livre de notre Auteur parut; ainfi il fut déchargé, fans être obligé de payer les fraix (8).

(8) Ibid. p. 46-48.

[*H*] *Jean Booker, autre Aftrologue.*] Il étoit né à Manchefter en 1601, & dans fa jeuneffe il avoit appris le Latin, qu'il entendoit très-bien. Dès fon enfance il avoit eu de l'inclination pour l'Aftrologie. Il avoit été en apprentiffage chez un Chapelier dans *Laurence-Lane* à Londres; mais ayant quitté fon métier, il montra à écrire à plufieurs Ecoliers de l'Ecole de Hadley dans la Province de Middlefex. Il fut enfuite Clerc du Chevalier Chriftophle Clethero, & du Chevalier Hugh Hamerfley, tous deux Aldermans de Londres, & Juges de Paix. Il a publié diverfes Piéces, & eft mort à Londres au mois d'Avril 1667; il a été enterré dans l'Eglife de St. Jaques de la Place du Duc, où on a mis une Pierre de marbre fur fon tombeau avec une Epitaphe d'Elie Ashmole (9).

(9) Ibid. p. 28. & Wood *Ath. Oxon* Vol. I. Col 147. Ashmol's *Diary* p. 44.

[*I*] *Ils y eurent une audience du Général Fairfax.*] Ce Général leur dit „ que Dieu avoit favorifé l'Armée de plufieurs „ grandes Victoires, & que cependant ils n'avoient pas ache-„ vé encore leur tâche. Qu'il efpéroit que Dieu les accom-„ pagneroit toujours, jufqu'à ce qu'il eût fini fon Oeuvre. „ Qu'ils ne cherchoient pas leur propre intérêt, mais le „ bonheur & la tranquillité des gens de bien & de toute la „ Nation; & que pour y réuffir ils étoient réfolus de facri-„ fier leurs vies & leurs biens. Qu'à l'égard de l'Art que „ nous étudions, *dit Mr. Lilly* (10), il efpéroit qu'il étoit „ licite & agréable à Dieu. Qu'il ne l'entendoit point, mais „ qu'il ne doutoit pas que nous n'euffions tous deux la „ crainte de Dieu, & qu'ainfi il avoit bonne opinion de „ nous." Mr. Lilly répondit à ce difcours en ces termes. „ Mylord, je fuis charmé de vous voir ici à préfent. Cer-„ tainement le Peuple de Dieu & toute la Nation, fentent „ combien ils font redevables à la bonté & à la miféricorde „ de Dieu d'avoir infpiré au Parlement de choifir & de nom-„ mer pour Général de leurs Armées un homme auffi rem-„ pli de piété & de valeur. Les différentes Victoires obte-„ nuës, contre toute attente, fous la conduite de Votre „ Excellence, en éterniferont la mémoire dans tous les fié-„ cles. Nous ne doutons pas que Dieu ne vous accompagne „ partout vous & votre Armée, jufques à ce que la grande „ Oeuvre, pour laquelle il vous a établis, foit confommée „ parfaitement, ce que nous efpérons qui s'accomplira par „ la ruïne de vos Ennemis & de ceux du Parlement; & alors „ par un gouvernement paifible & une paix durable dans „ toute la Nation, à la gloire de Dieu, & à la fatisfaction „ des bonnes Ames. Quant à nous, Monfieur, nous nous „ confions en Dieu, & en qualité de Chrétiens nous cro-„ yons en lui. Nous ne nous appliquons à aucun Art, qui „ ne foit licite, & conforme à l'Ecriture, aux Peres, & à „ l'Antiquité; c'eft ce dont nous vous prions humblement „ d'être perfuadé."

(10) *Hiftory of his Life* p. 57.

[*K*] *Pendant que le Roi fut à Hampton-Court vers le mois de Juillet ou d'Août* 1647 *on confulta Mr. Lilly fur l'endroit où ce Prince pourroit fe retirer pour être en fureté.*] Notre Auteur nous apprend (11), que *le Roi fouhaittoit de fe tirer des mains de la Soldatefque, & de fe cacher quelque tems dans le voifinage de Londres, dont les Bourgeois commençoient à s'aliéner du Parlement, & à être tout-à-fait portés pour le Roi, ayant beaucoup d'averfion pour l'Armée. Sa Majefté étoit parfaitement informée de tout cela, & comptoit d'en bien profiter. D'ailleurs le Parlement & l'Armée étoient un peu aux prifes, à qui feroient les Maîtres.* „ Le Roi ayant donc intention de fe fauver, „ Madame Whorewood vint me trouver, du confentement „ de ce Prince, pour me confulter, & pour me demander, „ *dit Mr. Lilly* (12), dans quel quartier du Royaume le Roi „ pourroit être le plus en fureté, & demeurer caché jufqu'à „ ce qu'il jugeât à-propos de fe découvrir lui-même. Quand „ elle arriva à ma porte, je lui dis que je ne voulois pas la „ faire entrer chez moi, ayant depuis peu enterré une fer-„ vante morte de la pefte, *Je ne crains pas la pefte, mais la* „ *vérole*, me répondit elle: ainfi nous entrâmes enfemble. „ Après avoir dreffé ma Figure, je lui dis: *Je fuis fûr qu'il* „ *peut demeurer caché fans être découvert à vingt miles ou environ* „ *de Londres, dans la Comté d'Effex.* Elle goûta mon avis, „ & comme elle avoit beaucoup de pénétration elle fe rappel-„ la un lieu dans la Comté d'Effex, qui étoit environ à cette „ diftance, où il y avoit une fort bonne maifon, & toutes „ les commodités néceffaires pour le recevoir. Elle fe ren-

(11) Ibid. p. 60.

(12) Ibid.

„ dit

depuis encore en 1648 fur le même fujet, pendant que le Roi fut au Château de Carisbrook dans l'Ile de Wight [*L*]. La même année Mr. Lilly imprima fon *Traité des trois Soleils*, qu'on avoit vus l'Hiver précédent; & un Jugement Aftrologique fur une Conjonction de *Saturne* & de *Mars*, dans l'onziéme degré, 8. min. des *Gemeaux*, le 28 de Juin. Cette année-là le Confeil d'Etat lui donna cinquante Livres fterling en argent, & une penfion annuelle de cent Livres fterling [*M*]. En 1648, 1649 il expliqua publiquement la premiére partie de fon *Introduction à l'Aftrologie Chrétienne*, en faveur des jeunes Etudians en cette Science (*r*). En 1651 il publia fon Livre intitulé *Monarchie ou point de Monarchie*. La même année il acheta une rente de cent dix Livres fterling par an, en rentes de Fief perpétuel, dont il donna 1030 Livres fterling, qu'il paya argent comptant; mais à la Reftauration il perdit ces rentes, qui retournérent à celui à qui elles appartenoient (*s*). Pendant le fiége de Colchefter, Jean Booker & lui furent envoyés pour encourager les Soldats, en les affurant que la Ville feroit bientôt prife, comme elle le fut en effet (*t*). En 1652 il acheta pour 950 Livres fterling une Maifon & quelques Terres à Herfham proche de Walton fur la Tamife (*u*). La même année il donna au Public fon *Annus Tenebrofus, ou Année ténébreufe* [*N*]. Dans fon Almanac pour l'année fuivante, il affura que le Parlement étoit fur le point de tomber, & que le Peuple & l'Armée fe réuniroient contre lui; fur quoi l'on propofa dans le Parlement de faire examiner fon Almanac par le Committé établi pour les Miniftres dépouillés, & Lilly lui-même fut gardé pendant treize jours (*w*) [*O*]. En 1653 & 1654 il eut une difpute avec le favant Thomas Gataker [*P*]. Le 16 Février 165$\frac{4}{5}$ il perdit fa feconde Femme, pour la mort de laquel-

(*r*) Ibid. p. 64.

(*s*) Ibid. p. 67.

(*t*) Ibid.

(*u*) Ibid. p. 68.

(*w*) Ibid. p. 69-72.

„ dit le lendemain de bon matin à Hamptoncourt pour en „ rendre compte au Roi; mais admirez le malheur; ce Prince ou conduit par fa fatale deftinée, ou egaré par Afhburnham, alla pendant la nuit vers l'Oueft, & fe rendit „ lui-même à Hammond dans l'Ile de Wight. Pendant que „ le Roi fut à Hamptoncourt, l'Alderman Adams lui envoya „ mille Livres fterling en Or, dont il en donna cinq-cens à „ Madame Whorewood. J'en eus, je crois, vingt piéces pour „ ma part."

[*L*] *On le confulta depuis encore en 1648 fur le même fujet pendant que le Roi fut au Château de Carisbrook dans l'Ile de Wight.*] Notre Auteur obferve (13), que dans le tems que le Roi étoit là, les Habitans de Kent prirent les armes en grand nombre, & fe joignirent à Mylord Goring; plufieurs des meilleurs Vaiffeaux de la Flotte fe déclarérent contre le Parlement, & les Bourgeois de Londres étoient prêts à fe foulever contre lui. Le Roi projetta de fe fauver en fciant les barreaux de la fenêtre de fa chambre; il y avoit un petit bâtiment tout prêt, & qui fe tenoit à l'ancre à une petite diftance du Château, pour tranfporter ce Prince dans la Comté de Suffex. Il y avoit des chevaux préparés pour lui faire traverfer cette Province, & le rendre dans celle de Kent, afin qu'il fe trouvât à la tête d'une Armée, avec laquelle il devoit marcher fur le champ à Londres, où des milliers de perfonnes auroient pris les armes en fa faveur. „ Madame Whorewood vint me trouver, *dit Mr. Lilly*, & „ m'inftruifit du projet. Je gagnai G. Farmer, habile Serrurier de *Bow-Lane*, pour faire une Scie qui put coûper „ ou fcier les barreaux de fer; j'eus foin auffi d'avoir de „ l'Eau Forte. Le Roi eût bientôt fait fon affaire; les barreaux lui laiffoient le paffage libre, & il avoit déjà une „ partie du corps dehors, mais le courage lui ayant manqué „ alors, il renonça à fon entreprife. Quand on eut découvert „ la chofe, ce qu'on fit peu après, il fut obfervé de près, „ & depuis on ne put imaginer aucun expédient pour lui „ procurer la liberté. Vers le mois de Septembre le Parlement envoya des Commiffaires, du nombre defquels étoit „ Mylord Guillaume Say, chargés de propofitions pour le „ Roi. Madame Whorewood vint encore me trouver par „ fon ordre, ou de fon confentement, pour me confulter. „ Après avoir examiné ma figure, je lui dis que les Commiffaires feroient là un tel jour. Je fixai le jour & l'heure „ où il falloit les recevoir & entendre leurs propofitions; je „ dis, qu'auffitôt que les propofitions auroient été luës, il „ falloit les figner, & fe dépêcher de fe rendre en diligence „ avec les Commiffaires à Londres, l'Armée, en étant alors „ fort éloignée, & toute la Ville étant fort animée contre „ elle. Il promit de fuivre mon confeil. Les Commiffaires „ arrivérent le même foir, & le vieux Say & le Roi furent „ en conférence particuliére jufqu'à une heure du matin. Le „ Roi inftruifit Say de fes intentions, mais Say lui déconfeilla clairement de figner les propofitions, lui difant qu'elles „ n'étoient pas de nature à être fignées, qu'il avoit beaucoup d'Amis dans la Chambre Haute, & qu'il en avoit „ auffi quelques-uns dans celle des Communes; qu'il pouvoit lui „ en procurer davantage, & qu'alors ils drefferoient des propofitions plus avantageufes. Cette flatterie de cet infortuné Seigneur empêcha le Roi de fuivre le confeil que moi „ & quelques autres, qui fouhaittoient fon bonheur, avions „ donné, dans l'efpérance de ce que dans la fuite on n'a jamais pu obtenir. L'Armée ayant eu quelque avis de ce „ qui fe paffoit, par le moyen d'un des Commiffaires, qui „ obfervoit le vieux Say, s'avança vers Londres, & obligea „ les Bourgeois à fe tenir fort tranquilles; outre cela le Parlement & l'Armée furent en meilleure intelligence dans la „ fuite (14)."

[*M*] *Le Confeil d'Etat lui donna cinquante Livres fterling en argent, & une penfion annuelle de cent Livres fterling.*] Il dit (15) que cela lui fut accordé *pour de très-importantes raifons*; & qu'il reçut fa penfion *pendant deux ans, & pas davantage*. „ Sur „ quelques fujets de mécontentement, *dit-il*, je ne voulus „ plus la demander, ni ne la demandai. La raifon qui les „ engagea à me faire cette gratification fut, qu'ils ne pouvoient avoir des nouvelles de France, quoiqu'ils y euffent „ plufieurs émiffaires pour favoir ce qui fe paffoit. J'avois „ eu autrefois des liaifons avec un Prêtre Séculier, qui étoit „ en ce tems-là Confeffeur d'un des Sécretaires. Je lui écrivis, & je fus par ce moyen parfaitement inftruit des vuës „ de la France, ce qui les furprit extrêmement; mais je n'ai „ jamais jufques à aujourd'hui révélé le nom de mon Correfpondant. Une des raifons qui me fit renoncer à ce „ Commerce, c'eft que Scott, qui avoit huit cens Livres fterling par an pour des intelligences, ne voulut rien faire „ pour mon ami. Une autre raifon fut, que je reçus quelque affront de Gautier Froft, leur Sécretaire, qui étoit „ un des principaux Miniftres du Confeil d'Etat".

(13) Ibid. p. 61.

(14) Ibid. p. 61-63.

(15) Ibid. p. 63.

[*N*] *La même année il donna au Public fon* Annus Tenebrofus, ou Année Ténébreufe.] „ Ce Livre, *dit-il* (16) n'eft „ pas intitulé de cette maniére à caufe de la grande obfcurité de l'Eclipfe Solaire, dont tant de gens ont parlé inutilement; mais à caufe des confeils fecrets & clandeftins tenus en Angleterre par les gens de Guerre, dont je ne voulus jamais donner connoiffance à aucun Membre du Parlement qu'en termes généraux. J'avois écrit publiquement „ en 1650, que le Parlement ne continueroit pas, mais qu'il „ s'éléveroit un nouveau Gouvernement &c.".

[O] *L'on propofa dans le Parlement de faire examiner fon Almanach par le Committé établi pour les Miniftres dépouillés, & Lilly lui-même fut gardé pendant treize jours.*] Il rapporte (17) qu'il fut averti fous main, avant que le Meffager vînt chez lui avec fon ordre; il alla trouver promptement Lenthall Orateur des Communes, qui avoit toujours été de fes Amis. Lenthall demanda fon Almanac, & marqua les endroits *qui faifoient tant de peine aux Presbytériens*. „ J'envoyai fur le „ champ, *dit Lilly*, chez Warren l'Imprimeur, Royalifte déterminé, pour qu'il me vînt parler, je rayai tout ce qu'il „ y avoit de plus choquant, & y fubftituai d'autres termes „ plus expreffifs, & je le priai de m'en procurer feulement „ fix Exemplaires corrigés ainfi pour le lendemain matin, „ qu'il m'apporta fort obligeamment. Je lui dis que j'avois „ deffein de defavouer l'Almanac où l'on trouvoit à redire, „ & de ne reconnoître que ces fix Exemplaires: *Pendez-les*, „ dit-il, *ce font tous des Coquins: Je veux me donner au* D. „ *s'ils ont quelque prife fur vous par mon ferment.* Le lendemain „ je parus devant les Commiffaires, qui étoient au nombre „ de trente-fix ce jour-là, quoique l'on eût remarqué que dans „ d'autres occafions on avoit de la peine à en raffembler „ feulement cinq. Ils me montrérent d'abord le véritable „ *Anglicus*, & me demandérent fi j'en étois l'Auteur & l'Editeur. Je pris le Livre, & l'examinai d'un air fort attentif, & après cela je pris la parole & dis: *Ce n'eft point-là* „ *mon Ouvrage; c'eft quelque malin Presbytérien, qui font mes* „ *ennemis mortels, qui a écrit cela: je le defavouë.* Les Commiffaires fe regardérent comme des gens qui ont perdu l'efprit, n'imaginant point ce que j'allois faire, je tirai au „ moment même les fix Exemplaires que j'avois en poche & „ dis: *Ce font ceux-là que j'avouë: les autres font contrefaits, &* „ *publiés dans le deffein de me perdre.* Les Commiffaires fe „ trouvérent plus embarraffés qu'auparavant; pendant affez „ longtems il ne fe dit pas un mot; à la fin plufieurs d'entreux, ou pour mieux dire le plus grand nombre furent „ d'avis de me mettre en prifon". Conclufion, il fut remis au Sergent d'armes, fous la garde duquel il demeura treize jours, après quoi on l'élargit fous caution (18).

[*P*] *En 1653 & 1654 il eut une difpute avec le favant Thomas Gataker.*] Mr. Gataker dans fes *Notes* fur Jérém. X. 2. imprimées parmi les *Notes* de *l'Affemblée des Théologiens*, avoit relevé un endroit de la Préface d'un des Almanacs de Lilly, qu'il avoit appellé *une Bufe aveugle*. Lilly dan fon *Annus tenebrofus* lâcha quelques traits contre Mr. Gataker, qui publia la Piéce fuivante: *Défenfe des* Remarques *publiées par Thomas Gataker Bachelier en Théologie fur ces paroles:* Ainfi a dit l'Eternel, n'apprenez point les maniéres des Nations, & ne foyez point épouvantés des fignes des Cieux, car les Nations en font épouvantées. *Jérém. X. 2. contre les Accufations diffamatoires du fameux Impofteur Guillaume Lilly, & contre les explications différentes de deux de fes Avocats, Mr. Jean Swan, & un autre qu'il cite, mais qu'il ne nomme point. On y a joint les* Remarques *mêmes, dont il s'agit. Où l'on examine & réfute les preuves tirées de l'Ecriture en faveur de l'*Aftrologie Judiciaire &c. Londres 1653 in-4. pagg. 192. Mr. Lilly ayant fait la critique de cette Piéce dans fon Almanac de l'année 1654. Mr. Gataker publia, *Difcours Apologétique, où les indignes & crians menfonges de Lilly dans fon* Merlin *ou fa* Paf-

(16) Ibid. p. 69.

(17) Ibid. p. 69.

(18) Ibid. p. 69-72.

quelle, *dit-il* (x), „ je ne verſai point de larmes. Elle m'avoit apporté cinq-cens Livres ſterling en „ mariage, mais elle & ſes parens pauvres m'en avoient dépenſé mille. *Gloria Patri*, & *Filio*, & *Spi-* „ *ritui Sancto; ſicut erat in principio*, & *nunc*, & *ſemper*, & *in ſæcula ſæculorum*". Il ſe remaria pour la troiſiéme fois, au mois d'Octobre 1654 (y). L'année ſuivante il fut accuſé à Hickes-Hall, d'avoir donné réponſe ſur des choſes dérobées, mais il fut abſous. Au mois d'Octobre 1659 le Capitaine Owen Cox lui apporta de la part du Roi de Suéde une Chaîne d'or avec une Médaille, de la valeur de cinquante Livres ſterling environ, parce qu'il avoit parlé de ce Prince avec beaucoup de reſpect & d'eſtime dans ſes Almanacs de 1657 & 1658 (z). Au mois de Juin 1660 il fut mis ſous garde par ordre du Parlement, qui l'examina touchant la perſonne qui avoit coupé la tête au Roi Charles I. [*Q*]. La même année il obtint ſon pardon ſous le Grand Sceau d'Angleterre (*aa*). La Peſte régnant à Londres en 1665, il ſe tranſporta le 27 de Juin avec ſa famille à la Terre qu'il avoit à Hersham, & au mois d'Octobre de 1666 il fut examiné devant un Committé de la Chambre des Communes touchant l'Incendie de Londres, arrivé au mois de Septembre de cette année-là [*R*]. Lorſqu'il ſe fut retiré à Hersham, il s'appliqua à la Médecine, & par le moyen de Mr. Ashmole ſon ami il obtint de l'Archevêque Sheldon un Acte pour la pratiquer, daté du 11 Octobre de l'an 1670 (*bb*). Peu de tems avant ſa mort il adopta pour ſon fils ſous le nom de *Merlin le Jeune*, un certain *Henri Coley*, Tailleur de ſon métier, & il lui céda en même tems l'impreſſion de ſon Almanac, qui paroiſſoit depuis trente-ſix ans (*cc*) [*S*]. Il mourut à Hersham le 9 Juin 1681 d'une paralyſie, & il fut enterré le lendemain dans l'Egliſe de Walton ſur la Tamiſe, & au mois de Juillet ſuivant Mr. Ashmole fit mettre ſur ſon tombeau une Pierre de marbre noir avec une Epitaphe [*T*]. Il laiſſa la Terre qu'il avoit à Hersham à un des fils de Mr. Bulſtrode Whitelocke (*dd*). Mr. George Smalridge, dans ce tems-là Ecolier dans l'Ecole de Weſtminſter, & depuis Evêque de Briſtol, fit deux Elégies, l'une en Latin, l'autre en Anglois, ſur ſa mort [*U*].

(x) Ibid. p. 71.
(y) Ibid. p. 71.
(z) Ibid. p. 71.
(aa) Ibid. p. p. 91.
(bb) Ibid. p. 106-108.
(cc) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 18.
(dd) Idem ibid.

Paſquinade *de l'année* 1654 *ſont mis au jour; où la maniére honteuſe dont il abandonne ſa Cauſe eſt dévoilée; où ſes Calomnies atroces ſont pleinement réfutées*, & *où l'on démontre évidemment par ſes propres écrits l'humeur violente & ſanguinaire dont il eſt animé*, & *qui le porte à exciter à un maſſacre général des Miniſtres de Dieu. Avec un Avertiſſement touchant deux Citations, qui ſe trouvent à la fin de ſon* Apoſtille. *Et une* Apoſtille *touchant une* Epitre dédicatoire *d'un* J. Gadburie. *Par* Tho. Gataker, *Bachelier en Théologie*, *Auteur des* Remarques *ſur Jérém.* X. 2. & *de la* défenſe *de ces* Remarques. Londres 1654 in-4.

[*Q*] *Qui l'examina touchant la perſonne qui avoit coupé la tête au Roi Charles* I.] Il apprit aux Commiſſaires, nommés pour l'examiner, que le ſecond Dimanche aprés que le Roi avoit été décapité, Robert Spavin, dans ce tems-là Sécretaire du Lieutenant-Général Cromwell, s'invita lui-même à diner avec notre Auteur, & y amena avec lui Antoine Peirſon & pluſieurs autres. Que leur converſation pendant le repas avoit roulé principalement ſur celui qui avoit coupé la tête au Roi. L'un dit que c'étoit le Bourreau; un autre nomma Hugh Peters, on en nomma encore pluſieurs autres, ſans décider rien de poſitif. „ Dès qu'on eut achevé de di- „ ner, Robert Spavin me prit par la main, *dit Mr. Lilly* (19), & me mena auprès d'une fenêtre, où il me dit: *ils ſe* „ *trompent tous*, & *n'ont pas nommé celui qui l'a fait. C'étoit le* „ *Lieutenant-Colonel* Joyce. *J'étois dans la Chambre, quand il* „ *s'accommoda pour faire l'exécution, j'étois derriére lui quand il la* „ *fit*, & *je rentrai avec lui aprés qu'il eut fait. Il n'y a per-* „ *ſonne au monde qui ſache cela que mon Maître* (Cromwell), „ *le Commiſſaire Ireton*, & *moi qui vous parle. Mr. Rushworth* „ *n'en ſait-il rien?* lui dis-je. *Non, il ne le ſait point*, reprit „ Spavin. Il m'a ſouvent raconté la même choſe, quand nous „ nous ſommes trouvés tête à tête".

(19) Ibid. p. 90.

[*R*] *Au mois d'Octobre de 1666 il fut examiné devant un Committé de la Chambre des Communes touchant l'Incendie de Londres, arrivé au mois de Septembre de cette année-là.*] Dans ſon Livre intitulé, *Monarchie ou point de Monarchie*, imprimé en 1651, on voit à la page qui ſuit une repréſentation de Cercueils, de Pioches &c. la figure d'une grande Ville toute en feu. Quelques Membres s'étant ſouvenus de cela, ordonnérent qu'on fît venir Lilly devant le Committé établi pour rechercher les cauſes de l'Incendie. Le Chevalier Robert Brootke, Préſident des Commiſſaires, parla en ces termes: *Mr. Lilly, ce Committé a jugé à propos de vous citer à comparoître aujourd'hui devant lui, pour ſavoir ſi vous pourriez lui donner quelques lumiéres ſur la cauſe du dernier feu; ou s'il y a eu quelque deſſein là-deſſus. On vous a appellé ici d'autant plus, que dans un de vos Livres, imprimé il y a pluſieurs années, vous ſembliez annoncer quelque choſe de ſemblable, par un de vos Hiéroglyphes.* Lilly répondit. „ Aprés que le Roi eut été décapité, voyant que pen- „ dant les trois années ſuivantes le Parlement n'avoit rien „ fait pour mettre la Nation dans un état fixe & tranquille; „ que le gros du peuple étoit mécontent auſſi-bien que les „ Bourgeois de Londres, & les Soldats diſpoſés à ſe mutiner, „ je fus curieux, ſelon les connoiſſances que Dieu m'avoit „ données, de rechercher par mon Art, ce qui arriveroit „ dans la ſuite au Parlement & à la Nation en général. M'é- „ tant à la fin contenté du mieux qu'il me fut poſſible, & „ ayant perfectionné mon travail ſur ce ſujet, je jugeai qu'il „ étoit le plus à propos de faire connoître mes ſentimens par „ des figures, des repréſentations énigmatiques, & des Hié- „ roglyphes, ſans aucun commentaire, afin de cacher de cet- „ te maniére mes penſées au Vulgaire, & de ne les faire con- „ noître qu'aux Sages; imitant en cela l'exemple de pluſieurs „ Philoſophes, qui ont fait la même choſe. Je pouſſai mes „ recherches plus loin: ayant trouvé que la Ville de Londres „ ſeroit cruellement affligée d'une violente peſte, & quelque „ tems aprés ce fléau, d'un terrible incendie, je traçai les „ deux figures qu'on voit dans le Livre, & l'évenement les „ a juſtifiées". *Prévîtes-vous l'année?* reprit un des Commiſſaires. „ Je ne la prévis point, *répondit Lilly*, ni ne ſouhaitai „ de la ſavoir; je ne fis aucune recherche là-deſſus. A l'égard „ de la queſtion, ſi l'incendie a été concerté, & ſi l'on y a „ employé quelqu'un, je vous avouerai ingénûment, Mon- „ ſieur, que depuis le feu, j'ai beaucoup travaillé à faire quel- „ que découverte ſur ce ſujet, mais je n'ai pu me ſatisfaire „ le moins du monde à cet égard. Je conclus que ç'a été le „ ſeul doigt de Dieu, mais j'ignore de quels inſtrumens il „ s'eſt ſervi." Les Commiſſaires parurent fort contens de ſon diſcours, & le congédiérent honnêtement (20).

(20) Ibid. p. 91-92.

[*S*] *Il lui céda en même tems l'Impreſſion de ſon Almanac, qui paroiſſoit depuis 36 ans.*] Dans la Préface de ſon *Merlini Anglici Ephemeris*, *ou Prognoſtics pour l'année* 1681, l'année qu'il mourut, il s'exprime en ces termes. „ Nous ne nous mê- „ lons point de ce qui regarde les Decrets de Dieu, ni ne „ prétendons y pénétrer; mais nous tâchons de prévoir & de „ prédire ſelon les lumiéres que nous pouvons acquérir par „ des voyes naturelles; & nous déclarons que nous avons tou- „ jours nié, & que nous nierons toujours une *Néceſſité fa-* „ *tale*, ou que les actions annoncées par les Configurations „ Céleſtes, doivent arriver inévitablement, comme nous les „ prédiſons. Nous diſons (& ç'a toujours été notre ſenti- „ ment) que la Religion, la Raiſon, la Sobriété, & autres „ ſemblables Vertus peuvent réſiſter à la plus maligne indi- „ cation ou influence des Aſtres; & ceux qui vivent confor- „ mément aux préceptes de l'Ecriture Sainte ſont au-deſſus „ de leurs plus malins effets. Mais nous ſoutenons qu'à l'é- „ gard des gens qui ménent une vie ſenſuelle, débauchée, „ & beſtiale, les Aſtres verſent ſur eux leurs plus funeſtes „ influences, & ils ſont expoſés à leurs effets malins. Nous „ concluons ſeulement que les Corps Céleſtes influent ſur la „ diſpoſition de tous les hommes pour les porter au vice ou „ à la vertu, mais ils ne contraignent en aucune maniére la „ volonté, ſelon cet ancien mot, *Agunt non cogunt.* Tous „ les Arts ont non ſeulement leurs défauts, mais leurs en- „ nemis; & l'on ne peut trouver une pleine certitude dans „ les jugemens des hommes. Car il n'y a ni n'y aura jamais „ d'Art parfaitement complet à tous égards, mais par une „ longue & grande expérience nous pouvons approcher de „ la vérité, & donner de remarquables avis ſur des change- „ mens & des révolutions du Monde, comme l'Expérience „ le prouve".

[*T*] *Avec une Epitaphe.*] La voici.

Ne oblivione conteretur Urna
GULIELMI LILLII
Aſtrologi peritiſſimi
Qui fatis ceſſit
Quinto Idus Junii Anno Chriſti Juliano
MDCLXXXI.
Hoc illi poſuit amoris Monumentum
Elias Ashmale
Armiger.

[*U*] *Mr. George Smalridge..... fit deux Elégies, l'une en Latin, & l'autre en Anglois, ſur ſa mort.*] Elles ſe trouvent à la fin de l'*Hiſtoire de ſa Vie & de ſon Tems* de Mr. Lilly. L'Elégie Latine commence ainſi.

Occidit, atque ſuis Annalibus addidit atram
Aſtrologus, quâ non triſtior ulla, Diem.
Pone triumphales, lugubris Luna, quadrigas,
Sol, mæſtum piceâ nube recondе caput.

Elle finit par ces vers:

Hæreat hoc Carmen Cinerum Cuſtodibus Urnis.
Hoſpes quod ſpargens marmora rore legat.

„ Hic ſitus eſt dignus nunquam cecidiſſe Propheta,
„ Fatorum interpres fata inopina ſubit.
„ Verſari æthereo, dum vixit, in Orbe ſolebat,
„ Nunc humilem jactat terra ſuperba virum.
„ Sed Cœlum metitur adhuc reſupinus in Urna,
„ Vertitur in ſolitos Palpebra clauſa Polos.
„ Huic Buſto invigilant ſolemni lampade Muſæ;
„ Perpetuo nubes imbre ſepulchra rigant.
„ Ille oculis movit diſtantia ſidera noſtris;
„ Illum amota oculis traxit ad Aſtra Deus".

LIMBORCH (PHILIPPE DE) Savant Ecrivain parmi les Remontrans [*A*], nâquit à Amsterdam le 19 Juin 1633 de François de Limborch Avocat de cette Ville, & de Bertrude Bischop, fille de Rembert

[*A*] *Savant Ecrivain parmi les Remontrans.*] Voici le Catalogue des Ouvrages qu'il a publiés. I. *Exposition du Chap. V. de l'Evangile de St. Matthieu, contenuë en trente-cinq Sermons. Par Simon Episcopius.* En Flamand. Rotterdam 1657 in-4. C'est Limborch qui a publié ces Sermons. II. *Præstantium & Eruditorum Virorum, præsertim Jac. Arminii, Corn. Vorstii, Simon. Episcopii, Hug. Grotii, & Gasp. Barlæi Epistolæ Ecclesiasticæ ac Theologicæ.* Amsterdam 1660 in-8. Limborch ayant trouvé parmi les papiers d'Episcopius une très-grande quantité de Lettres écrites du tems des Disputes entre les Gomaristes & les Arminiens touchant la Prédestination & la Grace, résolut de les publier, parce qu'on pouvoit en tirer une bonne partie de l'Histoire de ces Controverses, & il y travailla avec Mr. Hartsoeker, Ministre Remontrant d'Amsterdam. Mais ni l'un ni l'autre n'étant pas dans cette Ville lorsqu'elles s'y imprimérent, il s'y glissa un très-grand nombre de fautes, parce que l'on n'avoit pas bien sçu lire les Originaux. Depuis Limborch publia le même Recueil fort augmenté & plus correct en 1684 in-fol. auquel il a joint encore en 1704 un Appendix de vingt Lettres; le titre de cette derniére Edition est; *Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ, quarum longe major pars scripta est à Jac. Arminio, Joann. Uytenbogardo, Corn. Vorstio, Ger. Jo. Vossio, Hug. Grotio, Sim. Episcopio, Casp. Barlæo. Editio Tertia novo augmento locupletata.* III. *Courte Réfutation d'un petit Livre nouvellement publié par Jean Sceperus, sous le nom de Chrysopolerotus, où il est parlé entre autres choses de la Tolérance mutuelle, en forme d'Entretien entre un Remontrant & un Contre-remontrant.* En Flamand. Amsterdam 1661 in-8. Limborch soutient la Tolérance mutuelle, que Sceperus avoit attaquée. IV. *Simonis Episcopii Operum Theologicorum Tomus secundus. Goudæ* 1661 in-fol. Etienne de Courcelles avoit publié en 1650 le premier Tome des Oeuvres d'Episcopius, sur les Manuscrits qu'il avoit eu de Mr. Limborch, pere de notre Auteur, qui publia ensuite ce second avec une longue Préface d'Arnold de Poelemburg, & une autre de sa façon, où il entreprend de défendre les Remontrans contre les accusations de leurs ennemis. V. *Trente-deux Sermons sur divers Textes. Par Simon Episcopius.* En Flamand, Amsterdam 1669 in-4. Limborch est l'Editeur de ces Sermons. VI. *Stephani Curcellæi Opera Theologica omnia.* Amsterdam 1675 in-fol. La plupart des Ouvrages contenus dans ce Volume n'avoient pas encore été imprimés. C'est ce qui engagea Limborch, qui avoit beaucoup d'estime pour Etienne de Courcelles, dont il avoit été disciple, de les ramasser pour les donner au Public. VII. *Theologia Christiana ad Praxim pietatis ac promotionem pacis Christianæ unicè directa.* Amsterdam 1686 in-4. *Editio altera ab Auctore recognita & aucta.* Amsterdam 1695 *in-fol. Tertia Editio.* Amsterdam 1700 in-fol. *Quarta Editio. Accedit Relatio Historica de Origine & Progressu Controversiarum in Fœderato Belgio de Prædestinatione. Tractatus Posthumus.* Amsterdam 1715 in-fol. On n'avoit point vu avant cet Ouvrage de Systême entier de la Théologie des Remontrans. Episcopius & de Courcelles, qui avoient entrepris ce travail, moururent tous deux avant que d'avoir pu achever leurs *Institutions.* Outre cela, ces deux Auteurs s'étoient formés des plans si vastes, qu'ils n'auroient pu les mettre en exécution, qu'en composant plusieurs Volumes *in-folio.* Limborch, qui fut chargé par les Remontrans de donner un Corps de Théologie selon leurs idées, l'exécuta dans ce Volume, où tous leurs sentimens sont exposés succinctement, mais avec beaucoup de netteté & fort méthodiquement. On en a fait des traductions en Anglois & en Flamand. L'Ouvrage posthume, qui a été ajoûté dans la quatriéme Edition, procurée par Gisbert Ostens, a été imprimé séparément en Flamand la même année à Amsterdam in-8. avec une longue Préface, où l'on tâche de justifier les Remontrans des accusations que *Jaques Fruitier* a intentées contre eux dans un Livre Flamand intitulé. *Les Combats de Sion.* On peut voir un long Extrait de la *Théologie Chrétienne* de Limborch, dans la *Bibliothéque Universelle* Tom. II. p. 21. VIII. *De Veritate Religionis Christianæ amica Collatio cum erudito Judæo. Subjungitur huic Libro Tractatus, cui Titulus Urielis Acosta, Exemplar Vitæ humanæ; Addita est brevis Refutatio Argumentorum, quibus Acosta omnem Religionem Revelatam impugnat.* Gouda 1687 in-4. Le savant Juif dont il s'agit dans cet Ouvrage, étoit de Séville en Espagne; il s'appelloit Isaac Orobio, & pratiquoit la Médecine à Amsterdam, où il mourut peu de tems après l'impression de l'Ouvrage dont nous parlons. Il avoit échappé aux prisons de l'Inquisition d'Espagne, en soutenant qu'il étoit Catholique-Romain. Un jour il parla de Religion avec Egbert Veene, fameux Médecin, & ami de Limborch, du savoir duquel il parla. Orobio souhaitta d'avoir une Conférence avec lui, & ils en eurent une en 1686 chez Mr. Veene. Orobio fit quantité d'objections contre le Nouveau Testament, & contre la Religion Chrétienne; la dispute en vint au point, qu'on jugea à propos de la faire par écrit, pour qu'elle fût plus réguliére, afin d'éviter les écarts; à la longue cela produisit dequoi former le Volume dont nous avons rapporté le Titre. Le Juif propose quatre principales difficultés, qui l'empêchent d'embrasser le Christianisme. Les deux premiéres consistent en ceci: Pourquoi Dieu ayant commandé tant de fois de le reconnoitre comme le seul Maitre du Monde, & de mettre sa confiance en lui, non seulement n'a jamais commandé dans l'Ancien Testament de croire au Messie, mais qu'il n'a même jamais dit que cela fût absolument nécessaire pour le salut des hommes, & que depuis la chute d'Adam il fût impossible d'être sauvé sans le mérite de Jésus-Christ. Le Juif ne se contente pas de ces objections toutes nuës, car il les soutient par deux repliques, où il n'oublie rien de tout ce qui peut confirmer sa Nation dans son opiniâtre incrédulité. Il dit que si la créance au Messie eût été un point fondamental, il eût été non seulement de la sagesse, mais de la bonté infinie de Dieu, de la révéler à son Peuple élu d'une maniére claire & distincte. Cependant, que les Chrétiens sont obligés d'avouër que cet important mystére ne se trouve point dans l'Ancien Testament, ou que s'il y en a quelques traces, elles sont fort obscures & fort sombres. Du moins il est certain que ni le Peuple ni les Prophétes ne se sont point appliqué le mérite du Messie, mais que tout l'ancien Israël l'attendoit comme un Libérateur temporel, indépendamment du Salut. Mr. *Limborch* répond, que comme Dieu ne nous révéle ses secrets que quand sa sage Providence le trouve à propos, les hommes aussi ne sont obligés de régler leur foi que sur la Révélation. Ainsi il est certain que depuis la naissance de Jésus-Christ, il est absolument nécessaire de croire en lui: mais avant ce tems-là il n'étoit pas nécessaire d'avoir une foi distincte sur un mystére qui n'étoit pas encore bien developpé. Comme il étoit caché sous les types & les ombres de la Loi, l'idée que nous avons de la miséricorde de Dieu nous permet de dire qu'il ne punira pas l'ignorance presque invincible des anciens Israëlites, parce qu'ils marchoient, pour ainsi dire, pendant une nuit ténébreuse, ou qui du moins n'étoit éclairée que par une sombre luëur. Mais après la publication de l'Evangile, lequel a été comme un Soleil lumineux, dont la lumiére a resplendi par toute la Terre, la malice des Juifs, qui n'ont pas voulu ouvrir les yeux, ni prendre part à la clarté & à la sérénité des beaux jours que le Messie a amenés, attire sur eux tous les traits de la Colére de Dieu. D'ailleurs l'homme doit-il se soulever contre sa Providence, pour lui demander compte de ce qu'il ne lui révéle pas plutôt ses connoissances les plus sublimes? Voulons-nous régler sa conduite par les lumiéres de notre foible raison, & pénétrer les profondeurs de sa sagesse infinie, pour lui reprocher qu'il n'a pas ouvert ses trésors plutôt qu'il ne l'avoit résolu par ses decrets éternels? Voici la troisiéme difficulté du Juif. Dieu, dit-il, qui a toujours dénoncé à son Peuple avec les menaces les plus terribles de sa vengeance, qu'il le rejetteroit s'il s'abandonnoit à l'Idolâtrie, ne l'a pourtant jamais menacé de le châtier à cause de son incrédulité pour le Messie. Cependant le Crime est capital, & selon les Chrétiens, c'est la cause de la rejection des Juifs, & de cette malheureuse dispersion où ils sont depuis tant de siécles. Il prétend au contraire, que comme la naissance du Messie ne devoit produire qu'une félicité temporelle, Dieu l'avoit promis à son Peuple comme une simple récompense, & non point comme un moyen nécessaire pour parvenir au salut. Il soutient qu'il ne faut point regarder la rejection du Messie, comme la source & la cause des malheurs du Peuple Juif, parce qu'il n'a jamais joui d'une pleine & constante prospérité depuis la Captivité de Babylone. Bien loin de cela, il fait remarquer que les dix Tribus avoient été emmenées il y avoit longtems dans une perpétuelle Captivité. A l'égard des deux autres Tribus la plupart ne voulurent pas profiter de l'Edit de Cyrus. Et pour ceux qui retournérent à Jérusalem, ils languirent dans une continuelle misére. Antiochus les saccagea, & les persécuta cruellement, & enfin Pompée les mit sous le joug des Romains. Après tout, dit-il, si le refus que les Juifs ont fait de reconnoitre le Messie étoit la cause de leur désolation, il s'ensuivroit que Dieu déploye des châtimens plus sévéres contre ceux qui observent encore la Loi de Moyse, que contre ceux qui se font Mahométans. Car personne n'ignore qu'il y a une infinité de ces Apostats, qui occupant les premiers emplois, & qui possédant des richesses immenses, n'ont par conséquent plus de part aux Calamités de la Nation. Combien de Juifs en Espagne & en Portugal, qui professent extérieurement le Christianisme, & qui remplissent les Dignités Ecclésiastiques & Séculiéres? Ils ont, dit le Juif, des Directeurs de Conscience tels que vous les reprochez aux Papistes, qui les autorisent à dissimuler, & qui leur apprennent l'art d'imposer silence aux scrupules & aux remords, & qui disent,

Mutemus Clypeos, Danaumque insignia nobis
Aptemus.

Il cite des Evêques, des Archevêques, & des Couvens entiers, qui judaïsent dans le cœur. Il ajoûte qu'ils se rendent les Maîtres des Tribunaux de l'Inquisition, dont ils exercent la puissance d'une maniére cruelle & impitoyable, afin d'éloigner les soupçons que l'on pourroit avoir contre eux, & de rendre la Religion Chrétienne odieuse par cette barbarie. Ainsi, dira-t-on que Dieu épargne plus ces hypocrites & ces scélérats, qui participent aux grandeurs de l'Etat, que ceux qui faisant une profession publique du Judaïsme, vivent dans l'obscurité d'une Condition privée. Mr. *Limborch* de son côté soutient, qu'il n'est pas nécessaire que Dieu ait fait des menaces positives contre l'Incrédulité des Juifs, parce que Dieu leur ayant promis le Messie comme un Libérateur, il s'ensuit qu'ils ne pouvoient le rejetter sans se rendre coupables du plus grand de tous les crimes, & sans fouler aux pieds ses plus riches faveurs. Aussi quoique le Juif ait employé toute l'adresse de son Art pour ruiner la preuve si éclattante que les Chrétiens tirent de la dispersion du Peuple Juif, il n'a pu pa-

bert Bifchop, frere du fameux Simon Bifchop ou Epifcopius. Après avoir fait fes premiéres études dans cette Ville, il apprit la Morale fous Gafpard Barlæus, l'Hiftoire fous Gerard Jean Voffius, la Philofophie

rer ce coup-là. En effet on lui montre d'abord, qu'il n'y a que la mort du Fils de Dieu qui puiffe attirer fur toute la nation des Juifs un châtiment fi durable. Car ils font l'opprobre de toute la Terre, & ils portent un joug de fer depuis plus de feize-cens ans. Si Dieu à caufe de leur Idolâtrie les livra entre les mains du Roi de Babylone, fon courroux ne dura que LXX. ans, & ils fe rétablirent fi bien à Jérufalem qu'il s'y trouva onze-cens mille hommes, quand Tite y mit le fiége. Mais depuis la mort de Jéfus-Chrift ils font difperfés par toute la Terre, & ils portent le joug de toutes les Nations, fans que la colére de Dieu allumée contre eux fe foit laiffée fléchir pour rompre leurs chaînes après une fi longue captivité. Au refte les profpérités de ces fcélérats ou de ces hypocrites, qui ne rentrent dans le fein du Chriftianifme que pour lui porter des coups plus dangereux, font au contraire de nouvelles marques de reprobation, qui n'affoibliffent pas l'argument contre la Nation en général, & qui prouvent encore mieux le miférable état où elle eft réduite de n'ofer paroître que le mafque fur le vifage. Le Juif appuye un peu plus fortement fur la quatriéme difficulté, parce qu'en effet elle paroît la plus fubtile. Il demande fur quoi fe font fondés les Chrétiens pour rejetter le fens litéral, & pour prendre dans un fens myftique tout ce qui eft prédit du régne temporel du Meffie; & pourquoi ils prétendent que la Loi de Moyfe étoit l'ombre & la figure de ce qui devoit arriver fous la Loi de Jéfus-Chrift. Il avouë bien qu'il y a des endroits de l'Ecriture qu'il eft impoffible d'interpréter à la Lettre. Comme l'on ne doit pas penfer groffiérement que Dieu ait des bras. C'eft un langage humain dont il ne faut point abufer. Mais dans le Régne temporel du Meffie, pris dans un fens litéral, il n'y a rien qui choque ni la fageffe de Dieu, ni la raifon humaine. Du moins, felon lui, c'eft beaucoup hazarder que de fonder le principal myftére de la Religion, & le falut de tout le genre-humain fur une explication myftique. Les Prophétes ont prédit un Meffie qui doit monter fur le trône de David, ranger toutes les Nations de la Terre fous fa domination, & brifant les liens de fon Peuple le ramener triomphant à Jérufalem. Mais fi cela doit être entendu d'un Trône & d'une Jérufalem Céleftes & d'une domination fpirituelle, les Prophétes, ajoûte le Juif, nous ont dépeint le Meffie avec des couleurs qui pouvoient tromper les yeux des hommes par leur trop grand éclat. Il falloit une grace & une lumiére extraordinaires pour le reconnoître fous ce voile méprifable fous lequel il a paru, & qui eft fi oppofé aux peintures magnifiques que les Prophétes nous en ont laiffées; ainfi Dieu en ne donnant pas une grace efficace, dit-il à Mr. Limborch, & en fe contentant de préfenter une grace excitative à laquelle il eft libre de réfifter, n'a rien fait pour fa Nation chérie. Au contraire il lui a donné *une lettre qui tuë*, c'eft-à-dire qu'il a enveloppé fes promeffes fous des ombres & des figures, & laiffant fon Peuple bien-aimé dans les ténébres, il a répandu toute l'abondance de fes lumiéres fur les Gentils. Il foutient donc que le Meffie paroîtra avec tant de pompe, & environné de tant de gloire, qu'il fera impoffible de ne le point reconnoître; en un mot que les promeffes d'un Roi temporel, qui relévera le Trône de David font fi pofitives, que bien des Docteurs Chrétiens font forcés de convenir que Jéfus-Chrift viendra régner fur la Terre, & raffemblera les Juifs difperfés. Sur quoi il fe moque en paffant d'un Jéfuite, qui s'eft avifé de partager le Paradis en Palais fuperbes & en Appartemens magnifiques. Et parce que ce bon Pere prétend que les fens auront part à la béatitude, il y place des odeurs & des mets délicieux. Il en exclut pourtant *le toucher*, de peur des conféquences. Enfin le Juif s'efforce de prouver, qu'il réfulte des Prophéties; que les Juifs ne devoient point commettre un fi noir attentât fur le Meffie, mais que frappés de l'éclat de fon triomphe, & des marques extérieures qui doivent l'accompagner, ils fe rangeront tous fous fes étendards pour étendre fa domination fur toutes les parties de l'Univers. Enfuite le Juif répand fon vénin fur la Religion Chrétienne. Il prétend, que comme le Meffie devoit fortir de la Race Royale de David, les Evangéliftes ont entrepris de faire la Généalogie de Jéfus-Chrift pour le faire defcendre de David; mais qu'ils font tellement oppofés, que les Commentateurs ont inventé une infinité de diftinctions pour les accorder. Cependant Calvin, l'un des plus fameux, avouë qu'après tant d'efforts il n'eft pas bien fûr par cette Généalogie que la Vierge fût defcenduë de David. Le Juif ajoûte que les Miracles de Jéfus-Chrift & des Apôtres font fufpects, parce qu'ils n'ont pas été crus dans les lieux où ils les faifoient; car il n'y a pas d'apparence que l'on eût chaffé & condamné à la mort des gens qui guériffoient les malades, & réfufcitoient les morts. Que quand ils auroient été crus, ce ne feroit pas une preuve convaincante, parce que les Papiftes ont bien infatué les Peuples de leurs faux miracles. Il n'oublie pas de fe prévaloir de la diverfité des Evangiles, qui parurent dans les premiers fiécles de l'Eglife, & il affure avoir vu celui de St. Thomas, qui fubfifte encore aujourd'hui dans l'Afie. Il rapporte les conteftations des Peres pour la diftinction des Livres Canoniques, qui femblent avoir eu befoin du fuffrage des hommes. Il ajoûte qu'étant écrits en Grec, qui n'étoit pas la langue la plus commune alors, ils font de l'invention de quelque Grec. En un mot que St. Luc dit lui-même, *qu'il s'eft exactement informé* pour écrire fon Evangile; ce qui n'emporte point d'infpiration directe du St. Efprit. D'où il conclut, qu'il n'y a rien que d'incertain dans les Ecrits des Apôtres, & dans la Tradition qui les a confirmés, & qui ne foit capable de jetter dans l'efprit des doutes & des fcrupules. Après tout, dit encore le Juif, il ne faut pas que le Chriftianifme vante les progrès furprenans, qu'il fit dans les premiers fiécles. Car les Payens dégoûtés des fables groffiéres de leurs Dieux, n'étoient pas fort délicats fur les preuves d'une nouvelle Religion. Leurs principes étoient fi foibles, & leurs Divinités fi ridicules, qu'ils furent aifément éblouis par une doctrine foutenuë par une plus grande vraifemblance. Mais les Juifs prévenus & remplis d'une Religion appuyée fur de folides fondemens, ne furent pas fi faciles à perfuader, & ne crurent pas devoir apprendre des Gentils l'explication des Prophéties. Mr. *Limborch* réfute tous ces raifonnemens. Il fait remarquer que les Prophéties ne font jamais bien claires que par les événemens. La Providence a toujours voulu les envelopper de quelque obfcurité, afin de tenir les hommes plus humiliés, & plus dépendans de fa lumiére & de fon fecours. Ainfi la Loi de Moyfe étoit le type des chofes à venir, & pour ainfi dire le Crépufcule de la Loi Nouvelle. L'Eglife encore au berceau avoit befoin de figures fenfibles, avant que de fe repaître des chofes fpirituelles. Mais le voile étant tiré & les ombres diffipées, les Cérémonies ont difparu, & le fens myftique l'a emporté fur le fens litéral. Or comme il eft inconteftable que le Culte extérieur & cérémoniel eft moins agréable à Dieu, qu'un Culte entiérement fpirituel, il s'enfuit que le Meffie ne devoit venir au Monde que pour abolir ce que la Loi Mofaïque avoit de terreftre & de groffier. Les profpérités temporelles dont Dieu avoit comblé le Peuple d'Ifraël étoient autant de types des biens fpirituels que le Meffie devoit apporter au Monde. Ainfi les prédictions qui femblent le promettre comme un Conquérant glorieux, qui doit monter fur le trône de David, ont un fens plus relevé, & ne doivent point s'entendre d'une domination mondaine. En effet comment accommoder l'idée d'un Monarque temporel & triomphant, avec l'état ignominieux & la mort même de Meffie prédite par les Prophétes? Cependant les Juifs, trop attachés à la lettre & à une Jérufalem terreftre, n'ont point voulu reconnoître un Libérateur fpirituel. Au-lieu de fe rendre attentifs pour bien developper les Prophéties par les événemens, ils ont attendu que l'éclat d'un empire temporel leur vînt frapper les yeux. Et ils font tellement entêtés du fens litéral, que quelques-uns fe font imaginés que David reviendra lui-même régner fur la Terre. Au refte, dit Mr. Limborch, fans incidenter fur la préférence du fens myftique, il faut envifager la Religion Chrétienne toute entiére, & comment toutes fes parties fe foutiennent mutuellement, pour en bien fentir la vérité. Il le montre d'abord par le rapport merveilleux & par l'enchaînement admirable de l'Ancien Teftament avec le Nouveau. Il étale enfuite les Conquêtes de l'Evangile dans fa naiffance. Il le repréfente fubjuguant le Monde par le miniftére des douze Apôtres, la plupart fans études, ou fans aucuns dons de la nature. Cependant il fit des progrès miraculeux malgré l'oppofition de toutes les Puiffances du Monde. Il fait obferver qu'il n'y avoit ni gloire ni fureté à prêcher Jéfus-Chrift mort fur une Croix, & condamné par le Magiftrat: que les Miracles de Jéfus-Chrift ont été crus par les Juifs, & rapportés de la même maniére par tous les Evangeliftes; par conféquent qu'il ne faut pas les comparer à ceux des Papiftes, parce que les Evêques & les Moines, qui en font bien fouvent les Auteurs, les appuyent de toute leur autorité; c'eft, felon eux, une audace & une impiété que de les contefter, au-lieu que ceux de Jéfus-Chrift le pouvoient être impunément. Il ajoûte qu'il eft ridicule de prétendre que la vérité des Evangiles reçoive quelque atteinte par la hardieffe de ceux qui en ont voulu fuppofer de faux. Il fut aifé dans ces premiers fiécles où la Tradition étoit encore toute pure, de difcerner les Ouvrages des Apôtres, & d'écarter le menfonge, que l'on vouloit fubftituer à la place de la vérité. Cependant il ne faut pas fe prévaloir des conteftations des Péres pour faire ce difcernement. Car l'on avoit pu couvrir le menfonge de couleurs fi femblables à la vérité, que les plus fimples pouvoient être d'abord embarraffés dans le choix. Mais la lumiére de l'Evangile a prévalu, & ces Ouvrages de fraude & de malignité ne font point parvenus jufques à nous. La Généalogie *Légale* & *Naturelle* dont on fe fert pour accorder la contradiction apparente de celle de Jéfus-Chrift, dans St. Matthieu, & dans St. Luc, font ceffer tous les embarras, que l'on prétend y trouver. D'ailleurs, comme dit Grotius, la chofe ne pouvant plus être vérifiée, il faut fuppofer que les Juifs comptoient les générations d'une maniére qui nous eft inconnuë, & l'on ne doit pas attaquer aujourd'hui celles des Evangéliftes, fous prétexte que l'on ne peut pas bien les démêler. Au refte la Converfion fi prompte & fi générale de toutes les Nations de la Terre amenées fous le joug de Jéfus-Chrift, achéve de convaincre l'Incrédulité des Juifs. Car s'il étoit aifé aux Payens de fe dégoûter de leurs fauffes Divinités, il étoit difficile de leur faire recevoir un Meffie promis par les Oracles des Juifs, pour qui ils avoient beaucoup d'éloignement. Outre que la fource pouvoit être fufpecte, quelles comparaifons ne pouvoient-ils pas faire avec les avantures de leurs Dieux? un Dieu revêtu de la nature humaine, & attaché fur une Croix, n'étoit-il pas bien capable de les rebuter, & de faire foulever la raifon humaine? Cependant ces Payens refpectérent la force de la Vérité, & reconnurent qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui eût ôfé fe faire attendre depuis tant de fiécles, &

qui

phie fous Arnold Senguerd, & enfin la Théologie fous Etienne de Courcelle, qui avoit fuccédé à Simon Epifcopius dans l'Ecole que les Remontrans ont à Amfterdam. Il paffa enfuite à Utrecht où il prit les le-

qui put arriver dans le tems promis. Après quoi l'on fait voir au Juif, que les tems prédits pour la venuë du Meffie font écoulés; que le fceptre a été arraché de la main de Juda fans apparence de retour; & que les LXX Semaines de Daniel font expirées. A la fin Mr. Limborch réduifit Orobio à dire, „ qu'il falloit que chacun demeurât dans fa Reli„ gion, & qu'il étoit bien plus facile d'attaquer celle des au„ tres, que d'établir la vérité de la fienne propre." Il en vint même jufqu'à dire, „ que s'il étoit né de parens qui euffent „ adoré le Soleil, il ne voyoit pas pourquoi il changeroit de „ Religion; tant il étoit plus aifé de faire des difficultés, que „ de découvrir la Vérité. *Mais aveuglé par les préjugés, qu'il avoit fucés avec le lait*, dit Mr. Le Clerc (1), *& ayant étudié en Efpagne la Philofophie Scholaftique, il avoit appris à difputer, mais nullement à diftinguer le Vrai du Faux.* Uriel Acofta, dont l'Ouvrage fe trouve dans ce même Volume, étoit un Juif Portugais, qui fe tua lui-même à Amfterdam (2). Limborch a traduit une grande partie de ce Livre en Flamand, & il a été imprimé en cette Langue à Amfterdam en 1723 in-4. par les foins de Jean de Goede, qui y a joint une longue Préface, où après avoir parlé d'Orobio, il rapporte un fait qui regarde Mr. Limborch, & qu'il eft bon de rapporter. Une Demoifelle d'une honnête famille d'Amfterdam, âgée de vingt-deux ans, ayant voulu apprendre l'Hébreu, eut le malheur de fe laiffer féduire par un Juif, qui le lui enfeignoit, de maniére qu'elle forma le deffein de quitter la Religion Chrétienne, pour embraffer la Juive. Sa Mere inftruite de fon deffein, employa plufieurs Théologiens pour la ramener mais inutilement, leurs argumens ne fervant qu'à la confirmer de plus en plus dans le Judaïfme, parce qu'ils s'engageoient à prouver la vérité de la Religion Chrétienne *à priori*, comme parlent les Philofophes, fans infifter fur la vérité du Nouveau Teftament. Quant aux paffages de l'Ancien Teftament qu'ils lui citoient, elle y faifoit les réponfes ordinaires des Juifs qu'on lui avoit apprifes, enforte qu'il ne leur étoit pas poffible de réfoudre fes difficultés. Pendant que cette jeune perfonne, qui avoit de l'efprit, fe trouvoit dans cet état, il arriva qu'on fit venir Mr. Veene, ce Médecin dont nous avons parlé, pour voir un malade de la maifon; celui-ci ayant entendu la Mere parler avec beaucoup, d'inquiétude au fujet des doutes qui mettoient fa fille en peine, il parla de la difpute de Mr. Limborch avec Orobio; ce qui lui fit fouhaitter que ce Théologien s'entretint avec fa fille, dans l'efpérance qu'il pourroit lever les fcrupules, & la ramener à la Religion Chrétienne; ce qui feroit pour elle un fujet de joye inexprimable. Limborch la vit en 1694, & employant la même méthode qu'il avoit fuivie avec Orobio, il n'eut pas de peine à la faire revenir. Car au-lieu qu'elle infifta qu'il prouvât d'abord par le Vieux Teftament, que Dieu a commandé aux Ifraëlites de croire au Meffie, il lui dit qu'il étoit plus à propos de lui prouver avant toutes chofes la Vérité de la Religion Chrétienne; & qu'enfuite il lui montreroit par l'Ancien Teftament, ce qu'elle demandoit, comme il le fit. Dès la premiére converfation il la pouffa fi loin, qu'elle avoua qu'elle n'avoit rien à lui répondre, & dans quelques autres entretiens, qu'il eut avec elle dans la même femaine, il la fatisfit fi pleinement, qu'il ne lui refta plus aucun doute. Limborch décrivit lui-même la maniére dont il s'y prit, dans une Lettre à fon ami Mr. Locke. IX. *L'Infaillibilité & le Droit de juger des Controverfes de la Foi, prétendus par l'Eglife Romaine, difcutés entre Simon Epifcopius, & Guillaume Bom, Prêtre Catholique Romain.* En Flamand. Rotterdam 1687 in-8. Limborch eft l'Editeur de cet Ouvrage d'Epifcopius. X. *Hiftoria Inquifitionis, cui fubjungitur Liber Sententiarum Inquifitionis Tholofanæ ab anno* 1307, *ad* 1323. Amfterdam 1692 in-fol. Cet Ouvrage a été traduit en Anglois par Mr. Samuel Chandler, & cette Traduction a été imprimée à Londres 1731 en deux Volumes in-4. Le Traducteur a mis à la tête une longue *Introduction*, touchant l'Origine & les progrès de la Perfécution, & fes Caufes véritables ou prétendues. Mr. Chandler remarque dans fa Préface, que Mr. Locke parle fouvent dans fes Lettres, de plufieurs Additions que Mr. Limborch avoit préparées, & qu'il avoit promis de lui envoyer, pour les mettre à la marge aux endroits auxquels elles fe rapportoient. Je ne fais, dit Mr. Chandler, „ s'il a jamais eu la fatisfaction de les voir; ce qu'il y „ a de certain, c'eft que jufqu'à préfent on n'en avoit pas „ fait part au Public. Lorfque je commençai à travailler à „ ma Traduction, feu Mr. Antoine Collins m'apprit, qu'il „ avoit quelques papiers de Mr. Limborch qui regardoient „ cet Ouvrage, & me les communiqua généreufement. En„ fuite un illuftre ami m'informa qu'il y avoit une perfon„ ne en Hollande, qui avoit quantité de Corrections & d'Ad„ ditions; m'étant adreffé à lui, il eut la bonté de les faire „ copier fur l'Exemplaire de Mr. Limborch, dont il eft pof„ feffeur, que ce Savant a corrigé & augmenté de fa propre „ main; & il me les envoya de la Haye; il s'appelle Fran„ çois Limborch, & eft parent de notre favant Auteur." XI. *Dix-fept Sermons fur différens Textes. Par Simon Epifcopius; avec la Vie de l'Auteur par Philippe de Limborch.* en Flamand. Amfterdam 1693 in-4. Cette Vie d'Epifcopius a été réimprimée dans une Edition Flamande de tous les Sermons d'Epifcopius faite à Amfterdam en 1693 in-fol. Un des Amis de Limborch l'a traduite en Latin, & elle a été imprimée en cette Langue à Amfterdam en 1701 in-8. Comme cette Traduction s'eft faite fous fes yeux, il y a ajoûté plufieurs chofes, qui ne fe trouvent point dans l'Original Flamand. XII.

(1) *Oratio Funebris in Obitum Rev. & Cl. Viri* PHILIPPI A LIMBORCH *&c. habita à* Joanne Clerico *d.* VI. *Maii quo fepultus eft.* An. 1712.

(2) Voy. *Dict. de* Bayle Art. ACOSTA (URIEL).

Defenfio contra Joannis vander Waeyen iniquam Criminationem. Amfterdam 1699 in-8. & dans la troifiéme Edition de fa *Théologie Chrétienne* en 1700. Jean vander Waeyen, Profeffeur en Théologie à Franeker, avoit fait un Livre contre Mr. Le Clerc *περι τȣ Λογȣ*, c'eft-à-dire touchant la *Parole* ou le *Verbe* dont il eft parlé au commencement de l'Evangile de St. Jean; & à cette occafion il avoit vivement déclamé non feulement contre Mr. Le Clerc & les Remontrans, mais auffi contre Limborch, l'accufant d'être un Calomniateur, parce qu'il avoit dit dans fa *Théologie Chrétienne*, que *François Burman Théologien d'Utrecht avoit copié Spinoza fans jugement.* Mr. Limborch fit voir en imprimant par colomnes les paroles de l'un & de l'autre, qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût vrai. Il réfute dans cette même piéce Vander Waeyen, fur d'autres Articles. XIII. *Inftructions pour les Mourans, ou Moyens de les préparer à la mort. Avec un Difcours fur la mort de Jean Owens Miniftre des Remontrans à Gouda.* en Flamand. Amfterdam 1700 in-8. L'Eloge de Jean Owens mort le 19 Juin 1664 avoit déjà été imprimé la même année in-4. XIV. *Commentarius in Acta Apoftolorum, & in Epiftolas ad Romanos & Hebræos.* Rotterdam 1711 in-fol. Le Commentaire fur l'Epitre aux Romains a été traduit en Flamand, en partie par l'Auteur, & en partie par Jean de Goede fon parent, Miniftre Remonftrant d'Amfterdam, & a été imprimé en cette Langue dans cette Ville en 1725 in-4. La Traduction Flamande des deux autres Commentaires a été auffi imprimée la même année. L'Auteur rejette dans fa Préface la maniére d'expliquer l'Ecriture Sainte par des Allégories, & fait voir qu'en cela il a fuivi le goût des plus habiles gens, comme d'*Erafme*, de *Sixtinus Amama*, & d'autres dont il cite les paffages. En effet il n'y a rien de plus incertain que ces fortes d'Explications, que l'on peut réfuter en les niant, fans qu'on puiffe en apporter aucune preuve folide. Il n'y a rien auffi de plus facile, parce qu'il ne s'agit que d'avoir un peu d'imagination & de facilité à parler, pour trouver par-tout ce que l'on veut, & pour dire ce que l'on trouve à propos, à toute occafion. Mais par-là on foumet toute l'Ecriture à l'Imagination déréglée des Interprétes, & on la rend ridicule aux Incrédules, qui fe moquent avec raifon des Explications arbitraires qu'on lui donne. Une propofition qui peut fignifier tant de chofes en même tems, ne fignifie rien, & demeure tout-à-fait obfcure. Les Réformateurs avoient rejetté à caufe de cela les vaines Allégories des Anciens; mais quelques Théologiens Proteftans ont tâché de les introduire de-nouveau, en donnant à l'Ecriture tous les fens qu'elle peut recevoir, à ce qu'ils croyent, & en débitant des conjectures, fouvent deftituées de toute vraifemblance, pour les vuës du St. Efprit. Notre Auteur les réfute en peu de mots dans fa Préface, & déclare qu'il s'eft attaché par-tout au fens littéral, & qui naît de l'explication des mots & des expreffions de l'Ecriture Sainte, auffi-bien que de la fuite du Difcours, comme l'ont fait les meilleurs Interprétes. Il eft vrai qu'on peut fe tromper auffi dans cette maniére d'expliquer l'Ecriture Sainte, fur-tout dans les endroits obfcurs, & fur lefquels les plus habiles gens font partagés. Mais on s'y trompe beaucoup moins, & pour la plupart du tems on peut s'affurer de la vérité du fens. Dans l'autre maniére on n'eft affuré de rien, parce qu'on n'a point de régle que l'imagination de l'Interpréte. Mr. Limborch déclare auffi qu'il n'a cherché que la vérité fans fe mettre en peine de qui elle pouvoit venir, & qu'il n'a point eu d'égard aux autres fentimens de ceux qui lui ont paru l'avoir trouvée. Il ajoûte encore que de ce qu'un Auteur ne tire pas une certaine Doctrine d'un Paffage, il ne s'enfuit pas qu'il rejette cette Doctrine, ce qu'il confirme par des paffages de Pifcator & de Rivet, deux célébres Théologiens Réformés. En effet on prouve fouvent des Doctrines très-véritables, par des paffages dans lefquels elles ne font nullement renfermées, & perfonne n'eft obligé de raifonner mal, parce qu'un autre a mal raifonné avant lui. Au refte notre Auteur, comme il le témoigne dans un petit préambule, qui eft à la tête de fon Commentaire fur les Actes, ne s'eft pas propofé de donner ici au Public un Commentaire Critique, où l'on vît une Explication fuivie des mots, même quand il n'y a point d'obfcurité dans les chofes. Il s'eft propofé principalement trois chofes dans, fon Commentaire fur les Actes. I. De montrer la Divinité de l'Evangile, par l'Hiftoire de l'Afcenfion de Jéfus-Chrift au Ciel, par la Defcente du St. Efprit fur les Apôtres, par les circonftances de ces deux chofes, & par les autres miracles, dont il eft parlé dans cette Hiftoire. II. De faire voir par les premiers difcours que les Apôtres firent devant les Juifs, de quelles raifons & de quelle méthode ils fe fervoient pour les convaincre de la Vérité de la Religion Chrétienne. III. De montrer par la maniére dont l'Evangile a été annoncé parmi les Payens, & par les marques que Dieu a données de fon approbation à cette conduite des Apôtres, en accordant aux Gentils les mêmes priviléges qu'aux Juifs, que ce n'eft pas par hazard, ni par un effet de la volonté des hommes, mais par un decret de Dieu, & par une direction particuliére de fa Providence, que nous avons été appellés à la participation des Graces du Meffie. On peut divifer l'Hiftoire des Actes en deux Parties. La premiére contient la maniére dont les Apôtres prêchérent l'Evangile aux Juifs feuls, foit à Jérufalem, foit dans la Samarie & en d'autres Villes. Elle eft renfermée dans les neuf premiers Chapitres. La feconde partie contient la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, par le miniftére de St. Pierre, ce que l'on voit dans les Chapitres

leçons de Gisbert Voetius & des autres Théologiens qui y enſeignoient. Il revint à Amſterdam vers le mois de Mai 1654, & au mois d'Octobre ſuivant il fit ſon premier Sermon, par voye d'épreuve, ſur Epheſ. V. 14. Au mois d'Août 1655 il fut admis à prêcher en public, ce qu'il fit d'abord à Harlem ſur Matth. *VII.* 12. La même année il fut appellé à Alcmaar pour y être Miniſtre des Remontrans; mais il refuſa d'accepter cette vocation, ſouhaittant d'étudier encore, & de ſe fournir d'un plus grand nombre de Sermons avant que de ſe charger d'un Miniſtére réglé. En 1657 il fut Miniſtre de Gouda, & il remplit ce poſte avec ſuccès. Ses Sermons n'étoient pas remplis d'une éloquence affectée, mais ils étoient méthodiques, ſolides, & édifians. Il ſe maria le 15 d'Août 1660, & épouſa Elizabeth van Zorgen, fille de Nicolas van Zorgen fameux Juriſconſulte; elle mourut peu d'années après leur mariage, & il n'en eut qu'une fille morte dans ſa premiére jeuneſſe. En 1667 il quitta Gouda pour aller être Miniſtre à Amſterdam; l'année ſuivante il fut chargé d'un nouvel emploi; ce fut celui d'enſeigner la Théologie; & il s'en eſt acquitté avec beaucoup d'application juſqu'à la fin de ſa vie, occupé uniquement à inſtruire ſes Diſciples, & à compoſer différens Ouvrages. Il ſe remaria le 9 Janvier 1674 à une veuve, nommée Cornelie vander Kerk, dont il a eu deux enfans. Pendant l'Automne de 1711, il fut attaqué d'une maladie que les Médecins nomment *Herpes* ou *Ignis ſacer*, qui au commencement ne parut pas dangereuſe, mais qui épuiſa peu à peu tellement ſes forces, qu'il ſut enfin obligé de garder le lit, & mourut le 30 Avril 1712 dans ſa ſoixante & dix-neuviéme année. Quoiqu'il ne ſe fût pas propoſé la connoiſſance des Langues comme la fin de ſes Etudes, il ne laiſſoit pas d'y être aſſez habile, & il avoit bon nombre d'Auteurs anciens & modernes; il auroit pu briller dans les Belles-Lettres, s'il n'avoit pas préféré quelque choſe de plus important. Il avoit du génie & une très-grande mémoire; s'il s'étoit tourné du côté des Mathématiques, il n'auroit pas manqué d'y réuſſir, car il étoit très-habile en Arithmétique. Il ſavoit l'Hiſtoire de ſa Patrie ſurtout depuis cent-cinquante ans avec tant d'exactitude, qu'il ſe ſouvenoit des moindres circonſtances, & même du tems auquel chaque choſe s'étoit paſſée, deſorte qu'il étoit fort difficile de le tromper à cet égard. Il étoit grave ſans orgueil ni chagrin, civil ſans affectation, gai & agréable, ſelon les conjonctures, ſans baſſe plaiſanterie & ſans malignité. Par-là il gagnoit l'amitié de tous ceux qui le connoiſſoient, & avec qui il étoit en rélation. Il a eu beaucoup d'Amis, & de fort habiles gens, ſoit dans les Provinces-Unies, ſoit dans les Pays étrangers, comme il paroît par les Lettres qu'il en a reçuës, & par celles qu'il leur a écrites; on en a vu quelques-unes imprimées à Londres en 1708 avec celles de Mr. Locke. Il avoit tout ce qu'on peut demander dans un Théologien. Il avoit un amour dominant pour la vérité, & il la cherchoit par l'étude de l'Ecriture Sainte & celle des meilleurs Interprétes, & après l'avoir trouvée, il y étoit demeuré conſtamment attaché. Il poſſédoit ſi bien ce qu'il ſavoit, qu'il pouvoit répondre ſans peine aux queſtions qu'on lui faiſoit ſur les matiéres les plus difficiles. On

pitres X. XI & XII. Le reſte du Livre contient la Vocation de St. Paul & ſa prédication parmi les Gentils. St. Luc, qui accompagnoit cet Apôtre, s'attache principalement à ce qui le regarde. Pour donner quelque idée de la maniére dont Mr. Limborch a travaillé ſur les Actes, nous en rapporterons quelques endroits. Sur le Ch. I. verſ. 9. & ſuivans, où St. Luc raconte l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt au Ciel, il y a quantité de remarques curieuſes. Notre Seigneur voulut être enlevé au Ciel ſur une Montagne, afin que les Apôtres le viſſent plus facilement, & ſans que rien les en empêchât; comme auroit pu être quelque corps opaque, qui auroit été entre lui & leurs yeux. Cela ſe fit lentement, afin qu'ils le puſſent bien voir, pour en rendre enſuite témoignage comme d'une choſe aſſurée. Au reſte notre Auteur croit que la nuée qui parut enlever notre Seigneur, n'étoit pas comme un char ſur lequel il fut porté, parce que les nuées ne vont pas de bas en haut; mais que notre Sauveur ayant été enlevé juſqu'à la hauteur des nuées, à peu près auſſi loin que les yeux pouvoient l'appercevoir diſtinctement, il ſe mit une nuée entre deux, afin que les Apôtres ne rendiſſent témoignage que de ce qu'ils avoient vû clairement, & qu'on ne pût pas leur objecter qu'ils racontoient des choſes qu'ils n'avoient pas bien vûës. Si les Juifs demandent „ d'où „ vient donc que les Apôtres diſent que Jéſus-Chriſt eſt „ monté au Ciel, puiſqu'ils ne l'ont pas vû plus loin que „ les nuées?" On répond qu'ils l'ont appris de deux Anges, qui leur apparurent ſous la forme humaine, de la maniére dont ils avoient accoutumé d'apparoître. Ils purent les reconnoître à leur air majeſtueux, à leurs vêtemens blancs, aux diſcours qu'ils leur firent; par où ils voyoient que les Anges ſavoient pourquoi ils regardoient au Ciel, ſans que les Apôtres le leur euſſent dit. Peut-être encore que la maniére dont les Anges ſe ſéparérent d'avec eux, en montant eux-mêmes vers le Ciel, ou en diſparoiſſant tout d'un coup, contribua à les faire reconnoître pour ce qu'ils étoient. Les Juifs ont encore accoutumé d'objecter, que Jéſus-Chriſt devoit monter au Ciel, à la vûë des Juifs, dans Jéruſalem, afin de les guérir de leur incrédulité. On répond à cela que Dieu ayant réſolu de ſauver les hommes par la foi en Jéſus-Chriſt, il falloit que cela arrivât ainſi. La foi eſt une perſuaſion fondée ſur de bonnes raiſons, qui ſuffiſent bien pour convaincre un homme qui n'eſt point opiniâtre, & qui aime ſincérement la piété, mais qui ne ſont pas d'une évidence qui puiſſe être revoquée en doute, même par les plus obſtinés. Par la foi & par l'incrédulité, on peut reconnoître ceux qui ſont d'un eſprit doux & docile, & ceux qui ſont durs & entêtés. D'ailleurs les preuves qui nous reſtent de l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt au Ciel, ſont aſſez fortes, pour ſatisfaire ceux qui ne veulent pas douter pour douter. Le nombre des témoins qui l'avoient vûë, & qui ne pouvoient s'y tromper, la ſainteté de leur vie, & les ſupplices qu'ils ont ſoufferts pour ſoutenir la vérité de leur témoignage, ſont des preuves ſuffiſantes pour ſatisfaire ceux qui ſont capables de ſe payer de raiſon, & qui ne cherchent que la Vérité. L'Auteur objecte aux Juifs avec raiſon, qu'ils n'ont aucun ſujet de croire, ſur la parole du ſeul Eliſée, qu'Elie avoit été enlevé dans le Ciel, s'ils rejettent l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt. S'ils répondent qu'Eliſée étoit un Prophéte, & même illuſtre par ſes Miracles, on leur replique la même choſe à l'égard des Apôtres, qui ont déclaré qu'ils tenoient la vertu de faire des Miracles de leur Maître, qui la leur avoit donnée après être monté au Ciel. Outre cela, on ne voit point qu'Eliſée ait rien ſouffert pour ſoutenir la vérité de l'Aſcenſion d'Elie. Ces preuves ſont fortes, mais comme ce qu'on n'a pas vû ne frappe pas, comme ce que l'on a vû, il faut être diſpoſé d'une maniére avantageuſe à la Doctrine de l'Evangile, pour s'y rendre. Ce n'eſt pas une vertu que de croire ce que l'on voit, & les Juifs n'auroient pas été fort louables, s'ils avoient cru après avoir vû. Quand même les Juifs auroient vû l'Aſcenſion de notre Seigneur, il ne s'enſuit nullement qu'ils euſſent cru en lui, comme étant le Meſſie. Quand on eſt une fois entêté de quelque choſe, il n'y a rien qui en faſſe revenir. Il auroient même pu chicaner ſur ſon Aſcenſion, comme s'ils ne l'avoient pas bien vûë; ou ils auroient dit, qu'il n'étoit pas monté dans le lieu où la Majeſté Divine donne des preuves particuliéres de ſa préſence, comme le diſoient les Diſciples de Jéſus. Ils avoient vû les Démoniaques qu'il avoit guéris, & ils ne pouvoient diſconvenir de la vérité des faits : cependant ils aimoient mieux attribuer ces Miracles aux Démons, que de s'y rendre, comme il paroît par Matth. XII. 24. Les Souverains Sacrificateurs corrompirent les Soldats Romains, pour dire que des hommes avoient enlevé de nuit le corps de notre Seigneur du tombeau; quoiqu'ils ſuſſent le contraire; comme on le voit Matth. XXVIII. 13. Leurs Peres après avoir vû tous les miracles de Moyſe, doutoient encore de ſa Miſſion, comme il paroît par Nomb. XVI. 41. On pourroit objecter qu'il eſt ſurprenant que l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt n'ait pas été rapportée par les Apôtres dans leurs Evangiles, mais ſeulement par leurs Diſciples. St. Marc & St. Luc en ont parlé, mais St. Matthieu ni St. Jean ne l'ont point racontée; ils ſe ſont contentés de finir leurs Evangiles par l'Hiſtoire de ſa Reſurrection. L'Auteur répond que l'on ne peut pas rendre compte de toutes les vûës du St. Eſprit, & fait voir que la Réſurrection de Jéſus-Chriſt étant une preuve inconteſtable de ſa Miſſion Divine, & le fondement de ſon Aſcenſion; les Apôtres ont appuyé principalement là-deſſus, & en ont même fait la ſource de tous les biens, que nous avons reçus de Jéſus-Chriſt, & que nous en eſpérons encore. En effet, s'il n'étoit pas réſuſcité après l'avoir prédit, rien de ce qu'il avoit promis ne ſeroit arrivé, & ſa Religion ne ſeroit pas véritable. On peut dire, outre cela, que St. Matthieu & St. Jean ont fait des alluſions aſſez claires à l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt, & en ont même fait mention, quoiqu'ils ne l'ayent pas racontée. Voy. Matth. XXVIII. 18–20. St. Jean en parle aſſez clairement Ch. VII. 39. où il dit, *que le St. Eſprit n'étoit pas encore donné, parce que Jéſus n'avoit pas été glorifié.* Jéſus-Chriſt la prédit auſſi, avec aſſez de clarté, dans le même Evangile. Jean VI. 62. XIV. 2. 3. auſſi bien que l'Envoi du St. Eſprit, qui en eſt une ſuite Ch. XIV. 16. XV. 26. Et St. Paul fait auſſi mention de l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt. Eph. I. 20. D'ailleurs les Apôtres prêchoient de bouche l'Aſcenſion de leur Maître, & la confirmoient évidemment par les dons miraculeux du St. Eſprit, qu'ils en avoient reçus, après qu'il fut monté au Ciel; enſorte que chaque miracle qu'ils faiſoient, étoit une preuve qu'il régnoit au Ciel, & que de-là il prenoit ſoin de ſon Egliſe.

On en peut voir un exemple dans les Lettres qu'il a écrites à Mr. Locke, fur la matiére de la Liberté, que ce grand Philofophe n'a jamais bien comprife. Mr. Limborch étoit franc & fincére, mais il affaifonnoit fa franchife & fa fincérité de tant de douceur & de difcrétion, que perfonne ne pouvoit s'en offenfer. Il étoit très-clair & très-méthodique dans fa maniére d'enfeigner, cela aidoit infiniment fa mémoire, qui lui fourniffoit ce qu'il avoit écrit prefque mot pour mot. Quoique la longue habitude qu'il avoit d'enfeigner, & fon âge avancé lui euffent acquis de l'autorité, parmi ceux qui avoient étudié fous lui, il fouffroit néanmoins facilement que les autres ne fuffent pas de fon fentiment; il réfutoit les autres avec douceur, & permettoit auffi qu'on réfutât fes raifons fans fe chagriner; il gardoit avec fes Difciples un jufte milieu entre la févérité & l'indulgence. A l'égard du prochain, il s'eft conduit de maniére, que ceux qui ont eu à faire avec lui s'en font toujours loués. En un mot il a vécu avec une tempérance digne d'un Chrétien & d'un Théologien, & par-là il s'eft confervé l'efprit & le corps fains jufqu'à un âge fort avancé, & eft mort plein d'efpérance & de confiance en la Bonté Divine (*a*).

(*a*) *Oratio Funebris in Obitum Rev. & Cl. Viri* Philippi à Limborch &c. *defuncti d.* XXX *April* MDCCXII. *habita a* Joanne Clerico &c. Amft. 1712. in-4. *Bibl. Choifie* T. XXIV. Part. II. Art 5. & Adr. a

Cattenburch *Bibliotheca Scriptorum Remonftrantium.* Amft. 1728 in-8.

Supplément à l'Article que Mr. Bayle en a donné.

LINACER ou LINACRE (THOMAS) nâquit à Cantorbery (*a*). Ayant commencé fes études au Collége Royal dans cette Ville (*b*), il alla les continuer à Oxford, & en 1484 il fut élu Membre du Collége des Trepaffés. Defirant de fe perfectionner en voyageant, il crut ne pouvoir mieux faire que d'aller en Italie (*c*), qui commençoit à devenir fameufe par la renaiffance des Lettres Grecques & Latines (*d*). Il acquit fous Demetrius Chalcondyle, Grec de naiffance, une connoiffance parfaite de la Langue Grecque; & fit tant de progrés fous Politien fon Maître de Latin, qu'il le furpaffa même pour la correction du ftile. Il fut réellement dans ces deux Langues l'homme le plus accompli de fon fiécle [*A*]. Ayant fait un fond fi extraordinairement riche de fcience, il s'appliqua à la Phyfique & à la Médecine; il fe fit fur-tout une affaire de bien entendre les Ouvrages Originaux d'Ariftote & de Galien, & fut le premier Anglois qui s'y attacha. Il traduifit & publia divers Traités du dernier [*B*]. A la lecture de la Préface des quatorze Livres de la Méthode de guérir les Maladies, fi l'on ne favoit que c'eft une traduction de Galien, on croiroit à la jufteffe & à la beauté du ftile, que ce Traité a été écrit dans le tems des Auteurs Claffiques (*e*). Linacre a fait une Grammaire [*C*], que Buchanan a traduite en Latin [*D*]. Son Traité *De emendatâ Latini Sermonis ftructurâ* a été imprimé plufieurs fois [*E*]. Il ne fera pas inutile de dire quelque chofe de plus de la Verfion Latine que Linacre a fait de la Sphére de Proclus [*F*]. Ses Traductions, & les éloges que les meilleurs Auteurs lui ont donnés, prouvent qu'il étoit un

(*a*) Freind *Hift. de la Médecine* p. 292. Edit. Franç. in-4.

(*b*) *A Sermon preached in the Cathedral Church of Canterbury.* Sept. 5. 1728. By David Jones A. M. p. 17. Lond. 1729 in-4.

(*c*) Freind *ubi fupra.*

(*d*) Idem ibid.

(*e*) Idem p. 294.

[*A*] *Il fut réellement dans ces deux Langues l'homme le plus accompli de fon fiécle.*] Son Stile Latin étoit fi élégant & fi exact, qu'Erafme fon ami le regarda comme trop recherché: cependant le Chevalier Jean Cheke, peut-être pour contredire fon Antagonifte l'Evêque Gardiner, femble lui reprocher qu'il n'eft pas affez Cicéronien, & repréfente Linacre, comme étant, par mauvaife humeur, ennemi de ce grand Orateur. Cependant il eft certain que Linacre avoit plus le vrai goût du ftile Claffique, qu'aucun de ces Auteurs modernes. Le premier, quoiqu'abondant & clair dans fon ftile, ne s'eft pas attaché à le rendre exact; & l'autre, fuivant la mode de fon tems, a trop imité les nombres & les périodes, que Cicéron employoit furtout dans fes Harangues, & dans fes autres Piéces Oratoires. Au-lieu que Linacre, quoiqu'il poffédât parfaitement tous les Ouvrages de Cicéron, a mieux aimé imiter le ftile de fes Lettres, & de fes Ouvrages Philofophiques; d'ailleurs il a tâché de faifir l'élégance de Terence, & la clarté de Celfe, qui convenoit fouvent mieux aux fujets de Médecine qu'il traitoit (1).

[*B*] *Il traduifit & publia divers Traités du dernier.*] Le premier fut, *Galeni de tuenda Valetudine Libri Sex, Latinè, Interprete T. Linacro. Cantabrigiæ* 1517. & Paris 1530 in-12. La Verfion a été retouchée dans cette Edition par Guillaume Budé. *Item Lugd.* 1549 in-12 (2). Le favant Mr. Maittaire s'exprime fur ce fujet en ces termes. *Initium fibi ducendum propofuit à* Sex de tuenda fanitate Libris, *quorum Latinam Editionem*, viris doctiffimis (*ut ipfe ait*) partim ex Italis, partim ex *Germanis* & *Gallis*, præcipuè *Erafmo & Budæo, hortantibus vulgatam*; Henrico VIII Angliæ *Regi nuncupavit*, *Epiftola* Londini XVI Calend. Quintiles MDXVII *data* (3). Il ajoûte enfuite. *His deinde adjunxit* quatuordecim de Morbis curandis Libros; opus plane (*ut fatetur*) arduum, & quod five id ob fubtilitatem fuam, five prolixitatem, mille jam annis nemo fatis Latine, ne dicam ex tanti operis dignitate vertere (quod fciam) eft aggreffus (4). Il dédia cette Traduction au Roi Henri VIII. à qui il parle en ces termes. *Interim, Rex Clariffime, fines has quoque lucubrationes fub tui nominis patrocinio emendatiores exire: præfertim cum non tam à me tibi deftinatæ fint, quam planè debitæ; vel quod, in quâ natæ funt, aulæ tuæ veluti fœtura fint; vel quod tu quicquid ufquam laborum eft meorum, jure tibi vindices; qui me tam munifice non victu modo ftipendioque alis, fed etiam ampliffimis muneribus ornas. Cui potius Medicus tuus hoc, quo fanitati tuæ confuli poffit, conferam, quam tibi? &c.* Mr. Maittaire remarque que cette Verfion, retouchée par Guillaume Budé, fut enfuite imprimée à Paris en 1530 chez Colinée (*Colinæus*) (5). Une autre Traduction de Linacre eft, *Galeni de Temperamentis Libri tres, & De inæquali temperie unus, Latinè verfi. Cantabrigiæ* primùm per *Joannem Siberch* 1521 & deinceps *Parifiis* in Officina *Simonis Colinæi* 1523 *impreffi* (6). On trouve enfuite: *Galeni de naturalibus facultatibus Libri tres, de pulfuum ufu Liber, cum quibufdam Pauli Æginetæ de Diebus Criticis, ex Linacri interpretatione.* Remprimés à Paris chez Colinée en 1528 (7). Le Traité *de Pulfuum ufu, cum aliis de pulfibus Galeni Libris*, fut encore imprimé à Paris chez Colinée en 1532, revu par Herman Crueferius (8). Quatre ans après la mort de Linacre, c'eft-à-dire en 1528, Colinée imprima à Paris une autre Traduction de ce Médecin, *Galeni de Symptomatibus Libri quatuor.* Un Anonyme donne de grands éloges à cette Traduction, & en même tems à Linacre, dont il louë le favoir, & le zèle pour l'avancement des Sciences. *Vir ut utriufque linguæ doctiffimus, ita reconditarum artium cum primis eruditus: qui ftudiofos omnes (dum vixerat) ad meliorem illam mentem non modo adhortabatur, verum etiam maximis muneribus & fovere & alere folebat, ut non immerito tanquam alter Mecænas doctis hominibus haberetur. Ille fuis lucubrationibus & vigiliis . . . . . tantum de Re Medica meritus eft, quantum noftri fæculi nemo alius, quippe qui meliorem partem Medicinæ è Græco in Latinum rara fœlicitate verterit.*

[*C*] *Linacre a fait une Grammaire.*] Il l'envoya chez l'Imprimeur peu de tems avant fa mort. *Linacrus Grammaticam abfolutiffimam paulo ante mortem Chalcographis excudendam commiferat* (9). Il l'avoit faite pour l'ufage de la Princeffe Marie fille de Henri VIII. Il dit dans la Préface, que le mauvais état de fa fanté ne lui ayant pas permis de faire la fonction de Médecin auprès de la Princeffe, il avoit tâché de lui être de quelque utilité d'une autre maniére; & qu'ayant remarqué en elle un noble panchant pour les Lettres, il avoit cru devoir le feconder, en refondant cette Grammaire. *Ille (ut ejus Præfatio declarat) cum* Mariæ *à rege patre, pro fanitate tuenda, comes datus fuiffet, nec id minifterium obire per valetudinem liceret, fecum cogitavit quanam alia ratione ei effe ufui potiffimum poffet. Itaque cernens in ea generofum fœliciffimi ingenii ad ftudia literarum impetum, hunc juvandum fovendumque cenfuit, & Latinæ Linguæ Rudimenta, quæ Anglis antea ediderat, nunc in fummam quam potuit redegit claritatem* (10).

[*D*] *Buchanan l'a traduite en Latin.*] Il l'enfeignoit à un jeune Seigneur Ecoffois, & il en fut fi content, furtout de la clarté & de l'ordre qui y régnoit, qu'il jugea à propos de la traduire en Latin. *Eadem poftea Buchananus, cum Gilberto Kennedo Comiti Caffiliffæ fummæ fpei adolefcenti prælegeret, placuit illi fupra modum in eo viro etiam in rebus minimis citra curiofitatem exacta diligentia, & ordinis lux, quanta in tam confufa rerum congerie effe poteft, & quædam fani judicii lectoribus in argumento vulgato non ingrata futura novitas. Quare vifus eft fibi operæ pretium facturus, fi eum Libellum è vernaculo Anglorum fermone, quo primum ab authore editus eft, in Latinum verteret* (11). Voici le Titre: *Grammaticæ Rudimenta ex Anglico in Latinum tranflata, per Georgium Buchananum.* Paris 1533 in-8 (12). Robert Etienne donna une belle Edition de cette Traduction de Buchanan en 1536 (13).

[*E*] *Son Traité* De emendata Latini Sermonis ftructura *a été imprimé plufieurs fois.*] Cet Ouvrage confifte en de favantes & judicieufes réflexions que Linacre a fait fur les meilleurs Auteurs. On y voit fon habileté dans la Grammaire, & l'application extrême avec laquelle il avoit lu les plus excellens Auteurs. *In quibus Libris*, dit Mr. Maittaire, *confummatam artis illius peritiam & multifariam optimorum quorumcunque Authorum lectionem eruditus harum rerum judex non poterit non admirari* (14). Il parut d'abord à Londres en 1524, & enfuite à Paris chez Robert Etienne en 1527 & 1532 (15). Le Pere Niceron (16) ne marque point l'Edition de 1527, mais il en indique une de Venife en 1557 in-8. où l'on a omis la Préface.

[*F*] *La Verfion Latine que Linacre a fait de la Sphère de Proclus.*] Linacre ayant revu cette Verfion Manufcrite, la fit imprimer à Venife par Alde Manuce (17) en 1499. L'Auteur que je viens de citer en marge, prouve que cette Verfion fut dédiée au Prince Artur; ainfi il faut qu'Erafme fe foit trompé, en difant qu'elle étoit dédiée au Roi Henri VII (18). Alde dans une Epitre qu'il a mife au devant de fon Edition, s'exprime en ces termes; *Eft enim Opufculum iis, qui in Aftronomiam induci atque imbui cupiunt, utiliffimum. Quod cum ipfe Linacrus nofter acri vir judicio percenferet, Arturo Principi fuo hoc*

(1) Freind *Hift. de la Médecine* p. 292. 293.

(2) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. IV. p. 267.

(3) Freind *Hift. de la Médecine.* Append. p. 326.

(4) Idem ibidem.

(5) Ibid. p. 327.

(6) Idem ibid.

(7) On lit 1628 dans le Pere Niceron T. IV. p. 268. ce qui eft felon les apparences une faute d'impreffion.

(8) Freind *ubi fupra*, p. 328.

(9) Præfat. ad Lib *Galeni de Symptomatibus.*

(10) Freind p. 331.

(11) Ibid.

(12) Niceron T. IV. p. 267.

(13) Freind *loc. cit.*

(14) Idem ibidem.

(15) Idem ibidem.

(16) *Ubi fupra.*

(17) Maittaire *apud* Freind *loc. cit.* p. 324.

(18) *Voy.* Bayle Art. LINACER (THOMAS) Rem. [B].

un excellent Traducteur [*G*]. Ce n'eſt pas flatter Linacre, que de dire qu'il fut un des premiers avec Colet, Lilly, Grocin, & Latimer, qui avoient tous acquis hors de l'Angleterre la connoiſſance de la Langue Grecque, qui rétablit le Savoir des Anciens dans cette Ile (*f*). Il fut ſucceſſivement Médecin des Rois Henri VII. Henri VIII. & de la Princeſſe Marie. Mais ſi de telles faveurs de la part de la Cour ne ſont pas une preuve déciſive de mérite, nous avons en faveur de Linacre le témoignage réuni des plus illuſtres Savans de ſon tems, qui reconnoiſſent en lui une grande ſagacité naturelle, & un jugement ſûr dans les matiéres de ſa Profeſſion (*g*). Le Docteur Kaye (*Caius*) nous apprend particuliérement, quelles Cures extraordinaires il faiſoit en pluſieurs cas, dont on avoit déſeſpéré. Il ajoûte à ſon caractére des traits bien aimables; qu'il eut toujours la derniére averſion pour la Charlatanerie, & pour tout ce qui pouvoit renfermer la moindre baſſeſſe; qu'il étoit Ami très-fidéle, & qu'il jouït de l'eſtime & de l'amitié de tout le monde, depuis les perſonnes du premier rang juſqu'à celles du dernier ordre (*h*). Par la donation qu'il a fait à l'Univerſité d'Oxford (les deux Chaires en Médecine qu'il y a fondées) il a laiſſé une preuve convaincante du cas qu'il faiſoit de ſa Profeſſion, & de l'Univerſité où il avoit été élevé (*i*). Il pouſſa ſes vuës plus loin encore pour l'avantage de la Médecine. Il ſentit en quel pitoyable état étoit alors la Pratique de cet Art, qui étoit preſqu'entiérement entre les mains de Moines ignorans & d'Empiriques, qui en impoſoient d'une maniére infâme au Public (*k*). Il vit bien qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de remédier à ce déſordre, qu'en encourageant des gens qui euſſent de la réputation & du ſavoir, & en mettant en de meilleures mains le pouvoir de donner des Licences (*l*). Il projetta donc de fonder le Collége des Médecins de Londres (*m*). Linacre fut le premier Préſident de ce Collége nouvellement érigé, & il remplit cette place pendant ſept années qu'il vécut encore depuis cet établiſſement; les Aſſemblées ſe tenoient chez lui, & en mourant il laiſſa ſa maiſon à la Compagnie, qui la poſſéde encore aujourd'hui. La ſageſſe d'un tel établiſſement eſt ſenſible. Le but de Linacre fut, ſans doute, non ſeulement d'établir l'harmonie & la bonne intelligence parmi ceux de ſa Profeſſion, vuë excellente en elle-même, mais encore de rendre les Médecins plus utiles au Public; il crut qu'en les tirant de la foule des Empiriques vulgaires, & en les mettant ſur un pied de diſtinction, il naîtroit une noble émulation parmi des gens bien élevés & bien inſtruits, qui les exciteroit à rechercher avec plus de ſoin la nature des Maladies, & la vraye méthode de les guérir, dans la vuë d'être utiles au Genre-humain; & peut-être aucun Fondateur n'a-t-il eu le bonheur que ſon projet ait mieux réuſſi au gré de ſes déſirs (*n*). On trouvera ci-deſſous l'Epitaphe dont ſon ami Caius a honoré ſa mémoire [*H*]. Je ne ſai quel jugement porter d'une particularité que l'on rapporte ſur le ſujet de ce Grand-Homme [*I*].

(*f*) Idem p. 295.
(*g*) Idem p. 295.
(*h*) Idem ibid *Voy.* ſon Epitahe dans la Rem. [H].
(*i*) Freind *loc. cit.* p. 296.
(*k*) Idem ibid.
(*l*) L'Evêque de Londres, ou le Doyen de St. Paul pour lors, avoient le principal pouvoir d'admettre qui il leur plaiſoit à pratiquer.
(*m*) Freind *loc. cit.*
(*n*) Idem p. 297. 298.

hoc à ſe tranſlatum opuſculum nuncupavit; quod adoleſcens ille bonarum literarum ſtudioſus Aſtrologiæ operam daret. Le P. Niceron rapporte le titre de cet Ouvrage de la maniére ſuivante; *Proclus de Sphæra, Græcè & Latinè, Venetiis. Aldus Manutius* 1599 in-8 (19). Certainement ce 1599 eſt une faute d'impreſſion pour 1499. Il faut donc que le Pere Niceron ſe ſoit trompé (20), en donnant pour la premiére édition celle-ci: *Proclus de Sphæra, Thoma Linacro interprete. Græc. Lat. Pariſ. Chriſt. Wechel* 1534 in-4.

(19) *Homm. Ill.* T. IV. p. 266.
(20) Idem T. X. Part. 2. p. 314.

[*G*] *Il étoit un excellent Traducteur.*] Entre autres ſavans Hommes qui ont loué Linacre comme tel, Eraſme eſt un des principaux, qui parle de lui en termes fort honorables dans pluſieurs de ſes Lettres. Il y en a une où il dit que le Latin de Linacre ſurpaſſe le Grec de Galien. *Mitto dono libros Galeni, operâ Linacri melius Latinè loquentes, quam antea Græcè loquebantur. . . . . . prodiit Galenus* περι των ὑγιεινων *tanta fide, tanta luce, tanto Romani Sermonis nitore redditus, ut nihil uſquam deſideret Lector Latinus.* Eraſme loue, comme on voit, la pureté, l'élégance, & la fidélité de ſes Traductions. Huët dit qu'il n'y en a point dont le ſtile ſoit plus clair, plus exact, plus pur, plus noble. *Ad Anglos pergamus. Et primum omnium, cum propter hominis ætatem, tum propter inſignia in rem Literariam beneficia, adeamus Thomam Linacrum, quo nemo majorem Orationis nitorem, caſtitatem & condecentiam ad interpretationem contulit* (21).

(21) Huetius *de Claris Interpret.*

[*H*] *On trouvera ci-deſſous l'Epitaphe dont ſon ami Caius a honoré ſa mémoire.*] *Thomas Lynacrus, Regis Henrici* VIII *Medicus; Vir & Græcè & Latinè, atque in Re Medica longe eruditiſſimus; multos ætate ſuâ languentes, & qui jam animam deſponderant, vitæ reſtituit. Multa Galeni Opera in Linguam Latinam mira & ſingulari facundia vertit. Egregium opus de emendata ſtructura Latini ſermonis, amicorum rogatu paulo ante mortem edidit. Medicinæ ſtudioſis Oxoniæ publicas lectiones duas, Cantabrigiæ unam, in perpetuum ſtabilivit. In hac Urbe Collegium Medicorum fieri ſuâ induſtriâ curavit, cujus & Præſidens proximus electus eſt. Fraudes doloſque mire peroſus; fidus amicis; omnibus juxta charus; aliquot annos antequam obierat, Preſbyter factus, plenus annis ex hac vita migravit, multum deſideratus, anno Domini* 1524 *die* 21 *Octobris*

Vivit poſt funera Virtus.
Thomæ Lynacro Clariſſimo Medico,
Joannes Caius poſuit, anno 1557.

Il y a quelques fautes dans cette Epitaphe telle que la rapporte le P. Niceron (22), qu'il dit avoir copiée de Paul Heutzer dans ſon *Itinerarium* p. 119. Au lieu de *Vir & Græce & Latine, atque in Re Medica longe eruditiſſimus*, il a *Vir & Græcæ & Latinæ artis in Re Medica* &c. au lieu de *Omnibus juxta charus*, il a *Omnibus ordinibus juxta* &c. il met la mort de Linacre au 20 au lieu du 21 Octobre. Enfin il n'a point cette derniére partie de l'Epitaphe, qui commence à ces mots, *Vivit poſt* &c.

(22) *Homm. Ill.* Tom. X. Part. 2. p. 313. 314.

[*I*] *Une particularité que l'on rapporte ſur le ſujet de ce Grand-Homme.*] Voici de quoi il s'agit. On donna à Linacre un Bénéfice en 1515, & il reçut l'Ordre de Prêtriſe; il n'en étoit pas pour cela meilleur Chrétien ni plus dévot; car il ſe mettoit ſi peu en peine de connoitre ſa Religion, qu'il ne jetta jamais les jeux ſur l'Ecriture Sainte, qu'à la fin de ſa vie, & même ce qu'il en lut alors le mit dans une extrême colére. Se ſentant fort mal il lui prit envie de lire la Bible; à l'ouverture du Livre il tomba ſur l'endroit de St. Matthieu où Jéſus-Chriſt défend à ſes Diſciples de jurer par le Ciel &c. Comme il étoit grand jureur, cela lui parut ſi ſurprenant, qu'il ſe mit à jurer de toute ſa force, en diſant, *ou que ce Livre n'étoit pas l'Evangile, ou qu'il n'y avoit point de Chrétiens au monde* (23).

(23) Selden *de Syned.* L. II c. 2. cité par Niceron T. IV. p. 265.

LISTER (Martin)

LISTER (MARTIN) célébre Médecin Anglois du XVII. Siécle, nâquit dans la Comté de Buckingham (*a*); dans ſa jeuneſſe il profita des inſtructions de ſon grand-oncle le Chevalier Martin Liſter, Médecin Ordinaire du Roi Charles I. (*b*) [*A*]; il continua enſuite ſes études au Collége de St. Jean à Cambridge, où il ſe fit recevoir Bachelier-ès-Arts en 1658. En 1660 il fut aggregé à ſon Collége par Ordre, & en 1662 il prit le degré de Maître-ès-Arts (*c*). Il alla après voyager en France (*d*). Il exerça la Médecine d'abord à York & enſuite à Londres. Le 5 Mars 1683 l'Univerſité d'Oxford le créa Docteur en Médecine, & dans la ſuite il devint Membre du Collége des Médecins à Londres (*e*). Le Comte de Portland étant allé en 1698 en France, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi Guillaume III. le Docteur Liſter y accompagna ce Seigneur; à ſon retour il publia une Rélation de ſon Voyage, que le Docteur Guillaume King tourna en ridicule, dans ſon *Voyage dans Londres*. Le Docteur Liſter a publié pluſieurs autres Ouvrages [*B*]. Il a été Médecin de la feuë Reine Anne, ſous le régne de laquelle il eſt mort.

(*a*) Tiré des Régitres du College de St. Jean à Cambridge.
(*b*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 270 & Vol. II. Col 224.
(*c*) Régitres du Collége de St. Jean.
(*d*) *Journey to Paris in the year* 1698, *by Dr. Mart. Liſter* p. 165 Lond. 1699.
(*e*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 224.

[*A*] *Son grand oncle le Chevalier* Martin Liſter, *Médecin Ordinaire du Roi Charles I.*] Le Chevalier Liſter étoit né en 1565 à *Thornton in Craven* dans la Province d'York; il fit ſes études dans l'Univerſité d'Oxford, où il fut aggregé au Collége d'Oriel. Il ſe fit recevoir Docteur en Médecine à Bâle en Suiſſe, & fut incorporé en cette qualité dans l'Univerſité d'Oxford le 15 Mai 1605. Il eut ſoin pendant quelque tems des affaires de Marie Comteſſe de Pembroke, dont il ménagea les biens très-avantageuſement pour elle; il devint Médecin de la Reine Anne épouſe de Jaques I. & enſuite Médecin Ordinaire de Charles I. qui lui conféra l'honneur de la Chevalerie à Oatlands le 11 Octobre 1636. A la fin il devint Préſident du Collége des Médecins à Londres, & un des plus célébres Médecins de ſon tems. Il eſt mort à Burwel proche de Lowth dans la Comté de Lincoln, vers l'an 1657, âgé de quatre-vingt-douze ans (1).

(1) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 170.

[*B*] *Le Docteur Liſter a publié pluſieurs autres Ouvrages.*] I. *Hiſtoriæ Animalium Angliæ tres Tractatus.* Londres 1678 in-4. Il y en a un Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques* N°. 139. II. *De Fontibus medicatis Angliæ, Exercitatio nova & prior.*

York

York 1682 in-8. On en trouve un Extrait dans les *Transactions Philosophiques* N°. 144. Réimprimé à Londres en 1684 avec une autre Dissertation, *De Fontibus Medicatis Angliæ Exercitatio altera.* III. *Conchyliorum Synopsis.* Londres 1685 in-fol. IV. *Cochlearum & Limacum Exercitatio Anatomica. Accedit de Variolis Exercitatio.* Londres 1695. 2 Volumes. in-8. V. *Conchyliorum Bivalvium utriusque Aquæ Exercitatio Anatomica Tertia. Huic accedit Dissertatio Medicinalis de Calculo humano.* Londres 1696 in-4. Il rapporte dans son *Voyage de Paris* (2), que Mr. Clément, Sous-Bibliothécaire de la Bibliothéque du Roi, lui ayant montré la *Synopsis Conchyliorum*, il lui avoit dit, qu'il étoit mortifié de voir ce Livre dans la Bibliothéque, & qu'il étoit étonné qu'il s'y trouvât. „ Je l'assurai, „ *dit-il*, que ce n'étoit qu'un Essai imparfait des Planches, que „ je n'avois destiné que pour un petit nombre d'Amis seule„ ment, jusqu'à ce que je fusse en état d'achever cet Ouvra„ ge & d'y mettre la derniére main, comme je l'avois fait „ selon mon pouvoir, & qu'à mon retour en Angleterre je „ racheterois cet Exemplaire, par un meilleur que je lui en„ voyerois. . . . . J'espére qu'on ne me taxera pas de trop „ de vanité, si je dis que ce n'étoit pas un présent médiocre „ même pour un aussi grand Prince que le Roi de France, „ puisqu'indépendamment du tems que j'ai donné à cet Ou„ vrage, où j'ai travaillé du moins dix ans à mes heures de „ loisir pour arranger, & dessiner cette partie de l'Histoire „ Naturelle, il n'y a personne qui eût pu en venir à bout à „ moins de 2000 Livres Sterling, & il m'en a couté bien à „ peu près cette somme de ma bourse." VI. *Dissertatio de Humoribus.* Londres 1709 in-8. Il y a quantité de Piéces de lui dans les *Transactions Philosophiques.*

(2) P. 164. de la 2. Edit.

LITTLETON ou LYTTLETON, c'est le nom d'une ancienne Famille, dont nous donnerons un détail tiré de la *Visite de Sallop* Ch. XX. dans le Bureau des Hérauts d'Armes, dont il y a une Copie entre les mains de Mr. Tho. Wotton Libraire de Londres. Cette Famille a produit plusieurs Hommes illustres, dont nous donnerons des Articles particuliers. Il est prouvé par la Généalogie Originale, qui se conserve dans le Bureau d'Armes, que la Famille de LYTTELTON, s'est établie dans la Comté de Worcester la XIX. ou la XXIII. année du Roi Henri III. On voit par cette Généalogie que Thomas Lyttelton ou de Lyttelton épousa Emme de Frankley [*A*] Héritiére & Dame de Frankley. Mais

[*A*] *Thomas Lyttelton . . . . épousa Emme de Frankley.*] Il n'en eut qu'une fille, nommée *Emme*, qui épousa Auger de Tatlington, Gentilhomme riche de la Paroisse de Tredington, qui prenoit son nom de la Terre de Tatlington, il eut d'Emme un fils nommé Nicolas, qui se signoit de Frankley, *Fil. Aug. de Tatlington*, comme il paroît par un Acte Original, qui est entre les mains de Charles Lyttelton Ecuyer. Cette *Emme* de Tatlington, fille du premier Littleton, Seigneur de Frankley, épousa en secondes nôces de Wethamstede, & mourut vers l'an 1298, étant en possession de la Seigneurie de Frankley, comme on le voit par une Piéce intitulée *Inquisitio post mortem Emme de Wheth. Capt. apud Worcester eodem anno*, qui est entre les mains de Charles Lyttelton. *Nicolas* fils d'Emme & d'Auger de Tatlington eut un fils nommé THOMAS, qui mourut sans postérité. Thomas de Lyttelton, dont nous avons parlé au commencement de cette Remarque, ayant perdu Emme sa premiére femme en 1298, épousa en secondes nôces *Anceline Fitz-Warren*, dont il eut trois fils, Thomas, Edmond, & Jean. On ne sait pas certainement, en quel endroit étoient établis ces Lytteltons & leurs Héritiers, avant qu'ils vinssent à Frankley, à la mort de Thomas de Tatlington, quoiqu'il y ait une Généalogie qui donne au fils de Thomas le nom de Littleton; & qu'il paroisse par divers Instrumens, qu'il y avoit des Lytteltons dans la Comté de Worcester, dans l'espace de tems qui s'écoula depuis la mort d'Emme jusqu'à celle de Tatlington.

Des trois fils que Thomas Littleton eut d'Anceline de Fitz-Warren, *Thomas* l'aîné épousa *Lucie de Bois* ou *Atwood*, dont il eut deux fils, Thomas & Jean. *Edmond* fut Prêtre; & *Jean* mourut garçon. Des deux fils de Thomas, *Jean*, le cadet, épousa Béatrix, fille de Jean de Frescheville, dont il eût une fille, nommée Elizabeth, qui fut mariée à Geoffroi Frere. *Thomas* l'aîné hérita de la Seigneurie de Frankley, au défaut de lignée de son Cousin Thomas de Tatlington, comme il paroît par un Acte de Recouvrement de la IX. année de Henri IV. Il épousa Juliana, fille & héritiére de Robert de Somery, frere cadet du Grand Baron de Dadley. Ce Thomas laissa un fils, nommé *Jean Littleton*, dont il est parlé dans une Commission d'armement de la premiére année de Henri IV. Le fils ou le frere de ce Jean *Thomas Littleton*, qui fut son Héritier, épousa Mathilde fille & héritiere de Richard Quatermain, Gentilhomme fort riche & d'une ancienne famille proche de Thame dans la Comté d'Oxford, & de la fille de Grey de Rotherfield dans la même Comté. Ce Thomas fut Ecuyer de Henri IV. & de Henri V. On voit par un Acte Original, qu'il portoit le Chevron à trois Petoncles, comme ceux d'aujourd'hui, mais que le limier étoit différent, & qu'il écrivoit son nom *Lutelton*, comme il est gravé autour du Cachet. N'ayant eu qu'une seule fille, nommée *Elizabeth*, & souhaittant de transmettre son nom à la postérité, il donna sa fille en mariage à Thomas Westcote, Gentilhomme d'ancienne famille, dans la Comté de Devon, à condition que les enfans qui naîtroient de ce mariage porteroient le nom de Luttelton ou Lyttleton. D'Elizabeth Littleton & de Mr. Westcote nâquit Thomas Lyttleton, Chevalier du Bain, & Juge des Plaidoyers Communs, Auteur du fameux Livre des *Tenures*, dont nous parlerons dans un Article à part. Mr. Westcote eut, outre le Juge, cinq garçons, au témoignage de Mr. Arthur Collins, & cinq filles, mais on ne trouve que les noms de trois des fils, Nicolas, Edmond, & Guy, & celui d'une des filles, qui s'appelloit Anne, elle épousa Thomas Porter de Barston dans la Comté de Warwick; elle mourut en 1506, & est enterrée dans la Chapelle de Barston. Des fils, Nicolas épousa Agnès, fille & une des héritiéres d'Edmond Vernon, & de Jeanne fille & une des Héritiéres de Guillaume Handsacre de Handsacre dans la Comté de Stafford. Ce Nicolas garda le nom de Westcote, & c'est de lui que descendent les Westcotes d'aujourd'hui, dans la Comté de Stafford. Edmond le troisiéme fils eut deux garçons, Thomas & Richard. Guy, le quatriéme, épousa une Greenville de la Comté de Glocester, & c'est de lui que descendent les Westcotes d'aujourd'hui dans la Comté de Devon.

Quelques-uns rapportent au sujet du changement du nom de Westcote en celui de Lyttelton, que la condition ne regardoit que le fils aîné; mais Jean Talbot, Ayeul du Comte de Shrewsbury (ce Comte vivoit sous Charles I.) racontoit, que Guy & deux autres freres du Juge Lyttelton signoient leur nom Westcote; & que leur Mere leur en ayant fait des reproches, & demandé s'ils se croyoient plus grands Seigneurs que leur frere aîné, ils lui avoient répondu, qu'il avoit un beau bien pour son changement de nom, & qu'ils en feroient autant s'il vouloit partager avec eux. Il y a quelque apparence que quelques-uns de leurs enfans dans les Comtés de Devonshire & de Cornouaille, prirent le nom de Littelton, car en 1490 la cinquiéme année de Henri VII. il est parlé d'un Lyttelton, qui écrivoit son nom ainsi, qui portoit les armes de Lyttelton & non celles de Westcote, & qui étoit établi à Lanhiderech; il épousa l'Héritiére de Gerard de Polstoth, qui lui apporta un beau bien dans la Comté, outre qu'il en avoit un fort considérable dans la Comté de Devon. Au défaut d'Héritiers mâles tout ce bien alla par une femme aux Trenances de Lastilian dans la Comté de Cornouaille, qui le possédoient en 1622.

Le Juge *Lyttelton* épousa Jeanne fille & une des héritiéres de Guillaume Burley, fils & héritier de Jean Burley de *Promcrost Castle* dans la Province de Salop, & de la fille & héritiére de Jean Grendon dans la Comté de Stafford, Veuve du Chevalier Philippe Chetwin. Au reste Guillaume Burley Pere de cette Dame descendoit d'un Cadet de Simon-Burley Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére. Le Juge Lyttelton eut trois fils Guillaume, Richard, & Thomas.

Guillaume fils aîné & héritier du Juge Lyttelton, & ses deux freres se mariérent pendant la vie de leur Pere. Guillaume épousa Héléne, & fille & cohéritiére de Guillaume Walsh de Waleys Gentilhomme fort distingué à Wanlop dans la Comté de Leicester, & de Marie fille & cohéritiére de Richard Byron de Clayton dans la Province de Lancastre. Héléne étoit Veuve quand le Chevalier Guillaume Lyttelton l'épousa, ayant eu pour son premier mari Thomas Fielding, Ecuyer, duquel descend le Comte de Denbigh d'aujourd'hui. Le Chevalier Lyttelton n'en eut qu'une seule fille, nommée Jeanne, qui fut mariée au Chevalier Jean Aston. Il se remaria âgé de prés de soixante ans, & épousa Marie fille de Guillaume de Whittington Gentilhomme de Pantley dans la Comté de Glocester, & d'Elizabeth fille de Renifred Arundel, & sœur de Jean Arundel, Evêque d'Exeter, de l'illustre famille des Arundels de Lanhern dans la Comté de Cornouaille. Nous parlerons ci-dessous de sa postérité par ce second mariage. Il est mort entre le mois de Décembre 1507 & le mois de Février suivant, comme il paroit par la date de la Vérification de son Testament.

Richard second fils du Juge Lyttelton, à qui son pere a adressé son Livre des *Tenures*, épousa Alix, fille & unique héritiére de Guillaume Winnesbury, de Pilleton-Hall, qui lui apporta un gros bien, & c'est de lui que descend en ligne directe le Chevalier Edouard Littleton de Pilleton-Hall d'aujourd'hui.

Thomas, troisiéme fils du Juge, surnommé de Spechley, épousa Anne, fille & héritiére de Jean Botreaux d'Abbot-Salford dans la Comté de Warwick, & de Botreaux Château & Baronie dans la Province de Cornouaille. Il fut fait Chevalier à la bataille de Stoke, donnée le 11 Juin de la seconde année de Henri VII. pour avoir amené du secours contre le Comte de Lincoln. Il laissa un fils, nommé Thomas, surnommé de Spechley & Elmley dans la Comté de Worcester, qui épousa Alix Hunks de Northwyke dans la même Comté. Il laissa deux fils naturels, Guillaume & Richard; le premier fut appellé Trevis du nom de sa mere, & fut Sécretaire de la Ville de Worcester, il ne laissa qu'une fille; le second mourut sans avoir été marié. Il parut, par une recherche faite après la mort de Thomas Littleton en 1537 la 28. année de Henri VIII. que Jean Littleton de Monslow, dans la Comté de Shrop, Clerc, son frere étoit son héritier (ayant donné par son Testament ses biens acquis à ses fils naturels). Ce Jean Littleton se maria dans le tems de la Réformation; c'est de lui que sont descendus, le Chancelier Littleton, le Chevalier Thomas Littleton, Orateur de la Chambre des Communes sous le régne de Guillaume III. & plusieurs autres famil-

les

Mais ſavoir ſi ce Lyttelton, avant ſon mariage avec Emme, étoit étranger dans la Comté, ou s'il demeuroit à Litteltune dans la Vallée d'Eveſham, & ſi c'eſt delà qu'il avoit pris ſon nom, c'eſt ce qui eſt enco-

les du même nom dans la Comté de Shrop.

Le Chevalier Guillaume Lyttelton, dont nous avons parlé, fils aîné du Juge, laiſſa de ſon ſecond mariage un fils nommé *Jean*, qui fut ſon héritier, & une fille, nommée Anne, qui épouſa Thomas Rouſe de Ragley dans la Comté de Warwick; elle fut mere de l'Abbeſſe de Ramſey. Le Chevalier Guillaume Littelton laiſſa auſſi un fils naturel, nommé Guillaume Littleton, *alias* Lodge, dans la ſuite, de Creſſage dans la Comté de Salop. Le Chevalier eſt le premier de la famille qui ait pris un Triton pour Tenant. Il a ſcellé pluſieurs Inſtrumens avec le même Cimier que le Juge ſon pere, & il écrivoit ſon nom Littleton. Il vécut avec beaucoup de ſplendeur à Frankley, & mourut comme on l'a dit entre le mois de Décembre 1507 & le mois de Février ſuivant; il fut inhumé dans la grande Egliſe de l'Abbaye de Hales-Owen.

Jean Lyttelton, ſon héritier, n'avoit que huit ans, à la mort de ſon Pere, & mourut à l'âge de trente-trois ans, à ſa Terre de Frankley le 15 Mai 1533. & fut enterré, conformément à ſa derniére volonté, dans le Porche de l'Egliſe Paroiſſiale de Hales-Owen. Il avoit épouſé *Elizabeth*, fille du Chevalier Gilbert Talbot de Grafton, neveu de Jean Talbot Compte de Shrewsbury, & Oncle de Jean Talbot d'Albrighton dans la Comté de Salop, & depuis de Grafton dans la Comté de Worceſter, dont le feu Duc de Shrewsbury deſcendoit en ligne directe. Anne, mere d'Elizabeth, étoit fille & cohéritiére du Chevalier Guillaume Paſton, duquel deſcendoit le feu Comte d'Yarmouth. Jean Lyttelton eut d'Elizabeth Talbot ſept garçons & deux filles. Jean ſon héritier, Edouard, appellé communément Edouard le Long, qui épouſa Myledi Elizabeth Talbot, Veuve du Chevalier Jean Talbot de Grafton; Gilbert, qui mourut jeune, auſſi bien que le quatriéme nommé Antoine; Roger, de Grovely dans la Comté de Worceſter, duquel deſcendent les Lytteltons de Sheriffs-Naunton, d'aujourd'hui, & de Kings-Norton, dans la même Comté; ce Roger épouſa Elizabeth, fille de Jean Stanley (de la famille de Derby) d'Oueſt Bromwich dans la Comté de Stafford; George & Thomas, morts en bas âge. Marie, l'aînée des filles, mourut ſans avoir été mariée; & Anne, la ſeconde, épouſa Edouard Newport de Hanley-Williams dans la Comté de Worceſter. Ce *Jean Littleton* fut député de la Comté de Worceſter au Parlement, en la premiére année de Philippe & de Marie.

Jean Lyttleton, fils aîné du précédent, ſuccéda à ſon pere, & épouſa Brigitte, fille & cohéritiére du Chevalier Jean Packington de Hampton-Levet, qui laiſſa en mourant trente & une Terres ou Métairies, qui furent partagées entre Brigitte Lyttelton, Urſule femme du Chevalier Jean Scudamore, & deux freres & trois autres ſœurs. La cinquiéme année du régne de Philippe & de Marie, il acheta un Bien conſidérable à Hales-Owen, qui avoit appartenu ci-devant à l'Abbaye de ce lieu, mais qui avoit été confiſqué à l'occaſion de la condamnation du Duc de Northumberland. Il fut fait Chevalier la huitiéme année du régne de la Reine Elizabeth, il vivoit avec ſplendeur à Frankley, & acheta Hagley & Preſtwood dont il fit des maiſons de Chaſſe. Il fut deux fois Grand Sherif de la Comté de Worceſter, & quoiqu'il ne paroiſſe point qu'il ait été député au Parlement, Gilbert Lyttleton ſon fils y fut député de la part de la Comté de Worceſter, en la troiſiéme année d'Elizabeth; auſſi bien que Jean Littleton, ſon petit-fils, ſous le même régne, qui eut cet honneur, ſon pere & ſon ayeul étant encore tous deux vivans. Le Chevalier Jean Lyttleton mourut à Frankley le 15 Février 1591. dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge, & fut inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Hales-Owen. Il laiſſa ſix garçons & deux filles. 1. Gilbert. 2. Guillaume, qui épouſa Marguerite, fille & héritiére de Richard Smyth de Shireford dans la Comté de Warwick, & mourut ſans enfans. 3. George, qui épouſa la Veuve de ſon frere Guillaume, & aſſura par ce mariage un bien conſidérable à ſa famille. 4. Jean, mort ſans avoir été marié, de même que Robert & François, les deux autres. Elizabeth, l'aînée des filles, épouſa François Willoughby de Wollaton (duquel deſcend Mylord Middleton d'aujourd'hui). Marguerite, la ſeconde, épouſa Samuel Marrow de Berkswell dans la Comté de Warwick; la troiſiéme, nommée Amphilice, épouſa Guillaume Barneby de Bockelton dans la Comté de Worceſter; & Françoiſe, la plus jeune, mourut ſans avoir été mariée.

Gilbert fils aîné & héritier du Chevalier Jean Lyttleton, réſidoit à Frankley, & épouſa Elizabeth fille de Humphroy Coningsby de Hampton-Court dans la Comté d'Hereford & de Neinſolers dans celle de Shrop (duquel étoit iſſu le feu Comte de Coningsby), il en eut trois fils & une fille. 1. Jean, ſon héritier. 2. Humphroy, mort ſans enfans légitimes, mais qui laiſſa deux fils naturels. 3. Gilbert, mort ſans avoir été marié. Anne, ſa fille, épouſa le Chevalier Thomas Cornwal, Grand Baron de Burford dans la Comté de Shrop. Gilbert fut député au Parlement de la part de la Comté de Worceſter, en la treiziéme & quatorziéme année d'Elizabeth, & mourut en ſa maiſon dans White-Friars à Londres le 1 Juin 1599 dans la cinquante-neuviéme année de ſon âge; il fut inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Hales-Owen.

Jean Lyttelton, ſon fils aîné, dont nous parlerons dans un Article particulier, mourut le 25 Juillet 1601; il avoit épouſé Merriel (1), fille du Chevalier Thomas Bromley, Grand-Chancelier d'Angleterre, de laquelle il laiſſa trois garçons & cinq filles. 1. Thomas, ſon Héritier. 2. Jean, qui en 1624 étoit Ajudant du Comte de Southampton dans les Pays-Bas, & qui fut fait Capitaine la même année, mort ſans avoir été marié. 3. Edouard, mort garçon. Les cinq filles étoient. 1. Elizabeth, morte ſans avoir été mariée. 2. Brigitte, mariée au Chevalier Robert Tracey de Toddington, dans la Comté de Gloceſter, duquel eſt iſſu le Vicomte de Tracey d'aujourd'hui. 3. Jeanne, morte ſans avoir été mariée. 4. Anne, qui épouſa Edouard Littleton de Henlegh dans la Comté de Shrop, depuis Garde du Grand Sceau d'Angleterre. 5. Jeanne, mariée à Sherington Talbot, fils & héritier de—— Talbot de Salwarp dans la Comté de Worceſter.

(1) Morte en 1630.

Thomas, fils aîné & héritier de Jean Lyttelton, réſidoit à Frankley, & en 1618 il fut fait Chevalier à Whitehal, ayant été créé Baronet au mois de Juillet précédent. Il fut député de la part de la Comté de Worceſter au dernier Parlement aſſemblé ſous le Roi Jaques I. & aux deux premiers tenus ſous Charles I. Au commencement de la Guerre Civile il s'attacha au parti du Roi; deſorte que ſes biens furent mis en ſequeſtre, ſa maiſon de Frankley fut brulée avec la plus grande partie des meubles, & lui-même fut mis à la Tour. Il mourut de la pierre le 22 Février 1650, à *Newcaſtle-Houſe* dans Clerkeenwell, & fut inhumé dans la Cathédrale de Worceſter, où il a un beau tombeau. Il avoit épouſé Catherine, fille & unique héritiére du Chevalier Thomas Crompton de Honſlow dans la Province de Middleſex, & de Merille ſœur de Henri Cary, Vicomte de Falkland, Viceroi d'Irlande: il en eut douze garçons & quatre filles. Les garçons étoient: Jean, Horace, Henri, Thomas, un autre Henri, Edouard, Charles, Conſtantin, Guillaume, Artus, Ferdinand, George. Les filles étoient, Catherine, Marie, Anne, & une ſeconde Catherine. Jean & Thomas ſe noyérent tous deux, dans le tems qu'ils étoient au Collége de la Madelaine à Oxford, dans la Chapelle duquel ils ſont enterrés ſous un beau monument, avec cette Epitaphe faite par leur Pere.

JOANNES & THOMAS LYTTLETON

Eximiæ ſpei Adoleſcentuli, THOMÆ LYTTLETON *Militis & Baronetti ex lectiſſimâ juxta & mæſtiſſimâ* Catharinâ *conjuge, filii natu majores hic obdormiſcunt. Quos innoxiè obambulantes in campo, minorem lubricus pes in undam miſit, majorem pietas ſua, ſic auſum repetere fratrem, & infelici hoc quaſi compendio, totam explicatam indolem invicem flagranter complexos, una mortis horula abſorpſit duro & præpoſtera fato.*

Diem ſuam obierunt, alter XVII, *alter* XIII. *annos nati, Maii nono* MDCXXXV.

Neſcis quâ horâ, Vigila.

Cowley fit une Elégie ſur la mort de ces deux jeunes gens. Henri & Horace moururent jeunes. Edouard le ſixiéme fils, fut tué en duel à Worceſter, & enterré auprès de ſon pere dans la Cathédrale de cette Ville. Conſtantin épouſa la fille de Thomas Jones, Juge fameux, & mourut à la Jamaïque, ſans laiſſer de poſtérité. Guillaume Gentilhomme de la Reine de Bohême & Capitaine de Cavalerie, & Artus, moururent tous deux ſans avoir été mariés. Ferdinand étoit Valet de la Chambre du Lit du Duc d'York, & fut tué à la tête de ſon Régiment de Cavalerie en Allemagne. George, le plus jeune de tous, étoit Major du Régiment du Prince George de Danemarc; il épouſa Elizabeth Brown, fille du Chevalier Thomas Brown de Norwich, Auteur de la *Religion du Médecin*; il eſt mort à Windſor en 1712. Pour ce qui eſt des filles du Chevalier Thomas Lyttelton, l'aînée des Catherine & Anne moururent jeunes, & les deux autres ſont mortes à Lichfield âgées de plus de ſoixante ans. *Henri*, ſon cinquiéme fils, hérita de ſes titres & de ſes biens, & ſouffrit pour les intérêts du Roi. Avant la Reſtauration il épouſa Philadelphie (2), fille & cohéritiére de Thomas Cary de Parſons-Green, ſecond fils de Robert Comte de Monmouth. Il épouſa en ſecondes nôces Elizabeth (3) fille aînée de François Comte de Bradford, & de Diane fille du Comte de Bedford. Il fut député au Parlement de la part de Lichfield & de Bewdly. Il n'eut d'enfans d'aucune de ſes femmes, & mourut à Arcley le 24 Juin 1693, âgé de ſoixante & treize ans; le Chevalier *Charles Lyttelton* ſon frere ſuccéda à ſes titres & à ſes biens. Il avoit commencé à porter les armes à l'âge de ſeize ans, & s'étoit trouvé au ſiége de Colcheſter; peu de tems après il paſſa avec le Roi Charles II. en France, où il eut une Compagnie de Cavalerie; il revint en Angleterre dans le tems du Soulévement du Chevalier George Booth en 1659 (4), mais ayant été fait priſonnier par l'Armée du Parlement, il fut mis dans la priſon de Gate-houſe à Weſtminſter. Ayant obtenu peu de tems après ſa liberté, il alla retrouver le Roi, qu'il ſuivit conſtamment juſqu'à la Reſtauration. En 1662 il paſſa avec Mylord Windſor à la Jamaïque, où il demeura ſeul Gouverneur. Il fut fait enſuite Colonel du Régiment du Duc d'York, & il ſe diſtingua au fameux combat de Solebay. Il commanda auſſi au ſiége de Maeſtricht. En 1673 il fut fait Gouverneur de Sheerneſs & du Fort, Commiſſaire des Priſes, & eût pluſieurs autres beaux emplois ſous le régne de Charles II. Il commanda le Régiment de la Princeſſe de Danemarc, ſous le Roi Jaques II. & fut Brigadier Général, juſqu'à la Révolution; il réſigna alors tous ſes emplois à cauſe des Sermens qu'il falloit prêter, & ſe retira à ſa maiſon à Sheen, où il demeura juſqu'à la mort du Chevalier Henri ſon frere aîné, qui alla s'établir à Hagley pour le reſte de ſa vie. Il

(2) Morte à Tunbridge le 2 Août 1663, où elle eſt enterrée dans l'Egliſe.

(3) Elle épouſa enſuite Mr. Edouard Harvey de Comb dans la Comté de Surrey.

(4) Heath, dans ſa *Chronique de la Guerre Civile* pag. 425, dit que „ lors du ſouléve„ment du „ Chevalier George Booth „ en 1659, „ il y eut „ dans le „ voiſinage de „ Shrewsbury une „ aſſemblée; & „ que les „ fils de „ Madame „ Lyttleton, & „ ceux de „ Madame „ Whittington, „ s'y trouverent".

encore en question, & ce qui n'a pas encore été décidé par les Hérauts & les Antiquaires. Dans une Lettre de Thomas Habington (*a*) au Chevalier Thomas Lyttelton, on trouve ces paroles. „ J'ai ouï di- „ re à quelqu'un, qui je crois le fait bien, que votre origine est plus illustre que cette Généalogie", qui commence au Thomas de Lyttelton, dont nous avons parlé. Mr. Selden a deux Instrumens de Contracts de Terres d'Evesham, où un Jean de Lyttelton, Clerc, a servi de Témoin, datés de la septiéme année de Henri II. C'est le plus ancien Lyttelton dont on trouve qu'il soit fait mention; & comme il se trouve dans la Comté de Worcester, il y a beaucoup d'apparence, que c'est de lui que descendoit Lyttelton de Frankley. D'autres Piéces, copiées dans la *Visite de Salop*, prouvent qu'avant le régne de Henri III. il y avoit des Lyttelton dans d'autres Comtés, qui y faisoient figure.

(*a*) Il a écrit l'Histoire & les Antiquités de la Comté de Worcester, Ouvrage qu'on a encore en Manuscrit. *Voy.* Art. HABINGTON (GUILLAUME).

Il y est mort le 2 Mai 1716 dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge. Il avoit été marié deux fois. Sa premiére femme étoit Catherine, fille du Chevalier Guillaume Fairfax de Steeton dans la Province d'York, Veuve de Mr. Lister, fils du Chevalier Martin Lister; dont il n'eut qu'un fils, qui naquit en pleine mer, pendant son Voyage de la Jamaïque, où la Mere & l'enfant moururent, & furent enterrés dans l'Eglise rouge. Il épousa en secondes nôces, Anne fille de Thomas Temple de Frankton dans la Comté de Warwick, & de Rebecca, fille du Chevalier Nicolas Carew de Beddington dans la Province de Surrey, Fille d'honneur de la premiére Duchesse d'York. Le Chevalier Charles Lyttleton eut de cette seconde femme, morte le 27 Août 1718, cinq garçons, & huit filles. 1. Henri, mort en bas âge. 2. un autre Henri, mort en 1691 âgé de vingt-deux ans, sans avoir été marié. 3 Charles mort en bas âge. 4. Un autre Charles, qui épousa Anne, fille & héritiére de Thomas Saunders, & de la fille de—Sadler, Gentilhomme de la Comté de Hertford, & veuve du Chevalier Edouard Sebright de Bedford dans la Comté de Worcester; il n'en eut point d'enfans, & mourut le 16 d'Août 1703; il fut inhumé à Areley auprès de Henri son frere aîné. 5. Thomas qui a hérité des titres & des biens de son pere. A l'égard des filles, Anne, Elizabeth, & Anne-Charlotte sont mortes jeunes; Catherine encore en vie n'est point mariée; Carie a épousé le Chevalier Théophile Biddulph, Baronet, d'Elmhurst dans la Comté de Stafford, elle vit encore; Anne, qui avoit épousé Joseph Amphlett de Clent dans la même Comté, est morte le 25 Mai 1715; Marie a épousé Guillaume Plowden de Plowden dans la Comté de Shrop, elle vit encore; Octavie la plus jeune de toutes est morte sans avoir été mariée.

Le Chevalier *Thomas Littleton*, d'aujourd'hui, Baronet, a été député de la Comté de Worcester dans trois Parlemens, & l'est à présent de la part du Bourg de Camelford dans la Comté de Cornouaille. Il est aussi un des Commissaires, pour remplir les fonctions de Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, emploi auquel il a été nommé au mois de Mai 1727. Il a épousé Christine Temple, Demoiselle d'honneur de la Reine-Anne, fille du Chevalier Richard Temple de Stowe dans la Comté de Bucks, Baronet, & de Marie fille de—Knap de Weston dans la Comté d'Oxford. Madame Lyttleton est sœur du Vicomte de Cobham; elle a donné au Chevalier Lyttleton six garçons & six filles. 1. George, l'aîné est Membre du Parlement siégeant, de la part d'Okehampton, dans la Comté de Devon, & premier Sécretaire de Son Altesse Royale le Prince de Galles. 2. Thomas, mort le 16 Avril 1729, étant Page d'honneur de la Princesse Royale. 3. Charles, Membre du Collége de Middle-Temple. 4. Richard, mort. 5. Un autre Richard, ci-devant Page de la feuë Reine, & à présent Enseigne dans le Régiment de Coldstream, commandé par le Comte de Dunmore. 6. Guillaume-Henri. Christine, l'aînée des filles a épousé Mr. Thomas Pitt, de Swallowfield dans la Comté de Bucks, & de Boconnock dans la Province de Cornouaille; Anne, Marie & Penelope, mortes; Ester; & Amélie, morte en bas âge.

Lyttelton de Frankley porte d'Argent à un Chevron avec trois Petoncles de sable, pour Tenant un Triton avec son Trident. Avec une tête de More en profil pour Cimier. La Devise est *Ung Dieu & Ung Roy*. Ci-devant il y avoit au Cimier une main qui sortoit ensanglantée de la bouche du More.

LITTLETON (THOMAS) Célébre Jurisconsulte & Juge dans le XV. Siécle, étoit fils aîné de Thomas Westcote, & d'Elizabeth, fille & héritiére de Thomas Littleton de Frankley (*a*). Il étudia d'abord dans une des deux Universités d'Angleterre (*b*), & entra ensuite dans l'*Inner-Temple*, où il fit de savantes Leçons sur le Statut de Guillaume II. *de donis conditionalibus* (*c*). En 1454, la trente-deuxiéme année du régne de Henri VI. il fut fait Sergent en Droit (*d*), & ensuite Grand-Maître de la Maréchaussée de la Maison du Roi (*e*). Le 13 Mai 1455, trente-troisiéme année de Henri VI. il fut fait Sergent du Roi (*f*), & fit le tour du Nord en qualité de Juge Itinérant (*g*). En 1462, la seconde année du régne d'Edouard IV, on passa un Acte de pardon pour Thomas Littleton, Sergent en Droit, nuper *Vicecomiti Wigorn. alias Subricecom.* Le Comte de Warwick étoit Grand Sherif en ce temslà, & les Gentils-hommes Sous-Sherifs. Il y a de l'apparence que ce pardon lui fut accordé pour avoir suivi le parti de la Maison de Lancastre. Le 27 Avril 1466, la sixiéme année d'Edouard IV. il fut nommé un des Juges de la Cour des Plaidoyers Communs (*h*), & fit le tour de Northampton, en qualité de Juge de Assises (*i*). La même année il y eut un ordre expédié aux Commissaires des Douanes de Londres, de Bristol, & de Kingston sur Hull, de lui payer annuellement Cent dix Marcs, pour mieux soutenir sa Dignité; 106 S. 11 d; & la sixiéme d'un *farthing*, pour une Robe & les fourrures, & 6 S. 6 d. pour une autre sorte de Robe appellée *Linura*. La quinziéme année du régne du même Prince, il fut fait Chevalier du Bain. Il composa ses *Tenures* [*A*] dans le tems qu'il étoit Juge, après la quatorziéme année

(*a*) Préface du premier Juge Coke au devant du Livre intitulé: *First Part of the Institutes of the Laws of England. Or a Commentary upon* Littleton, *not the name of the Author only, but of the Law itself.* 5 Edit. London 1656 in-fol.

(*b*) Idem *Comment on the* 181 *Sect. of Littleton's Tenures.*

(*c*) Idem Préface *loc. cit.*

(*d*) Dugdale *Chronica Series.* p. 65.

(*e*) Coke's *Preface.*

(*f*) Dugdale p. 67.

(*g*) Coke's *Preface.*

(*h*) Dugdale p. 68.

(*i*) Coke's *Preface.*

[*A*] *Les Tenures.*] Le Chevalier Edouard Coke nous dit (1), que cet Ouvrage n'a point été mis au jour par l'impression, ni par l'Auteur, ni par Richard son fils. *Car*, dit-il, *je ne le trouve cité dans aucun Livre ou Rapport, avant le Chevalier Antoine Fitzherbert, qui le cite dans son Livre intitulé* Natura Brevium, *lequel parut la vingt-sixiéme année du régne de Henri* VIII. *Mais l'excellence de cet Ouvrage de notre Auteur ne nous permet guéres de douter, qu'il n'eût été cité dans les Rapports* (The Reports) *des Régnes d'Edouard* V. *de Richard* III. *de Henri* VII. *de Henri* VIII. *ou par St. Jermyn dans son Livre, qui a pour titre*, Le Docteur & l'Etudiant, *qu'il publia en la* XXIII. *année de Henri* VIII. *si dans ce tems-là il avoit déjà été imprimé. Vous remarquerez cependant, que le tems donne toujours aux Ouvrages d'un grand & profond savoir, plus de poids & d'autorité qu'ils n'en avoient d'abord. La premiére Edition du Livre de notre Auteur, qui me soit connuë, est de Rouën en France, par Guillaume le Tailier (parce qu'il étoit écrit en François)* ad instantiam Richardi Pinson, *sur les instances de Richard Pinson, Imprimeur de Henri* VIII. *Cette Edition a paru avant le Livre Intitulé* Natura Brevium. *C'est ce qui, joint à d'autres choses que nous avons vuës, nous persuade qu'il a été imprimé pour la premiére fois vers la* XXIV. *année du régne de Henri* VIII; *& depuis ce tems-là on l'a cité communément, & il a été de plus en plus estimé, comme il le mérite.* Le Chevalier Coke dit ensuite „ qu'en lisant avec attention cet excellent Ouvrage, on acquerra „ une juste idée de l'Esprit de l'Auteur; & que plus on l'exami- „ nera, plus on admirera avec raison le jugement de ce grand- „ homme, & on perfectionnera le sien. La seule chose qu'on „ peut désirer, c'est qu'il eût écrit sur les autres parties du „ Droit, & sur-tout sur les régles qu'il faut observer pour „ bien plaider (ce qui fait toute la force du Droit Commun) „ en quoi il excelloit; car on peut lui appliquer en particulier „ ce mot d'un de nos Poëtes: * *que là où il mettoit la main, personne n'y pouvoit trouver à redire.* C'est cet Art de bien plai- „ der, qu'il recommande fort dans cet Ouvrage à son fils, „ & sous son nom à tous ceux qui s'appliquent au Droit, ses „ enfans en Jurisprudence. Il possédoit aussi parfaitement la „ Logique, si nécessaire à un parfait Jurisconsulte, comme on „ le remarquera en lisant ces Institutes, où l'on voit des Syl- „ logismes, des Inductions, & autres Argumens, des Défini- „ tions, des Descriptions, des Divisions, des Etymologies, „ des Dérivations, &c. Toute personne qui lira ces Institutes „ soigneusement & avec réflexion, s'appercevra clairement „ de la vérité de ce que nous avons écrit ci-devant, que ce „ Livre fait l'ornement & la gloire du Droit commun, & que „ c'est l'Ouvrage le plus achevé & le plus parfait qu'on ait „ jamais écrit dans quelque Science que ce soit; comme aussi „ que c'est avec raison que dans un autre endroit, j'ai dit & „ déclaré être prêt à soutenir envers & contre tous, que c'est „ un Chef-d'œuvre en son genre, & qu'il y a aussi peu de „ fautes que dans aucun Ouvrage qui me soit connu dans „ quelque Science que ce soit; & nous estimons que ce que „ nous donnons ici, qui n'est qu'un Commentaire sur Litt- „ leton, satisfait pleinement à ce que nous avons en d'autres „ tems entrepris de prouver. Ce qui fait principalement son „ éloge, parce que c'est ce dont nous retirons le plus d'uti- „ lité. C'est que par cet excellent Ouvrage, le fruit des lu- „ miéres qu'il avoit acquises avec soin, il a instruit tous les „ Jurisconsultes des siécles suivans. La gloire de vaincre „ ceux qui lui sont contraires n'est pas grande, puisqu'il n'y „ a jamais eu d'habile Jurisconsulte, qui entendit notre Au- „ teur, qui n'en jugeât de la même maniére que moi; *Habet* „ *enim justam venerationem quicquid excellit*: tout ce qui excel- „ le reçoit le juste tribut d'estime qui lui est dû. Ceux qui „ ont osé l'outrager en paroles, ne l'ont jamais entendu; „ ainsi nous les abandonnons à leur ignorance, souhaittant „ que

(1) *Preface* ubi supra.

F. N. B. 211. C.

* Chaucer.

LIBRARY OF THE BOMBAY

année d'Edouard IV; mais nous ne pouvons en marquer le tems précis; quoi qu'il paroisse que ce ne doit pas avoir été longtems avant sa mort, parce qu'il n'y a pas mis la derniére main, y ayant dans la Table de la premiére Edition des Titres qu'il n'a point exécutés, tels sont ceux-ci, *Tenant par Elegit*; *Statute-Marchant*, & *Staple*. Il avoit épousé Jeanne fille & une des héritiéres de Guillaume Burley de *Broomescroft Castle* dans la Comté de Salop, dont il eut trois fils, *Guillaume*, *Richard*, & *Thomas*. Il fit son Testament le 22 Août de la XXI. année d'Edouard IV, dont il fit Exécuteurs ses trois fils, un Curé, un Vicaire, & un de ses Domestiques, & il nomma Directeur en Chef son bon & fidéle ami Jean Alcock, Docteur en Droit de l'Université de Cambridge, dans ce tems-là Evêque de Worcester. Il mourut assez avancé en âge le 23 Août de l'année marquée ci-dessus, & fut inhumé dans la Cathédrale de Worcester, sous une tombe de marbre, sur laquelle on mit sa statuë. Le Chevalier Edouard Coke dit, qu'on voyoit son portrait dans l'Eglise de Frankley & dans celle de Hales-Owen.

„ que notre travail serve à leur faire connoître la vérité & à „ les convertir...... Et quoique dans ses trois Livres notre „ Auteur ne cite pas un grand nombre d'autorités, il n'y pro- „ pose néanmoins aucune opinion, qui ne soit prouvée & „ approuvée par les deux fidéles Témoins en matiére de „ Droit, l'Autorité & la Raison. Il est certain que quand „ il agite une question, & propose les raisons qu'on allégue „ de part & d'autre, la derniére opinion est la sienne, & cel- „ le qui est conforme au Droit. Nous connoissons plusieurs „ de ses Cas, qui ont été mis en question, mais nous n'a- „ vons jamais pu trouver aucune décision qui y fût contrai- „ re, ce que nous ne pouvons assurer d'aucun autre Ouvra- „ ge ou Edition de notre Droit. Sous le régne du feu Roi „ Jaques notre Souverain, de glorieuse mémoire, on mit en „ question par rapport à une Surséance, si un Acte d'élargisse- „ ment d'un coupable seroit profitable à son complice ou non. „ (1) Le Chevalier Henri Hobart, Juge illustre & sage Jurisconsulte, & les savans Juges, Warburton, Winch, & Nichols, „ décidérent conformément au sentiment de notre Auteur, & „ dirent publiquement, qu'ils avoient tant de respect pour Littleton, qu'ils ne vouloient pas qu'on mît en question sa décision. Et vous trouverez d'autres exemples de cette nature „ dans cette partie des Institutes". L'Archidiacre Nicholson (2) observe que ce Livre *est entre les mains de tous ceux qui se destinent à l'étude ou à la profession du Droit Municipal d'Angleterre, & qu'ils se font une affaire de le posséder à fond: & aussi qu'il a été imprimé plus souvent qu'aucun autre Livre de Droit. Quantité de ses Editions sont très-fautives, & il faut s'en servir avec précaution, parce que les ridicules notes marginales de quelques possesseurs ignorans des Copies Manuscrites se sont glissées dans le Texte, & qu'on y cite sans rime ni raison* (a) *des cas auxquels l'Auteur n'a jamais pensé...... un grand nombre d'Articles de son Droit Commun sont à présent changés par des Actes Parlementaires, & d'autres ne sont plus en usage. Par exemple tout ce qui regarde les dons en* Franke Marriage &c. (b) *ne sert que pour les Disputes, & fournit quelques questions curieuses & subtiles pour exercer les Jeunes Gens dans les Colléges ou* Inns *de Cour. A l'égard de quelques endroits qui peuvent paroître un peu obscurs à cause de la briéveté, à laquelle la méthode de l'Auteur l'obligeoit, on peut les trouver plus amplement expliqués dans le Journal* (The year-book) *d'Edouard* IV. *où nous trouvons souvent le sentiment de Littleton sur divers cas épineux, avec les raisons sur lesquelles il étoit appuyé; d'autres ont été traités plus amplement par Bracton & par Breton, que notre Auteur a abrégés en ce qu'il y a de principal. Ses deux Livres sont écrits, comme il l'avouë lui-même* (c), *en forme de Commentaire sur* le antient Livre de Tenures; *qui, comme Fitzherbert* (d) *nous l'apprend, est l'Ouvrage d'un homme grave & prudent du tems d'Edouard* III. Le même Ecrivain remarque (3), ensuite, que le premier Volume des *Institutes du Chevalier Edouard Coke* „ n'est qu'une traduction & un Commentaire sur „ ce petit Livre, où dit-on, on a retranché toutes les additions, & corrigé toutes les fautes des Editions précédentes. „ Je ne doute pas qu'il n'y ait travaillé, même avec succès; „ ce qui n'empêche pourtant pas qu'il ne soit échappé bien „ des fautes, sur-tout dans les noms propres, au Commentateur lui-même, dans ce qui est de lui, qui donnent plus de „ peine aux Historiens qu'aux Jurisconsultes. Le *Complete* „ *Copy-holder* du Chevalier Coke, peut être aussi regardé comme un second Commentaire sur les *Tenures de Littleton*, „ parce qu'il y explique la nature des Fiefs, & des Tenemens, „ qu'on tient en vertu de ce qu'on appelle *Copy of Court-roll* „ &c. On fera bien encore d'y joindre le savant & méthodi- „ que Traité du Chevalier Henri Spelman, touchant l'Origi- „ ne, les progrès, & les conditions des Fiefs & Tenemens, „ par service de Chevalier, en Angleterre; qui a été publié „ il n'y a pas longtems (4), & où ce Sujet est traité d'une „ maniére critique & en détail, par rapport à toutes ses „ parties".

Mich. 3. Jac. in Communi Banco inter Cocks and Henours.

(2) *English Historical Library.* Part. III. p. 169. London 1699.

(a) L. III. c. 1. § 260 &c.

(b) *Instit.* Part. I. & III. cap. 2. § 271.

(c) L. III. c. 13. § 749.

(d) *In Praefat. ad* N. B. Q.

(3) P. 171. 172.

(4) *Inter. Reliq. Spelman.*

LITTLETON (JEAN) fils de Gilbert Littleton, étoit, comme Cambden (*a*) le remarque, un homme fort estimé pour son esprit & sa valeur; la vint-septiéme année du régne d'Elizabeth il fut Député de la Comté de Worcester au Parlement. Mais étant Catholique-Romain il eut le malheur de se laisser engager dans la Conspiration du Comte d'Essex, & d'autres Mécontens sous le régne de la Reine Elizabeth; de sorte qu'on lui fit son procès, & qu'il fut condamné à mort le 20 Février 160⅟₁ [*A*]. Après

(*a*) *Annals of Queen Eliz.* 2d ann. 1600.

[*A*] *Il eut le malheur de se laisser engager dans la Conspiration du Comte d'Essex & d'autres Mécontens sous le régne de la Reine Elizabeth, desorte qu'on lui fit son procès, & qu'il fut condamné à mort.*] Dans la *Déclaration des Complots & Trahisons tramés par Robert ci-devant Comte d'Essex & ses Complices contre Sa Majesté & ses Royaumes, & des procédures tant durant le procès & les convictions contre le susdit Comte, & ses Adhérens, qu'après. Avec les Confessions, & les autres preuves mot pour mot, tirées de l'Original. A Londres chez Robert Bartier, Imprimeur de la Reine:* anno 1601 in-4. On rapporte que le Comte de Southampton, le Chevalier Charles Davers, le Chevalier Ferdinand George, le Chevalier Jean Davies, & Jean Littleton, *qu'ils estimoient extraordinairement pour son* ESPRIT *& pour sa* VALEUR, se trouvérent à la Conférence, tenuë à l'Hôtel de Drury, vers la Chandeleur: & que " La „ Conférence & les délibérations roulérent sur trois Chefs: „ l'examen de la liste de ceux qu'ils comptoient être de leur „ parti; celui du dessein même, qu'ils projettoient, de la maniére dont ils le conduiroient, la distribution des personnes, „ & leur emploi dans l'exécution même. La liste contenoit „ six vingt personnes, Seigneurs, Chevaliers, & Gentilshommes distingués, & pour y donner plus de poids, elle „ étoit de la propre main du Comte d'Essex. A l'égard du „ dessein même, on proposa deux articles principaux; l'un „ de se rendre maître de la Tour de Londres & l'autre de surprendre la Reine & sa Cour; on délibéra aussi de quelle „ maniére on se conduiroit par rapport à la Ville, soit pour „ exécuter la surprise, soit après l'exécution. On appuya „ l'article qui regardoit la Tour, par la raison qu'on donneroit du poids à l'entreprise, en se mettant en possession de „ la principale Forteresse du Royaume, des magazins & des „ munitions qui y sont, que par-là on tiendroit la Ville en „ bride, & qu'il seroit facile de réussir à s'en rendre maîtres „ par le moyen du Chevalier Jean Davies (1). Mais cette „ proposition fut unanimement rejettée, par la raison que „ cela détourneroit de l'action principale, qui étoit de se rendre maître de la Cour; on ajoûtoit que dès qu'on seroit venu à bout de ce dessein, la Tour tomberoit d'elle-même „ entre leurs mains. Ce dernier projet, qui étoit celui qu'on „ avoit fait d'abord, comme Southampton le savoit bien, fut „ enfin approuvé & résolu de l'avis général de tous ceux qui „ étoient présens." *L'exécution fut réglée de la maniére suivante: que quelques personnes choisies d'entre eux, des mieux connus à la Cour, & qui pourroient entrer, sans difficulté & sans donner de soupçon, dans tous les appartemens de la Cour, selon leur qualité, & la différence des appartemens, se distribueroient dans la Chambre de Parade, dans celles des Gardes, dans la Salle, dans la Cour extérieure, & à la Porte; que dans chaque endroit il y auroit un Chef qui seroit soutenu de quelques-uns des autres Conjurés, & que chacun s'aquitteroit de son devoir selon l'occasion. Dans la distribution qu'on fit, le Chevalier Charles Davers fut nommé pour la Chambre de parade, & la grande Chambre, & il devoit quand il seroit tems, se saisir des halebardes des Gardes: le Chevalier Jean Davies devoit se tenir dans la Salle, & le Chevalier Christophle Blunt à la porte extérieure; parce qu'il leur sembloit que c'étoient-là les trois principaux postes. Que lorsque toutes choses seroient prêtes dans le Palais, on donneroit un signal au Comte d'Essex, pour l'avertir de partir de son Hôtel, qui n'étoit pas éloigné. Qu'à ce signal le Comte accompagné des Seigneurs de son Parti, & de tous ceux qui se trouveroient assemblés chez lui dans ce dessein, marcheroient vers la Cour; que les autres Conjurés, qui y seroient déjà, agiroient de concert avec eux, tant en se rendant maîtres des portes pour leur donner entrée, qu'en se saisissant brusquement des halebardes de la Garde, ils espéroient par là de prévenir une grande résistance, & de remplir tout de trouble & de confusion. Tel étant le plan de leur entreprise, on régla aussi le second Acte de cette Tragédie de la maniére suivante; que le Comte se présenteroit devant la Reine, se jetteroit à ses pieds, & la supplieroit d'éloigner d'auprès de sa personne ceux qu'il appelloit ses ennemis. Et qu'après que le Comte se seroit rendu maître de la Reine & de l'Etat, il feroit faire le procès à ses prétendus ennemis, convoqueroit un Parlement, changeroit le Gouvernement, & obtiendroit pour lui-même & pour ses Associés telles conditions qu'ils jugeroient à propos. On parla aussi de se rendre maître de la Ville de Londres, ce qu'Essex en son particulier souhaittoit secrettement, non pour renoncer au dessein d'occuper le Palais, ou pour le traverser, mais comme un acheminement & un préparatif propre à y réussir plus surement.... Ce furent-là les résolutions prises entre ces cinq, à la Conférence tenuë à l'Hôtel de Drury, quelques cinq ou six jours avant la rebellion, dont on devoit faire rapport à Essex, qui se réserva toujours la voix décisive, pour prévenir les différends que la diversité de sentimens pouvoit occasionner: d'ailleurs il avoit d'autres gens, savoir Cuffe & Blunt, qui étoient plus avant dans sa confidence que ces cinq-là (à l'exception de Southampton seul) qui diri-*

(1) Il étoit Surintendant de l'Artillerie.

près qu'il eut reçu sa sentence, il fut d'abord conduit à Newgate, & le lendemain il écrivit une belle Lettre au Chevalier Gautier Ralegh (*b*) [*B*], à qui il donna dix-mille Livres sterling pour qu'il obtînt de la Reine sa grace par rapport à sa vie, quoique ses biens, qui alloient à sept-mille Livres sterling de rente, fussent confisqués. Les Lettres (*c*) qu'il écrivit à sa femme, durant sa prison, sont fort touchantes & remplies de fermeté [*C*]. Le 25 Avril 1601 on le transporta dans le Banc du Roi à Southwark,

(*b*) L'Original est entre les mains de Mr Charles Lyttelton, de Middle-Temple.

(*c*) Elles sont entre les mains du même.

dirigeoient cette affaire. A l'égard du jour de l'exécution, comme le choix dependoit de la connoissance des occasions plus ou moins favorables, on s'en remit à Essex; en décidant néanmoins que ce seroit avant la fin du Terme de la Chandeleur. Le Chevalier Charles Davers déclara dans sa Confession, qu'il fit le 18 Février 1600, que Mr. Littleton étoit entré vers la fin de la Conférence. Cambden (2) rapporte, que le 20 Février, le lendemain du jugement d'Essex " On jugea les Chevaliers Robert Vernon, Guillaume Constable, Edouard Bainham, & MM. Jean Littleton, Henri Cuffe, le Capitaine Whitelock, Jean & Christophle Wright, & Orell, vieux soldat. Littleton & Cuffe étoient les seuls qui avoient été des premiers complices du Comte: comme ils venoient de prêter serment, il vint une Lettre de la Reine, qui avoit appris du Chevalier Foulque Grevil que la plupart avoient été engagés dans le complot sans le savoir: cette Princesse donnoit ordre qu'on fît le procés à Littleton, qui étoit alors dangereusement malade & hors d'espérance, à Bainham & à Orell, & qu'on renvoyât les autres en prison. Littleton, étant convaincu par la déposition de Davers, qui l'avoit engagé dans la Compagnie, ne put nier qu'il ne se fût trouvé à la Conférence. Lorsqu'entre autres Chefs d'accusations contre lui, on allégua qu'il avoit médité quelque rebellion, vu le grand nombre de chevaux & d'armes qu'il avoit rassemblé chez lui: il répondit qu'il avoit les moyens d'entretenir un bon nombre de chevaux, & qu'il avoit toujours aimé les chevaux & les armes. Ayant été condamné avec les deux autres, il ne dit autre chose, sinon, qu'en levant les yeux au Ciel, il s'écria: *Nous te bénissons, ô Dieu, nous reconnoissons que tu es le Maître:* on leur sauva cependant la vie à tous. Baighham racheta la sienne par une somme d'argent qu'il paya à Ralegh; Littleton succomba peu après à la violence de son mal, & Orell fut mis en prison ".

(2) *Annals of Queen Eliz.* ad Ann. 1600.

[*B*] *Il écrivit une belle Lettre au Chevalier Gautier Ralegh.*]

„ Monsieur,

„ Il ne convient ni à la vertu ni à la générosité dont vous faites profession, de persécuter un homme qui est dans le malheur. Si jusqu'à présent vous avez été indisposé sans sujet contre moi, jamais tems ne fut moins convenable pour le faire éclatter, que celui-ci. Souvenez-vous, Monsieur, de la vraye noblesse de sentimens, & qu'il est indigne d'un cœur généreux de prendre plaisir à accabler les malheureux. Il dépend à présent de vous de me rendre de bons ou de mauvais offices. Si vous me faites du mal, vous ferez tort à votre propre gloire; si vous me faites du bien, vous m'obligerez à être reconnoissant. Il y a déjà un lien naturel & du sang entre votre fils & moi. Je verrois avec satisfaction que vous serrassiez les nœuds de l'union par des marques d'affection & par des services d'ami. Il y auroit trop de lâcheté, dans l'état où je suis, à implorer votre protection; il y auroit de l'insolence & de l'indiscrétion à la refuser; mais il n'y a que de la justice à exiger de vous de ne me faire point de tort, c'est-là ce que tout Gentilhomme est en droit d'attendre d'un autre. Je laisse à votre propre jugement à décider quel usage vous devez faire de ceci, & quel est le parti que vous devez prendre. Je suis

„ Jean Littleton."

[*C*] *Les Lettres qu'il écrivit à sa femme, durant sa prison, sont fort touchantes & remplies de fermeté.*] En voici une écrite peu après qu'il eût été arrêté.

„ Ne soyez pas découragée par les apparences de mon infortune. Je n'ai rien fait qui doive charger ma conscience; je n'ai commis aucun crime qui puisse avec raison, mettre quelque tache à ma réputation. Je n'ai conçu aucune pensée contraire à la fidélité que je dois à ma Patrie. Toute ma faute se réduit à ma folie (si cela mérite le nom de folie) d'avoir été trop zélé & trop affectionné pour les amis, que je faisois profession d'aimer & de suivre. Si les circonstances du tems, & le pouvoir de ceux qui sont en crédit, donnent un autre tour à ma conduite, & font passer des actions particuliéres pour des atteintes à la tranquillité publique, il faudra bien que je sois enveloppé avec les autres dans la fatale & générale accusation qu'on intente. J'ai malgré cela, & aurai toujours un cœur sincére & innocent, & une conscience sans reproche, ce sont-là deux appuis qui me soutiennent, & à la faveur desquels je me roidis contre tous le malheurs auxquels je puis être exposé de la part des hommes & de la fortune. Je ne vois aucun sujet de désperer de mon salut, ma faute n'étant en aucune façon capitale, & mes Amis donnant de jour en jour des espérances à ceux qui sollicitent en ma faveur. Je ne compte pourtant pas beaucoup sur ces fragiles appuis; je mets ma principale confiance en celui-là seul qui peut seul m'aider. S'il juge à propos que je périsse, que mes pêchés & ceux de ma maison demandent ce sacrifice pour les expier, sa volonté soit faite; j'espére qu'il me fera la grace que ce ne soit qu'un passage d'un Monde corrompu, vil, & méprisable dans un Royaume rempli de gloire & de bonheur. Soit que je vive, soit que je meure, je le supplie humblement, que je puisse être à lui; & alors il est assez indifférent que j'aille vers lui à présent, ou dans quelque autre tems. De quelque maniére qu'il lui plaise, selon sa sagesse, de disposer de moi, j'espére de sa bonté & de sa miséricorde qu'il me fera la grace de vivre, & de mourir constamment de maniére que vous n'aurez jamais ci-après sujet de rougir de me nommer votre époux, ni vos enfans de m'avouër pour leur pere. J'espére que vous aurez bien reçu la boëte noire, vous trouverez un Acte qui assure toutes mes terres à vos enfans, & une provision pour vous, qui vous met en état de les élever d'une maniére aussi noble que mes biens le peuvent permettre. J'y pourvois aussi mes Freres, pas à la vérité aussi largement qu'ils s'y attendent, mais au-delà presque de ce que ma fortune ruinée le peut permettre, & plus avantageusement même que les plus jeunes de mes propres enfans. J'ai donné ordre au payement de mes dettes. Et s'il est nécessaire de donner d'autres instructions sur ce sujet, j'espére que Dieu m'en accordera le tems. Communiquez cette Lettre à mes freres, qui sont, je m'imagine, allarmés de l'état de ma fortune, & par cela même de celui de la leur. Ne laissez pas d'avoir tous bon courage; & vous en particulier, ma Femme, fortifiez vous, & soyez persuadée que la plus grande marque d'amitié que vous puissiez me donner à présent, c'est de ne pas vous laisser accabler, & de vous conserver pour élever dans la vertu nos pauvres enfans, qui, si vous vous laissiez abbattre par le chagrin & la douleur, seroient dans un danger éminent d'être entiérement ruïnés, à moins d'une grace toute particuliére de Dieu. Le Tout-puissant vous bénisse tous. Sa miséricorde & ses bénédictions soient & demeurent éternellement avec nous. Amen, Amen, Amen."

J. L.

Voici une autre Lettre, écrite vraisemblablement après sa Condamnation.

„ J'avois dessein, lorsque je vous écrivis derniérement par *Humphroy Parrote*, de m'étendre amplement tant sur les raisons qui m'ont engagé à faire ce que vous aurez trouvé dans la boëte, que sur plusieurs autres sujets; & de vous expliquer mes sentimens touchant l'éducation de vos enfans, la maniére dont vous devez vous conduire vous-même, & gouverner le peu de bien que je vous laisse. Mais la peine de mettre tout cela dans un état de perfection, & l'assurance qu'on me donna de mon départ prochain, m'en empêchérent: je suis donc obligé d'entamer & de finir à une fois, ce qui demanderoit autrement, & par rapport au sujet, & par rapport à l'envie que j'aurois de n'oublier aucun avis nécessaire, une beaucoup plus ample discussion. Venons au fait: Dans ce que je vous ai envoyé j'ai souhaitté de pourvoir à vous & à vos enfans, de satisfaire mes Créanciers, de mettre à couvert les suretés, que j'ai données pour mes dettes, & enfin de recompenser en quelque sorte, autant que mon état le permet, mes anciens domestiques & serviteurs. Comme en tout-cela vous êtes celle qui me touchez de plus près, celle dont j'ai eu le plus de soin, & en qui je me confie principalement, j'exige de vous, & vous ordonne par l'amour que vous me devez en qualité d'épouse, & par les devoirs que vous impose la qualité de Femme Chrétienne, de faire tout ce qui dépendra de vous, pour que ce que j'ai réglé soit exécuté dans toutes ses parties. Et comme de toutes les choses de ce Monde, les enfans que Dieu m'a donnés sont ce qui demande le plus d'attention, j'exige donc premiérement, que vous ayez soin par dessus toutes choses, qu'ils soient élevés dans la crainte de Dieu, d'où dépendent toutes les bénédictions tant dans cette vie, que dans celle qui est à venir. En second lieu, qu'ils soient instruits soigneusement dans les sciences, & formés aux bonnes mœurs, sans quoi l'on ne peut s'attendre qu'ils ayent aucun mérite. Enfin qu'on prenne surtout soin, quand ils auront atteint l'âge de raison, qu'ils ne se corrompent par de mauvaises compagnies, mais que de bonne heure on leur inspire des principes d'honnêteté & de vertu, qui influent sur toutes leurs actions & sur toute leur vie. Ce sont-là, Ma très-chère Femme, des choses que je vous recommande de la maniére la plus forte, & je vous conjure par la tendresse que vous avez pour moi de vous en acquitter avec soin; car il viendra un tems, où vous & moi nous nous rencontrerons, (si Dieu trouve à propos de disposer à présent d'une autre maniére de nous) je veux dire devant Dieu, où je vous en demanderai compte, & au nom duquel je vous en conjure encore une fois. Il y a dans la petite Cassette peinte quelques Lettres, qu'il n'est pas à propos qu'on trouve, & qu'on voye; je vous prie par toute notre mutuelle tendresse, de les bruler, pour qu'elles ne fassent aucun tort à ceux qui y sont intéressés. Car comme ma foiblesse y a donné occasion, si ces folies devenoient publiques, ma réputation en souffriroit, & je serois exposé à la risée & au blâme. Le Dieu Tout-puissant veuille, dans ses grandes & infinies miséricordes, te bénir, ma très-chère & bien-aimée Femme, & bénir tous tes enfans, nous faire à tous la grace de le servir, &

„ d'ho-

wark, où il mourut le 25 de Juillet suivant, & fut inhumé dans l'Eglise de St. George de Southwark. Sa Veuve présenta requête au Roi Jaques I. lorsqu'il passa à Doncaster en allant d'Ecosse à Londres, pour lui demander les biens confisqués de son mari, ce Prince lui accorda sa demande, & lui fit expédier des Lettres Patentes à cet effet, & la premiére année de son régne on passa un Acte, qui révoquoit la sentence portée contre Mr. Littleton, & rétablissoit l'honneur de ses enfans. Thomas Habington, dans une Lettre (*d*) au Chevalier Baronet Tho. Lyttleton, fils de ce Gentilhomme, s'exprime en ces termes: *Vous n'avez seulement qu'à couvrir le corps de votre Pere d'une pierre, & qu'à y graver* Jean Littelton Ecuyer; *il n'en faut pas davantage pour publier son mérite éclattant.* Le même Gentilhomme, parlant de la famille *Lyttelton*, dans son *Histoire & Antiquités de la Comté de Worcester* MS. donne le caractére suivant de Mr. Lyttelton. „ *Jean Littelton* étoit un homme dont la grandeur d'âme triompha de tous „ ses malheurs, qui regarda ses grands revenus comme de la poussiére, & témoigna tant de résignation „ & de soumission aux ordres de Dieu, qu'il s'estima un ver & non pas un homme; c'est ce dont j'ai „ été témoin oculaire, & j'espére que cet héritier de l'illustre Juge aura soutenu l'examen du Juge „ Eternel, de maniére que ses fautes & ses imperfections étant lavées dans le sang de Jésus-Christ, il est „ en possession de la Félicité éternelle. Et pour ce qui est de ce Monde ici, je souhaitterons que ces „ lignes fussent un monument d'airain qui éternisât sa mémoire".

(*d*) Qui est entre les mains de Mr. Charles Lyttelton.

„ d'honorer son saint Nom; & nous rendre tous les heureux possesseurs de son Royaume glorieux dans les Cieux. „ Amen, Amen, Amen."

Il écrivit encore à sa Femme le 20. Fevrier 1600 du cachot de Newgate, après sa condamnation.

„ Dans plusieurs Lettres & Papiers, selon que les sujets „ se sont offerts à ma mémoire j'ai recommandé à vos soins „ les choses auxquelles je n'avois pas pourvu, pendant que „ j'étois en liberté: elles sont de si peu d'importance, que „ vous pouvez répondre à mes intentions, sans que votre „ bien en souffre beaucoup. Je ne prétends point vous imposer rien de plus pénible, que ce que j'ai déjà exigé de „ vous, mais je vous le recommande de la même maniére, „ si ce n'est plus fortement encore; c'est de vous souvenir „ des services de mes fideles serviteurs & amis, qui dans le „ tems de mes malheurs ont non seulement travaillé & fait „ des voyages pour mes intérêts, pour les vôtres, & pour „ ceux de nos enfans, mais ont aussi hazardé leur crédit, leurs biens & leurs personnes mêmes, pour moi en „ particulier. Entre autres il n'y en a point, qui, par rapport à sa femme & à ses enfans, soit plus proche, qui ait „ plus mérité par les peines & les soins qu'il s'est donnés, „ & qui ait plus risqué du côté de ses biens, que Humphroy „ Parotte (3), mon fidéle & sincére ami. C'est pourquoi „ je vous charge & vous conjure par la tendresse que vous „ me portez, je vous ordonne par le respect & l'obéissance „ que vous me devez, de l'aimer, de l'estimer, de le favoriser, & de le protéger comme un homme qui a rempli „ envers moi, envers vous, envers nos enfans, les devoirs „ d'un fidéle, sincére, zélé & discret Ami, & qui j'en suis „ sûr, demeurera toujours, sans murmure & sans chagrin, un „ fidéle, & zélé serviteur de la pauvre maison de Frankley. Souvenez-vous, que plein de tendresse pour vous, „ me confiant en votre bon naturel pour mes enfans, & persuadé de votre reconnoissance pour mes plus proches parens, j'en ai agi de la maniére la plus généreuse avec vous, „ dans le partage que j'ai fait des débris de mon bien. Je „ suis donc en droit d'exiger de vous, comme je le fais, „ que vous vous dépouilliez de tout préjugé particulier, „ fondé sur la différence de condition, & que vous l'aimiez, „ & l'estimiez lui & tout ce qui lui appartient, comme un „ homme que je vous ai recommandé par mes derniéres „ volontés & par mes derniéres priéres. Il est vrai qu'il „ m'a rendu certains services, qui (en ne pesant pas bien „ tout) pourroient vous fournir un prétexte de ne pas suivre mes intentions. Mais si vous considérez d'un autre „ côté, qu'il obéissoit à mes ordres, que ce n'étoit pas à „ lui à les examiner, bien loin de refuser d'exécuter ce dont „ il étoit chargé de ma part, vous reviendrez, & vous rejetterez la faute, s'il y en a, sur moi, ou avec plus de raison sur votre méprise. Je vous conjure, Ma très-chére „ Femme, oubliez mes foiblesses, ensévelissez-les non seulement par rapport à moi, qui ai été le principal offenseur, mais encore par rapport aux autres, dont j'ai employé le ministére: je vous proteste que je n'ai jamais pensé à exiger de si vils & indignes services de l'homme en „ question; & je fus persuadé qu'il n'auroit jamais voulu „ s'abbaisser jusques-là, quand même je lui aurois fait l'injure de l'exiger de lui. Aimez-le donc, je vous en prie „ encore un coup, & profitez de ses honnêtes & fidéles services. Je vous fais la même priére pour Gilbert Connisbye, & je souhaitte que vous ayez égard, autant qu'il „ vous sera possible, aux pertes qu'ils ont faites, en s'attachant à suivre ma malheureuse fortune. Dieu vous bénisse & tous mes chers enfans; que sa grace nous accompagne pendant notre pélérinage temporel; & quand il sera „ fini, puissions-nous nous rencontrer avec joye dans son „ Royaume Céleste. Amen, Amen, Amen."

(3) Il étoit son Intendant.

Il écrivit aussi à son Oncle Mr. Thomas Fortescue la Lettre suivante, datée de Newgate le 2 Mars 1600.

„ L'Acte de Cession, dont vous me parlez, est déjà en „ sureté, & entre des mains fidéles. Si le soin que j'ai pris „ du bien de ma femme & de mes enfans, est cause que d'autres s'intéressent peu à ma vie, & que l'accomplissement „ des devoirs que la nature exigeoit de moi, soit une raison qui oblige à me négliger extraordinairement, il faut „ que je cherche des ressources en moi-même, & je ne laisserai pas de faire mon devoir à cet égard du mieux qu'il „ me sera possible. Il y a quinze jours que j'ai reçu moi-même le papier des mains de mon cousin Perrot, à la conduite honnête & à la fidélité duquel je dois ce témoignage, „ que dans toutes mes affaires précédentes, & dans mes derniers malheurs, j'ai trouvé en lui, selon son petit pouvoir, „ l'ami le plus fidéle & le plus officieux que j'aye jamais „ eu; c'est ce que j'ai soin de marquer ici, d'autant que j'ai „ appris qu'on a débité sur son compte des choses odieuses, qui sont fausses. Je vous suis aussi redevable à vous, „ Mon cher Oncle, de bien des marques de bonté que vous „ m'avez données, je les reconnoîtrai tant que je vivrai, „ & après ma mort je prierai Dieu de vous en récompenser.

„ Votre affectionné Neveu

„ Jean Littleton."

LITTLETON (EDOUARD) Garde du Grand-Sceau d'Angleterre sous le régne de Charles I. étoit fils du Chevalier Edouard Littleton de Mounslow dans la Comté de Shrop, un des Juges des Marches, & premier Juge du Nord du Pays de Galles (*a*), & petit-fils de Jean Littleton, Curé de Mounslow [*A*]. Il nâquit dans cette Comté en l'année 1589, & entra au commencement de 1606 en qualité

(*a*) Lloyd's *State Worthies* p. 1003. 1670. in-8.

[*A*] *Petit-fils de Jean Littleton, Curé de Mounslow.*] Ce Jean Littleton, comme nous l'avons remarqué, eut cinq fils, savoir, Thomas, Edouard, Christophle, Adam, & Guillaume. Thomas l'aîné, surnommé de Stoke-Milbury dans la Comté de Shrop, épousa la fille d'Adam Luttley de *Bromcroft Castle*, dans la même Comté; il mourut en 1621, & fut enterré à Mounslow, laissant cinq garçons & quatre filles. Adam, qui épousa la fille & une des héritiéres de Points de North Okenden dans la Comté d'Essex, c'est de lui que descendoit le Chevalier Baronet Thomas Littleton Orateur de la Chambre Basse sous le régne de Guillaume III. Richard, le second fils, mourut sans avoir été marié; Thomas, le troisiéme, étoit Vicaire de Hales-Owen dans la Comté de Shrop, & pere du Docteur Adam Littleton, auteur du *Dictionnaire Latin*; le quatriéme, nommé Jean, épousa Marie Bullock de Middleton dans la Comté de Shrop; George, le cinquiéme, fut Vicaire de Long Stanton dans la même Comté. Alix, l'aînée des filles, épousa Jean James, Clerc, de Tugford dans la même Comté. Elizabeth épousa Jean Stedman, d'Aston, dans la même Comté. Cecile épousa Richard Hotchkis de Priers-Ditton, dans la même Comté. La quatriéme mourut sans avoir été mariée.

Edouard Littleton, frere de Thomas, & second fils de Jean Littleton, Curé de Mounslow, fut Chef de Justice de Nord-Galles, il mourut en 1621, & fut inhumé à Llanvoire dans la Comté de Denbigh. Il avoit épousé Marie, fille d'Edouard Walter de Ludlow, & Chef de Justice de Sud-Galles, dont il eut huit garçons & cinq filles. 1. Edouard l'aîné des fils, Garde du Grand Sceau, qui est celui dont il s'agit dans cet Article. 2. Guillaume, Sergent en Droit. 3. Jaques, Membre du Collége des Trépassés à Oxford, qui aussi bien que son second frere Guillaume mourut sans avoir été marié. 4. Guillaume, qui épousa Marie, fille de Jean Webster d'Amsterdam, Marchand. 5. Jean, Membre du Collége des Trépassés à Oxford, élu Maître du Temple en 1638 à la place du Docteur Micklethwait; en 1645 il eut pour successeur Mr. Tombes. 6. Nathanael, Volontaire dans la Compagnie du Comte de Southampton dans les Bays-Bas. 7. Timothée, Baron de l'Echiquier, enterré dans l'Eglise du Temple. 8. Samuel. Les trois derniers sont morts sans avoir été mariés. A l'égard des filles, Anne épousa Thomas Ketelby de Steple dans la Comté de Salop; Marthe ne se maria point; Marie épousa Gilbert Jones, Conseiller en Droit: Priscille épousa Periott Price de Scotesborough dans la Comté de Pembroke: Jeanne morte sans avoir été mariée.

Christophle, troisiéme fils de Jean Littleton, Curé de Mounslow, étoit du Collége de Christ-Church à Oxford, où

lité de Penfionnaire, dans le Collége de Chrift-Church à Oxford (*b*); le 28 Avril 1609 il fut reçu Bachelier-ès-Arts (*c*). D'Oxford il vint à Londres dans l'Inner-Temple, où il fit de fi grands progrès dans la Jurifprudence, qu'il devint illuftre dans la profeffion du Droit. Dans le Parlement de 1626 il eut la conduite de l'accufation de Haute Préfomption contre le Duc de Buckingham, au fujet de la mort du Roi Jaques I; & il fe conduifit d'une maniére, qui fut généralement applaudie, ayant ménagé la jaloufie du Peuple & l'honneur de la Cour (*d*). Le premier pofte qu'il eût, fut celui de Juge du Nord-Galles; il fut élu enfuite Greffier de Londres (*e*), & il étoit dans le même tems Confeiller de l'Univerfité d'Oxford. En 1632 il fut nommé Profeffeur d'Eté de la Société d'Inner-Temple (*f*). Le 17 Octobre 1634 on le fit Sollicìteur-Général (*g*). Le 6 Juin 1635 le Roi le fit Chevalier à Whitehall (*h*). Le 27 Janvier 1639 il fut nommé Lord Chef de Juftice des Plaidoyers Communs, & le 23 Janvier fuivant Garde du grand Sceau (*i*). Le 18 Février il fut créé Pair d'Angleterre fous le titre de Lord Littleton Baron de Mounflow dans la Comté de Shrop (*k*). Au commencement du Long Parlement, il étoit en bonne odeur auprès des deux Chambres; elles remerciérent le Roi par fa bouche, lorfque ce Prince eut paffé le Bill Triennal, & celui des Subfides (*l*). Il demeura quelque tems avec le Parlement, mais à la fin il alla joindre le Roi, au mois de Juillet 1642 à York, où il avoit envoyé quelque tems auparavant le Grand-Sceau [*B*], & il fuivit conftamment ce Prince jufqu'à fa mort, qui arriva le 27 Août; il étoit dans ce tems-là Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Confeiller Privé du Roi (*m*). Son Corps fut inhumé dans la Cathédrale de Chrift-Church, où Anne Littleton, Veuve du Chevalier Baronet Thomas Littleton, fa fille unique & fon héritiére, lui fit élever un Tombeau. On lit dans fon Epitaphe, qu'il étoit defcendu de Thomas Littleton, Chevalier du Bain, *qui fub Edwardo* IV. *Juftitiarius Leges Angliæ Municipales* (*prius indigeftas*) *in Enchiridion feliciter reduxit*. Il ne nous refte rien de lui, outre fes *Difcours* [*C*], que des *Rapports faits dans les Plaidoyers Communs & dans l'Echiquier*, *la feconde année & les cinq fuivantes du Roi Charles* I, imprimés à Londres en 1683 in-fol. On voit dans la Fenêtre qui eft au Sud de la Salle d'Inner-Temple à Londres, un bel Ecuffon de fes Armes, à quinze quartiers. Il avoit époufé en premiéres nôces Anne, fille de Jean Littleton de Frankley, dont il eut un fils & deux filles, qui moururent en bas âge. Il eut pour feconde femme Madame Sidney Calverley, Veuve du Chevalier George Calverley de la Comté de Chefter, & fille du Chevalier Guillaume Jones, Juge du Banc du Roi. Anne, fa fille unique, époufa le Chevalier Baronet Thomas Littleton (*n*), dont elle eut un fils nommé Edouard, qui mourut en 1664, & eft enterré dans l'Eglife du Temple. Le Garde des Sceaux portoit pour Armes un Croiffant dans une Molette, comme il paroît par un Ecuffon de fes armes qu'on voit dans la Salle d'Inner-Temple (*o*); ce qui fait voir qu'il étoit un Cadet d'une troifiéme branche. Voici le portrait que Mylord Clarendon fait de lui (*p*). „ Il étoit d'une très bonne famille de la Comté de Shrop, & fon pere lui avoit laiffé „ une riche fucceffion. Il étoit bien-fait, propre & d'un maintien agréable. Il étoit connu pour un hom- „ me de cœur, & il en avoit donné des preuves dans fa jeuneffe. Il s'étoit acquis une grande réputation

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 11.

(*c*) Idem *Fafti Oxon.* Vol. I. Col. 181.

(*d*) *Lives of all the Lords Chancellors, Lord Keepers* &c. Vol. I. p. 117.

(*e*) Ibid.

(*f*) Wood *Ath. Oxon.* ubi fupra.

(*g*) *Lives of the Lord Chancellors.* ubi fupra.

(*h*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 11.

(*i*) *Lives of the Lord Chancellors.* p. 116. 117.

(*k*) Dugdale's *Baronage of England* Tom. III. p. 465. *b*.

(*l*) *Lives of the Lords Chancellors.* p. 117.

(*m*) Wood *Ath. Oxon.* *ubi fupra.*

(*n*) Il avoit été créé Baronet le 14 Octob. 1642.

(*o*) Dugdale *Origines Juridicales.*

(*p*) *Hift. des Guerr. Civil.* Tom. II. p. 429.

où il prit le degré de Maître-ès-Arts, mais il mourut peu après le 6 Août 1578, & fut enterré à Mounflow.

Adam, le quatriéme fils du même, fut Recteur de Rushbury dans la Comté de Shrop; il époufa Marguerite fille d'Edouard, Jacon de Thongland, dont il eut fix garçons & une fille, tous morts fans laiffer de poftérité.

Guillaume, le cinquiéme, de Stretton dans la Comté de Shrop, époufa Marguerite, fille de Jean Hopton de Churbury dans la même Comté, dont il eut cinq garçons & trois filles. 1. Edouard, mort dans le célibat. 2. Guillaume, qui époufa Françoife, fille de Jean Pointon. 3. Chriftophle. 4. Adam. 5. Thomas, tous morts fans avoir été mariés. Dorothée, l'aînée des filles, époufa Robert Marshal de Shrewsbury; Françoife & Jeanne moururent fans avoir été mariées.

[*B*] *Il demeura quelque tems avec le Parlement, mais à la fin il alla joindre le Roi, au mois de Juillet* 1642 *à York, où il avoit envoyé quelque tems auparavant le Grand Sceau.*] Whitelocke dit „ que le Garde des Sceaux, s'étant fort attaché au Parlement, „ remit le Grand Sceau à Mr. Eliot, que le Roi avoit en- „ voyé le lui demander; & peu de tems après Littleton sui- „ vit le Sceau, & alla joindre le Roi; mais ni ce Prince, „ ni fes Courtifans n'eurent pas beaucoup de confidération „ pour lui; c'étoit pourtant un homme de cœur, & fort fa- „ vant." Le Comte de Clarendon rapporte (2), que le Garde des Sceaux laiffoit tout paffer dans la Chambre des Pairs fans dire mot, & qu'il avoit trop de complaifance pour le Parti dominant, au préjudice des intérêts du Roi. Mr. Hyde, un des Membres des Communes en qui le Roi avoit le plus de confiance, qui avoit toujours eu beaucoup de confidération pour le Garde du Grand Sceau, alla le voir, & lui dit avec franchife & liberté, qu'il avoit perdu l'eftime de tous les gens de bien, & que le Roi ne pouvoit qu'être trèsmécontent de lui; il lui parla de la maniére dont il avoit voté dans une occafion. Quoique Littleton ignorât que Hyde fût dans une fi fecrette confidence avec le Roi, il favoit pourtant que le Roi avoit de l'eftime pour lui; deforte qu'après l'avoir écouté fort attentivement, il fe leva de fa chaife, & alla faire retirer ceux qui étoient dans la chambre voifine, & ayant fermé la porte de la chambre, & celle de fon cabinet, où ils étoient, il commença par remercier Mr. Hyde de cette marque de fon amitié, & lui dit qu'il ne pouvoit lui donner de preuve plus fenfible de l'eftime qu'il en faifoit, qu'en lui parlant avec la même liberté, & la même ouverture de cœur. Il déplora le malheur de fa condition, en ce qu'il avoit été tiré de la Cour des Plaidoyers Communs, où il connoiffoit les perfonnes & entendoit les affaires, pour être élevé à une plus grande Charge, qui l'engageoit à converfer avec de tout autres perfonnes, & à fe mêler d'affaires où il n'entendoit rien, n'ayant aucun ami parmi eux, avec lequel il pût conférer fur les difficultés qui fe préfentoient. Il parla enfuite du malheureux état où étoient les affaires du Roi, & dit „ que le Parlement n'en auroit pas „ tant fait, s'il n'avoit eu deffein de pouffer les chofes plus „ loin encore. Qu'il prévoyoit que dans peu de tems il s'al- „ lumeroit une Guerre Civile dans le Royaume, & qu'il étoit „ d'une extrême importance que dans ces tems fâcheux le „ Grand Sceau fût au pouvoir du Roi. Que perfonne n'é- „ toit plus difpofé à périr avec S. M. & pour fes intérêts. „ Que dans cette vuë il avoit eu de la complaifance pour le „ Parti. Que depuis quelques jours on avoit mis en délibé- „ ration, fi le Roi le pouvant faire aller à York, ou lui „ ôter le Sceau, il ne feroit pas à propos de mettre le Sceau „ en quelque lieu fûr, où Littleton pourroit le recevoir, „ lorfqu'il s'agiroit des fonctions de fa Charge, n'ayant pas „ deffein de le defobliger. Que la connoiffance de cette dé- „ libération, l'avoit engagé à voter, comme il avoit fait en „ dernier lieu; que par cette complaifance, qu'il favoit bien „ avoir dû faire une mauvaife impreffion dans l'efprit du Roi, „ il avoit tellement gagné leur confiance, qu'il étoit en état „ de demeurer toujours en poffeffion du Sceau, jufqu'à ce „ que S. M. le lui demandât; auquel cas il étoit prêt de fe „ rendre auprès du Roi, lorfqu'il le fouhaitteroit." Peu de jours après, le Roi, qui étoit à York, envoya ordre au Lord Falkland de lui demander le Sceau. S. M. le pria, conjointement avec le Chevalier Jean Colepepper & Mr. Hyde, qui entroient toujours dans ces fortes d'affaires, d'examiner, s'il donneroit le Sceau au Lord Banks, Chef de Juftice, ou à Mr. Selden, & de lui envoyer leur avis fur ce fujet. Mr. Hyde leur fit le récit de la Conférence qu'il avoit euë avec le Garde des Sceaux, & des proteftations qu'il lui avoit faites, & il affura que Littleton s'acquitteroit ponctuellement de ce qu'il avoit promis. Il leur propofa, en envoyant leur avis touchant les deux autres, de confeiller au Roi d'écrire honnêtement au Garde des Sceaux, & de l'engager à lui porter le Sceau, au-lieu de le lui ôter. Après quelques difficultés, les deux autres confentirent à cette propofition, & ils écrivirent le même foir. Le Roi fe rendit à leurs raifons, & fut fort aife que Mr. Hyde fût fûr de la fidélité du Garde des Sceaux, dont cependant il fe défioit encore. Il réfolut de le mander avec le Sceau, un Samedi après midi, parce qu'alors la chofe ne pourroit être fuë que le Lundi. Mr. Hyde continua à voir fouvent le Garde des Sceaux, & trouvant qu'il étoit toujours ferme dans fon deffein, & qu'il étoit d'avis, vu la chaleur qui régnoit dans la Chambre Haute, de n'en point différer l'exécution, il lui dit „ que la fe- „ maine fuivante il lui viendroit un Meffager de la part du „ Roi, qu'il ne le verroit plus qu'une fois, pour lui dire le „ jour, après quoi il prendroit les devans, & iroit à York." Ce qui réjouït fort Littleton, qui le fuivit d'abord.

[*C*] *Ses* Difcours.] I. *Difcours fur la Liberté des Sujets, & la Propriété des Biens, fait dans une Conférence avec les Seigneurs, le* 3 *Avril* 1628. Voy. les *Collections de Rushworth.* Vol. I. p. 528. *ad ann.* 1628. Ce Difcours joint à d'autres Conférences, a paru à part en 1642. in-4. II. *Difcours prononcé dans la Chambre des Communes, lorfqu'on y paffa deux Bills.* Londres 1641 in-4. III. *Divers Argumens & Difcours.* Voy. l'*Appendix de Rushworth* p. 28. & dans un Livre intitulé *La Prérogative du Souverain, & les Priviléges des Sujets, difcutés* &c. Londres 1657 in-fol.

(1) *Memorials of the English Affairs.* p. 60.

(2) *Hift. des Guerr. Civil.* T. II. p. 418. 429. & *fuiv.*

„ tion dans la Profession des Loix, & du Droit Coutumier, & s'étoit attaché à ce qu'il y avoit de plus „ difficile & de plus épineux dans cette Science. Il s'étoit rendu fort expert non seulement par la lecture des Livres, mais encore par l'étude des Régîtres & des Journaux, qu'il avoit faite de compagnie „ avec Mr. Selden, avec lequel il avoit contracté une étroite amitié, & dont il avoit reçu de grands „ secours. Desorte qu'il étoit regardé comme le plus savant de cette profession dans les Antiquités; „ & par son propre mérite il devint le plus célébre Praticien dans les Cours de la Loi Commune, & fut „ fait Greffier de Londres avant qu'il entrât dans la Cour du Banc, où aussi bien que dans les Cours „ supérieures il parût toujours avec distinction".

LITTLETON (ADAM) descendu d'une ancienne famille de la Comté de Shrop, & fils de Mr. Thomas Littleton, Ministre de Hales-Owen & Sutley dans la même Comté, nâquit à Hales-Owen le 8 Novembre 1627, après avoir commencé ses Etudes sous le Docteur Busby dans l'Ecole de Westminster: il entra dans le Collége de Christ-Church à Oxford (*a*) en 1647 (*b*)) d'où il fut chassé par les Visiteurs du Parlement le 2 Novembre 1648 (*c*); peu de tems après il devint Sous-Maître de l'Ecole de Westminster, & dans la suite il exerça le même métier en d'autres endroits. Au commencement de l'année 1658 il exerça le même métier en d'autres endroits. Au commencement de l'année 1658 il fut fait second Maître de l'Ecole de Westminster, & après le rétablissement de la Famille Royale il enseigna à Chelsea dans la Province de Middlesex (*d*), & fut établi Recteur de l'Eglise de ce lieu le 16 Septembre 1674 (*e*). Le 12 Juillet 1670 il prit ses degrés en Théologie (*f*) [*A*] étant alors Chapelain ordinaire du Roi. Le 16 Septembre 1674 il devint Prébendier de Westminster (*g*), & dans la suite Soudoyen (*h*). Le 27 Mai 1685 il fut pourvu de l'Eglise de St. Botolph Aldersgate, qu'il résigna vers l'année 1689 (*i*). Outre le *Dictionnaire Latin & Anglois* qu'il a publié [*B*], il a fait divers autres Ouvrages [*C*]. Il mourut le 30 Juin (*k*) 1694, & fut enterré dans l'Eglise de Chelsea, où il a un Tombeau avec une Epitaphe [*D*]. C'étoit un excellent Philologiste & Grammairien, un Savant universel;

(*a*) *Continuation of the Supplement to Collier's Dictionary.*
(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 915.
(*c*) Walker's *Attempt towards recovering an Account of the Numbers and Sufferings of the Clergy of the Church of England.* P. II. p. 109.
(*d*) Wood *ubi supra.*
(*e*) Newcourt *Repert.* Vol. I. p. 916.
(*f*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 181. 182.
(*g*) Newcourt Vol. I. p. 922.
(*h*) Wood *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*i*) Newcourt *loc. cit.*
(*k*) Collier's *Dictionary.* Walker *ubi supra.* Wood dit qu'il mourut le 1 Juillet. Et Newcourt, dans le mois de *Novemb.*

[*A*] *Il prit ses degrés en Théologie.*] Les Lettres Testimoniales du Docteur Humphroy Henchman Evêque de Londres, qu'il porta avec lui à Oxford, portoient entre autres éloges, ceux-ci: *Vir egregie doctus, multiplici Literaturâ excultus, eoque doctis bonisque plurimi factus est & adamatus, tum ob singularem eruditionem, humanitatem, morumque suavitatem, tum ob vitam inculpatam, & piè institutam, in concionando facultatem promptam, & exquisitum ingenium. His nominibus apud nos claret* &c.

[*B*] *Le Dictionnaire . . . . qu'il a publié.*] Il parut à Londres en 1678 en un gros Volume in-4. sous ce titre: Linguæ Latinæ Liber Dictionarius quadripartitus. *Dictionnaire Latin en quatre Parties.* 1. *Anglois-Latin.* 2. *Latin Classique.* 3. *Latin.* 4. *Latin Barbare* &c. Réimprimé avec des Additions en 1685 in 4. La sixiéme Edition considérablement corrigée & augmentée a paru en 1735 à Londres in-4. Le *Dictionnaire de Cambridge*, imprimé en 1693 in-4. sous le titre de *Linguæ Romanæ Dictionarium luculentum novum*, est comme le Dictionnaire du Docteur Littleton perfectionné par diverses personnes, dont les noms sont inconnus, & qui dans leur Préface, après avoir fait honneur à notre Auteur, remarquent par rapport à la partie de l'*Anglois-Latin*, qu'ils y ont ajoûté plusieurs *Classes* entiéres de mots, qui en avoient été entiérement omis auparavant, ou étoient nouvellement introduits dans la Langue Angloise; qu'ils ont marqué avec plus d'exactitude, de clarté, & de soin les différentes significations des Verbes & des Noms; que dans la partie du *Latin Classique* ils ont commencé leur Collection, en consultant soigneusement divers Auteurs, tels que Lucréce, Térence, César, Phédre, Gratius, Pétrone &c. dont quelques-uns avoient été à peine nommés dans des Dictionnaires du même Volume que le leur, ou n'y avoient été cités que très-peu, & souvent mal à propos. Ils disent encore, qu'ils ont toujours eu sous les yeux, & consulté constamment la seconde Edition du *Trésor Latin* de Robert Etienne; qu'ils se sont aussi servis d'une Recueil Manuscrit en trois grands Volumes in folio, par ordre Alphabétique, tiré par Jean Milton des meilleurs & des plus purs Auteurs Latins; ils ajoûtent que les *Tables* complettes, qui sont à la fin de la plupart des Auteurs des Editions Dauphines, leur ont été aussi d'une grande utilité. Qu'ils ont retranché plusieurs *Etymologies* trop tirées par les cheveux, qui se trouvent dans les autres Dictionnaires; qu'ils se sont plus étendus sur ce qui regarde la construction des Verbes; qu'ils ont rejetté tous les mots & toutes les phrases, dont les Auteurs ne se trouvent point, ou d'Auteurs trop barbares, pour les associer à Cicéron, César &c. Enfin qu'ils ont distingué les termes Latins Poëtiques, en y mettant une fleur. Mr. Robert Ainsworth nous dit (1) que „ ceux qui souhaitteront être plus particuliérement instruits „ de la différence qu'il y a entre ce Dictionnaire (*de Cambridge*) & celui de Littleton, en ce qui regarde la partie „ Angloise & Latine, peuvent satisfaire leur curiosité, en „ comparant ensemble quelques feuilles de l'un & de l'autre. „ Mais il est très-évident, que ces Editeurs ont fait de grandes & utiles améliorations dans les Lettres L, M, N, O, „ & P, de la partie *Latine-Classique*, & ont augmenté & corrigé ce que Littleton a fait sur la plupart des autres parties, „ quoique pas aussi amplement ni avec le même soin, que „ sur les Lettres marquées ci-dessus. Les Corrections faites „ dans ces Lettres, de même qu'une grande partie de leur „ titre, & la Préface, ont été inférées dans les diverses Editions de Littleton, faites depuis l'impression de l'Ouvrage „ de Cambridge (excepté dans la derniére (la sixiéme) qui a „ une nouvelle Préface, & où l'on a fait quelques autres „ changemens), mais les autres parties sont demeurées généralement telles que Littleton les a publiées d'abord." Mr. Ainsworth remarque ensuite (2), que les Editeurs du *Dictionnaire de Cambridge* ont mis dans leur titre ces paroles: *Dans le dernier* (le Latin joint à l'Anglois dans la premiére partie de leur Edition) *on n'a admis ni terme, ni expression, qui ne soit Classique, & pleinement autorisé*; & dans leur Préface ils assurent le Lecteur, *que non seulement ils ont lu, mais examiné & pesé chaque ligne & chaque mot de ce Recueil.* „ C'est-là, „ dit Mr. *Ainsworth*, une assurance d'exactitude si forte, „ qu'on ne peut presque en soupçonner la vérité; mais si „ après un examen attentif, je l'avois trouvée véritable, je „ me serois difficilement donné la peine de compiler un nouveau Dictionnaire Latin, ou de prier le Public d'examiner „ sans préjugé les remarques suivantes, sur les deux premiéres pages & un peu plus de la Partie Angloise & Latine du „ Dictionnaire publié par ces Messieurs." Il donne ensuite ses Remarques, & observe (3) que „ pour rendre justice „ aux Editeurs du Dictionnaire de Cambridge, il faut avouër „ qu'ils ont appuyé d'autorités, quantité de mots, qu'on „ avoit laissés sans y en mettre dans toutes les Editions de „ Littleton; & que la marque pour distinguer les termes Poëtiques, observée dans le *Dictionnaire de Cambridge*, a été „ négligée dans la plupart des Editions du *Dictionnaire de* „ *Littleton*, & surtout dans celle de 1735."

(1) P. 4 de la Préface de son *Thesaurus Linguæ Latinæ Compendiarius* &c. Londres 1736 in-4.

(2) Ibid. p. 9.

(3) Ibid. p. 19.

[C] *Il a fait divers autres Ouvrages.*] 1. *Tragi-comœdia Oxoniensis.* En une feuille in-4. 1648. C'est une Poëme Latin, sur la conduite des Visiteurs du Parlement à Oxford; il commence ainsi, *Devictas Aquilas geminamque in clade ruinam.* Quoiqu'on ait attribué communément ce Poëme à Littleton, dans le tems qu'il parut, cependant le Docteur Thomas Barlow a souvent dit qu'il étoit de Jean Carrick, Etudiant du Collége de Christ-Church, dont il a mis le nom à la tête de l'Exemplaire qu'il avoit. II. *Pasor metricus, sive Voces omnes Novi Testamenti primigeniæ Hexametris Versibus comprehensæ.* Londres 1658 in-4. A la suite on trouve, *Diatriba in octo Tractatus distributa, in quâ agitur de flectendi, derivandi, & componendi ratione.* III. *Elementa Religionis, sive quatuor Capita Catechetica, totidem Linguis descripta, in usum Scholarum.* Londres 1658 in-8. Et à la suite, *Complicatio Radicum in primævâ Hebræorum Linguâ.* IV. *La Porte de Salomon: ou Entrée dans l'Eglise, contenant une explication familiére des fondemens de la Religion, sur les quatre Chefs du Chatéchisme, l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, & les Sacremens.* Londres 1662 in-8. dédié à Anne, Duchesse d'York. V. *Soixante-un Sermons prononcés la plupart dans des jours solemnels, dont cinq avoient déjà paru.* Londres 1680 in-folio. VI. *Sermon prononcé dans une assemblée solemnelle des Habitans de la Ville & du Comté de Worcester, faite dans l'Eglise de Ste. Marie des Arcs le 24 Juin 1680.* Londres 1680 in-4. VII. *Préface des Oeuvres de Cicéron*, dans une Edition faite à Londres en 1681 en deux Vol. in-fol. VIII. *Dissertatio Epistolaris de Juramento Medicorum, qui* ΟΡΚΟΣ ἹΠΠΟΚΡΑΤΟΥΣ *dicitur. In quâ Ven. Vir D. Balduinus Hamey M. D. veterem vulgarem Versionem improbans aliam substituit novam* &c. Londres 1693 in-4. IX. Il a traduit du Latin en Anglois l'Ouvrage de Jean Selden intitulé *Jani Anglorum facies altera*, & y a ajoûté des Notes. Il publia cette Traduction sous le nom de *Redman Westcot* à Londres 1683 in-fol. X. Il a aussi traduit du Grec en Anglois la *Vie de Thémistocle* par *Plutarque*, qui se trouve dans le premier Volume des *Vies de Plutarque* traduites en Anglois par divers Auteurs. Londres 1683 in-8.

[*D*] *Avec une Epitaphe.*] La voici.

„ Hic prope situm est Corpus
„ Doctissimi Viri & de literis optimè meriti
„ Adami Littleton S. T. P.
„ Capellani Regii, Canonici
„ Westmonasteriensis,
„ Hujus Ecclesiæ
„ (Per spatium XXIV annorum) Rectoris
„ Omnibus hujus Parochiæ Incolis
„ Unice Chari:
„ E stirpe antiquâ & venerabili oriundi.
„ Obiit ultimo die Junii 1694,
„ Anno ætatis suæ 67.

„ Ce

ſel; un infatigable Reſtaurateur de la Langue Latine, comme il paroît par ſon Dictionnaire Latin; un admirable Critique dans la Langue Grecque, dont il travailloit à compiler un Dictionnaire, tiré des Lexicographes anciens & modernes, mais la mort l'empêcha de l'achever. Il étoit habile dans les Langues Orientales, & dans les Ecrits des Rabbins, & il dépenſa la plus grande partie de ſon bien pour ſe procurer des Livres & des Manuſcrits en ce genre, de toutes les parties de l'Europe, de l'*Aſie*, & de l'Afrique. Quelque tems avant ſa mort il fit un petit eſſai pour faciliter la connoiſſance de l'Hébreu, du Chaldaïque, & de l'Arabe; & s'il n'en eût été empêché par la mort, il auroit donné une méthode plus courte de les étudier, déchargée de cette multitude de Racines, dont les Dictionnaires ordinaires ſont remplis. Il étoit verſé dans ce qu'il y a de plus abſtrus dans les Mathématiques, ſur leſquelles il avoit fait pluſieurs Ecrits touchant la *Numération Myſtique*, qui ſont tombés entre les mains du Docteur Hockin, ſon beaufrere. Il étoit fort charitable, d'un accès facile, communicatif, affable, divertiſſant en converſation, doux & modéré, d'une conſtitution robuſte, & ayant l'air impoſant (*l*).

(*l*) Collier's *Dictionary*.

„ Ce Gentilhomme deſcendoit d'une branche cadette du „ Chevalier Jean Littleton, Baron de Mounſlow, Garde du „ Grand Sceau d'Angleterre, ſous Charles I. iſſu du Juge „ Littleton, ſous Henri IV. (auquel nous devons la con„ noiſſance de notre Droit Commun). Il avoit fait ſes étu„ des à Oxford, où il ſe diſtingua par ſon habileté dans les „ Langues Orientales. Dans le tems qu'il étoit Chanoine de „ Weſtminſter, le Roi Charles II. lui donna la ſurvivance „ du Docteur Busby dans l'Ecole de Weſtminſter, poſte au„ quel il étoit très-propre. Son Dictionnaire Latin éterni„ ſera ſa mémoire dans tous les ſiécles."

LLHUYD ou LHUYD, ou LHOYD (HUMPHROY) ſavant Antiquaire Anglois dans le XVI. Siécle, fils & héritier de Mr. Robert Lhuyd, *alias* Roſſenhall de Denbigh dans la Comté de Denbigh, & de Jeanne fille de Louis Rigott, nâquit à Denbigh, & fit ſes études à Oxford; mais on ignore dans quel Collége il les commença d'abord: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'après avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts, en 1547, il étoit du Collége dit du Nez de Bronze, & qu'en 1551 il ſe fit recevoir Maître-ès-Arts, en qualité de Membre de ce Collége, étudiant en ce tems-là en Médecine. S'étant retiré enſuite dans la Province qui l'avoit vu naître, il demeura principalement à Denbigh-Caſtle, où il exerça la Médecine. Il a écrit divers Ouvrages [*A*], & mourut vers l'an 1570, & fut inhumé près de l'Egliſe de Whitchurch dans le voiſinage de Denbigh, où on lui dreſſa un Monument. Il avoit épouſé Barbe fille de George Lumley, & ſœur de Jean Lord Lumley, dont il eut Eſplandian & Jean, morts tous deux ſans poſtérité; Henri qui demeura à Cheam dans la Province de Surrey, & Jeanne, qui épouſa Robert Coytmore (*a*). Cambden (*b*) donne de lui une haute idée.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 164. 165.

(*b*) In Britann. c. 1. *de primis Incolis.* & c. 4. *de nomine Britan.*

[*A*] *Il a écrit divers Ouvrages.*] I. *Almanac ou Calendrier, contenant le Jour, l'Heure, la Minute des Changemens de la Lune pour toujours, & le Signe où elle eſt, pour ces trois Années, avec la Nature des Signes & des Planétes, & diverſes autres choſes, comme on le voit clairement dans la Préface.* in-8. c'eſt la premiére piéce que l'Auteur publia. II. *Commentarioli Britannicæ Deſcriptionis Fragmentum.* Colon. Agrip. 1572 in-12. Dédié en 1568 à ſon ami Abraham Ortelius d'Anvers; & traduit en Anglois par Thomas Twyne, ſous le titre d'*Abrégé de la Grande-Bretagne.* Londres 1573 in-8. III. *De Mona Druidum Inſulâ, antiquitati ſuæ reſtituta.* Lettre écrite à Ortelius, en date du 5 Avril 1568. IV. *De Armamentario Romano.* Ces deux derniéres Piéces ont été imprimées à la ſuite de l'*Hiſtoriæ Britannicæ defenſio*, par le Chevalier Jean Pryſe. Londres 1573 in-4. V. *Chronicon Walliæ à Rege Cadwalladero, uſque ad ann. Dom.* 1294. MS. de la *Bibliothéque Cottonienne*, ſous Caligula, A. 6. Il a auſſi traduit du Latin en Anglois. 1. *Jugement des Urines.* Londres 1551 in-8. 2. L'*Hiſtoire de la Cambrie, appellée aujourd'hui Pays de Galles.* Corrigée, augmentée, finie, & continuée par David Powell, & imprimée à Londres en 1584 in-4. ſous ce titre: *Hiſtoire de* la Cambrie, *appellée aujourdhui Pays de* Galles, *partie de la fameuſe Ile de la* Grande-Bretagne; *écrite en Langue Bretonne il y a plus de deux-cens ans. Traduite en Anglois par* H. Lloyd. *Corrigée, augmentée, & continuée ſur les Régîtres & ſur les meilleurs Auteurs par* David Powel, *Docteur en Théologie.* Elle eſt dédiée au *très-honorable Chevalier Guillaume Sydney* par le Docteur *Powel*; qui nous apprend dans ſon *Epître au Lecteur* & dans ſes *Notes* ſur l'Hiſtoire, (dont le commencement nous en inſtruit auſſi) que cette *Succeſſion des Princes Bretons* eſt l'Ouvrage de *Caradoc* de *Lancarvan*, & qu'elle s'étend depuis le régne de *Cadwalader*, le dernier Monarque Breton de toute l'Ile, qui ſe ſauva dans l'Armorique ou Bretagne en l'année 680, & mourut à Rome huit ans après, juſqu'au régne d'*Owen Gwyneth*, qui commandoit dans cette partie de l'Ile, appellée Pays de *Galles*; c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 1157, ou le troiſiéme de Henri II. Roi d'Angleterre. Cette Hiſtoire commence au départ de Cadwalader pour l'Armorique, & par une liſte des Rois Bretons qui y ont régné. La *Continuation*, qui comprend 113 années, depuis 1157, a été annuellement enrégîtrée dans les Abbayes de *Conway* & *Stratflur*, & s'étend juſqu'à l'an 1270, ou la 54 année de notre Henri III. quelque tems avant la mort du dernier *Lhewelyn*; c'eſt où cette *Chronique* finit. Il y en avoit pluſieurs Copies dans ce tems-là dans le Pays de *Galles*, la plupart de deux-cens ans d'antiquité; une de ces Copies étant tombée entre les mains de Mr. *H. Lhuyd*, il la traduiſit en Anglois, & la continua, en ſe ſervant principalement de *Matthieu de Paris*, & de *Nicolas Trevet*, juſqu'à la mort du ſusdit Prince *Lhewelyn*, le dernier du ſang Breton, qui gouverna à titre de Souverain le Pays de *Galles*, c'eſt-à-dire juſqu'en 1282, ou dixiéme année d'Edourd I. Mais Mr. Lhuyd mourut, avant que d'avoir eu le tems de bien revoir ſa Traduction & ſa Continuation. Le Chevalier *Henri Sydney*, Préſident du Pays de Galles, ayant acquis le Manuſcrit de cet Ouvrage, engagea le Docteur *Powel* à le mettre au jour; celui-ci obtint de Mylord Burleigh toutes les Hiſtoires imprimées du Pays de Galles, l'uſage de toutes les Hiſtoires Manuſcrites de Mr. Jean Stowe, & de pluſieurs Recueils de Généalogies, outre la permiſſion de conſulter toutes les Archives, & à la faveur de ces ſecours, il corrigea non ſeulement la Traduction, mais il y ajoûta en marge des renvois aux Hiſtoriens, qui parlent des faits particuliers, & des Notes contenant ce qui dans ces Hiſtoriens regarde le Pays de Galles, dont il n'étoit point parlé dans l'Ouvrage. Il y inſéra encore quantité d'Actes autentiques, de Régîtres, de Généalogies, & enfin y joignit une *Continuation des Princes de Galles du Sang Royal d'Angleterre*, & des *Préſidens* juſqu'à ſon tems. A la ſuite de l'*Epître* du Docteur Powel *au Lecteur*, on trouve une *Deſcription de la* Cambrie, *aujourd'hui le Pays de* Galles, *commencée par le Chevalier* Jean Pryſe, *& enſuite augmentée par* H. Lhoyd: on nous y apprend que *Galles* (Wales) eſt un nom nouveau & étranger, inconnu aux *Bretons*, qui n'en connoiſſant point d'autre que celui de *Cambrie*, & qui ne donnent point à leur Langue d'autre nom que celui de *Cambrac* ou Langues des *Cambres*. Qu'ils n'entendent point les noms d'*Angleterre* & d'*Anglois*; mais appellent le Pays *Lhoyger* (de *Locrin*) les Anglois, *Sayſon*; & leur Langue *Sayſonæc*; preuve certaine que c'eſt l'ancienne Langue *Bretonne*. Car on trouve dans les Ouvrages de *Merdhyn* & de *Talieſſin*, qui ont écrit il y a plus de mille ans, preſque les mêmes termes dont on ſe ſert aujourd'hui dans le Pays, ou du moins ils ſont entendus par tous ceux qui entendent le Gallois. 3. *Le Tréſor de Santé, contenant quantité de Remédes utiles.* Londres 1585 in-8. par *Pierre Hiſpanus.* Mr. Lhuyd a joint à ſa Traduction, les Cauſes & les Signes de chaque Maladie, avec les *Aphoriſmes* d'*Hippocrate.*

LLHWYD ou LLWYD (EDOUARD) très-ſavant Antiquaire du XVII. Siécle, fils de Mr. Edouard Llwyd de Kidwall dans la Comté de Caermarthen [*A*], nâquit en l'année 1670. Sur la fin de l'an 1687 il entra en qualité d'Etudiant dans le Collége de Jéſus à Oxford. Le Docteur Plot ayant réſigné en 1690 la place de premier Garde du Cabinet Ashmoléen, Mr. Llwyd lui ſuccéda dans cet emploi (*a*). Il parcourut plus d'une fois tout le Pays de Galles, l'Irlande, le Nord de l'Ecoſſe, la Cornouaille, la Baſſe Bretagne, pour amaſſer les matériaux dont il avoit beſoin, pour exécuter les grands projets qu'il avoit formés ſur les Antiquités, l'Hiſtoire Naturelle &c. (*b*). Il a publié divers Ouvrages [*B*]; & eſt mort au mois de Juillet de l'année 1709.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 10094.

(*b*) Boyer's *Hiſtory of Queen Anne*, Appendix p. 48. London 1735 in-fol.

[*A*] *Fils de Mr.* Edouard Llhwyd *de Kidwell dans la Comté de Caermarthen.*] C'eſt ce que dit *Wood* (1), mais Mr. *Abel Boyer* (2) nous dit qu'il étoit „ fils de *Charles Llhwyd de Lanvordia* dans la Comté de Salop, Gentilhomme de la famille „ de Gogortham dans la Comté de Cardignan, qui depuis „ pluſieurs générations a l'honneur d'avoir des Baronets."

(1) *Ath. Oxon.* V II. Col. 10094.

(2) *Hiſtory of Queen Anne.* Append. p. 48.

[*B*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Deſcription d'une eſpéce de Papier fait de* Lin incombuſtible, *trouvé dans le Pays de Galles.* Inſérée dans les *Tranſactions Philoſophiques*, No. 166. pour le 20 Décembre 1684. II. *Epiſtola ad Chriſtoph. Hemmen, in*

qua

quâ agit de Lapidibus aliquot perpetuâ figurâ donatis, quos nuperis annis in Oxonienſi & vicinis agris adinvenit; en date du 20 Avril 1693, & inſérée dans les *Tranſactions Philoſophiques*, No. 208. Février 1693. III. *Lettre au Docteur* Martin Liſter, *contenant la deſcription des Sauterelles, qui ont paru en dernier lieu dans le Pays de Galles.* Inſérée dans les *Tranſactions*, No. 208. IV. *Extrait d'une Lettre au Docteur* Martin Liſter, contenant une Rélation plus ample de l'Exhalaiſon enflammée à Harlech dans la Comté de Mérioneth, datée du 23 d'Août 1694. inſerée dans les *Tranſactions.*, No. 213. Octobre 1694. V. *Catalogus Librorum Manuſcriptorum in Muſæo Aſhmolæano*, en dix feuilles in-folio. VI. *Lettre au Docteur* Tancre de Robinſon, *contenant la deſcription de quelques Plantes rares, qui croiſſent aux environs de Penſans & de St. Yves.* Tranſact. Philoſ. No. 336. VII. *Lythophylacii Britannici Ichnographia. Sive Lapidum aliorumque Foſſilium Britannicorum ſingulari figurâ inſignium, quotquot hactenus vel ipſe invenit vel ab amicis accepit, diſtributio Claſſica; Scrinii ſui Lapidarii Repertorium cum locis ſingulorum natalibus exhibens, additis rariorum aliquot figuris ære inciſis; cum Epiſtolis ad Clariſſimos Viros de quibuſdam circa Marina, Foſſilia, & Stirpes Minerales præſertim notandis.* Londres 1699 in-8. On n'imprima que cent-vingt Exemplaires de ce Livre, aux dépens du Comte de *Dorſet*, de Mylord *Sommers*, de Mylord *Hallifax*, du Chevalier Iſaac *Newton*, des Docteurs *Liſter*, & *Tanc. Robinſon*, du Chevalier *Hans Sloane*, de Mr. *Fr. Aſton*, & du Docteur *Geoffroy*. La ſixiéme Lettre, qui s'adreſſe à Mr. *Ray*, a été publiée par ce Savant dans ſes *Diſcours Phyſico-Théologiques*, Mr. Llwyd lui-même l'ayant traduite à la priére de Mr. Ray en Anglois. VIII. *Archæologia Britannica*: ou *Antiquités Britanniques, contenant un Supplément à ce qui a été ci-devant publié touchant l'ancien Langage, les Coutumes, & les Monumens des Iles Britanniques, tiré d'Obſervations faites en pluſieurs Voyages, dans le Pays de* Galles, *de Cornouaille, en Baſſe Bretagne, en Irlande, & en Ecoſſe. Par* Edouard Lhwyd, *Maître ès-Arts du Collége de Jéſus, Garde du Cabinet d'Aſhmole à* Oxford. *Tome I. Gloſſographie.* Oxford 1707 in-fol. Cette *Gloſſographie* eſt partagée en dix Sections. I. Etymologie Comparative, qui ne conſiſte qu'en Obſervations paralléles ſur l'origine des Dialectes, l'affinité du Breton avec d'autres Langues, & leur rapport les unes avec les autres. II. Vocabulaire Comparatif des Langues Originales de la Bretagne & de l'Irlande, eſpéce de Dictionnaire Latin-Breton-Irlandois-Celtique. III. Grammaire Armorique par Julien Manoir Jéſuite, traduite du François en Anglois par Moyſe Williams, Sous-Bibliothécaire du Cabinet d'Ashmole. IV. Vocabulaire Armorique & Anglois, traduit par le même. V. Recueil de Mots Gallois, oubliés dans le Dictionnaire du Docteur Davies. VI. Grammaire de la Langue de Cornouaille. VII. Catalogue de Manuſcrits Bretons. VIII. Etymologique Breton, ou Comparaiſon du Gallois avec le Grec, le Latin, & quelques autres Langues de l'Europe. Par David Parry, Bachelier ès-Arts du Collége de Jéſus. IX. Courte Introduction à l'Irlandois, ou ancien Ecoſſois. X. Dictionnaire Irlandois & Anglois; avec un longue Préface en Irlandois, traduite en Anglois, & inſérée dans la *Bibliothéque Hiſtorique d'Irlande* de Nicholſon. Mr. *Guillaume Baxter*, dans une Lettre à notre Auteur, du 1 Juin 1707, parle de cet Ouvrage en ces termes (3). *Nihil unquam libentius legeram*, Edwarde Lugote, *Britanniæ Clariſſimum Lumen, Libro tuo, quem conſuetâ tuâ humanitate mecum feciſti communem. Dii boni! quantâ curâ, quam incredibili diligentiâ, quam denique limato, imo trutinato judicio vel reconditiſſimos vetuſtiſſimarum Linguarum theſauros ex imis tenebris atque ultimâ oblivione eruiſti! quis non credat ſæculi opus magis, quam ætatulæ tuæ? Liquido dejerare poſſim neminem præter unum te vel labores adeo Herculeos unquam aditurum, vel rem tanti moliminis eâ fælicitate abſoluturum. Tu facem prætendiſti clariſſimam Antiquitatibus Britanniæ atque Hiſtoriæ, & quod ſummum eſt, ornaſti Patriam antiquam, eamque longè inſigniorem atque commendatiorem poſteris tradidiſti. Plurimum itaque tibi debebunt omnes boni, & nimium hactenus neglectæ Patriæ amantes. Perge tu porro, Vir omnium noſtrorum eruditiſſime, quò tendis. Majora adhuc atque hiſce graviora à te expectant tui.* En 1732 Mr. *David Malcolme*, Miniſtre Ecoſſois, publia à Edimbourg un Projet, daté du 26 Juillet, pour imprimer par Souſcription, le *Dictionnaire Ancien* Ecoſſois ou Irlandois & Anglois de Mr. *Lhwyd*, *avec des Additions, & les Elémens de cette Langue, accompagnés d'Obſervations néceſſaires & utiles; pour répandre plus efficacement la Langue Angloiſe, & perfectionner la connoiſſance de l'ancien* Ecoſſois *ou* Irlandois, *auſſi bien que pluſieurs branches de la Litérature, curieuſes & utiles.* Mr. *Malcolme* obſerve dans ſon Projet, que „ l'ancien *Ecoſſois* ou *Irlandois*, eſt une des plus „ eſtimables dialectes du *Celtique*, qui, indépendamment de „ ſes beautés, eſt d'une utilité incroyable, pour illuſtrer les „ Antiquités, la Langue, les Loix &c. de pluſieurs autres „ Nations; particuliérement des Peuples de l'Italie, de la „ Gréce, de la Paleſtine ou Pays de Canaan, & de pluſieurs „ autres Contrées de l'Aſie, de l'Europe, de l'Afrique, & de „ l'Amérique. Le Dictionnaire & les Elémens ſont deſtinés „ à ſervir comme de fondemens ſur leſquels on bâtira, & „ on y appellera dans tout ce qui ſuivra; ſavoir une Relation Hiſtorique de la découverte de l'utilité de cette Langue, pour illuſtrer les Antiquités de la Grande-Bretagne, „ de France, d'Italie, de la Gréce, de l'Aſie, de la Phénicie, de l'Egypte, & d'autres Pays dans les diverſes Parties „ du Monde; pour expliquer les noms des Perſonnes & des „ Lieux, des Riviéres, des Montagnes, des Plantes, des „ Animaux, des Nombres &c. avec de nouveaux Dictionnaires Etymologiques des Langues les plus utiles & les „ plus néceſſaires, tant vivantes que mortes, comme le „ Latin, le Grec, l'Hébreu, le Breton, le François, le Flamand, l'Allemand, le Polonois &c. Enſuite une *Bretagne Ancienne*, ou Traité contenant la découverte de ce qu'il y „ a de fabuleux dans les Antiquités des Nations les plus fameuſes, & en particulier de celles des Iles Britanniques; „ des Recherches ſur leurs plus anciens Habitans, une Réfutation de l'*Eſſai Critique* &c. de Mr. *Thomas Innes*. Et „ une preuve que les Ancêtres des Ecoſſois ont été les premiers Habitans de la partie Méridionale de la Grande-Bretagne, & que *Galgacus*, Général Calédonien, qui fleuriſſoit ſous l'Empire de *Domitien* vers l'an de Jéſus-Chriſt 84 „ étoit un Prince *Ecoſſois*, & non pas *Picte*." Cet Ouvrage devoit avoir plus de trente feuilles in-8. mais il n'a point encore paru. Mr. *Malcolme* cite à la fin de ſon Projet des paſſages de divers Auteurs. Le premier eſt tiré de la *Deſcription de l'Iſthme de l'Amérique* de *Wafer*. p. 148 & 150. de la Trad. Françoiſe. „ Dans ma jeuneſſe j'entendois fort bien la Langue des Montagnards d'Ecoſſe, ou ancien *Irlandois* &c. La „ connoiſſance que j'avois de l'*Irlandois* m'étoit de quelque „ ſecours pour apprendre le Langage de Darien, car il y a „ quelque rapport. . . . . . . Toutes deux ſe prononcent „ beaucoup du goſier, avec de fréquentes aſpirées, & à peu „ près le même ton aigu. J'appris en un mois de tems par „ la converſation une bonne partie de la Langue de Darien." Vient enſuite un paſſage des *Obſervations ſur les Langues*, de Mr. *Llhwyd*, telles qu'elles ſe trouvent à la p. 379 du Tom. III. de l'*Abrégé des Tranſactions de la Société Royale*. „ Le ſentiment de Mr. Pezron, que le Grec, le Latin & le Celtique ont une origine commune, s'accorde exactement avec „ mes Obſervations; mais je ne ſuis pas encore avancé au „ point d'avoir reconnu que le *Celtique* ſoit la Mere-Langue, „ quoique peut-être il ne manque pas de bonnes raiſons, du „ moins de raiſons plauſibles pour ſoutenir cette Theſe &c". Le dernier paſſage eſt de Mr. *Leibnitz*, *Collect. Etymol. Vol.* I. p. 147 & 153. où il dit: *Poſtremo ad perficiendam vel certè valde promovendam Literaturam* Celticam *diligentius Linguæ Hiberniæ ſtudium adjungendum cenſeo, ut* Lhwydius *egregiè facere cœpit . . . . . ex Hibernicis Vetuſtiorum adhuc Celtarum, Germanorumve, & ut generaliter dicam accolarum Oceani Britannici ciſmarinorum Antiquitates illuſtrantur. Et ſi ultra Hiberniam eſſet aliqua Inſula Celtici Sermonis ejus filo in multo adhuc antiquiora duceremur. Et huic quidem lectionem attentam, ubi primum licuerit, deſtinavi.* IX. *De Fluviorum, Montium, Urbium &c. in Britanniâ, Nominibus, Adverſaria poſthuma*: dans le *Gloſſarium Antiquitatum Britannic.* de Mr. Guill. Baxter. Londres 1719 in-8. X. L'Auteur du *Topographe Anglois* (4) dit qu'on attendoit une *Hiſtoire & une Deſcription du Pays de Galles* de la main de Mr. Llhwyd „ qui avoit ſouvent parcouru ce „ Pays-là, & dont la capacité & le ſavoir ſont trop connus „ pour s'y étendre." Les Recueils qu'il avoit fait pour ce deſſein ſont tombés entre les mains de feu Mr. le Chevalier *Thomas Sebright* Baronet, de Beach-Wood dans la Comté de Hartford.

(3) Voy. *Gloſſarium Antiquitatum Roman. a Willielmo Baxtero Cornavio.* p. 410. 411. Londres 1731 in-8.

(4) P. 271 Londres 1720 in-8.

LLOYD (Nicolas) ſavant Ecrivain Anglois du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. George Lloyd, Miniſtre de Wonſington dans le voiſinage de Wincheſter, & petit-fils de Mr. David Lloyd Vicaire de Lockford proche de Stockbridge dans la Comté de Hamp. Il nâquit en 1634 à Holton dans la Comté de Flint, & fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Wykeham proche de Wincheſter. Il paſſa le 20 Octobre 1653 âgé de dix-neuf ans de l'Hôtel du Cerf (*Hart-Hall*) dans le Collége de Wadham à Oxford, dont il devint Membre dans la ſuite (*a*), & le 6 Juillet 1658 il fut reçu Maître-ès-Arts (*b*). En 1665 le Docteur Gautier Blandford Principal de ce Collége, ayant été fait Evêque d'Oxford, prit Mr. Lloyd pour ſon Chapelain; il étoit déja alors Recteur de l'Egliſe de St. Martin à Oxford, & demeura auprès de l'Evêque, juſqu'à ce que ce Prélat fut transféré à l'Evêché de Worceſter, en 1671. L'année ſuivante la Cure de Newington Sainte-Marie près de Lambeth dans la Comté de Surrey étant venue à vaquer, l'Evêque de Worceſter y nomma Mr. Lloyd, qui la conſerva juſqu'à ſa mort. Il mourut à Newington le 27 Novembre 1680, & fut enterré dans l'Egliſe de ce lieu; laiſſant après lui la réputation d'avoir été un homme doux & tranquille, qui poſſédoit fort bien les Belles-Lettres (*c*). Son *Dictionnaire Hiſtorique* &c. eſt un fort bon Ouvrage [*A*].

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 670.

(*b*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. Col. 122.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

[*A*] *Son* Dictionnaire Hiſtorique &c. *eſt un fort bon Ouvrage.*] Il s'en eſt fait deux Editions, in-fol. la premiére à Oxford en 1670, & la ſeconde à Londres en 1686 ſous ce Titre: *Dictionarium Hiſtoricum, Geographicum, Poëticum, Gentium, Hominum, Deorum Gentilium, Regionum, Inſularum, Locorum, Civitatum, Aquarum, Fluviorum, Sinuum, Portuum, Promontoriorum, ac Montium, antiqua recentioraque, ad ſacras & profanas Hiſtorias, Poëtarumque fabulas intelligendas neceſſaria,*

rio, Nomina, quo decet ordine, complectens & illustrans. Opus admodum utile & apprimè necessarium. A Carolo Stephano *inchoatum. Ad incudem vero revocatum, innumerisque pene locis auctum & emaculatum per* Nicolaum Lloydium, *Collegii Wadhami in celeberrimâ Academiâ Oxoniensi Socium. Editio novissima. In quâ Historica, Poetica, & Geographica seorsim sunt Alphabeticè digesta; & Liber totus, tum emendationibus, tum additamentis (recentioribus tredecim annorum ipsius* Lloydii *elucubrationibus, manuque ultimâ) ita adornatur, ut novus ac planè alius videri possit. Cui accessit Index Geographicus, ubi hodierni & vernacula Locorum Nomina Antiquis & Latinis præponuntur.*

LLOYD (GUILLAUME) très-savant Ecrivain & Evêque Anglois [*A*] étoit fils de Mr. Richard Lloyd, Bachelier en Théologie, Recteur de Sonning & Vicaire de Tylehurst dans la Comté de Berks,

[*A*] *Très-savant Ecrivain . . . . . Anglois.*] Voici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *La dernière Apologie en faveur des Papistes réimprimée, avec une Réponse en faveur des Royalistes.* Londres 1667 in 4. Cette Piéce est une Réponse à une Brochure intitulée: *Humble Apologie des Catholiques Anglois, à tous les Royalistes, qui souffrent pour les intérêts de Sa Majesté, & à tous les autres bons Habitans de l'Angleterre.* Londres 1666 in-4. Cette Brochure, qui parut vers le 11 Novembre 1666, étoit de la façon de Roger Palmer, Comte de Castlemaine, qui l'avoit composée, à ce qu'on disoit en ce temslà, avec le secours de Robert Pugh, Prêtre Séculier, contre lequel on fit des poursuites; mais il se sauva, aussi bien que l'Imprimeur, & les planches furent rompuës par ordre de la Chambre des Communes. Dans la suite il parut contre la Brochure du Docteur Lloyd une piéce de la même main, intitulée: *Replique à la* Réponse à l'Apologie des Catholiques; *ou Justification claire des Catholiques d'Angleterre sur tous les Faits dont leurs Ennemis les accusent.* Imprimé à Londres au mois d'Avril 1668; mais la plus grande partie de l'Edition fut faisie, presque au moment qu'on l'achevoit. L'Auteur en fit bientôt faire une autre hors du Royaume, & avant la fin de l'année la *Replique* se vendoit publiquement dans Londres. II. *Discours de Saison, où l'on montre la Nécessité de maintenir la Religion établie, par opposition au Papisme.* Londres 1673 in-4. Il s'en fit jusqu'à cinq Editions dans cette année-là. Le Comte de Castlemaine y répondit par une Brochure intituée: *Réponse complette, & Réfutation d'une Brochure diffamatoire, intitulée;* Discours de Saison &c. Anvers (c'est-à-dire Londres) 1673 in-4. Cette Piéce est de trois feuilles, dont deux furent saisies chez l'Imprimeur, mais dès le 28 Mars 1673 elles étoient réimprimées. Le Docteur Lloyd publia ensuite. III. *Défense Raisonnable du* Discours de Saison. Londres 1673 in-4. Peu de tems après on vit paroître des *Observations* sur cette *Défense Raisonnable*, par le Comte de Castlemaine. Dans la troisiéme Edition de l'Ecrit du Comte intitulé, *Replique à la* Réponse &c. en 1673 in-8. on trouve, outre l'*Apologie des Catholiques*, qui est à la tête, la substance de la *Réponse Complette* dont nous avons parlé, & à la fin une Récapitulation de tout sous le titre de *Nouvelles Observations sur la* Défense Raisonnable. Tout le Recueil est dédié à Edouard Comte de Clarendon, Auteur des *Remarques* sur l'Ecrit de Mr. *Hugh Cressy* intitulé, *Le Fanatisme fanatiquement imputé à l'Eglise Romaine:* c'est au même Seigneur qu'est dédiée une Apostille, qui est à la fin. IV. On lui attribue les deux Ouvrages suivans: *Examen de la Différence qu'il y a entre l'Eglise & la Cour de Rome, contenus dans quelques Réflexions sur le Dialogue intitulé* Conférence entre deux Protestans & un Papiste. Londres 1673 in-4. V. *Considérations touchant la véritable voye de supprimer le Papisme dans le Royaume* &c. *& à cette occasion on donne une Relation Historique de la Réformation en Angleterre.* Londres 1677 in-4. Le Chevalier François Winnington, dans le Discours qu'il fit dans la Chambre des Pairs le premier jour du procés de Guillaume Vicomte de Stafford le 30 Novembre 1680, tomba fort rudement sur ces deux derniers Ecrits, qu'il représente comme ayant été faits peu de tems avant la découverte de la Conspiration Papiste, dans le dessein d'inspirer à la Nation du panchant pour la Religion Romaine, en l'adoucissant & la déguisant. Quoique son nom ne fût pas à la tête de ces deux Piéces, notre Auteur sentit qu'on lui en vouloit; & regardant comme une injure qu'on lui faisoit par cette accusation, tandis qu'il s'étoit distingué par son zéle contre le Papisme, prit occasion de se justifier auprès des Pairs, dans l'Epître dédicatoire du Sermon qu'il avoit prononcé devant eux le 5 Novembre 1680, & qui parut immédiatement après le procès du Vicomte Stafford. Il remarque dans cette Epitre, que le dessein proposé dans les *Considérations* avoit effrayé les Papistes les plus distingués & les plus intelligens, comme il le prouvoit par deux Lettres qui venoient de paroître, l'une de Mr. Edouard Coleman, & l'autre du Cardinal Howard; il ajoûte que si le projet seulement proposé & problématiquement recommandé, avoit été réellement préjudiciable au Protestantisme (ce qu'il ne pensoit point), on n'auroit pas dû le mettre sur son compte, puisqu'il n'étoit que l'Auteur de la *Relation Historique de la Réformation*, qu'il ne craignoit pas d'avouër, puisqu'elle étoit conforme à la Vérité, & qui fait environ la moitié du Volume. VI. Plusieurs Sermons. 1. *Sermon prononcé devant le Roi à Whitehall, le* 1 *Décembre* 1667, sur *Jean* VI. 14. Londres 1668 & 1674 in-4. 2. *Sermon prononcé aux Funerailles de* Jean (Wilkins) *Evêque de Chester, le* 12 *Décembre* 1672 sur *Héb.* XIII. 12. Londres 1673 in-4. 3. *Sermon prononcé en présence du Roi à Whitehall, le 6 Mars* 1673 sur *Rom.* VIII. 13. Londres 1673 in-4. 4. *Sermon sur la mort du Chevalier* Edmond-Bury Godfrey, *un des Juges de Paix de S. M. cruellement assassiné. Prononcé le Jeudi dernier jour d'Octobre* 1678 *dans l'Eglise Paroissiale de St. Martin des Champs* sur 2. Sam. III. 33. 34. Londres 1678. in-4. 5. *Sermon prononcé à St. Martin des Champs, le* 5. *Novembre* 1678 sur *Jean* VI. 2. Londres 1679 in-4. 6. *Sermon prononcé devant le Roi à Whitehall le* 24 *Novembre* 1678 sur *Act.* II. 42. Londres 1679 in-4. 7. *Sermon prononcé devant la Chambre des Pairs le* 5. *Novembre* 1680 sur Pseaum CXXIV. 1. 2. 3. Londres 1681 in-4. 8. *Sermon prononcé en présence de Leurs Majestés à Whitehall le* 5 *Novembre* 1689: *Jour solemnel d'actions de graces pour la grande délivrance de la Conspiration des Poudres; & anniversaire du débarquement de Sa Majesté en Angleterre:* sur *Pseaum.* LVII. 6. 7. Londres 1689 in-4. 9. *Sermon prononcé devant le Roi & la Reine, à Whitehall le* 12 *Mars* 1689, *Jour de Jeûne*, sur 2 *Pierre* III. 9. Londres 1690 in-4. 10. *Sermon prononcé devant la Reine, le* 30 *Janvier* 1690, *Anniversaire du Martyre du Roi Charles I.* Londres 1691 in-4. VII. *Relation Historique du Gouvernement Ecclésiastique, tel qu'il étoit dans la Grande-Bretagne & en Irlande, lorsque la Religion Chrétienne s'y établit.* Londres 1684 in-8. Le Chevalier *George Mackenzie* y opposa l'Ecrit suivant: *Défense de l'Antiquité de la Royauté en Ecosse: où l'on fait connoître le véritable tems dans lequel les Ecossois ont été gouvernés par des Rois dans l'Ile de la Grande-Bretagne.* Londres 1685 in-8. VIII. *Lettre au Docteur* Guillaume Sherlock, *pour défendre cette partie de l'Histoire de* Joseph, *où il est parlé de l'hommage fait par le Souverain Sacrificateur* Jaddus à Alexandre le Grand, *pendant que* Darius *vivoit encore. Contre la Réponse à l'Ecrit intitulé* l'Obéissance & la Soumission au Gouvernement présent. Londres 1691 in-4. IX. *Discours sur les Voyes de Dieu dans la manière dont il dispose des Royaumes. Publié par Ordre Souverain.* 2. Edition. Londres 1691 in-4. X. *Examen des Prétextes de l'Invasion des François, pour servir d'Information au Peuple d'Angleterre.* Londres 1692. La permission expédiée par le Comte de Nottingham est du 25 Mai 1692. XI. *Récit Chronologique de la Vie de* Pythagore *& d'autres Hommes célèbres de son tems: Avec une Lettre au Docteur* Bentley *touchant la Vie de Pythagore, par* Porphyre *& par* Jamblique. Londres 1699 in-8. Dans la *Lettre* au Docteur *Bentley*, datée du 30 Mars 1699, notre Auteur parle des Histoires extravagantes, que *Porphyre* & *Jamblique* ont débitées sur le sujet de *Pythagore*, & il propose ses conjectures sur les raisons qui ont vraisemblablement engagé ces Ecrivains à publier ce grand nombre de fables absurdes. *Il est certain*, dit-il (3), *que ces Philosophes avoient une violente haine contre la Religion Chrétienne, non seulement par un effet des préjugés de leur Education, mais surtout par rapport à la Philosophie, dont ils s'imaginoient que la profession leur faisoit tant d'honneur, & leur avoit acquis un si grand nom dans le monde. Ils ne pouvoient souffrir que cette espèce de science, depuis si longtemps en possession d'être respectée parmi les Nations Civilisées, fût obscurcie par une Religion qu'ils regardoient comme une doctrine folle, & où il n'y avoit pas le sens commun, qui prétendoit néanmoins avoir été révélée de Dieu, & qui enseignoit qu'avec toute* leur sagesse ils ne connoissoient point Dieu. *Ce qui augmentoit leur indignation, c'est que cette nouvelle Religion étoit née chez les Juifs, qu'ils regardoient comme la plus méprisable de toutes les Nations barbares; ces Philosophes jugeoient, que les Juifs avoient eu autant de raison de haïr & de mépriser les premiers Prédicateurs de l'Evangile, que les autres Peuples en avoient de haïr & de mépriser les Juifs. Que l'Auteur de cette Religion, notre Seigneur Jésus-Christ, n'avoit été qu'un pauvre Charpentier; & que ses Apôtres & ses Disciples n'étoient que des gens sans Lettres & ignorans; c'est ce que reconnoissent, à la gloire de Dieu, ceux là même qui ont écrit leur Histoire & la sienne dans les* Evangiles, *& dans les* Actes des Apôtres. *Et que ces Livres ayent été écrits par des gens de cet ordre, & même par ceux dont ils portent le nom, c'est ce qui, je pense, n'a été contesté de personne pendant quelques siècles après Jésus-Christ, mais au contraire a été reconnu par les savans du Paganisme, qui ont écrit contre la Religion Chrétienne, & surtout par* Julien, *celui de tous qui avoit été le mieux à portée de s'instruire.* " Mais que „ disent de leur Maître ces Gens-là, dans l'Histoire qu'ils „ en font, que disent-ils d'eux-mêmes, les premiers Prédica- „ teurs de sa Doctrine, comment ont-ils acquis une si grande „ autorité dans le Monde? Ils disent, qu'il a fait en leur „ présence un nombre infini de Miracles, & entre autres „ ceux qu'ils ont publiés pour servir de preuve à sa Mission, „ aussi-bien qu'à sa Doctrine. Ils disent d'eux-mêmes, que „ leur prédication a été accompagnée de signes, par lesquels „ le Seigneur opéroit avec eux, & confirmoit ce qu'ils an- „ nonçoient. Ils se sont fondés principalement, comme „ sur une preuve décisive, sur sa Résurrection d'entre les „ morts, dont les Apôtres non seulement avoient été té- „ moins oculaires, mais plus de cinq cens personnes, dont „ la plupart étoient en vie lorsque St. Paul en appelloit à „ leur témoignage, & cela dans une Epitre écrite moins de „ vingt ans après le fait dont il s'agit. Les Apôtres se „ chargérent, comme d'une fonction qui les regardoit par- „ ticuliérement, d'être les Témoins de sa Resurrection; & „ comme pour s'en acquitter fidélement ils ne pouvoient s'at- „ tendre qu'à des souffrances pendant leur vie, aussi ne sou- „ haittoient-ils rien avec plus d'ardeur que d'en scêler la vé- „ rité par leur mort. Ils ne se trompérent pas dans leur at- „ tente, ayant tous été persécutés pendant leur vie, & plu- „ sieurs d'entre eux ayant souffert la mort pour le témoigna- „ ge de Jésus-Christ. On ne leur a jamais imputé d'autre „ crime.

(3) *Epistle to Dr. Bentley* p. 14 &

1 Cor. I. 21.

Act. IV. 13.

V. Hierocl. *infra* & Julian. Apost. *in Spanhem. Edit. Cyrill.* L. X. p. 327.

Jean XX. 30.

Matth. XVI. 20.

1 Cor. XV. 6.

V. Usser. *Annal.* A. D. 54 & Pearson. *Posthum.* Act. II. 32. IV. 33. V. 32.

Berks, & de Jeanne Wickins, petit-fils de David Lloyd de Henblas dans l'Ile d'Anglesey. Il nâquit le 18 d'Août 1627 à Tylehurst, & y fut baptisé le 26 du même mois. Il fit ses premiéres études sous son pere,

„ crime. Quant à ce qu'ils ont écrit des Miracles de leur Maître, & des leurs propres, qu'ils ont déclaré n'avoir opérés que par le pouvoir qu'ils tenoient de lui, nous ne trouvons pas qu'on ait jamais contesté les faits mêmes dans le tems où ils vivoient. Au contraire, nous voyons qu'ils étoient avoués par les Pharisiens, [Jean IX. 47. Act. IV. 16.] les ennemis les plus malins & les plus alertes de notre Seigneur Jésus-Christ, & de ses Saints Apôtres. Il n'y a pas de doute que ces habiles gens ne fussent embarassés à concevoir comment ces hommes simples & ignorans pouvoient faire tant de merveilles. Car on ne peut guéres penser qu'ils ayent pu être contens de la raison dont ils payoient les autres, touchant la maniére dont Jésus-Christ chassoit les Diables, quand ils disoient qu'il le faisoit par le Prince des Diables; [Matth. IX. 34. XII. 24.] car, comme il le leur répondit, il étoit évidemment contre les intérêts du Diable de le faire; le but des Miracles de Jésus-Christ étant dans ces cas-là de déposséder le Diable des Corps qu'il obsédoit, & d'engager par cette merveille & par d'autres miracles bienfaisans les hommes à recevoir une Doctrine, qui le déposséderoit aussi de leurs âmes. Mais outre l'absurdité de cette accusation, il est clair que les Juifs eux-mêmes n'y ajoûtérent point foi. Car s'ils l'avoient fait, ils y auroient insisté, comme sur un crime capital, non seulement selon leur Loi, mais aussi selon les Loix Romaines; & surement ils n'auroient pas cherché d'autres crimes, s'ils avoient cru pouvoir lui imputer celui-là avec quelque couleur. [Matth. XXVI. 59. 60. Luc. XXIII. 14.] Mais ce que les Pharisiens dirent alors sur cette espéce de miracles, quoique contraire à la raison, & à leur propre conscience, les Juifs des siécles suivans, faute de meilleure raison pour justifier leur incrédulité, l'ont dit de tous les miracles de Jésus-Christ, de ceux de ses Apôtres, & de ses Disciples. C'est ainsi qu'on voit dans les Objections des Juifs que Celse introduit disputant contre la Religion Chrétienne, que ces Juifs mettent par cette raison notre divin Sauveur en même rang avec Pythagore, & d'autres Imposteurs du même genre parmi les Payens. [Origen. Cont. Cels. I. p. 30. 55. II. p. 93. 94.] Mais on a suffisamment montré, que ces Juifs, que Celse met sur la scéne ne doivent point être reçus comme accusateurs dans cette Cause, & qu'on peut fort bien les laisser à l'écart; bien plus, ce Philosophe nous met en droit de nous prévaloir de leur témoignage, par rapport aux faits, qu'il nie, lorsqu'il vient à parler de son chef, en qualité de Payen, & de Philosophe Epicurien. Il lui plaît alors de dire, [Origen. Cont. Cels. III. p. 126. 127. & VIII. p. 407.] que tout ce que nos Livres sacrés nous racontent des Miracles de Jésus-Chist & de ses Apôtres sont *des fables & des Contes*. C'est ce qu'il répéte en plus d'un endroit; & cependant il ne se met point en devoir de prouver, que ceux qui les rapportent ayent été des menteurs, ou qu'il y ait de la contradiction soit dans les Miracles, soit dans les récits qu'on nous en a donnés. Ensorte qu'il a compté, qu'on l'en croiroit sur sa parole. Mais de quel droit, je vous prie? il ne pouvoit rien dire sur ces faits, qu'il sût par lui-même, puisqu'il écrivoit sous l'Empire d'*Adrien*, ou même un peu plus tard, du moins 50 ans après les miracles les moins éloignés de son tems, [Origen. Cont. Cels. I. p. 8.] dont il soit parlé dans l'Ecriture. Il ne prétend pas même être fondé dans ce qu'il avance ou sur des ouï-dire, ou sur le témoignage d'autres Ecrivains avant lui. S'il avoit cité d'autres Auteurs, la chose auroit été nouvelle. Puisque de tous ceux qui ont écrit du tems de Jésus-Christ & de ses Apôtres, il n'y en a aucun, Juif ni Payen, qui fasse aucune mention des ces Miracles; preuve évidente, qu'ils n'avoient rien à alléguer pour y contredire; autrement ils n'auroient pas manqué d'en parler avec le même mépris & la même aigreur, qu'ils ont fait de Jésus-Christ lui-même". *Mais comment Celse pouvoit-il satisfaire à sa propre conscience?* [Origen. Cont. Cels. I.] *ne pouvant nier la vérité des Miracles opérés par les Chrétiens de son tems, il disoit qu'ils étoient faits par l'invocation du Diable, ce qui dans le fond étoit, de son propre aveu, la même chose que les Juifs avoient dit de ceux de Jésus-Christ & de ses Apôtres; & malgré cela il avoit l'impudence de dire, que ce n'étoient que des Fables & des Contes, comme s'il avoit mieux connu Jésus-Christ & ses Apôtres, que les Juifs, dans le Pays desquels ils avoient vécu, & dont les Ancêtres avoient conversé avec eux; ou comme si Jésus-Christ lui-même n'avoit pu faire des miracles aussi réels que ceux que les Chrétiens faisoient en son nom dans les tems, & de la connoissance de Celse. Ce savant Homme prit certainement une meilleure voye pour rendre les miracles de Jésus-Christ suspects aux gens qui n'examinent point;* [Origen. Cont. Cels. III. p. 125. 129.] *ce fut de comparer les merveilles qu'on raconte de Jésus-Christ, avec ce que les Auteurs Payens rapportent d'Aristée, de Proconnése, & d'Abaris. Mais ceux qui lisent avec reflexion, feront attention, que le premier qui ait parlé d'Aristée, c'est Hérodote,* [Hérod. L. IV.] *& que ce qu'il en rapporte n'est que sur des ouï-dire. Ils disent, dit-il, qu'Aristée mourut à Proconnése, & y reparut au bout de sept ans, & redisparut aprés avoir fait quelques Vers; mais que deux ou trois-cens ans aprés il fit une nouvelle apparition à Métaponte, où par ordre exprès d'Apollon il fut adoré comme Dieu.* [Origen. Cont. Cels. III. p. 129.] *Celse raconte lui-même d'Abaris, qu'il avoit la puissance de se transporter à l'aide de sa fléche, au travers des airs, par dessus les Montagnes & les Mers, & qu'il fit de cette façon merveilleuse ses voyages de Scythie en Gréce & de Gréce en Scythie, comme Porphyre & Jamblique le rapportent au long. Celse parle de tout cela sans y faire la moindre réflexion, comme s'il croyoit que ces prétenduës merveilles fussent véritables; & elles le sont effectivement de la même maniére que son Livre est un* véritable Discours, *qui est le titre qu'il y donne. Quiconque examinera ces Contes, méprisera, je m'assure, le jugement que Celse fait des Miracles de Jésus-Christ & de ses Apôtres. Mais la Méthode qu'il avoit prise pour les rendre suspects, en les mettant dans la même classe avec ces incroyables fables, plut aux Savans du Paganisme qui vinrent aprés lui. Je ne doute pas que ce ne fût dans les mêmes vuës que Philostrate écrivit la vie d'Appollonius de Tyane, & Porphyre celle de Pythagore. Elles paroissent composées dans ce dessein. Et je suis sûr que l'un & l'autre ont voulu faire voir que les merveilles rapportées dans l'Evangile de Jésus-Christ, ont été égalées, si même elles n'ont été surpassées par ces Philosophes.* A l'égard de Porphyre, notre Evêque observe (4), qu'il a suffisamment fait paroître sa haine contre la Religion Chrétienne, en écrivant XV. Livres contre elle (5) " dont quelques-uns de nos Déistes regrettent beaucoup la perte; mais ils peuvent être assurés, pour leur consolation, que nos Savans les seconderoient avec plaisir pour les mettre au jour. Nous en aurions besoin par plusieurs raisons, mais surtout pour faire voir à ces Messieurs, que quand ils auroient le savoir de Porphyre, comme ils en ont la malignité, ils ne pourroient encore donner la moindre atteinte à la Religion Chrétienne. Ils seroient encore moins redoutables, si nous avions quelqu'une des Réponses qu'y firent trois savans Chrétiens, Methodius, Eusébe, & Apollinaire. [*Hieron. Præfat. Dan.*] Mais, comme le remarque fort bien Holstein, l'Empire Romain étant devenu Chrétien peu d'années aprés que ces Livres eurent été écrits, [*De Vit. & Script. Porphyr.* C. IV.] les Empereurs Chrétiens empêchérent par leurs Edits, qu'ils ne vinssent dans les mains du Peuple; & les Savans n'eurent plus de raison qui les portât à les transcrire, ou à conserver les Copies qu'il y en avoit ". Mr. Lloyd remarque ensuite (6), que dans ces Livres Prophyre *a surpassé tous les autres par les insultes & les railleries virulentes qu'il y a mises contre la Religion Chrétienne. Car pour ces raisons, on ne peut s'imaginer qu'il y ait eu quelque chose de fort, que Julien l'Apostat n'ait fait entrer dans l'Ouvrage qu'il écrivit depuis; lequel pour notre consolation, aussi-bien que pour celle des Déistes, ne s'est point perdu. Il a été souvent imprimé avec la réponse que Cyrille y a faite, mais de toutes les Editions il n'y en a point qui approche de celle que Mr. Spanheim nous a donnée.* On trouve une Apologie de Pythagore contre ce que notre Auteur en dit dans l'Ouvrage dont nous venons de rendre compte, dans le second Volume des *Observationes Selectæ ad Rem Litterariam spectantes*, Hall 1702 in-8. *Observ.* X. XII. On prétend que Mr. Lloyd a eu part à un Ouvrage publié par son fils à Oxford 1700 in-folio, sous ce Titre: *Series Chronologica Olympiadum Isthmiadum, Nemeadum, quibus veteres Græci tempora sua metiebantur: cum nominibus, quotquot inveniri potuerant, Olympionicorum & aliorum Victorum in Ludis, quibus hosce singulos insigniverant, ad Æras Urbis conditæ, & Nabonassaris (Annis Regum ex Ptolemæi Canene adjectis) atque etiam ad Æram Christianam vulgarem accommodata. Per Gulielmum Lloyd, A. M. Episcopi Wigorniensis filium.* XIII. Il a traduit en Latin & en Anglois une Lettre Grecque écrite par Jérémie Prêtre de l'Eglise Orientale, à Mr. Ashmole touchant la Vie de St. George, selon les Traditions des Chrétiens Orientaux. Cette Lettre se trouve dans la *Bibliothéque d'Asmole* No. 1133. XIV. Il avoit beaucoup travaillé à une *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*; mais ses autres occupations ne lui ayant pas permis d'exécuter ce dessein, il engagea le Docteur Burnet à l'entreprendre, lui fournit une Collection curieuse des Observations qu'il avoit faites, & corrigea l'Ouvrage du Docteur jusqu'à la fin avec l'exactitude la plus critique (7). XV. Il aida beaucoup le Docteur Wilkins pour son *Essai touchant un Caractére réel & une Langue Philosophique*, Londres 1668 in-fol. C'est ce que le Docteur Wilkins reconnoît dans son Epitre au Lecteur, où il s'exprime en ces termes. " Quant à ce qu'il y a de plus difficile dans tout cet Ouvrage, je suis obligé de reconnoître que j'ai profité du secours que m'a donné toujours mon savant & illustre ami le Docteur Guillaume Lloyd, l'homme de tout le Royaume le plus propre, autant que j'en puis juger, pour un pareil Ouvrage, par rapport à l'application, & la connoissance des Belles-Lettres & de la Philosophie, requises pour y réussir. En particulier je dois lui faire entiérement honneur de cette partie aussi ennuyeuse que difficile, d'avoir approprié les Tables au Dictionnaire, & d'avoir fait le Dictionnaire même, qui paroitra je m'assure, aprés mûr examen, le plus parfait, qu'on ait jamais eu de la Langue Angloise ". XVI. Nous avons entre les main la Copie d'une Dissertation du Docteur Lloyd sur les semaines de Daniel, où il traite au long de l'ancienne année, sur laquelle le Chevalier Newton a fait quelques Observations, dont on trouve la substance dans le Chapitre premier de sa *Chronologie*. Voici la Piéce du Docteur Lloyd.

„ Les Savans ont été anciennement fort partagés sur l'espéce d'Année que l'Ange a en vuë dans la Prophétie. Jules Africain, le premier d'entre les Chrétiens que nous sachions, qui a fait servir la Chronologie à l'explication de l'Ecriture, a cru avec raison, que les 69 semaines de cette Prophétie commencent à la XX année d'Artaxerxe Longuemain. Mais pour faire son Calcul il se servit d'années Lunaires de 354 jours & quelques heures. Mais il étoit clair que cette maniére de compter ne pouvoit fournir l'espace de tems requis. Eusébe, aprés lui, crut y remédier en se servant de l'année solaire de 365 jours & six heures, mais il ne réussit pas mieux. Il n'est pas surpre-

(4) *Epistle* p. 21.

(5) Holstein *de Vitâ & Script. Porphyr.* C. 10.

(6) *Epistle* p. 22. 23.

(7) *Voy.* la Préface du Docteur Burnet à son Histoire de la Réformation d'Angleterre.

pére, & à l'âge de treize ans il entendoit le Latin & le Grec, & quelque chose de l'Hébreu. Au Terme du Carême de l'an 1639 il entra dans le Collége d'Oriel à Oxford, & l'année suivante il passa dans celui

prenant que ces deux grands-hommes se soient trompés, ils ne firent pas réflexion que ces deux espéces d'années étoient inconnuës du tems de Daniel; & qu'il auroit fallu une nouvelle révélation à ce Prophéte, pour compter par l'une ou l'autre de ces espéces d'années. Il n'y a pas de doute que l'Ange n'ait parlé de cette sorte d'années, qui étoit connuë à Daniel, savoir celle qui étoit en usage de son tems, & dans le Pays où il vivoit. Or il est certain que les Peuples de l'Orient, dans ce tems-là, donnoient 30 jours justes à chaque mois, & que leur Année étoit composée de XII de ces Mois, qui font 360 jours. Il ne paroît point qu'au tems de Daniel il y eut aucune autre forme d'Année en usage dans aucun Pays; & c'est peut-être-là la seule dont on se soit servi communément depuis la Création. Vid. *Jos. Scalig. de Emend. Temp. Genevæ.* 1629. III. 188. B. III. 194. A. *Ibid.* 195. B.

„ Il paroît par l'Histoire du Déluge, que du tems de Noé, les mois étoient de 30 jours, car nous lisons Gen. VII. 24. que les Eaux crûrent sur la Terre pendant cent-cinquante jours: & Ch. VIII. 3. qu'au bout des cent-cinquante jours les Eaux commencérent à diminuer. Selon notre calcul ces cent-cinquante jours font cinq Mois, de 30 jours chacun. Or que cela fut ainsi, l'Histoire le prouve: elle dit Genes. VII. 11. que le Déluge commença au second Mois, le 17. Jour du Mois, & Ch. VIII. 4. que l'Arche s'arrêta au septiéme Mois, le 17 Jour du Mois. Depuis le 17 Jour du second Mois, jusqu'au 17 du septiéme Mois, il y a juste cinq Mois; & en donnant 30 Jours à chaque Mois, ils donnent les 150 Jours, que le Texte sacré dit que les Eaux crûrent sur la Terre. Nous n'avons point d'autre connoissance certaine de l'ancienne maniére de compter parmi les Juifs. *Vide Marshami Canon Chron. Sæc.* IX. *de Anno Ebraïco.* p. 190. *Leipf.* 1676.

„ II. Nous apprenons sur quel pied la chose étoit chez les Egyptiens de *Manethon* (*Georg. Syncelli Chron.* p. 123. D.) le plus ancien de leurs Historiens qui soit connu. Il dit que leur année étoit anciennement de 360 jours, & qu'elle demeura sur ce pied-là jusqu'au tems d'Aseth leur trente-deuxiéme Roi. Cet Aseth ajouta par l'avis de Hermés II (selon le Chevalier Marsham) cinq jours à l'année, qu'on appella par cette raison, jours surnuméraires, & alors l'année Egyptienne fut de 365. (*Vide Plutarch. de Iside & Osiride.*) Ils racontent à ce sujet une fable, c'est que lorsque Rhée fut enceinte, il y eut une malédiction sur elle, qu'elle ne pourroit délivrer dans aucun jour de l'année, mais Hermés ayant joué aux Dez avec la Lune lui gagna une 70, ou (selon la correction du Chevalier Marsham) une 72 partie de chacun des 360 jours. Ces portions réunies formérent cinq jours, qu'il ajoûta à la fin de l'année; & ces cinq jours, furent, semble-t il, destinés à l'usage de Rhée, car les Egyptiens y célébroient la naissance de leurs Dieux.

„ Diodore de Sicile Edit. Steph. L. I. p. 13 dit, que lorsque les Prêtres sacrifioient au tombeau d'Osiris, il y avoit 360 Urnes, qu'ils remplissoient chaque jour de lait, en l'honneur d'Osiris (selon le nombre des jours de l'année alors en usage). *Idem* p. 61. Dans la Ville d'Acante, de l'autre côté du Nil, à l'opposite de la Libye à [illegible] Miles de Memphis, il y a un grand Vaisseau, où 360 Prêtres (selon le nombre des jours de l'année) mettent chaque jour de l'eau du Nil.

„ Hérodote II. 4. parle de 360 jours, avec cinq jours d'ajoûtés outre le nombre ordinaire, comme faisant leur année. Mais je crois qu'elle étoit Astronomique; il tenoit cette particularité des Prêtres, comme Eudoxe dans la suite l'apprit d'eux.

„ Les Egyptiens n'ont point eu d'Astronômes fort anciens. Voy. *Dodwell de Cyclis* p. 119. &c. Environ 380 ans avant Jésus-Christ, lorsqu'Eudoxe & Platon vinrent en Egypte, les Egyptiens n'avoient pas été plus loin; & l'année que les Prêtres lui firent connoître, n'étoit pas l'année commune. *Strabo* L. XVII. p. 806. *Vide Marshami Sæculum* X. p. 244-246.

„ III. Pour ce qui est des Grecs, peu importe qu'ils ayent eu leurs années par tradition des premiers Fondateurs de leur Nation, ou des Colonies Egyptiennes, qui s'établirent chez eux. Car il paroît par ce que nous avons dit, que de l'une & de l'autre maniére, leur année doit avoir été de 360 jours. Et nous trouvons que c'étoit-là la forme de leur année du tems de Cléobule Lindien, un des sept Gages de la Gréce, (qui étoient tous Contemporains de Daniel) environ 600 ans avant Jésus-Christ. Voyez Diogéne Laërce, dans la vie de Cléobule, où il parle de Lettres que Solon & lui s'écrivirent. Il nous apprend dans son Enigme, comment ils comptoient le tems. Il y a un Pere, qui a douze Enfans, dont chacun a 30 filles, toutes moitié blanches & moitié noires; elles meurent toutes, & sont néanmoins immortelles. Il est assez clair que les 30 filles désignent les jours du mois, chaque jour étant de 24 heures, dont une partie fait le jour, & l'autre la nuit; & que les Mois sont les douze Enfans de cette Fable; & que leur Pere c'est l'Année, qui est composée de 360 jours. On ne peut nier qu'ils n'ayent découvert du tems de Daniel même, combien cette façon de compter s'accordoit mal avec les révolutions du Soleil & de la Lune. Nous verrons tout à l'heure, quel pauvre remède ils y apportérent, en intercalant tous les deux ans un Mois de 30 jours, pour ramener les choses à quelque espece d'égalité. Leurs savans hommes trouvérent dans la suite de meilleures voyes de remédier au défaut. Cela n'empêcha pourtant point, que le peuple ne retînt l'ancienne maniére de compter 360 jours pour une année, non seulement du tems de Daniel, mais durant quelques siécles après; voyez en les preuves dans *Langius de Anno Christi.* I. C. 2.

„ Hippocrate *de Carnibus* à la fin (il fleurissoit environ 427 avant Jésus-Christ) dit, que les enfans ont fini à sept ans de faire des dents; il ajoûte que sept ans font précisément 360 semaines. Aristote, qui mourut l'an 322 avant J. C. *in Hist. Animalium* VI. 20. Il y a des Animaux qui ne portent qu'un cinquiéme de l'année, c'est-à-dire, 72 jours. Mais les Chiennes de Laconie portent la sixiéme partie de l'année, c'est-à-dire 60 jours. Le même L. II. 17. parle de Serpens, qui ont autant de jointures qu'il y a de jours dans le mois, c'est-à-dire, 30. Pline Lib. XXXIV. Ch. 6. s'exprime en ce termes. *Nullique arbitror plures statuas dicatas, quam Phaleræ Demetrio Athenis; siquidem CCCLX statuerunt; quas mox laceraverunt, nondum anno hunc numerum Dierum excedente. Varro apud Nonium,* dit, *Demetrium Phalereum tot statuas adeptum fuisse, quot Luces habet Annus absolutus.* Langius p. 158-160 dit que la Méthode de Solon d'intercaler tous les deux ans trente jours, a pu passer pour les Fêtes & les Jours de Justice; mais qu'elle n'a jamais été en usage parmi le Peuple, qui s'en est tenu aux 360 jours, jusqu'à l'année après la mort d'Alexandre le Grand.

„ Suidas rapporte d'après Philochore, qu'on avoit à Athénes quatre φυλας, à l'imitation des quatre Saisons de l'Année; mais il y avoit XII φατριας και τριττυς, selon le nombre des Mois; & chaque φατρια avoit trente γενη, selon les jours, qui étoit 360. *Voy. Suidas de l'Edit. de Ludolph. Kuster. Cambridge* 1705 *Vol.* I. p. 473. 474. *au mot* γεννηται.

„ Scaliger, *Emend. Temp.* p. 23. cite Diogéne Laërce disant, que Solon fut le premier qui fit prendre aux Athéniens l'Année-Lunaire. Ils n'avoient donc point eu l'usage de l'Année Lunaire jusqu'au tems de Solon. *Idem* p. 24. montre que l'Année des Grecs étoit encore de 360 jours, & même après le tems de Solon.

„ Vers l'an 380 Eudoxe alla avec Platon en Egypte, il y apprit des Prêtres du Pays, qu'il y a 365 jours complets dans l'année. Il ajoûte, mais dans ce tems-là les Grecs ignoroient cette forme d'année, aussi bien que plusieurs autres choses. *Strabo*, XVII. p. 806.

„ H. Dodwell *de Cyclis* I. §. 14. prouve que les Années de Méton étoient de 360 jours. Mais nous n'avons besoin d'aucun Cycle, dont il ne s'agit point ici. La XX. année d'Artaxerxe I. étoit la 445. avant J. C. & c'étoit 13 ans avant la 432. qui est celle où le Cycle de Méton commença. Le Cycle de Calippe est de beaucoup postérieur, savoir de 330. Mais cette Prophétie fut révélée à Daniel environ 539 ans avant J. C. longtems avant le Cycle de *Méton*. Dans la Prophétie de Daniel il s'agit de Semaines, & non de Cycles.

„ IV. A l'égard de la maniére dont les Romains comptoient du tems de Romulus, leurs plus anciens Auteurs quelques siécles après n'étoient pas d'accord sur ce sujet; & quoique depuis ce tems-là divers Savans ayent pris beaucoup de peine pour la déterminer, ils n'ont pu parvenir à décider avec certitude, si l'année étoit composée de XII Mois, ou seulement de dix. Mais si l'on considére que c'étoit un mélange d'Albains originaires d'Asie, & de Sabins, qui étoient une Colonie Grecque, leur extraction à ces deux égards donne tout lieu de penser, que leur année étoit de 360 jours, de même que celle des Peuples dont ils tiroient leur Origine. Et c'est effectivement ce que Plutarque nous apprend dans la vie de *Numa* p. 70. *Edit. Paris.* que du tems de Romulus, leurs mois n'étoient point réglés, & qu'ils avoient seulement soin que leur Année fût de 360 jours.

„ Nous rechercherons plus particuliérement de quelle maniére les Chaldéens calculoient le tems, parce que c'est selon les apparences celle que l'Ange a eu en vuë en parlant à Daniel, qui vivoit parmi eux. Mais nous n'avons rien d'exact sur l'Année des Chaldéens, dans aucun Auteur (*Langius* I. 17. *p.* 237.) Un Savant qui a soigneusement examiné cette matiére, conjecture fort bien qu'ils avoient deux maniéres de compter le tems, l'une incertaine, qui étoit la commune; & l'autre certaine, dont on se servoit seulement pour compter les années des Rois, & pour les Observations Astronomiques. Abydenus nous fait connoître la premiére, ou quelque chose de pareil (*Euseb. Chron.* I.) il nous dit que leur *Sare* étoit de 3600 ans, leur *Nere* de 600 ans, leur *Sosse* de 60 ans. C'étoient-là des mesures si bizarres, qu'il est difficile de concevoir de quel usage elles pouvoient être (*Vide Jos. Scaligeri Notas in Græca Eusebii* p. 406) la plus courte des trois étant presque aussi longue que la vie d'un homme, & la plus longue excédant, non seulement les tems historiques, mais les tems fabuleux. C'est ce qui a fait conjecturer avec beaucoup de vraisemblance à ce savant Homme, que l'Auteur a pris des jours pour des années, ce qu'il a pu faire d'autant plus aisément, parce que le même mot en Chaldéen, aussi-bien que dans l'Hébreu (נבירם) se prend pour des années &

(a) Wood Ath. Oxon. Vol II. Col. 1038.

celui de Jésus sous la conduite de Mr. Henri Vaughan (a). Le 25 Octobre 1642 il fut reçu Bachelier-ès-Arts (b); il quitta alors Oxford, où on avoit mis Garnison Royale après que la Ville se fut renduë aux

(b) Idem Fasti Oxon. V. II. Col. 1.

„ pour des jours. A prendre la chose de cette maniére, il est facile de comprendre ce qu'il a voulu dire. Leur *Sosse* étoit de 60 Jours, c'est-à-dire une sixiéme partie de l'Année. Leur *Nére* comprenoit 600 jours, ou la sixiéme partie de dix ans, & le *Sare* 3600 jours, ou dix ans. A ce compte leur année aura été de 360 Jours. Elle l'étoit du tems de Sémiramis, s'il est vrai, comme le rapporte Ctesias (*Diod. Sic. Edit. H. Steph.* L. II. p. 68.) qu'elle environna Babylone d'une muraille de 360 stades de circuit, ce que Clitarque a changé en 365 stades; ils ajoûtent qu'elle voulut que la muraille eût autant de stades de circuit que de jours dans l'année.

„ Diodore de Sicile L. II. 83. C. 8. rapporte que les Babyloniens disent, qu'il y a XII. Dieux principaux. Ils assignent à chacun d'eux un mois particulier, & un signe du Zodiaque; le Soleil parcourt ces douze Signes chaque année, & la Lune tous les mois.

„ Il semble que Cyrus a pensé à peu près de-même, puisque voulant se venger de la Riviére de Gynde, où un de ses Chevaux sacrés du Soleil s'étoit noyé, il fit couper la Riviére en autant de Canaux, 180 de chaque côté, c'est-à-dire 360 en tout (*Hérodot.* L. I. C. 189. 190. 202, & V. 23.) Mais il faut avouer que ce calcul des Jours de l'Année des Chaldéens est incertain. Mais leur maniére de compter certaine étoit celle de leurs Astronômes, qui s'en servoient dans leurs Observations. C'étoit une année de 365 jours, de-même que celle des Egyptiens, dont nous avons parlé ci-dessus. Ils comptoient par des années de cette espéce les régnes de leurs Rois, & c'est de ces sortes d'années qu'ils formérent leur Ere de Nabonassar, qui étoit chez eux du même usage que celle de l'Incarnation de Jésus-Christ l'est parmi nous.

„ Tzetzés *Chil.* IX. v. 568 dit; le Circuit de Babylone étoit de 360 stades, suivant Ctésias, mais selon Clitarque & ceux qui accompagnérent Alexandre, & selon Diodore de Sicile lui-même, de 365. *Il en fit le tour.* Dion Cassius a 400 stades; *Hérodote & Apollonius* de Tyanée 480. *Mais*, ajoûte Tzetzés, croyez en Ctésias plutôt, qui est plus digne de foi qu'aucun autre dans ce qu'il a écrit touchant Babylone; car il dit que toute l'enceinte étoit de 360 stades, les autres la font plus grande.

„ Pendant leur séjour à Babylone les Juifs adoptérent les noms Chadaïques des Mois, & les ont toujours retenus depuis; ils étoient tous de 30 jours: ils n'avoient point de jours *Epagoménes*, ne sachant quel nom y donner. Les Juifs n'étoient point à Jérusalem, mais à Babylone, où ils oubliérent leur Hébreu, & plusieurs d'entre eux y perdirent leurs Généalogies. S'ils louoient des maisons ou des terres, ou s'ils empruntoient de l'argent par année, ce ne pouvoit être que l'année Babylonienne, selon laquelle on comptoit.

„ Usser *Annal.* Vol. I. p. 225. Artaxerxés Mnémon avoit 360 Concubines.

„ Quinte Curce Lib. III. C. 3. dit que Darius avoit 360 Concubines, qui suivoient la Cour dans des Chariots magnifiques.

„ Le même L. VI. C. 10, rapporte combien les Soldats Macédoniens étoient mécontens, de voir leur Roi Alexandre imiter le luxe de Darius. Entre autres traits, il avoit aussi ses 360 Concubines tout comme Darius, qui remplissoient la Cour, & qui avoient des troupes d'Eunuques à leur suite. Comparez ceci avec L. III. C. 3. où il est dit: *Magi proximi patrium carmen canebant: Magos CCCLXV. juvenes sequebantur puniceis amiculis velati, diebus totius Anni pares numero.*

„ Il est évident que les Mages seuls en avoient 365, qui étoit le nombre des jours de leur année. Mais les Rois en avoient selon le nombre des jours de l'année vulgaire, savoir 360.

„ V. Mais quoique nous n'ayons que des conjectures vraisemblables sur l'année vulgaire des Chaldéens, nous avons quelque chose de plus touchant les années des Nations de l'Asie, & sur-tout des Lydiens, alliés des Chaldéens dans la guerre que ceux-ci firent contre Cyrus du tems de Daniel, & qui se termina par le triomphe de Cyrus sur ces deux Peuples.

„ Celui que Cicéron appelle le *Pere de l'Histoire* nous donne une juste idée des mois de l'année des Asiatiques alors en usage. Hérodote (V. 51. 53. 54. 55.) nous apprend de quelle espéce de mois ils se servoient, en expliquant ce qu'Aristagore de Milet dit à Cléoméne, qu'il y avoit trois mois de chemin de Sardes à Suse. La distance, dit-il, entre ces deux Villes étoit de 13500 stades, ce qui à compter 150 stades par jour, fait un voyage de 90 jours précis. Mais, ajoûte-t-il, si l'on part d'Ephése, qui est à 450 stades de Sardes, on allonge le voyage de trois jours. On voit clairement que leur mois étoit de trente jours.

„ Nous apprenons quelle étoit la longueur de leur année, par le discours que Solon tint à Crœsus sur l'incertitude du bonheur de la vie humaine, ce qui fait d'autant mieux à notre sujet, qu'on croit que c'étoit moins de 20 ans avant notre Prophétie, que ce discours se tint. Dans une longue vie, disoit Solon, un homme peut voir bien des choses, qu'il a à souffrir; car supposons que la vie d'un homme soit de 70 ans, ces 70 années font 25200 jours, sans compter les mois surnuméraires. Car si l'on donne un mois de plus à chaque seconde année des 70, pour faire mieux accorder les saisons de l'année, ἵνα δὴ αἱ ὧραι συμβαίνωσι παραγινόμεναι ἐς τὸ δέον, il y aura 35 mois surnuméraires, qui font 1050 jours, qui joints à ceux du compte précédent, font 26250. Il n'y a pas deux de ces jours qui se ressemblent si exactement, qu'il n'y ait quelque différence &c. Hérodote I. C. 32. En mettant à part ce qu'il y a de Philosophique dans ce Discours, & à ne considérer que ce qu'il y a de Chronologique, nous y voyons que Solon, de-même que David, fixe le terme de la vie de l'homme à 70 ans, & pour réduire ces années en jours il se sert de deux sortes de calculs. Selon le premier il compte 360 jours pour une année, sans aucun mois surnuméraire, car 70 fois 60 fait 25200. Suivant le second, il donne davantage à ses 70 années, de maniére que sa premiére année étant de 360 jours, la seconde devoit être de 390 jours, la troisiéme de 360, la quatriéme de 390, & ainsi de suite, en ajoûtant alternativement un mois de 30 jours, ensorte que toute la somme des 70 années soit de 25200 jours, & 1050 jours de plus, c'est-à-dire de 26250 jours. Cette seconde maniére de compter, suivant laquelle chaque seconde année avoit un mois de plus, étoit certainement celle qui étoit en usage chez les Grecs, qui introduisirent ce mois surnuméraire, comme Hérodote nous l'apprend (L. II. C. 4.) qui en donne la même raison que Solon, pour faire accorder les Saisons, τῶν ὡρέων εἵνεκεν. Solon étant Grec, il est évident qu'il employa cette seconde maniére de compter, comme étant proprement celle de son Pays. D'où il s'ensuit que l'autre façon de compter, sans mois intercalaire, étoit celle du Pays de Crœsus, ou des Lydiens, qui conservoient l'ancienne & simple maniére de compter 360 jours dans une année, sans avoir aucun égard aux Saisons.

„ *Geminus*, *Edit. Patav.* VI. p. 34. dit qu'il y avoit un Cycle biennal de 25 mois, de 30 jours chacun; & il dit plus bas, que les jours & les mois ne s'accordent point avec le cours de la Lune, ni les années avec celui du Soleil.

„ *Censorin* C. 18. dit; *Veteres in Græciâ Civitates*, &c. & il observe qu'il arrive quelquefois que dans le cours de l'année Solaire, la Lune se renouvelle 13½ fois, & que cela arrive souvent *alternis annis*, de deux en deux ans. Les Grecs conçurent que douze & demi de ces mois de 30 jours faisoient une année naturelle: il réglérent donc leurs années Civiles de maniére, qu'en intercalant tous les deux ans un de ces mois, ils avoient réguliérement une année de 12 mois, & une année de 13 mois. Chacune de ces années étoit en elle-même une Année complette, mais prises ensemble elles formoient leur *Grande Année* de 25 mois, & c'est ce qu'ils appelloient *Triétéride*, parce que l'intercalation se faisoit tous les trois ans, quoiqu'arrivant, comme elle faisoit, dans l'intervalle de deux ans, ce fût réellement une *Diétéride*. Delà vient que les *Mystéres* en l'honneur de Bacchus (Διονυσια, *Liberalia*) qui se célébroient chaque seconde année, sont appellés *Trieterica* par les Poëtes.

„ Combien il est difficile & même impossible de faire accorder quelque année Vulgaire que ce soit avec l'année Naturelle, c'est ce qu'on peut voir par l'exemple de notre année *Julienne*, formée dans cette vuë par l'avis des plus habiles gens; & cependant elle ne s'y accorde pas exactement, quoiqu'elle en approche autant qu'il est possible; car notre année *Julienne* de 365 jours & 6 heures, excéde l'année naturelle d'un peu plus de 10 minutes, & cette différence produit dans l'espace de 130 ans celle d'un jour entre notre année & l'année Solaire Tropique, ce qui dans l'espace de quelques milliers d'années ménera le premier de Janvier au milieu de l'Eté, & au bout d'autant de mille années après le raménera au milieu de l'Hyver. Mais dans un ou deux mille ans cette différence n'est pas assez grande, que Janvier ne soit encore un mois d'Hyver, comme il l'étoit du tems d'Auguste, de même Avril est un mois de Printems, Juillet un mois d'Eté, & Octobre est le tems de la chûte des feuilles aujourdhui, comme il l'étoit à la venuë de l'Incarnation. Il y a donc ici une variation annuelle, mais si imperceptible, que le Vulgaire n'y fait aucune attention, du moins dans les Pays qui n'ont pas adopté le Calendrier Grégorien.

„ L'Année qui approche le plus de la *Julienne*, est celle de 365 jours, dont on prétend que les Astronômes Chaldéens ont été les premiers inventeurs, que les Egyptiens adoptérent ensuite, comme on l'a dit ci-dessus, & ensuite les Persans, par les raisons alléguées. Cette année n'est que de six heures plus courte que la *Julienne*, & cette petite différence donne au bout de quatre ans un jour surnuméraire, lequel étant intercalé après le 28 de Février, fait que chaque quatriéme année *Julienne* est de 366 jours. Mais l'Année Egyptienne n'avoit point de jour intercalaire, mais en sa place, le premier jour de chaque quatriéme année, qu'ils appelloient *Thoth* mobile, s'avançoit d'un jour. Par exemple, si leur premier jour de *Thoth* étoit il y a quatre ans le premier de Janvier, il seroit dans quatre ans le 31 de Décembre, & quatre ans après le 30 de Décembre, & il remontoit ainsi successivement jusqu'à ce qu'au bout de 1460 ans, il retomboit sur le premier de Janvier. On voit ici une si grande différence d'avec l'année naturelle, qu'elle transporte dans l'espace de 730 ans, les mois d'Hyver dans l'Eté, & ceux de l'Eté dans l'Hy- „ ver,

(c) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

aux Troupes du Parlement (*c*); il prit le degré de Maîtres-ès-Arts le 9 Décembre 1646, étant alors Membre du Collége de Jésus. En 1648 il fut ordonné Diacre par le Docteur Skinner Evêque d'Oxford; il

„ ver, & qu'au bout du même nombre d'années ils se retrouvent à leur première place. Mais la différence entre l'année de 360 jours & l'année naturelle étant de plus de cinq jours tous les ans, les mois circulent si rapidement, qu'on ne fait où les prendre, à moins d'y penser avec quelque attention. Par exemple, si dans une année de 360 jours, le premier jour du premier mois est à présent le premier de Janvier, dans sept ans il tombera sur le dernier jour de Novembre, dans dix-sept ou dix-huit ans il se trouvera à la St. Michel, & dans trente-cinq ans au milieu de l'Eté. En un mot, il parcourt les douze mois, & revient à sa première place au bout de 69 années *Juliennes*; car 69 fois 365¼ jours fait 25202¼ jours, c'est-à-dire deux jours & ¼ plus que 70 années de 360 jours, comme le Lecteur peut s'en convaincre en comparant cette somme avec celle du Discours de Solon rapporté ci-dessus. Cela peut nous paroitre à nous, qui ne sommes accoutumés qu'à l'année *Julienne*; mais ceux qui vivoient du tems de Daniel, n'étoient pas plus surpris de voir leurs Mois parcourir toutes les Saisons de l'année, que ne le sont aujourdhui les Turcs & les autres Peuples Mahométans, qui se servent d'années Lunaires de 354 jours, de voir leur Carême & leur Pâque faire le tour de l'année, & tomber tantôt dans l'Hyver tantôt dans l'Eté, comme cela arrive dans l'espace d'un petit nombre d'années.

„ Ce que nous avons dit jusqu'ici est plus que suffisant pour prouver ce que nous avons avancé au commencement de ce Discours, que du tems de Daniel on ne se servoit point d'années Lunaires ni Solaires, de la forme de celles dont Jules Africain, Eusébe, & tous les Ecrivains qui sont venus depuis, ont voulu se servir pour expliquer cette Prophétie. Il est assez évident que la plus ancienne forme d'année, est celle qui la fait de 360 jours, & que quoiqu'on eût commencé à y faire du changement chez quelques Nations, cette ancienne forme d'année étoit encore la seule en usage dans l'Orient, du tems que cette Prophétie fut révélée. Et enfin qu'ils s'en servoient sans employer des mois intercalaires à la maniére des Grecs; les Orientaux comptoient pour tant d'années, autant de fois 360 jours, sans mois ni jours intercalaires. C'est ainsi que Solon, dans son Discours au Roi de Lydie, ayant occasion de dire combien il y avoit de jours dans 70 années, compte à la maniére Orientale 25200 jours. Et si l'Ange avoit donnée à Daniel le nombre de jours contenus dans une Semaine d'années qui est la dixiéme partie de 70 ans, il lui auroit dit à la maniére Orientale 2520 jours, qui est la dixiéme partie de 25200 jours.

„ Quoique ce soit-là la preuve la plus forte qu'on puisse donner sur ce sujet à un Incrédule, il en reste encore une plus convaincante, & qui est la plus décisive qu'on puisse donner à un Chrétien. La voici: c'est que le même Ange ayant parlé dans un autre endroit à Daniel d'un nombre d'années en stile prophétique, le St. Esprit, dans le Nouveau Testament, reprend non seulement les paroles de l'Ange, mais les explique, en réduisant tant d'années en autant de fois 360 jours. L'Ange Gabriel, qui révéla la Prophétie des Semaines à Daniel, est le même qu'il avoit vu dans la Vision, au commencement, IX. 21, c'est-à-dire (comme on l'a prouvé) qu'il avoit vu dans sa premiére Vision, Ch. VII. & qui lui avoit donné une Prophétie où il parle *d'un Tems, des Tems, & une moitié de Tems*. V. 25. *Un Tems* dans le stile de Daniel signifie une année: c'est ainsi que les sept tems qui passérent sur Nébucadnezar dans son état de Bête, sont appellés sept ans par *Joseph*, *Antiq. Jud.* X. 11. C'est ainsi que tout le monde l'entend, dit *Bellarmin*, *De Rom. Pont.* III. 8 *sexto*; mais afin qu'il n'y eût pas le moindre doute là-dessus, Daniel l'explique lui-même Ch. XI. 13, où notre Version (Angloise) porte que *le Roi d'Aquilon viendra au bout de quelques années*, il y a dans l'Original, *il viendra à la fin des Tems*, *même des années*. Le mot de *Tems* se trouve là non en régime, mais en opposition. Les années sont donc appellées des *Tems* dans le stile de Daniel. Et c'est ainsi que nous devons entendre les paroles de l'Ange, lorsqu'il dit dans la premiére Vision, en parlant de la quatriéme Bête. Ch. VII. 25. *Il minera les Saints du Souverain. . . . . & ils seront livrés entre ses mains, jusques à un Tems, des Tems, & une Division de Tems*. Cette phrase Chaldaïque *une Division de Tems*, est renduë en Hébreu par *une moitié de Tems*, Ch. XII. 7. & c'est ainsi que ces paroles sont répétées Apoc. XII. 14. *un Tems*, *des Tems*, *& une moitié de Tems*. C'est-là évidemment le stile de Daniel, & selon l'explication que nous venons de donner, cela ne signifie dans le langage ordinaire, sinon une année, des années, & une demie année.

„ Nous n'aurions jamais bien su combien d'années il faut entendre par *les Tems* dans la Prophétie de Daniel, si Dieu lui-même ne nous l'avoit expliqué dans le passage de l'*Apocalypse* que nous venons de citer. Il y est dit d'abord prophétiquement (Ch. XII. 6.) de la Femme persécutée par le Dragon, qu'après qu'elle eut enfanté, elle s'enfuit dans un désert où Dieu lui avoit préparé un lieu, afin qu'on la nourrit là 1260 jours. Ensuite il est dit encore v. 14. que *deux ailes d'une grande Aigle furent données à la Femme, afin qu'elle s'envolât de devant le Serpent en son lieu, là où elle est nourrie un tems, & des tems, & la moitié d'un tems*. Puisqu'il s'agit dans ces deux versets de la même personne, & que c'est la même chose qui en est dite, il s'ensuit que le tems de son séjour est aussi le même dans les deux endroits, & par conséquent que les 1260 jours du v. 6, sont la même chose que *le tems*, *les tems*, *& la moitié d'un tems*, du v. 14. Cela étant clair, il n'y a aucune difficulté à trouver ce que ces tems ou années signifient. Car les 1260 jours étant réduits en une année, des années, & une demie année, c'est-à-dire, du moins en trois années & demie, on ne peut le faire, qu'en prenant des années de 360 jours. Ce nombre de 360 se trouve dans celui de 1260, une fois, deux fois, & une demie fois; & de cette maniére le nombre des jours se divise très-aisément en un an, deux ans, & une demie année. Cette explication étant celle du St. Esprit lui-même, nous fait connoître de la maniére la plus claire & la plus certaine, que les années qu'il employe dans le Calcul du Livre de Daniel, sont des années de 360 jours.

„ Pour mieux expliquer les 7 Semaines & les 62 Semaines, il faut d'abord les réduire en jours. Une semaine d'années de 360 jours, donnant 2520, ce nombre pris sept fois donne 17640 jours, ce qui fait 48 années Juliennes & 108 jours. Ce sont donc-là sept Semaines d'années dans l'intention du Prophéte.

„ Soixante-deux de ces Semaines contiennent 156240 jours, qui réduits à des années *Juliennes* font 427 ans & 278 jours; qui font donc les soixante-deux semaines d'années, & qui ajoûtées aux sept semaines font en tout 173880 jours, ou 476 années Juliennes & 21 jours; & ces nombres ainsi additionés sont égaux à la somme totale de 69 Semaines, qui étoit le tems déterminé depuis l'issuë du commandement pour rebâtir Jérusalem jusqu'au Christ le Conducteur, c'est-à-dire jusqu'au tems que le Christ seroit retranché".

Voici les Observations du Chevalier Newton sur la Piéce que l'on vient de voir.

„ J'ai lu l'Ecrit que Mylord Evêque de Worcester a envoyé au Docteur *Prideaux*, & je l'ai trouvé plein d'excellentes remarques sur l'ancienne Année, mais je ne trouve pas qu'il prouve qu'aucune Nation ancienne se soit servie de l'année de 12 mois & de 360 jours, sans la corriger de tems en tems sur le cours des Astres, pour faire correspondre les mois au cours de la Lune, & l'année à celui du Soleil, & pour régler le retour des Saisons & le tems des fruits de la Terre.

„ Les premiers Peuples, avant qu'ils se servissent de Cycles artificiels, régloient leurs calculs du tems par le Cours du Soleil & de la Lune. Genés. I. 14. Et pour savoir quels jours de chaque mois de l'année ils devoient célébrer leurs Fêtes, & à quelle Divinité, ils avoient besoin d'un Calendrier; & il étoit le plus naturel de donner dans ce Calendrier 30 jours à chaque Mois Lunaire, & douze Mois Lunaires à l'Année Solaire; parce que ce sont là les nombres ronds, qui approchent le plus du Cours du Soleil & de la Lune. C'est ce qui fit, que les Anciens comptoient que les années Luni-Solaires, étoient de 12 mois ou de 360 jours, & qu'ils divisérent l'Ecliptique en douze Signes & en 360 parties égales, qui correspondoient aux douze mois & aux 360 jours, qu'ils croyoient que le Soleil employoit à faire son tour dans le Ciel. Mais je ne trouve point, que par rapport aux affaires Civiles, aucune Nation ait suivi ce Calendrier Luni-Solaire, lorsqu'ils trouvoient qu'il différoit du Cours du Soleil & de la Lune, mais qu'ils le corrigeoient de tems en tems, retranchant un jour ou deux du mois, toutes les fois qu'ils le trouvoient plus long que le tems de la révolution de la Lune, & ajoûtant un mois à l'année aussi souvent qu'ils s'appercevoient que douze Mois n'atteignoient pas le tems du retour des quatre Saisons, & des fruits de la Terre. Ainsi la correction du Calendrier Luni-Solaire étoit l'affaire des Prêtres. C'est à cette réforme du Calendrier primitif, & pour le mettre de plus en plus d'accord avec les révolutions du Soleil & de la Lune, & n'être pas obligés d'y revenir si souvent, que tous les différens Cycles d'années, inventés depuis, doivent leur origine.

„ Après qu'ils eurent remarqué que douze Mois Lunaires ne suffisoient pas pour atteindre le point du retour du Soleil & des Saisons, ils ajoûtérent un mois à chaque seconde année, & formérent leur *Triétéride*, nommée plus proprement, *Diétéride*. Et quand ils trouvérent le Cycle biennal trop long, & qu'il avoit besoin de correction une fois en huit ans, ils retranchérent un mois intercalaire une fois tous les huit ans, & formérent l'*Octoëteride* des Anciens, dont la moitié étoit leur *Tétraëteride*. Ces Cycles étoient aussi anciens chez les Grecs que le tems de *Cadmus*, de *Minos*, d'*Hercule Idéen*, & du grand *Bacchus* ou *Osiris*, ce qui semble indiquer qu'ils avoient été apportés en Gréce par les anciennes Colonies des Egyptiens & des Phéniciens, & par l'Armée de Bacchus. Dans la suite quelques *Grecs* changérent la maniére de placer les trois Mois intercalaires. Et ayant trouvé à la longue, que l'*Octoëtéride* n'atteignoit pas le point du retour des Saisons, & ne répondoit pas exactement au Cours du Soleil & de la Lune, mais qu'elle avoit besoin d'être corrigée de tems en tems sur le cours du Soleil, pour conserver la régularité des Saisons, *Méton* inventa le Cycle de dix-neuf ans, dans lequel on ajoûtoit VII mois en dix-neuf ans, & c'est ce Cycle qui est encore en usage. A l'égard de la longueur des Mois, quelques-uns des Grecs les faisoient alternativement de XXIX & de XXX jours, & par le moyen

il alla ensuite à la Campagne pour être Précepteur des enfans de Mr. Guillaume Backhouse de Swallowfield dans la Comté de Berks. Les Commissaires établis par Cromwell ayant dépossédé le Docteur Jean Por-

„ yen de ce Cycle ils étoient en état de compter exactement, sans avoir besoin de le corriger, qu'une seule fois dans l'espace d'un an ou deux.

„ Les *Chaldéens* réduisoient l'Année Luni-Solaire à un Cycle de XII ans, ainsi ils semblent avoir ajoûté un mois à la fin de chaque troisiéme année, & avoir à la fin de chaque révolution de XII ans corrigé leur Cycle sur le cours du Soleil & la Lune. Car tous les Cycles d'années servoient à régler l'intercalation des Mois.

„ L'Année Luni-Solaire étant d'une longueur incertaine, & par cette raison peu propre aux usages Astronomiques, les *Egyptiens*, lorsqu'ils s'appliquérent à observer les Etoiles par rapport à la Navigation, mesurérent la juste longueur de l'Année Solaire, par le lever Héliaque & le coucher des Etoiles, & abandonnant l'Année du Calendrier, ils adoptérent l'Année Solaire, qu'ils firent de 365 jours. Cette année fut reçuë par les Astronômes de Babylone, par les *Mages* de Perse, & par les Grecs dans leur *Ere de Philippe*; & elle devint l'année des Romains après la correction de Jules César, qui ajoûta un jour intercalaire tous les quatre ans; & le Pape Grégoire XIII. y a fait une nouvelle Correction.

„ Mais les Habitans de l'Arabie Heureuse se servant de l'ancienne année de XII Mois Lunaires, sans la corriger sur le cours du Soleil, ont transmis aux Nations *Mahométanes* une année proprement Lunaire, en réglant leurs mois sur le cours de la Lune.

„ Vous voyez donc que toutes les Nations ont tâché de régler leur année sur le Cours du Soleil & de la Lune, ou de l'un des deux; & par conséquent on ne peut admettre sans bonne preuve, qu'il y ait eu quelque Peuple qui se soit servi d'une année de 360 jours, sans égard au cours d'aucun de ces deux Luminaires. *Simplicius* dit dans son Commentaire sur le premier Livre d'Aristote intitulé, *Physica Acroasis, apud Theodorum Gazam de Mensibus*: Nous mettons le commencement de l'Année ou au Solstice d'Eté, comme le peuple de l'*Attique*; ou à l'Equinoxe de l'Automne, comme les Habitans de l'*Asie*; ou au Solstice d'Hyver, comme les *Romains*; ou à l'Equinoxe du Printems, comme les *Arabes* & ceux qui habitent du côté de *Damas*; & nous mettons le commencement du Mois, ou à la Pleine-Lune avec quelques-uns, ou à la nouvelle Lune. Il nous dit que l'ancienne année des *Romains*, des *Grecs*, des *Asiatiques*, des *Syriens*, & des *Arabes*, étoit Luni-Solaire, & s'accordoit avec le cours du Soleil & de la Lune. C'est ainsi que l'Année que les *Israélites* apportérent d'*Egypte*, étoit Luni-Solaire, & commençoit en Automne; *Moyse* en mit le commencement au Printems, & le premier Mois fut nommé *Abib*, parce que le Blé se formoit en épi dans ce mois-là. *Diodore* de Sicile nous dit aussi qu'*Uranus*, ancien Roi d'*Egypte* & de *Libye*, se servoit de l'année Luni-Solaire. De-même encore l'année que les *Samaritains* apportérent des Provinces de l'Empire *Assyrien*, & les Juifs de *Babylone*, étoit Luni-Solaire, & commençoit au Printems. Les *Chaldéens* étoient un Peuple *Arabe*, & les années *Arabiques* étoient Luni-Solaires, comme ci-dessus. *Scaliger* & d'autres nous apprennent que l'année ancienne en usage en *Perse*, aux *Indes*, à la *Chine*, & dans les Iles voisines, étoit l'année Luni-Solaire. Et l'essence de cette espéce d'année est d'être composée de Mois Lunaires, & de Périodes Solaires.

„ Geminus nous dit * que tous les anciens Grecs, suivant l'autorité de leurs Loix & les décisions de leurs Oracles, faisoient accorder leur année avec le cours du Soleil, & leurs mois & les jours du mois avec le cours de la Lune; afin que les mêmes sacrifices tombassent toujours dans les mêmes saisons de l'année, & sur les mêmes jours du mois Lunaire; & qu'ils prétendoient que cela étoit agréable aux Dieux, & conforme aux institutions & aux Coutumes de leur Pays. Cicéron † assure que les Siciliens & les autres Grecs retranchent quelquefois un jour ou deux du mois (*c'est-à-dire au mois du Calendrier de* 30 *Jours*), & quelquefois l'allongent d'un jour ou deux, pour faire correspondre leurs jours & leurs mois avec le cours du Soleil & de la Lune. Censorin ‡ que les anciens Peuples d'Italie avoient tous leurs différentes années, mais toutes corrigées sur l'année naturelle, par l'intercalation de leurs mois qui se faisoit différemment. Par ce moyen les anciennes Fêtes & les Solemnités des Peuples de la Gréce, de la Sicile, & de l'Italie, qui se célébroient à de certains jours de certains mois (telles que les Jeux Olympiques, & Pythiques, les Bacchanales, les Céréales &c.) tomboient toujours dans la même saison de l'année; & l'année d'Hésiode commençoit dans l'Eté après le lever des Pléiades, & son mois Lénæon étoit un mois d'Hyver à en juger par la maniére dont il le représente. De la même façon les mois des Asiatiques tomboient aussi dans les mêmes saisons. Car Galien dit, *Quod tempus Romæ est Septembris, Pergami apud nos Hyperberetæus, Athenis vero mysteria, ea namque erant Boëdromione*. La même chose avoit lieu par rapport aux Jours & aux Mois des Juifs. Le Sanhedrin publioit les Nouvelles Lunes, dès que la Nouvelle Lune paroissoit, & lorsque le blé se trouvoit assez mûr, pour en offrir les premiers fruits au milieu du 13 mois; ils ajoûtoient ce mois à la vieille année, & commençoient la nouvelle au quatorziéme mois. C'étoit par quelque arrangement pareil que les mois des années des Chaldéens tomboient aussi toujours dans les mêmes saisons. Car comme la Diétéride, la Tétraétéride, & l'Octaétéride des Grecs tiroient leur origine de l'intercalation des mois; la Dodécaétéride des Babyloniens venoit du même principe; & le but de ces intercalations étoit d'ajuster l'année au cours du Soleil, & d'empêcher les mois de s'éloigner de leur saison propre. Suidas (in Σαροι) nous dit que 120 Sares font 2220 ans, selon les Chaldéens, le Sare contenant 222 mois Lunaires, qui font dix-huit ans & six mois. Dans ce Calcul 12 mois Lunaires font l'année des Chaldéens, & dix-huit de ces années & six mois (je crois qu'il parle de mois intercalaires) font le Sare. Athenée (Lib. XIV.) nous dit d'après Bérose, que les Babyloniens célébroient annuellement la Fête nommée *Sacæa*, le 16 jour du mois de Lous, c'est-à-dire le 16 du mois Lunaire appellé Lous par les Macédoniens. Cette Fête tomboit donc toujours dans la même saison de l'année, de-même que le mois Lunaire Babylonien, où elle se célébroit. Lors donc que Cléobule, un des sept Sages, Hippocrate, Hérodote, Aristote, Plutarque, Manethon, représentent l'ancienne année des Grecs, des Romains, ou des Egyptiens, comme composée de douze mois égaux ou de 360 jours, que Cyrus par allusion à ce nombre de jours, fit couper la Riviére de Gyndes en 360 Canaux †, & que les Athéniens, ayant égard à ce même nombre de jours, dressérent 360 Statues à Démetrius, tout cela doit s'entendre de l'année du Calendrier des Anciens, avant qu'elle fût corrigée sur le cours du Soleil & de la Lune. Et lorsqu'ils avoient à Athénes 4 φυλας, désignant les quatre saisons de l'année, 12 φατρίας και Τριττῦς, selon le nombre des Mois, & chaque φατρια 30 γενη, ils corrigeoient de tems en tems l'année sur le cours des Astres, pour tenir les saisons dans leur ordre naturel. Quand Hérodote intercale un mois de 30 jours tous les deux ans, cela doit être entendu de la Diétéride des Anciens continuée pendant 70 ans, sans correction sur le cours de la Lune. Et quand Moyse calcule la durée du Déluge par des mois de 30 Jours, cela doit s'entendre de mois Vulgaires, non rectifiés sur le cours de la Lune, à cause de la pluye continuelle qui l'empêchoit de se montrer. Quand David établit douze départemens de Gardes, un pour chaque mois de l'année (1 *Chron.* XXVII.) il n'eut égard qu'aux mois Vulgaires de l'année Mosaïque, sans pourvoir aux mois intercalaires, parce qu'ils étoient incertains, ils pouvoient être remplis par les douze Départemens; celui qui auroit dû être de service le premier mois de l'année suivante, entrant en fonction dans le mois intercalaire quand il arrivoit, & le second Département servoit alors le premier mois de l'année suivante. Quand les Babyloniens disoient, au rapport de Diodore de Sicile, qu'il y avoit XII Dieux principaux, assignant à chacun d'eux un mois, & un Signe dans le Zodiaque, & que le Soleil parcouroit ces douze Signes chaque année, & la Lune tous les mois, ils font connoître que l'année Chaldéenne étoit Solaire, qu'elle étoit composée de 12 mois Lunaires égaux, correspondant aux 12 Signes & à leurs degrés, & ils parlent des mois & des jours de l'Année du Calendrier, n'étant point corrigée par le cours du Soleil & de la Lune; & en faisant correspondre ces mois aux douze Signes, ils les fixérent aux saisons de l'année, au moyen des Corrections inventées pour cet usage. Les Juifs, pendant leur séjour à Babylone, se servirent de cette année dans leurs Contracts & dans leurs Affaires Civiles, & ils en rapportérent l'usage avec eux à leur retour de Babylone à Jérusalem, ayant toujours depuis donné à leurs mois les noms Babyloniens, ce qu'ils n'auroient pas fait, si leurs mois Lunaires n'avoient pas été les mêmes que ceux des Babyloniens.

„ Il est donc évident que l'Année Luni-Solaire avec son Calendrier étoit fort ancienne & d'un usage universel, Noé s'en étant servi, & ayant passé de lui à sa postérité, & donné lieu à la diversion du Zodiaque en XII. Signes, & à l'invention de la Diétéride, Tétraétéride, & des autres anciens Cycles, pour éviter la peine de la corriger tous les mois sur la Lune, & chaque année sur le Soleil; & elle a continué à être en usage en Egypte, jusqu'à l'établissement de leur année Solaire de 365 jours; en Chaldée & chez les Nations voisines jusqu'à l'expédition de Cyrus au-delà du Gyndes, & jusqu'à la prise de Babylone par ce Prince; en Gréce jusqu'au tems des sept Sages, & de l'empire des Grecs & des Perses; en Italie jusqu'au régne des Latins, jusqu'à ce qu'enfin les Arabes en ont formé leurs années Lunaires. Je ne trouve point chez les Anciens d'année, qui ne fût Luni-Solaire, ou Solaire, ou Lunaire, non plus que d'autre Calendrier que ceux de ces années-là. Une année de 360 jours n'est aucune de celles-là. Le commencement de cette année auroit parcouru toutes les saisons dans l'espace de 70 ans, & une révolution si remarquable auroit été marquée dans l'Histoire, & ne doit pas être supposée sans en donner de preuves." XVII. Mr. Lloyd a fait un Systême de Chronologie, dont une partie a été imprimée, mais elle n'a jamais été publiée. Le Docteur Richard Mead, Médecin de Sa Majesté, en a dans sa Bibliothéque vingt-six feuilles, qui vont jusqu'à l'année 3663 de la Période Julienne. Mr. Benjamin Marshal ayant publié une suite de Tables Chronologiques sur celles de notre Evêque, où il avoit inséré l'explication de ce Prélat des Semaines de Daniel, Mr. Pierre Lancaster, Maître-ès-Arts, imprima à Lon-

* Cap. 6.

† In Verrem.

‡ C. 19.20.

† Hérodo[te] L. I.

Pordage de la Cure de Bradfield dans la même Comté, Mr. Elie Ashmole, qui étoit Seigneur du Lieu du Chef de sa femme, nomma Mr. Lloyd à son Bénéfice, vers la fin de Décembre de l'An 1654. „ Il „ subit l'Examen avec approbation; mais MM. Fowler & Ford, Ministres de Reading, travaillérent contre lui, & tâchérent de faire avoir cette Cure au Docteur Temple, prétendant que le Chevalier Humphroy Forster avoit le droit d'y nommer; & Mr. Lloyd aima mieux résigner sa nomination à Mr. „ Ashmole, que d'entrer en procès avec ces gens-là (*g*)". En 1656 le Docteur Rodolphe Brownrigg, Evêque d'Exeter, lui conféra l'Ordre de Prêtrise: & la même année il entra dans le College de Wadham à Oxford en qualité de Gouverneur de Mr. Jean Backhouse, qui y étoit pensionnaire; il y demeura avec ce jeune Gentilhomme jusqu'en 1659. En 1660 il fut fait Prébendier de Rippon, & au mois de Juillet 1666 Chapelain du Roi (*h*). Le 2 Juillet 1667 il prit le degré de Docteur en Théologie (*i*), & au mois de Décembre de la même année il obtint la Prébende de Woodford & de Williford dans la Cathédrale de Salisbury. L'année suivante il devint Vicaire de l'Eglise de Ste. Marie de Reading, & le 13 de de Juin il fut installé Archidiacre de Mérioneth, & le 3 Mai 1672 Doyen de Bangor, à la place du Docteur Griffith Williams, qui avoit joui plusieurs années de ce Doyenné en *Commende*, avec l'Evêché d'Assory en Irlande: en 1674 il fut nommé *Résidentier* de Salisbury. Vers la fin de l'année 1676 il devint Vicaire de St. Martin des Champs, dans la Ville de Westminster, à la place du Docteur Lamplugh, promu à l'Evêché d'Exeter; & le 3 Octobre 1680 il fut sacré à Lambeth Evêque de St. Asaph, au lieu du Docteur Isaac Barrow qui venoit de mourir: la consécration se fit par le Docteur Guillaume Sancroft Archevêque de Cantorbery, assisté des Evêques de Londres, d'Ely, de Rochester, & d'Oxford. Il fut un des six Evêques envoyés à la Tour, avec l'Archevêque Sancroft, le 8 Juin 1688, pour avoir *fait & publié un Libelle séditieux contre sa Majesté & son Gouvernement*, c'est-à-dire, pour avoir signé une Requête au Roi, où ces Prélats témoignoient la répugnance qu'ils se sentoient à distribuer & à faire publier dans toutes les Eglises de leurs Diocéses la derniére Déclaration du Roi en faveur de la Liberté de Conscience. Ils demeurérent à la Tour jusqu'à ce que l'affaire fut publiquement plaidée dans la Salle de Westminster, & eux pleinement déchargés le 15 du même mois. Peu de tems après la Révolution le Docteur Lloyd fut fait Grand-Aumônier du Roi Guillaume & de la Reine Marie (*k*); le 20 Octobre 1692 il fut transféré à l'Evêché de Lichtfield & Coventry, vacant par la mort du Docteur Thomas Wood (*l*). Le 22 Janvier 1699 il passa au Siége de Worcester, que le Docteur Edouard Stillingfleet venoit de laisser vacant par sa mort. C'est dans ce dernier poste qu'il a demeuré jusqu'à sa mort, arrivée à Hartlebury le 30 Août 1717, dans la quatre-vingt-onziéme année de son âge. Il fut inhumé le 10 Septembre suivant dans l'Eglise de Fladbury proche d'Evesham, où on a élevé un monument à son honneur (*m*). Le Cardinal Noris disoit, que quand il consultoit les Savans sur des matiéres difficiles, il avoit rarement sujet d'être satisfait; mais que toutes les fois qu'il s'adressoit au Docteur Lloyd, il étoit sûr d'avoir la solution de ses difficultés. Wood (*n*) dit que c'étoit *un habile Prédicateur, un grand Théologien, un grand Critique, & un grand Historien, un ennemi zélé du Papisme & des Papistes.* Mr. Burnet (*o*) l'appelle un homme *juste dans ses remarques, & infatigable dans ses recherches, autant que qui que ce soit, ayant d'ailleurs un stile pur & élégant, qui peut servir de modéle aux autres Auteurs.* Le même Historien dit dans un autre Ouvrage (*p*) „ que Lloyd étoit grand Critique des Auteurs Grecs & Latins, mais plus „ encore de nos Livres Sacrés, dont il possédoit, sur le bout du doigt, tous les Mots, & toutes les Phrases, desorte que sa mémoire étoit une des plus complettes Concordances qu'il y ait jamais euës. Connoissant à fond l'Histoire, parfaitement versé dans la Chronologie, nous n'avons point eu de Théologien, qui ait porté si loin l'exactitude que lui à ces deux égards. Il avoit lu presque tous les Livres, „ & il les avoit lus avec le discernement le plus délicat; il faisoit des Extraits très-remplis de ses Lectures, ce qui fit dire à Wilkins qu'il ne connoissoit personne qui eût tant de savoir en argent comptant. „ Quand il étudioit une chose, il ne la laissoit point qu'il ne s'en fût rendu maître. Cela fait il passoit „ à une autre matiére. Avec tant d'ardeur pour apprendre il n'avoit point la demangeaison de mettre „ en œuvre. Les Matériaux qu'il avoit recueillis sur toutes sortes de sujets, remplissoient plusieurs Volumes, où tout étoit disposé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu couté de faire des Livres. Contre „ l'ordinaire des Savans laborieux il avoit l'imagination assez vive, & l'esprit juste. Malgré son attachement à l'Etude, il ne négligea jamais ses fonctions Pastorales, & cela dans une des plus grandes „ Paroisses qu'il y ait dans le Royaume; c'est celle de St. Martin des Champs, qu'il desservit, pendant „ plusieurs années, avec une application que n'égaloit aucun des Curés voisins, auxquels il servoit de „ Modéle, ou plutôt à qui sa régularité reprochoit leur négligence. Homme vertueux, humble, patient, il étoit toujours prêt à servir les gens qui pouvoient en avoir besoin, son amour pour l'Etude „ ne pouvoit pas même lui en dérober le loisir".

(*g*) *Memoirs of the Life of* Elias Ashmole &c. p. 32. London 1717.

(*h*) Wood *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*i*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 169.

(*k*) Wood *Ath. Oxon.* Col. 1088. 1089.

(*l*) Willis *Survey of the Cathedrals of York Durham* &c. p. 397.

(*m*) Idem ibid. p. 655.

(*n*) *Ubi supra.*

(*o*) Préface de la Premiére Partie de l'*Hist. de la Réform. d'Anglet.*

(*p*) *Memoir. Hist. de la Gr. Bret.* T. I. p. 380. Ed. in-8.

Londres en 1722 in-4. pagg. 155. *Essai Chronologique sur le neuviéme Chapitre du Livre de Daniel; ou Explication de la Prophétie des* LXX. *Semaines, dans laquelle on fait voir que les Juifs quatre-cens soixante-ans avant Jésus-Christ, & même plutôt, auroient pu certainement connoître l'année où le Messie devoit venir.* Mr. Marshal publia une Défense de l'explication des Septante Semaines du Docteur Lloyd, & il proposa en même tems quelques difficultés contre celle de Mr. Lancaster: celui-ci à son tour donna en 1726 à Londres, *Remarques sur le Systême du feu Evêque Lloyd touchant les Septante Semaines de Daniel; en forme de Lettre à Mr. Marshal, Recteur de Nawton dans la Comté de Glocester.* in-4. p. 19. Deux raisons l'engagérent à publier cette Piéce. Premiérement, pour faire connoître ce qui l'avoit engagé à donner au Public une Explication de la Prophétie de Daniel, à tous égards si différente de celle de l'Evêque. En second lieu, pour préparer le Public à faire un accueil favorable à la Réponse qu'il se disposoit à faire aux Objections de Mr. Marshal contre son Ouvrage. Il observe que dans le Systême de l'Evêque, on ne trouve point de raison, pourquoi dans la Prophétie il est parlé de Semaines plutôt que d'Années; ni pourquoi y étant parlé de Semaines, leur nombre est fixé à Septante, plutôt qu'à tel autre nombre. „ Cependant, continuë Mr. Lancaster, aucune des Explications données jusqu'ici, ni aucune de celles „ qu'on pourroit donner, ne satisfont, ni ne peuvent satisfaire, si l'on ne rend raison de ces deux circonstances." Mr. Lancaster nie que les Septante Semaines commencent à la XX. année d'Artaxerxe Longuemain, comme on le soutient dans le Systême de l'Evêque Lloyd; & il remarque que puisqu'elles ne commencent point à cette époque, il s'ensuit évidemment que la fin des sept Semaines & des soixante-deux Semaines, est tout aussi mal fixée, que leur commencement dans le Systême, dont Mr. Marshal a pris la défense. Il observe aussi, que selon l'explication des septante semaines de Mr. Marshal, il y a entre la fin de la soixante-neuviéme semaine, & le commencement de la soixante & dixiéme, un intervalle de trente & un an & quatre mois; & il entreprend de démontrer, combien cette méthode est déraisonnable. Il infére de ses Remarques, qu'il ne peut croire en aucune maniére, que le Systême de l'Evêque mérite le magnifique éloge, que Mr. Marshal en a fait dans sa Préface: „ qu'il paroît par toutes sortes de raisons infiniment „ meilleur qu'aucun autre qu'il y ait jamais eu sur les Septante Semaines." En 1728 Mr. Marshal publia in-8. *Trois Lettres, contenant une plus ample défense du Systême de l'Evêque Lloyd, pour servir de Réponse à MM. Lancaster, Whiston, & l'Auteur* de l'Examen du Systême du sens Littéral des Prophéties. XVIII. L'Evêque Lloyd a encore laissé imparfaits deux autres Piéces, quoiqu'imprimées: Une *Explication de la Prophétie des Septante Semaines de Daniel*, & une *Harmonie des Evangiles*, toutes deux in-4. Il a laissé aussi en MSS. une partie d'un *Traité sur les trois Ordres de Ministres dans l'Eglise Chrétienne, appellés aujourd'hui Evêques, Prêtres, & Diacres, où l'on prouve par l'Ecriture Sainte qu'ils sont d'Institution Divine.*

LOCKE (JEAN) un des plus illustres Ecrivains Anglois de la fin du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Jean

Jean Locke de la Ville de Pensford dans la Comté de Somerfet [*A*]; il nâquit à Whrington à fept ou huit Milles de Briftol, & y fut baptifé le 29 d'Août 1632 (*a*). Après avoir fait fes premiéres études dans l'Ecole de Weftminfter, on l'envoya en 1651 au Collége de *Chrift-Church* à Oxford, où il eut une place d'Aggregé (*b*); il fe fit recevoir Bachelier-ès-Arts le 14 Février de l'an 1655 (*c*), & Maître le 29 Juin 1658 (*d*). Il étoit fort mécontent de la maniére dont on étudioit alors dans cette Univerfité, parce qu'on n'y enfeignoit qu'un Péripatétifme, embarraffé de mots obfcurs & de recherches inutiles, & qu'il haïffoit les difputes de l'Ecole, qui y étoient fort en ufage. Les premiers Livres qui lui donnérent quelque goût pour l'étude de la Philofophie furent ceux de Defcartes, parce qu'encore qu'il ne goûtât pas tous fes fentimens, il trouvoit qu'il écrivoit avec beaucoup de clarté (*e*). Ayant alors commencé à étudier plus férieufement, il s'attâcha particuliérement à la Médecine [*B*], dans laquelle il fe rendit très-habile. En 1664 il alla en Allemagne en qualité de Sécretaire du Chevalier Guillaume Swan, Envoyé de la Cour d'Angleterre auprès de l'Electeur de Brandebourg, & de quelques autres Princes Allemands. En moins d'un an il fut de retour en Angleterre, où entre autres études il s'appliqua à la Phyfique [*C*]. Pendant qu'il fut à Oxford en 1666 il fit connoiffance avec le Lord Ashley, depuis Comte de Shaftesbury [*D*], qui le mit en liaifon avec quelques-uns des principaux Seigneurs de ce tems-là [*E*]. En 1668 il paffa en France avec le Comte & la Comteffe de Northumberland, mais il n'y demeura pas longtems, parce que le Comte de Northumberland étant mort en allant à Rome, la Comteffe, qu'il avoit laiffée en France, avec Mr. Locke, fut obligée de s'en retourner en Angleterre (*f*). Mr. Locke, après fon retour, logea comme auparavant chez Mylord Ashley, qui étoit Chancelier de l'Echiquier. Il retint néanmoins toujours fa place dans le Collége de Chrift-Church à Oxford, où il alloit faire quelque réfidence de tems en tems. L'année 1670 & la fuivante, Mr. Locke commença à former le Plan de fon *Effai fur l'Entendement Humain*, mais fes Occupations & fes Emplois l'empêchérent de pouvoir l'achever en ce tems-là; ce fut peut-être alors qu'il fut auffi fait Membre de la Société Royale de Londres (*g*). L'année 1672, Mylord Ashley, devenu Comte de Shaftesbury & Grand-Chancelier d'Angleterre, donna à Mr. Locke l'Office de Sécretaire *de fa préfentation des Bénéfices*, qu'il garda jufqu'à la fin de 1673, que Mylord Shaftesbury rendit le Grand-Sceau au Roi [*F*]. Au mois de Juin 1673 Mr. Locke fut fait Sécretaire

(*a*) Le Clerc *Bibl. Choifie*. T. VI. p. 345.
(*b*) Ibid. p. 346.
(*c*) Wood *Fafti Oxon.* Vol. II. Col. 108.
(*d*) Ibid. Col. 122.
(*e*) *Bibl. Choifie*. p. 347-349.
(*f*) Ibid. p. 349-358.
(*g*) Ibid. p. 358-361.

[*A*] *Mr. Jean Locke de la Ville de Pensford dans la Comté de Somerfet.*] Mr. Wood nous dit (1) que Mr. Locke étoit *Jurisconfulte, & qu'il étoit Intendant du Colonel Alexandre Popham.* Mais nous apprenons de Mr. Le Clerc (2) „ qu'il avoit „ hérité beaucoup plus de bien de fes parens, qu'il n'en laiffa „ à fon fils; & qu'il fut Capitaine dans l'Armée du Parlement „ du tems des Guerres Civiles, fous Charles I. Il y a apparence que ce fut dans ce tems-là, & par les malheurs de „ la Guerre, qu'il perdit une partie de fon bien; car fon fils „ parloit de lui, comme d'un homme de probité & de conduite. Cet illuftre fils a toujours parlé de fes parens, „ avec beaucoup de refpect & de tendreffe. Quoique mariés affez jeunes, ils n'eurent que deux enfans, defquels „ Mr. Locke, dont nous parlons, fut l'aîné. Le fecond „ fut auffi un fils, qui mourut d'Etifie, plus de quarante ans, „ avant fon frere." Le Pere de Mr. Locke l'éleva avec foin, & tint à fon égard une conduite dont fon fils a fouvent parlé avec beaucoup d'éloge. Il fut fort févére envers lui pendant qu'il étoit enfant, & le tint dans un très-grand refpect; mais à mefure que fon fils devint grand, il fe familiarifa avec lui, jufqu'à ce qu'étant devenu plus éclairé, ils vêcurent enfemble plutôt comme des amis, que comme deux perfonnes, dont l'une avoit droit d'exiger du refpect de l'autre; jufque-là que fon fils racontoit de lui, qu'il lui avoit fait des excufes de l'avoir une fois frappé dans fon enfance, plutôt par colére, que parce qu'il le méritoit (3).

(1) *Ath. Oxon.* V. II. Col. 1046.
(2) *Bibl. Choifie* p. 345.
(3) Ibid. p. 346.

[*B*] *Ayant commencé alors à étudier plus férieufement, il s'attacha particuliérement à la Médecine.*] Monfieur Le Clerc dit (4), qu'il ne fe fervit jamais de cette Science pour en tirer du profit, parce qu'il ne fe trouvoit pas affez robufte pour fupporter la fatigue à laquelle s'expofent ceux qui veulent avoir une pratique un peu confidérable. Mais quoiqu'il n'ait jamais pratiqué la Médecine, il n'a pas laiffé d'être très-eftimé par les plus habiles Médecins de fon tems. C'eft dequoi on voit un illuftre témoignage dans l'Epître dédicatoire du Livre du Docteur Thomas Sydenham, intitulé: *Obfervationes Medicæ circa Morborum acutorum Hiftoriam & Curationem*, Londres 1676 in-8. où il parle ainfi: „ Vous favez outre cela, „ combien ma Méthode a été approuvée par un homme qui „ l'avoit connuë à fonds, & qui eft notre ami commun; je „ veux dire Mr. Jean Locke, qui foit à l'égard de l'efprit & „ du jugement pénétrant & exact, foit à l'égard des mœurs fages & réglées, n'a peut-être perfonne qui le furpaffe entre „ ceux qui vivent à préfent, mais qui a au moins très-peu „ d'égaux". *Nofti præterea quàm huic meæ methodo fuffragantem habeam, qui eam intimius per omnia perfpexerat, utrique noftrûm conjunctiffimum, Dominum* Joannem Lockium, *quo quidem viro, five ingenio judicioque acri & fubacto, five etiam antiquis, hoc eft optimis moribus, vix fuperiorem quemquam inter eos qui nunc funt homines, repertum iri confido, pauciffimos certè pares.* On voit après la Préface de ce Livre, des vers élégiaques de Mr. Locke, qui font à la vérité pleins d'efprit & d'invention, mais dont le ftile n'eft pas tout à fait exact, ni poëtique. Auffi faifoit-il trop peu de cas des Poëtes, pour perdre beaucoup de tems à les lire, & à fe donner la peine de les imiter. Il figne ces vers de cette maniére, *J. Locke, Artium Magifter, ex æde Chrifti Oxon.* Il fe contenta d'être Maître-ès-Arts fans fe faire jamais paffer Docteur en Medecine, quoique ceux qui ne le favoient pas le nommaffent *le Docteur Locke.*

(4) Ibid. p. 349.

[C] *Où, entre autres études, il s'appliqua à la Phyfique.*] C'eft ce qui paroit par un Régitre des changemens de l'Air, qu'il tint à Oxford depuis le 24 Juin 1666, jufqu'au 28 Mars 1667.

[*D*] *Il fit connoiffance avec le Lord Ashley, depuis Comte de Shaftesbury.*] Mylord Ashley avoit été incommodé, depuis longtems, d'une chûte, dans laquelle il s'étoit fi rudement heurté la poitrine, qu'il s'y forma un abcès, qui parut par une enflure fous l'eftomac. On lui avoit confeillé de boire pour cela les Eaux Médicinales d'Aftrop, ce qui l'engagea à écrire à Mr. Thomas, Medecin d'Oxford, de lui en faire apporter dans cette Ville, enforte qu'elles fuffent prêtes quand il y arriveroit. Ce Medecin étant obligé de fortir d'Oxford dans ce tems-là, chargea Mr. Locke fon ami de la commiffion qu'on lui avoit donnée. Mais il arriva que les eaux ne fe trouvérent pas prêtes le lendemain de l'arrivée de Mylord Ashley, par la faute de celui que l'on avoit envoyé les chercher. Mr. Locke fut obligé d'aller à fon logis, pour lui en faire excufe; & Mr. Bennet, qui étoit venu avec ce Seigneur dans fon caroffe, le lui préfenta. Mylord Ashley le reçut très-civilement felon fa coutume, & fut fatisfait de fes excufes. Comme il vouloit fe retirer, Mylord, qui avoit déjà pris beaucoup de plaifir dans fa converfation, le retint à fouper, & l'engagea à venir dîner le lendemain avec lui, & même à prendre auffi les eaux, comme il en avoit eu quelque deffein, pour jouïr plus longtems de fa compagnie. Etant forti d'Oxford pour aller à Sunning-Hill, où il but les eaux, il fit promettre à Mr. Locke d'y aller auffi, comme il fit l'Eté de l'an 1667. Ce Seigneur alla enfuite à Londres, & tira promeffe de lui qu'il viendroit loger chez lui, & qu'il ne quitteroit pas fa maifon. Mr. Locke y alla, & quoiqu'il n'eût jamais pratiqué la Médecine, ce Seigneur fe fia entiérement à fes avis, pour l'opération qu'il fallut lui faire en ouvrant l'abcès, qu'il avoit à la poitrine, ce qui lui fauva la vie, quoiqu'on ne l'ait jamais pu fermer depuis. Après cette cure, Mylord Ashley conçut tant d'eftime pour Mr. Locke, qu'encore qu'il eût éprouvé fa grande habileté en fait de Médecine, il la regarda deformais comme la moindre de fes qualités. Il l'exhorta à tourner fes penfées d'un autre côté, & ne voulut pas fouffrir qu'il exerçât la Médecine hors de fa Maifon, à moins que ce ne fût chez quelqu'un de fes Amis particuliers. Il voulut qu'il s'appliquât plutôt à l'Etude des Affaires Politiques & Eccléfiaftiques d'Angleterre, & Mr. Locke y devint fi habile, que Mylord Ashley commença à le confulter, en toutes les occafions, qui s'en préfentoient (5).

(5) Ibid. p. 352-356.

[*E*] *Qui le mit en liaifon avec quelques-uns des principaux Seigneurs de ce tems-là.*] Il l'introduifit dans la compagnie du Duc de Buckingham, de Mylord Halifax, & d'autres Seigneurs, qui avoient de l'efprit & de la lecture, qui étoient charmés de fa converfation. La liberté que Mr. Locke prenoit avec des perfonnes de ce rang, avoit je ne fai quoi qui s'accommodoit fort bien avec fon caractére. Un jour, trois ou quatre de ces Seigneurs s'étant donné rendez-vous chez Mylord Ashley, plutôt pour s'entretenir enfemble, que pour affaires, après quelques complimens, on apporta des Cartes pour jouër, fans que l'on eût eu prefque aucune converfation. Mr. Locke regarda ces Meffieurs jouër pendant quelque tems, après quoi ayant tiré fes tablettes de fa poche, il fe mit à y écrire avec beaucoup d'attention. Un de ces Seigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit. „ Mylord, dit-il, je tâche de profiter autant que je puis en „ votre compagnie; car ayant attendu avec impatience l'hon„ neur d'être préfent à une affemblée des plus fages & plus „ fpirituels hommes de notre tems, & ayant eu enfin ce bon„ heur, j'ai cru que je ne pouvois mieux faire, que d'écrire „ votre converfation; & en effet j'ai mis ici en fubftance „ ce qui s'eft dit depuis une heure ou deux." Il ne fut pas befoin que Mr. Locke lût beaucoup de ce Dialogue, ces illuftres Seigneurs en fentirent le ridicule, & fe divertirent à le retoucher & à l'augmenter. Ils quittérent le jeu, commencérent une converfation qui leur étoit plus féante, & pafférent ainfi le refte du jour (6).

(6) Ibid. p. 357-358.

[*F*] *Qu'il garda jufqu'à la fin de 1673 que Mylord Shaftesbu-*

taire d'une Commission qui regardoit le Commerce; Emploi qui devoit lui rendre cinq-cens Livres sterling par an, mais cette Commission ne subsista que jusqu'au mois de Décembre 1674 (*h*), qu'elle fut supprimée. Le 6 Février de cette année 1674 il se fit recevoir Bachelier en Médecine (*i*). L'Eté de l'année suivante 1675 il alla en France [*G*], parce qu'il avoit de la disposition à l'Etisie. Le Comte de Shaftesbury s'étant racommodé avec la Cour, fut fait Président du Conseil en 1679, ce qui l'obligea de rappeller Mr. Locke à Londres; mais ce Seigneur ne demeura pas longtems dans ce Poste; quelque tems après il fut mis à la Tour, mais s'étant justifié il se retira en Hollande au mois de Décembre 1682. Mr. Locke y suivoit son protecteur; il n'y avoit encore qu'un an qu'il étoit sorti d'Angleterre, lorsqu'on l'accusa d'avoir fait certains Livres contre le Gouvernement, que l'on reconnut dans la suite avoir été faits par d'autres, & au mois de Novembre 1682 on lui ôta la place qu'il avoit dans le Collége de Christ-Church. Apres la mort du Roi Charles II. qui arriva le 16 Février 1685, Mr. Guillaume Penn, qui avoit connu Mr. Locke à l'Université, employa le crédit qu'il avoit auprès de Roi Jaques II. pour obtenir un pardon pour lui, & il l'auroit obtenu, si Mr. Locke n'avoit répondu qu'il n'avoit que faire de pardon puisqu'il n'avoit commis aucun crime. Au mois de May 1685 l'Envoyé d'Angleterre à la Haye le demanda au nom du Roi aux Etats-Généraux, avec quatre-vingt trois autres personnes, ce qui l'obligea à se tenir caché jusqu'à l'année suivante [*H*]. En 1687 il forma à Amsterdam une Société composée de MM. Limborch, Le Clerc & de quelques autres, pour s'entretenir de matiéres importantes (*k*). Il repassa en Angleterre au mois de Février 1689 sur la Flotte qui y conduisit la Princesse d'Orange. Il travailla à Londres à obtenir d'être rétabli dans sa place du Collége de Christ-Church à Oxford, non qu'il eût dessein d'y retourner, mais seulement afin qu'il parût par-là, qu'on lui avoit fait tort. On le lui auroit accordé, mais voyant que l'on ne pouvoit se résoudre dans cette Société à déposséder celui qu'on avoit mis en sa place, & qu'on ne l'admettroit qu'en qualité de Surnuméraire, il s'en désista. Il lui auroit été facile d'avoir un Emploi considérable, mais il se contenta d'être l'un des Commissaires des Appels, Charge qui rend deux cens Livres sterling par an. Vers le même tems on offrit à Mr. Locke un Caractére public, & il fut à son choix d'aller en qualité d'Envoyé chez l'Empereur, chez l'Electeur de Brandebourg, ou dans quelque Cour où il croiroit pouvoir résider dans un air plus convenable à sa santé, mais il refusa un emploi de cette nature à cause de la foiblesse de sa santé (*l*). En 1695. il fut fait Commissaire du Commerce & des Colonies, Emploi qui vaut mille Livres sterling par an; il s'en acquitta avec beaucoup de soin & d'approbation jusqu'à l'an 1700, qu'il le quitta, parce qu'il ne pouvoit supporter l'air de Londres à cause de son asthme [*I*]. Il a passé les quatorze ou quinze derniéres années de sa vie à Oates, Maison de Campagne de Mr. le Chevalier Masham, à vingt-cinq milles de Londres dans la Province d'Essex; durant cette agréable retraite il s'attacha sur-tout à l'étude de l'Ecriture Sainte, & n'employa presque à autre chose les derniéres années de sa vie. Ses forces commencérent à défaillir plus visiblement que jamais, dès l'entrée de l'Eté qui précéda sa mort; Saison qui les années précédentes lui avoit toujours redonné quelques degrés de vigueur. Dès-lors il prévit que sa fin étoit fort proche. Il en parloit même assez souvent, mais toujours avec beaucoup de sérénité, quoiqu'il n'oubliât d'ailleurs aucune des précautions que son habileté dans la Médecine pouvoit lui fournir pour se prolonger la vie. Enfin ses jambes commencérent à s'enfler, & cette enflure augmentant tous les jours, ses forces diminuérent à vuë d'œil. Il s'apperçut alors du peu de tems qu'il lui restoit à vivre, & se disposa à quitter ce Monde [*K*], pénétré de reconnoissance pour toutes les graces que Dieu
lui

(*h*) Ibid. p. 352-361.
(*i*) Wood *Fasti Oxon.* Vol II. Col. 196.
(*k*) *Bibl. Choisie* p. 364-376.
(*l*) Ibid. p. 376-378.

ry rendit le Grand-Sceau au Roi.] Mr. Locke, à qui le Comte avoit fait part de ses plus secrettes affaires, fut disgracié aussi bien que lui, & dans la suite contribua à quelques Ecrits que ce Seigneur fit publier pour exciter la Nation Angloise à veiller sur la conduite des Catholiques-Romains, & à s'opposer aux desseins de ce parti (7).

(7) Ibid. p. 361.

[*G*] *L'Eté de l'année . . . . 1675 il alla en France.*] Il alla à Montpellier, où il demeura assez longtems. Ce fut-là qu'il fit connoissance avec Mr. Thomas Herbert, depuis Comte de Pembroke. De Montpellier il se rendit à Paris, où il fit connoissance avec Mr. Justel, dont la Maison étoit alors le rendez-vous des Gens de Lettres. Il y vit aussi Mr. Guenelon célébre Médecin d'Amsterdam, qui y tenoit des Conférences Anatomiques avec beaucoup de réputation. Il lia encore une amitié particuliére avec Mr. Toinard, qui lui confia un Exemplaire de son *Harmonie Evangélique*, dont il n'en avoit que cinq ou six qui fussent complets (8).

(8) Ibid. p. 365.

[*H*] *Au mois de May 1685 l'Envoyé d'Angleterre à la Haye le demanda au nom du Roi aux Etats-Généraux avec quatre-vingt trois autres personnes, ce qui l'obligea à se tenir caché jusqu'à l'année suivante.*] Au Printems de cette année-là le Duc de Monmouth étoit en Hollande avec plusieurs Anglois, mécontens du Gouvernement, & il se préparoit à l'entreprise qui lui réussit si mal. Le Roi Jaques II. en étant averti fit demander aux Etats, par son Envoyé à la Haye, quatre-vingt-quatre personnes, entre lesquelles étoit Mr. Locke, que l'on qualifioit, *ci devant Sécretaire de Mylord Shaftesbury*, quoiqu'il n'ait jamais eu cet emploi ni ce titre dans la Maison de ce Seigneur, où il étoit sur le pied d'un Ami. Il étoit le dernier de tous, & l'on disoit dans ce tems-là, que son nom n'étoit point sur la liste venuë d'Angleterre, mais que le Consul Anglois, qui étoit alors à Amsterdam, le fit ajoûter. Mr. Le Clerc dit que l'on peut assurer, que Mr. Locke n'avoit aucune liaison avec le Duc de Monmouth, dont il n'avoit pas grande opinion. Il n'étoit d'ailleurs aucunement brouillon, & plutôt timide que courageux. Il avoit été sur la fin de l'année 1684 à Utrecht, & il étoit revenu au Printems à Amsterdam, à dessein de retourner à Utrecht, où il retourna effectivement, parce qu'il ne craignoit pas qu'on pût l'accuser de tremper dans l'entreprise du Duc de Monmouth. Il avoit eu auparavant quelque envie de loger chez Mr. Guenelon, qui s'étoit excusé de le recevoir dans sa maison, parce que ce n'est guéres l'usage à Amsterdam de loger des Etrangers chez soi, quoique d'ailleurs il reçût très-agréablement ses visites. Mais dès que Mr. Guenelon vit qu'il étoit en danger, il comprit qu'il étoit tems de lui rendre service, comme il le fit avec beaucoup de générosité. Il en parla avec Mr. Veen, & l'engagea à le recevoir chez lui. Il lui écrivit pour cela à Utrecht, & Mr. Limborch en fit de-même, de la part de Mr Veen. Mr. Locke se rendit donc à Amsterdam, où il demeura caché chez Mr. Veen deux ou trois mois. Mr. Limborch prit soin de lui faire tenir les Lettres qu'on lui écrivoit, & garda même le Testament de Mr. Locke, qui le chargea de l'envoyer à quelques-uns de ses parens, qu'il lui nomma, s'il venoit à mourir. On eut soin cependant de consulter un des principaux Magistrats de cette Ville, pour savoir s'il y pouvoit demeurer en sureté; & ce Magistrat répondit qu'on ne pouvoit pas le protéger si le Roi d'Angleterre le faisoit demander, mais qu'au moins on ne le livreroit pas, & qu'on ne manqueroit pas de faire avertir son hôte. Cela lui mit en quelque sorte l'esprit en repos, & il demeura chez Mr. Veen jusqu'au mois de Septembre, sans sortir que la nuit, de peur d'être reconnu. Cependant quelqu'un lui persuada de se retirer plutôt à Cléves, où il alla, mais il en revint vers le commencement de Novembre, & logea de nouveau chez Mr. Veen. A la fin de l'année il alla loger chez Mr. Guenelon, où il demeura aussi la suivante. En 1686 il commença à reparoitre en public, parce qu'on fut assez informé qu'il n'avoit aucune part dans l'entreprise du Duc de Monmouth. Dans l'Automne il alla à Utrecht, & à la fin de l'année il revint à Amsterdam, & logea chez Mr. Guenelon, comme auparavant. En 1687 il alla à Rotterdam, où il logea chez Mr. Furley. Il revint encore à Amsterdam, mais pour peu de tems (9).

(9) *Bibl. Choisie* p. 372-376.

[*I*] *Il le quitta, parce qu'il ne pouvoit supporter l'air de Londres, à cause de son Asthme.*] Le Roi sollicita Mr. Locke de conserver son poste, après lui avoir dit expressément, qu'encore qu'il ne pût demeurer à Londres que quelques semaines, ses services dans cette Place ne laisseroient pas de lui être fort utiles. Mais il se rendit enfin aux instances de Mr. Locke, qui ne pouvoit se résoudre à garder un Emploi aussi important que celui-là, sans en faire les fonctions avec plus de régularité. Il forma & exécuta ce dessein sans en dire mot à qui que ce soit, évitant par une générosité peu commune ce que d'autres auroient recherché fort soigneusement. Car en faisant savoir qu'il étoit prêt à quitter cet Emploi, il lui étoit aisé d'entrer dans une espéce de composition avec tout Prétendant, qui averti en particulier de cette nouvelle, & appuyé du crédit de Mr. Locke, auroit été par-là en état d'emporter la place vacante sur toute autre personne. On ne manqua pas de le lui dire, & même en forme de reproche. *Je le savois bien*, répondit-il, *mais ç'a été pour cela même que je n'ai pas voulu communiquer mon dessein à personne. J'avois reçu cette place du Roi, j'ai voulu la lui remettre, pour qu'il en pût disposer selon son bon-plaisir* (10).

(10) *Vo.* la Lettre de Mr. Coste à l'Auteur des *Nouvelles de la Rép. des Lett.* Fe. 1705. *Art.* II.

[*K*] *Se disposa à quitter ce Monde.*] L'Etude de l'Ecriture Sainte avoit produit en lui une piété très-vive & très-sincére, quoique très-éloignée de toute affectation. Comme il demeu-
ra

lui avoit faites, dont il prenoit plaiſir à faire l'énumération à ſes amis, plein d'une ſincére réſignation à ſa volonté, & d'une ferme eſpérance en ſes promeſſes d'une Vie à venir. Il mourut le 28 Octobre 1704, dans la ſoixante & treiziéme année de ſon âge (*m*). Il avoit fait lui-même ſon Epitaphe [*L*]. Ses Ecrits rendront ſon nom immortel [*M*]. Locke avoit une grande connoiſſance du Monde, & des affaires. Pru-

ra longtems ſans pouvoir aller à l'Egliſe, il trouva à propos, quelques mois avant ſa mort, de communier dans la maiſon, & deux de ſes amis communiérent avec lui: quand le Miniſtre eut achevé d'officier, Mr. Locke lui dit: *qu'il étoit dans les ſentimens d'une parfaite charité envers tous les hommes, & d'une union ſincére avec l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, de quelque nom qu'on la diſtinguât.* Il étoit entiérement pénétré d'admiration pour la ſageſſe & la bonté de Dieu, dans la maniére dont il a voulu ſauver les hommes; & quand il s'entretenoit là-deſſus, il ne pouvoit s'empêcher de s'écrier, *ô profondeur des richeſſes, de la ſageſſe & de la connoiſſance de Dieu!* Il étoit perſuadé qu'on s'en convaincroit en liſant l'Ecriture ſans préjugé, & à quoi il exhortoit très-ſouvent ceux à qui il parloit, ſur la fin de ſa vie. L'application qu'il avoit apportée à cette étude, lui avoit donné une idée de la Religion Chrétienne plus noble que celle qu'il en avoit euë auparavant; & s'il avoit eu aſſez de force pour commencer de nouveaux Ouvrages, il y a bien de l'apparence qu'il en auroit compoſé quelques-uns, pour faire paſſer dans l'eſprit des autres cette grande & ſublime idée dans toute ſon étenduë. Quelques ſemaines avant ſa mort, comme il ne pouvoit plus marcher, on l'avoit porté dans une chaiſe à bras par la maiſon, mais Madame Maſham l'étant allé voir le 27 Octobre 1704, au-lieu de le trouver dans ſon cabinet où il avoit accoutumé d'être, elle le trouva au lit. Comme elle en témoigna quelque ſurpriſe, il lui dit qu'il avoit réſolu de demeurer au lit, parce qu'il s'étoit trop fatigué en ſe levant le jour précédent, qu'il ne pouvoit pas ſouffrir cette fatigue, & qu'il ne ſavoit pas s'il pourroit jamais ſe relever. Il ne put point dîner ce jour-là, & l'après-midi ceux qui lui tenoient compagnie étant allés dans ſa chambre, on lui propoſa de lui lire quelque choſe pour occuper ſon eſprit, mais il le refuſa. Néanmoins quelqu'un ayant apporté quelques papiers dans ſa chambre, il voulut ſavoir ce que c'étoit, & on les lui lut; après quoi, il dit, que ce *qu'il avoit à faire ici, s'en alloit fait, & qu'il en remercioit Dieu.* Là-deſſus on s'approcha de ſon lit, & il ajoûta qu'il ſouhaittoit *qu'on ſe reſſouvînt de lui dans la Priére du Soir.* On lui dit que, s'il le vouloit, toute la Famille viendroit prier Dieu dans ſa chambre, & il y conſentit. On lui demanda s'il croyoit être prêt de mourir, & il répondit, *que cela arriveroit peut-être cette nuit-là, mais que cela ne pouvoit pas tarder trois ou quatre jours.* Il eut alors une ſueur froide, mais il en revint bientôt après. On lui offrit un peu de *Mum* de Brunſwic, qu'il avoit pris avec plaiſir une ſemaine auparavant. Il en prit quelques cueuillerées, & but à la ſanté de la Compagnie, en diſant, *je vous ſouhaitte à tous du bonheur, quand je m'en ſerai allé.* Les perſonnes qui étoient dans la chambre étant ſorties, excepté Madame Maſham, qui demeura aſſiſe auprès de ſon lit, il l'exhorta, *à regarder ce monde ſeulement comme un état de préparation pour un meilleur.* Il ajoûta, *qu'il avoit vécu aſſez longtems, & qu'il remercioit Dieu d'avoir paſſé heureuſement ſa vie; mais que cette vie ne lui paroiſſoit qu'une pure vanité.* Après ſoupé, la Famille monta dans ſa chambre pour y prier Dieu, & entre onze heures & minuit il parut un peu mieux. Madame Maſham, ayant voulu veiller auprès de lui, il ne le voulut pas permettre, & dit que peut-être il dormiroit; mais que s'il lui arrivoit quelque changement, il la feroit appeller. Il ne dormit point, mais il réſolut d'eſſayer de ſe lever le lendemain, comme il fit. On le porta dans ſon cabinet, & on le plaça dans un fauteuil, où il dormit aſſez longtems à pluſieurs repriſes. Paroiſſant un peu remis, il voulut qu'on l'habillât, comme il avoit accoutumé de l'être, & demanda de la petite biére, qu'il goûtoit très-rarement; après quoi il pria Madame Maſham, qui liſoit tout bas dans les Pſeaumes pendant qu'on l'habilloit, de lire haut. Elle le fit, & il parut fort attentif, juſqu'à ce que les approches de la mort l'en empêchérent. Il pria alors cette Dame de ne plus lire, & peu de minutes après il expira (11).

(11) *Bibl. Choiſie* p. 397-401.

[*L*] *Il avoit fait lui-même ſon Epitaphe.*] La Voici: *Siſte Viator. Hic ſitus eſt* Johannes Locke. *Si qualis fuerit, rogas, mediocritate ſuâ contentum ſe vixiſſe reſpondet. Literis eouſque tantum profecit, ut veritati unicè litaret; hoc ex ſcriptis illius diſce, quæ quod de eo reliquum eſt, majori fide tibi exhibebunt, quam Epitaphii ſuſpecta Elogia. Virtutes, ſi quas habuit, minores ſanè, quam quas ſibi laudi, tibi in exemplum proponeret: Vitia unà ſepeliantur. Morum Exemplar ſi quæras, in Evangelio habes; Vitiorum utinam nuſquam; mortalitatis certè (quod profit) hic & ubique.*

[*M*] *Ses Ecrits rendront ſon nom immortel.*] Nous en donnerons ici la Liſte. I. *Régître des Changemens de l'Air, obſervés à Oxford par le Barométre, le Thermométre, & l'Hygrométre, depuis le 24 Juin 1666. juſqu'au 28 Mars 1667.* Ce Régître ſe trouve dans l'Hiſtoire Générale de l'Air, de Mr. Boyle, qui parut à Londres en 1692. II. *Epiſtola de Tolerantiâ ad Clariſſimum Virum* T. A. R. P. T. O. L. A. (c'eſt-à-dire *Theologiæ apud Remonſtrantes Profeſſorem, Tyrannidis Oſorem, Limburgium Amſtelodamenſem*) *ſcripta à* P. A. P. O. J. L. A. (c'eſt-à-dire *Pacis Amico, Perſecutionis Oſore, Joanne Lockio, Anglo* Gouda 1689 in-douze. Cette Piéce plut ſi fort en Angleterre & en Hollande, qu'on la traduiſit d'abord en Anglois & en Flamand. Elle a auſſi été traduite en François par Mr. Le Clerc, qui l'a inſérée dans les *Oeuvres diverſes* de Mr. Locke, imprimées en 1710. Mr. Jonas Proaſt, un des Chapelains du Collége des Trépaſſés à Oxford, attaqua cette Lettre par une Ecrit intitulé: *Court Examen des Preuves de la Lettre ſur la Tolérance, auxquelles on répond.* Oxford 1690 in-4. Mr. Locke publia là-deſſus une *Seconde Lettre ſur la Tolérance.* Londres 1690 in-4. datée du 27 Mai 1690. Mr. Proaſt repliqua par une *Troiſiéme Lettre ſur la Tolérance; ſervant de Défenſe à la Lettre contenant* un Court Examen &c. Oxford 1691 in-4. Mr. Locke lui répondit par ſa *Troiſieme Lettre pour la Tolerance*, datée du 20 Juin 1692. & imprimée à Londres in-4. de 350 pages. Mr. Proaſt garda le ſilence pendant douze ans, mais enfin il lâcha une Brochure de 18 pages contre la longue Lettre de Mr. Locke, qui tout moribond qu'il étoit alors, puiſqu'il mourut la même année, voulut lui répondre par une *quatriéme Lettre pour la Tolérance.* Quoiqu'elle ne ſoit pas achevée, le fragment qui en reſte, & qu'on a publié dans ſes Oeuvres Poſthumes, fait voir que ce Philoſophe conſerva le calme & la vivacité de ſon eſprit juſqu'au dernier ſoupir. Mr. Le Clerc avoit deſſein de traduire en François la ſeconde & la troiſiéme de ces Lettres ſur la Tolérance, mais il a jugé que la premiére ſuffiſoit pour être pleinement inſtruit des raiſons de Mr. Locke. III. En 1686 Mr. Locke inſéra dans le Tom. II. de la *Bibliothéque Univerſelle* une Piéce intitulée, *Nouvelle Méthode de dreſſer des Recueils*, qui a été réimprimée dans ſes *Oeuvres Diverſes.* Il fit auſſi dans le même tems quelques Extraits, qui furent inſérés dans cette Bibliothéque, comme celui du Livre de Mr. Boyle, touchant les Remédes ſpécifiques, & d'autres. IV. *Eſſai ſur l'Entendement Humain.* Londres 1690 in-fol. Il avoit commencé cet Ouvrage en Angleterre, & l'acheva en Hollande ſur la fin de l'an 1687. Il en fit lui-même un Abrégé en Anglois, que Mr. Le Clerc traduiſit en François & publia dans le Tom. VIII. de la *Bibliothéque Univerſelle*, au mois de Janvier 1688. Il en fit auſſi tirer quelques Exemplaires à part, auxquels Mr. Locke mit une petite Epitre dédicatoire au Comte de Pembroke. Cet Abrégé plut à une infinité de gens, & leur fit ſouhaitter de voir l'Ouvrage entier, dont il s'eſt fait trois Editions depuis 1690, ſavoir en 1694, en 1697 & en 1700. En 1700 Mr. Coſte, qui demeuroit dans la même maiſon que Mr. Locke, traduiſit cet Ouvrage en François avec beaucoup de ſoin, de fidélité, & de netteté ſous les yeux de l'Auteur, qui corrigea divers endroits de l'Original, pour les rendre plus clairs & plus faciles à traduire, & revit la verſion avec ſoin, elle parut ſous ce Titre: *Eſſai Philoſophique concernant l'Entendement Humain, où l'on montre quelle eſt l'étenduë de nos Connoiſſances certaines, & la maniére dont nous parvenons.* Amſterdam 1700 in-4. [☞ Mr. Coſte a donné une nouvelle *Edition* de ſa Traduction *revuë, corrigée, & augmentée de quelques Additions importantes de l'Auteur, qui n'ont paru qu'après ſa mort, & de quelques Remarques du Traducteur.* Amſterdam 1729 in-4. Mr. Coſte dit dans un *Avis*, qu'en reliſant ſa Traduction imprimée, & l'ayant depuis examinée avec ſoin, il a trouvé qu'il y avoit bien des endroits à reformer, tant à l'égard du ſtile, qu'à l'égard du ſens. Il ajoûte que Mr. Barbeyrac lui a indiqué des fautes que ſa Critique pénétrante y avoit découvertes, avant même qu'il entendît l'Anglois. ADD. DU TRAD.] Cet Ouvrage a auſſi été traduit en Latin par Mr. Burridge en 1701. Mr. Wynne, à préſent Evêque de Bath & Wells, a fait un *Abrégé* de cet *Eſſai* de Mr. Locke, que celui-ci a trouvé fort bon, & qui a été imprimé pluſieurs fois. Cet Abrégé a été traduit en François ſous ce Titre: *Abrégé de l'Eſſai de Mr. Locke ſur l'Entendement Humain, traduit de l'Anglois par Mr. Boſſet.* Londres 1720 in-8. Cet Ouvrage choqua bien des gens, lorſqu'il parut. Dans une Aſſemblée des Chefs des Colléges de l'Univerſité d'Oxford, on propoſa de le cenſurer, & d'en défendre la lecture; & après bien des débats, il fut réſolu, que ſans en venir à une Cenſure publique, chacun des Chefs des Colléges tâcheroit d'en empêcher la lecture dans ſon Collége (12). Mr. Lee l'attaqua par un Livre intitulé: l'*Anti-Scepticiſme: ou Remarques ſur chaque Chapitre de* l'Eſſai de Mr. Locke concernant l'Entendement Humain, *avec une Explication de tous les Sujets qu'il traite, & dans le même ordre. Par* Henri Lee, *Bachelier en Théologie, ci-devant Aggregé du Collége d'Emanuel à Cambridge, Recteur de Tichmarsh dans la Comté de Northampton.* Londres 1702 in-fol. Mr. Lowde critiqua l'*Eſſai* dans ſon *Traité de la nature de l'Homme*, & dans ſes *Eſſais Moraux*; de même que Mr. Jean Norris dans ſon *Eſſai d'une Théorie du Monde Idéal ou Intellectuel. Qui en eſt la partie rélative. Où le Monde Intellectuel eſt conſidéré par rapport à l'Entendement Humain, dont on tâche de donner ici une idée. Part.* II. *par Jean Norris, Recteur de Bemerton, proche de Saliſbury.* Londres 1704 in-8. Mr. Guillaume Molyneux obſerve (13) qu' „ il n'y a perſonne à qui nous ayons plus d'obli„ gation pour la perfection de cette partie de la Philoſophie „ (la Logique) qu'à l'incomparable Mr. Locke, qui, dans „ ſon *Eſſai concernant l'Entendement Humain*, a rectifié plus „ d'erreurs reçuës, developpé plus de vérités profondes, „ fondées ſur l'Expérience & les Obſervations, pour la con„ duite de l'eſprit dans la recherche de la Vérité (& c'eſt pro„ prement ce qui ſelon moi peut s'appeller Logique) qu'on „ n'en trouve dans tous les Livres des Anciens. Il a claire„ ment diſſipé ces Viſions Métaphyſiques, qui brouilloient „ la cervelle aux gens, & leur communiquoient comme un „ grain de folie, en leur faiſant affecter une ſcience qu'ils „ n'avoient point, & en faiſant du bruit par des ſons, qui „ n'a-

(12) Voy. *Des Maizeaux, Note on a Collection of ſeveral Pieces of Mr John Locke*, p. 284 Lond. 1720 in-8.

(13) In his *Epiſtle Dedicatory* before his *Treatiſe of Dioptrics.* Lond, 1692.

Prudent sans être fin, il gagnoit l'estime des hommes par sa probité, & étoit toujours à couvert des attaques d'un faux Ami, ou d'un lâche Flatteur. Eloigné de toute basse complaisance; son expérience, ses ma-

„ n'avoient aucun sens clair & distinct." Le même dit à
Mr. Locke dans une Lettre datée de Dublin le 22 Décembre
1692. *Le mauvais succès de l'attaque de Mr. Norris est une
preuve suffisante de la force de votre Livre; & en vérité il raisonne
si pitoyablement, que je crois que son exemple servira de leçon
à tous ceux qui voudroient entreprendre de critiquer votre Ouvrage.*
Il souhaittoit fort de procurer une Traduction Latine de son
Essai. En 1702 il parut à Londres in-8. pagg. 70. une *Défense
de* l'Essai de Mr. Locke concernant l'Entendement Humain,
*où l'on examine & justifie les principes établis dans cet
Ouvrage, par rapport à la Morale, à la Religion Revélée, & à
l'Immortalité de l'Ame. Servant de Réponse aux Remarques sur cet
Essai*: dédiée à Mr. Locke. „ L'Auteur observe dans sa
„ *Préface*, que comme il n'y a rien qui intéresse davantage &
„ plus universellement le Genre-humain que la connoissance
„ de la vraye Morale, il n'est pas douteux que les Ecrivains
„ qui l'établissent sur les fondemens les plus clairs, les plus
„ naturels, & les plus solides, ne rendent un très-grand ser-
„ vice à la Religion, à laquelle des personnes bien intention-
„ nées n'ont pas fait peu de tort, en voulant la fonder sur
„ des notions Métaphysiques, & sur des raisonnemens faux
„ & abstrus. Et comme l'on apperçoit dans tous les Ecrits
„ de l'excellent Auteur de l'*Essai concernant l'Entendement Hu-
„ main* un vrai zélé pour donner de justes idées aux hom-
„ mes sur ce sujet, je ne connois point de Philosophe avant
„ lui qui ait établi la Morale sur de plus solides principes,
„ qu'il indique dans cet *Essai*, lorsque le sujet le permet;
„ principes assez solides pour satisfaire les plus éclairés, &
„ assez simples pour être compris par les génies les plus mé-
„ diocres." V. *Deux Traités sur le Gouvernement Civil. Dans
le premier on découvre la fausseté des principes du Chevalier Robert
Filmer & de ses Partisans, & on les détruit. Le second est un
Essai touchant la véritable origine, l'etenduë, & la fin du Gouvernement.
Seconde ''ition corrigée.* Londres 1694 in-8. La
premiére Edition avoit paru en 1690 in-8. Il s'en est fait
une autre Edition en 1698. Cet Ouvrage a paru en François
à Amsterdam, & depuis à Genéve en 1722. Mr. Locke dit
dans la Préface. „ Vous avez ici le commencement & la fin
„ d'un Traité sur le Gouvernement. Il ne vaut pas la peine
„ de vous dire, quel sort ont eu les autres papiers, qui de-
„ voient occuper le milieu, & qui étoient plus importans que
„ ce que je vous donne ici . . . . . . S'il y régne autant d'é-
„ vidence que je m'en flatte, on ne trouvera pas fort à dire
„ ceux qui manquent, & mon Lecteur pourra être satisfait
„ sans cela. Car je m'imagine que je n'aurai ni le loisir ni
„ l'envie de reprendre mon travail, & de remplir ce qui man-
„ que à ma Réponse, en suivant de nouveau le Chevalier
„ Robert Filmer au travers de tous les détours & de toutes
„ les obscurités qui régnent dans les différentes parties de son
„ extraordinaire Systême." VI. *Considérations sur les conséquences
de la diminution de l'Intérêt de l'Argent, & de l'augmentation
du prix de la Monnoye; contenuës dans une Lettre à un Membre
du Parlement.* Londres 1691 in-8. Réimprimées en 1695.
VII. *Observations sur un Ecrit intitulé*: Encouragement à frapper
de la monnoye d'argent en Angleterre, & à la garder dans
le Royaume. VIII. *Nouvelles Considérations touchant l'augmentation
du prix de la Monnoye, où l'on examine en particulier les
raisons alléguées par Mr. Lowndes en faveur de cette augmentation
dans son Rapport touchant* un Essai pour réformer la Monnoye.
IX. *Pensées touchant l'Education des Enfans*; contenues
dans une Lettre à Mr. Edouard Clarke de Chipley, datée du
7 Mars 1690. Londres 1693 in-8. Il s'en fit encore deux autres
Editions en 1694 & 1698. qui sont augmentées: ce Livre
fut traduit en François par Mr. Pierre Coste, & imprimées
sous ce titre: *De l'Education des Enfans.* Amsterdam 1695 in-12.
Cette Traduction fut réimprimée en 1708 dans la même
Ville. L'Ouvrage de Mr. Locke parut de nouveau après sa
mort considérablement augmenté. Cela engagea Mr. Coste
à revoir sa Traduction, & à y insérer à leur place les additions
posthumes de l'Auteur; il y ajoûta quantité de passages
de Montagne, qui servent à appuyer ou à éclaircir plusieurs
des sentimens de Mr. Locke. Cette nouvelle Edition de la
Traduction de Mr. Coste a paru à Amsterdam en 1721 in-8.
Il s'en est fait une autre Edition à Paris en 1711 in-12. sur celle
d'Amsterdam de 1708. Il a paru aussi une Traduction Flamande
de ce Livre à Rotterdam en 1698 in-8. X. *Que la Religion
Chrétienne, telle qu'elle se trouve dans l'Ecriture, est très-raisonnable.*
Londres 1695 in-8. Il prétend faire voir dans cet
Ouvrage que le seul Article de Foi que Jésus-Christ & ses
Apôtres imposoient à ceux à qui ils annonçoient l'Evangile,
étoit de croire que Jésus-Christ étoit le Messie. Mr. Molyneux
écrivoit à Mr. Locke, dans une Lettre datée de Dublin
le 26 Septembre 1696. „ A l'égard de votre Livre du *Chris-
„ tianisme raisonnable*, je ne m'apperçois d'autre chose, sinon
„ qu'il est extremêment approuvé des personnes sincéres, dé-
„ gagées de préjugés, qui osent dire ce qu'elles pensent. Je
„ vous raconterai ce qu'un très-savant & judicieux Prélat
„ m'a dit sur ce sujet. Je lui demandai s'il avoit lu ce Li-
„ vre, & comment il le trouvoit? *fort bon*, me dit-il, ajoû-
„ tant, que si c'étoit mon ami Mr. Locke qui en étoit
„ l'Auteur, c'étoit le meilleur Ouvrage qu'il eût encore fait;
„ *mais*, continua-t-il, *si l'on savoit que je pense de cette manié-
„ re, on m'arracheroit ma robe.*" Il fut attaqué fortement par
le Docteur *Jean Edouard* dans un Livre intitulé: *Le Socinianisme
démasqué.* Londres 1696 in-8. Mr. Locke répondit
à cet Ouvrage par les suivans. XI. *Défense du Livre du
Christianisme Raisonnable contre les imputations du Docteur Edouard.*
Londres 1696 in-8. XII. *Seconde Défense du Livre
du Christianisme Raisonnable.* Londres 1696 in-8. En 1697 Mr.
Samuel Bold, Recteur de Steeple dans la Province de Dorset,
publia à Londres in-8. un Traité intitulé: *La Connoissance
du Christ Jésus. On y a joint quelques passages du* Christianisme
Raisonnable *& la* Défense de ce Livre; *des Remarques sur
les* Réflexions de Mr. Edward *contre le même Ouvrage & sur
son Livre, qui a pour titre le* Socinianisme Démasqué. Mr. Bold
dit dans ce Traité (14) que „ Si le *Christianisme Raisonnable* (14) *Some Passages* p. 49-52.
„ étoit généralement lu avec attention, qu'il fût bien com-
„ pris, & qu'on entrât dans ce qui me paroît en être la
„ grande vuë, cet Ouvrage seroit d'une très-grande útilité,
„ & qu'entre autres bons effets, il produiroit sur-tout ces
„ deux ici; premiérement, un heureux changement dans les
„ particuliers; car si l'on employoit plus de tems, & que l'on
„ se donnât plus de peine à convaincre les gens de la manié-
„ re la plus forte que *Jésus est le Christ*, l'Unique Sauveur
„ des Pécheurs, & qu'ils ont personnellement besoin de lui,
„ & que l'on s'amusât moins à disputer des termes inventés
„ par les hommes pour exprimer leurs propres idées sur des
„ points que Jésus-Christ & ses Apôtres ont proposés en
„ termes simples & naturels, on ne trouveroit pas par-tout
„ tant de Chrétiens, qui ne sont tels, que parce que c'est la
„ Religion du Pays où ils vivent; & nous aurions de soli-
„ des raisons d'espérer que tous ces gens-là seroient Chré-
„ tiens, en conséquence d'un choix sage & raisonnable. De-
„ là il s'ensuivroit qu'ils seroient bien en état de justifier leur
„ foi, & de rendre raison de leur espérance à tous ceux qui
„ leur en demanderoient; qu'ils étudieroient & observeroient
„ avec plus de soin les Loix de Jésus-Christ, & seroient dis-
„ posés à acquiescer à toutes les Vérités & à toutes les Doctri-
„ nes, qu'ils découvriroient avoir été enseignées par lui. En
„ second lieu, il serviroit à détruire l'esprit de Parti, & à
„ établir parmi les Chrétiens cette Union, cette Charité, qui
„ les rendroit extrêmement utiles les uns aux autres, les met-
„ troit en état de tirer beaucoup de fruit de tous les exerci-
„ ces publics, feroit paroître tous les Chrétiens du Monde,
„ comme formant un seul Corps bien lié; & détruiroit effi-
„ cacement les pernicieux préjugés répandus contre les Mi-
„ nistres de la Religion, & dont il n'y a que trop de person-
„ nes imbuës, à la vuë des Schismes malfondés, & des di-
„ visions pour des sujets peu importans, qui ne régnent mal-
„ heureusement que trop parmi les Chrétiens. Les gens a-
„ droits de tous les Partis, quelque différens que soient leurs
„ sentimens sur tout autre sujet, paroissent s'accorder à ne
„ point parler favorablement du *Christianisme Raisonnable &c.*
„ Mais si leur grande raison est, que cet Ouvrage tend visi-
„ blement à procurer l'heureuse union, dont nous avons
„ parlé, que peut-on penser de plus avantageux sur leur su-
„ jet, sinon qu'ils conspirent malicieusement à entretenir les
„ querelles & les divisions parmi les Chrétiens, pour des in-
„ térêts particuliers, au très-grand dommage de la Religion,
„ & au préjudice du Bien-public? En un mot, si *le Christia-
„ nisme Raisonnable tel que l'Ecriture l'enseigne*, ne mérite de
„ censure par aucun autre endroit, que parce qu'on y avan-
„ ce & prouve avec tant de force que *Jésus-Christ & ses Apô-
„ tres n'ont proposé d'autre Article de Foi, comme nécessaire pour
„ un Chrétien, que celui-ci que Jésus est le Christ, ou le Messie*, je
„ crois, qu'on peut avec beaucoup de raison regarder ce Li-
„ vre, comme un des meilleurs Ouvrages, qui ait paru de-
„ puis 1600 ans". *Le Christianisme Raisonnable* a été traduit
en François par Mr. Coste, & a paru pour la premiére fois
en cette Langue en 1695 (le titre porte 1696 le même a traduit
aussi les *Défenses*, qui ont été imprimées à Amsterdam
en 1703 in-8. Le tout a été réimprimé ensemble à Amsterdam
en 1715 in-12. 2 Tomes, & cette seconde Edition a été augmentée
d'une Dissertation, où l'on établit le vrai & l'unique
moyen de réunir tous les Chrétiens malgré la différence de
leurs sentimens, & d'un Traité de la Religion des Dames. Ces
deux Ouvrages ne sont pas de Mr. Locke. Le Traducteur a
perfectionné l'Ouvrage de ce dernier, en retranchant plusieurs
répétitions, qui sont assez ordinaires au stile de ce Savant.
XIII. *Lettre au très-révérend Evêque de Worcester touchant
quelques endroits de sa Défense de la Doctrine de la Trinité, qui
regardent l'Essai de Mr. Locke concernant l'Entendement Humain.*
Londres 1697 in-8. L'Apostille de cette Lettre est datée
d'Oates le 7 Janvier 169[5]. XIV. *Replique à la Réponse de Mr.
l'Evêque de Worcester à sa Lettre, touchant quelques endroits de
la Défense de la Doctrine de la Trinité, de ce Prélat, qui regardent
l'Essai de Mr. Locke concernant l'Entendement Humain.*
Londres 1697 in-4. Cette Replique est datée de Londres
le 29 Juin 1697. XV. *Replique à la seconde Réponse de Mr. L'Evêque
de Worcester, où entre autres sujets on examine ce que ce
Prélat a dit de la Certitude par la Raison, par les Idées, & par la
Foi, de la Résurrection du même Corps; de l'Immortalité de l'Ame;
de l'incompatibilité des Notions de Mr. Locke avec les Articles
de la Foi Chrétienne; & de ce qu'elles tendent au Pyrrhonisme*,
datée d'Oates le 4 Mai 1698. XVI. *Oeuvres Posthumes
de Mr. Jean Locke. 1. De la Conduite de l'Esprit. 2. Examen
du sentiment de Malebranche, que nous voyons tout en Dieu. 3.
Discours sur les Miracles. 4. Fragment d'une quatriéme Lettre sur
la Tolérance. 5. Mémoires de la vie d'Antoine premier Comte de
Shaftesbury. 6. Nouvelle Methode de faire des Recueils, écrite
originairement en François, & traduite* en Anglois. Londres 1706
in-8. Mr. Le Clerc a traduit en François une partie de ces
Piéces, qu'il a fait précéder de l'Eloge Historique de Mr. Locke,
qu'il avoit inséré dans le VI. Tome de la *Bibliothéque
Choisie*,

maniéres douces & civiles, le faisoient respecter de ses Inférieurs, lui attiroient l'estime de ses Egaux, l'amitié & la confiance des plus grands Seigneurs. Sans s'ériger en Docteur, il instruisoit par sa conduite. Il avoit été d'abord assez porté à donner des conseils à ses Amis, qu'il croyoit en avoir besoin: mais enfin ayant reconnu *que les bons conseils ne servent point à rendre les gens plus sages*, il devint beaucoup plus retenu sur cet article. Quoiqu'il aimât sur-tout les vérités utiles, qu'il en nourrît son esprit, & qu'il fût bien aise d'en faire le sujet de ses conversations, il avoit accoutumé de dire, que pour employer utilement une partie de cette vie à des occupations sérieuses, il falloit en passer une autre à de simples divertissemens; & lorsque l'occasion s'en présentoit naturellement, il s'abandonnoit avec plaisir aux douceurs d'une conversation libre & enjouée. Il savoit plusieurs Contes agréables, dont il se souvenoit à propos, & ordinairement il les rendoit encore plus agréables par la manière fine & aisée dont il les racontoit. Il aimoit assez la raillerie, mais une raillerie délicate & tout à fait innocente. Personne n'a jamais mieux entendu l'Art de s'accommoder à la portée de toutes sortes d'esprits; une de ses adresses dans la conversation étoit de faire parler les gens sur ce qu'ils entendoient le mieux. Avec un Jardinier il s'entretenoit de Jardinage, avec un Joüaillier de Pierreries, avec un Chimiste de Chimie &c. „ Par-là, disoit-il lui-même, je plais à tous ces gens-là, qui pour l'ordinaire ne peuvent parler pertinem- „ ment d'autre chose. Comme ils voyent que je fais cas de leurs occupations, ils sont charmés de me „ faire voir leur habileté, & moi je profite de leur entretien". Effectivement Mr. Locke avoit acquis par ce moyen une assez grande connoissance de tous les Arts, & s'y perfectionnoit tous les jours. Il disoit aussi que la connoissance des Arts contenoit plus de véritable Philosophie que toutes ces belles & savantes Hypothéses, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choses, ne servent au fond qu'à faire perdre du tems à les inventer ou à les comprendre. Par les différentes questions qu'il faisoit aux gens de métier, il trouvoit le secret de leur Art, qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes, & leur fournissoit fort souvent des vuës toutes nouvelles, qu'ils étoient quelquefois bien aises de mettre à profit. Mr. Locke étoit si éloigné de prendre ces airs de gravité, par où certaines gens, savans & non savans, aiment à se distinguer du reste des hommes, qu'il les regardoit au contraire comme une marque infaillible d'impertinence. Quelquefois même il se divertissoit à imiter cette gravité concertée, pour la tourner plus agréablement en ridicule; & dans ces rencontres il se souvenoit toujours de cette Maxime du Duc de la Rochefoucault, qu'il admiroit sur toutes les autres: *La Gravité est un mystére du Corps inventé pour cacher les défauts de l'Esprit.* Une chose que ceux qui ont vécu quelque tems avec Mr. Locke, n'ont pu s'empêcher de remarquer en lui, c'est qu'il prenoit plaisir à faire usage de sa Raison dans tout ce qu'il faisoit, & rien de ce qui est accompagné de quelque utilité, ne lui paroissoit indigne de ses soins, desorte qu'on peut dire de lui, comme on l'a dit de la Reine Elizabeth, qu'il n'étoit pas moins capable des petites choses que des grandes. Il disoit ordinairement lui-même qu'il y avoit de l'art à tout; & il étoit aisé de s'en convaincre, à voir la manière dont il se prenoit à faire les moindres choses, toujours fondée sur quelque bonne raison. Comme il avoit toujours l'utilité en vuë dans toutes ces recherches, il n'estimoit les occupations des hommes, qu'à proportion du bien qu'elles sont capables de produire. C'est pourquoi il ne faisoit pas grand cas de ces Critiques, purs Grammairiens, qui consument leur vie à comparer des mots & des phrases, & à se déterminer sur le choix d'une diversité de lecture à l'égard d'un passage, qui ne contient rien de fort important. Il goûtoit encore moins ces Disputeurs de profession, qui uniquement occupés du désir de remporter la victoire, se cachent sous l'ambiguïté d'un terme pour mieux embarrasser leurs adversaires. Et lorsqu'il avoit à faire à ces sortes de gens, s'il ne prenoit par avance une forte résolution de ne pas se fâcher, il s'emportoit bientôt. Et en général il est certain qu'il étoit naturellement assez sujet à la colére. Mais ces accès ne lui duroient pas longtems. S'il conservoit quelque ressentiment, ce n'étoit que contre lui-même, pour s'être laissé aller à une passion si ridicule, & qui, comme il avoit accoutumé de le dire, peut faire beaucoup de mal, mais n'a jamais fait aucun bien. Il se blâmoit souvent lui-même de cette foiblesse. Il n'approuvoit pas ces Ecrivains, qui ne travaillent qu'à détruire, sans rien établir eux-mêmes. „ Un bâtiment, disoit-il, leur déplaît. Ils y trouvent de „ grands défauts: qu'ils le renversent, à la bonne heure, pourvu qu'ils tâchent d'en élever un autre à la „ place, s'il est possible". Il conseilloit qu'après qu'on a médité quelque chose de nouveau, on le jettât au-plutôt sur le papier, pour en pouvoir mieux juger en le voyant tout ensemble; parce que l'Esprit humain n'est pas capable de retenir clairement une longue suite de conséquences, & de voir nettement le

Choisie, & a fait imprimer ce Recueil sous le titre d'*Oeuvres Diverses de Mr. Jean Locke.* Rotterdam 1710 in-12. XVII. *Paraphrase & Notes sur les Epîtres de St. Paul aux Galates, les deux aux Corinthiens, celles aux Romains & aux Ephésiens, avec un Essai préliminaire, de la manière d'entendre les Epîtres de St. Paul en le consultant lui-même.* Ces Paraphrases ont été imprimées séparément en 1706 & en 1707 in-4, & réimprimées ensuite sous le titre que nous venons de rapporter, à Londres en 1709 in-4. XVIII. *Lettres Familiéres de Mr. Locke & de quelques-uns de ses Amis.* Londres 1708 in-8. Les Oeuvres de Mr. Locke ont été imprimées toutes ensemble à Londres en 1714 en trois Volumes in-folio; la troisiéme Edition a paru en 1727, aussi en 3 Vol. in-folio. Mais on a omis dans cette Edition le *Recueil de plusieurs Piéces de Mr. Jean Locke, qui n'avoient point encore été imprimées, ou qui ne paroissent point dans l'Edition de ses Oeuvres. Publiées par l'Auteur de* la Vie de Mr. Jean Hales &c. Londres 1720 in-8. La premiére Piéce de ce Recueil a pour titre *Constitutions fondamentales de la Caroline.* Le XCVI. Article n'est pas de Mr. Locke, il y fut inséré par quelques-uns des Seigneurs propriétaires contre son avis, comme il l'a dit lui-même à un Ami, auquel il donna une Copie de ces Constitutions (15). Voici l'Article: „ Quand „ le Pays sera suffisamment pourvu de Plantations, & divisé „ d'une maniére convenable, il appartiendra au Parlement „ d'avoir soin de faire bâtir des Eglises, & de pourvoir à „ l'entretien des Ministres pour les desservir sur le modé- „ le de l'Eglise d'Angleterre, qui étant la seule verita- „ ble & orthodoxe Eglise, & l'Eglise Nationale de tous „ les Pays soumis au Roi, est aussi celle de la CARO- „ LINE; & par cette raison elle sera la seule qui recevra „ un Entretien public par Acte du Parlement". La seconde Piéce est une *Lettre écrite par une Personne de qualité à un Ami dans la Province, contenant la Rélation des Débats & des Résolutions de la Chambre des Pairs, au mois d'Avril & de Mai* 1675 *touchant un Bill intitulé*, Acte pour prévenir les dangers que l'on doit craindre des Personnes mal-affectionnées au Gouvernement. Mr. Locke écrivit cette Lettre à la priére du Comte de Shaftsbury, & sous les yeux de ce Seigneur, & il ne mit sur le papier que ce que le Comte lui dicta en quelque maniére. Cette Lettre fut imprimée secrettement in-4, & la Cour en fut si irritée, qu'à la séance suivante du Parlement, vers la fin de l'An 1675, le Parti de la Cour, qui avoit encore le dessus dans la Chambre Haute, fit ordonner que cette Lettre seroit brulée par la main du Bourreau. Elle étoit devenuë fort rare. On l'avoit insérée dans un *Recueil de Traités de Politique*, imprimé en 1689, mais pleine de fautes. La troisiéme Piéce contient des *Remarques sur quelques Livres de Mr. Norris, où il soutient l'opinion du P. Malebranche que nous voyons tout en Dieu.* C'est en quelque façon l'ébauche d'un plus long Traité, qui parut en 1706 parmi les *Oeuvres Posthumes.* On trouve ensuite *les Elémens de la Philosophie Naturelle*, qui sont suivis de *quelques pensées sur la manière de lire & d'étudier pour l'usage d'un Gentilhomme.* Suivent plusieurs *Lettres.* La derniére Piéce contient *les Loix d'une Société qui s'assembloit une fois par Semaine.* Mr. Des Maizeaux a enrichi ces Piéces de Notes de sa façon pour les éclaircir, & il a mis à la tête: *Le Caractère de Mr. Locke, dans une Lettre écrite à* l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres *par Mr. P. Coste*, imprimée dans ces *Nouvelles*, Février 1705. Art. II. p. 154. Les Amis de Mr. Locke ont cru qu'une nouvelle Edition de cette Lettre étoit „ la meilleure Apologie de Mr. „ Locke contre le même Mr. Coste, qui tant dans des Ecrits „ imprimés, que dans ses conversations particuliéres en „ France, en Hollande & en Angleterre, a noirci la mémoi- „ re de ce Philosophe sur les mêmes choses, dans lesquelles „ il avoit été autrefois son Panégyriste. Ils croyent que l'E- „ loge contenu dans cette Lettre doit subsister, jusqu'à ce „ que Mr. Coste trouve à propos, ou de démentir sa propre „ expérience, ou d'avouer que ce qui lui paroissoit alors „ digne de louange a changé de nature (16)".

(15) *Voy.* la *Note* de Mr. Des Maizeaux. p. 42.

(16) *Voy.* une *Lettre* datée de Londres le 4 Février 1720 au devant du *Caractère de Mr. Locke* dans le *Recueil de diverses Piéces.*

le rapport de quantité d'idées différentes. D'ailleurs il arrive souvent, que ce qu'on avoit le plus admiré, à le considérer en gros & d'une maniére confuse, paroît sans consistance & tout-à-fait insoutenable, dès qu'on en voit distinctement toutes les parties. Le Docteur Jean Conybeare (*n*) appelle Mr. Locke *la Gloire du Siécle passé, & le Maître du nôtre*; & il nous dit qu'il *avoit examiné & approfondi la nature & l'étenduë de l'Entendement Humain plus qu'aucun autre avant lui, & qu'il a fait à cet égard des découvertes, qui ont fait grand plaisir aux Curieux*. Quoique le Comte de Shaftsbury, Auteur des *Characteristics* maltraite assez la Philosophie de Mr. Locke dans un endroit de ses Ecrits [*N*], il dit néanmoins (*o*) de l'*Essai concernant l'Entendement Humain* qu' „ il est aussi propre à former les Hommes pour le Monde & „ les Affaires, que pour les Sciences & l'Académie. Personne n'a plus fait que lui, pour rappeller la Phi- „ losophie de la barbarie à l'usage du Monde, & des Personnes polies, qui pouvoient fort bien en avoir „ honte, telle qu'elle étoit auparavant. Personne n'a tracé une méthode de raisonner plus claire & „ plus belle ".

(*n*) *Defense of Reveal'd Religion* &c. C. V. p. 236.

(*o*) Several Letters written by a Nobleman to yong Man at the University. Lett. I. p. 4. *London* 1716. Cette Lettre est datée du 14 Fév. 1705.

[*N*] *Maltraite assez la Philosophie de Mr. Locke dans un endroit de ses Ecrits.*] C'est dans *la VIII. Lettre à un Jeune-Homme qui est à l'Académie* (17) datée du 3 Juin 1709. Après avoir remarqué que *les Principes du Docteur* Tindal (18), *quels qu'ils puissent être par rapport au Gouvernement Ecclésiastique*, sont en ce qui regarde la Philosophie & la Théologie fort éloignés de ceux de l'Auteur de la *Rhapsodie* (19), il continue en ces termes: *En général il est arrivé réellement que tous ceux qu'on appelle aujourd'hui Ecrivains libres, ont adopté les Principes que Mr. Hobbes a mis en vogue dans le siécle passé. Mr. Locke lui-même, que j'estime pour ses autres Ouvrages, sur le Gouvernement, la Politique, le Commerce, la Monnoye, l'Education, & la Tolérance, & que j'oserois assurer avoir été un Chrétien sincére & zélé, autant qu'il m'est connu; Mr. Locke, dis-je, n'a pas laissé de suivre le même chemin, & les Tindals & autres Ecrivains libres de ce tems ont marché sur ses traces. Mais Mr. Locke a porté le grand coup; car le caractére de Mr. Hobbes, & ses lâches principes de Servitude par rapport au Gouvernement, corrigeoient le poison de sa Philosophie. C'est Mr. Locke qui a renversé tous les fondemens, banni l'ordre & la vertu du Monde, & qui a fait que les idées mêmes d'Ordre & de Vertu (qui sont les mêmes que celle de Dieu) ne nous sont point naturelles, & n'ont aucun fondement dans notre Ame.* Innées *est un mot sur lequel il équivoque pitoyablement. Le véritable terme, quoique moins usité, est* connaturelles. *Car qu'est-ce que fait ici la naissance, ou la sortie du Fœtus du sein de sa Mere? Il n'est pas question du moment où les Idées entrent dans l'Esprit, ou de l'instant qu'un corps sort de l'autre; mais il s'agit de savoir, si telle est la Constitution de l'Homme, que lorsqu'il est parvenu à un âge adulte, plutôt ou plus tard (il n'est pas question quand) les idées d'Ordre, de Vertu, & d'une Divinité, naissent infailliblement, inévitablement, & nécessairement en lui. Là-dessus le crédule Mr. Locke vient avec ses Contes Indiens & Barbares de Nations sauvages, qui n'ont point de telle idée (comme les Voyageurs, habiles gens! gens dignes de foi! & grands Philosophes! le lui ont appris) sans considérer que ce n'est-là qu'un argument négatif sur un ouï-dire, si circonstancié, que la Foi de l'Indien qui nie, peut être aussi bien revoquée en doute, que la véracité & le jugement de l'Historien, qui ne peut être supposé suffisamment instruit des mystéres & des secrets de ces Barbares, dont il n'entendoit le langage que très-imparfaitement; & nous autres bons Chrétiens avons donné de justes sujets à ces Peuples, par la maniére dont nous les avons traités, de nous cacher bien des secrets, comme nous le savons en particulier par rapport aux Simples & aux Plantes; & quoique nous tenions d'eux l'Ecorce du Pérou, & quelques autres excellens Remédes, il est néanmoins certain, que la cruauté des Espagnols, comme ils l'ont avoué eux-mêmes, nous a fait perdre bien des secrets en Médecine.* „ Mais Mr. Locke, „ qui avoit plus de foi, & qui étoit plus versé dans les Conteurs de merveilleux modernes, que dans la Philosophie „ ancienne, a abandonné un argument en faveur de l'existence d'une Divinité, que Cicéron, quoique Sceptique déclaré, & les principaux Philosophes Athées ont anciennement avoué, & auquel ils n'ont répondu que par leur *primus* „ *in orbe Deos fecit timor.* Ainsi, selon Mr. Locke, la vertu „ n'a d'autre mesure, loi, ou régle, que l'Usage & la Coutume; la Bonté, la Justice, l'Equité n'ont d'autre fondement que l'Autorité & la Volonté; & Dieu est effectivement un *Agent* parfaitement *libre*, entant qu'*il est le Maître* „ *de choisir tout ce qu'il lui plait, quelque mauvais que cela soit*; „ car dès qu'il voudra la chose, sa volonté seule la rendra bonne; & s'il le juge à propos la Vertu pourra devenir Vice, „ & le Vice, Vertu; ensorte qu'il n'y a essentiellement ni „ Juste ni Injuste, ni Vertu ni Vice qui soient tels par eux- „ mêmes & naturellement; & qu'il n'y en a ni trace ni idée „ naturellement imprimée dans l'Ame de l'Homme. L'Expérience & notre Catéchisme nous apprennent tout! Je m'imagine que quelque chose de semblable apprend aux Oiseaux à construire leurs Nids, & à voler au moment qu'ils „ ont leurs aîles complettes. Votre *Théoclés* (20), que vous „ louez tant, sourit de tout cela, & demande, aussi modestement qu'il lui est possible à un Lockiste, si l'idée d'une „ Femme, & de ce qu'on y demande, ne s'enseigne pas aussi „ à l'Homme par quelque Catéchisme. Peut-être que si nous „ n'avions ni Ecoles de Vénus, ni d'aussi mauvais Livres ou „ des Compagnons aussi débauchés, nous serions dans une „ parfaite ignorance à cet égard, jusqu'à ce que nos Parens „ nous eussent donné des leçons sur la matiére. Et si la Tradition venoit à se perdre, le Genre-humain pourroit fort „ bien périr, chez un Peuple modeste & sage. Voilà à coup „ sûr une pauvre Philosophie. Mais le Jargon des Ecoles, „ des siécles précédens, a produit dans ces jours de liberté, „ une Philosophie toute différente de celle d'autrefois, de „ bon goût, & très-agréable à tous les gens d'esprit qui se „ sont affranchis de cet Esclavage spirituel ".

(17) *Several Letters written by a Nobleman* &c. Lond. 1716.

(18) Auteur des *Droits de l'Eglise Chrét.* &c.

(19) Le Comte de Shaftsbury.

(20) Un des Interlocuteurs de la *Rhapsodie*.

LOCMAN ou LOKMAN *le Sage* (*a*) [*A*] Philosophe très-renommé chez les Orientaux. Les Arabes disent qu'il étoit fils de Baûra, fils ou petit-fils d'une Sœur ou d'une Tante de Job [*B*]. Il étoit Ethiopien [*C*], & fut pendant quelque tems Esclave. Quelques-uns lui donnent le surnom d'Abu Anâm ou Pere d'Anâm. Il exerçoit le métier de Tailleur, ou de Charpentier, d'autres le font aussi Berger (*b*). On dit qu'il étoit né du tems de David, & qu'il vécut jusqu'à celui du Prophéte Jonas [*D*]. Quelques Auteurs croyent que c'est l'Esope des Grecs, mais Mr. d'Herbelot est d'un autre sentiment [*E*], & Mr. Sale

(*a*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 516.

(*b*) *The Korân translated by G. Sale* p. 335.

[*A*] *Le Sage.*] Dans le Ch. XXX. de l'Alcoran, Mahomet fait dire à Dieu: *Nous avons donné la sagesse à Locman* (1). Les Interprétes de ce Chapitre, qui s'appelle Sourat Locman dans l'Alcoran, ne sont pas d'accord touchant l'explication du mot de *Sagesse*, par lequel quelques-uns entendent le don de Prophétie (2), & disent que Locman doit être mis au rang des Prophétes reconnus pour tels par les Musulmans; mais d'autres soutiennent que le mot de Sagesse doit s'entendre de la connoissance des Sciences spéculatives, & de la pratique que l'on en doit faire. Les Scholastiques Mahométans la définissent la connoissance de la vérité des choses qu'elle contemple, & une habitude parfaite dans l'exercice & la pratique d'actions excellentes.

[*B*] *Fils de Baûra* &c.] Un savant Auteur dit, que Locman étoit neveu de Job du côté de sa Sœur, ou fils de sa Tante, & par conséquent son Cousin Germain, & qu'ainsi il avoit eu la Prophétie par succession (3).

[*C*] *Il étoit Ethiopien.*] On convient généralement, qu'il étoit Abissin, natif d'Ethiopie ou de Nubie, de la race de ces Esclaves noirs à grosses lévres, & cagneux, qui sortent de ce Pays-là, & que l'on menoit vendre en divers lieux, desorte que Locman se trouva vendu parmi les Israëlites (4).

[*D*] *Qu'il étoit né du tems de David.*] Il faudroit, selon ce calcul, que Locman eût vécu plusieurs centaines d'années, aussi y a-t-il des Auteurs qui lui donnent jusqu'à trois-cens ans de vie (5); ils disent qu'il avoit servi dans les troupes du Roi David, & qu'il avoit conversé avec ce Prince dans la Palestine (6). On rapporte que David ayant demandé un jour à Locman, *comment vous êtes-vous levé ce matin?* il lui répondit, *je me suis levé du milieu de ma poussiére.* Cette réponse donna à David une grande estime pour Locman, duquel il admira l'humilité & la sagesse.

[*E*] *Quelques Auteurs croyent que c'est l'Esope des Grecs.*] On pourroit dire avec beaucoup de vraisemblance que Locman est le même, puisque le nom d'Esope signifie la même chose en Grec, que le mot d'*Ethiopien*. En effet on trouve dans les Paraboles, Proverbes, ou Apologues de Locman en Arabe, plusieurs choses que nous lisons dans les Fables d'Esope, ensorte qu'il seroit assez mal-aisé de décider, si les Arabes les ont empruntées des Grecs, ou si les Grecs les ont prises des Arabes. Il est cependant certain que cette maniére d'instruire par des Fables, est plus conforme au génie des Orientaux, qu'à celui des Peuples de l'Occident (7). Mais pour décider mieux si Esope est le même homme que Locman, il ne sera pas inutile de faire quelque réflexion sur la Chronologie de l'un & de l'autre. Il est constant selon Plutarque, Pausanias, & Suidas, qu'Esope a vécu du tems de Crœsus Roi de Lydie, vaincu & pris par Cyrus, & de Solon Législateur des Athéniens. Or Cyrus ayant commencé son régne dans la premiére année de la LV. Olympiade, & Solon ayant publié ses Loix à Athénes la troisiéme année de la XLVI. Olympiade, il faut qu'Esope ait vécu dans l'intervalle des XLVI. & LV. Olympiades, c'est-à-dire depuis l'An du Monde 3350 jusqu'en 3390, dans lequel tems les Juifs étoient dans leur Captivité (8). Il paroît donc par ce Calcul que Locman, qui vivoit du tems de David, mort l'an 2928 du Monde, ne peut être le même qu'Esope, à moins qu'il n'ait vécu quatre ou cinq-cens ans; c'est peut-être la cause de ce que les Arabes, qui ont copié ou traduit les Fables d'Esope en leur Langue, sous le nom de Locman, lui ont donné une très-longue vie; & il est fort vraisemblable, qu'ils n'ont donné à Esope le nom de Locman, que parce qu'il y a un Chapitre de l'Alcoran, qui porte son nom, dans lequel Dieu dit qu'il lui a donné la sagesse (9).

[*F*] *Pla-*

(1) *The Korân* by G. Sale. p. 335. London 1734 in-4.

(2) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 516.

(3) D'Herbelot. *Ibid.*

(4) Idem *loc. cit.* Sale, *Korân* p. 336.

(5) D'Herbelot *ubi supra.*

(6) Idem p. 517 Sale, *Korân* p. 336.

(7) D'Herbelot. p. 517.

(8) Idem ibid.

(9) Idem p. 517. 518.

Sale semble regarder la chose comme douteuse (*c*), mais en même tems il croit que Maxime Planude, Auteur de la vie fabuleuse d'Esope, a tiré quantité de matériaux dont il s'est servi, des Traditions des Orientaux touchant Locman [*F*]. On dit qu'il étoit mal fait de corps (*d*), mais que ce défaut étoit abondamment compensé par les perfections de son esprit [*G*]. On rapporte une belle repartie de lui [*H*]. On a avancé, mais sans fondement, que Locman avoit été le Maître d'Empédocle le Philosophe Grec, & Salomon son disciple (*e*). Al Thalabi rapporte dans son Commentaire sur l'Alcoran, une avanture arrivée à Locman, de la même nature que celle que l'on raconte d'Esope, de la maniére dont il s'y prit pour faire connoître son innocence, par rapport à ce qu'on l'accusoit d'avoir mangé certains fruits, en engageant son Maître à lui faire boire aussi bien qu'à ses compagnons de l'eau chaude (*f*), sur quoi un Auteur Persan fait une application fort singuliére [*I*]. Nous rapporterons ci-dessous, quel sujet fit donner à Locman la liberté [*K*] On le regarde comme un excellent Homme [*L*]; il a été enterré proche de Jérusalem [*M*]. On a encore quelques Piéces de lui. Il y a eu encore un autre Lokman, plus ancien que celui dont nous avons parlé dans cet Article [*N*].

(*c*) Sale's *Korân ubi supra.*
(*d*) Ibid. p. 316.
(*e*) D'Herbelot p. 314.
(*f*) D'Herbelot p. 316.

[*F*] *Planude . . . . a tiré quantité de matériaux . . . . des traditions des Orientaux touchant Locman.*] Les Commentateurs rapportent diverses reparties fort spirituelles de Locman (10), qui aussi bien que les circonstances marquées ci dessus, s'accordent si parfaitement avec ce que Maxime Planude raconte d'Esope, que cela joint aux Fables attribuées par les Orientaux à Locman, a fait croire généralement qu'il n'étoit autre que l'Esope des Grecs. Quoi qu'il en soit, car la chose n'est pas hors de dispute, je suis d'opinion que Planude a pris une grande partie de sa Vie d'Esope, des traditions qu'il a trouvées dans l'Orient touchant Locman, croyant que c'étoit un seul & même homme, sur ce qu'ils avoient été l'un & l'autre esclaves, & sur ce qu'on suppose qu'ils sont les Auteurs des Fables qui portent leurs noms, & qui ont beaucoup de rapport ensemble; car il y a longtems que les Savans ont fait voir que la plus grande partie de l'Ouvrage de ce Moine est un Roman absurde, qui n'est appuyé de l'autorité d'aucun Auteur ancien (11). Mr. Galland a publié à Paris en 1724. en deux Volumes in-12. une Traduction Françoise de toutes les Fables de Locman & du Bramin ou Philosophe Indien Bidpai ou Pilpay; mais une chose assez surprenante, c'est que le savant Traducteur ait fait connoître assez en détail Pilpay, & qu'il n'ait rien dit de la Vie de Locman. Il y a quantité de ces Fables Orientales fonduës ensemble, à peu près de la même maniére que les Métamorphoses d'Ovide.

(10) Mr. Sale en a rapporté quelques-unes, qu'on verra ci-dessous.
(11) Sale's *Koran.* p. 336.

[*G*] *Ce défaut étoit abondamment compensé par les perfections de son Esprit.*] Il avoit reçu de Dieu la Sagesse & l'Eloquence dans un degré éminent; quelques-uns prétendent qu'il lui avoit été donné en vision, sur ce qu'il avoit choisi la Sagesse préférablement au don de Prophétie, l'une & l'autre lui ayant été offert. C'est ce qui fait que le plus grand nombre des Mahométans ne le tiennent point pour Prophéte, mais seulement pour un Sage (12). Voici de quelle maniére il reçut, selon eux, les dons célestes. Un jour pendant le sommeil du Midi, les Anges, entrant dans la chambre de Locman le saluérent, sans se faire voir. Locman, entendant une voix & ne voyant personne, ne répondit point à leur salut; les Anges lui dirent „ Nous sommes les Messagers de Dieu „ ton Créateur & le nôtre, qui nous a envoyés vers toi pour „ te déclarer qu'il veut te faire Monarque & son Lieutenant „ sur la Terre." Lokman alors leur répondit. „ Si c'est par „ un commandement absolu de Dieu que je devienne tel que „ vous dites, sa volonté doit s'accomplir en toutes choses, „ & j'espére si cela arrive qu'il me donnera les secours nécessaires de sa grace, pour exécuter avec fidélité ses ordres: „ mais s'il me donne la liberté de choisir un état de vie, je „ souhaitte plutôt qu'il me laisse dans celui où je me trouve „ présentement, & qu'il me préserve de l'offenser, sans quoi „ toutes les grandeurs du Monde me seroient à charge." Cette réponse de Lokman fut si agréable à Dieu, qu'il lui donna aussitôt le don de Sagesse à un tel degré d'excellence, qu'il devint capable d'instruire tous les hommes par un très-grand nombre de Maximes, de Sentences, & de Paraboles, dont chacune est plus estimable que le Monde entier (13).

(12) Sale *ubi supra.* d'Herbelot p. 316.
(13) D'Herbelot p. 316.

[*H*] *On rapporte une belle repartie de lui.*] Lokman étant un jour assis au milieu de plusieurs personnes qui l'écoutoient, un grand personnage parmi les Juifs, qui le vit au milieu de tant d'Auditeurs, lui demanda s'il n'étoit pas cet Esclave, qui paissoit naguéres les brebis d'un tel. Lokman lui répondit, je suis le même. Et comment se peut-il faire, lui repartit le Juif, que tu sois parvenu à un si haut degré de sagesse & de vertu? Lokman lui dit, c'est en accomplissant trois choses, disant toujours la vérité, gardant inviolablement ma parole, & ne me mêlant jamais de ce qui ne me regardoit point (14). On lui attribue cette sentence „ Soyez ou Savant ou disciple des Savans, ou écoutant les Savans, ou au moins aimant la science, & desireux d'apprendre (15)."

(14) Idem ibid.
(15) Idem p. 312.

[*I*] *Sur quoi un Auteur Persan fait une application fort singuliére.*] Aprés avoir rapporté l'avanture de l'eau chaude, il ajoûte „ Lorsqu'on vous donnera à boire de cette eau chaude & brulante, dans la question du Jugement, tout ce que „ vous avez caché avec tant de soin, paroîtra aux yeux de „ tout le monde, & celui qui aura acquis de l'estime par son „ hypocrisie, & par son déguisement, sera pour lors couvert „ de honte & de confusion (16)."

(16) Idem p. 316.

[*K*] *Quel sujet fit donner à Lokman la liberté.*] Son Maître lui ayant donné à manger un Melon amer, il le mangea tout entier. Son Maître étonné de cette action d'obéissance, lui dit, *comment avez-vous pu manger un si mauvais fruit?* Lokman lui répondit alors, *J'ai reçu si souvent de votre part des douceurs, qu'il n'est pas étrange que j'aye mangé une seule fois en ma vie un fruit amer que vous m'avez présenté.* Cette réponse généreuse de l'Esclave toucha si fort son Maître, qu'il lui donna incontinent la liberté (17).

(17) Du *Nighiaristan* cité par *d'Herbelot* p. 517. Et de Sale's *Korân* p. 336.

[*L*] *On le regarde comme un excellent homme.*] Il étoit tel tant dans la connoissance des choses, que dans la pratique des vertus. Il gardoit ordinairement le silence, & s'appliquoit beaucoup à la contemplation, & sur-tout à l'exercice de l'amour de Dieu, desorte que l'on disoit de lui, que parce qu'il aimoit beaucoup Dieu, Dieu le favorisoit aussi de son amour particulier (18). Enfin s'il ne fut pas Prophéte, il fut au moins un des plus grands Serviteurs de Dieu dans le siécle où il vivoit (19).

(18) D'Herbelot p. 317.
(19) Idem ibid.

[*M*] *Il a été enterré proche de Jérusalem.*] Un Auteur Oriental (20) écrit, que le sépulchre de Lokman se voyoit encore de son tems à Ramlah, petite Ville qui n'est pas éloignée de Jérusalem. Il rapporte aussi qu'il étoit Abissin de nation, Juif de Religion, & qu'il fut enterré auprès des soixante-dix Prophétes que les Juifs firent mourir de faim, & qui perdirent tous la vie en un seul jour auprès de Jérusalem (21).

(20) Celui du Tarikh Montekheb.
(21) D'Herbelot p. 517.

[*N*] *Un autre Lokman plus ancien.*] La Tradition porte que les Adites (anciens Arabes) étant affligés d'une grande sécheresse, parce qu'ils refusoient de croire au Prophéte Hud, tout leur bétail périt, & ils furent en danger d'avoir le même sort; ils envoyérent ce Lokman avec soixante autres personnes à la Mecque pour demander à Dieu de l'eau; ne l'ayant point obtenuë, Lokman & quelques autres de sa compagnie demeurérent à la Mecque, & par ce moyen ne furent pas enveloppés dans la destruction des autres: ils donnérent naissance à une Tribu, appellée *le dernier Ad*; ceux qui la composoient furent dans la suite changés en Singes (22). On raconte fabuleusement, que Lokman étant dans le Territoire sacré de la Mecque, Dieu lui dit, *Choisi ce que tu veux que je t'accorde excepté l'Immortalité.* Il répondit, *Seigneur accorde-moi de vivre l'âge de sept Aigles.* Dieu le lui accorda. Il prit un Aiglon sortant de l'œuf, & après sa mort il en prit un second de la même façon, & ainsi de suite jusqu'au nombre de sept: chacun de ces Aigles vécut quatre-vingts ans, & Lokman mourut en même tems que le dernier (23).

(22) Pocok *Specimen* 36.
(23) *La Vie de Mahomet par Gagnier.* Tom. I. p. 4.

LONGOMONTAN (CHRETIEN). Voici quelques particularités, pour suppléer à l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Savant. Son Pere, quoiqu'un pauvre Laboureur, prit un grand soin de son éducation. Lorsqu'il l'eut perdu en 1570, un de ses Oncles maternels se chargea pendant quelque tems de lui, & le fit instruire par le Ministre du Lieu; mais comme il n'avoit pas les moyens nécessaires pour le faire étudier, il lui conseilla à la fin de retourner chez sa Mere, & de travailler comme ses freres au labourage, pour gagner sa vie. Une si triste extrémité ne découragea pas le jeune Longomontan, qui sentoit en lui une ardeur inconcevable pour les Sciences. Il obtint de sa Mere, à force de priéres, qu'elle lui laisseroit l'Hiver libre pour étudier, lui promettant d'employer tout l'Eté au travail des Champs. Cela dura ainsi quelque tems, mais enfin, lasse des mauvais traitemens & des reproches de ses freres & sœurs, qui ne pouvoient souffrir qu'il voulût être plus habile qu'eux, il se déroba enfin de sa famille, & alla à Wibourg, qui est à douze milles du Village où il étoit né. Après qu'il eut quitté le Chancelier de Danemarc, il fut en 1603 Recteur de l'Ecole de Wibourg, qu'il gourverna pendant deux ans. Il avoit épousé Dorothée Bartholin, fille de Bartole Bartholin, dont il a eu deux garçons & deux filles, & qui mourut le 20 Juin 1637 âgée de 47 ans, après trente ans de mariage. Ses fils sont morts avant lui (*a*). On trouvera ci-dessous la liste de quelques-uns de ses Ouvrages [*A*].

(*a*) Niceron *Hom. Illust.* Tom. XVIII. p. 169-173.

[*A*] *On trouvera ci-dessous un Catalogue de quelques-uns de ses Ouvrages.*] I. *Theses summam Doctrinæ Ethicæ complectentes. Hafniæ* 1610 in-4. II. *Disputatio Ethica de Animæ humanæ morbis. Hafniæ* 1610 in-4. III. *Disputationes duæ de Philosophiæ* Ori-

Origine, utilitate, definitione, divisione, & addiscendi ratione. *Hafniæ* 1611 & 1618 in-4. IV. *Disputatio de Eclipsibus. Hafniæ* 1616 in-4. V. *Disputationes quatuor Astrologiæ. Hafniæ* 1622 & seqq. in-4. VI. *Pentas Problematum Philosophiæ. Hafniæ* 1623 in-4. VII. *Disputatio de tempore trium Epocharum, Mundi conditi, Christi nati, & Olympiadis primæ. Hafniæ* 1629 in-4. VIII. *Zetemata septem de summo Hominis malo.* Ibid. 1630 in-4. Le titre entier d'un Ouvrage Astronomique de Longomontan, dont il est parlé dans la Remarq. [C] de l'Art. de Mr. Bayle est: *Astronomia Danica in duas partes distributa, quarum prima doctrinam de diuturna apparente siderum revolutione, super Sphæra armillari veterum instaurata duobus Libris explicat; secunda Theorias de motibus Planetarum ad Observationes D. Tychonis de Brahe &c. itidem duobus Libris complectitur.* Amsterdam 1622 in-4. & 1640 & 1663 in-fol. „ Gassendi dit dans „ la Vie de Tycho Brahé, que cet Ouvrage lui appartient „ plus qu'à Longomontan, parce que les Tables des Mou- „ vemens Célestes, qui y sont contenuës, ont été commen- „ cées sous les yeux & la direction de Tycho Brahé, & ont „ été achevées sur un Recueil de ses Observations choisies, „ que Longomontan avoit copiés pour son usage (1).

(1) Niceron *Homm. Ill.* T. XVIII. p. 174-176.

LORME (PHILIBERT DE). Nous donnerons ici quelques Corrections & Additions essentielles à l'Article de Mr. Bayle. Je ne doute pas que ce ne soit une erreur de dire, que de Lorme étoit Abbé de Livri, comme on l'avance dans la Vie de Ronsard. Jaques Fourré tenoit l'Abbaye de Livri en commende, avant la mort de Henri II; & eut pour successeur Antoine Abelli, autre Dominicain. Cependant Binet & du Peyrat, cités par Bayle, supposent que de Lorme en étoit Abbé, vers l'An 1564. J'observerai que du Peyrat ne doit être compté pour rien ici, parce qu'il n'a fait que suivre Binet. La Satire contre de Lorme, écrite dit-on par Ronsard, & intitulée *La Truelle Crossée*, est à mon avis une pure chimére; je ne l'ai trouvée dans aucune des Editions de Ronsard que j'ai consultées. Je ne doute presque point que Binet, qui a entassé un grand nombre d'erreurs les unes sur les autres dans la Vie de Ronsard, comme Bayle lui-même l'avouë, n'ait transformé un Sonnet en Satire [*A*]. De Lorme est mort en 1557. J'ai vu ses *Nouvelles Inventions pour bien bastir & à petits frais, trouvées n'aguéres par Philibert de Lorme, Lyonnois, Architecte, Conseillier, & Aulmonier ordinaire du feu Roi Henry, & Abbé de St. Eloy lez Noyon.* Paris 1561 in-fol. de 57 feuillets. Il parle dans la Préface, des Oeuvres qu'il a ordonnées depuis l'âge de quinze ans jusqu'à ce tems-là selon différentes méthodes, & selon la véritable Architecture, non seulement en France, mais en d'autres Pays; & dans un endroit il dit, qu'il ne pense plus qu'à continuer à vivre simplement, & à se cacher autant qu'il lui sera possible, afin de poursuivre mieux ses études d'Architecture, & celle de l'Ecriture Sainte, à laquelle il dit qu'il s'est entiérement dévoué.

[*A*] *Je ne doute presque point que Binet ..... n'ait transformé un Sonnet en Satire.*] Voici le fait. Ronsard, étant âgé environ de trente ans, & animé par la haute idée qu'il avoit de la Poësie, qu'il regardoit comme la Reine des Sciences & des Arts, & digne par conséquent d'être récompensée par les Têtes Couronnées avec une magnificence vrayement Royale, fut irrité de se trouver dans un état peu aisé. Il s'en plaignit dans un Sonnet, qu'il adressa à Guillaume Aubert, natif de Poitou, Avocat & Poëte. Cette Piéce ne porte point d'autre titre que celui de *Sonnet*, qui est au devant; je le rapporterai ici, parce que Ronsard l'a supprimé, du moins ne se trouve-t-il pas dans la derniére Edition que Ronsard a donnée lui-même de toutes ses Poësies, en un très-bel in-folio en 1585. Voici le Sonnet:

Penses-tu, mon Aubert, que l'Empire de France,
Soit plus chéri du Ciel, que cellui des Médois,
Que cellui des Romains, que cellui des Gregeois,
Qui sont de leur grandeur tombés en décadence?
Notre Empire mourra, imitant l'inconstance
De toute chose née, & mourront quelquefois
Nos Vers & nos Escrits, soient Latins ou François,
Car rien d'humain ne fait à la mort résistance.
Ah! il vaudroit mieux être Architecte ou Maçon,
Pour richement tymbrer le haut d'un Ecusson
D'une Crosse honorable, en lieu d'une Truelle.
Mais dequoi sert l'honneur d'escrire tant de vers,
Puisqu'on n'en sent plus rien, quand la Parque cruelle
Qui des Muses n'a soin, nous a mis à l'envers.

Ce Sonnet est au revers du feuill. 68. de la *Continuation première & seconde des Amours de P. Ronsard Vandomois*, imprimée in-8. à Rouën en 1557. Je ne doute pas que Binet, qui n'avoit proprement point vu ce Sonnet, & qui en avoit seulement ouï parler confusément, n'ait ajusté cela à sa maniére, & que ce ne soit là-dessus qu'est fondé ce qu'il rapporte de la prétendue Satire de Ronsard, qu'il dit avoir été intitulée *la Truelle Crossée*. S'il est vrai que de Lorme ait fermé la porte des Tuilleries à Ronsard, à cause de la Piéce dont nous venons de parler, Binet se trompe fort en mettant cette avanture en 1564 ou environ, & sous la Reine Mere. On doit la mettre sous Henri II. & pas plus tard que 1557. Je finirai cette Remarque en observant qu'on critique mal à propos du Chesne (1) de ce qu'il a écrit St. Serge, puisque tant à Angers, que dans l'Etat des Abbayes, on dit toujours St. Serge & non St. Sierge.

(1) Bayle Art. DE LORME (PHILIBERT) note (*a*).

LORME (N. DE). Il s'appelloit Jean; & étoit Docteur de Montpellier, & pratiquoit la Médecine dans le Forès, dès l'année 1578; où il fit quelques Vers Latins & François, qui furent mis la même année au devant du *troisiéme Notaire* de Jean Papon. Notre de Lorme, avant que d'être premier Médecin de Marie de Médicis, avoit eu la même qualité auprès de Louïse de Lorraine, femme de Henri III. il étoit aussi Médecin de Henri IV. en 1606. Il est mort en 1637 âgé de quatre-vingt-dix ans (*a*). Le fils de de Lorme s'appelloit Charles. Il avoit été Médecin Ordinaire de Louis XIII. & il mourut en 1678 âgé de quatre-vingt-onze ans.

(*a*) Tiré de l'Edition de Bayle de Paris 1731. Voy. aussi Astruc *dans les Mém. de Trevoux* Août 1731. p. 1445.

LOTICHIUS (PIERRE) *Secundus.* Voici quelques particularités sur son sujet, qui ne se trouvent point dans l'Article de Mr. Bayle (*a*). Lorsque Lotichius fut à Marpourg, Jean Hildebrand Jurisconsulte le reçut chez lui, & il y vécut avec Jean Hagius de Franconie, qui fut son ami particulier pendant tout le reste de sa vie. Il se perfectionna en ce lieu dans la Poësie & l'Eloquence. Après qu'il eut quitté Magdebourg, il se trouva embarrassé de ce qu'il deviendroit, & il se détermina à prendre parti dans les troupes de Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, à l'exemple de quelques-uns de ses Condisciples. Il se fit ensuite recevoir Maître-ès-Arts à Wittemberg; après quoi rappellé par son Oncle, il se rendit dans sa patrie, mais il n'y demeura qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour se remettre d'une maladie, que lui avoient causé les fatigues de ce voyage, fait au milieu de l'Hyver. Quand il fut rétabli il alla à Wirtzbourg, Capitale de Franconie. Daniel Stibar, Doyen du Chapitre de cette Ville, ayant dessein de faire voyager ses neveux en France, souhaitta, avant que de les y envoyer, que Lotichius y allât seul, pour examiner la maniére dont on y étudioit dans les Universités; & ayant été satisfait de son rapport, il le fit partir de nouveau en 1549, avec ses deux neveux, à qui il donna pour Sous-précepteur George Vischer de Strasbourg, homme savant & poli. Ils partirent de Francfort avec des Marchands François, qui s'en retournoient chez eux; & après avoir vu une partie de la France, ils se rendirent à Montpellier, où ils demeurérent deux ans. Pendant leur séjour dans cette Ville, ils mangeoient gras en Carême, suivant le privilége accordé aux Etrangers; mais leur Valet, qui leur alloit acheter la viande, n'ayant pas eu assez de soin de la cacher en la portant dans les ruës, fut vu par un Ecclésiastique, qui les déféra l'année suivante au Dominicain qui faisoit la fonction d'Inquisiteur. On les interrogea, & sans leur contester le privilége des Etrangers, on les condamna à cause du scandale à faire Amende honorable, mais cette peine fut ensuite commuée, on se contenta de leur faire payer une légére somme. Ils eurent ensuite envie d'aller à Toulouse; mais s'étant joints dans le chemin à un inconnu, qu'ils soupçonnérent depuis d'être un Génois, Espion d'André Doria, & qui s'échappa secrettement de Narbonne, le Gou-

(*a*) Tirées de Niceron *Homm. Ill.* T. XXVI. p. 29-36.

Gouverneur de cette Ville les menaça de les faire pendre s'ils alloient plus loin, & par considération pour Rondelet, dont ils avoient des Lettres, il les renvoya à Montpellier. Lotichius fit le voyage d'Italie avec Jean Hagius son Ami, qui y conduisoit un jeune Seigneur de Franconie. Ils demeurérent quelque tems à Padouë, où Lotichius eut soin de profiter des leçons des savans Professeurs en Médecine qui y enseignoient; mais la Peste les en ayant chassés, ils passérent à Boulogne avec un jeune Chanoine de Munich. Mr. Bayle parle de l'avanture qui lui arriva, par l'échange qu'il fit de son potage avec celui du Chanoine: il commençoit à peine à en manger, qu'il tomba évanouï; dès qu'il fut revenu à lui, il courut en fureur prendre son épée, dont il voulut tuer le Chanoine, qu'il croyoit lui avoir joué ce mauvais tour. S'étant ensuite adouci, il prit de l'huile d'Olive. Le philtre lui fit tomber les ongles & les cheveux, & changea si fort son tempérament, qui avoit été jusques-là très-robuste, que depuis, tous les ans, à pareille saison qu'il avoit pris ce funeste potage, c'est-à-dire toutes les Automnes, il étoit attaqué d'une grosse fiévre, accompagnée de délire. Lotichius avoit sur-tout un talent extraordinaire pour l'Elegie [A], & quelques-uns prétendent que depuis Ovide personne n'y avoit encore mieux réussi que lui. C'étoit un homme complaisant, civil, modeste, sobre, enjoué dans la conversation, constant dans ses amitiés, infatigable dans l'étude, intrépide dans les périls, si plein de candeur, de bonté, & de douceur, qu'il étoit impossible de le connoître sans l'aimer.

[A] *Il avoit un talent extraordinaire pour l'Elegie.*] Voici un Catalogue de ses Ouvrages, outre l'Edition de 1551. dont parle Mr. Bayle. I. *Elegia ad Renatum Henerum.* A la tête des Bucoliques d'Henerus. Paris 1551 in-8. II. *Petri Lotichii Poëmata cum Præfatione Joachimi Camerarii.* Leipsic 1561 in-8. Cette Edition est bien différente de celle, qui avoit paru dix-ans auparavant à Paris, dans celle-ci Lotichius n'étoit qu'un Poëte médiocre, mais dans celle qui parut après sa mort par les soins de Camerarius, les piéces, qui avoient déja été imprimées, sont fort changées, & il y en a de nouvelles beaucoup meilleures. Item *Lipsiæ* 1572. 1576. 1580 in-8. It. *Accessit Vita Petri Lotichii descripta per Joannem Hagium.* Lipsiæ 1586 in-8. It. Heidelbergæ 1633 in-8. III. *Epithalamium Saxo-Palatinum, cum notis Genealogicis.* Heidelberg 1560 in-8. IV. *Elegia Gratulatoria in nuptiis M. Georgii Cracovii Pomerani, & Saræ filiæ D. Bugenhagii Pomerani, scripta a Petro Lotichio anno* 1549. Witteb. in-4. V. *Epithalamium in Nuptias M. Ulrici Sitzingeri & Annæ D. Sebaldi Munsteri filiæ.* Witteb. in-4. ces deux Piéces ne se trouvent pas dans le Recueil de ses Oeuvres. VI. *De Cæde Melchioris Zobelii Episcopi Wurtzburgensis*, dans le troisiéme Volume des *Scriptores rerum Germanicarum Simonis Schardii.* On croit que Lotichius écrivit cette Piéce à la sollicitation de Fréderic successeur de Zobelius dans l'Episcopat de Wirtzbourg. VII. Reusner a inséré dans son Recueil de Voyages en Vers, deux Piéces de Lotichius assez courtes, l'une intitulée *Iter Germanicum*, dans le premier Livre, p. 82. L'autre, qui a pour titre *Iter Patavinum*, dans le sixiéme p. 497. VIII. On trouve treize de ses Lettres, assez courtes pour la plupart, dans le Recueil de celles de Pierre Lotichius son Oncle, à qui elles sont écrites.

☞ LOTICHIUS (JEAN PIERRE). Les Auteurs Anglois ont ajoûté à l'Article de Mr. Bayle, le Catalogue des Ouvrages de ce Médecin, tiré des *Mémoires du P. Niceron* (a), ceux qui seront curieux de voir tous les titres d'une vingtaine de Livres qu'il a composés, pourront avoir recours au P. Niceron. Je me contenterai d'indiquer ceux d'entre ces Ouvrages, sur lesquels je trouve quelque Remarque [A].

(a) Tom. XXVI. p. 35-43.

[A] *Ceux d'entre ces Ouvrages sur lesquels je trouve quelque Remarque.*] Le titre du *Pétrone* de Lotichius, dont Mr. Bayle parle (1), est, *In Petronii Satyricon Commentarii, sive Excursus Medico-Philosophici, tribus libellis recens adornati.* Francfort 1629 in-4. Ce n'est qu'une Rapsodie tirée de différens Auteurs, qui fait voir que Lotichius avoit beaucoup de lecture & de mémoire, mais peu de jugement & de pénétration. Patin en a jugé en homme de mauvais goût (2), lorsqu'il a dit dans une de ses Lettres du 1 Avril 1657 que c'étoit un Livre excellent. Autre Ouvrage de Lotichius: *Reverendi Patris Petri Lotichii, Abbatis Solitariensis, Opuscula, in quibus.* 1. *Vita ejusdem.* 2. *Historia Cœnobii Solitariensis & Reformationis Ecclesiarum.* 3. *Confessio fidei ad Philippum Abbatem & Principem Fuldensem.* 4. *Epistolarum superstitum Libellus. Nunquam antehac edita; studio Joan. Petri Lotichii, D. Medici, Academiæ Marpurgensis Professoris publici.* Marpurg. 1640 in-12. pagg. 223. Ce qu'il y a de Jean Pierre Lotichius dans ce Recueil, consiste dans une Epître dédicatoire assez longue, & une Vie fort ample de Pierre Lotichius, son Grand-Oncle. L'Histoire du Monastére de Schluchter, qui la suit, est de George Fabricius. Ainsi il n'y a ici de Pierre Lotichius que sa Confession de foi, & quelques Lettres, auxquelles on en a joint d'autres, qui lui ont été écrites. *Rerum Germanicarum sub Matthia & Ferdinandis* II. & III. *ab anno* 1617 *ad annum* 1643. *Commentarii.* Francfort 1646 in-fol. quatre Tomes, qui font deux gros Volumes. Cette Histoire n'est recherchée qu'à cause des Plans des Villes & des batailles gravées par Mérian. Car Lotichius, quoique savant, & assez bon Poëte, n'avoit pas les talens nécessaires pour bien écrire une Histoire. Il a cependant aimé à en faire, car il y a aussi de lui un Abrégé des Vies des Empereurs depuis Jules César jusqu'à Ferdinand II. & quelque chose de pareil sur les Princes & Princesses de la Maison d'Autriche.

(1) Rem. [A].

(2) Voy. Bayle Rem. [A].

☞ LOUBERE (SIMON DE LA) nâquit à Toulouse au mois de Mars 1642, & y fit ses études au Collége des Jésuites, où il avoit un Oncle célébre par son érudition. Son Pere, qui étoit un des principaux Officiers du Présidial de cette Ville, & qui étoit aussi Homme de Lettres, n'épargna rien pour lui donner une bonne éducation, mais il ne vécut pas assez longtems pour recueillir le fruit de ses soins (a). La Mere suppléa à son défaut [A]. On ne sait que peu de chose d'ailleurs des premiéres années de Mr. de la Loubére [B]. S'étant appliqué à la Connoissance du Droit Public & des Intérets des Princes, Mr. de St. Romain nommé Ambassadeur en Suisse, le demanda pour Sécretaire de l'Ambassade, & à son retour il joignit au témoignage autentique des services qu'il avoit rendus en ce Pays-là, celui de s'y être fait généralement estimer. Peu de tems après le Roi Louis XIV. envoya Mr. de la Loubére avec le titre d'Envoyé extraordinaire à Siam. Il partit de Brest le premier Mars 1687 & arriva à la fin de Septembre à Siam, où il demeura jusqu'au mois de Janvier suivant. A son retour il publia une Rélation

(a) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 657. Edit. de Hollande.

[A] *La Mere suppléa à son défaut.*] Elle étoit *Bertrand* en son nom, & de la même famille que le Cardinal Bertrand, qui fut Premier Président, d'abord du Parlement de Toulouse, ensuite de celui de Paris, & enfin Garde des Sceaux sous Henri II. „ C'étoit une femme de mérite, *dit Mr. de Boze*, „ (1) & qui assez occupée, ce semble, des discussions d'affaires que son mari lui avoit laissées, ne desespéra pas „ d'animer encore, & de suivre par elle-même les études „ d'un Jeune-Homme, qui étoit déja en Rhétorique. Chaque „ jour elle lui en faisoit rendre un compte exact. Mr. de „ la Loubére, à qui cette inspection paroissoit gênante, & „ peut-être déplacée, se flatta qu'au moins elle ne dureroit „ pas; & comme il lisoit alors dans le Grec les Poëmes „ d'Homére dont il étoit enchanté, il y ajoûtoit le malin „ plaisir de lui en réciter soir & matin un grand nombre de „ Vers, persuadé qu'un langage si extraordinaire pour elle, „ mettroit bientôt sa patience à bout. Il se trompa, l'attention de sa mere se renouvelloit sans cesse, & augmentoit „ au point qu'il ne pût s'empêcher de lui en marquer son „ étonnement, & de lui avouër de bonne foi quel avoit été „ son projet. Elle répondit à cet aveu par un autre, qui ne „ le surprit pas moins, c'est qu'insensiblement elle avoit pris „ un tel goût à l'harmonie de ces Vers Grecs, que quand „ il ne lui en réciteroit plus par devoir, elle lui en demanderoit quelquefois par amitié."

(1) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 657. 658.

[B] *On ne sait que peu de chose d'ailleurs des premiéres années de Mr. de la Loubére.*] A l'âge de quinze ou seize-ans il avoit composé une Tragédie Latine, dont le Sujet étoit tiré de l'Ecriture Sainte; & une Comédie Françoise, imitée de Plaute; mais il les supprima toutes deux, lorsque venu à Paris, répandu dans le Monde, fréquentant le Théatre, le Barreau, & les Gens de Lettres, il sentit la foiblesse de ces Essais (2). „ L'envie de se perfectionner, & surtout de se polir, l'engagea particuliérement à faire sa cour aux Dames, & ce „ fut dans cet innocent commerce, qu'il composa une infinité „ de vers tendres & galans, que les meilleurs Musiciens s'empressoient de mettre en air, & que tout le monde chantoit „ ensuite; desorte qu'il eût été, disoit-il, le plus grand Chansonnier de France, si les Operas n'étoient venu lui en enlever la gloire; il la leur céda volontiers, parce qu'il cherchoit d'ailleurs à s'occuper à quelque chose de plus sérieux „ (3)."

(2) Ibid. p. 658. 659.

(3) Ibid. p. 659.

lation de fon Voyage [*C*]. On jetta enfuite les yeux fur lui pour aller, fans Caractére, exécuter une Commiffion fecrette en Efpagne & en Portugal [*D*]. Au retour de ce Voyage, Mr. de la Loubére, qui étoit déja en liaifon avec Mr. le Chancelier de Pontchartrain, alors Controlleur-Général des Finances, & Sécretaire d'Etat de la Marine, s'attacha entiérement à lui [*E*] pour être auprès de Mr. le Comte de Pontchartrain fon fils, reçu en furvivance de la Charge de Sécretaire d'Etat (*b*). Comme cet attachement paroiffoit ne laiffer aucun doute fur l'envie qu'avoit Mr. de la Loubére de fixer fon féjour à Paris, l'Académie Françoife le nomma en 1693 pour y fuccéder à Mr. l'Abbé Tallemant *l'aîné*, & il y fut reçu le 25 d'Août de cette année. La fuivante il fut nommé à une autre place dans l'Académie des Infcriptions, qui n'étoit encore compofée que de huit Académiciens, tous Penfionnaires & tous de l'Académie Françoife (*c*). Cependant le défir de revoir fa Patrie le gagnoit peu à peu [*F*], & il s'y retira enfin entiérement; étant allé à Toulouse, il y trouva une de fes parentes, nommée Bertrand, dont il devint amoureux, & quoiqu'il eût foixante ans, il l'époufa. Depuis ce tems-là il ne revint à Paris à diverfes reprifes, que pour y arranger fes affaires, & s'affranchir de plus en plus des engagemens qui pouvoient l'y retenir (*d*). Il a vécu longtems avec diftinction dans fa Province [*G*]. Il eft mort au Château de la Loubére, Diocéfe de Rieux, le 26 Mars 1729 âgé de quatre-vingt-fept ans, fans avoir eu d'enfans de fa femme qui étoit morte un an avant lui (*e*). Nous parlerons de fon caractére & de fes talens dans les Remarques [*H*]. On dit, que lorfqu'au fortir de quelque maladie, il rendoit graces à Dieu

(*b*) Idem p. 661.
(*c*) Idem p. 662.
(*d*) Idem p. 663.
(*e*) Idem p. 664. 665.

[*C*] *A fon retour il publia une Relation de fon Voyage.*] Quoique cette Relation eût été précédée de trois ou quatre autres, *elle fut bientôt regardée comme l'Unique* (4); elle parut fous ce Titre: *Du Royaume de Siam.* Paris 1691 in-12. deux Volumes. Amfterdam 1691 in-12. deux Vol. & dans la même Ville 1700 & 1713 in-12. deux Vol. „ Ces deux derniéres „ Editions prétenduës nouvelles, ne font que celle d'Amfter- „ dam faite en 1691 chez Abraham Wolfgang, à laquelle le „ Sieur Boom, qui avoit acheté ce qui reftoit de cette Edi- „ tion après la mort de Wolfgang, a fait mettre un nouveau „ titre en 1700. qui a été renouvellé en 1713. qui s'eft trou- „ vé maitre des Exemplaires reftans (5)." Cette Relation eft écrite avec beaucoup de fidélité & d'exactitude, on y trouve quantité de chofes curieufes fur l'Hiftoire & la Nature du Pays, fur l'Origine, la Langue, les Ufages, les Mœurs, l'Induftrie, & la Religion des Habitans. „ Il faut cependant ob- „ ferver, *dit Mr. de Boze* (6), qu'on s'étoit attendu à trou- „ ver dans cette Relation des chofes merveilleufes prefque „ incroyables; que Mr. de la Loubére le favoit, qu'il n'i- „ gnoroit pas même qu'il y avoit une forte de Politique ou „ d'Intérêt à ménager fur cela la prévention & la crédulité „ publique; & que loin de fe prévaloir d'un avantage fi cher „ aux Voyageurs, fi l'on mettoit à part les réflexions dont „ il a foin d'accompagner le récit de tout ce qu'il a vu, appris, „ éxaminé à fix mille lieuës, au loin, on trouveroit qu'il le „ rend avec la candeur & la fimplicité d'un homme, qui ne „ feroit jamais forti de fon pays." Voici ce que Mr. l'Abbé de Dangeau, dit à Mr. de la Loubére fur ce fujet, dans la réponfe qu'il fit à fon Difcours, en qualité de Directeur de l'Académie Françoife, le jour de fa réception: „ Lorfque „ pour exécuter les Ordres du Roi, vous avez été jufqu'aux „ extrémités de la Terre, avec quel foin, quelle exactitude, „ n'avez-vous pas remarqué tout ce qui mérite la curiofité? „ Vos obfervations font fi exactes, fi juftes, que quiconque „ lira vos Ouvrages avec attention, apprendra des chofes „ bien ignorées, & connoltra parfaitement la Religion, le „ Gouvernement, les Mœurs de la plupart de ces Nations, „ que tant de Mers féparent de nous. Vous vous êtes étu- „ dié particuliérement à difcerner les différentes maniéres de „ penfer des hommes, & pour y mieux réuffir, vous avez „ approfondi leurs différentes maniéres de parler (7)."

[*D*] *Une Commiffion fecrette en Efpagne & en Portugal.*] L'Objet principal de la Commiffion étoit de connoître & de préparer les moyens de détacher ces deux Cours de l'Alliance, qui venoit de produire la révolution d'Angleterre, & qui avoit rallumé la Guerre dans toute l'Europe. Malheureufement ce deffein tranfpira par quelque voye indirecte, peut-être par le feul foupçon. Mr. de la Loubére fut arrêté à Madrid, & n'eut la liberté de revenir en France, que parce qu'on y ufoit de reprefailles fur tous les Efpagnols qui s'y trouvoient (8).

[*E*] *S'attacha entiérement à lui.*] „ Il l'accompagnoit dans fes „ tournées, il méloit à fes travaux particuliers des récits in- „ ftructifs & curieux, des lectures favantes, & lui rendoit le „ poids des affaires agréable & léger par le caractére de fon „ efprit, qui étoit l'un & l'autre, & même un peu fingulier, „ ce que Mr. le Chancelier de Pontchartrain tournoit tou- „ jours en éloge: *&, à dire le vrai, il faut néceffairement un peu „ de fingularité dans l'efprit, pour lui donner à tout moment cette „ efpéce de nouveauté qui en fait le charme* (9)."

[*F*] *Le défir de revoir fa patrie le gagnoit peu à peu.*] Il commença d'abord par folliciter le rétabliffement de l'Académie des Jeux Floraux, qui autrefois fi célébres à Toulouse, y avoient dégénéré depuis plus d'un fiécle en un petit nombre d'Affemblées tumultueufes, où l'on ne diftribuoit plus que quelques prix modiques, peu propres à exciter l'émulation. Il rechercha avec un foin extrême l'Origine de ces Jeux, & il en démontra l'utilité avec tant d'évidence, que pour les mieux rappeller à leur ancienne fplendeur, on le chargea d'en dreffer lui-même les nouveaux Statuts, les Lettres patentes, & jufqu'à la Lifte des Académiciens, où perfonne affurément ne méritoit mieux que lui d'avoir une place diftinguée; mais fa modeftie ne lui permit pas de fe nommer en aucun endroit, & il fallut que l'Académie en Corps réparât cette omiffion, en lui déférant d'une commune voix la premiére place, qui viendroit à vaquer: il l'accepta avec joye, il fit plus, il alla l'en remercier, & cette démarche fut comme le fignal de fa retraite, parce que ce fut ce Voyage qui donna occafion à fon Mariage (10).

[*G*] *Il a vécu longtems avec diftinction dans fa Province.*] Il y fit l'honneur & le plaifir des meilleures Compagnies, il y devint l'Arbitre de ces mêmes Jeux Floraux, dont il avoit été le Reftaurateur, & il le devint par la feule fupériorité de fon goût & de fes connoiffances. Plus capable que jamais de donner des confeils & des régles pour la perfection de l'Eloquence & de la Poëfie, il en fourniffoit encore des modéles dans les fréquens Difcours qu'il prononçoit, & dans les Vers qui lui échappoient de tems à autre; vers qui étoient toujours pleins de fens & de feu, d'une morale fage & délicate, fouvent même d'une galanterie fine, qui ne fe reffentoit point de fon âge, quoiqu'il en parlât volontiers (11).

[*H*] *Nous parlerons de fon caractére & de fes talens dans les Remarques.*] Nous en avons déjà donné quelque idée, nous nous y étendrons un peu plus ici. Mr. de la Loubére étoit d'un commerce fi aimable, & il y avoit tant de douceur dans fes mœurs, qu'il n'étoit pas poffible de le connoître fans lui être extrémement attaché, indépendamment de fes talens (12). Il favoit non feulement le Latin & le Grec, dont il avoit compofé dans fa jeuneffe pour fon ufage une Grammaire & des Racines en Vers François, dans le goût de celles du Port-Royal; il favoit encore parfaitement l'Italien, l'Efpagnol, l'Allemand. Il avoit du talent pour la Poëfie, comme nous l'avons dit dans la Remarque [B]. Mr. l'Abbé de Dangeau (13) parlant, des petites Piéces que Mr. de la Loubere avoit faites, s'exprime en ces termes „ Nous nous fouvenons „ avec plaifir de ces Vers tant chantés, vos premiers amufe- „ mens, où la vivacité & la délicateffe des penfées nouvelles „ étoient foutenuës par la nobleffe de l'expreffion." Mais Mr. de Boze nous apprend (14) que fon talent pour la Poëfie ne fe bornoit pas à ces petits Vers, Chanfons, Madrigaux; qu'il a laiffé un affez gros Recueil de Sonnets, d'Odes, d'Elégies, & d'autres Oeuvres poëtiques, toutes réguliéres en leur genre; car il ne pouvoit fouffrir les Vers irréguliers, il les appelloit le libertinage des rimes. Il poffédoit toutes les beautés de l'Eloquence, comme la maniére dont il en parle le fait voir (15). „ L'Eloquence que vous vous êtes propofée pour „ votre objet principal, a été dans tous les tems le charme „ & l'admiration des hommes. Mais je ne toucherai point „ à une matiére fi riche, & qui perd fon éclat en des mains „ moins habiles que les vôtres. Il eft auffi difficile de la con- „ noître, qu'il eft rare de la pofféder: Il n'appartient qu'aux „ génies les plus fublimes de bien dire ce qu'elle eft; de dé- „ finir ce goût délicat & fûr, qui fait que notre efprit eft „ touché des ornemens & de l'élégance, mais qu'il ne fe „ nourrit que d'une fubftance vraye & folide, & ne fe laiffe „ jamais furprendre par un fon harmonieux de vaines paro- „ les; de prefcrire les bornes au-delà defquelles le feu de „ l'imagination n'a que de fauffes lueurs; & en un mot de „ nous apprendre quel privilége portent avec eux les Ouvra- „ ges que le tems n'ofe détruire." Il parle encore d'une maniére bien noble de la Grammaire (16). „ C'eft à vous à „ donner les régles de cet Art fublime fuivant vos anciens „ projets, & toute la France impatiente vous les demande. „ Mais les plus juftes proportions de l'Architecture, fes co- „ lomnes, ni fes voûtes ne fauroient empêcher la chute d'un „ édifice dont les fondemens font mal pofés: & les leçons „ qui forment les Orateurs & les Poëtes feroient inutiles, fi „ elles n'étoient préparées par celles de la Grammaire. Sa „ fimplicité apparente cache beaucoup de capacité & de pro- „ fondeur. La feule explication des mots, qui n'en eft qu'u- „ ne partie, eft une entreprife prefque fans bornes. De com- „ bien de Langues mortes ou vivantes ne demande-t-elle pas „ la connoiffance? Quel goût exquis ne faut-il pas, pour fen- „ tir les graces & le pouvoir qu'un mot acquiert dans les „ différentes maniéres de le placer? & ce goût fi rare de „ quelle attention fur le bon ufage, de combien de lectures, „ de combien de compofitions n'eft-il pas le prix? de com- „ bien de traductions? Car en traduifant nous enrichiffons „ notre Langue de belles expreffions, que les Ouvrages que „ nous traduifons nous fourniffent, & qui peuvent aifément „ perdre l'air étranger. Repréfentons-nous les foins d'un „ Jardinier habile & laborieux. Il arrache les plantes inuti- „ les, il conferve les bonnes, & les diftribuë felon leur na- „ ture en des terroirs bas ou élevés: celles qu'il n'a pas, il „ les fait venir d'ailleurs; il ente les arbres, dont le fruit au- „ roit naturellement un goût fauvage. C'eft, Meffieurs, une „ ima-

(4) Ibid. p. 660.
(5) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXVI. p. 159.
(6) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* loc. cit. p. 660.
(7) *Difcours &c. de l'Acad. Franç.* T. II. p. 9. 10. Amft. 1699.
(8) *Hift. de l'Acad des Infcript.* loc. cit. p. 660. 661.
(9) Ibid. p. 661.
(10) Ibid. p. 662. 663.
(11) Ibid. p. 663.
(12) Ibid. p. 665.
(13) *Difcours &c. de l'Acad. Franç.* T. II. p. 9.
(14) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* ubi fupra p. 664.
(15) *Difcours &c. de l'Acad. François.* T. II. p. 2.
(16) Ibid. p. 3. 4.

Dieu pour sa convalescence, il le remercioit principalement de la bonté qu'il avoit, de le laisser jouïr encore de ses amis; & que quelques-uns d'entre eux lui faisant un jour remarquer obligeamment, qu'âgé & malade, comme il l'étoit, il n'avoit point du tout les mains tremblantes, ce que le Vulgaire croit être le sort des parjures; il leur répondit, qu'aussi il n'avoit jamais fait de faux sermens, pas même en amour (*f*).

„ image imparfaite du grand & pénible Ouvrage que vous „ finissez. . . . . . Vous saviez que la Grammaire est né- „ cessaire à tout le monde, que personne ne la néglige im- „ punément, qu'une partie de l'opinion qu'on prend de nous „ dépend de notre langage, & que la connoissance exacte du „ fonds de la Langue fournit à la Rhétorique & à la Poëtique „ les expressions propres, qui sont si essentielles à la beauté „ des Vers & de la Prose. De quoi serviroit une adresse sin- „ guliére à faire des Guirlandes, si l'on manquoit de fleurs, „ ou si l'on ne savoit faire le choix des plus belles?" Mr. de la Loubére ne se bornoit pas aux Belles-Lettres. Depuis nombre d'années, il s'exerçoit sans relâche sur ce que les Mathématiques ont de plus abstrait & de plus sublime; mais ne cherchant par cette étude qu'à découvrir des Vérités utiles, il ne s'en entretenoit qu'avec des personnes capables d'en juger; ainsi c'étoit une chose presque ignorée dans la Province, & comme réservée à un petit nombre d'amis savans, avec qui il avoit toujours à Paris d'étroites relations. On a de lui un Ouvrage intitulé: *De la Résolution des Equations & de l'Extraction de leurs Racines*. Paris 1729. Le Discours qu'il prononça à sa Réception à l'Académie, a été imprimé à part sous ce titre: *Discours prononcé dans l'Académie Françoise le Mardi 25 Août, Fête de S. Louis, à sa réception* Paris 1693 in-4.

LOUIS XIV. Roi de France, nâquit le 5 Septembre 1638, & fut surnommé *Dieu-donné* [*A*]. Il parvint à la Couronne le 14 Mai 1643, le jour même que le Roi Louis XIII. son Pere mourut. Nous n'avons pas dessein de donner ici un long détail de son régne, dont il y a deux Histoires en François, outre un grand Article dans les derniéres Editions du Dictionaire de Moréri; nous nous bornerons à un petit nombre de particularités. Louis XIV. n'étant âgé que de quatre ans & quelques mois, lors de son Avénement à la Couronne, le Gouvernement du Royaume fut longtems entre les mains de la Reine sa Mere, Anne d'Autriche, qui choisit le Cardinal Mazarin pour son Premier Ministre. Elle le nomma Surintendant de l'Education du Roi, titre nouveau qu'elle donna au Cardinal, afin que tous les Emplois qui regardoient l'Education du Roi fussent à sa disposition (*a*); ensorte qu'il ne put être élevé que d'une maniére conforme aux intentions de ce Ministre [*B*]. Il faut avouer que pendant la Minorité du Roi, le Cardinal fit plu-

(*a*) Motteville *Mémoires pour servir à l'Hist. d'Anne d'Autriche*. Tom. I. p. 347. 348.

[*A*] *Surnommé* Dieu-donné.] La Reine Anne d'Autriche avoit été mariée vingt-trois ans sans avoir été jamais enceinte (1), desorte que sa grossesse fut regardée comme une bénédiction particuliére du Ciel. Le Roi lui-même regarda la naissance du Dauphin comme une faveur du Ciel, comme il paroit par la maniére dont il en écrivit à ses Ambassadeurs dans les autres Cours. „ Tout ce qui a précédé, dit-il, l'accouche- „ ment de la Reine notre Epouse, & les autres circonstan- „ ces qui l'ont accompagné, sont des preuves certaines que „ cet Enfant nous a été donné de Dieu (2)." On doutoit si peu des suites extraordinaires de cette naissance, que le Maréchal de Bassompierre & quelques autres Seigneurs de la Cour firent venir d'Allemagne un célébre Mathématicien, pour observer les Astres au point de cet événement. Il fut placé dans un Cabinet, à côté de la Chambre de la Reine, où il dressa ses machines attendant le moment désiré. Alors il vit, dit-on, des choses ineffables, sur lesquelles on eût beaucoup de peine à le faire expliquer. Et ce ne fut qu'à force d'importunités qu'on lui arracha ces trois mots, qui caractérisent le régne de Louis XIV. *diu*, *duré*, *feliciter*; ce Prince, dit-il, régnera *longtems*, *durement*, & *heureusement* (3). Je souhaitterois que l'Auteur qui rapporte ce fait, eut cité quelque bon garant, mais il n'en cite aucun. Mais en en supposant même la vérité, il ne prouve rien en faveur de l'Astrologie. Il se fait tous les jours mille prédictions de cette nature, & il n'est pas surprenant que dans ce grand nombre il y en ait quelqu'une qui arrive. On peut leur appliquer ce que Cicéron dit des Songes: il est impossible qu'un homme qui tire tout un jour au blanc, ne touche du moins une fois au but; nous rêvons presque toutes les nuits; devons-nous nous étonner que ce que nous songeons arrive quelquefois? *Quis est qui totum diem jaculans non aliquando collimet? Totas noctes dormimus, nec ulla ferè est, quâ non somniamus; & miramur aliquandò id quod somniamus evadere* (4).

(1) Voy. Bayle *Art.* Louis XIII. Rem. [C].

(2) Limiers *Hist. du Regne de Louis* XIV. T. I. Part. I. L. I. p. 2.

(3) Idem ibid. p. 3.

(4) Cicero *de Divinat.* Lib. II.

[*B*] *Ensorte qu'il ne put être élevé que d'une maniére conforme aux intentions de ce Ministre.*] L'Education de ce Prince fut fort négligée, comme il paroît par le témoignage de plusieurs Auteurs, dont nous rapporterons les propres termes. Commençons par le récit d'un Ecrivain Protestant (5). „ Louis „ XIV. *dit-il*, n'avoit point de Lettres, il n'étudia ni dans „ sa jeunesse, ni dans un âge plus avancé. . . . . Il est vrai „ qu'il traduisit, dit-on, le premier Livre des Commentaires „ de César; mais étoit-il dans un âge à profiter de cette lec- „ ture, & ne sait-on pas ce que pouvoit être cette Version „ d'un Auteur Latin, faite par un Prince qui en savoit à pei- „ ne les premiers Elémens? . . . . Il ne lisoit rien, non pas „ même ce qui étoit écrit en François. Je n'en veux rap- „ porter d'autre preuve, que ce qui arriva à Mr. de la Fon- „ taine, lorsqu'il eut écrit ses *Amours de Psyché & de Cupi-* „ *don*. Ses Amis lui ayant fait remarquer dans ce Livre un „ endroit assez fin *, qui pouvoit regarder le Roi, & dont „ ce Prince auroit pu être offensé, si quelqu'un se fût avisé „ de le lui rapporter, l'Auteur s'adressa au Duc de St. Ai- „ gnan, qui étoit alors dans la Confidence étroite du Monar- „ que. *Il est vrai*, lui dit le Duc, *l'endroit est délicat; mais vou-* „ *lez-vous que je vous donne un moyen d'empêcher que personne n'en* „ *parle?* Le Roi ne lit point; *faites rélier proprement un Exem-* „ *plaire de votre Livre, & présentez-le à S. M. Je vous intro-* „ *duirai, les Courtisans vous verront; soyez sûr après cela que* „ *personne ne parlera mal de votre Ouvrage.* C'est par la même „ raison, que le Roi ne lisoit point, & qu'on ne lui parloit „ que de ce qui avoit rapport à sa gloire, que personne n'o- „ sa jamais lui faire remarquer un endroit de la Satire IX. „ (6) de Mr. Despreaux, qui touche d'une maniére très-dé- „ licate l'ignorance de ce Prince dans le jugement qu'il por- „ toit des Auteurs." Le Vers dont il s'agit est celui-ci,

Midas, le Roi Midas à des oreilles d'Ane.

Le Roi s'étoit fait lire cette Satire, & l'avoit trouvée fort belle, desorte que personne n'osa en ouvrir la bouche (7).

(5) Limiers *Hist. de Louis* XIV. T. II P. II. Liv. IV. p. 58 & *suiv.*

* Voici ce que l'Auteur fait dire à une des Sœurs de Psyché „ Si „ votre E- „ poux a „ une dou- „ zaine de „ Médecins „ à l'entour „ de lui, je „ puis dire „ que le „ mien a „ deux fois „ autant de „ Maitres- „ ses, qui „ toutes, „ graces à „ Lucine, „ ont le don „ de fécon- „ dité. La „ famille „ Royale „ est tantôt „ si ample, „ qu'il y au- „ roit de- „ quoi faire „ une Colo- „ nie très- „ considé- „ rable". *Amours de Psyché*. p. 79 Edit. de la Haye 1700.

(6) Vers 224.

Une Dame parfaitement instruite de toutes les intrigues de la Cour de France pendant la Minorité du Roi, nous raconte ce qui suit. „ La Reine, *dit-elle* (8), qui pendant la vie „ du feu Roi, depuis que Dieu lui avoit donné des enfans, „ n'avoit parlé que de l'envie qu'elle avoit de les faire in- „ struire dans toutes les Sciences, fut fort embarrassée quand „ il fut question d'ordonner de quelle maniére il falloit s'y „ prendre. Il n'y a personne à qui il ne vienne dans l'esprit „ qu'il faut que les Princes sachent plus qu'une chose; il „ faut convenir que ce n'est pas le Latin, qui leur est le „ plus nécessaire: La Politique est la véritable Grammaire „ qu'ils doivent étudier; & l'Histoire qui est bonne en tou- „ tes Langues, pour leur montrer des exemples, & leur „ donner des vuës pour gouverner de grands Royaumes . . . . . „ La Reine étant persuadée que le Cardinal Mazarin étoit le „ plus habile homme de l'Europe, résolut enfin de lui aban- „ donner le soin de l'éducation du Roi son fils. Elle lui lais- „ sa même le choix de son Gouverneur, & ce fut le Mar- „ quis de Villeroi, qui fut nommé par lui pour un emploi si „ important. C'étoit l'homme le plus sage de la Cour, il „ avoit commandé des armées, mais sa plus grande qualité „ étoit de connoître mieux que personne le dedans du Ro- „ yaume, & d'avoir de la capacité & de la lumiére pour les „ affaires d'Etat. Le Précepteur qui étoit sous lui, fut l'Ab- „ bé de Beaumont (9) Docteur en Théologie, élevé auprès „ du Cardinal de Richelieu, qui avoit de la probité; mais „ qui ne s'étant pas trop adonné aux Belles-Lettres, étoit „ par conséquent peu capable de s'appliquer à l'embellisse- „ ment de l'esprit d'un jeune Prince, & au soin de l'occuper „ des grandes & agréables choses qui doivent n'être pas in- „ connuës aux Souverains. L'un & l'autre disoient à ceux „ qui venoient leur faire des propositions, que leur condui- „ te étoit réglée par le Supérieur (10). . . . . Je dois ren- „ dre ce témoignage à la vérité, que le Maréchal de Villeroi „ m'a dit en ce tems-là, parlant du Roi, dont il admiroit les „ lumiéres naturelles, qu'il n'étoit pas le maître de la maniére „ dont il étoit élevé, & que s'il avoit été cru, il n'auroit „ pas laissé un aussi bon fond sans le cultiver, dans le tems „ qui y étoit le plus propre. . . . . Il est vrai qu'il aimoit à „ lui présenter ceux qui excelloient en quelque Science ou „ Art, & qu'il ne perdoit pas l'occasion de lui conter dans „ toutes les heures du jour des choses qui étoient arrivées „ de son tems, & des bons mots qu'il avoit ouï dire à des „ gens de la Vieille Cour, sur quoi il pouvoit faire des ré- „ flexions qui lui pouvoient être utiles: au lieu que son „ Précepteur, jaloux de son emploi, ne prenoit pas plaisir „ à faire parler au Roi les gens d'esprit, qu'il auroit peut-être „ goûté, & qui lui auroient donné curiosité d'apprendre „ mille choses, qu'il ne savoit pas." Transcrivons ici ce que dit l'Abbé de Choisy. *Il* (le Roi) *avoit passé son enfance dans les jeux & dans les plaisirs; la Reine sa Mere s'étoit peu mise en peine de son éducation. Ses Gouverneurs, ses Précepteurs l'avoient presque abandonné à lui-même; il ne savoit, à proprement parler, que ce que la Nature lui avoit appris. L'étude lui faisoit de la peine, comme elle en fait à tous les enfans. Mais au-lieu de le contraindre comme les autres, on le flattoit dans toutes ses inclinations, qui heureusement pour lui & pour nous se sont trouvées bonnes, douces, & bienfaisantes* (11). Ce dernier trait n'est pas exactement vrai, comme on le verra par divers faits que nous rapporterons dans la suite.

(7) Limiers *Hist. de Louis* XIV. T. II. P. II. L. IV. p. 60.

(8) Motteville *Mém. d'Anne d'Autriche.* T. I. p. 347.

(9) Hardouin de Perefixe, depuis Archevêque de Paris.

(10) Le Cardinal.

(11) L'Abbé de Choisy *Mém. pour servir à l'Hist de Louis* XIV. T. I. p. 51.

[C] Il

plusieurs bons Réglemens, & qu'entre autres choses il abolit la pernicieuse coutume des Duëls [*C*]. Lorsque Louis XIV. fut couronné à Rheims le 7 Juin 1654. ,, l'Eveque de Soissons..... reçut de lui le ,, serment & la promesse autentique de maintenir aux Eglises & aux Evêques de son Royaume, la con- ,, servation de leurs Droits & de leurs Priviléges; & se tournant du côté des Princes & des Seigneurs, ,, de toute la Noblesse & du Peuple, leur demanda s'ils acceptoient Sa Majesté pour leur Roi (*b*)". Ce qui prouve que les Princes les plus despotiques mêmes tiennent originairement leur autorité de tout le Corps du Peuple. Après la mort du Cardinal (*c*) le Roi résolut de gouverner par lui-même, il déclara qu'il ne vouloit plus avoir de Premier Ministre, & qu'il prétendoit être Premier Ministre (*d*); résolution sage, s'il avoit tenu parole. Mais il est certain qu'il fut perpétuellement la dupe de ses Ministres, & qu'à la fin il devint entiérement esclave des Jésuites [*D*]. Peu de tems avant la mort du Cardinal, Louis XIV. épousa

(*b*) Limiers *Hist. de Louis* XIV. T. II. P. I. Liv. III. p. 417.

(*c*) Il mourut le 9 Mars 1661.

(*d*) Limiers *Hist. de Louis* XIV. Tom. III. p. 1.

[C] *Il abolit la pernicieuse coutume des Duëls.*] Voici ce qu'en dit Mr. de Larrey. ,, Les Maréchaux de France, eurent ordre de la Reine de s'assembler, pour trouver, s'il étoit pos- ,, sible, un expédient capable d'arrêter cette fureur. Ils ,, s'assemblérent chez le Maréchal d'Estrées leur Doyen, & ,, n'en trouvérent point d'autre, qu'une Déclaration que fe- ,, roit dresser la Reine, par laquelle le Roi promettroit de ,, faire serment lors de son Sacre, qu'il ne donneroit jamais ,, d'abolition pour ce crime. Le reméde étoit bon, mais il ,, eut besoin de toute la sévérité du Roi, & de son pouvoir ,, le plus absolu pour le rendre efficace (12)." C'est-là tout ce que Mr. de Larrey en dit. Mr. de Limiers est encore plus succinct sur cet article (13). Ainsi pour donner au Lecteur une idée plus nette de ce qui se fit à cet égard, nous rapporterons ici un passage d'un Auteur spirituel. ,, On publia un ,, Edit en 1651, par lequel on établissoit des Cours d'Hon- ,, neur dans toute l'étenduë du Royaume, & des Gentils- ,, hommes Commissaires dans chaque quartier, qui devoient ,, prendre connoissance de tous les différends qui naîtroient ,, entre les Gentilshommes, & intervenir d'abord pour les ,, accommoder. L'Objet de leur Commission étoit d'abolir ,, les duëls, sans abandonner les idées d'honneur, qu'on ne ,, pouvoit détruire sans ruiner une Nation belliqueuse, chez ,, qui elles étoient reçuës; ils ne se proposérent donc pas de ,, faire cesser le culte de cette idole, mais ils tentérent de ,, l'obliger à se contenter de moins nobles victimes, & d'au- ,, tres sacrifices que le sang humain. En l'année 1653 Louis ,, XIV publia une autre Déclaration contre les Duëls; dans ,, laquelle, après quelques additions à sa Déclaration pré- ,, cédente, il ordonnoit aux Maréchaux de France de dres- ,, ser un Réglement touchant les satisfactions, & les répara- ,, tions d'honneur qu'ils jugeroient nécessaires. Ils obéirent ,, d'abord, & dix-neuf Articles, dressés par les Maréchaux, ,, furent publiez. Selon ces Articles, quiconque appelloit un ,, autre Sot, ou Poltron, ou qui lui disoit quelque autre in- ,, jure semblable, devoit être puni par un mois de prison; & ,, après son élargissement l'Offenseur devoit déclarer à l'Of- ,, fensé, qu'il l'avoit insulté à tort & impertinemment par ,, des paroles outrageantes, qu'il avouoit qu'elles étoient ,, fausses, & lui en demandoit pardon. Un démenti, ou la ,, menace de frapper quelqu'un, c'étoit deux mois de prison, ,, & la satisfaction qui devoit s'ensuivre étoit beaucoup plus ,, humiliante que la premiére. Quand on en venoit aux vo- ,, yes de fait, comme de donner un soufflet, ou d'autres in- ,, jures de cette nature, l'Offenseur devoit être six mois en ,, prison, à moins qu'à la sollicitation de l'Offensé, la moi- ,, tié du tems ne fut commuée en une amende pécuniaire, ,, qui ne devoit pas être au-dessous de quinze-cens Livres, ,, & payable avant l'élargissement à l'Hôpital le plus proche ,, de la demeure de l'Offensé; après quoi l'Offenseur étoit ,, obligé de se soumettre à être frappé de la même maniére par ,, l'Offensé, & à déclarer de bouche & par écrit, qu'il l'avoit ,, frappé en brutal, & lui demander pardon, le priant d'ou- ,, blier l'injure qu'il lui avoit faite...... Pour des coups de ,, canne & de bâton, la peine étoit plus sévére encore, & il ,, falloit demander pardon à genoux..... On n'avoit ou- ,, blié dans ces Articles aucune sorte d'injures, depuis les plus ,, petites, jusqu'aux affronts les plus sanglans; on prenoit ,, des précautions pour toutes, & on décernoit des peines ,, très-sévéres contre ceux qui refuseroient de se soumettre à ,, ce qui étoit ordonné. Les Maréchaux de France demeu- ,, roient les Juges suprêmes des affaires de cette nature; & ,, sous eux les Gouverneurs, les Lieutenans-Généraux de ,, Province; & dans leur absence les Gentilshommes Com- ,, missaires dans chaque quartier, autorisés à appeller les Of- ,, ficiers de Justice à leur secours, devoient prendre à cet ,, égard tous les soins possibles; desorte que ni Gens d'affai- ,, res, ni Roturiers n'entroient dans ce qui regardoit les dif- ,, férends sur le point d'Honneur (14)". Je passe les réflexions que Mr. de Mandeville fait sur tous ces Réglemens, le Lecteur peut consulter l'endroit cité en marge (15).

(12) De Larrey *Hist. de France sous le Regne de Louis* XIV. T. II. p. 208.

(13) Voy. son *Hist. de Louis* XIV. T. II. P. II. p. 61. & T. III. p. 67.

(14) Mandeville *Inquiry into Origin of Honour.* Dial. II. p. 65-68.

(15) Ibid. p. 68 & *suiv.*

[*D*] *A la fin il devint entiérement esclave des Jésuites.*] Cette formidable Société avoit été bannie de France après l'exécrable parricide commis par Jean Chastel à l'instigation du Jésuite Guéret. Ils furent ensuite rétablis, mais à condition qu'un de leur Société demeureroit toujours à la Cour en ôtage pour répondre de la bonne conduite de la Société. Cet ôtage étoit ordinairement Confesseur du Roi. C'est ainsi que ce qui dans son origine étoit un sujet de mortification pour les Jésuites, devint dans la suite la source de leur crédit & de leur puissance. Ils furent s'insinuer dans la faveur du Prince par leurs flatteries, & en laissant une libre cours à ses passions. Louis XIV. eut toujours des Maîtresses, même après son Mariage avec l'Infante d'Espagne. Cela ne pouvoit que chagriner sa Mere & sa Femme. ,, Le pauvre P. Annat, ,, Confesseur du Roi, souflé par les Reines, alla trouver ce ,, Prince, & feignit de vouloir quitter la Cour, faisant en- ,, tendre finement, que c'étoit à cause de son Commerce. Le ,, Roi en riant lui accorda tout franc son congé; le Pere se ,, voyant pris voulut raccommoder l'affaire; mais le Roi ,, riant toujours, lui dit qu'il ne vouloit desormais que de ,, son Curé. L'on ne peut dire le mal que tout son Ordre ,, lui voulut d'avoir été si peu habile". Ils se consolérent pourtant bientôt, le Roi ayant continué à prendre un Jésuite pour son Confesseur. Le P. Ferrier succéda au P. Annat, & le P. La Chaise prit la place du P. Ferrier; toute la pénitence qu'il imposa au Roi, fut d'extirper l'Hérésie dans son Royaume (16). L'Auteur de qui nous avons tiré ces particularités, observe que le crédit des Jésuites étoit tombé en France après la mort de Louis XIV, la Charge de Confesseur du jeune Roi ayant été donnée par le Régent à l'Abbé Fleuri, *qui*, dit-il (17), *n'est rien moins que Jésuite*. Mais il faut dire en même tems, que l'Evêque de Fréjus, depuis Cardinal de Fleuri & Premier Ministre, qui étoit Précepteur du jeune Monarque, étoit entiérement dans les intérêts des Jésuites, quoiqu'on l'ignorât dans ce tems-là. On rapporte dans un Livre, qui a paru en 1732 (18) que l'Evêque de Frejus, allant à son Abbaye de Tournus en 1716, trouva l'Archevêque d'Aix, grand ami des Jésuites (19). ,, Il conférérent tous deux seuls, ,, assez longtems enfermés dans une chambre .....; mais ,, les murailles eurent l'indiscrétion de rapporter que l'Evê- ,, que de Fréjus avoit beaucoup exaggéré ses dégoûts pour ,, la place qu'il occupoit, à cause du peu de crédit que les ,, Jésuites avoient alors, & qu'il remarquoit bien qu'on le ,, soupçonnoit de vouloir élever le jeune Roi dans les prin- ,, cipes du feu Roi son Bisayeul (20)". L'événement a fait voir que ces soupçons n'étoient que trop bien fondés, les Jésuites n'ayant jamais été plus puissans en France que sous le Ministére du Cardinal de Fleuri.

(16) Limiers *Hist. de Louis* XIV. Tom. VIII. Liv. 16. p. 277. 279.

(18) Intitulé: *Anecdotes ou Mémoires Secrets de la Constitution Unigenitus.*

(19) Mr. de Ventimille.

(20) *Anecdotes de la Constitution* P. II. 82.

Louis XIV. étoit non seulement tout-à-fait dévoué aux Jésuites, mais on a cru même qu'il étoit devenu Membre de la Société vers la fin de sa vie, & qu'il avoit fait les quatre vœux. La chose paroit très-vraisemblable, si l'on fait attention aux témoignages suivans. Mr. de Limiers observe (21) que les Jésuites ont de certaines Régles secrettes, dont ils s'autorisent pour avoir des Jésuites Séculiers, qui sans changer de rang ni d'habits, sont vrayement les sujets de la Société, Sujets & Souverains en même tems. Il en cite divers exemples, & ajoûte (22). ,, Ne pourroit-on pas croire la même ,, chose du Roi Louis XIV. après les fortes présomptions ,, qu'on en a, & tout ce qu'il a fait pour procurer le bien de ,, la Société?.... En attendant la preuve complette, que ,, peut-être la suite des tems nous fournira, n'en trouveroit- ,, on pas une forte présomption dans le Fait que voici, attesté ,, par une personne d'un grand mérite & d'une piété égale à ,, sa réputation? savoir qu'un jour que le Roi communia ,, (vraisemblablement à la Fête de Pâques) le Pere le Tel- ,, lier (23) lui mit adroitement entre les mains un papier, ,, que S. M. lut avant que de recevoir la Communion. Les ,, personnes qui s'en sont apperçuës ne doutent pas que ce ,, ne fussent les Vœux de la Société, que S. M. prononça ,, tout bas au pié des Autels, en présence du Révérend Pe- ,, re Confesseur". Ce n'est-là je l'avouë qu'une présomption, ou si l'on veut qu'un simple soupçon. Voici quelque chose de plus positif. Le Cardinal de Noailles parle au Duc d'Orléans, Régent de France, en ces termes (24). ,, Que n'ont- ,, ils pas fait depuis douze ans, pour détruire entiérement ,, les libertés de l'Eglise Gallicane, & pour donner au Pape ,, une autorité infaillible & souveraine dans la France? ,, Quels choix pour les Prélatures! le dévouëment à leur ,, Société a été la seule qualité consultée; quelles cabales & ,, quelles intrigues pour établir leur doctrine & leurs senti- ,, mens, sans s'embarrasser de mettre le feu dans l'Eglise, de ,, diviser l'Episcopat, & de commettre le Clergé de Fran- ,, ce avec la Cour de Rome! Quand il n'y auroit que les ,, témoignages ou du moins les soupçons de quelques Offi- ,, ciers de la Chambre, qui prétendent que le P. Tellier avoit ,, *fait faire au Roi le quatriéme vœu de sa Compagnie*, ce qui ,, supposeroit les trois autres auparavant, & qu'il lui a don- ,, né avant sa mort le prétendu passeport de St. Ignace pour ,, le Ciel, n'en seroit-ce pas assez pour leur interdire à ja- ,, mais non seulement la conscience du Roi, mais même cel- ,, le de tous les particuliers?" Voilà ce qu'un Cardinal Archevêque de Paris représenta au Régent de France, qui étoit alors dépositaire de la Puissance Souveraine. Il tâcha de persuader à ce Prince de ne point souffrir que les Jésuites fussent admis dans le Conseil de Conscience, établi pour régler les Affaires Ecclésiastiques. Peut-on penser que le Cardinal eût seulement osé insinuer que le feu Roi avoit été Jésuite, s'il n'y en avoit eu les plus fortes présomptions? Voici un autre passage des mêmes Mémoires Secrets, qui est bien fort. ,, Peu de tems après que le Roi fut mort, le Pere le Tellier ,, rentra pour lui mettre entre les mains un petit Crucifix, ,, qui n'en sortit point tant que le Prince demeura exposé.

,, Peu.

(21) *Hist. de Louis* XIV. T. X. Liv. XIX.

(22) Ibid. p. 42. 43.

(23) Jésuite & son Confesseur.

(4) *Anecdotes de la Constitution* P. II. p. 6.

épousa Marie Thérése fille de Philippe IV. Roi d'Espagne (*e*). Une des Conditions de ce Mariage fut que le Roi de France renonceroit solemnellement à toutes les prétentions de l'Infante, quelles qu'elles fussent; l'Infante elle-même y renonça, & ils jurérent tous deux l'observation de cet article; & telle fut cependant la perfidie & la trahison de Louis XIV. que le Frere unique de la Reine étant mort, il fit valoir ses droits, & s'empara d'une partie des Pays-Bas (*f*). Il est vrai que les Ecrivains François prétendent que la Renonciation de la Reine étoit nulle, mais tout le reste de l'Europe a éte d'un autre avis. Nous examinerons la question ci-dessous [*E*]. Quoique le Roi fût marié, il ne pouvoit vaincre le panchant naturel qu'il avoit pour le Beau-Sexe. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de ses Amours; nous remarquerons seulement que ses intrigues, sur-tout avec des femmes mariées, ne pouvoient que faire naître des scrupules dans son esprit; mais ses Directeurs les levoient, en lui persuadant qu'il pouvoit expier tous ses péchés, en détruisant l'Hérésie dans son Royaume. Et ça été là sans contredit la principale cause de la persécution contre les Réformés de France. Il est étrange que quelques-uns des Ecrivains-Catholiques Romains les plus distingués de France ne veuillent pas convenir que les Réformés ayent rien souffert [*F*]. Cette persécution a été non seulement fort cruelle [*G*], mais accompagnée de

(e) Il l'épousa le 9 de Juin 1660.

(f) Il entra en Campagne à la tête de trente-cinq mille hommes le 24 Mai 1667; il envoya le Maréchal d'Aumont du côté de Dunquerque avec huit mille hommes; & le Marquis de Crequi avec quatre mille du côté de Luxembourg.

„ Pendant ce tems-là *plusieurs Jésuites se relevérent pour prier „ auprès du Corps; Cérémonie qui ne s'est jamais pratiquée à la „ Cour; mais ils en usent, dit-on, de cette maniére pour les per- „ sonnes agrégées à leur Compagnie* (25)". Louis XIV. a montré en bien des occasions la grande affection & son zéle pour les Jésuites, jusqu'à déclarer qu'il étoit en quelque maniére à leur tête. Peu de tems avant sa mort il dit au Duc d'Orléans qu'il avoit à se plaindre de lui, parce qu'il soutenoit les intérêts du Cardinal de Noailles, & parloit contre la Constitution; *que c'étoit*, dit le Roi, *se déclarer contre un parti à la tête duquel il étoit* (26). Qu'il est glorieux à un Roi de s'avouer lui-même Chef de parti!

[*E*] *Nous examinerons la question ci-dessous.*] Les plus grands Jurisconsultes l'ont agitée pour & contre. Le fameux Baron François de Lisola (27) publia un Traité intitulé: *Bouclier d'Etat & de Justice contre le Dessein manifestement découvert de la Monarchie Universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la Reine de France.* Imprimé deux fois en 1667. Lisola y examine les argumens qu'on alléguoit en faveur de la France, & y répond avec beaucoup de force. Il fait voir comment le Roi de France avoit violé sa foi, ses sermens solemnels & ses promesses à divers égards, sur-tout en donnant du secours au Roi de Portugal, contre les termes exprès du Traité des Pirenées. Il montre combien la conduite de la France a été artificieuse & perfide, même depuis la Conclusion de ce Traité: il remarque entre autres choses, qu'il avoit été expressément stipulé que *s'il s'élevoit quelque différend entre les deux Couronnes* (de France & d'Espagne) *elles accorderoient à leurs Sujets respectifs six mois pour transporter leurs effets & leurs personnes* &c. Ce qui suppose une Déclaration de Guerre, avant que de faire aucun acte d'hostilité (28); au-lieu que le Roi de France envahit les Pays-Bas, sans aucune Déclaration de Guerre. Il est vrai que les François donnent à cela le nom de *prise de possession*; mais c'est une étrange maniére de prendre possession, que d'entrer dans un Pays à la tête d'une puissante Armée. Louis XIV. prétendoit, qu'à considérer les Loix Municipales des Pays auxquels il prétendoit avoir droit du chef de sa femme, elle n'avoit pu renoncer à ses prétentions, & que par conséquent sa Renonciation étoit nulle. Mais Lisola remarque (29) fort bien, que c'est-là exposer la bonnefoi & la probité du Roi. Le Mariage avoit été conclu & fondé sur la Renonciation, & la Paix avoit été fondée sur le Mariage. Le Roi de France pouvoit très-bien savoir, si la Reine pouvoit ou ne pouvoit pas faire une pareille Renonciation. L'affaire fut longtems en négociation, desorte qu'il étoit impossible que ceux qui en étoient chargés, ne fussent instruits de toutes les Objections, qu'on pouvoit faire contre la Validité de cette Renonciation. Si donc le Roi de France savoit qu'elle étoit nulle, il se rendit coupable d'une mauvaise foi notoire, lorsqu'il l'approuva, l'accepta, & l'inséra dans le Traité par un article particulier & exprès; lorsqu'il promit de la faire enrégitrer au Parlement, & qu'il la confirma par un serment solemnel; ou il faut qu'il avouë qu'il a été bien ignorant, si avant la conclusion de cette affaire, il n'a pas été instruit de ce grand nombre de circonstances, qui rendoient, à ce qu'il prétendit, cette Renonciation nulle. Que deviendra le Genre-humain, si les Traités les plus solemnels, faits entre deux grands Monarques, pour le bien général de la Chrétienté, pour le bonheur des Peuples, & pour la sureté des Etats voisins, sont sujets à des réservations mentales, & aux chicanes du Droit?

Lisola fait voir ensuite (30) que la situation même des affaires, tant en France qu'en Espagne, étoit telle dans le tems que le Traité & le Mariage se négocioient, qu'ils n'auroient jamais été conclus, si l'on n'avoit cru que la Renonciation de l'Infante étoit juste & valide. Il fait plusieurs autres Observations, allégue diverses autres raisons, & répond à toutes les Chicanes des Ecrivains François. Ce que nous avons rapporté de son Livre, suffit pour montrer combien les prétentions du Roi de France étoient mal fondées. Il y a même des Auteurs François, qui semblent l'avoir reconnu dans la suite, sinon positivement, du moins d'une maniére indirecte. Voici ce que dit l'Abbé de Choisy (31). „ La Renonciation „ de la Reine à la succession d'Espagne ne s'étendoit pas si „ nettement sur les Pays-Bas, qu'il n'y eût une infinité de „ prétextes légitimes ou vraisemblables pour recommencer la „ guerre, qui fut précédée d'un Manifeste qui parut, dans „ lequel le Roi mettoit en avant une infinité de raisons pour „ autoriser la rupture de la Paix". Transcrivons encore ici un passage d'un Seigneur d'un grand sens. „ Il faut convenir, „ *dit-il* (32), que dans les derniers tems cette Autorité despotique du Roi & la soumission parfaite de ses sujets, ont „ beaucoup servi à soutenir la guerre que la France a euë „ contre tant d'Ennemis; mais elle n'auroit point eu cette „ guerre, sans l'abus continuel que le Roi & ses Ministres „ tirent de cette Autorité; car ils s'en enivrérent tellement, „ pour ainsi dire, qu'ils voulurent l'exercer sur toute l'Eu- „ rope, & ne gardérent plus ni Foi ni Traité". Ce passage ne prouve pas à la vérité que les prétentions du Roi de France sur les Pays-Bas fussent mal fondées, mais on y voit quelle opinion ce Seigneur avoit de la bonnefoi & de la probité du Roi.

(25) Ibid. Part. I. p. 536.

(26) Ibid. p. 264.

(27) Voy. son Article dans Bayle.

(28) *Bouclier d'Etat & de Justice.* p. 92. 93.

(29) Ibid. p. 113.

(30) Ibid. p. 315 & *suiv.*

(31) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis* XIV. Tom. II. p. 315. 136.

[*F*] *Quelques-uns des Ecrivains Catholiques-Romains les plus distingués de France ne veulent pas convenir que les Réformés ayent rien souffert.*] C'est ce qui donna occasion au célébre Bayle de faire ces judicieuses réflexions. „ Jamais peut-être, „ *dit-il* (33), on n'avoit vu entre les Auteurs une diversité „ aussi bizarre que celle qui se rencontre présentement entre „ les Catholiques & les Réformés, qui écrivent sur les Con- „ versions de France. Les premiers soutiennent qu'elles se „ font toutes par les voyes de la douceur & de la Charité „ Chrétienne, & font sur cela des exclamations & des pané- „ gyriques continuels. Les autres soutiennent, qu'elles s'ex- „ torquent ou par la voye de l'achat ou par celle des mena- „ ces; & qu'en dernier lieu on y a employé une Armée de „ cinquante mille hommes, qui à la tuërie près ont commis „ tous les desordres qu'ils ont accoutumé de commettre lors- „ qu'ils vivent à discrétion dans un païs ennemi...... mais „ comme le nerf de la sagesse consiste à ne pas croire de le- „ ger, *qui cito credit levis est corde*, je conseillerois aux Lec- „ teurs de ne pas précipiter leur jugement. Tout homme sa- „ ge doit aller bride en main sur ces matiéres, & ne croire „ ni les Relations des Catholiques ni celles des Réformés, „ qu'après une mûre considération de toutes les circonstan- „ ces. Ce qu'il y a de bien certain par la seule vuë générale „ des Piéces, c'est qu'il faut ou que les Ecrivains Réformés „ soient les plus hardis Calomniateurs, qui ayent jamais été „ au monde, ou que les Ecrivains Catholiques soient les plus „ grands fourbes, & les plus hardis flatteurs, dont on ait ja- „ mais eu d'exemple; car enfin une armée qui saccage, ou „ qui menace du saccagement les maisons des Huguenots par- „ tout un Royaume, n'est pas un fait dont il soit possible de „ persuader la fausseté ou de supprimer la vérité. Il y a donc „ de part ou d'autre une malice non seulement très-profon- „ de, mais aussi tout à fait grossiére". Nous pourrions citer plusieurs Ecrivains Catholiques-Romains, qui nient que les Réformés ayent été persécutés en France. Mais pour ne pas trop allonger cet Article nous n'en citerons qu'un seul, mais qui vu la grande réputation qu'il s'est acquise dans le monde peut tenir lieu de tous; je parle du célébre Bossuet, Evêque de Meaux. Voici comment il parle aux nouveaux Convertis de son Diocése (34): *Loin d'avoir souffert des tourmens, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entens dire la même chose aux autres Evêques.* Il se peut que les Protestans de Meaux n'ayent pas été autant mal-traités que d'autres; il est certain que la persécution n'étoit pas aussi cruelle dans le voisinage de Paris (35), que dans les Provinces les plus reculées. Mais de quel front ce Prélat pouvoit-il dire, que son troupeau n'avoit pas seulement entendu parler de violence? comment pouvoit-il en appeller au témoignage des autres Evêques, qu'on n'avoit point exercé de cruautés dans leurs Diocéses? C'est ce que presse contre lui l'Auteur qui a répondu à sa Lettre Pastorale; il fait plus, il cite une Lettre particuliére de ce Prélat à un de ses Amis, où il avouë bonnement qu'on a employé des voyes violentes (36). „ Pourquoi, dit „ l'Auteur de la Réponse, avez-vous donné un pareil exem- „ ple de la foiblesse de l'esprit humain, qui change suivant „ les tems, & les intérêts différens des personnes? pourquoi „ faites-vous aux Jésuites le sacrifice public de cette sincé- „ rité, dont la simple apparence vous a fait tant d'hon- „ neur"?

[*G*] *Cette persécution a été fort cruelle.*] On ne peut s'empêcher d'être saisi d'horreur en lisant les *Plaintes des Protestans* de Mr. Claude. Ce Livre a été traduit en Anglois, ainsi il n'est pas besoin que nous en fassions de longs Extraits. Je ne crois pas qu'on puisse trouver de pareils exemples de cruauté dans les plus horribles persécutions du Paganisme. Il est vrai que les Protestans de France n'ont pas été condamnés à la mort sous le régne de Louis XIV; mais cela même étoit une ag-

(32) Mémoires de la Fare p. 36.

(33) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Novemb. 1685. Art. 4. p. 1215 & *suiv.*

(34) *Lettre Pastorale de Mr. l'Evêque de Meaux aux Nouveaux Catholiques.* p. 7.

(35) Meaux est environ à huit lieuës de Paris.

(36) *Réponse à Mr. l'Evêque de Meaux sur sa Lettre Pastorale* p. 25.

de beaucoup de perfidie [*H*]. Comme le Roi étoit fort avide de gloire & de puissance, l'adulation & les flatteries des Courtisans & des Ecrivains de Cour furent portées au plus haut point. Non content de gouverner de la maniére la plus despotique, le Roi prétendit donner la Loi à la postérité la plus reculée, comme il paroît par l'affaire des Princes Légitimés [*I*]. Il faut cependant avouer que lui ou ses Ministres

aggravation à leurs maux. Ils n'avoient pas la consolation de pouvoir espérer que la mort termineroit leurs souffrances. On les laissoit languir dans les tourmens, & souffrir de cette maniére mille morts. Les cruels bouchers qu'on envoya contre eux, sous le nom de *Dragons*, inventoient mille supplices pour épuiser leur patience, & pour les forcer à abjurer leur Religion. „ Ils les jettoient dans de grands Feux, qu'ils „ avoient allumés exprès, & ne les en retiroient que quand „ ils étoient à demi rôtis. Ils les attachoient sous les bras, „ avec des cordes, & les plongeoient & replongeoient dans „ des Puits, dont ils ne les ôtoient qu'après qu'ils avoient „ promis de changer de Religion. Ils les attachoient, com„ me on fait les Criminels à qui on donne la question; & „ en cet état, avec un entonnoir, ils les remplissoient de „ Vin, jusqu'à ce que la fumée du Vin les mettant hors d'é„ tat de Raison, ils pussent leur faire dire qu'ils consentoient „ à être Catholiques. Ils les dépouilloient nuds, & après „ leur avoit fait mille indignités, & mille infamies, ils les „ lardoient d'épingles depuis le haut jusqu'au bas. Ils les „ déchiquetoient à coups de Ganif; & quelquefois avec des „ Pincettes rougies au Feu, ils les prenoient par le nez, & „ les promenoient dans les chambres, jusqu'à ce qu'ils pro„ missent de se faire Catholiques (37)". Telles étoient les voyes de *douceur*, que le Roi de France employoit pour convertir les Protestans de son Royaume. Mais nous avons pourtant la satisfaction de voir que ces voyes ont été condamnées par les personnes les plus judicieuses parmi les Catholiques-Romains. „ S'étant imaginés (les Ministres du „ Roi) que tout leur étoit possible, *dit le même Seigneur que* „ *nous avons déja cité*, ils crurent pouvoir réellement conver„ tir des milliers de Huguenots en six mois, par des voyes „ indignes & de la Sainteté de notre Religion & de l'Huma„ nité (38)". Voici un autre passage remarquable du même Auteur. „ Une autre cause, *dit-il* (39), de la décadence de „ ce Royaume, a été la maniére dont on a songé à détruire „ la Religion Protestante en France. Le dessein même de la „ détruire n'étoit pas sensé: car il faut remarquer que les „ Princes & Etats Protestans avoient toujours été pour nous „ contre la Maison d'Autriche, & il ne faloit pas irriter les „ seuls vrais Alliés que nous pouvions avoir. Que si nous „ voulions abaisser & petit à petit éteindre cette Religion, „ cela se pouvoit faire doucement & à la longue, sans que „ personne se plaignît, & c'étoit-là le dessein du Cardinal „ de Richelieu, qui n'a pas été suivi; & on a dit que le Jé„ suite la Chaise, Confesseur du Roi, n'avoit pas lui-même „ été de l'avis des violences qu'on a faites. On dit que le „ Tellier & Louvois (40) ne vouloient pas la Révocation de „ l'Edit de Nantes, que les Cagots poursuivoient ordinaire„ ment. Cependant lorsque le Tellier, comme Chancelier, „ en signa la Déclaration, il s'écria de joye comme Simeon: „ *Nunc dimittis servum tuum Domine; tu laisses Seigneur main*„ *tenant aller ton serviteur en paix*: Et pour Louvois, quand „ il vit que l'affaire étoit entamée, il la poussa à l'extrémité „ & aux cruautés qui furent exercées, prétendant convertir „ en six mois seize-cent mille Personnes, par des traitemens „ indignes, comme je l'ai déja dit, de la Religion & de l'Hu„ manité ..... toutes ces cruautés ont fait sortir du Royau„ me huit-cens mille Personnes, qui ont tous emporté le „ plus d'argent qu'ils ont pu: Gens au reste sur qui rouloit „ une grande partie du Commerce; parce que n'étant plus „ admis dans les Charges, ils s'étoient appliqués, ou à des „ Manufactures, ou à faire profiter leur Argent; si bien que „ leur fuite a causé de grandes playes à l'Etat". Le Pape Innocent XI. approuva fort cette persécution. Il écrivit un Bref au Roi de France, où il louë extrêmement la singuliére piété de ce Prince, & l'assure que ce qu'il a fait contre les Hérétiques de son Royaume, sera immortalisé par les éloges de l'Eglise Catholique (41). Il prononça aussi un Discours dans le Consistoire le 18 Mars 1686, où il dit qu'*il a une très-sensible joye des grandes actions du Roi de France* contre ses Sujets Hérétiques; *que Dieu a fait éclatter sa miséricorde, lorsque donnant à ce Monarque la puissance nécessaire pour extirper l'Hérésie, il en a délivré tout son Royaume en très-peu de mois.... & que comme le zéle & la piété du Roi Très-Chrétien ont éclatté merveilleusement dans cette action, le Sacré Collége doit dès à présent donner à son mérite les louanges que la postérité lui donnera avec abondance, toutes les fois qu'elle parlera d'une entreprise qui lui est si glorieuse, & dont le succès est si avantageux à l'Eglise*. On ajoûte, que le Pape ordonna que le *Te Deum* seroit solemnellement chanté en actions de graces de ce retour des Huguenots, & que cela fut exécuté le 28 d'Avril avec une pompe extraordinaire. On conclut qu'après cela les Hérétiques ont raison d'attribuer à toute l'Eglise Romaine représentée par le Pape les desordres de la Croisade Dragonne (42). Cependant la fameuse Christine Reine de Suéde, quoiqu'elle eût embrassé la Religion Romaine, n'approuva point ces persécutions, comme on le voit par sa Lettre au Chevalier Terlon, datée de Rome le 2 Février 1686, & raportée par Mr. Bayle dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (43). Voyez aussi l'Article de BAYLE (PIERRE) Rem. [*U*].

(37) *Plaintes des Protestans de France* p m. 45. 46.

(38) *Mém. de la Fare.* p. 16.

(39) Ibid. p. 182-184.

(40) Les deux principaux Ministres.

(41) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juin 1686. p. 728.

(42) Idem *Juill.* 1686 p. 807. 808.

(43) Mai. 1686 p. 529 & *suiv.*

[*H*] *Accompagnée de beaucoup de perfidie.*] L'Edit de Nantes, qui faisoit la sureté des Réformés, avoit été solemnellement vérifié dans le Parlement de Paris; & ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ceux qui avoient été les plus ardens pour la Ligue, furent ceux qui opinérent le plus fortement à la vérification: *c'est qu'ils avoient reconnu*, dit Mezeray (44), *qu'en matiére de Religion les violences détruisent plus qu'elles n'édifient*. Henri IV. le donna comme un Edit perpétuel & irrévocable: il fut juré par les Gouverneurs & les Lieutenans-Généraux des Provinces, par les Parlemens, par les Baillifs &c, & par tous les Officiers des Cours de Justice (45). Il fut reconnu pour un Edit perpétuel & irrévocable par Louis XIII. dans sa Déclaration donnée le 22 Mai 1610, & par Louis XIV. dans sa Déclaration du 21 Mai 1656 (46), où S. M. reconnoissoit les obligations qu'il avoit aux Réformés. *Et d'autant*, dit-il, *que nos dits Sujets de la Religion P. R. nous ont donné des preuves certaines de leur affection & fidélité, notamment dans les occasions présentes, dont nous demeurons très-satisfaits* (47). Le Roi s'en expliqua plus amplement l'année 1655, dans une Lettre qu'il écrivit en Angleterre, & dans une autre à l'Electeur de Brandebourg, en 1666, pour répondre à celle que cet Electeur lui avoit écrite en faveur des Protestans de France (48). Quel fond pourra-t-on faire sur les Déclarations, sur les promesses & sur les sermens des Princes, s'il leur est permis légitimement de faire le contraire de ce qu'ils ont déclaré de la maniére la plus solemnelle? n'est-ce pas la plus insigne perfidie de tomber avec de nombreuses troupes sur quantité de Sujets fidéles & reconnus pour tels, & de les traiter avec la derniére cruauté? Les Ecrivains Catholiques-Romains prétendent, que les choses étant changées en France, les raisons de l'Edit de Nantes & des autres Déclarations ne subsistoient plus, desorte qu'on pouvoit les abroger. „ Cela „ signifie, comme le remarque fort bien Mr. Bayle (49), „ qu'on a bien eu toujours le dessein de les révoquer, mais „ qu'on n'a pas jugé que la conjoncture fût favorable; que „ ce n'est qu'à présent qu'on l'a trouvée, cette conjoncture-là. „ On s'imagine qu'un parti qui a pris les armes autrefois, „ pourroit bien à l'avenir tailler de la besogne à son Prince, „ ou sous une Minorité, ou pendant une guerre étrangére. „ Voilà des inconvéniens que l'on prévoit, en cas que l'on „ conserve ce parti dans le Royaume. Il faut donc le ruiner. „ Mais un Edit solemnellement accordé comme perpétuel & „ irrévocable par Henri IV. confirmé tant de fois par d'au„ tres Edits & Déclarations; en un mot cette Foi & cette „ Parole Royale, tant de fois engagée aux Huguenots, ne „ doit-elle pas les sauver? Non, parce qu'à présent ils sont si „ foibles, qu'on peut les pousser à bout impunément, si bien „ qu'il faut se tirer cette épine du pied pour un jour à-venir. „ Les temps sont changés, un temps a été qu'il falloit les „ ménager, la prudence ne vouloit pas qu'on violât la Reli„ gion du serment. Mais à présent on peut le faire, & par „ conséquent on doit le faire, pour assurer le repos de no„ tre postérité. Henri IV. vous aimoit, & vous avoit de „ l'obligation: Louis XIII. vous craignoit & avoit besoin de „ vous: mais Louis XIV. ne vous aime ni ne vous craint, „ & se peut passer de vos services. On prétend que le Roi „ a dit lui-même cela, & c'est là-dessus qu'un grand Poëte „ parmi les Jésuites a fait l'Epigramme qui suit:

Ludovicus à deo datus ad Calvinianos (50)
Vos dilexit Avus, timuit Pater; ast ego neutrum.
Nam quod amem nihil est: quod metuam minus est.
Rex eguit vobis: rex vobis debuit alter.
Non vobis quicquam debeo, non egeo.

[*I*] *Non content de gouverner de la maniére la plus despotique, le Roi prétendit donner la Loi à la postérité la plus reculée, comme il paroît par l'affaire des Princes Légitimés.*] „ Comme le Car„ dinal Mazarin dans les derniers tems l'avoit surtout mis en „ garde contre la familiarité des François, & ne lui avoit „ parlé que de maintenir son autorité, il en fut jaloux jus„ qu'à l'excès (51). Le Parlement n'eut pas la liberté d'exa„ miner ses Edits: Il fut dit que desormais il commenceroit „ par vérifier ceux que le Roi lui envoyeroit, & qu'après il „ pourroit faire ses remontrances; ce qui dans la suite lui „ fut encore retranché. On peut s'imaginer la tristesse, la „ crainte, & l'abbattement que toutes ces choses produisirent „ dans le Public, & voilà où commença cette Autorité pro„ digieuse du Roi, inouïe jusqu'à ce siécle, qui après avoir „ été cause de grands biens & de grands maux est parvenuë „ à un tel excès, qu'elle est devenuë à charge à elle-même. „ On peut donc dire, que l'esprit de tout ce Siécle-ci a été „ du côté de la Cour & des Ministres, un dessein continuel „ de relever l'Autorité Royale jusqu'à la rendre Despotique, „ & du côté des Peuples une patience & une soumission par„ faite, si l'on en excepte quelques particuliers pendant la „ Régence (52)". Il ne faut donc pas être surpris de la basse flatterie qui régne dans tous les Ecrivains de ce tems-là. Les Piéces de Poësies, les Harangues, les Dédicaces en fourmillent, comme il seroit aisé de le prouver par mille & mille exemples. En voici un où la flatterie a été portée jusqu'à la profanation. Le Marquis de la Feuillade fit la Consécration

(44) *Abrégé Chronol. de l'Hist. de France* T. VI. p. 203.

(45) *Défense des Libertés des Eglises Réformées de France* Ch. VII. § 2. p. 156.

(46) Ibid. Ch. VIII. § 4. 5. p. 170. 171. 173.

(47) Rapporté par Mr. Bayle *Critiq. Gen. de l'Hist. du Calvinisme.* Lett. XXII. T. II. p. 59.

(48) Ibid. p. 59-61 où Mr. Bayle donne cette derniére Lettre.

(49) Ibid. p. 46. 47.

(50) Franc. Vavassor L. II. Epig. 69.

(51) *Mém. de la Fare.* p. 29. 30.

(52) Ibid. p. 33. 34.

niftres ont fait quelques Etabliffemens auffi beaux qu'utiles [*K*]. Quoiqu'il eût eu une fort mauvaife éducation, il avoit cependant des talens naturels, & l'on rapporte quelques bons-mots de lui qui prouvent qu'il ne manquoit pas d'efprit [*L*]. Il mourut le premier de Septembre 1715, après un régne, qui n'avoit juftifié que trop la prédiction rapportée dans la Remarque [*A*] (*g*). Nous ne devons pas oublier de dire, qu'après la mort de la Reine fa femme, il époufa Madame de Maintenon [*M*], Veuve du fameux Scarron.

(*g*) Citat. (3).

tion de la Statuë du Roi qu'il avoit fait élever dans la place nommée des Victoires. Il fit trois tours à cheval autour de la Statuë à la tête du Régiment des Gardes, & fit toutes les profternations que les Payens faifoient autrefois devant les Statuës de leurs Empereurs (53). Au-deffous de la Statuë, étoit cette Infcription

VIRO IMMORTALI.

Mr. de Limiers, qui rapporte cette derniére circonftance (54), dit que la Statuë étoit dorée partout, fur quoi ajoûte-t-il, on fit ce Vers.

Aureus eft (55) *Lodoïcus, at æneus intra.*

„ Louis eft d'or en dehors, mais d'airain en dedans". Mais cet Auteur femble n'avoir pas été bien inftruit fur cet article. On fit deux vers que voici, felon ce que nous a dit un homme d'efprit (56):

* *Attonitæ fubito Lodoïx micat aureus urbi,*
Æneus eft intus, Gallia teftis adeft.

Ou

Æneus eft intus, Populus ne crede colori.

Cependant fur la fin de fa vie le Roi voulut paroître s'intéreffer au bonheur de fes Sujets. Ayant perdu le Dauphin fon fils unique le 14 d'Avril 1711, le Duc de Bourgogne fon petit-fils le 18 Février 1711 (57), & un autre petit-fils, le Duc de Berry le 14 Mai 1714, il ne lui refta que fon arriére-petit-fils, Louis XV. à préfent régnant, qui étoit en bas âge, & Philippe Roi d'Efpagne: après ces pertes le Roi jugea à propos de légitimer fes enfans naturels, & de les appeller à la fucceffion de la Couronne, en cas que les familles des Princes du Sang vinffent à s'éteindre. Une femblable Déclaration ne pouvoit que faire de la peine aux Princes nés d'un mariage légitime, qui voyoient des Bâtards mis au même rang qu'eux. Mais telle étoit l'Autorité defpotique de Louis XIV, qu'ils n'oférent faire éclatter leur reffentiment pendant fa vie. Son Edit en faveur de fes fils naturels (58) fut publié au mois de Juillet de 1714, & vérifié au Parlement de Paris le 2 Août fuivant. Cependant l'Autorité de Louis XIV. finit avec lui; le Régent révoqua l'Edit, & tout le Monde lui applaudit. Cette affaire occafionna une guerre Litéraire, & en 1717 on publia le Recueil de tous les Ecrits qui avoient paru fur ce fujet, fous ce titre: *Recueil général des Piéces touchant les Princes Légitimes & Légitimés, mifes en ordre*, à Rotterdam, ou plutôt Rouën, en 4 Vol. in-8 (59).

[*K*] *Lui ou fes Miniftres ont fait quelques Etabliffemens auffi beaux qu'utiles.*] L'Auteur de *la Vie de Mr. Colbert* attribuë à ce Miniftre la fondation de l'Académie Royale des Sciences de Paris (60), mais Buffi Rabutin en donne la gloire au Roi. „ La Nobleffe, dit-il (61), voyant que le Roi honoroit & „ protégeoit les Arts & les Sciences, ceffa de les méprifer, „ & eut honte de fon ignorance ..... Ils reconnurent qu'un „ homme de qualité ignorant n'a que la moitié autant d'efprit „ qu'un autre". Louis XIV. encouragea auffi le Commerce & la Navigation de fon Royaume, il établit deux Compagnies, l'une des Indes Orientales, & l'autre des Indes Occidentales, & s'en déclara le Protecteur (62). Mais, comme le remarque fort bien le Marquis de la Fare, le pouvoir arbitraire & le gouvernement tyrannique du Roi, rendit ces Etabliffemens à peu près inutiles. „ Car l'Autorité defpotique compatit peu avec les grands talens & les grandes „ vertus; la foumiffion aveugle, qui n'eft pas le propre des „ grands Génies, devenant pour lors la principale des qualités qui contribuënt à la fortune des Hommes. Auffi, quoique depuis trente ans il fe foit fait de grandes chofes „ en ce Royaume, il ne s'y eft point fait de grands-hommes, ni pour la Guerre, ni pour le Miniftére: Non que „ les talens naturels ayent manqué dans tout le Monde, „ mais parce que la Cour ne les a ni reconnus, ni employés „ (63)".

[*L*] *Il ne manquoit pas d'efprit.*] Nous ne rapporterons que deux ou trois traits, quoique nous puffions en citer un grand nombre, tirés des Ecrivains qui vivoient de fon tems, qui lui donnent peut-être plus d'efprit qu'il n'en avoit. L'Auteur que je vais citer ne paroît pas flatteur. „ Il dit au Marquis d'Uxelles, qui étoit tout honteux d'avoir rendu Mayence, après plus de cinquante jours de tranchée ouverte: „ *Marquis, vous avez défendu la place en homme de cœur, & „ vous avez capitulé en homme d'efprit.* Il écrivit à Mr. de la „ Rochefoucault après l'avoir fait Grand-Maître de la Garde-Robe: *Je me réjouïs comme votre Ami du préfent que je vous „ ai fait comme votre Maître.* Et le même fe plaignant felon fa bonne coutume de la dureté de fes Créanciers: „ *Eft-ce ma faute*, lui dit le Roi, *que n'en parlez-vous à vos „ amis?* & deux heures après lui envoya cinquante mille Ecus (64)".

[*M*] *Il époufa Madame de Maintenon.*] Je vais citer mes garans. „ Il (le Roi) réfolut de l'époufer fecrettement, *dit „ l'Abbé de Choify* (65), bien déterminé à ne jamais déclarer „ ce Mariage. Il en fit un jour la confidence à Mr. de Louvois, comme d'une chofe, qui n'étoit pas encore réfoluë, „ & lui en demanda fon avis. Louvois n'en avoit jamais eu „ la moindre idée. Ah! Sire, s'écria-t-il, Votre Majefté „ fonge-t-elle bien à ce qu'elle me dit? Le plus grand Roi „ du monde, couvert de gloire, époufer la Veuve Scarron: „ voulez-vous vous deshonorer? Il fe jetta auffitôt aux pieds „ du Roi, fondant en larmes: Pardonnez-moi, Sire, lui dit-il, la liberté que je prends: ôtez-moi toutes mes Charges, „ mettez-moi dans une prifon, je ne verrai point une pareille indignité. Le Roi lui difoit, levez-vous, êtes-vous fou? „ Il fe leva, & fortit du Cabinet fans fçavoir fi fes Remontrances avoient opéré; mais le lendemain il crut voir à „ l'air embarraffé & cérémonieux de Madame de Maintenon, que le Roi avoit eu la foibleffe de lui conter tout; „ & depuis ce moment il s'apperçut qu'elle étoit devenuë fa „ plus mortelle ennemie. *Il eft certain que le mariage fecret fe „ fit quelque tems après.* Mr. de Louvois n'y fut point appellé. Mr. de Harlay Archevêque de Paris, & le Pere de la „ Chaife, en furent les Miniftres. Bontems & le Chevalier „ de Fourbin fervirent de Témoins". Le Marquis de la Fare confirme ce récit, avec cette différence feulement, qu'il dit que Mr. de Louvois fut préfent au mariage, au-lieu que l'Abbé de Choify dit le contraire. Voici les termes de Mr. de la Fare (66). „ Elle affecta une grande piété, qui convenoit à „ fon âge & à fes deffeins, & ayant infpiré au Roi des fentimens de dévotion, qu'elle avoit peut-être véritablement, „ elle fit tant que pour éviter le trouble de fa confcience, le „ Roi, à ce qu'on croit, l'époufa en fecret. L'Archevêque de „ Paris moins fcrupuleux que le Roi, mais bon Courtifan; „ le Pere de la Chaize, fon Confeffeur, & Louvois furent „ témoins de ce Mariage. Madame de Maintenon fut dès-lors Maîtreffe de la Cour, & eut la meilleure part au Gouvernement".

Le Lecteur doit obferver, que nous avons tâché d'appuyer ce que nous rapportons dans cet Article par les meilleures Autorités, citant principalement deux des principaux Ecrivains Catholiques-Romains, qui ne peuvent être foupçonnés d'avoir été prévenus contre Louis XIV. Nous avons fupprimé quantité de circonftances faute de bons garans. On n'a point encore de bonne Hiftoire du régne de Louis XIV. Nous avons à la vérité un grand nombre de Mémoires, qui peuvent fournir des matériaux pour une bonne Hiftoire; mais la plupart regardent le tems de la Minorité.

(53) Choify *Memoires* &c. T. II. p. 8.

(54) *Hift. de Louis XIV.* T. V. p. 198.

(55) Je m'imagine que le mot *extra* eft oublié ici, car fans cela il manque un pied au vers.

(56) Mr. Duval habile Medecin.

(57) La Ducheffe fa femme mourut quelques jours avant lui.

(58) Le Duc du Maine & le Comte de Thoulоufe, nés de Madame de Montefpan.

(59) Voy. en un Extrait dans les *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai & Juin 1718 p. 329.

(60) *Vie de Colbert* p. 119.

(61) Dans fes *Memoires* cités par de Larrey *Hift. de France.* T. III. p. 461.

(62) *Vie de Colbert* p. 35. 36.

(63) *Mém. de la Fare.* p. 40.

(64) Choify *Mémoires* &c. Tom. II. p. 32. 33. [L'Auteur cite les Mémoires de la Fare, où je ne trouve rien de pareil. R. D. T.].

(65) Ibid. p. 92. 93.

(66) *Mém. de la Fare.*

LOWER (RICHARD) favant Médecin Anglois du XVII. Siécle, nâquit vers l'an 1631, d'une bonne famille à Tremere proche de Blisfland & Bodmin dans la Province de Cornouaille; il fit fes premiéres études dans l'Ecole de Weftminfter, d'où il fortit en 1649 pour entrer dans le Collége de Chrift-Church à Oxford (*a*), où il prit le degré de Bachelier-es-Arts le 17 Février 1652 (*b*), & celui de Maître le 28 Juin 1655 (*c*). Il s'appliqua enfuite à la Médecine, qu'il pratiqua fous le Docteur Thomas Willis; il inftruifit ce Médecin dans quelques parties de l'Anatomie, fur-tout dans le tems qu'il travailloit à fon *Cerebri Anatome* (*d*), dont Lower a fait la partie Anatomique (*e*). En faifant des courfes avec le Docteur Willis pour vifiter fes malades, il découvrit au mois d'Avril 1664 les Eaux Médecinales d'Aftrop dans la Comté de Northampton, qui ont depuis à leur recommandation, été fort fréquentées (*f*). Le 28 Juin 1665, il fe fit recevoir en même tems Bachelier & Docteur en Médecine (*g*). La même année il publia à Londres in-8. fon Livre intitulé, *Diatribæ Thomæ Willifii M. D. & Profeff. Oxon. de Febribus Vindicatio, contra Edmund. de Meara.* On le reïmprima l'année fuivante à Amfterdam in-douze. En 1666 il fuivit le Docteur Willis à Londres, & s'étant établi dans *Hatton-Garden*, il pratiqua fous lui, & devint Membre de la Société Royale & du Collége des Médecins. En 1669 il imprI-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 857.

(*b*) Idem *Fafti Oxon.* Vol. II Col. 98.

(*c*) Idem ibid. C 108.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. Col 857.

(*e*) Idem ibid Col. 550.

(*f*) Idem ibid. Col. 857.

(*g*) Idem *Fafti Oxon.* Vol. II. Col. 160. 161.

prima son *Tractatus de Corde* [*A*]. Sa réputation ayant augmenté dans la suite, il alla demeurer successivement dans *Salisbury-Court*, le *Bowstreet*, & enfin dans *King-street Covent-Garden*, où il fut extrêmement recherché à cause de son habileté, sur-tout après la mort du Docteur Willis, arrivée en 1675, & regardé comme le premier Médecin de Londres & de Westminster. „ On n'entendoit parler à la „ Cour que de lui, dit Mr. Wood (*b*); mais après la découverte de la Conspiration Papiste en 1678, „ il s'attacha aux Whigs, s'imaginant que ce Parti alloit avoir tout à fait le dessus; mais il se trompa, „ & il perdit beaucoup de sa pratique à la Cour & parmi ceux qui en dépendoient, & par cela même de „ sa réputation". Dans ce tems le Docteur Thomas Short, Catholique-Romain, eut la vogue, & celui-ci étant mort à la fin de Septembre de l'an 1685, le Docteur Jean Radcliffe prit sa place (*i*). Le Docteur Lower mourut le Samedi 17 Janvier 169⅞ dans sa maison de *King-street Covent-Garden*, & son corps fut enterré à St. Tudy proche de Bodmin dans la Province de Cornouaille, où il avoit acheté une terre quelques années auparavant. Il laissa deux filles, dont aucune n'étoit mariée quand il mourut (*k*). Le Docteur Wotton dit (*l*) que l'*arrangement des fibres musculaires du cœur étoit inconnu avant le Docteur Lower, qui a découvert qu'elles sont spirales en forme de limaçon, comme si divers écheveaux de fil de différentes longueurs étoient devidés ensemble en un pelotton de cette figure, & divisé en dedans.* Et le Docteur Charles Godal (*m*) remarque qu'il y a dans son *Traité du Cœur, quantité d'excellentes Observations, propres à contribuer à perfectionner la Médecine.*

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 817.

(*i*) Ibid. Col. 858.

(*k*) Idem Ibid.

(*l*) *Reflections upon Antient and Modern Learning.* c. 19. p. 119. Lond. 1694.

(*m*) *Epistle Dedicatory to his Hist. Account of the Proceedings of the College of Physicians against Empirics* London 1684 in-4.

[*A*] *Son* Tractatus de Corde.] Il parut à Londres sous ce Titre: *Tractatus de Corde: item de motu & colore Sanguinis & Chyli in eum transitu.* Il a été réimprimé plusieurs fois depuis. On trouve à la suite *Dissertatio de Origine Catharri & Venæ sectione*: cette Dissertation a été imprimée à part à Londres en 1672 in-8. Dans son Traité *du Cœur* Lower s'attribuë l'invention de la transfusion du sang d'un Animal dans l'autre. Il a fait sur ce sujet deux Mémoires inserés dans les *Transactions Philosophiques*, dans le N°. XX. p. 353. *Relation du succès d'une Expérience de la transfusion du sang d'un Animal dans un autre*, & dans le N°. XXX. p. 557. *Relation d'une Expérience de transfusion faite sur un homme à Londres.*

LUCAS (RICHARD) savant Théologien Anglois, fils de Mr. Richard Lucas de Presteigne dans la Comté de Radnor, nâquit dans cette Comté en 1648; en 1664 âgé de seize ans il entra dans le Collége de Jésus à Oxford (*a*), où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 22 Octobre 1668, (*b*) & celui de Maître le 28 Mars 1672 (*c*). Il entra dans les Ordres sacrés, & fut pendant quelque tems Maître de l'Ecole d'Abergavenny: comme il passoit pour un excellent Prédicateur il devint Vicaire de St. Etienne de *Coleman-street* à Londres, & Prédicateur d'Après-midi de St. Eloi de Southwark, au mois d'Octobre 1683. Il se fit ensuite recevoir Docteur en Théologie, & le 5 Mars 1696 il fut installé Prébendaire de Westminster. Sa vuë avoit commencé à s'affoiblir dans sa jeunesse, & il la perdit entiérement dans l'âge mûr. Il mourut le 29 Juin 1715, & fut enterré dans l'Abbaye de Westminster. Il étoit universellement regretté pour sa piété, & pour son savoir. Il a publié divers Ouvrages, entre autres *la Morale de l'Evangile: Traité de la Félicité*, des *Sermons* &c. il a aussi traduit en Latin le Livre connu sous le titre de *la Pratique des Vertus Chrétiennes*; cette Traduction a été imprimée à Londres en 1680 in-8. [☞ J'ai donné en François les titres des Ouvrages du Docteurs Lucas, le premier est connu par une Traduction que nous en avons: il y a aussi un Volume des Sermons en notre Langue, & une partie du Traité de la Félicité, sous le titre, de *la Perfection*, si je ne me trompe; car je n'ai pas le Livre sous la matin. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1091.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 171.

(*c*) Idem ibid. Col. 188.

LUDLOW (EDMOND) étoit issu d'une ancienne & bonne famille, originaire de la Comté de Shrop, d'où elle s'étoit allé établir dans la Comté de Wilts. Ses Ancêtres y possédoient des biens si considérables, qu'ils leur donnoient le premier rang parmi les Gentilshommes de la Province. Ce qui joint au mérite personnel par lequel ils se distinguoient ordinairement, leur donnoit droit de se mettre dans le rang des Candidats, parmi lesquels on choisit ceux qui doivent aller représenter la Comté au Parlement, comme Chevaliers Députés de la Province, honneur qu'on déferoit presque toujours à ceux de cette famille. Edmond étoit fils du Chevalier Henri Ludlow (*a*), & nâquit à Maiden-Bradley dans la Comté de Wilts; il fit ses études dans le College de la Trinité à Oxford, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 14 Novembre 1636 (*b*). Son Pere, choisi de sa Province pour assister au Parlement, qui commença le 3 Novembre 1640, fut un de ceux qui se déclarérent le plus vigoureusement contre le Roi, & Mr. Ludlow embrassa le même parti; il se trouva à la bataille d'Edge-Hill, & y combattit comme Volontaire dans les Gardes du Corps du Comte d'Essex. Après la mort de son pere, qui arriva peu de tems après, il fut choisi pour être un des Représentans de la Comté de Wilts au Parlement, & il obtint un Régiment de Cavalerie pour garantir la Province des incursions des troupes du Roi (*c*). Il fut un des Juges du Roi Charles I [*A*]; & après la mort de ce Prince, le Parlement l'envoya en Irlande

(*a*) Préface du premier Tome des *Mémoires d'Edmond Ludlow.* Amst. 1699. les pages ne sont pas chiffrées.

(*b*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 267.

(*c*) Préface de ses Mémoires.

[*A*] *Il fut un des Juges du Roi Charles I.*] Pour faire voir quelle part il eut aux mesures qui précédérent le procès du Roi, nous rapporterons quelques passages de ses *Mémoires.* Il nous apprend (1) que Cromwell „ ménagea une Conféren- „ ce dans *King-street*, entre ceux qu'on appelloit les Grands „ de la Chambre & de l'Armée, & les Républicains. Dans „ cette Assemblée les Grands, dont le Lieutenant-Général „ Cromwell étoit le Chef, se tinrent fort cachés, & ne vou- „ lurent se déclarer ni pour le Gouvernement Monarchi- „ que, ni pour l'Aristocratique, ni pour le Démocratique, „ soutenant que chacun de ces Gouvernemens pouvoit être „ bon en lui-même, ou pour nous, suivant que la Provi- „ dence nous dirigeroit. Les Républicains déclarérent que „ la Monarchie n'étoit bonne ni en elle-même, ni pour „ nous. Les raisons qu'ils produisirent pour prouver qu'elle „ n'étoit pas désirable en elle-même, étoient prises du Cha- „ pitre VIII. du premier Livre de Samuel, vers. 8. où Dieu „ reproche aux Israélites de l'avoir rejetté en rejettant les Ju- „ ges & choisissant un Roi; & d'un autre passage du même „ Livre, où Samuel déclare que c'est une action fort mau- „ vaise. Ils alléguérent divers autres Textes de l'Ecriture „ sur le même sujet. On tâcha de faire voir que ce Gouver- „ nement n'étoit point avantageux à la Nation, par les cala- „ mités & les oppressions infinies sous lesquelles elle avoit „ gémi sous ce Gouvernement, & à cause de lui: Qu'à la „ vérité nos Ancêtres avoient consenti d'être gouvernés par „ un homme seul, mais à condition qu'il gouverneroit sui- „ vant les Loix, qu'il s'est toujours engagé par serment d'ob- „ server. Que le Roi avoit violé ce serment, & nous avoit „ par conséquent dégagés de la fidélité que nous lui avions „ jurée, la protection & l'obéissance étant réciproques. Qu'a- „ yant voulu décider par la force les choses dont on étoit en „ dispute, & fait répandre par ce moyen un déluge de sang, „ il sembloit qu'il étoit du devoir de ceux qui représentoient „ la Nation de lui en faire rendre compte, d'autant plutôt „ que l'affaire s'étoit décidée par les voyes qu'il avoit lui- „ même choisies; de procéder ensuite à l'établissement d'une „ équitable République fondée sur le consentement du peu- „ ple, & de pourvoir aux droits & aux libertés de tout le „ monde, de maniére que chacun concourût du cœur & du „ bras à maintenir un Gouvernement si juste & nécessaire à „ tous égards au bonheur & à la prospérité de la Nation. „ Nonobstant ce qui avoit été dit, le Lieutenant-Général „ Cromwel, non faute de conviction, mais dans l'espérance „ de faire mieux avec un autre Parti, déclara qu'il étoit irré- „ solu. Il apprit ce qu'il put des principes & des inclinations „ de

(1) *Mémoires de Ludlow* Tom. I. p. 252 & suiv.

lande en qualité de Lieutenant-Général de la Cavalerie. Il s'acquitta de cet Emploi avec application & succès jusqu'à la mort du Lord Député Ireton, qu'il commença de faire la fonction de Général, quoique sans

„ de ceux qui étoient de la Conférence, se saisit d'un carreau, me le jetta à la tête, & gagna le degré; mais je lui en renvoyai un autre, qui le fit descendre plus vite qu'il ne vouloit. Le lendemain, en passant auprès de moi dans la chambre, il me dit, qu'il étoit convaincu que ce qu'on lui avoit proposé étoit désirable, mais non pas praticable. Son dessein étoit, je crois, de me faire espérer qu'il auroit du panchant à se joindre à nous, quoiqu'il ne voulût pas le dire de peur que cela ne vint à la connoissance des Grands, auxquels je suppose qu'il protestoit, qu'il étoit d'un autre sentiment". *Comme il s'étoit écoulé beaucoup de tems depuis que le Parlement avoit ordonné, qu'on ne présenteroit plus d'Adresses au Roi; qu'il n'étoit venu personne de la part de ce Prince, & que cependant on ne se mettoit point en devoir de le poursuivre juridiquement ou de régler les affaires sans lui; plusieurs du peuple, qui avoient attendu patiemment jusques-là se voyant aussi éloignés que jamais d'un réglement, conclurent qu'il n'y avoit plus rien à espérer, & qu'ils ne seroient déchargés de leurs Taxes qu'en s'accommodant avec le Roi. Ainsi il se fit une faction en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande pour le mettre sur le Trône. Pour cet effet on présenta dans toutes les Comtés des Requêtes que le Roi appuyoit & encourageoit par ses Emissaires par tous les moyens possibles, comme il paroît par ses Lettres qui furent interceptées. Le Lieutenant-Général Cromwel qui s'étoit fait une maxime ordinaire de favoriser les ennemis, en opprimant ceux-mêmes qui étoient ses amis par principe, recommença à caresser le Parti Républicain, & demanda d'avoir avec quelques-uns d'eux une Conférence dans sa chambre. M'en ayant informé la première fois qu'il vint à la Chambre des Communes, je pris la liberté de lui dire, qu'il savoit bien les cajoler & leur donner de bonnes paroles, quand il avoit besoin d'eux. Eclattant alors avec fureur, il dit qu'ils étoient bouffis d'orgueil, & n'étoient considérables que dans leur imagination. Je lui répondis qu'il n'étoit pas nouveau pour eux d'être exposés à la calomnie, & qu'encore que les Républicains eussent eu le malheur de lui déplaire, je prendrois la liberté de lui dire qu'ils avoient été & seroient toujours considérables, tant qu'ils n'auroient pas entiérement renoncé à la probité, à la générosité, & à la véritable vertu, & que je ne croyois point que nous fussions dans ce cas.* Il remarque ensuite (2), que dans le tems que le Traité avec le Roi (qui étoit dans l'Ile de Wight) se négocioit avec plus de chaleur que jamais „ & qu'il paroissoit manifestement qu'on avoit dessein de nous rendre par-là toutes nos victoires inutiles, par l'avis de quelques amis je me rendis à l'Armée, qui étoit alors devant Colchester, où j'allai voir le Général Fairfax pour l'informer de l'état des affaires à Londres. Je lui dis qu'on complottoit de trahir la cause pour laquelle il s'étoit répandu tant de sang; que le Roi étant prisonnier ne se croiroit point obligé de tenir rien de tout ce qu'il promettoit; je l'assurai que la plupart de ceux qui poussoient la négociation avec le plus d'ardeur, ne se proposoient pas de l'obliger à tenir parole, mais qu'ils avoient principalement pour but de se servir de son autorité & de sa faveur pour ruiner l'Armée: que comme l'Armée s'étoit emparée de l'autorité, elle devoit la faire valoir & s'en servir pour prévenir sa propre ruine & celle de la Nation. Il convint que ce que je disois étoit vrai, & déclara qu'il étoit résolu d'employer le pouvoir qu'il avoit à maintenir la Cause publique, à la défense de laquelle il étoit visiblement appellé, se croyant obligé de poursuivre l'ouvrage auquel il travailloit. Comme je sentis par une réponse si générale qu'il étoit irrésolu, j'allai trouver le Commissaire-Général Ireton, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit. Nous nous entretinmes sur le même sujet, & nous convinmes l'un & l'autre, qu'il étoit nécessaire que l'Armée interposât son autorité en cela, mais nous ne nous trouvâmes pas d'accord sur le tems où il falloit le faire. Son sentiment étoit qu'il falloit laisser traiter le Roi & le Parlement, & attendre que leurs intentions fussent entiérement connuës, afin que les peuples sentant le péril concourussent volontiers à leur faire tête. Mais j'étois d'avis qu'il seroit plus aisé à l'Armée d'empêcher leur union, que de leur faire tête s'ils étoient une fois unis; d'autant mieux qu'il y avoit apparence que la premiére chose qu'ils feroient après leur union, seroit de celles auxquelles les Peuples se laissent prendre le plus aisément, & cela pour les obliger à se joindre à eux, pour faire congédier l'Armée, sous prétexte de diminuer les taxes: que si l'Armée alors paroissoit le moins du monde desapprouver leur procédé, la plupart des peuples la regarderoient comme perturbatrice du repos public, & l'accuseroient de n'avoir que ses intérêts particuliers en vuë. . . . . . Les deux Chambres voyant les affaires en cet état, hâtérent le départ de leurs Commissaires pour l'Ile de Wight. Leurs instructions & leurs pouvoirs portoient de traiter avec le Roi, qui insista principalement sur l'Article des Evêques, qu'il croyoit de Droit Divin, ou, pour mieux dire, essentiellement nécessaires pour maintenir le pouvoir arbitraire. Il fut nommé de part & d'autre des Ministres pour disputer sur la matiére, & lever les scrupules du Roi. Mais l'Armée, après avoir miraculeusement dispersé ses ennemis de toutes parts, songea aux moyens de se mettre à couvert, aussi bien que la Cause commune, des machinations qu'on faisoit contre elles, sous prétexte de faire la paix avec le Roi. Pour cet effet elle publia un Manifeste, daté de St. Albans le 16 Novembre 1648, par où elle faisoit voir que ses premiers mouvemens n'avoient eu pour but que de mettre les délinquans en justice: Que le Roi étoit coupable du sang qui s'étoit répandu durant la premiére & la seconde guerre, & qu'on ne pouvoit par conséquent lui confier le Gouvernement. Cette Remontrance fut présentée au Parlement le 20 Novembre 1648." *Le Roi & le Parlement voyant venir ce nuage, n'oubliérent rien pour hâter la Conclusion de leur Traité. L'Armée de son côté ne manqua pas de se fortifier contre ce choc. Elle députa aux Membres du Parlement qu'elle crut les plus fidéles à la Cause commune, pour les inviter à passer à l'Armée, après qu'ils auroient fait connoître publiquement, qu'ils desapprouvoient le procédé de ceux qui avoient mal répondu à la confiance que les bons Anglois avoient euë en eux, & déclaré que voyant qu'ils ne pouvoient plus être d'aucune utilité dans le Parlement, ils avoient résolu de se retirer à l'Armée, pour lui demander son secours afin de régler le Gouvernement de la Nation sur un fondement équitable. A une assemblée de certains Membres du Parlement & des mêmes Députés de l'Armée il fut résolu: Qu'encore qu'on pût prendre la voye proposée par les Officiers, en cas que tous les autres moyens manquassent, cependant comme il y avoit dans le Parlement plus de Membres très-affectionnés à la Cause publique qu'il ne falloit pour faire une Chambre, il valoit mieux que l'Armée les soutint contre ceux qui les rendoient inutiles au service public, & leur conservât par ce moyen le nom & la dignité de Parlement, que d'abandonner les postes auxquels on les avoit nommés, & de laisser l'autorité Civile entre les mains de gens qui seroient prêts d'en venir aux mains avec toute puissance qui se mettroit en devoir de traverser ce qui seroit accordé par eux & par l'Armée. Suivant cette résolution l'Armée vint camper à Colebrook, d'où le Commissaire-Général Ireton me manda qu'il espéroit à présent que je serois content de l'Armée. J'en fus content à la vérité, il faut que je l'avouë, par la manière dont la chose se fit, non pas aucun avantage particulier que j'en espérasse, si ce n'est d'être en sureté comme les autres, mais parce que la Nation mettoit par-là ses justes droits à couvert de l'oppression & de la violence. En effet, autant que je l'ai pu comprendre, la question étoit entre le Roi & nous.* „ Si le Roi devoit gouverner par sa volonté comme Dieu, & la Nation être gouvernée par la force comme les bêtes; ou si la Nation devoit être gouvernée par les Loix qu'elle a fait elle-même, & vivre sous un Gouvernement qui tire son origine de son consentement." Il rapporte ensuite (3) que la pluralité de la Chambre des Communes ayant conclu, que *les Concessions du Roi étoient un fondement suffisant pour mettre les choses sur un pied sûr pour l'avenir.* „ Quelques-uns de nous, *dit-il*, faisant connoître qu'ils n'en étoient pas contens, demandérent que leur protestation fût enrégitrée; mais cela ayant été refusé, comme une chose contraire aux ordres de la Chambre, je me contentai de déclarer publiquement, qu'étant convaincu qu'ils avoient abandonné la Cause commune & l'Intérêt de la Nation, je ne pouvois plus travailler de concert avec eux. Tous ceux qui n'approuvoient pas cette résolution, s'expliquérent aussi nettement sur le même sujet. Le jour suivant quelques-uns des principaux Officiers vinrent à Londres, s'attendant bien que les choses auroient un pareil dénouement. Après avoir conféré avec des Membres du Parlement & autres, il fut conclu après une discussion libre & entiére, que les mesures qui avoient été prises par le Parlement étoient contraires à la confiance qu'on avoit en eux, & tendoient à attirer sur eux & sur la Nation la coulpe du sang qui avoit été répandu: Que partant il étoit du devoir de l'Armée d'arrêter un tel procédé, puisqu'ils ne s'étoient pas engagés dans la guerre simplement comme des Mercenaires, mais par jugement & par conscience, persuadés que la Cause où ils s'étoient engagés étoit juste, & confonduë avec l'intérêt de la Nation. Cette résolution étant prise trois Membres de la Chambre & trois Officiers de l'Armée se retirérent dans une chambre particuliére pour délibérer sur les moyens les plus propres à faire réussir notre résolution. On convint qu'on feroit venir l'Armée le lendemain au matin, & qu'on mettroit des Corps de Garde dans la Salle de Westminster, dans la Cour des Requêtes, & dans l'Anti-chambre, & qu'on ne laisseroit entrer dans la Chambre que ceux qui étoient demeurés fidéles aux intérêts publics. Pour cet effet nous repassâmes les noms de tous les Membres un à un, & fimes le plus fidéle portrait des inclinations de chacun qu'il fut possible; & j'ose dire qu'il y en eut plusieurs, où nous ne nous trompâmes point; car le Parlement étoit si divisé & il y avoit tant de Partis, que ceux qui s'y trouvoient réguliérement, & qui faisoient attention aux affaires qui se traitoient dans la Chambre, pouvoient aisément, après que chaque question avoit été discutée, dire au juste, combien il y auroit de voix de chaque côté, avant même qu'on les recueillît. Le Commissaire-Général Ireton alla trouver le Chevalier Thomas Fairfax, & lui fit connoître la nécessité qu'il y avoit à prendre un parti aussi extraordinaire, & il eut soin de faire marcher l'Armée & de la mettre en bataille le lendemain à sept heures du matin. Le Colonel Pride commandoit la Garde qui étoit à la porte du Parlement, & il avoit la liste des Membres qui devoient être exclus. Il les empêchoit d'entrer, & en faisoit arrêter quelques-uns des plus suspects, & les mettoit sous une Garde établie pour cela, en quoi il fut assisté par le Lord Grey de Grooby & d'autres, qui connoissoient les Membres..... La nuit d'après l'interruption

(2) Ibid. p. 276 & suiv.

(3) Ibid. p. 283.

fans en avoir le titre. Cromwel, à qui la fidélité de Ludlow pour la République faisoit de la peine, eut soin d'empêcher qu'on ne lui conférât un emploi de cette importance. L'Irlande cependant presque entiérement réduite, Ludlow auroit porté le dernier coup à la Rebellion, si l'usurpation de Cromwell n'eût pas suspendu & arrêté ses progrès; il refusa constamment d'agir sous les ordres de cet Usurpateur. Cromwell employa tous les moyens imaginables qu'il crut propres à le gagner, mais Ludlow demeura incorruptible [*B*]. Après la mort de Cromwell, il fit tous ses efforts pour rétablir la République, mais Charles II. ayant été rappellé, il jugea à propos de se tenir caché, & ayant échappé aux recherches exactes qu'on fit de sa personne en Angleterre, il arriva heureusement en Suisse (*d*). Il s'établit à Vevay, où il acheta une maison, & vécut avec sa femme, ayant presque toujours des personnes de son parti avec lui. Il recevoit fort civilement ceux qui venoient lui rendre visite, & leur donnoit même ordinairement à manger. Il fréquentoit avec assez d'assiduité les Assemblées des Réformés, mais il ne communioit point avec eux. Sa femme faisoit de tems en tems quelques voyages en Angleterre, pour mettre ordre à ses affaires particuliéres, & c'étoit des revenus de cette Dame, dont on lui permettoit la jouïssance, qu'il subsistoit. L'élevation de Jaques II. sur le trône, le jetta dans une très-grande mélancholie; il crut dès-là que c'étoit fait de la Religion Réformée & de la Liberté en Angleterre. L'entreprise du Comte d'Argile en Ecosse lui fit concevoir quelques espérances, mais qui ne durérent que quelques jours, la nouvelle de la défaite de ce Comte ayant suivi de près celle de son entreprise (*e*). Après la Révolution il passa en Angleterre, pour servir en Irlande contre le Roi Jaques II. (*f*); mais s'étant montré publiquement dans Londres, on en fut choqué, & au mois de Novembre 1689 le Chevalier Edouard Seymour présenta une Adresse au Roi Guillaume III. où il supplioit Sa Majesté de donner ordre qu'on se saisît de la personne du Colonel Ludlow, condamné pour avoir trempé dans le meurtre du Roi Charles I. Cela l'obligea à s'en retourner en Suisse (*g*), où il mourut. Quelques-unes de ses derniéres paroles, étant sur le point d'expirer, furent des vœux tendres qu'il fit pour la prospérité, pour la paix, & pour la gloire de l'Angleterre; il demanda à Dieu avec ardeur qu'il lui plût d'y établir la Religion & la Liberté sur des fondemens si fermes, que ses ennemis ne pussent jamais y donner la moindre atteinte

(*d*) Là-même.

(*e*) Bernard *Nouv. de la Rep. des Lett.* Février 1699. Art. 2. p. 146. 147.

(*f*) Préface de ses Mémoires.

(*g*) Wood *ubi supra*.

„ tion de la Chambre le Lieutenant-Général Cromwel arriva „ d'Ecosse, coucha à Whitehall, & déclara là & ailleurs, qu'il „ n'avoit rien su de la chose, mais que puisqu'elle étoit faite „ il en étoit bien aise, & tâcheroit de l'appuyer."

[*B*] *Cromwell employa tous les moyens imaginables, qu'il crut propres à le gagner, mais Ludlow demeura incorruptible.*] Lorsque Cromwell se fit déclarer Protecteur, Ludlow étoit en Irlande, où *j'étois résolu*, dit-il (4), *de faire tous mes efforts, ou pour m'opposer à l'usurpation, ou du moins pour ne rien faire qui pût contribuer à la fortifier.* Il empêcha pendant plus de quinze jours qu'on ne proclamât Cromwell en Irlande; & lorsque la proclamation se fit, il refusa d'y être présent, & se crut obligé de n'agir plus en qualité de Commissaire du Parlement dans les affaires Civiles, mais il ne voulut pas se défaire de l'autorité militaire en qualité de Lieutenant-Général de la Cavalerie; ayant reçu sa Commission du Parlement, il résolut de la garder jusqu'à ce qu'on la lui ôtât (5). A la fin il vint un Ordre de Cromwell & de son Conseil au Lieutenant-Général Fleetwood, d'ôter à Ludlow la Charge qu'il avoit dans l'Armée, qui refusa de remettre sa Commission à d'autre Puissance qu'au Parlement de qui il la tenoit (6). En prenant terre à Beaumaris il fut arrêté, & il y fut retenu six semaines *: au bout de ce tems il vint un ordre de le relâcher, à condition qu'il signeroit un Ecrit, par lequel il s'engageoit de ne jamais rien faire contre le Gouvernement présent: il y consentit enfin en ajoûtant cette explication, qu'il regardoit cet engagement comme ne devant subsister, que jusques à ce qu'il se fût rendu prisonnier à Whitehall (7). Le 10 de Décembre il arriva à Londres, & quelques jours après Cromwell lui envoya dire par un Gentilhomme qu'il vouloit lui parler. „ Je „ le trouvai, *dit Ludlow* (8) dans sa chambre à Whitehall, „ avec le Major-Général Lambert, le Colonel Sydenham, „ Mr. Walter Strickland, le Colonel Montague, & le Lieu„ tenant-Général Fleetwood, qui entra bientôt après. Le pre„ mier salut que je reçus de lui fut de me dire, que je n'en „ avois pas bien usé en lui faisant accroire que j'avois signé „ un engagement de ne rien faire contre lui, & de me réser„ ver une explication, par laquelle je l'avois rendu inutile; „ & que s'il n'en avoit rien su il se seroit peut-être fié à ma „ parole, & se seroit trouvé sans y penser obligé de répan„ dre du sang. Je lui répondis que je ne savois pas, pour„ quoi il me regardoit comme un homme si considérable, & „ que je ne concevois pas non plus, comment j'aurois pu „ mieux faire & agir plus ouvertement: Que j'avois dit à son „ Gouverneur de Beaumaris, que quand il s'agiroit de ma „ vie, aussi bien que de ma liberté, je n'aurois pu signer „ l'engagement sans réserve; qu'aussi j'étois résolu de demeu„ rer à Beaumaris, si le Gouverneur même ne m'avoit té„ moigné qu'il étoit content que je signasse avec cette expli„ cation. Et comme je regardois cette exception comme une „ chose, qui rendoit l'engagement inutile, je le lui avois dit, „ & l'avois prié que la considération qu'il avoit pour moi ne „ lui fit rien faire, qui fût incompatible avec son devoir; „ que nonobstant cela le Gouverneur m'avoit dit qu'il pou„ voit accepter ma signature, & qu'ainsi je ne pouvois que „ penser qu'il avoit eu ordre d'en user ainsi: *Non*, dit Crom„ wel, *il n'en avoit point de moi. C'est ce que je ne pouvois pas* „ *savoir*, répondis-je; *& si vous n'avez pas examiné l'un aussi* „ *bien que l'autre, ce n'a pas été ma faute, car je ne vous ai in*„ *formé ni de l'un ni de l'autre, persuadé que ceux qui vous avoient* „ *donné avis de l'un, vous avoient aussi donné avis de l'autre.* Il „ me reprocha alors que je m'étois dérobé d'Irlande, d'où „ j'étois parti sans congé. Je répondis qu'encore que je ne „ susse pas qu'il y eût lieu de m'y retenir, ou que je ne crusse „ pas nécessaire de demander permission d'en sortir, cepen„ dant pour prévenir les exceptions que l'on auroit pu faire „ contre moi, je m'étois précautionné de ce côté-là autant „ qu'il m'avoit été possible, & que j'avois pris un Passeport „ pour l'Angleterre du Lieutenant-Général Fleetwood, pre„ mier Officier d'Irlande de l'avis de Mr. Corbet, Membre „ de son Conseil, & la parole de son fils Henri, qui m'avoit „ promis de ne point mettre d'obstacle à mon voyage. Il me „ demanda ensuite, pourquoi je n'avois pas voulu m'engager „ à ne pas agir contre le Gouvernement présent, disant que „ quand même Néron régneroit, il seroit de mon devoir de „ me soumettre? Je répondis que j'étois prêt à me soumettre, „ & que je pouvois dire avec vérité, que je n'avois connois„ sance d'aucun dessein contre lui. Mais, ajoûtai-je, si la Pro„ vidence ouvroit une voye, & donnoit occasion de paroitre „ pour soutenir les intérêts du Peuple, je ne puis consentir „ à me lier les mains d'avance, & m'obliger à ne pas profiter „ de la conjoncture. Cependant, dit-il, il n'est pas raison„ nable de souffrir qu'un homme, dont je me défie, entre „ dans ma maison, avant qu'il m'ait assuré qu'il ne me fera „ point de mal. Je lui dis que ce n'étoit pas ma coutume „ d'aller dans aucune maison, à moins que je n'espérasse d'y „ être bien venu; que d'ailleurs je n'étois venu ici que par „ son ordre, & que je ne demandois autre chose que la li„ berté de respirer un peu d'air, à laquelle je croyois avoir „ le même droit que les autres hommes. Alors il commen„ ça de s'emporter contre le Major Wildman, comme étant „ l'Auteur de la Requête de l'Armée, dont il a été fait men„ tion; il parla de lui en termes fort injurieux, & dit qu'il „ méritoit d'être pendu, ajoûtant que je devois aussi prendre „ garde à moi, si je ne voulois pas m'obliger à ne jamais „ agir contre lui. Je lui dis que j'étois allé aussi loin que je „ pouvois dans l'engagement, où j'étois entré avec le Lieu„ tenant-Général Fleetwood; & que si l'on n'étoit pas con„ tent de cela, j'étois résolu, avec l'assistance de Dieu, de „ souffrir les derniéres extrémités. *Oui*, dit-il, *nous connois*„ *sons assez votre résolution, & nous avons raison d'être aussi fier* „ *que vous; mais, je vous prie, qui vous a parlé de souffrance?* „ Si je ne me trompe, Monsieur, lui dis-je, vous m'avez dit „ que vous pourriez vous assurer de moi. *Il est vrai*, repli„ qua-t-il, *& nous aurions bien des raisons de le faire; car j'ai* „ *honte de voir l'engagement que vous avez pris avec le Lieutenant*„ *Général, & qui sieroit mieux à un Général prisonnier, qui a* „ *encore en Campagne une Armée de trente mille hommes, qu'à* „ *un homme qui est en l'état où vous êtes.* Je répondis que je „ n'avois pu faire autre chose, & que le Lieutenant-Général „ Fleetwood avoit jugé à propos de l'accepter. Commençant „ ensuite à se tranquilliser, il dit qu'il avoit été toujours prêt „ à me rendre tous les bons offices qu'il avoit pu, & qu'il „ me souhaittoit autant de bien qu'à aucun Membre de son „ Conseil, me priant de choisir un lieu où l'air fût bon, & „ où je pusse faire ma résidence. Je l'assurai que mon mécon„ tentement n'étoit fondé sur aucune animosité que j'eusse „ contre sa personne, & que si mon Pére même étoit en vie „ & en sa place, mon mécontentement ne seroit pas moins „ grand. Il avoua que j'en avois toujours usé honnêtement „ & avec franchise à son égard, & protesta qu'il ne m'avoit „ jamais donné juste sujet d'en user autrement." Cette conversation finie, on pria Ludlow de se retirer dans la chambre voisine, où le Lieutenant-Général Fleetwood vint le trouver, & tâcha de lui persuader de s'engager comme on souhaittoit, quand ce ne seroit que pour une Semaine. Ludlow répondit qu'il ne le feroit pas pour une heure. Et bien, dit alors Fleetwood, *vous vous engagerez donc à moi.* Ludlow lui répondit qu'il se croyoit déjà engagé par les conditions qu'il avoit acceptées, & qu'il ne pouvoit aller au-delà, & sur cela il

(4) *Mém.* T. II. p. 50.

(5) Ibid. p. 51. & suiv.

(6) Ibid. p. 91.

* Il y a dans le François p. 115. six mois. R. D. T.

(7) Ibid. p. 110-117.

(8) P. 120.

te (*b*). Il écrivit ses *Mémoires* pendant sa retraite en Suisse [*C*]; ils furent attaqués dans une Brochure imprimée à Londres en 1698 in-4. sous le titre d'*Apologie modeste d'Olivier Cromwell contre les accusations injustes du Lieutenant-Général Ludlow dans ses* Mémoires; *avec quelques Observations sur ces* Mémoires *en général* [*D*]; & par une autre Piéce intitulée: *Juste Défense du Martyr Royal Charles* I. *contre quantité de fausses & de malignes imputations répanduës dans les* Mémoires de Ludlow, *& dans quelques autres violens Libelles contre ce Prince;* l'Auteur de cette Piéce en publia ensuite une autre in-8. contre le *troisiéme Tome* des *Mémoires*, sous ce titre: *Que les Régicides ne sont pas des Saints.* En 1691 & 1692 on publia à Londres plusieurs Piéces sous le nom de Ludlow [*E*]; & en 1660 il avoit paru in-4. dans la même Ville: *Modeste Apologie du Lieutenant-Général Ludlow, & autres, pour répondre à une Lettre imprimée, envoyée d'Irlande par le Chevalier Waller, & autres Officiers Réformés à Dublin, par le Lieutenant-Général Ludlow à Duncannon, Commandant en Chef de toutes les Forces du Parlement en Irlande, où l'on trouve une courte mais fidéle Histoire de l'état présent des affaires en Irlande.*

(*b*) Préface de ses Mémoires.

il s'en retourna à son logis (9). Il parut ensuite une autre fois devant Cromwell & son Conseil, qui le firent arrêter (10).

(9) Ibid. p. 124. 125.

(10) Ibid. p. 136-142.

[*C*] *Il écrivit ses* Mémoires *pendant sa retraite en Suisse.*] Ils parurent sous le titre suivant: *Les Mémoires d'Edmond Ludlow, Ecuyer, Lieutenant-Général de la Cavalerie, Commandant en Chef des Forces d'Irlande, Conseiller d'Etat, & Membre du Parlement, qui commença le* 3 *Novembre* 1640. *En deux Tomes. Suisse, à Vevay dans le Canton de Berne* 1698. On imprima en 1699 in-8. un troisième Volume *avec des Piéces Originales* à la fin. Les deux premiers Volumes ont été traduits en François, & imprimés en cette Langue à Amsterdam en 1699 in-8 †.

† Le Troisiéme Volume a été aussi traduit. R. D. T.

[*D*] *Ils furent attaqués dans une Brochure, imprimée à Londres en* 1698 *in-*4. *sous le titre* d'Apologie modeste d'Olivier Cromwell &c.] Elle commence en ces termes. „ A considérer de „ quelle maniére le Lieutenant-Général Ludlow a posé les „ fondemens & les raisons de son mécontentement contre „ Olivier Cromwell, il ne s'agit pas tant, par rapport à „ Ludlow en particulier, de savoir si les actions de Cromwell étoient dignes de louange ou de blâme; mais si ce „ Lieutenant-Général, qui, comme il paroît évidemment, étoit „ animé d'un zéle, violent & qui alloit jusqu'à la bigotterie „ pour son Parti, étoit Juge compétent de ce qu'il y avoit „ de bon ou de mauvais dans les actions, sur lesquelles il déclame avec tant de véhémence contre Cromwell. Car par „ rapport à ses talens naturels, il n'a jamais été regardé comme une tête fort extraordinaire, & qui fût propre à se distinguer beaucoup dans la conduite des affaires Civiles. Et „ pour ce qui est de ses exploits militaires, ils n'ont jamais „ été d'une nature à conserver sa gloire par des monumens, „ que la valeur & la conduite d'autres Généraux élévent à „ leur honneur. A l'égard de ses *Mémoires*, il les a écrits „ dans sa vieillesse, lorsque les années avoient enraciné chez „ lui les sentimens, que des mécontentemens & des animosités de sa jeunesse lui avoient inspiré sur les événemens passés, & sur lesquels un jugement affoibli lui a dicté les réflexions, qui sont ordinairement les effets d'un esprit aigri „ & chagrin. Car dans le tems que Blood commença à agir, „ & qu'il fut envoyé à Genéve par un Parti qui pensoit à „ exciter des troubles contre le Gouvernement, parce qu'ils „ regardoient Ludlow comme le Chef le plus capable de les „ conduire & de les commander; cet homme qui avoit du „ feu & de la pénétration, fit un rapport assez desavantageux „ de cet illustre Lieutenant-Général de la Cavalerie. Car „ Blood rapporta, comme il l'a souvent dit à d'autres personnes, qu'il l'avoit trouvé absolument incapable d'un pareil „ emploi; seulement qu'il étoit occupé à écrire une Histoire, „ comme il l'appelloit, qui seroit, à ce qu'il dit au Colonel, „ *aussi vraye que l'Evangile*, & qui est selon les apparences les „ deux Volumes de *Mémoires* qu'on vient de nous donner. „ Et le caractére qu'il donna de sa petite ébauche d'Histoire, „ prouve assez qu'il étoit tel que le Colonel le représenta. „ Mais peut-être le Lieutenant-Général a pensé qu'il falloit „ qu'il se crût inspiré, lorsqu'il défendoit la sacrée République & qu'il en écrivoit l'Histoire. Quoi qu'il en soit, quelques vrais que soient ces Mémoires, il y a une chose plus „ certaine encore, qu'il faut ajoûter au reste; ses vérités sont „ de peu d'importance, de petits contes, dont la plupart le „ regardent lui-même, ou ses exploits militaires au Chateau „ de Wardour, & en d'autres endroits de la Comté de Wilts, „ qui pris tous ensemble ne lui auroient pas seulement procuré dans l'ancienne Rome l'honneur du petit triomphe. „ Il semble cependant les avoir entassés pour faire paroître „ son dévouëment extraordinaire à la République & son sincére attachement à la Cause; d'où il prend occasion d'insinuer la grandeur de ses services, & le peu de cas que „ Cromwell faisoit de ceux qui avoient le plus de zéle pour „ le Bien public, par où il entend l'intérêt Républicain, le „ tendre objet de ses plus ardentes affections. Au travers de „ tout cela je ne puis découvrir dans tout le cours de ces „ Mémoires, qu'une suite d'envie & d'animosité, que l'humeur chagrine de la vieillesse fait éclatter en invectives."

[*E*] *En* 1691 *&* 1692 *on publia à Londres plusieurs Piéces sous le nom de Ludlow.*] En 1691 il parut une *Lettre du Major-Général Ludlow au Chevalier* E. S. (Edouard Seymour) *où l'on met en paralléle la tyrannie des quatre premiéres années du régne de Charles le Martyr, avec la tyrannie des quatre premiéres années du Roi derniérement abjuré. Occasionnée par la lecture des infames Harangues du Docteur Pelling, prononcées le* 30 *Janvier, Anniversaire de la Folie Générale. Amsterdam, imprimé l'an* 1691. Mr. Wood remarque (11), que cette Piéce fut imprimée à Londres, & qu'elle „ étoit écrite en forme de Préface „ d'un Ouvrage plus étendu qu'on devoit donner, pour justifier le meurtre de Charles I. & qu'elle n'étoit point de „ Ludlow, mais de quelque mal intentionné en Angleterre." En réponse à cette Piéce parut *Le Plagiaire démasqué, ou vieille Réponse à une Calomnie renouvellée contre la mémoire du Roi Charles I; ou Réponse à un Livre intitulé* le Cas du Roi Charles, *écrit ci-devant par Jean Cook de Grays Inn, Barrister, & copié depuis sous le titre de Lettre du Colonel* Ludlow. Londres 1691 in-4. On attribuë cette Piéce à Butler, Auteur d'*Hudibras*. Il parut encore une autre réponse à la *Lettre de Ludlow*, sous ce titre: *Défense du Roi Charles I. occasionnée par les mensonges & les calomnies de quantité de méchans Esprits de notre tems. Par Richard Hollingworth, Docteur en Théologie, & Chapelain de leurs Majestés à St. Botolph Aldgate à Londres.* Londres 1692 in-4. La même année on imprima une *Lettre du Général Ludlow au Docteur Hollingworth, Chapelain de leurs Majestés à St. Botolph Aldgate, où il défend sa Lettre au Chevalier* E. S. *dans laquelle il a fait le paralléle de la tyrannie des quatre premiéres années du régne de Charles le Martyr, avec la tyrannie des quatre premiéres années du dernier Roi, & où il justifie aussi le Parlement qui commença en Novembre* 1640. *Occasionnée par les mensonges & les calomnies de quantité de méchans Esprits de notre tems.* Amsterdam 1692 in-4. Le Docteur Hollingworth y opposa, une *seconde Défense du Roi Charles I. en forme de Replique à un infame Libelle, intitulé* Lettre de Ludlow au Docteur Hollingworth. Londres 1692 in-4.

(11) Fasti Oxon. Vol. I. Col. 267.

LUDOLF (JOB) illustre Savant du XVII. Siécle [*A*], nâquit à Erfort dans la Thuringe le 15 Juin 1624 d'une des premiéres familles de la Ville, mais médiocrement pourvue des biens de la fortune.

[*A*] *Illustre Savant du dix-septiéme siécle.*] Voici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *Schola Latinitatis, ad copiam Verborum & notitiam Rerum comparandam, usui pædagogico accommodata. Gothæ* 1672 in-8. Cet Ouvrage, qui a été imprimé plusieurs fois, a été attribué à Jean Henri Boecler, Professeur de Strasbourg, à Gui Louis de Seckendorf, & à André Reyher, Recteur du Collége de Gotha, mais il est certainement de Job Ludolf. II. *Sciagraphia Historiæ Æthiopicæ.* Jena 1676 in-4. III. *Historia Æthiopica, sive brevis & succincta descriptio Regni Habyssinorum, quod vulgo malè Presbyteri Johannis.* Francfort 1681 in-folio. Cet Ouvrage, qui est fort curieux, a été écrit sur la Relation du P. Tellez, Jésuite Portugais, & d'un autre de ses Confréres, mais principalement sur le rapport d'un Prêtre Abyssin, nommé Grégoire, que Ludolf avoit vu à Rome, & qui alla ensuite en Allemagne. Il a été traduit en Anglois, en François, en Flamand, & en Moscovite. La Traduction Angloise a été imprimée à Londres en 1683, & réimprimée ensuite avec une Préface de Ludolf, qui y reléve quelques fautes de cette Traduction. La Françoise est fort libre, on y a retranché beaucoup de choses, & c'est plutôt un Abrégé, où l'on a fait entrer ce qu'on a voulu. Elle est intitulée: *Nouvelle Histoire d'Abyssinie ou d'Ethiopie, tirée de l'Histoire Latine de Mr. Ludolf.* Paris 1684 in-12. L'Auteur est Mr. Des Taureaux, Professeur en Mathématiques au Collége de Cambray. IV. *Epistola Æthiopice ad Universam Habessinorum gentem scripta.* 1683. in-fol. Ludolf écrivit cette Lettre pour tâcher de procurer une alliance entre le Roi d'Ethiopie, & les Princes de l'Europe, & en envoya en Ethiopie plusieurs Copies imprimées par les Vaisseaux Anglois & Hollandois, mais cela n'eut point de suite. V. *De Bello Turcico feliciter conficiendo. Accedunt Epistolæ quædam Pii V. Pont M. & alia nonnulla ejusdem argumenti.* Francfort 1686 in-4. L'Auteur, qui étoit fort zélé pour la ruïne des Turcs, & qui n'avoit pensé à une alliance des Princes de l'Europe avec le Roi d'Abyssinie, que pour y parvenir plus aisément, fournit dans cet Ouvrage des moyens efficaces pour la procurer. Mr. Chrétien Thomasius en ayant fait une Critique Ludolf lui répondit dans un Ecrit Allemand, qui parut sous ce titre VI. *Remarques sur les pensées enjouées, & sérieuses, absurdes & déraisonnables d'une nouvelle & rare Société de Poltrons.* Leipzig 1689 in-8. VII. *Epis-*

ne. Il commença ses études dans son Pays sous d'assez mauvais Maîtres. Les Langues Latine & Grecque l'occupérent d'abord; il s'appliqua ensuite à apprendre le François, l'Italien, & l'Espagnol; il passa après aux Langues Orientales, & apprit l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, & l'Ethiopien. Il prit aussi quelque teinture de la Médecine & du Droit, n'étant pas encore déterminé sur le genre de vie qu'il embrasseroit. En 1645 il alla à Leyde, & continua l'étude de Langues sous Erpenius, Golius, Constantin l'Empereur, & trois Grecs qui s'y étoient retirés. Il ajoûta même aux Langues qu'il savoit déja, le Persan, l'Anglois, & le Suédois. L'application qu'exigeoient de lui tant de Langues différentes, ne l'empêcha pas de s'attacher aussi au Droit & à la Politique, sur lesquels il soutint quelques Disputes publiques. Après quatorze mois de séjour à Leyde, Constantin l'Empereur lui procura une place de Gouverneur auprès d'un Jeune-homme de condition nommé Jean de Thys, qui avoit dessein de voyager. Il parcourut avec lui une partie de la France. En passant à Caen il fit amitié avec Samuel Bochart, à qui il apprit les Elémens de la Langue Ethiopienne. Il s'acquit en plusieurs autres Villes la connoissance & l'estime des Savans. Il alla ensuite avec son Disciple en Angleterre, mais les troubles de ce Royaume ne leur permirent pas d'y demeurer longtems, & ils retournérent bientôt en Hollande. Le Baron de Rosenhahn, Ambassadeur de la Reine Christine de Suéde à la Cour de France, avoit à sa suite un frere de Ludolf, qui le recommanda à ce Seigneur, lequel le fit venir à Paris, après son retour en Hollande, pour être Précepteur de ses deux fils. Peu de tems après, en 1649 il l'envoya à Rome, pour chercher les Papiers & les Mémoires qu'on disoit que Jean Magnus, Archevêque d'Upsal, y avoit autrefois transportés de Suéde, & que la Reine Christine souhaittoit fort de retirer. Ludolf fit ce voyage avec deux Polonois, dont il mit la compagnie à profit en apprenant d'eux leur Langue. Il ne trouva rien à Rome qui concernât la Suéde, mais son voyage ne fut pas inutile pour lui-même, parce qu'il se perfectionna dans la connoissance de la Langue Ethiopienne, par les entretiens qu'il eut avec quatre Abissins, qui étoient alors à Rome. A peine fut-il de retour à Paris, qu'il fut obligé de partir pour la Suéde avec l'Ambassadeur. S'il fut surpris à l'aspect d'un Pays si différent de ceux qu'il avoit vus, du moins les Savans ne manquoient pas à la Cour de Christine, & il eut occasion d'apprendre en ce Pays, le Portugais, le Moscovite, & la Langue de Finlande. Sur la fin de l'année 1651, il prit la résolution de retourner dans sa Patrie, & arriva à Erfort le 13 de Mars, comme pour rendre les derniers devoirs à son Pere, qui mourut trois semaines après. L'année 1652 Ernest, Duc de Saxe-Gotha, voulut l'avoir auprès de lui, & dans la suite le fit son Conseiller Aulique, & Gouverneur des Princes ses enfans, & l'employa en diverses affaires & négociations. En 1678 Ludolf demanda son congé, résolu de vivre pour lui-même, & se retira à Francfort sur le Mein, où il eut encore Commission des Ducs de Saxe d'agir en leur nom dans les Conférences qui s'y tinrent les années 1681 & 1682, pour pacifier les différends entre l'Empereur, l'Empire, & la France. L'Electeur Palatin le chargea aussi de la direction & de la recette de quelques Domaines, & les Electeurs de Saxe l'honorérent des titres de leur Conseiller & de leur Résident. Mais l'Abyssinie faisoit la principale occupation de Ludolf, qui méditoit les moyens de ménager une alliance de cette Nation éloignée avec les Puissances de l'Europe. Il s'étoit adressé pour cela en 1679 à la Cour de Vienne; mais elle l'avoit renvoyée aux Anglois & aux Hollandois, qui étoient plus en état de contribuer à ce grand dessein. Il passa donc en Angleterre en 1683, mais il ne trouva pas de dispositions à exécuter ses propositions pour établir un Commerce avec les Abyssins. Il eut plus de satisfaction en Hollande, & la Compagnie des Indes Orientales envoya à Batavia les Lettres qu'il avoit écrites pour être portées dans l'Abissinie. La plus grande difficulté qui s'opposoit au dessein de Ludolf, n'étoit pas tant la distance des lieux, que l'aveugle attachement des Abissins au Patriarche Copte d'Alexandrie, qui leur rend tellement suspect tout ce qui vient de la part des Européens, que le Roi d'Ethiopie en ayant reçu un paquet, le jetta au feu sans l'ouvrir, de crainte d'une sédition, si ses Sujets, & principalement les Ecclésiastiques, l'avoient cru en commerce avec des gens qu'ils ont en aversion. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'entreprise de Ludolf n'eut aucune suite.

Quoi-

Epistolæ Samaritanæ Sichemitarum ad Jobum Ludolfum, cum Versione ejusdem Latinâ, & Adnotationibus. Accedit Versio Latina persimilis Literarum à Sichemitis haud ita pridem ad Anglos datarum. Cizæ 1688 in-4. Voici l'occasion qui fit écrire ces Lettres. Un Juif Portugais d'origine, mais habitant du territoire d'Hébron, & appellé Jacob Lévi Tomérite, parce que son Pere demeuroit à Tomer Village de la Galilée, alloit de la Palestine à Amsterdam, demander quelque secours aux Juifs de cette Ville, pour les pauvres de son Pays. Ludolf le rencontra comme il passoit par Francfort, & s'informa de lui de l'état présent des Samaritains, & ayant reconnu par ses discours qu'il étoit d'un caractére assez obligeant, le chargea d'une Lettre pour les Sichémites. Le Tomérite étant de retour dans la Palestine, s'acquitta fidélement de sa commission, rendit la Lettre de Ludolf aux Samaritains, & les engagea à y répondre. Ce sont ces Réponses qui composent une partie de ce Volume; on y trouve des choses fort curieuses touchant les Samaritains. VIII. *Specimen Commentarii in Historiam Æthiopicam.* 1687. IX. *Commentarius ad Historiam Æthiopicam, in quo multa breviter dicta fusius narrantur, contraria refelluntur, atque hâc occasione, præter res Æthiopicas multa Auctorum, quædam etiam S. Scripturæ loca declarantur, alioque plurima, Geographica, Historica, & Critica, imprimis verò Antiquitatem Ecclesiasticam illustrantia, exponuntur.* Francfort 1691 in-fol. Ce Commentaire, où l'Auteur suit l'ordre de son Histoire Ethiopique, est rempli de remarques & de Dissertations curieuses, où il fait entrer une belle Litérature, & une Critique judicieuse. X. *Appendix ad Historiam Æthiopicam, illiusque Commentarium, ex novâ Relatione de hodierno Habessiniæ statu concinnata, additis Epistolis Regiis ad Societatem Indiæ Orientalis, ejusque responsione, cum notis necessariis.* Francfort 1693 in-fol. XI. *Jugement d'un Anonyme sur une Lettre à un Ami, touchant un Systême d'Etymologies Hebraïques* (en Allemand). Ce Jugement se trouve dans le Journal Allemand de Mr. Tenzelius. XII. *Dissertatio de Locustis anno præterito in Germaniâ visis; cum Diatribâ, quâ sententia Autoris nova de Selavim sive Locustis, cibo Israëlitarum in deserto, defenditur, & argumentis contrariis viri docti respondetur.* Francfort 1694 in-fol. Cette Dissertation fait un second *Appendix* de l'Histoire d'Ethiopie. L'Auteur avoit prétendu dans cette Histoire, que les *Selavim*, dont les Israélites furent nourris dans le Désert, n'étoient point des Cailles, mais des Sauterelles. Ce sentiment avoit trouvé beaucoup de Contradicteurs, & on lui avoit opposé l'autorité de Mr. Bochart, qui étoit pour les Cailles. Ludolf tâche dans cette Dissertation de défendre son opinion, & de répondre aux difficultés qu'on lui avoit faites. XIII. *Grammatica Amharicæ Linguæ, quæ vernacula est Habessinorum.* Francfort 1698 in-fol. C'est le premier Ouvrage qui ait jamais paru sur cette Langue. XIV. *Lexicon Amharico-Latinum, cum Indice Latino copioso, inquirendis vocabulis Amharicis in hoc opere contentis.* Francfort 1698 in-fol. XV. *Lexicon Æthiopico-Latinum, ex omnibus Libris impressis & manuscriptis multis contextum, nunc denuo ab ipso Auctore revisum & auctum. Editio secunda.* Francfort 1699 in-fol. La premiére Edition de ce curieux Dictionnaire s'est faite à Londres en 1661. mais Ludolf se plaint que Jean Michel Wansleb, qui en eut soin, y fourra plusieurs choses ridicules & fausses, qu'il a corrigé dans la seconde. XVI. *Grammatica Linguæ Æthiopicæ. Editio secunda.* Francfort 1702 in-fol. La premiére Edition parut à Londres en 1661. mais la seconde est plus exacte & plus parfaite. XVII. *Psalterium Davidis Æthiopicè & Latinè; accedunt Æthiopicè Hymni & Orationes aliquot veteris & novi Testamenti, item Canticum Canticorum, cum variis Lectionibus & Notis.* Francfort 1701 in-4. XVIII. *Théatre Historique de ce qui s'est passé en Europe pendant le* XVII *Siécle.* (en Allemand) avec des Figures de Romain de Hoog. Francfort deux Vol. in-fol. le premier en 1699, & le second en 1701. L'Auteur n'a pu achever cet Ouvrage, qu'il avoit entrepris pour répondre à l'honneur qu'on lui avoit fait, de le nommer Président de l'Académie Impériale d'Histoire. Le premier Volume contient trente années, & le second vingt. XIX. *Confessio Fidei Claudii Regis Æthiopiæ, cum Versione & Notis.* in-4. Cette Confession de Foi a paru pour la premiére fois à Londres en 1661 par les soins de notre Auteur, qui l'inséra en 1691 dans son Commentaire sur l'Histoire d'Ethiopie. Jean Henri Michaëlis, Professeur en Hébreu à Hall, qui avoit appris l'Ethiohien de Ludolf, l'a donnée de nouveau au Public en 1702 in-4.

Quoiqu'il fît fouvent des voyages, ce n'étoit pas fans fruit; il vifitoit les Bibliothéques, recherchoit les Manufcrits, converfoit avec les Savans de chaque Pays, s'informoit des Curiofités foit de l'Art, foit de la Nature. Il fut de retour à Francfort en 1684, après avoir paffé par la France, & commença à s'appliquer fortement à compofer fon *Hiftoire d'Ethiopie.* En 1690 il fut nommé Préfident d'une Academie d'Hiftoire, qui fe tenoit dans cette Ville. Il vécut encore quelques années, & mourut le 8 d'Avril 1704 âgé de près de quatre-vingt ans. Il poffédoit vingt-cinq Langues, l'Hébreu des Rabbins, le Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe literal & le vulgaire, le Grec litéral & le vulgaire, l'Ethiopien litéral, & l'Amharique, qui fe parle vulgairement en Ethiopie; le Copte, le Perfan, le Latin, le François, l'Italien, l'Efpagnol, le Portugais, l'Allemand, le Flamand, l'Anglois, le Polonois, le Suédois, l'Efclavon, l'ancienne Langue du Septentrion ou des Finnes. Il avoit été marié trois fois, 1. en 1672. 2. en 1682. 3. fur la fin de fa vie; mais il n'a eu des enfans que de la première femme, & un feul nommé Chrétien Ludolf, Confeiller & Sécretaire du Duc de Saxe Eifenach, lui a furvécu (*a*).

(*a*) Voy. Sa Vie, publiée en Latin par Chretien Junker, à Leipzig 1710 in-12.

LYDYAT (THOMAS). Nous ajoûterons quelques particularités à l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Savant. Il étoit fils de Mr. Chriftophle Lydyat, Seigneur d'Aulkryngton ou Okerton, proche de Banbury dans la Comté d'Oxford, & Bourgeois de Londres (*a*). Il nâquit à Okerton le 26 ou le 27 Mars 1572, & fut batifé le 3 d'Avril fuivant (*b*), & à l'âge de douze (*c*) ou de treize ans (*d*) on l'envoya à l'Ecole de Winchefter, d'où il fortit pour entrer dans le Collége Neuf à Oxford en 1591 (*e*) fous la conduite du Docteur, depuis Chevalier, Henri Martin. Deux ans après il fut aggrégé entiérement à fon Collége (*f*). Le 2 Mai 1595 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*g*) & le 5 Février 1598 celui de Maître (*h*). Il s'appliqua extraordinairement à l'étude des Langues, de la Philofophie, de l'Aftronomie, des Mathématiques, & de la Théologie, ayant une forte envie de fe pouffer dans cette derniére; mais fon peu de mémoire, & la difficulté qu'il avoit à s'énoncer [*A*] l'obligérent en 1603 à renoncer à la place qu'il occupoit dans le Collége, parce que les Statuts l'obligeoient à embraffer la profeffion de Théologien, & de vivre du peu de bien qu'il avoit. Il employa les fept années fuivantes à finir & à publier les Ouvrages qu'il avoit commencés dans le Collége [*B*], fur-tout à fon *Emendatio temporum* [*C*], dédiée à Henri Prince de Galles, dont il étoit le Chronologifte & le Cofmographe (*i*). Vers l'an 1609 il fit connoiffance avec le Docteur Jaques Uffer, depuis Archevéque d'Armagh (*k*), qui emmena Mr. Lydyat en Irlande [*D*], où il demeura environ deux ans dans le Collége qui eft proche de Dublin [*E*]. De retour en Angleterre en 1612, il trouva la Cure d'Okerton vacante; fon pere

qui

(*a*) Wood *Hift. & Antiq. Univ. Oxon* L. II. p. 147 & *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 89.

(*b*) Idem *Hift. & Antiq.* p. 147. 149.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* ubi fupra.

(*e*) Idem ibid

(*f*) Idem ibid.

(*g*) Idem *Fafti Oxon.* Vol. I. Col. 149.

(*h*) Idem ibid. C. 154.

(*i*) Idem *Ath. Oxon.* ubi fupra.

(*k*) V. La Vie d'Uffer par Richard Parr p. 11. Londres 1686.

[*A*] *Son peu de mémoire & la difficulté qu'il avoit à s'énoncer.*] Il s'en plaint dans une Epître dédicatoire au Docteur Jean Bancroit Evêque d'Oxford, à la tête d'un Sermon qu'il prononça à une vifite, pendant qu'il étoit Doyen rural.

[*B*] *A finir & à publier les Ouvrages qu'il avoit commencés dans le Collége.*] En 1605 il publia *Tractatus de variis Annorum formis.* Londres in-8. & à la fuite les deux Piéces fuivantes, *Prælectio Aftronomica de naturâ Cœli & Conditionibus Elementorum, & Difquifitio Phyfiologica de origine Fontium.* En 1607 il donna *Defenfio Tractatûs de variis Annorum formis contra Jofephi Scaligeri obtrectationem.* Londres in-8. & à la fuite *Examen Canonum Chronologiæ Ifagogicorum.* Jofeph Scaliger fut extrêmement irrité de la Critique de notre Auteur, & affecta de témoigner beaucoup de mépris pour lui. Dans une Lettre à Ifaac Cafaubon, datée de Leyde le 1 Janvier 1606 (1) il appelle Lydyat *homo abreptitius*, & traite fon Livre de monftre. Voici fes propres termes. *Videbis in meis Canonibus multa genera phreneticorum, de quibus melius nunc fuerit tacere, quam loqui. Unum monftrum videbis, quale non Jubæ tellus generat. Nunquam fimilis motio fuit. Quum tuum de Satyrâ Librum accepi, eodem tempore ille Liber ex Angliâ miffus eft. Auctor eft homo abreptitius Thomas Lydyat, qui adverfus Ariftotelem fcripfit. Non difficile erit tibi perfuadere, eum non dubitaffe cum homuncione (ut me vocat fummus Heros Delrio) congredi, qui cum Ariftotele manum conferuerit. Oblectavit me hominis nova & inufitata infania. Pauca fané, quæ in Canonibus noftris in eum animadvertimus, non minore Lectorem admiratione afficient, quam ipfe me voluptate affecit.* Dans une autre Lettre à Cafaubon, datée de Leyde le 11 Septembre 1607, il parle de la *Défenfe* de Lydyat en ces termes (2). *Certè ego gentis Anglicæ ingenia ex tenebrionis Lydiathi ingenio non æftimavi, neque tam infanio, ut ipfi* Lydiatho *credam, qui in totâ Britanniâ neminem præ fe doctum effe gloriatur.* Il affure enfuite que Lydyat a fait imprimer fon Livre à fes propres fraix, que le Libraire n'en ayant pu débiter affez d'exemplaires pour fe rembourfer, & Lydyat refufant de le fatisfaire felon leur accord, le Libraire l'avoit fait mettre en prifon. *Scripfit Apologeticum: & quia Librarius exemplaria diftrahere, quæ ille fuis fumptibus edi curavit, non potuit, ac nefcio quæ lites inter Librarium & illum interceffiffent, neque fumptus, in quos fefe obligaverat, præftare vellet, conjici eum in carcerem, donec folveret, Librarius juffit. Eft longè ditiffimi mercatoris filius; atque etiamnum ita infanit, ut plura fe habere jactet, quæ aliquando editurus fit. Loiolitæ omnes futiles fcriptores contumeliis, Lydiathus portentis vincit. Nam poft hominum memoriam non prodiit Liber, qui plura prodigia complectatur.*

[*C*] *Son* Emendatio Temporum.] Imprimée à Londres en 1609 in-8. fous ce titre: *Emendatio temporum ab initio Mundi huc ufque compendio facta, contra Scaligerum & alios.*

[*D*] *Vers l'an 1609 il fit connoiffance avec le Docteur Jaques Uffer . . . . . . qui emmena Mr. Lydyat en Irlande.*] C'eft ce que nous apprend Wood (3). Dans le Recueil des *Lettres* d'Uffer, publié par le Docteur Richard Parr, il y en a une de Lydyat à ce Prélat, datée d'*Inner-Temple* le 22 d'Août 1611 (4), où il lui écrit en ces termes. „ J'ai reçu votre „ Lettre le Vendredi 13 Mars, je vous en rends graces. Elle „ a été ouverte par les Vifiteurs de Chefter avant que de „ m'être renduë; mais, Dieu merci, je n'ai rien perdu de con„ féquence, du moins que je fache encore. La Flotte des „ Indes Orientales eft partie Il y a environ fix femaines: „ mais pour moi je demeure à Londres, vous fuppliant en„ core qu'on ne difpofe pas de l'Ecole d'Armagh autrement, „ que je vous l'ai demandé, jufqu'à ce que je vous aye parlé „ en Irlande, ou plutôt ici à Londres, où je ferai ravi de „ vous voir. . . . . L'impreffion des Livres, furtout de ceux „ qui font en Latin, ne va ici qu'avec peine. Le mien n'eft „ pas encore imprimé, cependant graces à Dieu mes illuftres „ Amis, que j'en ai informés, me témoignent toujours de la „ bienveillance; ce qui fait que je me tranquillife, me con„ folant par ce mot fi vrai *pro captu Lectoris habent fua Fata* „ *Libelli.* Je vous ai envoyé le Livre Latin du Roi contre „ Vorftius, fortant de la preffe. Mr. Norton, qui eft abfo„ ment maître de tout, m'a juré qu'il ne l'auroit pas impri„ mé, fi on ne l'avoit payé pour le faire, & s'il n'avoit eu „ de bonnes raifons à me donner de ce que mon Manufcrit „ demeure au croc, je ne fai s'il ufe d'équivoque. Remarquez, „ je vous prie, comment vont les chofes du monde; il y a „ eu un tems, où les meilleurs Libraires auroient été bien „ aife de faire la cour au moindre Auteur. Aujourd'hui Mr. „ Norton, qui étoit il n'y a pas longtems le plus petit des „ Bouquineurs, parle & agit comme s'il vouloit que l'illuftre „ Roi Jaques I. le plus habile Ecrivain, non feulement de „ fon Royaume, mais du Monde entier, lui fut redevable. „ Faut-il donc s'étonner qu'il prétende faire d'un homme „ tel que moi, comme il fait, fon petit valet? Mais j'aime „ mieux faire tout autre métier; c'eft pourquoi je vous fup„ plie encore, que mes efpérances fur l'Ecole d'Armagh ne „ foient pas trompées. Dans l'efpérance de vous voir avant „ qu'il foit longtems à Londres, je vous recommande à la „ protection divine, en vous affurant de ma fincére recon„ noiffance, & faluant M. le Docteur Chaloner & Richard„ fon." Il y a dans le même Recueil une Lettre d'Ufferius à notre Auteur, datée du 9 Septembre 1611 (5), & une autre du 4 Octobre fuivant, en réponfe à celle de Lydyat du 22 Août. Elle eft conçuë en ces termes (6). „ J'ai bien reçu „ votre Lettre du 22 Août, auffi bien que le Livre dont il „ y eft parlé, je vous en remercie extrêmement; & comme „ vous n'avez point oublié mon affaire, je n'ai pas non plus „ oublié la vôtre. J'ai depuis parlé à mon Oncle, le Pri„ mat, pour régler la Penfion annuelle à proportion des ter„ res qui font autour de l'Ecole; il eft toujours dans la ré„ folution de tenir fa promeffe, ainfi je fuis perfuadé que vous „ pouvez compter du moins fur vos cinquante Livres fterling „ par an. Son Greffier a été fort prompt à avancer cette af„ faire, & il aura foin qu'on tire des terres tout ce qu'on „ pourra en votre faveur. Je l'ai engagé à vous écrire pour „ vous mettre mieux au fait de l'état des chofes. Faites, „ je vous prie, le plus de diligence que vous pourrez pour „ vous rendre ici; & en même tems, donnez-nous, du moins „ encore une fois, de vos nouvelles."

[*E*] *Où il demeura environ deux ans dans le Collége qui eft proche de Dublin.*] C'eft le récit de Wood (7); mais il femble y avoir erreur pour le tems du féjour, fi ce que Wood dit eft vrai, que Lydyat accepta la Cure d'Okerton en 1612. Car il paroît par la Lettre d'Ufferius, citée dans la Remarque précédente, datée du 4 Octobre 1611, que Lydyat étoit alors encore en Angleterre, & qu'on ne l'attendoit en Irlande que quelque tems aprés.

(1) Jof. Scaligeri *Epiftolæ*. L. II. Ep. 117. p. 281. Edit. Francof. 1628. in-8.

(2) Idem *Epift.* 133. p. 309.

(3) *Hift. & Ant Univ. Oxon.* L. II. p. 147. & *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 89.

(4) *A Collection of*, 300 *Lettres* &c Lett. 5. p. 13.

(5) Ibid. Lett. VI. p. 14 15.

(6) Ibid. Lett. VII. p. 15.

(7) *Hift. & Antiq Univ. Oxon.* ubi fupra, & *Ath Oxon.* ubi fupra.

[*F*] Il

qui y nommoit, avoit voulu la lui donner, lorsqu'il demeuroit dans le Collége Neuf, mais il l'avoit alors refusée; on la lui offrit de nouveau, & il l'accepta (*l*). Lorsqu'il fut établi dans ce lieu, il expliqua non seulement toute l'Harmonie des Evangiles en moins de douze ans, ayant fait plus de six-cens Sermons, mais il composa encore plusieurs Ouvrages, & jetta les fondemens d'autres [*F*], qu'il auroit tous voulu publier, s'il ne s'étoit malheureusement engagé pour un de ses proches parens; mais comme il se trouva hors d'état de payer, ayant dépensé déja son patrimoine à faire imprimer d'autres Livres, il demeura prisonnier, dans la prison d'Oxford, appellée *Bocardo*, au Banc du Roi, & ailleurs, jusqu'à ce que le Chevalier Guillaume Boswel, généreux Mécéne des Gens de Lettres, le Docteur, Principal du Collége Neuf, l'Evêque Usserius, & le Docteur Laud acquittérent ses dettes (*m*). „ Mais Selden, qu'on „ sollicita fortement d'y contribuer, *dit Mr. Wood* (*n*) le refusa; & la seule raison à laquelle on attribua „ ce refus, fut que Lydyat avoit critiqué ses *Marmora Arundelliana*, & qu'au-lieu de le qualifier *de très-* „ *judicieux Auteur*, il ne l'avoit appellé que *très-industrieux Auteur*". Mais le Docteur David Wilkins, dans *la Vie de Selden* p. 50, qu'il a mise à la tête de l'Edition des Oeuvres de ce Savant, imprimée à Londres en 1726 in-fol. croit que ce récit de Wood est entiérement incompatible avec le caractére de Selden. Ces disgraces arrivérent à Lydyat vers l'an 1629 ou 1630; car il paroît par ses *Notes* sur le *Traité du Sabbath* de Brerewood, qu'il étoit dans la prison du Banc du Roi au mois de Décembre 1630. Il présenta ensuite une Requête au Roi Charles I. où il lui demandoit entre autres choses les pouvoirs nécessaires pour voyager dans les Pays Etrangers, comme la Turquie, l'Ethiopie &c. pour y chercher des Manuscrits sur l'Histoire, tant Civile qu'Ecclésiastique, & sur tout ce qui pourroit contribuer à l'avancement des Sciences, le suppliant de lui procurer, par le moyen de ses Ambassadeurs & Ministres auprès des autres Puissances, leurs secours & leur protection. On ignore l'effet de cette Requête, qui marque du moins le zéle de notre Auteur pour les progrès des Lettres. Pendant la Guerre Civile, il eut beaucoup à souffrir dans son Bénéfice d'Okerton de la part des Parlementaires; il paroît par une Lettre qu'il écrivit au Chevalier Guillaume Compton, Gouverneur du Château de Banbury, datée du 10 Décembre 1644, qu'il avoit été pillé jusqu'à quatre fois par les troupes du Parlement qui étoient à Compton dans la Comté de Warwick, qu'on lui avoit pris la valeur de soixante-dix Livres sterling, qu'il avoit été réduit pendant trois mois à emprunter des chemises pour pouvoir en changer, qu'on l'avoit deux fois emmené prisonnier, une fois à Warwick, & une autre à Banbury, & qu'il avoit été extrêmement maltraité par les Soldats. Ce qui lui attira ces disgraces, fut le refus qu'il avoit fait de leur donner de l'argent, qu'il avoit défendu ses Livres & ses papiers, & qu'ensuite, étant prisonnier à Warwick, il avoit pris le parti du Roi & des Evêques. Il mourut à Okerton le 3 d'Avril 1646, & fut enterré le lendemain auprès de ses pere & mere dans le Parquet de l'Eglise du lieu, lequel il avoit fait rebâtir (*o*). L'on mit une Epitaphe sur son tombeau [*G*], aussi bien que sur le monument honoraire qu'on lui éleva dans le Cloître du Collége Neuf. Il étoit petit & avoit peu de mine. Il étoit fort estimé des Savans d'Angleterre & de ceux des Pays étrangers, & ces derniers le mettoient de pair avec Mylord Bacon & Joseph Mede; & quand ils apprirent que MM. Lydyat & Mede n'avoient que de fort petits Bénéfices, ils dirent que les Anglois ne méritoient pas d'avoir de si illustres Savans parmi eux.

(*l*) Wood *Ath. Oxon. ubi supra.*

(*m*) Idem *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* ubi supra.

(*n*) *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*o*) Idem ibid. & *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* Lib. II. p. 148. 149.

[*F*] *Il composa plusieurs Ouvrages, & jetta les fondemens d'autres.*] En 1613 il publia *Explicatio & Additamentum argumentorum in Libello Emendationis Temporum compendio factæ, de Nativitate Christi, & Ministerio in terris.* Londres in-8. Le 18 Mars 1616 il écrivit à Usserius une Lettre datée d'Alkerton ou Okerton, où il lui dit (8). „ J'ai reçu votre Lettre du 6 Octobre. Je suis bien aise que vous ayez reçu „ mon Livre, & je vous remercie du vôtre, que Mr. Harris de Hanwel m'a remis. . . . . . Si le calcul Astronomique d'années du *Canon de Ptolomée* n'est pas supposé, „ c'est sans contredit un excellent monument de l'Antiquité, „ que je serois charmé de voir. Mais il n'y a pas d'apparence, „ qu'il me laisse passer mon calcul des années de Darius, „ bien prouvé par *Thucydide* & *Ctesias*, comparés avec *Diodore de Sicile*. J'ai tâché de satisfaire aux objections, contenuës dans votre Lettre, touchant les distances du Taurus, mentionné par *Albategnius*, la durée de l'Année Solaire „ & Lunaire, & l'arrangement du Calendrier Grec, dans *Geminus*." Cette Lettre étoit accompagnée d'*Extraits* d'*Albategnius* enrichis d'Observations de Mr. Lydyat, qui ont été publiées avec des notes marginales du Docteur Usserius, dans le *Recueil des Lettres* de celui-ci (9). Usserius répondit à cette Lettre de Dublin le 2 Janvier 1617 (10). Le 8 Juillet 1617 Lydyat lui écrivit de Banbury: Voici quelques endroits de cette Lettre (11). „ Ma Chronique manuscrite, faisant la „ troisiéme partie de mon Traité *de Emendatione Temporum*, „ selon mon premier plan, & y ayant traduit les passages „ de *Thucydide* & de *Diodore* touchant la fuite de Thémistocle, je vous la communique. . . . . . . Je me persuade que les Autorités, & les témoignages, joints aux autres raisons qui se trouvent dans l'endroit cité, vous convaincront enfin de la vérité de mon hypothése touchant „ le commencement & la fin des Semaines de Daniel, & „ touchant le tems de la Passion & de la Résurrection de „ notre Seigneur Jésus-Christ, avec tout ce qui en dépend. „ Car quelque petit & foible que je sois, moi qui suis le „ restaurateur de ce sentiment, il est si bien appuyé, qu'il „ ne peut manquer de faire fortune; & malgré mon obscurité, les nuages de l'erreur étant une fois dissipés, il „ brillera en son tems comme le Soleil en plein midi." En 1620 Mr. Lydyat imprima *Solis & Lunæ Periodus, seu Annus magnus.* Londres in-8. & en 1621 *De Anni Solaris Mensura Epistola Astronomica ad Henricum Savilium.* Londres in-8. & *Numerus Aureus melioribus Lapillis insignitus, factusque Gemmeus; è thesauro Anni Magni, sive Solis & Lunæ Periodi Octode sexcentenariæ* &c. Londres 1621 en une grande feuille in-folio. Depuis sa mort on a publié *Canones Chronologici, necnon Series summorum Magistratuum & Triumphorum Romanorum*, Oxford 1675 in-8. publié sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Docteur Jean Lamphire, Principal de l'Hôtel du Cerf (*Hart-Hall*) à Oxford. Cet Ouvrage est divisé en deux parties. La premiére regarde les principes généraux de la Chronologie. Elle avoit déja paru auparavant, & avoit été attaquée par *Scaliger*. La seconde traite de la Chronologie par rapport à l'Histoire Romaine. Le Docteur Humphroy Prideaux a publié les *Notes* de Lydyat *sur les Marbres d'Arundel*, dans l'Edition qu'il a donnée sous ce titre; *Marmora Oxoniensia ex Arundellianis, Seldenianis, aliisque conflata, cum perpetuo Commentario.* Oxford 1676 in-folio. Lydyat a laissé un grand nombre de Manuscrits, entre autres les suivans. 1. *Remarques sur cette partie du* Traité du Sabbath, de Mr. Edouard Brerewood, *où il nie que le Sabbath Chrétien soit fixé au premier jour de la Semaine de* droit divin, *& par le Commandement de Dieu.* Ce Manuscrit commence en ces termes. „ On m'a apporté, „ étant dans la prison du Banc du Roi, le Vendredi au soir „ 3 Décembre 1630 &c.". 2. *Remarques sur quelques points des* Canons Chronologiques, *qui sont en dispute.* Ces Remarques commencent par ces paroles „ Quoiqu'il y ait divers, „ &c.". 3. *Quelques Remarques sur quelques endroits du second & troisiéme Chapitre du Livre intitulé* Altare Christianum. Il commence „ Il y a eu toujours des Chrétiens depuis, &c.". 4. *Traité de l'établissement des Autels dans les Eglises Chrétiennes, & de la coutume de les saluer par respect, comme aussi de la génuflexion, & de l'usage de se découvrir la tête au nom de Jésus.* 1633. Il composa ce Traité à la priére de quelques Ministres de Londres, & le dédia à l'Archevêque Laud, en reconnoissance de ce qu'il avoit contribué à son élargissement. Dans une Apostille au Discours touchant la génuflexion au nom de Jésus, il tâche de répondre aux quatre argumens de l'Evêque Andrews dans son Sermon sur Philipp. II. 10. †. 5. *Réponse au Traité de Mr. Joseph Mede, sur le nom d'Autel ou de Θυσιαστήριον, donné anciennement à la Table de la Communion.* Ecrit en Février 1637. 6. *Réponse à la défense* du Charbon pris de l'Autel. 7. *Evangelium Contractum ex quatuor Evangeliis*; en Hébreu. 8. *Annales Ecclesiæ Christi inchoati secundum methodum Baronii.* En Latin, mais imparfait. 9. *Chronicon Regum Judæorum methodo magis perspicuâ*; en Hébreu. 10. *Mesolabium Geometricum.* 11. *Chronicon Mundi emendatum.* 12. *Divina Sphera humanorum eventuum.* Dédiée au Roi en 1632. Ce Traité commence: *Etiam absque eo foret &c.* 13. *Problema Astronomicon de Solis Excentricitate.* Il commence: *Ternis Diatribis* &c. 14. *Diatribe & Animadversiones Astronomicæ ternæ.* 15. *Circuli Dimensio Lydyatea, Archimedea.* Ces Manuscrits avec d'autres qui traitent de Théologie, de Mathematiques, & d'Astronomie, au nombre du moins de trente-huit, se trouvent reliés en vingt-deux Volumes dans le Cabinet du Docteur Jean Lamphire, qui les conserve comme des piéces très-curieuses.

[*G*] *Une Epitaphe sur son tombeau.*] La voici: H. S. *Depositum Thomæ Lydyat, Rectoris de Alkerton, Theologi Celeberrimi & Mathematici, cujus tumulus honorarius est apud Oxonienses, Collegii Novi impensis in Alumni sui memoriam. Natus* 1572 & *denatus* 1646.

(8) *Collection of* 100 *Letters.* Lett. XX. p. 39. 40.

(9) Ibid. p. 40-43.

(10) Ibid. Lett. XXI. p. 43-45.

(11) Ibid. Let. XXVII. p. 57. 58.

† Il y a évidemment ici une faute dans l'Anglois où on lit 2 Phil. VII. 11. Je n'ai pas les Sermons d'Andrews, mais par conjecture je m'imagine qu'il s'agit du Texte que j'ai marqué. R. D. T.

LYNDE (HUMPHROY). Nous ajoûterons quelques particularités à l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Savant. Il étoit iſſu d'une famille de ſon nom dans la Comté de Dorſet, & nâquit en 1579 (*a*). Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Weſtminſter (*b*), d'où il ſortit pour entrer dans le Collége de l'Egliſe de Chriſt à Oxford en 1596, & en 1600 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*). Environ ce tems-là il hérita d'un bien conſidérable, & fut fait Juge de Paix; le Roi Jaques I. le fit auſſi Chevalier le 29 Octobre 1613, & on le choiſit pluſieurs fois pour être Membre du Parlement. Il a écrit divers Ouvrages [*A*], & mourut le 8 Juin 1636, & fut enterré le 14 du même mois dans l'Egliſe de Cobham dans la Province de Surrey; le Docteur Daniel Featley fit ſon Oraiſon funébre ſur Nomb. XXIII. 10; cette Piéce a été imprimée, l'Orateur le qualifie de *Savant univerſel*, de *Gentilhomme accompli*, de *Chrétien gracieux*, de *Patriote zélé*, & d'*habile Défenſeur de la Vérité*; „ il lui rend témoignage d'avoir „ toujours ſoutenu également les intérêts de la Diſcipline & ceux de la Doctrine de l'Egliſe Anglicane; „ & que ſa Conduite, auſſi bien que ſes Ecrits, étoit conforme aux Loix de Dieu, & aux Conſtitutions „ de l'Egliſe Anglicane ". Il rapporte auſſi, que le ſoir ou la nuit avant que le Chevalier Lynde mourût, un de ſes Amis l'ayant exhorté à donner quelque marque de ſa perſévérance dans la profeſſion de la Religion Réformée, parce qu'il n'étoit pas hors d'apparence, que les Ennemis de la Réformation ne répandiſſent ſur ſon ſujet la même calomnie, qu'ils avoient publiée ſur celui de Béze, du Docteur Rainolds,

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 601.

(*b*) Idem ibid. Et ſon *Oraiſon funébre* par le Dr. Danniel Featley. prononcée à Cobham le 14 Juin 1616 à la fin de la *Défenſe* de la *Via Tuta* du Chevalier *H. Lynde.*

(*c*) Wood *ubi ſupra.*

[*A*] *Il a écrit divers Ouvrages.*] I. *Les Anciens Caractères de l'Egliſe viſible.* Londres 1625. II. Via Tuta: *La Voye ſure, qui conduit les Chrétiens, par les témoignages & les Aveux de nos plus ſavans Adverſaires à la Foi véritable, ancienne, & Catholique, profeſſée aujourd'hui dans l'Egliſe Anglicane.* Cet Ouvrage a été réimprimé pluſieurs fois en Angleterre, & traduit en Latin, en Flamand, & en François. Il a paru en 1736 in-12. ſous ce Titre: *Le Papiſme réfuté par les Papiſtes; ou la Religion Proteſtante confirmée par des Témoignages & des Aveux clairs & poſitifs des Peres les plus Orthodoxes, des plus ſavans Cardinaux, Evêques, Docteurs, & Théologiens de l'Egliſe Romaine. Par leſquels on prouve que la Religion Proteſtante eſt* la Voye ſure, *la viſibilité de leur Egliſe dans tous les ſiécles du Chriſtianiſme avant Luther. Par un Homme de qualité, dédié à la Nobleſſe d'Angleterre. Seconde Edition.* Dans la derniére Section notre Auteur tâche de prouver, comme le titre de ſon Livre le promet, par l'aveu de tous les partis, que la Religion Proteſtante eſt la plus ſure, parce que dans tous les points poſitifs de Doctrine ceux de l'Egliſe Romaine ſont d'accord avec les Proteſtans, & que par rapport aux additions ils font ſecte à part. L'Auteur s'exprime ſur ce ſujet en ces termes (1). „ Suppoſé que les Proteſtans convinſſent de la „ poſſibilité pour les vrais Chrétiens de ſe ſauver dans le ſein „ de l'Egliſe Romaine, ce qui n'a jamais été accordé, qu'in„ féreroient delà nos Adverſaires? *Il eſt donc plus ſûr*, diſent„ ils, *de demeurer dans l'Egliſe, où de part & d'autre on con„ vient de la poſſibilité du ſalut, que de ſe déclarer pour le parti, „ qui eſt ſeul de ſon ſentiment.* Mais ſi la voye la plus ſure eſt „ celle dont les deux Partis conviennent, je ſuis d'accord „ avec eux ſur cet article; & ſi à cet égard je ne juſtifie pas „ le titre de mon Livre, que nous ſuivons donc la voye la „ plus ſure, parce qu'ils ſont d'accord avec nous ſur les prin„ cipaux points controverſés, je me réunirai à l'Egliſe Ro„ maine, & ſuis prêt à aller implorer le pardon du Pape. En „ premier lieu, nous diſons qu'il y a un Paradis & un Enfer. „ Cela eſt vrai, diſent-ils, mais il y a auſſi un Purgatoire, & „ un Limbe des Enfans. Sur le premier point, ils ſont d'ac„ cord avec nous, ſur le ſecond, ils ſont ſeuls de leur ſenti„ ment. Or la voye la plus ſure eſt celle dont les deux Par„ tis conviennent. Nous diſons que nous ſommes ſauvés „ par les mérites & par la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt. Cela „ eſt vrai, diſent-ils, mais il y a auſſi les mérites des Saints, „ & nos propres ſatisfactions, qui aident & qui ſont néceſſai„ res au ſalut. Sur le premier point ils ſont d'accord avec „ nous, ſur le ſecond ils ſont ſeuls de leur ſentiment. Or la „ voye la plus ſure eſt celle dont les deux Partis convien„ nent. Nous diſons que le Baptême & la Sainte Cène „ ſont les deux vrais Sacremens inſtitués par Jéſus-Chriſt; „ cela eſt vrai diſent ceux de Rome, mais il y en a cinq au„ tres qu'on doit recevoir comme de vrais Sacremens, & „ croire tels, cela eſt de foi. Ils ſont d'accord avec nous „ ſur les deux premiers; & par rapport aux cinq autres ils „ ſont ſeuls de leur ſentiment. Or la voye la plus ſure eſt „ celle dont les deux Partis conviennent. Nous diſons que „ les Images de Jéſus-Chriſt & des Saints ſont des Orne„ mens & des Mémoriaux de perſonnes abſentes, & qu'el„ les peuvent, en quelques occaſions, tenir lieu d'hiſtoire. „ Cela eſt vrai, diſent ceux de Rome, mais on leur doit „ auſſi du reſpect & un culte. Ils ſont d'accord avec nous „ ſur le premier point, & ſur le ſecond ils ſont ſeuls. Or „ la voye la plus ſure eſt celle dont les deux Partis con„ viennent. Nous diſons avec l'Evangile, *Tu adoreras le „ Seigneur ton Dieu, & tu le ſerviras lui ſeul.* Cela eſt vrai, „ diſent-ils; mais il y a auſſi des Saints & des Anges, qu'on „ doit invoquer & adorer; ſur le premier article ils ſont „ d'accord avec nous, ſur le dernier ils ſont ſeuls de leur „ ſentiment. Or la voye la plus ſure eſt celle dont les deux „ Partis conviennent. Nous diſons que Jéſus-Chriſt eſt le „ Médiateur & l'Interceſſeur entre Dieu & les Hommes. „ Cela eſt vrai, diſent-ils, mais les Anges & les Saints ſont „ auſſi nos Interceſſeurs & nos Médiateurs. Sur le premier „ article ils ſont d'accord avec nous, ſur le ſecond ils ſont „ ſeuls de leur ſentiment. Or la voye la plus ſure eſt celle „ dont les deux Partis conviennent. Nous diſons que Jé„ ſus-Chriſt eſt le Chef & le Monarque de l'Egliſe: Cela „ eſt vrai, diſent-ils; mais il y a un autre Chef viſible de „ l'Egliſe, qui eſt le Pape. Au premier égard ils ſont d'ac„ cord avec nous, au ſecond ils ſont ſeuls de leur ſentiment. „ Or la voye la plus ſure, eſt celle dont les deux Partis con„ viennent. Nous diſons que St. Pierre avoit une Primauté „ d'Ordre, c'eſt-à-dire qu'il étoit le plus ancien entre les „ Apôtres: cela eſt vrai, diſent-ils; mais il avoit outre cela „ une Primacie d'Autorité & de Juriſdiction. Sur le pre„ mier point ils ſont d'accord avec nous, ſur le ſecond ils „ ſont ſeuls de leur ſentiment. Or la voye la plus ſure eſt „ celle dont les deux Partis conviennent. Nous diſons „ qu'il n'y a que vingt-deux Livres Canoniques dans l'Ecri„ ture Sainte. Cela eſt vrai, diſent-ils; mais il y a encore „ d'autres Livres Canoniques, *Tobie*, *Judith*, les *Maccha„ bées*, &c. Sur le premier Article ils approuvent ce que „ nous croyons, & ſur le ſecond ils ſont ſeuls de leur ſen„ timent. Or la voye la plus ſure eſt celle dont les deux „ Partis conviennent. Nous diſons que l'Ecriture eſt la Ré„ gle de Foi. Cela eſt vrai, diſent-ils; mais il y a auſſi des „ Traditions, des Vérités non écrites, qu'on doit join„ dre à l'Ecriture. Sur le premier point ils ſont d'accord „ avec nous, ſur le ſecond ils ſont ſeuls de leur ſenti„ ment. Or la voye la plus ſure eſt celle dont les deux „ Partis conviennent. Enfin, nous diſons qu'il y a douze „ Articles de Foi du Symbole, & c'eſt-là la Confeſſion de „ Foi de toutes les Egliſes Chrétiennes. Cela eſt vrai, „ diſent-ils; mais il y a douze autres Articles publiés de„ puis par le Pape Pie IV. Au premier égard ils reconnoiſ„ ſent tout ce que nous croyons, au ſecond ils ſont ſeuls „ de leur ſentiment. Or la voye la plus ſure, de l'aveu de „ nos Adverſaires mêmes, eſt celle dont les deux Partis „ conviennent. C'eſt ainſi qu'il paroît par d'amples témoi„ gnages des plus habiles & des plus ſavans Auteurs de l'E„ gliſe Romaine, que les Proteſtans n'enſeignent rien com„ me Article de Foi, dont l'Egliſe de Dieu n'ait toujours „ jugé la créance néceſſaire; rien dont la connoiſſance ne „ ſuffiſe à tout Chrétien pour le ſalut; rien que nos Ad„ verſaires mêmes ne reconnoiſſent utile & profitable à tous „ les Croyans; rien qui ne ſoit conforme aux Ecrits de tou„ te l'Antiquité, & à toutes les Confeſſions Chrétiennes". III. *Via Devia: Le Chemin détourné, qui conduit les foibles dans les dangereuſes routes des Erreurs du Papiſme.* Londres 1630 & 1632 in-8. IV. *Cas pour les Lunettes; ou Défenſe de ſa* Voye ſure, *par le Chevalier* Humphroy Lynde: *en réponſe à un Livre de* J. R. *intitulé* Paire de Lunettes. *Avec un Traité intitulé*, Stricturæ in Lyndomaſtygem, *par voye de Supplément à la Réponſe du Chevalier, demeurée imparfaite par ſa mort. Et un Sermon prononcé à ſes funerailles à Cobham le* 14 *Juin* 1636. *Par* Daniel Featley, *Docteur en Théologie* Londres 1638. Robert Jeniſon, autrement Frevil, Jéſuite, avoit publié contre *la Voye Sure* de notre Auteur un Livre intitulé: *Une Paire de Lunettes pour le Chevalier* Humphroy Lynde. Rouen 1631 in-8. Mr. Prynne rapporte (2) que le Chapelain de l'Evêque Laud refuſa d'expédier la permiſſion pour imprimer la *Défenſe* du Chevalier Lynde, *ſous l'unique prétexte que le Chevalier étoit un Laïque, mais véritablement, parce qu'il* (le Chapelain) *n'avoit pas envie qu'il ſe défendit lui-même auſſi bien que la vérité, contre un Jéſuite railleur*, &c. Cependant le Docteur Featley publia enſuite cette Piéce, avec un Supplément pour la défenſe du Chevalier Lynde. V. Notre Auteur compoſa auſſi un Ecrit ſur le ſujet de *Bertram* Prêtre, avec des Obſervations ſur les Critiques faites de ſon *Traité du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt*; cet Ecrit parut à la tête d'une Edition de Bertram faite à Londres en 1623 in-8, dédiée au Chevalier Walter Pye Procureur du Roi, à la Cour nommée *The Court of Wards and Liveries.* Matthieu Brian Docteur en Droit, &c. a donné une nouvelle Edition de cet Ecrit, des Obſervations, & de l'Epître dédicatoire, à Londres en 1686 in-8. VI. Il entreprit en 1623 de faire imprimer un Recueil de paſſages de quantité d'Ecrivains des derniers tems, tronqués par ordre de l'Egliſe Romaine; ce Recueil avoit été fait par le Docteur Thomas James, on l'envoya au Docteur Featley & à d'autres, pour le mettre en état d'être mis ſous preſſe. Il commençoit par Polydore Virgile, Stella, Mariana, Ferus, &c. (3).

(1) P. 315. & *ſuiv.* Edit. de 1628.

(2) *Canterbury's Doom* p. 185 Lond. 1646.

(3) Voy. *le Recueil des Lettres* à la ſuite de *la Vie d'Uſſerius* par Rich. Parr. Lett 56. p. 18.

nolds, du Docteur King Evêque de Londres, & de l'Evêque Andrews, qu'ils avoient renoncé à la Religion Protestante, & s'étoient réunis à l'Eglise Romaine; avant que de mourir, il déclara que „ quand il auroit mille âmes, il les engageroit toutes pour maintenir la vérité de cette Religion, telle qu'elle est établie par les Loix dans l'Eglise Anglicane, & qu'il avoit expliquée & défenduë, dans sa *Voye sure*". Il laissa trois garçons, Robert, Alexandre, & Humphroy, & six filles.

M.

MABILLON (JEAN), savant Ecrivain de France dans le XVII. Siécle [*A*], nâquit le 23 Novembre 1632 (*a*) à Pierre Mont, lieu situé sur les frontiéres de la Champagne entre Mouzon sur la Meuse, & la Chartreuse du Mont-Dieu Diocése de Rheims. Un de ses Oncles, Curé du Voisinage, lui enseigna les premiers Elémens de la Langue Latine. On l'envoya ensuite au Collége de Rheims; il s'y distingua bientôt par la vivacité de son esprit & par son application à l'Etude. Ces qualités jointes à une grande piété, lui procurérent une place dans le Séminaire de l'Eglise Cathédrale, où l'on éléve des jeunes gens qu'on veut attacher au service du Diocése. Il y demeura trois ans, & n'en sortit que pour se consacrer à Dieu dans l'Abbaye des Bénédictins de St. Remy, où il prit l'Habit le 5 Septembre 1663, & fit Profession le 6 Septembre de l'année suivante (*b*). On le regarda dès-lors comme un sujet qui feroit beaucoup d'honneur à la Congrégation; ses talens & sa fer-

(*a*) Du Pin *Nouv. Bibl. des Aut. Ecclés.* T. XIX. p. 6.

(*b*) Voy. l'*Abrégé de sa Vie* par D. Thierry Ruinart, Paris 1709 in-

11. Le Cerf *Bibl. des Aut. de la Congregat. de S. Maur.* Bern. Pez *Bibliotheca Benedictino-Mauriana.* Son Eloge *par Mr. de Boze.* La Préface de ses *Oeuvres Posth.* par le P. Thuillier.

[*A*] *Savant Ecrivain de France du dix-septiéme siécle.*] Voici le Catalogue de ses Ouvrages. I. *S. Bernardi Abbatis primi Clarevallensis Opera, post Horstium denuò recognita, aucta, & in meliorem ordinem digesta, necnon novis Præfationibus, Notis, & Observationibus, Indicibusque copiosissimis, locupletata & illustrata.* Paris 1667 in-fol. 2 Vol. & in-8. neuf Vol. It. *secundis curis.* Paris 1690 in-fol. deux Vol. Quoique l'Edition de St. Bernard publiée en 1641. par les soins d'Horstius fût beaucoup meilleure que les précédentes, il y étoit néanmoins resté bien des fautes, qu'on pouvoit corriger par le secours des Manuscrits, & il y manquoit des Lettres & des Traités, qui n'étoient pas tombés entre les mains d'Horstius. Le Pere Claude Chantelou Bénédictin en entreprit la révision, & donna au Public les Sermons du Tems & des Saints, corrigés en plusieurs endroits. Mais étant mort sans avoir été plus loin, le P. Mabillon, qui étoit alors à Paris, occupé à aider le P. d'Achery dans la Compilation de son Spicilége, & qui avoit déjà travaillé pendant son séjour à St. Denis à revoir les Oeuvres de St. Bernard, fut chargé par ses Supérieurs de donner une Edition complette de ce Pere. L'exactitude, la pénétration, le jugement, l'érudition, avec lesquelles il s'acquitta de cette commission, firent dès-lors juger aux Connoisseurs qu'il tiendroit dans la suite un rang considérable parmi les Savans de son siécle. La seconde Edition qu'il donna en 1690 est augmentée de près de cinquante Lettres, de nouvelles Dissertations préliminaires, & de nouvelles Remarques. Il se disposoit à en donner une troisiéme, lorsqu'il est mort. Elle a été publiée en 1719 par les soins du P. Massuet, & du P. Tixier, qui y a ajoûté une Préface. Mais elle n'est en rien différente de celle de 1690, si l'on en excepte deux Lettres nouvellement ajoûtées au premier Volume, & une troisiéme qui avoit été publiée par Mr. Baluze, deux Chartes pour le Monastére de Luxueil, & un troisiéme Livre, ou une troisiéme partie de la Lettre *ad Fratres de Monte Dei.* Le second Volume est terminé par une Lettre aussi nouvellement ajoûtée du Moine Frotmond touchant la Canonisation de St. Bernard, qui n'avoit point encore été imprimée. II. *S. Bernardi Abbatis de consideratione ad Eugenium Papam Libri* V. *nova Editio.* Paris 1701 in-8. Le P. Mabillon dédia ce Traité au Pape Clément XI. III. *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti in Sæculorum Classes distributa, Sæculum* I. *quod est ab anno Christi* 500 *ad* 600. *Collegit D. Lucas d'Achery, ac cum eo edidit D. Johannes Mabillon, qui & universum opus notis, observationibus, indicibusque necessariis illustravit.* Paris 1668 *in-fol. Sæculum* II. *quod est ab anno Christi* 600 *ad* 700. Paris 1669 *in-fol. Sæculum* III. *quod est ab anno Christi* 700 *ad* 800. Paris 1672 in-fol. deux Vol. *Sæculum* IV. *quod est ab anno* 800 *ad* 900. Paris in-fol. deux Vol. le premier en 1677, & le second en 1680. *Sæculum* V. *quod est ab anno* 900 *ad* 1000. Paris 1685 in-fol. *Sæculum* VI. *quod est ab anno* 1000 *ad* 1100. Paris in-fol. deux Vol. le premier en 1701, & le second en 1702. Le P. Mabillon n'eut pas plutôt publié sa premiére Edition de St. Bernard, que sa Congrégation le chargea de travailler à l'Edition des Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît. Il y avoit déjà plusieurs années que les Peres de cette Congrégation avoient recherché avec soin dans les Bibliothéques les Originaux des Vies des Saints, & les Actes qui pouvoient les concerner. D. Luc d'Achery & D. Claude Chantelou avoient travaillé à les transcrire, & à les ranger par ordre; mais ce dernier étant mort, & le premier devenu infirme, le P. Mabillon fut choisi pour mettre au jour toutes ces Piéces avec des Observations & des Préfaces, & il rendit compte de son travail dans une Lettre circulaire, qui fut imprimée sous le nom du P. d'Achery & le sien en 1667, & qui fut suivie au bout d'un an de l'impression du premier Volume. „ On doit regarder, „ *disent les Journalistes de Trévoux*, cette Collection, non „ comme un simple Recueil de Mémoires pour l'Histoire Monastique, mais comme un précieux amas de Monumens anciens, qui éclaircis par de savantes notes répandent un „ grand jour sur la partie la plus obscure de l'Histoire Ecclésiastique. Les Préfaces seules assureroient à l'Auteur une „ gloire immortelle. Les mœurs & les usages de ces siécles „ ténébreux y sont recherchés avec soin, & cent questions „ importantes discutées avec une Critique exacte & solide". Cet Ouvrage, qui eut l'approbation du Public, ne fut pas si bien reçu par quelques-uns de ses Confréres. Le P. Bastide présenta une Requête au Chapitre Général de 1677, où il demandoit que le P. Mabillon fit une retractation publique de ce qu'il avoit avancé dans le premier Volume, où il n'assure incontestable à l'Ordre de St. Benoît que vingt-cinq Saints, de quatre-vingt qui composent son Recueil. La réputation du P. Mabillon ne put le mettre entiérement à l'abri des coups de cet Adversaire; il fut obligé de se justifier, mais il le fit d'une maniére si persuasive, que ses Supérieurs desapprouvérent le zéle mal réglé du Dénonciateur, & donnérent à son amour pour la vérité les louanges qu'il méritoit. IV. *De Pane Eucharistico Azymo & Fermentato Dissertatio.* Paris 1674 in-8. It. avec les *Analectes* réimprimées à Paris 1723 in-fol. Et avec ses *Oeuvres Posthumes.* Paris 1724 in-4. Voici l'origine de cet Ouvrage. Le P. Sirmond avoit soutenu dans une Dissertation sur les Azymes, que l'Eglise Latine s'étoit servie de pain levé dans la Consécration de l'Eucharistie pendant plusieurs siécles, qu'elle n'usoit point encore de pain Azyme au tems du Schisme de Photius, & que son usage ne s'étoit introduit que depuis. Le P. Mabillon ayant eu occasion d'examiner cette question, dans la Préface du III Siécle de ses Actes des Saints, fit des Observations, où il combattoit le sentiment du P. Sirmond, en soutenant deux choses. La premiére, que le pain sans levain avoit été en usage dans l'Eglise Latine avant Photius. La seconde que les preuves que le P. Sirmond alléguoit au contraire n'étoient pas décisives. Le Cardinal Bona publia dans le même tems son Livre des *Liturgies*, où il prit un sentiment mitoyen, en soutenant que le pain levé & le pain sans levain avoient été employés indifféremment jusqu'au Schisme de Photius. Le Livre du P. Mabillon lui étant peu de tems après tombé entre les mains, il lui écrivit une Lettre, dans laquelle il répondit à ses raisons, & l'exhorta à traiter encore une fois cette question; ce qui produisit la Dissertation dont nous parlons, & qu'il dédia à ce Cardinal. Le dernier Chapitre, qui est le XII. n'a paru que parmi les Oeuvres Posthumes du P. Mabillon, parce qu'il le supprima à la priére du Cardinal Bona. Il contient une Réponse à un Livre du P. Macedo, intitulé: *Azymus Eucharisticus*, où le Cordelier maltraitoit fort le Cardinal. V. *Veterum Analectorum Tomus* I. *Complectens varia fragmenta & Epistolia Scriptorum Ecclesiasticorum tam prosa quam metro, hactenus inedita cum adnotationibus, & aliquot disquisitionibus.* Paris 1675 in-8. *Tom.* II. 1676. *Tom.* III. 1682. *Tom.* IV. *Complectens Iter Germanicum D. Johannis Mabillon & D. Michaelis Germain.* 1685. It. *Nova Editio, cui accessere Mabillonii Vita, & aliquot Opuscula, scilicet Dissertatio de Pane Eucharistico azymo & fermentato, Opusculum Eldefonsis Hispaniensis Episcopi de eodem argumento, & Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de cultu Sanctorum ignotorum.* Paris 1723 in-fol. Mr. de la Barre, à qui on est redevable de cette nouvelle Edition des *Analectes* du P. Mabillon, en a distribué en trois Classes toutes les Piéces, qui étoient auparavant sans ordre. La premiére comprend différens Opuscules d'Auteurs anciens. La seconde renferme des Diplômes, des Titres, & des Lettres; & l'on trouve dans la troisiéme plusieurs Dissertations du P. Mabillon. Jean Albert Fabricius a fait réimprimer l'*Iter Germanicum* avec quelques autres Ouvrages, à Hambourg 1717 in-8. VI. *Animadversiones in Vindicias Kempenses.* Paris 1677 in-8. Item 1712 in-16. Et avec ses *Oeuvres Posthumes.* Paris 1724 in-4. Le P. François Delfau Bénédictin publia en 1674 un Livre intitulé: *Libri de Imitatione Christi Joanni Gersoni Abbati Ordinis S. Benedicti iterato asserti, maximè & fide MSS. Exemplarium.* Paris in-8. Personne ne l'attaqua pendant son vivant; mais après sa mort le P. Testelette, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, y fit une réponse fort vive qu'il intitula: *Vindiciæ Kempenses*, & à laquelle le P. Ma-

ferveur en étoient de bons garans; mais de violens maux de tête qui lui survinrent, & qu'aucun reméde ne put dompter, firent presque perdre les espérances qu'on avoit conçuës de lui. Il devint incapable du moin-

P. Mabillon repliqua sous le Titre que nous avons rapporté. VII. *De Re Diplomaticâ Libri* VI. *in quibus quidquid ad veterem instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam & stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones, ac notas Chronologicas; quidquid inde ad Antiquariam, Historicam, Forensemque disciplinam pertinet explicatur & illustratur. Accedunt Commentarius de antiquis Regum Francorum Palatiis, veterum scripturarum varia specimina, tabulis* LX. *comprehensa, nova ducentorum & amplius monumentorum Collectio.* Paris 1681 in-fol. Cet Ouvrage est celui qui a fait le plus d'honneur au P. Mabillon. L'examen d'un nombre presque infini de Chartes & d'anciens Titres, qui lui avoient passé par les mains, lui firent former le dessein de soumettre à des régles, & de réduire à des principes, un Art dont on n'avoit eu jusqu'alors que des idées très-confuses; entreprise hardie, mais qu'il exécuta si heureusement, qu'on la crut poussée dès le premier coup à sa perfection. Son Ouvrage jouit pendant vingt-deux ans d'une approbation universelle, mais enfin le P. Germon Jésuite l'attaqua, & donna lieu à une guerre litéraire, dont nous donnerons ici le détail. Le premier Ouvrage que le P. Germon publia est intitulé, *De veteribus Regum Francorum diplomatibus, & arte secernendi antiqua diplomata vera à falsis, disceptatio ad R. P. Joan. Mabillonium.* Paris 1703 in-12. pagg. 360. Il prétend y démontrer que les anciens Manuscrits, les Chartes & les Titres sur lesquels le P. Mabillon veut fonder son nouvel art, n'étant pas autant hors d'atteinte & de soupçon de fausseté qu'il l'assure, il s'ensuit que ses régles n'ont pas un fondement plus légitime. Le P. Mabillon lui répondit dans le Livre suivant. VIII. *Librorum de Re Diplomaticâ Supplementum, in quo Archetypa in his Libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuo confirmantur, novisque speciminibus & argumentis asseruntur & illustrantur.* Paris 1704 in-fol. pagg. 116. Les matiéres contenues dans ce Supplément, quoiqu'épineuses & embarrassées d'elles-mêmes, y sont traitées avec un ordre & une netteté admirables. Le P. Germon ne se rendit pas pour cela, il publia une suite de son premier Ouvrage sous le même titre. *Disceptatio secunda.* Paris 1706 in-12. pagg. 409. où il répond au Supplément du P. Mabillon. Les Ouvrages, qui parurent après en faveur du P. Mabillon & contre le P. Germon, ou à l'occasion de leur dispute, furent les suivans. *Justi Fontanini Forojuliensis Vindiciæ antiquorum Diplomatum adversus Barth. Germonii disceptationem de veteribus Regum Francorum diplomatibus, &c. Libri duo quibus accedit veterum actorum appendix.* Romæ 1705 in-4. pagg. 287. Mr. Fontanini, alors Professeur d'Eloquence à Rome, n'attaque que la premiére Dissertation du P. Germon, & il le fait avec beaucoup de vivacité. *Ecclesia Parisiensis vindicata adversus R. P. B. Germon duas disceptationes de antiquis Regum Francorum diplomatibus.* Paris 1706 in-12. pagg. 93. Le P. Ruinart Bénédictin Auteur de cet Ouvrage, qui est écrit avec beaucoup d'ordre & de netteté, n'entreprend que de prouver la vérité d'un Titre fameux rapporté dans la Diplomatique, qui contient plusieurs donations très-considérables faites à des Eglises & à des Monastéres, & contre lequel le P. Germon s'étoit inscrit en faux. *Dominici Lazzarini ex nobilibus de Murro Epistola ad Amicum Parisiensem, pro vindiciis antiquorum diplomatum Justi Fontanini.* Romæ 1706 in-12. pagg. 38. *M. Antonii Gatti Jurisconsulti Epistola ad V. C. Jacobum Bernardum pro vindiciis antiquorum diplomatum Justi Fontanini.* Amsterdam 1707 in-16. pagg. 16. Ces deux Lettres sont écrites en faveur de Mr. Fontanini, la premiére contre les Journalistes de Trevoux, la seconde contre ceux des Savans & Mr. Bernard qu'on y accuse d'avoir donné des Extraits peu favorables de l'Ouvrage de Mr. Fontanini, & d'en avoir parlé d'une maniére méprisante. *Vindiciæ Manuscriptorum Codicum à R. P. B. Germon impugnatorum; cum appendice in quâ S. Hilarii quidam loci ab Anonymo obscurati & depravati illustrantur & explicantur. Auctore D. Petro Constant. Ord. D. Benedicti.* Paris 1706 in-8. pagg. 306. Le P. Mabillon dans le Supplément de sa Diplomatique a fait un Chapitre exprès sur le mérite des anciens Manuscrits, & le P. Germon à la fin de sa Replique a traité le même sujet dans une Dissertation à part d'une maniére peu avantageuse pour les Manuscrits en général, & pour ceux de St. Augustin en particulier. C'est pour lui répondre que le P. Constant a composé ce Livre. *De veteribus Regum Francorum diplomatibus & Arte secernendi antiqua diplomata vera à falsis disceptationes adversus R. P. Theodorici Ruinartii, & Cl. Viri Justi Fontanini Vindicias, atque Epistolas Cl. Viri Domini Lazzarini & M. Antonii Gatti.* Paris 1707 in-12. pagg. 439. C'est un troisiéme Ouvrage du P. Germon, qui s'y est proposé de répondre aux précédens. *De veteribus Hæreticis Ecclesiasticorum Codicum Corruptoribus.* Paris 1713 in-8. pagg. 629. C'est un nouvel Ouvrage du P. Germon, pour servir de réponse à celui du P. Constant, qui lui a repliqué dans le suivant. *Vindiciæ veterum Codicum confirmatæ, in quibus plures Patrum atque Conciliorum illustrantur loci, Ecclesiæ de Trina Deitate dicendæ Traditio aperitur; Ratramnus & Godescalcus purgantur ab injectis suspicionibus; & quædam Pyrrhonismi semina novissimè sparsa reteguntur & convelluntur.* Paris 1715 in-8. pagg. 720. *Défense d'un Acte qui fait foi qu'un Moine de St. Medard de Soissons, nommé Guernon, fabriqua de faux Priviléges au nom du St. Siége, en faveur de plusieurs Eglises au commencement du* XII. *Siécle contre les Remarques du R. P. Constant, qui prétend que cet Acte est supposé.* Inséré dans les *Mémoires de Trevoux.* Mars 1716 p. 501. *Dominici Lazzarini Defensio in P. Bart. Germonium edita studio Cajetani Lombard Philosophi & Medici Napolitani.* Venise 1712 in-12. pagg. 41. C'est une Replique de Lazzarini à la Réponse du P. Germon. *Scipionis Marantæ Messanensis Expostulatio in Bartholomæum Germonium pro antiquis Diplomatibus ac Codicibus Manuscriptis Messanæ.* 1708 in-12. Le stile de cette Brochure est si semblable à celui de la précédente, qu'on pourroit croire qu'elles viennent toutes deux de la même main. *Lettere ad un Cavaliere erudito sopra i tre primi tometti del nuovo Giornale de' Letterati d'Italia.* in-12. pagg. 251. C'est une Critique de ce que le Journal de Venise a dit en faveur du P. Mabillon, & contre le P. Germon. *Histoire des Contestations sur la Diplomatique, avec l'Analyse de cet Ouvrage composé par le R. P. D. Jean Mabillon.* Paris 1708 in-12. pagg. 322. IX. *De Re Diplomatica Libri* VI. *Editio secunda ab ipso Autore recognita, emendata, & aucta.* Paris 1709 in-fol. Le P. Mabillon préparoit cette nouvelle Edition lorsqu'il est mort; c'est le P. Ruinart, qui l'a donnée au Public. X. *De Liturgiâ Gallicanâ Libri tres, in quibus veteris Missæ, quæ ante annos mille apud Gallos in usu erat, forma ritusque eruuntur ex antiquis Monumentis, Lectionario Gallicano hactenus inedito, cum tribus Missalibus Thomasianis, quæ integra referuntur; accedit disquisitio de cursu Gallicano seu de Divinorum Officiorum origine & progressu in Ecclesiis Gallicanis.* Paris 1685 in-4. & en 1720 in-4. XI. *Musæum Italicum, seu Collectio veterum Scriptorum ex Bibliothecis Italicis eruta. Tomus* I. *in duas partes distinctus: prima pars complectitur Iter Literarium; altera vero varia Patrum Opuscula & vetera Monumenta cum Sacramentario & Pœnitentiali Gallicano.* Paris 1687 in-4. *Tomus* II. *complectens antiquos Libros rituales Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, cum Commentario prævio in Ordinem Romanum.* Paris 1689. Item réimprimé en 2 Vol. in-4. XII. *Réponse des Religieux Bénédictins de la Province de Bourgogne à un Ecrit des Chanoines Réguliers de la même Province, touchant la préséance dans les Etats.* 1687 in-4. XIII. *Replique des Religieux Bénédictins de la Province de Bourgogne au second Ecrit des Chanoines Réguliers de la même Province.* 1687 in-4. Ces deux Mémoires, qui ont été réimprimés parmi les *Oeuvres Posthumes* du P. Mabillon, sont moins des *Factums*, que des Dissertations savantes où le P. Mabillon traite de la prééminence & de l'antiquité des deux Ordres. Ils ont été traduits en Latin par le P. Herman Schenck, Bénédictin, Bibliothécaire de St. Gal, & imprimés en cette Langue à Constance en 1706 in-4. XIV. *Lettre touchant le premier Institut de Remiremont.* Paris 1688 in-4. Le P. Mabillon s'est proposé dans cet Ecrit de justifier ce qu'il n'avoit dit qu'en passant dans sa Diplomatique, que l'Abbaye de Remiremont étoit originairement un Monastére de Religieuses de l'Ordre de S. Benoit, & qu'elle n'avoit été changée que longtems après sa fondation en Abbaye Séculiére. XV. *Traité où l'on réfute la nouvelle Explication que quelques Auteurs donnent au mot de Messe & de Communion dans la Régle de St. Benoît.* Paris 1689 in-12. Et parmi les *Oeuvres Posthumes* de notre Auteur. Le P. Mabillon prétend contre les sentimens de Mr. de Barcos Abbé de St. Ciran, & de Dom Claude Lancelot, que les mots de *Messe* & de *Communion* se doivent entendre de la Communion *Eucharistique & du Sacrifice de la Messe.* XVI. *Traité des Etudes Monastiques, divisé en trois parties, avec une liste des principales difficultés qui se rencontrent en chaque siécle dans la lecture des* Originaux, *& un Catalogue des Livres choisis pour composer une Bibliothéque Ecclésiastique.* Paris 1691 in-4, & 2 Tomes in-12. It. Bruxelles 1692 in-12. deux Tomes. On a retranché dans cette Edition ce qu'il avoit dit dans la premiére des *Institutions Théologiques d'Episcopius.* Ce Traité a été traduit en Latin par le P. Udalric Staudigl, Bénédictin de l'Abbaye de S. Andechs en Baviére, & imprimé à Campten en 1702. Le P. Herman Schenck, Bibliothécaire de l'Abbaye de St. Gal, a traduit aussi en Latin la liste des difficultés. Le P. Nicolas Jérôme Ceppi, Augustin, en a traduit en Italien la seconde partie, avec la liste des difficultés, & l'a fait imprimer sous le titre de *La Scuola Mabillonia, in Roma* 1701 in-8. mais il a été obligé, pour obtenir les permissions nécessaires pour l'impression, de retrancher tout ce que le P. Mabillon avoit dit de certains Livres défendus, dont il recommandoit la lecture. Ce que Mr. l'Abbé de la Trappe avoit avancé dans son Livre *des Devoirs de la Vie Monastique*, où il interdit aux Moines toutes les Sciences & presque toute autre lecture que celle de l'Ecriture Sainte, & de quelques Traités de Morale, a donné occasion à l'Ouvrage du P. Mabillon. Ses amis le pressérent si fort de justifier la pratique de son Ordre par rapport aux Etudes, qu'il ne put le refuser à leurs instances. Il y fait voir que les Sciences ne sont point étrangéres à la Profession Monastique; il marque la qualité des études qui peuvent convenir aux Solitaires, & les Livres dont ils peuvent se servir, & découvre les vuës qu'ils doivent avoir en étudiant. L'Abbé de la Trappe crut devoir défendre son sentiment, & publia pour cela une *Réponse au Traité des Etudes Monastiques.* Paris 1692 in-4. L'Ordre de St. Benoit y étoit trop maltraité, pour que le P. Mabillon pût rester dans le silence, on fit pour l'y engager bien des démarches, dont on peut voir le détail dans le Tom. I. de ses Oeuvres Posthumes. Mais enfin, après quelques délais, sa replique parut sous ce titre. XVII. *Réflexions sur la Réponse de Mr. l'Abbé de la Trappe au Traité des Etudes Monastiques.* Paris 1692 in-4. It. Paris 1693 in-12. deux Vol. la dispute n'alla pas plus loin. XVIII. *Lettre Circulaire sur la mort de la Mere de Blemur, Religieuse Benédictine.* 1696 in-4. Et parmi les Oeuvres Posthumes, Tom. I. Cette Lettre est écrite au nom de la Prieure du Monastére du St. Sacrement où demeuroit cette Religieuse. XIX. *La Régle de St. Benoît, & les Statuts d'Etienne*

moindre travail, & se trouva presque réduit à n'oser penser à rien, il fallut suspendre ses études. On l'envoya à un Monastére de la Campagne, appellé Nogent-sous-Coucy, où il demeura quelque tems, & ensuite en 1658 à Corbie. Il reçut l'Ordre de Prêtrise à Amiens en 1660, & comme sa santé ne se rétablissoit point, on le destina aux fonctions extérieures & au soin du Temporel; il s'en acquitta avec beaucoup d'exactitude, mais toujours avec répugnance; si ces occupations convenoient à ses infirmités, elles choquoient son inclination naturelle pour l'étude. Il pressa ses Supérieurs de lui permettre de les quitter; on le déchargea du soin des affaires temporelles; mais la crainte qu'on eut que la solitude ne préjudiciât à sa santé fit qu'on l'envoya à St. Denis, où on l'occupa toute l'année 1663 à montrer le Trésor & les Tombeaux des Rois de France. Il y cassa par malheur un miroir qu'on prétendoit avoir appartenu à Virgile, ce qui lui fit obtenir de ses Supérieurs la grace d'être déchargé d'un emploi qui l'engageoit souvent à dire bien des choses qu'il ne croyoit pas. Au milieu de ses infirmités, il ne laissoit pas de profiter des bons momens qu'elles lui laissoient, pour se donner à la lecture; & il avoit déjà, lorsqu'il demeuroit à St. Denis, lu une bonne partie des Ouvrages des Peres & des meilleurs Auteurs: il en étoit même tellement rempli, qu'il parloit des matiéres de Théologie les plus difficiles avec beaucoup de netteté & de précision. Le P. d'Acheri, qui travailloit alors à son *Spicilége*, ayant demandé quelque jeune Religieux qui pût l'aider dans ce travail, on jetta les yeux sur Dom Mabillon, qui vint en 1664 demeurer à Paris, & le servit très-utilement. Ce qu'il fit alors commença à mettre au jour ses talens, & à découvrir ce qu'on en devoit attendre. Une nouvelle matiére se présenta bientôt à lui. La Congrégation de St. Maur avoit formé le dessein de donner de nouvelles éditions des Ouvrages des Peres, revuës sur les Manuscrits, dont les Bibliothéques de l'Ordre de St. Benoît, comme les plus anciennes, sont aussi les mieux fournies. Dom Mabillon fut chargé de travailler sur St. Bernard, & comme il commençoit à jouïr d'une meilleure santé, il en prépara l'Edition avec une diligence extraordinaire. Depuis ce tems-là on vit paroître un grand nombre d'Ouvrages de sa façon, qui sont des preuves de son habileté & de son application à l'étude. En 1682 il fit un voyage en Bourgogne, dans lequel Mr. Colbert se servit de lui pour examiner quelques anciens Titres qui regardoient la Maison Royale. Ce Ministre en eut toute la satisfaction qu'il en pouvoit attendre, & persuadé de son expérience & de son ha-

d'Etienne Poncher Evêque de Paris, mis en François, pour les Religieuses de Chelles. Paris 1697 in-8. XX. *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola de Cultu Sanctorum ignotorum.* Paris 1698 in-4. *nova Editio recognita & emendata.* Paris 1705 in-12. pagg. 132. Utrecht 1707 in-12. „Cette Lettre a été réimprimée suivant les deux Editions dans le I. Volume des Ouvrages Posthumes du P. Mabillon, p. 213. Il s'en est fait trois Traductions différentes, la premiére à Paris en 1698 in-8. pagg. 63. La seconde fut imprimée la même année à Grenoble, chez Etienne Bon, selon le titre, mais en effet à Tours chez Etienne Duval. La troisiéme, qui est de Mr. l'Abbé le Roy, & qui est faite sur la seconde Edition Latine, a paru à Paris en 1705 in-12. pagg. 178. Le P. Mabillon, dans un voyage qu'il avoit fait à Rome, avoit tâché de s'instruire des précautions qu'on y prenoit, & des régles qu'on y suivoit au sujet des Corps Saints, qu'on tiroit des Catacombes, pour les exposer à la vénération publique. Il avoit visité lui-même ces lieux, & avoit consulté tout ce qu'il avoit trouvé d'habiles gens en cette matiére. Cinq ou six années s'étoient écoulées depuis son retour en France, sans qu'il eût pensé à faire aucun usage des Observations qu'il avoit faites sur ce sujet, lorsque vers l'an 1692 il jugea à-propos de composer le Traité dont nous parlons; mais comme la matiére étoit délicate, & que l'Ouvrage pouvoit déplaire à Rome, le P. Mabillon le garda cinq ans entiers, sans le communiquer qu'à une seule personne; ce ne fut qu'au bout de ces cinq ans qu'il l'envoya, sous le sçeau du secret, au Cardinal Colloredo à Rome. Il paroît par la réponse de ce Cardinal, qui se trouve dans le Tom. I. des Ouvrages Posthumes du P. Mabillon, & qui est du 29 Août 1696, qu'il n'étoit pas d'avis que l'Ouvrage fût imprimé dans l'état où il étoit. Cette décision en suspendit l'édition pendant plus de dix-huit mois, mais il parut enfin au commencement de 1698. Il fut assez mal reçu à Rome, & les Amis même de l'Auteur le desapprouvérent à cause des affaires qu'il pouvoit lui causer. Il parut aussi contre lui un petit Ouvrage intitulé: *Réponse à une Lettre de D. Jean Mabillon sur les Saints des Catacombes.* Cologne 1698 in-12. pagg. 35. réimprimé l'année suivante dans la même Ville; où l'on faisoit voir 1. Que la Lettre d'*Eusébe* étoit contre l'intérêt des Bénédictins mêmes, puisqu'elle anéantissoit plusieurs des Reliques qu'ils avoient dans leurs principales Eglises, comme la sainte Larme de Vendôme, la Ceinture de Sainte Marguerite de St. Germain des Prez, &c. 2. Que cette Lettre étoit injurieuse à l'Eglise Romaine. Le P. Mabillon y répondit au mois de Juillet 1698. par un Ecrit Latin intitulé. *F. Joh. Mabillonii Commonitoria Epistola ad D. Claudium Estiennot, Procuratorem Generalem Cong. S. Mauri in Curiâ Romanâ*, qui a été imprimé dans le I. Vol. de ses *Oeuvres Posthumes*, p. 322. mais il s'y borne au second point de la Critique, comme au principal & au plus essentiel dans l'affaire présente. Cependant on songeoit à Rome à faire réfuter la Lettre d'Eusébe Romain, & Mr. Fabretti, qui avoit l'inspection sur les Catacombes, fut chargé de cette commission; mais les menaces qu'on lui fit de relever sa Critique d'une maniére qui ne lui feroit pas honneur, l'intimidérent, & sa mort qui arriva peu de tems après rendit cette commission sans effet. Un Ecclésiastique François se chargea de répondre à la Lettre d'Eusébe, mais son Ouvrage qui parut à Rome en 1700 y fut fort méprisé. On vit encore en 1701 une nouvelle Critique Françoise de la Lettre d'Eusébe, mais plus modeste que les précédentes. Elle est de Mr. la Benazie, Chanoine de l'Eglise Collégiale d'Agen. On n'y voit ni railleries ni injures comme dans les autres: c'est un Dialogue entre un Missionnaire & un Néophyte, où celui-ci, convaincu qu'on peut invoquer les Saints, doute seulement sur les principes de Mr. de Launoy & d'Eusébe, si tous les Saints qu'on honore dans l'Eglise peuvent être invoqués. Le P. Mabillon paroît n'avoir pas méprisé cet Ouvrage. Tout s'étoit jusques-là terminé à des plaintes, à des murmures, & à quelques Critiques contre la Lettre d'Eusébe. Mais enfin elle fut déférée à la Congrégation de l'Index vers le mois d'Avril 1701, & les choses y prirent d'abord un si mauvais tour, que le P. Mabillon fut obligé d'employer le crédit de tous ses amis pour parer le coup dont il étoit menacé; & cela n'en auroit pas empêché la condamnation, si le P. Mabillon ne se fût enfin rendu à ce qu'on lui proposoit depuis longtems, qui étoit de faire une nouvelle Edition de sa Lettre, où en adoucissant quelques endroits de la premiére, & en rejettant sur les Officiers subalternes ce qui pouvoit se commettre d'abus par rapport aux Corps Saints qu'on tiroit des Catacombes, il n'eut pas de peine à contenter des Juges, qui estimant son érudition & sa vertu sembloient ne pouvoir se résoudre à le condamner. Ce fut ainsi que finit cette affaire. XXI. *Lettre d'un Bénédictin à Mr. l'Evêque de Blois, touchant le discernement des anciennes Reliques, au sujet d'une Dissertation de M. Thiers contre la sainte Larme de Vendôme.* Paris 1700 in-8. & dans le II. Vol. des Ouvrages Posthumes du P. Mabillon, qui s'y propose moins de justifier la Relique de Vendôme, que la bonne-foi de ceux qui en sont les dépositaires. XXII. *La Mort Chrétienne dédiée à la Reine d'Angleterre.* Paris 1702 in-12. Ce n'est qu'une simple Traduction de ce que d'anciens Auteurs ont écrit de la mort édifiante de plusieurs Saints. XXIII. *Annales Ordinis S. Benedicti, in quibus non modò Res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ Historiæ non minima pars continetur. Tom.* I. *Complectens Libros* 18. *ab Ortu S. Benedicti ad annum* 700. Paris 1700 *in-fol. Tomus* II. *complectens res gestas ab anno* 701. *ad annum* 849. Paris 1704. *Tomus* III. *ab anno* 850. *ad annum* 980. Paris 1706. *Tomus* IV. *ab anno* 981. *ad ann.* 1066. Paris 1707. *Tomus* V. *ab anno* 1067. *ad ann.* 1116. Paris 1713. Le P. Mabillon avoit composé ce cinquiéme Volume, lorsqu'il est mort. L. P. Massuet, qui l'a donné au Public, y a fait seulement quelques Additions, & y a inséré celles du P. Ruinart, qui avoit été chargé après la mort de l'Auteur de continuer ces Annales, mais qui est mort aussi deux ans après lui. XXIV. Il est l'Auteur de l'*Epître Dédicatoire au Roi*, qui est à la tête de l'Edition de St. Augustin donnée par les PP. Bénédictins, & qui a été aussi imprimée séparément en François & en Latin, & de la Préface du dernier Tome. XXV. Il fit dans sa jeunesse une Prose quarrée sur la mort de la Reine Anne d'Autriche, qui fut imprimée en 1666, & quelques Hymnes en l'honneur de St. Adalard, de Ste. Bathilde, & de quelques autres Saints dont on révére la mémoire à Corbie, & dont on a fait dans la suite un Recueil, qui doit être regardé comme son premier Ouvrage. XXVI. Il a eu part aux sept derniers Volumes du *Spicilége* du P. d'Acheri. XXVII. Il a fait la *Préface* & l'*Epître Dédicatoire* des Oeuvres de Pierre de Celles, qui parurent à Paris en 1671 in-4. XXVIII. Il écrivit en 1698 une *Lettre aux Catholiques d'Angleterre*, sur le bruit qui s'étoit répandu dans ce Royaume qu'il avoit changé de Religion. Ce bruit n'avoit pour fondement que quelque sorte de ressemblance de son nom avec celui de Gabillon, qui avoit effectivement quitté la Religion Romaine. Cette Lettre se trouve dans l'*Abrégé de la Vie du P. Mabillon* par le P. Ruinart, p. 216. XXIX. *Oeuvres Posthumes* recueillies par D. Vincent Thuillier. Paris 1724 in-4. 3 Tomes. L'Editeur, qui y a joint les Oeuvres Posthumes du P. Ruinart, ne s'est pas contenté de faire entrer dans ce Recueil les Lettres & les petits Ouvrages du P. Mabillon, qui n'avoient pas encore été donnés au Public, il y a inséré aussi plusieurs Piéces qui avoient déjà paru.

habileté en cette matiére, il l'envoya l'année ſuivante en Allemagne, pour y chercher dans les Archives & dans les Bibliothéques des anciennes Abbayes, ce qu'il y avoit de curieux & de plus propre à enrichir l'Hiſtoire de l'Egliſe en général, & celle de France en particulier. Ce voyage dura cinq mois, & il en a donné la Rélation. Il en fit un autre en Italie en 1685 par ordre du Roi, & revint l'année ſuivante chargé d'une ample moiſſon. Il mit à la Bibliothéque du Roi plus de trois mille Volumes de Livres rares, tant imprimés que manuſcrits, & compoſa deux Volumes des Piéces qu'il avoit découvertes en ce Pays. Une retention d'urine, qui d'abord n'allarma pas, fut le commencement de ſa derniére maladie. Elle l'attaqua le 1 Décembre 1707, & il en mourut le 27 du même mois, âgé de ſoixante & quinze ans. Son mérite l'avoit fait choiſir en 1701 pour remplir une place d'Académicien honoraire dans „ l'Académie des Inſcriptions. „ Il ſeroit difficile, *dit Mr. Du Pin* (*c*), de louer le P. Mabillon, comme il le mérite. La voix du Public & l'eſtime générale de tous les Sçavans, font ſon éloge beaucoup „ mieux que tout ce que nous en pourrions dire. Sa profonde érudition eſt connuë par ſes Ouvrages: ſa modeſtie, ſon humilité, ſa douceur & ſa piété, ne le ſont pas moins de tous ceux qui l'ont tant ſoit peu pratiqué. Son ſtile eſt mâle, pur, clair & méthodique, ſans affectation & ſans ornemens ſuperflus, tel qu'il convient aux Ouvrages qu'il a compoſés".

(*c*) *Ubi ſupra* p. 55.

MACKENZIE (GEORGE) Savant Auteur Ecoſſois du XVII. Siécle, nâquit en 1636 à Dundée dans la Comté d'Angus en Ecoſſe, de Simon Mackenzie, frere du Comte de Seaforth, & d'Eliſabeth Bruce, fille du Docteur André Bruce, Recteur de l'Univerſité de St. André. Il n'avoit encore que dix ans qu'il ſavoit déja la Langue Latine, & qu'il avoit lu les meilleurs Auteurs en cette Langue. On l'envoya alors à l'Univerſité d'Aberdeen, & enſuite à celle de St. André, où il eut achevé ſa Philoſophie ſous d'habiles Maîtres, avant l'âge de ſeize ans. Il ſe donna après cela à l'étude du Droit, & étant allé en France, il y continua pendant trois ans ſes études en cette Science. De retour en Ecoſſe il ſe fit recevoir Avocat, & pratiqua à Edimbourg, ayant à peine vingt ans; & en 1661 il fut choiſi pour plaider la cauſe du Marquis d'Argile. Quelque tems après il fut fait Juge de la Cour Criminelle; & vers l'an 1674 il fut élevé aux Charges d'Avocat du Roi & de Conſeiller Privé. Il s'acquitta de ces divers emplois avec honneur, & les conſerva juſqu'au commencement du régne du Roi Jaques; la répugnance qu'il témoigna à prêter ſon miniſtére à l'abolition des Loix pénales, les lui fit ôter, & le Chevalier Jean Dalrimple fut mis en ſa place. On les lui rendit quelque tems après, & il conſerva la Charge d'Avocat du Roi & de Conſeiller Privé juſqu'à la Révolution; il ſe retira au mois de Septembre 1689 à Oxford, où il profita de la Bibliothéque Bodleïenne pour pouſſer ſes études. Il a publié divers Ouvrages [*A*]. Il mourut dans la ruë de St. Jaques à Weſtminſter le 8 Mai 1691; ſon corps fut tranſporté par terre en Ecoſſe, & dépoſé pour quelque tems dans l'Egliſe Abbatiale de *Holy-Rood-Houſe* à Edimbourg, & le 26 Juin ſuivant il fut enterré avec beaucoup de pompe dans un tombeau qu'il avoit fait faire quelque tems auparavant lui-même dans la Cour de l'Egliſe des Cordeliers de cette Ville (*a*). Mr. Wood dit (*b*) que „ c'étoit un homme très-verſé dans la connoiſſance des meilleurs Auteurs tant anciens que modernes, „ d'une application infatigable à l'étude, d'une grande capacité & d'une grande intégrité dans ſa profeſ- „ ſion, éloquent au Barreau, juſte ſur le Tribunal, habile Politique, bon Ami, Sujet fidéle, Avocat con- „ ſtant du Clergé & des Univerſités, d'une probité rigide dans toute ſa conduite, & défenſeur zélé de „ la Vertu & de la Religion en tous lieux, & dans toutes ſortes de compagnies. Sa converſation étoit „ agréable & inſtructive, il ſe déclaroit hautement contre le Vice & contre les principes relâchés ſans „ égard au rang & à la qualité des perſonnes; il aimoit beaucoup les Loix & les Coutumes de ſa „ Patrie, mépriſant la faveur du peuple & les richeſſes; il étoit ménager dans ſa dépenſe, & ſobre dans „ ſa maniére de vivre &c." Mr. Burnet dit (*c*) que c'étoit *un homme qui avoit beaucoup de feu & d'eſprit, mais ſon eſprit n'étoit ni égal ni juſte. Il a fait un grand nombre de Livres, mais tous pleins de fautes, car c'étoit un homme ſuperficiel, qui ſavoit peu de choſe.*

(*a*) Wood *Faſti Oxon.* Vol.II.Col. 217. 218.

(*b*) Ibid.

(*c*) *Hiſtoire de ſon Tems.* Vol.I L. III. [Je n'ai pu déterrer l'endroit dans la Traduction Françoiſe. R. D. T.]

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Aretina*, c'eſt un Roman in 8. II. *Religio Stoïci.* Edimbourg 1663 in-8. Le titre courant du haut des pages eſt *The Virtuoſo ou le Stoïque.* III. *La Vie retirée préférable aux Emplois publics.* Edimbourg in-8. IV. *La Bravoure Morale.* in-8. Imprimée pluſieurs fois. C'eſt un diſcours où l'Auteur entreprend de prouver que faiſant abſtraction de tout autre motif, le point d'honneur oblige les hommes à être vertueux, & qu'il n'y a rien de plus bas & de plus indigne d'un homme de naiſſance que le Vice. V. *Paradoxe Moral, où l'on ſoutient qu'il eſt plus aiſé d'être vertueux que vicieux*, à la ſuite de l'Ouvrage précédent VI. *Plaidoyers prononcés en quelques Cauſes extraordinaires devant les Cours Souveraines d'Ecoſſe en* 1661. in-4. VII. *Obſervations ſur le* 28. *Acte du* 23. *Parlement du Roi Jaques* VI. *contre les diſpoſitions faites au préjudice des Créanciers.* Edimbourg in-8. VIII. *Des Loix & des Coutumes d'Ecoſſe en matiéres criminelles.* Edimbourg 1678 in-4. IX. *Obſervations ſur les Loix & les Coutumes des Nations, par rapport à la préſéance, avec la Science du Blazon, comme faiſant partie des Loix Civiles des Nations; où l'on en rapporte les principales Régles, & les Etymologies des termes les plus difficiles.* Edimbourg 1680 in-folio. X. *Idea Eloquentiæ Forenſis hodiernæ; una cum Actione Forenſi ex una quaque Juris parte.* Edimbourg 1681 in-8. XI. Jus Regium: *ou les véritables & ſolides fondemens de la Monarchie en général, & de celle* d'Ecoſſe *en particulier, défendus contre* Buchanan, Napthali, Dolman, & Milton &c. Londres 1684 in-8. L'Auteur ayant dédié & préſenté cet Ouvrage à l'Univerſité d'Oxford, cette Univerſité aſſemblée en corps le 9 Juin 1684 lui en fit écrire une Lettre de remerciment. XII. *La Découverte du Complot Fanatique.* 1684 in-fol. XIII. *Inſtitutions des Loix d'Ecoſſe.* 1684 in-8. XIV. *Procédures contre Bayly de Jerwiſwood.* XV. *Défenſe de l'Antiquité de la Famille Royale d'Ecoſſe. Avec une idée exacte du tems où les Ecoſſois ont été gouvernés par des Rois dans l'Ile de la Grande-Bretagne.* Londres 1685 in-8. Cet Ouvrage eſt une Réponſe à celui que le Docteur *Guillaume Lloyd*, Evêque de St. Aſaph, avoit publié à Londres en 1684 in-8. ſous le Titre de *Relation Hiſtorique du Gouvernement Eccléſiaſtique dans la Grande-Bretagne & en Irlande au tems de leur Converſion au Chriſtianiſme.* La *Défenſe* du Chevalier *George Mackenzie* parut vers la fin de Juin de 1685; mais avant qu'elle fût imprimée, le Docteur *Edouard Stillingfleet*, qui l'avoit vue en manuſcrit, en fit la Critique dans la Préface de ſes *Origines Britannicæ*, imprimées à Londres au commencement de Juin 1685. XVI. L'*Antiquité de la Famille Royale* d'Ecoſſe *plus amplement défenduë contre les Objections du Docteur Stillingfleet, dans ſa Défenſe de l'Evêque de St. Aſaph.* Londres 1686 in-8. Les deux Ouvrages de Mackenzie ſur cette matiére ont été traduits en Latin, & imprimés en cette Langue à Utrecht en 1689 in-8. ſous ce titre: *Defenſio Antiquitatis Regalis Scotorum Proſapiæ, quâ oſtenditur, à quo primùm tempore Scotia Regibus gubernata ſit: Libris Epiſcopi Aſaphenſis & doctiſſimi Stillingfleetii S. S. T. D. oppoſita; Autore* Georgio Mackenzio, *Regio in Scotiâ Advocato. Ex Anglico in Latinam Linguam verſa à P. S.* XVII. *Obſervations ſur les Actes du Parlement.* Edimbourg 1686 in-folio. XVIII. *Oratio inauguralis habita Edinburgi Id. Mart.* 1689 *de ſtructurâ Bibliothecæ purè Juridicæ, & hinc de vario in Jure ſcribendi genere.* 1690 in-8. XIX. *Hiſtoire Morale de la Frugalité, & de ſes Vices oppoſés l'Avarice, la Prodigalité, le Luxe* &c. Londres 1691 in 8. dédiée à l'Univerſité d'Oxford. XX. *De humanæ Rationis imbecillitate, ea unde proveniat, & illi quomodo poſſimus mederi.* Utrecht 1690 in-8. Publié par Grævius, qui nous apprend dans ſa Préface que l'Auteur lui en avoit envoyé le Manuſcrit d'Ecoſſe. It. traduit en Anglois. Londres 1690 in-8. XXI. *Défenſe du Gouvernement d'Ecoſſe ſous le régne du Roi Charles II. contre les fauſſes idées qu'on en a donné dans quelques Brochures Satyriques.* Londres 1691 in-4. XXII. *Méthode de procéder contre les Criminels, & quelques méthodes des Ligueurs Fanatiques, publiées par eux-mêmes ſous le régne de Charles II.* imprimé avec la *Défenſe*, d'abord à Edimbourg en 1683 in-4. XXIII. *Réponſe aux Miniſtres Ecoſſois ou Défenſe des Procédures contre le Comte d'Argile.* à Edimbourg. XXIV. *Défenſe des Procédures du Conſeil Privé d'Ecoſſe.* XXV. *Mémoire des Evêques au Prince d'Orange* &c. XXVI. *La Raiſon. Eſſai.* Londres 1694 in-8. Il a laiſſé environ quatorze Manuſcrits, écrits de ſa main.

☞ MADELENET (GABRIEL) nâquit vers l'an 1587 à St. Martin du Puy, petite Ville ſur les Confins de la Bourgogne, vers le Nivernois, de Henri Madelenet & de Touſſine le Clerc, tous deux de

de bonnes familles (*a*). Quoique son Pere n'eût pas beaucoup de bien, & qu'il fût chargé d'une nombreuse famille, il eut grand soin de l'éducation de ses enfans, & sur-tout de celle de notre Gabriel, l'aîné de ses fils. Il l'envoya de bonne heure à Nevers, où il fit ses Humanités dans le Collége des Jésuites; & ensuite à Bourges, où il étudia en Philosophie & en Droit. Après y avoir été reçu Licentié en cette derniére Faculté, il vint à Paris en 1610, & s'y fit recevoir le 28 Janvier de l'année suivante Avocat au Parlement. Il ne suivit pas longtems le Barreau; après y avoir fait connoître par quelques Plaidoyers de quoi il étoit capable, il l'abandonna pour se livrer au goût qu'il avoit pour les Belles-Lettres, & sur-tout pour la Poësie [*A*]. Le Cardinal du Perron ayant ouï parler avantageusement de lui, lui offrit sa maison & sa table d'une maniére si obligeante, que Madelenet ne put se dispenser d'accepter ses offres. Il demeura environ deux ans auprès de ce Prélat, & employa une partie de ce tems à la lecture des Saints Peres & des Ecrits de son Patron (*b*). Son dessein étoit de vivre toujours pour lui-même, occupé uniquement de ses études; mais le Cardinal avoit d'autres vuës sur lui, & il lui procura en 1617 une Charge de Sécretaire du Cabinet, que Madelenet n'accepta que par complaisance pour lui. Comme il étoit sans ambition, il vécut à la Cour d'une maniére fort unie, donnant le tems nécessaire aux fonctions de sa Charge, & les momens libres à ses études. Une Ode, qu'il fit en l'honneur du Cardinal de Richelieu, sur la prise de la Rochelle, plut tellement à ce Ministre, qu'il le fit aussitôt Conseiller & Interpréte du Roi en Langue Latine, & lui donna une pension de sept-cens Ecus. Le Roi Louis XIII. lui en accorda aussi une de cinq-cens, qui lui fut continuée par Louis XIV. Le Cardinal Mazarin, pour qui il avoit fait quelques Poësies, lui en donna une de mille Livres. En 1661 il voulut faire un voyage dans son Pays, tant pour mettre ordre à ses affaires domestiques, que pour donner, dans le loisir qu'il espéroit y trouver, la derniére perfection à ses Poësies. En passant à Auxerre, où il avoit des parens, qui l'engagérent à y faire quelque séjour, il fut attaqué d'une fiévre double-tierce, qui au bout de 21 jours le conduisit au tombeau. Il mourut dans cette Ville chez Jean Madelenet son neveu, le 20 Novembre 1661, âgé de 73 ou 74 ans, sans avoir été marié (*c*). Sa douceur & sa politesse le faisoient estimer & rechercher de tout le monde. Il n'étoit rien moins que Poëte crotté, car il étoit toujours fort propre en linge, en habits, & dans tout ce qui regarde le soin du corps, dans sa chambre, dans les compagnies, & dans les ruës, mais par-tout sans affectation (*d*). On dit que Nicolas Bourbon, grand Poëte, & grand Critique, quoique d'un goût très-difficile, s'écria la premiére fois qu'il vit de ses vers, *ubi tamdiu latuisti?* (*e*).

(*a*) Baillet *Jugem. des Sçav.* Tom. IV. Part. 2. p. 234. Edit. de 1725 in-4. & Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXV. p. 116.

(*b*) Niceron *loc. cit.* p. 117.

(*c*) Baillet *ubi supra.*

(*d*) Idem p. 136.

(*e*) Ibid. p. 237.

[*A*] *Il l'abandonna pour se livrer au goût qu'il avoit pour..... la Poësie.*] Il s'attacha à la Poësie Latine & Françoise, mais il n'avoit guére de talent pour la derniére, à en juger par ce que Balzac écrivoit à Chapelain (1), auquel il dit que „ Madelenet faisoit des Odes Latines comme Horace, & des „ Vers François comme du Monin." Pour entendre ce trait rapportons l'explication qu'en a donné Mr. de la Monnoye: (2) „ Jean Edouard du Monin nâtif de Gy en Franche-Comté, Poëte Latin & François, affecté dans ses expressions „ jusqu'à s'en être rendu ridicule. Cette affectation paroît „ dans sa *Beresithias*, c'est ainsi que du mot Hébreu *Bereschit*, „ il a intitulé sa Traduction en vers Latins de la premiére „ Semaine de du Bartas. Mais la liberté qu'il y a prise de „ forger de nouveaux mots, n'approche pas de celle qu'il „ s'est donnée dans ses Poësies Françoises. Il en avoit déja „ fait imprimer cinq ou six Volumes, lorsqu'il fut tué à Paris le 5 de Novembre 1686." Madelenet eut la sagesse de renoncer à un genre de Poësie pour lequel il n'avoit point de talent. Il s'attacha principalement à la Poësie Latine, où il s'est acquis de la réputation, par la correction de ses vers. On n'a de lui qu'un fort petit Volume de Poësies sous ce titre: *Gabrielis Madeleneti Carminum Libellus.* Paris 1662 in-12. pagg. 124. La plupart des Piéces de ce Recueil avoient été imprimées séparément en feuilles volantes. Jean Madelenet Neveu de l'Auteur les rassembla (3), sous les yeux & par les ordres de Louis Henri de Lomenie, Comte de Brienne, Sécretaire d'Etat (4) que Gabriel Madelenet avoit établi par son Testament arbitre de la destinée de ses Ouvrages. On trouve à la tête du petit Recueil, dont je viens de parler, une Epitre préliminaire de Mr. de Lomenie, une autre de Jean Madelenet, & l'Eloge de l'Auteur par Pierre Petit (5). Il ne contient presque que des Vers Lyriques à la louange de Louis XIII. & Louis XIV. de leurs Ministres, & des principales personnes de la Cour (6). On en a fait une nouvelle Edition à Paris en 1725 in-12. „ mais mal imprimée & „ pleine de fautes, *dit le P. Niceron* (7). Cette réimpression „ *ajoûte-t-il*, n'étoit pas nécessaire, puisque la premiére Edition est encore assez commune, & qu'elle n'est pas même „ fort recherchée." Il paroît cependant qu'on a fait cas des Vers de Madelenet, Naudé l'appelloit *l'unique Horace de son siécle* (8). Mr. de Brienne dans l'Epître qu'il a mise à la tête des Poësies de notre Auteur, dit qu'il n'y a rien dans tous ses Vers qui ne soit bien travaillé, limé, & poli, qu'il est exact & correct, & qu'il ne laisse pas d'être fort châtié, quoiqu'il n'ait pas revu ses Oeuvres, qui n'ont paru qu'après sa mort. Il ajoûte qu'il a plus d'art & d'étude que de génie, qu'il étoit ennemi capital des *impromptus*, qu'il étoit lent à produire ses pensées, parce qu'il étoit difficile, fort judicieux & très-exact; mais que ce qu'il y a de plus rare & de plus estimable dans ses Vers, c'est qu'il a eu autant de soin de la pureté des mœurs que de celle du stile, & qu'on ne trouve dans tout ce qu'il a écrit rien d'impur, de malhonnête, ni de trop libre, & qu'il n'y a même rien de mordant ni de satirique. Mr. Petit assure dans son Eloge, qu'il n'étoit nullement curieux de cette gloire, que tant d'autres Poëtes croyent trouver dans la multitude des Vers, qu'il travailloit longtems sur les plus petites Piéces, qu'il limoit toujours, & retranchoit sans cesse ce qu'il faisoit, & qu'il ne savoit presque jamais finir. Cette politesse est ce qui en fait le principal mérite. Le Pere Rapin dit (9) qu'il n'a point d'élevation, mais qu'il est pur dans son stile, & qu'il s'est distingué du commun des Poëtes Lyriques. D'autres Critiques trouvent qu'il n'a point assez de feu ni de vigueur (10). C'est-là assez le défaut ordinaire des Ecrivains qui liment avec tant de soin; à force de passer le rabbot sur leurs Ouvrages, ils les polissent non seulement, mais ils en enlévent quelquefois la substance.

(1) Balzac Lett. XXI. du Liv. IV. à *Chapelain &c. Ap.* Baillet *Jug. des Sçav.* T. IV. P. 2. p. 237.

(2) Baillet *loc. cit.* not. (6).

(3) Niceron T. XXV. p. 120.

(4) Baillet *ubi supra.*

(5) On trouve ces différentes Piéces citées dans Baillet *loc. cit.*

(6) Idem ibid.

(7) *Ubi supra* p. 121.

(8) Mascurat, ou Jugem. des Ecrits qui se sont faits sur le Cardinal Mazatin p. 236. *Apud* Baillet *loc. cit.*

(9) *Réflex. sur la Poëtique* P. II. Réfl. 30.

(10) Baillet p. 236.

☞ MAGNUS (JEAN) Archevêque d'Upsal en Suéde dans le XVI. Siécle, nâquit le 19 Mars 1488 à Lincoping, de Magnus Store, d'une ancienne famille du Pays, & de Christine Cuson. Il fit voir dès sa premiére jeunesse une grande vivacité d'esprit, & beaucoup de disposition pour les Sciences; & les espérances qu'on conçut de lui, lui procurérent à l'âge de dix-huit ans le Canonicat de Lincoping & de Scare (*a*). Ce Bénéfice le mit en état d'aller continuer ses études dans les Pays Etrangers; il fit quelque séjour à Louvain, & parcourut plusieurs Universités d'Allemagne & d'Italie. Il alla ensuite à Rome pour y prendre soin des affaires de Sténon Sture, Administrateur de Suéde. Après la mort de ce Prince, qui fut tué en 1520, Magnus alla prendre le Bonnet de Docteur en Théologie à Brindes selon les uns, ou à Pérouse selon d'autres (*b*); on prétend même qu'il fut Professeur dans cette derniére Ville. Adrien VI. ayant succédé à Léon X. dans le Pontificat en 1522, envoya Magnus, qui avoit étudié sous lui à Louvain, en Suéde, en qualité de Nonce, pour s'opposer à la Réformation qui y faisoit des progrès [*A*]. Gustave Vasa, qui avoit été élu Roi de Suéde, le reçut fort bien, & le nomma à l'Arche-

(*a*) Niceron T. XXXV. p. 314.

(*b*) Ibid. p. 315.

[*A*] *Adrien VI. .... envoya Magnus .... en Suéde...... pour s'opposer à la Réformation, qui y faisoit des progrès.*] Les Marchands d'Allemagne furent les premiers qui l'apportérent à Stockholm, à Calmar, & à Suderkoping, avec les Ecrits de Luther; ce qui contribua encore à répandre la Réformation, furent les Soldats Allemands qui étoient au service de Suéde, & plusieurs Ecoliers Suédois qui avoient étudié à Wittenberg (1). Un des principaux d'entre ceux-ci étoit Olaus Petri de la Province de Névicie, qui ayant entendu Luther durant quelques années, & étant de retour en Suéde, fut fait Chanoine & Protonotaire de l'Evêque Mathias; après la mort duquel, lorsque le Successeur étoit encore absent, il commença à découvrir secrettement à ses Amis, ce qu'il avoit appris de Luther à Wittenberg; & après leur avoir fait lire là-dessus quelques passages de l'Ecriture Sainte, il leur mit entre les mains les Ecrits de Luther. Olaus inspira ses sentimens à l'Archidiacre Larz Anderson, par la faveur duquel il commença non seulement à disputer dans les Ecoles, mais aussi à prêcher ses dogmes publiquement à tout le peuple. Celui qui s'opposa à sa doctrine avec le plus de chaleur fut le Doyen Nils, qui ayant disputé avec lui, le sujet de la Controverse fut porté devant le Roi Gustave, qui se fit instruire sur ce sujet par Larz Anderson, qu'il avoit fait son Chancelier (2). Mr. de Vertot nous apprend (3) que ce Prince se

(1) Puffendorf *Int. à l'Hist.* T. V. p. 262. Amsterd. 1721.

(2) Ibid. p. 262. 263.

(3) *Hist. des Révol. de Suéde* p. 108. & suiv La Haye 1729.

chevêché d'Upsal [*B*]. Olaus Petri ayant publié une Version Suédoise du Nouveau Testament, les Evêques allérent trouver le Roi pour lui faire des représentations, dont l'effet fut que ce Prince les chargea de faire de leur côté une Version [*C*]. Environ ce même tems Gustave envoya Magnus, & son beau-frere le Comte de Hoya à Lubeck, tous deux en qualité de Plénipotentiaires, pour terminer tous les différends qui étoient entre les deux Couronnes de Suéde & de Danemarc (*c*). L'Archevêque fit en 1526 la visite par tout le Royaume de Suéde, & ne négligea rien pour détourner le Peuple des opinions de Luther; à son retour il exalta fort à Gustave la constance avec laquelle les habitans des parties Septentrionales de Suéde persistoient dans leur ancienne Religion; mais ce Prince lui répondit, qu'il auroit bien mieux fait d'instruire dans la doctrine de l'Evangile ces bonnes gens simples & ignorans, que d'aller chez eux pour bénir leurs Cloches, leurs Images, & leurs Eglises (*d*). Le Roi ayant, avec l'approbation du Sénat, fait publier un Edit, par lequel il dépouilloit le Clergé d'une partie de ses biens, l'Archevêque lui en porta inutilement des plaintes [*D*]. Comme il mit tout en usage pour exciter des troubles, &

(*c*) Puffendorf *Int. à l'Hist* T. V. p. 271. Aoust. 1721.

(*d*) Idem. p. 274. 275.

se proposoit de se rendre maître des Forteresses des Evêques, & de réunir au Domaine de la Couronne les biens & les droits que ses Prédécesseurs en avoient aliénés en faveur des Religieux & du Clergé; qu'ayant consulté Anderson sur ce projet, ce Ministre l'encouragea; & l'exhorta à introduire le Lutheranisme, comme le moyen le plus propre pour réussir dans ses desseins. Quoique Gustave goûtât ce conseil (4), il ne voulut pas se déclarer ouvertement, parce qu'il craignoit qu'un si grand changement ne causât quelques troubles au commencement de son régne. Le Nonce Jean Magnus, à la sollicitation de Jean Brask Evêque de Lincoping, exhorta fort le Roi à retenir l'ancienne Religion, à ne point favoriser la doctrine de Luther, à ne point dépouiller les Eglises de leurs richesses; & enfin il voulut l'obliger de signer un Decret par lequel il étoit défendu aux Suédois, sous peine de la vie & de la perte de leurs biens, de recevoir les opinions de Luther, & de lire, ou d'apporter ses Livres dans le Royaume. Gustave lui ayant rendu une réponse conforme à la conjoncture du tems, le Nonce fit ensuite venir auprès de lui Olaus Petri, & l'exhorta à ne point répandre davantage la doctrine de Luther, en le sollicitant de rentrer au giron de l'Eglise. Cette conduite douce & modérée déplut à l'Evêque Brask, comme si Magnus eût eu trop de complaisance pour les Protestans. Et malgré les exhortations de celui-ci, il le voulut forcer ou à condamner Olaus comme Hérétique, ou à le déclarer innocent; outre qu'il l'obligea d'établir des Inquisiteurs dans chaque Evêché pour faire la recherche des nouveaux Docteurs. Un autre point de la Commission de Magnus regardoit l'affaire de Trolle, Archevêque d'Upsal, qu'il déclara indigne de posséder l'Archevêché, approuvant sa déposition (5).

(4) Ibid. p. 315. & Puffendorf *loc. cit.* p. 263.

(5) Puffendorf *ubi supra* p. 264. 265.

[*B*] *Le nomma à l'Archevêché d'Upsal.*] Puffendorf dit (6), que Magnus étoit déja parti pour s'en retourner à Rome. Le P. Niceron assure (7) que Gustave le retint en Suéde, & envoya Olaus Magnus son frere à Rome, tant pour demander au Pape sa Confirmation, que pour lui rendre compte de ce que le Nonce avoit fait en Suéde. Mr. de Vertot sembla appuyer ce dernier sentiment, en ne parlant point du départ de Magnus; il dit simplement que „ le Choix du Chapitre, par la recommandation de la Cour, qui n'étoit déja „ guéres différente d'un ordre absolu, tomba sur Jean Magnus, „ Suédois de Nation. Il étoit, *continuë l'Historien*, savant „ dans la Théologie Scholastique, plein de piété, & d'une „ vie exemplaire, mais timide, peu habile, aimant la retraite „ & la solitude, sans liaison dans le Royaume, & incapable „ d'entreprendre jamais rien contre le Gouvernement (8)."

(6) Ibid. p. 265.

(7) *Mém. des Hom. Ill.* Tom. XXXV. p. 336.

(8) *Révol. de Suéde* p. 286.

[*C*] *Ce Prince les chargea de faire de leur côté une Version.*] L'Archevêque d'Upsal, qui portoit la parole, lui représenta „ que la Traduction d'Olaus n'étoit qu'une Copie de celle de „ Luther, condamnée par le St. Siége, & par les plus fameuses Universités de l'Europe." Il lui remontra ensuite en peu de mots, & avec beaucoup de respect & de modération, „ Que ses derniéres Déclarations * ne pouvoient lui „ avoir été inspirées que par les Ennemis de la Religion. „ Qu'elles violoient les Immunités de l'Eglise, & même les „ Priviléges de la Nation. Il le pria au nom de tout le Clergé „ du Royaume de vouloir les révoquer, & il l'exhorta dans „ des termes également touchans & respectueux de se rendre „ le protecteur de la Religion & de ses Ministres (9).". Le Roi lui répondit „ que le Clergé s'étant emparé des Droits & „ du Domaine de la Couronne pendant les Guerres Civiles, „ il ne devoit pas trouver mauvais que ses Officiers en fissent une recherche exacte. Qu'il ne redemandoit que les „ biens usurpés, ou injustement aliénés." A l'égard d'Olaus, il lui dit avec une indifférence apparente „ qu'il étoit prêt de „ le lui abandonner, comme tous ses autres Sujets qui seroient convaincus d'Hérésie; mais qu'il ne pouvoit lui refuser de l'entendre avant que de le condamner. Il ajoûta „ qu'on lui avoit toujours parlé avantageusement de la conduite & des mœurs de cet Ecclésiastique; que l'envie & la „ jalousie de ses Confreres pouvoient avoir beaucoup de part „ dans les accusations qu'on intentoit contre lui, & que ce „ n'étoit pas d'aujourd'hui que la plupart des Théologiens „ traitoient indifféremment d'Hérétiques tous ceux qui n'étoient pas de leur sentiment, souvent sur des questions „ frivoles de Scholastique peu importantes à la Religion (10)." L'Archevêque, piqué de ce que le Roi regardoit l'affaire d'Olaus comme une querelle de Théologiens oisifs & entêtés, lui offrit avec chaleur de convaincre cet Ecclésiastique, en présence de Sa Majesté & de tout le Sénat, de plusieurs erreurs très-dangereuses. Le Roi accepta la proposition, & on convint que la Conférence se feroit à Upsal. Après la Conférence ce Prince pria l'Archevêque de faire de son côté une Traduction du Nouveau Testament, pour la confronter avec celle d'Olaus. Il l'assura qu'il la liroit avec plaisir. Il lui représenta pour l'engager à y travailler, que cet Ouvrage seroit d'autant plus utile dans le Royaume, que la plupart des Curés en Suéde entendoient peu la Langue Latine, & qu'ils étoient exposés tous les jours à donner de mauvaises explications au Texte sacré, pour ne le pouvoir pas lire dans leur Langue naturelle (11); que toutes les autres Nations, & même les Danois, avoient le Nouveau Testament en leur propre Langue. Il ajoûtoit que cela étoit d'autant plus nécessaire, dans un tems où il y avoit tant d'opinions différentes qui étoient en vogue, & de la vérité ou de la fausseté desquelles on ne pouvoit juger, à moins que de consulter là-dessus l'Ecriture Sainte (12). L'Archevêque, ébloui ou convaincu par ces raisons, convoqua à Stockholm les six Evêques ses Suffragans, & les principaux du Clergé Séculier & Régulier. Il leur représenta la nécessité de faire promptement une Traduction du Nouveau Testament, pour l'opposer à celle d'Olaus. Il leur dit que le Roi le souhaittoit; que c'étoit un moyen infaillible de plaire à ce Prince, & de le retenir dans leur Communion. L'Evêque de Lincoping s'opposa avec beaucoup de chaleur à l'entreprise de cet Ouvrage. Il représenta à l'Assemblée „ que Jésus-Christ avoit laissé l'in„ terprétation de l'Ecriture Sainte aux Evêques & aux Doc„ teurs de l'Eglise, afin que les ignorans & les gens simples „ n'eussent pas occasion d'en disputer; qu'une Traduction au „ contraire dans la conjoncture présente, ne serviroit qu'à „ augmenter les progrès que faisoit le Luthéranisme dans le „ Royaume; que le Peuple à la faveur de ce Livre voudroit „ s'ériger en Juge des Controverses; que l'Eglise & la Reli„ gion ne souffroient point d'examen; qu'il n'avoit jamais „ approuvé la Conférence d'Upsal. Qu'il falloit commencer „ par excommunier Olaus & ses Sectateurs. Que l'Evêque „ de Stregnés qui étoit son Supérieur devoit le faire arrêter „ & lui faire son procès, ou l'envoyer à Rome; & que ces „ sortes d'Hérétiques ne devoient se convaincre que par le „ fer & par le feu (13)." L'Archevêque, malgré ces remontrances, ne trouva pas à propos de refuser au Roi une chose si juste, & à laquelle il s'étoit engagé en quelque maniére. La Traduction fut résoluë. Le Clergé se partagea les Livres du Nouveau Testament; ceux d'Upsal entreprirent de traduire l'Evangile de St. Matthieu & celui de St. Marc, avec l'Epitre de St. Paul aux Romains; ceux du Diocése de Skara, l'Evangile de St. Luc, & l'Epitre de St. Paul aux Galates; ceux de Stregnés, l'Evangile de St. Jean, avec l'Epitre de St. Paul aux Ephésiens; ceux de Westeraas, les Actes des Apôtres; ceux d'Abo, les Epitres de St. Paul aux Thessaloniciens & à Timothée; les Jacobins, les Epitres de St. Paul à Tite & aux Hébreux; les Franciscains, les Epitres de St. Jude & de St. Jaques; ceux du Diocése de Wadstena, les Epitres de St. Pierre & de St. Jean; & enfin les Chartreux devoient faire la Version de l'Apocalypse (14). Cette Version n'eut point de succès, on la regarda comme un Ouvrage composé de piéces rapportées, & la Traduction d'Olaus Petri fut généralement reçuë (15).

* Toutes contre les Ecclésiastiques. Voy. *Révol. de Suéde* p. 318 & suiv.

(9) Ibid. p. 325.

(10) Ibid. p. 325. 326.

(11) Ibid. p. 329. 330.

(12) Puffendorf *loc. cit.* p. 271.

(13) *Révol. de Suéde* p. 330. 331.

(14) Puffendorf *ubi supra*. p. 271. 272.

(15) Idem ibid. p. 274.

[*D*] *L'Archevêque lui en porta inutilement des plaintes.*] Ce Prelat représenta au Roi, que ses Officiers exerçoient des brigandages dans toutes les Eglises du Royaume, qu'à peine on auroit pu craindre des Hérétiques & des Fanatiques les plus emportés. Gustave lui répondit avec beaucoup de hauteur, que les biens qu'il avoit fait saisir seroient plus utilement employés à la défense de l'Etat, que pour entretenir le faste & l'orgueil de la plupart des Ecclésiastiques, & là-dessus il le congédia sans lui vouloir donner une plus longue audience (16). Cela excita un mécontentement général parmi les Ecclésiastiques. „ Ils semérent parmi le Peuple des Libel„ les injurieux, *dit Mr. de Vertot* (17), où ils le traitoient „ publiquement d'hérétique & d'excommunié. Quelques-uns „ mêmes, plus mutins & plus emportés, proposoient de revo„ quer son Election. Le petit peuple, *qu'on gouverne tou„ jours quand on le sait prendre par la Religion*, entra avec ar„ deur dans leur ressentiment." Le Roi pour étouffer la sédition, & pour intimider en même tems le Peuple, se rendit à Upsal avec quelques mille hommes bien armés dans le tems qu'il s'y tenoit une Foire, la plus célébre de toute l'année. D'abord qu'il y fut arrivé il représenta au Peuple devant la Ville. „ Qu'il y avoit dans le Royaume un trop grand „ nombre de Prêtres & de Moines, qui étoient autant de „ ventres paresseux, & de bouches inutiles; & que par con„ séquent il avoit résolu d'employer leurs revenus à des usa„ ges plus utiles & plus nécessaires à l'Etat." Comme ce discours ne plaisoit nullement au Peuple, Gustave tournant l'affaire en raillerie, mit une Couronne sur la tête de l'Archevêque, & le fit Roi de la Fête, afin d'avoir occasion par-là de loger chez lui avec toute sa suite, & d'en être défrayé. En

(16) *Révol. de Suéde* p. 336.

(17) Ibid. p. 336. 337.

& porter le peuple à un soulévement contre le Roi, Gustave le fit arrêter à Stockholm. Mais il ne jugea pas à propos de le faire mourir, bien qu'il y en eût à sa Cour qui le lui conseillâssent; il le relâcha, & l'envoya pour Ambassadeur en Pologne, afin de demander la fille de Sigismond I. en mariage (e). Il y a de la diversité dans le récit des Historiens au sujet de cette Ambassade [E]. Quoi qu'il en soit, en 1537 le Pape l'invita à assister au Concile qu'il vouloit tenir à Vicence. Magnus se rendit alors en Italie, mais comme différens obstacles retardoient ce Concile, il demeura pendant neuf mois chez Jérôme Quirini, Patriarche de Venise, & y mit à profit son loisir, en composant son *Histoire de Suède* [F]. Paul III. l'appella à Rome en 1541, & il vécut dans cette Ville d'une pension fort modique, que le Pape & les Cardinaux lui faisoient. Il mourut le 22 Mars 1544, âgé de cinquante-six ans. On ignore le tems de la naissance d'OLAUS MAGNUS son frere. Il étoit Prévôt de l'Eglise de Stregnez, lorsque Gustave l'envoya à Rome. On ne sait s'il retourna en Suéde; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que son frere s'étant retiré à Rome, il demeura toujours auprès de lui, & lui servit de Sécretaire. Après la mort de Jean Magnus, le Pape Paul III. nomma Olaus Archevêque titulaire d'Upsal à sa place. Il fut Chanoine de St. Lambert à Liége. Paul III. l'envoya en 1546 au Concile de Trente. Il est mort à Rome après l'an 1555 (f).

(e) Ibid. p. 277. 278.

(f) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXV. p. 319. 320.

En effet quelques jours après ce Prélat traita Gustave fort magnifiquement. A table il étoit assis sur un siége aussi élevé que celui du Roi même, & il avoit aussi bien que lui un Ecuyer tranchant avec un Echanson. Lorsqu'il buvoit à sa santé il usoit de ces termes, *Notre Grace boit à la Vôtre.* Les Courtisans ne manquérent pas d'en faire de piquantes railleries, & pour faire encore plus de dépit à l'Archevêque, ils lui consumérent le plus qu'ils purent de ses provisions, & firent bonne chére à ses dépens (18). C'est ainsi que Puffendorf rapporte ce qui se passa à l'occasion de la Foire. Mr. de Vertot raconte la chose avec moins de particularités & très-différemment: il dit qu'après que Gustave eut parlé, la Populace se recria avec férocité, qu'ils ne souffriroient jamais qu'on changeât la Religion, ni qu'on enlevât leurs cloches, & l'argenterie de leurs Eglises, que „ le Roi irrité „ commanda à ses Troupes de faire feu sur ces Mutins. Ces „ Paysans effrayés de la contenance des Cavaliers, qui a- „ voient la Carabine couchée en joue, se jettérent à genoux, „ & lui demandérent pardon. Gustave fit arrêter les plus „ mutins, les autres se cachérent dans la multitude, ou s'é- „ chapérent par leur obscurité. L'Assemblée se dissipa en un „ instant, & chacun se retira avec précipitation, plein de „ respect & de crainte pour un Prince, qui savoit si bien se „ faire obéir (19)." Il est assez difficile de concilier le récit de ces deux Historiens, à moins qu'on ne suppose que Gustave après avoir imprimé de la crainte, travailla à rassurer les esprits, & à les disposer favorablement en s'y prenant de la maniére dont le dit Mr. Puffendorf.

(18) Puffendorf *loc. cit.* p. 275. 276.

(19) *Révol. de Suède* p. 339. 340.

[E] *Il y a de la diversité dans le récit des Historiens au sujet de cette Ambassade.*] Voici ce que Mr. l'Abbé de Vertot en dit (20). „ Gustave ne le pouvant gagner, s'en défit ha- „ bilement sous le prétexte honorable d'une Ambassade. On „ lui ordonna de partir incessamment pour la Pologne, & „ le Roi lui fit dire qu'il recevroit ses ordres & ses dépê- „ ches à Dantzic. L'Archevêque . . . obéit . . . & se rendit „ à Dantzic avec Olaus Magnus son frere. Il y resta quel- „ que tems pour attendre ses dépêches & les ordres de la „ Cour; mais ne recevant aucunes nouvelles de Gustave, & „ apprenant que le Luthéranisme faisoit tous les jours de „ nouveaux progrès dans le Royaume, il se rendit à Rome „ pour implorer le secours du Pape". Il ne paroît pas par ce récit, que Magnus ait rien fait pour exécuter sa commission. Mais nous allons voir que selon Mr. Puffendorf il y travailla. Cet Historien rapporte d'abord (21), que Gustave ne donna rien à l'Archevêque pour les fraix de son voyage. „ Que ce Prélat écrivit du vaisseau où il s'étoit em- „ barqué aux Ecclésiastiques de Roslagen, pour les prier de „ lui fournir de l'argent. Ceux-ci lui envoyérent d'abord „ des sommes considérables, qu'il n'eut pas plutôt reçues, „ qu'il se rendit à Dantzic, d'où il ne retourna jamais en „ Suéde". Il ajoûte plus bas (22). „ Cependant l'Archevê- „ que Magnus avoit demandé en mariage, de la part du „ Roi, Hedwige, fille de Sigismond Roi de Pologne, qui „ y donna à la fin son consentement, accordant en même „ tems en dot avec sa fille la somme de cent mille ducats, à „ condition que Gustave abandonneroit la doctrine de Lu- „ ther, & qu'il protégeroit en Suéde l'ancienne Religion „ Romaine. Mais celui-ci rejetta absolument cette proposi- „ tion". Ce récit prouve que Magnus n'alla pas de Dantzic à Rome, comme Mr. de Vertot semble l'insinuer.

(20) Ibid. p. 349. 350.

(21) *Ubi supra* p. 278.

(22) P. 289.

[F] *Mit à profit son loisir en composant son Histoire de Suède.*] Elle parut après sa mort sous ce titre: *Historia Gothorum Suecorumque Libris* XXIV. Rome 1554 in-fol. Ce fut Olaus Magnus frere de l'Auteur qui la donna au public. Il s'en est fait plusieurs autres Editions (23). Il y a une Traduction Suédoise de cette Histoire, faite par Eric Shroder, & imprimée à Stockholm l'an 1620 in-fol. „ L'Ouvrage est fort bon „ pour les derniers tems, *dit le P. Niceron* (24), mais il est „ fautif pour les tems un peu reculés, l'Auteur ayant donné „ dans les fables d'Annius de Viterbe. Les Danois à qui il „ n'est pas favorable, n'ont rien oublié pour le décrier. Pier- „ re Parvus, Professeur en Eloquence à Coppenhagen, l'a „ même attaqué par un Ouvrage fait exprès. *Refutatio Ca-* „ *lumniarum Johannis Magni Gothi, quibus in Historiâ suâ ac* „ *famosâ Oratione Danicam Gentem incessit. Hafniæ* 1560 in-4. „ Jean Messenius se chargea de défendre Jean Magnus, & „ publia pour cela, sous le nom de Janus minor Suenien- „ sis, un Ecrit qu'il intitula, *Retorsio imposturarum, qui-* „ *bus inclytam Suecorum Gothorumque nationem Petrus Parvus,* „ *Rosefontanus, insectatur. Holmiæ* 1611 in-8. On prétend que Jean Magnus, en sortant de Suéde, avoit emporté des Chartes & des Diplômes de la Couronne & de l'Eglise d'Upsal, qui lui avoient servi à composer ses Histoires. Cependant Job Ludolf, ayant en 1649 fait, par ordre de Christine Reine de Suéde, de grandes perquisitions à Rome, pour découvrir ce que ces Piéces étoient devenuës, il ne put ni les trouver, ni en apprendre aucunes nouvelles. Le frere de Magnus publia encore un autre Ouvrage de ce Prélat, intitulé: *Historia Metropolitana, seu Episcoporum & Archiepiscoporum Upsaliensium, à Joanne Magno collecta, & ab Olao Magno, fratre, edita.* Rome 1557 & 1560 in-fol. Puisque l'on est redevable des Ecrits de Jean Magnus à Olaus son frere, dont nous disons un mot à la fin de l'Article, il est juste d'ajoûter ici qu'il ne s'est pas contenté de la qualité d'Editeur. Outre quelques additions qu'il a faites aux deux Ouvrages de son frere, on a de lui. I. *Tabula Terrarum Septentrionalium, & rerum mirabilium, tum in ipsis, tum in circumjacente Oceano contentarum, cum variis Animalium figuris.* Venise 1539. On y a joint un petit Livre Allemand, qui explique tout ce qui est contenu dans cette Carte. II. *Historia de Gentibus Septentrionalibus, earumque moribus, ritibus, superstitionibus, disciplinis, exercitiis, bellis, rebus mirabilibus ac naturalibus, cum fig.* Rome 1555 in-fol. Anvers 1558 in-8. Basle 1567 in-fol. Francfort 1618 in-8. Cet Ouvrage a été traduit en Allemand, en Flamand, en Anglois, & en Italien. Il y en a aussi un Abrégé en Latin (25). Il y a bien des fables dans cet Ouvrage, où l'Auteur a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver de merveilleux, sans s'embarrasser s'il étoit véritable. III. *Epitome Revelationum S. Brigittæ bina.* Cet Ouvrage a été imprimé à Rome aux fraix de l'Auteur, c'est ce que rapporte le Pere Niceron.

(23) Niceron *loc. cit.* p. 317.

(24) Ibid. p. 318.

(25) Idem p. 321.

MALEBRANCHE (NICOLAS) illustre Philosophe François, nâquit à Paris le 6 d'Août 1638 de Nicolas Malebranche, Sécretaire du Roi, Trésorier des cinq grosses Fermes sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, & de Catherine de Lauzon, qui eut un Frere Viceroi du Canada, Intendant de Bordeaux, & enfin Conseiller d'Etat. Il fut le dernier de dix Enfans (a). La délicatesse de son tempérament ne lui permit pas de suivre le cours ordinaire des Colléges; un Précepteur lui apprit, sans sortir de la maison paternelle, le Latin & le Grec. Il fit ensuite sa Philosophie au College de la Marche, & sa Théologie en Sorbonne, & en 1660 il entra à Paris dans la Congrégation de l'Oratoire. Après y avoir passé quelque tems il consulta le P. le Cointe sur l'ordre qu'il devoit suivre dans ses études, le P. le Cointe lui conseilla de s'appliquer à l'Histoire Ecclésiastique. Il commença par lire en Grec Eusébe, Socrate, Sozoméne, & Théodoret; mais il remarqua que les faits ne se lioient point dans sa tête les uns aux autres, & qu'ils ne faisoient que s'effacer mutuellement, desorte qu'il se dégoûta bientôt de cette étude. Il s'adressa alors au P. Simon, qui ne lui parla que d'Hébreu, d'Arabe, de Syriaque, de Rabbins, de recherches Critiques sur le sens de l'Ecriture; mais ces Sciences ne se trouvérent pas plus convenables à son génie que l'Histoire. Il apprit cependant assez d'Hébreu, pour lire l'Ecriture Sainte dans l'Original. Enfin en 1664 le *Traité de l'Homme* de Descartes lui tomba entre les mains, il le lut avec grand plaisir & se livra entiérement à l'étude de la Philosophie de ce Grand-Homme, & en peu d'années il en apprit autant que Descartes lui-même en savoit (b). Il a fait divers Ouvrages [A]. Il fut reçu dans l'Aca-

(a) *Hist. du Renouvellement de l'Acad. Royale des Scienc.* en 1699. &c. T. II. p. 208.

(b) Idem p. 209-211. *Mélanges d'Hist. & de Literature par Vigneul-Marville* T. I p. 25. Paris 1725. *Journal des Sçavans* 1715.

[A] *Il a fait divers Ouvrages.*] I. *De la Recherche de la Vérité, où l'on traite de la nature de l'Esprit de l'Homme, & de l'usage qu'il en doit faire pour éviter l'Erreur dans les Sciences.* Paris 1674. 3 Vol. in-2. *Seconde Edition augmentée.* Paris 1675. 2 Vol.

l'Académie des Sciences en qualité de Membre Honoraire (*c*). Quoiqu'il fût d'une constitution délicate, il a joui cependant d'une assez bonne santé jusqu'à sa mort, arrivée le 13 Octobre 1715, âgé de soi-

(*c*) Fontenelle *ubi supra* p. 233.

2 Vol. in-12. *Troisiéme Edition corrigée.* Paris 1677. 3 Vol. in-12. Strasbourg (ou plutôt Lyon) 1677. *Troisiéme Edition revuë & augmentée.* Paris 1678. 3 Vol. in-12 *. *Quatriéme Edition augmentée des Eclaircissemens.* Paris 1678 in-4. Amsterdam 2 Vol. in-8, & dans la même Ville en 1688. 2 Vol. in-8. *Cinquiéme Edition revuë & augmentée.* Paris 1700. 3 Vol. in-12. *Sixiéme Edition revuë & augmentée.* Paris 1712. 4 Vol. in-12. & 2 Vol. in-4. C'est la meilleure Edition, qui contient beaucoup d'Additions. Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Jaques Lenfant, & imprimé en cette Langue à Genéve en 1685. in-4. sous ce titre, *De inquirenda Veritate Libri sex Latinè versi.* Il s'en est fait deux Traductions Angloises; la derniére, qui est de Mr. Taylor, a été imprimée en 1712. Cet Ouvrage a été le premier fruit des profondes méditations du P. Malebranche. Son but est d'y faire connoître les erreurs dans lesquelles nous font tomber tous les jours les sens, l'imagination, les passions, &c. & de prescrire une méthode pour découvrir la Vérité. Mr. Thomas Baker dit (1) que dans ce Livre l'Auteur „ nous a donné une Métaphysique aussi subtile & aussi abstraite, que s'il l'avoit destinée pour des *Comprébenseurs*". Il ajoûte que le P. Malebranche „ a élevé les idées aussi haut qu'il est possible; & que comme elles n'ont pas assez de certitude, tant que ce ne sont que de simples opérations de l'âme, ou des impressions des objets extérieurs, il les a mises dans un sujet incapable d'erreur, c'est-à-dire dans la sagesse de Dieu-même; ayant supposé qu'il est le lieu des Esprits, de-même que les espaces sont le lieu des Corps, & qu'il est très-étroitement uni à nos ames par sa présence il en conclut que nous voyons tout dans son *Monde intelligible* (2). Quoiqu'on ne puisse douter, que Dieu ne puisse nous conduire en toute vérité, en se dévoilant à nous, & que peut-être il conversera avec nous de cette maniére dans le Ciel; il semble néanmoins que cette voye est trop surnaturelle tandis que nous sommes sur la Terre, & trop lumineuse pour des hommes foibles, qui ne sont pas encore en état de connoître par la voye de vision. D'ailleurs cela ressemble si fort à la lumiére intérieure d'une nouvelle Secte, que cette conformité n'est pas fort honorable à cette opinion. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'un de nos Sçavans (*Mr. Jean Norris*) ayant embrassé le sentiment de Malebranche, l'a expliqué dans un stile orné de toutes les beautés de l'élocution, & dans les termes les plus clairs; & que les Trembleurs s'en sont tellement prévalus, qu'il a été obligé de faire une apologie, afin qu'on ne le soupçonnât point d'être passé dans leur parti (3); mais en se distinguant de ces gens-là, il avoué luimême, que *si les Quakers entendoient leur propre doctrine, s'ils sçavoient l'expliquer & la réduire en Systême, ils ne seroient pas fort éloignés de ses sentimens.* Une autre conformité trop grande, qu'il y a entre le P. Malebranche & ces gens-là, c'est qu'ils font trop peu de cas des connoissances humaines, telles qu'elles se trouvent ou dans nos Livres ordinaires, ou dans le Livre de la Nature, en comparaison de cette Lumiére, qui se déploye elle-même du Monde intelligible, & par laquelle on peut aisément devenir savant, en y faisant attention avec un esprit pur & saint. Jusques à présent on avoit cru que l'Expérience & le Raisonnement pouvoient être utiles, mais dans cette méthode abrégée, nous n'avons guéres besoin d'application & d'attention, pourvu que nous ayons soin d'avoir nos âmes purifiées, & nos esprits bien préparés. Il est vrai qu'on exige aussi le secours de la Priére, mais quoiqu'elle soit d'un excellent usage en toutes sortes d'occasions, on peut dire qu'elle ne vient pas fort à propos ici, où il ne s'agit que de Moyens naturels". Mr. Locke dans son *Examen de l'Opinion du* P. Malebranche, *que nous voyons toutes choses en Dieu*, l'appelle un *Auteur subtil & savant*, & nous dit qu'il y a dans le Livre de la *Recherche de la Vérité quantité de très-belles pensées, de raisonnemens judicieux, & de reflexions peu communes.* Mais en même tems Mr. Locke s'attache à réfuter les principaux principes du Systême du Philosophe François; il remarque entre autres choses (4) que ce que le Pere Malebranche dit de la *Raison Universelle*, qui *illumine* chacun, & *à laquelle tous les hommes* participent, ne lui paroit être autre chose „ que la faculté ou le pouvoir que les hommes ont de comparer leurs idées ensemble, & de découvrir par cette comparaison les rélations qu'elles ont entre elles. Desorte que si deux Etres intelligens, l'un à un bout & & l'autre à un autre bout du Monde, comparent chacun de son côté deux fois deux avec quatre, ils trouveront tous deux que ces nombres sont égaux. Il est vrai que ces rélations sont *infinies*, & que Dieu qui connoit toutes choses & leurs relations, les connoit toutes, ce qui fait que sa Science est infinie. Mais les hommes connoissent plus ou moins de ces rélations, à proportion seulement qu'ils appliquent leur esprit à considérer quelque sorte d'idées & à découvrir les idées *intermédiaires*, qui peuvent faire appercevoir les rélations qu'il y a entre les Idées qui ne peuvent être comparées immédiatement ensemble, en les mettant comme vis-à-vis l'une de l'autre. Mais ce qu'il entend après cela par cette *Raison infinie*, que les hommes consultent, c'est ce que je ne comprends pas bien, je l'avouë. Car s'il veut dire, qu'ils considérent une partie de ces rélations, dont le nombre est infini, cela est vrai; mais dans ce cas-là c'est une maniére de s'exprimer bien impropre, & je ne puis me persuader qu'un aussi habile homme l'employe, pour ne vouloir dire autre chose que cela. S'il entend par-là, comme il le dit p. 536, que cette *Raison infinie & universelle* à laquelle les hommes participent, & qu'ils consultent, est la Raison de Dieu lui-même, je ne puis souscrire à son sentiment. Premiérement, parce que je ne crois pas que nous puissions dire du tout que Dieu raisonne; il voit tout d'un coup d'œil: or le raisonnement est fort éloigné d'une pareille vuë *intuitive*; c'est un progrès pénible & par degrés dans la connoissance des choses, par la comparaison d'une premiére idée avec une seconde, d'une seconde avec une troisiéme, d'une troisiéme avec une quatriéme &c. pour découvrir la rélation qu'il y a entre la premiére & la derniére dans cette suite; & par la recherche des idées moyennes, qui peuvent nous découvrir les rélations que nous souhaittons de connoître, lesquelles nous trouvons quelquefois, & qui d'autrefois nous échappent. Cette maniére difficile, incertaine, & bornée de découvrir la Vérité, ne convient par conséquent qu'aux hommes & à des intelligences finies, & ne peut en aucune façon être attribuée à Dieu. En lui se trouve l'intelligence ou la science. Or je ne puis goûter, qu'on dise que nous participons à la science de Dieu, ou que nous consultons son intelligence. Dieu m'a donné un entendement propre, & je regarderois comme une présomption en moi, de supposer que je conçois quelque chose par l'Entendement de Dieu, que je vois par ses yeux, ou que je partage sa science. Je crois qu'il m'est plus possible de voir par les yeux, de concevoir par l'entendement des autres hommes, que par celui de Dieu; parce qu'il y a quelque proportion entre mon entendement & celui d'un autre homme, au-lieu qu'il n'y en a aucune entre mon entendement & celui de Dieu. Mais si cette *Raison infinie*, *que nous consultons*, ne se trouve enfin être autre chose que ces rélations infinies & immuables des choses, dont nous tâchons d'en connoître quelques-unes, j'avouë que cela est vrai, mais je ne vois pas ce que cela fait au Systême de l'Auteur, que nous voyons tout en Dieu; & que *si nous ne voyons pas tout par l'union naturelle de notre ame avec la raison universelle & infinie*, *nous n'aurions pas la liberté de penser à tout*, comme il s'exprime, p. 538". *Pour s'expliquer davantage*, continue Mr. Locke, *sur le sujet de cette* Raison universelle, *ou comme il l'appelle là d'un autre nom, de cet* Ordre, p. 539. *il dit que* Dieu renferme en lui-même les perfections de toutes les créatures, qu'il a créées, ou qu'il peut créer, d'une maniére intelligible. Intelligible *pour* lui-même, *je l'avouë*, *mais* inintelligible *aux hommes, du moins à moi, c'est ce que je ne trouve pas, à moins que par* renfermer en lui-même les perfections de toutes les Créatures, *il n'entende qu'il n'y a point de perfection dans les Créatures qui ne soit dans un degré supérieur en Dieu, ou qu'il y a en Dieu une perfection plus grande que celles de toutes les Créatures prises ensemble. Ainsi, quoique ce qui suit soit vrai, que* c'est par ces perfections intelligibles que Dieu connoit l'essence de chaque chose, *il ne s'ensuit point delà, ni de rien de ce qu'il a dit, que ces* perfections en Dieu, *qui renferment toutes les perfections de toutes les Créatures*, sont les Objets immédiats de l'Esprit de l'homme, *ou qu'elles sont tellement les objets de l'Esprit de l'homme, qu'il puisse y voir les essences des créatures. Car dans quelle de ces perfections de Dieu, je vous prie, l'homme voit-il l'essence d'un Cheval ou d'un Ane, d'un Serpent ou d'un Pigeon, de la Ciguë ou du Persil? Quant à moi, je l'avouë, je ne vois l'essence d'aucune de ces choses, dans aucune des perfections de Dieu dont j'ai l'idée. Tant s'en faut, puisque je n'apperçois point du tout l'essence distincte d'aucune de ces choses, ni ne sai en quoi elle consiste. Desorte que je ne comprends point du tout la force de cette conséquence qui suit, que* les idées ou perfections intelligibles qui sont en Dieu, qui nous représentent ce qui est hors de Dieu, sont absolument nécessaires & immuables. *Que les perfections qui sont en Dieu, soient nécessaires & immuables, j'en conviens sans peine; mais que les* Idées *qui sont* intelligibles à *Dieu*, *ou qui sont dans l'Entendement de Dieu (car c'est ainsi que nous sommes obligés de nous exprimer en parlant de lui, tandis que nous le concevons à la maniére des hommes) puissent être vuës par nous, ou que les perfections, qui sont en Dieu, nous représentent les essences des choses, qui sont hors de Dieu, c'est ce que je ne puis concevoir. L'essence de la matiére, pour autant que je la puis voir, consiste dans l'extension, la solidité, la divisibilité, la mobilité; mais dans quelle des perfections de Dieu vois-je cette essence? Pour un autre, comme pour notre Auteur peut-être, l'essence du corps consiste en toute autre chose; & quand il nous aura dit en quoi consiste selon lui l'essence du Corps, il faudra examiner dans quelle des perfections de Dieu il la voit. Supposons, par exemple, que ce soit l'Etenduë seule; l'idée que Dieu avoit en lui-même de l'essence du Corps, avant qu'il fût créé, étoit l'idée de l'extension: lors donc que Dieu a créé le Corps, il a créé de l'extension; & alors l'espace, qui n'existoit pas auparavant, a commencé à exister. C'est, je l'avouë, ce que je ne puis concevoir; mais nous voyons dans les perfections de Dieu*, dit-il, *les essences* nécessaires *&* immuables *des choses. Il voit une essence de Dieu, en Dieu, & moi j'en vois une autre. Quelle des deux, de la sienne ou de la mienne, est l'essence* nécessaire *&* immuable *du Corps, qui est renfermée dans les perfections de Dieu? ou comment savons-nous & pouvons nous même savoir, qu'il existe quelque chose de pareil à ce que nous appellons Corps? car nous ne voyons autre chose, que les idées qui sont en Dieu, mais nous ne voyons ni ne pouvons selon les apparences voir du tout le Corps même; & comment pouvons-nous donc savoir, qu'il existe rien de pareil à ce que nous appellons Corps, puisque nous ne pouvons en aucune maniére le voir ou l'appercevoir* par

* Il n'y a que le 3 Volume, qui contient les Eclaircissemens, qui soit de 1678, les deux premiers sont de l'Edition de 1677. R. D. T.

(1) *Reflections upon Learning* c. 9. p. 129 & suiv. Londres 1708.

(2) *Recherche de la Vérité.* L. III. Ch. 6.

(3) *Cond. Hum. Life* p. 15?.

(4) § 51. Locke's *Works* Vol. III. p. 448. Lond. 1727.

ſoixante-dix-ſept ans. Depuis qu'il avoit lu Deſcartes il n'avoit étudié que pour s'éclairer l'eſprit, & non pour ſe charger la mémoire. Il avoit donc aſſez peu lu, & ſavoit cependant beaucoup. Il retranchoit de ſes lectures celles qui ne ſont que de pure érudition, un Inſecte le touchoit plus que toute l'Hiſtoire Grecque ou Romaine. Il mépriſoit auſſi cette eſpéce de Philoſophie, qui ne conſiſte qu'à apprendre les différents ſentimens des Philoſophes, parce qu'on peut ſavoir l'Hiſtoire des penſées des hommes ſans penſer. Il ne pouvoit lire dix Vers de ſuite ſans dégoût. Il méditoit avec ſes fenêtres fermées, pour éviter le grand jour, qui l'incommodoit. Sa converſation rouloit ſur les mêmes matiéres que ſes Livres, mais elle étoit accompagnée de tant de modeſtie & d'égards pour les autres, qu'elle étoit fort recherchée. Il ne venoit preſque point d'Etrangers ſavans à Paris, qui ne lui rendiſſent viſite; on dit que des Princes Allemands y ſont venus exprès pour lui; & un Officier Anglois, qui fut fait priſonnier dans la Guerre entre le Roi Guillaume III. & Louis XIV. témoigna qu'il ſe conſoloit d'être conduit à Paris, parce qu'il avoit toujours eu envie de voir le Roi Louis XIV. & le P. Malebranche. Il a eu l'honneur de recevoir une viſite de Jaques II. Le Colonel Codrington, qui eſt mort Gouverneur de la Jamaïque, pendant plus de deux ans de ſéjour qu'il fit à Paris venoit paſſer avec lui deux ou trois heures preſque tous les matins. Il avoit un grand nombre de partiſans en France; ils étoient la plupart ſes diſciples & ſes amis en même tems, & l'on ne pouvoit guéres être l'un ſans l'autre (*d*).

(*d*) Idem p. 239-242.

par nos ſens, la ſeule voye par laquelle nous pouvons connoître l'exiſtence des choſes Corporelles? „ Mais, dit-on, *ajoûte Mr. Locke*, „ Dieu nous montre les idées en lui-même, à l'occaſion de „ la préſence des Corps à nos ſens; mais cela eſt avancé ſans „ preuve, & c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, je deman- „ de qu'on me prouve qu'ils ſont préſens. Je vois le Soleil, „ ou un Cheval; non dit notre Auteur, cela eſt impoſſible; ils „ ne peuvent être vus, parce qu'étant des Corps, ils ne peu- „ vent s'unir à mon ame, & lui être préſens. Mais le Soleil „ étant levé, & le Cheval placé à une diſtance convenable, „ de maniére qu'ils ſont préſens à mes yeux, Dieu m'en mon- „ tre les idées en lui-même. Et moi je dis, que Dieu me „ fait appercevoir ces idées, quand il lui plait, ſans qu'il y „ ait aucun de ces Corps préſens à mes yeux. Car quand je „ crois voir une Etoile à une certaine diſtance, quoique je „ ne la voye réellement point, & que je n'en voye que l'i- „ dée, que Dieu me montre, je voudrois qu'on me prouvât „ qu'une telle Etoile exiſte à un million ou à des millions de „ lieuës de moi, & qu'il y a plus de réalité en ce que je crois „ voir, que dans ce que je ne vois qu'en rêve. Car juſqu'à „ ce qu'on ait prouvé qu'il y a dans ma chambre une chan- „ delle à la lumiére de laquelle j'écris ceci, ſuppoſer que je „ vois en Dieu l'idée de ſa flamme en pyramide à l'occaſion „ de la préſence de la chandelle, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en „ queſtion. Et pour me prouver, que Dieu me repréſente „ cette idée à l'occaſion de la préſence de la chandelle, il „ faut me prouver avant, qu'il y a là une chandelle, ce qui „ ne ſe peut ſelon les principes que je combats. De plus; „ nous voyons, dit-on, *les eſſences néceſſaires & immuables* „ *des choſes* dans les perfections de Dieu. Mais, l'Eau, une „ Roſe, un Lion, ont leurs eſſences diſtinctes; quelles ſont „ je vous prie ces eſſences; je ne les vois, je l'avouë, ni en „ Dieu, ni hors de lui; dans quelles des perfections de Dieu „ voyons-nous chacune de ces eſſences?" II. *Converſations Chrétiennes, dans leſquelles on juſtifie la Vérité de la Religion & de la Morale de J. C.* Paris 1676 in-12. Mons 1677 in-12. Rotterdam 1685 in-12. Il s'en eſt fait pluſieurs autres Editions. L'Auteur entreprit cet Ouvrage à la ſollicitation du Duc de Chevreuſe, pour faire voir la maniére dont il accordoit ſon Syſtême avec la Religion. III. *Traité de la Nature & de la Grace.* Amſterdam 1680 in-12. *Augmenté d'un Eclairciſſement*, Strasbourg (ou plutôt Lyon) 1681 in-12. Bruxelles 1681 in-12. *Troiſiéme Edition augmentée de deux Eclairciſſemens.* Cologne (Rouën) 1684 in-12. *Nouvelle Edition augmentée.* Rotterdam 1684, 1703, 1712 in-12. La maniére de penſer du P. Malebranche l'avoit conduit à des opinions particuliéres ſur la Grace, non à l'égard du Dogme, mais des moyens de l'expliquer. Il ne s'accordoit nullement avec le P. Queſnel, qui étoit encore de l'Oratoire, & cet Auteur, qui avoit embraſſé tous les ſentimens de Mr. Arnaud, ſouhaitta que ſon Maître eût connoiſſance des penſées du P. Malebranche. Il lia entre eux une partie chez un ami commun. Le fond du Syſtême, dont il s'agiſſoit, eſt que l'ame humaine de Jéſus-Chriſt eſt la cauſe occaſionnelle de la diſtribution de la Grace par le choix qu'elle fait de certaines perſonnes pour demander à Dieu qu'il la leur envoye, & que comme cette Ame, toute parfaite qu'elle eſt, eſt finie, il ne ſe peut que l'Ordre de la Grace n'ait ſes défectuöſités, auſſi bien que celui de la Nature. Il n'y avoit guéres d'apparence, que Mr. Arnaud dût recevoir avec docilité ces nouvelles leçons. Le ſeul fruit de la Conférence fut que le P. Malebranche promit de mettre ſes ſentimens par écrit, ce qu'il fit dans ſon *Traité de la Nature & de la Grace.* Mr. Arnaud, qui étoit déjà paſſé en Hollande, lorſqu'on l'y imprimoit, voulut en empêcher l'impreſſion, mais il ne pût en venir à bout. IV. *Méditations Chrétiennes & Métaphyſiques.* Cologne (c'eſt-à-dire Rouën) 1683 in-12. C'eſt un Dialogue entre le Verbe & lui; il y met ſes principes dans un nouveau jour, & les appuye par de nouvelles preuves. V. *Traité de la Morale.* Rotterdam 1684 in-12. VI. *Réponſe au Livre de Mr. Arnaud des vrayes & des fauſſes Idées.* Rotterdam 1684 in 12. Monſieur Arnaud, dans ſon Livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, avoit prétendu attaquer, non pas le Traité de la Nature & de la Grace, mais l'opinion que l'on voit toutes choſes en Dieu, expoſée dans cet Ouvrage, & dans celui de la Recherche de la Vérité; & avoit ſoutenu que les idées ne ſont que des modalités de notre âme. Le P. Malebranche défend ici ſon ſentiment. VII. *Trois Lettres touchant la Défenſe de Mr. Arnaud contre la Réponſe au Livre des vrayes & des fauſſes Idées.* Rotterdam 1685 in-12. VIII. *Réponſe à une Diſſertation de Mr. Arnaud contre un Eclairciſſement du Traité de la Nature & de la Grace, dans laquelle on établit les principes néceſſaires à l'intelligence de ce même Traité.* Rotterdam 1685 in-12. L'Auteur traite dans cet Ouvrage des miracles de l'ancienne Loi, qu'il prétend que Dieu a faits ſans aucune volonté particuliére, mais ſeulement en ſe conformant aux deſirs des Anges, qu'il avoit établis pour en être les cauſes occaſionnelles. IX. *Lettres du P. Malebranche à un de ſes Amis, dans leſquelles il répond aux réflexions Philoſophiques & Théologiques de Mr. Arnaud ſur le Traité de la Nature & de la Grace.* Rotterdam 1686 in-12. X. *Lettres touchant celles de Mr. Arnaud.* 1687 in-12. XI. *Deux Lettres touchant le II. & le III. Volume des Réflexions Philoſophiques & Théologiques de Mr. Arnaud.* Rotterdam 1687 in-12. Ce ſont là les Ouvrages qu'a produits la Diſpute Philoſophique & Théologique que le P. Malebranche a euë avec Mr. Arnaud, dans laquelle le premier a combattu avec plus de modération & de politeſſe, que le dernier. XII. *Entretiens ſur la Metaphyſique & la Religion.* Rotterdam 1688 in-12. Le P. Malebranche a réuni dans cet Ouvrage, ce qu'il avoit écrit contre Mr. Arnaud, mais dégagé de cet air de diſpute, qui ne plait pas à tout le monde. On l'a réimprimé pour la troiſiéme fois à Paris en 1696 in-12. deux Tomes; avec trois nouveaux Entretiens. XIII. *Réponſe à Mr. Regis.* Paris 1693 in-4. Cette Réponſe roule 1. Sur l'explication de l'apparence de la Lune & du Soleil, qui paroiſſent plus grands à l'Horizon qu'au Méridien. 2. Sur la nature des idées & ſur la maniére dont nous voyons les Objets. 3. Sur la queſtion, ſi le plaiſir nous rend actuellement heureux. Cette diſpute avec Mr. Regis produiſit quelques petits Ecrits, qui ont été inſérés dans le *Journal des Sçavans* de 1694, & enſuite à la fin de la Recherche de la Vérité. XIV. *Traité de l'Amour de Dieu.* 1697 in-12. Quand la doctrine des nouveaux Myſtiques commença à faire du bruit en France, le P. Lamy, Bénédictin, cita dans ſon Livre *de la Connoiſſance de ſoi-même*, quelques endroits de la *Recherche de la Vérité*, comme favorables à ce Parti. Le P. Malebranche crut devoir ſe défendre, & détromper le Public par cet Ouvrage, où il montre en quel ſens on peut dire ſans choquer l'autorité de l'Egliſe & de la Raiſon, que l'amour de Dieu doit être deſintéreſſé. XV. *Trois Lettres au R. P. Lamy Bénédictin, & Réponſe générale au même*, imprimées avec les *Méditations Chrétiennes.* A Lyon en 1699. XVI. *Méditations pour ſe diſpoſer à l'humilité & à la pénitence, avec quelques Conſidérations de piété pour tous les jours de la ſemaine.* Paris 1677. 1701. & 1715 en 24. *Entretiens d'un Philoſophe Chrétien & d'un Philoſophe Chinois ſur l'exiſtence & la nature de Dieu.* Paris 1708 in-12. L'Evêque de Rozalie ayant remarqué quelque rapport entre les opinions des Chinois & les ſentimens expliqués dans la Recherche de la Vérité, en parla à l'Auteur, qui ſe trouva par-là engagé à faire cet Ouvrage. XVIII. *Avis touchant l'Entretien d'un Philoſophe Chrétien avec un Philoſophe Chinois, pour ſervir de réponſe à la Critique de cet Entretien, Inſérée dans les Mémoires de Trévoux du mois de Juillet* 1708. Paris 1708 in-12. Les Journaliſtes de Trévoux en parlant de cet Avis au mois de Décembre 1708. ſe ſont défendus. XVIII. *Réflexions ſur la Prémotion Phyſique.* Paris 1715 in-8. Cet Ouvrage eſt contre le Livre de l'Action de Dieu.

MALPIGHI (MARCEL) illuſtre Médecin & Anatomiſte Italien [*A*] dans le XVII. Siécle, nâquit le 10 Mars 1628 d'une famille honnête à Crevalcuore, dans le voiſinage de Boulogne en Italie. Il ap-

[*A*] *Illuſtre Médecin & Anatomiſte Italien.*] Sa grande habileté dans l'Anatomie paroît par ſes Ecrits, dont voici le Catalogue. I. *De Pulmonibus Epiſtolæ duæ.* Boulogne 1661 in-fol. Et réimprimées avec un Ouvrage de Thomas Bartholin, *De Pulmonum Subſtantiâ & Motu.* Coppenhague 1663 in-8. Malpighi démontre dans ces deux Lettres que les Poumons ne ſont qu'un compoſé de membranes fort déliées, qui ſe repliant en diverſes façons, forment une infinité de véſicules rondes & longues, autour deſquelles les extrémités capillaires de l'artére, & de la veine des poumons rampent & s'en- tor-

apprit dans cette Ville les premiers Elémens de la Langue Latine, & y étudia enſuite en Philoſophie ſous François Natali, qui étoit un des meilleurs Profeſſeurs de ce tems. Son pere & ſa mere étant morts en 1649 Malpighi obligé à faire lui-même le choix d'un état de vie, réſolut de s'attacher à la Medécine. L'Univerſité de Boulogne avoit alors d'habiles Profeſſeurs en cette Science, dont les principaux étoient Barthelemi Maſſari, & André Mariano. Malpighi ſe mit ſous la conduite de ceux-ci, & fit en peu de tems de grands progrès dans l'Anatomie & dans la Médecine. Leurs principes par rapport à ces deux Sciences étoient fort différens de ceux des Profeſſeurs qui les avoient précédés. Maſſari profitant des nouvelles découvertes qu'on avoit faites dans l'Anatomie, tâchoit d'en faire de nouvelles, & avoit formé chez lui une eſpéce d'Académie, compoſée de neuf de ſes diſciples, du nombre deſquels étoit Malpighi, où l'on faiſoit des diſſections de Cadavres ou d'Animaux vivans, & des démonſtrations Anatomiques. D'un autre côté Mariano, peu content des principes des Arabes, qu'on ſuivoit depuis longtems dans la pratique de la Médecine, s'étoit formé une nouvelle méthode conforme à celle d'Hippocrate. Tels étoient les Maîtres ſous leſquels Malpighi eut le bonheur de tomber. Après qu'il eut fini ſous eux le cours ordinaire, il fut reçu Docteur en Médecine le 26 Avril 1653. En 1655 Maſſari mourut, au grand déplaiſir de Malpighi, qui avoit épouſé ſa ſœur. L'année ſuivante le Sénat de Boulogne lui donna la Chaire de Profeſſeur, qu'il avoit demandée dès qu'il avoit été Docteur, mais qu'il lui avoit refuſée. Il ne la garda pas plus longtems; car la même année le Grand-Duc le fit venir à Piſe pour y profeſſer la Médecine Théorique. Ce fut dans cette Ville qu'il contracta une étroite amitié avec Jean Alphonſe Borelli, qu'il a depuis reconnu pour ſon Maître en Philoſophie, à qui il a attribué toutes les découvertes qu'il y a faites. Ils diſſequoient enſemble des animaux, & ce fut dans cette occupation qu'il découvrit que le cœur eſt compoſé de Fibres ſpirales, découverte dont on a fait honneur à Borelli dans ſes *Oeuvres Poſthumes.* L'air de Piſe lui étant contraire, il n'y demeura que trois ans, & en 1659 il retourna à Boulogne reprendre ſon poſte, malgré toutes les offres avantageuſes qu'on lui fit pour l'engager à demeurer à Piſe. Mariano étant mort en 1661, Malpighi ſe voyant privé du ſeul guide qu'il avoit dans ſes études, réſolut de n'en prendre plus d'autre que ſon propre génie. En 1662 il fut appellé à Meſſine pour remplir la place de Pierre Caſtello, premier Profeſſeur en Médecine, qui venoit de mourir. Quoique ce poſte fût conſidérable par ſon revenu, qui étoit de mille Ecus, il eut de la peine à l'accepter à cauſe de la foibleſſe de ſon tempérament, qui le rendoit peu propre à ſoutenir la fatigue des Voyages; il

tortillent, & qui ſont diſpoſées de maniére que les rameaux de la Trachée artére communiquent avec elles, & qu'elles ont communication les unes avec les autres. Ce ſentiment étoit trop nouveau pour ne point ſurprendre les Anatomiſtes de ſon tems, pluſieurs ſe révoltérent d'abord, mais l'ayant examiné avec ſoin, le trouvérent plus raiſonnable que ceux qu'on avoit eus juſques-là. D'autres tâchérent de le combattre, ou du moins d'en ôter la gloire à Malpighi, en prétendant qu'il n'en étoit pas l'auteur, & que d'autres l'avoient eu avant lui. II. *Tetras Anatomicarum Epiſtolarum M. Malpighi & Caroli Fracaſſati de Linguâ & Cerebro. Acceſſit Exercitatio de Omento, Pinguedine, & adipoſis Ductibus.* Bologne 1665 in-12, & réimprimées en Hollande in-12. Des quatre Lettres qui ſe trouvent dans le Recueil, les deux premiéres ſont de Malpighi, les deux autres ſont de C. Fracaſſati, Profeſſeur d'Anatomie à Piſe, ſon ami. Le Traité qui y eſt ajoûté eſt auſſi de Malpighi, quoiqu'il ne porte pas ſon nom. Dans la Lettre ſur la Langue, Malpighi obſerve qu'on n'en avoit juſqu'alors connu la ſtructure que par conjecture, ce qui étoit cauſe de grandes diſputes touchant la nature de ſa ſubſtance, les uns croyant qu'elle étoit glanduleuſe, les autres muſculaire, & d'autres d'une nature particuliére, qui n'a de liaiſon avec aucune autre partie du corps. Mais notre Auteur a découvert par ſes microſcopes, qu'elle eſt revêtuë d'une double membrane, que dans la membrane intérieure il y a un grand nombre de petites Papilles qui reçoivent les extrémités des nerfs, par leſquels la Langue diſcerne le goût; & que par deſſous cette membrane eſt d'une nature muſculaire, compoſée d'un nombre infini de fibres, placées en tout ſens les unes ſur les autres, en forme de natte. Dans la Lettre touchant le Cerveau, il remarque que le premier Anatomiſte qui a découvert la véritable contexture du Cerveau, a été Archange Piccolhimini, Italien de nation, qui vivoit dans le XVI. Siécle; il trouva que le Cerveau proprement ainſi nommé & le Cervelet ſont compoſés de deux ſubſtances diſtinctes, une extérieure de couleur de cendre, où les Vaiſſeaux ſanguins, qui ſont deſſous la Pie Mere, ſont diſperſés en tout ſens, & une intérieure, qui y eſt par-tout attachée, d'une nature nerveuſe, qui joint cette écorce (c'eſt ainſi qu'on la nomme communément) à la *Moëlle allongée*, d'où partent toutes les paires de nerfs, qui ſortent du Cerveau & de la Moëlle Spinale, & qui eſt ſous le Cerveau & le Cervelet. Mais la maniére dont les eſprits animaux ſe forment dans le Cerveau étoit abſolument inconnuë juſqu'au tems de Malpighi, qui, pour la découvrir, trouva par ſes Microſcopes que la partie corticale du Cerveau conſiſte en un nombre infini de très-petites glandes, qui reçoivent toutes du ſang des artéres capillaires, & que les eſprits animaux, qui ſe ſéparent de la maſſe du ſang dans ces glandes, eſt portée delà dans la Moëlle allongée, par de petits tuyaux, dont il y en a un qui appartient à chaque glande, & dont l'autre bout eſt inſéré dans la Moëlle allongée, & que ce nombre infini de tuyaux, qui dans le Cerveau de quelques poiſſons reſſemblent aux dents d'un petit peigne, ſont proprement ce que tous les Anatomiſtes, après Picolomini, nomment le Corps calleux, ou la partie médullaire du Cerveau. Cette découverte détruit les anciennes idées de l'uſage des Ventricules du Cerveau, & rend fort probable, que ces Cavités ne ſont que des égoûts par où s'écoulent les humeurs *excrémentaires*, & non le lieu où ſe conſervent les eſprits animaux. Elle prouve encore, que ceux qui croyent que le Cerveau eſt d'une ſubſtance uniforme, ne le connoiſſent guéres. III. *De Viſcerum ſtructurâ Exercitatio Anatomica. Accedit Diſſertatio de Polypo Cordis.* Boulogne 1666 in-4. Amſterdam 1669 in-12. Jéne 1677 in-12. & dans la Bibliothéque Anatomique de *Manget.* Cet Ouvrage a été traduit en François, & imprimé en cette Langue à Paris 1682 in-12. IV. *Diſſertatio Epiſtolica de Bombyce.* Londres 1669 in-4. Cet Ouvrage eſt magnifiquement imprimé, & orné de plus de cinquante figures en 12 Planches. V. *Diſſertatio Epiſtolica de formatione Pulli in Ovo.* Londres 1673 in-4. Cet Ouvrage eſt auſſi magnifiquement imprimé & orné de figures. Ces deux Ouvrages ont été traduits en François & imprimés ſous ce titre: *La ſtructure du Ver à Soye, & la Formation du Poulet dans l'œuf.* Paris 1686 in-12. VI. *Anatome Plantarum. Pars* I. Londres 1675 in-fol. *Pars* II. Londres 1679 in-fol. VII. *Opera omnia, figuris elegantiſſimis in æs inciſis illuſtrata.* Londres 1686. 2 Vol. in-fol. VIII. *Opera poſthuma figuris illuſtrata, quibus præfixa eſt Autoris Vita ab ipſomet ſcripta.* Londres 1697 in-fol. & à Amſterdam 1698 in-4. ſous ce titre: *Marcelli Malpighi, Philoſophi, & Medici Bononienſis, è Societate Regiâ Londinenſi, Opera poſthuma. In quibus excellentiſſimi Authoris Vita continetur, ac pleraque, quæ ab ipſo ſcripta aut inventa ſunt, confirmantur, & ab adverſariorum objectionibus vindicantur. Supplementa neceſſaria & præfationem addidit, innumeriſque in locis emendavit Petrus Regis Monſpelienſis in Academiâ patriâ Medicinæ Doctor. Editio ultima, figuris æneis illuſtrata, priori longè præferenda.* Cette Edition eſt beaucoup plus correcte que celle de Londres. Nous rapporterons ici quelques-unes des découvertes Anatomiques de notre Auteur, qu'il a publiées dans ſes Ouvrages. Il a découvert par le moyen de ſes Microſcopes la ſtructure du Foye. 1. Que la ſubſtance du Foye eſt compoſée d'un nombre infini de lobes ou particules, qui ſont de figure cubique, & qui ſe diviſent en pluſieurs petites glandes, ſemblables à des grains de raiſin, deſorte qu'ils reſſemblent à divers paquets de grappes, ayant chacun leur membrane particuliére. 2. Que tout le Foye n'eſt autre choſe qu'un amas de grappes de glandes, & de diverſes eſpéces de vaiſſeaux. 3. Que les petites ramifications de la *Veine Porte*, de *la Cave*, & le *Pore Biliaire* ſont répandus dans tous les lobes, même dans les plus petits, en nombre égal; & que les branches de *la Porte* ſont comme les *Artéres*, qui portent le ſang à ces petites grappes, & les branches de *la Cave* ſont les Veines qui le conduiſent aux extrémités. Par où il paroît que le Foye doit être mis au rang des Corps glanduleux, qui a un Vaiſſeau excrétoire, c'eſt-à-dire un Canal, qui lui eſt propre, qui ſéparent la bile, qui étoit auparavant dans la maſſe du ſang. A l'égard de la ſtructure de la Ratte, il a découvert que la ſubſtance de ce Viſcére, n'eſt qu'un tiſſu de Membranes diſpoſées en petites Cellules, à peu près comme les petits troux qui ſont dans les rayons de miel. Ces Membranes ou Cellules ſont attachées les unes aux autres, par diverſes fibres & divers vaiſſeaux qui les traverſent, & qui les appuyent. Ces Cellules logent une infinité de petites grappes de Glandes, qui reçoivent leur nourriture des branches des artéres & des nerfs, & portent le ſang, qui s'y eſt purifié, dans le Rameau ou la Veine Splenique, qui le porte dans le Foye. On ignoroit abſolument le méchaniſme des Reins, juſqu'à ce que notre Auteur l'eût découvert; il a reconnu que les reins ne ſont pas une ſubſtance uniforme, mais ſont compoſés de pluſieurs petits globules, qui reſſemblent à autant de reins, liées enſemble par une membrane commune, & que chaque globule reçoit de petites branches des Artéres émulgentes, qui y portent le ſang; de glandes qui en emportent l'Urine; de veines par leſquelles le ſang purifié eſt porté aux Veines émulgentes, d'où il ſe rend dans *la Cave*; un tuyau pour porter l'urine dans le grand Baſſin au milieu des Reins; & un mamelon, où aboutiſſent pluſieurs de ces petits canaux, & par lequel l'Urine paſſe pour ſe rendre dans le Baſſin.

il s'y détermina cependant par le conseil de Borelli, & prit possession de sa Chaire le 14 Novembre de cette année. Cet emploi n'est donné ordinairement que pour quatre ans; quand ils furent finis, Malpighi se prépara à retourner en sa patrie, mais on l'estimoit trop pour lui permettre de se retirer, ainsi on le confirma pour quatre nouvelles années. Il fut cependant bien aise de faire un tour à Boulogne, & partit de Messine, dans le dessein d'y revenir, dès que les affaires qui l'engageoient à ce voyage seroient terminées. Mais le Sénat de Boulogne, qui connoissoit son mérite, résolut de le retenir à quelque prix que ce fût, & augmenta tellement ses appointemens, qu'il se détermina à y rester. En 1669 il fut aggregé à la Société Royale de Londres, avec laquelle il entretint depuis un commerce de Lettres, & à qui il eut soin de faire part de ses découvertes en Anatomie. Le Cardinal Antoine Pignatelli, qui l'avoit connu pendant qu'il étoit Légat à Boulogne, ayant été élu Pape en 1691 sous le nom d'Innocent XII. le fit aussitôt venir à Rome, & le fit son Médecin. Cette nouvelle dignité ne le détourna pas de ses études favorites, & d'entretenir le commerce de Lettres qu'il avoit avec plusieurs Savans de l'Europe. En 1694 il fut reçu dans l'Académie des Arcadiens de Rome. Le 25 Juillet 1694 il eut une attaque d'apoplexie, qui le rendit paralitique de la moitié du corps; il ne laissa pas depuis d'achever quelques Ouvrages qui lui restoient imparfaits; mais il eut le 29 Novembre de la même année une nouvelle attaque d'apoplexie, qui l'emporta le même jour dans la soixante-septiéme année de son âge. Sa femme étoit morte à Rome peu de tems avant lui sans avoir eu d'enfans. Il étoit d'un naturel mélancholique, & infatigable dans le travail. Quoiqu'il aimât la gloire, il témoignoit cependant beaucoup de modestie au milieu des applaudissemens & des louanges que son mérite lui attiroit. Son tempérament étoit délicat, & il fut sur-tout sur la fin de sa vie sujet à plusieurs infirmités (*a*).

(*a*) Voy. *La Vie de Malpighi* écrite par lui-même, qui est à la tête de ses *Oeuvres Posthumes*. Lond. 1697 in-fol. & *Eustachis Manfredi Vite degli Arcadi* T. I.

MANDEVILLE (BERNARD DE) célébre Ecrivain du XVIII. Siécle, étoit né en Hollande, où il étudia la Médecine, & se fit recevoir Docteur en cette Faculté. Il passa ensuite en Angleterre, & en 1714 il publia un Poëme intitulé *La Ruche murmurante, ou les Frippons devenus Honnêtes-gens*; il y fit ensuite des Remarques, donna le tout ensemble à Londres en 1723 in-8. sous le titre de *la Fable des Abeilles: ou les Vices des Particuliers avantageux au Public. Avec un Essai sur la Charité & sur les Ecoles de Charité, & des Recherches sur la Nature de la Société* [*A*]. Ce Livre ayant fort révolté, fut denoncé par les

[*A*] *La Fable des Abeilles*, &c.] L'Auteur dit dans la Préface, que depuis la premiére Edition de ce Poëme, il a rencontré plusieurs personnes, qui, se trompant soit à dessein, soit par ignorance, sur le but qu'il s'y étoit proposé, s'imaginoient qu'il avoit eu en vuë de faire une Satire de la Vertu & de la Morale, & d'encourager le Vice. Que dès-lors il forma le dessein, lorsqu'on réimprimeroit cette Brochure, d'informer le Lecteur du vrai but de ce petit Poëme. Il dit ensuite que „ ce qu'il peut y avoir de satirique sur les différentes Professions & Vocations, & presque sur chaque „ Condition des Hommes, n'a point été destiné à offenser „ personne, ni à désigner qui que ce soit en particulier. Mon „ dessein a été uniquement de faire sentir la bassesse de tous „ les *ingrédiens* qui composent le véritable mélange d'une „ Société bien réglée, & cela dans le but d'exalter le pouvoir étonnant de la Sagesse Politique, qui a su élever une si „ belle Machine sur les plus méprisables fondemens. Le but „ principal de la Fable est exposé dans la *Moralité* qui la suit. „ On a eu dessein de faire voir qu'il est impossible de jouïr „ des plaisirs les plus délicats de la Vie, qui se trouvent nécessairement chez une Nation industrieuse, opulente & „ puissante, & d'y voir fleurir en même tems l'innocence & „ les Vertus qu'on pourroit souhaitter dans le Siécle d'Or; „ & de montrer par-là qu'il y a de l'absurdité & même de „ l'extravagance de la part de ceux qui, souhaittant que leur „ Patrie soit dans un état d'opulence & de grandeur, & qui „ empressés à se procurer tous les avantages qu'ils peuvent „ tirer de cette prospérité publique, ne cessent de murmurer „ & de déclamer contre ces Vices & ces inconvéniens, qui „ depuis le commencement du Monde jusques à présent ont „ été inséparables de tous les Royaumes & de tous les Etats „ célébres par leurs forces, par leurs richesses, & par leur „ politesse. Pour remplir mon but, je touche d'abord seulement la corruption, & quelques-uns des défauts, dont on „ accuse ordinairement les différentes Professions, & les différentes Vocations. Je fais voir ensuite que les Vices auxquels les Particuliers s'abandonnent, habilement ménagés, „ servent à la grandeur & au bonheur présent de la Société. „ Enfin, en exposant les suites nécessaires d'une Honnêteté „ & d'une Vertu générales, de la Tempérance, du Contentement, & de l'Innocence de toute une Nation, je démontre, que si tous les Hommes étoient ramenés des Vices, dont ils sont naturellement souillés, ils cesseroient „ par là-même d'être capables de former des Sociétés vastes, „ puissantes, & polies. Dès-lors on ne verroit plus de ces „ Peuples célébres, tels qu'ont été ces grandes Républiques, „ & ces Monarchies, qui ont fleuri depuis la Création". *Si l'on me demande le* Cui bono *de tout cela, quels biens & quels avantages on retirera de toutes ces notions? Je répondrai ingénûment que je n'en sai rien, si ce n'est peut-être qu'elles serviront à la recréation du Lecteur. Mais si l'on me demandoit quel effet mon Livre devroit naturellement produire, je répondrois que ces idées peuvent naturellement produire quelques réflexions. Premiérement, ceux qui trouvent toujours des Vices dans les autres Hommes, apprendront en lisant cette Piéce, à jetter les yeux sur eux-mêmes, à examiner leur conscience, & à rougir de ce qu'ils blâment toujours les choses, dont ils se sentent eux-mêmes plus ou moins coupables. En second lieu, ceux qui aiment si passionnément l'aise & les plaisirs, & qui recherchent avec tant d'empressement tous les avantages qui accompagnent la grandeur & la prospérité d'un Peuple, apprendront à supporter plus patiemment des défauts, auxquels aucun Gouvernement sur la Terre ne peut remédier. Ils verront qu'il est impossible de jouïr de ces avantages qu'ils recherchent, sans avoir part aux maux qui les suivent.* Il remarque ensuite, que quand il dit *que les Vices sont inséparables des grandes Sociétés, & que leur opulence, leur grandeur, & leur puissance ne peuvent subsister sans eux.* „ Je ne veux point dire, *ajoûte-t-„ il*, que les Particuliers coupables de ces Vices ne doivent „ point être toujours censurés; moins encore, qu'ils ne doivent pas être punis, lorsqu'ils poussent leur déréglément „ jusqu'au crime. Il y a, je crois, peu de personnes dans „ Londres, de ceux qui sont obligés d'aller quelquefois à „ pied, qui ne souhaittassent que les rues ne fussent plus propres, qu'elles ne le sont généralement. Ils feront ce souhait „ toutes les fois qu'ils n'auront égard qu'à leurs habits, & „ à ce qui leur convient en particulier. Mais s'ils viennent „ à considérer que ce qui les choque, est une suite nécessaire „ de l'abondance, des richesses, & du commerce de cette „ puissante Ville; s'ils prennent quelque part à sa prospérité, il ne leur arrivera guéres de souhaitter jamais d'en voir „ les rues moins sales. Puisque si nous faisons attention aux „ matériaux de toute espéce, qu'il faut à ce nombre infini de „ Négoces & de Métiers différens, qui augmentent toujours, „ si nous réfléchissons à cette grande quantité de Vivres, de „ Boissons, & de Denrées, qu'on y consomme journellement, nous verrons que chaque moment doit produire de „ nouvelles ordures. Une multitude de Chevaux & d'autres „ Animaux sont continuellement occupés à salir les rues. „ Nous voyons toujours une infinité de Charettes, de Carosses, & de Voitures les plus pesantes user & rompre le „ pavé des ruës. Plus que tout cela une foule innombrable „ de Peuple, qui va & vient, & foule aux pieds les rues à „ chaque instant. Les grandes ruës sont d'ailleurs très-éloignées des bords de la Riviére, éloignement qui empêche „ qu'on ne puisse sans des peines & des dépenses extraordinaires, enlever ces immondices, qui naissent du luxe & de „ l'opulence de cette Capitale. Je demande donc si un bon „ Citoyen, en considération de ce que nous venons de dire, „ s'avisoit d'assurer que la malpropreté des ruës est un mal „ nécessaire & inséparable de la félicité de Londres, pourroit-„ on dire qu'il desapprouve qu'on ballaye les ruës, qu'on „ décrotte les souliers? fait-il quelque tort à ceux qui gagnent leur vie à de si basses fonctions? Si sans égard au „ bonheur de la Ville, on me demandoit quelle place je croirois la plus agréable pour s'y promener? je préférerois „ sans-doute un Jardin odoriférant, ou un Bôcage bien ombragé aux ruës puantes de Londres. De-même, si mettant „ à part toute Grandeur mondaine, & toute vaine Gloire, „ on me demandoit où je crois que les Hommes jouïroient „ le plus vraisemblablement d'un bonheur véritable? Je répondrois aussitôt que c'est dans une petite Société tranquille, où les Habitans, contens du produit des terres qu'ils „ cultivent, ne seroient ni enviés ni honorés par leurs Voisins. Je préférerois sans hésiter ce commerce délicieux, à „ celui d'une grande multitude, qui se distingueroit par les „ richesses & par son pouvoir, qui les armes à la main seroit „ toujours prête à conquérir les Nations étrangéres, & à se „ corrompre en introduisant chez elle le luxe des Peuples „ voisins". Dans les *Recherches sur l'Origine de la Vertu Morale*, il définit l'Homme *un Animal plein de fierté, de bonne opinion, & de ruse* (1); & il nous dit (2) que *les Législateurs, & en général les sages Fondateurs des Sociétés, se sont attachés principalement à persuader à ceux qu'ils avoient à gouverner, qu'il étoit plus avantageux à chacun d'eux de dompter leurs appétits que de les satisfaire. Ils se sont efforcés de leur montrer qu'il convenoit mieux d'avoir égard à l'Intérêt Public, que de se borner à celui qui leur paroissoit être leur intérêt particulier. La chose n'étoit pas facile à persuader. Aussi tous les Beaux-Esprits, tous les Philosophes, tous les Orateurs, réunirent-ils leurs puissans efforts, pour inspirer au Genre-Humain des sentimens si utiles. Ils employérent* tous

(1) *Fable des Abeilles*, T. II. p. 2. Edit. Franç. Lond 1740.
(2) Ibid.

les Grands Jurés de Middlesex au mois de Juillet de la même année, & il fut rudement critiqué dans une *Lettre au très-honorable Lord C.* inserée dans le *Journal de Londres* du Samedi 27 Juillet 1723. Notre Auteur fit l'Apologie de son Livre contre les imputations contenuës dans cette *Lettre*, & dans la Dénonciation des Grands Jurés; il fit mettre cette Apologie dans le *Journal de Londres* du 10 d'Août 1723. Cela n'empêcha pas son Ouvrage d'être attaqué par quantité d'Ecrivains, entre autres par le Docteur Richard Fiddes dans la *Préface* de son *Traité Général de Morale, fondée uniquement sur les principes de la Raison.* Londres 1724 in-8; par Mr. Jean Dennis dans un Ecrit intitulé, *Que le Vice & le Luxe sont des Maux publics: ou Remarques sur un Livre intitulé* la Fable des Abeilles. Londres 1724 in-8; par Guillaume Law, Maître-ès-Arts, dans ses *Remarques sur un Livre nouveau intitulé* la Fable des Abeilles &c. *contenuës dans une Lettre à l'Auteur.* Londres 1724 in-8; & par Mr. Bluet dans ses *Recherches sur la question si la pratique générale de la Vertu tend à enrichir ou à appauvrir un Peuple, à son bien ou à son desavantage? où l'on examine les Raisons alléguées par l'Auteur de* la Fable des Abeilles, *pour établir l'Utilité du Vice. On y a joint quelques pensées sur la tolérance des lieux publics de débauche* [B]. Londres 1725 in-8; par Mr.

tous les argumens imaginables pour en convaincre leurs Peuples. Je ne déciderai point si les Hommes ont été effectivement convaincus; mais il est certain qu'il n'étoit pas possible de les déterminer à desapprouver leurs inclinations naturelles, & à préférer le bien d'Autrui au leur propre, si on ne leur avoit offert un équivalent pour le sacrifice qu'on exigeoit d'eux, & un dédommagement qui servît de récompense à la violence qu'ils devoient nécessairement se faire pour agir ainsi. Ceux qui entreprirent de civiliser les hommes ne l'ignoroient point. Mais bientôt ils s'apperçurent qu'ils ne pouvoient pas suffire à donner une si grande quantité de récompenses réelles, pour dédommager les Hommes dans chaque Action particuliére faite pour le Bien Public. Ils furent donc obligés d'en inventer une imaginaire, qui fût générale, & qui, dans toutes les occasions, servît comme d'équivalent aux efforts pénibles que les Hommes feroient pour renoncer à eux-mêmes. Récompense qui, sans rien couter aux Législateurs, ni aux autres, fût cependant un agréable dédommagement pour ceux qui la recevroient. Ils examinérent à fond le fort & le foible de notre nature, & remarquant qu'il n'y avoit personne d'assez sauvage pour n'être point enchanté des louanges, ni personne dont le cœur fût assez bas, pour souffrir patiemment le mépris, ils conclurent avec raison que la Flatterie étoit le plus puissant motif qu'on pût présenter à la Créature Humaine. Pour faire donc usage de cette charmante ruse, ils ont commencé par exalter l'excellence de notre nature par dessus celle des autres Animaux. Les merveilles de notre sagacité, la vaste étenduë de notre entendement, tels furent d'abord les objets de leurs louanges excessives; cette faculté de notre âme qu'on appelle Raison, faculté qui nous met en état d'exécuter les plus nobles actions, mérita de même mille éloges pompeux. S'étant d'abord insinués agréablement dans le Cœur des Humains par cette artificieuse voye de la Flatterie, ils commencérent à les instruire des Notions de l'Honneur & de la Honte. Le premier fut représenté comme le plus grand de tous les Biens auxquels les Mortels puissent aspirer; celle-ci comme le plus grand des Maux qu'ils eussent à craindre. Après cela ils leur mirent devant les yeux, combien il seroit peu convenable à la dignité de Créatures aussi sublimes, de satisfaire ces appétits, qui leur sont communs avec les Brutes, tandis qu'ils négligeroient ces éminentes qualités, qui les distinguent si glorieusement de tous les Etres visibles. Ces Législateurs avouérent que ces mouvemens de la Nature, qu'ils condamnoient, étoient effectivement très-vifs; qu'il faloit beaucoup plus encore pour les vaincre. Mais ils se sont tous adroitement servis de cet aveu, comme d'un motif pour faire voir, que d'un côté la victoire seroit plus glorieuse, & que de l'autre l'esclavage seroit plus infamant. Il ajoûte ensuite (3) que „ pour donner encore plus d'émulation „ aux Hommes, ils en divisérent l'espéce en deux Classes „ très-différentes. L'une est composée de Gens abjects qui „ ont le cœur bas & rampant. Ceux-ci courant toujours „ après la jouïssance actuelle, ne sont point capables d'un „ glorieux renoncement à eux-mêmes. Incapables de faire at- „ tention au bien d'autrui, leurs vuës les plus relevées se „ bornent à leurs propres avantages. Vils Esclaves de la Vo- „ lupté, ils s'abandonnent à leurs desirs grossiers, & ne font „ usage de leurs facultés intelligentes, que pour satisfaire „ leurs appétits sensuels. Ces Hommes méprisables, dit-on, „ sont la partie la plus infâme de leur espéce, ils ne différent „ des Brutes que par leur figure humaine. L'autre Classe „ renferme ces Créatures nobles, qui ont les sentimens éle- „ vés. Libres d'un intérêt sordide, ils estiment les perfec- „ tions de leur esprit, comme ce qu'ils possédent de plus „ excellent. Connoissant leur propre dignité, ils ne trou- „ vent du plaisir qu'à orner cette partie distinguée, dans la- „ quelle consiste leur excellence. Pleins d'un juste mépris „ pour ce qu'ils ont de commun avec les Bêtes destituées de „ Raison, ils opposent toujours l'idée qu'ils ont de leur „ prééminence à la violence de leurs inclinations. Ils se font „ une guerre continuelle à eux-mêmes, pour procurer la „ paix aux autres. Remplis d'une noble ambition, ils ne „ cherchent pas avec moins d'empressement le Bien Public, „ que l'assujettissement de leurs Passions: 5. 6.

„ *Fortior est qui se, quam qui fortissima vincit*
„ *Mœnia.*

„ Ces derniers ont été appellés les vrais modéles de leur su- „ blime espéce. Ils surpassent beaucoup plus ceux de la pre- „ miére Classe, que ceux-ci ne sont au-dessus des Bêtes des „ Champs...... Ces leçons & ces remontrances des Politi- „ ques, dont je viens de parler, accommodées avec tant „ d'art à la bonne opinion que l'Homme a de soi-même, ne „ parent que faire impression sur lui. Il se laissa entêter de „ ces brillantes maximes. Ces idées répanduës ensuite peu- „ à peu parmi la Multitude, furent non seulement approu- „ vées par la plupart, mais elles engagérent effectivement les „ plus fiers, les plus grands, les plus courageux, & les „ meilleurs d'entre eux à s'exposer à mille inconvéniens, & „ à souffrir divers maux, afin d'avoir le plaisir de se pou- „ voir compter au nombre de ces Hommes distingués de la „ seconde Classe. Glorieux alors ils peuvent s'appliquer tous „ les magnifiques éloges qu'ils leur ont entendu donner". L'Auteur dit ensuite (4) qu'*ils se sont accordés à donner le nom de* Vice, *à toute action que l'homme commettroit pour satisfaire quelques-uns de ses appétits, sans égard à l'Intérêt Public. On a donné ce nom odieux à une Action, dès-qu'on y observoit la moindre intention de faire du mal à quelqu'un, ou même lorsqu'on voyoit qu'elle tendoit à rendre celui qui la faisoit moins utile aux autres. Ils s'accordérent de-même à donner le nom de* Vertu, *à toutes les Actions, qui étant contraires aux mouvemens de la nature, tendroient à procurer des avantages au Prochain, & à vaincre toutes ses passions, si l'on en excepte l'ambition raisonnable d'être bon.* Il ajoûte encore (5) que *plus nous examinerons de près la nature de l'Homme, plus nous nous convaincrons que les Vertus Morales sont des productions politiques, que la Flatterie engendra de l'Orgueil.* (4) Ibid. p. 10. (5) Ibid. p. 14.

[B] *Par Mr. Bluet dans ses* Recherches &c.] L'Auteur de ces *Recherches* tâche de prouver dans la première Section, que la pratique générale de la Vertu est propre à enrichir un Peuple, ce qu'il prouve par l'Origine du Commerce, & des principales sources de la prospérité d'une Nation. Il montre que toutes les espéces de Négoce & toutes les Professions, où l'on a intérêt de se précautionner contre les friponneries, ne contribuënt en rien à la prospérité publique; & il explique comment tous ceux qui s'y occupent peuvent augmenter le bonheur général, s'il n'y avoit absolument ni vice ni corruption. Il reléve l'Auteur de la *Fable des Abeilles* sur la généralité dans laquelle il a soutenu son sentiment de l'Utilité du Vice, & fait voir l'absurdité de cette opinion. Pour répondre à ce que Mr. Mandeville avance, qu'*il n'y a point de Société, qui puisse parvenir à être un Royaume riche & puissant, ou qui y étant parvenuë, puisse conserver les richesses & sa puissance pendant longtems sans les Vices des Particuliers*, l'Auteur des *Recherches* observe (6) qu' „ on conviendra sans „ peine, que l'Histoire fournit peu d'exemples, d'Empires „ fort étendus, qui ne se soient établis d'abord par des voyes „ peu conformes à la Vertu. On peut aussi peu justifier la „ conduite d'Alexandre à la tête de son Armée, que celle „ de Cartouche & de sa Troupe. Mais tout ce qu'on peut „ inférer de-là, c'est qu'il est impossible de fonder un si vas- „ te Empire, & d'être content de ce qu'on posséde, de pil- „ ler ses voisins & de se servir du pouvoir qu'on a contre eux, „ sans que le Vice & la Corruption s'en mêlent. En un mot „ qu'il est impossible d'être un puissant Voleur, sans man- „ quer un peu de probité; ce que *Hamlet* a dit avant lui (7). „ Il est vrai que s'il avoit pu prouver que personne n'en eit „ *plus pauvre* pour avoir été ainsi pillé, ce seroit un secret „ admirable, qui valoit la peine d'être communiqué au Pu- „ blic, & qui seroit d'un grand usage pour justifier la con- „ duite des Ministres d'Etat. Mais par rapport aux Sociétés „ entiéres, il lui reste quelque chose de plus difficile encore „ à faire. Car outre qu'il doit prouver, qu'un autre Prince „ n'en est pas plus pauvre pour avoir perdu une partie de „ ses Provinces, il doit encore, avant que de pouvoir faire „ valoir son argument, faire voir qu'une vaste domination „ est nécessaire à la prospérité & au bonheur d'un Peuple. „ Et à cet égard, on doit considérer, que le bonheur de tou- „ te la Communauté, n'est autre chose que le bonheur de „ chaque Particulier qui la compose. Dire qu'une Société „ peut être heureuse, tandis que les Membres qui la compo- „ sent sont malheureux, c'est tout comme si l'on disoit, „ qu'une Armée peut être bien vêtuë, quoique chaque Sol- „ dat soit contraint d'aller nud. Il y a une souveraine ex- „ travagance à dire qu'une Nation est heureuse & florissante, „ uniquement parce qu'elle fait une grande figure au dehors, „ & qu'elle est la terreur de ses Voisins. Car quelque puis- „ sance qu'une Nation ait jamais euë, soit pour se défendre, „ soit pour attaquer ses Voisins, cette puissance n'a eu d'usage „ réel, qu'autant qu'elle tendoit à rendre chaque Particulier „ heureux, en lui assurant la libre & tranquile possession „ de ses biens. Si nous prenons l'Utilité pour pierre de „ touche, nous reconnoîtrons qu'il s'en faut de beaucoup „ que l'acquisition de nouveaux domaines, serve au but de „ l'Auteur. Les Particuliers en sont-ils plus heureux ou „ plus riches, parce que leur Souverain est un Conquérant? „ Ce n'est pas la Grandeur du Prince, qui rend le Peuple „ heureux, ni l'étenduë de sa domination qui rend le Peuple „ riche. Chaque année peut ajoûter soit par achat ou d'une „ au-

(6) P. 11. 13.

(7) Tragédie de Shakespeare.

Mr. Hutchinson dans ses *Recherches sur l'Origine de nos Idées du Beau & de la Vertu*; dans plusieurs Papiers publiés à Dublin, & réimprimés dans le premier Volume des *Lettres d'Hibernicus*; par Mr. Archibald Camp-

„ autre maniére, de nouvelles Provinces à son Empire, sans que les Particuliers en ayent un sol de plus. Si une partie de la domination du Prince devient plus riche par de nouvelles acquisitions, ce ne peut être qu'en y attirant les richesses des autres Provinces. C'est ce dont tous les Siécles & tous les Pays peuvent fournir assez de preuves...... Il est faux encore, que quand un puissant Etat a été fondé de cette maniére, il ne puisse se maintenir sans le secours du Vice. Je m'attends bien, qu'on dira, que la puissance doit se maintenir par les mêmes voyes, qui ont servi à l'établir. Mais outre que cela ne regarde point du tout les Vices des Particuliers, tant il y a peu de solidité dans l'objection, il ne peut être question que des premiers *Conquérans eux-mêmes*; & l'usage de ces moyens doit cesser ensuite, lorsqu'une longue possession, & une soumission continuée aux Successeurs, ont réparé le défaut de justice du titre du *Conquérant*. Il y a beaucoup d'apparence, que ç'a été là le cas, dans un tems ou dans l'autre, de tous les Royaumes du Monde. Quand une fois ce droit est acquis, la Vertu ne demande pas qu'on souffre sans résistance les injures ou les invasions des Ennemis du dehors, & elle ne met aucun obstacle au bonheur & à la prospérité du Public au dedans. C'en est assez pour prouver la vérité de la premiére Thése; & à l'égard de la seconde, il suffit de dire, que le Courage & l'Amour de la Liberté n'ont jamais été mis au rang des Vices." L'Auteur des *Recherches* expose dans la seconde Section, l'idée monstrueuse & peu naturelle que Mr. Mandeville a donnée, en divers endroits de la *Fable des Abeilles*, de l'Origine de la Vertu Morale, & de la maniére dont les Sociétés se sont formées d'abord. Il examine dans la troisiéme Section l'exemple favori de Mr. Mandeville, les avantages du Luxe, & il remarque que cet Auteur donne le nom de Luxe à bien des choses, qui ne le sont point. „ S'il consiste simplement, *dit-il* (8), dans la possession & dans la jouïssance de l'Abondance, on lui accordera qu'elle n'est pas préjudiciable au Bonheur Public; mais il est certain, qu'à prendre la chose de cette maniére, le Luxe ne sera pas un Vice particulier. Il est ridicule de dire alors, que la pratique générale de la Vertu ruineroit ou feroit languir les Arts qui servent à l'ornement. Tant s'en faut qu'il soit vrai, comme il le prétend, qu'alors on ne bâtiroit pas de nouvelles maisons, qu'au contraire on pourroit y employer beaucoup plus d'argent tant pour les élever, que pour les embellir, parce que la Vertu étant générale, on seroit déchargé des grandes & nécessaires dépenses qu'on est obligé de faire, pour se précautionner contre la friponnerie. Quel plus grand mal y a-t-il dans le Ciseau le plus délicat, dans le Rabbot le plus uni, que dans une Hache ou une Scie? La Vertu ne condamne pas plus l'art de peindre & de dorer, que l'usage des pierres & du mortier. Toutes les productions de la terre ont été destinées au service de l'homme, & la capacité qu'il a de les mettre à profit & de les perfectionner, lui a été donnée par la Nature, pour le mettre en état de se rendre la vie présente douce & agréable par rapport à tout ce qui n'intéresse pas son bonheur dans une autre Vie. Si la frugalité n'employe pas un grand nombre de mains, la générosité, sur-tout accompagnée du bon goût, & qui est aussi une Vertu, les met en œuvre. Les Vertus mêmes laissent une assez grande liberté, pour donner lieu à tous les avantages, que cet Auteur regarde comme des effets de l'Avarice & de la Prodigalité...... Mais si le Luxe consiste dans l'excès de l'aise & du plaisir, dans l'abus de l'abondance, dans des dépenses plus grandes, que ne le comportent l'état & la fortune de ceux qui les font (car ce qu'on appelle communément Luxe comprend tout cela) c'est également un Vice particulier, & un Mal public. Trop de mollesse & d'attachement aux plaisirs des sens, rend l'âme peu propre à la réflexion, & le corps incapable de soutenir le travail..... outre que cela conduit naturellement à d'autres Vices..... D'un autre côté, je crois qu'on trouvera, que tout ce qui est compatible avec la santé & la fortune de quelqu'un, & qui ne porte à aucun crime, ou à la négligence d'aucun devoir, ne peut être regardé avec fondement comme Luxe. Mais quand les diverses espéces de Luxe, dont nous avons parlé, sont accompagnées de dépenses, qui surpassent le pouvoir de ceux qui les font, la pauvreté & la ruïne d'un Pays en sont les inévitables suites: dans ce sens-là, le Luxe d'un tems influë aussi certainement & aussi nécessairement sur les tems qui suivent, que les dissipations d'un pere influënt sur la fortune de son fils, qu'elles réduisent dans l'indigence, ou que des dépenses excessives d'une année, mettent plus à l'étroit l'année suivante". L'Auteur prouve ensuite, que chaque espéce de véritable Luxe est très-pernicieuse; & il fait voir par la nature du Commerce étranger, ou des marchandises qui entrent & sortent, de quelle maniére les folles dépenses nuisent à une Nation. Il examine le Paradoxe avancé par Mr. de Mandeville, que la Hollande ne s'est pas enrichie par la frugalité; il montre l'absurdité qu'il y a à supposer, que la frugalité enrichisse les familles particuliéres, & appauvrisse plusieurs de ces familles réunies en Société. Il soutient que le Luxe & les Excès, & non l'Abondance d'Argent, ont rendu l'Espagne pauvre; il remarque que Mr. Mandeville a confondu les idées de Luxe & d'Opulence, & qu'il a pris l'une pour l'autre. Il explique l'utilité des Loix pour prévenir que l'Argent ne sorte du Royaume, & prouve que ce sont de véritables Loix Somptuaires. Il développe aussi la nature & l'utilité du Change étranger. Dans la quatriéme Section il examine ce que Mr. Mandeville a dit sur l'utilité des Duëls; il propose les moyens de les empêcher, en conservant les avantages que cet Auteur prétend devoir leur origine aux duëls; il observe, que quand même ces moyens seroient impraticables, cette preuve du Docteur Mandeville ne fait rien à son but, parce que l'observation exacte de toutes les maximes de la Vertu procurera beaucoup mieux ces mêmes avantages. Il dévoile dans la Cinquiéme Section ce qu'il y a de pernicieux dans les sentimens de Mr. Mandeville sur la Vertu Morale & sur la Révélation, & la maniére infidéle dont il les a défenduës. Dans la Section sixiéme il fait quelques réflexions touchant la tolérance des Maisons publiques de débauche, & il examine les raisons que Mr. Mandeville a alléguées en leur faveur. Il remarque (9) que „ les Vices sont unis ensemble, tout comme les Vertus. Car il n'y a rien, que le respect pour quelques principes de Religion ou de Morale, qui puisse rendre les hommes honnêtes gens & vertueux. Or l'obligation est la même par rapport à toutes les Vertus; le même Dieu & la même Voix de la Nature, qui dit, *tu ne tuëras point, tu ne déroberas point*, a dit aussi, *tu ne commettras point adultére* *. Ensorte que dès qu'on se permet un Vice, il porte naturellement à se livrer à d'autres; ou, pour exprimer la chose en d'autres termes, un mépris habituel de la Vertu à un égard, ne peut que la faire envisager d'un œil indifférent à tous égards. Mais si cela est vrai par rapport aux différens Vices, cela l'est bien plus particuliérement par rapport aux divers degrés d'un seul & même Vice. Appliquons ceci à notre sujet. Comme il y a évidemment en nous une Modestie naturelle, destinée à servir de rempart contre le vice, il est certain qu'elle a une force particuliére par rapport à l'impureté. Cette disposition est naturellement aussi puissante dans les hommes que dans les femmes, quoique la coutume ait favorisé les premiers au point de faire regarder les actions qui y sont contraires, comme un moindre crime en eux que dans les personnes du Sexe. Cette modestie est extrêmement fortifiée par le plaisir (ou si l'on veut mettre la chose au pis par la vanité) qui naît du sentiment intérieur de son innocence. Quand on éprouve que les efforts qu'on a faits pour vaincre ses panchans, ont eu un heureux succès par le passé, cela doit encourager à être mieux encore en garde contre les tentations pour l'avenir. Mais quand une fois cette digue est rompuë, comme le second pas coute moins que le premier, le passage d'un degré du Vice à un autre devient facile. *Nullus enim magni sceleris labor* †. C'est ce qui a lieu surtout, quand le Vice est autorisé. Car dans ce cas-là, *Nemo satis credit tantum delinquere quantum permittas, adeò indulgent sibi latius ipsi*. Ce seroit une très-mauvaise excuse à alléguer de la part du Magistrat, quand il voit qu'on abuse de la liberté, & qu'on l'étend au-delà du but primitif, de dire: *je n'ai jamais ordonné cela: Hæc ego nunquam mandavi*; car on pourra toujours répondre; *la Cause du mal vient pourtant de vous. Mentis Causa malæ tamen est & origo penes te*. Quand on voit ses desirs déréglés, animés & encouragés, ou soutenus par la connivence du Magistrat, il n'est plus au pouvoir de celui-ci d'en arrêter les progrès, ou de fixer des bornes au Vice, au-delà desquelles il lui soit défendu d'aller: *Quem si revoces, subsistere nescit; & te contempto rapitur metisque relictis*. Si lorsqu'un jeune homme quand il entre dans le monde, pouvoit avoir devant les yeux toutes les suites que la satisfaction de ses passions déréglées peut avoir; la perte des femmes; le deshonneur des familles; l'injure faite aux maris, & les peines & les maux pour lui-même, si dis-je tous ces Objets lui étoient présens, tandis qu'il jouït encore de son innocence, il ne pourroit qu'être effrayé de cet horrible spectacle, & prendre naturellement la résolution d'éviter le moindre degré du Vice, puisqu'un pareil excès de crime en doit être le fatal effet. Or l'habitude constante dans le moindre degré de ce Vice, est le grand chemin de tous les désordres. Elle corrompt le cœur, étouffe la réflexion, & endort la conscience; ce qui fait qu'on s'apperçoit à peine soi-même des progrès qu'on fait dans le Vice." *Par rapport à cette espéce de débauche, que l'on regarde communément comme la moins criminelle, on doit considérer que tout homme qui fréquente les Lieux Publics, ou qui cherche à se satisfaire de côté & d'autre, est dans l'incertitude, si la personne, avec qui il a à faire, est mariée ou non; & en passant outre malgré cette incertitude, il parviendra par degrés à ne se point faire de peine sur cet article, lorsqu'il sera certain qu'il s'agit d'une femme mariée. Ce n'est que le même crime, dont il s'est déjà rendu coupable auparavant; & quand il en est venu une fois là, y a-t-il plus de crime à être en commerce avec la femme de l'un plutôt que de l'autre? ensorte qu'à la fin la femme de son meilleur ami, s'il trouve l'occasion d'attaquer sa vertu, & s'il a l'adresse d'en triompher, deviendra la victime de sa passion, tandis, que dans les commencemens, il n'a pensé qu'à se satisfaire, par ce qui passe sous le nom moins odieux de* simple fornication. *L'appui du Magistrat rendra les progrès dans ce Vice plus aisés. Ce sera une espéce d'excuse pour les gens qui ne réflechissent pas beaucoup (& Dieu sait que la plus frivole excuse suffira à la plupart des gens sur cet article) que le Magistrat lui-même permet la chose. Certainement il ne peut y avoir grand mal dans ce que nos Gouverneurs eux-mêmes, qui doivent savoir le mieux ce qui convient, veulent bien encourager. Si l'on est en danger de commettre adultére dans ces* Mai-

(8) P. 36. 37.

(9) P. 138-141.

* Marc. X. 19. & Jaq. II. 11.

† Juven. Sat. XIV. vers. 214-214.

Campbel dans sa ΑΡΕΤΗ-ΛΟΓΙΑ, publiée d'abord par Alexandre Innes, Docteur en Théologie, sous son propre nom, mais reclamée ensuite par le véritable Auteur; & par Mr. Guillaume Warburton dans le premier Livre de l'excellent Ouvrage, qu'il a publié en 1738 in-8. sous ce titre: *La Divinité de la Mission de Moyse démontrée suivant les principes d'un Déiste Religieux, par cette considération, qu'il n'est point fait mention du Dogme des Récompenses & des Peines dans une Vie-à-venir sous l'Oeconomie Judaïque* [C].

Les

Maisons tolérées, ce danger ne leur est pas inconnu, & c'est eux qui en sont responsables. Telles sont les pauvres petites raisons que le gros des jeunes gens, je parle de ceux qui ne sont pas encore assez endurcis pour ne pas chercher du tout d'excuse, ne manquent pas d'alléguer, & qui, si elles ne les justifient pas entiérement, prouvent néanmoins que leurs Magistrats sont en faute, en les exposant à de pareilles tentations. L'Auteur observe ensuite

(10) P. 162. (10) que „ quelque violent & invincible que puisse être le panchant d'un Sexe pour l'autre, la Nature nous l'a donné pour des fins sages & nécessaires. La Sagesse & la Politique de tous les Gouvernemens a secondé ce panchant naturel, en donnant au Mariage tous les encouragemens possibles. Mais les vuës de la Nature & de la Politique seroient en grande partie anéanties, si l'on pouvoit si commodément satisfaire ces desirs naturels d'une autre maniére. . . . . . Mais ce ne seroient pas les Filles seules, qui souffriroient de l'établissement de ces Lieux publics. Il seroit impossible d'empêcher des Hommes mariés de les fréquenter, ce qui donneroit naturellement occasion à leurs femmes d'en faire autant, & justifieroit en quelque façon leur vengeance. D'ailleurs tous ceux qui ont traité de Politique, conviennent que la multitude de Citoyens contribuë à la prospérité d'une Nation, & rien n'est plus certain, tant qu'il y a lieu de faire valoir leurs propres terres, ou d'étendre avec avantage leur commerce. Or les Maisons publiques diminuënt considérablement la multiplication de l'espéce; tant parce qu'elles empêchent le Mariage, & causent des maladies, que parce que l'on voit généralement que les enfans qui naissent de parens débauchés, sont foibles, & d'une mauvaise constitution." Dans la derniére Section l'Auteur examine les Objections du Docteur Mandeville contre les Ecoles de Charité.

[C] *Par Mr. Warburton, dans le premier Livre de*...... la Divinité de la Mission de Moyse.] Il entreprend (11) *de montrer en peu de mots aux admirateurs des basses & sales plaisanteries, & de la Rhétorique puérile* de Mr. Mandeville, qu'il appelle *un déclamateur babillard, que tout son Ouvrage n'est* qu'un amas de faussetés & d'absurdités. I. *Il faut remarquer d'abord*, dit-il, *que quoique la proposition de cet Auteur soit générale, savoir que* les Vices des Particuliers sont avantageux au Public, *cependant lorsqu'il vient au détail des preuves, il ne parle que du* Vice dans une certaine mesure, & poussé seulement à un certain degré. *Et comme tous les autres Auteurs ont fondé l'obligation où sont les Particuliers qui vivent en Société d'être vertueux, & celle où sont les Magistrats de punir sévérement le Vice,* sur la malignité de la nature même du Vice, *il en fonde la nécessité pour les uns & pour les autres sur la* malignité de l'excès du Vice. *Et il auroit certainement mérité un logement aux petites maisons s'il n'avoit pas senti la nécessité de cette restriction. Or il n'en faut pas davantage pour démontrer la fausseté de la Thése, à l'établissement de laquelle tout son Livre est destiné, savoir que* le Vice est absolument nécessaire pour rendre une Société riche & puissante. *Car tout ce qui est* absolument nécessaire *au bien-être d'un autre, l'est par ses propriétés essentielles; d'où il suit que plus on en fera usage, & plus on en éprouvera l'utilité. Et c'est ce que les Moralistes remarquent touchant l'Utilité de la Vertu par rapport aux Sociétés Civiles. Mais une chose qui n'est utile à un autre, que lorsqu'on s'en sert dans un certain degré, n'est point utile par ses propriétés essentielles, & ne peut l'être que par accident, d'où il suit qu'elle n'est point* absolument nécessaire *à l'autre. Il paroît par-là, qu'une grande & puissante Société, qui par elle-même est un bien naturel, & désirable entant que tel, peut établir & conserver sa puissance sans le Vice, quoique souvent le Vice y contribuë. Mais comme il n'y contribuë pas par ses propriétés essentielles, mais uniquement par quelques circonstances accidentelles dont il est accompagné, il suit delà qu'on peut y suppléer par quelque chose qui n'est pas Vice, quoiqu'accompagné des mêmes circonstances. Par exemple c'est la consomption de toutes les productions de la Nature & de l'Art, qui fait fleurir un Etat. Si donc cette Consomption peut être procurée par des Actions qui ne soient pas naturellement vicieuses, il suit delà qu'un Etat peut devenir riche & puissant sans le secours du Vice. Que cette Consomption puisse se procurer par des Actions qui ne sont pas vicieuses, c'est ce que nous allons voir.* „ II. L'Auteur en entrant dans le détail de ses preuves, paroît clairement avoir senti lui-même, que le Vice en général n'est de quelque utilité que par accident; il a évité par cette raison de parler de tous les Vices, & s'est borné au *Luxe*, son objet favori, pour soutenir son exécrable Paradoxe: c'est-là le fondement sur lequel porte tout son édifice. A la faveur de ce terme équivoque il semble dire quelque chose, lors même qu'il laisse à l'écart tous les autres Vices. Il faut avouer qu'il n'y a pas d'expression qu'on applique d'une maniére plus capricieuse à des actions particuliéres, & dont la signification soit plus incertaine, lorsqu'elle désigne ces actions, que le terme de *Luxe*. A le considérer abstraitement, il a aussi bien que tous les autres termes de cette espéce, une signification fixe & déterminée, & ne signifie autre chose que *l'Abus des Biens que la Providence a accordés*. La difficulté est seulement de savoir, en quoi consiste cet *Abus*. Les hommes ont deux moyens pour en juger. Le premier, sont *les Principes de la Religion Naturelle*: Le second, sont *les Institutions positives de la Religion Révélée*. Tous les Hommes, qui sont raisonnables, s'accordent sur les *Principes* de la Religion Naturelle; mais à l'égard des *Institutions positives*, il y a diverses Sectes, & différentes Opinions, dans lesquelles la Superstition & le Fanatisme ont beaucoup de part. Desorte que ceux qui veulent juger du *Luxe* par cette derniére voye, ne peuvent que différer extrémement entre eux, & remplir ce sujet d'obscurité & de confusion. Il seroit surprenant, si parmi une si grande diversité d'opinions, il ne se trouvoit des gens, dont les idées sur le *Luxe* fussent propres à servir d'appui à l'Hypothése la plus monstrueuse; & plus surprenant encore si un Ecrivain aussi corrompu que celui-ci ne sçavoit pas en tirer avantage. Remarquez donc quelle est la malice & l'artifice de cet homme. Premiérement, pour embrouiller & obscurcir l'idée du *Luxe*, il a travaillé dans une Dissertation préliminaire sur l'*Origine de la Vertu Morale*, à renverser ces mêmes Principes, par le secours desquels seuls on peut éclaircir & déterminer l'idée du *Luxe*; il y attaque & tourne en ridicule la différence essentielle des Choses, & les Notions éternelles du Juste & de l'Injuste; soutenant que la Vertu, laquelle les Moralistes ont coutume de déduire de ces principes, n'est qu'une production de l'Artifice & de l'Orgueil. Il n'y avoit donc plus d'autres moyens pour déterminer l'idée du *Luxe*, que les Préceptes positifs de la Religion Chrétienne. Et comme cet Auteur avoit ôté à ceux-ci leur unique *Interprête infaillible*, qui n'est autre chose que la droite Raison, il lui a été aisé de trouver dans ces Préceptes toutes les absurdités qu'il lui a plû, & de faire voir que ces absurdités ont été soutenuës par diverses Sectes superstitieuses & fanatiques, qui méprisant les Principes de la Raison, comme des *Rudimens foibles & pauvres*, n'ont regardé nos désirs les plus naturels, que comme l'indigne appanage du *vieil-homme* avec toutes ses convoitises. Ayant gagné cet avantage sur le Christianisme, il en a empoisonné tous les Préceptes, en nous donnant pour le véritable Evangile les Commentaires bizarres, forgés par l'Hypocrisie des Moines, ou par la Misanthropie des prétendus Spirituels, qui condamnent comme un abus, tout usage des biens de la Providence qui va au-delà du simple nécessaire. Par-là tout ce qui n'est pas absolument nécessaire devient *Luxe*. Cette idée du Luxe convenoit parfaitement au but de cet Auteur: Car si un Etat ne sauroit devenir riche & puissant, tandis que ses Membres se contentent du seul nécessaire; si tout ce qui est au-delà du nécessaire est *Luxe*, & si le Luxe est un Vice, la conséquence est tout-à-fait naturelle, *les Vices des Particuliers sont utiles au Bien Public*. Voilà la Clef de tout le verbiage de cet Auteur. Cependant il est difficile de croire, qu'un Ecrivain, qui fait paroître tant de corruption de cœur, n'ait pas d'autres vuës en faisant des portraits si infidéles & si desavantageux de la Religion, tant Naturelle que Révélée. On ne peut douter qu'il n'en ait eu, car il retire deux avantages considérables de ces portraits; d'un côté de prévenir fortement ses partisans en faveur du Vice, & de l'autre de leur inspirer de violens préjugés contre la Religion Chrétienne. Car que peut-on dire de plus fort en faveur du Vice, que de soutenir que tout ce qu'on appelle Vertu est une pure chimére? Et que peut-on dire de plus injurieux au Christianisme, que de soutenir qu'il condamne comme un Vice, la jouïssance de tous les agrémens de la Vie?". *Mais le Christianisme, tel qu'il est enseigné par Jésus-Christ & par ses Apôtres, est tout différent de ce que des Bigots & des Fanatiques le font. Il ne commande & ne défend rien par rapport à la Morale, que ce que la Religion Naturelle avoit commandé ou défendu auparavant. La chose ne pouvoit pas être autrement: car une Révélation de Dieu ne sauroit en contredire une autre, & il nous a donné la première pour juger par elle de toutes les autres. Aussi trouvons-nous, que quoique une des grandes fins du Christianisme (non pas la principale ni la seule, comme nous le ferons voir dans la suite) soit de porter les hommes à la pratique de la Vertu, cependant l'Ecriture Sainte ne renferme point un Systême méthodique & complet de Loix Morales; les Préceptes qui y sont donnés occasionnellement, quelque excellens & divins qu'ils soient en eux-mêmes, ne naissent que des circonstances & des conjonctures particuliéres, qui font le sujet des Ecrits ou des Prédications où ces Préceptes se trouvent. Mais pour ce qui est d'une connoissance universelle des devoirs de la Morale, les Auteurs Sacrés nous renvoyent à l'étude de la Loi Naturelle:* Enfin, *dit l'Apôtre St. Paul*, toutes les choses qui sont véritables, toutes les choses qui sont honnêtes, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, pensez à ces choses. *C'est-à-dire étudiez les. Mais dans les cas où des Coutumes vicieuses, ou des Interprêtes dépravés avoient corrompu la Religion Naturelle, les Auteurs Sacrés ont pris un soin tout particulier de réformer ce que le tems ou la malice des hommes avoient altéré, & de rétablir la Morale dans sa pureté & dans sa splendeur primitive. La Religion Naturelle étant donc ainsi rétablie, & devenuë la Régle pour expliquer les Préceptes donnés occasionnellement dans l'Evangile, ce qui est* Luxe *selon la Religion Naturelle, cela même, & cela seul est* Luxe *selon la Religion Révélée. Desorte, que quoique l'Auteur de la* Fable des Abeilles, *qui triomphe à la faveur de l'obscurité qu'il a artificieusement répanduë sur ce sujet, prétende qu'il est impossible de donner une défini-*

(11) *The Divine Legation of Moses* L. I. Sect. VI. p. 79 & suiv.

Les principes de Mr. Mandeville ont encore été attaqués par le Docteur George Berkeley, aujourd'hui Evêque de Cloyne en Irlande, dans son *Alciphron*, *ou le Petit Philosophe*, imprimé à Londres en 1732. Ce qui engagea Mr. Mandeville à publier la même année à Londres in-8, *Lettre à Dion au sujet de son Livre intitulé* Alciphron ou le Petit Philosophe. *Par l'Auteur de la* Fable des Abeilles [*D*]. Un autre Ecrivain dit (*a*) que le second Dialogue du *Petit Philosophe* ,, dont le grand but est de répondre à la *Fable des Abeilles*, n'est pas moins rempli de chicane & de mauvaise foi, & est aussi peu solide que ,, tout le reste de ce fatras décousu. Au-lieu de répondre à ce que l'Auteur de la *Fable des Abeilles* a dit ,, effectivement, il lui fait dire des choses qu'il n'a point dites, & y répond...... La *Lettre à Dion* ,, dévoile pleinement le peu de candeur du *Petit Philosophe* envers l'Auteur de la *Fable des Abeilles*: celui-ci s'y défend avec ce feu, cet esprit, cette fine plaisanterie, qui de l'aveu de tout le monde caractérisent tous ses Ecrits. Mais en démasquant les sophismes de son Commentateur, je ne puis pas ,, dire, que cet Auteur libertin n'employe pas lui-même de sophisme pour justifier son Texte. L'explication qu'il donne de son titre est forcée & l'apologie qu'il fait de l'endroit qui regarde les *Maisons publiques* est foible. Il seroit facile de citer plusieurs autres exemples du même genre". Le même Ecrivain donne ensuite un Plan de Réponse à la *Fable des Abeilles* [*E*]. Dans une autre Piéce intitulée, *Phi-*

(*a*) *Some Remarks on the Minute* Philosopher *in a Letter from a Country Clergyman to his friend in London* p. 42. London 1732.

finition du Luxe, qui ne s'accorde pas avec son hypothèse, rien pourtant n'est plus facile. Le LUXE consiste à user des biens de la Providence d'une manière qui tourne au préjudice de celui qui en use, en lui faisant tort, soit dans sa personne, soit dans ses biens; ou au préjudice de quelque autre, qu'on est obligé de secourir ou d'assister. *Un pareil usage est manifestement un Abus. Or il est clair par les exemples mêmes que cet Auteur allègue des avantages que l'Etat retire d'une grande Consommation, qu'il appelle indifféremment, & par cette raison faussement, Luxe, que la plus grande Consommation peut se faire, & qu'un Etat riche & puissant peut parvenir aux fins qu'il s'y propose, sans que personne en souffre, & par conséquent sans Luxe & sans Vice. Quand la Consommation fait tort à quelqu'un, alors elle devient Luxe, alors elle est vicieuse. Mais il faut remarquer que ce Vice, comme tous les autres, est si peu avantageux à la Société, qu'au contraire il en est le poison & la peste. Ce fut le Luxe, qui ruina l'Empire Romain; & la définition qu'on vient de donner du Luxe, fait voir comment il le ruina. Ce fut en énervant le Corps, en corrompant le Cœur, en dissipant les biens des Particuliers, en introduisant par-tout l'injustice & le brigandage. Mais on ne peut mieux dévoiler toute l'absurdité & toute l'indignité du Systême, qui prétend que le Luxe est avantageux à la Société, qu'en considérant que le Luxe est l'abus des biens de la Providence, au dommage de ceux avec qui nous avons des rélations; & comme c'est avec le Public que nous avons les rélations les plus intimes, il s'ensuit de-là que le Luxe est en même tems avantageux & préjudiciable au Public. Envain diroit-on que cette conséquence ne peut être attribuée à l'Auteur, parce qu'elle est tirée d'une proposition qu'il soutient, & d'une définition de ma façon. Car quelle que puisse être la différence entre nous sur la question, si l'usage des choses, dont personne ne souffre, est Luxe ou non; nous convenons en ceci, que lorsque quelqu'un souffre de cet usage, il est incontestablement Luxe; & il soutient que le Luxe, pris en ce sens, est avantageux à la Société."* Le cas que ,, je suppose ici, du préjudice que le Luxe fait au Public, ,, en privant l'Etat du secours que les Particuliers lui doivent ,, en vertu des rélations qu'ils ont avec lui, ce cas, dis-je, ,, n'est ni imaginaire, ni une supposition peu vraisemblable. ,, C'est cet effet du Luxe, qui contribua, plus que tout autre, à la ruïne de l'Etat des Romains. Car dans le tems ,, qu'un petit nombre de grands Hommes luttoient encore ,, contre un peuple perdu de Luxe & de débauche pour maintenir la liberté, & qu'il ne manquoit à ces Hommes ,, vertueux que des fonds suffisans pour rétablir la République, on ne put jamais engager les plus riches Citoyens, ,, ceux-là mêmes qui prenoient quelque intérêt au bonheur ,, de leur Patrie, à retrancher quelque chose de leur Luxe, ,, pour aider le Public dans des conjonctures si critiques; desorte que cet Etat, ébranlé par le Luxe de ses Ennemis, ,, devint la victime du Luxe de ses propres Citoyens. En un mot ,, ce n'est donc point le Luxe, mais la Consomption de tout ,, ce que l'Art & la Nature produisent, qui est d'un si grand ,, avantage à la Société; Consomption, qui peut très-bien avoir ,, lieu sans Luxe, comme il paroit par la définition qu'on a ,, donnée de ce Vice. Toute la différence qu'il y a, & la différence ,, est très-essentielle, c'est que lorsque la Consomption se fait ,, sans Luxe, il y a une infinite de gens qui y participent; ,, au-lieu que lorsqu'elle devient Luxe, elle est bornée à un ,, très-petit nombre de personnes. La raison en est évidente, & l'on s'apperçoit clairement de la différence des effets ,, que cette différence de Consomption doit produire par raport au Public. Si, lorsque les Romains eurent conquis ,, la Gréce, les productions & les commodités de ce Pays, ,, qui étoient nécessaires pour rendre les Conquérans polis & ,, riches, avoient été partagées également, elles auroient certainement été très-avantageuses. Mais les uns s'en étant ,, injustement emparés, à l'exclusion des autres, elles introduisirent le Luxe, & furent la cause de la ruine de l'Etat. Un ,, Historien Romain nous explique de quelle maniére cela se ,, fit: *Ibi primum insuevit exercitus populi Romani amore, potare, signa, tabulas pictas, vasa cælata mirari, ea privatim ac publicè rapere, delubra spoliare, sacra profanaque omnia polluere*; jusqu'à ce qu'enfin:

,, ——— ——— *Sævior armis*
,, *Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem*".

[*D*] *Lettre à Dion au sujet de son Livre intitulé* Alciphron ou le Petit Philosophe.] Mr. Mandeville remarque dans cette Piéce (12), qu'en lisant le second Dialogue du *Petit Philosophe* ,, personne n'y trouvera, *dit-il*, aucune citation véritable ,, de mon Livre, ou rapportée ou examinée; mais que les ,, pernicieux principes, & les indignes propositions, qui y ,, sont relevées avec tant de raison, ne sont que les notions ,, & les sentimens que mes Ennemis, d'abord pour me rendre odieux, & ensuite le Bruit public, m'ont attribués, ,, quoi qu'il n'y ait rien de pareil dans tout mon Livre; ou ,, que ce sont des conséquences malignes, & des commentaires odieux, que d'autres avant vous ont tirées, ou fait ,, sans justice & sans nécessité, sur ce que j'ai dit innocemment...... Si *Dion* avoit lu la *Fable des Abeilles*, il n'auroit jamais souffert que d'aussi grands Libertins qu'*Alciphron* & *Lysiclès* se fussent mis à couvert sous mes ailes; & ,, il leur auroit démontré que mes principes ne différent pas ,, moins des leurs, que la lumiére différe des ténébres".

(12) P. 2-3.

[*E*] *Le même Ecrivain donne ensuite un Plan de Réponse à la* Fable des Abeilles.] *En premier lieu*, dit-il (13), *je n'aurois pas voulu nier que l'Auteur de la* Fable des Abeilles *n'ait dit bien des vérités; mais j'aurois voulu dire, & prouver, qu'à l'exemple de la Rochefoucault, il a dit beaucoup de vérités desagréables, & qu'il convient aussi peu de dire que si ce n'étoient point des Vérités. J'aurois dit que les efforts qu'il a faits pour prouver que les Hommes font des actions, dont ils ont sujet de se glorifier, par des motifs, qui bien approfondis, doivent les faire rougir, que ces efforts dis-je ne contribuëront jamais à multiplier de pareilles actions. Et que s'il est vrai que les actions utiles au Genre-Humain & à la Société partent souvent des mêmes principes, que les actions qui leur sont préjudiciables, il seroit plus avantageux au Monde que de pareilles sources demeurâssent cachées, parce qu'en découvrant deux ruisseaux si différens, qui sortent de la même source, on ôte à bien des gens un des plus puissans motifs qui les portent à faire du bien, l'orgueil & la vanité qu'ils ont d'être regardés, comme agissant par des principes plus purs, plus nobles, & plus louables que leurs prochains. Si l'on pouvoit prouver qu'Hérostrate qui brula le Temple d'Ephèse, & Curtius qui se précipita en faveur de sa Patrie dans le gouffre qui s'étoit ouvert à Rome, ont agi tous deux par le même motif, & ont été également animés par la vanité de tenir un rang dans l'Histoire, & d'immortaliser leur nom dans tous les siécles, tant que les noms d'Ephèse & de Rome subsisteroient; si dis-je cela pouvoit être démontré, je voudrois bien demander à l'Auteur de la* Fable des Abeilles, *s'il croiroit que ce seroit un moyen d'encourager cette Vertu, qu'on appelle l'*Amour de la Patrie, *de faire voir que le plus fameux* Patriote *dont il soit parlé dans l'Antiquité, & le plus infame* Incendiaire, *pensoient de la même maniére, & ont été animés par la même passion? S'il ne le croit pas, la conséquence saute aux yeux; & il faut, ou qu'il avouë que l'examen de cette proposition est très-peu convenable dans la spéculation, & qu'il est très-desavantageux à la Société de la prouver; ou qu'il nie que l'*Amour de la Patrie *soit d'aucune utilité à la Société, où il régne avec le plus de force.* ,, Je ,, ne puis pas non plus être d'accord avec l'Auteur de la ,, *Fable des Abeilles*, sur le principe fondamental de tout son ,, Livre, que *les Vices des Particuliers sont avantageux au Public*. Je ne veux pas dire, que je ne puis pas être d'accord ,, avec lui, à considérer le plaisant exposé qu'il en a fait dans ,, sa *Lettre à Dion*; mais à l'envisager tel qu'il l'a developpé ,, par le but, la liaison & toute la suite de son premier Ouvrage. S'il avoit dit seulement, que le Luxe est inséparable de ce qu'on appelle une Nation riche & florissante; & ,, qu'un Peuple heureux est généralement vicieux à proportion de sa prospérité, peut-être n'auroit-il eu que trop de ,, raison. Mais quand il va jusqu'à dire que les Vices & le ,, Luxe d'un Peuple (pour ôter ce que ces deux noms ont ,, d'odieux) sont la source de ses richesses & de sa prospérité, ,, je crois qu'il se trompe, & qu'il outre les éloges qu'il donne au Vice & au Luxe. Car quoique le Luxe ne soit que ,, trop souvent une suite de la prospérité, je ne puis convenir qu'il en soit toujours la source. Le Luxe est, à mon ,, avis, l'*effet* & non le *principe* de la Prospérité; & les Vices ,, qui se répandent parmi un Peuple florissant, ne sont nullement les moyens qui contribuent à sa grandeur. Les ,, Romains étoient originairement un peuple courageux, ,, grossier, robuste, guerrier, & industrieux. Leur industrie ,, & leur courage les rendirent puissans; leur puissance les ,, rendit riches; leurs richesses introduisirent le Luxe & les ,, Vices parmi eux; & une longue habitude dans le Luxe & ,, le Vice, les fit tomber dans les plus scandaleux excès, & ,, dans la plus infame corruption; jusqu'à ce qu'enfin, étant ,, également énervés du côté de l'esprit & du corps, cette ,, cor-

(13) Some Remarks on the *Minute Philosopher* p. 45 & *suiv.*

Philémon à Hydaspe, touchant un second Entretien avec Hortensius sur le sujet de la fausseté en matière de Religion, où l'on établit que le Plaisir est généralement permis, & que la Sévérité excessive de certains Systêmes Religieux est directement contraire à la constitution & à la destination naturelle des choses, l'Auteur dit (*b*) que „ la fausse notion, qui confond le superflu avec le Vice, régne dans tout le cours du Livre de Mr. Mandeville, écrit d'ailleurs, comme tous ses autres Ouvrages, avec beaucoup d'esprit". En 1728 Mr. Mandeville publia la seconde partie de la *Fable des Abeilles*. Il est l'Auteur de plusieurs autres Piéces, entre autres de celles-ci: *La Vierge démasquée* &c. Londres 1709 in-8. *Pensées Libres sur la Religion.* Londres 1720 in-8. *Recherches sur les Causes des fréquentes Exécutions qui se font à Tyburn.* Londres 1725 in-8. imprimées d'abord dans le Journal Anglois (*The British Journal*). *Traité des Affections Hypochondriaques:* Et des *Recherches sur l'Origine de l'Honneur, & sur l'Utilité du Christianisme dans la Guerre* [*F*], à Londres en 1732 in-8. Mr. Mandeville est mort au mois de Janvier $173\frac{2}{3}$, âgé entre soixante & soixante & dix ans (*c*).

(*b*) P. 96. 97. dans la Note I. Londres 1737 in-8.

(*c*) On dit dans la *Biblioth. Britann.* T. I. p. 244. qu'il *mourut le 19 Janvier, âgé d'environ 63 ans.* R. D. T.

„ corruption fut la cause de leur esclavage, de leur décadence, & de leur ruine. Mais à suivre cette gradation, il me semble qu'ils n'étoient pas riches & puissans, parce qu'ils étoient vicieux & livrés au Luxe; mais que leurs richesses & leur prospérité les rendirent vicieux & portés au Luxe; ce progrès de la bassesse à la Grandeur, de la Grandeur à la décadence, fait voir, que quoique leurs vices vinssent de leur opulence, leur opulence néanmoins devoit son origine à leurs Vertus, & que le *Luxe* fut, non le fondement de leur Grandeur, mais le principe de leur Ruine. On apperçoit souvent dans la fortune des Particuliers les mêmes degrés qui se voyent dans les révolutions de ce grand Etat: un homme laborieux, appliqué, industrieux devient riche, ses richesses produisent l'abondance; l'abondance enfante la volupté; la volupté, la replétion; & la replétion, la paresse & les maladies. Et ce seroit raisonner aussi exactement de dire, que les maladies de cet homme, qui sont les effets de ses richesses, l'ont rendu riche, que de soutenir que le Luxe & les Vices d'un Etat, qui sont les fruits de sa prospérité, en sont la source & le principe".

[*F*] *Recherches sur l'Origine de l'Honneur*, &c.] L'Auteur dit dans la Préface „ Qu'il suppose qu'on ne lui contestera pas, qu'un Chrétien n'est pas obligé de croire d'institution divine une chose que l'Écriture Sainte n'a pas déclarée telle. Cependant, dit-il, on a fait grand bruit d'un Essai, qui se trouve dans la premiére partie de la *Fable des Abeilles*, intitulé, *Recherches sur l'Origine de la Vertu Morale*, malgré la circonspection avec laquelle il est écrit. Puis donc qu'on regarde comme un crime de soutenir, que la Vertu même des Payens étoit une invention humaine, & que le Lecteur verra dans ces Dialogues, que je persiste encore dans ce sentiment, je le prie d'avoir la patience de lire ce que j'ai à dire pour ma défense sur cet article, & je ne le fatiguerai pas d'autre chose ici. Le terme de *Morale* est ou Synonyme à celui de Vertu, ou désigne cette Partie de la Philosophie qui traite de la Vertu, & qui enseigne à régler les Mœurs; par le terme de *Vertu Morale* j'entens la même chose, que tout le monde entend par ce terme. Je suis encore pleinement persuadé, qu'il vaut infiniment mieux se conduire selon les lumiéres de la droite Raison, que de s'abandonner sans régle ni mesure à ses Passions; & par conséquent que la Vertu est préférable au Vice, non seulement par rapport à la paix & au bonheur de la Société en général, mais aussi par rapport à la félicité temporelle des Particuliers, indépendamment de la considération d'une Vie à-venir. Je suis de plus convaincu, que tous les gens sages ont été & seront toujours de ce sentiment; & je ne disputerai jamais contre qui que ce soit, qui appellera cela une vérité éternelle". Il *fait ensuite une courte Réflexion de Grammaire sur les termes dont on se sert pour exprimer ce gouvernement raisonnable de nous mêmes*; & il remarque que „ Le mot de *Morale* vient sans doute de celui de *Mos*, & signifie tout ce qui regarde les Mœurs; que le terme d'*Ethique*, qui est le Synonyme de *Morale*, vient du mot Grec ἦθος, qui signifie en Grec précisément la même chose que *Mos* en Latin. Que le terme Grec qui signifie *Vertu* est Ἀρετὴ, qui vient de Ἄρης le Dieu de la Guerre, & signifie proprement la force & le courage. Si nous en croyons Cicéron, le mot de *Virtus* en Latin vient de *Vir*, & signifie aussi la valeur & le courage". Il remarque encore que, *d'abord on n'entendoit autre chose par* Vertu, *que le Courage intrépide d'oser entreprendre quelque chose, soit juste soit injuste*; & qu'en examinant mûrement ce qu'il a dit, on concevra sans peine, *comment & pourquoi bientôt après que le Courage eût été honoré du nom de Vertu, on donna aussi ce titre à toute action & disposition qui supposoient de puissans efforts sur soi-même, par lesquels on avoit remporté la victoire sur quelque passion.* On y verra aussi, dit-il, *la raison de ce que j'ai si fortement soutenu, qu'aucune action, aucune bonne qualité, quelque utile qu'elle puisse être, ne mérite à la rigueur le nom de Vertu, à moins qu'elle ne soit visiblement accompagnée d'un renoncement à soi-même. Dans la suite on a donné un sens plus étendu encore au terme de* Vertu, *& il a été employé pour signifier le Mérite, la Force, l'Autorité, & la Bonté de toute espéce. Plaute s'en sert pour désigner le secours* virtute Deûm, *par le secours des Dieux. Insensiblement on a donné le nom de Vertu, non seulement aux qualités des Animaux*, Est in juvencis, est in equis patrum virtus, *mais à celles des choses inanimées, comme des Végétaux & des Minéraux, & on s'en sert encore dans ce sens aujourd'hui; on parle de la Vertu de l'Aiman, de la Vertu de l'Opium*, &c. *Il y a beaucoup d'apparence qu'on n'avoit jamais pensé au terme de* Moral, *soit en Grec soit en Latin, avant qu'on eût étendu la signification de celui de* Vertu *si fort au-delà de son sens primitif; de-là est venu, qu'en parlant des Vertus des hommes, il a fallu ajoûter l'épithète de* Morales, *pour marquer qu'elles se rapportent aux mœurs, & pour les distinguer des qualités & des vertus des Plantes, des Minéraux*, &c. . . . Moral *peut donc, autant qu'il m'est connu, signifier* Vertu *de la même maniére, & pour la même raison que* Panique *signifie la* Crainte. *Je ne vois pas que cette conjecture ou cette opinion ôte rien à la* Vertu Morale *de sa dignité, & tende le moins du monde à la faire mépriser. J'ai déjà reconnu qu'elle a été & sera toujours préférable au Vice, au jugement de tous les gens sages. Mais on ne peut appeller la Vertu éternelle, sans s'exprimer de la maniére la plus étrangement figurée. Il est hors de doute que toutes les Vérités Mathématiques sont éternelles, cependant on les enseigne; & il y en a de fort abstruses; & on n'en a acquis la connoissance qu'à la faveur d'un travail pénible, & de profondes méditations. Euclide avoit son mérite; & il ne paroît point que la doctrine des* Fluxions *fût connuë avant que le Chevalier Newton eût inventé cette méthode abrégée de calculer. Il n'est pas même impossible, qu'avant mille ans on découvre une autre méthode, encore inconnuë, & plus courte. Toutes les propositions qui ne se bornent pas à de certains tems & à de certains lieux, & qui sont une fois véritables, le sont toujours, même dans les plus petites & les plus méprisables choses du monde; par exemple du mouton mal roti est mauvais pour des gens qui aiment qu'il soit bien apprêté. La Vérité de cela, qui est la chose la plus frivole, qui se présente à mon esprit, est aussi éternelle que celle de la vertu la plus sublime. Si l'on me demande, où étoit cette Vérité avant qu'il y eût du Mouton, & des gens pour le préparer & pour le manger, je réponds qu'elle étoit là où se trouvoit la Chasteté avant qu'il y eût des Créatures animées du desir de multiplier leur espéce. Cela me rappelle le zéle inconsidéré de certaines gens, qui ne sachant pas, même lorsqu'il s'agit de Métaphysique, penser d'une maniére abstraite, mêlent leurs propres foiblesses & leurs imperfections dans l'idée qu'ils se font de la Divinité.* „ Il n'y a point de Vertu qui ait un nom, qui ne modére, régle, ou soumette quelque passion, qui est particuliére à l'Humanité; & par conséquent lorsqu'on dit que Dieu posséde toutes les Vertus au plus haut degré de perfection, il faut avouër que cette façon de s'exprimer n'est pas moins impropre, & accommodée à la portée du Vulgaire, que lorsqu'on lui attribuë des pieds & des mains, la colére, &c. Car comme Dieu n'a point de Corps, & qu'il n'y a rien de matériel dans son Essence, il est aussi exemt de nos foiblesses & de nos passions. Comment donc pouvons-nous lui attribuer proprement ce qui a été inventé, ou du moins ce qui signifie la force ou la capacité de vaincre ou de régler nos passions & nos foiblesses? La Sainteté & toutes les autres perfections de Dieu, aussi-bien que la Félicité dont il jouït, appartiennent à sa Nature; au-lieu qu'il n'y a point de Vertu qui ne soit acquise; il est inutile d'ajoûter que Dieu posséde ces Vertus au plus haut degré de perfection; quelque degré de perfection qu'on leur attribuë, ce sont toujours des Vertus, & les raisons alléguées ci-dessus prouvent qu'il ne convient pas d'en attribuër à Dieu. Nous ne devons nous former de l'Etre Suprême que des idées dignes de lui, & puisqu'elles ne peuvent atteindre à sa grandeur, il faut au moins que nous en écartions tout ce qui ne peut convenir qu'à l'homme foible, ignorant & borné; & lorsque nous nous hazardons à parler d'un sujet si fort au-dessus de notre portée, qu'il nous suffise d'assurer qu'il y a dans la Nature Divine une Bonté parfaite, qui non seulement est infiniment au-dessus des plus grandes perfections, auxquelles les plus vertueux d'entre les hommes puissent arriver, mais même au-dessus de tout ce que les Mortels peuvent concevoir. Je prie les Défenseurs de l'éternité & de l'origine divine de la Vertu, de bien peser ce que je viens de dire, en les assurant que si je me trompe, ce n'est point par aucune malice de cœur, mais faute de lumiéres. L'Opinion, qu'il ne peut y avoir de Vertu sans renoncement à soi-même, est plus avantageuse à la Société que le sentiment contraire, qui ouvre une large porte à l'Hypocrisie, comme je l'ai fait voir au long (14). Je veux même convenir, que les hommes peuvent se rendre la vertu si habituelle, qu'ils la pratiquent sans qu'il leur en coute; & qu'ils peuvent trouver du plaisir dans des actions, qui seroient impratiquables pour des Vicieux. Mais il est évident que cette habitude est l'Ouvrage de l'Art, de l'Education, & de la Coutume; & qu'elle ne s'acquiert jamais, à moins que les passions n'ayent déjà été vaincuës. Il n'y a pas d'homme vertueux de l'âge de quarante ans, qui ne puisse se souvenir de quelque combat qu'il ait eu à livrer avec quelque passion, avant l'âge de vingt ans. Que la politesse paroît naturelle à un homme bien élevé! Cependant il y a eu un tems, où il n'auroit pas salué, si on ne le lui avoit commandé".

(14) *Dans la Seconde Partie de la Fable des Abeilles.*

☞ MANETTI (GIANNOZZO) nâquit à Florence le 5 Juin 1396 [*A*] de Bernard Manetti d'une famille ancienne & illustre [*B*] & de Perette Guidacci (*a*). Aprés avoir fait sa Philosophie & sa Théologie, & avoir étudié en Mathématiques, il s'appliqua à la Langue Grecque sous Amboise Camaldule [*C*], qui enseignoit alors publiquement dans le Monastére de Ste. Marie des Anges à Florence. Manetti enseigna ensuite la Philosophie dans la même Ville, & eut pour Auditeurs plusieurs Gentilshommes des plus considérables de la Ville, & il donna des Leçons de Politique à Jaques Ammanati, de Lucques, qui fut depuis Cardinal (*b*). Il eut depuis plusieurs Emplois considérables, & fut envoyé à divers Princes pour négocier des affaires de conséquence [*D*]. Il fut en différens tems Gouverneur de Pescia, de Pistoye & de Scarperia, & Commissaire del Campo avec Bernardetto de Medicis. Il passa aussi par plusieurs Charges à Florence, où il fut Sénateur, Membre du Conseil des Huit, & ensuite de celui des Dix, & dans toutes ces places il rendit de grands services à sa Patrie (*c*). S'étant trouvé avec Bernard Giugni & Charles Pandolfini en 1452 au Couronnement de l'Empereur Frédéric à Rome, le Pape Nicolas V. l'honora de la qualité de Chevalier [*E*]. Manetti avoit toujours craint d'exciter la jalousie des Florentins, & il ne put l'éviter; l'amitié que plusieurs Princes lui avoient témoignée dans ses Ambassades, parut un crime à ses envieux, & il fut condamné à payer dix-mille Florins d'or. Cette disgrace l'obligea à s'exiler de sa Patrie, & il se retira à Rome auprès du Pape Nicolas V. (*d*) qui le mit au nombre de ses Sécretaires, & lui donna six-cens Ecus d'or de pension, par dessus les appointemens attachés à cette Charge. Il demeura dans le même poste auprès de ses successeurs Calixte III. & Pie II. & ce dernier lui donna, selon Bocchi (*e*), le soin de la Bibliothéque du Vatican [*F*]. Manetti ne sortit de Rome que pour se retirer auprès d'Alphonse, Roi de Naples qui avoit toujours eu beaucoup d'estime pour lui (*f*). Ce Prince lui avoit assigné un revenu de 900 Ecus d'or, ou de 150 Onces d'or, comme porte la Concession datée de Naples le 30 Octobre 1455; concession qui fut confirmée par le Roi Ferdinand le 25 Août 1458 (*g*). Notre Savant mourut à Naples le 26 Octobre 1459 (*h*), étant alors âgé de 63 ans. Il possédoit fort bien les Langues Latine, Grecque, & Hébraïque, ce qui étoit alors fort rare en Italie; l'Auteur de sa Vie (*i*) assure qu'il employa 22. ans à les apprendre, & qu'il avoit chez lui trois Domestiques, deux Grecs, & un Syrien qui savoit l'Hébreu, lesquels avoient ordre de ne lui parler jamais, les deux premiers qu'en Grec, & le troisiéme qu'en Hébreu (*k*). Il a fait un grand nombre d'Ouvrages [*G*]. François Philelphe fut du nombre de ses amis, & parle de lui avec estime dans plusieurs de ses Lettres (*l*).

(*a*) *Giornal. de' Letter.* Tom. II. p. 346.
(*b*) Ibid. p. 348.
(*c*) Ibid.
(*d*) Ibid. p. 358.
(*e*) *Elog.* Lib. II. *Ap.* Eund. p. 355. 356.
(*f*) Voy. Rem. [E].
(*g*) *Giornale ubi supra.* p. 359.
(*h*) Ibid. p. 358. Quelques Auteurs mettent sa mort au 27 Sept. mais Naldi fixe la date qu'on a suivie.
(*i*) Ibid. p. 351.
(*k*) Ibid.
(*l*) Ibid. p. 360.

[*A*] GIANNOZZO MANETTI *nâquit le 5 Juin* 1396.] Vossius (1) a fait plusieurs fautes, que Moreri a copiées. I. Il appelle mal notre Auteur *Jannutius* ou *Janetus*, c'est *Jannoctius* ou *Jannotius*, comme il semble le reconnoître lui-même à la fin de l'Article de Manetti. II. Il le fait naître le 23 Juin (IX. *Kal. Jul.*) au-lieu qu'il est né le 5 de ce mois. Nous suivons dans cet Article le *Journal de Venise* (2), dont les Auteurs ont puisé dans une bonne source, qui est une Vie Latine Manuscrite de Manetti par Naldo Naldi, Florentin, contemporain & ami intime de Marsile Ficin, & distingué par son éloquence & par son talent poëtique en Latin; voici comment en parle Politien (3):

Dum celebrat Medicem Naldus, dum laudat amicum,
Et pariter gemino raptus amore canit,
Tam lepidum unanimes illi ornavere libellum
Phœbus, Amor, Pallas, Gratia, Musa, Fides.

Ugolin Verini dit de lui (4):

Notus & est elegis Naldus: *quin inclyta* Cosmi
Altiloquo cecinit Corsinus *gesta Cothurno.*

Pour revenir à la *Vie de Manetti* par Naldi, elle est adressée au petit-fils de celui dont il s'agit; & le Manuscrit est de l'année 1500 (5). Naldi dit expressément que notre Manetti nâquit le 5 Juin. *Ex hâc igitur Manettiorum domo fælicibus auspiciis Jannotius nascitur, patre Bernardo, matre Guidaccia*, Nonis *autem* Juniis *anno sexto atque nonagesimo supra trecentos ac mille annos*, &c. (6).

[*B*] *D'une famille ancienne & illustre.*] Cette famille avoit porté auparavant le nom de *Benetini*, on cite là-dessus les vers suivans (7):

Jam pridem Benetina *domus submersa profundo est:*
Ex hac egregius multa virtute Manettus
Ortus longa suæ tribuit cognomina genti:
Ingeniis per se celebrem Jannotius *unus*
Longius illustrem Romana per oppida fecit.

Cette famille avoit toujours tenu un rang distingué à Florence, & plusieurs de ceux qui en étoient avoient été élevés aux Honneurs. Ecoutons Naldi (8). *Locum satis honestum in Florentinâ Civitate Manettiam gentem habuisse constat. Ex eâ lecti plures magnam ex bene gestâ republicâ laudem sibi compararunt. Præterea dignitates, quæ nobilium generi debentur, quæve tribui nobilitati mandarique consueverunt, tum domi tum etiam foris assecuti claruere.*

[C] *Il s'appliqua à la Langue Grecque sous Amboise Camaldule.*] Vossius (9) s'est trompé en disant que Manetti fut disciple d'Emanuel Chrysoloras, car ce Savant Grec mourut à Constance l'an 1415, lorsque Manetti n'avoit encore que dix-neuf ans, & ce dernier ne se mit à l'étude de la Langue Grecque, la seule qu'il pouvoit apprendre de Chrysoloras, qu'après avoir fait ses autres études, & lorsqu'il étoit âgé de près de vingt cinq ans. *Cum ergo*, dit Naldi (10), *quæ liberales appellantur, propterea quod apud Romanos*, qui liberi habentur, *ad eas hauriendas potissimum se conferrent, ordine cunctas didicisset, Græcè scire in animum induxit; & acceptis primis illis, quæ dari rudibus atque inexpertis solent, ex* Ambrosio, *qui ædi sacræ* Angelorum *præerat gubernandæ, quædam Græca volumina, sic vocem audiens hominis doctissimi, accepit, ut præter cætera Pediam Cyri quam diligentissimè cognosceret.* Manetti fit en peu de tems de si considérables progrès dans le Grec, qu'en ayant devant les yeux le Texte Grec de la Morale d'Aristote, il le lisoit en Latin plus couramment, qu'un autre ne pouvoit lire une Traduction Latine toute faite: *Ut qui Ethicen de Græcis conversam percurreret, tametsi velox esset in legendo, illius tamen festinationi, qui Latinis pronuntiaret verbis quod Græcè scriptum erat, par esse in celeritate, ac respondere non posset* (11).

[*D*] *Il fut envoyé à divers Princes pour négocier des affaires de conséquence.*] Les Auteurs varient fort sur le nombre de ses Ambassades, les uns en comptent XIV, d'autres jusqu'à XXIX, mais Naldi en reconnoit XXI (12).

[*E*] *Le Pape Nicolas V. l'honora de la qualité de Chevalier.*] En la lui donnant ce Pontife lui parla en termes fort honorables; & lorsque le nouveau Chevalier revint à Florence, les Principaux de la Ville allérent au-devant de lui, & lui firent toutes sortes d'honneurs comme à un homme d'un mérite distingué. *Quâ quidem dignitate cum Pont. Max. Jannotium ornaret, honorificentissimis est verbis eum prosecutus. Ubi autem Florentiam rediit, primates omnes, & qui facilè tunc in Rep. principes haberentur, urbem ingredienti obviam iere, tributaque sunt illi, ut homini meritissimo, bina insignia Populi Florentini, quæ totius Civitatis magnum perpetuumque amorem in eum testarentur* (13). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Manetti avoit déjà refusé le même honneur de la part d'Alphonse Roi de Naples, lorsqu'il alla en Ambassade à sa Cour l'an 1445 pour assister aux Nôces de Ferdinand Duc de Calabre, fils unique d'Alphonse. Un Discours Latin, qu'il fit en cette occasion, fut si fort applaudi, qu'Alphonse voulut le faire Chevalier, mais Manetti craignant de s'attirer l'envie de ses Compatriotes, détourna adroitement la chose. *His de causis commotus Rex Alphonsus de honore equestri huic demandando cogitavit. Sed ut erat Jannotius summâ vir prudentiâ, summeque pertimescens invidiam à suis, non est assensus Regi. Verum cum non putantem aggredi statuisset, prudenter eo die, quo res facienda erat, Jannotius à Rege salutando se abstinuit. Mox egit per amicos communes, ut Alphonsus, quod de dignitate equestri Jannotio mandandâ, sæpe antea cogitaverat, ab incæpto desisteret* (14).

[*F*] *Pie* II. .... *lui donna, selon Bocchi, le soin de la Bibliothéque du Vatican.*] Cet Auteur rapporte encore une autre particularité, c'est que l'amitié que ces Papes lui avoient témoignée, n'étoit rien en comparaison de celle qu'Eugéne IV. avoit eue pour lui. Elle alla même, à ce qu'il prétend, si loin, que Manetti ayant perdu sa femme, Alessandra Giacomini Tebalducci, pendant qu'il étoit à Rome, ce Pape eut dessein de le faire Cardinal. Mais ses envieux l'ayant su, le firent aussitôt rappeller à Florence, afin que la bonne volonté d'Eugéne à son égard n'eût aucun effet (15). Mais supposé que ce Pape eût eu effectivement dessein de le faire Cardinal, ne pouvoit-il pas le nommer quoiqu'il ne fût pas à Rome?

[G] *Il a fait un grand nombre d'Ouvrages.*] La plupart des Ouvrages de Manetti sont demeurés en Manuscrit, on peut en voir le Catalogue dans Vossius (16), & surtout dans le Journal de Venise (17). Nous nous bornerons à indiquer ceux qui ont été imprimés. I. *De dignitate & excellentiâ Hominis.* Libri IV. Basle 1532 in-8. Il composa cet Ouvrage pendant qu'il étoit Gouverneur de Scarpéria, à la sollicitation d'Alphonse Roi de Naples, à qui il le dédia, ce dont on lui fit dans la suite un crime. Jean Alexandre Brassicanus le fit ensuite imprimer à Basle; il se trouve parmi les Livres défendus dans l'*Index* de Madrid de l'an 1612 in-fol. où l'on marque à la p. 697. les endroits qui y doivent être réformés (18). II. *Vita Petrarchæ.* Elle se trouve dans le *Petrarcha redivivus* de Tommasini p. 195 (19). III. *Oratio ad Regem Alphonsum*

(1) *De Hist. Lat.* L. III. C. 7.
(2) T. II. Art. 13.
(3) Epigr. p. 279. Edit. Lugd. 1546 in-8. *Apud* Eund. p. 341.
(4) *De Ill. Florent.* L. II. p. 36. *Apud* Eund. p. 341.
(5) *Giornal. ubi supra.* p. 341.
(6) Ibid. p. 346.
(7) Ibid. p. 345.
(8) Ibid. p. 343. 346.
(9) *Ubi supra.*
(10) *Giornale.* p. 347.
(11) Naldi *ibid.*
(12) Ibid. p. 350. 351.
(13) Ibid. p. [illegible]
(14) Ibid. p. 350.
(15) Ibid. p. 355. 356.
(16) *De Hist. Lat.* L. III c. 7.
(17) T. II. p. 361-373.
(18) Ibid. p. 365. 366.
(19) Ibid. p. 367.

in nuptiis filii sui. Ce Discours fut prononcé en 1445. Marquard Freher l'a fait imprimer à Hanovre en 1611 in-4. avec les trois Piéces suivantes. IV. *Oratio ad Alphonsum Regem de pace servanda*; prononcée en 1450. V. *Oratio ad Fredericum Imperatorem de Coronatione sua.* VI. *Oratio ad Nicolaum V. Pontificem Maximum* (20). Je finirai cette Remarque par un passage de Cortesi, rapporté par les Journalistes de Venise (21), où il fait l'éloge de Manetti, & témoigne son étonnement, de ce qu'un homme d'un si grand mérite soit si peu connu. *Sed multùm duo doctrina præstiterunt, Jannoctius Manettus, & Baptista Albertus; quorum alter unus omnium doctissimus putabatur : alter etiam in architectura disertus fuit. Sed in Jannoctio admirabile quoddam studium omnium doctrinarum fuit; sed nescio quo pacto sit hujus summi viri, quam aliorum doctorum nomen obscurius : ex quo profecto intelligi potest plus valere ad famam & celebritatem nominis unius simplicis generis virtutem absolutam, quam multa genera virtutum non perfectarum.* Il est surprenant que puisqu'il y a un si grand nombre d'Ouvrages Manuscrits de Manetti, dont quelques-uns, à en juger par le sujet, doivent être fort intéressans, on n'en ait pas donné davantage au Public.

(20) Ibid. p. 368.

(21) Ibid. p. 160.

☞ MANICHEENS. Comme Mr. BAYLE n'a pas fait la fonction d'Historien Critique sur cet Article [*A*], nous nous flattons qu'on ne sera pas fâché que nous tâchions d'y suppléer. L'Auteur de cette Secte, nommé Manes ou Manichée (*a*) nâquit l'an 551 de l'Ere des Grecs, qui répond à la 239. ou 240. de l'Ere Chrétienne, au témoignage de l'Auteur de la Chronique d'Edesse, publiée par Mr. Asseman (*b*), dont on ne peut raisonnablement contester l'autorité (*c*). Selon les Latins, le premier nom de notre Hérésiarque fut *Corbicius*, selon les Grecs *Cubricus*, que Mr. de Beausobre conjecture (*d*) être une corruption de *Carcubius*, ce qui désignoit Manichée par sa patrie, étant né peut-être à Carcub, Ville de la Huzitide, Province où il y eut beaucoup de Chrétiens dès le commencement. La Tradition porte, que son pere s'appelloit Patecius, & sa mere Carossa. Ce sont les noms qu'on leur donne dans la Formule d'Abjuration des Manichéens. Un Auteur Arabe (*e*) dit, que *Manès homme docte & Philosophe étoit fils de Phaten.* On ne trouve point dans les Auteurs Orientaux qu'il ait été esclave, d'ailleurs il eut l'éducation d'un homme riche. Car ce qu'on débite qu'il s'enrichit des dépouilles de Scythien & de Térébinthe est une fable [*B*]. Sharistani dit qu'il étoit d'une famille de Mages. Tous les Auteurs paroissent s'accorder à dire, que Manichée étoit distingué par ses lumiéres & par ses talens: il entendoit la Langue Grecque, la Musique, les Mathématiques, la Géographie, jusques au point que d'avoir compris que la Terre doit être de figure Sphérique, & non platte, comme on l'a soutenu pendant longtems avec opiniâtreté. Il étoit savant dans l'Astronomie & dans l'Astrologie, dans la Médecine & dans la Peinture, & il possédoit ce dernier Art si parfaitement, que les Persans l'ont appellé *Mani le Peintre.* Il ne faut pas oublier qu'il entendoit aussi la Magie (*f*). A tous ces beaux talens il joignoit la Science des Saintes Ecritures, & un grand zéle pour la Foi. C'est ce qui le fit ordonner Prêtre, lorsqu'il étoit encore jeune, dans une Ville très-considérable, qu'Abulfarage nomme *Ehvaz* (*g*) & d'Herbelot *Ahvaz* & *Ahwaz* (*h*), laquelle étoit la Capitale de la Huzitide, Province contigue à la Susiane du côte de l'Orient. Manichée se signala d'abord dans l'exercice de sa Charge par son zéle & par sa capacité. Il expliqua les Livres Sacrés, & défendit la Religion Chrétienne contre les Juifs, contre les Mages, & contre les Payens, jusqu'à ce qu'enfin séduit par les opinions Philosophiques, qu'il avoit apparemment reçues dès son enfance, & auxquelles il voulut accommoder le Christianisme, il renonça à la Foi Orthodoxe (*i*) [*C*]: il y a tout lieu de penser que ce fut vers l'an 268, qu'il commença à publier son Hérésie

(*a*) Voy. des discussions sur ce nom dans De Beausobre *Hist. Crit. du Manichéisme.* Tom. I. p. 67-74.

(*b*) Bibl. Orient. T. I. p. 391.

(*c*) De Beausobre *loc. cit.* p. 65.

(*d*) Ibid. p 67. & 156.

(*e*) Sharistani *apud* Hyde *Hist. Relig. Vet. Persar.* p. 280.

(*f*) De Beausobre *ubi supra.* p. 157-159.

(*g*) Dynast. p. 82.

(*h*) Bibl. Orient au mot *Mani.*

(*i*) De Beausobre *loc. cit.* p. 160.

[*A*] *Mr.* Bayle *n'a pas fait la fonction d'Historien Critique sur cet Article.*] Mr. de Beausobre (1) en a fait la Remarque, & il n'y a personne qui ne sente la vérité de la Réflexion qu'il fait. „ Feu Mr. *Bayle* nous a donné, dans son Dictionnaire, un Article de *Manichée* & des *Manichéens*; mais „ il me semble qu'il auroit mieux fait, ou de l'omettre, ou „ de le composer autrement. Il devoit traiter cette matiére „ en Critique; aller prendre l'Histoire de cet Hérésiarque, „ ses Dogmes, les Cérémonies de sa Secte, &c. dans les „ premiers Auteurs qui en ont parlé, & se servir de toute „ sa sagacité pour démêler le faux d'avec le vrai. N'est-ce „ pas ce qu'annonce au Public le titre de son grand Ouvrage, & ce qu'il a su fort bien exécuter sur d'autres sujets? „ Mais c'est aussi ce qu'il a souvent négligé, &, si je l'ose „ dire, ce qu'il semble avoir négligé à dessein, quand il a „ parlé de plusieurs Sectes Chrétiennes. Je ne crois pas que „ ce fut sa pensée : mais on diroit presque qu'il étoit bien „ aise de trouver, dans le Corps des Chrétiens, le Fanatisme „ le plus insensé, & les obscénités les plus folles & les plus „ impudentes. Je crois donc que feu Mr. *Bayle* auroit dû „ nous donner une Histoire aussi exacte, qu'on peut l'avoir „ de l'Hérésiarque *Manichée*, & nous marquer précisément „ ses opinions, plutôt que de s'amuser à pousser & à orner, „ comme il l'a fait, les argumens des Manichéens. Un *Dictionnaire Historique & Critique* demandoit qu'il fit le premier, & le dispensoit certainement du second". Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Mr. Bayle n'a puisé presque que dans l'*Histoire de St. Léon* par Maimbourg; mais on ne se trompera guére, je crois, en pensant que le but de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique étoit précisément de faire, ce dont Mr. de Beausobre se persuade qu'il pouvoit se dispenser; il ne vouloit pas perdre l'occasion de se donner carriére sur les Objections Manichéennes.

(1) Hist. Crit du Manichéisme. T. I. p. 1.

[*B*] *Ce qu'on débite qu'il s'enrichit des dépouilles de* Scythien *& de* Térébinthe *est une fable.*] Mr. Bayle (2) a compilé toutes les fables qu'on a débitées sur Scythien & sur Térébinthe; il a seulement remarqué (3) que St. Epiphane s'est trompé, en faisant vivre Scythien du tems des Apôtres; *il faloit seulement dire, qu'il auroit pu être l'ayeul de Manes.* On prétend que Scythien étant mort d'une maniére tragique, Térébinthe hérita de ses biens & de ses Livres; que celui-ci ayant péri de même tragiquement, les Livres de Scythien & son argent, demeurérent à une Veuve, chez qui il s'étoit réfugié, & que ce fut-là que Manes trouva les Ouvrages en question, & y puisa sa doctrine. Roman tout pur. Scythien étoit à la vérité plus âgé que Manichée, mais il florissoit en même tems que lui (4); comme on le prouve évidemment par une Lettre que ce dernier lui avoit écrite, & dont Photius nous a conservé un Fragment (5). Il est vrai qu'on voit par la *Bibliothéque Grecque* de Mr. Fabricius (6), que ce Fragment est attribué aussi à Valentin; mais on ne peut douter qu'il ne soit de Manichée, en consultant Photius, qui cite en propres termes *Manichée écrivant à Scythien, Καὶ μὲν ὁ Μανιχαῖος πρὸς Σκυθιανὸν ἐπιστέλλων.* Ceux qui seront curieux de voir ce qu'on fait de Scythien, & ce qu'il y a de ridicule dans les contes de sa mort, peuvent consulter Mr. de Beausobre (7); l'abondance des matiéres que nous avons pour cet Article ne nous permet pas de nous écarter. Térébinthe, qui prit le nom de Buddas, vivoit encore lorsque Manichée publia son Hérésie; c'est ce dont on ne peut douter, puisqu'il survêquit à Scythien, après la mort duquel il passa dans la Province de Babylone: or Scythien vivoit encore, comme nous venons de le prouver, lorsque Manichée avoit déjà abandonné la Foi Orthodoxe. D'ailleurs Buddas fut un des Disciples de Manichée, bien loin d'avoir été son Maitre par les Livres qu'il lui laissa; & au-lieu d'être mort longtems avant lui, au contraire il lui a survécu, & a été un de douze Apôtres de la Secte Manichéenne (8).

(2) Art. MANICHEENS Rem. [A].

(3) Là-même Rem. [C].

(4) Fabricii *Bibl. Græc.* Vol. V. p. 280 in Notis.

(5) Photii *Bibl.* Cod. 230. Col. 850.

(6) *Ubi supra*, p. 284.

(7) Hist. Crit du Manicheïsme T. I P. I. L. I. Ch. IV.

(8) Ibid. p. 61.

[*C*] *Séduit par les opinions Philosophiques ...... auxquelles il voulut accommoder le Christianisme, il renonça à la Foi Orthodoxe.*] La source de l'Erreur de Manichée fut une mauvaise Philosophie, qui avoit régné & qui régnoit encore dans sa Nation; à quoi il faut joindre certaines Traditions anciennes, absurdes & bizarres, qu'il trouva parmi les Chaldéens, & dont il composa son Systême.

A l'égard des Mages, on expose différemment leur Systême. Selon les Grecs, ces Philosophes reconnoissoient deux Puissances contraires, l'une Cause des Biens, & l'autre Cause des Maux, donnant à la premiére le nom de *Hormizdas*, & à la seconde celui d'*Arimanius* (9). Mais Mr Hyde prétend (10) qu'ils n'admettoient qu'un seul Principe supérieur. Ce Savant raconte que la plus ancienne Secte des Mages eut pour fondateur un certain *Kelomaras*, que les uns disent avoir été Adam & les autres Noé. Cette Secte ne reconnoissoit qu'un seul Principe éternel, savoir Dieu ou *Yezdan*. Mais elle supposoit qu'il vint un jour à Dieu cette pensée, *si je n'ai rien à démêler avec personne comment tout ira-t-il?* C'est cette pensée, qui donna la naissance à *Ahreman* ou au Démon: sur quoi Mr. de Beausobre remarque (11) que sans-doute ces anciens Mages ne vouloient pas dire, qu'une Réflexion de la Divinité devint une substance mauvaise; mais que Dieu trouva à propos de se créer un Adversaire, qui lui donnât de l'occupation, ou, comme parlent les Théologiens Modernes, qui lui donnât les moyens de manifester ses différens attributs. La seconde Secte des Mages prétendoit tirer son origine de *Zervan* (12), qui est Abraham, selon les Persans; les Zervanites disoient (13), que la lumiére seule est éternelle, & qu'entre les personnes spirituelles & lumineuses qu'elle forma, il n'y en eut point de plus grande que Zervan, mais qu'il lui arriva malheureusement un jour de douter de quelque chose, & que ce fut de ce doute que nâquit *Ahreman.* Quelques-uns ajoûtent, que la pensée qui inquiéta ce grand-homme, fut, *que le Monde ne valoit peut-être rien.* Il faut pourtant observer que tous les Arabes n'ont pas aussi bonne opinion de l'Orthodoxie de ces anciens Mages, que l'Auteur d'où Mr. Hyde a tiré ce qu'on vient de voir. Il en cite

(9) Plutar. *in Iside & Osir.* p 189. & Agathias *Hist. de Justinien* L. II. Ch XI. de la Trad. de Cousin.

(10) Hist. Rel. Vet. Persar. p. 295.

(11) Hist. Crit du Manich. T. II. p. 251.

(12) Hyde *ubi supra.* App. p. 445.

(13) Ibid. p. 297.

fie en Perfe (*k*). Les Eglifes de cet Empire étoient tranquilles, & la conjoncture affez favorable pour y faire de grands progrès, vu le caractére de celui qui devoit s'y oppofer, puifqu'il étoit à la tête de tout le Clergé d'Orient. C'étoit Papas, fils d'Aghée, qui étoit alors Primat de Séleucie, & qui tint ce Siége très-longtems; Prélat d'un fafte infupportable, d'une ambition démefurée, qui traitoit avec la derniére indignité, non feulement les Prêtres & fes Diacres, mais les Evêques fes freres (*l*). Ce fut pendant dant qu'un homme de ce caractére gouvernoit l'Eglife d'Orient, que Manichée commença à publier fon Héréfie. Il prétendit avoir reçu fa vocation dans le fommeil. Les Auteurs Perfans nous apprennent, qu'il furprit dans les commencemens le Roi Sapor, mais il y a bien de l'apparence qu'il ne lui découvrit pas d'abord tout le myftére de fa Doctrine. Il fe contenta de lui en montrer la face, qui reffembloit le plus au Magifme, de lui préfenter ce qu'elle avoit de nouveau, de fpécieux, de Philofophique. Mais dès qu'il voulut donner à cette même Doctrine l'air & le nom de Doctrine de Jéfus-Chrift, réformer le Culte & les Opinions des Mages, & introduire une nouvelle Religion, Sapor l'abandonna, & réfolut de le faire mourir (*m*). Les Peres ont attribué fa difgrace à toute une autre caufe, ce qui mérite d'être examiné [*D*]. L'Uéréfiarque ayant été averti du deffein du Roi, s'enfuit dans le Turqueftan (*n*), où il eut beau champ pour débiter fa Doctrine à des peuples groffiers (*o*). Mr. l'Abbé Renaudot, a voulu contefter ce fait (*p*), mais Mr. de Beaufobre l'a éclairci (*q*) d'une maniére qui ne permet guére de douter que Manichée ne fe foit véritablement retiré dans le Turqueftan, comme le difent les Auteurs Orien-

(*k*) Idem p. 122. 123.

(*l*) Voyez un trait de fon caractére dans Affeman *Bibl. Orient.* T. III. P. I. p. 346. & dans *Beaufobre* ubi fupra. p. 184. 185.

(*m*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 549.

(*n*) Le Turqueftan comprend plufieurs Provinces ou petits Royaumes. Il eft fitué à l'Orient de la Mer Cafpienne, & confine à la Sogdiane, qui eft la derniére des Provinces que les Perfes poffédoient autrefois de ce côté-là. Marc-Paul de Venife l'appelle la grande Turquie.

(*o*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. MANIC. p. 549.

(*p*) Hift. Patriarch. Alex. p. 44.

(*q*) Hift. Crit. du Manich. T. I. p. 188. 189.

cite lui-même un autre (14), qui témoigne que *Keïomorath* le plus ancien des *Mages Originaux*, a été Dualifte, & que tous les Mages fes fucceffeurs furent dans la même erreur, jufqu'à la venue de Zerdhuft ou Zoroaftre. Mr. Prideaux a donné une idée fort avantageufe du Syftême de ce dernier, tirée de Pocock & de Hyde (15). „ Le principal changement, *dit-il*, que fit Zoroaftre dans la Religion des Mages, c'eft qu'au-lieu que ceux-ci pofoient pour Dogme fondamental, qu'il y a deux Principes fuprêmes; l'un Auteur „ du Bien, qu'ils appelloient la *Lumiére*; l'autre, Auteur „ du Mal, qu'ils appelloient les *Ténébres*, & qu'étant tou„ jours en oppofition, c'étoit de leur mélange que toutes „ chofes avoient été formées, il établit un Principe fupérieur „ aux deux autres, favoir un Dieu fuprême, Auteur de la „ *Lumiére* & des *Ténébres*, & qui, par le mélange de ces „ deux Principes, faifoit toutes chofes felon fon bon-plaifir. „ Mais pour éviter de faire Dieu, Auteur du Mal, Zoroaftre „ difoit, que Dieu n'avoit créé que la *Lumiére* ou le *Bien*, „ & que les *Ténébres* ou le *Mal* fuivoient, comme l'ombre „ fuit le Corps: qu'il n'y avoit que le Bien qui eût été réel„ lement produit, & le Mal en étoit réfulté comme une pri„ vation du bien". Mais il y a beaucoup d'apparence que Mr. Prideaux attribue à Zoroaftre des notions plus pures, qu'il n'avoit réellement. Mr. d'Herbelot affure (16) que *le Tarik Montekhebtémoigne, que Zoroaftre Auteur de la Secte des Megioufch ou Mages, eft auffi le premier qui a enfeigné la doctrine des deux Principes de toutes chofes, & que le furnom de* Megioufch *qu'on lui donne, eft un nom corrompu par les Arabes, du mot Perfan* Meikhoufch, *qui fignifie* aigre-doux, *à caufe des deux Principes bon & mauvais, qu'il établiffoit.* D'autres Auteurs conviennent à la vérité que Zoroaftre reconnoiffoit un feul Principe fuprême, mais Créateur des deux Principes Auteurs du Bien & du Mal, par le mélange qui s'en fait. Les Mages ne laifférent pas de fe partager en un grand nombre de Sectes, qui s'accordoient toutes fur l'article, qu'il y a deux Principes, mais qui fe divifoient entre autres fur la queftion, fi ces deux Principes font coéternels, ou fi le Principe du Bien, auxquelles elles ne refufoient pas la prééminence, étoit feul éternel, & l'autre créé. Entre ces différentes Sectes, il y avoit celle que les Arabes appellent des *Magufééns*, qui avoit dégénéré de la créance de Zoroaftre. „ Manés, *dit* „ *Shariftani* (17), fut originairement *Magufeen*, & approuva „ les Sectes Populaires. Il reconnoiffoit que le Monde a „ été fait, & qu'il eft compofé de deux Principes coéter„ nels, dont l'un eft la Lumiére & l'autre les Ténébres. Que „ ces deux Principes ont une éternité antécédente, & que ni „ l'un ni l'autre ne finira jamais. Il nioit auffi qu'aucune cho„ fe pût exifter à moins qu'elle n'eût un Principe éternel". Plus bas (18), le même Auteur nous apprend, que les *Magufééns* croyoient une Dualité, qui leur étoit particuliére. Ils établiffoient *deux Conducteurs* ou *Gouverneurs* éternels, qui font le *Bien* & le *Mal*, le *Vice* & la *Vertu*, l'*Utile* & le *Pernicieux*. L'un s'appelle la *Lumiére*, & l'autre les *Ténébres*. L'un eft YEZDAN ou *Dieu*, l'autre AHREMAN ou le *Diable*. Lorfque Manichée embraffa le Chriftianifme il lui arriva fans-doute, comme à d'autres Philofophes convertis, de garder les opinions Philofophiques, & enfuite il voulut les affocier à l'Evangile. Il y a beaucoup d'apparence qu'il adopta auffi quelques Traditions bizarres des Chaldéens qu'il fit entrer dans fon Syftême, comme on peut le voir en comparant ce Syftême avec un morceau de la Théologie Chaldéenne (19).

[*D*] *Les Peres ont attribué fa difgrace à toute une autre Caufe, ce qui mérite d'être examiné.*] On trouve dans les *Actes d'Archelaüs* (20). „ Que le fils du Roi étant tombé malade Manés „ entreprit de le guérir, mais ce Prince mourut entre fes „ mains, ou plutôt il le tua, ce qui ayant irrité le Roi, il le „ fit mettre en prifon & charger de fers". St. Epiphane ajoûte, qu'*il donna quelques remedes au malade.* Cyrille retranche les remédes, & dit que Manes voulant fe donner les airs d'un Prophéte & d'un Saint, *promit de guérir le Prince par la feule vertu de fes priéres* (21). Photius dit (22) que fa réputation étant parvenue aux oreilles du Roi de Perfe, & que ce Prince ayant appris que Manés fe vantoit de pouvoir guérir fon fils par fes priéres feules, employa cet homme préfomptueux. Qu'il me foit permis de remarquer ici en paffant, que Mr. De Beaufobre, fi je ne me trompe, a maltraité Photius affez mal-à-propos à cette occafion. „ Qui peut, „ *dit-il*, excufer l'impertinente réflexion dont Photius a „ voulu orner cette avanture? Méprifant jufqu'au vraifem„ blable, ce favant homme a ofé dire, *Manés étant devenu* „ *fameux par fes crimes*, fa réputation parvint jufqu'aux oreil„ les du Roi &c. Depuis quand donc les Princes efpérent-ils „ d'obtenir du Ciel des guérifons miraculeufes par l'intercef„ fion des plus grands fcélérats?" Si je comprends bien la penfée de Photius, la Critique tombe entiérement à faux. Ce Patriarche venoit de dire, que Manés s'étoit choifi douze Difciples, ou Apôtres, qu'il avoit envoyés prêcher fa doctrine, & il ajoûte qu'étant devenu célébre par fon Héréfie, c'eft-là à ce qu'il me femble la penfée de Photius, τῷ κακῷ γεγονὼς περιβόητος, le mot de κακὸν me paroit fignifier là non des *crimes*, mais la mauvaife doctrine de l'Héréfiarque, qui lui donna de la réputation; le Roi de Perfe en entendit parler comme d'un homme célébre, & ayant appris qu'il fe vantoit de pouvoir guérir le jeune Prince par fes priéres, il étoit naturel qu'il fouhaitât d'en faire l'effai. Quoi qu'il en foit, Mr. De Beaufobre déclare qu'il ne voudroit pas nier, mais qu'il n'oferoit affirmer non plus, que Sapor, voyant fon fils malade, n'en ait confié la guérifon à Manichée; que celui-ci ne s'en foit chargé, & que le fuccès n'ayant pas répondu à fon attente, il ne fe foit attiré l'indignation du Roi. Ce qu'il y a de furprenant, c'eft qu'une caufe fi publique & fi mémorable de fa difgrace ait échappé aux Orientaux; on n'en trouve rien dans ceux que Mr. D'Herbelot cite, & il n'y a que le feul *Bar Hebreus* qui en parle comme d'un bruit incertain, *fertur*, dit-il (23). Cependant fi le fait eft vrai, il faut au moins convenir, que Manés n'entreprit de traiter le Prince qu'à la priére du Roi, qui avoit une haute eftime pour fon favoir & pour fa vertu; c'eft ce qui paroit par le témoignage de Socrate (24), qui dit „ que le Roi de Perfe ayant ouï parler „ très-avantageufement de Manichée, *le fit venir comme il au*„ *roit fait venir un Apôtre* de Jéfus-Chrift". Cet Héréfiarque réuniffoit dans fon caractére tout ce qui pouvoit lui attirer l'eftime du Roi. Il paffoit pour un grand Saint. La Continence, les Abftinences, les Jeûnes, un air féduifant de dévotion, toutes ces belles apparences, qui en impofent aux hommes, diftinguoient Manés; c'étoit un homme pâle, exténué par le jeûne & par les macérations: „ le Démon, *dit un Auteur Syrien* (25), avoit répandu la pâleur fur le vifage „ de Manés, afin de féduire les fimples". *Pallore Manetem Diabolus tinxit, ut incautos falleret.* D'ailleurs on ne peut guére douter, qu'il ne fit profeffion de pauvreté, puifqu'il y affujettit fes Elus; & rien n'enchante plus les hommes, que cet entier renoncement à tous les biens du Monde. A cet extérieur mortifié Manés joignit de grandes connoiffances, & comme la Médecine étoit une des Sciences les plus eftimées en Perfe, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne l'ignoroit point, étant propre à lui concilier l'affection des Grands & du Peuple. Alexandre de Lycople (26) infinue qu'il avoit accompagné Sapor dans fes Armées, & il eft bien vraifemblable que c'étoit en qualité de Médecin. Cette Science étoit le moyen le plus fûr de fe faire valoir en Orient. Hiérax, l'un des douze premiers Difciples de Manichée, étoit Médecin; & l'on trouve dans l'Hiftoire Eccléfiaftique d'Orient quantité d'Evêques & de Moines, qui étoient Médecins, & que par-là des Evêques fe procuroient & à leurs Troupeaux la protection des Rois de Perfe. Ceux qui ont lu les Rélations de nos Voyageurs Modernes favent, que la plupart fe font ménagé des protections par la même voye. Il eft donc affez vraifemblable que Manés fe diftinguoit par cet endroit, & il fe peut que le Roi de Perfe lui ait confié la cure de fon fils, & que n'ayant pas réuffi, cela a pu contribuer à fa difgrace. Ce qu'il y a néanmoins de certain, c'eft que les Orientaux attribuent cette difgrace à fes opinions fur la Religion, & en particulier à fon Chriftianifme, tout défiguré qu'il étoit. Il y a tout lieu de penfer, que fon Héréfie l'ayant rendu fort odieux aux Chrétiens, les Auteurs Eccléfiaftiques n'ont pu fe réfoudre à lui faire l'honneur d'avouer qu'il étoit mort, en quelque façon, pour le Chriftianifme; aveu qui ne peut néanmoins faire aucun tort à la Religion Chrétienne, qui au contraire femble lui faire honneur, puifque c'eft une preuve de fa force fur les efprits, déréglés d'ailleurs par des opinions bizarres, & contraires aux principes de l'Evangile: on peut ajoûter, que fi Manés fe croyoit un Apôtre de Jéfus-Chrift, il ne pouvoit que fouffrir pour foutenir ce titre.

(14) Ibid. p. 163.

(15) Hift. des Juifs. T. I. p. 188. 189. Edit. Françoife de 1722.

(16) Bibl. Orient p. 931.

(17) Hyde *ubi fupra* p. 282.

(18) Ibid. p. 295.

(19) *Voy.* De Beaufobre *Hift. Crit. du Manich.* T. II. p. 255-257. & comparez Fabricius *Bibl. Græc.* Vol. XIV. p. 187.

(20) Voyez fur cette Piéce Art. ARCHELAUS Evêque de Cafcar. Rem. [A], *Addit. du Trad.*

(21) De Beaufobre T. I p. 79.

(22) Contra Manichæos, L. I. § 12. dans les *Anec. Græc.* de Wolfius T. I. p. 48.

(23) Abulpharag. *Dynaft* p. 82. *Apud* De Beaufobre p. 80.

(24) Hift. Ecclef. L. I. Ch. 22.

(25) St. Ephrem, *apud* Allemann. *Bibl. Orient.* T. I. p. 119.

(26) *Voy.* fur cet Auteur De Beaufobre Tom. I p. 235-237.

rientaux. Il s'arrêta dans une Ville, nommée *Tchighil*, y prêcha sa doctrine, & s'y fit beaucoup de Disciples. Pour se rendre agréable au peuple, il embellit de quantité de peintures un Temple, que les Persans appellent du même nom de Tchighil; il en orna pareillement un autre, qu'ils appellent Ghalbita (*r*). Enfin pour donner à ses Erreurs une autorité Divine, il s'avisa d'un expédient commun à quantité d'autres imposteurs. Ayant découvert dans un lieu solitaire une Grotte, arrosée d'un excellente Fontaine, il y fit porter secrettement des provisions pour un an, & avertit ses Disciples, qu'il va être élevé au Ciel, qu'il y demeurera une année, au bout de laquelle il reviendra les trouver. Après avoir pris ces précautions, il se renferma dans sa Grotte. C'est-là que dans le silence de la solitude, il forma tout-à-fait son Systême de Philosophie & de Religion; qu'il en arrangea toutes les parties, qu'il l'écrivit dans un Livre & l'enrichit des plus belles figures. Cet Ouvrage achevé, il sortit de sa retraite, & présenta son Livre à ses Disciples, sous le nom de ses *Revélations* ou de son *Evangile* (*s*). C'est celui que les Persans appellent à cause de cela ER-TENGH-MANI, *le Livre des Peintures de Manès* [*E*]. Cette nouvelle imposture multiplia fort le nombre de ses Sectateurs. Quoiqu'il soit assez difficile de donner une idée juste des Dogmes de Manichée, & qu'en profitant des recherches de Mr. De Beausobre sur ce sujet, on ait de la peine à séparer ce qui regarde directement la Doctrine Manichéenne, des autres matiéres que ce Savant a fait entrer dans son Ouvrage, nous tâcherons de faire connoitre les principaux Dogmes de cet Héresiarque [*F*], à quoi Mr. Bayle a à peine touché. Pendant que Manichée étendoit sa Secte dans le Turquest-

(*r*) Idem ibid.

(*s*) D'Herbelot *ubi supra*.

[*E*] *Le Livre des Peintures de Manes.*] Mr. D'Herbelot nous fait la description de ce Chef-d'œuvre de Manés (27). „ Ce Livre, *dit-il*, étoit rempli de figures Magiques, Astrologiques, & Prophétiques, que cet Hérésiarque & Imposteur disoit contenir toutes les merveilles que Dieu lui avoit fait voir, les expliquant à ceux qu'il avoit séduit, selon les principes du Zoroastrisme ou du Manichéïsme. Ce Livre, qu'on disoit avoir été peint à la Chine, ou par des Chinois, étoit si célébre dans toute la Perse, que Kemal Essahani, Poëte Persan, pour louër l'habileté d'un Prince, dit, *que ses Ouvrages faisoient plier le Livre d'*Erteng, „ *& mépriser toutes ses figures*". Il y a de l'apparence qu'il ne reste rien de cet Ouvrage, du moins Mr. De Beausobre avouë (28) qu'il n'en a rien trouvé dans les anciens Auteurs Grecs ou Latins, qu'il a lus; & ce qui fait juger qu'il n'y en a point, c'est que les habiles Modernes, qui parlent des Livres de Manichée, & qui ne négligent pas de raporter les Fragmens qu'ils en ont pu découvrir, ne nous en fournissent aucun. Le Savant de Berlin croit pourtant, qu'il s'en pourroit trouver en Orient, ou dans les Auteurs Persans & Arabes. Cet Ouvrage paroit avoir piqué vivement la curiosité de Mr. de Beausobre, & effectivement on ne peut disconvenir, qu'il ne dût être extrêmement curieux par toutes sortes d'endroits. „ Je ne connois point, *dit-il* (29), dans toute l'Antiquité Philosophique & Hétérodoxe, d'objet plus digne de la curiosité, que ce bel Ouvrage de Manés. Les Tableaux, les Statues des Grecs me paroissent bien moins intéressantes. On n'y pourroit voir que des figures parfaitement bien tracées: la Nature imitée jusqu'au point d'en imposer aux yeux: mais dans les peintures de Manés on découvriroit à la fois, & des merveilles de l'Art, & des représentations vives & originales, d'un Systême, qui, tout bizarre qu'il pouvoit être, étoit néanmoins ingénieux...... Je ne doute pas, *ajoûte-t-il* (30) que, parmi des faits dignes de notre curiosité, il ne se trouvât beaucoup de visions & de mauvais raisonnemens. Mais si l'on bruloit tous les Livres où il y en a, bon Dieu! quels incendies, & quelle perte au fond pour la République des Lettres"! Puisque j'en suis sur l'article de l'Evangile de Manichée, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de ce que l'on connoit des Ouvrages de cet Hérésiarque. Il n'en reste plus que quelques Fragmens. On avoit en Afrique une Version Latine d'une Lettre de Manichée, qui a pour titre *Epître du Fondement*; tout ce qui nous en reste se trouve inséré dans la Réfutation que St. Augustin en a faite (31). Mr. de Beausobre dit (32), que l'Original étoit Grec, ou Syriaque; Mr. de Tillemont a cru que cette Lettre contenoit les principaux articles de la créance de Manichée (33). Les disputes de St. Augustin contre les Pélagiens ont été cause que l'on nous a conservé quelques fragmens d'une autre Lettre de notre Hérésiarque à *Ménoch* une de ses filles spirituelles, ils se trouvent dans l'Ouvrage de St. Augustin intitulé *Opus imperfectum*. On a la Lettre entiére que Manichée écrivit à Marcel, elle se trouve dans les Actes d'Archelaüs, & dans St. Epiphane. Mr. Fabricius a inséré dans sa *Bibliothéque Grecque* (34) des fragmens de quelques autres Lettres. St. Epiphane paroit avoir vu un Livre de Manichée, intitulé des *Mystéres*, qui étoit partagé en XXII. Sections, selon le nombre des Lettres de l'Alphabeth Syriaque, qui a été réfuté par Tite de Bostres en Phénicie. Mr. Fabricius (35) indique encore un *Traité de la Foi*, Λόγος περὶ πίστεως, dont Epiphane cite un fragment *. *Le Trésor de vie*, Θησαυρὸς ζωῆς, dont il y avoit du moins sept Livres, puisque St. Augustin a cité le Livre septiéme. Un *Recueil de Lettres*, dont celles que nous avons soit en partie soit en entier faisoient apparemment partie. On peut voir la notice raisonnée que Mr. De Beausobre donne des Auteurs, qui ont écrit contre les Manichéens, & le jugement qu'il en porte (36).

(27) Bibl. Orient. p. 317.

(28) *Ubi supra*. p. 197.

(29) Ibid. p. 190.

(30) Ibid. p. 197.

(31) Fabricius *Bibl. Græc.* Vol. V. p. 283.

(32) *Ubi supra* p. 220.

(33) Mém. de l'Hist. Ecclés. T. XIII. Art. 112.

(34) Vol. V. p. 284. 285.

(35) Ibid. p. 282.

* Comparés sur tous ces Ouvrages de Manichée De Beausobre *ubi supra* p. 426 *& suiv.*

(36) *Ubi supra*. p. 222-238.

[*F*] *Nous tâcherons de donner l'idée des principaux Dogmes de cet Hérésiarque.*] S'il falloit entrer dans tous les détails dont ce sujet est susceptible, nous renvoyerions à l'Ouvrage de Mr. De Beausobre, mais nous croyons que bien des Lecteurs ne seront pas fâchés de connoitre en gros les opinions d'un Hérésiarque aussi fameux dans l'Histoire que Manichée. I. Commençons par ses *Principes* généraux, qui sont comme les fondemens du Manichéïsme.

(I.) Il faut voir d'abord quelle idée il a voulu donner au monde de sa Personne & de son Ministére. „ On ne peut nier, *dit Mr. De Beausobre* (37), qu'il n'ait été un grand *Imposteur* ou un grand *Fanatique*. Ceux qui disent qu'il se retira dans un Antre, où il composa son Evangile, & qu'il se vanta ensuite d'avoir apporté du Ciel, en font un Imposteur. Mais ceux qui nous racontent qu'il reçut sa Mission dans un Songe, ou dans une Extâse, semblent en faire plutôt un Fanatique, au moins s'il est vrai que le Songe, ou l'Extâse n'ont pas été supposés". Ce Savant remarque ensuite, qu'il n'est pas impossible que Manichée n'ait réuni ces deux caractéres, & qu'après avoir commencé par l'Imposture, il n'ait fini par le Fanatisme. Les Anciens l'ont accusé, les uns de s'être dit le Paraclet ou le St. Esprit, d'autres d'avoir voulu contrefaire le Christ, & en général d'avoir affecté la Divinité: imputations fausses, comme le Critique de Berlin l'a prouvé (38). Manichée n'a jamais pris d'autre qualité que celle d'*Apôtre de Jésus-Christ*, c'est ainsi qu'il se qualifie dans ses Lettres; mais il prétendoit être un Apôtre supérieur par ses lumiéres aux premiers Apôtres, & instruit extraordinairement par le St. Esprit, afin de révéler au Monde des vérités qui avoient été inconnuës avant son Ministére, & de réformer toutes les Religions établies: c'étoit l'idée qu'en avoient ses Disciples, ils le croyoient un homme, mais un très-grand Saint, & un Prophéte, en qui résidoit le St. Esprit, qui parloit par sa bouche.

(37) *Ubi supra* p. 253.

(38) *Ubi supra* p. 254. 256. Voy. aussi les Réflexions qu'il fait ensuite, sur l'affectation des Anciens à accuser les Hérétiques d'usurper la Divinité.

(II.) S'attribuant une pareille autorité, il s'éleva au-dessus des Saintes Ecritures, & commença par rejetter tout l'Ancien Testament. On ne sait pas précisément ce qu'il pensoit sur ce sujet, mais quelques-uns de ses Disciples ont parlé de cette partie de la Révélation avec le dernier mépris. Ils alléguoient, premiérement, que les idées qu'on y trouve de la Divinité ne sont pas pures, & qu'il y en a même de fausses & d'injurieuses à Dieu; ils étoient choqués principalement de ce que la *Colére*, la *Jalousie* & d'autres passions sont attribuées, à Dieu de certains ordres émanés de lui. Pitoyable prétexte! le Langage des Auteurs Sacrés est un langage populaire, & quand ils attribuent à Dieu des passions humaines, ce n'est que par rapport à leurs effets légitimes; la *Colére* n'est que la juste punition du péché, la *Jalousie* qu'une juste aversion pour l'idolâtrie. Et pour ce qui est des ordres sévéres que Dieu donna aux Israélites contre les Cananéens, l'empire souverain de Dieu suffit pour les justifier, surtout quand on fait réflexion que les crimes de ces peuples étoient montés à leur comble. Ce qui mérite surtout attention, c'est que les Manichéens savoient bien se retrancher dans la soumission que la Créature doit au Créateur, & imposer silence aux murmures par la réponse de St. Paul Rom. IX. 20. lorsqu'ils étoient pressés par les Orthodoxes, & qu'ils ne pouvoient rendre raison des actions divines (39). Ils disoient, en second lieu, que la Morale de l'A. T. n'étoit pas assez parfaite, & ne répond pas à la Sainteté de Dieu. Ils prétendoient que les Préceptes Moraux, qui sont contenus dans la Loi, n'avoient pas été révélés à Moyse, puisqu'ils étoient aussi anciens que le Monde; que ce Législateur les avoit corrompus, en y mêlant, d'un côté le Sabbath Judaïque, & de l'autre des Promesses & des Menaces qui ne convenoient nullement au vrai Dieu: que Jésus-Christ avoit rendu à la Loi la perfection qui lui manquoit. Ils déclamoient contre plusieurs des Loix de Moyse, par exemple, contre celle qui permettoit le Divorce; ils attaquoient l'honneur des plus illustres Patriarches, dont ils relevoient les défauts avec la malignité la plus insolente; & ils n'épargnoient pas même le Dieu des Hébreux (40). On peut voir les réponses solides que le Savant de Berlin oppose à toutes ces vaines déclamations, & il n'y a personne tant soit peu versé dans ces matiéres, qui ne sente combien les Objections des Manichéens étoient foibles sur cet article. Une troisiéme raison qu'ils alléguoient, c'est que ces Livres ne contiennent aucune Promesse de la Vie éternelle; & que les promesses temporelles dont ils sont remplis, ne sont propres qu'à nourrir les inclinations charnelles des hommes. Outre qu'on pourroit douter que les Manichéens fussent aussi spiritualisés, qu'ils le vouloient paroitre. Le célébre Spencer (41) a donné de fort bonnes raisons, pourquoi Dieu donna des promesses temporelles aux Juifs, prises du caractére grossier de ce Peuple & des circonstances où il se trouvoit. Mr. de Beausobre ajoûte (42): „ Au reste il est vrai, comme Spencer l'a reconnu, que les Livres de Moyse ne contiennent aucune Promesse *claire* de la Vie éternelle...... mais il n'est pas moins vrai que les anciens

(39) Idem p. 272.

(40) Tiré de la Dispute de St. Augustin contre le Manichéen Fauste. V. De Beausobre p. 273.

(41) De Legibus Hebræor. L. I. cap. 3.

(42) Loc. cit. p. 276.

questan & dans les Provinces voisines, Sapor mourut en 371 ou 372 après trente ans & un mois d'un régne glorieux (*t*). Il laissa l'Empire à Hormuz ou Hormizdas son fils, qui ne régna tout au plus qu'un an

(*t*) D'Herbelot p.763.

„ ciens Peres ont espéré une Vie immortelle, comme l'Auteur Divin de l'Epître aux Hébreux l'enseigne dans le Chapitre XI". Il y a de l'équivoque là-dedans. Il faut avouer que les Promesses de la Vie éternelle n'étoient ni aussi précises ni aussi nombreuses, que celles qu'on trouve dans le N. T. Mais je voudrois bien savoir en vertu dequoi les anciens Peres espéroient une Vie immortelle? Ce n'étoit pas sans de bonnes raisons, ni sur de vaines imaginations, ni sur quelques notions obscures & confuses, la maniére dont l'Auteur de l'Epître aux Hébreux s'exprime ne permet pas d'attribuer leur foi à de pareils principes. Quel étoit donc le fondement de leur foi? si ce n'étoient les promesses de Dieu, dont ils comprenoient le sens; telles étoient celles que Dieu avoit faites à Abraham, qu'il *seroit son bouclier & sa grande récompense* (Gen. XV. 1.) *qu'il seroit* son Dieu *& le Dieu de sa postérité à jamais* (Gen. XVII. 7.): Jésus-Christ nous a appris qu'en se déclarant le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, il sé déclaroit tel pour la Vie à-venir; pourquoi ne veut-on pas que ces Saints Hommes ayent pénétré le sens de ces promesses, puisqu'ils ont réellement espéré la Vie immortelle, & qu'en cette considération ils ont fait des sacrifices assez pénibles, comme le remarque l'Auteur de l'Epître aux Hébreux. En quatriéme lieu, les Manichéens n'avoient que de l'horreur pour les Sacrifices, & du mépris pour toutes les Cérémonies Judaïques, soutenant, qu'il étoit impossible que le vrai Dieu eût jamais ordonné un tel Culte. On peut voir jusqu'où ils portoient les choses à cet égard dans l'endroit cité en marge (43). Chacun comprend qu'il n'est pas difficile de répondre à ce que ces Hérétiques pouvoient alléguer; en examinant les vuës de sagesse que Dieu avoit dans l'établissement du Culte Judaïque, & des Loix de Moyse, on trouve la solution des difficultés qui pourroient se présenter. Ils faisoient encore bien des objections contre les trois premiers Chapitres de la Genése, parce qu'ils s'étoient fait un Systême de la Création du Monde, de la tentation & de la chute d'Adam, très-différent de celui de Moyse. Le détail de leurs Objections & des Réponses qu'on y peut faire nous méneroit trop loin (44). Enfin ils avoient la hardiesse de soutenir, qu'il n'est point vrai que les Prophétes des Hébreux ayent prédit l'avénement, la prédication, la crucifixion, la resurrection &c. du Sauveur; & pour éluder l'autorité de Jésus-Christ & des Apôtres sur ce sujet, ils supposérent que des demi-Chrétiens, sortis du Judaïsme, avoient falsifié les Ecrits Apostoliques. Avec de pareilles suppositions il n'y a rien de si clair dans l'Ecriture, qu'on ne puisse éluder. Voyons ce qu'ils pensoient sur le Nouveau Testament. Ils recevoient les quatre Evangiles, & les Epitres de St. Paul; mais leurs principes sur l'A. T. font présumer avec quelque raison qu'ils n'admettoient point l'Epitre aux Hébreux (45): il y a lieu de croire qu'ils recevoient encore les Epitres Canoniques; mais ils rejettoient les *Actes des Apôtres*, sans-doute parce que le Ch. II. étoit incompatible avec la prétention de Manichée, que la promesse faite du Paraclet s'étoit accomplie en sa personne: peut-être aussi parce que cette Histoire des Apôtres n'eut pas au commencement, dans les Eglises Orientales, la même autorité que les Evangiles & les Epitres (46). Les Manichéens ne recevoient vraisemblablement point la II. Epitre de St. Pierre, celle de St. Jude, la II. & la III. de St. Jean, non plus que l'Apocalypse; parce que tous ces Livres n'étoient point reconnus dans les Eglises d'Orient, au tems de la naissance de Manichée, & qu'ils ne l'ont pas même été fort longtems après (47). Mais en faisant semblant d'admettre la plupart des Livres du N. T. ils en anéantissoient l'autorité, par des exceptions arbitraires, & par des mensonges évidens. Ils nioient que les Evangiles fussent des Auteurs dont ils portoient les noms, & prétendoient qu'ils avoient été écrits par des inconnus à demi-Juifs; quoique rien ne soit plus facile que de prouver le contraire, comme l'ont fait nombre d'illustres Apologistes de la Religion aux Ouvrages desquels nous renvoyons le Lecteur, notre plan ne nous permettant pas de réfuter à chaque pas les Erreurs bizarres & insoutenables de ces Hérétiques, dont nous nous proposons de faire connoitre les principes. Ils n'admettoient donc de ce qu'ils trouvoient dans ces Livres sacrés, que ce qui s'accommodoit avec leur Systême, rejettant le reste: méthode fort commode pour établir tout ce que l'on voudra; mais qui renversoit la Religion Chrétienne, & le Manichéïsme même, puisque la prétendue mission de Manichée étoit fondée sur l'Evangile, qu'ils accusoient d'être falsifié.

(43) De Beausobre *ubi supra*. p. 277-279.

(44) Consultez le même p. 280-282.

(45) Ibid. p. 292.

(46) Simon *Hist. Crit. du N. T.* P. I. p. 154.

(47) Consultez De Beausobre p. 294. 295.

(III.) Principe de Manichée, c'est que tous les Peuples du Monde, & entre ces Peuples les Orientaux, avoient eu leurs Sages, leurs Philosophes, leurs Prophétes, qui à la faveur des lumiéres que la Raison Divine communique à tous ceux qui l'écoutent, avoient découvert des Vérités que les Juifs ont ignorées. Que ces Sages & ces Prophétes étant les Peres des Gentils, dont l'Eglise Chrétienne est composée, il est plus naturel & plus raisonnable de les consulter, que les Prophétes des Juifs: Que le peu de vérités morales qui se trouvoient encore dans la Religion Judaïque, ne venoient point originairement de ces Prophétes, mais des premiers Peres du Genre-Humain, qui avoient vécu & qui étoient morts en Orient, qui en avoient été instruits par les bons Anges, & qui les avoient transmises à leurs descendans. Les Manichéens prétendoient donc, qu'il falloit convaincre les Gentils par le témoignage de leurs Sages & de leurs Prophétes, & non par celui des Prophétes Hébreux. Plusieurs Peres ont pensé à peu près de même sur cette illumination Universelle (48), d'où ils concluoient que toutes les Nations ont eu des *Justes* qui ont été agréables à Dieu, & qu'elles ont eu des Sages & des Prophétes à qui Dieu s'est manifesté (49). Mr. De Beausobre entre là-dessus dans un détail curieux & intéressant (50), où il ne nous est pas possible de le suivre. Les Catholiques avouant que toutes les Nations ont eu leurs Prophétes, les Manichéens en concluoient qu'il n'y avoit aucune raison de préférer les Prophétes des Hébreux à ceux des autres Peuples; que si ces derniers avoient eu leurs erreurs, ceux des Hébreux avoient eu aussi les leurs, en appuyant le Judaïsme; que comme Jésus-Christ avoit reformé la Loi & le Culte Mosaïque, Manichée avoit aussi corrigé ce qu'il y avoit de défectueux dans la doctrine & dans les cérémonies des Gentils; que ces derniers ayant eu de fort belles connoissances, soit des vérités divines, ou des vérités naturelles, il falloit les recevoir, mais avec cette limitation, *en examinant toutes choses & en retenant ce qui est bon*. Ils recevoient donc les Livres des Gentils, & en particulier ceux de Zoroastre, qui avoit été le Prophéte des Perses, & divers autres Ouvrages du même genre (51). Il y a de l'apparence, qu'ils avoient aussi des Apocryphes des anciens Patriarches; ce qui le fait présumer avec quelque raison, c'est que les Communions Orientales en ont plusieurs, qui conservent encore aujourd'hui l'autorité, qu'une vieille superstition & un zéle ignorant leur ont acquis (52).

(48) Justin. Martyr Apol. I. p. 10. & 91 Edit. Grabii; Oxford 1700. in-8. Et Apol. II. p. 48 Mr. De Beausobre qui p. 307 cite ces deux passages, s'est trompé, en citant comme de la I. Apologie ce qui est de la seconde, & ce qui est de la seconde, comme étant de la premiére. Peut-être est-ce une faute d'impression.

(49) Clem. Alex. *Strom.* Lib. VI. p. 618. Augustin. Lib. XVIII. 47.

(50) *Ubi supra* p. 309-325.

(51) Ibid. p. 326. 335.

(52) Ibid. p. 333-336.

(IV.) Le dernier Principe de Manichée étoit, que les Livres Sacrés, reçus par les Orthodoxes, n'étant ni fidéles, ni authentiques, il falloit les corriger par d'autres Livres, que les Catholiques n'avoient rejettés, que parce qu'ils ne s'accordoient pas avec leurs Erreurs. Delà divers Apocryphes, que les Manichéens opposoient aux Livres Canoniques, & qu'ils prétendoient contenir la doctrine des Apôtres. Mr. De Beausobre fait voir que les Manichéens n'en ont point été les Auteurs, que la plupart étoient de la façon d'un certain Leuce ou Luc, que l'on prétend avoir été Manichéen, mais qui a vécu plus d'un siécle avant notre Hérésiarque (53); il entre dans un examen critique de ces divers Ecrits, que les Manichéens adoptoient, & qu'ils opposoient à ceux des Apôtres. Ces Hérétiques avoient outre cela les Ouvrages de leur Patriarche, & ceux de quelques-uns de ses Disciples (54). Je n'examinerai point ici une Objection des Incrédules contre les vrais Livres du N. T. fondée sur cette multitude de faux Evangiles, & d'autres Apocryphes, qu'il y eut autrefois, je la renvoye à un autre endroit (55).

(53) Ibid. 336-424.

(54) Ibid. p. 425-436.

(55) Art. OROBIO.

II. Après avoir fait un court Exposé des *Principes* du Manichéïsme, il faut donner une idée de ses principaux *Dogmes*. Voyons d'abord tout le Systême en Corps, & faisons ensuite quelques Remarques sur certains articles.

A l'égard du Systême en Corps, on me permettra de l'emprunter tout entier de Mr. De Beausobre, qui étoit au fait, si jamais personne le fut. Le Manichéïsme étoit proprement un Systême Théologique & Philosophique, dont les Hypothéses sont prises de la Théologie & de la Philosophie des Orientaux. Et comme le Pythagorisme & le Platonisme viennent de la même source, il y a aussi beaucoup d'affinité entre cette Théologie & celle de Manichée. L'artifice de ce dernier fut de tâcher d'accommoder la sienne avec l'Evangile. L'Hérésiarque ne reconnoissoit qu'*un seul Dieu*, auquel il donnoit tous les Attributs qui lui sembloient convenir à l'Etre souverainement parfait. N'ayant aucune idée d'une Substance qui n'ait ni lieu ni étendue, il croyoit la Divinité une Lumiére vivante & immatérielle, qui réside de toute éternité dans le Ciel suprême. Elle y fut toujours accompagnée de ces Intelligences pures & immortelles, auxquelles il donnoit le nom d'*Eons*, qui désigne leur immortalité: une durée toujours égale sans accroissement ni diminution, est l'idée que les Anciens attachoient au mot d'*Eons*. Ces Esprits sont autant d'Emanations de la Divinité. Manichée ne croyoit pas que rien pût être fait de rien, & ne pouvant faire naître la Sainteté & l'Immortalité du sein de la Matiére, qui est la source des Vices & de la Corruption, il fut obligé de supposer, que les *Eons* sont formés de la substance céleste, ou qu'ils émanent de l'Essence Divine. Cependant comme Dieu ne communique de ses perfections, qu'autant qu'il le veut, ces Esprits sont toujours infiniment au-dessous de lui, & ne sont point proprement des Dieux. Le Ciel suprême & les Intelligences qui l'habitent, composent le *Monde Intelligible*, qui est éternel. La Substance lumineuse, dont le Ciel a été formé, a la même éternité que Dieu: elle existe par elle-même, parce que rien ne peut être fait de rien. Mais le Ciel & les *Eons* n'ont qu'une *Eternité seconde*, parce qu'ils ont une cause, qui est Dieu. Cependant cette Cause étant éternellement agissante, ils ont existé de toute éternité. De l'Essence du Pere il est émané deux Personnes, qui sont le Fils & le St. Esprit. Ces deux Emanations sont fort supérieures aux autres. Elles sont proprement *Consubstantielles* au Pere, mais elles lui sont subordonnées, & n'ont pas l'Indépendance absolue, qui n'appartient qu'à lui. La premiére réside dans le Soleil & dans la Lune, depuis la Création du Monde Matériel: dans le Soleil, comme *Puissance*: dans la Lune, comme *Sagesse*. La seconde réside dans l'Air. C'est-là qu'elles exécutent les ordres du Pere, & qu'elles doivent demeurer jusqu'à la consommation du siécle. Dans un Coin de l'Espace immense résidoit de toute Eternité une *Puissance Maligne*, que Manichée appelloit la *Matiére* en stile Philosophique, le *Démon* en stile vulgaire, & les *Ténébres* en stile mystique. C'étoit aussi celui des Mages. L'Empire de cette Puissance étoit partagé

an & dix mois (*u*). Sans-doute que ce Prince avoit favorifé fecrettement Manichée, tant que Sapor fon pere régna. Car dès que l'Héréfiarque eut appris l'avénement de ce Prince au trône, il retourna en Perfe

(*u*) D'autres ne le font régner qu'un an & dix jours,

tagé en cinq Régions, qui femblent être difpofées par étages, & dont la plus haute enveloppe les inférieures. Chacune de ces Régions contenoit un des Elémens de la Matiére, avec des Animaux, qui en étoient formés, & qui par conféquent y pouvoient vivre. Par-tout régnoit quelque Prince, mais ils étoient tous foumis au Grand Prince, l'unique Chef des Puiffances malignes, que Manichée appelloit *Hylé* ou la *Matiére*. Il étoit l'Efprit & l'origine de tous ces Princes fubalternes, qui obéïffoient aveuglément à fes ordres. Ce qu'il y avoit de plus trifte dans cet Empire, c'eft qu'il y régnoit une éternelle Difcorde. Tous les Animaux y étoient en guerre, ils fe bleffoient, fe tuoient, & fe dévoroient les uns les autres. Cet Empire & celui de Dieu étoient féparés par je ne fai quels murs, & voifins par un certain côté. Dieu connoiffoit bien les *Ténébres*, mais les *Ténébres* ne connoiffoient point la *Lumiére*, & ne l'auroient jamais connue fans une fédition, qui s'éleva dans leur fein, & qui les fit fortir de leurs limites. Ce fut alors qu'ayant apperçu la *Lumiére*, elles voulurent faire une irruption dans fon Royaume, afin de s'en emparer. Dieu leur oppofa une Puiffance, qui eft appellée le *Premier Homme*, lequel étoit armé des cinq Elémens de la fubftance Célefte. Entre ces Elémens étoit celui de la *Lumiére*, qui n'eft autre chofe vraifemblablement que l'Ame humaine. Mais ce *Premier Homme* fe trouvant le plus foible, Dieu envoya à fon fecours une feconde Puiffance, qui eft nommée l'*Efprit vivant*, & qui le délivra. Cependant les Démons s'étant emparés d'une partie de la Subftance Célefte, la *Lumiere* & les *Ténébres* fe trouvérent mêlées enfemble. Le but de toute cette Fable étoit de rendre raifon, pourquoi un Dieu Saint & Bon a envoyé des ames immortelles, qui étoient heureufes & innocentes, dans une matiére, qui eft mauvaife en foi, qui les entraîne au péché, & qui les affujettit à une infinité de miféres. L'Héréfiarque fe propofoit auffi d'expliquer par-là, pourquoi Dieu a formé un Monde matériel, dans lequel il y a beaucoup de défauts, & qu'il a réfolu de détruire. L'*Efprit vivant* ayant domté les Démons, les enchaîna dans les Airs, où il ne leur laiffa de liberté, qu'autant qu'il le jugea à propos pour fes deffeins. C'eft-là que dans leur colére ils excitent les Tempêtes, les Tonnerres, les Eclairs, les Maladies contagieufes, & enfin les Pluies. Les deux Subftances étant mêlées, l'*Efprit vivant* jugea qu'il en pouvoit faire quelque chofe de grand & de beau. C'étoit auffi l'intention du Dieu Suprême, en permettant ce mélange. Il commença donc par féparer les parties de la Subftance Célefte qui s'étoient préfervées de la Contagion de la Matiére, & en forma le *Soleil* & la *Lune*. De celles qui n'étoient que médiocrement gâtées, il en fit les autres Planétes, & notre Ciel inférieur. Le refte demeura confondu avec la fubftance matérielle, & le tout fut employé à former notre Monde fublunaire, où les Biens & les Maux fe trouvent mêlés enfemble. Les Ames Humaines étant ce qu'il y a de plus excellent dans la Subftance Célefte, dont les Princes des Ténébres s'étoient emparés, ils penférent à les garder. Pour cet effet le Grand Prince s'avifa d'un artifice, qui lui réuffit. Il forma donc deux Corps organifés, fur le modéle du *Premier Homme*, qu'il avoit vu. Il leur donna des fexes différens, & y enferma les premiéres Ames, qu'il avoit prifes. Il voulut les charmer par les douces impreffions des Sens, leur faire aimer leurs Prifons, & les porter, d'une maniére comme invincible, à perpétuer leur Captivité par les attraits de la Concupifcence. Et comme la Génération continue de produire des Corps de la même figure, & avec les mêmes organes, que les deux premiers, les pauvres ames, qui voltigent dans les Airs, ou qui font répandues dans la Nature, viennent imprudemment habiter les prifons, que que la Concupifcence ne ceffe point de leur préparer. Elles s'y lient enfuite, & s'y attachent par les attraits qu'elles y trouvent. Les Ames qui font d'une origine célefte, ont naturellement la connoiffance de la Vérité & de leurs Devoirs; mais lorfqu'elles font unies à des Corps, elles boivent, dans la Coupe de l'Oubli, un pernicieux poifon, qui leur fait perdre la mémoire. Pour remédier à cet inconvénient la Divine Providence fe fervit d'abord du miniftére des bons Anges, qui enfeignérent aux premiers Patriarches les Vérités falutaires; ceux-ci en transmirent la connoiffance à leurs Defcendans. Et pour empêcher que cette lumiére ne s'éteignît entiérement, Dieu n'a point ceffé de fufciter dans tous les temps, & parmi toutes les Nations, des Sages & des Prophétes, jufqu'à ce qu'il lui plut enfin d'envoyer au monde fon Fils. Ce Miniftre Célefte enfeigna parfaitement aux Ames leur véritable origine, les caufes de leur Captivité, & les moyens de leur Délivrance. Après avoir opéré une infinité de Miracles pour confirmer fa Doctrine, il leur montra dans fa *Crucifixion myftique*, comme elles doivent mortifier fans ceffe la Chair & les Paffions. Il leur fit voir encore par fa *Réfurrection myftique*, & par fon *Afcenfion* dans le Ciel, que la Mort ne détruit point l'homme; qu'elle ne détruit que fa prifon, & qu'elle rend aux ames purifiées la liberté de retourner dans leur Patrie Célefte. La Chair étant compofée de Matiére, & même de ce qu'il y a de plus vicieux dans la Matiére, il s'enfuivoit delà que le Fils de Dieu n'en a pu prendre que la figure, & non la réalité. Cela fit que Manichée nia l'Incarnation. Il nia conféquemment que Jéfus-Chrift fût né d'une Vierge, fous prétexte que ce feroit deshonorer la Majefté Divine de la faire defcendre dans le fein d'une Femme, & de l'en faire fortir par la voye de l'enfantement. Il nia de même, que le Seigneur eût ufé des alimens néceffaires pour conferver la Vie Animale; qu'il eût une ame fufceptible des affections innocentes: qu'il eût fouffert, qu'il foit mort, & réfufcité d'entre les morts. Il convint néanmoins que tout cela s'étoit fait en apparence, mais il nia qu'il fût arrivé réellement. Il nia encore la Réfurrection de la Chair, parce que c'eût été perpétuer les maux, dont elle eft le Principe. Il defapprouva le Mariage, comme ayant été inventé par les Démons, afin de lier les Ames avec la Chair; & de retarder leur retour dans le Ciel. Il recommanda fortement toutes les auftérités qui fervent à mortifier le Corps, parce que plus il eft foible, & moins il réfifte à l'Efprit. Manichée defapprouva par la même raifon l'ufage du Vin & des Viandes, fous prétexte que tout cela nourrit & fortifie trop la Chair, & enflamme la Concupifcence. Il voulut que fes *Elus*, ou fes Parfaits, embraffaffent la pauvreté volontaire, qu'ils ne poffédaffent rien en propre, & qu'ils ne fe mêlaffent abfolument d'aucunes affaires féculiéres. L'Héréfiarque fentit bien, que la *Concupifcence* prend trop d'empire fur la volonté, pour pouvoir interdire le mariage à tous fes Difciples. C'eft pourquoi il le permit, ou le toléra dans les Laïques, auffi bien que l'ufage des Viandes & du Vin, & la poffeffion des Biens temporels. Tous n'étant pas affez forts pour s'élever à la Perfection Evangélique, il ufa de condefcendance envers les Foibles. Mais pour les Parfaits, & en particulier pour les Eccléfiaftiques, il voulut qu'ils imitâffent la Vie du Sauveur, qui ne fut jamais marié, & qui ne poffêda rien dans ce Monde. Il ne leur permettoit que les plaifirs les plus fpiritualifés, tels que font par exemple ceux de la Mufique & des Parfums. Son but étoit de détacher l'ame des Sens, & de toutes les affections terreftres, parce qu'elle ne peut rentrer dans le Ciel fans une parfaite purification. Comme il n'eft pas poffible que toutes les ames acquiérent une parfaite pureté pendant le cours d'une vie mortelle, Manichée admit la Tranfmigration des Ames, Dogme très-commun parmi les Nations, qui en ont reconnu l'immortalité. Il enfeigna donc qu'elles paffent d'un Corps dans un autre, mais que celles qui ne font pas purifiées par un certain nombre de révolutions, font livrées aux Démons de l'Air, pour en être tourmentées & domtées: qu'après cette rude pénitence elles font renvoyées en d'autres Corps, comme dans une nouvelle Ecole, jufqu'à ce qu'ayant acquis le degré de purification fuffifante, elles traverfent la Région de la Matiére, & paffent dans la Lune. Lorfqu'elle en eft remplie, ce qui arrive, quand toute fa furface eft illuminée, elle décharge entre les bras du Soleil, qui les remet à fon tour dans ce lieu, que les Manichéens appellent la *Colonne de gloire*. Le Saint Efprit, qui eft dans l'Air, affifte continuellement les Ames de fes précieufes influences. Le Soleil, qui eft compofé d'un Feu pur & purifiant, facilite leur afcenfion dans le Ciel, & en détache à mefure qu'elles s'élévent, les particules matérielles qui les appefantiffent. Lorfque toutes les Ames, & toutes les Parties de la Subftance Célefte auront été féparées de la Matiére, alors arrivera la confommation du Siécle. Le feu malfaifant fortira des Cavernes où le Créateur l'a enfermé. L'*Omophore*, c'eft l'Ange qui foutient la Terre dans fa fituation & dans fon équilibre, la laiffera tomber dans les flammes, & jettera enfuite cette maffe inutile hors de l'enceinte du Monde, dans ce lieu que l'Ecriture appelle les *Ténébres extérieures*. C'eft là que les Démons feront relegués pour jamais. Les Ames les plus pareffeufes, c'eft-à-dire celles qui n'auront pas achevé leur purification, lorfque cette Cataftrophe arrivera, auront pour peine de leur négligence, la Charge de tenir les Démons referrés dans leurs Prifons, afin d'empêcher qu'ils n'attentent plus rien contre le Royaume de Dieu.

Après avoir donné en abrégé tout le Syftême de Manichée, éclairciffons quelques points particuliers, qui répandront du jour fur ce que nous aurons à dire dans la fuite contre Mr. *Bayle*.

(I) La premiére Queftion qui fe préfente naturellement, c'eft de favoir, *fi les Manichéens croyoient plus d'un Dieu, foit directement, foit par voye de conféquence*? Il me paroît que Mr. De Beaufobre (56) a prouvé clairement, qu'ils faifoient profeffion de ne croire *qu'un feul Dieu*, *plane unus*, dit Faufte, qui dans fa difpute avec St. Auguftin (57), foutient fortement qu'il ne reconnoiffoit qu'une feule Divinité. Les Manichéens définiffoient comme nous la Nature Divine, un *Etre infiniment parfait*, *infiniment heureux*, *l'unique Caufe de tous les Biens*. Ils définiffoient au contraire la Matiére, *la fouveraine Imperfection*, le *fouverain Mal*, pour ainfi dire, *& la Caufe de tous les Maux*. Ils ne pouvoient donc confondre ni réunir fous l'idée commune de la Divinité deux Subftances, dont l'une a toutes les Perfections poffibles, & l'autre toutes les Imperfections oppofées. Ce qui conftitue l'Effence Divine, c'eft l'affemblage des Perfections Naturelles & des Perfections Morales. Elles font également effentielles à Dieu. Or fi l'on en excepte l'Exiftence par foi-même, la Vie, mais la Vie déraifonnable, le Sentiment & l'Action, Manichée ne donnoit à la Matiére aucune des perfections naturelles de la Divinité, & lui refufoit toutes les perfections morales, fans lefquelles il n'y a point de Dieu. Mais en établiffant deux Principes Coéternels, les Manichéens n'ont ils pas introduit effectivement deux Dieux? La Raifon en eft, que l'Exiftence par foi-même eft une Perfection, qui paroît tellement liée avec toutes les autres que tout Etre, qui exifte par foi-même, doit avoir toutes les Perfections poffibles, fans aucune imperfection, c'eft-à-dire qu'il eft Dieu. „ Au moins, „ *dit le Savant de Berlin* (58), la Métaphyfique moderne met „ cet-

(56) *Ubi fupra p.* 49.

(57) Auguft. conn. Fauft. Lib. XXI. I. *Apud* Lund.

(58) Loc cit. p. 492

Perſe & préſenta au Roi le Livre de ſes *Révélations*, qui contenoit ſa doctrine, & qu'on a nommé, ou qu'il nomma peut-être lui-même par cette raiſon ſon *Evangile*. Hormizdas le reçut tres-gracieuſement &

„ cette propoſition au rang des Vérités certaines. Cependant, *ajoute-t-il*, il faut convenir qu'elle n'a pas eu aſſez „ d'évidence, pour perſuader tous les anciens Philoſophes, „ qui ont cru la Matiére éternelle, & qui n'ont cru qu'un ſeul „ Dieu. Je ne ſai même ſi la plupart des Docteurs Chrétiens „ ont ſenti la liaiſon, que les Modernes trouvent entre l'Exiſtence par ſoi-même, & les Perfections Divines. Mais de „ tous les anciens Peres, je ne me ſouviens que du ſeul *Denys* d'Alexandrie, qui ſemble s'en être apperçu." Elle a „ échappé à St. Auguſtin, qui avoue que ſi Fauſte concevoit „ la Matiére comme une Subſtance éternelle, mais purement paſſive, perſonne ne pourroit l'accuſer d'en faire une ſeconde Divinité (59). Il paroît donc aſſez naturel de conclure, qu'il ne faut pas imputer à Manichée une conſéquence, que ni lui ni d'excellens Eſprits de l'Antiquité n'ont point apperçue: *On peut dire en général de tous ces Philoſophes, qui établiſſent deux Principes exiſtans par eux-mêmes, Dieu & la Matiére, qu'ils ne reconnoiſſoient qu'imparfaitement une Divinité* (60), *quoiqu'à parler à la rigueur, ceux-là ſeuls reconnoiſſent un Dieu, qui le croyent Tout-puiſſant, & l'unique Principe de tout; néanmoins la foibleſſe de l'eſprit humain demande qu'on entende ces mots d'une maniére plus étendue, pour comprendre parmi ceux qui reconnoiſſent une Divinité ceux qui diſent, qu'ils croyent un Etre éternel & indépendant, quoiqu'ils ne croyent pas qu'il ait créé la Matiére* (61). Il me paroît qu'on peut diſtinguer entre ce qui découle naturellement du Principe, & ce que ceux qui l'ont admis ont apperçu: d'ailleurs, à bien conſidérer le Syſtême de Manichée, il ſemble avoir attribué à Dieu une Supériorité, qui le juſtifie du moins du reproche d'avoir établi deux Divinités égales.

(59) Aug. *ubi ſupra.* L. XXI. 4.

(60) Cudworth *Syſtême Intellect.* Ch IV dans la *Biblioth. Choiſie* T. III. p. 18.

(61) Ibid. p. 21. 22.

(II) Si Manichée ne reconnoiſſoit qu'un ſeul Dieu, il ſuppoſoit néanmoins deux Principes Coëternels. Tâchons de nous faire une idée nette de cette partie de ſon Syſtême. Voici une Définition de Dieu de la façon de Manichée. „ Dieu eſt le Pere Saint, illuſtre, immortel, d'une race immortelle & ſainte comme lui. Il eſt magnifique en vertus, „ d'une grandeur immenſe & incompréhenſible. Sa Nature „ eſt la Vérité même. Il jouït, ſans aucune interruption, d'une béatitude, qui eſt inſéparable de ſon éternité. Il poſſéde en lui-même les ſources permanentes de la Sageſſe, & „ de la Vie. Seul digne d'une immortelle louange, il eſt „ environné d'une Multitude infinie d'Eſprits glorieux, qui „ jouiſſent d'une Félicité & d'une Vie, qui ne finira jamais; „ il habite avec eux un Royaume, qui ne peut être ni troublé ni ébranlé, inacceſſible à toutes les néceſſités & à toutes les miſéres." *Sanctus atque illuſtris Pater, in ſuâ ſanctâ ſtirpe perpetuus, in virtute magnificus, magnitudine incomprehenſibilis. . . . . Natura ipſâ verus, æternitate propriâ exultans, ſemper continens apud ſe ſapientiam & ſenſus vitales . . . . . in ſuâ laude præcipuus . . . . copulata habet ſibi beata & glorioſa ſecula, neque numero neque prolixitate æſtimanda, cum quibus degit, nullo etiam in regnis ejus inſignibus aut indigente aut infirmo. Ita autem fundata ſunt ejus ſplendidiſſima regna, ut à nullo unquam aut moveri aut concuti poſſint* (62). Il concevoit d'un autre côté que la Matiére exiſtoit éternellement avec toutes ſes qualités, animée d'une ame déraiſonnable, que de ſon agitation confuſe & ſans ordre, s'étoient produits des Etres, & des *Puiſſances*, c'eſt-à-dire les Démons, parmi leſquels il y en avoit un ſupérieur aux autres, qui eſt le Prince de la Matiére, parce qu'il eſt l'Eſprit qui l'anime, parce qu'il en réunit toutes les imperfections, parce qu'il en eſt la principale production, & qu'il régne ſur toutes les autres. Ces deux Principes, Dieu & le Démon, ou, comme Manichée s'exprimoit, la *Lumiére* & les *Ténébres* avoient chacun leur ſéjour & leur Empire, & avoient ſubſiſté à part pendant toute l'Eternité. Mais avec ces deux différences. 1. Que Dieu connoiſſoit bien les Ténébres, mais il les abandonnoit à elles mêmes, comme on laiſſe ſans culture des Terres qui ne valent rien, & dont on ne ſauroit corriger le défaut naturel. Mais à l'égard des Ténébres elles ne connoiſſoient point la Lumiére (63). 2. Que la Région des Ténébres n'étoit point une Forterèſſe, où les Demons fuſſent à couvert des redoutables Châtimens de Dieu. S'il les avoit laiſſez de toute éternité dans leur obſcurité & dans leur miſére, c'eſt qu'ils n'étoient pas dignes qu'il les en tirât, & que d'ailleurs la Subſtance mauvaiſe eſt naturellement incorrigible. Mais du reſte il ne tenoit qu'à Dieu de lui faire ſentir ſon pouvoir (64).

(62) Manich. *Apud* Auguſt. cont. *Epiſt. Fundam.* cap. 12.

(63) Hiſt. Crit. du Manich. T. II. p. 252. 259. 298.

(64) Ibid. T. I. p. 505. 506.

(III) Examinons *quelle étoit cette guerre que Manichée ſuppoſoit entre ces deux Principes*, qui avoit occaſionné la Création de notre Monde? Voici ce qu'en dit Tite de Boſtres, d'après Manichée lui-même dans le Livre des *Myſtéres*. „ Il „ y eut un tems où la Matiére étoit agitée ſans ordre. Elle „ produiſoit des Etres: elle croiſſoit & multiplioit toujours. „ A meſure qu'elle s'augmentoit de la ſorte, elle s'élevoit „ auſſi, ſans connoître encore la Nature du Bien. Mais enfin continuant toujours ſes progrès, & étendant ſes limites, „ elle approcha inſenſiblement de la Terre & de la Lumiére „ du Bien, & fit des efforts pour s'emparer de ce qui ne lui „ appartenoit pas (65)." C'eſt donc le hazard, & non un deſſein formé de faire la guerre à Dieu, qui fit avancer les Puiſſances malignes des frontiéres du Royaume de Dieu. Ces Puiſſances brutales n'auroient jamais eu l'audace de tenter une irruption dans l'Empire de Dieu, ſi elles avoient ſu ce qu'elles faiſoient; c'eſt encore une particularité que Tite de Boſtres nous apprend: „ Les Manichéens, *dit-il*, n'ont pas „ donné la Connoiſſance & la Raiſon à la Matiére, afin de „ colorer leur invention d'une ſédition contre Dieu, & de la „ faire paſſer pour l'effet d'une ignorance, & d'une fureur „ aveugle & naturelle, & non du raiſonnement." Les *Ténébres* étant parvenues de la ſorte aux limites du Royaume de la *Lumiére*, il eſt naturel de s'informer comment Dieu en agit, & pourquoi il ne les repouſſa point; voici ce que diſoit Manichée, cité par Tite de Boſtres: „ Le Dieu Bon voyant „ la Matiére approcher de ſon Royaume, détacha une certaine Puiſſance, avec ordre de bien obſerver ce qui lui étoit „ commandé, mais au fond pour ſervir d'appât à la Matiére, „ & pour la porter à la Modération & à l'Ordre, ce qui eſt „ tout-à-fait contraire à ſa Volonté. Lorſque la Matiére vit „ la Puiſſance qui lui étoit envoyée, elle conçut de l'amour „ pour elle, & ſouhaitta de la retenir. Mais tranſportée d'un „ déſir trop ardent, elle s'en ſaiſit & la dévora; deſorte qu'il „ lui arriva ce qui arrive aux Bêtes ſauvages, qui pour ſatisfaire leur voracité ſe laiſſent prendre aux piéges qu'on leur „ tend. C'eſt ainſi que la Matiére ſe trouva priſe dans les filets que Dieu lui avoit tendus. . . . . Dieu méla donc „ une Subſtance bonne & raiſonnable avec une Subſtance déraiſonnable & mauvaiſe, afin d'en mitiger la férocité, d'en „ régler les mouvemens, & d'en former enſuite le Monde, „ dont la Création ne paroiſſoit pas à Manichée contraire à „ ſa Bonté."

(65) Ibid. T. II. p. 299.

On voit par tout ce que nous venons de rapporter, qu'il y avoit dans le Syſtême de Manichée bien des ſuppoſitions gratuites; que d'ailleurs il renverſoit par ſon Hypothéſe ce qu'il vouloit établir, que la permiſſion du Mal eſt incompatible avec la Bonté Divine. Puiſque le Dieu Bon connoiſſoit les Ténébres, & qu'il ſavoit qu'il n'y avoit rien de bon à faire de cette matiére eſſentiellement mauvaiſe, qu'il ne tenoit qu'à lui d'étendre ſon pouvoir dans l'Empire des Ténébres, pourquoi n'employoit-il pas ſa puiſſance à en empêcher la multiplication? pourquoi lui laiſſoit-il étendre ſes limites? N'étoit-il pas plus digne de ſa Bonté d'arrêter cette propagation, d'étendre plutôt les limites de la Lumiére? Car ſans-doute il avoit du moins autant de vertu que la Matiére. Pourquoi ne reprima-t-il pas les entrepriſes de ce Malin Principe? il n'avoit qu'à uſer de ſon pouvoir pour le faire rentrer dans ſon empire ténébreux, & l'y tenir renfermé. Pourquoi entreprendre ce qui dans le Syſtême eſt impoſſible, de corriger un Principe incorrigible? le mélange du Bien avec le Mal ne pouvoit ſervir qu'à corrompre le premier, ſans faire changer l'autre de nature, ſuppoſée eſſentiellement mauvaiſe. Mais ſans nous arrêter plus longtems au vrai Manichéïſme, il eſt tems de parler du Manichéïſme déguiſé ou réformé dont Mr. *Bayle* s'eſt conſtitué l'Avocat.

Ce Critique a voulu, ſinon réhabiliter le Syſtême de Manés, du moins faire voir que ce Syſtême, *tout abſurde & contradictoire qu'il eſt*, de ſon propre aveu (66), explique mieux l'origine du Mal, & eſt plus ſatisfaiſant à cet égard pour la Raiſon, que celui de l'Unité de Dieu. Divers Grands Hommes ont pris le parti de la Religion, & ont travaillé à confondre Mr. *Bayle*, Tels ont été le Docteur *King* Archevêque de Dublin, Meſſieurs *Le Clerc*, *Bernard*, *Jaquelot*, *Leibnitz*, *La Placette*, & depuis eux le Docteur *Jean Clark* & Mr. *De Crouſaz*, ſans parler de pluſieurs autres, qui me ſont moins connus. Les Ouvrages de ces habiles gens ne produiſent pas tout l'effet qu'on devroit naturellement en attendre: ils ne ſont pas fondés ſur les mêmes principes: ils forment un aſſez grand nombre de Volumes, dont la lecture effraye bien des gens: ils ne ſont pas d'ailleurs ni auſſi connus aujourd'hui, ni auſſi répandus, que les Ouvrages de Mr. *Bayle*, & ſurtout ſon Dictionnaire: ſouvent auſſi ces Auteurs ont-ils trop ſuivi leur Adverſaire dans ſes écarts, ce qui rend la diſpute embarraſſée, & difficile à ſuivre pour des perſonnes peu exercées à la méditation & au raiſonnement. Celui de tous qui me paroît avoir le plus évité ce défaut, c'eſt Mr. La *Placette* dans ſa *Réponſe à deux Objections*; il eſt plus ſerré, & par là même il éclaire davantage. J'ai deſſein de prendre une méthode un peu différente de celle de ces illuſtres Savans, d'attaquer Mr. *Bayle* par des principes plus généraux qu'ils ne l'ont fait, de le combattre ſouvent par lui-même, en un mot de prendre le parti que le judicieux Mr. Bernard ſemble avoir entrevu (67). „ Mr. *King* ne pourroit-il point dire à Mr. *Bayle*, „ vous avez mis bas toutes les Doctrines du Chriſtianiſme „ pour combattre contre moi, & réfuter un Livre, dans lequel je ne me ſers que des principes de la droite Raiſon. „ Permettez, je vous prie, que j'oublie auſſi pour quelques „ momens, que je ſuis Chrétien, & que je ne combatte contre vous qu'en qualité d'homme." Tel eſt préciſément le perſonnage que je me propoſe de faire. Deux raiſons m'y déterminent. La premiére, c'eſt qu'il ne s'agit pas de combattre le vrai Syſtême de Manichée, mais un Manichéïſme de la façon de Mr. *Bayle*. Dans le Syſtême du premier, il y a deux Etres Coëternels, mais qui ne ſont nullement égaux, ni en connoiſſances ni en pouvoir; dans celui de Mr. *Bayle*, il y a deux Principes égaux à tous égards, excepté par rapport aux perfections morales (68). Dans le Syſtême de Manichée, il n'y a point de Tranſaction entre les deux Principes, point de création commune; dans celui de Mr. *Bayle* l'un & l'autre a lieu, ou lorſqu'il ſe retranche à anéantir la Tranſaction, c'eſt d'une façon qui n'a rien de commun avec le vrai Manichéïſme. Dans le Syſtême de Manichée, il n'y a que deux Principes, le Dieu Bon, & la Matiére avec ſes accompagnemens, qui n'en ſont pas différens. Mais ſelon Mr. *Bayle* c'eſt un Syſtême tout différent, & qui eſt de ſon imagination, comme on va le voir; voici ſes propres termes, qui

(66) Art. PAULICIENS. Rem [E], après la cit. (21).

(67) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Janv. 1706. p. 62.

(68) Art. MANICHEENS Rem. [D].

& en parut charmé. Il embrassa la doctrine de ce nouveau Prophéte, & se déclara hautement pour lui. L'exemple & la protection du Prince rendit bientôt sa Secte fort nombreuse; d'autant plus qu'Hormizdas unissoit

qui ne sont soutenus d'aucune citation, que l'Auteur n'épargnoit point, quand il en avoit en main. „ Je crois, *dit-il* (69), „ que la plupart des Sectateurs de ce Systême reconnoissoient „ trois premiers Etres, deux actifs, & un passif; ils ne donnoient la qualité de Principes qu'aux deux Natures actives, „ dont l'une étoit bonne & l'autre mauvaise. L'Etre passif „ leur paroissoit indifférent au Bien & au Mal, & susceptible „ de l'un & de l'autre. C'étoit une matiére informe, la proie „ du premier occupant. Le mauvais Principe n'avoit pas „ moins d'autorité que le Bon sur cette matiére; & s'il ne „ pouvoit pas empêcher que le bon Principe n'y produisît „ de bonnes choses, il ne pouvoit pas non plus être empêché par le bon Principe d'y en fourrer de mauvaises. Si „ le bon Principe se fût tenu dans l'inaction, il n'y auroit „ eu que du mal dans les Créatures: il s'est donc vu obligé „ d'agir; mais il ne lui étoit pas possible d'empêcher le „ mauvais principe d'y mêler du Mal, selon toute l'étendue „ de ses forces." Imagination toute pure de Mr. *Bayle*, qui n'a aucun fondement, comme on peut s'en convaincre, en jettant les yeux sur le vrai Systême du Manichéïsme. Dans ce dernier encore, il ne tenoit qu'à Dieu d'user de son pouvoir contre la Puissance des Ténébres; mais, selon Mr. *Bayle*, il ne pouvoit combattre qu'à armes égales. Il est donc question d'attaquer un Systême forgé par le Critique de Rotterdam, & qu'il croit invincible, à ne l'attaquer que par la Raison seule; c'est ce qui me conduit au second motif, qui m'a engagé à ne plaider qu'au Tribunal de la Raison, Mr. *Bayle* avance (70), que *le faux Dogme* des deux Principes *seroit assez difficile à réfuter soutenu par des Philosophes Payens aguerris à la Dispute:* il ne s'agit donc pas d'argumenter contre eux, ou contre celui qui les met sur la scéne, par l'Ecriture, mais par les lumiéres de la saine Raison. I. Je ferai d'abord quelques Réflexions générales, tant sur la Méthode, que sur le But, & les Principes de Mr. *Bayle*. II. Je prouverai que le prétendu Systême Manichéen, réformé, étayé par ce Critique, satisfait moins la Raison que celui de l'Unité de Dieu; qu'il est chargé des mêmes & de plus grandes difficultés, & qu'il n'explique rien qu'à la faveur d'un Principe qui le détruit; que ses Objections ne sont point d'une nature à donner l'avantage au soi-disant Philosophe Manichéen, sur un Philosophe Unitaire au tribunal de la Raison. J'aurois pu à l'exemple de celui que je combats disperser mes réflexions à droite & à gauche, sous prétexte de ne pas être trop long, mais je me persuade que les Lecteurs judicieux aimeront mieux voir d'un coup d'œil tout ce qui a du rapport à cette matiére.

(69) Réponf. aux Quest. d'un Provinc. T. II. p. 94. Ch. 75.

(70) Art. MANICHEENS dans le Texte.

I. J'ai d'abord quelques Réflexions générales à faire, tant sur la *Méthode*, que sur le *But*, & sur les *Principes* de Mr. *Bayle*.

(I) Il ne régne aucun ordre dans tout ce que cet Auteur a écrit sur le sujet en question; il s'enveloppe dans une confusion, qui rebute, & qui n'est propre qu'à faire perdre de vuë la vérité. Ce sont des réflexions dispersées de côté & d'autre, dans l'Article des *Manichéens*, dans celui des *Marcionites*, dans ceux d'*Origéne*, des *Pauliciens*, sans parler des *Réponses aux Questions d'un Provincial*. Souvent ce sont les mêmes choses répétées avec quelques additions, entremêlées de citations de faits, qui parce qu'ils ont quelque rapport à ce qu'il y a d'Historique dans la Dispute, n'y paroissent pas aussi étrangers qu'ils le sont, & ne laissent pas de couper le fil du raisonnement. Ces difficultés ramenées, entassées, frappent des esprits peu exercés, & fatiguent les plus attentifs; toute leur utilité est de fournir dequoi parler à ceux qui en veulent à la Religion, dont plusieurs répétent ce qu'ils n'entendent pas. Un homme qui cherche la Vérité veut rapprocher ces morceaux épars, en faire un tout; il ne trouve qu'un Chaos, où il se perd, & ne sait comment faire pour mettre quelque arrangement là où il n'y en a point; il cherche quelque principe, & il ne trouve qu'un Disputeur opiniâtre, qui chicane, qui multiplie les questions, qui ne travaille qu'à l'embarrasser, & non à éclairer. Un si grand défaut de Méthode suppose, ou très-peu de justesse d'esprit, ce qui ne prévient pas favorablement, & indique une Logique peu exacte; ou une Malignité artificieuse, pour se retrancher au milieu de la confusion & des ténébres, & se rendre, autant qu'il est possible, inaccessible à ceux qui voudront l'attaquer.

(II) Mr. *Bayle* écarte son Lecteur des grands principes de la Raison & de la Religion par des diversions perpétuelles. Tantôt il fait contraster les divers Systêmes des Théologiens sur la Providence, & la Grace; il s'applaudit d'y avoir trouvé des difficultés; c'est là son fort, il fait valoir les argumens de l'un contre ceux de l'autre; & il faut avouër que cela lui donne beau jeu, parce que la plupart des Théologiens ont prétendu expliquer, chacun à sa maniére, les desseins & la conduite de Dieu. Tantôt il attaque tel ou tel: Lactance, Origéne, ou St. Basile, ont mal raisonné, comme si c'étoit prouver sa thése, que de montrer que celui-ci ou celui-là a fait un faux raisonnement. Il proméne son Lecteur de tous côtés, & s'écarte toujours du point précis de la question, qui est que son prétendu Manichéïsme est plus satisfaisant pour la Raison seule, que le Systéme de l'Unité de Dieu, lorsqu'il s'agit surtout de l'Origine du Mal Moral, parce que le premier explique, ce que l'autre ne peut expliquer.

(III) Il donne le change sans-cesse: ici il oppose son Systême Manichéen aux idées les plus claires & les plus sures de l'Ordre, qui établissent nécessairement l'Unité de Dieu (71), & ensuite il fait argumenter son Manichéen sur les idées de l'Ordre; comme si les idées de l'Ordre pouvoient mener à des conclusions diamétralement opposées. Je développerai cette Remarque dans la suite. Là, il suppose une Transaction entre les deux Principes; ailleurs il n'y a plus eu de Transaction; en général il n'y a que deux Principes, quand il s'agit de répondre à Mr. King il y en a trois.

(71) Là-même Rem. [D].

(IV.) Mr. *Bayle* connoissoit le Monde, & il savoit qu'une comparaison, toute défectueuse qu'elle soit, frappe davantage la plupart des gens, que le raisonnement le plus décisif. Aussi n'a-t-il pas manqué de prodiguer les comparaisons, de les répéter, de ramener les plus indécentes, comme celle de la conduite d'une Mere à l'égard de ses filles; quoiqu'il dût bien savoir, que les comparaisons d'homme à homme ne prouvent rien, lorsqu'il s'agit de Dieu à l'Homme. Il le savoit si bien, qu'il dit à son Provincial (72). „ Vous „ repliqueriez *mieux*, si vous disiez, que tout ce grand nombre de comparaisons, que je vous ai alléguées, clochent „ nécessairement, parce que *nous ignorons les droits de l'Etre „ infini, & les fins qu'il se propose*". Ajoûtez, parce qu'il y a de la proportion, des rapports, des obligations entre un homme & un autre homme, qui résultent de leur nature & de leur égalité originelle, au-lieu qu'il n'y a aucune proportion entre l'Etre infini & l'Homme, & qu'à proprement parler le premier ne doit rien au second.

(72) T. III. p. 1171.

(V.) Quel *But* Mr. *Bayle* s'est-il proposé? Ce n'est pas à coup sûr l'éclaircissement de la Vérité, bien moins encore de faire respecter la Révélation, comme il voudroit le persuader. Si on l'en croit, il n'a eu dessein que d'humilier la Raison humaine, d'obliger les hommes *à captiver leur entendement sous l'obéïssance de la Foi*, & de faire voir, que *les Objections des Manichéens sont insolubles, pendant qu'elles ne sont discutées qu'au tribunal de la Raison* (73). Après avoir fait combattre deux *Philosophes aguerris à la dispute* (74), il conclut par rapport à celui qui est Manichéen. „ On pourroit objecter à ce Philosophe mille grandes difficultés; mais comme il trouveroit „ des Réponses, & qu'après tout il demanderoit qu'on lui „ fournit une meilleure Hypothése, & qu'il prétendroit avoir „ réfuté solidement celle de *Melissus* *, on ne le raméneroit jamais au point de la vérité. La Raison humaine est trop „ foible pour cela, c'est un principe de destruction, & non „ pas d'édification; elle n'est propre qu'à former des doutes, „ & à se tourner à droite & à gauche, pour *éterniser* une dispu- „ te... C'est l'Ecriture qui nous fournit les meilleures so- „ lutions". L'Auteur se moque également de l'Ecriture & de la Raison.

(73) Eclaircissement sur les Manichéens. *A la fin du* T. IV. *du*

(74) Art. MANICHEENS. Rem. [D].

* Défenseur de l'Unité de Dieu.

De l'*Ecriture*, dont il anéantit l'autorité, en faisant mine de la respecter beaucoup. Car comment convaincroit-il son Philosophe Manichéen de la vérité & de la divinité de la Révélation? Alléguera-t-il les argumens qui l'établissent? Le Philosophe *aguerri à la dispute* lui dira, qu'il n'y a point de vérité plus évidente que celle-ci, qu'un Etre tout-sage, tout-bon, tout-saint, tout-puissant n'est point l'auteur du Mal Moral, que delà il s'ensuit qu'il faut reconnoître un Principe collatéral mauvais; & que puisque l'Ecriture enseigne, que tout vient d'un seul & unique Principe, elle fait l'Etre tout-sage, tout-bon, tout-saint, tout-puissant, l'Auteur du péché, & que par conséquent ce n'est point un Livre Divin. Mr. *Bayle* étoit trop éclairé pour ne pas sentir cela, il n'a eu garde de le dire, il savoit bien qu'il y auroit des gens qui tireroient les conséquences pour lui. D'ailleurs il ne prétend pas que l'Ecriture explique les difficultés, elle *décide* seulement. Ainsi s'il faut expliquer, & qu'on ne puisse être raisonnablement content à moins, qui ne voit que c'est exposer l'Ecriture à la risée des Libertins?

Il ne se moque pas moins de la *Raison*. Il n'y a rien de vrai à son tribunal, tant qu'un homme répond, chicane, s'opiniâtre. Je ne conçois point comment des gens qui ont un grain de bon sens, peuvent s'en laisser imposer par un homme qui se moque d'eux d'une façon si cruelle. Quoi! une vérité évidente cesse de l'être, parce qu'il se trouve un homme bizarre, opiniâtre, qui veut *éterniser* la dispute, & refuse de convenir de cette vérité! Il n'y aura donc rien de vrai au monde; car je défie, je ne dirai pas Mr. *Bayle*, il n'est pas en état de répondre, mais le plus habile Logicien qu'il y ait, de me réduire au silence, si je veux m'opiniâtrer sur quelque proposition que ce soit, & résister à l'évidence.

(VI.) Tous les raisonnemens, toutes les difficultés de Mr. *Bayle* sont fondées sur un principe évidemment faux, c'est qu'il faut pour acquiescer à une Proposition par la Raison seule, pouvoir *expliquer* tout ce qui y a du rapport, & que quelque solidement prouvée qu'elle soit, on peut la contester dès-qu'on a des difficultés à y opposer. Si l'on réduit tout ce qu'il dit à des termes simples, voici à quoi revient sa Thése, avec toutes les variations qu'il y a mises, pour embarrasser davantage la Question: *La Raison ne peut expliquer par le principe de l'Unité de Dieu, d'où vient que l'Homme est méchant, & si sujet à la douleur & au chagrin: donc elle ne peut acquiescer avec fondement, à ce qu'elle connoit d'évidemment vrai sur l'Unité de Dieu.* Mais où Mr. *Bayle* a-t-il donné la moindre preuve de cette proposition? Ou si l'on veut un autre tour, que ce Philosophe lui-même suggére ailleurs (75): *Comme on ne peut dire, pourquoi Dieu a permis que l'homme péchât, sinon qu'il en a eu des raisons dignes de sa sagesse, & qui sont incompréhensibles, & qu'un Disputeur opiniâtre peut faire mille questions embarrassantes là dessus, il faut garder le silence avec lui & lui opposer le Bouclier de la Foi: il faut avouër que le Manichéïsme est plus satisfaisant pour la Raison, que le Principe de l'Unité de Dieu*,

(75) Art. PAULICIENS Rem. [M]. cit. (121). & tout-à-fait à la fin après la cit. (132).

unissoit à l'Autorité Royale, tous les agrémens d'un homme parfaitement bien-fait, & toutes les vertus d'un excellent Prince. Nous ne nous écarterons pas beaucoup en rapportant ce que Mr. D'Herbelot nous

Dieu, *que ce faux Systême est difficile à refuter, à ne consulter que la Raison seule, & que le Manichéen peut dire à l'Unitaire*, demeurez d'accord que je frappe au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frappez pas vous qui n'en admettez qu'un (76). Ajoûtez à cela ce qu'il dit ailleurs (77). „ Quand la Raison charge le Systême des deux Principes, „ elle l'enfonce, elle le met en déroute, sans le pouvoir rallier; mais quand elle tourne ses batteries, contre l'unité de „ Principe, elle y fait des bréches, qu'elle ne répare pas, „ quelque soin qu'elle s'en donne". Tirons tout cela au clair. 1. Mr. *Bayle* suppose, qu'on ne peut dire pourquoi Dieu a permis que l'Homme péchât, sinon *qu'il en a eu des raisons dignes de sa sagesse, & qui sont incomprehensibles*; je lui accorde ce principe. 2. Il suppose qu'on peut faire mille questions embarrassantes sur ce sujet, & dont l'éclaircissement n'est pas aisé; que le Manichéïsme est plus satisfaisant pour la Raison seule, que le Principe de l'unité de Dieu, auquel il fait des bréches irréparables; qu'à moins que de recourir à l'Ecriture, on ne peut tenir tête à son Manichéen; qu'il peut vous accabler de difficultés sans replique. Mais cette conclusion découle-t-elle des deux propositions antécédentes? Nullement. Elle suppose, qu'on doit *expliquer* le Systême de la conduite de Dieu, sans qu'il y reste le moindre nuage, la plus légére difficulté; qu'il faut indiquer à la Raison les motifs que Dieu a eu d'agir de telle & de telle maniére; qu'elle ne peut être satisfaite à moins, eût-elle toutes les preuves les plus évidentes de l'Unité de Dieu; & pour tout dire en un mot, qu'il ne lui reste d'autre asyle que le Manichéïsme, ou l'Athéïsme, car c'est-là évidemment à quoi ménent les Conclusions du Critique. Mais je lui nie à pur & à plein les deux propositions qu'il avance.

(76) Art. MANICHEENS Rem. [D]. apres la cit. (77).

(77) Rép. aux Quest. d'un Provinc. Tom. II. Ch. 92. p. 240.

Je lui nie, *premiérement*, qu'on soit obligé d'*expliquer* tout le Systême de la conduite de Dieu, sans qu'il y reste le moindre nuage, la plus légére difficulté; qu'il soit nécessaire d'assigner les raisons du plan que Dieu a suivi. Je soûtiens que la Raison ne peut exiger sur aucun fondement, qu'on lui explique ce qu'il est impossible de connoitre. Je ne suis que Philosophe, & voici mon Systême. Il existe de toute éternité un Etre infiniment sage, bon, puissant, saint, dont les lumiéres sont infinies. Cet Etre a produit ce vaste Univers, peuplé d'une multitude innombrable de créatures différentes. Ses vuës & son plan sont proportionnés à ses lumiéres infinies, & à sa sagesse sans bornes; il embrasse tous les Etres, leurs Rélations, leurs Combinaisons, leurs Actions, non seulement pour le premier point de leur existence, mais pour tous les siécles qu'ils subsisteront. La saine Raison me dicte, qu'une intelligence bornée, comme la mienne, ne peut en aucune façon prétendre concevoir le plan immense de l'Intelligence infinie, & que quand même Dieu l'exposeroit devant moi, il me seroit impossible de le saisir, à cause de la disproportion de l'Objet avec mes facultés: il seroit plus aisé à un enfant qui apprend à lire, de comprendre le profond Systême de Newton, qu'il ne me l'est à moi de comprendre celui de l'Etre infini. J'apperçois clairement qu'un Etre tel que Dieu ne peut agir que d'une maniére digne de lui: mais en même tems je remarque dans l'Univers des choses qui me surprennent, dont je n'apperçois ni le motif ni la cause, & que je ne puis expliquer, du moins que très-imparfaitement; ma Raison me dicte, non que je dois chicaner, entasser difficultés sur difficultés, faire questions sur questions, mais de ne pas entreprendre de vouloir connoitre, ce qui n'est pas de de ma sphére. Puisqu'elle m'apprend, que quand même l'Etre infini répondroit à mes questions, me donneroit la solution de mes difficultés, je n'y comprendrois rien; parce que ces Réponses, ces Solutions ne pourroient tirer leur force & leur lumiére que de la liaison qu'il y a entre toutes les parties du Plan formé par l'Etre éternel, Plan qui surpasse ma portée.

Vous abandonnez trop légérement la partie, me répond le Philosophe Dualiste, je vous expliquerai ce que vous ignorez, par une Hypothése *absurde*, *contradictoire* à-la-vérité, mais qui frappe au but, & qui vous mettra au fait de tout. Quoi! vous voulez satisfaire ma Raison aux dépens de ma Raison même! vous prétendez que je renonce à ce qu'elle connoit évidemment, pour acquérir de fausses lumiéres, sur ce qu'elle me dicte qu'il m'est impossible de bien connoitre! vous exigez que je commence par adopter des absurdités & des contradictions! Voilà, sans contredit, une voye bien satisfaisante, & il y a dequoi s'applaudir. Je m'en tiens à ce que ma Raison m'enseigne clairement & évidemment, sans m'embarrasser des vérités qui me sont inconnues, & que j'apperçois évidemment qui ne sont point de mon ressort.

Mais comment votre Raison peut-elle être convaincue de l'Unité de Dieu, si vous n'expliquez comment ce Principe peut se concilier avec l'Origine du Mal, sur-tout du Mal Moral, si vous ne pouvez éclaircir toutes les difficultés qu'on peut vous faire? Voilà ce qui est nécessaire. C'est encore ce que je nie. Pourvu que j'aye des principes clairs, sur lesquels j'acquiesce à une vérité, j'agis très-raisonnablement, en y acquiesçant. Ma Raison peut bien désirer de porter ses recherches plus loin, & de connoitre d'autres vérités, mais elle n'en est pas moins satisfaite de la connoissance de celles qu'elle apperçoit être bien fondées, quoiqu'elle ignore la liaison qu'elles ont avec d'autres.

Vous ne pouvez *expliquer*, me dites-vous, comment l'Unité de Dieu peut se concilier avec le mélange de Bien & de Mal qu'il y a dans le Monde. Mais I. Prouvez-moi que cette Explication est possible, que le sujet en est susceptible de notre part. II. Prouvez-moi que cette Explication est nécessaire, pour acquiescer raisonnablement aux preuves, qui établissent l'Unité de Dieu. Quand ces deux Propositions seront prouvées, il faudra convenir de la nécessité de choisir un autre Systême que celui de l'Unité de Dieu, s'il ne peut fournir l'explication demandée.

Vous avouez donc, insistera-t-on, qu'il y a dans cette matiére des *difficultés insolubles*, & que le Manichéen peut vous réduire au silence. Expliquons-nous. Entendez-vous par *difficultés insolubles*, des difficultés qui naissent du vice, du défaut du Principe même auquel vous les opposez, ou de ce qu'il n'est pas prouvé, en un mot des difficultés qui renversent ce Principe? Je nie qu'il y en ait de telles contre l'Unité de Dieu. Ou entendez-vous par ces *difficultés insolubles*, des difficultés qui naissent de ce qu'on ignore la liaison de ce Principe avec d'autres vérités? je réponds que ces difficultés ne sont insolubles que rélativement & non en elles-mêmes, & qu'il n'y a rien dans le Monde contre quoi on ne puisse faire des difficultés de cet ordre, c'est-à-dire, des questions de Chicaneur, qui veut disputer, parler à quelque prix que ce soit. Entendez-vous encore par *difficultés insolubles*, des questions que vous me faites sur des sujets, que je ne puis connoitre qu'imparfaitement, & dont ni vous ni aucun homme n'êtes mieux instruit que moi. Je dirai que ces difficultés, insolubles par rapport à nous, ne le sont point en elles-mêmes, & qu'elles ne peuvent ébranler le moins du monde un principe certain & prouvé; que ma Raison n'en est pas moins satisfaite sur ce qui lui est connu. Le Manichéen peut donc vous réduire au silence! Oui de la même maniére, qu'un Chicaneur opiniâtre, qui veut que je renonce à ce qui m'est connu, & que je lui dise ce que j'ignore, & ce qu'il m'est impossible de savoir.

Mr. *Bayle*, qui s'oublie quelquefois, est convenu de cette vérité, en répondant à Mr. *Bernard* sur un autre sujet. Il dit (78). Je tombe d'accord, que si l'argument, que Mr. Bay- „ le a combattu, étoit composé de raisons claires, éviden- „ tes, démonstratives, il faudroit *compter pour peu de chose les* „ *Objections* à quoi il seroit sujet, fussent elles *presque insolu-* „ *bles*, ou *même insolubles*". Or je demande s'il y a rien de plus clair, de plus évident, de plus démonstratif, que *ce que les idées les plus claires & les plus sures de l'ordre établissent nécessairement* (79)?

(78) Ibid. p. 284.

(79) C'est ce que dit Mr. Bayle de l'Unité Dieu, comme nous le verrons cidessous.

Je vais plus loin: quand même je conviendrois avec Mr. *Bayle* (ce que je ne fais point) que ma Raison demande un Principe qui explique l'Origine du Mal Moral, & qui réponde à toutes les difficultés ou questions qu'on peut faire là-dessus, je voudrois bien qu'on me dit, si ma Raison sera satisfaite, lorsqu'à la faveur du renversement de ce qu'il y a de plus évident pour elle, on lui fait un Roman, qui ne lui apprend rien de réel, & si celui qui débite un pareil Roman, a sujet de se glorifier au Tribunal de la Raison d'avoir quelque avantage sur moi? Or c'est ici le cas, Mr. Bayle l'a soutenu (80).

(80) Art. MANICHEENS Rem. [D].

II. J'entreprends de prouver, que le prétendu Systême Manichéen, reformé, étayé par ce Critique, satisfait moins la Raison que le Principe de l'Unité de Dieu; qu'il est chargé des mêmes & de plus grandes difficultés; & qu'il n'explique rien qu'à la faveur d'un Principe qui le détruit; que ses Objections ne sont point d'une nature à donner l'avantage au soi-disant Philosophe Manichéen sur un Philosophe Unitaire, au Tribunal de la Raison. Car je le répéte, je ne plaide qu'à ce Tribunal, je ne me constitue pour le présent Défenseur d'aucun Systême Théologique.

(I) Avant que d'entrer dans le détail sur ce second article, il faut démêler quelques équivoques de Mr. *Bayle*, & fournir des preuves de ce que j'ai avancé, que ce Critique donne le change perpétuellement sur l'état de la Question, & qu'il l'embrouille pour avoir le plaisir de raisonner à perte de vuë. Qu'il me soit permis à cette occasion d'en faire la remarque générale, que c'est-là un des artifices que Mr. *Bayle* a employés dans presque tous les endroits où il a voulu soutenir quelque paradoxe; & c'est peut-être faute d'y avoir fait assez d'attention, que ceux qui l'ont attaqué ont vu prolonger leurs disputes avec lui. Par exemple le grand but de ses *Pensées sur les Cométes* est, de prouver qu'une Société d'Athées pourroit fort bien subsister, & aussi bien & mieux qu'une Société de Chrétiens. Mais qu'est-ce qu'il prouve? une chose que personne ne conteste, que les hommes n'agissent pas toujours conséquemment à leurs Principes, & là-dessus il entasse Histoires sur Histoires, Exemples sur Exemples. Mais il ne s'agit pas du tout de cela. Les Hommes, qui ont de la Religion, n'agissent pas conséquemment à leurs principes, parce que leurs passions se trouvent en opposition avec ces principes, & l'emportent fréquemment sur ce qu'ils dictent: d'accord; il ne valoit pas la peine de faire un gros Volume pour le prouver. Ce qu'il falloit prouver, c'est que des Hommes qui peuvent satisfaire leurs passions, en agissant conséquemment, n'agiront point conséquemment, & se géneront pour avoir le plaisir de se démentir, & d'être inconséquens. Mr. *Bayle* n'avoit garde d'entreprender cette tâche, il savoit bien qu'il ne s'en feroit pas tiré à son honneur. Il valoit mieux donner le change. Il en est à peu près de-même dans le sujet dont il s'agit ici.

1. Il dit (81) „ que les *idées* les *plus claires* & les *plus sures* „ *de l'Ordre* nous apprennent qu'un Etre, qui existe par lui- „ même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être *Unique*

(81) Là-même, au commencement.

nous en apprend (w), ce qui pourra ſuppléer au ſilence des Auteurs Anglois de l'Hiſtoire Univerſelle, qui n'en diſent preſque rien (x). „ Il étoit de très-bonne mine, robuſte, & de belle taille. Il s'adonna „ à

(w) *Ubi ſupra* p. 457.
(x) T. VII. p. 447. Edit. Françoiſe in-4.

„ *que*, infini, tout-puiſſant, & doué de toutes ſortes de per-„ fections. Ainſi en conſultant ces idées, on ne trouve rien „ de *plus abſurde*, que l'Hypothéſe des *deux Principes* éter-„ nels, indépendans l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune „ bonté, & puiſſe arrêter les deſſeins de l'autre.... elles nous „ conduiſent *néceſſairement* à rejetter cette Hypothéſe, *& à* „ *n'admettre qu'un Principe de toutes choſes*". Fort bien. Mais un petit mot d'éclairciſſement ne ſera pas inutile. Fixons bien le ſens des termes. Qu'eſt-ce que l'*Ordre*? Qu'eſt-ce que les *idées* les *plus claires* & les *plus ſures*? Qu'eſt-ce que cette *néceſſité* qui réſulte de ces idées? La définition de tout cela débrouillera, ſi je ne me trompe, le Chaos dans lequel nous pourrions tomber. L'*Ordre* ne peut ſignifier ici que la ſaine *Raiſon* même, entant qu'elle parle évidemment, qu'elle nous montre ce qui eſt fondé dans la nature même des choſes. Les *idées* les *plus claires* & les *plus ſures* de l'*Ordre*, ſont donc les idées les plus évidentes, les plus certaines, les plus infaillibles de la Raiſon, fondées ſur la nature des choſes. Ces idées nous conduiſent *néceſſairement* à n'admettre qu'un ſeul Principe; *néceſſairement*, c'eſt-à-dire, qu'à moins que de renoncer à ce que la Raiſon dicte de plus évident, de plus certain, de fondé ſur la nature même des choſes, on ne peut s'empêcher d'admettre l'Unité de Dieu. Souvenons-nous de ce Principe.

2. La précaution eſt d'autant plus néceſſaire, que dans le moment même on veut nous le faire perdre de vuë: Car dans ce qui ſuit, ces *idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre*, qui *conduiſent néceſſairement*, deviennent une *Hypothéſe*, qui eſt miſe en compromis avec l'Hypothéſe des deux Principes. C'eſt-là vouloir confondre & brouiller les notions les plus ſimples. Un *Syſtême*, une *Hypothéſe* (car l'Auteur ſe ſert indiſtinctement de ces deux expreſſions & les prend au même ſens) eſt une ſuppoſition qu'on fait pour expliquer quelque choſe, qui peut être vraye, qui peut auſſi être fauſſe. Mais je demande à tout homme de bon ſens, ſi *les idées les plus claires & les plus ſures* de la Raiſon, fondées ſur la nature des choſes, qui établiſſent *néceſſairement* une propoſition, ſont une ſimple ſuppoſition, dont la vérité dépende de quelque autre preuve? Je demande, ſi ſur un même ſujet il peut y avoir des *idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre* ou de la Raiſon fondées ſur la nature des choſes, qui ſoient diamétralement oppoſées, & dont les unes conduiſent *néceſſairement* à une Concluſion, tandis que les autres conduiſent *néceſſairement* à la Concluſion contraire? L'affirmer, ce ſeroit dire que les deux contradictoires peuvent être également vrais & démontrés, ce qui je penſe ſeroit la plus extravagante de toutes les aſſertions. Ne confondons donc point avec Mr. *Bayle* ce que les idées les plus claires & les plus ſures de la Raiſon, puiſées dans la nature des choſes, établiſſent *néceſſairement* avec de ſimples Hypothéſes.

3. Continuons. „ Il n'y a point de Syſtême, qui pour être „ bon n'ait beſoin de ces deux choſes, l'un *que les idées en* „ *ſoient diſtinctes*, l'autre qu'*il puiſſe donner raiſon des expérien-* „ *ces*. Il faut donc voir ſi les Phénoménes de la Nature ſe „ peuvent commodément *expliquer* par l'*Hypothéſe* d'un *ſeul* „ *Principe*". Mr. *Bayle* a raiſon ſur les qualités d'une bonne *Hypothéſe*, qu'on invente pour expliquer les Phénoménes de la Nature. Un Phyſicien, qui veut aſſigner la cauſe des effets qu'il connoît par ſes Expériences, fait une ſuppoſition pour les expliquer, & pour en rendre raiſon: ce qu'il ſuppoſe doit être *clair*, ou pour mieux dire, vraiſemblable, poſſible, & doit expliquer naturellement les phénoménes dont il s'agit: en ce cas l'Hypothéſe eſt plauſible: que s'il ſe trouve que l'Auteur a touché au but, & ſurpris le ſecret de la Nature, l'Hypothéſe ceſſe d'être Hypothéſe. C'eſt une vérité certaine & prouvée. Mais de quel droit, & par quelle régle de Logique Mr. *Bayle* transforme-t-il en *Hypothéſe*, ce que dictent les idées les plus claires & les plus ſures de la Raiſon, fondées ſur la nature des choſes, & ce qu'elles dictent devoir *néceſſairement* être? Je l'arrête-là, & lui nie tout net, que ce ſoit-là une *Hypothéſe*; c'eſt une vérité certaine, démontrée, ou il n'y en a point dans le monde; & toute explication des Phénoménes, fondée ſur une *Hypothéſe*, contraire à ce que les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre établiſſent *néceſſairement*, eſt évidemment fauſſe, & ne doit pas arrêter un inſtant un homme raiſonnable. *Il faut voir*, dites-vous, *ſi les Phénoménes de la Nature ſe peuvent commodément* expliquer *par l'Hypothéſe d'un ſeul Principe*: ou pour parler exactement, ſi les Phénoménes de la Nature ſe peuvent expliquer, puiſqu'il eſt certain qu'il n'y a qu'un ſeul Principe. Ici je raméne mes deux queſtions: Prouvez-moi que cette explication eſt poſſible, & que le ſujet en eſt ſuſceptible quant à moi: Prouvez-moi que cette explication eſt néceſſaire au Tribunal de la Raiſon. Lorſque ces deux propoſitions ſeront prouvées avec un degré de certitude égal à celui de ce qu'établiſſent *néceſſairement* les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre, je travaillerai, je ferai mes efforts pour *expliquer*. Il eſt certain que les Phénoménes peuvent s'expliquer par l'Unité de Principe, quoique cette explication me ſoit inconnue, parce qu'il eſt impoſſible, que ce qui eſt établi *néceſſairement* par les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre ſoit faux. Le tout ſe réduit à trouver l'explication, & ma Raiſon n'eſt point du tout convaincue, de la poſſibilité & de la néceſſité de cette découverte, elle ne conçoit pas que pour être ſatisfaite ſur ce qui lui eſt parfaitement connu, elle en ait beſoin, quelque plaiſir que pût lui faire la connoiſſance de ce qu'elle ignore.

(II.) Après ces Préliminaires, qui ne me paroiſſent nullement inutiles, examinons ſi l'Hypothéſe Manichéenne, réformée, étayée par Mr. *Bayle*, ſatisfait plus la Raiſon, que ce que les idées les plus claires & les plus ſûres de l'Ordre établiſſent néceſſairement ſur l'Unité de Dieu. Le Critique exige deux conditions pour qu'une Hypothéſe ſoit bonne, *que les idées en ſoient diſtinctes*, & *qu'elle rende raiſon des expériences*. Or je ſoutiens que le Manichéiſme de Mr. Bayle n'a ni l'une ni l'autre de ces conditions.

1. *Les Idées n'en ſont point diſtinctes*, ou pour mieux dire, elles ne ſont pas vraies, elles ſont abſurdes & contradictoires. Je n'ai pas beſoin de le prouver, Mr. *Bayle* en convient. „ Le Syſtême Manichéen, *dit-il* (82), n'a tout au „ plus que l'avantage d'expliquer pluſieurs Phénoménes, qui „ embarraſſent étrangement les Sectateurs de l'Unité de Prin-„ cipe. Mais au reſte *il porte ſur une ſuppoſition qui répugne* „ *à nos plus claires idées*, au-lieu que l'autre Syſtême eſt ap-„ puyé ſur ces notions-là. Par cette ſeule remarque je don-„ ne la ſupériorité aux Unitaires, & je l'ôte aux Dualiſtes; „ car tous ceux qui ſe connoiſſent en raiſonnement, demeu-„ rent d'accord qu'un Syſtême eſt beaucoup plus imparfait, „ lorſqu'il manque de la premiére de ces deux qualités dont „ j'ai parlé ci-deſſus, que lorſqu'il manque de la ſeconde. S'il „ eſt bâti ſur une ſuppoſition abſurde, embarraſſée, peu vrai-„ ſemblable, cela ne ſe répare point par l'explication heureu-„ ſe des Phénoménes; mais s'il ne les explique pas tous „ heureuſement, cela ſe répare par la netteté, par la vrai-„ ſemblance, & par la conformité qu'on lui trouve aux loix „ & aux idées de l'Ordre, & ceux qui l'ont embraſſé à cauſe „ de cette perfection, n'ont pas accoutumé de ſe rebuter, „ ſous prétexte qu'ils ne peuvent point rendre raiſon de toutes „ les Expériences". Mr. *Bayle* fait plus, il prouve lui-même l'abſurdité de l'Hypothéſe Manichéenne. Or je ſoutiens que toute *Hypothéſe* abſurde, & fondée ſur une ſuppoſition contradictoire, eſt non ſeulement *imparfaite*, mais démontrée *fauſſe*, & par conſéquent que la Raiſon ne peut s'y arrêter un moment, ſur-tout quand une telle Hypothéſe combat, non ſeulement une Hypothéſe plus plauſible, mais ce qui eſt *établi néceſſairement* par *les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre*, ou de la Raiſon, fondées dans la nature même des choſes. Après cela conçoit-on que Mr. *Bayle* ait pu dire, que *ce Syſtême* (le Manichéiſme) *ſeroit aſſez difficile à réfuter, ſoutenu par des Philoſophes Payens aguerris à la Diſpute* (83). Quoi! des abſurdités ſont difficiles à réfuter! la Raiſon eſt en défaut, quand elle a des contradictions à combattre! ſi ce n'eſt pas-là ſe moquer ouvertement du monde, ou vouloir parler pour parler, j'ignore quel nom on pourra y donner.

(82) Eclairciſſem. ſur les Manichéens, entre la cit. (69) & (70), à la fin du Tom IV. du Dictionnaire.

(83) Art. MANICHEENS dans le Texte.

II. „ Mais, *dit le Philoſophe Manichéen* (de la création de „ Mr. Bayle, (84)) *à ſon Antagoniſte*, expliquez-moi un peu „ par votre *Hypothéſe*, d'où vient que l'homme eſt méchant „ & ſi ſujet à la douleur & au chagrin. Je vous défie de „ trouver dans vos principes la raiſon de ce Phénoméne, „ comme je la trouve dans les miens; je regagne donc l'a-„ vantage: vous me ſurpaſſez dans la beauté des idées, & „ dans les raiſons *à priori*, & je vous ſurpaſſe dans l'expli-„ cation des Phénoménes, & dans les raiſons *à poſteriori*". Remarquez encore ici, qu'on vous donne le change ſur le principe de l'Unité de Dieu. Ce n'eſt point une *Hypothéſe*, inventée pour *expliquer* les Phénoménes; niez hardiment cette propoſition, & faites ſouvenir votre Philoſophe Dualiſte, que ce Principe eſt indépendant des Phénoménes, qu'il eſt fondé *néceſſairement* ſur les *idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre*, & que cela vous ſuffit pour ce premier point. A l'égard de la liaiſon qu'il y a entre ce Principe démontré, & certains Phénoménes, c'eſt une autre queſtion, qui ne peut jamais fournir une Objection raiſonnable contre ce qui eſt prouvé. Ne nous prévalons pourtant pas de cela. Voyons comment notre Philoſophe *aguerri à la diſpute* tiendra ſa promeſſe *d'expliquer les Phénoménes* par ſon *Hypothéſe*; examinons ſi Mr. *Bayle* eſt fondé à dire, *qu'en lui accordant une fois ſes deux Principes*, on *lui laiſſeroit un chemin fort large pour arriver au dénouement de l'origine du Mal*: ſuivons un peu cette voye ſi large & ſi unie, & pour ne rien attribuer au Philoſophe que ce qu'il avouë, jettons les yeux ſur l'Expoſé que Mr. *Bayle* s'eſt chargé de faire de ſon *Hypothéſe*. „ Zoroaſtre re-„ monteroit au tems du Chaos: C'eſt un état à l'égard des „ deux Principes fort ſemblable à celui que Thomas Hobbes „ appelle l'état de Nature, & qu'il ſuppoſe avoir précédé „ l'établiſſement des Sociétés. Dans cet état de Nature, „ l'homme étoit un Loup à l'Homme: *tout étoit au premier oc-* „ *cupant*: perſonne n'étoit maitre de rien, qu'en cas qu'il fût „ le plus fort. Pour ſortir de cet abime chacun convint de „ quitter ſes droits ſur-tout, afin qu'on lui cédât la proprié-„ té de quelque choſe: on fit des tranſactions, la guerre ceſ-„ ſa. Les deux Principes, las du Chaos, où chacun confon-„ doit & bouleverſoit ce que l'autre vouloit faire, convin-„ rent de s'accorder, chacun céda quelque choſe: chacun „ eut part à la production de l'Homme, & aux loix de l'u-„ nion de l'âme. Le bon Principe obtint celles qui procu-„ rent à l'homme mille plaiſirs, & conſentit à celles qui ex-„ poſent l'homme à mille douleurs; & s'il conſentit que le „ Bien moral fût infiniment plus petit dans le Genre-Humain „ que le Mal moral, il ſe dédommagea ſur quelque autre eſ-„ péce de créatures, où le Vice ſeroit d'autant moindre que „ la Vertu. Si pluſieurs hommes dans cette vie ont plus de „ miſéres que de bonheur, on récompenſe cela ſous un au-„ tre état: ce qu'ils n'ont pas ſous la forme humaine, ils „ l'ont

(84) Là-même Remarq. [D], après la cit. (54).

„ à l'étude, mais sa science lui nuisit, car elle le fit tomber dans les erreurs de *Manés*, qui prétendoit „ avoir raffiné sur la Doctrine de *Zoroastre*, Législateur des Mages, en la mêlant avec celle des Chré- „ tiens".

„ l'ont sous une autre forme. Au moyen de cet Accord le „ Chaos se débrouilla, le Chaos, dis-je, Principe passif qui „ étoit le champ de bataille des deux Principes actifs..... „ Voilà ce que Zoroastre pourroit alléguer, se glorifiant de „ ne pas attribuer au Bon Principe d'avoir produit de son „ plein gré un Ouvrage, qui devoit être si méchant & si mi- „ sérable; mais seulement après avoir éprouvé qu'il ne pou- „ voit faire mieux, ni s'opposer mieux aux desseins horri- „ bles du Mauvais Principe. Pour rendre son Hypothése „ moins choquante, il pouvoit nier qu'il y ait eu une longue „ guerre entre ces deux Principes..... Tout se peut réduire „ à la connoissance certaine que les deux Principes auroient „ euë, que l'un ne pourroit jamais obtenir de l'autre que tel- „ les & telles conditions. *L'Accord auroit pu se faire éter-* „ *nellement sur ce pied-là*". C'est donc-là cette belle *Hypothése*, qui *explique d'où vient que l'homme est méchant, & si sujet à la douleur & au chagrin.* Je suis surpris que Mr. *Bayle* ne se soit pas fait honneur de la découverte, car il ne pouvoit ignorer que le tout étoit de son invention, & que ce Systême, tel qu'on vient de le voir, n'exista jamais que dans son Dictionnaire. Seroit-ce modestie, ou seroit-ce quelque autre motif auquel il faut l'attribuer? c'est un problême dont j'abandonne la décision au Lecteur. Pesons cette Hypothése, & ne nous payons ni d'idées ni de promesses Romanesques. Passons même à Mr. *Bayle* ses trois Principes, au-lieu de deux qu'il demandoit d'abord.

(I) L'Accord prétendu entre le Bon & le Mauvais Principe suppose *qu'ils ne pouvoient faire mieux*, que de consentir à bâtir un Monde à fraix communs, où l'un mettroit du Bien, & l'autre du Mal, afin de satisfaire chacun leur goût. Mais Zoroastre me permettra de lui dire, que l'on peut concevoir un Accord bien plus simple & plus naturel. Les deux Principes n'avoient qu'à faire un partage du Chaos en deux, & en prendre chacun leur portion. *Le Bon Principe auroit fait dans son partage un Monde, où il n'y auroit eu que du bien, & point du tout de mal. Le Mauvais Principe de son côté auroit œuvré en mal sans gêne, & auroit pu donner un libre cours à son inclination malfaisante.* Pourquoi ont-ils fait une Transaction moins propre à les contenter? Pourquoi ce mêlange, qu'ils pouvoient si facilement éviter sans rien perdre de leurs droits, & qui dans le fond n'est bien satisfaisant ni pour l'un ni pour l'autre? Puisqu'on doit *expliquer*, il faut le faire, sans qu'il reste de nuage, de difficulté. Je ne pense pas que le Dualiste voulût dire que le Mauvais Principe a préféré ce mêlange, afin que les Hommes sentissent plus vivement le mal, par son opposition au bien; & que le Bon Principe a consenti à ce même mêlange, pour que la créature goutât mieux le bien, par le sentiment qu'elle auroit de son contraire. S'il vouloit avoir recours à cette échapatoire, je le renvoye aux réflexions que Mr. *Bayle* a fait contre Lactance sur ce sujet (85).

(85) Art. PAULICIENS Rem. [E], après la cit. (17).

(II) En vertu de cette Transaction le Bien & le Mal, les Vertus & les Vices devroient être exactement en même proportion dans le Monde; naturellement aucun des deux Principes n'a dû rien céder à l'autre que par équivalent. Mais cette Proportion exacte de Biens & de Maux, de Vertus & de Vices existe-t-elle? Bien des gens en doutent, & prétendent même que le Mal l'emporte sur le Bien dans le Monde. Mr. *Bayle* lui-même a fortement soutenu cette thése? Peut-on par quelque voye s'assurer qu'il y ait de la proportion? Y a-t-il quelqu'un qui puisse l'assigner au juste, faire une somme exacte de tous les biens, & une somme exacte de tous les maux, pour faire voir par la balance, qu'il y a précisément autant de l'un que de l'autre? C'est néanmoins ce que le Philosophe Unitaire est en droit d'exiger du Philosophe Dualiste, pour l'éclaircir pleinement, comme il s'y engage. Tant que je n'ai pas certitude que les biens égalent les maux, j'ai les mêmes difficultés à résoudre, que dans le Systême de l'Unité de Principe. Cette proportion est nécessaire dans l'Hypothése de Mr. *Bayle*, l'égalité des deux Principes, & l'Accord entre eux la supposent, mais a-t-on preuve qu'elle subsiste? où est donc l'explication promise? où est ce chemin si large? Et il ne sert de rien de dire que *si le bon Principe consentit que le Bien Moral fût infiniment plus petit dans le Genre-humain, que le Mal Moral, il se dédommagea sur quelque autre espéce de créatures, où le Vice seroit d'autant moindre que la Vertu.* Je pourrois observer, qu'on sort des bornes de la thése, en parlant d'autres espéces de Créatures; l'*Homme* SEUL, a-t-on dit (86), *fournit de très-grandes Objections contre l'Unité de Dieu.* On ne peut donc à la rigueur se servir de cette ressource. Mais ne profitons pas de cet avantage. Vous m'avez promis l'explication des Phénoménes, prouvez-moi que cette compensation de biens & de maux, que votre Hypothése suppose & demande nécessairement, a lieu; fournissez-m'en la preuve, ou reconnoissez que vous ne me rendez pas une raison suffisante du mêlange du Bien & du Mal que je vois dans le Monde.

(86) Art. MANICHEENS Rem. [D], après la cit. (47).

(III) La Transaction supposée est impossible, & contraire à la nature des deux Principes. Dans l'Hypothése du Dualiste, il est de l'essence d'un Etre indépendant, méchant par sa nature, de faire tout le mal qu'il peut, & d'empêcher tout le bien qu'il est en état de prévenir. De-même il est de l'essence d'un Etre indépendant, bon par sa nature, de faire tout le bien possible, & d'empêcher tout le mal qu'il dépend de lui de prévenir. D'où il s'ensuit que l'Accord supposé entre les deux Principes n'a jamais pu se faire, & qu'il répugne à leur nature. Le Chaos, tout Chaos qu'il étoit, étoit préférable pour l'un & pour l'autre, au mêlange du Bien & du Mal. En voici la raison. Par rapport au mauvais Principe, il n'existoit rien de bon que ce qu'il ne pouvoit empêcher, c'est-à-dire le Bon Principe; mais étant essentiellement méchant, comment a-t-il pu consentir, qu'il existât du bien au-delà de ce qu'il y en avoit? Direz-vous que ça été pour qu'en récompense il y eût plus de mal? Mais si les deux Principes ont opéré également, ne sentez-vous pas que vous les faites travailler inutilement, puisque dans votre Hypothése la somme du bien doit être égale à celle du mal: elle étoit telle, tandis qu'il n'y avoit que le Chaos; pourquoi donc se donner la peine de le débrouiller, pour revenir au même point d'égalité?

De-même par rapport au Bon Principe, il n'existoit rien de mauvais, que ce qu'il ne dépendoit pas de lui d'anéantir; mais étant obligé par sa nature, d'empêcher tout le mal auquel il peut mettre obstacle, comment a-t-il pu consentir qu'il y en eût au-delà de ce qu'il y en avoit primitivement? Dira-t-on „ que le Bon Principe ne peut pas nous faire tout „ le bien qu'il souhaitteroit, il a fallu que pour nous en faire „ beaucoup, il consentit que son Adversaire nous fit *autant* „ de mal, car sans ce consentement le Chaos seroit toujours „ demeuré Chaos, & aucune Créature n'auroit jamais senti „ le bien. Ainsi la souveraine Bonté trouvant un meilleur mo- „ yen de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt „ malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un ac- „ cord qui a produit le mêlange de bien & de mal, que „ nous voyons dans le *Genre-Humain* (87)." Mais cette réponse suppose 1. Que la Souveraine Bonté, & la Souveraine Méchanceté ne pouvoient *trouver un meilleur moyen de se satisfaire*, & j'ai prouvé ci-dessus le contraire. 2. Qu'il falloit que le Chaos se débrouillât, du moins que les deux Principes avoient des raisons de le vouloir; & on n'en voit point; sans cela *aucune Créature n'auroit jamais senti le Bien*, mais elle n'auroit jamais senti le Mal non plus, il valoit donc autant laisser les choses sur le pied où elles étoient. 3. On suppose qu'il y a égalité de bien & de mal dans le Monde; & j'ai fait voir, que l'on n'a aucune certitude de cette proportion. 4. On suppose, en accordant qu'il y a *autant* de Bien que de Mal, que chaque individu a une portion de biens égale à une portion de maux. Car si l'on veut recourir à la somme totale, on ne m'explique point pourquoi tel homme a plus de biens que de maux, & tel autre homme plus de maux que de biens. En débrouillant le Chaos, tous les hommes produits par les deux Principes, étoient égaux aux yeux du Bon, ainsi la Bonté le faisant agir, le partage devoit être du moins égal entre les hommes, & l'expérience prouve qu'il ne l'est point; d'où vient cette différence? Le Malheureux ne peut-il pas dire au bon Principe „ Vous avez transigé avec le Mauvais, dont „ la puissance est égale à la vôtre, & dont la malice ne céde „ en rien à votre Bonté. Eclairé, méchant, & puissant com- „ me il est, il a consenti à ce que vous fissiez du bien, à con- „ dition qu'il feroit autant de mal. Je suis la victime de cette „ Transaction; un homme vaut autant qu'un autre: celui qui „ est sauvé (ou heureux toute sa vie) s'il n'avoit jamais existé, „ n'auroit fait en cela qu'une perte *négative*, à laquelle il „ n'auroit jamais eu de regret; & moi je me trouve par une „ suite inévitable de votre Transaction réduit à un desespoir „ *très-réel*, & à maudire éternellement mon existence (ou du „ moins à en gémir toute ma vie) (88)." Ce qui rend cette Objection plus forte, c'est que le Malheureux l'est doublement, & par le sentiment de ses maux, & par la comparaison de son état avec celui des autres qui sont heureux. Pourquoi le bon Principe n'a-t-il pas prévenu cet inconvénient? Il le pouvoit, & vous supposez faussement qu'il n'avoit pas un meilleur moyen de se satisfaire, que celui qu'il a employé. On ne peut disconvenir que le partage égal entre tous les hommes ne fut, dans l'Hypothése Dualiste, plus juste, plus convenable à la Bonté & à la Sainteté du bon Principe. Plus juste, puisque tous les hommes étoient égaux dans le dessein de les créer. Plus convenable à la Bonté, puisque dans ce partage aucun homme n'auroit de Maux, que ceux qu'il ne dépendoit pas du bon Principe d'empêcher. Plus convenable à la Sainteté, parce qu'aucun homme n'auroit de Vices, que ceux auxquels le bon Principe n'a pu mettre obstacle. On ne peut pas dire, que les deux Principes sont convenus de laisser aux hommes la liberté de faire eux-mêmes par leur conduite la repartition des Biens & des Maux, & que les malheureux n'ont qu'à se plaindre d'eux mêmes. Car Mr. *Bayle* fait soutenir à son faiseur d'Objections (89) que „ par les „ idées que nous avons d'un Etre créé, nous ne pouvons „ point comprendre, qu'il soit un Principe d'action, & qu'il „ se puisse mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les „ momens de la durée, son existence, & celle de ses facul- „ tés, que la recevant, dis-je, toute entiére d'une autre cau- „ se, il crée lui-même des modalités par une vertu qui lui „ soit propre. .... La Créature ne pouvant donc être muë „ par une simple permission d'agir, & n'ayant pas elle-même „ le principe du mouvement, il faut de toute nécessité que „ Dieu la meuve, il fait donc quelque autre chose que lui „ permettre de pécher." Remarquez qu'il suit de ce raisonnement, que le bon & le mauvais Principe doivent tour à tour mouvoir l'homme, qui n'est qu'un automate dont ils disposent, & qui tantôt est à l'un & tantôt à l'autre; ou le bon Principe abandonne volontairement un scélerat, qui commet une suite de crimes, aux impressions du Mauvais, & celui-ci par équivalent laisse entre les mains du Bon, un Saint qui se distingue par une pratique constante des sublimes vertus.

(87) Art. PAULICIENS Rem. [E], après la cit. (19).

(88) Crousaz Examen du Pyrrhonisme. p. 577.

(89) Art. PAULICIENS Rem. [F], Num. 2.

„ tiens". Un des Miniſtres de ce Prince, croyant lui faire plaiſir, acheta pour ſon compte une certaine quantité de Diamans, pour la valeur de cent mille Dinars: le Roi refuſant de les prendre, le Miniſtre

tus. Il faut avouër, que ce ſont-là de belles découvertes, & que les gens raiſonnables ont de grandes obligations à Mr. *Bayle* de leur apprendre des choſes ſi bien liées.

Recapitulons. L'Hypothéſe des deux Principes doit *expliquer les Phénoménes*, en rendre raiſon; elle *frappe au but*. Il y a dans le Monde un mélange de Biens & de Maux: ce mélange, dites vous, vient de la coopération de deux Principes. Mais expliquez-moi, d'où vient que vos deux Principes ne s'en ſont pas tenus à leur premier état, qui convenoit mieux à la nature de l'un & de l'autre, & dont ils ne ſont ſortis que pour revenir au même point d'égalité de bien & de mal? Seroit-ce qu'ils étoient las de la guerre, & du ſoin perpétuel de ſe traverſer l'un l'autre? Mais vous ne pouvez diſconvenir, que chacun ne doive encore veiller pour empêcher ſon compagnon d'empieter ſur ſes droits: il n'y a tranſaction qui tienne, ſurtout par rapport au mauvais Principe, qui par ſa nature doit être de très-mauvaiſe foi. Direz-vous, qu'ils ont eu deſſein, l'un de faire le plus de bien, & l'autre le plus de mal qu'il pourroit à d'autres Etres? D'où vient donc n'ont-ils pas pris la voye la plus ſimple & la plus naturelle, de partager le Chaos en deux portions égales, & d'y faire, l'un un Monde tout compoſé de créatures heureuſes, l'autre un Monde tout malheureux? Pourquoi ce mélange, qu'ils pouvoient ſi aiſément éviter, & qu'ils devoient éviter par leur nature? Prouvez-moi qu'il y a égalité de biens & de maux dans l'Univers. L'un me ſoutient, qu'il y a plus de bien, & l'autre qu'il y a plus de mal: vous qui vous chargez de m'expliquer les Phénoménes, & dont l'Hypothéſe ſuppoſe qu'il y a égalité, tirez-moi du doute, & montrez-moi clairement à quoi je dois m'en tenir. D'où vient que chaque homme n'a pas une portion égale de biens & de maux, & qu'il y en a qui ont plus des uns que des autres? J'en appelle au Tribunal de la Raiſon, qu'elle décide ſi toutes ces queſtions ne ſont pas eſſentiellement les mêmes, qu'on fait à l'Unitaire. L'Explication qu'on m'a promiſe ſe réduit à me dire le fait, il y a du bien & du mal dans le Monde, qui viennent de deux Principes, mais on ne m'apprend point comment ce mélange a pu ſe faire. En un mot, on ſubſtitue aux *idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre*, un Roman bizarre, abſurde, contradictoire, & qui n'explique rien. N'eſt-ce pas là dequoi contenter la Raiſon?

Mais, dit Mr. *Bayle* (90), à qui il n'en coute rien pour prendre toute ſorte de formes, „ On pourroit nier que Dieu „ ait jamais tranſigé avec le mauvais Principe, & ſoutenir „ qu'il s'oppoſe de toutes ſes forces ſans fin & ſans ceſſe „ au péché, à la miſére de la Créature, afin de la rendre par- „ faitement ſainte, & parfaitement contente: mais que le „ Mauvais Principe, agiſſant de ſon côté avec toute ſa puiſ- „ ſance, pour un deſſein tout contraire, il réſulte de ce choc „ continuel le mélange de Bien & de Mal que l'on voit „ au Monde, comme l'action & la réaction du froid & du „ chaud produit une qualité moyenne. Appliquez ici ce que „ diſent les Scholaſtiques ſur la nature des mixtes réſultan- „ te du combat des Elémens. Je ſai bien que l'une & l'autre „ de ces explications (91) creuſent un *abime affreux de diffi-* „ *cultés*; mais il n'eſt plus queſtion que de ſavoir ſi cette „ Hypothéſe diſculpe Dieu." Voilà donc cet Homme, qui devoit *m'expliquer les Phénoménes*, qui pour en venir à bout me creuſe un *abime affreux de difficultés*, quel étrange Philoſophe! Quelle Raiſon que celle que l'on contente par de tels moyens! Si les deux Principes combattent à armes égales, d'où vient l'inégalité des biens & des maux, non en général, mais entre les individus? Vous dites, que *cette Hypothéſe diſculpe Dieu*: je nie qu'elle le faſſe dans les Principes de Mr. *Bayle*. Le bon Principe n'avoit qu'à s'oppoſer éternellement à ſon ennemi, il n'y auroit d'autre bien que lui, mais il n'y auroit pas de mal au-delà du mauvais Principe. *L'homme eſt méchant & malheureux*, pourquoi le Bon Principe l'a-t-il permis? il pouvoit l'empêcher: l'Hypothéſe Dualiſte ne le diſculpe donc point: *car les idées de l'Ordre*, ſelon Mr. *Bayle* (92), *ne ſouffrent pas qu'une Cauſe infiniment bonne & ſainte, qui* peut empêcher *l'introduction du mal moral*, *ne l'empêche pas. Il eſt* (93) *de l'eſſence d'une ſainteté & d'une bonté infinie, & qui peut tout, de ne point ſouffrir l'introduction du mal moral & du mal phyſique*. Si cela eſt vrai, en n'admettant qu'un ſeul Principe, cela ne l'eſt pas moins en en ſuppoſant deux: *une Cauſe infiniment bonne & ſainte* doit agir toujours conformément à ſa nature, *Dieu ne peut agir contre ſon Eſſence* (94), & par conſéquent, *il doit empêcher le mal*, quand il le peut, or il le pouvoit en laiſſant le Chaos dans ſon état primitif. Le raiſonnement que nous examinons réduit Mr. *Bayle* au mêmes extrémités, auxquelles il a prétendu réduire ceux qui défendent l'Unité de Dieu. Si le Bon Principe n'a pas tranſigé avec le Mauvais, d'où vient l'Homme? Quel des deux l'a créé? Dès qu'il n'y a plus de Tranſaction, on ne peut ſuppoſer, qu'il ſoit la production commune des deux. Si c'eſt le Mauvais Principe à qui l'homme doit ſon exiſtence, comment n'eſt-il pas maitre de ſon Ouvrage? comment l'homme n'eſt-il pas ſi eſſentiellement vicieux & miſérable qu'il ſeroit inutile de tenter de lui faire goûter la vertu & le bonheur? Si c'eſt le Bon Principe, qui eſt le Créateur de l'Homme, d'où vient qu'il n'en eſt pas le maitre abſolu? comment ne l'a-t-il pas formé ſi ſaint & ſi heureux, qu'il ſoit à couvert des attentats du Mauvais Principe? Qui ne voit renaître ici toutes les difficultés, que Mr. *Bayle* a ſi induſtrieuſement raſſemblées & tournées en tant de façons? Il tombe à force de s'agiter dans le piége qu'il a tendu aux *autres*.

(90) Là-même [I] après la cit. (82) Num. 2.

(91) La première eſt celle de l'Accord prétendu.

(92) Art. MANICHEENS Rem. [D]. Num. II. avant la cit. (55).

(93) Art. PAULICIENS Rem. [M] à la cit. (131).

(94) Là-même.

(III.) Il reſulte naturellement des réflexions précédentes, que le Dualiſme de Mr. *Bayle* n'explique rien de ce qu'il promettoit d'expliquer. Il y a plus. Il n'entreprend même de remplir ſa tâche, qu'à la faveur d'un Principe qui le détruit. Pourquoi le Principe de l'Unité de Dieu eſt-il inſuffiſant ſelon le Philoſophe Dualiſte? C'eſt qu'on ne peut concevoir alors que l'homme ſoit méchant & malheureux. „ La ſou- „ veraine Sainteté peut-elle produire une créature criminelle? „ La ſouveraine Bonté peut elle produire une créature mal- „ heureuſe? La ſouveraine Puiſſance, jointe à une Bonté in- „ finie, ne comblera-t-elle pas de biens ſon Ouvrage, & n'é- „ loignera-t-elle pas tout ce qui pourroit l'offenſer & le cha- „ griner (95)?" Mais ſi ce raiſonnement eſt ſolide, l'Hypothéſe des deux Principes, non ſeulement ne léve pas la difficulté, mais elle eſt obligée d'adopter ce qu'elle vient de rejetter. Selon cette Hypothéſe, ſoit qu'il *y ait* eu Tranſaction entre les deux Principes, ſoit qu'il n'y en ait point eu, la ſouveraine Sainteté a conſenti à la production d'une Créature criminelle, la ſouveraine Bonté a conſenti qu'il y eût une Créature malheureuſe, elle a concouru à ſon exiſtence, ſachant qu'elle ne pourroit pas *la combler de biens, & éloigner d'elle tout ce qui pourroit l'offenſer & la chagriner*. L'Hypothéſe Dualiſte ſe détruit donc par le principe qu'elle oppoſe à l'Unité de Dieu. La ſouveraine Sainteté, la ſouveraine Bonté, la ſouveraine Puiſſance, jointe à une Bonté infinie, devoient s'oppoſer éternellement à ce qu'il y eût des malheureux & des méchans; le deſſein de faire des heureux & des gens de bien ne peut compenſer les malheurs & les vices, auxquels il faut avouër que le Bon Principe a conſenti, & il ne devoit jamais y conſentir, il valoit mieux s'en tenir au Chaos, que de renoncer à l'infinité de ſes attributs (96). En deux mots. Le Dualiſte prétend contre l'Unitaire, que l'Eſſence & les Perfections de Dieu ne permettoient pas qu'il y eût du Mal, tant Phyſique que Moral, dans le Monde, & en même temps il eſt obligé de ſuppoſer par ſon Hypothéſe, que ces perfections ont pu permettre que ces deux ſortes de Maux ſoient entrés dans le Monde.

(IV.) J'ai avancé que les Objections du prétendu Philoſophe Manichéen ne ſont pas d'une nature à lui donner l'avantage ſur un Philoſophe Unitaire. Voilà à quoi je m'en tiens avec Mr. *Bayle*, ou avec tel autre qui voudroit prendre ſa cauſe en main. Je prétens n'avoir pas beſoin de me retrancher derriére la Révélation: d'autant plus qu'elle ne me ſerviroit de rien avec un Philoſophe qui n'en reconnoitroit pas l'autorité. Il s'agit de voir ſi les difficultés qu'il étale, me réduiront à renoncer au principe de l'Unité de Dieu.

I. J'obſerve d'abord, que toutes ces Objections ſont fondées ſur ce que dictent les idées de l'Ordre: tous les argumens roulent ſur ce qu'exigent la Sageſſe, la Bonté, & la Sainteté de Dieu. Mais ces *idées de l'Ordre* ſont elles *ſures*, ou ne le ſont-elles point? Si elles ne le ſont point, elles ne peuvent ſervir de baſe aux raiſonnemens du Philoſophe Dualiſte. *Si* elles ſont *ſures*, le principe de l'Unité eſt démontré, puiſque *les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre* conduiſent *néceſſairement* à ce Principe. Dira-t-on que les mêmes idées fondent les raiſons qu'on y oppoſe? J'inſiſte; ces idées d'ordre ſur leſquelles vous argumentez, ont-elles le même degré de *clarté* & de *certitude*, que celles qui établiſſent l'Unité de Principe? conduiſent-elles auſſi *néceſſairement* aux concluſions que vous en tirez, que les autres me conduiſent à la concluſion, que vous avouez qui en découle? Si vous prenez l'affirmative, vous êtes obligé de ſoutenir l'abſurde propoſition, que les deux contradictoires peuvent être également vrais. Si vous reconnoiſſez que les idées, ſur leſquelles vous raiſonnez, n'ont pas autant de clarté & de certitude, ne conduiſent pas auſſi néceſſairement à vos Concluſions, vous devez convenir que les *plus claires* & les *plus ſures* doivent l'emporter, & que la ſaine Raiſon dicte qu'on doit s'en tenir à la plus grande évidence. Rappellez-vous que *quand un argument eſt compoſé de raiſons claires, évidentes, démonſtratives, il faut compter pour peu de choſe les objections à quoi il eſt ſujet, fuſſent elles preſque inſolubles, ou même inſolubles* (97).

II. Ces Objections conſiſtent à demander, comment ceci, comment celà peut s'accorder avec l'Unité de Dieu? D'où vient le Mal Phyſique & le Mal Moral? s'il n'y a qu'un ſeul Principe infiniment ſage, bon, ſaint, & tout puiſſant, d'où vient l'homme eſt-il méchant & malheureux? J'aimerois autant qu'on demandât à un Phyſicien, d'expliquer la fabrique de l'Univers, de rendre raiſon de tous les Phénoménes de la Nature, parce qu'on ne peut les croire ſans cela. D'où vient que les Cométes ont un cours ſi différent de celui des Planétes? Pourquoi Saturne & Jupiter mettent-ils plus de tems à faire leurs révolutions que les autres Planétes? Pourquoi roulent-ils dans des Orbes plus étendus? Répondra-t-on qu'il importe peu qu'on ſoit éclairci des cauſes de ces Phénoménes, mais qu'il importe de ſavoir pourquoi le ſeul Dieu, tout ſage, tout bon, tout ſaint, tout puiſſant a permis que l'homme ſoit méchant & malheureux, à cauſe des nuages que cela répand ſur les attributs du grand Etre. Mais j'ai déjà déclaré, que je ſouhaitterois qu'on me prouvât que cette connoiſſance eſt poſſible & néceſſaire, avant que de m'engager à l'acquérir. Sans cela, dit-on, il reſte des nuages ſur les perfections de Dieu. Pas d'autres que ceux qu'éléve notre ignorance, & la nature même de notre entendement. Pour *expliquer* ſans obſcurité, comment l'état du Genre-Humain s'accorde avec les Attributs de Dieu, il faudroit connoitre tous ſes deſſeins, toutes les fins qu'il s'eſt propoſé dans ſes Ouvrages;

(95) Art. MANICHEENS *ubi ſupra*.

(96) Voy. ci-deſſus les cit. (92) & (93).

(97) Rép. aux Queſt. d'une Provinc. T. II. p. 284.

niſtre lui manda *qu'il y avoit cent pour cent à gagner.* A quoi le Prince répondit, *ni cent, ni mille de profit ne me ſont rien. Car ſi je me mêle de faire le négoce, qui eſt-ce qui fera le métier de Roi, & que deviendront les Marchands?* La protection d'Hormizdas ne fut pas ſuffiſante pour mettre tout-à-fait Manichée en ſureté. Objet de la haine de toutes les Religions, les Chrétiens & les Mages le pourſuivoient comme un Apoſtat & un Hérétique, les Juifs & les Payens comme l'ennemi juré de leurs Sectes; c'eſt ce qui obligea le Roi de lui faire bâtir exprès une Place forte, entre Bagdad & la Suſiane, pour lui ſervir de retraite contre ceux qui le pourſuivroient à cauſe de ſa Doctrine. Le Château fut appellé *Deskareh*, nom qui eſt demeuré depuis ce tems-là à tous les Châteaux en général (y). Malheureuſement pour Manichée le régne d'Hormizdas fut fort court, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus. Ce Prince étant mort en 273 ou 274, il laiſſa pour ſucceſſeur Varanes I. ſon fils, que les Perſans appellent *Baharam* ou *Behram.* Celui-ci ſuivit d'abord l'exemple de ſon Pere, & fut des premiers à ſe déclarer pour la doctrine de notre Héréſiarque (z). Mais plus ſa Secte devenoit nombreuſe, plus les Mages, allarmés de ſes progrès, faiſoient d'efforts pour les arrêter. On ne nous dit point, s'ils demandérent une Diſpute publique, dans laquelle on diſcutât les ſentimens du Novateur, ou ſi le Roi, ébranlé par leurs oppoſitions & & par leurs remontrances, l'ordonna de ſon propre mouvement. Mais enfin il aſſembla les plus ſages des

(y) D'Herbelot *ubi ſupra* p. 288.

(z) Hyde *Hiſt. Rel. Vet. Perſ.* p. 283.

ges; ou, ce qui eſt la même choſe, il faudroit être inſtruit de tout le plan de la Divinité, & avoir aſſez d'intelligence pour le comprendre. Or y a-t-il un homme qui puiſſe ſe vanter de l'un & de l'autre? D'ailleurs, pourquoi ſe borner à *l'homme ſeul?* Ne tient-il à rien? N'a t-il point de relation à la totalité des Etres? Comment & juſqu'où entre-t-il dans le Syſtême de l'Univers? Quel rapport ſa condition & ſes actions ont-elles avec tout le plan de Dieu? Autant de queſtions, dont l'éclairciſſement eſt néceſſaire, pour expliquer ce qu'on demande, & que je défie qui que ce ſoit d'éclaircir, bien loin de pouvoir conclure que l'état de l'homme eſt incompatible avec les perfections divines. J'ajoûterai à cela que comme vous vous permettez d'inventer une Hypothéſe pour rendre raiſon de l'origine du Mal Moral & du Mal Phyſique, vous devez me permettre d'en faire autant pour eſſayer de concilier l'état de l'Homme avec ce que la Raiſon m'enſeigne néceſſairement ſur l'Unité de Dieu. Suppoſez que je cherche le dénouëment de nos embarras dans la liberté de l'homme. „ Dieu, „ *dirai-je*, en formant un Syſtême varié de Créatures, a produit l'homme, en le douant de la Liberté, c'eſt-à-dire, de „ la puiſſance de ſe déterminer ſoit en bien ſoit en mal; il l'a „ placé pour un temps dans un état d'épreuve, où il lui a „ été libre d'uſer du pouvoir qu'il avoit reçu de ſe déterminer: il s'en eſt ſervi pour s'écarter de ſon devoir." Cette Hypothéſe a les qualités requiſes; les idées en ſont diſtinctes, vraiſemblables, & elle rend raiſon des Phénoménes, & par-là elle ſurpaſſe la vôtre, qui n'a ni l'une ni l'autre de ces conditions. Conteſterez-vous la Liberté de l'Homme, je me borne à vous demander de me prouver qu'il implique contradiction, ou qu'il ſoit contraire aux perfections Divines, que Dieu crée un Etre libre: vous avez beau dire, que *par les idées que nous avons d'un Etre créé, nous ne pouvons comprendre qu'il ſoit un principe d'action:* je ne ſai quelles ſont ces idées, mais par les idées que j'ai d'un Etre tout-puiſſant, je comprens qu'il peut tout ce qui n'implique pas contradiction, ou qui ne déroge point à ſes perfections infinies, & je ſerois curieux de voir la preuve que la production d'un Etre intelligent libre eſt dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas. Après tout quand on me le prouveroit, j'avouerois que je ne ſuis pas plus heureux en Hypothéſe que vous, mais que cela laiſſe ſubſiſter toutes mes autres raiſons, & ne donne aucune atteinte à la Vérité qu'il s'agiſſoit de concilier avec une autre, en trouvant la Vérité intermédiaire qui leur ſert de liaiſon, je croyois tenir cette derniére, je me ſuis trompé, que s'enſuit-il delà? Que ſi en m'accordant mon Hypothéſe ſur la Liberté de l'homme, vous me faites mille difficultés ſur l'uſage que j'en fais pour expliquer l'Origine du Mal, je crois pouvoir répondre à toutes vos queſtions par la réflexion d'un habile Homme (98), que pour y ſatisfaire pleinement „ il faudroit „ connoître de quelle maniére la Liberté entre dans le plan „ de Dieu, de quelle maniére elle influe dans ſes grands & „ ſages deſſeins; & ſe trouver en état de comparer tout cela „ avec les nuages que l'abus qu'on en fait y répand pour un „ tems, mais qui pourront ceſſer d'être pour nous des nuages, lorſque le plan du Créateur ſera connu dans toute ſon „ étendue. En attendant que ce plan ſoit développé, la Raiſon veut qu'on ſe rende à des preuves ſimples, dont on „ comprend l'évidence & la force, ſans les révoquer en doute, parce qu'il y a des choſes qu'on ne connoît pas encore „ avec autant de netteté & d'étendue, qu'on peut ſe promettre de les connoître un jour. Si je puis alléguer quelques raiſons qui aillent à juſtifier la ſageſſe du plan de „ Dieu, n'ai-je pas ſujet de conclure, que ce même plan ſe „ trouvera dégagé d'obſcurités, lorſqu'au-lieu d'une partie „ des raiſons qui l'éclairciſſent aujourd'hui à mes yeux, qui „ le juſtifient, & en font voir les fondemens, il n'y en aura „ aucune que j'ignore. Apprenons par le reſpect que nous „ devons aux deſſeins des hommes, à leurs projets, à leurs „ plans, & par l'abſurdité des conjectures où nous nous égarons quand il nous arrive de vouloir juger de ces deſſeins „ par quelque partie, dont nous ignorons la deſtination, & „ les rapports qu'elle a avec les autres, apprenons, dis-je, à „ penſer reſpectueuſement, & par là-même raiſonnablement „ ſur les deſſeins de Dieu, & ſur ſon plan, qui eſt infini, & „ digne de ſon intelligence infinie." Je ne vois pas juſqu'à „ préſent par quel endroit les Objections du Philoſophe Dualiſte lui donnent l'avantage ſur le Philoſophe Unitaire.

(98) Crouſaz *Examen du Pyrrhoniſme* p. 575.

III. Pour que des Objections portent coup elles doivent avoir un fondement ſolide; or celles dont il s'agit ici, ſuppoſent des principes non prouvés. Premiérement Mr. *Bayle* ſuppoſe, que Dieu n'a eu d'autre deſſein en créant le Monde, que d'exercer ſa Bonté, & de rendre ſes Créatures heureuſes. Mais d'où ſait-il que Dieu n'a eu d'autre deſſein? Connoit-il tous les autres que Dieu a pu former? eſt-il inſtruit des raiſons qu'il a eu de n'en former aucun autre? Il faudroit pourtant éclaircir bien tout cela, avant que de bâtir ſur le principe ſuppoſé. La Raiſon, jointe à l'Expérience, nous apprend à-la-vérité que Dieu a exercé ſa bonté, qu'il en a eu par conſéquent le deſſein, mais elles ne nous diſent pas qu'il n'ait eu abſolument aucunes autres vuës? En ſecond lieu, Mr. *Bayle* ſuppoſe que la Bonté exige que Dieu accorde à ſes Créatures tout ce qui leur eſt néceſſaire pour être contentes, & qu'il les mette en état de s'en contenter, qu'il prévienne les maux, qu'elles pourroient s'attirer. Il prouve cette théſe par deux raiſons principales (99). La premiére, que la Bonté de l'Etre infiniment parfait eſt infinie, & ne ſeroit pas infinie ſi l'on pouvoit concevoir une Bonté plus grande que la ſienne. Or on pourroit concevoir une Bonté plus grande que la ſienne, ſavoir celle qui préviendroit le péché & ſes funeſtes ſuites. La ſeconde eſt priſe de la Bonté humaine. Il prouve par des exemples ou des comparaiſons redoublées, qu'un homme qui n'auroit eu qu'une Bonté médiocre, auroit accordé les ſecours que Dieu a refuſés aux hommes, pourvu qu'il lui eût été auſſi aiſé de les donner, qu'il l'étoit à Dieu. D'où il conclut, que ſi Dieu a permis le péché, il a moins de bonté que les hommes. Voyons ſi ces ſuppoſitions ſont juſtes (100).

(99) Rép. aux Queſt. d'un Provinc. T. III. p. 817 & *ſuiv.*

(100) Conſultez là-deſſus la Placette *Réponſe à 2 Object.* Part II. Ch. XIII-XVI. p. 208 & *ſuiv.*

Je remarque d'abord que les deux raiſons de Mr. *Bayle* ne prouvent rien, parce qu'elles prouvent trop. Car ſi la premiére eſt ſolide, il s'enſuit que la Bonté de Dieu exigeoit, qu'il fit à ſes Créatures tout le bien qu'il pouvoit leur faire; ce que le Critique rejette lui-même: mais ſi Dieu n'a pas fait tout le bien qu'il pouvoit faire, on peut dire qu'il eſt aiſé de concevoir une Bonté plus grande que la ſienne, qui ſe déployera dans toute l'étendue imaginable. De-même par rapport à la ſeconde raiſon, elle prouve encore que Dieu devoit accorder tout le bien poſſible, puiſqu'il le pouvoit commodément, & qu'en pareil cas des hommes bien intentionnés le feroient. Ces deux raiſons prouvent donc trop.

En ſecond lieu, la Bonté de Dieu ne laiſſe pas d'être infinie, quoiqu'elle ne faſſe que des biens finis: ce qu'il y a de borné dans ſes bienfaits, ne détruit pas l'infinité de ſa Bonté. On ne prouve donc point ce qu'il falloit prouver, que cette Bonté ne ſeroit pas infinie, ſi la Créature n'a pas tout ce qui eſt néceſſaire pour être contente.

En troiſiéme lieu, ne pourroit-on pas dire que Dieu peut avoir de bonnes raiſons, qui s'oppoſent à l'exercice de ſa Bonté à de certains égards? Dans le fond Dieu ne fait qu'une partie du bien qu'il pourroit faire, pourquoi n'en fait-il pas davantage? Sans-doute, parce qu'il en a de bonnes raiſons. Pour prouver donc qu'il a agi contre les régles de la Bonté, en laiſſant tomber l'homme dans le péché & dans la miſére, il faudroit prouver, qu'il n'a eu ni pu avoir de bonnes raiſons de ne point étendre juſques-là l'exercice de ſa Bonté. Or je penſe qu'on ſeroit embarraſſé de fournir la preuve de cette propoſition. Mais dès qu'on n'a point de certitude là-deſſus, la ſuppoſition de Mr. *Bayle* ne porte ſur rien.

Enfin il faudroit prouver, que la Bonté de Dieu eſt à *tous* égards la même que la Bonté humaine, & qu'elle eſt aſſujettie à *toutes* les mêmes Loix. C'eſt ſur cette ſuppoſition que ſont fondées toutes les Comparaiſons que Mr. *Bayle* a multipliées & répétées dans ſes Ouvrages. La Bonté d'un Pere, d'une Mere, d'un Ami &c. feroient telles choſes en tel cas, donc celle de Dieu a dû le faire. Mais ne pourroit-on pas ſoutenir que la Bonté Divine & la Bonté humaine différent à divers égards (101)? du-moins eſt-on en droit de demander des preuves du contraire; & quand on l'auroit prouvé, il reſteroit encore à prouver, qu'il ne peut y avoir eu de bonnes raiſons qui ayent limité à quelques égards la Bonté Divine.

(101) Là-même p. 223, & ſuiv.

Finiſſons ces éclairciſſemens. Je crois avoir prouvé d'une maniére à ſatisfaire tout eſprit raiſonnable, que le Syſtême prétendu Manichéen, inventé, ou ſi l'on veut réformé, étayé par Mr. *Bayle*, ſatisfait moins la Raiſon que l'Unité de Dieu. Que ce Syſtême eſt chargé des mêmes & de plus grandes difficultés ſur l'Origine du Mal. Qu'il n'explique rien qu'à la faveur d'un Principe qui le détruit: & que ſes Objections ne ſont pas d'une nature à donner l'avantage à un Philoſophe Dualiſte ſur un Philoſophe Unitaire. Voilà qui ſuffit pour s'en tenir à ce grand Principe, auquel *les idées les plus claires & les plus ſures de l'Ordre conduiſent néceſſairement.* C'eſt tout ce que j'avois deſſein de prouver.

(aa) Idem p. 233. & Renaudot *Hist. Patriarch. Alex.* p. 43. De Beausobre T. I. p. 202. 203.

(bb) Renaudot *loc. cit.*

(cc) De Beausobre *ubi supra.*

(dd) *Ubi supra.*

(ee) *Loc. cit.*

(ff) De Beausobre *ubi supra.*

(gg) Eutych. Annal. Alex. T. I. 387. Elmacin. *Apud* Hottinger. *Hist. Orient.* L. I. 3. p. 167. *Apud* de Beausobre p. 206.

(hh) *Ubi supra*, p. 209. 210.

des Mages (*aa*), & leur commanda de disputer avec Manichée. Quelques-uns disent néanmoins (*bb*), que ce ne fut qu'un artifice du Roi, pour le tirer de son Fort & le faire périr. Peut-être ne jugent-ils de la sorte des intentions du Prince, que par le succès qu'eut cette Dispute (*cc*). Elle fut fatale à Manichée, & soit qu'il se défendît mal, ou que le crédit de ses Adversaires l'emportât sur le sien, il fut condamné comme Hérétique, & le Roi ordonna qu'on le fit mourir. Les Historiens ne paroissent pas d'accord sur le genre de son supplice. Chondemir, cité par Mr. Hyde (*dd*) témoigne qu'il fut crucifié à la porte de la Ville. Si cela est, il y a de l'apparence, comme le remarque Mr. de Beausobre, qu'on le condamna au supplice de notre Sauveur, parce qu'il admettoit la Prophétie de Jésus-Christ, & qu'il prétendoit être un Apôtre, un Envoyé de sa part, pour reformer également le Christianisme & le Magisme. Emir-Cond, cité par Mr. l'Abbé Renaudot (*ee*), dit que Manés fut écorché vif, que sa peau fut remplie de foin, & pendue au gibet, pour servir d'exemple aux autres. Abulpharage semble insinuer, qu'il ne fut écorché qu'après sa mort (*ff*). D'autres prétendent, que le corps de Manés fut partagé en deux, & les deux parties pendues aux portes de la Ville. C'est ce que rapportent Eutychius & Elmacin (*gg*). Hottinger cite un Auteur, nommé Mohammed Ben Isaac, dont il avoit le Manuscrit, qui „ assure que „ Varanes, fils de Sapor, fit mourir Manichée, que son corps fut partagé en deux, que „ chaque partie fut pendue à une des portes de la Ville de *Ghond-Sobabur*, & qu'à cause de cela on nom- „ me l'une de ces deux portes, le *Haut-Manés*, & l'autre le *Bas-Manés*" Le même Auteur n'ose assurer, si Varanes fit mourir Manés, ou si Manés mourut en prison. Comme les Historiens ne sont pas unanimes sur le genre du supplice de Manés, ils ne le sont pas non plus sur le Roi qui l'ordonna. Quelques-uns prétendent que ce fut Sapor, mais on ne peut guéres adopter ce sentiment, si l'on admet le témoignage des Auteurs Persans & Arabes, qui déposent généralement, que Manés s'enfuit dans le Turquestan, & revint en Perse sous Hormizdas. D'Herbelot & plusieurs autres assurent que ce fut Varanes I. qui fit mourir l'Hérésiarque; mais Eutychius, suivi par d'habiles Modernes, attribuë sa condamnation & son supplice à Varanes II. fils adoptif de Varanes I. Mais Mr. De Beausobre fait voir très-clairement (*hh*) qu'il n'y a aucune raison de s'écarter de l'opinion de ceux qui croyent qu'il s'agit de Varanes I, ce Prince ayant régné jusques vers le milieu de l'année 277, & le supplice de Manés étant arrivé au mois de Mars de la même année, vraisemblablement vers la fin du régne de Varanes, qui, comme on l'a vu, avoit protégé l'Hérésiarque dans les commencemens, & avoit embrassé sa doctrine; ce ne fut qu'à l'extrémité qu'il ordonna la dispute avec les Mages dont nous avons parlé, & dans laquelle il succomba. Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que l'hérésie des deux Principes fut la cause de la mort de Manichée, puisque cette doctrine lui étoit commune avec les Mages. Les Auteurs Persans & Arabes témoignent que ce fut le *Sadducéïsme* [*G*] qui le fit périr à *Gond-Schabur* ou *Gandi-Sapor*, Ville de la Province

(102) Diog. Laërt. *in Proëm.* Segm. 9.

(103) Index Philolog. ad Philosoph. Chald. au mot *Resurrectio.*

(104) De Rel. Vet. Persar. p. p. 383.

(105) Ibid. p. 293.

(106) *Ubi supra.*

(107) Ibid. p. 166.

(108) Là-même.

(109) Ibid. p. 205.

[*G*] *Les Auteurs Persans & Arabes témoignent que ce fut le Sadducéïsme, qui le fit périr.*] Les Mages, ou institués ou réformés par Zoroastre, croyoient la Résurrection (102). Il est vrai que Mr. Le Clerc paroît en douter (103). Il soupçonne que les Auteurs qui leur ont attribué ce sentiment, ont pris pour un Corps humain, ce que les Mages disent du *Véhicule de l'âme*, & de *l'Ombre*, du *Simulachre*, qui accompagne ce *Véhicule*. Mais Mr. Hyde (104) ne doute pas que les Mages n'ayent enseigné la Résurrection des morts, & outre les témoignages des Anciens & des Modernes, qu'il allégue pour la confirmer, il cite (105) une Rélation, qui lui avoit été envoyée des Indes, dans laquelle l'ancienne Foi des Persans est exposée, & la Résurrection enseignée positivement. A l'égard de l'idée que les Persans avoient de la Résurrection, Mr. de Beausobre croit (106) qu'ils en avoient la même que les Juifs. Des Corps tout semblables à ceux d'à-présent, avec les mêmes organes, les mêmes fonctions animales, boire, manger, avoir des femmes, mener une vie délicieuse & tranquille sur une Terre purifiée par le feu, c'étoit là l'espérance des Persans, comme c'étoit celle des Juifs. La Religion des Mages, ayant souffert de grandes altérations, pendant le cours de 800 ans qu'elle cessa d'être régnante, sous la domination des Grecs & ensuite des Parthes, elle eut besoin d'une nouvelle réformation. Artaxare, qui avoit usurpé l'empire sur Artaban, dernier Roi des Parthes, assembla un Concile, composé des principaux Mages. On dit qu'il voulut les consulter sur les doutes qu'il avoit touchant l'état des Morts, le Paradis, & l'Enfer. La Religion de Zoroastre fut rétablie dans tout son lustre, & reprit son ancien crédit. Il resta seulement un certain nombre d'Incrédules, qu'on fait monter à 80 mille. Sapor ayant succédé à Artaxare son pere, l'an 241, ordonna aux Mages de travailler à ramener les Incrédules; il y a de l'apparence qu'il en resta encore, & que lorsque Manichée vint à la Cour de Sapor, il y trouva beaucoup d'esprits flottans sur les questions agitées, du nombre desquelles Mr. de Beausobre pense (107) qu'étoit celle de la Résurrection; il soupçonne même, que Manichée surprit la confiance de Sapor, en lui persuadant son Hérésie sur ce Dogme. Avant que d'exposer le sentiment de l'Hérésiarque sur cet article, je ne puis m'empêcher de faire quelques remarques sur deux traits qui sont échappés au Savant de Berlin. Il dit dans un endroit (108), *que la Raison n'admet ce Dogme* (la Résurrection) *qu'avec répugnance, & par une grande soumission de Foi:* & ailleurs (109), que *les Juifs n'ont jamais parlé si clairement de la Résurrection, que depuis qu'ils eurent été captifs chez les Assyriens.* Par où il veut insinuer, si je ne me trompe, qu'ils acquirent des lumiéres sur ce sujet, & qu'ils en furent redevables aux Mages. Mais comment concilier ces deux choses? si les Mages ont communiqué de nouvelles connoissances aux Juifs, on ne peut supposer qu'ils ayent emprunté de ceux-ci leurs idées de la Résurrection: où les ont-ils donc puisées? dans la Raison? celle-ci n'a donc pas tant de répugnance à recevoir le Dogme dont il s'agit. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les deux Propositions de Mr. de Beausobre me paroissent également hazardées.

I. Bien loin que les Juifs ayent profité des Mages, il y a tout lieu de penser que les Mages, ou pour mieux dire Zoroastre, leur Instituteur ou leur Réformateur, avoit puisé dans la Religion Judaïque le Dogme de la Résurrection. „ Il étoit „ très-versé dans la Religion des Juifs, *dit Mr. Prideaux* „ (110); & dans les Livres de l'Ancien Testament; ce qui „ donne lieu de croire qu'il étoit Juif d'extraction. Les Orien- „ taux même disent qu'il avoit été Domestique d'un Pro- „ phéte d'Israël, & que ce fut par les instructions de ce „ Prophéte qu'il devint si habile dans l'intelligence de l'E- „ criture Sainte, & de toutes les autres Doctrines des Juifs: „ nouvelle preuve qu'il étoit de cette Nation, n'étant pas „ apparent qu'un Prophéte d'Israël l'eût voulu avoir pour „ Domestique, & encore moins pour Disciple, s'il n'eût été „ de la race d'Israël, & de la même Religion que lui. D'au- „ tant plus que par principe de Religion, & par une coutume „ établie de tems immémorial parmi les Juifs, ils se tenoient „ séparés autant qu'il leur étoit possible de toutes les autres „ Nations. Il est même à remarquer, que la plupart de ceux „ qui ont parlé de son extraction * disent qu'il étoit de la „ Palestine, dont la Judée faisoit partie. Toutes ces raisons „ jointes ensemble me portent à croire qu'il étoit Juif, tant „ de naissance que de Religion, avant qu'il entreprît de deve- „ nir le Prophéte de la Secte des Mages." Mr. De Beausobre (111) croit que Zoroastre étoit d'origine Persane, mais il ajoûte que *cela n'empêche pas qu'il n'ait pu être au service de quelque Prophéte, ou de quelque homme illustre, parmi les Juifs, sa famille étant pauvre.* Si cela est, n'est-il pas naturel de supposer, que c'étoit dans le commerce & dans la Religion des Juifs, que Zoroastre avoit puisé le Dogme de la Résurrection? D'autant plus que n'ayant paru que vers la fin de la Captivité de Babylone, ou même après le retour des Juifs dans la Palestine, on ne voit pas comment ceux-ci auroient pu profiter des instructions qu'il donna aux Mages. Bien loin d'avoir acquis de nouvelles lumiéres, il semble au contraire que ce n'est que depuis leur séjour parmi les Assyriens, qu'il y eut parmi les Juifs des gens, qui doutérent de la Résurrection & d'une autre Vie. Mr. de Beausobre lui-même avouë que *ce n'est que depuis ce tems-là qu'on vit parmi eux les Sectes opposées des Pharisiens & des Sadducéens:* preuve bien claire, à mon avis, que bien loin d'y avoir éclairci leur Foi, elle s'y étoit plutôt corrompue & obscurcie.

(110) Hist. des Juifs &c. T. I. p. 385. Edit. de 1722.

* Hyde Rel. Vet. Pers. cap. 24.

(111) *Ubi supra* p. 163.

II. Je ne puis non plus goûter ce que le Savant de Berlin avance, que *la Raison n'admet ce Dogme qu'avec répugnance & par une grande soumission de Foi.* J'avoue que la Raison ne nous enseigne pas le rétablissement du Corps, mais il ne me paroît point qu'elle ait aucune répugnance à adopter cette vérité, quand elle lui est proposée, en supposant la certitude d'un état à-venir. Outre que les idées que nous avons des lumiéres & de la puissance de Dieu, rendent la chose très-possible en elle-même, il semble qu'il y a une liaison assez naturelle entre le Dogme de la Résurrection & celui d'une Oeconomie à-venir, où les Gens de bien seront récompensés & les Méchans punis. C'est l'Homme, qui doit être puni ou récompensé. Or qu'est-ce qui distingue l'Homme des autres Créatures, si ce n'est l'Union d'une ame intelligente avec une certaine portion de matiére organisée? Le Corps seul ne fait pas l'Homme, puisqu'il seroit confondu avec les Etres inanimés. L'Ame seule ne fait pas l'homme, puisqu'il ne seroit pas différent des Esprits purs. Si donc c'est l'Homme, qui, en qualité d'homme doit recevoir des récompenses ou des châtimens, il faut que l'union entre le Corps & l'Ame se rétablisse. L'idée de la Justice de Dieu conduit assez naturel-

vince d'Elam, que Sapor avoit fait bâtir sur le modéle de celle de Constantinople (*ii*). La colére ou plutôt la violence du Roi animée par les Mages, & peut-être par toutes les Religions reçues en Perse s'étendit sur toute la Secte de Manichée. *Eutychius* rapporte (*kk*), que Varanes ayant fait prendre deux-cens Manichéens, les fit enterrer dans du limon la tête en bas & les pieds en haut, après quoi il se vanta d'avoir fait un jardin planté d'hommes au-lieu d'arbres. Mr. D'Herbelot (*ll*) paroît douter de ce fait, & se contente de dire, qu'on fit une rude persécution aux Manichéens, que la plupart s'enfuirent aux Indes, quelques-uns même jusqu'à la Chine, c'est-à-dire, jusques dans le Turquestan, & dans les Provinces voisines, où Manès s'étoit fait un grand nombre de Disciples. Tous ceux qui demeurérent en Perse, & qui ne purent échapper à la recherche des Persécuteurs, perdirent leur liberté, & furent réduits à la servitude. Cet orage continua sous prétexte que les Manichéens condamnoient le Mariage, & que la multiplication de cette Secte empêcheroit celle du Genre-Humain. Mais leur erreur sur la Resurrection du Corps, qu'ils nioient, leur attira sur-tout de terribles persécutions; on donna à leur Secte le nom de *Zendik*, qui veut dire en général *impies*, mais qui désigne en particulier les Sadducéens, ou ceux qui nioient la Resurrection (*mm*). Hadi, quatriéme Calife de la race des Abbassides, reçut ordre de son pere, le Calife Mahadi, de rechercher tous les *Zendiks*. Il fit dresser mille potences à la fois dans la Ville de Bagdet, & fit pendre tous ceux qu'il put attraper. On a accusé les Manichéens d'adorer le Soleil & la Lune, mais les récits des Anciens sur cet article ne paroissent pas fort exacts (*nn*). Ils rendoient à la vérité une sorte d'honneur à ces deux Astres, mais ils ne se prosternoient point devant eux; ils ne leur adressoient ni priéres ni vœux, ils les honoroient seulement comme de saintes Ames, qui ayant été mêlées avec la Matiére, avoient résisté à ses attraits & s'étoient préservées de la corruption. Lorsqu'ils prioient Dieu, ils se tournoient le jour, du côté où étoit le Soleil, & la nuit, du côté où étoit la Lune: quand la Lune ne paroissoit pas, ils tournoient le visage vers l'endroit du Nord, que le Soleil parcourt entre son coucher & son lever (*oo*): mais il y a lieu de douter qu'on puisse les accuser d'idolâtrie [*H*]. Leur Culte consistoit en des priéres, qu'ils adressoient à Dieu (*pp*). Comme ils rejettoient l'Ancien Testament, ils ne se servoient point des Pseaumes, mais ils y substituérent des Hymnes de leur composition, dans lesquels ils célébroient les louanges de Dieu, de Jésus-Christ, & des Esprits Bienheureux (*qq*). Les Manichéens avoient leurs Assemblées Religieuses, mais, à l'exemple des premiers

(*ii*) Idem p. 207.

(*kk*) Idem p. 210.

(*ll*) Bibl. Orient. p. 549.

(*mm*) Voy. Art. HADI. Rem. [A].

(*nn*) Voy. les Remarques de Mr. de Beausobre sur ces récits dans *l'Hist. Crit. du Manich.* T. II. p. 584-592.

(*oo*) Ibid. p. 588. 596.

(*pp*) Ibid. 630. 731.

(*qq*) Voy. des Reflexions sur un de leurs Cantiques Ibid. p. 616. & *suiv.*

rellement à cette pensée, puisque le Corps a eu part, aussi bien que l'Ame, au bien & au mal que l'homme a fait, il semble que l'équité demande, qu'ils partagent aussi le bonheur ou le malheur, qui en sont les fruits. D'autant plus que souvent l'on voit dans cette Vie, que les pécheurs vivent dans les délices, on sent que l'on a une idée plus complette, plus satisfaisante de la Peine & de la Récompense, en supposant la Résurrection, qu'en admettant uniquement l'immortalité de l'Ame; parce que la Métaphysique la plus subtile n'empêche point, qu'il n'y ait des biens & des maux, auxquels il n'y a que le Composé entier, l'Homme qui soit sensible, qui sont très-différens des biens & des maux que l'Ame seule peut goûter. Revenons à Manichée.

Le Sadducéïsme de cet Hérésiarque ne consistoit pas à nier l'existence des Esprits, leur immortalité, les Peines & les Récompenses qui suivent la mort; mais comme la base de tout son Systême étoit que la Matiére étoit mauvaise de sa nature, & que la Chair est ce qu'il y a de plus mauvais dans la matiére, il nioit la Résurrection de la Chair. Il ne vouloit pourtant pas paroître nier tout-à-fait la Résurrection, dont il est tant parlé dans l'Ecriture. Il en reconnoissoit donc une premiére, lorsque l'Ame, éclairée des lumiéres de l'Evangile, se purifie des affections charnelles; c'est celle dont Jésus-Christ a parlé dans St. Jean V. 25. & une seconde, lorsque l'Ame sortant du Corps, passe dans le séjour de la Gloire. C'est alors qu'elle renaît. Mais à l'égard de la Résurrection de la Chair, Manichée la nioit constamment, fondé sur ces paroles de St. Paul 1 Cor. XV. 50. *La Chair ni le Sang ne sauroient posséder le Royaume de Dieu* (112). Il paroît que les Anciens n'ont pas été uniformes dans leurs sentimens sur la nature des Corps résuscités (113), & que Synesius fut ordonné Evêque de Ptolémaïde dans la Province de Cyréne, au commencement du cinquiéme Siécle, après avoir déclaré qu'il n'étoit pas dans les sentimens reçus touchant la Résurrection de la Chair. Tout ce qu'on peut dire là-dessus est compris dans cette sage réflexion de Mr. de Beausobre „ Ce „ n'est pas une Erreur tolérable, que celle de nier la Résur- „ rection. St. Paul s'est trop expliqué sur cet article. Je ne „ voudrois pas dire néanmoins, que ceux qui l'ont niée anéan- „ tissoient la Religion, lorsqu'ils croyoient l'immortalité de „ l'Ame."

(112) Ibid. T. II. p. 561.

(113) Ibid. p. 562-565.

[*H*] *Il y a lieu de douter qu'on puisse les accuser d'Idolâtrie.*] Mr. de Beausobre a entrepris de les justifier pleinement sur cet article, & si ses preuves ne tranchent pas absolument, elles autorisent du moins le doute. J'en fais juge le Lecteur (114). I. Je doute, dit ce savant Critique, que l'on puisse prouver que leur Culte excédât les honneurs que les Chrétiens rendoient au Soleil. Celse leur avoit reproché de n'avoir que du mépris pour les Astres, & pour les Intelligences qui les animent. Origene (115) nie que les Chrétiens *deshonorent ces merveilleux Ouvrages de Dieu. Au contraire*, poursuit-il, *nous louons, nous célébrons le Soleil, comme étant l'admirable Ouvrage de Dieu, & parce qu'il observe inviolablement les Loix que Dieu lui a prescrites, & obéit à cette voix du Prophéte: vous Soleil & Lune, louez le Seigneur* (116). Ces bénédictions & ces louanges ne contiennent point d'Idolâtrie, & je suis persuadé, dit l'Auteur, qu'il n'y en avoit pas non plus dans les louanges que les Manichéens donnoient au Soleil.

(114) Ibid. p. 597-599.

(115) Contre Celse L. V. p. 198. de la Trad. de Bouhereau.

(116) Je ne trouve pas ce passage dans la Traduction, que je viens de citer, Mr. de Beausobre le rapporte en Original au bas de la passage.

J'en juge par ce témoignage d'Abulpharage „ Manichée „ *dit-il*, donne au Feu des louanges excessives, & en exalte „ trop l'excellence & la vertu. Il le vante comme un Etre „ parfaitement Saint." Ces éloges étoient fondés d'un côté, sur ce que le Feu est le pere & la source de la lumiére, & de l'autre sur ce qu'il est placé au milieu des Corps célestes. Cela fait voir que le *Feu*, dont Manichée vantoit tant les perfections, est proprement le Soleil, qu'il disoit avoir été formé d'un feu pur, & que les Anciens Astronômes plaçoient au milieu des six autres Planétes. Cette estime pour le Feu en général étoit une idée Persane. II. Les Manichéens croyoient que la Priére est la victime la plus agréable à Dieu, & ils lui en réservoient le sacrifice. Fauste, voulant justifier sa Secte d'Idolâtrie, & en particulier d'Idolâtrie envers le Soleil, déclare à St. Augustin (117), „ qu'il fait consister uni- „ quement les honneurs divins & les sacrifices, dans de sim- „ ples & pures priéres." Il n'offroit donc pas ces sacrifices, ces priéres pures & simples au Soleil & à la Lune, puisqu'il leur auroit offert les honneurs divins, & qu'il se seroit avoué coupable de l'Idolâtrie, dont il vouloit se justifier. Aussi St. Augustin ne les a-t-il pas accusés d'invoquer le Soleil & la Lune, mais de prier le visage tourné vers le Soleil. III. Il y a une double adoration, l'une intérieure & l'autre extérieure. L'adoration intérieure n'est autre chose que l'estime infinie qu'on a pour un Etre, à qui l'on attribuë les souveraines Perfections, & auquel par conséquent l'Ame, qui le connoît, se soumet, & se dévouë entiérement. Elle lui donne toute son admiration, toute sa confiance, toute sa vénération, toute sa reconnoissance, toute son obéïssance. L'adoration extérieure consiste dans les actes religieux, destinés à exprimer les sentimens intérieurs de l'ame. Ces actes sont les Prosternemens, les Génuflexions, les Parfums, les Sacrifices, qui sont les accompagnemens des Priéres & des Actions de graces, & dans d'autres Cérémonies que les Peuples ont inventées, afin de témoigner à la Divinité la vénération infinie, qu'ils ont pour elle. L'Ecriture a défendu de rendre à tout autre qu'à Dieu seul l'une & l'autre de ces adorations. Or les Manichéens n'offroient au Soleil, ni l'adoration intérieure, ni l'adoration extérieure. Non l'adoration intérieure, parce qu'elle est nécessairement proportionnée à l'idée qu'on a d'un Etre, & aux perfections qu'on lui attrbuë. Or quelle idée les Manichéens avoient-ils du Soleil? Est-ce celle d'une Personne Divine, & Consubstantielle à Dieu le Pere? Certainement ils n'en reconnoissoient que trois, comme Fauste le déclare formellement, & St. Augustin, qui dit le contraire dans un endroit, se corrige lui-même dans un autre. Est-ce l'idée d'une Divinité du second Ordre? Libanius le dit; & quand cela seroit vrai, les Manichéens ne pouvoient adorer le Soleil de l'adoration souveraine, puisqu'ils ne lui attribuoient qu'une Divinité dépendante & subalterne. Quelle est donc l'idée qu'ils avoient du Soleil & de la Lune? Ils les concevoient comme des Ames pures & bienheureuses; comme des Parties de la Substance Céleste, qui avoient gardé toute leur pureté; comme le Siége & le Palais des Attributs du Sauveur, comme les Divins instrumens dont Dieu se sert pour dégager sans-cesse les Ames des liens de la Matiére; comme les *Vaisseaux* qui les y transportent. Cela étant, le Culte que les Manichéens rendoient au Soleil & à la Lune, ne peut être l'adoration souveraine, parce que cette adoration est nécessairement mesurée & réglée par les idées qu'on a de l'Etre que l'on adore. Et à l'égard de l'adoration extérieure, qui consiste dans l'invocation, dans les génuflexions, les prosternemens, les parfums, les temples, les fêtes, les vœux &c. il est constant que nos Hérétiques ne l'offroient point au Soleil ni à la Lune. Ils prioient le visage tourné vers ces Planétes, mais ils ne prioient point ces Planétes, comme les Israélites n'invoquoient & n'adoroient ni le Temple, ni le Tabernacle, ni l'Arche, quoiqu'ils priassent le visage tourné vers le Temple, ou vers le Tabernacle, où étoit l'Arche. On voit que Mr. de Beausobre s'affectionne à la matiére, c'est à chacun à peser les preuves qu'il allégue. Je ne fais ici que la fonction d'Historien.

(117) *Apud August.* L. XX. 3.

miers Chrétiens, ils n'avoient point de Temples, ni d'Autels, parce qu'ils n'avoient point de Sacrifices. Affidus dans l'exercice de la Priére, ils étoient auffi grands Jeûneurs. [*I*]. A l'égard des Fêtes annuelles de l'Eglife, ils folemnifoient la Pâque, mais St. Auguftin les accufe de ne l'avoir pas fait avec affez de folemnité ni avec affez d'apparat (*rr*). Mr. De Beaufobre croit qu'il n'y a point d'apparence qu'ils ayent négligé de célébrer la Pentecôte, quoiqu'ils ne reconnuffent pas entiérement l'Hiftoire des Actes; mais je ne vois pas que ce Savant en produife de preuve: il eft vrai qu'il cite (*ss*) un paffage de St. Auguftin, qui femble fuppofer que les Manichéens gardoient les Fêtes Chrétiennes, qui furent établies dès le commencement, mais fans attribuer aucune fainteté aux jours mêmes. Ils avoient encore un Jour folemnel, au mois de Mars, où ils célébroient la mémoire du martyre de Manés leur Maître: cette Fête s'appelloit *Bema*, au moins parmi les Grecs. St. Auguftin les accufe en plufieurs endroits de ne baptifer point, ou de ne faire aucun cas du Baptême, mais leur Hiftorien moderne les a pleinement juftifiés fur cet article. Ils avoient auffi confervé l'Euchariftie, & même l'ufage du Calice; mais au-lieu de Vin, ils fe fervoient, à l'exemple de plufieurs autres Sectes, d'Eau pure, parce qu'ils avoient un grande averfion pour le Vin. On les a accufé d'avoir profané ce Sacrement par les plus horribles Cérémonies, d'avoir fait des Affemblées nocturnes, où après avoir éteint les flambeaux, ils commettoient les plus énormes impuretés. Mr. de Beaufobre a fait leur apologie avec étendue fur ce point; non feulement il a produit les raifons qui prouvent leur innocence, mais il a combattu celles qu'on allégue pour appuyer les accufations (*tt*); la longueur de cette Article ne nous permet pas d'entrer dans le détail. Finiffons, en obfervant que les Manichéens étoient diftingués en deux Claffes, les *Auditeurs* & les *Elus*. Les *Auditeurs* étoient les Séculiers; ils fe marioient, avoient des enfans, poffédoient du bien, pouvoient en acquérir, mangeoient de la viande, buvoient du vin, alloient aux bains, cultivoient la terre, moiffonnoient, vendangoient, négocioient, exerçoient des Charges publiques. A l'égard des *Elus*, du nombre defquels étoient les Miniftres de leur Eglife, ils faifoient profeffion de Continence ou de Viduïté; ils ne poffédoient rien, & vivoient des charités des Auditeurs. Ils n'exerçoient aucun Art, aucune Profeffion, s'abftenoient de Viande & de Vin.

(*rr*) Ibid. p. 711.

(*ss*) Ibid. p. 712.

(*tt*) Ibid. p. 729-762.

[*I*] *Ils étoient auffi grands Jeûneurs.*] Cela eft vrai en général, & des Elus en particulier, qui étoient pâles & maigres. Les Manichéens avoient des jeûnes annuels, du moins celui qui précédoit la Pâque (118): ils en avoient auffi d'Hebdomadaires, qui étoient le Dimanche & le Lundi. Celui du Dimanche fcandalifoit beaucoup les Catholiques, & on les a accufés d'avoir jeûné ce jour-là à l'honneur du Soleil, & le Lundi à l'honneur de la Lune. Le Critique de Berlin foutient que cette imputation étoit mal fondée. „ La vérité eft, „ *dit-il* (119), que les Manichéens ne penfoient ni au Soleil „ ni à la Lune. Ils penfoient à Jéfus-Chrift, à fon dernier „ avénement, à la fin de ce Monde inférieur que nous habitons. Je ne fai fur quel fondement ils s'appuyoient, c'é„ toit apparemment une révélation de leur faux Prophéte; „ mais ils croyoient que l'embrafement & la diffolution de „ notre Terre devoit arriver un Dimanche, & ne fachant „ point lequel ce pourroit être, ils paffoient ce jour-là en jeû„ nes & en priéres, afin que le Seigneur les trouvât, dans „ la pénitence." Je ne fais qu'indiquer ces matiéres, fur lefquelles ceux qui font curieux d'un plus grand détail, peuvent confulter Mr. de Beaufobre.

(118) De Beaufobre T. II. 765.

(119) Ibid. p. 769.

MARLBOROUGH (JEAN CHURCHILL Duc de) fils du Chevalier Winfton Churchill de Wotton-Baffet dans la Comté de Wilts d'une ancienne famille [*A*], nâquit à Ashe dans la Comté de Devon le 24 Juin 1650 (*a*). Il fut d'abord Page de Jaques Duc d'York; mais ayant de l'inclination pour les Armes, il fut fait à l'âge de feize ans Enfeigne dans le Régiment Royal des Gardes à pied, & il faifit la premiére occafion de fortir du Royaume, pour fervir lorfque les Maures affiégérent Tanger. Pendant la Guerre de Hollande de 1672 il fervit fous le Duc de Monmouth dans l'Armée de France, commandée par le Roi en perfonne, & par deux des plus grands Généraux de ce tems-là, le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne. Pendant cette Campagne, dans laquelle les François foumirent prefque les Provinces-Unies, Mr. Churchill fe diftingua fi avantageufement à la prife de plufieurs Places, & fur-tout de Nimégue, que le Maréchal de Turenne en fit grand cas, l'appellant *le Bel Anglois*, nom par lequel il fut connu longtems dans toute l'Armée. En 1673 il fe trouva au Siége de Maeftricht, qui étoit défenduë par une Garnifon de dix-mille hommes; il étoit alors Capitaine des Grenadiers Anglois; il fut bleffé à l'attaque de la Contrefcarpe, l'entreprife peut-être la plus defefpérée qui fe foit jamais faite,

(*a*) *Life of John Duke of Marlborough: by Tho. Lediard.* Vol. I. L. II. c. I. p. 19. Londres 1736. Arthur Collins dans fon *Peerage of England.* Vol. I. p. 331. London 1735, dit que le Duc étoit né le 24 Mai.

[*A*] *Fils du Chevalier* Winfton Churchill *d'une ancienne famille.*] Un Auteur Allemand, qui a écrit un Abrégé de la Vie du Duc de Marlborough, peu après la bataille d'Hochftet, a voulu donner une efpéce de Généalogie de fa famille, en remontant plus de deux-cens ans avant la Conquête Normande. Mais tout ce qu'il avance n'étant fondé que fur fa propre autorité, & n'étant appuyé fur celle d'aucun Hiftorien ou Généalogifte de quelque nom, plufieurs des circonftances ayant d'ailleurs un air fabuleux, le récit de cet Ecrivain ne mérite aucune créance. Nos meilleurs Hiftoriens tant Anglois qu'Etrangers s'accordent à déduire la Généalogie du Duc, de Gitto de Léon, qui étoit fameux en Normandie en l'année 1055, onze ans avant que Guillaume le Conquérant envahît l'Angleterre. Ce Gitto de Léon eut deux fils, Richard de Léon, Seigneur de Montalban, & Wandrille de Léon, Seigneur de Courcil. Richard l'aîné époufa Yolande Comteffe de Luxembourg, dont il eut Claude de Léon, duquel eft defcenduë l'illuftre famille de Léon en France. Wandrille fon fecond fils époufa Ifabelle de Tuya, dont il eut deux fils, Roger de Courcil, & Roland de Courcil: de ce dernier defcendent les Courcils de Poitou, defquels font iffus les Courcils de Normandie & d'Anjou. De Roger de Courcil, fils aîné de Wandrille, eft defcendu Jean Duc de Marlborough; ce Seigneur fut un de ceux qui fuivirent Guillaume Duc de Normandie, lorfqu'il paffa en Angleterre en 1066; & il paroît par le Livre appellé *Domes-day Book*, que pour le récompenfer de fes fervices le Conquérant lui donna plufieurs Terres dans les Comtés de Somerfet, de Dorfet, & de Devon. Parmi ces Terres fe trouva la Seigneurie de Churchill dans la Comté de Sommerfet, qui prit fon nom de lui, & qu'il choifit pour le lieu de fon féjour, comme on le voit par d'anciens Régitres, où le nom eft écrit *Curichill*, *Cheurchill*, *Chercile*, &c. De lui defcendoit le Chevalier Winfton Churchill de Wotton-Baffet dans la Comté de Wilts; il étoit né à Wotton-Glanville dans la Comté de Dorfet en 1620; il avoit fait fes études dans le Collége de St. Jean à Oxford, & s'attacha au Parti du Roi pendant la Guerre Civile. En 1661 il fut élu Député au Parlement de la part de Weymouth dans la Comté de Dorfet; il fut un des premiers Membres de la Société Royale, & en 1663 le Roi Charles II. le fit Chevalier. En 1664 on le nomma Commiffaire de la Cour des Droits en Irlande, & à fon retour il eut l'Office de Clerc-Controlleur du Tapis verd. En 1675 il publia à Londres un Livre in-folio intitulé, *Divi Britannici, ou Remarques fur les Vies de tous les Rois de cette Ile depuis l'an du Monde* 2855 *jufqu'à l'an de Grace* 1660. Sous le régne de Jaques II. il fut député au Parlement de la part du Bourg de Lynn-Regis. Il mourut le 26 Mars 1688, & fut enterré dans l'Eglife Paroiffiale de St. Martin des Champs. Il avoit époufé Elizabeth fille du Chevalier Jean Drake d'Ashe dans la Comté de Devon, & d'Eléonore, feconde fille de Jean Lord Boteler de Bramfield dans la Comté de Hertford, qui avoit époufé Elizabeth, fœur de George Villiers, Duc de Buckingham, Favori de Jaques I. & de Charles I. Le Chevalier Winfton Churchill eut d'Elizabeth Drake fept fils & quatre filles. I. Winfton, mort jeune. II. Jean, qui eft celui dont il s'agit dans cet Article. III. George né le 29 Février 1653, depuis Amiral, mort fans avoir été marié le 8 Mai 1710. IV. Charles né le 2 Février 1656, depuis Brigadier-Général, mort en 1714 fans poftérité. V. Montjoy, mort en bas-âge, auffi-bien que le VI. nommé Gafpard. VII. Théobald, qui a fait fes études au Collége de la Reine à Oxford, où il fut reçu Maître-ès-Arts le 13 Juin 1683, & étant entré dans les Ordres facrés, mourut, fans avoir été marié, le 3 Décembre 1685, & fut enterré dans l'Eglife Paroiffiale de St. Martin des Champs de Weftminfter. Les filles étoient I. *Arabelle*, née en Mars 1648, depuis Fille d'honneur de la Ducheffe d'York, & Maîtreffe du Roi Jaques II. pendant qu'il étoit Duc d'York, qui en eut deux garçons & deux filles, Fits-James Duc de Berwick, Grand d'Efpagne, Maréchal de France, & Chevalier de la Toifon d'Or; & Henri Fitz-James, appellé communément le Grand-Prieur; Henriette, mariée à Henri Lord Waldegrave, & N. N. qui a été Religieufe. Arabelle époufa enfuite le Colonel Charles Godfrey. II. Dorothée. III. Marie & IV. Barbe, qui moururent toutes dans l'enfance.

te; son courage & sa conduite lui attirérent de si grands éloges, que le Roi de France le remercia publiquement; & le Duc de Monmouth, qui avoit la direction de l'attaque, dit au Roi Charles II. *qu'il étoit redevable de la vie à sa valeur.* Sur quoi il fut fait Lieutenant-Colonel du Chevalier Charles Littleton, Gentilhomme de la Chambre & Maître de la Garde-Robe du Duc d'York; il accompagna ce Prince en Flandre, en *1679*, & l'année suivante en Ecosse, où le Duc l'honora de plusieurs Commissions importantes, & le fit Colonel d'un Régiment de Dragons (*b*). En 1681 il épousa Sara Jennings, sœur de la Comtesse de Tyrconnel, & fille du Chevalier Richard Jennings de Sandridge dans la Comté de Hertford [*B*], & de Françoise fille du Chevalier-Baronet Giffard de Thornhurst d'Agnes-Court dans la Province de Kent. Le 4 Mai 1682 il s'embarqua avec le Duc d'York pour aller une seconde fois en Ecosse; ils pensérent périr dans ce voyage; & il contribua beaucoup à sauver la vie à son Maître, en empêchant qu'il n'entrât trop de gens dans la chaloupe, qui auroit enfoncé. De retour en Angleterre, le Duc le recommanda, de la maniére la plus pressante au Roi Charles II. qui le créa le 21 Décembre 1682 Baron d'Eymouth dans la Comté de Berwick en Ecosse, & le fit Colonel de la troisiéme Compagnie des Gardes. A l'avénement de Jaques II. au Trône, ce Prince le continua dans la Charge de Gentilhomme de sa Chambre, & de Colonel de la troisiéme Compagnie des Gardes; le 16 Mars $168\frac{5}{6}$ il fut nommé Grand-Sénéchal de St. Albans, & dans le même mois le Roi l'envoya à la Cour de France, pour y notifier la mort du feu Roi, & l'avénement de S. M. à la Couronne. Le 14 Mai *1685* il fut créé Baron de Churchill de Sandridge dans la Comté de Hertford, & fait Brigadier-Général de l'Armée du Roi dans les parties de l'Ouest, où il se signala particuliérement lorsque le Duc de Monmouth vint pour surprendre l'Armée Royale; car pendant que le Comte de Feversham & la plupart des Officiers-Généraux étoient au lit, il amusa l'Ennemi, jusqu'à ce que les Troupes du Roi se fussent mises en ordre, & par-là il sauva l'Armée (*c*). En 1688 *il fut mandé le* 10 *Juin pour assister au prétendu accouchement de la Reine, mais en ayant reçu quelques avis auparavant, il s'absenta à dessein, ensorte qu'il ne fut point un des Témoins qui firent leur déposition à la Chancellerie* (*d*). Lorsqu'il eût quitté le Roi pour aller joindre le Prince d'Orange [*C*], celui-ci le fit Lieutenant-Général de ses Troupes; & lorsque le Roi Jaques quitta Whitehall,

(*b*) Lediard p. 19 38. & *Churchill's Annals* p. 2. 3. Londres 1714.

(*c*) Lediard p. 31-36. *Churchill's Annals* p. 3.

(*d*) *Churchill's Annals* p. 3.

[*B*] *Il épousa Sara Jennings..... fille du Chevalier Richard Jennings de Sandridge dans la Comté de Hertford.*] Elle nâquit le 29 Mai 1660, le jour même du rétablissement de Charles II. Mr. Jennings son pere étoit fils de Jean Jennings Chevalier du Bain, à la création de Charles Prince de Galles le 4 Novembre 1616. Jean Jennings étoit fils & héritier de Rodolphe Jennings, & d'Anne fille du Chevalier Guillaume Brounker. Rodolphe étoit fils de Rodolphe Jennings de Church dans la Comté de Somerset, dont la femme étoit sœur de Rodolphe Rowlat de St. Albans, qui avoit une autre sœur laquelle épousa Jean Maynard, duquel descend Mylord Maynard d'aujourd'hui (1).

(1) Lediard *Life of John Duke of Marlborough* Vol. 1. p. 19.

[*C*] *Lorsqu'il eut quitté le Roi pour aller joindre le Prince d'Orange.*] L'Auteur des *Annales de Churchill* (2) nous dit que „ Mylord se joignit à quantité de Seigneurs & de Gentilshommes, avec lesquels il souscrivit une Lettre d'invitation au Prince d'Orange, afin qu'il vînt délivrer le Royaume du Papisme & de l'Esclavage. Ce ne fut pas sans de rudes combats en lui-même, qu'il entra dans cette association; d'un côté le devoir & la reconnoissance l'attachoient au Roi, & de l'autre l'affection qu'il avoit pour sa Patrie le sollicitoit de concourir à son bien; il consulta d'illustres Théologiens, entre autres le Docteur Turner alors Evêque d'Ely, qui lui répondit que *quiconque embrassoit la cause de celui qui entreprenoit d'anéantir nos Droits tant Civils que Religieux, se rendoit proprement criminel de Leze-Majesté Divine: & que refuser de prendre parti avec ceux qui venoient à l'aide de l'Eternel contre les Forts, étoit digne de la malédiction qui fut dénoncée aux habitans de Méroz*". Mr. Burnet (3) ayant rapporté que Mylord Churchill fut un des premiers qui entrérent dans le projet d'inviter le Prince d'Orange à passer en Angleterre, continue en ces termes. „ Mais, puisque je viens de nommer Mylord Churchill, qui doit reparoitre souvent dans la suite de ces Mémoires, on ne trouvera pas mauvais que je ne le confonde point ici dans la foule. Bien fait de sa personne, il avoit l'air noble & gracieux; élevé à la Cour, il ne devoit rien aux Lettres; judicieux, solide, d'une présence d'esprit merveilleuse, il possédoit toutes les qualités qu'il faut avoir pour plaire à la Cour; toujours caressant, toujours civil, toujours obligeant, toujours prêt à rendre service. N'ayant que peu ou point de bien quand il entra dans le Monde, ce fut une espéce de nécessité pour lui de ne négliger aucune œconomie; & l'habitude s'en forma si bien, qu'il ne put s'en défaire dans la plus haute fortune, où l'on trouva toujours qu'il ne dépensoit pas à proportion des Charges lucratives dont il étoit revêtu. A cela près ses éminentes Vertus récompensoient abondamment ce petit défaut, & l'on doit avouer qu'il fut un des plus grands Hommes que notre Siécle a produits. Ce Seigneur étoit fort dans les bonnes graces du Roi (Jaques II.), mais sa Femme étoit encore plus avant dans celles de la Princesse Anne, dont elle faisoit tout ce qu'elle vouloit. Mylady Churchill pensoit juste, & comprenoit bien les choses; elle étoit chaude & cordiale Amie, prenoit vite son parti, n'en changeoit pas aisément, & parloit toujours avec feu. Quelques-uns trouvérent que la Faveur la rendoit non seulement fiére, mais encore insolente. Cependant on doit dire qu'elle ne s'y maintenoit pas par les voyes ordinaires de la Cour; car elle n'assiégeoit la Princesse ni ne la flattoit. Tant s'en faut, qu'elle se tenoit beaucoup à la maison, où elle avoit l'œil sur l'éducation de sa Famille, dont elle prenoit grand soin. Aprés avoir donné le Caractére du Mari & de la Femme, je dois satisfaire la curiosité du Public sur un point délicat. On a fait un crime à Mylord Churchill de ce qu'il abandonna le Roi Jaques. On a dit qu'il l'avoit trahi, lorsqu'il se fioit à lui autant qu'à personne, & qu'il paya d'une noire ingratitude des bienfaits accumulés l'un sur l'autre. Je puis assurer que ces reproches sont mal fondés. Ce Seigneur ne découvrit jamais aucun des secrets de son Maître, ne lui donna jamais aucun des conseils violens qui le perdirent, & lui en donna toujours de tout contraires, lorsqu'on le consultoit ce qui arrivoit rarement. Jusqu'ici nous ne voyons aucune trahison dans sa conduite. Quant à l'imputation d'ingratitude, où en seroit la moindre couleur, à moins que l'on ne suppose, ou qu'il devoit sacrifier à la reconnoissance sa Religion & sa Patrie, ou qu'il dissimula ses sentimens pour se conserver à la Cour? Or il est certain qu'il ne déguisa jamais ce qu'il pensoit à tous ces égards. Le Roi savoit très-bien que Mylord Churchill n'étoit ni pour le Papisme ni pour la Monarchie absolue, & lorsque ce Seigneur étoit à Paris, Ambassadeur de son Maître, il dit au jeune Ruvigni, *que si le Monarque Anglois touchoit à la Religion, il prendroit parti contre lui.* S'il avoit formé ce Plan dès les premiers momens où Jaques monta sur le Trône, s'il s'en expliquoit dès lors avec tant de franchise, quelle tache reste-t-il sur son procédé? Il voit le Souverain fouler aux pieds les Loix de l'Etat, les Libertés expirantes, l'Eglise à deux doigts de sa ruine, un Héritier qu'on suppose, ou du moins dont la supposition lui paroit apparente: la conscience ne l'oblige-t-elle pas à joindre le Prince d'Orange? C'est ce qu'il promit de faire quand on lui parla du Projet; s'engageant de plus d'y attirer le Prince & la Princesse de Danemarc, & quelques Officiers de ses intimes Amis". Mr. Lediard rapporte (4), que dans le tems que le Roi Jaques II. étoit à Salisbury, la plupart des principaux Officiers de l'Armée s'adressérent au Comte de Feversham, le priant d'assurer le Roi, *qu'ils seroient toujours prêts à verser jusqu'à la derniere goute de leur sang pour son service; mais qu'ils ne pouvoient en conscience combattre contre un Prince, qui ne venoit que dans le dessein de procurer la Convocation d'un Parlement libre pour mettre leur Religion & leurs Libertés en sureté.* „ Nos Historiens, *dit Mr. Lediard*, ne disent pas en termes exprès, que Mylord Churchill étoit du nombre de ceux qui firent cette Déclaration, mais la suite rend la chose plus que probable. Et s'il est vrai, comme l'a dit un Ecrivain de ce tems, que Mylord Churchill étoit un des Seigneurs avec qui les personnes du premier rang, qui allérent trouver le Prince d'Orange en Hollande, entretenoient commerce, il doit être entré de bonne heure dans le grand & glorieux projet qui a procuré la Révolution". *Cela devoit bien faire voir au Roi*, continue Mr. Lediard, *qu'il ne devoit pas beaucoup compter sur son Armée; & Mylord Feversham, son Général, pouvoit bien comprendre qu'il ne resteroit aucun des principaux Officiers avec lui. Mylord Churchill, qui commandoit alors un Corps de* 5000 *hommes, étoit sur-tout suspect au Général. Il pressa le Roi par cette raison, conjointement avec le Colonel Windham, de le faire arrêter, pour inspirer de la terreur aux autres; mais il ne put jamais y engager ce Prince; soit que l'affection qu'il avoit toujours eue pour lui, l'en empêchât, & l'espérance que ce Seigneur ne l'abandonneroit jamais: soit qu'il craignit que cette sévérité ne causât quelque mutinerie dans l'Armée; c'est ce que je ne déciderai point. Soit que Mylord Churchill en eût quelque avis, ou qu'il craignit quelque dessein contre sa personne, ou, ce qui est le plus vraisemblable, qu'il eût déja changé de mesures, il crut devoir en hâter l'exécution, & se rendit dès le lendemain, avec tous ceux qui le voulurent suivre, auprès du Prince d'Orange; le Duc de Grafton, le Colonel Berkley, & quatre ou cinq Capitaines de son Régiment de Dragons furent du nombre de ceux qui l'accompagnérent.* En se retirant il écrivit au Roi la Lettre qui suit.

(2) P. 4. Lond. 1714.

(3) *Mém. Hist. de la Grande Bret.* T. III. p. 326.

(4) *Ubi supra* Vol. 1. p. 74.

SIRE,

„ S'il y a quelque occasion où la sincérité d'une personne doit être moins suspecte, c'est sans-doute lorsqu'elle agit „ con-

tehall, Mylord Churchill fut envoyé pour rassembler sa Compagnie des Gardes, & pour maintenir la tranquillité. Le 14 Février, qui étoit le lendemain du jour où le Roi Guillaume & la Reine Marie avoient été proclamés, il prêta serment en qualité de Conseiller-Privé, & fut fait Gentilhomme de la Chambre de la Reine, & le 9 Avril 1689 il fut créé Comte de Marlborough. La même année il commanda les Troupes Angloises en Flandres; les Alliés ayant été attaqués à Walcourt le 25 d'Août, le Comte se distingua en gardant le principal passage, & sauva notre Armée par une retraite en bon ordre. En 1690 il fut fait Général des Forces d'Irlande, où il fit les fortes Garnisons qui étoient dans Cork & dans Kingsale, prisonniéres de Guerre; l'année suivante il fit la Campagne sous le Roi Guillaume [*D*], qui fit voir la bonne opinion qu'il avoit de sa capacité, en l'envoyant en Flandres, pour préparer tout & assembler l'Armée, avant sa venuë. Au commencement de 1692 il fut éloigné de la Cour [*E*]; & quelque tems après il fut envoyé avec quelques autres Seigneurs à la Tour, sur une fausse

contre ses propres intérêts. Comme donc Votre Majesté ne trouvera peut-être pas dans mon fidéle attachement à son service, aux tems de sa plus grande adversité, des motifs suffisans pour donner à mes actions une charitable interprétation, d'autant plus que je reconnois que mes petits services ont été récompensés au-delà de ce qu'ils méritoient, j'espére que les grands avantages dont je jouïs sous le gouvernement de Votre Majesté, & que je ne puis me promettre sous aucun autre, convaincront Votre Majesté & tout le monde, que je ne saurois faire tant de violence à mon inclination & agir si fort contre mes intérêts en abandonnant Votre Majesté, sans y être forcé par un principe qui est au-dessus de toutes sortes de considérations; particuliérement dans un tems qui semble exiger de vos Sujets une plus grande obéïssance, & surtout d'un homme qui a tant d'obligation à V. M. Il n'y a que les Loix inviolables de ma conscience, & l'intérêt que je suis obligé de prendre à la conservation de ma Religion, qui m'ayent pu contraindre à un tel procédé; étant des obligations dont aucun honnête-homme ne peut se dispenser, & auxquelles j'ai été moi-même instruit que toutes les autres doivent céder. Le Ciel m'est témoin avec combien de chagrin j'ai vu la conséquence des mauvais conseils donnés à V. M. par des gens imprudens & intéressés, qui ne peuvent aller que contre les intérêts de V. M. & de la Religion Protestante. Mais la même raison qui me sépare de ces personnes, qui prétendent venir à bout de leurs desseins par voye de conquête, la même raison, dis-je, me fera toujours hazarder ma vie & mes biens, qui vous sont si légitimement dûs, pour la conservation de votre *Personne Royale* & de vos *justes Droits*, avec toute la reconnoissance & le respect qui convient &c."

On prétend que la retraite de Mylord Churchill surprit & découragea plus le Roi que tout ce qui lui étoit déjà arrivé. Il ne put s'empêcher de jetter un profond soupir à la lecture de cette Lettre, & se tournant vers Mylord Feversham, qui étoit avec lui, il lui dit: *Feversham, je ne m'attendois guéres à ce rude coup: mais pour vous Mylord vous avez fait un jugement plus juste du Personnage & de ses intentions, quand vous me proposâtes hier de m'assurer de lui & du reste des fugitifs. Le seul parti qui me reste à prendre, est de me jetter entre les bras de la Providence, puisqu'il n'y a plus de fond à faire sur des troupes, dont sans-doute l'esprit est déjà infecté des mauvaises instructions de leurs infideles Officiers.*

[*D*] *L'Année suivante il fit la Campagne sous le Roi Guillaume.*] Le Prince de Vaudemont donna au Roi le Caractére suivant de notre Héros. „ Il y a quelque chose dans le Comte de Marlborough, que je ne saurois exprimer; il semble avoir réuni en sa personne le feu de Kirk, la réflexion de Lanier, l'expérience de Mackay, & la bravoure de Colchester. Et j'ai perdu ma science de bon Phisionomiste, qui ne m'a jamais trompé, si aucun Sujet que vous ayez, peut jamais atteindre dans le fait des armes à la gloire, à laquelle tant de grandes qualités réunies ensemble ne peuvent manquer de l'élever dans un tems ou dans l'autre." Le Roi répondit en souriant. *Je suis très-persuadé que Marlborough fera bien tout ce qu'il pourra pour accomplir votre prédiction* (5).

(5) *Churchill's Annals* p. 5.

[*E*] *Au commencement de 1662 il fut éloigné de la Cour.*] Mr. Lediard dit (6) „ qu'on attribua ce changement subit à diverses causes, selon les dispositions où chacun étoit sur son sujet; & on publia à son desavantage plusieurs bruits qui n'avoient que peu ou point de fondement. Ses plus grands ennemis ne pouvoient l'attaquer du côté de la fidélité. Il aimoit trop sa Patrie, pour être mécontent du Roi, quoiqu'il en fût disgracié, sans l'avoir mérité. Et il est certain qu'il ne put être engagé par aucun moyen dans les intérêts de son ancien Maître; car le Roi Jaques étant sur le point de tenter une expédition en Angleterre, la même année, fit disperser une Déclaration où il promettoit une amnistie à tous ceux qui rentreroient dans leur devoir, n'exceptant que le Comte de Marlborough, sous le nom de Lord Churchill. Quand il se retira, ce qu'il fit avec la tranquillité d'un ancien Dictateur Romain, il souhaitta qu'il pût être remplacé par un meilleur Serviteur du Roi, & qui eût plus de zéle pour sa Gloire, qu'il n'en avoit. Quelques-uns de ceux qui prétendent pénétrer dans le secret des affaires, veulent que la cause de sa disgrace fut la jalousie de certains Etrangers, dont il ne favorisoit pas les intérêts, & qu'on voulut qu'il fit place à un de ces Messieurs (quelques-uns disent que c'étoit le Comte de Solmes) qui devoit commander en sa place. Mais cela ne pouvoit regarder que ses emplois au dehors. Les preuves qu'il avoit données de son habileté consommée dans la Guerre, faisoient voir que les Sujets Anglois de Sa Majesté méritoient d'occuper les premiers postes dans l'Armée, quoiqu'on ait remarqué que le Roi ne les soutenoit pas assez. On a prétendu que ce qui piqua le Roi, fut la liberté qu'il avoit prise de dire au Roi, que *quoiqu'il n'eût personnellement aucun sujet de se plaindre, plusieurs de ses fidéles Serviteurs remarquoient avec douleur qu'il n'y avoit qu'un ou deux Seigneurs Etrangers, qui eussent part aux magnifiques largesses de sa faveur Royale.* Les Historiens étrangers disent tout net, que les deux Seigneurs dont il s'agit, étoient les Comtes de Portland & de Rochefort, tous deux Hollandois; ils ajoûtent, que le Roi tourna le dos au Comté sans lui répondre un seul mot, & lui envoya quelque tems après sa démission de tous ses emplois, lui défendant la Cour. Ceux qui attribuent la disgrace de Mylord à l'envie ou à la jalousie des Officiers étrangers, croyent trouver dequoi se confirmer dans leur sentiment, en ce que le Comte ne fut ni employé, ni appellé au Conseil, que lorsque cette raison cessa, la guerre ayant été terminée par la Paix de Ryswick."

(6) *Ubi supra* p. 104. 105.

Il y a un passage de Mr. Burnet (7) qui semble appuyer cette opinion. *On crut que le Roi aimoit plus les Hollandois que les Anglois, qu'il se fioit aux premiers, & qu'il agissoit avec eux d'une maniére plus libre & plus familiére. Ce Prince ne donnoit que trop lieu à ce préjugé, qui fit de profondes impressions, tant sur les Officiers Anglois, que sur la Noblesse. D'ailleurs il ne se donnoit pas la moindre peine pour se concilier l'affection de ses Sujets, ni pour rendre son Gouvernement plus agréable à la Nation. Il étoit renfermé tout le long du jour; & son silence quand quelqu'un étoit admis à l'Audience, mécontentoit autant celui qui recevoit cet honneur, que si l'Audience avoit été refusée. Le Comte de Marlborough, croyant que les services qu'il avoit rendus, n'étoient pas récompensés comme ils auroient dû l'être, commença à se plaindre du Gouvernement: d'autres se plaignirent que les Hollandois étoient seuls favorisés, & qu'on négligeoit les Anglois.* Malgré cette remarque, que Mr. Burnet fait à une autre occasion, il attribue la disgrace du Comte à une autre cause. „ Vers la fin de cette Séance du Parlement, il arriva une chose, qui eut de très-fâcheuses suites, & dont je ne fais mention qu'à regret, parce qu'on ne sauroit la rapporter, sans porter quelque espèce d'atteinte à la mémoire de la Reine, que j'ai toujours honorée au-delà de toute expression. Le Comte de Nottingham vint trouver le Comte de Marlborough, pour lui dire de la part du Roi, que ce Prince n'avoit plus besoin de son service, & lui redemandoit toutes ses Commissions. On ignoroit ce qui avoit pu lui attirer tout d'un coup un si fâcheux compliment; car il avoit vu le Roi quelques heures auparavant, & s'étoit séparé de lui à l'ordinaire. Peut-être que quelque Lettre interceptée fut la cause d'une si soudaine disgrace. Il est certain qu'il croyoit être trop peu consideré, & que dans plusieurs occasions il avoit censuré la conduite du Roi, & fait des réflexions injurieuses sur le chapitre des Hollandois. Mais la première cause de sa disgrace vint d'une autre source. La Princesse Anne étoit peu contente du Roi, qui en agissoit assez froidement à son égard. Après qu'il fut parvenu à la Couronne, il ne songea pas à lui assigner les sommes nécessaires pour son Entretien. Ainsi croyant qu'on vouloit la tenir dans une honteuse dépendance de la Cour, elle fit proposer dans la Chambre des Communes, l'Année 1690, pendant les Débats qui s'élevérent à l'occasion des Revenus, qu'on lui assignât quelque chose de fixe, & qui la mit en état de vivre d'une maniére convenable à son Rang & à sa Naissance. Le Roi & la Reine prirent cette démarche en mauvaise part. La Reine en particulier se plaignit, que la Princesse, qui après être accouchée à Hamptoncourt, du Duc de Glocester, avoit reçu d'elle aussi-bien que son Enfant, tous les traitemens d'une véritable Mere, malgré tant de marques d'amitié avoit fait faire une pareille proposition, sans sonder auparavant les intentions, que le Roi pouvoit avoir à son égard. La Princesse répondit, qu'elle convenoit très-volontiers, que la Reine étoit très-bonne, & très-soumise en tout à la volonté du Roi; mais qu'elle avoit cru qu'un Acte Parlementaire étoit la meilleure sureté qu'elle pût avoir pour son Entretien. On auroit pu repliquer, que c'avoit toujours été la Coutume, que la Famille Royale (sans en excepter même un Prince de Galles) ne subsistoit que de ce qui plaisoit au Roi de lui accorder. Cependant il faut avouër que dans cette occasion, où la Princesse n'étoit admise à la Succession qu'après la mort du Roi, il étoit raisonnable de faire quelque chose de plus qu'à l'ordinaire. Le Parlement passa l'Acte en question, & lui assigna cinquante mille Livres sterling: ce qui refroidit extrêmement, non seulement le Roi, mais même aussi la Reine à l'égard de la Princesse. La Comtesse de Marlborough, comme Favorite de la Princesse, fut chargée du blâme: & cette affaire aliéna l'affection que le Roi avoit pour son Epoux, & le disposa à se laisser prévenir contre lui. Le Comte étant disgracié, la Cour fut défenduë à la Femme: mais la Princesse ne voulut pas se soumet-

(7) *Mém. Hist. de la Grande Bret.* T. IV. p. 171. 172.

accusation de Haute-Trahison, dont les auteurs furent découverts & punis dans la suite. Il rentra cependant en faveur, & le 19 Juin 1698 il fut nommé Gouverneur du Duc de Glocester [*F*], & le même soir Conseiller-Privé; le 16 Juillet suivant il fut établi un des Régens du Royaume, & il a rempli cette importante Charge jusqu'à trois fois dans l'absence du Roi; en 1701 ce Prince le nomma Général de l'Infanterie, Commandant en Chef de toutes les Troupes Angloises en Hollande, & Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à la Haye (*e*). A l'Avénement de la Reine Anne à la Couronne, il fut fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére le 14 Mars 1702; le lendemain la Reine le déclara Capitaine-Général de toutes ses Forces tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume, & elle l'envoya en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire & de Plénipotentiaire en Hollande. Après plusieurs Conférences pour régler les Opérations de la Guerre, & la Quote-part que les Alliés fourniroient, il alla se mettre à la tête de l'Armée en Flandres, où tous les autres Généraux avoient ordre de lui obeïr; il se rendit maître des Châteaux de Gravenbroek & de Werts; des Villes de Venlo, Ruremonde, Stevenswaert, & de Liége. A la fin de la Campagne s'étant embarqué sur la Meuse il fut fait prisonnier, mais ayant trouvé moyen de n'être pas connu il se tira d'affaire [*G*]. De retour à Londres la Chambre des Communes, qui avoit résolu de le faire remercier *d'avoir rétabli l'honneur & l'ancienne gloire de la Nation Angloise*, la Chambre des Communes, dis-je, lui députa le 28 Novembre plusieurs de ses Membres pour le complimenter sur son arrivée; & le 14 Décembre la Reine le créa Marquis de Blandford & Duc de Marlborough, & lui donna une pension de cinq-mille Livres sterling par an sur le revenu de la Poste. En 1703 Mylord prit Bon, Huy, & Limbourg, & chassa les François du voisinage de Liege; il alla à Dusseldorp rendre ses respects au Roi Charles III. depuis Empereur, qui alloit en Espagne, & ce Prince lui fit présent d'une épée enrichie de diamans; & lui ayant représenté les malheurs de l'Empire, par la défection de l'Electeur de Baviére, le Duc travailla à la Haye & à Londres à faire donner du secours à l'Empereur. En 1704 il marcha avec la plus grande partie de l'Armée en Allemagne, & chemin faisant il eut des

(*e*) Lediard p. 56-125.

„ mettre à cet ordre, prétendant avoir le droit de recevoir chez elle ceux qui lui plaisoient; & la Reine n'en ayant pas voulu avoir le démenti, elle quitta la Cour. Quelques personnes pressérent la Princesse de se soumettre à la Reine, & d'autres suppliérent la Reine d'avoir cette complaisance pour la Princesse: mais leurs efforts furent inutiles, apparemment parce que, de part & d'autre, de mauvais Esprits s'attachérent à faire échouër tous les Projets d'accommodement. Les deux *Sœurs* avoient rompu ensemble avant que d'avoir bien réfléchi sur les conséquences d'une telle rupture: & la chose alla si loin, que la Reine ordonna qu'on ne feroit point d'Honneurs en public à la Princesse, sans compter plusieurs autres chagrins qu'elle tâcha de lui donner, & qui me firent une véritable peine, parce qu'ils marquoient une animosité, dont je n'aurois pas cru la Reine capable. Les Ennemis du Gouvernement essayérent de tirer parti de cette desunion, mais la Princesse ferma l'oreille à toutes leurs Propositions. Ainsi cette mesintelligence, qui dura pourtant jusqu'à la mort de la Reine, n'eut d'autre effet pour eux que de leur inspirer une maligne joye." Mr. Lediard dit là-dessus (8) „ C'est ainsi que cet Auteur attribue la disgrace du Comte à une chose arrivée deux ans auparavant; quoique pendant tout ce tems-là le Roi ne lui en témoignât rien, & lui donnât au contraire toute sorte de marques de l'estime qu'il avoit pour lui, & de la haute opinion qu'il avoit de sa capacité. Il se pourroit que cette affaire y ait eu part, & ait influé avec les autres raisons dont nous avons parlé; & quoique le Roi ait pendant ce tems-là retenu le ressentiment qu'il avoit de l'affaire de la Princesse, en considération des grands services du Comte, il se peut fort bien que de nouveaux sujets de mécontentement, ou du moins que le Roi regardoit comme tels, ayent rallumé son ressentiment, & aidé à le déterminer à en agir comme il fit. L'Auteur de la *Continuation de Rapin*, quoiqu'il rapporte une autre raison, dont je parlerai dans la suite, paroît aussi croire que ce fut-là la véritable, ou du moins la principale cause de la disgrace du Comte. On remarqua que le matin du jour même qu'il fut disgracié, il fit sa cour au Roi, pour lui présenter le Lord George Hamilton, à présent Comte d'Orkney, & qu'il fut reçu favorablement. Mais l'après midi, le même Seigneur, comme je l'ai appris d'un Gentilhomme de mérite, alla trouver le Comte pour lui dire que le Roi n'avoit plus besoin de ses services, & lui succéda en qualité de Colonel des Fuseliers. Nonobstant tout ce que l'on vient de voir, un changement si prompt dans l'esprit du Roi donne tout lieu de croire, que quelque incident imprévu souffla du moins alors le feu, s'il ne fut pas la seule raison du mécontentement du Roi. On en a allégué une autre raison, je ne déciderai point si c'est avec fondement, savoir que le Comte avoit révélé à sa femme un secret que le Roi lui avoit confié. L'Auteur de la *Continuation de Rapin* dit, qu'il s'agissoit d'un dessein secret sur Dunquerque, qu'on prétend que la Comtesse découvrit à la femme du Chevalier Théophile Oglethorp. Comme il y eut effectivement dans ce tems-là un semblable Projet, qui échoua, & qu'il ne convenoit ni au Roi ni à ses Ministres d'avouër aucune des raisons rapportées ci-dessus, on pourroit assez naturellement supposer, que soit que le Comte ou la Comtesse eussent laissé échapper quelque chose de cette affaire ou non, on se servit de ce prétexte pour couvrir les véritables raisons de sa disgrace."

(8) P. 109.

[*F*] *Il fut nommé Gouverneur du Duc de Glocester.*] Lorsque le Roi remit le jeune Prince entre les mains du Comte, il lui dit; *Mylord enseignez-lui seulement à connoître ce que vous êtes, & mon Neveu ne manquera pas d'être accompli* (9).

(9) Churchill's *Annals* p. 6.

[*G*] *Il fut fait prisonnier, mais ayant trouvé moyen de n'être pas connu il se tira d'affaire.*] Le jour même que l'Armée se sépara, le Comte se rendit à Maestricht, & comptant que la voye la plus prompte & la plus sure pour se rendre à la Haye étoit par la Meuse, il s'embarqua le même soir pour la Hollande. Il avoit dans le bateau où il étoit un détachement de vingt-cinq Soldats, commandés par un Lieutenant pour servir de défense. Le lendemain matin il arriva à Ruremonde, où il joignit Mr. Coehorn; ayant dîné avec le Prince de Holstein-Beck, Gouverneur de cette Ville, ils continuérent leur Voyage ensemble, avec une Compagnie de 60 hommes dans un plus grand bateau, qui précédoit le leur. Il y avoit outre cela un parti de cinquante Maîtres, qui avoit ordre de faire la patrouille le long de la Riviére pour la sureté de son Excellence. Vers le même soir, ils arrivérent à Venlo, ou le parti des Maîtres ayant été relevé par un pareil parti de la Garnison de cette Ville, ils continuérent à descendre la Riviére. Le grand batteau, où étoit le Général Coehorn, devança l'autre, & la patrouille s'égara pendant la nuit. Les François étoient maîtres de Gueldres, la seule place qu'ils possédassent encore dans la Gueldre Espagnole. Un parti de trente-cinq hommes de cette Garnison s'étant mis en embuscade le long de la Riviére, pour faire quelque capture, surprit à trois lieuës de Venlo, entre onze heures & minuit, tandis que les Soldats étoient endormis, surprit, dis-je, la corde qui servoit à tirer le batteau où étoit le Comte, par le moyen de laquelle il le hâla à terre. Dans le même tems ayant fait dessus une décharge de leur mousquetterie, & jetté plusieurs grenades dont quelques-uns des Soldats furent blessés, ceux du parti y entrérent, se rendirent maîtres du batteau, & de tous ceux qui y étoient, avant qu'ils eussent le tems de se mettre en défense. Monsieur d'Obdam un des Généraux Hollandois, & Monsieur Geldermalsen un des Députés des Etats-Généraux, se trouvoient avec le Comte. Les François ne connoissoient point le Comte, mais ces deux autres Messieurs leur étoient connus, ayant des Passeports, conformément à un usage de Civilité qui se pratiquoit entre les Généraux des deux Partis. Le Frère du Comte en avoit obtenu un, mais le mauvais état de sa santé l'ayant obligé de quitter l'Armée, ce Passeport étoit resté entre les mains du Sécretaire du Comte, & lui servit dans cette occasion: le tems à-la vérité étoit expiré; mais la tranquillité & la présence admirable d'esprit avec laquelle il le produisit, joint à la confusion, & à la nuit, empêchérent heureusement qu'ils ne s'apperçussent de la date du Passeport. Ils se contentérent de piller le batteau, de fouiller dans les coffres, d'en tirer l'argenterie & les autres choses de valeur, qu'ils y trouvérent; & de se faire donner quelques présens par ceux qu'ils comptoient qui étoient à couvert par les Passeports, dont ils étoient munis; & après les avoir retenus pendant quelques heures, & fait les Soldats prisonniers, ils laissérent aller ces Seigneurs. Le Gouverneur de Venlo ayant appris aussitôt cet accident, sans être instruit de ce qui s'étoit passé depuis, crut que le Comte avoit été emmené prisonnier à Gueldre, il se mit d'abord en marche avec toute sa Garnison pour investir cette place. Le bruit de cette avanture ayant aussi volé à la Haye, de la même maniére imparfaite, jetta les Etats dans la derniére consternation. Ils s'assemblérent d'abord, & résolurent de dépêcher des ordres à toutes leurs troupes de marcher incessamment à Gueldres, de menacer la Garnison des dernieres extrémités si elle ne relâchoit les prisonniers, & de ne pas partir de devant cette Ville, avant que de l'avoir prise, ou que les Généraux fussent en liberté. Mais avant que les ordres fussent expédiés le Comte arriva à la Haye, où il fut reçu avec une joye inexprimable non seulement des Etats, mais de tous les habitans. Et le Grand-Pensionnaire Heinsius, en le complimentant de la part des Etats, lui dit: *que sa détention avoit été sur le point non seulement de réduire en servitude ces Provinces, mais encore de rendre la France assez puissante pour établir par toute l'Europe son Gouvernement arbitraire, en ôtant la liberté d'agir à sa Grandeur, qu'ils ne pouvoient regarder que comme un instrument destiné par la Providence à affermir la liberté de la partie la plus considérable du Monde Chrétien* (10).

(10) Ibid. p. 7. 8. & Lediard Vol. I. p. 196-198.

des entrevuës avec les Electeurs de Mayence & de Tréves, & avec d'autres Princes, & joignit enfin le Prince Louïs de Bade [*H*] après une marche prodigieuse de plus de soixante lieuës d'Allemagne depuis la Meuse jusqu'au Danube, qu'il fit en trente jours. Le Prince Eugene se rendit auprès de lui, & ils convinrent que ce Prince, celui de Bade, & le Duc, commanderoient alternativement. Le 2 Juillet il força les Lignes des Ennemis à Schellenberg [*I*]; l'Empereur Léopold lui écrivit à cette occasion une Lettre de remerciment de sa propre main [*K*], honneur qui ne se fait rarement qu'à des Princes Souverains. Le deuxiéme Août V. St. de la même année, le Duc, conjointement avec le Prince Eugéne, porta à l'Ennemi le coup fatal de Blenheim & d'Hochstet (*f*) [*L*]; quelques heures avant la bataille le Duc offrit ses priéres à Dieu avec son Chapelain, & communia de ses mains, étant résolu de vaincre ou de mourir sur le champ de bataille (*g*). Cette action si glorieuse dans son succès, & plus glorieuse encore dans ses suites, donna lieu à plusieurs Lettres de congratulation que S. G. reçut de plusieurs Puissances de l'Europe, & en particulier des Etats-Généraux & de l'Empereur: ce Monarque lui conféra la Dignité de Prince de l'Empire, sous le titre de Prince de Mindelheim en Suabe; titre qu'il accepta du consentement de la Reine. S. G. finit la Campagne en se rendant maître de Hombourg, de Tréves, & d'autres postes; il alla ensuite faire un tour à la Cour de Berlin, & engagea Sa Majesté Prussienne à continuer les Troupes qu'il avoit au service du Duc de Savoye, ce qui retint ce Prince dans la grande Alliance. Il obtint aussi du Roi de Prusse qu'il renvoyeroit à un tems plus commode la poursuite de ses prétentions sur les Biens délaissés par le Roi Guillaume, à l'occasion desquels il commençoit à se brouiller avec les Hollandois; tous les Alliés en général reconnurent que par cette sage conduite il avoit rendu le plus grand service qu'il étoit possible à la Cause Commune. Lorsqu'il fut de retour en Angleterre, la Chambre des Communes présenta une Adresse à la Reine pour la prier d'éterniser la mémoire de ce Général; sur cela Sa Majesté accorda les droits de la Couronne sur la Terre & Seigneurie de Woodstock & de la division de Wotton, à lui & à ses héritiers pour toujours: pour faire ce transport au Duc on passa un Bill dans les deux Chambres, auquel la Reine donna son consentement Royal le 14 Mars 170$\frac{4}{5}$. En 1705 il reprit Huy, fit le siége de Liége, força les Lignes des François à Hildersheim, auxquelles ils avoient travaillé pendant trois Hivers, & battit un détachement de la grande Armée de l'Ennemi, commandé par deux Lieutenans-Généraux, qui furent tous deux faits prisonniers. Ayant terminé la Campagne par la prise de Sandvliet & de Leewe, il fit un tour à Vienne où l'Empereur Joseph l'avoit invité

(*f*) Lediard p. 121-388.

(*g*) Churchill's Annals p. 14. Lediard p. 365.

[*H*] *Joignit enfin le Prince Louis de Bade.*] Entre autres choses civiles que le Prince & le Duc de Marlborough se dirent, le Prince dit à ce dernier, que *Sa Grandeur étoit venue pour sauver l'Empire, & lui donner à lui-même le moyen de défendre son honneur, qu'il savoit très-bien être en quelque maniére sur le point de perdre*; faisant allusion à quelques censures auxquelles il avoit été depuis peu exposé, pour avoir laissé les François joindre l'Electeur de Baviére, tandis, disoit-on, qu'il avoit assez de forces pour s'y opposer. Le Duc lui repliqua: *Qu'il étoit venu apprendre de lui comment il pourroit être utile à l'Empire; & qu'il falloit que ceux-là manquassent de jugement, qui ne savoient pas que le Prince de Bade n'avoit pas seulement preservé l'Empire, lorsque sa santé le lui avoit permis, mais encore étendu ses conquêtes, aussi-bien que mis en sureté ce qui lui appartenoit* (11).

[*I*] *Il força les Lignes des Ennemis à Schellenberg.*] On fit une terrible boucherie de l'Ennemi, qu'on poursuivit jusqu'aux bords du Danube, où une grande partie, à l'imitation du Comte d'Arco & d'autres Officiers-Généraux, se sauvérent à la nage. Seize piéces de Canon des Ennemis furent pris, avec leurs Tentes, leur Bagage, & leurs Munitions, avec trente Drapeaux, & toute l'Argenterie du Comte d'Arco, laquelle fut distribuée aux Soldats victorieux avec d'autre riche butin (12).

[*K*] *L'Empereur Léopold lui écrivit à cette occasion une Lettre de remerciment de sa propre main.*] Cette Lettre étoit en Latin, en voici la Traduction:

„ Illustre & Bien-Aimé,

„ Les sujets qui vous ont fait si bien mériter de moi, de „ ma Maison, & de la Cause Commune, sont grands & en „ grand nombre; entre autres l'ardeur singuliére, le soin, & „ la diligence qui ont paru en votre conduite, en amenant „ avec tant de promptitude jusques sur les bords du Danube „ le puissant secours que la très-Sérénissime & Puissante Reine de la Grande-Bretagne, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies m'ont envoyé, ne sont pas des moins considérables. Mais rien ne peut être plus glorieux que ce que „ vous avez fait après la jonction de votre Armée avec la „ mienne, en attaquant & forçant les Ennemis dans leurs „ Retranchemens près de Donawert le 2. de ce mois: rien „ ne pouvoit m'être plus agréable ni plus utile dans la situation présente de mes affaires, qu'un si heureux succès. Mes „ Généraux & mes Ministres eux-mêmes déclarent que le „ succès de cette entreprise doit être principalement attribué „ à la prudence qui régle vos conseils, & à l'expédition qui „ accompagne vos exploits, comme aussi à la bravoure & à „ la fermeté des Troupes, qui ont combattu sous vos ordres. „ Après des témoignages si autentiques, & sur les louanges „ de la Renommée, qui sont la plus noble récompense des „ grandes Actions, & surtout profitant moi-même du fruit „ d'une victoire si éclatante, j'ai cru que je devois confirmer par le suffrage de mes Lettres la gloire que vous vous „ êtes acquise. Je vous assure que je ne négligerai jamais „ aucune occasion de vous marquer ma bonne volonté envers vous. J'espére que vous achéverez ce que vous avez „ si heureusement commencé avec la même ardeur & la même capacité; & qu'avec mon Lieutenant-Général le Prince „ de Bade, & mes autres Généraux, vous ferez tous vos efforts pour terminer la funeste Guerre, que la révolte du „ Duc de Baviére a séditieusement allumée dans le sein de „ l'Allemagne. Je ne vous y exhorte point, car je l'attens „ sur de si beaux commencemens. Ce sera le comble de la „ gloire de la Reine votre Souveraine, puisque les Anglois „ n'avoient point encore porté jusques-là leurs Armes victorieuses, & qu'ils y laisseront des trophées éternels de leur „ valeur & de leur bravoure. Au reste je prie Dieu qu'il bénisse d'un heureux succès vos conseils & vos entreprises: „ Et je finis en vous répétant encore avec combien d'affection & d'inclination j'ai dessein de vous être favorable. „ Donné à Vienne le 12 Juillet 1704.

Signé

LEOPOLD.

[*L*] *Le Duc, conjointement avec le Prince Eugéne, porta à l'Ennemi le coup fatal de Blenheim & de Hochstet.*] Lorsque la victoire étoit déja décidée, & qu'il étoit impossible que l'Ennemi fit d'avantage de résistance, dans la plus grande chaleur de la poursuite de l'Ennemi, le Duc ayant déjà été seize heures à cheval dépécha le Colonel Parkes, un de ses Aides de Camp, avec la Lettre suivante qu'il écrivit à cheval avec un crayon sur un feuillet, qu'il arracha de ses tablettes.

Le 13 Août 1704.

„ Je n'ai pas le tems de vous dire autre chose, sinon de „ vous prier d'assurer la Reine de mes très-humbles respects, „ & d'informer Sa Majesté que son Armée a remporté une „ glorieuse victoire. Mr. de Tallard & deux autres Généraux „ sont dans mon carosse, & je suis à la poursuite du reste. „ Le Colonel Parkes, mon Aide de Camp, porteur de celle-ci, fera à Sa Majesté une relation de ce qui s'est passé. „ Dans un jour ou deux je vous en envoyerai moi même „ une plus détaillée.

„ Marlborough."

Cette victoire, une des plus grandes & des plus complettes, qui se soient jamais gagnées, fut encore plus grande par les suites qu'elle eut. Elle fut le principe de tous les succès qui suivirent pendant tout le cours de la Guerre soit en Italie soit en Flandres. Il est certain que sans cette victoire, l'Empereur n'auroit pu soutenir sa Dignité ni conserver ses Etats, mais que cette même année-là il se feroit vu forcé à abandonner sa Capitale. Presque toute la Hongrie étoit soulevée; & pendant que l'Electeur de Baviére avoit pénétré dans la Haute Autriche, & s'étoit rendu maître de Lintz, qui en est la Capitale, les Hongrois ravageoient la Basse Autriche, & menaçoient Vienne même. Car dans ce tems-là il ne manquoit aux Rebelles que de l'Artillerie & les autres choses nécessaires pour faire un Siége, pour se rendre maîtres de cette Ville & des plus fortes Places de Hongrie; l'argent de France auroit bientôt suppléé à ce besoin, si la glorieuse journée de Blenheim n'y avoit mis obstacle, & n'avoit obligé le Roi de France à épuiser ses trésors pour recruter ses troupes, & fournir ses magazins, là où cela étoit le plus nécessaire. L'Empereur étoit aussi si bas en ce tems-là, que ses forces en Italie sur le Pô, étoient presque réduites à rien; & que les débris de ses Troupes avoient été obligés de se retirer dans le Trentin, pendant que le Duc de Vendôme serroit vivement le Duc de Savoye, qui étoit en danger de perdre tous ses Etats; mais ce grand succès, si peu attendu, donna partout une nouvelle face aux affaires; & Louis le Grand essuya dans la suite tant de revers, qu'il eut pendant le cours de cette guerre autant de sujet de se plaindre de la mauvaise humeur de la fortune, qu'il avoit eu auparavant sujet de se rejouir de la maniére dont elle lui avoit ri (13).

(11) Churchill's Annals p. 11.

(12) Lediard pag. 342.

(13) Idem p. 393. 394.

[*M*] Il

invité de se rendre; ce Prince le caressa beaucoup, & lui fit présent de la Seigneurie de Mildenheim, avec tous les droits qui en dépendent. Sa Grandeur renouvella en même tems le Traité d'Alliance entre l'Empereur & la Reine de la Grande-Bretagne, & pourvut à la sureté du Duc de Savoye (*h*). De retour en Angleterre il reçut le 30 Décembre pour la troisiéme fois des remercimens de la Chambre des Communes pour les grands services qu'il avoit rendus à Sa Majesté & à la Nation, & pour ses prudentes négociations avec les Alliés de Sa Majesté (*i*). Le 23 Mai 1706 il défit les François & les Bavarois à Ramellies [*M*], & soumit tout le Brabant Espagnol, le Marquisat du St. Empire avec Anvers qui en est la Capitale, la Seigneurie & la Ville de Malines, & la meilleure partie de la Flandre Espagnole. Il alla ensuite à la Haye pour conférer sur les moyens de tirer tout l'avantage possible de cette victoire, & finit la Campagne par la prise d'Ostende, d'Aeth, de Menin & de Dendermonde. Ce fut après cela que l'Electeur de Baviére écrivit au Duc une Lettre, pour lui proposer des Conférences pour traiter de la Paix; il reconnoissoit dans cette Lettre que *les intérêts de l'Angleterre étoient surement entre les mains de S. G.* Le Duc en communiqua le contenu aux Ministres des Alliés, & les engagea à persuader à leurs Maîtres d'augmenter le nombre de leurs Troupes pour la Campagne suivante. Il arriva à Londres le 29 Novembre, & le 2 Décembre, la Chambre des Communes le fit remercier pour la quatriéme fois, & la Chambre Haute fit la même chose [*N*]; & pour lui donner de plus grandes marques de sa considération, elle fit ensorte que ses Titres & Honneurs fussent continués par un Acte du Parlement à ses Filles & à leurs Héritiers mâles. En 1707 le Duc, muni de pleinpouvoirs de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux, visita plusieurs Cours, pour prendre des mesures afin de renforcer l'Armée, & pour prévenir une invasion dans l'Empire de la part du Roi de Suéde [*O*], & il fut de retour dans les

(*h*) Lediard p. 188-129. Churchill's *Annals* p. 14-22.

(*i*) Lediard Vol. II. p. 1. 2. Churchill's *Annals* p. 22.

[*M*] *Il défit les François & les Bavarois à Ramellies.*] Le Duc se trouva par-tout durant l'Action, & courut grand risque de la vie jusqu'à deux fois, la premiére lorsqu'étant coupé par quelques-uns des plus déterminés des Troupes de la Maison du Roi, il auroit infailliblement été tué ou fait prisonnier, si une partie de son Infanterie ne fut venuë pour le secourir. Il courut encore un fort grand danger, le Colonel Bringfield ayant eu la tête emportée d'un Boulet de Canon pendant qu'il aidoit au Duc à remonter à cheval, qui en eut un de tué sous lui (14). Cette bataille fut suivie d'une révolution générale dans les Pays-bas, & les Alliés allérent de conquête en conquête (15).

(14) Churchill's *Annals* p. 22. Lediard V. II. p. 18.

(15) Lediard V. II. p. 42. 43.

[*N*] *La Chambre des Communes le fit remercier pour la quatriéme fois, & la Chambre Haute fit la même chose.*] Milord Cowper, Garde des Sceaux, lui parla au nom des Pairs en ces termes.

„ Mylord Duc de Marlborough,

„ J'ai ordre de cette Assemblée, de vous remercier des „ grands services que vous avez rendus, depuis la derniére Séance du Parlement, à Sa Majesté, à votre Patrie, „ & à ses Alliés, dans cette Guerre aussi juste que nécessaire. „ Quoique vos succès passés contre le pouvoir de la France, „ lorsqu'il étoit encore en entier, fissent attendre avec raison, „ que vous ne manqueriez pas d'en tirer avantage, cependant „ ce que vous avez fait cette derniére Campagne a de beaucoup surpassé toutes les espérances, même de ceux qui s'intéressoient le plus au bien de leur Patrie, & à votre gloire. Les avantages que vous avez remportés sont d'une telle nature, si éclattans en eux-mêmes, si absolument dus „ à votre courage & à votre conduite, d'une influence si „ universelle, & d'une si grande utilité pour tous les Alliés, „ qu'on tenteroit en vain de les relever par les expressions „ les plus fleuries & les plus brillantes. Aussi ne l'entreprendrai-je pas, outre que je craindrois de choquer cette grande modestie, qui peut seule ajoûter quelque lustre à vos „ Actions, & qui a reüssi chez vous à d'aussi grandes épreuves, que cette vertu en ait jamais soutenu dans aucune „ autre personne. Qu'il me soit seulement permis de vous „ dire que si quelque chose étoit capable de vous porter à „ réfléchir avec complaisance sur vôtre propre mérite, ce seroit de voir que cette auguste Assemblée vous donne des „ éloges & vous remercie d'une commune voix: Honneur „ qu'un jugement aussi exact que le votre, & qui fait estimer „ les choses à proportion de leur prix, ne peut que préferer „ à l'Ostentation d'un Triomphe public." Le Duc répondit: *Je regarde comme un honneur tout particulier, celui que vos Seigneuries veulent bien me faire: personne au monde ne peut y être aussi sensible que je le suis, ni desirer plus ardemment de mériter la continuation de votre estime & de la bonne opinion que vous avez de moi.*

[*O*] *Pour prévenir une invasion dans l'Empire de la part du Roi de Suéde.*] Sa Grandeur arriva le 26 Avril à Alt-Ranstadt, environ à deux milles d'Allemagne de Leipzig; le Roi de Suéde Charles XII. y avoit son Quartier Général; le lendemain matin il eut sa premiére audience de S. M. Suédoise, qui dura environ deux heures; il remit à ce Prince une Lettre de la Reine de la Grande-Bretagne, & lui fit en même tems ce compliment en François.

„ Sire,

„ Je présente à Votre Majesté une Lettre qui ne vient pas „ de la Chancellerie, mais du Cœur même de la Reine, ma „ Maîtresse, qui l'a écrite de sa propre main. Si son sexe „ ne l'en eût empêchée, elle auroit traversé la Mer, pour „ voir un Prince que tout le Monde admire. Je suis à „ cet égard plus heureux que la Reine, & je souhaitterois „ pouvoir servir quelques Campagnes sous un aussi grand „ Général que Votre Majesté, pour apprendre ce qui me „ manque dans la connoissance de l'Art Militaire." Quelques Auteurs doutent de la vérité de ce discours, & croyent qu'il y régne une trop basse flatterie, pour être parti de la bouche d'un homme du rang & de l'expérience du Duc de Marlborough. *Mais je le regarde plutôt*, dit Mr. Lediard (16), *comme une preuve de son habileté à manier les hommes. Il connoissoit le caractére & le foible de Charles XII. & il ne pouvoit s'y mieux accommoder que par un pareil discours. Il plut non seulement au Roi, mais à toute son Armée, qui l'adoroit du moins autant qu'aucun François son grand Monarque. Du moins ai-je entendu plusieurs mois après les Officiers Suédois répéter ces paroles.* Voici à quoi revenoit la réponse que le Roi fit au Duc.

(16) Vol. II. p. 166.

„ La Lettre de la Reyne de la Grande-Bretagne & votre Per„ sonne me sont fort agréables, & j'aurai toujours les derniers „ égards pour l'interposition de Sa Majesté Britannique, & les „ intérêts de la Grande Alliance. C'est aussi malgré moi, si „ j'ai été contraint de donner le moindre ombrage à quel„ qu'un de ses Membres. Mais votre Excellence ne peut „ que s'appercevoir que j'ai eu juste sujet de venir ici avec „ mes Troupes. D'un autre côté vous pouvez assurer la „ Reine ma Sœur, que mon dessein est d'en partir, d'abord „ qu'on m'aura donné la satisfaction que j'ai demandée, mais „ non pas plûtôt, sans pourtant rien faire qui tourne au „ préjudice de la Cause commune en général, ou de la Re„ ligion Protestante en particulier, dont je ferai gloire d'ê„ tre toujours le zélé défenseur". Le Duc eut l'honneur de diner avec le Roi en public; & à l'issuë du diner eut une seconde audience, dont Mr. de Voltaire fait le détail (17) en ces termes. " (Le Duc) *dit-il*, qui ne se hâtoit jamais „ de faire ses propositions, & qui avoit par une longue ha„ bitude acquis l'art de démêler les hommes, & de péné„ trer les rapports qui sont entre leurs plus secrettes pensées, „ & leurs actions, leurs gestes, leurs discours, étudia at„ tentivement le Roi. En lui parlant de Guerre en général, „ il crut appercevoir dans Charles XII. une aversion natu„ relle pour la France; il remarqua qu'il se plaisoit à parler „ des Conquêtes des Alliés. Il lui prononça le nom du „ Czar, & vit que les yeux du Roi s'allumoient toujours à „ ce nom, malgré la modération de cette Conférence. Il „ apperçut de plus sur une Table, une Carte de Moscovie. „ Il ne lui en fallut pas davantage pour juger que le verita„ ble dessein du Roi de Suéde & sa seule ambition, étoient „ de détrôner le Czar après le Roi de Pologne. Il comprit „ que si ce Prince restoit en Saxe, c'étoit pour imposer „ quelques conditions un peu dures à l'Empereur d'Allema„ gne. Il savoit bien que l'Empereur ne résistoit pas, & „ qu'ainsi les affaires se termineroient aisément. Il laissa „ Charles XII. à son panchant naturel, & satisfait de l'avoir „ pénétré, ne lui fit aucune proposition". Mr. Lediard remarque (18) sur ce passage de Mr. de Voltaire: " Que le „ Duc découvrit les intentions du Roi de Suéde, & en fut „ fort satisfait, c'est ce dont on ne doute point. Mais qu'un „ aussi sage Politique s'en soit tenu-là, & se soit borné à „ découvrir le panchant du Roi, sans en profiter, & sans lui „ faire aucune proposition, après avoir fait un si long voya„ ge, qu'il n'ait eu d'autre soin que de détourner le Roi de „ projets pernicieux, auxquels il auroit pu se livrer par les „ persuasions de la France, quoique contraires à son pan„ chant, c'est ce qui est aussi peu vraisemblable, que faux „ en soi". Mr. de la Motraye (19) dit aussi: *Je n'ai jamais ouï parler de ces circonstances, & j'ignore aussi qu'on ait jamais dit que le Duc, par la seule vuë d'une Carte de Moscovie devant le Roi de Suéde, ait pénétré le véritable dessein de ce Monarque, que vous avoüez vous-même que les Suédois ignoroient lorsqu'ils étoient actuellement en marche.* Mr. de Voltaire répond à ceci en renvoyant à Mr. Fabrice, comme à son garand & à un témoin oculaire. Mr. de la Motraye ajoûte: " J'ai eu l'hon„ neur de voir souvent Charles XII. durant son séjour à Ben„ der, mais je ne sache pas qu'il ait jamais donné de mar„ ques d'aversion pour la France. Au contraire il a toujours „ employé dans son Armée les François, préférablement à „ tous autres Etrangers, & il ne pouvoit cacher son inquié„ tude à la nouvelle de leurs pertes. Je n'ai point vu même „ d'Officiers Suédois qui ne fussent bons François; je ne les „ ai jamais entendu plaindre, que de ce que la France les „ avoit abandonnés dans leur malheur, & n'avoit jamais payé „ un sol des subsides stipulés, depuis la bataille de Pultowa". Mr. de Voltaire répond à cela: " Les Messagers de Cabinet „ sont

(17) Hist. de Charles XII T. I. p. 161. 162. Amst. 1732.

(18) Vol. II. p. 170.

(19) *Remarques Historiques & Critiques sur l'Hist. de Charles XII. par Mr. de Voltaire.*

les Pays-bas assez à tems pour empêcher les François de ravager le Brabant. En 1708 il gagna la bataille d'Oudenarde le 11 Juillet, à la vuë des Ducs de Bourgogne & de Berry; cette victoire fut suivie de sa prise de Lille, & de la levée du siége de Bruxelles, que l'Electeur de Baviére faisoit; le Duc reprit aussi Gand & Bruges, dont l'Ennemi s'étoit emparé par trahison. La Chambre de Communes lui députa son Orateur le Chevalier Richard Onslow pour le complimenter à Bruxelles; il se rendit ensuite à Londres, où il arriva le 1 Mars 170⁸⁄₉; s'étant rendu le lendemain à la Chambre des Seigneurs, le Chancelier Cowper le remercia aussi au nom de cette auguste Assemblée. En 1709 il retourna en Hollande, d'où il fit pendant le Printems deux voyages en Angleterre, pour communiquer à la Cour ce qui s'étoit passé à la Haye touchant les ouvertures de Paix faites par les Ministres de France. La même année il fut nommé Plénipotentiaire pour le Traité de paix qui se négocioit en Hollande, mais la négociation n'ayant pas réussi, le Duc se hâta de se mettre en Campagne, & s'étant saisi de St. Amand & de Mortagne sur l'Escaut, & ayant pris Tournai le 11 Septembre, il défit les François à Blaregnies, où ils perdirent beaucoup de monde & de butin. Il couronna les succès de cette Campagne par la prise de Mons Capitale du Haynault. Il retourna ensuite en Angleterre, où il reçut le 22 Novembre, pour la sixiéme fois les remercimens des deux Chambres du Parlement. En 1710 le Duc se mit en Campagne six semaines avant les François, & se rendit maître des fortes Villes de Douay, de Bethune, de St. Venant, & d'Aire (*k*). Mais au retour de cette Campagne, étant arrivé le 28 Décembre, il trouva la Duchesse sa femme, & ses principaux Amis du Ministére disgraciés, & fut reçu lui-même fort froidement à la Cour. Mais ayant promis aux Etats-Généraux de ne point abandonner la Cause commune, il prit des mesures avec le nouveau Ministére avec autant de confiance, qu'il avoit fait avec le précédent; il résigna aussi toutes les places que la Duchesse son Epouse avoit à la Cour; ce qui fut si agreable à la Reine, qu'elle voulut bien non seulement renouveller sa Commission, mais aussi disposer des autres Généraux d'une maniére satisfaisante pour lui (*l*). Il retourna en 1711 en Flandres, où il agit avec tant de diligence & de secret qu'il força sans effusion de sang les Lignes des François, que le Maréchal de Villars prétendoit devoir être le *Non plus ultra* du Duc. Il se rendit ensuite maître de la forte Ville de Bouchain, qui lui ouvroit un passage pour pénétrer dans le Royaume de France; la Garnison fut faite prisonniére de Guerre à la vuë de cent mille hommes, qui firent tous leurs efforts pour la secourir; au milieu des retranchemens des Ennemis, de leurs Lignes, & de leurs Garnisons, qui étoient toujours alertes pour exécuter quelque grand coup. Le Duc revint après cela à la Haye, il y fut reçu par les Etats-Généraux & par leurs Sujets avec tous les témoignages de joye & de gratitude qu'ils avoient accoutumé de lui marquer (*m*). En 1712 le premier jour de la nouvelle année il fut dépouillé de tous ses Emplois [*P*], & voyant les artifices qu'on employoit pour le faire paroître coupable, & pour l'envelopper dans quelque affaire qui le fit soupçonner d'avoir tramé quelque chose contre le Gouver-

(*k*) Churchill's *Annals* p. 22-31.

(*l*) Ibid. p. 32. 33.

(*m*) Ibid. p. 33-35.

„ sont admis en présence de leurs Souverains, & sont les porteurs de leurs Conseils les plus secrets; & n'en sont pourtant pas mieux informés".

[*P*] *Il fut dépouillé de tous ses Emplois.*] Vers la fin de l'année précédente Mr. Lockhart fit rapport dans la Chambre des Communes de la part des Commissaires nommés au commencement de l'année pour examiner & régler les Comptes publics, qu'ils avoient découvert certaines pratiques touchant les affaires de l'Armée: on renvoya à en délibérer au 17 de Janvier. Comme on parloit dans ce Rapport de quelques dépositions, la Chambre ordonna de les produire, ce qui se fit le lendemain. Il s'en trouva une qui regardoit particuliérement le Duc de Marlborough; c'étoit *celle du Chevalier Salomon Medina, qui prouvoit que le Duc de Marlborough, Adam Cardonnel son Secretaire, & d'autres avoient reçu de grosses sommes des Contractans pour la fourniture du Pain & des Chariots nécessaires à l'Armée dans les Pays-bas.* Le 30 Décembre la Reine déclara dans le Conseil „ qu'ayant été informée que les „ Commissaires des Comptes publics avoient porté une accu„ sation contre le Duc de Marlborough, elle jugeoit à pro„ pos de lui ôter tous ses Emplois, afin que cette affaire pût „ être examinée avec toute l'impartialité requise". Cette déclaration fut couchée sur le Régitre du Conseil. Le lendemain il plut à Sa Majesté de faire savoir au Duc par un billet de sa propre main, que son intention étoit de reprendre tous les Emplois qu'elle lui avoit confiés. Le Duc fit une réponse respectueuse à la Reine, & la lui envoya par la Comtesse de Sunderland, une de ses filles. Sa Grandeur fit aussi & publia à Londres un Ecrit sous ce titre: *Le Cas du Duc de Marlborough, destiné à être représenté à l'honorable Chambre des Communes, pour sa défense contre l'accusation des Commissaires des Comptes, touchant les deux & demi pour cent pris de la fourniture du Pain & des Chariots pour l'Armée.* Cela n'empêcha pas que le 24 Janvier la Chambre des Communes ne mit le Rapport des Commissaires en délibération, & l'on proposa la question de cette maniére: *si le Procedé du Duc de Marlborough, qui avoit reçu annuellement certaines sommes des Contractans pour la fourniture du Pain & des Chariots nécessaires à l'Armée dans les Païs-bas, étoit légitime & permis?* les Amis du Duc insistérent qu'on y ajoûtât ces mots, *& si ce n'étoit pas un émolument ordinaire du Général en Commandant en Chef dans les Pays-bas*; pour soutenir la justice de cette addition on fit venir le Chevalier Jean Germain, qui avoit servi en Flandres, & ayant été examiné à la Barre de la Chambre, il dit en faveur du Duc de Marlborough „ que ce que les Contractans pour le Pain & pour les Cha„ riots avoient donné à sa Grandeur étoit un émolument or„ dinaire des Commandans en Chef en Flandre; que le mê„ me argent avoit été reçu par le Prince de Waldeck, sous „ qui le Chevalier avoit servi en qualité d'Aide de Camp". Et l'Evêque Burnet dit (20) que *l'on prouva démonstrativement par des Faits, que depuis l'An 1672, les Juifs avoient fait au Général des Etats le même présent qu'ils faisoient à Mylord Marlborough, ce qui fut aussi attesté par des Dépositions Verbales, & des Certificats dans les formes; que les Juifs faisoient ce présent au Général des Etats, comme un Casuel qui appartenoit à son Poste; & que n'y ayant point de Contract fait avec les Juifs pour les Troupes Angloises, on s'en étoit tenu à celui qui avoit été fait depuis longtems pour les Troupes Hollandoises. Il résultoit de tout cela, que le présent étoit une affaire d'Usage.* Tout cela n'empêcha point qu'on ne résolût par une grande Pluralité, en premier lieu *que le Procedé du Duc de Marlborough qui avoit reçu annuellement des Contractans pour la fourniture* " du Pain & des „ Chariots nécessaires à l'Armée dans les Pays-bas, diverses „ sommes d'Argent, étoit illégitime & insoutenable". Et en second lieu, " Que les deux & demi pour Cent déduits „ des sommes payables aux Troupes Etrangéres à la Solde de „ Sa Majesté, étoit un Argent public & sujet à reddition de „ Compte: & que ces deux Résolutions seroient présentées „ à Sa Majesté par toute la Chambre". La Chambre ordonna aussi à l'Avocat-Général de poursuivre le Duc pour cet *Argent public*, comme on l'appelloit; ce qui fut exécuté dans la Cour de l'Echiquier où l'on instruisit son procès. Dans le même tems plusieurs Princes Etrangers, qui avoient des Troupes à la solde de Sa Majesté, chargérent leurs Ministres de représenter, que *ces deux & demi pour Cent étoit un Argent qui leur appartenoit, mais qu'ils étoient disposés à l'accorder en présent au Duc d'Ormond* (qui avoit été déclaré Général) *comme ils l'avoient fait auparavant au Duc de Marlborough.* " C'étoit„ là, *dit Mr. Lediard* (21), sembloit-il une pleine justifica„ tion de la conduite du dernier, & ce ne fut pas une petite „ mortification pour les implacables Ennemis de sa Gran„ deur, qui après bien du bruit & de grandes clameurs, ne „ purent jamais prouver rien contre lui". Nous ajoûterons ici, que lorsque le Duc d'Ormond déclara qu'il lui étoit défendu d'agir offensivement contre les François, on proposa le 28 Mai 1712 dans la Chambre des Pairs de prier la Reine par Adresse, de communiquer à la Chambre les ordres que Sa Majesté avoit donnés à ce Duc; pendant les débats sur ce sujet le Comte Powlet lâcha un trait contre le Duc de Marlborough, en disant " que personne ne pouvoit douter du cou„ rage du Duc d'Ormond; mais qu'il ne ressembloit pas à un „ certain Général, qui menoit les Troupes à la boucherie, „ pour faire casser la tête à un grand nombre d'Officiers dans „ le combat ou devant les murailles de quelque Ville, afin „ de remplir sa poche en disposant de leurs Commissions". Le Duc de Marlborough ne répondit rien, mais dès que l'Assemblée fut finie, il envoya le Comte Mohun au Comte Powlet pour lui dire de sa part, qu'il vouloit avoir un éclaircissement avec lui au sujet de quelques expressions dont il s'étoit servi dans les débats du jour; & qu'ainsi il le prioit de venir prendre l'air à la Campagne. Le Comte demanda à Mylord Mohun, s'il lui apportoit un défi? Ce Seigneur lui répondit que son message n'avoit pas besoin d'explication; qu'il étoit dans le dessein d'accompagner le Duc, insinuant par-là au Comte, qu'il n'avoit qu'à se pourvoir d'un second. Le Comte étant retourné chez lui avec quelque émotion, & ayant fait connoître à son épouse ce qui se passoit, le Comte de Dartmouth, Sécretaire d'Etat, en fut bientôt informé; qui se rendit sur le champ chez le Duc de Marlborough, & le pria de ne point sortir. En même tems ce Seigneur envoya deux Sentinelles chez le Comte Powlet; & ayant instruit la Reine de cette affaire, Sa Majesté le renvoya au Duc, pour le prier que l'affaire n'allât pas plus loin. Sa Grandeur donna sa parole d'honneur qu'il obéiroit à l'ordre de la Reine. Et le Grand-Trésorier ayant employé ses bons offices pour accommoder les deux Parties, le différend fut assoupi.

(20) *Mém. Hist. de la Grande Bret.* T. VI. p. 226.

(21) V. III, p. 277.

[*Q*] *En*

vernement, il partit pour Douvres le 24 Novembre, & s'y embarqua le 30 pour Ostende, d'où il alla à Anvers, à Maestricht, & à Aix-la-Chapelle; l'année suivante il visita sa Principauté de Mildenheim, & plusieurs Villes d'Allemagne, & revint ensuite à Anvers (*n*). En l'année 1714 il retourna en Angleterre, (*n*) Ibid. p. 39-42.
& mit pied à terre à Douvres le 1 d'Août, le jour même que la Reine mourut [*Q*]. Après avoir reçu les Complimens de la Noblesse & des Ministres Etrangers, il accompagna le Roi George I. à son Entrée publique à Londres; ce Prince le nomma le 24 Septembre Capitaine-Général, Colonel du premier Régiment des Gardes à pied, un des Gouverneurs de l'Hôpital de Chelsea, & Grand-Maître de l'Artillerie. Quelques années avant sa mort il se retira des affaires, & mourut à Windsor Lodge le 16 Juin 1722 dans la soixante & treiziéme année de son âge, & le 9 d'Août il fut inhumé avec grande pompe dans la Chapelle de Henri VII. dans l'Abbaye de Westminster. Il a eu de la Duchesse sa femme un fils nommé Jean, qui étoit né le 13 Janvier 168$\frac{6}{7}$, & qui mourut à Cambridge le 20 Février 170$\frac{2}{3}$, & quatre Filles [*R*]. Les Armes paternelles de sa Grandeur étoient de Sable à un Lion rampant d'Argent dans un Canton de St. George; le second, qui a été ajoûté, est d'Argent à une Croix de Gueules. Pour Cimier un Lion couché en garde tenant de sa patte droite un Pennon de Gueules, chargé d'une main droite coupée au poignet & tournée en haut, d'Argent; le bâton du Pennon d'Or. Pour supports deux Dragons de Gueules, avec un Collier d'Or, duquel pendent sur leur poitrail deux Boucliers ovales d'Azur, garnis d'Or; celui de la droite chargé du Symbole de St. George d'Argent avec la Croix de Gueules; celui de la gauche chargé du Symbole de St. André, qui est de Sable à une Saliére d'Argent, ce qui fait allusion à son titre d'Aymouth en Ecosse; pour Devise *Fiel pero Desdecado.* En qualité de Prince de l'Empire Sa Grandeur portoit ses Armes environnées d'une Jarretiére, sur la poitrine de l'Aigle Romaine à deux têtes, de Sable, armée d'Or, & couronnée de la Couronne Impériale.

[Q] *En l'année 1714 il retourna en Angleterre & mit pied à terre à Douvres le 1 d'Août le jour même que la Reine mourut.*] Mr. Lediard recherchant les raisons du retour du Duc, observe (22) que " le grand zéle de notre incomparable Héros „ pour le bonheur de sa Patrie, ne permet pas de douter, que „ pendant son exil volontaire il ne fût toujours attentif à ce „ qui se passoit en Angleterre; & qu'il n'en fût exactement & „ promptement instruit par le Comte de Sunderland son „ gendre, par le Général Stanhope, & par le Général Cadogan. Et il n'est pas moins certain, qu'il pensoit toujours aux moyens de contribuer au Bien public. On a dit, „ & je ne doute pas de la vérité de la chose, que le Duc „ entretenoit réguliérement une étroite correspondance avec „ la Cour de Hanovre. Si les Ennemis de la Succession Protestante dans cette illustre Maison, avoient formé de perfides projets pour empêcher qu'elle n'eût lieu après la „ mort de la Reine, comme on l'a très-fortement cru, il n'y „ a aucun lieu de douter, que ceux qui s'intéressoient à cette Succession & qui la souhaitoient, ne veillassent avec „ soin sur tous les mouvemens des autres, & ne formassent de „ leur côté des projets opposés pour appuyer & maintenir „ les droits de la Maison Electorale, lorsque la mort de la „ Reine l'appelleroit à la Succession. Si cela est, il ne faut „ pas douter que le Duc de Marlborough n'ait été du secret; „ & dans cette supposition il est aisé de comprendre pourquoi „ sa Grandeur étoit toujours prête à s'embarquer pendant „ les trois derniers mois de la vie de la Reine, que le „ mauvais état de sa santé faisoit juger ne devoir pas être „ longue. Quelles qu'ayent été les idées & les vœux d'un petit „ nombre de personnes imprudentes, il est certain que le „ gros de la Nation étoit bien intentionné pour la Succession dans la Maison de Hannovre, qu'elle regardoit „ comme l'unique appui de sa sureté & de son bonheur. On „ a cru que les deux principaux Ministres, qui étoient au „ timon, étoient eux-mêmes convaincus de cette vérité; & „ comme la vie de la Reine leur paroissoit fort incertaine, „ quoiqu'ils ne fussent pas trop unis, ils pensoient tous „ deux, pour leur propre sureté, aux moyens de se réconcilier avec le Parti qu'ils avoient traversé jusques-là. Dans „ cette vuë, sans agir de concert, on dit qu'ils s'adressérent chacun de leur côté au Duc, & l'invitérent tour à „ tour à passer la mer ". Mr. Lediard rapporte encore (23), que le même jour que le Comte d'Oxford Grand-Trésorier fut démis " on remarqua, comme une chose fort singuliére, „ que Mylord Bolingbroke donna à diner aux Généraux „ Stanhope, Cadogan & Palmes, au Chevalier Guillaume „ Wyndham, à Mr. Craggs, & à quelques autres personnes; „ & comme cet assemblage de gens qui étoient dans des principes opposés ne pouvoit être un effet du hazard, elle „ donna lieu à divers raisonnemens. La conjecture la plus „ vraisemblable fut, que Mylord Bolingbrocke, voyant que „ la vie de la Reine étoit fort incertaine, & prévoyant un „ orage auquel il ne pourroit résister, forma le dessein de se „ raccommoder avec l'autre parti, & d'inviter le Duc de „ Marlborough à passer la Mer, en quoi il avoit lieu d'espérer un plus heureux succès que son Rival, avec lequel „ on disoit que le Duc avoit juré de ne jamais se réconcilier. On insista dans ce tems-là sur quelques autres circonstances pour appuyer ces conjectures. Cependant quoiqu'il „ soit certain que le Duc de Marlboroug s'embarqua dans „ cette conjoncture pour l'Angleterre, après avoir été retenu „ pendant près de quinze jours par les vents contraires à Ostende, sans quoi il auroit pu être en Angleterre avant que le „ Grand-Trésorier perdit son Emploi; cependant on n'a jamais „ su positivement le véritable motif de sa venuë dans ce moment „ critique; quoiqu'on ait assuré que ces deux Rivaux l'avoient „ invité tous deux à venir à Londres, avec promesse de déférer „ beaucoup à ses Conseils, ayant un grand zéle pour ses intérêts. „ On a même dit, que la chose alla si loin, qu'on envoya „ ordre aux Commandans des Châteaux & Forts sur les Côtes de Kent, d'Essex, & de Suffolk, de faire au Duc, en „ quelque endroit qu'il abordât, le même honneur en tirant „ le Canon, qu'on lui avoit fait quand il revenoit triomphant de ses glorieuses Campagnes pendant la derniére „ guerre contre la France. Mais quelque raison engagea à „ envoyer par un Exprès des ordres opposés. Quelques-uns „ ont cru que ce fut Bolingbroke qui en fut cause, sur ce „ qu'il apprit que son Rival l'avoit prévenu, & avoit mieux „ réüssi auprès du Duc que lui. D'autres ont cru qu'ils „ craignirent tous deux, qu'il ne vint nullement pour entrer „ dans leurs vuës, mais avec un juste ressentiment des indignités qu'on lui avoit faites. Et que cette flatterie les „ auroit plus exposés au mépris du Peuple, qu'elle n'auroit „ fait de plaisir à sa Grandeur, qui n'avoit pas besoin du „ bruit de leur Canon pour augmenter sa gloire, ou pour „ annoncer sa venuë à sa Patrie, qui en avoit été si longtems „ injustement privée ".

(22) Vol. III. p. 165.

(23) P. 370.

[*R*] *Quatre Filles*] I. HENRIETTE, née le 19 Juillet 1682: elle épousa en 1698 François Lord Vicomte Rialton depuis, après la mort de son Pere, Comte de Godolphin. Par Acte de Parlement elle succéda à sa Grandeur Jean Duc de Marlborough quand il mourut, en qualité de Duchesse de Marlborough; elle hérita aussi de tous ses autres titres, excepté de celui de Prince de l'Empire, & de Baron d'Eymouth, éteints parce qu'il est mort sans laisser d'Héritiers mâles. Cette Dame est morte en 1733, elle a eu I. *Guillaume*, Marquis de Blanford, né le 6 Février 169$\frac{3}{4}$, qui a épousé Marie Catherine, Fille de Mr. de Jong de la Province d'Utrecht, & Sœur de la Comtesse de Denbigh, dont il n'a point eu d'enfans; il est mort à Oxford le 24 Août 1731. II. *Henriette*, née le 12 Avril 1701, qui a épousé le 2 Avril 1717 Sa Grandeur Thomas Pelham Holles, Duc de Newcastle; mais elle n'en a point encore d'enfans. III. *Marie*, qui n'est pas encore mariée. IV. *Henri*, V. *Marguerite*: morts tous deux jeunes. II. ANNE, qui a épousé Charles Spencer, Comte de Sunderland, dont elle étoit la seconde femme; elle est morte au mois d'Avril 1716; ses enfans ont été. 1. Robert I. né le 2 Novembre 1700, mort le 12 Septembre 1701. 2. Robert II, né le 24 Octobre 1701. il devint Comte de Sunderland à la mort de son Pere le 19 Septembre 1722; il est mort en France le 17 Septembre 1729 sans avoir été marié. 3. Charles, né le 22 Novembre 1706, devenu Comte de Sunderland à la mort de Robert son frére aîné, & Duc de Marlborough, à la mort de Henriette Duchesse de Marlborough. Il a épousé Elizabeth fille de Thomas Lord Trevor, le 23 Mai 1732. 4. Jean, ne le 13 Mai 1708, qui a épousé la troisiéme fille de Jean Lord Carteret. 5. Anne, née le 16 Décembre 1702, qui a épousé Guillaume Vicomté Bateman dans le Royaume d'Irlande. 6. Diane, qui a épousé le 11 Octobre 1731 Jean Duc de Bedford, & est morte au mois de Septembre 1735. III. ELIZABETH, née en 1687, & mariée en 1703 à Scroop Egerton, Comte, & à présent Duc de Bridgewater: elle est morte le 22 Mars 171$\frac{3}{4}$, ayant eu deux garçons & une fille. 1. Jean, Lord Vicomte Brackley, né le 3 Février 170$\frac{3}{4}$, mort dans l'Ecole d'Eaton le 30 Janvier 171$\frac{8}{9}$. 2. un second fils, mort peu de tems après sa naissance. 3. Anne, mariée en premiéres noces à Wriothesly Russel, devenu Duc de Bedfort le 22 Avril 1725, dont elle n'a point eu d'enfans; après sa mort, arrivée le 23 Octobre 1732, elle a épousé le 23 Juin 1733 Guillaume Comte de Jersey. IV. MARIE, née en 1689, qui a épousé le 31 Mars 1705 Jean aujourd'hui Duc de Mountague, dont elle a eu. 1. Jean Marquis de Mounthermer, né le 8 Novembre 1706, mort le 26 Août 1711. 2. Isabelle, mariée le 26 Avril 1723. à Guillaume Duc de Manchester, dont elle n'a point encore d'enfans. 3. Eléonore, née le 9. Mars 170$\frac{8}{9}$, mort en bas âge. 4. Marie, qui a épousé le 7 Juillet 1730 George à présent Comte de Cardigan. 5. George. 6. Edouard Churchill, morts tous deux en bas âge.

MARSHALL (THOMAS) Savant Théologien Anglois du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Thomas

* C'eſt celui qui mar que dans les Colleges d'Oxford ce que les Eco-liers pren-nent pour leur dépen-ſe. R. D. T.

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 782.

(b) Idem Faſti Oxon. Vol II. Col. 244.

(c) Idem Ath. Oxon. ubi ſupra.

(d) Life of Mr. John Kettlewell. p. 33. 34.

(e) Idem Faſti Oxon. Vol. II. Col. 276.

(f) Idem Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon. L. II. p. 162.

(g) Idem Ath. Oxon. Col. 782.

(h) Idem ibid.

(i) Idem Col. 783.

(k) P. 38.

(l) De Vitâ & Studiis &c. R. Huntington. &c. p. 13. Lond. 1704 in-8.

(m) Ibid. p. 17. 18.

mas Marshall, & nâquit à Barkbey dans la Comté de Leiceſter vers l'an 1621 [*A*]; il y fit ſes premiéres humanités ſous Mr. François Foe, Vicaire du Lieu. Il entra en qualité de *Batler* * dans le Collége de Lincoln, au Terme de St. Michel de l'An 1640, & le 31 Juillet de l'année ſuivante il fut élu pour une des places de Robert Trapp dans cette Maiſon. Environ ce tems, il conçut tant d'attachement pour l'Archevêque Uſſerius, dont il alloit entendre les Sermons réguliérement dans l'Egliſe d'Allhallows à Oxford, qu'il réſolut de le prendre pour modéle. Peu de tems après, lorſque la Guerre Civile éclatta, la Ville d'Oxford ayant reçu Garniſon, il porta les Armes pour le Roi dans le Régiment de Henri Comte de Douvres; & comme il avoit ſervi à ſes propres dépens, lorſqu'il voulut en 1645 prendre le degré de Bachelier-ès-Arts, il fut reçu ſans qu'il lui en coutât rien. Mais lorſque le Parlement envoya des Viſiteurs à Oxford, il quitta l'Univerſité, paſſa la Mer, & devint Miniſtre de la Compagnie des Marchands Anglois de Rotterdam & de Dort, à la place de Mr. Henri Tozer, qui étoit mort (*a*). Le 1 Juillet 1661 il fut créé Bachelier en Théologie (*b*). Le 17 Décembre 1608 on l'élut Membre de ſon Collége ſans aucune ſollicitation de ſa part, & à ſon inſû (*c*). Le 28 Juin 1669, étant à Dort en Hollande (*d*), il fut créé Docteur en Théologie à Oxford (*e*). Le 19 Octobre 1672 il fut élu Recteur de ſon Collége, à la place du Docteur Nathanael Crew, élevé ſur le Siége d'Oxford (*f*); & il fut enſuite nommé Chapelain ordinaire du Roi. Au mois de Mai 1680 il devint Recteur de Bladon proche de Woodſtock dans la Comté d'Oxford. Le Docteur Frampton ayant été nommé Evêque de Gloceſter, il fut inſtallé Doyen de cette Egliſe le 30 Avril 1681, & réſigna ſon Bénéfice de Bladon au mois de Février 1682. Il a compoſé quelques Ouvrages [*B*]. Il mourut au Collége de Lincoln le 19 Avril 1685, & fut inhumé dans l'Egliſe d'Allhallows à Oxford. Il donna par ſon Teſtament à la Bibliothéque publique d'Oxford, tous ceux de ſes Livres, tant imprimés que manuſcrits, qui ne ſe trouvoient point dans cette Bibliothéque, à l'exception des Livres de cet Ordre, dont il diſpoſoit d'une autre maniére; il légua le reſte de ſa Bibliothéque à celle du Collége de Lincoln, auquel il donna auſſi en argent plus de ſix-cens Livres ſterling, provenus de ſon bien, dont on acquit deux rentes l'une de quatorze Livres ſterling par an ſur la Terre de Little-Dean dans la Comté de Gloceſter; & l'autre de douze Livres ſterling par an ſur quelques Terres de Brill dans la Comté de Buckingham; bénéfice dont jouïſſent trois Ecoliers du Collége de Lincoln (*g*). Mr. Wood dit (*h*) „ qu'il connoiſſoit parfaitement les Livres, qu'il „ étoit habile Critique ſur-tout dans les Langues Gothique & Anglo-Saxonne, Prédicateur laborieux, „ & bon envers ceux qui étoient ſous ſon gouvernement, & digne à tous égards de la place qu'il occupoit dans l'Egliſe". Le même Auteur ajoûte, qu'*il paſſa toujours pour un Puritain ſage & conſcientieux* (*i*). Le Docteur Hickes dans la *Vie de Mr. Jean Kettlewell* (*k*) l'appelle *un homme illuſtre dans la République des Lettres*, & il ajoûte que *tout ce qu'il a publié prouve qu'il étoit un grand-homme*. Le Docteur Thomas Smith l'appelle auſſi un très-excellent homme, *Vir præſtantiſſimus* (*l*), & dit qu'il étoit extraordinairement habile dans la Langue Saxone, & dans les Langues Orientales, ſur-tout dans la Copte, qu'il étoit illuſtre par ſa grande piété, par ſa profonde érudition, & par d'autres qualités eſtimables (*m*).

(1) Ath. Oxon. Vol. II. Col. 782.

[*A*] *Nâquit .... vers l'an* 1621.] Mr. Wood dit (1) qu'il avoit dix-neuf ans en 1640.

[*B*] *Il a compoſé quelques Ouvrages.* I. *Obſervationes in Evangeliorum Verſiones perantiquas duas, Gothica ſcil. & Anglo-Saxonica &c.* Dordrecht 1665 en grand in-4. II. *Le Catéchiſme du Livre des Communes-Priéres expliqué en peu de mots par de courtes Notes, fondées uniquement ſur l'Ecriture Sainte.* Oxford 1679 in-8. réimprimé pluſieurs fois depuis. Notre Auteur fit ces *Notes* à la priére du Docteur Jean Fell Evêque d'Oxford, afin que les Miniſtres de ſon Diocéſe s'en ſerviſſent pour catéchiſer les Enfans de leurs Paroiſſes. Dans les autres Editions, qui ſuivirent bientôt, on ajoûta *Eſſai de Demandes & de Réponſes tirées des ſuſdites Notes pour exercer la Jeuneſſe &c.* par le même Auteur. Ce *Catéchiſme*, les *Notes*, & l'*Eſſai*, ont été traduits en Gallois, par Jean Williams, Savant de Cambridge, Précepteur d'un jeune Homme de qualité à Oxford où cette Traduction a été imprimée en 1682 in-8. III. *Epître au Lecteur Anglois*, datée du 9 Août 1677 à la tête de la Verſion des *Quatre Evangiles de notre Seigneur Jéſus-Chriſt & des Actes des Apôtres*, en Langue Malaye, par le Docteur Thomas Hyde, à Oxford 1677 in-4. IV. Il a beaucoup travaillé à rendre complette *La Vie de l'Archevêque Uſſerius* publiée par le Docteur Richard Parr, Membre du Collége d'Exeter, & imprimée à Londres en 1686 in-folio.

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 781.

(b) Idem Faſti Oxon. Vol. I. Col. 222.

(c) Idem ibid. Col. 231.

(d) Idem Ath. Oxon. ubi ſupra.

MARSHAM (JEAN) Savant Ecrivain Anglois du XVII. Siécle, étoit ſecond fils de Thomas Marsham Bourgeois & Alderman de Londres, deſcendu de l'ancienne famille de ce nom dans la Comté de Norfolk; il nâquit dans la Paroiſſe de St. Barthelemi à Londres, le 23 Août 1602, & fit ſes premiéres études dans l'Ecole de Weſtminſter ſous le Docteur Jean Wilſon; au commencement de l'année 1619 il entra dans le Collége de St. Jean à Oxford, où il fut ſous la conduite de Mr. Thomas Walker, depuis Principal du Collége de l'Univerſité (*a*). Le 17 Février 1622 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*b*), & le 5 Juillet 1625 celui de Maître (*c*); la même année il alla en France, & paſſa l'Hyver à Paris. Il employa les deux années ſuivantes à viſiter la plupart des Provinces de ce Royaume, l'Italie, & une partie de l'Allemagne, & revint enſuite à Londres. En 1629 il ſe rendit par la Hollande & la Gueldre au ſiége de Bois-le-Duc, d'où il alla à Bologne & à Paris à la ſuite du Chevalier Thomas Edmonds, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, pour traiter de la paix à Fontainebleau. Pendant qu'il fut à Londres il étudia en Droit au *Middle-Temple*, & en 1638 il fut fait un des ſix Clercs de la Chancellerie. Au commencement des Guerres Civiles, il ſortit de Londres, & ſuivit le Roi Charles I. & le Grand-Sceau à Oxford; cette démarche lui attira l'indignation du Parlement ſéant à Weſtminſter, qui le déclara déchu de ſon Office, *ſon bien fut pillé, deſorte qu'il fit une perte incroyable* (*d*). Lorſque la Garniſon d'Oxford ſe fut renduë au Parlement, & qu'il vit que les affaires du Roi commençoient à prendre un mauvais train, il retourna à Londres, où, comme d'autres Royaliſtes, il s'accommoda au tems pour rentrer en poſſeſſion de ſes biens. Depuis ce tems-là il vécut dans la retraite, occupé uniquement de ſes études, dont quelques excellens Ouvrages ont été le fruit [*A*]. Au commencement de

(1) Reflections upon antient & modern Learning c. 9. p. 110. 111. Lond. 1694.

[*A*] *Dont quelques excellens Ouvrages ont été le fruit*]. I. *Diatriba Chronologica* Londres 1649 in-4. dédiée à Mr. Jean Greaves Auteur de la *Pyramidographie.* Il y examine fort ſuccinctement les principales difficultés qui ſe rencontrent dans la Chronologie de l'Ancien Teſtament. La meilleure partie de cet Ouvrage a été inſerée dans le ſuivant. II. *Chronicus Canon, Ægyptiacus, Ebraicus, Græcus, & Diſquiſitiones.* Londres 1672 in-folio. *Longè emendatior recuſus, adjectis Indicibus locupletiſſimis.* Leipzig 1676 in-4. & à Franeker 1696 in-4. L'Edition de Londres eſt fort belle & très-rare, même en Angleterre. Les autres n'ont rien de plus qu'une courte Préface, & une Table. Dans la Préface Mr. Menckenius prétend réfuter le ſentiment de Marsham, qui croit avec pluſieurs autres Ecrivains que les Juifs ont tiré des Egyptiens une partie de leurs Cérémonies. Si l'on s'en rapporte au titre de celle de l'Edition de Leipzig, on la regardera comme plus correcte que celle de Londres, mais il ne faut pas tout-à-fait s'y fier. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on l'eſtime plus exacte que celle de Franeker. Mr. Guillaume Wotton nous dit (1), que Marsham, qu'il appelle un *très-ſavant Gentilhomme, a rendu les Antiquités d'Egypte intelligibles* „ & qu'il a renfermé „ le cahos immenſe des Dynaſties Egyptiennes, dans les „ bornes de l'Hiſtoire de Moïſe ſelon la Chonologie Hébraïque, à l'aide de la Table des Rois de Thébes, „ qui ſe trouve ſous le nom d'Eratoſthéne dans la Chronographie de Syncelle. A la faveur de cette Table, 1. Il a „ diſtingué la partie fabuleuſe & myſtique de l'Hiſtoire d'Egypte, de la partie qui paroît vrayement Hiſtorique. 2. Il

„ 2

de l'année 1660 il fut nommé Député de la Ville de Rochester au Parlement qui rappella le Roi Charles II. & quelque tems après il fut rétabli dans sa Charge de Clerc de la Chancellerie, & le 1 Juillet 1660

„ a partagé les Dynasties dans deux familles collaterales, qui „ régnoient en même tems sur différentes Provinces du Pays; „ la seule voye, comme quelques Savans l'avoient déjà prouvé, de concilier ces Antiquités entre elles, sans cela confuses & sans liaison. Mais il paroît évidemment par les „ fragmens de Manethon dans Eusébe, par les morceaux de „ l'Histoire d'Egypte qui se trouvent dans les Livres de Joséphe „ contre Appion, & par les anciens Auteurs Chrétiens, que „ les Egyptiens du tems de Ptolomée ne prétendoient pas se „ renfermer dans les bornes de l'Histoire Mosaïque, & qu'ils „ vouloient remonter plusieurs milliers d'années au-delà. Si „ donc la Table d'Eratosthéne n'est pas supposée, non seulement elle détruit l'autorité de Manethon, mais il paroît „ que les Colomnes, sur lesquelles il a copié les Catalogues „ des Rois des différentes Dynasties, sont un Ouvrage de „ l'imposture, puisqu'on a prétendu y donner des Tables successives d'un grand nombre de Rois d'une même famille, „ qui ont régné pendant plusieurs siécles; & que tout ce tems-„ là doit être réduit à un intervalle de deux mille ans au „ plus ". Jean Christophle Wagenseil a mis à la suite d'un fameux Ouvrage de sa façon (2) *Mantissa de* LXX. *Hebdomadibus Danielis*, où il combat la nouvelle explication que Marsham a donnée des LXX. *Semaines de Daniel*, dans son *Canon Chronicus*, soutenant que la fin de ces Semaines ne se rapporte point proprement au Christ, mais à Antiochus Epiphanés, & que toute la Prophétie regarde ce Prince. En 1709 il a paru à Paris en 120 pagg. 41 une *Dissertation sur Ménés ou Mercure, premier Roi d'Egypte, contre le Systême de* Marsham, *& de* Bochart. L'Auteur se propose deux choses dans cet Ouvrage. 1. De faire voir que *Ménés* premier Roi d'Egypte, n'est point différent de Misraïm ou Mestraïm, fils de Cham & petit-fils de Noé. 2. De prouver que ce Prince a été le Mercure des Egyptiens. C'est ce qu'il tâche d'exécuter dans les deux parties qui composent cette Dissertation; & par-là il combat l'opinion de Marsham, qui a prétendu que Ménés n'étoit autre que Cham; & celle de Bochart, qui a confondu Mercure avec Chanaan.

(2) *Tela ignea Satanæ* Aldorfii Noricor. 1681 in 4.

I. Ménés, du consentement de tous les Historiens, est reconnu pour le premier Fondateur de la Monarchie Egyptienne. Il n'est plus question que de montrer que ce Ménés est Mestraïm. En voici les preuves. 1. L'ancienne Chronique d'Egypte, dont l'Auteur certainement a vécu avant la conquête de ce Pays par Alexandre le Grand, appuye, dit-on, ce sentiment d'une maniére invincible; ainsi qu'il se voit par un fragment que nous en a conservé George Syncelle, où il est dit que les premiers qui ont régné en Egypte, sont les Aurites; que les Mestréens ont gouverné ensuite, & après eux les Egyptiens: d'où l'Auteur conclut que le premier intervalle comprend les Rois qui ont précédé le Déluge, & le second les Rois qui l'ont suivi immédiatement. Or le nom de Mestréens que la Chronique leur donne, marque assez qu'ils tiroient leur origine de Mestraïm ou Mizraïm. 2. L'Historien Eratosthéne cité par Syncelle fait Ménés fils de Jupiter; car quoique le Texte Grec porte en cet endroit Διμής, l'Auteur est persuadé qu'il y a faute, & qu'il faut restituer Διὸς υἱὸς *fils de Jupiter*. Cela posé, continue-t-il, on ne peut douter que Ménés ne soit Mestraïm, puisque le Jupiter dont on parle ici, n'est pas différent de Jupiter Hammon, c'est-à-dire de Cham Pere de Mestraïm. Ces autorités, ajoûte l'Auteur, ont sans-doute entraîné dans ce sentiment le Chronologiste Syncelle, Eusébe, Abraham Zacut, Ecrivain Juif, Jonathan Auteur du Targum, & les Historiens Arabes, qui s'accordent tous à mettre Mestraïm à la tête des Rois d'Egypte. Une nouvelle preuve de cette vérité, c'est que les Juifs désignent ordinairement ce Pays par le nom de Misraïm ou Mestraïm. Or que l'Egypte ait été nommée Mestréenne, Eusébe l'assure en termes formels, lorsqu'il dit que ce fut Ramessès, qui changea le nom de Mestréenne, qu'elle portoit auparavant, pour lui donner celui d'Egypte, qui étoit le surnom de ce Prince. L'Auteur suppose que toutes ces autorités ont échappé à la diligence du Chevalier Marsham; sans quoi, dit-il, cet Ecrivain n'auroit jamais avancé que Cham avoit donné naissance aux Dynasties d'Egypte. Un des principaux inconvéniens du Systême de ce Savant Anglois, remarque l'Auteur, c'est qu'en faisant remonter, comme il fait, la Monarchie Egyptienne jusqu'à l'année qui a suivi immédiatement le Déluge, il fait de Cham un Roi sans Sujets, & par conséquent un Roi imaginaire. L'Auteur examine ici les raisons sur lesquelles Marsham appuye son sentiment. La premiére est prise de l'Ecriture Sainte, où David appelle l'Egypte les *Tentes de Cham*, le *Pays de Cham*, noms qu'ils n'eût point donné à l'Egypte, s'il n'eût point regardé Cham comme le Fondateur de la Monarchie Egyptienne. On répond à cela, que cette Contrée étant échuë en partage à Cham, elle en a conservé le nom pendant quelques siécles, soit qu'il l'eût ainsi ordonné lui-même, soit que Mestraïm, ce qui semble beaucoup plus probable à l'Auteur, eût voulu laisser à la postérité cette marque de sa reconnoissance pour la mémoire de son Pere. Cette derniére conjecture, dit-on, détruit entiérement la seconde raison de Marsham, qui est tirée de ce que l'Egypte, selon Plutarque, s'appelloit *Chemia*, Χημία, & *Ham*, selon St. Jérôme. On peut dire même que Mestraïm poussa plus loin sa gratitude, puisqu'il donna le nom de son Pere à la Capitale de ses Etats, appellée par les Prophétes Ezechiel & Nahum, *No-Ammon*, c'est-à-dire, Ville de Cham. Les Grecs l'appelloient Diospolis, Ville de Jupiter, car Jupiter & Cham ne sont que la même Divinité. Mizraïm avoit de plus établi le Culte de son Pere dans toute l'étenduë de sa domination. En effet Jupiter Ammon qu'adoroient les Egyptiens & les Libyens, n'est autre que Cham. Le troisiéme argument de Marsham, est emprunté d'un passage du Phédre de Platon, où ce Philosophe dit, „ Thamus alors régnoit dans „ toute l'Egypte, & faisoit son séjour à Thébes, Ville de „ la Haute Egypte; les Grecs l'appellent Thébes, & le Dieu „ qu'on y adore, Ammon ". Or le Chevalier Marsham prétend que ce Thamus n'est point différent de Cham. C'est dequoi l'Auteur de la Dissertation ne tombe pas d'accord, pour les raisons suivantes. 1. Le Thamus, dont-il s'agit ici, n'a régné en Egypte qu'après d'autres Souverains, ainsi que Platon le fait assez entendre; ce qui ne peut convenir à Cham. 2. Si le Thamus de Platon étoit Cham, il ne l'auroit point distingué d'Ammon, comme il le fait dans ce passage. L'Auteur de la Dissertation croit que ce Thamus est Osiris; & cela d'autant plus que ce nom (Thamus) étant particulier à Adonis, celui-ci & Osiris ne sont qu'une même Divinité. Ce que l'Auteur tâche d'établir par quelques preuves. Il passe ensuite à la seconde partie de sa Dissertation.

II. Les Critiques sont en peine de savoir, quel est le Mercure des Egyptiens, & en quel tems il a vécu; un passage d'Eratosthéne, conservé par Syncelle, a fait découvrir à l'Auteur l'un & l'autre de ces points. Atothés, fils & successeur de Ménés, est appellé dans ce passage Ἑρμογενὴς *fils de Mercure*: donc entre Ménés ou Mizraïm & Mercure il n'y a aucune différence. Clément Alexandrin a reconnu cette vérité, en disant que le Mercure Egyptien étoit adoré à Thébes, Ville où Ménés, suivant Eratosthéne, faisoit son séjour. Anticlide, cité par Pline, confirme le même sentiment, lorsqu'il attribuë à Ménés l'invention des Lettres, ce qu'on attribuoit aussi à Mercure. Il est vrai que le Texte de Pline appelle *Menona* cet inventeur, mais l'Auteur ne doute pas qu'il ne faille lire *Menem*. A l'appui de ces autorités vient un passage de Diodore de Sicile, qui porte que Mnévis fut le Législateur des Egyptiens. L'Auteur substitue Ménés à la place de Mnévis, qu'il croit corrompu; & quant à ce qu'il paroît que Diodore dans ce passage distingue Mercure du Législateur Mnévis, en disant que ce Législateur feignit de tenir ses Loix de Mercure, l'Auteur soutient qu'en cet endroit Mercure est de l'invention de Diodore, & que cet Historien n'a introduit ce personnage que pour rendre Ménés plus semblable aux Législateurs Grecs, qui feignoient de recevoir leurs Loix immédiatement des Dieux. Une autre convenance entre Ménés & Mercure, c'est que ni l'un ni l'autre n'étoient Egyptiens de naissance. Cela n'est point douteux du premier, qui dans le Systême de l'Auteur est Mestraïm. L'Historien Sanchoniathon l'assure du dernier, en disant qu'il étoit Phénicien, & qu'il n'entra en Egypte, qu'après que *Saturne* lui eût donné l'Empire de ce grand Pays. A ces preuves l'Auteur en ajoûte deux autres; l'une tirée d'un vers de l'*Anthologie*, où l'on attribuë à *Mercure* l'invention du Vin; ce qui convient fort à Mestraïm, petit-fils de Noé: l'autre fondée sur ce que de l'aveu de plusieurs Anciens, l'Astrologie doit sa naissance à *Mercure*; & sur ce que la *Chronique d'Alexandrie*, & le faux *Clément* dans ses *Recognitions*, disent formellement la même chose de *Mestraïm*. Ce fait étant une fois établi, rien n'est plus aisé, dit-on, que de fixer l'Epoque de *Mercure*; Epoque d'autant plus nécessaire, qu'elle éclaircit merveilleusement l'Antiquité la plus reculée, en découvrant l'origine de l'Idolâtrie & la source de toutes les Sciences.

Les Auteurs de l'*Histoire Universelle depuis le commencement du Monde jusqu'à-présent* remarquent (3) que „ Le premier, qui, sans rejetter aucune Dynastie, a fait ses efforts „ pour en accorder la Chronologie avec celle de l'Ecriture, „ a été le savant Marsham, conjecturant que ces Dynasties „ n'étoient pas successives, mais collatérales. Il suppose „ que l'Egypte, immédiatement après la mort de Ménés, „ fut partagée en quatre Royaumes différens, de *Thébes*, de „ *This*, de *Memphis*, & de la *Basse-Egypte*, sans compter „ quelques autres moins remarquables, qui se formérent dans „ la suite, & dont il est plus difficile de marquer l'origine: „ que cette Division eut lieu pendant près de sept siécles, „ jusqu'à ce que les Rois Pasteurs se rendirent maîtres de „ tous ces Royaumes, excepté celui de *Thébes*; & que ce „ ne fut qu'environ 500 ans après l'expulsion de ces Pasteurs, que l'Egypte fut gouvernée par un seul Prince. Par „ cette supposition, la durée de tout l'Empire, depuis *Ménés* jusqu'à la fin du régne d'*Amasis*, est réduit à 1819 „ ans. L'Ouvrage de ce savant Auteur est plein d'une érudition admirable, & de plusieurs observations curieuses; „ mais, par malheur, il s'est attaché trop scrupuleusement „ à la Chronologie du Texte Hébreu; attachement, qui l'oblige à supposer que *Ménés* a été *Cham*, & point *Mizraïm*, „ contre le sentiment de la plupart des autres Ecrivains, & „ de faire commencer son Régne, en dépit du Bon-Sens, „ immédiatement après le Déluge. Il suit *Diodore* (4) en „ comptant 1400 ans depuis *Ménés* jusqu'à *Sésostris*, dont „ il fait pour cette cause le *Sézac* de l'Ecriture, quoique „ *Diodore* mette manifestement un bien plus grand intervalle „ entr'eux. Cependant si à cet égard il s'est vu attaqué par „ un grand nombre d'Antagonistes (5), il a eu de l'autre la „ consolation de se voir bien des Sectateurs (6). Il est bon „ de remarquer ici que Marsham s'est beaucoup servi de la

(3) Tom. I. Ch. III. Sect. 1.

(4) Lib. I. p. 42.

(5) Pezron, Perizonius, Whiston, Bedford &c.

(6) Newton, Shuckford, Bossuet, le Clerc &c.

1660 il fut fait Chevalier, étant alors Seigneur de Whornplace dans la Paroiſſe de Cuckſtone dans la Province de Kent; & trois ans après le Roi le créa Baronet. Il mourut le 25 Mai 1685 à Bushy-Hall dans la Comté de Hertford, & ſon corps fut porté à Cuckſtone près de Rocheſter, où il avoit du bien, & fut enterré dans l'Egliſe de ce lieu. Il avoit épouſé Elizabeth Hammond fille du Chevalier Guillaume Hammond de St. Albans dans l'Eſt-Kent, dont il laiſſa deux fils. Le Chevalier JEAN MARSHAM de Cuckſtone, Baronet, qui a travaillé à une *Hiſtoire d'Angleterre;* & le Chevalier ROBERT MARSHAM de Bushy-Hall, qui ſuccéda à ſon pere dans l'Office de Clerc de la Chancellerie. Marsham laiſſa à l'aîné de ſes fils ſa Bibliothéque, qui quoique fort diminuée par l'Incendie de Londres en 1666, étoit encore très-conſidérable à cauſe des excellentes Remarques dont les marges de la plupart des Livres étoient chargées. Il laiſſa à ſon autre fils ſon Cabinet de Médailles Grecques. Il poſſédoit parfaitement l'Hiſtoire ancienne, la Chronologie, & les Langues (*e*). Le Chevalier Baronet Jean Marsham, ſon fils aîné, eut pour héritier de ſes titres & de ſes biens ſon fils unique, lequel étant mort ſans avoir été marié, le titre de Baronet & les biens tombérent au Chevalier Robert Marsham, ſecond fils de notre illuſtre Savant. Le Chevalier Robert a eu pour héritier ſon fils le Chevalier Robert Marsham, créé Lord Romney dans la Province de Kent, par Lettres Patentes du 25 Juin 1716, & fait l'année d'après Gouverneur du Château de Douvres. Il avoit épouſé Elizabeth fille, & une des héritiéres du Chevalier Cloudeſly Shovel, Amiral, dont il a laiſſé un fils, nommé Robert, qui eſt le Lord Romney d'à-préſent, & deux filles, Marsham & Henriette.

(*e*) Idem ibid. Col. 783. 784.

„ Table des Rois de *Thébes*, qui nous a été laiſſée par *Eratoſthéne* " Mr. Samuel Shuckford remarque (7) que Marsham. I. *Regarde l'Egypte comme ayant été partagée* dans les temps les plus reculés, *en quatre Royaumes contemporains de* Thébes, *de* This, *de* Memphis, *& de* Tanis *ou de la Baſſe* Egypte. II. *Il a dreſſé une Table où le Lecteur voit d'un coup d'œil les Rois contemporains de chacun de ces Royaumes.* Et III. *Il a partagé ſon Ouvrage en Chapitres, où il tâche de juſtifier la place qu'il a aſſignée à ces Rois dans les différentes Colomnes de la Table.* Après avoir exposé les fondemens du Canon du Chevalier Marsham touchant l'Egypte, Mr. Shuckford continue en ces termes (8) „ C'eſt à la faveur de ces traces & de ces obſervations que le Chevalier Marsham nous a frayé une route „ pour parvenir à l'Hiſtoire de la Succeſſion des Rois d'E-„ gypte, & cela d'une maniére ſi aiſée & ſi naturelle, qu'il „ n'y a perſonne qui ne la goûte, pour peu qu'on en ſai-„ ſiſſe le but & le fil. Il nous donne les Rois de Thébes „ d'Eratoſthéne; il range à côté d'eux les 25 Rois de Meſ-„ trée ou de la Baſſe Egypte, de Syncelle, & en prenant les „ Dynaſties de Jules Africain par parties, ſéparant la Dynaſ-„ tie des Thinites de celle de Memphites, & raſſemblant les „ Rois de chacune dans une liſte particuliére, il nous don-„ ne deux Tables des noms des Rois contemporains des „ deux autres Royaumes ". Mr. Shuckford remarque (9) pourtant *qu'il reſte une difficulté, que je ſouhaitterois*, dit-il, *que notre ſavant Auteur eût examinée & diſcutée, pour nous, c'eſt que les Catalogues des Rois de trois des quatre Royaumes ſont trop longs, pour être renfermés dans les bornes de l'eſpace de tems que la véritable Chronologie du Monde peut leur accorder.* Le même Auteur, après avoir expoſé enſuite le Syſtême du Chevalier depuis le commencement des régnes des Rois d'Egypte juſqu'à Séſoſtris ou Séſac, obſerve (10) que „ Si le „ Lecteur veut ſe donner la peine de l'examiner à fond, „ d'en ſéparer les parties, de faire la reviſion des matériaux „ dont il eſt compoſé, de les conſidérer dans les ſources „ d'où ils ont été tirés, la maniére dont ils ont été raſſem-„ blés & arrangés, il trouvera que quoiqu'on puiſſe peut-„ être ſur quelques points peu importans défendre un autre „ ſentiment que celui du ſavant Auteur, on ne peut cepen-„ dant former un Syſtême ſupportable ſur l'Hiſtoire d'Egyp-„ te, qui ne s'accorde pour l'eſſentiel avec celui du Cheva-„ lier Marsham. Il nous a marqué clairement la place na-„ turelle du nom, du tems & du régne de chacun des Rois „ d'Egypte, dont parlent Eratoſthéne, Jules Africain d'a-„ près Manethon, Joſeph, & Syncelle, deſorte que nous „ pouvons raiſonnablement croire que ces Princes ſont à la „ place où ils étoient dans l'Hiſtoire d'Egypte ". III. Le Chevalier Marsham a fait la Préface du premier Volume du *Monaſticum Anglicanum* de Dugdale, Londres 1655 in-fol. il a intitulé cette Préface ΠΡΟΠΥΛΑΙΟΝ Johannis Marshami. IV. Il a laiſſé en mourant imparfaites les Piéces ſuivantes. 1. *Canonis Chronici Liber quintus: ſive Imperium Perſicum.* 2. *De Provinciis & Legionibus Romanis.* 3. *De Re Nummariâ &c.*

(7) *Hiſt. du Monde Sacrée & Profane* T. III. Liv. XI.

(8) Ibid. p. 269. 270.

(9) Ibid. p. 270.

(10) Ibid. p. 278. 279.

☞ MARTIN (DAVID) célébre Théologien & Auteur [*A*] du XVII. & du XVIII. Siécle, nâquit le 7 Septembre 1639 à Revel, Ville du Diocéſe de Lavaur dans le Haut Languedoc, de Paul Mar-

[*A*] *Célébre Théologien & Auteur.*] Quoique tous les Ouvrages que nous avons de Mr. Martin ayent paru depuis ſon établiſſement en Hollande, il n'avoit pas laiſſé que de travailler en France. En l'année 1680 il écrivit contre l'*Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique* de Mr. *Boſſuet*. Son Livre paſſa ſous les yeux des Paſteurs commis pour l'examen des Livres de Religion, & en fut extrêmement approuvé. Mais divers contretems ſurvenus alors, en ſuſpendirent l'impreſſion, & il eſt reſté ſans être imprimé. Vers le même tems il entreprit un Commentaire Latin ſur l'Epître aux Ephéſiens, qu'il pouſſa juſqu'au Ch. IV. mais deux grandes maladies qu'il eut dans ce tems-là, par trop de travail & de fatigue, interrompirent cet Ouvrage qui eſt demeuré imparfait (1). Voyons les Ouvrages qui ont paru de lui. I. On le pria en Hollande de faire des Notes ſur le Nouveau Teſtament. Il travailla à cet Ouvrage avec application, retoucha la Verſion ordinaire dans ce qu'elle avoit de trop vieux par rapport au Langage, fit de nouvelles Préfaces ſur chacun des Livres Sacrés du N. T. en mit une longue & très-inſtructive à la tête de cet Ouvrage, ſous le titre de *Conſidérations Générales ſur la Religion Chrétienne*, dans laquelle il a ſolidement établi l'autorité de ces ſaints Livres, & la vérité de la Religion Chrétienne & de ſes Myſtéres, contre les Sociniens, & enſuite contre les Juifs, prouvant à ceux-ci que Jéſus-Chriſt eſt le Meſſie. Dans les Notes ſur des Textes particuliers, Mr. Martin répand du jour ſur des endroits particuliers, & outre les matiéres de Théologie qu'elles contiennent, elles ſont mêlées de Remarques de Litérature pour l'éclairciſſement du Texte Sacré. Cet Ouvrage a été imprimé à Utrecht en 1696 in-4. Avant qu'il parût Mr. Martin communiqua ſon deſſein au Synode des Egliſes Walonnes, qui fit à cette occaſion un Article, où il exhortoit l'Auteur à travailler auſſi ſur l'Ancien Teſtament; cet Article eſt le XXV. du Synode de *Gouda*, Avril 1694. „ Notre très-Honoré Frere Mr. David Martin, Paſteur d'Utrecht & Préſident de ce Synode, a „ fait entendre à la Compagnie que depuis pluſieurs années „ il avoit travaillé avec toute l'application & l'exactitude „ dont il a été capable, à faire des Notes Françoiſes ſur „ tout le Nouveau Teſtament, dans leſquelles il s'eſt propoſé „ d'éclaircir les paſſages les plus difficiles, tant en ce qui re-„ garde la Litérature Sacrée, que la Théologie, & qu'étant „ ſur le point de faire imprimer leſdites Notes Marginales „ avec le Texte du Nouveau Teſtament, ſelon la Verſion „ ordinaire de nos Egliſes, mais retouchée en quelques en-„ droits pour un plus grand éclairciſſement. Il a demandé „ ſur cette Edition les ſages avis de la Compagnie; ſur quoi „ les Députés des Egliſes Examinatrices, à qui ledit Sieur „ Martin avoit envoyé ſes Cayers, ayant confirmé de vive „ voix l'approbation qu'ils avoient donnée par écrit à cet Ou-„ vrage: Et pluſieurs Membres de la Compagnie, qui en „ ont eu connoiſſance, ayant rapporté pluſieurs choſes, qui „ font connoitre l'utilité que nos Egliſes en peuvent rece-„ voir, elle a témoigné unanimement à Mr. Martin l'édification qu'elle avoit d'apprendre qu'il ait travaillé, comme il „ l'a fait avec ſuccès à l'intelligence du Nouveau Teſtament, „ de quoi elle le louë, & en bénit Dieu, & l'a prié de ne „ différer pas plus longtems l'Edition qu'il s'eſt propoſé d'en „ faire. Elle l'a de plus exhorté à faire de ſemblables Notes „ ſur le Vieux Teſtament; & même de faire part au Public „ des Remarques Critiques & importantes ſur pluſieurs paſſa-„ ges difficiles de l'Ecriture & autres ſujets, ſur leſquels plu-„ ſieurs ont témoigné que ledit Sieur Martin a des vuës qui „ ne peuvent être qu'utiles à l'Egliſe, priant Dieu qu'il lui „ donne pour un ſi bon deſſein tout le ſecours & la ſanté „ dont il a beſoin ". II. Deux années après que ſon Nouveau Teſtament eut paru, Mr. Martin compoſa l'*Hiſtoire du Vieux & du Nouveau Teſtament*. Elle fut imprimée en deux Volumes in-fol. avec 424 belles Eſtampes à Amſterdam chez Pierre Mortier en 1700. Elle fut réimprimée & traduite en Hollandois. On en a donné une nouvelle Edition à Genéve ſans figures en 3 Vol. in-12. On l'a auſſi réimprimée à Amſterdam in-4. avec de petites Eſtampes. III. En conſéquence de l'invitation du Synode des Egliſes Walonnes, Mr. Martin travailla ſur l'Ancien Teſtament, comme il avoit fait ſur le Nouveau; il retoucha la Verſion par rapport au Langage, mit à la tête de tout l'Ouvrage une Préface générale, remplie d'Erudition & de Litérature Sacrée. Cette Bible fut imprimée en 1702 en deux Volumes in-fol. à Amſterdam. Les Libraires la réimprimérent en 1712 in-4. avec les Paſſages paralléles & de petites Notes en marge. Elle fut auſſi imprimée l'an 1710 in-12. à Amſterdam chez les Wetſteins ſans notes ni paralléles. On a mis à la tête de cette derniére Edition la Préface des anciennes Bibles de Genéve, comme ſi ç'eût été l'ancienne Verſion. IV. *Sermons ſur divers Textes de l'Ecriture Sainte.* Amſterdam 1708 in-8. V. *L'Excellence de la Foi & de ſes Effets, expliquée en vingt Sermons ſur le Chapitre onziéme de l'Epître aux Hébreux, prononcés à Utrecht dans les années 1708 & 1709.* Amſterdam 1710 en deux Vol. in-8. Ces trois Volumes

(1) Niceron *Mémoir. des Homm. Ill.* Tom. XXI. p. 282. 283.

Martin, qui y fut honoré deux fois du Consulat, & de Catherine Cardes (*a*). Il commença ses études dans le lieu de sa naissance, & alla en 1655 faire sa Rhétorique à Montauban, où il demeura deux ans. Delà il alla au mois d'Octobre 1657 faire son cours de Philosophie dans l'Académie de Nismes sous David Derodon, célébre Professeur, qui reconnut dans le jeune Martin des talens & des qualités aussi estimables

(*a*) Sur un Mémoire fourni par Mr. Claude, petit-fils du grand Claude; dans Niceron *Mém. des Homm. ill.* T. XXI. p. 270.

lumes de Sermons ont été fort bien reçus. VI. *Traité de la Religion Naturelle.* Amsterdam 1713 in-8. Cet Ouvrage a été traduit en Hollandois, & imprimé dans cette Langue à Utrecht en 1720; la même année il en a paru aussi une Traduction Angloise à Londres. VII. *Le vrai Sens du Pseaume CX. opposé à l'application qu'en a faite à David l'Auteur de la Dissertation insérée dans les trois premiers Tomes de l'Histoire Critique de la République des Lettres.* Amsterdam 1715 in-8. Mr. Jean Masson, reçu autrefois Candidat en Théologie par un Synode des Provinces-Unies, & depuis devenu Ministre en Angleterre, ayant appliqué à David dans son *Histoire Critique* le Pseaume CX. son Exposition fut déférée au Synode de Bois-le-Duc au mois de Mai 1713; mais comme elle n'avoit été luë que par très-peu de Membres, cette affaire fut renvoyée au Synode qui devoit se tenir à Breda au mois de Septembre suivant. Ce Synode condamna unanimement cette Exposition comme impie, & tout-à-fait contraire à la Révélation, & aux Déclarations expresses de Jésus-Christ & de ses Apôtres. Mr. Masson n'avoit pas été nommé dans le Decret du Synode, mais jaloux de la gloire d'avoir inventé une exposition si nouvelle & si hardie, il en entreprit la défense par un Ecrit où le Synode de Breda n'étoit pas épargné. Il attaqua en particulier Mr. Martin, qui avoit été un des Opinans dans ce Synode, mais qui n'avoit dressé ni minuté l'Article, & qui n'avoit pas non plus été du nombre de ceux qui avoient dénoncé l'Exposition. Ce fut ce qui engagea notre Auteur à composer l'Ouvrage dont il s'agit ici, dans lequel il défend le Decret du Synode, combat la nouvelle Explication du Sieur Masson, & établit le vrai sens du Pseaume avec autant de modération pour son Adversaire, que de force & d'évidence pour le maintien de la Vérité. Cet Ouvrage attira à l'Auteur les remercimens & les éloges du Synode qui se tint à la Haye au mois de Mai 1715, voici l'Article, qui est le XXXV. ,, La Compagnie faisant une attention très-particuliére au Livre que N. T. C. F. Mr. Martin a composé depuis peu ,, contre l'Explication du Pseaume CX condamnée par le ,, dernier Synode tenu à Breda dans le mois de Septembre ,, 1713, bénit Dieu d'avoir conservé si longtems dans un sujet si distingué des talens si rares, dans un âge aussi avancé ,, que l'est celui qu'il a atteint: Elle se réjouït de voir que ,, la vérité triomphe toujours entre ses mains. Et comme ,, son Ouvrage tend aussi directement à défendre le jugement ,, que le Synode de Breda a prononcé contre l'Explication ,, litérale de ce Pseaume insérée par lambeaux dans l'Histoire Critique de la République des Lettres; celui-ci a résolu unanimement de le remercier très-expressément du soin ,, qu'il a pris de l'honneur de cette Compagnie, & de la ,, peine qu'il s'est donnée à en défendre les Décisions. Et la ,, Compagnie ayant été étonnée d'apprendre que l'Auteur ou ,, le Défenseur de cette Exposition litérale entre dans des ,, emportemens contraires à l'honnêteté & au Christianisme, ,, & voulant en être mieux informée, elle charge les Eglises de Delft & de Dordrecht, de recueillir de ces Dissertations les endroits qui peuvent regarder cette Assemblée, ,, ou ceux qui en sont Membres, pour en présenter un précis au Synode prochain". La Piéce que Mr. Masson avoit opposée au Livre du Pasteur d'Utrecht se trouve dans le Tome VIII de l'*Histoire Critique*, &c. p. 452. & est intitulée: *Remarques Apologétiques sur un Libelle de Mr. David Martin, contre l'Explication Litérale du Ps. CX. par Mr. Jean Masson.* Les Eglises de Delft & de Dordrecht rendirent compte de la Commission dont on les avoit chargés au Synode assemblé à Utrecht au mois de Septembre 1715, & sur leur rapport cette Assemblée fit l'Article suivant, qui est le XL. ,, Les ,, Eglises de Delft & de Dort, chargées par l'Article XXXV. ,, du dernier Synode, de recueillir des Ecrits des Auteurs de ,, l'Explication du Pseaum. CX. censurée au Synode de Breda, les endroits qui peuvent regarder cette Assemblée, ou ,, quelques-uns de ses plus considérables Membres, ont fait ,, rapport de ce qu'elles ont trouvé d'offensant, & ont marqué les injures grossiéres, qui portent le caractére d'une ,, passion outrée, & qui font oublier à ceux qu'elle anime ce ,, que des Chrétiens se doivent les uns aux autres. Ce que ,, la Compagnie ayant considéré, elle a jugé, selon l'avis ,, même des personnes les plus intéressées dans cette violente ,, conduite, que ces injures, qui ne font de tort qu'à ceux qui les débitent, ne sont pas dignes d'être relevées". Croiroit-on que cet Article fournit à Mr. Masson le sujet d'un triomphe imaginaire? rien de plus vrai cependant; dans le Tome X. de l'*Histoire Critique*, p. 419. on trouve une Nouvelle écrite d'Utrecht (dit-on) le 8 Octobre 1715, en ces termes. ,, Vous sçaurez, Monsieur, que le dernier Synode ,, Walon assemblé dans cette Ville le 5 Septembre & jours ,, suivans, de cette année 1715, a enfin donné gloire à ,, Dieu, au sujet de la Dissertation sur le Pseaume CX. insérée dans les trois premiers Tomes de votre Journal. ,, On y a résolu de ne plus parler du tout de cette affaire-là; & il est certain que si le Synode de Breda n'eût pas été ,, surpris, & lâchement trompé par un faux exposé, il n'auroit jamais touché à cette Piéce, tant on est convaincu à ,, l'heure qu'il est, qu'elle ne renferme rien qui ne soit conforme aux sentimens de nos premiers & de nos plus excellens Réformateurs. Mais ce qu'il y a de plus remarquable ,, dans ce qui s'est passé à ce Synode-ci, c'est que Messieurs ,, Martin & Bernard ont eux-mêmes demandé qu'on ne poussât pas davantage cette affaire". A la suite viennent plusieurs exclamations ironiques, le Correspondant d'Utrecht finit par ces termes. ,, En voilà plus qu'il n'en faut pour ,, couvrir de confusion, pour charger de honte ces esprits ,, turbulens, malins, violens & persécuteurs, qui ont travaillé de toutes leurs forces à exciter des troubles, des ,, tempêtes contre la Dissertation marquée. L'Auteur a lieu ,, maintenant de se féliciter, la vérité est enfin triomphante ,, par sa plume. Vous pourrez voir les Articles du Synode, ,, si tant est qu'ils soient déja imprimés, & envoyés aux Eglises, comme cela se pratique ordinairement. Je suis &c." Cette ridicule fanfaronnade fut relevée comme elle le méritoit par une Lettre insérée dans le Journal Litéraire (2). VIII. *Deux Dissertations Critiques; la premiére sur le Verset 7 du Ch. V. de la I. Epître de St. Jean; Il y en a trois au Ciel, &c. dans laquelle on prouve l'Autenticité de ce Texte. La seconde sur le passage de Joseph touchant Jésus-Christ, où l'on fait voir que ce passage n'est point supposé.* Utrecht 1717 in-8. Ces deux Dissertations furent fort bien reçuës, surtout en Angleterre, où d'habiles Ecrivains les traduisirent en leur Langue, & les firent imprimer à Londres. La premiére de ces Dissertations fit naitre une dispute entre Mr. Martin, & Mr. Thomas Emlyn, Ministre Irlandois, qui avoit été déposé en Irlande pour Socinianisme ou Arianisme. Emlyn publia *An Answer to Mr. Martin's Critical Dissertation, &c.* C'est-à-dire, *Réponse à la Dissertation Critique de Mr. Martin sur ces paroles de la I. Epître de St. Jean* V. 7. Il y en a trois qui rendent témoignage, &c. *Où l'on fait voir la foiblesse de ses preuves, & qu'il a entrepris d'établir l'Autenticité de ce Passage sur des Manuscrits supposés. Par* Thomas Emlyn. Londres 1719 in-8. On trouve un long Extrait de cette Piéce dans la *Bibliothéque Angloise* (3). Mr. Martin y opposa *Examen de la Réponse de Mr. Emlyn à la Dissertation Critique sur le Verset 7. du Ch. V. de la I. Epître de St. Jean.* Il y en a trois qui rendent témoignage, &c. Londres 1719 in-8. Cette Piéce parut en même tems en Anglois & en François. Comme on se contenta d'annoncer cet *Examen* dans le Tom. VI. Part. I. de la *Bibliothéque Angloise*, sans en donner d'Extrait, un Anonyme jugea à propos d'y suppléer dans le même Journal (4) par une *Lettre adressée à l'Auteur de la* Bibliothéque Angloise *au sujet de l'Examen de la Réponse de Mr. Emlyn à la Dissertation Critique sur le 7 Verset du Ch. V. de la I. Epître de St. Jean par Mr. Martin,* &c. Outre l'Extrait de l'Ouvrage de Mr. Martin on trouve dans cette Lettre quelques particularités qui méritent d'être rapportées. Après avoir fait quelques reproches au Journaliste, l'Anonyme continue en ces termes. ,, Vous vous êtes ,, peut-être flatté qu'il suffisoit, pour remplir votre devoir, ,, de marquer que Mr. Martin a fait plaisir à toutes les personnes de ce Royaume qui aiment la vérité. C'est au moins ,, une justice que vous nous avez renduë, d'apprendre aux ,, Etrangers que nous avons encore ici des personnes de ce ,, caractère. Nos Novateurs font tant d'ostentation de leur ,, nombre & de leur crédit, que, s'il faut les en croire, l'Orthodoxie est à présent au billon dans la Grande-Bretagne. ,, Ils ont surtout un soin merveilleux d'étendre leur réputation dans les Pays d'outremer. En Suisse, en Prusse, en ,, Hollande, ils ont leurs Proneurs, qui les y débitent pour ,, la partie la plus éclairée & la plus puissante de l'Eglise Anglicane. Ne souffrez pas, Monsieur, que l'on en impose ,, si grossiérement à la crédulité des Peuples, qui ne nous connoissent ainsi que sur des Rélations infidéles. Faites connoitre à tout le monde, par votre Journal, que cette Eglise Anglicane, le fléau du Papisme, & le Boulevard du ,, Parti Protestant, est à tort soupçonnée d'infidélité pour le ,, Dieu que les Chrétiens adorent. Nous avouons, & nous ,, voyons avec douleur, que quelques personnes se font fort ,, de l'éminence de leur rang, & de la douceur de nos Loix, ,, pour insulter à nos Mystéres. Si ces Personnes parloient ,, avec modestie, je souhaitterois, en mon particulier, qu'on ,, leur laissât une entiére liberté d'écrire tout ce qu'elles veulent, & que cette même liberté s'étendît sur tous les Etats ,, Chrétiens. Mais la patience échappe à voir les airs fanfarons de ces gens-là. Vous diriez qu'ils ont dans leur manche le Roi, les Ministres, les Evêques, les Parlemens, ,, tous les Savans & bons Protestans de la Nation: Et Dieu ,, sait ce qui en est! tout cela n'est que fumée pour éblouïr ,, les yeux, & les Etrangers qui s'y laissent prendre en sont ,, la dupe. Parce que nous avons deux ou trois Philosophes, ,, Mathématiciens, ou Recteurs de Paroisse, qui se déclarent ,, ouvertement pour l'Arianisme, on va s'imaginer que toute ,, notre Eglise est Arienne. Quelle illusion! & qu'il faut être ,, simple pour y donner ...... C'est à vous, Monsieur, à ,, désabuser les autres Nations des fausses idées qu'elles se ,, font de la nôtre". Mr. Emlyn ne se tint pas pour battu, il publia une *Replique au Livre de Mr. Martin, intitulé* Examen de la Réponse de Mr. Emlyn à la Dissertation Critique sur le Verset 7. du Ch. V. de la I. Epître de St. Jean, &c. *par* Thomas Emlyn. Londres 1720 in-8. Ce qu'il y a de plus considérable dans cette Replique, regarde un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi de Prusse. Mr. Martin avoit dit dans sa Dissertation, p. 16. ,, On dit qu'il y a aussi à Berlin dans ,, la Bibliothéque du Roi un Manuscrit qu'on croit être de ,, 500 ans; le P. le Long le rapporte sur le témoignage de ,, Saubertus & de Tollius". Mr. Emlyn dans sa Réponse (5) assura qu'il avoit appris de bonne part, que le passage attribué

(2) T. VIII. Part. I p. 12 & suiv.

(3) Tom. V. P. II Art. I. p. 281.

(4) T. VII. P. I. Art. 4. p. 133.

(5) *Voy.* Bibl. Angloise. T. V. Part. II. p. 305.

mables que difficiles à rencontrer dans un même ſujet. Ce qui forma entre le Maître & le Diſciple un attachement ſi intime qu'il ne finit qu'avec leur vie. Mr. Martin ſoutint des Théſes *In univerſam Philoſophiam, à mane ad veſperam ſine Præſide* avec un applaudiſſement général, & fut reçu Maître-ès-Arts & Docteur en Philoſophie le 21 Juillet de l'An 1659. Il ſe conſacra enſuite à la Théologie, & ſe rendit pour cet effet à Puilaurens, où l'Académie de Montauban avoit été tranſportée. Verdier & André Martel, tous deux hommes de mérite, y étoient alors Profeſſeurs. Mr. Martin, qui aſſiſtoit aſſidûment à leurs leçons, profita beaucoup de leurs lumiéres; mais ſon eſprit vif & pénétrant ne lui permit pas de ſe contenter de la lenteur des Etudes Académiques, il y en joignit de particuliéres, & en peu de tems il fit de grands progrès. De retour chez lui, ſon cabinet devint ſon lieu de délices. Là non ſeulement il ſe donnoit à la lecture de l'Ecriture, des Commentateurs, & des Peres, il s'y appliquoit auſſi aux Langues Orientales, à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & à la Litérature tant ſacrée que profane. Il y a de l'apparence que ce fut ſa grande application à l'étude qui lui cauſa une longue & dangereuſe maladie qu'il eut alors. Comme il en relevoit, & dans le tems qu'il y penſoit le moins, arriva ſa réception au Miniſtére. Quoique ſes forces fuſſent encore peu rétablies, la curioſité de voir le Synode qui ſe tenoit à Mazamet au mois de Décembre 1663, & le plaiſir d'accompagner un de ſes Amis, qui alloit s'y faire recevoir Miniſtre, l'attirérent dans cette Ville. Dès qu'il y fut arrivé, pluſieurs Membres du Synode, & le Synode même, le preſſérent avec tant d'inſtance d'accepter la Vocation de l'Egliſe d'Eſpérance dans le Diocéſe de Caſtres, qu'il ne put s'en défendre. Il fut reçu au St. Miniſtére avec beaucoup de diſtinction, & ſurpaſſa dans l'examen les idées avantageuſes qu'on s'étoit faites de lui. Mr. Martin eut bientôt occaſion de donner des preuves de ſa prudence & de ſa capacité pour les affaires les plus difficiles & les plus délicates. Il calma des diviſions qui régnoient dans ſon Troupeau & dans ſon Conſiſtoire, & y rétablit la concorde & la paix, à quoi ſon Prédéceſſeur, quoiqu' homme d'âge & d'expérience, n'avoit pu réuſſir. Au mois de Juin 1666 il épouſa Florence de Malecare, fille de Pierre de Malecare, Gentilhomme & Avocat en la Chambre mi-partie de Caſtres en Albigeois: Demoiſelle également diſtinguée par ſa beauté, par ſa vertu, & par ſon mérite. En 1670 l'Egliſe de la Caune dans le Diocéſe de Caſtres demanda Mr. Martin pour ſon Paſteur; il accepta cette Vocation, & deſſervit cette Egliſe juſqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Comme il étoit intelligent dans les Affaires Civiles, & habile en expédiens, outre les fonctions de ſon Miniſtére qu'il rempliſſoit exactement, il étoit ſouvent appellé à ſervir d'Arbitre pour terminer les différends qui s'élevoient, non ſeulement entre les Réformés, mais même entre les Catholiques-Romains. En 1681 Théophile Arbuſſy, Profeſſeur en Théologie dans l'Académie de Puilaurens, étant mort, & au mois de Septembre de cette même année le Synode de la Province ſe tenant à Mauvoiſin, on ſollicita fortement Mr. Martin d'accepter la Chaire vacante; mais l'attachement qu'il avoit pour ſon Egliſe l'emporta ſur tout ce qu'on lui put alléguer de plus preſſant, il refuſa cette vocation, comme il avoit refuſé peu auparavant celle de l'Egliſe de Milhau dans le Rouergue, quelque conſidérable qu'elle fût. Mr. Martin ne ſe faiſoit pas moins conſidérer dans les Synodes. Les tems devenant chaque jour plus fâcheux pour les Proteſtans, les affaires ſe multiplioient, & étoient de plus en plus épineuſes. C'eſt principalement dans ces circonſtances délicates que l'on marqua à Mr. Martin juſqu'où alloit la confiance que l'on avoit en ſon mérite; ce qu'il y avoit de plus ſecret & de plus difficile

bué à St. Jean n'eſt point dans le Texte du Manuſcrit de Berlin; mais qu'il a été inſéré à la marge par une autre main, & que ce Manuſcrit n'a pas plus de 300 ans d'Antiquité. Il reconnut dans ſa Replique qu'il avoit été mal informé à cet égard. Mais il chanta victoire en même tems, en produiſant une Lettre de Mr. La Croze, qui croyoit ce Manuſcrit fort moderne, & le regardoit comme une ſimple Copie de l'Edition de Complute. Il ſembloit même inſinuer que Mr. Martin n'avoit pas été de bonne-foi ſur cet article; voici la Lettre de Mr. La Croze, qui s'adreſſe à un Savant de Saxe, qui lui avoit écrit ſur ce ſujet.

„ Vir Ampliſſime,

„ Malo diſcas ex litteris meis ea quæ nomine Cl. C. . . flagitas, quam ab eo ipſo, ad quem, utpote ad virum mihi „ minus cognitum litteras deſtinare nolui. Miror Codicem „ noſtrum, librum nullius auctoritatis, afferendæ dubiæ lectioni idoneum videri, cum jam ego compluribus viris eruditis, ipſique Reverendo *Martino*, manifeſtum fecerim, „ eum Codicem, qui falſarii cujuſdam fraude pro antiquo „ venditus eſt, & venditatur, manu recenti ex *Editione Polyglotta Complutenſi* fuiſſe deſcriptum. Id ſtatim vidi cum anno MDCXVI. (6) Bibliothecam regiam peregrinorum more, nunc enim tunc me moras *Berolini* facturum putabam, „ perluſtrarem, dixique palam *Hendreichio τῷ μακαρίτῃ*; idque ex quo Bibliotheca mihi credita eſt, candidè apud omnes profeſſus ſum, neque id ignorat Cl. & Reverendus „ *Martinus*, cui idem meo nomine ſignificatum eſt. Hic ergo „ habes compendium Quæſtionum tuarum: qui codicem editum *Complutenſem* vidit, is vidit & Manuſcriptum Codicem „ noſtrum, ne demptis quidem mendis typographorum, quæ „ ſcriba indoctus ita fideliter expreſſit, ut omnino conſtet „ hominem illiteratum ab erudito aliquo nebulone ei fraudi „ perficiendæ fuiſſe præfectum. Et ſane pro antiquo liber ille „ venditus eſt, immani etiam pretio, etſi membranæ recenti „ adhuc calx, ſive creta illa inhæreat, quæ pellibus vitulinis „ parandis adhiberi ſolet: atramentum ubique albicans, demptis aliis criteriis, fraudi agnoſcendæ ſufficeret. Quicumque „ ergo ad hunc Codicem provocat, is omnino ſe nihil agere „ norit. Certè quod ad me attinet pertinax ſum fidei Nicenæ „ & Orthodoxæ; at illi tuendæ abſit ut fraudes unquam adhibeam. Cæterum *Verſus* 7. eodem tenore in illo Codice legitur quo 6 & 8, nec quicquam margini adſcriptum eſt &c." En 1721 Mr. Martin rentra en lice & publia: *La Vérité du Texte de la I. Epître de St. Jean V. 7. &c. démontrée par des preuves qui ſont au-deſſus de toute exception, priſes des témoignages de l'Egliſe Latine, & de l'Egliſe Grecque, & en particulier d'un Manuſcrit du N. Teſtament, trouvé en Irlande. Par David Martin, Paſteur de l'Egliſe d'Utrecht.* Utrecht 1721 in-8. Ce ſavant Théologien, dans le Ch. VII. de cet Ouvrage,

(6) Cette datte eſt certainement fautive, il faut ſans-doute MDCXCVI.

ſe juſtifie touchant l'affaire du Manuſcrit de Berlin, il fait voir que le ſentiment particulier de Mr. La Croze ne décidoit point ſur ce ſujet, ce Manuſcrit ayant été regardé comme fort ancien par d'autres. Il prouve enſuite que la conformité entre ce Manuſcrit & l'Edition de Complute n'eſt pas auſſi parfaite que le prétend Mr. La Croze. Cet Ouvrage eſt curieux & rempli de Litérature. Mr. Martin y répond auſſi à une Lettre que le Pere Le Long de l'Oratoire venoit de faire paroître à Paris dans le Journal des Sçavans (7), par laquelle il entreprenoit de combattre les Editions de Robert Etienne, en produiſant des Manuſcrits, qu'il croyoit avoir été ceux de ce ſavant Imprimeur, dans leſquels le paſſage en queſtion ne ſe trouve point. Mr. Martin, à qui cette Lettre étoit adreſſée, fait voir que ce Religieux a été beaucoup trop facile à prendre pour Manuſcrits d'Etienne ceux qu'il produit de la Bibliothéque du Roi, & il prouve par ces Manuſcrits mêmes, qu'ils ne ſauroient être ceux d'Etienne. Le Théologien d'Utrecht oppoſa encore au P. le Long *Réponſe à la Lettre du P. le Long, datée du 12 Avril* 1720 (8). Les raiſons par leſquelles il défend ici les Manuſcrits de Robert Etienne ſont au fond les mêmes, que celles dont il a fait uſage dans l'Ouvrage précédent, il n'y a que le tour qui ſoit un peu différent. Mais il crut devoir oppoſer ainſi Lettre à Lettre, & Journal à Journal, parce que ce point de Litérature eſt d'une grande conſéquence pour la cauſe du paſſage de St. Jean, dont il a défendu l'autenticité. Il faut avouër que perſonne n'a plaidé d'une maniére plus forte cette cauſe que Mr. Martin, & qu'on ne peut lire ſes Diſſertations ſans être à peu près perſuadé de l'autenticité du paſſage de St. Jean; il ſeroit à ſouhaitter qu'on pût obliger les Anti-trinitaires à ſe rendre à cet égard à l'évidence de la vérité, puiſque ſans cela quelque bonnes & ſolides que ſoient les preuves qu'on allégue, on ne peut ſe prévaloir contre eux de l'autorité de ce Paſſage. Il eſt vrai que des gens auſſi habiles dans l'art de chicaner, que le ſont ordinairement ces Meſſieurs, trouveroient peut-être quelque explication auſſi bien fondée, que tant d'autres, à la faveur deſquelles ils éludent pluſieurs autres preuves tirées de l'Ecriture Sainte pour établir le Dogme de la Trinité. Pendant que Mr. Martin étoit occupé à défendre le Texte de St. Jean, il donna IX. *Traité de la Religion Révélée, où l'on fait voir que les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament ſont d'inſpiration divine; on donne des Régles générales pour les expliquer, & l'on prouve invinciblement, contre les Hérétiques modernes, la vérité des plus profondes Doctrines de la Religion Chrétienne.* Lewarde 1719 in-8. deux Vol. Ce Traité ſert de ſuite à celui de la *Religion Naturelle*. „ On y trouvera, *dit un Journaliſte* (9), un grand nombre de paſſages „ de l'Ecriture diſcutés avec ſolidité & avec étendue. La „ maniére dont l'Auteur a traité les Queſtions de Théologie, „ prouve qu'il a l'eſprit net, & qu'il eſt excellent Théologien".

(7) Juin 1720.

(8) Inférée dans *l'Europe Sçavante* Tom. XII. p. 279.

(9) Europe Sçavante T. X. p. 112.

[B] Quoi-

cile lui étoit remis, & toujours il fit voir que sans manquer de fermeté, son zéle étoit dirigé par la prudence. Sa constance ne se démentit point dans les affaires personnelles. Des gens qui avoient résolu de le perdre, & qui s'appliquoient à le traverser en tout, intentérent enfin une action contre lui. On lui donna un ajournement personnel pour répondre devant l'Evêque de Castres à l'accusation d'avoir contrevenu aux ordres du Roi. Ses Amis les plus considérables de l'une & de l'autre Communion en furent effrayés, & vouloient qu'il prît la fuite. Plus hardi qu'eux, il comparut devant le Prélat, réfuta ses Accusateurs avec tant d'esprit & de vivacité, & défendit sa cause avec tant de dignité & de force, que l'Evêque en fut touché, & ne le condamna pas. Ayant voulu ensuite continuer les fonctions de son Ministére, aprés même que son Temple eût été démoli en 1685, il se vit en danger d'être arrêté, mais des Catholiques de ses amis l'en avertirent assez tôt pour lui donner le tems de se sauver. Ces mêmes personnes reçurent dans leurs maisons sa femme & ses enfans, & les mirent à l'abri de tout danger. Il passa en Hollande, & arriva à la Haye au mois de Novembre de la même année 1685. Aprés un court séjour en ce lieu, il se rendit à Utrecht, où de-même que plusieurs autres Ministres Réfugiés, il fut mis à la Pension, en attendant qu'il fût appellé au service ordinaire de quelque Eglise. Cela ne tarda pas à arriver. Le 16 Février 1686 les Magistrats de Deventer lui adressérent la Vocation de Professeur en Théologie & de Pasteur de l'Eglise Walonne de cette Ville. Mais Messieurs de la Régence d'Utrecht ne jugerent pas à propos de se laisser enlever un homme d'un si grand mérite, ils le retinrent pour Pasteur de l'Eglise Walonne de leur Ville. Plusieurs de ses amis, & surtout le célébre Grævius, avec lequel il étoit déja en étroite liaison, lui conseillérent de n'accepter cette derniére vocation qu'avec une Chaire de Professeur, ou du moins avec le titre, jusqu'à ce qu'il y eût une place vacante. Mr. Martin pensa différemment; il se crut suffisamment honoré par l'estime & par la bienveillance qu'on lui témoignoit, & n'exigea aucunes conditions. Il donna encore des preuves de sa modestie par le refus qu'il fit de plusieurs Eglises, tant de la République, que d'autres Pays, & en particulier de celle de la Haye, qui en 1695 perdit Mr. Isaac Claude, fils de Jean Claude si célébre par ses Ecrits, son Ami & son Allié. Il fut le Tuteur des enfans de Mr. Claude, & leur servit de Pere. Quoique Mr. Martin eût deux fois résisté à l'ambition d'être Professeur, ce ne fut point pour s'en épargner les fonctions [*B*]. Il se délassoit de ses grandes occupations, en visitant fréquemment les Membres de son Troupeau, grands & petits sans distinction, & par le commerce de Lettres qu'il avoit avec des personnes de distinction, avec des Sçavans, & avec ses Amis. On a trouvé parmi ses papiers des Lettres de Savans de tout ordre, de tout pays, qui sont pleines d'érudition. A l'âge de 82 ans Mr. Martin conservoit beaucoup de vigueur de corps & d'esprit; la matiére de la Providence & celle de la Création furent le sujet de son dernier Sermon, qu'il prononça le 7 Septembre 1721; & où il fit paroître une force de raisonnement & une élevation d'idées, qui frappérent d'étonnement tout son Auditoire; mais à peine eût-il cessé de parler, qu'il se sentit épuisé. Il fallut l'aider à descendre de Chaire pour le transporter chez lui. Il fut attaqué d'une violente fiévre, & deux jours aprés, c'est-à-dire le 9 Septembre 1721, il mourut à huit heures du soir. Il est à remarquer qu'il avoit toujours souhaitté de mourir en prêchant. On trouvera son caractére ci-dessous [*C*].

[*B*] *Quoique Mr. Martin eût deux fois résisté à l'ambition d'être Professeur, ce ne fut point pour s'en épargner les fonctions.*] Voici le Commentaire de mon texte. „ Il donnoit chez lui, „ dit-on (10), des Leçons de Philosophie ou de Théologie à „ des jeunes gens, entre lesquels il y en avoit de différens „ pays, que sa réputation avoit attirés à Utrecht. Souvent „ de jeunes Seigneurs, des fils même de Souverains, lui ont „ fait l'honneur de lui demander quelques heures particuliéres d'entretien, qui leur devenoient également utiles & agréables. Comme il joignoit à beaucoup d'ordre, beaucoup „ de netteté dans ses idées, il répandoit sur les matiéres les „ plus abstraites une si grande clarté, qu'elles paroissoient „ faciles à comprendre. Le tems qu'il mettoit à instruire les „ personnes qui se destinoient à desservir les Eglises, étoit „ celui qu'il regardoit comme le mieux employé. Il ne se „ bornoit pas à en faire des Théologiens & des Prédicateurs, „ il s'attachoit aussi beaucoup à leur inspirer des sentimens „ de probité, d'humanité & de douceur."

(10) Niceron T. XXI. p. 278. 279.

[*C*] *On trouvera son Caractére ci-dessous.*] C'est le même Auteur (11) qui me le fournit. „ En qualité de Prédicateur & „ d'Auteur il ne croyoit pas qu'il lui fût permis de ne pas „ bien savoir la Langue, & il s'attacha fort au François. Il „ en possédoit tellement les régles & la délicatesse, qu'il fut „ en état de fournir des remarques & des observations à „ l'Académie Françoise. Il les lui envoya, lorsqu'elle voulut faire imprimer la seconde Edition de son Dictionnaire. „ La Lettre de remerciment que l'Académie lui écrivit, marque le cas qu'elle faisoit de ses Critiques, & la pureté avec „ laquelle ses Ouvrages sont écrits, fait connoitre son habileté en ce genre. Il parloit avec autant de facilité, & aussi „ bien qu'il écrivoit. On ne s'en étonnera point, si l'on fait „ attention qu'il avoit l'esprit vif, pénétrant, & très-présent, „ la mémoire heureuse, le jugement excellent. Il cherchoit „ toujours à s'instruire; continuellement il faisoit des questions, sans avoir la fausse honte de donner à connoitre, „ qu'il ignoroit quelque chose; tout excitoit sa curiosité, „ Arts, Sciences, Affaires. Cependant rien ne se confondoit „ dans son esprit, il ne mettoit chaque chose qu'en sa place. „ Avec lui la conversation ne tarissoit jamais, il y portoit „ la franchise & la gayeté de son pays; il étoit plein de feu, „ & avoit la repartie prompte. Dans le sérieux il avoit toujours quelque pensée vive qui réveilloit l'imagination, & „ faisoit recevoir agréablement ce qu'il y avoit de plus grave. „ Dans les occasions enjouées, il méloit à propos des réflexions morales, qui empêchoient qu'on ne passât les bornes de la sagesse & de la bienséance. A le considérer du côté „ du cœur, on le lui trouvoit affectueux, tendre, compatissant. Beaucoup de personnes ont ressenti des effets de ses „ bons offices, tous n'y ont pas bien répondu: mais il ne „ le leur reprochoit point, & sans ressentiment il leur rendoit de nouveaux services aussitôt qu'il en trouvoit l'occasion; il ne falloit pas même l'en prier, il les prévenoit. „ Il étoit si attaché à ses amis, qu'on l'a vu trente ou quarante ans aprés leur mort s'intéresser vivement au sort de „ ceux qui leur avoient appartenu." On ne peut disconvenir que la réunion de tous ces traits ne forme un Grand-homme, & que Mr. Martin ne mérite un rang honorable parmi ceux de son siécle.

(11) Ibid. p. 279-281.

☞ MARTINIUS (MATTHIAS) célébre Théologien Allemand du XVII. Siécle, nâquit l'an 1572 à Freienhage dans la Comté de Waldek. Aprés avoir fait ses premiéres études dans sa Patrie, il passa à Herborn, où il étudia sous plusieurs fameux Professeurs, qui y enseignoient, entre autres, sous Piscator. A l'âge de vingt-trois ans il fut appellé à Dillenbourg, demeure des Comtes de Nassau de la branche qui en porte le nom, pour y faire les fonctions de Prédicateur de la Cour. L'année suivante 1596 il fut rappellé à Herborn, avec la qualité de Professeur de l'Ecole de cette Ville, & on le chargea depuis de la conduite des Pensionnaires de cette Ecole. Son dessein étoit de se borner aux fonctions du Ministére, & pour pouvoir le faire, il demanda plusieurs fois à être déchargé de ses emplois Scholastiques; mais on étoit si content de lui qu'on ne voulut point lui accorder sa demande, & il fut obligé de les conserver jusqu'à l'année 1607, que la peste ayant dissipé l'Ecole, & contraint les Professeurs de se retirer ailleurs, il accepta la vocation de l'Eglise d'Embden en Oost-Frise; au bout de trois ans il fut appellé à Brême pour y être Recteur de l'Ecole Illustre de cette Ville. Il alla aussitôt prendre possession de cette place, & il s'y conduisit avec tant d'habileté & d'ardeur, qu'il rendit l'Ecole de Brême très-célébre. Il y enseigna dans la suite la Théologie. En 1618 le Sénat de Brême l'envoya au fameux Synode de Dordrecht, avec Henri Isselburgius & Louis Crocius, Docteur & Professeur en Théologie (*a*). Martinius y eut des disputes fort vives avec Gomarus & Sibrand Lubbertus, & y fut assez maltraité [*A*]. Ayant

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXVI. p. 235-237.

[*A*] *Martinius y eut des disputes fort vives avec Gomarus, & Sibrand Lubbertus, & y fut assez maltraité.*] Martinius étoit fort modéré, & d'ailleurs Universaliste; c'en étoit assez pour l'exposer aux traits de gens qui étoient animés & aigris contre

Ayant été prendre l'air en 1630 dans un Village voisin de Brême, nommé Kirchtimmeke, chez Pokius Pasteur du lieu, qui avoit été son disciple, il y mourut d'une attaque d'apoplexie à l'âge de cinquante-huit-

tre tout ce qui favorisoit le moins du monde, les Arminiens. Balcanqual, Théologien Ecossois, dit que quelques Théologiens des Provinces Unies traitérent Martinius avec tant d'indignité, que tous les Etrangers en furent choqués, & que Martinius fut sur le point de quitter le Synode, aussi bien que ses Collegues: *Adigor, ut verè dicam, multos ex Provincialibus inhumaniter agere cum Martinio, quod omnes Theologi exteri ægrè ferre incipiunt. Ipse est vir valdè doctus & honestus, ac æque orthodoxus, quam quisquam totius Synodi, in omnibus articulis, excepto secundo, in quo quando Canones condentur, plures, ut videbis, habebit sibi assentientes. Nihilominus, quoniam duros quosdam loquendi modos improbat, quos nemini cordato placituros existimo, adeo inhumaniter ipsum tractant, ut affirmare tibi possim, parum abfuisse quin Synodo abiret, ac una ipsius Collegæ* (1). La querelle entre Gomarus & Martinius commença dans la Session LXV. du 22 Janvier 1619. Le Synode s'assembla secrettement le soir, pour traiter de quelques Articles dont les Membres ne convenoient pas entre eux. Il s'agissoit de la question si Jésus-Christ est seulement l'Exécuteur du Decret de l'Election, ou s'il en est aussi l'Auteur. Martinius soutenoit qu'il étoit l'un & l'autre. Gomarus prétendoit que Jésus-Christ n'en étoit que l'Exécuteur: il y avoit déja longtems que ce Théologien en vouloit à Martinius, il éclata dans cette occasion, s'étant levé il dit *je me charge de cette affaire*, & jettant en même tems son gand, il défia Martinius en ces termes, *ecce Rhodum ecce saltum*, & demanda qu'il lui fût permis d'entrer en lice avec lui (2). Martinius, qui étoit du moins aussi savant que Gomarus & plus modéré que lui, digéra cet affront assez patiemment: *Martinius, qui eruditione Gomaro nequicquam cedit, studioque pacis multis ipsum parasangis antecellit, facilè hanc contumeliam concoxit* (3). On se dit de part & d'autre quelques duretés, après quoi le Modérateur termina cette querelle. Après la Priére Gomarus renouvella son défi, mais on sépara les deux Antagonistes, sans leur permettre d'en revenir aux mains. Hales dit (4) que Martinius paroissoit approuver la Doctrine des Remontrans touchant la Reprobation, l'étenduë des Mérites de Jésus-Christ, & le Salut des Enfans. Le lendemain, les Théologiens Etrangers s'assemblérent chez l'Evêque de Landaff, pour tâcher de faire entrer Martinius dans leurs sentimens. Il refusa de retracter son opinion touchant la Grace Universelle, mais il promit d'agir avec tant de modération & de prudence, que sa Doctrine ne causeroit aucun trouble dans le Synode (5). Dans la Session LXVII. Martinius renouvella ses Objections, & demanda qu'on y répondit; mais Gomarus crut qu'il devoit garder le silence, & se modéra mieux qu'il n'avoit fait (6). Il paroît que Martinius étoit ami des Remontrans. Mr. Brandt (7) rapporte que le 8 Février 1619 le Théologien de Brême fit savoir à Poppius, Ministre Remontrant, qu'il souhaittoit de le voir de nuit sur le Pont-neuf. Il l'aborda d'une maniére très-civile, & lui dit qu'il avoit ouï parler de son savoir & de sa piété, & qu'il souhaittoit fort de lui rendre ses devoirs; mais que ses affaires & la malice du tems l'en avoient empêché jusqu'alors; car c'étoit une chose qui demandoit de la prudence. Il ajoûta qu'il ne vouloit se joindre à aucun Parti contre sa conscience; qu'il croyoit que l'on doit éviter les extrémités; que les Remontrans n'avoient pas suivi cette régle; qu'ils auroient dû reconnoître l'autorité de l'Assemblée Synodale, du moins à cause des Théologiens Etrangers. Poppius répondit, que les Remontrans avoient eu bonne opinion de ces Théologiens; mais qu'ils n'en avoient plus la même idée, après avoir appris avec quelle chaleur ils avoient déclamé contre eux. Martinius dit qu'il falloit distinguer entre les Théologiens violens, & ceux qui étoient modérés. Il fit un grand éloge de la modération des Anglois: il ajoûta que les Députés de Genéve avoient été d'abord fort rigides, mais qu'ils étoient radoucis, & qu'il avoit cru que ceux du Palatinat feroient paroître moins de partialité. Ensuite Martinius parla de Conrad Vorstius, dont il avoit reçu une Lettre. Il dit que ce Théologien étoit la cause de ses propres malheurs, ayant parlé de Dieu & de ses Attributs d'une maniére fort imprudente. Après cet entretien Martinius mena Poppius chez lui. Il lui dit que Vorstius feroit bien d'écrire au Docteur Ward, Théologien Anglois, qui parloit de lui sans aigreur, & de lui déclarer qu'il ne feroit jamais allé si loin, s'il n'y avoit été excité par le dogme de la Reprobation. Martinius ajoûta qu'il souhaittoit que Vorstius fût rétabli dans l'Eglise, & qu'il ne s'intéressoit pas moins pour ce Ministre, que s'il se trouvoit lui-même dans un pareil cas. Il dit que quoiqu'il ne fut pas dans tous les sentimens des Remontrans, il croyoit qu'on devoit les traiter d'une autre maniére, qu'*il y avoit dans le Synode des choses diaboliques, d'autres qui étoient divines, & d'autres qui étoient humaines*; que l'on pourroit réformer plusieurs choses dans la Religion, mais qu'il falloit le faire avec circonspection; qu'il n'étoit pas moins ennemi du dogme de la Reprobation que les Remontrans; qu'il n'avoit point souscrit à l'opinion de Piscator, quoiqu'il eût été son Collégue pendant onze ans & qu'il louoit sa piété. Martinius se plaignit de la maniére indigne dont il avoit été traité depuis son arrivée à Dordrecht. Il dit qu'il n'avoit jamais eu de si grands chagrins nulle part, qu'on le regardoit comme un Hypocrite & un Dissimulateur. Il déclara solemnellement qu'il étoit sincére, & qu'il ne parleroit jamais contre sa conscience pour plaire à qui que ce fût. Il dit qu'il avoit souvent donné des marques de son affection pour les Remontrans, & que leur cause ne manqueroit point d'Avocats. Il semble, ajoûta-t-il, que les Etats se moquent des Députés des Pays Etrangers, puisqu'ils souffrent que l'on dépose un si grand nombre de Ministres, pendant que la dispute est indécise dans le Synode. Enfin Martinius exhorta les Remontrans à aimer la paix. J'ajoûterai au détail de cette conversation un passage d'une Lettre de Martinius à Vorstius, par lequel il paroît que c'étoit un Théologien impartial & modéré, qui blâmoit dans les Remontrans, ce qui lui paroissoit condamnable, quoiqu'il ne leur fût pas d'ailleurs contraire. *Salva semper veritate ego non desinam, & si male sæpe tractatus, id facere apud amicos & alios, ubi opus erit, quod ad causam Dei pertinere intelligo, in qua nos utrimque pariter oraculis ejus cum simplicitate obedientiæ cedere vellim. Quod scribis Remonstrantes, quod ad summam rei attinet, veritatem tueri: si summam intelligis, doctrinam illorum de libero Arbitrio, non possum assentiri. Extrema utrobique studeo declinare: & Deum oro, ne me sinat ad dextram vel sinistram aberrare. Exclusionis culpam non possumus non in ipsos fratres Remonstrantes rejicere: an autem soli eam sustineant, Deus* καρδιογνώστης *novit optimè* (8). Dans la Session LXXX. on continua l'examen du troisiéme & du quatriéme Article des Remontrans; Sibrand Lubbertus parla plus d'une heure; il releva dans son discours diverses choses que Martinius avoit avancées la veille, entre autres ce qu'il avoit dit, que *Dieu est la Cause Physique de la Conversion.* Il attaqua cette proposition, & demanda que Martinius répondît à ses argumens. Celui-ci lui répondit, mais à s'en rapporter à Balcanquall (9), toute leur dispute ne signifioit rien: *At inter utrumque plura erant verba quam sensus: nam controversiam illam faciebant meram speculationem, non aliter ac si scenam ostentarent Philosophicam, contra gravitatem sanæ quæstionum in Synodo tractandarum.* Martinius ne se contenta pas de répondre lui-même, il en appella à Goclenius (Professeur en Philosophie à Marbourg) qui étoit présent; celui-ci fit le Médiateur de fort bonne grace, & dit que „ Thémiste, Averroës, Alexandre Aphrodisée & d'autres étoient „ du sentiment de Martinius; que leur Doctrine étoit vraye „ en Philosophie, mais qu'il ne vouloit point assurer, qu'elle „ le fût vraye en Théologie." *Goclenius autem moderatoris personam egregie sustentabat: namque asseruit, Themistium, Averroëm, Alexandrum Aphrodisæum, pluresque alios, stare a partibus Martinii, & veram esse illorum opinionem in Philosophia; sed nolle se eam cuiquam præscribere in Theologia* (10). Les choses furent poussées bien plus loin dans la Session LXXXV. Sibrand Lubbertus & Scultet attaquérent Martinius sans ménagement, le dernier surtout s'emporta fort, sur ce que le Théologien de Brême avoit cité Paræus comme favorable à son opinion sur la Conversion. Scultet dit entre autres qu'il étoit à craindre, que certaines gens ne voulussent introduire la Théologie des Jésuites dans les Eglises Réformées, & corrompre la jeunesse par une doctrine pernicieuse. *Metuendum nunc, ne tales Theologiam Jesuiticam in Ecclesiam Reformatam invehere, juventamque ipsorum fidei commissam perversa Theologia corrumpere vellent* (11). C'étoit à Crocius qu'il en vouloit dans ces paroles. Balcanquall blâme fort l'emportement & l'aigreur que Scultet fit éclater dans ce discours. *Scultetus præmeditata Oratione, quam etiam in scriptis habebat, respondit, adeo virulenta, ut meas juxta ac omnium, ut opinor, exterorum aures vehementissime offenderet, viroque tanti nominis indigna videretur. . . . . . Scultetus sanè mentem suam maxime virulentis & odiosis verbis aperuit, ita quidem, ut sententias, quæ maximè acerbæ erant, bis repetierit* (12). Martinius répondit avec une grande modestie, mais Crocius son Collégue garda le silence. Ensuite Gomarus examina le troisiéme & le quatriéme Article des Remontrans; „ mais, *dit Balcanquall* (13), il lui „ échappa des expressions contre les Théologiens de Brême, „ qui ne pouvoient sortir que de la bouche d'un Fou." *Verum ejusmodi proferebat orationem contra Bremenses, quam a nemine nisi ab insano proficisci posse putem.* Martinius avoit dit, qu'il seroit bien aise qu'on lui donnât la solution de ce doute „ Comment Dieu peut-il exiger de l'homme, dont le „ pouvoir est borné, une Foi salutaire, qui est l'effet d'un „ pouvoir sans bornes?" *Qui Deus ab homine, cujus potentia finita est, fidem, quæ opus omnipotentiæ est, exigere possit.* Il ajoûta que ni Calvin, ni aucun autre Théologien Réformé n'avoit bien délié ce nœud. Alors Gomarus dit, que la personne qui parloit ainsi, n'étoit pas digne de délier les courroyes des souliers de Calvin; & que la difficulté proposée étoit si peu considérable, qu'un Ecolier pourroit la résoudre. Ces paroles firent sourire toute l'Assemblée, d'autant plus que Martinius, en répondant à Scultet n'avoit rien dit contre Gomarus. Le Théologien de Brême ne répondit point à Gomarus, il se plaignit seulement d'être si mal récompensé du long voyage qu'il avoit fait. Une preuve de l'animosité qui régnoit contre Martinius, c'est que Thysius, Professeur de Harderwyk, ayant dit, en examinant le troisiéme & le quatriéme Article, qu'il étoit fâché que Martinius eût été maltraité pour un mot, qui étoit vrai, selon l'explication qu'il en avoit donnée. Gomarus & Sibrand Lubbertus, qui étoient assis à côté de lui, le tirérent par le manteau, & s'emportérent contre lui d'une maniére terrible; ce qui n'empêcha pas Thysius de demander avec beaucoup de douceur à Martinius l'éclaircissement de quelques expressions qu'il avoit employées, lequel Martinius lui donna en le remerciant de sa politesse (14). Les Théologiens de Brême furent si indignés de la maniére dont on les traitoit, qu'ils résolurent non seulement de retourner dans leur Pays, mais aussi de publier une Apologie, dans laquelle ils se plaindroient des injures qu'on leur avoit dites. Les Etrangers convenoient que ces Théologiens

(1) *Epist. Eccles. & Theol.* Ep. 331. p. 546. Amst. 1684 in-fol.

(2) Ibid. *Epist.* 322. p. 531-532.

(3) Idem ibid.

(4) Idem ibid.

(5) Idem ibidem.

(6) Idem *Epist.* 323. p. 532.

(7) *Hist. de la Réform. des Pays-Bas* T. II. Liv. XXXVIII. Sess. 76 du Synod. de Dordrecht. *Voy.* Mém. Litér. de la Gr. Bret. T. X. p. 329-332.

(8) *Epist. Eccles. & Theol.* Ep. 327. p. 541.

(9) Ibid. Ep. 328 p. 541.

(10) Ibid. Ep. 328. p. 543.

(11) Ibid. *Epist.* 331. p. 547.

(12) Idem ibidem

(13) Ibid.

huit-ans (*b*). Conrad Bergius qui lui succéda dans sa Chaire de Théologie, fit son Oraison funébre. On voit par une Lettre du fameux Guillaume Laud, alors Evêque de Londres, que ce Prélat faisoit grand cas de Martinius, & le regretta extrêmement, à cause de son impartialité & de sa modération, *Mortem Matthiæ Martinii certe eò impensius doleo*, écrit-il à Gerard Vossius (*c*), *quò magis indiget Ecclesia æquitate illâ quæ in eo viguit, & quæ spero tamen non est penitus cum illo sepulta.* On remarque de lui, qu'à l'exemple de Cujas & de Blondel, il travailloit couché par terre, ayant autour de lui les Livres qui lui étoient nécessaires. Au reste on peut recueillir de tous les faits qui le regardent (*d*), que c'étoit un homme moderé & pacifique, qui sans s'arrêter aux questions inutiles de la Théologie, se bornoit à l'essentiel. Il a fait un grand nombre d'Ouvrages [*B*].

(*b*) Idem p. 237.

(*c*) Epist. Eccles. & Theol Ep. 491 p. 758.

(*d*) Voy. la Rem. [A].

giens avoient été injustement maltraités, & que Gomarus avoit perdu le respect qu'il devoit à l'Evêque de Landaff (15). On pria les Anglois de réconcilier les Députés de Brême & Scultet, ce qui parut difficile; car ces Théologiens demandoient une satisfaction publique, parce qu'on les avoit accusés publiquement de corrompre la Jeunesse. Martinius s'étoit absenté du Synode depuis la Session LXXXV. lui & ses Collégues avoient porté leurs plaintes aux Commissaires contre Gomarus. Les Anglois avoient résolu de prier les mêmes Commissaires de prendre connoissance de l'affront qu'on avoit fait à l'Evêque de Landaff. Balcanquall, qui nous apprend tout ce détail, ajoûte que Sibrand Lubbertus & Gomarus étoient capables de mettre tout en combustion, à moins qu'on n'y remédiât de bonne heure. Les Théologiens de Brême se contentérent d'une satisfaction privée. Scultet, Lubbertus, & Gomarus, protestérent qu'ils n'avoient aucune mauvaise opinion de ces Députés, & qu'ils les regardoient comme des Théologiens savans, pieux, & sincéres, ils dirent qu'ils étoient fâchés de ce qui s'étoit passé, & qu'ils ne retomberoient plus dans la même faute; les Députés de Brême souhaittoient que les Anglois fussent témoins de cette satisfaction, mais les Théologiens Hollandois ne voulurent pas y consentir (16). Après cette réconciliation Martinius reparut au Synode. „ Il souhaittoit souvent de n'avoir jamais „ vu la Ville de Dordrecht (17). Il disoit que c'étoit le „ premier Synode où il avoit assisté, & que c'étoit le dernier „ où il se trouveroit. Il ajoûtoit, qu'on l'avoit averti que „ s'il persistoit dans son obstination, l'on feroit ensorte qu'à „ son retour à Brême personne n'assistât à ses Leçons Théo„ logiques; que l'on avoit déja écrit contre lui aux Magis„ trats de cette Ville; que si ses meilleurs Amis n'avoient pas „ intercédé en sa faveur, on lui auroit fait des affaires, par„ ce qu'il ne pouvoit pas souscrire à tout ce que les Chefs „ du Synode exigeoient de lui." On croit que ces menaces firent quelque impression sur l'esprit de Martinius, il avoit onze enfans, & craignoit la pauvreté. Dans la Session CI. Martinius fit un Discours sur la Divinité de Jésus-Christ, où il réfuta Vorstius avec beaucoup de modération (18). On rapporte (19) que Martinius disoit à ses Amis: „ Je crois à „ présent ce que dit Grégoire de Nazianze, qu'il n'avoit „ jamais vu aucun Concile, qui eût eu un heureux succès, „ & qui n'eût augmenté le mal, au-lieu de le diminuer. Je „ déclare aussi bien que ce Pere, que je ne mettrai plus le „ pied dans aucun Synode. ô Dordrecht! ô Dordrecht! plût „ à Dieu que je ne t'eusse jamais vu!" Ce même Théologien ayant rencontré un Remontrant lui dit; „ Le Synode „ n'est qu'une Farce ou une Comédie, dans laquelle les Po„ litiques jouent le principal rôle." D'ailleurs il avoit une si grande aversion pour les opinions rigides dont les Remontrans se plaignoient, qu'il dit un jour à Niellius „ J'aimerois „ mieux être Pélagien, que d'embrasser la doctrine de Béze, „ ou de Piscator." Il y a de l'apparence que les mauvais traitemens que Martinius avoit essuyés de la part de quelques Théologiens, l'indisposérent contre tout le Synode en général.

(15) Voy. là-même.

(16) Ibid. Ep. 136. p. 558.

(17) Brandt Hist. de la Réform. des Pays-bas. T. II. Sess. XC. du Synode. Voy. Mém. Litér. de la Gr. Bret. T. X p. 348. 349.

(18) Epist. Eccles. & Theol Ep. 337 p. 552.

(19) Voy. Brandt T. II. L. XL. Apud Mém Litér. de la Gr Bret. loc. cit. p. 379. 380.

[*B*] *Il a fait un grand nombre d'Ouvrages.*] On en trouve un ample Catalogue dans les *Mémoires* du Pere Niceron (20), je me contenterai de dire, que celui qui lui a fait le plus d'honneur & par lequel il est principalement connu, c'est son *Lexicon Philologicum, præcipuè Etymologicum, in quo Latinæ, & à Latinis Autoribus usurpatæ tum puræ, tum barbaræ voces ex originibus declarantur comparatione linguarum (quarum & inter ipsas consonantia aperitur) subinde illustrantur, multæque in divinis & humanis litteris difficultates è fontibus, Historiâ, veterumque & recentium scriptorum autoritate enodantur; bene multa etiam in vulgatis Dictionariis admissa haud levia errata modestè emaculantur.* Bremæ 1623 in-fol. & Francof. 1655 in-fol. It. *Editio tertia prioribus multò emendatior, & Autoris vitâ auctior. Accedit ejusdem Martinii Cadmus Græco-Phœnix, id est, Etymologicum, in quo explicantur & ad suas Origines tandemque ad Cadmeos, seu Orientales fontes reducuntur principes Græcæ voces, & eæ, quæ cum alibi, tum maxime in Veteris Testamenti Paraphrasi* LXX. Seniorum, *aliorumque, quæque in Novi Testamenti Codice, videntur obscuriores, multæque notabiles dictiones, vulgo à Lexicographis prætermissæ & in Glossariis alibique latentes lucidantur & emaculantur. Præterea additur Glossarium Isidori, emendatum curâ Joannis Georgii Grævii, cui auctarium subjecit Theodorus Janssonius ab Almeloveen.* Utrecht 1697 in-fol. 2 Vol. Cette Edition ayant passé au Sieur de Lorme, Libraire d'Amsterdam, il engagea Mr. Le Clerc à mettre à la tête une Préface, ou plutôt une Dissertation Etymologique, & substitua à l'ancien titre un nouveau un peu changé, où il ajoûta ces mots, *Præfixa est Operi Joannis Clerici Dissertatio Etymologica, Editio nova.* Amsterdam 1701 in-fol. deux Vol. Tout cela pour faire croire que c'étoit une Edition nouvelle. La même a reparu encore de nouveau sous le titre d'Utrecht 1711 in-fol. C'est le meilleur Ouvrage de Martinius, & le seul qui soit à présent recherché. Mais le grand nombre d'autres Ouvrages de notre Savant prouve qu'il étoit extrémement laborieux, la plupart des autres sont Théologiques. On voit par trois Lettres, qui se trouvent dans le Recueil des *Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ*, & qui s'adressent toutes trois à Conrad Vorstius, qu'il étoit en commerce avec ce Savant, & qu'il l'estimoit, quoiqu'il ne fût pas dans les sentimens de ce Théologien, puisqu'il le réfuta même dans le Synode de Dordrecht, comme nous l'avons dit dans la Remarque précédente.

(20) Tom. XXXVI. p. 238-241.

☞ MARTYR D'ANGHIERA (PIERRE) en Latin *Anglariensis* nâquit l'an 1455 [*A*] à Arone dans le Milanés sur le Lac Majeur, d'une famille illustre de Milan, originaire du Bourg d'Anghiera sur le même Lac. On lui donna au Baptême le nom de Pierre Martyr (*a*). A l'âge de vingt-huit ans environ il alla à Rome, & s'y attacha aux Cardinaux Ascagne Sforze Viscomti Vice-Chancelier, Ascagne Viscomti, & Jean Arcsimbold, Archevêque de Milan. Il y lia aussi un commerce d'amitié avec plusieurs Savans, entre autres Pomponius Lætus, Pierre Marsus (*b*), & Théodore de Pavie, Médecin de Louis XII. & qui étoit chargé des affaires de France auprès du Pape (*c*). Après avoir demeuré près de dix ans à Rome, il se dégoûta du séjour de l'Italie, & résolut de passer en Espagne [*B*]. Il partit de Rome le 29 Août 1487 (*d*) avec Eneco Lopés de Mendoza, Comte de Tendilla, qui après avoir été Ambassadeur d'Espagne à Rome, s'en retournoit dans sa patrie. Ce Seigneur le présenta au Roi & à la Reine à Saragosse, & il suivit pendant quelque tems la Cour dans le dessein de prendre le parti des Armes (*e*). Il fit sa premiére Campagne en 1489, & se trouva au siége de Baça, qui fut prise le 5 Décembre. Mais après la prise de Grenade, il se dégoûta du service, embrassa l'État Ecclésiastique, & reçut les Ordres dans cette derniére Ville (*f*). La Reine l'engagea ensuite à se donner à l'instruc-

(*a*) Niceron Mém. des Homm. Ill. T. XXIII. p. 202.

(*b*) Nicol. Antonio Bibl. Hisp. T. II p. 162.

(*c*) Niceron loc. cit. p. 203.

(*d*) Idem ibid. Nic. Antonio dit que ce fut en 1488.

(*e*) Nicol. Antonio loc. cit. Niceron p. 204.

(*f*) Niceron loc. cit.

[*A*] *Nâquit l'an 1455.*] *J'ai suivi la date du Pere Niceron, qui me paroit la plus juste. Nicolas Antonio fait naître Martyr* en 1459 (1), „ mais il se trompe, *dit le P. Niceron* (2), „ puisque Pierre Martyr assure dans sa 628. Lettre, écrite le „ 13 Septembre 1618, qu'il étoit alors sur la fin de sa 63. an„ née." Nicolas Antonio lui-même a prouvé la fausseté de sa date, car il rapporte qu'après la mort de Ferdinand (decédé en 1516) les Régens qui gouvernoient dans l'absence de Charles V. qui ne s'étoit pas encore rendu en Espagne, voulurent envoyer Martyr en Ambassade en Turquie, & qu'il s'en excusa sur son âge, étant plus que sexagénaire: *Ferdinando autem Rege è vivis sublato, non multum abfuit, quin à regni Gubernatoribus, nepote adhuc Carolo in Belgio hærente, ad Selimum Turcarum Imperatorem, reipublicæ causâ destinaretur, nisi excusasset is majorem sexagenariâ ætatem.*

[*B*] *Il se dégoûta du séjour de l'Italie, & résolut de passer en Espagne.*] Nicolas Antonio dit (3), qu'il allégua pour raison de son départ pour l'Espagne les dissensions qui régnoient alors entre les Princes Italiens, pendant que les Espagnols vivoient unis, & que Ferdinand & Isabelle faisoient éclatter leur zéle contre les Maures. Rapportons les propres termes de l'Auteur Espagnol. *Quæsitus autem de causâ, cum necdum Româ discessisset, Italiam in diversa discerptam causatus est, Hispaniam verò in unum redactam; Italiæ Principes discordes, Hispanos unanimes; quare præferre se ajebat Italiæ turbatum statum Hispaniæ regno* (4), *in quo dominarentur justissimi Reges, nihil aliud cogitantes quam de redigendo in Ecclesiæ ditionem Hispaniæ reliquum, quod à Mauris possidebatur.* Quelques jours après son arrivée en Espagne, écrivant à l'Evêque de Pampelune, Martyr lui marquoit (5) qu'il aimeroit autant ne point vivre, que de vivre ailleurs qu'en Espagne, & que tout lui plaisoit également dans ce Royaume: *Nollem alicubi terrarum vivere, si extra Hispaniam vivendum. Placent majorem in modum tui Reges, placet Hispana nobilitas, de populo nil mihi curæ. Video in præsentiarum ab his tuis Rege & Reginâ virtutum omnium ingentes suavesque succos emanare quotidie, suavioresque & ampliores ac summis Regibus dignos me indies visurum expecto.*

(1) Bibl. Hisp. T. I. p. 362.

(2) Mém. des Homm. Ill. Tom. XXIII. p. 201. not.

(3) Bibl. Hisp. ubi supra.

(4) Il y a surement là une faute, l'Auteur dit le contraire de ce qu'il a dessein de dire, comme il paroit par toute la suite.

(5) Epist. L. I. Ep. 9. Apud Nic. Antonio ubi supra.

[*C*] Le

ſtruction des jeunes Seigneurs de la Cour, & à leur enſeigner les Belles-Lettres (*g*), ce qu'il fit à Valladolid en 1492, puis à Saragoſſe, à Barcelonne, à Alcala, & ailleurs, c'eſt-à-dire par-tout où la Cour ſe trouvoit (*h*); comme il ſe trouvoit parmi ſes Eléves de jeunes gens des premiéres familles du Royaume, il s'acquit de puiſſans protecteurs (*i*). En 1501 le Roi Ferdinand & la Reine Iſabelle l'envoyérent en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, d'abord à Veniſe, & delà en Egypte (*k*) vers le Sultan Campſon Gauri [*C*]. Il s'acquitta fort bien de cette Ambaſſade, & depuis ce tems-là il fut regardé en Eſpagne, comme un homme non ſeulement agréable, mais utile (*l*). Il arriva de ſon voyage au commencement d'Août 1502 à Saragoſſe, d'où il ſuivit la Cour à Tolède, à Alcala, à Ségovie, & à Medina del Campo. Il partit de cette derniére Ville le 23 Novembre 1504, après la mort de la Reine Iſabelle, pour accompagner ſon corps à Grenade, & il eſſuya dans ce voyage un orage ſi violent, qu'il n'avoit jamais été en plus grand danger (*m*). Cette Princeſſe l'avoit fait Doyen du Chapitre de Grenade [*D*]. Il fut auſſi Chapelain de la Reine Jeanne, Mere de Charlequint (*n*), & il accompagna cette Princeſſe dans le tour extraordinaire qu'elle fit [*E*]. Martyr entretint toujours des liaiſons avec le Cardinal Aſcagne Sforze Viſconti [*F*]. En 1507 le Cardinal Ximenés le nomma à un Bénéfice conſidérable aux environs de Guadalajara (*o*) [*G*]. En 1515 il obtint un autre Bénéfice à Lorea près de Carthagene (*p*). Le Roi Ferdinand étant mort l'année ſuivante, Pierre Martyr fut du nombre de ceux que le Cardinal Ximenés, Régent du Royaume, priva des penſions dont ils jouïſſoient (*q*); „ quelques Hiſtoriens de ce tems-là, *dit Mr. Flechier*, entre leſquels fut Pierre Martyr, voyant qu'il leur „ retranchoit leurs penſions, retranchérent auſſi leurs louanges". Il paroît que malgré cela on conſerva toujours beaucoup d'eſtime pour Martyr; en 1518 les Régens voulurent l'envoyer en Ambaſſade en Turquie vers Sélim I. mais il s'en excuſa ſur ſon âge (*r*). Au mois de Décembre 1519 il contribua beaucoup à appaiſer un tumulte à Valence [*H*]. En 1520 il ſuivit la Cour à Compoſtelle, & à la Corogne

(*g*) Nicol. Antonio *ubi ſupra*.
(*h*) Niceron *loc. cit.*
(*i*) N. Antonio *loc. cit.*
(*k*) Idem ibid.
(*l*) Flechier *Hiſt. du Card. Ximenés* Tom. I. Avert. p. 7.
(*m*) Niceron *loc. cit.* p. 206.
(*n*) Nic. Antonio *ubi ſupra*.
(*o*) Flechier *Hiſt. du Card. Ximenés* T. I. p. 303.
(*p*) Niceron p. 207.
(*q*) Hiſt. du Card. Ximenés T. II. p. 605.
(*r*) N. Antonio *ubi ſupra*.

[*C*] *Le Roi Ferdinand & la Reine Iſabelle l'envoyérent en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, d'abord à Veniſe, & delà en Egypte vers le Sultan Campſon Gauri.*] Nicolas Antonio rapporte la choſe en peu de mots (6). *Anno* MDI *deſtinatus ab iiſdem Regibus, cum ad Venetorum Rempublicam, tum inde ad Babylonis Ægyptiæ Sultanum extra ordinem ivit Legatus, reique in eo bene geſtæ in Epiſtolâ....* CCXXI *& aliquot ſequentibus meminit.* C'eſt ſans doute de ces Lettres que le P. Niceron a tiré les particularités de ce voyage (7). Campſon Gauri Sultan d'Egypte, ayant appris que Ferdinand le Catholique faiſoit la guerre aux Maures, lui envoya le P. Antoine de Milan, Gardien, ou Vicaire des Franciſcains du St. Sépulcre de Jéruſalem pour le menacer de repreſailles ſur les Chrétiens de Syrie & d'Egypte. Ce Pere, après avoir paſſé à Naples, où il communiqua au Roi le ſujet de ſon voyage, ſe rendit en Eſpagne. Ferdinand ayant tout peſé ſe mit au deſſus des menaces, & n'écouta point les priéres; il réſolut de ſuivre ſon projet juſqu'à la fin, & ce ne fut qu'après ſon entiére exécution, „ qu'il députa au Soudan le célébre Pier„ re Martyr Gentilhomme Milanois, originaire du bourg „ d'Angliéra près de Milan, auſſi habile Négotiateur qu'exact „ Ecrivain, pour tâcher de l'adoucir, en lui repréſentant „ les choſes comme elles s'étoient paſſées, & l'impoſſibilité „ d'en uſer autrement qu'on ne l'avoit fait en pareilles con„ jonctures (8)", Martyr partit de Grenade le 13 Août 1501, paſſa par la France, & arriva à Veniſe le dernier de Septembre; il s'y embarqua ſur une Galeaſſe, qui le conduiſit à Alexandrie le jour de Noël. Le Sultan lui donna audience au Caire le 2, le 8, & le 21 Février 1502; il en obtint tout ce qu'il lui demanda, ſurtout la liberté de réparer les Saints Lieux à Jéruſalem, & aux environs, & la diminution des Caphars, qu'on augmentoit chaque jour aux Pelerins, & la ceſſation des avanies. Après avoir viſité les environs du Caire & ſurtout les Pyramides, il retourna à Alexandrie, d'où il écrivit le 2 Avril au Roi Ferdinand & à la Reine Iſabelle la Relation de ſon Ambaſſade. Il partit d'Alexandrie le 22 Mai, & arriva le 31 à Veniſe. Les François, qui étoient alors maîtres d'une grande partie de l'Italie, voulurent le faire arrêter à Milan, comme un Eſpion des Eſpagnols, mais le Cardinal George d'Amboiſe, & Jean Jaques Trivulce, Maréchal de France, qui ſe reconnoiſſoit Allié de ſa famille, lui firent avoir un paſſeport du Roi Louis XII. (9).

[*D*] *Cette Princeſſe l'avoit fait Doyen du Chapitre de Grenade.*] C'eſt ce que dit expreſſément Mr. Flechier (10). Nicolas Antonio confirme ce récit, en plaçant ce fait d'abord après le retour de Martyr de ſon Ambaſſade (11); *in reditu Granatenſis Eccleſiæ Prior, ut vocant, factus.* Ainſi il y a de l'apparence que le P. Niceron s'eſt trompé, en attribuant la nomination de Martyr à ce Bénéfice à Ferdinand en 1505, après la mort de la Reine Iſabelle. „ Le Roi Ferdinand, „ *dit-il* (12) qui l'avoit mis de ſon Conſeil des Indes, & qui „ lui avoit obtenu du Pape le titre de Protonotaire Apoſto„ lique, qu'on ne donnoit alors qu'aux perſonnes de diſ„ tinction qui avoient rendu des ſervices importans à l'E„ gliſe, le nomma en 1505 Prieur de l'Egliſe de Gre„ nade".

[*E*] *Il accompagna cette Princeſſe dans le tour extraordinaire qu'elle fit.*] D. Philippe d'Autriche mari de Jeanne étant mort, ſa veuve, qui l'aimoit avec une eſpéce de fureur, fut inconſolable, elle ne voulut prendre aucune nourriture, & demeura longtems le viſage collé au ſien, ſans que rien pût l'en arracher. Elle conſentit enfin qu'on le mit dans un Cercueil, mais ce Cercueil l'accompagnoit toujours; elle ne le perdoit point de vuë. Non contente de pleurer nuit & jour ſon Epoux, elle le trainoit dans toutes les Villes de Caſtille avec l'appareil lugubre de ſa viduïté, ne goûtant d'autre plaiſir au monde que celui de renouveller éternellement ſes obſéques, ſans vouloir ſouffrir qu'on le ſéparât d'elle (13). Martyr accompagna cette Princeſſe dans une tournée ſi ſinguliére. Ecoutons Nicolas Antonio (14): *Joannam Reginam Caroli V. Imperatoris matrem, cui à ſacris erat, in eâ memorabili peregrinatione ſequutus eſt, quâ circumvecto per Caſtellæ omnem angulum Philippi Regis conjugis immaturè defuncti cadavere, emotæ ac male ſanæ mentis veluti pompam non minus quàm prærepti conjugis funus attonita ſuique impotens duxit.*

[*F*] *Martyr entretint toujours des liaiſons avec le Cardinal Aſcagne Sforze Viſconti.*] C'eſt ce qui paroît par une affaire que rapporte Mr. Flechier (15). Le Prieur Commandataire du Monaſtére du St. Eſprit dans Ségovie, ayant prétendu ſe ſouſtraire aux ordres établis par Ximenés, fut arrêté, mais il trouva moyen de ſe ſauver de ſa priſon; & ſe réfugia auprès du Cardinal Aſcagne Sforze, qui avoit été ſon patron. „ Ce Cardinal perſuadé de l'innocence du Prieur, écrivit „ en ſa faveur au Roi Ferdinand, & manda à Pierre Martyr, „ *ſon Correſpondant*, d'aller trouver Ximenés de ſa part..... „ Pierre Martyr qui étoit mieux informé que ce Cardinal, „ voulut pourtant s'acquitter de ſa commiſſion". Mais Ximenés témoigna beaucoup d'indignation de ce qu'il ſollicitoit en faveur de cet Eccléſiaſtique. Martyr rendit compte au Cardinal du peu de ſuccès de ſa négotiation, & lui conſeilla de ne plus protéger ce Prieur inquiet & opiniâtre, contre un homme qui avoit la raiſon & la puiſſance de ſon côté.

[*G*] *En 1507 le Cardinal Ximenés le nomma à un Bénéfice conſidérable...*] Il paroît que ce Prélat favoriſa Martyr ſans aucune ſollicitation de ſa part, auſſi témoigna-t-il toute la fermeté néceſſaire pour ſoutenir le choix qu'il avoit fait. Voici de quelle maniére l'éloquent Hiſtorien de la Vie de ce fameux Cardinal rapporte cette affaire (16). „ Parmi ces affaires pu„ bliques, il en ſurvint une à l'Archevêque (17) qui le re„ gardoit en particulier, & qui luy fit aſſez de peine. Un Bé„ néfice conſidérable eſtant venu à vaquer dans ſon Diocéſe „ aux environs de Guadalajara, il en envoya les Proviſions „ à Pierre Martyr d'Angleria, dont le mérite luy eſtoit con„ nu. Bernardin de Mendoza frere du Duc de l'Infantade, „ & Archidiacre de ce quartier là, en avoit déja pris poſſeſ„ ſion en vertu des Lettres expectatives, qu'il avoit autre„ fois obtenuës du Pape Alexandre VI, & prétendoit s'y „ maintenir à main armée. Ximenés fut piqué de ce procé„ dée, d'autant plus qu'on diſoit qu'il avoit tort de diſputer „ aux autres, un droit qu'il avoit autrefois ſoutenu luy-mê„ me contre ſon Archevêque. Il répondoit à cela que le „ Pape Alexandre eſtoit mort, & que ces ſortes de Privilé„ ges n'avoient plus de lieu, quand le Pontife qui les avoit „ donnez n'eſtoit plus, & que ſous ce prétexte on entre„ prenoit ſur ſes droits, & l'on faiſoit violence à l'Egliſe & „ à ſes Miniſtres. Il s'en plaignit au Duc de l'Infantade, & „ le pria de porter ſon Frere à rentrer dans ſon devoir, & „ à ne pas donner occaſion de procéder contre luy par les „ Cenſures Eccléſiaſtiques; ajoûtant que ſi les armes ſpiri„ tuelles ne l'étonnoient pas, il envoyeroit des Troupes, „ qui valoient mieux que ces Soldats, qu'il avoit mis dans „ l'Egliſe comme dans une Place d'armes pour la défendre. „ Il en écrivit à peu près en ces termes à l'Archidiacre, qui „ jugea à propos, après y avoir bien penſé, de renoncer à „ ſa prétention".

[*H*] *Il contribua beaucoup à appaiſer un tumulte à Valence.*] Cette émotion fut cauſée par les extorſions des Flamands, qui étoient alors en Eſpagne. Pierre Martyr écrivit à Gattinara Chancelier de Charlequint, qu'il verroit par les Lettres des Régens, que jamais Eccléſiaſtique n'avoit rendu plus de ſervice que lui, dans le trouble excité par quelques perſonnes ambitieuſes. Rapportons les propres termes de l'Auteur qui nous fournit ces particularités (18). *Incidens quoque paulò poſt in populares Caſtellæ propter Belgarum aulicorum avaritiam tumultuantis motus ita ſe geſſit, ut ad Mercurium Gattinaram Caroli Cancellarium epiſtolam* CXXXV. *ſcribens, intellecturum eundem ait ex literis Gubernatorum, neminem unquam ſub clericali habitu Principi cuique fuiſſe magis quam ſe utilem, in illâ ferocientis plebis inſaniâ, quam pauci homines ambitione ducti excitaverant.*

(6) *Bibl. Hiſp. loc. cit.*
(7) Tom. XXIII. p. 204-206.
(8) D'Orleans *Hiſt. des Revol. d'Eſpagne* Tom. IV. p. 440.
(9) Niceron *ubi ſupra*.
(10) *Hiſt. du Card. Ximenés.* T. I. p. 218.
(11) Bibl. Hiſp. *loc. cit.*
(12) Niceron p. 206. 207.
(13) D'Orleans *Hiſt. des Révol. d'Eſpagne* Tom. IV. p. 301. 302.
(14) Bibl. Hiſp. *loc. cit.*
(15) *Hiſt. du Card. Ximenés* T. I. p. 22-.
(16) Flechier *Hiſt. du Card. Ximenés* T. I. p. 303. 314.
(17) Ximenés étoit Archevêque de Tolède.
(18) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp. ubi ſupra.*

[*I*] On

rogne, d'où il paſſa à Valladolid. On voit par ſes Lettres, qu'il demeura dans cette Ville depuis le 29 Mai 1520 juſqu'au 14 Fevrier 1522. Il étoit logé dans la maiſon du Commandeur de Ribera, où il étoit fort bien; cependant il s'y ennuyoit d'être éloigné de la Cour. Il en ſortit enfin pour aller à Vittoria ſaluer le Cardinal de Tortoſe, qui venoit d'être élu Pape, & qui prit le nom d'Adrien VI. Il le connoiſſoit depuis longtems; & lorſque ce Prélat arriva en Eſpagne ſous le régne de Ferdinand, Martyr fut preſque toujours auprès de lui, pour lui ſervir d'Interpréte. Auſſi le nouveau Pape eût-il ſouhaitté l'emmener avec lui avec Rome, mais il s'en excuſa ſur ſon âge. L'année ſuivante 1523 ce Pontife lui donna l'Archiprêtré d'Ocaſia, dont il ſe contenta de tirer les revenus, & céda le titre au Juriſconſulte Antoine Tamaron, ſon Procureur qui étoit de cette Ville (*s*). Charlequint ne le favoriſa pas moins que Ferdinand, il le mit de ſon Conſeil des Indes, & au mois d'Août 1524 il le nomma Abbé de St. Jaques de la Jamaïque, Martyr conſacra les revenus de la premiére année à en bâtir l'Egliſe (*t*). On a de lui un Recueil de Lettres fort curieux & divers autres Ouvrages [*I*]. Aucun Auteur ne marque l'année de ſa mort; mais comme la derniére de ſes Lettres eſt du mois d'Août 1525 il eſt à préſumer qu'il mourut quelque tems aprés. Il étoit alors âgé de ſoixante-dix ans (*u*). On trouve dans le *Chevræana* un trait, attribué à Pierre Martyr, qui m'eſt un peu ſuſpect [*K*].

(*s*) Niceron p. 208. 209.

(*t*) N. Antonio *ubi ſupra*. Niceron *loc. cit.*

(*u*) Niceron & N. Antonio *loc. cit.*

[*I*] *On a de lui un Recueil de Lettres fort curieux & divers autres Ouvrages.*] I. Ce Recueil fut imprimé en 1530 ſous ce titre: *Opus Epiſtolarum Petri Martyris Anglerii Mediolanenſis. Compluti apud Michaelem de Eguia.* 1530 *in-fol.* Cette premiére Edition étoit devenuë ſi rare, que dans le tems que le Cardinal François Barberin étoit Légat d'Urbain VIII. en Eſpagne, il paya une ſomme conſidérable pour une Copie manuſcrite de ces Lettres (19). Mr. le Premier Préſident de Lamoignon donna l'Exemplaire qu'il avoit dans ſa Bibliothéque à Charles Patin, qui en fit faire une nouvelle Edition en Hollande plus belle & plus correcte que la premiére ſous ce titre: *Opus Epiſtolarum Petri Martyris Anglerii Mediolanenſis, Protonotarii Apoſtolici, Prioris Archiepiſcopatûs Granatenſis, atque a Conſiliis Rerum Indicarum Hiſpanicis, tanta cura excuſum, ut præter ſtyli venuſtatem quoque fungi poſſit vice luminis Hiſtoriæ ſuperiorum temporum. Cui acceſſerunt Epiſtolæ Ferdinandi de Pulgar coætanei, Latinæ pariter atque Hiſpanicæ cum Tractatu Hiſpanico de Viris Caſtellæ illuſtribus.* Amſterdam 1670 in-fol. „ Ces Lettres, *dit le Pere Niceron* (20), ſont très-„ curieuſes & fort recherchées des Savans. On y trouve „ toute l'Hiſtoire du tems de Pierre Martyr. Elles ſont divi-„ ſées en XXXVIII Livres, & s'étendent depuis l'an 1488. „ juſqu'à l'année 1525. Mr. l'Abbé Lenglet s'eſt trompé en „ attribuant dans ſon Catalogue des Hiſtoriens le *Tractatus* „ *Hiſpanicus de Viris Caſtellæ illuſtribus* à Pierre Martyr, puis-„ que ce Traité porte le titre de Ferdinand de Pulgar". Nic. Antonio met ce Recueil de Lettres au rang des obligations que l'Eſpagne a à Pierre Martyr; *atqui obnoxiam ipſe ſibi...... Hiſpaniam reddidit...... propter compactam de ejus temporis rebus epiſtolarem ſive diariam Hiſtoriam, cui qui derogaverit fidem à præſenti ac rerum, quas refert, plerumque parte elucubrata, humanitatem omnem prius exuere illum oportet.* Mr. Flechier s'eſt beaucoup ſervi des Lettres de Pierre Martyr dans ſon *Hiſtoire du Cardinal Ximenés.* „ Son aſſiduité auprès des Rois, ſes cor-„ reſpondances avec les plus grands Seigneurs & les plus il-„ luſtres Prélats d'Eſpagne & d'Italie, & ſon eſprit curieux „ & politique, lui donnérent l'envie & les moyens de com-„ poſer un Volume de Lettres, qui contient l'Hiſtoire de „ ſon tems (21)". Dans un autre endroit le même Auteur dit (22): „ Le témoignage de Pierre Martyr que j'allégue en „ pluſieurs endroits, m'a paru d'autant plus croyable & plus „ ſeur, qu'étant de la Cour des Rois Catholiques, il étoit „ plus exactement informé des particularités de leur régne". II. Il a compoſé l'Hiſtoire de la découverte du Nouveau Monde ſur les originaux mêmes de Chriſtophle Colomb, & ſur les Mémoires qu'on envoyoit d'Amérique au Conſeil des Indes, dont il étoit membre. Il commença à l'écrire au mois de Novembre 1493, & la donna à diverſes repriſes partagée en Décades, dont chacune a dix Livres, ou plutôt dix Chapitres ſous ce titre, *De novo Orbe Decades* (23). Nic. Antonio dit, qu'il les appelloit *Oceanus.* La premiére Décade, dit le Pere Niceron, parut dans une Edition de quelques Ouvrages de Pierre Martyr, inconnuë à Nicolas Antonio, & à Maittaire, qui eſt ainſi rapportée dans le Catalogue de la Bibliothéque d'Uylenbroek. *Petri Martyris Opera. Scilicet: Legationis Babylonicæ Juſſu Ferdinandi & Elizabethæ ſuſceptæ Libri tres. Ejuſdem Oceani Decas. Ejuſdem Carmina, Janus, Inachus, Pluto furens, & reliqua Poëmata, Hymni, & Epigrammata. Cura Ælii Antonii Nebriſſenſis, ejuſdemque argumentis & Annotationibus. Hiſpali* 1500 in fol. Les trois premiéres furent enſuite imprimées à Paris en 1532 in-4. à Baſle en 1533 in-fol. avec les trois Livres *de Legatione Babylonica.* A Cologne en 1574 in-8. avec les mêmes. Les huit Décades, c'eſt-à-dire, l'Ouvrage entier a été imprimé à Paris en 1536 in-fol. Richard Hakluyt, connu par ſon Recueil de Voyages, en donna une Edition corrigée, avec des Notes marginales, & une Carte Géographique à Paris en 1587 in-4. Le P. Niceron dit qu'il y a eu d'autres Editions faites précédemment en Eſpagne, dont il ignore les dates; & l'on ne trouve rien de clair là-deſſus dans Nicolas Antonio. Le P. Niceron nous apprend (24) qu'il y a un Abrégé François des trois premiéres Décades, imprimé ſous ce titre: *Extrait ou Recueil des Iſles nouvellement trouvées en la grande mer Oceane, au temps du Roy d'Eſpagne, Ferdinand & Elizabeth ſa femme, fait premiérement en Latin par Pierre Martyr de Milan, & depuis tranſlaté en Langage François. Item trois Narrations, dont la premiére eſt de Cuba, la ſeconde de la Mer Oceane, & la troiſiéme de la priſe de Temiſtitan.* Paris 1532 in-4. La premiére de ces trois Narrations eſt tirée de la IV. Décade de Pierre Martyr, les deux autres ont été écrites par Pierre Savorgnano de Forli. On a auſſi un Abrégé Italien des trois premiers Livres dans le Recueil de Voyages de Ramuſio (25). „ Je ne ſai, *dit le P.* „ *Niceron*, ſi c'eſt la même choſe qu'un Abrégé dont Haym „ rapporte ainſi le titre (26): *Sommario della generale Iſtoria* „ *delle Indie Occidentali, cavato da' libri di Pietro Martire. In* „ *Venetia* 1534 in-4." Jean Vaſée (27) dit, en parlant de ces Décades, qu'il y a des gens qui reprennent en certaines choſes Pierre Martyr, comme un Auteur d'une créance ſuſpecte, *à quibuſdam tanquam ſuſpectæ fidei reprehendi*; c'eſt-à-dire, comme un Auteur qui avoit dit des choſes ſuſpectes. „ L'Auteur des *Eſſais de Litérature*, dit le P. Niceron (28), „ n'a pas entendu ces paroles, lorſqu'il a cru qu'elles ſigni-„ fioient, qu'on avoit trouvé dans les Décades des choſes, „ qui n'étoient pas conformes à la doctrine de l'Egliſe Ro-„ maine, & qu'il ajoûte de ſon chef que cela fit des affaires „ à Pierre Martyr". Il y a de l'apparence que cet Auteur a copié Voſſius, qui attribue à Vaſée d'avoir dit cela. *Idem addit*, dit Voſſius (29), *quædam in ejus Decadibus culpari, quaſi minus convenientia cum Eccleſia Romanâ. Magnoperè vereor*, ajoûte Voſſius, *ne confundat duos Petros Martyres; quorum prior Mediolanenſis, alter non paulo junior, Florentinus fuit. Sanè de priori nec ſuſpicionem ejuſmodi in elogio ejus injicit Paulus Jovius, qui id nequiquam prætermiſſet.* Ce dernier trait où Voſſius ſoupçonne que Vaſée a confondu Pierre Martyr d'Anghiéra, avec Pierre Martyr Vermilio, me confirme que l'Auteur des *Eſſais de Litérature* n'a fait que copier Voſſius, car il accuſe Vaſée de ce que ſoupçonne Voſſius. Malgré ce jugement de Vaſée, Alvare Gomez ne fait pas difficulté d'avancer dans ſon Hiſtoire du Cardinal Ximenés, que Martyr dédommage abondamment de ce qu'il peut y avoir de rude dans ſon ſtile, par la fidélité avec laquelle il rapporte les faits. Richard Hakluyt dit auſſi dans la Préface de ſon Edition des Décades, que la Mémoire de Pierre Martyr doit être chére à tous les gens de bien, puiſqu'il a rapporté fidélement & ſçavamment tout ce que les Eſpagnols ont fait de bien & de mal par terre & par mer, pendant trente-quatre ans, depuis la premiére découverte du nouveau Monde. Il ajoûte, qu'il eſt très-exact à décrire les lieux, & à marquer les tems; que ſon ſtile eſt concis, mais vif & animé; qu'il ne ſe contente pas de raconter ſimplement les faits, mais qu'il recherche les cauſes ſecrettes de toutes choſes (30). III. *De Inſulis nuper inventis & incolarum moribus.* Baſle 1521 in-4, & 1533 in-fol. Avec les trois premiers Livres des Décades. Cologne 1574 in-8. avec les mêmes Livres. IV. *De Legatione Babylonica Libri tres. Hiſpali* 1500 in fol. avec la premiére Décade. Et avec l'Ouvrage précédent dans les Editions où il ſe trouve. Il envoya cet Ouvrage en 1515 à Leon X, avec une Lettre qui ſe trouve dans ſon Recueil (31). Cette Relation eſt eſtimée & renferme l'Hiſtoire d'Egypte de ce tems-là. Il lui a donné le titre qu'elle porte, parce que le Soudan, qui commandoit en Egypte, ſe nommoit le Soudan de Babylone. On en a une Traduction Italienne ſous ce titre: *Pietro Martyre Milaneſe, delle coſe notabili dell' Egitto, trad. della Lingua Latina in Lingua Italiana da Carlo Paſſi. In Venetia* 1564 in-8. (32). „ Je ne ſai, *ajoûte le P. Niceron*, ce que c'eſt que cet Ouvra-„ ge rapporté dans le Catalogue des Hiſtoriens de l'Abbé „ Lenglet, *Petri Martyris Hiſtoria Palæſtinorum, Tyriorum,* „ *& Sidoniorum.* Tiguri 1592 in-4. ni s'il appartient à Pierre „ Martyr Vermilio, à qui le P. le Long le donne". V. Nicol. Antonio (33) parle d'un Ouvrage en vers Latins ſur Pline. Voici ſes propres termes: *Præter hæc ad* Plinii *omnes libros* Synopſin *Latinam verſibus edidit, cum facultate poëticâ ævo ſuo in paucis floreret.*

(19) Idem ibid. p. 163.

(20) *Ubi ſupra* p. 210.

(21) Flechier *Hiſt. du Card. Ximenés* T. I. Avertiſſ. p. 7.

(22) Ibid. p. 5.

(23) Niceron p. 210. 211.

(24) *Ubi ſupra* p. 212.

(25) T. III. p. 1-36.

(26) *Notizia de' libri rari.* p. 88.

(27) *In Chron. Hiſp.* c. 4. *Apud* Voſſium *de Hiſt. Latin.* L. III. c. 12.

(28) *Ubi ſupra* p. 213.

(29) *Ubi ſupra.*

(30) Niceron p. 213.

(31) N. Antonio *loc. cit.*

(32) Niceron p. 215.

(33) *Ubi ſupra.*

[*K*] *On trouve dans le* Chevræana *un trait, attribué à Pierre Martyr, qui m'eſt un peu ſuſpect.*] „ Martyr, *y fait-on dire à* „ *Mr. Chevreau* (34), après avoir ſervi le Roi d'Eſpagne „ ſans recevoir la récompenſe duë à ſes longs travaux, vo-„ yant que Sa Majeſté avoit pourvu de trois Evêchés ſes „ trois Confeſſeurs, dit; *Trà tanti Confeſſori ſarebbe ſtate en-* „ *cora bene un Martyre.* Cela étoit bon du tems que les Equi-„ voques étoient en régne". Ce qu'on avance-là ſemble être contredit par la maniére dont Martyr lui-même parle des obligations qu'il avoit à l'Eſpagne (35); *Caſtella me honoribus affecit, & ſummo honore proſequitur; ſuxerunt literalia mea ubera Caſtellæ principes fere omnes; Debeo igitur* IMMENSUM *Caſtellæ.* Quelle apparence, qu'un homme, qui tenoit ce langage, ait pu ſe croire mal récompenſé. D'ailleurs le fait en lui-même eſt faux, ſi Martyr n'a point eu d'Evêché, on ne peut cependant dire que ſes longs travaux ſoient demeurés ſans récompenſe, puiſqu'il étoit Conſeiller des Indes, & pourvu d'ailleurs de divers bénéfices. On pourroit bien avoir fait dire à Mr. Chevreau ce à quoi il n'a point penſé; ou ſi ce trait eſt de lui, je voudrois qu'il eût cité quelque bon garant de ce qu'il attribue à Pierre Martyr.

(34) Chevræana T. I. p. 40.

(35) Epiſt. 610. *Apud* Nic. Antonio *loc. cit.*

(a) Mr. Bayle a renvoyé cet Article au mot *Vermilli*, mais il ne l'a pas exécuté.

(b) Josias Simler *Vita Petri Martyris Florentini*, à la tête de la Seconde Edition du Commentaire de *Martyr* sur la *Genése*. Heidelberg 1606. les pages de cette Vie ne sont pas chiffrées. Quand dans le cours de cet Article je ne citerai pas d'autre Auteur, ce que je rapporterai sera tiré de cette Vie.

☞ MARTYR (*a*) VERMILIO (PIERRE) Célébre Théologien du XVI. Siécle, nâquit à Florence le 8 Septembre 1500, d'Etienne Vermillio & de Marie Fumantini, tous deux sortis de bonnes familles de cette Ville, & dont les Ancêtres y avoient possédé les principales Charges. On le nomma au Baptême Bierre Martyr, conformément au vœu que ses pere & mere avoient fait au Saint de ce nom, dont l'Eglise n'étoit pas éloignée de leur maison (*b*). Ses parens, qui étoient riches, & qui n'avoient point d'autre garçon que lui, les autres étant morts en bas-âge, n'oubliérent rien pour son éducation. Sa Mere, qui savoit fort bien la Langue Latine la lui apprit elle-méme [*A*] & lui expliqua dès sa plus tendre jeunesse les Comédies de Terence. Il étudia ensuite sous Marcel Vergilio, homme savant, connu par quelques Ouvrages, qui étoit alors Sécretaire de la République de Florence, & qui enseignoit la Langue Latine à la jeune Noblesse de cette Ville; & il eut pour condisciples & pour amis, François de Medicis, Alexandre Caponi, François & Raphael Ricci, & Pierre Vettori. Par son application, jointe à d'heureuses dispositions, il fit de grands progrès dans ses études [*B*]. Comme sa piété le portoit à se garantir de la Corruption dominante, il crut, selon la maniére de penser de ce tems-là, que le meilleur parti pour lui étoit de quitter le Monde, ainsi à l'âge de seize ans il entra chez les Chanoines Réguliers de St. Augustin à Fiesoli près de Florence; la régularité & l'amour des Sciences qui régnoient dans cet ordre, le lui firent préférer aux autres. Une sœur qu'il avoit, nommée Félicité, imita son exemple, & entra dans le Monastére de St. Pierre Martyr. L'action de notre jeune Martyr causa beaucoup de chagrin à son Pere [*C*]; mais le fils ne laissa pas de persister dans son dessein, & après avoir fait ses vœux, il reprit ses études, & s'appliqua avec ardeur à l'Eloquence & à la lecture de l'Ecriture Sainte. Au bout de trois ans on l'envoya à Padouë dans le Monastére de St. Jean de Verdara, où il passa huit ans [*D*]. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-sixiéme année on le chargea de prêcher, & il s'acquitta avec succès de cet emploi en divers lieux; il enseigna aussi la Philosophie & les Saintes Lettres aux jeunes Religieux de son Ordre. Il expliqua même Homére à Verceil, à la priére de Benoît Cusani, son Compagnon d'étude dans la Langue Grecque. Pendant qu'il étoit Soûprieur à Boulogne, il apprit l'Hébreu d'un Médecin Juif, afin de pouvoir lire l'Ecriture Sainte avec plus de fruit. Ayant été élu Abbé de Spoléte, il se fit estimer universellement dans cette Ville, par sa prudence & sa bonne conduite. Au bout de trois ans, le Chapitre-Général de l'Ordre envoya Pierre Martyr à Naples, en qualité de Supérieur du Collége de St. Pierre, ce fut dans cette Ville qu'il commença à prendre du goût pour la doctrine des Réformés [*E*]. Il n'y avoit pas encore trois ans qu'il étoit à Naples, qu'une dangereuse

[*A*] *Sa Mere, qui savoit fort bien la Langue Latine, la lui apprit elle-même.*] A cette occasion l'Auteur de la Vie de Martyr observe, que plusieurs célébres Orateurs de l'Antiquité ont été redevables de la pureté de leur stile aux instructions de leurs Meres, je rapporterai là-dessus un passage remarquable de Quintilien (1): *Gracchorum eloquentiæ multum contulisse accepimus, Corneliam matrem; cujus doctissimus sermo in posteros quoque est epistolis traditus; & Lælii filia reddidisse in loquendo paternam eloquentiam dicitur: & Quinti Hortensii filiæ oratio apud Triumviros habita, legitur non tantum in sexus honorem.* Simler s'est trompé en parlant de la Mere de Lælius, il paroît par ces paroles de Quintilien, qu'il s'agit de sa fille. Le XVI. Siécle a produit plusieurs femmes illustres dans les Lettres, telles ont été entre autres Jeanne Gray en Angleterre, Olympie Morata en Italie, Louise & Angele Sigée en Espagne. Louise possédoit la Philosophie, le Grec, le Latin, l'Hébreu, le Syriaque, & l'Arabe (2). Elle mourut fort jeune le 13 Octobre 1560. Angele sa sœur savoit le Grec & le Latin, & elle étoit si habile Musicienne, qu'elle pouvoit le disputer aux plus fameux maîtres (3). Il paroît que la mere de Pierre Martyr étoit une de ces femmes illustres, qui avoient cultivé les Lettres.

(1) *Instit. Orat.* Lib. I. cap. 1.

(2) De Thou *sur* l'année 1560.

(3) Vasæi *Chron. Hispan.*

[*B*] *Il fit de grands progrès dans ses études.*] Il avoit la conception vive & prompte, la mémoire heureuse, & une ardeur extraordinaire, que rien n'étoit capable de rallentir; il étoit d'ailleurs sage & modeste. Rapportons les termes de son Historien: *In hoc autem primo studiorum cursu cum vixdum a metis progressus esset, initio statim egregia quædam & præclara indoles apparuit, quæ parentibus & præceptoribus summæ eruditionis, summæque virtutis non dubiam spem afferebat. Erat enim in eo primum magna in percipiendo & cognoscendo ingenii celeritas, in retinendo tanta vis memoriæ, ut quidvis comprehendere & custodire posset. Studium deinde discendi adeo ardens, ut nulla unquam molestia, nullum audiendi & legendi fastidium in eo appareret. Pudor præterea qui illam ætatem maximè ornat, mirificus semper fuit, itaque & senes instar parentum reverebatur, & æquales suos quamvis plerosque ingenio excelleret, ita tamen amabat, ita modestia sua sibi devinciebat, ut nulla inter eos penitus oriretur æmulatio; quin eos quos puerilis consuetudo & familiaritas sibi conjunxit, quamdiu in Patria & in Italia vixit, amicissimos semper habuit* (4).

(4) Simlerus *Vita Pet. Martyris.*

[C] *L'action de notre jeune Martyr causa beaucoup de chagrin à son Pere.*] Deux raisons contribuérent à faire desapprouver cette action au Pere de Martyr; la premiére, c'est que sa famille étoit sur le point de s'éteindre, n'y ayant que notre jeune Savant pour la continuer; la seconde que son Pere n'étoit pas selon les apparences fort superstitieux, & n'avoit pas de hautes idées de la sainteté de la Vie Monastique; c'est du moins ce qu'on semble pouvoir conclure de la maniére dont il disposa de son bien en mourant, l'ayant donné aux pauvres, sans laisser à son fils autre chose qu'une pension de cinquante Ecus. *Fuit hoc utriusque factum patri ingratum & molestum, vel quod voluisset familiam Vermiliam, in qua præter ipsos nemo alius superstes erat, a filio uxore ducta propagari, vel quod vulgi superstitionem, & monachorum fictam sanctimoniam, vir gravis improbaret. Etenim Florentiæ jam olim Dantes & Petrarcha multos abusus in Ecclesia reprehenderant, & ante paucos annos idem factum fuerat ab Hieronymo Savonarola, cujus conciones haud dubiè Vermilius senior audierat. Certè non omnino illi probatam fuisse vitam monasticam, ex eo colligimus, quod testamento suo id quod in numerato argento habuit, uxori legavit, quam secundam post Fumantinæ obitum duxerat; reliqua verò bonorum Xenodochio cedere voluit in usum pauperum, hoc conditione ut filio quoad viveret, solverentur aurei quinquaginta ..... cumque liberi ejus in Cœnobiis vitam agerent, maluit tamen sua bona pauperum usui cedere, quam ab ignavis monachis consumi, qui scilicet preces quasdam non intellectas pro eo demurmurarent* (5).

(5) Simlerus *ubi supra.*

[*D*] *On l'envoya à Padouë ..... où il passa huit ans.*] Ce fut dans cette Ville qu'il se livra plus que jamais avec une application extraordinaire à l'étude; il se poussa dans les Belles-Lettres, & dans la Philosophie, que de Savans Professeurs enseignoient dans l'Université. La Philosophie d'Aristote lui plût préférablement à toute autre, tant à cause de sa méthode, que parce qu'il la croyoit plus exempte d'erreurs que celle des autres Sectes. Mais persuadé que ce n'étoit point lire Aristote, que de lire dans les traductions Latines qu'on en a faites, il crut qu'il devoit apprendre la Langue Grecque, pour lire les Ouvrages de ce Philosophe dans l'Original. Il manquoit cependant de Maîtres capables de le guider dans ce travail, mais cet obstacle ne l'arrêta pas, il passoit souvent des nuits dans la Bibliothéque de son Couvent avec Benoît Cusani, & ils expliquoient tour à tour quelque Auteur Grec, & il parvint à acquérir une grande connoissance de la Langue Grecque, ensorte qu'il entendoit non seulement les Orateurs & les Philosophes, mais encore les Poëtes. L'Etude de la Théologie Scholastique l'occupa aussi, il s'y appliqua sous un Hermite de St. Augustin, & sous deux Dominicains qui l'enseignoient à Padouë (6). La lecture, la méditation, la Composition, & les exercices de dispute partageoient tout son tems. Et il est aisé de s'imaginer qu'une application aussi soutenuë, jointe à une grande ardeur, & à beaucoup de talens naturels, devoit lui faire acquérir de grandes connoissances.

(6) Idem ibid.

[*E*] *Ce fut dans cette Ville* (Naples) *qu'il commença à prendre du goût pour la doctrine des Réformés.*] Pendant qu'il fut à Naples il lut les Commentaires de Bucer sur les Evangiles & sur les Pseaumes, le Traité de Zuingle de la vraye & de la fausse Religion, & quelques autres Ouvrages des Protestans, qui lui inspirérent du goût pour leurs sentimens; ce qui augmenta ce goût, fut le commerce qu'il eut avec Jean-Antoine Flaminio, Jean Valdés, illustre Gentilhomme Espagnol, Galeas Caraccioli Marquis de Vico, & d'autres hommes savans, qui avoient adopté les sentimens de la Réformation. Il y avoit déjà comme une Eglise formée à Naples, dont Jean Valdés étoit comme le premier fondateur; on y comptoit plusieurs Gentilshommes, & mêmes des femmes de distinction; on prétend entre autres, que Victoire Colonne, Veuve de Ferdinand d'Avalos Marquis de Pescaire, étoit de ce nombre. Quand Martyr eut tout-à-fait pris les idées du Protestantisme, il entreprit d'expliquer publiquement la premiére Epitre aux Corinthiens, & ses Discours furent si fort goûtés, que des Prelats mêmes venoient l'entendre; mais étant venu aux Versets 13 & 14 du Chap. III. il prétendit que ces paroles ne faisoient rien en faveur de la doctrine du Purgatoire; cela anima contre lui certaines gens, qui lui firent défendre de continuer ses explications. Martyr refusa de se soumettre à cette défense, & en appella au Pape: comme il avoit de puissans amis à Rome, tels que les Cardinaux de Gonzague, de Contareni, Polus, Bembe, Fregose, il obtint bientôt la liberté de continuer ses explications (7). Voilà le récit tout simple de ce qui se passa à Naples, & je dois dire à la louange du Pere Niceron, qu'il s'est tenu sur ce sujet dans les bornes de l'honnêteté (8). Mais d'autres Ecrivains de l'Eglise Romaine n'en ont pas fait autant. Mr. Maimbourg (9) le qualifie d'*Apostat* de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin. Le Continuateur de l'Abbé Fleuri

(7) Idem ibidem.

(8) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXIII. p. 221. 222.

(9) *Hist. du Calvinis.* L. III. ann. 1562.

gereuſe maladie dont il fut attaqué, & qu'on attribua à l'air de cette Ville, engagea ſes Supérieurs à le nommer Viſiteur-Général de l'Ordre [*F*]. Quelque tems aprés on le nomma Prieur de St. Fridien à Lucques [*G*]. Pendant qu'il s'y diſtinguoit il ſe formoit un orage contre lui à Genes, où le Chapitre-Général étoit aſſemblé. Il reçut ordre d'y comparoître, ce qui le détermina à ſe retirer parmi les Proteſtans [*H*]. Il ſe rendit d'abord à Zurich, où il fut fort bien reçu par Bullinger, Pellican & les autres Miniſtres de cette Ville; mais n'ayant pas trouvé à s'y placer il alla à Baſle, où il demeura juſqu'au milieu d'Octobre 1542, que Martin Bucer lui procura une place à Strasbourg, que Capiton avoit laiſſée vacante, pour y enſeigner les Saintes Lettres (*b*); ſon ami Laciſi fut appellé en même tems pour remplir la Chaire en Langue Grecque. Martyr enſeigna cinq ans avec ſuccès à Strasbourg; il s'y maria en 1546 à Catherine Dampmartin [*I*] native de Mets, qui mourut huit ans aprés en Angleterre, ſans laiſſer

(*b*) Pet. Martyris *Epiſtolæ ad Amicos* Ep. 1.

Fleuri (10) a trouvé ſans-doute ce ſtile à ſon goût: ſelon lui Martyr commença *à ſe pervertir à Naples*, enſuite il en *pervertit* d'autres, *qui furent tous les Compagnons de ſon Apoſtaſie & de ſes impiétés*. Cela s'appelle ſe mettre dans la Claſſe des petits Miſſionnaires, on en impoſe par ce langage à des gens qui ſe laiſſent conduire à l'aveugle, mais on s'expoſe au mépris des gens ſenſés de quelque Communion qu'ils ſoient. Qu'il me ſoit permis de donner ce petit avis à de certains Ecrivains.

[*F*] *Viſiteur-Général de l'Ordre.*] Martyr ſe fit eſtimer des honnêtes-gens par ſa probité, ſa fermeté, & ſa ſageſſe, & ſe fit craindre des méchans; le déréglement étoit fort grand dans ſon Ordre, & pluſieurs des principaux mêmes menoient une vie ſcandaleuſe. Martyr entreprit de les ramener dans les juſtes bornes, & aprés en avoir conféré avec le Cardinal de Gonzague, Protecteur de l'Ordre, il punit divers particuliers & des Supérieurs, dont il condamna même quelques-uns à une priſon perpétuelle, ce qui lui attira quantité d'ennemis (11).

[*G*] *On le nomma Prieur de St. Fridien à Lucques.*] Ceux qui lui vouloient du mal, prétendoient par cette nomination honorable lui tendre un piége, dont ſa prudence & ſa bonne conduite le tirérent. Je dis que ce poſte étoit honorable, puiſque ce Prieur a Juriſdiction Epiſcopale ſur la moitié de la Ville de Lucques; mais d'un autre côté l'on comptoit que Martyr auroit beaucoup à ſouffrir dans cette place & eſſuyeroit bien des chagrins, parce que les Lucquois haïſſoient mortellement les Florentins. Mais ces vuës malignes n'eurent point leur effet; car Martyr ſçut ſi bien gagner l'affection des Lucquois, qu'ils le traitérent toujours comme un de leurs Compatriotes, & qu'ils demandérent inſtamment aux Supérieurs de ſon Ordre, qu'on ne le leur ôtât point. Il ne négligea rien pour faire fleurir les études dans le Collége de Lucques. Paul Laciſi Véronois y enſeignoit la Langue Latine, Celſe Martinengo la Grecque, Emanuel Tremellius l'Hébraïque; pour lui il expliquoit les Epîtres de St. Paul, tant pour exercer la Jeuneſſe dans la Langue Grecque, que pour les inſtruire de la Religion, & prêchoit tous les Dimanches. Ses inſtructions furent ſi efficaces, que la même année qu'il quitta l'Italie, dix-huit Religieux de ſon Ordre imitérent ſon exemple. Pendant ſon ſéjour à Lucques, le Cardinal Contaréni venant de ſa Légation d'Allemagne, logea chez lui, & ils eurent enſemble pluſieurs entretiens ſur la Religion (12).

[*H*] *Ce qui le détermina à ſe retirer parmi les Proteſtans.*] Il nous apprend lui-même (13) qu'outre le danger auquel il étoit expoſé, ſa Conſcience le preſſoit de ne plus participer aux ſuperſtitions où il ſe trouvoit engagé, & auxquelles il falloit qu'il portât les autres. Rapportons ſes propres termes, qui expriment vivement la ſituation de ſon âme. *Præterea vos minime fugiunt cruciatus, quibus angebatur conſcientia mea, propter illam, quam ſequebar, vitæ rationem. Innumeris quotidie ſuperſtitionibus connivendum erat, ſuperſtitioſi ritus non mihi ſolum peragendi, verum etiam ab aliis importune exigendi, multa facienda aliter, quam ſentiebam & docebam.* Ayant mis ordre à ſes affaires il ſortit ſecrettement de Lucques en 1542 avec Paul Laciſi, qui fut depuis Profeſſeur en Langue Grecque à Strasbourg, où il mourut, Théodoſe Trebellius, & Jules Terentianus. Il alla d'abord à Piſe, où il célébra la Ste. Cene à la maniére des Proteſtans avec quelques Gentilshommes, qui étoient dans les mêmes ſentimens que lui; il écrivit de-là au Cardinal Polus & aux Lucquois deux Lettres, qui devoient leur être remiſes un mois aprés ſon départ, & par leſquelles il leur faiſoit part du deſſein qu'il avoit, & des motifs qui l'y avoient engagé. Il paſſa enſuite à Florence, où il trouva Bernard Ochin, à qui il conſeilla de ſe retirer dans les Pays étrangers au-lieu d'aller à Rome, où il étoit cité; aprés avoir dit adieu à ſa Patrie pour ne la plus revoir, il ſe hâta de ſortir de l'Italie & de ſe rendre en Suiſſe. Lorſqu'il ſe rendit à Strasbourg avec Laciſi, Martin Bucer les reçut avec beaucoup d'amitié, & ils logérent dix-ſept jours chez lui; ce grand Homme obtint alors pour Martyr une penſion, dont il pouvoit vivre honnêtement (14).

[*I*] *Il s'y maria en 1546. à Catherine Dampmartin.*] Ce mariage a été l'objet des clameurs de certains Ecrivains. Mr. Maimbourg à ſon ordinaire n'épargne point Martyr; *il prit* dit-il (15) *pour femme, à l'exemple du Docteur Martin Luther, une Religieuſe, qu'il avoit débauchée.* Le Continuateur de l'Abbé Fleuri, auſſi impartial que Maimbourg, nous dit (16) que Martyr *épouſa une jeune Religieuſe, nommée Catherine, que le libertinage avoit fait ſortir de ſon Monaſtere.* Mr. Jurieu reléve parfaitement bien Maimbourg ſur ce ſujet (17). „ De tout „ le bien & de tout le mal que le Jéſuite dit de Pierre Martyr il n'en a pas d'autre garand que Florimond de Remond, „ qui eſt la grande ſource où il a puiſé. Il n'y a point „ d'honnête homme qui puiſſe accuſer Pierre Martyr de débauche. Il n'y eut jamais d'homme plus ſage, plus modéré, „ & dont les paſſions fuſſent plus réglées. Et quand nous „ n'aurions pas de gens qui nous en puſſent rendre teſmoignage, ſes eſcrits en font foy .... mais il avoit desbauché une Religieuſe & l'avoit épouſée. Premiérement „ nous n'avons aucune connoiſſance que la femme de Pierre „ Martyr euſt été Religieuſe. Au contraire il y a beaucoup „ d'apparence qu'elle ne l'avoit point eſté. Et je le recueille „ de la maniére dont Monſieur de Thou raconte l'exécution „ qui fut faite ſur le corps de cette honneſte femme, que „ l'on voulut deshonorer aprés ſa mort. Aprés avoir dit „ qu'on déterra les corps de Bucer & de Fagius, il adjouſte: „ (18) *Broch Eveſque de Glocester fit faire la même choſe au corps „ de Catherine femme de Pierre Martyr. Il y avoit quatre ans „ qu'elle étoit morte, & elle avoit eſté enterrée dans l'Egliſe appellée de Chriſt, auprès des os d'une Sainte Friſwide, qui eſtoit „ en ſouveraine vénération dans ces lieux-là. On condamna cette femme comme convaincuë d'avoir adhéré à la doctrine de ſon „ mary: ſon corps fut tiré de ſon ſépulcre, & ſur les eſpaules „ de quelques portefaix on la tranſporta dans un eſtable de la maiſon de Mareſchal, Doyen de cette Egliſe de Chriſt, & on l'enterra dans le fumier.* Il paroiſt que le procés de cette femme portoit ſimplement qu'elle avoit eſté infectée d'héréſie „ comme ſon mary. Si elle avoit eſté Religieuſe, qu'elle eût „ violé ſes vœux, & ſe fuſt mariée, ç'auroit eſté là le premier chef d'accuſation, & cela n'auroit pas eſté oublié dans „ les cauſes de ſa condamnation. Mais quand meſme il ſeroit vray qu'elle auroit eſté Religieuſe, en auroit-elle eſté „ moins honneſte, pour eſtre entrée dans les liens d'un „ honneſte mariage"? Je remarquerai ſeulement ſur ce paſſage, que quoique Mr. Jurieu ſemble avec raiſon douter que la femme de Martyr ait été Religieuſe, fondé ſur le ſilence de Mr. de Thou, il paroît cependant par la maniére dont Mr. Burnet rapporte le même fait, qu'il paſſoit pour conſtant qu'elle avoit fait des vœux. „ Le Cardinal (Polus) „ *dit-il* (19), envoya auſſi Ormanet, Brooks (Evêque de „ Glocester) & quelques autres Commiſſaires à Oxford, pour „ la viſite de l'Académie. Ils y firent ce qu'ils avoient „ fait à Cambridge: Ils y brulérent toutes les Bibles Angloiſes, qu'ils y rencontrérent, & les Livres Proteſtans, qui „ tombérent entre leurs mains. Ils firent enſuite le procès „ au corps de la femme de Pierre Martyr, qui repoſoit dans „ une Egliſe de la Ville. Mais comme jamais cette femme „ n'avoit ſu deux mots d'Anglois, il n'y eut aucun témoin „ qui dépoſaſt qu'il lui eût entendu prononcer des héréſies. „ Quand le Cardinal en fut averti par les Commiſſaires, il „ leur répondit, *que puiſque l'on convenoit que cette femme „ avoit été Religieuſe, & qu'elle s'étoit mariée contre ſon vœu*, „ s'en eſtoit aſſez pour déterrer le Corps, & l'enterrer dans „ un fumier, ſépulchre des Excommuniés. C'eſt ce qui fut „ exécuté. Depuis ſous le régne d'Elizabeth, ce Corps fut „ tiré d'un ſi indigne tombeau, & meſlé avec les os de St. „ Fridefwide, avec leſquels on ſouhaittoit qu'il couruſt la „ même fortune juſqu'à la fin des ſiécles". Revenons aux déclamations des Maimbourgs & de leurs pareils contre le Mariage de Pierre Martyr & des autres Eccléſiaſtiques ſortis de l'Egliſe Romaine. Je ne crois pas pouvoir mieux y répondre, qu'en adoptant ce que Mr. Bayle a dit là-deſſus avec autant de force que d'agrément (20). „ Mais en bonne „ conſcience peut-on ſe perſuader, que cette paſſion pour les „ femmes ſoit capable de déterminer un Eccléſiaſtique ou un „ Moine à ſe faire de la Religion? N'en peuvent-ils point „ paſſer leur envie ſans cela, & ne le font-ils pas auſſi? ...... „ Si cela eſt vrai aujourd'hui, que ne doit-on pas penſer du „ ſiécle de la Réformation, où de l'aveu de nos Adverſaires „ le Clergé menoit une vie la plus ſale & la plus impure „ qui ſe puiſſe concevoir? C'eſtoit bien la peine de ce temps-„ là d'abjurer ſon eſtat de Religieux ou ſa Prêtriſe pour ſe „ divertir avec une femme. Ceux qui l'auroient fait euſſent „ été de grands ſots: ils euſſent quitté pour goûter les délices de la chair un genre de vie, qu'il euſt fallu prendre, „ ſi on ne l'euſt pas eu déjà, afin d'aſſouvir plus délicieuſement ſon incontinence .... Mais peut-être que „ ces bons Peres & ces bons Eccléſiaſtiques vouloient avoir „ une femme qui fuſt à eux légitimement. Ils n'eſtoient „ donc pas poſſedez de l'eſprit de libertinage, car ceux qui „ le ſont ne trouvent rien de plus incommode que de fixer „ leurs amours à un ſeul objet, rien de plus doux que d'aller de belle en belle, & de ſe divertir tantôt avec la femme de ſon voiſin, tantôt avec celle de ſon ami, tantôt „ dans un Cabaret, tantôt dans un Cloitre. A les entendre „ parler, ceux qui accuſent quelques-uns de nos premiers Réformateurs de s'eſtre mariez pour ſe délivrer du joug de la „ mortification, ne ſavent ce qu'ils diſent, car quelle plus „ grande croix que le Mariage? Quoy de plus délicieux (ce „ ſont eux qui parlent) quoy de plus exquis,

(10) *Hiſt. Eccleſ.* T. XXIX. p. 418.

(11) Simlerus *in Vita Martyris.*

(12) Idem ibidem.

(13) Pet. Martyris *Epiſt. ad Amicos.* Ep. I.

(14) Idem ibidem.

(15) *Hiſt. du Calvin.* L. III. *Ann.* 1562.

(16) *Hiſt. Eccleſ.* T. XXIX. p. 428.

(17) *Hiſt. du Calvin. & celle du Papiſme miſes en parallèle* Part. I. Ch. III.

(18) Thuan. Hiſt. Lib. XVII. Ann. 1556. *Apud Eundem.*

(19) *Hiſt. de la Reformat. d'Angleterre* Part. II. Tom. II p. 810. Edit. in-12.

(20) *Crit. Génér. de l'Hiſt. du Calvin.* T. I. Lett IX. p. 141 & ſuiv. Edit. 3. in-12.

laiſſer d'enfans. En 1547 Cranmer; Archevêque de Cantorbery, invita Martyr de la part du Roi Edouard VI. de paſſer en Angleterre; il s'y rendit, avec Bernard Ochin, vers la fin du mois de Novembre (c); ils allérent à Lambeth trouver l'Archevêque, qui les reçut avec joye, & les retint quelque tems auprès de lui. Au commencement de 1548 il alla à Oxford, où il fut reçu Docteur en Théologie, & le Roi le nomma Profeſſeur en cette Faculté; il y eut de vives diſputes à ſoutenir ſur le Sacrement de l'Euchariſtie [*K*]. Les Rebelles qui s'étoient ſoulevés dans les Comtés de Devon & d'Oxford, ayant témoigné en vouloir à Martyr, il fut obligé pour mettre ſa vie à couvert de ſe retirer à Londres, juſques à ce que la rebellion fut étouffée, & alors il retourna à Oxford reprendre ſes fonctions. Comme il ſe trouvoit perpétuellement expoſé aux inſultes des Papiſtes, le Roi pour lui procurer plus de tranquillité lui donna un Canonicat de l'Egliſe de Chriſt; il lui aſſigna une maiſon dans le Collége, où il alla loger avec ſa femme, & l'on remarque que ce fut la premiére femme qui eût logé dans un Collége à Oxford. L'Auteur de la Vie de Martyr rapporte, que la même année 1551 ce Théologien fut choiſi pour être un des Commiſſaires prépoſés pour dreſſer les Conſtitutions Eccléſiaſtiques, que le Roi Edouard vouloit donner à l'Angleterre, mais je ne trouve rien là-deſſus dans l'Hiſtoire de Mr. *Burnet*. Après la mort d'Edouard, arrivée le 6 Juillet 1553, les choſes changérent de face par rapport à la Religion ſous le régne de Marie, & Pierre Martyr obtint la permiſſion de ſe retirer [*L*]. Il ſe rendit à Anvers, paſſa à Co-lo-

(c) Burnet *Hiſt. de la Réform. d'Anglet.* Part. II. T. I. p. 121. Sleidan *Comm.* Lib. XIX. fol. 318. Edit. 1559. in-8.

„ *Que le bon tems qu'on a, comme je croi,*
„ *Quand Amour ſeul étant de la partie,*
„ *A ſes côtés on a femme jolie,*
„ *Femme jolie, & qui n'eſt point à ſoi?*

„ ——— Si je voulois faire le portrait des mœurs des Eccléſiaſtiques, qui vivoient du tems de la Réformation, tel „ que je le pourrois copier d'après une infinité d'Ecrivains „ non ſuſpects, je ferois voir clairement qu'il étoit ſi peu „ néceſſaire de ſortir de la condition Monachale, ou Sacerdotale, afin de jouïr des délices du péché; qu'au contraire c'eſtoit de toutes les conditions du monde celle qui „ jouïſſoit le mieux des voluptés les plus déréglées .... „ Diſons donc que ſi ces prétendus Moines ou Prêtres Apoſtats ont ſouhaitté de ſe marier, dans un temps où les „ mœurs des Eccléſiaſtiques eſtoient effroyables, il faloit „ qu'ils euſſent de la vertu: car s'ils n'euſſent point eu de „ vertu, ils n'euſſent eu que faire de ſe marier, ils euſſent „ contenté la nature aux dépens d'autrui. S'ils ont eu aſſez „ de conſcience pour ne vouloir pas attenter à la femme „ d'autrui, à plus forte raiſon ſe fuſſent-ils fait un ſcrupule „ de conſcience de violer leurs vœux, & de faire profeſſion „ extérieure d'une Religion qu'ils euſſent déteſtée dans l'âme. „ Si bien qu'ayant rompu leurs vœux, & fait profeſſion „ de la Religion Réformée, il faut conclure qu'ils eſtoient „ perſuadés de la nullité des Vœux Monaſtiques, & de la „ fauſſeté de la Communion Romaine. C'eſt donc une médiſance avancée ſans fondement, que d'accuſer ces Eccléſiaſtiques d'avoir embraſſé la nouvelle Religion par un eſprit de libertinage .... leurs grandes lumiéres & leurs „ bonnes mœurs les doivent mettre à couvert de cette inſulte".

[*K*] *Il y eut de vives diſputes à ſoutenir ſur le Sacrement de l'Euchariſtie.*] Avant que de rapporter ce qui regarde ces diſputes, il faut que je faſſe part au Lecteur d'un paſſage curieux du Continuateur de Mr. Fleuri (21), où l'on voit combien la paſſion peut faire dire de pauvretés, propres à faire rire les gens ſenſés. „ On obligeoit la jeuneſſe d'aller l'entendre „ (Bernardin Ochin) de même que Pierre Martyr, & d'aſſiſter tous les jours à leurs ſermons & à leurs leçons. Ces „ nouveaux Docteurs profitans des vains applaudiſſemens „ qu'on leur donnoit, ne ſe contraignirent plus pour prêcher leurs *impiétés*. Par-là ils excitérent dans tous les eſprits „ une incroyable curioſité, & un déſir inſenſé de diſputer des „ plus hauts myſtéres, ſous le faux prétexte de rétablir la „ Liberté Chrétienne. Ainſi les jeunes gens tombérent ſans „ peine dans le mépris de la Confeſſion, de la Pénitence, du „ Jeûne, & des autres ſaintes pratiques de l'Egliſe. *On communia ſous les deux eſpéces, on pria Dieu en Langue Vulgaire.*" Je ne ferai pas de Commentaire ſur un pareil Texte; mais il y a je m'aſſure peu de perſonnes, qui ne conviennent avec moi, que c'eſt là une déclamation digne d'un Miſſionnaire Capucin; *on Communia ſous les deux eſpéces*, ſelon l'inſtitution du Sauveur! *on pria Dieu en Langue vulgaire!* quelle *impiété!*

(21) *Hiſt. Eccleſ.* T. XXIX. p. 429.

——— *Riſum tenatis amici*
„ Gardez-vous de rire dans un ſujet ſi grave."

Revenons aux diſputes que Pierre Martyr eut à ſoutenir à Oxford; voici ce que Mr. Burnet nous apprend (22) là-deſſus. „ Il y eut des diſputes publiques ſur cette matiére à „ Oxford & à Cambridge. L'indulgence des Miniſtres d'Eſtat, & la douceur de Cranmer en particulier, firent reprendre courage aux partiſans de la vieille Religion, qui parurent meſme inſolens outre meſure, ſur l'Article de l'Euchariſtie. *Pierre Martyr*, expliquant le dogme de la Préſence de Jéſus-Chriſt, dans le Sacrement, à ſes Leçons de „ Théologie, avoit établi la doctrine des Egliſes Suiſſes. „ Un certain Docteur, nommé *Smith*, réſolu de le réfuter „ dans une diſpute publique, le fit défier de paroître ſur les „ rangs. Mais auparavant il s'aſſura d'un bon nombre de „ ſes Partiſans, qui devoient, ſoit à force d'applaudiſſemens, „ donnez à *Smith*, ſoit à force de cris, tâcher de décontenancer *Pierre Martyr*. La partie ne fut pas faite ſi ſecrettement, qu'un des amis de *Martyr*, qui en eut le vent, ne „ l'en avertiſt d'avance, & ne l'exhortaſt de ne pas aller à „ l'Auditoire ce jour-là. Il n'eut point d'égard à ce conſeil, „ qu'il crut indigne de luy. En chemin il reçut un défi, de „ la part de *Smith*, pour diſputer touchant l'Euchariſtie. „ Sans s'y arreſter, il alla prendre ſa place ordinaire, d'où „ il parla à *Smith* avec prudence & avec vigueur. Il taxa ſa „ préſomption, de ſe vouloir engager dans une diſpute publique, ſans la permiſſion du Roy & du Conſeil. Il ajoûta, „ qu'il ne reculeroit point à l'accepter, dès qu'on auroit obtenu cette permiſſion; mais qu'en attendant il continueroit „ ſes Leçons. Peu s'en fallut qu'il ne s'élevaſt un tumulte „ dans l'Auditoire. Le Sous-Chancelier envoya querir *Martyr* & *Smith*, dont le premier déclara, qu'il eſtoit preſt de „ ſoutenir, dans une diſpute réglée, ce qu'il avoit avancé „ dans ſes Leçons, pourvu que l'on s'y ſerviſt des expreſſions de l'Ecriture & non de celles de l'Ecole. Ce parti „ n'accommodoit pas ſes Adverſaires. Leur plus fort eſtoit „ de bien pouſſer un argument dans tous les détours de la „ Logique, & d'uſer d'un Langage particulier, qu'ils avoient „ à commandement, & qui dénué de ſolidité, eſtoit au moins „ dans une certaine élevation, autant obſcure qu'outrée. Un „ long uſage les rendoit experts en cette ſorte d'eſcrime, „ devenuë alors aſſez ridicule, depuis que l'illuſtre Eraſme, „ Morus luy-meſme, & d'autres Sçavans, en avoient fait des „ railleries ſi divertiſſantes. Auſſi les Réformateurs preſſoient, „ de toutes leurs forces, l'autorité de ces grands Hommes, „ pour décrier la Théologie Scholaſtique: & ils établirent „ une autre maniére de diſputer, qui fondée ſur le Texte „ Grec, & ſur l'Hébreu, ſembloit plus propre à diſcuter les „ matiéres de la Foy, que n'euſt pu eſtre le langage abſtrait, „ & métaphyſique de l'Ecole. Le Conſeil à qui ce différend „ fut renvoyé, nomma quelques Commiſſaires pour préſider „ à la diſpute. Mais le Docteur *Smith* eut une affaire, qui „ l'empêcha de paroître ſur les rangs. On le rechercha, ou „ pour le tumulte qu'il avoit cauſé, ou pour autre choſe, & „ l'on demanda des Cautions pour ſa conduite future. Aimant mieux pourtant ſe tirer de peine tout d'un coup, il „ fit tant de ſoumiſſions à l'Archevêque de Cantorbery, qu'on „ le remit en liberté. Il prit auſſitoſt la fuite, & ſe retira „ en Eſcoſſe, à ce qu'on dit, & de-là en Flandres. *Pierre* „ *Martyr* ſoutint cependant ſes opinions, dans une diſpute „ publique, en préſence des Commiſſaires du Roi, qui „ eſtoient l'Evêque de Lincoln, le Docteur Cox, Chancelier „ de l'Univerſité, & quelques autres. Treſham, Chadſey, „ & Morgan, attaquérent les Propoſitions ſuivantes. I. *Que* „ *dans le Sacrement de l'Euchariſtie il ne ſe fait point de Tranſubſtantiation du pain & du vin, au corps & au ſang de Jéſus-Chriſt.* II. *Que le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ne ſont* „ *point charnellement, ni corporellement dans le pain & le vin,* „ *non plus que ſous le pain & le vin.* III. *Que le Corps & le* „ *Sang de Jéſus-Chriſt ſont unis au pain & au vin, mais d'une* „ *Union Sacramentale.*"

(22) *Hiſt. de la Réform. d'Angleterre* Part. II. T. I. p. 256-258.

[*L*] *Pierre Martyr obtint la permiſſion de ſe retirer.*] Mr. Burnet dit en général (23) ſur ce qui ſe paſſa après la mort d'Edouard que „ Pierre Martyr extrêmement maltraité à Oxford, fut contraint d'aller chercher un azyle juſqu'à „ Lambeth." Il ajoûte plus bas (24) que „ délivré de la „ fureur de ſes ennemis il eut la permiſſion de ſe retirer." Sleidan nous apprend pluſieurs particularités, qui méritent d'être rapportées (25). Pierre Martyr reçut ordre de ne point ſortir d'Oxford ſans permiſſion du Magiſtrat, ni d'en rien tranſporter de ce qui lui appartenoit, ſous de groſſes peines. Il obéït, mais voyant que les choſes traînoient en longueur, il écrivit au Conſeil, demandant que s'il étoit coupable de quelque crime, on lui nommât ſon accuſateur, & que l'affaire fût décidée par le Conſeil. Ayant alors obtenu permiſſion de ſortir d'Oxford, il ſe rendit à Londres. L'Archevêque de Cantorbery & pluſieurs Evêques ayant été arrêtés, Martyr ne jugea pas à propos de partir ſans congé; ſachant bien qu'il n'avoit rien fait de contraire aux Loix d'Angleterre, il le demanda, & obtint un paſſeport en bonne forme, ſigné de la Reine. *Itaque mortuo nunc rege, denuntiatum ei fuit, ne injuſſu Magiſtratus pedem illinc moveret, neve quid ſuorum rerum aſportaret, gravi denuntiato periculo ſi ſecus faceret. Paruit ille quidem, ſed cum moram interponi videret, Conſiliariis regni de ſuo ſtatu ſcribit, etſi quid admiſerit, accuſatorem ſiſti; & ab ipſis de cauſa cognoſci petit. Illorum itaque permiſſu, cum diſcedendi poteſtas ei facta eſſet, Londinum venit* . . . . . *Petrus Martyr interim, & ſi periculum ſuum intelligebat, tamen quod in leges regni nil commiſerat, innocentia ſua fretus, non ſibi diſcedendum putavit, niſi impetrata dimiſſione. Cum igitur id obtinuiſſet, literis publicis acceptis, manu regia ſubſcriptis* . . . . . *Argentoratum ſalvus pervenit.* Martyr regarda ſa ſortie d'Angle-

(23) *Hiſt. de la Réform.* Part. II. T. II. p. 591.
(24) Ibid. p. 595.
(25) Sleidan. *Comment.* Lib. XXV. fol. 451 *ſub ann.* 1553.

logne, & arriva à Strasbourg le 30 Octobre 1553 (*d*): On le reçut avec joye dans cette Ville, & on lui rendit le poste qu'il y avoit occupé; il y essuya cependant plusieurs chagrins [*M*], ce qui le détermina à accepter avec joye la vocation que le Sénat de Zurich lui adressa, pour remplir la place de Conrad Pelican, mort le 5 Avril 1556, qui avoit enseigné la Théologie & la Langue Hebraïque (*e*), le Sénat de Strasbourg ne le laissa partir qu'à regret [*N*]. Il se rendit à Zurich au mois de Juillet, & on lui accorda aussitôt le droit de Bourgeoisie. Il s'y remaria après six années de veuvage, & épousa Catherine Merenda, native de Brescia, dont il eut un garçon & une fille, qui moururent en bas-âge. Il n'y avoit qu'un an qu'il étoit à Zurich, lorsque Celse Martinengo Ministre de l'Eglise Italienne à Genéve étant mort, on appella Pierre Martyr pour lui succéder, & on le pressa fort d'accepter cette vocation; mais il ne voulut pas le faire sans la permission du Sénat de Zurich, qui la lui refusa, & l'engagea à rester dans cette Ville. Il paroît par une de ses Lettres (*f*), que ses Amis d'Angleterre tâchérent aussi de l'y rappeller vers l'an 1561, & qu'on avoit même inspiré à la Reine Elizabeth l'envie de l'y revoir, mais il céda aux desirs qu'on avoit de le conserver à Zurich. Ce fut en 1561 qu'il assista au fameux Colloque de Poissi [*O*]. De retour à Zurich il vécut encore environ un an; il tomba malade

(*d*) *Epistola Martyris ad Amicos.* Epist. 9.

(*e*) Sleidan. Comment. L. XXVI. *Vers. fin.*

(*f*) Martyris Ep. ad Amicos. Ep. 46.

gleterre comme une espéce de miracle, & ce n'étoit peut-être pas tout-à-fait sans raison, si l'on fait réflexion sur l'esprit de fureur qui y régnoit en ce tems-là: Voici ce que notre Savant Théologien écrivoit sur cet Article à Calvin (26). *Quâ ratione, vir Clarissime, Deus eripuerit me de ore Leonis, ne ipse adhuc habeo compertum, nedum tibi queam significare: Sed ut Petrus eductus carcere per Angelum putavit se, quæ fiebant, per somnium videre: ita ego vix adhuc arbitror esse verum quod evaserim.*

[*M*] *On lui rendit le poste qu'il y avoit occupé* (à Strasbourg) *il y essuya cependant plusieurs chagrins.*] Martyr avoit non seulement ses amis, mais aussi ses ennemis; ceux-ci répandirent des bruits contre lui, l'accusant surtout de s'être éloigné de la doctrine de la Confession d'Ausbourg sur l'article de l'Eucharistie; ces bruits l'obligérent à présenter un Ecrit au Sénat de Strasbourg (27), dans lequel il déclaroit qu'il approuvoit la Confession d'Ausbourg & toutes celles qui y étoient conformes, entenduës dans un bon sens. Qu'il n'exciteroit ni disputes ni querelles, & que s'il se trouvoit obligé de s'expliquer sur l'article en question, il le feroit avec toute la modération possible, & sans témoigner d'aigreur contre personne. *Visum est, quæ coram vobis ante aliquot dies affirmavi, nunc eadem scripto repetere. Primum, Confessionem Augustanam & alias quæcunque ab eâ non discrepant, si rectè atque commodè intelligantur, me libenter amplecti & profiteri. Deinde lites aut contentiones per me nullas excitatum iri, imo si locus aliquis pertractandus in Scripturis, vel quæpiam alia necessitas requisiverit ut circa hujusmodi quæstionem sententiam meam explicem, id me cum omni modestia & citra cujusquam amaram insectationem recipio facturum.* Après avoir présenté cet Ecrit Pierre Martyr entra en fonction, & commença à expliquer le Livre des Juges; & comme l'on n'avoit point de Professeur capable de remplir la Chaire de Philosophie, on ordonna que les deux Professeurs de Théologie seroient chargés d'enseigner tour à tour par semaine la Philosophie d'Aristote. Martyr joignit ainsi ce second emploi au premier. Malgré la déclaration qu'il avoit donnée il se vit bientôt en bute aux traits de ses ennemis, on l'attaquoit de vive voix & par écrit, ensorte qu'il résolut de quitter Strasbourg, & profita avec empressement de l'occasion qui se présenta. *Petrus Martyr Florentinus*, dit Sleidan (28) . . . . . *quum dissidium illud de Cœna Domini rursus accenderetur, & ipse nominatim perstringeretur libellis, Argentina migravit Tigurum, ut argumentum illud, docendo scribendoque libere tractaret.*

[*N*] *Le Sénat de Strasbourg ne le laissa cependant partir qu'à regret.*] Sleidan nous apprend (29) que Martyr étoit fort estimé de quantité de personnes, tant pour son grand savoir & la solidité de son jugement, que pour sa douceur, sa modestie & ses autres vertus, & qu'il fut extrêmement regretté. *Sic ille . . . . abit, non sine multorum suspiriis atque dolore, qui doctrinam ejus incomparabilem, judicium exquisitissimum, humanitatem atque modestiam summam, cæterasque virtutes amabant.* On trouve des circonstances particuliéres de ce qui se passa entre le Sénat de Strasbourg & Martyr, dans deux Lettres de ce dernier à Bullinger, nous en rapporterons quelques traits. Le Sénat, informé de la vocation de Martyr, lui demanda quelles étoient ses intentions: il répondit qu'il souhaittoit fort qu'on lui accordât sa démission; que ce n'étoit pas qu'il ne se souvînt des obligations qu'il avoit à la Ville de Strasbourg, & qu'il n'en eût toute la reconnoissance qu'il devoit; mais que ne pouvant s'accorder avec les Ministres Luthériens sur l'article de l'Eucharistie, il préféroit la paix & le repos dont il jouïroit avec ceux qui étoient dans les mêmes sentimens que lui. On tâcha néanmoins par toutes sortes de moyens de le faire changer de résolution: le 7 Mai 1556 le Senat lui déclara, qu'il reconnoissoit qu'il (Martyr) avoit de bonnes raisons pour demander son congé, mais qu'il ne falloit pourtant pas se trop précipiter dans une affaire si importante, & enfin qu'on le prioit de différer seulement d'un mois à prendre une derniére résolution, qu'au bout de ce tems-là on lui proposeroit des conditions qu'il pourroit accepter pour demeurer à Strasbourg, ou qu'on lui accorderoit son congé. Martyr se rendit, quoiqu'avec peine, à ce qu'on exigeoit de lui, fermement résolu pourtant à ne pas laisser échapper l'occasion de s'établir à Zurich (30). Pendant le mois de délai auquel il avoit consenti, plusieurs personnes de distinction le sollicitérent de ne pas quitter Strasbourg; mais Martyr allégua toujours qu'il ne pouvoit se promettre de repos, à cause de la différence de sentiment qu'il y avoit entre lui & les Luthériens sur l'article de l'Eucharistie. On lui demanda de s'expliquer encore par écrit sur cette matiére (31). Il présenta donc encore une espéce de Confession au Sénat de Strasbourg (32); mais tout cela n'aboutit à rien, & enfin Martyr obtint une démission fort honorable.

[*O*] *Il assista au fameux Colloque de Poissi.*] Mon dessein n'est pas de faire ici l'Histoire de cette célébre Assemblée, je n'en parlerai qu'autant que Martyr s'y trouve intéressé. La Reine-Mere, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & l'Amiral de Coligny demandérent au Sénat de Zurich, d'envoyer Martyr à Poissi (33). Ce Théologien vint en France dans la compagnie de Matthieu Cognet, Ambassadeur de cette Couronne en Suisse, qui eut pendant le voyage un soin extraordinaire de Martyr (34). Il arriva à Paris le 9 Septembre 1561, qui étoit le jour même de l'Ouverture du Colloque de Poissi. Il se rendit le lendemain à la Cour, qui étoit à St. Germain. Le 11 il eut audience de la Reine-Mere, dont il fut très-bien reçu; le même jour il s'entretint aussi avec le Roi de Navarre, qui d'abord ne se fit pas connoître à lui (35). Il assista le 16 à l'assemblée, & entendit la harangue que fit le Cardinal de Lorraine (36). Vers le soir, la Reine-Mere manda auprès d'elle Béze & Martyr, elle tira ce dernier à part; elle lui demanda d'abord quelques éclaircissemens sur certaines choses, qu'il lui avoit dites dans le premier entretien qu'il avoit eu avec cette Princesse; lorsqu'il les lui eût donnés, elle lui demanda ce qu'il pensoit de la Harangue du Cardinal; Martyr lui dit qu'il y avoit de fort bonnes choses, mais qu'il y en avoit aussi d'autres qu'on ne pouvoit approuver, comme ce que le Prelat avoit dit sur l'autorité de l'Eglise au préjudice de celle de l'Ecriture. La Reine voulut enfin savoir ce qu'il pensoit sur le dernier point, touchant l'Eucharistie. Martyr répondit, qu'à cet égard le Cardinal étoit absolument contraire & à la vérité & aux Protestans; ajoûtant, pour ne pas ôter toute espérance de succès, que peut-être en conférant le Cardinal se relâcheroit un peu. La Reine lui demanda encore, s'il avoit quelque conseil à donner, outre ce qu'il avoit dit ci-devant, pour procurer l'union & la paix. Martyr dit, qu'il étoit d'avis, si l'on ne pouvoit s'accorder sur l'article de la présence de Jésus-Christ, qu'on le laissât indécis, & aux Eglises Protestantes la liberté de croire & d'enseigner la doctrine qu'elles professoient; & qu'en attendant on ne rompît point les liens de l'union fraternelle, & qu'on s'abstînt de part & d'autre de la qualification d'Hérétiques. La Reine goûta fort cet avis. Martyr ajoûta ensuite, que comme le motif qui engageoit les Ecclésiastiques à s'opposer à la vérité, étoit le desir de conserver leurs richesses & leur autorité, il falloit que la Reine leur en assurât la paisible possession tant qu'ils vivroient; ce qui les rendroit plus traitables. La Reine approuva encore cette idée. S'étant alors approchée du feu, auprès duquel étoit Béze avec le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & l'Amiral, elle exhorta les deux Théologiens à employer tous leurs soins pour procurer un accommodement, s'il étoit possible; ils le lui promirent, autant que la Parole de Dieu le leur pourroit permettre (37). Comme Martyr ne parloit point François, il n'avoit point parlé dans les Assemblées du Colloque, ni n'avoit été invité à parler. Mais le 24 Septembre les autres Ministres l'ayant sollicité de ne pas garder le silence, il demanda à la Reine la permission de parler aussi dans la suite; cette Princesse la lui accorda très-gracieusement: Martyr lui ayant demandé, en qu'elle langue elle souhaittoit, qu'il s'expliquât, elle lui dit qu'elle desiroit que ce fût en Italien, afin qu'elle pût entendre ce qu'il diroit (38). Le 26 Septembre les Ministres Protestans s'étant rendus à Poissi présentérent à la Reine une Requête, dans laquelle ils se plaignoiant que le Cardinal eût porté atteinte à la validité de leur Ministére, & qu'il vouloit les forcer à souscrire à la Confession d'Ausbourg (39). Après la lecture de cette Piéce, le Cardinal de Lorraine y répondit, & toucha en finissant l'article de l'Eucharistie, & Despense parla ensuite (40). „ Là-
„ dessus, *dit Béze* (41), Pierre Martyr excellent en doctrine,
„ & ayant singuliérement traitté cette matiére, s'estant teu
„ jusques alors, déclara en langage Italien, ne sachant parler
„ François, plusieurs choses servantes mesme à tout ce qui
„ avoit esté auparavant allégué par les Cardinal & Despense,
„ tant pour le regard du faict du Sacrement, que pour tout
„ ce qui avoit esté dit de l'authorité des Conciles & correc-
„ tion d'iceux. Mais ainsi qu'il continuoit de parler fort
„ doctement, & jusques à ravir en admiration toute l'assistan-
„ ce, le Cardinal dit qu'il ne vouloit avoir affaire à autres
„ qu'à ceux de sa langue: non toutes fois qu'il n'entendit
„ très-bien la Langue Italienne, & que Martyr ne fust clai-
„ rement entendu. Despense lors donna ceste louange à
„ Martyr, qu'il n'y avoit eu homme de ce temps, qui eust
„ si amplement & avec telle érudition escrit du faict du Sa-
„ cre-

(26) *Epist. Martyr. ad Amicos.* Ep. 9.

(27) Cet Ecrit se trouve à la suite des *Loci Communes* de Martyr p. 544. Heidelberg 1622 in-fol.

(28) Comment. Lib. XXVI. *versus fin.*

(29) Loc. cit.

(30) Martyris *Epistol. ad Amicos.* Ep. 24.

(31) Ibid. *Epist.* 25.

(32) Cette Piéce se trouve à la suite des *Loci Communes* p. 544.

(33) Beze *Hist. des Egl. Reform. de France.* T. I. p. 471. voy. aussi. *Hist. des choses mémorables avenues en France depuis l'an 1547 jusqu'au commencement de l'an 1597* &c. imprimé en 1599. in-8. p. 136.

(34) Martyris *Epist. ad Amicos.* Ep. 50.

(35) Idem ibidem.

(36) Voy. la dans Beze *ubi supra.* p. 528 & *suiv.*

(37) Martyr *Epist. ad Amicos.* Ep. 51.

(38) Idem ibid. *Epist.* 52.

(39) *Voyez* cette Requête dans Beze *ubi supra.* p. 591-596.

(40) Ibid. p. 596-598.

(41) Ibid. p. 598.

lade le 5 Novembre 1562, & mourut le 12 âgé de foixante-deux ans. Il laiffa une fille pofthume, nommée Marie, qui fut dans la fuite réduite à une extrême pauvreté, & prefque à la mendicité, par la mauvaife conduite de celui qu'elle avoit époufé ; mais le Sénat de Zurich, en confidération de fon pere, l'affifta de fes libéralités. Pierre Martyr a fait un grand nombre d'Ouvrages [*P*].

„ Il

„ crement que luy." Martyr lui-même nous a donné un abrégé du difcours qu'il fit dans cette occafion (42): *Ibi ego fermonem arripui, & primo loco minifterium defendi noftrarum Ecclefiarum. Nunc longum effet rationes fcribere. Refpondi etiam infimulationi, quâ nos ut feditiofos traduxerat, ut qui nollemus penes Regem effe poteftatem inftituendorum Epifcoporum. Adjeci deinde me vehementer mirari Cardinalem heri dixiffe, ante Auguftinum tria tantum fuiffe Concilia, cum ipfe meminerit Ariminenfis, & Sirmiana Synodus tempore Conftantii habita fit, quæ cum graviter erraffent poftea funt emendata. Objeci præterea, eum vehementer fuiffe hallucinatum, quod aufus fuerit affirmare, in Dei præceptis, in facris Hiftoriis, in Teftamentis & Sacramentis, non effe tropos aut figuratas locutiones: & ex Scripturis demonftravi tropos inveniri: unde non poffe ab eo concludi, verba Domini, quæ vocant Confecrationis, fimpliciter accipienda.* Martyr nous apprend enfuite, que le Cardinal de Lorraine allégua qu'il n'entendoit point l'Italien, en s'adreffant à notre Théologien; celui-ci s'excufa de s'être fervi de cette Langue, par l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine, ajoûtant qu'il étoit prêt de parler en Latin. Le Cardinal reprenant la parole répondit à fon difcours en François. Martyr par ordre de la Reine, repliqua en Latin. Plufieurs autres parlérent enfuite; & enfin la féance devint fi tumultueufe, que la Reine y mit fin, & réfolut de ne plus s'y trouver (43). Elle prit le parti de nommer quelques perfonnes d'entre les Catholiques & d'entre les Proteftans, pour conférer en particulier plus à l'amiable. D'abord elle chargea Monluc Evêque de Valence & le Docteur Defpenfe de conférer avec Béze & des Galards, mais le 29 Septembre elle ajoûta aux premiers, Du Val Evêque de Sées, & les Docteurs Salignac & Boutelier, *tous hommes de fçavoir & de raifon*, dit Béze (44) du côté des Proteftans, outre Béze & des Galards, il y eut Pierre Martyr, Auguftin Marlorat, & Jean de Lefpine. Les dix Théologiens eurent trois Conférences; comme le détail de ce qui s'y paffa eft fort curieux, & que Martyr y eut beaucoup de part, je vais rapporter ce que Béze nous en apprend (45). „ Ainfi donc le 29 du mois de Septembre affemblés une après „ difnée, là parlérent de l'ordre qui fe pourroit tenir entre „ eux en cefte conférence paifible & amiable, & en général „ fut demandé aux Miniftres s'ils pourroient pas accorder „ cefte préfence corporelle en quelques bons termes. Sur „ quoy fuivant ce qui avoit efté commencé, Martyr leut & „ préfenta un efcrit couché en ces propres mots: *Refpondeo* „ *pro mea parte corpus Chrifti non effe verè & fubftantialiter alibi* „ *quam in cœlo. Non tamen inficior, Chrifti corpus verum &* „ *fanguinem illius verum, quæ pro falute humana tradita funt in* „ *cruce, fide, fpiritualiter percipi a fidelibus in facra Cœna.* „ Sur cela puis après pour la raifon que deffus, les autres „ quatre un chacun diftinctement, refpondirent qu'ils s'accordoient à ceft efcrit entiérement, & ne croyoient ni enfeignoient autrement. Ce nonobftant Defpenfe & plufieurs „ apres luy feirent bien valoir ces mots, *pro mea parte*, c'eft-„ à dire, pour ma part, concluans par cela que les Miniftres „ n'eftoient non plus d'accord entre eux que les Prelats.... „ Le lendemain dernier de Septembre, les mefmes perfonnages eftans feuls affemblés au mefme lieu à St. Germain, „ Salignac au-lieu de difputer préfenta un vieil livre Grec efcrit „ à la main, contenant certains Sermons Catéchétiques attribués à Cyrille Evefque de Jérufalem, en l'un defquels à „ fçavoir au troifiefme appellé Miftagogique, il eft dit que „ le pain de l'Euchariftie après l'invocation du St. Efprit, „ n'eft plus pain commun, mais le Corps de Chrift. A quoy „ Martyr refpondit que par les mots de ceft Evefque quel „ qu'il fuft, fe pouvoit évidemment confuter l'opinion, tant „ de ceux qui difent que la fubftance du pain devient la fubftance du Corps de Chrift, que de ceux qui veulent que „ ces deux fubftances foient concurrentes réellement en la „ Cêne. Car s'il euft creu la tranfubftantiation, il n'euft „ pas dit que ce pain n'eft plus du pain commun, mais fimplement que ce pain n'eft plus pain; & s'il euft creu la „ confubftantiation, il euft dit que de pain commun devenoit „ Sacrement avec le corps du Seigneur; & pourtant il conftoit qu'il avoit oppofé au pain commun, le pain qu'il appelle le corps de Chrift, pour ce qu'il en eft le vray Sacrement, mais ne s'enfuit pas que le corps foit préfent là „ où eft le Sacrement. Sur cela il ne fut aucunement difputé ni par efcriture, ni par authorité d'aucun Docteur, „ mais infiftoient feulement les Docteurs à trouver quelque „ formulaire qui peuft contenter les uns & les autres, fans „ vuider la matiére; furquoy leur fut propofé mot à mot ce „ qui s'enfuit par les Miniftres.

(42) Epift. 52.

(43) Idem ibid.

(44) *Ubi fupra* p. 606.

(45) Ibid. p. 606-609.

„ *Entant que la foy nous rend préfentes les chofes promifes, &* „ *que cefte foy prend très-véritablement le Corps & le Sang de* „ *noftre Seigneur Jefus-Chrift, par la vertu du Saint Efprit,* „ *en ceft efgard nous confeffons la préfence du Corps & du Sang* „ *d'iceluy en la fainčte Cêne, en laquelle il nous préfente, donne,* „ *& exhibe véritablement la fubftance de fon corps & de fon fang* „ *par l'opération de fon fainct Efprit, & nous recevons & mangeons fpirituellement & par foy ce propre corps qui eft mort* „ *pour nous, pour eftre os de fes os & chair de fa chair, afin* „ *d'en eftre vivifiés & en percevoir tout ce qui eft requis à noftre falut.*

„ Ce formulaire ne pleuft à Defpenfe, lequel feul en difputa, trouvant eftrange ce que les Miniftres difoient de la „ foy. . . . . . Le lendemain qui fut le premier d'Octobre, „ Defpenfe retourna encore à fa queftion précédente, alléguant qu'il falloit coucher autrement ce formulaire, finon „ quant à la fubftance, au moins quant aux maniéres de parler, afin que ceux de l'affemblée de Poiffy en peuffent recevoir quelque contentement, tellement que l'efcrit fut „ couché comme s'enfuit.

„ *Nous Confeffons que Jéfus-Chrift en fa fainčte Cêne nous préfente, donne, & exhibe véritablement la fubftance de fon Corps* „ *& de fon Sang par l'opération de fon S. Efprit, & que nous* „ *recevons & mangeons Sacramentellement, fpirituellement &* „ *par foy, ce propre corps qui eft mort pour nous, pour eftre os* „ *de fes os & chair de fa chair, afin d'en eftre vivifiés, & en* „ *percevoir tout ce qui eft requis à noftre falut. Et pource que* „ *la foy appuyée fur la parole de Dieu nous fait & rend préfentes les chofes promifes, & que par cefte foy nous prenons* „ *vrayement & de faict le vray & naturel corps & fang de noftre Seigneur par la vertu du S. Efprit, en ceft efgard nous* „ *confeffons la préfence du Corps & du Sang d'iceluy noftre Sauveur en la Sainčte Cêne.*" J'ajoûterai feulement ici que cet Article, qui fit plaifir à tous ceux qui fouhaittoient l'union, fut defapprouvé par le gros du parti Romain, & cenfuré par la Faculté de Théologie comme Hérétique. Je ne dois pas oublier non plus que dans une de ces Conférences Martyr produifit un Ecrit Latin un peu plus étendu que la courte Déclaration Latine rapportée par Béze, dans lequel il expliquoit plus particuliérement fon fentiment fur la préfence de Jéfus-Chrift dans l'Euchariftie (46). Lorfque Martyr vit qu'il n'y avoit abfolument rien à faire, & qu'il perdoit feulement un tems qu'il pouvoit mieux employer, il réfolut de retourner en Suiffe, après avoir pris congé de la Reine, & des autres Princes & Princeffes, & perfonnes de qualité; il partit de Paris le 31 Octobre 1561, & arriva à Zurich le 21 de Novembre (47).

(46) On le trouve à la fuite des *Loci Communes* de Martyr p. 844.

(47) Epift. 58 & 59.

[*P*] *Pierre Martyr a fait un grand nombre d'Ouvrages.*] I. Le premier Ouvrage qu'il publia après être forti d'Italie, fut une explication du Symbole des Apôtres en Italien, où il fe propofa de rendre compte à tout le monde de fa foi (48). II. *Tractatio de Sacramento Euchariftiæ, habita publice Oxonii per Petrum Martyrem, cum jam abfolviffet interpretationem undecimi Capitis prioris Epiftolæ ad Corinthios.* Zurich 1552. Il s'en étoit fait une édition antécédente en Angleterre, dont j'ignore la date. Cet Ouvrage a été traduit en Anglois, & en François fous le titre de *Traité de l'Euchariftie.* Lyon 1562 in-16. III. *Difputatio de Euchariftiæ Sacramento habita in Schola Theologica Oxonienfi.* Zurich 1552 in-8. C'eft la Relation de la difpute dont il a été parlé dans la Remarque [K]. Cette piéce avoit déjà été imprimée en Angleterre, & traduite auffi en Anglois. Quoique Martyr ait publié entre ces Ouvrages, & les autres, dont j'ai à parler, quelques-uns de fes Commentaires fur l'Ecriture Sainte, j'indiquerai ceux-ci tous enfemble dans la fuite. IV. *Defenfio doctrinæ veteris & Apoftolicæ de Sacramento Euchariftiæ adverfus Stephani Gardineri librum, fub nomine M. Antonii Conftantii editum.* Zurich 1559 in-fol. V. *Defenfio ad Ricardi Smythæi Angli duos libellos de Cœlibatu Sacerdotum & Votis Monafticis.* Bafle 1559 in-8. Richard Smith avoit fait imprimer à Louvain en 1550 in-8. deux Traités; l'un intitulé *Defenfio Cœlibatus Sacerdotum contra Petrum Martyrem*; & l'autre, qui a pour titre: *Confutatio quorundam Articulorum de Votis Monafticis Petri Martyris.* Martyr ne jugea pas d'abord à propos de répondre à ces Traités, il ne le fit que neuf ans après, lorfqu'il fut tranquille à Zurich. „ Mr. Dupin, *dit le Pere Niceron* (49), dit que le „ Livre de Martyr finit par la retractation qu'il avoit été „ obligé de faire en Angleterre de plufieurs propofitions Catholiques qu'il avoit avancées. Il eft étonnant qu'il fe foit „ trompé fi groffiérement, puifque le titre feul de cette Retractation fait voir que ce fut Richard Smith, Anglois Catholique, qui la fit, & non Pierre Martyr". VI. *Dialogus de utraque Chrifti Natura.* Zurich 1561 in-8. Traduit en François fous ce titre: *Dialogue des deux Natures de Chrift, auquel en premier lieu eft enfeigné comment elles s'affemblent & joignent en une feule Perfonne inféparable de Chrift, fans qu'elles perdent leurs proprietés, & conféquemment eft prouvé que l'union perfonnelle ne fait point que la Nature humaine de Chrift foit partout. Traduit du Latin de Pierre Martyr, par Claude de Kerguifinen.* Lyon 1565 in-4. Martyr combat ici le fentiment de l'Ubiquité du Corps de Jéfus-Chrift. VII. *Petri Martyris fcripta quædam de caufa Euchariftiæ nunquam antehac edita. Epiftola Defenfionis adverfus Stephanum Gardinerum. Confeffio de Cœna Domini exhibita Senatui Argentoratenfi. Sententia de præfentia Corporis Chrifti in Euchariftia propofita in Colloquio Poiffiaco. Epiftola de caufa Euchariftiæ.* Zurich 1563 in-4. Jofias Simler, qui a publié ce Recueil, a mis à la tête une vie fort étenduë de Pierre Martyr, la même dont nous avons fait ufage dans cet Article. VIII. *Locorum Communium Theologicorum, tomi tres.* Bafle in-fol. le premier en 1580, le fecond en 1581, & le troifiéme en 1583. C'eft un des principaux Ouvrages de Pierre Martyr, qu'on a compofé après fa mort de tous fes Ouvrages Dogmatiques tant imprimés que manufcrits, qui ont été rangés dans le premier Volume fuivant la méthode de l'Inftitution de Calvin. Ce Volume, qui a été réïmprimé avec plufieurs augmentations à Heidelberg en 1622. & à Genéve en 1624 in-fol. eft divifé en quatre parties. Les Lieux Communs qu'il contient, font tirés de fes Commentaires fur l'Ecriture. Le fecond Volume renferme les Traités fur l'Eucha-

(48) Simlerus *in Vitâ Martyris.*

(49) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXIII. p. p. 236.

„ Il n'y eut jamais homme plus fage, plus modéré, & dont les paffions fuffent mieux réglées. Et quand „ nous n'aurions pas de gens qui nous en puffent rendre tefmoignage, fes efcrits en font foy. Car on „ voit régner par-tout le caractére de piété, de dévotion, d'amour pour la vérité, de zéle, & cependant de débonnaireté & de modération. Il n'avoit pas la véhémence de Luther, ni l'humeur chagrine de Calvin; mais une douceur achevée, qui l'a rendu les délices de tous ceux qui l'ont connu. Au „ refte d'un Sçavoir, qui dans fon fiécle peut paffer pour un prodige. Il avoit l'efprit beau & qui ne „ cédoit en rien aux génies les plus élevés de fon fiécle, entre nos Réformateurs. Mais il les furpaffoit tous en fcience & en habileté. La cognoiffance qu'il avoit de l'Antiquité étoit rare & extraordinaire, comme il paroift par l'Ouvrage qu'il a fait fur l'Euchariftie contre Gardinerus. Et cette pro- „ fonde érudition fe trouve dans tous fes Commentaires, par lefquels il eft clair que cet Auteur poffé- „ doit parfaitement la Théologie des Peres (*g*)". Ce caractére de Martyr eft jufte, & les Ecrivains de l'Eglife Romaine, qui ne fe livrent pas à leurs paffions, en parlent de la même maniére [*Q*].

(*g*) *Jurieu le Calvinifme & le Papifme mis en parallele*, P. I. Ch. 3.

chariftie, & fur le Célibat des Eccléfiaftiques. On voit dans le troifiéme diverfes Piéces, qui fe trouvent auffi à la fuite de l'Edition des *Loci Communes* de Heidelberg. De même que LXI Lettres, dont plufieurs contiennent des particularités Hiftoriques. Outre cela il y a encore: *Propofita difputata publicé in Schola Argentinenfi ab anno* 1543. *ufque ad annum* 1549. *Defumpta funt autem ex Genefi, Exodo, Levitico, & Judicum libro.* IX. *Preces ex Pfalmis Davidis defumptæ.* Zurich 1566 in-8. Ces Priéres ont été traduites en Anglois par Charles Glemham. Il y en a auffi une Traduction Françoife imprimée à Lyon in-16. fous le titre de *Priéres Chrétiennes* (50). Les Ouvrages dont je viens de parler, après avoir été imprimés à part, ont été inférés dans quelqu'un des Volumes des *Lieux Communs* de Théologie. X. *In primum, fecundum, & initium tertii Libri Ethicorum Ariftotelis ad Nicomachum Commentarius.* Zurich 1563 in-4. C'eft la fubftance des Leçons qu'il fit quelque tems à Strasbourg fur la Philofophie. Ayant quitté cette Ville en 1556. pour aller à Zurich, il ne put achever cet Ouvrage, & en demeura au fecond Chapitre du troifiéme Livre. Comme il compare à la fin de chaque Chapitre ce qui y eft contenu, avec ce qu'on trouve dans l'Ecriture Sainte fur le même fujet, on a donné dans quelques Editions à ce Commentaire un titre qui exprime ce paralléle, celui-ci par exemple: *Ariftotelis Ethicæ cum illis in Sacra Scriptura collatæ; additis notis & lemmatibus Logicis Rodolphi Gloce nii. Lichæ ad Veterim* 1598 (51). XI. Parlons à préfent des Commentaires fur l'Ecriture Sainte, nous les indiquerons felon l'ordre des Livres de la Bible. *Commentarius in Genefim, additis Locis Theologicis.* Zurich 1572. Le Pere Niceron (52) indique deux autres Editions de Zurich de 1579 & 1596. Cependant celle de Heidelberg de 1606. porte au titre *Seconde Edition.* Martyr n'a pas achevé ce Commentaire qu'il n'a conduit que jufqu'à la fin du XLII. Chapitre, les huit autres ont été commentés par Louis Lavater, ils ne fe trouvent point dans l'Edition de Heidelberg. *Commentarius in Librum Judicum.* Zurich 1561. 1565. 1576. 1582. in-fol. comme le précédent. Heidelberg 1609. Pierre Martyr publia lui-même ce Commentaire, & le dédia aux Curateurs de l'Académie de Strasbourg; fon Epître dédicatoire eft datée de Zurich le 22 Décembre 1560. Il a été traduit en Anglois, & imprimé en cette Langue à Londres en 1564 in-fol. *Commentarius in Libros duos Samuelis.* Zurich 1564. 1567. 1595 in-fol. on voit à la tête une Epître de Jofias Simler. *Commentarius in duos Libros Regum.* Zurich 1566. 1581 in-fol. Heidelberg 1599. Martyr n'a conduit fon Ouvrage que jufqu'au Ch. XI. incl. du fecond Livre des Rois, Jean Wolphius de Zurich a commenté les quatorze derniers. *Commentarius in Threnos.* Zurich 1629 in-4. Ce Commentaire a été publié par Jean Rodolphe Stuckius de Zurich, qui y a ajoûté ce qui y manquoit. *Commentarius in Epiftolam S. Pauli ad Romanos.* Bafle 1558 in-fol. Il s'en eft fait un grand nombre d'autres Editions; ce Commentaire a été traduit en Anglois par H. B. & imprimé en cette Langue à Londres en 1568 in-fol. *Commentarius in priorem Epiftolam ad Corinthios.* Zurich 1551 in-fol. & plufieurs autres Editions, parmi lefquelles il y en a in-8. *Enarratio in Epiftolam Judæ. Segunti* 1582. Le Pere Simon porte un jugement peu avantageux des Commentaires de Martyr, voici comment il en parle (53). „ Pierre „ Martyr Florentin .... a auffi fait plufieurs Commentaires fur les Livres Hiftoriques de la Bible, lefquels ne peuvent pas être d'une grande utilité pour entendre le fens littéral, parce qu'ils font remplis de Lieux Communs, & de „ Queftions, qu'il forme fouvent à l'occafion des paroles de „ fon Texte. Il y a de l'apparence que comme il étoit éloquent, il fuivit cette méthode, pour faire paroitre davantage fon éloquence, & même fon érudition, au-lieu que „ s'il fe fût attaché tout-à-fait à fon Texte, il n'eût pas eu „ la liberté de tant parler, ni de réfoudre tant de queftions „ curieufes, qu'il a formées dans fes Commentaires, auxquelles il ajoûte auffi des invectives". Il y a là du vrai mêlé avec le faux: il eft certain qu'il y a d'affez longues digreffions dans les Commentaires de Martyr, mais delà il ne s'enfuit pas qu'ils ne puiffent être utiles pour entendre le fens littéral de l'Ecriture Sainte; cet illuftre Théologien explique toujours les paroles de l'Auteur Sacré d'une maniére fort fimple & fort claire, avant que de s'engager dans aucune digreffion, & quiconque le confultera y trouvera bien des chofes, que des Commentateurs de notre tems d'un grand nom n'ont pas jugé indignes d'entrer dans leurs Ouvrages; mais Mr. Simon n'eft rien moins qu'infaillible dans les jugemens qu'il porte fur divers Ecrivains. Plufieurs des Ouvrages Dogmatiques de Pierre Martyr ont été traduits en Anglois par Antoine Marten, & imprimés en cette Langue à Londres l'an 1583 in-fol. On a auffi une Traduction Angloife d'une de fes Lettres au Comte de Sommerfet Protecteur d'Angleterre fous Edouard VI. faite par Thomas Norton, & imprimée à Lon-

(50) Idem p. 234.

(51) Idem p. 235.

(52) Ibid. p. 232.

(53) Hift. Crit. du V. T. Liv. III. Ch. 14. p. m. 437. 438.

dres en 1550 in-8. Antoine Wood * attribue à Pierre Martyr un Traité intitulé, l'*Ufage & l'Abus de la Danfe*, qui a été traduit en Anglois, & imprimé à Londres in-8. *Je ne fai ce que c'eft*, dit le P. Niceron (54). Mr. Teiffier (55) dit, qu'„ il faut ajoûter aux Ouvrages de Martyr, une *Epître à* „ *quelques Fidéles, touchant leur abjuration & renoncement à la* „ *Vérité.* Imprimée en François en 1534 in-12." Le Pere Niceron (56) dit que cette Piéce ne peut être de Martyr. „ 1. Parce que Martyr ne favoit point le François. 2. Parce „ qu'il ne quitta fon Pays & la Religion Catholique, que „ huit ans après la datte de cette Lettre, c'eft-à-dire en „ 1542." La feconde raifon eft concluante, mais la premiére ne l'eft point du tout; car Mr. Teiffier ne dit point que Martyr ait écrit cette Lettre en François, mais qu'elle fut imprimée en cette Langue en 1534; d'alleurs il n'eft pas vrai que Martyr n'entendit point le François, Il l'entendoit, mais ne le parloit point (57).

[*Q*] *Ce Caractére de Martyr eft jufte, & les Ecrivains de l'Eglife Romaine, qui ne fe livrent pas à leurs paffions, en parlent de la même maniére.*] Il n'y a que des *Maimbourgs* & des *Varillas*, qui ayent ofé donner atteinte à la réputation de cet illuftre Réformateur. On a déjà vu dans la Remarque [*I*] ce que Maimbourg a dit fur le mariage de Martyr, voyons ce qu'il ajoûte: „ Homme docte à-la-vérité, *dit-il* (58), & grand „ prédicateur, mais d'un efprit fi peu arrefté en matiére de „ créance, qu'il eftoit tantoft Luthérien, tantoft Calvinifte, „ & puis Zuinglien". C'eft-là une calomnie toute pure, copiée de Florimond de Remond (59), qui a fuivi Sanderus le plus indigne Ecrivain qu'il y eut jamais. Jamais Martyr n'a été dans les fentimens des Luthériens, fes Ecrits fur l'Euchariftie en font foi, auffi-bien que les Mémoires qu'il préfenta au Sénat de Strasbourg; pour la diftinction de Zuinglien & de Calvinifte elle eft comique, & propre à faire rire, & Mr. Jurieu a raifon de dire (60). „ Je fuis perfuadé que noftre „ Hiftorien ne fçait ce qu'il veut dire, ni ce qu'il efcrit. Il „ a copié cela mot à mot de fon Original Florimond de Re- „ mond. Ne luy en demandez pas davantage". Parlons à préfent de Varillas, autre Auteur auffi-digne de foi que Maimbourg: il dit (61), „ qu'après Zuingle & Calvin, Martyr fut celui qui contribua le plus à la Réformation de l'E- „ glife, & que le Livre qui lui aquit le plus de réputation „ fut celui de la Céne; que dans cet Ouvrage il a prefque „ épuifé la matiére .... qu'il étoit le plus docte des „ treize Docteurs Proteftans qui affiftérent au Colloque de „ Poiffi, que cependant il y parut le moins; qu'il étoit de „ très-méchante humeur dans la converfation, qu'il ne put „ vivre qu'avec le feul Bucer, & que toutes les autres per- „ fonnes de fa profeffion le traitoient de Mifanthrope; qu'enfin Martyr, avoit cela de commun avec Calvin, & que cependant l'un & l'autre ne fe purent jamais fouffrir". Rien de plus faux que ce qu'avance Varillas fur le caractére de Martyr & en particulier touchant l'antipathie entre Calvin & lui. I. A l'égard de fon caractére en général, il eft certain que tandis qu'il fut dans l'Eglife Romaine il fe fit aimer des premiers hommes de fon fiécle, entre autres les Cardinaux Gonzague de Mantoue, Polus, & Contarini; en Angleterre; Cranmer Archevêque de Cantorberi, Jean Juell, qui fut Evêque de Salisbury & plufieurs autres hommes illuftres l'honorérent de leur amitié. A Zurich il fe fit aimer univerfellement des grands & des petits; il étoit furtout intimement uni avec Bullinger, comme nous l'apprend l'Auteur de fa Vie, après avoir rapporté que Martyr, à fon arrivée de Strasbourg à Zurich, logea chez Bullinger, fon ancien ami, il ajoûte: *Ita uterque alterum ab eo tempore complexus eft, ut quamvis antea fumma inter eos fuiffet conjunctio, ea tamen ex hac familiaritate acceffione magna aucta fit, & ita confirmata, ut eam ad obitum ufque abfque ulla vel minima alicujus offenfionis fufpicione confervarint & auxerint ...... Porro concionatores & Collegas cæteros fratrum & juniores filiorum loco, femper complexus eft, cumque bonitas ejus omnibus nota effet, viciffim amarunt eum & coluerunt non tantum Collegæ in Schola & Ecclefiarum Miniftri, ac cæteri qui ipfum quotidie docentem audierunt, fed etiam in Senatu & in plebe optimus quifque* (62). Mr. Dupin parle auffi avec éloge de Martyr. „ De tous les prétendus Réformateurs, *dit-il*, il n'y en a point eu après Calvin, qui écrivit „ mieux que Pierre Martyr. Il furpaffoit même Calvin en „ érudition & dans la fcience des Langues. Il avoit beaucoup „ lu les Peres, & s'étoit appliqué à étudier l'ancienne Difci- „ pline de l'Eglife. Il avoit de la modération & de la dou- „ ceur plus qu'aucun des autres Proteftans, non feulement „ dans fes expreffions, mais encore dans fes fentimens". II. La prétendue antipathie entre Martyr & Calvin eft encore une invention de Varillas; on a des preuves évidentes du contraire dans les Lettres de ces deux grands Hommes, remplies de marques d'eftime & d'affection l'un pour l'autre. Donnons en quel-

* *Athen. Oxon.* T. I. Col. 138.

(54) *Ubi fupra* p. 241.

(55) *Eloges des Hommes Sçavans.* T. II. p. 88. Edit. de 1715.

(56) *Loc. cit.*

(57) Voy. les Lettres de Martyr. Ep. 52.

(58) *Hift. du Calvin.* Liv. III. *Ann.* 1562.

(59) L. III. Ch. 5.

(60) *Le Calvinifme & le Papifme mis en parallele.* P. I. Ch. 4.

(61) *Avertiffement du Tome* I. *de l'Hiftoire des Révol.* dans Teiffier *Eloges des Homm. Sçav.* T II. p. 84. 85.

(62) Simlerus *in Vitâ Martyris.*

quelques exemples. Martyr écrivant à Calvin après être sorti d'Angleterre lui dit (63). *Id nihilominus tacere nequeo, meum in itinere fuisse consilium Genevam accedere, atque istic aliquantisper tua consuetudine frui: sed hyems quæ jam nos opprimit, à via longinquiori me deterruit. Verum quod nunc distuli, me spero vere proximo effecturum.* Dans une autre il lui écrit (64): *Nec te postremo latere velim me una cum reliquis bonis viris id vehementer dolere, quod adversus veritatem ac tuum nomen adeo inepta & falsa spargant.* Ajoûtons encore un seul passage (65): *Diu est vir clarissime cum ad te non scripsi, haud sane quod mihi tui memoria exciderit, vel quod alio animo erga te nunc sim, atque ante fuerim* (66). Si l'on veut savoir de quelle maniére Calvin répondoit à Martyr, on n'a qu'à consulter les Lettres du premier (67). C'est donc à tort que Varillas attribue à ces deux grands hommes une antipathie, dont il ne produit aucune preuve, tandis que leurs écrits en fournissent de l'estime & de l'amitié qu'ils se portoient. En général on peut dire que tous les Ecrivains de quelque mérite ont parlé de Martyr en bons termes, & nous en donnent une idée fort avantageuse, tels sont les De Thou, les Scaligers, les Burnets, les Dupin & autres. „ En un mot, *peut-on dire avec Mr. Jurieu* „ (68), il a esté assez heureux pour n'avoir pas trouvé d'en„ nemy qui ait osé lui reprocher d'autres crimes que ses pré„ tenduës erreurs. Et cela seul est une preuve indubitable „ de son innocence". A quoi l'on peut ajoûter, que Maimbourg & Varillas eux-mêmes rendent témoignage à plusieurs de ses grandes qualités.

(63) Ep. 9.
(64) Ep. 11.
(65) Ep. 31.
(66) Voyez encore les Lettres 22. 28. 34. 37. 39. 58.
(67) P. 53. 100. 128. 336. Edit. de 1667 in-fol.
(68) *Ubi supra* Ch. 1.

MARVELL (ANDRÉ) ingénieux Auteur Anglois du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. André Marvell, Ministre & Maître de l'Ecole de Kingston sur Hull dans la Province d'York [*A*]. Il nâquit dans cette Ville en l'année 1620 (*a*). Il entra dans le Collége de la Trinité à Cambridge le 14 Décembre 1623 (*b*); il n'y avoit pas encore été longtems, que ses études furent interrompues par une avanture assez singuliére. Quelques Jésuites, avec lesquels il fit connoissance, lui trouvant un génie fort au-dessus de son âge, ne negligérent rien pour en faire leur proselyte, & ils réussirent enfin à le séduire, & à l'amener avec eux. Au bout de quelques mois son pere le trouva dans une boutique de Libraire, & l'engagea à retourner au Collége. Il continua ensuite ses études avec une assiduïté infatigable, & en 1638 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts; la même année il fut aggrégé au nombre des Ecoliers du Collége, c'est-à-dire de la fondation même du Collége de la Trinité (*c*). On ne trouve aucune particularité de ce qui le regarde depuis ce tems-là pendant plusieurs années; on sait seulement qu'il voyagea dans les Pays les plus policés [*B*]; mais on ignore en quelle qualité, sinon qu'il alla à Constantinople en celle de Sécretaire d'Ambassade (*d*). En l'année 1653 il étoit Gouverneur d'un jeune Gentilhomme à Windsor, nommé Mr. Dutton, comme on le voit par une Lettre Originale, qu'il écrivoit à Cromwell [*C*]. Il commença à entrer dans les Emplois, en servant de second à Jean Milton, en qualité de Sécretaire pour les dépêches Latines du Protecteur (*e*) [*D*]. Peu de tems avant le rétablissement de Charles II. la Ville de sa naissance le choisit pour son Député au Parlement, qui commença à Westminster le 25 Avril 1660; & après la Restauration, à celui du 8 Mai 1661. Il s'acquitta de son devoir avec beaucoup de fidélité, & témoigna des égards tous particuliers pour ses Commettans; à qui il envoyoit réguliérement le détail de ce qui se passoit dans le Parlement, en leur marquant son avis. Cette maniére d'agir, & toute sa conduite lui gagna tellement leur affection, qu'ils lui assignérent une pension honnête jusqu'à sa mort, ayant toujours été Député au Parlement. Il y parloit rarement, mais il avoit hors de l'assemblée beaucoup d'influence sur les Membres des deux Chambres; & le Prince Robert avoit

(*a*) Thom. Cooke's *Life of Andrew Marvell* p. 4. à la tête du I vol. des Oeuvres de Marvell. Lond. 1726.
(*b*) Regître du Collége.
(*c*) *Life*, p. 4. 5.
(*d*) Ibid. p. 6.
(*e*) Ibid. p. 7. & Wood Vol. II. Col. 818.

[*A*] *Fils de Mr. André Marvell Ministre & Maître de l'Ecole de Kingston sur Hull dans la Province d'Yorck.*] Mr. Wood l'appelle un *Ministre facétieux* mais *Calviniste* (1); & Mr. Thomas Cooke nous apprend (2), qu'il avoit fait ses études dans l'Université de Cambridge au Collége d'Emanuel, qu'il fut reçu Maître-ès-Arts en 1608, qu'il fut ensuite Ministre & Maître d'Ecole à Kingston sur Hull, & qu'il se noya en passant la riviére d'Humber. Son fils dit (3), „ qu'il mourut „ avant le commencement de la Guerre Civile, ayant vécu en „ quelque réputation de piété & de sçavoir; il étoit d'ailleurs „ Conformiste, & observoit les rites établis dans l'Eglise „ Anglicane; à la vérité il n'étoit pas, je l'avouë, du nom„ bre des Zélateurs à cet égard.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 818.
(2) *Life of Andrew Marvell* p. 3. 4.
(3) *The Rehearsal transpos'd. The Second Part.* p. 128. Lond. 1673.

[*B*] *Il voyagea dans les Pays les plus policés.*] On voit qu'il avoit été à Rome par son Poëme, intitulé FLECNO, *ou le Prêtre Anglois à Rome*; il y décrit de la maniére la plus comique Mr. Richard Flecno ou Flecnoe, mauvais Poëtereau, d'après lequel Mr. Dryden a donné le nom de Mac-Flecnoe à la Satire qu'il a faite contre Mr. Shadwell. Pendant son séjour en France Marvell fit la Piéce en vers intitulée; *Cuidam qui legendo scripturam, descripsit Formam, Sapientiam, Sortemque Authoris. Illustrissimo Viro Domino* Lanceloto Josepho de Maniban *Grammatomanti.* Celui à qui il adressoit ces Vers, étoit un Abbé, fameux par son habileté à marquer les qualités, & à prognostiquer la bonne ou la mauvaise fortune de personnes qu'il n'avoit jamais vuës, pourvu qu'il vit de leur écriture.

[*C*] *Une Lettre Originale qu'il écrivoit à Cromwell.*] La voici:

„ Avec la permission de Votre Excellence,

„ On pourroit peut-être penser qu'il me conviendroit de „ chercher des termes extraordinaires pour témoigner ma re„ connoissance à Votre Excellence. Mais la seule marque de „ civilité qui convienne à un homme tel que moi envers une „ personne d'un aussi haut rang que vous, c'est de vous „ obéir, & de m'acquitter en honnête-homme de ce dont „ vous m'avez chargé. Je me servirai donc du tems que „ Votre Grandeur m'a accordé pour écrire, uniquement pour „ le but, pour lequel il vous a plû de me l'accorder, c'est„ à-dire pour vous rendre compte de ce qui regarde Mr. „ Dutton. J'ai eu soin de l'examiner plusieurs fois en pré„ sence de Mr. Oxenbridge (4); & je m'en suis acquitté avec „ autant de circonspection & de soin, qu'un homme qui pése „ & compte une somme d'argent, en présence de témoins, „ avant que de s'en charger; car je craignois qu'il n'y eût „ ici ou des espéces trop légéres, ou quelque mécompte, „ dont j'aurois été responsable dans la suite. Ainsi il n'y a „ personne qui puisse mieux faire un rapport impartial là„ dessus à Votre Excellence que Mr. Oxenbridge; je dirai „ seulement, que je travaillerai du mieux qu'il me sera pos„ sible selon mes lumiéres, c'est-à-dire selon les régles que „ Votre Grandeur m'a prescrites, à cultiver les talens du „ jeune Homme, & à les augmenter. Il est en vérité d'un „ très-bon & très-aimable caractére; & Dieu soit loué, je ne „ puis dire, qu'il ait aucune mauvaise disposition; j'espére „ que je ne lui donnerai que de bonnes impressions. Il y a „ deux choses en lui, qui rendent la Jeunesse aisée à ména„ ger; de la modestie, qui est un frein contre le Vice, & de „ l'émulation, qui est l'aiguillon à la vertu. D'ailleurs l'inté„ rêt que Votre Excellence a la bonté de prendre en lui, n'est „ pas un petit encouragement, qu'on ne manquera pas de lui „ faire envisager comme tel; mais je travaillerai par-dessus „ toutes choses à lui faire connoître ses devoirs envers Dieu, „ car c'est quand nous faisons réflexion qu'il est notre Maî„ tre, que nous commençons à être des Serviteurs fidéles. „ Et à cet égard lui & moi sommes infiniment redevables à „ Votre Grandeur, de nous avoir placés dans une Maison aussi „ religieuse, que l'est celle de Mr. Oxenbridge, dont la doc„ trine & l'exemple sont semblables à un Livre & à une Car„ te, instruisant non seulement l'oreille, mais qui montre à „ l'œuil le chemin qu'il faut suivre. Madame Oxenbridge „ (5) a aussi beaucoup d'affection & de tendresse pour lui à „ tous les autres égards. Elle en a eu tant de soin, qu'elle „ a déja fortifié sa complexion; à présent elle est occupée à „ mettre sa chambre en ordre, pour qu'il puisse s'y plaire „ toutes les fois que ses études demanderont qu'il y soit reti„ ré. Pour ce qui est du reste, nous avons jusques à présent „ employé la meilleure partie du tems à faire connoissance „ avec lui: en vérité il est d'une humeur fort agréable, & „ je me flatte qu'il se plaît dans notre compagnie. Dans la „ suite j'informerai à l'occasion Votre Excellence de tout ce „ qui regardera nos petites affaires. C'est-là, à ce qu'il me „ paroît, ce que mon devoir exige. Il ne me reste pour le „ présent que de rendre graces à Dieu pour Votre Grandeur, „ & de lui demander de me faire la grace, de pouvoir faire „ connoître que je suis de Votre Excellence

„ Le très-humble & très-fidéle
„ Serviteur

„ Windsor le
„ 18 Juillet 1653. ANDRÉ MARVELL.

„ Mr. Dutton assure Votre Excellence de ses très-humbles „ respects".

(4) Jean Oxenbridge *qui fut aggrégé au Collége d'Eaton pendant la guerre Civile, mais à la Restauration il en fut expulsé. Il mourut en 1674 à Boston dans la Nouvelle Angleterre.* Mr. Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 536. 537 *le représente comme un véritable Enthousiaste.*
(5) *Elle s'appelloit de son nom* Jeanne Butler. Mr. Wood nous dit *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 536. *qu'elle prêchoit parmi les femmes. Elle mourut le 22 Avril 1655, & fut enterrée dans la Chapelle du Collége d'Eaton.*

[*D*] *Servant de second à Jean Milton en qualité de Sécretaire pour les dépêches Latines du Protecteur.*] Il nous dit lui-même (6) „ qu'il n'avoit jamais eu, pas même de loin, la moindre „ part aux affaires publiques, ni aucune correspondance avec „ les personnes alors en crédit, jusqu'à l'année 1657, que „ j'entrai il est vrai, *dit-il*, dans quelque emploi, pour le„ quel je n'étois pas tout-à-fait mal propre, & que je regar„ dois comme le plus innocent & le moins préjudiciable aux „ affaires de Sa Majesté dans ce Gouvernement usurpé & ir„ régulier, auquel tout le monde étoit assujetti. Et je m'en „ suis acquitté aussi sans desobliger personne, ce dont les „ efforts qu'on a faits depuis l'heureux retour de Sa Majesté, „ & les occasions qu'on a euës pour s'instruire sur ce sujet, „ sans rien découvrir, sont des preuves".

(6) *Rehearsal transpos'd The second Part.* p. 127. 128.

[*E*] Ses

toujours une grande déférence pour ses avis; & toutes les fois qu'il opinoit selon les sentimens de Mr. Marvell, ce qui lui arrivoit souvent, le Parti contraire disoit communément, *il a été chez son Précepteur*. La liaison entre lui & notre Auteur étoit si intime, que dans le tems qu'il ne faisoit pas sûr pour Marvell qu'on sût où il étoit, & qu'il couroit risque de perdre la vie par trahison, ce qui lui arriva souvent, son Royal Ami lui faisoit de fréquentes visites en habit de particulier. Mr. Marvell fut souvent réduit à recevoir ses Lettres sous une autre nom, pour empêcher qu'on ne le découvrît (*f*). Il se rendit odieux au Gouvernement tant par sa conduite que par ses Ecrits [*E*]. Et quoique toutes ses démarches

(*f*) *Life* p. 9-11.

[*E*] *Ses Ecrits.*] En voici le Catalogue. I. *La Répétition mise en prose: ou Remarques sur un Livre nouveau intitulé* Préface où l'on montre quels sujets on a de craindre le Papisme. *Seconde Edition, avec des Additions & des Corrections. A Londres imprimé par* J. D. *pour les Procureurs de* Jean Calvin, *& de* Théodore de Beze, *à l'Enseigne de l'Indulgence du Roi, au Midi du Lac Leman; se vend chez* N. Ponder, *dans Chancery-lane*. 1672 in-8. Il publia cette Piéce à l'occasion de celle que le Docteur Samuel Parker avoit imprimée à Londres en 1672 in-8. intitulée: *Apologie de l'*Evêque Bramhall *pour lui-même & pour le Clergé Episcopal, contre l'accusation de Papisme, intentée par les Presbytériens, telle qu'elle est proposée par Mr.* Baxter *dans son Traité* de la Religion de Grotius; *avec une Préface de sa façon, où l'on montre quels sujets on a de craindre le Papisme.* Il y avoit dans cette *Préface*, dit Mr. Wood (7), „ quantité de railleries contre le Docteur Jean Owen, sa „ Doctrine, & ses Ecrits . . . . sur quoi notre Auteur „ le Docteur Parker, que les Non-conformistes regardoient „ comme un homme emporté, orgueilleux, ambitieux, & „ insolent, fut pris à tâche, pour lui couper les ailes, ou „ les lui rogner par leur Champion Bouffon, André Marvell, „ autrefois un des Compagnons de Milton, dans un Livre „ qu'il publia sous le titre de *la Répétition Parodiée*, &c. lequel „ il avoit emprunté d'une Comédie, que le Duc de Bucking- „ ham avoit publiée il n'y avoit pas longtems sous le titre de „ *la Répétition*; dans laquelle il y avoit un Auteur nommé „ Mr. Bayes". Mr. Wood auroit pu ajoûter, que cette Comédie portoit ce titre, parce que le Sujet est *la Répétition* d'une Comédie remplie d'absurdités & d'extravagances, qu'on suppose qui se répéte en présence du Poëte qui en est l'Auteur, qui y est appellé Mr. Bayes (nom sous lequel le Duc de Buckingham avoit dessein de tourner en ridicule Mr. Dryden), & lequel, entre autres choses ridicules qu'il dit, explique l'Art qu'il posséde de s'approprier les pensées des autres Ecrivains en les mettant en vers lorsqu'elles sont en prose, & en les mettant en prose lorsqu'elles sont en vers; appellant cette derniére méthode, *mettre en prose* ou *transproser*. C'est delà que Mr. Marvell prit le titre de *la Répétition mise en prose* qu'il donna à son Livre contre le Docteur Parker, qu'il appelle dans le Corps du Livre Mr. Bayes. Le Docteur Parker répondit à Marvell par un Livre intitulé: *Censure de la* Répétition mise en prose, *contenue dans un Discours à son Auteur.* Londres 1673 in-8. Outre cette Réponse, il parut cinq autres Piéces contre Marvell. 1. *Le Romarin & le Laurier: ou Remarques sur un Traité intitulé* la Répétition mise en prose, &c. Londres 1672 en trois feuilles in-4. 2. *Le Metteur en prose répété: ou cinquiéme Acte de la Comédie de Mr. Bayes: Servant d'Apostille aux Remarques sur la Préface de l'Apologie de l'Evêque Bramhall.* Oxford 1673 in-8. par Mr. Richard Leigh, d'abord du Collége de la Reine à Oxford, & ensuite Auteur d'un des Théatres de Londres. 3. *Le Pere* Grégoire *Barbe-grise sans masque: ou Nouvelles de la Cabale contenues dans quelques Reflexions, &c. en forme de Lettre à notre ancien ami* R. L. *par* E. H. Londres 1673 in-8, signée Edmond Hickeringhill. 4. *Livre de Recueils de* la Répétition mise en prose, *rangé sous les chefs suivans*, &c. Londres 1673 in-8. 5. *Tien ferme, Bayes; ou Remarques sur la demangeaison d'écrire des* Répétitions mises en prose. Oxford 1673 in-8. II. Mr. Marvell publia sa Replique au Docteur Parker sous le titre de *la Répétition mise en prose, Seconde Partie. Occasionnée par deux Lettres, l'une d'un Auteur Anonyme, intitulée* Censure, &c. *Et la seconde laissée chez un Ami pour moi, en date du 3 Novembre 1673, signée* J. G. *& finissant par ces mots*, si tu oses imprimer ou publier aucun mensonge ou Libelle contre le Docteur *Parker* par D . . . , je te couperai la gorge. *Par André Marvell.* Londres 1673 in-8. Le Docteur Parker ne fit point de réponse à cette Piéce de Mr. *Marvell*. „ Il crut, dit „ Mr. Wood (8), qu'il étoit plus prudent de mettre bas les „ armes, que d'entrer en lice avec un combattant opiniâtre, „ si parfaitement expérimenté dans l'art nouvellement raffiné „ alors (quoique de tout tems presque à la mode) de railler „ & de plaisanter". Mr. Burnet dit (9) que „ le Docteur „ Parker, après avoir diverti la Nation pendant quelques an- „ nées, par divers Ouvrages malins & mordans, se vit atta- „ qué à son tour par le Bouffon le plus spirituel de son sié- „ cle, dont le Burlesque avoit des graces si singuliéres, & si „ engageantes, que tout le monde, depuis le Roi jusqu'à „ l'Artisan, en étoit enchanté. Ceci mortifia non seulement „ Parker, mais aussi tout le Parti; car l'Auteur de *la Répéti-* „ *tion mise en prose* mit tous les Rieurs de son côté". Le Docteur Swift parlant aussi (10) *du sort ordinaire des Réponses*, & de leur peu de durée, remarque „ qu'il y a à la vérité une ex- „ ception, c'est lorsque quelque Génie supérieur entreprend „ de démasquer un mauvais & ridicule Ecrivain; c'est ainsi „ que nous lisons encore avec plaisir la Réponse de *Marvell* „ à *Parker*, quoique le Livre même du dernier ne subsiste „ plus depuis longtems". III. Mr. Smirke: *ou le Théologien à la mode; contenant quelques Observations sur les* Remarques *sur la* vérité toute nuë, *avec un petit Essai Historique touchant les Conciles Généraux, les Symboles, & les Formulaires en matiére de Religion. Par* Andreas Rivetus, Junior. *Anagr. Res Nuda Veritas. Imprimé* Anno Domini 1676 in-4. pagg. 76. Voici à quelle occasion il écrivit cette Piéce. En 1675. le Docteur Herbert Croft Evêque d'Hereford publia, sans nom, un Discours in-4. intitulé: *La Vérité toute nuë: ou le véritable Etat de l'Eglise Primitive. Par un humble Médiateur.* Réimprimé en 1680 in-fol. Dans la *Préface* il dit au Lecteur „ Vous deman- „ derez peut-être qui je suis, & pourquoi je ne vous le dis „ pas en mettant mon nom à cette Brochure? Je vous avouë- „ rai ingénument la vérité: Je suis d'un caractére foible, & „ j'ai les passions vives, incapable de supporter ni la louan- „ ge ni le blâme. Mon peu d'habileté me met à couvert du „ premier, mais me fait extrêmement craindre le dernier. Pour- „ quoi donc, dira-t-on, être précipité à rendre ma foiblesse pu- „ blique? est-ce pour en être gueri? Mais en vérité, je n'ai „ pas été aussi pressé qu'on pourroit se l'imaginer, car il y „ a déja plus de deux ans que j'ai eu ces pensées, & depuis „ ce tems-là j'ai lu & examiné tout ce que j'ai pu décou- „ vrir, pour savoir si j'étois dans l'erreur; jusques à pré- „ sent je n'ai rien trouvé qui puisse me le faire penser, & je „ me flatte de n'avancer rien que de vrai, & qui ne puisse „ être utile au Public dans la conjoncture présente des af- „ faires". Dans l'Epître aux *Seigneurs & aux Communes assemblés en Parlement*, il s'exprime en ces termes. „ Mi- „ lords & Messieurs, vous avez parfaitement témoigné votre „ zéle pour la gloire de Dieu & pour les intérêts de l'E- „ glise, en faisant des Loix pour établir l'Unité de la Foi „ & l'uniformité de la Discipline; car, ce que notre Sauveur „ dit que, *tout Royaume divisé contre soi-même ne peut subsister*, „ se peut dire également d'une Eglise, la raison étant la mê- „ me. Et j'en appelle à témoin le Scrutateur des Cœurs, le „ Dieu qui tient les clefs de la vie & de la mort, que je suis „ prêt de sacrifier, même avec joye, tout ce que je posséde au „ monde, & ma vie même, pour que tous les *Non-confor-* „ *mistes* soient ramenés dans le sein de notre Eglise. Mais „ malheureusement vos Loix n'ont pas l'effet désiré, notre „ Eglise étant de plus en plus déchirée par les divisions; telle „ est la corruption de la nature humaine, *nititur in vetitum*, de „ s'opposer opiniâtrement à l'autorité supérieure, surtout „ quand on peut se couvrir du prétexte de la Religion & de „ la Conscience. On s'attire par-là si fort l'applaudissement „ du Vulgaire, toujours plein d'envie contre ses Supérieurs, „ que semblables aux Singes qui aiment passionnément les „ noix, rien ne paroît plus doux, & ne fait plus de plaisir. „ Les gens qui y aspirent, ne redoutent pour s'en assurer, „ ni la prison, ni la perte de leurs biens, ni celle de la vie „ même. C'est-là ce qui nourrit principalement nos divi- „ sions, ce qui favorise les progrès du Papisme, & menace „ notre Eglise d'une totale ruine. Plusieurs qui étoient ci- „ devant fort attachés à notre Eglise, voyant nos misérables „ divisions, & n'étant pas témoins de celles de l'Eglise Ro- „ maine, ni de ses superstitions grossiéres, que ses Prêtres „ ont grand soin de cacher jusqu'à ce qu'ils tiennent bien les „ gens, se laissent aisément séduire par la prétenduë Unité „ qu'on leur vante, & par cette raison nous abandonnent „ tous les jours". *C'est ce qui me fait saigner le cœur, & me fait presque mourir de douleur, ce que je préférerois à la vie, plutôt que de voir le jour fatal, où nous retomberions dans leurs Idolâtries. C'est pourquoi je m'humilie devant Dieu en jeûnes & en priéres, lui demandant tous les jours l'assistance de son St. Esprit, pour me faire trouver quelque baume salutaire, qui puisse guérir ces playes saignantes; & c'est par cette raison, que j'ai quelque sujet de croire, que ce qui est contenu dans les papiers suivans, vient de la bonté infinie de Dieu, qui ne manque jamais au besoin à ceux, qui le cherchent avec humilité & sincérement, comme je me persuade de l'avoir fait, ce dont je suis bien sûr; c'est qu'aucun motif humain ne m'a engagé à ce que je fais, & qu'au contraire l'intérêt temporel m'a souvent sollicité de renoncer à mon dessein. Je ne suis pas moins sûr, qu'il n'y a rien dans mes Ecrits, qui soit contraire aux Loix connuës du Royaume . . . . Je ne m'attens pas que vous approuviez tout ce qui s'y trouve, parce que j'ai cherché Dieu, mais en vertu des raisons que j'allégue; je ne m'attens pas même, que mes raisons vous persuadent en tout, mais je vous conjure de les bien peser toutes; & Dieu veuille par sa bonté infinie vous conduire en tout ce qui peut contribuër à l'Unité de l'Eglise, en usant de condescendance envers les foibles, sinon envers les refractaires volontaires, autant que vos lumiéres & votre conscience vous le pourront permettre. Surement vous ne pouvez avoir autant d'aversion pour toute condescendance, que vous n'en ayez encore davantage pour la Confusion Papiste, qui gagne certainement du terrain à la faveur de nos divisions. Et la Raison & la Religion nous dictent, que de deux maux il faut éviter le pire. Or sans contredit vous ne pouvez regarder la Tolérance (si même elle est un mal, & surement elle ne l'est point) comme un aussi grand mal, que l'Idolâtrie du Papisme; & que le Culte de l'Eglise Romaine soit idolâtre, c'est ce qui a été si clairement prouvé par notre Docteur* Stillingfleet, *que ce seroit peine perduë que d'insister sur ce sujet.* Dans la Partie qui regarde les *Articles de Foi*, l'Auteur observe que „ *Le Symbole*, ap- „ pellé communément, *des Apôtres*, s'il n'a pas été dressé par „ eux, est certainement l'Ouvrage d'Hommes Apostoliques „ des premiers tems, & qu'il renferme l'Abrégé de la Foi „ Chré-

(7) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 817.

(8) Col. 818.

(9) *Mém. Hist. de la Gr. Bret.* T. I p. 321. Edit. in-8.

(10) Dans son *Apologie du Conte du Tonneau.*

ches fuſſent contraires à ſon intérêt particulier, rien ne fut capable de l'ébranler. Un ſoir qu'il avoit été régalé à la Cour, le Roi ayant pris ſouvent beaucoup de plaiſir dans ſa compagnie, Sa Majeſté envoya le

„ Chrétienne, l'Abrégé de tout ce qui eſt néceſſaire au Sa-
„ lut..... La primitive Egliſe a reçu ce Symbole comme
„ contenant tout ce qu'il eſt néceſſaire de croire pour le Sa-
„ lut: pourquoi ne le fait-on pas aujourd'hui? les condi-
„ tions du Salut ont-elles changé? Si le Symbole eſt complet,
„ qu'a-t-on beſoin d'autres Articles? Vous voulez que les
„ hommes croiſſent en la foi; je le ſouhaitte auſſi, mais plu-
„ tôt pour s'y fortifier, que pour en multiplier les articles.
„ Un ſeul grain de bonne ſemence de Moutarde vaut mieux
„ que tout un pacquet de mauvaiſe graine. Il eſt bon ſans
„ doute de connoître toutes les Vérités de l'Evangile, & de
„ les croire; mais il n'eſt pas queſtion de ce qui eſt bon,
„ mais de ce qui eſt néceſſaire. Souvenez-vous je vous prie
„ du Tréſorier de *Candace* Reine d'Ethiopie, que Philippe
„ inſtruiſit dans la Foi; il fut bientôt catéchiſé, & admis
„ au Baptême. Mais Philippe exigea auparavant de lui une
„ Confeſſion de ſa foi, l'Eunuque la fit; je vous prie d'y fai-
„ re attention: *Je crois que Jéſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu*; &
„ ſur le champ il fut baptiſé. *Quoi? rien de plus? non rien*
„ *de plus*. Ce petit grain de foi, cru du fond du cœur, ac-
„ quit le Royaume des Cieux. S'il eût cru tout l'Evangile
„ avec la moitié moins de force, ſa foi auroit été d'un moin-
„ dre prix aux yeux de Dieu. Ce n'eſt pas la quantité, mais
„ la qualité de notre Foi, que Dieu demande". Il remarque
(11) P. 2. enſuite (11) que *rien n'a plus fait de tort à l'Egliſe que l'intro-*
duction de nouveaux Articles de foi, en grand nombre, & l'ac-
quieſcement qu'on a exigé à ces Articles; & qu'*il n'y a rien qu'on*
puiſſe plus évidemment déduire de l'Ecriture, rien de plus formel-
lement établi dans l'Ecriture, rien de plus conforme à la Raiſon,
qu'on ne doit forcer perſonne à croire; car on n'y peut forcer per-
ſonne; vous pouvez forcer un homme à dire telle ou telle choſe,
(12) P. 5. *mais non à la croire*. Il dit encore (12), que *ce qui a fait le*
plus de mal à la Religion Chrétienne, & ce qui en a été la peſte,
c'eſt la Théologie Scholaſtique, où les hommes ſe donnent la liberté
de propoſer des queſtions nouvelles, de faire des diſtinctions ſubtiles,
& de tirer des concluſions précipitées ſur les matiéres de Religion,
qu'ils ballotent de leurs langues, comme des balles d'un jeu de
paume; & c'eſt-là la ſource de toutes les Héréſies dangereuſes, &
des cruelles diſputes ſur cet article, où l'on en vient des paroles aux
(13) P. 11. *coups*. Ayant remarqué enſuite (13) que *St. Auguſtin nous*
dit, qu'il ne ſe ſoumet à aucun Docteur de l'Egliſe, quelque ſa-
vant, quelque ſaint qu'il ſoit, qu'autant qu'il prouve ſa doctrine par
l'Ecriture ou par la Raiſon, & qu'il demande que les autres en
faſſent de même avec lui. Il obſerve, que ſi les premiers Théo-
logiens Proteſtans, ou *Docteurs Evangéliques*, comme il les
appelle, *avoient ſuivi cette méthode au commencement, ils ſe ſe-*
roient épargné bien de la peine & de l'embarras, où leur reſpect
exceſſif pour l'Antiquité les a engagés. Mais il eſt certain qu'ils
n'auroient pas dû être ſi ſcrupuleux ſur cet article, en voyant,
qu'il n'y a preſque aucun Pere, dont ceux de l'Egliſe Romaine
eux-mêmes ne rejettent l'autorité ſur un point ou l'autre, quoiqu'en
d'autres tems; lorſqu'ils parlent en leur faveur, ils les exaltent ſi
fort, comme s'il y alloit du ſalut à ne pas ſe ſoumettre à leur auto-
(14) P. 12. *rité*. Et il ſoutient (14) que „ toute perſonne qui lit l'Ecri-
„ ture avec humilité & avec attention, qui jeûne & prie Dieu
„ avec ardeur, qui conſulte ſes Paſteurs & ceux qui l'enſei-
„ gnent ſoigneuſement & modeſtement, & qui après cela
„ continue dans quelque erreur par une aveugle ignorance &
„ faute d'entendre bien l'Ecriture (ſuppoſé qu'un tel cas ſoit,
„ ou que la bonté infinie de Dieu puiſſe permettre qu'il
„ exiſte jamais) *il ſoutient, dis-je*, que cette perſonne ſera plu-
„ tôt ſauvée, qu'un homme qui reçoit un ſentiment vrai ſur
„ l'autorité humaine, tandis qu'il croit modeſtement qu'il eſt
„ contraire à l'Ecriture; car c'eſt par rapport à lui tout com-
„ me ſi ce ſentiment y étoit réellement contraire; toutes
„ choſes ſont ſouillées à celui qui les croit ſouillées; de-
„ même auſſi toutes choſes ſont damnables à celui qui les
„ croit damnables, comme le doit celui, qui les croit tout-
„ à-fait contraires à l'Ecriture. Que perſonne ne me regar-
„ de comme un Libertin en matiére de foi, parce que je ne
„ veux contraindre perſonne, ni être contraint à nous ſoumet-
(15) P. 13. „ tre aux doctrines des hommes". Il ajoûte enſuite (15) que
ce qu'il a dit des Peres, doit certainement s'étendre auſſi aux Con-
ciles, quelque Oecuméniques & anciens qu'ils ſoient; car ſi ce Pe-
re ici & celui-là peuvent avoir & ont erré, ce Concile ici &
celui-là peuvent auſſi errer: Je ne puis me confier aux hommes,
ni être ſauvé par la foi aux hommes. Dans le Chapitre touchant
(16) P. 15. *les Cérémonies & le Service de l'Egliſe*. Il nous dit (16), que
par rapport aux Cérémonies „ il s'étonne que des perſonnes
„ de quelque jugement puiſſent montrer tant de châleur pour
„ ou contre; notre ſalut n'en dépend en aucune maniére,
„ mais nous le hazardons beaucoup par nos conteſtations ſur
„ ce ſujet, en rompant la paix, la principale choſe que l'E-
„ vangile de paix nous recommande. A coup ſûr les uns &
„ les autres ſont très-coupables". Par rapport au *Service de*
(17) Ibid. *l'Egliſe*, il nous dit (17), qu'il ne veut pas entrer dans la
diſpute, *s'il eſt licite à une Egliſe d'avoir une Liturgie, ſuppoſé*
qu'il n'y en ait point; mais qu'il eſt ſouverainement fanatique ou
factieux de ſoutenir que cela eſt illicite; mais il ſupplie humble-
(18) P. 16. ment *les Conducteurs de l'Egliſe* (18) *d'examiner de ſang froid,*
s'il ne vaudroit pas mieux avoir une forme de ſervice qui puiſſe
contenter le plus grand nombre? Dans le Chapitre touchant les
(19) P. 33. *Evêques & les Prêtres*, il dit (19) „ Quiconque lit l'Ecriture
„ ſans préjugé, & delà paſſe à la lecture des premiers Ecri-
„ vains du Chriſtianiſme, & continue de ſiécle en ſiécle, ne
„ peut douter que l'Egliſe n'ait toujours été gouvernée par
„ des Evêques, c'eſt-à-dire par un Ancien, Prêtre, ou
„ Préſident, ou tout comme il vous plaira de le nommer,
„ établi ſur les autres Eccléſiaſtiques, avec le pouvoir d'or-
„ donner, de reprendre, de juger, & de cenſurer, ſelon
„ que les cas l'exigent. On ne trouve aucune autre forme
„ de Gouvernement mentionnée pendant quinze-cens ans de-
„ puis le tems des Apôtres....... Mais il eſt fort douteux,
„ ſi ces Préſidens étoient d'un autre ordre ſupérieur & diſ-
„ tinct de celui des Prêtres, ou ſi l'on en prenoit un d'en-
„ tre eux pour l'établir ſur les autres avec pouvoir d'ordon-
„ ner les Anciens, d'exhorter, de reprendre, & de punir,
„ comme Timothée & Tite furent établis par St. Paul. Car
„ quoiqu'ils fuſſent du même ordre que les autres Anciens
„ & les autres Paſteurs, il y avoit cependant de puiſſantes
„ raiſons de donner à quelqu'un l'autorité de gouverner les
„ autres...... L'Ecriture ne fait nulle part aucune diſtinc-
„ tion d'Ordre parmi les Anciens. Elle ne diſtingue que
„ deux ordres, les Evêques & les Diacres; mais elle ne diſ-
„ tingue point l'Ordre des Evêques d'avec celui des Prêtres;
„ car là où on ne trouve qu'une eſpèce d'Ordination, il n'y
„ a certainement qu'un ſeul ordre, car on ne peut pas con-
„ férer en même tems deux ordres différens par les mêmes
„ actions & par les mêmes paroles". Il paſſe enſuite *au troi-*
ſiéme Ordre ſpirituel prétendu, le *Diaconat*, & dit (20) qu'il ne (20) P. 49.
veut pas diſputer ſur la queſtion. „ Si celui du *Diaconat* doit
„ être appellé un Ordre ou un Office proprement dit, mais
„ que certainement ce n'eſt pas un Ordre ſpirituel, car leur
„ office étoit de ſervir aux tables, ſelon l'expreſſion de l'E-
„ criture, ce qui en bon Anglois ne ſignifie autre choſe, que
„ des Inſpecteurs ſur les Pauvres, chargez du ſoin de diſtri-
„ buer équitablement & avec diſcrétion les aumônes des Fi-
„ déles, dont les Apôtres ne vouloient pas s'embaraſſer, afin
„ que ce ſoin ne les empêchât point de vaquer au miniſtére
„ de la Parole & à la Priére. Mais comme la plupart des éta-
„ bliſſemens de ce Monde s'éloignent avec le tems de leur in-
„ ſtitution primitive, la même choſe eſt arrivée ſur ce ſu-
„ jet: les Evêques, qui prétendent être les Succeſſeurs des
„ Apôtres, ont peu à peu attiré à eux la diſtribution des
„ aumônes, d'abord par voye d'inſpection ſur les *Diacres*,
„ & à la longue tout-à-fait; & les Diacres, qui étoient des
„ Officiers ou Miniſtres Laïques, ſe ſont gliſſés inſenſible-
„ ment dans le miniſtére de l'Egliſe, ſont parvenus à être
„ reputés un Ordre ſpirituel, & le Diaconat comme un de-
„ gré néceſſaire pour parvenir à la Prêtriſe; ce dont je ne
„ trouve pas un mot dans l'Ecriture, ni dans l'inſtitution
„ primitive, n'étant queſtion d'autre choſe que de régler les
„ aumônes pour les Pauvres". Dans le Chapitre touchant
le Gouvernement de l'Egliſe (21), il ſe plaint du pouvoir des (21) P. 58.
Chanceliers Laïques des Evêques par rapport à l'excommu- 59.
cation; & il rapporte qu'il ſe ſouvient, que l'Evêque de
Wells ayant ouï parler d'une affaire, où les choſes n'alloient
pas droit, & s'étant rendu à la Cour pour y remédier, le
Docteur Duke ſon Chancelier le pria de ſe retirer, parce
qu'il n'avoit pas le pouvoir de rien régler; & en même tems
il tira ſa Patente ſcellée par le Prédéceſſeur de l'Evêque, la-
quelle ſemblable au bouclier de Perſée, chargé de la tête de
Méduſe, pétrifia le pauvre Prélat, & l'obligea à ſe retirer.
L'Auteur finit par *une charitable Exhortation à tous les Non-con-*
formiſtes de ſe conformer à l'Egliſe établie, leur demandant
de lui montrer dans l'Ecriture *une déciſion claire contre une*
ſeule des Cérémonies de notre Egliſe; & les priant de conſidérer,
s'il ne vaut pas mieux errer par humilité, que d'errer par or-
gueil; & de réfléchir *ſur le tort extrême qu'ils font à l'Egliſe &*
à la Nation par leur ſéparation de l'Egliſe. „ Vous prétendez,
„ *dit-il*, être fort zélés contre le Papiſme, & permettez-moi
„ néanmoins de vous dire, que votre zéle indiſcret & dés-
„ obéiſſant eſt ce qui contribue le plus à l'introduire. Votre
„ ſéparation, & bien des diviſions qui en ont été les ſuites,
„ ont donné à bien des perſonnes de l'éloignement pour no-
„ tre Egliſe, & les ont jettez dans l'Egliſe Romaine; & vous
„ rendrez, ſans doute, compte à Dieu de la perte de ces
„ âmes; car je ne puis jamais convenir que vous ayez au-
„ cun motif raiſonnable & fondé en conſcience de votre Sé-
„ paration, mais ſeulement des raiſons & des motifs de Con-
„ ſcience erronez, dont j'ai grande pitié, mais que je n'ap-
„ prouve nullement; ce qui m'oblige à mettre les progrès du
„ Papiſme ſur votre compte, & à les attribuer à votre Sépa-
„ ration; car je ſuis ſûr que c'eſt le moyen par lequel on
„ ſéduit les eſprits chancelans, en leur perſuadant que no-
„ tre Egliſe n'eſt point conduite par l'eſprit de vérité, qu'el-
„ le eſt déchirée par l'eſprit de diviſion, & par conſé-
„ quent qu'elle n'eſt point de Dieu, qui eſt tout à la fois
„ Vérité & Unité". Pluſieurs perſonnes répondirent bien-
tôt à cet Ouvrage de l'Evêque Croft. 1. L'Auteur du *Lex*
Talionis: ou l'Auteur de la Vérité toute nuë *dépouillé tout nud*.
Londres 1676 in-4. attribué alors au Docteur Pierre Gun-
ning Evêque de Chicheſter, & depuis Evêque d'Ely. Mr.
Marvell dit en parlant de ce Livre (22): „ A l'égard du nou- (22) *Mr. Smirke, or the Divine in Mode* p. 75-76.
„ veau Livre qui vient de paroître, intitulé l'*Auteur de* la
„ Vérité toute nuë *dépouillé tout nud* (juſqu'à la peau, *to*
„ *the fell*) le jeu de mots du Grand Canon au titre n'ex-
„ cuſe point l'Evêque Gunning; car on attend encore ſon
„ Sermon". Mr. Wood (23) conjecture, que le mot de (23) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 566.
Fell de la Parenthéſe fait alluſion à Philippe Fell, Mem-
bre du Collége d'Eaton, regardé généralement comme l'Au-
teur du *Lex Talionis*, dans le tems que cette Piéce pa-
rut, quoique d'autres l'attribuent au Docteur Guillaume
Lloyd, Doyen de Bangor, depuis Evêque de Worceſter. Peu
de tems après que *la Vérité toute nuë* eût paru, l'Evêque Gun-
ning fit un Sermon à la Cour contre ce Livre, qu'on s'atten-
doit

le lendemain le Grand-Tréforier Danby pour déterrer où il logeoit. M. Marwell, qui logeoit alors au fecond étage dans une petite Cour du Strand, étoit occupé à écrire, quand le Tréforier ouvrit brufquement la porte. Surpris d'une vifite à laquelle il ne s'attendoit nullement, il dit à ce Seigneur, qu'il croyoit que Sa Grandeur s'étoit trompée. *Non; non*, repliqua Mylord Danby, *j'ai trouvé Mr. Marvell*; il ajoûta, qu'il étoit chargé d'un meffage de la part du Roi, de favoir ce qu'il pouvoit faire pour fon fervice. Il répondit en plaifantant felon fa coutume, qu'il n'étoit pas au pouvoir de Sa Majefté de lui rendre aucun fervice. Parlant enfuite férieufement, il dit au Tréforier, qu'il connoiffoit parfaitement les Cours, qu'il avoit été dans plufieurs; & qu'on s'attendoit que tout homme qui recevoit des graces du Prin-

doit à voir imprimé, le Roi ayant ordonné à ce Prélat, à ce qu'on difoit, de le mettre au jour. 2. Le Livre de l'Evêque Croft fut attaqué par le Docteur Gilbert Burnet, dans une Piéce anonyme, intitulée: *Examen modefte des chofes les plus confiderables contenuës dans un Traité publié depuis peu, & intitulé* la Vérité toute nuë; *en forme de Lettre à un Ami*. Londres 1676 in-4. Datée de Londres le 23 Mai 1676. Il obferve (24) que l'Auteur de *la Vérité toute nuë* „ paroit un „ homme de bonne-foi, & qui defire fincérement la paix de „ l'Eglife; afin qu'étant unis enfemble nous puiffions travail„ ler de concert à avancer la vraye piété, & à réfifter aux „ irruptions que le Papifme fait fur nous. Il écrit avec gra„ vité, & en homme qui a de grands fentimens de Religion; „ c'eft ce qui fait que je fuis véritablement affligé qu'un auffi „ honnête homme, comme je crois qu'il l'eft, fe foit porté „ à faire une chofe auffi imprudente, que de compofer d'a„ bord, & enfuite de publier une pareille Piéce. Nous ne „ gémiffons déja que trop fous un grand nombre de divifions, „ & nous n'avons pas befoin qu'on entreprenne de les aug„ menter, & de former des Partis dans notre propre fein." Le Docteur Hickes accufe le Docteur Burnet d'avoir volé le plan de cette Piéce du Docteur Gunning Evêque d'Ely: Il dit (25) que l'Evêque *ayant deffein de répondre au Livre de la* Vérité toute nuë, *& le Docteur Burnet entre autres l'ayant ouï dire, vint lui rendre vifite; lorfque leur converfation eût tourné fur ce fujet, il demanda à l'Evêque quel plan il avoit deffein de fuivre pour répondre. Ce Prélat, un des hommes les plus francs & les plus communicatifs du monde, lui expliqua de quelle maniére il avoit deffein d'y répondre, article par article; le Docteur y ayant fait à deffein beaucoup d'attention, n'en perdit rien. & comme il écrivoit promptement & avec facilité, il publia fa Réponfe avant que l'Evêque eût achevé la fienne.* Mr. Burnet répond à cette accufation en ces termes (26). „ Je paffe fur „ ce qu'il m'accufe d'avoir volé quantité de chofes à l'Evê„ que Gunning, & de les avoir fait imprimer. Il importe „ affez peu que cela foit vrai ou faux, mais il eft faux que „ cela foit. L'Evêque Gunning avoit beaucoup de Savoir „ & de Piété; mais fes idées étoient fi confufes, & fi excef„ fivement fubtiles, que je n'ai jamais rien pu apprendre de „ lui, dans tout le tems que j'ai eu commerce avec lui; ce „ qui faifoit que je le voyois rarement." 3. Le troifiéme Adverfaire de l'Evêque Croft fut François Turner, Docteur en Théologie, & Principal du Collége de St. Jean à Cambridge, qui publia un Livre intitulé: *Remarques fur une Brochure nouvelle intitulée*, La Vérité toute nuë, ou le véritable Etat de l'Eglife primitive. Londres 1676 in-4. Mr. Marvell répondit d'abord à ces Remarques dans fon Livre intitulé *Mr. Smirke, ou le Théologien à la mode*; où il dit (27) que *la Vérité toute nuë* eft une Piéce „ écrite avec tant de force & de „ folidité, que tout homme fage ne peut s'empêcher d'y ac„ quiefcer, même fans en être requis. C'eft un Livre d'un „ caractére, qu'il n'y a certainement pas de Chrétien qui „ puiffe le lire fans fouhaitter d'en être l'Auteur, & qui ne „ s'imagine même de l'être, les penfées étant tellement d'u„ ne éternelle vérité, que chacun trouve qu'elles ne font „ qu'une copie des idées originales qu'il a eu lui-même, & „ que quoiqu'il ne les ait luës qu'à préfent, il eft étonné „ qu'il n'y ait pas penfé plutôt. . . . . Il paroît d'ailleurs „ évidemment, que l'Auteur eft judicieux, favant, confcién„ tieux, Proteftant fincére, & un vrai fils, finon un Pere, „ de l'Eglife Anglicane. Du refte le Livre ne peut être „ exempt des défauts inféparables de tous les Ouvrages des „ hommes; mais ceux qu'on y trouve font fi petits, & ac„ compagnés par-tout de tant de modeftie, qu'il femble qu'il „ n'en reftoit aucun au Cenfeur à relever, qui auroit dû rou„ gir autrement de les lui reprocher." *L'Effai Hiftorique touchant les Conciles Généraux, les Symboles, & les Formulaires en matiére de Religion*, qui fe trouve à la fuite du *Théologien à la mode* de Mr. Marvell, a été imprimé enfuite à part in-follo. IV. *Relation de l'Accroiffement du Papifme & du Pouvoir Arbitraire en Angleterre; furtout depuis la longue prorogation du Parlement au mois de Novembre 1675 finiffant le 15 Février 1676, jufqu'à la derniére Séance du Parlement le 16 Juillet 1677.* En 1678 in-fol. & réimprimée dans le Recueil des Traités Politiques (*State-Tracts*) à Londres 1689 in-fol. Notre Auteur, dans une Lettre du 10 Juin 1678 s'exprime en ces termes: „ Il a paru ici, environ Noël, un gros Livre touchant l'*Ac„ croiffement du Papifme & du Pouvoir Arbitraire.* On a pro„ mis de grandes récompenfes, tant en particulier que dans „ les Gazettes, à celui qui en découvriroit l'Auteur ou l'Im„ primeur, mais jufqu'à préfent on n'a rien découvert. Trois „ ou quatre Livres imprimés ont dépeint Mr. Marvell (au„ tant qu'il étoit poffible, parce qu'il eft Membre du Parle„ ment) comme l'Auteur de cette Piéce; mais fi c'étoit lui, „ il n'auroit certainement pas pu échapper aux interrogatoi„ res fur ce fujet dans le Parlement, ou devant quelque au„ tre Tribunal." La Cour fut fi offenfée dans ce tems-là de cette Piéce, qu'on publia un ordre conçu en ces termes: *Comme on a imprimé & publié depuis peu plufieurs Libelles féditieux & fcandaleux contre les procédures des deux Chambres du Parlement, & des autres Cours de Juftice de Sa Majefté, au deshonneur du Gouvernement de Sa Majefté, & au détriment de la tranquillité publique; on avertit par ces préfentes, que quiconque découvrira à un des Sécrétaires d'Etat, l'Imprimeur, l'Editeur, l'Auteur, ou celui qui a donné quelqu'un des fusdits Libelles à l'impreffion, enforte qu'il foit convaincu par des preuves évidentes devant le Juré; furtout ceux qui ont eu part à un Libelle intitulé* Rélation de l'Accroiffement du Papisme &c. *& à un autre qui a pour titre* Argument de faifon à tous les Grands Jurés &c. *quiconque en découvrira l'Imprimeur ou celui qui les a débités, aura cinquante Livres fterling; & cent Livres pour la découverte de celui qui a donné ces libelles à l'impreffion; le nom de celui qui fera la découverte demeurera fecret* &c. Mr. Marvell commence cet Ouvrage par l'éloge de la Conftitution du Gouvernement d'Angleterre, montrant combien les Anglois font heureux fous de fi excellentes Loix; qui bien obfervées, doivent rendre un peuple heureux, & un Monarque puiffant. Il remarque que le Roi & les Sujets font également foumis à ces Loix; & que le premier ne conferve la qualité de Roi, qu'autant de tems qu'il y obéit: „ Enforte, *dit-il*, que les „ Rois d'Angleterre ne font en rien inférieurs aux autres „ Princes, excepté dans le pouvoir de faire tort à leurs Su„ jets; mais ils ont un auffi vafte champ que d'autres pour „ exercer leur propre vertu, & pour l'encourager dans les „ autres. En un mot, il n'y a rien qui approche d'avantage de „ la perfection divine, qu'une conftitution où le Monarque eft „ en état, comme parmi nous, de faire tout le bien imaginable „ au Genre-humain, & dans l'impuiffance de faire le mal." Il met dans tout leur jour les miféres d'une Nation foumife à un Gouvernement Papifte, & le bonheur qui accompagne un Gouvernement Proteftant. Il nous exhorte à *réfléchir fur l'expérience que nous avons faite nous-mêmes, qui doit rendre les fols mêmes dociles; tout le regne de la Reine Marie, pendant lequel les Papiftes ne firent que bruler les Proteftans; l'Excommunication & la dépofition de la Reine Elizabeth par le Pape, foutenuë & pourfuivie par tant de trahifons & d'attentats contre fa perfonne de la part de fes propres fujets; & l'invafion des Efpagnols en* 1588. Après avoir légérement fuivi le Papifme depuis les premiers tems, il commence par la Guerre de Hollande en 1665, mais il s'étend furtout fur ce qui s'eft paffé en Angleterre même depuis le mois de Novembre 1675 jufqu'au mois de Juillet 1677. Il rapporte l'occafion de la Guerre de Hollande; & fait voir que les Papiftes, & les François en particulier, étoient les vrais refforts de tous nos Confeils. Il dépeint le Papifme en termes extrêmement forts, & dit (28): „ C'eft une chofe qui ne peut, que faute d'autre expreffion „ pour la défigner, s'appeller *Religion*; & dont on ne peut „ parler avec cette honnêteté, que la bienféance demande „ autrement quand on parle des différences de fentimens des „ hommes en matiére de Religion. Si c'étoit encore le Ju„ daïfme tout pur, le Mahométifme, ou un honnête Paga„ nifme, il y a du moins encore une certaine bonne-foi dans „ la plus extravagante croyance, & la fincérité d'une Profef„ fion erronée peut la rendre plus excufable. Mais c'eft ici „ un Compofé de ces trois Religions, l'Extrait de tout ce „ qu'il y a de plus ridicule, incorporé avec d'autres abfur„ dités de leur propre invention qui manquoient dans ces „ trois Religions; & tout cela bâti de propos délibéré, pro„ pofé avec connoiffance de caufe, par la fourberie impu„ dente des Prêtres fous le nom de Chriftianifme &c." V. *Poëfies diverfes.* Londres 1681 in-fol. On trouve à la tête un Avertiffement au Lecteur, conçu en ces termes. „ Ces „ lignes font pour affurer le Lecteur, que toutes ces Poëfies, „ & tout ce qui fe trouve dans ce Volume, font imprimées fur „ les Originaux de la propre main de feu mon cher Epoux, „ qu'on a trouvés depuis fa mort parmi fes papiers. En foi „ de quoi j'ai figné ceci le 15 Octobre 1680. MARIE MARVELL." Mais Mr. Thomas Cooke nous apprend (29) que *ces Piéces n'ont été publiées que dans des vuës mercenaires, & nullement pour faire honneur au défunt, par une femme qui demeuroit avec lui, qui efpéroit par ce ftratagême d'avoir part à ce qu'il avoit laiffé. Il n'a jamais été marié.* Le même Auteur remarque ailleurs (30), qu'il y a dans l'Edition de 1681, furtout dans le Latin, des fautes fi groffiéres, qu'on y trouve divers endroits qui font inintelligibles; qu'il n'y en a guére moins dans le Volume des *Poëfies fur les affaires d'Etat*, & que dans celui-ci on attribuë à notre Auteur quelques Piéces qu'il n'a jamais faites, auffi-bien que dans l'Edition in-folio de 1681. La plupart de fes Poëfies, imprimées dans les *Mêlanges de Dryden*, font fi imparfaites, qu'il manque des ftrophes entiéres dans quelques endroits. Mr. Cooke les a rétablies dans l'Edition des *Oeuvres d'André Marvell*, qu'il a donnée à Londres en 1726 en deux Volumes, & il y a corrigé les fautes, qui dans les Editions précédentes obfcurciffoient le fens, quelques-uns fur les Manufcrits Originaux, Il a eu grand foin auffi de retrancher toutes les piéces, qu'il favoit furement être fuppofées.

(24) P. 1.

(25) *Some Difcourfes upon Dr. Burnet and Dr. Tillotfon, occafioned by the late Funeral Sermon of the former upon the Latter.* p. 23. Londres 1694 in-4.

(26) Reflections upon a Pamphlet intitled *Some Difcourfes* &c. p. 93. London 1696 in-8.

(27) P. 3.

(28) *An Account of the Growth of Popery &c in the State-Tracts* p. 70 Ed. de 1689.

(29) *Life* p. 16.

(30) Dans fa *Préface.*

Prince, opinât en faveur de ses intérêts. Mylord Danby lui dit, que Sa Majesté rendoit seulement justice à son mérite, en considération duquel seul elle souhaittoit de savoir, s'il y avoit quelque place à la Cour qui pût lui être agréable. Ces offres, quoiques faites d'une maniére fort pressante, ne firent aucune impression sur lui. Il dit au Grand-Trésorier, qu'il ne pouvoit les accepter avec honneur, parce qu'il faudroit ou qu'il fût ingrat envers le Roi en opinant contre lui, ou infidéle à sa Patrie en entrant dans les mesures de la Cour. Que la seule grace qu'il demandoit donc à Sa Majesté, c'étoit de le regarder comme un Sujet aussi fidele qu'aucun qu'il eût, & qui étoit plus dans ses véritables intérêts, en refusant ses offres, que s'il les avoit acceptées. Mylord Danby voyant qu'il ne pouvoit absolument rien gagner, lui dit que le Roi avoit ordonné de lui compter mille Livres Sterling, qu'il espéroit qu'il accepteroit, jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de demander quelque autre chose à Sa Majesté. Cette derniére offre fut rejettée avec la même fermeté que la premiére, quoiqu'il fût obligé, immédiatement aprés le départ du Trésorier, d'envoyer emprunter une Guinée chez un Ami (*g*). En un mot, comme les plus puissantes tentations du côté des honneurs & des richesses ne purent jamais lui faire abandonner ce qu'il croyoit être le véritable intérêt de sa Patrie, les plus éminens dangers ne purent aussi l'effrayer, & l'empêcher d'y travailler. Dans une Lettre particuliére à un ami écrite de Highgate, où il parle de la haine implacable de ses ennemis, & des desseins qu'ils formoient contre sa vie, il dit : *Præterea magis occidere metuo quam occidi; non quod vitam tanti æstimem, sed ne imparatus moriar* (*h*). „ D'ailleurs je „ crains plus de tuer, que d'être tué; non que je fasse un si grand cas de la vie, mais de peur de mourir sans „ y être preparé". Il mourut, non sans de violens soupçons de poison (*i*), le 16 Août 1678, dans la cinquante-huitiéme année de son âge, & il fut enterré dans l'Eglise de St. Giles des Champs; & en 1688 la Ville de Kingston sur Hull donna une somme d'argent pour lui ériger un tombeau dans cette Eglise; une habile main composa une Epitaphe [*F*] pour y mettre; mais le Ministre de la Paroisse ne voulut pas permettre qu'on y mît ni le Tombeau ni l'Epitaphe (*k*). Mr. Wood nous dit (*l*) qu'*il étoit fort modeste dans la conversation, & qu'il parloit peu;* & Mr. Th. Cooke observe (*m*), qu'il étoit fort réservé avec ceux qu'il ne connoissoit pas beaucoup, mais très-agréable & d'un commerce utile avec ses Amis. Il fut toujours fort tempérant, & d'une constitution saine & robuste jusqu'à la fin de sa vie.

(*g*) Ibid. p. 11-13.

(*h*) Ibid. p. 14.

(*i*) Ibid. p. 35.

(*k*) Ibid. p. 36. 37.

(*l*) *Ubi supra.*

(*m*) *Life.* p. 37.

[*F*] *Une Epitaphe.*] La voici: „ Près de ce Lieu repose le „ corps d'*André Marvell* Ecuyer, Homme orné de tant de „ talens par la nature, si perfectionné par l'éducation, l'étu- „ de & les voyages, si consommé par l'expérience & le „ sçavoir, que joignant toutes les graces de l'esprit à une „ pénétration singuliére, & à un jugement solide, & faisant „ valoir toutes ces qualités dans tout le cours de sa vie pour „ se soutenir avec une constance inébranlable dans le chemin „ de la Vertu, il devint l'Ornement & le Modéle de son „ siécle; aimé des gens de bien, redouté des méchans, ad- „ miré de tous; quoiqu'imité, hélas! d'un bien petit nombre, „ & à peine égalé par aucun. Mais cette pierre ne peut con- „ tenir son caractére, & le marbre n'est pas nécessaire pour „ le transmettre à la postérité. Il est gravé dans les esprits „ de cette génération, & sera toujours lisible dans ses écrits „ inimitables. Ayant néanmoins pendant 20 ans consécuti- „ vement été Député au Parlement, avec toute la sagesse, la „ dextérité, l'intégrité, & le courage convenable à un vrai „ Patriote, la Ville de *Kingston* sur *Hull*, de la part de la- „ quelle il fut constamment député à cette Assemblée, pleu- „ rant dans sa mort la perte publique, a érigé ce monu- „ ment de sa douleur & de sa reconnoissance. 1688. Il est „ mort dans la 58. année de son âge, le 16 Jour d'Août 1678.

„ *Heu fragile humanum Genus! heu terrestria vana!*
„ *Heu quem spectatum continet Urna virum!*

MASSINGER (PHILIPPE) célébre Poëte Anglois du XVII. Siécle, nâquit à Salisbury vers l'an 1585 [*A*] de Philippe Massinger, Gentilhomme du Comte de Montgomery, au service duquel il mourut (*a*). Notre Poëte entra dans St. Albans-Hall à Oxford en 1601 [*B*] où quoiqu'il fût encou- „ ragé dans ses études par le Comte de Pembroke, dit Wood (*b*), il s'appliqua plus à la Poësie & à „ la lecture des Romans, pendant quatre ans ou plus, qu'à la Logique & à la Philosophie". Il quitta ensuite l'Université sans y avoir pris aucun degré, & alla demeurer à Londres pour perfectionner son talent poëtique par le commerce du beau Monde. Il a composé plusieurs Comédies & Tragédies, qui ont été reçuës avec un grand applaudissement [*C*], & admirées pour la pureté du stile, & pour l'économie

(*a*) Langbaine *Account of the Dramatic English Poets.* p. 352. Oxford 1691.

(*b*) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 629.

[*A*] *Nâquit . . . vers l'an 1585.*] Mr. Wood dit (1) *qu'il étoit dans sa dix-septiéme année en* 1601. Mais Mr. Langbaine marque (2) qu'*il avoit* 18 *ans en* 1602.

[*B*] *Notre Poëte entra dans St. Albans-Hall à Oxford en* 1601.] C'est ce que rapporte Wood (3), mais Langbaine dit qu'on l'envoya à l'Université en 1602.

[*C*] *Il a composé plusieurs Comédies & Tragédies qui ont été reçuës avec un grand applaudissement.*] Il en a publié quatorze de sa propre composition, outre celles où il a travaillé avec d'autres Poëtes. I. *Le Duc de Milan: Tragédie.* Londres 1623 in-4. II. *L'Acteur Romain: Tragédie représentée plusieurs fois avec succés dans la Maison particuliére de Black Fryars par les Serviteurs du Roi.* Londres 1629 in-4. Dédiée *à ses très-honorés & très-bons amis les Chevalier Philippe Knivet, Thomas Jay, & Mr. Thomas Bellingham de Newtimber dans la Comté de Sussex.* III. *Le Renegat Tragi-comédie, représentée souvent au Théatre particulier de Drury-Lane, par les Serviteurs de la Reine.* Londres 1630 in-4. dédiée au très-honorable George Harding, Baron de Barkley-Castle, & Chevalier du Bain. Cette Piéce est louée par deux Piéces en vers, dont l'une est de Mr. Jaques Shirley. IV. *Le Portrait, Tragi-comédie, représentée avec succès aux Théatres du Globe & de Black-Fryers, par les Serviteurs du Roi.* Londres 1630 in-4. Dédiée à ses honorables Amis d'élite de l'illustre Société d'Inner-Temple. Elle fut jouée par Lowin, Taylor, Benfield, &c. les meilleurs Acteurs de ce tems-là. V. *Virginie Martyre, Tragédie représentée avec beaucoup d'applaudissement par les Serviteurs du Roi.* Londres 1631 & 1661 in-4. Mr. Thomas Decker travailla avec notre Auteur à cette Piéce. VI. *L'Empereur d'Orient, Tragi-comédie représentée diverses fois aux Théatres de Black-Freyers & du Globe, par les Serviteurs du Roi.* Londres 1632 in-4. Dédiée au très-honorable & à son très-bon Seigneur Jean Lord Mohune, Baron d'Okehampton. Le Chevalier Aston Cokaine adressa des Vers à notre Poëte sur cette Piéce (4). VII. *La Fille Vertueuse : Tragi-comédie représentée souvent avec succès au Phœnix dans Drury-Lane, par les Serviteurs du Roi.* Londres 1632 in-4. Dédiée à ses très-honorés Amis les Chevaliers François Foliambe & Thomas Bland. Il y a des vers du Chevalier Aston Cokaine sur cette Piéce (5). VIII. *La Dot fatale : Tragédie représentée souvent dans la Maison particuliére de Black-Friars par les Serviteurs de sa Majesté.* Londres 1632 in-4. Mr. Nathanael Field travailla avec lui à cette Piéce. IX. *Nouvelle maniére de payer de vieilles dettes : Comédie représentée souvent au Phœnix dans Drury-Lane par les Serviteurs de la Reine.* Londres 1633 in-4. Dédiée au très-honorable Robert Comte de Carnarvon. X. *Le Grand-Duc de Florence : Histoire Comique, telle qu'elle a été représentée souvent avec succès par les Serviteurs de la Reine au Phœnix de Drury-Lane.* Londres 1636 in-4. Dédiée à son très-honoré Protecteur le Chevalier Robert Wiseman de Thorrell's-Hall dans la Comté de Sussex. XI. *L'Esclave; ancienne Histoire représentée avec succès au Cock-pit dans Drury-Lane, par les Serviteurs de la très-illustre Princesse Elizabeth.* Londres 1638 in-4. Dédiée au très-honorable & à son très-singuliérement bon Seigneur Philippe Comte de Montgomery. XII. *Le Combattant contre nature; Tragédie représentée avec grand applaudissement par les Serviteurs du Roi.* Londres 1639 in-4. Dédiée à son très-honoré Ami Antoine Sentliger d'Oukham dans la Province de Kent. Cette Tragédie n'a ni Prologue ni Epilogue, ayant été faite, comme le dit l'Auteur dans l'Epitre Dédicatoire, dans un tems où ces Ornemens accessoires n'étoient pas mis au dessus de l'Ouvrage même. XIII. *L'Amant Timide; Tragi-comédie représentée souvent dans la Maison particuliére de Black-Friars par les Serviteurs du Roi avec grand applaudissement.* Cette Piéce, avec les deux suivantes, ont été imprimées à Londres en 1655 in-8. XIV. *Le Gouverneur, Histoire Comique, représentée souvent dans la Maison particuliére de Black-Fryars par les Serviteurs du Roi avec grand applaudissement.* XV. *La véritable Femme ou le Prince de Tarente; Tragi-comédie représentée souvent &c.* XVI. *La Dame Bourgeoise : Comédie représentée dans la Maison particuliére de Black-Fryars, avec beaucoup de succès.* Londres 1656 in-4. XVII. *Vieille Loi, ou Nouvelle maniére de vous plaire; excellente Comédie représentée devant le Roi & la Reine à l'Hôtel de Salisbury, & en divers autres endroits avec un grand applaudissement.* Londres 1659 in-4. Messieurs Thomas Middleton & Guillaume Rowley ont eu part à cette Piéce. Mr. Wood dit que Massinger est Auteur d'une Piéce intitulée, *Le puissant Favori, ou la Vie de Sejan: Histoire. Par P. M.* Londres 1628 in-4. Mais c'est une méprise, cette Piéce n'étant qu'une Traduction de la *Vie de Sejan par Pierre du Moulin.*

(1) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 629.

(2) *Account of the English Dramatic Poets.* p. 353.

(3) *Ubi supra.*

(4) *Small Poems of divers sorts. Written by Sir Aston Cokaine* p. 99. London 1658.

(5) Ibid. p. 100.

[*D*] *Le*

mie de l'intrigue. Il étoit fort aimé des Poëtes de son tems, & il n'y en avoit guéres qui ne se fissent un honneur de travailler de concert avec lui, comme le firent Fletcher, Middleton, Rowley, Field, & Decker. Massinger étoit d'une grande modestie (*c*). Il mourut subitement dans sa maison à Southwark, proche de la Comédie alors; il s'étoit couché en bonne santé, & étoit mort avant le matin. Il fut enterré le 18 Mars 16$\frac{39}{40}$, vers le milieu du Cimetiére de l'Eglise de St. Sauveur, communément nommé *the Bull-Head Church-Yard* (*d*). Le Chevalier Aston Cokaine (*e*) a fait une Epitaphe sur Jean Fletcher & Philippe Massinger, qui, dit-il, *sont enterrès tous deux dans un même tombeau dans l'Eglise de Ste. Marie* d'Overy (ou de St. Sauveur) *de Southwark* [*D*]. Mais le Régitre de cette Eglise porte, que Mr. Massinger est enterré dans un des quatre Cimétiéres de cette Eglise.

(*c*) Langbaine p. 352, 353.

(*d*) Wood *ubi supra*.

[*D*] *Le Chevalier Aston Cokaine a fait une Epitaphe sur Jean Fletcher & Philippe Massinger &c.*] En voici le sens. „ Ci-„ gît le Poëte Dramatique Philippe Massinger dans le même „ tombeau où repose Fletcher. Ils travaillérent ensemble à „ des Piéces de Théatre, & furent amis intimes; *à présent un „ seul & même tombeau les renferme. Après avoir vécu dans „ une union inaltérable, ils sont encore ici unis, couverts de „ gloire, en dépit de la mort.*"

☞ MAUROLYCO (FRANÇOIS) célébre Mathématicien Sicilien nâquit à Messine (*a*) le 16 Septembre 1494 d'Antoine Maurule ou Maurolyco, originaire de Constantinople. On prétend que sa naissance, aussi bien que sa mort, furent précédées de présages [*A*]. Il fit paroître beaucoup de génie dès son enfance; il étudia les Humanités sous François Pharaone de Messine, & la Rhétorique sous Jaques de Noto. S'étant consacré à l'Etat Ecclésiastique il reçut en 1521 l'Ordre de Prêtrise d'Antoine Ligname Archevêque de Messine. Ce fut de son Pere qu'il apprit la Langue Grecque & l'Astronomie. Il se livra à cette derniére Science, aussi bien qu'aux autres parties des Mathématiques avec tant d'application, qu'il en tomba dangereusement malade, & quoiqu'il interrompît un peu ses études par le conseil des Médecins, sa santé ne se rétablit jamais parfaitement. Quoique valétudinaire il reprit ses études favorites, avec une nouvelle ardeur, il y réussit d'une maniére qui lui acquit une grande réputation [*B*]. La mort de son pere le laissant maître de son bien, il en abandonna le soin à Jaques Maurolyco, son frere cadet, afin de n'avoir aucun sujet de distraction dans ses études. On le chargea d'enseigner publiquement la Sphére & d'expliquer les Elémens d'Euclide, emploi dont il s'acquitta avec succès. Lorsque l'Empereur Charles-Quint alla à Messine après son expédition d'Afrique, Maurolyco fut chargé de la conduite des Arcs de Triomphe, qu'on y érigea en l'honneur de ce Prince: & il s'acquitta si bien de cette Commission, que l'Empereur voulut le voir, & lui marqua l'estime qu'il faisoit de lui, en l'associant avec Ferramolino, *Ingénieur Royal*, pour la Construction des Fortifications de Messine (*b*). Jean Marquis de Gerace, qui aimoit beaucoup les Mathématiques, ayant résolu de se l'attacher, lui témoigna tant d'amitié & de bienveillance, que Maurolyco se détermina à aller demeurer avec lui, & le suivit depuis dans ses différens voyages à Palerme, à Naples, & à Rome. Pendant qu'il étoit dans cette derniére Ville, le Cardinal Alexandre Farnése voulut par ses présens & par plusieurs marques d'estime le faire rester auprès de lui, il lui donna même cinq-cens Ecus comme des arrhes de ce qu'il étoit disposé à faire pour lui; mais son amour pour sa Patrie, & son attachement pour le Marquis de Gerace, ne lui permirent pas de profiter de la bonne volonté que ce Cardinal avoit pour lui. D'un autre côté le Marquis craignant de le perdre précipita son retour en Sicile. Jean de Vega, Viceroi de cette Ile, fit venir ensuite Maurolyco à Palerme, & lui donna des marques de la plus haute estime [*C*]. Lorsque ce Seigneur quitta la Sicile Maurolyco retourna auprès de son ancien Mécéne le Marquis de Gerace, qui lui donna quelque tems après l'Abbaye de Sainte Marie del Parto, voisine de Castronuovo, où il faisoit sa résidence ordinaire (*c*). Il y vécut quelque tems dans la retraite: mais le Marquis de Gerace étant allé à Messine, l'y mena avec lui, & Maurolyco y enseigna publiquement les Mathématiques, avec deux-cens Ecus d'appointemens. Quelques prédictions qu'il se mêla de faire alors, & qui réussirent, lui acquirent l'estime de Jean Lacerda Duc de Médina-Céli, & de Garcias de Tolède, tous les deux Vicerois de Sicile, & de plusieurs autres personnes [*D*]. Il fut en liaison avec les plus grands Mathématiciens

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicul.* T. I. p. 226. Mr. de Thou & Teissier *Elog. des Hommes Sçav.* T. III. p. 41 se sont trompés en le faisant naître à Syracuse.

(*b*) Mongitore p. 226. 227.

(*c*) On a supposé mal à propos dans le *Dictionnaire de Moreri*, que cette Abbaye étoit dans Messine, dont elle est cependant fort éloignée.

[*A*] *On prétend que sa naissance aussi bien que sa mort, furent précédées de présages.*] On dit que sa mere Pénuccia étant enceinte de lui, rêva une nuit, qu'il sortoit une flamme de son ventre, qui s'élevoit jusqu'au Ciel; ce que quelques-uns ont prétendu avoir été un présage assuré, que l'enfant qu'elle portoit, s'attacheroit entiérement à la Contemplation des Cieux & des Astres. *Antequam nasceretur, matri per quietem videbatur, vividissimam flammam in lucem emittere, quæ usque ad astra se extollebat; eoque præsagio fatum suum sedulum astrorum scrutatorem futurum Deus ostendit* (1). Je laisse au Lecteur à juger de ce prétendu présage, en supposant la vérité du songe, il faut peu de choses aux hommes pour donner dans le merveilleux. Ce qu'on raconte de ce qui arriva à sa mort, est plus extraordinaire encore. On dit que dans le moment qu'il rendoit l'ame, un Cyprès du voisinage se courba vers la terre, & huit jours après se redressa entiérement. Trois jours avant sa mort il parut une Cométe au-dessus de la Campagne où il étoit, & elle disparut dès qu'il fut expiré. *Dum animam ageret, proximæ Villæ Cupressus miro portento usque ad terram inflexa, elapsis [illegible] diebus iterum se extollere visa est: ac triduo ante ipsius [illegible] eandem villam cometa apparuit, quæ, cum expirasset, [illegible]* (2).

[*B*] *Il y réussit d'une maniére qui lui acquit une grande réputation.*] Je citerai un passage de mon Auteur (3) qui servira de Commentaire à ces paroles: *At licet fractâ valetudine studia non neglexit; immo excurso vix anno ab ægritudine ferventiori ingenii in memoratis disciplinis toto conatu animum intendit, ac in evolvendis harum disciplinarum scriptoribus totus fuit: ideoque præstantissimâ doctrinâ mirum in modum locupletatus refulsit. Multos ex antiquis auctoribus exposuit, nonnullos expurgavit, alios ad saniorem methodum ordinavit; omnesque Mathematicas disciplinas instauravit: cum enim ab Euclidis scriptis exordium posuisset, inde Teodosii, Autolyci, Jordani, Archimedis, Apollonii, Sereni, Rogerii Baconis, Joannis Petsan, Boëtii aliorumque opera vel restituit, vel expurgavit, vel illustrari curavit. Multa & ipse doctissimé scripsit, ac ingenii acumine nonnulla adinvenit. Jaculatorium artificium exploravit, quod timpanum, duobus mansionibus distinctum, complectebatur, & ex una in aliam mansionem humorem transfundens, hunc sine alio exteriori adjumento, sed propriæ virtutis vi, per horæ medietatem contra naturæ ordinem in aërem rejiciebat. Centrum gravitatis in solidis Corporibus primus excogitavit. Calculum triangulorum sphericorum perfecit: intersectiones quas lineæ horariæ inter se producunt ab ortu scrutatus est primus . . . . ac commensurandi Circulum terrei globi modum adinvenit. . . . . Secantium tabulas reperit, aliaque adinvenit.* Ses travaux le rendirent si célébre, que les plus grands Hommes de son tems l'honorérent de leur estime, entre autres le Cardinal Bembe, & Marcel Cervin Cardinal de Ste. Croix; ce dernier, devenu Pape sous le nom de Marcel II. l'auroit élevé aux honneurs, si son Pontificat eût été moins court (4). Clavius célébre Mathématicien fut son ami intime, & Frédéric Commandin, qui l'appelloit le Prince des Mathématiciens, le consultoit souvent sur les points les plus difficiles des Mathématiques (5).

[*C*] *Jean de Véga, Viceroi de cette Ile . . . . . lui donna des marques de la plus haute estime.*] Ce Seigneur fit venir Maurolyco à Palerme, pour enseigner les Mathématiques à son fils aîné, emploi que notre Savant remplit jusqu'en 1550. Ce Viceroi conçut tant d'affection & d'estime pour lui, qu'il ne pouvoit se lasser de publier ses louanges; ayant un voyage à faire à Catane, & voulant y mener avec lui Maurolyco, qui étoit alors malade, il différa son voyage pour ne pas être privé de sa Compagnie; & lorsqu'il le mena ensuite avec lui, il le fit toujours manger à sa table (6).

[*D*] *Quelques prédictions qu'il se mêla de faire alors, & qui lui réussirent, lui acquirent l'estime de Jean La Cerda Duc de Médina-Céli, & de Garcias de Tolède . . . . . & de plusieurs autres personnes.*] Ces deux Seigneurs le regardoient comme un Oracle. Sa réputation s'accrut même tellement par rapport à ces sortes de choses, que tout le monde vint bientôt le consulter sur différens événemens. D. Juan d'Autriche ayant ménagé une alliance entre le Pape, le Roi d'Espagne, & les Vénitiens, & s'étant rendu à Messine pour prendre le commandement de la Flotte, qui étoit destinée pour aller contre les Turcs, voulut voir Maurolyco, pour savoir de lui quel seroit le succès de son expédition. Celui-ci lui prédit qu'il seroit victorieux, & l'événement ayant répondu à sa prédiction, D. Juan de retour à sa Messine, lui fit tous les hon-

(1) Mongitore *Bibl. Sic.* T. I. p. 226. Voy. aussi Teissier *Eloges des Homm. Sçav.* T. III. p. 41.

(2) Mongitore *ubi supra*.

(3) Idem ibid.

(4) Idem p. 227.

(5) Idem ibid.

(6) Idem ibid.

ciens de son tems, comme Clavius, & Fréderic Commandin (*d*). Quoiqu'il fît sa principale occupation des Mathématiques, il ne négligea point la Poësie & l'Histoire, & on a des Ouvrages de lui en tous ces genres [*E*]. La mort du Marquis de Gerace, qui se disposoit à faire imprimer tous les Ouvrages de Maurolyco, affligea extrémement ce Savant, qui tomba malade quelque tems après. Comme la peste se faisoit sentir à Messine, il se fit transporter dans une maison de Campagne, qu'il avoit près de cette Ville, où il mourut le 21 Juillet 1575 dans sa 81. année. Son Corps fut déposé d'abord dans l'Eglise de St. François de Paule près des murs de Messine, d'où on le porta dans l'Eglise de St. Jean Baptiste de cette Ville, lorsque la peste y fut cessée. On mit sur son tombeau une Epitaphe [*F*].

Mau-

(*d*) Voy. Rem. [*B*].

honneurs imaginables. *Plurimum æstimatione valuit apud Joannem Lacerdam Ducem Medinæ-celi, & D. Garsiam de Toledo Siciliæ Proreges, qui ob Astrologicas quasdam prædictiones, tanquam oraculum habuerunt. Joannes Austriacus, cum coacto fœdere inter Pontificem, Hispaniarum Regem, ac Venetos, Messanam appulisset, ut ingenti Classi præesset; antequam ad expeditionem contra Turcas velificaret, Francisci doctrinam consulere placuit. Inde cum juxta Maurolyci prædictionem res accidissent, victor Messanam regressus, egregii viri sapientiam, nunquam ad satietatem extollere videbatur. Multis etiam prædictionibus editis mirum in modum doctrinæ suæ venerationem concilliavit . . . . ; eâ undique famâ claruit, ut innumeri vel cognoscendi vel consulendi studio à longinquis etiam regionibus ad ipsum confluebant* (7). On voit par-là combien les hommes se laissent aisément séduire à l'appas de pénétrer dans l'avenir, une imprudente curiosité leur fait souhaitter une connoissance réservée à cet Etre infini devant lequel toutes choses sont nuës & découvertes, & bientôt leur crédulité leur fait recevoir avec avidité tout ce qu'on leur débite. „ Il n'y a point de Peuple qui n'ait „ eu son genre de divination, *dit un célèbre Auteur* (8); „ les uns cherchoient la destinée des Empires dans les en„ trailles des animaux; & peut-être le sang des victimes, „ tout impuissant qu'il est de lui-même, étoit parvenu par „ la superstition à faire en effet le sort des Etats, par la ter„ reur ou la confiance qu'il inspiroit aux Esprits crédules. „ Les autres attribuoient au hazard des songes une infaillibi„ lité que la prudence ne pouvoit démentir; on les regar„ doit comme les fidéles interprétes des Dieux, & une seule „ circonstance conforme à leur témoignage, leur donnoit „ plus de crédit que mille expériences contraires ne leur en „ pouvoient ôter. Chaque Nation selon ses caprices a pré„ tendu forcer la Providence à se déceler, par mille cérémo„ nies mystérieuses, qui n'avoient rien d'imposant que leur „ bizarrerie & leur ridicule; les plus petites choses entrai„ noient les plus importantes, un oiseau vu à droite, ou à „ gauche, décidoit du succès d'une entreprise, & il n'arrive „ rien de si indifférent dans le Monde, qui n'ait été un ora„ cle pour quelques superstitieux. Ceux même qui ont re„ connu l'illusion de ces présages, en ont substitué d'autres „ encore plus ridicules à ceux qu'ils ont rejettez; il semble „ que l'esprit humain ne puisse se défaire d'une folie, qu'en „ la remplaçant par une nouvelle, & que toute sa per„ fection se borne à changer seulement d'erreurs. On s'est „ imaginé que ces grands Corps, qui paroissent rouler sur „ nos têtes, exerçoient un empire absolu sur les volontés; „ nous ignorons comment l'air qui nous environne agit sur „ nous, & nous prétendons deviner comment les Astres y „ peuvent agir, eux qui n'ont d'autre rapport avec nous que „ de pouvoir être apperçus sous différens aspects, & à une „ distance si prodigieuse, qu'elle effraye l'imagination. Leur „ clarté seule nous a imposé; il nous a paru beau que notre „ destin fût écrit en caractéres si brillans, & que tout l'Uni„ vers fût occupé à notre fortune. *Ce qu'il y a d'étonnant,* „ *c'est que de grands Génies se soient déclarez pour ces chimé*„ *res; mais les plus grands hommes demeurent toujours enfans par* „ *quelque endroit.* Ce seroit mal connoître l'esprit humain, „ *ajoûte très-judicieusement Mr. de la Motte*, que de chercher „ des vraisemblances pour le tromper: l'absurde est souvent „ plus propre à attirer son respect. Inventez au hazard une „ Science de prédire, vous aurez bientôt des Sectateurs, „ l'incertitude de l'avenir nous incommode, & nous voulons „ la vaincre à quelque prix que ce puisse être".

(7) Idem ibid.

(8) *Odes & autres Ouvrages de Mr. de la Motte.* T. III. p. 23-26. Amst. 1714.

[*E*] *On a des Ouvrages de lui en tous ces genres.*] Outre plusieurs Ouvrages qui n'ont pas vu le jour, dont on peut voir la liste dans Mongitore (9) & dans Lorenzo Crasso (10), il y en a un assez grand nombre d'imprimés, dont voici le Catalogue. I. *Grammaticorum Rudimentorum libelli sex.* Messine 1528 in-4. II. *Cosmographia de forma, situ, numeroque Cœlorum & Elementorum, aliisque ad Astronomica rudimenta spectantibus.* Venise 1543 in-4. &c. „ Après plusieurs années d'une „ application continuelle & d'un travail prodigieux, on fut „ un peu surpris, *dit Mr. Teissier* (11), de ne voir sortir de „ sa plume que sa Cosmographie, qui quoiqu'elle fût excel„ lente en son genre, demandoit cependant une plus grande „ perfection, par rapport à l'Ouvrier, qui y avoit travaillé „ pendant douze années. Il la divise en trois Dialogues; il „ en avoit fait quatre; mais comme dans le quatriéme, qui „ regardoit les Cométes, il avoit répandu certains traits qui „ blessoient deux Nobles Vénitiens, qui s'attachoient à la „ même étude que lui, il fut obligé de les supprimer. Le dé„ pit qu'il en eut, faillit à faire périr l'Ouvrage; car il vou„ lut le retirer des mains de l'Imprimeur, pour le supprimer; „ mais il n'en fut pas le maitre, & il fallut, malgré lui, „ qu'il parût, quoiqu'on en eût ôté la quatriéme partie". III. *Rime.* Messine 1552 in-8. Ce sont des Poësies Italiennes. IV. *Theodosii Sphæricorum libri tres ex traditione Maurolyci. Menelai Sphæricorum libri tres ex traditione ejusdem. Maurolyci Sphæricorum libri duo. Autolyci de Sphæra quæ movetur Liber. Theodosii de Habitationibus. Euclidis Phænomena brevissimè demonstrata. Demonstratio & praxis trium tabellarum, scilicet sinus recti, fœcundæ, & beneficæ ad Sphæralia triangula pertinentium. Compendium Mathematicæ mira brevitate ex Clarissimis Auctoribus. De Sphæra Sermo.* Messine 1558 in-fol. V. *Opuscula Mathematica. De Sphæra liber unus. Computus Ecclesiasticus. Tractatus Instrumentorum Astronomicorum. De Lineis horariis, Euclidis Propositiones Elementorum Lib. 13. Solidorum tertii, Regularium Corporum primi Musicæ traditiones. De lineis horariis libri tres.* Venise 1575 in-4. Le *Computus Ecclesiasticus* a été imprimé séparément à Cologne la même année in-8. VI. *Arithmeticorum Libri duo.* Venise 1575 & 1580 in-8. VII. *Photismi de Lumine & Umbra ad Prospectivam radiorum incidentium facientes.* Venise 1575 in-4. & Messine 1613 in-4. VIII. *Euclidis Phænomena post Zamberti & Maurolyci editionem, nunc tandem de Vaticana Bibliotheca deprompta, Scholiis antiquis, & figuris optimis illustrata, & de Græca Lingua in Latinam conversa a Josepho Auria Neapolitano. His additæ sunt Maurolyci breves Annotationes.* Rome 1591 in-4. IX. *Problematica Mechanica cum Appendice & ad Magnetem & ad Pixidem Nauticam pertinentia.* Messine 1613 in-4. X. *Emendatio & restitutio Conicorum Apollonii Pergæi.* Messine 1654. Le savant Mr. Fabricius paroit ne pas avoir connu cet Ouvrage, dont il ne parle point (12). Il remarque seulement que Maurolycus avoit promis une Version plus exacte des quatre premiers Livres des Coniques d'Apollonius, que celle qu'avoit publiée Jean Baptiste Memmius, noble Vénitien, Rome 1565, ce Traducteur ayant fait des fautes puériles, parce qu'il n'entendoit point les Mathématiques. Je trouve dans le Catalogue des Ouvrages non imprimés de Maurolycus, qu'il avoit travaillé, sinon à cette Version, du moins sur la matiére traitée par Apollonius, car on voit dans cette liste les titres des deux Ouvrages suivans: *Conicorum Elementorum quintus & sextus, post quatuor Apollonii libros locandi; & Conicorum Apollonii Breviarium libris tribus facilius & directè demonstratum* (13). XI. *Admirandi Archimedis Syracusani Monumenta omnia quæ extant, ex traditione F. Maurolyci.* Palerme 1685 in-fol. Dès l'an 1672 Alphonse Borelli avoit entrepris de donner cette Edition des Oeuvres d'Archiméde préparée par Maurolycus; l'Edition étoit même fort avancée, mais la plupart des Exemplaires ayant péri par un naufrage, on fut obligé de faire celle que nous venons d'indiquer. Voici ce que Mr. Fabricius nous apprend sur cette Edition (14): *In hac Editione Arenarius Archimedis & τῶν ἐχομένων latine exhibentur integri e versione Commandini, reliqua vero scripta e traditione Maurolyci, qui omisit, addidit, interpolavit pleraque* (15) *pro libitu, prout ipse argumenta ab Archimede tractata, quam optime ac plenissime clarissimeque explicari posse existimaret. Denique subjiciuntur externa, aliunde scilicet adscita & adjuncta: Archimedis Liber περὶ ἰσοπεριμέτρων, sive de figuris æqualis ambitus, auctore Theone Alexandrino, tum Liber de Speculis Ustoriis, quem Claudio Ptolemæo, non Archimedi, ab aliis tribui dixi, necnon e variis Scriptoribus collecta notitia de Archimedis corona, cochlea, de machinis aëre & aqua moventibus, de confectione Sphæræ materialis,* &c. XII. *Sicanicarum rerum Compendium.* Messine 1562 in-4. *Collectio locorum quorundam insignium consilio omissorum in libro sexto rerum Sicanicarum Maurolyci Abbatis, edito Messanæ anno* 1562. Dans Baluze *Miscellaneorum Lib. II.* Paris 1679 in-8. p. 323. XIII. *Martyrologium, multò quam antea purgatum, & locupletatum, in quo additæ sunt Civitatum ac locorum nomina, in quibus Sancti Martyres passi sunt, atque eorum Corpora in præsentiarum requiescunt.* Venise 1564 & 1568 in-4, & 1570 in-16. XIV. *Vita S. Cononis Monachi, e Græco Latinè versa.* Inserée à la p. 200. du Tom. II. des *Vitæ Sanctorum Siculorum Octavii Caetani.* Palerme 1657 in-fol. & à la p. 734. du Tom. III. des Actes des Saints de Mars de Bollandus au 28 de ce mois. XV. *Vita B. Eustochiæ Abbatissæ Cœnobii Montis Virginum.* A la p. 258. du Tom. II des *Vitæ Sanctorum Siculorum Oct. Caetani.*

(9) *Bibl. Sicul.* T. I. p. 229.

(10) *Elogii degli Huomini Letterati* T. II.

(11) *Eloges des Hommes Sçav.* T. III. p. 45.

(12) Voy. *Bibl. Græc.* Vol. II p. 559-561.

(13) Voy. Mongitore *Bibl. Sic.* T. I. p. 229.

(14) *Bib. Græc.* Vol. II. p. 556.

(15) Vid. *Acta Erud.* Ann. 1687. p. 544 & seqq. Apud Eundem.

[*F*] *On mit sur son tombeau une Epitaphe.*] D. O. M. *D. Francisco Maurolyco, Patritio Messanensi, ex clarissima Maurulorum Familia, Abbati D. Mariæ a Portu, Viro C*[illegible] *& rerum occultarum scientia, veteribus P*[illegible] *comparando, Mathematicorum omnium D*[illegible] *Principi, qui ea studia pene extincta in lu*[illegible] *rum suorum multitudine illustravit, auxi*[illegible] *innocentia exornavit; adeo ut ejus, tanquam* [illegible] *sulendique studio undique etiam a remotissimis* [illegible] *tur. D. Franciscus Forestæ & S. Georgii Baro, & D. S*[illegible] *Doct. Theol. Abbas Roccamatoris, Maruli Fratres, Patruo bene merentissimo sepulchrum pro tempore angustum PP. donec aliud augustius dignum virtute & meritis ejus erigatur. Vixit Ann.* LXXX. *Mens. X. Dies V. Obiit XI. Kal. August.* 1575.

Te quoque Zangla tulit, Maurolyce, ne sit in uno
Clara Syracosio Sicelis ora sene.

Et plus bas.

Te Pietas, te Religio, te dia Mathesis
Extinctum, Sophiæ te quoque flevit amor.
Parnassi & Diræ, desertis fontibus, undis
Hic oculis, scissis hic gemuêre comis (16).

(16) Mongitore ubi supra p. 227. 228.

„ Maurolyco étoit, *dit-on* (*e*), fans contredit le plus grand Mathématicien d'Italie dans le XVI. Siécle. On convenoit alors en ce Païs-là, qu'aucun homme n'avoit une fi parfaite connoiffance des Aftres; & cela eft d'autant plus croyable, que perfonne n'eft né avec un génie fi propre à la méditation. Il paroiffoit toujours renfermé dans lui-même, & ce n'étoit qu'avec une peine extraordinaire qu'on lui arrachoit quelques paroles; mais auffi quand il étoit une fois dans le train de parler des Sciences, dont il faifoit fon étude particuliére, on étoit ravi de l'entendre; jamais un Sçavant ne s'expliqua en des termes plus clairs & plus intelligibles, dans les matiéres les plus féches & les plus abftraites; & il avoit l'heureux talent de réduire fon efprit à la portée des plus médiocres, auxquels il rendoit fenfibles les queftions les moins fufceptibles de clarté ".

(*e*) Teiffier *Eloges des Homm. Sçav.* T. III. p. 44. 45.

MAY (THOMAS) célébre Poëte & Hiftorien Anglois du XVII. Siécle, nâquit fous le régne de la Reine Elizabeth (*a*) d'une ancienne famille tombée en décadence, de la Comté de Suffex (*b*). Après avoir fait fes études dans le Collége de Sidney Suffex à Cambridge (*c*) il alla s'établir à Londres & demeura à la Cour, où il contracta amitié avec plufieurs perfonnes de diftinction, & entre autres avec Mr. Endymion Porter, Gentilhomme de la Chambre du lit du Roi Charles I. (*d*). Pendant qu'il fut à la Cour (*e*), il fit les cinq Piéces de Théatre qu'on a fous fon nom [*A*]. En 1622 il publia à Londres in-8. une Traduction des *Géorgiques de Virgile*, avec des *Remarques*; & en 1635 un Poëme *fur le Roi Edouard III.* [*B*], & une Traduction de la *Pharfale de Lucain*, imprimée à Londres en 1630 in-8; il a continué ce Poëme jufqu'à la mort de Jules-Céfar en vers Latins & Anglois [*C*]. Mr. Fuller dit (*f*). „ qu'il reçut quelque dégoût à la Cour, ou, comme d'autres prétendent, qu'il crut lui-même avoir fujet de mécontentement, parce qu'on ne doroit pas affez fes Lauriers, & que le Roi Charles I. ne récompenfoit pas fes vers felon fon attente". Et Mr. Philips remarque (*g*) „ qu'il eut du chagrin de fe voir fruftré de la qualité de Poëte de la Reine, à laquelle il prétendoit, auffi bien que le Chevalier Guillaume Davenant, qui lui fut préféré ". Lorfque la Guerre Civile commença, il s'attacha au parti du Parlement, & en 1647 il publia à Londres in-folio, *Hiftoire du Parlement d'Angleterre, qui a commencé le* 3 *Novembre* MDCXL. *avec une courte mais néceffaire idée de ce qui s'étoit paffé les années précédentes. Par* Thomas May, *Sécretaire pour le Parlement. Imprimée par ordre* [*D*]. En 1650 il donna in-8.

(*a*) Langbaine *Account of the English Dramatic Poets* p. 360. Oxf. 1691.

(*b*) Fuller's *Worthies in Suffex.*

(*c*) Fuller *ubi fupra.*

(*d*) Langbaine *ubi fupra.*

(*e*) Idem ibid.

(*f*) *Ubi fupra.*

(*g*) *Theatrum Poëtarum.* Modern Poets p. 179. London 1675.

[*A*] *Les cinq Piéces de Théatre qu'on a fous fon nom.*] I. *L'Héritier*; Comédie repréfentée par la Compagnie des Plaifirs 1620. Imprimée à Londres en 1633 in-4. Mr. Thomas Carew donne de grands éloges à cette Piéce, dans des vers qu'il a mis à la tête, où entre autres louanges qu'il donne au ftile, & au naturel des paffions, il dit en parlant de l'Oeconomie du Poëme : „ Toute l'intrigue toujours foutenue fe développe peu à peu dans les cinq Actes, fans qu'on fente le dénouement qu'à la fin". Mr. Langbaine croit (1) qu'il n'y a guére de perfonnes, de ceux qui ont du goût pour un Comique innocent & modefte, qui ne conviennent que cette Piéce eft excellente. II. *Cléopatre, Reine d'Egypte, Tragédie.* Repréfentée en 1626, & imprimée à Londres en 1639 in-12. dédiée au très-accompli Chevalier Kenelm Digby. III. *Antigone Princeffe de Thébes, Tragédie*; imprimée à Londres en 1631 in-8. & dédiée au très-illuftre & honorable Mr. Endymion Porter. IV. *Agrippine Impératrice de Rome, Tragédie.* Imprimée à Londres en 1639 in-12. Il a inféré dans cette Piéce plus de trente vers, tirés de Pétrone, qui font une traduction de ceux qui commencent :

(1) *Account of the English Dramatic Poets* p. 364.

Orbem jam totum victor Romanus habebat,

Et finiffent par ceux-ci :

——— *Siculo fcarus æquore merfus*
Ad menfam vivus perducitur.

[*B*] *Un Poëme fur le Roi Edouard III.*] Imprimé à Londres en 1635 in-8. fous ce titre : *Le Régne Victorieux du Roi Edouard* III. *En fept Livres. Ecrit par ordre de Sa Majefté.* Dans l'Epitre dédicatoire au Roi Charles I. l'Auteur lui dit : „ J'aurois demandé humblement pardon à Votre Majefté, de d'avoir point touché la fin du regne du Roi Edouard, fi le fentiment de mes défauts ne m'avoit rappellé une grace dont j'ai plus de befoin encore, c'eft de demander excufe à Votre Majefté de ce que j'en ai écrit ici. . . . . . Les grandes actions d'Edouard III. font le fujet de ce Poëme, qui finit au tems où la fortune de ce Prince commença à décliner; où les François regagnérent par la revolte & par l'intrigue ce qui avoit été conquis fur eux par de grandes & fameufes victoires; ce font là des tems plus propres à fournir à un habile Hiftorien matiére à des obfervations, qu'à un Poëte les traits forts & fublimes que demande la Poëfie Héroïque". Le Poëme commence de la maniére fuivante. „ Je chante le regne du troifiéme & du plus grand des Edouards, les hauts faits de ce Prince belliqueux, qui par fes longs & heureux exploits éleva tant de trophées dans la France vaincue, s'orna le premier de fes fleurs de Lis, & porta fes armes victorieufes au-delà des Pyrenées jufqu'à ce rivage Occidental, où le Tage, roulant fur un fable d'or, fe précipite dans l'Océan ".

[*C*] *Il a continué ce Poëme jufqu'à la mort de Jules Céfar en Vers Latins & Anglois.*] La Continuation Latine a été imprimée à Leyde en 1640 in-12. fous ce titre : *Supplementum Lucani. Libri* VII. *Authore Thoma Maio Anglo.* Dans l'Epitre dédicatoire au Roi Charles I. notre Auteur obferve, que le Supplément Anglois avoit été dédié auffi à Sa Majefté il y avoit quelques années. On voit à la tête de cette Edition des vers Latins à la louange de Mr. May, par Boxhornius, Nicolas Heinfius, le Chevalier Richard Fanshaw, J. Rutter, S. Johfon, Tho. Bullock, & Samuel Collins.

[*D*] *Hiftoire du Parlement d'Angleterre*, &c.] Il dit dans la Préface, qu'en écrivant cette Hiftoire „ Il n'a fuivi d'autre régle que la Vérité, à laquelle on peut réduire toutes les autres, comme toutes les Vertus Morales à la Juftice; *il ajoûte*, qu'un Ecrivain peut pécher contre la Vérité en différentes maniéres, indépendamment du menfonge. Quelques Hiftoriens qui femblent abhorrer le menfonge direct, ont néanmoins habillé la vérité d'une façon fi peu convenable, qu'on diroit qu'ils ont eu deffein de lui faire jouer le rôle du Menfonge; & qu'ils s'en fervent à force de déguifemens ornez, & d'invectives à féduire le Lecteur, au-lieu de l'inftruire, & à entraîner la poftérité à porter un jugement conforme aux préjugez dont ils font eux-mêmes imbus. Un favant Evêque d'Angleterre, mort il n'y a pas longtems, étoit d'opinion que les Annales de Baronius ont fait plus de mal à la Caufe Proteftante, que les Controverfes de Bellarmin. Et cela fe peut fort bien, on n'eft pas autant en garde contre les coups fourrez d'une Hiftoire partiale, que contre des Ecrits Polémiques, où l'on fait la guerre à découvert. J'ai taché d'éviter cet écueil, mais j'ai le malheur d'avoir entrepris de traiter un fujet, où il n'eft pas aifé d'éviter la partialité; & où il eft prefque impoffible de ne pas encourir le foupçon ou la cenfure, avec quelque droiture qu'on en agiffe. Je m'imagine que d'autres traiteront ce fujet, & comme il n'y aura peut-être perfonne dont on foit parfaitement content, je fupplierai le Lecteur, en faveur de tous, qu'il fe conduife dans fa Critique des Ecrits, comme avec les hommes, & qu'il appelle meilleur, ce qui fera le moins mauvais. . . . . Pour ce qui eft de la vérité de cette Hiftoire fimple & naïve, que je préfente au Public, contenant un récit abrégé des diffenfions qui fe font élevées parmi nous durant les féances de ce préfent Parlement, & de quelques-unes des chofes qui fe font paffées fous le Gouvernement précédent, (favoir fi elles ont contribué à ces calamités ou non, c'eft au Lecteur à en juger). J'en appelle uniquement à la mémoire de tout Anglois, qui a été en âge de favoir ce qui s'eft paffé, & affez répandu dans le public pour entendre la voix & les difcours du peuple fur ce fujet; j'en appelle, dis-je, à fa mémoire, s'il n'eft pas vrai que les chofes qu'on rapporte ici fe font paffées, & qu'on en a porté de tels jugemens : peut-être même cela rappellera-t-il à quelques Lecteurs les penfées qu'ils ont euës, & qui fe font évanouïes, comme le fonge de Nébucadnezar. Un Gentilhomme Anglois, qui étoit parti pour voyager dans le tems que le Parlement fut convoqué, & qui revint de ces voyages lorfque nos divifions furent nées, entendant les difcours qu'on tenoit tous les jours, affure que felon lui, on avoit des idées moins juftes du Parlement, en Angleterre, qu'à Rome, & que nos Compatriotes auroient plus de befoin d'être inftruits de ce qui s'étoit paffé que les Etrangers; tant, difoit-il, ils femblent avoir publié les chofes mêmes, & les jugemens qu'ils en ont portez". *Mais là où la Guerre continue, le peuple eft forcé de fe difperfer en divers lieux, & les informations qu'on reçoit de l'état des chofes doivent varier felon les lieux où l'on demeure. Et c'eft à cela qu'on doit attribuer non feulement la différence, mais l'oppofition, qui régnent dans les Rélations de ceux qui écrivent l'Hiftoire de ce qui s'eft paffé. Auffi eft-il bien rare, que par rapport à des tems femblables de trouble & de confufion, les Hiftoriens n'ayent fort différé les uns des autres. François Haræus a écrit les Annales des cruelles & fanglantes Guerres des Pays-bas, lorfque quelques-unes de ces Provinces fe foulevérent contre Philippe* II. *Roi d'Efpagne; & il rapporte ces événemens d'une maniére propre à perfuader au Lecteur, que le Roi & fes Officiers étoient tout-à-fait innocens, & que les Peuples de ces Contrées étoient feuls les auteurs de leurs calamités.*

Me-

in-8. un *Abrégé de l'Histoire du Parlement d'Angleterre.* Il publia en 1649 à Londres *Historiæ Parliamenti Angliæ Breviarium*, en trois Parties, qu'il traduisit ensuite en Anglois, & qui a été reïmprimé à Londres en 1655. Mr. Philips dit qu'outre les Ouvrages il a écrit une *Histoire de Henri* II. en vers Anglois, la Comédie intitulée *Le Conte de vieilles*, & l'*Histoire de Roland le Furieux*; mais, selon Mr. Langbaine (*h*), cette derniére „ étoit imprimée longtems avant que notre Auteur fût né, du moins avant qu'il fût en „ âge de tenir la plume, bien loin d'être en état de composer une Piéce de Théatre, cette Piéce ayant „ été imprimée à Londres en 1594 in-4.". Il mourut subitement une nuit en 1652 (*i*), & fut enterré auprès de Cambden dans l'Abbaye de Westminster (*k*). Mais après la Restauration son corps fut exhumé avec plusieurs autres, & enterré dans un trou dans le Cimétiére de Ste. Marguerite (*l*).

(*h*) P. 364.
(*i*) Fuller *ubi supra*.
(*k*) Idem ibid.
(*l*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 205.

Meteren a écrit l'Histoire des mêmes tems; & on ne peut la lire sans lui appliquer une censure opposée touchant la cause de cette guerre. On trouve la même opposition dans les Historiens de tous les Siècles & de toutes les Nations, ainsi on ne doit pas être surpris qu'elle régne encore à présent. Mais il n'y a rien sur quoi les relations doivent vraisemblablement être plus différentes, à cause que l'éloignement des lieux fait que les informations ne s'accordent point, que sur les actions de guerre; & pendant qu'elle est allumée il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, à l'un des Partis d'être informé au juste de tous les desseins & même de toutes les actions des Chefs & des Soldats du Parti contraire. La Renommée ne peut qu'instruire en général de la valeur que la Nation Angloise a fait paroître des deux côtés à sa honte dans cette Guerre dénaturée; mais à moins que les deux Partis n'écrivent, on ne saura jamais parfaitement ce que certains Seigneurs, Gentilshommes, & autres ont fait paroître de courage & de valeur. J'ai résidé, pendant cette Guerre, dans les lieux qui étoient sous la protection du Parlement; & ce que je rapporte des actions de Guerre à la fin de ce Livre, est conforme aux lumiéres que j'ai eues là où je me suis trouvé. A l'égard de ce que j'ai omis par rapport à l'autre Parti, je ne puis dire pour ma justification, que ce que Meteren, que j'ai cité ci-dessus, allégue dans la Preface de son Histoire: Quod plura de Reformatorum & Patriæ defensorum, quam de Partis adversæ rebus gestis exposuerim, mirum haudquaquam est, quoniam plus commercii & familiaritatis mihi cum ipsis, & major indagandi opportunitas fuit. Si Pars adversa idem tali probitate præstiterit & ediderit, Posteritas gesta omnia legere, & liquidò cognoscere magno cum fructu poterit. *Je puis dire la même chose, que si l'on trouve ici un plus grand détail des actions des défenseurs du Parlement, que de celles de ses Adversaires, c'est parce que j'ai eu plus d'occasion d'en être instruit; & comme je ne leur ai rendu que la justice qui leur étoit duë, je n'ai aussi répandu aucun blâme sur les autres, qu'autant que la vérité de l'Histoire l'a exigé. Si ceux de l'autre parti qui écriront, le font avec la même candeur, la Postérité ne pourra qu'être parfaitement instruite des malheureuses divisions qui ont déchiré ces Royaumes.*

MAYNE (GASPARD) illustre Poëte & Théologien Anglois du XVII. Siécle nâquit en 1604 à Hatherlagh dans la Comté de Devon (*a*); après avoir fait ses premiéres études dans l'École de Westminster (*b*), on l'envoya à Oxford, où il entra en 1623 dans le Collége de Christ en qualité de Serviteur, le Docteur Duppa, depuis Evêque de Salisbury, encourageant dans ce tems-là ses études. Il fut ensuite élu Ecolier de ce Collége (*c*); le 21 Octobre 1628 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*d*), & le 18 Juin 1631 celui de Maître (*e*). Il entra ensuite dans les Ordres, & fut nommé par son Collége au Vicariat de Cassington près de Woodstoch, & de Pyrton près de Wadlington dans la Comté d'Oxford (*f*). Il se distingua *par un génie fleuri, & par son talent pour la Poësie* (*g*), qui produisit deux excellentes Piéces de Théatre, *le Mariage de Ville*, ou *Bourgeois* (The City Match) Comédie [*A*]; & *la Guerre Amoureuse*, Tragicomédie [*B*]. Il fut reçu Bachelier en Théologie le 1 Novembre 1642 (*h*); & pendant que le Roi fut à Oxford il fut un des Théologiens nommés pour prêcher devant ce Prince, &

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 507.
(*b*) Langbaine *Account of the English Dramatic Poets* p. 336.
(*c*) Wood *ubi supra*.
(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 240.
(*e*) Id. ibid. Col. 252.
(*f*) Idem *Ath. Oxon. ubi supra*.
(*g*) *Theatrum Poetarum*, by Edward Philips. *Modern Poets* p. 50. Lond 1675.
(*h*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 22.

[*A*] *Le Mariage de Ville &c. Comédie.*] Cette Piéce fut imprimée à Oxford en 1639 in-fol. sous ce titre: *Le Mariage de Ville. Comedie. Représentée devant le Roi & la Reine à Whitehall, & depuis à Black-friers par les Serviteurs de Sa Majesté.* Voici la Préface. „ L'Auteur de cette Piéce, n'ignorant pas combien les meilleures choses échappent difficilement à la Critique, n'avoit nullement l'ambition de la rendre publique par la voye de l'impression; regardant les Ouvrages de ce caractére léger, comme ayant besoin d'apologie de ce qu'on les a seulement composés, & n'estimant ceux qui y réussissent passablement, que comme des Masques qui brillent pour quelques momens, mais uniquement par leur clinquant. Comme ce n'a été que par obéissance toute pure qu'il l'a composée d'abord, elle auroit aussi perdu la vie, là où elle étoit née, sans des ordres supérieurs; étant lui-même si éloigné de prétendre se faire un nom par le Théatre, qu'à la représentation il a été un des Spectateurs les plus sévéres; & qu'il n'a jamais donné aucun signe, qui pût le faire reconnoître pour en être l'Auteur, qu'en la méprisant avec plus de liberté que personne. Il a enfin consenti qu'on la mît sous la presse, non dans la vuë d'acquérir une nouvelle réputation, mais pour empêcher celle qu'il a de devenir plus mauvaise. Ayant appris qu'on étoit prêt à l'imprimer sans son consentement à Londres sur une fausse & imparfaite Copie, il couroit risque d'être satirisé par son propre Ouvrage, ou de voir paroître sa Piéce chargée d'autres défauts que des siens propres". Les deux premiéres Scénes du Second Acte dépeignent fort agréablement l'affectation de la Suivante Puritaine d'Aurélie.

Scéne I. Aurélie. Dorcas.

„ *Aur.* Je voudrois bien savoir de *Baneswright* pourquoi depuis quelque tems nous vous voyons tourner les yeux en haut, parler du nez, jetter des soupirs d'une aune de long, & déclamer contre la Discipline: il faudra donc que je sois éternellement tourmentée par votre dévotion affectée, que je prenne un air empesé, & que je mette ma chemise moi-même. *Dorc.* Vous le pouvez certainement, & même la faire chauffer: il y a eu des femmes fort pieuses & des Saintes, qui n'en portoient point du tout. *Aur.* Vous voulez sans doute parler de Saintes qui portoient leur Compagnie sur elles, & se promenoient chargées d'une Vermine Chrétienne. Vous croyez apparemment que c'est une Hérésie que d'avoir du linge net? *Dorc.* Oui, quand il est en Surplis: cela joint à la poudre cause des Etés secs, change les maladies en rage, & fait remporter la victoire à l'ennemi. C'est ce qui a été révélé à Madame *Scrupule* & à son mari, qui attribuent effectivement la Guerre d'Allemagne, & les derniéres persécutions aux frisures, aux dents postiches, & à l'huile de Talk. *Aur.* A présent qu'elle est en train, un Prédicateur gardera plutôt le silence qu'elle. *Dorc.* Et cela est certain, comme le dit Maître *Scrupule*. *Aur.* Il a été son Maître: c'est un homme qui glace un festin avec ses longues priéres, & qui a dépêché plutôt un chapon, qu'il ne l'a béni. *Dorc.* Et il prouve fort bien par un Livre, qui a été brulé à Cheapside, que depuis que les Amulettes, les Bracelets, & les Favoris ont été en mode, le prix des Melettes, des Artichaux de Jérusalem, & du Fromage de Hollande a fort haussé, ensorte que les Freres, je parle des Ravodeurs, & autres pauvres Saints zélés de cet ordre, qui gagnent vingt sols par semaine en chantant des Pseaumes, & en raccommodant des hardes, ne peuvent plus vivre de leur métier; mais courent risque..... *Aur.* De tourner de vieilles chausses. *Dorc.* De devenir certainement Prédicateurs & Prophétes".

Scene II. Les mêmes & *Baneswright*.

„ *Aur.* Etes vous-là Mr. *Baneswright*? Ma suivante est en état de prêcher, il ne lui manque qu'un bout de table. *Banesw.* Qu'est-ce, dequoi s'agit-il? *Aur.* Jamais une pauvre Maîtresse n'a eu autour d'elle une dévote si fatigante: Je ne suis jamais habillée sans essuyer un Sermon, je suis obligée de prouver que les fers à friser sont permis, avant qu'elle veuille me friser dans toute une matinée; il faut que je produise un passage de l'Ecriture pour justifier la mode de mes habits; elle me demande où l'on trouve que les pierreries sont commandées, ou quelle femme portoit dans les premiers tems un collier de perles ou des rubis; elle cite en faveur de sa petite fraise des Conciles assemblés dans la Comté de Northampton, en un mot tout le service qu'elle me rend consiste à controller mes habits ...... au-lieu de s'en tenir à ce pourquoi je l'ai prise, elle fera, comme si elle étoit inspirée, des [illegible] du Livre de *Actes & Monumens*; je n'entends [illegible] à mes repas que des persécutions; les tems de [illegible] nous servent d'amusément, & nous ne nous nourrissons que de Martyrs. *Banesw.* Madame elle est fort avancée. *Aur.* Je vous en assure Monsieur, qu'elle l'est, elle est Puritaine jusqu'à son aiguille. *Banesw.* En vérité? *Aur.* Elle fait des juppes dévotes; au-lieu de fleurs elle fait des Histoires Saintes; son aiguille sanctifie mes coussins, mes paremens sont ornés de si saintes broderies, & sont si savans, que je crains qu'avec le tems tout mon habillement n'ait l'air d'un Docteur tout pur. J'allai voir hier une Dame, qui avoit un Perroquet; ma suivante, pendant que je m'entretenois avec la Maîtresse, convertit l'Oiseau; & à présent il ne fait parler qu'Ouvrage de *Knox*, & voilà un Perroquet de perdu".

[*B*] *La Guerre amoureuse, Tragicomédie.*] Elle a été imprimée à Oxford en 1658 in-4.

[*C*] *Son*

& devant la Cour & le Parlement (*i*). Le 17 Juin 1646 il fut créé Docteur en Théologie (*k*). Son *Sermon contre les faux Prophétes sur* Ezéch. XXII. 28, imprimé à Oxford en 1647 in-4. [*C*] fit naître une dispute entre lui & Mr. François Cheynell [*D*]. La même année il publia in-4. une Piéce intitulée ΟΧΛΟ-ΜΑΧΙΑ; *ou la Guerre du Peuple examinée dans ses deux plus plausibles prétextes par les Principes de l'Ecriture & de la Raison. Servant de Réponse à une Lettre d'une Personne de qualité, qui demandoit des lumiéres sur ce sujet. Par* Gaspard Mayne, *Docteur en Théologie, & Etudiant de Christ-Church* à Oxford [*E*]. En

(*i*) Idem *Ath. Oxon. ubi supra.*

(*k*) *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 57.

[*C*] *Son Sermon contre les faux-Prophétes sur Ezéch.* XXII. 28, &c.] En voici le titre: *Sermon contre les faux-Prophétes. Prononcé dans l'Eglise de Sainte Marie à Oxford, peu après la reddition de cette Ville. Par Gaspard Mayne, Docteur en Théologie, & Etudiant de Christ-Church à Oxford.*

[*D*] *Fit naître une dispute entre lui & Mr. François Cheynell.*] Mr. Cheynell ayant attaqué le Sermon de notre Auteur dans un Sermon qu'il prononça à Ste. Marie d'Oxford; ils s'écrivirent plusieurs Lettres, que le Docteur Mayne publia dans une Piéce intitulée: *Le Sermon publié il n'y a pas longtems contre les faux-Prophétes, justifié par Lettres contre les imputations mal fondées de Mr. François Cheynell. Par Gaspard Mayne Docteur en Théologie, Auteur de ce Sermon*, en 1647 in-4. Notre Auteur ayant dit dans une de ses Lettres à Mr. Cheynell, que *Dieu n'est pas si nécessairement lié au fuseau d'une Reprobation absolue, qu'il ne puisse tenir les promesses qu'il a faites à la vraye repentance, & sceller un pardon miséricordieux* (1); Mr. Cheynell fait sur ces paroles la remarque suivante (2). „ *Monsieur*, la Reprobation est un mystére redoutable. Comment osez-vous badiner sur un sujet, auquel tout Chrétien ne peut penser qu'en tremblant? Un homme livré à un sens reprouvé, & à un cœur impénitent peut-il se repentir? Et tous les hommes ne sont-ils pas finalement impénitens, excepté le petit nombre de ceux à qui Dieu donne la Repentance librement, puissamment, & avec efficace? Voyez ce que c'est que de passer de Ben. Johnson ou de Lucien, aux plus grands & plus incompréhensibles mystéres de la Religion. Dieu vous pardonne cette mauvaise pensée de votre cœur, afin que vous ne périssiez point dans le *lien d'iniquité*, & dans *la racine d'amertume*. Etudiez, je vous prie, le Chapitre IX. de l'Epitre aux Romains". Mr. Mayne lui répond (3). „ Je conviens avec vous, Monsieur, que *la Reprobation est un mystére qui doit faire trembler*. Mais, tous ceux qui soutiennent qu'elle est absoluë, font revivre la fable des trois Parques, dont l'une tient la quenouille sur laquelle le fil de chaque homme se file, & prêchent un dogme de la Philosophie de *Zénon*, pour une doctrine de *St. Paul* dans ses *Epitres*; tous ceux-là, dis-je, n'ont aucun sujet de me taxer de badinage, parce que j'attribuë un fuseau à la quenouille, sur laquelle le sort des hommes est roulé. Pour parler plus simplement, Monsieur, comme la Reprobation absoluë est un dogme Stoïcien, qui n'a jamais été regardé comme Chrétien, jusqu'à ce qu'il se soit glissé dans l'Eglise par la même imagination, qui a donné naissance au Gouvernement Presbytérien: il me semble aussi, Monsieur, que *Lucien* (quelque peu favorablement que vous pensiez de lui ou de moi, pour avoir fini la derniére Lettre que je vous écrivois par un passage de son *Nigrinus*) il me semble, dis-je, que Lucien dans sa Réfutation de cette Erreur Payenne, qui a porté tant de gens à se pendre eux-mêmes, propose des argumens dignes d'un Pere de l'Eglise. Je ne sai si vous avez-lû son Ζευς ἐλεγχόμενος: si vous l'avez lu, vous savez qu'il y dit que s'il y a une chose semblable au Decret fatal dont vous parlez: premiérement, tous ceux qui y sont soumis, étant entraînés par une nécessité immuable à faire ce qu'ils font, ne peuvent avec raison être recompensés, quand ils font bien, ni avec justice être punis s'ils font mal. En second lieu, que les péchés qu'ils commettent, s'ils ne peuvent s'empêcher de les commettre, ne doivent point se nommer leurs péchés, mais les péchés de ce Decret, qui les a mis dans la nécessité de les commettre. Et par conséquent, en troisiéme lieu, qu'un Meurtrier prédestiné ainsi, amené en jugement, pourroit dire à tout Juge qui seroit dans ces Principes Stoïques: *Pourquoi m'accusez-vous? citez, je vous prie, mon Destin devant vous, & ne me condamnez pas moi, mais mon Destin à la potence & à la rouë. Je n'ai été qu'un instrument passif dans ce Meurtre, & j'ai été par rapport à ma destinée, ce que mon épée est par rapport à moi.* Quoique ce ne soit qu'un Payen qui raisonne ainsi contre le Sort, cependant puisque St. Chrysostôme a dit dans plus de trois Sermons les mêmes choses contre la Reprobation absoluë, j'espére, Monsieur, que ni Calvin ni Piscator ne vous ont [...] à expliquer St. Paul de maniére, à conclure peremptoirement d'aucune de ses Epitres, que quelqu'un sans l'avoir mérité, soit livré à un sens reprouvé, & finalement nécessité à une impénitence incurable." *Il y a longtems que j'ai examiné & étudié le Chapitre* IX. *de l'Epitre aux Romains avec toute l'impartialité & toute l'attention propres à me dévoiler le grand mystere qui y est caché. Et pour vous parler franchement, je vous dirai que le meilleur Commentateur que j'aye trouvé pour me guider dans cette route ténébreuse, c'est un ou deux autres passages de l'Ecriture mis en paralléle avec celui-ci, & joints ensemble; il me paroit qu'ils forment parfaitement la Colomne de nuée qui guidoit les Israëlites dans le désert, laquelle étoit une Nuée obscure pour les Egyptiens, & une Colomne de feu pour les Israëlites. Je suis sûr, Monsieur, que St. Paul n'a point écrit de contradictions, & qu'aucun des autres Apôtres n'a établi des doctrines contradictoires à celle de St. Paul. Je présume aussi que vous n'avez pas tellement oublié le Livre d'Aristote* Περὶ Ἑρμηνείας, *que vous ne sachiez, qu'une affirmation universelle & une négation particuliére sont une contradiction parfaite, & ne peuvent être toutes deux vrayes. Voici donc la question. Fondant votre opinion sur la grande profondeur du Ch.* IX. *des Romains, vous en inférez, que* Dieu ne donne la Repentance qu'à un petit nombre de personnes, *& que sa volonté peremptoire est, qu'ils soient seuls sauvés. St. Paul dans sa premiére Epitre à Timothée.* Ch. II. 4. *nous donne une sonde pour sonder cette profondeur, & dit en termes exprès, que* Dieu veut que tous les hommes soient sauvés; *il n'y a point de milieu pour concilier ces deux Propositions*, Il veut que tous soient sauvés, & il veut qu'un petit nombre soient sauvés; *l'une doit être nécessairement vraye, & l'autre fausse. Cela étant ainsi, j'ai toujours cru qu'il étoit plus sûr de fonder ma foi sur les passages de l'Ecriture qui sont clairs, & sans obscurité, que sur ceux qui sont mystérieux, & qui me ménent sur les bords d'un abîme, qui m'effraye, mais dont je ne puis rien conclure. Je vous déclare de plus, que je ne suis pas tellement attaché à cette opinion, ni à aucune autre opinion spéculative, que je ne sois prêt à renoncer à mes sentimens & à épouser les vôtres, si vous pouvez me produire des preuves plus fortes tirées de l'Ecriture.*

(1) A late printed Sermon *against False Prophets* vindicated. p. 27.

(2) Ibid. p. 36.

(3) Ibid. p. 52.

[*E*] *Il publia in-4. une Piéce intitulée* ΟΧΛΟ-ΜΑΧΙΑ ou la Guerre du Peuple examinée &c.] Cette Piéce est datée du 7 Juin 1647. Il y examine I. Jusqu'où s'étend sur ses sujets l'Autorité d'un Roi, qui ne l'est pas seulement de nom, mais d'effet. II. Si une telle Autorité appartient au Roi d'Angleterre. III. Si elle lui appartient, jusqu'où on y doit obéir sans résistance. Sous ce dernier chef il conclut, qu'en supposant que le Long Parlement „ a toujours combattu, comme on l'a prétendu d'abord, pour la défense des Libertés du Peuple, ses armes ne peuvent cependant passer pour justes devant un Juge Chrétien, puisqu'ils combattoient contre les Rois, dont ils étoient les Sujets. Mais n'étant en aucune façon forcés à une pareille défense, puisque leurs griefs avoient tous été redressés, si St. Paul étoit sur la Terre, & qu'il fût le Juge du différend entre eux & leur légitime Souverain, je crains qu'il n'appellât leur défense du nom, de ce que nous appellons dans la Morale moderne Rebellion." Il examine ensuite (4), si la Religion ne fournit pas une légitime raison de prendre les armes: pour décider cette question il définit la Religion en général; & recherche ensuite, si toute Religion, comprise dans cette définition, fournit une légitime raison de guerre, afin de l'avancer; si l'on prend l'affirmative, il examine, si l'on ne peut pas forcer tous ceux qui n'ont point de Religion, ou qui en professent une fausse, à embrasser la véritable; & enfin quel est le devoir des Sujets envers un Prince, qui voudroit par force les obliger à être d'une Religion, qu'ils estiment fausse, & dont ils peuvent prouver assez bien la fausseté par l'Ecriture. Il définit la Religion, en se servant des termes de Thomas d'Aquin (5), *Virtus reddens debitum honorem Deo.* „ La Vertu qui rend à Dieu l'honneur qui lui est dû; or ce payement de l'honneur qui appartient à Dieu, *dit notre Auteur* (6) entant qu'il est fondé sur ce que Dieu nous a créés, ce qui lui donne droit de prétendre à notre service, consiste, quant à sa partie spéculative, dans ces quatre notions que nous devons avoir de lui. Premiérement, qu'il y a un Dieu, & qu'il n'y en a qu'un seul. En second lieu, que ce Dieu n'est aucune des parties de ce Monde visible, mais quelque chose de plus grand & de plus excellent que tout ce que nous voyons. En troisiéme lieu, qu'il gouverne tout par sa Providence, & influë dans tous les événemens du Monde. Enfin qu'il a créé le Monde. A chacune de ces choses répond un des Commandemens de la premiére Table du Décalogue, le premier représente son Unité, en défendant d'avoir d'autres Dieux & de les adorer: le second rappelle son invisibilité, en défendant de faire aucune image ni aucune représentation de la Divinité: le troisiéme rappelle sa Providence, exprimée par deux de ses principaux attributs; sa Toute-Science, par laquelle il connoît le cœur des hommes; & sa Justice, qui inflige des peines à ceux dont les pensées ne sont pas d'accord avec leurs paroles & leurs sermens. Le quatriéme déclare sa Toute-puissance, par laquelle il a créé le Monde, & établi le Sabbath pour être la fête & le mémorial de ce grand Ouvrage. De ces notions spéculatives touchant la Divinité naissent ces notions Pratiques, qu'y ayant un Dieu ainsi connu, il doit être respecté, aimé, craint, adoré, & qu'on doit lui obéir. Or on ne peut raisonnablement exiger que la Religion d'un homme ou le Culte qu'il rend à Dieu, s'étende au-delà de la connoissance qu'il a de la Divinité; car la connoissance est si nécessaire pour imposer des devoirs, que s'il étoit impossible de connoître qu'il y a un Dieu, il n'y auroit point de crime à être Athée; & si Dieu ne s'étoit pas révélé une seconde fois dans l'Ecriture, & qu'il eût laissé les hommes à leurs propres recherches & à leurs propres raisonnemens, ils auroient toujours pû conclure qu'un Systême de créatures où il régne tant d'ordre, & où chaque chose tend à quelque bonne fin, porte des caractéres trop marqués de sagesse pour devoir son origine à un concours fortuit d'Atomes, ou au Hazard, mais qu'il doit avoir une cause efficiente plus noble qu'il n'est lui-même; car il implique contradiction, qu'une chose se produise elle-même; la seule Création du Monde fait si bien connoître Dieu, que sans autre Livre

(4) P. 20. & *suiv.*

(5) I. 2æ. 9. 60. 2. 3.

(6) P. 20. 21.

En 1648 il fut privé de sa place au Collége de Christ-Church, & peu de tems après du Vicariat de Pyrton, & enfin de celui de Cassington (*l*). Mais ayant été fait Chapelain du Comte de Devonshire, il demeura chez ce Seigneur jusqu'à la Restauration (*m*); alors il fut rétabli dans ses Bénéfices, & fait Chanoine de Christ-Church, Archidiacre de Chichester, & Chapelain ordinaire du Roi; il conserva tous ces emplois jusqu'à sa mort, qui arriva le 6 Décembre 1672; il fut enterré dans l'Aile qui joint la partie Septentrionale du Chœur de l'Eglise de Christ, où on lui dressa un tombeau aux dépens des Docteurs Robert South & Jean Lamphire, ses Exécuteurs Testamentaires. Il laissa par son Testament cinq-cens Livres sterling pour rebâtir la Cathédrale de St. Paul, & cent Livres sterling à chacune de ses Paroisses de Cassington & de Pyrton (*n*); il fit outre cela plusieurs autres Legs, entre autres un fort singulier; il avoit un Valet, qui l'avoit servi longtems, auquel il légua un Coffre, dans lequel il y avoit quelque chose qui, disoit-il, *le feroit boire après sa mort*. À peine le Docteur fut-il expiré que le Valet n'eût rien de

(*l*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*m*) Langbaine *ubi supra.*

(*n*) Wood *Ath. Oxon.* ubi supra.

„ ni Maître, tous les siécles ont cru l'existence d'un Dieu, „ qui a fait le Monde, & qui le gouverne par sa Providence." Il remarque après cela (7) que Grotius (8) est d'opinion, que s'il se trouvoit une Nation d'Athées, ou de gens qui niassent la Providence, de pareils sentimens *feroient un sujet légitime d'entreprendre une guerre pour les réformer, non seulement parce qu'ils font injure à Dieu lui-même, mais parce que detruisant toute Religion, ils doivent nécessairement aussi être pernicieux pour la Societé humaine*: En un mot, que *s'il se trouvoit une Nation qui fût dans des sentimens si impies, il n'y auroit point d'injustice à un autre Peuple qui ne feroit point Athée, de la bannir de l'Univers par voye de châtiment.* Mais le Docteur Mayne déclare (9) qu'il est *si éloigné de regarder aucune guerre pour la propagation d'une Religion, quelque véritable qu'elle soit, comme permise, que sur cet article*, dit-il, *je me persuade avoir quelque raison de penser autrement que lui* (Grotius); *& il me paroît que c'est une chose très-problématique, si en supposant, qu'il y eût une nation d'Athées, ou d'Epicuréens, qui nieroient l'existence de Dieu, ou la Providence, une autre Nation seroit en droit de leur faire la guerre pour cela.* „ Car premiérement, qui leur donneroit „ le droit d'en agir ainsi? seroit-ce parce que les gens, qui „ sont dans ces détestables principes offensent Dieu très-„ griévement? En supposant que cela soit, & même pour „ aggraver leur crime, que cette erreur de spéculation traîne „ à sa suite une erreur pratique dans leur conduite, qui est „ de ne point rendre de Culte à un Dieu, qui ou n'existe „ pas selon eux, ou ne prend aucun intérêt à leurs actions, „ comme ce n'est-là cependant qu'un Crime contre Dieu, le „ même Auteur s'est répondu à lui-même dans un autre pa-„ ragraphe, où il dit, *Deorum injuriæ Diis curæ*; que Dieu „ est en état de venger les injures qu'on lui fait. En second „ lieu, cette opinion est ruineuse à la Société humaine? N'en „ doutez pas, Monsieur, quoique je convienne de la vérité „ de ce que dit Plutarque, que la Religion (que l'Athéïsme „ & l'Epicuréïsme renversent) est un des liens (& même un „ des plus forts liens) de la Société, & l'appui des Loix, „ συνεκτικὸν ἁπάσης κοινωνίας καὶ νομοθεσίας ἔρεισμα; je n'ai „ cependant pas trouvé encore un seul argument démonstra-„ tif, qui m'ait convaincu qu'il y ait une liaison si nécessaire „ entre la Société humaine & la Religion, que la ruine de „ l'une soit inévitable, là où l'autre ne se trouve point. Si „ cela arrive, ce sera selon toutes les apparences dans un „ Etat, où l'on sera de ce sentiment, & non dans un Etat, „ où cette opinion ne sera point établie. Mais puisqu'il est „ possible qu'une Nation d'Athées, ait encore parmi elle as-„ sez de *Moralité*, soutenuë par des Loix faites d'un con-„ sentement commun, pour former un peuple, où les Cito-„ yens soient unis entre eux; & comme il est possible, que „ sans avoir de Religion, & uniquement pour leur utilité & „ pour leur sureté, ils observent le Droit des Gens, de ma-„ niére à ne point faire d'injure aux autres Peuples; j'avouë „ que je ne puis justifier les hostilités, qu'entreprendroit „ contre eux une Nation, qui n'en auroit reçu aucune inju-„ re, & qui n'agiroit que par la crainte de suites imaginaires, „ & que leur exemple ne répandit l'Athéïsme, tandis qu'ils „ ne feroient aucun tort Civil à cette Nation, & que les liens „ moraux de la Société & du Commerce demeureroient dans „ leur entier, quoiqu'il n'y en eût point de Religion & de „ Culte. En troisiéme lieu, le but d'une pareille Guerre „ devroit être ou de les châtier, ou de les corriger. Le „ dessein de les châtier ne peut être un but légitime, parce „ qu'ils n'ont point offensé ceux qui leur feroient la guerre. „ Celui de les corriger ne peut aussi légitimer une semblable „ guerre, parce que toute Correction, de-même que tout „ Châtiment, exige que ceux qui corrigent ou qui infligent la „ peine, ayent jurisdiction sur ceux qui sont les objets de la „ Correction ou du Châtiment; ce qu'aucun Peuple ne peut „ prétendre raisonnablement par rapport à un autre Peuple „ indépendant, & qui ne lui est nullement soumis; à moins „ que nous n'accordions avec cet Auteur †, que parce que „ la Raison naturelle dicte que l'Athéïsme est punissable, ceux „ qui ne sont pas Athées, sont en droit de punir ceux qui le „ sont; ce que l'Espagnol *Covarruvias*, qui a savamment dis-„ cuté ce point, & d'autres aussi savans que lui, n'ont pas „ jugé à propos d'accorder." Il observe ensuite (10) qu'on a mis en question „ Si l'Idolâtrie n'est pas un crime pu-„ nissable dans un peuple, par un autre qui n'en est pas „ atteint? A quoi, *dit-il*, les meilleurs Théologiens que j'ai „ lus, répondent négativement. . . . . En premier lieu, „ parce que c'est une offense contre Dieu seul, & que les „ Coupables étant (comme je l'ai dit ci-dessus) libres, „ & indépendans de tout autre Peuple; il n'y en a aucune „ qui soit en droit de prendre les armes, n'ayant ni autorité, „ ni Jurisdiction sur les coupables, à moins qu'on ne pût „ produire une Commission semblable à celle que Dieu don-„ na aux Israëlites de punir & de détruire les Cananéens. En „ second lieu, parce que l'Idolâtrie, quoiqu'elle soit une „ fausse Religion, contribuë néanmoins autant à la conserva-„ tion de la Société, que si elle étoit conforme à la vérité; „ & c'est ce qui la distingue de l'Athéïsme, & de l'Epicu-„ réïsme. Je ne vois pas même pourquoi celui qui adore „ plusieurs Dieux, s'il croit qu'ils sont véritablement Dieux, „ craindroit moins le châtiment du parjure & des autres cri-„ mes, que celui qui ne reconnoît & n'adore qu'un seul „ Dieu. Enfin, parce que quoique l'Idolâtrie soit une er-„ reur dans l'homme, comme c'est néanmoins une erreur „ très-difficile à vaincre en elle-même, indépendamment des „ lumiéres de la Révélation, & nullement criminelle par rap-„ port à ceux dont la Raison est plus épurée, elle doit se ré-„ former par la persuasion & la conviction, & non par la „ force & la violence, puisqu'une guerre entreprise à cause „ des erreurs de l'entendement, n'est pas moins contraire à „ la raison que celle qui a pour objet la liberté de la volon-„ té. C'est cette derniére considération qui me fait croire, „ que la propagation de la Religion Chrétienne, ne fournit „ pas un légitime sujet de guerre contre ceux, qui refusent „ de l'embrasser. Premiérement, parce qu'il est possible que „ ce refus ait pour principe une erreur de l'entendement, „ que St. Paul lui-même, s'il étoit sur la Terre, auroit de la „ peine à dissiper, par la voye de la persuasion & par ses dis-„ cours, à moins qu'il ne les accompagnât de Miracles. Car „ quoique certaines parties de la Loi nouvelle soient dans „ une harmonie si parfaite avec la Loi Naturelle, qu'elles „ s'entre-répondent comme deux Instrumens montés sur le „ même ton, il y a cependant dans la premiére d'autres par-„ ties, qui, quoiqu'elles ne contredisent pas la seconde, „ sont cependant si peu du ressort de la Raison, qu'elles ne „ peuvent forcer l'acquiescement par la voye du raisonne-„ ment naturel. Et vous savez, Monsieur, qu'il seroit dé-„ raisonnable de faire la guerre aux hommes pour les obliger „ à recevoir une doctrine, qui ne peut convaincre leur es-„ prit . . . . En second lieu, Monsieur, comme Jésus-„ Christ n'a ordonné nulle part de contraindre les hommes à „ embrasser l'Evangile par la terreur & par des peines tem-„ porelles, je trouve aussi que ces sortes de moyens ne sont „ point du tout conformes à la conduite de ce divin Sauveur. „ Vous savez ce qu'il répondit à ses deux disciples zélés qui „ vouloient faire descendre le feu du Ciel * pour consumer „ les Samaritains, qui refusoient de le recevoir". Vous ne savez, *leur dit-il* †, de quel esprit vous êtes. Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes des hommes, mais pour les sauver. *Réponse conforme à la commission qu'il donna à ses Apôtres, lorsqu'il les envoya prêcher l'Evangile en divers lieux; commission qui se bornoit à ceci* §. S'ils ne veulent pas vous recevoir, secouez la poudre de vos pieds contre eux en témoignage, *que vous y avez été. C'est sur cette conduite de Jésus-Christ que fut formé ce Canon du Concile de Tolede, qui porte* *. „ Præcipit Sancta Synodus, nemini deinceps ad cre-„ dendum vim inferre". Le saint Concile ordonne que désormais on ne forcera personne à croire. *Canon que je souhaitterois, que les Habitans du Pays où il a été fait, eussent porté dans leurs Enseignes, quand ils ont fait la guerre aux Indiens. Ce que* Tertullien *dit est conforme à ce Canon*. Lex nova non se vindicat ultore gladio: La Loi nouvelle ne venge pas le mépris qu'on en fait par l'épée. *A ce mot de Tertullien est conforme ce passage dans Procope* †, *où quelqu'un dit à l'Empereur* Justinien, *qu'en travaillant à forcer les Samaritains par les armes à se faire Chrétiens, il devenoit le Successeur de ces deux Apôtres trop zélés, qui vouloient faire descendre le feu du Ciel pour consumer ces mêmes Samaritains, parce qu'ils refusoient de recevoir leur Maître.* Notre Auteur examine ensuite (11), jusqu'où il est permis de se mettre sur la défensive pour cause de Religion, & il soutient, que si un Souverain, reconnu pour tel, & revêtu de la suprême puissance, fait la guerre à ses Sujets pour la propagation de sa Religion, quoique cette guerre soit injuste, cette injustice n'autorise pas néanmoins les Sujets à prendre les armes contre lui. „ Parce qu'étant la Puissance Suprême „ de l'Apôtre dans son Royaume, il n'a pas moins l'autori-„ té de régler l'exercice extérieur de la Religion, que celle „ de disposer de tout ce qui regarde le Gouvernement Civil, „ dont tout le pouvoir réside en lui. Dans l'un & dans l'au-„ tre cas il est le Juge des différends; non un Juge si infail-„ lible, que toutes ses décisions doivent être reçuës comme „ des Oracles, ou que ses Sujets soient tellement obligés d'ê-„ tre de sa Religion, que si le Prince étoit Idolâtre, Maho-„ métan, ou Catholique-Romain, ils fussent coupables de „ desobéïssance, en ne suivant pas son exemple. Mais quelle „ que soit sa Religion . . . . . quoiqu'on ne soit point obligé „ de lui obéïr, on ne doit pas lui résister".

(7) Ibid. p. 22.

(8) *De Jure Belli & Pacis.* L. II. c. 20.

(9) *Ubi supra* p. 24.

† *De Jure Belli & Pacis* Lib. II. c. 20.

(10) P. 25.

* Luc. IX. 54.

† V. 55. 56.

§ Luc. IX. 5.

* C. *Judiciis, dist.* 45.

† *In Arcanâ Hist.*

(11) P. 29 & suiv.

de plus pressé que de visiter le Coffre, où il ne trouva qu'un harang sauret (*o*). Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il a publié un Poëme sur la Victoire navale remportée par le Duc d'York sur les Hollandois, imprimé en 1665, & divers Sermons. I. *Sermon touchant l'Unité*, prononcé dans l'Eglise de Carfax à Oxord le 9 Août 1646 sur 1 *Cor.* I. 10. imprimé en 1646 in-4. II. *Sermon contre le Schisme*; sur Heb. X. 24. 25. prononcé dans l'Eglise de Watlington dans la Comté d'Oxford le 11 Septembre 1652, à une dispute publique entre notre Auteur & Jean Pendarves Prédicateur Anabaptiste; imprimé à Londres en 1652 in-4. III. *Concio ad Academiam Oxon. pro more habita, inchoante Termino*, 27 *Maii* 1662, in *Galat.* V. 1. Londres 1662 in-4. IV. *Sermon prononcé à la Consécration de l'Evêque d'Hereford* sur 1 *Timoth.* IV. 14. Londres 1662 in-4. Il traduisit du Grec en Anglois, en 1638, les *Dialogues de Lucien*; auxquels il ajoûta ensuite les autres Dialogues, traduits par François Hicks, Londres 1664 in-fol. Il a encore traduit du Latin en Anglois les *Epigrammes* du Docteur Jean Donne, qu'il intitula, *Gerbe ou Paquet d'Epigrammes diverses*, Londres 1652 in-8. Un † J. M. D. D. a écrit un Livre intitulé: *Différend touchant le Gouvernement Ecclésiastique* &c. Londres 1646 in-4.; mais si cet Ouvrage est de notre Auteur, c'est ce que nous ne pouvons dire, ni si J. M. d'Oxford, Auteur de *la Politique dévoilée, ou Maximes d'Etat*, imprimé in-4, est le même que le Docteur Mayne.

(*o*) Langbaine p. 338.

† Au-lieu de *Gaspard* les Anglois disent *Jasper*.

MAYNWARING (ARTHUR) célébre Ecrivain Politique au commencement du XVIII. Siécle, étoit d'une ancienne famille [*A*] fils de Mr. Charles Maynwaring & petit-fils du Chevalier Arthur Maynwaring d'Ightfield dans la Comté de Shrop [*B*]. Sa Mere étoit fille de Mr. Charles Cholmondley de *Vale Royal* dans la Province de Chester; desorte que notre Auteur étoit allié aux illustres familles des Cholmondleys & des Egertons de ces quartiers-là (*a*). Il náquit à Ightfield en l'année 1668; & fut élevé dans l'Ecole de Grammaire de Shrewsbury, où il passa quatre ou cinq ans; lorsqu'il eut environ sept ans on l'envoya au Collége de Christ-Church à Oxford sous la conduite de Mr. George Smalridge, depuis Evêque de Bristol. Il demeura plusieurs années à Oxford, & alla demeurer ensuite dans la Comté de Chester, où il vécut quelques années avec Mr. François Cholmondley, son Oncle, Gentilhomme de probité, mais fort ennemi du Gouvernement du Roi Guillaume III. à qui il refusa de prêter serment (*b*). Il y continua avec beaucoup d'assiduité l'étude des Belles-Lettres (*c*); lorsqu'il vint à Londres, où il demeura avec son Pere dans Essex-street, il s'appliqua à la Jurisprudence (*d*). Jusques à ce tems il avoit été fortement dans les principes opposés à la Révolution, dans lesquels il avoit été élevé, & il écrivit même plusieurs Piéces en faveur du Parti du Roi Jaques II. [*C*]; mais étant entré en liaison avec le Duc de Somerset & avec les Comtes de Dorset & de Burlington, il commença à prendre d'autres idées fort différentes sur les affaires d'Etat (*e*). Il étudia en Droit jusqu'à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans, qu'il perdit son pere, qui lui laissa un Bien d'environ huit-cens Livres sterling de rente, mais si chargé, que les intérêts absorboient presque le revenu (*f*). A la Paix de Rywick il fit un voyage à Paris, où il lia connoissance avec Mr. Boileau [*D*]. Après son retour il fut fait Commissaire de la Douane, emploi qu'il exerça avec beaucoup de capacité & de fidélité [*E*]. Il fut un des Membres

(*a*) Mr. John Oldmixon's *Life and Posthumous Works of Arthur Maynwaring Esq.* p. 2. 3. Lond. 1715 in-8.

(*b*) Ibid. p. 3. 4.

(*c*) Ibid. p. 5.

(*d*) Ibid. p. 8.

(*e*) Ibid. p. 14. 15.

(*f*) Ibid. p. 16.

[*A*] *Etoit d'une ancienne famille.*] Elle avoit été autrefois une des plus distinguées d'Angleterre. On trouve ses Ancêtres dans les Rôles de Guillaume le Conquérant. Le nom de la famille étoit alors, & a été encore longtems après la Conquête, Meinil Warren, dont on a fait par corruption Maynwaring. Un de cette famille, nommé Rodolphe Maynwaring, épousa la fille de Hugue Kevelioc, cinquiéme Comte de Chester, depuis que Guillaume I. eut donné toute la Comté de Chester à Hugues le Loup, fils du Comte d'Avranches en Normandie. Les Maynwarings furent alliés à cette illustre famille environ dès l'an 1170, & continuérent à fleurir à Peuer, pas fort loin de Norwich dans la susdite Comté. Nous ne trouvons point dans quel tems les Ancêtres de notre Auteur établirent à Ightfield dans la Comté de Shrop sur les confins de Cheshire, la branche de la famille dont il étoit descendu (1).

[*B*] *Petit-fils du Chevalier Arthur Maynwaring, d'Ightfield dans la Comté de Shrop.*] Ce Gentilhomme étoit à la Cour sous le régne de Jaques I. & fut le Favori du Prince Henri (2). Mr. Arthur Wilson assure que Mademoiselle Turner, qui conjointement avec la Comtesse d'Essex eut part à l'empoisonnement du Chevalier Thomas Overbury, crime pour lequel elle fut pendue à Tyburn, étoit connuë publiquement pour être sa Maîtresse; lorsque la Comtesse & elle voulurent faire des expériences d'amour sur le Comte d'Essex, en lui donnant des Poudres & des Philtres, & qu'elles s'adressérent au Docteur Forman de Lambeth, vrai Charlatan, pour avoir des drogues, Mademoiselle Turner voulant en éprouver la force, *& souhaittant de s'attacher le Chevalier* Maynwaring, *lui donna une poudre, qui fit un si violent effet sur lui, qu'il fit quinze milles à cheval pendant une nuit obscure, malgré un orage de pluye & de tonnerre, pour aller la trouver, & sans savoir presque où il étoit, jusqu'à ce qu'il fut rendu.*

[*C*] *Il écrivit plusieurs Piéces en faveur du Parti du Roi Jaques II.*] Entre autres il y en avoit une, où il fait le Panégyrique de ce Prince, & satirise vivement le Parti contraire (4). Il en fit une autre intitulée *le Roi des Cœurs*, pour tourner en ridicule l'entrée dans Londres de Mylord Delamere, la premiére fois que ce Seigneur y vint après la Révolution. On a prétendu que ce Poëme étoit de Mr. Dryden, & Mr. Tonson l'accusa d'en être l'Auteur, mais il le desavoua, disant, *qu'il étoit de la façon d'un jeune Gentilhomme d'esprit*, & nomma Mr. Maynwaring. Il étoit âgé de vingt-deux ans environ, quand il fit ces deux Piéces (5).

[*D*] *Il fit un voyage à Paris, où il lia connoissance avec Monsieur* Boileau.] Ce célébre Poëte l'invita à sa maison de Campagne, où il le régala bien, & lui parla beaucoup de la Poësie Angloise; mais toujours par voye de question, affectant de connoître aussi peu les Muses Angloises, que si les Anglois étoient des Sauvages comme les Lappons; desorte qu'un Gentilhomme, ami de Mr. Maynwaring, ayant rendu visite quelque tems après à Boileau, lorsque Mr. Dryden venoit de mourir, Boileau lui dit qu'il étoit très-charmé d'apprendre par les Nouvelles publiques, que la Nation Angloise avoit rendu de si grands honneurs à la mémoire d'un Poëte, en le faisant enterrer aux dépens du Public; il demanda ensuite à ce Gentilhomme, qui étoit ce Poëte, & cela d'un air aussi indifférent que s'il n'avoit jamais entendu nommer Dryden; quoiqu'il y ait peu d'apparence que ce nom ne lui fût aussi-bien connu, que le sien l'étoit aux Anglois, Boileau ayant beaucoup fréquenté la maison de Mylord Montague, dans le tems qu'il étoit Ambassadeur en France, & étant intime ami de Mr. la Fontaine, qui avoit demeuré quelque tems en Angleterre, & qui a parlé du Génie Anglois en termes honorables dans ses Fables. „ Or il n'est guéres possible, *dit Mr. Oldmixon* (6), que Boileau, qui parloit autant de son „ métier que M....x (7), eut eu commerce avec tant de „ Gentilshommes Anglois, & avec tant de François qui „ avoient demeuré en Angleterre, amateurs de l'Esprit & de „ la Critique, & qu'il n'eût pas entendu parler cent & cent „ fois de Dryden. Il n'y a pour ainsi dire pas de Poëte en „ Angleterre, quelque médiocre qu'il soit, qui n'ait entendu „ parler de Catz, fameux Poëte Hollandois, & certainement „ Dryden, Poëte supérieur à tout ce que la France a jamais „ produit en ce genre, ne pouvoit être inconnu de nom à „ Boileau, quoique ni lui ni aucun de ses Compatriotes de „ mérite n'auroient garde de s'oublier jamais eux-mêmes, „ jusqu'à approuver un tour d'esprit différent du leur. Dans „ la conversation avec Mr. Maynwaring, Boileau avoua qu'il „ avoit beaucoup ouï parler du mérite de nos Tragédies, „ mais qu'il n'avoit point d'idée de nos Ouvrages Poëtiques „ dans les autres genres; attribuant l'excellence de notre „ Tragique à notre Caractére sanguinaire, comme *Rapin* l'a- „ voit fait avant lui, nous appellant *Insulaires* par mépris, „ ce que la politesse seule de Boileau l'empêcha sans-doute „ de faire. Mr. Maynwaring lui donna de nos Piéces de „ Théatre, & de notre Poësie, une idée qui le surprit beau- „ coup; & cependant trois ou quatre ans après il prétendoit „ n'avoir jamais ouï parler d'un aussi grand Homme que „ Dryden".

[*E*] *Il fut fait Commissaire de la Douane, emploi qu'il exerça avec beaucoup de capacité & de fidélité.*] On trouve une preuve de la derniére dans la maniére dont il traita un drolle, qui sollicitoit une place de Commis pour aller visiter les Vaisseaux. Quelqu'un lui avoit dit, que le meilleur moyen de réussir étoit de glisser quelque argent; l'avis n'étoit peut-être pas mauvais, si le postulant eût trouvé l'homme qu'il lui falloit. Mr. Maynwaring étoit celui qui avoit le plus de crédit auprès des Seigneurs de la Trésorerie, il laissa une Lettre pour lui, avec une bourse de cinquante Guinées, lui demandant sa protection pour obtenir la place qu'il sollicitoit. Il présenta ensuite une Requête aux Commissaires, après qu'elle eut été luë chacun des Commissaires en dit son avis; Mr. Maynwaring quand on vint à lui, tira la bourse de cinquante Guinées, & la Lettre, & dit, que *tant qu'il pourroit l'empêcher, cet homme n'auroit ni cette place, ni aucune autre* (8). Quel-

(1) Oldmixon's *Life and Posthumous Works of Arthur Maynwaring*, p. 1.

(2) Idem ibid.

(4) *Life and Posthumous Works* &c. p. 9-12.

(5) Ibid. p. 13. 14.

(6) Ibid p. 17. 18.

(7) Pierre Motteux.

(8) *Life* &c. p. 18, 19.

bres de la Coterie de Kit-Kat, dont il fut regardé comme un des principaux ornemens & des plus fermes appuis par son esprit agréable & divertissant (*g*). Au commencement du régne de la Reine Anne Mylord Godolphin, Grand-Trésorier, engagea Mr. Done à se défaire de la Charge d'Auditeur des *Imprests*, pour laquelle il lui donna quelques mille Livres sterling; & Mr. Maynwaring n'eut aucune connoissance de ce que ce Seigneur vouloit faire pour lui, jusqu'à ce qu'il lui fit présent de la Patente pour cette Charge, qui vaut environ deux mille Livres sterling de rente dans un tems d'affaires. Notre Auteur fut député au Parlement en 1705 de la part de Preston dans la Comté de Lancaster (*h*). Il a eu beaucoup de part à la Feuille qui a pour titre *Le Mélange* [*F*], & il est l'Auteur de plusieurs autres Piéces [*G*]. Il mourut à St. Albans le 13 Novembre 1712, ayant quelque tems avant sa mort fait son Testament, dont il fit la célébre Actrice, Mademoiselle Oldfield, Exécutrice [*H*]: il avoit d'elle un fils nommé Arthur Maynwaring, & partagea son bien également entre cet enfant, Mademoiselle Oldfield, & une sœur qu'il avoit (*i*). Il fut enterré dans l'Eglise Paroissiale de Chertsey dans la Province de Surrey, où son pere & son ayeul reposent, & où ils avoient autrefois une assez belle Terre (*k*). L'*Examinateur*, son Antagoniste pour les affaires publiques, convient qu'*il écrivoit avec assez d'esprit, & d'un stile de Maître*. Le Chevalier Richard Steele lui a dédié le *premier Volume* du *Babillard*. Mr. Oldmixon remarque (*l*) qu'il avoit „ de l'horreur pour les Jureurs, & pour ceux qui tenoient des discours profanes & impies, ou qui parloient injurieusement du Clergé. Il regardoit cela comme une pauvre preuve d'esprit, & ne l'excusoit ni en lui-même ni dans les autres".

(*g*) Idem p. 18-20.

(*h*) Ibid. p. 22. 23.

(*i*) Ibid. p. 343-345.

(*k*) Ibid. p. 356.

(*l*) Préface to the *Life* &c. p. 17.

Quelque tems après il parut une Piéce satirique contre les Commissaires, intitulée: *Requête des Marchands opprimés au Grand-Trésorier contre les Commissaires de la Douane*; on y voit que la Satire même épargnoit Mr. Maynwaring; on prie Dieu de délivrer le Royaume de tous les autres, qui sont caractérisés par des traits peu avantageux, & de ne laisser que Maynwaring seul pour exercer l'emploi de Commissaire.

[*F*] *Il a eu beaucoup de part à la Feuille intitulée le Mélange.*] Il écrivit lui-même la premiére feuille; la seconde n'est pas entiérement de sa façon, mais la Lettre sur la prévarication des Torys, dans leur excuse d'avoir voté contre la Maison d'Hanovre, est de lui, aussi-bien que la plupart des Réflexions sur le Docteur Davenant, dans la conclusion de cette feuille, où il l'appelle le Chevalier Thomas Double; de-même que ce qui y est dit du mauvais traitement fait à Mr. Stanhope à l'élection de Westminster. La troisiéme feuille est toute de lui, excepté l'Epigramme qui s'y trouve. Il n'a fait que corriger la quatriéme. La cinquiéme est toute de sa façon, excepté le morceau qui regarde une Brochure intitulée, *Fautes des deux côtés*, écrite par Mr. Clements, Sécretaire du feu Comte de Peterborough. La sixiéme est toute de sa façon, aussi-bien que la premiére partie de la huitiéme. La Traduction de *de la Fontaine*, dans le neuviéme Mélange, est de lui, de-même que le dixiéme tout entier, & la Réponse à l'Examinateur touchant les Vers. Le douziéme & le treiziéme sont presque tous de lui; mais il n'y a de sa main dans le quatorziéme que la Fable tirée de *Cœlius Rhodiginus*, & les remarques sur la Lettre interceptée de l'Electeur de Baviére, avec une Replique à ce qu'avoit insinué l'Examinateur, que Mylord Godolphin Grand-Trésorier avoit été corrompu par les Ecossois dans l'affaire de l'Acte de Sureté & d'Union. Le quinziéme & le seiziéme sont pour la plus grande partie de lui, & en ce qui regarde l'Assemblée du Clergé il fut aidé par le Docteur White Kennet, Doyen de Peterborough. La premiére partie du dix-septiéme est de sa façon, mais il n'a fait que corriger le dix-huitiéme & le dix-neuviéme. Il fut alors fort mal vers Noël de l'an 1710. Le vingtiéme est de sa main. Il a fait du vingt-uniéme le morceau qui regarde la *Haute Eglise & la Basse Eglise*, & une partie des Remarques sur l'Examinateur. Il a seulement revu le vingt-deuxiéme. Le vingt-troisiéme, où se trouve la plaisante avanture de la Boule à Wapping, est de Mr. Steele. Le paralléle entre Abel le Cordier & l'Examinateur, à la fin de cette feuille, est de Mr. Maynwaring. Il n'a fait que corriger le vingt-quatriéme, le seul morceau qu'il y ait de sa façon est celui qui regarde le Marquis de Guiscard; il n'y a rien de lui dans les cinq suivans, sa santé ne lui ayant pas permis de s'appliquer autant qu'il le croyoit nécessaire pour le succès de ce Papier; dans le trentiéme il y a de sa façon le morceau, qui regarde le *rétablissement de la Ville, de la Pénitence, dont elle a été attaquée*, & le châtiment convenable pour les Incendiaires. Le trente-uniéme est presque tout de lui, de-même que le trente-deux, excepté la Lettre sur l'année 1688, qui est de la main de son ami Mr. Antoine Henley. Se trouvant très bien rétabli, il fit seul le trente-troisiéme & le trente-quatriéme, & la plus grande partie des deux suivans, entre autres la *Dissertation sur le mot de Peculatus*, qui se trouve dans le trente-sixiéme. Le trente-septiéme & le trente-huitiéme sont tout entiers de sa main, & il est Auteur de ce qui dans le trente-neuviéme est destiné à justifier l'Ancien Ministére, & le Duc de Marlborough; n'ayant que revu le reste. Il a fait tout le quarantiéme, mais n'a fait que revoir les deux suivans. La chaleur de la Saison, & son mal qui augmentoit, l'obligérent alors à loger à la Campagne, d'abord à Hampstead, & ensuite à Paddington, pour tâcher de rétablir sa santé, qui s'affoiblissoit de jour en jour. Il laissa faire le quarante-troisiéme Mélange à l'Auteur des deux précédens. Il fit dans le suivant ce qui regarde Grey & les nouvelles d'Abel Dublin. Environ ce tems-là le Mélange fut dénoncé par le grand Juré de la Comté d'Oxford. Mr. Maynwaring écrivit la derniére de ces feuilles à Saint Albans; & l'Examinateur ayant discontinué d'écrire, le Mélange qui avoit été entrepris pour le contrecarrer discontinua aussi (9).

(9) Ibid. p. 167-202.

[*G*] *Il est l'Auteur de plusieurs autres Piéces.*] Il a fait I. *Remarques sur un nouveau Roman intitulé*: Le Mémorial de l'Eglise Anglicane, *ou Histoire des dix Preux* (10). II. Traduction de la seconde Ode du premier Livre d'Horace (11). III. Traduction du V. Livre des Métamorphoses d'Ovide. IV. *Caractère des nouveaux Ministres*, 1710 (12). V. Odes diverses, Poësies, Prologues, & Epilogues. VI. On lui donna à examiner un Manuscrit contenant des Mémoires de la fameuse marche du Duc de Marlborough à Blenheim; écrits par un Chapelain du Duc avec beaucoup d'exactitude pour le fond, mais très-imparfaitement pour la forme. On pria Mr. Maynwaring d'y donner un meilleur tour, mais il trouva la tache trop difficile; cependant comme la rélation détaillée de cette surprenante marche lui plût extrêmement, il résolut de ne pas la laisser perdre, & d'y donner une nouvelle & meilleure forme, en faisant d'un journal exact, une Histoire réguliére. Ces papiers tombérent entre les mains du Chevalier Steele (13). VII. Traduction d'une partie des *Offices de Cicéron* (14). VIII. *Quatre Lettres à un Ami du Nord de la Grande-Bretagne*, écrites au sujet de la publication du Procès du Docteur Sacheverell. IX. *Histoire d'Hannibal & de Hannon, pendant la seconde Guerre Punique. Fidélement recueillie des meilleurs Auteurs.* On prétend qu'il a voulu représenter dans cette Piéce le Duc de Marlborough sous le nom d'Hannibal; le Grand-Trésorier Oxford sous celui de Hannon; le Comte de Tallard sous celui de Valerius Flaccus; & le Docteur Robinson, Evêque de Bristol, sous celui d'Asdrubal. X. *Le Discours d'Alcibiade aux Athéniens*, inséré dans le *Whig Examinateur*, N°. 3. XI. *Les Promesses du Roi de France au Prétendant*, &c. XII. *Courte Rélation & Apologie du Traité de la Barriére* (15). XIII. *Remarques sur la présente négotiation de paix entamée entre la Grande-Bretagne & la France* (16). XIV. *The Bewdley Case* (17). XV. Il a eu beaucoup de part à la *Lettre à un Ecclésiastique de la Haute Eglise*. XVI. Il a revu & publié une Piéce intitulée *Bouchain*, en forme de Dialogue entre le *Mélange* & l'*Examinateur* sur la Campagne de 1711. XVII. Il écrivit une *Lettre aux Free-holders*, peu de tems avant l'Election des Membres du nouveau Parlement. XVIII. Il a eu beaucoup de part à une Brochure, intitulée l'*Académie Angloise*, où il ridiculise la Lettre du Docteur Swift au Grand-Trésorier Oxford, touchant le changement de la Langue Angloise. XIX. La *Lettre écrite de Douai* est de sa façon, ou de celle de quelqu'un de ses Amis, à qui il a aidé (18).

(10) *Life* &c. p. 25 & *suiv.*

(11) Ibid. 47-49.

(12) Ibid. p. 56. 57.

(13) Ibid. p. 71.

(14) Ibid. p. 77 & *suiv.*

(15) Ibid. p. 227 & *suiv.*

(16) Ibid. p. 248.

(17) Ibid. p. 316 & *suiv.*

(18) Ibid. p. 324.

[*H*] *Dont il fit la célébre Actrice, Mademoiselle Oldfield, Exécutrice.*] Mr. Oldmixon nous apprend (19) que Mr. Maynwaring „ l'aima pendant les huit ou neuf derniéres années de „ sa vie, & cela avec une passion, qui n'auroit pu guéres „ être plus forte, quand elle auroit été la premiére passion „ de l'un & de l'autre. Elle fut sans-contredit redevable à „ ses instructions d'être devenuë si excellente Comédienne; „ car comme il n'y avoit personne qui entendit mieux que „ lui l'action du Théatre, il n'y avoit aussi personne qui fut „ plus charmé d'y voir exceller Mlle. Oldfield. Il fit divers „ *Prologues & Epilogues* pour elle, & voulut toujours les lui „ entendre réciter en particulier, avant qu'elle les prononçât en public. Ses amis de l'un & l'autre sexe le blâmérent „ souvent de cette intrigue, & quelques-uns du premier rang „ eurent avec lui de si vives disputes sur ce sujet, que Mlle. „ Oldfield elle-même lui représenta souvent, qu'il étoit de „ son honneur & de son intérêt de rompre avec [illegible] „ cette marque de franchise & d'affection l'attacha de plus en „ plus à elle, à ce qu'il a souvent avoué; & tous les Amis „ renoncérent enfin à lui faire des instances pour la quitter, „ voyant qu'elle prenoit de plus en plus de l'empire sur lui „ ..... On ne peut disconvenir que cette passion ne lui causât de grandes dépenses, & que ce n'est pas la seule preuve „ de sa mauvaise œconomie". Son Testament fut vivement reproché à sa mémoire, surtout par l'*Examinateur* du 9 Février; on y répondit par un Papier qui parut deux mois après sa mort, pour le justifier (20); cette Apologie fut suivie quelques jours après d'une autre, dans une Lettre à un Ami, attribuée à Mr. Robert Walpole (21).

(19) Ibid. p. 42. 44.

(20) Ibid. p. 166 & *suiv.*

(21) Ibid. p. 151 & *suiv.*

MEDE (JOSEPH) très-savant Théologien du XVII. Siécle, étoit d'une bonne famille; il nâquit à Berden proche de Bishop's-Stortford dans la Comté d'Essex, au mois d'Octobre 1586. A l'âge de

dix

dix ans, fon Pere & lui furent attaqués en même tems de la petite Vérole, qui fut mortelle au premier. Sa Mere époufa enfuite Mr. Gower de Nafing dans la Comté d'Effex; fon Beaupere envoya le jeune Mede à l'Ecole, d'abord à Hodfden, & enfuite à Wethersfield dans la même Comté; pendant ce tems-là il acquit de lui-même une affez grande connoiffance de l'Hébreu [A]. En 1602 on l'envoya au Collége de Chrift à Cambridge (a). En 1606 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (b), & fe diftingua bientôt avantageufement [B]; & vers le tems qu'il prit le degré de Maître-ès-Arts; ce qu'il fit en 1610 (c), il avoit fait des progrés extraordinaires dans tous les genres d'Etudes Académiques (d). La premiére chofe par laquelle il fe fit connoître fut une Epître, qu'il adreffa au Docteur Andrews, en ce tems-là Evêque d'Ely, dans un Traité Latin *De Sanctitate Relativâ* [C] dont ce Prélat fut fi content, que peu de tems après, Mr. Mede ayant eu befoin de la protection du Roi, à l'occafion de fon élection à une place de Membre de fon Collége, l'Evêque l'appuya de fon crédit, & foutint non feulement fes droits, mais voulut l'avoir pour fon Chapelain domeftique; place que Mr. Mede refufa honnêtement, préférant la liberté d'étudier à toute l'efpérance d'avancement [D]. Peu de tems après qu'il eut été aggregé à fon Collége [E] il fut nommé Profeffeur en Grec de la Chaire fondée par le Chevalier Gautier Mildmay, & il conferva ce pofte durant toute fa vie; ce qui lui rendit cette Langue, auffi bien que plufieurs autres, très-familiére [F]. Il entretint fes Connoiffances Académiques par les Leçons

(a) *Life of Mr. Jofeph Mede. B. D.* p. 1 & 2. prefixed to his *Works.* Lond 1677 in-fol.

(b) Régitre de l'Univerfité.

(c) Le-même.

(d) *Life* p. 2.

[A] *Pendant ce tems-là il acquit de lui-même une affez grande connoiffance de l'Hébreu.*] Ayant été par occafion à Londres, il y acheta la *Grammaire Hébraïque* de Bellarmin. Son Maître qui n'entendoit point cette Langue, lui dit que ce Livre ne lui convenoit point. Mais cela n'empêcha pas le jeune garçon de faire ufage de cette Grammaire, & de l'étudier avec tant d'application, qu'il acquit avant que de quitter l'Ecole une connoiffance rien moins que médiocre de la Langue Hébraïque (1).

(1) *Life of Jofeph Mede* p. 1. prefixed to his *Works.* Lond. 1677. in-fol.

[B] *Il fe diftingua bientôt avantageufement.*] Les progrès qu'il fit en peu de tems attirérent fur lui les yeux non feulement du Collége où il étoit, mais de toute l'Univerfité; ce qui étoit d'autant plus remarquable par rapport à lui, qu'il n'avoit point cette heureufe facilité de s'énoncer, qui donne du relief aux talens les plus médiocres; & qu'au contraire il héfitoit fi fort en parlant, qu'il fouffroit lui-même, & devoit être moins agréable aux autres. Cette difficulté lui fit éviter, autant qu'il lui fut poffible, toutes les difputes, & autres exercices publics, parce qu'il ne pouvoit s'en acquitter qu'avec beaucoup de peine; deforte qu'il avoit le double du travail des autres, comme il le difoit à fes Amis, étant obligé d'étudier non feulement les matiéres, mais les termes auffi, non pour exprimer fa penfée, ces fortes d'expreffions, quand on poffède bien les chofes, fuivant affez naturellement, & s'offrant même d'elles-mêmes; mais pour trouver des mots qu'il pût prononcer, & pour les arranger de la maniére la plus propre à lui en faciliter la prononciation. Cependant à cet égard il fut un rare exemple, de ce que le foin & l'attention peuvent faire pour remédier à une pareille imperfection. Car en examinant avec foin la nature de fon défaut, quels termes l'arrêtoient, ou féparément, ou joints enfemble, en quel tems il avoit plus ou moins de facilité à s'énoncer, il parvint à furmonter fi bien ce défaut, qu'il prononçoit prefque fans héfiter tout un Sermon. Peu après qu'il eut commencé à étudier la Philofophie, il fut pendant quelque tems agité par le Pyrrhonifme: car étant tombé fur un Livre qui étoit dans la chambre d'un de fes Compagnons d'étude (Sextus Empiricus ou quelque autre du même ordre) la lecture de cet Ouvrage excita en lui d'étranges penfées, & il en vint jufqu'à douter, fi le Monde vifible n'étoit pas un pur phantôme de l'imagination. Il a avoué, que cette idée s'étant fortifiée, lui rendit tous les Objets fi defagréables, que la vie même lui devint à charge. Il étoit encore fort jeune, & d'autant plus expofé à fe laiffer féduire par ces notions embarraffées, par lefquelles Pyrrhon s'eft fi fubtilement étudié à repréfenter le féjour de la vérité comme inacceffible. Mais il fe tira bientôt de ce dangereux Labyrinthe, & fit voir de bonne heure en méditant fur des fujets fi fubtils & fi curieux, qu'il étoit né pour les plus profondes Contemplations (2).

(2) Ibid. p. 2.

[C] *La premiére chofe par laquelle il fe fit connoître, fut une Epître, qu'il adreffa au Docteur Andrews, en ce tems-là Evêque d'Ely, dans un Traité Latin* de Sanctitate Relativâ.] L'Auteur de fa vie nous dit (3). „ Qu'il y avoit tant de belle érudition dans cette Piéce, que fi elle avoit paru, dans le tems même qu'elle fut compofée, elle auroit fait connoître les grands talens de l'Auteur, & lui auroit acquis la jufte eftime du Public. Et quoique lui-même, fur la fin de fa vie, en jugeât peu favorablement, *comme fentant trop fon enfance en fait de Théologie, n'étant que des premiéres penfées, & le ftile ayant trop d'affectation.* (Ce font fes propres termes à un Ami, qui le follicitoit de publier cet Ouvrage) que par cette raifon il ne vouloit pas permettre qu'il vît le jour, d'autant plus, que dans un âge plus avancé & après mure délibération il avoit publié l'effentiel de ce Traité avec des corrections dans un autre de fa façon (4), outre ce qu'il en avoit prononcé en public dans un Sermon au Clergé (*Concio ad Clerum* (5); cependant cet Effai de fes Etudes Théologiques eut l'approbation d'un auffi grand Homme, que l'étoit celui à qui il le préfenta".

(3) Ibid. p. 5.

(4) Sur 1 Cor. XI. 22.

(5) Sur Levit. XIX. 30. *Sanctuarium meum reveremini.*

[D] *Place que Mr. Mede refufa honnêtement, préférant la liberté d'étudier à toute efpérance d'avancement.*] Il avoit commencé de bonne heure à penfer ainfi; car dans le tems qu'il n'étoit encore que petit Ecolier, Mr. Richard Mede, Marchand, & fon Oncle, qui n'avoit point d'enfans, le fit venir, & lui offrit de l'adopter pour fon fils, s'il vouloit demeurer avec lui; mais cette offre ne fut pas capable de le tenter, & il fit voir dès ce tems-là, qu'il n'y avoit pas d'attraits dans le Monde qui puffent le faire renoncer à fes études (6).

(6) *Life* p. 3.

[E] *Peu de tems après qu'il eut été aggregé à fon Collége.*] L'Auteur de l'Appendix à fa vie, nous apprend (7) que Mr. Mede avoit déjà demeuré dans l'Univerfité paffé le tems qu'il avoit pris le degré de Maître-ès Arts, & *qu'on lui avoit fait plufieurs fois tort dans les Elections*, le Docteur Cary (depuis Evêque d'Exeter) Principal du Collége, ayant contre lui une jaloufie mal fondée, prétendant *qu'il avoit trop de panchant pour Genève.* Environ ce tems-là un Gentilhomme de mérite, du Nord du Royaume, l'invita à venir demeurer chez lui, & lui offrit des conditions avantageufes. Mr. Mede demanda du tems pour y penfer. C'étoit alors la Foire de Sturbridge, où il trouva dans une Boutique de Libraire un Livre de Mathématiques, qu'il fouhaittoit depuis longtems d'avoir. Le moindre prix étoit cinquante Schellings, & il lui fembloit que le Livre les valoit; mais la queftion étoit, fi en tirant cette fomme de fa bourfe, il n'y feroit pas le même tort qu'une trop grande faignée fait à un Corps extraordinairement foible. S'étant retiré dans une promenade folitaire, qui étoit là tout près, il délibéra férieufement en lui-même fur ce qu'il feroit; s'il achetteroit le Livre, & quitteroit l'Univerfité en acceptant l'offre du Gentilhomme; ou s'il laifferoit-là le Livre, & continueroit à demeurer où il étoit; car fon petit revenu ne lui permettoit pas de jouïr de l'une & de l'autre de ces chofes; & même ne lui auroit pas permis de faire un fi long féjour au Collége, fans fa prudente & frugale œconomie. Pendant qu'il pefoit ces avantages & ces inconvéniens, Mr. Guillaume Bofwell, depuis Chevalier, Membre en ce tems-là du Collége de Jéfus qui étoit fon ami, paffa par hazard, & lui ayant demandé ce qui le rendoit fi penfif, Mr. Mede, charmé de cette rencontre, lui communiqua toute l'affaire. D'abord Mr. Bofwell l'encouragea d'accepter la propofition du Gentilhomme, qu'il connoiffoit pour un homme bienfaifant, favant, & qui avoit une Bibliothéque bien fournie; il ajoûta que le loifir qu'il auroit, la bonne compagnie, un honnête revenu dont-il jouïroit (en joignant fes appointemens avec ce qu'il avoit de lui-même) & les autres commodités qu'il trouveroit-là, le mettroient en état de rendre à l'Eglife & à la République des Lettres plus de fervice par fa plume, que fa difficulté de s'énoncer ne lui permettroit peut-être de faire dans le Miniftére. Mr. Mede n'eut pas de peine à fe rendre à l'avis d'un fi bon ami, & le quitta dans la réfolution de prendre le parti qu'il lui confeilloit. Mais il n'eut pas fait quelques pas, que Mr. Bofwell le rappella, en lui difant: *Jofeph, il feroit pourtant dommage que tu nous quittaffe faute de Livres. Tien, voilà tout mon trefor à préfent* (lui montrant cinq Piéces) *mais nous partagerons, va acheter le Livre.* Mr. Mede s'excufa modeftement d'accepter cette générofité en objectant à fon ami: *Comment pourrai-je, quand il le faudra, vous payer cet argent?* mais Mr. Bofwell le follicita vivement à l'accepter, & lui dit: *Je te prie ne t'embarraffe pas de me le rendre; ce fera quand tu pourras, & à auffi petites parties que tu le voudras; & foit que tu me le rendes ou non, ce fera la même chofe pour moi.* De cette maniére Mr. Mede devint poffeffeur du Livre, & demeura dans l'Univerfité. Fort peu de tems après le Collége apprit fous main, qu'un Etranger avoit obtenu un Ordre pour entrer dans la premiére place vacante ou à vaquer. Cette nouvelle fit qu'on fe hâta de prévenir le coup par une élection; & le Maître voulut bien alors entendre parler de Mr. Mede; il fut élu mais conditionellement & provifionnellement, favoir qu'il renonceroit à la place, en cas qu'on ne pût détourner l'effet de l'Ordre, & qu'on en preffât fortement l'exécution. Mr. Mede s'adreffa donc à l'Evêque Andrews, par le crédit duquel il fut confirmé dans la place de Membre au Collége, auquel il étoit redevable de fon éducation. „ Cette preuve fignalée de la protection de la Providence & de la Bonté Divine toucha fi fort Mede, qu'il fit un vœu folemnel, qu'il a toujours religieufement obfervé, de mettre à l'écart chaque dixiéme Schelling, qu'il recevroit dans le Collége, & d'employer cet argent à des ufages pieux (8)".

(7) P. 16.

(8) *Appendix to his Life* p. 16. 17.

[F] *Ce qui lui rendit cette Langue, auffi bien que plufieurs autres, très-familiére.*] Les Leçons continuelles qu'il donnoit fur Homére, lui donnérent une intelligence parfaite non feulement de cet Auteur, mais comme il confrontoit foigneufement le Grec avec l'Hébreu, le Chaldaïque, & le Syriaque, il fe rendit auffi en même tems toutes ces Langues familiéres. Il avoit fait d'ailleurs un Recueil des Mots Grecs, Latins, & Anglois, qu'il avoit remarqués qui approchoient de l'Hébreu pour le fon & pour la fignification; c'eft ce qui paroît par un Manufcrit

çons particuliéres qu'il faisoit à ses Eléves, pour lesquels il étoit un Guide aussi fidéle qu'éclairé [G]. Il se dévoua si absolument à ses études, qu'il faisoit servir à ses vuës, le tems même qu'il employoit à ses récréations. Il ne se permettoit peu ou point d'autre exercice que la promenade; & souvent quand il se promenoit en compagnie soit à la Campagne, soit dans le Jardin du College, il faisoit rouler la conversation sur la beauté, les caractéres, les vertus, & les propriétés des Plantes, qui se présentoient à la vuë; car il étoit Floriste curieux, & Herboriste habile. Son plus grand plaisir en compagnie étoit de s'entretenir avec les Savans de ses amis. Les études particuliéres qu'il faisoit dans son cabinet con-
(e) Ibid. p. 3-5. sistoient principalement à faire des recherches sur ce qu'il y a de plus profond dans les Sciences (e) [H]. Le 9 Juin 1618 il prit le degré de Bachelier en Théologie (f). En 1625 il fut élu Président du Col-
(f) Regitre de l'Université. lége de la Trinité de Dublin, à la recommandation de l'Archevêque Usserius; mais il refusa ce poste [I]. Ses Ecrits fournissent des preuves incontestables de l'étenduë de son savoir [K]. Il étoit bien pris dans sa

nuscrit de sa façon in-4. contenant les Racines Hébraïques &c. avec les mots Grecs, Latins, & Anglois, dérivés de plu-
(9) *Life* p. 4. sieurs de ces Racines (9).

[G] *Il entretint ses Connoissances Académiques par les Leçons particuliéres qu'il faisoit à ses Eléves, pour lesquels il étoit un Guide aussi fidéle qu'éclairé.*] Après les avoir instruits à fond, par ses Leçons journaliéres, dans les Humanités, la Logique, & la Philosophie, & après avoir reconnu par la conversation à quel genre d'étude ils pouvoient s'appliquer avec fruit, il leur donnoit ses avis en conformité; lorsqu'ils étoient en état de travailler seuls, il aimoit mieux prescrire à chacun ce qu'il devoit faire par jour, que de leur fixer réguliérement des heures précises pour recevoir ses Leçons. Ils se rendoient tous le soir dans sa chambre pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient fait, & pour lui faire voir qu'ils avoient rempli la tâche qu'il leur avoit imposée. La premiére question qu'il faisoit à chacun dans son rang, étoit Quid dubitas? *Quels doutes avez-vous?* car il supposoit, que ne *douter de rien*, & *n'entendre rien*, étoit à peu près la même chose. Il écoutoit leurs doutes, & leur donnoit des éclaircissemens; & après les avoir recommandés eux & leurs études à la protection divi-
(10) Ibid. ne, il les renvoyoit dans leurs chambres (10).

[H] *Les études particuliéres qu'il faisoit dans son cabinet, consistoient principalement à faire des recherches sur ce qu'il y a de plus profond dans les Sciences.*] Entre autres choses, il s'appliqua fort, dans sa jeunesse, à l'Astrologie, & barbouilla bien du papier à calculer les Nativités de ses plus proches parens, & de ses compagnons d'étude, ayant, disoit-il, un panchant naturel pour cet Art, préférablement à tous les autres. Mais cette inclination ne séduisit pas son jugement jusqu'au point de l'empêcher de reconnoitre la vanité & la foiblesse des fondemens sur lesquels les Astrologues bâtissent souvent leurs prédictions. Tout ce qu'il croyoit avoir découvert par ses recherches, se réduisoit uniquement à ceci: c'est que les Corps Célestes, ayant sans-contredit de l'influence sur tous les Corps Sublunaires qui sont dans la même position par rapport au Firmament, on peut croire raisonnablement, qu'il y a de la conformité dans leurs Opérations, ce qui produit de la Sympathie entre les choses produites sous les mêmes Constellations, & de l'Antipathie entre celles qui sont nées sous des Constellations différentes. Ce qu'il n'étendoit pourtant pas au-delà d'une inclination naturelle, que la Coutume, l'éducation, & une infinité de circonstances peuvent changer dans les hommes; ainsi il ne pensoit pas qu'on pût, sans une extrême vanité, prétendre prédire sur des fondemens infaillibles les actions futures, surtout dans les choses où les hommes agissant par choix, font en bien des occasions violence à leurs inclinations naturelles. Mais pour donner au Lecteur le sentiment de Mr. Mede avec toute la précision possible, & dans ses propres termes, nous rapporterons ce qu'il disoit en conversation particuliére touchant la Nécessité & la Con-
* J'ai conservé dans la Traduction les termes Grecs qui sont dans l'Original, de peur de donner aux expressions de Mr. Mede un sens différent du sien. R. D. T. tingence des Causes subordonnées. Il disoit * que l'ευταξια „ du Ciel produisoit dans l'homme ευκρασιαν *Temperamenti*, „ & que cette ευκρασια *Temperamenti* produit ευφυιαν *Ingenii*, „ dans la subordination directe & naturelle des Causes. Mais „ que la Chaine se rompt-là, parce que l'ευφυια *Ingenii* ne „ produit ευπραξιαν *Actionis* dans l'homme que d'une maniére „ contingente, & sans aucune nécessité. Et que de même au „ contraire δυσταξια *Cœli* produit δυσκρασιαν *Temperamenti*, & „ que la δυσκρασια *Temperamenti* produit δυσφυιαν *Ingenii*: & „ cela naturellement, comme ci-dessus; mais que cette δυσ- „ φυια *Ingenii* ne produit point nécessairement δυσπραξιαν „ *Actionis*, parce qu'il est au pouvoir de l'homme, qui a une „ disposition naturelle mauvaise, de devenir bon & meilleur, „ en travaillant à se perfectionner, & surtout par le secours „ de la Grace, selon que la Bonté divine lui fournit des oc- „ casions favorables." Mais renonçant à l'ardente recherche des chiméres Astrologiques, il s'appliqua à des études plus utiles, comme l'Histoire & les Antiquités; il s'attacha surtout à pénétrer ces Sciences mystérieuses, qui ont rendu les anciens Chaldéens, les Egyptiens, & d'autres Peuples si fameux; les suivant à la trace, autant qu'il pouvoit avoir de lumiéres pour le guider, dans leurs Systêmes, dans leurs expressions figurées, aussi bien que dans leurs Hiéroglyphes; sans oublier de faire des recherches sur les *Oneirocritiques* des Anciens. Cette étude lui parut d'autant plus nécessaire, qu'il concevoit que tout cela pouvoit avoir de l'affinité avec le stile des Prophétes, pour l'intelligence duquel il montroit une violente passion. Les Etudes d'Humanités & de Mathématiques n'étoient que comme des Elémens, qu'il faisoit servir aux mystéres de la Religion. Il acquit la connoissance de l'Histoire Universelle, Nationale, Ancienne & Moderne, Sacrée & Profane. Il recherchoit curieusement & avec soin les Antiquités qui concernoient la Religion, tant Payenne & Judaïque, que Mahométane & Chrétienne. A ces connoissances il joignoit une parfaite intelligence de la structure du Tabernacle & du Temple & de l'Ordre du service qui s'y faisoit; une idée juste de Jérusalem & de la Terre Sainte; outre qu'il étoit au fait des autres Antiquités Judaïques, & de la Chronologie de l'Ecriture, surtout en ce qui est nécessaire pour résoudre & pour éclaircir les difficultés & les passages obscurs qui se rencontrent dans la partie Historique des Livres Sacrés (11). (11) Ibid. p. 5. 6.

[I] *En 1625 il fut élu Président du Collége de la Trinité de Dublin, à la recommandation de l'Archevêque Usserius, mais il refusa ce poste.*] La Lettre des Membres du Collége à Mr. Mede, pour le prier d'accepter la Présidence, est datée du 15 Mars 1626; & la Réponse de Mr. Mede est du 10 Avril 1627.

[K] *Ses Ecrits fournissent des preuves incontestables de l'étenduë de son Savoir.*] Il a publié lui-même trois Traités. I. *Clavis Apocalyptica*, à Londres & à Cambridge 1627 in-4. Imprimé en Anglois à Londres en 1650 in-4. II. *Temples ou Lieux consacrés au service de Dieu même dès le tems des Apôtres*, Londres 1638 in-4. III. *Le Nom d'Autel ou de* ΘΥΣΙΑΣΤΗΡΙΟΝ *donné anciennement à la Table de l'Eucharistie*. Londres 1637 in-4. Après sa mort on a publié; *Discours sur 2. Cor. XI. 22.* Londres 1638 in-4. *Sermon sur Ecclés.* V. 1. Londres 1638 in-4. Diatribæ: *Discours sur divers Textes de l'Ecriture Sainte, prononcés en différentes occasions: Sur la Copie même de l'Auteur.* Londres 1642. Il y quatre parties de ces *Diatribes*. IV. *Discours sur divers Textes de l'Ecriture Sainte prononcés en différentes occasions, par Joseph Mede Bachelier en Théologie, ci-devant Membre du Collége de Christ à Cambridge. Imprimés pour la première fois. On y a joint les Lettres de Mr. Mede en réponse à celles de plusieurs Savans; où l'on trouve de petites Dissertations sur quelques matiéres de Théologie, & des éclaircissemens sur des passages difficiles de l'Ecriture Sainte; un Abrégé de la Vie de l'Auteur; une Liste des Textes & des Epitres, & une Table des principaux Passages & des Matiéres qui y sont expliqués.* Londres 1652 in-4. *L'Apostasie des derniers tems. Dans lesquels, selon les prédictions divines, le Monde doit suivre la Bête, le Mystére d'Iniquité prevaloir si fort sur le* Mystére de Piété, *l'Impure Babylone sur l'Eglise pure de Christ; que la Gloire visible de la veritable Eglise sera fort obscurcie, la vraye Foi Chrétienne corrompuë, la pureté du Culte souillée; ou la* Théologie Payenne *touchant les* Démons, c'est-à-dire, *des Puissances Divines inférieures, qui sont Médiateurs entre Dieu & les Hommes, renouvellée dans les* derniers tems *parmi les Chrétiens, par l'adoration des Anges, la Déification & l'Invocation des Saints, l'honneur & le Culte rendu aux Reliques; celui des Images, de la Croix* &c. *A quoi l'on a joint l'explication de la nature, de l'origine, & des progrès de la grande, fatale, & solemnelle Apostasie: proposé en public depuis quelques années sur 1 Timoth.* IV. 1—3. *par* Joseph Mede, *Bachelier en Théologie, & Aggregé du Collége de Christ à Cambridge.* Londres 1641 in-4. c'est le Docteur Guillaume Twisse qui a publié cet Ouvrage. *Exposition de la Prophetie de St. Pierre sur l'avenement de Jesus-Christ.* Londres 1642 in-4. Toutes les Oeuvres de notre Auteur ont paru ensemble à Londres en 1677 in-fol. sous ce titre: *Les Oeuvres du pieux & très-savant* Joseph Mede *Bachelier en Théologie, & ci-devant Aggregé du Collége de Christ à Cambridge.* On voit à la tête de ce Recueil une *Préface générale*, avec la *Vie de l'Auteur* & un *Appendix* à cette Vie. Le *premier Livre* contient les *Diatribes, ou Discours sur divers Textes de l'Ecriture Sainte; selon le nombre des Dimanches de l'Année, corrigés & augmentés sur les Manuscrits de l'Auteur.* Le *Second Livre* renferme *Divers Discours & Traités sur les Temples & le Service Divin qui s'y fait.* On trouve dans le *troisiéme Livre* les Piéces suivantes 1. *Clavis & Commentationes Apocalypticæ.* 2. *Opuscula nonnulla ad Rem Apocalypticam spectantia.* 3. *Paraphrase & Exposition du* Ch. III. *de la* 2. Epître de St. Pierre. 4. *L'Apostasie des derniers tems.* 5. *Les Semaines de Daniel, avec deux autres Traités sur ce Prophète.* Le *quatriéme Livre* contient les *Lettres* de Mr. Mede *en réponse à celles des Savans. Corrigées & augmentées de plusieurs Lettres.* Dans son *Apostasie des derniers tems* Mr. Mede traduit de la maniére suivante le Passage de la 1. à Timoth. IV. 1. 2. &c. *Néanmoins l'Esprit dit expressément qu'aux derniers tems quelques-uns se révolteront de la Foi, s'adonnans à des Esprits erronés, & aux Doctrines des Démons, par l'Hypocrisie des mensonges, ayant des Consciences troublées, défendans de se marier, commandant de s'abstenir des viandes &c.* Il prouve que le terme d'*Apostasie*, Αποστασια, dans l'Ecriture emporte *Revolte* ou *Rebellion*, & montre par l'Ecriture, que l'Idolâtrie est une Révolte de cette espéce. Que l'expression de *Doctrines des Démons*, Διδασκαλιαι Δαιμονιων, doit se prendre dans un sens passif, pour des *Doctrines touchant les Démons*; façon de s'exprimer, dont il y a divers exemples dans l'Ecriture Sainte. Que les *Démons*, suivant la Théologie Payenne, étoient 1. Par rapport à leur nature & à leur rang, des Puissances Célestes d'un ordre mitoyen entre les Dieux Suprêmes & les Hommes. 2. Par rapport à leur Office, des Médiateurs

ſa taille, plutôt grand que petit; il fut aſſez délié dans ſa jeuneſſe, mais parvenu à un âge mûr, il devint plus gros, mais ſans excès, la graiſſe n'ayant en rien diminué de ſon bon air. Il avoit l'œil plein, vif,

teurs entre les Dieux & les Hommes. Que c'eſt ce qui paroit évidemment par divers Auteurs; que la diſtinction entre *Divinités Suprêmes* & *Démons* paroît clairement dans le Vieux Teſtament, & qu'il y eſt fait élégamment alluſion dans le Nouveau 1 Cor. VIII. 5. Que par rapport à leur origine les *Démons* n'étoient autre choſe que les âmes des hommes déïfiées ou Canoniſées après leur mort. Que Baal, Bel, ou Belus a été le premier Roi déïfié, d'où eſt venu aux Démons le nom de Baalim. Qu'il y avoit une autre eſpéce de Démons, qui n'avoient jamais été unis à des Corps, qui répondoient aux Anges, comme les premiers répondent aux Saints. Qu'on adoroit les *Démons*, & qu'on en conſervoit le ſouvenir en leur conſacrant des *Images* & des *Statues*. Que l'adoration des *Images* & des *Statues* faiſoit partie de la *Doctrine des Démons*, auſſi bien que l'adoration des Démons, dans leurs *Reliques*, *Niches*, ou *Sepulchres*. Il montre enſuite comment ces *Doctrines des Démons* ſont renouvellées & imitées dans l'Egliſe Chrétienne Apoſtate; & il remarque que le mot de *Démon*, Δαιμονιον, ſe prend quelquefois dans l'Ecriture au ſens de la Théologie Payenne, & ſurtout dans le Texte de St. Paul, comme St. Epiphane le ſoutient auſſi. Que c'eſt une Idolâtrie de prier les Saints à titre de Médiateurs & d'Interceſſeurs pour nous auprès de Dieu. Que c'eſt une Prérogative qui n'appartient qu'à Jéſus-Chriſt, d'être prié dans le Ciel, & d'être Médiateur entre Dieu & nous. Que c'eſt nier cette Prérogative de

(12) Ch. VII.

Jéſus-Chriſt, que d'adorer les Saints. Il obſerve (12) que „ les propagateurs du Culte des Saints ſe glorifioient au commencement, qu'ils avoient dans la Religion Chrétienne, „ des pratiques toutes ſemblables aux *Doctrines des Démons*. „ Nous voyons que longtems auparavant, Platon, dans ſa „ *République*, vouloit que les Ames de ceux qui mouroient en „ combattant vaillamment, fuſſent regardées comme des Démons après leur mort, & qu'on honorât leurs Cercueils & „ leurs Tombeaux comme ceux des Démons. Euſébe, citant ce „ paſſage, dans le Livre XIII de ſa *Préparation Evangelique*, ajoûté: Ταυτα δε αρμοζει επι τη των θεοφιλων τελευτη ὃς ςρατιωτας „ της αληθους ευσεβειας, ουκ αν αμαρτοις ειπων, παρα λαμβανεσθαι. *Tout cela convient parfaitement à la mort de ces hommes* „ *chéris de Dieu, qu'on peut appeller à juſte titre les Soldats de* „ *la piété.* ὅθεν και επι τας θηκας αυτων, εθος ημιν παριεναι, „ και τας ευχας παρα ταυταις ποιεισθαι, τιμαν τε τας μακαριας αυτων ψυχας, *de-là vient que nous avons coutume de nous* „ *aſſembler auprès de leurs tombeaux, d'y faire nos priéres, &* „ *d'honorer leurs Ames bienheureuſes.* Euſébe ſe propoſoit, pour „ préparer les hommes à la reception de l'Evangile, de „ faire voir, combien la coutume des Chrétiens de ſon tems, „ d'honorer la mémoire des Martyrs, en s'aſſemblant auprès „ de leurs tombeaux, avoit de conformité avec celle des „ Payens, tant louée par Platon, d'honorer leurs Héros en „ qualité de *Démons* après leur mort. Mais hélas! la conformité ne devint que trop grande dans les ſiécles ſuivans; „ ces bagues que les Chrétiens avoient empruntées des Payens, „ ou qu'ils leur avoient enlevées, en ſortant d'Egypte, ſervirent à faire un Veau d'Or, auſſitôt que la Femme (l'Egliſe) fut arrivée dans le déſert; Aaron même, le Souverain „ Sacrificateur n'y eut qu'une trop honteuſe part. Liſez le „ huitiéme Livre de Théodoret *de curandis Græcorum affectionibus* (13), qui a pour titre *de Martyribus*; ou pour

(13) Ce Traité fut compoſé vers l'an 427.

„ vous en épargner la peine, examinez quelques paſſages „ que je vais en rapporter. Après avoir cité le paſſage d'Héſiode, loué par Platon, il dit: *Puis donc que le Poëte* (Héſiode) *appelle les gens de bien décédés les Protecteurs des hommes mortels, qui les garantiſſent de tout mal, & qu'en conſéquence le plus excellent des Philoſophes, confirmant la penſée du* „ *Poëte, veut qu'on honore leurs tombeaux, pourquoi je vous prie,* „ *Meſſieurs* (il parle aux Grecs), *trouvez-vous à dire à notre pratique? Nous appellons auſſi Protecteurs & Médecins, ceux qui* „ *ont été illuſtres par leur piété & par leur attachement à la Religion, pour les intérêts de laquelle ils ont ſouffert la mort;* „ *nous ne leur donnons en aucune façon le nom de Démons (Dieu* „ *nous préſerve de tomber jamais dans une auſſi extravagante folie), mais nous les appellons les Amis & les Serviteurs de Dieu* „ . . . . *que les âmes des ſaints hommes, lors même qu'elles* „ *ſont ſéparées de leurs Corps, ſoient en état de prendre part aux* „ *affaires humaines*, Platon *lui-même l'aſſure dans l'onziéme Livre des Loix* . . . . . . *vous le voyez, ce Philoſophe prie même les hommes d'ajoûter foi aux contes du peuple* (c'eſt-à-dire „ aux Hiſtoires qu'on débite communément, ſur les ſoins „ que les Ames des morts prennent des hommes); *mais vous* „ *refuſez non ſeulement de nous croire & vous êtes fort éloignés* „ *de prêter l'oreille à la voix éclatante des événemens & des effets mêmes* . . . . . . *On voit ſouvent les Temples des Martyrs, qui ſont fameux pour leur beauté & leur grandeur* . . . . . . „ *on ne s'adreſſe pas à eux comme à des Dieux, mais comme à* „ *des hommes divins, qui s'intéreſſent auprès de Dieu pour nous* „ . . . . . . *Or que ceux, qui ont fait des priéres fidéles, ayent* „ *obtenu leurs demandes, c'eſt ce que témoignent clairement les* „ *dons & les préſens qu'ils ont faits, comme autant de monumens de leur guériſon & de leur reconnoiſſance. Les uns donnent* (pour ſuſpendre dans le Temple) *des figures d'yeux &* „ *d'autres des mains, d'or ou d'argent* . . . . *Les* Martyrs *ont* „ *même entiérement aboli & effacé de l'eſprit des hommes la mémoire de ceux qu'on appelloit Dieux* . . . . . *Le Seigneur notre* „ *Dieu a mis ſes Morts* (les Martyrs) *dans les lieux* (les Temples) *qu'occupoient vos Dieux, qu'il a renvoyés, & il a donné leur gloire aux Martyrs. Car on célèbre à préſent, en la* „ *place des Fêtes de* Jupiter *& de* Bacchus, *celles de* Pierre, „ *de* Paul, *de* Thomas, *de* Sergius, *& d'autres Saints Martyrs* . . . . . . *C'eſt pourquoi, puiſque vous voyez qu'il eſt ſi* „ *avantageux d'honorer les Martyrs, laiſſez-vous perſuader, je* „ *vous en conjure, de renoncer à l'erreur des* Démons; *& regardant les Martyrs comme autant de flambeaux & de guides,* „ *ſuivez la voye qui conduit directement à Dieu*, &c." Mr. Mede montre enſuite, que l'*Idolâtrie* eſt le grand caractére de l'Apoſtaſie de l'Egliſe; qu'il ne s'agit point ici de l'*Idolâtrie Payenne*; & que les *Sarraſins* ou les *Turcs* ne peuvent être l'*Antechriſt*, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Que l'*Antechriſt* eſt l'opposé de *Jéſus-Chriſt*, & ſon avénement l'opposé de l'avénement de Jéſus-Chriſt. Que la grande Apoſtaſie devroit être générale. Que le mot de τινες, *quelques-uns*, ne ſignifie pas dans ce paſſage, & dans pluſieurs autres, *un petit nombre*. Que les *derniers tems* dans l'Ecriture déſignent ou un Période de tems, ou la fin d'un Période. Que les *derniers tems* ſimplement & en général ſont les tems de l'Evangile; & que les *derniers tems* en particulier & par comparaiſon, ou *les derniers tems des derniers tems*, ſont les tems de l'Apoſtaſie ſous l'Antechriſt. Il fait connoître enſuite plus en détail les *derniers tems* en général, & *les derniers tems des derniers tems*, & il fait voir que les quatre Monarchies de Daniel ſont le grand Calendrier des tems. Que les tems de la quatriéme ou derniére Monarchie (l'Empire *Romain*) ſont les *derniers tems* déſignés dans l'Ecriture. Que les *derniers tems des derniers tems*, ſont les *derniers tems* de la quatriéme Monarchie, dans leſquels l'Apoſtaſie devoit devenir dominante. Que la durée des *derniers tems* eſt de 42 mois, ou de 1260 jours. Que par-là on ne ne peut entendre trois ans & demi dans le ſens naturel. Que les *derniers tems* commencent à la ruine de l'Empire Romain. Que les anciens Peres entendent par *ce qui le retient* (2 Theſſ. II.) l'Empire Romain, & par la *petite Corne* (Dan. VII.) l'*Antechriſt*, ou l'*Homme de Péché*. Qu'il y a eu trois degrés de la ruïne de l'Empire Romain; le premier immédiatement après la mort de Julien, le dernier Empereur Payen, vers l'an 365; tems depuis lequel toutes les Nations ſemblent avoir conſpiré la ruïne de l'Empire. Le ſecond, vers l'an 410, quand Alaric ſaccagea Rome. Le troiſiéme, vers l'an 455, lorſque Genſeric Roi des Vandales prit & brula cette Ville. *Je vous laiſſe à décider*, dit notre Auteur (14), *quand* (14) Ch. XIV.
vous aurez examiné les Monumens & les Mémoires de ces tems-là, ſi l'Apoſtaſie Chrétienne dans le Culte des nouveaux Démons *déïfiés n'a pas commencé à la première de ces époques, n'a pas fait de conſidérables progrès à la ſeconde, & n'étoit pas entiérement établie à la derniére. Nos Antiquaires Eccléſiaſtiques* (15) *ſoutiennent communément & avec raiſon qu'avant l'année* 360 *on ne trouve pas un mot de* l'invocation des Saints glorifiés, *ni de l'adoration* de leurs Reliques, *à quoi j'ajoûte ni d'aucun* Miracle *opéré par leur moyen. Mais d'abord après cette année, là où commence notre première époque de la ruïne de l'Empire, vous n'avez qu'à chercher & vous trouverez. Je ſupprime les noms des Auteurs, me faiſant de la peine de découvrir la nudité des Peres. Mais quiconque les lit, ne peut s'empêcher d'admirer avec combien d'exactitude ce que le Saint Eſprit a prédit, qui devoit arriver* εν ὑςεροις καιροις, dans les derniers tems, *s'eſt accompli.* Il obſerve enſuite que les LXX. Semaines de Daniel ſont un plus petit Calendrier des tems. Que ces phraſes, qui ſe trouvent dans les Epitres aux Juifs Convertis, de *derniére heure*, ou de *derniers tems*, de *fin de toutes choſes*, d'*approche du jour*, &c. déſignent la fin de l'Etat & du Culte des Juifs, à la fin des Semaines de Daniel. Que les Apôtres n'étoient pas aſſez peu éclairés que de croire, que la fin du Monde devoit arriver de leur tems. Que le Saint Eſprit a prédit expreſſément la grande Apoſtaſie, Dan. XI. 36—39. paſſage qu'il traduit & explique exactement. Que *Maboz* & *Mahuzzim*, ſignifient des *Forteresſes*, des *Remparts*, des *Protecteurs*, des *Gardiens*, &c. Mr. Mede montre avec quelle juſteſſe ces titres ſont appliquables aux *Anges* & aux *Saints*; & donne une Paraphraſe, du paſſage de Daniel en queſtion, accompagnée d'Obſervations. Il remarque que lorſque le *Culte des Saints* a commencé dans l'Egliſe, on donnoit aux *Saints* & à leurs *Reliques* les noms de *Remparts*, de *Forteresſes*, de *Murailles*, de *Tours*, de *Gardiens*, &c. conformément au ſens primitif du terme de Mahuzzim. Il explique ce qu'il faut entendre par l'*Hypocriſie des Menſonges*; & fait voir qu'elle paroît dans ces trois choſes. I. *Les Menſonges de Miracles.* II. *Les Légendes fabuleuſes.* III. *Et les Ecrits ſuppoſés ſous le nom de l'Antiquité.* Que *les menſonges des Miracles* paroiſſent. I. Par leur *Suppoſition.* II. Leur *Illuſion.* III. Leur *fauſſe Application.* Et que le Culte des Saints a été introduit par des miracles ſuppoſés. Il prouve qu'il n'eſt fait aucune mention de miracles faits par les Reliques des Martyrs dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. Que le Culte des Démons dans le Paganiſme a été avancé en forgeant des miracles. Que le Culte des Saints l'a été par les Légendes fabuleuſes, ce qu'il prouve par le deſſein reconnu des Légendaires Latins, & par celui du Légendaire Grec, Simeon Métaphraſte, ſurtout dans les Hiſtoires fabuleuſes qu'il raconte d'Anaſtaſie, de Ste. Barbe, de St. Blaiſe, de Ste. Cathérine, de Ste. Marguerite, &c. Que Simeon ayant vécu dans le tems des plus grandes oppoſitions au Culte des Saints, il avoit inventé toutes ces Hiſtoires, pour donner du crédit à cette Cauſe qui périclitoit, & pour la ſoutenir. Mr. Mede donne enſuite une Hiſtoire abrégée, tirée des écrits de nos Adverſaires mêmes, des grandes oppoſitions faites au Culte des Images & des Saints dans l'Egliſe Grecque & Orientale; il marque quand ces oppoſitions ont commencé, combien elles ont duré, & ſous quels Empereurs. Il fait voir qu'on

(15) *Vide* Can. 9 Concil. Laod. Ann. 364. θεραπειας ἑνεκα.

vif, & plein de feu: & il régnoit dans tout son maintien une gravité posée, & mêlée d'une douceur
(g) Life p. 32. prévénante (g). Il se distinguoit par son humilité, sa modestie, sa charité, sa tempérance, & sa piété. Autant qu'il abhorroit l'Idolâtrie & la Superstition, autant avoit-il d'aversion pour le Sacrilége & la profanation des choses saintes. Il étoit tout-à-fait exempt d'ambition. Quand l'occasion s'en présentoit il ne laissoit pas d'aimer à rire [L]. Il étoit zélé pour les intérêts des Eglises Protestances Reformées, & il souhaittoit ardemment que le projet formé en ce tems-là de procurer une Réunion entre les Protestans pût réussir [M]. Il mourut au Collége de Christ le 1 Octobre 1638, ayant vécu cinquante-deux ans, & passé les deux tiers de sa vie dans cette Maison; on l'enterra le lendemain dans la Chapelle inté-
(h) Ibid. p. 33. 34. rieure, vers le milieu du côté méridional. Il laissa cent Livres sterling aux Pauvres de la Ville de Cambridge, & tout le reste de son bien qui alloit à trois-cens Livres sterling à son Collége (h), à la réserve de quelques Legs à ses Parens. Sa mort lui épargna la douleur d'être témoin des accablans malheurs auxquels la Nation se trouva exposée par la Guerre Civile; quoique, à ce que rapporte l'Auteur de sa
(i) Ibid. p. 34. vie (i). „ Il les eût prévus, & qu'il eût découvert par son esprit de divination ce qui arriva ensuite. Car „ environ un an ou deux avant sa mort, il rappelloit souvent une observation sur ce qui est dit Jug. III. „ 30. *Le Pays fut en repos quatre-vingt ans* (le plus long repos, comme il le remarquoit, dont le Peu„ ple Israëlite, & dont jamais presque aucune Nation ait joui). *Nous avons joui*, disoit-il, *d'un sembla„ ble repos depuis le commencement du régne de la Reine Elizabeth, & qui sait si nous ne touchons pas à la fin „ de notre tranquillité? Quoi qu'il en soit, ceux qui vivront encore un an ou deux en seront instruits avec cer„ titude.*

qu'on a avancé le Culte des Saints par des Ecrits supposés sous le nom des Anciens. Que le Culte des Images & l'Idolâtrie du Dieu de la Messe l'ont été par l'hypocrisie des Menteurs, ce qu'il developpe par diverses narrations fabuleuses dont il parle. Que *la défense de se marier*, *le commandement de s'abstenir des viandes*, sont les caractéres qui désignent principalement les Moines & les Religieux; que ce sont-là les caractéres inséparables de la profession Monastique. Que le renoncement à toute propriété de biens, qui est un autre principe du Monachisme, peut être compris dans l'*abstinence des viandes*; le terme de Βρωματα (traduit par celui de *viandes*) signifiant en général tout ce qui est nécessaire à la vie, comme on le prouve par divers passages de l'Ecriture Sainte. Que le Monachisme & le Culte des Saints ont commencé à peu près en même tems. Que les Moines, désignés principalement dans le Texte par κωλυοντες γαμειν, &c. ont été les grands promoteurs du Culte des Saints, aussi-bien que de la Messe.

[L] *Quand l'occasion s'en présentoit il ne laissoit pas que d'aimer à rire.*] Nous en rapporterons un seul exemple (16). Il avoit coutume d'aller passer les vacances à la Campagne chez un Chevalier de ses parens. La premiére fois qu'il y vint, étant nouvellement reçu Maître ès-Arts, il considéroit avec curiosité le Fauconier qui donnoit à manger à son Faucon; voulant d'un air complaisant loüer cet oiseau, il dit d'abord * *What a brave Sharp bill she had. Bill?* Said the Falconer, *it is a beak Sir.* By and by, *what noble Claws she had; Claws Sir?* Said he, *they are pounces.* Afterwards he commended her fine feathers. *Feathers Sir? they are Plumes.* After that, hergoodly tail; *Tail Sir? it is a train.* Mr. Mede pas peu surpris d'avoir si mal réussi par rapport à tous les termes de l'Art, & croyant que le Fauconnier avoit eu dessein de faire rire les autres domestiques à ses dépens, médita une petite vengeance. Il avoit remarqué que le Fauconnier servoit à table; au bout de trois ou quatre jours, qu'il jugea qu'on avoit oublié ce qui s'étoit passé, il prit son tems pour proposer des énigmes à deviner pendant qu'on étoit à table. Quand on fut bien en train, se tournant vers le Fauconnier, *Ami*, lui dit-il, *quel est l'oiseau qui n'a ni bec, ni ongles, ni plumes, ni queuë?* Le Fauconnier ne sachant que répondre demeura muët. *Hé bien je vous le dirai*, reprit Mr. Mede, *c'est votre Faucon*; that hath no bill but beak, no Claws, but pounces, no feathers, but plumes; no tail, but a train. *Me voilà quitte avec vous*, ajoûta-t-il d'un air triomphant.

(16) Voy. l'*Appendix* à sa vie p. 42.

* Je ne connois pas de termes François qui expriment l'Anglois; la distinction qu'il y a dans cette derniére Langue n'ayant point lieu dans la nôtre. R.D.T.

[M] *Il étoit zélé pour les intérêts des Eglises Protestantes Réformées, & il souhaittoit ardemment que le projet formé en ce tems-là de procurer une réunion entre les Protestans pût réussir.*] Il prévoyoit que ce dessein véritablement héroïque, qui étoit l'épithéte qu'il y donnoit, trouveroit de grandes difficultés; cependant il en croyoit l'exécution possible. Ce qui le rendoit difficile, à ce qu'il remarquoit, c'étoit le Préjugé & l'Esprit de Parti, & un attachement excessif à certaines opinions particuliéres à chaque Communion, ou soutenuës par quelqu'un des principaux d'entre eux, *qui ayant une fois tiré du sang dans ces disputes* (c'étoit son expression, par laquelle il vouloit dire qu'ils s'étoient déclarés publiquement) avoient d'autant moins de disposition à prêter l'oreille à aucune ouverture de paix, de peur que quelque dogme favori, & par cela même leur réputation, n'en souffrît beaucoup. Cependant il ne doutoit nullement que ce Projet ne fût praticable; & il croyoit qu'en général pour le faire réussir heureusement, la voye la plus courte & la plus efficace seroit, qu'on ne pressât pas d'abord fortement les différens partis à renoncer sur le champ aux opinions particuliéres qui les distinguoient, mais qu'on travaillât honnêtement à persuader aux uns & aux autres, qu'ils ne différoient point sur des choses *fondamentales*, mais qu'ils étoient d'accord sur tout *ce qui est nécessaire au Salut*; & que par conséquent il ne falloit pas que la différence de sentimens sur des articles moins importans, fût assez puissante pour causer ou pour entretenir des divisions contraires à la Charité, tandis que leur accord sur les choses nécessaires au Salut devoit les engager à la Charité & au support mutuel, en se reconnoissant pour freres, & pour membres du même Corps, dont Jésus-Christ est le Chef. Par ce moyen, disoit-il, les esprits étant mieux disposés, & l'aigreur adoucie, ils se trouveroient mieux en état de bien juger des questions en dispute. D'ailleurs il ne croyoit pas qu'il fût nécessaire pour procurer l'Union entre les différens partis, qu'on décidât toutes les Controverses, jusques dans les plus petites choses; mais plutôt que chaque parti devoit diminuer le grand éloignement, que l'aigreur des disputes avoit causé, & se rapprocher le plus qu'il seroit possible, en donnant un bon tour aux sentimens les uns des autres, & en usant de condescendance. Puisqu'à moins que chaque Parti ne cédât quelque chose, & ne cessât de soutenir opiniâtrement & sans réserve les avantages qu'il prétend avoir sur les autres, il seroit aussi impossible de parvenir à cette union, qu'il l'est *à un Menuisier de joindre ensemble deux piéces de bois, sans les avoir appareillées, en retranchant quelque chose de l'une & de l'autre*; c'étoit la comparaison de notre Auteur (17).

(17) *Life* p. 16. 17.

MENAGE (Giles) Voici dequoi suppléer à l'Article que Mr. Bayle a donné de cet habile homme, le plus savant Ecrivain de son siécle [*A*]. Il nâquit le 15 Août 1613 de Guillaume Menage Avocat

[*A*] *Le plus savant Ecrivain de son siécle.*] C'est ce qui paroît par ses Ouvrages, dont voici le Catalogue. I. *Origines de la Langue Françoise.* Paris 1650 in-4. Il n'épargna rien pour faire bien imprimer & fort correctement cet Ouvrage; il a travaillé toute sa vie à l'augmenter, mais il n'eût pas la satisfaction de le voir imprimé de nouveau; la nouvelle Edition ne parut que deux ans après sa mort, avec les *Origines Françoises de Mr. de Caseneuve, un Discours de la Science des Etymologies par le Pere Besnier Jésuite, & une liste des noms de Saints, qui paroissent éloignés de leurs Origines, & qui s'expriment diversement selon la diversité des Lieux, par Mr. l'Abbé Châtelain.* Paris 1694 in-fol. II. *Miscellanea.* Paris 1652 in-4. C'est un Recueil de diverses Piéces Grecques, Latines, & Françoises, tant en Vers qu'en Prose, qu'il avoit composées en différens tems & sur divers sujets. Trois entre autres firent beaucoup de bruit. 1. *Gargilii Macronis Parasito-Sophistæ Metamorphosis*; cette Piéce avoit déjà été imprimée à Paris in-4. 2. *Vita Gargilii Mamurræ Parasito-Pædagogi*: imprimée d'abord à Paris en 1643 in-4. Ces deux Piéces sont contre Pierre de Montmaur, Professeur en Langue Grecque à Paris. 3. *La Requête des Dictionnaires.* On peut dire que c'est une des Piéces les plus ingénieuses, qui ayent paru en ce genre. Il ne l'entreprit par aucun mouvement de haine ni d'envie contre l'Académie Françoise, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons-mots qui lui étoient venus dans l'esprit. Aussi la supprima-t-il, elle fut longtems cachée parmi ses papiers; mais enfin elle lui fut enlevée, & à son insu l'Abbé Montreuil la fit imprimer. Cette Piéce empêcha qu'il n'eût une place à l'Académie, dès le tems de son institution; sur quoi Mr. de Monmor, Maître des Requêtes, dit un jour plaisamment, que c'étoit à cause de cette Piéce qu'il falloit le condamner à en être, comme on condamne un [illegible] qui a deshonoré une fille, à l'épouser. III. *Osservazioni [illegible] minta del Tasso.* 1653 in-4. IV. *Diogenes Laërtius Græcè & Latinè cum Commentario.* Londres 1663 in-fol. Mr. Menage fit d'abord imprimer à Paris avec beaucoup de soins & de dépenses ses Observations & Corrections sur Diogéne Laërce, à dessein seulement de les mettre au net, pour les envoyer en Angleterre, où elles ont été imprimées avec le Diogene Laërce. Il les augmenta depuis si considérablement, qu'il donna envie aux Libraires de Hollande de réimprimer cet Auteur, qui parut à Amsterdam en 1692 en deux Tomes in-4. Cette Edition est bien plus belle, plus correcte, & plus ample que la précédente, c'est un des meilleurs Ouvrages de Mr. Menage. V. *Poëmata.* 2 *Editio.* Paris 1656 in-12. Ces Poësies avoient déjà paru dans les *Miscellanea.* Le nombre en est augmenté dans cette Edition, & encore plus dans les suivantes. 3 *Edit.* 1658 in-8. 4 *Edit.* Elzevier 1663 in-12. 5 *Edit.* Paris 1668 in-8. 6 *Edit.* Paris 1673 in-8. 7 *Edit.* Paris 1680 in-12. 8 *Edit.* Amsterdam 1687 in-12. C'est la seule que Mr. Menage

cat du Roi dans la même Ville & de Guionne Ayrault, sœur de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel (a). Dès sa plus grande jeunesse il fit paroître tant d'inclination pour l'étude, que son pere se crut obligé de n'épargner rien, pour lui donner une éducation conforme à de si belles dispositions. La mémoire prodigieuse qu'il avoit ne contribua pas peu à ses premiers progrès, & on a remarqué en lui ce merveilleux talent jusqu'à la fin de sa vie. Lorsqu'il fut en âge, son pere lui fit apprendre les premiers élémens de la Langue Latine, & sans s'arrêter à lui faire faire des Thêmes, comme on fait ordinairement, on lui fit lire, & expliquer les meilleurs Auteurs de la belle Latinité. Après avoir fait ses Humanités, il passa à l'étude de la Philosophie, dans laquelle il fit un progrès extraordinaire. Pour le délasser

(a) Voy son *Eloge* par Mr. Cousin *Journ. des Sçav.* du 11 Août 1692. Perrault *Homm. Ill.* T. II. p. 141. Et sa *Vie* à la tête du *Menagiana*. Edit. de Paris 1715.

nage reconnoit pour son véritable Ouvrage. Tant d'Editions ne sont pas une preuve du grand débit de ces Poësies, parce que l'Auteur, qui les faisoit imprimer à ses dépens, en faisoit tirer fort peu d'Exemplaires, qu'il distribuoit à ses amis; ensorte que plusieurs croyent que les huit Editions ne contenoient pas plus d'Exemplaires, qu'une Edition ordinaire. Quoique ces Poësies fussent son Ouvrage favori, il ne pouvoit s'empêcher d'avouër qu'il n'étoit pas Poëte, mais seulement Versificateur, & qu'il faisoit des vers en dépit des Muses. Il avoit en effet le génie trop froid & trop stérile pour y réussir, & Mr. Despreaux le raille dans sa seconde Satire de son affectation à se servir de ces Phrases Poëtiques, *en charmes féconde*, *à nulle autre pareille*, *Chef d'Oeuvre des Cieux*, & autres semblables, qui reviennent à tout moment dans ses Piéces Françoises. Mr. Le Clerc a avancé (1) que les Vers Italiens de Mr. Menage étoient pitoyables, & qu'ils avoient été sifflés en Italie. Mais les Auteurs du *Journal des Sçavans* (2) prétendent que cela n'est pas vrai; il est certain au contraire, disent-ils, que les Italiens en font beaucoup de cas, & regardent comme un prodige, qu'un homme né François ait fait de si bons vers dans une Langue Etrangére. Il est cependant à remarquer que Mr. Menage ne pouvoit parler Italien. On dit que quand quelque homme de Lettres d'Italie venoit à Paris, il ne manquoit pas de lui rendre visite, mais qu'il ne pouvoit répondre deux mots en Italien, quoiqu'il fût membre de l'Académie de *la Crusca*. Morhof prétend qu'il a pillé beaucoup de choses des Poësies Latines de Vincent Fabricius, & plusieurs autres lui ont reproché les vols qu'il a faits sur les Anciens. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'à la mode des Poëtes, qui se font des Maitresses en l'air, ayant choisi pour la sienne Mademoiselle de la Vergne, depuis Madame la Comtesse de la Fayette, il l'appelloit en Latin *Laverna*, nom de la Déesse des Voleurs, ce qui donna lieu à cette Epigramme:

(1) *Parrhasiana* T. I. p. 4.

(2) Janvier 1724.

Lesbia nulla tibi est, nulla est tibi dicta Corinna;
Carmine laudatur Cynthia nulla tuo.
Sed cum doctorum compiles Scrinia Vatum,
Nil mirum, si sit Culta Laverna tibi.

VI. *Recueil des Eloges faits pour M. le Cardinal Mazarin.* Paris 1666 in-fol. Les Héritiers de M. le Cardinal Mazarin jettérent les yeux sur M. Menage, sur M. de la Menardiere, & sur deux autres pour faire un choix des meilleures Piéces de Poësie qui avoient été composées à sa louange, afin de les faire imprimer en un Volume qui fût un monument éternel de la vénération que la France avoit euë pour lui. Ces quatre Sçavans travaillérent ensemble certains jours de la semaine pendant plusieurs mois, & mirent à part un assez grand nombre de Piéces pour faire un juste Volume. L'Edition ne fut point débitée, on ne tira qu'un petit nombre d'Exemplaires, qui furent distribués aux personnes de la premiére qualité. Les trois autres qui avoient travaillé à ce Recueil étant morts bientôt après, M. Ménage s'en attribua toute la gloire. VII. *Origini della Lingua Italiana.* Paris 1669 in-4. & Genéve 1685 in-fol. Il n'entreprit cet Ouvrage que pour faire voir à l'Académie de *la Crusca*, qu'il n'étoit pas indigne de la place qu'elle lui avoit donnée dans son Corps. L'Edition de Genéve contient des additions considérables. VIII. *Juris Civilis Amœnitates.* Paris 1664 in-8. 1677 in-8. Francfort & Leipzig 1680 in-8. Mr. de Salo ayant fait, dans le *Journal des Sçavans*, de ce Livre un Extrait, dont Mr. Ménage ne fut pas content, celui-ci en prit occasion dans la Préface de ses Observations sur Malherbe de traiter le Journal des Sçavans de *Gazette, & de Billevizées Hebdomadaires*. Thomas Crenius prétend (3), que Ménage a copié hardiment les *Parerga* de Scipion Gentilis. IX. *Les Poësies de Malherbe avec des Notes.* Paris 1666 in-8. Seconde Edition retouchée, Paris 1689 in-12. Mr. Chevreau rapporte (4), qu'ayant laissé pendant quelques mois ses Observations sur les Poësies de Malherbe à Mr. de la Menar[illegible] [illegible]lui ci les prêta à Mr. Ménage, contre la promesse qu'il lui avoit faite de ne les montrer à qui que ce fût, & Mr. Chevreau reconnut l'infidélité de son ami par les Observations de Mr. Ménage sur ces Poësies. Cependant comme Mr. Ménage dit dans sa Préface, qu'il s'est privé du plaisir de lire le Commentaire de Mr. Chevreau sur les Poësies de Malherbe, afin qu'on ne l'accusât point de l'avoir volé, Mr. Chevreau fait remarquer, que ce n'est pas de ses Observations qui sont imprimées qu'il se plaint, mais du Manuscrit qu'il avoit confié à Mr. de la Menardiere. Il ajoûte que Mr. Ménage n'a pas été sincére dans cette occasion, & qu'il en appelle à sa conscience, qu'il y a longtems qu'on l'a fait passer pour le Parasite de tous les Livres, & qu'on le soupçonne de larcin, pour peu qu'il se pare. Il finit en déclarant, que, puisqu'il a plû à Mr. Ménage de s'approprier ses plus curieuses Observations sur Malherbe, il ne les fera jamais imprimer. Les *Poësies de Malherbe* ont été réimprimées à Paris en 1722 en 3 Vol. in-12. avec les Notes de Menage, & les Observations de Mr. Chevreau. X. *Annotazioni sopra le Rime di Monsignor della Casa.* Paris 1667 in-8. Mr. Ménage fit imprimer ces Annotations à ses fraix, sans avoir dessein de les répandre dans le Public, quoiqu'il s'y en soit répandu quelques Exemplaires. XI. *Vita Matthæi Menagii, primi Canonici Theologi Andegavensis.* Paris 1674 in-8. & 1692 in-12. XII. *Vita Petri Ærodii Quæstoris Regii Andegavensis, & Gulielmi Menagii Advocati Regii Andegavensis.* Paris 1675 in-4. Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers étoit son ayeul maternel, & Guillaume Ménage, son pere. XIII. *Observations sur la Langue Françoise.* Paris in-12. deux Tomes. Le premier en 1675, & le second en 1676. XIV. *Mescolanze.* Paris 1678 in 8. & Rotterdam 1692 in-8. Cette seconde Edition est augmentée. XV. *Histoire de Sablé, contenant les Seigneurs de la Ville de Sablé, jusqu'à Louis* I *Duc d'Anjou & Roi de Sicile, première partie qui comprend les Généalogies de Sablé & de Craon avec des Remarques & des Preuves.* Paris 1686 in-fol. Il étoit fort prévenu pour cette Histoire, & travailloit à la seconde partie lorsqu'il est mort. On lui fait dire dans le *Menagiana*, que c'est un Livre incomparable, qu'il n'y a rien qu'on n'y trouve, & qu'il y a à chaque page vingt-deux éruditions, l'une portant l'autre. Le Public cependant n'en a pas fait un si grand cas. XVI. *Historia Mulierum Philosopharum.* Lyon 1690 in-12. XVII. *Anti-Baillet.* 1690 in 12. 2 Vol. Les Remarques de Mr. de la Monnoye sur l'Anti-Baillet ont paru avec cet Ouvrage à la suite des *Jugemens des Sçavans* de *Baillet* dans l'Edition de Hollande faite en 1727 en 17 Vol. in-8. L'*Anti-Baillet* est une Critique des *Jugemens des Sçavans* de Mr. Baillet, qui avoit parlé de lui dans cet Ouvrage d'une maniére qui lui avoit déplû. La rigueur avec laquelle il avoit repris la licence des Poësies de Mr. Ménage, & lui avoit remontré qu'elles convenoient peu à son âge & à son caractére, l'avoit surtout touché sensiblement, ce fut ce qui le détermina à composer l'*Anti-Baillet*, dans lequel il semble qu'il ait moins songé à se défendre, qu'à attaquer son adversaire; mais en relevant les fautes de Mr. Baillet, il en a fait de nouvelles, comme Mr. de la Monnoye le fait voir dans les Remarques qu'il a faites sur cet Ouvrage, & qu'il n'a pas voulu publier durant la vie de Mr. Ménage, de peur de le chagriner. Après sa mort Mr. le Président Cousin, ennemi déclaré de notre Sçavant, pressa fortement Mr. de la Monnoye de les publier; mais celui-ci s'en excusa, & lui fit en plaisantant la réponse suivante.

(3) *Animad. Philol.* Fasc. X.

(4) *Oeuvres Mêlées* p. [illegible]

Laissons en paix Monsieur Ménage,
C'étoit un trop bon personnage,
Pour n'être pas de ses amis.
Souffrez qu'à son tour il repose,
Lui dont les Vers & la Prose
Nous ont si souvent endormis.

La haine que Mr. Cousin avoit pour Mr. Ménage étoit de fraiche date, car ils avoient été longtems amis. Mr. Ménage, qui retenoit difficilement un bon-mot, s'avisa de faire l'épigramme suivante sur Mr. Cousin, qui étoit accusé d'impuissance.

Le grand Traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope
Au moment qu'il fut ajourné
Pour consommer son mariage.
Ah! dit-il le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné!
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi sert mon vaste savoir,
Puisque partout on me diffame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme?

Cette plaisanterie Satirique les brouilla irréconciliablement, & Mr. Cousin, pour s'en venger, fit après la mort de Mr. Ménage son éloge d'une maniére entiérement ironique dans le *Journal des Sçavans*, du 11 Août 1692. XVIII. *Discours sur l'Heautontimorumenos de Térence.* Paris 1640 in-4. & dans les *Miscellanea* de Ménage, 1652. Et avec des Corrections & des Augmentations. Utrecht 1690 in-12. Et à Amsterdam 1715. avec la *Pratique du Théatre de l'Abbé d'Aubignac.* Cette Piéce est contre Mr. d'Aubignac, & roule sur cette question, si l'*Heautontimorumenos* de Térence étoit de dix ou de quinze heures. Cette dispute les rendit ennemis irréconciliables, d'amis qu'ils étoient auparavant. XIX. *Menagiana.* Cet Ouvrage n'a paru qu'après la mort de Mr. Ménage, d'abord en un Volume, ensuite en deux; mais Mr. de la Monnoye en a donné une Edition bien augmentée à Paris en 1715 in-12. quatre Tomes. Et les augmentations n'en font pas la partie la moins estimable. [☞ J'en ai une Edition en 4 Vol. in-8. qui porte au titre. *A Paris chez la Veuve Delaulne*, &c. 1729. ADD. DU TRAD.]

ſer quelquefois de ſa trop grande application, ſon pere lui donna des Maîtres de Muſique & de Danſe, mais il ne put réuſſir ni dans l'une ni dans l'autre; il avoit même ſi peu de diſpoſition à la Muſique, qu'il ne lui fut pas poſſible d'apprendre jamais aucun air. Il s'appliqua avec plus de ſuccès à l'étude du Droit, & plaida à Angers en 1632. Dans cette même année ayant été amené à Paris par Mr. Loyauté, ami particulier de ſon pere, il fut reçu Avocat au Parlement, où il plaida pluſieurs Cauſes, une entre autres pour Mr. Sengebere ſon Maître de Droit, qui vouloit répudier ſa femme pour cauſe d'adultére. Quelque tems après il alla aux *Grands Jours de Poitiers* en qualité d'Avocat, mais à ſon retour ayant été attaqué d'une Sciatique, & d'ailleurs dégoûté de cette Profeſſion, il quitta le Barreau, & s'en retourna à Angers pour faire appliquer le feu ſur ſon mal. Après ſon entiére guériſon, ſon Pere croyant lui faire plaiſir ſe démit de ſa Charge d'Avocat du Roi en ſa faveur; Mr. Ménage ne voulut pas la refuſer, mais ſitôt qu'il fut de retour à Paris, il lui en renvoya les Proviſions. Ce refus mit ſon pere dans une grande colére contre lui, mais l'Evêque d'Angers les raccommoda dans la ſuite. Ce fut dans ce tems-là qu'il déclara le deſſein qu'il avoit d'embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique, pour lequel il avoit toujours eu beaucoup de panchant. Peu de tems après il fut pourvu de quelques Bénéfices, entre autres du Doyenné de St. Pierre d'Angers, que ſon pere avoit poſſédé. Il s'appliqua alors à l'étude des Belles-Lettres avec une ardeur extraordinaire, il rechercha la connoiſſance des Sçavans, & commença à ſe faire un nom dans le Monde. Cependant ſon pere ne s'étant pas trouvé diſpoſé à continuer la dépenſe néceſſaire pour l'entretenir à Paris, il craignit que ſon retour en Province ne fût la ruine de ſes eſpérances, & un obſtacle à ſa fortune, & pour l'éviter il chercha les moyens de ſubſiſter à Paris indépendamment du ſecours de ſa famille. Il les trouva par l'entremiſe de Mr. Chapelain de l'Académie Françoiſe, qui le fit entrer dans la maiſon de Mr. le Cardinal de Retz, qui n'étoit alors que Coadjuteur de l'Archevêché de Paris. Il jouït dans cet état du repos néceſſaire à ſes études, & y eut tous les jours de nouvelles occaſions de faire paroître ſon érudition & ſon eſprit. Il demeura pluſieurs années chez Mr. le Cardinal de Retz ſans y recevoir aucune recompenſe de ſes aſſiduités, ou de ſes ſervices. Comme pluſieurs perſonnes s'étoient attachées à ce Prélat, dans l'eſpérance qu'il ſeroit un jour chargé du Gouvernement de l'Etat, & qu'ils auroient alors part aux premiéres Dignités du Royaume, Mr. Menage, qui ſe moquoit ouvertement de leurs prétentions & de leurs projets, ne manqua pas de ſe brouiller avec eux. Leur meſintelligence alla un jour ſi avant, qu'il reçut de l'un d'eux une injure, dont il demanda réparation au Cardinal, ou du moins ſon congé, & il obtint le dernier. Depuis ce tems-là il ne vit plus que rarement ce Prélat, loua un appartement dans le Cloître de Notre-Dame, & y tint tous les Mécredis une Aſſemblée, qu'il appelloit ſa *Mercuriale*, où il eut la ſatisfaction de voir toujours un grand concours de gens de Lettres, tant François qu'Etrangers. Les autres jours il alloit aſſidûment au Cabinet de Meſſieurs Dupuy, & après leur mort à celui de Mr. de Thou. Parlant naturellement beaucoup, & aimant à débiter ce qu'il ſavoit, il ne laiſſoit qu'à peine la parole aux autres dans toutes ces Aſſemblées. Pour s'en excuſer il diſoit, que quand il étoit en Anjou, il y paſſoit pour taciturne, parce que les autres y parloient encore plus que lui. Sa mémoire lui fourniſſoit ſur toute ſorte de ſujets des Vers Grecs, Latins, Italiens, & François, & quantité de bons-mots, qu'il avoit appris dans ſa jeuneſſe, & il les répétoit ſouvent; ſes contes paroiſſoient étudiés, parce qu'il les exprimoit preſque toujours en mêmes termes. Il demeuroit encore chez Mr. le Cardinal de Retz, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de ſon pere, arrivée le 18 Janvier 1648. Etant l'aîné il eut de ſa ſucceſſion une Terre qu'il vendit ſoixante-mille Livres à Mr. Servien alors Surintendant des Finances, qui au-lieu de lui en payer le prix, lui en paſſa un Contract de Conſtitution de trois-mille Livres de rente. Peu de tems après il obtint par Arrêt du Grand-Conſeil le Prieuré de Montdidier, qu'il avoit requis en vertu d'un Indult qu'un Conſeiller de ſes amis lui avoit donné. Quand il fut en poſſeſſion paiſible de ce Bénéfice, il le réſigna à Mr. l'Abbé de la Vieuville, depuis Evêque de Rennes, qui pour l'en recompenſer fit créer en ſa faveur une penſion de quatre-mille Livres ſur deux Abbayes. L'agrément du Roi, néceſſaire pour la création de cette penſion, ne fut accordé à Mr. Menage, qu'après qu'il eut aſſuré Mr. le Cardinal Mazarin, qu'il n'avoit eu aucune part aux Libelles qui avoient couru contre ce Miniſtre, & contre la Cour, durant les troubles de Paris. Dans le même tems il fut chargé par Mr. le Cardinal Mazarin & par Mr. Colbert de faire une liſte des gens de Lettres, comme celui qui les connoiſſoit le mieux. Cette recherche ne produiſit rien alors, mais quelques années après elle eut ſon effet, & il fut gratifié pour ſa part d'une penſion de deux-mille Livres, qui ne lui fut payée que pendant les quatre premiéres années. Cette augmentation conſidérable de revenu lui procura un plus grand repos, & un plus honnête loiſir que jamais pour travailler à pluſieurs Ouvrages, qu'il donna ſucceſſivement au Public; elle lui fut auſſi d'une grande utilité pour fournir aux grandes dépenſes qu'il fit pour les imprimer, car la plupart le furent à ſes dépens. Il eut pluſieurs conteſtations avec divers Sçavans, qui l'attaquérent en différens tems, comme l'Abbé d'Aubignac, Mr. Boileau, Mr. Cottin, Mr. Salo, le P. Bouhours, Mr. Baillet; mais tous ces différends particuliers n'eurent rien d'auſſi dangereux pour Mr. Menage, que l'affaire que lui attira en 1660 une Elégie Latine à Mr. le Cardinal Mazarin, ou parmi les louanges qu'il lui donne, on prétendoit avoir trouvé une Satire injurieuſe contre une députation que le Parlement fit alors à ce Miniſtre. Elle fut portée à la Grand'-Chambre par des Conſeillers, qui propoſérent d'en délibérer; mais Mr. le Premier Préſident de Lamoignon, à qui Mr. Menage avoit proteſté que la piéce avoit été faite trois mois avant la députation, & qu'il ne s'y agiſſoit point du Parlement, empêcha que la choſe n'eût aucune ſuite. Outre la réputation que ſes Ouvrages lui donnérent, ils lui procurérent une place dans l'Académie de *la Cruſca* de Florence. Il auroit pu en avoir une dans l'Académie Françoiſe dès le tems de ſon inſtitution, ſans ſa *Requête des Dictionnaires*. Mais le ſouvenir de cette Piéce ayant été effacé par le tems, & la plupart des Académiciens, qui étoient nommés étant morts, il fut propoſé en 1684 pour remplir une place vacante dans cette Compagnie, & n'en fut exclus que par la rencontre d'un Compétiteur (Mr. Bergeret); car de tous ceux qui ne donnérent point leur voix à Mr. Menage, il n'y en eut pas un ſeul qui ne reconnût qu'il la méritoit. Dans la ſuite il ne voulut plus que ſes Amis le propoſaſſent, outre qu'il n'étoit plus guéres en état d'aller à l'Académie, parce qu'il avoit eu une cuiſſe démiſe par une chute, & qu'il ne ſortoit preſque plus de ſa chambre, où il tenoit tous les jours une eſpéce d'Académie. Au mois de Juillet 1692 il lui ſurvint un rhume, qui fut ſuivi d'une fluxion de poitrine, dont il mourut le 23 Juillet âgé de 79 ans (*b*).

(*b*) Perrault & Cousin *ubi ſupra.* Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. I. p. 312 & *ſuiv.*

MENCKE (OTHON) ſavant Ecrivain Allemand du XVIII. Siécle, nâquit le 22 Mars 1644 à Oldenbourg Ville de la Weſtphalie, de Jean Mencke, Marchand & Sénateur de cette Ville, & d'Anne Sophie Spieſmacher. Il fit ſes premiéres études dans ſa Ville natale, & paſſa à l'âge de dix-ſept ans à Bréme, où il s'appliqua à la Philoſophie. Après une année de ſéjour en ce lieu, il ſe rendit à Leipzig

zig en 1662, & il y fut reçu Maître-ès-Arts en 1664. Il alla ensuite visiter d'autres Académies, Jéne, Wittemberg, Groningue, Franeker, Utrecht, Leyde, & Kiel (*a*). Jean Burchard Mencke (*b*), son fils, rapporte que son pere revenu de la prévention où il avoit été autrefois pour les bagatelles Métaphysiques, qu'on enseignoit dans les Ecoles, gémissoit toutes les fois qu'il pensoit au tems, qu'elles lui avoient fait perdre, & qu'il auroit pu employer à des choses plus solides. Etant à Jéne pendant sa jeunesse, il y proposa des Théses, *De Præcisione inter creata realiter identificata num objectiva sit, an vero tantum formalis?* Son entreprise parut hardie & téméraire. On s'étonna qu'un jeune-homme eût choisi une matiére si fort embrouillée, & si peu connuë, & qu'il osât se commettre avec des gens aguerris à la dispute. Personne ne doutoit de sa défaite, & l'on entendoit entre autres un Adjoint de l'Université menacer de le terrasser sans peine. Cet homme, qui passoit pour un disputeur redoutable, l'attaqua en effet avec beaucoup de vivacité, mais sans succès; le Répondant repoussa avec vigueur toutes ses attaques, & demeura victorieux. L'Adjoint piqué de cet affront, résolut de s'en venger, en rendant son nouveau Concurrent l'objet de l'envie & de l'aversion des Etudians. Pour cet effet il fit afficher le lendemain aux portes de l'Académie, qu'il alloit faire des Leçons publiques, où il montreroit que dans les Disputes, les Tenans & le Président même doivent se comporter d'une maniére qui ne choque point les régles de la bienséance & de la modestie. Ce que Mencke n'eut pas plutôt appris, qu'il fit afficher au même endroit, qu'il se proposoit d'enseigner quelles sont précisément ces régles de prudence & de modestie, que le Président, le Soutenant, & en particulier l'Attaquant, doivent observer: ce qui lui réussit si bien, que tous les Etudians vinrent en foule à ses Leçons. De retour à Leipzig il se donna pendant quelque tems à la Théologie & à la Jurisprudence. En 1668 il fut fait Professeur en Morale dans cette Université, & prit en 1671 le degré de Licentié en Théologie. Il a publié divers Ouvrages [*A*]. Il remplit sa Chaire de Morale jusqu'à la fin de sa vie avec beaucoup de réputation, & fut cinq fois Recteur de l'Université de Leipzig, & sept fois Doyen de la Faculté de Philosophie. Il avoit épousé le 24 Septembre 1672 Madelaine Sibylle Berlich, dont il eut entre autres, Jean Burchard, dont nous parlerons dans l'Article suivant, & Anne Sophie, qui fut mariée à Jean Christophle Wichmanshausen, Professeur de Poësie, & ensuite des Langues Orientales à Wittemberg. Différentes attaques d'apoplexie & de paralysie conduisirent Mr. Mencke au tombeau, & il mourut le 29 Janvier 1707 dans sa soixante-troisiéme année.

(*a*) V. *Nova Literaria Germaniæ. Anni* 1707 p. 92.

(*b*) *Declam.* II. *de Charlataneria Eruditorum.*

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. Il a fait réimprimer à Leipzig en 1677 in-fol. l'*Histoire Pélagienne* du Cardinal *Noris*. L'Edition du *Canon Chronicus* de *Marsham*, qui a paru dans la même Ville in-4, a été aussi faite par ses soins. Il a procuré encore une nouvelle Edition des *Annales de la Reine Elizabeth* par *Cambden*, & de quelques autres Ouvrages. II. Il a publié de nouveau l'*Historia Universalis sacra & profana* de *Marc-Zuerius Boxhornius*, & y a joint une Continuation de dix années. Son Edition a été faite à Leipzig en 1675 in-4. III. *Georgii Hornii Orbis Politicus, cum Animadversionibus Ottonis Menckenii.* Leyde 1668 in-12. IV. L'Ouvrage le plus important qu'on ait de lui, & qui suffit seul pour l'immortaliser, est le Journal de Leipzig, (*Acta Eruditorum*) dont il a été le premier Auteur, & auquel il a travaillé jusqu'à la fin de sa vie. Lorsqu'il en eut formé le dessein, il commença par se faire des liaisons avec les Sçavans de tous les Pays, pour être mieux instruit de ce qui s'y passeroit par rapport aux Lettres; il fit même dans cette vuë un voyage en Hollande & en Angleterre. Il s'associa ensuite plusieurs personnes de mérite pour l'aider dans son travail, & prit toutes les mesures nécessaires pour le rendre durable. L'Electeur de Saxe voulut bien contribuër par ses libéralités au succès de cette entreprise, & l'on vit paroître le commencement de l'Ouvrage avec l'année 1682 in-4. Mr. Mencke continua jusqu'à sa mort à en donner avec ses Associés tous les ans un Volume in-4, avec des *Supplémens* de tems en tems, & des *Index* tous les dix ans; ce qui faisoit déja trente Volumes lorsqu'il mourut. Il fit promettre au lit de la mort à son fils Jean Burchard, qu'il continueroit toujours cet Ouvrage, qu'il avoit fort à cœur, & son fils a exécuté ponctuellement cette promesse. V. *Micropolitia, seu Respublica in Microcosmo conspicua.* Leipzig 1666 in-4. VI. *Jus Majestatis circa Venationem.* Leipzig 1674 in-4. VII. *De Justitia Auxiliorum contra Fœderatos.* Leipzig 1685 in-4. VIII. *Programma de Origine Domus Hohenzollerrianæ.* Leipzig 1703 in-4. IX. *Programma; an recentiores Logici, quos ab ideis non male, parum licet Latine, ideales dixeris, semet aliis artis ratiocinativæ magistris jure meritoque præferant.* Leipzig 1704 in-4.

MENCKE (JEAN BURCHARD) fils de celui dont on vient de parler, nâquit à Leipzig le 8 Avril 1674. Après ses études d'Humanités il passa à la Philosophie, qu'il apprit en partie de son Pere, & fut reçu Maître-ès-Arts en 1694. Il donna ensuite quelque tems à l'étude de la Théologie, après quoi il voyagea en Hollande & en Angleterre. La réputation de son Pere & son mérite particulier lui procurérent un accès favorable chez tous les Sçavans des lieux où il passa, & il s'empressa de profiter de leur conversation. Son voyage dura un an; & à peine fut-il de retour à Leipzig en 1699 qu'on le nomma Professeur en Histoire, à la place d'Adam Rechenberg, qui avoit quitté depuis peu cet emploi. Son premier dessein étoit de se fixer à la Théologie, mais il l'abandonna bientôt après par le conseil de ses amis, pour se tourner du côté de la Jurisprudence, à laquelle il s'appliqua avec tant de succès, qu'il s'y fit recevoir Docteur à Hall en 1701. Il retourna ensuite à Leipzig continuer ses Leçons d'Histoire, par lesquelles il se fit beaucoup d'honneur & de réputation, aussi bien que par ses Ecrits [*A*]. Frédéric-Auguste

[*A*] *Ses Ecrits.*] En voici le Catalogue. I. *De Augustorum Augustarumque Consecratione è Nummis Dissertatio.* Leipzig 1694 in-4. II. *De eo quod decorum est.* Leipzig 1695 in-4. III. *De Monogrammate Christi.* Leipzig 1696 in-4. IV. *De eo quod placet.* Leipzig 1697 in-4. V. *De Viris Togâ & Sago illustribus.* Leipzig 1699 in-4. VI. *De Causis bellorum inter Eruditos Oratio.* Leipzig 1699 in-4. VII. *De eo quod justum est circa testimonia Historicorum.* Hall 1701 in-4. C'est la dispute qu'il soutint lorsqu'il se fit recevoir Docteur en Droit. VIII. *De Græcarum Latinarumque Literarum Instauratoribus in Misniâ.* Leipzig 1701 in-4. IX. *Sigismundi Augusti, Poloniarum Regis,* [illegible] *Legationes, & Responsa. Nec non Stephani Batorii, Regis Poloniæ, Epistolarum Decas & Oratio ad Ordines Poloniæ; è Musæo H. de Huyssen. Accesserunt Opuscula duo alia, ad electionem Regis Sigismundi* III. *spectantia. Omnia recensuit Joannes Burchardus Menckenius.* Leipzig 1703 in-8. pagg. 712. X. *Poësies Galantes de Philander von der Linde.* En Allemand Leipzig 1705 in-8. Mr. Mencke a toujours beaucoup cultivé sa Langue; & s'est amusé dans sa jeunesse à composer quelques Poësies Galantes, ou à traduire en vers Allemands plusieurs Piéces des Poëtes Erotiques tant Grecs & Latins, que François, Italiens, & Anglois. Il les fit imprimer depuis à la priére de ses amis; mais il jugea à propos de ne les pas publier sous son nom, mais sous le nom supposé de *Philander von der Linde*. Ce fut ainsi qu'il en usa encore lorsqu'il mit au jour ses autres Poësies Allemandes, qui toutes ensemble font quatre Volumes. XI. *Poësies badines & sérieuses de Philander von der Linde.* En Allemand Leipzig 1706 in-8. 2 Vol. La plupart des Piéces de ce Recueil sont des traductions. XII. *Mélange de Poësies de Philander von der Linde.* En Allemand Leipzig 1710 in-8. Ces Poësies ont été réimprimées à Leipzig en 1713. avec un Dialogue de l'Auteur sur la Poësie Allemande, & sur ses différentes espéces. XIII. *Programma de Mindelhemio, Sueviæ Urbe ac Dynastiâ, in Principatum Imperii nuper erectâ.* Leipzig 1706 in-4. XIV. *Dissertatio Politico Historica de Nævis Politicis Caroli* V. *Imperatoris.* Leipzig 1706 in-4. XV. *M. Antonii Campani, Episcopi Aprusini, Epistolæ & Poëmata, unà cum vitâ Autoris. Recensuit Jo. Burc. Menckenius.* Leipzig 1707 in-12. La Vie, qui est à la tête, est un Abrégé de celle que Michel Ferno avoit mise à la tête de son Edition des Oeuvres de Campani. Mencke a joint aux Ouvrages de ce dernier un Discours qu'il avoit prononcé à Leipzig en 1701, sur l'aversion que cet Auteur témoigne pour les Allemands. XVI. *Petri Alcyonii Medices Legatus, sive de Exilio Libri duo. Accesserunt Joan. Pierius Valerianus & Cornelius Tollius de Infelicitate Literatorum, ut & Josephus Barberius de Miseriâ Poëtarum Græcorum; cum Præfatione Joan. Burch. Menckenii.* Leipzig 1707 in-12. XVII. *De Fæmeris, veteris Westphalorum Judicii Scabinis.* Leipzig 1707 in-4. XVIII. *Oratio de Angliæ & Scotiæ Unione.* Leipzig 1707 in-4. XIX. *La Vie & les Actions de l'Empereur Léopold* I. En Allemand, Leipzig 1707 in-4. XX. *Dissertatio Historico-Literaria de Viris Militiâ æque ac Scriptis illustribus.* Leipzig 1708 in-4. Le véritable Auteur de cette Dissertation est Jean Chretien Biel, qui la défenduë sous Mr. Mencke: celui-ci l'a seulement retouchée, & y a fait quelques additions. XXI. *Schediasma de Commentariis Historicis, quos Galli* Mémoires *vocant.* Leipzig 1708 in-4. XXII. *Dissertatio Juris Publici de Electoratu Saxonico, Frederico Bellicoso* jure

guste Roi de Pologne, & Electeur de Saxe, conçut tant d'estime pour lui, qu'il le choisit en 1708 pour son Historiographe, à la place de Guillaume Ernest Tentzel, qui étoit mort le 24 Novembre de l'année précédente; qualité à laquelle il ajoûta en 1709 celle de son Conseiller, & en 1723 celle de Conseiller-Aulique. Ces marques de bienveillance de la part de son Souverain lui acquirent un grand crédit dans l'Université de Leipzig, dont il remplit plusieurs fois les principales dignités. Il avoit épousé Catherine Marguerite Gleditsch, fille d'un Libraire de Leipzig, avec laquelle il a vécu trente ans, dont il a eu deux fils, Frédéric Othon, & Charles Othon. Sa santé s'altéra de bonne heure, & il mourut le 1 Avril 1732, âgé seulement de cinquante-huit ans. Il avoit été reçu en 1700 dans la Société Royale de Londres, & quelque tems après dans celle de Berlin (*a*).

(*a*) *Voy.* son *Eloge* dans les *Acta Eruditorum* de l'an 1732 p. 233.

jure meritoque collato. Leipzig 1709 in-4. XXIII. *Méthode pour Etudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens. Nouvelle Edition, revuë & augmentée de plusieurs Livres & Remarques par J. B. Mencke.* Leipzig 1714. deux Vol. in-8. Mr. Mencke a fait beaucoup d'additions & de corrections à l'Ouvrage de Mr. l'Abbé Lenglet, principalement par rapport aux Historiens d'Allemagne. XXIV. *De Charlataneriâ Eruditorum Declamationes duæ.* Leipzig 1715 in-8. Item *Cum Notis Variorum. Accessit Epistola Sebastiani Stadelii ad Janum Philomusum de circumforaneâ Literatorum Vanitate. Editio tertia.* Amsterdam (ou plutôt Leipzig) 1716 in-8. Cet Ouvrage a été traduit en François sous ce titre: *De la Charlatanerie des Savans, par Mr. Mencken: Avec des Remarques Critiques de différens Auteurs.* La Haye 1721 in-8. On en a fait aussi deux Traductions Allemandes, l'une publiée à Hall, qui n'est pas exacte; & une autre meilleure imprimée à Leipzig, l'une & l'autre est accompagnée de Remarques. Ces Remarques ne sont pas les mêmes dans ces différentes Editions & Traductions, chaque Editeur ou Traducteur a joint à l'Ouvrage celles qu'il a jugé à propos. Plusieurs de celles qui accompagnent la Traduction Françoise sont puériles, & ne servent qu'à grossir le Volume. Le dessein de Mencke a été de découvrir les ruses & les artifices que les faux Sçavans employent pour se faire un nom; mais comme il a nommé ou désigné visiblement certaines personnes, il a excité la bile de de quelques-uns, qui ont fait confisquer son Livre; ce qui n'a pas empêché qu'il ne se soit répandu par-tout, & qu'on n'en ait multiplié les Editions. XXV. Il a eu part au *Dictionnaire des Sçavans* publié à Leipzig en Allemand, l'an 1715 *in-fol.* C'est lui qui en a formé le plan, qui a fourni aux Sçavans qui y ont travaillé, les principaux matériaux, & qui a fait les Articles des Italiens & des Anglois. XXVI. *Bibliotheca Menckeniana, quæ Autores, præcipue veteres Græcos & Latinos; Historiæ item Litterariæ, Ecclesiasticæ, & Civilis Antiquitatum ac Rei Nummariæ Scriptores, Philologos, Oratores, Poëtas, & Codices MSS. complectitur, ab Ottone, & Joan. Burc. Menckeniis, patre & filio, multorum annorum spatio studiose collecta, nunc justo ordine disposita, & in usus publicos aperta à Joan. Burc. Menckenio.* Leipzig 1723 in-8. It. *longe auctior Ibid.* 1727 in-8. C'est Mr. Mencke lui-même qui a pris le soin de dresser ce Catalogue, qui est disposé dans un ordre fort commode, dans le dessein de rendre sa Bibliothéque publique. Elle l'a été en effet jusqu'à l'an 1728. qu'il prit le parti de la vendre, & publia pour cela des Catalogues, où étoient les prix qu'il mettoit à chaque Livre. XXVII. Il a continué le Journal de Leipzig après la mort de son Pere, pendant l'espace de vingt-cinq ans, & en a publié trente-trois Volumes, en y comprenant les Supplémens & les Index; Frédéric-Othon Mencke, son fils aîné, lui a succédé dans ce travail. XXVIII. *De Viris Eruditis, qui Lipsiam doctrinâ & scriptis illustrem reddiderunt, Oratio.* Leipzig 1709 in-4. XXIX. *Scriptores Rerum Germanicarum, præcipuè Saxonicarum, in quibus Scripta & Monumenta illustria, pleraque hactenus inedita, tum ad Historiam Germaniæ generatim, tum speciatim Saxoniæ Superioris, Misniæ, Thuringiæ &c. spectantia, continentur. Ex suâ Bibliothecâ aliisque edidit Joannes Burchardus Menckenius.* Leipzig in-fol. 3 Vol. les deux premiers en 1728. & le troisiéme en 1730.

(*a*) *Giornale de' Letterati d'Italia.* Tom. XXIX. p. 189.

☆ MERCATI (MICHEL) nâquit le 8 Avril 1541 à San-Miniato Ville de Toscane, de Pierre Mercati, fameux Médecin de ce lieu, & d'Alphonsine Flaminga (*a*). Sa famille étoit une de plus considérables du Pays, & son Pere & son Ayeul se sont distingués par leur érudition [*A*]. Notre Mercati

[*A*] *Son Pere & son Ayeul se sont distingués par leur érudition.*] MICHEL MERCATI, son Ayeul, étoit lié d'amitié avec *Marsile Ficin.* Le Cardinal Baronius rapporte (1) dans ses Annales Ecclésiastiques sur l'année 411 un fait, qu'il dit avoir appris du petit-fils de Michel Mercati. Marsile Ficin & Mercati, qui étoit grands Sectateurs de Platon, raisonnant un jour sur l'immortalité de l'âme, & sur ce qu'elle devenoit dans l'autre vie, convinrent ensemble, que celui d'entre eux qui mourroit le premier, viendroit, sous le bon-plaisir de Dieu, dire au survivant s'il y avoit une autre vie. Quelques jours après Michel Mercati étant occupé de grand matin à méditer sur des matiéres Philosophiques, entendit un cheval courir à toute bride dans la ruë & s'arrêter à sa porte, & ouït dans le même moment la voix de Marsile Ficin, qui lui disoit, *cela est vrai, vera, vera illa sunt.* Mercati s'étant levé aussitôt, & ayant ouvert sa fenêtre, vit un fantôme blanc monté sur un cheval de même couleur, qui continuant sa course disparut aussitôt. Mercati reçut ensuite des Lettres, qui lui apprenoient que Marsile Ficin étoit mort précisément à l'heure où il avoit eu cette apparition. Mais peu de gens seront assez crédules pour ajoûter foi à un Conte de cette nature. En 1707 il a paru à Paris une Dissertation sur cette matiére de l'Apparition des Esprits, sous ce titre: *Dissertation sur ce qu'on doit penser de l'apparition des Esprits, à l'occasion de l'avanture qui est arrivée à S.* Maur. A Paris chez Cellier 1707 (2). Voici l'avanture qui donna occasion à cette Piéce.

(1) *Voy.* Giornale de' *Letterati.* T. XXIX. p. 187. 188.

„ Mr. de S. à qui l'avanture est arrivée, est un jeune-homme de petite taille, bien fait d'ailleurs, âgé de 24 à 25 ans. Après avoir entendu plusieurs fois étant couché, donner de grands coups à sa porte, sans que sa Servante, qui y couroit aussitôt, y trouvât personne, & tirer les rideaux de son lit, quoiqu'il n'y eût que lui dans la chambre; le 22 Mars 1706, sur les onze heures du soir, étant à controller des rolles d'Ouvrages dans son Cabinet avec trois jeunes Garçons, qui sont des Domestiques, ils entendirent tous distinctement feuilleter des papiers sur la table. Le chat fut soupçonné de cet ouvrage. Mais le Sieur de S. ayant pris un flambeau & cherché avec attention, ne trouva rien. S'étant mis au lit peu après, & ayant envoyé coucher ceux qu'il avoit avec lui, dans sa cuisine qui est à côté de sa chambre, il entendit encore le même bruit dans son Cabinet. Il se leva pour voir ce que c'étoit, & n'ayant rien trouvé, il voulut en fermer la porte: mais il sentit quelque résistance, & étant entré pour voir d'où pouvoit venir cet obstacle, il entendit en même tems un bruit en l'air, comme d'un grand coup donné sur la muraille, ce qui lui fit faire un cri, auquel ses gens accoururent. Il tâcha de les rassurer, quoiqu'effrayé lui-même. Ensuite il se coucha & s'endormit. A peine les garçons avoient éteint la lumiére, que le Sieur de S. fut éveillé en sursaut par une secousse telle que pourroit être celle d'un bateau qui échoueroit contre l'arche d'un pont. Il en fut si ému qu'il appella ses Domestiques, & lorsqu'ils eurent aporté de la lumiére, ils furent étrangement surpris de voir son lit déplacé au moins de quatre pieds. Ses gens ayant replacé le lit, virent avec autant d'étonnement que de frayeur tous les rideaux s'ouvrir en même tems, & le lit courir vers la cheminée. Il passa le reste de la nuit auprès du feu. Sur les six heures du matin ayant fait une nouvelle tentative pour dormir, le lit fit encore le même manége jusqu'à deux fois, ce qui obligea le Sieur de S. de quitter la partie. Le soir il se mit au lit pour dormir, & envoya querir un homme, qui loge dans la même maison, tant pour se rassurer avec lui, que pour le rendre témoin d'un fait si surprenant; mais la secousse qui se fit devant cet homme, fut si violente, que le pied gauche du chevet du lit en fut cassé. Alors la chose commença à devenir publique. Monseigneur le Duc de Bourbon arriva à S. Maur dans le tems qu'on racontoit cette avanture. Son Altesse fut curieuse de s'en éclaircir. L'Esprit fut un peu plus sage pendant une nuit ou deux, mais ensuite il reprit son humeur badine; les portes & les fenêtres s'ouvrirent & se fermérent toutes seules; & l'Esprit parla au Sieur de S. l'espece d'un demi *Miserere*, & lui ordonna, en le tutoyant, de faire certaine chose, & lui recommanda le secret. Il lui donna 14 jours pour l'accomplir, & lui commanda d'aller en un endroit, où il trouveroit des gens qui l'instruiroient sur ce qu'il devoit faire. Ensuite il le menaça de revenir le tourmenter, s'il manquoit à lui obéir, & finit la conversation par un Adieu. Le Sieur de S. tomba évanoui sur le bord d'un coffre. Le grand bruit & les cris firent accourir plusieurs personnes. Dans le désordre où parut le Sieur de S. & hors d'état de parler, on le porta près du feu, & ensuite sur son lit, où il éprouva toute la compassion du grand Prince dont on vient de parler, qui accourut au premier bruit de cet événement. Son Altesse ayant fait visiter tous les coins & recoins de la maison, on n'y trouva personne. L'évanouissement passé, Son Altesse, qui vouloit découvrir la vérité, l'interrogea. Le Sieur de S. lui communiqua une partie de ce que l'Esprit lui avoit dit, & protesta qu'il ne pouvoit dire le reste sans courir risque de la vie. Au bout de quinze jours l'Esprit revint encore faire du bruit, & ne parut plus. C'est ainsi que finit l'Avanture." L'Auteur de la Dissertation (3) fait ses réflexions sur les circonstances de cette Avanture, dont il prétend que les unes sont équivoques, & les autres ont leur cause dans l'imagination. Le Pere du jeune-homme répondit, lorsqu'on lui annonça cette nouvelle, qu'il étoit persuadé que l'Esprit qui agissoit dans cette occasion, étoit celui de son Fils.

(2) *Voy. Nouvell. de la Rép. des Lett.* Janv. 1707. Art. 2.

(3) Ibid. p. 45.

Sur la Question générale, *s'il revient des Esprits*, l'Auteur soutient, qu'il peut y avoir des Apparitions soit des Anges, soit des Ames bienheureuses; il dit que celles-ci „ ne laissent pas de s'intéresser encore en ce qui regarde les hommes; & comme elles sont parvenuës à la béatitude des Anges, il prétend que tous les Ecrivains Sacrés leur attribuent le même privilége, de pouvoir sous des Corps aëriens,

ti ayant fait ſes Humanités dans ſa Patrie, avec un ſuccès qui fit concevoir de grandes eſpérances de lui, alla à Piſe étudier en Philoſophie, & enſuite en Médecine, & s'y fit recevoir Docteur en ces deux Facultés. Il acquit dans cette Ville une ſi grande réputation de capacité, que non ſeulement ſes Condiſciples le regardoient avec admiration, mais qu'il s'y fit même eſtimer de ſes Profeſſeurs, entre autres d'André Céſalpin, qui ſe glorifioit d'avoir eu un tel Diſciple. Toutes ſes études Académiques étant finies il paſſa à Rome, où le Pape Pie V. lui donna l'intendance du Jardin des Plantes du Vatican, lorſqu'il n'avoit encore guéres plus de vingt ans (*b*). Il commença dès lors à former un Cabinet de Métaux & de Foſſiles dans le voiſinage de ce Jardin, & à compoſer de ſavantes Diſſertations ſur ces Curioſités, dans le deſſein de les donner au Public. Il étoit âgé de vingt-ſept ans lorſque le Grand-Duc Ferdinand I. voulant lui donner des marques de ſon eſtime & de ſa bienveillance, le mit au nombre des Nobles Florentins; honneur que le Sénat de Rome lui fit auſſi l'année ſuivante, en lui accordant la Nobleſſe Romaine (*c*). Gregoire XIII. ne lui témoigna pas moins de bienveillance qu'avoit fait Pie V. Ce fut lui qui aſſiſta ce Souverain Pontife dans ſa derniére maladie, & qui lui adminiſtra les remédes qui lui furent preſcrits. Ce fut environ ce tems-là qu'il commença à ſe faire connoître par ſes Ouvrages [*B*]. Sixte V. le fit Protonotaire Apoſtolique, & lui accorda des penſions conſidérables: il voulut même qu'il accompagnât le Cardinal Hyppolite Aldobrandin, lorſqu'il l'envoya en Pologne, pour ménager la paix entre le Roi Sigismond III. & Maximilien Archiduc d'Autriche; & Mercati ſe fit admirer dans ce voyage par la ſolidité de ſon eſprit, & par ſa pénétration dans les affaires. Il profita auſſi des occaſions qu'il trouva pour ramaſſer dequoi augmenter ſon Cabinet de Métaux & de Foſſiles, & fit dans ce deſſein quel-

(*b*) Ibid. p. 190.

(*c*) Ibid. p. 191.

„ riens, ſe rendre viſibles à leurs freres par une permiſſion „ particuliére de Dieu." A l'égard de toutes les autres Apparitions, l'Auteur ſoutient qu'elles ſont produites par l'une de ces trois Cauſes, *la force de l'Imagination*, *l'extrême ſubtilité des Sens*, & la *dépravation des Organes*. Un des Auteurs du *Spectateur* paroit croire auſſi qu'il y a quelque réalité dans les Apparitions. „ Je trouve, *dit-il* (4), qu'une Perſonne qui „ s'effraye dans la penſée de voir des Spectres & des Phantô- „ mes, eſt beaucoup plus raiſonnable, que celui qui, mal- „ gré les Relations de tous les Hiſtoriens Sacrés & Profanes, „ Anciens & Modernes, & la Tradition de tous les Peuples, „ traite l'Apparition des Eſprits de fabuleuſe & de chiméri- „ que. Si je ne me rendois pas là-deſſus au témoignage uni- „ verſel de tout le Genre Humain, je céderois à ce qu'en „ diſent une infinité de Particuliers, qui ſont aujourd'hui en „ vie, & dont la bonne foi ne m'eſt point ſuſpecte en d'au- „ tres cas. Je pourrois ajoûter ici, que non ſeulement les „ Hiſtoriens avec les Poëtes, mais auſſi les anciens Philoſo- „ phes ont entretenu cette Opinion. *Lucréce* lui-même, „ quoiqu'engagé, par les Principes de ſa Philoſophie, à nier „ l'exiſtence de l'Ame après qu'elle eſt ſéparée du Corps, ne „ doute pas de la réalité des Apparitions, & qu'on n'ait vu „ ſouvent des Hommes revenir de l'autre Monde. Preſſé „ par des faits qu'il ne pouvoit contredire, il ſe trouva „ réduit à en donner une raiſon la plus abſurde & la moins „ Philoſophique, qu'on ait peut-être jamais inventée. Il „ nous dit, que les Surfaces de tous les Corps s'échappent „ l'une après l'autre, par un flux continuel; que ces légéres „ ſuperficies ou minces enveloppes, qui étoient enfermées „ les unes dans les autres, comme les peaux d'un Oignon, „ pendant que le Corps ſubſiſtoit, ou qu'elles s'y trouvoient „ jointes, ſe réuniſſent quelquefois après leur ſéparation: „ & que c'eſt pour cela qu'on voit de tems en tems les Fi- „ gures & les Ombres des Perſonnes, qui ſont ou mortes „ ou abſentes."

(4) Spectateur T. II. p. 98. 99. Amſt. 1722.

Je ne ſai, ſi cet ingénieux Auteur a parlé ſérieuſement, mais j'avoue que j'ai beaucoup de peine à me perſuader, que Dieu permette à des Morts de revenir au monde, pour inſtruire de l'exiſtence d'une autre vie, ceux qui la révoquent en doute. *Si les preuves qu'ils peuvent avoir de cette vérité ne les convainquent point, quelle apparence qu'ils ſe laiſſent perſuader par des Apparitions, qu'ils ſeroient les premiers à attribuer à leur imagination échauffée!* des engagemens de la nature de celui qu'on prétend que Marſile Ficin & Michel Mercati avoient pris enſemble, ont quelque choſe de ſi ridicule, & de ſi inſultant pour la Divinité, qu'à moins de contredire toutes les idées que nous avons de la Sageſſe & de l'Equité de l'Etre Souverain, on ne peut ſe perſuader qu'il veuille permettre leur accompliſſement. Madame Rowe me paroit avoir très ſpirituellement fait ſentir combien ce genre de preuve eſt peu à attendre, & quel eſt le caractére des gens qui le demandent. Elle ſuppoſe une Lettre d'un Homme mort à un Comte à qui il avoit promis d'apparoitre (5). „ Dans „ mon lit de mort nous convinmes du tems & du lieu où je „ vous apparoitrois. Vous vous y êtes ponctuellement rendu. „ Quoique déjà je ſuſſe bien qu'il ne m'étoit pas permis de „ me rendre viſible, je fus cependant curieux de voir ſi vous „ auriez le courage d'attendre la viſite d'un Mort. L'heure étoit „ [illegible], il étoit minuit paſſé, un profond ſilence régnoit dans „ la Nature. La Lune & les Etoiles faiſoient paſſer à peine „ leur foible & pâle lumiére à travers les arbres, qui for- „ moient le berceau épais où je m'étois engagé à vous venir „ trouver. Je vous vis entrer dans une des allées avec un „ air d'incrédulité & d'intrépidité, qui m'annonçoit que vous „ n'aviez ni crainte ni eſpérance de me rencontrer. Il paroiſ- „ ſoit que vous n'étiez venu au rendez-vous que pour déga- „ ger votre parole, & pour marquer quelque reſpect pour ma „ mémoire. Le calme & la fraicheur de la nuit vous engagea „ à vous promener juſques au point du jour: ce fut alors que „ vous vous retirâtes, en fredonnant une Chanſon tirée des „ Contes des *Fées*. Vous me parûtes charmé d'avoir une nou- „ velle raiſon de vous affermir dans votre incrédulité ſur la „ Vie à-venir. Vous vous félicitiez de vous trouver de niveau „ avec les Bêtes, qui périſſent: l'avantage en effet eſt bien „ glorieux! il eſt bien digne de votre triomphe!" . . . . „ J'avois pendant ma vie un ardent déſir de vous tirer de ce „ cruel doute; mais j'en ai préſentement un bien plus grand „ encore, quoiqu'il ne me ſoit pas permis de vous donner „ la preuve que vous avez ſouhaittée . . . . . D'ailleurs l'ap- „ parition d'un Mort eſt-elle un plus grand Miracle, que les „ différens objets dont vous êtes chaque jour environné, & „ qui ne ſont infructueux que parce que vos yeux y ſont trop „ accoutumés?" Revenons au ſujet dont cette Digreſſion nous a écartés. Si l'ayeul de Mercati a été un homme diſtingué, PIERRE MERCATI ſon pere ne l'a pas été moins; il ſe procura par ſon mérite un accès auprès des Souverains Pontifes, comme il paroit par ſon Epitaphe, que ſes Enfans lui firent dreſſer à San-Miniato dans l'Egliſe de St. François, où il fut enterré: la voici (6):

(5) *L'Amitié après la Mort, contenant les Lettres des Morts* [illegible] *Vivans &* [illegible] *Lett.* I. p. 2.

PETRO MERCATO
Philoſopho & Medico præſtantiſſimo
Qui bonas artes prudentia, fide, &
religione
Ornavit,
Domi clarus fuit, foris honoratus,
PIO V. & GREGORIO XIII.
Summis Pontificibus
Cognitus & Gratus,
MICHAEL & FRANCISCUS
FILII
Parenti optimo poſuere.
Vixit annos LXXI. *dies* XIII.
Obiit Idibus Maii M. D. LXXXV.

(6) *Giornale de' Letterati*, loc. cit. p. 189.

[*B*] *Ses Ouvrages.*] I. *Inſtruttione ſopra la Peſte, nella quale ſi contengono i piu eletti & approvati rimedii, con molti nuovi e potenti ſecreti, coſi da preſervaſi, come da curarſi. Aggiuntevi tre altre inſtruttioni ſopra i veleni occultamente miniſtrati Podogra & Paraliſi.* Rome 1576 in-4. Cet Ouvrage plut tellement à pluſieurs perſonnes, que Coſme II. Duc de Toſcane, ayant eu une attaque de Paralyſie, Mercati fut conſulté ſur les remédes qu'il lui falloit faire (7). II. *De gli Obeliſchi di Roma.* Rome 1589 in-4. Il compoſa cet Ouvrage dans ſon Voyage de Pologne de ſeule mémoire, ſans le ſecours des Livres, & le dédia au Pape Sixte V. (8) Latinus Latinius l'ayant critiqué en quelque choſe, Mercati lui répondit par l'Ouvrage ſuivant. III. *Conſiderationi ſopra gli Avvertimenti del Signor Latino Latini, intorno ad alcune coſe ſcritte nel Libro de gli Obeliſchi di Roma. Inſieme con alcuni ſopplimenti al medeſimo Libro.* Rome 1590 in-4. IV. *Metallotheca. Opus Poſthumum, auctoritate & munificentia Clementis* XI. *P. Max. in lucem eductum; operâ autem & ſtudio Joannis Mariæ Lanciſii, Archiatri Pontificii, illuſtratum.* Rome 1717 in-fol. pagg. 378. Avec un grand nombre de figures. Le Pape Clement XI. ayant appris que le Manuſcrit de cet Ouvrage étoit à Florence, le fit acheter, & chargea Lanciſi de le faire imprimer. Pour exécuter cet ordre, il a fallu graver pluſieurs planches qui n'étoient encore que deſſinées, & compoſer des Notes Critiques ſur pluſieurs endroits, parce qu'on a fait depuis Mercati de grandes découvertes ſur la Phyſique & ſur les Curioſités naturelles. Lanciſi, à qui ſes grandes occupations, & le projet d'autres Ouvrages, ne permettoient point de travailler à ces Notes, s'eſt déchargé de ce ſoin ſur Pierre Aſſalti, Profeſſeur en Botanique, qui s'en eſt fort bien acquitté (9). V. *Appendix ad Metallothecam Vaticanam Michaelis Mercati, in quâ Lectoribus exhibentur* XIX. *Icones ex typis æneis nuper Florentiæ inventis, quorum* XIV. *Pontificiâ liberalitate ſuppleti jam fuerant; quinque vero penitus deſiderabantur. Additis notis & novis iconibus Cochlearum cornu Ammonis formâ.* Rome 1719 in-fol. pp. 53. Le Pape Clément XI. ayant ſu après la publication de la *Metallotheca*, qu'il y avoit à Florence quinze planches gravées de cet Ouvrage, les fit retirer, & voulut qu'on les donnât au Public, quoiqu'on y en eût mis d'autres pour ſuppléer à la plupart de celles-ci qu'on n'avoit point; dans le cours de l'impreſſion on en a retrouvé cinq autres, qu'on y a jointes, avec des notes de Pierre Aſſalti, faites de concert avec Lanciſi, & c'eſt ce qui compoſe cet Appendix. J'ai oublié de remarquer qu'on trouve à la tête de la *Metallotheca* l'Eloge ou la Vie de Michel Mercati, par Charles Magelli Camerier d'honneur du Pape, & que c'eſt ſur l'Extrait de cette Piéce que j'ai formé cet Article.

(7) Ibid. p. 192.

(8) Ibid. p. 193.

(9) *Voy.* l'Extrait de ce Livre dans le *Giornale de' Letterati*, T. XXIX. Art. 7.

quelques voyages à différentes Mines des Pays où il passa. Le Cardinal Aldobrandin ayant été élevé au Pontificat sous le nom de Clément VIII. choisit Mercati pour son premier Médécin. Mais ce Savant ne le servit pas seulement en cette qualité; ce Pape l'employa encore en diverses affaires importantes, aussi bien que Ferdinand I. Duc de Toscane. Ce Prince se servit de lui pour adoucir l'esprit du Pape, & l'engager à user de douceur à l'égard de Henri Roi de Navarre, depuis Henri IV. & lui écrivit plusieurs fois pour ce sujet. Le Pape le destinoit à de plus grands honneurs, & l'avoit même désigné Commandeur du St. Esprit *in Saxiâ* à Rome, lorsqu'il sentit des douleurs de la Pierre, qui le conduisirent en peu de tems au tombeau. Il fut assisté dans ses derniers momens par St. Philippe de Néri, qui lui administra les Sacremens, & il mourut le 25 Juin 1593 âgé de cinquante-deux ans. On ouvrit son corps, où l'on trouva un grand nombre de pierres (*d*). Sa douceur, son desintéressement, ses maniéres obligeantes, son érudition & sa piété lui avoient acquis l'estime & la confiance des Cardinaux, des Prélats de la Cour de Rome, de plusieurs Princes, & des Sçavans de son tems.

(*d*) Ibid. p. 191-231.

MERCATOR (*a*) (NICOLAS) célébre Mathématicien du XVII. Siécle, nâquit dans le Holstein en Danemarc, & passa ensuite en Angleterre, où il a vécu fort longtems jusqu'à sa mort. Il étoit Membre de la Sociéte Royale. Il a travaillé à réduire l'Astrologie à des principes raisonnables, comme cela paroît par un Manuscrit de sa façon, que possède Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, & qui est intitulé: *Nicolai Mercatoris Astrologia Rationalis, argumentis solidis explorata, & exemplis Geneseon illustribus duobus ac tempestatum aliquot retro seculis memorabilium, quamplurimis confirmata; rejectis domorum, triplicatarum, partium, directionum & profectionum somniis, & superstitione omni ac fatorum immutabilitate exclusa. Ad majorem Dei optimi Maximi gloriam, & uberiorem Naturæ indaginem* [*A*].

(*a*) Son nom en Allemand étoit *Hauffmann*.

Il

[*A*] *Un Manuscrit de sa façon ..... intitulé:* Nicolai Mercatoris Astrologia Rationalis, &c.] Le nom de celui à qui s'adressoit l'Epître dédicatoire, est omis, mais l'Epître même est conçuë en ces termes. „ Neque indignam * * * patrocinio Astrologiam fero, sed utilem Theologo, Medico, Oeconomo, Nauclero, Militi, Privato cuivis, Principi; Astrologiam rationalem, inquam, & à figmentorum monstris vindicatam, ac liberali causâ manu assertam. Enimvero quid invisibilem ævorum Regem noscere ac venerari docet æquè ac continuus ille superiorum cum inferioribus nexus, & statum mundi imperium? Hinc erudimur videlicet, & Deum esse, & Rerum mundanarum curam gerere. Hinc salubris illa & pestilens aëris Constitutio, nec non variantes annuatim morborum ideæ promtissimè derivantur, ac remedia prospiciuntur tempori, ne Discipulis suis Astronomiam frustra commendaverit *Hippocrates* Libro de Aëre, Aquis, & Locis. De *Thalete* Milesio nota est Narratio, quod Olei proventum maximum primum, ac deinde Caritatem præviderit ex Astris; quare coëmto undique Oleo, & cum penuria ingrueret postea, divendito, non exiguas sibi divitias compararit, exemplo docens, haud difficile fore Philosopho ditescere, si ad istam curam descendere libuisset. Quod, si quis hodie imitari studeat, non sibi tantum, sed totis quandoque provintiis, itidem ut alter *Joseph*, opportunâ providentiâ subvenire queat. Qui per Cæruleos Neptuni Campos equo ligneo invehuntur, prospectâ eminus tempestate ad commodam stationem se recipient, nec rarò, ex quonam mundi angulo venti sint erupturi, prævidebit. At prudentis Strategi aut Poliorcetæ fuerit, æstates siccas vel pluvias, itemque hyemes leniores vel asperas præsagire, ac pro eo expeditiones vel urbium obsidiones maturare, differre, protrahere, instaurare, ut cœlum & stellas in æthere sibi militare jure merito gloriari possit. Ecquis autem mortalium vivit, cui non unicè expediat se ipsum ac genium suum nosse? Etenim planè Cœlo descendit vulgatum illud γνῶθι σεαυτόν, quod non ad vitandam modo superbiam, sed noscenda quoque propria bona, atque ad usum conferenda pertinere nemo dubitat. Quanti interesse putamus Reipublicæ, ut quilibet tueatur locum, ac munere fungatur, cui Natura illum destinarit? Quantum hoc ipsum ad uniuscujusque pariter ac universorum perfectionem & beatitudinem conferre posse arbitramur? Nam res quælibet tum demum felicitatis suæ apicem attigisse rectè dicitur, quando finem illum obtinuit, ad quam a Naturâ facta erat. Canes ad venandum, & equos bellatores mirâ sagacitate deligere novimus; at hominem, quo nullum hæc universi machina præstantius organon habet, perpetuò negligemus? Ideoque dicere ausim, quanquam Annonæ curam habere, classem subducere, Expeditionem prudenter moliri, sunt opera verè Principis: attamen homines legere, educare, & ad felicitatis suæ Cœlum evehere, unde benignorum instar siderum illuceant universis, id vero Principis esse optimi, beneficentissimi, Deo proximi. Sed hoccine præstabit Astrologia vana, superstitiosa, nugi-vendula? Fateor; non illa quidem, quâ plures hodie ad quæstum abutuntur. Quapropter unicè vereri nostra hæc (quam qui norit, probam ac sobriam fatebitur) ne improbæ ac temulentæ illius, quæ nomen & locum hujus invadendo usurpavit, procacitatem atque impudentiam adeo luere cogatur; neve propter nomen indignè profanatum repudietur â pluribus antequam audiatur. Cui malo occursura cognomen sibi adscivit *Rationalis*, quo ab alterâ illâ, quicum nihil commune habere postulat, discernatur. Ac licet ob illatam injuriam justo dolore percita, adversariam mitius reprehenderit tamen, quam plerique ante nos, qui Astrologi non erant, & ad quos proinde hæc causa minime pertinebat; saltem quia enormem istius protervitatem ferre non poterant; attamen cum nostra directè magis feriat arcem præstigatricis, & funditus evertat, nihil dubium, quin exturbati nidulo suo crabrones aculeo maligno & venenato hanc persecuturi sint. Quos innocentiæ & veritatis Clypeo facilè repelleremus, nisi clamantium multitudo & strepitus, atque imperitorum credulitas sæpe ipsam veritatem opprimerent. Interim nullum præsidium occurrit æquè tutum ac *** Nomen **, quod non modo opusculum hoc exiguum, ut sapienti minimè contemnendum, sed ipsum quoque authorem plura jam dudum meditantem ab invidorum & malevolorum insultu facillimè defendet".

Voici la Préface.

„ Lector benevole, non laudabo tibi Astrologiam Rationalem, quasi qui venales merces extrudere cupiunt, sed hoc tantum dicam; si qui viam hanc, dilucidè hic præmonstravi, insistere; & exempla Geneseon ac Tempestatum non ea tantum, quæ à nobis proposita sunt, sed plura alia pro arbitrio electa, diligenter excutere, & cum his præceptis conferre volent, eos fructu pariter & delectatione, insigni perceptâ fassuros ultro, nihil habere Philosophiam Naturalem contemplatione hac augustius, nec admiratione dignius. Quamobrem dubitavi equidem non semel, utrum thesaurum adeo nobilem omnium oculis exponere, an aspectu profano prohibere satius esset; nec defuerunt, qui privatis usibus servandum censerent. Sed enim vicit amor juvandi boni publici, & universæ creaturæ parentem imitandum duxi potius, qui solem suum oriri facit super bonos æque ac malos. Nec muto factum: nam si quid mihi quæro, non aliam ob causam facio, quàm ut pluribus deinceps prodesse queam. Neque longos logos texere libuit, quod quidam faciunt; nam si distendere opus voluissem, nihil dubium, quin singulæ paragraphi in proprium Caput excrescere facillimè potuissent. Sed tuo commodo, mi Lector, contraxi pondera Rerum, ut fortius impellerent animum tuum, neu laxior Oratio memoriam tuam fatigaret, vel attentionem minueret. Imo verò ut docilis fias magis, non pigebit id ipsum quod breviter satis dictum videri poterat, hic etiamnum redigere in Compendium, ut uno veluti obtutu rem totam lustrare utque animo præcipere possis. Dividimus igitur discursum hunc Astrologicum in duas partes, quarum prior Theoriam continet; posterior Praxin, partim in Genethliacis, partim vero in Meteorologicis occupatam.

„ Priori Parte,
„ Exposita Scripti hujus occasione, succedit
„ Paragr. 1. De Principiis Cognitionis in Astrologiâ.
„ Ratione scilicet & Experientiâ.

„ 2. Experientiam solam non sufficere.
„ 3. Ideoque aliâ quam vulgatâ viâ insistendum esse.
„ 4. 5. De Virtutibus hominis activis & passivis.
„ 6. Quod non solum gradibus differant.
„ 7. Sed & differentiis specificis distinguantur:
„ 8. Actionem omnem & passionem esse cum motu.
„ 9. Motus Sublunarium pendere à motu Cœlestium, nimirum Solis & Lunæ;
„ 10. Nec non reliquorum Planetarum.
„ 11. Motuum Cœlestium & Sublunarium cum [illegible] cohærentia.
„ 12. Virtutes quoque cœlestes qualitate differre, & actiones passionesque inferiorum pendere à motu Corporum lucidorum.
„ 13. Sed & quantitate differre virtutes Cœlestes.
„ 14. Ipsos quoque homines a Cœlo affici.
„ 15. Non tamen æque omnes, nec eodem tempore.
„ 16. Quæ affectionis diversitas, licet a Parentibus ab ortu ingenerata dicatur, nihilominus Cœlo subjaceat.
„ 17. Imò & in parentibus, antequam generarent, Cœlo subjecta fuerit.
„ 18. Proinde unumquemque inde ab ortu suo idoneum esse ad recipiendos hos motus astrorum potius quàm illos.
„ 19. Nullis autem Cœli motibus subjacere æque atque his, qui fuerunt in ipso articulo ortus:
„ 20. Quibus postmodum recurrentibus, potenter moveatur Spiritus Hominis:

„ 21.

Il a publié divers Ouvrages, entre autres: *Cosmographia, sive Descriptio Cœli & Terræ in Circulos, quâ fundamentum sternitur sequentibus ordine Trigonometriæ Sphæricorum Logarithmicæ, Astronomicæ, Sphæricæ, Geographiæ, Histiodromiæ, Gnomonicæ. Absoluto Compendio pulcherrima quævis & humanis usibus aptissima publico donantur à* Nicolao Hauffmann *Holsato.* Dantzick 1651 in-12. dédié au Sénat de cette Ville. *Rationes Mathematicæ subductæ Anno* CIↃ IↃ CLIII. Copenhague in-4. *De Emendatione Annuâ Diatribæ duæ, quibus exponuntur & demonstrantur Cycli Solis & Lunæ, qui ex principiis Astronomiæ hactenus cognitis elici potuerunt accuratissimi.* in-4. *Hypothesis Astronomica nova, & consensus ejus cum observationibus.* Londres 1664 in-fol. *Logarithmotechnia, sive Methodus construendi Logarithmos nova, accurata, & facilis; scripto antehac communicata Anno sc.* 1667 *Nonis Augusti; cui nunc accedit vera Quadratura Hyperbolæ, & Inventio Summæ Logarithmorum. Auctore* Nicolao Mercatore *Holsato è Societate Regiâ. Huic etiam jungitur* Michaelis Angeli Riccii *Exercitatio Geometrica de Maximis & Minimis, hîc ob argumenti præstantiam & exemplarium raritatem recusa.* Londres 1664 in-4. Il donne dans cet Ouvrage la Quadrature de l'Hyperbole par une Suite infinie, tirée de la nature particuliére de la Courbe, & cela dans une méthode nouvelle & abstraite, & c'est-là le premier essai qui ait paru dans la République des Lettres, d'une Suite de cette espéce. *Institutionum Astronomicarum Libri duo, de motu Astrorum communi & proprio, secundum hypotheses veterum & recentiorum præcipuas; deque Hypotheseon ex observatis constructione, cum Tabulis Tychonianis Solaribus, Lunaribus, Lunæ-Solaribus, & Rudolphinis Solis, Fixarum, & quinque Errantium, earumque usu, præceptis & exemplis commonstrato. Quibus accedit Appendix de iis, quæ novissimis temporibus cœlitus innotuerunt.* Londres 1676 in-8. La Préface est datée de Westminster le [illegible] Mars 167[illegible]. Euclidis *Elementa Geometrica novo ordine ac methodo fere demonstrata. Unà cum* Nicolai Mercatoris *in Geometriam introductione brevi, qua magnitudinum ortus ex geminis principiis, & ortarum affectiones ex ipsâ quasi derivantur.* Londres 1678 in-24. Il y dans la Bibliothéque de Mr. Guillaume Jones un Manuscrit de Mercator contenant des Theorêmes, qui concernent la Résolution des Equations, la Méthode des Différences, & la Construction des Tables; & un autre intitulé: *Problema Arithmeticum ad doctrinam de differentialium progressionibus pertinens. Datam seriem terminorum differentialium secundi ordinis sive duplicis differentiæ per terminorum intermediorum inter singulos seriei binos insertionem in datâ ratione multipla augere, datis tribus primis terminis hujusmodi seriei ipsam seriem dari intelligendum est.* On trouve quelques Piéces de Mercator dans les *Transactions Philosophiques*: N. 13. *Problêmes touchant quelques points de Navigation.* Et N. 57. *Considérations touchant la Méthode Géométrique & directe de Mr. Cassini, pour trouver les Apogées, les Excentricités, & les Anomalies des Planétes.*

„ 21. Itidem ut auditor Musices consonantiis & clausulis „ formalibus:

„ 22. Vel ut fides tremit ad vocem unisonam vel conso- „ nam.

„ 23. Utrum Conceptionis an Partûs hora potius conside- „ randa veniat? & conceptionis horâ illas tantum virtutes „ propagari, quæ tum in genitore a Cœlo irradiantur:

„ 24. Quandoquidem diversis temporibus geniti fratres di- „ versis virtutibus ætheriis præditi sunt.

„ 25. Virtutes autem, præter quas Conceptio dedit, alias „ in partu tribui, & quidem potiores.

„ 26. Neque inter se pugnare, quas Conceptio & Partus „ indidêre virtutes, sed amicè conspirare; ideoque sufficere „ solam partûs horam inspexisse.

„ 27. Transitio ad harmoniam parvi & majoris Mundi.

„ 28. 29. 30. 31. 32. Exponitur breviter ista harmonia.

„ 33. Quo sensu dicantur ignis & aqua Planetarum augeri „ vel minui.

„ 34. Ptolemæi locus hic aptatus.

„ 35. Quando vigeat maximè Ignis Cœlestis.

„ 36. Quando Aqua:

„ 37. Quando palpabiles Qualitates.

„ 38. 39. De augmento & decremento Virtutis Planetariæ.

„ 40. 41. Rejiciuntur dignitates, quas vocant, essentiales, „ ut sunt domus, triplicitates, &c.

„ 42. Objectio diluta.

„ 43. 44. Deteguntur veri fontes dignitatum, sive augmen- „ ti & decrementi virtutis Planetariæ, iique septem numero.

„ 45. Tribuitur dignitati cuivis locus & pondus suum.

„ 46. Soli tres tantum ex istis dignitatibus competere; cæ- „ teris Planetis omnes.

„ 47. Quod superiores Planetæ virtutem suam inferioribus „ impertiant.

„ 48. Dignitates istas non igni modò & aquæ Planetarum, „ sed qualitati etiam palpabili aptari posse, & quomodo.

„ 49. Planetas plus valere, qui à cardinibus dignitatum „ propius absunt, quique mutuis aspectibus se invicem exti- „ mulant. Quinam aspectus recipiendi; neque hunc bonum, „ istum malum, sed alium alio fortiorem esse.

„ 50. Positus Planetarum cum fixis.

„ 51. Transitio à quantitate Virtutis Planetariæ ad quali- „ tatem; ac de singulorum qualitate in genere.

„ 52. & seqq. ad finem. De qualitate aquæ & ignis Plane- „ tarum in specie, prout in virum bonum vel secus inciderit.

„ 53. Partis posterioris Sectio prior ostendit Praxin in „ Genethliacis, & confirmat Exemplis Geneseon illustribus „ duobus; Sectio altera ostendit Praxin in Meteorologicis, „ & Exemplis Tempestatum ab aliquot retrò seculis memora- „ bilium quàm plurimis confirmatam".

MERSENNE (MARIN) Savant Ecrivain de France dans le XVII. Siécle, nâquit le 8 Septembre 1588 au Bourg d'Oysé dans le Maine, de Julien Mersenne & de Jeanne Mouliere (*a*). Il commença ses études dans le Collége du Mans; mais celui de la Fléche ayant été ouvert dans ce tems-là, ses parens, qui n'étoient éloignés de cette Ville que de trois lieuës, l'y envoyérent aussitôt, & il y fit le reste de ses Humanités & sa Philosophie (*b*). Il vint ensuite à Paris, & y étudia en Théologie sous trois célébres Docteurs de Sorbonne, André du Val, Philippe de Gâmaches, & Nicolas Ysambert. Au sortir des Ecoles de Sorbonne, il entra chez les Minimes, dont il reçut l'habit le 17 Juillet 1611 dans le Couvent de Nigeon, ou des Bons-Hommes près de Paris. Après avoir demeuré en ce lieu deux mois & demi, on l'envoya passer le reste de son tems d'épreuve au Couvent de St. Pierre de Fublines près de Meaux; & ce fut-là qu'il fit profession le 17 Juillet 1612, étant dans sa vingt-quatriéme année. Deux mois après il vint demeurer au Couvent de Paris, où il reçut les Ordres de Sous-Diaconat, de Diaconat, & de Prêtrise, & célébra sa premiére Messe le 28 Octobre 1613. Il s'appliqua alors à la Langue Hébraïque, qu'il apprit du Pere Jean Bruno, Minime Ecossois. Il reçut à la fin de Septembre 16[illegible] une obédience pour aller demeurer à Nevers & y enseigner la Philosophie aux jeunes Religieux de son Ordre. Ce fut ce qui l'occupa pendant les années 1615. 1616. & 1617. Il passa ensuite à la Théologie, qu'il professa pendant l'année 1618, au bout de laquelle il fut obligé de quitter cet exercice, ayant été élu Correcteur du même Couvent. Le tems de son Correctorat étant fini l'année suivante, il fut rappellé à Paris, où il se trouva fixement établi pour le reste de ses jours (*c*). L'étude & le commerce des Gens de Lettres firent depuis toute son occupation. Il commença bientôt à publier divers Ouvrages qui lui firent un grand nom dans le Monde [*A*]. Il eut des relations avec la plupart des Sçavans de son

(*a*) Hilarion de Coste *Vie du R. P. Marin de Mersenne.* p. 2. 3. Paris 1649. & Perrault *Homm. Ill.* T. II. p. 51.

(*b*) Hilarion de Coste p. 7. 8.

(*c*) Idem p. 9-16.

[*A*] *Divers Ouvrages, qui lui firent un grand nom dans le Monde.*] En voici le Catalogue I. *Quæstiones celeberrimæ in Genesim, cum accuratâ textûs explicatione. In hoc volumine Athei & Deistæ impugnantur & expugnantur, & Vulgata Editio ab Hæreticorum calumniis vindicatur, Græcorum & Hebræorum Musica instauratur, Francisci Georgii Veneti Cabalistica dogmata fusè refelluntur, quæ passim in illius Problematibus habentur: Opus Theologis, Philosophis, Medicis, Jurisconsultis, Mathematicis, Musicis verò & Catoptricis præsertim utile.* Paris 1623 in-fol. Il est à remarquer (1), qu'on a supprimé deux feuillets de ce Livre, qu'on a remplacés par deux Cartons, qui renferment depuis la Colomne 669. jusqu'à la Colomne 676. (2) inclusivement; & il est très-rare de trouver des Exemplaires où ce retranchement n'ait pas été fait. Le Pere Mersenne y faisoit l'énumération des Athées de son tems; y parloit de leurs

(1) Ce sont les termes du P. Niceron Tom. XXXIII. p. 146. 147. quoiqu'on ne le nomme point. R. D. T.

(3) C'est 674. Voy. *Bibl. Brit.* Tom. XVIII. P. 2. p. 407. R. D. T.

ſon tems, mais principalement avec Deſcartes, qui l'ayant connu pendant qu'il étudioit à la Fléche, contracta avec lui une étroite amitié, qui dura juſqu'à ſa mort, & dont il fut à Paris, comme l'Agent & le Com-

leurs différens Ouvrages, & y rapportoit leurs ſentimens & leurs dogmes, comme on le voit par la Table, au mot *Athei*, à laquelle on n'a point touché. Soit que tout ce détail ait paru dangereux, ſoit que le Pere Merſenne, un peu trop crédule, y eût trop enflé le nombre des Athées, on a jugé à propos qu'il ôtât tout ce qu'il avoit dit ſur cette matiére. ☞ On trouve ſur ce ſujet une Lettre fort curieuſe dans la *Bibliothéque Britannique* (3), intitulée: *Lettre de Mr.* D. M. *à Mr.* D. L. C. contenant pluſieurs particularités ſinguliéres, qui ont été ſupprimées dans le *Commentaire du Pere Merſenne ſur la Geneſe*. L'Auteur de cette Lettre remarque auſſi, qu'il eſt très-difficile de trouver des Exemplaires non châtrés de ce Commentaire; il ajoûte qu'il n'en a jamais vu que trois; qu'ils ne ſont pas moins rares en France (qu'en Angleterre, d'où je penſe que cette Lettre vient), que le Sçavant qui en 1732. publia à Paris, ſous le nom d'Amſterdam, une nouvelle Edition du *Cymbalum Mundi* de *Bonaventure des Periers*, a obſervé, que le *paſſage*, où le Pere Merſenne parloit de ce Livre eſt „ devenu très-rare, parce que la feuille où il de„ voit ſe trouver manque à preſque tous les Exemplaires „ qu'on connoit. Ainſi il a cru, *dit-il*, faire plaiſir aux Lec„ teurs de l'inſérer dans ſon Avertiſſement". Cependant, continue l'Auteur de la Lettre, le paſſage qu'il nous donne, ne contient qu'une partie de ce que Merſenne dit du Livre de des Periers, ce qui pourroit faire croire qu'il ne l'a pas copié ſur l'Original. Après avoir rapporté enſuite ce qu'on a vu au commencement de cette Remarque, du Pere Niceron, il dit „ de la maniére dont s'exprime le Pere Niceron, „ on en peut, ce me ſemble, conclure qu'il n'a point vu le „ Commentaire du Pere Merſenne; & c'eſt une nouvelle „ preuve de la rareté de ce Livre. J'ai eu le bonheur d'en „ rencontrer un Exemplaire, qui eſt complet, & vous pou„ vez compter ſur l'Extrait que je vous en envoye, &c." Un morceau auſſi rare & auſſi curieux doit naturellement trouver place ici: le voici tel que me le fournit l'Article du Journal cité ci-deſſus.

(3) Tom. XVIII. P. 2. Art. 7.

„ Primæ QUÆSTIONIS adverſus Atheos Colophon,
„ *in quo Atheiſmi expugnandi modus affertur.*

„ *Quis*, ut cum *Jeremia* clamem, *quis dabit capiti meo aquam*, „ *& oculis meis fontem lacbrymarum, ut plorem die ac nocte;* „ *nam extenderunt linguam ſuam quaſi arcum mendacii, & non* „ *veritatis; confortati ſunt in terra, quia de malo ad malum egreſſi* „ *ſunt; & me non cognoverunt, dicit Dominus.* Jerem. IX. Deus „ bone, quis lachrymas continere poterit, ſi fere totum mun„ dum in Atheiſmo verſari conſideret! revera fideles, dum „ hæc vident, *Davidis* verba apud ſe recogitare, & dicere „ expedit. Pſalm. XLI. *Fuerunt mihi lachrymæ meæ panes die ac* „ *nocte, dum dicitur mihi quotidie, ubi eſt Deus tuus;* qui cum „ hæc recordaretur, ait: *effudi in me animam meam.* Verum „ cum eodem omnem triſtitiæ nebulam diſcutiemus, quando„ quidem non ſumus cauſa, cur deteſtandi Athei pereant, & „ impietati adeò profundæ & horrendæ ſeſe mancipent. Id„ circo dicat apud ſe fidelis: *Dum dicunt mihi per ſingulos dies,* „ *ubi eſt Deus tuus, quare triſtis eſt anima mea, & quare con*„ *turbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi, ſalu*„ *tare vultûs mei, & Deus meus;* ipſe eſt ſpes mea, & por„ tio mea in terra viventium. At ne longiores ſimus in juſ„ tiſſimis querimoniis explicandis, modum aggredior, quo „ Atheiſmus expugnari poſſit.

„ Imprimis verò rationes omnes, quibus anteà uſi ſumus, „ ut Deum eſſe probaremus, non parùm ad id proderunt, „ deindè ſolutiones omnium paralogiſmorum, quibus verita„ tem impetunt; ſed cùm plurimi non obediant rationi, & „ veluti brutorum more vivant, ſintque cerebro tam debili, „ ac malè feriato, ut ſtatim ratiunculis quibuſdam, vel fa„ bellis transferantur, quas in libellis deſcriptas vident, qui„ bus ſtatim Purgatorium & Infernus, atque beatorum ſedes „ deridentur, ut manifeſtum eſt in Paſquillis, qui hac æſta„ te, ſicut & præcedentibus ſæculis, quorundam Atheorum, „ & impiorum hominum artificio volitant, quale nuper vi„ ſum eſt *Chronicum* aliquod eorum, quibus fortunam veluti „ ſubeſſe, vel favere aiunt; & longè anteà *Mundi Cymbalum*, „ quod *Bonaventura de Perez*, impiiſſimus nebulo, Gallicè ver„ tit, ne quo monſtro *Gallia* careret, quem plurimi Atheum „ fuiſſe aſſerunt: hinc ſit ut non deſint, qui initio *Cymbali* „ illius ſcripſerint ad cautelam: *Dixit inſipiens in corde ſuo,* „ *non eſt Deus;* atque notaverint illum in vita impiiſſimum „ fuiſſe, & morte periiſſe. Anno vero 1538. excuſum fuit, „ & 4 Dialogis conſtat, in quorum primo *Mercurius*, *Byr*„ *phanes*, *Curtalius*, & *Hoſpita*; in ſecundo *Trigabus*, *Mer*„ *curius*, *Rhetulus*, *Cubercus*, & *Drarig*; in tertio, *Mercu*„ *rius*, *Cupido*, *Celia*, *Phlegon*, *Statius*, & *Ardelio*; in quar„ to denique *duo Canes* colloquentes, *Hylactor* & *Pamphagus*, „ introducuntur. Quibus omnibus plurimas de *Mercurio*, *Jo*„ *ve*, &c. fabulas complectitur *Pereſius*, per quas Fidem Ca„ tholicam irridere, & ea, quæ de Deo veriſſima eſſe dici„ mus & credimus, rejicere velle videtur.

„ Apud *Lucianum* plurimi Dialogi reperiuntur, ex quibus „ præcedens facilè ſumi potuit: & quidem multorum Chriſ„ tianorum ſtultitiam admiror, qui in iſtius *Luciani* Athei „ lectione bonas horas collocant, adeò ut vix aliquem librum „ ita tritum invenias, licet venenum animis infundat: hinc „ a paucis annis toties, totque modis iterùm iterùmque typis „ excuſus fuit. Faxit Deus, ut ex ejus lectione nullus in „ Atheiſmum ruat! quod vix pollicere aut ſperare auſus fue„ rim: verùm qui Libros ſanctos *Luciano* poſtponunt, & ejus „ dogmata pro veris amplectuntur, neque huic impietati va„ leſacere volunt, pereant, & eorum nomina de Libro vitæ „ deleantur, eiſque ſit, in alio ſæculo, pars & ſupplicium „ æternum cum *Lucianiſtis!* itaque cum iſti Libelli veneno „ refertiſſimi plurimorum ingenia mendacii nebulis offundant, „ & tantum una libellorum iſtorum pagina, curioſorum ho„ minum animis detrimentum afferat, ut ne quidem volu„ men integrum, licet veriſſimis rationibus ſolidiſſimum, & „ errorem evidenter revincens, eis poſteà vix mederi poſſit; „ ea propter Reipublicæ Præfecti, Principes, Reges, Epiſco„ pi, & quicunque Præfecturam aliquam gerunt, ſedulò ca„ vere debent, & omnimodâ ratione perficere, ne hujuſce „ modi libelli conſcribantur, atque emendi proſtent. Quod „ profecto facillimè fiet, ſi Magiſtratus, vel Rex, aut alius „ eorum vices gerens, eodem ſupplicio Atheos, & impios „ mulctet, quo *Diagoram Melium Athenienſes* affecerunt; quip„ pe qui, ob immaniſſimum Athei monſtrum, unam ex *Cy*„ *cladibus* inſulis, ejus patriam, quæ *Melos* appellabatur, de„ leverunt. Ubi igitur deprehenſus fuerit Atheus, ſi debitis „ ſuppliciis, quæ ſanè nimia eſſe nequeunt, corripiatur; ſi „ domus illius ſuſque deque vertatur, & perpetuæ nota igno„ miniæ ei publicè inuratur; id ſi non omnes, ſaltem pluri„ mos, *Diagoras*, *Protagoras*, *Callimachos*, *Hippones*, *Theodo*„ *ros*, *Evemeros*, *Theagetes*, *Diogenes*, *Mezentios*, *Cyclopes*, „ *Lucianos*, *Vaninos*, & plurima id genus portenta hominum „ averruncabit, de quibus *Laërtius*, *Tullius*, *Virgilius* & *Mar*„ *tialis* videri poſſunt, quorum ultimus Lib. IV. Epigr. inter „ Atheos *Selium* collocat. Omitto *Anaſtaſium* Imperatorem, „ quem in Atheiſmum incidiſſe *Zonaras*, & *Paulus Diaconus* „ Lib. XV. referunt, & audiviſſe inter alia præſagia terribilia, „ quibus inſomnis minimè ad pœnitentiam adductus fuit, vi„ rum adſtantem, qui librum tenens his eum verbis compel„ larit: *Ecce Imperator, ob fidei tuæ* Κακοπιστιαν, *atque perver*„ *ſitatem, 14 annos vitæ tuæ delebo.* Cum quo *Fredericum* jun„ gere poſſis, de quo alibi memini. Itaque pro viribus Re„ ges omnes, atque Magnates provoco, & in nomine Dei „ obteſtor, ut Hydræ iſtius caput, penitùs abſcindant, nè„ ve ſua regna, ſuas ditiones, & aulas tot portentis, atque „ monſtris ſcatere permittant, alioquin enim præpotenti vir„ ga ferrea Deus fortis, & tantæ vindex impietatis, eos & „ illorum regna confringet. Nunc ergo Reges intelligite, „ Numinis Divini gloriam quærite, & Atheorum, qui pro „ viribus tollunt illud, vindices eſtote.

„ Ne verò quis ſuſpicetur me injuriâ conqueri, vel enim „ paucos, vel nullos eſſe, qui Deum negent, ſciat velim non „ ſolum in *Gallia*, ſed etiam in aliis regnis tantam eſſe ne„ fandorum Atheorum multitudinem, ut jure mirari poſſi„ mus, quomodo Deus eos vivere ſinat; cujus reverâ miſe„ ricordiæ ſuper omnia opera ejus, quippe qui bonitatem „ infinitam, in eis ad reſipiſcentiam expectandis, effundit. „ *Boverius* ex L. III. Cap. 10. libelli cujuſdam *Pariſienſis*, & „ *Petro Greg.* Tom. III. Synt. mir. Cap. 1. hanc *Diaboliſta*„ *rum*, ut vocat, ſocietatem, in *Gallia* ad 60000 excreviſſe „ ait, cujus ſodales id occinant; *Mens perit & Corpus*; & id „ *Virgil.* eorum quiſpiam

—— *Metus omnes & inexorabile fatum*
Subjecit pedibus, ſtrepitumque Acherontis avari.

„ At non eſt quod totam *Galliam* percurramus, niſi ſiqui„ dem non ſemel dictum fuit, unicam *Lutetiam* 50 ſaltem A„ theorum millibus onuſtam eſſe, quæ ſi luto plurimùm, mul„ tò magis Atheiſmo fœteat, adeo ut in unica domo poſſis „ aliquando reperire 12, qui hanc impietatem vomant. A „ quibus, ut caveat, prudens quiſpiam advertat, num ratio„ nes quaſdam ad divini Numinis Majeſtatem ſtabiliendam af„ ferant, deinde quaſdam contrarias objectiones ſubjungant, „ quibus frigidiuſculè poſteà ac ſimulato animo reſpondeant. „ Sic enim *Lutetiæ Vaninum* aiunt fuiſſe conatum ut Atheiſ„ mum proſeminaret, quippe qui vehementer in Atheos priùs „ inſurgere, & eos ſummoperè deteſtari videbatur, id enim „ verbis acrioribus ſimulabat, verùm poſteà, velut indigna„ bundus, eorum objectiones referebat, urgebat, & pro viri„ bus & ingenio inſinuabat, ſuadebatque, quibus denique tam „ malè, & diminutè ſatisfaciebat, ut imperitis facilè impone„ ret, eorumque concuteret animum, ut ipſi ex illis ſolutio„ nibus adeò frigidis judicarent, atque concluderent, nullam „ eſſe rationem, quæ Deum eſſe probaret, eſſe verò [illegible] „ quæ nullum eſſe Numen evincere viderentur.

„ Hæc ſunt tela, quibus perditus ille nebulo ſecum alios „ perdere fatagebat, ne alias ejus impietates referam, ob quas „ a Senatu *Tholoſano* juſtiſſimè necatus fuit. Ad quem acce„ dere poteſt is, quem nuper ob eandem fermè impietatem „ ſupremus *Pariſienſis* Senatus extinxit, qui, licet Atheiſmum „ proſeminare minimè videretur, ſed potius Judaïſmum in„ culcare, & Evangelium D. *Matthæi*, atque adeo Chriſtia„ nam Religionem, ſolam inter alias, ut ſolem inter nubes „ micantem, & tenebras expellentem evertere, acſi Evange„ lium contra Geneſim & totam Legem pugnaret; quod fal„ ſiſſimum eſt, ut ex ipſis verbis Evangelii patet, quod aſſerit „ Chriſtum non ideò veniſſe, ut Legem ſolveret, ſed ut eam „ adimpleret, ut reverà totam in proprio ſuo corpore, eo„ dem Evangelio referente, adimplevit, atque conſummavit; „ attamen cùm omnis doctrina Chriſtianæ contraria pugnet „ adverſus ea, quæ Deus nobis per Eccleſiam credenda reve„ lavit, Deum ipſum mendacem facit, ac proinde illius exiſ-

„ ten-

Commissionnaire. Son séjour dans cette Ville fut cependant interrompu par quelques voyages considérables hors du Royaume. Il en fit un en Hollande vers le milieu de l'année 1629, & n'en revint qu'au mois

„ tentiam tollere nititur, qui nullo modo esse, vel intelligi potest, nisi veracissimus sit, & ut ipsa veritas, quæ nec decipi, nec decipere valet, concipiatur, atque supponatur.

„ Hic igitur primus est modus, quo Atheismus extingui possit, si omnes ejuscemodi libelli tollantur, nec ullus præter vera, & ad bonos mores facientia scribat. Ubi velim intelligas non solos pasquillos, verùm etiam libros, qui alioquin bona complecti videntur, nisi Atheismo scaterent, quales sunt libri *Charontis* de Sapientiâ, *Machiavelli* de Principe & Repub. *Cardani* de subtilit. & judic. astror. & in supplem. Almanach. & alibi passim, *Campanellæ*, *Vanini* Dialogi, *Fludd*, & alii plurimi, quos vel omnino perire, vel accuratè saltem expurgare operæ pretium fuerit; illi siquidem non semel animæ mortalitatem insinuant, vel alios errores disseminant, qui ad Atheismum adducere possint, adeò ut non indigeamus libellum istum afferre, quem *de tribus Impostoribus*, vel cur receptum sit Evangelium, à *Valeo* vel ab alio nebulone conscriptum, vel fabellam *Mercurii* è cœlo descendentis, & omnes homines, velut Chymicos, & lapidis Philosophici perquisitores, ab impio *Peresio* de *Latino* idiomate in *Gallicum* conversam, in quâ ni fallor, tribus suis Dialogis insinuat, quicquid de Religione dicitur, nullo fundamento niti, & pro nugis habendum; etenim in illud impietatis Athei prorumpunt; non, inquam, libros illos referre opus est, cum eos in Epitome, *Cardanus* libris de Subtil. Cap. *de hominis necessitate*, redegerit, nec tamen illis respondet, in quo se suo satis indice prodit. Quæ omnia neque hic referre velim, neque refellere, vel quia nihil novi continent, quod non anteà allatum sit, atque confutatum, vel quia quæstionem hanc posteà separatim edendam speramus, cui tunc, ea quæ superesse videre possit, adjungemus. Itaque primus modus Hydræ abscindendæ est, si libros impios supprimi, atque flammis tradi curaverimus, ne perversâ eorum lectione incauta plebecula, & ingenia malè feriata lethiferum venenum sorbeant, quæ dum Scripturæ sanctæ similia quæpiam conscripta legunt, quæ tamen fabulosa esse noverunt, qualia sunt, quæ *Amadius Gallus* fecisse narratur, statim dubio percelluntur, num forte Scriptura sacra etiam conficta sit, cùm aliqua similia complecti videatur.

„ Secundus modus est, ut Reges atque Principes nullis ex suis curialibus faveant, neque ullos secum in aulâ versari permittant, quos impios agnoverint, quales sunt. qui *Machiavelli* libros, aut *Charontis* Sapientiam, non tantum assiduè pro manibus vertunt, sed illorum dogmata præceptis, atque consiliis Evangelicis anteponunt, neque aliud quidpiam in mente præferunt, quàm ut sese optimos Regis servos, & viros frugi esse demonstrent, quantumcunque divinus honor neglectui, vel etiam contemptui habeatur, quem pro nihilo faciunt.

„ Utinam Principes, quibus tenebriones hujuscemodi serviunt, æquè Dei, Regis regum & Domini dominantium cultum, reverentiam, ac suum proprium honorem prosequerentur, nunquàm sanè paterentur ea, quæ ad divini Numinis honorem pertinent, ab Atheis ita conculcari, atque derideri. Et quidem illos gravissimum manet supplicium, nisi in crimen illud æquali saltem supplicio, ac in læsæ Majestatis reos, animadverterint.

„ Tertius modus est, ut unusquisque sibi, quantum poterit, à tam nefariâ peste caveat, nec cujuspiam familiaritati se passim committat; nam eò difficilius Athei cognoscuntur, & ab eis difficilius cavere possumus, quò se magis occultaverint, adeò ut hostes domestici censeri possint, quandoquidem per omnes sectas vagantur, nec ullum sibi nomen imponunt, ut à solis confœderatis agnoscantur. Idcirco inter *Calvinianos Calviniano*, inter *Lutheranos Lutherano*, inter *Catholicos Catholico* nomine, velut ovinâ pelle, se contegunt, ut omnium impietatum fecem concipientes, totum orbem fœtore suo inficiant. Qui statum Atheorum in *Galliâ* scire voluerit, legat *Innocent. Gentilletum*, in Comment. de Regno, & quovis Principatu rectè administrando adversus *Machiavel*: Si *Germaniæ monstra nosse* cupit, videat *Sturmium* in III. P. Antip. *Andreas* verò *Philopater*, in Respons. ad *Elisab.* Edictum ait: Publicos Atheismi Professores in *Angliâ* extare; *Guliel. Roseus* lib. de justâ Reip. Christ. in Reges hæreticos auctoritate, Atheismum adscribi familiæ Amoris, quæ *Londini* exorta, per totum *Angliam* pro[…], cujus hunc sequentem articulum primarium esse refert: *Christianum hominem à bestiâ nihil penitus differre, neque ab eo reddendam esse unquam operum suorum rationem; sed instar bruti animalis moriturum, nec unquàm vel corpore, vel animâ resurrecturum.*

„ De *Scotiâ* testatur *Duræus*, in Confut. Resp. *Witakeri*, ex novo *Calvinistarum* Evangelio innumeros Atheos in eâ esse cœpisse, quod *Natalis* ille confirmat, qui in *Lotharingiâ* à Magistratu comprehensus, & interrogatus, quâ viâ in Atheismum pervenisset, respondit, se id *Calvini* institutionibus acceptum ferre. *Poloniæ* Atheos profundas radices egisse, testatur Libellus anonymus, *Cracoviæ* anno 1588. editus, qui sic inscribitur: *Simonis Religio, incerto Auctore*, qui ita concludit: *Credo in tria Cœlum, Terram, & Cœli formam. In Cœlum, Patrem atque Creatorem omnium: In Terram, rerum omnium Matrem, atque Nutricem: Et in Cœli formam, omnia sentientem, & intelligentem. Ede itaque, bibe, lude, jam Deus figmentum est.* Cui ferè simile est, quod in *Sabell.* Supplem. Lib. XXII. & *Jovio*, ac *Joanne-Bapt.* Dial. 2. de Atheo moribundo, qui cum hoc horrendo epiphonemate *Italico*, se fortiori, nempe Deo, vel Dæmoni commendavit, *Chi più può, più tiri*, id est, qui fortior est, ad se trahat.

„ Qui plura de *Polonicis* Atheis desiderat, *Vigandus* Lib. de Deo contra *Arrian.* legatur, ubi conqueritur, quod ei adversus Atheos Deum esse probandum sit, quod IX rationibus facit. *Lithuania* non caret monstris, saltem enim *Levon* habuit, primo quidem Judæum, dein Christianum, mox Zuinglianum, & tandem Atheum. Sed nec *Italia* hoc malo libera est, cum *Vaninum* dixisse ferant, se cum 13 *Neapoli* discessisse, ut per totum Orbem terrarum Atheismum propagarent, quod puto me jam alicubi advertisse: ipsum verò *Lutetiam* sortitum fuisse: sed per Dei gratiam *Gallia* monstrum illud non diu tulit.

„ Quartus modus superest, quo penitus extingui possit Atheismus, si quispiam mores suos, atque vitam reformarit, quod præsertim in iis necesse est, qui reliquis tam potestate, quam divitiis, auctoritate & imperio prælucent, ut ad Magnatum exemplum totus orbis componatur.

„ Utinam Athei saperent, & intelligerent, atque ultima præviderent, non ita pro levi voluptate, quâ se tutius frui posse arbitrantur, si Deum è mente suâ pro viribus excutiant, ad æterna supplicia insani ruerent! Ad hunc modum preces, & sacrificia, cæteraque bona justorum opera referri possunt: ea propter omnes, per Dei misericordiam infinitam obsecro, ut suas ad Deum orationes dirigant, si forte Atheos omnes à tantâ impietate revocare velit. O summa bonitas, impios hominum filios oculo tuæ misericordiæ respice, nec diutius illos in Atheismo vivere permittas! O summa bonitas, quæ homines formasti, ut tuâ gloriâ perfruerentur, ne tantam multitudinem à suo fine cadere sinas! O summa bonitas, memento pœnarum, quas *Christus Jesus* in suo corpore pro nobis pertulit, & impias hominum mentes, tenebris erroris obcæcatas, ad veritatis lucem revoca! Hoc te rogamus, & enixè à tuâ misericordiâ, & infinitâ bonitate postulamus, ut omnes simul te in æternis tabernaculis collaudemus, & tibi Io triumphe perpetuò decantemus. Quod profectò feliciter continget, si quispiam summam illam superbiam, quâ evehi cupit suprà id omne, quod est, deponat, si scelerum fœditatem horreat, in quâ liberius Athei prorumpunt, dum impiè Synderesim omnem, atque Dei cogitationem pro viribus exuerunt; idcircò enim, ne Deus amet, Numinis divini jugum, sensum & omnia, quæ ad verum Dei cultum attinent, Scripturas sacras, & quicquid in eis asseritur, veluti nugeculas, & vetularum deliria respuunt, irrident, & expuunt, ut liberiores habenas omni vitiorum generi sine ullo scrupulo relaxent, & absque ullo timoris fræno, aut dependentiâ, vitam agant: quos ideò passim in hisce Commentariis exagitabimus, atque confutabimus, ubicunque res ita tulerit, ne quod horrendum impietatis vestigium supersit, quod non deleatur." Le morceau qu'on vient de lire est sans contredit digne d'attention; & peut fournir matiére à bien des réflexions. ADD. DU TRAD.]

Au reste le Pere Mersenne a fait entrer dans son Commentaire, un grand nombre de choses, qui y sont fort étrangéres. Sa plus grande digression regarde la Musique, à laquelle il s'étoit fort appliqué, & sur laquelle il a composé plusieurs Ouvrages. Il y attaque en plusieurs endroits avec beaucoup de vivacité & sans ménagement le Docteur *Robert Fludd*, Membre du Collége des Médecins de Londres, dont il avoit lu l'*Apologie*, publiée à Leyde en 1616 in-8. sous ce titre: *Apologia compendiaria, Fraternitatem de Roseâ Cruce suspicionis & infamiæ maculis aspersam abluens & abstergens.* Fludd lui rendit bientôt ses duretés avec usure, dans deux Livres qu'il publia contre lui; l'un sous le titre de *Sophiæ cum Moriâ Certamen, in quo Lapis Lydius à falso structore Fr.* Marino Mersenno, *Monacho, reprobatus, celeberrima voluminis sui Babylonici (in Genesim) figmenta accuratè examinat.* Francfort 1629 in-fol. L'autre est intitulé: *Summum bonorum quod est verum Magiæ, Cabalæ, Alchimiæ veræ, ac Fratrum Roseæ Crucis verorum subjectum, in dictarum scientiarum laudem, in insignis Calumniatoris Fr. Marini Mersenni dedecus publicatum per Joachimum Frizium* 1629 in-fol. Fludd prit le faux nom de Joachim Frizius. Les mauvais traitemens que le P. Mersenne reçut de cet Auteur dans ces deux Ouvrages, excitérent l'indignation de plusieurs personnes, qui prirent la plume pour sa défense. Les deux plus zélés furent deux de ses Confreres, *François de la Noue*, & *Jean Durel*, le premier sous le masque de *Flaminius*, & l'autre sous celui d'*Eusébe de St. Just*, mais personne ne le fit avec plus d'avantage que *Gassendi*, dont la Défense fut imprimée à Paris en 1628 sous ce titre: *Epistolica Exercitatio, in quâ præcipua principia Philosophiæ* Roberti Fludd *deteguntur, & ad recentes illius libros adversus patrem Marinum Mersennum scriptos respondetur. Item Appendix aliquot Observationum Cœlestium*: cette Piéce a été réimprimée dans le 3 *volume* des Oeuvres de Gassendi Paris 1658 in-fol. mais l'ordre est changé aussi bien que le titre, qui est là, *Examen Philosophiæ Fluddanæ* &c. Le Docteur Fludd repliqua par un Livre intitulé, *Clavis Philosophiæ Fluddanæ* &c. II. *Observationes & Emendationes ad Francisci Georgii Veneti Problemata. In hoc opere Cabala evertitur; Editio Vulgata, & Inquisitiones Sanctæ Fidei Catholicæ ab Hæreticorum atque Politicorum Calumniis, accuratè vindicantur.* Paris 1623 in-fol. à la suite des *Questions sur la Genése.* III. L'*Usage de la Raison.* Paris 1623 in-12. Il composa cét Ouvrage & le suivant à la priére de quelques-uns de ses amis. IV. *Analyse de la Vie Spirituelle.* Paris 1623 in-12. V. L'*Impiété des Déistes & des plus subtils*

mois de Septembre de l'année fuivante 1630. Il fut outre cela quatre fois en Italie en 1639, en 1641, en 1644, & en 1646 (*d*). Il tomba malade le 27 Juillet 1648 d'un abcès au côté droit, que les Médecins prirent pour une fauſſe Pleuréſie; on le faigna pluſieurs fois inutilement; enfin on prit le parti de lui ouvrir le côté; mais il mourut au milieu des douleurs de cette opération, le premier Septembre 1648 âgé de foixante ans (*e*). C'étoit l'homme de fon fiécle qui étoit en réputation d'avoir le meilleur cœur, le plus droit, & le plus fimple. Jamais perſonne ne fut plus curieux que lui pour pénétrer tous les Secrets de la Nature, & pour porter toutes les Sciences & tous les Arts à leur perfection. Il s'étoit rendu comme le Centre de tous les Gens de Lettres, par le commerce mutuel qu'il entretenoit entre eux. Il n'oublioit rien pour les engager à mettre au jour leurs productions, & on lui eſt redevable de pluſieurs belles découvertes, dont on auroit peut-être été privé fans lui. Il avoit un talent particulier pour former de belles queſtions, quoiqu'il ne fût pas toujours heureux à les réfoudre, mais il donnoit aux autres l'occaſion de le faire (*f*). La paſſion qu'il avoit d'être utile aux autres ne fe borna point à fa vie; il ordonna aux Médecins, en mourant, de faire l'ouverture de fon corps, afin qu'ils puſſent apprendre la cauſe de fa maladie, qu'ils avoient ignorée, & qu'ils fuſſent plus heureux à guérir ceux qui feroient dans la fuite attaqués du même mal. Il fut obéï; & l'on trouva l'abcès deux doigts au-deſſus de l'endroit où on lui avoit percé le côté; deforte que fi on lui eût fait l'inciſion à l'endroit de fon mal, on auroit pu lui fauver la vie (*g*).

(*d*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXIII. p. 144.

(*e*) Hilarion de Coſte p. 24. 25. Perrault p. 55.

(*f*) Perrault p. 52. & Niceron p. 145.

(*g*) Baillet *Vie de Deſcartes*, Liv. XV. Ch. 15. Et *Vie de Pierre Gaſſendi* Liv. V. p. 308. Paris 1737.

tils Libertins découverte & réfutée par raiſons de Théologie & de Philoſophie. Avec un Poëme qui renverſe le Poëme du Déïſte de point en point. Enſemble la Réfutation des Dialogues de Jordan Brun, dans leſquels il a voulu établir une infinité de Mondes, & l'Ame univerſelle de l'Univers; avec pluſieurs difficultés de Mathématiques, qui font expliquées dans cette Oeuvre. Paris 1624 in-8. 2 Vol. Le Poëme qu'on voit ici dans le fecond Volume eſt du P. Nicolas Girault, Minime. VI. *La Vérité des Sciences contre les Sceptiques & les Pyrrhoniens.* Paris 1625 in-12. VII. *Traité de l'Harmonie Univerſelle, où eſt contenuë la Muſique Théorique & Pratique des Anciens & des Modernes.* Paris 1627 in-8. publié fous le faux nom du *Sieur de Sermes.* VIII. *Euclidis Elementorum Libri, Apollonii Pergæi Conica. Sereni de Sectione Coni & Cylindri. Archimedis Opera, Theodoſii, Menelai, & Maurolyci Spherica & Coſmographica. Mechanicorum Libri; & Commandini & Lucæ Valerii Libri de Centro Gravitatis Solidorum.* Paris 1626 in-16. trois Volumes. Cette Edition a été donnée par les foins du Pere Merſenne. IX. *Queſtions inouïes, ou Recreation des Sçavans, contenant beaucoup de choſes, qui concernent principalement la Philoſophie & les Mathématiques.* Paris 1634 in-4. X. *Les Préludes de l'Harmonie Univerſelle, ou Queſtions Curieuſes.* Paris 1634 in-8. XI. *Queſtions Harmoniques.* Paris 1634 in-8. XII. *Queſtions Théologiques, Phyſiques, Morales, & Mathématiques, où chacun trouve du contentement ou de l'exercice.* Paris 1634 in-8. XIII. *Les Méchaniques de Galilée Mathématicien & Ingénieur du Duc de Florence. Avec pluſieurs Additions rares & nouvelles, utiles aux Architectes, Ingenieurs, Fonteniers, Philoſophes, & Artiſans, Traduites de l'Italien par le* P. M. Merſenne *Minime.* Paris 1634 in-8. XIV. *Harmonicorum Libri* XII, *in quibus agitur de Sonorum Naturâ, Cauſis & Effectibus, de Conſonantiis & Diſſonantiis rationibus, generibus, modis, cantibus, compoſitione, orbiſque totius Harmonicis inſtrumentis. Cum figuris.* Paris 1634 in-fol. & avec quelques Augmentations, Paris 1648 in-fol. Et Traduit en François par lui-même, & imprimé à Paris en 1636 en deux Volumes in-fol. fous ce titre: *L'Harmonie Univerſelle, contenant la Théorie & la Pratique de la Muſique; où il eſt traité de la nature des Sons & des Mouvemens, des Conſonances, des Diſſonances, des Genres, des Modes, de la Compoſition, de la Voix, des Chants, & de toutes fortes d'Inſtrumens Harmoniques.* Cette traduction eſt plus ample que l'Original Latin, & fait comme un Ouvrage nouveau. XV. *Cogitata Phyſico-Mathematica, in quibus tam Naturæ, quam Artis effectus admirandi certiſſimis demonſtrationibus explicantur.* Paris 1644 in-4. Les Traités contenus dans ce Recueil font les fuivans. 1. *De Menſuris, Ponderibus, & Nummis Hebraïcis, Græcis, & Romanis, ad Gallica redactis.* 2. *De Hydraulicopneumaticis Phænomenis.* 3. *De Arte Nauticâ, ſeu Hiſtriodromiâ & Hydroſtaticâ.* 4. *De Muſicâ Theoricâ & Practicâ, & de Harmoniâ.* 5. *De Mechanicis Phænomenis.* 6. *De Balliſticis ſeu Acontiſmologicis Phænomenis.* XVI. *Univerſæ Geometriæ, mixtæque Mathematicæ Synopſis; & bini Refractionum demonſtratarum Tractatus.* Paris 1644 in-4. Ce Recueil ne contient que les Propoſitions des Traités fuivans. 1. *Euclidis Elementorum Libri* XV. 2. *Rami Geometriæ Libri* XXVII. 3. *Archimedis Opera, ſeu de Sphærâ & Cylindro Libri duo. De Dimenſione Circuli; de Conoïdibus & Sphæroïdibus: de Quadraturâ Paraboles; de Spiralibus; de Controbaricis Libri duo: de inſidentibus humo: Arenarius.* 4. *Supplementum Archimedis. Cyclometria Snellii. Stereometria Kepleri: Quadratura Paraboles Lucæ Valerii.* 5. *Theodoſii Sphæricorum libri tres. Menelai Sphæricorum Libri tres. Maurolyci Sphæricorum libri tres. Autolycus de Sphærâ Mobili. Theodoſius de Habitationibus. Euclidis Phænomena. P. M. Merſenni Coſmographia Aſtronomica. Apollonii Pergæi Conicorum libri quatuor. Sereni de Sectione Cylindri libri duo. Mydorgii Conica libri quatuor. Pappi Collectionum libri octo abbreviati. Euclidis data. Pappus de Datis Euclidis. Vietæ Sectiones Angulares; & alii plurimi Tractatus reſtituti. Mechanicorum libri duo*; contenant toutes les Propoſitions qu'*Ariſtote, Commandini, Guido Ubaldus, Lucas Valerius,* & *Stevinus*, ont expliquées fur ce fujet. *Opticorum Libri ſeptem*, contenant toutes les propoſitions avancées juſques-là, dans la Catoptrique, la Dioptrique, & la Peſpective; il y a encore deux autres Traités l'un de *Walter Warner*, & l'autre de *Thomas Hobbes* touchant la Refraction. XVII. *Novarum Obſervationum Phyſico-Mathematicarum Tomus* III. *Quibus acceſſit Ariſtarchus Samius de Mundi Syſtemate.* Paris 1647 in-4. on attribue le Traité *de Mundi Syſtemate* à Mr. *Roberval.* XVIII. *Epiſtolæ ad Martinum Ruarum.* Avec les Lettres de Ruarus, Amſterdam 1677 in-8.

MEZERAY (François Eudes de) Célébre Hiſtorien François dans le XVII Siécle, nâquit en 1610 à Rye près d'Argentan en Baſſe-Normandie (*a*) d'Iſaac Eudes Chirurgien de ce lieu, dont il fut le fecond fils [*A*]. Il fit fes Etudes dans l'Univerſité de Caen; il témoigna de bonne heure une forte inclination pour la Poëſie, mais étant allé à Paris, il fuivit le conſeil que lui donna Mr. Vauquelin des Yveteaux, fon Compatriote, de s'appliquer à la Politique & à l'Hiſtoire [*B*]: il obtint par le moyen du même un emploi de Commiſſaire des Guerres; il exerça cette Charge pendant deux ou trois Campagnes, & puis la quitta. Il revint à Paris, réſolu d'y paſſer fa vie; mais comme une naiſſance obſcure eſt quelquefois un obſtacle au mérite, il s'aviſa de déguiſer la fienne, en quittant le nom de fa famille, pour prendre celui de *Mezeray*, d'un Hameau de la Paroiſſe de Rye. Le peu d'argent qu'il avoit alors lui fit craindre de ne pouvoir demeurer longtems à Paris, s'il ne fe faiſoit un fonds de fubſiſtance aſſuré. Le parti qu'il prit fur cela eſt fingulier. Il étoit pareſſeux de fon naturel, & il ne voulut embraſſer aucune de ces profeſſions, qui demandent du mouvement & de la peine. Il forma donc le deſſein de devenir Auteur. Son panchant pour la Satire le porta à en faire un coup d'eſſai. Les troubles qui agitoient alors le Miniſtére, fournirent à Mezeray tout le fujet qu'il

(*a*) V. Larroque *Vie de Mezeray.* Le Long *Bibl. Hiſt. de France* & Olivet *Hiſt. de l'Acad. Franc. dep.* 1652 *juſqu'à* 1700. p. 128. & fuiv. Amſt. 1730.

[*A*] *Dont il fut le fecond fils.*] Iſaac Eudes eut de Marthe Corbin trois fils. I. *Jean* l'aîné fut élevé dans la Congrégation de l'Oratoire, dont il fortit, pour former une autre Congrégation, qui prit de lui dans la fuite le nom d'*Eudiſtes.* II. *François*, dont il s'agit dans cet Article. III. *Charles*, Chirurgien & Accoucheur fameux; celui-ci, s'oppoſant un jour fermement à un deſſein qu'avoit le Gouverneur d'Argentan, lui dit: *Nous fommes trois freres, adorateurs de la Vérité & de la Juſtice. Le premier la prêche, l'autre l'écrit, & moi je la foutiendrai juſqu'au dernier foupir.*

[*B*] *Il témoigna de bonne heure une forte inclination pour la Poëſie, mais étant allé à Paris, il fuivit le conſeil que lui donna Mr. Vauquelin des Yveteaux fon Compatriote, de s'appliquer à la Politique & à l'Hiſtoire.*] Mezerai conçut une telle opinion de fa facilité à faire des vers, qu'à l'âge de vingt ans il la regardoit, comme un talent capable d'aſſûrer, & fa gloire & fa fortune. Plein de cette idée il vint chercher à Paris fon illuſtre Compatriote Mr. des Yveteaux, qui avoit toute fa vie cultivé les Muſes, & qui, juſques dans une extrême vieilleſſe, ne fut pas moins aimable par le goût qu'il conſervoit pour les amuſemens du bel âge, que conſidérable par l'honneur qu'il avoit eu d'être Précepteur de Louis XIII. La premiére fois que Mr. de Mezeray parut chez lui, il entendit conter une avanture galante, dont auſſitôt il réſolut de faire une Comédie. Toute la nuit il rima, & dès le lendemain fon premier Acte fut achevé. Il avoit cru par une fi grande diligence furprendre agréablement Mr. des Yveteaux. Mais le fage vieillard lui fit honte de cette facilité: lui repréſenta que c'étoit un défaut preſque incorrigible, avec lequel on étoit fûr de ne faire jamais un bon vers, & prenant enfin un ton d'autorité, lui conſeilla férieuſement de s'appliquer à la Politique & à l'Hiſtoire, deux connoiſſances qui pourroient fervir à le pouſſer dans le monde (1).

(1) Olivet *Hiſt. de l'Academ. Franç.* p. 129.

pouvoit désirer. La conjoncture du tems, qui souffroit tout, malgré un Ministre févére, la forte inclination des François, ou plutôt des hommes pour ces sortes d'Ouvrages, & le nombre qu'il en publia, lui produisirent en moins de trois ans une somme considérable. Après s'être mis ainsi au large, il abandonna la Satire pour un tems, afin de s'appliquer à des choses qui le conduisissent à la gloire par une route plus noble & plus sure. A l'âge de 26 ou 27 ans il forma le dessein d'écrire l'Histoire de France [*C*]. L'ardeur avec laquelle il travailla à son projet, lui causa une maladie dangereuse, dont sa jeunesse & la force de son tempérament le tirérent. Le Cardinal de Richelieu ayant entendu parler de lui, lui fit une gratification de deux-cens Ecus, à laquelle il joignit la promesse de se souvenir de lui à l'avenir. Il n'eut pas plutôt achevé son Histoire, qui lui procura une pension de la part du Roi, qu'il se donna de nouveau à la Satire [*D*]. Mezeray revenu à lui-même, & à des pensées plus sérieuses, fit un *Abrégé de son Histoire de France* [*E*], mais plusieurs traits hardis qu'il y lâcha déplurent à Mr. Colbert, qui donna ordre

[*C*] *A l'âge de 26 ou 27 ans il forma le dessein d'écrire l'Histoire de France.*] Elle parut sous ce titre: *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à présent, avec les Portraits & les Médailles.* Le premier Volume parut à Paris en 1643 in-fol. Il s'y piqua moins de donner quelque chose d'exact, que de s'accommoder au goût du Public. Persuadé que la plupart des hommes sont des Juges peu équitables de la bonté d'un Ouvrage, & qu'ils ne sentent que rarement la différence qu'il y a d'une Histoire exacte à celle qui ne l'est pas, il s'avisa de donner à la sienne quelque chose de propre à éblouïr les ignorans, & d'agréable à ceux qu'une application trop sérieuse à la lecture d'un long Ouvrage fatigueroit infailliblement, s'ils ne trouvoient dequoi se délasser en chemin. Il l'enrichit des Portraits des Rois & des Reines de France, & des Dauphins, depuis l'acquisition du Dauphiné, & de quantité de Médailles vrayes ou fausses frappées en l'honneur des Rois; ce qui plût extrêmement au Public. Il tira tous ces secours de deux Ouvrages de Jaques de Bie, fameux Graveur; l'un intitulé: *La France Métallique.* Paris 1636 in-fol. & l'autre: *Les vrais Portraits des Rois de France tirés de leurs Monumens.* Paris 1636 in-fol. réimprimé la même année, augmenté de nouveaux Portraits, & enrichi des Vies des Rois par Hilarion de Coste, Minime. Le service que ce fameux Graveur avoit rendu à Mezeray, sans le connoître, méritoit bien que celui-ci en fit quelque mention dans la Préface de son Histoire; mais il n'en dit pas la moindre chose, & parle seulement du P. Hilarion. Jean Baudouïn, de l'Académie Françoise, & intime ami de Mezeray fournit à son Livre une autre sorte d'ornement. Il composa des vers en forme de Quatrains, qui servant d'argument à chaque vie, découvrent en peu de mots les bonnes ou les mauvaises qualités de chaque Prince. Les Continuateurs de Moreri ont prétendu qu'il étoit aussi l'Auteur du premier Volume de l'Histoire de Mezeray, mais c'est une chose entiérement destituée de fondement. Ce premier Volume fut reçu avec un applaudissement extraordinaire. Il sembloit qu'il n'y eût plus alors d'Historien que lui, tant on oublia ceux qui l'avoient précédé. Il n'eût contre lui qu'un petit nombre de Savans, que le commun du monde compte ordinairement pour rien, qui ne pouvoient voir sans chagrin un jeune Auteur s'élever sur les ruines des grands hommes, dont il n'avoit que suivi les traces, ou puisé dans leur propre fond. Connoissant la portée de ses forces, ils ne souffroient qu'impatiemment, qu'il dit de lui-même qu'il n'avance rien, sans avoir pour garands les plus doctes Ecrivains, les Originaux, & les anciens Titres, & qu'il traitât ceux qui l'avoient précédé de Compilateurs ou de Plagiaires, sans leur donner qu'à regret la moindre louange. Le premier Tome s'étend depuis *Pharamond* jusqu'au régne de *Charles* VI. Le second qui a paru en 1646. contient ce qui s'est passé depuis *Charles* VI. jusqu'au régne de *Charles* IX. Et le troisiéme, qu'il donna en 1651. comprend l'Histoire depuis le régne d'*Henri* III. jusqu'à la paix de *Vervins* en 1598. La seconde est augmentée de l'*Histoire de France avant Clovis, ou l'Origine des François & leur établissement dans les Gaules*, qui avoit déjà paru à la tête de son *Abrégé Chronologique* de l'Edition d'Amsterdam 1682, mais qui est ici retouchée en divers endroits, & *de l'Etat & Conduite des Eglises dans les Gaules jusqu'au régne de Clovis.* L'Histoire de la première race y est fort augmentée; la Chronologie y est presque toute changée, mais elle l'est un peu moins dans la seconde race. Ainsi cette seconde Edition est plus ample & plus exacte; mais comme Mezeray y a retranché plusieurs choses, qui avoient été trouvées trop hardies, la première est plus recherchée.

[*D*] *Il se donna de nouveau à la Satire.*] Mr. Larroque, dans la Vie de Mezeray, assure que toutes les Piéces qui parurent contre le Gouvernement sous le nom de Sandricourt, sont de lui; ce nom est l'anagramme du sien, à quelques lettres [illegible]. Voici le Catalogue de ces Piéces. I. *Le Complot, ou Entretien Burlesque sur l'Arrest du 29 Decembre 1651. contenant les principaux Chefs d'accusation proposez par la France, contre le Ministère du Cardinal Mazarin. Par de Sandricourt.* Paris 1652 in-4. Cette Piéce est aussi intitulée: *Le Procès du Cardinal Mazarin, tiré du Greffe de la Cour.* II. *Le Politique Lutin porteur des Ordonnances, ou les Visions d'Alectromance sur les Maladies de l'Etat.* Paris 1652 in-4. III. *L'Accouchée Espagnole, avec le Caquet des Politiques, ou le Frere & la Suite du Politique Lutin sur les Maladies de l'Etat.* Paris 1652 in-4. IV. *Reponse pour son Altesse Royale à la Lettre du Cardinal Mazarin sur son Retour en France.* Paris 1652 in-4. V. *La Descente du Politique Lutin aux Limbes sur l'enfance & les maladies de l'Etat.* Paris 1652 in 4. VI. *Les Préparatifs de la Descente du Cardinal Mazarin aux Enfers, avec les Entretiens des Dieux Souterrains, touchant & contre les Maximes supposées véritables du Gouvernement de la France.* Paris 1652 in-4. Cet Ouvrage au jugement de l'Auteur, est un des plus considérables & des plus utiles qu'il eût donné jusqu'alors au Public. VII. *La France en travail sans pouvoir accoucher faute de Sage-femme.* Paris 1652 in-4. VIII. *Le Censeur du Temps & du Monde, portant en main la Clef promise du Politique Lutin.* Paris 1652 in-4. C'est la première partie des quatre dont cet Ouvrage est composé. IX. *Pasquin & Marforio sur les Intrigues d'Etat.* Paris 1652 in-4. X. *Seconde Partie du Censeur du Tems & du Monde, portant en main la Clef du Politique Lutin, & rapportant les Discours des quatre Heros dans les Champs Elisées touchant les trois Cardinaux accusés, l'Education des Princes, la Confédération du Prince de Condé avec les Espagnols, & l'Ordonnance de Charles le Sage sur la Majorité des Rois.* Paris 1652 in-4. XI. *Reponse sur la Thése couchée en la seconde Partie du Censeur du Temps & du Monde, à sçavoir que les Regences des Royaumes ne doivent jamais être déferées aux Reines Meres, ni aux Princes du Sang, & l'Examen de la Piéce intitulée, le Censeur censuré.* Paris 1652 in-4. XII. *Reponse pour Messieurs les Princes, au Libelle séditieux intitulé: L'Esprit de Paix semé dans les Ruës de Paris la nuit du 25 Juin 1652. Piéce Académique.* Paris 1652 in-4. XIII. *La troisiéme Partie du Censeur du Temps & du Monde, portant en main la Clef, & donnant l'ouverture de toutes Fictions, Equivoques, Laconismes, Ordonnances, & Visions contenuës dans le Politique Lutin sur le Gouvernement des Etats & Affaires présentes.* Paris 1652 in-4. XIV. *La quatriéme & derniére Partie du Censeur du Tems & du Monde, portant en main la Clef, & découvrant toutes les Fictions, Equivoques, Laconismes, & Batêmes, contenuës ès quatre Piéces, intulées: L'Accouchée Espagnole; la Descente aux Limbes, les Préparatifs, &c. & la France en travail, &c.* Paris 1652 in-4. XV. *Les Sentimens de la France, & des plus déliés Politiques sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, & la Conduite de Mr. le Prince.* Paris 1652 in-4. XVI. *L'Ombre de Mancini, sa Condamnation & sa Déposition contre le Cardinal Mazarin. La Marche de ce dernier, sa contenance, ses desseins, & ses passions differentes.* Paris 1652 in-4. C'est la suite de la Piéce précédente. XVII. *Songes & Reponses d'Hydromante sur les Dangers inévitables, & les miséres toutes certaines de l'Etat, depuis la personne du Monarque, jusqu'à celle de l'Artisan, en cas que la Paix Civile soit plus longtems différée, que le Cardinal Mazarin retourne en France, & qu'on abuse plus longtems de la Parole & de la Puissance Royale.* Paris 1952 in-4. C'est *la troisiéme partie des Sentimens de la France.* XVIII. *Les Cordeliers de l'Etat, ou la ruine des Mazarins, Anti-Mazarins, & Amphibies, occasionnée par les Rages de nos Guerres intestines.* Paris 1652 in-4. C'est la quatriéme partie des *Sentimens de la France.* XIX. *Le Maréchal des Logis logeant le Roy & toute sa Cour par les Ruës & principaux Quartiers de Paris en conséquence de la prétenduë Amnistie.* Paris 1652 in-4. XX. *Les très-humbles Remontrances des trois Estats présentées à Sa Majesté pour la Convocation des Estats-Généraux.* Paris 1652 in-4. C'est la Piéce d'adieu du prétendu Sandricourt. Ces Piéces en général sont d'un burlesque bas & rampant, propre à plaire à la populace. Mr. Larroque n'a pas voulu nous donner le titre des Piéces Satiriques qu'il a faites soit dans la Minorité de Louis XIV. soit contre le Cardinal de Richelieu, sous prétexte qu'on doit les oublier par respect pour les personnes qu'elles attaquent, mais il y a de l'apparence que tout le monde n'approuvera pas ce scrupule & cette raison.

[*E*] *Mezeray .... fit un* Abrégé de son Histoire de France.] Il parut sous ce titre: *Abrégé Chronologique, ou Extrait de l'Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la Paix de Vervins, avec les Portraits des Rois.* Paris, Billaine 1668. trois Volumes. Paris 1673. Billaine in-12. 6 Tomes. Amsterdam 1674. six Tomes. Cet Abrégé finit dans ces Editions en 1598. il va dans les suivantes jusques en 1610. It. *continué jusqu'à la mort d'Henri* IV. Paris, Billaine 1676 & 1678. huit Volumes, in-12. Amsterdam 1682 in-12. sept Volumes. Paris Thierry 1690 in-4. 3 Volumes. Paris Thierry 1698 in-12. huit Volumes. *Precédé de l'Histoire des François avant Clovis.* Amsterdam 1692 in-12. sept Volumes. *Augmenté de la Vie des Reines.* Amsterdam 1701 in-12. six Volumes. *Sur l'Edition de Hollande* (*Rouën*) 1713. six Volumes in-12, *troisieme Edition* in-4. Paris, Osmont 1717. trois Volumes. Paris 1714. dix Volumes in-12. Mezeray avoit d'abord dessein de retoucher son grand Ouvrage, mais des amis sincéres lui ayant fait entendre qu'on aimeroit mieux un Abrégé correct, il suivit en cela leurs conseils, & travailla plus de dix années entiéres à le composer. Ce qui ne doit pas surprendre, puisque ce nouvel Ouvrage est une espéce d'Histoire Universelle, qui joint aux principaux événemens de l'Histoire de France ceux des Royaumes Etrangers. Ce qu'il y a mêlé de l'Histoire Ecclésiastique est surtout la partie la plus exacte de son Abrégé; car quoiqu'il n'eût qu'une très-légére teinture de l'Antiquité Ecclésiastique, il emprunta les lumiéres de Messieurs de Launoy & Dirois, qui lui dressérent eux-mêmes tous les Mémoires, qu'il employa si heureusement par rapport aux affaires de l'Eglise. La première Edition de cet Abrégé reçut encore plus d'éloges que n'avoit fait le grand Ouvrage, & fut recherchée avec une

égale

dre à Mr. Perrault de l'Académie Françoise de l'aller trouver, & de lui dire de sa part que „ Le Roi ne „ lui avoit pas donné une pension de quatre-mille Livres pour écrire avec si peu de retenuë; que ce Prin- „ ce respectoit trop la vérité pour exiger de ses Historiographes, qu'ils la déguisassent par des motifs „ de crainte ou d'espérance, mais qu'il ne prétendoit pas aussi qu'ils dussent se donner la licence de „ refléchir sans nécessité sur la conduite de ses Ancêtres, & sur une Politique établie depuis longtems, „ & confirmée par les suffrages de toute la Nation". Sur cette remontrance Mezeray promit de retoucher les endroits dont on se plaignoit. Il le fit effectivement dans une nouvelle Edition, mais d'une maniére qui ne satisfit ni le Public, mécontent de voir la vérité altérée, ni le Ministre, qui retrancha à l'Auteur la moitié de sa pension. Cette diminution piqua extraordinairement Mezeray; qui s'étoit néanmoins déja fait un fond de bien assez raisonnable pour vivre indépendant, & qui recevoit d'ailleurs des gratifications annuelles du Chancelier Seguier, du Duc de Brunswic-Lunebourg, de Magnus de la Gardie, un des premiers Ministres de Suéde, & de plusieurs autres grands Seigneurs. Il ne dissimula point son ressentiment, & se plaignit assez durement de Mr. Colbert, ce qui lui attira une entiére privation de sa pension. Il ne garda presque plus alors de mesures, & déclara qu'il ne vouloit plus écrire ni continuer son Histoire; & afin qu'on n'ignorât pas le motif de son silence, il mit à part dans une Cassette les derniers appointemens qu'il avoit reçus en qualité d'Historiographe, & y joignit un billet sur lequel il écrivit de sa main ces paroles: *Voici le dernier argent que j'ai reçu du Roi, il a cessé de me payer, & moi de parler de lui, soit en bien, soit en mal.* En 1649 l'Académie Françoise le reçut dans son Corps à la place de Mr. Voiture, & elle le fit en 1675 son Secrétaire perpétuel, après la mort de Mr. Conrart [*F*]. Outre les Ouvrages, dont nous avons parlé, il a fait une *Continuation de l'Histoire Générale des Turcs* [*G*], & *l'Origine des François*, imprimée à Amsterdam 1682 in-8; *Les Vanités de la Cour*, traduit du Latin de *Jean de Salisbury*, à Paris 1640 in-4, & une Traduction Françoise du Traité de Grotius *de la vérité de la Religion Chretienne*, Paris 1644 in-8. Il mourut le 10 Juillet 1683 agé de soixante & treize ans. On trouvera son Caractére dans les Remarques [*H*]. Il avoit ordonné qu'on l'enterrât au Cimetiére sans au-

égale avidité par les François & par les Etrangers. Ce n'est pas que les Sçavans n'y remarquassent encore des défauts, & certaines négligences, qu'on ne peut imputer qu'à la seule paresse de Mezeray ou à son antipathie contre certains Auteurs. Il disoit sur cela à ses Amis, qui lui en faisoient des reprochés, qu'il n'y avoit que peu de personnes qui s'apperçussent de ces fautes, & que la gloire qui lui pourroit revenir d'une plus grande exactitude, ne valoit pas la peine qu'elle coutoit. On sera surtout surpris d'un fait que rapporte Mr. Larroque, c'est que Mezeray se vanta un jour chez Mr. d'Hérouval en présence de Mr. du Cange, qu'il avoit composé son Histoire de France sans avoir lu aucun de nos anciens Historiens recueillis par du Chêne. Comme cette premiére Edition déplut à Mr. Colbert, il adoucit dans la seconde, publiée en 1672, les expressions qui avoient paru trop dures, & y fit quelques changemens; ce qui la fit entiérement tomber, & la premiére a toujours été estimée préférablement à toutes les autres.

[*F*] *Elle le fit en 1675. son Secrétaire perpétuel, après la mort de Mr. Colbert.*] Cet emploi demandoit qu'il préparât le Canevas du Dictionnaire auquel l'Académie travailloit alors, mais on étoit souvent surpris en lisant les Cayers qu'il avoit dressés, d'y trouver un grand nombre de mots surannés, & des invectives qui n'avoient de rapport qu'à ses propres passions, ainsi l'on étoit la plupart du tems obligé de défaire ce qu'il avoit fait. Il recevoit fréquemment de ces sortes de mortifications de ses Confréres, mais il s'en dédommageoit par avance sur ceux qui aspiroient aux places vacantes, en leur donnant toujours une Boule noire dans le Scrutin. On fut longtems à deviner de qui pouvoit venir une résolution si constante de nuire. A la fin les contradictions perpétuelles de Mezeray firent conjecturer que c'étoit de lui, & cela se trouva vrai. On lui demanda la raison d'une conduite si bizarre, & il répondit que c'étoit pour laisser à la Postérité un monument de la Liberté de l'Académie dans les Elections.

[*G*] *Il a fait une* Continuation de l'Histoire Générale des Turcs.] Elle a paru sous ce titre: *Histoire Générale des Turcs contenant l'Histoire de Chalcondyle traduite par Blaise de Vigenere, avec les illustrations du même Auteur, continuée jusqu'en 1612. par Thomas Artus, & par le Sieur de Mezeray jusqu'en 1649. Et la Traduction des Annales des Turcs de Leunclavius, par le même.* Paris 1650 in-fol. It. *continuée jusqu'en 1661.* Paris 1662 in-fol. 2 Vol. Mezeray n'a point réussi dans cet Ouvrage; s'il s'est acquitté passablement de sa révision, il faut avouër qu'il n'y a rien de plus mince, ni de plus froid que la Continuation qu'il y a faite; il y régne un air de Gazette qui n'est supportable qu'à des Lecteurs sans goût.

[*H*] *On trouvera son Caractére dans les Remarques.*] Sa conversation étoit facile & enjouée; & son goût pour la nouvelle Philosophie, qu'il possédoit parfaitement, & qu'il expliquoit avec beaucoup de netteté, le faisoit briller. On venoit à toute heure le consulter sur des points d'Histoire & sur des faits particuliers, qui en résultoient directement ou indirectement, & c'étoit dans ces occasions que sa présence d'esprit & sa mémoire heureuse lui rendoient de grands services. Le commerce long & continuel qu'eût Mezeray avec l'Académie Françoise n'apporta aucun changement à son stile. On ne voit pas que l'Abrégé de son Histoire qu'il composa étant déja Académicien depuis longtems, soit mieux écrit & plus châtié, que ce qu'il avoit donné avant que de l'être. Ses pensées n'en ont ni plus d'élevation ni plus de graces, ce sont toujours les mêmes talens naturels, une élocution aisée, une narration simple & nette, des termes propres à signifier ce qu'il veut dire, mais nul choix, ni rien qui marque du progrès. Il étoit aussi négligé dans sa personne, que dans sa maniére d'écrire, mal-propre dans ses habits, il passoit plutôt pour un Mendiant que pour ce qu'il étoit. Il lui arriva même un matin d'être arrêté par les Archers des Pauvres. La bevuë au lieu de l'irriter le charma, car il aimoit les avantures singuliéres; il leur dit qu'il étoit trop incommodé pour aller avec eux à pied, mais qu'aussitôt qu'on auroit mis une nouvelle rouë à son carosse, ils s'en iroient de compagnie où il leur plairoit. De tous les travers où il donna, aucun ne lui fit plus de tort dans le Public, que l'attachement qu'il prit pour un Cabaretier de la Chapelle, petit Village sur le chemin de St. Denis, nommé le Faucheur, chez lequel quelques-uns de ses amis le menérent un jour. Il prit tant de goût à la franchise de cet homme, que malgré tout ce qu'on put lui dire, il passoit des journées entiéres chez lui, qu'il conserva tout le reste de sa vie de l'inclination pour lui, & le fit à sa mort son Légataire Universel pour tous ses biens meubles & immeubles, excepté les patrimoniaux, qu'il réserva à ses Héritiers, suivant la Coutume de Normandie, où ils étoient situés, & qui étoient fort modiques. On a cherché bien du mystére dans une liaison si peu convenable: les uns ont voulu que la Femme de le Faucheur fût fille naturelle de Mezeray, & d'autres au contraire qu'il étoit devenu amoureux de la fille de ce Cabaretier. Mais Mr. Larroque prétend que ce sont des choses absolument fausses, qu'il seroit aisé de détruire par une Chronologie incontestable, quoiqu'il avouë que le Testament de Mezeray ait pu donner occasion à ces soupçons. Quoi qu'il en soit, ses amis ne pouvant le retirer d'une inclination indigne de lui, l'abandonnérent à lui-même, & se divertirent à leur tour de ses bizarreries, qui alloient toujours en augmentant, & dont il rioit quelquefois avec eux. Il ne se contenta pas de changer sa maniére de travailler, en n'étudiant & ne composant plus qu'à la chandelle, même en plein jour au cœur de l'Eté: mais comme s'il se fût alors persuadé qu'il n'y eût plus de Soleil au monde, ou qu'il eût cessé ses fonctions, il ne manquoit jamais de reconduire jusqu'à la porte de la ruë le chandelier à la main tous ceux qui lui rendoient visite. Il s'avisa encore d'une autre singularité; c'étoit lorsqu'il se mettoit à travailler, de ranger en cercle sur sa table une douzaine de montres qu'on lui avoit données, & de placer une bouteille de vin au milieu; il disoit pour ses raisons, que ces montres ne s'accordant jamais bien ensemble, il n'avoit trouvé que cette ressource pour les mettre d'accord; & que si cela ne servoit à rien, il s'en lavoit les mains, & que d'autres n'avoient qu'à faire mieux. La bouteille ne lui étoit pas apparemment inutile, car il aimoit à boire, & avoit coutume de dire, que la goute, qui le tourmentoit de tems en tems, lui venoit *de la Fillette & de la Feuillette*. Quelque jugement que l'on porte de ces travers & de ces bizarreries, on les lui passera plus aisément que certains traits, qui ne marquent pas un trop bon cœur. Tel est le tour qu'il joua au P. Eudes son frere, en abusant de sa simplicité pour l'engager à traiter dans un Sermon qu'il devoit faire devant la Reine Mere, Régente du Royaume, de matiéres trop hardies, & à dire sur le Gouvernement & les Finances des choses qui ne pouvoient manquer de choquer cette Princesse, & de faire des affaires au P. Eudes, [illegible] la Reine ne lui eût fait excuser l'indiscretion [illegible] Mezeray, non content d'avoir engagé son frere dans [illegible] vais pas, se mit dans un coin de l'Eglise durant le Sermon, & y rioit de tout son cœur de la témérité de son frere, qui menaçoit des jugemens de Dieu & des peines de l'Enfer *ces Sangsuës malheureuses venuës d'au-delà des Monts*, encore lui alla-t-il reprocher au sortir de la Chaire, qu'il n'en avoit pas dit assez. Pour ce qui est de sa Religion, il affecta sur ce point durant le cours de sa vie dans ses discours & dans sa conduite une sorte de Pyrrhonisme, qui étoit pourtant moins dans son cœur que dans sa bouche, comme il le fit paroitre dans sa derniére maladie. Car ayant fait venir ceux de ses amis qui avoient été les témoins les plus ordinaires de sa licence à parler des choses de la Religion, il en fit devant eux une espéce d'amende honorable, qu'il termina en les priant *d'oublier ce qu'il avoit pu autrefois leur dire de contraire, & de se souvenir que Mezeray mourant étoit plus croyable que Mezeray en santé.* Il mourut le lendemain. Mezeray étoit d'une taille médiocre, sa physionomie ne décidoit rien ni pour, ni contre lui;

aucune pompe; mais *le Faucheur* son Légataire Universel le fit ouvrir, & porter son cœur aux Carmes des Billettes, où il fut mis en dépôt. Cette disposition par rapport à sa sépulture, étoit bien différente de celle qu'il avoit faite auparavant. Car son premier dessein avoit été de se faire enterrer à une maison qu'il avoit à Chaillot, sur une petite éminence à l'extrémité de sa Vigne, dont le point de vuë est très-riant, & de s'y construire une espéce de Mausolée en Pyramide soutenu d'un pied-d'estal orné de bas-reliefs, où devoient être gravés cinq ou six Volumes, avec le titre *d'Anecdotes*, & une Inscription destinée à instruire le Public, qu'il les avoit composées les derniéres années de sa Vie, & qu'elles contenoient des choses tout-à-fait singuliéres que l'on ignoreroit sans cela. Il ôsa même nommer pour Exécuteur d'un projet si bizarre l'Abbé de la Chambre.

lui; son esprit le distinguoit mieux que son air; mais il manquoit d'une certaine politesse, qui est du goût de tout le monde, quoi qu'elle soit le partage de peu de personnes. Ennemi de la contrainte, il s'assujettissoit aux Loix, sans les aimer. Sa sincérité n'auroit mérité que des louanges, s'il l'eût contenuë dans de justes bornes, ou que des motifs cachés ne l'eussent pas quelquefois fait passer au-delà. Il aimoit à contredire, soit que ce défaut lui fût naturel, soit qu'il eût remarqué que son esprit brilloit davantage par la contrariété. Il assaisonnoit ses railleries d'un sel trop acre, & en faisoit volontiers l'instrument de son dépit & de sa vengeance. Il aimoit fort les richesses, & il laissa des sommes considérables en argent; cet amour cependant ne lui faisoit jamais commettre aucune injustice, & ses domestiques ne pouvoient que louër sa bonté & son équité toujours constante à leur égard. Tel est le Portrait que Mr. Larroque nous a donné de Mezeray. Mais l'Abbé d'Olivet (2) déclare qu'il a été surpris de voir cet Historien dépeint de pareilles couleurs. Il observe que tous les témoins cités par Mr. Larroque sont morts, excepté un seul, savoir Mr. Du Chatel Avocat au Parlement de Normandie, à qui Mr. d'Olivet écrivit, pour savoir si les deux Contes, que l'on dit tenir de lui, sont bien vrais. Par la réponse qu'il en a reçuë, & qui est fort détaillée, il a vu, dit-il, jusqu'à quel point Mr. Larroque s'est joué de la vérité. „ Jamais faiseur de Romans ou de Panégyriques n'entendit si „ bien que lui, l'art d'altérer le fonds, & de feindre les cir- „ constances. Qu'il me pardonne, je l'en supplie, *dit l'Abbé*, la vivacité, qui m'emporte malgré moi en cette occa- „ sion. Si c'est l'Auteur que l'on m'a nommé, je déclare qu'il „ m'est connu pour un homme plein d'honneur. Aussi voit- „ on aisément que dans sa Vie de Mezeray il n'a voulu que „ rire, & faire rire. Mais ce qui me fache, c'est qu'un Ecri- „ vain vertueux ait en quelque sorte autorisé, par son exem- „ ple, ceux qui font par étourderie, ou par noirceur, ce „ qu'il a fait dans un esprit de plaisanterie".

(2) *Hist. de l'Acad. Fr. dep.* 1652 &c. p. 332.

MILL (JEAN) Savant Théologien Anglois, nâquit vers l'an (*a*) 1645 à Shapp (*b*) dans la Province de Westmoreland, de Thomas Mil ou Milln, fils de Jean Mill de Banton proche de Shapp. En 1661 il fut reçu sur le pied de pauvre Enfant servant dans le Collége de la Reine à Oxford (*c*); il y prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 3 Mai 1666 (*d*), & celui de Maître le 9 Novembre (*e*). On l'aggregea ensuite à son Collége, & ayant pris les Ordres, il devint un habile Maître, & un excellent Prédicateur (*f*). Le Docteur Lamplugh, Evêque d'Exeter, dont il étoit Chapelain (*g*), le fit Prébendier du second Ordre, d'Exeter (*h*). Le 8 Juillet 1680 il se fit recevoir Bachelier en Théologie (*i*). Au mois d'Août 1681 il fut nommé à la Cure de Blechingdon dans la Province d'Oxford (*k*). Le 8 Décembre de la même année il prit le degré de Docteur en Théologie (*l*), & vers ce tems-là il fut mis aussi au nombre des Chapelains du Roi Charles II. Le 5 Mai 1685 il fut élu Principal du Collége de St. Edmond à Oxford (*m*). En 1676 il publia à Londres in-4. un *Sermon prononcé le jour de la Fête de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge, à St. Martin des Champs de Westminster*, sur Luc I. 28 [*A*]. Son Edi-

(*a*) Boyer dit dans son *Appendix à la Vie de la Reine Anne* p. 43 Lond. 1735 in-fol. *qu'il étoit dans sa* 63 *année, quand il mourut en* 1707.
(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol II. Col. 977.
(*c*) Idem ib.
(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol II. Col. 164.
(*e*) Idem ibid. Col. 175.
(*f*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*g*) Idem ib.
(*h*) Idem ib.
(*i*) Idem *Fasti Oxon.* Col. 214.
(*k*) *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*l*) *Fasti Oxon.* Col. 218.
(*m*) *Ath. Oxon.* loc. cit.

[*A*] *En 1676. il publia à Londres in-4. un* Sermon prononcé le jour de la Fête de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge à St. Martin-des-Champs de Westminster.] Il parle dans ce Sermon (1) „ du grand respect & de la profonde vé- „ nération que toute l'Antiquité a euë pour la Vierge *Marie*, „ fondée sur cette célèbre opinion que les Anciens avoient, „ qu'après qu'elle eut répondu à l'Ange, *qu'il me soit fait selon ta parole*, elle fut, par un privilége singulier, préservée „ de tout péché actuel pendant toute sa vie. Opinion ..... „ qui n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture, & qu'on „ peut avec raison mettre par conséquent au rang de tant „ d'autres éloges outrés, & mal fondés, donnés à une Sain- „ te, dont la vertu & la piété sont représentées d'une ma- „ niére trop honorable & trop avantageuse dans l'Evangile, „ pour avoir besoin qu'on lui prodigue des louanges excessi- „ ves & destituées de fondement. Mais si nous ne pouvons „ regarder le zéle de quelques anciens Peres de l'Eglise sur „ ce sujet, comme aussi discret, que louable dans leur inten- „ tion, que dirons-nous de cette abominable superstition, „ qui a porté l'Eglise Romaine & ses Docteurs, à se répan- „ dre si fort en éloges par rapport à la Vierge Marie, que de „ la travestir romanesquement en Déesse? de lui attribuer les „ perfections divines, & de lui rendre le Culte religieux, „ qui n'est dû qu'à Dieu seul? Elle étoit, dit l'Ange, κεχαριτωμένη, c'est-à-dire, *gratiâ plena, remplie de grace.* Et sans „ contredit elle étoit d'un mérite distingué; jusques-là nous „ sommes d'accord avec eux, mais nous en demeurons-là. „ Mais ils vont plus loin, & avec une hardiesse, digne des „ Adorateurs des *Saints & des Anges*, dont parle l'Apôtre „ Coloss. II. 18, qui devoient *s'ingérer témérairement dans les „ choses qu'ils n'ont point vuës*, Ils soutiennent que sa *plénitude „ de grace* étoit telle, qu'elle pouvoit la communiquer à tous „ ceux qui en avoient besoin, de la même maniére que no- „ tre Sauveur dit, que *comme le Pere a la vie en soi-même, „ il a donné aussi au fils d'avoir la vie en soi-même.* Le Jésuite Suarez exerce même toute sa subtilité & sa critique pour „ déterminer le degré de cette plénitude, & pour nous en „ donner une juste évaluation. *La Grace de la Vierge Marie* „ (dit-il en parlant selon l'Hypothése Romaine de la Concep- „ tion immaculée) *étoit plus grande dès le premier instant de sa „ Conception, que ne l'est celle du plus parfait des Anges, & par „ conséquent méritoit plus que mille hommes ne peuvent mériter „ pendant toute leur vie. Cette Grace augmenta continuellement en „ elle tant qu'elle vécut, d'une telle maniére, que dans le premier „ instant de sa conception, sa Grace (ou sa Sainteté) surpassoit celle „ du plus parfait des Anges, qui parvient à la perfection par un „ ou deux actes. Dans le second instant sa Grace fut doublée, & „ devint ainsi deux fois aussi excellente & aussi méritoire, qu'elle „ ne l'étoit au premier. Dans le troisiéme instant, elle devint qua- „ tre fois aussi excellente; dans le quatriéme, huit fois aussi gran- „ de, qu'au premier; & ainsi de suite en progression Géométri- „ que. Ensorte que sa Sainteté ayant doublé à chaque instant, de- „ puis le moment de sa conception jusqu'à celui de sa naissance, „ & ensuite chaque acte de vertu ayant de la même maniére été „ deux fois aussi excellent que celui qui l'avoit précédé, & cela „ ayant continué jusqu'à la soixante-douziéme année de son âge „ qu'elle mourut, elle étoit parvenuë à un tel degré de Sainteté & „ de mérite, qu'elle en avoit plus elle seule, que tous les hommes „ & tous les Anges n'en ont ensemble; elle est plus chére à Dieu, „ que tous les Créatures intelligentes; il l'aime davantage, que „ l'Eglise Universelle.* Quelles bizarres notions Métaphysi- „ ques! & cependant on trouve ces sortes d'extravagances à „ tas & à plis dans les Scholastiques: qui, dans leurs dis- „ cours touchant la Sainte Vierge, s'imaginent ne pouvoir „ être trop romanesques à publier les louanges, & à exalter „ (suivant leur grossiére superstition) les mérites d'une Sain- „ te, dont l'Eglise de Rome a fait d'une maniére toute par- „ ticuliére un Objet d'adoration religieuse". Notre Auteur observe ensuite (2) que „ Si le Culte de la bienheureuse Vier- „ ge avoit été en usage dès le commencement, pourroit-on „ s'imaginer avec quelque ombre de raison, que notre Sau- „ veur & ses Apôtres auroient gardé le silence sur une partie „ si considérable de la Religion? La Vérité est, que tant s'en „ faut que ce Culte soit du tems des Apôtres, ou des siécles „ qui ont suivi immédiatement, qu'au contraire ni l'Ecriture „ ni les Auteurs Chrétiens des trois premiers siécles, ne di- „ sent rien qui serve d'appui à toute cette espéce de dévo- „ tion. Parlons net: cette pratique superstitieuse commen- „ ça vers le milieu du quatriéme Siécle, & Epiphane qui vi- „ voit environ ce tems-là l'appelloit (& il auroit pu donner „ ce nom à quantité d'autres pratiques) l'*Hérésie des Femmes.* „ Il y avoit de son tems certaines femmes dévotes d'Arabie, „ qui, pour témoigner leur respect pour la bienheureuse „ Vierge, offroient à cette *Reine des Cieux* (ainsi qu'ils la „ croyoient) certains Gâteaux, appellés Collyrides, d'où on „ donna à ces Hérétiques le nom de Collyridiens. Ce bon Pe- „ re ayant appris cette dévotion mal-entenduë, déclame avec „ toute la véhémence possible contre cette pratique supersti- „ tieuse, qu'il regarde comme damnable & diabolique, & „ ceux qui y étoient adonnés du même œil, que *ceux qui „ suivent les Esprits abuseurs, & les doctrines des Démons*; en- „ suite il détermine quel est l'honneur dû à la Sainte Vierge „ en ces termes; *Marie étoit une Vierge, il est vrai; & même „ très-chaste une Vierge illustre*; ἀλλ' οὐκ εἰς προσκύνησιν ἡμῖν δοθεῖσαν, *mais qui ne nous a point été proposée comme un objet d'adoration.* Καὶ εἰ καλλίστη ἡ Μαρία, καὶ ἁγία, καὶ τετιμημένη, ἀλλ' οὐκ εἰς τὸ προσκυνεῖσθαι, dit le même Pere; *quoique „ Marie soit une illustre, sainte, & respectable femme, elle n'est „ pourtant en aucune façon digne d'être adorée.* Et plus bas, ἡ „ Μαρία ἐν τιμῇ, ὁ Κύριος προσκυνείσθω; *qu'on honore Marie, „ mais qu'on adore Dieu seul.* Tel étoit le zéle d'Epiphane con- „ tre l'invocation de la Vierge, superstition inconnuë avant „ son tems". Mr. Mill remarque après cela (3) que „ les divers „ périodes de l'origine & des progrès de cette superstitieuse fo- „ lie,

(1) P. 18-21.

Jean V. 26.

3 Part. Disp. 18. Sect. 4.

Conc. Trid. Sess. 25. Art. 2.

(2) P. 24-25.

1 Timoth. IV. 1.

(3) P. 26-27.

Edition du Nouveau Teſtament Grec parut environ quinze jours avant ſa mort, qui arriva le 23 Juin de l'an 1707. Le Docteur Daniel Whitby attaqua cet Ouvrage dans ſon *Examen Variantium Lectionem Johannis Millii* S. T. P. *ou Examen des Variantes de* Jean Mill, *Docteur en Théologie, ſur le Nouveau Teſtament, où l'on fait voir* I. *Que ces diverſes Leçons ne ſont appuyées que ſur des fondemens incertains, & peu propres à ébranler les Leçons du Texte commun.* II. *Que les Leçons de quelque conſéquence, ou qui changent le ſens du Texte, ſont en très-petit nombre; & que dans ces endroits-là même, la Leçon commune peut être défendue.* III. *Que la plupart de ces Variantes ſont peu de choſe, & telles qu'on ne doit que très-rarement les préférer à la Leçon ordinaire.* IV. *Que dans le Recueil de ces Variantes le Docteur* Mill *a ſouvent agi de mauvaiſe foi, cité à faux en quantité de rencontres, & s'eſt contredit lui-même* [*B*]. Londres 1710 in-fol. pagg. 100.

„ lie, & de ce Culte volontaire, dans toutes ſes parties, ſont trop connus, pour leur accorder le moins du monde aucune prétention d'Antiquité. Le Concile d'Ephéſe, vers le commencement du IV. Siécle, lui donna, il eſt vrai, le titre de Θεοτόκος, ou *Mere de Dieu*, pour s'oppoſer à l'Héréſie de Neſtorius. Et je ſai fort bien que dans les ſiécles qui ont ſuivi immédiatement, on ſe donna carriére en faiſant de magnifiques harangues d'une maniére peu ſenſée à ſa louange. Mais il s'eſt écoulé environ mille ans depuis Jéſus-Chriſt, avant qu'on ait établi aucun Office réglé à ſon honneur; & ce ne fut que longtems après que la doctrine de ſa Conception immaculée parut dans le monde. Les Chanoines de Lyon ſont les premiers, qu'on ſache, qui inſérérent cette doctrine dans leurs Offices Eccléſiaſtiques, ce qui leur attira une forte cenſure de la part de St. Bernard. Il y a environ trois-cens ans que Duns Scot, Docteur Scholaſtique, renouvella cette opinion, & la propoſa comme une choſe ſimplement probable. Le Pape Sixte IV. donna dans la ſuite une Bulle pour appuyer cette doctrine, approuvée & confirmée enfin par le Concile de Trente. Enſorte que la Vierge Marie paſſe aujourd'hui parmi ceux de l'Egliſe Romaine (du moins s'ils s'en tiennent aux Decrets de leur Egliſe) pour une *Vierge parfaitement exempte du Péché Originel*; ſans parler de quantité d'autres prérogatives & perfections, qu'ils lui ont accordées, très-généreuſement ſans-doute: ils la qualifient dans leurs Miſſels & dans leurs Offices; *La Reine des Cieux; l'Impératrice du Monde; l'Echelle du Paradis; la Porte du Salut; la Médiatrice entre Dieu & les Hommes; le Sauveur par qui Dieu a envoyé la Redemption à ſon peuple; une Déeſſe, la toute-puiſſante Dame*, &c. Et les Offices particuliers établis pour elle, ſont ſi extravagans, & ſi remplis de blaſphêmes, que je ne pourrois rapporter ce qu'ils diſent de la Vierge, ſans choquer cet Auditoire éclairé. Un Cardinal de l'Egliſe qui a compilé le *Pſeautier de la Vierge*, comme ils l'appellent, s'eſt donné la licence de travestir parfaitement en burleſque les Pſeaumes de David, & d'appliquer directement à la Sainte Vierge, tous ces ſublimes Cantiques, & toutes ces pieuſes éjaculations & ces priéres que le Roi Prophéte adreſſoit à Dieu. Tant la ſuperſtition eſt indiſcrette, tandis qu'elle cherche à honorer Dieu & à lui plaire, elle employe aveuglement des moyens qui le deshonorent ſouverainement".

Bonaventure.

[*B*] *Le Docteur Daniel Whitby attaqua cet Ouvrage dans ſon* Examen Variantium Lectionum Johannis Millii. S. T. P. ou Examen, &c.] Le Docteur Whitby a diviſé ſon Traité en trois Livres. Dans le premier Chapitre du premier Livre, il tâche de faire voir, qu'on ne peut pas avec raiſon recueillir des Ecrits des Peres, ou de leurs Citations de l'Ecriture, qu'ils ont lu autrement dans le Texte, que nous ne faiſons aujourd'hui. C'eſt ce qu'il prouve: premiérement, parce que les Peres ont ſouvent cité les paſſages de mémoire, & non mot à mot tels qu'ils ſe trouvent dans le Nouveau Teſtament. En ſecond lieu, parce qu'ils ne donnent ſouvent que la ſubſtance & le ſens des paſſages, ſans avoir égard aux termes mêmes. En troiſiéme lieu, parce qu'ils ajoutent en bien des occaſions diverſes choſes aux paſſages. En quatriéme lieu, parce qu'ils omettent ſouvent pluſieurs mots, & quelquefois des phraſes entiéres. En cinquiéme lieu, parce que les Peres citent les paſſages tantôt d'une maniére différente du Texte commun, tantôt conformément à la Leçon ordinaire. Sixiémement, parce qu'ils entaſſent quelquefois dans leurs Citations pluſieurs paſſages de l'Ecriture éloignés les uns des autres, qui ſe trouvent quant au ſens en divers endroits, mais nulle part en termes exprès. Dans le ſecond Chapitre du premier Livre, le Docteur Whitby tâche de prouver, qu'on ne peut fonder des diverſités de Leçon ſur la Verſion Latine, Vulgate, ou ſur la Verſion Latine d'un Pere Grec, ni ſur un paſſage cité par les Peres Latins. Premiérement, parce que quel que ſoit le Texte Original en lui-même, les Interprétes ont coutume d'accommoder les termes, qu'ils employent, à la Verſion Vulgate. En ſecond lieu, parce que les Peres Latins étoient Juges peu compétens en ces matiéres, étant de pauvres Critiques pour le Grec. C'eſt ce que le Docteur Mill lui-même avoue, comme Mr. Whitby le fait voir à divers égards. Dans le troiſiéme Chapitre ce Savant eſſaye de prouver, qu'on ne peut avec raiſon conclure des Manuſcrits de l'Egliſe d'Occident, que le Texte ordinaire doit être corrigé. En premier lieu, il ſe fonde ſur le ſentiment du Pere Simon à cet égard, ſur l'ignorance des Copiſtes, & ſur les fautes qui fourmillent dans ces Manuſcrits. Secondement, il s'appuye du Jugement du Docteur Mill lui-même. Dans le Chapitre quatriéme le Docteur Whitby s'efforce de montrer, que l'accord de la plupart des Verſions dans une maniére de lire, n'eſt pas, ſuivant le Docteur Mill, une preuve certaine que ce ſoit-là la véritable Leçon. Ici Mr. Whitby examine de quel poids eſt chaque Verſion, & entre autres la Vulgate; & comme Mr. Mill y fait beaucoup de fond, le Docteur Whitby s'étend fort ſur ce ſujet, non ſeulement dans ce Chapitre, mais encore dans le Cinquiéme, où il prouve, qu'au ſentiment des Peres Latins cette Verſion doit être corrigée par le Grec, au-lieu que Mr. Mill prétend que cette Verſion a été faite ſur les Copies les plus pures, qui ne le cédoient qu'aux Originaux mêmes des Apôtres. De ce ſentiment des Peres Latins il ſuit, que de leur tems on ne manquoit pas d'Exemplaires Grecs purs & non corrompus, ſur leſquels on pouvoit légitimement corriger les fautes de cette Verſion Latine, & qu'ils ne connoiſſoient aucune Verſion Latine qui dût être comme la régle à laquelle on examinât toutes les autres. Le Livre Second comprend trois Chapitres. Dans le premier on trouve la défenſe de quelques paſſages célébres, où les Variantes paroiſſent être de grande conſéquence. Matth. V. 22. VI. 13. &c. Dans le ſecond le Docteur Whitby examine les diverſes Leçons des Evangiles & des Actes des Apôtres. Et dans le troiſiéme il continue cet Examen par rapport à toutes les Epîtres. Dans le troiſiéme Livre on a un Eſſai des diverſes Leçons peu importantes, telles que ſont l'addition ou le retranchement d'un Article, le changement d'un Nom en un autre qui a la même ſignification, ou celui d'un Pronom relatif en un Nom Subſtantif &c. ou le Changement des Adjectifs, ſans que le ſens en ſoit altéré; ou celui des Pronoms ἡμεῖς, ὑμεῖς &c. leur omiſſion dans des endroits, ou s'ils manquent, ils ſont néceſſairement ſous-entendus; l'omiſſion des Adverbes, dans des endroits, où ils paroiſſent néceſſaires, ou leur changement ſans altération du ſens; ou celui des Prépoſitions, & des Conjonctions &c. Le Docteur Whitby ajoûte, à cet Eſſai, la Réponſe aux Objections de ceux de l'Egliſe Romaine & des Incrédules, contre l'intégrité du Texte Grec; & un Appendix où il rapporte pluſieurs des Contradictions où le Docteur Mill eſt tombé; un Eſſai de la Verſion Latine, telle qu'elle étoit avant que St. Jérôme l'eût retouchée, tiré des Leçons vicieuſes, des fautes, & des inutilités, qu'on trouve dans les Commentaires d'Hilaire le Diacre ſur les Epîtres de St. Paul; & une Table des Paſſages, dont le Docteur Whitby conteſte les diverſes Leçons dans ſon Ouvrage. Ce Théologien explique dans ſa Préface, les raiſons qui l'ont engagé à entreprendre cet Examen des diverſes Leçons du Docteur Mill; ces raiſons ſont, que l'Egliſe Anglicane & toutes les autres Egliſes Réformées croyent fermement que l'Ecriture eſt une Régle parfaite & claire de notre Foi & de nos Mœurs, & que le Docteur Mill a porté atteinte à cette Régle, d'un côté en multipliant les diverſes Leçons ſans néceſſité, & ſur des fondemens peu ſolides, contre l'autorité de preſque toutes les Copies anciennes, des Verſions, des Peres, & des Commentateurs, & pour relever l'autorité de la *Vulgate*, & de la Verſion *Copte* ou *Ethiopienne*; & d'un autre côté, en reconnoiſſant que les Livres Sacrés ont été corrompus & interpolés en divers endroits dès les premiers ſiécles de l'Egliſe, & dès le tems des Apôtres mêmes. Mr. Whitby avoue lui-même que la Providence n'a pas veillé d'une maniére ſi particuliére à cet égard, qu'elle ait empêché qu'il ne ſe ſoit gliſſé aucune faute dans l'Ecriture Sainte; mais il penſe auſſi qu'il eſt juſte de croire, que le même Dieu qui a donné l'Ecriture pour être la Régle de la Foi & des Mœurs de l'Egliſe dans tous les ſiécles, a eu aſſez de ſoin de cette régle, pour la conſerver toujours dans un état où elle pût répondre au but qu'il s'eſt propoſé en la donnant. Il déclare qu'il eſt fort affligé de trouver dans les *Prolégoménes* du Docteur Mill tant de choſes, qui ou affoibliſſent évidemment notre *Régle de Foi*, ou fourniſſent à d'autres un prétexte ſpécieux de révoquer en doute ſon intégrité, ou du moins ſemblent donner quelque apparence de force aux Objections de ceux de l'Egliſe Romaine, & des autres contre cette Régle. Car il remarque, en premier lieu, que cet entaſſement d'un grand nombre de diverſes Leçons, tiendra bien des perſonnes en ſuſpens, & leur donnera lieu de ſoupçonner qu'on doit s'attendre à trouver peu de certitude dans un Livre, où l'on diſpute ſur la véritable Leçon de chaque verſet, & de chaque période. Le P. Morin a fondé ſur les diverſes Leçons recueillies par Robert Etienne une Corruption du Texte Grec, qui en a ébranlé en quelque façon l'autorité. Mais, dit Mr. Whitby, quel triomphe pour ceux de l'Egliſe Romaine, en voyant ces diverſes Leçons multipliées par le Docteur Mill au quadruple, conſidérablement augmentées par un ample Appendix! En ſecond lieu, le Docteur Whitby regarde comme un ſentiment d'une pernicieuſe conſéquence, ce que le Docteur Mill avance, qu'il s'eſt gliſſé pluſieurs fautes & des interpolations dans les Livres Sacrés dès les premiers tems, & même dès l'Origine du Canon du Nouveau Teſtament. Après beaucoup de peine & de travail Mr. Mill avoue qu'il a trouvé deux mille paſſages, dans leſquels les Copies, que l'Egliſe nous a tranſmiſes, ont été corrompuës, & où il y en a pluſieurs dans leſquels ont a ajoûté au Texte Original dès l'enfance de l'Egliſe: il aſſure même que des Lecteurs ignorans ont corrompu le Texte Original en plus de mille endroits, par leurs interpolations & leurs commentaires;

(n) *Discours de la Liberté de Penser*, p. 88.

100. Mr. Collins (*n*) fait valoir un passage de ce Livre du Docteur Whitby, pour prouver que les diverses Leçons du Nouveau Testament de Mr. Mill doivent rendre le Texte même douteux. Le Docteur Bentley a fait à cette Objection une Réponse fort travaillée (*o*) [*C*]. Et Mr. Whiston observe „ que „ tant

(o) *Friponnerie Laïque*. p. 168. & *suiv.*

res; & que ce qui n'étoit d'abord qu'une note marginale, s'est glissé souvent dans le Texte, & a corrompu successivement tous les Exemplaires. Si la chose est ainsi, comment cela a-t-il pu se faire, demande le Docteur Whitby, sans supposer la plus grande négligence de la part des Conducteurs de l'Eglise? ou, ces *Scholies* imaginaires ont-elles pu se glisser dans tous les Exemplaires répandus par-tout dans le Monde Chrétien, & dans les Versions faites en différentes Langues, sans que tous les Chrétiens ayent conspiré ensemble à favoriser cette Corruption? Car puisqu'on lisoit les Livres Sacrés en tous lieux, & que les Originaux mêmes, ou des Copies exactes faites sur les Originaux, étoient entre les mains de tous les Fidéles, & se conservoient dans les Archives des premiéres Eglises, ces interpolations n'ont pu se faire que du consentement mutuel des parties intéressées. Le Docteur Whitby regarde comme une chose certaine, que les *Prolégoménes* du Docteur Mill, là où ils traitent des diverses Leçons, sont remplis de fautes, de faux exposés, & de conjectures destituées de l'ombre de vérité; il soutient que là où le Docteur Mill prononce sur les Ecrits des Peres Grecs, ou sur les autres Versions anciennes, il ne décide pas sur le prix des choses, ni selon la vérité, mais suivant que cela s'accorde ou ne s'accorde pas avec son ancienne Version Latine, dont il fait l'unique pierre de touche de la vérité, regardant tous ceux qui s'éloignent de cette Version chérie, comme des gens qui se sont servis d'exemplaires interpolés & corrompus; & il met dans ce rang Théodoret & Oecumenius.

[*C*] *Le Docteur Bentley a fait à cette Objection une réponse fort travaillée.*] Après avoir remarqué que le Docteur Whitby reproche à Mr. Mill de rendre *précaire* tout le Texte du Nouveau Testament, & d'abandonner tout à la fois la Réformation aux Catholiques-Romains, & la Religion elle-même

(1) *La Friponnerie Laïque des prétendus Esprits-Forts d'Angleterre, ou Remarques sur le Discours de la Liberté de Penser* p. 176 & *suiv.* Amst. 1738.

aux Athées, il ajoûte (1) „ A Dieu ne plaise! & nous espérons toujours de meilleures choses. Car il est sûr que ces „ *diverses Leçons* existoient dans les différens Exemplaires, „ avant qu'on les ait recueillies; que Mr. Mill ne les a ni „ faites ni inventées, & qu'il les a seulement exposées aux „ yeux du Public. La Religion ne perdoit rien de sa Vérité, pendant que ces Variantes étoient seulement existantes. „ En sera-t-elle moins vraye & moins sure, depuis que le Recueil en a été mis au grand jour? Cela ne se peut; il n'y „ a ni faits ni vérités bien exposées, que la vraye Religion „ ait à craindre. Je passe donc le nombre des *Variantes*, je „ veux qu'il y en ait trente mille: j'ajoûte même que la somme en deviendra plus forte, lorsque l'on aura collationné „ un plus grand nombre de Piéces Manuscrites. Mais que „ s'ensuivra-t-il? C'est au dire d'un certain *Gregory*, dont on „ ne manque pas de rapporter les paroles (2), qu'*il n'y a* „ *point d'Auteur profane, qui ait tant souffert des injures du tems,* „ *que l'a fait le Nouveau Testament.* Or s'il se trouve que ce „ fait est entiérement faux, & que le Texte de l'Ecriture „ n'ait pas subi plus de Variations, que ce qu'il en a dû nécessairement résulter de *la nature des choses*, & que celles qui „ lui sont communes, proportions observées, avec tous les „ Classiques de quelque ordre qu'ils soient, j'espére que l'on „ reviendra de la frayeur *panique* où l'on est pour ce Texte, „ & qu'on ne le jugera pas moins certain qu'il l'étoit auparavant. Il y a environ deux siécles que le Savoir refleurit „ dans notre Occident. S'il n'eût resté alors qu'un seul Manuscrit Grec du Nouveau Testament, nous n'aurions certainement aucunes *Variantes*. Mais je demande si dans ce „ cas-là, le Texte seroit en meilleur état, qu'il ne l'est aujourdhui, à cause des trente mille diverses Leçons que l'on „ a recueillies d'une grande quantité de différens Manuscrits? „ Tant s'en faut, que quand bien le seul Exemplaire, qui „ nous seroit resté auroit été des meilleurs, il ne pourroit „ qu'y avoir eu des centaines de fautes, & quelques Omissions, auxquelles il n'y auroit point de reméde. Ajoûtez à „ cela que les soupçons de fraude & de tromperie se seroient „ fortifiés à un degré incroyable. La pluralité des Manuscrits „ étoit donc nécessaire. Un second joint au premier, en augmentoit l'autorité, de-même que la sureté. Mais de quelque endroit que vous tiriez ce second, il différera en mille choses du premier; & cela n'empêchera pourtant point „ qu'il n'y ait encore dans les deux la moitié des fautes qu'il „ y avoit dans un seul, & peut-être même davantage. Cela „ conduit à en faire souhaiter un troisiéme, & puis un quatriéme, & puis encore tout autant qu'il s'en peut trouver, „ afin qu'à l'aide des uns & des autres, on puisse venir à „ bout de corriger toutes les fautes; un Exemplaire ayant „ conservé la véritable Leçon dans un endroit, & quelques „ autres l'ayant conservée ailleurs. Or à mesure que l'on „ consulte un plus grand nombre de Manuscrits différens, „ il faut de toute nécessité que le nombre des diverses Leçons se multiplie; chaque Exemplaire ayant ses fautes, „ quoiqu'il n'y en ait guéres aucun, qui ne soit d'un grand „ secours en quelques endroits importans. La chose est de „ fait, non seulement par rapport au Nouveau Testament, „ mais encore eu égard à tous les Ouvrages de l'Antiquité, „ sans exception quelconque. Nous devons donc adorer les „ soins & les bontés de la Providence, qui nous a conservé „ tant de Manuscrits du Nouveau Testament, que nous avons „ rassemblés de tous les endroits de la Terre. Nous en avons „ qui viennent de l'Egypte, plusieurs autres sont sortis de „ l'Asie, & les Eglises de l'Occident en avoient aussi quantité. Leur nombre, de-même que la diversité des Lieux „ éloignés d'où ils ont été tirés, démontre aux plus défians, „ qu'il n'y a point eu de collusion pour les fabriquer, qu'un „ Exemplaire n'a été ni altéré ni falsifié sur un autre, & que „ tous n'ont pu l'être sur aucun. Parmi les Auteurs que „ l'on appelle Profanes, il y en a quelques-uns dont il ne „ nous reste qu'un seul Manuscrit. Tels sont *Velleius Paterculus*, de la Classe des Latins; & *Hesychius*, de celle „ des Grecs. Qu'en est-il arrivé? les fautes des Copistes y sont „ en si grand nombre, & les lacunes si fort irremédiables, „ que malgré l'attention des plus savans & des plus subtils „ Commentateurs, qui y ont travaillé depuis deux siécles „ entiers, ces deux Auteurs sont encore dans l'état le plus „ triste, & selon les apparences y seront toujours. Il en est „ tout autrement des Ecrits de l'Antiquité dont il s'est conservé plusieurs Exemplaires. On y voit à-la-vérité les diverses Leçons, qui s'y sont multipliées à proportion des „ différens Manuscrits. Mais on y voit aussi qu'à l'aide de „ ces différens Manuscrits collationnés par des Critiques habiles & judicieux, le Texte en est plus correct, & se rapproche davantage de ce qu'il fut à sa premiére origine. Si „ nous avions les Originaux des Anciens, il faudroit s'y tenir, & mettre à l'écart toutes les simples copies. Mais *dans* „ *la nature des choses*, il nous est impossible d'avoir ces Originaux: le cours des siécles & mille accidens les ont nécessairement tous consumés & détruits. A leur défaut on doit „ recourir aux Copies, & lorsqu'il y en a plusieurs, l'examen & la collation tiennent lieu de ressource." Mr. Bentley remarque ensuite que *Terence* est un des Auteurs Classiques que nous avons à présent dans le meilleur état; que le Manuscrit le plus ancien & le plus considérable que nous en ayons, est dans la Bibliothéque du Vatican; qu'il approche extrêmement de la propre main du Poëte; qu'il y a pourtant dans ce Manuscrit là même quelques centaines de fautes, dont la plupart peuvent être corrigées sur d'autres Exemplaires, qui sont d'ailleurs d'une date plus récente, & beaucoup moins estimables. Le Docteur ajoûte qu'il en a lui-même collationné plusieurs, & il assure que dans cet Auteur, dont les Ouvrages ne sont pas à beaucoup près un Volume aussi gros que le Nouveau Testament, il a trouvé vingt mille diverses Leçons; & qu'il est moralement certain que si l'on collationnoit la moitié des Exemplaires de Terence avec la même précision, & la même minutie que l'on a fait ceux du Nouveau Testament, les Variantes de ce Poëte monteroient à plus de cinquante mille. „ Car il importe de faire observer, „ *dit-il*, que dans les Manuscrits du Nouveau Testament, on „ a porté l'exactitude sur les diverses Leçons, jusqu'à la derniére superstition. La plus petite différence dans l'Orthographe, dans les moindres Particules, dans les Articles, „ dans l'ordre & dans l'arrangement des mots, mis devant „ ou après sans rien changer au sens, a été soigneusement „ observée. On ne s'y est pas contenté de donner cette espéce de torture au Texte: on a fait aussi entrer dans les Variantes, toutes les anciennes Versions, la Vulgate, l'Italique, la Syriaque, l'Ethiopienne, l'Arabe, la Cophte, „ l'Arménienne, la Gothique, la Saxonne; & comme si ce „ n'étoit pas assez, on y a aussi recueilli les Citations de l'Ecriture, qui se trouvent dispersées dans les Peres Grecs & „ Latins des cinq premiers Siécles. Faut-il donc s'étonner, „ de ce qu'après avoir ainsi fureté dans tous les recoins pour „ y chercher des Variantes, on en a trouvé trente mille? En „ pouvoit-on trouver moins dans ce Livre Sacré, puisque „ dans les Ecrits de l'Antiquité, qui sont de la même grosseur, & dont il reste plusieurs Manuscrits, il y en a tout „ autant, & même davantage, quoiqu'il n'y ait point de „ Versions qui en grossissent le Compte. Observons aussi là-dessus, que les Savans qui donnent des Editions de quelque Auteur profane, n'ont garde d'offrir au Lecteur la „ liste de toutes les petites fautes, qui viennent de la paresse, „ ou de la négligence des Copistes. Leur réputation en souffriroit, & tout le monde les dispense d'un soin parfaitement inutile. Ce que l'on estime dans une Edition de la „ Ste. Ecriture, & ce que l'on y appelle bonnefoi & fidélité, passeroit ailleurs pour impertinence & pour puérilité. „ Cela fait que les personnes, qui ne sont pas versées dans „ la Connoissance des anciens MSS. s'imaginent, contre „ toute raison, que dans ceux des Auteurs Profanes il n'y „ a pas plus de Variantes, que celles dont les Editeurs „ ont fait part au Public. Il est pourtant vrai, que si l'on „ en produisoit les diverses Leçons avec le même scrupule qu'on l'a fait, qu'on a dû le faire, & que même on „ l'exige à l'égard du Nouveau Testament, il est certain, dis-je, que le nombre de trente-mille qui épouvante si fort „ dans ce dernier, ne paroîtroit plus qu'une bagatelle. Tout „ le monde convient que les vers ne sont pas si sujets aux „ changemens que la Prose. A moins d'une grossiére ignorance, ou de la stupidité la plus prodigieuse, le Copiste „ y est conduit par la mesure, & ne sauroit y faire des altérations, qui rompent la cadence. Cependant dans les anciens Poëtes mêmes, il y a tant de Variantes, qu'on auroit de la peine à le croire, si l'on n'en étoit pas instruit „ par l'expérience. Dans l'Edition de *Tibulle* que Mr. *Broekhuisen* nous a depuis peu donnée, on voit à la fin du Livre un Recueil de diverses Leçons, & d'un coup d'œil „ on y en découvre tout autant, qu'il y a de Vers dans le „ Poëte. Il en est tout de même dans le *Plaute* de *Pareus*. „ Ayant eu moi-même l'occasion, dans mes Voyages, de „ col-

(2) *Disc. de la Lib. de penser*. p. 88.

„ tant s'en faut que ces diverſes Leçons faſſent tort ou Texte, ou en affoibliſſent l'autorité en général,
„ qu'au contraire elles y donnent un grand jour; monſtrant quel uſage & quelle eſtime on en a fait con-
„ ſtam-

„ collationer divers Manuſcrits de Manilius, je vous aſſure
„ que j'y ai trouvé deux Variantes pour chaque Vers de ce
„ Poëte. Je vous en puis donner pour exemple les neuf
„ vers, qu'en a tirés l'Auteur du *Diſcours &c.* à la p. 219 de
„ ſon Edition *Françoiſe*, & dans leſquels je lui montrerois
„ au beſoin quatorze Variantes, quoique l'endroit ſoit un
„ des plus aiſés du Poëte. Ajoûtez à toutes ces conſidéra-
„ tions, que les Manuſcrits qui nous reſtent des Auteurs
„ Profanes, ne ſont qu'en petit nombre, en comparaiſon
„ de ceux du Nouveau Teſtament. N'y en ayant peut-être
„ qu'un des premiers contre dix des autres, à quoi ne mon-
„ teroient pas les Variantes, ſi l'égalité étoit parfaite, & qu'on
„ les collationnât avec la ſcrupuleuſe exactitude du Docteur
„ *Mill?* Diroit-on pourtant, ſi cela ſe faiſoit, que le Texte
„ de ces Auteurs Profanes ne ſeroit plus que *précaire*, & n'eſt-
„ il pas vrai plutôt, qu'il n'en deviendroit que plus certain,
„ & que plus auténtique? Ce n'eſt donc qu'un vain épouvan-
„ tail que cette ſomme de trente-mille diverſes Leçons, &
„ & je ne vous conſeille pas d'en être allarmé pour le Texte
„ du Nouveau Teſtament. Je ſuis perſuadé, *continuë le Doc-*
„ *teur Bentley*, que la frayeur *panique* de votre ſavant *Whit-*
„ *byus*, & que ſes emportemens contre feu mon cher Ami,
„ ne ſont venus que du peu de réflexion qu'il a fait ſur l'idée
„ du Texte, pour l'honneur duquel il a marqué tant de zéle.
„ Au pied de la lettre il n'a pas ſu ce que ce mot ſignifie.
„ Le Texte du Nouveau Teſtament tel qu'il eſt aujourd'hui,
„ fut fixé il y a prés de 200 ans par Robert Etienne, Impri-
„ meur & Libraire à Paris. Son Edition, qui étoit belle,
„ & généralement parlant exacte, a ſervi de modéle & de
„ régle à toutes celles que l'on a donné dans la ſuite. Or
„ ce Texte de Robert Etienne eſt préciſément ce que le Doc-
„ teur *Whitbyus* paroît prendre pour l'Original écrit de la
„ propre main des Apôtres, comme s'il n'en différoit ni dans
„ un mot, ni dans une ſyllabe. Vous voyez où cela méne,
„ & bientôt, ſi cette opinion ſe répand & fait fortune, on
„ ſoutiendra l'infaillibilité de cet Imprimeur avec autant de
„ chaleur que celle d'un Evangéliſte & d'un Apôtre. Le Doc-
„ teur *Mill*, s'il vivoit encore, confeſſeroit volontiers à ſon
„ Adverſaire, que le Texte de Robert Etienne eſt quelque-
„ fois rendu incertain par les Variantes, & que quelquefois
„ même la fauſſeté en eſt démontrée. Mais il ajoûteroit que
„ le vrai Texte des Ecrivains Sacrés, dont l'Original eſt
„ perdu depuis bien des ſiécles, ne ſe trouve pas dans un ſeul
„ Manuſcrit, ou dans une ſeule Edition, & doit être con-
„ ſidéré comme diſperſé dans tous les Manuſcrits & dans
„ toutes les Editions. Il eſt vrai que celui d'Etienne a tout le
„ degré d'exactitude qui convient à l'inſtruction du Genre-
„ humain. Les Manuſcrits les plus fautifs ont néanmoins le
„ même avantage: il n'y a pas un ſeul Article de Foi, ni un
„ ſeul Précepte de Morale, qui y ſoit ou perverti ou perdu.
„ Que l'on choiſiſſe, ſi l'on veut, au hazard les Exemplai-
„ res, ou les Leçons; que l'on choiſiſſe même à deſſein ce
„ qu'il y a de moins bon; la Religion n'en ſera point affec-
„ tée. Mais ſi l'on épluche la Conſtruction grammaticale,
„ & les Expreſſions qui ſortirent de la propre plume des
„ Auteurs divinement inſpirés, entre pluſieurs qui reviennent
„ à la même choſe, cela ſe doit chercher comme on le cher-
„ che dans les autres Ecrits; il y faut les même ſoins, & la
„ même pénétration. Il ne faut pas s'arrêter à un ſeul Ma-
„ nuſcrit, ou à une ſeule Edition; on doit tout examiner,
„ & admettre ce qui paroît de meilleur, en quelque endroit
„ qu'il ſe trouve...... On diroit, *ajoûte Mr. Bentley*, aux
„ allarmes que la ſomme immenſe de trente-mille cauſe au ſa-
„ vant Whitbyus, qu'à ſon avis on prétend que toutes ces
„ Variantes ſont Originales; au-lieu que le ſeul inconvénient
„ qui doit faire quelque peine, eſt qu'en les donnant ainſi
„ pêle-mêle, il n'eſt pas facile de diſtinguer les vrayes des
„ fauſſes. Mais en ceci même la difficulté n'eſt pas inſur-
„ montable, & quelques perſonnes plus habiles que nous ne
„ le ſommes, y trouveroient bientôt du remède. En atten-
„ dant, je puis l'aſſurer, que ſi c'eſt-là tout ce qui l'inquiéte, *le*
„ *Nouveau Teſtament a moins ſouffert* à cet égard *de l'injure du*
„ *tems, qu'aucun Auteur Profane*; n'y ayant point dans le
„ Monde d'autre ancien Livre, qui aprés le ſecours de tou-
„ tes les diverſes Leçons, fuſſent-elles au nombre de cin-
„ quante-mille, n'ait encore plus de beſoin des lumiéres de
„ la ſaine Critique pour le rendre plus correct. J'ajoûterai
„ même, qu'il n'y a point de ſi bonne Edition des Claſſiques,
„ dans laquelle on n'ait inſéré des choſes qu'aucun Manuſ-
„ crit n'autoriſe. Quoique toutes ſortes de Lecteurs n'en
„ ſoient pas inſtruits, le fait n'en eſt pas moins certain. J'a-
„ voué que ſi les Corrections ſont juſtes, la Leçon rétablie
„ doit avoir été autrefois dans quelque Manuſcrit, & ſur-
„ tout pour le moins dans celui de l'Auteur. Mais de ce
„ qu'elle ne ſe trouve aujourd'hui dans aucun, il ne s'enſuit
„ nullement qu'elle n'ait jamais été dans quelqu'un plus an-
„ cien que ceux qui nous reſtent. Avant l'invention de l'Im-
„ primerie, les fautes d'Omiſſion & de Commiſſion ſe gliſ-
„ ſoient dans les Copies, & bientôt, & en grand nombre,
* VII. 10. „ & cela ſous les yeux mêmes & pendant la vie des Auteurs.
„ Nous apprenons de *Martial* *, que l'un de ſes Admira-
„ teurs, qui avoit acheté ſes Epigrammes, lui envoya l'Exem-
† I. 21. IX. 14. „ plaire, avec priére de le *corriger* de ſa propre main; &
„ nous tenons d'*Aulu-Gelle* †, que dès le tems d'Adrien, &
„ même auparavant, les Editions communes de *Virgile* é-
„ toient déja très-fautives. Bien loin donc de m'effrayer des
„ trente-mille Variantes qui ſe trouvent à cette heure dans
„ le Nouveau Teſtament, j'oſe dire, & je ne crois pas être
„ le ſeul de cet avis, que ce ne ſeroit pas un malheur qu'en
„ collationnant les Manuſcrits auxquels on n'a point en-
„ core touché, on en tirât dix-mille autres nouvelles diver-
„ ſes Leçons, il y en auroit certainement quelques-unes, qui
„ donneroient au Texte plus de juſteſſe, plus d'exactitude &
„ plus de beauté; quoiqu'aprés tout elles ne ſeroient d'au-
„ cune conſéquence pour le fond de la Religion, & que peut-
„ être même la différence n'en frapperoit pas des Lecteurs
„ ordinaires, ou n'en feroit aucune dans les Verſions moder-
„ nes". Le Docteur *Bentley* obſerve qu'il réſulte de tout ce
qu'il a dit, *qu'il faut conclure, ou que tous les Livres de l'Anti-*
quité, ni plus ni moins que la Bible, doivent être mis au billon,
comme incertains & précaires; *ou que toutes les Copies que l'on*
a tirées de nos Livres Sacrés, doivent avoir joui du Privilége ex-
cluſif de ne pas ſubir le ſort commun, & d'être exemptes de tou-
tes ſortes de fautes & de négligences. „ Je ne ſaurois prévoir,
„ *dit-il*, auquel de ces deux partis s'en tiendra l'Auteur du
„ *Diſcours* (*ſur la Liberté de penſer*), ou ſa *nouvelle Secte.*
„ Mais lequel que ce ſoit des deux, il entre dans l'un & dans
„ l'autre tant de *Paradoxes*, & tant de *Travers*, que des gens
„ qui *penſent librement* à la moderne, peuvent également s'en
„ accommoder, ce qui m'oblige d'y faire un peu d'atten-
„ tion. Si l'on ſe détermine à la rejection de tous les Ecrits
„ de l'Antiquité, cette Rejection même eſt une Réponſe
„ abrégée au *Diſcours ſur la Liberté de penſer.* Car ſi le *Tex-*
„ *te* de tous les anciens Auteurs eſt *précaire*, que deviendront
„ les belles tirades de *Ciceron*, de *Plutarque*, de tant d'autres,
„ & que deviendra la longue liſte de ces Anciens, que l'on
„ met au rang de ceux qui *penſérent* avec *Liberté?* ne ſeroit-
„ il pas poſſible que ce que l'on trouve à préſent dans leurs
„ Ouvrages, *contre* la Superſtition, n'eût été *pour* elle dans
„ l'Original ſorti de leurs mains? Cette Homme ſe coupe
„ donc la gorge à lui-même, ou ne ſait abſolument ce qu'il
„ dit. Quelque forte néanmoins que ſoit cette Réponſe a-
„ brégée, j'eſtime trop les Anciens pour ſacriſier l'honneur
„ de leurs Ecrits au ſimple plaiſir de *répondre au Fou ſelon ſa*
„ *folie.* Tous les endroits qu'il en a cités, de même que
„ tous les morceaux qui nous en reſtent, ſe trouvent encore
„ dans un degré ſuffiſant de pureté, pour y découvrir ſure-
„ ment leurs penſées. Quelques lignes qui s'y ſont corrom-
„ pues, ou quelques Leçons douteuſes qui s'y ſont gliſſées,
„ ne ſauroient en avoir dénaturé tout le Texte, ni rendre
„ *précaires* leurs ſentimens & leurs vues. Par exemple, il n'y
„ a guéres de Livre de ſa groſſeur, qui ait eſſuyé autant de
„ variations que *Térence.* Il y a des Interpolations, des O-
„ miſſions, des Additions, des Gloſes dans tous les Manuſ-
„ crits. Cependant, à s'en tenir même au plus mauvais, tout
„ cela ne va point juſqu'à faire diſparoître l'œconomie &
„ l'intrigue des Piéces. Il n'y a pas même une ſeule Scéne
„ qui en ſouffre, n'y en ayant aucune, dont le ſens, le deſ-
„ ſein, & la liaiſon, ne ſoient très-viſibles à travers l'eſ-
„ péce d'obſcurité que les diverſes Leçons y répandent. L'ap-
„ plication au Nouveau Teſtament eſt facile. Aux trente-
„ mille Variantes ajoûtés-en, ſi vous voulez, trente-mille
„ autres, peut-être que de nouveaux Manuſcrits nous en
„ donneront cette ſomme. Ce ne ſera que tant mieux pour
„ le Lecteur intelligent, judicieux & ſage Critique: il n'y
„ verra que plus clair, à diſcerner ce qui vient de la Source.
„ Mettons même au pis les perſonnes du caractére le plus
„ oppoſé. Quelques ſiniſtres que ſoient leurs vues, quel-
„ que choix qu'elles faſſent des plus mauvaiſes Leçons, nous
„ les défions de venir jamais à bout ou d'éteindre la lumiére
„ d'un ſeul Chapitre, ou de défigurer ſi fort la Religion
„ Chrétienne, qu'elle ne conſerve encore tous ſes traits.
„ Cette ſeule conſidération prévient & réduit à rien l'autre
„ tour que l'on pourroit donner à la choſe. Ce ſeroit de
„ prétendre, que s'il y a quelques Livres qui euſſent dû être
„ mis à couvert des injures du tems, & s'être conſervés dans
„ toute leur pureté primitive, ce devoit être au moins des
„ Ecrits Sacrés, que l'on veut faire paſſer pour des Révéla-
„ tions, & des Loix de la Divinité. Mais à quoi bon ce Mi-
„ racle continuel, ſi malgré les divers changemens qui y
„ ſont ſurvenus, cette Ecriture a encore toute la perfection
„ néceſſaire, & ſuffit aux grandes fins de ſa premiére deſti-
„ nation? Qu'eſt-ce que l'on demande de plus, & que vou-
„ droit-on exiger de la Providence? Eſt-ce que dans ces mil-
„ lions d'Exemplaires qu'il a fallu tranſcrire à l'uſage de tou-
„ tes les Nations, & de tous les Siécles, tous les Notaires
„ & tous les Ecrivains, qui ont fait ce métier pour gagner
„ leur vie, auroient dû être infaillibles & impeccables? Eſt-
„ ce que leurs Plumes auroient dû d'elles-mêmes écrire avec
„ fidélité, ou être conduites d'une façon ſurnaturelle, pen-
„ dant que les Copiſtes, qui les tenoient à la main, ſommeil-
„ loient ou dormoient eux-mêmes? Ce ſeroit attendre un
„ Miracle plus grand, que tous ceux dont il eſt parlé dans le
„ Vieux & dans le Nouveau Teſtament; & je vous prie, quel
„ en auroit été le but & l'uſage? Ce ſeroit uniquement pour
„ s'accommoder au caprice de quelques malheureux opiniâ-
„ tres, qui ont pris parti contre la Religion, de quelques
„ Entêtés, qui refuſent de croire *Moyſe & les Prophètes*, &
„ qui demandent que *quelqu'un des Morts reſuſcite*, & vienne
„ travailler à leur Converſion. Que ces gens-là connoiſſent
„ peu les voyes de la Providence, & les premiers Elémens
„ de la Religion Chrétienne! Cette Religion ne veut nous at-
„ tirer à elle, que par des *cordeaux d'humanité*, que par des
„ motifs de Raiſon, de Conſcience, & de Devoir; & non
„ par

„ ftamment; lui fervant comme de haye & de défenfe; nous faifant connoître quelquefois l'expreffion „ originale des Apôtres en des chofes inconteftables; elles font encore des preuves démonftratives de „ l'authenticité de nos Exemplaires ordinaires quant à l'effentiel, puifqu'il eft évident que de ces trente-„ mille Variantes, il y en a à peine cinquante qui altérent confidérablement le fens, & qu'il y en a à „ peine dix qui le changent fur quelque point difficile & important. Enforte, que pour dire ouverte-„ ment ce que j'en penfe, quand je vois faire tant de bruit là-deffus, je foupçonne fortement ceux qui „ le font, ou d'une ignorance groffiére par rapport à ces diverfes Leçons mêmes, leur nature & leur „ ufage; ou d'une grande paffion, de violens préjugés, & d'un défaut de jugement: car bien loin que „ ces diverfes Leçons portent quelque préjudice au Nouveau Teftament, il feroit au contraire à fou-„ haitter, qu'on eût confervé auffi les Leçons des Exemplaires Hébreux de l'Ancien Teftament; puif-„ qu'il eft bien fûr qu'elles répandroient du jour fur quantité de paffages, qu'aucun Commentateur n'eft „ en état d'expliquer avec quelque certitude d'en avoir pris le vrai fens".

„ par une Conviction Mathématique, ni par de nouveaux „ Miracles, qui feroient deftinés à diffiper tous les doutes, „ ou à fatisfaire toutes les fantaifies, que l'Impiété & que „ l'Extravagance pourroient fuggérer. Mais que dis-je? „ Quand bien même ces Miracles leur feroient accordés, ils „ ne produiroient aucun effet fur de femblables difpofitions „ & fur des efprits de ce caractére: car s'ils ne croyent ni „ *Jéfus-Chrift*, ni fes *Apôtres*, ils ne croiroient pas non plus „ après avoir obtenu d'être fervis à leur guife".

MILTON (Jean). Nous donnerons ici un Supplément à l'Article que Mr. Bayle a fait de ce fameux Auteur. Il étoit d'une ancienne famille de fon nom, originaire de Milton proche d'Abingdon, dans la Province d'Oxford [*A*], & fils de Jean Milton, Notaire de fa profeffion [*B*]; il nâquit le 9 Décembre 1608 dans la maifon de fon Pere à l'enfeigne de l'Aigle déployée dans le *Bread-ftreet* à Londres. Son Pere lui donna d'abord un Maître dans la maifon, il continua enfuite fes études dans l'Ecole de St. Paul fous Mr. Alexandre Gill, où il fit des progrès extraordinaires à la faveur de fon admirable génie, & d'un travail foutenu, car dès l'âge de douze ans il paffoit la moitié des nuits à étudier; ces longues lectures, jointes à de grands maux de tête, furent la premiere caufe de l'affoibliffement de fa vuë. En 1625 il entra dans le Collége de Chrift à Cambridge, fous la conduite de Mr. Guillaume Chappel, depuis Evêque de Rofs en Irlande; dès-avant ce tems-là il s'étoit fait connoître par diverfes Poëfies Latines & Angloifes, & il continua dans la fuite, durant fon féjour dans l'Univerfité (*a*). En 1628 il prit le dégré de Bachelier-ès-Arts. A l'âge de vingt-trois ans il écrivit une Lettre à un de fes Amis, qui le follicitoit fortement d'embraffer quelque profeffion. On trouve deux Brouillons de cette Lettre, de fa propre main, parmi fes Manufcrits, dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité à Cambridge; nous les rapporterons ci-deffous [*C*]. Après avoir pris le degré de Maître-ès-Arts en 1632, il quitta l'Univerfité,

(*a*) *Hiftorical and Critical Account of the Life and Writings of Mr. John Milton.* By Tho. Birch M. A. *and* F. S. R. p. 1-3 à la tête du Recueil des *Oeuvres Hiftoriques, Politiques & Mêlées de Milton.* (en Anglois) Lond. 1738. in-fol.

[*A*] *Il étoit d'une ancienne famille de fon nom, originaire de Milton proche d'Abingdon dans la Province d'Oxford.*] Elle y étoit établie depuis fort longtems, comme le témoignent les tombeaux qu'on voit encore dans l'Eglife de Milton, un de cette famille ayant pris le parti qui eut du deffous dans les querelles entre les Maifons d'York & de Lancaftre, on lui confifqua tous fes biens, ne lui laiffant que ceux qu'il poffédoit du chef de fa femme (1). L'Ayeul de notre Auteur, qui s'appelloit Jean Milton, étoit Garde de la Forêt de Shotoner proche de Halton, dans la Province d'Oxford (2).

[*B*] *Fils de Jean Milton, Notaire de fa profeffion.*] Ce Mr. Milton, ayant été deshérité par fon pere, Catholique Romain zélé, pour avoir embraffé la Religion Proteftante, étant encore jeune, vint à Londres, & y exerça la profeffion de Notaire, où il gagna du bien affez confidérablement (3). Il époufa Sara, de la famille des Caftons, originaire de la Principauté de Galles, à ce que nous apprend Mr. Philips (4); mais Mr. Wood affure (5) qu'elle étoit de l'*ancienne famille des Bradfhaws.* Milton eut d'elle deux fils & une fille; Jean, l'aîné, eft celui dont il s'agit dans cet Article; Chriftophle, le Cadet, fut fait Chevalier & un des Barons de l'Echiquier, par Jaques II. La fille, nommée Anne, époufa Mr. Edouard Philips, fecond Officier du Bureau de la Couronne à la Chancellerie; elle en eut, outre quelques enfans qui moururent en bas âge, deux fils, Edouard & Jean Philips. Après la mort de Mr. Philips, elle époufa en fecondes nôces Mr. Thomas Ager, fon fucceffeur dans fa Charge, qui eut d'elle deux filles, Marie morte fort jeune, & Anne (6).

[*C*] *Nous les rapporterons ci-deffous.*] Le premier de ces Brouillons eft conçu en ces termes:

„ Monfieur,

„ Outre que je fuis obligé d'avouër qu'à divers égards je profite de votre converfation toutes les fois que nous nous „ trouvons enfemble, vous êtes fouvent pour moi, & vous „ le fûtes furtout hier, comme un bon Crieur de nuit, pour „ m'avertir que les heures fe paffent (car je donne le nom de „ nuit à ma vie, jufqu'à préfent obfcure & inutile au Genre „ humain) & que le joûr eft fur le point de paroître, pen-„ dant lequel Jéfus-Chrift ordonne à tous de travailler. Com-„ me je fuis perfuadé que ce que vous en faites, part d'un de-„ fir fincére que Dieu foit glorifié en tous, vous favez que je „ fuis toujours prêt, lorfque l'occafion s'en préfente, de vous „ rendre raifon, ainfi que je le dois, fans en être requis, de „ mon retardement à prendre un parti félon le dictamen „ de ma confcience, où je m'affure que régne la crainte de „ Dieu. Je n'entreprendrai pas à préfent de faire une Apo-„ logie en forme, je me contenterai de ce que mon efprit au-„ ra à fournir fans peine, en quelque tems que ce foit. Vous „ croyez, dites-vous, qu'un trop grand amour du favoir eft „ un défaut, & que je perds mes années, en me livrant à une „ retraite ftudieufe, comme Endymion avec la Lune fur le „ Mont Latmos; mais confidérez, je vous prie, qu'il y a „ d'un autre côté affez dequoi me porter à ce que vous fou-„ haittez, l'âge où je fuis, & les avantages qu'on peut fe pro-„ mettre, fi propres à enchanter & à féduire; car, en pre-„ mier lieu, toutes les belles efpérances qui flattent la Jeu-„ neffe & la Vanité, s'évanouïffent, elles ne s'accordent point „ avec ce cafque obfcur de Pluton, ainfi que l'appelle Homé-„ re, & m'engageroient bientôt à le mettre bas, s'il n'y avoit „ dans mon genre de vie obfcur d'autre avantage que celui „ de fatisfaire une frivole & inutile curiofité. D'ailleurs le „ defir naturel de la gloire & de la réputation, qui, à ce que „ je crois, anime tout homme de Lettres, tant celui qui y „ parvient, que celui qui n'y parvient point (fuppofé que ce „ dernier foit toujours un mal) triompheroit bientôt de cette „ indolence, de ce mélancholique panchant pour l'obfcurité, „ ou de cette humeur quelle qu'elle foit, & m'engageroit à „ préférer un genre de vie, qui me procureroit du moins „ quelque diftinction, quelque emploi, à un autre auffi méprifé que l'eft celui que je fuis. Ajoûtez à cela, que tout „ le monde fait, qu'à mon âge les hommes ont une forte in-„ clination, je ne décide pas fi elle eft bonne ou mauvaife, „ de fe former du mieux qu'ils peuvent un établiffement, & „ une famille, & qu'il n'y a rien de plus propre à réuffir dans „ ce deffein que d'entrer de bonne heure dans quelque em-„ ploi avantageux; rien au contraire qui y mette plus obfta-„ cle, que le parti que j'ai pris, auquel ma jeuneffe que je „ perds à préfent, devroit me faire renoncer, en faifant fer-„ vir une paffion à la ruine d'une autre, fi c'étoit-là tout ce „ dont il s'agit. Mais quel plaifir, ou quel fentiment, pou-„ vez-vous croire, à juger charitablement, capable de tenir „ contre une longue connoiffance d'un commandement divin, „ & contre la terrible condamnation dénoncée à celui qui ca-„ che fon talent? Ainfi pour oppofer la Grace à la Grace, „ ou la Nature à la Nature, il y a dans l'autre parti plus de „ tentations au mal; l'intérêt, l'ambition, les panchans de „ la nature, fans parler des caufes extérieures, comme l'at-„ tente & les murmures des amis, des fcandales pris ou don-„ nez, & autres chofes de cette efpéce. Enforte que fi ma „ difpofition avoit été telle que vous la fuppofez, elle auroit „ dû céder déjà, quel qu'en foit le principe, vertueux ou „ vicieux, ou naturel en moi. Mais afin de vous faire voir „ que je me défie quelquefois de moi-même, & que je fais at-„ tention à une certaine indolence en moi, je fuis plus hardi „ à vous envoyer quelques-unes des penfées qui depuis quel-„ que tems m'occupent la nuit, puifque cela vient à propos; „ elles font en forme de Sonnet à la maniére de Pétrarque:

„ *How foone hath time, the futtle theefe of youth,*
„ *Stole on his wing my three and twentieth yeere!*
„ *My hafting days fly on with full careere;*
„ *But my late fpring no bud or bloffom fhew'th.*
„ *Perhapps my femblance might deceave the truth,*
„ *That I to manhood am arriv'd fo neere,*
„ *And inward ripeneffe doth much leffe appeare,*
„ *That fome more tymely-happie fpirits indu'th.*
„ *Yet be it leffe or more, or foone, or flow,*
„ *It fhall be ftill in ftricteft meafure even*
„ *To that fame lot, however meane or high,*
„ *Towards which tyme leads me, and the will of Heaven.*
„ *All, is if I have grace to ufe it fo,*
„ *As ever in my great Tafk-maifter's eye".*

(1) *Life of Milton* p. 4. à la tête de la Traduction Angloife de fes *Lettres d'Etat.* Lond. 1694. Il paroit par une note ajoûtée à l'Exemplaire dont nous nous fervons, que cette vie eft de la main de Mr. Edouard Philips, Neveu de Milton.

(2) Wood *Fafti Oxon.* Vol. I. Col. 262.

(3) Philips *ubi fupra.*

(4) P. 5. *Voy. La Vie de Milton* par Toland p. 6. à la tête de l'Edition Angloife des Oeu- [illegible] *Politiq. & Mêlées*, de Milton; 1698 in-fol.

(5) *Ubi fupra.*

(6) Philips p. 7.

ſité, & alla demeurer pendant cinq ans avec ſon pere & ſa mere, à Horton près de Colebrook dans la Comté de Buckingham, où ſon pere s'étoit retiré ſur une terre qu'il y avoit achetée, ayant renoncé aux affaires (*b*). En 1634 il compoſa ſa *Maſcarade*, *repréſentée au Château de Ludlow en préſence du Préſident du Pays de Galles* [*D*], & en 1637 ſon *Lycidas* [*E*]. Sa mere étant morte, il obtint de ſon pere la

(*b*) Ibid. p. 4-7.

C'eſt-à-dire „ Que le tems, ennemi de la jeuneſſe, a promptement emporté ma vingt-troiſiéme année! mes jours ſe „ précipitent avec rapidité, & mon Printems n'a encore produit ni boutons ni fleurs. Mon air eſt peut-être trompeur, & n'annonce point que je ſois auſſi voiſin de l'âge „ mûr, & je fais moins paroître cette mâturité intérieure, de „ quelques Eſprits plus avancés & mieux partagés. Mais „ qu'elle ſoit plus ou moins grande, plus prompte ou plus „ tardive, elle ſera dans la plus grande rigueur proportionnée à l'état, bas ou élevé, auquel le tems & la volonté „ du Ciel me conduiſent. Et ſi Dieu m'en fait la grace, j'en „ uſerai comme étant toujours ſous les yeux de mon Grand „ Maître".

L'autre Projet de Lettre eſt en ces termes:

„ Monſieur,

„ Outre que je ſuis obligé d'avouër qu'à divers autres égards „ je profite de votre converſation, toutes les fois que nous „ nous trouvons enſemble, vous êtes ſouvent pour moi, & „ vous le fûtes ſurtout hier, comme un bon Crieur de nuit, „ pour m'avertir que les heures ſe paſſent (car je donne le „ nom de nuit à ma vie juſqu'à préſent obſcure & inutile au „ Genre humain) & que le jour eſt prêt à paroître pour moi, „ pendant lequel Jéſus-Chriſt ordonne à tous de travailler. „ Comme je ſuis perſuadé que ce que vous en faites part d'un „ deſir ſincére que Dieu ſoit glorifié en tous, je me crois „ obligé, ſans en être requis, de vous rendre compte, auſſi „ ſouvent que l'occaſion s'en préſente, de mon retardement „ à prendre un parti, ſelon le dictamen de ma conſcience, „ où je m'aſſure que régne la crainte de Dieu. Je n'entreprendrai pas à préſent de faire une Apologie en forme, je „ me contenterai de ce que mon eſprit aura à fournir ſans „ peine, en quelque tems que ce ſoit. Vous croyez, dites-„ vous, qu'un trop grand amour du Savoir eſt un défaut, & „ que je perds mes années en me livrant à une retraite ſtudieuſe, comme Endymion avec la Lune, ſelon la Fable, ſur le „ Mont Latmus; mais conſidérez, je vous prie, que ſi ce „ n'étoit qu'un pur amour du Savoir, quel qu'en fût le principe, mauvais, ou bon, ou naturel, il n'auroit pu tenir auſſi „ longtems contre de ſi fortes oppoſitions de toute eſpéce qui „ l'attaquent de l'autre côté; car s'il étoit mauvais, pourquoi „ toutes les belles eſpérances qui flattent la jeuneſſe & la „ Vanité, & qu'il fait évanouïr? pourquoi l'intérêt, l'orgueil, „ & l'ambition, n'agiroient-ils pas plus puiſſamment ſur moi & „ ne me pouſſeroient-ils pas avec une force à laquelle une miſérable & inutile curioſité ne ſeroit pas capable de réſiſter? puiſque par celle ci un homme ſe jette dans l'inaction, & devient „ la plus inutile, la plus puſillanime, & la plus foible créature „ du monde, la plus incapable de faire ce que la plûpart des „ mortels déſirent avec le plus d'ardeur, d'être utiles à leurs „ amis, & de pouvoir nuire à leurs ennemis. Ou ſi c'eſt un „ panchant naturel, il eſt combattu par une inclination plus „ puiſſante qui naît avec nous, & qui agit le plus vivement „ dans l'âge où je ſuis; c'eſt le deſir de former un établiſſement & une famille, & il n'y a rien qu'on croye plus propre à y réuſſir, que d'entrer de bonne heure dans quelque „ emploi avantageux; rien au contraire qui y mette plus d'obſtacle, que ce genre de vie ſolitaire. Et quoique cela ſoit „ ſuffiſant pour en retirer, il y a encore un autre motif, ſinon pur, du moins délicat, & non moins propre à faire renoncer à une trop longue obſcurité; le deſir de la gloire, „ de la réputation, & d'un nom immortel, gravé dans le „ cœur de tout vrai Savant; deſir qui porte tant ceux qui y „ parviendront, que ceux qui n'y parviendront point, à ſe „ hâter de faire connoître par les voyes les plus abrégées le „ mérite qu'ils s'imaginent avoir. La Nature porteroit donc „ à ſuivre la route la plus ſûre, ſi elle n'étoit retenuë que par „ un panchant moins fort. Enfin l'amour du Savoir, entant „ que c'eſt la pourſuite d'un bien, s'attacheroit plutôt au „ Souverain Bien connu & offert, & renonceroit bientôt à la „ recherche vaine & fantaſtique d'ombres & de ſpéculations „ pour rechercher le bonheur ſolide, qui découle de la „ prompte obéïſſance duë au commandement que nous donne l'Evangile par l'exemple terrible du Serviteur qui avoit „ caché ſon talent. Il eſt donc plus que probable, que ce „ n'eſt pas le plaiſir inutile de faire des ſpéculations, mais la „ conſidération même de ce grand commandement, qui m'empêche d'aller auſſi vite que d'autres, & qui me retient par „ un religieux reſpect pour ne prendre de parti qu'après mûre „ délibération; ne jugeant point qu'il ſoit trop tard, ſi le délai me rend plus propre à en remplir les devoirs; ceux qui „ vinrent les derniers ne perdirent rien, lorſque le Maître „ de la vigne paya à chacun ſon loyer. Ici ſe préſente à moi „ un ſujet vaſte, & ſur lequel je pourrois, ſemblable au Nil „ qui ſe décharge par ſept embouchures dans l'Ocean, être „ fort abondant. Mais je tomberois en contradiction, en faiſant actuellement, ce que je m'excuſe de faire, *de prêcher* „ & *de ne pas prêcher*. Mais afin de vous faire voir que je me „ défie un peu de moi-même, & que je fais attention à une „ certaine indolence en moi, je ſuis plus hardi à vous envoyer quelques-unes des penſées qui depuis quelque tems „ m'occupent la nuit, parce qu'elles viennent ici aſſez à propos; elles ſont en forme de Sonnet à la maniére de Pétrarque, dont je vous ai parlé:

„ *How ſoone hath time*, &c.

„ Voilà qui, je m'imagine, pourra vous faire repentir d'avoir touché cette corde; car ſi je ne vous ai pas perſuadé „ par ce long diſcours, je vous aurai certainement ennuyé. „ C'eſt une raiſon ſuffiſante de me tenir comme je ſuis, de „ peur qu'après vous avoir fatigué ſeul, je ne faſſe pis encore dans toute une aſſemblée, & n'épuiſe la patience d'une Paroiſſe; car je m'apperçois non ſeulement moi-même „ que je ſuis ennuyeux, mais je ſuis choqué, de ce que cela „ m'a empêché ſi longtems d'en venir à la derniére période de „ ma Lettre, qui en eſt auſſi la meilleure, & par laquelle j'eſpére principalement d'obtenir mon pardon, c'eſt que je ſuis

„ Votre véritable & très-ſincére Ami".

Il paroît par cette Lettre, que l'Ami à qui elle s'adreſſoit l'avoit ſollicité de ſe conſacrer au ſervice de l'Egliſe, auquel, dit-il dans un de ſes Traités (7), *j'avois été deſtiné par la volonté de mes parens, dès mon enfance, & par ma propre réſolution, juſqu'à ce que parvenu à un âge plus mûr, je m'apperçus de la Tyrannie qui s'eſt gliſſée dans l'Egliſe, de maniére que quiconque veut prendre les Ordres, doit ſe rendre eſclave, & faire un ſerment, qui doit l'expoſer à devenir parjure, ou à ſe faire un jeu de ſa foi, à moins qu'il ne le prête avec une conſcience capable de ſe plier, je jugeai donc qu'un ſilence innocent étoit préférable à l'Office ſacré de faire des diſcours payés, & de commencer par la ſervitude & par le parjure.*

(7) *Reaſon of Church-Gouvernement*. B. II. p. 41. Edit. 1641 in 4.

[*D*] *En 1634 il compoſa ſa Maſcarade repréſentée au Château de Ludlow*, &c.] Il paroît par la Lettre du Chevalier Wotton à Milton, datée du 18 Avril 1638. que cette *Maſcarade* a été imprimée à la ſuite des Poëſies de Mr. R's (8) à Oxford. Il s'en eſt fait auſſi une Edition à Londres en 1637 in-4. ſous ce titre: *Maſcarade repréſentée au Château de Ludlow en 1634, le ſoir de la St. Michel, en préſence du Comte de Bridgewater, Vicomte Bradly, Préſident de la Principauté de Galles, & Membre du Conſeil Privé de Sa Majeſté.* L'Epître dédicatoire par Mr. H. Lawes s'adreſſe *au très-honorable Jean Lord Vicomte Bradly, fils & héritier préſomptif du Comte de Bridgewater*; elle eſt conçuë en ces termes. „ Mylord, ce Poëme qui vous „ doit & à votre illuſtre famille ſa naiſſance, & à qui vous „ avez fait l'honneur d'en être un des Acteurs, revient enfin ſe „ conſacrer à vous. Quoiqu'il ne ſoit pas publiquement avoué „ de l'Auteur, c'eſt pourtant un enfant légitime, ſi chéri, & „ ſi ſouhaitté, que les différentes copies que j'ai été obligé „ d'en faire ſouvent pour ſatisfaire mes amis, ont fatigué ma „ plume, & que je me ſuis enfin trouvé réduit à la néceſſité „ de l'expoſer aux yeux du Public, & de le conſacrer avec un „ véritable reſpect à un Seigneur, dont les rares qualités dans „ ſa jeuneſſe font concevoir de ſi belles eſpérances, & ſont „ des gages aſſurés à ceux qui ont l'honneur de vous connoître d'un mérite ſupérieur pour l'avenir. Vivez, aimable „ Seigneur, pour être la gloire de votre nom, & recevez cette Piéce comme vous appartenant, des mains de celui qui „ eſt redevable depuis longtems de quantité de graces à vos „ illuſtres Parens, & qui, comme il a été dans la repréſentation *Thyrſis* votre Serviteur, eſt auſſi dans la plus grande „ réalité

„ Votre fidéle & très-humble Serviteur

„ H. LAWES."

(8) Peut-être Mr. Tho. Randolph; mais nous n'avons vu aucune Edition de ſes Poëſies, où la *Maſcarade* de Milton ſe trouve.

Il paroît par la fin de cette Edition de la Maſcarade, que les principales perſonnes qui la repréſentérent, furent Mylord Brackly, Mr. Thomas Egerton, & Myledi Alix Egerton. Cette Piéce, avec quelques additions de la main de Mr. Dalton, a été remiſe au Théatre en 1738; elle a été reçuë avec un grand applaudiſſement, & a été imprimée in-8. ſous ce titre: *Comus, Maſcarade (accommodée au Théatre) refonduë ſur la Maſcarade de Milton au Château de Ludlow, qui n'avoit jamais été repréſentée que le jour de la St. Michel de l'an 1634, en préſence du Comte de Bridgewater, Préſident du Pays de Galles. Les principaux Acteurs furent Mylord Brackly, Mr. Thomas Egerton, & Myledi Alix Egerton. La Muſique* [illegible] *façon de Mr. Henri Lawes, qui dans la repréſentation fut auſſi au perſonnage de Valet.* Le Prologue commence par un Eloge de Milton „ qui toujours fidéle à ſon génie, demanda, mais preſque envain, une audience favorable pour ſa Muſe. Mépriſant le jugement d'un ſiécle peu judicieux, il légua ſes „ Vers à de meilleurs eſprits. Il ne fut que trop mépriſé „ auſſi, & à la honte de l'Angleterre, le nom de Milton a „ été à peine connu pendant un demi-ſiécle. Mais aujourd'hui, tout le monde publie ſa gloire, & nous élevons „ ſur ſes trophées immortelles les nôtres. Ni l'Art ni la Nature ne ſuffiſoit à ſon génie. Il a parcouru le Ciel & l'Enfer, la Terre & le Chaos; ſes yeux ont apperçu tout ce „ qu'offre le brillant empire de l'eſprit, & il s'eſt approprié „ tout ce qu'il a vu".

[*E*] *Son Lycidas.*] Il déplore dans cette Piéce la perte de Mr. Edouard King, ſon ami, qui périt en paſſant de Cheſter en Irlande en 1637. Ce Poëme fut imprimé l'année ſuivante à Cambridge in-4, dans un Recueil de Poëſies Latines & Angloiſes ſur la mort de Mr. King. Les Poëſies Latines ſont inti-

la permiffion de voyager dans les Pays étrangers: ayant été voir le Chevalier Henri Wotton, qui avoit été Ambaffadeur à Venife, & qui étoit dans ce tems-là Prévôt ou Principal du Collége d'Eaton, il lui communiqua fon deffein, & peu après ce Gentilhomme lui écrivit une Lettre fur ce fujet, datée de ce Collége du 18 Avril 1638, & qu'on trouve parmi les *Reliquiæ Wottonianæ*. Immédiatement après l'avoir reçuë il partit pour la France, n'ayant qu'un feul homme avec lui, qui l'accompagna pendant tout le cours de fes Voyages; il fut introduit chez Grotius, à Paris; de-là il alla à Florence, à Sienne, à Rome, & à Naples; dans tous ces lieux il fut parfaitement bien reçu des perfonnes du premier rang & des plus illuftres Savans: il fe difpofoit à paffer en Sicile & dans la Gréce, lorfqu'il fut détourné de ce deffein par la fâcheufe nouvelle de la Guerre Civile qui venoit de s'allumer en Angleterre; il crut qu'il étoit indigne de lui de fe divertir dans les Pays Etrangers, tandis que fes Compatriotes combattoient pour leur liberté. Il revint en Angleterre vers le tems de la feconde expédition du Roi contre les Ecoffois, après une abfence de quinze mois, & loua un logement dans le Fleet-ftreet, où il fe chargea de l'éducation & de l'inftruction des deux fils de fa fœur Edouard & Jean Philips. Il n'occupa pas longtems cet appartement, & prit une jolie maifon avec un jardin dans *Alderfgate-ftreet*, où il demeura plufieurs années, & prit
(c) Ibid. p. 7-24. foin de l'éducation des enfans de plufieurs de fes Amis, qu'il forma fur un plan de fa propre façon (c). En 1641 il publia cinq Traités fur le Gouvernement Eccléfiaftique [*F*]; & en 1643 il époufa Marie Powel, fille de Richard Powel de Foreft-hill dans la Province d'Oxford: cette Dame étant allé voir peu de tems après fon mariage fon pere à la Campagne, & refufant de retourner avec Milton malgré fes follicitations & fes Lettres, il parut déterminé à prendre une autre femme [*G*], & en 1644 il publia *la Doctrine & la Difcipline du Divorce* [*H*], & le *Sentiment de Martin Bucer touchant le Divorce* [*I*]; & l'année fuivante fon *Tetrachordon* [*K*] & fon *Colafterion* [*L*]; mais fa femme lui ayant fait des foumiffions il la reprit chez lui [*M*], & y reçut même fon pere, & plufieurs de fes fréres & fœurs, qui y de-

titulées: *Jufta Edoardo King naufrago ab Amicis mœrentibus Amoris & μνείας χάριν.* Cette partie contient 36 pages, & contient des Poëfies de la main de Thomas Farnabe, H. More, J. Pearfon. L'Epitaphe Latine nous apprend que Mr. King étoit fils de Mr. Jean King, Sécrétaire pour l'Irlande fous la Reine Elizabeth & les Rois Jaques & Charles I; qu'il étoit Aggregé au Collége de Chrift à Cambridge, & qu'il périt au mois d'Août 1637. âgé de 25 ans. Les Poëfies Angloifes ont pour titre: *Obfequies to the memory of Mr. Edward King Anno Domini* 1638; elles occupent 25 pages, & font de la façon de H. King, J. Beaumont, J. Cleaveland, W. More, W. Hall, Samf. Briggs, Ifaac Olivier, J. H. C. B. R. B. T. N. I. M. c'eft-à-dire Jean Milton, dont le *Lycidas* eft la derniére Piéce du Recueil.

[*F*] *En 1641 il publia cinq Traités fur le Gouvernement Eccléfiaftique.*] Ils furent tous imprimés à Londres in-4. Le premier eft intitulé *De la Réformation en Angleterre par rapport à la Difcipline Eccléfiaftique, & des Caufes qui en ont empêché jufqu'à préfent la perfection. En deux Livres; à un Ami.* Le fecond a pour titre. *De l'Epifcopat des Prelats; où l'on examine fi on peut le faire remonter jufques au tems des Apôtres, en vertu des témoignages qu'on cite à cet effet dans quelques Ouvrages imprimés depuis peu, dont il y en a un qui paroît fous le nom de Jaques* (Ufferius) *Archevêque d'Armagh.* Le troifiéme eft intitulé: *The Reafon of Church-Governement &c. Le Gouvernement Prefbytérien foutenu contre les Défenfeurs de l'Epifcopat, en deux Livres.* Le quatriéme eft: *Remarques fur la Défenfe des Auteurs de la* Remontrance *contre* Smectymnus. Le dernier eft, *Apologie contre une Brochure intitulée*, Modefte Réfutation des *Remarques fur la Defenfe des* Remontrans contre *Smectymnus.* Ou, comme porte le titre dans quelques Exemplaires, *Apologie pour Smectymnus; avec la Défenfe du Gouvernement Prefbyterien. Par* Jean Milton, Gent.

[*G*] *Refufant de retourner avec Milton.....il parut déterminé à prendre une autre Femme.*] Mr. Philips obferve (9) „ que fe-
(9) P. 24.
„ lon toutes les apparences fon refus fut principalement fon„ dé fur ce que la famille de cette Dame étant attachée au „ Parti des Cavaliers, comme on les appelloit, & quelques„ uns même de la famille étant peut-être actuellement au fer„ vice du Roi, qui avoit dans ce tems-là fon quartier-géné„ ral à Oxford, & dont les affaires fembloient prendre un „ bon tour, ils commencérent à fe repentir d'avoir marié „ leur fille aînée à un homme qui étoit dans des principes „ tout à fait oppofés, s'imaginant que ce feroit une tache à „ leur honneur, fi la Cour reprenoit le deffus. Quoi qu'il en „ foit, Milton en fut fi irrité, qu'il jugea que ce feroit un def„ honneur pour lui de la reprendre jamais après un pareil „ affront: enforte qu'il fe prépara d'abord à s'appuyer d'ar„ gumens propres à donner du poids à une pareille réfolu„ tion."

[*H*] *En 1644 il publia la Doctrine & la Difcipline du Divorce.*] La premiére Edition parut à Londres in-4. fans nom d'Auteur; & la feconde parut la même année dans la même Ville, in-4. fous ce titre: *La Doctrine & la Difcipline du Divorce rétablie pour le bien des deux Sexes, tirée de l'efclavage du Droit Canon & d'autres erreurs, & expliquée fuivant le véritable fens de l'Ecriture, par la Comparaifon de la Loi avec l'Evangile. On y fait voir auffi de quelle dangereufe conféquence il eft d'abolir, ou de condamner comme un péché, ce que la Loi de Dieu permet, & que Jéfus-Chrift n'a point aboli. Revu & augmenté dans cette feconde Edition. En deux Livres: & dédié au Parlement d'Angleterre, & à l'Affemblée des Théologiens. Par* J. M. La Thése que l'Auteur foutient dans ce Traité eft que „ L'Averfion, „ la Contrariété, ou l'Incompatibilité des Efprits, qui naît „ d'une caufe naturelle & invariable, & qui empêche, & fui„ vant toutes les apparences, empêchera toujours qu'on ne „ jouiffe des avantages de la Société conjugale, lefquels font „ la paix, la confolation, & la joye, que l'on fe doit procu„ rer réciproquement, eft une raifon plus forte de Sépara„ tion & de Divorce, que n'eft l'impuiffance naturelle, prin„ cipalement lorfqu'il n'y a point d'enfans, & que les deux „ Parties confentent à la Séparation."

[*I*] *Le fentiment de Martin Bucer touchant le Divorce.*] Cette Piéce parut à Londres en 1644 in-4. fous ce titre: *Le Jugement de Martin Bucer touchant le Divorce; adreffé à Edouard* VI. *dans fon fecond Livre du Royaume de Jéfus-Chrift. Traduit en Anglois. Où l'on confirme & juftifie par l'autorité de Martin Bucer le Livre intitulé* la Doctrine & la Difcipline du Divorce. *Au Parlement d'Angleterre. Publié par Ordre fupérieur.*

[*K*] *Son* Tetrachordon.] Il fut imprimé à Londres in-4. fous ce titre: *Tetrachordon: ou Explication des quatre principaux paffages de l'Ecriture Sainte qui traitent du Mariage, ou de ce qui le rend Nul: fçavoir* Gen. I. 27. 28. *comparé avec* Gen. II. 18. 22. 24. *Deut.* XXIV. 1. 2. *Matth.* V. 31. 32. *Comparé avec Matth.* XIX. 3-11. 1 Cor. VII. 10-16. *Traité où la Doctrine & la Difcipline du Divorce, publiée en dernier lieu, eft confirmée par l'Ecriture, par le témoignage des anciens Peres, par les Loix Civiles de l'Eglife Primitive, par l'autorité des plus célébres Théologiens Réformés, & enfin par un Acte du Parlement, qu'on avoit deffein de faire paffer dans la derniére année du régne d'Edouard* VI. *Par le même Auteur* J. M.

[*L*] *Colafterion.*] Imprimé à Londres en 1645 in-4. fous le titre de *Replique à une Réponfe Anonyme à la* Doctrine & Difcipline du Divorce. *Où l'Auteur de cette Réponfe eft démafqué, fon Approbateur relevé, & le fentiment qu'ils calomnient défendu. Par le même Auteur* J. M. C'eft une Replique à une Piéce qui avoit paru à Londres en 1644 in 4. intitulée: *Réponfe à un Livre qui a pour titre* La Doctrine & la Difcipline du Divorce: *Ou Raifons en faveur des Dames & des Gentilshommes, & de toutes les autres Femmes mariées contre le Divorce. Dans laquelle les deux Sexes font juftifiés de tout Efclavage du Droit Canon, & d'autres erreurs; & où les dangereux principes de l'Auteur font examinés & pleinement réfutés par l'Ecriture Sainte, par les Loix du Royaume & par la faine Raifon.* Mr. Jofeph Caryll, Théologien Prefbytérien, & Auteur d'un trèsvafte Commentaire fur le Livre de Job, donna fon *Approbation* à cette Piéce le 14 Novembre 1644 en ces termes „ Pour „ maintenir la force du lien du Mariage, & l'honneur de cet „ Etat, contre les bréches & les dangereux abus que des „ mécontentemens ordinaires, (lorfqu'il ne s'agit point d'a„ dultére) peuvent occafionner dans des efprits inconftans, „ pour les porter au changement, en adoptant l'opinion „ qu'on combat par de bonnes raifons dans ce Traité, j'en ai „ approuvé l'impreffion & la publication."

[*M*] *Sa Femme lui ayant fait des foumiffions, il la reprit chez lui.*] Mr. Philips nous apprend (10) „ qu'on crut dans ce „ tems-là, non fans quelque apparence de vérité, que Mil- (10) P. 25. 27.
„ ton avoit deffein d'époufer une des filles du Docteur Davis, „ jeune perfonne fort belle & fpirituelle, mais à qui cette „ recherche déplaifoit. La famille de la femme de Milton „ ayant appris fes vuës, & voyant d'ailleurs que le Parti du „ Roi s'affoibliffoit, & que par conféquent il n'y avoit plus „ rien à efpérer de ce côté-là, fit agir toutes fortes de ma„ chines pour remettre la femme de notre Auteur avec lui. „ On s'avifa enfin du ftratagême fuivant. Il y avoit un pa„ rent de Milton, nommé Blackborough, qui demeuroit pro„ che du pere de la Dame, dans l'Allée de St. Martin Le „ Grand; on favoit que Milton y alloit fouvent, & à cette „ occafion on obferva fes vifites avec plus de foin, peut-être „ même les parens de part & d'autre s'entendoient-ils, & „ concouroient-ils au même but quoique dans des vuës dif„ férentes. Quoi qu'il en foit, un jour entre autres, que Mil„ ton alla voir fon parent à l'ordinaire, fa femme qui étoit „ dans la maifon, vint tout d'un coup fe jetter à fes pieds, „ lui demandant pardon, & le priant de la recevoir en grace. „ Il fit felon les apparences d'abord quelque réfiftance, mais „ d'un côté fon cœur généreux, plus porté à la réconciliation „ qu'au reffentiment, & de l'autre la forte interceffion des „ parens de l'une & de l'autre part, l'engagérent à oublier le „ paffé, & à fe raccommoder avec fa femme. Il fut arrêté „ qu'elle demeureroit en maifon amie, jufqu'à ce qu'il fût „ établi dans celle qu'il devoit occuper dans Barbican, & „ qu'il

demeurérent jusqu'après la mort de son propre pere, qui mourut en 1647. Vers l'an 1644 il donna une petite Piéce en une feuille in-4, intitulée: *De l'Education. A Maître Samuel Hartlib*, reïmprimée à la suite de ses *Poësies sur divers Sujets*; & au mois de Novembre de la même année il imprima à Londres in-4. son *Areopagitica* [*N*]. Les Poësies de sa jeunesse parurent à Londres en 1645 [*O*]. Environ ce tems-là on eut dessein de lui donner une Commission d'Adjudant-Général dans l'Armée du Chevalier Guillaume Waller, mais les nouveaux arrangemens qu'on fit dans l'Armée, furent cause que cette Commission n'eut point lieu. Peu de tems après que Fairfax & Cromwell eurent traversé la Ville avec l'Armée, pour reprimer le soulévement, que Brown & Massay tâchoient d'y exciter contre les procédures qu'on tenoit, Milton quitta la grande maison qu'il occupoit dans Barbican pour en prendre une plus petite dans *High-Holbourn*, qui avoit une sortie par derriére dans Lincolns-Inn-fields, où il continua ses études jusqu'après le procès & la mort du Roi, qu'il publia son Traité qui a pour titre *The Tenure of Kings and Magistrates* [*P*], ses *Observations sur le Traité de Paix conclu au nom de Charles I. par le Comte d'Ormond, avec les Catholiques-Romains rebelles d'Irlande*; sur *une Lettre du Comte d'Ormond au Colonel Jones, Gouverneur de Dublin*; & une *Représentation du Consistoire Ecossois de Belfast en Irlande*; & son Εικονοκλαςης [*Q*]. Il fut nommé Sécretaire des Dépêches Latines du Conseil d'Etat, qui avoit pris la résolution de n'écrire plus dans les Pays Etrangers qu'en Latin, ni de recevoir de Réponses qu'en cette Langue, qui étoit familiére à tous ceux qui le composoient (*d*). En 1651 il publia son Apologie de la Nation Angloise [*R*], & pour l'en recompenser la République lui fit un présent de mille Livres sterling (*e*); il eut beaucoup de part à une Piéce écrite par Mr. Jean Philips son Neveu, qu'il corrigea & polit, & qui parut à Londres en 1652 sous ce titre; *Joannis Philippi Angli Responsio ad* Apologiam *Anonymi cujusdam Tenebrionis* Pro Rege & Populo Anglicano *infantissimam*. Pendant qu'il travailla à cette Piéce & qu'elle s'imprima, il logeoit chez un certain Thomson à côté du Cabaret de la Tête de Bœuf dans Charing-Cross, qui donnoit sur le *Spring-Garden*; il paroît qu'il ne s'étoit logé-là que provisionellement, jusqu'à qu'on lui eût préparé l'appartement qu'il devoit occuper dans le *Schotland-Yard*, où il alla demeurer bientôt; mais il n'y resta pas longtems, ayant été loger dans une Maison de plaisance dans *Petty France* à Westminster, à côté de Mylord Scudamore; cette maison donnoit sur le Parc de St. James; Milton y demeura huit ans, depuis 1652 jusqu'en 1660 quelques Semaines avant la Restauration. Ayant perdu en 1652 dans cette maison sa femme, qui mourut en couche, il épousa en secondes nôces Catherine, fille du Capitaine Woodcock de Hackney (*f*), qui mourut d'Etisie, environ trois mois après être accouchée d'une fille, qui mourut au berceau (*g*). Il y avoit déja environ deux ou trois ans qu'il avoit entiérement perdu la vuë, lorsqu'il contracta ce second mariage. Son application à l'étude, jointe aux violens maux de tête auxquels il avoit été toujours sujet, & à l'usage continuel des remédes, avoient affoibli sa vuë depuis douze ans (*h*). En 1654 il publia sa *Seconde Apologie* [*S*], & l'année suivante la sienne propre [*T*]. Lorsqu'il se vit libre & dégagé de toutes ces disputes politiques, il se trouva en état de poursuivre ses travaux Litéraires, & entre autres son *Histoire d'Angleterre*, & son *Nouveau Trésor de la Langue Latine*, selon la méthode de Robert Etienne; le Manuscrit de ce dernier Ouvrage est en trois gros Volumes in-folio, & les Editeurs du *Dictionnaire de Cambridge* imprimé en 1693 in-4, en ont fait usage. En 1658 il publia le *Conseil du Cabinet* du Chevalier Walter Raleigh [*U*], & en 1659 un *Traité sur le Pouvoir Civil dans les Causes Ecclésiastiques*. Londres in-12. & des *Considérations touchant les moyens les plus convenables pour chasser les Mercenaires de l'Eglise; où l'on traite aussi des Dixmes, de l'Honoraire qu'on paye aux Ministres pour les Baptêmes, les Mariages, & les Enterremens, & des Revenus Ecclésiastiques; on y examine aussi s'il est possible de faire quelque Loi pour assurer aux Ministres un Revenu fixe.* Londres 1659 in-12. Lors de la Dissolution du Parlement par l'Armée, après que Richard Cromwell eut

(*d*) Ibid. p. 24-27.

(*e*) Ibid. p. 30.

(*f*) Ibid. p. 31.

(*g*) Ibid. p. 61.

(*h*) Ibid. p. 31.

„ qu'il eût tout préparé pour la recevoir. On convint qu'elle „ iroit demeurer en attendant chez la Veuve Webber dans „ le Cimetiére de St. Clément, la seconde fille de cette Veu„ ve avoit épousé il y avoit plusieurs années le frere (de „ Milton). Le premier fruit du retour de cette Dame avec „ son mari fut une jolie petite fille, qui nâquit moins d'un an „ après; mais soit que son tempérament ne fût pas bon, ou „ faute de soin elle devint de plus en plus maladive." Mr. Elie Fenton remarque (11), que sans-doute l'entrevuë de Milton avec sa femme, le frappa extrêmement, & que peut-être l'impression qu'elle fit sur son esprit contribua à lui faire trouver ces termes vifs & tendres, dont Eve se sert pour fléchir Adam dans le Liv. X. du *Paradis Perdu*.

[*N*] *Son* Areopagitica.] Cette Piéce parut à Londres in-4. au mois de Novembre 1644 sous ce titre: *Areopagitica: ou Discours de Jean Milton en faveur de la Liberté d'imprimer sans Approbation: adressé au Parlement d'Angleterre.* Réimprimé à Londres in-8. en 1738. avec une Préface d'une autre main.

[O] *Les Poësies de sa Jeunesse parurent à Londres en* 1645.] Elles parurent in-12. sous ce titre: *Poësies Angloises & Latines de Mr. Jean Milton, composées en différentes occasions. Les Odes mises en Musique par Mr. Henri Lawes, Gentilhomme de la Chapelle du Roi, & Musicien de Sa Majesté.*

[*P*] The Tenure of Kings and Magistrates.] Cette Piéce fut imprimée en 1649 à Londres in-4. sous le titre suivant: *The Tenure &c. Traité dans lequel on examine à quel titre les Rois & les Magistrats possédent leur autorité, & où l'on prouve qu'il est permis, & qu'on a cru permis dans tous les tems, à ceux qui en ont le pouvoir, d'obliger un Tyran, ou un méchant Roi, à rendre compte de sa conduite, de le déposer, & même de le faire mourir, après l'avoir duëment convaincu, au cas que les Magistrats ordinaires ayent négligé ou refusé de le faire. On fait voir aussi, que ceux qui depuis peu condamnent si fort la déposition des Rois, ont eux-mêmes pratiqué cette doctrine. Par* J. M. Wood prétend (12) que cette Piéce fut composée avant la mort de Charles I. mais Milton lui-même nous assure (13), qu'elle ne fut publiée qu'après la mort de ce Roi, & cela dans la vuë de tranquilliser l'esprit du peuple, plutôt que de décider rien par rapport à ce Prince. Et il paroît par un Note écrite sur un Exemplaire de cette Piéce, qu'elle fut publiée en Février 164$\frac{8}{9}$.

[*Q*] *Son* Εικονοκλαςης.] Cette Piéce parut à Londres en 1649 in-4. sous ce titre: ΕΙΚΟΝΟΚΛΑΣΤΗΣ *ou Réponse au Livre intitulé*, ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ, *ou le Portrait de Sa Sacrée Majesté durant sa solitude & ses souffrances. Par* J. M. *Imprimé par Ordre.* On en publia une Réfutation en 1651 in-4. intitulée: Εικων Ακλαςος; *Le Portrait en son entier, où l'on représente l'impudence, la fausseté, la vanité & la profanation d'un Libelle intitulé* Iconoclastes *contre* &c. Le Livre de Milton ayant été réimprimé à Amsterdam l'an 1690 in-8. on en publia à Londres en 1692 une nouvelle Réfutation intitulée *Vindiciæ Carolinæ, ou Défense du Portrait* &c. *Servant de Replique au Livre qui a pour titre* Iconoclastes &c.

[*R*] *Son Apologie de la Nation Angloise.*] Elle fut imprimée à Londres en 1651 in-folio sous ce titre: *Pro Populo Anglicano Defensio contra Claudii Anonymi aliàs Salmasii Defensionem Regiam.* Mr. Washington en publia une Traduction Angloise en 1692 in-8. Le Chevalier Robert Filmer fit quelques Remarques sur cette Piéce dans un Ouvrage imprimé à Londres in-4. sous le titre: d'*Observations touchant l'Origine du Gouvernement, sur le* Léviathan de Hobbes, *le Livre de* Milton *contre* Saumaise, *& celui de* Grotius du Droit de la Guerre & de la Paix. Saumaise étant mort à Spa le 3 Sept. 1652 laissa une Réponse posthume à Milton, laquelle fut imprimée à Londres en 1660 in-24. sous ce titre: *Claudii Salmasii ad Miltonum Responsio. Opus posthumum.*

[*S*] *Sa Seconde Apologie.*] Elle parut à Londres en 1654 in-8. sous ce titre: *Joannis* Miltoni *Angli pro Populo Anglicano Defensio Secunda contra infamem Libellum Anonymum cui titulus* Regii Sanguinis Clamor ad Cœlum contra Parricidas Anglicanos. Milton ayant fort maltraité dans cet Ouvrage Alexandre Morus, celui-ci publia la même année à la Haye une Piéce in-12. intitulée; *Alexandri Mori Ecclesiastæ & Sacrarum Literarum Professoris Fides Publica contra Calumnias Joannis Miltoni.*

[*T*] *La sienne propre.*] Imprimée à Londres en 1655 in-8. sous ce titre; *Joannis Miltoni Angli Defensio pro se contra Alexandrum Morum, Ecclesiasten, Libelli famosi, cui titulus* Regii Sanguinis Clamor &c. *Authorem rectè dictum.*

[*U*] *En* 1658 *il publia le* Conseil du Cabinet *du Chevalier Walter Raleigh.*] Cet Ouvrage parut à Londres in-8. sous ce titre: *Le Conseiller du Cabinet, contenant les principaux Actes de Souveraineté & les principaux Mystéres d'Etat, Ouvert par des Aphorismes Politiques & Polemiques, fondés sur l'autorité & l'expérience, & illustrés par des exemples choisis, & par les Observations Historiques. Par le très-célebre Chevalier Walter Raleigh, & publié par Jean Milton.*

(11) *Life of Milton* p. 11 prefixed to *Paradise Lost.* Lond. 1727 in-8.

(12) Col. 264. 265.

(13) *Defensio Secunda* p. 91. Edit. de 1654.

[*W*] *Sa*

eut été obligé de se démettre du Protectorat, Milton écrivit une Lettre, où il propose un Plan de République, non celui qu'il croyoit le meilleur, mais celui dont l'exécution lui paroissoit la plus facile en ce tems-là, pour prévenir le rétablissement de la Royauté & les desordres domestiques, jusqu'à un tems plus favorable pour établir une Démocratie parfaite. Il dressa une autre Piéce tendant au même but, qui paroît avoir été adressée au Général Monk; & il publia au mois de Février 16⁵⁹⁄₆₀ Sa *Methode prompte & aisée d'établir une République Libre* [W]. Peu de tems après il donna ses *Courtes Remarques sur un Sermon nouveau intitulé* la Crainte de Dieu & le Respect pour le Roi &c. Londres 1660 in-4 [X]. Immédiatement avant la Restauration, il fut privé de sa Charge de Sécretaire, & il se cacha jusqu'à la publication de l'Acte d'Amnistie [Y]: après qu'il eut obtenu une entiére abolition, il parut en public comme au-

[W] *Sa* Méthode prompte & aisée d'établir une République libre.] Un Auteur qui se désigna par ces deux Lettres G.S. y répondit dans un Livre, intitulé *La Dignité de la Royauté*; le Traité de Milton fut aussi attaqué dans une Brochure Burlesque, qu'on prétendit avoir été écrite par la Société Républicaine de Mr. Jaques Harrington; intitulée: *Censure de la* Roue *sur le Livre de Milton, qui a pour titre* Méthode prompte &c. Londres 1660 pagg. 16.

[X] *Ses Courtes Remarques sur un Sermon nouveau intitulé* la Crainte de Dieu & le Respect pour le Roi &c.] Ce Sermon avoit été prononcé par le Docteur Matthieu Griffith dans la Chapelle des Merciers, le 25 Mars 1660. sur le Texte des *Prov.* XXIV. 21. & il avoit été imprimé à Londres in-4. la même année. Le Chevalier Rocher Lestrange répondit aux *Courtes Remarques* de Milton dans une Piéce intitulée, *No Blind Guides* &c. imprimée avec son *Apologie* à Londres en 1660 in-4.

[Y] *Il se cacha jusqu'à la publication de l'Acte d'Amnistie.*] Par le Conseil de ses amis il se tint caché jusqu'à ce qu'il vit par le tour que prendroient les affaires publiques, de quelle maniére il devroit se conduire. Il se retira donc chez un Ami dans l'Enclos de St. Barthelemi proche de West-Smithfield, jusqu'à la publication de l'Acte d'Amnistie „ qui, *dit Mr.* „ *Philips* (14), lui fut aussi favorable, qu'on pouvoit l'espé-
(14) P. 37.
„ rer, par la sollicitation des Amis qu'il avoit dans le Con„ seil & dans le Parlement. Mr. André Marvell, député de „ la part de Hull, agit surtout avec beaucoup de vigueur „ pour lui, & forma un parti considérable en sa faveur dans „ la Chambre des Communes; desorte qu'il en fut quitte „ aussi bien que Jean Goodwin de Coleman-street, pour „ être déclaré incapable de posséder aucun emploi dans l'Etat". Mais nous avons un Récit plus exact de cette affaire, dans la Vie de Milton par Mr. Richardson (15), dont nous rapporterons ici les termes „ Tout le monde sait que Milton „ échappa, mais on ignore comment il eut ce bonheur. Se„ lon les Relations que nous avons, ce fut en vertu de „ l'Acte d'Amnistie; & il fut seulement déclaré incapable „ d'exercer aucun emploi public. C'est-là une Erreur évi„ dente, dans laquelle sont tombés Toland, Mr. Burnet, „ Fenton & d'autres, qui l'ont confondu avec Goodwin. Leur „ cas fut très-différent, comme je l'ai trouvé après mûr exa„ men. Ne voulant pas m'en rapporter sur un article de cet„ te importance à l'autorité d'autrui, j'ai eu d'abord recours „ à l'Acte même. Milton n'est point nommé parmi ceux qui „ sont exceptés. Si donc il a obtenu seulement un pardon „ conditionnel, il faut qu'il l'ait obtenu par un Instrument „ particulier. Ce ne peut avoir été après qu'il eût été entié„ rement absous par l'Amnistie Générale; il n'y a pas d'appa„ rence que le Roi ait donné un pareil Instrument: ce Prince „ avoit par la Déclaration de Breda promis de pardonner à „ tous, excepté à ceux que le Parlement jugeroit indignes „ de grace; il avoit ainsi remis au Parlement le soin de ré„ gler cette affaire; est-il concevable, qu'avant qu'on eût „ rien décidé là-dessus, il eut accordé un Acte d'Amnistie „ particulier à un homme tel que Milton? Il est vrai que Ra„ pin dit, que pendant qu'on travailloit à l'Acte plusieurs des „ principaux Républicains demandérent au Roi des Lettres „ de Grace sous le Grand Sceau; mais il ne cite aucune au„ torité, & recherches faites, on ne trouve aucun exemple „ d'une abolition particuliére dans ce tems-là; il est vrai „ qu'on en trouve deux ou trois après, mais sans aucune „ restriction. Quelques personnes souhaittérent d'avoir une „ Amnistie particuliére, pour confirmation du pardon géné„ ral. Mais quel qu'ait été le cas des autres, il y a des rai„ sons de croire, outre ce qu'on a déjà vu, qu'on n'étoit „ pas disposé dans ce tems-là à faire une pareille faveur à „ Milton. La Chambre des Communes vota (le 16 Juin 1660) „ que le Roi seroit prié de faire supprimer & brûler deux Li„ vres de Milton, & un autre de Jean Goodwin en faveur „ des Régicides; & de faire procéder contre les Auteurs par „ le Procureur-Général. Un Arrêt du Conseil du 27 Juin, „ où ce Vote est inséré, & qui porte que les Auteurs ne se „ trouvoient point, ordonne de publier une proclamation „ pour supprimer les deux Livres de Milton, qui sont mar„ qués, savoir sa *Défense du Peuple d'Angleterre* contre Sau„ maise, & sa *Reponse à l'Eikôn Basilikè*, aussi-bien que le Li„ vre de Goodwin. Et en conséquence, on donna une Pro„ clamation sur ce sujet, & une autre sur le même sujet le 13 „ Août. Goodwin eut de la peine à avoir la vie sauve, & „ il fut un des vingt exceptés conditionellement dans l'Acte „ d'Amnistie. Le 27 d'Août les deux Livres de Milton & „ celui de Goodwin furent brulés par la main du Bourreau. „ L'Acte d'Amnistie fut passé le 29 (*Régître de Kennet*). Il „ paroit par ce récit que Goodwin & Milton furent séparés, „ quant à leurs personnes, quoique leurs Ouvrages ayent été „ envelopez dans la même condamnation. L'intention du „ Roi étant, à ce qu'il sembloit, de pardonner à tout le monde „ excepté aux Régicides, comme le dit Mr. Burnet; il est „ singulier qu'il dise en même tems, que presque tout le „ monde fut surpris de ce que Milton & Goodwin eussent „ une grace entiére, ce qui n'est pas vrai, comme on l'a vu. „ Mais pourquoi cela devoit-il surprendre, puisqu'ils n'a„ voient eu aucune part à la mort du Roi? Que Milton eût „ été oublié, comme Toland dit que quelques-uns le sup„ posent, c'est ce qui n'est pas vraisemblable. Et il est cer„ tain, par ce qui a été rapporté ci-dessus tiré de l'Evêque „ Kennet, qu'on ne l'oublia point. Qu'il ait été distingué „ avantageusement de Goodwin, c'est ce qui peut avec raison „ surprendre; parce qu'on ne peut que difficilement attribuër „ une semblable distinction à son grand mérite & à sa répu„ tation, surtout si l'on se rappelle qu'il n'avoit pas encore „ fait le *Paradis Perdu*, & que les Ecrits, sur lesquels sa „ grande réputation étoit fondée, faisoient alors son crime, „ surtout ceux qui lui avoient acquis le plus de nom. Good„ win étoit un Coupable de peu d'importance, en comparai„ son de lui. Il faut donc que quelque raison secrette l'ait „ fait traiter avec tant d'indulgence. J'ai ouï dire que ses „ intérêts furent adroitement ménagés par deux de ses Amis, „ le Sécretaire Morrice, & le Chevalier Thomas Glarges; il „ est sûr que ce furent ces Messieurs qui s'intéressérent pour „ lui, ou que d'autres le firent, & selon les apparences des „ personnes en place dans ce tems-là. C'est quelque chose; „ mais encore pour se charger d'une cause aussi odieuse que „ celle de Milton, & surtout pour y réussir, ne falloit il „ rien de plus particulier? Après bien des recherches j'ai en„ fin trouvé la clef de l'énigme. . . . Ce fut le Chevalier „ Guillaume Davenant, qui obtint la grace de Milton, en „ recompense de ce que Milton avoit employé son crédit „ pour le sauver, lorsqu'il se trouva en danger de perdre la „ vie en 1650. On devoit une vie à Milton, & on acquit„ ta noblement la dette; la Vie de Milton fut le prix de „ celle de Davenant. Morrice & Glarges purent être ceux qui „ ménagérent l'affaire dans la Chambre des Communes, soit „ en signifiant l'intention du Roi, soit autrement." Mr. Richardson tient ce récit de Mr. Pope, instruit du fait par le fameux Acteur Thomas Betterton, que le Chevalier Davenant avoit produit le premier sur le Théatre. Nous n'avons pu découvrir pour quelle raison Milton se trouvoit sous la garde du Sergent d'Armes de la Chambre des Communes au mois de Décembre suivant, comme il paroit par les Extraits que Mr. Richardson nous a fournis des Journaux du Parlement.

(15) P. 16 & suiv. à la tête des Remarques sur le Paradis Perdu de Milton par Messieurs Richardson Pere & Fils (en Anglois) Londres 1736 in-8.

„ Samedi 15 Décemb. 1660.

„ Il a été ordonné que Mr. Milton, actuellement sous la „ Garde du Sergent d'Armes de la Chambre, sera inconti„ nent relâché; en payant les fraix de son emprisonnement.

„ Lundi 17 Décemb.

„ Plainte a été portée que le Sergent d'Armes demande „ une somme excessive pour les fraix de l'emprisonnement „ de Mr. Milton.

„ Il a été ordonné, que cette affaire sera renvoyée au „ Committé des Priviléges pour l'examiner, que Mr. Milton „ & le Sergent y seront cités, & que les Commissaires ré„ gleront la somme que le Sergent devra avoir dans cette oc„ casion." On ne trouve point en quel tems Milton avoit été mis en prison. Il est vrai que Guy Patin, dans une Lettre du 13 Juillet 1660 † marque, que Mr. La Mothe le Vayer vient de lui dire; „ que le Livre de Milton contre le feu Roi „ d'Angleterre a été brulé par la main du bourreau, que Mil„ ton est prisonnier; qu'il pourra bien être pendu; que Mil„ ton n'avoit fait ce Livre qu'en Anglois, & qu'un nommé „ Pierre du Moulin, fils de Pierre Ministre de Sedan, qui „ l'avoit mis en beau Latin, en est en danger de sa vie." Il y a là une erreur des plus grossiéres, Du Moulin étoit un Royaliste zélé, & Auteur du *Regii Sanguinis Clamor ad Cœlum*, comme nous l'avons dit ci-dessus. Mais Mr. De Missy observe dans une Lettre, insérée dans la *Bibliothéque Britannique* Tom. IX. Part. 2. Art. I. p. 234. que cette Lettre de Patin peut servir à découvrir le tems, où Milton fût arrêté. Elle est datée du 13 Juillet 1660, & elle donne la nouvelle comme toute fraiche. Ne seroit-il pas possible en effet que la nouvelle fût arrivée de Londres à Paris, en quatre ou cinq jours, datée du huit ou neuviéme de Juillet, Stile Nouveau, & du vingt-huit ou vingt-neuviéme de Juin, Vieux Stile? Milton pouvoit avoir été saisi l'un de ces deux jours. L'Arrêt du Conseil qui prouve qu'il ne se trouvoit pas, n'est que du vingt-septiéme, & n'empêchoit pas que les recherches ne se continuassent. „ J'avoue, *dit Mr. de Missy*, que Patin ajoûte „ une autre nouvelle, qui n'étoit pas exactement véritable; „ sçavoir *que le Livre de Milton contre le feu Roi d'Angleterre* „ avoit *été brulé par la main du Bourreau.* Le Livre ou plutôt „ les Livres de Milton ne furent brulés que le vingt-septiéme „ d'Août.

† *Lettres Choisies de feu Mr. Guy Patin* T. I. Lettre 159. p. 411. Edit. de Paris de 1692.

autrefois, & alla demeurer dans *Jewen-street*; ce fut-là qu'il épousa en troisiémes nôces la fille de Mr. Minshal de la Province de Chester, par l'entremise de son ami le Docteur Paget de Coleman-street, dont cette Demoiselle étoit parente; Milton n'en eut point d'enfans; elle est morte il y a quelques années à Nautwich dans la Province de Chester. On dit que peu après la Restauration on lui offrit la place de Sécretaire Latin du Roi, mais qu'il la refusa [Z]. Il publia en 1661 à Londres in-8. sa *Grammaire Latine* en Anglois, & un Ouvrage du Chevalier Raleigh, intitulé *Aphorismes d'Etat*. Peu de tems après son troisiéme Mariage il alla demeurer dans une Maison située dans l'Allée ou Promenade de l'Artillerie, donnant sur *Bunhill Fields*, où il resta jusqu'à sa mort, excepté pendant le tems de la Peste de
(*i*) Ibid. p. 31-32. Londres en 1665, qu'il se retira avec sa famille à St. Giles Chalfont dans la Province de Buckingham (*i*); ce fut dans ce tems-là qu'il acheva son *Paradis perdu*, quoiqu'il n'ait paru qu'en 1667 [*AA*]. En 1670 il

„ d'Août. Mais on conçoit sans peine comment une pareille „ nouvelle, véritable dans le fonds, put être anticipée en „ vertu de l'Arrêt du Conseil, qui bruloit d'avance les Livres condamnés; & l'on ne conçoit pas de même, à mon „ avis, comment le Correspondant d'Angleterre, qui semble „ avoir eu connoissance de cet Arrêt, où il est déclaré que „ Milton ne se trouvoit pas, pouvoit dire positivement, *Milton est prisonnier*, à moins que Milton n'eût] été saisi depuis „ l'Arrêt donné."

[Z] *On dit que peu après la Restauration on lui offrit la place de Sécretaire Latin du Roi, mais qu'il la refusa.*] Mr. Richard-
(16) *Life of Milton* p. 100. son rapporte ce fait en ces termes (16). „ Mon Garand est „ Mr. Henri Bendish, descendu par sa mere du Protecteur „ Ollivier Cromwell. Leur famille & cell: de Milton étoient „ fort liées avant & après sa mort; & c'étoit une chose qui „ y étoit connuë de tous. Mr. Bendish a ouï dire à la Veuve „ ou à la fille de Milton, ou même à toutes deux, que peu „ après la Restauration le Roi proposa d'employer Milton en „ qualité de Sécretaire Latin; poste dans lequel il avoit servi Cromwell avec autant de capacité que de fidélité. (Je „ n'ai jamais ouï contester, qu'une offre semblable ait été „ faite à Thurloe). Milton refusa; sa femme le pressant „ d'accepter: *tu as raison*, lui dit-il; *vous autres Femmes vous* „ *voudriez rouler en carosse; mais moi je veux vivre & mourir en honnête homme.*"

[*AA*] *Ce fut dans ce tems-là qu'il acheva son* Paradis Perdu,
(17) P. 35. *quoiqu'il n'ait paru qu'en* 1667.] Mr. Philips observe (17), qu'il avoit d'abord choisi le Sujet de ce Poëme pour en faire une Tragédie „ Et il y a, *dit-il*, dix vers dans le quatriéme „ Livre du Poëme, que l'Auteur me montra & à d'autres „ personnes, plusieurs années avant que le Poëme fût commencé, comme devant faire l'ouverture de cette Tragédie." Ces Vers sont ceux dont voici la Traduction; „ O „ toi dont le front glorieux fait pâlir les Etoiles & représente le Souverain du Monde, Soleil sois attentif à ma voix. „ Comprens, si tu le peux, combien je dois haïr ton éclat; „ il me rappelle le triste souvenir de la gloire que je possédois au-dessus de ta sphére, avant que l'orgueil, & une „ criminelle ambition m'eût armé contre le Roi des Cieux." On trouve parmi les Manuscrits de Milton au Collége de la Trinité divers plans du *Paradis Perdu* en forme de Tragédie, aussi bien que quantité d'autres projets de Tragédies sur divers Sujets. En voici plusieurs.

„ Les Personnages.

„ *Michel.*
„ *L'Amour Divin.*
„ *Lucifer.*
„ *Adam.*
„ *Eve*, avec le Serpent.
„ *La Mort.*
„ *Le Travail.* }
„ *La Maladie.*
„ *Le Chagrin.* Muëts.
„ *L'Ignorance.*
„ Et autres.
„ *La Foi.*
„ *L'Espérance.*
„ *La Charité.*

„ Personnages.

„ *Moyse.*
„ *La Justice, la Misericorde, la Sagesse Divine.*
„ *L'Amour Divin.*
„ *L'Etoile du Soir.*
„ *Chœur d'Anges.*
„ *Lucifer.*
„ *Adam.*
„ *Eve.*
„ *La Conscience.*
„ *Le Travail.*
„ *La Maladie.* }
„ *Le Chagrin.*
„ *L'Ignorance.* Muëts.
„ *La Crainte.*
„ *La Mort.*
„ *La Foi.*
„ *L'Espérance.*
„ *La Charité.*

LE PARADIS PERDU.

„ Personnages.

„ *Moyse* débute, en racontant de quelle maniére il a repris „ son véritable corps; il dit que ce corps ne se corrompt „ point, parce qu'il est avec Dieu sur la montagne; il dit la „ même chose d'*Enoch* & d'*Elie*; qu'outre la pureté du lieu, „ certains vents frais, & certains nuages le préservent de la „ corruption; delà il prend occasion d'exhorter à chercher la „ présence de Dieu; il dit qu'ils * ne purent voir *Adam* dans „ l'état d'innocence, à cause de leur péché.

* Les Anges apparemment tombés dans la rebellion.

„ *La Justice.* } Discutant ce qui arrivera de l'Hom-
„ *La Misericorde.* me, en cas qu'il péche.
„ *La Sagesse.*
„ *Chœur* d'Anges, qui chantent un Hymne sur la Création

Act. II.

„ *L'Amour Divin.*
„ *L'Etoile du Soir.*
„ *Chœur* qui chante une Ode sur le Mariage, & qui fait „ la description du Paradis.

Act. III.

„ *Lucifer* projettant la perte d'Adam.
„ *Le Chœur* craint pour Adam, & raconte la Rebellion & „ la chute de Lucifer.

Act. IV.

„ *Adam.* } tombés.
„ *Eve.*
„ *La Conscience* les cite devant le Tribunal de Dieu.
„ *Le Chœur* déplore le malheur d'Adam, & dépeint les „ avantages qu'il a perdus.

Act. V.

„ *Adam & Eve* chassés du *Paradis.*
„ Un Ange leur donne
„ *Le Travail, la Douleur, la Haine* }
„ *L'Envie, la Guerre, la Famine, la Peste,* Muëts.
„ *La Maladie, le Chagrin, l'Ignorance.*
„ *La Crainte, la Mort.* Muets.
„ L'Ange leur impose leurs noms; il faut y joindre le *Froid*, „ le *Chaud*, les *Tempêtes* &c.
„ *La Foi.* }
„ *L'Espérance.* consolent & instruisent Adam.
„ *La Charité.*
„ Le *Chœur* conclut la Piéce en peu de mots.
„ Le *Deluge, Sodome.*
„ *Dina* v. *Eusébe* Præp. Evang. L. IX. C. 22.

Personnages.

„ *Dina.*	*Hémor.*
„ *Débora*, Nourrice de *Rebecca.*	*Sichem.*
„ *Jacob.*	*Deux Conseillers.*
„ *Siméon.*	*Un Messager.*
„ *Lévi.*	*Le Chœur.*

„ *Thamar déguisée*, où Juda se trouve coupable du crime „ qu'il condamnoit en *Thamar.*
„ L'Entreprise de *Thamar* excusée.
„ Le Veau d'Or, ou le Massacre d'Horeb.
„ Les Cailles. Nomb. XI.
„ Les Murmurateurs. Nomb. XIV.
„ Coré, Dathan &c. Nomb. XVI. XVII.
„ Les Moabites. Nomb. XXV.
„ Achan. Josué VII & VIII.
„ Josué en Gabaon. Jos. X.
„ Gédeon à la poursuite. Juges VIII.
„ Abiméléch l'usurpateur. Jug. IX.
„ Le Mariage de Samson. Jug. XV.
„ Samson dans la maison de Dagon. Jug. XVI.
„ Comazontes, ou les Benjamites, ou les Débauchés. Jug. „ XIX. XX.
„ Thérilitria, Pastorale tirée du Livre de Ruth.
„ Hophni & Phinées, fils d'Héli 1 Sam. II. III. IV. commençant à la premiére défaite d'Israël par les Philistins, & entre- „ mêlée de la Vision de Samuel touchant la famille d'Héli.
„ Jonathan délivré 1 Sam. XIV.
„ La Calomnie de Doëg. 1 Sam. XXII.
„ Les Bergers en Carmel, Pastorale 1 Sam. XXV.
„ Saül en Gilboa. 1 Sam. XXVIII. XXXI.
„ La Révolte de David. 1 Sam. dep. XXVII. jusqu'à XXXI.
„ L'Adultére de David, 2 Sam. XI. XII.
„ Tamar. 2 Sam. XIII.
„ Achitophel. 2 Sam. XV—XVIII.
„ Adonija. 1 Rois II.
„ Salomon Idolâtre. 1 Rois XI.
„ Roboam. 1 Rois XII. où l'on dispute touchant une Religion Politique.
„ La mort d'Abija. 1 Rois XIV. Après avoir beaucoup „ contesté, la Reine est envoyée, pour derniére ressource

„ vers

il publia à Londres in-4o. son *Histoire de la Grande-Bretagne, sur-tout de cette partie qu'on appelle aujourd'hui Angleterre. Depuis ses premiers Commencemens jusqu'à la Conquête Normande. Tirée des meilleurs & des plus*

,, vers le Prophête Ahija en Silo; reçoit la réponse. L'Amplification est qu'apprenant que son fils mourra au moment qu'elle rentrera dans la maison, elle refuse de s'en retourner, pensant éluder par-là l'accomplissement de l'Oracle. Dans la premiére partie on introduit le Prince malade, voulant changer d'appartement, & être couché comme un mourant; son pere lui dit quels sacrifices il a fait faire à Béthel & à Dan pour le rétablissement de sa santé; son peu de crainte de la mort, il persuade à son pere d'envoyer vers Ahija. Le Chœur des Anciens d'Israël déplorant la perte d'un Prince orné de tant de vertus, & dans un autre tems, s'étonnant de ce que Jéroboam qui étoit méchant, s'affligeoit si fort de la perte de son fils, qui étoit vertueux.

,, Les Pluyes. 1 Rois XVIII. XIX.

,, Naboth opprimé. 1 Rois XXI.

,, Achab. 1 Rois XXII. commençant à l'assemblée des faux Prophêtes; finissant par la rélation de la mort d'Achab; son corps transporté. Zédécias tué par les parens d'Achab à cause de sa séduction.

,, Elie sur la Montague. 2 Rois I. Ορειβάτης, ou, ce qui vaut mieux, Elie Guerrier.

,, Elisée Hudrochoos. 2 Rois III. Hudrophantes, ou Donneur d'eau.

,, Elisée *Aloroflictas*, ou guérissant la Lépre.

,, Elisée Menutes, ou en Dothaïm. 2 Rois VI.

,, Samarie délivrée. 2 Rois VII.

,, Les Achabites mangés des Chiens. 2 Rois IX. La Scéne à Jisréhel: commençant à la premiére découverte que la Sentinelle fit de Jehu, jusqu'à la sortie de Joram pour aller au-devant de lui; dans le même tems nouvelles de ce qui se passoit apportées à Jézabel, &c. enfin, les têtes des soixante-dix fils d'Achab apportées; & la nouvelle que les freres d'Achazia avoient été tués en chemin. Ch. X.

,, Jéhu adorateur de Baal. 2 Rois X.

,, Athalie. 2 Rois XI.

,, Amazia *Doryalotus*. 2 Rois XIV. 2 Chron. XXV.

,, Ezéchias πολιορκούμενος. 2 Rois XVIII. XIX. Ezéchias assiégé. La Criminelle Hypocrisie de Sebna dont il est parlé au Ch. XI. ou à peu près d'Esaïe, & l'Eloge d'Eliakim fourniront de la matiére, de même que la Faction qui vouloit qu'on cherchât du secours en Egypte.

,, Josias Αιαζομενος. 2 Rois XXIII.

,, Zédécias νυκτερίζων. 2 Rois, mais l'Histoire est rapportée plus amplement en Jérémie.

,, La Ruïne de Jérusalem: on peut la commencer par la nouvelle apportée dans cette Ville de la condamnation de Zédécias & de ses enfans en Ribla; suivie de l'embrasement & de la ruïne de la Ville & du Temple par Nébuzaradan. Déplorée par Jérémie.

,, Asa, ou l'Ethiopien. 2 Chron. XIV. avec la déposition de sa Mere, & la destruction de l'Idole de cette Princesse, par le feu.

,, Les trois Enfans. Dan. III.

Tragédies Angloises.

,, 1. Constans Roi Moine rétabli par Vortigerne.

,, 2. Vortigerne empoisonné par Roena.

,, 3. Vortigerne renfermé. Vortigerne épousant Roena est censuré par Vodin, Archevêque de Londres, Speed.

,, 4. Siger Roi d'Essex, apostat de la Foi, & ramené par Jarumang.

,, 5. Ethelbert Roi d'Estanglie assassiné par Offa Roi de Mercie. Voy. Holinsh. L. VI. C. 5. Speed dans la Vie d'Offa.

,, 6. Sebert assassiné par Penda, après avoir renoncé à sa Couronne. Holinsh. p. 116.

,, 7. Wulfér tuant ses deux fils parce qu'ils étoient Chrétiens.

,, 8. Osbert Roi de Northumberland tué pour avoir ravi la femme de Bernbocard; & les Danois introduits dans le Pays. Voy. Stow. Holinsh. L. VI. C. 12. & surtout Speed. L. VIII. C. 2.

,, 9. Edmond dernier Roi d'Estanglie, martyrisé par Hinguar le Danois. Voy. Speed. L. VIII. C. 2.

,, 10. Sigbert Tyran des West-Saxons tué par un Porcher.

,, 11. Edmond frere d'Athelstan assassiné par un Voleur à sa propre table. Malmesb.

,, 12. Edwin, fils d'Edouard le jeune, déposé pour ses débauches, ou plutôt par une Cabale de Moines, qu'il haïssoit, & qui agirent de concert avec l'imposteur Dunstan.

,, 13. Edouard fils d'Edgar poignardé par sa Belle-mere. Où l'on peut faire entrer la querelle qui s'éleva entre les Moines & les Prêtres touchant le Mariage.

,, 14. Ethelred fils d'Edgar Roi Faineant; la ruïne de son Pays par les Danois.

,, 15. Ceolin Roi des West-Saxons déposé pour cause de tyrannie, banni, & sa mort.

,, 16. Le massacre des Moines de Bangor par Edelfride, animé à ce qu'on prétend par Ethelbert, & celui-ci par le Moine Augustin, parce que les Bretons ne vouloient pas recevoir les Cérémonies de l'Eglise Romaine. Voy. Bede. Geoffroy de Monmouth, & Holinshed, p. 104. Il faut commencer par la Convocation du Clergé Breton, assemblé par Augustin pour décider des articles superflus, qu'ils refusérent de recevoir.

,, 17. Le Royaume de Northumberland promis en Vision à Edwin sur la promesse de sa Conversion, & mis en possession de cet Etat par Rodoald Roi des Est-Angles.

,, 18. Oswin Roi de Deire, assassiné par Oswy Roi de Bernicie son ami, à la suggestion de flatteurs. Voy. Holinsh. p. 115.

,, 19. Sigebert Roi des Est-Angles, entretenant commerce avec un homme excommunié, assassiné par ce même homme, comme l'Evêque Cedda l'avoit prédit.

,, 20. Egfrid Roi de Northumberland, tué dans une bataille contre les Pictes, ayant auparavant ravagé l'Irlande, & fait la guerre sans raison à des gens qui aimoient les Anglois; averti aussi d'avance par Cuthbert de ne point combattre contre les Pictes.

,, 21. Kinewulfe, Roi des West-Saxons, assassiné par Kineard dans la maison d'une de ses Concubines.

,, 22. Gunthilde, Dame Danoise, empoisonnée avec Palingus son mari, & avec son fils par les ordres du perfide Edrick, sous le régne d'Ethelred. Holinsh. L. VII. C. 5. & le massacre des Danois d'Oxford, Speed.

,, 23. Brightrick Roi de Wessex empoisonné par sa femme Ethelburge * fille d'Offa, qui mourut misérablement dans l'indigence, après avoir été surprise en adultére dans un Monastére où elle étoit entrée. Speed in Bithrick.

* Rapin la nomme *Edburge* Hist. d'Ang. T. I. p. 181. R. D. T.

,, 24. Alfred déguisé en Joueur de Harpe reconnoît la négligence des Danois dans leur camp, tombe sur eux & les taille en piéces; environ le même tems ceux de Devonshire mettent Hubba en déroute, & le tuënt.

,, On pourroit faire un Poëme Héroïque de l'Histoire du régne d'Alfred; en le commençant à sa sortie de l'Ile d'Athelney, lorsqu'il tomba sur les Danois; ses avantures ressemblent assez à celles d'Ulysse.

,, 25. Athelstan expose Edwin son frere sur mer, & se repent.

,, 26. Edgar faisant assassiner Ethelwold pour l'avoir trompé par rapport à une Maitresse; où l'on peut dépeindre l'orgueil & les débauches de ce Prince, qu'il chercha à couvrir en favorisant les Moines & en fondant des Monastéres; on y peut aussi tracer le caractére des femmes dans la conduite d'Elfride envers son mari.

,, 27. Suenon assiégeant Londres, & Ethelred repoussé par les Habitans de cette Ville.

,, 28. Harald tué dans une bataille par Guillaume le Normand. La premiére Scéne peut s'ouvrir par le Spectre d'Alfred, second fils d'Ethelred, assassiné cruellement par Godwin pere de Harald; sa mere & son frere lui dissuadant cette action.

,, 29. Edmond *Côte-de-fer*, défait les Danois à Brentford, & son combat avec Canut.

,, 30. Edmond *Côte-de-fer* assassiné par le Traître Edrick, vengé par Canut.

,, 31. Gunilde fille de Canut & d'Emme femme de l'Empereur Henri III, accusée d'avoir manqué à son honneur, défenduë par son Page Anglois en combat singulier contre un homme d'une taille gigantesque, qu'il tuë en deux coups, &c. *Speed dans la Vie de Canut.*

,, 32. Hardi-Canut meurt en buvant, exemple pour les Débauchés.

,, 33. Edouard le Confesseur fait divorce avec son illustre femme Edithe fille du Comte Godwin, & l'enferme; où l'on fait voir que sa trop grande affection pour les Etrangers a été la cause des soulévemens du Comte Godwin; on fait l'éloge de la sagesse de Godwin en ne donnant point bataille, & de la modération Angloise des deux côtés. Négligence d'Edmond à remédier à la corruption du Clergé, & ses prétentions superstitieuses de Chasteté.

,, Histoires Ecossoises, ou plutôt Bretonnes des Parties Septentrionales.

,, ATHERCO tué par Natholochus, dont il avoit violé la fille. Natholochus ayant usurpé le Royaume cherche à faire périr les parens d'Atherco, qui lui échappent & conspirent contre lui. Le Devin déclare à l'Envoyé, que lui-même (Envoyé) est celui qui tuëra Natholochus: Cet homme déteste d'abord une pareille action, mais pendant le chemin il change de sentiment, & en arrivant acccomplit la prédiction. *Scotch. Chron. English.* p. 68. 69.

,, DUFFE & DONWALD, Histoire singuliére de Magie, & meurtre découvert & vengé. *Hist. d'Ecosse*, p. 149. &c.

,, HAIE le Laboureur, qui, étant occupé à la Charruë avec ses deux fils, court à la bataille qui se donnoit entre les Ecossois & les Danois dans les Campagnes voisines, se distingue par-dessus tous ses Compatriotes, renouvelle le combat, & fait remporter la victoire, &c. *Hist. d'Ecosse*, p. 155.

,, KENNETH, ayant empoisonné secrettement Malcolme Duffe, afin que son fils succédât à la Couronne, assassiné par Fenella. *Hist. d'Ecoss.* p. 157. 158 &c.

,, MACBETH, commençant à l'arrivée de Malcolme à Mackduffe. Ce qui concerne Duncan peut être développé par l'apparition de son Spectre.

,, ABRAM *en Morija*, ou ISAAC *délivré*.

,, Voici quelle peut être l'Oeconomie de la Piéce. Le cinq ou sixiéme jour après le départ d'Abraham, Eléazar son In-

,, ten-

„ tendant raisonne d'abord seul, & ensuite avec le Chœur sur l'étrange Voyage du Patriarche, le chagrin & l'inquiétude de leur Maîtresse, troublée aussi par des songes effrayans; il raconte comment Abraham s'étoit levé qu'il faisoit encore nuit, & avoit pris avec lui ses serviteurs & son fils. Ensuite peut paroître Sara elle-même; après cela, le Chœur, Agar, ou Ismaël; une nouvelle Scéne formée par des Bergers ou par une troupe de Marchands, qui ont passé sur la montagne, dans le tems qu'Abraham étoit occupé des préparatifs du Sacrifice, & qui racontent à Sara ce qu'ils ont vu. Ce rapport excite des cris, des frayeurs, de l'étonnement; en attendant la chose se divulgue. Aner ou Escol ou Mamré alliés d'Abram viennent chez lui, pour être plus certains du fait, ou pour en apporter les nouvelles; ils discourent en même tems, comme le monde feroit sur une pareille action, & déplorent le sort d'un si grand-homme deshonoré, ou par un effet de la justice divine, ou par un principe de superstition, ou par le desir de faire paroître son zéle en faisant quelque chose d'extraordinaire. Enfin un Serviteur, dépêché par Abram, rapporte la vérité du fait; il arrive enfin lui-même accompagné d'une grande suite, & de Melchizédek, qui ayant été informé de la chose par ses Bergers, témoins oculaires de tout ce qui s'étoit passé, reconduisit Abram son ami en triomphe dans sa maison.

JEAN BAPTISTE.

La Scéne est à la Cour.

„ La Piece commence le Matin du jour de la naissance „ d'Hérode.

„ Hérode, persuadé par quelqu'un de ses Conseillers * de relâcher Jean-Baptiste au jour de sa naissance, propose la chose; le fait venir à la Cour, après qu'on l'a fait sortir de prison. La Reine l'ayant appris, passe dans l'appartement où il est, dans le dessein, ou sous prétexte de se réconcilier avec lui, ou pour chercher à lui arracher une espèce de retractation de la censure qu'il avoit fait de son mariage; dans cette vuë elle envoye auparavant un Courtisan pour sonder Jean Baptiste, s'il seroit disposé à adoucir sa sentence, mais ne l'y ayant pas trouvé disposé, elle employe l'artifice pour le perdre; la constance du Saint Homme lui fournit un sujet de l'accuser de lui faire un sanglant affront dans un jour pareil, & en présence de tant de Seigneurs elle jette des semences d'indignation dans l'esprit du Roi, & réussit enfin dans son projet par le moyen de la danse de sa fille. Le Spectre de Philippe frere d'Herode peut ouvrir la Scéne. On peut supposer aussi qu'Herode avoit beaucoup pris de vin, ce qui lui fit accorder plus facilement la demande de la fille de sa femme. On peut aussi introduire quelques-uns des Disciples de Jean-Baptiste, venus pour le féliciter de sa liberté, mais qui instruits de sa mort inévitable lui en témoignent leur douleur, gémissant de ce qu'à la fleur de son âge sa glorieuse destinée fut terminée de cette maniére. Jean-Baptiste leur répond, qu'il a fini l'Oeuvre qu'il avoit à faire, & les exhorte à suivre le Christ son Maître.

* Ou autrement la Reine peut comploter de tendre un piége à Jean Baptiste dont elle connoissoit la généreuse liberté, en faisant semblant de s'intéresser à son élargissement.

SODOME.

La Scéne est à la porte de la maison de Lot.

„ Le Chœur est composé des Bergers de Lot venus à la Ville pour quelque affaire, attendant que leur Maître revienne de sa promenade du soir à la porte de la Ville. Il améne avec lui deux jeunes hommes d'un air grand & noble. Après quelques entretiens, il se prépare à les bien traiter. Comme ils finissent de souper, la Jeunesse de la Ville passe en procession en chantant & jouant des instrumens pour se rendre au Temple de Vénus Uranie ou Péor; apprenant qu'il y a deux illustres Etrangers d'arrivés, ils envoyent deux des jeunes gens les mieux faits d'entre eux avec le Prêtre, pour inviter les deux Etrangers à la fête de leur Ville, honneur que leur Ville avoit décerné de rendre à tous les Gens bienfaits, comme consacrés à leur Déesse. Lot, qui connoit quel motif les anime, leur répond enfin par un refus, ce dont toute l'Assemblée étant instruite, elle se hâte de s'approcher de sa maison, le taxe de présomption, de singularité, de violer les coutumes de la Ville; enfin, ces Libertins en viennent à la violence, le Chœur des Bergers se dispose à défendre leur Maître, & appelle le reste des domestiques à son secours; mais se trouvant forcés de reculer, les Anges ouvrent la porte, délivrent Lot, se font connoître à lui, & l'avertissent d'assembler ses parens & ses gendres, & de sortir de la Ville avec eux. Il y va, & revient, ayant trouvé quelques incrédules. Un Ami, ou un des Gendres, qui ne s'étoit pas trouvé chez lui quand Lot y étoit venu, l'atteint pour savoir de quoi il s'agit. Ici on dispute touchant l'incrédulité par rapport aux jugemens de Dieu, & d'autres sujets de cet ordre; description du départ de Lot; le Chœur suit son Maître; les Anges exécutent leur Commission de la maniére la plus terrible: Le Roi & les Grands de la Ville peuvent paroître pour exprimer la terreur; Chœur d'Anges qui finit, & raconte le succès du Voyage de Lot & le sort de sa femme. Le premier Chœur en commençant peut raconter le genre de vie des Habitans de Sodome, chacun allant tous les soirs par les ruës avec sa Maitresse ou son Ganymède jouër de la Guitarre, ou se divertir sur les rives du Jourdain, ou sur la Riviére. Lorsque les Prêtres invitent les Anges à leur Fête, les Anges touchés de leur beauté peuvent disputer avec eux sur l'Amour, & sur ce qui le distingue de la débauche, tâchant de les gagner. Dans la derniére Scéne, lorsque le tonnerre commence à gronder & la foudre à tomber, l'Ange se montre au Roi & aux Grands, couronné de flammes, qui sont, dit-il, les flammes du véritable amour, & il déclare au Roi, qui tombe de frayeur par terre, qu'il souffre justement, aussi-bien qu'Athnéa, Gendre de Lot, pour avoir méprisé les exhortations continuelles de son pere: il appelle ensuite le tonnerre, les éclairs & la foudre, & les invite à écouter l'ordre de Dieu & à y obéir en venant détruire une Nation impie; & il les fait descendre, en ajoûtant un court avertissement aux autres Nations de profiter de cet exemple.

ADAM dépossédé du Paradis.

„ L'Ange Gabriel, qui descend ou entre, fait voir que depuis la Création du Globe de la Terre, il y est aussi souvent qu'au Ciel; il fait la description du Paradis. Le Chœur explique la raison de sa venuë, qui est de garder le Paradis par l'ordre de Dieu, depuis la rebellion de Lucifer; il exprime aussi le desir qu'il a de connoître plus particuliérement cette nouvelle & excellente Créature, savoir l'Homme. L'Ange Gabriel, dont le nom signifie un Prince puissant, parcourant le Paradis avec plus de liberté en vertu de sa commission, passe auprès du Chœur, & à sa priére il raconte ce qu'il sait de l'homme, comme la création d'Eve, leur amour & leur mariage. Lucifer paroit après sa dégradation, gémit de son malheur, & cherche à s'en venger sur l'homme. Le Chœur se prépare à lui résister à sa premiére approche. Il se retire enfin, après des discours ennemis de part & d'autre; le Chœur entonne un Cantique de triomphe, & célébre la Victoire remportée au Ciel sur lui & ses Complices, comme auparavant, à la suite du premier Acte, il avoit chanté un Hymne sur la Création. Ici peut reparoître Lucifer, qui raconte ce qu'il a fait pour perdre l'homme, & qui s'en glorifie. Adam & Eve qui ont été séduits, en attendant, par le Serpent, paroissent couverts confusément de feuilles. La Conscience, sous une forme visible, accuse l'Homme; la Justice le cite à comparoître à l'endroit où l'Eternel l'appelle. Pendant ce tems-là le Chœur occupe le Théatre, & est informé par un Ange de la chute de l'Homme, & de la maniére dont elle est arrivée. Le Chœur déplore cette chute. Adam & Eve retournent, s'accusent l'un l'autre. Adam surtout rejette toute la faute sur sa femme, & est opiniâtre dans son crime. La Justice paroit, raisonne avec lui, & le convainc. Le Chœur exhorte Adam, & le sollicite à ne point imiter l'impénitence de Lucifer. Un Ange est envoyé pour les chasser du Paradis; mais il fait auparavant passer en revuë devant eux sous des formes sensibles, tous les Maux & toutes les Misères de la Vie. Adam s'humilie, se repent, s'abandonne au désespoir. Enfin la Miséricorde se montre, le console, lui promet le Messie; elle appelle la Foi, l'Espérance, & la Charité; elle l'instruit; il se repent, donne gloire à Dieu, & se soumet à la peine. Le Chœur finit en peu de mots. Comparez ce plan avec le précédent.

MOABITIDES ou PHINE'ES.

„ L'Amplification du Sujet peut être prise de la dispute entre le pere de Zimri & Eléazar, savoir si son fils a été tué injustement. Ensuite de la plainte que font les Ambassadeurs Moabites touchant la mort de Cosbi, Dame illustre & étrangére, tuée par Phinées. On peut alléguer que par rapport à la réformation & à la punition, l'action est injuste, & faite dans le tumulte; mais après tous les raisonnemens, la Loi doit être citée, qui approuve & justifie Phinées.

„ JESUS-CHRIST SOUFFRANT.

„ La Scène commence à l'arrivée dans le Jardin, jusqu'à ce que Judas le trahit, & que les Emissaires du Conseil l'emménent. Le reste par message & par le Chœur. Son agonie est susceptible d'expressions nobles & sublimes.

„ *Jesus-Christ né.*
„ *Le massacre fait par Hérode; ou Rachel pleurant.* Matth. II.
„ *Jesus-Christ lié.*
„ *Jesus-Christ crucifié.*
„ *Jesus-Christ resuscité.*
„ *Lazare.* Jean I.

Mr. Philips rapporte * qu'il y a eu une circonstance fort remarquable dans la composition du *Paradis Perdu, dont je dois me souvenir très-particuliérement*, dit-il; *c'est qu*[illegible] *pendant quelques années, quand je venois le voir* (Milton) *de tems en tems, il me montroit ce qu'il faisoit, par lambeaux de dix, vingt, ou trente vers à la fois, qui étant écrits de la premiére main qu'il trouvoit pour le servir, pouvoient peut-être avoir besoin de correction, tant pour l'ortographe que pour la ponctuation; je fus surpris que pendant l'Eté il fût longtems sans me rien montrer; lui en ayant demandé la raison, il me répondit que son esprit ne produisoit jamais heureusement que depuis l'Equinoxe de l'Automne jusqu'à celle du Printems; & que tout ce qu'il faisoit en d'autres tems ne le satisfaisoit point, quelque soin qu'il prît pour mettre son imagination en train; desorte que dans tout le tems qu'il avoit travaillé à ce Poëme, il pouvoit dire qu'il n'y en avoit employé que la moitié.* Mr. Toland croit (†) que Mr. Philips s'est trompé par rapport à la Saison, parceque Milton dans une Elégie Latine sur l'approche du Printems, dit le contraire, & que sa veine Poé-

* P. 16.

(†) Life of Milton p. 40.

Poëtique commençoit à couler de nouveau avec le Printems.

Fallor? an & nobis redeunt in Carmina vires,
Ingeniumque mihi munere Veris adest?
Munere Veris adest? iterumque vigescit ab illo,
(Quis putet) atque aliquod jam sibi poscit Opus.

Mr. Toland tenoit aussi d'un Ami de Milton, qu'il ne composoit jamais bien qu'au Printems, & dans l'Automne. Mr. Richardson est d'opinion * que ni l'un ni l'autre de ces récits n'est exactement vrai, ni „ qu'un homme, qui avoit un pareil „ Ouvrage en tête, ait pû l'interrompre pendant six mois de „ suite, ou seulement pendant un seul: il se peut qu'il ait „ été plus lentement dans un tems que dans un autre, mais „ il devoit aller toujours. Cette suspension de travail est „ contraire à cette impatience de finir, qu'il dit lui-même qu'il „ avoit naturellement (*Lettre à Diodatus du 2 Sept. 1637*)." Le même Auteur nous apprend aussi (*) que quand Milton dictoit, il avoit coutume *d'être assis dans un fauteuil renversé obliquement en arrière, les jambes par dessus les bras du fauteuil;* qu'il *composoit souvent étant au lit le matin;* & que *quand il ne pouvoit dormir, & étoit éveillé des nuits toutes entières, il essayoit sans pouvoir quelquefois faire un seul vers; dans d'autres tems les* Vers *couloient sans méditation*, & aisément, *avec une certaine impétuosité & un certain feu, à ce qu'il paroissoit croire lui-même. Alors, quelque heure qu'il fût, il sonnoit pour faire venir sa fille, afin de ne pas perdre ce qui se présentoit. J'ai oui dire aussi, qu'il dictoit quelquefois comme d'une haleine quarante vers, & les réduisoit ensuite à vingt. Je n'ai pas voulu supprimer cette dernière particularité*, dit Mr. Richardson. *Ce sont je l'avoue des bagatelles; mais qui acquierent de la noblesse, par la dignité du sujet auquel elles se rapportent.*

* P. 113.

(*) P. 114.

Quand l'Ouvrage fut prêt à être mis sous presse, peu s'en fallut qu'il ne fût supprimé par l'ignorance ou par la malice du Censeur, qui entre autres difficultés frivoles, s'imagina trouver un crime de haute-trahison, dans la belle Comparaison † qui se trouve Liv. I. vers 594 & suiv. (p. 47. du Tom. I. de l'Edit. Fr. de la Haye 1730): *Tel au point du jour le Soleil se montre à travers le brouillard, ou dans une sombre Eclipse, quand offusqué par la Lune, il répand un jour formidable sur la moitié des Nations, & laisse aux Monarques allarmés quelque révolution à craindre.* Mr. Philips (18) & Mr. Toland (19) assurent que ce Poëme parut en 1666, mais c'est surement une erreur; puisque le Contract de Milton avec le Libraire S. Simmons est daté du 27 Avril 1667; il donnoit son Ouvrage par ce Contract, pour quinze Livres sterlings; dont le payement dépendoit encore de trois nombreuses Editions, comme nous l'apprend Mr. Fenton (20), qui se trompe aussi bien que Wood, en disant que ce Poëme ne parut qu'en 1669; il est vrai, qu'il y a des Exemplaires des premières Editions in 4. qui portent la date de cette année au titre. Le fait est, qu'il y a divers titres, avec de legers changemens, outre celui de l'année. Il y en a de 1667, de 1668, aussi-bien que de 1669. Les feuilles sont les mêmes, il y a seulement un mot, un point ou deux de changés, & cela pendant l'impression, ensorte qu'une partie differoit fort de l'autre; il y a non seulement trois titres, mais un court Avertissement au Lecteur, les Sommaires de chaque Livre, & un *Errata*, avec un petit Discours sur l'espèce de Vers employés. Mais les Additions ne sont pas exactement les mêmes dans chaque année, ni les noms des Libraires par les mains de qui le Livre a passé. Le premier titre, qui est celui de 1667, est suivi immédiatement du Poëme, sans Avertissement, ni *Errata* &c. Milton publia une seconde Edition en 1674 sous ce titre: *Le Paradis Perdu. Poëme en douze Livres. Par Jean Milton. Seconde Edition, revuë & augmentée par l'Auteur*, à Londres in-8. Il fit un petit nombre de changemens dans cette Edition, & surtout quelques Additions; & partagea le Poëme en XII Livres, au-lieu de dix: „ Non, comme le remarque Mr. Fenton „ (21), par rapport à l'Enéide (car il étoit en tout sens au-„ dessus de l'imitation) mais plus vraisemblablement, à cau-„ se que la longueur du septième & du dixième Livre exi-„ geoit une pause dans la narration, il les partagea chacun „ en deux." Pour ménager la liaison dans cette nouvelle distribution, il ajouta quelques Vers au commencement de ces deux nouveaux Livres, qui sont à présent le huitième & le douzième. Au commencement du VIII. „ l'Ange finit; „ sa voix laissa dans l'oreille d'Adam une impression si char-„ mante, qu'il croyoit toujours l'entendre, & qu'il conti-„ nuoit d'être attentif; enfin il revint à lui comme quelqu'un „ qui s'éveille, *& il fit ainsi éclater sa reconnoissance.*" Ces derniers mots, qui font un hémistiche dans l'Anglois, sont pris d'un Vers entier de la première Edition.

† Toland p. 40.

(18) P. 18.

(19) P. 40.

(20) *Life of Milton* p. 19-21.

(21) *Postscript to his Life of Milton.*

To whom thus Adam gratefully reply'd.

Au commencement du Livre XII. „ Semblable à un Voya-„ geur, que les besoins de la Nature obligent de se reposer „ sur le milieu du jour, quoiqu'il soit pressé par le tems, „ l'Archange s'arrêta entre le Monde détruit, & le Monde „ réparé. Il voulut donner à Adam le tems de se reconnoi-„ tre; ensuite il prit la parole & dit." Il fit aussi un petit nombre d'additions en d'autres endroits du Poëme; dans le Livre V. v. 6. 37. XI. 484. & 551 *. Il se fit une autre Edition de ce Poëme en 1678 in 8. & il fut imprimé en 1688 par Souscription avec des figures, in fol. En 1695 Jacob Tonson imprima les Oeuvres Poëtiques de Milton, in fol. avec les mêmes figures, & d'amples Remarques sur le *Paradis Perdu* par P. H. c'est-à-dire, à ce qu'on prétend, Philippe Humes. Depuis ce tems-là ce Poëme a été imprimé en différentes formes. La treizième Edition a paru à Londres en 1727 in 8. avec la *Vie de Milton* par Mr. Elie Fenton: la quatorzième Edition est de l'année 1730.

* J'ai cru pouvoir supprimer ces changemens, qu'il n'est guères possible de rendre par la Traduction, & ils sont d'ailleurs peu importans. R. D. T.

On croit communément que le premier qui donna de la réputation au *Paradis Perdu*, ce fut Mylord Somers; mais Mr. Richardson (22) remarque, que plusieurs années avant qu'il y eût un Mylord Somers au monde, ce Poëme étoit connu & estimé, comme il paroit par la magnifique Edition de 1688 faite par Souscription, où dans la liste des Souscripteurs on trouve les noms illustres, de Mylord Dorset, de Waller, de Dryden, du Chevalier Robert Howard, de Duke, de Creech, de Flatman, du Docteur Aldrich, de Mr. Atterbury, du Chevalier Roger Lestrange; Mylord Somers, qui en est aussi, n'étoit encore que Mr. Jean Somers Ecuyer. *Il ne faut pas douter*, dit Mr. Richardson, *que lorsqu'il fut parvenu au haut rang où on le vit, l'approbation qu'il donna au Poëme, & la manière dont il l'appuya, n'en relevât l'éclat; mais il avoit brillé longtems auparavant.* On trouve cependant dans l'Epitre dédicatoire d'une des Editions, adressée à Mylord Somers, que „ ce fut le jugement avantageux & l'encouragement de sa „ Grandeur, qui donna occasion à l'Edition de ce Poëme in-„ folio, & depuis ce tems-là il a été si bien reçu, que quoi-„ qu'il coutât le quadruple de ce qu'on l'achetoit auparavant, „ le débit en augmentoit au double d'année en année. Mr. Richardson nous dit (23) qu'il tient du Chevalier George Hungerford, ancien Membre du Parlement, que le Chevalier Jean Denham étant venu un matin à l'Assemblée avec une feuille du *Paradis Perdu*, qui ne faisoit que de sortir de dessous la presse, à la main, répondit, quand on lui demanda ce que c'étoit? que *c'étoit un morceau du plus beau Poëme qui eût jamais été fait dans aucune Langue.* Il est cependant certain que le Livre demeura inconnu encore deux ans environ, que le Comte de Dorset le produisit, comme il paroit par le fait suivant, que Mr. Richardson tient du Docteur Tancre de Robinson, célèbre Médecin de Londres, à qui le Chevalier Fleetwood Sheppard a conté, que le Comte & lui examinant quelques Livres dans *Little-Britain*, le *Paradis Perdu* leur tomba sous la main, ce Seigneur frappé de quelques endroits, en le parcourant, l'acheta. Le Libraire le pria, s'il le trouvoit de son goût, d'en dire du bien, parce que toute l'Edition lui étoit demeurée sur les bras, comme de la maculature. Le Comte ayant lu ce Poëme l'envoya à Mr. Dryden, qui le lui renvoya bientôt, en lui faisant dire; *cet homme-là nous efface tous, & même les Anciens.*

(22) P. 118.

(23) P. 179.

Le Docteur Richard Bentley publia en 1732 à Londres une nouvelle Edition du *Paradis Perdu* in-4. Dans sa Préface le Docteur nous dit que „ L'Ami à qui Milton confia son „ Poëme pour le faire imprimer & pour le corriger, s'en ac-„ quitta si indignement, qu'on peut dire que par son igno-„ rance & sa hardiesse, le *Paradis* a été *perdu deux fois*. Un „ pauvre Libraire, qui demeuroit auprès d'Aldersgate, im-„ prima le Manuscrit de notre Auteur pour dix Livres ster-„ ling, & en cas qu'il s'en fit une seconde Edition, il devoit „ en donner encore cinq, comme il paroit par le Contract „ Original qui subsiste encore. Ce Libraire, & l'Ami en „ question, qui paroit avoir corrigé seul, donnèrent leur „ première Edition, défigurée par des fautes si monstrueuses, „ qu'elles sont sans exemple dans aucun autre Livre impri-„ mé. . . . . . Mais ces fautes d'impression, causées par la „ négligence de l'Ami, si même il n'y en a quantité de pu-„ rement volontaires, ne furent pas les seules taches faites „ à cet Ouvrage. Ce prétendu Ami, nommé l'Editeur dans „ les Remarques, sachant la triste situation de Milton . . . . „ crut avoir une occasion favorable de fourrer dans ce Poë-„ me bon nombre de Vers de sa façon, sans que notre Poëte „ aveugle s'en apperçût." Il remarque ensuite que *les épreuves de la première Edition ne furent jamais luës à Milton, qui, à moins qu'il n'eût été sourd aussi bien qu'aveugle, n'auroit pu laisser passer des fautes si grossieres. Lors même que l'Edition fut achevée, on fut plusieurs années sans la lui lire. La première parut en 1667, & en 1674 il y en eut une Seconde, où l'on retrouve toutes les fautes de la première, auxquelles on en a ajouté de nouvelles.* Cette Edition du Docteur Bentley a été attaquée par divers Ecrivains, entre autres par le Docteur Zacharie Pearce, qui publia à Londres en 1733 in-8. *Revuë du Texte des douze Livres du* Paradis Perdu de Milton: *où l'on examine les principales Corrections du Docteur Bentley, & où l'on propose plusieurs autres Corrections & Observations.* L'Auteur dit dans la Préface que „ C'est à juste titre que le Docteur Bentley est „ estimé pour la supériorité de ses talens en fait de Critique, „ reconnus unanimement du Monde savant, & qui lui ont „ acquis une réputation réelle & solide. Mais il faut excep-„ ter ce qu'il a fait sur le Poëme de Milton, où il nous a „ donné il est vrai quelques remarques utiles & judicieuses, „ mais en même tems il y a fait quantité de Corrections, „ dont on peut avec raison révoquer en doute la justesse." Le Docteur Pearce nous dit ensuite, que *dans les Corrections qu'il propose lui-même, il ne se hazarde jamais d'aller plus loin que de proposer des mots qui ont un même son, & à l'égard desquels on peut presumer que l'oreille d'un Poëte aveugle l'a quelque fois pu tromper, quand on lui lisoit les épreuves; & il n'y a même qu'un petit nombre de fautes de cette espèce; la plupart consistent dans le déplacement des points, par rapport auxquels il y a assez d'apparence que Milton se reposoit beaucoup sur les soins de l'Imprimeur & du Correcteur.* Il ajoûte qu' „ il ne peut croire avec le Docteur „ Bentley, qu'il y a eu un *certain Editeur*, qui ait fait des „ changemens & ajoûté des Vers, comme il lui a plû dans „ la première Edition de ce Poëme; parce que l'Histoire que „ Mr. Toland nous a donnée de la Vie de Milton, ne nous „ permet pas de soupçonner, qu'il manquât d'un ami, ou de „ plusieurs amis éclairés, & capables de lui rendre justice „ dans cette occasion. Il est très-vraisemblable que plusieurs „ personnes de sa connoissance, & nous en sommes surs par „ rapport à quelques-uns, avoient lu son Poëme avant qu'il

plus anciens Auteurs [*BB*]. En 1671 il donna à Londres in-8, *le Paradis Recouvré. Poëme en IV. Livres, auquel on a joint Samson Agoniste* [*CC*]; en 1672 son *Artis Logicæ plenior Institutio* ad *Rami Methodum concinnata.* Londres in-8. en 1673 un *Traité de la véritable Religion, de l'Hérésie, du Schisme, de la Tolérance, & des Moyens d'empêcher les progrès du Papisme*, Londres in-4. Il imprima la même année, *Poësies &c. sur divers Sujets, en Anglois & en Latin, par Mr.* Jean Milton. *Avec un petit Traité sur l'Education à Mr.* Hartlib. Londres in-8. En 1674 il publia *Epistolarum Familiarium Lib. I. & Prolusiones quædam Oratoriæ in Collegio Christi habitæ.* Londres in-8. & la même année, *Déclaration des Lettres Patentes de l'Election du présent Roi de Pologne, Jean* III. *élu le 22 Mai dernier, l'an* 1674 &c. *traduite fidélement sur l'Original Latin.* Milton mourut à Bunhill le 15 Novembre 1674, & fut enterré auprès de son pere dans l'Eglise de St. Giles Cripplegate. Il avoit eu quatre enfans de sa première femme [*DD*]. Mr.

„ parût au grand jour; aucun d'eux n'auroit-il instruit Milton „ de l'infidélité qu'on lui auroit faite? n'y en auroit-il eu aucun, qui l'auroit averti des changemens hardis qu'on avoit „ faits, assez à tems pour prévenir du-moins qu'ils ne demeurassent dans la seconde Edition, publiée aussi pendant „ la Vie de l'Auteur? D'ailleurs la premiére Edition du *Paradis recouvré* parut en 1671; & le Docteur Bentley dit que „ cette Edition *est exempte de fautes, parce que Milton étoit alors* „ *en grande réputation, & avoit changé d'Imprimeur & de Correcteur.* Jusqu'où l'Imprimeur contribua à rendre la premiére Edition de ce Poëme plus correcte que ne l'avoit été la „ premiére Edition du *Paradis Perdu*, c'est ce que nous ne „ pouvons dire avec certitude; mais on peut demander au „ Docteur, pourquoi Milton, en plus grande réputation encore en 1674, lorsqu'on fit la seconde Edition du *Paradis* „ *Perdu*, n'auroit pas pu se procurer le même Correcteur, ou „ quelque autre du-moins aussi bon?" Le Docteur Pearce observe ensuite, que Milton prit la premiére idée de faire une Tragédie sur le sujet de la chute de l'Homme, d'une Tragédie Italienne intitulée *Il Paradiso Perso*, qu'on a encore, & imprimée plusieurs années avant que notre Poëte

(24) P. 122 & suiv. pensât à travailler sur ce sujet. Mr. Richardson (24) rejette aussi l'hypothése du Docteur Bentley, & prouve (25) que *l'E-*

(25) P. 138. *dition de 1674 est l'Ouvrage achevé, genuin, & non corrompu de Jean Milton.*

Ce Poëme a été traduit en Hollandois en vers non rimés, & cette traduction a été imprimée à Haerlem en 1728 in-4. On en a fait aussi une Traduction Françoise, elle est de Mr. *Dupré de S. Maur*, accompagnée des *Remarques de Mr. Addison*, & de la Vie de Milton, Paris 1729 trois Volumes in-12. & la Haye 1730. 3 Vol. in-12. On y a joint une *Dissertation Critique de Mr. Constantin de Magni*, que quelques-uns attribuënt à l'Abbé *Pellegrin*, & *la Chute de l'Homme. Poëme François par Mr. Durand.* On a rétabli dans cette Edition, plusieurs passages qui avoient été retranchés dans celle de Paris. Le Signor Paul Rolli, Membre de la Société Royale, a donné une Traduction Italienne de ce Poëme, à Londres en 1736 in-fol. Mr. Guillaume Hog ou Hogæus publia en 1690 à Londres in-8. *Le Paradis perdu; le Paradis recouvré, & Samson Agoniste* en vers Latins. Mais cette Traduction est fort au-dessous de l'Original. En 1699 il parut une Brochure intitulée: *Lusus Amatorius sive Musæi Poëma de Herone & Leandro e Græco in Latinam Linguam translatum. Cui alia (tres scilicet) accedunt Nugæ Poëticæ. Authore* C. B. Londres in-4. On y trouve une Traduction Latine d'un Fragment du Livre V du *Paradis Perdu*, qui commence au vers 67 & finit au 245. Mr. Powers a aussi traduit en Latin le premier Livre. En 1736 Mr. Richard Dawes, Maître ès-Arts, & Aggregé au Collége d'Emanuel à Cambridge publia un Project pour imprimer le premier Livre du Poëme de Milton en Grec par souscription: *Paradisi amissi a Cl. Miltono conscripti Liber primus Græcâ Versione donatus una cum Annotationibus.* Dont voici un Essai qui commence au V. 250.

——— [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[*BB*] *Son Histoire de la Grande-Bretagne.*] Elle a été réimprimée dans le premier Volume du Recueil du Docteur Kennet, *Compleat History of England.* Mr. Toland dit (26) que „ nous n'avons point cette Histoire telle qu'elle étoit sortie „ de ses mains, les Censeurs, ces Officiers jurés pour ruïner les Sciences, la liberté, & le bon-sens, en effacérent plusieurs passages, où il dévoiloit la superstition, „ l'orgueil, & les fourberies des Moines Papistes du tems „ des Saxons, que les Censeurs pénétrans appliquérent aux „ Evêques du tems de Charles II." Milton remit une Copie de son Ouvrage tel qu'il étoit entre les mains du Comte d'Anglesey, qui, aussi bien que plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, le voyoit assidûment (27). Un morceau considérable qui avoit été supprimé dans l'Edition de cette Histoire, parut à Londres in-4. en 1681 sous ce titre: *Caractère du Long Parlement, & de l'Assemblée des Théologiens en* MDCXLI, *par Jean Milton, supprimé dans ses autres Ouvrages, & imprimé pour la premiére fois, très-convenable aux Conjonctures présentes.* On voit à la tête de cette Piéce une Préface, conçuë en ces termes. „ Le Lecteur doit savoir, que „ ce Caractére de la main de Mr. Milton, faisoit partie de „ son *Histoire de la Grande-Bretagne*, & qu'il se proposoit de „ le faire imprimer; mais par égard pour un certain parti „ (que cette douceur ni une beaucoup plus grande n'a pu ramener) ce morceau fut supprimé à cause de quelque aigreur „ qui y régne, n'étant d'ailleurs qu'une digression, dont le „ retranchement n'interrompoit point le fil de l'Histoire; „ c'est ce dont on s'appercevra sans peine, en lisant le commencement du troisiéme Livre de cette Histoire, qui est à „ peu près l'endroit où ce Caractére doit être placé. On dit „ (& cela paroît fort vraisemblable par le Caractére précédent) „ que Mr. Milton avoit prêté la meilleure partie de son bien „ pour les besoins publics; voyant que tous ceux qui étoient „ en crédit, non contens de s'enrichir eux-mêmes, avoient „ enrichi plusieurs de leurs parens & de leurs créatures, avant „ que les dettes publiques fussent acquitées; il insista fortement sur la restitution de son bien, & après une longue & „ dispendieuse sollicitation, il essuya des refus fort durs; „ desespérant enfin de réussir dans cette affaire, il fut contraint de se retirer pauvre & sans amis, ayant dépensé tout „ son argent, & lassé ses amis. Et selon toutes les apparences il n'auroit pas amélioré sa condition dans ce tems-là, „ s'il ne leur avoit rendu, comme il fit dans la suite, des services, qui sembloient ne pouvoir presque être assez recompensés."

(26) Life of Milton p. 41.

(27) Idem ibid.

[*CC*] *En 1671 il donna à Londres* in-8. Le Paradis Recouvré, Poëme en IV Livres. *Auquel on a joint* Samson Agoniste.] L'Approbation du Censeur est du 2 Juillet 1670. Ce Poëme a été traduit en François, & imprimé en cette Langue à Paris en 1730 in-12. sous ce titre: *Le Paradis Reconquis, traduit de l'Anglois de Milton; avec quelques autres Piéces de Poësie.* Les quatre Piéces de Milton que le Traducteur a ajoûtées, sont *Lycidas, l'Allegro, Il Penseroso, & une Ode sur la Naissance de Jésus-Christ.* On a imprimé à Londres en 1732 une *Critique du Paradis Reconquis*, où l'on reléve les beautés de ce Poëme, par Mr. Richard Meadowcourt, Prébendier de Worcester, & Membre du Collége de Merton à Oxford. Mr. Jean Jortin (28), dit que „ ce Poëme n'a pas été aussi bien reçu qu'il le (28) *Remarks on Spenser's Poems* p. 171. Londres 1734 in-8.
„ méritoit. On n'y trouve pas cette Poësie nombreuse, cette élevation de pensées, cette beauté de diction, qui brillent dans le *Paradis Perdu.* Il est d'un stile plus simple & „ moins frappant, convenable au sujet. Ce qui fait la beauté „ caractéristique de ce Poëme, c'est la maniére dont le Fils „ de Dieu confond des Sophismes artificieux, de faux mais „ spécieux raisonnemens avec une éloquence forte mais naturelle. Satan y défend une mauvaise cause, mais il le fait „ avec beaucoup d'habileté & de subtilité, & en Esprit consommé dans la fourberie

Qui facere assuerat
Candida de nigris, & candentibus atra.

„ son caractére est bien frappé."

[*DD*] *Il avoit eu quatre enfans de sa premiére femme.*] I. *Anne*, née le 29 Juillet 1646. II. *Marie*, née le 25 Octobre 1648. III. *Jean*, né le 16 Mars 1650, mort en bas âge. IV. *Debora*, née le 3 Mai 1652; la mere mourut en couche de cette derniére. Les trois filles ont survécu à leur pere. Anne épousa un Architecte, & mourut de sa premiére couche, aussi-bien que l'enfant qu'elle mit au monde. Marie demeura en son particulier. Debora quitta la maison paternelle fort jeune, passa en Irlande avec une Dame, & revint en Angleterre pendant les Troubles d'Irlande sous Jaques II. Elle épousa Mr. Abraham Clarke, Fabriqueur dans Spittlefields, & est morte le 24 Août 1727 dans la 76. année de son âge. Elle a eu dix enfans, sept garçons & trois filles. Ma[illegible] d'enfans, sinon un de ses fils, nommé Caleb, & la [illegible] de ses filles, qui s'appelle Elizabeth. Caleb pa[illegible] au Fort St. George, & se maria dans ce Pay[illegible] deux fils Abraham & Isaac. Abraham l'aîné e[illegible] gleterre avec le Gouverneur Harrison, mais [illegible] tourné sur la nouvelle de la mort de son pere; on ignore s'il vit encore, non plus que son frere. Elizabeth, la plus jeune des enfans de Debora, a épousé Mr. Thomas Foster, Fabriqueur; elle demeure dans *Pelham-street*, dans le Spittle-fields; elle a eu sept enfans, trois garçons & quatre filles, qui sont tous morts. Mr. Urbain Clarke, un des fils de Debora & Fabriqueur, demeure au même endroit. Mr. Jean Ward, Membre de la Société Royale, & Professeur de Rhétorique au Collége de Gresham à Londres, rencontra cette Madame Clarke, fille de Milton, chez un de ses parens, peu de tems avant qu'elle mourût. „ Elle me conta, *dit ce Savant*, qu'elle „ & ses sœurs lisoient à leur pere des Livres en huit Langues différentes, qu'elles étoient accoutumées à bien prononcer, quoiqu'elles n'entendissent que l'Anglois; & leur „ Pere

Mr. Wood dit (*k*), qu'on l'a cru Auteur d'une Piéce imprimée à Londres en 1650 in-4. & intitulée *Juste Idée & Solution du Grand Cas de Conscience touchant l'*Engagement: *ou Examen approfondi de la Ligue solemnelle ou* Covenant *par rapport à l'*Engagement *présent.* Mais le stile & le tour de cette Piéce ne favorisent point cette pensée. Ses Lettres d'Etat en Latin parurent à Londres en 1676 in-12, & traduites en Anglois en 1694. En 1682 on imprima dans la même Ville in-8. en Anglois sa *Courte Description de la Moscovie, & des autres Pays peu connus, qui sont à l'Orient de la Russie, jusqu'au Cathay.* Ses *Oeuvres Historiques, Politiques, & Mêlées*, ont été imprimées en trois Volumes in-folio en 1698 à Londres, quoique le titre porte Amsterdam, avec la Vie de l'Auteur par Toland. Mais la plus belle Edition de ses Oeuvres en Prose est celle qui a paru à Londres en 1738 en deux Volumes in-folio sous ce titre: *Recueil Complet des Oeuvres Historiques, Politiques, & Mêlées de* Jean Milton. *Imprimé correctement sur les Editions publiées par lui-même* (*l*). A la tête de ce *Recueil* on trouve un *Récit Historique & Critique de la Vie & des Ecrits de* Jean Milton *par* Thomas Birch, *Maître-ès-Arts, & Membre de la Société Royale.* Il y a aussi un *Appendix* contenant deux *Dissertations*. La première *touchant l'Auteur du Livre intitulé* Εἰκὼν Βασιλική: *Le Portrait de Sa Sacrée Majesté dans sa Solitude & dans ses Souffrances: & touchant la Priére de* Paméla *qui se trouve à la suite de plusieurs Editions de ce Livre.* La Seconde *sur la Commission qu'on prétend que* Charles I. *donna en* 1641 *aux Papistes d'Irlande pour prendre les armes contre les Protestans de ce Royaume.* Dans cette Edition les Piéces sont rangées selon l'Ordre Chronologique; on y a joint un Traité Latin, que Toland avoit omis dans son Edition, qui contient les *Raisons d'entreprendre la guerre contre l'Espagne en* 1655, & divers passages de l'*Histoire de la Grande-Bretagne*, qui avoient été supprimés par les Censeurs des Livres, & qui ne se trouvent dans aucune des Editions précédentes. Au devant du Recueil se voit une belle Tête de Milton, gravée par Mr. George Vertue sur un dessein fait par Mr. Richardson d'après un Original au Pastel fait pour Milton pendant sa vie. On a érigé depuis peu un Monument en son honneur dans l'Abbaye de Westminster, aux dépens de Mr. Guillaume Benson, Auditeur de la Monnoye.

(*k*) *Fasti Oxon* Vol. I. Col. 265.

(*l*) Chez A. Millar, dans le Strand, à la Tête de Buchanan, vis-à-vis l'Eglise de St. Clement.

„ Pere disoit souvent en leur présence, *qu'une Langue suffisoit à une femme.* Aucune d'elles n'alla à l'Ecole, mais elles „ furent instruites dans la maison par une Maitresse, qu'on „ avoit uniquement pour cela. Elles étoient obligées de lire „ souvent à leur Pere, *Esaïe, Homère*, & les *Métamorphoses, d'Ovide*; & à ma priére elle récita fort couramment un „ grand nombre de vers du commencement de l'un & de l'autre de ces Poëtes. Je la reconnus pour ce qu'elle étoit le „ premier jour que je la vis, par la ressemblance qu'elle avoit „ avec le portrait de son Pere. Le lui ayant dit, elle m'apprit „ que Mr. Addison lui en avoit dit autant, lorsqu'elle avoit „ été lui rendre visite; car ayant été informé qu'elle vivoit „ encore, il l'envoya prier de venir chez lui, & si elle avoit „ encore quelques papiers de son Pere, de les apporter avec „ elle, pour preuve qu'elle étoit fille de Milton. Mais dès „ qu'elle entra dans sa chambre, *Madame*, lui dit-il, *vous „ n'avez pas besoin d'autre témoin, votre visage montre assez de „ qui vous êtes fille.* Il lui fit présent ensuite d'une jolie bourse de Guinées, avec promesse de lui procurer une pension „ sa vie durant; mais étant mort peu de tems après, elle ne „ profita pas des généreuses intentions qu'il avoit. Elle paroissoit être une femme de bon-sens, qui avoit de bonnes „ maniéres, & qui supportoit les desagrémens de la mauvaise fortune avec décence & sagesse." Feuë la Reine Caroline, lui envoya cinquante Livres sterling, & assez peu de tems avant sa mort, elle a reçu des présens en argent de diverses personnes.

☞ MINIANA (JOSEPH EMMANUEL) nâquit à Valence le 15 Octobre de l'année 1671. Il apprit le Latin à Ségorne, sous un savant Jésuite; & à l'âge de dix-neuf ans (*a*) il entra dans l'Ordre des Religieux de la Rédemtion des Captifs. Par la permission de ses Supérieurs il alla à Naples, où il demeura sept ans, & acquit une plus grande connoissance de la Langue Latine. Il y apprit aussi la Peinture, & il montra depuis son habileté dans cet Art, par deux Tableaux qu'il fit, & qu'on voit encore à Morvédro (*b*), dans le Couvent de son Ordre, placés sur le grand Autel. Quand il fut revenu de Naples en Espagne, il enseigna le Latin quatre ans à Liria, & quatre ans à Morvédro; & ensuite pendant quelques années la Rhétorique dans l'Académie de Valence, sa patrie. Mais comme il avoit de plus grandes vuës, & qu'il lui falloit du tems pour exécuter ses projets, il demanda sa démission de son emploi de Professeur ou de Régent de Rhétorique. La Ville de Valence ne voulut pas y consentir; mais Miniana demeura ferme dans sa résolution; & ne faisant plus depuis de leçons de Rhétorique, il ne voulut pas toucher les gages qu'on lui offroit. Il profita de son loisir pour travailler sur l'Histoire, & surtout pour écrire la Continuation de celle de Mariana [*A*]. Il y travailla douze ans, & peu de jours après

(*a*) *Pubertate egressus*, dit *Don Hyacinth. Jover* Préface de la magnifique Edition de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana. La Haye 1733 en IV Volum. in-fol. C'est de cette Préface, qu'est tiré ce que nous disons ici de la Vie du P. Miniana.

(*b*) *Saguntl* dit Jover; parce qu'on croit que c'est l'endroit, où étoit l'ancienne & fameuse Ville de *Sagonte*.

[*A*] *Il profita de son loisir pour travailler sur l'Histoire, & surtout pour écrire la Continuation de celle de Mariana.*] Il composa d'abord *Bellum Rusticum Valentinum*, ou l'Histoire de ce qui s'étoit passé, lorsque les Troupes de l'Archiduc, depuis Empereur Charles VI. & celles des Alliés, entrérent dans le Royaume de Valence. Cette Piéce fut volée quand il mourut, sans qu'on sache ce qu'elle est devenuë; mais le brouillon est tombé entre les mains de Don Hyacinthe Jover, qui nous apprend ces particularités dans sa Préface. Le même conserve aussi une ébauche, que le P. Miniana a laissée d'un Poëme intitulé *Saguntinels*, dont le sujet est la ruine de l'ancienne Sagonte. On a encore de lui un *Dialogue sur le Théatre de Sagonte*, que l'on promettoit au Public avec un Recueil des Lettres de l'Auteur; j'ignore si cela a paru. Son principal Ouvrage est la Continuation de l'Histoire d'Espagne de Mariana, elle est en dix Livres. Comme le P. Miniana pensoit à la publier lui-même lorsqu'il vint à mourir; il y a lieu de croire, que l'Avant-propos, par lequel commence cette Continuation, est toute la Préface qu'il y auroit mise. Il y instruit les Lecteurs de son dessein, & promet une grande impartialité: Voici ses propres termes. *Veritatis praeterea exculpandae cura, cujus fuit amator anxius Mariana, nodus alter in tanta Scriptorum varietate res gestas in diversa necessitudinibus trahentium: quibus cum nemo mortalis non sit obnoxius, haud facile erit obvius, qui non peccet in leges Historiae, nec Cosmopolita incertae sedis, qui veritatis amore Themidis statera curatissime expendat negotia.* Sur quoi un de nos Journalistes (1) a fort bien remarqué, qu' „ on a été si souvent la dupe de ces sortes de promesses, qu'on se croit en droit de ne pas s'y fier, „ jusqu'à ce qu'on soit convaincu de l'effet par la lecture même de l'Histoire. Envain s'attendroit-on aussi, *ajoûte-t-il „ fort judicieusement*, à trouver un parfait desintéressement dans „ une Histoire écrite par un Religieux, & un Religieux Espagnol, qui doit raconter tant de choses concernant des „ troubles de Religion, comme ceux que présente la narration de ce qui s'est passé sous *Charles-Quint* & sous *Philippe* „ II." Le même Journaliste remarque ensuite (2) que le Pere Miniana tâche d'imiter Mariana, autant qu'il peut, „ tant „ pour le stile, que pour le choix & l'arrangement des choses. Il faut avouër que cette Continuation est en gros „ assez bien assortie avec l'Ouvrage principal. L'imitation „ seroit plus parfaite, si le Continuateur n'eût aimé la briéveté encore plus que Mariana, & si, comme on le remarque dans un des Eloges, il ne se fût proposé surtout d'imiter Plaute, qu'il savoit presque par cœur. Le stile de „ Miniana ne me paroit pas non plus toujours aussi nêt, & „ aussi dégagé, que celui de son modéle, & ses constructions „ sont quelquefois embarrassées." On observe que les noms propres se trouvent assez souvent mal écrits, soit par la faute de l'Auteur, soit par celle des Copistes. Miniana peint toujours les Hérétiques des plus noires couleurs. CALVIN est *le plus détestable des Hommes, né pour la ruine de sa Patrie. Calvini hominis sacerrimi, patriae funestandae nati* &c. (3). ZUINGLE *un autre monstre, coupable de toutes sortes de crimes.* Zuinglius *aliud monstrum, impurissimis de Religione placitis corrumpere hoc anno caperat Helvetios. Nihil flagitii nihil sceleris in eo non fuisse memoriae proditum est* (4). Le P. Miniana, qui savoit par cœur, à ce qu'on nous dit, l'Ecriture Sainte, avoit bien peu profité de ses Leçons; & il vaudroit mieux pour lui, que la lecture lui en eût été toujours interdite comme aux Laïques (5). „ Aussi n'a-t-il puisé ce qu'il dit des affaires de Religion, „ que dans des Auteurs animés du même esprit que lui: & „ pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, on voit qu'il „ ne fait qu'abréger le Jésuite *Strada*." En parlant de la mort tragique du Prince Guillaume I. il louë extrêmement (6) la constance avec laquelle l'Assassin Balthazar Gerard souffrit les tourmens, & il n'a garde d'insinuer que ce Scélérat les avoit mérités. Bien loin delà il remarque, après un Ecrivain de ce tems-là, qu'il ne nomme pas, que la tête de Gerard, exposée au bout d'une pique, *parut beaucoup plus belle, qu'elle n'é-*

(1) *Bibl. Raison.* T. XI. P. 2. p. 299.

(2) Ibid. p. 300.

(3) L. III. C. 8 p. 115. Col. 1.

(4) Lib. I. C. 5. p. 13. Col. 1.

(5) *Bibl. Raison.* loc. cit. p. 302.

(6) Lib. VIII. C. 15. p. 341. Col. 1.

après l'avoir achevée, il mourut le 27 Juillet 1730, étant alors Supérieur du Couvent pour la troisiéme fois. Il avoit été deux fois Visiteur-Général de son Ordre dans la Province d'Aragon. Il avoit la mémoire fort heureuse, car étant encore Ecolier il apprit par cœur presque tous les Livres de l'Ecriture Sainte, sur-tout les Livres Historiques. Et en 1720, ayant à faire une Leçon publique à l'occasion de la Dispute pour une Charge de son Couvent, il l'écrivit toute sans Livres, au grand étonnement, dit-on, de tous ceux qui étoient les plus versés dans la Scholastique, qu'il n'avoit guéres étudiée lui-même. Il entendoit aussi le Grec, & il se plaisoit beaucoup à lire le Nouveau Testament en cette Langue. Quelques momens même avant que de mourir il récita l'Oraison Dominicale en Grec.

n'étoit quand il vivoit. Caput hastæ infixum multo pulchrius solito, inquit ejus temporis Scriptor, spectantium se oculis exhibuit. Quelle idée peut-on se faire de la Religion de gens, qui traitent Zuingle, Calvin, & d'autres hommes illustres, qui n'ont eu d'autre défaut que de ne pas penser comme l'Eglise Romaine, d'*Hommes détestables*, de *Monstres*, & qui canonisent, peu s'en faut, des Assassins, des Scélérats, que l'Humanité seule doit faire avoir en exécration! „ Quel dommage, que des Histoi„ res, d'ailleurs agréables à lire, soient si pleines de passion „ & de partialité, dès qu'il s'agit de quelque chose qui re„ garde la Religion! C'est ici surtout que le P. Miniana au„ roit dû se souvenir de la disposition où il dit lui-même, „ dès l'entrée, que doit être un bon Historien: *de se regarder* „ *comme Citoyen du Monde, & de peser tout à la balance de* „ Thémis, *avec un amour dominant de la Vérité, & avec la der*„ *niére exactitude* (7)."

(7) [illegible]

(*a*) Les particularités de cet Article nous ont été communiquées par Mr. *Jean Madden.*

MOLYNEUX (GUILLAUME) (*a*) nâquit à Dublin le 17 Avril 1656; il fut admis dans l'Université de cette Ville le 10 Avril 1671, & eut pour Maître le Docteur Guillaume Pallifer, depuis Archevêque de Cashell. Peu de tems après avoir pris le degré de Maître-ès-Arts, il quitta l'Université, muni d'un Témoignage, conçu dans les termes les plus forts, & dans une forme extraordinaire, qui montroit la haute opinion qu'on avoit de son génie, de ses mœurs, & de son sçavoir. Le 23 Juin 1675 il entra dans le Middle-Temple, où il s'appliqua pendant trois ans à l'étude de la Jurisprudence, & particuliérement des Loix de sa Patrie, c'est ce qui paroît par les amples Recueils qu'il fit. Il n'embrassa pas cependant la profession du Droit, parce qu'il avoit beaucoup plus d'inclination pour d'autres Sciences, & qu'il possédoit un riche patrimoine. Il retourna en Irlande au mois de Juin de l'an 1678, & peu après son retour il épousa Lucie, fille du Chevalier Guillaume Domvile, Procureur-Général du Roi en Irlande, & de Brigitte Lake, fille du Chevalier Thomas Lake, Sécretaire d'Etat de la Reine Elizabeth & du Roi Jaques I. Pendant toute sa vie Mr. Molyneux fut fort détourné de l'étude par les traverses auxquelles il fut exposé; dès son enfance il eut la pierre dans le rein gauche; & trois mois après son mariage, sa femme, qu'il aimoit passionnément, fut attaquée de convulsions, suivies bientôt de la perte de sa vuë & de violens maux de tête, qui la firent cruellement souffrir pendant treize ans jusqu'à sa mort, sans lui laisser que peu ou point de relâche. Des épreuves de cette nature auroient fait perdre entiérement le goût de l'étude à un homme d'un esprit moins Philosophique & d'un caractére moins Chrétien; & si malgré ces obstacles Mr. Molyneux n'a pas laissé de se distinguer dans la République des Lettres, que n'auroit-il pas fait, s'il eût eu de la santé, des forces, & qu'il eût été exempt de chagrin & de douleur? Son panchant le portoit fortement aux Mathématiques & à la Philosophie; dès qu'il fut dans l'Université, il conçut beaucoup de dégoût & de mépris pour les études Scholastiques qu'on y faisoit; & tout jeune encore, il entra de lui-même dans les voyes prescrites par Mylord Bacon & par la Société Royale, pour réussir dans les Sciences qu'il aimoit. Vers l'an 1681 il commença une Correspondance par Lettres avec Mr. Jean Flamsteed, Astronôme du Roi, qu'il entretint pendant plusieurs années, comme il paroît par quelques Lettres Originales (*b*), que nous donnerons dans les Remarques [*A*]. En 1683 il entreprit de former à Dublin une Société, qui travaillât dans les mêmes vuës que

(*b*) Qui nous ont été communiquées par Mr. *Jaques Hodgson*, Membre de la Société Royale, & Maître de l'Ecole Royale de Mathématiques de l'Hôpital de Christ à Londres.

[*A*] *Quelques Lettres Originales, que nous donnerons dans les Remarques.*]

„ Dublin le 17 Sept. 1681.

„ Monsieur,

„ L'honneur que vous m'avez fait par votre Lettre du 2 „ du courant, m'a fait un si grand plaisir, qu'avant que d'al„ ler plus loin, je crois qu'il est de mon devoir de vous en „ témoigner ma reconnoissance. Et d'abord je dois vous re„ mercier de la peine que vous prenez d'éprouver mes ver„ res. J'espére que leur bonté m'encouragera à les faire ser„ vir à quelque chose d'utile, surtout à présent qu'un des „ plus célébres Astronômes de l'Europe (pardon si je blesse „ votre modestie) a bien voulu me communiquer franche„ ment ses avis & ses directions. Je ne puis, Monsieur, „ qu'admirer en cela votre caractére généreux, qui vous fait „ porter la condescendance jusqu'à jetter les yeux sur un „ Novice dans ce bel Art, & jusqu'à le favoriser, sans qu'il „ ait encore rien paru de sa part, qui puisse mériter un si „ grand honneur. Car pour ce qui est des Observations „ de la derniére Eclipse de la Lune, ce sont en-vérité les „ premiéres de ce genre que j'ai faites (mais avec l'aide „ de Dieu & votre secours ce ne seront pas les derniéres), „ desorte que je ne puis y faire autant de fonds, que si elles „ étoient faites avec toutes l'exactitude que je souhaitterois; „ mais je me réjouïs, de ce qu'elles ne se sont pas trouvées „ mauvaises; & je regarde l'approbation que vous donnez à „ ce que je fais en ce genre, comme une assez grande ré„ compense de la peine & du travail de toute une année „ d'Observations, & un encouragement suffisant à continuer „ pendant toute ma vie. L'erreur que j'ai commise par rap„ port à l'obscurcissement du *Mons Porphyrites*, est venu „ certainement du grand éclat de cette tache, la plus brillan„ te qu'il y ait dans la Lune. Mais dans la suite je serai en „ garde contre des méprises de cet ordre, sur tout quand „ j'aurai les Lunettes que vous avez éprouves, & que j'at„ tends tous les jours. J'en serai d'autant plus content, que „ vous les approuvez; & je me flatte que vous ne trouverez „ pas mauvais, si je vous dis que ce ne sera pas la derniére „ fois que je vous importunerai pour des choses de cette na„ ture. Mais, je vous l'avouë, Monsieur, je n'ai pas eu l'a„ vantage que j'espére avoir dans la suite. Une chose qui „ me manquoit, c'étoit le secours d'un homme versé dans la „ connoissance des Astres. Mais votre générosité me four„ nit à cet égard abondamment, & au-delà de ce que je mé„ rite ce dont j'ai besoin, & je ne pourrai jamais m'acquit„ ter envers vous. Une autre chose qui me fait de la peine, „ c'est que je suis ici dans un Pays où tout manque, & sur„ tout les habiles Ouvriers, desorte que je n'ai absolument „ point d'instrumens sur l'exactitude desquels je puisse comp„ ter. Mais j'espére que sur cet article-là encore je serai „ bientôt hors de peine, & je sai que lorsque j'envoyerai à „ Londres pour en avoir quelques-uns, vous ne me refuse„ rez pas votre assistance, en les choisissant pour moi. Je „ vous remercie aussi de tout mon cœur de m'avoir communi„ qué votre méthode pour connoître les erreurs d'un Instru„ ment; j'en avois grand besoin, & j'en ferai usage dans la „ suite. Je sai que la connoissance sure du tems est d'une „ grande importance dans les Observations Astronomiques. „ Je n'ai pas d'instrumens pour employer aussi exactement „ que je le voudrois la méthode la plus sure, qui est de pren„ dre la hauteur de quelque Etoile fixe; mais je régle ma „ pendule par le moyen d'une Méridienne, trouvée avec „ un des Instrumens d'Hevelius, & décrite *Cap.* 16. p. 354. „ *Mach. Calest.* en accordant quelque chose pour l'Equation „ du tems. Mais je me trouve quelquefois embarrassé sur „ cet article, parce qu'il y a tant & de si différentes équations „ du tems, que je ne sai presque à laquelle m'en tenir. Mr. „ Huygens in *Horol. Oscill.* en a une, les *Transactions* en ont „ une autre, *l'Almanac Royal* une troisiéme. Je suis donc „ obligé de vous prier de me faire part de vos lumiéres sur „ ce sujet; marquez moi aussi, je vous prie, si vous avez „ une méthode plus sure pour trouver une Méridienne, car „ on en a besoin non seulement dans l'Astronomie, mais en„ core pour déterminer la Variation de l'Aimant, sur laquel„ le j'ai tenté de faire quelque chose, quoiqu'avec peu d'ex„ actitude. J'attens avec impatience de vous les immersions „ du premier Satellite de Jupiter. J'espére que nous pour„ rons régler par-là la différence de nos Méridiens; & c'est„ là, à ce qu'il me paroît, le premier pas pour les recherches „ Astronomiques aussi-bien que pour la Géographie & pour „ la Navigation. Je quitte ici ce qui regarde l'Astronomie, „ pour vous demander, Monsieur, des éclaircissemens sur „ un autre sujet, touchant le Canon & les Mortiers. Nous „ avons ici un certain Mr. Wotton, qui m'a montré des Ta„ bles, de rangées Horizontales, calculées (à ce qu'il dit) „ par vous. Vous y mettez 42 degrés pour la moitié de l'in„ clinaison du plus grand jet; au-lieu que je conçois qu'on „ pourroit démontrer, qu'il faut 45 degrés pour le jet le

„ plus

que la Société Royale de Londres. Il s'adressa d'âbord, pour faire réussir ce dessein au Docteur St. George Ashe, depuis Principal du Collége de la Trinité à Dublin, & Eveque de Derry. Il trouva bientôt quel-

„ plus grand; car *Torricelli* a démontré, que les jets ont entre eux la même proportion que le double des Sinus de l'élevation: si cela est, il faut certainement que 45 degrés soit le jet le plus grand; car comme le Sinus du double de 45° (c'est-à-dire le Sinus de 90°) est plus grand qu'aucun autre Sinus, de-même le jet à 45° doit être plus grand qu'aucun autre. Mais ce qui en a peut-être trompé plusieurs à cet égard, c'est le fond qu'ils ont fait sur les Expériences faites sur les Inclinaisons de 45. 44. 43. 42. 41 &c. qui ne différent guéres en comparaison de 70. 75. 80 degrés. Desorte qu'il est fort difficile de déterminer par l'expérience le plus grand jet, sur-tout lorsqu'on fait usage d'un percussif aussi peu réglé dans son effet que la poudre à Canon, laquelle malgré toutes les précautions possibles produira rarement les mêmes jets: l'incertitude n'est pas moins grande dans l'Arbalête, à cause de la petitesse de son jet, la différence dans les moindres degrés de 40 à 45 n'étant que de quelques pieds, & cette variation n'étant pas toujours égale avec la même Arbalête. Je prens, Monsieur, la liberté de vous proposer ceci, parce qu'un de mes amis a fait la dépense de faire fondre une petite piéce, avec laquelle je fais tous les jours des Expériences & des Observations; ce qui me rend curieux de savoir ce qu'on peut dire sur ce sujet. Si les remarques que j'ai faites ont le bonheur de vous plaire, je vous communiquerai librement le peu que j'en ai; mais la proximité de l'Hiver nous a empêché de nous engager en diverses recherches que nous avons dessein de faire, nous espérons d'y revenir au Printems prochain. Peut-être qu'en même tems je pourrai vous prier de me faire part de vos lumiéres sur divers points qui y ont du rapport. Je finirai ici en vous réitérant mes remercimens de votre complaisance extraordinaire & de votre bonté pour moi, par laquelle vous m'avez mis dans une entiére impuissance de jamais m'acquitter, si ce n'est en me disant,

„ Monsieur,

„ Votre très-reconnoissant & très-
„ humble Serviteur, & Affectionné
„ Ami,

Guill. Molyneux.

„ P. S. Quand vous voudrez me faire l'honneur de m'écrire, vous n'aurez qu'à adresser vos Lettres à votre Serviteur, chez son pere proche de la Porte d'Ormond à Dublin en Irlande. Marquez-moi, je vous prie, de quelle maniére je dois m'y prendre pour vous faire parvenir mes fatigantes Lettres: car comme vous demeurez à Greenwich, où il n'y point de Poste, je ne sai où vous adresser mes Lettres à Londres."

„ G. M.

„ Dublin le 7 Août 1684.

„ Monsieur,

„ J'ai reçu trois de vos Lettres depuis ma derniére. Dans la premiére, datée du 12 Juin, vous me dites que vous pouvez aisément prouver, que le Telescope grossit les Objets à peu prés en raison de la longueur du foyer du Verre Objectif, à la longueur du foyer du Verre Oculaire. Vous m'obligerez, si à votre loisir vous voulez bien m'en communiquer la preuve. Je suis très-convaincu de la vérité de ce que vous dites, touchant la maniére distincte de la Vision au travers du Télescope. Le Livre de Mr. Huygens dont je vous ai parlé est intitulé, *Astroscopia compendiaria Tubi optici molimine liberata.* C'est seulement une invention pour se servir de grands Verres, sans l'embarras d'un Tube. Si le Livre vous tombe entre les mains, je vous prie de me dire votre sentiment sur la méthode qu'il propose, si vous la croyez praticable. J'ai le Livre, mais il me paroît que cette invention n'est pas sure, & qu'elle a besoin d'être perfectionnée. Il y a environ un mois que vos Eclipses des Satellites, inférées dans les *Transactions*, nous sont parvenuës. Votre Méthode de trouver par le Globe Terrestre, où ces Eclipses seront visibles, est très-ingénieuse, & fort bien pensée. Le Ciel fut tout couvert ici le 2 de Juillet, desorte que nous ne pûmes voir l'Eclipse; vers la fin seulement nous vîmes fort bien le Soleil, & nous en déterminâmes la fin à 3 H. 56'. Un certain Mr. Osburn a observé proche de Tredagh, qui est à la Latitude de 53°. 40'. & à la même Longitude que Dublin, *le Commencement* à 1 H. 37'. 30". *La fin* à 3 H. 56'. 20". Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'avez communiqué sur ce sujet, aussi bien que de l'Eclipse de Lune du 16 Juin. Je vous ai dit ci-devant, qu'on a publié derniérement à Paris l'*Art de jetter les Bombes*; on m'a dit depuis, que Mr. Blondel, qui enseigne les Mathématiques au Dauphin, en est l'Auteur. Savoir s'il y a quelque chose de neuf, & de plus curieux que ce que l'on fait communément là-dessus, c'est ce que je ne puis dire. Ce que je sai, c'est qu'à en juger par les Rélations qu'on trouve dans les Gazettes, & dans les Papiers publics de ce qui s'est passé au Siége (ou plutôt au bombardement, comme ils l'appellent à présent) de Génes, nous pouvons conclure que les François ne sont pas plus habiles à tirer que leurs Voisins, si même ils le sont autant; car on nous apprend, que de 14000 bombes qu'on a tirées, il n'y en a eu que 6000 qui ont fait effet, y en ayant eu 4000 qui n'ont pas porté assez loin, & sont tombées dans la mer, & 4000 ont crevé en l'air, avant que d'être parvenuës à la Ville. Ce qui vient uniquement de n'avoir pas proportionné leur fusée au tems de leur coup, lequel peut être connu avec autant de certitude par la doctrine des projections, que le jet: il paroît même par celles qui sont tombées en mer, qu'ils se sont trompés aussi par rapport à ce dernier; ensorte, autant que je puis le voir, qu'ils ont tiré au hazard, ayant d'aussi grands Objets, que des grandes Villes. Il est vrai qu'ils tiroient de dessus des Vaisseaux, ce qui peut excuser un peu. J'ai reçu Samedi mon Horloge en bon état par les soins obligeans de Mr. Gardiner. Je vous prie de suppléer auprès de lui à ce qui peut manquer aux témoignages de ma reconnoissance, & de lui marquer toute la sensibilité de votre ami. L'Horloge promet, & va jusqu'à présent très-bien. Mr. Acton est de retour auprès de nous, chargé de quantité de curiosités qu'il a prises dans votre conversation, & dont il vous fait bien ses remercimens; je vois par-là, que les Irlandois sont déterminés à être vos débiteurs; au nombre desquels je me conterai toujours, étant

„ Votre très humble Serviteur,
„ & très-affectionné Ami.

„ GUILL. MOLYNEUX.

„ Dans une Assemblée de notre Société tenuë cette semaine, on a produit une Pierre tirée de la Vessie du Cuisinier d'un Gentilhomme de la Campagne, mort depuis peu. Elle a $3\frac{5}{16}$ pouces de long, $3\frac{4}{16}$ de large, $2\frac{4}{16}$ d'épaisseur. Elle a en rond à son plus grand diamétre $10\frac{5}{16}$, & à son plus petit diamétre 10 pouces. Elle pése $1\frac{147}{1000}$ Livre Averdupois *. C'est-à-dire une Livre & 2 onces (ou 18 onces) & quelque chose de plus. Celui qui la posséde, en a ôté à un bout fort inutilement, une quantité assez considérable, selon sa description bien 2 onces, pour lui donner une figure réguliére; car ce qu'il a ôté étoit une espéce d'excrescence raboteuse, desorte qu'on peut compter que la pierre en son entier pesoit 20 onces Averdupois".

* Poids de 16 Onces à la Livre.

„ Dublin le 16 Déc. 1684.

„ Monsieur,

„ J'ai différé jusqu'à présent à répondre à votre Lettre du 4 Octobre, en partie à cause que quelques affaires, dont notre Viceroi m'a chargé, m'en ont empêché, & en partie, parce que j'attendois que la derniére Eclipse de la Lune me fournît quelque chose, qui pût vous faire plaisir. A présent je suis dégagé des deux côtés; du premier, tout-à-fait à ma satisfaction; mais j'ai été entiérement trompé dans mes espérances sur le dernier article, à cause du tems nébuleux. J'espére que vous l'aurez eu plus favorable. A l'occasion de cette Eclipse, il faut que je vous fasse mes plaintes, & que j'implore votre secours. Vous nous enseignez dans vos Tables, imprimées avec les Oeuvres du Chevalier Jonas Moore, qu'après avoir trouvé le tems de la Conjonction moyenne, ou de l'Opposition, par l'addition ou la soustraction de l'intervalle, selon que le cas l'exige, *& pour plus grande certitude*, dites-vous, *calculés pour ce même tems le véritable lieu du Soleil & de la Lune dans leurs Orbites.* Cependant dans tous les essais que j'ai faits, les lieux du Soleil & de la Lune dans leurs Orbites calculés pour ce tems-là, ne donnent jamais la somme de l'opposition, mais il y a toujours une différence de quelques minutes. Par exemple dans la derniére Eclipse de la Lune le tems de la Conjonction moyenne étoit le 11 Décembre H. 3. 53'. 49": l'Anomalie moyenne du Soleil pour ce tems-là étoit 5'. 24°. 8'. 29". Le lieu de la Lune 9s. 00. 51'. 27". L'Anomalie moyenne de la Lune 1. 4°. 41'. 42". le Lieu moyen de la Lune dans son Orbite 2. 27°. 37'. 50". la Lune éloignée de l'opposition 0s. 3°. 13'. 37". l'Intervalle à ajoûter 6. H. 4'. 32". par conséquent le tems moyen de la véritable opposition, le 11 Décembre 1684. 9h 58'. 21". & alors le lieu du Soleil étoit 9s. 1°. 7' 0". le lieu de la Lune dans l'Orbite 3s. 1°. 45'. 52". Si la différence vient de quelque erreur de calcul, je pourrai y remédier dans la suite par plus d'exactitude; mais si elle vient des Tables, je suis sans ressource: car je ne vois pas de raison, si tout est bien calculé, pourquoi il y a la moindre variation entre les lieux du Soleil & de la Lune pour ce dernier tems. Car si cela est, on pourroit passer bien des heures à calculer le lieu du Soleil & de la Lune, & à régler la proportion pour l'intervalle, avant que de donner au but, ce qui est une peine que peu de personnes voudront se donner. D'ailleurs je ne conçois pas comment on peut manquer, si les nombres des Tables sont justes. Je vous prie de me dire votre sentiment là-dessus, & de me redresser. Votre derniére rouloit principalement sur l'aggrandissement des Objets par les Télescopes, je suis charmé que nous soyons d'accord dans la démonstration à cet égard. Il y a environ un an, que j'ai écrit une feuille ou deux sur ce sujet, où je démontrois la chose exactement selon votre opinion par

quelques Savans de mérite, qui s'assembloient à des tems réglés, pour former un Corps soumis à de certaines Loix. Leur nombre augmenta assez promptement; le Chevalier Guillaume Petty fut leur premier Pré-

„ par des figures & des Calculs. Sur ce que vous m'avez marqué j'ai consulté Gregory dans son *Optica promota*; & je trouve qu'il est effectivement pour l'essentiel du même sentiment, comme vous pouvez le voir dans la *Prop.* 53, & à la p. 93 & 95 dans son *Epilogus*; mais il s'exprime obscurément, & à sa maniére. Je vous suis très-obligé, de m'avoir procuré enfin la seconde *Machina Cœlestis* d'Hévelius. Cet Ouvrage, joint à quelques autres Piéces, que mon frere a achetées derniérement pour moi à une Auction à Leyde, achévent de completter ma petite Bibliothéque de ses Oeuvres. Mon frere a employé à cette vente une assez bonne somme pour moi; entre autres Livres il m'a acheté *Kepler de Motu Stellæ* ♂, & ses *Tables Rudolphines*, reliés ensemble, pour six Schellings & demi; à assez juste prix, à ce qu'il me semble. Je vous remercie de vôtre Rélation & de la Figure de la Cométe, qui a paru à Rome au mois de Juin & de Juillet de cette année. J'en ai fait part à l'Evêque de Ferns, le Docteur Marsh, en dernier lieu Principal de notre Collége. C'est un homme savant, & qui posséde très-bien la matiére des Cométes. Je suis

„ Votre très-humble Serviteur,
„ & affectionné Ami,

„ Guill. Molyneux.

„ Dublin, le 20 Février 168½.

„ Je vous aurois remercié plutôt très-cordialement de vôtre derniére, si la mort de mon fils unique ne m'avoit mis hors d'état d'écrire. Mais il ne faut pas que la mélancholie me fasse oublier mon devoir, en vous remerciant du présent que vous m'avez fait par votre derniére des nombres des satellites, & de l'obligeante promesse que vous me faites de m'envoyer le reste de ce qui y a du rapport, en y ajoûtant vos directions sur la maniére d'en faire usage. Celles-ci, je vous assure, me feront grand plaisir, toutes les fois que votre tems vous permettra de m'en faire part. Je vous prie très-instamment de me dire votre avis plus en détail touchant mon Cadran, que Whitehead vous a montré. Vous me priez de l'éprouver sur deux Etoiles raisonnablement éloignées du Méridien de chaque côté en même tems. Peut-être, quand Whitehead vous l'a porté, l'avez vous essayé de cette maniére; mais permettez-moi de vous faire souvenir, que lorsque l'Instrument ne faisoit que de sortir des mains de l'Ouvrier, les Verres du Télescope, n'étoient point rectifiés, & devoient par conséquent faire un faux effet. D'ailleurs il faut que j'avoue que les piéces qui portent les Verres sont trop foibles & trop courbées, ce qui fait que l'Instrument n'opére pas exactement; mais j'ai un moyen facile de remédier à ce défaut. Il ne faut donc pas que vous vous régliez pour la Théorie de l'Instrument, sur ce que vous avez vu peut-être que le mien fait, parce qu'il sortoit des mains de l'Ouvrier, & qu'il n'étoit point rectifié. Mais ce que je vous demande, c'est de me dire franchement ce que vous pensez de la Théorie de cet Instrument, & si, en supposant qu'il opére bien dans toutes ses parties, il n'est pas propre à indiquer d'une maniére claire & simple le moment précis du tems par le moyen du Soleil & des Etoiles, sans l'embarras du calcul des Triangles; & si vous ne croyez pas que par le secours de cet Instrument on peut prendre très-exactement les distances horaires des Etoiles du Méridien. C'est-là tout ce que je demande, je laisse d'ailleurs ce qu'il y a de fautif dans l'Ouvrage, on y remédiera aisément avec le tems. Je vous prie de me dire sur tout cela votre sentiment sans détour & avec franchise; & aussi si vous n'approuvez pas en général mon invention d'approprier un Télescope à un Cadran Horizontal par une attache aussi curieuse que celle que vous voyez dans le mien, pour observer les distances horaires des Etoiles du Méridien. Et afin de vous encourager à me dire plus librement votre pensée sur ce sujet, je vous avouerai ingénument que l'épreuve que vous m'avez prescrite sur deux Etoiles éloignées de chaque côté du Méridien, ne réussit pas fort exactement; mais je sai où gît le défaut, & je puis y remédier aisément, mais je n'ai pas encore eu le loisir de le faire. Je vous ai de l'obligation de la peine que vous prenez d'instruire Whitehead par rapport au Quart de Cercle qu'il doit faire pour notre Collége. Il en demande 25 Livres sterling; mais je lui ai écrit derniérement; & à moins qu'il ne se contente de 20 Livres, je ne crois pas que le marché ait lieu, car on ne leur a pas accordé davantage pour acquérir un Instrument. S'il entreprend la chose à ce prix-là, j'espére que vous voudrez bien y avoir l'œuil de tems en tems, & voir comment cela va, & lui donner vos avis sur ce sujet; car je me suis engagé d'honneur, que la Piéce seroit exacte & parfaite. Mandez-moi, je vous prie, si jamais vous avez pu faire aller vos horloges si juste, que vous ayez pu confirmer par l'expérience de toute une année vos Tables de l'Equation du Tems. Ce qui m'engage à vous faire cette demande, c'est qu'en dernier lieu, c'est-à-dire pendant ces quatre derniers mois, je crois que ma Pendule, dont j'ai donné douze Livres sterling à Mr. Garrat, a été amenée à un tel point de justesse, qu'elle mesure exactement le tems moyen, & que durant tout cet intervalle elle a été constamment d'accord avec vos Tables d'Equation & les a confirmées. Ce n'a pas été, je vous assure, une petite satisfaction pour moi, que mon illustre Ami soit venu à bout d'une chose, qui a été la croix de tous les Astronômes; & quoiqu'ils conviennent tous qu'il y a de l'inégalité entre les jours naturels, ils ont tous donné à gauche, quand il a été question de la déterminer au juste. Dites-moi je vous prie votre sentiment particulier sur cet article, & si l'expérience de votre propre Pendule a confirmé vos Tables d'Equation des jours naturels. Je m'apperçois que la dispute qu'il y a entre Hevelius & nos Astronômes Anglois ne finira jamais, tant que le bon homme vivra; si la chose est telle que vous dites, je trouve que Hevelius est blâmable, de ne pas avouër nettement le fait par rapport à la contestation qu'il y a sur ses instrumens & ceux de Mr. Halley. Car, comme vous le remarquez fort bien, il appelle le Quart-de-Cercle de Mr. Halley un Sextant, & quoiqu'il n'ait que deux pieds de Rayon, il en parle comme d'un fort grand instrument: & c'est ce qui a donné occasion à mon erreur, en me faisant croire que c'est le même Instrument dont Mr. Halley s'étoit servi à l'Eglise de St. Hélène. Mais, je vous prie, de me dire naturellement ce que vous pensez des Observations de Hevelius. Certainement si avec ses Lunettes simples il peut aller jusqu'à 5 secondes, c'est tout ce que l'on peut attendre de quelqu'un, muni même des Lunettes les plus parfaites. Car quelles que soient les Lunettes, j'estime qu'il est impossible d'en venir à une plus grande précision & à une plus parfaite exactitude dans les divisions, soit par les Diagonales, les Vis, soit par d'autres moyens, sinon dans des Instrumens beaucoup plus grands, qu'aucun de ceux dont nous ayons jusqu'à présent ouï parler. J'apprens que Mr. Halley, fait imprimer une Lettre contre l'*Annus Climactericus* de Hevelius; mais surement la honte ne peut lui permettre de contredire le magnifique éloge qu'il fait des Instrumens de Hevelius dans sa Lettre, insérée dans cet Ouvrage; & il ne peut guéres se sauver non plus en donnant une autre explication de cette Lettre; elle est trop simple & trop litérale pour qu'on puisse s'y tromper. Je ne sai comment il se tirera d'affaire. Aussitôt que son Ecrit paroîtra, je vous prie de l'envoyer, s'il peut se plier dans une Lettre. J'ai appris aussi que Mr. Halley a été nommé premier Clerc ou Sous-Sécretaire de la Société Royale, félicitez-l'en, s'il vous plaît, de ma part, & dites-lui que je serois bien aise d'être en correspondance avec lui. Mais après tout Hevelius est à blâmer, de ce qu'il ne dit pas un mot de ce qui peut être accordé pour la correction de l'Instrument de Mr. Halley; je suis surpris, en vérité, de sa mauvaise foi à cet égard. Du reste, je le répéte, quoiqu'il en soit, si Hevelius mesure les distances & les hauteurs jusqu'à 5 secondes, c'est tout ce que l'on peut attendre d'un homme, & si ma mémoire ne me trompe, vous me fites voir lorsque j'étois avec vous à l'Observatoire, que Hevelius & vous différiez si peu que rien, d'une seule seconde, *in contemnendâ minuti parte*. J'ai à vous prier de me communiquer vos Observations des huit distances suivantes, aussi bien que les Déclinaisons de ces Etoiles telles que vous les avez observées. Vous devinerez bien pourquoi je vous les demande, mais je sai aussi que vous ne me refuserez pas ce que vous accordez à Hevelius: *Distantiæ desideratæ, Lucidæ* ♈ *a Parallisia; Parallisii a Poluce; Pollucis a Regulo* ♌, *a Spica* ♍, *Spicæ* ♍ *a superiore in manu Serpentarii; Superioris in manu Serpentarii ab Aquila; Aquilæ a Marchab; Marchab a Lucida* ♈ *cum earum Declinationibus.* J'apprends que les mouvemens sont enfin un peu calmés dans la Société Royale. Il est certain que si Mr. H*** veut s'en donner la peine, il s'acquittera fort bien de cet emploi; mais je crains qu'il n'aime un peu trop ses aises; & dans ce cas-là, toutes les Correspondances sont à vau-l'eau. Mais vous autres qui êtes de ses Amis, vous devez le solliciter de s'y porter avec ardeur. Je comprens par ce que j'ai appris, que tout ce feu a été un effet de la passion, parce que les choses n'alloient pas au gré de chaque parti. J'entens aussi qu'il y a un certain nombre de personnes dans la Société, qui voudroient bien que tous les autres suivissent leur inutile méthode de Philosopher; je veux parler de la recherche des Coquilles, des Insectes &c. en négligeant les autres parties de la Philosophie qui sont d'une utilité réelle au Genre-humain; & qui méprisent mal à propos les Mathématiques, comme un Science qui met obstacle à l'étude de la Nature, que tous les gens éclairés conviennent, qu'on ne peut faire rien de solide & d'utile dans la Philosophie sans elles. Il nous est venu derniérement ici de la Campagne un homme, nommé Jonathan Alland, qui prétend avoir découvert les Longitudes; c'est un homme qui ignore entiérement les Mathématiques & l'Astronomie, & néanmoins il prétend à cette découverte, je crois, par inspiration, car il n'a pas d'autre raison. Il a déja importuné plusieurs fois notre Société de ses pauvretés; tout ce qu'il propose ne va point au fait; & néanmoins il est si entêté, qu'il va faire imprimer ses follies, & qu'il a déja engagé un misérable Barbouilleur d'Almanac Astrologique de cette Ville, de mettre au devant de son Almanac, que la Société de Dublin a approuvé ses extravagances (*d'Alland*), tandis qu'il n'y a rien de plus faux; car nous lui avons plusieurs fois dit civilement, qu'il verroit son erreur, en sautant un fossé,

„ mais

Président, & Mr. Molyneux leur premier Sécretaire. Cette société continua ses assemblées jusqu'en l'année 1688, que les troubles la dispersérent. Les talens & le Savoir de Mr. Molyneux le firent connoître

„ mais quoiqu'il ne soit qu'un âne, il se croit le plus habile homme du monde. En deux mots, il prétend trouver la Longitude, par la distance de la Lune des Etoiles fixes; & il croit avoir inventé un Instrument, pour éviter les erreurs de la refraction & des Parallaxes; tandis qu'il est sûr que le pauvre homme n'avoit jamais ouï parler ni de Refraction ni de Parallaxe, avant que notre Société lui en eût donné l'idée, & encore à présent n'est-il pas parfaitement au fait de l'une ni de l'autre. D'ailleurs il table principalement sur les *Ephémérides de Gadbury*; Jugez par-là du joli Ouvrage qu'il fera. Mais je vous ai amusé trop longtems. Je suis

„ Votre très-humble Serviteur
„ Guill. Molyneux.

„ Dublin le 11 Mai 1686.

„ Mon très-honoré Ami,

„ Celui qui me fera la grace de vous remettre celle ci, n'a pas besoin d'autre recommandation auprès de vous, que de vous informer de son nom; c'est Mr. St. George Ashe, Membre de notre Collége, où il est Professeur en Mathématiques; zèlé pour l'avancement des Sciences Mathématiques & Philosophiques, & profond dans les unes & les autres. Ce qui joint à sa candeur naturelle, à sa modestie, & à son bon caractére, vous fera trouver du plaisir dans sa conversation, & le rend digne des marques de civilité, que vous donnez naturellement à tous les Etrangers qui vous rendent visite, mais surtout à ceux, en qui vous trouvez du mérite & du savoir. Il ne le sait pas encore bien, mais il pourroit peut-être aller à Paris; en ce cas-là j'espére que vous voudrez bien lui donner une Lettre pour Mr. Cassini, pour qu'il puisse être reçu de ce grand-homme avec autant d'honnêteté, que je l'ai été ci-devant à votre considération. Ce Mr. Ashe est celui qui a mis en train dans le Collége de Dublin, le projet d'acquérir quelques Instrumens d'Astronomie, & de faire quelque chose dans cette Science; c'est en particulier à sa sollicitation que Whitehead travaille présentement à un Quart de Cercle. Ainsi vous lui ferez grand plaisir de lui faire voir votre maniére d'observer, & de vous servir de vos Instrumens, comme aussi de le mener à quelque heure de loisir chez Whitehead pour voir ce qu'il fait. Je ne m'étendrai pas davantage aujourd'hui, seulement je vous prie de vous souvenir, de répondre à ma derniére du 20 Février. Mr. Ashe attend que je finisse, je suis

„ Votre très-sincére Ami & très-humble
„ Serviteur

„ Guill. Molyneux.

„ Mon très-estimé Ami,

„ Après un long silence de votre part, j'ai été ranimé par votre Lettre du 17 Août dernier, que j'ai reçue il y a environ un mois par les mains d'un Mr. Cook. Je vous en aurois plutôt accusé la reception, mais j'attendois tous les jours le Quart de Cercle, ce qui me donnoit de la répugnance à écrire, afin de pouvoir vous en dire tout d'un tems ma pensée: je ne l'ai reçu que depuis environ huit jours; ainsi j'espére que vous excuserez mon retardement. Je ne puis, Monsieur, que vous témoigner ma sincére reconnoissance, au sujet de votre derniére, pour les peines que vous vous y êtes données en ma faveur. C'étoit à coup sûr un grand travail de copier les Tables, & les Instrumens; & je vous dois mille & mille remercimens; mais je crois qu'il faut que je vous paye de ma monnoye ordinaire, *Verbibus & preterea nihil*. Cependant si vous les agréez, je m'estimerai aussi heureux, que si je vous avois présenté quelque chose de considérable. Mais je suis obligé néanmoins d'avouër franchement, que quoique je croye être en état, à la faveur des directions que vous m'avez déjà données, de faire votre Instrument, je ne le comprens pas assez pour m'en servir; & j'ignore absolument son usage. Je suis donc obligé d'avoir encore recours à vous, & de vous donner la peine de me l'expliquer. Mr. Ashe me pique de vous présenter ses très-humbles services, & de vous remercier de la maniére obligeante dont vous l'avez traité à l'Observatoire. Je le fais de tout mon Cœur, aussi bien pour ma part que pour la sienne, lui ayant donné une Lettre de recommandation pour vous. J'en aurois fait autant à Mr. Osburn, qui est à présent à Londres, mais il est parti d'ici, que j'étois absent. Je suis néanmoins persuadé que s'il a souhaité de se trouver avec vous à l'Observatoire, vous lui aurez témoigné cette honnêteté, qui vous est naturelle pour les Etrangers de mérite. Le Quart de Cercle est à présent posé, auprès de moi, je l'ai examiné la Sémaine passée, il me paroit en vérité un Chef d'Oeuvre, & aussi bien fait, qu'aucun que j'aye jamais vu. Le Piedestal, les Colliers, & les alvéoles de l'Axe sont très-forts & bien travaillés, de même que les demi-cercles, & les vis perpétuels, & il n'y manque rien pour fixer le tout. Nous nous reposons sur vous, pour le commencement des divisions; mais quand il sera à la place qui lui est destinée, nous l'examinerons de nouveau; pour ce qui est de l'exactitude des autres divisions, il faut s'en rapporter à l'Ouvrier. Je vous prie de me dire, si après avoir trouvé le commencement des divisions, en considérant un objet éloigné, & en renversant un Quart de Cercle, si, dis-je, le Quart de Cercle ne marque pas de ce point de division de Rayon, c'est-à-dire 60 degrés, & divisant ensuite cela par moitié, s'il ne marque pas 30 degrés pour completter le Quart de Cercle. Je vous fais cette question, parce que je ne m'entends point du tout à la Méchanique de la division d'un Instrument, que je serois charmé d'apprendre de vous; c'est pourquoi je vous prie de m'en instruire. La vis sur le limbe, qui mesure les révolutions, est très-curieuse, & meut avec une douceur & une régularité admirable l'*Index*. Mais il faut que j'avouë pourtant, que celui de notre Instrument ne me satisfait pas parfaitement jusqu'à plus ample information. Car, en premier lieu, je souhaitterois de savoir, comment je puis connoître surement combien il faut de révolutions & de parties pour faire un Angle? Je sai fort bien, que quand j'aurai trouvé une fois combien il en faut pour faire un Angle, je puis dresser une Table, qui marque combien il en faut pour faire un autre Angle. Mais ma difficulté consiste à savoir trouver le premier. La seconde chose qui m'arrête; c'est que je trouve en jettant les yeux sur le Limbe, que lorsque l'*Index* est à 60 degrés, il est aussi à 765 V 00; & par conséquent à 30 degrés, il sera à 382 V 50; or c'est ce que je puis vous assurer qu'il n'est point, il s'en faut de V 50, c'est-à-dire d'une demie révolution: De même à 15 degrés, il doit être à 191 V 25, au-lieu qu'il est à 191 V 50, à un quart de révolution de trop. Marquez-moi je vous prie ce que vous pensez là-dessus, & dites-moi aussi ce qu'il faut faire lorsque l'Angle marqué par les Révolutions, & celui qui est marqué par les parties, différent, auquel doit-on s'en tenir? si vous dites à celui que montrent les Diagonales; pourquoi donc cette vis & cette rouë? Car je crois en vérité, que nous aurons de la peine de les faire accorder à un quart de révolution près, ce qui fait plus d'une minute dans ce Quart de Cercle. Une autre chose que je ne sai comment rectifier, c'est que lorsque l'*Index* est à la division d'une Révolution entiére la petite Aiguille, qui montre les parties, doit être sur 100; ce qu'elle n'est pas; mais tantôt à 30, tantôt à 50 ou 70. Enfin je voudrois savoir par rapport à cette rouë à vis, & à ce Limbe accompagné d'une vis, qui en est le premier Inventeur; si c'est Mr. Hook dans sa Critique de *Hevelius*. Après vous avoir déjà tant fatigué, il pourra sembler peu raisonnable & même incivil de vous faire souvenir de quelque omission. Il faut cependant, fondé sur la bonté de votre caractére, que je vous fasse souvenir, avec tout le respect imaginable, d'être plus soigneux dans la suite de répondre aux articles de mes Lettres, tels qu'ils s'y trouvent. Ce qui vous a rendu plusieurs fois moins exact à cet égard, c'est que vous n'avez pas mes Lettres devant vous, quand vous y répondez; car je suis sûr que sans cela vous ne passeriez pas certaines choses, sans m'en dire un mot, comme cela vous est arrivé souvent. Pardonnez, mon cher Monsieur, la liberté que je prends, & soyez persuadé qu'elle part uniquement de l'ardent desir que j'ai de savoir pleinement votre sentiment sur chaque chose que je vous propose. Je n'aurois garde autrement d'oser être si hardi avec un homme que j'ai déjà tant importuné, & de qui j'ai tant de raisons de me dire

„ Le très-constant Ami, & le très-
„ humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Dublin le 13 Novembre 1686.

„ Monsieur,

„ - - - - - je vous remercie d'avoir répondu si fort en détail à ma derniére. Vous m'avez parfaitement satisfait en tout; & je suis bien aise d'apprendre de vous, que vous travaillez à un Traité de Dioptrique: car en vérité elle n'a jamais été bien traitée d'une maniére qui aille au fait, surtout par rapport à la combinaison des Verres dans le Télescope, dans le Microscope &c. Mandez-moi, je vous prie, quand vous pensez qu'elle paroîtra, aussi bien que vos Observations. Je m'apperçois que vous êtes du même sentiment que moi touchant la Vis, & le Limbe accompagné d'une Vis dans les Instrumens, de l'ordre de celui que j'ai. Mais si la Vis est si incertaine, comme elle l'est réellement, quel bel Ouvrage fera Mr. Hook, s'il s'y fie uniquement, sans avoir égard aux divisions diagonales, ainsi qu'il s'en vante? Je vous remercie de tout mon cœur des Eclipses de Satellites, que vous m'envoyez. J'en observerai autant que je pourrai. Vendredi prochain, il y aura une Eclipse considérable à la Lune; si le tems le permet, je l'observerai exactement ici, & je vous prie de me faire part des Observations que vous aurez faites de votre côté. La seule chose que j'ai mandée à Mr. Halley au sujet de nos Marées, est ce que je vous ai écrit il y a trois ans dans ma Lettre du 11 Août 1683; il n'y a pas je vous assure un iota de plus, ainsi vous ne devez pas vous défier de ma bonne volonté à cet égard. Il m'a proposé les mêmes questions que vous

„ me

tre en 1684 au Duc d'Ormond, le premier & le plus illustre Duc de ce nom, Viceroi d'Irlande, qui honora notre Savant de son estime; & ce fut principalement par le crédit de ce Seigneur, qu'il fut nommé

„ me fîtes dans ce tems-là, & je lui ai répondu de la même manière. A-la-vérité la seule question qu'il a ajoûtée, c'étoit, en quel endroit des côtes d'Irlande les deux Marées se rencontrent? Je ne lui répondis point alors là-dessus, parce que je n'avois pas encore pris les informations nécessaires; mais j'ai appris du depuis que c'est entre Carlingford en Irlande, & Solway-Frith en Ecosse. A présent que je m'apperçois, que j'ai si fort rempli mon papier, qu'il faudra une enveloppe à ma Lettre, je vous proposerai une question de Dioptrique. Dans un Microscope pourvu d'un Verre Objectif, & d'un Verre Oculaire, la distance entre l'Objet & le Verre Objectif est fort fixe & si déterminée, que si l'Objet est trop éloigné ou trop proche du Verre Objectif, tout est confus. Mais la distance entre l'Oculaire & l'Objectif est fort incertaine & indéterminée, ensorte qu'un pouce ou deux de plus ou de moins ne changent que fort peu l'apparence. Cela me paroît singulier, puisque dans un Télescope la distance entre l'Objectif & l'Oculaire est fixe & déterminée. Or je m'imagine que la raison de la Vision & de l'aggrandissement de l'Objet est la même dans le Télescope & dans le Microscope. D'où vient donc cette différence? je conçois encore, que le Verre Oculaire pour faire voir l'Objet distinctement, tant dans le Télescope que dans le Microscope, doit être placé à la distance de son foyer de la base distincte de l'Objectif. Faudra-t-il donc dire, que la base distincte de l'Objectif varie si fort dans le Microscope, qu'elle se trouve à des distances si différentes de l'Objectif? Je ne comprens point, comment cela peut être. Vous m'obligerez aussi en me faisant part de quelques-uns des beaux Problèmes de Dioptrique que vous dites avoir touchant les Télescopes; mais comme vous me dites, que vous avez dessein de les mettre dans un Ouvrage destiné au Public, je vous fais cette prière avec toute la soumission possible. Pour finir, continuez-moi, Mon Cher Monsieur, la bonne opinion que vous avez de moi, & que je ne souffre point, je vous prie, des petites querelles, & des piques, qu'il y a entre quelques personnes là-bas. J'étudie pour mon plaisir, & je corresponds avec les Savans pour m'instruire. Je ne prétends ni amasser de l'argent ni acquérir de la réputation par rien de ce que je fais, je le fais tout avec la même liberté que je respire l'air. Je n'envie à personne la réputation qu'il semble devoir acquérir par ses travaux, mais je suis disposé à y contribuer de tout mon pouvoir. Ensorte que je dédaigne d'être engagé dans les petites animosités qui régnent là. Et vous ne devez pas craindre que j'aye trop de confiance pour ceux, qui vous ont maltraité. Je pense que toute Correspondance est rompuë entre l'un d'eux & moi; & pour ce qui est de l'autre, la dernière Lettre que je lui ai écrite ne roule que sur la Philosophie & sur la Littérature, sans toucher le moins du monde à d'autres affaires qu'il peut y avoir entre lui & d'autres personnes..... Je suis & serai à jamais, comme je l'ai toujours protesté,

„ Votre très-obligé & très-humble
„ Serviteur, & Constant Ami;

„ Guill. Molyneux.

„ Dublin le 11 Décembre 1686.

„ Je m'apperçois à présent, mon très-digne Ami, que vous avez autant de bonté de cœur, que je vous ai toujours cru de savoir & de capacité. Par-là vous triomphez des mauvais artifices, & des desseins malins de vos ennemis, & vous les forcerez à devenir vos Amis s'il leur reste quelque sentiment d'humanité. Mais je me fais une peine d'en dire davantage sur ce sujet, & je vous remercie du soin que vous avez de ne me pas mêler là-dedans; quoique je doive vous dire, que quand j'ai la vérité, la raison, & la justice de mon côté, je ne me soucie point du tout de ce qu'eux ou d'autres, quels qu'ils soient, peuvent dire. Permettez-moi de vous rappeller à cette occasion, ce que je vous dis ci-devant de bouche, assis auprès de votre feu, il y a eu au mois de Septembre un an. Je vous conseillai alors de publier au-plutôt quelques-uns de vos Ouvrages, afin de vous assurer votre place. Je vous dis, combien il étoit aisé à des gens mal intentionnés de souffler aux oreilles du Roi, que vous viviez à ses dépens, & que vous ne faisiez rien. Que pour prévenir ces artifices de vos ennemis, il étoit d'autant plus nécessaire de faire paroître quelques-unes de vos Curiosités, d'une manière même pompeuse propre à plaire à un Prince & à le frapper. Si vos Observations ne sont pas encore achevées, & en état de voir le jour, ce que vous avez fait sur Jupiter & ses Satellites conviendroit le mieux, parce que cela répondroit particuliérement au but de la place que vous occupez, qui est de contribuer aux progrès de l'Astronomie & de la Navigation; & à l'égard de cette dernière, la Théorie que vous suivez pour dresser vos Tables des Marées, plairoit beaucoup. Si un François étoit le maître de tant de choses curieuses, que de bruit & de fracas ne feroit-il point? Je suis sûr que nous les verrions paroître avec une Dédicace au Grand Roi, enrichies de figures superbes sur de magnifique papier, & qu'on en feroit des présens à tous les Grands. C'est-là le secret de plaire à ceux qui sont en place, & de nous assurer leur estime: surtout dans les circonstances où vous êtes, lorsqu'actuellement des gens mal-intentionnés cherchent à vous supplanter. Voilà le conseil que je vous donne, & je suis très-persuadé que c'est le meilleur parti que vous puissiez prendre. Je sai que vous n'avez pas besoin de vous donner tant de mouvement pour vous conserver dans votre poste, & que vous avez suffisamment dequoi vivre sans cela. Mais que le Bien public ait quelque pouvoir sur vous, & vous y retienne, quand ce ne seroit que pour en écarter ceux, qui par paresse ou par négligence (vous savez qui je veux dire) n'y feroient que peu de chose ou plutôt rien, desorte que tout seroit perdu, & le Public privé des fruits qu'il peut raisonnablement espérer d'une si noble fondation, si elle est bien soutenuë. Mais c'en est assez sur cette affaire, j'abandonne le tout à vos réflexions. Je vous envoye par mon frere mes Observations de l'Eclipse de la Lune. Vous pouvez tabler sur celles que j'ai marquées comme certaines. J'ai corrigé mon horloge par les Etoiles circonpolaires, en observant leur arrivée au-dessous de l'Etoile polaire. Mr. Osburn a eu la commodité d'observer la fin de l'Eclipse à Droghéda, & l'a déterminée à moins d'une minute près, comme moi. La différence qu'il y a entre nos Méridiens est si peu que rien, lui étant presque droit à notre Nord. Mr. Ashe a déterminé aussi la fin au Collége, à moins de trois secondes comme moi; mais il n'a pas observé le commencement. Je compte donc que mon observation est assez exacte. Vous paroissez croire que j'ai le ménagement & l'usage du Quart de Cercle que Whitehead a fait dernièrement, puisque vous attendez de moi quelques Observations faites avec cet Instrument. Mais vous saurez qu'il a été fait pour l'usage de l'Université, & de Mr. Ashe le Professeur de Mathématiques; & que je ne l'ai eu en garde que trois ou quatre jours, depuis qu'il est arrivé. Il est à présent dressé dans le Collége, & Mr. Ashe en a soin. S'il fait quelque chose qui mérite de vous être communiqué, je l'engagerai à vous l'envoyer. Vous avez raison de dire, qu'Honoré Fabri ne fait ce qu'il dit dans son 5 & 6 paragraphe p. 141. Rien de plus sûr, mais ce n'est pas le seul endroit parmi une centaine où il raisonne aussi bien. A parler naturellement je ne connois aucun Auteur qui a écrit sur l'Optique, qui ne donne furieusement à gauche, quand il s'agit de la combinaison des Verres dans un tube. Ils se tirent fort bien d'affaire, tant qu'il ne s'agit que des Verres pris chacun à part, mais dès qu'ils les mettent ensemble, ils forment un mauvais composé: & je n'ai jamais pu me satisfaire sur cet article, jusqu'à ce que mon bon ami Mr. Flamstéed m'ait mis sur les voyes. Pour à présent je crois être assez au fait de toute la Théorie des Télescopes ordinaires. Je vous suis en-vérité bien obligé, Monsieur, de m'avoir communiqué, sans difficulté, vos Problêmes de Dioptrique; comptez que ce que vous me communiquez est aussi en sureté que chez vous, & je ne voudrois pas pour le monde entier publier rien d'un autre, pour lui en ravir la gloire. En vertu de cette protestation que je vous fais, je vous prierai instamment de continuer à me faire part de ce que vous faites; car vous m'obligez & me faites un extrême plaisir par là, & vous empêchez en quelque façon ce que vous faites de périr. Je vous prie donc de me communiquer la démonstration de votre dernier Problême touchant la base distincte, de deux Verres Objectifs l'un devant l'autre: à quoi vous joindrez tout ce qu'il vous plaira de me communiquer de plus en fait de Dioptrique. Ce que vous dites est vrai, que dans votre méthode un Objectif Convexe peut devenir, à l'aide d'un Concave d'une plus grande sphère, un Objectif pour un tube beaucoup plus long. Mais je ne sai s'il réussiroit mieux que les *Menisci* de *Kepler*, dont il parle dans la Prop. 130 &c. de sa Dioptrique. Quand vous aurez examiné le Microscope, mandez-moi je vous prie votre sentiment sur ce que je vous ai proposé dernièrement à ce sujet. Je suis toujours

„ Votre très affectionné Ami,
„ & très-humble Serviteur

„ Guillaume Molyneux.

„ P. S.

„ Dans l'*Introduction* à votre *Doctrine* [illegible] Oeuvres du Chevalier Jean Moore, pa[illegible] Tycho Brahé, vous dites qu'il accorde [illegible] vement diurne en 24 heures. Je vous [illegible] me dire, si ce n'est pas une méprise: car tous ceux q[illegible] Système, comme Gassendi, Riccioli, & Ty[illegible], disent nettement le contraire, & que la Terre est immobile. Il est bien vrai que *Longomontan* a ajoûté au Systême de Tycho le mouvement diurne de la Terre sur son *Axe en 24 heures. Mais si Gassendi* & Riccioli se sont trompés, Tycho lui-même ne l'admettoit point. Communiquez-moi je vous prie vos pensées sur cet article.

„ Dublin le 1 Février 1687.

„ Je dois réponse à deux Lettres de mon bon ami, dont je le remercie, m'ayant infiniment obligé par les solutions & les démonstrations de vos Problêmes Dioptriques. Votre première du 5 Janvier me fait espérer de voir paroître „ bien-

mé Inspecteur-Général des Bâtimens du Roi & premier Ingénieur, conjointement avec le Chevaliur Guillaume Robinson. En 1685 il fut envoyé par ordre du Gouvernement pour visiter les principales Forteresses

„ bientôt vos *Observations*, ce qui me donne une grande joye, & je vous conseille de faire toute la diligence possible; le sort de Tycho Brahé me fait craindre l'inconstance des Princes, dans leur affection pour ce genre d'étude. J'admire le procédé de H*** envers vous, & je vous remercie de l'avis que vous me donnez d'être circonspect par rapport à ce que je lui communiquerai. Mais je me flatte que je suis dans une situation, où il n'est pas en son pouvoir de me faire ni à ma réputation aucun tort. Car pour ce qui regarde cette derniére affaire touchant les Marées, je ne sai qu'en dire. Je n'ai point vu celle des *Transactions*, où cela a été inséré. J'ignore ce qu'il en dit; ce qui fait, qu'il ne me paroît pas à propos de faire aucune démarche là-dessus par le moyen de mon frere auprès de la Société †. Ce que vous en dites dans votre Lettre du 17 est fort raisonnable; & Mr. Halley paroît être dans le tort; mais je ne puis guéres me servir de votre avertissement pour me justifier auprès de la Société Royale; ce seroit vous exposer pour l'amour de moi; ce que je sai que vous ne souhaitteriez pas, & ce que je ne voudrois pas non plus. Mr. Halley m'a écrit lui-même le 27 Novembre dernier, il dit entre autres choses dans sa Lettre. *Je vous remercie de m'avoir communiqué de quelle maniére les Marées sont à Dublin. Sur quoi je remarque, que les Marées basses sont chez vous une demie heure plus tard par rapport au midi de la Lune, que les hautes Marées à la nouvelle & à la pleine Lune. Au lieu qu'à Londres, au quartier de la Lune l'eau est haute presque une heure & demie plutôt qu'à la nouvelle & à la pleine Lune, par rapport au midi de la Lune. Il vaudroit la peine d'examiner quelle peut être la raison de cela. Ma conjecture est, que l'impulsion par laquelle l'eau est poussée en avant dans le flux, est plus forte dans la nouvelle & dans la pleine Lune; & qu'en pleine mer, ou dans une Baye, comme chez vous l'eau est plutôt haute, parce qu'elle est emmoncelée avec plus de vitesse. Mais dans une Riviére les Marées foibles au tems des Quadratures, se trouvent plutôt arrêtées, par le poids de l'eau fraiche, qui y met un obstacle, que la plus grande force des hautes Marées surmonte davantage.* Jusques ici Mr. Halley. Pour ce qui est de m'occuper plus particuliérement de ce qui regarde les Marées dans notre port, je le ferois de tout mon cœur, si je croyois pouvoir parvenir à quelque chose de plus que des conjectures; car je regarde sur ce pied-là toutes les hypothéses qu'on propose pour expliquer les variétés infinies du Flux & du Reflux de la Mer autour du Globe. D'ailleurs je suis si éloigné de l'eau, que je ne suis pas à portée de faire aucune observation là-dessus. Il y a longtems que je vous ai envoyé celles que j'ai reçuës de nos gens de mer, & je vous proteste, que pour ce qui est d'avoir de plus amples informations, je n'en sai pas trop le moyen. Cependant, si vous voulez m'envoyer vos questions, avec la méthode selon laquelle vous souhaittez qu'on procéde à leur éclaircissement, je ferai tout ce que je pourrai pour vous donner satisfaction à tous égards. Pour vous faire voir en même tems, combien je me fais de plaisir d'avoir occasion de vous envoyer quelque chose de ma façon, voici mes Observations de la derniére Eclipse *, telles que je les ai envoyées à mon frere: & je puis vous assurer, qu'en les lui envoyant, je l'avois chargé de vous les faire tenir d'abord par le *Penny-Post*; mais je m'apperçois, qu'il l'a négligé, & je lui en témoignerai mon mécontentement. Je ne voudrois pourtant pas, que vous eussiez la pensée, qu'il soit ligué avec vos ennemis, ou avec quelqu'un des partis qui divisent la Société. Je puis vous assurer, que c'est la chose du monde la plus éloignée de son caractére. Si je le connois un peu, je le connois pour droit, impartial, ennemi de toutes les animosités & les querelles, abhorrant toute médisance & tous les discours qui vont au deshonneur du prochain, aussi bien que ceux qui les tiennent; & il n'y a pas fort longtems encore qu'il m'a témoigné fort vivement ce qu'il pense de certaines personnes, que je n'ai pas besoin de vous nommer. A l'égard de ce qu'il se trouve souvent dans leur compagnie, je crois qu'il est impossible d'aller au Caffé de Child, & de ne les pas rencontrer, car il y en a qui y passent presque toute leur vie. Mon frere dans la derniére qu'il m'a écrite, sur ce que je l'avois accusé de ne pas vous rendre ses devoirs & les miens, en vous voyant fréquemment, s'excuse, & m'assure que ce n'est nullement par négligence, mais parce qu'il lui fait de la peine d'aller sur l'eau en hyver. J'écris par cette même Poste à mon frere, & le charge, entre autres choses, de me procurer, s'il y a moyen, *Eschinardi Dialogus Opticus*. Romæ 1666 in-4. *Ejusdem Centuria Problematum Opticorum*. Ibid. 1667 in-4. *Ejusdem Centuriæ Opticæ pars altera*. Ibid 1668 in-4. comme aussi *Zach. Traberi Nervus Opticus*. Vienn. Aust. 1676 in-fol. Je crains, que ces Livres, étant étrangers, ne soient difficiles à avoir. Si vous savez, où il pourroit les trouver, ou quelqu'un d'eux, aidez-lui je vous prie, vous m'obligerez. Cela me fait souvenir, que je dois vous dire, que je vous suis particuliérement redevable de m'avoir communiqué vos Problêmes de Dioptrique. Les solutions sont claires & nettes, & les démonstrations très-sensibles. Je ne sache plus rien dont j'aye à vous importuner à présent, si ce n'est que je voudrois savoir pourquoi des Verres Convexes & des Concaves ajustés de cette maniére dans les tubes ne peuvent pas être des Objectifs d'une vaste longueur, ce qui épargneroit la peine de travailler des Verres à si grands foyers. Dites-moi je vous prie votre sentiment là-dessus. Je suis

„ très-parfaitement votre affectionné
„ Ami, & très-humble Serviteur.

„ Guill. Molyneux.

„ P. S.

„ Ce que je vous ai proposé il y a déja du tems au sujet du Microscope, n'est pas encore répondu.

† La Société Royale.

* A Dublin le 19 Novembre 1686.

„ Dublin le 24 Mars 1686.

„ Mon très-honoré Ami,

„ Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous avez fait pour mettre mon honneur à couvert contre le faux exposé, qui de la maniére dont il a été fait par l'Editeur des *Transactions*, sembloit porter quelque atteinte à ma réputation. Votre derniére du 12 Février, m'a suffisamment convaincu des fautes grossiéres qui se trouvent dans cet Extrait; & je m'étonne que cela soit échappé à Mr. Halley. Mais quoique je vous sois très-redevable de l'intérêt que vous prenez à ma réputation, & de l'affection que vous m'avez témoignée en cela, je vous avouërai que la chose me touche fort peu moi-même; je fais si peu de fond sur les Conjectures, destinées à assigner les causes des Phénoménes, que je ne prends pas garde si elles sont vrayes ou fausses, Mathématiques ou non; ensorte que je n'ai pas de peine à pardonner à Mr. Halley, & je n'aurai jamais dispute avec personne pour une hypothése. J'ai reçu derniérement une Lettre de Mr. Halley, où il témoigne son chagrin de la brouillerie qu'il y a entre vous & lui, & semble souhaitter fort un raccommodement. Je suis si persuadé de votre bon caractére & de votre Christianisme, qu'il suffit de vous en instruire, pour vous y porter. Eclaircissez-vous donc je vous prie, & renouvellez votre ancienne amitié. Si vous le jugez à propos, employez ma médiation; car il me demande dans sa Lettre, en quoi je pense qu'il vous a si fort offensé, pour mériter que vous ayez tant de ressentiment contre lui. J'avouë que dans la réponse que je lui ai faite, j'ai plus eu en vuë de procurer la paix, que de renouveller la querelle, & par cette raison je lui ai témoigné souhaitter que tout fût enséveli dans l'oubli. Il me demandoit aussi un petit Ecrit que j'ai fait *de apparente Magnitudine Solis humilis & sublimis*; mais depuis que je le lui ai envoyé, je m'en suis repenti, j'aurois voulu l'avoir soumis auparavant à votre examen. Mais je sai que vous pourrez l'avoir de lui pour le lire, si vous voulez prendre cette peine. Aussitôt que j'aurai de nouvelles informations touchant nos Marées, vous pouvez compter que je vous en ferai part. Les nuées m'ont empêché d'observer le 18 Mars Saturne caché par la Lune. Mon frere me marque que vous lui avez remis deux Ephémérides pour moi, je vous en remercie de tout mon cœur, & je suis mortifié de ne pouvoir vous exprimer ma reconnoissance de bouche. Je m'étois proposé de le faire ce Printems, mais j'en ai malheureusement été empêché par des affaires qui me sont survenues. Mr. Robinson, mon Confrere dans la Charge d'Inspecteur Général des Ouvrages du Roi & des Fortifications, est parti derniérement pour Londres, & je suis obligé de faire les fonctions de notre emploi. J'apprens qu'il est à présent à ce sujet sous la garde du *Messager* †, mais cela ne me donne pas la moindre inquiétude. Depuis la réception de vos deux ou trois derniéres Lettres, j'ai travaillé sur la Dioptrique, & je vous prie de me donner la Solution des deux ou trois Problêmes suivans. . . . . Faites-moi la grace, mon cher Monsieur, de me les résoudre; je vous assure que je ne vous les propose point, pour vous embarrasser, mais pour m'instruire, car je ne chercherai jamais à cacher mon ignorance. Je sai aussi que vous vous souviendrez à votre loisir, de ce que je vous ai demandé ci-devant touchant le Microscope. Mr. Osborn vous fait ses très-humbles complimens; comme c'est un Observateur laborieux & intelligent des mouvemens Célestes, je me suis hazardé à lui communiquer vos Tables & votre Instrument qui regardent les Satellites. Il s'est donné beaucoup de peine par rapport aux Tables, & m'a prié de vous proposer ces trois Questions; où est à présent le Nœud de Jupiter? où est à présent l'Aphélie du Soleil & de Jupiter? Quel est l'usage de la Table intitulée, *Semiduratione Eclipsium Comitum Jovialium*? Elle se trouve parmi celles que vous m'avez envoyées le 19 Janvier 1686. Si vous apprenez quelque chose du voyage hazardeux de Mr. Huygens, faites m'en part je vous prie. Je suis

„ Votre très-affectionné & très-humble
„ Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

† Sorte de Sergent dont on se sert à la Cour d'Angleterre.

Nous trouvons parmi les papiers de Mr. Flamsteed un projet de Réponse à cette Lettre, que voici.

„ De l'Observatoire le 15 Avril 1687.

„ J'ai reçu une courte Relation des Marées sur la côte de Lancastre, qui est aussi contraire à Mr. Halley, que la vôtre

teresses de Flandres. Il parcourut ce Pays-là, la Hollande, une partie de l'Allemagne, & la France, en compagnie de Mylord Mountjoy. A son retour de Paris à Londres, où il arriva au mois d'Avril 1686

„ lui est favorable. Je me propose de vous en faire part la première fois que je vous écrirai, en attendant j'espére de recevoir des lieux voisins dequoi corriger ou confirmer ce que j'ai déjà observé. Je serai charmé de recevoir vos informations, quand il vous plaira de me les communiquer de nouveau, & selon les questions contenues dans ma derniére. Je suis mortifié que la détention de Mr. Robinson ici, vous empêche de venir en Angleterre. Je souhaitte ardemment qu'il soit bientôt en liberté, pour que nous puissions vous posséder. Il est aisé de résoudre tous vos Problèmes Dioptriques. . . . . Je suis bien aise que l'Instrument & les Tables des Satellites soient en d'aussi bonnes mains que celles de Mr. Osborn. Faites-lui mes complimens, & dites-lui, que toutes les fois qu'il aura besoin de lumiéres là-dessus, je suis prêt à les lui donner. Pour ce qui est du Nœud de Jupiter, je le compte à présent dans la Balance au 8°, 10', & qu'il n'a d'autre mouvement que celui qu'on attribue communément aux Etoiles fixes. Mais je suppose, que le Nœud dont vous voulez parler, est le Nœud des Orbites des Satellites, où le point, dans lequel elles coupent le plan de l'Orbite de Jupiter. Il est retrograde comme dans la Lune. Cassini, vers l'an 1670, plaçoit ce Nœud au 13° du Verseau; mais en 1683 j'ai trouvé qu'il étoit reculé environ jusqu'au 3 degré du même Signe. Il seroit fort difficille de le déterminer exactement par Observation. Je soupçonne que toutes les Orbites n'ont pas le même plan commun, ni la même inclinaison, mais que leurs Nœuds sont presque tous ensemble, quoique je me sois servi dans ma Table du même plan commun & du même Nœud, avec la même inclinaison de 2°, 40', au plan de l'Orbite de Jupiter. Or comme les Eclipses à la Lune, durent le plus longtems, lorsque le Soleil & le Centre de l'Ombre sont au Nœud, & qu'elles sont plus ou moins courtes à proportion que le Soleil en est éloigné: il en est de même ici, les Eclipses des Satellites sont centrales, & durent le plus longtems lorsque Jupiter est à ce Nœud: elles sont plus courtes, à proportion qu'il en est éloigné; & la Table intitulée, *Semidurationes Eclipsium Comitum Jovialium*, sert à trouver le tems de la moitié de la durée de toute Eclipse d'un Satellite, la distance de Jupiter du Nœud du Satellite étant donnée, ou l'inclinaison de son Corps du plan de leur Orbite, laquelle se trouve comme la Latitude de la Lune dans les Eclipses, dans la *Théorie de la Lune* de *Street*. J'ai oublié où il faut placer la Table que je vous envoye, mais le titre vous l'indiquera. Je n'ai encore rien fait sur le Microscope, je n'y ai pas même pensé, m'étant occupé à dresser une Table des distances du Soleil de la Terre, pour chaque degré de son Anomalie, afin de corriger les anciennes Tables de Vénus, ou plutôt d'en faire de nouvelles, auxquelles je vais travailler. Pour dresser cette Table des distances du Soleil, j'avois résolu de me servir de la méthode de calculer de Kepler; je la trouve aussi courte que l'ancienne; mais ayant consulté son *Com. de Marte*, je trouvai sa démonstration, quoique vraye, fort ennuyeuse, & embarassée, mais facile pour la pratique. L'ayant bien examinée, j'en ai trouvé une aussi courte que je pouvois le désirer; & comme elle peut vous être d'usage, je la joins ici pour remplir mon papier. . . . . Notre bon ami Mercator, dans son *Institutio Astronomica*, où il enseigne à calculer les Equations selon l'hypothése de Kepler se sert d'une autre Méthode, dont je me suis servi aussi, sans rien savoir de la sienne, pour trouver l'angle de l'Anomalie *coæquate*, & la distance des Planétes du Soleil, l'Anomalie de l'Excentricité étant donnée. Mais je la trouve pénible & ennuyeuse; mais en faisant usage de cette proposition je puis calculer la Table des distances du Soleil de la Planéte avec l'Anomalie moyenne & la *coæquate* pour chaque degré de l'Anomalie de l'Excentricité de chacune, dans l'espace d'un jour; ce qui ne se peut faire dans le double du tems, ni avec autant d'exactitude, selon la Méthode de Mr. Street ou de Boulliauld. Le Livre de Mr. Newton est à peu près fini à ce que j'apprens, je parle de la première partie; les deux autres avancent, & seront bientôt achevées, comme Mr. Halley vous l'aura sans-doute mandé. Ils sont principalement de Philosophie Astronomique. Je ne doute pas que je n'y trouve des Méthodes plus abrégées que celles de Kepler pour trouver l'Anomalie *coæquate* & la distance des Planétes du Soleil, l'Anomalie moyenne étant donnée. Mais je ne m'attends pas à en trouver de plus aisée ni de plus expéditive; je vous exhorte par cette raison à l'étudier; il est vrai qu'il faut que j'avouë, que telle est mon humeur, que quand j'ai trouvé quelque chose qui me paroit aisé & utile, je ne puis m'empêcher d'en importuner mes amis.

„ Dublin le 17 Mai 1687.

„ Mon très-honoré Ami,

„ L'arrivée de mon Frere ici il y a aujourdhui quinze jours m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'il étoit porteur de votre Lettre du 15 Avril. Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir résolu si obligeamment & avec tant de clarté les questions de Dioptrique, que je vous avois proposées; mais permettez moi d'insister un peu sur la seconde; elle ne me paroit pas encore bien évidente. Voici ce que vous dites. *La Réponse à votre second Problême est facile, & n'a pas besoin de figure pour l'expliquer. Car si l'on conçoit l'épaisseur & l'ouverture du Verre, aussi petite qu'il est possible, le rayon de la Convexité ou la somme des rayons (si les Convexités sont de différentes sphéres) a la même proportion à la longueur du foyer, que dans les Verres les plus longs, & la largeur de l'image imprimée sur la base distincte soustend le même Angle contre le Verre, que l'Objet fait au devant.* Je conviens de tout cela avec plaisir, & je le savois déjà; mais cela ne fait rien à ma difficulté, qui roule sur un double Convexe, de deux pouces de rayon qui a un pouce d'ouverture, & d'épaisseur $\frac{2}{8}$ d'un pouce. Si vous dites, que la largeur de l'image imprimée sur la base distincte soustend le même Angle contre le Verre, que l'Objet fait au devant, je voudrois savoir ce que vous entendez par *contre le Verre*? c'est-à-dire dans quel point de l'Axe vous commencez cet *Angle contre le Verre*? S'agit-il du point Vertical ou du Pole, ou de quelque autre point entre le Vertical & le Pole, & quel est-il? Voilà ma difficulté, exprimée aussi clairement qu'il m'est possible à-présent; je souhaitterois connoitre la Méthode Géométrique de déterminer ce point pour des Verres de toutes sortes d'ouvertures & d'épaisseurs.* Je me souviens fort bien que la derniére fois que j'étois auprès de vous, & que nous raisonnions sur la maniére de placer un Micrométre dans un Tube de Télescope, vous me dites, entre autres maniéres, qu'il y en avoit une plus aisée & plus prompte, quoique peut-être moins certaine & moins exacte, c'étoit de mesurer la distance entre le Micrométre & le Verre Objectif, & de trouver ensuite quel angle un pouce ou deux soustendent dans ce rayon, & que les mêmes révolutions que ce pouce ou deux font dans le Micrométre, forment l'Angle susdit, par le moyen duquel on peut dresser une Table pour d'autres Angles. Je vous demandai alors si l'épaisseur du Verre Objectif ne devoit pas entrer en ligne de compte en mesurant; & je me souviens que vous répondites, qu'Oui, qu'il falloit retrancher dans le Compte un troisiéme de l'épaisseur du Verre Objectif, & qu'il faut commencer à mesurer depuis les $\frac{2}{3}$ de l'épaisseur du Verre au Micrométre. Or ma difficulté dont j'ai parlé, revient à peu près à celle-là. . . . . Je suis très-mortifié de vous importuner si souvent de mes *bagatelles difficiles*, & je ne puis vous offrir de retour proportionné. Vous êtes trop bien instruit de notre situation présente ici, pour attendre de nous de grands progrès dans la Philosophie & les Mathématiques, semblables à la Poësie, *secessum & otia quærunt*. Je vous dirai pourtant que je trouvai l'autre jour un vieux Marinier expérimenté, qui depuis quarante ans a navigé sur la Côte entre Chester & Dublin. Il s'appelle Glover, surnommé Capitaine. C'est non seulement un bon homme de Mer, mais un excellent & profond Mathématicien. Je lui proposai vos questions touchant nos Marées; il m'a assuré que quand le Vent est au Nord, & qu'il souffle vigoureusement, une Lune Sud-Sud-Est produit la haute Marée à la Barre de Dublin, tant dans les Conjonctions, qu'aux Quartiers. Mais à d'autres Vents une Lune S. S. E. & $\frac{1}{2}$ point au Sud donne la haute Marée, & lorsqu'il fait calme S. S. E. & $\frac{1}{2}$ au Sud. Il m'a dit qu'il ne trouve que peu ou point de différence pour le tems du Flux & Reflux aux Conjonctions & aux Quartiers. Vous m'obligerez infiniment en me faisant part de quelques unes des curieuses découvertes que vous faites journellement; je regarde comme une des plus belles votre démonstration de la Méthode de Kepler pour trouver la distance du Soleil de la Terre. En vérité, Monsieur, vous l'avez admirablement perfectionnée, & cela encore avec une netteté & une clarté toute particuliére à mon savant Ami. Ce que vous me marquez du Livre de Mr. Newton me fait souvenir de vous dire, que Mr. Halley m'envoye par mon frere, ce qu'il y a de fait. Je n'ai pas encore eu le tems d'y jetter les yeux, mais s'il répond à l'idée que m'en donne Mr. Halley, c'est un Ouvrage admirable; car il le regarde, dit-il, *comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain*. Dites m'en, je vous prie, votre sentiment. Comme vous m'avez fait le plaisir de me communiquer une idée Mathématique curieuse qui vous est venuë sur l'Astronomie, je me hazarderai de vous faire part d'une pensée qui me vint accidentellement l'autre jour touchant un moyen de faire des Observations Astronomiques sur Mer avec certitude. Voici en peu de mots dequoi il s'agit. C'est que l'Observateur & l'Instrument soient placés tous deux dans un Siège suspendu à la Boussole, ensorte que quelque mouvement que fasse le Vaisseau l'Observateur & l'Instrument demeurent dans la même posture. Je ne crois pas que cela remédie entiérement à l'agitation de la Mer, surtout dans un gros tems. Mais je le propose seulement comme une maniére d'observer plus commode, que celle qu'on suit ordinairement, de se tenir sur le pont. Je suis

„ Votre très-humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Dublin le 5 Juillet 1687.

„ Dans ma derniére du 17 Mai, je vous ai importuné, mon très-honoré Ami, d'une question de Dioptrique. Je crains que cette Lettre ne vous ait trouvé occupé de quelque chose de plus important, n'ayant reçu aucune réponse de-

1686 il publia son *Sciotericum Telescopicum*, contenant la description de la structure & de l'usage d'un Cadran à Télescope, qu'il avoit inventé. Les rigueurs que Tyrconnel exerça en Irlande en 1688, l'obligérent avec un grand nombre d'autres personnes à se retirer en Angleterre, où il passa deux ans avec sa famille. Pendant cette retraite il écrivit sa *Dioptrique*, qui parut à Londres en 1692 in-4, dédiée à la So-

„ depuis ce tems-là. Et j'ai attendu à vous écrire, que j'eusse quelque chose à vous communiquer qui en valût la peine. Il me semble que la derniére Eclipse des Satellites de Jupiter, telle que je l'ai observée ici, mérite que vous en soyez instruit. Dans la suite j'observerai aussi souvent que je le pourrai, les Eclipses des Satellites, surtout celles qui arrivent de bonne heure dans la nuit (comme le sont toutes celles de cette année) parce que réellement ma santé ne me permet pas les longues veilles. Vous m'obligerez donc beaucoup en m'envoyant (comme vous l'avez fait pour cette année) les Eclipses des Satellites pour l'année prochaine, telles que vous les ayez calculées; j'entends celles qui sont visibles pour nous. Je suis sûr aussi, que si quelqu'un de vos Assistans prend la peine de calculer les deux fameuses Eclipses de la Lune de l'année 1689 (car pour l'année prochaine 1688 il n'y en aura point qui nous soit visible) vous me les communiquerez d'avance. Ou vous êtes occupé, ou vous ne vous portez pas bien, ou je ne me suis pas rendu intelligible dans ma derniére Question de Dioptrique, car je suis sûr que sans quelqu'une de ces raisons vous m'auriez déja répondu. Quoi qu'il en soit, je sai que vous ne m'oublierez pas tout à fait, c'est ce qui me tranquillise. J'apprens que Hevelius est mort depuis peu. Si vous êtes informé que nous ayons à attendre quelque chose de lui, faites-moi le plaisir de m'en faire part. Il me semble que son *Uranographia* étoit le premier Ouvrage qu'il avoit promis, & j'ai ouï dire qu'elle étoit sous presse & presque achevée il y a bien un an. J'allois finir cette Lettre, lorsque je suis tombé par hazard sur une Remarque dans mes papiers, qui pourra ne pas vous déplaire, la voici. Le 2 Novemb. 1681 à 10 h. du soir, j'observai à Dublin Jupiter avec une bonne Lunette de six pieds, & je ne pus découvrir aucun Satellite autour de lui. Je calculai par vos Tables & avec votre Instrument, & prenant qu'à compter d'Argol Jupiter étoit 69. 20. 15. je trouve que le premier, le troisiéme, & le quatriéme Satellite tout devant Jupiter, & le second derriére lui. Si je me trompe, ayez la bonté de me redresser. La singularité de ce Phénoméne le rend très-remarquable. Je suis

„ Votre très-humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Apostille.

„ Je suis toujours avec vous sur le ton suppliant, & vous me permettrez de continuer dans cette Lettre selon ma vieille coutume, en vous priant instamment de m'éclaircir les questions suivantes. I. Où est le véritable lieu du Nœud ou des Nœuds des Orbes des Satellites le dernier de Décembre 1686. à Midi? II. Quel mouvement ce Nœud ou ces Nœuds font-ils en 20 ou en 100 ans? III. Ne doit-on pas avoir égard à la Latitude de Jupiter dans le demi-diamétre des Eclipses des Satellites, & comment? IV. Quel est le véritable lieu du Nœud de Jupiter le dernier de Décembre 1686. à Midi? V. Enfin, que vous me donniez un exemple de la maniére dont vous trouvez la durée d'une Eclipse d'un Satellite.

„ Dublin le 19 Mai 1688.

„ Je puis vous assurer, mon très-honoré Ami, que ce n'est pas un de mes moindres chagrins, de me trouver à-présent dans des circonstances à ne pas mériter votre commerce. Je suis honteux, je l'avoue, de vous importuner d'une Lettre, à moins qu'elle ne contienne quelque chose de digne de votre attention. Mais je sai que vous connoissez notre situation ici, & que par cette raison vous serez disposé à pardonner nos défauts. Je me flatte même que vous avez encore assez de bonté pour moi, pour apprendre avec joye de mes nouvelles, quand elles se réduiroient à vous apprendre que nous vivons encore & que nous nous portons bien; car je suis assuré que je serois charmé d'en apprendre de vous de cette nature. La derniére Lettre que j'ai reçuë de vous étoit du 19 Décembre 1687. Je rougis de dire, que je n'y ai pas encore répondu; mais comme il n'y avoit rien qui demandât une prompte réponse, j'ai compté sur votre indulgence. Vous y témoignez souhaiter de savoir ce que nous pensons ici du Livre de Mr. Newton; je vous dirai, que je n'ai pas encore eu le tems de m'y mettre tout de bon, parce que je trouve que j'ai besoin de rassembler le peu que je sai des Sections Coniques, & de la doctrine des Raisons, qui m'est presque échappé, avant que d'en entreprendre la lecture. Et malgré cela je doute encore que je puisse l'entendre, car je m'apperçois que c'est un Ouvrage qui demande une grande application, & dont il est impossible sans cela de venir à bout. Je ne connois aucun Mathématicien d'ici qui l'ait examiné à fond, à moins que ce ne soit Mr. Roberts, le plus jeune des fils du Comte de Radnor, qui est à-présent en Ville. J'ai le bonheur de me trouver quelquefois dans sa compagnie, car c'est un excellent Mathématicien, & un Gentilhomme accompli d'ailleurs, outre sa grande habileté dans la Musique, tant spéculative que pratique. Il m'a dit qu'il a lu tout le Livre de Mr. Newton, & qu'il le trouve effectivement admirable. Il y a dans cet Ouvrage une Observation, qui, quoiqu'elle ait paru ailleurs, mérite véritablement l'admiration de tous les hommes, c'est la raison *Sesquialtére* entre les révolutions & les distances des Planétes, & cela non seulement parmi les Planétes du premier, mais aussi parmi celles du second ordre. La chose est évidente, par Mr. Newton, par rapport aux Satellites de Jupiter; & mon bon ami Mr. Osborn a pris la peine d'en faire l'essai par rapport à ceux de Saturne sur les *Data* des *Transactions Philosophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve les tems marqués, & c'est là-dessus que Mr. Osborn m'a envoyé la Table suivante

	Révolution de Périodes J. H ′.	Périodes en Minutes de Tems.	Logarithmes des quarrés du Tems	Logarithmes du Cube des distances.	1000 S. Diam. 1100 S. Diam. Distances des Anses.	0′. 10″. 30‴ 0. 24. 34
„ 1	1: 21: 19	002719	6. 8688184	1. 9113691	4<336	0. 45. 03
„ 2	2: 17: 43	003943	7. 1916534	2. 2342041	5<556	0. 58. 20
„ 3	4: 12: 27	006507	7. 6267616	2. 6693123	7<758	1. 21. 27
„ 4	15: 23: 15	022995	8. 7232668	3. 7658175	18<000 donné	3. 09. 00
„ 5	79: 21: 00	115020	10. 1215466	5. 1640973	58<646	9. 12. 48

„ Voici à quoi sert la derniére Colomne, c'est qu'en supposant le demidiamétre de Saturne de 10″. 30‴. & ses Anses de 24″. 34‴. les distances entre le Centre de Saturne & ses Satellites dans leurs plus grands éloignemens, nous paroissent sous les Angles marqués dans la derniére Colomne, ce qu'on peut vérifier par le Micrométre. C'est selon moi une pensée qui absorbe, que de voir comment cette grande Loi régne universellement dans toutes les parties de la Nature, & convient à des Corps qui sont à une si vaste distance les uns des autres, & semblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'est sans contredit pour moi le plus fort argument, que la Constitution de l'Univers fournit de l'existence de Dieu, de voir régner une Loi aussi fixe & aussi inviolable parmi ces vastes Corps, qui sont à de si prodigieuses distances, certainement leur situation & leurs mouvemens réglés ainsi ne peuvent être un effet du Hazard, mais il faut qu'un Etre tout-puissant & sage en soit l'Auteur. Permettez-moi, avant que de finir, de vous supplier, mon cher Ami, de me continuer votre ancienne amitié. Vous ne sauriez croire à quel point j'estime votre commerce, & combien vos Lettres me font de plaisir. Mais depuis quelque tems j'en ai reçu si rarement, que je pense presque que vous m'avez oublié. Apprenez-moi, je vous prie, à quoi vous vous occupez à présent, ce qui se passe dans la République des Lettres, & quelles Nouveautés on attend, ou ont paru. Rien ne me fait plus de plaisir que ces sortes de Nouvelles, & quoique je ne puisse vous donner de retour qui y réponde, en m'en faisant part sans espoir de retour, votre bonté n'en est que plus grande envers

„ Votre très-affectionné Serviteur

„ Guill. Molyneux.

„ Chester le 1 Avril 1689.

„ Mon très-honoré Ami,

„ Lorsque je vous quittai, j'espérois encore de vous revoir; mais depuis mon arrivée ici, j'ai mis ces pensées à l'écart, & ai dessein de me fixer dans ce lieu, jusqu'à ce que l'Orage qui nous menace soit passé. Je suis pourtant résolu de revoir Londres, avant que de quitter l'Angleterre, si les malheureuses circonstances où nous nous trouvons n'y mettent obstacle. Mais Dieu fait quand viendra cet heureux tems; car il faut que l'air soit clair & serein, avant que je me hazarde à faire ce voyage. En attendant vous m'obligerez en continuant à m'écrire à vos heures de loisir. Ce qui me fait le plus de peine de ne pouvoir aller à Londres, c'est que cela me prive de l'occasion de vous voir avec mon bon ami Mr. Osborn, qui souhaitte ardemment que vous lui donniez quelques lumiéres sur vos Tables des Satellites, & sur l'Instrument qui les regarde. Je prens donc la liberté de vous prier, „ que

Société Royale. Cet Ouvrage fut parfaitement bien reçu, & passe parmi les Connoisseurs pour avoir mis cette matiére dans tout son jour. Y ayant un Parlement convoqué en Irlande en 1692 sous le Gouvernement de Mylord Sidney, Mr. Molyneux y fut un des Représentans de l'Université de Dublin, & le Chevalier Cyrille Wyche, depuis un des Lords Justices d'Irlande, fut l'autre. Après la séance du Parle-

„ que vous lui fassiez plaisir en cela; ce qui augmentera les „ obligations nombreuses que vous a celui qui est

„ Tout à vous

„ Guill. Molyneux.

„ Mon adresse est chez Mr. Minshul Libraire, dans Bridgestreet à Chester.

„ Chester hors la Porte du Nord,
„ le 7 Septembre 1689.

„ Mon très-estimé Ami,

„ J'ai toujours demeuré ici depuis ma derniére du mois „ d'Avril, éloigné de ma maison, de mes instrumens, de „ mes amis; agité d'espérances trompeuses, & plus généralement en proye à la crainte; accablé des malheurs publics, „ & ayant d'ailleurs mes maux particuliers. Je m'imagine „ que vous n'attendez pas grand' chose sur la Philosophie & „ les Mathématiques d'un homme qui se trouve dans une „ semblable situation. Le souvenir de mon ami est néanmoins profondément gravé dans mon cœur, & au milieu „ des pensées les plus chagrinantes je souhaitte ardemment „ de savoir comment il se porte, & je fais des vœux pour „ sa prospérité. Ainsi deux mots de vous me feront un extrême plaisir; & pour en être sûr, j'ai prié mon bon ami „ Mr. Osborn de vous remettre celle-ci, & de vous solliciter de me donner de vos nouvelles. En récompense je „ suis obligé aussi de vous solliciter en sa faveur, & de „ vous prier de lui montrer vos Curiosités, & de lui communiquer vos travaux, autant que vous le jugerez à propos; surtout votre Doctrine, vos Tables, & votre Instrument par rapport aux Satellites de Jupiter lui feront grand „ plaisir, car il s'est donné beaucoup de peine sur cet article; „ mais il se trouve en défaut à quelques égards, & souhaitte „ de profiter de votre secours & de vos lumiéres, entre autres touchant l'équation de la lumiére &c. comme il ne „ manquera pas de vous en instruire lui-même. Je n'ai pas „ besoin de m'arrêter à vous le recommander; tout ce que „ je puis vous dire c'est que son savoir égale sa modestie, „ & qu'à ces deux égards il se distingue extraordinairement; „ vous lui trouverez l'esprit solide dans tout ce qu'il vous „ proposera. Vous ne devez pas craindre de lui communiquer ce que vous ne voulez pas qui aille plus loin; il est „ discret au dernier point, & ne s'attache à ces sortes de „ choses que pour son plaisir, sans avoir le moindre dessein „ ni de se faire valoir, ni de diminuer le prix du travail des „ autres. Je ne doute pas qu'à la premiére occasion vous „ ne me remerciez de vous avoir procuré sa connoissance, „ qui vous dédommagera de l'inutilité de celui qui est de lui „ & de vous

„ Le très-affectionné Ami, & le
„ très-humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Chester le 16 Novembre 1689.

„ Quoique je n'aye rien à communiquer à mon très-honoré „ Ami, que la Piéce incluse, je crois pourtant qu'elle vaut „ le port, & mérite de vous être envoyée; certainement on „ n'a pas encore vu de Machine aussi curieuse; & quoiqu'il „ soit impossible de donner à quiconque ne l'a point vuë „ (comme je l'ai fait deux fois) une juste idée de sa délicatesse, en général vous pouvez m'en croire sur ma parole, „ c'est une piéce réellement admirable. Je sai bien que nous „ ne pouvons espérer d'avoir par son moyen les affections „ des Planétes aussi au juste, qu'en calculant sur des tables „ exactes; mais on peut s'en promettre tout ce qu'on peut „ attendre de quelque Ouvrage d'Horlogerie que ce soit. „ Je vous écris par Mr. Osborn, & je serai charmé de recevoir des nouvelles de votre santé & de votre prospérité, „ qui seront toujours l'objet des vœux sincéres de

„ Votre très-affectionné & très-
„ humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Mandez-moi je vous prie ce que „ fait la Société Royale ce lendemain d'Election, & si elle continue ses Assemblées.

„ Chester le 27 Janvier 16$\frac{89}{90}$.

„ Monsieur,

„ Votre Lettre du 2 du Courant, par Mylord Lucas, m'a „ fait grand plaisir; & je suis bien aise d'apprendre que „ vous avez si bien fini votre Arc à votre satisfaction; je remarque que vous avez changé par-là votre premiére détermination de votre Latitude; & vous faites connoître „ par-là votre candeur, en renonçant à une erreur, desqu'elle vous est connuë, au-lieu d'y persévérer opiniâtrement, „ comme font bien des gens. J'apprens avec chagrin que „ nous avons peu de chose à attendre de la Société cette année. Mandez-moi, je vous prie, la premiére fois que „ vous m'écrirez, qui est Président & Vice-Président, & s'il „ y a quelque changement parmi les Sécretaires. Je vous „ assure que l'estime que vous témoignez pour l'Ouvrage de „ Mr. Watson, est bien méritée. Il se propose aussitôt que „ Burghers en aura le tems, de faire faire un dessein de la „ façade, qui sera accompagné d'une plus ample description „ que celle que je vous ai envoyée. Puisque vous ne goûtez „ pas les termes qui y sont employés, permettez-moi de „ vous prier instamment d'entrer dans quelque détail sur ce „ sujet, & marquez-moi à la premiére occasion chacune des „ fautes que vous souhaitteriez que l'on corrigeât, & ce „ qui vous paroît impropre ou obscur. Vous obligerez parlà infiniment l'Ouvrier. Il m'a dit que dans les trois derniéres Conjonctions de Saturne & de Jupiter, cette Machine a marqué dans le Lion de la maniére suivante: 1682. „ le 10 Octobre. 1683 le 31 Janvier, & le 3 Mai. Hevelius les avoit observées 1682. le 14 Octobre: 1683. le 30 „ Janvier, & le 8 Mai. Il me semble, qu'en approchant „ d'aussi près, dans ces Planétes tardives, elle fait plus, & „ est plus exacte, que les Tables & les Ephémérides ordinaires. J'ai reçu derniérement d'Augsbourg en Allemagne „ une Lettre de mon savant Ami Mr. Ashe. Il a fait de grandes connoissances parmi les illustres de ce pays-là, & il me „ marque que l'on y fait grand cas de la Société Royale, & „ que sa qualité de Membre de la Société lui attire plus de „ considération, qu'il ne pourroit en espérer par les plus „ grandes qualités, quoique je sache qu'il a infiniment de „ mérite. Il dit qu'il a observé la Latitude d'Augsbourg avec „ beaucoup d'exactitude le 12 Décembre V. St. le jour même du Solstice, & qu'il a trouvé qu'elle est précisément „ de 48°. 24'. Il a fait connoissance à Nuremberg avec Messieurs Eimmart & Wurtzelbaur, les plus fameux Astronómes d'Allemagne, qui lui ont montré leur Observatoire, „ où il n'y a rien de fort remarquable, sinon un Arc d'airain extraordinairement grand de 118 degrés, & de 16 „ pieds de rayon. Si cet Instrument est bien ménagé, & muni de Verres de Télescopes, il est de prix. Je vous prie de „ m'envoyer sans faute, la premiére fois que vous m'écrirez, les Eclipses des Satellites pour cette année; car j'ai „ promis à Mr. Ashe de lui en faire part, pour qu'il puisse „ en faire plaisir à ses Amis d'Allemagne. Le tout se fera en „ votre nom, si vous le voulez permettre. Je vous prie de me „ dire quels Calendriers il y a pour cette année qui soient „ exacts; si celui qui se publie ordinairement dédié à la Société Royale, ou celui de Kirch ont paru, je vous prie „ d'en faire un petit paquet & de me l'envoyer; Mylord Lucas aura soin d'en payer les frais; mais pour vos Lettres „ ordinaires, il n'est pas nécessaire que vous en embarassiez „ sa Grandeur; il suffit seulement de faire passer par ses „ mains les paquets que vous avez à m'envoyer; car c'est „ un soulagement pour un pauvre Irlandois. Il n'y a à-présent aucune nouvelle d'Irlande, qui soit digne de vous être „ communiquée, sans quoi vous en seriez informé par

„ Votre très-affectionné & très-
„ humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Mr. Smith m'a promis que j'aurai de ses nouvelles pendant „ qu'il sera hors du Royaume; il adressera toutes ses Lettres „ pour moi à l'Observatoire. S'il en vient quelqu'une je ne „ doute pas que vous ne me la fassiez tenir, car vous saurez toujours où je serai.

„ Chester le Mécredi 12 Février 16$\frac{89}{90}$.

„ La Lettre de mon très-honoré Ami du 4 du courant „ m'est bien parvenuë, & m'a fait grand plaisir; je le remercie très-cordialement des Eclipses des Satellites, & je suis „ très-mortifié que je ne puisse les observer. Mais je n'ai pas „ ici la moindre Lunette; toutes les miennes & mes autres „ petites bagatelles, aussi-bien que les trois quarts de mes „ Livres sont entre les mains de gens, qui sont autant en „ état d'en faire usage, qu'un Ane d'une Lire. Quoique le „ Capitaine Glover soit un excellent Algébriste & Géométre, & un Marinier très-expérimenté, il n'est pourtant pas „ pourvu de ce qu'il faut pour observer les Satellites; d'ailleurs, comme c'est un homme d'âge, je suis sûr que quand „ il auroit tout ce qu'il faut, il ne voudroit pas veiller la „ nuit. Il a envoyé derniérement à Mr. Toller un long Mémoire touchant les Marées; qu'il vous aura communiqué, „ je m'imagine, avant que vous receviez celle-ci; car il me „ semble que le Capitaine lui dit, que c'est pour vous qu'il „ est destiné. J'ai écrit à Mr. Ashe touchant le *Baroscope*, „ vous serez informé de sa réponse. Soyez sûr que s'il néglige de vous écrire, ce n'est pas qu'il n'ait pour vous „ la plus haute estime; car j'ai entendu de sa bouche les plus „ sincéres assurances à cet égard en toutes sortes d'occasions.

„ Mais

lement l'Univerſité l'honora du degré de Docteur en Droit; & le Viceroy le nomma un des Commiſſaires des Confiſcations en Irlande, avec cinq-cens Livres ſterling d'appointemens par an; mais il s'excuſa d'accepter cet emploi, parce qu'il l'engageoit à un Ouvrage odieux, qui pouvoit fournir des prétextes de donner atteinte à une reputation bien établie. Peu de tems avant ſa mort il publia, *Le Cas de l'Irlande déterminé, par rapport à l'obligation de ſe ſoumettre aux Actes faits par le Parlement d'Angleterre.* Quel qu'ait été le ſucces de cet Ouvrage, les perſonnes qui en ont jugé impartialement, conviennent qu'il eſt rempli d'une érudition variée, & qu'il y régne une grande clarté, & une grande force de raiſonnement. On y a répondu par un Livre imprimé à Londres en 1698 in-8. ſous le titre de *Défenſe du Parlement d'Angleterre: pour répondre à un Livre de Mr.* Guillaume Molyneux *de Dublin; intitulé* le Cas de l'Irlande &c. *Par* Jean Cary, *Marchand de Briſtol*; dedié au Grand-Chancelier Somers. Entre autres Savans avec qui Mr. Molyneux étoit en commerce & en liaiſon d'amitié, le fameux Mr. Locke lui étoit particuliérement cher, comme les Lettres qu'ils ſe ſont écrites, & qui ſont imprimées, en font foi. En 1698 il fit un voyage exprès en Angleterre pour voir ce grand-homme; peu de tems après ſon retour en Irlande, il eut une violente attaque de la pierre, qui lui cauſa de ſi terribles douleurs d'eſtomac, qu'il ſe rompit une veine; ce qui fut ſuivi d'une ſi grande hémorragie, qu'au bout de deux jours de maladie, il mourut le 11 Octobre 1698. Quand on ouvrit ſon corps, on trouva dans le rein droit pluſieurs grandes pierres, & de plus petites dans le gauche. Il eſt enterré à Dublin dans l'Egliſe de St. Andéon dans le tombeau du Chevalier Guillaume Usher, ſon biſayeul, proche duquel on lui a érigé un beau monument. Il a paru diverſes Piéces de ſa façon dans les *Tranſactions Philoſophiques* [*B*]. Mr. SAMUEL MOLYNEUX ſon fils, né en 1689, a été Sécretaire de Sa Majeſté régnante, pendant qu'elle n'étoit que Prince de Galles, & un des Commiſſaires de l'Amirauté, emploi qu'il a poſſédé juſqu'à ſa mort. Il avoit épouſé Myledy Elizabeth ſœur du Comte d'Eſſex, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére. C'étoit un Gentilhomme d'un grand ſavoir, ſur-tout dans les Mathematiques & dans la Philoſophie.

„ Mais la multitude de ſes occupations, & les diſtractions „ auxquelles il eſt expoſé dans les Pays étrangers doivent lui „ ſervir d'excuſe. J'oſe vous promettre, que lorſqu'il ſera „ de retour, il vous dédommagera amplement du ſilence „ qu'il garde à-préſent. Je me vois réduit à finir ici ma Let„ tre, étant ici dans une ſituation qui ne fournit rien pour „ la Philoſophie, à moins que vous ne me permettiez de „ remplir mon papier des nouvelles d'Irlande. Je puis vous „ dire que j'ai vu une longue & touchante Lettre d'un Cor„ reſpondant particulier (du 26 Janvier) écrite de Dublin au „ Duc de Schomberg. Il m'eſt impoſſible de vous faire le „ détail de tout ce qu'elle contient, ce que je puis vous di„ re en général, c'eſt qu'elle repréſente les affaires du Roi J. „ comme étant en fort mauvais état dans ces quartiers-là; „ deſorte que nous eſpérons, avec la benédiction de Dieu, „ recevoir de bonnes nouvelles de l'expédition de l'Eté pro„ chain. Notre armée eſt encore de 12000 hommes, dont „ il y en a environ 2000 foibles & malades, mais dont „ grand nombre ſe rétabliſſent tous les jours. Je ſuis, mon „ cher Monſieur,

„ Votre très-affectionné & très-
„ humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Cheſter le 7 Mai 1690.

„ Mon très-honoré Ami,

„ Ce n'eſt pas une médiocre augmentation au chagrin de „ mon exil, de me trouver dans un lieu, & dans une ſitua„ tion, qui ne me fourniſſent rien qui puiſſe exciter & invi„ ter mon ami à m'écrire. Mais il faut nous ſoumettre à ce „ deſagrément, & à bien d'autres, juſqu'à ce qu'il plaiſe à „ Dieu de changer notre ſort. En attendant je puis vous di„ re, que lorſque les affligeantes idées des miſéres de ma pa„ trie me l'ont permis (ce qui je l'avouë a été très-rarement) „ je me ſuis diſtrait en m'occupant de la Dioptrique, & j'ai „ mis la derniére main à un Ouvrage peu important ſur cette „ matiére, que je deſtine à l'impreſſion. Mais avant que de „ le faire, je dois me rappeller que vous me communiquâ„ tes il y a quelques années la méthode de calculer la pro„ greſſion d'un Rayon au travers d'un Verre Convexe, avec „ un ou deux Problèmes de Dioptrique. J'en ai fait uſage „ dans ce Traité, mais en faiſant honneur à mon illuſtre „ Ami, & je vous prie de me permettre de les publier. Pour „ ce qui eſt des Problèmes qui ſont à vous en propre (le „ Calcul de progreſſion du Rayon étant de Mr. Gaſcoigne) je „ les ai inſerés avec vos ſolutions (que je fais connoître „ pour être de vous) & j'y ai joint une méthode de les ré„ ſoudre de ma façon, que vous trouverez, quand vous ver„ rez l'Ouvrage. J'y ai eu occaſion en divers endroits de ci„ ter mon illuſtre Ami, ce que j'ai toujours fait avec tous les „ égards & toute l'eſtime qui lui ſera toujours duë

„ De ſon très-affectionné & très-
„ humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ Les Lettres qui me ſont adreſ„ ſées à Cheſter, me ſont bien „ renduës.

„ Cheſter le 17 Mai 1690.

„ Monſieur,

„ Je vous ſuis infiniment obligé de la franchiſe & de la „ candeur avec laquelle vous me parlez dans votre derniére „ du 10 du courant, & je profiterai avec reconnoiſſance de „ la liberté que vous m'accordez. Vous ne devez pas crain„ dre que je donne dans la flatterie par rapport à aucun de „ mes amis, ce n'eſt pas là du tout mon caractére: d'ailleurs „ je ne crois pas qu'on puiſſe ſoupçonner quelqu'un de flat„ terie, lorſqu'il ne prétend à aucun avantage temporel, „ & à cet égard je penſe être à couvert de tout ſoupçon. Je „ vous dois un remercîment tout particulier pour le détail „ obligeant que vous me faites du Traité *de la Lumiére* de „ Mr. Huygens. Je n'en avois point du tout entendu par„ ler, & je ſouhaitte ardemment de le voir. C'eſt pourquoi „ je vous ſupplie de vouloir prendre la peine de me le „ procurer, par Mr. Tooke, à la Salle des Libraires dans „ Ludgate-ſtreet, à qui j'ai écrit par quelle voye il peut me „ l'envoyer. Ayez la bonté de le faire le plutôt poſſible, car „ ſans l'eſpérance de voir ce Livre j'aurois donné dans deux „ jours mon Manuſcrit à l'Imprimeur, & je ne différe la choſe „ uniquement que par cette raiſon. Mais je dois vous dire „ en paſſant, que je n'entre point dans mon Ouvrage dans „ l'examen des Hypothéſes Phyſiques ſur la Lumiére, ſoit „ de Deſcartes, ſoit des autres; car je regarde tout cela com„ me des Songes Philoſophiques, ou tout au plus comme „ des Conjectures. Je me contente de ſavoir que l'expérien„ ce montre qu'un Rayon ſubit telle ou telle refraction; pour „ ce qui eſt des cauſes qu'on aſſigne à cette refraction, je les „ regarde comme des Contes. Il y a dans les Actes de Leip„ zig une idée de Leibnitz, que j'ai examinée pour ſatisfaire „ un Ami, mais légérement, & par voye d'Appendix. Je „ vous remercie de ce que vous m'apprenez ſur le ſujet de „ Mr. Gaſcoigne. J'ai déja parlé de lui, autant qu'il eſt né„ ceſſaire. Quand vous verrez Mr. Tooke vous m'obligerez „ de l'encourager à ſe charger de cette bagatelle de ma fa„ çon. Car quoiqu'il ſoit de fort bonne compoſition, je ſai „ que des Ouvrages de cette nature n'ont pas ſouvent grand „ débit, ce qui fait qu'un Libraire court quelque riſque. „ Je ſuis

„ Votre très humble Serviteur,

„ Guill. Molyneux.

„ On nous a aſſuré ce matin que Charlem eſt rendu. Je ſuis „ aſſez porté à le croire, mais j'attens pourtant que la nou„ velle le confirme."

[*B*] *Il a paru diverſes Piéces de ſa façon dans les* Tranſactions Philoſophiques.] *Touchant le Lac Neagh & ſa qualité pétrifiante.* N°. CLVIII. p. 552. *Retractation d'une Erreur dans la Relation précédente du Lac Neagh.* N°. CLXVI. 820. *Obſervation d'une Eclipſe du Soleil.* N°. CLXIV. p. 749. *Obſervation d'une Eclipſe de Lune.* N°. CLXXXV. p. 236. *Deſcription ou Relation du Ver de Connough.* N°. CLXVIII. p. 236. *Queſtions touchant le Lac Neagh & ſes qualités petrifiantes.* N°. CLXXIV. p. 1108. *Diſcours où l'on prouve la fauſſeté de l'Hydroſtatique commune que les Corps ſurnagent dans les liqueurs plus peſantes, & vont à fond dans celles qui ſont plus légéres qu'eux.* N°. CLXXXI p. 88. *Solution du Problême de Dioptrique propoſé dans le* Journal des Sçavans, *pourquoi quatre Verres dans un Teleſcope montrent les Objets droits.* N°. CLXXXIII. p. 169. Et *Bibliothéque Univerſelle*, Tom. III. p. 329. *Marées à Dublin.* N°. CLXXXIV. p. 192. *Abregé de Sciotericum Teleſcopicum.* N°. CLXXXIV. p. 213. *Diſcours* de magnitudine Solis *humilis & ſublimis.* N°. CLXXXVI. p. 314. *Propoſition faite à l'Auteur par le ſavant Docteur Wallis d'Oxford, pour rechercher la Parallaxe des Etoiles fixes par rapport à l'Orbite annuelle de la Terre.* N°. CCII. p. 844.

MONNOYE (BERNARD DE LA) nâquit le 15 Juin 1641 (*a*), & non le 16 comme le diſent quelques Auteurs (*b*), à Dijon, Capitale de la Bourgogne. Dès ſa jeuneſſe il ſe ſentit une forte inclina- na-

(*a*) *Supplément au grand Diction. Hiſt.*

Ecr. de Mercry. T. II. Paris 1715.

(*b*) Mr. de Sallengre dans l'Eloge de Mr. de la Monnoye, à la tête des Poëſies de celui-ci. p. 1. La Haye 1716 in-12.

nation pour l'Etude, & il cultiva avec soin les heureux talens qu'il avoit reçu de la Nature (c) [A]. En 1671 il eut une occasion de faire paroître avec éclat son génie pour la Poësie [B], & s'acquit un grand nom, qui n'a toujours fait qu'augmenter (d). Mr. Perrault fit une plaisante réponse à ce sujet [C]. Au mois de Mars 1672 Mr. de la Monnoye fut reçu Correcteur à la Chambre des Comptes à Dijon, & exerça cette Charge jusqu'au mois d'Août 1696 (e). En 1673 il se mit sur les rangs pour disputer un nouveau prix, dont le sujet étoit *la Protection dont le Roi honoroit l'Académie Françoise*, mais la Piéce de Mr. de la Monnoye arriva trop tard (f). En 1674 il présenta au Roi de France une Ode sur la conquête que ce Prince venoit de faire de la Franche-Comté (g). Il remporta le prix en 1675, dont le sujet étoit, *la Gloire des Armes & des Lettres sous Louis XIV.* (h). Il obtint encore celui de l'an 1677, dont la matiére étoit l'*Education de Monseigneur le Dauphin.* Le *Mercure Galant* (i) rapporte qu'à cette occasion Mr. l'Abbé Regnier fit à l'Auteur le Compliment le plus glorieux, en disant, *qu'il seroit à souhaitter que Messieurs de l'Académie lui donnâssent la première place vacante; comme la qualité de Juge ne laisseroit plus recevoir ses Ouvrages, les autres auroient plus de courage à travailler.* En 1678 il adressa au Roi un très-beau Sonnet sur ses Victoires (k). On prétend qu'il discontinua de travailler pour les prix, à la sollicitation de l'Académie Françoise, circonstance qui, si elle est vraye, lui fait plus d'honneur que tous les prix qu'il auroit pu remporter (l). Il en remporta néanmoins encore un en 1683, mais sans le savoir (m) [D]. Le rétablissement de la santé de Louis XIV. en 1687 l'engagea d'adresser un Sonnet à ce Prince, au nom de la Chambre des Comptes de Dijon; & en 1688 il présenta au Dauphin une Ode sur la réduction de Philipsbourg. En 1691 il publia une Idylle sur la prise de Mons par le Roi de France (n). Mr. de la Monnoye a fait outre cela un grand nombre d'autres Piéces de Poësie, toutes d'un goût exquis; diverses Hymnes, & autres Piéces de Santeuil, traduites du Latin; un Cantique de Ste. Thérése, traduit de l'Espagnol; le *Jesu dulcis memoria* attribué à St. Bernard, mis en vers François. Une Traduction de trois Odes Latines, l'une sur le Vin de Bourgogne, l'autre sur le Vin de Champagne, & la troisiéme sur le Cidre. Il est encore Auteur de l'Hymne de Saint Bénigne, & de celle de Saint Mammets, toutes deux Latines, & qui se chantent dans l'Eglise de Langres (o). Mr. de la Monnoye n'excelloit pas moins dans la Poësie Latine, que dans la Françoise, ses Epigrammes & ses Contes en Latin étant d'un goût exquis, par la pureté de la diction, le tour fin & délicat, & le sel antique qui y dominent (p). Ménage a donné les plus grands éloges à sa Poësie Latine [E], aussi bien que Bayle [F]; & Du Rondel, Professeur à Maestricht, n'en jugeoit pas moins favorablement (q). On a plusieurs autres Piéces Latines de Mr. de la Monnoye plus étendues, comme des Traductions des plus fameux Poëtes modernes; il ne traduisoit pas literalement, mais se contentoit de l'esprit de l'Original. On trouvera ci-dessous un essai de ses traductions du *Pastor Fido* de Guarini [G]. Il a traduit aussi quelques morceaux de Boileau

(c) Ibidem p. 3. 4.
(d) Ibid.
(e) Diction. de Morery T. V. Paris 1732.
(f) Sallengre *loc. cit.* p. 6. 7.
(g) Ibid. p. 7. Il eut l'honneur de présenter cette Ode à Louis XIV. le 19 de Juin de cette même année au Château d'Arc-sur Tille, à quatre lieues de Dijon.
(h) Ibid. p. 7. 8.
(i) De l'année 1677.
(k) *Poësies de la Monnoye.* p. 9.
(l) Ibid. p. 9. 10.
(m) Ibid. 10. Dans le Dictionnaire de Morery, on dit que Mr. de la Monnoye remporta aussi le prix de la Poësie en 1685.
dont le sujet étoit, la gloire acquise par le Roi en se condamnant en sa propre cause.
(n) Ibid. p. 12.
(o) Ibid. p. 13.
(p) Ibid. p. 14.
(q) *Lettres de Bayle* T. II. Lett. 177. Edit. de 1729.

[A] *Il cultiva avec soin les heureux talens qu'il avoit reçus de la Nature.*] La Prose & les Vers faisoient tour à tour ses délices. Quoique la Prose eût de grands charmes pour lui, il se sentoit néanmoins entraîné plus puissamment vers la Poësie. Il avoit avant l'an 1671. bien plus cultivé la Langue Latine que la Françoise. Quelques Vaudevilles, quelques Madrigaux, tout au plus un Sonnet, c'étoit tout ce qu'il avoit ôsé tenter en François (1).

[B] *De faire paroître avec éclat son génie pour la Poësie.*] Ce fut à l'occasion du prix proposé pour la Poësie par Messieurs de l'Académie Françoise, à l'imitation de celui que Mr. de Balzac avoit fondé pour l'Eloquence (2). Le sujet du prix fut *le Duël aboli par Louis XIV.* Ce prix, qui venoit seulement d'être fondé, rendit l'empressement plus vif, & inspira une si grande émulation, que tout ce que la France avoit de Poëtes voulut courir dans la carriére, & chacun prétendit à la palme, mais Mr. de la Monnoye l'emporta sur tous les autres (3), & fut par conséquent le premier vainqueur couronné par l'Académie Françoise.

[C] *Mr. Perrault fit une plaisante réponse à ce sujet.*] La veille de la distribution des prix, Mr. Perrault l'Académicien, ayant récité dans une Compagnie quelques Vers du *Duël Aboli*, dont alors on ne connoissoit pas l'Auteur, vanta fort cette Piéce, & ne dissimula point qu'il lui avoit donné son suffrage. Comme l'on savoit que Mr. Despreaux & lui n'étoient pas amis, un des assistans prenant la parole: *Vous seriez*, lui dit-il, *bien attrapé, si la piéce, comme on le croit, étoit de* Despreaux. *Fut-elle du Diable*, répondit brusquement Mr. Perrault, *elle mérite le prix, & l'aura.*

[D] *Il en remporta néanmoins encore un . . . . . mais sans le savoir.*] Le sujet du Prix étoit, *les grandes choses faites par le Roi en faveur de la Religion* (4). Plusieurs années auparavant, le fameux Santeuil avoit fait une Ode Latine à la louange de Louis XIV. Protecteur de la Religion Catholique-Romaine. Mr. de la Monnoye la traduisit en François, à la sollicitation d'un de ses amis, Chef de la Chambre des Comptes de Dijon, sans prétendre néanmoins que cette Ode fût publique; étant même sollicité par Santeuil de la publier, il lui répondit avec une modestie qui lui étoit naturelle, qu'il craignoit *que tout couvert qu'il étoit des Armes d'Achille, il n'eût le malheur de Patrocle.* Nonobstant cela les Amis de Mr. de la Monnoye crurent ne le pas désobliger en se servant de sa piéce pour le prix, auquel ils ne savoient pas qu'il avoit renoncé depuis quelques années. Ils retranchérent plusieurs strophes de l'Ode, & la réduisirent à cent Vers, pour obéir aux Loix de l'Académie. Ce fut dans cet état que la Piéce fut présentée; toute tronquée qu'elle étoit, le prix lui fut ajugé. La grande modestie de Mr. de la Monnoye ne lui permit pas de l'accepter; par un surcroit de générosité il le renvoya à l'Auteur Original (5), mais en même tems il en remporta un plus glorieux devant toute l'Académie Françoise. Et comme la Piéce avoit été mutilée, les Amis de Mr. de la Monnoye la firent imprimer toute entiére, pour lui rendre tout l'honneur qui lui étoit dû (6).

[E] *Menage a donné les plus grands éloges à sa Poësie Latine.*] „ Les Hendecasyllabes, *dit-il*, que Mr. de la Monnoye „ nous a adressés à Mr. Petit & à moi, sont excellens. Il „ les fit sur l'avis que Mr. l'Abbé Nicaise lui donna, que „ nous devions lui envoyer en même tems nos Poësies. Les voici (7).

„ *Quod Menagius ille, Varro noster;*
„ *Quod secli decus alterum Petitus*
„ *Suorum mihi, quos requirit orbis,*
„ *Certent mittere Carminum libellos,*
„ *Non parum videor mihi beatus.*
„ *Videntur mihi sed beatiores,*
„ *Et Menagius ille, Varro noster;*
„ *Et secli decus alterum Petitus;*
„ *Per quos sic videor mihi beatus.*

„ Catulle n'en a pas de plus beaux, & qui renferment davan„ tage cet agrément, que forme la belle simplicité, selon „ cette expression d'Hermogéne; *la douceur est proprement ce qui résulte de la simplicité parfaite.*

[F] *Aussi bien que Bayle.*] „ La Piéce de Poësie, *écrit Mr.* „ *Bayle à Mr. de la Monnoye* (8), que vous m'avez fait la „ grace de m'envoyer, m'a paru d'une beauté singuliére. Je „ la fis copier pour Mr. Grævius, & voici ce qu'il m'a ré„ pondu. *Primum tibi gratias ago pro perlepidâ Fabulâ, quam cultissimis Versibus expolivit elegantissimi ingenii Vates Divionensis, ex cujus officina aliæ festivæ hujus generis Fabulæ ad me pervenerunt non nunquam, studio nostri Nicasii. Plurimùm sanè tibi debeo, cum eam mecum communicasti; nec non Auctori tam venusti Carminis, qui hac voluptate quam ex ejus lectione cepi, nos noluit defraudare.*

[G] *Un Essai de ses Traductions du* Pastor Fido *de Guarini.*] Le Lecteur ne sera pas fâché sans-doute de lire une belle imitation d'une des Scénes les plus délicates de Guarini (9).

AMARYLLIS GUARINIANA.

O si intus spectare tibi contingeret illam,
Mirtile quam toties crudelem Amaryllida dicis,
Credo equidem, miser hunc ipse quem sæpe citare
Optasti sensum, tibi nunc misera ipsa cieret.
Infelix Amarylli! infelix Mirtile! quid ...
Fidus amans, fidumve meus juvat ign...
Cur quos jungit amor, fatum disjung...
Quos fatum disjungit, amor, cur ...
Vos ô Sylvicolæ tigres, ursique ...
Queis in amore sequi nil unum præter ...
Dat natura parens. At tu dignissima sylvis
Effera lex hominum, quæ mortem indicis amori!
Si placitæ dulce est adeo succumbere culpæ,
Et placitæ tamen usque adeo pugnare necesse est:
Prava vel es natura nimis, contraria legi,
Vel naturæ contraria barbara lex es.
Sed quid ego hæc? Mene ut duræ sententia legis
Terreat? Ah facilis vitæ contemptus amanti est;
Atque utinam sola hæc fontem jactura maneret!
Sancte pudor, numen restat inviolabile menti,
Accipe quodcumque hoc flammæ est, tota ista cupido
Strata tibi, sacraque velut supposta securi,
Aras tuas, infans ut victima, concidat aras.
Tu vero, tu cure magis mihi Mirtile, vita,
Ignosce; hic tantum veniam precor, atque ubi saltem
Indulgere nefas, duram permitte videri,

(1) *Poësies de Mr. de la Monnoye publiées par Mr. de Sallengre* p. 4. La Haye 1716.
(2) Ibid. p. 4.
(3) Ibid. p. 4. 5.
(4) C'étoit-là, pour le remarquer en passant, une étrange matiére pour un panégyrique que *la Persécution contre les Protestans de France.*
(5) *Poësies de la Monnoye.* p. 10, 11, 12.
(6) Ibid. p. 12.
(7) *Menagiana.* T. II. p. 192. Edit. de Paris 1729.
(8) *Lettres* T. II. Lett. 171. p. 614.
(9) Act. III.

leau [*H*]. Ses Poësies Grecques passent aussi pour être de bon goût. Outre quantité de petites Piéces, il a traduit en Vers Grecs le commencement de l'Enéïde, & la sixiéme Satire de Boileau (*r*). Il a aussi fait des Vers Italiens, qui ne lui font pas deshonneur [*I*]. Les Poësies de Mr. de la Monnoye, si connuës dans tous les Pays de l'Europe, sont entre les mains d'assez peu de personnes en Angleterre. Elles forment un fort agréable Recueil, & tel que les Anciens ne rougiroient pas de l'avouer, toute imparfait qu'il est encore. La nature de ce Dictionnaire ne me permet pas de rapporter ici quelqu'un de ces grands Poëmes, mais je ne ferai pas difficulté de mettre ici quelques-unes de ses petits Piéces, dans la persuasion qu'elles feront plaisir à tous les Lecteurs d'esprit & de goût. Je donnerai quelques-unes de ses Epigrammes [*K*], de ses Epitaphes [*L*], & de ses Contes [*M*]. Il a fait quelques Pieces dans le goût de Bonnefons, où régne

(*r*) *Eloge de Mr. de la Monnoye.* p. 18. à parler sans prévention je ne vois de pas quelle grande utilité il est de traduire ces Piéces en Grec.

Ignosce, & nostra contentus mente potiri,
Triste supercilium dimitte, atque aspera verba,
Quod si crudelis stat de me sumere pœnas,
Ultor adest dolor ipse tuus, sævissimus ultor.
Cum tu quippe meum cor sis (nam Mirtile certe et
Conjurata licet tellus, licet astra repugnent)
Fles quoties, quoties suspiras pectore ab imo,
Quem fletum esse putas, meus est, ô Mirtile, sanguis,
Atque meus tua per suspiria spiritus exit.
Parce queri, quas tu curas, quæ vulnera jactas,
Vulnera sunt hæc nostra, hæ nostræ, Mirtile, curæ (11).

(11) *Poësies de Mr. de la Monnoye* p. 112 & *suiv.* la Haye 1716.

[*H*] *Il a traduit aussi quelques morceaux de Boileau.*] „ Mr. „ Despreaux étant constamment celui des Poëtes François, „ dont la versification est la plus finie, il est extrêmement „ difficile de conserver dans les Traductions qu'on entreprend „ de quelques-unes de ses Piéces, l'élégance, la force, & en „ même tems la naïveté apparente, quoiqu'étudiée, du Fran„ çois. Mr. de la Monnoye néanmoins a cru devoir en cet„ te occasion se piquer d'une noble hardiesse, & sachant que „ la médiocrité n'est point soufferte en Poësie, il a tâché en „ traduisant le commencement du Lutrin, & la seconde Epi„ tre de ce grand-homme, d'égaler son Original, & les ex„ perts ne sauroient que juger avantageusement du succès „ (12)."

(12) Ibid. p. 17. 18. ces belles Traductions se trouvent entre la p. 228 & la p. 239 des Poësies de Mr. de la Monnoye.

[*I*] *Des Vers Italiens, qui ne lui font pas deshonneur.*] On demande pourquoi la Nature n'a point donné de barbe aux Femmes? Outre la distinction des Sexes qu'on a coutume d'en alléguer pour raison, les railleurs en alléguent une autre, c'est que le Beau-Sexe étant babillard, on n'auroit jamais pu le raser sans lui faire d'estafilade.

Natura ebbe ragione
Di non dar alle donne barba al mento,
Perche star non potendo un sol momento
Senza parlar, quel cesso ricalcone,
Certo ch'el di lui viso sempre stato
Nel rader fosse tutto frastagliato (13).

(13) *Poësies de Mr. de la Monnoye.* p. 103.

[*K*] *Je donnerai quelques-unes de ses Epigrammes.*] En voici une *sur une Fille qui avoit la Jaunisse.*

Iris, quelle métamorphose!
Mon œil ne vous reconnoît point,
Qu'est devenu votre embonpoint,
Et ce tein de Lis & de Rose?
Voyant dans le miroir un si grand changement,
Profitez au plutôt de l'avertissement
Que les justes Dieux vous fournissent.
Voici le sens de la leçon:
Ainsi que les épis, quand les filles jaunissent,
C'est le vrai tems de la moisson (14).

(14) Ibid. p. 50.

En voici une autre sur Clément, célébre Accoucheur, qui a fait une grosse fortune dans sa Profession. Elle est un peu gaillarde.

Quas bona pars hominum muliebri condit in antro,
Ex illo Clemens eruit omnes opes (15).

(15) Ibid. p. 112.

En voici une *sur la Naïveté d'un Badaud:*

Au mois de Juin, se baignant dans la Seine,
Certain badaud y tomba dans un creux.
Quelques nageurs se donnerent la peine
De l'en tirer: c'en étoit fait sans eux.
Entre leurs bras porté sur le rivage
Il rappella ses esprits doucement,
Tant qu'à la fin ayant repris courage,
Beau Sire Dieu, cria-t-il hautement,
De me baigner, si desormais l'envie
Me revenoit, daignez me la changer,
Oncque dans l'eau n'entrerai de ma vie
Qu'auparavant je ne sache nager.

L'Auteur du *Moyen de parvenir* (16), dit que les nouveaux Mariés se levent matin pour se reposer, ce que Mr. de la Monnoye a tourné ainsi en Epigramme:

(16) Ch. 61.

Luce vigil prima, studiorum, ut credis, amore,
Vir quoties surgit, Calliodora, tuus.
Increpitas, toties, parcatque ut viribus, instas,
Neve operi tanta sedulitate vacet.
Falleris; in lecto qui te sic mane relinquit,
Non hic quærit opus, Calliodora; fugit (17).

(17) *Poësies de la Monnoye.* p. 203.

[*L*] *De ses Epitaphes.*] La suivante est celle de Mr. de a Riviére Evêque de Langres, qui avoit légué cent Ecus à celui qui feroit son Epitaphe:

Ci gît un grand Personnage,
Qui fut d'un illustre Lignage,
Qui possèda mille Vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage.
C'est trop mentir pour cent Ecus (18).

(18) Ibid. p. 55.

Celle qui suit est pour le fameux Santeuil, ami de Mr. de la Monnoye:

Sidereas, ævi tandem maturus, ad arces
Cœlo Santolides hospite dignus, abit.
Olli certatim properant occurrere Divi;
Præconique ferunt oscula mille suo.
Aligeri pulsant citharas, & carmina quærunt
Vatis in adventu, quæ meliora canant.
Parcite Cœlestes nova quærere carmina, dixit
Rex superûm, decet hic Santoliana cani.
Audiat æthereos, qui condidit, audiat Hymnos,
Hæc aliis nunquam personet aula modis (19).

(19) Ibid. p. 76. 77.

Cela me fait souvenir d'une plaisante Epitaphe faite pour un fameux Musicien Espagnol, un Farinelli, autant que je puis me la rappeller la voici: *A qui yaze Juan Cabrera, Musico del Rey Don Phelipe segundo, que supo tan bien cantar, que quando se fue a los cielos y los angelos quisieron alegrarse de su venida, y celebrarla con sus canciones las mas sennaladas, el padre celestial les dixo, callerse Cabrones y dexen cantar el Cantador del nuestro Sennor.* Ce qui signifie „ Ci-gît Jean Cabrera, Musicien du „ Roi Philippe II, qui chantoit si harmonieusement, que „ lorsqu'il arriva dans le Ciel, les Anges voulant célébrer sa „ venue par leurs plus beaux chants, le Pere Céleste leur „ dit: *Taisez-vous Babillards, laissez chanter le Musicien du* „ *Roi notre Seigneur.*"

Voici une autre Epitaphe de la façon de Mr. de la Monnoye pour Sannazar (20):

(20) Il est enterré près du tombeau de Virgile.

Ci gît, dont l'esprit fut si beau
Sannazar, ce Poëte habile,
Qui par ses vers divins, approche de Virgile,
Plus encore que par son tombeau (21).

(21) *Poësies de la Monnoye.* p. 80.

Celle qui suit est pour une jeune Dame fort belle, qui ayant mis au monde un beau garçon plein de vie, mourut trois jours après par la faute de son Accoucheur:

Ci gît, morte au Printems de sa verte jeunesse,
Glicére, nouvelle Psiché,
Dont les divins appas inspiroient la tendresse,
Et qu'on ne vit jamais sans en être touché.
Vénus, pour s'affranchir de la douleur cruelle
De se voir préférer cette aimable mortelle,
Dans un accouchement lui fit perdre le jour.
Mais la jeune & belle Glicére,
Triomphant de Vénus, en mourant devint mere
D'un enfant plus beau que l'Amour.

Il la traduisit en Latin de cette maniére:

Hic jacet, æternum lugeri digna, Lycoris,
Quæ vix, facta parens, occidit ante diem.
Quæ venerem forma, Psyche velut altera, vicit:
Cujus spectator quisquis, amator erat.
Mortalem præstare Deæ non passa Dione
Decrevit tantum plectere morte nefas.
Nec mora vindictæ: Moritur pariendo Lycoris;
Quanquam tota mori non ea visa fuit
Scilicet extinctæ vivit puer ecce superstes,
Qui formosæ oculos matris, & ora refert.
Væ tibi, væ Cytherea! Prius te vicerat illa;
Nunc puerum vincit pulchrior iste tuum (22).

(22) Ibid. p. 89. 90.

[*M*] *Et de ses Contes.*] Il y en a quelques-uns qui sont un peu gaillards, mais la plupart ont beaucoup de ce tour aisé & naturel, qu'on admire dans la Fontaine.

„ D'un Paysan & d'un Avocat."

Un jeune rustre à l'Avocat Chopin
Faisoit un jour cette belle harangue:
J'ai su, Monsieur, qu'étiez un grand Latin,
Et qu'à plaider vous aviez bonne langue:
Or désirant avoir Enfans d'esprit,
Bien humblement du meilleur de mon âme
Priér vous viens d'en faire un à ma Femme:
Le bon Chopin à ce discours sourit.
Ami, dit-il, onc en ce ne fus maître,

Les

régne la même douceur & la même délicatesse [N]; il a mis aussi en Latin l'*Anneau de Hans Carvel* [O]. Jusqu'ici nous n'avons considéré Mr. de la Monnoye que comme Poëte, envisageons-le à présent sous d'autres faces. Il est assez rare qu'un Poëte soit fort savant. D'ordinaire il est si occupé & si rempli de sa Poësie, qu'elle ne lui laisse guéres le tems de songer à autre chose. Il pense plus à polir & à limer ses piéces, & à en composer d'autres, qu'à acquérir de nouvelles connoissances. Il n'en étoit pas de même de Mr. de la Monnoye. A l'amour de la Poësie il joignoit une connoissance fort exacte & fort étenduë des Langues. Personne n'avoit plus étudié l'Histoire ancienne & moderne, & on peut en dire autant de la Critique. Il connoissoit à fond tous les Livres rares, curieux, & recommandables par quelque endroit. Personne n'étoit plus versé que lui dans l'Histoire Litéraire, & ce qu'il y avoit d'admirable c'étoit l'exactitude & la précision avec laquelle il possédoit tout cela (*s*). Il a fait des Remarques sur le *Ménagiana* [*P*]; l'Edition qu'il en donna en 1715 en 4 Vol. in-12. contient plusieurs Piéces en vers de sa façon, & une Dissertation curieuse sur la supposition du Livre *des trois Imposteurs*

(*s*) *Eloge de Mr. de la Monnoye*, p. 11. 19.

Les Enfans mieux sont tous de francs niais,
En-dà, Monsieur, répond l'homme Champêtre,
Ce n'est pas vous, qui les avez donc faits (23).

(23) Ibid. p. 15.

En voici un autre fort joli, d'un *Barbier & d'un Gueux*.

Un gros coquin, veille de Fête Dieu,
Chez un Barbier fut présenter sa face,
Le suppliant de vouloir bien par grace
Faire le poil pour l'amour du bon Dieu.
Fort volontiers, dit le Barbier honnête,
Vîte, Garçon, en faveur de la Fête,
Dépêchez-moi cette barbe gratis.
Aussitôt dit, un de ses Apprentis
Charcute au Gueux le menton & la jouë.
Le patient faisoit piteuse mouë;
Et comme il vit paroître en ce moment
Certain Barbet navré cruellement,
Pour vol par lui commis dans la Cuisine.
Ah pauvre Chien, que je vois en ce lieu,
S'écria-t-il, je connois à ta mine,
Qu'on t'a rasé pour l'amour du bon Dieu (24).

(24) Ibid. p. 39. 40.

Ajoûtons-en encore un non moins plaisant :

„ Conte borgne."

Un vieux Baron, Sire de Beaumanoir,
Devenu borgne au métier de la guerre,
Par bienséance avoit un œil de verre,
Qu'à son coucher un Page alloit le soir
Sur une assiette humblement recevoir.
Or une fois que le Page peut-être
Malade étoit, peut-être étoit absent,
Un valet neuf, mal instruit, innocent,
Fut, en son lieu, chargé de comparoître.
Le bon vieillard, sans faire de façon,
Tout comme au Page, à ce nouveau Garçon
Livre son œil, puis dit sa patenôtre.
Point cependant le Valet ne s'en va.
Hé, dit le Maître, Ami qu'attens-tu-là?
J'attens, Monsieur, que vous me donniez l'autre (25).

(25) Ibid. p. 42.

Il y a quelques autres Contes, dont deux ou trois sont d'une assez considérable longueur, mais ils sont plein de feu & d'agrément.

[*N*] *Quelques Piéces dans le goût de Bonnefons, où régne la même douceur & la même délicatesse.*] En voici une sur une Demoiselle, qui ayant été en lisant surprise du sommeil, dans un verger au pied d'un arbre, fut réveillée par la piquure d'un moucheron.

„ CULEX LYCORIDEM PUNGENS."

Nuper sub viridi Lycoris umbra
Sensim, dum legit, occupante somno,
Molli cespite fusa dormiebat.
Presso tunc Zephyrus silebat ore,
Una totus & hortulus silebat;
Tantum proxima garriebat unda
Grato murmure, sed minus loquaci;
Cum circumvolitans & huc, & illuc
Dum quærit violas culex rosasque
Os Lycoridis involare cœpit.
Et tum se ratus insidere flori,
Fallebat siquidem venustiorum
Certans purpura purpuræ rosarum,
Dulcem sedulus ebibebat auram.
Infixa tamen altiùs beatum
Dum proboscide colligit saporem
Expergiscitur ilicet puella
Testata applicita manu dolorem.
At suavi interea fruens rapina
Volucris fugit improba, & jocoso
Applaudit sibi per vireta bombo.
Tune id ergo scelus feræ Cupido?
Impune ut culicis minuta cuspis
Turbarit Dominæ meæ quietem,
Quam turbare tuæ faci, tuisque
Negatum fuit hactenus sagittis (26).

(26) Ibid. p. 193. 194.

[O] *Il a mis aussi en Latin* l'Anneau de Hans Carvel.] Je m'imagine qu'un Lecteur qui a du goût ne sera pas fâché de trouver ici cette Piéce.

ANNULUS PHILETÆ.

Nuptam sibi puellam
Senex Chloën Philetas
Timens dolos amantum,
Servabat inquietus.
Omnem pavebat auram,
Crebrisque conjugalem
Votis Deum fatigans,
Domestici rogabat
Custos foret pudoris.
Non sprevit invocantem,
Sic in quiete visus
Uxoris ad tenella
Noctu latus cubantem
Hymen senem monere:
Hunc inquit, hunc amice,
Tuî misertus, adsum;
Hunc annulum capesse,
Quo firmiter retento
Fidam Chloën habebis.
Vix hæc Hymen locutus:
Promptam manum Philetas
Tetendit, annuloque
Sese ratus potiri,
Uxoriam bonus vir
Rimam, sopore pulso
Se reperit tenere (27).

(27) Ibid. p. 204.

[*P*] *Il a fait des Remarques sur* le Menagiana.] Il l'a augmenté de la moitié, & corrigé dans un nombre infini d'endroits. Il y avoit déjà fort longtems qu'il avoit commencé à y travailler. Dès l'année 1693. Mr. Bayle écrivoit (28) à Mr. l'Abbé Nicaise en ces termes. „ Le *Menagiana*, corrigé „ sur ses bons avis, sera quelque chose de bon. Personne „ ne pénétre comme lui dans les fautes les plus imperceptibles." Ceux qui souhaitteront de connoître le prix du *Menagiana*, n'ont qu'à consulter l'Article de *Menage*. „ On „ peut avancer hardiment que si jamais Edition a eu le droit „ de s'intituler revuë, corrigée, & augmentée, c'est assurément celle que Mr. de la Monnoye a donnée du *Menagiana*. Il a pris soin de revoir d'un bout à l'autre les deux „ Volumes du *Menagiana* précédent. Il y a retouché la diction, quand elle péchoit manifestement contre la Langue. „ Il y a redressé les anachronismes, les fausses citations, les „ erreurs qui s'étoient glissées dans les faits, dans la mesure „ des Vers, dans les noms d'Hommes & de Lieux. Il y a „ indiqué la source des passages & des remarques, éclairci „ les endroits obscurs, découvert la plupart des noms propres, qu'on n'avoit fait que désigner par les premiéres Lettres. S'il en a laissé volontairement quelques-uns sans explication, c'est que la raison, qu'on a euë originairement „ de ne les pas écrire tout au long subsiste encore. Il avouë „ néanmoins de bonne-foi, qu'il n'a pû les deviner tous. Il „ ne lui auroit pas été difficile de les déchiffrer, si à l'exemple de nos ingénieux Antiquaires, il avoit voulu hazarder „ ses conjectures en ce genre . . . . . . il a mieux aimé s'attacher à l'essentiel, je veux dire à corriger article par article „ le texte des Editions précédentes . . . . . . Pour ce qui regarde les augmentations, Mr. de la Monnoye ne s'étoit „ d'abord proposé que de courtes Notes pour justifier ses „ Corrections. La chose est allée insensiblement plus loin. „ En lisant & relisant l'ancien Texte, il est entré *dans le goût* „ de l'Ouvrage. *Il croyoit en être le Réviseur*, & il [illegible] „ devenu l'Amplificateur. A la vérité il y [illegible] „ vocation . . . . . ses talens le rendoient plus [illegible] „ treprendre de son chef une espéce de *Me*[illegible] „ tôt un *Monnoyana*. On n'y trouve point de [illegible] „ mes rebatus, tirés de Plutarque, de Diogène [illegible] „ Stobée; point de ces fades collections de la [illegible] „ siéme main. J'ose dire qu'on n'y voit rien que de singulier „ & de nouveau. S'il a par-ci par-là emprunté quelques piéces „ d'autrui, ce sont toutes raretés qui n'avoient jamais vu le „ jour. . . . . . de son côté il a aussi fourni des morceaux très-intéressans (29). Cet Ouvrage fut très-bien reçu par tous „ les gens sensés & de goût. Les bigots seuls pestérent furieusement à cause de divers articles, qui choquoient, disoient-ils, la Religion & les bonnes Mœurs. Et comme tout étoit „ à craindre dans ce tems-là, de la part de ceux qui étoient „ tout-puissans à la Cour, Mr. de la Monnoye fut intimidé, „ & craignit que le Livre ne se répandit. Ce qui n'empêcha „ pas Delaulne, son Libraire, d'en débiter un grand nombre d'Exemplaires sous main; & Louis XIV. étant mort „ vers ce tems-là le Livre devint public (30).

(28) *Lett. de Bayle* T. II. Lett. 135. Edit. de 1729.

(29) *Eloge de la Monnoye*. p. 11. 14.

(30) Ibid. p. 14. &

fieurs [Q]. Un Anonyme ayant attaqué cette Differtation, Mr. de la Monnoye fit une Réponfe, qui eft imprimée dans la feconde partie du premier Tome des *Mémoires de Litérature* de Mr. de Sallengre. Sa Differtation fur *Pomponius Lætus* fe trouve, au moins en Extrait, dans la nouvelle Edition des *Jugemens des Sçavans* de Baillet, publiée en 1722 en fept Volumes in-4, que Mr. de la Monnoye a enrichie d'un grand nombre de Remarques & de Corrections, ce qui n'empeche pas que cet Ouvrage ne foit encore fort imparfait. Il a rendu le même fervice à l'*Anti-Baillet* de Ménage [R], fes Remarques & fes Corrections fe trouvent dans l'Edition de cet Ouvrage faite à Paris en 1730 in-4. Ses *Noëls Bourguignons* font fort connus, on les regarde comme un Chef-d'œuvre, ce qui n'a pas empêché qu'on n'en ait cenfuré des penfées, des expreffions, & des propofitions. C'eft encore à lui qu'on doit l'Edition de plufieurs anciens Poëtes François, imprimés à Paris chez Coutelier, & le Recueil de Piéces Choifies en Profe & en Vers [S], imprimé en 1714 à Paris (fous le nom de Hollande) en deux Volumes in-12, pour Emery & Compagnie. La Préface de ce Recueil eft de Mr. de la Monnoye. Il a laiffé quelques Remarques Manufcrites fur les Contes de Jaques Pelletier (*t*). L'Hiftoire de Mr. Bayle & de fes Ouvrages, imprimée en 1716 in-12. n'eft point de lui, mais de l'Abbé Reveft. Il eft vrai que Mr. de la Monnoye avoit fait quantité de Corrections à cet Ouvrage, mais elles font encore manufcrites. En 1726 il traduifit en vers François les trois Hymnes Latines de Mr. Coffin, elles ont été imprimées enfemble in-4. & in-8. la même année. (*t*) *Voyez* Supplem. de Moreri Tom II. Paris 1735.

Depuis fa mort on a imprimé en 1731 *in-douze* à Paris la *Bibliothéque Choifie* de Colomiez, avec fes Notes & celles de plufieurs autres, & à la fin fes Notes Latines fur les *Opufcules* du même Colomiez de l'Edition in-4. publiée par Fabricius; & en 1732 une Lettre à Mr. Maittaire in-8, à Drefde, contenant des Remarques fur les Annales de l'Imprimerie, & fur les Vies des Etiennes, écrites en Latin par Mr. Maittaire. Mr. de la Monnoye avoit fait des Remarques fur les *Bibliothèques Françoifes* de la Croix du Maine, & de du Verdier Vau Privas, mais ces notes font encore manufcrites (*u*). Cet Article de (*u*) Ibid. Mr. de la Monnoye auroit été infiniment plus exact & plus complet, fi Mr. l'Abbé Papillon avoit publié fa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, où il avoit donné un long Article de Mr. de la Monnoye, & le Catalogue de fes Ouvrages (*w*). Il eft mort à Paris le 15 Octobre 1728 dans la quatre- (*w*) Ibid. vingt-huitiéme année de fon âge. Mr. de Sallengre a publié à la Haye un Recueil des Poëfies de Mr. de la Monnoye, avec fon Eloge, d'où nous avons tiré un grand nombre de faits rapportés ci-deffus. Cependant l'Auteur defavoua cette Edition dans le *Journal des Sçavans* Décembre 1716. L'Auteur du Supplément au Moreri de Paris 1735, parle d'une feconde Edition des Poëfies de Mr. de la Monnoye de l'an 1721, mais il y a de l'apparence que c'eft une méprife. Il a laiffé encore un Recueil de Lettres la plupart Critiques; plufieurs Differtations Curieufes; trois-cens Epigrammes Choifies tant de Martial, que d'autres Poëtes anciens & modernes en vers François; & plufieurs autres Ouvrages de Profe & de Vers, en François, en Latin, en Grec &c. tous en état de voir le jour (*z*). Il a paru auffi à Paris (fous le nom d'Amfterdam) en 1735 une nouvelle Edition en trois Volumes des *Nouvelles Recreations & joyeux Devis*, communément attribués à Bonaventure des Periers, corrigée & enrichie de Notes Hiftoriques & Critiques par Mr. de la Monnoye. Les Savans font rarement fort communicatifs; & au-lieu de s'aider, ils tâchent de fe détruire les uns les autres. Perfonne n'étoit plus éloigné de ce caractére que Mr. de la Monnoye, & il en a donné de fortes preuves. Il a fourni à Mr. Bayle grand nombre de morceaux intereffans pour fon Dictionnaire, & ce Savant a temoigné auffi combien il lui étoit obligé [T]. Il a auffi fourni des fecours affez confidérables à Mr. le Duchat, pour fon Edition curieufe de *Rabelais* (*aa*). Mr. Gibert, Profeffeur en Rhétorique au Collége de Mazarin, reconnoît auffi qu'il lui a des obligations particuliéres (*bb*). Mr. de la Monnoye a auffi contribué à l'*Hiftoire de Pierre Montmaur*, publiée par Mr. de Sallengre (*cc*). Les Savans font d'ordinaire affez enclins à la difpute, quand ils en font une fois venu aux mains, ils ne fauroient finir le combat, & encore moins garder les régles de la modération. On n'accufera jamais Mr. de la Monnoye de leur reffembler par cet endroit. Il a toujours évité avec foin les difputes, & les occafions de difputer. Il n'a auffi jamais eu dans fa vie qu'un Procès. L'Homme qui le lui intenta, & qui en avoit eu une infinité d'autres, lui dit pour l'effrayer, qu'il n'en avoit jamais perdu: Mr. de la Monnoye lui répondit, qu'il n'en avoit jamais gagné (*dd*). Il étoit bien jufte que l'Académie Françoife reçût un jour dans fon Corps celui qu'elle avoit fi fou-

(*z*) Dict. de Morery Paris 1712. T. V. Voy. auffi l'*Eloge de Mr de la Monnoye* p. 39 où l'on dit, qu'il a fait des *Remarques fort curieufes fur l'ancienne Farce, intitulée le Patelin*.

(*aa*) *Eloge de Mr de la Monnoye*, p. 42.

(*bb*) Voy. fes *Jugem. des Sçavans fur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique*. T. I. p. 188.

(*cc*) *Eloge de Mr. de la Monnoye* p. 41.

(*dd*) Ibid. p. 50.

[Q] *Sur la fuppofition du Livre des trois Impofteurs.*] L'Auteur Anonyme de la Réponfe à la Differtation de Mr. de la Monnoye y affure le Public, qu'il a vu le fameux Traité *De tribus Impoftoribus*, & qu'il l'a dans fon Cabinet. Il raconte la maniére dont il l'a découvert, & comment il l'a eu; il débite enfuite quelques conjectures fur l'Origine de ce Manufcrit, & de-là paffe au contenu de ce Traité, dont il donne un petit abregé. L'Auteur des *Mémoires de Litérature* envoya cette Differtation à Mr. de la Monnoye, qui la lui renvoya avec un Replique, pour l'inférer dans la feconde partie de ces Mémoires, comme il n'a pas manqué auffi de le faire. Mr. de la Monnoye avoit d'abord envie de laiffer tomber d'elle-même une impofture, qui fe trahit par tant d'endroits. Quelques-uns de fes amis cependant lui ayant confeillé de la fronder, il les crut (31).

(31) Ibid. p. 28. 29.

[R] *Il a rendu le même fervice à* l'Anti-Baillet *de Ménage.*] C'eft une Critique des *Jugemens des Sçavans* de Baillet, qui avoit parlé de Mr. Ménage d'une maniére qui lui avoit déplu. La rigueur avec laquelle il avoit repris la licence des Poëfies de Mr. Ménage, & lui avoit remontré qu'elles convenoient peu à fon âge & à fon caractére, l'avoit fur-tout touché fenfiblement; ce fut ce qui le détermina à compofer l'*Anti-Baillet*, dans lequel il femble qu'il ait moins fongé à fe défendre, qu'à attaquer fon adverfaire; mais en relevant les fautes de Mr. Baillet, il en a fait de nouvelles, comme Mr. de la Monnoye le fait voir dans les Remarques qu'il a faites fur cet Ouvrage, & qu'il n'a pas voulu publier durant la vie de Mr. Ménage de peur de le chagriner. Après fa mort, Mr. le Préfident Coufin, ennemi déclaré de ce Savant, à caufe de l'épigramme fatirique que Ménage avoit fait fur fon impuiffance, preffa fortement Mr. de la Monnoye de publier ces Remarques, mais celui-ci s'en excufa, & lui fit, en plaifantant, la réponfe fuivante

Laiffons en paix Monfieur Ménage,
C'étoit un trop bon perfonnage,
Pour n'être pas de fes amis.
Souffrez qu'à fon tour il repofe,
Lui dont les Vers & la Profe
Nous ont fi fouvent endormis (32).

ces Remarques ont enfin paru dans l'Edition de l'*Anti-Baillet*, imprimée en Hollande en 1725 avec les *Jugemens des Sçavans* de Baillet. Mr. Ménage avoit près de 80 ans quand il commença fon *Anti-Baillet* (33).

(32) Ibid. p. 21 Niceron *Homm. Ill.* T. I. p. 331.

(33) *Eloge de la Monnoye.* p. 21.

[S] *Le Recueil de Piéces Choifies en Profe & en Vers.*] Mr. de la Monnoye n'y a pas mis fon nom, ce Recueil contient les Piéces fuivantes: *Voyage de Bachaumont & la Chapelle: Lettre de Racine à l'Auteur des Héréfies Imaginaires & des deux Vifionnaires: Poëfies du Chevalier d'Aceilly: Avis à Mr. Ménage fur fon Eclogue intitulée* Chriftine: *Traduction du commencement de Lucrèce en vers François par Hénault: La Satire des Satires de Bourfault: Le Poëme de la Madelaine: Le Louis d'or: La Relation des Campagnes de Rocroi & de Fribourg: La Comédie des Vifionnaires.* L'Editeur a mis à la tête de ce Recueil une Préface de fa façon, où il donne l'Hiftoire des Piéces qu'il y fait entrer (34).

(34) Ibid. p. 25 & 26.

[T] *Ce Savant a témoigné auffi combien il lui étoit obligé.*] „ Je vous fuis le plus obligé du monde, Monfieur, *écrit Bayle à l'Abbé Nicaife* (35), de la bonté que vous avez „ eue de me communiquer les belles, doctes, curieufes, & „ judicieufes Remarques de Mr. de la Monnoye. Je fuis „ ravi de le connoitre par cet endroit-là. Je le connoiffois „ fur le pied d'un excellent Poëte, couronné de Lauriers & „ des Prix de l'Académie; mais je ne favois pas qu'il aimât „ avec autant de paffion qu'il fait, les Recherches à quoi je „ m'attache; & je m'eftime très-heureux d'être du goût d'un „ homme de fon mérite & de fa réputation. Cela m'encou„ rage plus, que le jugement de plufieurs autres ne me dé„ courage; je veux parler de ces gens, qui traitent de vains „ & de puériles amufemens la peine que l'on fe donne, pour „ favoir fi un tel fait eft vrai ou non, quand il ne s'agit que „ de

(35) *Lettres* T. II. Lett. 127. p. 495.

souvent couronné de ses Lauriers. S'il eût brigué cet honneur, il est hors de doute qu'il l'auroit obtenu bien plutôt; mais comme il ne l'avoit point fait, ce ne fut qu'en 1713 qu'il fut élu pour remplir la place vacante par la mort de Mr. l'Abbé Regnier Desmarais. Les suffrages se trouvent d'ordinaire partagés, mais Mr. de la Monnoye fut élu d'une voix unanime (*ee*). On trouve dans le *Ducatiana* quelques particularités sur le sujet de notre Auteur, qui étoit en correspondance avec Mr. le Duchat, de même que quelques Piéces en vers, qui ne sont point dans le Recueil publié par Mr. de Sallengre. Il paroît par le *Ducatiana*, que Mr. de la Monnoye se trouva dans l'indigence par la chûte des Billets ou de Banque ou de Monnoye. Mais le Duc de Villeroi lui fit de lui-même & très-généreusement une pension viagére de 600 Livres, qu'il toucha la première année le jour même de l'octroi; il en témoigna sa reconnoissance à ce Seigneur par de fort jolis vers qu'il lui adressa (*ff*). Il avoit épousé Claude Henriot, à laquelle il a survécu, après avoir passé longues années avec elle dans une grande union, comme cela paroît par des vers qu'il a faits sur sa mort [*U*], & par l'Epitaphe qu'il avoit faite pour lui & pour sa femme [*W*]. Mr. l'Abbé d'Olivet lui donne les plus grands éloges (*gg*). Le *Ducatiana* (*hh*) parle fort durement du Recueil de Poësies de Mr. de la Monnoye publié par Mr. de Sallengre [*X*]. Tous les Manuscrits de Mr. de la Monnoye avec sa Bibliothéque sont présentement en la possession de Mr. de St. Port, Conseiller au Grand-Conseil.

Un Homme d'esprit (*ii*), qui a connu Mr. de la Monnoye, m'a appris qu'*il n'avoit qu'un fils, homme d'esprit, connu principalement par ses piéces Lyriques, & fort estimé à Paris* (*kk*). Il m'a dit encore, que *Mr. de la Monnoye avoit toujours fait une honnête dépense, mais qu'ayant mis de grosses sommes en Livres (car il avoit une belle Bibliothéque) & les Billets de Banque étant tombés, il fut obligé, pour faire subsister sa famille, de mettre sa Bibliothéque en vente, ce que le Duc de Villeroy ayant appris, il fit à Mr. de la Monnoye une pension proportionnée à la valeur de la Bibliothéque, à condition qu'il en hériteroit après la mort de Mr. de la Monnoye, lequel continua à en jouïr tant qu'il vécut, comme il avoit fait jusques à ce tems-là.* Le même Ami m'a donné une preuve de la facilité avec laquelle Mr. de la Monnoye faisoit des vers, en m'en rapportant quatre qu'il fit *impromptu* [*Y*].

(*ee*) Ibid. p. 51.
(*ff*) *Ducatiana.* T. I. p. 62. 63.
(*gg*) Dans la Traduction Françoise du Traité de Ciceron, *de la Nature des Dieux.*
(*hh*) *Ducatiana* T. I. p. 58.
(*ii*) Mr. Gravelot fameux par ses desseins sur-tout en miniature.
(*kk*) On écrit ceci en 1738.

„ de la Vie des Hommes Illustres ou de leurs Ouvrages". Dans un autre endroit (36) il dit au même. „ Je m'estimerois le plus heureux du monde, si je pouvois consulter „ souvent un Oracle aussi sûr & aussi étendu dans ses curieuses & exactes connoissances, que Mr. de la Monnoye, „ dont je suis depuis longtems l'admirateur".

(36) Ibid. Lett. 143. p. 127.

[*U*] *Des vers qu'il a faits sur sa mort.*] On y trouve entre autres les Vers suivans:

Que deviendrai-je? helas! tu parts & je demeure;
Ton ame, loin de moi, sans doute, dans les Cieux
Goûte un repos délicieux.
Moi sur Terre, inquiet, je soupire, je pleure.
Unis par une tendre & sincere amitié
Qui devoit être inséparable,
Nous formions un tout agréable,
Et je ne serai plus qu'une triste moitié (37).

(37) *Ducatiana.* T. I. p. 59. 60.

[*W*] *L'Epitaphe qu'il avoit faite pour lui & pour sa femme.*] La voici:

Bernardus placidâ compostus pace Moneta
Conditur hic, artes cui placuere bonæ;
Cui tribuit crebras Academia Gallica Lauros,
Qui Latias etiam Cecropiasque tulit.

Felix ni fluctu incautum egisset in altos
Vexare ingentem fraus meditata caput,
Hæc attrivit opes, studiorum hæc otia rupit.
Forsan & hinc mors est, aspera visa minus.
Communem sensit Conjux dilecta dolorem,
Hic propè dilecti quæ cubat ossa viri.
Non his ambitio, non fœdit pectore livor,
At simplex probitas & sine labe fides.
Credibile est animas adeo virtutis amantes
Ad quos hæc abiit, nunc habitare locos (38).

(38) *Eloge de Mr. de la Monnoye.* p. 58.

[*X*] *Le* Ducatiana *parle fort durement du Recueil de Poësies de Mr. de la Monnoye publié par Mr. de Sallengre.*] Cette Edition, *dit-on*, a été faite à l'insu de Mr. de la Monnoye. „ Outre plusieurs Piéces qui lui sont faussement attribuées, „ celles dont il est véritablement Auteur, y sont pour la „ plupart corrompuës, entiérement déplacées, en un mot „ très-différentes de ce qu'elles auroient paru, s'il avoit eu „ dessein de les ramasser en un corps pour les mettre au „ jour. C'est ce qui l'obligea à desavouer hautement cette „ Edition, & à consentir qu'elle fut supprimée, confisquée, „ proscrite comme fausse & supposée. . . . . protestant qu'il „ n'en reconnoitroit aucune pour légitime, que celles qui „ seront munies de Priviléges obtenus à sa diligence, pour „ les autoriser & leur donner cours, suivant la forme ordinaire . . . . . Outre les raisons ci-dessus, l'Auteur en avoit „ une autre pour desavouer cette Edition, savoir ce qu'on dit „ (39) dans l'Avertissement, de la supercherie que lui, ou „ du moins l'Imprimeur du *Nouveau Menagiana* de Paris, fit „ aux Inquisiteurs touchant plusieurs endroits de ce Livre, „ desquels ils avoient ordonné la suppression. Cette Edition „ des Poësies de Mr. de la Monnoye avoit brouillé l'Auteur „ avec l'Editeur, mais tout s'accommoda enfin, moyennant „ quelques Livres dont celui-ci fit présent à Mr. de la Monnoye „ (40).

(39) Ibid. p. 56.
(40) *Ducatiana* T. I. p. 56. 57.

[*Y*] *Quatre vers qu'il fit impromptu.*] Mr. Gravelot étant un jour en Compagnie avec lui, on vint annoncer la nouvelle de la mort de Mr. Michel fils d'un Greffier du Parlement de Dijon, jeune homme que Mr. de la Monnoye estimoit beaucoup, & qui avoit un heureux génie pour la Poësie; surquoi Mr. de la Monnoye fit sur le champ les vers suivans, qui n'ont jamais été imprimés:

Faut-il que la Parque ennemie,
Cher Michel t'enléve avant moi,
Et qu'un jour un autre que toi
Me remplace à l'Académie?

MONTAGUE ou MOUNTAGU (*a*) (RICHARD) savant Evêque Anglois du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Laurent Mountague, Ministre de Dorney dans la Comté de Buckingham, & petit-fils de Mr. Robert Montague de Boudney dans la Paroisse de Burnham dans la même Province (*b*). Il fit ses premiéres études dans l'Ecole d'Eton, d'où il sortit pour entrer au Collége du Roi dans l'Université de Cambridge en 1594; il prit le degré de Bachelier-es-Arts en 1598, celui de Maître en 1602, & devint Membre de ce Collége (*c*). Il fut ensuite pourvu de la Cure de Wotton-Courtney dans la Province de Somerset (*d*), & installé Prébendier de Wells (*e*). En 1610 il publia à Eton in-4. les deux Invectives de Grégoire de Nazianze contre Julien. Le 14 Mai 1613 il devint Recteur de Stanford-Rivers dans la Comté d'Essex (*f*); & dans la suite Chapelain du Roi Jaques I. (*g*). Le 9 D[illegible] 1616 il fut installé Doyen d'Hereford (*h*); mais l'année suivante il changea ce Doyenné, qu'il cé[illegible] vain Griffith, pour l'Archidiaconat d'Hereford, ou il fut reçu le 15 Septembre 1617 (*i*). [illegible] place au Collége d'Eton, il jouïssoit, en vertu d'une dispense, d'un Canonicat de Windsor; & [illegible] huit années consécutives il fit les Leçons de Théologie dans la Chapelle de Windsor. Après [illegible] fut Recteur de Petworth dans la Comté de Sussex (*k*). Il se fit recevoir Docteur en Théologie le 5 Juillet 1620. Il publia en 1621 à Londres in-4. Ses *Diatribes sur la premiére partie de* l'Histoire des Dixmes de Selden [*A*]. Mr. Wood nous dit (*l*) que cet Ouvrage plût extraordinairement à Jaques I. „ qui „ con-

(*a*) C'est ainsi qu'il écrivoit son nom.
(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 731.
(*c*) Tiré des Régitres du Collége.
(*d*) Wood *ubi supra.*
(*e*) Le Neve *Fasti Ecclesiæ Anglicanæ.*
(*f*) Newcourt *Repertorium.* Vol. II. p. 547.
(*g*) Wood *ubi supra.*
(*h*) Willis [illegible]
(*k*) Wood *ubi supra.*
(*l*) Col. 731.

[*A*] *Il publia à Londres en 1621 in-4. ses* Diatribes sur la premiére partie de l'Histoire des Dixmes de Selden.] Cet Ouvrage est dédié au Roi. Il insinue dans l'Introduction, adressée à Selden, que ce grand Homme avoit beaucoup pris des autres dans son Histoire des Dixmes. „ Je puis vous assurer, *lui dit il* (1), que vous êtes violemment soupçonné „ de voler ce qui est aux autres, & de vous en faire honneur dans le Public. Tout ce qu'on voit dans votre Histoire est-il de vous? Je ne puis dire que non; il en est „ comme de votre *Syntagma*, (*de Diis Syris*) c'est *[illegible]*; & vous savez ce que cela est. Que si vous dites que vous n'avez point pillé, mais seulement emprunté; je le dirai aussi, & que cela est même permis, pourvu „ que vous fassiez honneur à ceux de qui vous avez profité, „ & que vous indiquiez les sources où vous avez puisé. Mais „ de chasser les troupeaux d'autrui de dessus ses terres, de „ les employer, de les mener vendre au marché comme „ siens, d'en altérer les marques, comme faisoient Silyphe „ &

(1) P. 23. 24.

„ conçut une haute idée de son mérite, & lui ordonna d'examiner & de purger l'Histoire Ecclésiastique, qu'on regardoit alors comme ayant été fort corrompuë par quantité de Fables, que certains Auteurs de l'Eglise, & Baronius en particulier, y avoient mélées. Il s'en acquitta avec beaucoup de soin & de jugement". Il imprima en 1622 à Londres ses *Analecta Ecclesiasticarum Exercitationum.* En 1624 il lui survint une affaire très-fâcheuse, voici à quelle occasion (*m*). Quelques Prêtres & Jésuites étoient en mission à Stamford-Rivers. Le Docteur Montague, pour lors Recteur de cette Paroisse, voulant mettre son troupeau à couvert contre leurs entreprises, laissa quelques propositions dans la maison d'un de ses voisins, où les Catholiques-Romains avoient coutume de s'assembler. Il avoit ajoûté au bas de son Ecrit une courte Déclaration par laquelle il promettoit, que si les Missionnaires pouvoient satisfaire à ses questions, il deviendroit leur prosélyte. Au-lieu de répondre à ses questions, on laissa à la fin une petite Brochure pour lui, qui avoit pour titre *A New Gag fort the old Gospel: Nouveau Baillon pour l'ancien Evangile.* Surquoi Mr. Montague publia une *Réponse au nouveau Baillonneur des Protestans*, Londres 1624 in-4 [*B*], qui choqua fort les Calvinistes, & qui obligea l'Auteur à écrire son Livre, intitulé *Appel à César* [*C*]. Au premier Parlement sous Charles I. qui s'assembla à Westminster le

(*m*) Fuller's *Church-History.* L. XI. Heylin's *Life of Archbishop Laud* Lib. II. p. 119 & *seqq.* Rushworth's *Collections* Vol I. Collier's *Ecclesiastical History* Part. II. L. VIII. p. 729. 730 & L. IX p. 733 & *suiv.*

„ & Autolycus, de les tirer par la queuë dans des antres, „ avec Cacus; & enfin, ce qui est le pis de tout, de nier „ qu'on les ait, quand il se fait des recherches; c'est-là vol, „ félonie dans toutes les formes: oseriez-vous disconvenir „ que cela ne le soit en justice? Enfin voici un peu de bonne-„ foi; vous reconnoissez que vous êtes redevable à Mr. Al-„ len de Glocester-Hall. Vous devez beaucoup, & vous en „ faites l'aveu au Chevalier Robert Cotton, cet illustre „ Gentilhomme; vous ne pouviez guéres vous dispenser de „ cet aveu, parce qu'il étoit visible que vous aviez beau-„ coup profité de son excellente Bibliothéque, ce vrai Maga-„ zin d'Antiquité. Mais ne devez-vous pas autant à ses lu-„ miéres qu'à ses Livres? ce n'est qu'une simple question que „ je vous fais. Qui avoit marqué avec du crayon noir dans „ ses Manuscrits tous les passages concernant les *Dixmes*, „ d'une certaine marque, comme les autres passages, d'une „ autre? Vous auriez bien fait de nous apprendre de votre „ propre mouvement, aux Recueils de qui vous êtes rede-„ vable non seulement des passages d'Origéne, de Cyprien, „ d'Ambroise, d'Augustin, & d'autres, mais encore de quan-„ tité de vos Observations Philologiques, & de votre Erudi-„ tion profane, comme des Citations suivantes, de *Plutar-„ que in Lucullo & in Camillo*, de *Diodorus Siculus in* V, „ *Hérodote in Clio*, de *Xénophon*, de *Pline*, & de quelques au-„ tres peut-être encore. Vous les avez trouvées sous votre „ main, & y avez renvoyé, en étant redevable à Mylord E-„ vêque de Chichester d'aujourdhui, dans son Traité des „ *Dixmes.* Outre cela on vous accuse surtout d'en avoir agi „ malhonnêtement & d'une maniére ingrate avec votre Hé-„ ros, & presque votre Dieu, Joseph Scaliger. Tout ce que „ vous dites des *Dixmes parmi les Juifs*, selon la tradition de „ leurs Rabbins, est tiré de sa *Diatribe*, il n'y a pas jusqu'aux „ exemples qui ne soient les mêmes."

[*B*] Réponse au nouveau Baillonneur des Protestans...... *qui choqua fort les Calvinistes.*] Messieurs Ward & Yates, deux Prédicateurs d'Ipswich, recueillirent du Livre de Mr. Montague quelques articles, qui leur paroissoient sentir le Papisme, & l'Arminianisme, dans le dessein de les faire présenter au Parlement prochain. Mr. Montague ayant trouvé moyen d'avoir copie des accusations qu'on formoit contre lui, s'adressa au Roi, dont il implora la protection, & ce Prince lui permit d'en appeller à lui, & de faire son Apologie par écrit.

[*C*] *Ce qui obligea l'Auteur à écrire son Livre intitulé* Appel à César.] Le Roi Jaques I. chargea expressément le Docteur White, Doyen de Carlisle, de lire ce Livre, & d'en dire son sentiment. En conséquence de cet examen l'Ouvrage parut à Londres en 1625 in 4. sous ce titre: Appello Cæsarem: *Ou Juste Appel contre deux injustes Accusateurs*, par Richard Mountagu, muni de l'approbation suivante du Docteur White. „ Je soussigné François White, Docteur en Théologie, „ & Doyen de Carlisle, ai examiné & lu avec soin, par l'or-„ dre exprès de sa très-excellente Majesté, le Livre intitulé: „ Appello Cæsarem: *Ou juste Appel contre deux injustes Accu-„ sateurs, par* Richard Mountagu; & n'y ayant rien trouvé „ qui ne soit conforme à la Foi, à la Doctrine, & à la Disci-„ pline, reçuës dans l'Eglise Anglicane, je l'approuve com-„ me propre à l'impression. Le 15 Février 1624." Le Roi Jaques étant mort avant la fin de l'impression, Mr. Montague le dédia à Charles I; voici ce qu'il dit dans l'Epître dédicatoire. „ Il n'y a pas longtems que j'ai été forcé d'entrer „ dans les Controverses, qui s'agitent aujourdhui entre les „ Protestans & ceux de l'Eglise Romaine, par une Lettre, „ qui vient surement d'un Papiste, & je suppose même d'un „ Prêtre. Et parce que l'on a toujours regardé avec raison, „ comme le moyen le plus propre d'avancer la piété, de di-„ minuer plutôt que de multiplier quantité de disputes inutiles „ dans l'Eglise; lorsque j'entrepris de répondre à cet indigne „ Auteur, ce *Baillonneur des Protestans pour jamais*, je le fis „ dans la ferme résolution de laisser-là toutes les opinions, „ toutes les hypothéses particuliéres, vrayes ou fausses; & de „ ne pas permettre qu'on obligeat l'Eglise Anglicane à sou-„ tenir aucune doctrine, qui ne fût publiquement & géné-„ ralement avouée d'elle. Car nous avons toujours un grand „ desavantage avec nos Adversaires, de ce qu'on nous op-„ pose perpétuellement comme la doctrine générale de l'E-„ glise des doctrines, qui ne sont, ou que des opinions pro-„ blématiques de Docteurs particuliers, sur lesquelles on peut „ soutenir le pour & le contre, ou des Visions, du-moins un „ grand nombre, de gens factieux, desavouées & censurées „ par l'Eglise, & à tous égards insoutenables. Il y a long-„ tems que l'Eglise a été exposée à ce desavantage; & ani-„ mé d'une juste indignation contre ce *Baillonneur* & con-„ tre ses consorts, je n'ai pu m'empêcher de faire doublement „ mes efforts pour défendre *ex professo* la liberté de l'Eglise; & „ pour lui assurer (autant que j'en suis capable) ses propres, „ véritables, & anciennes doctrines, celles qui sont sans con-„ tredit légitimes, & qu'elle reconnoit & maintient comme „ siennes. Mon procédé plein de droiture en cela, très-re-„ doutable Souverain, si raisonnable, & si nécessaire, à ce „ qu'il me sembloit, a souverainement déplu à quelques „ Théologiens particuliers, qui voudroient que les Opi-„ nions, sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord entre „ nous, fussent regardées & maintenues comme la doctrine „ communément & publiquement reçuë dans l'Eglise; mais „ il a surtout irrité ces *Puritains Classiques*, qui ont coûtu-„ me de faire passer leurs étranges décisions, leurs Parado-„ xes Sabbataires, & leurs Chiméres Apocalyptiques, sous „ le nom & sous le manteau de *ceux qui professent véritable-„ ment la Religion Protestante*; supposant, à ce qu'il semble, „ que dans ce cas nous sommes tous tenus de maintenir „ leurs opinions, comme si c'étoit notre doctrine, parce „ qu'on nous les a mis sur les bras, & qu'on les a intrus „ dans notre Eglise, comme l'on charge une Paroisse des „ Bâtards qui y sont nez, ou une Ville des Vagabonds qui „ s'y trouvent, ou qu'on y a soufferts sans en faire justice. „ Il étoit nécessaire de se défaire de pareilles gens, & de les „ renvoyer pour avoir soin eux-mêmes d'eux, afin que l'Eglise „ notre Mere n'en fût plus embarrassée. C'est pourtant-là ce qui „ a porté certains *Accusateurs* à dresser des articles à ma char-„ ge, & à me traduire dans le monde comme un Papiste & „ un Arminien, quoique le Public & eux-mêmes sachent „ que j'ai ouvertement attaqué le Papisme; & Dieu m'est té-„ moin que je n'ai jamais lu une ligne dans les Ouvrages „ d'Arminius." Il montre dans le Chapitre septiéme de la premiére partie, que les Luthériens ont de l'éloignement pour la doctrine des Calvinistes sur la Prédestination; que l'Eglise Anglicane est fort modérée sur cet article; que c'est l'homme qui est l'Auteur de sa propre perte, & non pas Dieu; que le Synode de Dordrecht n'a aucune autorité par rapport à nous; que les Articles de Lambeth ont été défendus par l'autorité publique. Il observe dans le Chapitre neuviéme, que les questions obscures & de pure spéculation ne sont nullement propres à la Chaire, & ne conviennent point au peuple. Il soutient dans le dixiéme, que le Concile de Trente ne doit pas être entiérement condamné; que la volonté humaine n'est pas purement passive, mais qu'elle est active & libre dans ses actes. Il remarque dans le premier Chapitre de la seconde partie, que l'Eglise Romaine n'est pas pure, mais qu'elle est cependant une véritable Eglise. Il soutient dans le second, que des Eglises particuliéres peuvent errer, & ont réellement erré; mais que l'Eglise Catholique n'a point erré & ne peut errer. Il dit dans le Chapitre quatriéme, que l'*Eglise est invisible par rapport à ses plus nobles parties, les Saints glorifiés dans le Ciel, & combattans sur la Terre* ..... *Je crois & confesse aussi*, dit-il, *une visibilité de l'Eglise sur la Terre, nécessairement* toto sui, *quoique pas* tota se, *dans une partie ou dans l'autre dans tous les tems; quoiqu'elle ne soit pas visible par-tout dans un seul & même tems.* Il observe dans le Chapitre cinquiéme que le Pape & les Prélats de Rome sont Antichrétiens; mais qu'il n'est ni décidé par la doctrine publique de l'Eglise, ni prouvé par de bonnes raisons d'aucun particulier, que le Pape soit le grand Antechrist; & que les caractéres par lesquels il est désigné, conviennent à tous égards aussi-bien à la Tyrannie des Turcs, qu'au Papat. Le Chapitre sixiéme & quelques suivans roulent sur la *Justification.* L'Auteur soutient que Dieu en est la premiére cause, & que la Foi en est la cause instrumentelle. Il traite des *Conseils Evangéliques* dans le Chapitre quinziéme, & il dit sur ce sujet (2). „ Je crois qu'il y a & qu'il y a toujours eu des „ Conseils Evangéliques, tels que ceux dont parle St. Paul, „ quand il dit; *je dis ceci par Conseil*: tels que ceux que le Sau-„ veur avoit en vuë, quand il disoit, *que celui qui a des oreilles „ pour entendre, qu'il entende*; tels que ceux qu'on peut suivre & „ ne pas suivre, sans pécher, & sans violer la Loi; mais nulle-„ ment de la nature de ceux que les Papistes ont fabriqué „ dans leurs *Oeuvres de Surérogation.* C'est une erreur en „ Théologie que de ne pas mettre de différence entre ces sor-„ tes d'œuvres, & celles qu'on fait par avis & par conseil. Si „ quelqu'un, faute d'entendre, ou de bien examiner l'état „ de la question, a écrit, prêché, ou enseigné autrement, „ qu'est-ce que cela me fait à moi, ou à la doctrine de l'E-„ glise Anglicane? Son ignorance, son opinion, ses fausses „ idées, ne sont pas la doctrine de l'Antiquité, qui a cru „ unanimement des Conseils Evangéliques, ni celle de notre „ Egli-

(2) P. 214. 215.

1 Cor. VII. 6.

Ad Apel. Tert. p. 196

le 18 Juin 1625, il eut ordre de comparoître devant la Chambre des Communes, & ayant été amené à la Barre le 17 Juillet, l'Orateur lui dit que le bon-plaisir de la Chambre étoit que la censure de son Livre

„ Eglise, où notre Gamaliel nous a dit; *Qui nescit fieri a nobis multa liberè, & quæ a Deo non sunt imperata vovêri & reddi?* Ces Zélateurs ne le savent point. L'Evêque Morton dit dans son *Appel*; & s'il n'a pas raison informez contre lui; que *nous admettons la distinction entre Préceptes & Conseils.* Lib. V. Cap. 4. Sect. 13. pour l'amour de lui déchargez-moi de l'accusation de Papisme, moi qui n'ai rien dit que ce qu'il avoit dit avant moi; *ce qui, à considerer la condescendance de Dieu, n'est qu'un sujet de conseil, peut pris à la rigueur être mis au rang des préceptes. Cap. 4. Sect. 5.*" Montaigue traite dans la Chapitre dix-huitiéme du *Limbe des Peres*; il dit qu'avant l'Ascension de Jésus-Christ les ames bienheureuses des Peres étoient dans le Ciel, mais non dans le troisiéme Ciel, & qu'elles ne jouissoient pas de cette béatitude parfaite dont elles jouissent à-présent, & qui sera encore plus grande ci-après. Dans le Chapitre dix-neuviéme & quelque suivans il parle des Images; & remarque que leur usage historique ne prouve rien par rapport à leur adoration; qu'on ne leur doit rendre aucun honneur, aucun culte religieux; qu'elles peuvent faire impression sur les personnes pieuses, en leur représentant les actions de Jésus-Christ & des Saints, & qu'à cet égard on ne peut se dépouiller entiérement de quelque vénération pour elles; que l'Eglise Anglicane ne condamne point l'usage historique des Images. Que le Livre des Homélies contient en général une bonne Doctrine, mais non article par article la Doctrine publique, établie, & reçuë de l'Eglise. Que l'Homélie, qui semble condamner toute sorte de fabrique d'Images, doit s'entendre avec cette restriction, lorsqu'on les fait pour une fin illégitime; & qu'il y a plusieurs endroits, rélatifs au tems d'alors, & à l'état où étoient les peuples. Dans le Chapitre vingt-quatriéme & quelques suivans il traite du *Signe de la Croix*, & il soutient que de faire le signe de la Croix en d'autres occasions que lorsqu'on baptise, de le faire sur la poitrine, &c. n'est pas une chose plus superstitieuse, que de le faire en baptisant, & sur le front. Que les raisons, qui engagérent les anciens Chrétiens à faire souvent ce signe, doivent nous y engager aussi, puisque s'ils vivoient parmi les Payens, nous vivons parmi les Puritains, qui se moquent également du signe de la Croix. Que le Papisme ne consiste pas à faire ce Signe, mais à adorer la Croix. Que Dieu a opéré autrefois de surprenans effets par l'usage du Signe de la Croix, *adhibito signo Crucis*, & qu'il pourroit encore en faire par la vertu de la Mort & de la Passion de Jésus-Christ que ce Signe représente. Dans le vingt-neuviéme Chapitre & quelques suivans il traite du *Sacrement de l'Autel*, & il dit que tout le monde y reconnoit un sacrifice représentatif & spirituel; que l'Eglise Anglicane admet une *présence réelle*; & que tout le différend entre cette Eglise & les Docteurs de Rome roule uniquement sur la maniére de la présence de Jésus-Christ dans le Sacrement; que la Consécration change à-la-vérité les Elémens, mais qu'elle n'emporte pas la Transubstantiation. Il soutient dans le Chapitre trente-deuxiéme, que la *Confession* n'est point une pratique nouvelle du Papisme; mais que l'on peut & doit presser fortement l'ancienne & pieuse maniére de se confesser, pour avancer la vraye repentance dans les hommes, & pour les porter à persévérer dans l'amendement de vie. Il observe dans le Chapitre trente-troisiéme, que Calvin reconnoit l'Ordination pour un Sacrement; c'est-à-dire en prenant le terme de Sacrement dans un sens étendu, *lato sensu*; & que lorsque l'Eglise Anglicane dit dans son *Catechisme*, qu'il n'y a *que deux Sacremens*, elle *n'exclut pas d'autres choses de ce nom & de ce titre, quoiqu'elle ne leur en accorde ni la dignité ni les privileges.* Dans les Chapitres 35 & 36, il prétend que les Prêtres ont l'autorité de pardonner les péchés, non en dernier ressort, mais en qualité de Ministres; que la doctrine de l'Ordination & du Livre de la Communion favorise l'absolution publique & particuliére; & que ce sont les Prêtres seuls, & personne autre, qui ont

(3) P. 117. commission de Jésus-Christ de pardonner les péchés. „ Nous confessons & croyons, *dit-il* (3), que Dieu seul peut pardonner les péchez, en les expiant, en les effaçant, en les purgeant; qu'aucun homme ne les pardonne absolument, définitivement, en vertu d'une autorité primitive & originale; que les Prêtres ont reçu de Dieu le pouvoir de lui réconcilier les pécheurs, en les préparant par la Parole & par les Sacremens à la repentance, afin de pouvoir être pardonnez; premiérement, de chercher & préparer la cire pour la rendre capable de recevoir l'impression du sceau; & ensuite d'y appliquer le sceau en qualité de Ministres; de déclarer absous au nom de Jésus-Christ; & d'absoudre de fait, autant que l'Autorité de leur ministére peut s'étendre, ceux qui ne mettent pas obstacle à l'absolution par l'incrédulite & par l'impénitence". Cet Ouvrage fut attaqué par divers Auteurs; savoir I. Le Docteur Matthieu Sutcliffe, Doyen d'Exeter. II. Mr. Henri Burton dans son *Plea to an Appeale*, imprimé à Londres en 1626 in-4. III. Mr. François Rous, ensuite Principal du Collége d'Eaton, dans son *Testis Veritatis*, Londres 1626 in-4. IV. Mr. Jean Yates, Bachelier en Théologie, d'abord Aggregé du Collége d'Emanuel à Cambridge, & ensuite Ministre de St. André à Norwich, dans son Livre intitulé: *Ibis ad Cæsarem*, Londres 1626 in-4. V. Mr. Antoine Wotton, Professeur en Théologie au Collége de Gresham. VI. Le Docteur Daniel Featly, dans son *Pelagius Redivivus; ou Pélage résuscité par Arminius & ses Disciples.* Londres 1626 in-4. Cet Ouvrage renferme deux Paralléles; le premier entre les Pélagiens & les Arminiens; & le second entre l'Eglise Romaine, l'Appellant (Mr. Montaigue) & l'Eglise Anglicane en trois Colomnes, *avec un Appel comme d'Abus poursuivi contre l'Appellant.* VII. Le Docteur George Carleton, Evêque de Chichester, dans son *Examen des choses, dans lesquelles l'Auteur de l'Appel soutient que les doctrines des Pélagiens & des Arminiens sont des doctrines de l'Eglise Anglicane.* Londres 1624 in-4. Cet Ouvrage fut réimprimé la même année avec quelques augmentations, & à la fin une *Attestation detaillée qui justifie que la Discipline de l'Eglise Anglicane n'a point été condamnée par le Synode de Dordrecht.* L'Evêque Carleton soutient dans le premier Chapitre de cet Examen, que „ l'Auteur de l'*Appel* a troublé l'Eglise Anglicane par des doctrines étrangéres, principalement sur deux Articles; en premier lieu, il a entrepris d'introduire dans la doctrine de la Prédestination un Decret Conditionnel, supposant comme incontestable que c'est-là la doctrine de notre Eglise. Mais c'est ce que nous ne lui accorderons, & ce qu'il ne prouvera jamais. En second lieu, il suppose encore comme incontestable, que c'est la doctrine de notre Eglise, que l'homme peut déchoir de la Grace totalement & finalement. S'il entend, que ceux qui ont été appellez & justifiez selon le Decret de Dieu, peuvent déchoir de cette maniére, ce n'a jamais été-là la doctrine de l'Eglise Anglicane. S'il veut dire, que ceux qui n'ont pas été appellez & justifiez selon le Decret de Dieu, peuvent déchoir, il a troublé l'Eglise inutilement & mal à propos; car c'est-là une chose que personne ne lui conteste". Le second Chapitre contient une *Introduction pour faciliter l'intelligence de la Controverse.* Le troisiéme l'*Examen du prétendu Decret Conditionnel de la Prédestination.* Dans le quatriéme *on prévient les Réponses, que l'on pourroit faire à ce qui a été établi dans le Chapitre précédent*; le cinquiéme traite *de la Persévérance dans la Grace, & de la perte de la Grace.* On établit dans le sixiéme; que *la Persévérance finale est un don de Dieu, qu'il accorde aux vrais Fidéles, & qui découle de son Decret & de sa Prédestination.* On expose dans le septiéme *la Doctrine de St. Augustin sur la Persévérance des Saints*; dans le huitiéme, *la Doctrine de St. Ambroise & d'autres Anciens sur la même matiére*; on *examine* dans le neuviéme, *la définition Arminienne de la Grace*; dans les quatre suivans *on passe en revuë quelques traits particuliers de l'Appel.* Mr. Montague * P. 42.
avoit dit dans son *Appel* *. „ Ces Projets Classiques, ces Pratiques-Consistoriales, ces Plans Synodaux, & ces Spéculations prophétiques des Freres zélez dans ce Pays-là (la Hollande) tendent à l'Anarchie, à une Confusion Démocratique, chose dangereuse pour le Peuple & pour le Souverain". L'Evêque Carleton reléve cet endroit en ces ter- (4) Examination p. 110.
mes (4). *Il* (Mr. Montague) *parle ici des Ministres des Pays-Bas, entre lesquels & nous on a cherché avec soin d'établir l'Union par rapport à la Doctrine, que feu S. M. de glorieuse mémoire a gracieusement favorisée, & l'on doit souhaitter pour le bien public qu'elle continue, quoiqu'elle déplaise à notre homme. Car si l'Eglise Anglicane est la meilleure, elle n'est pourtant pas la seule Eglise Reformée. Et l'on pourroit regarder comme un défaut de prudence en nous, de vouloir tellement faire bande à part, que de rejetter & de mépriser l'Union avec les autres Eglises, quoiqu'elles ne s'accordent pas avec nous dans la Discipline. Eusébe remarque que Polycrate & Irenée censurérent Victor, parce qu'en matiére de Cérémonies il en vouloit trop aux autres Eglises, qui d'ailleurs s'accordoient avec lui pour la Doctrine. Irenée le fit souvenir, que les anciens Evêques de Rome avant lui* (Victor) *avoient entretenu l'Union avec les Evêques d'Orient, quoi qu'ils ne fussent pas d'accord sur les Ceremonies.* Omnes isti cum in observantiâ variarent, Euseb. Lib. V. c. 24.
inter semet ipsos & nobiscum semper pacifici fuerunt. *Il y dit aussi que la différence des Cérémonies ne rompt pas l'accord de la Foi. Et pourquoi ne pourrions-nous pas aussi entretenir l'Unité de la Foi avec les Eglises qui différent de nous dans les Cérémonies, si nous cherchons la paix des Eglises, qui professent la même Doctri-* (5) Ibid. p. 110. 111.
ne? „ Pour ce qui est de la Discipline, *continue le Prélat* (5), je suis témoin qu'ils en sont ennuyez, & qu'ils seroient charmez d'en être affranchis, si cela se pouvoit. Lorsque nous fumes appellez à donner notre consentement à la Confession Belgique à Dort, je protestai publiquement dans le Synode, que nous ne souscrivions absolument point à l'étrange idée de l'égalité des Pasteurs établie par Jésus-Christ qu'on avoit fait entrer dans cette Confession. Je fis voir que Jésus-Christ n'a jamais établi une semblable égalité dans l'Eglise; qu'il ordonna douze Apôtres, & soixante-dix Disciples; & que l'Autorité des douze étoit supérieure à celle des autres; que l'Eglise a conservé cet Ordre établi par le Sauveur. Que lorsque l'Autorité extraordinaire des Apôtres cessa, leur Autorité ordinaire continua à résider dans les Evêques, qui leur succédérent; à qui les Apôtres eux-mêmes commitent le Gouvernement de l'Eglise, & le droit d'ordonner des Ministres, & d'avoir l'œil à ce que ceux qu'ils avoient ordonnez ne prêchassent pas d'autre Doctrine. Que les Ministres, gouvernez par les Evêques, succédérent au second rang, aux soixante-dix Disciples. Que cet Ordre a été maintenu dans l'Eglise depuis le tems des Apôtres. J'en appellai là-dessus à l'Antiquité, & au jugement de tous les Savans d'aujourdhui; & demandai qu'on me satisfît là-dessus, s'il y avoit aucun Savant qui ôsât soutenir le contraire. Mylord Evêque de Salisbury m'en est témoin, aussi-bien que tous ceux de notre Compagnie, qui parlérent sur le même sujet. Personne ne nous répondit; ce qui nous fit juger, qu'on reconnoissoit que notre protestation étoit fondée en vérité. Je puis même dire

vre fût différée pour quelque tems, & qu'en attendant il demeurât sous la garde du Sergent d'Armes. Il fut ensuite obligé de donner une caution de deux-mille Livres sterling, qu'il se représenteroit. La démarche du Parlement offensa le Roi, & l'Evêque Laud sollicita le Duc de Buckingham en faveur de Mr. Montague, qui écrivit une Lettre à ce Seigneur pour le supplier d'exposer son affaire au Roi [*D*]; sa sollicitation fut appuyée peu de jours après par une Lettre des Evêques d'Oxford, de Rochester, & de St. David au Duc [*E*]. A la séance suivante du Parlement en 1626, on renvoya l'examen du Livre

„ dire quelque chose de certain là-dessus, que je sai par moi-même, ayant eu des conférences avec quelques-uns des Membres les plus savans du Synode. Je leur dis, que la véritable cause des troubles parmi eux, c'étoit qu'ils n'avoient point d'Evêques, qui pussent par leur autorité reprimer les esprits brouillons, qui forgeoient des nouveautés. Que chacun avoit la liberté de dire & d'écrire tout ce qui lui plaisoit; & que tant qu'il n'y auroit pas des Personnes Ecclésiastiques revêtuës du pouvoir de censurer & de reprimer ces Esprits contentieux, il y auroit toujours des troubles dans leur Eglise. Ils me répondirent, qu'ils honoroient & respectoient fort le bon Ordre & la Discipline de l'Eglise Anglicane, & qu'ils seroient sincérement ravis qu'elle fût établie parmi eux; mais que ce n'étoit pas une chose qu'on pût espérer dans leur République. Qu'ils espéroient, que voyant qu'ils ne pouvoient faire ce qu'ils souhaittoient, Dieu leur feroit miséricorde, s'ils faisoient ce qui dépendoit d'eux. Ce fut-là leur réponse, qui les justifie suffisamment, à ce qu'il me semble, du reproche de *tendre à l'Anarchie & à une Confusion Démocratique*. La vérité est qu'ils gémissent sous ce joug, & qu'ils souhaitteroient d'en être déchargez, si cela étoit possible. C'est ce que tous mes Condéputez savent fort bien."

[*D*] *Qui écrivit une Lettre à ce Seigneur pour le supplier d'exposer son affaire au Roi.*] Cette Lettre se trouve dans la *Cabala*, & est conçuë en ces termes:

„ Avec la permission de Votre Grandeur;

„ Il a plû à votre Grandeur de me faire savoir de Windsor, que Sa Majesté, mon très-gracieux Seigneur & Souverain, m'avoit délivré de la persécution, à laquelle j'étois exposé par l'entremise de quelques personnes dans la Chambre des Communes. J'apprens qu'ils ne me croyent point à couvert, & qu'ils ont dessein de me pousser aussi loin qu'ils le pourront, sous prétexte que Sa Majesté m'a seulement déclaré libre. Il est vrai, qu'outre vingt Livres sterling, que le Sergent m'a extorqué pour ses droits, ils m'ont obligé à donner une Caution de 2000 Livres sterling, que je me représenterois devant eux à la prochaine Séance. Je supplie votre Grandeur, puisqu'elle a bien voulu non seulement elle-même, mais encore son illustre Sœur, me favoriser au-delà de ce que jamais des personnes si illustres ont fait à un pauvre homme de Lettres, de vouloir bien instruire Sa Majesté de l'état des choses, afin que par votre intercession je puisse être entiérement hors d'affaire, & être déchargé de ma Caution envers des gens que je n'ai jamais offensez, & qui, sous correction, n'ont rien à démêler avec moi; & qu'en qualité de Domestique de Sa Majesté, je ne sois responsable qu'à elle, surtout sur une chose à laquelle Sa Majesté m'a autorisé, & sur laquelle j'ai eu les ordres du feu Roi son Pere mon Seigneur, de glorieuse mémoire. Si Sa Majesté juge à propos de m'appeller à répondre sur leurs accusations contre moi, je renonce à la protection de S. M. à celle de V. G. & consens d'être abandonné au bon-plaisir de mes ennemis, si je ne réponds pas d'une maniére solide & satisfaisante à tout ce qu'ils peuvent alléguer, tiré de mes Ouvrages. Je demande respectueusement pardon à Votre Grandeur de l'importuner ainsi, d'autant plus qu'une violente attaque de Colique & de Gravelle ne me permet pas de rendre mes devoirs en personne à Votre Grandeur, que je recommande tous les jours, selon mon devoir, à la protection du Tout-puissant, ayant plus d'obligation à Votre Excellence, qu'à qui que ce soit au monde. Je suis de Votre Grandeur

„ Le très-humble Serviteur

„ Ri. Mountagu."

„ Petworth le 29 Juillet.

[*E*] *Sa sollicitation fut appuyée peu de jours après par une Lettre des Evêques d'Oxford, de Rochester, & de St. David au Duc.*] Elle se trouve aussi dans la *Cabala*, & est conçuë en ces termes.

„ Avec la permission de Votre Grandeur,

„ Nous prenons la hardiesse de vous solliciter en faveur de l'Eglise Anglicane, & d'un de ses pauvres Membres, Mr. Montague, qui ne se trouve pas peu en peine. Nous le connoissons personnellement; mais c'est la cause même dont il s'agit, à laquelle nous sommes obligez de nous intéresser. Il nous semble (sauf meilleur avis) que cette Cause intéresse purement l'Eglise Anglicane; cette Eglise, lorsqu'elle se réforma en renonçant aux Erreurs de l'Eglise Romaine, se contenta de reformer les erreurs dangereuses & palpables, & ne crut pas devoir éplucher trop scrupuleusement article par article toutes les questions Scholastiques. Le motif qui la détermina à cette modération, c'est qu'elle ne pouvoit espérer d'entretenir quelque union parmi les Chrétiens, si les gens étoient obligez de souscrire à tous les points curieux, controversez dans les Ecoles. Or, Votre Grandeur doit savoir, que quelques-unes des opinions qui choquent aujourd'hui bien des gens dans le Livre de Mr. Montague, sont la Doctrine reçuë dans l'Eglise Anglicane, & comme telles il est tenu de les maintenir. Mais il y en a quelques autres, qui ne sont bonnes que dans les Ecoles, & sur lesquelles on doit laisser aux Savans la liberté d'abonder chacun dans son sens, pourvu qu'ils se tiennent tranquilles, & ne troublent point la paix de l'Eglise. D'obliger donc les gens à souscrire à des Opinions Scholastiques, peut avec raison être regardé comme une chose dure dans l'Eglise de Christ, & a été une des grandes fautes du Concile de Trente; & de leur faire de la peine pour les Opinions à l'égard desquelles ils ont selon leur devoir souscrit à la doctrine de l'Eglise, n'est pas moins dangereux, qu'injuste en soi. Nous prions V. G. de considérer encore, que quand le Clergé se soumit du tems de Henri VIII, ce fut à cette condition, que s'il s'élevoit quelque différend dans l'Eglise, sur la doctrine, ou sur quelque autre matiére, le Roi & les Evêques en seroient les Juges dans un Synode National, ou Convocation, le Roi devant donner premiérement permission sous le grand Sçeau de traiter les points controversez. Mais l'Eglise ne s'est jamais soumise à aucun autre Juge, & elle ne peut même s'y soumettre quand elle le voudroit. Nous supplions humblement V. G. de considerer, & de représenter à S. M. (si elle le juge à propos) de quelle dangereuse conséquence cela seroit. Car, en premier lieu, si l'on admet quelque autre Juge en matiére de Doctrine, nous nous éloignons de l'Ordonnance de Jésus-Christ, & de la pratique constante de l'Eglise. En second, si une fois on avilit la dignité de l'Eglise, en la soumettant à une puissance étrangére, on a tout à craindre pour elle dans la suite. Troisiémement, cette affaire peut à quelque égard porter atteinte à l'honneur du très-cher Pere de Sa Majesté, notre très-respectable Souverain de glorieuse mémoire, le Roi Jaques, qui a vu & approuvé toutes les opinions contenuës dans ce Livre; ce que sa rare sagesse & son profond jugement ne lui auroient pas permis de faire, si ces opinions avoient été contraires à la vérité & à la doctrine de l'Eglise Anglicane. En quatriéme lieu, nous dirons hardiment, que nous ne pouvons concevoir, de quelle utilité le Gouvernement Civil peut-être dans l'Etat, & le Ministére extérieur dans l'Eglise, si l'on enseigne, & soutient publiquement, des opinions aussi fatales, que le sont quelques-unes de celles qui sont contraires aux sentimens proposez par Mr. Montague. Cinquiémement, nous sommes certains, que toutes les opinions contraires, ou la plupart, avoient été décidées à Lambeth, & étoient prêtes à voir le jour; mais la Reine Elizabeth de glorieuse mémoire, ayant été informée combien elles sont contraires à la vraye Piété & à l'Obéissance duë aux Puissances Civiles, les fit supprimer, & elles ont toujours demeuré depuis dans l'oubli, jusqu'à ce que le Synode de Dordrecht en ait en dernier lieu autorisé quelques-unes par ses Décisions. Or c'étoit-là un Synode d'un Pays qui ne peut avoir d'autorité dans aucune autre Eglise Nationale, tant qu'il n'a pas été reçu par Autorité publique. Et nous espérons que l'Eglise Anglicane y pensera murement, & plus d'une fois, avant que de recevoir les décisions d'un Synode étranger, & sur-tout d'une Eglise qui condamne sa Discipline & la forme de son Gouvernement, pour ne rien dire de plus. Une seule considération que nous osons encore recommander à la prudence de V. G. c'est que nous avons appris, que S. M. a déjà évoqué cette affaire à elle, & l'a très-justement renvoyée à son Tribunal naturel, qui est Eglise. Nous espérons donc, comme nous le souhaittons & le demandons, qu'elle se sera terminée selon l'ordre, sans aucun trouble dans l'Etat, & sans faire aucune brèche à l'Union de l'Eglise. Après tout ce que nous venons de dire, nous avons peu de chose a ajoûter touchant la personne de Mr. Montague; seulement que nous savons que c'est un homme capable, un très-honnête homme, & à tous égards en état de rendre de grands services à Dieu, à Sa Majesté, & à l'Eglise Anglicane. Nous craignons que tout cela ne le décourage beaucoup; & ce qu'il y a de pis encore, nous avons quelque raison de soupçonner que d'habiles Gens auront de la répugnance à prendre la plume pour défendre l'Eglise Anglicane contre ses Adversaires du dedans & du dehors, s'ils voyent que ce Théologien perde sa fortune, sa réputition, & sa santé, à l'occasion de son Ouvrage. C'est ce que nous soumettons humblement au jugement de V. G. & à son zéle pour la Paix & le Bien de l'Eglise. Et après avoir recommandé V. G. à la protection du Tout-puissant, nous serons toujours:

„ les Serviteurs de V. G.

„ Jean Evêque de Rochester.
„ Jean Evêque d'Oxford.
„ Guill. Evêque de St. David.

„ Le 2 Août 1625.

vre intitulé *Appel à César*, au Committé établi pour les affaires de Religion. Mr. Pym, qui en étoit Président, fit rapport, le 18 Avril, que ce Livre contenoit plusieurs opinions erronées. Sur quoi la Chambre des Communes prit les Conclusions suivantes. „ I. Que Mr. Montague avoit troublé la paix „ de l'Eglise, en publiant des doctrines contraires aux XXXIX. Articles de l'Eglise Anglicane, & au Li- „ vre des Homélies. II. Qu'il y a divers passages dans son Livre, sur-tout contre ceux qu'il appelle Pu- „ ritains, propres à mettre de la division entre le Roi & ses Sujets, & entre Sujet & Sujet. III. Que „ le tour & le but de tout son Livre est d'inspirer à ceux qui sont bien disposés en faveur de la Religion „ de l'indifférence pour la vraye Religion établie dans l'Eglise, de les porter à se réconcilier avec le Pa- „ pisme, & de faire autant qu'en lui est cette réconciliation". En conséquence de ces Conclusions on porta des Chefs d'accusation contre lui; mais il ne paroît point que cette affaire ait été devant la Chambre des Pairs, ni comment, & jusqu'où les Communes la poursuivirent. Rusworth ayant fait des recherches sur ce sujet, n'a pu découvrir que Mr. Montague ait été admis à se défendre, ni qu'il ait fait aucune réponse aux Articles produits contre lui: d'où l'on peut conclure que la Chambre des Communes abandonna la poursuite de cette affaire. En 1628 Mr. Montague fut promu à l'Evêché de Chichester, auquel il fut élu le 14 Juillet (*n*), & malgré l'opposition qu'on fit à sa Confirmation [*F*], il fut sacré à Croydon le 14 Août (*o*). En 1638 il fut transféré au Siége de Norwich, pour lequel il fut élu le 4 Mai (*p*). Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a fait plusieurs autres [*G*]. Il mourut le 13 Avril 1641, & fut enterré dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale de Norwich. Mr. Selden, contre qui notre Evêque a écrit, reconnoit (*q*) qu'il étoit fort versé dans les Langues anciennes; & il paroît par ses Ecrits, qu'il possédoit fort les Péres & l'Antiquité Ecclésiastique. Fuller remarque (*r*) que „ ses grands talens étoient accompagnés d'une grande aigreur dans ses Ecrits; & que sa plume étoit „ trempée dans le fiel, quand il écrivoit contre ceux qui pensoient autrement que lui. Mais qu'il ob- „ servoit une grande égalité, une sorte d'impartialité en cela même; qu'il n'épargnoit ni Anciens ni „ Modernes, ni Papistes ni Protestans, quand il les trouvoit dans son chemin". Il fit de grandes dépenses pour entretenir des Gens de Lettres dans les Pays étrangers & pour se procurer des Manuscrits, dont il faisoit un excellent usage dans ses Ecrits contre l'Eglise Romaine; mais à sa mort Millecent son Chapelain les emporta tous, & se fit Jésuite (*s*).

(*n*) Le Neve *Fasti Ecclesiæ Anglicanæ*. p. 59.
(*o*) Idem ibid.
(*p*) Idem p. 212.
(*q*) *De Diis Syris*. p. 362.
(*r*) *Church-History* Lib. XI. p. 119.
(*s*) Tiré du Régitre du Collége du Roi à Cambridge.

[*F*] *Malgré l'opposition qu'on fit à sa Confirmation.*] A la confirmation des Evêques dans la Cour des Arches, dans l'Eglise des Arcs dans Cheapside, on proclame publiquement, que si quelqu'un a quelque chose à alléguer soit contre la personne élue, soit contre la légitimité de l'Election même, il ait à se présenter au jour fixé, pour produire ses exceptions. Cette Proclamation s'étant faite, un certain Mr. Humphreys, & un Libraire de Londres nommé Guillaume Jones, attaquérent Mr. Montague, comme n'étant point qualifié pour l'Episcopat, l'accusant de Papisme, d'Arminianisme & d'autres Hérésies, pour lesquelles ses Livres avoient été censurés dans le Parlement précédent (6). Fuller rapporte *qu'on prétexta que les oppositions de Jones (que le Régitre appelle* prætensos Articulos) *étoient defectueuses par rapport à certaines formalités de Loi. J'ai ouï dire*, continue-t-il, *qu'on allégua contre lui, qu'il produisoit ses oppositions* de vive voix, *& non par un Procureur, cette Cour regardant comme muettes de fait toutes les personnes qui ne parlent point par la bouche d'un homme admis à y plaider.* Jones *répondit qu'il n'avoit pu trouver de Procureur qui voulût se charger de présenter ses oppositions, quelque peine qu'il se fût donnée, & quoiqu'il eût offert de payer ce qu'il falloit, & que par cette raison il s'étoit vu contraint de dire lui-même de bouche ce qu'il avoit à la charge de Mr. Montague. Le Régitre* (7) *ne spécifie aucun défaut dans les exceptions de Jones; mais porte seulement, que le Docteur Rives, Substitut en ce tems-là du Vicaire-Général, refusa d'en prendre connoissance, & conclut que Jones étoit contumace*, quod nullo modo legitimè comparuit, nec aliquid in hâc parte juxta Juris exigentiam diceret, exciperet, vel opponeret. *Cependant Jones procura à l'Evêque Montague cet avantage, qu'il l'obligea à demander au Roi un acte de pardon, qui lui fut accordé, en la même forme que ceux qu'on donne au Couronnement du Roi, excepté qu'on y inséra certaines choses particuliéres*, lui pardonnant toutes les fautes commises jusques-là, soit de vive voix, soit par écrit, pour lesquelles on auroit pu l'attaquer dans la suite. Fuller rapporte encore, que l'Evêque & tous ceux qui assistérent à sa Confirmation, avoient eu dessein d'aller dîner au Cabaret; mais le Docteur Rives s'y opposa absolument, alléguant pour raison, qu'il avoit ouï dire que c'étoit pareille chose qui avoit donné quelque couleur au faux bruit de la Consécration de l'Archevêque Parker à la Tête de Cheval dans Cheapside; & qu'il savoit que des gens malicieux seroient capables d'en publier autant en pareille occasion.

(6) Fuller's *Church-History* Liv. XI. p. 112 & Collier's *Ecclesiastical History* P. II. Liv. IX. p. 745.
(7) *Registrum Cantuar.* fol. 140. *in anno.* 1628.

[*G*] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a fait plusieurs autres.*] I. *Antidiatribæ ad priorem partem Distribarum J. C. Bulengeri contra Is. Casaubonum.* 1625. II. *Apparatus ad Origines Ecclesiasticas.* Oxford 1635. III. *Originum Ecclesiasticarum tomus primus.* Londres 1636. IV. *De Vitâ Christi: Originum Ecclesiasticarum pars posterior.* Londres 1640. V. *Les Actes & les Monumens de l'Eglise avant l'Incarnation du Sauveur.* Londres 1642 in-fol. Le Chapitre premier traite de l'état de l'Eglise avant l'Incarnation de Jésus-Christ; le second, des Prophéties de Jacob & de Daniel touchant le Messie; le troisiéme des Sybilles; le quatriéme de la vie & du régne d'Hérode en Judée; le Cinquiéme de l'état de la Judée sous les Romains; le Sixiéme de la succession de la Souveraine Sacrificature en Israël; le septiéme de l'Etat Spirituel des Juifs, & de leurs différentes Sectes, & le Huitiéme traite des Ancêtres & des Parens de notre Sauveur. VI. *Versio & Notæ in Photii Epistolas.* Londres 1651. VII. Il aida aussi le Chevalier Henri Saville dans son Edition des Oeuvres de St. Chrysostôme, imprimée à Eaton en 1613 in-folio.

MONTAGUE (CHARLES) Comte d'Halifax, quatriéme fils de George Montague de Harton dans la Comté de Northampton [*A*], fils de Henri premier Comte de Manchester, nâquit le 16 Avril 1661 (*a*). Avant l'âge de cinq ans il donna déja des marques si frappantes d'un grand génie, qu'il faisoit l'admiration de tous ceux qui le voyoient. A l'âge de quatorze ans on l'envoya à l'Ecole de Westminster, & en 1677 il fut elu Ecolier du Roi; il alla ensuite en 1682 à Cambridge au Collége de la Trinité; il y fit de grands progrès dans les Sciences (*b*); en 1684 (v. st.) il fit un Poëme sur la mort de Charles II. où il fit briller tant de génie, que le Comte de Dorset l'invita de venir à Londres; dès qu'il fut dans cette Ville il s'acquit de plus en plus de la réputation (*c*), sur-tout par une Piéce, qu'il composa conjointement avec Mr. Matthieu Prior, & imprimée à Londres en 1687 in-4. sous ce titre *La Biche & la Panthère métamorphosées en Souris de Ville & Souris des Champs*. A l'abdication de Jaques II. il fut élu Membre de la Convention, & recommandé par le Comte de Dorset au Roi Guillaume, qui lui assigna d'abord une pension annuelle de cinq-cens Livres sterling [*B*]. Au bout de quelques tems, ayant donné des preuves de sa grande capacité dans la Chambre des Communes, il fut fait un des Commissaires de la Trésorerie, & peu après Chancelier de l'Echiquier; dans ce dernier poste il vint à bout du grand Ouvrage de faire refondre toute la monnoye courante. En 1698 il fut nommé premier Commis-

(*a*) *Memoirs of the Life of Charles Montague Earl of Halifax*. p. 1. 2 Edit. Londres 1714 in-8.
(*b*) Ibid. p. 4. 5.
(*c*) Ibid. p. 6-9.

[*A*] *George Montague de Harton dans la Comté de Northampton.*] Ce Gentilhomme épousa Elizabeth, fille du Chevalier Antoine Irby de Quaplode dans la Comté de Lincoln, dont il eut quatre garçons & autant de filles. Les fils étoient, *Edouard*, qui épousa Elizabeth fille aînée du Chevalier Jean Pelham de Laughton dans la Province de Sussex: *Christophle*, qui épousa Myledi Anne, fille d'Edouard premier Comte de Sandwich: *Jaques*, qui épousa en premiéres nôces Tufton, fille du Chevalier Guillaume Wray d'Ashley dans la Comté de Lincoln, & en secondes nôces la fille de la Comtesse Douairiére de Manchester: & *Charles*, dont il s'agit dans cet Article. Les filles étoient Elizabeth, Anne, Marie, & Théodosie.

[*B*] *Recommandé par le Comte de Dorset au Roi Guillaume, qui lui assigna d'abord une pension annuelle de cinq-cens Livres sterling.*] Quand le Comte le présenta au Roi, il lui dit, *j'ai pris la liberté de présenter à V. M.* une Souris *pour lui baiser la main*; le Roi souriant à ce discours, & ayant appris pourquoi on donnoit ce nom à Mr. Montague, répondit d'un air gai, *vous ferez bien de me mettre à portée d'en faire* un homme; & lui assigna sur le champ une pension annuelle de cinq-cens Livres sterling sur sa Bourse privée, en attendant quelque autre occasion de l'employer (1).

(1) *Memoirs of the Life of Charles Montague Earl of Halifax* p. 17.

[*C*] *En*

missaire de la Tresorerie, & un des Seigneurs Régens du Royaume pendant l'absence du Roi; en 1699 il fut crée Pair d'Angleterre sous le titre de Baron d'Halifax dans la Province d'York; mais avant son élévation à cette dignité, le Roi l'avoit fait Auditeur de l'Echiquier; & avoit donné sa place de premier Commissaire à Sidney Lord Godolphin. En 1701 il fut attaqué par la Chambre des Communes, qui porta contre lui six Chefs d'Accusation, que les Seigneurs renvoyérent [*C*]; en 1702 les Communes l'attaquérent une seconde fois, mais sans succès [*D*]. En 1705 il fit une *Réponse au Discours de Mr. Bromley*, touchant le Bill de la Conformité Occasionnelle. En 1706 il fut un des Commissaires pour travailler à l'Union de l'Ecosse avec l'Angleterre; & lorsqu'on eut passé *le Bill de Naturalization de l'Illustre Maison d'Hanovre, & pour mieux assurer la Succession de la Couronne dans la Ligne Protestante*, Mylord Hallifax fut nommé pour porter l'Acte à Hanovre. En 1710 il publia des *Questions de saison touchant un nouveau Parlement*. Après la mort de la Reine Anne, il fut un des Régens du Royaume jusqu'à l'arrivée du Roi George I. lorsque ce Prince eut pris possession du trône, Mylord Halifax fut fait premier Commissaire de la Tresorerie, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, & créé Comte d'Halifax. Il se trouva mal le Dimanche 15 Mai 1715 chez Mr. de Duvenwoorde, un des Ambassadeurs de Hollande, & mourut le Jeudi 19 du même mois; il fut enterré le 26 dans l'Abbaye de Westminster. Outre les Piéces dont nous avons parlé il a fait une *Ode sur le Mariage de son Altesse Royale la Princesse Anne, avec le Prince George de Danemarc*: une *Epître à Charles Comte de Dorset & de Middlesex*, à l'occasion de la Victoire remportée par le Roi Guillaume en Irlande; & un Poëme, intitulé *l'Homme d'Honneur*. Le Chevalier Richard Steele a tracé son Caractére dans l'Epitre dédicatoire du quatriéme Volume du *Tatler*, & dans celle du second Tome du *Spectateur*. George Montague son neveu, aujourd'hui Comte d'Halifax, a hérité de son titre de Baron.

(b) Ibid. p. 4-7.

[*C*] *En 1701 il fut attaqué par la Chambre des Communes, qui porta contre lui six Chefs d'Accusation, que les Seigneurs renvoyérent.*] Voici quels étoient les Chefs d'Accusation. „ Art. I. Que tandis que c'avoit été constamment l'avis des Communes d'Angleterre, qu'il étoit juste que les „ biens confisquez des Rebelles & Traitres d'Irlande fussent „ appliquez au soulagement des fidéles Sujets du Roi en „ Angleterre, ledit Lord Halifax avoit présumé de conseiller, de passer, ou de faire passer une Concession en fa„ veur de Thomas Railton Ecuyer, à son profit de plusieurs „ dettes, intérêts &c. montant à la somme de 13000 Livres „ St. ou environ, dévolues à S. M. des Confiscations d'Ir„ lande". Mylord Halifax répondit à cette Accusation, *qu'il étoit vrai qu'il avoit accepté cette Concession, & qu'il avoit pu le faire légitimement, sans manquer à son devoir, & à la confiance qu'on avoit eu en lui; que cette Concession avoit été annullée depuis par l'Acte du Parlement, & que tout ce qu'il en avoit reçu ne montoit qu'à 400 Livres St.* „ Art. II. Qu'il n'avoit point „ remboursé à l'Echiquier du Roi en Irlande la somme de „ mille Livres St. qu'il avoit reçuë pour lui-même prove„ nant des profits de la susdite Concession, ce qu'il auroit „ dû faire en vertu de l'*Acte pour accorder du soulagement au* „ *Roi par la vente des Biens confisquez en Irlande*". Il répondit; *qu'après que cet Acte avoit été passé, il avoit chargé son Agent en Irlande, de faire par rapport à l'argent qu'il auroit reçu, ce que lui conseilleroit un Avocat; & que l'Avocat avoit été d'avis, que les sommes en question étant provenues des petits profits, que l'Acte remettoit, elles n'étoient pas comprises dans la premiere Clause de l'Acte*: „ Art. III. Que pendant une guerre fâcheu„ se, & onéreuse, il avoit conseillé, procuré, & fait passer „ non seulement diverses Concessions en faveur d'autres, „ mais qu'il en avoit obtenu & accepté plusieurs fort avan„ tageuses pour lui-même; toutes choses, qui étoient un „ manifeste abus de la bonté de S. M. &c." Il répondit; *qu'il avoit servi fidélement S. M. dans les postes qu'il avoit occupés, & que S. M. avoit gracieusement agréé ses services, & que pour lui donner des marques de sa faveur Royale elle lui avoit accordé les Concessions mentionnées dans l'Article précédent, & dans les suivans, & nulle autre; & que pour ce qui regardoit d'autres personnes, il avoit seulement signé avec les autres Commissaires, selon les ordres du Roi, divers billets pour de semblables Concessions.* Art. IV. „ Que „ tandis que le Droit Commun & les autres Statuts avoient „ pourvu à la conservation des Forêts du Roi, le sus„ dit Lord Halifax „ sans égard pour les Loix & les Or„ donnances du Royaume, & oubliant son devoir envers S. „ M. & envers le Public, avoit procuré à son profit une „ Concession à Henri Seager, de la valeur de 14000 Livres „ St. pour de mauvais bois de Hêtre, de Bouleau, & de „ Houx; & que sous ce prétexte on avoit abbatu & vendu à „ son profit quantité de bon bois de Charpente". Il répondit *que S. M. lui avoit, de sa grace, accordé pour l'espace de sept ans une somme annuelle de* 2000 *Livres St. à prendre sur le mauvais bois, concession qui ne préjudicioit en rien au bois de Charpente de la Forêt. Et que s'il s'étoit commis quelque abus dans la coupe du bois, il ne croyoit pas en être responsable, la chose s'étant faite sous la direction de l'Inspecteur-Général & des autres Officiers de S. M.* „ Art. V. Que ledit Lord Halifax avoit donné „ ou fait donner à son frere Christophle Montagne sa place „ d'Auditeur des Receptes & d'Ecrivain des Tailles de l'E„ chiquier, ensorte qu'il étoit réellement & de fait Com„ missaire de la Tresorerie, Chancelier de l'Echiquier, Au„ diteur des Receptes & Ecrivain des Tailles, & qu'il jouïs„ soit des émolumens de ces divers emplois, qui étoient „ incompatibles les uns avec les autres" Il répondit; *que cette place avoit été donnée à sa priere & à sa sollicitation, parce qu'il avoit dessein de quitter peu de tems après l'emploi qu'il avoit à la Tresorerie; & d'engager son frere à lui céder la place en question, & de l'obtenir pour lui même, comme cela s'étoit fait depuis, & s'étoit pu faire, à ce qu'il pensoit, légitimement.* „ Art. „ VI. Que ledit Lord Halifax, bien instruit des mauvaises „ suites du Traité de Partage, aussibien que de l'injustice de „ ce Traité, avoit néanmoins conseillé au Roi d'y entrer & „ qu'il avoit favorisé la chose". Il répondit, *qu'il n'avoit jamais conseillé à S. M. d'entrer dans ce Traité, ou de le conclure, & qu'il n'avoit jamais même été consulté sur aucun des Articles. Mais que quand la chose avoit été agitée à Tunbridge-Wells, il avoit fait diverses Objections contre un semblable Traité.* Tels étoient les Chefs d'accusation, & telles furent les Réponses de Mylord Halifax. Le résultat fut, qu'après plusieurs Conférences entre la Chambre Haute & la Chambre Basse, les Pairs ayant examiné les Préliminaires du Jugement, & marqué jour pour condamner ou absoudre Mylord Halifax & les autres Seigneurs accusés, les renvoyérent absous, sur ce que les Communes ne comparurent point pour fournir leurs preuves (2).

(2) Ibid. p. 73-74.

[*D*] *En 1702 les Communes l'attaquérent une seconde fois, mais sans succès.*] Sur un Rapport des Commissaires des Comptes, delivré par Mr. Henri de St. Jean, les Communes prirent les Résolutions suivantes. 1. Que Charles Lord Hallifax, Auditeur des Receptes de l'Echiquier, avoit négligé son devoir, & étoit coupable, en ce qu'il n'avoit pas envoyé tous les six mois la Déclaration au *Remembrancer* du Roi *, conformément à l'Acte du Parlement, fait en la huitiéme & la neuviéme année du feu Roi, intitulé, *Acte pour faire mieux observer l'ancien usage établi dans la Recepte de l'Echiquier*. Que d'avoir accordé aux Receveurs les frais des procès pour le Droit de leurs charges, étoit malversation dans les deniers publics. 3. Que les Auditeurs des Comptes avoient été coupables d'une grande négligence, en n'avertissant pas le *Remembrancer* du Roi, de la négligence de plusieurs Receveurs, pour qu'on fit des poursuites contre eux. Et 4. Qu'il paroissoit à la Chambre, qu'en général les deniers publics avoient été fort mal administrés, en n'obligeant point les Receveurs de faire leurs Comptes, & en continuant, contre la Loi, en plusieurs Provinces, ceux qui avoient négligé de faire leurs Comptes, au tems marqué; en quoi l'on avoit fait grand tort au Public, & augmenté extraordinairement les dettes de la Nation. Le lendemain, la Chambre ayant repris ses délibérations sur le même sujet, conclut. 1. *Que l'Argent enrégistré dans l'Echiquier pour le service du Public, doit être gardé par les Officiers respectifs, chacun dans son département, jusqu'à ce qu'il soit employé aux usages pour lesquels il est destiné.* 2. *Que Charles Lord Halifax est coupable d'avoir manqué à son devoir, en n'examinant point tous les trois mois les Maîtres des Comptes touchant les payemens des sommes annuelles, qu'il avoit accordées par ses Billets de Semaine, conformément à l'Acte susmentionné.* 3. *Qu'on présentera à S. M. les Résolutions qui regardent le Lord Halifax.* 4. *Qu'on présentera une Adresse à S. M. pour qu'il lui plaise de charger le Procureur-Général de poursuivre ledit Seigneur.* Malgré tout ce bruit cette affaire ne fut jamais discutée devant aucune Cour de Justice. Les Pairs, à qui Mr. King Sécretaire des Commissaires des Comptes, & Mr. Barker Député *Remembrancer* de la Reine, avoit produit leurs différens Comptes, les Pairs dis-je nommérent un Committé, dont le Duc de Somerset fut Président, devant lequel Mylord Halifax fut ouï, & les Commissaires déclarérent dans leur Rapport, que Mylord Halifax „ avoit fait le devoir „ de sa Charge, en envoyant les Déclarations ordinaires au „ *Remembrancer* de la Reine, selon l'ancien usage de l'Echi„ quier, & conformément à l'intention de l'Acte de la 8. & „ de la 9. année du Roi Guillaume III. intitulé *Acte pour* „ *faire mieux observer l'ancien usage établi dans la Recepte de* „ *l'Echiquier*, & qu'il ne s'étoit rendu coupable d'aucune né„ gligence, ni d'aucune faute à cet égard". Les Seigneurs furent satisfaits de ce Rapport, sur quoi les Communes eurent une Conférence avec eux, & leurs raisons firent tant d'impression sur ceux qui étoient dehors, que le plus grand nombre se déclara pour Mylord Halifax: desorte que le Procureur-Général reçut ordre de la Reine & du Conseil, de ne point poursuivre cette affaire (3).

* Je ne sai quel nom donner à cet Officier; Chamberlayne *Etat de la Gr. Bret.* Ch. IV. dit que l'Auditeur donne le Livre de la Déclaration qui est un Abrégé des Comptes & Payemens faits, au Tresorier, & au Chancelier de l'Echiquier. R. D. T.

(3) Ibid. p. 77. 78.

MORE (THOMAS) Grand-Chancelier d'Angleterre sous le régne de Henri VIII. étoit fils unique

du-

du Chevalier Jean More, un des Juges du Banc du Roi [*A*]; il nâquit en 1480 à Londres dans Milk-street (*a*), où son pere demeura presque toujours. Il commença ses études dans l'Ecole publique, dite de St. Antoine (*c*) [*B*]; où il fit en peu de tems de grands progrès dans les Humanités, & il entra ensuite chez le Cardinal Morton, Archevêque de Cantorbery, & Grand-Chancelier d'Angleterre [*C*], qui l'envoya à Oxford [*D*]; après qu'il y eut étudié la Rhétorique, la Logique & la Philosophie (*d*), il passa dans le Collége Neuf (*New-Inn*) des Jurisconsultes à Londres, pour y étudier en Droit; il entra ensuite dans celui de Lincoln, où il continua ses Etudes jusques à ce qu'il devint ce qu'on appelle *Utter-Barrister* (*e*). Après cela il fit pendant quelque tems des Leçons publiques dans l'Eglise de St. Laurent d'*Old-Jewry* sur St. Augustin *de la Cité de Dieu*, auxquelles le Docteur Grocyn & tout ce qu'il y avoit de principaux Savans dans la Ville se trouvoient (*f*); on le nomma alors Professeur de *Furnivals-Inn*; il occupa ce poste pendant trois ans; au bout de ce tems-là il se donna entierement à la dévotion & à la priére dans la Chartreuse de Londres, où il passa quatre ans dans les exercices de pieté, sans pourtant faire des vœux (*g*); après ces quatre années de retraite, il alla chez Mr. Jean Colt de New-Hall dans la Comté d'Essex, dont il épousa la fille aînée, qui s'appelloit Jeanne [*E*]; s'étant établi avec sa femme dans *Bucklersbury* à Londres, il continua ses études de Droit dans Lincolns-Inn (*h*). Il fut Député au Parlement en 1501, lorsque Henri VII. demanda un Subside & trois quinziéme deniers pour le mariage de Marguerite sa fille aînée avec le Roi d'Ecosse; Mr. More s'y opposa avec tant de force de raison, que le Parlement refusa la demande. Cela irrita extrêmement le Roi [*F*], & si ce Prince n'étoit mort peu après, More avoit résolu de passer la mer, ne se croyant pas en sureté en Angleterre, à cause du ressentiment de ce Monarque; il s'appliqua dans cette vuë à la Langue Françoise en son particulier, se divertissant quelquefois à jouer du Violon, & se perfectionnant dans la plupart des Arts Libéraux, comme la Musique, l'Arithmétique, la Géométrie, & l'Astronomie; il acquit aussi une connoissance parfaite de l'Histoire (*i*). Il devint ensuite un des Sous-Sherifs de Londres; & sans faire aucun tort à sa conscience il gagna dans cette Charge, & par sa Pratique du-moins quatre-cens Livres sterling par an, étant employé dans presque toutes les causes de quelque importance (*k*). Il étoit en si grande estime, qu'avant que d'être entré au service de Henri VIII. du consentement du Roi, & à la sollicitation des Marchands Anglois, il fut nommé deux fois Ambassadeur, pour des affaires de conséquence qu'il y avoit entre eux & d'autres Negocians (*l*). Henri VIII. instruit de la dextérité avec laquelle il s'étoit conduit, ordonna au Cardinal Wolsey, alors Grand-Chancelier, de l'engager à son service; Mr. More s'en excusa d'abord; mais ayant plaidé avec beaucoup d'applaudissement en faveur du droit que le Pape avoit à un grand Vaisseau saisi à Southampton [*G*], le Roi ne voulut plus se passer de lui, & le fit Maître des Requêtes, n'ayant point alors de meilleur poste à lui donner, & au bout d'un mois il le fit Chevalier, & Membre de son Conseil Privé (*m*); l'admettant même dans sa familiari-
te

(*a*) *Life of Sir Tho. More By his great grandson Tho. More Esq.* C. I. p. 1. Lond. 1726 in-8. & *The History of the Life and Death of Sir Tho. More, Collected by S. H. Gent.* C. I. p. 1. Lond. 1662. Le nom de ce dernier Historien est *Hoddesdon*.

(*b*) More's *Life of Sir Tho. More* p. 4. & Hoddesdon.

(*c*) *Life and Death of Sir Tho. More. Written by Will. Roper.* Esq. Published by Mr. John Lewis p. 26. Lond. 1726. in-8.

(*d*) More's *Life of Sir Tho. More.* p. 9.

(*e*) Roper *ubi supra.* p. 27.

(*f*) Ibid. p. 27. 28.

(*g*) Ibid. p. 28.

(*h*) More's *Life of Sir Tho. More.* C. 2. p. 29. 30.

(*i*) Ibid. p. 35. 37. & Roper p. 29. 19.

(*k*) Roper p. 30. More p. 34.

(*l*) Roper p. 31. More p. 34.

(*m*) Roper p. 31-32.

[*A*] *Fils unique du Chevalier Jean More, un des Juges du Banc du Roi.*] Le Chevalier Jean More étoit un homme distingué par ses talens & par ses belles qualités, & d'une rare intégrité (1). Cambden rapporte (2) pour preuve de son humeur enjouée, qu'il comparoit un Garçon qui se marie, à un homme qui met la main dans un sac, où il n'y a qu'une Anguille, sur un grand nombre de Serpens; il y a par conquent à parier cent contre un, qu'il mettra la main sur un serpent. Le Chevalier More épousa en premiéres nôces Mademoiselle Handcombe de Hollewell dans la Comté de Bedford, dont il eut notre Thomas, & deux filles; l'une nommée Jeanne, qui épousa depuis Mr. Richard Staffreton; & l'autre, qui s'appelloit Elizabeth, épousa Mr. Jean Rastal, pere du Juge Rastal. Après la mort de sa premiére femme le Chevalier More en épousa successivement deux autres, dont la derniére se nommoit Alix, & étoit de la famille des More de Surrey, grand-tante du Chevalier Guillaume More, dont le fils le Chevalier George More étoit Lieutenant de la Tour sous Jaques I. Cette Dame survécut à son beau-fils le Chevalier Thomas More; elle demeuroit dans une Terre, qui lui avoit été assignée pour Douaire, qu'on nommoit *More place*, & qui a été appellée depuis Gubbons, dans la Paroisse de Northmims; mais ayant été peu de tems avant sa mort dépouillée de tous ses biens par Henri VIII, elle mourut à Northall, à un mille de-là, & elle est enterrée dans l'Eglise de ce lieu (3).

[*B*] *Il commença ses études dans l'Ecole publique dite de St. Antoine.*] Cette Ecole étoit dans la Paroisse de St. Bennet-Fink dans Threatneedle-street, & appartenoit à l'Hôpital de St. Antoine: elle fut en grande réputation du tems de Henri VI. & longtems après; plusieurs grands hommes y ont été élevés, comme le Chevalier Thomas More, l'Archevêque Heath, & l'Archevêque Whitgift (4).

[*C*] *Il entra chez le Cardinal Morton Archevêque de Cantorbery, & Grand-Chancelier d'Angleterre.*] Quoiqu'il fût encore fort jeune. „ Il ne laissoit pas, *dit son gendre Mr. Roper* (5), „ de se fourrer quelquefois tout d'un coup parmi les Comédiens, dans le tems de Noël, & sans avoir pensé au sujet, „ il faisoit un personnage de sa façon, qui divertissoit plus „ les Spectateurs, que tous les Comédiens. Le Cardinal „ prenoit tant de plaisir à voir son esprit & ses heureuses dispositions, qu'il disoit souvent aux Gentilshommes, qui „ venoient quelquefois dîner avec lui: *Cet enfant que vous „ voyez là deviendra un jour un homme admirable, ceux qui auront le tems de vivre le verront.*

[*D*] *L'envoya à Oxford.*] Mr. More, son arriére-petit-fils, nous dit (6), qu'on le mit au Collége de Cantorbery, aujourd'hui de Christ-Church. Mr. Wood remarque (7), que Miles Windsore, qui vint à Oxford du tems de la Reine Marie, assure en plus d'un endroit (8), que le Chevalier Thomas More avoit chambre & étudioit dans St. Marie-Hall; & *c'est ce que porte aussi la Tradition constante*, dit Mr. Wood, *& on n'avoit jamais soutenu le contraire avant que les deux Auteurs cités ici* (Thomas More & J. H.) *eussent publié leurs Ouvrages.* Mr. Hearne nous dit dans une Remarque sur ce récit de Mr. Wood, laquelle est à la tête de l'Edition de la *Vie du Chevalier Thomas More* par Mr. Roper, imprimée à Londres en 1716 in 8., qu'il ne doute nullement que Mr. More n'ait eu de bons garans de ce qu'il avance; & qu'il y a de l'apparence, qu'il avoit eu entre les mains quelques papiers de son Bisayeul que le portoient, ou qu'il l'avoit ouï dire à son pere. Il remarque encore qu'il ne s'ensuit pas plus que le Chevalier More étoit Membre de Ste. Marie-Hall, parce qu'il y avoit une chambre & y étudioit, qu'on peut conclure que divers Membres du Collége de Christ-Church & de celui d'Oriel, ont été Membres de la même *Salle* ou Collége, parce qu'ils y avoient des chambres, & y faisoient leurs études.

[*E*] *Il alla chez Mr. Jean Colt de New Hall dans la Comté d'Essex, dont il épousa la fille aînée, qui s'appelloit Jeanne.*] Mr. Colte, qui se plaisoit beaucoup dans sa Compagnie, lui donna le choix d'une de ses deux filles, qui étoient de jeunes Demoiselles sages & fort aimables. Mr. More panchoit pour la seconde, qui lui paroissoit la mieux faite; mais ayant fait réflexion que ce seroit un chagrin & une espéce d'affront à l'aînée, de se voir préferer sa cadette, il se tourna par une sorte de pitié vers l'aînée, & l'épousa peu de tems après (9). Elle ne vécut environ que six ans avec lui, & lui donna tous les ans un enfant (10).

[*F*] *Cela irrita extrêmement le Roi.*] Mr. Tyler, un des Conseillers Privés du Roi, s'étant trouvé présent dans la Chambre des Communes, quand Mr. More parla contre la demande du Roi, vint sur le champ trouver ce Prince, à qui il dit, qu'un petit drolle sans barbe (More n'avoit que 21 ans) avoit dérangé toutes ses mesures. Le Roi en fut si fort indigné contre lui, qu'il ne fut pas content, qu'il ne se fût vengé d'une ou d'autre maniére. Mais comme le jeune homme, n'ayant rien, n'avoit rien à perdre, le Roi fit une querelle d'Allemand au Chevalier Jean More son pere, & le tint en prison à la Tour, jusqu'à ce qu'il lui eût fait payer une amende de cent Livres sterling. Il arriva quelque tems après, que Mr. More étant venu pour une affaire chez le Docteur Richard Fox, Evêque de Winchester, Membre du Conseil Privé, ce Prélat le tira à quartier, & faisant semblant de lui vouloir beaucoup de bien, il lui promit, que [illegible] loit se laisser conduire par lui, il étoit sûr d[illegible] les bonnes graces du Roi; son dessein étoit, [illegible] jectura dans la suite, de l'engager par-là à av[illegible] offensé le Roi, afin que ce Prince pût avec [illegible] se venger de lui. Après avoir quitté le Prélat, [illegible] versation avec Mr. Whitford, son intime ami, alors Chapelain de l'Evêque, & depuis Moine de Sion, & lui ayant conté ce que ce Prélat lui avoit dit, il lui demanda son avis. Mr. Whitford le sollicita fortement de ne point suivre le conseil de l'Evêque, *Mylord mon Maître*, lui dit-il, *ne feroit pas difficulté de consentir à la mort de son pere, pour faire plaisir au Roi.* Mr. More ne jugea pas à propos de retourner chez le Prélat (11).

[*G*] *Ayant plaidé avec beaucoup d'applaudissement en faveur du droit que le Pape avoit à un grand Vaisseau saisi à Southampton.*] Le Roi prétendoit que le Vaisseau étoit confisqué; sur quoi le Légat du Pape obtint du Roi, qu'il pût avoir pour son Maître un Avocat versé dans les Loix du Royaume, & que l'affaire pût être plaidée en quelque lieu public en présen-

(1) *Life of Sir Tho. More By his great-grandson Tho. More Esq.* C. I. p. 1. Londres 1726. in-8.

(2) Apud Hoddesdon, *History of the Life and Death of Sir Tho. More*, C. I. p. 1. Lond. 1662.

(3) More's *Life of Sir Tho. More.* p. 2-5.

(4) Newcourt's *Repertorium* Vol. I. p. 286.

(5) *Life and Death of Sir. Tho. More.* p. 27. London 1726 in-8.

(6) *Ubi supra.* p. 9. *Voy. aussi* Hoddesdon p. 4.

(7) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 36.

(8) *In Collectaneis quibusdam ad Rem Historicam & Antiq. pertinent.* MS. penes Ant. Wood.

(9) Roper pag. 28. More p. 20. 10. & Hoddesdon p. 7.

(10) Roper p. 30.

(11) Idem p. 29 30. & Hoddesdon p. 9. 10.

té [*H*]. A la mort de Mr. Weston, en 1520, il fut fait Trésorier de l'Echiquier; & en 1523, la quatorziéme année du régne de Henri, il fut élu Orateur des Communes (*n*); & il fit échouer dans ce Parlement la proposition d'un Subside, appuyée par le Cardinal Wolsey [*I*]. Le Chevalier Richard Wingfield étant mort en 1528, Mr. More fut fait Chancelier du Duché de Lancastre (*o*), & parvint au plus haut point de faveur auprès du Roi, qui prenoit un grand plaisir dans sa conversation [*K*]. Le Roi se servit de son ministère en deux Ambassades, une fois il l'envoya conjointement avec le Cardinal Wolsey à l'Empereur Charles-Quint en Flandres, & l'autre fois en France (*p*). Le Cardinal ayant été disgracié, Henri VIII. donna à More le Grand-Sceau le 25 d'Octobre 1530, & le déclara Grand-Chancelier (*q*); il s'acquitta de cette haute Charge avec la plus grande intégrité, & l'approbation de tout le monde [*L*]. Il témoigna beaucoup d'éloignement pour le Divorce du Roi avec la Reine Cathe-

(*n*) Idem p. 34.

(*o*) Idem p. 41.

(*p*) Idem p. 42. 43.

(*q*) Dugdale *Chronica Series*.

sence, parce qu'il étoit lui-même un grand Jurisconsulte. De tous les Avocats de ce tems-là il n'y en avoit point de plus propre à servir le Légat que Mr. More, qui pouvoit lui rapporter en Latin les raisons alléguées par les Avocats de part & d'autre; l'audience se tint dans la Chambre Etoilée, en présence du Grand-Chancelier & d'autres Juges; Mr. More y expliqua non seulement au Légat toutes les opinions, mais plaida encore si fortement en faveur des droits du Pape, que la Confiscation lui fut restituée, & que l'Avocat fut hautement applaudi de la maniére dont il avoit traité cette affaire (12).

(12) Roper p. 11 & Hoddesdon p. 13. 14.

[*H*] *L'admettant même dans sa familiarité.*] Les Jours Saints, le Roi, quand il avoit fait ses dévotions, faisoit venir le Chevalier Thomas More dans son Cabinet, & conféroit avec lui tantôt sur l'Astronomie, la Géometrie, la Théologie, & d'autres Sciences, & tantôt sur ses affaires; souvent il vouloit que More montât avec lui au haut du Palais dans la nuit, pour s'entretenir avec lui des mouvemens des Planétes. Comme le Chevalier étoit fort agréable, le Roi & la Reine le faisoient venir quelquefois le soir, pendant leur souper, pour se réjouir avec lui: s'étant apperçu qu'ils prenoient tant de goût à sa conversation, qu'il ne pouvoit avoir une seule fois en un mois la permission d'aller chez lui, pour voir sa femme & ses enfans, ni être deux jours de suite absent de la Cour, sans qu'on l'envoyât chercher ,, il commença à ,, retenir sa bonne humeur, & à se desaccoutumer si bien ,, peu à peu de sa gayeté, que dans la suite on ne l'envoya ,, plus chercher si souvent à ces heures-là (13)".

(13) Roper p. 33. 34.

[*I*] *Il fit échouer dans ce Parlement la proposition d'un Subside, appuyée par le Cardinal Wolsey.*] Le Cardinal craignant que cette proposition ne passât point dans la Chambre des Communes, résolut d'être présent à la déliberation, pour appuyer l'affaire. Avant son arrivée, il y eut un long débat sur la question si on le recevroit avec un petit nombre des Seigneurs qui l'accompagnoient, ce qui étoit le sentiment le plus général, ou si on laisseroit entrer toute sa suite. Sur quoi le Chevalier More ayant pris la parole ,, Messieurs, ,, *dit-il*, comme Monseigeur le Cardinal nous a taxés derniérement, sur des choses rapportées hors de cette Assemblée, de parler à la légére, il me semble que nous ne ferons pas mal de le recevoir avec toute la pompe qui l'accompagne, avec ses Masses, ses Haches d'Armes, sa Croix, ,, son Chapeau, sans oublier le Grand-Sceau; afin que s'il ,, nous trouve encore en faute, nous puissions plus hardiment dans la suite en rejetter le blâme sur ceux que S. G. ,, aura amenés ici avec lui". La Chambre y ayant consenti, on reçut le Cardinal comme il avoit été résolu; il commença par faire une grande harangue sur la nécessité d'accorder les demandes proposées, insistant sur ce que le Roi ne pouvoit se passer de moins: voyant que personne ne lui répondoit, ni ne témoignoit avoir envie d'entrer dans ses vuës, il dit: *Messieurs vous avez parmi vous plusieurs personnes sages & savantes; ainsi puisque je suis envoyé de la part du Roi lui même vers vous pour votre conservation & pour celle de tout le Royaume, il me semble qu'il convient que vous me fassiez quelque réponse raisonnable.* Tout le monde ayant continué à garder le silence, il s'adressa à Mr. Murrey, depuis Lord Murrey, qui ne lui répondit point, non plus que plusieurs autres des plus habiles, à qui il fit la même question, parce qu'ils étoient convenus de lui répondre, selon la coutume, par la bouche de leur Orateur. ,, Messieurs, *dit le Cardinal*, ,, à moins que ce ne soit l'usage de votre Chambre, comme ,, il y a de l'apparence, de dire votre sentiment par la bou- ,, che de l'Orateur, que vous avez choisi comme un hom- ,, me sage & prudent, ainsi qu'il l'est, voilà sans contredit ,, un silence bien obstiné". Il demanda là-dessus réponse à l'Orateur. Celui-ci à genoux, excusa d'abord respectueusement le silence de la Chambre, frappée de la présence d'un si illustre personnage; & il montra ensuite par plusieurs raisons, qu'il n'étoit ni expédient ni convenable à l'ancienne liberté de la Chambre de faire aucune réponse. Il finit en déclarant, quoiqu'ils lui eussent tous remis leurs suffrages, qu'il ne se sentoit pas en état de faire tout seul une réponse suffisante à S. G. sur un sujet aussi important, à moins qu'ils ne pussent lui donner leurs différens esprits. Le Cardinal, mécontent du Chevalier More, parce qu'il n'avoit pas acquiescé dans le Parlement à ce qu'il souhaitoit, se leva brusquement & se retira; il lui fit ensuite des reproches dans la Galerie de Whitehall, & lui dit, *plût à Dieu que vous eussiez été à Rome, Mr. More, quand je vous ai fait Orateur.* ,, Sans offenser V. G. je le souhaitterois aussi", repliqua le Chevalier, & pour ôter cette affaire de l'esprit du Cardinal, il se mit à parler de la Galerie où ils étoient, disant: *Cette Galerie me plaît davantage, que celle que vous avez à Hampton-Court:* il interrompit par-là les reproches du Cardinal, qui ne lui dit plus rien alors sur l'affaire en question (14).

(14) Idem p. 38-40 & Hoddesdon p. 23-27.

[*K*] *Parvint au plus haut point de faveur auprès du Roi, qui prenoit un grand plaisir dans sa conversation.*] Le Roi venoit quelquefois à l'improviste chez le Chevalier More à Chelsea, pour se réjouir avec lui. Un jour il y vint ainsi, sans être attendu, & dina avec lui, & après le repas il se promena environ une heure avec lui, avec le bras autour du col du Chevalier. Dès que le Roi fut parti, Mr. Roper, gendre du Chevalier, lui dit qu'il étoit bien heureux, le Roi l'ayant traité plus familiérement, qu'il ne l'avoit jamais vû faire à personne, excepté au Cardinal Wolsey, avec lequel il avoit vû le Roi se promener en le tenant sous le bras. ,, Je remercie ,, Dieu, mon fils, *répondit le Chevalier*, il est vrai que S. M. ,, m'est un bon Maître, & je crois qu'il me témoigne autant ,, de faveur, qu'à qui que ce soit dans le Royaume. Cependant je vous dirai, mon fils Roper, que cela ne me doit ,, pas rendre plus fier; car si ma tête pouvoit lui valoir un ,, Château en France (nous étions en guerre avec elle) je ,, suis sûr qu'il me l'ôteroit de dessus les épaules (15)".

(15) Roper p. 41 & Hoddesdon p. 28. 29.

[*L*] *Il s'acquitta de cette haute Charge avec la plus grande intégrité, & l'approbation de tout le monde.*] Dès qu'il fut entré en fonction, chacun put s'appercevoir d'un changement extraordinaire; au-lieu que le Cardinal Wolsey, son prédécesseur, daignoit à peine regarder personne, ou parler à quelqu'un, & qu'on ne pouvoit être admis en sa présence, que l'or à la main; le Chevalier More au contraire recevoit ceux qui avoient à faire à lui d'une maniére affable, & plus ils étoient pauvres & petits plus il étoit honnête, & prompt à les expédier. Dans cette vuë, il avoit ordinairement coutume d'être l'après-midi dans sa salle d'audience à portes ouvertes, afin que tous ceux qui avoient quelque demande à lui faire, pussent l'aborder plus hardiment & lui exposer leur affaire (16). Aucune considération ne pouvoit l'empêcher de rendre justice: c'est ce dont on vit une preuve dans une affaire de Mr. Héron son gendre, qui ayant un procès à la Chancellerie, & faisant trop de fond sur sa faveur, ne voulut pas entendre à un accommodement, qu'il lui conseilloit; aussi le Chevalier porta-t-il sentence contre lui (17). Quoiqu'il n'accordât que très-peu d'Ordres (*Injonctions*) pendant qu'il fut Chancelier, quelques Juges les desapprouvérent néanmoins, ce que Mr. Roper ayant appris, il en informa son beaupere, qui lui répondit qu'ils ne le trouveroient guére en faute à cet égard, & il ordonna à Mr. Crook, le premier des six Clercs, de dresser un Mémoire du nombre & des Causes qui faisoient le sujet de ces sortes d'Ordres, expédiés déja de son tems, ou encore actuellement pendantes devant lui, dans quelqu'une des Cours de Westminster. Il invita ensuite tous les Juges à diner avec lui dans la Chambre du Conseil à Westminster; après le repas il leur exposa les plaintes qu'il avoit appris qu'on faisoit touchant ses Ordres, il leur en montra ensuite le nombre & les Causes sur lesquelles ils avoient été donnés, avec tant d'ordre, & de clarté qu'après les avoir examinées, ils avouérent tous qu'en pareil cas ils auroient fait comme lui. Il leur dit ensuite que si les Juges des Cours, à qui la réformation de la sévérité de la Loi appartenoit particuliérement d'office, vouloient eux-mêmes, quand il y en avoit de justes raisons, modérer la rigueur de la Loi, il n'accorderoit plus à l'avenir d'Ordres. Mais les Juges n'ayant pas voulu acquiescer à cette proposition, il leur dit: ,, Puisque vous me contraignez vous-mêmes, Messieurs, à faire ,, ce qui dépend de moi, pour réparer le tort qu'on fait au ,, peuple, vous ne pourrez plus me blâmer à l'avenir avec ,, quelque ombre de justice". Il dit ensuite en particulier à Mr. Roper. ,, Je vois bien, mon fils, pourquoi ce parti ,, ne leur plaît point; c'est qu'ils voyent qu'à la faveur du ,, Rapport d'un Juré, ils peuvent se décharger de tous ,, les procès sur ceux qu'ils regardent comme leur principale défense, & voilà pourquoi je suis contraint d'essuyer le ,, hazard de tous ces Rapports (18)". Il ordonna ensuite à tous les Procureurs de sa Cour, qu'on n'expédieroit aucun Acte dit de *Sub pæna*, dont il avoit généralement connoissance, sans qu'un d'eux eût signé l'Acte; & que s'il contenoit un sujet de plainte suffisant pour mériter un *Sub pæna*, il le signeroit, ou sans cela le bifferoit. Un de ses Procureurs nommé Mr. Tub, lui ayant apporté un précis de la Cause de son Client, le pria de le signer, le Chancelier trouva, en le lisant, qu'il s'agissoit d'une bagatelle, & au-lieu d'y mettre son nom, il écrivit au bas, *Conte d'un Tonneau* *. Le Procureur s'en alla, s'imaginant avoir la signature du Chancelier; mais il trouva, quand son Client lut le papier, que ce n'étoit qu'une raillerie (19). Après avoir présidé dans la Chancellerie pendant deux ans & demi, il y avoit mis tant d'ordre pour expédier les procès de tout le monde, qu'un jour d'Audience ayant entendu plaider une affaire, il ordonna qu'on proposât la suivante, on lui répondit qu'il n'y en avoit plus. Il fit enrégitrer cette circonstance (20). C'étoit une chose assez remarquable, de voir deux grands postes à Westminster, remplis l'une par le fils, & l'autre par le Pere; le fils étant Grand-Chancelier; & le Pere un des plus an-

(16) More p. 163. 164.

(17) Roper p. 57. 58.

(18) Idem p. 58-60.

* C'est une allusion au nom du Procureur, *Tub* signifie un Tonneau; les termes que le Chancelier employa sont, *A tale of a Tub.* R. D. T.

(19) More p. 167. 168.

(20) Hoddesdon p. 39.

therine, & pour ſon mariage avec Anne Bolen; & il remit le Grand-Sceau au Roi le 16 Mai 1533 [*M*]; il ſe retira enſuite à ſa maiſon de Chelſea dans le voiſinage de Londres, où il vécut quelque tems dans la retraite, en s'occupant à étudier, juſques à ce qu'ayant encouru la diſgrace du Roi (*r*), on lui intenta pluſieurs accuſations, dont il ſe juſtifia [*N*]. Mais ayant refuſé de prêter le Serment de Suprématie, il fut envoyé à la Tour, condamné à mort pour crime de Haute-Trahiſon [*O*], & décapité le

(*r*) Roper p. 68 & *ſuiv.*

ciens Juges de la Cour du Banc du Roi, s'il n'étoit pas le plus ancien de tous, car il étoit alors âgé de quatre-vingt-dix ans. Tous les jours le Chevalier, quand il paſſoit par la Salle, auprès de la Cour du Banc du Roi, pour ſe rendre à la Chancellerie, entroit dans cette Cour, lorſque ſon Pere y étoit avant qu'il vînt, & ſe mettant à genoux devant lui à la vuë de tout le Monde, il lui demandoit ſa bénédiction. Et quand il arrivoit que ſon Pere & lui ſe rencontroient aux Leçons, il vouloit donner le pas à ſon Pere, quoique celui-ci le refuſât à cauſe du poſte que ſon fils occupoit (21).

(21) More p. 163.

[*M*] *Remit le Grand-Sceau au Roi le* 16 *Mai* 1533.] Lorſqu'il eut obtenu du Roi, par le moyen du Duc de Norfolk, la permiſſion de réſigner ſa Charge, il alla trouver ce Prince, & lui remit le Grand-Sceau, que le Roi reçut en le remerciant d'avoir dignement rempli cette Charge, l'aſſurant qu'en conſidération des bons ſervices qu'il lui avoit rendus, il le trouveroit toujours diſpoſé à lui accorder tout ce qu'il lui demanderoit pour ſon honneur & pour ſon avantage. Après s'être ainſi démis de ſa Charge, ce dont peu de perſonnes étoient encore informées, comme le lendemain étoit un Jour de dévotion, il alla à l'Egliſe de Chelſea avec ſa femme & ſa famille; après la Meſſe, comme c'étoit la coutume, qu'un de ſes Gentilhommes alloit au banc de ſa femme, pour lui dire que ſon Seigneur (*Lord*) étoit allé devant, il y alla lui-même, & lui faiſant une profonde révérence, il lui dit, *Madame Mylord eſt en allé.* Cette Dame s'imaginant que c'étoit-là un badinage dans lequel il avoit quelque deſſein, y fit peu d'attention; mais quand ils furent rendus à la maiſon, il l'aſſura fort férieuſement, que ce qu'il lui avoit dit étoit vrai, parce qu'il avoit réſigné le Grand-Sceau. Chagrine de cette nouvelle elle lui dit; *Que diantre voulez-vous donc faire Mr. More? voulez-vous demeurer à tiſonner au coin du feu? ne vaut-il pas mieux gouverner que d'être gouverné?* More ſe mit à critiquer ſon ajuſtement, ſur quoi elle gronda ſes filles de n'avoir pas pris garde qu'il y manquoit quelque choſe; mais ſes filles ayant dit qu'elles n'y voyoient rien, le Chevalier dit plaiſamment, *Ne voyez-vous pas que le nés de votre Mere eſt un peu de travers?* cela la mit ſi fort en colére, qu'elle ſe retira furieuſe. Il plaça ſes domeſtiques chez des Seigneurs & des Evêques, & donna ſa Barge avec ſes huit rameurs au Chevalier Thomas Audley, ſon ſucceſſeur; ayant enſuite fait venir tous ſes enfans auprès de lui, il leur demanda leur avis, comment dans la ſituation où il ſe trouvoit, il pourroit les ſoutenir tous (car juſqu'alors tous ſes enfans & ſes petits-enfans avoient demeuré avec lui) puiſqu'ils ne pouvoient plus demeurer tous enſemble, comme il l'auroit ſouhaitté; quand il vit qu'ils gardoient tous le ſilence il leur dit. „ Je vous dirai donc mon pauvre petit ſentiment. J'ai été élevé à Oxford, dans un Collége de la Chancellerie, à Lincolns-Inn, „ & auſſi à la Cour du Roi, du plus bas juſqu'au plus haut „ degré, & cependant il ne me reſte à préſent de revenu annuel qu'un peu plus de cent Livres ſterling. Ainſi il faut „ dans la ſuite, ſi nous avons envie de continuer à vivre enſemble, que chacun de nous contribue à la dépenſe commune. Mais mon avis eſt, que nous ne devons pas d'abord „ nous réduire au plus petit pied. Nous ne deſcendrons „ donc point à celui d'Oxford, ni à celui du Collége Neuf; „ mais nous commencerons par la table de Lincolns-Inn, où „ pluſieurs gens de mérite & d'âge vivent fort bien enſemble; & ſi nous ne nous trouvons pas en état de fournir à „ cette dépenſe au bout d'un an, nous baiſſerons d'un cran, „ & nous prendrons la table du Collége Neuf, dont quantité d'honnêtes-gens ſont fort contens. Si cela paſſe encore „ nos facultés, nous deſcendrons encore & prendrons la table d'Oxford, dont un grand nombre de peres graves, ſavans, & âgés ſont ſatisfaits. Et ſi nous ne pouvons encore y tenir, nous irons avec la beſace mendier tous enſemble, & chanter de porte en porte *Salve Regina*, dans „ l'eſpérance que les bonnes gens auront pitié de nous, & „ nous donneront la charité; de cette maniére nous ne nous „ quitterons point, & ferons joyeux enſemble (22)". Obſervons ici, qu'il avoit 400 Livres ſterling de rente, quand le Roi le fit paſſer à ſon ſervice, & qu'il avoit été élevé à la premiére Charge du Royaume; & néanmoins après l'avoir réſignée, quoiqu'il *n'eût jamais été fort grand Depenſier*, dit Mr. Roper (23), *il ne ſe trouva pas en état de pourvoir ſuffiſamment à ſa ſubſiſtance, & à celle de ceux qui lui appartenoient. Tout ce qu'il avoit acquis en terres* (*& il l'avoit acquis avant que d'être Chancelier*) *n'alloit pas, j'en ſuis bien ſûr, au delà de* 20 *Marcs par an; & toutes ſes dettes payées, je ſai qu'il ne lui demeura pas en or ou argent, la valeur de cent Livres ſterling, en exceptant ſa Chaine.*

(22) Roper p. 61-68. & More p. 183-189.

(23) Roper p. 67. 68.

[*N*] *Ayant encouru la diſgrace du Roi, on lui intenta pluſieurs accuſations dont il ſe juſtifia.*] Lorſqu'il commença à s'appercevoir que le Roi, ne pouvant le faire entrer dans ſes vuës par la douceur, avoit réſolu d'employer la rigueur, il ſe prépara à l'orage qui alloit fondre ſur lui. Depuis qu'il avoit réſigné le Grand-Sceau, il ne s'étoit point du tout mêlé d'affaires d'Etat, mais s'étoit entiérement livré à l'étude & à la dévotion. Il diminua ſa maiſon, vendit ſes meubles ne s'en réſervant que la valeur de cent Livres ſterling, & établit ſes enfans chacun dans leur ménage. Il paſſa pluſieurs nuits ſans dormir, penſant toujours à tout ce qui pouvoit lui arriver de plus ſiniſtre. Il loua un Sergent pour venir bruſquement heurter chez lui, pendant qu'il dînoit, & le citer à comparoître le lendemain devant les Commiſſaires. Son but en cela étoit d'armer ſa famille d'avance contre les malheurs à venir (24). Ses premiers chagrins commencérent par l'affaire d'Elizabeth Barton, la Religieuſe de Kent, qui prétendoit avoir des Révélations de la part de Dieu, de donner des avertiſſemens au Roi ſur ſa vie déréglée, & ſur l'Autorité qui lui étoit confiée. Elle conſulta le Docteur Jean Fisher, Evêque de Rocheſter, qui lui conſeilla d'aller trouver le Roi; enſuite dans un voyage qu'elle fit chez les Religieuſes de Sion, elle s'entretint avec le Chevalier More, qui, dans la converſation qu'il eût avec elle, fut extrêmement circonſpect & retenu, comme il parut par l'examen qu'il ſubit ſur cette affaire. Après que la ſentence de divorce entre le Roi & la Reine Catherine eût été prononcée, on publia par l'autorité du Conſeil un Livre contenant les raiſons ſur leſquelles le Divorce étoit fondé; peu de tems après on débita que le Chevalier More avoit fait une Réponſe à ce Livre, mais il ſe juſtifia de cette calomnie dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. Thomas Cromwell, pour lors Sécretaire d'Etat, où il montroit par pluſieurs preuves, qu'il n'avoit ni voulu ni pû réfuter ce Livre; cette Lettre ſe trouve imprimée dans la derniére partie de ſes Oeuvres. Les accuſations pleuvoient néanmoins contre lui, & s'il ne ſe fût pas conduit avec la plus parfaite intégrité, la moindre choſe à ſa charge auroit été un crime capital, & auroit fourni un prétexte pour l'opprimer. C'eſt ce qui parut par le cas d'un certain Mr. Parnell, qui ſe plaignit que le Chevalier More, dans le tems qu'il étoit Chancelier, avoit porté ſentence contre lui, à la pourſuite d'un Mr. Vaughan; & qu'en récompenſe il avoit reçu de la femme de Mr. Vaughan, en préſent une grande coupe de vermeil doré. Le Chevalier More avoua que la Coupe lui ayant été apportée, longtems après l'affaire en queſtion, pour étrennes de nouvel-an, il l'avoit acceptée. Sur quoi Mylord Wiltshire, Pere de la Reine Anne Bolen, qui haïſſoit le Chevalier More, pour n'avoir pas voulu approuver le mariage du Roi avec ſa fille, prit la parole & dit; *Ne voilà-t-il pas, Mylords, ce que je vous ai dit, que vous trouveriez que la choſe eſt véritable?* Le Chevalier ayant demandé qu'on lui permit de dire le reſte de l'Hiſtoire, & cela lui ayant été accordé, il dit que quoiqu'il eût accepté la coupe, ſur les preſſantes inſtances qu'on lui en avoit faites, il avoit ordonné ſur le champ à ſon Sommelier de la remplir de vin, & avoit bû à cette Dame; & qu'après qu'elle lui avoit eu fait raiſon, il la lui avoit renduë pour en faire préſent à ſon Mari pour ſes étrennes, de la même maniére qu'il la lui avoit envoyée, & qu'elle l'avoit repriſe, quoiqu'avec beaucoup de peine, comme elle & quelques autres le dépoſérent d'abord. On lui intenta pluſieurs autres accuſations de la même nature, dont il ſe juſtifia avec honneur (25).

(24) More p. 204. Hoddeſdon p. 102. 103.

(25) Roper p. 71-74 & More p. 205-209.

[*O*] *Mais ayant refuſé de prêter le ſerment de Suprématie, il fut envoyé à la Tour, & condamné à mort pour crime de Haute-Trahiſon.*] Environ un mois après qu'on eut paſſé l'Acte qui ordonnoit ce ſerment, & qui aſſuroit la ſucceſſion à la Couronne aux enfans d'Anne Bolen, tous les Prêtres de Londres & de Weſtminſter, & le Chevalier More, ſeul Laïque, furent ſommés de comparoître à Lambeth devant l'Archevêque de Cantorbery, le Grand Chancelier, & le Sécretaire Cromwell, établis Commiſſaires pour leur faire prêter le ſerment. Quand le Chevalier More eut lu le Formulaire, il dit: „ qu'il „ ne condamnoit ni ceux qui avoient fait l'ordonnance, ni „ ceux qui prêtoient le ſerment, mais que pour lui il ne pouvoit le faire, ſans riſquer ſon ſalut éternel; que ſi on le „ ſouhaitoit, il feroit ſerment que ſon refus étoit fondé principalement ſur ce ſcrupule de conſcience; & que ſi l'on faiſoit difficulté de le croire à ce dernier ſerment, comment „ pourroit-on ſe fier à lui, quand même il prêteroit l'autre"? Le Chancelier repartit „ qu'ils étoient tous fort affligés de ſa „ réponſe, puiſqu'il étoit juſques-là le ſeul qui n'eût pas voulu prêter le ſerment; que le Roi en feroit extrêmement irrité, & que cela augmenteroit ſon indignation contre le „ Chevalier". Ils lui montrérent alors une liſte de [illegible] & d'autres perſonnes qui avoient prêté le ſerm[illegible] demanda s'il vouloit prêter le ſerment touchant la [illegible] quoi il répondit: „ qu'il étoit aſſez diſpoſé à le [illegible] „ que le formulaire fut conçu en des termes qui [illegible] „ de faire le ſerment en ſureté de conſcience". Sur quoi le Chancelier prenant la parole dit, *vous voyez, Mr. le Sécretaire, qu'il ne veut prêter ni l'un ni l'autre ſerment, à moins qu'il ne ſoit en des termes qui lui plaiſent.* „ Non certainement, *reprit le Chevalier*, à moins que je ne voye que je puis le faire, ſans courir riſque d'être parjure, & en bonne conſcience (26). On le mit ſous la garde de l'Abbé de Weſtminſter pour quatre jours; pendant leſquels le Roi délibéra avec ſon Conſeil ſur la maniére dont on s'y prendroit avec lui; on conclut d'abord, qu'on le renvoyeroit libre, pourvu qu'il fit ſerment de ne point découvrir, s'il avoit prêté le ſerment de Suprématie ou non, ni ce qu'il en penſoit; mais la Reine Anne Bolen anima ſi fort le Roi contre More, que contre ſa premiére réſolution, ce Prince lui fit préſenter le Serment pour le prêter, & quoiqu'il répondit avec beaucoup de ſageſſe & de retenue, il fut envoyé ſur le champ à la Tour

(26) More p. 220-224. & Hoddeſdon p. 119-124.

le 6 de Juillet 1635 [*P*]. Son Corps fut enterré d'abord dans la Chapelle de la Tour, & ensuite transporté dans l'Eglise de Chelsea, où il fut déposé au côté méridional du parquet; on lui érigea un Monument avec une Epitaphe, qu'il avoit fait lui-même. Sa tête fut mise sur un pôteau sur le Pont de Londres, où elle demeura environ quinze jours, au bout desquels Marguerite Roper sa fille l'acheta secrettement, & la garda quelque tems dans une boëte de plomb, mais ensuite elle fut mise dans une Cave, appartenant à la famille des Ropers, sous une Chapelle joignant l'Eglise de St. Dunstan à Cantorbery, où elle est encore, dans la meme boëte sur le Cercueil de sa fille Marguerite (*s*). Il a fait divers Ouvrages [*Q*]. Il étoit de moyenne taille, bien fait, d'un tempérament flegmatique; il avoit le visage pâle,

(s) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. p. 39.

(27) Roper p. 82.

Tour (27). Pendant sa prison le Chancelier, les Ducs de Norfolk & de Suffolk, avec le Sécretaire Cromwell & quelques autres Membres du Conseil Privé, vinrent le trouver deux fois, pour l'engager ou à reconnoître nettement la Suprémacie du Roi, ou à la nier clairement: à quoi ils ne purent jamais réussir, parce qu'il ne vouloit pas irriter davantage le Roi, il dit seulement: „ Que l'Ordonnance du Par„ lement étoit une épée à deux tranchans, qu'il s'exposoit à „ perdre la vie en parlant contre ce Statut, & que s'il y sous„ crivoit, il risquoit le salut de son ame (28)". Peu de tems après le Roi envoya Mr. Rich, depuis Lord Rich, devenu depuis peu Sollicitcur du Roi, le Chevalier Robert Southwell, & un certain Mr. Palmer, qui étoit au service du Sécretaire, pour enlever tous les Livres de More. Pendant que le Chevalier Southwell & Palmer étoient occupés à empaqueter les Livres, Mr. Rich faisant semblant de vouloir s'entretenir avec lui en ami lui dit: *Mr. More, comme je sai que vous n'avez pas moins de savoir que de sagesse, que vous possédez la Jurisprudence de ce Royaume, & que toutes les autres Sciences vous sont aussi connuës, oserois-je vous faire une question, que je vous prie de répondre? Si le Parlement faisoit un Acte, par lequel tout le Royaume fût obligé de me reconnoître pour Roi, ne me reconnoîtriez-vous pas en cette qualité? Oui je le ferois*, répondit More. „ Hé bien, *continua Rich*, je vous „ fais là-dessus une autre question. Si le Parlement faisoit „ un Acte, qui obligeât tout le Royaume à me reconnoître „ pour Pape, ne me reconnoîtriez vous pas encore en cette „ qualité?" *C'est autre chose*, repliqua le Chevalier, *dans le premier cas le Parlement peut bien statuer sur l'état des Princes temporels; mais pour répondre au second, permettez-moi, Monsieur, de vous demander à mon tour, supposé que le Parlement déclarât par une Loi que Dieu n'est pas Dieu, si vous diriez, que Dieu n'est pas Dieu?* „ Non, Monsieur, je ne le dirois pas, *répon„ dit Rich*, parce qu'il n'y a point de Parlement qui puisse „ faire une telle Loi". *Non plus*, reprit le Chevalier, (selon le rapport qu'en fit Rich) *non plus le Parlement peut faire le Roi Chef suprême de l'Eglise.* Sur ce seul rapport de Rich le Chevalier fut accusé de Haute-Trahison, pour avoir nié la Suprémacie du Roi, & l'on mit dans l'accusation les termes de *malicieusement, traîtreusement, & diaboliquement*. Lorsqu'on l'eut conduit de la Tour à la Salle de Westminster, & qu'on procéda contre lui au Banc du Roi, il dit ouvertement aux Juges, qu'il auroit pû faire des exceptions contre l'Accusation, mais qu'on l'auroit amené par-là à confesser de lui-même, qu'il avoit nié la Suprémacie du Roi, ce qu'il protestoit être faux. Il prétendit donc n'être point coupable, se réservant l'avantage après le rapport des Jurés de répondre sur la matiere de droit, pour rendre l'accusation nulle: il ajouta encore, que si l'on ôtoit seulement de l'accusation ces termes odieux, de *malicieusement, traîtreusement*, & de *diaboliquement*, il n'y voyoit rien qui pût avec justice le rendre coupable de trahison. Pour prouver au Juré qu'il étoit coupable, on appella Mr. Rich à témoigner sous serment; ce qu'il fit, sur quoi le Chevalier dit, s'adressant aux Juges: „ Messei„ gneurs, si j'étois homme à n'avoir point de délicatesse sur „ le Serment, je ne serois pas ici comme un Criminel réduit „ à défendre ma vie. Tout le monde le sait. Ainsi, Mon„ sieur Rich, je prie Dieu que je ne voye jamais sa face, si „ ce que vous avez déposé contre moi est vrai. S'il étoit „ vrai, je ne voudrois pas jurer le contraire, quand il s'agi„ roit de gagner tout le monde". Il soutint alors que le témoignage étoit insuffisant & ne méritoit point de créance; & que quand il auroit dit ce qu'on lui faisoit dire, il n'y avoit eu aucune malice. Mr. Rich se voyant ainsi recusé, & sa bonne-foi attaquée, fit appeller à Serment le Chevalier Richard Southwell & Mr. Palmer, qui avoient été dans la Chambre, pendant sa conversation avec Mr. More; mais ni l'un ni l'autre ne put rien dire de la conversation, ayant été occupés à empaqueter les Livres. Cependant les Jurés déclarérent le Chevalier More coupable, & on lui prononça Sentence de mort (29).

(28) Idem p. 89. & More p. 238.

(29) Roper p. 90-97.

[*P*] *Il mourut le 6 Juillet* 1535.] Sur les neuf heures du matin on le conduisit de la Tour au lieu de l'exécution; étant monté sur l'Echaffaut, il lui parut qu'il étoit mal appuyé & prêt à tomber, sur quoi il dit en badinant au Lieutenant de la Tour: *cest tout, Monsieur le Lieutenant, que me voilà monté sain & sauf, si je viens en bas, je vous prie, laissez-moi songer à moi.* Alors il demanda à tous les Assistans de prier pour lui, & de rendre témoignage avec lui, qu'il souffroit la mort pour la Foi Catholique, & qu'il y mouroit fidéle à Dieu & au Roi. S'étant alors mis à genoux, il fit ses dévotions, & se tourna après les avoir finies du côté du Bourreau, & lui dit d'un air gai: *rassemble tes esprits, & ne crain point de faire ton office. J'ai le col fort court; prens garde pour ton honneur à ne point donner de travers* (30). Lorsque le Bourreau voulut lui bander les yeux, *je les couvrirai bien moi-même*, lui dit-il, ce qu'il fit avec un mouchoir qu'il avoit apporté exprès pour cela. Ayant posé alors sa tête sur le billot, il pria le Bourreau d'attendre qu'il écartât sa barbe, disant *qu'elle n'avoit jamais commis de trahison*. C'est ainsi qu'il reçut avec beaucoup de fermeté le coup fatal qui sépara sa tête de son corps (31). On trouve dans un des *Spectateurs* (32) de Mr. Addison des réflexions sur la maniére dont Mr. More est mort. Cet agréable Auteur ayant remarqué, que Mr. de St. Evremond loué jusqu'à l'excès le courage de Pétrone dans les derniers momens de sa vie, & qu'il croit y trouver plus de fermeté d'esprit que dans la mort de Senéque, de Caton, ou de Socrate; il ajoûte, que si la gaieté au lit de la mort plaisoit tant à Mr. de St. Evremond, il en auroit pu trouver un bien plus illustre exemple dans notre Compatriote le Chevalier Thomas Morus. „ Ce grand Homme, *dit Mr. Addison*, s'étoit rendu „ fameux par une conversation pleine d'esprit & de bons„ mots, & il parut toute sa vie jouer le rôle de Démocrite, „ comme Erasme le remarque dans une Epitre dédicatoire „ qu'il lui adressoit. Il mourut pour un article de sa Reli„ gion, & tous ceux du même Parti l'honorérent comme un „ vrai Martyr. Cette innocente gaieté, qui lui avoit acquis „ une si grande réputation durant sa vie, l'accompagna jus„ ques à la fin. Il porta sur l'Echaffaut le même enjouëment, „ qu'il avoit d'ordinaire à sa Table, & lorsqu'il mit sa tête „ sur le Bloc, il donna des preuves de cette bonne humeur, „ qu'il avoit toujours fait paroître à ses Amis, dans les oc„ casions les plus simples & les plus ordinaires. Sa Mort ré„ pondit très-bien à sa Vie. Il n'y eut rien de nouveau, qui „ sentit la gêne ou l'affectation. Il ne crut pas que la manié„ re dont sa tête devoit être separée du reste de son corps, fût „ une circonstance qui dût changer l'assiette de son esprit; „ & dans la ferme attente d'une Immortalité glorieuse, il crut „ que le plus petit degré d'une douleur excessive ne conve„ noit point dans une occasion, qui n'avoit rien en soi de ca„ pable de l'abbattre ou de l'effrayer. Il n'est pas trop à crain„ dre qu'on imite cet exemple. La frayeur naturelle que les „ Hommes ont de la mort, suffit pour les mettre à couvert à „ cet égard. Je remarquerai seulement, que ce qui étoit „ Philosophie, dans cet Homme extraordinaire, seroit Fré„ nesie dans un autre, qui ne lui ressembleroit pas, tant du „ côté de son humeur enjouée, que du côté de la sainteté de „ ses mœurs".

(30) Idem p. 101. 102.

(31) More p. 274. 275.

(32) T. IV. Disc 2 de la Trad. Franç.

[*Q*] *Il a fait divers Ouvrages.*] Ses Oeuvres Latines ont été recueillies & publiées ensemble par Pierre Zangrius Tiletanus à Louvain en 1566. I. *Utopiæ Libri duo.* Il y a plusieurs Editions de cet Ouvrage sous ce titre: *Illustris Viri Thomæ Mori Regis Britanniarum Cancellarii de optimo Reipublicæ statu, deque nova Insula Utopia, Libri duo.* Ces Editions différent un peu de celle de Louvain, on y trouve entre autres un Article, où il se moque des Moines Mendians, qui a été omis dans l'Edition de Louvain. Cet Ouvrage a été traduit en Anglois par A. B. & imprimé en cette Langue à Londres en 1555 in-8. Il y en a une autre Traduction Angloise faite par Rodolphe Robinson, Membre du Collége du Corps de Christ à Oxford, qui y a ajoûté des notes marginales, imprimée à Londres en 1557 in-8, & réimprimée, au même lieu en 1624 in-4 sous ce titre: *L'Utopie du Chevalier Thomas More: contenant un excellent, savant, & agréable Traité de la meilleure forme de Gouvernement telle qu'on la trouve dans le Gouvernement d'une nouvelle Ile, appellée* Utopie. *Composé d'abord en Latin par le très-honorable, & le très-digne d'un nom immortel, le Chevalier Thomas More Chancelier d'Angleterre; traduit en Anglois par Rodolphe Robinson, Membre du Collége du Corps de Christ à Oxford. Revu & corrigé d'un grand nombre de fautes, qui s'étoient glissées dans les Editions précédentes.* Bernard Alsop, le Libraire, dédie cette Edition „ à Cresacre More de More-Place dans North-Mimes dans „ la Comté de Hertford, le plus proche parent du Cheva„ lier Thomas More, Grand-Chancelier d'Angleterre, & „ Héritier de l'ancienne famille des Cresacres, autrefois Sei„ gneurs de Bamborough dans la Province d'York, sous E„ douard I."

[☞ J'ajoûterai ici, qu'il y a une troisiéme Traduction Angloise de l'*Utopie*, de la façon de Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, qui a été imprimée en 1685, & à la tête de laquelle il a mis une belle Préface sur la nature des Traductions. Trois Auteurs ont traduit l'*Utopie* en François: Barthélemi Aneau, dont la Traduction a été imprimée à Lyon in-16, & à Paris in-8 (33), vers l'an 1550 (34). Samuel Sorbiere, qui a donné la sienne en 1643 à Amsterdam in-12. Gueudeville, qui a publié la sienne à Amsterdam en 1717 in-8. Mr. Le Clerc n'en donne pas une idée fort avantageuse. „ On avoit vû en 1643, *dit-il* (35), une Version „ de l'*Utopie* de Morus, par Samuel Sorbiere . . . . On l'au„ roit pu revoir pour en ôter les expressions, qui ont vieilli „ depuis ce tems-là. L'Auteur de celle-ci a mieux aimé en „ faire une nouvelle à sa mode, en y ajoûtant & y chan„ geant ce qu'il a voulu; desorte que c'est plutôt une Para„ phrase, où Mr. Gueudeville parle en stile burlesque, qu'u„ ne Version, où l'on ne fasse rien dire à Morus, que ce „ qu'il avoit dit, & en stile, qui approche autant du sien, „ que la différence des Langues pouvoit le permettre . . . . . „ ceux qui veulent qu'il y ait par-tout de la plaisanterie, s'ac„ commoderont de celle-ci . . . . . Il est vrai que Morus

(33) Du Verdier *Bibl. Franç.* p. 112.

(34) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXV. p. 234.

(35) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. VII. P. I p. 233.

,, étoit

pâle, les cheveux châtain-clairs, les yeux gris, l'air riant, la voix pleine & distincte, mais peu harmonieuse, quoiqu'il aimât beaucoup la Musique: il jouït d'une santé assez ferme jusques vers la fin de sa vie, qu'une situation contrainte en écrivant beaucoup lui affoiblit l'estomac. Dans sa jeunesse il buvoit de l'eau à son ordinaire, & ne goûtoit du vin que pour faire raison à ses Amis en compagnie (*t*). Il étoit fort versé dans les Langues savantes, & dans toutes les Sciences, & s'étoit fait aimer extraordinairement des plus grands Hommes de son tems. Mr. Jean Lewis remarque (*u*), que ce grand Homme, distingué également par ses talens & par ses vertus, n'étoit pas néanmoins tout-à-fait exempt de foiblesses. La principale, qu'on semble pouvoir lui reprocher, étoit une trop grande affectation de singularité, dont il paroissoit même quelque chose dans sa manière de se mettre. Il avoit coutume de porter sa robe retroussée sur une épaule, ce qui lui faisoit paroître une épaule plus haute que l'autre (*x*). L'Archevêque Cranmer croyoit qu'il étoit trop avide de gloire, & que c'étoit-là la raison qui l'obligeoit à ne point démordre de son sentiment, quand il s'étoit une fois expliqué, de peur de faire tort à sa réputation. Erasme, quoique son grand ami & son admirateur, remarque qu'il avoit l'air trop évaporé, & qu'il aimoit extremement à plaisanter, quoique ses railleries ne fussent jamais ni contraires aux bonnes mœurs ni injurieuses aux autres. Il maltraite fort dans ses Ecrits les Luthériens, & les autres qui s'éloignent des principes de l'Eglise Romaine [*R*]; il semble avoir été plus modéré dans ses sentimens, lorf-

(*t*) More c. 11. p. 211. 212.

(*u*) Préface de son Edition de la *Vie de More* (en Anglois) *par Roper*. p. 7.

(*x*) Ascham's *Schoolmaster* p. 54. Edit. 1589 in-4.

„ étoit naturellement plaisant ...... mais ses plaisanteries „ ne consistoient pas à fabriquer de nouveaux mots, & ne „ régnoient pas dans tout ce qu'il écrivoit. On en voit très-„ peu dans l'Utopie, où le Traducteur en a mis à pleines „ mains". Les Italiens en ont aussi une Traduction en leur Langue, qui a été imprimée à Venise en 1548 in-8 (36). On ne convient pas sur l'année où parut la première Edition Latine de l'*Utopie*. Le Pere Niceron prétend (37) que c'est celle de Basle de 1518 chez Jean Froben in-4. Mr. Maittaire soutient que l'Ouvrage a été imprimé d'abord en 1516, parce que les Lettres de Buslidius & de Pierre Gilles, qui l'accompagnent, & où ils témoignent l'avoir lu, sont de cette année. „ Mais, *dit le P. Niceron*, s'il avoit „ fait attention à un endroit de celle de Pierre Gilles, il au„ roit reconnu sans peine qu'ils l'avoient lu seulement en „ Manuscrit. Voici cet endroit. *Cæterum quod is* (*Thomas* „ *Morus*) *ambigit de editione, equidem laudo, & agnosco viri* „ *modestiam. At mihi visum est opus, modis omnibus indignum,* „ *quod diu premeretur, & cum primis dignum quod exeat in ma*„ *nus hominum.* D'ailleurs Erasme, dans sa Lettre à Jean „ Froben datée du 25 Août 1517 lui marque, qu'il lui en„ voye le Manuscrit de l'*Utopie*, afin qu'il voye s'il veut fai„ re par sa presse présent de cet Ouvrage au Monde". Add. du Trad.] II. *Progymnastica Thomæ Mori & Gulielmi Lilii sodalium, seu Epigrammata Thomæ Mori pleraque è Græco versa.* III. *Epigrammata.* Il y en a quelques-unes contre *Germain de Brie*, ou *Brixius*, Sécretaire de la Reine de France, qui avoit fait quelques Vers à la louange d'un Vaisseau de Guerre François, nommé *Chordigera* (La Cordelière) & du Capitaine, qui le commandoit, nommé Harvé. Morus tourna ces Vers en ridicule, prétendant y trouver quantité de faussetés & d'autres défauts. Brixius pour s'en venger, attaqua à son tour dans une Piéce intitulée *Anti-Morus*, les Epigrammes de Morus, entre autres celle qu'il a fait à titre d'Epitaphe sur Henri Adingdon, Musicien; & le Poëme sur le Couronnement de Henri VIII. & de la Reine Cathérine. Mais Erasme remarque que Brixius ne critique rien, à quoi chacun qui lit ce qu'il dit, ne puisse répondre sur le champ; & qu'il fait un crime à Morus de fautes, dues uniquement à la négligence du Copiste ou de l'Imprimeur; & que les autres qu'il relève sont du nombre de celles qui ne sont point un sujet de critique, à moins que de condamner les plus célébres Auteurs. IV. *Ex Luciano conversa quædam.* V. *Declamatio Lucianicæ pro Tyrannicidâ respondens.* VI. *Historia Richardi Regis Angliæ, ejus nominis tertii.* Imprimée en Anglois en 1651 in-8 sous le titre d'*Histoire Tragique du Roi Richard* III. Vossius dit (38), que More écrivit cette Histoire vers l'an 1513, qu'elle est imparfaite, & fort au-dessous de ses autres Ouvrages pour l'élégance de la Latinité. VII. *Responsio ad Convitia Martini Lutheri congesta in Henricum Regem Angliæ ejus nominis Octavum, conscripta anno Domini* 1523. Il y a de l'apparence que c'est la même chose, que *Vindicatio Henrici* VIII. *Regis Angliæ & Galliæ à Calumniis Lutheri.* Londres 1523. publié sous le nom de *Gulielmus Rossæus.* VIII. *Expositio Passionis Domini ex Contextu* IV *Evangelistarum usque ad comprehensum Christum, conscripta dum in Arce Londinensi in carcere ageret.* IX. *Quod pro Fide Mors fugienda non est, dum in Arce Londinensi detineretur* A. D. 1534. X. *Precatio ex Psalmis collecta per Thomam Morum in Arce Londinensi agentem* A. D. 1534: *cui ipse hunc titulum posuit*: Imploratio divini auxilii contra tentationem cum insultatione contra Dæmones ex spe & fiduciâ in Deum. XI. *Epitaphium.* XII. *Epistolæ.* XIII. Il écrivit aussi & fit imprimer *Refutatio Brixii Libelli quem Anti-Morum appellat.* Quand Brixius eut publié son *Anti-Morus*, Erasme, qui auroit voulu qu'il ne l'eût pas fait, écrivit au Chevalier More, de ne pas s'en embarrasser. Mais avant que celui-ci eût reçu cette Lettre, sa Réfutation étoit déja imprimée, & il y en avoit même déja quelques Exemplaires répandus. Mais dès que le Chevalier eut lu la Lettre de son Ami, il résolut de faire tout ce qu'il pourroit pour supprimer son Livre; ses soins ne furent pas inutiles, car il se rendit maître de tous les Exemplaires, & il n'y en eut de répandus, comme il l'écrivit à Erasme, que deux dont il fit présent à Erasme même & à Pierre Gilles, outre cinq autres que le Libraire avoit vendus. Il y a une Edition de ses Oeuvres Latines faite à Basle en 1563 in-8 sous ce titre: *Thomæ Mori, Angliæ Ornamenti eximii, Lucubrationes ab innumeris mendis repurgatæ. Utopiæ Libri* II. *Progymnasmata. Epigrammata. Ex Luciano conversa quædam. Declamatio Lucianicæ respondens. Epistolæ. Quibus additæ sunt duo aliorum Epistolæ de Vitâ, Moribus, & Morte Mori, adjuncto Rerum notabilium indice.* Ses Ouvrages Anglois ont été recueillis & publiés en un Volume par Guillaume Rastall, Sergent ès-Loix, fils de sa Sœur, sous ce Titre. *Te Workes*, &c. *Les Oeuvres du Chevalier Thomas More, Chancelier d'Angleterre, écrites en Anglois. Imprimées à Londres aux dépens de Jean Cawood, de Jean Waley, & de Richard Tottell.* Anno 1557 in-fol. Il y a dans ce Volume. I. Plusieurs Piéces en vers, qu'il avoit faites dans sa jeunesse. II. *La Vie de Jean Pic Comte de la Mirandole, &c. traduite du Latin en Anglois.* III. *La Vie du Roi Richard* III. *écrite vers l'an* 1513 *par Maître Thomas More alors Sous-Sherif de Londres.* IV. *Dialogue du Chevalier Thomas More, Conseiller de notre Souverain Seigneur le Roi, & Chancelier de sa Duché de Lancastre; où il traite divers sujets, comme de la vénération & du culte des Images & des Reliques, de la Prière aux Saints, des Pélérinages, & de plusieurs autres matières qui regardent la Secte pernicieuse de Luther & de Tyndale, fondée par le premier en Saxe, & répandue par les efforts du second en Angleterre. Imprimé à Londres à l'enseigne de la Sirene à* Powlys-Gate *proche de* Chepe-syde, *au mois de Juin de l'an* 1529. Cum Privilegio Regali. V. *La Requête des Ames, en* 1529 *contre la Requête des Gueux.* Cette Piéce est quelquefois intitulée, *la Requête du Purgatoire*; More la fit pour répondre à celle *des Gueux*, composée par Simon Fish de *Grey's-Inn*. VI. *Réfutation de la Réponse de Tyndale à son Dialogue, faite en* 1532, en neuf Livres. VII. *Lettre où l'on combat l'Ecrit erroné de Jean Frith contre le Saint Sacrement de l'Autel.* VIII. *Apologie du Chevalier Thomas More, composée par lui-même en* 1533, *après qu'il eut résigné la Charge de Grand-Chancelier*, en 50 Chapitres. IX. *La défaite de Salem & Byzance.* A. D. 1533. X. *Réponse à la première partie du Livre empoisonné, qu'un Hérétique Anonyme a intitulé*, la Cène du Seigneur. A. D. 1533. XI. *Dialogue de Consolation contre les Tribulations, écrit par un Hongrois en Latin, traduit du Latin en François, & du François en Anglois, par le Chevalier Thomas More, en* 1534, *dans le tems qu'il étoit prisonnier à la Tour de Londres*, en trois Livres. XII. *Traité de la manière de recevoir Sacramentellement & virtuellement le Corps de notre Seigneur.* Ecrit en 1534. XIII. *Traité Historique contenant la Passion amère de notre Sauveur Jésus-Christ, selon l'Harmonie des* IV *Evangélistes, avec l'explication de leurs paroles tirée principalement des anciens Docteurs, commençant à la première assemblée des Principaux Sacrificateurs & des Anciens du Peuple pour completter la mort de Jésus-Christ, rapportée au* Ch. XXVI. *de St. Matthieu, au* Ch. XIV. *de St. Marc, & au* Ch. XXII. *de St. Luc, & finissant à sa sépulture, avec l'institution des précautions prises pour la garde de son Tombeau, racontée* Matth. XXVII. Marc. XV. Luc. XXIII. & Jean XIX. XIV. *Introduction* à l'Histoire, demeurée imparfaite. „ Le Cheva„ lier n'a rien fait de plus en Anglois de ce Traité de la „ Passion de Jésus-Christ, mais il en a fait davantage en La„ tin". XV. *Instruction de piété*, écrite en 1534. XVI. *Instruction de piété*, en Latin. XVII. La même en Anglois. XVIII. *Prière tirée des Pseaumes de David, où il avoit mis le titre suivant.* Imploratio divini auxilii contra tentationem, cum insultatione contra Dæmones ex spe & fiduciâ in Deum. XIX. *Méditation pieuse écrite à la Tour en* 1534. XX. *Prière faite par le Chevalier More après qu'il eut été condamné à mort, le Jeudi premier de Juillet* 1535. XXI. *Lettres à Mr. Roper*, &c. en Anglois & en Latin.

(36) Niceron *ubi supra*.

(37) Ibid. p. 232. 233.

(38) *De Hist. Latin.* L. III. c. 13.

[*R*] *Il maltraite fort dans ses Ecrits les Luthériens* [illegible] *tres qui s'écartent des principes de l'Eglise Romaine*] [illegible] bury, depuis Evêque de Rochester, observé par [illegible] la Réponse Latine de More à Luther (39) qu'il [illegible] blié à un tel point „ qu'il y a entassé plus d'inju[illegible] „ n'en a peut-être jamais vu ensemble; & que son Livre „ n'est d'un bout à l'autre qu'un assemblage de grossièretés, „ sans une ombre de raisonnement, qui n'ont donné à l'Au„ teur que la réputation d'être l'homme de l'Europe le plus „ habile à dire des injures en beau Latin; quoique la pas„ sion l'emporte si fort encore quelquefois, qu'il y sacrifie „ même cette pureté de stile qu'il chérissoit tant". Ses Traités Anglois contre *Tindal* Barnes, & d'autres méritent la même censure. Voici ce qu'il dit pour sa justification (40). „ On me blâme d'avoir traité si mal ces gens-là, mais pou„ vois-je faire autrement? Tandis que je prouve que ce sont „ d'abominables Hérétiques, des fous qui blasphêment con„ tre Dieu & contre les Sacremens & les Saints, il me se„ roit bien difficile de les traiter comme s'il ne s'agissoit „ que de choses indifférentes dans leurs Ecrits; ils ont fort „ de

(39) [illegible] *fideration on the spirit of Martin Luther, and the original of the Reformation.* London in-8.

(40) *English Works* p. 864. Col. 1.

lorsqu'il écrivit son *Utopie*, que sur la fin de sa vie: car dans cet Ouvrage, où il paroît n'avoir pris le tour du Roman, que pour parler avec plus de liberté, il dit que les Utopiens accordent la liberté de Conscience, & ne forcent personne pour la Religion; qu'ils n'empêchent point qu'on ne recherche la vérité modestement, & qu'ils n'usent point de violence contre personne pour cause de Religion. Nous dirons un mot de sa famille dans les Remarques [*S*]. Mr. Thomas Hearne, dans une Note sur l'Article que Wood a fait du Chevalier More, laquelle est à la tête de la Vie de More en Latin par Guillaume Roper; Mr. Hearne, dis-je, croit que la maison du Chevalier More à Chelsea étoit la même, *où le Chevalier Jean Dancers demeuroit il n'y a pas longtems, où il y a deux Pyramides à la porte.* Mais feu le Docteur Jean King, Recteur de Chelsea, prouve dans quelques remarques qu'il avoit envoyées à Mr. Hearne (*y*), que *Beaufort-house* étoit, selon toutes les apparences, la maison où demeuroit le Chevalier More. [☞ Il me semble que dans un aussi long Article le Lecteur s'attend à trouver le portrait & le caractére du Chancelier More, de la main de l'Historien de la Reformation d'Angleterre: d'ailleurs il fait trop d'honneur à la mémoire de l'un, & à la noble impartialité de l'autre, pour le supprimer. On le trouva ci-dessous [*T*]. ADD. DU TR.]

(*y*) Qui nous ont été communiquées par son Gendre, le savant Mr. Jean Martyn, Membre de la Société Royale, & Professeur de Botanique à Cambridge.

„ de s'en plaindre. *Je suis simple & sans fard*". D'un autre côté il faut avouër que ceux qui ont écrit contre lui, ne l'ont pas traité avec plus de cérémonie. Il remarque lui-même, qu'on débitoit que dans le tems qu'il étoit Chancelier, il avoit coutume d'examiner les Protestans par des tourmens, *les faisant lier à un arbre de son jardin, & battre cruellement.* Mais il déclare solennellement (41) „ sur sa foi, que „ quoiqu'il ait quelquefois fait faire quelque chose de pareil „ par les Officiers de la Maréchaussée ou de quelques Pri„ sons, pour de grands Vols, pour des Meurtres, ou des „ Sacriléges commis en emportant la boëte avec le Saint Sa„ crement, ou en l'en tirant indignement . . . . . Il n'a ja„ mais rien fait faire de pareil à aucun des saints fréres, ex„ cepté seulement à l'enfant dont il a été parlé, & à un au„ tre, qui étoit fou, & qui avoit troublé le Service Divin . . . „ Que de tous ceux qui avoient été entre ses mains pour cau„ se d'Hérésie, il prend Dieu à témoin, qu'il s'est contenté „ de les tenir sous bonne & sure garde sans qu'aucun d'eux „ ait jamais reçu le moindre coup de sa part". Son ami Erasme dit de lui, qu'il haïssoit les principes séditieux, qui troubloient alors misérablement le Monde: mais une preuve suffisante de sa modération, c'est que pendant qu'il fut Chancelier on ne fit mourir personne pour ses sentimens. „ La „ Vérité est, *dit Mr. Jean Lewis* (42), qu'il y avoit tant de „ gens corrompus & imbus de mauvais principes, qui se „ couvroient du voile de la Réformation, & la faisoient „ servir à leurs indignes desseins, qu'il n'est pas surpre„ nant que cela donnât au Chevalier More & à plusieurs „ autres de violens préjugés contre elle. Toute l'Allema„ gne étoit en trouble, les paysans & le petit peuple sem„ bloient agir comme si tout étoit à eux, & qu'ils eussent „ une entiere liberté de piller tous ceux qu'il leur plaisoit. „ Erasme, qui étoit sur les lieux, dépeint leur conduite en „ ces termes: *qui ne sait*, dit-il, *combien il y a de libertins* „ *& de séditieux, tout prêts sous prétexte de Réformation, de* „ *commettre toute sorte de crimes, si la sévérité des Magistrats* „ *ne mettoit un frein à leurs emportemens . . . . . s'ils ne l'a*„ *voient pas fait, il y a longtems que les faux Evangéliques* „ *seroient entrés par force dans les cabinets des riches, & qui*„ *conque auroit eu quelque chose à perdre, auroit été un Pa*„ *piste.* Mais il faut dire aussi que le Chevalier More sem„ ble avoir porté ses craintes trop loin, en représentant, „ sans exception, tous ceux qui favorisoient la Réforma„ tion, comme des séditieux, & les principes mêmes de la „ Réformation comme factieux & séditieux". Cependant quelque attaché que More fût à l'Eglise Romaine, & quelque ennemi qu'il fût de la Suprématie du Roi, il n'étoit pourtant pas aussi outré que d'autres dans ses idées sur l'Autorité du Pape. Car dans sa *Réponse à Tyndal* (43), il lui dit qu'il n'a jamais fait entrer le Pape pour rien dans la définition de l'Eglise, en la définissant l'*Assemblée connuë de toutes les Nations Chrétiennes sous un seul Chef, le Pape.* „ Je „ n'ai jamais, *dit-il*, défini l'Eglise de cette maniére, mais „ je me suis écarté de cette idée à dessein". Il va même jusqu'à soutenir, qu'un Concile Général est au-dessus du Pape, & qu' „ il y a dans l'Eglise Chrétienne des Loix selon „ lesquelles un Pape peut être censuré & corrigé, & a été „ finalement déposé, pour avoir été incorrigible & ne s'être „ point amendé". *Ce qui est*, comme le remarque Mr. Lewis (44), *la même Thèse que soutenoit Wiclef, & qui fut condamnée par le Concile de Constance. Le Chevalier More semble avoir cru que le Pape n'étoit point de l'essence de l'Eglise visible, & qu'elle pouvoit subsister sans Pape, sous le Gouvernement de Patriarches Provinciaux, ou d'Archevêques.*

(41) Ibid. p. 901 Col. 1.

(42) Préface de son Edition de la *Vie du Chev. More* par Roper, p. 14.

(43) *English Works* p. 614 Col. 1.

(44) Préface p. 21.

[*S*] *Nous dirons un mot de sa famille dans les Remarques.*] Mr. More avoit été marié deux fois. Sa seconde femme s'appelloit Alix Middleton, qui étoit Veuve, quand il l'épousa, il n'en eut point d'enfans. Sa premiére femme étoit Jeanne fille de Mr. Jean Colt, de Colt-Hall dans la Province d'Essex, il en eut un fils, nommé *Jean* du nom de son ayeul, & trois filles, Marguerite, Elizabeth, & Cecile; Les trois filles étoient les aînées, & sa femme souhaitoit ardemment d'avoir un garçon. Enfin il lui naquit un fils, qui fut presque imbécille, & l'on rapporte que le Chevalier More dit à ce sujet à sa femme, *qu'elle avoit demandé si longtems un garçon, qu'elle en avoit un à présent, qui seroit un enfant tant qu'il vivroit* *. Il eut cependant tout ce qu'une belle & bonne éducation pouvoit lui donner, qui semble aussi avoir perfectionné ses dispositions naturelles. Parmi les Lettres d'Erasme (45), il y en a une qui lui est adressée, où ce grand-homme le qualifie de jeune-homme de grande espérance, *optimæ spei adolescenti*, & lui dit, que pour qu'il ne parût point ne lui donner aucun retour pour ses petits présens, & pour tant de Lettres d'amitié qu'il lui avoit écrites, il lui envoye une Noix, qu'il le prie de ne la pas mépriser comme une bagatelle, puisqu'elle est très-belle, étant une Noix d'Ovide. Erasme lui a aussi adressé son Histoire des Ouvrages d'Aristote. Il épousa, n'ayant pas encore dix-neuf ans, Anne Crisacre, fille & unique Héritiére d'Edouard Crisacre de Baronburgh dans la Province d'York, laquelle n'avoit pas quinze ans. Mr. More eut d'elle cinq garçons, dont l'aîné nommé *Thomas* eut treize enfans; l'aîné de ces enfans s'appelloit aussi *Thomas*, qui étant zélé Catholique Romain, céda les biens de sa famille à son Cadet, & embrassa l'Etat Ecclésiastique. Il a écrit *la Vie du Chevalier Thomas More* son bisayeul, imprimée in-4 en 1627, & réimprimée à Londres en 1726 in-8. Il mourut le 11 Avril 1625 âgé de cinquante-neuf ans. A l'égard des Filles du Chevalier More, *Marguerite* l'aînée épousa Mr. *Guillaume Roper* de Well-Hall, Paroisse d'Eltham, dans la Province de Kent, lequel a écrit la Vie de son beau-pere, publiée par Mr. Thomas Hearne à Oxford en 1716 in-8, & par Mr. Jean Lewis à Londres en 1726 in-8. De ce mariage naquirent, *Thomas Roper*, qui épousa Lucie, fille du Chevalier Antoine Brown, Grand-Ecuyer & Conseiller Privé de Henri VIII; *Antoine Roper*, & trois filles; *Elizabeth*, mariée en premiéres nôces avec Mr. Stevenson, & ensuite avec le Chevalier Edouard Bray: *Marguerite*, qui épousa Guillaume Dawtrey: *Marie*, mariée en premiéres nôces avec Mr. Etienne Clarke, & ensuite à Mr. Jaques Basset. Elle étoit une des Dames de la Chambre Privée de la Reine Marie; elle traduisit en Anglois une partie de l'*Explication de la Passion de notre Seigneur*, avec tant d'élégance, que la Copie Angloise ressembloit parfaitement à l'Original Latin. Elle traduisit aussi du Grec en Latin l'Histoire Ecclésiastique d'Eusébe, qui n'a pas été imprimée, ayant été prevenuë par Christopherson. *Elizabeth*, seconde fille du Chevalier Thomas More, épousa Mr. Jean Dancy; & *Cecile* la troisiéme Mr. Giles Heron, de Shackewell dans la Province de Middlesex (46). Marguerite fille aînée du Chevalier More, étoit une femme savante & d'un beau génie. Elle composa deux Déclamations en Anglois, que son Pere & elle traduisirent si élégamment en Latin, qu'il étoit difficile de décider laquelle des deux Traductions étoit la plus belle. Elle a fait aussi un *Traité des quatre Fins*, si judicieux, si plein de force & de piété, que son pere protestoit qu'il valoit mieux, que ce qu'il avoit écrit sur le même sujet. Par sa grande sagacité elle corrigea un passage de St. Cyprien, qui étoit corrompu, comme Pamelius & Jean Coster le témoignent, lisant *nervus sinceritatis*, au-lieu de *nisi vos sinceritatis*. Erasme lui a écrit comme à une femme, célébre non seulement par ses vertus, mais distinguée par un savoir solide. Le Cardinal Polus fut si frappé de la beauté de son stile Latin, qu'il fut quelque tems avant qu'on pût lui persuader, que ce qu'il lisoit avoit été écrit par une femme. Plusieurs grands-hommes lui firent compliment là-dessus (47). Elle possédoit parfaitement les Langues Grecque & Latine, la Musique, l'Arithmétique, & d'autres Sciences (48). Elle mourut en 1544, & fut enterrée dans l'Eglise de St. Dunstan à Cantorbery (49).

☞ [*T*] *On le trouvera ci-dessous.*] Après avoir rapporté les circonstances de la mort du Chevalier More, Mr. Burnet continue en ces termes (50). „ Ses rares vertus, & les „ excellentes qualités de son esprit, l'avoient rendu égale„ ment recommandable. Dans sa jeunesse il jugeoit bien „ plus sainement des choses, qu'il ne fit dans sa vieillesse, „ ainsi qu'on peut le remarquer, si on se donne la peine de „ lire son *Utopie*, & les Lettres qu'il écrivit à Erasme. Mais „ dans son âge avancé, on le vit superstitieusement dévoué „ aux intérêts & aux passions des Gens d'Eglise de son tems. „ Il les assista de tout son pouvoir, tant qu'il eût l'autorité „ en main; il les servit même dans toutes leurs cruautés: Et „ il écrivit pour leur défense contre tous les Novateurs „ en général, & contre Tyndal, Frith & Barnes en particu„ lier; aussi-bien que contre un Auteur sans nom, qui pa„ roissoit être de la vieille Religion, mais qui condamnoit „ la mauvaise vie & la cruauté du Clergé. Morus n'étoit „ point du tout Théologien: On voit même facilement par „ ses Ecrits, qu'il n'avoit point de connoissance de l'Anti„ quité, si ce n'est celle qu'il avoit puisée dans le Droit „ Canon, & dans le Maître des Sentences. Il avoit lu néan„ moins quelques Ouvrages de St. Augustin. Lorsqu'il écri„ voit sur des points de Controverse, il ne citoit que les „ passages qu'il trouvoit dans ses Recueils, pour le reste „ il n'entendoit pas non plus la Critique de l'Ecriture. Mais „ il avoit l'expression aisée; il représentoit tous les senti„ mens de son Eglise dans leur plus beau jour; & son adresse „ étoit

* Si l'on vouloit traduire exactement l'Anglois, il faudroit adopter l'usage de certaines Provinces de France, où l'on ne désigne que les garçons par le terme *d'enfans*: on pourroit alors traduire, *qu'elle avoit demandé si longtems* un Enfant, *qu'elle en avoit un à présent, qui seroit un enfant tant qu'il vivroit.* R D T.

(45) Epist. Lib. XXIX. num. 26.

(46) More p. 10. 11. Stapleton *de tribus Thomis* c. 10. p. 252. Lewis *Préface, Appendix* p. 179 & *seqq.* Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 19-41. & Hearne's *Additions*, prefixed to his Edition of *Roper's Life* &c.

(47) V. Hearne's *Additions*

(48) Lewis *Préface* p. 4.

(49) Ibid. p. 5.

(50) *Hist. de la Réform. d'Anglet.* Part. I. T. II. p. 825. 826. de la Trad. Franç. in-4.

„ étoit extraordinaire, lorſqu'il vouloit en déguiſer ou en „ cacher tout-à-fait les difformités, & lorſqu'il entreprenoit de déployer toutes les mauvaiſes conſéquences de „ l'opinion oppoſée. Enfin, il avoit toujours comme un „ magazin de Contes fort agréables, qu'il faiſoit entrer avec „ eſprit dans ſes Ouvrages. C'eſt en ces choſes que con- „ ſiſte la principale force de ſes Ecrits, qui étoient du reſte „ plus propres au peuple, que faits pour les Gens de Le- „ tres. Mais pour ce qui eſt d'un grand amour pour la juſti- „ ce, d'un véritable mépris pour les biens du Monde, d'u- „ ſincère humilité, & d'une parfaite grandeur d'ame, M- „ rus fut, dans toutes ces choſes, l'honneur & l'exemple „ ſon Siécle". Rem. du Trad.

MORE (Henri) Célébre Théologien & Philoſophe Anglois du XVII. Siécle, étoit ſecond [illegible] de Mr. Alexandre More; il naquit le 12 Octobre 1614 à Grantham dans la Comté de Lincoln (*a*). [illegible] l'âge de quatorze ans environ on l'envoya à l'Ecole d'Eton, d'où il paſſa au Collége de Chriſt dans l'U- niverſité de Cambridge [*A*], où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1635, & celui de Maître [illegible] 1639 (*b*); il fut aggregé enſuite au Collége, où il paſſa ſa vie dans la retraite & dans l'étude, p- bliant quantité d'excellens Ouvrages. On lui offrit des Bénéfices très-conſidérables en Irlande, comm- le Doyenné de Chriſt-Church, la place de Principal du College de Dublin avec le Doyenné de St. P- trice; & ce n'étoient-là que les premiers pas à quelque choſe de plus grand; car on lui laiſſoit encore e- trevoir deux Evêchés à ſon choix, dont il y en avoit un du moins de quinze-cens Livres ſterling [illegible] rente. On avoit même obtenu pour lui un fort bon Evêché en Angleterre, & ſes Amis l'avoient de- mené juſqu'à Whitehall pour baiſer la main au Roi à cette occaſion; mais quand il fût dequoi il s'ag- ſoit, on ne put lui perſuader de le faire (*c*). Il accepta pourtant une Prébende à Gloceſter, que [illegible] Comte de Nottingham, *Grand-Chancelier d'Angleterre, lui donna; mais il la réſigna peu après, & la* fit donner au *Docteur Edouard Fowler, depuis Evêque de Gloceſter* (*d*). *Il mourut le 1 Septembre* 1687, dans la *ſoixante-treizième année de ſon âge*, & *fut enterré dans la Chapelle du Collége de Chriſt*; il laiſſa à ce Collége la jouiſſance de la Cure d'Ingoldsby dans la Comté de Lincoln, Bénéfice dont il n'avoit joui que peu de tems, ſon nom ne ſe trouvant qu'une ſeule fois dans les Régitres publics, ſa- voir en l'année 1642 (*e*). Il étoit d'une taille aſſez avantageuſe; délié, ayant l'air ſain & vif; plutôt pale dans les dernières années de ſa vie, que haut en couleur; mais ayant néanmoins le tein bon, l'œuil petit

(*a*) *Life of the learned and pious Dr. Henri More. By Richard Ward &c.* p. 21. Edit. 4. London 1710. in-8.

(*b*) Tiré des Régitres de l'Univerſité.

(*c*) *Life of Dr. Henri More* p. 58. 59.

(*d*) Idem p. 59.

(*e*) Idem p. 61.

[*A*] *A l'âge de quatorze ans environ on l'envoya à l'Ecole d'Eton, d'où il paſſa au Collége de Chriſt dans l'Univerſité de Cambridge.*] Il nous apprend dans la Préface du premier Volume de ſes *Oeuvres Philoſophiques*, que juſqu'à l'âge de quatorze ans environ, il avoit été élevé par des Parens & par un Maître, qui étoient rigides Calviniſtes, quoique d'ailleurs gens vertueux & remplis de piété. Que dans ce tems-là, ſes parens, à la perſuaſion de ſon Oncle, l'envoyerent à l'Ecole d'Eton, non pour y apprendre quelque choſe de nouveau ſur la Religion, mais pour s'y perfectionner dans les Langues Grecque & Latine. „ Mais ni là, *dit il*, ni „ nulle part ailleurs je n'ai jamais pu digérer la dure doctri- „ ne du Deſtin. Au contraire je me ſouviens, qu'à l'occa- „ ſion de ces paroles d'Epictète, Ἄγε με, ὦ Ζεῦ, καὶ σὺ ἡ „ πεπρωμένη, *ô Jupiter Conduis moi, & toi ô Deſtin*, je diſ- „ putai très-vivement & très-ſérieuſement pour mon âge, „ avec mon frere ainé qui avoit accompagné mon Oncle, „ contre ce Deſtin, ou cette Prédeſtination Calviniſte, com- „ me on la nomme ordinairement; & que mon Oncle, lorſ- „ qu'il le ſut, me cenſura ſévérement, avec menaces de „ me châtier de ma témérité prématurée à philoſopher ſur „ ces matiéres. Mais j'avois naturellement une ſi grande „ averſion pour cette opinion, & j'étois ſi fermement per- „ ſuadé de la Juſtice & de la Bonté de Dieu, qu'un jour „ de recréation au Collége d'Eton, m'occupant en moi-mê- „ me de ces matiéres, & me rappellant la doctrine de Cal- „ vin, je raiſonnai très-ſérieuſement en moi-même de la „ maniére ſuivante: *Si je ſuis du nombre de ceux qui ſont pré- „ deſtinés à aller en Enfer, où tout retentit de malédictions & „ de blaſphêmes, je ne laiſſerai pas d'y témoigner ma patience, „ & ma ſoumiſſion envers Dieu; & s'il y a des choſes qui lui „ ſoient plus agréables les unes que les autres, je m'appliquerai à „ les faire de tout mon cœur, & de toutes mes forces;* perſuadé „ très-certainement, que ſi je me conduis de cette manié- „ re, il me tiendra difficilement fort longtems dans ce lieu. „ Cette méditation eſt demeurée ſi profondement gravée „ dans ma mémoire, & l'endroit même où je me trouvois „ alors, qu'elle m'eſt encore préſente, comme ſi la choſe „ s'étoit paſſée il n'y a qu'un jour ou deux". *Et pour ce qui eſt de l'exiſtence de Dieu, quoiqu'en me promenant ſeulement, comme c'étoit ma coutume, dans le même lieu, la tête panchée d'un côté, & en frappant de tems en tems du pied contre les pierres, je repetaſſe quelquefois d'un ton muſical & mélancholique entre les dents ces vers de Claudien,*

> Sæpe mihi dubiam traxit ſententia mentem,
> Curarent Superi terras; an nullus ineſſet
> Rector, & incerto fluerent mortalia caſu.

Ce juſte & parfait ſentiment de Dieu, que la Nature a profondement imprimé en moi, diſſipoit aiſément tous ces pitoyables doutes poëtiques. Oui, je puis le dire, dès ma premiére enfance, j'étois ſi intimement perſuadé de l'immenſité de Dieu, que je croyois qu'il n'y avoit aucun édifice, ſoit ſolide, ou mur, ou parois, qui pût lui être caché; Et que ceux qui étoient plus âgés que moi ne pouvoient me perſuader le contraire. Et comme ce n'étoit ni le raiſonnement, ni la Philoſophie, ni aucune inſtruction, qui m'eût enſeigné ce principe à cet âge-là, mais qu'un ſentiment intérieur me l'inculquoit, je penſe que c'eſt une preuve évidente, que c'étoit un ſentiment naturel, une notion innée en moi, quoi qu'en diſent certains prétendus Philoſophes de notre tems. Que ſi ces Sophiſtes repliquent, que ce ſentiment me venoit ex traduce, que mes parens, perſonnes remplies de piété, me l'avoient tranſmis; je demande comment je n'ai pas reçu de la même maniére le Calviniſme, Mon Pere, ma Mere, & mon Oncle étant zélés Calviniſtes? „ Imbu de ces principes, la perſuaſion de l'exiſtence de „ Dieu, & de ſa parfaite juſtice & bonté, j'allai, par or- „ dre de mon Oncle, aux ſoins duquel mon Pere m'avoit „ remis, j'allai, dis-je, à Cambridge, après avoir paſſé trois „ ans à Eton; *je fus mis ſous la conduite d'un homme pieux „ & ſavant*, & qui n'étoit point du tout Calviniſte, article „ ſur lequel je n'avois pas peu d'inquiétude. Dès l'abord il „ me demanda, après les premiers complimens, ſi j'avois *le „ diſcernement du bien & du mal?* Je répondis à voix baſſe, „ *que j'eſpérois qu'oui*; tandis que j'avois intérieurement en „ moi-même le ſentiment le plus fort, & le goût le plus vif „ à cet égard. Mais en même tems j'avois une ſoif ardente „ & immodérée de ſavoir, ſur-tout de connoître les choſes „ naturelles, & particuliérement de pouvoir pénétrer les „ cauſes les plus cachées des choſes, Science qu'Ariſtote „ appelle *la principale & la plus haute Philoſophie ou Sageſſe*. „ Quand mon Maître s'apperçut de la violente paſſion dont „ j'étois enflammé pour acquérir des connoiſſances, il me „ demanda, *pourquoi j'étois ſi exceſſivement appliqué à mes étu- „ des?* C'eſt-à-dire, dans quelle vuë? ſoupçonnant, je m'i- „ magine, qu'il n'y avoit dans le fond qu'un deſir de vaine „ gloire, & une envie ſecrette de devenir par ce moyen un „ Philoſophe diſtingué entre mes ſemblables. Je lui répon- „ dis en deux mots & ſincérement; *afin de ſavoir*. *Pourquoi*, „ reprit-il, *déſirez-vous avec tant d'ardeur de ſavoir?* Je repar- „ tis ſur le champ, *je déſire, dis-je, ſi ardemment de ſavoir, „ pour ſavoir*; car dès ce tems-là, la connoiſſance des choſes „ naturelles & divines, me paroiſſoit le plaiſir & le bonheur „ le plus parfait qu'on pût imaginer". Dans ces ſentimens More ſe plongea dans l'étude de la Philoſophie, il lut *Ariſtote*, *Cardan*, *Jules-Céſar Scaliger*, & d'autres Philoſophes célébres; & quoiqu'il y rencontrât par-ci par-là des endroits ſubtils, la plus grande partie de ce qu'il y trouva lui parut ou faux, ou incertain, ou ſi commun & trivial, qu'il regarda comme perdu le tems qu'il avoit employé à lire ces Auteurs. Il employa preſque quatre années entiéres à ces lectures, & au-lieu d'y trouver les lumiéres qu'il y cherchoit ſur les ſujets qu'il ſouhaittoit principalement de connoître, (car pour ce qui eſt de l'exiſtence de Dieu, & des devoirs moraux, il n'eut jamais aucun doute là-deſſus) tout le fruit qu'il recueillit de ſes peines, fut un Pyrrhoniſme tout pur. Tout cela ſe paſſa avant qu'il eût pris aucun degré Académique. Après en avoir pris, il ſe mit à penſer, ſi la connoiſſance étoit bien réellement le ſouverain bonheur de l'homme, & ſuppoſé qu'elle le fut, ſi elle pouvoit bien s'acquérir par ces lectures aſſiduës, & par la contemplation des Objets; & ſi ce n'étoit pas plûtôt en purifiant l'ame de tout vice. Ce qui fortifia ces penſées, ce fut la lecture des Platoniciens [illegible] Marſile Ficin, Platon lui-même, [illegible] les Théologiens Myſtiques; chez leſquels [illegible] lé de la purification de l'ame; de la voye [illegible] céde l'illuminative; enſorte que la perſonne [illegible] Dieu l'illumine, doit aſpirer à la plus [illegible] tous les Ecrits de cet ordre, il n'y en [illegible] d'impreſſion ſur lui, que le petit Livre, dont Luther étoit ſi enchanté, intitulé *Theologia Germanica*; il ne laiſſa pas d'y remarquer, même en ce tems-là, des marques d'un eſprit ſombre & mélancholique, & des erreurs aſſez conſidérables en matiére de Philoſophie: „ Mais le principe qu'il inculque ſi „ fortement, *dit notre Auteur*, que nous devons renoncer entié- „ *rement à notre propre volonté, & l'anéantir; afin qu'étant morts „ à nous-mêmes, nous vivions à Dieu ſeul, & faſſions tout par „ ſon inſpiration, & par ſa permiſſion*; ce principe, dis-je, m'étoit ſi „ naturel, & étoit ſi conforme à ce que ma Raiſon & ma „ Conſcience me dictoient, qu'il *n'y avoit rien au monde „ dont je puiſſe être plus clairement & plus certainement „ convaincu*".

petit & rond, mais perçant comme celui de l'Aigle (*f*). Mr. Burnet dit (*g*) que „ More Philosophe „ Chrétien, ouvert & sincére faisoit sa principale étude de défendre les grands Principes de la Reli„ gion contre l'Athéisme, qui commençoit à gagner du terrain, à la faveur de l'Hypocrisie des uns, „ & du Fanatisme des autres Enthousiastes". Le Docteur Outram disoit publiquement qu'il le regardoit comme l'*Homme le plus saint qu'il y eût au Monde*; & que *toutes les fois qu'il se présentoit quelque occasion extraordinaire de pratiquer les régles de la Prudence, & les maximes de la Vertu, il ne savoit pas que le Docteur More y manquât jamais* (*h*). On a ouï dire à Hobbes lui-même „ que si sa propre Philosophie n'étoit „ pas véritable, il n'en connoissoit point, dont il s'accommodât mieux que de celle du Docteur Mo„ re (*i*)". Le feu Comte de Shaftesbury, Auteur des *Charactericks*, dit (*k*) que „ l'*Enchiridion Ethi„ cum* du Docteur More est un fort bon Traité de Morale, quoique l'Auteur lui-même, dans d'autres „ Piéces Angloises, ne se soit pas toujours tenu aux principes qu'il y établit, mais s'en soit écarté à „ divers égards, & qu'il fût peut-être aussi Fanatique qu'aucun de ceux contre qui il a écrit. Il étoit „ néanmoins savant & homme de bien". Il a fait un grand nombre d'Ouvrages, tant en Latin qu'en Anglois, qui ont été imprimés tous ensemble in-folio.

(*f*) Ibid. p. 222.
(*g*) *Mem. Histor. de la Gr. Bret.* T. I. p. 175. in-8.
(*h*) *Life* p. 78.
(*i*) Ibid. p. 80.
(*k*) *Some Lettres written by a noble Lord to a young Man at the University* p. 41.

MORERI (LOUIS) Auteur du *Dictionnaire Historique*, nâquit le 25 Mars 1643 à Bargemont, petite Ville de Provence, dans le Diocése de Frejus, de François Moreri, & de Françoise de Bocquy. Son Bisayeul, nommé Chatranet, étoit de Dijon, & passa en Provence pendant les Guerres Civiles sous le régne de Charles IX. S'étant marié en ce pays, il prit le nom de Moreri, d'une Ville de Provence, dont il devint Seigneur par sa femme. Louis Moreri ayant fait ses Humanités à Draguignan sous les Peres de la Doctrine Chrétienne, étudia en Rhétorique au Collége des Jésuites d'Aix, où il fit aussi sa Philosophie. Delà il alla à Lyon, où il étudia en Théologie. Comme son génie le portoit à travailler pour le Public, il fit imprimer dès l'âge de dix-huit ans un petit Ouvrage Allégorique, intitulé, *Le Pays d'Amour*, & en 1666 il publia un Recueil de Poësies [*A*]. Il apprit dans ce tems-là les Langues Italienne & Espagnole, & cette derniére lui servit à traduire en François le Livre de *la Perfection Chrétienne de Rodriguez*. [*B*]. Après avoir reçu les Ordres Sacrés, il prêcha la Controverse à Lyon pendant cinq ans avec beaucoup de succès, & ce fut alors qu'il conçut le dessein de son *Dictionnaire Historique*, dont la premiére Edition parut à Lyon en 1674 in-folio [*C*]. Il entra, la même année chez l'Evêque d'Apt en Provence, qu'il accompagna l'année suivante à Paris. Il y fut bientôt connu des Prélats du Clergé, qui tenoient leurs assemblées à St. Germain en Laye, & des sçavans Hommes de la Capitale. Pendant qu'il travailloit à une seconde Edition de son Dictionnaire, ses Amis le firent connoître à Mr. de Pompone, Secretaire d'Etat, qui l'attira chez lui au commencement de l'année 1678. Il pouvoit espérer de grands avantages auprès de ce Ministre, mais l'application trop assiduë qu'il donna au travail de son Dictionnaire, épuisa ses forces, & le jetta dans une langueur presque continuelle. Mr. de Pompone ayant quitté sa Charge sur la fin de l'année 1679, Moreri prit cette occasion de se retirer chez lui, pour ne s'appliquer qu'à son Ouvrage. Mais il ne put en voir la seconde Edition achevée, car sa santé s'affoiblissant de jour en jour, il mourut le 10 Juillet 1680 âgé de trente-sept ans & trois mois.
Il

[*A*] *En 1666 il publia un Recueil de Poësies.*] Ce Recueil parut à Lyon sous ce titre: *Les doux Plaisirs de la Poësie, ou Recueil de diverses Piéces en Vers*, par L. M.

[*B*] *A traduire en François le Livre de la* Perfection Chrétienne de Rodriguez.] Il parut à Lyon en 1677 en trois Volumes in-8 sous ce titre: *Pratique de la Perfection Chrétienne & Religieuse, traduite de l'Espagnol d'Alphonse Rodriguez.*

[*C*] *Son* Dictionnaire Historique, *dont la premiére Edition parut à Lyon en 1674 in-folio.*] Cette *premiere* Edition est en un seul Volume. Moreri vit bientôt qu'il y manquoit bien des choses, & travailla depuis sans relâche à l'augmenter: il le mit en état de paroître en deux Volumes, mais il n'eut pas le plaisir de voir sortir de dessous la presse cette *seconde* Edition, qui est de Paris 1681 in-fol. deux Volumes. La *troisiéme* Edition qui parut à Paris en 1683 est encore en deux Volumes, & a été faite sur la seconde. Les deux suivantes, dont la *quatriéme* est de l'an 1687, & la *cinquiéme* de l'année suivante 1688, ont été faites à Lyon en deux Volumes, & ressemblent assez à celle de 1683, si ce n'est qu'elles ont été augmentées de quelques Articles. On jugea ensuite à propos de donner un *Supplément ou troisiéme Volume du Dictionnaire Historique*, & il parut à Paris l'an *1689* in-fol. *La sixiéme Edition, où l'on a mis le Supplément dans le même Ordre Alphabetique, corrigé un très-grand nombre de fautes, & ajoûté quantité d'Articles & de Remarques importantes.* Amsterdam 1691 in-fol. 4 Tom. Mr. Jean Le Clerc a eu le soin de cette Edition, où les Articles du Supplément de Paris ont été rangés à leur place, & c'est lui qui est l'Auteur des Additions qui y ont été faites, soit de plusieurs Articles nouveaux, soit aux Articles qui y étoient déjà. La *septiéme* entiérement semblable à la précédente, à peu de chose près, se fit à Amsterdam en 1694 in-fol. quatre Vol. La *huitiéme*, qui lui ressemble, parut encore à Amsterdam l'an 1698 en quatre Vol. in-fol. La *Neuviéme* a été donnée par les soins de Mr. Vaultier à Paris l'an 1699 en 4 Vol. in-fol. La *dixiéme* est encore d'Amsterdam, & a été faite sur la Révision de Mr. Le Clerc l'an 1702 en 2 Vol. in-fol. La *onziéme* a été donnée par Mr. Vaultier avec de nouvelles augmentations, à Paris l'an 1704 en 4 Vol. in-fol. Elle avoit été précédée d'un *Projet pour la correction du Dictionnaire Historique de Mr. Moreri, déja revu, corrigé, & augmenté dans la derniere Edition de Paris, par Mr. Vaultier*, Paris 1701 in-4. Elle fut suivie de *Remarques Critiques sur la nouvelle Edition du Dictionnaire Historique de Moreri, donnée en 1704.* Paris 1706 in-douze. *Seconde Edition augmentée d'une Préface & de plusieurs notes par un autre Auteur.* Rotterdam 1706 in-douze. Cette Edition a été faite par les soins de Mr. Bayle, qui est l'Auteur des Notes. La *douziéme* Edition de Moreri porte encore le nom de Mr. Vaultier, elle parut à Paris l'an 1707 en 4 Vol. in-fol. La *treiziéme* se fit encore à Paris l'an 1712 en cinq Volumes in-fol. Mr. Du Pin y a eu bonne part, aussi bien qu'aux Editions suivantes. Deux ans après, c'est-à-dire en 1714, on imprima dans la même Ville un gros Supplément, composé, dit-on dans l'Avertissement, *des Articles nouveaux, reformés, ou corrigés dans la derniere Edition de 1712, pour servir de Supplément aux Editions précédentes.* Ce Supplément a été réimprimé avec de grandes augmentations de Mr. Bernard, à Amsterdam l'an 1716 en deux Vol. in-fol. La *quatorziéme* Edition de Moreri est d'Amsterdam 1717 in-fol. 6 Vol. avec le Supplément qui n'y a pas été fondu dans le Corps de l'Ouvrage. La *quinziéme* Edition a été donnée à Paris, l'année suivante 1718 en cinq Volumes in-fol. Les Articles du Supplément de Hollande y ont été mis à leur place, & on y a fait quelques Additions. Cette Edition a été fort critiquée. Les Auteurs de l'*Europe Sçavante* ont inséré dans leur IV. Tome, pag. 230. un Mémoire où l'on fait voir que dans la seule Lettre Z, qui est une des plus courtes, il y a plusieurs fautes, & quantité d'Articles omis. Mr. l'Abbé Le Clerc a aussi publié des *Remarques sur différens Articles* des trois premiers Tomes, imprimées en trois Volumes in-8; le premier en 1719; le second en 1720; le troisiéme en 1721. Le P. François Meri, Bénédictin, a donné aussi sur ce sujet une Brochure sous le titre de *Discussion Critique & Théologique des Remarques de M. sur le Dictionnaire de Moreri de 1718. par Mr. Thomas Docteur de Louvain* (*Orleans*) 1720 in-8. pagg. 96. C'est une Défense de quelques endroits du Dictionnaire contre la Critique que Mr. l'Abbé Le Clerc en avoit faite. La *Seiziéme* Edition de Moreri est de l'an 1724, & faite à Paris en six Volumes in-folio. Mr. de la Barre en a pris soin. Ce qui regarde la Généalogie a été retouché par Mr. Vailly, Avocat, & Mr. l'Abbé Le Clerc y a fourni cinq ou six mille Corrections, comme il nous l'apprend dans sa Bibliothéque du Richelet. La *dix-septiéme* a été faite à Basle en Suisse en 1731. La *dix-huitiéme* a été faite à Paris l'an 1732 en six Vol. in-folio. Le Lecteur peut consulter notre Préface sur le caractére de ce Dictionnaire. [☞ Il a paru en 1740 une nouvelle Edition de Moreri à Amsterdam en huit Volumes in-folio, qui porte au titre *dix-huitiéme* Edition, quoique selon le calcul exposé ci-dessus, ce soit la *dix-neuviéme*: si l'on veut savoir quel jugement on doit porter de ce nouveau Moreri, outre l'examen que chacun en peut faire, il faut consulter deux Lettres, qui paroissent de bonne main, insérées dans la *Bibliothéque Françoise*, Tom. XXXIII. Part. II. Art. 5 & 6. On y verra qu'il s'en faut beaucoup que cette vaste Compilation soit encore au degré de perfection où il seroit à souhaitter qu'elle fût, mais qu'on a pourtant à divers égards des obligations au nouvel Editeur. L'Auteur de la Lettre donne, à ce qu'il me paroit, d'excellens avis pour perfectionner cet Ouvrage, & il a bien raison de dire que ce n'est pas le travail d'un seul homme, mais celui de toute une Société de Gens de Lettres. Un pareil Ouvrage conviendroit bien semble-t-il à une Académie, comme celle des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. ADD. DU TRAD.]

Il fut enterré dans le Cimétiére de S. Severin à Paris, comme il l'avoit ordonné. Il prenoit la qualité de Docteur en Théologie, titre qu'il avoit apparemment reçu dans quelque Université de Province. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il travailla à mettre les Vies des Saints dans la pureté de la Langue Françoise, & y ajoûta des Tables Methodiques pour les Prédicateurs, avec des Tables Chronologiques, & en 1671 il publia à Lyon in-douze l'Ouvrage suivant: *Relations nouvelles du Levant, ou Traités de la Religion, du Gouvernement, & des Coutumes des Arméniens & des Gaures, composées par* P. G. D. C. (Gabriel de Chinon, Capucin) *& données au Public par le Sieur* L. M. P. D. E. T. (Louis Moreri, Prêtre, Docteur en Théologie). Moreri a mis à la tête une longue Préface (*a*).

(*a*) Voy. son Article dans son *Dictionnaire*.

MORLEY (George) savant Evêque Anglois du XVII. Siécle, nâquit dans Cheapside à Londres le 27 Février 1597, de François Morley, Ecuyer, & de Sara Denham, sœur du Chevalier Jean Denham, un des Barons de l'Echiquier. Il perdit son pere dès l'âge de six ans, & sa mere à douze, & le peu de bien qu'il pouvoit espérer se trouva engagé par son pere pour les dettes d'autrui. A l'âge de quatorze ans il eut une place d'Ecolier du Roi dans l'Ecole de Westminster, & au commencement de l'année 1615 il entra dans le Collége de Christ-Church à Oxford (*a*), où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 19 Décembre 1618 (*b*), & celui de Maître le 14 Juin 1621 (*c*). Il devint ensuite Chapelain du Comte & de la Comtesse de Carnarvon, chez qui il demeura jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, sans avoir, ni rechercher aucun Bénéfice Ecclésiastique. Au bout de ce tems-là il fut pourvu de la Cure de Hartfield dans la Province de Sussex, mais comme c'étoit un Bénéfice simple, il le changea avec le Docteur Richard Stuart, Clerc du Cabinet du Roi, pour la Cure de Mildenhall proche de Marlborough dans la Comté de Wilts. Mais avant que de l'avoir, le Roi, dont il étoit Chapelain ordinaire, lui donna en 1641 un Canonicat de Christ-Church, le seul Bénéfice qu'il ait jamais souhaitté, & il céda même la premiére année du revenu au Roi, pour les fraix de la Guerre qui venoit de s'allumer; lorsqu'elle ne faisoit que commencer il fit un des Sermons de Solemnité devant la Chambre des Communes, mais qui fut si peu du goût de ces Messieurs, qu'on ne le pria point de le faire imprimer, comme on l'avoit fait aux autres Prédicateurs (*d*). Cela n'empêcha pas pourtant, qu'ayant été reçu Docteur en Théologie le 1 Novembre 1642 (*e*), il ne fût nommé pour être de l'Assemblée des Théologiens, mais il ne s'y trouva jamais, ayant demeuré auprès du Roi, pour le service duquel il témoigna tout le zéle possible; ce Prince le chargea particuliérement d'engager l'Université d'Oxford à ne point se soumettre à la visite du Parlement. Il fut ensuite employé par l'Université à négocier l'exécution des Articles dont on étoit convenu, lorsqu'Oxford s'étoit rendu aux Troupes du Parlement; ce fut lui qui ménagea cette Affaire devant le Committé établi pour la Réformation & pour régler certaines choses rélatives à la Visite. [*A*]. Au commencement de l'année 1648 il fut privé de ses Bénéfices. Le Roi le manda après cela pour assister au Traité de l'Ile de Wight; après la mort du Roi, ayant assisté Mylord Capel lorsqu'il fut exécuté, Morley se retira auprès de Charles II à la Haye, & il demeura constamment avec ce Prince jusqu'à son Voyage d'Ecosse; n'ayant point eu permission de le suivre, il se retira à Anvers, où pendant trois ou quatre ans il lut l'Office de l'Eglise Anglicane deux fois par jour, Catéchisa une fois par Semaine, & donna la Communion tous les mois, pour tous les Anglois qui étoient dans cette Ville, & qui vouloient assister au Service Divin, & il fit ensuite la même chose à Breda pendant quatre ans. Mais dans l'intervalle qu'il y eut entre son séjour à Anvers, & celui qu'il fit à Breda, il fut Chapelain de la Reine de Bohême à la Haye. Pendant qu'il fut hors d'Angleterre il contracta amitié avec André Rivet, Daniel Heinsius, Saumaise, & Samuel Bochart [*B*]. Après la Restauration, il fut fait d'abord Doyen de Christ-Church, & puis Evêque de Worcester, ayant été sacré dans l'Abbaye de Westminster le 28 Octobre 1660; peu après il fut nommé Doyen de la Chapelle du Roi. En 1662 il fut transferé à l'Evêché de Winchester, dans lequel il fut confirmé le 14 Mai de la même année. Il vérifia dans ce poste, ce que le Roi avoit dit, en l'y nommant, *qu'il n'en seroit pas plus riche pour cela*; car il dépensa huit-mille Livres sterling à réparer le Château de Farnham, & quatre-mille à achetter l'Hôtel de Winchester à Chelsea, qu'il annexa à son Siege; il employa encore des sommes considérables à reparer le Palais Episcopal de Winchester, & à faire du bien au Collége de Christ-Church. Il a publié divers Ouvrages [*C*], & mourut au Château de Farnham le 29 Octobre 1684; il fut

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 768. 769. Walker's *Attempt.* P. II. p. 101.

(*b*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 209.

(*c*) Id ibid. Col. 218.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 769.

(*e*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 25.

[*A*] *Ce fut lui qui ménagea cette affaire devant le Committé établi pour la Réformation, & pour regler certaines choses rélatives à la Visite.*] Il se conduisit avec tant de dextérité, qu'un des Chefs de la Chambre des Communes lui promit, qu'on ne l'obligeroit ni à dire, ni à faire, ni à signer rien qui fût contraire à sa Conscience, pourvu qu'il voulût seulement donner sa parole, qu'il n'agiroit pas ouvertement contre les procédures. C'étoit là au premier abord une proposition assez acceptable; mais quand il vint à penser que les Docteurs Fell, Sanderson, Hammond, Gardiner & autres s'en iroient, & qu'il ne resteroit que le Docteur Wall, il aima mieux souffrir en si bonne compagnie, que de demeurer avec ceux que le Parlement nommeroit à leur place (1).

[*B*] *Il contracta amitié avec . . . , Samuel Bochart.*] Le Docteur Morley écrivit de Paris en 1649 une Lettre à Mr. Bochart, où il exposoit les raisons qui l'empêchoient de fréquenter les Eglises des Réformés de France. Mr. Bochart y fit une Réponse Latine, qu'il publia l'année suivante sous ce titre: *Samuelis Bocharti Epistola, quâ respondetur ad tres quæstiones: de Presbyteratu & Episcopatu, &c.* Paris 1650 in-12.

[*C*] *Il a publié divers Ouvrages*] I. *Sermon prononcé au Couronnement du Roi Charles* II. *dans l'Eglise Collegiale de St. Pierre de Westminster le 23 Avril 1661. sur* Prov. XXVIII. 2. Londres 1661 in 4. II. *Lettre à un Ami, contenant son Apologie contre les Calomnies de Mr. Baxter.* Londres 1662 in-4. Il fit cette Piéce à l'occasion de quelques endroits de l'*Exhortation de Mr. Baxter* aux Habitans de Kederminster, qui est à la tête de son Livre intitulé: *Le danger de l'Ignorance de soi-même represénté dans les Avantages de la Connoissance de soi-même.* III. *Epistola apologetica & parænetica ad Theologum Belgam quemdam scripta.* Londres 1663 in-4. Ecrite de Breda le 7 Juin 1659. Réimprimée en 1683 avec diverses autres Piéces de Morley, sous ce titre: *Epistola ad Virum Clarissimum D. Cornelium Triglandium, unum ex Pastoribus Hagiensibus, & Principi Auriaco à studiis, conscripta, in quâ agitur de Serenissimi Regis Caroli* II. *erga Reformatam Religionem affectu &c.* L'Auteur tâche dans cette Lettre de justifier Charles II. de tout soupçon d'avoir du panchant au Papisme, & il exhorte les Hollandois à faire de prompts & puissans efforts pour rétablir ce Prince sur le Trône. IV. *La Substance de ce qui s'est passé dans une Courte Conférence entre le Pere Darcey, Jésuite, & le Docteur Morley, à Bruxelles, le 23 Juin 1649 N. St.* Londres 1683 in-4. V. *Argument, tiré de l'Evidence & de la Certitude des Sens, contre la Transubstantiation.* VI. *Défense de l'Argument tiré des Sens contre la Transubstantiation, contre la prétendue Réponse de l'Auteur d'une Brochure, intitulée,* Traité de la Nature de la Foi Catholique, & de l'Hérésie. VII. *Réponse à la Lettre du Pere Cressy.* Ecrite vers 1662. VIII. *Sermon prononcé devant le Roi à Whitehall le 5 Novembre 1667 sur* [illegible] 33. IX. *Réponse à une Lettre écrite par un Prêtre* [illegible] X. *Lettre à Anne, Duchesse d'York, quelques* [illegible] écrite le 24 Janvier 1670. Cette Princesse, [illegible] Hyde, Grand-Chancelier d'Angleterre, avoit [illegible] Morley dans la Religion Protestante, dans le tems qu'il demeuroit à Anvers chez son pere; mais elle embrassa dans la suite la Religion Romaine. XI. *Ad Clarissimum Virum Janum Ulitium Epistolæ duæ de Invocatione Sanctorum.* Du 1 Juillet 1659. Toutes les Piéces, dont on vient de voir le titre jusqu'à ces deux Lettres inclusivement, ont été réimprimées avec la Lettre à Trigland en 1683 en un Volume in-4. Peu de tems après il parut un Livre, dont l'Auteur se désignoit par les Lettres L. W. intitulé: *Révision du Jugement du Docteur Morley sur les matiéres de Religion: ou Réponse à divers Traités de ce Théologien, composés en différens tems, touchant l'Eglise de Rome.* On fit à ce Livre une Réponse, intitulée: *La Révision revuë: ou Défense du très-Révérend Pere en Dieu, George Evêque de Winchester, contre &c.* Londres 1685 in-4. XII. *Lettre au Comte d'Anglesey, sur les moyens de prévenir l'entrée du Papisme, & le seul Expédient efficace d'en arrêter les progrès.* Londres 1683 in-folio, à la suite de la *Rélation de tout ce qui s'est*

(1) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 391. *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 769. Walker's *Attempt* P. II. p. 105. 106. If. Walton *Life of Bishop Sanderson* p. 23.

fut enterré dans la Cathédrale de Winchester. Il étudioit beaucoup, se levant environ à cinq heures du matin, Eté & Hyver, quoiqu'il ne se couchât jamais que vers onze heures dans le tems le plus froid; n'ayant point de feu, & ne faisant point chauffer son lit dans la saison la plus rigoureuse; il ne faisoit aussi qu'un seul repas en vingt-quatre heures. A la faveur de ce régime il passa sa vie sans avoir ni goute, ni gravelle, ni strangurie, ni mal de tête, n'ayant jamais gardé le lit pour cause de maladie, que deux fois (*f*). Mr. Burnet dit (*g*) qu'en entrant dans le Monde, il y parut en qualité d'Ami de „ Mylord Falkland; il n'en falloit pas davantage, *ajoûte-t-il*, pour se mettre en réputation d'esprit. „ Longtems Domestique de Mylord Clarendon, il entra dans une liaison étroite d'amitié avec ce Sei- „ gneur. Avant les Troubles, il étoit Calviniste sur les Points de la Grace, & passa pour être favo- „ rable aux Puritains. Après sa Promotion, il fit si bien qu'on ne pût le soupçonner ni de l'un ni de „ l'autre. Pieux, charitable, & d'une vie très-exemplaire, il étoit avec cela d'un emportement ex- „ trême, & d'une grande opiniâtreté". [☞ Dans un autre endroit, le même Auteur (*h*) parle de notre Evêque en ces termes. „ Morley, Evêque de Winchester, qui finit sa longue course à l'âge de 78 „ ans, étoit à plusieurs égards un Homme illustre, & se fit distinguer par une haine égâle pour le „ Papisme & pour la Non-Conformité. Il étoit assez savant, & d'un esprit fort vif; mais il falloit „ peu de chose pour le mettre en colére, & alors il ne se possédoit plus. ADD. DU TR.]

(*f*) Idem *Ath. Oxon.* Vol II. Col. 769-771. 774. & Walker *ubi supra* p. 105. 106.

(*g*) *Mém. Hist. de la Gr. Bret.* T. I. p. 151. in-8.

(*h*) Ibid. T. II. p. 561.

s'est passé entre Jaques Duc d'Ormond, & Arthur Comte d'Anglesey. XIII. *Apologie contre diverses réflexions fausses, injurieuses, & scandaleuses, répanduës contre lui par Richard Baxter, dans plusieurs de ses Ecrits.* Londres 1683 in-4. On prétend qu'il est aussi l'Auteur d'un *Caractére du Roi Charles.* Londres 1660, en une feuille in-4, & d'une Epitaphe du Roi Jaques I. en 1625, imprimée à la fin de l'*Histoire Ecclésiastique d'Ecosse du Docteur Jean Spotswood.*

MORTON (THOMAS) Savant Evêque Anglois du XVII. Siécle, étoit de la même famille que le Cardinal Jean Morton, Archevêque de Cantorbery, & Chancelier d'Angleterre sous Henri VII. [*A*]; il étoit le sixiéme fils de dix-neuf enfans de Mr. Richard Morton, fameux Marchand & Alderman d'York, & d'Elizabeth Leedale (*a*). Il naquit à York le 20 Mars 1564. Il fit ses premiéres études dans cette Ville sous Mr. Pullen, & les continua ensuite à Hallifax sous Mr. Maud: en 1582 on l'envoya au College de St. Jean à Cambridge, où il fut confié aux soins de Mr. Antoine Higgon, qui fut ensuite Doyen de Rippon; il le laissa alors à Mr. Henri Nelson, depuis Recteur de Hougham dans la Comté de Lincoln, & qui vécut assez longtems pour voir son éléve Evêque de Durham, ayant même vécu plusieurs années après sa promotion (*b*). Au commencement du mois de Novembre de l'an 1584 il fut élu Ecolier de son Collége, pour une place qui par sa fondation étoit destinée aux natifs d'York; en 1586 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts & en 1590 celui de Maître, s'étant distingué dans tous les exercices ordinaires dans ces sortes d'occasions. Après être reçu Maître-ès-Arts, il continua ses Etudes dans le Collége pendant deux ans environ, aux dépens de son pere; & le 17 Mars 1592 son mérite seul lui fit emporter sur huit Compétiteurs une place de Membre, de la fondation du Docteur Keyson. Vers le même tems on le nomma Professeur en Logique de l'Université, emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de capacité & de diligence, comme ses Leçons, écrites proprement, & trouvées parmi ses papiers, en font foi. La même année il fut ordonné Diacre, & l'année suivante Prêtre par Richard Howland, Evêque de Peterborough. Il demeura encore cinq ans dans son Collége, occupé de ses études, & de l'instruction de ses Disciples. En 1598 il prit le degré de Bachelier en Théologie, & environ le même tems il fut nommé à la Cure de Long-Marston à quatre lieuës d'York environ. Il devint ensuite Chapelain du Comte de Huntingdon, Lord Président du Nord [*B*]; mais le Comte étant mort peu après Morton retourna chez lui à Marston, où il n'eut pas été longtems, que le Comte de Sheffield, ayant été fait Lord Président, lui ordonna d'avoir en sa présence & devant le Conseil une Conférence publique à York avec deux Papistes Recusans, prisonniers au Château [*C*]. En 1662 la Peste régnant avec beaucoup de violence dans cette Ville, il se conduisit avec autant de charité que de courage [*D*]. L'année suivante il accompagna, en qualité de Chapelain, Mylord Ever, Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur & du Roi de Dannemarc [*E*], ayant pour compagnon

(*a*) *A Summary Account of the holy Life and happy Death of the Right Reverend Father in God Thomas late Lord Bishop of Durham. By John Barwick* D. D. p. 61. 62. Lond. 1660 in-4. And David Lloyd's *Memoirs* p. 419. Lond. 1668 in-fol. And *Life of Dr. Thomas Morton, late Bishop of Duresme. Begun by R. B. Secretary to his Lordship, and finished by J. N.* [*Joseph Naylor*] D. D. *his Lordship's Chaplain.* p. 2. York 1669.

(*b*) Barwick p. 62-64.

[*A*] *Etoit de la même famille que le Cardinal Jean Morton, Archevêque de Canterbery, & Chancelier d'Angleterre sous Henri* VII.] Le Docteur Jean Barwick nous dit (1) que les Armoiries & la Généalogie de notre Evêque prouvent qu'il est de la même origine & de la même tige que ce Cardinal „ par „ les soins duquel les deux Maisons d'York & de Lancastre „ furent réunies: ce qui arrêta cette effusion de sang, qui de- „ puis si longtems avoit si abondamment inondé notre Patrie. „ Delà le judicieux Lecteur peut conclure que les Ancêtres „ (*de notre Evêque*) ne pouvoient être des gens obscurs, du- „ moins depuis le tems du Cardinal; puisque des personnes „ comme lui laissent rarement leurs parens, sans les bien „ pourvoir. Si j'étois assez bon Généalogiste pour déterrer „ sa Généalogie jusques à ce tems-là, peut-être remonteroit- „ elle jusqu'à Thomas ou Jean Morton, que le Cardinal institua ses Héritiers, comme enfans de ses deux freres (2). „ Ce dont je suis bien sûr, c'est que le Chevalier Thomas „ Morton de la Comté de Dorset, descendu de l'un d'eux, „ le rechercha, le reconnut pour son parent, & souhaitta „ de le connoître, d'abord qu'il eut publié quelque chose, „ & longtems avant qu'il tînt aucun rang considérable dans „ l'Eglise".

(1) *Life of Bishop Morton.* p. 61.

(2) Jo. Budden. Vit. Jo. Mortoni Archiep. Cant. p. 40. *Tho. Mortonum & Johannem Mortonum, duos ex fratribus filios scripsit heredes.*

[*B*] *Il devint ensuite Chapelain du Comte de Huntingdon, Lord Président du Nord.*] Le Comte jetta les yeux sur lui, à cause de sa dextérité & de sa subtilité dans la dispute contre les Papistes Recusans; car la Reine Elizabeth avoit expressément chargé ce Seigneur, de tâcher de les convaincre par la force des preuves, plutôt que de les contraindre par la violence; ce qu'elle exprimoit, comme le Comte avoit coutume de le conter, en ces termes du Prophéte, *Nolo mortem Peccatoris* (3).

(3) Barwick *ubi supra.* p. 67.

[*C*] *Lui ordonna d'avoir en sa présence & devant le Conseil une Conférence publique à York avec deux Papistes Recusans, prisonniers au Château.*] L'un des Recusans étoit un Prêtre nommé Young, & l'autre un Laïque nommé Stilligton. Morton se tira de cette Conférence avec honneur, & satisfit extrêmement tous les Assistans, parmi lesquels il y avoit un grand nombre des principaux Gentilshommes & Ecclésiastiques de la Province d'York (4). La grande question qu'on agita, fut l'*Infaillibilité du Pape* (5). Le Docteur Barwick assure (6), qu'on avoit par écrit une véritable Rélation de cette Conférence; mais que Morton ne voulut jamais permettre qu'on l'imprimât, parce que lui & ses Adversaires s'étoient fait une promesse mutuelle de ne la point faire paroître que d'un consentement commun, & qu'il ne pût jamais obtenir le leur, quoiqu'il le souhaittât & le sollicitât très-fortement.

(4) Idem p. 68.

(5) *Life of Bishop Morton. By R. B.* p. 18. 19.

(6) P. 68.

[*D*] *En 1602 la Peste régnant avec beaucoup de violence dans cette Ville, il se conduisit avec autant de charité que de courage.*] Les pestiférés du commun-peuple ayant été mis dans la Maison de la Poste, il alloit les visiter très-souvent, & ne se bornant pas à les consoler, il leur portoit des vivres. Sa principale vuë étoit de les instruire & de les consoler, de prier pour eux & avec eux; & pour leur rendre sa présence plus agréable, il portoit ordinairement avec lui un sac rempli de provisions, qu'il distribuoit à ceux qui en avoient besoin. Et comme il ne vouloit pas que personne courût aucun risque que lui-même, il souffroit rarement qu'aucun de ses Domestiques l'approchât, mais il selloit, & desselloit son cheval, & il avoit fait faire une porte particuliére à sa Maison & à sa Chambre (7).

(7) Idem p. 68. Et *Life of Bishop Morton. By* R. B. p. 16. 17.

[*E*] *Il accompagna, en qualité de Chapelain, Mylord Ever.*] Pendant que l'Ambassadeur séjourna à Bréme, Mr. Morton eut la permission de visiter quelques-unes des principales Villes & Universités d'Allemagne. Tandis qu'il fut à Mayence, il entra en liaison familiére avec le Pere Mulhusinus, savant Jésuite, & avec Nicolas Serrarius, de la même Société, & Recteur du Collége de Mayence, qui parla de lui avec beaucoup d'honnêteté dans un Livre, qu'il publia depuis contre Joseph Scaliger. Ces deux Jésuites furent si contens du savoir & de la piété de Morton, qu'ils le traitérent avec beaucoup de politesse pendant son séjour à Mayence, & lui demandérent à son départ la communion de ses priéres, & cela de cœur, à ce qu'ils l'assurérent, quand il leur demanda, si ce n'étoit

gnon en la même qualité de Chapelain Mr. Richard Crakanthorp [*F*]. A son retour il devint Chapelain de Roger Comte de Rutland (*c*) [*G*], & fut ensuite nommé à une Prebende de la Cathédrale d'York par l'Archéque Matthews. En 1606 il se fit recevoir Docteur en Théologie, & vers le même tems il fut reçu Chapelain ordinaire du Roi Jaques I (*d*): le 22 Juin 1607 il fut fait Doyen de Glocester (*e*). Pendant qu'il occupa ce dernier poste, Mylord Ever, dont nous avons parlé, alors Lord Président du Pays de Galles, le nomma Conseiller du Roi pour les Marches. Dans le premier voyage qu'il fit à Glocester, ayant passé par Oxford dans le tems de l'Acte (*f*), il fut aggregé à l'Université, en qualité de Docteur en Théologie le 12 Juillet 1606 (*g*). En 1609 il passa au Doyenné de Winchester, où il fut installé le 3 Juin (*h*); pendant qu'il posséda ce Doyenné, le Docteur Thomas Bilson, alors Evêque de Winchester, le pourvut de la Cure d'Alesford (*i*). La même année le Docteur Suteliff Doyen d'Exeter, ayant fondé à Chelsea dans la Province de Middlesex un Collége pour des Théologiens, qui s'occuperoient de la défense de la Religion Protestante contre les Papistes, Morton fut du nombre de ceux qui furent nommés (*k*). En 1610 il prêcha devant l'Assemblée du Clergé sur *Matth.* XV. 13. & il auroit pu être élu Orateur de la Chambre Basse, s'il ne s'en étoit modestement défendu, pour donner lieu à l'élection d'un Ami (*l*). Environ ce tems-là il fit connoissance avec Isaac Casaubon, car ils logeoient tous deux dans la maison du Doyen de St. Paul; c'étoit alors le Docteur Jean Overall qui occupoit cette dignité (*m*). En 1615 il fut promu au Siége de Chester [*H*], & il fut sacré le 27 Juillet 1616 (*n*) [*I*]. Il se comporta dans cet Evêché d'une maniére exemplaire [*K*]: le 6 Mars 1618 il fut transféré au Siége de Coventry & Lichfield (*o*), & vers ce même tems

(*c*) Idem p. 64-70. & *Life of Bishop Morton By R. B.* p. 6-15.
(*d*) Barwick p. 70. 71.
(*e*) Willis *Survey of the Cathedrals of York* &c. p. 729.
(*f*) Barwick p. 71. Et *Life of Bishop Morton By R. B.* p. 26-31.
(*g*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 175.
(*h*) Le Neve *Fasti Eccles. Anglican.* p. 289.
(*i*) Barwick p. 72.
(*k*) *Life of Bishop Morton By R. B.* p. 36. 37.
(*l*) Ibid. p. 40. 41. & Barwick p. 71.
(*m*) *Life* p. 44. 45. & Barwick p. 71.
(*n*) Barwick p. 71. 76.
(*o*) Idem p. 84. Et Willis *ubi supra*, p. 395.

n'étoit pas par Compliment & par Civilité. „ Je ne puis pas „ dire, *ajoûte le Docteur Barwick* (8), qu'il trouvât Becanus „ à Cologne dans les mêmes dispositions, quoiqu'il l'y „ laissât en partant. Ce Jésuite aigri par quelques argumens, „ dans la dispute entre eux, méprisa ses priéres, comme „ d'un homme qu'il regardoit comme un Hérétique. Je ne „ rapporte ceci que pour faire voir, que plusieurs savans „ hommes de l'Eglise Romaine, & des Jésuites mêmes ne „ condamnent point dans leur cœur & dans leurs discours „ particuliers les Membres de l'Eglise Anglicane comme Hé- „ rétiques, quoiqu'ils puissent dire & écrire publiquement „ par politique". Son séjour dans ces quartiers-là fut plus court qu'il n'auroit été, parce que la Commission de l'Ambassadeur finit par la mort de la Reine. Mais il mit si bien son tems à profit, soit en se fournissant de Livres à Francfort & ailleurs, soit surtout par son commerce avec les Savans, & par ses Observations, qu'il a toujours parlé de ce voyage avec estime (9).

(8) P. 69.
(9) Idem p. 70.

[*F*] *Mr. Richard Crakanthorp.*] Comme nous avons oublié l'Article de ce Savant dans sa place naturelle, nous dirons quelque chose de lui ici. Il étoit né vers l'an 1567 d'une bonne famille de Strickland ou du voisinage dans la Comté de Westmoreland; après avoir étudié au Collége de la Reine à Oxford, il y fut aggregé en 1598. A son retour d'Allemagne, où il avoit suivi Mylord Ever, il devint Chapelain du Docteur Ravis, Evêque de Londres, & Chapelain ordinaire du Roi, & par la faveur du Chevalier Jean Leveson, Recteur de Black Notley dans la Comté d'Essex, où il mourut le 25 Novembre 1624 (10). C'étoit un homme d'un grand savoir, on a de lui les Sermons & les Ouvrages suivans. I. *Sermon sur la Sanctification, prêché le Dimanche d'Acte* 12 *Juillet* 1607. Sur 1 Thessal. V. 23. Londres 1608 in-4. II. *Sermon prononcé au Couronnement du Roi Jaques à l'Eglise de St. Paul, le* 24 *Mars* 1608, *sur* 2 *Chron.* IX. 5—9. Londres 1609 in-4. III. *Sermon sur la Prédestination sur* 2 *Pierre* I. 10. Londres 1620 in-4. *L'Empereur Justinien justifié contre Baronius.* Londres 1616 in-4. *Introductio in Metaphysicam Lib.* IV. Oxford 1619 in-8. Londres 1641 in-4. *Défense de Constantin: avec un Traité de la Monarchie temporelle du Pape: où l'on fait diverses Remarques sur plusieurs Conciles tant Généraux que Provinciaux, & l'on prouve que le second Concile de Rome, n'est qu'une fiction & une Piece supposée.* Londres 1621 in-4. Dédié au Roi Jaques I. *Logicæ Libri quinque de prædicabilibus, prædicamentis,* &c. Londres 1622 &c. Oxford 1677 in-4. *Appendix de Syllogismo Sophistico.* Avec l'Ouvrage précédent. *Tractatus de Providentia Dei.* Cambridge 1622 &c. in-4. *Defensio Ecclesiæ Anglicanæ contra M. Antonii de Dominis Archiep. Spalatensis injurias.* Londres 1625 in-4. Publié par le Docteur Jean Barcham, Doyen de Bocking dans la Comté d'Essex. Vigilius dormitans: *Le Siége de Rome renversé; ou Traité du premier Concile Général, assemblé à Constantinople l'an* 553 *sous l'Empereur Justinien, du tems du Pape Vigile.* Londres 1631 in-folio. *Falsifications Papistes; ou Réponse au Traité d'un Papiste Recusant, intitulé:* La première Partie des Preuves Protestantes en faveur de la Religion Catholique & des Recusans, tirées uniquement des Ecrits des Docteurs & Théologiens Protestans d'Angleterre, qui ont paru sous le régne du Roi Jaques. Ann. 1607. Mr. Wood a vu ce Manuscrit à Oxford entre les mains du Poëte Edouard Benlowes. *Remarques sur les Annales du Cardinal Baronius*; Manuscrit perdu ou égaré après la mort de l'Auteur. Trois Manuscrits, *de Cœlo, de Physicâ, & Aristotelis Organon*, dans la Bibliothéque des Armoiries au Collége de la Reine à Oxford. Mr. Wood dit qu'il a vu dans la Bibliothéque du Docteur Thomas Barlow, Evêque de Lincoln, plusieurs Lettres de Crakanthorp au Docteur Henri Airay, Principal du Collége de la Reine, cousues avec les Déclamations du Docteur Jean Rainolds.

(10) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 491. 492.

[*G*] *Il devint Chapelain de Roger Comte de Rutland.*] Il accepta avec d'autant plus de plaisir l'offre que lui fit ce Seigneur d'être son Chapelain Domestique, qu'il se flattoit d'être plus à lui-même, dans un lieu où il n'étoit pas connu pour profiter du Trésor de Livres, qu'il avoit amassé dans ses Voyages: surtout parce que cela l'approchoit aussi de Londres, où il pourroit avoir bien des occasions d'aller, pour y faire imprimer les Ouvrages qu'il méditoit; car ce ne fut pas fort longtems après qu'il publia la premiére partie de son *Apologia Catholica* (11).

(11) Barwick p. 70.

[*H*] *En 1615 il fut promu au Siége de Chester.*] Dans le tems qu'il devoit être sacré Evêque, il trouva un obstacle, qui lui fut suscité par un Homme en crédit, lequel pouvoit assez bien connoître les revenus de l'Eglise de Winchester, pour penser qu'il pouvoit en être cru sur sa parole, quand il dit avec quelque feu au Roi, que le Docteur Morton *avoit pillé un des meilleurs Doyennés d'Angleterre.* Le Doyen informa ses Confréres de ce qu'on lui imputoit, & ils lui expédiérent un Certificat signé de tous & sellé de leurs cachets, par lequel ils attestoient qu'il avoit été un des meilleurs Doyens, qu'il y eût eu de leur tems à Winchester, quoique plusieurs d'entre eux eussent possédé leurs Prébendes depuis longues années (12).

(12) Idem p. 74. Et *Life of Bishop Morton. By R. B.* p. 52. 53.

[*I*] *Et il fut sacré le* 27 *Juillet* 1616.] La Cérémonie de sa Consécration fut une des plus solemnelles qu'on eût vuë en Angleterre de mémoire d'homme; car trois Métropolitains y eurent part outre plusieurs autres Evêques. L'Archevêque d'York posa le fondement de tout par un Pouvoir qu'il expédia. La Consécration même se fit par l'Archevêque de Cantorbery, à qui ce Pouvoir étoit adressé, assisté du Primat d'Irlande, de l'Evêque de Cathnes en Ecosse, outre l'Evêque de Londres, & plusieurs autres Evêques d'Angleterre. La Cérémonie se fit dans la Chapelle de l'Archevêque de Cantorbery à Lambeth (13). Mais ce qui donna encore plus de lustre à cette Action, c'est qu'il s'y trouva beaucoup de Seigneurs Anglois, & un grand nombre de Seigneurs Ecossois; à quoi contribua en partie un autre Acte solennel qui se fit dans le même tems & dans le même lieu, savoir l'absolution du Marquis de Huntley, excommunié par les Evêques d'Ecosse dans la Haute Commission (14).

(13) Barwick p. 76.
(14) V. Spotswood *History of the Church of Scotland* L. VII. *ad ann.* 1616.

[*K*] *Il se comporta dans cet Evêché d'une maniére exemplaire.*] Outre le grand nombre de Papistes Recusans qu'il y avoit toujours eu dans ce Diocése, il y trouva aussi beaucoup de Non-conformistes; son premier soin fut de les ramener à l'Eglise Anglicane, & il usa à cet égard envers eux de la douceur d'un vrai pere, en employant pour les persuader toute la force du raisonnement. Ayant cité devant lui ceux de Clergé, qui étoient les Chefs de ce Parti (dont le principal étoit un certain Mr. Hynd) il leur demanda premiérement pourquoi ils ne se conformoient point; ayant appris d'eux que c'étoit l'*Usage du Surplis*, le *Signe de la Croix dans le Baptême*, & l'*usage de la Bague dans la benédiction du Mariage*, il se contenta de tâcher de les satisfaire dans une Conférence publique & solennelle avec eux sur ces trois Articles. Il publia la Rélation de cette Conférence avec quelques augmentations, sous ce titre: *Défense de l'Innocence de trois innocentes Ceremonies*, &c. Londres 1619 in-4. Il s'appliqua ensuite à réduire les Papistes Recusans (15): on voit quel succès eurent ses efforts par l'ample & autentique témoignage qu'on trouve dans la *Déclaration* du Roi Jaques, *touchant les divertissemens du Dimanche*: „ Nous sommes informés, & la cho- „ se n'est que trop véritable, qu'il y dans notre Comté de „ Lancastre plus de Papistes Recusans, que dans au[illegible] „ tre Province d'Angleterre; ce qui a continué [illegible] „ d'amendement à notre grand regret, si ce n'est qu'e[illegible] „ sant en dernier lieu cette Comté, nous avons a[illegible] „ le rapport des Juges & de l'Evêque de ce Diocè[illegible] „ présent il arrive de jour en jour un changement [illegible] „ geux à cet égard, ce qui nous donne beaucoup de satis- „ faction". Puisque nous avons touché un mot de la *Déclaration*, il sera à propos d'en parler plus au long, parce que notre Prélat y fut particuliérement mêlé. Voici le fait, tel que le rapporte le Docteur Barwick (16), qui nous assure dans sa Préface, que ce qu'il avance là-dessus, il le tient non seulement pour le fond de la propre bouche de l'Evêque, mais qu'il a eu même *pleinement son approbation sur la forme & sur les expressions, dont*, dit-il, *je ne me suis pas écarté d'une Syllabe, sauf quelque faute de Copiste ou d'impression.* C'étoit un grand trait de Politique des Chefs du Parti Papiste, comme le remarque le Docteur (17), d'empêcher le Peuple d'aller à l'Eglise en l'amusant de danses & d'autres divertissemens, même pendant qu'on faisoit le Service Divin, surtout les jours de

(15) Barwick p. 78. 79. & *Life of Bishop Morton. By R. B.* p. 56.
(16) P. 80. 81.
(17) Ibid.

tems il fit connoissance avec Antoine de Dominis, Archevêque de Spalato, qu'il tâcha de dissuader du dessein de retourner à Rome [*L*]. Pendant que Morton occupa le Siége de Coventry & Lichfield, qu'il remplit pendant plus de quatorze ans, il eleva, ordonna & pourvut d'un Bénéfice, un jeune-homme qui avoit de grands talens & la mémoire fort heureuse, mais qui étoit Aveugle-né [*M*]; & il découvrit l'imposture du fameux garçon de Bilson dans la Comté de Stafford, qui pretendoit être possédé du Diable [*N*]. Le 2 Juillet 1632 (*p*) il fut transféré à l'Evêché de Durham

de Fête, & le Dimanche après-midi. Par ce moyen ils entretenoient les gens dans l'Ignorance & la Tiedeur, & les rendoient plus susceptibles des impressions, que leurs Emissaires vouloient donner au peuple. Notre Prélat tâcha de remédier à un si grand abus dans sa premiére Visite; mais quelques personnes de la Cour, qui favorisoient ce parti, représentérent sa conduite, comme un Grief important au Roi Jaques, lorsqu'à son retour d'Ecosse en 1617, il traversa la Comté de Lancastre. La facilité de ce Prince à écouter toutes les plaintes contre les choses, qui portoient seulement le nom de Grief public, encouragea quelques personnes au point d'avoir la hardiesse le Dimanche suivant de troubler le Service Public, en jouant de la flûte & en dansant de maniére que tous ceux qui étoient à l'Eglise pouvoient l'entendre. Le Roi en ayant été informé par l'Evêque déclara de la maniére la plus forte, qu'il étoit fort éloigné d'avoir intention d'encourager une semblable profanation, & il abandonna les coupables aux Censures de l'Evêque, qui se contenta de punir le Chef & le principal Auteur du desordre, en l'obligeant à faire une reconnoissance publique de sa faute, ayant fait mettre le joueur de flûte auparavant en prison. Il se trouva néanmoins encore des gens, qui se plaignirent au Roi des procédures de l'Evêque, qu'ils taxoient de rigueur & de tyrannie, vu que la principale chose qu'ils souhaitoient, étoit quelque *recreation innocente* le Dimanche & les jours de Fête pour les Serviteurs, & autres personnes du commun, à qui leur profession laborieuse ne permettoit pas de se divertir en d'autres tems; ils sollicitérent le Roi de les favoriser à cet égard, d'autant plus que c'étoit l'objet des vœux de presque tout le peuple de la Province. Le Roi ayant reconnu, par les informations qu'il fit, que cela étoit vrai, consulta avec notre Evêque sur les moyens de satisfaire à leurs desirs sans courir risque que la liberté dégénérât en libertinage. Le Prélat s'étant retiré de la Cour, qui étoit à Hongliton Tower, chez lui à Preston, minuta *six limitations ou restrictions*, par voye de conditions, qu'on imposeroit à quiconque voudroit jouir de cette liberté; il les présenta par écrit le lendemain au Roi; ce Prince les approuva beaucoup, & en ajouta une *septiéme*, disant seulement qu'il vouloit, *leur faire changer de condition en les adoptant comme étant à lui.* Nous ne devons pas oublier que l'Evêque Andrews étoit en ce tems-là avec le Roi, & qu'ainsi, selon toutes les apparences il fut consulté sur cette affaire. Quoi qu'il en soit, ce fut là-dessus que le Roi Jaques donna sa *Declaration* du 24 Mai de la 16 & 17 année de son régne, intitulée *touchant les Divertissemens légitimes permis* sous les conditions ou limitations suivantes, qu'il ne sera pas hors de propos de rapporter ici, étant toutes, à une près (que le Docteur Barwick (18) croit être la premiére) de la façon de notre Evêque. „ 1. Que tous les jeux illicites seroient interdits les „ Dimanches, comme les Combats d'Ours & de Taureaux, „ les Farces, & la Boule défendue en tout tems par les Loix „ au commun peuple. 2. Que tous les Recusans connus, „ hommes ou femmes, qui n'assisteront point au Service Di„ vin de l'Eglise, seront exclus du privilége; étant indignes „ de toute recréation légitime après le Service, puisqu'ils ne „ veulent pas auparavant venir à l'Eglise, & servir Dieu. „ 3. Tous ceux qui, quoique Conformistes, n'auront pas été „ à l'Eglise, avant que d'aller se divertir, sont aussi privez „ de la liberté de prendre part aux recréations. 4. Tous ceux „ qui abuseront de cette liberté, en commençant leurs ré„ créations avant la fin de tous les Exercices de piété du „ jour, seront accusez & sévérement punis. 5. Chacun sera „ tenu d'assister au Service Divin dans l'Eglise de sa Paroisse. „ 6. Chaque Paroisse se divertira séparément après le Ser„ vice. 7. On n'aura aucunes armes offensives durant le „ tems des Recreations". Le Docteur Barwick observe (19) que „ quiconque pésera mûrement ces *Restrictions*, & les „ comparera avec le caractére du peuple de ces quartiers en „ ce tems-là, & avec les dispositions que quelques Emissai„ res du parti Romain y avoient excitées, s'appercevra aisé„ ment, & conviendra que c'étoit-là, selon toutes les ap„ parences, le meilleur moyen de faire venir les Gens à l'E„ glise pour y servir Dieu, & pour y être instruits dans sa „ parole; & par conséquent d'arrêter le cours du Papisme & „ du Libertinage, en leur accordant ainsi une liberté modé„ rée de prendre des recréations innocentes...... Toutes „ les raisons, que j'aye jamais vuës contre la *légitimité* de „ ce qui est permis par cette *Déclaration*, en la prenant telle „ qu'elle est, & qu'elle a toujours été, avec ces limitations, „ toutes ces raisons, dis-je, ne sont fondées la plupart que „ sur le seul nom de Sabbath, selon qu'il est bien ou mal „ appliqué au Dimanche".

(18) P. 82.

(19) P. 82. 83.

[*L*] *Il fit connoissance avec Antoine de Dominis Archevêque de Spalato, qu'il tâcha de dissuader du dessein de retourner à Rome.*] L'Archevêque prétendoit aller à Rome, pour y négocier une Réunion entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, sur les principes moderez, qu'il avoit établis dans ses Ouvrages imprimez à Londres. Il se croyoit d'autant mieux en état de réussir dans ce dessein, que les circonstances du tems lui paroissoient favorables, par l'élevation de Gregoire XV. au Papat, ce Pontife étant son ancien & intime ami, ayant été élevés ensemble en même Ecole & en même Collége. D'ailleurs il se flattoit, supposé qu'il échouât, de ne perdre que sa peine, parce que le Comte de Gondemar, Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, qui lui avoit persuadé d'entreprendre ce voyage, lui avoit promis la protection du Roi d'Espagne son Maître. Pendant qu'il étoit rempli de son dessein & de ces espérances, l'Evêque Morton lui rendit visite, & entre autres discours entre eux, il y eut celui que nous allons rapporter, qui fait voir combien l'autorité du Concile de Trente seroit méprisée, sans la crainte de l'Inquisition; LICHF. *Domine, quid tibi in animo est? Anne converteres Papam? Atque etiam Conclave Papale?* SPAL. *Quidni Domine? Anne existimas eos Diabolos esse, ut non possent converti?* LICHF. *Minime, Domine; nec puto Dominum Spalatensem Deum esse, ut hoc possit præstare. Nostin enim Concilium Tridentinum.* SPAL. *Novi, Domine, & ausus sum tibi dicere, millies mille sunt, etiam in Italiâ, qui huic Concilio fidem nullam adhibent.* Après s'être entretenus pendant assez longtems, ils se séparérent honnêtement; & quelque tems après Morton écrivit une longue Lettre à l'Archevêque pour le détourner du voyage qu'il méditoit; entre autres raisons qu'il alléguoit, il y en avoit une, où il ne fut que trop bon Prophéte, prise de la reception qu'on lui feroit selon toutes les apparences à Rome. L'événement y répondit. Grégoire XV, l'ancien ami de l'Archevêque, mourut avant son arrivée; on lui donna un Successeur, qui fit enfermer l'Archevêque au Château St. Ange, où il mourut, non sans de grands soupçons, d'avoir été empoisonné, ou assassiné, & son Corps fut ensuite brulé, comme celui d'un Herétique, dans le Champ de Flore (20).

(20) Idem p. 81-82. Et Life of Bishop Morton By R. B. p. 64-71.

[*M*] *Il éleva, ordonna, & pourvut d'un Bénéfice un jeune-homme qui avoit de grands talens, & la memoire fort heureuse, mais qui étoit Aveugle-né.*] Ce jeune-homme, nommé George Canner, étoit de la Province de Lancastre. Morton l'entretint à l'Ecole de Grammaire de Chester, pendant qu'il en fut Evêque; il l'envoya ensuite au Collége de St. Jean à Cambridge, & ce Prélat pourvut à ses besoins & à ceux d'un Oncle, qui avoit soin de lui. Lorsque Canner eut été reçu Bachelier ès-Arts, le Prélat le prit chez lui, lui enseigna la Théologie, lui conféra les Ordres, & lui donna la Cure de Clifton Canville dans la Comté de Stafford, où il s'acquitta des fonctions de son Ministére avec beaucoup de succès, prêchant bien, & disant toutes les Communes Priéres par cœur; & pour ce qui est des Leçons de l'Ancien & du Nouveau Testament, il les retenoit parfaitement sur deux lectures que son Oncle lui en faisoit. Il mourut à l'âge d'environ vingt-six ans (21).

(21) Barwick p. 89. & Life of Bishop Morton. By R. B. p. 78-81.

[*N*] *Il découvrit l'imposture du fameux garçon de Bilson dans la Comté de Stafford, qui prétendoit être possédé du Diable.*] Ce Garçon se nommoit Edouard Perry. Il avoit de si étranges, subites, & violentes convulsions, qu'elles ne paroissoient pas naturelles à tous ceux qui le voyoient; & comme il n'avoit pas tout-à-fait quinze ans, on ne pouvoit guéres soupçonner qu'il y eut de la fourberie. Les Jésuites le visitérent pour l'exorciser, mais ils y perdirent leur peine. Le jeune Garçon ayant accusé une vieille femme, du voisinage de son pere, d'être Sorciére, & d'être la cause de son malheur, on envoya cette femme à Lichfield au Chancelier de l'Evêque pour être examinée. On y amena le jeune garçon pour être confronté avec elle; ayant le dos tourné vers la porte de la chambre, où il étoit avec le Chancelier, il fut saisi d'une violente angoisse, & se mit à crier, avant qu'elle fût entrée ni qu'elle parût, *Elle vient, elle vient, celle qui me tourmente!* Cette circonstance & quelques autres engagérent le Chancelier à envoyer cette femme dans la prison de Stafford. Aux Assises de la Comté, tenuës le 10 Août 1620, le jeune garçon & ses parens se présentérent pour témoigner contre la Sorciére. On plaça le jeune garçon dans l'endroit le plus éclairé, le visage tourné vers le Juge, qu'il regardoit continuellement dans une situation fort tranquille; mais dès-que la femme entra, & lorsqu'il paroissoit impossible aux Juges qu'il pût s'appercevoir de sa venuë, il fut attaqué d'une convulsion beaucoup plus violente qu'il n'en avoit jamais eu, & si fort hors du naturel, que tous ceux qui en furent témoins, jugérent qu'il n'y avoit qu'un esprit diabolique qui pût produire de si horribles effets. Cette avanture publique, le récit de ce qui s'étoit passé à Lichfield, & d'autres présomptions réunies, firent que la vieille, qui étoit en mauvaise odeur parmi ses voisins, & d'une humeur chagrine assez ordinaire à la vieillesse, trouva peu de personnes qui prissent son parti; ensorte qu'ayant été poursuivie pour cause de sortilége, les Jurés la déclarérent coupable, & elle fut condamnée à la mort. L'Evêque Morton, qui étoit présent, apprenant que quelques Prêtres Papistes s'étoient mêlés de vouloir déposséder le jeune Garçon par leurs exorcismes, & ne voyant pas trop pourquoi la Sorciére le maltraiteroit si fort, il se persuada, que tout cela pourroit bien être une intrigue de leur façon pour donner lieu à leurs prétendus Miracles. Il pria le Juge de renvoyer la femme aux Assises prochaines, & dit qu'il vouloit prendre le jeune garçon chez lui, & le faire garder soigneusement, ne doutant point qu'il ne découvrit

ham [*O*], qu'il remplit dignement jusqu'à l'ouverture du Long Parlement, qui s'assembla le 3 Novembre 1640: dans ce tems-là il fut exposé à de grandes insultes de la part du commun peuple [*P*], & mis sous la garde de l'Huissier de la Verge noire [*Q*]; mais ayant été ensuite relâché, il retourna à l'Hôtel de Durham dans le Strand, où il s'occupa d'exercices de piété & de l'étude jusqu'à qu'il fut arrê-

vrit avant ce tems-là le fond de quelque intrigue cachée. Le Juge consentit à la priére du Prélat, & le jeune garçon fut conduit au Chateau d'Eccleshal, où l'Evêque résidoit; il y fut encore violemment attaqué de ses convulsions; se trouvant dérouté, parce qu'auparavant toutes sortes de gens venoient l'admirer, au-lieu qu'on le veilloit ici de près, il devint mélancholique, & étoit quelquefois deux ou trois jours sans vouloir manger, ensorte que son ventre tenoit presque à son dos, & il eut une nouvelle grosseur à la gorge, qui n'avoit pas paru auparavant; il étoit couché dans son lit, tantôt comme sans sentiment, tantôt ayant les yeux égarés & écumant, tantôt frappant ceux qui se trouvoient proche de lui; il ne parloit jamais que dans ses Convulsions, & alors il parloit un jargon barbare, autrement il marmottoit, & faisoit seulement des signes. Le Prélat le voyoit souvent; tantôt il le flatroit avec bonté, & tantôt il le traitoit rudement, & lui faisoit des censures & des menaces, mais le tout sans succès. Un jour il répéta au jeune garçon un passage du Nouveau Testament en Grec, pour voir quel effet cela produiroit; & cela le jetta dans ses convulsions. Une autre fois il récita quelques Vers Grecs, que le prétendu Diable ne fut pas assez savant pour distinguer, desorte que le jeune garçon tomba encore en convulsion; ce qui confirma l'Evêque dans la pensée que c'étoit un imposteur des plus méchans & des plus opiniâtres; mais comment chasser cet esprit malin, c'étoit la difficulté. Voyant que les promesses & les menaces étoient inutiles, le Prélat se servit de la Verge, qui ne fit pas la moindre impression; on lui fourra des aiguilles entre les ongles des pieds & des mains, on lui appliqua des chandéles aux paupiéres, jusqu'à en bruler le poil, pour le faire revenir quand il étoit en Convulsion; mais tout ce qu'on put faire, ne produisit pas le moindre effet sur lui. Il demeura dans cet état bien trois mois, & à la fin son urine devint si noire, que les Médecins crurent que la Nature ne faisoit plus ses fonctions. Cela toucha vivément l'Evêque, qui prit la résolution de laisser la chose-là, si l'urine du jeune garçon continuoit à être noire. Pour approfondir tout, il mit un domestique en sentinelle, pour l'épier par un trou; le Prélat étant allé ce matin-là avec toute sa famille à un Sermon, & tout étant fort tranquille dans la maison, le jeune garçon se souléve, regarde de tous côtés, écoute, & enfin sort du lit, & tire de dessous la paille une Ecritoire, & urine dans le pot de Chambre au travers d'un Cotton qu'il tenoit à la main; mettant une autre Cotton dans un certain endroit en le couvrant de la peau; par précaution, en cas qu'il fût obligé d'uriner en présence de quelqu'un. Il remit ensuite l'Ecritoire-là, où il l'avoit prise, & se recoucha. Celui qui l'épioit informa l'Evêque, dès qu'il fut de retour au logis, de tout ce qu'il avoit vu; ce Prélat alla sur le champ trouver le jeune drolle, & lui demanda, comment il se portoit? Selon sa coutume, il lui montra son urine, la regarda d'un air affreux, & marmota de son ton de hurlement ordinaire. L'Evêque lui dit, que sa fourberie étoit découverte, & ayant appellé celui qui avoit vu le manége, cet homme tira l'Ecritoire de l'endroit où le fripon l'avoit cachée, & assura qu'il l'avoit vu uriner au-travers d'un Cotton. Cela, joint aux menaces que le Prélat lui fit de l'envoyer à la Maison de Correction, donna tout d'un coup une si grande terreur au jeune garçon, que s'étant levé de son lit, il se jetta à genoux, & supplia humblement l'Evêque de lui pardonner, promettant de lui découvrir toute la verité. Il confessa, qu'en allant à l'Ecole il avoit rencontré un Colporteur avec un paquet sur le dos, qui lui avoit persuadé d'aller chez Mr. Giffard, où il avoit trouvé quatre Prêtres Papistes, qui lui donnérent de l'argent, & lui firent de magnifiques promesses, s'il vouloit suivre leurs instructions. Ils passérent trois jours à le dresser; & lorsqu'il fut bien instruit, & qu'il eut essayé ses tours en particulier, ils le renvoyérent à sa maison pour les faire plus publiquement. Il revint chez ses parens tout troublé, ce qui les consterna extrêmement; & en peu de tems beaucoup de monde vint pour le voir; & comme ses parens étoient pauvres, quantité de personnes charitables leur donnerent de l'argent, ce qui l'encouragea à continuer son manége. Quand le bruit de sa possession fut suffisamment répandu, les Prêtres vinrent pour chasser le malin esprit: mais il trouvoit tant de commodité & de profit dans ce train de vie, qu'ils l'exorcisérent envain, quoiqu'ils le battissent, & le pinçassent, & le maltraitassent fort. L'Evêque lui demanda pourquoi il avoit accusé cette pauvre vieille femme d'être Sorciére, il répondit, que les Prêtres lui avoient dit qu'il falloit qu'il rejettât la faute de sa possession sur quelque vieille femme, & qu'il avoit nommé celle-là, parce qu'il la connoissoit, & qu'elle étoit de mauvaise humeur. L'Evêque lui demanda encore, comment il étoit tombé en convulsion, par deux fois, quelques momens avant que cette femme entrât dans le lieu où il étoit, puisqu'il lui tournoit le dos? Il dit que la premiére fois, à Lichfield, il avoit entendu quelques-uns des Assistans, disant tout bas, *la voilà*, ce qui lui avoit fait crier, *elle vient, elle vient*; & que pour la seconde fois à Stafford, il avoit entendu le peuple qui faisoit place, & les chaînes de cette femme faire quelque bruit, lorsqu'on l'amenoit, ce qui lui avoit donné le signal. Enfin on lui demanda comment il avoit fait enfler sa gorge, il montra que c'étoit en retirant sa langue, qu'il avoit fort longue, dans sa gorge; c'étoit-là un tour de sa propre invention; le reste il l'avoit appris des Prêtres. C'est ainsi que notre Prélat sauva la vie à une pauvre innocente, condamnée à la mort par la Justice, qu'il découvrit la fourberie des Prêtres Papistes, & convertit un méchant garnement, lequel il mit dans la suite en apprentissage chez un Cordonnier de Bristol; il vivoit encore & demeuroit dans la Paroisse de St. Martin des Champs en 1660, lorsque le Docteur Barwick écrivoit la *Vie de Morton* (22). Le Lecteur peut trouver une relation complete de cette Avanture dans un Livre écrit exprès sur ce sujet par Mr. Richard Baddeley, Sécretaire de l'Evêque, & dans *la Vie du Roi Jaques* I d'Arthur Wilson (23), qui nous assure qu'il avoit entendu conter cette Histoire à l'Evêque lui-même, près de trente ans avant qu'il lui donnât place dans son Ouvrage.

(22) Barwick p. 91.

(23) P. 107. & *seqq.* Lond. 1653 in-fol. Voy. aussi Dr. Francis Hutchinson's *Historical Essay concerning Witchcraft* p. 117. & *seqq.* Lond. 1718 in-8.

[*O*] *Il fut transferé à l'Evêché de Durham.*] Cet Evêché étoit plus considérable qu'aucun de ceux qu'il avoit eu, tant pour l'honneur, que pour le profit. Car outre le soin & la direction des Affaires Ecclésiastiques, comme dans ses autres Diocéses, il avoit aussi la direction des Affaires Temporelles dans toute l'étenduë de la Comté Palatine de Durham, en vertu du titre de Comte Palatin, annexé depuis plusieurs siécles au Siége Episcopal. Il avoit en particulier le droit de placer & de déplacer tous les Juges, les Greffiers, les Clercs & tous les autres Officiers des Cours de Justice; d'établir le Sherif, le Sous-Sherif, les *Eschéators* *, les *Feudaries* †, *Coroners* &c. de donner les Commissions aux Juges de Paix, aussi-bien qu'aux Députés-Lieutenans, Colonels, Capitaines, & à tous les autres Officiers des Milices. En un mot son autorité dans les Affaires Civiles étoit si grande, que c'étoit une maxime ou régle générale, *Quicquid potest Rex extra* [Episcopatum] *potest Episcopus intra.* „ Et il se conduisit en tout „ cela, *dit le Docteur Barwick* (24), avec tant de Justice & „ d'Equité pendant dix années consécutives, avant que les „ Troubles le missent hors d'état de gouverner, qu'on ne „ porta pas la moindre plainte contre lui au Parlement, du- „ rant tout le tems que Satan fut libre *de le cribler comme le* „ *blé*, aussi bien que ses Confréres, ce qui est une preuve „ au-dessus de toute contradiction de son intégrité. Je n'ex- „ cepte que la seule affaire de Mr. Smart, qui ne regardoit „ point la Comté Palatine, & ne concernoit notre Evêque, „ que comme un des Juges de la Haute-Commission, suppo- „ sé qu'on eût prouvé, ce qu'on n'a jamais fait, l'accusa- „ tion, soit contre lui, soit contre quelqu'un des autres. „ Cela n'empêcha pas, que Mr. Smart ne le chagrinât, fort „ injustement, si la vérité étoit connuë, par un long & des- „ agréable procès, pour un prétendu faux emprisonnement, „ quoiqu'il ne pût jamais y rien gagner.

* Officiers qui rapportent à la Tresorerie les biens qui sont échus au Roi par droit d'Aubaine, de Confiscation, ou autrement. *Boyer Dict. Angl.* R. D. T.

† Officiers qui tiennent Régistre de la valeur & de l'étenduë des Fiefs. *Ibid.*

(24) P. 92.

[*P*] *Il fut exposé à de grandes insultes de la part du commun peuple.*] Il courut grand risque de la vie une fois de la part du peuple à Westminster, les uns crioient *arrachez-le de son carosse*; les autres, *non c'est un homme de bien*; d'autres, *oui, mais il est pourtant Evêque* (25). Le Docteur Barwick assure (26) qu'il a souvent oui dire à l'Evêque, qu'il croyoit qu'il ne se seroit jamais sauvé, si un des Chefs du petit peuple n'avoit crié, *laissez-le, qu'il aille se pendre lui-même.*

(25) Idem p. 103.

(26) Ibid.

[*Q*] *Mis sous la garde de l'Huissier de la Verge noire.*] Les Evêques se voyant insultés, quand ils se rendoient au Parlement, il y en eut douze, du nombre desquels étoit Morton, qui adressérent une Requête au Roi, où ils exposoient les violences qu'on leur faisoit, & la crainte où ils étoient de la part du peuple, protestant contre toutes les Loix qu'on feroit, jusqu'à ce qu'ils pussent assister au Parlement surement & en liberté, & de la nullité de toutes celles qu'on feroit, pendant que le Parlement seroit violenté de maniére, qu'eux & leurs Confreres, qui composoient un des trois Etats du Royaume, ne pouvoient se trouver dans la Chambre Haute, sans courir risque de la vie. „ Et quoique ce soit la „ pratique constante & connuë de la Chambre des Pairs, *dit* „ *le Docteur Barwick* (27), que chacun des Membres est en „ droit de faire enrégitrer son avis contre une affaire qu'il „ desapprouve, lors-même qu'elle a passé. Cependant les „ Chefs de la Faction donnérent un tour si odieux à la *Pro-* „ *testation* de tous ces respectables Prélats, qu'ils engagérent „ les Communes à les accuser de Haute-Trahison, & les fi- „ rent mettre en prison. Et néanmoins lorsqu'ils [illegible] „ passer le Bill, pour empêcher les Evêques d'a[illegible] „ dans le Parlement, ils laissérent tomber l'accusa[illegible] „ lui donner la forme juridique, comme ayant hon[illegible] „ parût en justice, où il faudroit entendre les A[illegible] „ deux Parties. Ce fut à cette occasion que ce respectable „ Prélat & les autres Evêques souffrirent une prison de qua- „ tre mois; il est vrai que notre Evêque & celui de Coven- „ try & Lichfield furent dans la maison de l'Huissier de la „ Verge noire; au-lieu qu'on envoya les dix autres à la Tour. „ Mais si ce fut pour favoriser ces deux-là, à-cause de leur „ âge, ou pour favoriser leur Geolier, parce qu'ils passoient „ pour fort riches, c'est ce qu'on peut conjecturer le mieux „ par les frais excessifs qu'on leur mit en compte, qui sur- „ passoient de beaucoup ce que ceux qui avoient été à la „ Tour furent obligés de payer. Et quoiqu'on ne voulût ja- „ mais permettre que cette affaire fut examinée duëment, se- „ lon l'ancienne maniére établie de procéder dans les Cas de „ Haute Trahison, malgré les instances que ces illustres Pré- „ lats firent là-dessus, cependant on s'en prévalut pour pré- „ juger assez contre eux, pour les déclarer tous douze sou-

„ mis

(27) P. 104.

arrêté de nouveau [*R*]: il demeura, cette seconde fois, six mois en arrêt (*q*); il retourna ensuite à l'Hôtel de Durham; le Parlement lui assigna, à l'abolition des Evêchés, 800 Livres sterling par an, mais dont il ne toucha que très-peu de chose [*S*]. Enfin il fut obligé de quitter l'Hôtel de Durham, des Soldats étant venu l'occuper peu de tems avant la mort du Roi Charles I. (*r*). Il se retira à l'Hôtel d'Exeter dans le Strand, où le Comte & la Comtesse de Rutland lui offrirent un logement, mais il n'y demeura que fort peu de tems, & alla chez le Capitaine Saunders dans la Comté de Hereford; delà chez Mr. Thomas Rotheram dans celle de Bedford, & enfin chez le Chevalier Henri Yelverton à Easton Manduit dans la Province de Northampton, où il mourut peu de mois après le 22 Septembre 1659, dans la quatre-vingt-quinziéme année de son âge, la quarante-quatriéme de son Episcopat, & la vingt-huitiéme de sa translation au Siége de Durham. Son Corps fut enterré solemnellement, selon le Rit de l'Eglise Anglicane, le 29 Septembre, dans l'Eglise de St. Pierre à Easton Manduit (*s*); le Docteur Jean Barwick, un de ses Chapelains, depuis Doyen de St. Paul, fit son Oraison funebre [*T*]. Il a publié plusieurs Ouvrages [*U*]. Il étoit petit mais robuste, d'une excellent

(*q*) Barwick p. 84-107.

(*r*) Idem p. 112.

(*s*) Idem p. 112-118.

„ mis à la *Sequestration*, à prendre ce terme dans le sens abusif qu'on y a donné dans ces derniers tems, selon lequel „ il signifie priver un homme de tous ses biens, personnels „ & réels".

[*R*] *Il fut arrêté de nouveau.*] Whitelocke nous dit (28) „ que le 8 Avril 1645 il fut amené devant les Communes „ pour avoir baptisé un enfant, selon l'ancienne maniére, & „ avoir accompagné le Baptême du Signe de la Croix, contre ce qu'ordonnoit le *Directoire*: & on l'envoya à la Tour, „ parce qu'il refusa de remettre le Sceau de la Comté Palatine de Durham". Et le Docteur Barwick rapporte (29), que sur ce qu'on représenta aux Communes, que c'étoit une chose préjudiciable aux affaires, que l'Evêque eut encore en sa garde le Sceau de la Comté Palatine de Durham; les Communes envoyérent quelques-uns de leurs Membres pour le lui redemander, mais il refusa de le donner, quoiqu'en termes honnêtes, désirant l'interposition de la Chambre des Pairs pour leur entiére satisfaction; ce qu'ils expliquérent comme étant un Appel de ceux qui n'étoient pas ses Juges compétens, à ceux qui l'étoient, surquoi ils le citérent par leur Sergent d'Armes de comparoître à la Barre de leur Chambre; il y parut, & leur prouva 1. Que ce n'étoit pas un Sceau transmis successivement d'un Evêque à l'autre, mais un Sceau gravé à ses propres armes. 2. Qu'il ne pouvoit s'en désaisir sans causer un grand préjudice à quantité de personnes de la Comté Palatine de Durham, dont la condition en dépendoit, soit par les Patentes qu'ils avoient eues pour les Charges qu'ils occupoient, soit par les Baux faits pour des Terres. 3. Que cela pouvoit lui être préjudiciable à lui-même, à ses Successeurs, & à celui qui lui avoit donné le pouvoir de faire ce Sceau. Les Communes n'ayant rien à repliquer à ces raisons, le renvoyérent, quoique ses ennemis conservassent tout leur ressentiment contre lui, & ils ne furent pas longtems à trouver une occasion de le satisfaire. Le Comte & la Comtesse de Rutland l'ayant prié de baptiser une fille qui leur étoit née, il le fit exactement selon le Rituel de l'Eglise Anglicane; on en porta plainte à la Chambre des Communes, il fut amené à la Barre, & mis entre les mains de leur Sergent d'Armes, sous la garde duquel il demeura six mois.

(28) *Memorials of the English Affairs* p. 141 Lond. 1732.

(29) P. 106.

[*S*] *Le Parlement lui assigna, à l'abolition des Evêchés, 800 Livres St. par an, mais dont il ne toucha que très-peu de chose.*] Whitelocke nous apprend (30) que le 18 May 1648 *on passa un Ordre de huit-cens Livres Sterling par an en faveur de l'Evêque Morton.* Mais le Docteur Barwik rapporte (31), que tant qu'il put subsister sans cela, il ne daigna pas seulement en prendre connoissance; mais qu'enfin ses pressans besoins l'obligeant à la dure nécessité, ou de tâcher de retirer cet argent, ou d'être à charge à ses Amis, il se détermina au premier parti, & se procura une Copie de la Résolution, mais il y trouva seulement que telle somme lui seroit payée, sans qu'il fut spécifié par qui, ni où. Il ne put point obtenir une explication de la Résolution, pour que la pension fût assignée sur les revenus de son propre Evêché, dont toutes les terres & les fonds avoient été vendus, ou partagés entre les Membres du Parlement mêmes. Tout ce qu'il put obtenir par les pressantes sollicitations de ses Amis, ce fut un Ordre de lui payer mille Livres à compte, de leur Trésorerie à la Salle des Orfévres, cette somme lui servit à payer ses dettes, & à acquérir une rente viagére de 200 Livres par an; que Myladi Saville lui donna pendant la minorité de son fils le Chevalier George Saville, qui la confirma ensuite, lorsqu'il fut en âge.

(30) *Ubi supra.*

(31) P. 124.

[*T*] *Le Docteur Jean Barwick, un de ses Chapelains, depuis Doyen de St. Paul, fit son Oraison funébre.*] Elle parut à Londres en 1660 in-4. sous ce titre, ΙΕΡΟΝΙΚΗΣ, *ou le Combat, la Victoire, & le Triomphe de St. Paul, appliqué au très-Révérend Pere en Dieu Thomas, ci-devant Evêque de Durham, ou Sermon prononcé à ses Funerailles dans l'Eglise Paroissiale de St. Pierre à Easton Manduit dans la Comté de Northampton, le jour de la St. Michel de l'an 1659. Avec la Vie de ce Prélat. Par Jean Barwick (à présent) Docteur en Théologie, & Chapelain ordinaire du Roi.* Le Docteur Barwick nous dit dans sa Préface, „ Que sa répugnance à se faire imprimer l'auroit „ emporté sur les sollicitations de ses Amis, si, *dit-il*, je n'a„ vois commencé à écrire par l'ordre exprès, de celui dont „ il s'agit, & cela uniquement pour empêcher ce que d'au„ tres avoient dès ce tems-là écrit sur le même sujet, de pa„ roitre. On peut compter sur cette vie, quoique dressée „ d'une maniére peu ordinaire, puisque c'est de lui-même, „ autant que sa mémoire pouvoit les lui fournir, que je tiens „ les faits, si ce n'est lorsque sa modestie lui imposoit silen„ ce; & sur quelques Articles, où la difficulté du sujet, ou „ la crainte d'avoir mal compris le demandoient; j'ai même „ écrit pendant sa vie, lui lisant ce que j'avois couché, pour „ qu'il pût le corriger, s'il y avoit quelque faute...... Sur „ d'autres choses, où je pouvois m'éclaircir par les preuves „ du fait, par les Régîtres publics, ou par ses propres Let„ tres, j'évitois de faire de la peine à sa grande modestie, „ par des questions inutiles".

[*U*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *Apologia Catholica. Part. I.* Londres 1605 in-4. Dédiée au Docteur Richard Bancroft, Archevêque de Cantorbery. II. *La Doctrine Romaine touchant les Conspirations & les Rebellions, exactement dévoilée: ou Propositions & Pratiques Romaines &c.* Londres 1605 in-4. A l'occasion de la découverte de la Conspiration des Poudres. III. *Apologia Catholica. Part. II.* Londres 1606 in-4. IV. *Traité où l'on développe pleinement ce qui regarde une double Iniquité Papiste, l'abominable Rebellion, & l'Equivoque plus que Payenne. En trois Parties. Les deux premieres contiennent la* Réplique à la Réponse Modérée; *dans la premiére on confirme ce qu'on a avancé dans le Traité de la* Doctrine Romaine &c. *touchant ces deux points*, la Trahison, & l'Equivoque: *la seconde est une justification des Protestans sur les même Articles. Dans la troisiéme on réfute au long les raisons des autres Prêtres, tant par rapport au Cas de Rebellion, que par rapport à l'Equivoque, Imprimé par Ordre Supérieur.* Londres 1606 in-4. Cet Ouvrage est dédié au Roi Jaques I. Le Pere Robert Parsons ou Persons, Jésuite, entreprit la défense de son ami, l'Auteur de la *Réponse Modérée*, par un Livre publié sous le nom de P. R. intitulé: *Traité tendant à inspirer de la douceur envers les Sujets Catholiques en Angleterre, contre* Thom. Morton. En 1607 in-4. Notre Auteur y répondit par une Piéce intitulée V. *Préliminaire d'un Combat avec* P. R. *Auteur du Traité artificieux* tendant à inspirer de la douceur &c. Londres 1608 in-4. Dédiée à Robert Comte de Salisbury. Le Pere Parsons repliqua à ce Livre & à quelques autres de notre Auteur par un Ouvrage intitulé: *Compte modeste avec Mr.* Thom. Morton. 1609 in-4. Morton y répondit par un Livre intitulé VI. *Le Combat contre Mr.* Parsons. Londres 1609 in-4. Dédié au Prince Henri VII. *Réponse aux scandaleuses Exceptions de* Théophile Higgons. Londres 1609 in 4. VIII. *Appel Catholique au nom des Protestans, tiré des Confessions des Docteurs de Rome, où l'on répond en particulier à la, faussement ainsi nommée*, Apologie Catholique de la Foi Romaine tirée des Protestans. *On y montre l'Antiquité de notre Religion, & on satisfait à toutes les Objections faites contre elle. Par* Thomas Morton. *Docteur en Théologie.* Londres 1610 in-fol. Dédié au Roi Jaques I. Il dit dans la Préface, que les accusations & les argumens de son Antagoniste, Mr. Brereley, Auteur de l'*Apologie Catholi„ que*, se trouvent (du-moins autant que nous en avons „ poussé l'examen) exprimées dans cet *Appel* mot à mot, & „ répondues par les témoignages des Auteurs de l'Eglise „ Romaine eux-mêmes, avec tant de soin & de fidélité, que „ je me flatte qu'il n'y aura aucun Adversaire qui ait beau„ coup de sujet d'y trouver à redire; du-moins suis-je sûr d'a„ voir agi avec la sincérité requise, pour ne pas devenir mon „ propre ennemi en péchant contre ma conscience. Car de „ soutenir que je ne me suis trompé en rien, ce seroit pré„ tendre être au-dessus de l'humanité; mais d'avoir erré vo„ lontairement, ce seroit n'être pas Chrétien. En un mot „ j'ai tant de confiance en cet Ouvrage, que je me dévoûë à „ souffrir la mort pour la Cause de Rome, si quelqu'un de „ ce parti-là est en état de réfuter comme il faut, & solide„ ment, les points essentiels de cet *Appel*". Il paroît par son Epître dédicatoire, que ce fut l'Archevêque Bancroft qui l'engagea à faire cet Ouvrage; & le Docteur Thomas James prit la peine de vérifier quelques-unes des Citations, dans la Bibliothéque Bodléienne (32). On n'y a jamais répondu. IX. *Défense de l'Innocence de trois Cérémonies de l'Eglise Anglicane, l'usage du Surplis, le Signe de la Croix après le Baptême, & la Génuflexion en recevant la Communion. Divisée en deux Parties. Dans la première on répond aux argumens généraux des Non-conformistes, & dans la seconde à leurs accusations particuliéres contre ces trois Cérémonies. Publiée par ordre supérieur. Seconde Edition.* Londres 1619 in-4. Dédiée au Marquis de Buckingham. Cette Défense fut attaquée par un Auteur anonyme, qu'on a cru généralement être Mr. Guillaume Ames; l'Ouvrage trouva un Défenseur en la personne du Docteur Jean Burges de Sutton Colefield dans la Comté de Warwick; sa Défense parut à Londres en 1631 in-4. sous le titre de *Réponse à une Brochure intitulée*, Replique à la Défense générale de trois Cérémonies innocentes publiée par le Docteur Morton. X. *Causa Regia.* Londres 1620 in-4, contre le Livre du Cardinal Baronius *de Officio Principis Christiani.* Dédié au Prin-

(32) Barwick p. 132.

(t) *Life of Bishop Morton. By R. B.* p. 158. cellent tempérament, ayant l'air agréable & une santé vigoureuse (t). Dans sa vieillesse, il marchoit encore bien, avoit l'ouïe bonne, la voix claire, & le corps sain & nourri; & il n'y avoit pas de Médecin qui lui eût donné plus de la moitié de l'âge qu'il avoit, en considérant seulement sa charnure & la douceur de sa peau, sans regarder à la blancheur de ses cheveux (u). (u) Barwick p. 166. C'étoit un homme d'un grand savoir, d'une grande piété, hospitalier, charitable, libéral [W] tempérant [X] & modéré [Y]. (w) Idem p. 163. 164. Il convertit plusieurs personnes savantes & distinguées de la Religion Romaine (w). Il étoit intimement lié & en correspondance avec la plupart des Savans de son tems (x); (x) Idem p. 161. & il étoit sur-tout grand ami & patron du fameux Docteur Jean Donne [Z]. Il parut en 1657 un Livre, imprimé soi-disant à Rome, intitulé *Traité de la Nature de la Foi Catholique & de l'Hérésie*, dans lequel l'Auteur assuroit (y), (y) Cap. 2. Sect. 3. p. 9. qu'au commencement du Long Parlement, quelques Seigneurs Presbytériens ayant présenté à la Chambre Haute un certain Livre, où l'on prouvoit que les Evêques Protestans n'avoient point de Succession, & n'étoient point consacrés, que par cette raison ils n'étoient point Evêques, & n'avoient

Prince Charles: on n'y a jamais répondu. XI. *La Grande Imposture de l'Eglise Romaine d'aujourd'hui touchant cet Article de son Symbole*, la Sainte Eglise Catholique & Apostolique-Romaine. La seconde Edition augmentée a paru à Londres en 1628 in-4; dédiée au Roi Charles I. Il parut une Réponse sous le nom de J. S. intitulée *Anti-Mortonus*. La Replique n'a point été imprimée, quoiqu'elle fut prête moins d'un an après que notre Auteur eut eu connoissance du Livre de son Adversaire. Ce qui l'empêcha de paroître, selon le (33) P. 134. Docteur Barwick (33). „ C'est la vaste étendue du Plan; „ Morton se proposoit premièrement de faire réimprimer „ son Livre même: & à la suite de chaque Section, les *Ob-* „ *jections* de *J. S.* & enfin ses Réponses à ces Objections; „ par-là l'Ouvrage devenoit si gros, qu'aucun Libraire n'osa „ se risquer de l'imprimer, sur-tout dans un tems si fâcheux „ pour l'Eglise que l'étoit celui-là, où ceux qui auroient sou- „ haitté de lire ces sortes de Livres, manquoient d'argent „ pour les acheter, étant dépouillés de tout; & ceux qui leur „ avoient succédé dans leurs Bénéfices, n'avoient générale- „ ment aucun goût pour ce genre d'étude, n'ayant en cela, „ comme dans presque tout le reste, d'autre guide que leur „ intérêt, qui les portoit aux études propres à les faire bril- „ ler dans la Chaire &c.". XII. *De l'Institution du Sacrement &c. nommé Messe par quelques-uns*, &c. Londres 1631. réimprimé avec des Additions dans la même Ville en 1635 in-fol. Mais avant que cette Seconde Edition parût, la première fut attaquée par quelques Remarques Critiques d'un Auteur Papiste, sous le nom d'un Baron Anglois, ce qui engagea notre Auteur à écrire un autre petit Livre intitulé XIII. *L'Evêque de Durham justifié contre cinq imputations de* Citations fausses *d'un Baron Anglois*. Londres 1633 in-8. XIV. *Antidotum adversus Ecclesiæ Romanæ de Merito ex Condigno Venenum*. Cambridge 1637 in-4. XV. *Replica sive Refutatio Confutationis C. R.* Londres 1638 in-4. C'est une Réponse à une Pièce publiée par C. R. (l'Evêque de Chalcedoine à ce qu'on a cru) contre la *première partie de l'Apologie Catholique* de notre Auteur. XVI. *Sermon* prononcé devant le Roi à Newcastle, sur Rom. XII. 1. Londres 1649 in-4. XVII. *De Eucharistiâ Controversiæ Decisio*. Cambridge 1640 in-4. XVIII. *Sermon sur la Resurrection*, prononcé à l'Hôpital à Londres le 26 Avril. Londres 1641 in-8. XIX. *Sermon* prononcé à l'Eglise de St. Paul le 19 Juin 1642 sur 1 Cor. XI. 16. Et intitulé, *le Portrait d'un Schismatique*. Londres 1642 in-4. XX. *Confessions & Preuves de Théologiens Protestans* &c. Oxford 1644 in-4. publié sans son nom & à son insu, composé pour la défense du Gouvernement Episcopal, & envoyé à l'Archevêque Usserius, qui le fit imprimer avec d'autres excellens Traités de sa façon sur le même sujet. XXI. *Les Roues &c. d'Ezechiel*. Londres 1653 in-8. Ce Livre contient des Méditations sur la Providence. Outre ces Ouvrages imprimés, il laissa une grande quantité de Manuscrits, „ dont quel- (34) P. 155. „ ques-uns, *dit le Docteur Barwick* (34), que je trouvai à „ sa mort, sont entre mes mains, & d'autres (à ce que j'ap- „ prens) en d'autres mains; ils avoient tous été destinés à „ voir le jour; mais quelques-uns ont perdu leur première „ perfection par la négligence de ceux qui les ont eu en gar- „ de; & d'autres ne sont pas tout à fait achevés; d'autres „ enfin n'attendent qu'une occasion favorable pour paroître. „ Il auroit pu & auroit été en état d'en laisser davantage, „ vu la vigueur de ses facultés, même dans son extrême „ vieillesse, si le malheur des tems ne l'avoit privé de ses Re- „ cueils & de ses Papiers" Il avoit en mourant, & ils passérent à sa mort entre les mains du Docteur Barwick, les Manuscrits suivans. 1. *Tractatus de externo Judice Infallibili ad Doctores Pontificios, imprimis verò ad Sacerdotes Wisbicenses*. 2. *Tractatus de Justificatione*. Deux copies, mais l'une & l'autre imparfaite. 3. *Quelques Papiers sur la Dispute de l'Evêque Montague avec le* Baillonneur. 4. *Une Edition Latine de son Livre intitulé*: La Grande Imposture. Imparfaite. 5. *Une autre Edition des deux Parties de son* Apologia Catholica. 6. *Reponse à* l'Anti-Mortonus *de J. S.* Imparfaite. 7. *Son Traité susmentionné de l'Episcopat, revu & augmenté*. 8. *Un Traité de la Prière en Langue inconnue*. 9. *Defense du Baptême des Enfans contre Mr. Tombes & autres*. 10. *Plusieurs Sermons*. Le Doc- (35) P. 159. teur Barwick assure (35), qu'il y avoit en d'autres mains les deux Manuscrits suivans: *Relation de la Conférence tenuë à York entre notre Auteur & MM.* Young & Stillington; & *plus ample Refutation de* R. G. *pour la defense des Articles de l'Eglise Anglicane*.

[*W*] *Hospitalier, charitable, libéral.*] Il entretint le Roi Charles I. toute sa Cour, & son Armée (du-moins les Officiers) à la première expédition d'Ecosse; ce qui lui couta plus de 1500 Livres sterling par jour. Peu de Gens de Lettres, Etrangers ou Anglois, venoient le voir, qu'il ne les reçût avec beaucoup d'hospitalité, & qu'il ne les renvoyât avec une bonne somme d'argent, proportionnée au mérite de la personne, pour l'employer à l'acquisition de quelques bons Livres, pour se souvenir de lui. Il fonda une Ecole publique à Bishop-Aukland, & la renta de 24 Livres sterling par an, ce qui étoit plus qu'il ne fit jamais pour lui-même, n'ayant jamais fait d'acquisition pour lui-même. Il donna au Collége de St. Jean à Cambridge quatre ou cinq-cens Livres sterling pour acheter des Livres (36). (36) Idem p. 148. 149. Il remit à une Mlle. Place de Hurworth proche la Teise, dont le mari s'étoit malheureusement défait lui-même, tout son bien, estimé 2000 Livres sterling qui lui appartenoit par Confiscation en qualité de Comte Palatin de Durham, s'étant contenté de prendre 50 Livres Sterling pour une reconnoissance du Droit de la Comté Palatine, & il distribua cette somme parmi ses domestiques. Dans la première visite qu'il fit de son Diocése, étant à Berwick sur la Tweede, il remit à un Mr. Edouard Moore de Tweedmouth 300 Livres sterling d'amende, à laquelle il avoit été condamné pour Cause de libertinage aux Assises précédentes à Durham (37). (37) *Life of Bishop Morton. By R. B.* p. 110. 111.

[*X*] *Tempérant.*] Il ne mangeoit qu'une fois par jour, & ne mangeoit pas beaucoup, ni délicatement; il beuvoit peu, & sa boisson n'étoit pas forte; jamais entre les repas, sinon lorsque l'âge lui eut rendu plus d'humide nécessaire. Il étoit levé très-souvent pour vaquer à ses dévotions & à ses études avant quatre heures du matin, même après avoir passé quatre-vingt-ans; & cependant il se couchoit rarement avant dix heures, il avoit même alors toujours un Domestique pour lui lire quelque chose jusqu'à ce que le sommeil le surprît; il faisoit la même chose dans son carosse, en voyageant, pour ne pas perdre trop de tems pour ses études (38). (38) P. 30. 31.

[*Y*] *Modéré.*] Le Docteur Barwick nous apprend (39), (39) P. 153. que par rapport aux points controversés entre les Calvinistes & les Arminiens; il l'avoit trouvé toujours fort réservé dans ses discours; & que quoiqu'il eût une fort grande estime pour Calvin, il avoit néanmoins, dans une conversation avec Mr. Laurent Maydwell, où le Docteur étoit présent, témoigné beaucoup d'éloignement pour l'opinion de Calvin touchant la *Reprobation*.

[*Z*] *Il étoit sur-tout grand ami & patron du fameux Docteur Jean Donne.*] Nous rapporterons ici quelques particularités touchant ce célèbre Poëte & Théologien, tirées de la *Vie* de notre Evêque par *R. B. son Secretaire*, que nous n'avions pas vuë, lorsque nous avons fait l'Article de *Donne*. Cet Auteur rapporte (40), (40) P. 97 & *suiv.* que lorsque Mr. Donne se fut plongé lui-même dans un abîme de misère en épousant la fille du Chevalier George More, ce qui lui fit perdre sa place de Sécretaire du Grand-Chancelier Egerton, & qu'il eut dépensé presque tout son bien dans cette recherche, & se trouva réduit à une grande nécessité, parce qu'il lui naissoit tous les ans un enfant, le Docteur Morton lui conseilla d'embrasser l'Etat Ecclésiastique, & lui promit de lui résigner la Cure de Long-Marston dans la Province d'York, qui valoit deux cens Livres sterling de rente. „ Mr. Donne ne voulut pas „ acquiescer à cette proposition d'ami, mais l'écarta, dans „ l'espérance, sembloit-il, d'obtenir quelqu'autre chose, à „ quoi il se croyoit plus propre. Longtems après, ayant essuyé bien des traverses, il passa en France, où il s'appli- „ qua à la Jurisprudence; il écrivit d'Amiens (si je m'en sou- „ viens bien) au Docteur Morton, toujours son bon ami, „ pour lui demander, si de prendre le degré de Docteur en „ Droit, ne pourroit pas lui être utile & avantageux, pour „ pratiquer à Londres devant la Cour des [illegible] „ lui répondit, qu'à son avis le Ministère [illegible] „ Dieu seroit plus sûr, & lui conviendro[illegible] „ Sur cette réponse il discontinua ses étu[illegible] „ Il est certain que le Saint Esprit eut la [illegible] „ son changement, & l'inclina le plus à embrasser cette sain- „ te profession. J'ai vu moi-même, longtems après dans la „ chambre d'un de ses plus intimes amis à Lincoln's-Inn, „ son portrait tout enveloppé d'ombres obscures, de manière „ qu'on pouvoit à peine distinguer les traits, avec ces pa- „ roles, *Domine illumina tenebras meas*; prière qui fut accom- „ plie longtems depuis, lorsque sur les graves & puissantes „ sollicitations du Roi Jaques il prit les Ordres Sacrés...... „ J'ajoûterai seulement un trait de la maturité & de la viva- „ cité de son esprit: l'Evêque Morton lui ayant donné un „ jour une bonne somme en Or, présent qui lui étoit fort „ utile alors, lui dit, *tenez, Mr. Donne, prenez cela, l'Or* „ *est Restaurant*, Donne repartit sur le champ, *j'en doute* „ *Monsieur, je ne le restituerai jamais* *. Et je suis sûr qu'il „ ne l'a jamais fait".

* Il y a dans l'Anglois un jeu de mots qu'on ne peut rendre en François; *Gold is Restorative* dit l'Evêque; *Sir, I doubt I never shall restore it back again* repliqua Donne. R. D. T.

voient par conséquent aucun droit de prendre séance dans le Parlement; l'Evêque Morton avoit fait un discours contre ce Livre, en faveur de tous les Evêques présens, où il avoit taché de prouver la succession depuis les derniers Evêques Catholiques-Romains, *qui ordonnérent les premiers Evêques Protestans à la tête de Cheval dans Cheapside.* La-dessus notre Prelat dressa une Protestation, où il déclaroit qu'il n'avoit jamais fait un tel discours, & qu'il avoit toujours regardé l'Histoire de la Consécration à l'Auberge de la Tête de Cheval, comme une imposture; cette Protestation étoit datée du 17 Juillet 1658, attestée par divers Témoins & par un Notaire Public; il y avoit trois Attestations annexées, la premiére des Evêques de Londres, de Bath & Wells, d'Ely, d'Oxford, de Rochester & de Salisbury; la seconde de divers Seigneurs; & la troisiéme de Henri Scobel, Clerc du Parlement; déclarant toutes, qu'il étoit faux qu'on eût présenté un tel Livre à la Chambre Haute, & que l'Evêque Morton eût fait un semblable discours (z). (z) Voy. Barwick p. 101-121.

MOSS (ROBERT) Doyen d'Ely, nâquit à Gillingham dans la Comté de Norfolk vers l'an 1667, de Mr. Robert Moss, Gentilhomme aisé, dont il étoit le fils aîné. Il commença ses études dans l'Ecole de Norwich sous Mr. Jean Burton; & il entra dans le Collége de Bennet à Cambridge au mois d'Avril 1682, sous la direction de Mr. Jean Corey. Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 168½, & fut élu Membre de son Collége n'étant encore que jeune Bachelier, le Docteur Spencer, Doyen d'Ely, pour lors Principal du Collége, ayant une haute estime pour son mérite. Le 26 Décembre 1688 il fut ordonné Diacre dans l'Eglise Paroissiale de St. Dionis Back-Church à Londres, par le Docteur Jean Lake, Evêque de Chichester. En 1689 il se fit recevoir Maître-ès-Arts, & le 21 Septembre de l'année suivante, le Docteur Thomas Tenison, alors Evque de Lincoln, lui conféra à Bugden l'Ordre de Prêtrise (*a*). Il continua à se distinguer par des preuves redoublées de sa rare capacité [*A*]. Après avoir soutenu des Thèses de Théologie dans les Ecoles en 1696, pour prendre le degré de Bachelier en Théologie, il ne laissa pas la même année, à une promotion publique qui se fit, d'entrer volontairement une seconde fois en lice à Ste. Marie, où la cérémonie se faisoit avant la fondation de la nouvelle Maison appellée *Regent-House*, & dans ces deux occasions il parut d'une maniére, dont on fut généralement satisfait [*B*]. Il occupa sa place au Collége pendant plusieurs années, & y eut un bon nombre de disciples, qui profitérent heureusement sous sa conduite; il ne tint pas même aux vœux & aux efforts de plusieurs personnes, qu'il ne fut élevé à de plus hautes Dignités dans l'Université (*b*). Il ne manqua d'être élu Orateur que de deux ou trois voix [*C*]. La premiére vocation qui le tira de l'Université, fut celle de Prédicateur de la Société de Grays-Inn, qui le choisit le 11 Juillet 1698 pour succéder au Docteur Thomas Richardson Principal du Collége de St. Pierre à Cambridge; il conserva cette place jusqu'à sa mort, quoique dans les derniéres années de sa vie, lorsque ses infirmités ne lui permettoient pas d'officier lui-même, cette Savante Société, qui eut toujours une grande estime pour sa personne, lui permit de faire faire ses fonctions par un autre. Le 9 Janvier 1699 le Docteur Wake, Recteur de St. Jaques de Westminster, de concert avec les Chefs de la Paroisse, le nomma Prédicateur Adjoint. Il fut admis en qualité de Chapelain Ordinaire sous trois Régnes consécutifs [*D*], étant un des Chapelains de service lorsque la Reine Anne visita l'Université de Cambridge; le 16 Avril 1705, on le créa Docteur en Théologie en présence de cette Princesse. En 1708 les Paroissiens de St. Laurence-Jewry le priérent d'accepter leur *Lecture* du Mardi, à la place du feu Docteur Stanhope, Doyen de Cantorbery, qui venoit de résigner cette place". Le Docteur Moss la conserva jusqu'en 1727, qu'il s'en démit, à cause de ses infirmités, qui augmentoient (*c*). Le Docteur Charles Roderick, Doyen d'Ely, étant mort, la Reine nomma le Docteur Moss pour lui succéder, & il fut reçu par l'Evêque Moore le 30 Avril 1712. C'est-là la plus haute Dignité à laquelle il soit parvenu dans l'Eglise, mais non le dernier Bénéfice qu'il ait eu; car en 1714 le Docteur Robinson, Evêque de Londres, le pourvut du Bénéfice de Gliston ou Geddleston, petite Cure dans la partie Orientale de la Comté de Hertford. Son tempérament avoit été extrêmement affoibli par de fréquens & violens accés de goûte, dont il avoit été attaqué assez jeune: il essaya de s'en délivrer par l'usage d'un remède dont le Souffre étoit un des principaux ingrédiens, plusieurs personnes s'en étoient servies avant lui avec succès, & on le vantoit beaucoup: il sembla effectivement pendant quelque tems que ce remède l'avoit parfaitement guéri, mais on attribua à l'usage qu'il en avoit fait, le malheur qu'il eut de devenir perclus de tous ses Membres dans les derniéres années de sa vie. Et comme on commençoit même à craindre que son esprit & sa mémoire n'en souffrissent encore davantage en peu de tems, & qu'il ne restât que l'ombre de ce qu'avoit été le Docteur Moss, on eut quelque sujet de se consoler de sa perte, par cette considération, qu'il n'avoit pas survécu à lui-même. Il mourut le 26 Mars 1729 dans la soixante-troisiéme année de son âge, sans laisser d'enfans; outre qu'il eut soin de pourvoir suffisamment à l'entretien de sa Veuve, il fit divers Legs, & institua son Héritier Mr. Charles Moss, fils du troisiéme de ses freres, alors Etudiant au Collége de Gonvile & de Caius à Cambridge. Il fut enterré dans le Presbytére de la Cathédrale d'Ely, où l'on enterre ordinairement les Evêques, les Doyens, & les Prébendiers (*d*). Nous donnerons son caractére ci-dessous [*E*]. Ou-

(*a*) Preface to his *Sermons and Discourses on Practical subjects.* Vol. I. p. 1-11. Lond. 1626. in-8. On croit que cette *Préface* est de la main du Docteur André Snape, Principal du Collége du Roi à Cambridge.

(*b*) Ibid. p. 11. 12.

(*c*) Ibid. p. 12-17.

(*d*) Ibid. p. 17-21.

[*A*] *Il continua à se distinguer par des preuves redoublées de sa rare capacité.*] Il s'acquit la réputation d'être un des plus habiles de ce tems-là dans toutes sortes d'exercices publics, Académiques & autres. Ses Sermons à Ste. Marie attiroient toujours une foule d'Auditeurs, & il n'y en avoit pas moins à ses Disputes dans les Ecoles; il y faisoit paroître une grande netteté & beaucoup de précision, il raisonnoit juste & solidement quand il défendoit une question, & poussoit ses Objections avec une grande subtilité quand il faisoit le rôle d'Opposant; s'exprimant toujours d'une maniére aisée & coulante, dans les termes Latins les plus propres & les plus significatifs (1).

[*B*] *Dans ces deux occasions il parut d'une maniere dont on fut généralement satisfait.*] Une des Thèses qu'il soutint fut, *Jesum Christum esse verum Deum est Doctrina creditu ad salutem necessaria*, contre la doctrine d'Episcopius sur ce sujet. L'autre Thèse qu'il défendit étoit, *Transubstantiatio non est æque credibilis, ac Trinitas Personarum in Divinâ Essentiâ.*

[*C*] *Il ne manqua d'être élu Orateur, que de deux ou trois voix.*] „ Il est incontestable, dit *l'Auteur de la Préface citée* „ *ci-dessus*, qu'il avoit tous les talens naturels & acquis, né„ cessaires pour remplir cette Charge, d'une maniére pro„ pre à faire honneur à l'Université, & à lui-même, si le „ choix fût tombé sur lui. Et tous ceux qui se donneront „ la peine de se rappeller ce qui s'est passé dans ce tems-là, „ conviendront aisément que cette affaire ne lui fit pas „ le moindre tort, non plus qu'aucune autre de cette na„ ture".

[*D*] *Il fut admis en qualité de Chapelain Ordinaire sous trois Régnes consécutifs.*] Du Roi Guillaume III. le 30 Avril 1701. De la Reine Anne le 9 Juillet 1702. Et du Roi George I. le 28 Octobre 1715.

[*E*] *Nous donnerons son caractére ci-dessous.*] Le voici dans les propres termes de l'Auteur de la Préface que nous avons déja citée (2). „ C'étoit un homme bien fait, qui avoit les „ inclinations nobles, d'un caractére doux, affable, bien„ faisant, sans aucun mélange d'aigreur, n'étant ni chagrin, „ ni vetilleux, ni critiqueur, ni présomptueux; il avoit „ quelque chose de si engageant & de si propre à gagner le „ cœur dans sa conversation, qu'à peine a-t-il jamais perdu „ un ami, qu'on sache, qui eût été une fois bien lié avec „ lui. Il étoit franc, ouvert, généreux, ignorant tout ar„ tifice

(1) *Preface to his Sermons* &c. Vol. I. p. 10. 11.

(2) P. 21. 22.

Outre ses *Sermons & Discours Moraux*, imprimés à Londres VIII. Volumes in-8, on lui attribue une Brochure qui a paru en 1717, intitulée: *Le Rapport justifié contre les faux Rapports; ou Défense des Evêques, & du Clergé de la Chambre Basse de la Convocation; dans une Lettre d'un Membre de cette Chambre à l'Orateur, touchant leurs derniéres délibérations sur les Ecrits de l'Evêque de Bangor. Avec une Apostille, contenant un petit nombre de Remarques sur la* Lettre au Docteur Sherlock. On trouve une Ode Latine de sa façon dans les *Mæstissimæ ac lætissimæ Academiæ Cantabrigiensis Affectus decedente Carolo II. succedente Jacobo* II. & un Poëme Latin, avec une Ode Angloise dans les *Lacrymæ Cantabrigienses in Obitum serenissimæ Reginæ Mariæ*. Il a fait outre cela plusieurs autres Piéces en vers, qui n'ont jamais été imprimées, dont nous en insererons une (*e*) dans les Remarques [*F*].

(*e*) Communiquée par le savant Mr. Zacharie Grey, Docteur en Droit, & Recteur de Houghton-Conquest dans la Comté de Bedford. [Outre la Piéce Latine que je rapporte, il y en a deux Angloises dans l'Original, que j'ai cru pouvoir supprimer à cause de leur longueur; l'une est une Paraphase du Cantique de Moyse Exod. XV. & l'autre est une Piéce pour le tems du Carême; une Traduction en Prose ne donneroit pas aux Lecteurs une juste idée de la Poësie de l'Auteur. *Not. du Trad.*]

„ tifice & tout déguisement. Quelque profond qu'il fût „ dans les Sciences, il étoit néanmoins si peu réservé dans „ le commerce ordinaire de la Vie, que vous voyez le fond „ de son ame. Il affirmoit, & vous lui ajoûtiez foi; il pro„ mettoit, & vous comptiez sur sa parole; vous le connois„ siez, & vous l'aimiez. Il étoit fort communicatif tant de „ son bien que de ses lumiéres, bienfaiteur libéral envers „ les personnes en nécessité, guide plein d'affection pour „ ceux qui le consultoient; ayant été le Directeur de plu„ sieurs jeunes Théologiens dans le cours de leurs études, „ & ayant décidé avec beaucoup de jugement & de probité „ quelques cas de Conscience sur des sujets fort délicats, „ qu'on lui avoit proposés".

[*F*] Nous en insérerons une dans les Remarques.] *In doctissimi* Sherlocci *Librum nuper editum de Usu ac Fine Doni Prophetici, nec non Prædictionum maximè memorabilium, per continuatam ab initio usque seculorum seriem.*

Sherlocce, *macte sis eximiis Dotibus!*
Est Ingenî tibi Vis ignea & enthea;
Vel es Propheta, vel Prophetæ proximus,
Et particeps Consilii & interpres sacri.
Res abditas tam familiariter aperis.
Dilucidis verbis res tenebrosissimas;
Ratione cogis, ut credam Mysteriis;
Ut Christianus sim, non suades sed adigis.
Cur Christianus sim, ita monstras planissimè.
Sherlocce, *Macte sis eximiis Dotibus!*
Nec digna te speres, ut mos est seculi,
Honoris & Pretium, laturus hic Præmia:
Tanta Indoles (nec fas) vulgare nil sapit,
Mortale nil spirat, sed longè transvolat:
Scientiæ interpres certè Propheticæ
Meretur, & feret, Prophetæ præmium.
Procul relictis terrenis honoribus,
Ad altiora pertendens & ardua,
Lucem perennè è fonte lucis hauriet,
Atque inde totus Gloriâ circumfluet,
Et sempiternis Gaudiis augebitur.
Hæc una merces est eximiis dotibus,
Quæ cœlitus datæ petunt cœlestia.
Utenda quæ rectè, fruenda quæ dedit;
Sic sua remunerat Deusque munera.

R. M. *ætatis anno* 59. *Christi* 1726.

MOYLE (Gautier) savant Ecrivain Anglois du XVIII. Siécle, étoit d'une bonne famille de la Province de Cornouaille, où il naquit en 1672, du Chevalier Gautier Moyle. Après avoir fait de considérables progrès dans les Humanités, on l'envoya à Oxford, d'où il passa au Temple, où il s'attacha à ce qu'il y a de plus grand & de plus vaste dans l'étude de la Jurisprudence, & sur-tout à ce qui pouvoit lui bien faire connoître la Constitution du Gouvernement d'Angleterre (*a*). Il entra dans le Monde avec un zéle inébranlable pour des Rois Protestans, & avec un grand mépris pour les gens capables de s'imaginer, que les Libertés du Royaume, & la Réformation, pourroient se maintenir sous un Monarque Papiste; & il ne s'écarta jamais le moins du monde de ces sentimens (*b*). En 1697 il travailla conjointement avec Mr. Trenchard à une Brochure (*c*) intitulée: *Argument qui prouve que d'avoir toujours une Armée réglée sur pied est une chose incompatible avec un Gouvernement libre, & absolument destructive de la Constitution de la Monarchie Angloise.* La même année il traduisit du Grec en Anglois, à la priére du Docteur Charles Davenant, le *Traité de Xénophon touchant les moyens d'augmenter les Revenus d'Athénes* [*A*], qui se trouve à la suite des *Discours* ou *Traités* du Docteur Davenant, *sur les Revenus publics & sur le Commerce d'Angleterre*, imprimés à Londres en 1698 en deux Volumes in Octavo; voici ce que ce Docteur dit p. 34. & 35. du travail de Moyle: „ Ce Traité a été mis en Anglois „ par un jeune Gentilhomme, dont le savoir & la maturité d'esprit promettent infiniment pour la suite, „ puisqu'il a fait voir par ce premier Essai, qu'il posséde également bien & la Langue Grecque & la nô„ tre. On espére que son exemple animera d'autres personnes de son âge, de son rang, & bien par„ tagés du côté de la fortune, à s'appliquer à l'étude de ce qui regarde le Commerce & les Revenus „ de leur Pays. L'Original est extraordinairement estimé de tous les Savans, & le Lecteur trouvera „ que Xénophon n'a rien perdu dans cette Version". Il fut quelque tems Député au Parlement, où il se conduisit toujours en homme d'honneur & desintéressé; s'appliquant beaucoup à tout ce qui pouvoit contribuer à avancer & à mettre sur un bon pied le Commerce du dedans & du dehors; aussi-bien qu'à examiner comment on pouvoit employer les Pauvres; article qui a une si grande liaison avec l'accroissement du Commerce au-dedans du Royaume [*B*]: il se donna de grandes peines pour faire passer un Bill

(*a*) *Some Account of Mr. Moyle and his Writings. By Anthony Hammond* p. 3. A la tête des Oeuvres de Moyle de l'édit. de 1727. à Londres in-8.

(*d*) Ibid. p. 4.

(*c*) Ibid. p. 5.

[*A*] *Il traduisit du Grec en Anglois ...... le Traité de* Xénophon touchant les moyens d'augmenter les Revenus d'Athénes.] Dans l'Epître dédicatoire au Docteur Davenant, Mr. Moyle parle en ces termes. „ L'intérêt général d'une „ Nation, doit être l'objet des soins, des réflexions, des „ recherches de tous les Particuliers qui la composent. Cha„ cun doit y contribuer de sa part; & vos généreux efforts à „ cet égard, ont donné un exemple digne de l'imitation de „ tout le monde. C'est dans cette vuë que je vous présente „ cette Traduction du Traité de Xénophon sur le sujet des „ *Revenus* & du *Commerce*; & je m'imagine qu'il ne vous „ sera rien moins que desagréable, de voir vos propres & „ excellentes Observations sur ces matiéres, confirmées par „ l'autorité d'un des plus grands-hommes que l'Antiquité „ ait produit, & le seul des anciens Auteurs qui nous reste „ là-dessus. Vous admirerez la force & la solidité de ses „ Observations, l'exactitude de ses Calculs, la justesse & la „ liberté de ses pensées, qui ne se renferment pas dans les „ bornes étroites des factions & des partis; & la force de son „ jugement & de son éloquence dans un âge aussi avancé. „ On trouve dans ce Traité en termes exprès, ou on peut „ les en déduire naturellement, les Régles générales pour „ l'augmentation des richesses & du Commerce. Cette ad„ mirable Maxime que *la véritable Richesse & la vraie Gran„ deur d'une Nation consiste dans le grand nombre des Habitans „ bien employés*, se trouve inculquée par-tout dans ce Trai„ té. Et je crois que Xénophon est le premier Auteur qui „ ait fait usage de l'Arithmétique politique, ou de l'art de „ raisonner sur les choses par des figures, qui a été cultivé avec „ succès par quelques habiles gens de notre Nation, & por„ té à son plus haut degré de perfection par vos heureuses „ recherches. A l'égard de ma Traduction, j'ai mieux aimé „ rendre le sens & la pensée de mon Auteur, que ses phra„ ses & ses expressions. La pureté, la [illegible] „ plicité naturelle de son stile sont des gr[illegible] „ resse & la barbarie de nos Langues mo[illegible] „ tent point d'imiter. Je me flatte que [illegible] „ fidéle & exacte; s'il s'y trouve quelque[illegible] „ Lecteur de me les pardonner. J'ai ajoûté quelques Notes „ Historiques pour éclaircir plusieurs difficultez touchant les „ Loix & les Coutumes des Grecs".

[*B*] *S'appliquant beaucoup à tout ce qui pouvoit contribuer à avancer & à mettre sur un bon pied le Commerce du dedans & du dehors, aussi-bien qu'à examiner comment on pouvoit employer les Pauvres, article qui a une si grande liaison avec l'accroissement du Commerce au-dedans du Royaume.*] Mr. Antoine Hammond observe (1), qu'en 1704 il se trouva à une fois trois *Bills* sur le tapis dans le Parlement, qui regardoient les Pauvres; & que néanmoins on a fait fort peu de chose jusqu'à-présent, sur un article si essentiel au Bien public; il ajoûte qu'à cette occasion Mr. Moyle remarqua dans la Chambre des Communes: „ Que quoique la Religion & l'Intérêt gouvernent „ le

(1) *Some Account of Mr. Moyle and his Writings*, p. 29.

Bill pour encourager les Gens de Mer, & pour monter plus promptement la Flotte Royale [*C*]. Il se retira ensuite à sa Terre à Bake dans la Province de Cornouaille, où il se livra avec beaucoup d'ardeur à l'étude; il y mourut le 9 Juin 1721 âgé de quarante-neuf ans. Mr. Thomas Serjeant publia à Londres en 1726 en deux Volumes in Octavo; *The Works* &c. *Les Oeuvres de Gautier Moyle Ecuyer, dont aucune n'avoit encore paru* [*D*]. Cette Edition est dédiée à Mr. Joseph Moyle frere de l'Auteur. La Dissertation *sur le Miracle de la Légion Fulminante* fut attaquée par Mr. Thomas Woolston dans sa *Défense du Miracle de la Légion Fulminante, contre la Dissertation de Mr. Gautier Moyle.* Londres 1726 in-8; & par Mr. Guillaume Whiston dans une Brochure imprimée à Londres in-8. la même année, qui a pour titre, *De la Légion Fulminante, ou de la délivrance miraculeuse de Marc Antonin & de toute son Armée par les priéres des Chrétiens. Et de l'entrevuë d'Alexandre le Grand avec le Grand-Prêtre des Juifs à Jérusalem. A l'occasion des* Oeuvres de Mr. Moyle *imprimées depuis peu.* En 1727 il parut à Londres in-8, *The Whole Works* &c. *Toutes les Oeuvres de Mr. Gautier Moyle, publiées par lui-même. On a mis à la tête une Histoire de sa Vie & de ses Ecrits.* [☞ Rien ne paroissoit à Mr. Moyle indigne de ses Connoissances. C'étoit sa maxime, qu'il est nécessaire à quiconque s'applique aux Lettres, d'avoir une idée générale de tout. Il ne lisoit guère de Livre de quelque conséquence, qu'il n'en fît d'amples Extraits, & tous les Auteurs indifféremment ne lui sembloient pas mériter sa lecture. Quelque persuadé qu'il fût de l'utilité des Voyages, il ne sortit jamais de sa Patrie (*d*). On le soupçonna d'avoir peu de Religion. On verra dans les Remarques ce qui peut avoir donné lieu à ce reproche [*E*]. ADD. DU TRAD.]

(*d*) Voy. *Bibl. Angl.* Tom. XIV. P. II. p. 323.

„ le Monde, & que lorsque ces deux choses se trouvent en „ compromis, la plupart des hommes sacrifient leur Religion à leur Intérêt. Nous agissons néanmoins en Angleterre contre ces deux principes pour ce qui regarde le soin „ de pourvoir aux besoins des Pauvres; en ne soulageant „ point tous ceux qui sont réellement dans l'impuissance, & „ en n'employant point tous ceux qui seroient en état de „ travailler. Et que le Gouvernement étoit responsable pour „ tous ceux qui se trouvoient réduits à la dure & criminelle „ nécessité de mendier ou de voler".

[*C*] *Il se donna de grandes peines pour faire passer un Bill, pour encourager les Gens de Mer, & pour monter plus promptement la Flotte Royale.*] Mr. Hammond nous dit (2), que Mr. Moyle étoit d'opinion que l'on pouvoit donner tant & de si puissans encouragemens à nos Mariniers, que la Couronne manqueroit aussi peu de Matelots, que d'Officiers pour recevoir les Revenus. Il fit dans ce tems un compte selon lequel il y avoit environ 20000 Officiers de Mer, & environ 150000 Matelots, en tout 170000. Il concluoit que si l'on exemptoit un nombre suffisant de ces gens-là des arrêts personnels, & d'être détenus en prison; si on les affranchissoit des services de Paroisse, & à quelques égards des charges Paroissiales; si l'on avoit soin peu-à-peu de les pourvoir de logemens commodes; si on leur payoit toujours leurs gages en argent, ou en billets courans, & recevables partout; si, dis-je, on accordoit aux Mariniers ces priviléges & d'autres de la même nature, la Nation ne pourroit jamais manquer de Matelots pour monter la Flotte du Roi.

(2) Ibid. p. 30, 31.

[*D*] *Les Oeuvres de Gautier Moyle Ecuyer.*] On trouve dans le premier Volume. I. Un *Essai sur la Constitution du Gouvernement de Rome*; en deux parties. II. *Remontrance au Grand-Juré à Lescard, en Avril* 1706. III. *Lettres au Docteur* Guillaume *Musgrave à Exeter.* IV. *Dissertation sur le tems où fut composé le Philopatris, Dialogue attribué à Lucien, en plusieurs Lettres à Mr. King.* V. *Lettres sur divers sujets écrites à Mr. Moyle, ou par lui.* Le second Volume contient I. *Remarques sur l'Histoire du Docteur Prideaux.* II. *Examen du Miracle de la Légion Fulminante, en plusieurs de Lettres de Mr. Moyle & de Mr. King.* Dans l'*Essai sur le Gouvernement de Rome*, notre Auteur, parlant de *Numa*, dit (3) que ce Prince „ écarta „ de son Systême de Religion toutes les extravagances & les „ absurdités des autres Législateurs (4). Il n'enjoignit point „ la foi de Contradictions & d'Impossibilitez, qui en faisant „ tort au Législateur ôtent créance à sa Religion (5). Il „ n'introduisit point aussi aucuns sentimens qui fussent indignes des Dieux, & incompatibles avec la Nature Divine. „ Enfin il ne multiplia point les Articles de Foi, dont le „ grand nombre produit les Schismes & les Hérésies dans „ l'Eglise, & finissent par la ruine de la Religion. Car si „ l'on remontoit à l'origine des Schismes & des Hérésies, on „ verroit que tout tire sa source, de ce qu'on multiplie les „ Articles de Foi, & que l'on retrecit la Religion, en la „ chargeant de Symboles, de Catéchismes, & de subtilités „ sans fin, sur l'Essence, les Perfections, & les Attributs „ de Dieu. Tous les Hommes convenant des principes communs de la Religion, le Législateur peut exiger sans „ crainte la foi de ces principes; mais il ne doit pas aller „ plus loin, s'il veut conserver l'Uniformité dans la Religion. Car quelque opposées que soient des Loix positives aux inclinations du Genre-Humain, leur injonction „ produira rarement des Schismes; tant il est plus facile aux „ hommes d'agir contre leurs Passions, que de croire contre „ leurs Lumiéres. *Numa*, par une sage conduite, prévint „ toutes les factions & les divisions dans l'Eglise, en établissant seulement deux Articles de Foi (6), dont l'un „ étoit, que les Dieux étoient les Auteurs de tous les „ biens, dont jouïssent les Hommes (7); l'autre, que pour „ obtenir d'eux ces biens, il falloit leur rendre un Culte; „ dont l'essentiel consistoit à être innocent, bon & juste. „ C'étoient-là les deux Articles fondamentaux de la Religion Romaine, que Zaleucus semble avoir copiés dans „ l'établissement de sa République (8)." *Pour ce qui regarde le premier de ces Articles*, continue Mr. Moyle, *quoique les Grands-Hommes de l'Antiquité pour s'accommoder à l'Opinion & au Langage du Vulgaire parlassent de la Divinité au pluriel; cependant en des occasions sérieuses & solemnelles ils en parloient au singulier; sous les noms de τὸ Δαιμόνιον, ὁ Θεὸς, ou Deus* Optimus Maximus. *Quoique l'Unité de Dieu se puisse démontrer, comme son existence; & quoique ce Principe fût reçu non seulement de plusieurs Particuliers, & par des Sectes Philosophes, mais même par des Nations entiéres de l'Antiquité; néanmoins la flatterie pour faire honneur à la mémoire de leurs Bienfaiteurs, l'intérêt des Prêtres, l'Ignorance des Hommes, & plusieurs autres raisons introduisirent le* Polythéïsme *dans la Religion Nationale de la plupart des Peuples de la Terre. Quelques sentimens que* Numa *pût avoir de la Divinité, il est évident qu'il s'accommoda à la Théologie courante, & qu'il fit entrer la Pluralité des Dieux dans son Systême. Peut-être crut-il que la parfaite Unité de la Divinité étoit une Notion trop sublime, pour être reçuë dans un tems où le* Polythéïsme *avoit inondé toute la Terre; & où Moyse lui-même, quoiqu'inspiré de Dieu & secondé par la force irrésistible des Miracles, trouva beaucoup de difficulté à vaincre les Préjugés Vulgaires contre l'Unité de Dieu. Mais quoique cette parfaite Unité de la Divinité fût une Doctrine moins connuë dans le Monde, néanmoins l'Existence de Dieu & la Providence de quelques Puissances supérieures étoient reçuës parmi toutes les Nations civilisées (9). Le second Article est une conséquence naturelle du premier: & ainsi nous voyons la Théologie de Numa reçuë communément par tout le Genre-Humain. Pour la maniére de servir Dieu, il fit un Rituel pour diriger les Prêtres, dans les Cérémonies solemnelles de la Religion, sans néanmoins refuser de tolérer les autres maniéres.* Mr. Moyle remarque ensuite (10) que „ La Doctrine de l'Immortalité de l'Ame, encore „ que les Romains la reçussent, ne faisoit pas une partie de „ leur Religion. C'étoit plutôt un Problême de Philosophie „ (11) qu'un article de leur Théologie, lequel fut néanmoins „ toujours approuvé & appuyé par la République, comme „ une opinion très-utile à l'Etat. Si ç'avoit été une doctrine „ établie, *Véturie* n'en auroit pas parlé d'une maniére si douteuse, dans le discours qu'elle fit à *Coriolan* (12), & *César* „ ne s'en seroit pas non plus moqué en plein Sénat (13). „ J'ai du panchant à croire que Pythagore apporta d'abord „ cette Doctrine de Gréce en Italie, d'où elle passa à Rome (14). Elle n'y fut reçue néanmoins d'abord que comme une chose plausible; qu'on mettoit dans le même rang „ que quantité de Fables, d'Histoires sacrées, & de Traditions, que les Poëtes avoient débitées. Polybe (15) blâme „ fort ceux qui se faisoient une affaire d'ôter cette opinion au „ Peuple". Notre Auteur dit ensuite (16) que *Numa* en donnant des *principes assez étendus à sa Religion* prévint toutes les Hérésies par rapport aux Articles Fondamentaux, & donna une entiére liberté de conscience pour ce qui regardoit la forme particuliére du Culte Divin (17). „ Ce généreux „ principe de tolérer toutes les Religions dans la République, fut plus que tout autre chose ce qui rendit son Systême propre, pour le principal dessein de son Gouvernement. Le commencement & les progrès de la Grandeur „ Romaine furent uniquement dûs à une grande affluence „ de gens, qui se rendirent de toutes parts à Rome (quoiqu'ils eussent des Cérémonies & des Coutumes différentes „ de celles des Romains) & qui ne s'y seroient jamais établis, si on ne leur eût permis le libre exercice de leurs „ Religions particuliéres. Il est vrai que les Romains prenoient beaucoup de précautions, pour ne pas admettre de „ nouvelles Cérémonies dans leur Religion Nationale (18), „ & il y a dans leur Histoire plusieurs exemples de défenses „ des Magistrats d'innover rien dans la Religion (19); mais „ ces ordres ne s'étendoient pas aux opinions & aux dévotions particuliéres, comme il paroit par le Decret du Sénat pour supprimer les Bacchanales; chacun pouvoit, en „ en demandant la permission au Sénat, les célébrer chez „ lui; mais on ne vouloit pas qu'il y eût des Assemblées publiques de Bacchanales, que l'on regardoit comme une „ Ecole Publique de débauche, & comme dangereuse pour „ l'Etat (20)".

☞ [*E*] *On le soupçonna d'avoir peu de Religion: On verra dans les Remarques ce qui peut avoir donné lieu à ce reproche.*] Mr. de la Chapelle nous apprend (21), qu'on trouve dans le II. Volume des Oeuvres de Mr. Moyle, que quelqu'un ne craignoit point de lui en faire indirectement le reproche. „ Cependant, *ajoûte le Journaliste*, ce reproche n'étant fondé que sur la mauvaise opinion qu'il témoignoit pour la „ bonne-foi des premiers Défenseurs du Christianisme, qui, „ à son avis, avoient mêlé, sans jugement, dans leurs Apo-

(3) P. 12 & seqq.

(4) Plutarch. p. 113. Dionys. p. 91.

(5) Ibid. p. 64.

(6) Cicero de Legib. L. II. C. 1.

(7) Dionys. p. 92. 67. 255.

(8) Diod. Sic. L. XII. p. 84.

(9) Cicero Tusc. Quæst. L. II.

(10) P. 16. 17.

(11) Juvenal. Sat. 2.

(12) Dion. p. 126.

(13) Sallust. in Cat.

(14) Cicero Tusc. Quæst. Lib. I.

(15) L. VI. Cap. 64. Amst. 1670. in-8.

(16) P. 19.

(17) Dion. p. 68.

(18) Liv. L. IV. c. 30.

(19) Valer. Max. L. I. c. 3. L. XXV. c. 1.

(20) Liv. L. XXXIX. c. 18.

(21) Bibl. Ang. Tom. XIV. P. I. p. 18.

logies, le fort & le foible, le vrai & le faux, le Roman avec l'Histoire, ce reproche, dis-je, n'ayant d'autre fondement réel que celui-là, on pouvoit outrer la conséquençe que l'on en tiroit à son desavantage. Aussi ne manqua-t-il pas dans cette occasion de se défendre avec force". Mr. Le Clerc paroit avoir cru qu'on faisoit tort à Mr. Moyle. „ J'ai ouï, *dit-il* (22), mal parler de ce savant & honnête-homme, comme s'il avoit eu du panchant au *Libertinage*, comme l'on disoit. Mais je ne trouve rien, dans ces deux Volumes, qui s'en ressente, & je croirai que l'on fait tort à un homme aussi éclairé que Mr. Moyle, jusqu'à ce que je voye le contraire très-clairement". Mr. de la Chapelle nous développe plus en détail ce qui pourroit réellement faire naître quelques soupçons (23). „ La premiére Piéce du I. Volume, où l'Auteur examine l'ancien *Gouvernement de Rome*, n'est pas celle qui donnera le moins de prix à l'Ouvrage pour en assurer le débit. Il y régne certain goût anti-Ecclésiastique & anti-tyrannique, qui entre assez dans celui de tout notre siécle, & je ne voudrois pas assurer que ce ne fût point ce Morceau, répandu Manuscrit dans le Monde, qui parut appuyer les bruits que les Ennemis de l'Auteur faisoient courir sur sa Religion. En parlant de celle de l'ancienne *Rome*, qu'il vante beaucoup, il glisse quantité de traits, où l'on croit entrevoir une allusion qui ne fait pas toujours honneur au Christianisme. Tout le monde a même pu se choquer de l'usage qu'il fait de quelques mots qui sont consacrés à la Religion des Chrêtiens. Celui d'*Eglise*, par exemple, est toujours un de ces mots distinctifs, & incommunicables, dont nos Auteurs, anciens & modernes, ont entiérement attaché l'idée à la Connoissance du vrai Dieu, & à la profession d'une Redemption promise ou donnée. Mr. Moyle méprise cet usage de toutes les Communions, & de tous les siécles. Chez lui l'*Eglise* est une Société Religieuse, ou une Religion, quelle qu'elle soit, polythéïste, idolâtre, n'importe. J'avoue que ce n'est pas une de ces nouveautés, auxquelles on se fait sans peine; & lorsqu'on entend cet Auteur parler de l'*Eglise Romaine*, on se sent quelque répugnance à croire qu'il désigne par-là un tems de Paganisme. Cependant cette expression revient à toute heure chez lui dans ce sens . . . . . . A cette considération, qui peut rendre sa Religion suspecte, on devroit peut-être ajoûter le cas qu'il semble faire de *Machiavel* . . . . . par-là Mr. Moyle peut avoir donné prise à des gens irrités contre lui pour d'autres raisons". Il me semble que si l'on avoit quelques soupçons à concevoir, les traits répandus dans l'Essai sur le Gouvernement de Rome seroient les plus propres à les faire naître: mais d'un autre côté qui ne fait que l'envie de dire quelque chose de neuf & de singulier, engage quelquefois à lâcher des choses dont on n'apperçoit pas les conséquences, il vaut donc mieux suspendre son jugement, que d'en porter un trop précipité. REM. DU TRAD.

(22) *Bibl. Anc.&Mod.* T. XXVII. P. I. p.207.

(43) *Bibl. Angl.* ubi supra. p. 143-146.

N.

NADIR (Chah) a été un de ces Hommes extraordinaires, que la Providence suscite quelquefois pour être les instrumens des grandes révolutions dans les Empires du Monde. Son premier nom étoit *Nadir Koul*, qui signifie l'Esclave rare (*a*). Il nâquit à Calot, dans la Province de Khorasan, une des plus Orientales de la Perse [*A*], & exposée aux incursions des Tartares Eusbegs [*B*]. Son pére étoit un des principaux entre les Afchars, Tribu Turcomane, & Gouverneur du Fort de Kielat, dont le Gouvernement avoit été héréditaire dans sa famille depuis longtems (*b*). Nadir étant encore mineur quand son Pere mourut, son Oncle se chargea de sa tutéle, & prit possession du Gouvernement en son nom. Devenu majeur Nadir réclama ses droits, mais inutilement [*C*]. Se voyant ainsi exclus de ses justes prétentions, & ne pouvant se résoudre à vivre dans la dépendance, là où il devoit commander, il résolut de quitter le lieu de sa naissance, & sous prétexte d'un pelérinage, il se rendit à Mechehed Ville du Khorasan [*D*], où il se mit au service du Begler-Beg, qui gouvernoit la Province. Mr. Fraser dit (*c*), que ce fut en qualité de Sous-Maître des Cerémonies. Il ne fut pas longtems sans se faire connoître pour un homme intelligent & courageux, desorte que le Gouverneur lui donna une Compagnie de Cavalerie; & ayant toujours fait paroître beaucoup de bravoure & d'habileté en diverses occasions contre les Eusbegs, qu'il eut le bonheur de battre, toutes les fois qu'il les attaqua, le Begler-Beg l'éleva au grade de *Min-Bacchi* ou Commandant de mille hommes (*d*). Il se conduisit avec tant de dextérité dans ce Poste, qu'il obtint en 1720 le commandement des Troupes, destinées à s'opposer aux Eusbegs, qui avoient fait une nouvelle irruption, & remporta sur eux une victoire complette [*E*]. Le Begler-Beg, charmé de cette action, en écrivit au Roi,

(*a*) Otter *Voyage en Turquie & en Perse.* T. I. p. 298.

(*b*) Fraser *the History of Nadir Shah.* Apud *Biblioth Brit.* T. XX. p. 133.

(*c*) Ibid. p. 134.

(*d*) Idem Ibid & Otter *loc. cit.* p. 299.

[*A*] *Il nâquit à Calot dans la Province de Khorasan, une des plus Orientales de la Perse.*] Le lieu de la naissance de Nadir est appellé *Calot* dans les extraits de l'Ouvrage de Mr. Fraser, mais je soupçonne que c'est le Fort même dont son Pére étoit Gouverneur, & que Mr. Otter nomme *Kielat.* Quoi qu'il en soit il étoit né dans la Province de Khorasan * qui, selon Mr. Otter (1), confine à l'Est au Sidgistan, de même qu'à une partie de l'Inde, au Nord à Mavera-ul-Nehre & au Turkistan, à l'Ouest aux deserts qui aboutissent à l'Irak-Adgen, & au Taberistan, au Sud à ceux qui s'étendent du côté du Fars & du Kirman. Sa figure est presque quarrée, sa longueur se prend de Damgan jusqu'à l'eau d'Amou, & sa largeur de Zerendje jusqu'à Diurdjan. Ses principales Villes sont Nichabour, Herat, & Balkhe. La premiére en étoit autrefois la Capitale, aujourd'hui c'est la seconde. L'air du Khorasan est bon, & les eaux y sont saines. Les peuples y sont de bonne complexion, robustes, & spirituels: mais ce Pays a été tellement dépeuplé par les fréquentes courses des Eusbegs, que Nadir Chah, pour le repeupler, s'est vu dans la nécessité d'y faire conduire des hommes & des femmes des autres Provinces.

[*B*] *Exposée aux incursions des Tartares Eusbegs.*] Eusbeg signifie à la lettre son propre maître, ou libre & indépendant. C'est le Peuple de l'ancien Touran, qu'on appelle aujourd'hui Mavera-ul-Nehre, ou le Pays au-delà du Fleuve, & l'on entend par ce fleuve le Dgeihoun, qui est l'Oxus des Anciens. Ce Pays a pour bornes du côté de l'Ouest le Khorasane, à l'Est l'Inde, au Sud le Dgeihoun, & au Nord le Turkistan. Il est situé entre deux fleuves, savoir le Dgeihoun, & le Seihoun, qui est le Jaxartes des Anciens, & qu'on appelle aussi la Riviére de Chache. Le Dgeihoun est tellement gelé en Hiver, que des Armées peuvent le passer sur la glace. C'est ordinairement le tems que prennent les Eusbegs pour faire leurs incursions dans le Khorasan. Ils sont beaux, bienfaits, & spirituels. Il y a entre eux & les Persans une haine implacable, fondée tant sur les contestations que le voisinage occasionne, que sur la diversité de Religion, les Eusbegs étant Sunnis, & les Persans Chias. Cette haine a de tout tems causé entre ces deux Nations des inimitiés & des guerres sanglantes, dont le Khorasan a le [illegible]ment (2).

[*C*] *Devenu majeur, Nadir réclama ses Droits, mais inutilement.*] Son Oncle accoutumé au commandement ne jugea pas à propos de s'en dessaisir, il fit semblant de trouver Nadir trop jeune pour un Emploi aussi important. Il insinua même aux Afchars, que ce jeune Homme étoit d'un naturel farouche & tyrannique, qui devoit leur faire craindre les plus mauvais traitemens, s'il venoit à commander. Les Afchars, qui étoient fort contens de la maniére dont l'Oncle les gouvernoit, le priérent de continuer à être leur Chef, & déclarérent, qu'ayant une experience suffisante de sa capacité & de sa douceur, ils ne vouloient pas courir risque de se soumettre au Neveu (3). Ce n'est pas la premiére fois qu'un Tuteur adroit a su s'emparer de la place qui appartenoit à ses Pupiles. On sait ce qui arriva aux Fils d'Ancus Martius, quatriéme Roi de Rome: ce Prince, trompé par les belles qualités de Tarquin, surnommé l'ancien, le nomma Tuteur de ses enfans, & l'habile Tuteur trouva moyen de se faire élire Roi au préjudice de ceux dont les intérêts lui avoient été confiés (4).

[*D*] *Sous prétexte d'un Pélerinage il se rendit à Mechehed, Ville du Khorasan.*] Cette Ville est nommée dans la Rélation de Mr. Fraser, *Meschud*; mais Mr. Otter, qui paroît avoir été fort attentif à donner aux lieux de l'Orient leur vrai nom, l'appelle *Mechehed*, & nous apprend (5) que c'étoit autrefois un Village du Canton de Tous. Un des douze Imams nommé Ali, fils de Mousa-Rida, y ayant été enterré l'an de l'Hégire 203, ce Village appellé Senabad est depuis fameux sous le nom de Mechehed, qui a été donné à tout le Canton. Haroun le Rechid y est aussi enterré. On trouve à un endroit appellé Noukan des mines de Turquoises & de Jaspe. Dgemchid fut le premier fondateur de Tous. Tous, fils de Noudir, l'ayant rétablie après sa ruine, lui donna son nom. Il y a un fameux Canton de douze lieuës de long, sur cinq de large, planté de vignes & de figuiers. Abas, surnommé le Grand, ayant fait de Mechehed un lieu de pélérinage, cette Ville devint insensiblement considérable, & il paroît que dans le tems dont il s'agit, le Begler-Beg ou Gouverneur de la Province y faisoit sa résidence.

[*E*] *Il se conduisit avec tant de dextérité dans ce poste, qu'il obtint, en 1720, le commandement des Troupes destinées à s'opposer aux Eusbegs . . . . . & remporta sur eux une victoire complette.*] Mr. Fraser me fournira le commentaire de ce Texte (6). Nadir se fit aimer & respecter de ceux qu'il choisissoit pour se familiariser avec eux; mais les autres, avec qui il vivoit avec plus de réserve, faisoient peu de cas de lui. Il déguisa soigneusement son ambition, & quoique résolu à profiter des occasions pour pousser sa fortune aussi loin qu'il pourroit, il évita de laisser rien échapper, qui pût donner le moindre ombrage, & le moindre sujet de plainte à ses Supérieurs; témoignant toujours, qu'il étoit très-content de son sort. Mais il tâcha de mettre à profit l'occasion qui se présenta en 1720. Les Eusbegs firent alors une irruption dans le Khorasan, avec un Corps de douze mille hommes de Cavalerie. Le Begler-Beg, qui n'avoit sur pied qu'environ quatre mille Chevaux, & deux mille hommes d'Infanterie, tint Conseil de Guerre sur les mesures qu'il y avoit à prendre dans les circonstances où l'on se trouvoit. Les plus hauts Officiers furent tous d'avis, qu'il y auroit de la témérité à aller attaquer l'Ennemi avec des forces qui n'étoient pas suffisantes pour lui faire tête, & que le Begler-Beg s'exposeroit à la disgrace du Roi, s'il entreprenoit une Expédition, dont il n'y avoit guere d'apparence qu'on pût se promettre un heureux succès. Le Begler-Beg déclara, qu'il ne pouvoit se résoudre à demeurer simple spectateur des ravages que faisoient les Tartares, qu'il vouloit tenter fortune, & marcher lui-même contre l'ennemi. Nadir, quoique ce ne fût pas encore son tour d'opiner, demanda permission de parler & l'ayant obtenue, il dit (7). ,, Que ce n'étoit pas ,, le tems de délibérer, que l'Ennemi s'avançoit, & qu'en ,, peu de jours les Officiers Généraux seroient forcés de ,, faire ce à quoi ils paroissoient n'être pas portés sur l'heu- ,, re: Qu'il ne pouvoit assez loüer l'offre généreuse que le ,, Gouverneur faisoit de marcher en personne, mais qu'il ,, n'étoit pas nécessaire qu'il s'exposât à un si grand péril, ,, puisque s'il lui arrivoit quelque malheur toute la Provin-

* L'Auteur de l'*Histoire de Thamas Kouli-Kan*, imprimée à Paris en 1743 rapporte p. 3-8. différentes opinions sur l'origine de ce Conquérant, qu'il rejette, & convient aussi, qu'*il y a tout lieu de croire qu'il est né dans un Bourg du Chorassan.* A la vérité il y donne le nom d'*Afseber*, ou *Esfarain*, mais il paroît plus sûr de s'en rapporter à Messieurs Fraser & Otter, qui ont été eux-mêmes dans le Pays, & qui ont conversé avec des personnes attachées à Chah Nadir.

(1) *Voyage en Turquie & en Perse.* T. I. p. 240.

(2) Ibid. p. 231. 237. 239. 240.

(3) *Bibl. Brit.* T. XX. p. 133.

(4) Tit. Livius Lib. I. c. 34. 35.

(5) Voyage &c. Tom. I. p. 251.

(6) V. *Bibl. Brit. loc. cit* p. 134-136.

(7) Fraser *the History of Nadir Schah* p. 71. *Apud* Eundem.

Roi, & demanda pour Nadir la Lieutenance Générale du Khorasan; mais sous le régne de Chah Hussëin, le mérite sans de puissans amis à la Cour, ou de riches présens, n'élevoit personne; conduite qui couta à ce Prince la Couronne [*F*]. Nadir se voyant frustré de ses espérances, quitta le service, & se retira

„ ce étoit perdue: Qu'il valoit mieux que ce Seigneur „ restât à Mechehed, pour garder la Ville, avec les Trou- „ pes qu'il pourroit ramasser des environs; & que l'Ar- „ mée se mît incessamment en marche, pour livrer batail- „ le à l'Ennemi, ou pour empêcher, en s'assurant de „ quelques défilés, que les Tartares n'avançassent plus loin, „ jusqu'à ce que le Gouverneur pût envoyer du secours: „ Que pour lui, il étoit si fort convaincu par l'expérience „ de la bravoure des Troupes qu'on avoit alors, que si le „ Begler-Beg vouloit l'honorer du commandement dans cet- „ te expédition, il répondoit du succès, & s'engageoit à per- „ dre la tête s'il ne remportoit pas la victoire". On voit dans ce discours autant d'adresse, que d'ambition. Si le Begler-Beg avoit commandé lui-même, en profitant des avis de Nadir, l'honneur du succès auroit été pour le premier. Ce fut sans doute pour prévenir qu'il ne le lui enlevât que Nadir tâcha finement de l'engager à rester à Mechehed, & d'obtenir un commandement, qui pouvoit le mettre en état de satisfaire son ambition, en lui procurant l'occasion de faire un coup d'éclat. Quoiqu'il en soit la proposition hardie plût si fort au Gouverneur, que sans attendre l'avis d'aucun des Généraux, il en donna le titre à Nadir, avec le commandement de toutes les Troupes qu'on avoit alors, & pleinpouvoir de prendre les mesures qu'il jugeroit nécessaires, pour arrêter les progrès des Tartares. Il l'assura, en même tems, que s'il réussissoit, il employeroit tout son crédit à la Cour, pour lui faire confirmer le titre de Général, dont il ne pouvoit le revêtir lui-même, que pour autant de tems que le demanderoit la circonstance. Les Soldats furent fort contens de voir le commandement-général entre les mains de Nadir: mais les Hauts Officiers, & la plupart des Min-Bachis, qui étoient ses anciens, refusérent de servir sous lui. Le Begler-Beg en étant informé, leur dit de rester auprès de lui, & Nadir mit à leur place ceux qu'il voulut. Ainsi plusieurs jeunes Officiers furent avancés, & le nouveau Général marcha à la tête des Troupes, résolues, comme lui, de vaincre ou de mourir. Au bout de quelques jours il rencontra l'Ennemi, qui ayant eu avis de sa marche l'attendoit de pied ferme, prêt à lui livrer bataille avec toutes ses Troupes rassemblées. Nadir se posta avantageusement sur une éminence, & répandit le bruit dans sa petite Armée, qu'il étoit assuré que celle des Tartares n'étoit pas de plus de six ou sept mille hommes, le reste étant dispersé de côté & d'autre pour le fourrage, ou pour la garde des prisonniers & du butin. On en vint aux mains, avec une égale ardeur de part & d'autre, & la victoire demeura longtems douteuse. Mais enfin la bonne fortune de Nadir l'emporta. Car ayant tué de sa propre main le Général des Tartares, il les poursuivit jusques à quelques lieuës de-là. Plus de six mille Tartares périrent dans cette action, & du reste il n'en retourna pas la moitié chez eux, ayant été ou tués en chemin, ou pris par les Paysans.

[*F*] *Le Begler-Beg .... écrivit au Roi, & demanda pour Nadir la Lieutenance Générale du Khorasan; mais sous le régne de Chah Hussëin, le mérite sans de puissans amis à la Cour, ou de riches présens, n'élevoit personne; conduite qui couta la Couronne à ce Prince.*] Pour éclaircir ceci, & repandre du jour sur la suite de cet Article, il faut faire une Digression sur les révolutions de Perse, & donner une idée de l'état de la Cour sous Chah Hussëin. Je m'y détermine d'autant plus que cela me donne occasion de remédier à un oubli: dans l'Articles des AGHVANS, j'ai renvoyé aux Articles de *Myrr-Weis*, & de *Myrr-Maghmud*, que je n'ai pas pensé à exécuter sous la Lettre M; cette Digression remédiera à l'omission.

DIGRESSION sur les Révolutions de Perse.

Comme l'autorité excessive des Eunuques a été la principale cause du bouleversement de la Monarchie Persane, il faut commencer par remonter à l'origine de cette grande puissance.

Le gros des Eunuques n'étoit composé que d'Etrangers, qu'on achetoit à grand prix dès leur plus tendre jeunesse. Transportés dans le Harem de bonne heure, on les y élevoit avec tout le soin & toute la délicatesse possible, pour les rendre plus affectionnés au service du Prince. Mais ils n'avoient aucune part au Gouvernement, bornés uniquement à des occupations de leur compétence, c'est-à-dire à la garde du lit du Prince. La seule Charge considérable où ils fussent admis, étoit celle de Trésorier du Roi & de Ministre de ses finances. D'ailleurs ils menoient une vie oisive & voluptueuse au milieu des plaisirs du Harem. Il est vrai que ces agrémens ne les mettoient pas à couvert du mépris du Peuple quand ils sortoient, ne pouvant paroître en public que montés sur des Mules ou sur des Anes, ou à pied (8). Ce fut vers la fin du régne de Chah Suleïman, pére de Hussëin, qu'ils commencérent à s'attirer plus de considération. Ce Prince qui jusques-là les avoit toujours tenus dans leur ancien état, à l'exemple de ses Prédécesseurs, tomba dans un état d'infirmité, & pendant deux années fut retenu au lit par une goute très-douloureuse. Les Eunuques, qui seuls approchoient de sa personne, s'insinuérent dans ses bonnes graces par leurs soins & leurs attentions: il leur trouva des lumiéres & des sentimens, il écouta leurs conseils, & les goûta: éloigné de ses Ministres, il ne pouvoit communiquer avec eux; ce qui l'engagea à donner la Surintendance générale du Gouvernement du Royaume, & l'autorité sur tous les Ministres & les plus grands Officiers à un Eunuque en qui il avoit beaucoup de confiance. L'événement justifia son choix, & ce premier Ministre gouverna avec tant de sagesse & de prudence, que lorsque Suleïman fut rétabli, il forma un Conseil, composé de ses principaux Eunuques, & qui étoit supérieur à tous les Ministres. Ce Prince ne laissa en mourant que deux fils en état de lui succéder, Mirza-Abas, & Hussëin; le premier rempli de mérite, & très-digne du trône; le second assez mal fait de corps, & d'un génie fort borné, ayant quelques vertus propres à faire un assez honnête homme, mais nullement les qualités & les talens qu'il faut dans un Roi. Suleïman laissa la disposition de la Couronne aux Eunuques qui l'environnoient, & aux autres Grands du Royaume, & ils ne balancérent pas à la donner à celui des deux Princes qu'ils pourroient gouverner à leur gré (9). Ils mirent donc Hussëin sur le trône, & non contens d'avoir choisi en lui un Prince d'une humeur douce, d'un esprit borné, & incapable presque par une sorte d'imbécillité de sentir le joug sous lequel ils avoient dessein de le tenir, ils trouvérent moyen de l'aggraver en lui inspirant tant de goût pour la débauche, qu'il eut de l'aversion pour les affaires & n'en voulut plus entendre parler, & les abandonna toutes aux caprices de ses Eunuques (10). Ils devinrent donc les arbitres de tout, les dispensateurs des emplois & des graces, & les maîtres absolus du Gouvernement, s'arrogeant l'autorité de toutes les Charges, qui n'étoient presque plus que de vains titres entre les mains de ceux qui les possédoient. Il est aisé de concevoir de quels desordres une pareille administration fut la source, le Pére du Cerceau les a dépeints avec étenduë (11): je me borne à rapporter le portrait que Mr. Otter (12) en a tracé en peu de mots. „ Les Gouvernemens & les Emplois ne se donnoient plus „ au mérite; on les vendoit aux plus offrans. Ce n'étoit „ pas le tout; il falloit de tems en tems faire des présens „ pour les conserver, & encore n'étoit-on pas sûr d'y rester. „ Tant les Eunuques que les Ministres étoient divisés en „ deux factions, occupées continuellement à se détruire, & „ à culbuter les personnes mises en place par le parti oppo- „ sé. Il n'étoit question à la Cour, même dans les Provin- „ ces, que de cabales, brigandages & injustices". Gurdgi Khan (13), ou le Gouverneur de Géorgie, s'apperçut de la foiblesse que ces divisions causoient dans le Gouvernement, forma le projet de se rendre indépendant, & auroit probablement réussi, si les principaux de sa Nation, gagnés par l'argent de la *Cour* de Perse, ne l'eussent abandonné. Trahi de la sorte il fut réduit à prendre d'abord la fuite, & ensuite à négocier son pardon, qu'il obtint par le crédit de son frere, qui occupoit une des premiéres Charges à la Cour (14). Ce ne fut pas tout, on l'envoya à Kandehar ou Candahar, en qualité de Gouverneur de cette Province, pour laquelle on craignoit de la part du Mogol. La fidélité avec laquelle il s'acquitta de sa Charge, & les avis qu'il donna sur la maniére de contenir les Afgans ou Aghvans dans l'obéissance, achevérent de rétablir son crédit à la Cour. Un de ses avis étoit d'ôter à cette Nation inquiette & remuante la seule personne pour lors capable de se faire Chef de parti. C'étoit Myrr-Weis, *Kielanter* (ou *Chiantar*) c'est-à-dire premier Magistrat de la Ville de Kandehar. Sa naissance, son rang, son desintéressement, & ses libéralités, lui donnoient une grande considération (15). Les avis de Gurdgi Khan furent goûtés: il s'agissoit de se débarrasser de Myrr-Weis d'une maniére qui ne donnât pas d'ombrage, & qui ne fut pas odieuse. Le Gouverneur le fit appeller, lui fit des caresses, & le chargea d'une Commission auprès du Roi. Myrr-Weis fut obligé de partir sur le champ, accompagné de quelques Géorgiens, à qui le Gouverneur avoit ordonné en secret de l'observer. Il écrivit en même tems à l'Itimad-ud Dewlet (16), qu'en lui livrant cet homme dangereux, il avoit fait son devoir; mais qu'il étoit de la derniére importance de s'assurer de sa personne, & de ne permettre jamais qu'il retournât à Kandehar. Myrr-Weis délié & pénétrant s'apperçut bientôt qu'on le gardoit à vuë à Ispahan. Il mit donc toute sa souplesse en œuvre, pour effacer les préjugés fâcheux que Gurdi Khan avoit inspirés contre lui; des maniéres flatteuses & prévenantes, des présens, une certaine splendeur dans sa maniére de vivre lui conciliérent en peu de tems l'amitié des principaux de la Cour. On le regarda comme un homme injustement accusé, dont le Gouv[illegible] bar avoit été bien aise de se débarrasser; tou[illegible] pressa à le bien recevoir, & sa situation [illegible] te, s'il avoit pu se résoudre à mener dans [illegible] voluptueuse; mais dans les momens où il [illegible] livré aux plaisirs d'une Cour, où régnoit l[illegible] ditoit de grands projets. (17). Il s'attacha à étudier la Cour & le Gouvernement. S'étant bientôt apperçu de l'opposition des deux Factions qui y régnoient, il résolut d'en tirer avantage en s'insinuant dans les deux Partis, & il couvrit si bien son jeu, qu'il ne fut suspect à aucun. Quand il étoit avec ceux de la faction de Gurdgi Khan, il le combloit d'éloges. Mais quand il se trouvoit avec des gens du parti contraire, il le représentoit comme un homme dangereux, dévoré d'ambition, & qui machinoit quelque entreprise contre l'Etat, qui ne l'avoit éloigné que pour n'avoir pas un surveillant affectionné au service du Roi. Par ces voyes adroites, & par les présens, Myrr-Weis parvint à être en grande faveur (18). Pour couvrir mieux ses desseins, au lieu de témoigner quelque empressement & quelque envie de retourner à Kandehar, il affecta d'être dévot, & d'avoir dessein

(8) *Hist. de la derniére Révol. de Perse*, par le P. Du Cerceau, T. I. p. 20. 21-24. Paris 1742.

(9) Ibid. p. 6-8.

(10) Ibid. p. 21-29.

(11) Ibid. p. 41-76.

(12) *Voyage en Turquie & en Perse.* T. I. p. 246.

(13) C'est ainsi que Mr. *Otter* le nomme, le P. Du Cerceau p. 158 l'appelle *Georgi-Kan*, Prince de Géorgie.

(14) Otter *loc. cit.* p. 246. 247. Derniére Révol. de Perse *ubi supra.* p. 158. 160.

(15) Otter p. 247 & *Dern. Rév.* p. 164. 165.

(16) C'est comme le Grand-Visir du Grand-Seigneur: Le P. Du Cerceau écrit *Athemat-Doulet.*

(17) Otter *loc. cit.* p. 248. 249. *Dern. Révol.* p. 166-168.

(18) *Dern. Révol.* p. 169-172.

retira dans ſa Tribu, dans l'eſpérance d'engager ſon Oncle à lui rendre juſtice: il employa inutilement les priéres & les menaces, & bien loin de trouver de l'aſſiſtance dans ſa famille & dans ſa Tribu, on ſe mo-

ſein de faire le pélérinage de la Mecque, ſi le Roi le lui vouloit permettre. Il obtint d'autant plus aiſément cette permiſſion, qu'on ſe perſuada de plus en plus, qu'il n'avoit jamais eu aucune penſée de révolte, puiſque bien loin de demander ſon retour, il ne ſongeoit qu'à s'éloigner davantage de ſa patrie. Myrr-Weis ſe propoſoit, en faiſant ce voyage, premiérement de tromper les Perſans, & en ſecond lieu, de tirer un Fetva, ou Déciſion juridique des Mollas de la Mecque, pour s'en ſervir en tems & lieu. Après qu'il y eut fait toutes les dévotions accoutumées, il gagna les Mollas par quantité de préſens, & quand il les eut bien diſpoſés, il leur demanda une Conférence particuliére & ſecrette, pour les conſulter ſur des ſcrupules de Conſcience, qui l'inquiettoient depuis longtems. Après les avoir prévenus par un petit diſcours, il leur propoſa deux queſtions (19), qui revenoient en ſubſtance à celle-ci: *Savoir, ſi un Peuple Muſulman peut ſe ſouſtraire à la domination d'un Roi qui n'eſt pas de la même croyance, & qui pour cauſe de religion le perſécute continuellement?* Les Docteurs ne manquérent pas de décider à ſon gré, & lui délivrérent le Fetva par écrit, & revêtu de toutes les formalités requiſes. Muni de cette Piéce, il revint à Iſpahan, & s'appliqua de plus en plus à cultiver ſes amis & à gagner leur confiance. Bien loin même de laiſſer échapper le moindre ſigne d'envie de retourner à Kandehar, il témoigna avoir pris tant de goût pour le ſéjour d'Iſpahan, qu'il parloit même d'y faire venir ſa famille. Une certaine Ambaſſade de la part du Czar de Moſcovie à la Cour de Perſe (20) jetta ſans raiſon l'allarme parmi les Miniſtres de Perſe, où l'on crut qu'elle cachoit quelque grand deſſein. Myrr-Weis profita de l'occaſion, il entra dans les chimériques craintes de la Cour, groſſit même les objets, & trouva moyen parmi les Gens du Parti oppoſé à Gurdgi Khan, de jetter des ſoupçons dans les eſprits contre ce Gouverneur (21), ou du-moins leur fournit un ſpécieux prétexte de rendre ſa fidélité ſuſpecte au Roi; à qui ils inſinuérent que le ſeul moyen de prévenir ſes mauvais deſſeins, étoit de renvoyer à Kandehar Myrr-Weis, comme le ſujet le plus propre à traverſer les pratiques de Gurdgi Khan: la choſe réſolue, il reçut des marques de faveur, & partit d'Iſpahan, confirmé dans ſa premiére Charge avec un plus ample pouvoir, il arriva à Kandehar vers la fin de l'année 1709 (22). Il y fut reçu comme le *Sauveur* de ſa Nation, dont Gurdgi Khan étoit haï. Myrr-Weis eut bientôt formé un Parti, les principaux des Afghans entrérent dans ſes vuës, & la conjuration ne tarda pas à éclatter. Un jour Myrr-Weis alla chez le Gouverneur, où ſa Charge lui donnoit libre accès, & ayant demandé à lui parler en particulier, il prit ce moment pour le poignarder, tandis qu'au même inſtant à un ſignal donné on fit main-baſſe ſur tous les Georgiens & Perſans qu'on trouva dans la Ville. Myrr-Weis convoqua enſuite le Peuple, & l'exhorta à ſecouer le joug de la ſervitude, faiſant voir qu'il n'y avoit rien à craindre de la part d'une Cour diviſée par des factions. Il eſſuya d'abord des contradictions de la part de quelques-uns des principaux de ſa Nation, que la religion du ferment retenoit dans l'obéiſſance du Roi de Perſe. Il leva leurs ſcrupules en produiſant le Fetva de la Mecque, qu'il lût à l'Aſſemblée, & tous les eſprits ſe réunirent à maintenir la liberté. Il ne fut plus queſtion que de régler la forme de Gouvernement, & de choiſir un Chef. Myrr-Weis adoré du Peuple fut proclamé Chef de la Nation, & on lui laiſſa le ſoin de régler toutes choſes au dedans & au dehors (23). Il amuſa d'abord la Cour de Perſe par ſes Lettres, en diſant que les Georgiens ſeuls étoient la cauſe du déſordre, qu'ils avoient vécu dans Kandehar comme dans un païs de conquête: qu'ils y avoient commis toutes ſortes d'excès, juſqu'à deshonorer les femmes: qu'il ſe flattoit cependant de ramener la Nation à l'obéiſſance par la douceur; mais que ſi l'on vouloit y employer la force, il y avoit tout à craindre qu'elle ne ſe jettât entre les bras du grand Mogol (24). Cette ruſe réuſſit à Myrr-Weis, on lui donna le tems de ſe fortifier, & ce ne fut qu'en 1711 qu'on envoya contre lui une Armée de Georgiens & de Perſans, ſous le commandement de Khoſrew Khan (25), neveu de Gurdgi Khan. Mais la faction oppoſée traverſa ſes deſſeins: on le laiſſa manquer de vivres & d'argent; on donna un Commandant particulier aux Troupes Perſanes, qui lui étoit à la vérité ſubordonné, mais qui éludoit ſouvent ſes ordres: enfin on plaça auprès de lui, en qualité d'Intendant de ſa Maiſon, un Eſpion pour découvrir ſes ſecrets; & ce miſérable inſtruiſoit Myrr-Weis de tout ce qui ſe paſſoit, auſſi paſſa-t-il enſuite parmi les Rebelles. Khoſrew Khan fut donc contraint de ſe retirer de devant Kandehar. Myrr-Weis fit alors une ſortie, tomba ſur l'arriére-garde, la tailla en piéces, & Khoſrew Khan, qui la commandoit y fut tué (26). Myrr-Weis rentra dans Kandehar chargé de gloire & de butin. On y envoya depuis ſucceſſivement diverſes Armées, qui furent ou défaites, ou n'eurent aucun ſuccès. Les Aghvans enhardis oſérent faire des courſes ſur les terres de Perſe, & les continuérent juſqu'en 1717, que Myrr-Weis mourut. La Nation aſſemblée, trouvant ſes enfans trop jeunes encore, choiſit ſon frere pour le remplacer. Celui-ci auſſi timide, que l'autre avoit été hardi & entreprenant, craignit de ne pouvoir réſiſter à la puiſſance de la Perſe, & ſe détermina à la paix, qu'il comptoit de pouvoir faire à des conditions avantageuſes. Les plus ſages de la Nation furent de ſon avis: on convint de dreſſer un Projet de Traité, de le faire préſenter au Roi par des Deputés, & de ſe

(19) Le P. du Cerceau p. 187-189, rapporte ces deux queſtions, mais il remarque, qu'elles revenoient au même.

(20) Voy. un détail curieux là-deſſus dans la *Dern. Révol. &c.* T. I. p. 195-205.

(21) Ibid. p. 202-211.

(22) Ibid. p. 212-215. Otter *loc. cit.* p. 251.

(23) Ibid. p. 216-220. Otter p. 252. 253.

(24) Ibid. p. 221-224. Otter p. 253. 254.

(25) Le P. du Cerceau l'appelle *Koſrou-Kan.*

(26) *Dern. Révol.* ubi ſupra. p. 226-240. Otter. p. 254. 255.

ſoumettre en cas que l'on obtint les conditions propoſées. Mais la plus grande partie du Peuple & ſurtout les Gens de guerre ne goûtoient point ces voyes de pacification: d'autant plus, qu'ayant conſulté Myrr-Weis avant qu'il mourût, ſur les meſures qu'il y auroit à prendre après ſa mort, il avoit répondu, *Si les Perſans s'obſtinent à vous vous attaquer, faites la paix, à quelque prix que ce ſoit; mais s'ils s'endorment ſur cette guerre, allez vous-mêmes les attaquer juſques dans Iſpahan* (27). Cette diſpoſition du Peuple obligea le nouveau Gouverneur & ſon Conſeil à cacher au Public les meſures qu'ils prenoient pour traiter avec la Cour. Mahmoud, fils aîné de Myrr-Weis, âgé de dix-ſept à dix-huit ans, jeune-homme féroce & barbare, eût connoiſſance de ce qui ſe tramoit; il entra de nuit dans la chambre de ſon Oncle, & lui coupa la tête pendant qu'il dormoit. Il convoqua enſuite le Peuple & rendit compte de ſon action; il les exhorta à pouſſer la guerre avec plus de vigueur qu'on n'avoit fait encore; & ajoûta que s'ils vouloient le ſuivre & le reconnoître pour leur Chef, il leur feroit voir qu'il ſavoit mettre en pratique les leçons qu'il avoit reçues de ſon Pere, en le ſuivant dans ſes expéditions. Les Gens de Guerre, qui aimoient Mahmoud à cauſe de ſon intrépidité, & qui ſouhaitoient la continuation de la guerre, approuvérent ſon action, & lui donnérent leurs ſuffrages, qui furent ſuivis de ceux du Peuple, & d'un commun accord il fut élu Chef de la Nation (28). Mahmoud, qui aimoit naturellement la Guerre, & en qui l'éducation avoit fortifié cette inclination, entra bientôt dans la Perſe, & déſola les Provinces voiſines. Animé par ſes premiers ſuccès il forma le deſſein de pénétrer juſques dans l'intérieur du Royaume, & d'y faire des conquêtes. Dans cette vuë il fit alliance avec les Aghvans de Herave (29). L'union de ces deux Peuples donna de nouvelles allarmes à la Cour de Perſe; elle comprit que le danger étoit plus grand que jamais, & penſa ſérieuſement à le prévenir. On réſolut d'envoyer au plutôt contre les Rebelles une Armée plus forte que les précédentes. Sefi ou Saïl Kouli-Khan, homme très-capable de commander, en fut nommé Général, quoiqu'il ne fût pas à la Cour, dont il s'étoit exilé volontairement pour vivre dans la retraite. Ce Seigneur n'ignoroit pas tous les reſſorts qu'on avoit fait jouër pour perdre les Généraux chargés des expéditions précédentes, & que le même parti ſubſiſtant toujours, il couroit auſſi riſque d'être traverſé: il refuſa donc le commandement, & quelques inſtances qu'on lui fit de la part des Miniſtres & du Roi même, il perſiſta dans ſon refus. On eut recours à un ſtratagême pour le tirer de ſa retraite, un fils unique qu'il avoit fut nommé Général, & le Pere craignant qu'il ne lui arrivât quelque malheur le ſuivit, pour l'aſſiſter de ſes conſeils. Cette précaution fut inutile, ils périrent tous deux. Le jeune Général prit les devans, arriva ſur les terres des Aghvans, & fut rencontré par un Corps de leurs troupes; impatient de ſe ſignaler, il l'attaqua, & fut tué au premier choc. Le Pere, inſtruit de cette triſte nouvelle, ſe jetta ſur les ennemis, & guidé par le déſeſpoir, il pénétre dans leurs Eſcadrons, en tuë un grand nombre, & tombe à la fin de ſon cheval percé de coups. L'Armée ayant perdu ſon Général ſe débanda, & laiſſa les Aghvans maîtres du champ de bataille (30). Mahmoud profita de cet avantage, pour commencer à exécuter ſes vaſtes projets. Il lui importoit d'avoir dans la Province de Kirman une Place, d'où il pût s'étendre, & qui lui ſervît de retraite en cas de beſoin. Il marcha droit à la Capitale de cette Province, l'attaqua, & s'en rendit maître ſans beaucoup de peine. La Cour de Perſe avoit envoyé une nouvelle Armée, ſous le commandement de Lutfali Khan beaufrére du premier Miniſtre; ce Général ſe trouvoit dans le Fars, lorſqu'il apprit que Mahmoud s'étoit emparé de Kirman: il s'y rendit avec une partie de ſon Armée, battit les Aghvans, les chaſſa de Kirman, & les força de ſe retirer à Kandehar. Cet heureux commencement, joint à la capacité du Général, pouvoit donner de grandes eſpérances. Mais les deux factions qui étoient à la Cour, craignant que s'il venoit à dompter les Rebelles, l'Itimad-ud-Dewlet & lui ne devinſſent les maîtres, réſolurent de les faire périr tous deux. Ils profitérent de la crédulité & de la facilité du Roi, & chargérent le premier Miniſtre de calomnies atroces: le Roi le fit arrêter, & on lui creva les yeux: enſuite on trouva moyen de faire arrêter le Général, & de le faire conduire à Iſpahan (31). La dépoſition de Lutfali Khan diſſipa les inquiétudes que ſon habileté & ſon courage avoient données à Mahmoud. Celui-ci comprit qu'il n'y avoit rien à craindre d'une Cour, qui travailloit ſans-ceſſe à ſa propre ruine, & qu'il pouvoit tout entreprendre avec l'eſpoir d'un heureux ſuccès. Ce qui le confirma dans ſes idées, c'eſt qu'on ne prit aucune meſure pour reprimer les Lezguis, qui ravagérent en 1721 le Chirvan. Il aſſembla donc une nombreuſe Armée (32), fit tous les préparatifs néceſſaires pour une grande expédition partit de Kandehar, & prit la route de Kirman, où il mit le ſiége au commencement de 1722: mais cette Ville fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'après y avoir perdu beaucoup de monde, & vu quatorze mille hommes de ſes troupes reprendre le chemin de Kandehar, il prit le parti de ne s'y pas arrêter plus longtems, & de marcher droit à Iſpahan. La Cour de Perſe effrayée raſſembla à la hâte le peu de troupes réglées qui ſe trouvérent aux environs de la Capitale, y joignit quelques nouvelles levées, & les fit marcher contre l'ennemi; mais par une nouvelle faute, on partagea le commandement entre

(27) *Dern. Révol* loc. cit p. 242-254.

(28) Ibid. p. 254-258. Otter p. 256.

(29) Le P. Du Cerceau écrit *Halarai*: ſelon lui ce Peuple étoit ſoumis à la Perſe, & ne traita avec Mahmoud, qu'après avoir fait la guerre contre lui, & s'être vu abandonné des Perſans. p. 256-261. Mais ſelon Mr. *Otter* il ne paroit point qu'il y ait eu de guerre; il dit que ces Afghans ſont regardés comme ſujets de l'Inde, on les appelle auſſi *Patans.* p. 258.

(30) *Dern. Révol.* p. 263-271. Otter p. 259. 260.

(31) *Dern. Révol.* p. 285 & ſuiv.

(32) *Voy.* ſur le nombre de ſes Troupes à ſon départ de Kandehar. *Dern. Révol.* T. II. p. 14-22.

moqua de lui en insultant à ses malheurs. Outré de douleur de se voir ainsi traité, il se fit Chef de Brigands; & s'étant fait connoître par les desordres qu'il commettoit dans la Province, il trouva moyen d'entrer au service de Chah Thamas, fils de Hussein. Il faut pourtant observer que cette partie de sa vie est rapportée diversement [G]. Les fréquentes occasions qu'il eut de se signaler par son courage & par sa

entre le nouvel Itimad-ud-Dewlet, & Muhammed-Vali, Prince Arabe, attaché au service de Perse. Cette petite Armée ayant rencontré celle des Aghvans à Gulnabat, bourg à quelques lieues de distance d'Ispahan, il y eut une action assez vive le 8 Mars 1722, où les Persans eurent d'abord l'avantage; mais dans le tems que Muhammed-Vali avoit commencé à mettre les ennemis en déroute, l'Itimad-ud-Dewlet se retira, aimant mieux faire perdre la bataille, que d'en laisser l'honneur à Muhammed-Vali (33). Mahmoud ne connut point d'abord toute l'importance ni toute l'étendue de l'avantage qu'il venoit de remporter, & se tint tranquille dans son camp pendant plusieurs jours, & même après un conseil tenu, les Aghvans avoient résolu de s'en retourner pour reprendre le siege de Kirman, & on fit les préparatifs nécessaires pour le départ. Mais pour empêcher les Persans de les inquieter dans leur retraite, ils résolurent de leur donner une allarme qui les intimidât. Dans cette vuë ils envoyérent le 17 Mars un détachement de neuf mille hommes pour insulter Ispahan, qui devoit revenir ensuite couvrir la marche de l'Armée, dont le départ étoit fixé à la nuit du même jour. Chah Hussein fut si effrayé, que sans autre information il envoya offrir à Mahmoud la souveraineté de Kandehar, avec une grosse somme pour les frais de la guerre s'il vouloit se retirer (34). Ces propositions surprirent agréablement les Aghvans, qui ne s'y attendoient pas, & les obligérent à suspendre leur départ. Ils tinrent conseil, & on s'en tint à l'avis d'un Indien, nommé Myangi, qui avoit eu soin de l'education de Mahmoud; il représenta qu'on ne pouvoit se fier à la Cour de Perse, à moins qu'on n'inserât une nouvelle condition dans le Traité, que le Roi donneroit sa fille en mariage à Mahmoud. Hussein se piqua de délicatesse & refusa de donner sa fille à un Rebelle; & les Aghvans de leur côté se croyant méprisés, résolurent de pousser la guerre. La Cour de Perse voulut pourvoir à la défense de la Capitale, mais la premiére démarche qu'elle fit fut une faute des plus grandes; on abandonna Ferahabad, maison de plaisance du Roi, située à une lieuë environ d'Ispahan, où l'on auroit pu longtems incommoder les ennemis, qui s'en emparérent, de même que de Zulfa (ou Djulfa) gros bourg du voisinage, habité par les Arméniens. Le lendemain 21 Mars Mahmoud fit attaquer un des ponts de la Ville, mais il ne put l'emporter, & eut même du desavantage. Il fit ensuite de nouveaux efforts pour se rendre maître de quelqu'un des ponts du Zenderou (ou Zaienderoud) afin de faire passer son Armée de l'autre côté de cette Riviére, & de serrer la Ville de plus près, mais il y perdit beaucoup de monde & ne put réussir. Comme il n'étoit pas embarrassé de faire subsister son Armée parce qu'il étoit maître de la Campagne, il résolut d'attendre du tems, ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force sans ruiner son Armée. Il prit donc le parti de ravager les Cantons voisins, & d'amuser la Cour par des Négociations (35). Mais pour empêcher l'entrée des vivres & des secours dans la Ville, il prit enfin la résolution de l'investir de tous côtés. Pour cet effet il attaqua une seconde fois le pont d'Abbasabad, l'emporta, & fit passer une partie de son Armée de l'autre côté, au commencement du mois de Mai, & c'est de ce moment qu'Ispahan se trouva investie. On pensa à secourir la place, & l'on se réveilla dans les Contrées voisines; cette émotion générale auroit pu produire quelque chose, s'il s'étoit trouvé un Chef assez habile pour en tirer parti, & assez accrédité pour réunir tout en un Corps; mais l'esprit de faction qui regnoit par-tout, fut cause que tous les petits Corps de Troupes furent battus. Ali-Merdan Khan, Prince du Louristan, ayant entrepris de jetter des vivres dans Ispahan, avec cinq ou six mille de ses Vassaux, vit rompre ses mesures par son frere; celui-ci attaqua étourdiment les Aghvans avec ce petit Corps, & le fit tailler en piéces. A mesure que les ressources diminuoient dans la Capitale, on pensoit à remédier à des maux qu'on avoit laissé croître. Dans cette vuë on fit sortir Thamas Mirza, troisiéme fils de Hussein, d'Ispahan, pour rassembler une Armée dans les Provinces; mais ses efforts furent inutiles, & il fut réduit à errer de Province en Province, sans pouvoir rien faire pour la délivrance de la Capitale. Les habitans d'Ispahan desespérant de recevoir du secours de dehors, demandérent à être menés à l'ennemi; on refusa ou éluda leur demande: enfin un Eunuque plus brave que les autres fit une sortie, pour tâcher de faire entrer des vivres dans la Ville; mais Muhammed-Vali, qui s'entendoit avec Mahmoud, l'abandonna & fit échouer l'entreprise. La famine se mit dans la Ville, y fit ses ravages ordinaires, & enfin augmenta à un tel point que le Roi se vit dans la nécessité de livrer la Ville à l'ennemi & d'abandonner la Couronne. Le Traité conclu, il se rendit le 23 Octobre 1722 au Camp des Aghvans, monté avec sa suite sur des chevaux qu'on lui avoit envoyés, tous ceux de la Ville ayant été mangés. D'aussi loin que Chah Hussein apperçut Mahmoud, qui n'avoit pas daigné s'avancer au devant de lui, il mit pied à terre, courut à lui, l'embrassa, & lui mit la Couronne sur la tête. Il donna ensuite son abdication par écrit. Les Grands des deux Nations firent sur le champ hommage au nouveau Roi, qui fit le lendemain son entrée dans Ispahan, & monta sur le trône sous le nom de Sultan Mahmoud (36). C'est ainsi que la tyrannie des Eunuques, & la mollesse de Chah Hussein lui firent perdre la Couronne. J'aurai occasion de parler dans la suite, de ce qui arriva depuis à Mahmoud.

(33) Ibid. p. 29-44.

(34) Ibid. p. 52, 56. La Rélation de Mr Otter est à quelques egards differente; mais j'ai suivi ici celle du P. Du Cerceau, comme plus sure, étant tirée des Mémoires d'un Homme qui étoit sur les lieux, dans le tems que les choses se passoient.

(35) Otter, p. 265-266. Voy. un ample detail dans la *Dern. Rev.* loc. cit. p. 110-130.

(36) Otter p. 267-270. *Dern. Rev.* ubi supra. p. 131-200.

[G] *Il faut pourtant observer que cette partie de sa vie est rapportée diversement.*] Voici de quelle façon Mr. Otter raconte la chose (37). „ Les desordres qu'il commettoit dans la „ Province firent porter des plaintes à Chah Thamas, qui „ se trouvant alors dans ces quartiers le fit prendre. Lorsque Nadir parut devant lui, le Prince lui demanda qui „ il étoit, d'où il étoit, & pourquoi il s'étoit engagé dans „ un genre de vie si infame? Nadir répondit: *Voyant la Perse subjuguée par Mahmoud, l'Etat sans Roi, & mes biens envahis par mes parens, j'ai été réduit à la nécessité de prendre cette voye pour subsister.* Chah Thamas, offensé de cette „ réponse, le condamna sur le champ à la bastonade à mort. „ Mais après quelques momens de réflexion, il trouve la „ réponse de Nadir pleine de courage, juge qu'il en peut „ tirer de grands secours, & revoque sa sentence, avec ordre d'arrêter l'exécution, s'il est encore en vie. Lorsque „ la grace arriva, l'exécution étoit fort avancée. On trouva „ cependant encore quelques signes de vie à Nadir. On le „ porta dans une prison, où il fut pansé & gardé jusqu'à „ nouvel ordre. Après sa guérison il fut présenté au Prince, „ qui oubliant tout le passé, lui fit de beaux présens, & voulut qu'il portât dans la suite le nom de Thamas Kouli, „ c'est-à-dire le Serviteur de Thamas". Mr. Fraser rapporte l'affaire d'une toute autre maniére (38). Il dit que les sollicitations du Begler-Beg à la Cour, en faveur de Nadir furent inutiles, parce que les autres Officiers Généraux, chagrins & jaloux au dernier point de l'entreprise & de l'heureux succès de l'expédition contre les Tartares, à laquelle ils avoient eux-mêmes craint de prendre part, firent tant par leurs intrigues, que le Roi se laissa persuader de donner la place vacante à un jeune Gentilhomme, qui n'avoit jamais vu aucun combat. Celui-ci se trouvoit être proche parent du Begler-Beg. Nadir en conclut, que cette relation avoit prévalu dans son esprit, & lui reprocha en face d'avoir employé en faveur de ce parent, indigne d'un tel emploi, le crédit dont il ne s'étoit engagé de ne faire usage, que pour lui procurer à lui-même une juste récompense de ses services. Le Begler-Beg eut beau protester qu'il ne s'étoit intéressé que pour lui, & qu'il avoit agi de tout son pouvoir, Nadir insista à soutenir le contraire, & laissa échaper des expressions si peu mesurées, que le Gouverneur le cassa, après lui avoir fait donner la bastonade sur la plante des pieds, jusqu'à ce que les ongles des orteils fussent tombées. Nadir se retira parmi ses parens, & n'y ayant pas trouvé le support qu'il espéroit, il résolut de chercher à se procurer par force ce qu'il ne pouvoit obtenir d'aucune autre maniére. „ Il s'associa deux autres jeunes hommes vigoureux & déterminés, dont la fortune étoit aussi délabrée „ que la sienne, & courant avec eux les grands-chemins, „ il vola d'abord une petite Caravane de trois ou quatre „ Mules chargées de marchandises, du produit desquelles, „ outre ce qui étoit nécessaire pour les besoins présens, il „ acheta des armes, & eut ainsi dequoi enrôler tous les Bandits qu'il put ramasser. Il se mit en campagne pour la „ seconde fois avec vingt ou vingt-cinq hommes; & une autre Caravane, beaucoup plus riche, qui tomba entre ses „ mains, lui fournit un grand butin. A force de pillages, „ qu'il faisoit fréquemment, & de nouveaux enrôlemens de „ gens, dont la plupart étoient des Soldats qui avoient „ servi sous lui, il vit enfin sa Bande grossie, jusqu'à cinq-„ cens hommes bien montés. Avec cette espéce de Corps „ d'Armée, il mit tout le pays à contribution, enleva le bétail, pilla & brula les maisons de ceux qui ne vouloient „ pas lui fournir ce qu'il demandoit". Quelque tems après, Seifeddinbeg, un des Généraux de Thamas, mécontent de ce Prince, vint joindre Nadir avec quinze-cens hommes. Son oncle craignit alors qu'il ne fit éclater son ressentiment contre lui, & qu'il ne vint le forcer à lui rendre justice. Pour parer le coup, il lui écrivit qu'il espéroit lui faire obtenir son pardon, s'il vouloit entrer au service de Chah Thamas. Nadir y consentit, & l'oncle lui [illegible] ce, dont il lui envoya l'acte. Il partit [illegible] comme pour remercier son oncle, qui [illegible] ne se doutant en aucune façon du dessein [illegible] droit; Nadir se rendit maître du Fort [illegible] son oncle. Chah Thamas ayant appris cette nouvelle [illegible] fut irrité, mais n'étant pas en état de le punir, il fut contraint de lui accorder un second pardon, pour l'attirer à son service, & promit tant à lui qu'à Seifeddin des emplois honorables (39). Quoiqu'il y ait quelque diversité entre ces relations, on apperçoit néanmoins une conformité par rapport à l'origine des brigandages de Nadir, & à la maniére dont ils finirent par son entrée au service de Chah Thamas. Je ne sai sur quels Mémoires a travaillé l'Auteur de l'*Histoire Thamas de Kouli-Kan*, mais son récit sent un peu le Roman, peut-être amusera-t-il le Lecteur (40). „ Son Pére (de „ Nadir), dont on ignore le nom, étoit *Pâtre*: le Fils suivit la même profession: mais né avec des sentimens bien „ au-dessus de son état, & avec une ambition qui étoit soutenue de tout le courage, & de tout le génie nécessaire „ pour la pousser plus loin, il quitta bientôt la houlette. Pour

(37) Ubi supra. p. 100-101.

(38) Voy. Hist. nat. loc. cit. p. 131. 132.

(39) Ibid. p. 138-144.

(40) Hist. de Thamas Kouli-Kan, p. 1-10.

sa conduite le firent admirer du Roi & de toute l'armée. Les Turcs, jusques-là presque toujours victorieux, furent souvent repoussés avec perte, malgré leurs forces infiniment supérieures à celles des Persans, & Nadir eut la plus grande part à l'honneur du succés de toutes ces actions. Si bien qu'enfin le Roi l'éleva au Grade de Lieutenant-Général, & au commencement de l'année 1729 il parvint au Généralat (e). Chah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entiérement le soin des affaires militaires. Nadir profita de son crédit, se défit des Officiers, qui n'étoient pas attachés à ses intérêts, & en mit d'autres à leur place sur lesquels il pouvoit compter; il gagna aussi l'affection des Soldats, en les payant lui-même réguliérement, & en les faisant bien habiller, sans diminuer leur paye. Il ne cherchoit que les occasions d'en venir aux mains avec les Turcs, mais n'ayant que vingt-mille hommes, il ne se sentoit pas assez fort pour livrer bataille. Cependant il incommodoit si fort les ennemis par les Partis qu'il détachoit de côté & d'autre, que les Turcs firent des propositions de paix. Thamas fit traîner la négociation, pour gagner du tems. Nadir en profita pour deux expéditions particulieres, qui lui réussirent heureusement [H]. S'étant rendu maître de Mechehed il invita Chah Thamas à se rendre au-plûtôt dans cette Ville. Le Prince s'y rendit en effet, & y demeura trois mois. Nadir, qui portoit alors le nom de Thamas Kouli-Khan, employa ce tems à faire les préparatifs nécessaires pour pousser la guerre avec vigueur contre les Aghvans, & se mit en chemin pour aller à la rencontre d'Echeref, Aschruff, ou Aszraff (car on lui donne tous ces noms) qui avoit été mis à la place de Mahmoud [I]. Ce nouveau Mo-

(e) Bibl. Brit. loc. cit. p. 145. 146.

„ Pour faire les fonds d'un nouveau métier, il s'avise de voler une partie considérable des Troupeaux de son Pére, „ dont il fait une bonne somme d'argent : avec ce secours „ il va tenter fortune, s'associe une Troupe de Brigands, qui „ le prennent pour leur Chef, & se met à piller les Caravanes qui venoient en pélérinage de toute la Perse à „ Mached; il devient bientôt fameux par ses vols & ses „ violences, ensorte que tous les Bandits du Païs viennent „ en foule se mettre à ses ordres. Quand il voit sa Troupe „ considérablement grossie, il conçoit de plus nobles desseins, & convertit son brigandage en une guerre honorable contre les Aghvans". La suite répond à ce début. Nadir, à la tête de cinq mille hommes, bat les Aghvans dans toutes les rencontres qui se présentent, & enfin va offrir ses services à Chah Thamas, à condition que ce Prince le fera son Athemat-Doulet, lorsqu'il sera rétabli sur le trône. Thamas accepte le parti, & sur le champ le nomme Général de son Armée, avec une autorité absolue sur ses Troupes (41). On s'apperçoit qu'il y a quelques traces de la vérité, mais que c'est un fond sur lequel on a brodé.

(41) Ibid. p. 33-40.

[H] *Nadir en profita pour deux expéditions particulieres, qui lui réussirent heureusement.*] Le Gouverneur de Mechehed forma le dessein d'aller prendre Chah Thamas à Herat. Pour faire son coup plus sûrement, il feignit d'être brouillé avec Echeref, de vouloir amener ses troupes au Prince, & se soumettre à lui. Chah Thamas en auroit été la dupe sans Nadir, qui lui inspira de la défiance, & promit de prendre ce Gouverneur, s'il lui donnoit deux mille Cavaliers à commander. Le Prince les lui accorda sur le champ, & le décora du titre de Khan. Il marcha en diligence avec sa petite troupe, rencontra à quelques journées de Herat ce Gouverneur, qui avoit beaucoup plus de monde que lui, l'attaqua pendant trois jours consécutifs, le fit prisonnier, aprés avoir défait totalement ses troupes. Il entra ensuite dans Mechehed, où il ne trouva point de résistance, & s'empara de tout ce qui appartenoit aux Aghvans (42). Voici l'autre expédition. Les Abdolles, Tribu des Aghvans, s'étoient emparés de la Ville de Herat, sous le régne de Hussein, & préparoient une grande Armée pour envahir le Khorasan, & assiéger Mechehed. Le Roi craignit fort que Nadir ne pût avoir contre eux le succés qu'il lui promettoit. Mais quoique le Général se laissât quelquefois emporter trop loin par l'ardeur de son courage, il prit de si bonnes mesures par sa vigilance & par son activité, que les Abdolles furent entiérement défaits, avec perte de prés de quinze mille hommes, tués ou blessés dans le combat, & de cinq mille prisonniers, les Persans n'ayant perdu guere que quinze-cens hommes. Nadir prit ensuite Herat, aprés un siége de quelques mois, qui réduisit les Abdolles à la nécessité de se soumettre sous de certaines conditions (43). Il faut qu'il y ait ici quelques circonstances, qui ne sont pas developpées. Il semble d'un côté que Herat étoit à Chah Thamas, lors de la prise de Mechehed, & de l'autre, que la prise de Herat doit être postérieure à celle de Mechehed, puisque les Abdolles avoit dessein d'assiéger Herat.

(42) Otter loc. cit. p. p. 303-304.

(43) Bibl. Brit. ubi supra. p. 147. 148.

[I] *Se mit en chemin pour aller à la rencontre d'Echeref...... qui avoit été mis à la place de Mahmoud.*] C'est ici le lieu de donner la suite des événemens rapportés dans la Remarque [E].

SUITE des Revolutions de Perse.

[illegible] que Mahmoud se vit paisible possesseur du trône, il signala les commencemens de son régne par un trait de justice, & de trés-fine politique. Il fit arrêter tous ceux qui avoient eu des intelligences avec lui, au préjudice de la fidélité qu'ils devoient à leur Roi, & les fit mourir comme traîtres, leur mémoire fut notée d'infamie, leurs biens confisqués, & leurs corps jettés dans la place publique, comme indignes de sépulture. Pour Muhammed Wali, il se contenta de le condamner à une prison perpétuelle, parce que, comme on l'a cru, il lui avoit promis avec serment de ne le point faire mourir; mais il lui confisqua ses biens, & donna à un des Cousins Germains de ce Général, qui avoit servi dans l'Armée des Aghvans, la Principauté Héréditaire d'Havisa. Il dit hautement à Muhammed, qu'il n'y avoit rien de bon à attendre de gens qui avoient trahi leur Roi, & qui le trahiroient lui-même, dés qu'ils en trouveroient l'occasion. Il témoigna au contraire beaucoup d'estime au Premier Ministre, dont il avoit connu la fidélité pour le Roi (44). Mahmoud ne toucha point à la forme du Gouvernement. Il laissa subsister toutes les grandes Charges, & les conserva à tous ceux qui en étoient pourvus, excepté les traîtres. Il traita de même ceux qui avoient l'administration des Finances : mais il leur associa à tous des gens de sa Nation, soit pour observer leur conduite, soit pour s'instruire dans les affaires. Il ne diminua point les impôts, se contentant de les faire lever sans vexations. Il n'y eut que la Charge de Divan-Beg, ou de Souverain de la Justice, qu'il confia à un Aghvan, mais homme d'une probité reconnue dans la Nation, & la Justice fut beaucoup mieux administrée qu'elle ne l'avoit été auparavant (45). Mahmoud s'étant ainsi assûré de la Capitale, songea à réduire le reste du Royaume, & à rendre maître de la personne du Prince Thamas, le seul de la Famille Royale qui ne fut pas en son pouvoir. Ce Prince étoit actuellement à Kazvin ou Casbin (46); depuis l'abdication de son Pére il avoit pris le titre de Chah, & se donnoit des mouvemens pour défendre ses droits. Mahmoud résolut de réduire cette Ville sous sa puissance. Il chargea de cette expédition Aman-Ullah, celui de ses Généraux en qui il avoit le plus de confiance, & qui tenoit aprés lui le premier rang. Thamas informé de sa marche ne se crut pas en sûreté dans une place ouverte de tous côtés, & se retira à Tauris. Les Aghvans y entrérent sans résistance, mais les violences & les exactions qu'ils y commirent animérent si fort les habitans, qu'ayant pris les armes, ils tombérent sur eux, en tuérent la plus grande partie & chassérent le reste. Cet échec diminua beaucoup les forces de Mahmoud, & s'il s'étoit trouvé à Ispahan quelqu'un assez hardi pour se mettre à la tête du Peuple, on auroit pu imiter l'exemple de ceux de Kazvin. Mahmoud vit d'un coup d'œil le danger qui le menaçoit, & qu'il n'étoit redevable de son salut qu'à la lâcheté des Persans, mais que s'il se trouvoit un Chef entreprenant, il couroit grand risque. Frappé de cette idée, il résolut de faire périr tout ce qui pouvoit lui faire ombrage : ce cruel dessein s'exécuta dans le mois de Janvier de l'année 1723 : on massacra un grand nombre de personnes de toute condition, & de tout âge, mais surtout de la Noblesse, des gens de guerre, & de ceux qui étoient propres à porter les armes. Ensuite Mahmoud fit publier, que tous les Persans qui voudroient sortir de la Ville le pourroient librement, ce qui en dépeupla une grande partie (47), & pensa y mettre une seconde fois la famine. Nasrullah un de ses Généraux fit une excursion du côté de Hamadan, & amena une nombreuse Colonie de Derguesinis, outre quantité de Provisions. Mahmoud fit aussi venir deux ou trois Caravanes de Kandehar, & par ce moyen repeupla la Ville, & recruta son Armée. Il se vit alors en état de porter la guerre plus loin, pour réduire d'autres Villes & d'autres Provinces ; ce qui étoit d'autant plus aisé, que personne ne prenoit des mesures pour s'y opposer. Il chargea Zeberdest Khan, un de ses Généraux, de réduire les environs d'Ispahan. Celui-ci se rendit maître du château de Guez ou Giez, & de Ben Ispahan, bourg qui avoit donné beaucoup de peine aux Aghvans, tous les autres bourgs & villages furent ensuite obligés de reconnoître Mahmoud. Il envoya en même tems Nasrullah Khan dans le Fars, ce Général soumit la Province jusqu'à Chiraz, qu'il assiégea. Y ayant été tué Zeberdest Khan le remplaça & continua le siége. Le Gouverneur de la place manquant de vivres fut obligé de demander à capituler, & les Aghvans profitant de ce moment pour donner un assaut : comme ils ne trouvérent point de résistance, ils entrérent dans la Ville, la pillérent & massacrérent une partie des habitans (48). Ils firent ensuite des courses vers le Golphe Persique, dont ils ne recueillirent pas grand fruit. Comme Chah Thamas se trouva sans secours, il ne put s'opposer aux Aghvans, & ayant même confié le peu de Troupes qu'il avoit à un Général ou malhabile ou perfide, elles ne lui servirent de rien. Mahmoud, au milieu de ses succès, pensa néanmoins voir sa prospérité interrompue par Aman-Ullah, ce Général dont nous avons parlé. Comme il étoit indépendant de Mahmoud, & qu'il avoit un Corps de Troupes, qui ne reconnoissoit que ses ordres, il n'avoit suivi le fils de Merr-Weis, que sur le pied d'égal & d'associé, & ils étoient convenus de partager ensemble le fruit de leur expédition. Les choses ayant tourné plus favorablement qu'ils n'avoient osé l'espérer, Aman-Ullah prétendit l'exécution du Traité, parla haut de ses droits, & en vint aux menaces, mais inutilement. Il résolut d'aller join-

(44) Dern. Révol. T. II. p. 201-203.

(45) Ibid. p. 204-206. Otter loc. cit. p. 271.

(46) Voy. sur cette Ville Otter ubi supra.

(47) Dern. Révol. loc. cit. p. 214-214. Otter p. 272-273.

(48) Ibid. p. 226-256. Otter p. 274-276.

Monarque, informé des progrès que faifoit Chah Thamas, fecondé de la valeur & de la bonne conduite de fon nouveau Général, craignit d'en être accablé, s'il lui laiffoit le tems de fe fortifier davantage. Il partit d'Ifpahan au mois de Septembre 1729, avec une Armée de cinquante-mille hommes. Les deux Armées fe rencontrérent à Damgam, & Echeref fut entiérement défait, les Aghvans prirent la fuite,
(f) Otter, loc. cit. p. 305. 306. & ne purent fe rallier qu'à Ifpahan. On prétend qu'ils avoient perdu au moins vingt-mille hommes (f). Nadir jugea qu'il falloit profiter de la confternation où ils étoient, & les pourfuivit. A mefure qu'il s'avançoit du côté d'Ifpahan, les Villes & les Provinces entiéres fe déclaroient hautement pour Chah Thamas, & partout on chaffa les Aghvans, qui ne trouvérent de retraite que dans la Capitale. Il lui venoit de toutes parts des Troupes & de l'argent; deforte que fon Armée fe trouva forte de quarante-mille hommes, quand il arriva à Kiachan ou Cafchan, à quatre journées d'Ifpahan. Echeref, qui n'en put ramaffer que trente mille, aima mieux rifquer une autre bataille, que de fe laiffer affiéger dans Ifpahan, il alla fe camper à Mourtcha Khor. Nadir l'y vint chercher, l'attaqua & le défit, & l'obligea de s'enfuir à toute bride à Ifpahan. Ne s'y croyant pas en fureté, Echeref réfolut de faire un maffacre général, de mettre le feu à la Ville, d'emporter fes tréfors, & de fe retirer; mais il n'eut pas le tems d'exécuter ce barbare deffein, l'approche de l'Armée Perfane, qui s'avançoit en diligence, l'obligea à abandonner la Ville, fuivi de tous les Aghvans; & cette retraite fe fit avec tant de précipitation qu'à peine eurent-ils le tems d'emporter leurs plus précieux effets. Ce fut au mois de Novembre 1730, que les Aghvans quittérent Ifpahan, après y avoir été huit ans les maîtres. L'Armée de Chah Thamas entra le lendemain
(g) Idem p. 307. 308. dans cette Capitale. Il y arriva lui-même quelque tems après, & fut proclamé Roi (g). Nadir, qui fans-doute méditoit déja de grands projets, fe fit donner un pouvoir, qui le rendoit l'arbitre de tout [K]. Comblé des bienfaits de fon Prince, il montra plus de zéle que jamais pour fon fervice. Il le laiffa dans la Capitale avec fix-mille hommes, & fe mit en marche au milieu de l'hiver à la tête du refte de l'Armée pour pourfuivre les Aghvans, qu'il défit & difperfa entiérement, & Echeref lui-même périt dans la déroute [L]. Nadir retourna enfuite à Ifpahan, & le Roi pour lui témoigner fa fatisfaction l'éleva à la Digni-

joindre Chah Thamas, fortit d'Ifpahan avec fes Troupes, prit d'abord la route de Kandehar, & après quelques heures de marche il la quitta pour prendre celle de Tauris. Mahmoud averti de fon deffein, fe mit à fa pourfuite avec un Corps de fes Aghvans, l'atteignit, le fit confentir à retourner à Ifpahan, & à lui laiffer fes Troupes pour une expédition. Son entreprife ne lui réuffit pas, non plus que quel-
(49) Otter p. 277-283. Dern. Rév. loc. cit. p. 255-292. ques autres (49). Ces mauvais fuccès réitérés le jettérent dans une profonde mélancholie. Une retraite qu'il fit pendant quarante jours pour expier, à ce qu'il croyoit, fes péchés par des mortifications extravagantes, lui troubla l'efprit, & il le perdit entiérement, lorfqu'il apprit l'évafion de Safi-Mirza, fils aîné de Chah Huffein, qui fe fauva quelque tems après de la prifon, où il le tenoit. Il fe fit amener les Princes du fang, & les maffacra. Depuis ce moment fa fureur ne fit qu'augmenter, jufques-là qu'il fe mordoit les
(50) Otter p. 284. & Dern. Rév. p. 293-302. mains & les bras, & fe déchiroit lui-même (50). Un avantage que Chah Thamas remporta dans cet intervalle fur Seïdal Général des Aghvans, jetta l'allarme parmi eux. Voyant qu'il n'y avoit plus rien à efpérer de Mahmoud, ils penférent à lui donner un Succeffeur, & tirérent fon Coufin Echeref, fils de cet Oncle que Mahmoud avoit tué, de la prifon, où il avoit été mis à caufe de certaines liaifons fecrettes qu'il avoit entretenues avec Chah Huffein. Echeref fut proclamé Roi, & monta fur le trône le 22 Avril 1725. Dès qu'il s'en vit en poffeffion, il fe fit apporter la tête de Mahmoud, pour fe venger & pour venger fon Pére, & enfuite fit maffacrer fes gardes, & tous ceux qui lui avoient été particuliérement attachés. Enfuite pour légitimer fon titre, il fit femblant de vouloir remettre la Couronne à Huffein; mais ce Prince comprit que c'étoit un piége qu'on lui tendoit, il remercia Echeref de fes offres, protefta qu'il ne defiroit que de paffer le refte de fes malheureux jours dans la retraite, demandant pour toute grace un traitement plus doux que celui qu'il avoit reçu de Mahmoud. Echeref pour fe concilier l'affection des Perfans, fit mettre les corps des Princes maffacrés dans des cercueils, & les fit conduire à Kum, pour y être mis dans le tombeau de la Famille Royale. Enfuite par un trait de la même politique, dont avoit ufé Mahmoud, il fe défit de tous ceux qui lui avoient aidé à monter fur le trône, & s'enrichit par la confifcation de leurs biens, en fe débarraffant de gens, qui au moindre mécontentement l'auroient dépofé lui-même; Aman-Ullah fut
(51) Otter p. 281-287. Dern. Rév. p. 333-340. du nombre de ceux qu'il fit périr (51). Pour s'affermir davantage fur le trône, il eut recours à une rufe pour faire tomber Chah Thamas entre fes mains, & peu s'en fallut qu'il ne réuffit. Nous avons dit qu'il avoit eu des correfpondances fecrettes avec Huffein, qui l'avoient fait mettre en prifon: pendant fa prifon il en eut avec Chah Thamas. Devenu Roi il fe montra difpofé à un accommodement avec ce Prince, & lui propofa une entrevuë pour régler leurs intérêts à l'amiable. Afin de le mieux tromper il lui envoya de riches préfens, & fit en même tems publier par-tout, qu'étant en négociation avec Chah Thamas, il n'avoit nul deffein d'inquiéter perfonne, qu'on pouvoit aller & venir en toute fureté, & que la tranquillité feroit bientôt rétablie dans le Royaume par la ceffation des hoftilités. Après cela il fe mit en marche avec quinze ou vingt mille hommes, & alla droit au rendez-vous qu'il avoit indiqué. Chah Thamas, qui venoit de remporter une feconde victoire fur Seïdal, quand il reçut la propofition d'Echeref, crut qu'il agiffoit de bonne-foi & partit tout de fuite. Lorfqu'il approcha du rendez-vous, il fit réflexion fur le danger qu'il couroit, en cas qu'on voulût le tromper, & détacha un de fes Lieutenans pour prendre langue. Celui-ci revint lui dire, qu'Echeref avoit déja paffé le lieu du rendez-vous, &
(52) Otter p. 287-289. Dern. Rév. p. 347-352. qu'il s'avançoit à la tête d'une Armée. Le Prince vouloit l'attaquer, mais la divifion qui fe mit parmi fes Troupes, l'obligea de fe retirer & de gagner le Mazanderan (52). Echeref profita des avantages, que lui donna la fuite du Prince, étendit peu-à-peu fes conquêtes, de même que les Ruffiens & les Turcs, qui ne trouvant aucun obftacle profitérent de fi heureufes conjonctures pour s'aggrandir. Enfin en 1727 les derniers conclurent la paix avec Echeref, qui fut reconnu Roi, & les Turcs demeurérent maîtres de leurs conquêtes.

[K] *Nadir, qui fans-doute méditoit déja de grands projets, fe fit donner un pouvoir, qui le rendoit l'arbitre de tout.*] Dès que Chah Thamas fut arrivé à Ifpahan, Nadir lui demanda un plein-pouvoir de lever, en quelque endroit de l'Empire que ce fût, l'argent néceffaire pour le payement de l'Armée, déclarant que fans cela il alloit abandonner le commandement des Troupes, & s'en retourner chez lui, pour ne pas s'expofer à voir fes deffeins échouer, par l'impuiffance où il étoit affuré que le mettroit la négligence de ceux qui auroient ordre de lui fournir de l'argent. C'étoit-là proprement demander la fouveraineté, ou du moins le partage de la fuprême autorité. Le Roi le comprit bien; il eut même d'abord la penfée de caffer le Général, qui ofoit lui faire une pareille propofition. Mais il ne voyoit perfonne capable de remplir fa place, & ayant fondé quelques-uns des principaux Officiers, il les trouva d'opinion, que pour le préfent il valoit mieux s'accommoder à l'humeur de Kouli Khan, en attendant l'occafion de punir fon infolence, comme elle le méritoit: d'autant plus, que dans l'état où étoient les chofes, les foldats ne fe réfoudroient pas volontiers à fervir fous quelque autre Général que ce fût. Enfin malgré fa répugnance, le Monarque confentit non feulement à la demande de Nadir, mais encore il le combla de nouveaux honneurs, le nomma fon Généraliffime, l'établit Begler-Beg du Khorafan, & lui fit époufer fa Tante, fœur de Chah Huffein (53). L'événement a fait voir que Chah Thamas fit une grande faute, en donnant un pouvoir auffi étendu à un homme hardi & entreprenant, dont il n'étoit pas difficile de preffentir les def- (53) Bibl. Brit. ubi fupra p. 151. 152.
feins. Il eft vrai que les circonftances étoient des plus embarraffantes pour un Prince dont le trône n'étoit pas affermi, & que l'attachement des Troupes pour Kouli-Khan étoit un grand obftacle. Mais d'un autre côté Chah Thamas devoit voir, qu'il fe dépouilloit de fon autorité, & qu'il ne lui reftoit guére plus que le titre de Roi. Il y auroit eu du danger à congédier Nadir, qui piqué de l'affront n'auroit pas manqué de faire valoir fes talens contre fon Maître. Tout bien confidéré, il me femble qu'il n'y avoit que deux partis à prendre: ou celui que fuivit le Roi, ou de mettre Nadir hors d'état de rien entreprendre en lui ôtant la vie. Le premier ne fut pas avantageux à Chah Thamas, l'autre auroit-il été moins dangereux, & fe feroit-il accordé [illegible] les Loix de la générofité & de la reconnoiffance? [illegible] que je n'entreprends pas de décider. Ce [illegible] teftable, c'eft que l'expérience a démontr[illegible] ftres trop puiffans ont toujours été tentés d'[illegible] de leurs Maîtres, du moins les Miniftres Gue[illegible] res du Palais en France en ont fourni une p[illegible] fible. Les Miniftres, tels que Nadir vouloit être, ont difpofé à leur gré de tout, & n'ont laiffé à leurs Maîtres que les honneurs & les titres de la Royauté. Si Thamas avoit été en tout du caractére de fon Pere, il y a de l'apparence qu'il feroit mort fur le trône, & que fon Général fe feroit contenté d'être le Maître: mais on peut dire qu'il a fait trop & trop peu: trop en fe mêlant jufques à un certain point des affaires de fon Royaume, & trop peu en fe donnant à lui-même un Maître, affez hardi pour prétendre que fon approbation étoit néceffaire. C'eft ce qu'on verra dans la fuite.

[L] *Il fe mit en marche . . . . . pour pourfuivre les Aghvans qu'il défit, & difperfa entiérement, & Echeref lui-même périt dans la déroute.*] Les Relations varient extrêmement ici: mettons le Lecteur en état d'en juger. Selon la premiére

(54).

Dignité de Premier-Miniftre. Revêtu de cette Charge, il s'appliqua à rétablir le bon ordre dans le Royaume, & difpofa de tous les emplois (*b*). Il travailla enfuite à fe mettre en état de reprendre les Provinces dont les Turcs & les Ruffiens s'étoient emparés. Défqu'il fe vit affez fort, il marcha contre les premiers, qu'il défit deux fois, après quoi il leur accorda une Tréve, pour marcher contre les Abdolles ou Abdalis, qui s'étoient foulevés, & commettoient des defordres dans le Khorafan: Nadir marcha avec tant de diligence, qu'il les furprit, les battit, & les obligea de fe renfermer dans Herat. Il affiégea cette Ville, la prit par famine, & égorgea tous les Aghvans, qui s'y étoient renfermés (*i*). Tandis qu'il étoit occupé à cette expédition, les Turcs recommencérent la guerre, mais lorfqu'on devoit s'y attendre le moins Chah Thamas conclut la paix avec eux [*M*]. Nadir, mécontent de ce Traité fe rendit à Ifpahan au mois d'Août 1732, avec une Armée forte de quarante-mille hommes, felon les uns, & de foixante-mille felon les autres (*k*); il tâcha d'abord d'engager le Roi à rompre le Traité [*N*]. Mais n'y ayant pas réuffi, il trouva moyen de le dépofer, & mit fur le trône fon fils, qui étoit encore au berceau [*O*]. Nadir fe fit enfuite reconnoître Régent du Royaume, pendant la minorité de ce jeune Prin-

(*b*) Ibid. p. 111. 112.

(*i*) Ibid. p. 113. 114.

(*k*) Ibid. p. 116. & Bibl. Brit. *ubi fupra*. p. 151.

(54) *Hift. de Thamas Kouli-Kan*, p. 79-89.

(54), on raconte qu'Echeref au fortir d'Ifpahan marcha jour & nuit fans s'arrêter, & en trois jours fe rendit à Chiraz: perfuadé qu'il feroit bientôt affiégé dans cette Ville, & qu'il couroit rifque de tomber entre les mains des Perfans, il réfolut de fe retirer à Kandehar, dans l'efpérance d'y faire de nombreufes recrues avec l'argent qu'il emportoit, & de fe mettre en état de reconquérir le trône. Il fe trompa dans fon calcul, le Frére de Mahmoud, qui commandoit dans Kandehar, lui en refufa l'entrée, & le menaça de faire tirer fur lui s'il ofoit en approcher. Ce traitement auquel il ne s'attendoit point, le plongea dans une noire mélancholie; & pour comble de malheur la plupart de fes foldats, fe trouvant dans leur Patrie, & n'efpérant plus rien de lui, fe débandérent de telle forte, qu'il ne lui refta qu'environ trois mille hommes, avec lefquels il s'enferma dans la Forterefle de Langor, à dix lieues de Kandehar, réfolu de s'y bien défendre, d'autant plus qu'il y avoit d'ailleurs deux mille Aghvans en garnifon, mais il n'avoit pas eu le tems d'y faire entrer des vivres, & quand il voulut y faire venir des Convois, Kouli-Khan inveftit la place, réfolu de la prendre par famine. Mais les Aghvans, qui compofoient la Garnifon, craignant d'être enveloppés dans la perte des Rebelles, les facrifiérent à leur fureté, & firent entrer les Troupes Perfanes fecrettement dans la place, Echeref & fes foldats furent chargés de chaines, & conduits au Camp. Kouli-Khan fut enfuite reçu à Kandehar, où il fit fon entrée en Conquérant. Echeref y eut la tête tranchée, & tous les fiens furent maffacrés dans la grande place de Kandehar; le corps du Chef fut embaumé & envoyé à Ifpahan, où il fut publiquement empalé, & expofé enfuite fur le grand-chemin. Une Relation, qui fe trouve dans le XXV. Recueil des *Lettres édifiantes & curieufes*, raconte autrement la fin d'Echeref. On y dit (55), qu'au fortir d'Ifpahan „ Il prit la route de Chiraz, où il s'enferma pendant quelque tems; qu'ayant vu bientôt après arriver Kouli-Khan aux portes de la Ville, il chercha à l'amufer par des Conférences, pour gagner du tems, & pour affurer fa fuite; que fur le chemin de Chiraz à Kandehar fes Troupes fe débandérent, & qu'il refta avec quatre à cinq cens hommes de fes plus fidéles ferviteurs; que quand il arriva aux environs de Kandehar, Huffein-Khan (Frére de Mahmoud) en fortit avec un Corps de Troupes fraiches, lui coupa le chemin, le combattit & le tua.

(55) Ibid. p. 89. 90.

L'Auteur de l'*Hiftoire de Thamas Kouli-Khan* dit (56) avoir vu une troifiéme Relation, qui lui paroit *beaucoup plus vraifemblable* que les deux autres, fuivant laquelle Kouli-Khan, après avoir fait crever les yeux à Echeref, au-lieu de le faire mourir à Kandehar, le renvoya vivant au Roi, pour lui laiffer le plaifir de la vengeance, & le foin de punir le meurtrier de Chah Huffein, comme il le jugeroit à propos. Chah Thamas étoit occupé au fiége de Chiraz, quand on lui mena l'ufurpateur, qu'il fit écorcher tout vif avec des étrilles de chevaux, & enfuite on mit fa tête au bout d'une pique, à la vue des remparts.

(56) Ibid. p. 90. 91.

Il y a infiniment plus de fond à faire fur la relation de Mr. Otter (57), qui nous apprend que depuis que les Aghvans avoient évacué Ifpahan, ils s'étoient retirés à Chiraz, où ils avoient commis de grandes cruautés, & ne voulant pas s'enfermer dans la Ville, ils s'étoient retranchés au dehors. „ Dèsque Tahmas Kouli-Khan fut arrivé, il commen„ ça à les canoner. Il fit enfuite plufieurs tentatives pour „ forcer leurs retranchemens, mais il fut toujours repouffé. „ Les Afgvans fe défendirent vigoureufement derriére leurs „ lignes, firent même quelquefois des forties, foutinrent „ [illegible] le feu de l'artillerie, & les efforts des Perfans: „ mais enfin voyant leur nombre confidérablement diminué, „ ils abandonnérent leurs lignes, prirent la route de Kizzi„ ran, & Tahmas Kouli-Khan détacha un Corps de Troupes „ pour les pourfuivre. Les fuyards ne fe voyant plus en fu„ reté nulle part, fe partagérent en plufieurs Troupes, „ pour gagner Kandehar par différentes routes. Echeref „ refta ainfi avec un très-petit nombre de perfonnes, qui, „ lui étant particuliérement attachées, ne voulurent pas l'a„ bandonner. Les Bolougdes, ou plutôt les habitans de la „ montagne de Kafas, attaquérent cette petite Troupe, la „ défirent, & Echeref y perdit la vie".

(57) *Ubi fupra*. p. 309-311.

[*M*] *Lorfqu'on devoit s'y attendre le moins Chah Thamas conclut la paix avec eux.*] Ce Prince ayant appris les mouvemens des Turcs, réfolut de s'oppofer en perfonne à leurs entreprifes. Il partit d'Ifpahan & marcha droit à Tauris. Le renfort qu'il y trouva, le mit en état de battre un Corps de Turcs, qui s'oppofa à fa marche vers Erivan, dont il affiégea enfuite le château: mais il fut contraint de lever ce fiége, fur les nouvelles qu'il eut de la marche d'Ahmed Pacha, qui étoit déjà entré dans la Province de Kirmanchah, avec une Armée de vingt mille hommes. Thamas y courut, fut battu, & obligé de fe retirer à Hamadan, où le Pacha lui envoya faire des propofitions de paix. Ne jugeant pas à propos de les accepter, il répondit qu'il vouloit qu'une bataille décidât de leurs différends, & qu'il s'y préparoit. Il rifqua effectivement un fecond combat, & fut encore défait. Comme il attendoit de nouveaux fecours les mauvais fuccès ne le rebutérent point. Lorfqu'il eut reçu un renfort de douze mille hommes, il envoya dire à Ahmed Pacha, qu'il confentoit à faire la paix avec le Grand Seigneur, à condition qu'il rendroit ce qui appartenoit à la Perfe, finon qu'il étoit réfolu de continuer la guerre. Le Pacha comprit qu'il lui étoit venu du fecours. Il fut même inftruit peu de tems après du nombre de fes Troupes, & les voyant fupérieures aux fiennes, il jugea à propos de fe retirer à Kirmanchah pour y renforcer fon Armée. Chah Thamas marcha contre lui. Les rufes, les furprifes, & la valeur furent employées de part & d'autre. Dans les efcarmouches, qui furent fréquentes, tantôt les Perfans, tantôt les Turcs avoient l'avantage. La fortune fe déclara à la fin ouvertement pour les Perfans. Les Turcs furent totalement défaits, & contraints d'évacuer ces Cantons. De vingt mille hommes qu'Ahmed Pacha avoit d'abord, il ne lui en refta que deux mille, avec lefquels il fe retira à Bagdad. Chah Thamas, au-lieu de profiter de cet avantage, & de la bonne difpofition des Troupes, pour achever de chaffer les Turcs de la Perfe, fit la paix avec eux, & leur abandonna les Provinces qu'ils occupoient encore. Tel eft le récit de Mr. Otter (58). Mr. Frafer ne parle que des deux actions, où Thamas eut du defavantage, & nullement de fa victoire (59): l'Auteur de l'Hiftoire de Kouli-Khan n'en dit rien non plus, & rapporte au contraire, que les Commiffaires Perfans, qui négociérent le Traité, furent obligés de faire des démarches fort humiliantes (60). Il femble effectivement qu'il eft affez difficile de concevoir que Thamas victorieux ait conclu une paix, qu'il avoit refufée dans le tems qu'il étoit vaincu. D'un autre côté Mr. Otter a pu être informé exactement, ayant connu Ahmed Pacha, & converfé avec plufieurs de fes Officiers. Le plus fûr eft donc de s'en rapporter à lui, jufqu'à plus ample information.

(58) *Ubi fupra*. p. 314-316.

(59) *Voy.* Bibl. Brit. *loc. cit.* p. 152. 153.

(60) *Hift. de Thamas Kouli-Kan*, p. 122-130.

[*N*] *Il tâcha d'abord d'engager le Roi à rompre le Traité.*] Dès la premiére audience qu'il eut du Roi, il lui repréfenta qu'il faloit punir exemplairement ceux qui lui avoient confeillé la paix, & qu'il faloit fans fcrupule continuer la guerre avec vigueur. Comme le Roi ne paroiffoit nullement difpofé à rompre fes engagemens, Thamas Kouli-Kan lui dit, *qu'il avoit de juftes raifons de croire que la plupart des Miniftres étoient fes ennemis, & s'étoient intrigués pour engager Sa Majefté à lui ôter la vie.* Le Roi l'affura qu'il étoit mal informé. Kouli-Kan lui remit alors un gros paquet de Lettres, en difant que „ Sa Majefté y trouveroit dequoi fe convain„ cre, que fes plaintes étoient très-bien fondées", & là-deffus fe retira. Ces Lettres lui avoient été écrites par divers Seigneurs de la Cour, qui fe décéloient les uns les autres, pour l'inftruire de ce qui s'étoit paffé dans les entretiens avec le Roi; y ajoûtant leurs réflexions fur l'incapacité de ce Prince, & affurant Kouli-Khan de leur attachement à fes intérêts. La lecture de ces Lettres caufa la derniére furprife au Monarque; mais la trahifon lui parut trop générale, pour que la prudence lui permit d'en prendre connoiffance, puifqu'il auroit fallu faire mourir la plus grande partie de la Nobleffe. Il déchira donc ces Lettres, réfolu d'attendre quelque occafion plus favorable pour fe vênger de tous ces Traitres (61). Mais on ne lui en donna pas le tems; le pauvre Prince touchoit à la fin de fon régne, comme on va le voir.

(61) Bibl. Brit. *loc. cit.* p. 154.

[*O*] *Mais n'y ayant pas réuffi, il trouva moyen de le dépofer, & mit fur le trône fon fils, qui étoit encore au berceau.*] Nadir étoit campé hors de la Ville, avec toute fon Armée, & attendoit de voir quel effet les Lettres dont on a parlé, produiroient fur l'efprit du Roi. Comme il s'apperçut de fa diffimulation, il tint confeil avec les plus hauts Officiers, & les informa des démarches qu'il avoit faites. Ils convinrent avec lui, que l'intention du Roi étoit de le faire périr avec tous fes amis, & de congédier l'Armée; & que c'étoit principalement en vuë d'exécuter ce deffein plus aifément, qu'on avoit conclu avec les Turcs une paix fi honteufe. Nadir leur dit alors, qu'il n'y avoit pas d'autre expédient pour fe fauver eux & lui, que de dépofer le Roi, & de mettre fon fils à fa place; ce qui leur donneroit d'ailleurs un beau prétexte de rompre avec la Porte. Les Officiers approuvé-rent

(*l*) *Ubi supra.* p. 320.

Prince, à qui on donna le nom de Chah Abas III. Mr. Otter rapporte (*l*) „ qu'on se vit forcé à lui „ déferer cette Dignité; parce qu'il déclara sans façon à toute l'assemblée, qu'il s'en jugeoit plus digne & „ plus capable que personne, & que si on ne la lui accordoit pas de bon gré, il sauroit bien l'obtenir „ par la force". Depuis ce tems-là il se fit appeller *Veli Nimet*, ou le Bienfaiteur de la Nation. Après avoir réglé tout à son gré, il se mit en devoir de réunir au Royaume les Provinces dont les Russiens & les Turcs s'étoient emparés, & il réussit heureusement [*P*]. Alors il jugea que le tems d'exécuter son grand projet étoit venu, & résolut de monter sur le trône. Il se rendit pour cet effet à Tcheul Mogan (*m*) en 1736, & s'y fit proclamer Roi au mois de Mars sous le nom de Nadir Chah [*Q*]. Son avé-

(*m*) Voy. la même p. 327.

rent ce projet sans balancer. Voici comment il l'exécuta. Il invita le Roi à une revuë qu'il vouloit faire de l'Armée. Ce Prince y vint, & témoigna être fort content de la beauté des Troupes, & de la maniére dont elles faisoient leurs exercices, donnant hautement la gloire de tout au Général. Pendant que le Monarque traversoit les rangs à cheval, quelques bas Officiers & quelques Soldats lui dirent tout bas; *Si votre Majesté a quelques ordres à nous donner, nous sommes tout prêts à les exécuter.* Le Général ne s'attendoit pas à cela, il en fut un peu déconcerté, mais s'étant remis avec sa présence d'esprit ordinaire, il pria le Roi de répondre à ces gens-là; *qu'ils eussent à obéir à leur Général Thamas Kouli-Khan, auquel il avoit donné l'entier commandement de l'Armée.* Le foible Monarque eut la complaisance de le dire, & alla ensuite à un Festin, qu'on lui avoit préparé dans la Tente du Général. On lui fit boire toutes sortes de vins violens, & l'on prétend même qu'ils étoient mixtionnés de drogues enivrantes, desorte qu'il perdit la raison, tomba sur le Sofa, & s'endormit. Alors Nadir fit entrer les principaux Officiers, leur montra le Roi dans cet état, & dans un discours étudié exagéra les déréglemens du Prince, plongé nuit & jour, disoit-il, dans l'yvresse & dans les plaisirs, leur représenta les dangereuses suites qu'auroit infailliblement une telle conduite, & conclut qu'il étoit absolument nécessaire de lui ôter le gouvernement, & de s'assurer de sa personne. Il fit enlever le Roi & le mit sous sure garde; & voyant que personne ne remuoit en faveur du Prince, dans la Ville ni dans l'Armée, il l'envoya sous une bonne escorte à Sebzevar, bourg du Canton de Beihak dans le Khorasan. Il entra ensuite dans la Ville, se rendit au Palais en grande pompe, accompagné de tous les Officiers, tant Politiques que Militaires, fit tirer du Serrail le Fils du Roi: cet Enfant fut placé sur le trône, proclamé Roi avec les cérémonies ordinaires: Kouli-Khan fut le premier qui lui prêta serment de fidélité, & tous les autres suivirent son exemple (62). Mr. Otter rapporte une particularité fort singuliére, qu'on lui a racontée (63): c'est que „ quand on eut remis ce Roi enfant „ dans le berceau, il fit trois ou quatre cris par intervalle; que „ Tahmas Kouli-Khan demanda aux assistans, s'ils entendoient ce que vouloit le nouveau Roi; & que quelques-„ uns d'entre eux ayant répondu, qu'apparemment il demandoit à tetter, il leur dit la premiére fois: *Vous êtes* „ *tous des ignorans; pour moi qui ai reçu de Dieu le don d'entendre le langage des enfans, j'entens qu'il nous redemande les* „ *Provinces que les Turcs ont envahies. Oui, mon Prince,* „ *ajoûta-t-il, en touchant la tête de l'enfant, nous irons bientôt tirer raison du Sultan Mahmoud, & s'il plait à Dieu nous* „ *vous ferons manger des raisins de Scutare, & peut-être de* „ *Constantinople.* Il dit la seconde fois, que le Prince demandoit les Provinces dont les Moscovites s'étoient emparés; à la troisiéme, qu'il vouloit qu'on reprit Kandehar; „ la quatriéme fois, qu'il demandoit une place pour les Persans à la Mecque, & chaque fois il promit au Prince d'exécuter ses ordres. Dès-lors on entrevit les vastes projets „ qu'il a exécutés depuis".

(62) Ibid. p. 155-158. Otter *loc. cit.* p. 317. 318.

(63) P. 318. 319.

[*P*] *Il se mit en devoir de réunir au Royaume les Provinces dont les Russiens & les Turcs s'étoient emparés, & il réussit heureusement.*] Les Russiens, soit qu'ils ne se crussent pas en état de conserver leurs conquêtes, soit par d'autres raisons de Politique, se firent un mérite de les rendre, & conclurent un Traité avantageux pour leur Commerce: on envoya de part & d'autre des Ambassadeurs pour établir la bonne intelligence entre les deux Empires (64). Les Turcs rejettérent avec hauteur les demandes du Régent, qui marcha contre eux à la tête de cent mille hommes, & ayant rencontré Ahmed Pacha à quelques journées de Bagdad, il le défit, & l'enferma dans cette Ville. Nadir se proposoit de la prendre par famine, & y auroit peut-être réussi, si Topal Osman Pacha, Seraskier, ne fût venu au secours des assiégés. Kouli-Khan marcha contre lui, l'attaqua avec tant de vigueur, que l'Armée Turque fut mise en desordre; mais comme il s'exposoit beaucoup il eut son cheval tué, & se trouva à pied au milieu de la mêlée: en-vain tenta-t-il de soutenir le courage de ses Troupes, elles prirent la fuite, & il en périt plus de soixante mille (65). Nadir se sauva à Hamedan, où il rassembla les débris de ses Troupes, & y en joignit de nouvelles. Sur les avis que Topal Osman Pacha avoit divisé son Armée en plusieurs petits Corps, pour la commodité du fourrage & des provisions, il se mit en marche, surprit quelques uns de ces Corps, & les battit. Il osa ensuite chercher le Seraskier lui-même, & ayant appris en chemin que ce Général avoit enfermé un Corps de vingt mille Persans, destinés à une autre entreprise, il doubla le pas pour venir à leur secours, avant qu'ils fussent réduits aux derniéres extrémités. Son activité les sauva, & de leur côté ils contribuérent beaucoup à la victoire qu'il remporta: étant informés de son arrivée ils donnérent en même tems que lui: les Turcs furent battus, le Seraskier fut tué, & ils perdirent leur artillerie avec une grande partie de leur bagage. Cet événement que l'on fixe au mois de Juillet 1733, fut décisif pour Tahmas Kouli-Kan, il augmenta son autorité en Perse, & jetta la terreur parmi les Turcs, qui pendant deux ans ne parurent plus devant lui en campagne. Aussitôt après la victoire dont nous venons de parler, il renforça son Armée, retourna à Bagdad, & investit cette Ville pour la seconde fois, dans l'espérance de s'en rendre maître, avant que la Porte pût y envoyer une nouvelle Armée, mais un événement imprévu sauva la place. Muhammed Khan, Bolougde de Nation, avoit pris les armes en faveur de Chah Thamas, dans le dessein de le rétablir sur le trône à la tête d'une Armée de trente mille hommes; il s'étoit déjà rendu maître de Chiraz. A cette nouvelle Kouli-Khan abandonna son entreprise sur Bagdad, repassa en Perse, & arriva à Chiraz, avant que Muhammed-Khan eût appris la nouvelle de sa marche. Celui-ci se pressa de l'attaquer, mais il fut abandonné de ses Troupes, qui prirent l'épouvante au moment qu'elles virent Kouli-Kan. Muhammed-Khan prit aussi lui-même la fuite, fut arrêté quelque tems après, livré à son ennemi, & de désespoir se pendit dans sa prison (66). En 1735 Kouli-Khan revint en Géorgie, prit Teflis la Capitale, soumit le reste du Païs, passa ensuite dans l'Armenie, dont il chassa les Turcs, & contraignit les Russiens à évacuer toutes les places qu'ils tenoient en-deçà la Mer Caspienne, à la réserve de Derbent & de Bachu, qu'il leur laissa par accord, & peu après il conclut aussi la paix avec les Turcs.

(64) Otter p. 121. *Hist. de Thamas Kouli-Kan.* p. 171-173.

(65) Otter p. 122. Bibl. Brit. p. 158.

(66) Otter p. 121. 124. Bibl. Brit. p. 159. 160.

[*Q*] *Il se rendit à Tcheul-Mogan en 1736, & s'y fit proclamer Roi au mois de Mars, sous le nom de Nadir Chah.*] Il ordonna par un Edit aux principaux Mollas, aux Gouverneurs, aux Chefs des Tribus, & à toutes les personnes en charge, de se rendre auprès de lui pour tenir les Etats. Il s'en trouva plus de six mille au lieu marqué, où Tahmas Kouli-Kan les attendoit à la tête d'une Armée de cent cinquante mille hommes. Quand ils furent assemblés devant lui, il leur fit une harangue, où il leur représenta l'état de la Perse lorsqu'il avoit pris le commandement, les travaux de ses différentes expéditions, les dangers auxquels il s'étoit exposé pour tirer le Royaume de l'oppression, en quoi il avoit si bien réussi, disoit-il, qu'il ne restoit plus pour donner à la Perse une tranquillité parfaite, & la rendre aussi florissante qu'elle l'avoit été sous les plus grands Rois, que d'accepter la paix que les Turcs offroient, & que de se rendre maître de Kandehar; qu'après avoir exécuté ce dernier dessein, il se proposoit de se retirer, & de finir le reste de ses jours en repos, à-moins que sa Patrie n'eût encore besoin de ses services. Qu'ainsi il ne restoit plus qu'à faire l'élection d'un Roi, soit en rétablissant le Chah Thamas, ou en nommant quelque autre, qu'on jugeroit le plus capable, & qu'il leur donnoit trois jours pour se déterminer. Il congédia l'Assemblée, & chargea en même tems des Officiers affidés de conduire chacun dans sa Tente un certain nombre de Députés, de les bien régler & de les disposer à entrer dans ses vuës. Ses ordres furent ponctuellement exécutés. On insinua aux Députés, qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat d'offrir la Couronne au Régent, & qu'en cas qu'il la refusât, comme il y avoit apparence, il faloit du-moins le presser de ne point quitter le Gouvernement, jusques à la majorité de Chah Abbas. L'attachement des Persans pour leurs Rois légitimes, engagea la plupart des Députés à prendre le dernier parti. Lorsqu'ils reparurent devant Thamas Kouli-Kan, ils le remerciérent de tous les services qu'il avoit rendus à l'Etat, & le suppliérent de vouloir bien continuer à donner ses soins au Gouvernement, en conservant le glorieux titre de Veli-Nimet, qu'il avoit, disoient-ils, acquis à si juste titre. C'étoit éluder la demande tacite, qu'il faisoit de la Couronne. Il refusa donc avec une espéce d'indignation leur demande, & dit qu'il ne vouloit plus se mêler de la conduite des affaires. Ses Créatures répanduës dans l'Assemblée, commencérent alors à élever la voix: *Il nous faut*, disoi[illegible] *Roi, & nous n'en voulons point d'autre que Veli-Nimet.* [illegible] putés, croyant déjà voir le sabre levé sur leur tê[illegible] obligés de tenir le même langage, & par-là tous [illegible] ges se trouvérent réunis en faveur de Tahmas Ko[illegible] On le pria très-humblement de vouloir bien accep[illegible] yauté. Tel est le récit de Mr. Otter (67). Celui de Mr. Fraser est un peu différent. Selon ce dernier, les Députés offrirent d'abord la Couronne à Kouli-Khan, qui les prit au mot, & répondit: „ Qu'il les remercioit de l'honneur qu'ils „ lui faisoient; que cela étoit bien éloigné de l'intention „ qu'il avoit euë en les faisant assembler, mais que regardant la voix du Peuple comme celle de Dieu, il croyoit „ ne devoir pas se refuser aux soucis d'une Couronne, & „ être obligé de sacrifier son propre repos au Bien Public; „ ne doutant point qu'avec la bénédiction de Dieu & leur „ concours unanime, il n'élevât la Nation Persane à un aussi „ haut point de gloire qu'aucun des Rois précédens. Que „ cependant il n'acceptoit la Couronne qu'à trois conditions, „ auxquelles il s'attendoit qu'on se liât de la façon la plus „ solemnelle. I. Que la Couronne seroit héréditaire dans sa „ famille. II. Que personne, sous peine de mort & de con-„ fisca-

(67) Otter p. 125-131.

avénement à l'Empire ne fut pas avantageux aux Miniſtres de la Religion [*R*]. Après avoir congédié les Députés, il envoya Abdul Bakikhan en qualité d'Ambaſſadeur à Conſtantinople pour la ratification du Traité de paix conclu avec le Grand Seigneur, & ſe rendit à Kazvin ou Kasbin pour ſe faire couronner, ſelon la coutume des Rois de Perſe. Le jour de la Cérémonie, il ſe ceignit du Cimeterre Royal, mit ſur ſa tête la Couronne Impériale, & prêta le ſerment ordinaire, *de gouverner le Peuple ſelon les Loix de Dieu données par ſon Prophéte Mahomet, & de protéger & défendre ſes Sujets contre leurs ennemis* (*n*). Cette Cérémonie finie il marcha à Iſpahan, où il s'arrêta quelque tems pour ſe préparer à l'expédition projettée contre Kandehar. Pendant ce ſéjour il reçut les complimens de félicitation des Puiſſances voiſines. Il partit enfin au mois de Décembre 1736, à la tête d'une Armée de plus de quatre-vingt mille hommes, la plupart Cavalerie; & ayant été joint par un de ſes Lieutenans avec quarante mille hommes, il mit le ſiége devant Kandehar, dont il ſe rendit maître au bout de dix-huit mois [*S*]. Ce fut alors que Nadir Chah prit la réſolution d'entrer dans l'Indoſtan, à la ſollicitation de deux des principaux Seigneurs de l'Empire du Mogol [*T*]. Cette expédition lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances, il

(*n*) Otter p. 111. Bibl. Brit. p. 167.

„ fiſcation de biens, ne prendroit les armes en faveur de la „ derniére Maiſon Royale, & n'en favoriſeroit les prétentions. III. Que comme les différends de Religion cauſoient „ beaucoup d'animoſité entre eux & leurs Voiſins les Turcs, „ les Indiens, & les Tartares, on aſſembleroit des Religieux „ des deux Sectes, pour convenir d'un plan d'uniformité, „ qui ſeroit facile, ajoûta-t-il, parce que les différends entre les *Sunnis* & les *Chias* ne rouloient ſur rien de fort eſſentiel". Les Grands ſe ſoumirent ſans peine aux deux premiers Articles, mais voulurent ſavoir ce que le Molla-Bachi, ou Chef des Miniſtres de la Religion, penſoit du troiſiéme. Celui-ci s'adreſſant au Roi élu lui dit: „ Sur ce qui „ regarde la Religion, nous avons la Loi de Dieu, & les „ Traditions de Mahomet ſon Prophéte, pour nous ſervir „ de régle; il n'appartient point aux Princes d'y rien innover. C'eſt pourquoi je ſupplie humblement Votre Majeſté „ de ne pas commencer ſon régne, par entreprendre de renverſer la Religion établie. Un pas de cette nature ſeroit „ ſujet à des conſéquences dangereuſes". Nadir ne permit pas à ce Harangueur indiſcret de continuer, & craignant que ſon diſcours ne fit des impreſſions contraires à ſes vuës, il le fit étrangler ſur le champ. Cette prompte exécution inſpira la terreur, & tout le monde ſouſcrivit aux Conditions propoſées (68).

(68) Bibl. Brit. p. 162-164.

[*R*] *Son avénement à l'Empire ne fut pas avantageux aux Miniſtres de la Religion.*] Les Mollas murmurérent aſſez ouvertement du mauvais traitement fait à leur Chef. Ils diſoient que c'étoit un attentat horrible, dont il n'y avoit point d'exemple; & jugeant que Nadir-Chah n'étoit pas diſpoſé à reſpecter leur caractére, ils cherchérent à le rendre odieux. Pour cela ils inſinuérent par-tout que c'étoit un homme ſans Religion, qui ne manqueroit pas de renverſer celle des Chias. Nadir informé de leurs diſcours ſéditieux, fit aſſembler pluſieurs des principaux, & leur demanda quel uſage ils faiſoient de leurs grands revenus. Un des plus hardis d'entre eux, voyant les autres embarraſſés, répondit, que conformement à la pieuſe deſtination de ces biens, ils les employoient à payer le ſalaire des Miniſtres de la Religion, à entretenir les Colléges & un grand nombre de Moſquées, dans leſquelles on faiſoit tous les jours & à toute heure des Priéres pour l'heureux ſuccès des armes du Prince & pour la proſpérité de l'Empire. „ Mais, repliqua Nadir, „ il paroît par expérience que vos Priéres n'ont pas été „ exaucées, puiſque depuis cinquante ans la Nation eſt toujours allée en décadence, & qu'enfin elle a été à deux „ doigts de ſa ruine par des invaſions ou par des rebellions, juſqu'à ce que ces inſtrumens divins de victoire „ (montrant ſes Soldats) ſont venus à ſon ſecours, prêts „ encore à l'heure qu'il eſt à ſacrifier leurs vies pour ſa défenſe & pour ſa gloire. Ces pauvres Religieux, ajoûta-t-il, ſont dans le beſoin, & de maniére ou d'autre il faut „ pourvoir à leur ſubſiſtance. C'eſt donc mon bon plaiſir, „ que la plus grande partie de vos biens & de vos revenus „ ſoient confiſqués, & deſtinés deſormais au payement des „ Armées". La choſe fut exécutée, & par un compte exact il ſe trouva que le tout ſe montoit à un million de Tomans par an, c'eſt-à-dire à trois millions de Livres Sterling. Les Prêtres au déſeſpoir mirent tout en œuvre pour ſoulever contre le nouveau Roi les Troupes & le Peuple. Mais les gens de guerre, dont la plupart étoient de la Secte des *Sunnis*, ne firent que rire des mouvemens que les Prêtres ſe donnoient; & le peuple trouva, qu'au bout du compte, on l'avoit déchargé d'un très-peſant fardeau. Chah Nadir déclara, que ſi le peuple vouloit abſolument avoir des Prêtres, il pouvoit s'en pourvoir à ſes dépens; que pour lui, n'ayant beſoin ni de leur ſavoir ni de leurs priéres, il n'étoit pas d'humeur de les entretenir plus longtems dans l'oiſiveté; que s'ils vouloient cependant prendre parti dans ſon Armée, il leur donneroit une paye proportionnée à la valeur de chacun. Enſuite il publia un Edit, par lequel il ordonnoit à tous ſes ſujets, ſous peine d'encourir ſa diſgrace, de ſe ranger à la Religion des *Sunnis* (69). La confiſcation des biens des Mollas donna lieu à différens diſcours dans la Perſe. Les uns diſoient que Nadir Chah avoit toujours été Sunni dans le cœur, quoiqu'il eût fait profeſſion de la Secte des Chias; d'autres en parloient comme d'un homme ſans Religion. Il y a toute apparence que les derniers ne ſe trompoient pas beaucoup; ce qui le fait préſumer aſſez naturellement, c'eſt ce que Nadir fit dans la ſuite, après ſon retour de l'Inde. „ Il donna ordre, *nous dit Mr. Otter* (70), qu'on „ traduiſit à Iſpahan en Langue Perſane la Bible & l'Alcoran. „ Les Miſſionnaires Européens, les Vartabieds (71), les „ Rabbins, & les Mollas s'aſſemblérent à cet effet tous les „ jours, & travaillérent pendant longtems à ce grand ouvrage, ſous la direction de Mir-Mazoum, Imam de la „ Moſquée du Roi. Les Traductions achevées Nadir-Chah „ ordonna aux principaux d'entre les Traducteurs de les lui „ apporter à Tahran. Ils s'y rendirent, & eurent l'honneur „ de les lui préſenter. Quand on lui en fit la lecture, il „ plaiſanta ſur les myſtéres de la Religion Chrêtienne, ſe „ mocqua de celle des Juifs, tourna Mahomet & Ali en ridicule, & fit enfermer ces Ouvrages dans une Caſſette, „ diſant, que ſi Dieu lui laiſſoit la vie, il eſpéroit donner „ aux hommes une Religion beaucoup meilleure que toutes „ celles qui avoient été connues". Ce trait prouve aſſez clairement que Nadir ne s'embarraſſoit guére de Religion. Du reſte on ne peut abſolument blâmer la réduction des revenus exceſſifs du Clergé; on voit par l'exemple de Nadir ce que peut un Prince hardi & puiſſant. Bien des Souverains d'Europe augmenteroient prodigieuſement leurs Tréſors, s'ils retranchoient une partie des immenſes richeſſes qui ſont entre les mains des Eccléſiaſtiques; mais l'expérience prouve que les Monarques les plus abſolus, n'oſent entreprendre cette affaire tout de bon: certains Eccléſiaſtiques d'Europe ſont plus difficiles à réduire que ceux de Perſe.

(69) Otter p. 112-114. Bibl. Brit. p. 165. 166.

(70) Voyage en Turquie & en Perſe T. II. p. 113.

(71) Ce ſont les Docteurs des Arméniens.

[*S*] *Il mit le ſiége devant Kandehar, dont il ſe rendit maître au bout de dix-huit mois.*] Pour n'être point inquieté pendant le ſiége, il diſſipa tous les partis des Aghvans, qui couroient la Campagne. Enſuite il raſſembla ſes Troupes devant la place dans un Camp retranché, où il fit même bâtir des maiſons, & nomma ce Camp Nadir-Abad, c'eſt-à-dire, l'habitation de Nadir. Ces travaux achevés, il ſignifia à Huſſein-Khan, alors Gouverneur, qu'il ne décamperoit pas qu'il n'eût réduit la place. Ce Gouverneur, averti du deſſein & de la marche de Nadir, avoit fait entrer dans la Ville des vivres & des munitions en abondance, réſolu de ſe défendre juſqu'à la derniére extrémité. Le ſiége fut fort meurtrier, à cauſe des ſorties fréquentes que firent les Aghvans; mais le Roi trouva à la fin moyen de s'emparer de la Citadelle par ſurpriſe, & obligea par-là les aſſiégés à capituler. La Ville fut renduë en 1738. Mr. Otter ajoûte (72) que bien des gens lui ont aſſuré, que Nadir-Chah auroit été obligé de lever le ſiége, ſans la trahiſon de Huſſein-Khan, qui ſe laiſſa corrompre, à ce que l'on prétend. En effet ce Khan fut continué dans le Gouvernement de la Ville, & un grand nombre d'Aghvans prirent parti dans l'Armée du Vainqueur. Mr. Fraſer rapporte la priſe de Kandehar d'une maniére un peu différente: ſelon lui Huſſein-Kan, ſe voyant réduit à l'extrémité au bout de dix-huit mois, fit une ſortie, où la plupart de ſes gens périrent en combattant avec beaucoup de bravoure, & il fut fait priſonnier lui-même avec ſon Fils (73). Il n'eſt pas impoſſible de concilier ce récit avec celui de Mr. Otter, comme le Lecteur s'en appercevra aiſément. Mais l'autorité réunie de deux Auteurs auſſi dignes de foi, prouve combien il y a peu de fond à faire ſur ce que rapporte l'Auteur de l'*Hiſtoire de Thomas Kouli-Kan* (74), ſelon lequel Nadir-Chah fit le ſiége de Kandehar dans les formes, le pouſſa avec tant de vigueur qu'en peu de tems on fut en état de monter à l'aſſaut, & le Roi l'ayant fait donner, les Aghvans, après une vive défenſe, ne pouvant plus ſoutenir le choc des Aſſaillans, pliérent par-tout, & s'enfuirent du côté de la Citadelle; mais avant que d'y arriver il y en eut beaucoup de tués; Huſſein-Khan fut de ce nombre & cette mort le déroba à la honte du ſupplice, que ſa révolte & ſa réſiſtance lui avoient mérité. Un fait auſſi public ne pouvoit être ignoré, comment donc auroit-on aſſuré à Mr. Otter que Huſſein avoit été ſoupçonné de trahiſon? comment le Voyageur a-t-il pu dire, que ce Khan fut continué dans le Gouvernement de la Ville? On voit par-là quel fond on peut faire ſur certaines Hiſtoires, compilées à la hâte ſur des relations peu ſures, & ſur des bruits vagues.

(72) Idem T. I p. 335. 336.

(73) Bibl. Brit. p. 168.

(74) T. III. p. 348-350.

[*T*] *Ce fut alors que Nadir-Chah prit la réſolution d'entrer dans l'Indoſtan, à la ſollicitation de deux des principaux Seigneurs de l'Empire du Mogol.*] Naſreddin Muhammed Chah, arriére petit-fils du fameux Aurengzeb ou Orangzeb, occupoit alors le trône des Mogols, où il étoit monté en 1719. Deux Miniſtres avoient principalement toute l'autorité en main, le Viſir Kamer ed-din Khan, ou Kummir o'din Khan, & Khan Devran, ou Khandoran, Généraliſſime des Armées (75), qui étoit le premier Favori de l'Empereur. Le deſordre qui s'étoit introduit dans le Gouvernement par l'indolence du Viſir, livré au vin, aux femmes, & au plaiſir de la Chaſſe, obligérent Muhammed-Chah de rappeller à la Cour Nizam-ul-Mulck, Gouverneur du Dekien ou Decan, dans l'eſpérance que ce Miniſtre d'Etat, un des anciens Emirs d'Aurengzeb, & qui avoit beaucoup d'expérience, réta-

(75) Mr. Fraſer le nomme Tréſorier Général, ayant le titre d'Emir des Emirs.

B

bliroit

il se rendit maître & de l'Empire & de la personne même de l'Empereur [*U*] en 1739; au mois de Mai de la même année, il se prépara à retourner en Perse. La maniére dont il rendit l'Empire à Muham-

blissoit l'ordre. Ce Ministre s'étoit retiré de la Cour par mécontentement. Aussitôt qu'il eut reçu les ordres de l'Empereur, il laissa le Gouvernement à son Fils Gazi ed-din Khan, & se rendit à la Cour, où il fut très-bien reçu; l'Empereur lui conféra la dignité de *Vekil Mutlak*, c'est-à-dire de Lieutenant absolu, ce qui le mettoit au-dessus du Visir. Khan Devran avoit néanmoins toujours l'oreille de l'Empereur, qui ne lui pouvoit rien refuser; il le consultoit dans toutes les affaires, & suivoit toujours son avis. *Les autres* Seigneurs de la Cour, plongés dans la débauche, *passoient* leur tems avec des femmes ou avec des bouffons. Voyant que Nizam ul-Mulk vouloit rétablir l'ordre, & remettre les choses sur le pied où elles étoient du tems de l'Empereur Orangzeb, ils eurent recours aux Cabales pour le supplanter. Ils le traversérent en tout, & rendirent sa capacité, sa prudence & ses bonnes intentions inutiles. Le Ministre s'apperçut bientôt qu'il travailloit en vain; ses avis ne passoient pas, ses représentations n'étoient point écoutées. Ses ennemis, encouragés par le succès, allérent jusqu'à se mocquer de lui ouvertement, & le tournérent en ridicule. Leur insolence le piqua au vif. Il résolut de se tirer, sous quelque prétexte honnête, d'une Cour où le desordre & l'indépendance régnoient; il demanda la permission de retourner dans le Decan, où sa présence, disoit-il, étoit nécessaire, pour contenir les Rajas prêts à se révolter (76). Dèsqu'il fut arrivé dans sa Province, il songea aux moyens de se venger de ses ennemis, en ouvrant les yeux à Muhammed-Chah sur la conduite insensée de ceux qui l'environnoient, & sur le danger où l'Empire se trouvoit exposé. Dans cette vuë il s'adressa au Raja Sahou, à Badgira, & à d'autres Chefs des Merehés ou Maharettes, qu'il excita à la révolte. Ces peuples, naturellement portés au brigandage, saisirent avidement cette occasion. Ils firent leur courses & leurs pillages, sans que la Cour en prit connoissance. Mais enfin les plaintes des peuples ne permirent plus aux Ministres de dissimuler la grandeur du mal, on prit des mesures pour y remédier, & on envoya une puissante Armée sous la conduite de Khan Devran, du Visir, & de quelques autres Emirs; mais ceux-ci impatiens de retourner à leurs plaisirs firent un accommodement honteux avec les Ganimes (77), en leur accordant les contributions qu'ils exigeoient. L'argent fut payé, & les Maharattes ne laissérent pas de continuer leurs brigandages. Seadet-Khan, voyant qu'ils vouloient entrer dans la Province d'Audih, dont il étoit Gouverneur, les prévint avec un bon Corps, les défit, en tua cinq mille, & prit deux de leurs principaux Officiers. Les Maharattes, avec le reste de leur Armée, s'avancérent jusqu'à dix lieuës de Dehli ou Dilli, & delà à Kâlka ou Kialkia, dans le voisinage de cette Capitale, & où ils pillérent les habitans, se disposant à aller à Dehli en faire de même. L'Empereur allarmé de leur proximité fit marcher contre eux une petite Armée, qui leur livra bataille, & fut défaite; ils étoient sur le point d'entrer dans la Ville, lorsque Khan Devran & le Visir, qui avoient été joints par Seadet-Khan, arrivérent au secours, les attaquérent & les battirent. Les Maharattes prirent la fuite, & ne s'arrêtérent qu'après avoir mis une distance de douze lieuës entre eux & les vainqueurs: on ne les poursuivit pas fort loin, & comme ils avoient perdu beaucoup de monde, & qu'ils vouloient gagner du tems, ils envoyérent offrir aux trois Généraux de se soumettre. Le Visir & Khan Devran acceptérent la proposition. Seadet Khan, outré de l'indolence & de la sotte présomption de ces deux Courtisans, retourna dans son Gouvernement sans vouloir aller à la Cour. Muhammed-Chah, qui s'apperçut de la cause des desordres, voulut essayer encore d'y remédier, en rappellant Nizam-ul-Mulk. Il lui fit écrire par sa Grand-Mere Mehr Parvir, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de ce Gouverneur. Elle l'assura qu'il auroit à la Cour l'entier maniment des affaires, pourvu qu'il vint sans délai. Nizam se persuada d'autant plus facilement que ces promesses étoient sincéres, qu'il savoit le besoin qu'on avoit de lui; espérant d'ailleurs trouver des occasions de se venger de ses ennemis, il ne fut pas longtems à se déterminer; mais afin que son retour parût un effet de son obéïssance aux ordres de l'Empereur, il attendit à partir qu'il eût reçu une seconde Lettre, qui contenoit des assurances plus fortes encore. S'étant rendu à la Cour, il y trouva les choses sur le même pied. Khan Devran étoit toujours en grande faveur, & le traversoit dans tous ses desseins. Quand il paroissoit à la Cour, les Courtisans, qui s'étoient donné le mot, l'insultoient par leurs gestes, & cherchoient mille moyens de le tourner en ridicule, se disant l'un à l'autre, *Voyez comment danse le Moine de Decan* (78). Mr. Otter rapporte (79) qu'on lui a assuré, qu'un jour que Nizam entroit chez l'Empereur, Khan Devran dit assez haut, voici le *Maimoundgi*, qui arrive. Ce terme signifie proprement un Charlatan, qui amuse le peuple, en faisant danser des singes, & dans le figuré on l'employe pour désigner un fourbe. Nizam ul-Mulk répondit; si je suis Maimoundgi, je saurai bientôt te faire danser. Piqué au plus haut point, il résolut enfin de se venger: il tâcha d'abord de mettre le Visir dans ses intérêts, & l'invita à travailler de concert avec lui à rétablir le bon ordre, tant à la Cour, que dans les affaires; mais quoiqu'il y eût entre eux une double alliance par le mariage de leurs enfans, le Visir prit un parti tout opposé. Nizam, voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là, songea à d'autres moyens. Personne ne lui parut plus propre à concourir à ses vuës que Seadet-Khan. Il savoit qu'il s'étoit retiré dans son Gouvernement, aussi mécontent de l'Empereur, qui avoit paru peu touché des services qu'il venoit de rendre à l'Etat, qu'indigné contre Khan Devran, qui, pour se faire valoir, cherchoit à les rabaisser. Il lia un commerce secret avec ce Khan, ils convinrent entre eux, que pour ouvrir les yeux à l'Empereur, & pour perdre Khan Devran leur ennemi commun, *il faloit engager Nadir-Chah à entrer dans l'Inde* (80). *Ils lui écrivirent pour l'y solliciter. Il leur fit une réponse fort ample par le détail des dangers* & des difficultés qu'il prévoyoit dans l'exécution d'une pareille entreprise. Il représentoit que les Aghvans, sujets du Mogol, occupoient les défilés des Montagnes escarpées, par lesquelles il falloit nécessairement passer; qu'après avoir franchi ces défilés, il auroit encore à combattre Nasir-Khan, Gouverneur de Kiabul (ou Cabul), & Zekeria-Khan Gouverneur de Lahour (ou Lahor); qu'enfin Muhammed-Chah pouvoit lui opposer de nombreuses Armées, les renouveller sans-cesse, détruire peu à peu l'Armée Persane, quelque avantage qu'elle eût eu d'abord; sans parler des grandes Riviéres qu'il auroit à passer, ni de la difficulté de faire subsister son Armée dans un Païs ennemi. Les deux Emirs comprirent par la réponse de Nadir-Chah que l'entreprise l'effrayoit. Ils écrivirent une seconde fois, & lui donnérent les assurances les plus positives de lui faciliter l'entrée de l'Inde, & de lever les obstacles qu'il craignoit. Ces derniéres Lettres dissipérent entiérement ses craintes. Il pensa alors sérieusement à cette grande expédition (81).

[*U*] *Cette Expédition lui réussit au-delà de ses espérances, il se rendit maître de l'Empire & de la personne même de l'Empereur.*] Comme c'est ici une des Révolutions les plus extraordinaires de notre siécle, le Lecteur ne sera pas fâché d'en voir une Histoire un peu étendue, tirée des Relations que MM. Frasier & Otter nous en ont données. Chah Nadir déterminé à tenter fortune, se mit en marche avec une Armée de cent vingt mille hommes de Cavalerie, de diverses Nations, tous endurcis aux fatigues de la Guerre, bien pourvûs de tout ce qui étoit nécessaire, & animés par l'espérance du butin, qu'il leur promit de partager avec eux. Aussitôt que Nizam-ul-Mulk & Seadet-Khan furent informés de sa marche, ils écrivirent à Cherzé-Khan, Gouverneur du Château de Kiabul, à Nasir-Khan, Gouverneur de la Ville, & à Zekieria-Khan Gouverneur de Lahour, & leur marquérent, comme en confidence, „ ce qui suit: Ayant appris „ que Nadir-Chah, informé de l'indolence de l'Empereur, „ & de la mauvaise conduite de ses Ministres, occupés continuellement de la danse & de toutes sortes de débauches, „ a formé le dessein d'entrer dans l'Inde, nous croyons devoir vous avertir, en amis, que de tous les Seigneurs de „ la Cour il n'y en a pas un seul qui ait le courage de se „ mettre à la tête d'une Armée, pour vous aider à lui disputer le passage. Vous ferez donc bien de profiter de cet „ avis, pour sauver votre vie & vos biens, en vous soumettant de bonne heure, sans vous amuser à batailler inutilement avec lui". Ces Lettres firent effet sur les deux Gouverneurs de Province, qui ne songérent qu'à leur propre sureté. Nadir-Chah s'avança en attendant, & s'empara sans beaucoup de peine du défilé de Gourbend & de la Ville de Gaznin ou Gazné, & marcha ensuite droit à Kiabul, dont il fit le siége. Nasir Khan, Gouverneur de la Province, s'étoit déja retiré à Peishor, ou, comme l'appelle Mr. Otter, Pichaiver. Mais Cherzé-Khan Gouverneur du Fort se défendit courageusement, pendant un mois ou six semaines, attendant toujours du secours, qu'il avoit demandé à Nasir Khan, & à Zekieria Khan, de même qu'à la Cour; mais malgré ses instances reïterées ni les uns ni les autres ne se donnérent aucun mouvement pour le tirer d'embarras, desorte qu'enfin la Ville & la Citadelle furent prises dans un assaut au mois de Juin 1738. Le Gouverneur & son fils perdirent la vie: Mr. Frasier semble insinuer qu'ils périrent dans l'assaut (82), mais Mr. Otter dit, qu'ils tombérent vifs entre les mains de Nadir-Chah, qui de sang froid les fit mourir (83). Quoi qu'il en soit, le Persan trouva à Kiabul de grandes richesses, & des Magazins considérables d'armes, de tapis, d'habits, & d'autres effets, qui le mirent en état de pousser ses conquêtes aux dépens de ses ennemis. Après la prise de Kiabul, Nadir écrivit à Muhammed-Chah une Lettre, que celui-ci reçut vers le milieu d'Août, dont voici [illegible] tion sur celle de Mr. Frasier (84): „ Qu'il [illegible] „ l'esprit illuminé de Votre Haute Majesté, q[illegible] „ venu à Cabul, & me suis mis en possession [illegible] „ le, ç'a été uniquement par zéle pour l'Islam (la Religion „ de Mahomet) & par amitié pour vous. Je n'aurois jamais „ pu m'imaginer que la Canaille du Decan trouvât moyen „ d'imposer un tribut sur les Etats du Roi des Musulmans. „ Je me tiens en-deçà de l'Attock, afin que si ces Infidéles „ marchent vers l'Indostan, je puisse envoyer une Armée „ de Victorieux Kuzzlebaches (85), pour les chasser & les „ précipiter au fond de l'Enfer. L'Histoire est pleine des „ monumens de l'amitié qu'il y a toujours eû entre nos „ Rois & les Prédécesseurs de Votre Majesté, je vous jure „ par Ali-Mortiza, que je n'ai eu ni n'ai d'autres vuës, que „ celles de l'amitié & de l'intérêt que je prens à la Religion. Si vous soupçonnez le contraire, à vous permis. „ Pour moi j'ai toujours été, & je serai toujours Ami de „ votre illustre Maison". On ne répondit pas à Nadir, comme il le souhaitoit. Il vint de sa part à la fin du même mois

(76) Otter *loc. cit.* p. 137-142. Bibl. Brit. T. XX. P. II. p. 74-76.

(77) Mr. Otter les distingue des Maharattes, mais Mr. Frasier en parle comme du même Peuple.

(78) Faisant allusion à ce que Nizam avoit dit dans sa Réponse à l'Empereur, en s'excusant de venir à la Cour; *je suis un Dervis, & je n'ambitionne point un si haut poste.* Frasier *Hist. of Schah Nadir* p. 80.

(79) *Ubi supr.* p. 152.

(80) *Idem* p. 154-1[illegible] Bibl. Brit. *loc. cit.* p. 77-79.

(81) Otter p. 155-157. Bibl. Brit. p. 79-80.

(82) Bibl. Brit. p. 82.

(83) Otter p. 162.

(84) [illegible] Bibl. Brit. *ubi supra.* p. 83. 84.

(85) Ces Kuzzlebaches ou Kizilbaches sont, parmi les Persans, une sorte de Gens de Guerre, tels que les Janissaires parmi les Turcs.

hammed Chah, & les conseils qu'il lui donna, ont quelque chose de fort singulier, qui mérite d'être rapporté, & examiné, ce qui me donnera occasion de rechercher quel jugement on doit porter des heu-

reux

mois d'Août un Ambassadeur, chargé d'une autre Lettre, par laquelle le Conquérant demandoit quatre Kiurours de Roupies, qui font cinq millions de Livres sterling, & de-plus quatre Provinces. Dèsque Muhammed-Chah avoit eu avis de la prise de Kiabul, il avoit donné ordre d'assembler incessamment une Armée pour l'opposer aux Persans. Le Raja Jessing, ou, comme le nomme Mr. Otter, Tchi-Sengué, avoit déjà écrit plusieurs fois à Khan Devran, dont il étoit ami sincère, pour l'avertir d'être sur ses gardes. Il lui marquoit toujours, que l'entreprise de Nadir-Chah étoit une affaire concertée entre quelques Seigneurs Mogols, qui trahissoient l'Empereur & l'Empire; que Cherze-Khan avoit été sacrifié à cause de sa fidélité, que Nasir-Khan avoit pris la fuite, & que si le Gouverneur ne tenoit pas bon, comme il y avoit toute apparence, il étoit de la derniére conséquence que Khan Devran marchât avec une Armée, & qu'alors il le joindroit avec ses Radjeputs. Khan Devran fit part de l'avis à l'Empereur, mais en même tems lui déconseilla d'abandonner sa Capitale, selon le récit de Mr. Fraser; selon Mr. Otter ce fut Nizam-ul-Mulk, qui proposa ce sentiment: on conclut néanmoins que l'Armée marcheroit du côté de Lahour, que l'Empereur l'accompagneroit jusques-là, & qu'ensuite elle tireroit vers Kiabul, sous les ordres de Nizam & de deux autres Emirs. Les tentes & les équipages de l'Empereur furent envoyés hors de la Ville, où le camp devoit se former, près des jardins de Chalé-mar. Mais à la grande surprise de tout le monde Khan Devran fit rompre toutes les mesures, & malgré les instances affectées de Nizam les préparatifs cessérent tout d'un coup, l'Armée eut ordre de ne point marcher, & l'Empereur resta à Dehli (86).

(86) Otter p. 161--165. Bibl. Britann. p. 84. 85.

Cependant Nadir faisoit des progrès, après avoir mis Kiabul en état de défense, il se mit en devoir d'avancer; il eût d'abord bien des difficultés à surmonter. Plusieurs petits Gouverneurs Indiens réunis aux Afghans ou Aghvans de ces Cantons s'étoient emparés des défilés des montagnes, & pendant six semaines ils lui tuérent ou blessérent beaucoup de monde. Voyant enfin qu'il n'y avoit pas moyen de forcer ces passages, & que les Afghans s'étoient retranchés sur les hauteurs, il imagina un autre expédient: il fit proposer aux Afghans de leur donner de l'argent, & de prendre parti avec lui, pour partager les dépouilles de l'Inde. La proposition fut acceptée d'autant plus aisément, que les Afghans n'avoient reçu aucun secours des Gouverneurs des Provinces, & qu'ils étoient mécontens de la Cour, qui ne leur avoit point payé depuis longtems les subsides qu'on leur donnoit ordinairement. Ils ouvrirent donc les passages à Chah Nadir, & un grand nombre entra à son service. Le Persan n'ayant plus rien à craindre d'eux, choisit dix mille Cavaliers Persans des mieux montés, se mit à leur tête, & se rendit en huit jours & huit nuits à Pichaiver. Nasir-Khan étoit retranché avec sept mille Cavaliers sous cette Ville, les nouvelles Troupes qu'il avoit ramassées prirent l'épouvante & se dispersérent. Il ne resta auprès de lui qu'un petit nombre de vieilles Troupes, que Nadir attaqua: elles se défendirent bien, mais enfin elles furent forcées, au mois de Novembre 1738. Nasir-Khan fut pris, mais après avoir été quelques jours en prison Nadir le fit un de ses Visirs. Le 3 de Décembre on reçut à la Cour la nouvelle de cette défaite, & de la prise de Pichaiver: on en fut consterné, tout le monde fut d'avis de marcher à l'ennemi sans délai, on s'y prépara & l'Armée fut bientôt assemblée, & elle se mit en marche le 2 Janvier 1739, forte de plus de deux cens mille hommes, sous les ordres de Nizam-ul-Mulk, de Khan Devran, & du Visir, & s'alla camper dans les plaines de Karnal ou Kiernal, à cinquante-cinq lieuës de la Capitale, où l'Empereur la joignit le 4 de Février. On tint en sa présence un grand conseil, où il fut décidé que l'on se retrancheroit dans ce poste pour attendre l'ennemi. Ce retardement fut très-favorable à Nadir-Chah. Il lui donna le tems de s'assurer de Peishor, & de passer la Riviére d'Attock, dont on pouvoit aisément défendre le passage, & ce Conquérant marcha droit à Lahour. Zekieria-Khan, qui y commandoit, avoit fortifié la place, & faisoit mine de vouloir s'y défendre; mais comme il étoit d'intelligence avec Nizam-ul-Mulk, à peine vit-il approcher l'ennemi, qu'il se renferma dans le château, & trois jours après se rendit par Capitulation (87).

(87) Otter p. 165--174. Bibl. Britann. p. 86--.

Nadir s'étant rendu maître de Lahour, s'y arrêta huit jours, & ensuite continua sa marche, & arriva en peu de jours au Village de Tillauvry près de Karnal ou Kiernal, où il se trouva avec son Armée le 13 Février. Il y a quelques différences entre le récit de Mr. Fraser & celui de Mr. Otter sur le combat qui suivit bientôt; tout bien considéré il me paroit que celui du dernier est plus exact, & c'est ce qui m'engage à le suivre (88).

(88) Otter p. 174--185.

Nadir-Chah s'appliqua à couper les vivres à l'Armée Mogole, qu'il trouva retranchée: & comme on n'avoit pas eu soin de faire les provisions nécessaires pour une Armée si nombreuse, les vivres y montérent bientôt à un prix excessif. Seadet-Khan avoit eu ordre de venir joindre l'Armée. Il s'étoit mis en marche avec vingt mille hommes, & il arriva à Kiernal le 15 Février. Quoiqu'il fût entré dans la trahison de Nizam-ul-Mulk, il ne vouloit pas la ruine de l'Empire, mais seulement l'abaissement de Khan Devran, & des autres Ministres, contre lesquels il étoit irrité. Il fut donc très-affligé de voir l'Armée en si grand danger, & suivant l'impression de sa douleur, il entra brusquement dans la tente de l'Empereur, & lui dit avec la franchise d'un fidéle sujet, & la liberté d'un Soldat, qu'il voyoit avec douleur le camp investi par Nadir-Chah, & qu'on eût tant différé de lui livrer bataille: qu'il alloit l'attaquer sur le champ; que si les autres Omrahs refusoient de le suivre, il sortiroit seul, &c. Nizam-ul-Mulk se roidit fortement contre cette proposition, & dans le tems qu'on se disputoit là-dessus, on vint annoncer que les Persans avoient forcé les lignes, & qu'ils pilloient les bagages. Seadet-Khan courut à son quartier, monta sur un éléphant, & quoiqu'accompagné d'un petit nombre de ses Troupes, dont la plus grande partie étoit restée en arriére, il attaqua les ennemis avec tant de valeur, qu'il les obligea bientôt d'abandonner le pillage, & sans attendre même d'autre secours il les poursuivit pendant deux heures. Khan Devran, informé de ce qui se passoit, & poussé de jalousie sortit des retranchemens, comme pour soutenir Seadet-Khan, mais il s'arrêta d'abord tout court, & par ce délai donna à Nadir-Chah le tems de se préparer au combat. Ayant appris par quelques fuyards ce qui s'étoit passé, & que toute l'Armée Indienne étoit en mouvement, il envoya aussitôt un détachement pour soutenir le parti qui étoit aux prises avec Seadet-Khan. Celui-ci n'étant pas secouru ne put soutenir le nouveau choc des Persans, ses Troupes furent défaites, & lui-même fut pris & conduit au Camp des ennemis. Nadir encouragé par ce succès monta à cheval, & marcha avec toute son Armée pour attaquer Khan Devran. Dès que les deux Armées furent en présence, les Persans commencérent l'action avec beaucoup de chaleur: les Indiens soutinrent le choc avec intrépidité, bientôt le champ de bataille fut couvert de morts & de blessés. Comme les Indiens étoient supérieurs en nombre, leurs pertes se réparoient sur le champ; ils revenoient sans-cesse à la charge avec une nouvelle vigueur, & firent à la fin plier l'Armée de Nadir-Chah, qui commençoit à se battre en retraite, & même à succomber, lorsqu'un accident imprévu rétablit ses affaires & releva ses espérances. Khan Devran, engagé fort avant dans la mêlée, fut blessé mortellement d'une balle, & tomba à la renverse sur son éléphant. Les Indiens qui combattoient autour de lui le crurent mort, & se rallentirent; le bruit de sa mort répandu dans l'Armée y mit le découragement; les Persans se ralliérent, retournérent à la charge avec une nouvelle vigueur, & le combat ne cessa qu'à la nuit. Il périt beaucoup de monde de part & d'autre, mais plus du côté des Indiens que de celui des Persans. Muhammed-Chah abandonna le champ de bataille, & se renferma de-nouveau dans ses retranchemens. Khan Devran s'étant fait porter à son quartier, n'y trouva ni tentes ni bagages, tout avoit été pillé; il se fit conduire à la tente de l'Empereur, & s'évanouit à ses pieds. Muhammed le fit mettre dans une de ses tentes, y envoya son premier Chirurgien pour le panser, & ordonna qu'on en eût grand soin. Nizam-ul-Mulk, voulant joindre l'insulte à la vengeance, alla le lendemain voir Khan Devran. Après lui avoir demandé comment il se trouvoit de sa blessure, il ajoûta d'un ton railleur: *je suis fâché que tu n'ayes pas le tems de voir comment je fais danser les singes.* Khan Devran jetta sur lui un regard furieux, & poussant un profond soupir il lui dit: *Faut-il que dans l'état où je suis, je reçoive de toi une seconde blessure? Va, contente-toi de t'être vangé de moi, & sers à l'avenir ton Maître plus fidélement, que tu ne l'as fait jusqu'à-présent.* Nizam-ul-Mulk s'en alla sans répliquer, & entra chez l'Empereur, à qui il raconta d'un air touchant le triste état où il avoit trouvé le Général. Il s'étendit ensuite sur les funestes effets de la Guerre, sur le danger auquel l'Empereur se trouvoit exposé, & conclut que le salut de l'Empire dépendoit d'un prompt accommodement avec Nadir-Chah, qu'on ne pouvoit plus espérer de repousser à force ouverte. Muhammed-Khan, qui n'avoit personne qu'il pût consulter, se vit obligé, contre son inclination, de se rendre aux avis de ce Ministre, & de demander la paix, quoiqu'il eût une Armée beaucoup plus forte que celle de l'ennemi, & qu'il pût en assembler encore une autre plus nombreuse. Nizam se fit donner un plein pouvoir, se rendit au Camp de Nadir & traita avec lui; les conditions furent bientôt arrêtées entre eux, & Nizam retourna au Camp chargé de présens. Khan Devran étant mort, Nizam demeura maître absolu des affaires & de l'Armée, il retourna auprès de Nadir-Chah pour conclure le Traité. On convint que Muhammed-Chah auroit une entrevue avec Nadir-Chah, qu'il lui feroit un présent de deux mille Kiurours, & que ce Roi sortiroit des Etats du Mogol. On régla en même tems le Cérémonial de l'entrevue. Ici je trouve encore de la diversité entre Mr. Otter & Mr. Fraser; selon le premier Muhammed-Chah fut retenu au Camp de Nadir, dès qu'il s'y fut rendu; au-lieu que selon le second, il retourna à son Camp: la relation du dernier me paroit préférable, parce qu'il me semble que les diverses allées & venues de l'Empereur Mogol ne peuvent avoir été supposées par l'Auteur des Mémoires que Mr. Fraser a suivi, qui étoit Sécretaire d'un des Seigneurs de la Cour. Voici son récit (89).

(89) Bibl. Britann. p. 91--100.

Le 19 Février au matin Muhammed-Chah sortit de son Camp en litiére, accompagné de trois Emirs, de quelques Eunuques & d'environ deux-cens Cavaliers. A quelque distance il fit signe aux Cavaliers de n'aller pas plus loin, & ne garda avec lui que ses Eunuques, avec les trois Emirs, dont chacun n'avoit que deux ou trois domestiques. A moitié chemin il parut un Ministre de Nadir, qui venoit à sa rencontre, & qui lui rendit les honneurs ordinaires. Ensuite il trouva Nasir-Allah Mirza, Fils du Roi; & ce Prince, qui

étoit

reux succès de Chah Nadir dans les Indes [W]. A son retour en Perse il eut à essuyer encore divers obstacles

étoit aussi en litière ayant mis pied à terre, lui rendit ses respects à la manière de Perse. L'Empereur fit alors abaisser sa litière, & embrassa ce Prince: après quoi ils allérent ensemble jusqu'à l'endroit où étoit l'Artillerie. Là il ne fut permis qu'à l'Empereur, & à deux ou trois des Eunuques, & aux trois Emirs de passer plus avant. Quand ils furent arrivés à la porte de la Tente Royale, & que l'Empereur fut descendu de litière, le Chah Nadir sortit pour le recevoir, l'embrassa, & le fit asseoir avec lui sur le même siége, assez large pour deux ou trois personnes: après les premiers complimens, Nadir fit au Grand Mogol un Discours, dans lequel il lui reprocha sa négligence & ses fautes dans le Gouvernement de son Empire, & dans les mesures qu'il avoit prises pour sa défense, & conclut en lui disant: „ Je veux „ aller à Dehli & y rester quelques jours, jusqu'à ce que „ mon Armée se soit rafraichie, & que l'on m'ait payé ce „ dont Nizam-ul-Mulk est convenu avec moi, après quoi je „ vous laisserai prendre soin de vos propres affaires". Muhammed-Chah plein de confusion ne répondit pas un seul mot à ce discours, & sur le soir il retourna à son Camp. Le lendemain Nizam avec le Visir & deux autres Seigneurs, allérent dès le matin au Camp de Chah Nadir, & eurent avec lui une conférence, dont le rapport, fait à l'Empereur à neuf heures du soir, fut tenu secret. Le 23 Nizam, mandé par Nadir, fut retenu dans son Camp, avec cinq ou six autres qui l'accompagnoient. Sur les huit heures du soir, le Visir reçut un ordre du Roi de Perse, dont voici la teneur: „ Kummir ed-din Khan-Visir, sachez que Demeica Muhammed-Chah, Sirbullind-Khan, Mahommed-Khan, Bungusch, „ & Azim Alla-Khan doivent venir en présence (à la Cour): „ c'est pourquoi prenez bien garde à vos gens, qu'ils ne se „ dispersent & ne s'écartent. Quand vous aurez pourvu à „ cela, venez vous-même ici". L'Empereur tint alors conseil avec Sirbullind-Khan, & les autres Emirs, jusqu'à minuit: alors l'Empereur déclara „ que dans l'extrémité où ses „ affaires se trouvoient, il ne se trouvoit plus que l'une de „ ces trois choses à faire; ou de hazarder un coup de desespoir, pour tenter la fortune des armes; ou de terminer „ toutes ses misères par une prise de poison; ou de se soumettre „ paisiblement aux conditions qu'on voudroit lui imposer". Tout le jour se passa sans que l'on prit de résolution. Le 25 il fallut marcher au Camp de Nadir. Muhammed-Chah accompagné de deux Seigneurs & de quelques Eunuques y étant arrivé, on le fit attendre dans une tente placée au front de ce Camp, & entourée de Cavalerie, jusqu'à huit heures du soir, que le Persan le fit venir à la sienne, où ils conférérent trois heures ensemble, après quoi le Mogol revint dans son Camp, où il y eut défense qu'aucun de ses Emirs le vit. Le 26 vint un nouvel ordre de Nadir, qui fit saisir toute l'Artillerie, le Trésor, les Joyaux, les Armes & les Munitions de l'Empereur & des Seigneurs décédés, & on rendit à Muhammed-Chah le Sultan-Ahmed son Fils, & l'Impératrice Mallika al Zumani, en lui laissant ses anciens Domestiques, & ses Troupes, à l'exception des Porteurs du bagage & des nouvelles levées. Le 27 Muhammed étant revenu au Camp de Nadir, après avoir congédié les gens dont on lui avoit ordonné de se défaire, il y demeura jusqu'au premier de Mars, que le Monarque Persan se mit en marche vers Dehli, traînant à sa suite le Mogol & le reste de son Armée. On peut voir l'ordre de cette marche dans les Auteurs cités en marge (90). Nadir fit son entrée le 9. Le 10 fut un jour des plus malheureux par les suites tragiques qu'il eut. Il se répandit vers le soir un bruit que Nadir-Chah étoit mort. Les Habitans prirent tumultueusement les armes, firent main basse sur les Kizilbaches, qu'ils rencontroient dans les rues, entrérent même dans le Fort, & l'on prétend que dans cette émeute qui dura toute la nuit, il périt plus de deux mille cinq cens Persans. Le Roi en fut averti d'abord: mais craignant pendant la nuit quelque embuscade, il attendit le jour pour arrêter le desordre. Dès que le Soleil fut levé il sortit à la tête de sa Cavalerie, pour tâcher d'appaiser le tumulte, mais l'insolence des mutins, & la vuë des Persans étendus par terre le mirent en fureur, il ordonna de faire un massacre général, avec permission de piller les maisons & les boutiques; on saccagea donc tout & le carnage fut horrible, on prétend qu'il y périt au-delà de cent cinquante mille personnes (91), d'autres (92) disent plus de deux-cens vingt-cinq mille. Enfin Nadir fit cesser le massacre sur les instantes priéres de Nizam-el-Mulk & du Visir. Il fut ensuite question de satisfaire Nadir sur les sommes promises, qui montoient à vingt-cinq millions de Livres sterling, sans compter tout ce qu'il avoit déja tiré des Seigneurs de la Cour, & du Trésor du Mogol. On fut obligé d'avoir recours à des actions inouïes pour trouver ces immenses sommes (93). On rapporte, qu'à la vuë de tant de cruautés, un Derviche, touché de compassion pour ce malheureux peuple, présenta à Nadir-Chah un écrit conçu en ces termes „: Si tu es Dieu, „ agis en Dieu: si tu es Prophète, conduis-nous dans la voye „ du salut: si tu es Roi, rends les peuples heureux, & ne „ les detruis pas". Nadir-Chah répondit: Je ne suis pas Dieu pour agir en Dieu; ni Prophète pour montrer le chemin du salut; ni Roi pour rendre les peuples heureux: Je suis celui que Dieu envoye contre les Nations, sur lesquelles il veut faire tomber sa colère. On compte que la perte que fit alors l'Empire du Mogol montoit à cent vingt-cinq millions de Livres sterling, en joyaux, en espèces, en effets ou en dommages, & que de cette somme le Chah Nadir en emporta pour sa part quatre-vingt sept millions & demi, & qu'il y en eut douze millions & demi pour l'Armée. Il ne faut pas oublier que dans le tems qu'on ramassoit les sommes requises, le fils de Nadir, Nesralla Merza épousa une Princesse du sang de l'Empereur Mogol, le 27 Mars, & qu'en conséquence de ce mariage Nadir se fit céder, sous le nom des nouveaux mariés, la Province de Kabul, avec tous les autres Pays de l'Inde, situés au-delà de la Riviére d'Attock (94), & on en dressa un Acte solemnel (95).

(90) Ibid. p. 99. Otter p. 190, 191.

(91) Bibl. Brit. T. XXI. P. I p. 73.

(92) Otter p. 195.

(93) Voy. Bibl. Brit. loc. cit. p. 74-80. Otter p. 197. 398. 410-411.

(94) Otter d. … Bibl. Brit. p. …

(95) Voy… même.

[W] *La manière dont il rendit l'Empire à Muhammed-Chah & les conseils qu'il lui donna ont quelque chose de fort singulier, qui mérite d'être rapporté & examiné, ce qui me donnera occasion de rechercher, quel jugement on doit porter des heureux succès de Chah Nadir dans les Indes.*] Le premier de Mai 1739, tous les Emirs eurent ordre de la part de Chah Nadir de se trouver à cinq heures du matin auprès du Grand-Mogol, où ils reçurent des présens qu'il y avoit envoyés pour eux, chacun selon leur rang. Environ les huit heures l'Empereur en litiére & suivi des Emirs s'achemina vers le Divan Général. Là les Emirs mirent pied à terre, & marchérent jusqu'à la porte du Divan particulier, dans lequel Chah Nadir les attendoit. L'Empereur sortit en cet endroit de sa litiére, & étant entré dans le lieu où étoit le Persan, ces deux Princes s'embrassérent & déjeunérent ensemble, pendant que les Emirs en faisoient autant à une autre table. Un peu après on apporta les présens pour l'Empereur, qui consistoient en une Couronne brillante de diamans, une Bande à mettre autour du Turban, un Bracelet, une Ceinture, deux Epées, & un *Cattari*, espèce de Poignard, émaillé. Le Chah-Nadir prit la Couronne, la mit lui-même sur la tête de Chah-Muhammed, fit en même tems l'apologie de sa conduite à son égard, & lui donna divers conseils pour le Gouvernement de son Empire, dont le dernier fut, de se défier surtout de Nizam-ul-Mulk, comme d'un homme plein de ruses, attaché à son intérêt, & plus ambitieux qu'il ne convenoit à un sujet. L'Empereur reçut ces avis, comme une preuve du bien que lui vouloit Nadir, & lui en témoigna sa reconnoissance. Il ajoûta, que comme son Empire dépendoit de lui, il le prioit de nommer ceux qu'il jugeroit les plus propres à remplir les principaux Postes. „ Cela ne conviendroit nullement à vos „ intérêts, *répondit Nadir*, des Ministres de ma main n'auroient que peu de respect pour vous dans mon absence. „ Quand je serai parti, disposez vous-même des Emplois „ en faveur de ceux que vous en jugerez les plus dignes: & „ si quelqu'un d'eux vient à se rebeller, au premier avis que „ vous m'en donnerez, j'envoyerai quelqu'un de mes gens „ pour le châtier. Que s'il est nécessaire, je vous fournirai „ des Troupes, ou même s'il le faut je pourrai venir en personne de Kandahar dans quarante jours. Mais à tout événement, comptez que si je suis éloigné, je vous prêterai „ du secours le plutôt possible". Après tous ces discours les deux Monarques se dirent adieu, & le Grand-Mogol s'en retourna à son Appartement du Château (96). Le lendemain ayant fait venir auprès de lui les Emirs, il leur dit d'un ton courroucé: *Je veux bien vous laisser la vie, quelqu'indignes que vous en soyez; mais si j'apprens que vous fomentiez à l'avenir dans l'Etat, l'esprit d'indépendance & de faction, quoiqu'éloigné je vous ferai sentir le poids de ma colère, & vous ferai tous mourir sans miséricorde* (97). On raconta alors, qu'il avoit dit, en présence de quelques Emirs, qu'il reconnoissoit avoir agi imprudemment en deux choses; l'une d'avoir rendu l'Empire à Muhammed-Chah, qui n'avoit pas la capacité requise pour un Gouvernement aussi difficile, ce qui donnoit lieu de craindre que les affaires des Indes n'allassent encore plus mal que par le passé; l'autre d'avoir épargné Nizam-ul-Mulk, dont il étoit plus que probable que les ruses & les artifices causeroient de nouveaux desordres: mais, ajoûta-t-il, les decrets de la Providence & leur bonne fortune ont voulu que j'aye donné ma parole, & je ne puis m'en dédire.

(96) Bibl. Brit. p. 84-87.

(97) Otter T. II. p. 90.

L'expédition de Chah Nadir dans l'Indostan & l'heureux succès qu'elle eut, a d'abord quelque chose d'éblouissant, & qui paroit tenir du merveilleux; mais quand on examine la chose de sang froid, on s'apperçoit qu'il n'y a rien d'aussi extraordinaire, qu'on le croiroit. J'admire à la vérité la hardiesse avec laquelle il s'embarqua dans cette entreprise; malgré les promesses & les assurances de Nizam-ul-Mulk & de Seadet-Khan, il y avoit de terribles obstacles à surmonter, & l'on a pu remarquer, que s'il s'étoit trouvé seulement quelque habile homme que le Mogol eût soutenu, Nadir couroit risque de perir. Il fut redevable de ses [illegible] dolence prodigieuse du Grand Mogol, & à la m[illegible] duite de ses Courtisans, à la perfidie de plusieurs [illegible] paux, plutôt qu'à sa valeur & à son habileté. La [illegible] volontaire qu'il fit au Grand-Mogol de l'Empire [illegible] est une action d'éclat, mais on a très-bien remarqué (98) qu'elle „ ne renferme pas plus de vraie générosité, que si un „ voleur, après avoir enlevé une grande partie des biens de „ quelqu'un, lui laissoit le reste. Il n'y a ici qu'un trait de „ prudence, dont l'ambition même étoit le principe. Le „ Conquérant qui n'étoit en possession que depuis trois ans „ du trône de Perse, d'où il avoit chassé le Roi légitime, „ & fait exclure tous ceux de la Famille Royale, avoit assez „ de peine à s'y maintenir paisiblement, sans se charger encore du fardeau d'un vaste Empire, où il ne pouvoit que „ craindre de trouver beaucoup plus de difficulté à se rendre „ maitre de tant de Peuples de mœurs différentes, de tant „ de Princes & de Grands-Seigneurs, accoutumés à vivre „ presque dans une entière indépendance. Il couroit grand „ risque de n'être pas en état de conserver cette conquête,

„ &

(98) Bibl. Brit. p. 101. 102.

ftacles qu'il furmonta heureufement [X]. Arrivé chez lui il fe prépara à une nouvelle expédition. Il commença par dépofer fon fils Riza Kouli Mirza, qui avoit voulu monter fur le trône en fon abfence. D'ailleurs il defapprouvoit fa conduite dans la Régence, & furtout les ordres qu'il avoit donnés pour le maffacre du malheureux Chah Thamas & de fa famille. Il donna la régence de la Perfe à fon fecond fils Nefralla Mirza, recruta fon Armée, & marcha contre les Eusbegs, pour les châtier des défordres qu'ils avoient commis dans le Khorafan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde (o). Il traverfa des déferts prefque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement, mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Eusbegs, qui avoient pris parti dans fon Armée, & ayant foumis plufieurs Peuples, même inconnus aux Perfans (p). Il fut obligé auffi de foutenir la guerre contre les Arabes Houlés & Beni Utbé, qui fe revoltérent, & commirent de grands défordres dans le Golphe Perfique (q). Ces Rebelles, de même que les Lezguis occupérent beaucoup Chah Nadir en 1742. Les derniers avoient déja défait plufieurs fois fes Armées. Cette année ils attirérent un gros Corps de fes Troupes dans une embufcade, & le defirent totalement. Le Roi fe retira à Derbent, d'où il envoya des ordres dans toute la Perfe de faire de nouvelles levées (r). Obligé de faire la guerre par mer & par terre, il fe trouvoit dans la néceffité de faire des dépenfes extraordinaires. Ne voulant pas toucher aux tréfors qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit fur toute la Perfe un nouvel impôt de fept-cens mille Tomans (quatorze millions d'Ecus). En même tems il fit publier, qu'ayant reconnu la Religion des Sunnis pour la feule véritable, il l'avoit embraffée, & qu'il vouloit que tous fes fujets fuiviffent fon exemple (s). Au commencement de 1743 il fe fit en Perfe de grands préparatifs de guerre contre les Turcs. Le Grand-Seigneur, offenfé des nouvelles demandes que faifoit Nadir-Chah, lui avoit renvoyé fes Lettres avec une réponfe fort vive. Peu auparavant on avoit tiré fur lui plufieurs coups de fufil, dont un lui avoit caffé le pouce de la main gauche: ayant découvert que c'étoit fon fils aîné, qui avoit apofté des gens pour l'affaffiner, il le fit venir devant lui, & après l'avoir convaincu de fon parricide, il lui fit crever les yeux en fa préfence; trois des principaux Khans, fes parens, complices de ce crime, fubirent le même fupplice; & on affure, qu'ils moururent tous de cette cruelle opération (t). Les préparatifs de guerre que Nadir-Chah avoit fait contre la Turquie ne demeurérent pas inutiles [Y], il en vint à une rup-

(o) Otter Tom. II. p. 129. 130.

(p) Ibid. p. 152.

(q) Ibid. p. 130-157.

(r) Idem p. 160.

(s) Idem p. 164.

(t) Ibid. p. 179.

„ & de perdre en même tems le Royaume, où fa domination ufurpée n'étoit pas affez établie, pour le mettre à „ l'abri de quelque révolution. On fent qu'il envifagea ainfi „ les chofes, par la manière dont nous avons vu qu'il s'exprima, en propofant quelques difficultés aux Traîtres qui „ l'appelloient dans les Indes. Pour ne pas s'expofer à tout „ perdre, il fe contenta donc d'extorquer tout ce qu'il put, „ d'emporter des Indes d'immenfes richeffes, & d'augmenter fes Etats de Perfe par la ceffion qu'il exigea de quelques Provinces frontiéres. S'il eft vrai, comme on l'a „ dit, qu'il parut fe repentir d'avoir rendu l'Empire à Muhammed-Chah à caufe de l'intérêt qu'il témoignoit prendre au bien de fes Sujets, ce n'étoit qu'un dehors affecté, „ fous lequel il cachoit fes véritables motifs".

[X] *A fon retour en Perfe, il eut encore à effuyer divers obftacles qu'il furmonta heureufement.*] Il décampa le 8 de Mai, & marcha fans s'arrêter un feul jour jufqu'à Serhind, qui eft à cent vingt milles de Dehli. Delà il envoya Abdul Bakikhan à Lahour, pour fignifier à Zekieria Khan, Gouverneur de cette Province, qu'il eût à trouver un Kiarour de roupies (à peu près un million de Livres Sterling) & de le lui apporter dans un lieu au-delà de cette Ville. Zekieria Khan s'y étoit préparé d'avance, & alla préfenter cette fomme à Nadir, qu'il accompagna jufqu'à la riviére de Tcheuhau, fur laquelle on avoit jetté un pont pour le paffage de l'Armée Perfane. Nadir fe rendit enfuite à Rehtas, Ville & Fort à l'Orient de la riviére d'Attock. Il tenta le paffage de l'Indus, mais outre qu'il n'avoit pas un nombre fuffifant de bateaux pour achever le pont commencé, les grandes eaux l'obligérent de s'arrêter. Ce retardement donna aux Indiens & aux Aghvans, qui habitent à l'occident de cette riviére, le tems de fe liguer contre lui. Ces Peuples fachant que fon Armée étoit embarraffée du grand butin, qu'elle avoit fait dans l'Inde, convinrent de l'attaquer de tous côtés dans le paffage de la riviére, & d'enlever fes richeffes. Nadir-Chah étoit perdu fans reffource, fi cette réfolution s'étoit foutenue; mais toujours fertile en expédiens, il fe tira de ce mauvais pas, en facrifiant dix Leuks de roupies (cent vingt-cinq mille Livres fterling) (99). Après avoir paffé l'Indus, il fit une action bien hardie, il fit publier dans fon Armée un ordre de porter à fon tréfor le butin fait par fes troupes dans l'Inde, fous prétexte de les foulager, en fe chargeant de ce qui pouvoit les embarraffer. On obéit, mais il alla plus loin. Ayant appris que les Officiers & les Soldats avoient caché des pierreries, & voulant tout avoir, il fit fouiller chacun d'eux en particulier, & vifiter leurs bagages. Il s'empara de tout ce qu'on leur trouva, & fit diftribuer à chaque Soldat cinq-cens roupies, aux Officiers quelque chofe de plus, pour les confoler de cette perte. „ Ce trait, *dit Mr. Otter* (100), me „ paroît un des plus remarquables de la Vie de ce Roi: & „ j'aurois eu peine à croire le fait, s'il ne m'avoit été attefté par plufieurs perfonnes dignes de foi. Il eft affez étonnant que l'Armée ne fe foit pas foulevée contre lui, plutôt que de fe laiffer arracher ainfi tout le fruit d'une fi pénible expédition. Ce qui empêcha le foulévement, fut l'adreffe que Nadir-Chah a toujours euë de femer dans l'efprit de fes fujets, & principalement de ceux qui compofoient fes Armées, une grande défiance, qui les empêcha alors de fe communiquer leurs deffeins. Il eft vrai que „ plufieurs fongerent à déferter, mais la crainte d'être maffacrés par les Indiens, s'ils fe débandoient, les retint, & même „ ils fervirent mieux qu'auparavant". Ce qui contribua fans-doute encore à retenir les Troupes de Chah Nadir dans le devoir, c'eft la grande févérité de ce Prince; ceux qui avoient manqué en quelque chofe fubiffoient les plus rigoureux châtimens, ce qui retenoit & faifoit trembler les autres. Couper le nés & les oreilles, étoient les peines les plus douces; crever les yeux, baftonner à mort, étrangler & ouvrir le ventre, étoient celles qu'il réfervoit à des fautes plus graves. Le rang, la naiffance, les fervices même ne mettoient perfonne à couvert de fa févérité (101). Dans la fuite de fa marche il eut encore à combattre d'autres Aghvans & Indiens, auxquels il ne voulut rien donner, & qu'il défit. Khuda-yar-Khan, un des Gouverneurs du Royaume de Pektier, lui tailla auffi de la befogne; mais fon activité d'une part, & la rufe d'une autre, lui fit furmonter heureufement ce nouvel obftacle. Il eut même quelque deffein de retourner dans l'Inde, mais ayant appris que les Rajas étoient dans la ferme réfolution de défendre les paffages, ou de mourir les armes à la main, il changea d'avis, & prit la route de Kandehar (102).

[Y] *Les préparatifs de guerre que Nadir-Chah avoit fait contre la Turquie ne demeurérent pas inutiles.*] Mr. Otter nous a fait connoître les motifs de cette guerre, qui ont quelque rapport avec ceux de l'expédition de Chah Nadir dans les Indes. Voici ce que nous en apprend notre célèbre Voyageur (103). La Porte jaloufe du grand pouvoir qu'Ahmed Pacha, Gouverneur de Bagdad, avoit acquis, & piquée de ne pas trouver en lui toute la foumiffion qu'elle exige de fes Sujets, avoit fait plufieurs tentatives pour lui ôter fon Gouvernement, & elle y avoit enfin réuffi. Peu de tems après des motifs de crainte la firent confentir à fon retour à Bagdad, & il n'y avoit plus eu moyen de l'en tirer, il avoit même forcé le Grand-Seigneur d'ajoûter de nouveaux diftricts à fon Gouvernement. Ali Pacha qui fe trouvoit Grand-Vifir pour la feconde fois, croyoit avoir fujet de fe plaindre de lui. Ce Vifir ne négligea rien pour rendre Ahmed fufpect & odieux au Grand-Seigneur, à qui il infinua que le Pacha étoit rebelle à fes ordres, qu'il trahiffoit la Religion & l'Empire, & qu'il avoit des intelligences fecrettes avec Nadir-Chah. Ces infinuations produifirent leur effet. Le Vifir eut ordre de prendre des mefures pour remédier au mal. Dans cette vuë il fit nommer Ahmed Pacha Gouverneur de Damas, pour le tirer de Bagdad; mais ce Pacha trouva des prétextes pour y refter. Ces mefures étant rompues, le Vifir s'adreffa, à ce que l'on prétend, à Ofman Pacha, Gouverneur de la Citadelle de Bagdad, à qui il promit la place d'Ahmed, s'il pouvoit en débarraffer la Porte d'une façon ou d'autre. Soit crainte, foit amitié, il refufa d'accepter cette commiffion; ce qui engagea le Vifir à envoyer ordre à Ahmed de faire couper la tête à Ofman. Ahmed, qui ignoroit la raifon de cet ordre, en fit confidence à Ofman, l'affurant qu'il n'étoit nullement d'humeur de l'exécuter, & le Pacha à fon tour lui fit part de la commiffion fecrette qu'il avoit reçue du Vifir. Ahmed réfolut alors de prendre fes précautions. Il dépêcha fecrettement un homme de confiance à Nadir-Chah, pour l'engager à abandonner fon entreprife fur les Lezguis, & à tourner fes armes contre les Turcs, lui faifant entrevoir la facilité qu'il trouveroit à faire des conquêtes. Ce fut à cette occafion que Nadir-Chah ayant demandé à quelques-uns de fes Courtifans qui ils croyoient plus grand que lui, & ceux-ci lui ayant répondu qu'ils ne connoiffoient même perfonne, qui lui fût égal, il leur dit: „ Vous vous trompez, Ahmed Khan, Gouverneur de Bagdad, eft affurément plus grand que moi, puifqu'il s'eft fi „ longtems maintenu entre deux ennemis auffi puiffans que „ moi & Sultan Mahmoud, & qu'il fait faire de nous ce „ qu'il veut". Les Perfans commencérent les hoftilités, & firent une irruption dans l'Irak Arabe. Bafra & Bagdad furent inveftics prefque en même tems, & ils commirent de grands défordres dans les environs, étant foutenus des Arabes de ces quartiers-là. Mais dès qu'Ahmed Pacha eut appris la dépofi-

(99) Otter Tom. II. p. 91-94.

(100) Ibid. p. 95. 96.

(101) Idem T. I. p. 414-415.

(102) Idem T. II. p. 96-106.

(103) Idem p. 358-362.

rupture ouverte avec le Grand-Seigneur; une partie des Troupes Perſanes eut ordre de marcher à Moſul, pour s'avancer delà juſqu'à Diarbekir, tandis que Nadir-Chah, à la tête d'une nombreuſe Armée, marchoit à Van, dans le deſſein de pénétrer par-là dans les Etats du Sultan. Il ſe flattoit, en attaquant les Turcs par deux différens côtés, de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances [*Z*], & la guerre traîna en longueur. Dans cet intervalle la tyrannie qu'il exerçoit ſans-ceſſe en Perſe, ayant fait révolter les Peuples de diverſes Provinces, il ſe vit obligé d'y retourner, pour arrêter & pour étouffer la rebellion. Les Provinces mêmes qu'il s'étoit fait céder par Muhammed-Chah, ſe ſoulevérent: celle de Kiabul fut la premiére à s'affranchir du joug de la tyrannie. Outre que ces Peuples, accoutumés depuis longtems à la douceur du Gouvernement de l'Inde, ne pouvoient ſupporter la dureté de celui de Nadir-Chah, Takikkan, qu'il avoit fait Gouverneur de Kiabul, ſe mit à la tête des rebelles, pour ſe venger des indignes traitemens qu'il avoit reçus de lui (*u*). D'autres Provinces ſuivirent l'exemple de celle de Kiabul: le mécontentement étoit général: le feu de la révolte gagnoit par-tout: à meſure que Nadir-Chah l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Pour avoir le tems d'y apporter du remède, il ſe vit dans la néceſſité de faire la paix avec les Turcs en 1746. S'étant rendu, depuis ce tems, de plus en plus odieux aux Perſans par les cruautés inouïes qu'il exerça ſur ceux d'entre eux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſureté dans ſon Armée, ſes propres Troupes ſe ſoulevérent, & le maſſacrérent dans ſon camp. L'Auteur de cette Révolution fut Ali-Kouli-Khan, Neveu de Chah Nadir, qui craignoit d'être la victime de la fureur de ſon Oncle, à cauſe de certaines intelligences que celui-ci ſoupçonnoit entre ſon Neveu & la Porte auſſi-bien qu'avec le Mogol (*w*). Ainſi a péri cet Homme extraordinaire, à l'âge d'environ cinquante-neuf ans, après avoir occupé le trône de Perſe près de douze ans. Un Gentilhomme qui a demeuré pluſieurs années en Perſe, dont il entend la langue, & qui a été ſouvent dans la compagnie de Nadir, a tracé ſon Portrait, dont nous ferons part au Lecteur dans les Remarques [*AA*]. On l'a comparé avec Alexandre le Grand;

(*u*) Idem p. 184. 185.

(*w*) *Journ. Univerſel.* Octob 1747. p. 223.

poſition de ſon ennemi Ali Pacha, avec promeſſe de n'être point inquiété par la Porte, il trouva moyen de faire rentrer les Arabes dans le devoir, & de ſe débaraſſer des Perſans, qui après avoir levé le ſiége de Baſra & celui de Bagdad, ſe retirérent hors des Pays de ſon Gouvernement (104).

(104) Idem p. 180 181.

[*Z*] *Le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances.*] L'Armée deſtinée à agir dans la Méſopotamie s'étant avancée juſqu'à Moſul, fut arrêtée par le ſiége de cette place, qu'on avoit eu le tems de mettre en état de défenſe. Les Perſans tentérent inutilement de s'en rendre maîtres, ils y perdirent beaucoup de monde, & furent obligés d'abandonner le ſiége. Ce coup manqué ils n'oſérent pas s'engager plus avant dans le Pays: ils avoient devant eux Ali Pacha, Gouverneur de Diarbekir, qui avec ſon Armée étoit prêt à leur diſputer le paſſage; & ils craignoient que s'ils perdoient la bataille, la Garniſon de Moſul ne les troublât dans leur retraite. Ils prirent donc le parti de repaſſer le Tigre & de ſe retirer. De l'autre côté Nadir-Chah trouva des difficultés, qu'il ne put ſurmonter. Pour réuſſir dans ſon projet, il falloit prendre pluſieurs Villes fortes & bien défendues, donner des batailles, défaire des Armées nombreuſes, dompter des Peuples guerriers, ennemis implacables des Kizilbaches, & tous animés d'une haine violente contre ſa perſonne. Ce n'étoit plus de lâches Indiens, qu'il avoit à combattre. La ruſe & la ſurpriſe ne ſervoient de rien: on étoit ſur ſes gardes. La trahiſon même, qui l'avoit ſi bien ſervi dans l'Inde, étoit une reſſource, qu'il ne pouvoit eſpérer de trouver à Conſtantinople; on s'y gouvernoit autrement qu'à la Cour du Mogol. Il falloit donc que la ſupériorité des forces & la valeur lui frayaſſent le chemin aux conquêtes qu'il méditoit. Deſtitué de ces moyens il ne put rien exécuter. Il n'oſa point livrer de bataille, dans la crainte de perdre dans une ſeule journée, avec le nom de Conquérant, l'Etat qu'il avoit uſurpé, & peut-être la vie (105).

(105) Idem p. 182-184.

Remarquons ici que la proſpérité aveugle généralement les hommes, & qu'elle fit faire à Nadir-Chah bien des fautes, qu'une ſaine Politique lui auroit fait éviter. A ſon retour des Indes, il avoit deux moyens preſqu'infaillibles d'affermir ſa domination, & de l'étendre même dans la ſuite, ſi ſon ambition l'y portoit. Le premier, c'étoit de laiſſer jouïr ſes Troupes du fruit de leurs travaux, & de leur accorder des récompenſes, au-lieu de leur enlever le butin qu'elles avoient fait. La crainte les empêcha de ſe ſoulever d'abord, mais il eſt aiſé de concevoir, que des Soldats mécontens ne ſervirent plus avec le même plaiſir, un Maître qui leur devant ſon élevation en grande partie, reconnoiſſoit ſi mal leurs ſervices. Un ſecond moyen qu'il auroit pu employer ſemble-t-il avec ſuccès, c'étoit de traiter avec beaucoup de douceur les nouveaux Sujets qu'il s'étoit acquis, parmi leſquels il paroît qu'il auroit pu trouver dequoi recruter avantageuſement ſon Armée: il devoit en même temps faire goûter ſon Gouvernement aux Perſans, en ſoulageant les Peuples, & en leur faiſant partager les fruits de ſon expédition dans les Indes. Les immenſes tréſors qu'il avoit apportés avec lui, le mettoient en ſituation de décharger ſes anciens Sujets d'une grande partie des impôts qu'ils payoient. Une pareille générosité l'auroit rendu cher aux Perſans, ils ſe ſeroient empreſſés à obéïr à un Maître bienfaiſant, & ſe ſeroient dans la ſuite portés à l'exécution de tous les deſſeins qu'il auroit voulu former. Mais l'avarice & l'ambition l'aveuglérent, lui firent oublier & ſon origine, & les devoirs de l'état où il étoit parvenu: l'eſprit de tyrannie lui fit perdre de vuë les principes qui l'avoient conduit ſur le trône. Je ne ſai, ſi l'on peut ſe diſpenſer de reconnoître en tout cela une diſpenſation ſinguliére de la Providence. D'un côté Dieu a voulu ſe ſervir de Chah Nadir, pour punir la molleſſe & le mauvais Gouvernement des Princes de l'Orient; & de l'autre il a voulu punir les crimes que cet homme nouveau s'étoit permis, & faire connoître que tout ce faſte, & ces exploits extraordinaires, qui frappent le Vulgaire & ſurprennent ſon admiration, ſous le titre d'héroïſme, ne méritent pas les éloges qu'on leur prodigue; & que les grands ſuccès, qui n'ont pas la vertu pour principe & pour compagne, ſont rarement durables; les Conquérans, tels que Nadir, ſont ſouvent, ſelon le ſtile des Livres Sacrés, des Verges entre les mains de Dieu, qu'il briſe après en avoir fait l'uſage auxquelles elles étoient deſtinées; en un mot on peut appliquer ici ce mot ſi connu: *quos perdere vult Jupiter, dementat.*

[*AA*] *Un Gentilhomme ..... qui a été ſouvent dans la compagnie de Nadir, a tracé ſon portrait, dont nous ferons part au Lecteur dans les Remarques.*] Ce morceau eſt tiré de l'Ouvrage de Mr. Fraſer, & nous le donnerons ici, tel que nous le trouvons dans le Journal, qui nous a fourni le précis de l'Ouvrage de ce curieux Anglois (106). Il faut ſeulement ſe ſouvenir que ce portrait eſt de l'année 1743, & que celui qui l'a tracé paroît avoir fait de Chah Nadir ſon Héros.

(106) Bibl. Brit. *loc. cit.* p. 91-99. *Voy. auſſi* Nouv. Bibl. *Juin* 1742. p. 170-178.

„ Le Chah Nadir eſt âgé d'environ cinquante-cinq ans. „ Il a plus de ſix pieds de haut, & eſt bien proportionné, „ d'un tempérament très-robuſte, ſanguin, & ayant quelque „ diſpoſition à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit pas par „ les fatigues. Il a de beaux yeux noirs, bien fendus, & „ des ſourcils de même couleur. En un mot c'eſt un des „ plus beaux hommes que j'aye vû de ma vie. Le Soleil & „ l'Air, en changeant ſon teint, n'ont fait que lui donner „ un air plus mâle. Sa voix eſt extraordinairement haute „ & forte, de maniére que ſouvent, ſans faire aucun effort, „ il fait entendre ſes ordres à plus de cent verges de diſtance. Il boit du vin ſans excès, mais il eſt très-adonné „ aux femmes, dont il change ſouvent, & qui ne lui font „ cependant jamais négliger ſes affaires. Il entre rarement „ dans l'appartement des femmes avant onze heures ou minuit, & il eſt levé & paroît en public à cinq heures du „ matin. Il n'aime point la bonne chére: ſa nourriture conſiſte ſurtout en *Pillau*, & autres mets ſimples; & lorſque „ les affaires le demandent il perd ſes repas, & ſe contente „ de quelques pois ſecs, qu'il porte toujours dans ſes poches, & d'un verre d'eau. Dans le Camp, comme dans „ la Ville, il paroît preſque toujours en public; & quand il „ eſt en ſon particulier qui que ce ſoit ne peut lui envoyer „ quelque Lettre, ou quelque meſſage, ou bien obtenir audience. Il paſſe en revuë ſon Armée, la paye, & l'habille lui-même, & ne peut ſouffrir que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, les Officiers faſſent aucun profit ſur les „ Soldats. Tous les mois il ſe fait rendre compte de l'état „ des affaires dans toutes les parties de ſa domination, & par „ le moyen des Eſpions, qu'il entretient par-tout, il eſt inſtruit de tout ce qui ſe paſſe. Il a de plus établi dans chaque Ville un Miniſtre, nommé *Hum Calém*, qui eſt chargé de veiller ſur la conduite du Gouverneur, & [illegible] „ régitre de ſes actions. Il ne ſe peut traiter aucune [illegible] „ de quelque conſéquence, qu'en préſence de cet [illegible] „ qui, outre la rélation que le Gouverneur doit expé[illegible] „ les mois, envoye ſon propre Journal, par une voye [illegible]ticuliére, quand il le juge à propos, ſans le laiſſer voir au „ Gouverneur. Cet Officier n'a ni appointement ni gratification fixe, étant recompenſé ou puni, à proportion de „ ce qu'il paroît au Prince qu'il l'a mérité. Par cette précaution extraordinaire, le Chah Nadir empêche en grande partie que les Gouverneurs n'oppriment le peuple, ou „ ne trâment des conſpirations contre le Souverain. Ce „ Prince eſt extrêmement généreux ſurtout envers ſes Soldats, & il récompenſe libéralement tous ceux qui ſont à „ ſon ſervice, lorſqu'il a lieu d'en être content (107). Mais „ en même tems il eſt très-rigide & très-ſévére ſur ce qui regarde l'Obſervation de la Diſcipline: il punit de mort les „ grandes fautes, & fait couper les oreilles à ceux qui en „ commettent de plus légéres. Il ne pardonne jamais, de quelque rang que ſoient les coupables, & quand une fois il a „ exa-

[illegible] l'Auteur parle du tems, qui a précédé l'expédition de Chah Nadir dans les Indes; car il paroît que depuis ce tems-là la générosité n'a pas été ſa vertu favorite. Voy. Rem. [X] après la cit. (99).

Grand; & il faut avouër que son expédition dans les Indes, a quelque rapport avec celle du Conquérant Grec contre Darius; mais d'ailleurs il me semble qu'il y a plus de conformité à divers égards entre Chah Nadir & le fameux Agathocle, Roi de Sicile [*BB*].

examiné l'affaire à fond, on lui déplaît extrêmement, en intercédant en leur faveur, quoiqu'avant la sentence il permette qu'on lui en parle avec une entiére liberté. Pendant qu'il est en marche, ou en Campagne, il mange, boit, & dort, tout comme un simple Soldat, & accoutume tous ses Officiers à la même rigueur de discipline. Il est si fort endurci à la fatigue, qu'on l'a vu souvent, dans un tems qu'il geloit, passer la nuit, couché à terre en plein air, enveloppé de son manteau, & n'ayant qu'une selle pour chevet: surtout dans les occasions extraordinaires, où pour faire plus de diligence il précédoit son bagage, pour aller tomber sur l'ennemi, au moment qu'on s'y attendoit le moins. Il n'est jamais content, que quand il est en campagne, & regrette le tems qu'il est obligé de passer dans quelque Ville, pour rafraîchir ses Troupes, & en cela, comme en toute autre chose, il en perd le moins qu'il lui est possible. Ses repas ne passent point la demie heure, donnant le reste du jour aux affaires, ce qui fait que les Domestiques qui l'accompagnent, se relévent trois ou quatre fois pendant la journée. Pendant ce tems-là il ne se permet aucune sorte de recréation: mais, à Soleil couchant, il ne manque jamais de se retirer dans un appartement particulier, ou débarassé de toute affaire, il soupe avec trois ou quatre de ses Favoris, & boit une quarte, ou tout au plus trois pintes de vin, & s'entretient avec familiarité de tout ce qui peut divertir la Compagnie. Comme il n'y est point question d'affaires, personne n'oseroit lui en parler, & hors de là même ses Compagnons de bouteille ne sont pas admis à prendre avec lui en public des maniéres plus libres que ne font leurs égaux. Deux d'entre eux s'étant un jour émancipés là-dessus devant le monde, il les fit étrangler sur le champ, disant que *des impertinens, qui ne savoient pas la différence qu'il y avoit entre* NADIR-CHAH *&* NADIR-KOULI, *ne méritoient pas de vivre*. Il a beaucoup de bonté pour ceux qui lui plaisent dans la conversation particuliére, & qui se conduisent d'ailleurs en public avec la décence & le respect convenables; quoique devant le monde il ne les distingue pas de leurs pareils, & ne leur laisse pas plus d'accès, ou de crédit. Quelque tems après qu'il se fut saisi de la personne de Chah Thamas, des gens attachés à la Famille Royale, firent agir la Mere de Nadir, qui vivoit encore en 1737, & qui vint prier son Fils de rétablir ce Prince, sur les assurances qu'elle lui donna, que pour reconnoître cet important service ce Monarque le feroit son Généralissime à vie. Il lui demanda, *si elle croyoit sérieusement que cela se pût faire?* Elle ayant répondu, qu'*oui: Si j'étois une vieille Femme*, repliqua-t-il, *peut-être que je le croirois aussi, & je vous prie de ne vous plus mêler d'affaires d'Etat.* Il a épousé la Tante du Chah Thamas, la plus jeune Soeur du Chah Hussein, de laquelle j'ai ouï dire qu'il a eu une fille. Il a d'ailleurs de ses Concubines, plusieurs enfans, qui sont encore jeunes, & deux Fils d'une Femme, qu'il avoit épousée dans le tems de son obscurité. L'aîné, qui se nomme Riza Kuli Mirza, est âgé d'environ vingt-six ans. Il a été élevé dès son enfance dans l'Armée, où du rang de subalterne, il s'est avancé par degrés jusqu'à celui de Général, & pendant l'expédition de son Pere dans les Indes, il fut établi Vice-Roi dans la Perse. Le cadet, nommé Nesr-Allah Mirza, âgé d'environ vingt & un an, est Gouverneur Titulaire de Muschad, & du Khorasan, ou une autre personne a la direction des affaires en son nom. Pendant que l'Aîné n'étoit encore que Lieutenant, il n'eut que sa paye pour subsister, & il en fut de-même dans les Postes, où il passa dans la suite. Le Pere n'avoit pas plus d'égards pour lui que pour les autres Officiers, lui permettant même de rouler avec eux, & le menaçant, en cas qu'il lui arrivât de manquer à son devoir, qu'on ne lui feroit pas plus de grace qu'aux autres. Mais comme ce jeune Prince se conduisit toujours fort bien, le Pere, peu content de l'avancer selon son mérite, en conçut pour lui une nouvelle tendresse. Ceux qui connoissent ce Jeune-homme, que je n'ai jamais vu, jugent qu'il fera une aussi grande figure dans le monde que son Pere, ayant donné des preuves signalées de courage & de prudence en diverses Batailles, & de grande capacité à d'autres égards, pendant que le Chah Nadir étoit dans les Indes. J'ai su par mes correspondans de Perse, qu'il gouverna l'Empire avec beaucoup de sagesse, & qu'il y maintint une tranquillité parfaite, jusqu'au retour de son Pere (108). Entre les talens extraordinaires du Chah Nadir, sa mémoire n'est pas ce que l'on doit le moins admirer. Il n'y a guére de choses de conséquence, qu'il ait jamais dites ou faites, dont il ne se souvienne; & quelques nombreuses que soient ses Troupes, il a présent le nom de tous ses principaux Officiers, il connoît même la plupart des simples Soldats qui ont servi sous lui, & se rappelle, quand & pourquoi tel ou tel furent punis ou récompensés. Il dicte à un ou deux Sécretaires, & donne en même tems ses ordres pour d'autres affaires, avec toute la régularité & la promptitude imaginables. Il n'est pas moins surprenant dans une Action. J'ai ouï dire, qu'il est presque incroyable avec quelle vitesse il découvre de quel côté panche l'avantage des deux Partis, & avec quelle activité il marche ou envoye du secours à ses Troupes, par-tout où il en est besoin. Si quelqu'un de ses Officiers-Généraux plie, sans y être contraint par une grande supériorité de forces, il court à lui, l'assomme avec une Hache d'armes, qu'il tient toujours à la main, & lui substitue l'Officier inférieur, qui est le premier en rang. Quoique d'ordinaire il charge lui-même à la tête de ses Troupes, il n'y a eu ni Bataille, ni Escarmouche, ni Siége, où il ait reçu la plus petite blessure, ni la moindre égratignure; cependant il a eu plusieurs chevaux tués sous lui, & son armure souvent effleurée par des bales. Je pourrois ajoûter plusieurs autres choses remarquables, que j'ai vuës, ou entendu dire de ce grand Héros, dont les actions jusques ici suffisent pour convaincre toute la Terre, qu'il y a peu de siécles qui en ayent produit d'égal. Puisqu'il a fait tant de merveilles dans des tems, où il avoit peine à trouver de l'argent ou des hommes, que ne peut-on pas attendre de lui, maintenant qu'il posséde de si immenses Trésors? Selon toutes les apparences, il peut vivre encore trente ans: & dans cet espace de tems, si ses entreprises ont le même succès qu'elles ont eu jusques ici, à quel point de grandeur un homme comme lui, dont l'ambition & le courage sont sans bornes, ne peut-il pas parvenir?" La suite n'a pas vérifié le prognostic de l'Auteur de cet éloge, on a vu que les quatre derniéres années du Chah Nadir n'ont pas été brillantes, & que ses cruautés l'ont enfin fait périr d'une maniére tragique. D'ailleurs sans diminuer le mérite des qualités estimables du Chah Nadir, on ne peut s'empêcher de souscrire à la sage réflexion d'un Journaliste (109), qui observe que "selon les idées de la droite Raison, les qualités les plus rares, les plus estimables en elles-mêmes, ne feront jamais un véritable Héros, quand elles n'auront pour régle & pour but, qu'une ambition sans bornes, qui ne connoît ni Humanité ni Bonne-foi, ni Justice, toutes les fois qu'elle ne peut autrement se satisfaire, ou qu'elle voit jour à avancer ses projets. Il paroît par toute la Vie de Chah Nadir, qu'il n'a fait usage de sa bravoure, de son habileté, & de sa conduite, que de concert avec ses vuës ambitieuses; qu'il n'a respecté aucun des devoirs les plus sacrés de la Société pour mettre à profit, ou pour amener les circonstances, qu'il croyoit lui fournir, quelquefois même sans beaucoup d'apparence, les moyens de s'élever à quelque point de Grandeur, toujours au-dessous de ses desirs; qu'il s'est livré enfin à des mouvemens furieux de colére & de vengeance, dans des cas même où la modération lui eût fait honneur, sans lui porter aucun préjudice".

(108) Cet éloge du Gouvernement de Riza Kuli Mirza ne s'accorde guére avec ce que rapporte Mr. Otter. Voy. le Texte de l'Article immédiatement avant la cit. (*a*).

(109) Bibl. Brit. *loc. cit.* p. 99. 100.

[*BB*] *Il me semble qu'il y a plus de conformité à divers égards entre le Chah Nadir, & le fameux Agathocle Roi de Sicile.*] Il y a peut-être de la présomption à entreprendre de faire un paralléle, à l'exemple de ceux que Plutarque a fait des Hommes fameux dont il a écrit la vie; mais c'est un Essai dont je me flatte qu'on ne me saura pas mauvais gré, & qui pourra peut-être faire naître à de plus habiles que moi, l'envie de faire quelque chose de meilleur en ce genre.

D'abord il y a assez de conformité entre Agathocle & Nadir par rapport à leur origine: ce dernier, quoiqu'il ne fût pas né dans une condition aussi basse que le Sicilien, qui étoit fils d'un Potier (110), n'étoit pas néanmoins d'une naissance à lui promettre une élevation aussi grande, que celle à laquelle il parvint. Agathocle étoit beau & bienfait, vigoureux, & il ne se distingua pas moins que Nadir par sa hardiesse, par sa valeur & par ses succès, dans les commencemens de sa vie militaire. Diodore de Sicile (111) rapporte que dans le tems qu'il servoit comme simple Soldat, il se distingua par la maniére de faire tous les exercices militaires; & par sa force extraordinaire, portant des armes si pesantes qu'il n'y avoit que lui seul capable d'en soutenir le poids. Dès qu'il eût été élevé au grade de Commandant de mille hommes, il se signala dans toutes les occasions, ne respirant que les combats, & bravant avec intrépidité les plus grands perils: nouveaux traits de conformité entre le Persan & lui. Un plus singulier encore, c'est qu'Agathocle se trouva, après ses premiers exploits, réduit aussi à se faire Chef de Brigands. Sosistrate, s'étant rendu maître de Syracuse, Agathocle se retira en Italie, & s'établit à Crotone, dont il fut obligé de se sauver, pour avoir voulu s'emparer de la Ville: il alla à Tarente où ses menées lui attirérent le même malheur, desorte qu'il ne lui resta pour toute ressource que le vol & le brigandage (112). La maniére dont Nadir & le Sicilien s'élevérent & parvinrent à la suprême Puissance n'a pas moins de rapport. On a vu que les troubles de Perse donnérent occasion au premier de rendre de grands services à son Souverain, & qu'ayant acquis peu à peu beaucoup de crédit, il usurpa la Couronne. On voit quelque chose de semblable dans l'élevation d'Agathocle. Les troubles de Syracuse, & la peine où cette Ville se trouva de se défendre contre les forces réunies de Sosistrate & des Carthaginois, engagérent les Syracusains à rappeller Agathocle & à lui confier le commandement de leurs forces; emploi dont il s'acquita avec beaucoup de valeur, mais dans des vuës ambitieuses. Ayant défait les Troupes réunies de Sosistrate & des Carthaginois, il commença à exercer un pouvoir souverain, & à prendre des mesures qui donnoient clairement à connoître qu'il aspiroit à la Monarchie: ayant été obligé de se retirer, après avoir couru risque de la vie, il trouva moyen de se faire rappeller, & s'engagea par serment à ne rien entreprendre contre la Démocratie; ce qui ne l'empêcha pas d'intriguer de-nouveau; il gagna la faveur du peuple en se déclarant contre le Sénat, & se fit encore nommer Général des Troupes. Dès qu'il se vit à la tête d'une Armée, il résolut de se

(110) Diod. Sicul. Lib. XIX. 2. Justi. Lib. XXII. cap. 1.

(111) Ibid. n. 3.

(112) Diod. Sic. *ubi supra*, n. 4.

défaire de ceux qui pouvoient s'opposer à ses desseins. Dans cette vuë, ayant ordonné à ses Troupes de se rendre le lendemain de grand matin à Timoleontium, qui étoit un endroit dans le voisinage de Syracuse, il les exhorta à purger Syracuse de six-cens Tyrans, qui étoient les plus dangereux ennemis, & qu'il faloit aussi se défaire de tous leurs partisans. Il fit de cette façon massacrer tout ce qu'il y avoit de plus distingué à Syracuse, & même le plus grand nombre des Citoyens; après quoi il convoqua une Assemblée, & déclara que la grandeur du mal l'avoit obligé d'y appliquer un remède violent, que son unique but étoit d'affranchir la Ville de la tyrannie, & qu'à l'avenir il avoit dessein de mener une vie retirée & tranquille. Son but étoit de se faire offrir la Couronne; aussi ses Partisans ne manquérent-ils pas de crier, qu'il faloit qu'il se chargeât du Gouvernement. Agathocle fit le modeste, il falut le presser, & enfin il consentit de prendre en main le Gouvernement, à condition qu'il seroit seul maître absolu de tout, à quoi l'on

(113) Idem n. 1-9.

consentit (113). A quelques légéres différences près, qui naissent des circonstances de temps, de lieu, & de constitution, c'est essentiellement le même plan qu'a suivi Nadir. Devenu maître de Syracuse Agathocle poussa ses conquêtes dans la Sicile & la soumit presque toute entiére à sa domination, ce qui forme un nouveau raport entre nos deux Conquerans: il essuya cependant un revers de la part des Carthaginois, qui jaloux de ses progrès lui firent la guerre, & remportérent sur lui une victoire qui l'obligea à se sauver; on a vu que Nadir a éprouvé quelque chose de semblable de la part des Turcs. Agathocle & Nadir ne se ressemblent pas moins par leurs cruautés. Le Roi de Sicile est accusé d'en avoir commis d'horribles, surtout après son retour en Sicile, lorsqu'il eut abandonné son Armée en Afrique. On assure qu'il fit mourir plus de personnes les derniéres années de sa vie, que les Tyrans qui l'avoient précédé, n'avoient fait pendant tout le cours de leurs régnes. Les deux Hommes que nous comparons, ont eu encore beaucoup de conformité sur l'article de la Religion, dont il paroit que ni l'un ni l'autre ne s'embarrassoient pas beaucoup; Agathocle étant passé dans les Iles de Lipari, pilla le Trésor Sacré & dépouilla les Temples. Enfin l'un & l'autre ont peri d'une maniére tragique, Nadir a été massacré par les siens; Agathocle fut empoisonné d'une maniére si violente, que tout son corps ne devint qu'une seule playe, & au plus fort des plus cruelles douleurs, on le porta sur un bucher, où le feu fut mis pendant qu'il étoit encore en vie.

Quelques traits de ressemblance qu'il y ait entre Agathocle & Chah Nadir, il faut pourtant avouër, qu'il y a aussi certaines différences entre eux, qui me paroissent donner de la supériorité à Agathocle. Lorsqu'il eut triomphé de ses ennemis à Syracuse, il traita ses sujets avec beaucoup de douceur & d'humanité, permettant à tout le monde de l'aborder, & redressant tous les griefs, autant que cela étoit en son pouvoir. Il publia aussi des Loix fort sages, & n'oublia aucun moyen de se concilier la bienveillance de ses sujets, afin de les engager à le seconder dans l'exécution de ses projets ambitieux sur toute la Sicile. Mais Nadir n'a jamais témoigné que de la dureté aux Persans, les ayant toujours gouvernés avec toute la rigueur possible; & ne prenant quelque soin de ses Soldats, que parce qu'il en avoit besoin. Il n'y a point de comparaison encore entre Agathocle & le Roi de Perse, par rapport à ce que l'un & l'autre ont fait de plus extraordinaire. L'Expédition du dernier dans l'Inde ne peut être mise en paralléle avec le fameux passage du Roi de Syracuse en Afrique, l'action la plus hardie & la plus extraordinaire dont l'Histoire fasse mention; puisque ce Prince alla attaquer dans son fort, un Ennemi, qui le tenoit lui-même assiégé, qu'il fit brûler les Vaisseaux qui l'avoient transporté, qu'il eut à combattre des Troupes aguerries; au-lieu que Nadir ne passa dans l'Indostan qu'avec une des plus puissantes Armées, que la trahison lui applanit toutes les difficultés, & qu'il n'eut à faire qu'à des gens amollis, & qui d'ailleurs étoient vendus. Un article encore où je trouve le Roi de Sicile supérieur à celui de Perse, c'est qu'il ne paroit pas que le dernier se soit en aucune façon souvenu de son origine, & qu'il semble avoir affecté tout le faste & toute la grandeur des Monarques que leur naissance a appellés au trône: au-lieu qu'on rend témoignage à Agathocle de ne s'être point méconnu dans son élevation, il se faisoit au-contraire une gloire d'avoir été Potier dans sa jeunesse, parce que, disoit-il, une condition si peu relevée faisoit paroitre encore davantage l'éminence du rang où il étoit parvenu par sa valeur. Dans de grands festins, où ses Convives étoient servis en vaisselle d'or & d'argent, il ne se servoit que de fayence, en disant, que quoiqu'il portât un Diadême, il ne laissoit pas d'être toujours un Potier. Polybe (114) fait valoir la bassesse de sa premiére condition pour prouver la supériorité de ses talens.

(114) Lib. XII. 6.

☞ NAIN DE TILLEMONT (LOUIS SEBASTIEN LE) naquit à Paris le 30 Novembre 1637 de Jean Le Nain, Maître des Requêtes, & de Marie le Ragois (*a*). A l'age de neuf à dix ans il fut mis à Port-Royal, où les Solitaires qui s'y étoient retirés, s'appliquoient à élever chrétiennement quelques enfans qu'on leur avoit confiés. Il y fit paroître autant de disposition pour les Sciences que de goût pour la Vertu & la Pieté. Il s'attacha de bonne heure à l'Histoire, & son talent pour cette étude se décela dès sa premiére jeunesse [*A*]. Comme ses Maîtres ne suivoient point la methode des Collèges dans l'instruction des enfans qu'ils élevoient, ils lui firent étudier les régles de l'éloquence dans la lecture de Quintilien, de Cicéron, & des autres Orateurs, dont on lui faisoit remarquer les beaux endroits. Il apprit de-même la Logique dans *l'Art de penser*, que Mr. Nicole lui expliqua durant environ deux mois, une heure par jour. On lui fit ensuite lire quelques Ouvrages des Philosophes modernes, sur lesquels on lui faisoit faire des reflexions (*b*). Il fut assez longtems sans choisir un état de vie, mais il se détermina enfin par les conseils de Mr. Choart de Buzanval, Evêque de Beauvais, dans le Séminaire duquel il alla demeurer vers l'an 1660. Ce Prélat qui avoit conçu pour lui une haute estime, l'ayant disposé à entrer dans l'Etat Ecclésiastique, lui donna la tonsure (*c*). Aprés trois ou quatre années de séjour dans le Séminaire de Beauvais, Mr. de Tillemont en sortit pour aller chez Mr. Hermant, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, où il demeura cinq ou six ans. Il revint ensuite à Paris, où il logea environ deux ans avec Mr. Thomas du Fossé, son ami intime, avec qui il avoit été élevé. Malgré la retraite où il vivoit, tout occupé de l'étude, son goût pour la solitude le porta à se retirer à la Campagne, dans la Paroisse de St. Lambert entre Chevreuse & Port-Royal. Mr. de Sacy, qui étoit son Directeur, lui fit recevoir le Soudiaconat au mois de Septembre 1672, le Diaconat quinze mois aprés (*d*), & la Prêtrise en 1676. Cependant Mr. de Tillemont pour être plus à portée de profiter des avis de Mr. de Sacy, se fit bâtir un petit corps de logis dans la Cour de l'Abbaye de Port-Royal des Champs; mais au bout de moins de deux ans il fut obligé d'en sortir en 1679, avec tous ceux qui y habitoient. Il alla donc à Tillemont, qui est une Terre dont il portoit le nom, éloignée de Paris d'une lieuë du côté de Vincennes. Ce fut vers le même tems qu'il travailla avec Mr. de Sacy à la Vie de St. Louis [*B*]. En-

(*a*) Vie de Mr Le Nain de Tillemont, p. 1. Cologne 1711.

(*b*) Ibid. p. 2. 3.

(*c*) Ibid. p. 9.

(*d*) Ibid. p. 10. 11.

[*A*] *Il s'attacha de bonne heure à l'Histoire, & son talent pour cette étude se décela dès sa premiére jeunesse.*] La lecture de Baronius, qu'il commença dès ses premiéres années, lui donnoit lieu de faire tous les jours mille questions à Mr. Nicole. Ce Savant en agit d'abord avec lui comme l'on fait avec un Ecolier, & lui donnoit la premiére solution qui lui venoit à l'esprit sur la difficulté que lui proposoit son jeune Elêve: mais les instances de celui-ci sur les réponses de son Maitre, firent comprendre à Mr. Nicole, qu'il falloit quelque chose de plus pour satisfaire ce jeune-homme; & quoiqu'il n'ignorât pas l'Histoire, Mr. de Tillemont ne laissoit pas que de l'embarrasser par ses difficultés, & il a dit depuis qu'il ne le voyoit jamais approcher sans trembler, parce qu'il craignoit de n'avoir pas dequoi le satisfaire sur le champ (1). A l'age de dix-huit ans il s'appliqua à la lecture des Peres, & il lui vint à l'esprit de recueillir ce qu'il rencontreroit d'Historique sur les Apôtres & les Hommes Apostoliques, & de le ranger sous différens titres, en suivant pour le reste la methode d'Usserius dans ses Annales, qui lui avoit beaucoup plû, & sur laquelle il forma le plan de son Ouvrage. Il montra cette ébauche à ceux qui dirigeoient ses études, & cet essai acheva de les persuader qu'il avoit un génie tout propre à l'étude de l'Histoire, & un talent particulier pour en bien éclaircir les difficultés; ils lui conseillérent donc de continuer le même travail sur le commencement de l'Histoire de l'Eglise (2).

(1) Vie de Mr. Le Nain de Tillemont. p. 3.

(2) [illegible]

[*B*] *Il travailla avec Mr. de Sacy à la Vie de* [illegible] Voici ce que son Historien nous apprend sur ce [illegible] (3). „ Vers le même temps Mr. le Duc de Montausier pria Mr. „ de Sacy d'écrire la Vie de St. Louis; Mr. de Sacy engagea „ Mr. de Tillemont à l'aider dans ce travail, & à lui en „ dresser des mémoires. Mr. de Tillemont employa plus de „ deux ans à y travailler. Quoiqu'il lût avec une rapidité „ étonnante, il fut au-moins un an à ne faire que lire, & à „ déchiffrer une infinité de Mémoires & de Manuscrits. Car „ comme il ne vouloit rien omettre, la durée du régne de „ St. Louis l'obligea de faire une longue étude de toute „ l'Histoire du même tems. Mr. de Sacy n'acheva pas la „ vie de ce Saint Roi, & ce qu'il en avoit fait n'a point paru. Mr. de la Chaise l'entreprit aprés lui sur les mêmes Mémoires de Mr. de Tillemont, qui les lui communiqua avec la même facilité qu'il les avoit abandonnés à „ Mr. de Sacy".

(3) Ibid. p. 11. 14.

Environ deux ans après fa retraite à Tillemont, il fit un voyage en Flandres pour voir un de fes amis, qui s'y étoit retiré. Delà il paffa en Hollande, où il vifita Mr. l'Evêque de Caftorie, & les principaux Catholiques. En 1682 le Curé de St. Lambert, fe voyant dangereufement malade, lui réfigna fa Cure, perfuadé que l'humilité de Mr. de Tillemont & fon zéle le porteroient à accepter ce Bénéfice, qui, à en juger humainement paroiffoit fort au-deffous de fon mérite. Le Curé ne fe trompa point, & les confeils de quelques perfonnes, que notre Savant confulta, le déterminérent, & il partit même de Tillemont pour fe mettre en poffeffion de fa Cure. Mais Mr. le Nain fon pere le fit changer de réfolution, & il prit le parti de retourner dans fa retraite, d'autant plus, qu'il apprit que le Curé de St. Lambert fe portoit mieux (*e*). En 1690 il commença à publier fon *Hiftoire des Empereurs* [*C*], qui fut reçue avec une eftime & une approbation univerfelle. On n'en fouhaita que plus vivement de voir l'Hiftoire de l'Eglife. Mr. le Chancelier Boucherat témoigna vouloir qu'elle parût. Il établit un nouveau Cenfeur, l'Ouvrage paffa fans aucun changement, & fut très-bien reçu [*D*]. Mr. de Tillemont fut bientôt parmi les Savans l'Oracle qu'il falloit confulter fur l'Hiftoire de ces premiers tems, & le Public lui a l'obligation des Ouvrages de plufieurs habiles gens; c'eft fur fes Mémoires qu'ont été compofées les Vies de plufieurs des anciens Peres; d'ailleurs ceux qui ont travaillé à la traduction des Ouvrages de St. Cyprien, & aux Editions de St. Hilaire, de St. Auguftin & de S. Paulin, ont tiré auffi de grands fecours des Hiftoires de ces Saints, qu'il leur communiqua; il leur a furtout été fort utile pour la critique & le difcernement des vrais Ouvrages de ces Peres, d'avec ceux qui leur font fauffement attribués, & pour leur arrangement felon l'ordre Chronologique (*f*). Le premier Volume de fes *Mémoires* fur l'Hiftoire Eccléfiaftique l'engagea dans une petite difpute avec le P. Lamy [*E*]. Il y a outre cela quelques autres petits Ouvrages

(*e*) Ibid. p. 16. 17.

(*f*) Perrault *Mém. des Homm. Ill.* Tom. II. p. 13. Ed. in-fol.

[C] *En 1690 il commença à publier fon Hiftoire des Empereurs.*] Cette Hiftoire ne faifoit, felon le plan de l'Auteur, qu'un feul & même Ouvrage avec l'Hiftoire Eccléfiaftique: une circonftance finguliére donna lieu à en faire deux Ouvrages féparés. Mr. de Tillemont ayant affez avancé fon travail, fes Amis l'engagérent, contre fon inclination, à mettre le premier Volume en état de voir le jour. „ Mais, *dit* „ *fon Hiftorien* (4), il tomba entre les mains d'un Cenfeur, „ avec qui il ne put convenir fur certaines petites difficul- „ tés, fi néanmoins on peut donner ce nom aux chofes que „ ce Cenfeur lui objectoit, ce qu'il ne voulut jamais lui paf- „ fer. Il ne pouvoit fouffrir, par exemple, que Mr. de Til- „ lemont dit, qu'il n'y avoit peut-être ni bœuf ni âne dans „ l'étable où notre Seigneur prit naiffance; que les Mages „ ne vinrent apparemment l'adorer qu'après la Purification; „ que Marie femme de Cléophas pouvoit être véritablement „ fœur de la Sainte Vierge &c. Comme ce n'étoit-là que „ de pures queftions de Critique, qui n'intéreffoient ni de „ près ni de loin la Foi, ni les autres points fur lefquels „ un Cenfeur a droit de veiller, Mr. de Tillemont ne vou- „ lut ni retrancher ni changer ce qu'il avoit écrit comme „ mieux autorifé. Il ne crut pas qu'on pût contraindre un „ Hiftorien dans fes fentimens fur ces fortes de matiéres, ni „ l'obliger à combattre ou à taire ce qui lui paroiffoit plus „ vraifemblable. Peu empreffé d'imprimer fon Ouvrage, il „ aimoit mieux le fupprimer, que de s'affervir aux condi- „ tions qu'on lui propofoit comme néceffaires. Il ne laiffa „ pas néanmoins de continuer à travailler, & avec d'autant „ plus de paix, difoit-il, qu'il ne fongeoit plus à imprimer. „ Le refus que le Cenfeur fit ne retarda pas feulement l'im- „ preffion de l'Ouvrage. Ce fut auffi une occafion d'y faire „ un changement, non dans les chofes, mais dans l'ordre „ que Mr. de Tillemont avoit d'abord eu deffein d'y gar- „ der". Il fépara, felon l'avis de fes Amis, l'Hiftoire des Empereurs; & comme elle n'avoit pas befoin de l'approbation d'un Cenfeur Théologien, on travailla à la donner d'avance, afin de preffentir le goût du Public. Le premier Volume parut à Paris en 1690 in-4; les trois fuivans virent le jour fucceffivement, en 1691, 1692 & 1693, & le cinquiéme en 1701. L'Ouvrage a été réimprimé en treize Volumes in-12. à Bruxelles 1692-1710. il a auffi été traduit en Anglois. Mr. de Tillemont fe borne à lier enfemble les extraits des Auteurs Originaux, il a mis entre deux crochets ce qu'il y a ajouté, & il éclaircit par des Notes les faits Hiftoriques & les Points de Chronologie qui peuvent fouffrir quelque difficulté. Cet excellent Ouvrage eft trop connu pour nous étendre ici à en donner l'idée, ceux qui feront curieux d'en voir un Extrait peuvent confulter Mr. Du Pin (5), qui le finit par ce trait honorable pour l'Auteur. „ Rien „ n'échappe à l'exactitude de Mr. de Tillemont, & il n'y a „ point de fait obfcur & embrouillé, que fa Critique n'é- „ clairciffe & ne développe".

(4) Ibid. p. 17. 18.

(5) *Bibl. des Aut. Eccléf.* Tom. XVIII. p. 159 & *fuiv.*

[*D*] *L'Ouvrage paffa fans aucun changement, & fut très-bien reçu.*] Il a pour titre: *Mémoires pour fervir à l'Hiftoire Eccléfiaftique des fix premiers fiécles, juftifiés par les citations des Auteurs Originaux; avec une Chronologie, où l'on fait un Abrégé de l'Hiftoire Eccléfiaftique & Profane, & des Notes pour éclaircir les difficultés des Faits & de la Chronologie.* Le premier Volume parut en 1693 à Paris in-4; les trois fuivans virent le jour encore pendant la vie de l'Auteur, mais tous les autres ont été imprimés depuis fa mort; il y en a feize en tout, qui ne rempliffent pas encore tout-à-fait le plan que Mr. de Tillemont s'étoit tracé. Les dix premiers Tomes ont été imprimés à Bruxelles en trente Volumes in-12. Le treiziéme Tome parut après le feptiéme en 1702, en voici la raifon. On penfoit alors à donner une traduction de la Vie Latine de St. Auguftin, donnée par les Bénédictins, dans le dernier Tome des Oeuvres de ce Pere, qui a été faite fur celle de Mr. de Tillemont; on jugea que l'Original même de l'Hiftoire feroit plus exact qu'une traduction faite fur une Verfion Latine, & qu'on épargneroit au Public la peine d'acheter le même Ouvrage en deux façons (6). „ Ces Ouvrages de Mr. de Tille- „ mont, *dit Mr. Du Pin* (7), font d'une recherche prefqu'in- „ finie, & compofés avec toute l'exactitude poffible. Son „ Hiftoire n'eft qu'un tiffu des paffages des anciens Auteurs, „ & quelquefois des Modernes, dont il fait une narration „ continue, en y ajoûtant quelques réflexions entre des cro- „ chets. Les Notes, qui font à la fin de chaque Volume, „ font excellentes & d'une Critique très-exacte. Il eft mo- „ defte dans fes expreffions, jufte dans fes citations, retenu „ dans fes décifions, pieux & judicieux dans fes réflexions. „ Il auroit été à fouhaiter qu'il eût fuivi une autre méthode „ dans fon Hiftoire, & qu'au-lieu de compofer des Vies „ détachées des Saints, des Hommes illuftres, & des Em- „ pereurs, & de traiter l'Hiftoire de l'Eglife fous des titres „ différens, il eût fait des Annales à l'imitation de Baronius: „ fon Ouvrage eût été plus utile, plus agréable à lire, & „ moins fujet à de fréquentes répétitions". Ce fut auffi ce qu'on lui confeilla avant la publication du premier Volume, & non après, comme le dit le P. Nicéron. Mais Mr. de Tillemont ne put fe réfoudre à travailler fur nouveaux frais, mais il offrit d'abandonner fes Manufcrits à quiconque voudroit entreprendre de les rédiger en forme d'Annales, mais perfonne ne voulut s'en charger (8). Il s'éleva dès le commencement de la publication des Mémoires de Mr. de Tillemont un adverfaire anonyme, qui les attaqua d'une maniére qui le fit bientôt connoître. C'étoit M. Faydit, qui commença par faire imprimer quelques feuilles, qu'il intitula *Mémoires contre les Mémoires de Mr. de Tillemont.* Il promettoit d'en donner autant tous les quinze jours, mais ce Mémoire fut en même tems le premier & le dernier; la fuite en fut arrêtée par des perfonnes qui crurent par-là rendre fervice à Mr. de Tillemont. Cependant comme cet Auteur n'aimoit pas à fupprimer fes productions, il ne put s'empêcher de ramaffer quelque tems après ce qu'il avoit préparé de matériaux, & d'en former encore un petit Ouvrage, qu'il intitula *Eclairciffement fur la Doctrine & l'Hiftoire Eccléfiaftique des deux premiers fiécles.* Maftricht 1695 in-8. Cette feconde attaque ne fut pas plus heureufe que la premiére, ce Livre fut encore fupprimé: le P. Niceron (9) dit que ce fut à caufe des fentimens hardis qu'il y débita, mais l'Auteur de la Vie de Mr. de Tillemont rapporte fimplement, que les mêmes perfonnes qui avoient fait fupprimer les Mémoires, arrêtérent le cours de ce Livre. Mr. de Beaufobre a relevé divers endroits des Mémoires de notre Auteur, il le taxe d'avoir été *trop fervile imitateur des Anciens* (10), & il ajoûte, que cette *imitation gâte le jugement de Mr. de Tillemont, que je critiquerois moins*, dit-il (11), *fi je ne l'eftimois infiniment.* Ce qu'il y a de certain, c'eft que l'Ouvrage de notre Savant eft un excellent Recueil pour l'Hiftoire Eccléfiaftique, & qu'il feroit à fouhaiter que le ftile fût plus coulant & plus agréable.

(6) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XV. p. 119.

(7) *Ubi fupra* p. 271.

(8) Vie de Mr. de Tillemont. p. 19. 20.

(9) *Ubi fupra.* p. 325.

(10) *Hift. du Manichéifme*, T. I. p. 28.

(11) Ibid. p. 29.

[*E*] *Le premier Volume de fes Mémoires .... l'engagea dans une petite difpute avec le P. Lamy.*] La nature de fon Ouvrage l'engagea à examiner l'opinion du P. Lamy fur la derniére Pâque de notre Seigneur, & fur la double prifon de Jean-Baptifte. Ce Savant avoit foutenu, dans fon Harmonie des Evangiles, que Jéfus-Chrift n'avoit point fait la Pâque la veille de fa mort, & que Jean-Baptifte avoit été mis deux fois en prifon. Mr. de Tillemont combattit ces deux opinions, & il lui communiqua même les Notes qu'il avoit faites fur ce fujet, avant que de les donner au Public; le P. Lamy y répondit dans fon Traité de l'ancienne Pâque des Juifs. Mr. de Tillemont crut devoir lui répondre à fon tour, & ajoûta à la fin du fecond Volume de fes *Mémoires* une *Lettre au Révérend Pere Lamy fur fon Traité de l'ancienne Pâque des Juifs.* Le P. Lamy repliqua dans fa troifiéme fuite du Traité précédent, & cette replique termina la difpute, Mr. de Tillemont jugea que les queftions étoient fuffifamment éclaircies. Il feroit à fouhaiter que tous les Savans imitaffent cet exemple, en ne perpétuant pas les difputes à l'infini. L'opiniâtreté avec laquelle ils foutiennent leurs fentimens, & la crainte qu'on ne les croye dans le tort, s'ils laiffent leur adverfaire fans replique, les engage à perdre un tems qu'ils pourroient employer plus utilement; ils troublent leur propre repos par l'aigreur qui fe mêle dans la querelle, qui de Litéraire devient fouvent perfonnelle; & enfin ils ennuyent le Public, & fe donnent bien de la peine pour des Ouvrages que peu de perfonnes lifent.

ges de lui [*F*]. Les derniéres années de sa vie ses amis, craignant que sa trop grande application n'altérât sa santé, lui conseillérent de faire tous les ans quelque voyage, pour se délasser de son travail, & pour prévenir les fâcheux effets d'une vie trop sédentaire, & il suivit leur conseil. Il ne laissa pas d'être attaqué sur la fin du Carême de l'année 1697. d'une toux séche, qui ne le quitta point, & qui jointe à d'autres incommodités le conduisit au tombeau. Il mourut à Paris le 10 Janvier 1698, âgé de soixante ans: son Corps fut transporté à Port-Royal, où il avoit souhaitté d'être enterré; mais ayant été exhumé avec tous les autres qui étoient dans le même lieu en 1711, lorsque cette Abbaye fut détruite, il fut rapporté à St. André des Arcs sa Paroisse. On ne peut douter que Mr. le Nain ne fût un homme d'un rare mérite, mais à s'en rapporter à l'Auteur de sa Vie c'étoit un vrai Saint, & s'il n'a pas outré, notre Savant auroit pu prétendre à juste titre à la Canonisation, si ses liaisons avec le Port-Royal n'avoient pas été une tache ineffaçable. Mr. Perrault conclut l'eloge qu'il en fait en disant que „ c'étoit un „ innocent pénitent, un humble Savant, un homme infatigable au travail & assidu dans la priére". Mr. de Tillemont a eu un frere, dont nous dirons un mot. PIERRE LE NAIN nâquit à Paris le 25 Mars 1640, & fut elevé sous les yeux de Mr. le Nain son ayeul, qui étoit Sous-Doyen du Parlement, & de Me. de Bragelonne sa grand-mére, qui avoit pour Directeur St. François de Sales. Il fit paroître dès sa plus tendre jeunesse de trés-heureuses dispositions, & après avoir fini ses études, il passa quelques années dans la maison paternelle, avec la même régularité qu'il auroit fait dans un Cloître. Il entra ensuite à St. Victor; en 1667 il fut ordonné Prêtre, & l'année suivante il se retira dans l'Abbaye de la Trappe, où il prit l'habit le 21 Novembre 1668; & un an aprés il y fit profession, & y a passé le reste de sa vie: il est mort le 14 Décembre 1713, âgé de soixante-treize ans (*g*). On a quelques Ouvrages de lui [*G*].

(*g*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. II. p. 311. 313.

[*F*] *Il y a outre cela quelques autres petits Ouvrages de lui.*] Il y a I. une *Lettre de Mr. de Tillemont à feu Mr. l'Abbé de la Trappe, Jean Armand Bouthillier de Rancé; avec la réponse dudit Abbé à Mr. de Tillemont.* 1704 in-12. Cette Lettre a été écrite à l'occasion de celle que l'Abbé de la Trappe avoit adressée à Mr. l'Abbé Nicaise touchant la mort de Mr. Arnaud en 1694 (12). II. *Reflexions sur divers Sujets de Morale, & quelques Lettres de piété.* A la suite de sa Vie, Cologne 1711. III. Mr. de Tillemont est Auteur des Notes qui accompagnent les traductions que Mr. du Bois a données de quelques Ouvrages de St. Augustin (13). IV. Un Ouvrage MS. intitulé: *Mémoires touchant Guillaume de Saint-Amour, Docteur en Théologie, & les démêlés des Jacobins & des Cordeliers avec la Faculté de Théologie de Paris, depuis l'an 1252 jusqu'en 1271, avec des notes.*

(12) V. *Nouv. de la Rep. des Lett.* Sept. 1704. p. 352.

(13) Niceron *loc. cit.* p. 327.

[*G*] *On a quelques Ouvrages de lui.*] I. *Essai de l'Histoire de l'Ordre de Citeaux, tirée des Annales de l'Ordre, & de divers autres Historiens.* Paris 1696, 1697. en neuf Vol. in-12. II. *Vie d'Armand Jean Bouthillier de Rancé Abbé de la Trappe.* Rouen 1715 in-12. trois Vol. III. *Homélies sur plusieurs Chapitres du Prophéte Jérémie,* Paris 1697 in-8. Tome I; le second a paru en 1705. IV. *Traitez sur l'Etat du Monde après le Jugement dernier, & sur le scandale qui peut arriver même dans les Monastéres les mieux réglés.* Paris 1715 in-8. imprimés avec sa Vie (14).

(14) Niceron T. II. p. 313. 314.

NANTILDE Reine de France & seconde femme de Dagobert premier. Clotaire II Pere de Dagobert lui avoit fait épouser quelques années auparavant Gomatrude sœur de Sichilde sa femme (*a*). Dèsque Dagobert se vit le maître il répudia la Reine, qu'il n'avoit épousée que par complaisance, & dont il se sépara sous prétexte de stérilité (*b*): le P. Daniel dit (*c*) que ce fut par l'avis de son Conseil, mais Mezeray insinue que ce fut par les intrigues des Seigneurs Neustriens, qui profitérent du goût que le Roi avoit pour les femmes. Quoi qu'il en soit, il épousa en 628, 629 ou 630, car les Auteurs varient sur l'année, Nantilde, qui étoit fille d'honneur de Gomatrude [*A*]. Dagobert s'étant livré à la débauche, Nantilde ne jouït pas longtems de sa bonne fortune. En faisant la visite des principales places de son Royaume d'Austrasie pour y rendre la justice, il devint amoureux d'une belle fille, nommée Ragnetrude, Ranetrude, ou Raguetrude: il n'eut pas de difficulté à satisfaire sa passion; les uns prétendent qu'il l'épousa, d'autres la mettent au nombre de ses Maîtresses [*B*]; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en eut

(*a*) Du Tillet *Recueil des Rois de France* &c. p. 17. Paris 1602 in-4. Le Gendre *Hist. de France* T. I. p. 100.

(*b*) Du Tillet *loc. cit.* Mezeray *Abrégé Chronol.* Tom. I. p. 132.

(*c*) *Hist. de France* T. I. p. 234. Ed. d'Amst. 1720 in-4.

[*A*] *Qui étoit fille d'honneur de Gomatrude.*] C'est le sentiment de tous les Historiens de quelque poids, tels que Mezeray (1), le P. Daniel (2), Mr. le Gendre (3). Un passage de Fredegaire mal entendu a donné lieu à quelques-uns de croire, que Nantilde étoit Religieuse, & que Dagobert l'avoit tirée du Couvent: voici le passage de Fredegaire: *Cum consilio Francorum Nantildem, unam ex puellis* de monasterio, *in matrimonium accipiens, Reginam sublimavit* (4). Quelle apparence que par le conseil des Etats le Roi eût prit une Religieuse pour femme? il faut lire dans Fredegaire, *de ministerio.* C'est cependant là-dessus que l'Auteur des *Galanteries des Rois de France* nous a débité un petit Roman (5). „ Dagobert, qui aimoit assez la Musique, étant allé un jour à „ l'Abbaye de Romilly auprès de Paris, pour assister aux „ Vêpres, y entendit une voix, qui lui plut extrêmement. „ Après que l'Office fut achevé, il entra dans le Couvent, „ & demanda à voir celle qui avoit si bien chanté. L'Abbesse „ la fit venir, & la lui ayant présentée, lui dit qu'elle s'appelloit Nantilde. Le Roi ne fut pas moins charmé de sa „ beauté qu'il l'avoit été de sa voix, & l'ayant tirée à part, „ lui dit que c'étoit dommage qu'une si agréable personne fût „ renfermée dans un Cloître. Nantilde lui répondit qu'elle „ n'avoit pris le voile que par obéïssance; que ses parens l'avoient contrainte à quitter le Monde, & que si Sa Majesté „ vouloit lui accorder sa protection, elle reclameroit contre „ ses Vœux. Le Roi fut ravi de la trouver dans une dispo- „ sition qui flatoit ses espérances, sentant déja pour elle une „ violente passion. Dès qu'il fut de retour à Paris, il cher- „ cha les moyens de rompre les nœuds qui l'attachoient à Gomatrude; & ayant trouvé des Prélats assez complaisans „ pour approuver son dessein, il fit déclarer nul son maria- „ ge. Dès qu'il se vit libre, il fit sortir Nantilde de son Cou- „ vent, l'épousa publiquement". On voit clairement que tout cela n'est qu'une avanture de Roman, brodée sur la fausse leçon du passage de Fredegaire. On peut voir le jugement que Mr. Bayle a porté de l'Auteur des *Galanteries des Rois de France,* qui ne lui est nullement avantageux (6).

(1) *Abrégé Chronol.* T. I. p. 132.

(2) *Hist. de France* T. I. p. 204.

(3) *Hist. de France* T. I. p. 103.

(4) Fredegar. *Chron.* c. 58. Apud *le Gendre* loc. cit.

(5) Tom. I. p. 41. 42.

(6) Art. TOUCHET (MARIE) Rem. [G].

[*B*] *Les uns prétendent qu'il l'épousa, & d'autres la mettent au nombre de ses Maîtresses.*] Mezeray est du nombre des premiers. „ Nantilde, *dit-il* (7), fut bientost privée des bon- „ nes graces de son Epoux par une autre femme. Comme il „ étoit allé en Austrasie, & qu'il se plaisoit à se faire voir „ par les Provinces en ses habits Royaux, avec une grande „ pompe & une superbe Cour, il mit en sa place une fort „ belle fille nommée Ragnetrude. Quelque tems après il „ espousa encore deux femmes Wlfegunde & Bertechilde „ (car les Rois croyoient avoir ce privilége d'en avoir plu- „ sieurs) & prit tout autant de Maistresses, qu'en peut desirer „ le goût du changement, qui est infini". Mr. le Gendre est d'accord sur ce point avec Mezeray. „ A peine Dagobert „ se fut-il marié une seconde fois, *dit cet Historien* (8), „ que ses gens lui aiant fait voir une jeune Beauté, il la „ prit pour troisiéme femme. On en compte jusqu'à cinq, „ qui avoient toutes, en même tems, le nom & le rang de „ Reines". Le P. Daniel me paroit indécis, quoiqu'il parle de trois femmes, il ne dit pas que Ranetrude fût de ce nombre: rapportons encore ses propres termes: „ En faisant la „ visite des principales places de son Royaume d'Austrasie „ . . . . . il prit de l'amour pour une belle & jeune person- „ ne, nommée Ranetrude, dont il eut un fils, à qui l'on „ donna le nom de Sigebert. Ses desordres allérent depuis „ toujours croissant, jusqu'à surpasser les plus débordés de „ ses Ancestres . . . . . il eut en mesme temps trois fem- „ mes, qui portoient le nom de Reine, & avoient le rang „ de légitimes épouses, & des Maitresses sans nombre de „ tous côtez (9)". L'Auteur des *Galanteries des Rois de France* ne parle point de cette multiplicité de femmes, & à l'en croire Ragnetrude ne fut que la Maitresse de Dagobert: voici son Récit (10): „ Dieu ne bénit pas ce mariage (avec „ Nantilde) & ne donna point d'enfans à la nouvelle Reine, „ ce qui refroidit insensiblement l'amour de Dagobert, & „ lui fit naitre l'envie d'aller tenir les grands jours dans les „ principales Villes de son Royaume, suivant la coutume „ des Rois de la premiére race. Pendant qu'il étoit à Blois „ une jeune personne vint lui présenter un placet, & lui „ demanda justice contre le Comte, qui, abusant de son „ autorité, s'étoit emparé de quelques terres qui apparte- „ noient à son pere. Elle fit son compliment avec tant de „ grace, que le Roi en demeura charmé, & lui promit de „ lui faire rendre justice. Après qu'elle fut partie, il en- „ voia chercher le Comte, & s'étant informé du détail de „ cette affaire, lui commanda de satisfaire Ragnetrude (c'é- „ toit le nom de cette belle). Elle vint le lendemain avec „ son pere, remercier le Roi, qui leur ordonna de suivre la „ Cour. Pendant le voyage Dagobert donna tant de mar- „ ques d'amour à cette fille, qu'elle n'y put demeurer insen- „ sible, & enfin au retour elle accoucha à Orléans d'un „ fils, qui fut nommé Sigebert . . . . . Ragnetrude conserva „ pendant plusieurs années le cœur & les inclinations de Da- „ gobert, qui lui demeura fidéle: mais ayant revu Nantilde, „ il

(7) *Ubi supra.*

(8) *Hist. de France* T. I. p. 100.

(9) *Hist. de France* T. I. p. 234.

(10) *Galanteries des Rois de France* T. I. p. 41. Edit. de 1694.

eut un fils nommé Sigebert, qu'il déclara Roi d'Austrasie trois ans après. Jean du Tillet, Evêque de Meaux & frere de celui que j'ai cité, s'est trompé, en faisant naître Sigebert de Nantilde (*d*). Dagobert qui étoit inconstant dans ses amours, se dégouta de Ranetrude, & se réconcilia avec Nantilde dont il eut un fils, nommé Clovis II, qu'on compte pour le premier des Rois appellés *Fainéans & insensés* [C]. Ce Prince succéda à Dagobert dans le Royaume de Neustrie, âgé de quatre ou cinq ans, & avant sa mort il se vit aussi maître de celui d'Austrasie. Quoique les Maires du Palais commençassent en ce tems-là à se rendre fort puissans, il paroît neanmoins que Nantilde avoit part au Gouvernement, ou du-moins qu'elle avoit beaucoup de crédit, en voici une preuve. Il n'y avoit point eu de Maire en Bourgogne depuis l'an 607, les Seigneurs de ce Royaume voulurent rentrer dans leur droit d'en élire un. La Reine Nantilde vint exprès en Bourgogne avec le Roi son fils, & ayant assemblé les Grands & les Evêques du Royaume pour cette Election, elle la fit tomber sur Flaochat, son proche parent, dit Mezeray; mais le P. Daniel l'appelle Flavade, qui étoit, dit-il, fort attaché à la Reine, qui lui fit épouser sa niéce, nommée Ranoberge. Nantilde mourut, selon Mézeray, en 642, ayant gouverné en Neustrie quatre ans & demi, sans aucun trouble.

(*d*) *Chronique abrégée des Rois de France* p. 166. à la fin du *Recueil* cité ci-dessus.

„ il ne put résister à ses caresses, & eut d'elle un fils, qui „ fut nommé Clovis, qui lui succéda. La naissance du jeu„ne Prince ralluma ses premiers feux, il demanda pardon „ à Nantilde de ses égaremens, & lui sacrifia Ragnetrude, „ qui se voyant méprisée se retira dans un Couvent". On voit bien que cet Auteur travaille d'imagination, en attribuant à Dagobert une confiance, fort opposée au caractére que tous les Historiens lui donnent. Mais il pourroit bien avoir raison sur ce qu'il ne fait de Ranetrude qu'une des Maitresses de Dagobert. Du Tillet (11) la nomme *Concubine*, & donne à Sigebert le titre de *bastard*. Je remarquerai ici en passant que l'Edition de cet Auteur dont je me sers est in-4, à Paris 1602; elle contient toutes les mêmes Piéces, que Mr. Bayle (12) indique dans l'Edition de 1618. La mienne de 1602 paroît lui avoir été inconnue, de même qu'au P. Le Long, qui ne l'indique point, mais qui parle d'une Edition de 1607 aussi in-4. Peut-être y a-t-il là faute d'impression.

(11) *Recueil des Rois de France* &c. p. 27.

(12) Art. TILLET (JEAN DU) Rem. [B].

[C] *Qu'on compte pour le premier des Rois appellés* Fainéans *& insensés.*] Tous les Historiens se sont accordés à donner une idée très-desavantageuse des derniers Rois de la Race Mérovingienne. Mais Mr. l'Abbé de Vertot s'est élevé contre le préjugé général, & a fait voir que ces Princes n'ont pas mérité tout le mépris dont on les a chargés (13). Disons d'abord un mot de Clovis II. qui est le premier qu'on ait taxé de démence: mais on n'en a aucune preuve, & le récit de Jean du Tillet, Evêque de Meaux, nous mettra au fait du motif qui a engagé certains Auteurs à le représenter comme fou (14). „ En ce temps y eut très-grande famine en Fran„ce, pour obvier à laquelle Clovis arracha & osta l'or & „ l'argent duquel Dagobert avoit fait somptueusement & ma„gnifiquement décorer l'Eglise de S. Denys, & humaine„ment le distribue aux pauvres. Il enleva aussi le trésor qui „ estoit és chasses & coffrets & rompt le bras de S. Denys „ & l'emporte, pour lequel acte on dit que par vengeance „ divine il devint enragé & hors du sens tout le reste de „ sa vie. Certainement, *continue le sage Prelat*, si pour sur„venir aux pauvres & indigens il a ce fait, il a sagement „ fait, & en homme de bien, nonobstant qu'ils ayent mis „ en avant, qu'il étoit fol, craignant que par cy aprés les „ Princes ne prinssent ceste exemple pour eux, quand ils „ auroient besoin de prendre les biens de l'Eglise pour ay„der aux pauvres, & non seulement pour les pauvres, mais „ aussi pour eux-mesmes". Sur quoi Mr. l'Abbé de Vertot (15) remarque, qu'il est très-vraisemblable, que les Moines, presque les seuls Historiens de ces tems-là, & auxquels les Miracles ne coutoient rien dans ces siécles d'ignorance, trouvérent à propos d'épouvanter les Successeurs de Clovis, par l'ostentation d'un chatiment si redoutable. Mr. Le Gendre en juge de la même maniére (16). „ On trouve, *dit-il*, „ dans un ancien Historien, que ce Prince mourut fou, par „ une punition exemplaire, tant pour avoir ouvert des Chas„ses de l'Abbaye de St. Denis, afin d'y prendre des Reli„ques, que pour avoir enlevé de l'argenterie de cette Egli„se, afin d'en nourrir les pauvres dans un tems de famine. „ De ces deux actions la derniere n'étoit point injuste, & la „ premiére n'étoit au plus qu'une dévotion indiscréte; l'une „ ni l'autre ne méritoit point que ce Roi mourût comme un „ forcené. *Une folie plus ou moins coute peu à nos vieux Au„teurs, quand ils sont de mauvaise humeur*". Mezeray n'a pas parlé si clairement, il loue à la vérité l'action de Clovis, mais en même tems il dit qu'il eut le cerveau foible. Le P. Daniel (17) prend un milieu & ne décide rien. „ Les „ Ecrivains, *dit-il*, la plupart Moines, qui ont parlé de „ Clovis, en disent les uns beaucoup de mal, & les autres „ beaucoup de bien. Selon les uns, c'étoit un Prince aban„donné à toutes sortes de débauches, à l'impureté, à l'y„vrognerie, brutal & sans cœur: selon d'autres, il avoit „ de la sagesse, de belles inclinations, du courage, de l'équi„té & de la pieté. Je ne trouve aucune régle assez sure „ pour prendre parti là-dessus". Je pense néanmoins que le plus grand nombre des Lecteurs s'appercevront aisément, à quel principe il faut attribuer ce que certains Historiens ont débité de peu favorable à Clovis. A l'égard de ses Successeurs, Mr. de Vertot a assez vengé leur mémoire. Nous ne le suivrons pas ici dans les savantes & curieuses recherches qu'il a faites sur ce sujet; bornons-nous à sa conclusion, qui est une espéce de récapitulation de toute sa Dissertation. „ Les Historiens de la seconde race, *dit-il* (18), attachés à „ la Maison Carlienne, ont voulu faire passer ces Princes „ pour des insensés; mais je défie qu'on puisse en trouver „ la moindre preuve dans toute l'Histoire. Thierri III. Childebert III. qui succéda à Clovis III son Frere, est appellé „ dans le Livre *de gestis Regum Francorum*, *vir inclitus & „ justus*; par où auroit-il mérité ces qualités d'un Histo„rien, qui écrivoit sous le régne de Thierri de Chelles, „ c'est-à-dire, vingt-huit ans aprés, s'il ne s'étoit pas signalé „ & par sa valeur, & par la sagesse de son Gouvernement? „ Ce n'est pas que je prétende faire de tous ces Princes des „ Héros: la plupart morts jeunes, n'ont pu faire éclater „ leurs bonnes qualités; elles étoient même obscurcies par „ l'éclat des grandes actions de leurs Maires, qui tous ont „ été de grands Capitaines. Il y a cependant une remarque „ à faire, au sujet de tant de guerres qu'ils ont soutenuës „ contre les Vassaux de la Couronne, dont nos Historiens „ leur font honneur; mais si on examine les motifs de ces „ guerres, on verra que c'étoit moins pour conserver la „ gloire de la Monarchie, que pour se perpétuer dans le „ Gouvernement ..... J'avoue que le grand-pere, le pere, „ & le petit-fils, je veux dire Pepin d'Heristal, Charles Mar„tel, & Pepin le Bref, étoient de grands Capitaines, & je „ conviendrai, si on veut, que les Rois leurs Maitres, Chil„peric, Theodore & Childeric, n'étoient que des Hommes „ médiocres; mais où trouvera-t-on que ces Princes ayent „ donné aucune marque de démence? quelle preuve trou„verons-nous qu'ils se soient fait trainer par mollesse dans „ un chariot attelé de boeufs, eux que nous voyons à la „ tête des Armées? Ces Historiens partiaux les enferment „ tous dans une chaumiére, pendant que tous les titres, „ qui nous restent font mention de différens Palais, qu'ils „ habitoient. On veut qu'ils n'eussent pour tout bien que le „ simple revenu d'une terre, & nous trouvons dans ces mê„mes titres des preuves d'un nombre infini de fondations „ qu'ils ont faites. Mais aussi d'où avons-nous tiré toutes „ ces fables? D'un Eginard, passionné pour la mémoire de „ Charlemagne, fils de celui qui avoit détrôné ces Princes; „ de l'Auteur fabuleux des Gestes des Rois de France, qui „ écrivoit sous Thierri de Chelles, & pendant que Charles „ Martel faisoit trembler toute la France sous son autorité; „ d'un Erchambert, adulateur de Charles Martel, sous le „ Gouvernement duquel il a écrit & pendant son ministére; „ du Continuateur de Fredegaire, aux gages de Childebrand, „ Frere de Charles Martel, & du Moine de S. Arnould, Mai„son fondée par les Pepins, & dont l'Annaliste ne cache „ point sa passion contre les Princes Mérovingiens. Enfin, „ quoique Sigebert III. Theodoric III. & Chilperic se „ soient trouvés en plusieurs batailles, on en fait des insen„sés, parce qu'ils n'ont pas été heureux: l'Histoire ne dit „ rien de quelques-uns de leurs Successeurs; mais outre „ que les grands événemens se rapportoient à leurs Maires, „ on peut dire que l'Histoire a plutôt manqué à ces Princes, „ qu'ils n'ont manqué eux-mêmes de fournir de matiére à „ l'Histoire: mais quand même, soit par leur minorité, ou „ par l'excès de puissance où étoient parvenus les Maires, „ ils n'auroient pu se signaler dans les combats, en doit on „ parler pour cela comme d'insensés? Les Princes ne peu„vent-ils acquérir de la gloire qu'en répandant beaucoup „ de sang?" Si l'on pése murement toutes les réflexions de Mr. de Vertot, on conviendra du-moins qu'il y a assez de raisons pour suspendre son jugement sur le caractére des derniers Rois de la premiére race.

(13) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* &c. T. VI. p. 524 & suiv. Ed. de Hollande.

(14) *Chroniq. Abr. des Rois de France* p.m. 187.

(15) *Ubi supra.* p. 528. 529.

(16) *Loc. cit.* p. 109.

(17) *Ubi supra.* p. 299.

(18) *Mém. de l'Acad. ubi supra.* p. 547. 55?.

☞ NAUDE' (GABRIEL) nâquit à Paris d'une famille honnête un des trois premiers jours du mois de Février de l'an 1600 (*a*). Ayant fait paroître du goût pour la lecture & de la disposition aux sciences, ses parens prirent beaucoup de soin de son education, & le destinérent à l'étude. Il apprit les élémens de la Langue Latine & les principes de la Religion dans une Communauté de Religieux; il passa ensuite à l'Université, où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur & de succès aux Humanités, & fit ensuite sa Philosophie sous Jean Cécile Frey & Pierre Padet, qui la professoient avec réputation; ses progrès durent etre rapides, puisqu'il fut reçu Maître-ès-Arts de bonne heure (*b*). Lorsqu'il eut fini son cours de Philosophie, il balança sur le choix d'une Profession; des amis lui conseilloient de se consacrer à la Théo-

(*a*) L. P. Niceron, *Mém. des Homm. Ill.* T. IX. p. 76. le fait naître le 2 Fevrier, en suivant le P. Jacob & Tommasini. *Pierre Hallé* dans l'Eloge de

Naudé met sa naissance au 1, & dans le *Patiniana* p. 40. *Edit. de Holl* on trouve le premier de Fevrier.

(*b*) Niceron *ubi supra.* p. 77.

Théologie, mais outre que son inclination le portoit du côté de la Médecine, le caractére naturel de son esprit le rendoit peu propre à une étude où il faut déférer plus à l'Autorité qu'à la Raison [*A*]. Il se détermina donc en faveur de la Medecine, & on fait dire à Gui Patin (*c*), qu'en 1662 ils prenoient ensemble des leçons sous Mr. Moreau, Professeur à Paris. Ce qu'il y a de sûr, dit le P. Niceron (*d*), c'est que la maniére dont il fit ses études de Médecine lui acquit un nom dans le monde. Henri de Mesmes, Président à Mortier, ayant entendu parler de lui, le prit pour son Bibliothécaire, & le retint quelque tems chez lui; ce fut pour lui que Naudé composa son *Avis pour dresser une Bibliothéque* [*B*]. Selon le P. Niceron, il alla en 1626 étudier à Padoue, mais le *Patiniana* place ce voyage en 1624, & ajoûte que ce fut à son retour qu'il fit imprimer son *Apologie pour les grands Hommes accusés de Magie* [*C*]; si cela est cette date est la véritable. Ce qu'il y a de certain, c'est que Naudé ne demeura pas longtems à Padoue. La mort de son pere & ses affaires domestiques, auxquelles il falloit mettre ordre, le rappellérent à Paris. En 1628 la Faculté de Médecine le choisit pour faire le Discours ordinaire à la réception des Licentiés, & il répondit parfaitement à l'honneur qu'on lui avoit fait par un Discours sur l'antiquité & la dignité de l'Ecole de Médecine de Paris, dans lequel il fit entrer l'éloge des nouveaux Bacheliers; cette Piéce parut en Latin en 1628 in-8. Pierre du Puy qui l'estimoit, le recommanda au Cardinal Bagni; ce Prélat le prit pour son Bibliothécaire & pour son Sécretaire en Langue Latine, & l'emmena avec lui à Rome au Printemps de l'année 1631: dans ce voyage Naudé eut occasion de voir le fameux Peiresc, & de faire connoissance avec lui [*D*]. Notre Savant demeura auprès du Cardinal jusqu'à sa mort, qui arriva, dit le P. Niceron, le 24 Juillet 1641 (*e*), mais on lit dans le *Naudæana* (*f*) que ce Prélat mourut en 1640. Durant son séjour à Rome Naudé alla à Padoue se faire recevoir Docteur en Philosophie & en Médecine, afin de soutenir la qualité de Médecin de Louis XIII dont il avoit été honoré: ce fut le 25 Mai 1633 qu'il prit ses degrés, comme il paroît par le titre du Discours qu'il prononça dans cette occasion. La mort du Cardinal Bagni lui laissant la liberté de retourner en France, il se disposa à en prendre le chemin; mais diverses personnes de considération tachérent de le retenir en Italie par des offres avantageuses, & il se détermina à s'attacher au Cardinal Antoine Barberin. Il y a quelque difficulté sur le tems précis de son retour en France [*E*]. Il y devint Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, auquel

(*c*) *Patiniana* p. 40.
(*d*) *loc. cit.*
(*e*) *Ubi supra.* p. 72.
(*f*) P. 4.

[*A*] *Le caractére naturel de son esprit le rendoit peu propre à une étude, où il faut plus déférer à l'Autorité qu'à la Raison.*] „ Il parloit avec beaucoup de liberté, & cette liberté s'éten„ doit quelquefois sur les choses de la Religion (1)". Cela est général, Naudé lui-même nous en apprend davantage sur son caractére & sur ses études. „ Si beaucoup de person„ nes, *dit-il* (2), ont exécuté plusieurs belles entreprises au„ paravant la fleur de leur âge, pourquoi me sera-t-il dé„ fendu de les suivre de loin, & de produire si-non des ac„ tions généreuses & relevées, au-moins quelques hardies „ & fortes conceptions? Vu principalement que je me suis „ toujours efforcé d'acquérir certaines dispositions d'esprit, „ qui ne m'y doivent pas être maintenant inutiles. Car il „ est vrai que j'ai cultivé les Muses sans les trop caresser; & „ me suis assez plû aux études, sans trop m'y engager: j'ai „ passé par la Philosophie Scholastique sans devenir Eristi„ que, & par celle des plus vieux & modernes sans me „ partialiser;

„ *Nullius addictus jurare in verba magistri.*

„ Senéque m'a plus servi qu'Aristote; Plutarque que Platon; „ Juvenal & Horace qu'Homére & Virgile; Montagne & „ Charon que tous les précédens. Je n'ai pas eu la pratique „ du monde, pour découvrir par effet les ruses & méchan„ cetés qui s'y commettent, mais j'en ai toutefois vu une „ grande partie dans les Historiens, Satyres & Tragédies. „ Le Pédantisme a bien pu gagner quelque chose pendant „ sept ou huit ans que j'ai demeuré dans les Colléges, sur „ mon corps & façons de faire extérieures, mais je puis me „ vanter assurément qu'il n'a rien empiété sur mon esprit. „ La Nature, Dieu merci, ne lui a pas été marâtre, elle lui „ a donné une bonne base & fondement, la lecture de di„ vers Auteurs m'a beaucoup aidé, mais celle du Livre de „ S. Anthoine lui a fourni ce qu'il a de meilleur". On conçoit sans peine qu'un Esprit de cette trempe n'étoit pas propre à s'en rapporter aveuglément à l'autorité des Peres, & aux décisions des Conciles & des Papes.

(1) Niceron *des Homm. Ill.* T. IX. p. 82.
(2) Considerat. Polit. sur les Coups d'Etat p. 27. 28. Edit. de 1712 in-12.

[*B*] *Avis pour dresser une Bibliothéque.*] Cette Piéce adressée au Président de Mesmes, parut à Paris en 1627 in-8, & en 1644, avec le *Traité des plus belles Bibliothéques* de Louis Jacob: on trouve dans le Catalogue des Oeuvres de Naudé, qui est à la fin du *Naudæana*, le titre d'une Traduction Latine de ce Traité, annoncée dans le Catalogue de la Foire de Francfort; mais le P. Niceron (3) assure que cette Traduction n'a point été publiée, & qu'il y en a une autre de Jean André Schmidt, qui se trouve dans un Recueil Latin *de Bibliothecis*, imprimé à Helmstadt en 1703 in-4.

(3) *Ubi supra* p. 85.

[*C*] *Son Apologie pour les Grands-hommes accusés de Magie.*] Il dédia cet Ouvrage au Président de Mesmes. Dans le Catalogue des Oeuvres de Naudé, qu'on trouve à la fin du *Naudæana*, on indique deux Editions de cet Ouvrage, l'une de Paris en 1625 in-8. chez François Targa, l'autre de la Haye en 1652 in-8. chez Adrien Vlack. Le P. Niceron (4) en marque une autre de Paris en 1669 in-8. en deux Volumes: je ne sai s'il n'y auroit pas là quelque abus, ce qu'il y a de sûr, c'est que j'ai sous les yeux une Edition de Paris de 1669 en un Volume in-12, faite chez Augustin Besogne, & imprimée avec Privilége du Roi. Il s'en est fait une nouvelle Edition à Amsterdam en 1712 in-8, où l'on a ajoûté quelques Remarques. Mr. Le Clerc, en rendant compte de cette Edition (5), parle de Naudé & de ses Ouvrages en général, & dit qu'„ il n'écrivoit pas bien, le choix des matié„ res, qu'il vouloit traiter, a souvent je ne sai quoi de bi„ zarre, & il les traite sans méthode, en mauvais stile & „ d'une maniére affectée & souvent pédantesque. On ne fai„ soit que commencer en France à cultiver la Philosophie, „ & à écrire avec quelque politesse, au tems auxquel Naudé „ commença à paroître; desorte qu'il suivoit, en quelque „ façon, le mauvais goût de la plupart des Auteurs du tems. „ La lecture confuse qu'il avoit faite d'une infinité de Li„ vres, & de beaucoup de mauvais des derniers siécles, fai„ soit qu'il méloit à tous momens des citations, que l'on „ n'employeroit pas aujourd'hui avec succès". La Critique de Mr. Le Clerc n'est pas sans fondement, & je doute que l'Apologie que Naudé a faite de sa maniére d'écrire, persuade autant, que celle qu'il a faite en faveur des grands-hommes faussement accusés de Magie. Voici ce qu'il dit dans sa Préface. „ Or comme ce premier mot ne tend qu'à me décla„ rer, & faire connoistre ce qui est de mon intention; aussi „ faut-il advouër que celuy que je veux maintenant déduire, „ n'a d'autre but que de m'excuser, ou plustost justifier de „ ce que j'ay bigarré mon François de quelques sentences „ & authoritez Latines: Car je sçay bien que beaucoup d'Es„ crivains, qui sont estimez des plus polis de ce siécle, ne „ peuvent regarder que d'un oeil desdaigneux les Escrits de „ ceux qui ne font profession comme eux de composer des „ fables & rencontres amoureuses pour l'entretien des fem„ mes & petits enfans. Mais comme je leur sçay bon gré „ de proportionner leur stile à la capacité de ceux à qui ils „ escrivent, aussi ne devroient-ils trouver mauvais si j'en fais „ de mesme, & si je me suis réglé sur cette considération „ pour n'habiller à la Françoise ces passages Latins, puis„ qu'ils n'ont aucun besoin d'estre entendus de la populace, „ laquelle a coustume de rapporter, quand il est question de „ rechercher la vérité de toutes ces calomnies & faux soup„ çons, à l'authorité des Historiens, Demonographes & Au„ theurs de crédit, qui l'entretiennent par leur consentement „ en ces resveries. Et à la vérité si tout le monde vouloit „ suivre la fougue de ces esprits, qui aiment mieux voir une „ période languissante & décharnée dans leurs Livres, que „ le nom ou l'authorité des Autheurs, aux despens desquels „ bien souvent ils les composent, quelle occasion nous „ resteroit-il de travailler pour la postérité? . . . . Certes il „ me semble qu'il n'appartient qu'à ceux-là qui n'espérent ja„ mais d'estre citez, de ne citer personne".

(4) *Loc. cit.* p. 84.
(5) *Biblioth. Choisie* T. XXIV. p. 454 &c.

[*D*] *Naudé eut occasion de voir le fameux Peiresc & de faire connoissance avec lui.*] Le Cardinal Bagni, en s'en retournant de Paris à Rome, prit sa route par Beaugensier, pour voir Peiresc, son ancien ami; celui-ci fut charmé de le voir, aussi-bien que Naudé, & félicita le Cardinal d'avoir choisi [illegible] si habile homme pour être auprès de lui; & il témoig[illegible] d'une fois dans la suite jusqu'à quel point il avoit [illegible] caractére franc & sincére de Naudé, & admiré son [illegible] la connoissance qu'il avoit des Livres. Voici les pro[illegible] mes de l'Auteur qui me fournit ces particularités (6) [illegible] *loco memorandum est deduxisse tum illum secum Gabricium Naudæum Parisinum, nominis inter literatos magni, & ex libris jam editis Peireskio cogniti & cari. Quamobrem Peireskius jucundissimum duxit tum virum complecti, affarique coram, tum gratulari Patrono, quod talem a studiis virum delegisset. Et quantum quidem fuerit illius consuetudine delectatus, retulit profecto non semel, nesciens an magis admiraretur animi candorem atque lenitatem, an inexhaustam eruditionem notitiamque librorum.* De son côté Naudé conçut la plus respectueuse estime pour Peiresc à qui il a dédié une de ses Questions de Médecine, & sur la mort duquel on voit une de ses Lettres à la fin de la vie de ce Grand-homme par Gassendi.

(6) Gass[illegible] Peireskii. L.IV.p.152. La Haye 1655 in-4.

[*E*] *Il y a quelque difficulté sur le tems précis de son retour en France.*] Le P. Niceron dit (7) que le Cardinal de Richelieu, qui vouloit faire Naudé son Bibliothécaire, l'ayant rappellé il se rendit aussitôt à Paris; il ne fut pas longtems, ajoû-

(7) *Ubi supra* p. 79.

quel il forma une très-riche Bibliothéque, peut-être fut-ce pour y travailler qu'il fit en 1646 un voyage en Allemagne [*F*]. Il paroît qu'il n'étoit pas content de sa fortune deux ans après [*G*]. La dissipation de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, qui fut vendue en 1652 par ordre du Parlement, irrita fort Naudé, qui acheta tous les Livres de Médecine pour trois mille cinq-cens Livres (*g*). J'ai un mot à dire des Ouvrages qu'il composa pendant son séjour en Italie [*H*]. Isaac Vossius l'ayant recommandé à la Reine Christine, il alla en Suéde, où il ne demeura que quelques mois, & fut Garde de la Bibliothéque de cette Princesse [*I*]. On dit (*h*) que le séjour de la Suéde lui déplut, que les mœurs du Pays entié-

(*g*) Lettres de G. Patin T. I. Lett. 61. Edit. de Paris 1692.

(*h*) Niceron *loc. cit.* p. 81.

ajoûte-t-il, au service de ce Ministre, car il revint à Paris selon le *Patiniana* (8), le 10 de Mars 1642, & le Cardinal de Richelieu mourut le 4 Décembre suivant. Mais comment accorder cela avec ce que l'on trouve dans deux Lettres de Nicolas Heinsius à J. F. Gronovius; dans la premiére (9), datée de Paris le 26 Novembre 1645, on lit que Bouillaud & Naudé étoient encore en Italie, *Bullialdus ac Naudæus in Italia hærent*. Dans la seconde (10) du 31 Mars 1646 il mande à Gronovius, que Naudé étoit de retour d'Italie depuis quelques jours, *reversus ante dies nonnullos ex Italia Cl. Naudæus est*; ce qui confirme cette date, c'est que l'adieu de Naudé à ses Amis d'Italie, fut imprimé à Padoue en 1645 sous ce titre: *Gabrielis Naudæi ex Italia discedentis Apobaterion ad amicos*. Padoue 1645 in-fol. A moins que Naudé depuis son retour en France n'ait fait un voyage en Italie, ce dont je ne vois aucune trace, il ne peut avoir été Bibliothécaire du Cardinal de Richelieu, ni avoir été à Paris le 10 Mars 1642.

(8) P. 39 de la 2de Edit.

(9) Burmanni *Sylloge* Tom. III. p. 161.

(10) Ibid. p. 171.

[*F*] *Il fit en 1646 un voyage en Allemagne.*] C'est une circonstance que m'apprend Patin, dans une Lettre à Nicolas Heinsius du 8 Janvier 1647 (11): *Naudæus aliquot Germaniæ urbes invisit, quarum solitudinem deplorat, præsertim vero virorum eruditorum pene nullos deprehendit, præter Buxtorfium Basiliæ, tandemque media hyeme sanus & incolumis ad nos reversus est, cum multis librorum hic illic collectorum fascibus.* Cette derniére particularité, du grand nombre de Livres que Naudé avoit apportés d'Allemagne, me fait soupçonner que le voyage qu'il avoit fait, n'étoit que pour en ramasser pour la Bibliothéque du Cardinal Mazarin.

(11) Ibid. T. V. p. 579.

[*G*] *Il paroît qu'il n'étoit pas content de sa fortune deux ans après.*] Patin est encore mon garand; il mandoit à Spon le 22 Mars 1648 (12). „ Mr. Naudé m'est venu voir aujourd'hui; il y avoit longtems que je ne l'avois veu: J'ai eu le „ bonheur de l'entretenir trois bons quarts-d'heure: c'est „ toujours lui-même, hors-mis que j'ai reconnu une chose „ en lui, dont j'ai regret, veu que toute sa vie je l'en avois „ toujours connu fort éloigné: c'est qu'il commence à se „ plaindre de sa fortune, & de l'avarice de son Maître, duquel il n'a pu, ce dit-il, encor avoir aucun bien que „ douze-cens Livres de rente en bénéfices, & qu'il se tuë „ pour trop peu de chose. Je pense que c'est la peur de „ mourir avant que d'avoir amassé du bien pour laisser à des „ freres, & à des neveus, qu'il a en grande quantité".

(12) Lettres de Patin à Spon. T. I. p. 121.

[*H*] *J'ai un mot à dire des Ouvrages qu'il composa pendant son séjour en Italie.*] Je n'ai pas dessein de donner la liste de tout ce qui est sorti de sa plume en ce tems-là, je ne veux parler que de quelques-uns des Ouvrages qui lui ont fait le plus de réputation: tels sont les suivans. I. *Bibliographia Politica ad nobil. & erud. vir. Jacobum Gaffarellum.* Venise 1633 in-12, Wittemberg 1640 in-16. avec un autre Ouvrage, qui roule sur le même sujet, par les soins d'Auguste Buchner: il s'en fait est encore d'autres Editions: il a été traduit en François sous le titre de *La Bibliographie Politique du Sieur Naudé, contenant les Livres & la Méthode nécessaire à étudier la Politique. Avec une Lettre de M. Grotius & une autre du Sieur Haniel sur le même sujet. Le tout traduit du Latin en François par C. Challine*, E. S. D. M. A. Paris 1642 in-8 (13). Il faut avoüer, dit Baillet (14), que c'est un Livre curieux quoiqu'il y ait des fautes, & que l'Auteur ait reconnu lui-même qu'il n'avoit pas été assez exact. „ Les Etrangers, *ajoûte-t-il*, „ & particuliérement les Allemands, se plaignent de lui; ils „ l'accusent de n'avoir pas rendu toute la justice duë à leurs „ Ecrivains, sous prétexte de la diversité de Religion; d'avoir suivi ses inclinations & ses intérêts particuliers, & „ d'avoir témoigné trop d'aversion & trop de chagrin à l'égard de la Nation Allemande, d'avoir passé sous silence „ une partie de ceux de leurs Ecrivains qu'ils prétendent „ avoir le mieux traité de la Politique, & de n'avoir parlé des „ autres qu'avec beaucoup de froideur & de malignité". II. *De studio militari Syntagma, ad Ludovicum ex Comitibus Guidiis à Balneo.* Rome 1637 in-4. Entre plusieurs choses curieuses qu'on trouve dans cet Ouvrage, il y a une Notice fort ample des Auteurs qui ont traité de la Science Militaire, & un jugement sur leur prix & leur mérite. Ce morceau a été imprimé à part à Jéne en 1683 in-12; & avec quelques remarques dans un Recueil de Piéces sur la maniére de bien étudier, imprimé à Leide en 1699 in-4 (15). III. *Considerations Politiques sur les coups d'Etat. Au Cardinal de Bagni.* Rome 1639 in-4. Amsterdam 1667 in-12, & sous ce titre: *La Science des Princes avec les Réflexions Historiques, Morales & Politiques de L. D. M.* (Louis du May) 1673 in-8. Il y en a encore une Edition, qui porte au titre, *Suivant la Copie de Rome*, 1712; ne seroit-ce pas celle de 1667 renouvellée? Colomiez, parlant de cet Ouvrage, dit (16). „ J'ai appris „ du P. Jacob, que le Livre intitulé *Considérations Politiques* „ &c. estoit de Gabriel Naudé, qui le fit par le commandement de M. d'Emery, Surintendant des Finances, & non „ pas par celuy du Cardinal de Bagny, qui estoit mort, à qui „ il parle néanmoins de temps en temps dans l'Ouvrage pour se „ mieux cacher. Il faut aussi remarquer, qu'au-lieu que dans „ la Préface au Lecteur, il est dit qu'il n'y a qu'une douzaine d'Exemplaires de ce Livre, il y en a eu plus d'une cen„ taine". Cette prétendue Anecdote est répétée presque mot à mot dans le *Patiniana* (17). Mais elle est suspecte par plusieurs raisons. Il est faux, comme l'a remarqué le P. Niceron (18), que le Cardinal Bagni fut mort, lorsque Naudé composa cet Ouvrage, puisqu'il parut en 1639, & que ce Cardinal ne mourut qu'en 1640 ou 1641. D'ailleurs, il y a de l'apparence que Colomiez n'avoit pas vu le Livre, sans cela il n'auroit pas dit que Naudé y parle *de tems en tems* au Cardinal; non seulement il lui adresse la parole partout, mais on voit à la tête du Livre: *A Monseigneur l'Eminentissime, Cardinal de Bagni, mon très-bon & très-honoré Maître*; & il n'y a qu'à lire la petite Préface de Naudé pour se convaincre que Colomiez a été mal informé. „ Le Livre, *dit l'Au„ teur*, n'a pas été composé pour plaire à tout le monde; si „ l'Auteur en eût eu le dessein, il ne l'auroit pas écrit du stile de Montagne & de Charon, dont il sçait bien que beau„ coup de personnes se rebuttent à cause du grand nombre „ de citations Latines. Mais comme il ne s'est mis à le faire „ que par obéissance, il a été obligé de *coucher sur le papier* „ *les mêmes discours, & de rapporter les mêmes autorités, dont* „ *il s'étoit servi en parlant à son Eminence.* Aussi n'est-ce pas „ pour rendre cet Ouvrage public, qu'il a esté mis sous la „ presse; elle n'a roulé que *par le commandement, & pour la* „ *satisfaction de ce grand Prélat*, qui n'a ses lectures agréables „ que dans la facilité des Livres imprimés, & qui pour cette „ cause a voulu faire tirer *une douzaine d'Exemplaires* de celui„ ci .... En un mot l'Auteur n'a eu d'autre but, que la „ satisfaction de son Eminence, tant pour composer que „ pour publier cet Ouvrage". A moins que de supposer que Naudé ait voulu se moquer du Cardinal Bagni, qui vivoit, il est évident que l'Anecdote de Colomiez doit être fausse; & quand on supposeroit, que ce Prélat étoit mort, l'Auteur ne se seroit-il pas fait moquer de lui, en tenant un pareil langage, & en adressant son Livre à un Mort? Au reste le Livre même est assez connu, on sait qu'il contient bien des maximes hardies & dangereuses, qui ne se concilient guéres avec la Morale Evangélique. Je ne parlerai que d'une seule Piéce encore, écrite par Naudé à Rome, c'est IV. *Relation du Sieur Naudé à Messieurs Du Puy de quatre Manuscrits, qui sont en Italie, touchant le Livre* de Imitatione Christi, *faussement attribué à Jean-Gersen Bénédictin, Abbé de Verceil, par l'Abbé Constantin Cajetan, l'an* 1641. Le Cardinal de Richelieu voulant faire imprimer au Louvre le Livre *de l'Imitation de Jésus-Christ*, le P. Gregoire Tarisse, Général des Bénédictins de S. Maur, lui demanda que l'Ouvrage parût sous le nom de Jean-Gersen, Bénédictin qu'il prétendoit en être le véritable Auteur, sur l'autorité de quatre anciens Manuscrits, qui étoient à Rome. Le Cardinal fit écrire à Rome pour être éclairci du fait; Naudé fut nommé avec Fioravente Martinelli, l'un des Sous-Gardes de la Bibliothéque du Vatican, pour examiner les Manuscrits en question; le résultat fut, que le nom de Gersen, qui se trouvoit dans quelques-uns, étoit d'une écriture plus récente que le Livre même * & Naudé envoya à Messieurs Du Puy la Relation de ce qui s'étoit fait. Elle ne fut cependant imprimée qu'en 1649, que le P. Fronteau, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, la donna dans un Ouvrage Latin, où il combattoit les prétentions des Bénédictins. Deux Bénédictins attaquérent le Livre du P. Fronteau, & accusérent Naudé de mauvaise-foi dans l'examen des Manuscrits, & témoignérent même le soupçonner de les avoir falsifiés. Naudé ne se contenta pas d'écrire, mais en vint aux procédures juridiques; tout cela donna lieu à une multitude d'Ecrits, dont on peut voir le Catalogue dans le P. Nicéron (19).

(13) Niceron *ubi supra*, p. 87. 88.

(14) *Jugem. des Sçav.* T. II. Part. I. p. 204. Ed. de 1725 in-12.

(15) Fabricius *Bibliograph. Antiq.* p. 545. 546.

(16) *Recueil de Particularitez* Num. 124.

(17) P. 42.

(18) *Loc. cit.* p. 92.

* V. le *Naudæana* p. 94. 95.

(19) *Ubi supra* p. 102-106.

[*I*] *Il alla en Suéde où il ne demeura que quelques mois, & fut Garde de la Bibliothéque de cette Princesse.*] Le P. Niceron n'est pas exact dans la maniére dont il rapporte ce fait „ La „ Reine de Suéde, *dit-il*, qui tâchoit d'attirer dans ses Etats „ tous les Savans de l'Europe, fit alors proposer à Naudé, „ qui étoit sans emploi, de venir auprès d'elle remplir celui „ de son *Bibliothécaire*, & il accepta cette proposition". Ce fut à la recommandation d'Isaac Vossius, que la Reine Christine demanda Naudé, non pour être Bibliothécaire en Chef, puisque Vossius étoit pourvu de cet emploi, mais pour avoir l'inspection de la Bibliothéque, dans l'absence de celui-ci, qui étoit en disgrace à cause de ses brouilleries avec Saumaise; ce qui fut cause que Naudé n'osa voir Vossius, en passant à Amsterdam. Je trouve les preuves de ceci dans trois Lettres de Vossius à Heinsius. Il lui mande le 19 Juillet 1652 (20), *Naudæus in Sueciam est venturus, is forsan mihi succedet in Bibliotheca.* Dans une Lettre du 1 Septembre de la même année (21): *Naudæus interea curam habebit Bibliothecæ, transiit is huc ante mensem fere, nec tamen me compellavit, instigatus credo a Salmasio. Atqui tamen ego istum primus Reginæ commendavi, invitavique eum literis in Sueciam.* Dans une troisiéme Lettre du 7 Septembre (22): *Illo* (Bibliothecarii munere) *durante absentia mea fungetur Naudæus.* Ce que rapporte sur ce sujet l'Auteur des *Memoires pour servir à l'Histoire de Christine* (23), peut servir à éclaircir ces faits. „ On voit par ses Lettres (de Naudé) à Vossius & à Gas-

(20) Burmanni *Sylloge* T. III. p. 640.

(21) Ibid. p. 643. Voyez aussi p. 648.

(22) Ibid. p. 644.

(23) Imprimés à Amsterdam en 1751 in-4. V. Tom I. p. 254. 255.

tiérement différentes de celles de France l'en dégoutérent, & qu'il le quitta comblé des présens de la Reine & de plusieurs personnes de considération. Les fatigues qu'il eut à souffrir dans le voyage lui causérent une fiévre qui l'obligea de s'arrêter à Abbeville, où il mourut le 29 Juillet 1653 âgé de cinquante-trois ans & quelques mois. On fait dire à Patin (*i*) que Mr. Naudé étoit un homme fort sage, fort prudent, fort réglé, & bon ami. Il ne beuvoit que de l'eau. Quand il avoit reconnu la moindre chose dans un homme, il n'en revenoit jamais: sentiment qu'il avoit pris des Italiens. J'ajoûterai encore quelque chose sur ses Ouvrage [*K*]. Après sa mort on doit avoir répandu des bruits desavantageux sur son sujet: Patin écrivoit à Spon du 9 Juin 1654 (*k*). „ Il n'y a point encore de Bibliothécaire (du Cardi- „ nal Mazarin) désigné. C'est un nommé Poterie qui y servoit sous feu Mr. Naudé, qui en fait la fonc- „ tion, mais qui ne l'aura pas. C'est un fripon qui a rendu de très-mauvais services à notre bon ami „ après sa mort, ou au-moins qui y a taché; mais l'innocence de sa vie & de ses mœurs, l'a jusques à pré- „ sent défendu très-parfaitement de la calomnie de ce pendard, que je ne connois point". Le P. Jacob a fait son Epitaphe, que l'on trouve à la fin du *Naudæana*, & dans le P. Niceron: c'est une espèce d'Eloge abrégé, où le P. Jacob loue la piété, les mœurs, la candeur, l'amour de la vérité, & l'érudition de Naudé.

(*i*) *Patiniana* p. 19.

(*k*) Lettres à Spon T. II. p. 52.

„ Gassendi, que Christine, en l'appellant en Suéde, à la „ recommandation du premier, son ami, lui avoit écrit elle- „ même, & avoit accompagné sa Lettre d'une bonne Lettre „ de change: que lui ayant de grandes obligations au Cardi- „ nal Mazarin, comme Chef de sa Bibliothéque, ne vouloit „ le quitter qu'avec son agrément: que lui & les autres Fran- „ çois passoient le tems fort à leur aise à Stockholm....... „ nous remarquerons après Mr. Conringius que Naudé, de- „ venu Bibliothécaire de Christine, s'y acquit les grandes „ connoissances qu'il n'avoit pas encore, en arrivant en Sué- „ de". Il faut remarquer, que quoique l'Auteur parle de Naudé comme Bibliothécaire, je ne vois aucune preuve que Vossius eût perdu cette qualité, au contraire il paroît par ce qu'il écrivoit à Heinsius le 12 Décembre 1652, qu'il avoit encore l'emploi de Bibliothécaire: il lui mande que dans les derniéres Lettres qu'il avoit écrites en Suéde, il avoit témoigné être dans le dessein de demander sa démission: *Significavi jam proximis meis petiturum me quamprimum dimissionem* (24). Observez encore, que ce que l'on raporte d'après Naudé lui-même, de la maniére dont les François passoient leur tems à Stockholm, ne s'accorde guére avec le dégoût qu'on lui attribue pour les mœurs de Suéde. Je ne sai sur quoi fondé on assure que Naudé *s'acquit de si grandes connoissances en Suéde*, il n'eut guére le tems d'y étudier beaucoup, & d'ailleurs je ne sache pas qu'il ait rien donné au Public, d'où l'on ait pu inférer cet accroissement extraordinaire de connoissances.

(24) *Burmanni Sylloge.* T. III. p. 658.

[*K*] *J'ajoûterai encore quelque chose sur ses Ouvrages.*] Ceux qui seront curieux de voir un Catalogue étendu de tout ce que Naudé a fait, n'auront qu'à consulter le *Naudæana* à la fin, & les Mémoires du P. Nicéron. Je me borne à indiquer ici quelques Piéces particuliéres. I. *Le Marfore ou Discours contre les Libelles.* Paris 1620 in-8. très-rare. II. *Instruction à la France sur la vérité de l'Histoire des Freres de la Rose-Croix.* Paris 1623 in-8, & avec la *Continuation de l'Histoire du Progrès de l'Herésie, par Claude Malingre.* Paris 1624 in-4. „ Cet Ou- „ vrage, *dit le P. Nicéron* (25), est très-curieux; on y voit „ un détail exact de tout ce qui regarde les prétendus Freres „ de la Rose-Croix, que Naudé fait voir n'être que des Im- „ posteurs". Je crois cette Piéce aussi rare que la précédente. III. *Addition à l'Histoire de Louis XI. contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matiéres.* Paris 1630 in-8, & dans le *Supplément aux Mémoires de Philippe de Comines.* Bruxelles 1713 in-8. On apprend dans cet Ouvrage quantité de particularités curieuses sur le régne de ce Prince, & on y remarque une grande érudition. Naudé fait voir que Louis XI. n'étoit nullement ignorant, qu'il a toujours témoigné beaucoup d'affection pour les Belles-Lettres, qu'il recherchoit & récompensoit les Savans, que de son tems la barbarie commença à être bannie des Ecoles: il prouve aussi que beaucoup d'autres Rois de France ont aimé & protégé les Savans. IV. *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le 6 Janvier, jusqu'au 1. d'Avril 1649 in-4. 1650. Seconde Edition augmentée* 1650 in-4. Cette seconde Edition est de 717 pages, c'est à quoi on la reconnoit. „ Ce Jugement est en forme de Dialogue entre *Saint Ange* „ Libraire & *Mascurat* Imprimeur. Il porte ordinairement le „ nom de *Mascurat*, sous lequel est caché Camusat, Impri- „ meur de Paris, & sous celui de Saint Ange, Gabriel Nau- „ dé. C'est un Ouvrage plein d'une belle & agréable érudi- „ tion, & qui contient une Apologie de ce Cardinal (26)". Patin parle de ce Livre à Spon dans une Lettre du 3 Septembre 1649 (27). „ Il y a ici un Livre nouveau, intitulé „ *Jugement*, &c. Ce Livre est de 492 pages, l'Auteur est „ un honnête-homme de mes Amis..... il en a fait tirer „ deux-cens cinquante Exemplaires, & l'a présenté au Cardinal „ Mazarin à l'examiner, *quo facto*, s'il est approuvé, il le „ mettra au jour, & m'en donnera encor un Exemplaire, que „ je vous ai dédié comme à la fleur de mes amis.... Tan- „ dis que le Cardinal Mazarin le lit pour en donner la per- „ mission de le vendre, nous sommes cinq de ses amis, qui „ avons aussi commission de l'examiner, dont Mess. Dupuy „ sont l'un, Mr. Talon, Avocat-Général l'autre, je suis le „ troisiéme, & les deux autres ne m'ont pas été revelés.... „ Là-dedans sont introduits deux Vendeurs de Piéces Maza- „ rines.... l'un desquels accuse, & l'autre le défend chau- „ dement & plaisamment, & combien que le sujet me déplai- „ se, la lecture du Livre ne laisse pas de m'être fort agréa- „ ble". V. *Epistola Gabrielis Naudæi, cura Antonii de la Poterie.* Geneve 1667 in-12. Quoiqu'il y ait dans ces Lettres plusieurs particularités litéraires assez curieuses, on n'y trouve pas cependant tout ce que la réputation de Naudé pourroit y faire chercher. C'est le jugement qu'en porte le P. Nicéron, que je ne puis ni approuver ni contredire, ne les ayant pas vuës *. Je finirai en disant un mot du *Naudæana & Patiniana, ou singularités remarquables, prises des Conversations de Mess. Naudé & Patin.* Cet Ouvrage parut d'abord à Paris en 1701 in 12. „ On m'a écrit de Paris, *dit Mr. Bayle* „ (28), qu'il y a dans le *Naudæana* des endroits si libertins, „ qu'il y a dequoi s'étonner que les Réviseurs de Livres „ ayent consenti à publier cet Ouvrage-là: vous m'écrivez au „ contraire que le *Patiniana*, qui accompagne le *Naudæana*, a „ été châtré & *catholisé* par Mr. Cousin". En 1702 il en parut une nouvelle Edition à Amsterdam, dont Mr. Bayle eut soin, l'avertissement du Libraire est de sa façon. „ Le „ *Naudæana*, imprimé à Amsterdam, avec des Additions, „ que l'on a reçues de Paris, mais qui ne sont pas les en- „ droits que Mr. Cousin avoit retranchez de l'Original, pa- „ roitra au premier jour. Il y a des fautes horribles dans l'E- „ dition de Paris, qui ont été corrigées dans cette seconde „ Edition. Les *Supplémens* sont bien curieux, & plairont „ sans doute à ceux qui souhaittent de savoir l'Histoire des „ Hommes de Lettres (29)". Malgré cela cet Ouvrage n'est rien moins qu'exact, & on ne doit pas trop s'y fier.

(25) *Ubi supra* p. 24.

(26) Le Long *Bibl. Hist. de France* p. 479.

(27) Lettres à Spon T. I. p. 227.

* Morhoff *Polyh.* T. I. Lib. I. Ch. 24 § 25, en parle de la même maniere, *caterum varia aliqua ab ejus eruditione, quis expectaverit, quæri illic habentur.*

(28) Lettres Tom. III. p. 240.

(29) Ibid. p. 163.

☞ NAUDE' (Philippe), Mathématicien de profession, mais Théologien de goût & d'inclination, puisque tous ses Ouvrages sont Théologiques [*A*], naquit à Metz le 28 Décembre 1654. Il avoit à pei-

[*A*] *Presque tous ses Ouvrages sont Théologiques.*] Mr. Naudé n'a donné en Mathématiques, qu'une *Géometrie* en Allemand imprimée à Berlin in-4, à l'usage de l'Académie des Princes, & quelques petites Piéces, inserées dans les *Miscellanea Berolinensia* (1): en récompense on a divers Ouvrages Théologiques de sa façon. I. *Méditations Saintes*, Berlin 1690 in-12. II. *Morale Evangélique.* Berlin 1699, deux Tomes in-8. III. *La Souveraine Perfection de Dieu dans ses divins Attributs, & la parfaite intégrité de l'Ecriture, prise au sens des anciens Réformés, défendue par la droite-raison, contre toutes les Objections du Manichéisme, répandue dans les Livres de Mr. Bayle. Par* P. N. D. L. S. R. D. B. E. P. M. D. L. A. J. C'est-à-dire, Philippe Naudé, de la Société Royale de Berlin, & Professeur en Mathématiques dans l'Académie illustre. Amsterdam 1708 en deux Voll. in-8. Mr. Naudé soutient de toutes ses forces le Systême des Supralapsaires, & combat vigoureusement ceux qui en adoptent un plus doux: il en veut particuliérement à Mr. Jaquelot, qui avoit aussi écrit contre Mr. Bayle, & il ne ménage guére ceux qu'il attaque. Il ne le fut pas non plus dans un Ecrit qu'un Anonyme publia contre lui sous le titre de *Lettre à M.... sur le Traité de la Souveraine Perfection de Dieu, par un Auteur d'un nom à deux Lettres*, in-12. p. 43. (2). Naudé ne demeura pas sans replique, il répondit à l'Anonyme & aux autres qui avoient attaqué son Ouvrage par la Piéce suivante, *Recueil des Objections qui ont été faites jusques à présent contre le* [illegible] *de la Souveraine Perfection de Dieu avec les Reponses*, [illegible] in-12. IV. *Examen de deux Traités nouvellement* [illegible] *par Mr. de la Placette, dont le premier a pour titre* [illegible] une Objection qu'on applique à divers Sujets [illegible] Addition où l'on examine le Dogme de la Pré[illegible] que; *& le Second*: Eclaircissemens sur quelques difficultés, qui naissent de la considération de la Liberté nécessaire pour agir moralement. Avec une Addition où l'on prouve contre Spinosa, que nous sommes libres. *Par Ph. Naudé* &c. Amsterdam 1713, deux Voll. Pour se faire une juste idée de cet Ouvrage de Mr. Naudé, il faut donner un court exposé des principes de la Mr. de Placette, & de ceux du Mathématicien de Berlin. I. Commençons par ceux de Mr. de la Placette. Cet illustre Théologien s'étoit proposé de répondre aux trois principales Objections de Mr. Bayle (3). La premiére prise de la permission du Péché, qui tend à prouver que Dieu n'a pu souffrir que l'homme péchât, sans violer lui-même les Loix les plus sacrées de la Sagesse, de la Bonté & de la Sainteté. La seconde qui oppose au Mystère de la Trinité la fameuse maxime d'Aristote, que *si deux choses ne différent point d'une*

(1) *Bibl. German.* T. XXXVI. p. 179.

(2) V *Nouv. de la Rep. des Lett.* Avril 1708. p. 471.

(3) Voy. la *Preface de la Réponse à deux Objections.*

à peine douze ans, lorsqu'on le demanda à la Cour d'Eisenach, pour y servir en qualité de Page, & pour tenir aussi compagnie aux jeunes Princes: durant quatre années qu'il y demeura, il se fit aimer, & apprit la Langue Allemande, dont la connoissance ne lui fut point inutile dans la suite. Son Pere étant venu le redemander, obtint son congé avec peine. Je ne trouve aucunes lumiéres sur la profession à laquelle ses parens le destinoient, ce qu'il y a de sûr, c'est que ce n'étoit pas à l'étude, n'en ayant pas les moyens. Mais le génie du jeune Naudé lui fit surmonter tous les obstacles, & il fit des progrès considérables dans la Théologie & dans les Mathématiques sans avoir de Maître qui lui enseignât un seul mot de Latin, ni qui le guidât dans l'étude de la Théologie & des Mathématiques. On ne dit point quel fruit il recueillit de son application dans sa Patrie. Quoi qu'il en soit il s'y maria, & à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, il avoit un fils âgé de neuf mois (*a*). Il quitta Metz le même jour que le Temple de cette Ville fut fermé, jour de Dimanche, & abandonna tout n'emmenant avec lui que sa femme & son fils; & se rendit avec eux, après bien des fatigues & des périls, à Sarbruck, d'où il alla à Hanau; il séjourna dans cette Ville environ deux ans, au bouts desquels il vint s'établir à Berlin. Mr. Langerfeld Mathématicien de la Cour, & chargé de l'instruction des Pages, ayant reconnu la capacité de Naudé dans les Mathématiques, l'exhorta à professer cette Science: Mr. Naudé eut quelque peine à s'y résoudre n'ayant jamais enseigné, ni vu donner des leçons, il s'y détermina à la fin, & son ami lui procura quelques Disciples. Mr. Langerfeld étant mort, Mr. Naudé lui succéda en 1696 dans la charge de Mathématicien de la Cour, d'Informateur des Pages, & dans celle de Professeur en Mathématiques dans l'Académie des Sciences. Dès l'année 1687 le Collége illustre de Joachim l'avoit appellé à y enseigner l'Arithmétique & les principes des Mathématiques. En 1690 il fut établi Sécretaire Inter-

(*a*) C'est celui dont il s'agit dans l'Article suivant.

d'une troisiéme, elles ne différent point l'une de l'autre. La troisiéme est prise de l'impossibilité qu'on veut qu'il y ait à accorder la liberté de la Créature avec la préscience du Créateur, avec l'immutabilité de ses Decrets, & avec l'efficace insurmontable des Opérations de la Grace. Après avoir réfuté les deux premiéres Objections, dans l'Ouvrage cité à la cit (3). Mr. de la Placette entreprit de répondre à la troisiéme, & de prouver, premiérement qu'il est certain que nous sommes libres. En second lieu que ni l'impuissance où se trouvent tous les hommes naturellement de faire le bien sans la Grace, ni l'efficace insurmontable de cette grace qui nous convertit, ni la nécessité qu'il y a que ce que Dieu a résolu s'exécute, ni enfin l'impossibilité qu'il y a que Dieu se trompe dans ce qu'il prévoit, que rien, dis-je, de tout cela ne blesse notre liberté. Troisiémement, que la Prémotion Physique ruineroit sans réserve ce grand privilége si elle avoit lieu. Il prouve la premiére de ces trois choses contre Spinosa, & Mr. Naudé est d'accord avec lui. A l'égard de la seconde proposition, Mr. de la Placette avouë qu'il y a telle espéce d'impuissance, qui anéantit la Liberté, mais il soutient qu'il y en a telle autre qui ne fait point cet effet. *La* premiére est l'impuissance Physique, & la seconde l'impuissance Morale. Selon Mr. de la Placette l'impuissance Physique est celle qui nait de l'impossibilité où nous nous trouvons d'empêcher l'exécution des Loix générales que le Créateur établit au commencement; par exemple, il m'est impossible de résusciter des morts, de transporter des montagnes &c. L'impuissance Morale est celle qui vient d'une repugnance extrême qu'on a pour certaines choses, qui ne sont pas absolument impossibles, & qu'on feroit bien, si on le vouloit fortement & sérieusement, mais qu'il est sûr qu'on ne voudra pas. Il dit, qu'à la vérité l'impuissance Physique ruine la liberté nécessaire pour agir moralement; mais il soutient que la Morale ne fait pas le même effet; & que l'impuissance du Pécheur à se convertir, est une impuissance simplement Morale, & non une impuissance Physique. Cette même distinction appliquée à la Nécessité, lui sert à lever la seconde difficulté. On prétend que *si* la Grace est irrésistible, elle détruit la Liberté. Mr. de la Placette répond qu'elle le feroit, si la Nécessité qui nait de son efficace étoit une Nécessité Physique, mais que comme elle est simplement Morale, elle n'a rien de contraire à la Liberté. Il entre ensuite dans les grandes difficultés, qui naissent de la nature des Decrets de Dieu, & des fondemens de sa Préscience. Enfin il combat fortement ce qu'on appelle la *Prémotion Physique*, par laquelle on entend une impulsion toute-puissante du Créateur, qui, parce que la Créature ne sauroit se déterminer d'elle-même ni au bien, ni au mal, a besoin que le Créateur la détermine à ce qu'il veut qu'elle fasse, sans quoi elle n'agira jamais. Mr. de la Placette allégue les raisons les plus pressantes contre ce sentiment. Venons à Mr. Naudé. II. Ses principes sont ceux des Supralapsaires, dont il soutient le Systême dans toute sa rigueur, & il ne ménage guère les termes à l'égard de ceux, qui ne suivent point ce Systême *divin*, ainsi qu'il le nomme. Donnons une idée de sa façon de penser & de s'exprimer, en rapportant quelques endroits de sa Préface. En voici le début triomphant. „ Puisque Dieu par l'assistance & les lumiéres „ de son Esprit Saint m'a fait la grace de commencer si heureusement à éclaircir les matiéres les plus profondes de la „ Théologie en suivant le Systême des Supralapsaires, que „ le Manichéisme, au dire des Connoisseurs, en est confondu, je crois devant Dieu être obligé de défendre ce Systême contre tous les faux préjugés, qui en donnent de l'éloignement, & de le décharger de toutes les conséquences „ fausses dont on tâche depuis longtems de l'accabler; & „ afin d'effacer les fâcheuses préventions de ceux qui le regardent avec horreur, sans l'avoir jamais bien examiné. „ Et comme je suis persuadé par de bonnes raisons, que la „ Cause que je défens ici est la *Cause de Dieu*, j'ai une si entiére confiance en mon cœur, & une assurance si pleine „ qu'il m'assistera favorablement de son secours, que j'espére parfaitement de sa Grace, de mettre cette fois la derniére main à un Ouvrage si important. Je veux dire du-moins „ autant qu'il suffit, pour faire que désormais aucun de „ ceux qui auront vu mes défenses, ne *s'émancipe* plus à écrire légérement contre une doctrine, qui ne peut être „ combattuë, *sans faire la guerre à Dieu directement*, comme „ il va paroître dans cet Ouvrage: du-moins certes suis-je „ bien sûr, qu'aucun de ceux-là ne tombera plus dans cet „ excès par inadvertance, comme il est arrivé souvent jusqu'à présent, & ne commettra plus cette *horrible faute*, ou „ il faut qu'il soit tout à fait *Demon incarné*. S'il vient encore „ comme par le passé, exercer son éloquence & son art de „ bien dire *à vomir contre Dieu des blasphêmes, qui sont tels*, „ *qu'il ne peut y en avoir de plus outrageans contre lui dans les* „ *abîmes de l'enfer*". Le reste est sur le même ton, Mr. de la Placette a donné un grand *scandale*, il a fait une *faute outrageante contre la vérité*, en attaquant un *Systême* que Mr. Naudé *sait être divin*; il a *creusé des abîmes affreux*, & *produit contre Dieu les plus horribles blasphêmes dont on se puisse former l'idée*. Je ne pense pas qu'on trouve nulle part un exemple plus frappant des excès auxquels la prévention peut porter un homme. Quand Mr. Naudé auroit eu une Révélation extraordinaire, il auroit dû s'exprimer avec plus de ménagement sur un sujet si abstrus; nous ne voyons point que St. Paul qui en savoit bien autant que Mr. Naudé là-dessus, ait nulle part employé des termes aussi injurieux contre ceux qu'il combattoit. Dans le fond à quoi aboutissent toutes ces disputes sur les Decrets divins? à raisonner à perte de vuë sur des sujets où nous ne comprenons, & ne pouvons rien comprendre, puisque l'Ecriture nous déclare expressément, que *personne n'a connu la pensée du Seigneur, & que nul n'a été son Conseiller*. La Raison ni la Révélation ne nous disent rien sur la nature des Opérations de l'entendement divin avant l'existence des Créatures, ni sur la maniére dont le *Dieu des Sciences* a envisagé le Systême de l'Univers avant que de lui avoir donné l'être, dans quelle source pouvons-nous donc puiser des lumiéres sur un sujet si caché? N'y auroit-il pas bien plus de sagesse à reconnoitre que nous ignorons & la nature, & la liaison, & l'étendue du Plan de l'Etre infini? Je ne dirai rien ici des Remarques de Mr. Naudé contre deux Ouvrages de Mr. Ostervald, parce que j'aurai occasion d'en parler ailleurs (4). V. *Examen impartial de la Théologie Mystique*, en Allemand, Zerbst 1713 in-8. Ce n'est pas le véritable lieu de l'impression, ce fut l'Imprimeur, on ne sait par quelle raison qui voulut cacher, à l'insu de Mr. Naudé, & son nom, & celui du lieu où il imprimoit. VI. *Entretiens Solitaires*. Berlin 1717 in-8. c'est un Ouvrage de dévotion, traduit en partie du Hollandois de Guillaume Teelinck. VII. *Réfutation du Commentaire Philosophique, ou Solution générale & renversement de tous les Sophismes que l'Auteur y employe, à dessein d'établir en tous lieux une Tolérance sans bornes, pour l'exercice public de toutes les Erreurs & les Hérésies dont l'esprit humain peut être capable*. Berlin 1718. 2 Voll. in-8. L'Auteur avertit dans sa Préface, qu'il y avoit plus de vingt-trois ans que cet Ouvrage étoit composé, mais la cruelle prudence des Libraires l'avoit empêché de voir le jour. On peut en voir un Extrait dans le Journal cité en marge (5); je remarquerai seulement que Mr. Naudé y combat fortement la Tolérance, & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il avouë, avec l'Auteur du Commentaire Philosophique, que l'esprit de persécution a toujours regné entre les Orthodoxes depuis Constantin jusques à nous: & il en conclut, que si cet esprit de persécution avoit été criminel, l'Eglise seroit tombée dans une Apostasie totale: Il n'y auroit-là que deux petits Articles à prouver; le fait même, & la conséquence qu'on en tire. Mais Mr. Naudé a mieux prouvé, qu'on peut raisonner très-peu Géométriquement, quoiqu'on soit Mathématicien. VIII. *Traité de la Justification*. Leide 1736 in-12. Ouvrage posthume. Mr. Naudé a laissé d'ailleurs plusieurs autres Ouvrages Manuscrits, entre autres une Réfutation du Livre intitulé, *Moyens de plaire à Dieu sous l'Evangile*, sous le titre d'*Apologie de l'Evangile*; des Réflexions sur la Theodicée de Leibnitz &c. Tous ces MSS. sont déposés, suivant la volonté de l'Auteur, dans la Bibliothéque du Collége de Joachim, afin qu'ils soient conservés à l'usage de ceux qui voudront les consulter ou les faire imprimer.

(4) Article OSTERVALD.

(5) *Journ. Literaire* T. X. p. 104. & suiv.

terpréte; & en 1701 la Société des Sciences l'aggrégea à son Corps. Le Roi ayant fondé en 1704 l'Académie des Princes, Mr. Naudé y fut attaché par Patente particuliére, en qualité de Professeur en Mathématiques. Il mourut à Berlin le 7 Mars 1729, laissant une assez nombreuse famille. Mr. Naudé, dit-on, étoit un homme d'un caractére très-estimable, d'une probité reconnue, & d'une piété solide. Il n'étoit pas moins exact à pratiquer les devoirs de la Religion, que zélé à en défendre les Dogmes (b), ou du-moins ce qu'il regardoit comme tels.

(b) Tiré de la Bibl. Germ. T. XXXVI p. 176 & suiv.

☞ NAUDE' (PHILIPPE) Fils de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, nâquit à Metz le 18 Décembre 1684. Il fut élevé sous les yeux de son Pere à Berlin, qui le destina au Ministére. Après avoir fait ses Humanités dans le Collége de Joachim, & son Cours de Philosophie sous Mr. la Croze, il fit un Cours de Théologie, & acquit en même tems la connoissance des Langues Grecque & Hébraïque qu'il possédoit assez bien, & qu'il a toujours cultivées. Un fond naturel de timidité l'empêcha de suivre les vuës de son Pere; & dès qu'il fut libre de choisir, il se porta avec ardeur aux Mathématiques, pour lesquelles il étoit formé [A]: il y fit de si rapides progrès, que dès l'an 1707 son pere ayant presque perdu l'ouïe, il lui fut substitué pour les enseigner dans l'Académie des Peintres & des Arts. L'année suivante il le remplaça de la même maniére dans le Collége de Joachim. En 1711 la Société des Sciences de Berlin l'aggrégea au nombre de ses Membres, & il a fourni divers Mémoires dans les Recueils de cette savante Compagnie [B]. Quelques années après on lui offrit à Francfort la Chaire de Mathéma-

[A] *Il se porta avec ardeur aux Mathématiques, pour lesquelles il étoit formé.*] Il y a longtems que l'on a remarqué que les hommes ont un génie inné pour de certaines choses qui les y porte naturellement, & qui n'attend que l'occasion de se developper. „ La naissance des hommes peut être considérée de deux côtés, *dit fort bien un Auteur judicieux* (1). „ On peut la considérer du côté de leur conformation physique, & des inclinations naturelles qui dépendent de cette conformation. On peut aussi la considérer du côté de la fortune, & de la condition dans laquelle ils naissent, comme membres d'une certaine Société. Or la naissance physique l'emporte toujours sur la naissance morale. Je m'explique. L'éducation, laquelle ne sçauroit donner un certain génie, ni de certaines inclinations aux enfans qui ne les ont point, ne sçauroit aussi priver de ce génie, ni dépouiller de ces inclinations les enfans qui les ont apportées en naissant. Les enfans ne sont contraints, ils ne sont gênés que durant un tems, par l'éducation qu'ils reçoivent; en conséquence de leur naissance morale, mais les inclinations qu'ils ont en conséquence de leur naissance physique, durent plus ou moins vives, aussi longtems que l'homme même. Elles sont l'effet de la construction & de l'arrangement de ses organes, & sans-cesse elles le poussent au panchant où est sa pente,

„ *Naturam expellas furca, tamen usque recurret.*

„ dit Horace. Il arrive encore que ces inclinations sont dans toute leur impétuosité, précisément dans l'âge où cesse la contrainte de l'éducation". Tout le monde sait de quelle maniére Pascal étoit devenu Mathématicien, malgré son pere. Mais un exemple plus singulier encore, & moins connu, c'est celui de Roberval, qui „ en gardant des moutons, ne put échapper à son étoile (2), qui l'avoit destiné pour être un grand Géométre. Avant que de sçavoir qu'il y eût au monde une Science nommée Géométrie, il l'apprenoit. Il traçoit sur la terre des figures avec sa houlette, quand il se rencontra une personne qui fit attention sur les amusemens de cet enfant, & qui se chargea de lui procurer une éducation plus convenable à ses talens, que celle qu'il recevoit du Paysan qui le nourrissoit". Il semble que ç'ait été le sort de plusieurs Mathématiciens, de le devenir contre leur destination. Le fameux Jaques Bernoulli en est encore un exemple (3).

[B] *Il a fourni divers Mémoires dans les Recueils de cette savante Compagnie.*] Nous les indiquerons ici en faveur de ceux qui pourroient souhaitter de les connoitre. Dans le I. Tome des *Miscellanea Berolinensia*, imprimé en 1710, on trouve un Mémoire de Mr. Naudé, où il donne une *Régle pour trouver les divisions d'un produit Algebraïque quelconque, pourvu qu'aucun Diviseur ne renferme aucun terme incommensurable.* Dans le Tom. II. ou *Continuatio* I. publié en 1724, il y a un Mémoire, où notre Auteur dégage la promesse qu'il avoit faite dans le premier, de donner une *Régle pour avoir les Diviseurs de tout produit Algébraïque, dégagé des quantités sourdes ou irrationnelles.* Voici ce qu'on nous apprend là-dessus (4). „ Plusieurs habiles Géométres ont déjà travaillé sur ce sujet, comme MM. Descartes, Hudde & autres. Mais dans toutes les régles, ils ont presque toujours consideré leurs produits, comme des égales à Zero, parce qu'un des principaux usages de ces régles, c'est de trouver par leur moyen les racines de ces Equations, qui donnent la solution des Problêmes un peu composés. Il ne restoit donc qu'à perfectionner ces vuës, & à rendre les régles plus générales. C'est ce qu'a fait Mr. Naudé. Les Produits Algebraïques, dont il cherche les diviseurs, sont ici envisagés d'une maniére générale, parce qu'outre l'usage des Diviseurs, qu'on vient d'indiquer, il en avoit en vuë un autre, qui est d'abréger par-là les constructions Géométriques des Problêmes, ce qui est très-considérable; puisqu'on ne sauroit douter qu'une des plus belles parties de la Géométrie ne consiste dans l'élégance & la briéveté de ces Constructions. Cette régle, qui est due à une exacte inspection de la maniére dont se forment les produits Algébraïques, demande, comme on voit, qu'on puisse partager chaque terme réuni, en ceux dont il tient la place, les rétablir tels qu'ils étoient avant l'opération, & restituer ceux qui se sont détruits. Aussi l'Auteur, après avoir donné sa régle, indique les caractéres auxquels on peut reconnoitre un terme réuni, ou concret, comme il l'appelle, & le moyen de séparer & de restituer les termes simples, de l'addition desquels il a été formé. Il fait la même chose à l'égard de ceux qui se sont détruits dans l'opération. Tout ceci a lieu; soit que le nombre des termes réunis ou détruits soit grand ou petit. Il faut seulement remarquer que l'usage de la Régle est plus ou moins difficile, selon que les produits dont on cherche les Diviseurs, sont formés d'un plus grand nombre de termes. Il y a même des cas auxquels elle ne sauroit s'étendre, comme lorsque les termes, soit ceux qui ont été réunis, soit ceux qui ont été détruits, sont en si grand nombre, qu'il n'y en a pas un qui n'ait été altéré, sans en excepter ceux qui doivent fournir les caractéres que l'opération a fait disparoitre, comme cela arrive dans les équations égales à Zero, qu'on trouve à la fin de la résolution des Problêmes. Cependant cette Régle, de même qu'une autre, que Mr. Naudé dit avoir, ne laisse pas de contribuer beaucoup à l'élégance & la netteté des Constructions Géométriques dans les cas même où les produits Algébraïques sont si chargés de termes, qu'à peine oseroit-on sans leur secours entreprendre de les construire. C'est dequoi Mr. Naudé donne un exemple dans la Résolution du Problême suivant", qui fait le sujet d'un autre Mémoire: *Trois Points etant donnés de position, il faut construire un Triangle qui soit tel, qu'au premier de ces points se croisent les trois perpendiculaires, qui tombent de chaque angle sur son côté opposé; qu'au second se croisent les droites qui partagent chaque angle en deux parties égales: & qu'au troisiéme de ces points se croisent celles qui partant de chaque angle, coupent leur côté opposé par le milieu.* Quoique la Solution de ce Problême ne demande que la Géométrie & l'Algébre ordinaire, on peut dire néanmoins qu'il est très-propre à faire sentir cette vérité, très-certaine d'ailleurs, que les choses les plus simples en apparence, fournissent souvent matiére aux spéculations les plus profondes, & présentent des difficultés qu'on n'y eût jamais soupçonnées. On sait que le Triangle est de toutes les figures, non seulement la plus simple, mais encore celle dont on connoit le plus grand nombre de propriétés. Cependant, malgré tout cela, la Solution de ce Problême est difficile & si recherchée, qu'il y a lieu de s'étonner que l'Auteur n'ait pas été rebuté par le travail & la longueur du calcul (5). Dans le Tome III. ou *Continuatio* II. on voit un nouveau Mémoire, qui prouve bien que Mr. Naudé étoit habile Géométre, & fort versé dans les nouvelles méthodes. La Géométrie Vulgaire fournit quelquefois des Théorêmes, qui demandent des recherches fort difficiles, pour être démontrés par la pure Géométrie. Par exemple: Mr. Ozanam, dans sa *Géometrie Pratique*, rapporte un Théorême, qui enseigne le moyen de trouver l'Aire d'un Quadrilatére inscrit au Cercle, en connoissant les quatre côtés; mais il n'en a point donné la démonstration, ce que Mr. Naudé fait d'une maniére ingénieuse par la pure Géométrie. En ce qui regarde la Géométrie sublime, il démontre d'une façon très-curieuse le Théorême proposé par Mr. Wallis dans la 43. Proposition de son *Arithmétique des Infinis.* Ce Théorême donne occasion à Mr. Naudé de parler du Traité *de la Quadrature des Courbes* par Mr. Newton, qui a eu lui-même la candeur d'avouër, qu'il avoit beaucoup profité de l'Ouvrage du Docteur Wallis. Suivant Mr. Naudé les Anglois ont reconnu le véritable usage du Traité *des Quadratures* de Mr. Newton, sur lequel Mr. Naudé a composé un Commentaire, qu'il promettoit de donner au Public, dèsqu'il en trouveroit l'occasion. Il promettoit aussi un Commentaire sur le Traité *de l'harmonie des Mesures*, composé sur la matiére du Calcul intégral par Mr. Cotes, & imprimé à Cambridge en 1722. Enfin pour faire mieux sentir l'usage du Livre des *Quadratures*, Mr. Naudé a ajoûté à la fin de son Mémoire, une suite infinie de transcendantes, qui est une solution générale du Problême, où l'on demande une ligne droite Géométriquement égale à un arc, pris du sommet d'une Parabole, à un point proposé de la Courbe, de quelque degré que la Parabole soit (6). Dans le V. Tome, ou *Continuatio* IV. Mr. Naudé a entrepris de prouver, que la Géo-

(1) *Réflex. Critiq. sur la Poësie & sur la Peinture* Part. II. Sect. III. Paris 1733.

(2) Idem Ibid.

(3) *Voy.* Art. BERNOULLI (JAQUES).

(4) *Bibl. German.* Tom. VIII. p. 155-157.

(5) Ibid. p. 58.

(6) *Bibl. German.* Tom. XIX. p. 50-52.

thématiques vacante par la retraite de Mr. Herman; & il étoit porté à suivre cette vocation, mais les Directeurs du Collége de Joachim l'engagérent à rester à Berlin, en lui augmentant ses appointemens. En 1738 la Société Royale des Sciences de Londres l'aggrégea au nombre de ses Membres. Lorsque Sa Majesté Prussienne, aujourd'hui regnante parvint au trône, ce Prince de son propre mouvement assigna à Mr. Naudé deux cens Ecus sur l'état de la Société, ce qui contribua à améliorer sa situation domestique; il avoit une nombreuse famille, ayant épousé Mlle. Anne Jacob en 1714, qui lui a donné un grand nombre d'enfans, dont sept lui ont survécu, ce qui l'obligeoit à employer une grande partie de son tems à des leçons tant publiques que particuliéres. Vers la fin de l'année 1744 il tomba malade; d'abord il ne crut pas son mal dangereux, mais ayant connu ensuite le péril, il mourut dans des dispositions très-Chrétiennes le 17 Janvier 1745. On nous donne une idée fort avantageuse de son caractére [C]. Il n'a point publié d'autres Ouvrages que les Piéces insérées dans les *Miscellanea Berolinensia*; mais il avoit composé un ample Commentaire sur les Principes de Newton, dans lequel il les mettoit à portée de ceux qui ne sont pas assez versés dans le Calcul de l'Infini pour les entendre. Il avoit eu dessein de donner cet Ouvrage au Public, mais des circonstances particuliéres l'engagérent à le retirer des mains du Libraire. Il a encore laissé trois Tomes in-4, en très-menu caractére, reliés & au net, contenant diverses Piéces sur toutes les parties des Mathématiques (*a*).

(*a*) Tiré de la *Nouvelle Bibl. Germ.* T. V. Part. I. Art. 2.

Géométrie vulgaire & élémentaire a son utilité, & qu'il y a même bien des choses à découvrir. Pour en donner un échantillon, notre habile Mathématicien a choisi la plus simple des Figures Géométriques, qui est le Triangle. On se contente ordinairement de le mesurer par le moyen de six circonstances, trois côtés & trois angles, dont trois sont connues. Mais on y peut aussi considérer l'enceinte, l'arc, la somme ou la différence de leurs côtés, ou de leurs quarrés, &c. & dans chacun de ces cas prendre trois points (sur quoi on peut considérer divers Triangles) presque sans nombre, que Mr. Naudé comprend sous le titre de *Trigonoscopie*. Il propose dans son Mémoire onze Problêmes pour construire des Triangles sous de certaines conditions, il en donne les démonstrations & en tire des conclusions. Il propose ensuite un Problême plus général sur les Triangles, & un autre d'Algébre (7). Dans le Tome VI. il donne lui-même la solution d'un Théorême qu'il avoit proposé dans le *Journal des Savans*, Mars 1738. On voit dans le Tome VII. la continuation de la Trigonoscopie, avec quelques Problêmes d'Algébre. Enfin dans le premier Volume de l'*Histoire & des Mémoires de la Société Royale de Berlin*, il y a un Mémoire de Mr. Naudé *sur quelques Propositions utiles, mais obscurément énoncées par les anciens Géométres.*

(7) La-même. Tom. XXXVIII. p. 4. 5.

[C] *On nous donne une idée fort avantageuse de son caractére.*] „ Mr. Naudé, *dit l'Auteur de son Eloge*, étoit d'une stature médiocre, maigre, & commençoit à se vouter. Il „ étoit extrêmement affable & prévenant, il avoit toujours „ l'air ouvert, & la sérénité de son front ne recevoit aucune „ atteinte, ni des soins pénibles que donne l'instruction de „ la Jeunesse, ni des embarras inséparables de l'éducation „ d'une nombreuse famille, ni de la profondeur des méditations Géométriques, dont sa tête devoit être continuellement remplie. Il se livroit avec plaisir à une joie innocente, & la portoit avec lui par-tout. Aussi étoit-il véritablement chéri de sa famille, & d'un grand nombre d'Amis, que son excellent caractére lui avoit acquis. Ces dispositions, plutôt naturelles que morales, étoient couronnées par la pratique exacte des devoirs de la Société & de „ la Religion. Ses mœurs étoient irreprochables, sa piété „ solide, éclairée, sincére, & il a emporté avec lui l'estime „ de tous ceux qui le connoissoient". Remarquons ici en finissant, que Mr. Naudé fournit une nouvelle preuve, qu'on peut être grand Mathématicien & Chrétien en même tems; & que la persuasion de la Divinité de l'Evangile n'est point incompatible avec des lumiéres supérieures, comme certaines gens voudroient le faire croire, parce qu'ils ont intérêt à le persuader.

☞ NEANDER (MICHEL) un des plus célébres Litérateurs du XVI. Siécle [*A*] nâquit à Soraw Ville de la Basse Silésie, en 1525, d'un Marchand de cette Ville. Il y fit ses premiéres études sous

[*A*] *Un des plus célébres Litérateurs du seiziéme siécle.*] On en peut juger par le Catalogue des divers Ouvrages qu'il a publiés, que nous donnerons ici, d'après divers Auteurs. I. *Erotemata Græcæ Linguæ, cum Præfatione Philippi Melanchthonis de utilitate Linguæ Græcæ.* Basileæ 1553 in-8: en 1565. l'Auteur en donna une nouvelle Edition dans la même Ville, à la tête de laquelle il donna un Catalogue des Ouvrages qu'il avoit publiés, ou qu'il méditoit: il y en promettoit un, qui n'a jamais paru; une Bibliothéque Universelle des Auteurs, *Pandectæ Variorum Autorum & Scriptorum*; & à en juger par l'idée que lui-même nous en donne, ç'auroit été un Ouvrage aussi utile que curieux: il se proposoit d'y faire connoître toutes les Bibliothéques principales qu'il y a euës depuis qu'on a commencé à en former, & celles qui subsistoient actuellement; d'indiquer tous les Auteurs qui s'y trouvoient, tant ceux qui avoient été publiés, que ceux qui étoient encore cachés, ou perdus par l'injure des tems; de donner une liste de leurs Ecrits selon l'ordre des matiéres & des Sciences traitées, sans oublier le tems où les Ecrivains ont fleuri, les Editions de leurs Ouvrages, leur volume, les jugemens qu'on en a portés, &c. Rapportons les propres termes de Neander, tels qu'un autre Auteur nous les fournit (1). *Referuntur primo Bibliothecæ insigniores ac instructiores, quæ ab initio in mundo fuerunt, & si quæ adhuc hodie maxime celebratæ sunt, omneque genus Scriptorum publicatorum, ac in Bibliothecis etiamnum ubicunque terrarum latentium, temporis etiam injuria deperditorum, eorum etiam, quorum vel nomina solummodo apud veteres reperiuntur. Horum omnium scripta ac libri referuntur secundum materias ac argumenta quæ tractarunt, secundum artes, sciencias, professiones, ac facultates: indicato etiam tempore, quando floruerint: simul etiam quando & ubi locorum cujusque scripta sint excusa: numero quoque chartarum in plerisque indicato, quo facilius de pretio fiat judicium: censuris etiam doctorum virorum additis, ut sciatur, quo loco cujusque scripta sint habenda, omnibus ordine suoque loco positis ac distributis, ut in quacunque arte ac quacunque materia scriptorem requiras, mox quæsito loco pro uno innumeros reperias, ut adhibito judicio potiorem, ac quem seu ipse maxime probes, seu aliis præcipue probatum fuisse intelligas, postea deligas.* Neander a donné une espéce d'essai de cet Ouvrage dans la curieuse Préface qu'il a mise à la tête de la seconde Edition des *Erotemata Græcæ Linguæ*, qui est une Dissertation sur les Bibliothéques anciennes, où il parle des Livres qui sont perdus, des Bibliothéques de son tems les mieux fournies de Manuscrits; il indique les principaux Auteurs Grecs & Latins, tant anciens que modernes, qui ont été publiés, rangés en ordre selon la Langue où ils ont écrit, & les matiéres qu'ils traitent; il traite de l'Auteur, du Sujet, du stile de l'Ouvrage, & du degré d'estime qu'il mérite. *In hoc enim*, ce sont encore ses propres termes (2), *tum multa alia copiose dicuntur, tum præcipue narratio copiosa ac longa instituitur de Bibliothecis vetustis, temporum varia injuria vastatis & consumtis: de libris deperditis innumeris ac optimis, in omnibus linguis, artibus, disciplinis, ac facultatibus. Commemorantur etiam Bibliothecæ, hoc etiamnum ætate rara Librorum multorum supellectile in variis orbis terræ locis instructæ, ac hoc nomine celebratæ: cum indicatione Autorum ac Librorum præcipuorum Græcorum & Latinorum, veterum ac recentium, extantium adhuc & publicatorum, distributis singulis optimo ordine secundum linguarum, artium, disciplinarum ac facultatum genera: ubi de autore & argumento & orationis genere, ac quo loco quilibet Autor habendus sit, plerumque adolescentes admonentur.* Jean Volland, disciple de Néander, donna une nouvelle Edition des *Erotemata* à Leipzig 1589 in-8, si l'on s'en rapporte au P. Niceron (3). II. *Græcæ Linguæ Tabulæ*, Basle 1564, & Wittemberg 1581, in-8. III. *S. Linguæ Hebrææ Erotemata, cum veterum Rabbinorum testimoniis de Christo, Apophthegmatibus veterum Hebræorum & notitia de Talmude, Cabbala*, &c. Basle 1556 in-8. & plusieurs autres fois. La Préface que Néander y a mise n'est pas moins curieuse & utile, que celle qui est au-devant des *Erotemata Linguæ Græcæ*; il y parle des Savans les plus célébres dans les Langues Orientales, de la Langue Hébraïque en général & des Ecrits des Rabbins; à la suite de son Ouvrage, on trouve des témoignages des Rabbins touchant Jésus-Christ, & un Catalogue des diverses Editions de la Bible, & d'un grand nombre d'Ouvrages sur les Langues Orientales: Morhof est encore mon garant (4): *Certe si in eruditissima ejusdem Præfatione, quam Erotematibus Græcis præfixit, quamplurima ad notitiam literariam contineri alibi dictum a nobis est; non minorem arbitror Hebrææ rei Literariæ lucem Hebræis Erotematibus suis attulit. Ibi enim in Præfatione, de variis viris doctis in studiis Linguarum Orientalium celebribus agit, ut & de Lingua Hebræa in universum, deque Rabbinorum scriptis: tum exhibet Erotemata; & Erotematibus annectit varia Rabbinorum de Christo testimonia, haud utique contemnenda: hisque denique postponit Catalogum & Bibliorum, prout variis Editionibus excusa sunt, & aliorum scriptorum plurium, quæ ad Orientales Linguas spectant, maxima sane diligentia undique conquisitum, ita ut æquiparari Græcis Erotematibus Neandri Hebræa absque hæsitatione possint.* IV. *Aristologia Pindarica Græco-Latina, & Sententiæ novem Lyricorum. Ex variis tum Patrum, tum Ethnicorum Libris collectæ.* Basle 1556 in-8. C'est un Extrait de ce qu'il y a de plus utile dans Pindare & dans les autres Lyriques. Néander y a ajoûté des Prolégoménes sur la Vie de Pindare, & sur les Jeux solemnels de la Gréce, à s'en rapporter au titre tel que le donne le P. Niceron (5). Mais Mr. Fabricius n'en dit rien (6); il remarque seulement que Néander a donné les argumens des Odes de Pindare, & il ne parle point d'une Version complette de ce Poëte, dont quelques-uns font mention (7). V. *Aristologia Græco-Latina Euripidis.* Basle 1559 in-8,

(1) Morhoff *Polyhist.* T. I. Lib. I. c. 18. § 11. Lubec 1747 in-4.

(2) Idem *loc. cit.*

(3) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXX. p. 134.

(4) Polyhist. T. I. L. IV. c. 5. § 2.

(5) *Ubi supra.* p. 135.

(6) *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 558.

(7) Baillet *Jugem. des Scav.* T. II. Part. 3. p. 354.

fous Henri Théodore, qui fut depuis Surintendant des Eglifes du Duché de Lignitz (*a*). Il vifita enfuite les Académies, mais il s'arrêta principalement dans celle de Wittemberg, qui étoit une des plus fameufes de ce tems-là; ce fut-là qu'il entendit les habiles gens en tout genre, & entre autres Melanchthon, & fit de grands progrès dans les Sciences, & furtout dans les Langues Latine, Grecque & Hébraïque. En 1549 il fut appellé à Northufen, Ville Impériale de la Thuringe, pour être Régent de l'Ecole de cette Ville, où il s'acquit l'eftime du Sénat (*b*). Thomas Stangius dernier Abbé d'Isfeld, ayant embraffé la Réformation, convertit, par le confeil de Luther & de Melanchthon, fon Abbaye en College, & nomma Neander pour le gouverner, qui y enfeigna avec beaucoup de fuccès pendant plus de quarante-cinq ans, & y forma un grand nombre de Difciples célèbres, entre autres Laurent Rhodoman (*c*). Il mourut à Isfeld le 26 Avril V. St. ou le 6 Mai St. N. de l'an 1595, âgé de foixante-dix ans, fans avoir été marié.

(*a*) Melch. Adam *Vitæ Philofoph. Germ.* p. 83. Edit. in-fol. Francof. 1706.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Voyez fon Article dans *Bayle*.

in-8, dit le P. Niceron, mais Fabricius in-4 (8). VI. *Anthologicum Græco-Latinum.* Bafle 1556 in-8. Ce font des fentences remarquables tirées de quelques anciens Poëtes Grecs, & rangées fous près de deux-cens titres, avec l'explication à la marge. Elles font fuivies de quelques autres, tirées des Ecrits de Platon, Xénophon, Plutarque & Juftin Martyr (9). VII. *Gnomologia Græco-Latina, five infigniores Sententiæ Philofophorum, Poëtarum, Oratorum & Hiftoricorum, ex magno Anthologio Johannis Stobæi excerptæ, & in locos fupra bis centum digeftæ.* Bafle 1557 in-8. VIII. *Opus aureum & Scholafticum.* Leipzig 1577 (10). Ce Recueil eft à divers égards du même genre que les précédens; on y trouve quelques pièces qui avoient paru féparément (11); & plufieurs autres, le Poëme de Coluthus de Lycople fur l'enlévement d'Héléne, celui de Thryphiodore d'Egypte fur la ruïne de Troye, & trois des Livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Calabrois fur le même fujet; Laurent Rhodoman a ajoûté une Verfion en Profe de ces derniers, & dans des vers Latins & Grecs à la louange de Néander fon Maître, il rapporte qu'il lui avoit entendu expliquer cet Auteur (12). IX. *Sententiæ Theologicæ felectiores, Græco Latinæ.* Bafle 1557 in-8. X. *Catechefis parva Martini Lutheri Græco-Latina, ex Verfione Joannis Mylii, recognita a Mich. Neandro, cum aliis quibufdam.* Bafle 1564 & 1567 in-8. Néander a joint ici l'Ouvrage précédent, outre un Recueil de Pièces Apocryphes fur l'Hiftoire du Nouveau Teftament (13). XI. *Loci Communes Philofophici Græci.* Leipzig 1588 in-8. C'eft Jean Volland, Difciple de Néander, qui a fait imprimer cet Ouvrage, fur les notules de fon Maître. XII. *Gnomologia Latina ex omnibus Latinis vetuftis ac probatis Autoribus, recentioribus etiam aliquot, in locos communes digefta.* Leipzig 1581 & 1590 in-8. XIII. *Phrafeologia Ifocratis Græco-Latina.* Bafle 1558 in-8. XIV. *Joannis Vollandi de Re Poëtica Græcorum Libri IV, e notationibus & Bibliotheca Mich. Neandri collecti.* Leipzig 1582, 1592 & 1613 in-8. Volland a tiré cet Ouvrage des papiers de Néander, qui l'a revu après que fon difciple l'a eu mis en ordre, & qui en a fait lui-même la Préface. XV. Le Pere Niceron indique auffi une Edition de *Lycophron* en Grec & Latin, Bafle 1556 in-8, & une de *Theocrite* Grecque & Latine, Bafle 1557 in-8, mais je ne trouve point dans Fabricius (14), que Néander ait travaillé fur Lycophron, ni qu'il en ait donné d'Edition; j'en dis autant de Théocrite, à la réferve que Fabricius remarque (15), que Néander a illuftré quelques Idylles, *felecta Idyllia quædam Theocriti à Mich. Neandro illuftrata.* Je ne fai fur quelle autorité Baillet avance que Néander avoit traduit entiérement Pindare, Théocrite, Apollonius de Rhodes, Lycophron & autres Auteurs (16); il eft vrai qu'il ajoûte que ces Verfions n'ont pas encore vu le jour; mais a-t-on quelque preuve qu'elles exiftent ou ayent exifté? Outre les Ouvrages de Néander dont j'ai parlé, il y en a encore plufieurs autres, parmi lefquels il s'en trouve divers Théologiques. Mr. Fabricius en indique un, que je ne trouve ni dans le Catalogue du P. Niceron, ni dans celui de Teiffier, dans fes Additions aux Eloges de Mr. de Thou, c'eft *Chronicon & Hiftoria Ecclefiæ.* Leipzig 1590 in-8 (17). Ajoûtons le titre d'un Ouvrage curieux dans le tems où il parut: *Orbis terræ partium fuccincta explicatio feu fimplex enumeratio, diftributa in fingularum partium regiones; ubi fingulis regionibus fuæ urbes, elogia & præconia, Perfonæ, five illuftres, five infames, fortes, mores, fingularia & propria fingulis, & cætera quæcunque ratione infignia, admiranda & nova tribuuntur.* Leipzig 1582, 1586, 1589, 1597 in-8; dans l'Edition de 1589, il y a quelques Relations de Voyages ajoûtés à la fin.

(8) *Ubi fupra* p. 457.

(9) Fabricius Vol. XIII. p. 471.

(10) Fabricius dit 1573. *Loc. cit.* Vol. I. p. 361.

(11) Ibid. Vol. XIII. p. 471.

(12) Idem V. I. p. 361.

(13) Idem Vol. XIII. p. 471.

(14) Idem Vol. II. p. 420. 421.

(15) Ibid. p. 417.

(16) Baillet *ubi fupra.*

(17) Fabricius V. XIII. p. 471. Not. pp.

NEANDER (Michel) Médecin, ne doit pas être confondu avec celui dont on a parlé dans l'Article précédent. Celui dont il s'agit ici, nâquit le 3 Avril 1529 à Joachimftal, Ville de Mifnie, & voifine de la Bohéme. Il fit fes études à Wittemberg, où il fut reçu Bachelier en Philofophie le 17 Septembre 1549, & Maître-ès-Arts le 10 d'Août de l'année fuivante. Il alla enfuite à Jéne, où il étudia en Médecine, & y prit le Bonnet de Docteur en cette Faculté le 22 Août 1558. Quelque appliqué qu'il fût à la Médecine, il n'avoit pas négligé de cultiver les autres Sciences; le 6 Janvier 1551 il fut chargé de l'emploi d'enfeigner à Jéne les Mathématiques & la Langue Grecque. Le 25 Juin 1560 on le nomma pour remplir une Chaire de Médecine dans la même Univerfité, dont il fut deux fois Recteur, en 1566 & 1576. Il mourut le 23 Octobre 1581, âgé de cinquante-deux ans. Il avoit époufé le 12 Février 1555 Catherine Muhlpfort, qui mourut en 1613 (*a*). Je donne la Lifte de fes Ouvrages [*A*].

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXX. 142. 143.

[*A*] *Je donne la Lifte de fes Ouvrages.*] I. *Synopfis Menfurarum & Ponderum, ponderationifque menfurabilium, fecundum Romanos, Athenienfes, Georgus & Hippiatros, ex præftantiffimis Autoribus hujus generis contracta. Accefferunt quæ apud Galenum hactenus extabant de Ponderum & Menfurarum ratione vehementer depravata, nunc Græce & Latine multo correctiora.* Bafle 1555 in-4. Plufieurs Bibliothécaires ont mis mal à propos cet Ouvrage parmi ceux de Néander de Soraw (1). II. *Methodorum in omni genere Artium* brevis & fuccincta ὑφήγησις, Bafle 1556 in-8. III. *Difputatio Inauguralis de Thermis.* Jenæ 1558 in-4. IV. *Sphærica Elementa cum Computo Ecclefiaftico.* On ne marque point la date de l'Edition. V. *Phyfice, feu Sylloge Phyfica rerum eruditarum ad omnem vitam utilium, partibus duabus, ex prælectionibus Mich. Neandri.* Leipzig 1585 & 1591 in-8. Quelques Auteurs, & entre autres Morhof (2), attribuent cet Ouvrage à Néander de Soraw, mais le P. Niceron remarque que Gafpar Zeumer, dans les Vies des Profeffeurs de Jéne le donne fans héfiter à celui de Joachimftal, à qui il paroît mieux convenir qu'à l'autre. Morhof obferve qu'il y a dans cet Ouvrage quantité de chofes curieufes fur la Phyfique & fur la Médecine, mais recueillies d'autres Auteurs.

(1) Niceron Tom XXX. p. 143.

(2) *Polyh.* T. II. L. II. Part. I. c. 2. § 5.

NECTAIRE, Evêque de Conftantinople vers la fin du IV. Siécle, étoit né à Tarfe en Cilicie d'une famille illuftre, & Patricienne (*a*). Il n'étoit pas moins diftingué par fes Vertus, & furtout par fa douceur, que par fa naiffance (*b*) & par fon rang, car il exerçoit la Préture. Nectaire fe trouva à Conftantinople, dans le tems que Théodofe le Grand y avoit fait affembler un Concile qui paffe pour le fecond Concile Oecuménique; étant prêt à partir pour s'en retourner il fut retenu par fon élection à l'Epifcopat [*A*], ayant été choifi pour remplir la place de Gregoire de Nazianze, qui avoit [illegible]

(*a*) Sozomene *Hift. Eccl.* L. VII. Ch. 8. Theodoret L. V. Ch. 8. Socrate Liv. V. Ch. 8.

(*b*) [illegible]

[*A*] *Il fut retenu par fon élection à l'Epifcopat.*] L'Hiftoire de fon élection eft rapportée différemment par les Hiftoriens Eccléfiaftiques. Théodoret (1) dit, que *les Evêques élurent Nectaire, homme d'une naiffance illuftre, & d'une vertu plus illuftre que fa naiffance, & le firent Evêque de la Capitale de l'Empire.* Socrate femble attribuer l'honneur de l'élection au peuple: *Les Evêques*, dit-il (2), *propoferent d'élire un Evêque en la place de Gregoire .... à l'heure même le peuple enleva Nectaire, & le fit ordonner par les cent cinquante Evêques.* Sozoméne raconte la chofe d'une toute autre maniére (3) voici fon récit. „ Il y avoit alors à Conftantinople un homme natif de Cilicie, de l'ordre des Sénateurs, nommé Nectaire; „ étant prêt de partir pour s'en retourner dans fon Pays, il „ alla voir Diodore Evêque de Tarfe, & lui demanda s'il „ le vouloit charger de fes Lettres. Diodore méditoit alors „ fort attentivement fur l'élection, qui tenoit tous les efprits en fufpens. Ayant confidéré Nectaire, la majefté „ de fon vifage, la gravité de fon âge, la douceur de fes „ moeurs, il le jugea digne de cette charge; & lui donna „ fon fuffrage dans le fecret de fon cœur. Il le mena enfuite, comme fi ç'eût été pour une autre affaire, à l'Evêque d'Antioche, & le pria de lui donner fa voix. L'Evêque d'Antioche fe moqua de la propofition de Diodore, „ dans une affaire auffi importante que celle-là, & où l'on „ propofoit tant d'autres fujets confidérables. Il retint pourtant Nectaire. Quelque tems après l'Empereur demanda „ aux Evêques une lifte de ceux qu'ils jugeoient dignes de „ cette charge & fe réferva la faculté d'en choifir un, parmi ceux qui lui auroient été nommés. Chaque Evêque „ écrivit les noms de ceux qu'il jugea à propos. L'Evêque „ d'Antioche écrivit auffi ceux qu'il eut agréable, & après „ tous les autres il ajoûta Nectaire, en faveur de Diodore. „ L'Em-

(1) *Hift. Eccl.* Liv. V. Ch. 9. de la Trad. de Coufin.

(2) *Hift. Eccl.* Liv. V. Ch. 8. de la Trad. de Coufin.

(3) *Hift. Eccl.* L. VII. Ch. 8. de la Trad. de Coufin.

l'Evêché de Constantinople [*B*]. Ce choix a quelque chose de fort singulier, Nectaire n'étant point encore baptisé, desorte qu'il passa de l'état de Catéchuméne à celui de Pasteur de l'Eglise. Il y a des Historiens qui ont cru remarquer dans cet événement quelque chose de divin [*C*]. Il y a tout lieu de penser

„ L'Empereur ayant lu la liste, s'arrêta sur le nom de Nectaire, rêva profondément tenant toujours le doigt sur le même nom, relut la liste, & enfin choisit Nectaire. Tout le monde s'étonna de ce choix, & chacun demanda qui étoit ce Nectaire, de quelle profession, & de quel pays. Quand on sut qu'il n'étoit pas batisé, on trouva encore plus étrange, que Théodose l'eût été chercher parmi tant d'autres". Mr. de Tillemont (4) ne peut digérer que Sozoméne charge Diodore de Tarse & Théodose d'un choix si étrange, & tout le narré de cet Historien lui paroit peu probable, d'abord parce qu'il y mêle l'Evêque d'Antioche, or Melece étoit déja mort, & Flavien son Successeur n'étoit vraisemblablement pas encore élu. Papebroch a cru qu'il s'agit d'Opime Evêque d'Antioche en Pisidie, mais Mr. de Tillemont remarque, que puisque Sozoméne en parle comme d'un Evêque encore plus considérable que Diodore de Tarse & fort uni avec lui, il est fort difficile de croire qu'il n'ait pas prétendu parler de l'Evêque de la grande Antioche de Syrie, & quand un Historien parle d'Antioche, sans rien ajoûter, on ne l'entend guére autrement. Cette raison répand certainement quelque doute sur le récit de Sozomene; mais ce que Mr. de Tillemont ajoûte me paroit bien foible. „ Après tout, *dit il*, le narré de Sozoméne est si honteux „ pour tous ceux qu'il y mêle, & surtout pour Théodose, „ qu'il vaut mieux travailler à le détruire qu'à le soutenir. „ J'aurois bien de la peine à croire que ce Prince se soit „ attribué la principale autorité dans l'élection de Nectaire, „ & qu'il ait choisi de lui-même un Catécumène, malgré „ l'opposition de plusieurs Evêques, qui sans-doute n'étoient „ pas les moins considérables ni les moins saints du Concile". Mais quand il est question d'examiner des faits, il ne s'agit pas de se régler sur ce qu'ils ont de honteux ou d'honorable pour ceux qu'ils regardent, mais des preuves sur lesquelles ces faits sont fondés; s'ils sont véritables, il ne vaut pas mieux les détruire, que les établir. Notez encore que l'on ne voit aucune raison de la difficulté que l'Auteur se fait de croire, que l'Empereur se soit attribué la principale autorité dans l'élection de Nectaire, les Empereurs ne se sont-ils pas attribués ce droit plus d'une fois? A l'égard de la raison qui détermina Théodose à donner la préférence à Nectaire, il est difficile d'affirmer rien là-dessus: ne pourroit on pas soupçonner que ce Prince, piqué de ce qu'on avoit comme forcé Grégoire de Nazianze à demander sa démission, voulut mortifier les Prélats qui pouvoient prétendre à lui succéder, en nommant un Laïque, & un homme fort au-dessous de celui qu'ils n'avoient pas voulu laisser paisible possesseur du Siége de Constantinople?

(4) *Mém. pour l'Hist. Eccl.* T. IX. dans Gregoire de Nazianze Art. 71. & Note 46.

[*B*] *Ayant été choisi pour remplir la place de Gregoire de Nazianze, qui avoit résigné l'Evêché de Constantinople.*] Pour avoir une idée nette de toute cette Histoire, il faut la reprendre de plus haut. Les Ariens étoient depuis près de quarante ans Maitres à Constantinople; plusieurs autres Hérésies y avoient cours, & les Orthodoxes, en petit nombre, y étoient sans Pasteur. Personne ne parut plus propre à relever cette Eglise que Gregoire de Nazianze, qui s'étoit acquis une grande réputation. Il étoit Evêque, mais sans Eglise; car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné (5), & il n'avoit gouverné celle de Nazianze, que provisionellement, en attendant qu'elle eût un Evêque, & l'avoit même quittée depuis six ans, & vivoit en retraite au Monastére de Thecle en Séleucie. Le peuple de Constantinople, & des Evêques l'appellérent pour avoir soin de cette Eglise abandonnée (6), & ses meilleurs amis le pressérent de s'y rendre. Quelques Historiens (7) prétendent que Gregoire reçut pour cela une Commission du Concile d'Antioche; mais outre que ce Concile ne se tint qu'à la fin de l'an 379, & non en 378, Mr. de Tillemont observe (8), que Gregoire dit positivement qu'il fut appellé par les Orthodoxes de Constantinople; Mr. Du Pin s'est aussi trompé en plaçant son arrivée dans cette Ville en 376 (9). Ce ne fut qu'avec peine qu'il se détermina à quitter sa retraite. Quand il fut à Constantinople il eut d'abord à essuyer de la part des Ariens bien des difficultés, ils employérent contre lui les injures, la calomnie & la violence. Gregoire ne laissa pas de se soutenir & de se concilier l'estime de tout le monde par son humilité, sa patience, sa frugalité, son desinteressement, & de se faire admirer de ses ennemis même par son éloquence (10). Mais de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, il n'y en eut point de plus facheuse, que l'affaire de Maxime; dont nous ne pouvons nous dispenser de parler plus particuliérement, à cause de la liaison qu'elle a avec l'abdication de Gregoire, & l'élection de Nectaire, qui en fut la suite. Maxime étoit Egyptien, né à Alexandrie, d'une famille, où il se vantoit qu'il y avoit eu des Martyrs. Quoiqu'il fût Chrétien, il faisoit profession de la Philosophie Cynique, dont il portoit l'habit, le bâton, & les grands cheveux. Il avoit couru ainsi en divers Pays, & avoit été plusieurs fois mis en justice. A Corinthe il vécut seul quelque tems avec des filles qu'il prétendoit exercer à la piété: il fut fouëtté publiquement en Egypte, & relegué pour des infamies à Oasis, où il demeura quatre ans: & sur le tout, on l'accusoit de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à Constantinople, & sut si bien feindre, qu'il en imposa à Gregoire, plus zélé à ce qu'il paroit que prudent & circonspect dans le choix de ses Amis, au nombre desquels il reçut Maxime. Celui-ci rusé & ambitieux forma le dessein de supplanter Gregoire, & de se faire lui-même ordonner Evêque de Constantinople; il se ligua avec un Prêtre de cette Eglise, qui haïssoit Gregoire, & par leurs intrigues ils engagérent Pierre Archevêque d'Alexandrie à faire ordonner Maxime (11). Tout le Clergé & tout le peuple de Constantinople fut extrêmement indigné de cette action, ensorte qu'on chassa Maxime de la Ville: il alla trouver l'Empereur Théodose à Thessalonique, accompagné des Evêques Egyptiens qui l'avoient ordonné, & lui demanda sa protection pour être maintenu dans le siége de Constantinople; mais Théodose le rejetta avec indignation & Maxime s'en retourna à Alexandrie, où il pensa causer de nouveaux desordres. Gregoire désira, à l'occasion de l'ordination, de Maxime, de se retirer; mais les instances réitérées & les priéres du peuple l'engagérent à demeurer encore quelque tems, sans vouloir néanmoins accepter la dignité, dont il faisoit les fonctions, comme on l'en sollicitoit. Sur ces entrefaites Théodose se rendit à Constantinople, où il arriva le 24 Novembre de l'an 380. Ce Prince fit un accueil fort honorable à Gregoire, & ayant chassé les Ariens, il voulut lui-même mettre Gregoire en possession de la grande Eglise; & ce fut dans cette occasion que les Magistrats & le peuple, hommes & femmes, demandérent à grands cris, que Gregoire leur fût donné pour Evêque, mais il trouva encore moyen d'éluder la chose: l'Empereur ne laissa pas de le mettre en possession de la Maison Episcopale, & des revenus Ecclésiastiques (12). Il gouverna l'Eglise de Constantinople pendant quatre ou cinq mois d'une maniére, qui lui fit beaucoup d'honneur. Théodose dès son avénement à l'Empire avoit eu fort à cœur la réunion des Eglises, & dans ce dessein il convoqua un Concile à Constantinople, qui s'assembla au mois de Mai de l'an 381. Il s'agissoit d'abord de donner un Evêque à l'Eglise de cette Ville: l'ordination de Maxime fut déclarée nulle: ensuite, comme l'Empereur désiroit ardemment que Gregoire fût pourvu de cette dignité, le Concile l'établit solemnellement Evêque de Constantinople, malgré sa résistance. Ensuite arrivérent les Evêques d'Egypte & de Macedoine, qui se plaignirent que l'on n'avoit pas observé les Canons, en ordonnant Gregoire Evêque de Constantinople: comme il n'avoit point ambitionné ce poste, il le résigna sans peine, & demanda sa démission; elle lui fut accordée (13), ce qui donna lieu à l'élection de Nectaire.

(5) Idem ibid. Art. 14. 15.

(6) Socrate *Hist. Eccl.* L. V. Ch. 6.

(7) Le Sueur *Hist. de l'Eglise & de l'Empire* Part. III. Sous l'an 378.

(8) *Ubi supra*. Art. 45.

(9) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 202.

(10) *Voy.* Tillemont *ubi supra*. Art. 44-56.

(11) Ibid. Art. 59. 60.

(12) Ibid. Art. 61-64.

(13) Sozoméne Liv. VII. Ch. 7. & Théodoret Liv. V. Ch. 8.

[*C*] *Il y a des Historiens, qui ont cru remarquer dans cet événement quelque chose de divin.*] Sozoméne paroit avoir eu cette idée. „ Quelques-uns ont cru, *dit-il* (14), que l'Empereur n'avoit fait ce choix, que par une révélation de „ Dieu. Je n'examine pas si cela est vrai ou non. Mais quand „ je considére une ordination si extraordinaire, je ne doute „ point que Dieu ne l'ait permise, & qu'il n'ait voulu qu'on „ donnât la conduite de l'Eglise à un homme aussi modéré, „ aussi honnête, & aussi équitable qu'étoit Nectaire". L'Historien s'embarrasse un peu lui-même, il ne décide point si c'est par révélation que Théodose a choisi Nectaire, mais Dieu l'a *permis*, l'a *voulu*, & plus haut il dit, que *tout cela n'arrivoit que par un ordre particulier de la Providence*. Sozoméne n'a pas échappé à la censure de Mr. de Tillemont sur ce sujet. „ On voit bien, *dit-il* (15), que Sozoméne ne con„ noissoit guére l'esprit de l'Eglise, puisqu'il veut faire pas„ ser l'élection de Nectaire pour un miracle de la Providen„ ce; ce qu'il confirme par la suite de cet Episcopat, qui „ fut, dit-il, plein de douceur, & d'une conduite fort sage. Il „ est vrai qu'il fut plein de douceur: car Nectaire n'avoit „ peut être pas plus de parole qu'un poisson, comme on le „ dit d'Arsace son frere, mis à la place de S Chrysostôme, „ & il avoit une telle douceur pour tout le monde, qu'on „ ne voit point qu'il se soit jamais opposé à aucun desor„ dre, & que S. Gregoire, qui étoit obligé par la bienséan„ ce, autant que par la charité, de faire profession d'ami„ tié avec lui, fut contraint de lui écrire une Lettre forte, „ afin qu'il arrêtât la licence qu'on laissoit prendre aux Hé„ rétiques. Pour la sagesse de sa conduite elle paroit sans„ doute beaucoup dans les deux Histoires que Sozoméne „ même en rapporte". On voit bien que Mr. de Tillemont étoit de mauvaise humeur contre Nectaire. Du reste je ne vois rien de fort divin dans toute cette affaire. Pour en bien juger il faudroit connoître les motifs qui déterminérent l'Empereur à jetter les yeux sur Nectaire, & ceux qui engagérent les Evêques à le mettre sur la liste des Sujets que l'on présenta à Théodose: pour faire intervenir la Providence d'une maniére extraordinaire dans les événemens, il faut avoir des raisons bien fortes, & pouvoir assigner dans les circonstances des vuës dignes de la sagesse de Dieu, & c'est ce qu'on ne fait point ici: l'élection de Nectaire n'étoit d'aucune nécessité pour le bien de l'Eglise, & son Episcopat ne lui fut d'aucune utilité marquée, ce qui n'est pas surprenant, puisque Nectaire avoit beaucoup de bonnes qualités pour un particulier & peu pour un Evêque, comme le remarque ailleurs Mr. de Tillemont (16). A l'égard des deux Histoires, dont cet Auteur parle, comme peu convenables à la sagesse, qu'on attribue à Nectaire, je ne sai s'il n'en juge pas avec un peu trop de sévérité. Voici dequoi il s'agit en premier lieu. Après que Nectaire eût été ordonné Evêque, il retint plusieurs Ciliciens auprès de lui, entre autres Martyrius, son Médecin, Confident des déréglemens de sa jeunesse. Nectaire eut dessein de l'ordonner Diacre, mais Martyrius s'en excusa à cause des desordres de sa vie passée, dont

(14) Liv. VII. Ch. 8.

(15) *Ubi supra* Art. 71.

(16) *Hist. des Emper.* T. V. Dans Théodose I. Art. 10.

penser qu'il fut ordonné dans le Concile même de l'an 381 (c). Les Evêques qui s'assemblérent l'année suivante à Constantinople, disent dans leur Lettre aux Evêques d'Occident assemblés à Rome, que „ Nectaire a été ordonné Evêque de cette Ville. . . . . & qu'il a été établi du commun consentement „ des Evêques assemblés dans un Concile Général, en présence du très-religieux Empereur, au contentement de tout le Clergé, & de tout le peuple (d)". Le nouvel Evêque eut besoin d'être initié dans ses fonctions Episcopales, dont il fut instruit par Cyriaque Evêque d'Adane en Cilicie, qu'il avoit prié Diodore de Tarse de lui laisser quelque tems (e). L'Empereur Théodose ayant conçu en 383 un Projet de réunion des diverses Sectes, consulta Nectaire, qui se conduisit d'une maniére assez extraordinaire dans cette occasion [D]. La douceur de Nectaire envers les autres Sectes, & les Apollinaristes en particu-

(c) *Voy.* Tillemont Tom. IX Note 45 sur Gregoire de Nazianze.

(d) Theodoret *Hist. Eccl.* L. V. Ch. 9.

(e) Sozoméne *Hist. Eccl.* Liv. VII. Ch. 10.

dont il prit Nectaire lui-même à témoin. „ Moi, qui suis „ Evêque, repartit Nectaire, n'ai-je pas commis de plus „ grands péchés que vous, comme vous ne le savez que „ trop, puisque vous en avez été le complice & le mini- „ stre?" Il est vrai, reprit Martyrius, que je ne puis ignorer les desordres de votre vie passée, mais ils ont été effacés par votre batême, & incontinent après vous avez été sacré, ensorte que vous me paroissez aussi pur qu'un enfant qui vient de naître; moi au contraire j'ai reçu le batême il y a longtems, & j'ai continué de vivre comme auparavant. Ainsi il persista à refuser l'ordination (17). Pour que le dessein de Nectaire méritât censure, il faut supposer qu'il étoit instruit des déréglemens de Martyrius depuis son batême. Mr. de Tillemont l'a bien senti: *on voit*, dit-il, *qu'il voulut élever au Diaconat un homme* qu'il savoit *avoir violé la sainteté de son batême par toutes sortes de débauches*. Je ne sai où le Critique trouve que Nectaire *le savoit*, lorsqu'il voulut ordonner Martyrius; il ne paroit point qu'il en ait été instruit avant la confession même du Médecin, ni qu'il ait insisté après cela; & quand il auroit persisté, l'humilité de Martyrius dans cette occasion ne donnoit-elle pas lieu de penser, qu'il auroit eu d'autant plus de zéle à réparer ses égaremens passés? L'autre fait que Mr. de Tillemont a en vuë arriva quelques années après, en l'année 388: il s'agit de l'abolition de la Charge de Pénitencier dans l'Eglise de Constantinople. Il y avoit un Prêtre préposé pour l'administration de la Pénitence, il arriva qu'une Dame de qualité déclara, qu'étant allée à l'Eglise pour accomplir sa pénitence, & pour y faire les priéres qui lui avoient été ordonnées, elle avoit été violée par un Diacre. Les Fidéles eurent un extrême déplaisir du deshonneur qui rejaillissoit de cette action sur toute l'Eglise, & le Clergé en fut fort décrédité. Nectaire, après avoir douté sur ce qu'il devoit faire en cette rencontre, déposa le Diacre, & ôta le Prêtre préposé à l'administration de la Pénitence, par l'avis de quelques personnes, qui lui conseillérent de laisser à la prudence de chaque fidéle de s'examiner & de s'éprouver avant que de participer aux mystères (18). Mais Mr. Tillemont ne peut taxer ici Nectaire seul, puisque l'Historien rapporte, *qu'il fut suivi en ce point par la plus grande partie des autres Evêques*; sans-doute qu'ils s'apperçurent des abus auxquels les Confessions particuliéres pouvoient donner lieu. Quoi qu'il en soit, je suis pour le fond de l'avis de Mr. de Tillemont, qu'il n'y eut rien de divin dans l'élection de Nectaire.

[D] *Nectaire se conduisit d'une maniére assez extraordinaire dans cette occasion.*] L'Empereur Théodose qui souhaittoit fort la paix des Eglises, voulut assembler à Constantinople les Evêques de toutes les Sectes, espérant qu'ils pourroient s'accorder en conférant ensemble. Mais ce bon Prince ne connoissoit guére la force du préjugé, & l'opiniâtreté des hommes en général, & de la plupart des Ecclésiastiques en particulier; des Conférences de cet ordre produisent rarement quelque bon effet (19). Quoi qu'il en soit, il vint de tous côtés des Evêques de toutes les Religions, & ils se trouvérent à Constantinople au mois de Juin de l'an 383. Avant que de commencer les Conférences l'Empereur manda Nectaire, à qui il dit que pour terminer les divisions, il faloit expliquer bien clairement les Points en question. Nectaire, qui apparemment n'étoit pas grand Théologien, fut embarrassé de la proposition de Théodose, & ne sachant quel parti prendre, il communiqua l'affaire à Agéle, Evêque des Novatiens qui étoit dans les mêmes sentimens que lui sur la Trinité. Agéle avoit de la piété, mais n'étoit point propre à la dispute; il fit donc venir Sisinnius Lecteur de son Eglise, homme savant, expérimenté dans les affaires, versé dans la connoissance de l'Ecriture, & dans celle de la Philosophie qu'il avoit étudiée avec Julien sous le Philosophe Maxime (20). Sisinnius n'ignoroit pas que les disputes sont plus propres à augmenter les divisions qu'à les terminer: il conseilla donc à Nectaire de les éviter, de produire les témoignages des anciens Ecrivains, qui n'avoient jamais donné de commencement à l'existence du Fils de Dieu, & l'avoient tenu pour coëternel au Pere; de persuader à l'Empereur de demander aux Chefs de chaque Secte, s'ils vouloient avoir égard au sentiment des Docteurs qui avoient été célébres dans l'Eglise, avant ces divisions, ou le rejetter, & par conséquent leur dire Anathême. Que comme personne n'oseroit prendre le dernier parti, il ne resteroit plus qu'à produire les passages de leurs Ecrits, pour montrer l'éternité du Fils; ce qui seroit très-facile (21). Nectaire très-content de l'avis courut au Palais, & le proposa à l'Empereur qui l'approuva, & le mit adroitement en usage. Sans découvrir son intention aux Chefs des Sectes, il leur demanda s'ils estimoient ceux qui avoient enseigné dans l'Eglise avant la division? ils répondirent qu'ils les honoroient. L'Empereur leur demanda, s'ils vouloient s'en tenir au témoignage qu'ils avoient rendu de la vérité de la doctrine? Cette question les embarrassa & occasionna du partage; non seulement les diverses Sectes, mais aussi ceux d'un même parti se trouvérent divisés, les uns voulant recevoir l'autorité des Peres, & les autres la rejetter. Théodose voyant leur confusion, ordonna que chacun d'eux lui apporteroit sa Confession de foi. Au jour marqué il reçut toutes ces Expositions, & après avoir imploré le secours de Dieu, il les lut, & approuva seulement celle des Novatiens & des Orthodoxes qui contenoient la Consubstantialité & déchira toutes les autres (22). Faisons quelques réflexions sur les faits que nous venons de rapporter.

I. Mr. de Tillemont reléve assez vivement (23) Nectaire sur ce qu'il consulta un Evêque Novatien, & ensuite un simple Lecteur de cette Secte. „ Ainsi, *dit-il*, l'Eglise, dans le „ tems où elle étoit le plus remplie de grands & de savans „ hommes, estoit réduite à prendre conseil dans l'affaire la „ plus importante, d'un Lecteur Novatien, lequel, entre les „ belles qualités qu'on lui donne, avoit esté disciple avec „ Julien l'Apostat, du Philosophe Maxime, célébre Magi- „ cien". Il est effectivement extraordinaire que Nectaire n'ait pas consulté quelques-uns des Evêques, qui s'étoient rendus à Constantinople, & particuliérement Gregoire de Nysse, que l'on prétend qui s'y trouvoit en ce tems-là: peut-être avoit-il des liaisons particuliéres avec Agéle, & qu'il ne croyoit pas que dans une occasion où leurs intérêts étoient les mêmes, il eût aucune raison de s'en défier. S'il écouta Sisinnius quoique simple Lecteur, c'est une preuve de sa modestie; sans-doute qu'il jugea que les lumiéres n'étoient pas attachées à la qualité, la réputation de Sisinnius devoit naturellement lui donner une idée avantageuse des conseils qu'il pouvoit donner. Ce que Mr. de Tillemont ajoûte sur les études de ce Lecteur, est ce qu'on nomme un argument *ab invidia*; puisqu'il ne s'agit pas de ce que Sisinnius avoit été avant qu'il fût Chrétien; d'autant plus que les Historiens Ecclésiastiques lui rendent un témoignage fort honorable: ce qu'il y a de sûr, c'est que la conduite de Nectaire prouve qu'il n'étoit pas fort habile, ni fort versé dans la Théologie.

II. Mais que faut-il penser de l'avis même que notre Prélat embrassa avec tant de joie? Mr. de Tillemont ne le goûte pas non plus. „ Comme il n'estoit pas besoin de recourir „ à Sisinne, pour savoir que l'autorité des Peres fait partie „ de la régle de foy; aussi ce n'estoit pas le moyen de re- „ trancher les disputes, de s'en rapporter uniquement à ce „ qu'on en pourroit citer; & ceux qui ne se rendoient pas „ aux textes de l'Evangile, n'eussent pu manquer de chica- „ ner sur les sentimens des Peres". Qu'il me soit permis d'observer que l'Auteur reconnoit ici bien clairement, que l'Autorité de l'Ecriture est supérieure à celle des Peres, puisqu'il raisonne du plus au moins, & certainement celle des Peres n'est pas propre à terminer les Controverses, quand on ne s'en rapporte pas aux décisions de l'Ecriture, il est aussi aisé de chicaner sur le sentiment des Peres, que sur celui de nos Livres Sacrés. Une autre observation qu'il faut faire, c'est qu'on ne voit point qu'il soit question ici d'aucun Juge infaillible des Controverses, bien moins de l'autorité du Pape ni de l'Eglise Romaine: ne peut-on pas légitimement inférer, qu'elle n'étoit pas connue encore en ce tems-là? Notez enfin, qu'on semble trouver ici une preuve assez claire des Sentimens des Peres sur la Consubstantialité du Fils de Dieu; personne n'ignore que les Savans de notre tems sont fort partagés sur ce qu'en ont pensé les Docteurs qui ont vécu avant le Concile de Nicée: ici nous voyons qu'à la fin du quatriéme Siécle, où l'on avoit vraisemblablement plusieurs Ouvrages, qui se sont perdus depuis, on en appelloit hardiment à leur témoignage, & que les Anti-trinitaires craignoient d'entrer en discussion là-dessus: ce qui semble indiquer assez clairement, qu'on ne doutoit pas qu'ils n'eussent été dans les mêmes principes que le Concile de Nicée †.

III. Une troisiéme réflexion qui se présente naturellement, c'est que l'Empereur Théodose se crut en droit de prononcer sur le différend. Mr. de Tillemont l'a senti, & tâche de le tirer d'affaire d'une façon assez singuliére. „ Théodose, selon „ ce récit, se rendoit donc l'arbitre de la doctrine de l'Egli- „ se. Il faut aussi qu'il ait douté, ou en vérité, ou en ap- „ parence, de la véritable foy, puisque sans cela il n'avoit „ que faire de demander tant de professions de foy, pour „ choisir la plus Orthodoxe. Toutes ces choses sont indi- „ gnes de la piété de Théodose. C'est pourquoi, si dans ce „ récit il y a quelque chose de véritable, il a sans-doute „ esté accompagné de circonstances, qui nous en donne- „ roient toute une autre idée". Mr. Fleury (24) prend un autre tour qui a quelque chose de spécieux. „ Il faut croi- „ re, *dit-il*, que l'Empereur Théodose, quoique très-bien „ instruit de la Doctrine Catholique, ne fit pas ce choix de „ son chef, & qu'il consulta non seulement Nectaire, mais „ les autres Evêques Catholiques, qui étoient à ce Concile". Mais je ne sai pourquoi il *faut croire*, ce dont l'Histoire ne dit mot, ni pourquoi il faut supposer des *circonstances*, dont il n'y a ni trace ni vestige. D'ailleurs ces Messieurs auroient

dû

(17) Sozoméne Liv. VII. Ch. 10.

(18) Idem ibid. Ch. 16.

(19) Voy. Art GONDEBAUD, Rem. [B] Refl. sur la Conference de Lyon. Num. III.

(20) Socrate *Hist. Eccl.* L. V. Ch. 10 & 21.

(21) Socrate *loc. cit.* Ch 10. Sozoméne. L. VII. Ch. 12.

(22) Socrate & Sozoméne *ubi supra*.

(23) *Mém.* Tom. VI. dans les Ariens, Art. 138.

† Voy Ar- ... [illegible]

(24) *Hist. Eccl.* T. IV. Liv. XVIII. § 16.

ticulier, lui attira une Lettre de la part de Gregoire de Nazianze, où il le pressoit de s'opposer à la licence des Hérétiques, & surtout d'obtenir de Théodose la révocation de la permission que les Apollinaristes avoient eue de s'assembler [*E*]. L'Empereur étant passé en Italie en 388, pour faire la guerre à Maxime, on répandit divers bruits à Constantinople, & enfin que Théodose avoit été defait par le Tyran, les Ariens qui supportoient avec chagrin qu'on les eût dépossédés des Eglises, y ajoûtant foi, parce qu'ils le souhaittoient, & se croyant tout permis se soulevérent, & mirent le feu à la maison de Nectaire (*f*). On ne trouve plus rien de particulier touchant ce Prélat, sinon qu'il présida à un Concile à Constantinople en 394, où on jugea le différend de deux Evêques, Agapius & Bagadius, qui se disputoient le siége de Bostres, Métropole d'Arabie (*g*). Nectaire mourut le 17 Septembre de l'année 397 (*h*). Quel qu'il ait été, comme sa conduite n'avoit apparemment rien que de fort réglé, il n'a pas laissé d'être loué comme un Evêque excellent, distingué par sa piété: & les Grecs qui canonisent aisément leurs Patriarches, l'honorent dans quelques-uns de leurs Livres comme un Saint. On le trouve souvent qualifié de bienheureux dans les Anciens; mais ce titre ne marque autre chose, sinon qu'il étoit mort dans la communion de l'Eglise (*i*). Il ne peut pas avoir été fort habile dans la Théologie, dit Mr. Du Pin (*k*), ayant passé toute sa vie à la Cour, & n'étant encore que Catéchuméne quand il fut choisi pour être Evêque. On lui attribue une Homélie sur la fête du Martyr Théodore, imprimée à Paris en 1554 in-8. avec quelques Homélies de St. Jean Chrysostôme (*l*); mais il y a des Savans qui doutent qu'elle soit de Nectaire (*m*).

(*f*) *Socrate* Liv. V. Ch. 13. *Sozoméne* Liv. VII. Ch. 14.

(*g*) Fleuri *Hist. Eccl.* Tom. IV. Liv. XIX. § 51.

(*h*) *Socrate* Liv. VI. Ch. 2. *Sozoméne* Liv. VIII. Ch. 2.

(*i*) *Tillemont* T. IX. Gregoire de Nazianze Art. 75.

(*k*) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 146.

(*l*) Oudin *de Scrip. Eccl.* T. I. Col. 687. 688.

(*m*) Cave *Hist. Liter.* ad ann. 381.

dû s'appercevoir, que c'auroit été une vraye mommerie à l'Empereur, de se retirer pour implorer le secours de Dieu, afin de choisir la vérité, s'il avoit été déterminé à suivre les impulsions de ceux qu'il avoit consulté. Le fait est clair & circonstancié, l'Empereur crut avoir le droit de prononcer, & prononça; ceux qui triomphérent en furent très-contens, & acquiescérent à la décision. On sent bien, pourquoi cet exemple fait de la peine à quelques Théologiens, les conséquences qui en découlent ne sont pas favorables à ceux qui ont déclamé contre le droit que les Puissances se sont attribué, dans le temps de la Réformation: elles n'ont fait, qu'imiter l'exemple des Empereurs les plus pieux & les plus zélés pour le Christianisme. Il ne s'agit pas de discuter, si elles ont bien ou mal décidé, mais si elles ont eu droit de prendre connoissance des matiéres de Religion.

[*E*] *La douceur de Nectaire envers les autres Sectes, & les Apollinaristes en particulier, lui attira une Lettre de la part de Gregoire de Nazianze* &c.] Mr. de Tillemont rapporte (25) que Grégoire écrivit à Nectaire une Lettre aussi forte que civile, pour le presser de s'opposer à la licence des Hérétiques, & surtout d'obtenir de Théodose la révocation de la permission que les Apollinaristes avoient eue de s'assembler, laquelle rendoit inutile tout ce que ce Prince faisoit pour l'Eglise, *puisque cette permission étoit une approbation de leur dogme*, & une condamnation de celui des Catholiques. Pour faire voir la nécessité de cette révocation, il rapporte en peu de mots *les principaux blasphêmes* de ces Hérétiques, tirés d'un Livre d'Apollinaire, qu'il avoit entre les mains. On trouve dans Sozoméne (26) un grand morceau de la Lettre de Grégoire, qui attribuë à Apollinaire des erreurs qu'il ne paroit point qu'il ait défendues, & qui étoient des conséquences, qu'on prétendoit tirer de ses principes (27). „ L'insolence „ des Apollinaristes est le malheur le plus fâcheux, & le „ plus insupportable dont l'Eglise soit affligée. Je ne sai „ comment votre Sainteté a permis qu'ils ayent la liberté de „ faire des assemblées aussi bien que nous. Bien que par la „ Grace de Dieu vous soyez parfaitement instruit des mystères de notre Religion, & que vous n'ignoriez rien de ce „ que l'Eglise enseigne pour les défendre, ni de ce que l'Hérésie invente pour les attaquer, il n'est peut être pas hors „ de propos que vous appreniez d'une personne, qui sait „ aussi peu de choses que moi, qu'il m'est tombé entre les „ mains un Livre d'Apollinaire, qui surpasse tout ce que les „ Auteurs des Sectes les plus dangereuses ont jamais conçu „ de plus monstrueux &c". La suite est sur le même ton. Mais sur le tout, on est porté à louer la modération & la douceur de Nectaire; qui étoit porté à laisser à chacun la liberté de conscience: chose également conforme à la raison & à l'esprit de l'Evangile. Grégoire n'y pensoit pas, en disant que la permission de s'assembler, accordée aux Apollinaristes, étoit une approbation de leur dogme, & une condamnation de celui des Catholiques: est-ce qu'on ne peut pas laisser la liberté de penser & d'agir à un homme que l'on croit dans l'erreur, sans approuver cette erreur? la contrainte est-elle un argument qui convainque de faux? Disons-le, les Peres crioient contre la persécution, quand ils en étoient l'objet, & se la croyoient permise à l'égard des autres, quand ils avoient le dessus.

(25) *Mém.* Tom IX. Dans Gregoire de Nazianze Art. 101.

(26) L. VI. Ch. 27.

(27) Voy. Art. APOLLINAIRE LE JEUNE.

☞ NECTANEBUS, dernier Roi d'Egypte, de race Egyptienne [*A*] monta sur le trône vers l'an 467 avant Jésus-Christ, s'étant emparé de la Couronne pendant l'absence de Tachos, son parent [*B*]. Agé-

[*A*] *Dernier Roi d'Egypte, de race Egyptienne.*] Cambyse Roi de Perse ayant conquis l'Egypte vers l'an 525 ou 526 avant Jésus-Christ, la réduisit en Province de son Empire (1). Les Egyptiens supportérent le joug impatiemment, ce ne fut néanmoins que plus de soixante ans après sous Darius fils d'Hystaspe, qu'ils se soulevérent, la trente-cinquiéme année du régne de ce Prince, & 487 ans avant Jésus-Christ (2). Darius se prépara à les remettre sous le joug, mais lorsque tout fut prêt pour cette expédition, il mourut. Xerxès, son fils & son Successeur, marcha contre les Egyptiens la seconde année de son régne, & après les avoir vaincus & subjugués il leur fit éprouver une servitude plus rude encore qu'auparavant, & donna le Gouvernement de cette Province à son frere Achœméne (3). Quelques années après, la cinquiéme année d'Artaxerxes à la Longue-main, les Egyptiens firent une nouvelle tentative, & s'étant révoltés une seconde fois, ils mirent sur le trône Inare Roi des Libyens, qui soutint la guerre contre les Perses, avec le secours des Athéniens, pendant six ans, avec des succès differens (4), qui se terminérent enfin par la prise & la mort d'Inare, & par la réduction de l'Egypte sous la puissance des Perses. Il resta néanmoins des semences de révolte: Amyrtée le Saïte se sauva dans les marécages avec quelques troupes, il s'y tint caché jusqu'à la quinziéme année d'Artaxerxès, en ce tems-là les Athéniens envoyérent une flotte à son secours, mais il ne paroît point que les Perses ayent souffert quelque échec alors (5). Mais trente-six ans après, l'an 414 avant Jésus-Christ, le dixiéme du régne de Darius Nothus, Amyrtée ayant été informé du mécontentement des Egyptiens, sortit de ses marais, & ayant été joint par les Egyptiens, il chassa les Perses, & devint paisible possesseur de l'Egypte, où il régna six ans. Il eut successivement pour Successeurs Pausiris, Psammétique, Nephereus, Acoris, Psammuthis, & Nepherotes, tous de la race Mendésienne: ces Princes occupérent le trône environ trente-quatre ou trente-cinq ans. Nectanebis, le premier de la race Sébennytique, commença à régner vers l'an 380 avant Jésus-Christ. Artaxerxès Mnemon avoit déja formé le projet de réduire l'Egypte, il l'exécuta la seconde année du régne de Nectanebis, mais cette expédition ne fut pas heureuse (6), & Nectanebis mourut après un régne de douze ans; Tachos lui succéda. Nous verrons dans la Remarque suivante la suite des Révolutions de l'Egypte.

[*B*] *S'étant emparé de la Couronne pendant l'absence de Tachos son parent.*] Dèsque Tachos fut monté sur le trône il rassembla toutes ses forces, pour se défendre contre le Roi de Perse (Artaxerxès Mnemon) qui vouloit attaquer de nouveau l'Egypte, sans être découragé par le peu de succès des efforts qu'il avoit faits jusques alors pour réduire l'Egypte. Tachos envoya en Gréce pour y prendre des Troupes à sa solde, & obtint des Lacédémoniens un bon corps, commandé par Agésilas (7). Le Roi d'Egypte avoit promis à celui de Sparte le titre & l'autorité de Généralissime de toutes ses forces; mais quand il fut arrivé en Egypte, & qu'au lieu de trouver un grand & magnifique Roi selon l'idée qu'en avoient donné ses belles actions, on vit un petit vieillard mal vêtu, sans mine, sans pompe, il n'en fallut pas davantage pour le faire mépriser. Voici le récit de Plutarque (8) selon la traduction d'Amyot. „ Arrivé qu'il fut en Egypte, incontinent les principaux Gouverneurs & Capitaines du Roi „ Tachos descendirent vers la marine, pour le recueillir, & „ luy faire honneur, & non ceux-là seulement, mais aussi „ plusieurs autres Egyptiens de tous estats & de toutes sortes, qui l'attendoient en grande dévotion pour la grande „ renommée du nom d'Agesilaus, y accoururent de tous costez pour voir quel homme c'estoit: mais quand ils n'y veirent magnificence quelconque de suite, ny d'équipage, „ ains seulement un vieillard couché sur l'herbe le long de „ la marine, petit de personne, simple en sa contenance, & „ de nulle monstre, vestu grossiérement d'une meschante robe toute usée, il leur prit adonc envie de rire & de se „ moquer, disans entr'eux, que c'estoit véritablement ce „ qu'il y avoit en la fable, qu'une montagne fut quelquefois „ en travail d'enfant, & puis qu'enfin elle s'accoucha d'une „ souris. Encore le trouvérent-ils plus estrange, quand on „ luy apporta des présens pour sa bien venuë, car il prit „ bien des farines, des veaux & des oisons, mais des confitures, pastisseries, senteurs & parfums, il les refusa: & „ comme ceux qui les avoient apportés le pressassent d'en „ prendre, il leur dit qu'ils les portassent aux Ilots ses esclaves". Athénée (9) attribue à Tachos même l'application de la fable de la montagne, & ajoûte qu'Agésilas lui répondit; je pourrai avec le tems te paroître un Lion. Cornelius Nepos rapporte cette Histoire à peu près de la même maniére que Plutarque (10): *cum annorum octoginta subsidio Tacho in Ægyptum iisset, & in acta cum suis accubuisset, sine ullo tecto;*

(1) Herodot. L. III.

(2) Idem Lib. VII.

(3) Idem ibid.

(4) Ctesias *Apud Photium Cod.* 72. Et Thucydides L. I. Diod. Sic. Lib. XI.

(5) V. Plutarch in Cimone. Sic. Diod. *ubi supra.*

(6) Diod. Sic. L. XV.

(7) Idem ibid. & Plutarch. in *Agesilao.*

(8) Vie d'Agésilas T. II. p. 16. de la Trad. d'Amyot. Paris 1587 in-8.

(9) L. XIV. p. m. 616. D.

(10) Nepos in *Agesil.* Cap. 8.

Agésilas, Roi de Sparte qui étoit venu au secours de Tachos, mécontent du procédé de ce Prince à son égard (*a*) contribua à rendre Nectanebus maître du trône, en se déclarant en sa faveur. On a jugé différemment de cette action [*C*]. Le nouveau Roi fut à peine en possession de la souveraine puissance, qu'un Prince Mendésien entreprit de lui disputer l'Empire, à la tête de cent mille hommes, & il pensa avoir le même sort que Tachos, pour n'avoir pas suivi d'abord les conseils d'Agesilas [*D*]; mais ensuite, étant entré dans les vuës de cet habile Capitaine, il défit son ennemi; Agésilas, à qui il laissa le soin de cette guerre, continua à la faire avec succès, battit en plusieurs rencontres le Prince Mendésien, & le fit enfin prisonnier [*b*). Nectanebus, affermi sur le trône, en témoigna sa reconnoissance à Agesilas, qu'il voulut engager à demeurer quelque tems en Egypte. Mais Agésilas se hâtoit d'aller au secours de son pays; il s'embarqua comblé d'honneurs & de présens; & comme il savoit que Lacédémone avoit besoin d'argent, il accepta deux-cens trente talens que Nectanebus lui donna (*c*). La douziéme année de son régne, l'an 351 avant J. C. le Roi d'Egypte fit une Ligue avec les Sidoniens & les autres Pheniciens, qui s'étoient révoltés contre Ochus (*d*). C'étoit l'intérêt de Nectanebus, contre lequel le Roi de Perse faisoit des préparatifs, mais la révolte de la Phénicie lui fermoit les passages. La guerre de Phénicie ne retarda pas pourtant beaucoup l'expédition d'Egypte [*E*]. Ochus ayant réduit les Rebelles s'avança du côté de ce Royaume, & quoiqu'il perdit beaucoup de monde dans le Lac de Sirbon [*F*], il continua sa route & alla camper du côté de Péluse. Nectanebus de son côté avoit

(*a*) Voy. la Rem. [B].

(*b*) Plutarch. *in Agesilao*.

(*c*) Idem ibid. Corn. Nepos *in Agesil.* c. 8. dit, deux-cens vingt talens.

(*d*) Diod. Sic. L. XVI. p. 113. 114. T. II. Ex Edit. Wesselingii.

tecto; stratumque haberet tale, ut terra tecta esset stramentis, neque huc amplius, quam pellis esset injecta, eodemque comites omnes accubuissent, vestitu humili, atque obsoleto, ut eorum ornatus non modo in his regem neminem significaret, sed hominis non beatissimi suspicionem praeberet: hujus de adventu fama cum ad regios esset perlata, celeriter munera eo cujusque generis sunt allata. His quaerentibus Agesilaum, vix fides facta est, unum esse ex his, qui tum accubabant. Qui cum regis verbis, quae attulerant, dedissent, ille, praeter vitulina, & hujusmodi genera obsonii, quae praesens tempus desiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit, caetera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contempserunt. La suite répondit à cet accueil, Tachos ne voulut donner à Agésilas que le commandement des Troupes étrangéres de terre, laissant à Chabrias l'Athénien le commandement de la Flotte, & retenant pour lui-même le commandement en Chef (11). Quand les Troupes Grecques eurent joint le reste de son Armée, il la mena dans la Phénicie, aimant mieux faire de ce Pays-là le théatre de la guerre, que d'attendre l'ennemi chez lui. Agésilas lui représenta que ses affaires n'étoient pas assez bien établies au-dedans, pour s'éloigner ainsi de ses Etats, Tachos méprisa son avis, & s'en trouva mal. Tandis qu'il étoit en Phénicie les Egyptiens se soulevérent, & mirent Nectanebus sur le trône. Agésilas se déclara pour ce dernier, Tachos fut obligé de se sauver auprès du Roi de Perse (12).

(11) Plutar. *ubi supra*. p. 16 verso. Corn. Nepos *in Chabria*. c. 2.

(12) Plutar. *ubi supra*.

[*C*] *On a jugé différemment de cette action.*] Plutarque la raconte d'une maniére qui ne fait pas honneur à Agésilas. „ Nectanebus. . . ayant esté esleu Roy par les Egyptiens, „ envoya devers Agésilaus le prier de le venir secourir; aussi „ envoya-t-il devers Chabrias le soliciter de prendre party „ avec luy, leur promettant à l'un & à l'autre de grands „ présens: dequoy Tachos s'estant apperceu, se mit à les „ supplier tous deux de ne l'abandonner point: ce que fit „ Chabrias, qui reconfortant Agésilaus, & luy faisant plu„ sieurs remonstrances, tascha de le contenir en l'amitié de „ Tachos. A quoy Agésilaus luy respondit: Quant à toy, „ Chabrias, qui es icy venu de ton propre mouvement, tu „ peux bien faire tout ce que bon te semble, mais c'est au„ tre chose de moy: car mon pays m'a icy envoyé pour Ca„ pitaine au service des Egyptiens, pourtant ne me seroit-il „ pas honneste que je fisse la guerre à ceux qu'on m'a en„ voyé pour servir & secourir, si n'estoit que ceux mesmes „ qui m'y ont envoyé, me commandassent maintenant le „ contraire. Cette responce faite, il depescha quelques-uns „ de ses gens à Sparte, pour y aller accuser Tachos, & „ louër Nectanebos: & eux y envoyérent aussi chacun de „ son costé pour prier le Conseil de Lacédémone, l'un com„ me estant leur amy & allié de tout tems, & l'autre pro„ mettant leur estre à l'advenir de tant plus loyal & plus af„ fectionné amy. Les Lacédémoniens, les prieres des deux „ ouyes, respondirent en public, qu'Agésilaus auroit soin „ de pourvoir à cela, & en secret luy escrivirent qu'il fist „ ce qu'il verroit estre le plus expédient pour la chose publi„ que de Sparte. Ainsi Agésilaus prenant avec luy les avan„ turiers qu'il avoit amenez de la Gréce, se retira devers „ Nectanebos, se couvrant de ceste couverture, que c'estoit „ pour le bien de son pays, pour desguiser une mauvaise „ & meschante chose: car qui luy osteroit ce masque de l'u„ tilité publique, on trouveroit que le plus juste nom qu'on „ luy sçauroit bailler, seroit trahison: mais les Lacédémo„ niens mettans le premier point d'honneur en ce qui est „ utile à leur pays, ne cognoissoient autre justice, que ce „ qu'ils pensoient devoir servir à l'accroissement & à l'au„ gmentation de Sparte (13)". Plutarque a raison de traiter l'action d'Agésilas de trahison: c'étoit Tachos qui l'avoit soudoyé, & au secours duquel il étoit venu: d'ailleurs on voit qu'Agésilas travailla à prévenir les Lacédémoniens contre ce Prince; il y a tout lieu de croire, que ce fut le ressentiment & la vengeance, qui portérent Agésilas à abandonner Tachos, d'autant plus, qu'on ne voit pas bien de quelle utilité il étoit à Sparte, que Nectanebus régnât plutôt que Tachos.

(13) Idem ibid.

[*D*] *Il pensa avoir le même sort que Tachos pour n'avoir pas suivi d'abord les conseils d'Agésilas.*] Prideaux (14), Rollin (15) & les Auteurs Anglois de l'Histoire Universelle (16) se sont écartés de Plutarque, qu'ils citent néanmoins; ils disent qu'Agésilas conseilla à Nectanebus d'attaquer d'abord les Rebelles, avant qu'ils formassent un Corps régulier & discipliné. Il y a ici quelque chose de supprimé. Plutarque rapporte que le compétiteur de Nectanebus s'avançant à la tête de cent mille hommes, Nectanebus, craignant peut-être que le grand nombre n'effrayât Agésilas, tâcha de le rassurer, en lui disant que les ennemis étoient à la vérité en grand nombre, mais que c'étoient des gens ramassés, mal disciplinés, & peu propres à combattre. Agésilas, qui avoit de l'expérience, lui répondit qu'il ne craignoit pas leur nombre, mais leur ignorance, parce que les ruses de guerre ne réussissoient guére contre des gens, qui se conduisoient à l'aveugle. Sur ces entrefaites le compétiteur de Nectanebus tenta de gagner Agésilas, ce qui donna de la défiance à Nectanebus, & le prévint contre le Roi de Sparte; desorte que celui-ci lui ayant conseillé d'attaquer les ennemis, & de ne point tirer la guerre en longueur, de peur qu'à la faveur de leur grand nombre ils ne lui fissent à la fin un mauvais parti, Nectanebus n'y voulut point entendre. En attendant, l'ennemi s'étant fortifié, le Roi d'Egypte fut obligé de se renfermer dans une de ses Villes, & d'y essuyer un siége. Agésilas ne l'y suivit qu'à regret, mécontent d'un côté qu'on eût des soupçons contre lui, & honteux de l'autre de changer encore de parti, ou de s'en retourner sans rien faire. Les ennemis commencérent à se retrancher autour de la Ville, ce qui détermina Nectanebus à vouloir risquer une bataille; mais Agésilas, qui avoit ses vuës s'y opposa, & par-là se rendit encore plus suspect aux Egyptiens. Les Assiégeans travaillérent à des retranchemens pour enfermer la Ville de tous côtés; lorsqu'il ne resta plus qu'une ouverture peu considérable, Agésilas dit à Nectanebus qu'il étoit tems de faire une sortie, que les Lignes étoient d'une si grande étenduë que l'ennemi étoit obligé de partager ses forces pour les garder, & qu'il ne pourroit leur opposer assez de troupes pour les empêcher de passer. L'événement répondit à l'attente du Roi de Sparte (17); & cette action a été mise parmi les ruses de guerre (18). Diodore de Sicile s'est ici étrangement brouillé. Cet Historien (19) fait revenir Tachos auprès d'Agésilas, & donne cent mille hommes à Nectanebus pour les combattre. Tachos se trouve assiégé avec le Roi de Sparte, qui fait une sortie, livre bataille à l'ennemi, & remporte la victoire: Tachos rétabli sur le trône comble Agésilas de présens, & le renvoye avec honneur. Il paroît clairement par les autres Historiens, que Diodore a mis Tachos pour Nectanebus, & ce dernier pour le Prince Mendésien.

(14) *Hist. des Juifs* &c. T. II. p. 179. Edit. d'Amst. 1722.

(15) *Hist. Ancienne* T. V. p. p. 408. Edit. de Hollande.

(16) Tom. I. p. 498.

(17) Plutar. *loc. cit.*

(18) Polyaeni *Stratag.* Lib. II. N. 22.

(19) L. XV. p. 74. T. II. Ex Edit. Wesselingii.

[*E*] *La guerre de Phénicie ne retarda pourtant pas beaucoup l'expédition d'Egypte.*] Nectanebus, intéressé à soutenir les Phéniciens, leur envoya un Corps de quatre mille hommes de Troupes Grecques, sous le commandement de Mentor le Rhodien. Les Phéniciens avec ce renfort se mirent en campagne, battirent les Gouverneurs de Syrie & de Cilicie, qu'on avoit envoyés pour les réduire, & chassérent tout-à-fait les Perses de la Phénicie (20). Ochus, résolu de marcher en personne contre l'Egypte, se rendit sur les frontiéres de la Phénicie, où il trouva une Armée de trois-cens mille hommes d'Infanterie, & de trente mille de Cavalerie, à la tête de laquelle il se mit. Mentor qui étoit à Sidon avec les Troupes Grecques, effrayé de l'approche d'une puissance si formidable, traita secrettement avec Ochus, qui lui fit tel parti qu'il voulut. Mentor engagea Tennes Roi de Sidon dans la même trahison, & de concert ils livrérent sa place à Ochus. Les Sidoniens qui avoient brulé leurs vaisseaux pour mettre tout le monde dans la nécessité de se défendre, se voyant trahis, & hors d'état de se sauver ni par mer ni par terre, se renfermérent dans leurs maisons, & y mirent le feu, desorte que toute la Ville fut réduite en cendres. La destruction de cette Ville répandit une si grande terreur dans le reste de la Phénicie, qu'elle se soumit, & obtint des conditions assez raisonnables: Ochus ayant facilité les choses, pour ne pas retarder l'exécution de ses projets contre l'Egypte (21).

(20) Idem Lib. XVI.

(21) Idem ibid.

[*F*] *Il perdit beaucoup de monde dans le Lac de Sirbon.*] On n'en sera pas surpris, en lisant la description que nous donne de ce Lac Diodore de Sicile. Cet Historien dit (22) qu'il y a entre la Célé-Syrie & l'Egypte un Lac appellé Serbonis, fort étroit dans toute sa longueur, qui est de deux-cens stades, mais prodigieusement profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoissent pas. Car étant comme une bande d'eau entre deux rivages très-longs & très-sablonneux, les vents violens & perpetuels le tiennent presque toujours couvert de sable; desorte qu'il ne fait qu'une même surface avec la

(22) Diod. Sic. L. I. c. 30. Ex Edit. Wesselingii. T. I. p. 35.

avoit de nombreuſes forces, qui conſiſtoient en cent-mille hommes, dont vingt-mille étoient Grecs, vingt-mille autres Libyens, & le reſte étoient des troupes Egyptiennes. Il en mit une partie dans les places frontiéres, & avec les autres il ſe poſta dans les paſſages pour diſputer à l'ennemi l'entrée de l'Egypte (*e*). Ces meſures quoique bien priſes devinrent inutiles, par un échec que les Egyptiens reçurent dans une rencontre particuliére [*G*]. Nectanebus quitta les poſtes qu'il occupoit, & accourut à la défenſe de Memphis, ſa Capitale. La Garniſon de Péluſe qui s'étoit juſques-là vigoureuſement défenduë, ayant appris la retraite du Roi, perdit courage, & l'eſpérance du ſecours, ce qui l'engagea à capituler avec Lacharés à des conditions aſſez honorables, que ce Général eut ſoin de faire obſerver [*H*]. Mentor qui commandoit un des détachemens, qu'Ochus avoit faits, trouvant les paſſages libres, pénetra dans le Pays, & s'en rendit maître, ſans trouver preſque de réſiſtance, par un artifice dont il ſe ſervit [*I*], Bubaſte & pluſieurs autres Villes conſidérables s'étant ſoumiſes. Nectanebus qui ſe préparoit à ſe défendre à Memphis, ayant appris ces fâcheuſes nouvelles, vit bien qu'il étoit perdu, deſorte qu'ayant ramaſſé ſes tréſors il ſe ſauva en Ethiopie, où il mourut ſelon les apparences (*f*). Diodore de Sicile attribue le malheur de Nectanebus à ſon peu d'expérience & de capacité pour la guerre, & à ſa préſomption, compagne ordinaire de l'ignorance. Après avoir été affermi ſur le trône par Agéſilas, il y avoit été ſoutenu par la prudence de Diophante Athénien, & de Lamius Lacédémonien. Tandis que ces deux Généraux avoient commandé ſes Armées, & dirigé les opérations militaires, ils avoient rendu ſes armes victorieuſes contre les Perſes, dans toutes les entrepriſes qui s'étoient formées contre lui. Ce Prince, enflé de tant de ſuccès, s'étoit imaginé dans la ſuite qu'il étoit capable de conduire ſeul ſes propres affaires, & avoit renvoyé ceux à qui ces ſuccès étoient dûs, ce qui fut l'unique cauſe de ſa ruine (*g*). J'ai un mot à dire ſur ce récit [*K*].

(*e*) Idem ibid.

(*f*) Idem *loc. cit.* p. 121.

(*g*) Idem ibid. 119.

la terre ferme, de laquelle il eſt impoſſible de le diſtinguer à l'œil. Il y a eu des Capitaines qui y ont péri avec toute leur Armée, faute de bien connoître le Pays. Le ſable accumulé ſur cette eau bourbeuſe ne céde d'abord que peu à peu, comme pour ſéduire les paſſans, qui continuent d'avancer, juſqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les ſecours qu'ils tâchent de ſe donner les uns aux autres ne peuvent plus les ſauver. En effet ce compoſé n'étant ni ſolide ni liquide, on ne ſauroit nager dans une eau épaiſſie par le ſable & par le limon dont elle eſt chargée; & l'on ne trouve nulle part un fond aſſez ferme pour appuyer le pied & pour s'élancer en haut. Tous les efforts qu'on peut faire ne ſervent même qu'à attirer le ſable, qui eſt ſur le rivage, & qui achéve d'accabler ceux qui ſont pris dans ce funeſte piége. Strabon s'eſt aſſez groſſiérement trompé ſur ce ſujet, ayant confondu le Lac de Sirbonis avec le Lac Aſphaltite (23), comme il eſt aiſé de le voir par la deſcription qu'il en fait, & par ce qu'il dit de ſon origine. Voyez ſur le Lac Sirbon l'Auteur cité en marge (24).

(23) Geogr. L. XVI. p. 1108. 1109. Amſt. 1707. in-fol.

(24) Cellarius *Geogr. Antiq.* Lib. IV. c. I. § 10 & 11. Leipz. 1731.

[G] *Ces meſures, quoique bien priſes, devinrent inutiles par un échec que les Egyptiens reçurent dans une rencontre particuliére.*] Ochus fit trois détachemens de ſon Armée, commandés chacun par deux Chefs, l'un Grec & l'autre Perſan, avec une égale autorité. Le premier eut Lacharés Thébain, & Roſaces, Satrape d'Ionie & de Lydie. Le ſecond, Nicoſtrate d'Argos, & Ariſtazane; on donna la conduite du troiſiéme à Mentor le Rhodien, & à Bagoas, Eunuque d'Ochus & ſon favori, homme hardi, & capable de tout faire pour ſe ſatisfaire (25). Le premier détachement alla ſe poſter devant Péluſe, où Nectanebus avoit mis une Garniſon de cinq-mille Grecs. Pendant que Lacharés en formoit le ſiége, Nicoſtrate s'embarqua avec les Troupes qu'il commandoit, ſur une Eſcadre de la Flotte Perſane, ayant des Pilotes ou des Guides Egyptiens, dont Ochus retint les femmes & les enfans en ôtage, & étant entré dans une des bouches du Nil, il alla débarquer dans un endroit écarté, aſſez avant dans l'Egypte, & ſe fortifia dans un camp très-avantageuſement ſitué. Toutes les Troupes d'Egypte, qui ſe trouvérent dans ces quartiers-là, s'aſſemblérent auſſitôt, ſous les ordres de Clinius, natif de l'Ile de Cos, & ſe mirent en devoir de déloger l'ennemi. Cette réſolution ne pouvoit manquer de produire un engagement: on en vint à une action, où les Grecs de Nicoſtrate firent ſi bien leur devoir, que Clinius perdit la vie avec cinq mille de ſes gens, le reſte fut rompu & diſperſé (26). La nouvelle de cette défaite obligea Nectanebus à quitter les poſtes qu'il occupoit, ce qui fut la cauſe de ſa perte, comme on le rapporte dans le Texte de l'Article. Ainſi Ochus fut principalement redevable aux Grecs de la conquête d'Egypte. Dans le tems qu'il s'avançoit de ce côté-là, après avoir ſoumis la Phénicie, il avoit reçu un nouveau renfort de Gréce de dix mille hommes, parmi leſquels il y avoit mille Thébains ſous les ordres de Lacharés, & trois mille Argiens commandés par Nicoſtrate: & il paroît que ces deux Généraux le ſervirent bien: outre cela la deſertion de Mentor lui avoit donné outre un bon Officier, quatre mille hommes de Troupes Grecques, qui lui furent doublement utiles, puiſqu'en augmentant ſes forces elles affoibliſſoient celles de Nectanebus.

(25) Diod. Sic. L. XVI. *ubi ſupra.* p. 118.

(26) Idem ibid. p. 119.

[H] *La Garniſon de Péluſe ..... perdit courage ..... ce qui l'engagea à capituler avec Lacharés, à des conditions aſſez honorables, que ce Général eut ſoin de faire obſerver.*] Les conditions du Traité furent, que l'on renverroit ſains & ſaufs en Gréce, avec tout ce qui leur appartenoit, les Grecs qui défendoient Péluſe. Ochus, informé de la Capitulation, envoya Bagoas avec un Corps de Troupes Perſanes, pour prendre poſſeſſion de la Ville; y étant entrés les Perſes ſe mirent à piller les Grecs, qui en ſortoient, & à leur enlever une partie de leurs effets; ceux-ci reclamérent la foi publique, violée à leur égard. Lacharés, irrité de la perfidie des Perſes, tomba ſur eux, en tua quelques-uns, mit les autres en fuite, & aſſura la retraite des Grecs. Bagoas qui ſe ſauva auprès du Roi, voulut faire un crime de cette action à Lacharés; mais Ochus, ſoit par équité, ſoit par politique, approuva la conduite du Général Grec, & fit même juſtice de ceux de ſes gens qui avoient violé le Traité (27).

(27) Idem ibid.

[I] *Mentor ..... pénetra dans le Pays, & s'en rendit maître, ſans trouver preſque de réſiſtance, par un artifice dont il ſe ſervit.*] Les Garniſons des Villes étoient compoſées de Grecs & d'Egyptiens. Mentor fit courir le bruit dans ſon camp, qu'Ochus avoit deſſein de bien traiter & de laiſſer aller libres ceux qui ſe ſoumettroient de bonne grace, & d'exterminer ceux qui feroient de la réſiſtance, comme on avoit détruit les Sidoniens. Il ordonna en même tems de laiſſer échapper les priſonniers Egyptiens, afin qu'ils en portaſſent la nouvelle par-tout le Pays. S'étant répandue dans les Villes, elle y cauſa de la diviſion entre les Naturels & les Grecs, chacun s'empreſſoit à l'envi à avoir l'honneur d'être les premiers à rendre les places à l'ennemi, pour être récompenſé. Mentor & Bagoas s'étant approchés de Bubaſte, les Egyptiens, à l'inſu des Grecs, envoyérent offrir à Bagoas de lui rendre la Ville, à condition qu'il leur permettroit de ſe retirer en toute liberté. Les Grecs ayant découvert la choſe, pourſuivirent l'Envoyé, l'attrapérent, & lui firent avouer le ſecret à force de menaces. Irrités de la trahiſon, ils tombent ſur les Egyptiens, bleſſent les uns, & renferment les autres dans un coin de la Ville. Ceux-ci font ſavoir à Bagoas l'extrémité où ils ſe trouvoient, & le conjurent d'entrer au-plutôt dans la Ville. En attendant les Grecs avoient envoyé un Député à Mentor, qui leur conſeilla ſecrettement d'attaquer les Perſes, dès qu'ils entreroient dans la Ville. Bagoas s'étant avancé ſans l'aveu des Grecs, ceux-ci fermérent les portes, dès qu'une partie des Troupes Perſanes fut entré, & attaquérent enſuite les ennemis avec tant de furie qu'ils les paſſérent tous au fil de l'épée, & firent Bagoas même priſonnier. Se voyant pris, & n'ayant d'eſpérance qu'en Mentor, il le fit conjurer de le ſauver, lui promettant de n'entreprendre plus rien à l'avenir ſans ſon aveu. Mentor perſuada aux Grecs de donner la liberté à Bagoas, & de lui rendre la Ville, s'aſſurant ainſi toute la gloire du ſuccès. La reddition de Bubaſte facilita celle des autres Villes, deſorte qu'Ochus fut redevable d'une grande partie de ſes conquêtes à la ruſe de Mentor (28), qu'il en récompenſa auſſi en le comblant de richeſſes & d'honneurs.

(28) Idem ibid. p. 120. 121.

[K] *J'ai un mot à dire ſur ce récit.*] Je remarque d'abord qu'on ne trouve point d'éclairciſſement dans l'Hiſtoire ſur les ſervices que Diophante & Lamius avoient rendu à Nectanebus. Apparemment que les Gouverneurs des Provinces de Perſe tentérent à diverſes repriſes, dans les premiéres années du régne d'Ochus, de faire quelques conquêtes en Egypte, & que ce fut alors que les deux Généraux Grecs étoient au ſervice de Nectanebus. J'obſerverai en ſecond lieu, que la cauſe à laquelle Diodore de Sicile attribue les malheurs du Roi d'Egypte, ne me paroît pas s'accorder avec ce que le même Hiſtorien rapporte des meſures que ce Prince prit pour ſe défendre contre les Perſes. Outre une Armée de cent mille hommes, il eut ſoin d'avoir un nombre incroyable de Vaiſſeaux, propres à livrer combat à l'ennemi ſur le Nil; il fit bâtir des châteaux, & fortifier de retranchemens & de coupures le Païs par où l'on pouvoit approcher, en un mot il ne négligea aucune des précautions qui pouvoient mettre ſon Royaume à couvert de l'invaſion: il mit de bonnes Garniſons dans ſes places fortes, & enſuite occupa lui-même à la tête de cinquante mille hommes les paſſages. On ne voit dans toutes ces diſpoſitions ni ignorance, ni préſomption. Il eſt vrai que Nectanebus ſemble avoir fait une faute en abandonnant les poſtes où il étoit, pour aller au ſecours de Memphis, & que cette faute eut de très-funeſtes ſuites pour lui. Mais je laiſſe aux gens du métier à décider, ſi cela ſeul autoriſe une cenſure auſſi ſévére, que celle que fait Diodore de Sicile, & qui a été repétée par les Hiſtoriens modernes, qui l'ont ſuivi. Le plus habile Général peut faire une fauſſe démarche d'une grande conſéquence, mais s'enſuit-il delà qu'il eſt ignorant & préſomptueux? A juger de la cauſe des malheurs de Nectanebus par les circonſtances de l'Hiſtoire, on les attribuera plutôt à la trahiſon de ceux qui étoient à ſa ſolde, qu'à ſon ignorance & à ſon orgueil; puiſqu'à la réſerve de l'action où Clinius fut tué, on ne voit point que les Troupes Egyptiennes ou Grecques ayent preſque rendu de combat.

NELSON (ROBERT) ſavant & pieux Gentilhomme Anglois, nâquit le 22 Juin 1656. Mr. Jean Nelſon, ſon Pere, étoit un gros Négociant de la Ville de Londres, de ceux qui font le commerce du Levant; Delitia ſa Mere étoit ſœur du Chevalier Gabriel Roberts, qui faiſoit le même commerce que Mr. Jean Nelſon. De trois garçons qui nâquirent de ce mariage, Jean & Gabriel moururent, le dernier en bas âge, deſorte que notre Robert demeura fils unique. Ayant perdu ſon Pere avant que d'être en âge de raiſon, il demeura ſous la tutelle de ſa Mere, & de ſon Oncle le Chevalier Gabriel. Celui-ci prit grand ſoin de l'éducation de ſon Neveu, qui ſe faiſoit aimer de tout le monde, tant par ſon aimable figure que par ſon eſprit. Il paſſa d'abord quelque tems dans l'Ecole de St. Paul à Londres, mais dans la ſuite il fut principalement ſous la conduite & la direction d'un Précepteur domeſtique, chez ſa Mere. Il alla auſſi à Cambridge, où il entra dans le Collége de la Trinité. Il commença à voyager en 1682, & ſe fit aimer, dans tous les lieux où il parut, de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction & de mérite. De retour de ſes voyages en 1685, il épouſa Madame Théophile Lucy, veuve du Chevalier Kingman Lucy, & fille de Jean, Comte de Berkley. Comme la ſanté de cette Dame étoit en mauvais état, il paſſa avec elle en France, pour la rétablir; ils ſe rendirent à Aix en Provence, où ils firent quelque ſéjour. Vers la fin de l'année 1688 Mr. Nelſon fit un petit voyage en Angleterre, où tout étoit alors en confuſion, & étant venu rejoindre ſon Epouſe, ils virent toute la France, l'Italie, & revinrent par l'Allemagne, pour retourner en Angleterre. Il fut parfaitement bien reçu dans toutes les Cours où il paſſa, comme on le voit par un grand nombre de Lettres de Princes, de Miniſtres d'Etat, de Grands-Seigneurs, & d'autres perſonnes de rang (*a*). Il a publié divers Ouvrages [*A*]. C'étoit un homme d'une vie exemplaire, irreprochable dans ſes mœurs, ami ſincére, généreux & ſi zélé pour l'utilité publique qu'il embraſſoit avec plaiſir l'occaſion de contribuer à faire réuſſir tous les bons projets qu'on lui propoſoit. Il fut ſurtout un des grands Promoteurs des Sociétés pour la propagation de l'Evangile dans les Pays éloignés, & pour l'avancement du Chriſtianiſme en Angleterre; il fit auſſi beaucoup de bien aux Ecoles de Charité: les richeſſes qu'il poſſédoit le mettoient en état de fournir à ces diverſes dépenſes, d'autant plus qu'il joignoit à la généroſité une ſage œconomie. Il mourut à Kenſington le 16 Janvier $171\frac{4}{5}$, dans la cinquante-neuviéme année de ſon âge, & laiſſa tout ſon bien pour des uſages pieux. Il fut inhumé dans le Cimetiére de la Chapelle (à préſent Egliſe Paroiſſiale) de St. George, proche du conduit de Lambeth; on lui a érigé un monument avec une Epitaphe de la façon du Docteur George Smalridge, Evêque de Briſtol, ſon ami (*b*). J. Marſhall LL. D. prononça le 6 Février 1714, dans la Chapelle d'Ormond-ſtreet, un Sermon ſur ſa mort, & cette Piece a été imprimée.

(*a*) *Memoirs of the life of Mr. John Kettlewell.* p. 431. 434. Londres 1718 in-8.

(*b*) *Life of Dean Colet, by Sam. Knight D. D Prebendary of Ely.* p. 431 432. Lond 1725. in-8.

[*A*] *Il a publié divers Ouvrages.*] I. *La Tranſubſtantiation contraire à l'Ecriture Sainte, ou Réponſe des Proteſtans à la Requête des* Chercheurs. Londres 1688. II. *Le Manuel pour les Fêtes & les Jeûnes de l'Egliſe d'Angleterre, avec des Collectes & des Priéres pour chaque ſolemnité.* Londres 1704 in-8. III. *Lettre à un Prêtre Anglois Papiſte, à Rome*; dans le Recueil de *Lettres du Docteur George Hickes, & d'un Prêtre Catholique Romain.* p. 328. Londres 1705 in-8. IV. *Lettre ſur le Gouvernement Eccléſiaſtique, en réponſe à une Brochure, intitulée*, les Principes de la Réformation Proteſtante. Londres 1705 in-8. V. *L'Obligation indiſpenſable de participer au grand Sacrifice du Chriſtianiſme*, &c. *avec des Priéres convenables, tirées en partie des anciennes Liturgies.* Londres 1707 in-8. VI. *Pratique de Dévotion, tant par rapport au grand but de la Religion que par rapport aux moyens. Avec un Office pour la Communion.* Londres 1708 in-8. VII. *La Vie du Docteur George Bull, Evêque de St. David*, &c. Londres 1713 in-8. VIII. *Lettre au Docteur Sam. Clarke*; à la tête de la *Défenſe de la Doctrine de l'Ecriture ſur la très-ſainte & indiviſible Trinité, contre les fauſſes Idées qu'en a donné le Docteur Clarke.* Londres 1713 in-8. IX. *Diſcours aux Perſonnes de diſtinction & riches, auquel on a joint quelques Piéces Originales.* Londres 1715 in-8. X. *Tous les Devoirs du Chrétien, par Demandes & par Réponſes.* Il a été auſſi l'Editeur des *Cinq Diſcours* de Mr. Kettlewell, de l'*Exercice Chrétien* de Thomas à Kempis, des *Diſcours* de l'Evêque Bull, *ſur divers Points importans du Chriſtianiſme Primitif*, de la *Lettre Paſtorale* de l'Archevêque de Cambrai, & de quelques Ouvrages Poſthumes du Docteur Bull. [☞ Tous ces divers Ouvrages de Mr. Nelſon ſont en Anglois, on s'eſt contenté d'en donner les titres en François, pour abréger. ADD. DU TRAD.]

☞ NEMESIUS. Je ne répéterai point ce que Mr. Bayle a dit de ce Philoſophe Chrétien. J'ajoûterai ſeulement quelques obſervations qu'il a omiſes. On ne doit pas confondre cet Evêque d'Eméſe avec un autre Nemeſius Gouverneur de Cappadoce, qui a vecu dans le même ſiécle où l'on place l'Auteur du Traité de la Nature de l'Homme [*A*]. La plupart des Savans conjecturent qu'il fleuriſſoit avant la naiſſance du Neſtorianiſme & du Pélagianiſme (*a*). Mr. Jean Albert Fabricius croit que Nemeſius mérite un rang honorable parmi les Auteurs qui ont écrit en faveur de la Religion Chrétienne (*b*): en ce qu'il établit non ſeulement l'Immortalité de l'âme, & combat les erreurs des Philoſophes ſur l'Article de l'âme, mais encore en ce qu'il s'attache à faire ſentir les preuves de la Sageſſe, de la Bonté, & de la Puiſſance Divine, & prouve fortement la Providence. Le même Auteur obſerve que divers Ecrivains ont copié mot à mot Nemeſius, ſans le nommer (*c*). Le jugement que Mr. Du Pin porte du Traité de la Nature de l'Homme eſt fort oppoſé à celui de divers Sçavans diſtingués [*B*]. Ce qu'il y a de cer-

(*a*) Fabricius *Bibl. Græc.* Vol. VII p. 149. & Jac Brucker. *Hiſt. Crit. Philoſ.* Tom. II. p. 510.

(*b*) Syllabus *Scriptor. qui de ver. Rel. Chr. ſcripſerunt* c. II. § 10. p. 122.

(*c*) Idem ibid. p. 123. & *Bibl. Græc.* loc. cit.

[*A*] *On ne doit pas confondre cet Evêque d'Eméſe avec un autre Nemeſius, Gouverneur de Cappadoce, qui a vécu dans le même ſiécle où l'on place l'Auteur du Traité de la Nature de l'Homme.*] Mr. de Tillemont a cru que ces deux Nemeſius étoient un ſeul & même homme, à qui St. Gregoire de Nazianze a écrit diverſes Lettres. „ Ce Néméſe étoit un „ homme qui faiſoit profeſſion des Belles-Lettres & de l'E- „ loquence, & qui avoit acquis beaucoup de réputation „ dans la profeſſion d'Avocat. La premiére Charge de Ju- „ dicature qu'il eut, fut le Gouvernement de Cappadoce. „ St. Grégoire en parle avec beaucoup d'eſtime, comme „ d'un homme incorruptible à l'argent, & qui pour ce ſujet „ ne condannoit jamais à l'amende; mais qui faiſoit pro- „ feſſion du Paganiſme. Néanmoins, comme il aimoit les „ Lettres, il les honora dans St. Grégoire, & prit ſoin de „ lui dans ſa vieilleſſe & ſa maladie, avant même que de l'a- „ voir vu. Le Saint, pour reconnoître d'une maniére di- „ gne d'un Evêque, & d'un Succeſſeur des Apôtres, l'hon- „ neur qu'il recevoit de ce Gouverneur, au-lieu de s'amu- „ ſer comme les autres à lui donner des éloges, lui adreſſa „ un Poëme contre la vanité de l'Idolâtrie pour le porter à „ embraſſer la Foi Chrétienne. Le zéle de St. Grégoire ne fut „ pas apparemment inutile. Car il paroît par une Lettre du „ Saint, écrite lorſque Néméſe eut quitté le Gouvernement, „ qu'il vit le Saint, s'entretint avec lui ſur la Religion; & „ parce qu'il n'eut pas le loiſir de rien conclure, il promit „ de le revoir une ſeconde fois. Il ſemble qu'il eût donné „ ſon nom parmi celui des Catéchuménes, quoique cela ne „ ſoit pas clair. Nous avons un Ouvrage d'un Néméſe, „ Philoſophe Chrétien, & je ne vois rien qui nous empêche „ de croire que ce ſoit de celui-ci (1)". Il me ſemble néanmoins qu'il y a dans ce que Mr. de Tillemont dit lui-même une raiſon aſſez frappante, pour diſtinguer l'Auteur du Traité de la Nature de l'Homme, de Néméſe Gouverneur de Cappadoce. De l'aveu même de ce Savant, il n'eſt rien moins que certain que ce dernier ait embraſſé le Chriſtianiſme, puiſqu'il n'eſt pas ſeulement clair qu'il eût donné ſon nom parmi celui des Catéchuménes, au-lieu qu'il [illegible] teſtable que l'Auteur du Traité en queſtion étoit Chrétien. D'ailleurs en accordant à Mr. de Tillemont que Néméſe, Gouverneur de Cappadoce ſe fit Chrétien, il faudroit prouver qu'il fut Evêque, ce dont il n'y a ni trace ni veſtige. Car outre pluſieurs Manuſcrits, divers Auteurs attribuent le Traité de la Nature de l'Homme à Nemeſius, Evêque d'Eméſe (2).

[*B*] *Le jugement que Mr. Du Pin porte du* Traité de la Nature de l'Homme *eſt fort oppoſé à celui de divers Savans diſtingués.*] Voici de quelle maniére cet Auteur parle de l'Ouvrage de Nemeſius. „ Ce Traité eſt plein de réflexions „ & de diviſions générales & métaphyſiques, qui ſont de peu „ d'uſage pour faire connoître la nature de l'Homme en parti- „ culier (3)". Mr. Fabricius en a une idée bien différente. *Sub idem tempus*, dit-il (4), *ſcripſiſſe videtur Librum, certe inſignem & præclarum* de natura Hominis. Mr. Jac. Brucker en parle auſſi en termes très-avantageux. *Quæcunque vero Scriptoris ætas fuerit, certe inter elegantiſſima Philoſophiæ inter* ve-

(1) Tillem. *Mém. p. ſervir à l'Hiſt. Ecclé.* T. IX. Part. II. [illegible]

(2) [illegible] ubi ſupra. & Bibl. Græc. *loc. cit.*

(3) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccleſ.* T. IV, ou II. Part T. III. p. 280.

(4) Fabricius *Syllabus Scriptor. de ver. Rel. Ch.* p. 121. & *Biblioth. Græc.* Vol. VII. p. 149.

certain c'est qu'il paroît avoir eu des connoissances peu communes des Choses Naturelles, & avoir été plus grand Physicien & Anatomiste que les autres Ecrivains de son tems; on pretend qu'il a bien connu l'usage de la Bile, & même la Circulation du sang [*C*]: on remarque qu'il a eu de justes idées de la Rate, des Reins, des Glandules, en un mot que plusieurs découvertes modernes étoient des choses qui n'étoient point inconnues à Nemesius. Mr. Bayle a remarqué que quelques-uns ont prétendu que Grégoire de Nysse étoit le véritable Auteur du Livre qui court sous le nom de Nemesius, mais que leurs raisons ne sont pas bien fortes. Je suis surpris qu'il n'ait pas appris à son Lecteur, qu'on trouve dans les anciennes Editions Latines des Oeuvres de Grégoire l'Ouvrage dont il s'agit, sous le titre de *Libri Octo de Philosophia*, traduits d'abord dans le XII. Siécle par Burgundio de Pise, qui mourut en 1194, & ensuite par Jean Cono de Nuremberg, à la sollicitation de Beatus Rhenanus: cette derniére Version a été imprimée à Strasbourg en 1512 in-fol. Et dans les Editions Grecques & Latines de Grégoire de Nysse, on trouve encore λόγοι *sive Libelli duo de Anima*, traduits par Fréderic Morel, qui ne sont autre chose que le second & le troisiéme Chapitre du Traité de Nemesius (*d*). Je m'étonne que Mr. Bayle ait rapporté l'accusation, intentée à Nemesius, à l'égard de la Préexistence des Ames, sans avoir rien dit de ce qu'on a allégué pour justifier ce Philosophe [*D*].

(*d*) Fabric. *ubi supra.*

veteres Christianos florentis specimina tractatio hæc, de natura hominis, Nemesiana referenda est. Nam & corporis & animæ considerationem instituit luculentam, multaque affert non ex trivio hausta quæ frustra apud alios quæsiveris, quæque insignem veteris Philosophiæ peritiam produnt. In plerisque etiam Capitibus Græcorum Philosophorum opiniones eleganter & perspicue recitat, & nonnunquam examinat, pleraque autem ad divinorum dogmatum illustrationem refert. Præcipue magnam & insolitam inter Christianos Doctores rerum naturalium ad hominem pertinentium notitiam ostendit ...... Sane inter omnes, qui inter Christianos philosophati sunt, Nemesio, si non primas, certe potiores partes tribuendas esse, licet in hoc capite ultimum eum occupare locum ætas incerta coëgerit, non inviti fatemur (5). Ajoûtons ici l'idée que donne de cet Ouvrage, l'Editeur qui l'a publié à Oxford en 1671 (6). *Si lectionis varietas, verborum delectus, rationum pondus, judicii tenor, methodi ordo, disputandi acumen, argumenti denique dignitas, & (quod ad gratiam ineundam non levis est momenti) summa cum rebus nostris necessitudo, tractatum aliquem Lectoribus suis conciliare poterit; utique hic fuerit longe commendatissimus.* Je ne sai si Mr. Du Pin s'étoit donné le tems de lire avec quelque soin le Livre de Nemesius, mais ce qu'il y a de certain, c'est que quiconque le lira avec attention, y trouvera quantité de choses curieuses & utiles, & qu'à tout prendre, c'est un Ouvrage estimable, surtout eu égard au tems où il a été composé.

(5) Jacob. Brucker. *Hist. Crit. Philosoph.* T. II. p. 481.

(6) Dans sa Préface dont les pages ne sont point numerotées.

[*C*] *On prétend qu'il a bien connu l'usage de la bile, & même la circulation du sang.*] Un savant Médecin de notre tems soutient que Nemesius n'a rien qu'il n'ait emprunté de Galien, même sur l'usage de la bile, & il nie aussi que cet Evêque ait connu la circulation du sang. *Sed & reliqui Scriptores Græci nihil habent quod non ex Galeno sit. Nemesius* περὶ φύσεως ἀνθρώπου *sive de natura Hominis .... Physiologiam Galenicam habet. Neque circulationem sanguinis cognitam habuit, quidquid putat Editor Oxoniensis, neque alia de bile, nisi quæ Galenus eum docuerat* (7). Il ne me convient pas de décider sur un sujet où les Experts se partagent; me bornant ici à la qualité d'Historien, je me contenterai de rapporter ce que Nemesius dit de l'usage de la bile, & ce qui a fait croire qu'il a connu la circulation du sang. Voici comment il parle sur le premier Article (8): ἡ δὲ ξανθὴ χολὴ καὶ δι' ἑαυτὴν καὶ δι' ἄλλα. καὶ γὰρ πρὸς πέψιν συντελεῖ καὶ κινεῖ τὴν ἔκκρισιν· καὶ γίνεται κατὰ ταῦτα τρόπον τινὰ τῶν θρεπτικῶν ἕν τι μόριον· οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ θερμασίαν τινὰ παρέχει τῷ σώματι, καθάπερ ἡ ζωτικὴ δύναμις. τούτων μὲν οὖν ἕνεκα δι' ἑαυτὴν δοκεῖ γεγονέναι· τῷ δὲ καθαίρειν τὸ αἷμα διὰ τοῦτο ποσῶς καὶ γεγονέναι. καὶ ὁ σπλὴν δὲ οὐ μικρὰ πρὸς πέψιν συμβάλλεται. ὀξώδης γὰρ ὢν καὶ στρυφνὸς τὴν φύσιν καὶ τὴν ἔκκρισιν τοῦ περιττεύοντος χυμοῦ τοῦ μέλανος εἰς τὴν γαστέρα προχέων, στύφει τε αὐτὴν καὶ τονοῖ καὶ πρὸς τὰς πέψεις διεγείρει. πρὸς τούτοις δὲ καὶ καθαίρει τὸ ἧπαρ· διὸ καὶ αὐτὸς δοκεῖ πως διὰ τὸ αἷμα γεγονέναι. *Flava autem bilis & per se & propter aliud constituta est, nam ad concoctionem confert, & depulsionem excrementorum movet; ideoque fit quodammodo una de partibus nutrientibus, quinimo & calorem quemdam præbet corpori, ut vitalis facultas. Ac his quidem de causis, propter se videtur extitisse, sed quia sanguinem purgat, sanguinis causa quodammodo videtur esse facta. Lienis etiam non parum ad concoctionem conducit. Cum enim natura sua sit acidus, & emissionem superflui humoris nigri in alvum profundat, constringit eam & firmat, & ad concoctionem excitat. Præterea purgat jecur, & idcirco quodammodo videtur sanguinis gratia esse genitus.* Donnons à présent le passage, où l'on croit voir des traces de la Circulation du sang. Διαστέλλεται δὲ σφοδρῶς καὶ συστέλλεται ἡ ἀρτηρία κατά τινα ἁρμονίαν καὶ λόγον, τὴν ἀρχὴν ἔχουσα τῆς κινήσεως ἐκ τῆς καρδίας. ἀλλὰ διαστελλομένη μὲν ἐκ τῶν παρακειμένων φλεβῶν ἕλκει τῇ βίᾳ τὸ λεπτὸν αἷμα, ὅπερ ἀναθυμιώμενον τροφὴ γίνεται τῷ ζωτικῷ πνεύματι, συστελλομένη δὲ τὸ αἰθαλῶδες τὸ ἐν αὐτῇ κενοῖ διὰ παντὸς τοῦ σώματος καὶ τῶν ἀδήλων πόρων· ὡς διὰ τοῦ στόματος καὶ τῆς ῥινὸς ἡ καρδία τὸ λιγνυῶδες ἐν ταῖς ἐκπνοαῖς ἀποτίθεται. *Diducitur autem vehementer, & contrahitur arteria, harmonia quadam & ratione, initio motus a corde sumpto. Sed dum diducitur, a proximis venis vi trahit tenuem sanguinem, cujus respiratio fit alimentum spiritui vitali. Dum autem contrahitur, quod in se fuliginosi est, per totum corpus, & occulta foramina exhaurit: quomodo cor, per os & nares, quidquid fuliginosi est, expirando sursum expellit* (9).

(7) Alb. Haller *Comm. in Boerhavii Meth. Disc. Art. Med.* p. 497.

(8) Nemesius *de Natura Homin.* c. 28. p. 224. 225. Edit. Oxon. 1671. & p. 121. Edit. Plantin. 1565.

(9) Nemesius c. 24 p. 208. 209. *Edit. Oxon.* & p. 111. *Edit. Plan.*

[*D*] *Je m'étonne que Mr. Bayle ait rapporté l'accusation intentée à Nemesius à l'égard de la Pré-existence des Ames, sans avoir rien dit de ce qu'on a allégué pour justifier ce Philosophe.*] Je soupçonne que Mr. Bayle n'avoit pas l'Ouvrage de Nemesius, du moins l'Edition d'Oxford. Le Docteur Fell, depuis Evêque d'Oxford, qu'on croit être l'Editeur, soutient qu'à divers égards Nemesius n'étoit point Origéniste, & il le prouve d'une manière qui est sans replique. A l'égard de la Création de toutes les Ames au commencement du Monde, il avoue que Nemesius l'a cruë, mais il soutient qu'il n'y avoit encore rien de décidé sur cette question, & par conséquent qu'on ne peut taxer notre Philosophe d'hérésie. *At vero non protinus pro* Origenista *habendus est Nemesius, quod quibusdam Censoribus plus satis iniquis visum; manifestum est enim validissimis argumentis, descensus & transmigrationis animarum dogma ab ipso profligatum*, p. 89. & p. 106. *Origenistarum insomnia disertissimis verbis ipsum despuere & aversari. Dissimulare non licet, ipsum a recepta Ecclesiæ sententia recessisse, sed & utique dicendum, non tunc temporis recepta, quando ille scripserat: siquidem nihil ante secundum Concilium Constantinopolitanum hac ex parte fuerat definitum: certè D. Augustinus dubius hæsit, nescius utro citrove flatueret; in Epistola enim ad* Exod. 102. *dicit se mittere* Orosium *ad* Hieronymum *(hoc est ab extremis Africæ finibus, ad ipsum in Syria agentem) rogaturum de Origine Animarum quæ esset ejus sententia. Verba sanctissimi Patris, quandoquidem non obiter scripta videntur subjicere minime pigebit.* „ Deum nostrum, qui nos vocavit in suum regnum & gloriam, rogavi & rogo, ut hoc quod ad te scribo sancte frater Hieronyme, consulens te de his, quæ nescio, fructuosum esse te nobis velis. Quamquam enim te multo quam ego ætate majorem, tamen ipse jam senex consulo. Sed ad discendum quod opus est, nulla mihi ætas sera videri potest: quia etsi senem magis decet docere quam discere; magis tamen discere, quam quid doceat ignorare". *Quin in hac quæstione nihil habuit Hieronymus quod liquido respondere vellet; sed se ipsum excusatum habens, refudit tantæ dubitationis, si non onus, at saltem invidiam: nondum enim tunc temporis obtinuit expeditissima totius difficultatis decisio, quæ postea adeo plurimis placuit; quod* Anima creando infunditur, & infundendo creatur (10). Si le silence de Mr. Bayle sur cet article me surprend, je ne suis pas moins surpris que Mr. de Beausobre n'ait rien dit de la manière dont Nemesius expose le sentiment des Manichéens sur la nature de l'Ame, sentiment très-différent de celui que le Savant de Berlin attribue (11) à ces anciens Hérétiques. „ Ainsi tout bien considéré, je conclus que dans le Systême de Manichée l'Ame n'est, ni une Partie, ni une Emanation de l'Essence Divine, mais une Partie de la Substance Céleste, qui a la vie, la connoissance, & la Raison en partage, qui est pure dans son origine, mais qui étant mêlée avec la Matière, peut-être entraînée par la violence de ses mouvemens, & souffrir de sa contagion". Selon Nemesius, les Manichéens croyoient qu'il n'y a qu'une seule Ame, qui est partagée, dans tous les Etres animés & inanimés, dont les uns ont une plus grande, les autres une moindre portion de cette Ame universelle (12). Il seroit à souhaiter que Mr. de Beausobre eût éclairci ce point.

(10) Annotat. *in Nemes. de Nat. Homin.* p. 21. ad calcem Edit. Oxon.

(11) *Hist. du Manich.* T. II. p. 358.

(12) Nemesius *De Nat. Hom.* c. 2. p. 78. 79. Edit. Oxon.

☞ NETHENUS (MATTHIAS) nâquit le 27 Octobre 1618 à Sugtelen, petite Ville du Pays de Juliers, de Nethenus, Ministre de ce lieu, & qui le fut depuis à Rees dans le Pays de Cléves (*a*). Après avoir fait ses premiéres études dans les Ecoles de Rees & de Wésel, on l'envoya à Harderwyck, où il entendit les leçons de Henri van Diest, & de Jean Kloppenburch. Le premier ayant été appellé à Déventer, le jeune Nethenus l'y suivit, & y demeura jusqu'en l'année 1642, qu'il vint à Utrecht, où il étudia sous Charles de Maets, Meynard Schotanus, & surtout sous Gysbert Voetius [*A*]. Il fut re-

(*a*) Burmanni *Traject. Erud.* p. 239.

[*A*] *Il étudia ...... sous Gysbert Voetius.*] Il le dit lui-même dans l'Epitre dédicatoire de l'*Examen Arminianismi* de Samuel Rhetorfort, qu'il publia en 1668. On en trouve d'ailleurs la preuve dans le Tome I. des *Selectæ Disputationes Theologicæ* de Voetius: Ce Théologien y a donné une ample Dissertation de Nethenus sur la *Science Moyenne*; *de conditionata seu media in Deo scientia*, divisée en quatre parties; à la tête de laquelle on trouve un petit éloge de Nethenus, conçu en ces termes (1): *Controversiam de scientia, cujus nos solummodo gustum studiosis nostris dederamus, annis aliquot post*

(1) G. Voetii *Disp. Select. Theol.* Part. I. p. 264.

(b) Idem ibid. (c) Idem p. 240.

çu Candidat du S. Ministére en 1642, & prêcha fréquemment tant dans la Ville qu'à la Campagne (b). Deux ans aprés, en 1644, il prit le degré de Maître-ès-Arts, & ayant dédié sa Dissertation inaugurale au Magistrat d'Utrecht, on lui fit un présent de vingt-cinq florins (c). En 1646 il fut appellé à Cléves en qualité de Pasteur [B]. Il occupa ce poste jusqu'en 1654, ayant outre cela pendant deux années régenté les Classes de la Ville de Cléves. Appellé à remplir une Chaire en Théologie à Utrecht, il accepta cette vocation le 24 Avril 1654, & le 30 Mai de la même année Gisbert Voetius le créa solemnellement Docteur en Théologie, aprés qu'il eut soutenu des Théses *sur la Transsubstantiation*. Il s'étoit élevé une dispute fort vive à Utrecht, entre les Théologiens & les Chanoines titulaires, sur l'usage des Biens Ecclésiastiques [C]. Les Magistrats demandérent aux Ministres, en 1659, de donner leur avis par écrit sur cette matiére: ils se trouvérent de deux opinions différentes: Nethenus recueillit, des Ecrits donnés là-dessus, les points sur lesquels ces Messieurs étoient d'accord, & publia en 1660 cette Piéce en Hollandois sous ce titre: *Uniformité du jugement des Ministres d'Utrecht sur l'usage des Biens Ecclésiastiques*. Des Marets, Professeur à Groningue, y opposa de *Courtes Réflexions*, auxquelles Nethenus repliqua par un Ecrit intitulé, *Défense nécessaire de l'Uniformité des Pasteurs d'Utrecht*, qui parut en 1661 (d). Les Etats de la Province de Groningue écrivirent à ceux de la Province d'Utrecht, & au Magistrat de la Ville, pour se plaindre des injures & des calomnies, répandues dans ce Livre de Nethenus contre eux, & contre Des Marets, premier Professeur en Théologie dans leur Université, demandant satisfaction. Les griefs parurent si bien fondés aux Magistrats d'Utrecht, que le 14 d'Avril 1662 ils privérent Nethenus de son emploi, par une Résolution, dont on trouvera la substance ci-dessous, parce qu'elle contient diverses particularités curieuses [D]. Le Professeur déposé vécut sans emploi

(d) Idem p. 241.

unus ex discipulis ex professo & docte pertractavit, & publica disputatione sub nostro præsidio ventilandam proposuit, Diatriben illam visum est hic inserere, tum ut studiis σκωμμάτων *inserviat, tum ut hinc constaret de eximio quorundam discipulorum nostrorum supra ætatem in rebus Theologicis profectu.* Il paroit par le titre de la Piéce, que c'est de Nethenus qu'il s'agit.

[B] *En 1646 il fut appellé à Cléves en qualité de Pasteur.*] Avant que de quitter la Ville & l'Université d'Utrecht, il sollicita une gratification auprès des Etats de la Province, en vertu des services qu'il avoit rendus pendant près de quatre années aux Eglises de la Ville & de la Campagne, tant pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées que pour soulager son pere, Ministre à Rées, qui avoit fait, & faisoit encore des dépenses considérables pour son entretien, & pour celui de cinq freres qu'il avoit. Cette Requête fut sans succès, on ne jugea pas à propos de rien accorder à Nethenus (2).

(2) Burman Traject. Erud. p. 240, 241.

[C] *Il s'étoit élevé une dispute fort vive à Utrecht, entre les Théologiens, & les Chanoines Titulaires, sur l'usage des Biens Ecclésiastiques.*] Malgré le changement que la Réforme a fait dans ce qui regarde les Fondations Ecclésiastiques, on a conservé dans la Ville d'Utrecht cinq Chapitres, qui y étoient d'ancienneté, qui conservent leurs Prévôts, Doyens, Trésoriers, & Chanoines, & leurs Revenus; mais il n'y a plus rien d'Ecclésiastique que le nom, tous ceux qui possédent ces emplois sont des Laïques: voilà la source de la dispute. Voetius, Nethenus, & plusieurs autres prétendoient que l'on auroit dû faire un autre usage des Biens de ces Chapitres: qu'on auroit dû supprimer les Chapitres mêmes, & employer leurs revenus à l'entretien des Ministres & à d'autres usages pieux. Les Puissances Politiques n'étoient pas de ce sentiment, & l'on en comprend aisément la raison. Les Possesseurs des Bénéfices n'étoient pas naturellement d'avis de se défaisir de ce qu'ils tenoient, ainsi il n'étoit pas aisé de mettre les Parties contendantes d'accord. Remarquez ici un travers qui n'est rien moins que rare, c'est que l'on blâme assez communément dans les autres, ce qu'on se permet à soi-même. On déclame souvent avec aigreur contre l'avidité & les richesses du Clergé dans l'Eglise de Rome; je pense qu'il y a quelque chose de vrai, dans les plaintes que l'on fait à cet égard: il est certain, qu'en bien des Pays, les Ecclésiastiques possédent trop; mais d'un autre côté bien des gens ne trouveroient pas leurs richesses excessives, s'ils étoient eux-mêmes les maîtres des biens du Clergé. Cependant il est juste qu'il y ait des bornes aux acquisitions d'un Clergé, qui vit dans le célibat qui ne contribue que peu ou point aux Charges de l'Etat, & ne lui fournit point de Citoyens. C'est ce qu'a remarqué très-sagement un illustre Jurisconsulte (3). „ Les familles particuliéres peuvent périr, „ *dit-il*, ainsi les biens n'y ont point une destination perpé„ tuelle. Le Clergé est une famille, qui ne peut pas périr; „ les biens y sont donc attachés pour toujours, & n'en „ peuvent pas sortir. Les familles particuliéres peuvent „ s'augmenter: il faut donc que leurs biens puissent croître „ aussi. Le Clergé est une famille qui ne doit point s'aug„ menter, les biens doivent donc y être bornés. Nous avons „ retenu les dispositions du Lévitique sur les biens du Cler„ gé, excepté celles qui regardent les bornes de ces biens: „ effectivement on ignorera toujours parmi nous, quel est „ le terme, après lequel il n'est plus permis à aucune Com„ munauté Religieuse d'acquérir". Les choses sont sur un pied différent dans les Eglises Réformées, surtout de la Hollande. Les biens Ecclésiastiques ont été aliénés, le Clergé est réduit à des pensions fort modiques, & qui en général suffisent à peine à le faire vivre: cependant les Ecclésiastiques ont souvent des familles, donnent des Citoyens à l'Etat, en portent les charges, comme les autres, sont-ils si blâmables de souhaitter que des fondations originairement Ecclésiastiques, servissent, en partie du-moins, à leur donner quelques moyens, de soutenir plus commodément les diverses rélations, où ils se trouvent? Excès des deux côtés: trop de l'un, trop peu de l'autre. Peut-être les Théologiens d'Utrecht avoient-ils tort de demander la réforme d'un abus, qui dans l'état présent des choses, ne pouvoit être redressé sans entrainer de fâcheuses conséquences; mais d'autre part, ceux qui jouissoient des biens Ecclésiastiques auroient eu mauvaise grace de leur reprocher leur avidité.

(3) Esprit des Loix L. XXV. Ch. 5.

[D] *Résolution, dont on trouvera la substance ci-dessous, parce qu'elle contient diverses particularités curieuses.*] Le Conseil de la Ville d'Utrecht expose qu'il a reçu une Lettre des Etats de la Province de Groningue & d'Ommelande, en date du 1 Novembre 1661, par laquelle ils représentent qu'ils ont vu avec beaucoup d'indignation que Matthias Nethenus, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université d'Utrecht, a entrepris dans un Livre intitulé, *Necessaria defensio Concordiæ Pastorum Ultrajectinorum*, de les diffamer à la face de tout l'Univers, en leur imputant ou à leurs Prédécesseurs, d'avoir consenti au pillage des biens de l'Eglise, & d'avoir maintenu dans la jouissance de ces biens ceux qui s'en étoient emparés. Que de plus l'Auteur de ce Livre y dépeint Samuel Des Marets Professeur en Théologie dans leur Université, comme un faux Prophéte, un Libertin, tant pour la doctrine que pour les mœurs, & un séducteur. En conséquence dequoi les Etats de Groningue demandoient justice, & que Nethenus fût puni d'une maniére exemplaire. Les Magistrats firent examiner le Livre; & on y trouva entre autres choses, qui parurent reprehensibles: Que Nethenus rapportoit, sur une Lettre d'Acronius à Conrard Vorstius, que le Stadhouder ayant employé un Jurisconsulte de Groningue à faire des recherches dans cette Province sur les biens Ecclésiastiques, il s'en étoit fort mal trouvé; à quoi Nethenus ajoûtoit que les Etats, dans leurs assemblées, avoient consenti à ces pillages, & s'étoient entendus ensemble pour en profiter. Qu'il traitoit Des Marets de faux Prophéte; d'ennemi de la paix & de la Réformation; d'instrument du Diable; d'esclave de l'avarice, & du Diable, qui le tient dans son pouvoir & lui fait faire ce qui lui plait par l'attrait des richesses; de Séducteur des Ames; de Corrupteur de la vérité & de la piété; de Ministre de Satan pour attaquer le Royaume de Jésus-Christ, & pour affermir celui du Prince des ténébres; d'Avocat du mensonge & du vice; de vrai Balaam; il l'accuse d'être un Séméi, un Doëg, un homme qui fait profession extérieure du Christianisme, mais qui dans le fond en est un ennemi, qui s'en moque, qui l'attaque, & le trahit; un homme, dont tous ceux qui ont leur salut à cœur doivent se garder, dont les Ecrits faux, scandaleux & pernicieux, ne partent point de l'esprit de Dieu, mais doivent leur origine à une mauvaise & pernicieuse Théologie d'un François, à qui Béelzébub a aidé. De plus que Nethenus a manqué au respect dû aux Etats de la Province d'Utrecht & aux Magistrats de la Ville, en parlant de ce que ces Puissances avoient fait en 1660, pour la conservation de la paix dans la Société & dans l'Eglise, ayant banni alors deux Ministres, nommés Abraham van den Velde & Jean Teeling. Qu'à cette occasion Nethenus dit que ç'a été là une triste conjoncture, une playe faite à l'Eglise, une situation funeste des affaires, une tempête qui avoit enfin jetté hors de la Ville ces deux Ministres, qu'il compare au bouc Hazazel envoyé au désert; ajoûtant qu'ils ont non seulement souffert avec honneur, & mérité d'être mis en paralléle avec notre Sauveur, mais encore de lui être rendus conformes, en ce qu'il a été mené hors de la Ville & y a souffert; que leur bannissement seroit plus glorieux aux yeux de Dieu, que le séjour des autres: faisant ensuite un magnifique éloge de ces deux Ministres, pour rendre les Puissances suspectes d'injustice & de tyrannie. En conséquence de tout ce que dessus Nethenus fut cité devant quelques Commissaires, qui lui remirent par écrit les griefs qu'on avoit contre sa personne, & reçurent aussi de lui sa Défense, & le tout ayant été mûrement pesé & examiné, la conclusion fut la déposition de Nethenus (4). Mr. Burman ajoûte qu'il n'a jamais vu autant d'injures & de calomnies qu'il s'en trouve dans l'Ecrit de Nethenus. Notez cependant que ce Théologien disoit vrai à de certains égards, la Lettre d'Acronius à Vorstius, dont il est parlé, contient effectivement ce que Nethenus rapportoit. Acronius étoit Ministre à Groningue, & il écrivoit à Vorstius du premier Mai 1605, ce que le Théologien d'Utrecht rapporte. *Est etiam hic quidam Juris Doctor, Mellæus Brunsema, excellenti certe doctrina, &*

(4) Burm. Traject. Erud. p. 241-246.

ploi jusqu'en l'année *1669*, qu'il fut appellé à Herborn, en qualité de Pasteur, & d'Inspecteur des Eglises, & de Professeur en Théologie. En 1674 il demanda par requête que la sentence, portée contre lui à Utrecht, fût annullée, mais il ne put l'obtenir. Il mourut à Herborn le 29 Octobre 1686 âgé de près de soixante-huit ans, sans avoir été marié. Nicolas Gurtler, pour lors Professeur en Philosophie & en Eloquence à Herborn, & mort Professeur en Théologie à Franeker, fit son Oraison funèbre. Outre les *Pieces* dont nous avons parlé, il a fait quelques autres Ouvrages [*E*]. L'Auteur du Nouveau Supplément au Dictionnaire de Moreri s'est trompé à divers égards dans son Article de Nethenus [*F*].

& donis in sua facultate præstantissimis, testibus omnibus, qui eum hic norunt, præditus. Is ab illustrissimo D. Proprincipe nostro per totam banc regionem emissus, ut bonorum Ecclesiasticorum rationes inquireret, & catalogum ex iis conficeret: tantam inde nostrorum Harpyarum in se concitavit invidiam, ut a publico, quo hic laudabiliter fungebatur, munere sit dejectus, atque omni spe occupandi novi plane exclusus, otiosam hic vitam trahit (5).

[*E*] *Il a fait quelques autres Ouvrages.*] Pendant le cours de son Professorat à Utrecht il donna des Dissertations sur les matiéres suivantes, *De Decreto Dei circa contingentia libera absoluto, an a conditione extra Deum suspenso: De Decreto Dei circa possibilia quæ non fiunt: De Gratia Dei: In Epistolas ad Timotheum: De Concursu Dei determinante an determinabili: Disputationes de Litera & Spiritu.* Mr. Burman (6) rapporte encore que Nethenus étant allé aux Eaux de Spa, en 1661, il eut des entretiens sur la Religion avec un Capucin de Namur, nommé Joseph-Marie de Lens, à qui il donna sa Dissertation sur la Transubstantiation: le Capucin y répondit, & Nethenus repliqua par un petit Ouvrage, imprimé à Amsterdam en 1666 in-12. Mr. Foppens (7) dit, que notre Professeur écrivit ce Livre contre Jean Sibenius, Abbé de Glabbeck, & ne parle point du Capucin de Namur. Le même Auteur indique un Ouvrage de Nethenus, dont Mr. Burman ne parle point; *Instructio Historica de Canonicis, tripartita: videlicet de Canonicorum & bonorum quæ possident.* 1. *Ortu & incremento.* 2. *Deformatione. Et* 3. *Reformatione. Accedunt* Collectanea Anglicana, *de Primatu Regum Angliæ Ecclesiastico; unde apparet, quomodo Primatus ille fuerit a Scriptoribus Anglo-Papistis exagitatus, & ab Anglo-Reformatis propugnatus.* Amst. 1661 in-4. Nethenus a aussi écrit contre Louis de Wolzogue sur l'Interprétation de l'Ecriture Sainte: *Tractatus de Interpretatione Sacræ Scripturæ contra Ludov. Wolzogen.* Herborn 1675 in-4. Crenius rapporte (8) avoir appris d'une personne digne de foi, que Nethenus croyoit qu'Adam n'étoit point sauvé, & qu'il étoit si coëffé de cette opinion qu'il la faisoit entrer dans tous ses Sermons à Herborn, & même dans ses priéres: *Memorabile est, quod mihi a fide digno, de hoc Nethena, sententiam fovente non salvatum Adamum, relatum fuit, ipsum adeo pertinacem opinionis suæ fuisse, ut Herbornæ nullam tenere concionem ejus sine mentione habuerit, quin nec in publicis precibus quandoque oblitus fuerit.* Ajoûtez aux Ouvrages de Nethenus deux Oraisons funèbres prononcées à Herborn.

[*F*] *L'Auteur du Nouveau Supplément au Dictionnaire de Moreri, s'est trompé à divers égards dans son Article de Nethenus.*] I. Il fait naître Nethenus en 1617; c'est en 1618 qu'il est né. II. Il dit qu'il fut fait Docteur en Théologie le 3 de Mai 1654, c'est le 30. III. En parlant du Recueil des Avis des Ministres d'Utrecht sur l'usage des biens Ecclésiastiques, il dit que cet Ouvrage de Nethenus est en Latin, c'est en Flamand qu'il est écrit. IV. Au sujet de la Défense nécessaire l'Auteur dit que *cet Ecrit déplut beaucoup au Consistoire de Groningue*; il s'agit des Etats de la Province de ce nom, il n'est fait aucune mention du Consistoire.

(5) *Præst. & Erud. Vir. Epistolæ Ecclesiast. &c.* p. 142 Epist. 71. Amst. 1684 in-fol.

(6) *Ubi supra* p. 143.

(7) *Bibl. Belg.* T. II. p. 372.

(8) *Animadv. Hist. & Philol.* Part. XIII. p. 166. *Apud* Bormann. p. 246.

☞ NEVIZAN (JEAN). J'ajoûterai à ce que Mr. *Bayle* a dit de ce Jurisconsulte Piémontois; qu'il fut Professeur dans l'Université de Turin. Son *Sylva Nuptialis* est en six Livres. „ Les deux premiers „ roulent sur la Thése, *qu'il ne faut pas se marier*, & les deux suivans sur celle, *qu'il faut se marier*; ce „ qui fait voir que l'Auteur agite cette Question problématiquement. Les deux derniers Livres qui sont „ entiérement étrangers aux précédens, examinent les régles qu'un Juge doit suivre dans ses Jugemens, „ *quomodo judicandum*. Nevizanus a fait connoître ici l'inclination qu'il avoit à débiter des plaisanteries, „ & y a étalé une érudition assaisonnée de curiosités divertissantes, mais une érudition mal digérée: car „ son Livre est un vrai fatras, où il a ramassé différentes choses qui n'ont aucune liaison entre elles, & „ qui sont noyées dans une infinité de Citations. Il avoit tellement la fureur de citer, que lorsqu'il rap- „ porte un passage de l'Ecriture, il ne se contente pas de marquer l'endroit d'où il est pris, il y joint „ encore les citations de cinq ou six Jurisconsultes, qui l'ont allégué. C'étoit la méthode des autres Ju- „ risconsultes de son tems, qui leur servoit à faire connoître leur grande lecture, mais qui découvroit „ leur peu de jugement. Au reste on trouve dans l'Ouvrage bien des choses singuliéres & des pensées „ originales (*a*)". Il ne faut pas oublier que Nevizan est le premier qui ait entrepris un Catalogue des Jurisconsultes (*b*) sous le titre de *Index Scriptorum in utroque Jure*. Lyon 1522. Louis Gomez, Jurisconsulte Espagnol y fit des Additions, de même que Jean Fichard, mais Nicolas Antonio ne dit point, quand leurs Editions ont paru. Jean Baptiste Ziletti vint ensuite, & publia le travail de ceux qui l'avoient précédé & le sien, sous le titre de *Index Librorum omnium Juris tam Pontificii quam Cæsarei*. Venise 1559, 1563, 1566 in-4. Enfin Jean Wolfgang Freymonius donna le tout plus complet sous cet autre titre: *Elenchus omnium Auctorum, sive Scriptorum, qui in Jure, tam Civili quam Canonico, vel commentando, vel quibusque modis explicando & illustrando, ad nostram ætatem usque claruerunt, Nomina & Monumenta a Joanne Nevizano, Ludovico Gomezio, Joanne Fichardo, & Joanne-Baptista Ziletto summo studio collectus, & a Joanne Wolfgango Freymonio tertia parte auctior in lucem datus*. Francfort 1579 & 1585 in-4. (*c*). Le Pere Niceron indique encore quelques autres Ouvrages de Nevizan, parmi lesquels il y en a un qui regarde le grand nombre de Livres: *Quæstio de Librorum multitudine resecanda*. Cologne 1607 in-8. Je ne sai si Nevizan se plaignoit déja de son tems de la multitude des Livres, s'il avoit vécu dans notre siécle que n'auroit-il pas dit? Ce seroit un Problême à proposer, mais dont la solution ne seroit peut-être pas fort difficile, cette abondance de Livres est-elle un Mal ou un Bien?

(*a*) Niceron *Mémoir. des Homm. Ill.* T. XXIV. p. 120-122.

(*b*) Nic. Antonio *Bibl. Hisp.* T. II. p. 29.

(*c*) Niceron *loc. cit.* p. 172. 179.

NEWTON (ISAAC) náquit le jour de Noël V. S. de l'an 1642 à Wolstrope dans la Comté de Lincoln. Il sortoit de la Branche aînée de Jean Newton, Chevalier Baronet, Seigneur de Woolstrope. Cette Seigneurie étoit dans la famille depuis près de deux-cens ans. Messieurs Newton s'y étoient transportés de Westby, dans la même Province de Lincoln, mais ils étoient originaires de Newton, dans celle de Lancastre. La mere de Mr. Newton, nommée Anne Ascough, étoit aussi d'une ancienne famille. Elle se remaria après la mort de son premier mari, pere de Mr. Newton. Elle mit son fils âgé de douze ans à la grande Ecole de Grantham, dans la Comté de Lincoln, & l'en retira au bout de quelques années, afin qu'il s'accoutumât de bonne heure à prendre connoissance de ses affaires, & à les gouverner par lui-même. Mais elle le trouva si peu occupé de ce soin, si distrait par les Livres, qu'elle le renvoya à Grantham pour y suivre son goût en liberté. Il le satisfit encore mieux, en passant delà au College de la Trinité, dans l'Université de Cambridge, où il fut reçu en 1660, à l'âge de dix-huit ans (*a*). Mr. de Fontenelle dit que „ Pour apprendre les Mathématiques, il n'étudia point Euclide, qui lui pa- „ rut trop clair, trop simple, indigne de lui prendre du tems; il le savoit presque avant que de l'avoir „ lu, & un coup d'œil sur l'énoncé des Théorêmes les lui démontroit. Il sauta tout d'un coup à des „ Livres, tels que la Géométrie de Descartes, & les Optiques de Kepler. Il y a des preuves que Mr. „ Newton avoit fait à vingt-quatre ans ses grandes découvertes en Géométrie, & posé les fondemens de „ ses deux célèbres Ouvrages, les *Principes*, & *l'Optique*". Un Savant, ami de Mr. Newton (*b*) remarque, dans quelques Memoires qu'il nous a communiqués, qu'un peu avant Noël de l'année 1663, Mr. Newton, âgé alors de vingt-un an, acheta (comme il paroit par les comptes de sa dépense) les *Miscellanea de Schooten*, & la *Géométrie de Descartes*, qu'il avoit lues il y avoit déja plus de six mois, conjointement avec la *Clavis d'Oughtred*. Il acquit dans le même tems les Oeuvres du Docteur Wallis. En lisant ces

(*a*) *Voy.* son Eloge par Mr. de Fontenelle [dans les Elog. T. II. p. 293. 294. Edit. de la Haye 1732]

(*b*) Mr. Guillaume Jones, Membre de la Societé Royale.

ces divers Ouvrages, il y faisoit ses remarques, & poussoit ses découvertes sur les matiéres qui y étoient traitées: car c'étoit-là sa maniére d'étudier. C'est par le moyen de ces Remarques, & de quelques autres Papiers Originaux, dont quelques-uns sont datés, qu'il est aisé de marquer, en quelque façon, par quels degrés il inventa la Méthode des Suites ou Fluxions [*A*]. En 1664 il se fit recevoir Bachelier-ès-Arts, & en 1668 il prit le degré de Maître, ayant été élu l'année d'auparavant Membre du Collége où il demeuroit. *Nicolas Mercator*, né dans le Holstein, mais qui a passé sa vie en Angleterre, publia en 1668 sa *Logarithmotechnie*, où il donnoit par une Suite ou Série infinie la Quadrature de l'Hyperbole. Alors parut pour la première fois dans le Monde Savant une Suite de cette espéce, tirée de la Nature particuliére d'une Courbe, avec un art tout nouveau & très-délié. Le Docteur Barrow, qui étoit à Cambridge, où étoit aussi Mr. Newton, âgé de vingt-six ans, se souvint aussitôt d'avoir vu la même Théorie dans les Ecrits du jeune Homme, non pas bornée à l'Hyperbole, mais étendue par des formules générales à toutes sortes de Courbes, même Méchaniques, à leurs Quadratures, à leurs Rectifications, à leurs Centres de gravité, aux Solides formés par leurs révolutions, aux Surfaces de ces Solides, desorte que quand les déterminations étoient possibles les Suites s'arrêtoient à un certain point, ou, si elles ne s'arrêtoient pas, on en avoit les sommes par Régle; que si les déterminations précises étoient impossibles, on en pouvoit toujours approcher à l'Infini. „ Supplément le plus heureux, *dit Mr. de Fontenelle*, & le „ plus subtil que l'esprit humain pût trouver à l'imperfection de ses connoissances. C'étoit une grande „ richesse pour un Géométre de posséder une Théorie si féconde & si générale; c'étoit une gloire en- „ core plus grande d'avoir inventé une Théorie si surprenante & si ingénieuse, & Mr. Newton, aver- „ ti par le Livre de Mercator, que cet habile homme étoit sur la voye, & que d'autres pourroient s'y „ mettre en le suivant, devoit naturellement se presser d'étaler ses trésors, pour s'en assurer la véritable „ propriété, qui consiste dans la découverte. Mais il se contenta de la richesse, & ne se piqua point de „ la gloire". Il dit lui-même dans une Lettre du *Commercium Epistolicum*, qu'*il avoit cru que son Secret étoit entiérement trouvé par Mercator, ou le seroit par d'autres, avant qu'il fût d'un âge assez mûr pour composer*. Son Manuscrit sur les Suites infinies fut simplement communiqué à Mr. Collins Membre de la Société Royale, & à Mylord Brouncker, & encore ne le fut-il que par le Docteur Barrow, qui ne lui permettoit pas d'être tout à fait aussi modeste qu'il l'eût voulu. Ce Manuscrit, tiré en 1669 du Cabinet de l'Auteur, porte pour titre, *Méthode que j'avois trouvée autrefois* &c. & quand cet *autrefois* ne seroit que trois ans, il auroit donc trouvé avant l'âge de vingt-quatre ans toute la belle Théorie des Suites. Mais il y a plus. Ce même Manuscrit contient, & l'Invention & le Calcul des *Fluxions*, ou Infiniment petits, qui ont causé une si grande contestation entre Mr. Leibnitz & lui, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre, dont nous avons fait l'Histoire dans l'Article de Leibnitz. Le Docteur Barrow ayant résigné la Chaire de Mathématiques dans l'Université de Cambridge, en 1669, Mr. Newton lui succéda. Le 18 Mai de la même année il écrivit une Lettre à son ami Mr. François Aston, où il lui donnoit des directions sur la maniére dont il devoit se conduire dans ses voyages: nous ferons part à nos Lecteurs de cette Lettre, sur l'Original qui nous a été communiqué [*B*]. La même année & les deux années sui-

[*A*] *C'est par le moyen de ces Remarques & de quelques autres Papiers Originaux, dont quelques-uns sont datés qu'il est aisé de marquer en quelque façon par quels degrés il inventa la Méthode des Suites ou Fluxions.*] Nous donnerons ici quelques Observations sur ce sujet, qui nous ont été communiquées par le savant Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale qui a ces papiers de Mr. Newton entre les mains. En 1655 le Docteur Wallis publia son *Arithmetica Infinitorum*, dans laquelle il quarra une Suite de Courbes, dont les Ordonnées étoient 1. $\overline{1-x^2}|^1$ $\overline{1-x^2}|^2$ $\overline{1-x^2}|^3$ $\overline{1-x^2}|^4$ &c. & il démontra, que si l'on pouvoit interpoler au milieu les Suites de leurs Aires, l'interpolation donneroit la Quadrature du Cercle. En lisant cet Ouvrage, pendant l'Hyver des années 1664 & 1665, M. Newton examina comment on pourroit interpoler les Suites des Aires, & il trouva que l'Aire du Secteur Circulaire élevé sur l'Arc, dont le Sinus est x, & le Rayon l'unité, peut être exprimée par cette Suite $x-\frac{1}{6}x^3-\frac{1}{40}x^5-\frac{5}{1152}x^9$ &c. & delà il déduisit bientôt la suite $x+\frac{1}{6}x^3+\frac{3}{40}x^5+\frac{5}{112}x^7+\frac{35}{1152}x^9$ &c. pour la longueur de l'Arc, dont le Sinus est x, par cette seule raison, que cet Arc est en même proportion avec son Secteur que tout le Quart avec un Arc de 90 degrés. Dans le même tems & par la même méthode il découvrit que la Suite $x-\frac{1}{2}x^2+\frac{1}{3}x^3-\frac{1}{4}x^4+\frac{1}{5}x^5-\frac{1}{6}x^6$ &c. est l'Aire Hyperbolique, dans l'Hyperbole rectangulaire, interceptée entre la Courbe, son Asymptote, & deux Ordonnées, dont le diamétre est x, & que cette Aire est parallèle à l'autre Asymptote. Durant l'Eté de l'année 1665, la Peste l'ayant obligé de quitter Cambridge, il se retira à Boothby dans la Province de Lincoln, où il calcula l'Aire de l'Hyperbole par cette Suite, jusqu'à cinquante-deux figures. Dans le même tems, il trouva moyen d'énoncer tout différemment, & d'une maniére plus générale la 59. Proposition, que le Docteur Wallis n'avoit démontrée que par degrés, en réduisant tous les cas en un, par une Dignité dont l'Indice est indéfini. Voici de quelle maniére. Si l'Abscisse d'une figure Courbe quelconque est appellée x, que m & n représentent des Nombres, que l'Ordonnée élevée à Angles droits soit $x^{\frac{m}{n}}$, l'Aire de la figure sera $\frac{n}{m+n}x^{\frac{m+n}{n}}$; & si l'Ordonnée est composée de deux ou de plusieurs Ordonnées semblables, jointes par les figures + ou — l'Aire sera composée aussi de deux ou de plusieurs autres Aires semblables, jointes par les signes + ou —. Au commencement de l'année 1665 il trouva une Méthode de Tangentes, semblable à celle de Messieurs Hudde, Gregory, ou Slusius; & une Méthode de déterminer la Courbure d'une Courbe à un point donné quelconque. En continuant à pousser la Méthode de l'Interpolation, il découvrit la Quadrature de toutes les Courbes, dont les Ordonnées sont les Dignités de Binomes avec des Indices entiers, ou rompus, ou sourds, positifs ou négatifs; il trouva aussi le moyen de réduire une Dignité quelconque de tout Binome en Suite Convergente. Car en interpolant la Suite des Dignités d'un Binome $1.\ a+x.\ a^2+2ax+x^2.\ a^3+3a^2x+3ax^2+x^3$ &c. il découvrit que $\overline{a+x}|^n = a^n + na^{n-1}x + \frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}a^{n-2}x^2 + \frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}\times\frac{n-2}{3}a^{n-3}x^3$ + &c. où l'Indice (n) de la Dignité pouvoit être aussi un nombre quelconque entier, ou rompu, ou sourd, ou affirmatif, ou négatif; a & x des quantités quelconques. Au Printems de cette même année il trouva le moyen de faire la même chose par la Division & l'Extraction continuelle des Racines. Peu de tems après il étendit cette Méthode à l'Extraction des Racines des Equations affectées en espéces. Et il introduisit le premier dans l'Analyse des Fractions & des Quantités négatives & indéfinies pour être les Indices des Dignités, & par ce moyen il réduisit les Opérations de la Multiplication, de la Division, & de l'Extraction des Racines, à une seule maniére commune de les envisager; par-là il recula les bornes de l'Analyse, & posa les fondemens nécessaires pour la rendre universelle. Environ trois ans après le Viconte Brouncker publia la Quadrature de l'Hyperbole par cette Suite $\frac{1}{1\times2}+\frac{1}{3\times4}+\frac{1}{5\times6}+\frac{1}{7\times8}+\frac{1}{9\times10}$ &c. qui n'est autre que la Suite que Mr. Newton avoit déjà trouvée $1-\frac{1}{2}+\frac{1}{3}-\frac{1}{4}+\frac{1}{5}-\frac{1}{6}+\frac{1}{7}-\frac{1}{8}+\frac{1}{9}-\frac{1}{10}$ &c. Peu de tems après Nicolas Mercator publia une Démonstration de cette Quadrature, par le moyen de la Division, que le Docteur Wallis avoit employé le premier dans son *Opus Arithmeticum*, publiée en 1657, où il avoit réduit la Fraction $\frac{A}{1-R}$ par une Division perpétuelle à la suite $A+AR+AR^2+AR^3+AR^4+$ &c. On voit par-là que Mercator n'avoit aucun droit de prétendre à l'honneur de la découverte de la Quadrature de l'Hyperbole; puisque le Docteur Wallis avoit découvert la Division longtems auparavant, de même que la Quadrature de chaque partie du Produit; ce que Mercator auroit dû reconnoitre quand il joignit ces deux découvertes ensemble.

[*B*] *Il écrivit une Lettre à son ami Mr. François Aston, où il lui donnoit des directions sur la maniére dont il devoit se conduire dans ses Voyages: nous ferons part à nos Lecteurs de cette Lettre, sur l'Original qui nous a été communiqué.*]

A Cambridge au Collége de la Trinité le 18 Mai *1669*.

„ Monsieur,

„ Puisque vous me permettez dans votre Lettre de vous „ donner mes avis sur ce qui peut vous être utile dans vos „ Voyages, je vais le faire avec plus de liberté, que la „ bienséance ne me l'auroit permis sans cela. D'abord je „ vous donnerai quelques directions générales, auxquelles je „ me persuade que vous avez déjà fait attention: ou s'il y „ en a quelqu'une qui vous soit nouvelle, elle servira d'ex- „ cuse pour les autres: sinon, je serai plus puni d'avoir „ pris la peine de les mettre par écrit, que vous d'avoir celle de les lire.

„ Quand

suivantes il donna en Latin des *Leçons d'Optique* [*C*] dans les Ecoles publiques de l'Université; en 1728 il parut à Londres in-8. une Traduction Angloise de ces Leçons, & l'Original Latin parut en 1729 in-4. On

„ Quand vous vous trouverez dans quelque nouvelle compagnie. 1. Observez les caractéres de ceux qui y seront. 2. Conduisez-vous de maniére à les engager à parler librement. 3. Que votre conversation consiste en questions & en doutes, plutôt que de décider & de disputer, le but d'un Voyageur étant d'apprendre, & non d'enseigner. Outre que par-là vous persuaderez aux autres que vous avez d'autant plus d'estime pour eux, & que vous les porterez plus aisément à s'ouvrir sur les connoissances qu'ils ont; au-lieu qu'il n'y a rien qui fasse plus de tort, & qui expose plus à avoir des querelles que le ton décisif. Vous trouverez peu ou point d'avantage à paroître plus habile, ou beaucoup plus ignorant que ceux avec qui vous serez en commerce. 4. Ne méprisez jamais quelque chose que ce soit, rarement aussi mauvaise que vous pourriez le croire, ou faites-le avec modération, de peur que vous ne soyez obligé, au moment que vous vous y attendrez le moins, à vous retracter desagréablement. Il est plus sûr de louër une chose même au-delà de ce qu'elle le mérite, que d'en mépriser une autant qu'elle en est digne. Les éloges rencontrent rarement autant d'oppositions, ou du moins ceux qui pensent autrement n'en sont pas ordinairement aussi piqués, que du blâme & du mépris. Il n'y a pas de moyen plus prompt de vous insinuer dans l'esprit des gens, que de paroître goûter & de louër ce qu'ils approuvent; mais évitez soigneusement de le faire par voye de comparaison. 5. Si vous recevez quelque injure, prenez le parti, étant dans un Pays étranger, de tourner la chose en raillerie, plutôt que d'en vouloir tirer raison, quand même cela vous feroit paroître lâche. En prenant le premier parti, votre réputation n'en souffrira point, lorsque vous retournerez en Angleterre, ou que vous vous trouverez dans quelque autre Compagnie, où l'on ne saura rien de la querelle. Mais dans le second cas, vous courrez risque de porter toute votre vie des marques d'un combat, si vous n'y perdez pas la vie. Que si vous vous trouvez engagé sans pouvoir l'éviter, le meilleur parti à mon avis, est de vous rendre maître de votre ressentiment & de vos paroles, & de tâcher de vous modérer de maniére à ne point aigrir votre adversaire, ni ses amis, & sans témoigner aussi de crainte, pour ne pas l'encourager à vous insulter. En un mot si vous pouvez faire toujours prendre à la Raison le dessus sur la passion, elle vous défendra de concert avec la *prudence*, mieux que toute autre chose. Et pour vous y porter, vous pouvez considérer que si l'excuse ordinaire, *il m'a poussé d'une maniere que je n'ai pu supporter*, est de mise parmi nos amis, elle ne signifie rien parmi des Etrangers, & prouve seulement la foiblesse d'un Voyageur.

„ J'ajoûterai à ces directions, quelques Articles généraux selon qu'ils se présentent à présent à mon esprit, sur lesquels on peut faire des recherches & des observations. Par exemple 1. D'observer, autant qu'un Voyageur particulier peut le faire, les mœurs, les richesses, & l'état politique des autres Nations. 2. Les impôts établis sur les personnes de tout ordre, sur les denrées, les marchandises. 3. Les Loix & les Coutumes différentes des nôtres. 4. Les Arts & le Commerce, tant ceux où elles surpassent l'Angleterre, que ceux où elles lui sont inférieures. 5. Les fortifications que vous rencontrerez, dont il faut remarquer la maniére, la force, les avantages pour la défense, & autres choses qui méritent quelque attention dans le Militaire. 6. L'autorité & le pouvoir de la Noblesse ou des Magistrats. 7. Ce ne sera pas encore un tems mal employé de dresser un Catalogue des noms & des qualités de ceux qui se distinguent par leur prudence, par leur savoir, ou qui sont le plus estimés dans leur Pays. 8. Observez la structure des Vaisseaux, & la maniére de les gouverner. 9. Remarquez les productions de la Nature dans les divers lieux, surtout ce qui regarde les Mines, la maniére d'en tirer les Métaux ou les Minéraux, de les séparer, & de les épurer: remarquez surtout, si vous en trouvez l'occasion, les transmutations, soit de Fer en Cuivre, soit de quelque Métal que ce soit en Mercure, ou d'un Sel en un autre Sel, ou en Corps insipide, &c. Rien n'est plus digne de votre attention, parce que c'est ce qui fournit à la Physique les Expériences les plus lumineuses & les plus utiles. 10. Observez le prix des Vivres, & des autres denrées. 11. De même que les lieux qui servent d'Etapes.

„ Ces Articles généraux, qui sont les seuls qui s'offrent pour le présent à mon esprit, pourront vous servir, s'ils ne sont bons à autre chose, à vous aider à vous faire un plan de vos Voyages.

„ A l'égard des choses particuliéres qui méritent attention, voici celles que je me puis rappeller à présent. Savoir si à Schemnitz en Hongrie, où il y a des Mines d'Or, de Cuivre, de Fer, de Vitriol, d'Antimoine, &c. ils changent le Fer en Cuivre, en le faisant dissoudre dans une eau de Vitriol, qu'ils trouvent dans les creux du Roc dans les Mines, & en faisant fondre à un feu violent cette solution visqueuse, qui lorsqu'elle est refroidie donne du Cuivre? On dit que la même chose se fait en d'autres endroits que je ne me rappelle point à présent. Peut-être cela se fait-il aussi en Italie; car il y a environ vingt ou trente ans qu'il en venoit une sorte de Vitriol, qu'on appelloit *Vitriol Romain* (mais beaucoup meilleur que celui qu'on débite aujourdhui sous ce nom) & qu'on ne peut plus avoir, peut-être parce qu'il font un gain plus considérable, en s'en servant à quelque usage pareil, comme de changer le Fer en Cuivre, qu'en le vendant. 2. Savoir, si dans la Hongrie, l'Esclavonie, la Bohême près de la Ville d'Eila, ou dans les Montagnes de Bohême sur les frontiéres de la Silésie, il y a des Riviéres dont les eaux soient impregnées d'Or, l'Or étant peut-être dissous par quelques eaux corrosives comme l'Eau Régale, & cette solution entraînée par le courant, qui passe dans Mines. Savoir aussi, si c'est encore un secret, ou une chose qui se pratique publiquement, de mettre du Mercure dans les Riviéres, jusqu'à ce qu'il soit chargé d'Or, & ensuite de passer le Mercure par une poche de cuir, où l'Or s'arrête. On a nouvellement inventé en Hollande un moulin pour applanir des verres, & je croi même pour les polir. Peut-être cela vaudroit-il la peine d'être vu. 4. Il y a en Hollande un certain Borry, que le Pape fit mettre en prison il y a quelques années, pour lui faire découvrir, à ce qu'on m'a dit, d'importans secrets, tant de Médecine, que d'une autre nature plus profitable; mais il se sauva en Hollande, où on lui a accordé une garde. Il me semble qu'il est toujours habillé de vert. Je vous prie de vous informer le plus exactement que vous pourrez de ce qui regarde ce personnage, & surtout si les Hollandois ont tiré de lui quelque chose qui en vaille la peine. 5. Vous pourriez aussi vous informer, si les Hollandois ont quelque secret pour préserver leurs Vaisseaux des Vers, dans leurs Voyages aux Indes. Si les Horloges à pendule sont de quelque usage pour découvrir les Longitudes, &c.

„ Je suis fort fatigué, ainsi je ne vous ferai pas de longs complimens: je vous souhaitte seulement un heureux Voyage, & que Dieu soit avec vous.

„ Is. Newton.

„ Donnez-nous, je vous prie, de vos nouvelles
„ pendant votre absence. J'ai remis vos deux
„ Livres au Docteur Arrowsmith."

[*C*] *La même année & les deux années suivantes il donna en Latin des* Leçons d'Optique.] Elles sont divisées en quatre Sections. Dans la premiére on trouve un détail clair & circonstancié des Expériences, d'où Mr. Newton a déduit la différente Refrangibilité des Rayons de la Lumiére. On y trouve une belle démonstration de ce phénoméne, qu'un Prisme posé d'une certaine maniére, transmet une image du Soleil circulaire, pourvu que la Lumiére soit homogéne. Dans la seconde Section il s'agit des degrés des Réfractions dans les Corps transparens, tant fluïdes que solides; on y compare aussi les Réfractions des Rayons hétérogénes, non seulement celles qui se font par des milieux contigus à l'Air, mais par des milieux qui se touchent; le tout illustré par la description des instrumens pour faire les Expériences, par des Exemples, & accompagné des démonstrations convenables. On examine dans la troisiéme Section les effets des Réfractions des Rayons, selon qu'ils tombent sur une ou deux surfaces planes. Les dix-neuf premiéres Propositions regardent les Réfractions par un seul plan. Et les huit premiéres traitent des Rayons homogénes, & renferment quelques-uns des principes de la Dioptrique. On trouve dans la Scholie de la huitiéme Proposition une idée curieuse sur la place apparente de l'image vuë par Réfraction. Les autres Propositions roulent sur les divergences & les bornes des Rayons hétérogénes, lorsque leur Réfraction se fait par une surface qui sépare deux milieux, soit lorsque la densité de l'un & de l'autre est considérée comme permanente, soit qu'on suppose que la densité de l'un ou de l'autre varie. On voit à la conclusion de la douziéme Proposition une chose digne de remarque, c'est que dans les Rayons de toute espéce, rompus dans le même point d'un plan, le lieu des centres de leurs *rayonnemens*, est le *Cissoide* ordinaire. A la fin de cette Section l'Auteur traite des qualités des Rayons tant homogénes que hétérogenes rompus par deux plans; ce qui se rapporte principalement aux Expériences du Prisme, dont il deduit sa Théorie de la Lumiére & des Couleurs. Il y démontre entre autres choses, que lorsque les Rayons tombent sur le Prisme de façon que la Réfraction soit égale des deux côtés, l'angle compris entre les Rayons incidens & émergens est le plus grand, quand les Rayons sont homogénes; mais que lorsqu'ils sont hétérogénes, la différence de ces angles sera la plus petite. La derniére Proposition est une solution du problême suivant: les Rayons étant rompus d'un point à un autre point, par un Prisme dans une position donnée, trouver les Angles compris par les Rayons hétérogénes. La derniére Section traite des Rayons rompus par des surfaces courbes. On donne ici une belle méthode de trouver le principal foyer de quelque nombre que ce soit de Lentilles sphériques; ce qui est d'un grand usage pour les Télescopes. On montre ensuite, comment il faut s'y prendre pour des Lentilles d'une autre figure par le moyen du rayon de la Courbure au sommet des figures courbes; & il y a un Lemme, pour enseigner la maniére de trouver ce rayon, parce qu'il est court. Suit une méthode de calculer les erreurs qui doivent leur origine à la figure sphérique des Verres Optiques. On montre après cela la maniére de déterminer le foyer de chaque rayon particulier, dans les figures sphériques; on enseigne la même chose pour toute autre figure quel-

On voit dans cet Ouvrage les découvertes que Mr. Newton avoit fait sur la Lumiére & sur les Couleurs en 1666. Il en avoit communiqué un Abregé à la Société Royale en 1671, & cet abregé fut inséré dans les *Transactions Philosophiques* du 19 Février 1672, N°. 80. L'Ouvrage même auroit paru peu de tems après, si les disputes qui s'élevérent à l'occasion de ce qui avoit paru dans les *Transactions Philosophiques*, ne l'avoient fait renoncer à ce dessein, pour ne pas s'engager dans des querelles, qui lui auroient été très-desagréables. Il publia aussi dans les *Transactions* du 28 Mars 1672 N°. 81. *la description d'un nouveau Télescope Catadioptrique de son invention*, que Mr. Gallois inséra dans le Journal des Sçavans du 29 Février 1679, & il y joignit une Lettre de Mr. Huygens sur les avantages de cette espéce de Télescope. On trouve encore dans les *Transactions* plusieurs autres Piéces de sa façon, rélatives à son Télescope, & à sa Théorie de la Lumiére & des Couleurs [*D*]. Depuis l'année 1671 jusqu'en 1679 il fut en commerce de Lettres avec Messieurs Henri Oldenburg Sécretaire, & Jean Collins Membre de la Société Royale. Comme ces Lettres contiennent grand nombre d'Observations curieuses, nous les donnerons ici sur les Originaux, avec plusieurs autres à Mr. Jean Flamstead, & au Docteur Edmond Halley [*E*]. En 1672

quelconque, par le moyen du rayon de la Courbure. Mais comme il auroit fallu un trop grand détail pour marquer comment on peut trouver ce rayon à quelque point que ce soit de la Courbe, l'Auteur renvoye sur cet article à son *Traité des Fluxions*, écrit plusieurs années avant qu'il donnât les Leçons dont il s'agit ici. On trouve encore dans cette Section, la maniére de décrire les figures, qui rompent les Rayons incidens de façon, que tous ceux qui sont rompus se rencontrent exactement dans un foyer donné: suivent deux Propositions nécessaires pour déterminer l'Arc en Ciel; & enfin une énumération des erreurs qui doivent leur origine à la différente Réfrangibilité des Rayons de la Lumiére. Comme elles surpassent de beaucoup celles qui naissent de la figure des Lunettes, elles donnérent lieu à Mr. Newton d'inventer le Télescope par réflexion. Comme ce Traité est une Introduction à son *Optique*, on y trouve la démonstration de plusieurs choses, dont il fait usage dans ce dernier Ouvrage, sans en donner les preuves; qu'il a peut-être supprimées, dans la pensée qu'un jour ou l'autre ses Leçons seroient rendues publiques. On y voit aussi la démonstration de plusieurs découvertes de Mr. Newton, qui avoient déjà été publiées par le Docteur Barrow, mais sans en donner les preuves. Quelques-unes de ces découvertes étoient particuliéres à notre Savant, d'autres lui étoient communes avec le Docteur, dont il loué beaucoup les *Leçons d'Optique*. Comme il détermine dans la quatriéme Section les Foyers de chaque Rayon particulier, la Courbe qui y passe a été nommée par quelques-uns *la Caustique*. Mr. Newton & le Docteur Barrow l'avoient publiée dans les *Leçons d'Optique* du dernier en 1669, entant qu'elle est formée par les figures sphériques. Mais il paroît par les Leçons de Mr. Newton, que dans le même tems il avoit fait la même chose pour toutes les Courbes, par le moyen du Rayon de la Courbure, découverte qu'il avoit faite depuis longtems. En 1682, longtems après, Mr. Tschirnhaus se vanta dans l'Académie Royale des Sciences de Paris de cette découverte des Caustiques (1). Et quoiqu'il n'en produisît alors d'autre exemple, que dans un Cercle, ce qu'il avoit appris dans les *Leçons d'Optique* du Docteur Barrow, il lui auroit été aisé de faire la même chose pour toutes les Courbes quelconques, par le moyen du Rayon de la Courbure, ce que Mr. Huygens avoit publié en 1673 dans son *Horologium Oscillatorium*. La même année Mr. Tschirnhaus publia aussi une Méthode pour les Tangentes (2), qu'il avoit vuë dans une Lettre de Mr. Newton, écrite en 1672 (3) où l'on voit aussi que Mr. Newton avoit trouvé le Rayon de la Courbure, ou, comme il s'exprime, les Courbures des Courbes (4). Mais d'autres ont déja relevé la vanité de Mr. Tschirnhaus, & son plagiarisme Géométrique par rapport au Docteur Barrow (5); & il paroît effectivement que Mr. Bernouilli a eu raison de dire qu'il ressembloit aux Alchimistes, & se vantoit toujours de ses merveilleuses découvertes, sans jamais rien produire de son fond (6).

(1) Voy. *Acta Erudit.* Ann. 1682. p. 364.

(2) ibid. p. 392.

(3) ibid. ou *Principia.* p. 146. Edit. 1.

(4) V. *Commercium Epist.* p. 105. Lond. 1725 in-8.

(5) Joh. Craig. in *Tract. de Quadr.* Edit. de 1693.

(6) V. *Acta Erudit.* Ann 1712. p. 113.

[*D*] *On trouve encore dans les* Transactions *plusieurs autres Piéces de sa façon rélatives a son Telescope & à sa Théorie de la Lumiére & des Couleurs.*]. Dans le No. 82, pour le 22 d'Avril 1672 il y a une *Lettre de Mr. Newton à l'Editeur des* Transactions, *du 26 Mars 1672, qui contient divers éclaircissemens au sujet de son Télescope, & une Table des Ouvertures, comme aussi des avis pour les diverses longueurs de cet Instrument*: on y voit de plus, l'*Extrait d'une autre Lettre de Mr. Newton, du 30 Mars 1672, pour servir de réponse à quelques Objections d'un Philosophe François* (Monsieur Azout) *contre le nouveau Telescope par réflexion.* Dans le N°. 83, pour le 20 Mai 1672; *Considerations de Mr. Newton sur une partie de la Lettre de Mr. Berce, au sujet de son Telescope par reflexion, perfectionné, à ce qu'il prétend, par Mr. Cassegrain*; & ses *Observations sur quelques Expériences proposées au sujet de sa Théorie de la Lumiére.* Dans le No. 84 pour le 17. de Juin 1672 on trouve la *Réponse de Mr. Newton aux Remarques sur sa Théorie de la Lumiére par Ign. Gaston Pardies.* Dans le N°. 85 pour le 15 Juillet 1672, *Questions proposées par Mr. Newton pour être décidées par des Expériences, & qui établissent positivement sa nouvelle Théorie de la Lumiére & des Couleurs*; avec sa *Réponse à la seconde Lettre du P. Pardies.* Dans le N°. 88, pour le 18 Novembre 1672, *Réponse à quelques Considérations sur sa Doctrine sur la Lumiére & les Couleurs.* Dans le No. 96 pour le 21 Juillet 1673, *Réponse à quelques Considerations de Mr. Huygens sur sa Théorie de la Lumiere & des Couleurs, qui s'y trouve plus amplement expliquée.* Dans le No. 97 pour le 6 Octobre 1673, *Lettre de Mr. Newton en réponse à Mr. Huygens, touchant le nombre des Couleurs, & la nécessité du mélange de toutes pour produire le Blanc, avec quelques autres remarques.* Dans le No. 110, *Réponse à la Lettre de Mr. Linus, où il critique sa Théorie de la Lumiére & des Couleurs.* Dans le No. 121 pour le 24 Janvier 167$\frac{4}{5}$ *Considérations sur la Lettre de Mr. Linus touchant la nouvelle Théorie de la Lumiére & des Couleurs*: avec l'*Extrait d'une Lettre de Mr. Newton du 10 Janvier 1675 sur le même sujet.* Dans le N°. 123 pour le 25 Mars 1676. *Réponse particuliére de Mr. Newton à la Lettre de Mr. Linus touchant une Experience rélative à la nouvelle Théorie de la Lumiére & des Couleurs.* Dans le N°. 128 pour le 25 Septembre 1676, *Réponse de Mr. Newton aux Objections faites contre sa Théorie de la Lumiére & des Couleurs.*

[*E*] *Nous les donnerons ici sur les Originaux, avec plusieurs autres à Mr. Jean Flamstead, & au Docteur Edmond Halley.*] Les Lettres à Mr. Oldenburg & à Mr. Collins nous ont été communiquées par Mr. Jones Membre de la Société Royale, & Mr. Jaques Hodgson Membre de la même Societé, nous a remis celles qui s'adressent à Mr. Flamstead. Les Lettres de Mr. Newton au Docteur Halley ont été copiées sur les Originaux de la Société Royale, & le Docteur lui-même nous a fait part de ses Réponses.

,, A. Mr. Henri Oldenburg.

,, A Cambridge, du Collége de la Trinité, le 10 Février 167$\frac{1}{2}$.

,, Monsieur,

,, L'estime que j'ai pour la Société Royale, composée de
,, personnes qui sont les Juges les plus compétens & les plus
,, impartiaux des matiéres de Philosophie, m'a encouragé à
,, lui présenter mon Discours sur la Lumiére & les Couleurs,
,, & je vous prie instamment de lui faire mes sincéres remer-
,, cimens de l'accueil favorable qu'elle y a fait. J'avois déjà
,, regardé comme une grande faveur d'avoir été adopté par
,, ce respectable Corps; mais j'en sens à présent plus vive-
,, ment tout l'avantage. Car je vous proteste, Monsieur,
,, que non seulement je regarde comme un devoir de con-
,, courir avec les autres Membres à tout ce qui peut con-
,, tribuer à l'avancement des vrayes Connoissances, mais que
,, j'estime comme un grand privilége, de pouvoir m'adres-
,, ser librement à une Compagnie aussi judicieuse & impartia-
,, le, au-lieu d'exposer mes productions au jugement d'une
,, multitude prévenue & critique, ce qui a souvent été cause
,, que plusieurs vérités ont été méprisées & sont tombées dans
,, l'oubli.
,, Je m'en rapporte au jugement de la Compagnie pour ce
,, qui est de l'impression de ma Lettre, quoique j'eusse pen-
,, sé qu'elle étoit trop concise pour la faire paroître au grand
,, jour. Elle n'étoit destinée que pour ceux qui entendent
,, à demi mot; c'est ce qui m'a empêché, pour prévenir
,, l'ennui, d'ajoûter les Observations & les Expériences que
,, l'examen des Loix fixes des Refractions peuvent fournir:
,, dont je crois, avec tout le monde, que la plupart sont aussi
,, bien établies, qu'aucune de celles dont je parle. Mais
,, puisque la Société Royale juge à propos de publier ma
,, Lettre, je m'en rapporte à elle. Pour suppléer à ce qui
,, manque, je pourrois, si on le trouve à propos, vous en-
,, voyer quelques autres Expériences pour appuyer les pre-
,, miéres, afin de les insérer dans les Transactions suivantes.
,, Il ne me reste qu'à vous témoigner ma reconnoissance
,, de vos politesses en particulier, & de la peine que vous
,, voulez bien prendre pour l'impression de cette Lettre. Je
,, suis

Monsieur,

,, Votre très-fidéle Ser[illegible]
,, Is. Newton.

,, A M. Oldenburg.

,, Cambridge le 20 Février, 1671.

,, Monsieur,

,, J'ai reçu votre Lettre du 17 de ce mois, & ayant exami-
,, né les remarques de Mr. Hooke sur mon Discours, je suis
,, charmé qu'un si habile homme n'ait rien dit qui en éner-
,, ve la moindre partie. Car je suis encore du même senti-
,, ment, & je ne doute pas, qu'après plus mûr examen, on
,, ne trouve la chose telle que je l'assure. Vous aurez ma
,, Réponse incessamment.
,, Il y a plusieurs remarques subtiles & ingénieuses dans
,, la

1672 il publia à Cambridge in-8. *Bernardi Varenii Geographia generalis, in quâ Affectiones generales Telluris explicantur, aucta & illustrata ab Isaaco Newton:* elle a été réimprimée dans la même Ville en 1687 aussi

„ la Lettre de Mr. Huygens. Je desespére avec lui, qu'on puisse polir des Conoïdes Paraboliques selon les Régles Géométriques; mais je ne doute pas que la chose ne puisse se faire jusques à un certain point par les instrumens méchaniques. C'est tout cè que je puis vous dire à présent.

„ Votre &c.

J. Newton.

„ A Mr. Jean Collins.

„ Cambridge le 25 Mai 1672.

„ Monsieur,

„ J'ai reçu, il y a aujourd'hui quinze jours, votre Lettre avec les Oeuvres Posthumes de Horrox, deux Traités d'Honoré Fabri, & quatre ou cinq copies d'un Abrégé d'Algébre de Mr. Kersey. Je ne puis qu'être extrêmement sensible à ces marques de votre soin à m'obliger & de votre affection, comme à tant d'autres preuves que j'en ai reçues, & nommément le présent de la Méchanique du Docteur Wallis; je serai aussi toujours disposé à vous témoigner, autant qu'il dépendra de moi, ma reconnoissance. Votre commerce Mathématique ne mérite pas moins de retour; car je suis ravi que le Livre du Docteur Barrow ait paru, & que le Public posséde les écrits d'aussi excellens Astronômes que Messieurs Horrox & Hevelius, & ceux d'aussi grands Mathématiciens que Messieurs Huygens & Slusius.

„ Je ne suis pas moins reconnoissant de la faveur que vous voulez me faire de contribuer à l'édition de mes Leçons, je la mets à un haut prix, comme le Docteur Barrow vous l'a dit, vû la multitude de vos occupations. Mais j'ai changé de résolution à cet égard, voyant par le peu que j'ai déjà fait imprimer, que je serois privé de mon ancienne douce liberté, à moins que je ne renonce à la presse; ce qui j'espére sera dans peu, dès-que j'aurai achevé ce que je ne me puis dispenser de donner. Je pourrois peut-être encore achever le Traité sur la maniére de résoudre les Problêmes par des Suites infinies, dont j'ai écrit la grande moitié à Noël dernier, dans le dessein de le joindre à mes Leçons; mais il devient plus étendu que je ne l'avois cru, & il n'est pas encore fini.

„ L'Ouvrage qui est ici sous presse est la Géographie de Varenius, pour laquelle j'ai dressé les figures, & je pense qu'il sera achevé d'imprimer dans six semaines. Il y a longtems que j'ai augmenté de ce que je m'étois proposé les Additions à l'Algébre de Kinkhuysen, j'ai ajoûté entre autres un Discours sur l'invention ou la maniére de réduire les Problêmes en Equation. Cela est à votre service. Si vous n'avez pas encore rien décidé là-dessus, je pourrai peut-être revoir ce que j'ai fait, & le donner avec le Traité sur les Suites infinies.

„ J'ai beaucoup de satisfaction d'être Membre de la Société Royale, & je serois charmé de pouvoir faire quelque chose, qui m'en rende digne; c'est ce qui est cause, que je suis un peu chagrin de me trouver privé de cette libre communication dont je me flattois de jouïr, & à laquelle je suis obligé de renoncer, pour ne pas choquer quelques personnes, que j'ai toujours respectées. Mais n'importe, puisque ce n'étoit pas pour mon propre avantage, que j'aurois usé de cette liberté.

„ J'ai communiqué à nos Mathématiciens les Copies de l'Algébre de Kersey, mais je n'ai pu avoir aucune souscription. Cependant pour encourager l'Ouvrage je souscrirai pour un Exemplaire, j'espére avant qu'il soit longtems de vous envoyer encore une ou deux souscriptions.

„ Je n'ai pas d'autre excuse de mon retardement à vous répondre, sinon que j'ai attendu quatre ou cinq jours dans l'espérance de pouvoir vous envoyer quelques-unes de ces souscriptions, & étant occupé de mes fonctions dans ce tems-ci, le tems s'est passé sans que je m'en sois apperçu. Mais je me promets de votre amitié tant éprouvée, que vous me pardonnerez ce délai, & que vous serez persuadé que je me regarde comme

„ Votre infiniment redevable.

„ J. Newton.

„ A Mr. Oldenburg.

„ Stoake le 6 Juillet 1672.

„ Monsieur,

„ Dans votre Lettre du 25 Juin vous me proposez la question suivante: *Si un point Physique dans un verre ne pourroit pas par la diversité de ses pores & de ses angles produire dans les rayons qui y tombent, des refractions aussi réellement différentes, qu'elles paroissoient en apparence égales, de façon que ce seroit là la cause des différentes couleurs, qui dans mon Systême viennent de l'assemblage des rayons de la lumiére?* Mais je n'entends pas bien ce que signifient ces paroles, *des refractions réellement différentes quoiqu'en apparence égales ou semblables.* Car si vous entendez par-là ces diverses refractions, d'où je tire la dénomination de Lumiére différemment refrangible, leurs différences sont si grandes, qu'il s'en faut beaucoup qu'elles ne soient en apparence égales. Je ne comprends point quelles autres différences (s'il y en a d'autres) vous pourriez avoir en vuë, y ayant une analogie si exacte & si constante entre ces différences & les diverses espéces de couleurs. Comme vous supposez néanmoins que ces refractions inégales viennent de la diversité des pores & des angles dans le Verre, elles doivent être comprises dans la classe des irrégularités accidentelles, que j'ai déjà refutées dans ma réponse à Mr. Hooke & au Pere Pardies. De plus si les Couleurs devoient leur origine à des refractions, comme votre question le suppose, toutes les Couleurs seroient susceptibles de changement par la refraction, ce que je trouve contraire à l'expérience. Ainsi à ces deux égards que j'ai marqués, je décide votre question négativement; & si vous le jugez nécessaire, je pourrai l'éclaircir plus amplement dans la suite.

„ Permettez-moi en même tems de vous dire, que je ne croi pas que l'examen des différentes maniéres dont on peut expliquer les Phénoménes, soit d'aucun usage pour trouver la vérité, à moins qu'on ne puisse faire une énumération complette de toutes ces différentes méthodes. Vous savez que la véritable maniére de rechercher les propriétés des choses, c'est de les déduire des Expériences. Et je vous ai déclaré, que la Théorie que je propose, n'est pas fondée sur cet argument, *qu'elle est telle, parce qu'elle n'est pas autrement*, mais *qu'elle est déduite d'Expériences qui l'établissent de la maniére la plus directe & la plus positive.* Ainsi il faut l'examiner, en considérant, si les Expériences que j'avance prouvent les parties de la Théorie, auxquelles j'en fais l'application, ou en faisant d'autres Expériences que cette Théorie peut donner occasion de faire, pour en faire l'examen. Et c'est ce que je souhaiterois qu'on fit selon une méthode convenable: il faudroit rechercher à fond & déterminer les Loix des Refractions, avant que de penser à la nature des Couleurs. On ne feroit pas mal de suivre l'ordre des questions suivantes, que je souhaiterois de voir décidées, & que la décision fût rendue publique par ceux qui auront la curiosité de les examiner.

„ 1. Si les Rayons, qui tombent également sur le même milieu, ont des refractions inégales; & quelle est l'inégalité de leurs Refractions aux points d'incidence quelconques?

„ 2. Selon quelle Loi chaque Rayon est plus ou moins rompu; si c'est que le même Rayon est toujours rompu selon la même raison du Sinus d'incidence ou de refraction, & divers Rayons selon diverses raisons; ou si la refraction de chaque Rayon est plus ou moins grande sans aucune régle fixe? C'est-à-dire, si chaque Rayon a un certain degré de refrangibilité, selon lequel sa refraction se fait, ou s'il est rompu sans aucune régle fixe?

„ 3. Si les Rayons, qui ont des degrés particuliers de refrangibilité, lorsqu'on les sépare par quelque moyen, ont des Couleurs constantes, comme le moins refrangible, le Rouge; le plus refrangible, le Violet foncé; le moyen le Verd-de-Mer, & d'autres Couleurs? & au contraire?

„ 4. Si la Couleur de quelque espéce de Rayons à part, peut être changée par la Refraction.

„ 5. Si les Couleurs en se mêlant se changent réellement l'une l'autre pour en produire une nouvelle, où si elles le font par le mélange seul?

„ 6. Si un juste mélange de Rayons, de toutes sortes de Couleurs produisent une Lumiére parfaitement semblable à celle du Soleil, avec toutes les mêmes propriétés, & qui représente les mêmes Phénoménes?

„ 7. Si les Refractions produisent d'autres Couleurs que celles qui doivent résulter des Couleurs qui appartiennent aux Rayons différemment refrangibles, soit qu'ils soient séparés, soit qu'ils soient mêlés par la Refraction?

„ Il semble que la voye la plus sure & la plus naturelle d'en venir à une conclusion, c'est de décider ces questions & d'autres du même genre, qui supposent la Théorie proposée, par des Expériences. Je souhaiterois donc qu'on fit tréve à toutes les Objections prises de certaines hypothéses, & à celles qui ne se rapportent pas à ces deux points; ou de montrer que les Expériences ne suffisent pas pour décider ces questions, & qu'elles ne prouvent pas quelqu'autre partie de ma Theorie, en montrant ce qu'il y a de défectueux dans les Conclusions que j'en tire; ou de produire d'autres Expériences s'il s'en trouve quelqu'une, qui me soient directement contraires. Car si les Expériences sur lesquelles je me fonde, sont défectueuses, il ne doit pas être difficile d'en montrer les défauts; mais si elles sont bonnes, en prouvant la Théorie, elles détruisent toutes les autres Objections.

„ J'ai mis à la marge de ma Réponse à Mr. Hooke un Sommaire de ce qu'elle renferme, qui se réduit à 12 Articles; mais quand je les ai comptés dans l'Ecrit même j'en ai trouvé 13; desorte qu'il faut qu'il y ait ou une note marginale d'oubliée, ou qu'il y en ait une de sautée, où je n'ai pas marqué le chiffre. Si c'est le dernier vous pourrez y ajoûter le chiffre, & changer les autres qui suivent. Mais si c'est le premier qui ait lieu, j'ajoûterai la note marginale, quand je serai de retour à Cambridge, où sont mes papiers; parce que j'aurai peut-être par-là occasion de renvoyer à la piéce qui suivra. Je suis

„ Monsieur,

„ Votre très-humble Serviteur,

J. Newton.

„ P. S.

aussi in-8. Mr. Jones nous apprend, dans quelques Mémoires qu'il nous a communiqués, que durant l'Hyver de 1676 & 1677. Mr. Newton trouva, que par une force centripéte, en raison réciproque du quar-

,, P. S. Je ne croi pas que je reçoive votre Lettre du 20 Juin, avant mon retour à Cambridge. Je vous prie de suspendre l'impression de la seconde Lettre du P. Pardies. Si vous m'écrivez avant le 14 Juillet, adressez votre Lettre chez Me. Arundell à Stoak-park dans la Comté de Northampton, & donnez ordre qu'on la laisse chez le Maître de Poste, pour l'envoyer.

Newton.

,, A Mr. Jean Collins.

,, Stoake le 13 Juillet 1672.

,, Monsieur,

,, Je croi vous avoir dit, que j'ai changé de résolution par rapport à l'impression de mes *Leçons Dioptriques.* Et pour ce qui est de la Piéce sur les *Suites infinies*, je ne suis pas encore décidé, ignorant quand je travaillerai à la finir. Je veux m'informer à quelques-uns de nos Libraires, s'ils veulent acheter la Copie de *Kinkhuysen* de Mr. Pitts: S'ils n'en ont pas envie, je vous l'enverrai. Je souhaitterois de savoir en même tems, si Mr. Pitts croit qu'il seroit plus avantageux d'imprimer cet Auteur tel qu'il est, ou d'y insérer les remarques que vous avez vuës autrefois, afin que je puisse me régler, soit pour les envoyer avec le Livre, soit pour les garder ici.

,, Le Probléme de Mr. Gregory, de trouver la solidité des seconds Segmens d'une Sphére, & le vôtre, de trouver les surfaces de Solides, ronds inclinés, peuvent être résolus de différentes maniéres par des Suites infinies, à ce qu'il me paroit, à les considérer en général. Mais je prévoi que les calculs vous paroîtront embarrassans & desagréables, ce qui est cause que je les ai négligés, ne jugeant pas qu'ils vaillent la peine de vous être envoyés.

,, Si j'ai jamais fait usage du Secteur de Gunter pour résoudre les Equations affectées, je l'ai entiérement oublié. Peut-être est-ce la Ligne de Gunter, qui mise sur trois ou quatre différens Numerateurs, est d'un grand usage pour trouver les deux ou trois premiéres figures d'une Equation affectée quelconque. Mais cette invention n'a aucune difficulté. Et si c'est celle que vous avez en vuë, elle est à votre service.

,, Je pense que la Méthode de résoudre les Equations de cinq ou six dimensions par un *Locus Linearis*, étoit par l'intersection de celui-là & d'une Section Conique, à peu près comme l'a fait Descartes, mais mieux selon moi, parce que le même *Locus Linearis* unè fois décrit, peut servir à résoudre toutes les Equations de ces dimensions. Et si je m'en souviens, les calculs étoient de cette façon plus courts & moins embarrassés.

,, Je suis à présent dans la Province de Northampton, où votre Lettre m'a été envoyée de Cambridge; mais j'espére d'être dans huit ou neuf jours à Cambridge, pour recevoir ce que vous y enverrez, si vous avez le tems d'écrire.

,, Votre très-humble & très-obligé
,, Serviteur Newton.

,, On demande encore à Cambridge trois Exemplaires du Livre de Kersie, pour lesquels vous pouvez souscrire en mon nom.

,, A Mr. Oldenburg.

,, Stoake le 13 Juillet 1672.

,, Monsieur,

,, Je suis bien aise que vous soyez content de ma réponse à votre question, comme aussi de ce que j'ai ajoûté sur la méthode la plus convenable d'examiner la vérité de mes Propositions; vous pouvez le faire imprimer, si vous le trouvez à propos; aussi bien que la seconde Lettre du P. Pardies avec ma réponse, puisque vous le souhaitez, & que vous lui avez mandé, que vous la feriez paroître dans ce mois de Juillet. J'avois dessein de suspendre cela pour quelque tems encore, parce qu'il me sembloit qu'il valloit mieux imprimer tout ensemble ce qui s'écrira sur cette matiére, d'autant plus que j'ai à Cambridge quelques morceaux qui doivent être ajoûtés. Mais si l'on insére à présent ce qu'il y a de fait dans les *Transactions*, en faveur de ceux qui attendent de nouvelles lumiéres sur ce sujet, on pourra toujours le réimprimer à part, si on le juge à propos.

,, J'espére que vous aurez déjà reçu mes réflexions sur les deux choses proposées par Mr. Huygens, ainsi je ne répéterai point ce que je vous ai mandé. Vous me ferez un très-grand plaisir, de m'informer des dimensions particuliéres, de la figure, & du succès du Tube de quatre pieds, que je m'imagine que Mr. Cook doit avoir achevé à présent. Et pour que je puisse voir par moi-même l'utilité de l'acier dont il s'est servi, vous m'obligerez beaucoup si vous pouvez m'en procurer un morceau. Je conçois que c'est un mêlange d'acier fondu avec un peu d'Antimoine, peut-être sans séparer la partie sulphureuse de ce mêlange de la partie métallique. Mais quoiqu'il doive être de cette façon bien dur, & susceptible d'un bon poli, je douterois néanmoins qu'il produise une réflexion aussi forte qu'un mêlange d'un autre métal. Je m'informe de cela, parce qu'avant que d'entreprendre d'aller plus loin dans la construction du Télescope, je veux m'instruire sur les matériaux les plus propres. Par cette raison, vous m'obligerez encore infiniment, si vous pouvez vous informer, si Mr. Cook ou quelque autre Artiste voudroit entreprendre de préparer le métal, les verres, le tube, & tout ce qu'il faut pour un Télescope de quatre pieds, & à quel prix il voudroit le faire, de maniére qu'il ne me restât qu'à polir le métal. Il suffit à présent que je le sache en gros, jusqu'à ce que je vous envoye un dessein exact de l'instrument, si je me détermine à y travailler.

,, Je suppose que Jean Stiles aura été chez vous vous sommer de votre promesse, & quelque peu de cas que vous fassiez de ce dont il s'agit, cela sera très-bien reçu de

,, Votre très-humble Serviteur,
,, J. Newton.

,, Monsieur,

,, Me trouvant dans un lieu où il est rare que les nouvelles arrivent promptement, je vous prie de me mander quand vous m'écrirez, si vous avez appris quelque chose d'important des événemens de la Guerre, ou des proposition de paix &c. afin d'en faire part à mes amis d'ici, qui sont fort curieux de ces sortes de nouvelles. Je croi que je demeurerai ici jusqu'au 20 ou au 22 de ce mois, & j'espére alors de m'en retourner d'abord à Cambridge.

,, A Mr. Oldenburg.

,, Cambridge le 21 Septembre 1672.

,, Monsieur,

,, Je n'ai point reçu, comme je vous l'ai déjà mandé, la Lettre que vous m'avez adressée à *Stoake*, en réponse à celle que je vous avois écrite de ce lieu; mais j'ai reçu votre derniére, où vous me répétez ce que vous me disiez dans l'autre, & je suis mortifié de n'y avoir pas répondu plutôt; d'autant plus que j'avois à vous remercier des *Transactions* du mois de Juillet, & surtout de la belle traduction de ma Lettre que vous y avez insérée, de même que de la peine que vous avez prise de vous informer à Mr. Coock touchant son Télescope.

,, Pour satisfaire à ce que vous me demandez de communiquer les Expériences les plus propres à décider les questions contenues dans cette Lettre, je dresse une suite d'Expériences de cette espéce, dans la vuë de réduire la Théorie des Couleurs à des propositions, & de prouver chaque proposition, par une ou plusieurs de ces Expériences, à l'aide de quelques principes reconnus, que je donne en forme de Définitions & d'Axiômes, à l'imitation de la méthode que suivent les Mathématiciens. C'est ce qui m'a fait différer ma réponse, dans l'espérance que je pourrois vous envoyer cette Piéce. Mais avant qu'elle ait été achevée, je suis tombé sur autre chose, ayant les mains pleines d'ouvrage, & j'ai été obligé de la laisser-là, ne sachant pas quand je pourrai y revenir. Si néanmoins ma Réponse aux remarques de Mr. Hooke peut servir à la décision de quelques-unes de ces questions, comme je croi que cela se pourroit à quelques égards, vous pouvez, si vous le trouvez bon, la publier: mais je vous prie d'adoucir les expressions qui pourroient paroître dures, afin, comme vous le dites, que l'impression de cette piéce soit à la satisfaction commune. Et quoique je n'aye pour le présent aucun dessein de rien donner au public, si cependant il arrivoit que quelqu'un de vos amis particuliers, qui chercheroit à se satisfaire sur ces questions par des Expériences, n'en trouvoit pas qui lui parussent suffisantes, vous n'avez qu'à me marquer où ils se trouvent arrêtés, je ferai pour l'amour de vous ce qui dépendra de moi, pour les satisfaire briévement.

,, Je n'ai pas encore lu les deux Livres dont vous parlez; mais par l'Extrait que vous donnez du premier dans les *Transactions*, il paroit contenir une Doctrine extrêmement improbable, & je m'attends à trouver dans le second bien des choses qui le feront très-peu. Et pour ce qui est de l'Article dont vous parlez, je ne connois rien qui puisse être plus difficile.

,, Je suis très-fâché de la perte de votre Lettre en question, & je me veux du mal de mon Apostille; parce que je soupçonne que l'abus vient delà, & a fait tomber en des mains étrangéres, ce que vous ne destiniez que pour

,, Votre très-humble Serviteur
,, Newton.

,, A Mr. Oldenburg,

,, Cambridge le 14 Décembre 1675.

,, Monsieur,

,, Ce que vous me marquez de l'envie que la Société Royale a de voir l'Expérience du Verre frotté, qui fait mou-

,, voir

le quarré de la diſtance, une Planéte doit ſe mouvoir dans une ellipſe autour du centre de force placé dans le foyer inférieur de l'ellipſe, & décrire, par une ligne tirée à ce centre, des aires proportionnées aux

„ voir des morceaux de papier qui ſont au-deſſous, m'a engagé à me rappeller plus particuliérement ce qui y a du rapport: je me ſuis ſouvenu que lorſqu'un côté du Cercle d'airain étoit en bas, le Verre étoit auſſi proche de la table, qu'il l'étoit lorſque l'autre côté étoit baiſſé, & que les papiers ne ſe remuoient, que lorſque le Verre étoit le plus près de la table: cela m'a fait ſoupçonner, que j'avois marqué la diſtance du Verre de la table plus grande que je ne le devois: car en mettant cette Expérience par écrit, je me ſuis fié à l'idée que j'avois conſervée de l'épaiſſeur du Cercle, & je puis aiſément m'y être trompé, ne l'ayant pas vû de longtems. Ce qui a augmenté mon ſoupçon, c'eſt que j'ai tenté l'Expérience avec un Verre objectif d'un Téleſcope placé environ au tiers d'un pouce de la table: & il s'en eſt fallu de beaucoup que les papiers ſe ſoient remués autant, que je l'avois vû ci-devant. Ayant donc cherché le vieux Cercle avec ſon Verre, je l'ai trouvé enfin, mais le Verre étoit perdu, mais je me ſuis apperçu en examinant le Cercle, que lorſqu'un des côtés étoit tourné en bas, le Verre étoit bien à un tiers de pouce de la table, mais que quand l'autre côté, qui faiſoit ſi bien ſautiller les papiers, étoit tourné vers le bas, le Verre étoit à peine au huitiéme d'un pouce de la table. J'ai trouvé à propos de vous informer de ceci, afin que ſi l'Expérience ne réuſſit pas à la diſtance que j'ai marquée, on l'eſſaye à à une moindre diſtance, & que vous changiez mon Mémoire, en mettant la huitiéme partie d'un pouce au-lieu $\frac{1}{3}$ ou d'un tiers de pouce. Les morceaux de papier doivent être fort petits, & d'un papier fin. Peut-être que des morceaux d'aile de mouche, ou de quelqu'autre matiére légére, feroient mieux encore que du papier. Quelques-uns des mouvemens arrivent rarement, comme de ſe ſuſpendre par un coin & de tourner autour, de ſauter d'un endroit du Verre à un autre, ſans toucher la table: cela m'obligera à y faire plus d'attention.

„ Je vous prie de faire mes très-humbles complimens à Mr. Boyle, quand vous le verrez, & de le remercier de la converſation qu'il m'a fait la grace de m'accorder au Printems. Je commence à avoir meilleure opinion de mon idée de ſurprendre l'Air commun, comme il lui a plu de s'exprimer, ſur ce qu'il ſe mit à ſourire quand je lui en parlai. Je croirois volontiers, que quand il aura un recueil d'Expériences à faire avec ſa Pompe Pneumatique, il pourroit bien faire celle, de voir comment la compreſſion ou la relaxation d'un muſcle le reſerre ou l'enfle, le rend ſouple ou dur, l'allonge ou le racourcit.

„ A l'égard de l'enrégitrement des deux diſcours, je vous en laiſſe le maitre; je vous prie ſeulement d'attendre juſqu'à la premiére Lettre que je vous écrirai, où je vous marquerai quelque changement à faire, & quelque choſe à ajoûter dans l'hypothéſe: je ſuis en attendant,

„ Monſieur,

„ Votre très-humble Serviteur,

„ Iſ. Newton.

„ Mr. Newton à Mr. Oldenburg, contenant des directions plus particuliéres ſur la maniére de faire l'Expérience du Verre frotté, qui excite divers mouvemens, dont il eſt parlé dans la Lettre précédente du 14 Décembre 1675.

„ Monſieur,

„ Sur votre Lettre j'ai pris un autre Verre, large de quatre pouces, & épais d'un quart de pouce, d'un Verre pareil à celui dont on fait les Téleſcopes, & je l'ai placé à un ſixiéme de pouce de la table. Je l'avois mis dans un morceau de bois, tel que celui où l'on met les Verres Objectifs du Téleſcope; & l'Expérience a très-bien réuſſi. Après avoir ceſſé de frotter, & que tout fut tranquille, le mouvement des papiers dura quelquefois auſſi longtems que je comptois cent, chaque petit papier s'élevant en haut environ vingt fois, plus ou moins, & retombant autant de fois. J'en ai fait encore l'eſſai avec deux autres Verres d'un Téleſcope, & il m'a réuſſi avec les deux; je ne doute pas qu'il n'ait le même ſuccès avec quelque Verre que ce ſoit, dont on aura excité la vertu Electrique, comme je croi qu'on peut le faire dans tout Verre. Si vous avez envie de quelques-uns de ces Verres, il ne tiendra qu'à vous de les avoir; mais je m'imagine que ſi vous ne pouvez réuſſir avec d'autres, vous ne ſerez pas plus heureux avec ceux que je pourrois vous envoyer. Je conjecture que le défaut vient de la maniére de frotter; car j'ai obſervé, qu'en frottant diverſement ou avec des choſes différentes, cela fait un changement. Une fois je frottai le grand Verre, dont j'ai parlé, avec une ſerviette, le double plus longtems que je n'ai coutume de le faire avec ma robe, & rien ne remua; & néanmoins à préſent, les mouvemens commencent d'abord avec quelque autre choſe que je le frotte. Après que le Verre eut été beaucoup frotté, les mouvemens durérent moins, & le lendemain je trouvai, qu'ils étoient moindres, & plus difficiles à exciter que la veille. Si la Société a deſſein d'en faire encore l'eſſai, je ne puis donner de meilleur conſeil que celui-ci; c'eſt d'avoir un Verre neuf, qui n'ait pas encore été frotté (peut-être bien qu'un des vieux, après avoir été laiſſé quelque tems en repos, feroit le même effet) & qu'on le frotte, non avec du linge ou avec une étoffe de laine qui ſoit douce, mais avec quelque étoffe rude, qui racle en quelque façon le Verre, & qu'on tienne en double, en frottant auſſi vivement qu'il ſera poſſible, & auſſi longtems qu'on met à compter cent ou cent cinquante, en tenant toujours le Verre au-deſſus des papiers; ſi alors rien ne remue, frottez le Verre avec le bout des doigts de côté & d'autre autant de tems qu'il faut pour compter dix, ou frappez-le avec le bout des doigts autant de fois; car ce ſecond frottement, après le premier, ou ces coups donnés ſur le Verre contribuent beaucoup à exciter le mouvement dans les morceaux de papier. Si malgré cela vous ne réuſſiſſez point, frottez encore le Verre autant qu'il faut pour compter 60 ou 80, & enſuite frottez-le ou le frappez dérechef avec les doigts, & repétez cette opération juſqu'à ce que la vertu Electrique du Verre ſoit aſſez excitée, pour enlever les papiers, & alors un frottement léger ou de petits coups ſur le Verre ſuffiront pour ranimer les mouvemens. En tout ceci, on doit frotter auſſi agilement qu'il ſe peut, & la meilleure maniére eſt de le faire circulairement, comme les poliſſeurs de Verre. Si avec tout cela vous ne trouvez pas moyen de réuſſir, laiſſez la choſe-là, juſqu'à ce que j'aie quelque occaſion de faire cette expérience devant vous. Au reſte je ſuis bien ſûr, que ce n'eſt pas l'air qui fait remuer les morceaux de papier. Mais pour ce qui eſt d'élever une feuille d'or à la hauteur d'un pied, je ne l'ai tenté moi-même que la ſemaine paſſée, & je ſoupçonne que l'air pourroit bien élever la feuille, & qu'enſuite une légére attraction l'attire du côté du Verre, car je n'ai pu réuſſir à le faire.

„ A l'égard de ce que Mr. Hooke inſinue que la ſubſtance de l'Hypothéſe que je vous ai envoyée, ſe trouve déja dans ſa *Micrographie*, je ne croi pas devoir m'embarraſſer beaucoup de ſes prétentions. Cependant puiſque vous penſez que je ferai bien de faire voir la différence qu'il y a entre nos deux hypothéſes, je vais le faire auſſi briévement qu'il me ſera poſſible, & avec d'autant plus de plaiſir que je ne vois pas qu'on puiſſe me ſoupçonner d'avoir rien fait à l'égard de Mr. Hooke qui ſoit indécent & inexcuſable. Dans ce deſſein, pour déterminer bien ce que c'eſt que ſon hypothéſe, je dois premiérement indiquer ce qu'il a emprunté de Deſcartes & d'autres Auteurs: c'eſt qu'il y a une matiére éthérée; que la lumiére eſt l'action de cette matiére; que cette matiére étant moins embarraſſée dans les parties des Corps ſolides, s'y meut par conſéquent plus librement, & y tranſmet la lumiére plus promptement, d'une maniére qui accélére les rayons dans une certaine proportion. Que la Réfraction vient de cette accélération, & a des ſinus proportionnés. Que la Lumiére eſt d'abord homogéne. Que ſes couleurs ne ſont qu'une nouvelle modification de ſes rayons par la réfraction ou par la réflexion. Que les Couleurs d'un Priſme ſe forment par le moyen d'un milieu en repos, qui accélére le mouvement des rayons du côté où l'on voit du rouge, & le retarde de l'autre côté où paroit du bleu; qu'il n'y a que ces deux Couleurs primitives, ou, que ces deux modifications *colorifiques* de la Lumiére, qui produiſent toutes les autres par leurs divers degrés, ou comme les appelle Mr. Hooke, leurs *dilayemens*. Tout cela mis à l'écart, le reſte de ſon hypothéſe revient à ceci: qu'il a ſubſtitué au mouvement de preſſion ou de progreſſion de la matiére éthérée de Deſcartes, un mouvement de vibration, à la rotation des Globules un mouvement oblique de pulſion alternative & à l'accélération de leur rotation d'un côté, & à ſon retardement de l'autre par le milieu en repos, pour produire les couleurs, une pareille action du milieu aux deux bouts. Ayant modifié ainſi ſon hypothéſe par celle de Deſcartes, il l'a étendue plus loin pour expliquer les phénoménes des plaques minces, & il y a ajoûté une autre explication des couleurs des Corps naturels fluides & ſolides.

„ Voilà, je penſe, en abrégé la ſubſtance de ſon Syſtême, mais je n'ai rien de commun avec lui en tout cela, que la ſuppoſition que l'*Ether* eſt un milieu ſuſceptible de vibrations; mais dont je fais un tout autre uſage, puiſqu'il ſuppoſe que cet *Ether* eſt la lumiére même, ce que je ne fais point. C'eſt-là ce qui met entre lui & moi une auſſi grande différence, que celle qu'il y a entre Deſcartes & lui. D'ailleurs j'explique tout autrement que lui, la maniére dont ſe font les réfractions & les réflexions, & la nature & l'origine des couleurs dans tous les cas, ce qui fait le Corps de mon Ouvrage. J'explique même ce qui regarde les couleurs des Corps minces & tranſparens de toutes maniéres ſi différemment, que les Expériences qui ſervent de preuves à mon ſentiment, détruiſent tout ce qu'il a dit ſur ce ſujet. Il y a plus: c'eſt que les deux principales Expériences, ſans leſquelles on ne peut découvrir la maniére dont ſe produiſent les couleurs, lui étoient non ſeulement inconnues, quand il écrivit ſa *Micrographie*, mais encore au Printems dernier, à ce que je compris, quand je lui en parlai. Ainſi tout ce qu'il y a de commun entre nous, c'eſt que l'Ether eſt ſuſceptible de vibration; & s'il veut ſe ſervir de cette idée que les Couleurs viennent des divers retours des pulſions, ſans quoi ſon hypothéſe ne ſignifie rien, elle empruntera autant de ma

aux tems. Il réprit en 1683 l'examen de cette propofition, & y en ajoûta quelques autres fur les mouvemens des Corps céleftes. En 1784 il informa Mr. Edmond Halley, qu'il avoit démontré la fameufe régle de

„ réponfe à fes Objections, que ce que je vous envoye doit „ à fa *Micrographie*.

„ Mais peut-être veut-il dire, que j'ai fait ufage de fes „ Obfervations; & cela eft vrai à l'égard de quelques-unes, „ comme celle de l'inflexion des rayons, article fur lequel „ je l'ai cité; celle de l'Opacité qui vient des interftices des „ parties des Corps, fur laquelle je n'infifte point; celle „ des Corps applatis, qui préfentent des couleurs, phénoméne, de la connoiffance duquel je le remercie. Mais il „ m'a laiffé le foin d'inventer & de faire là-deffus les Expériences néceffaires, pour découvrir comment ces couleurs „ fe produifent, afin d'y fonder une hypothéfe; ne m'ayant „ donné d'autre éclairciffement fur ce fujet, finon que la „ couleur dépend d'une certaine épaiffeur de la plaque; „ avouant lui-même dans fa *Micrographie*, qu'il a tenté envain de découvrir, quelle peut être cette épaiffeur pour „ chaque couleur; & par conféquent puifqu'il m'a laiffé la „ peine d'en trouver moi-même la mefure, je penfe qu'il me „ permettra de me fervir de ce que j'ai pris la peine de découvrir. Je me flatte que ceci fuffira pour me juftifier de „ ce dont il a plu à Mr. Hooke de me taxer.

„ Je crains, Monfieur, de vous avoir déjà fatigué par une „ trop longue Lettre, je finis donc brufquement,

„ Votre très-humble Serviteur,

„ Le 21 Décembre 1675. „ If. Newton.

„ A Mr. Oldenburg,

„ Le 10 Janvier 167$\frac{5}{6}$.

„ Monfieur,

„ Au fujet de l'Expérience du Verre & des morceaux de „ papier, j'ai à ajoûter aux directions que je vous ai données, ces deux-ci; premiérement, qu'il faut frotter le Verre avec une pleine main d'étoffe, enforte qu'elle le couvre „ & le frotte entiérement; parce que de cette façon l'Electricité s'excite plus aifément & plus fortement, qu'avec un „ peu d'étoffe redoublée une fois ou deux. Je conçois que „ ce frottement raréfie & répand dans l'air les écoulemens „ Electriques, & qu'en frottant ou frappant le Verre avec „ les doigts on fait mouvoir irréguliérement les écoulemens „ difperfés. La feconde chofe que je veux remarquer, c'eft „ que les morceaux de papier peuvent être trop petits, comme trop grands. Un morceau trop petit peut plus aifément s'attacher au Verre ou à la table. Si on fait l'Expérience avec un Verre qui ait trois ou quatre pouces de largeur, placez-le environ à $\frac{1}{8}$ de pouce de la table, & coupez des morceaux de papier fin en triangles, dont les côtés foient à peu près de la 20. ou 25. partie d'un pouce, „ plus ou moins. La meilleure maniére eft de mettre enfemble des morceaux de différentes figures, & fi l'on y „ mêle un morceau ou deux d'ailes de mouche, ceux-ci fe „ remuent plus aifément, mais les mouvemens font moins „ variés. Si vous fuivez ces avis & ceux que je vous ai déjà „ donnés, je ne puis concevoir que vous puiffiez manquer „ de réuffir, quoique je ne vous promette pas que vous „ voyiez précifément tout de la même maniére que moi, „ y ayant des circonftances dont on ne peut répondre qui „ peuvent faire une différence. Je vous fuis obligé, Monfieur, de la franchife avec laquelle vous m'avez informé „ des infinuations de Mr. Hooke. Il eft jufte & raifonnable que je puiffe me juftifier de ce qu'il m'impute fi mal à „ propos; ainfi puifque vous avez bien voulu tenir ma „ place, & que je ne puis être informé de ce qui fe paffe que „ par votre moyen, j'efpére que vous continuerez à en agir „ avec la même équité; quoique la chofe ne me paroiffe pas „ de fort grande conféquence par rapport à moi; ne pouvant m'imaginer que la Société Royale s'en laiffe impofer „ fur une chofe fi claire, ou que Mr. Hooke lui-même perfifte dans fon erreur, quand il verra la différence que j'ai „ fait voir qu'il y a entre fon Syftême & le mien. J'ai dit „ que la feule chofe qu'il peut prétendre que j'aie emprunté „ de lui, c'eft la difpofition de l'air à la vibration; & puifqu'il „ chicane fur tout, il pourroit encore fe mécompter à cet „ égard. Que les vibrations de l'Ether foient la lumiére, „ voilà ce qui eft de lui; mais que cette matiére fubtile eft fufceptible de vibrations (ce qui eft tout ce que je fuppofe) „ vient de plus loin; car que l'Ether foit un air plus fin, & „ l'air un milieu fufceptible de vibration, ce font d'anciennes idées, & les principes fur lefquels je bâtis. Je défie „ donc Mr. Hooke de me montrer, je ne dirai pas la fubftance de mon hypothéfe, comme il l'infinue, mais feulement une de fes parties, dans fa *Micrographie*: mais il „ faut auffi qu'il fe borne à ce qui lui appartient en propre. „ Il y a beaucoup d'apparence qu'il prétendra, que j'ai pris „ de lui l'application des vibrations pour la folution du Probléme des plaques minces; & néanmoins tout l'ufage que „ j'ai fait des vibrations, fe réduit à les faire fervir à augmenter ou à diminuer la faculté de réfléchir dans la fuperficie éthérée: bien loin qu'il fe trouve rien de femblable dans fa *Micrographie*, il regarda comme une idée nouvelle, ce que je lui dis fur ce fujet au Printems dernier, „ parce qu'il avoit toujours cru jufqu'alors que la lumiére „ eft réfléchie par les parties des Corps groffiers.

„ Ajoûtez, je vous prie, à ce qu'il a emprunté de Defcartes, „ ceci, que *les parties des Corps folides ont un mouvement de vibration*, à moins qu'il ne dife que j'ai pris de lui ce que „ je dis de la Chaleur. A l'égard de ce que j'ai avancé qu'il „ tient de Defcartes la réduction des Couleurs à deux, vous „ pouvez, s'il en eft befoin, ajoûter en mon nom là-deffus „ ce qui fuit: que comme Defcartes fuppofe que chaque Globule eft pouffé en avant d'un côté par le milieu obfcur; demême Mr. Hooke fuppofe que chaque vibration eft augmentée à un bout, & retardée à l'autre bout par ces milieux; & que c'eft delà que l'un & l'autre dérivent deux „ modifications de la lumiére aux deux côtés du Rayon rompu, pour la production de toutes les couleurs.

„ On foupçonneroit fur la Lettre de Mr. Gafcoigne, que „ Mr. Linus a fait l'Expérience d'une autre maniére que „ moi, ainfi j'attendrai jufqu'à ce que fes amis en ayent fait „ l'effai felon mes derniéres directions; ce qui pourra encore les y guider, c'eft de les avertir que le Prifme renvoye plufieurs images. L'une que j'ai en vuë, eft celle „ des couleurs qui eft oblongue, & elle n'eft formée que „ par deux refractions. Il y en a une autre, formée par „ deux refractions, & par une réflexion qui s'y mêle; celleci eft ronde, & n'a point de couleur, fi les Angles du „ Prifme font parfaitement égaux; mais s'ils ne font pas égaux „ à la bafe qui réfléchit, cette image eft colorée, plus ou moins „ à proportion de l'inégalité des Angles, mais elle demeure „ toujours à peu près ronde, à moins que les Angles ne „ foient fort inégaux. Il fe forme encore une troifiéme image, par une réflexion feule; & cette image eft toujours „ ronde & non colorée. Le feul danger qu'il y a, c'eft de „ prendre la feconde pour la premiére. Mais on peut les „ diftinguer, non feulement par la longueur & la vivacité „ des couleurs de la premiére, mais encore par fon mouvement, qui eft différent; car tandis qu'on tourne continuellement le Prifme fur fon axe du même côté, la feconde & la troifiéme image fe meuvent rapidement, & toujours felon la même direction jufqu'à ce qu'elles difparoiffent: mais la premiére fe meut lentement, & fon mouvement diminue fans ceffe, jufqu'à ce qu'elle s'arrête; & enfuite elle retourne d'où elle eft partie, & s'avance de ce „ côté-là de plus en plus, jufqu'à ce qu'elle s'évanouiffe dans „ l'endroit où elle avoit commencé à paroître. Si, fans obfcurcir la chambre, ils tiennent le Prifme au Soleil à découvert, de façon que fon axe foit perpendiculaire aux „ rayons du Soleil, & qu'enfuite ils le tournent fur fon axe, „ ils ne peuvent manquer de voir la premiére image; alors, „ il faut prendre un papier en un ou deux doubles, y faire „ au milieu un trou rond de la largeur d'un demi ou d'un „ tiers de pouce, & tenir le papier devant le Prifme, de maniére que le Soleil donne fur le Prifme au-travers de ce „ trou; après quoi il faut affujettir le Prifme & le fixer dans „ cette fituation, ce qui rend l'image ftationaire; fi elle „ tombe alors directement fur le mur oppofé, ou fur une „ feuille de papier contre le mur, à 15 ou 20 pieds ou plus „ de diftance du Prifme, ils verront cette Image oblongue, „ comme je l'ai décrite: le rouge à un bout, le violet à l'autre bout, & un verd bleuâtre au milieu; s'ils rendent „ la Chambre auffi obfcure qu'ils pourront, en tirant les rideaux ou d'une autre maniére, les Couleurs en feront „ plus vifibles.

„ Je donne cet avis, afin que qui que ce foit ne trouve „ de la difficulté à faire l'Expérience. Mais quand les amis „ de Mr. Linus en auront fait l'effai de cette façon, ils pourront la répéter dans une Chambre obfcure avec un plus „ petit trou dans le volet de la fenêtre. Et alors je fouhaitterois qu'ils vous envoyaffent une defcription exacte & „ claire de la maniére dont ils s'y feront pris; qu'ils marquaffent la longueur, la largeur, & les Angles du Prifme, fa „ pofition par rapport aux rayons incidens, & par rapport „ au volet de la fenêtre; la grandeur du trou par lequel le „ Soleil a donné fur le Prifme, fur quel côté du Prifme il „ eft tombé, & de quel côté la Lumiére a refforti du Prifme, „ à quelle diftance le Prifme a été du papier ou du mur oppofé, fur lequel la lumiére rompue a été renvoyée perpendiculairement, la longueur, la largeur & la figure de l'efpace illuminé par cette lumiére, & la fituation de chaque „ couleur dans cette figure. Et s'ils veulent bien joindre à „ la defcription une ou deux figures, elle n'en fera que plus „ claire. Par ce moyen je ferai mieux en état de diftinguer „ s'il y a quelque différence entre notre maniére de faire „ l'Expérience, & je verrai plus aifément où eft le défaut, „ & le moyen d'y remedier, pour leur en donner avis. Ils „ me feront auffi plaifir de me faire part de la maniére dont „ Mr. Linus a jufqu'ici fait l'Expérience, afin d'avoir occafion d'examiner ce qu'il peut y avoir qui fait contre moi. „ Et comme Mr. Gafcoigne femble foupçonner que les directions envoyées à Mr. Linus différent de ce que j'ai imprimé, je fouhaitterois auffi de favoir, en quoi il trouve „ cette différence affez grande pour avoir befoin de conciliation. Elles font plus amples, mais non différentes, & „ ce font les mêmes que j'ai fuivies depuis fept ans. A l'égard du foupçon que j'ai eu, que Mr. Linus s'en rapportoit peut être à de vieilles Expériences; tout autre que „ moi qui auroit ignoré fa méthode l'auroit foupçonné, fur „ la citation qu'il fait du Chevalier Kenelm Digby pour s'en „ autorifer; mais je fuis fort furpris de ce que Mr. Gafcoigne „ infinue, que j'ai eu quelque part à l'impreffion de ce qui „ nous regarde Mr. Linus & moi. Vous favez, Monfieur,

Tranfact. Philof. No. 121. p. 503.

„ que

de Kepler „ que les Planétes se meuvent dans des ellipses; & qu'elles décrivent des aires proportionnées „ aux tems, par des lignes tirées au Soleil, placé dans le foyer inférieur de l'ellipse". Au mois de Novem-

„ que je ne vous ai jamais dit ni écrit un mot là-dessus, & que j'ai même ignoré qu'on imprimât sa première Lettre, jusques au tems qu'elle parut dans les *Transactions*. Quand vous me l'envoyâtes, je vous écrivis que je n'avois aucun dessein de m'en mêler, à cause du grand éloignement que vous savez que j'ai depuis plus longtems pour les disputes. Mais dans le tems que j'allois cacheter ma Lettre, j'y ajoûtai par Apostille; que puisque Mr. Linus avoit dessein de faire imprimer quelque chose sur la Lumiére, vous pouviez, si vous le trouviez bon, pour l'empêcher de publier son erreur, l'avertir, mais non pas de ma part, que l'Expérience avoit été faite d'une autre maniére qu'il ne l'exposoit, & cela à tels & à tels égards que j'indiquois. C'est cette Apostille que vous donnâtes à la fin de la première Lettre de Mr. Linus, & ce qui fait l'objet de la Critique de Mr. Gascoigne; mais tant s'en faut qu'elle eût été destinée à l'impression, qu'au contraire lorsque je la vis dans les *Transactions* avec la Lettre, je ne pus m'empêcher de dire à quelqu'un que j'aurois souhaitté que ces deux piéces eussent été supprimées, parce que je croyois que leur publication pourroit chagriner Mr. Linus, & me causer de la peine. Pour ce qui est de sa seconde Lettre, que vous me montrâtes à Londres, je vous la rendis dès que je l'eus lue, & depuis je ne l'ai jamais revue, persistant dans mon dessein d'éviter toute dispute. Quand je vous la rendis, vous me sollicitâtes d'y répondre, par cette raison que si je ne le faisois point, Mr. Linus insisteroit encore selon les apparences; à quoi je repliquai, qu'étant question de choses de fait, on ne peut bien les décider par des écrits, mais en en faisant l'essai en présence de juges compétens, & à votre requisition je vous dis ce qu'il falloit faire; j'appris ensuite de Mr. Hooke que par vos soins, on fit les préparatifs nécessaires pour la premiére assemblée de la Société Royale. Mais le tems fut couvert ce jour-là, & je retournai à Cambridge, avant qu'il se tint une autre assemblée, & depuis ce tems-là je n'ai plus pensé à cela, jusqu'à ce que vous m'ayez envoyé la troisiéme Lettre de Mr. Linus. Voilà l'histoire de ce qui regarde Mr. Linus, autant qu'elle m'est connue; je l'ai rapportée, afin que ses amis voyent qu'on n'en a pas mal agi avec lui, comme ils paroissent le croire. Tout ce qu'ils peuvent vous objecter, à mon avis, c'est que vous étiez embarrassé, parce que vous ne pouviez m'engager dans la dispute; & ils peuvent m'objecter à moi que je n'ai pas voulu m'y engager; & tout le monde est libre à cet égard, & peut se servir de sa liberté sans qu'on y trouve à redire, du moins quelquefois, & surtout quand on manque de loisir, ou qu'on a affaire à des gens prévenus mal à propos. Mais je me flatte que Mr. Gascoigne ne sera pas de ce nombre: le tour de sa Lettre me le fait espérer pour l'avenir. Je souhaitte pourtant aussi-bien que lui que vous publiez les Lettres de Mr. Linus aussitôt que vous le pourrez commodément, pour prévenir d'autres faux jugemens; Je suis, Monsieur,

„ Votre très-humble Serviteur,

„ If. Newton.

„ Je vous prie de ne pas laisser sortir mes papiers de vos mains, jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles par rapport à leur enrégitrement.

„ En imprimant ma première Lettre à Mr. Linus, vous pouvez bien supprimer ce que je dis de Messieurs Hill & Hooke, ou du-moins mettre des étoiles à la place de leurs noms; car je croi qu'ils aimeront mieux ne pas être nommés. Je vous prie, si vous en trouvez l'occasion de faire mes complimens à Mr. Hooke, car je m'imagine qu'il n'y a que du mal-entendu dans ce qui est arrivé en dernier lieu".

A Mr. Oldenburg.

„ Monsieur,

„ J'ai bien reçu vos deux Lettres, & je vous remercie des soins que vous prenez de ce qui regarde l'affaire qui est entre Mr. Linus & moi. Je pense que ses amis n'ont absolument aucune raison de vous blâmer, de la publication de sa première Lettre, étant destinée, si je ne me trompe, à être rendue publique; d'autant plus qu'ils ne se sont jamais plaints qu'elle eût été imprimée, mais bien de ce qu'on n'avoit pas imprimé la seconde, ce dont je crois avoir été la cause accidentelle, par le refus d'y répondre. Et quoique je puisse dire avec vérité que je m'en suis fort peu embarrassé, je ne puis me dispenser de regarder comme un effet de votre bienveillance pour moi, la répugnance que vous avez eue à la faire paroître sans une réponse de ma part.

„ Pour ce qui est des Observations, dont vous me sollicitez au nom de la Société de permettre l'impression, je ne puis que lui témoigner ma vive reconnoissance de l'accueil favorable qu'elle y a fait, & je ne sai point comment refuser une chose qu'elle souhaitte. Je croi seulement qu'il vaudra mieux attendre encore quelque tems, parce que j'ai quelque dessein de mettre sur le papier d'autres Observations de la même espéce, pour déterminer la maniére dont les couleurs se forment par le Prisme; & si je le fais, ces Observations devront précéder celles que vous avez entre les mains, & le tout ensemble fera un meilleur effet. Mais je ne puis exécuter présentement ce dessein, à cause de quelques occupations que des amis m'ont données en dernier lieu, & de quelques affaires qui me regardent moi-même, ce qui prend actuellement presque tout mon tems & m'occupe presque uniquement.

„ Je crains qu'après vous avoir fait longtems attendre des Additions à ce que vous avez entre les mains, je ne sois obligé de tromper votre attente; parce que je ne sai pas trop bien comment lier cela ensemble; & je doute que ce que j'aurois dessein d'ajoûter trouvât sa place aussi naturellement que je l'avois pensé, quand même j'aurois ces papiers sous les yeux. Je pourrois bien vous envoyer ces Additions de façon qu'elles fussent indépendantes du reste; mais j'ai peur d'avoir déjà trop embarrassé la Société, aussi-bien que vous, par toutes mes paperasses, ainsi je croi qu'il vaudra mieux attendre une autre occasion. Je ne vous envoye donc pour le présent que deux ou trois corrections ou changemens, qui ne sont pourtant pas assez importans, pour avoir dû vous causer le moindre retardement. Les voici.

„ Je dis dans un endroit, que *la composition de la Nature pourroit bien n'être que l'Ether condensé par un Principe fermentant*: substituez à ces mots ceux-ci; qu'elle pourroit bien n'être autre chose que les différentes contextures de certains esprits éthérés, ou vapeurs condensées par une espéce de précipitation, à peu près comme les vapeurs condensées se changent en eau, ou que des exhalaisons se changent en des substances plus grossiéres, quoiqu'elles ne se condensent pas aussi aisément: en ce cas je concevrois qu'après la condensation, le Créateur y a donné différentes formes au commencement, & que depuis le pouvoir de la Nature fait la même chose, & en vertu de l'ordre, *croissez & multipliez*, imite parfaitement les modéles formés par la main du Créateur lui-même. De cette façon on pourroit regarder l'Ether comme le principe de tout, &c.

„ Un peu plus bas j'ai mis que l'Esprit éthéré est peut-être *condensé dans les Corps qui fermentent ou qui brulent, ou réduit d'une autre façon dans les pores de la terre en une matière douce, qui soit comme* le suc nourricier *de la terre ou substance primitive qui donne généralement la naissance à toutes les autres choses*; vous pouvez y substituer que cet esprit est peut-être condensé dans les corps qui fermentent, ou qui brulent, ou qu'il se coagule de quelque autre maniére dans les pores de la terre & de l'eau, ensorte qu'il devient une espéce de matiére humide & active pour l'usage continuel de la Nature, adhérente aux côtés des pores, comme les vapeurs condensées adhérent aux côtés d'un Vaisseau quelconque.

„ Il me semble qu'il y a dans le même paragraphe une parenthése, où je parle du Salpêtre volatil; effacez-la je vous prie, de peur qu'elle ne choque quelqu'un.

„ De-même dans l'endroit où je rapporte l'Expérience des petits papiers mus différemment par un Verre frotté, effacez tout ce qui suit sur la maniére de faire l'Expérience avec une feuille d'or.

„ Une visite vient m'interrompre, ainsi je suis obligé de finir, Monsieur,

„ Tout à vous,

„ Le 25 Janvier 167$\frac{5}{6}$. „ If. Newton.

„ A Mr. Oldenburg,

„ Cambridge le 15 Février 167$\frac{5}{6}$.

„ Monsieur,

„ Je vous remercie de m'avoir communiqué l'objection, que quelques-uns ont faite. Si je la comprends bien, ils veulent dire que la différence des couleurs peut venir de la différente vitesse que les rayons de la lumiére ont peut-être lorsqu'ils partent immédiatement du Soleil. Mais si c'est-là leur pensée, ce n'est plus une Objection qu'ils font, mais une hypothése qu'ils proposent pour expliquer ma Théorie. Pour le mieux comprendre, considérez je vous prie que je ne prétends pas que la différente réfrangibilité des Rayons soit la cause interne & essentielle des couleurs, mais que c'est seulement le moyen par lequel les rayons de couleurs différentes sont séparés. Je n'entreprends pas non plus de décider qu'elle est la cause soit des couleurs soit de la différente réfrangibilité des Rayons, laissant à l'expliquer par des hypothéses, je soutiens seulement que les Rayons de Lumiére qui différent en couleur, différent aussi en degrés de réfrangibilité; & que la différente réfrangibilité ne contribue à produire les couleurs, qu'en causant une différente refraction, & en séparant par ce moyen les Rayons qui avoient déjà des couleurs différentes, mais qui ne pouvoient se voir qu'après être séparés. Par exemple, qu'on mêle du bleu & du rouge, en égale quantité, ce qui en résultera ne fera ni de bon rouge, ni de bon bleu, mais une vilaine couleur qui tiendra des deux. Si l'on met ce mélange dans l'eau, & qu'après l'avoir bien remuée, on la laisse pour que les couleurs aillent au fond; si le rouge est beaucoup plus pesant que le bleu, il ira à fond plus vite, & la plus grande partie du bleu ne se préci-

„ pitera

vembre fuivant il envoya la Démonftration à Mr. Halley, pour la communiquer à la Société Royale, qui la fit inférer dans fes Régitres. Ce fut à la follicitation de la Société & fur les inftances de Mr. Halley que

„ pitera qu'enfuite; par conféquent le fédiment qui fe forme paroîtra rouge au-deffous, & bleu au-deffus; & au milieu de couleurs intermediaires. Voilà donc différentes couleurs, tirées d'une vilaine couleur par la diverfité de la pefanteur, & néanmoins cette diverfe pefanteur n'eft point la caufe interne de ces couleurs, mais elle opére feulement la féparation des parties des différentes couleurs. Il en eft de même dans la production des Couleurs par le Prifme; la différente réfrangibilité des rayons n'eft la caufe des Couleurs dans ce cas, que de la même maniére que la diverfité de la pefanteur l'étoit dans l'autre; elle produit feulement une refraction différente des rayons originairement propres à former des couleurs différentes, ces Rayons font féparés par cette refraction, & après leur féparation ils doivent néceffairement faire paroitre les couleurs qui leur font naturelles, ce qu'ils ne pouvoient faire tant qu'ils étoient mêlés. Si j'avois fuppofé que la différente réfrangibilité eft la caufe interne des couleurs, cette fuppofition eût été étrangement précaire, & à peine intelligible; mais que ce foit la caufe de la féparation des rayons différemment colorés, c'eft un fait d'Expérience, & la feule chofe que j'ai affirmée dans mes écrits. De-même lorfque je dis que la différente Réflexibilité produit diverfes Couleurs (comme dans le cas des plaques ou lames minces & tranfparentes) je ne prétens pas que ç'en foit la caufe interne, mais feulement le moyen qui en fait la féparation; car je conçois que tous les phénoménes des couleurs quelconques ne réfultent que de la féparation ou du mélange de Rayons divers, & que la différente Réfrangibilité ou Réflexibilité, ne font que les inftrumens qui opérent ces féparations ou ces mélanges.

„ Si vous faites bien attention à ce que je viens de dire, je préfume que vous verrez aifément, que ce que vous m'avez envoyé n'eft point une Objection, mais feulement une hypothéfe, pour expliquer ma Théorie. Car de fuppofer que la diverfe viteffe des rayons eft le principe des couleurs, ce n'eft qu'affigner une caufe de la diverfité de couleurs, que les rayons font originairement difpofés à faire paroitre, & qu'ils font paroitre lorfqu'ils font féparés par différentes refractions. Et quand ce feroit-là la vraye caufe de cette différence de couleurs, cela n'empêcheroit point que la différente Réfrangibilité des Rayons n'en puiffe être la caufe accidentelle, en faifant la féparation de ces rayons de différentes viteffes. Tant s'en faut même que cette hypothéfe me foit contraire, qu'elle emporte ma Théorie, en la fuppofant. Car fi cette hypothéfe eft vraye, il s'enfuit que la lumiére du Soleil eft un affemblage de rayons hétérogénes, originairement propres à repréfenter diverfes couleurs; que la blancheur de cette Lumiére eft un mélange de ces couleurs, étant l'effet ou le produit de ces mouvemens colorifiques inégaux, il s'enfuit encore qu'il ne faut, pour produire les couleurs, que féparer ces rayons, de maniére que les plus vites aillent d'eux-mêmes fe placer dans un endroit, & ceux qui font plus lents auffi d'eux-mêmes dans un autre endroit, ou qu'une forte foit abforbée, & que l'autre refte; il faut de plus que tous les phénoménes des Couleurs ayent pour caufe la féparation de ces rayons d'inégales viteffes; parce que tant qu'ils demeurent confondus, comme dans la Lumiére primitive du Soleil, ils ne peuvent produire d'autre couleur que le Blanc; & enfin il faut que la différente Réfrangibilité & Réflexibilité foit la caufe inftrumentale des phénoménes des Couleurs, parce que ce font-là les deux vrais moyens propres à opérer la féparation des rayons différens entre eux.

„ Si je voulois appliquer cette hypothéfe à mes principes, je dirois donc que les rayons qui ont le moins de viteffe, étant les plus foibles, font plus aifément détournés de leur route par une fuperficie refringente quelconque que ceux qui ont plus de viteffe, & qu'ainfi toutes chofes égales ils font plus rompus; que le Prifme en les rompant plus les fépare des plus vites; que n'étant alors plus confondus, chacun d'eux frappe plus vivement les fens par fes mouvemens propres, & excite la fenfation de couleurs différentes les unes des autres, & différentes de celle qu'ils excitoient étant confondus; fuppofant que les rayons qui ont le plus de viteffe produifent la couleur la plus forte, qui eft le Rouge; & ceux qui en ont moins la couleur plus foible, favoir le Bleu.

„ Je puis ajoûter à tout ce que je viens de dire fur la différente viteffe des rayons, que j'en ai ci-devant fait moi-même l'application à mes principes, en parlant des autres hypothéfes, comme vous pouvez le voir dans la 4 Section de ma Réponfe à Mr. Hooke, & fi je ne me trompe, dans les hypothéfes que je vous ai envoyées en dernier lieu. Je dis que je l'ai appliquée à d'autres hypothéfes; car dans celle de Mr. Hooke il eft beaucoup plus naturel de fuppofer la viteffe des rayons égale, & qu'ils ne différent qu'en groffeur, parce que c'eft ce qui a lieu dans l'air, & que fans-doute les Loix de l'Ondulation font les mêmes dans l'Ether que dans l'Air.

„ Après avoir répondu, à ce qu'il me femble, à votre objection en particulier, je vous rapellerai, en guife de Conclufion, ce que j'ai dit ci-devant en général de relatif à cette matiére; afin de couper court une bonne fois à toutes les objections que l'on pourroit faire à l'avenir, foit dans cette hypothéfe, foit dans d'autres quelconques. Si vous pofez ce que je dis dans ma feconde Lettre au P. Pardies, & dans la Section 4. de ma Réponfe à Mr. Hooke, touchant l'application de toutes les hypothéfes à ma Théorie, vous pouvez en recueillir cette régle générale: *Que dans toute hypothéfe, où l'on fuppofe que les rayons ont quelques différences naturelles, dans la figure, le mouvement, la force, ou la qualité, ou dans telle autre chofe imaginable, fuffifante pour mettre de la différence entre fes rayons par rapport à la Couleur & à la Réfrangibilité, il n'eft pas néceffaire de chercher d'autres caufes de ces effets, que ces différences naturelles & originales.* Cette régle pofée, je dis: Dans toute hypothéfe on doit fuppofer que la lumiére qui vient immédiatement du Soleil eft ou homogéne, ou hétérogéne. Si l'on fuppofe le dernier, cette hypothéfe fe trouve comprife dans ma régle générale, & ne peut m'être contraire. Si l'on adopte le premier, il faut que les Refractions ayent le pouvoir de modifier la lumiére de façon à changer fa qualité colorifique & fa réfrangibilité, ce qui eft contraire à l'Expérience.

„ Depuis ma Lettre écrite, j'ai reçu la vôtre. Je vous remercie du détail que vous me faites de l'Echelle de Mufique de Mr. Berchenshaw, quoique je ne fois pas affez habile dans cette Science, pour la bien comprendre. Si vous enrégitrez les papiers que vous avez entre les mains, avant que de me les renvoyer, je vous prie de fupprimer le dernier paragraphe de l'hypothéfe, où je parle de Mr. Hooke & de Grimaldo enfemble; mais puifque ces papiers doivent vous revenir (du-moins les Obfervations, car j'ai affez envie de fupprimer l'hypothéfe) je ne croi pas qu'il foit néceffaire que vous vous donniez la peine de les enrégitrer. Je demeure, Monfieur,

„ Votre très-humble Serviteur,

„ If. Newton.

„ A Mr. Jean Collins.

„ Cambridge le 5 Septembre *1676.*

„ Monfieur,

„ J'ai reçu le paquet que vous m'avez envoyé, & je vous renvoye vos papiers, dont je vous rends graces, de même que du Livre de Frenicle.

„ Dans votre Mémoire touchant Mr. Gregory, j'ai pris la liberté d'effacer deux endroits, comme vous le verrez; le premier, parce que, quoique j'aye compofé il y a cinq ans un Difcours, où j'expliquois la doctrine des Equations infinies, je ne l'ai pourtant pas encore donné dans mes leçons, mais l'ai gardé par devers moi; j'ai effacé l'autre endroit, parce que dans ma Méthode générale, dont vous faites mention dans votre 4. Section, je ne fuis pour l'extraction des racines des Equations affectées, que la méthode que vous connoiffez déjà.

„ Si vous avez occafion de voir le Docteur Pell, ou de lui écrire, en cas qu'il ne foit pas à Londres, faites-lui, je vous prie, mes complimens, & informez-le, que quoique j'ignore jufqu'où Mr. Gregory a pouffé la méthode des Suites infinies, tout ce que j'en fai pourtant me fait croire, qu'elle n'eft pas d'un grand ufage pour la folution des Equations affectées numérales. Il fe pourroit qu'elle feroit quelquefois d'ufage à cet égard, mais je ne l'ai jamais trouvé, ni ne la recommande à cette fin, mais bien pour étendre l'Algébre à cette forte de Problêmes, aufquels les calculs ordinaires ne s'étendent point. De-forte que fa méthode de réfoudre les Equations ayant fi peu de rapport avec la mienne, je fouhaiterois, quand même elle y auroit beaucoup plus de rapport, qu'il n'attendit point que la mienne parût, comme je m'apperçois par un des papiers que vous m'avez envoyé, qu'il le fait; car je ne voudrois pas être caufe que le Public fût privé fi longtems d'une chofe fi eftimable.

„ Je n'ai rien fous preffe, j'aurois feulement voulu faire imprimer ici l'Algébre de Kinckhuyfen, pour fatisfaire à l'attente de quelques amis de Londres; mais notre preffe ne peut le faire. Je m'imagine que c'eft le Livre dont le Docteur Lloyd veut parler. Il eft à préfent entre les mains d'un Libraire ici, pour le faire imprimer; mais quoiqu'il paroiffe, je n'y ajoûterai rien.

„ Je ne fai s'il eft à propos d'imprimer le Mémoire que je vous envoye fur les Suites infinies; je laiffe la chofe à votre difcrétion. Selon moi, il vaudroit autant ne le point publier; mais fi vous en jugez autrement, je vous prie de m'en avertir, avant qu'on l'imprime, pour y changer une expreffion ou deux.

„ J'admire la patience & l'habileté de Mr. Baker. Je vois que fa méthode eft de trouver d'abord *X*, la fomme des quatre quantités, & enfuite les quantités féparément, ce qui eft, fi je ne me trompe, la méthode dont vous me parlâtes à Londres. Je croi vous avoir dit, qu'il ne faut aucun art, mais beaucoup de calcul, pour réfoudre l'autre Problême, & par cette raifon je n'y ai plus penfé du tout depuis que je vous ai vû. Il ne faut pour le réfoudre, que trouver deux équations, qui expriment la nature des deux Courbes, en fuppofant que leurs bafes coïncident, & que leurs Ordonnées foient paralléles; & en mettant la

„ mê-

que Mr. Newton travailla à ses *Principes*, dont les deux premiers Livres furent montrés à la Société, en manuscrit; mais Mr. Hooke ayant insisté très-injustement sur ce qu'il avoit démontré le Problême de Kepler avant Mr. Newton, celui-ci se détermina à supprimer son troisiéme Livre, mais ses amis le firent changer de résolution dans la suite (*d*). Le Docteur Henri Pemberton rapporte (*e*), que les premières idées qui donnérent naissance à ses Principes, lui vinrent lorsqu'il quitta Cambridge en 1666 à l'occasion de la Peste. Etant seul dans un jardin il se mit à méditer sur la force de la Pesanteur; & il lui parut que, puisqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniére sensible à la plus grande distance du Centre de la Terre où nous puissions monter, ni au haut des édifices les plus élevés, ni même au sommet des plus hautes montagnes, il étoit raisonnable de conclure que cette force s'étend beaucoup au-delà de ce qu'on le croit communément; pourquoi pas aussi loin que la Lune? se dit-il à lui-même, & si cela est cette force doit influer sur son mouvement, peut-être est-ce ce qui la retient dans son Orbite. Cependant quoique l'action de la Pesanteur ne souffre aucune diminution sensible à la distance quelconque du centre de

(*d*) Voy. les Lettres de Newton & de Halley dans la Rem. [E].

(*e*) *Preface* to his *View of Sir Isaac Newton's Philosophy*. Londres 1728 in-4.

„ même Lettre, *X* par exemple, pour les bases des deux équations, & une autre, *Y* par exemple, pour les Ordonnées, il n'y a qu'à exterminer une des Lettres; l'équation qui en résultera vous donnera les diverses valeurs de l'autre Lettre, lesquelles limitent tous les points d'intersection des deux Courbes.

„ Je craindrois de vous donner trop de peine, de copier toute la Lettre de Mr. Leibnitz, puisqu'elle est si longue; je vous prie donc de m'en envoyer seulement un Extrait, avec les endroits que vous croiez qui me regardent, s'il y en a de tels. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-humble Serviteur,
Is. Newton.

„ Pour Mr. Crompton pour l'envoyer à Mr. Flamstead.

„ Je remercie Mr. Flamstead, de la maniére obligeante dont il parle de moi dans ses Lettres à Mr. Crompton. Et comme j'attends de sa sagesse qu'il ne publiera ses hypothéses, qu'après que ses amis & lui-même les auront mûrement examinées, j'agirai en ami dans ce Mémoire, non en faisant des objections pour le contredire, mais en rapportant ce que je m'imagine que d'autres pourroient objecter, & en le laissant à son jugement. Si dans la suite il trouve à propos de publier sa Théorie, & qu'il juge que quelqu'une des Objections que je propose a besoin de réponse, pour empêcher que d'autres ne les fassent, il pourra en parler, comme venant de lui-même ou de ses amis en général, sans faire aucune mention de moi. Premiérement donc il suppose dans la figure ci-jointe

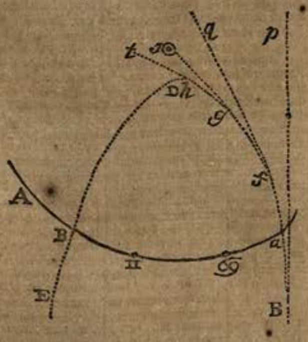

„ que lorsque la Terre est en ♊ la Cométe va de B en *f*, delà en D, & ensuite en E, de maniére qu'elle se trouve deux fois dans son Périgée, la premiére fois en *a*, lorsque la Terre étoit en ♊, la seconde en B, lorsque la Terre étoit en ♋, & que dans son Périhélie, en D, elle est entre le Soleil & la Terre; tirez B*p*, *fg*, *gs*, *ht*, Tangentes de la ligne du mouvement de la Cométe en B, f, *g* & *h*; & je puis aisément accorder, que lorsque la Cométe approche du Soleil, passant de B en *f*, & delà en *g*, la force attractive du Soleil fera détourner de plus en plus la Cométe de la ligne de sa premiére direction vers cet Astre, ensorte que sa ligne de direction, qui en B étoit B*p*, deviendra *fg* en *f*. Mais je ne conçois point, comment cela peut faire aller la Cométe toujours vers le Soleil, comme en *g*, où la ligne de direction *gs* passe au travers du centre *s*; beaucoup moins cela peut-il faire détourner la ligne de direction de l'autre côté du Soleil, comme en *h*, où la ligne de direction est *ht*. Car si la Cométe, étant en g, s'avance directement vers le Soleil, & que le Soleil l'attire aussi directement à lui, elle doit continuer à s'en approcher dans la ligne *gs*, jusqu'à ce qu'elle tombe dans cet Astre, n'y ayant rien qui la détourne de sa ligne de direction *gs* vers *h*. C'est le même cas que celui d'un Boulet tiré de l'Ouëst à l'Est. L'attraction de la Terre feroit que le Boulet par sa pesanteur tendroit toujours vers le bas; mais elle ne le feroit jamais tendre directement vers le centre, beaucoup moins détourner de la direction vers l'Est jusqu'à le faire aller vers l'Ouëst.

„ Et tant s'en faut que le mouvement du Tourbillon léve la difficulté, qu'au-contraire il l'augmente. Car en supposant que ce mouvement suit l'ordre des Lettres & des Signes A B ♊ ♋, *a* feroit la divergente de la Cométe de la ligne *gs* plutôt vers la ligne *fg* que vers *h*. Le seul moyen de lever la difficulté, selon moi, c'est de supposer, non que la Cométe a passé entre le Soleil & la Terre, mais qu'elle a fait un détour autour du Soleil, comme dans la figure ci-jointe.

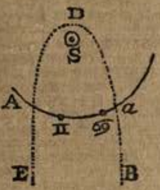

„ En second lieu, quoique je puisse aisément accorder, qu'il y a une force attractive dans le Soleil, qui retient les Planétes dans leurs courbes autour de lui, & les empêche de s'échapper en lignes tangentes, j'ai néanmoins d'autant moins de panchant à croire que cette Attraction soit d'une nature magnétique, que le Soleil est un Corps extrêmement chaud; & que les Corps magnétiques perdent leur vertu, quand on les échauffe jusqu'à les faire rougir: il y a plus, un Aiman ne transmet point sa vertu magnétique au travers d'une verge de fer, qu'on a fait rougir au milieu. Desorte que si la Terre étoit échauffée au point d'être rouge, elle perdroit vraisemblablement son Magnétisme; ainsi la chaleur du Soleil étant encore beaucoup plus grande, il doit en être bien moins susceptible. Mais, en troisiéme lieu, supposé que le Soleil fût un Aiman, il agiroit sur une Cométe, comme un grand Aiman agit sur un petit, qui flotte dans une Coquille ou dans quelqu'autre petit Vaisseau sur l'eau. Si quelqu'un tourne avec la main le petit Aiman, & le retient dans une mauvaise situation, le grand Aiman le repousse, tant qu'il est dans cette position; mais aussitôt qu'il est libre le grand le fait rapidement retourner & reprendre sa vraie situation, l'attire, & le tient constamment dans cette position. Comment donc la Cométe, qui est d'abord dans une bonne situation, de maniére que le Soleil l'attire, en prend ensuite une mauvaise, ensorte qu'il la repousse, c'est ce que je ne conçois point, puisque la force directive d'un grand Aiman, est plus puissante que sa vertu attractive. L'Aiguille aimantée dont se servent les Mariniers, n'est pas sensiblement attirée par la Terre, mais elle en reçoit une direction si forte, que vous ne pouvez la retenir dans une autre position. Si donc le Soleil est un Aiman, il doit donner avec force à l'Axe de la Cométe une position conforme aux Loix du Magnétisme; & dans ce cas, le Soleil doit toujours attirer la Cométe, & ne la jamais repousser. De même, si l'Axe des Planétes est inclinée à l'Ecliptique, par le Magnétisme du Soleil, elles doit avoir une direction conforme aux loix magnétiques, ce que je ne pense pas néanmoins. Je soupçonne encore, que les Cométes des mois de Novembre & de Décembre, que Mr. Flamstead prend pour être la même, sont deux Cométes différentes; & je trouve dans une Lettre de Mr. Cassini, dont Mr. Ellis m'a montré la Copie, que ce savant Astronôme est de mon sentiment. Si ce n'a été qu'une seule & même Cométe, son mouvement a été jusqu'à trois fois accéléré & retardé. Depuis le 18 jusqu'au 21 de Novembre, elle a parcouru environ six degrés par jour. Depuis le 23 Novembre jusqu'au 5 Décembre, seulement 36 minutes par jour. Depuis le 6 Décembre jusqu'au 19 environ 3½ degrés par jour. Depuis le 24 jusqu'au 26 Décembre environ 4½ degrés par jour. Et depuis ce tems-là son mouvement a toujours diminué. Ce fréquent accroissement & décroissement de mouvement a quelque chose de trop étrange pour l'admettre dans une seule & même Cométe, sans avoir de preuve qu'il n'y en a eu qu'une. D'ailleurs ces Variations sont très-irréguliéres; car après le 20 Novembre, lorsque la Cométe étoit dans son premier Périgée, comme Mr. Flamstead l'a marqué, elle parcouroit environ six degrés par jour, & il est très-peu naturel de supposer,

de la Terre, où nous pouvons nous placer, il est néanmoins très-possible que son action différe en force à une distance, telle qu'est celle de la Lune. Pour faire une estimation du degré de cette diminution, Mr.

„ que tout d'un coup son mouvement se soit si fort ralenti, que depuis le 23 Novembre jusqu'au 5 Décembre, elle n'ait parcouru que $7\frac{1}{2}$ degrés, & que par conséquent dans le milieu de cet intervalle, supposé depuis le 29 ou 30 de Novembre, elle n'ait parcoûru qu'un demi-degré ou moins par jour, & cela tandis qu'elle s'approchoit du Soleil, & que son mouvement devoit être réellement accéléré, cela même me rend les Observations du P. Gallet, sur lesquelles l'identité de Cométe est fondée, suspectes. Mais ce qui est encore plus absurde, il faut admettre, que tout d'un coup le mouvement de la Cométe s'est accéléré assez, depuis le 6 jusqu'au 12 Décembre, pour qu'elle ait parcouru un Signe & demi dans ces six jours, & que par conséquent dans le milieu de cet intervalle, par exemple le 9 de Décembre, elle aura parcouru du moins 9 ou 10 degrés par jour, & cela dans le tems qu'elle étoit beaucoup plus éloignée de nous; je ne dirai rien de son prodigieux écart, dans ce cas, d'un grand Cercle, & de ce qu'il faut qu'elle ait coupé deux fois l'Ecliptique. Il y a une chose encore, qui augmente cette difficulté. Mr. Flamstead observa le 10 Décembre, que la queuë de la Cométe étoit postée entre l'épaule & la queuë d'Aquila. Tirez delà une ligne au Soleil, & prolongez en arriére celle de la route, que la Cométe a suivie après, jusqu'à ce qu'elle coupe l'autre ligne, & le point d'intersection sera à peu près le lieu de la Cométe le 10 Décembre. Ce point est à peine à six degrés de l'endroit où elle se trouve le 12, mais environ à 40 degrés du lieu où le P. Gallet l'a observée le 6 Décembre à 18 h. c'est-à-dire à 6 h. du matin le 7 Décembre; ensorte que si ces Cométes sont la même, elle n'aura parcouru que $7\frac{1}{2}$ degrés depuis le 23 Novembre jusqu'au 5 Décembre, c'est-à-dire en 12 jours; & puis tout d'un coup, en s'éloignant de la Terre, elle aura accéléré son mouvement avec tant de rapidité, que depuis le matin du 7 jusqu'à la nuit du 10 Décembre, c'est-à-dire en trois jours & demi, elle aura parcouru 40 degrez; & ensuite, en retournant vers la Terre, elle aura aussi subitement ralenti son cours, & n'aura parcouru que six degrés ou moins encore depuis le 10 jusqu'au 12 Décembre. L'accord entre les Observations de Mr. Flamstead & celles de Paris, prouve que les unes & les autres doivent être assez justes. Mais je ne sai que penser de celles du P. Gallet. Un Etudiant de notre Collége, en compagnie de quelques autres, vit la Cométe au mois de Novembre. Vers le milieu de Décembre un de nos Membres le fit venir, & l'interrogea là-dessus; il lui représenta la Cométe comme passant par *l'Epi de la Vierge*, & s'approchant du Soleil. Environ un mois après, je l'envoyai chercher, je l'examinai très-particuliérement, & il me dit que le Mardi 16 Novembre à 4 heures du matin, il avoit vu la Cométe deux degrés au-dessus de *l'Epi*, avec une longue queuë qui s'étendoit jusqu'à celle du Lion, & que cette queuë étoit d'une blancheur argentine, & plus blanche que la queuë de la Cométe du mois de Décembre. Je lui demandai si elle étoit directement au-dessus de l'*Epi*, il me répondit qu'elle déclinoit tant soit peu vers un côté, & qu'autant qu'il pouvoit s'en souvenir la déclinaison étoit tant soit peu vers l'Est. Je lui demandai encore, si elle n'étoit pas plus de deux degrés au-dessus de l'*Epi*, & s'il étoit bien assuré que ce fût cette Etoile. Il me dit que cette Etoile étoit trop connue, pour s'y tromper; qu'à l'égard de la distance, la Cométe étoit proche de l'Etoile, desorte qu'il comptoit qu'elle pouvoit en être éloignée environ de deux degrés, quoiqu'il ne voulût pas l'assurer positivement, qu'il se pourroit que l'éloignement eût été de 4 ou 5 degrés, parce qu'on peut aisément se tromper d'un degré ou deux, en jugeant sur la vuë seule; mais qu'elle étoit proche de *l'Epi*, que sa queuë étoit longue, & s'étendoit jusqu'à l'Etoile brillante de la queuë du Lion. Il me dit de plus, que quatre jours après, le Samedi 20 Novembre, il l'avoit vuë encore un peu avant le lever du Soleil, assez éloignée de l'*Epi* & avancée vers le Soleil; mais qu'alors sa queuë n'étoit pas visible, excepté un petit nombre de rayons, qui s'étendoient principalement vers *l'Epi*. Que comme il n'y avoit point d'autres Etoiles qui parussent, il ne pouvoit dire auprès de quelle Etoile fixe la Cométe se trouvoit alors, ni déterminer l'endroit où elle étoit; seulement croyoit-il qu'elle n'étoit pas éloignée de l'Ecliptique. Ayant tiré une petite Lunette de sa poche pour la regarder, il l'avoit vuë, non comme une autre Etoile, mais semblable à un petit nuage rond. J'examinai cet Etudiant avec d'autant plus de soin, parce que je ne savois que faire de tout ce qu'il disoit, qui ne convenoit point à la Cométe de Décembre. Quand il s'apperçut que j'étois embarrassé, cela lui fit de la peine, & il me dit qu'il y avoit plusieurs autres Etudians, qui avoient vû la même chose que lui. Je ne sai comment concilier la premiére partie de cette rélation avec ce que dit le P. Gallet, à moins que l'Etudiant ou lui ne se soient trompés d'un jour ou deux. Dans cette supposition même ils ne sont pas encore d'accord; car on peut inférer de la situation de la queuë, dans la premiére Observation de l'Etudiant, que la Cométe étoit alors au Nord de l'Ecliptique, & qu'elle ne la coupa qu'au-delà du 20. degré de la Balance, au-lieu que le P. Gallet la fait couper au 8. degré. De plus, le Docteur Babington, un des Membres de notre Collége, vit la queuë de la Cométe s'élançant par dessus la Chapelle du Collége du Roi de l'Orient à l'Occident, entre le 20 & le 27 Novembre, & autant qu'il s'en souvenoit, le 22 ou le 23, à 5 h. du matin, ou entre cinq & six. Le tems étoit à la gelée, & le Ciel serein & étoilé. Il ne vit point la tête de la Cométe. La queuë s'étendoit d'une extrémité de la Chapelle à l'autre, précisément au-dessus, s'élevant un peu plus au bout Occidental que du côté de l'Orient, comme dans la figure ci-jointe.

„ En examinant l'endroit où il étoit, la Chapelle paroissoit avoir environ 20 degrés de longueur, située presque plein Sud, déclinant tant soit peu à l'Ouëst. Desorte que la queuë s'étendoit assez loin au-delà du Méridien vers l'Ouest, du-moins 12 ou 16 degrés, & elle avoit 20 degrés de long, sans compter cette partie de la queuë qui alloit du bout Oriental de la Chapelle, jusqu'à la tête de la Cométe, qui devoit avoir entre 20 & 30 degrés de plus. La Chapelle paroit-là être de 7 ou 8 degrés en hauteur, & par conséquent la queuë passant précisément au-dessus, selon la description qu'il en fait, elle ne pouvoit pas avoir plus de 10 ou 12 degrés d'élevation, dans l'endroit où elle coupoit le Méridien, ni plus de 14 ou 16, ou tout au plus 18 à l'extrémité Occidentale; d'où l'on peut recueillir qu'elle passoit par le bec du *Corbeau*, immédiatement au-dessous du *vase*, & s'étendoit quelques degrés au-delà du *vase*, ou des environs; il faut donc que la tête, qui étoit au-dessous ou si proche de l'horizon, que le Docteur ne pouvoit la voir à cause des édifices, eut alors beaucoup plus de Latitude Méridionale, que le P. Gallet ne lui en donne; & vraisemblablement elle devoit en très-peu de jours s'avancer si fort au Sud, qu'elle ne fut plus visible pour nous. Du-moins cela donne-t-il lieu de soupçonner, que les derniéres Observations du P. Gallet lui donnent trop peu de Latitude Méridionale. Peut être pourra-t-on apprendre quelques nouvelles de cette Cométe dans la suite, en s'en informant à ceux qui viendront d'au-delà de la Ligne. Peut-être aussi, que Mr. Flamstead pourra tirer quelque chose de Cutbeard & d'autres, qui l'ont vuë en Novembre, s'il veut se donner la peine de les examiner. Il y a encore une circonstance, qui prouve pour deux Cométes. Celle de Novembre avoit une tête plus brillante que l'autre, à ce que m'a dit l'Etudiant dont j'ai parlé; & cette circonstance prouve, qu'on pouvoit la voir aisément le 20 Novembre, dans le tems que le jour commençoit, & qu'il faisoit déja assez clair, pour qu'on ne pût plus appercevoir la queuë ni aucune Etoile, excepté celles de la premiére grandeur. Mr. Flamstead donne une raison fort ingénieuse de ce qu'ordinairement les Cométes détournent du Sud au Nord. Mais je doute du fait même. On découvre rarement celles qui vont vers le Sud, avant qu'elles soient prêtes à couper l'Ecliptique, & pour lors tournant leur queuë embas elles sont si obscurcies par l'air épais qui est proche de l'horizon, qu'on les voit très-peu ensuite; ce qui est cause que le Vulgaire les remarque rarement, & que les Anciens n'en parlent point, s'étant contentés de marquer les plus fameuses. Depuis qu'on a observé les Cométes plus exactement, on en a vu autant qui alloient au Sud qu'au Nord. Car de neuf Cométes, qui ont paru dans les années 1647, 1652, 1661, 1664, 1665, 1666, 1677, & 1680, il y en eu cinq, si je ne me trompe, qui alloient au Sud, celles des années 1647, 1665, 1666, 1677, & la premiére de l'année 1680; auxquelles je croi pouvoir en ajoûter une sixiéme, savoir une des deux, qu'on vit en 1652 aux Indes Occidentales, dont on n'en vit qu'une chez nous. Il y a donc eu en dernier lieu plus de Cométes qui ont pris vers le Sud, que vers le Nord; & néanmoins elles ont paru si peu, que si nous avions vécu dans les siécles précédens, on n'auroit peut-être parlé que de celle de 1665. Mr. Flamstead fait une conjecture ingénieuse au sujet de l'Atmosphére des Cométes, en supposant qu'elles sont entiérement couvertes d'eau, & par conséquent qu'il s'en éleve plus de vapeurs, que des Planétes. Mais notre Terre est à demi couverte d'eau, de même que la Lune; & quand elles en feroient entiérement couvertes, cela doubleroit seulement leur Athmosphére; au-lieu que l'Athmosphére des Cométes est quelques centaines, pour ne pas dire quelques milliers de fois plus grande, à proportion de leur Corps. Etant si vaste, il est probable, que près du Corps de la Cométe elles est plus grossiére & plus épaisse, que la nôtre dans les brouillards les plus épais; & par conséquent que les rayons du Soleil ne la pénétrent jamais parfaitement & qu'elle nous empêche de distinguer les parties plus ou moins lumineuses de la Cométe. Car si l'Atmosphére est si épaisse, que l'on ne puisse appercevoir distinctement les parties principales du Corps, beaucoup moins pourra-t-on distinguer les traits plus déliés qui différencient la Terre & la Mer, puisque dans nos Planétes mêmes, comme Jupiter,

„ Mars,

Mr. Newton considéra, que si la Lune est retenue dans son orbite par l'action de la Pesanteur, on ne peut douter que les Planétes du premier ordre ne se meuvent autour du Soleil par la même cause. En com-

„ Mars, Vénus &c. dont les Atmosphéres sont plus subtiles „ & plus claires, ces traits sont à peine visibles, quoiqu'on „ découvre le reste très-distinctement.

„ Voilà tout ce qu'il me paroît qu'on peut objecter à Mr. „ Flamstead, & j'espére qu'il ne trouvera pas mauvais que „ je le lui propose, parce qu'il est avantageux d'avoir une „ idée des difficultés qu'on peut faire, avant que de publier „ ses pensées, on a par-là occasion de leur donner le tour le „ plus favorable. En exceptant ce dont j'ai parlé, & ce qui „ semble être sujet à des difficultés, il y a d'autres parties de „ sa Théorie, que j'approuve sans peine, & contre lesquel- „ les je ne croi pas qu'on puisse rien objecter; comme que „ la queuë de la Cométe est une vapeur déliée, qu'elle s'é- „ leve de l'Atmosphére qui est autour de la tête, que l'action „ de la Lumiére du Soleil contribuë à l'élever, qu'elle n'est „ pas lumineuse d'elle-même, mais par la réflexion de la Lu- „ miére du Soleil; que pareillement l'Athmosphére de la „ tête brille aussi par la Lumiére du Soleil, quoique peut- „ être pas toujours. Mais je deviens ennuyeux. Je serois „ bien aise de savoir, si lorsque Mr. Flamstead observa, le „ 12 Décembre, pour la premiére fois la tête de la Cométe, „ il put l'appercevoir si proche du Soleil, à l'œil nud, ou „ seulement avec des Lunettes, & de la grandeur de quelle „ Etoile elle lui parut. Je souhaitterois encore de savoir, si „ en calculant alors son lieu il a eu égard à la refraction; „ comme aussi par quelles Etoiles le milieu de la queuë pas- „ soit, & vers quelles elle étoit tournée le 10, le 11, le 12, „ le 15, & le 21 jours; car je n'y pensai pas alors. On m'a „ dit que le 12 jour, la queuë étoit venuë jusqu'au bec du „ *Cigne*, & le 15 au coin de l'*Aile Méridionale* du *Cigne*. „ Mais personne ne peut mieux m'apprendre ce qui en est „ que Mr. Flamstead. Je serois bien aise de savoir aussi, „ quel jour il vit la Cométe avec de petits traits de lumiére, „ semblables à des étincelles, & s'il l'a vuë avant ou de- „ puis de cette façon; quelles variations il a observé dans le „ Corps de la Cométe par rapport à ses parties lumineuses & „ obscures. Cysatus & Hevelius parlent de grandes & perpé- „ tuelles variations; mais je m'en fierois plutôt à l'autorité „ de Mr. Flamstead. Je demanderois aussi si les susdits points „ lumineux étoient répandus sur toute la tête de la Cométe, „ ou s'ils ne paroissoient que dans la partie tournée vers le „ Soleil; & s'il remarqua que l'hémisphére tourné vers le „ Soleil fut plus lumineux, que l'hémisphére opposé; comme „ aussi ce qu'il pense des Observations de Hevelius sur les „ Phénoménes de la tête. Mais en vérité je crains de deve- „ nir importun. Vendredi passé je vis la Cométe proche du „ couchant des deux Etoiles du pied gauche de *Persée*; & la „ nuit derniére je l'ai vuë encore. Elle a passé dans une li- „ gne à un demi-degré environ du côté du Nord des deux „ Etoiles, & Samedi elle étoit repassée vers leur Couchant. „ Dans la figure ci-jointe A représente l'Occident, & B l'O- „ rient des deux Etoiles, & „ la figure ⊙ la Cométe, le „ 25 & le 27 Février. J'ai „ marqué sa situation par „ rapport aux Etoiles vuës „ avec le Télescope, mais

B* ⊙ 27 Février
A* ⊙ 25 Février

„ je n'ai pas encore fixé la position des Etoiles entre elles, „ desorte que je ne puis encore marquer l'endroit précis où „ la Cométe se trouvoit. Mais cette description grossiére „ mettra Mr. Flamstead en état de la découvrir aisément, s'il „ ne l'a pas vuë encore depuis la derniére Lune. Mais elle „ est devenuë si foible, que pour la bien voir il faut qu'il „ donne une grande ouverture à sa Lunette. Lorsque nous „ aurons encore une ou deux nuits bien claires, il sera le „ maître d'avoir les Observations que j'ai fait depuis la der- „ niére pleine-Lune, de même que celles que je ferai enco- „ re, pour les comparer avec les siennes, s'il le juge à pro- „ pos. Au commencement de Janvier toute la Chevelure de „ la Cométe me paroissoit avoir environ 12′ ou 15′ de large; „ mais je ne pus observer le diamétre du Corps ou de la „ Noix au centre de la Chevelure. Si Mr. Flamstead l'a ob- „ servé, il me fera plaisir de m'en faire part. Mais sur toutes „ choses je le prie de me donner un détail circonstancié de „ la queuë par rapport aux Etoiles fixes le 10, le 11, le 15, „ & le 21 Décembre; je me flatte, sur une idée qui m'est „ venuë aujourd'hui, en pouvoir tirer quelque usage. Je sens „ que j'ai été trop long, j'ajoûterai seulement mes remerci- „ mens à Mr. Flamstead de l'obligeante communication de „ ses notions Philosophiques.

„ Is. Newton.

„ A Cambridge le 28 Février 1680.

„ A Mr. Flamstead

„ Au Collége de la Trinité le 16 Avril 1681.

„ Monsieur,

„ Il y a déja plus de trois semaines, qu'au retour d'un vo- „ yage, je reçus votre Lettre. Une indisposition & autres „ empêchemens m'ont obligé de tarder plus longtems à vous „ répondre, que je n'en avois dessein. Car je souhaittois de „ vous faire mes plus vifs remercimens de ce que vous me „ communiquez si obligeamment. Les éloges que votre „ grande politesse vous engage à me donner, vous appartien- „ nent à plus juste titre de ma part; & je ne croi pas qu'il „ me convienne de juger d'une hypothése, après que vous „ en avez dit votre sentiment. Je proposois seulement des „ Objections pour vous-même, en cas que vous n'y eussiez „ pas pensé, pour qu'elles servissent à former un jugement „ plus sûr: n'étant donc destinées que pour votre usage seul, „ je n'y insisterai pas davantage, & ne parlerai que de la „ question touchant les deux Cométes. L'erreur de date „ des Observations du P. Gallet, se trouvoit dans la Copie „ que j'en ai reçuë. *Il y avoit au titre stylo veteri*, & en con- „ séquence toutes les Observations, à l'exception des deux „ derniéres, ont été réduites du Vieux au Nouveau stile, & „ mises au 17, 18, 21, 24, 25 Novembre, & 6 & 7 Dé- „ cembre. On a fait un changement pareil aux Observations „ Françoises qui y sont jointes, qu'on a réduites du nou- „ veau stile au vieux. Je conçois que l'Etudiant s'est trom- „ pé pour le tems, dans son Observation du passage de la „ Cométe auprès de *l'Epi*; il ne se le rappelloit que par les „ circonstances, & il paroît avoir pris le 16 Novembre pour „ le 19. Si dans votre argument tiré de l'accord des élon- „ gations, vous estimez le mouvement de la Cométe non „ dans l'Ecliptique, mais dans la ligne de son mouvement „ propre, comme je crois que cela se doit, vous trouverez „ quelque différence entre Novembre & Décembre. Mais „ cela n'est pas important; l'apparente vitesse dépendant de „ l'éloignement de la Terre de la Cométe, dans ces tems-là; „ ainsi l'égalité ou l'inégalité à cet égard, est une chose pu- „ rement accidentelle. Vous paroissez avoir du panchant à „ croire que le cours de la Cométe a été plus grand que „ vous ne l'avez marqué dans votre figure; & je suis du „ même sentiment; car je trouve que selon les premiéres „ Observations de Mr. Halley, & les vôtres, du 8, 10, 11 „ & 12 Décembre, la Cométe a été plus éloignée de nous „ que le Soleil, & que vers le 2 Janvier elle étoit aussi „ loin du Soleil que l'est la Terre, & que sa place hélio- „ centrique étoit alors le 9. deg. de Gemini, à 19 ou 20 deg. „ de Latitude Septentrionale, ou environ; mais vous crai- „ gnez que sa longue queuë ne permette pas de supposer „ qu'elle a passé au-delà du Soleil. Je ne vois pas que cela „ forme de difficulté; car je suis obligé de reconnoître, que „ durant tout le tems que la Cométe a paru, la queuë s'est „ étenduë au-delà de la sphére de Mars, & qu'ainsi elle étoit „ assez longue pour paroître de la longueur qu'elle avoit au „ commencement de Décembre. Il n'y avoit même rien d'ex- „ cessif dans l'apparente longueur qu'elle avoit alors, qui „ étoit au-contraire fort proportionnée à la régle qu'elle a „ suivie dans tout ce mois-là; car selon mes Observations, „ & durant tout Décembre, & quelques jours en Janvier la „ queuë se terminoit à un grand Cercle qui coupoit l'E- „ cliptique à 19½ deg. en Sagittaire, à un Angle d'environ „ 52 degrés. Or si la Cométe de Décembre étoit au-delà du „ Soleil au commencement de ce mois-là, cette Cométe & „ celle de Novembre peuvent difficilement avoir été la mê- „ me, en voici la raison. Soit E D F la ligne où la Co-

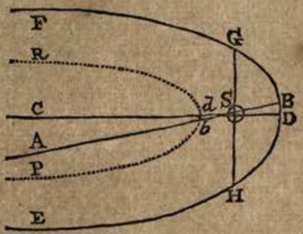

„ méte se meut, S le Soleil; C D l'Axe de cette Ligne, „ passant au travers du Soleil; D le sommet de l'Axe, ou „ le Périhélie de la Cométe, & A B le plan de l'Ecliptique, „ coupé par l'Axe en S; en examinant la figure vous verrez „ que le sommet ou le Périhélie D étoit au Sud de l'Eclip- „ tique, & que par conséquent la Cométe ayant traver- „ sé l'Ecliptique le 3 ou au plus tard le 4 Décembre, elle „ étoit un peu auparavant, plus d'un demi-jour avant, en D, „ car l'angle D S B étoit au moins environ de 6 ou 8 degrés. „ Mais le 9 Décembre elle étoit en conjonction avec le So- „ leil. Elle n'avoit donc, dans ce cas, mis guére moins de „ six jours à aller de D au point de conjonction. Mais dans „ votre hypothése, D étoit en opposition avec la Terre vers „ le 7 Décembre, & conséquemment il étoit le 9 Décem- „ bre si près de l'opposition, c'est-à-dire, de la Conjonction „ avec le Soleil, que pour passer de ce point à la conjonc- „ tion la Cométe ne peut avoir mis que quelques heures. „ De plus, en tirant G S H, perpendiculaire à C D, G S „ étant égale à S H, la Cométe doit avoir eu autant de La- „ titude en H qu'en G. Elle doit avoir mis beaucoup plus „ de tems à aller du point de conjonction à G, qu'en allant „ de D au point de conjonction, & par conséquent elle n'a „ pu

comparant ensuite les périodes des diverses Planétes avec leur distance du Soleil, il trouva, que si une force telle que la pesanteur les retient dans leurs cours, cette action doit diminuer dans la raison inverse des

„ pu être en G avant le 12, si même elle y a été sitôt; ainsi en G elle avoit du-moins 8 ou 9 degrés de Latitude Septentrionale; mais par les Observations de Rome, accommodées à l'hypothése, elle ne pouvoit avoir en H plus d'un degré de Latitude Méridionale. Si la Cométe a retourné tout court pour s'éloigner du Soleil, par exemple selon la ligne P Q R, cela diminuë un peu les difficultés, mais selon moi, ne les léve pas entiérement. Le point *d*, ou le sommet de la figure décrite par la Cométe, étoit en conjonction avec le Soleil le 7 Décembre; la Cométe même le 9. La conjonction de la Cométe se fit donc de ce côté *d* vers *b*. La Cométe étoit en *b*, au point où elle coupoit l'Ecliptique, le 3 ou le 4 Décembre. Elle a donc mis cinq ou six jours à aller de *b* à un point entre *b* & *d*, tandis que selon l'hypothése l'espace à parcourir est si petit, que la Cométe ne devoit y mettre que quelques heures. Je croi qu'à l'égard de la Latitude Méridionale, quoiqu'elle ne puisse pas être aussi grande que la Septentrionale, elle doit pourtant avoir été plus grande que les Observations de Rome ne la font le 26 & le 27 Novembre. Quoi qu'il en soit de ces difficultés, ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'en supposant l'identité de Cométe en Novembre & en Décembre, on fait une Cométe toute extraordinaire. Si elle a suivi une ligne si recourbée, d'autres Cométes doivent en faire autant, & néanmoins on n'y a jamais rien observé de semblable, mais bien le contraire. Si les Cométes de 1665, de 1677, & d'autres qui alloient vers le Soleil, ou du-moins quelqu'une d'elles, avoient tourné autour de cet Astre, sans avancer devant lui, & s'en retournant par derriére, on les auroit vu revenir. On auroit apperçu celles que nous avons vuës venant du Soleil, ou du-moins quelqu'une d'elles s'avancer vers cet Astre dans la premiére partie de leur cours, si elles avoient eu réellement ce mouvement, non selon la ligne de leur dernier cours s'étendant par derriére, vers les espaces qui sont au-delà du Soleil, mais en tournant en tout sens autour de lui; celles qu'on a vuës avant & après leurs périhélies, comme de 1472, 1556, 1580 & de 1664, n'auroient pas commencé leur cours, comme elles ont fait, à un côté du Ciel, pour le terminer à l'opposite, faisant presque un demi-cercle, avec un mouvement d'abord lent, ensuite rapide, & puis encore lent, comme dans une ligne droite, si elles s'étoient muës selon une ligne telle que la suppose l'hypothése. Examinons la Cométe de 1664, qui fut observée exactement par d'habiles gens. On la vit longtems avant & après son Périhélie, & de l'aveu des meilleurs Astronomes, son cours fut toujours presque en ligne droite; cette ligne approchoit si fort de la ligne droite, que Mr. Auzout prédit d'avance sans erreur considérable le cours que la Cométe tiendroit jusqu'à la fin, en supposant que c'étoit un Arc d'un grand Cercle aux environs de la Canicule, comme Mr. Cassini le conjecturoit, ou plutôt une vraye ligne droite, comme la simplicité de cette hypothése, la facilité du calcul, & le nombre d'Observations à cet égard, me le font soupçonner. Vous me demandez d'où vient que la Cométe de Décembre a demeuré si longtems dans la même Latitude Méridionale, si elle n'a pas retourné en arriére? Je ne suis pas bien convaincu de la vérité du fait. Je crains qu'il ne soit bien difficile de garantir aucune des Observations de cette Cométe à un degré près du-moins; & pourquoi donc, dans le tems de l'Observation de Cantorbery, ne pourroit-elle pas avoir eu entre un & deux degrés de Latitude Septentrionale; & dans la suite, ayant traversé l'Ecliptique au commencement des Observations de Rome, comme le prétend Gallet, & s'étant delà toujours avancée vers le Sud, ne pourroit-elle pas être parvenuë à avoir entre un & deux degrés de Latitude Méridionale dans le tems que ces mêmes Observations finissent. Votre Observation du 12 Décembre, est par votre derniére correction, beaucoup mieux d'accord avec le phénomene de la queuë, qu'elle ne l'étoit, & néanmoins je doute qu'elle soit encore bien juste. Je soupçonne, si vous êtes sûr qu'il n'y a point eu d'erreur en mesurant sa distance de Vénus, que cette Planéte avoit quelques minutes de Longitude de plus que vous ne lui en donnez dans votre calcul. Dans les Observations que vous m'avez envoyées en dernier lieu, vous mettez le 10 Janvier la Cométe dans le Taureau à 20 deg. 42', & dans une Copie précédente à 20 deg. $49'\frac{1}{2}$; celle-ci s'accorde mieux avec vos autres Observations. Celles de Paris comparées avec les vôtres semblent avoir trop de Longitude, savoir le 29 Décembre près de 6', le 4 & le 6 Janvier près de 3' ou 4'; le 8 Janvier près de 7' ou 8'; le 13 Janvier près de 12'. Mais comme la plus grande différence tombe au 13 Janvier, peut-être cela vaudroit-il la peine que vous examinassiez vos propres Observations de ce jour-là; avant que de les publier. J'ai fait environ ce tems-là une Observation, qui, quoique pour l'exactitude elle soit fort au-dessous des votres, pourroit peut-être vous fournir quelque lumiére sur la différence en question. Le 11 Janvier, à sept heures & demie, j'observai que la Cométe, la premiére des trois étoiles de la gueule du Poisson Septentrional, marquée δ par Bayer, & la Lumineuse de la corne septentrionale du Taureau, étoient en ligne droite; de-même que la Cométe, & les Lumineuses de l'épaule & de la tête d'Andromède. A huit heures & demie, l'Etoile susdite de la gueule du Poisson étoit environ à $12'\frac{1}{2}$ ou 13' de la Cométe; & cette distance étoit la Soustendante d'un Triangle équicrural rectangulaire, dont les deux côtés égaux, comprenant l'angle droit, étoient la ligne que la Cométe décrivoit par son cours, & une perpendiculaire tomboit de l'Etoile sur cette ligne. D'où il s'ensuit que les côtés de ce Triangle avoient environ 9', comme je le jugeai aussi par l'Observation. A neuf heures la Cométe & ladite Etoile de la gueule du Poisson, étoient à la même hauteur. A dix heures & demie, une perpendiculaire tirée de l'Etoile sur la ligne décrite par la Cométe, tomboit sur la Cométe, qui étoit par conséquent dans sa plus petite distance de l'Etoile; & cette distance, selon mon Observation, étoit de 9'. Je ne mesurai ces distances qu'en regardant la Cométe & l'Etoile, avec une Lunette de trois pieds qui grossissoit beaucoup, & en comparant leurs distances avec tout l'espace qu'elles occupoient dans la Lunette. Car je n'avois en ce tems-là rien de meilleur, quoique dans la suite, lorsque la Cométe devint plus obscure, j'appropriai un tube de sept pieds avec une vis, à l'aide duquel je la suivis jusqu'au 9 Mars. Si l'on fait bien le lieu de l'Etoile de la gueule du Poisson, comme on le peut fort bien un mois ou deux d'avance, il sera aisé de déterminer le lieu de la Cométe, dans le tems de ces Observations. Je ne croi pas m'être trompé d'une minute en observant, du-moins pas de deux, mais je ne sai, si pour accorder cette légére différence qu'il y a entre vous & les François, il vaut la peine d'observer le lieu de l'Etoile. En vous réitérant mes remercimens de la maniére obligeante dont vous communiquez avec moi, je suis Monsieur,

„ Votre très-affectionné Ami & Serviteur,

„ Is. Newton".

A Mr. Flamstead.

„ A Cambridge, du Collége de la Trinité
„ le 19 Sept. 1685.

„ Monsieur,

„ Il y a bien longtems que je vous dois de grands remercimens de tout ce que vous me communiquez, & particuliérement de m'avoir fait part de vos derniéres Observations sur Saturne; mais ayant cru que je serois obligé de vous importuner encore, j'ai remis à vous écrire, pour ne pas vous fatiguer en multipliant les Lettres sans nécessité. Je n'ai pas-encore calculé l'Orbite d'une Cométe, mais je vais m'y mettre; en examinant celle de 1680, il me paroît très-probable, que *celles des mois de Novembre & Décembre étoient la même.* Mais j'ai perdu les Observations que vous m'aviez envoyées, faites par un Artisan de Cantorbery, le Vendredi matin 11 de Novembre, lorsque la Cométe étoit au 12 deg. de la Vierge, ayant 2 deg. de Latitude Septentrionale. Mais le 11 de Novembre étoit un Jeudi, & dans le Traité de Cassini touchant cette Cométe, je trouve le 13 Novembre. Si vous avez noté le jour précis, faites-moi la grace de me dire quel il est. J'ai une Copie de vos Observations, mais en les comparant avec l'imprimé de Cassini, je trouve quelques différences. C'est ainsi que dans ma Copie, je trouve le 21 Décembre, le tems de l'Observation 6 h. 31'. Dans une de vos Lettres du 3 Janvier, il y a 4 h. 30', & dans Cassini 5 h. 0'. Dans ma Copie, le 24 Décembre, la Longitude 13 deg. 10'. des Poissons, la Latitude 28 deg. 10'. dans Cassini, la Longitude 13 deg. 10' des Poissons; la Latitude 28 deg. 12'. Dans ma Copie, le 30 Décembre, le tems 8 h. 4, la Longitude de 17 deg. 39' des Poissons, la Latitude 28 deg. 12'; dans Cassini, le tems 8 h. 30', la Longitude 17 deg. $51'\frac{1}{4}$ des Poissons, la Latitude 28 deg. 14'. Ces variétés m'ont déterminé à vous envoyer une Copie de celle que j'ai de vos Observations, en vous priant de la vouloir corriger sur vos Originaux, & de me la renvoyer ensuite. Faites-moi aussi la grace, s'il y en a quelques-unes que vous croyiez plus justes que les autres, d'y mettre une marque. Je serois encore bien aise de savoir, si le tems que vous indiquez dans ces Observations, est le tems d'équation, ou seulement le vrai tems selon le cours du Soleil. Mon calcul de l'Orbite ne dépendra que de trois Observations; si je puis en avoir trois à des distances convenables, qui soient justes à une minute près ou à moins, je me flatte que l'Orbite répondra suffisamment, non seulement aux Observations des mois de Décembre, Janvier, Février & Mars, mais aussi à celles du mois de Novembre, avant la conjonction de la Cométe avec le Soleil. J'ai remarqué qu'il y a quelquefois une erreur de deux ou trois minutes dans les Observations de France, parce qu'on a négligé de donner quelque chose pour le mouvement, dans l'intervalle des deux Observations, pour calculer le lieu de la Cométe. Je vois par vos Tables des Marées, que vous avez été curieux sur cette matiére; c'est ce qui me fait espérer que vous pourrez me dire, combien l'élevation & la chute perpendiculaire des hautes Marées vers les Solstices surpasse l'élevation & la chûte des basses Marées dans les mêmes tems de l'année; comme aussi de combien les unes & les autres surpassent celles des Equinoxes. Je vous prie encore d'ajoûter les Longitudes & les Latitudes par rap-

„ port

des quarrés des diſtances. Il ſuppoſa dans ce cas qu'elles ſe meuvent dans des Cercles parfaits, concentriques au Soleil, & les Orbites de la plupart ne différent pas effectivement beaucoup du Cercle. Suppo-

ſant

„ port aux *Etoiles, par l'autre* papier inclus, & les diſtances à l'égard *de ces Etoiles* de l'autre côté du même papier, du-moins, *celles que* vous aurez prêtes, marquez auſſi le tems, *ſelon* lequel vos Longitudes ſont réglées. Ajoûtez, je vous prie, les lieux & les diſtances des trois Etoiles, de la bouche d'*Equuleus*, que Bayer appelle γ, & δ, dont γ eſt double. Je vous donne bien de la peine, Monſieur, comptant ſur votre bonté, mais je vous demande pardon en même tems de ma hardieſſe. Si jamais je puis vous être de quelque utilité, faites-moi la grace de me donner vos ordres, & je ſerai charmé d'en ſaiſir l'occaſion. Je ſuis,

„ Votre très-obligé & très-humble Serviteur,

„ Iſ. Newton".

A Mr. Newton.

„ De l'Obſervatoire le 25 Sept. 1685.

„ J'ai reçu Mardi dernier votre Lettre du 19 du Courant. Je ſuis charmé d'y voir que vous êtes occupé à examiner le cours des Cométes. Juſqu'ici nous n'avons que tâtonné au ſujet des lignes de leur mouvement. S'il y a moyen de les réduire en Théorie, ce ſera une nouveauté bien agréablement reçue. L'Obſervation de Cantorbery eſt très-brouillée; je me ſuis entretenu avec celui qui l'a faite, mais je l'ai trouvé très-ignorant quoique de bonne volonté; je croi néanmoins que ſes Obſervations valent autant que celles que Cellio a fait à Rome, que je vous ai envoyées, ſi je ne me trompe. Vous trouverez ci-joint une partie d'une Lettre que j'ai reçue de lui, par laquelle vous verrez que le tems étoit le 12 Novembre à 5 h. du matin, ce qui eſt le 11, à 17 *h.* après midi, cela leve la difficulté. A l'égard du *Lieu* & *de la Latitude, on les a* déterminés en marquant les diſtances ſur le Globe. Vous pourrez voir par un exemple, ſi les diſtances marquées donnent le Lieu, par mon petit Globe la Latitude ſemble approcher plus de 3 deg. au Nord. J'ai un Traité Allemand de Zimmermann, où il marque le Lieu de la Cométe, obſervée le 22 Novembre à 18 h, 17', au $7\frac{1}{2}$ deg. de la Vierge; & la Latitude Méridionale $2\frac{1}{2}$; & le 23 Novembre à 18 h. 5', à $11\frac{1}{2}$ deg. du Scorpion, avec $3\frac{1}{2}$ deg. de Latitude Méridionale. Il croit que cette Cométe eſt la même que nous avons vuë en Décembre à l'Occident; & il ne diffère dans ſes remarques que d'un degré ou deux de Cellio. Lorſque la Cométe parut en Décembre, Mr. Halley étoit à Paris; & pour rendre ſon commerce plus agréable à nos amis dans leur Obſervatoire, je lui envoyai mes Obſervations, avec les Lieux de la Cométe, comme je les avois obſervés. Les calculs étoient ordinairement du matin même, après l'Obſervation faite. Lorſqu'au mois de Mars j'eus perdu la Cométe de vuë, m'étant mis à revoir les Obſervations, je trouvai que les tems avoient été mal marqués, d'une ou deux minutes quelquefois, mais rarement de plus; je m'apperçus auſſi qu'en quelques endroits il auroit fallu avoir égard aux effets de la refraction, ce que j'avois négligé. Je pris donc le parti de refaire de nouveau chaque calcul, en ayant égard aux refractions, & je dreſſai là-deſſus la Table ci-jointe des Lieux & des Latitudes de la Cométe, ainſi vous ne devez pas être ſurpris qu'elle différe de quelques Minutes de celle que je vous ai envoyée ci-devant, & de ce que j'ai communiqué à Mr. Halley, & que Mr. Caſſini a imprimé ſur mes Lettres. Je n'ai examiné aucune des Obſervations de France dans une vuë de comparaiſon avec les miennes. Le Rayon des inſtrumens dont ces Meſſieurs ſe ſont ſervis pour meſurer les diſtances, n'avoit pas la moitié du mien, & faute de machines propres leurs inſtrumens étoient difficiles à gouverner, à ce que m'ont appris Meſſieurs Halley & Molyneux, qui les ont vûs; deſorte que j'eſtime leurs Obſervations meilleures qu'aucunes qui ayent été publiées; mais je n'en ai pourtant pas grande opinion; car vers la fin que la Cométe a paru, elle étoit très-difficile à voir par les Téleſcopes de mon Sextant, qui ont ſept pieds de long; elle devoit donc être bien moins viſible par les leurs, qui ont à peine trois pieds. Je n'ai pas encore travaillé à rectifier les lieux des Etoiles fixes, parce que je n'ai pas un inſtrument tel que je le voudrois pour obſerver leur vraye diſtance du Pole. J'ai été longtems retenu par l'eſpérance qu'on m'en fourniroit un; à la fin ennuyé d'attendre, j'ai fait faire à mes dépens une Arche de 135 deg. & de près de ſept pieds de rayon, qui m'a couté près de vingt Livres (ſterling); mais faute de matériaux & d'ouvriers que je n'ai pu fournir, elle ne répond pas auſſi parfaitement à mon attente que je le ſouhaitterois; tellement que je ſuis réſolu d'en faire au Printems prochain une autre de la même grandeur, où l'expérience qui me coute ſi cher me mettra en état d'éviter les défauts de la premiére. Cependant quand la Cométe a paru, j'ai rectifié le lieu de toutes les Etoiles, dont j'ai fait uſage dans mes Obſervations, en les meſurant moi-même avec mon Sextant, que je ſuis ſûr qui eſt beaucoup meilleur que le Tychonique. Je vous en envoye la table. Si vous avez abſolument beſoin d'en avoir d'autres, j'aurai dans une quinzaine environ le loiſir d'en calculer d'autres. Je me diſpoſe à préſent à faire un voyage à ma Cure qui eſt à 22 Miles d'ici, & où je demeurerai à peu près dix jours. J'eſpére être de retour de Mardi en quinze. Je ne trouve dans mes Obſervations que très peu de diſtances, de celles que vous demandez. Un de mes Aſſiſtans eſt malade; & l'autre qui n'a pas été fort longtems avec moi, n'eſt pas fort habile. Je compte ſur la nuit prochaine ou ſur celle de Dimanche, & je meſurerai celles qui vous manquent, ce qui ſera bientôt fait, parce qu'elles ſe rencontrent aſſez bien dans la Soirée. Si j'ai beau tems, vous pourrez les recevoir avant mon départ pour la Campagne, Mardi ou Jeudi prochain. Je croi que les Lieux de la Cométe, marqués dans ma Table, ſont tous également juſtes. J'ai pris les mêmes ſoins pour meſurer les diſtances, & j'ai fait deux fois tous les calculs. Dans la premiére Obſervation du 12 Décembre, la Cométe étoit environ à la hauteur de $7\frac{1}{2}$ deg. peut-être y aura-t-il des perſonnes qui croiront que les refractions varient à cette hauteur, mais je ne penſe pas qu'il ſoit aiſé de s'appercevoir de cette variation: car quoique j'aye eu de très-différentes refractions à l'horizon, dèsque le Soleil étoit élevé de de trois degrés, j'ai toujours trouvé la refraction de 14', ni plus ni moins: or ſi elle eſt conſtante à cette hauteur, elle doit l'être bien plus au double d'élevation. Je n'ai pas penſé aux Obſervations de France, ni examiné ſi ces Meſſieurs ont donné quelque choſe pour le mouvement de la Cométe entre les deux Obſervations. Je ſuis une méthode qui y pourvoit toujours. Après avoir meſuré la diſtance de la Cométe de deux Etoiles quelconques, je meſure de nouveau ſa diſtance de la premiére de ces Etoiles, & calculant enſuite ſon lieu au tems de la ſeconde Obſervation, je trouve à l'aide des deux extrêmes ſa vraye diſtance de la premiére Etoile dans ce tems-là; ſans négliger d'aſſigner pour la refraction ce qui me paroît néceſſaire. Je vous ferai part ſeulement des Obſervations d'une ſeule nuit, & vous verrez bientôt avec quel ſoin & quelle circonſpection je m'y prends;

1681, 5 Janv. ☿	6 h. 15'	Lucida ♈ ab Algemb. Pegaſi		28°. 02'. 50".
10.	☽ 5. 44	Cometæ Caput a lucida ♈tis		18. 14. 05.
	48	. . . .	rep.	18. 14. 25.
	$54\frac{1}{3}$	. . . . . ab extr. Alæ Pegaſi		18. 47. 45.
	57	. . . .	rep.	18. 47. 55.
	6. 01	. . . . . a lucida ♈tis iterum		18. 13. 25.
	$4\frac{1}{2}$	. . . .	rep.	18. 13. 15.
		Et pro parallaxis inveſtigatione		
	6. 12	Cometæ Caput ab Andromedæ ☊		3. 06. 45.
	$16\frac{2}{3}$	. . . .	rep.	3. 07. 10.
	8. $45\frac{2}{3}$	. . . .	iter.	3. 18. 05.
	54	. . . .	denique.	3. 18. 05.

„ Sur ces Obſervations je fixe la vraye diſtance de la Cométe, à 5 h. 54', le tems moyen entre les deux Obſervations les plus éloignées, & je la ſuppoſe éloignée de l'aile de Pégaſe 18°. 48'. 00", en donnant 20" pour ce que la Réfraction diminue de cette diſtance; je la ſuppoſe en même tems éloignée de la Lumineuſe du Belier, de 18°. 13'. 40". Ce qui me donne le lieu tel qu'il eſt marqué dans cette petite Table. J'ajoûterai qu'en examinant les diſtances obſervées à l'égard de l'Etoile ☊ dans Andromède, & en comparant leurs différences dans l'eſpace de 2 h. 42", écoulées entre la premiére & la derniére Obſervation, avec le vrai mouvement de la Cométe dans le même eſpace de tems, il eſt évident que la Parallaxe étoit très-petite, ſinon imperceptible. Je ſuis fâché de ne pouvoir vous répondre exactement ſur l'article de nos Marées. Quoique j'aye obſervé cent marées hautes, je n'ai jamais bien pu m'éclaircir en quels tems de l'année arrivent les plus hautes & les plus baſſes. Je ſuis perſuadé ſeulement que ce n'eſt pas dans les mois des Equinoxes, mais plutôt en Octobre & en Février, parce que dans ces deux mois inconſtans les pluyes & les vents orageux peuvent contribuer à faire monter l'eau plus qu'à l'ordinaire. Quelquefois nous avons eu deux Flux en douze heures; après avoir baiſſé de deux ou trois pieds, la Marée remontoit. C'eſt ce qui arrive communément quand il y a eu de violentes tempêtes en mer, & que l'eau eſt fort agitée. Les plus baſſes Marées ſont, quand l'eau eſt baſſe un peu avant onze heures, & les plus hautes entre 4 & 5. Je ſoupçonne quelque irrégularité dans les Marées, ſelon qu'elles arrivent de nuit ou de jour; mais je demeure ſi loin de l'eau que je ne puis

„ bien

sant donc que l'action de la Pesanteur, étendue jusqu'à la Lune, décroît dans la même proportion, il calcula si cette action seroit suffisante pour retenir la Lune dans son Orbite. Comme il n'avoit point de Li-

„ bien les observer. Ce n'est donc là qu'une conjecture, qui pourra se rectifier, quand j'aurai une occasion plus favorable de les examiner".

A Mr. Flamstead.

„ Monsieur,

„ J'ai reçu vos deux Lettres, & vous en remercie de tout mon cœur. Vos Observations de la Cométe étant aussi exactes que je le vois par votre premiére Lettre, m'épargneront bien de la peine. Je n'aurai pas besoin de vous importuner pour le présent, mais je croi qu'au bout de quelque tems je serai obligé d'avoir encore recours à vous. Ma question touchant le Flux & le Reflux de la Mer regarde la quantité, & non le tems, c'est-à-dire, que je voudrois savoir, de combien le Flux ou la hauteur perpendiculaire de l'eau à la nouvelle & à la pleine Lune dans le tems des Solstices, surpasse cette hauteur aux Quartiers dans le même tems, où les hautes marées sont les plus basses; & de combien les unes surpassent les autres vers les Equinoxes, lorsque les hautes Marées sont au plus haut. Mais comme cela n'entre point dans vos vuës, je crains que vous n'ayez pas fait d'Observations là-dessus. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-obligé & très-humble Serviteur,

„ If. Newton".

„ Du Collége de la Trinité
„ le 14 Octobre 1685.

A Mr. Flamstead.

„ Monsieur,

„ Je vous remercie de tout mon cœur des éclaircissemens que vous m'avez donné, d'une maniére si obligeante, sur les choses que je souhaittois de savoir. Dans mes Observations sur la Cométe, j'ai été principalement attentif à la proportion de sa distance des petites Etoiles à celles qui étoient entre deux. Je crois avoir fait ensuite quelque faute en réduisant à des minutes & à des secondes; mais par rapport à plusieurs distances qui se coupoient, les Observations se trouvoient les unes & les autres très-justes, & se rapportoient fort bien. Ce que vous me marquez touchant les Satellites de Jupiter, me fait grand plaisir. Kepler fait l'Orbite de Saturne trop petite pour la proportion sesquialtére. Cette Planéte, toutes les fois qu'elle est en conjonction avec Jupiter, doit en vertu de l'action de Jupiter sur elle, aller un ou deux demi-diamétres du Soleil au-delà de son Orbite, ou même un peu au-delà, & dans presque tout le reste de son cours, elle doit rentrer d'autant & plus en dedans. C'est peut-être ce qui est cause que Kepler l'a faite trop petite. Mais je serois bien aise de savoir, si vous avez jamais observé que Saturne, vers le tems de sa Conjonction avec Jupiter, se soit beaucoup éloigné des Tables de Kepler. Je conçois que la plus grande erreur pourroit être, soit l'année avant la Conjonction, lorsque Saturne est à trois ou quatre Signes du Soleil, en derriére, (*in consequentiâ*) ou l'année d'après, lorsqu'il est dans le même éloignement du Soleil, en avant (*in antecedentiâ*). Vous semblez insinuer qu'on n'a pas découvert de nouveaux Satellites de Saturne, à l'exception d'un seul, découvert par Huygens. Vous me ferez plaisir de me dire ce qui en est. J'ai encore une grace à vous demander, c'est que si vous avez quelque Observation, en degrés & minutes, du plus grand éloignement de quelqu'un des Satellites de Jupiter, (& surtout du plus éloigné) du centre de cette Planéte, vous ayez la bonté de me la communiquer, avec le tems où elle a été faite *. Car je serois bien aise de connoître, aussi exactement qu'il me sera possible, la proportion des Orbites des Satellites avec l'Orbite de Jupiter. Je vous demande aussi de me faire part, si vous l'avez, de quelque Observation sur le plus grand éloignement de cette Planéte même. Je suis, Monsieur,

* Mr. Flamstead a écrit ici en marge; *je lui ai envoyé les éloignement & les diamétres de toutes, & il en a fait usage dans ses* Principes.

„ Vous très-obligé Ami & Serviteur,

„ If. Newton.

„ Du Collége de la Trinité
„ le 30 Décembre 1680 †.

† Mr. Flamstead dit que ce doit être 1686 ou 1685.

„ Je vous souhaitte une heureuse année".

A Mr. Flamstead.

„ Monsieur,

„ Pendant que j'étois inquiet de ce que vous étiez si longtems sans avoir ces papiers, j'ai reçu une Lettre de Mr. Paget, qui m'apprend qu'il a été malade de la fiévre. Je lui écris de vous envoyer les papiers aussitôt qu'il en trouvera une occasion favorable. Dans ma derniére j'ai fait un essai pour déterminer la distance de Jupiter & de Saturne l'un de l'autre, en diminuant leur mouvement diurne en raison double de leur distance. Mais je n'en parlois encore qu'au hazard, ne connoissant pas leurs forces, jusqu'à ce que j'aye eu vos calculs pour Jupiter, par lesquels j'ai vû que sa force est moindre que je ne la supposois. Mais je demeure encore incertain à l'égard de Saturne. Ce qui m'oblige tant à chercher, c'est que depuis quelques années je n'avois point du tout songé à l'Astronomie qu'à cette occasion. Je ne puis trouver le Livre de Huygens sur Saturne; Mercator, & un ou deux autres que j'ai consultés, ne m'apprennent rien. Je trouve que l'Anneau de Saturne est en largeur par rapport au Corps, comme 9 à 4; & Huygens donne à l'Anneau 68" de longueur au plus dans son moindre éloignement, c'est-à-dire dans sa plus petite distance du Soleil environ 1'. Mais ce qui me manque, c'est la dimension de l'Orbite du Satellite qui est auprès. Puisque j'y suis, je serois bien aise d'approfondir la matiére, avant de mettre mes papiers au jour. Je m'imagine que vous pouvez me dire quelles sont les mesures de Huygens, ou si l'on en a donné d'autres depuis qui soient plus exactes. Car sur les grandes mesures que Huygens donne de Jupiter, je soupçonne qu'il assigne trop de largeur au Diamétre apparent de l'Anneau de Saturne. Ce que vous m'avez appris de l'erreur des Tables de Kepler pour Jupiter & Saturne, m'a levé bien des difficultés. J'avois du penchant à soupçonner qu'il y avoit quelque cause inconnue qui troubloit la proportion sesquialtére, parce que les influences des Planétes l'une sur l'autre ne paroissoient pas assez grandes, quoique je m'imaginois l'influence de Jupiter plus forte que vous ne la déterminez. Vous ajoûteriez à ma satisfaction, si vous vouliez me communiquer les longs Diamétres des Orbites de Jupiter & de Saturne, déterminés par vous & par Mr. Halley, dans vos nouvelles Tables, afin que je puisse voir comment la proportion sesquialtére régne dans le Ciel, avec une autre petite proportion qu'il faut faire entrer en ligne de compte. Je vous remercie de l'offre obligeante que vous me faites de calculer, sur les Observations de France, les lieux de la Cométe aux jours que vous spécifiez. Je me propose de déterminer les lignes décrites par les Cométes de 1664 & de 1680, selon les régles de mouvement que suivent les Planétes, & je serai bien aise d'avoir votre secours pour les lieux de ces derniéres, si je ne vous donne pas trop de peine. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-obligé Ami & Serviteur,
„ If. Newton.

„ Il n'y a point de date à cette Lettre, mais Mr. Flamstead a marqué qu'elle est de 1685, ou de Janvier 168$\frac{5}{6}$.

A Mr. Flamstead.

„ Monsieur,

„ Votre obligeant souvenir dont Mr. Philips est venu m'assurer, est une nouvelle marque de votre bienveillance pour moi, dont j'ai déjà tant de preuves, & je ne puis que vous en témoigner ma juste reconnoissance. Il m'a dit qu'il avoit compris par quelqu'un de vos discours, que vous aviez vû deux des nouvelles Planétes découvertes par Cassini autour de Saturne. Huygens n'en a pu voir aucune avec un Télescope de 60 pieds. Il me paroît que Mr. Halley qui étoit derniérement ici, n'est pas trop bien persuadé encore là-dessus, malgré ce que Cassini a publié depuis peu, de deux nouvelles. Je serai bien aise d'en savoir deux confirmées par vos Observations. On dit qu'il y a longtems que Cassini a fait une autre découverte importante touchant Jupiter, savoir; que son Diamétre d'un Pole à l'autre est plus court, que celui de l'Orient à l'Occident; si le fait étoit certain, il pourroit être d'un grand usage pour assigner la raison de la précession des Equinoxes. Mais je ne vous importunerai pas davantage aujourd'hui. Je suis,

„ Votre très-affectionné & très-humble Serviteur,
„ Newton.

„ Cambridge le 3 Sept. 1686.

A Mr. Flamstead.

„ Monsieur,

„ Depuis mon retour ici, je me suis occupé à comparer vos Observations avec ma Théorie, & je me suis convaincu qu'en réunissant les unes avec l'autre, on peut avoir une Théorie de la Lune assez exacte peut-être à deux ou trois minutes près. J'ai différé à vous écrire de quelques jours, jusqu'à ce que j'eusse examiné vos Observations, afin de pouvoir vous marquer celles dont j'ai encore besoin. Outre les cinquante que vous m'avez dit avoir déjà calculées, & celles que j'ai entre les mains, vos Observations de cet hyver me seront fort nécessaires; ainsi je suis fort aise que vous ayez donné ordre à votre Assistant de les calculer. J'aurois encore besoin des Observations que vous avez fait dans les six ou sept derniéres années, au mois de Mars, de Juin, de Septembre, & de Décembre, lorsque le Périgée ou l'Apogée de la Lune arrive dans le

„ tems

Mr. Flamstead a marqué à la marge de cette Lettre que Mr. Newton vint le voir le 1 Septembre 1694, & qu'il donna à ce Savant les Observations Lunaires, qui donnérent occasion aux Lettres suivantes.

Livres avec lui, il adopta dans son calcul, celui qui étoit en usage parmi les Géographes & parmi nos Mariniers, avant que Norwood eût mesuré la Terre, c'est que soixante Miles Angloises font un degré de Lati-

„ tems des Quartiers, ou cinq ou six degrés en-deçà de ces points Cardinaux, lorsque la Lune est dans ses quartiers, & dans le cas d'une Eclipse Solaire. Lorsque dans ces cas la Lune se trouve aux Quartiers, il est nécessaire d'avoir deux Observations, l'une de quelques heures avant le tems du Quartier, & l'autre faite quelques heures après, en mettant un jour entre les Observations. Si vous pouvez avoir à l'égard de la Lune de ce mois deux ou trois Observations vers le tems du premier Quartier, tâchez je vous prie d'en avoir autant d'autres opposées vers le tems du dernier Quartier. Car les Observations opposées, lorsque l'Apogée est dans le tems du Croissant, sont d'une grande importance. Je me flatte qu'avec un tel Corps d'Observations je pourrai dresser cet hyver une Théorie exacte de la Lune; il faut seulement que j'en aie une cinquantaine, telles que je les choisirai, bien justes & vérifiées par les nouveaux lieux des Etoiles fixes. Les Observations des mois de Mars, de Juin, de Septembre & de Décembre, dont je viens de parler, ne peuvent pas être en grand nombre. Je vous remercie de tout mon cœur de votre Recepte. Je vous demande à présent vos Observations de Jupiter & de Saturne. Adressez, ce que vous envoyerez par le *Penny-Post*, à Mr. Guillaume Martin, Messager de Cambridge à l'enseigne du Taureau dans *Bishopgate-street*, & ordonnez qu'on le remette-là Lundi avant deux heures, parce qu'il part tous les Lundis à deux heures de Londres pour Cambridge. Je suis

„ Votre Serviteur,

„ If. Newton.

„ Cambridge le 7 Octobre 1694.

„ A Mr. Flamstead,

„ Le 24 Octobre 1694.

„ Monsieur,

„ Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'avez communiqué par votre derniére, & particuliérement de votre Table de Refractions proche de l'Horizon. Je croi que la cause de la différence de Refraction à la même hauteur proche de l'Horizon, est la différente chaleur de l'Air dans la basse région. Car lorsque l'Air est dilaté par la Chaleur, il rompt moins, & quand il est condensé par le Froid, il fait une plus grande Refraction. Cette différence doit être plus sensible, quand les rayons s'étendent à quelques miles dans la basse région de l'Air, parce que c'est dans cette région seulement que l'Air se dilate & se condense par la Chaleur & par le Froid, la moyenne & la haute région de l'Air étant toujours froides. Je suis persuadé aussi que dans toutes les plus grandes hauteurs, la Refraction varie un peu par la diversité du poids de l'Air, découverte par le Barométre. Car lorsque l'Air est plus pesant, & par conséquent plus dense, il doit rompre un peu plus que lorsqu'il est plus léger, & plus dilaté. Je souhaitterois donc que dans toutes vos Observations, où il faut avoir égard à la Refraction, vous voulussiez marquer la hauteur du Barométre, & le degré de Chaleur de l'Air, afin de pouvoir dans la suite faire attention à la variation de la refraction, causée par le poids & la chaleur de l'Air, lorsqu'on connoitra la proportion de cette variation. Un jour ou deux avant de partir de Londres, je dînai avec Mr. Halley, & m'entretins beaucoup avec lui de la Lune. Je lui dis que l'Equation Parallactique alloit environ à 8′, ou 9′, ou tout au plus à 10′; je lui parlai aussi d'une autre Equation qui est la plus grande dans les Croissans de l'Apogée de la Lune, & qui peut aller à 6′ ou 7′, mais que je n'avois encore fait aucun calcul là-dessus. Il me répliqua qu'il croyoit qu'il y avoit peut-être une autre Equation, qui dépendoit des nœuds de la Lune. Je lui répondis qu'il y en avoit effectivement une, mais si petite qu'elle étoit presque insensible. Mais je ne lui dis pas, ce que c'étoit que cette Equation; & je crois qu'il ne le fait pas encore, parce qu'elle est trop petite, pour être trouvée par les Observations, ou par quelque autre voye, sinon la Théorie de la Pesanteur. Il y a quelques années qu'il me dit sa Correction de l'Excentricité de la Lune, & il me le répéta à mon dernier Voyage de Londres, ce qui est cause que je lui communiquerai plus librement aussi ce que je fais. Je trouve par vos Observations que cette Correction est fort bonne. Je la regardois comme un secret qu'il m'avoit confié, & par cette raison je n'en ai jamais parlé qu'à présent. Quand je lui dis que j'espérois de corriger la Théorie de la Lune par quelques Observations, que vous m'aviez communiquées, & que selon ces Observations, l'Equation Parallactique dans les quartiers étoit entre 8′ & 10′, il témoigna être curieux de les voir; mais je lui dis qu'il ne devoit pas trouver mauvais, si je lui refusois de les lui montrer, parce que j'étois engagé à ne les communiquer à personne sans votre aveu. Je suis charmé qu'il y ait apparence à une nouvelle correspondance entre vous & lui, & j'espére que vous deviendrez amis. L'Equation Parallactique ne dépend pas du centre commun de gravité de la Terre & de la Lune, mais d'un autre centre, dont la distance du Centre de la Terre est en raison du quarré du Diamétre de l'Orbite de la Lune; & par conséquent cela rend cette Equation proportionnelle à ce Diamétre. Mais cette Equation est moindre que je ne le croyois, quand je vous vis derniérement. Elle est si embarrassée avec d'autres Equations que je ne puis la déterminer au juste, jusqu'à ce que j'aye vos Observations sur d'autres positions de l'Apogée de la Lune. Je vous prie d'insérer dans le nouveau Recueil d'Observations que vous rédigez, la distance de la Lune du Soleil, avec sa variation; car je dois corriger la variation, ce que je ne puis faire sans avoir vos nombres. Dans le second Recueil que vous m'avez communiqué, j'ai été contraint de la calculer; mais cela n'alloit pas aussi-bien, que si j'avois eu les nombres dont vous vous êtes servi pour calculer le lieu de la Lune. Ajoûtez aussi, je vous prie, les Colomnes qui regardent la Latitude de la Lune, parce que la Théorie de sa Latitude a besoin aussi de quelque correction. Je suis,

Ils n'étoient pas dans le premier Recueil, lorsque je les lui montrai, mais ils y furent ajoûtés ensuite. Flamstead.

Elles étoient dans le premier Recueil. Flamstead.

„ Votre très-humble Serviteur,

„ If. Newton.

„ Du Collége de la Trinité
„ le 24 Octobre 1694.

„ A Mr. Edmond Halley.

„ Monsieur,

„ Pour vous donner une juste idée de ce dont il s'agit entre Mr. Hooke & moi, je vous ferai le détail de ce que nous nous sommes écrit, du-moins autant que je pourrai m'en souvenir, car il y a fort longtems que ces Lettres ont été écrites, & je ne sache pas les avoir vuës depuis. Je suis presque assuré par les circonstances que le Chevalier Wrea connoissoit la proportion double, quand je lui rendis visite, & Mr. Hooke prétend néanmoins prouver par son Livre intitulé *Cameta*, écrit depuis que le Chevalier est le dernier de nous trois, qu'il l'ait connue. J'avois dessein de vous developper l'affaire tout du long, mais comme elle est dans le fond assez peu importante, je me contenterai de vous dire en abrégé ce qu'il y a de plus essentiel: c'est que je n'ai jamais étendu la proportion double au-delà de la superficie de la Terre, & même je soupçonnois, avant d'avoir trouvé l'année passée une démonstration certaine, qu'elle ne s'étendoit pas exactement jusques là; par cette raison je n'en ai jamais fait usage dans la doctrine des projectiles, ni n'ai fait attention aux mouvemens des Cieux; d'où il s'ensuit que Mr. Hooke n'a pu inférer de mes Lettres, qui rouloient sur les Projectiles & sur les Régions qui vont delà au centre, que j'ignorois la Théorie des Cieux. Que ce qu'il me dit de la proportion double étoit faux, savoir qu'elle s'étend delà embas vers le centre de la Terre. Qu'il n'y a pas de candeur à exiger que j'avoue à présent publiquement, que j'ignorois alors la proportion double dans les Cieux, uniquement parce qu'il me l'avoit dit dans le cas des projectiles, desorte qu'il m'accuse d'ignorance sur des fondemens faux. Que je refusai dans ma réponse à sa premiére Lettre de correspondre avec lui, & lui dis que je ne pensois plus à la Philosophie, que je me contentai de lui envoyer l'Expérience des Projectiles, plutôt ébauchée, qu'exactement exposée, pour adoucir ce qu'il y avoit de dur dans ma réponse, ne m'attendant plus à entendre parler de lui, que j'eus beaucoup de peine à me résoudre à répondre à sa seconde Lettre, & que je gardai le silence à la troisiéme, étant si occupé d'autres choses que je ne pensois aux matiéres Philosophiques, qu'autant que ses Lettres m'y engageoient, & par conséquent on avouera je m'imagine sans peine, que ces sortes de matiéres ne m'étoient pas fort présentes dans ce tems-là. Que la même raison, qui lui a fait conclure que j'ignorois le reste de la proportion double, l'autorise également à conclure que j'ignorois le reste de cette Théorie que j'avois luë auparavant dans ses Ouvrages. Que dans un de mes papiers, écrit, je ne puis dire au juste en quelle année, mais sûrement quelque tems avant que j'eusse aucun commerce avec Mr. Oldenburg, & par conséquent il y a plus de quinze ans, on trouve marquée d'après lui, la proportion des forces des Planétes à s'éloigner du Soleil en raison doublée réciproque de leurs distances, de cet Astre & le calcul de la proportion de notre gravité à la tendance de la Lune à s'éloigner du Centre de la Terre, quoique ce calcul ne soit pas assez exact. Que Huygens m'ayant fait présent d'un Exemplaire de son *Horol. Oscillat.* lorsqu'il le publia, je lui écrivis pour le remercier, & je louai particuliérement dans ma Lettre, ces régles qui se trouvent à la fin de son Livre, par rapport à leur usage pour comparer les forces de la Lune pour s'éloigner de la Terre, & celles de la Terre pour s'éloigner du Soleil; pour déterminer un Problême sur les Phases de la Lune, & pour fixer les bornes du Parallaxe, ce qui prouve que j'étois dans ce tems-là attentif à comparer l'action des Planétes qui vient de leur mouvement Circulaire, & que j'entendois la matiére; desorte que Mr. Hooke ayant quelque tems après proposé solemnellement le Problême à la fin de son *Essai pour preuver le mouvement de la Terre*, si je n'avois pas connu la proportion double auparavant, je n'aurois pu la trouver alors. Il y a entre 10 & 11 ans qu'on inséra dans vos Régîtres une hypothése de ma façon, où j'insinuois une

„ cause

Latitude sur la surface du Globe. Mais comme cette supposition est fausse, chaque degré contenant environ 69½ Miles, son Calcul ne répondit pas à son attente; d'où il conclut qu'il falloit du-moins qu'il y eût

„ cause de gravitation vers la Terre, le Soleil & les Planétes, avec la dépendance des mouvemens célestes de cette cause, où la proportion de la diminution de la pesanteur depuis la superficie de la Planéte, ne peut être que dans la raison doublée réciproque de la distance du Centre, quoique cette proportion n'y soit pas exprimée pour abréger. Je me flatte que je ne serai pas obligé d'avouër publiquement que je n'entendois pas les Vérités Mathématiques les plus simples qui appartiennent à mon Hypothése. Mais en supposant, si l'on veut que je l'ai appris dans la suite de Mr. Hooke, j'y ai néanmoins autant de droit qu'à l'Ellipse. Car comme Kepler savoit que les orbes ne sont pas des Cercles mais des Ovales, & qu'il conjectura que c'étoient des Ellipses, de même Mr. Hooke, sans savoir ce que j'ai découvert depuis les Lettres qu'il m'a écrites, n'a pu connoître rien de plus sinon que la proportion étoit à peu près double à de grandes distances du centre, & n'a seulement que conjecturé qu'elle l'est précisement, & s'est trompé en conjecturant qu'elle s'étend jusqu'au centre même, au-lieu que Kepler a rencontré juste sur l'article de l'Ellipse. Mr. Hooke a donc moins découvert à l'égard de la proportion, que Kepler au sujet de l'Ellipse. Il y a une objection si forte contre l'exactitude de cette proportion, que sans mes démonstrations qui sont encore inconnues à Mr. Hooke, il n'y a point de Philosophe judicieux, qui puisse la croire nulle part précise. Par les éclaircissemens que je viens de donner, il me semble que je suis en droit de prétendre avoir autant fait pour la proportion que pour l'Ellipse, & que Mr. Hooke & tout le Monde me doit autant au premier, que Kepler au second: ainsi il doit du-moins modérer ses prétentions.

„ Je suis fort content de l'épreuve que vous m'avez envoyée. J'ai dessein de partager le tout en trois Livres; j'ai fini le second l'Eté dernier, il est court, il n'y a plus qu'à le mettre au net, & à tracer bien les figures. J'ai pensé depuis à quelques nouvelles Propositions, mais que je puis aussi bien donner à part. La Théorie des Cométes manque au troisiéme. Pendant l'Automne j'ai perdu inutilement deux mois à calculer, faute de bonne méthode, ce qui m'a obligé de revenir depuis au premier Livre, & de l'augmenter de plusieurs Propositions, dont les unes regardent les Cométes, & les autres se rapportent à d'autres choses, que j'ai découvertes l'hyver dernier. J'ai à présent dessein de supprimer le troisiéme. La Philosophie est une Dame si difficile & qui aime tant la chicane, qu'autant vaudroit avoir des procès sur les bras, que d'avoir à faire à elle. C'est ce que j'avois déja remarqué autrefois, & à présent je ne l'ai pas plutôt approchée qu'elle me donne encore sur les oreilles. Le titre de *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica*, ne conviendra pas si bien aux deux premiers Livres, sans le troisiéme; je l'avois donc changé en celui-ci, *De Motu Corporum Libri duo*; mais après y avoir de nouveau pensé, je conserve le premier. Cela aidera au débit du Livre, que je ne dois pas diminuer à présent qu'il vous appartient. Les Articles sont trop étendus pour porter ce nom. Si vous le trouvez bon vous pouvez le changer en celui de *Sections*, quoique cela soit assez peu important. J'ai effacé à la premiére page ces mots, *uti posthac docebitur*, parce qu'ils renvoyoient au troisiéme Livre. C'est tout ce que vous aurez aujourd'hui de

„ Votre très-affectionné Ami, & très-
„ humble Serviteur

„ Is. Newton.

„ A Cambridge le 20 Juin 1686.

„ Depuis ma Lettre écrite, une personne qui le tient d'un autre, qui s'est trouvé présent à une de vos derniéres Assemblées, m'a appris que Mr. Hooke y fait grand bruit, prétendant que je tiens tout de lui, & demandant qu'on travaille à lui faire rendre justice. Ce procédé à mon égard est très-étrange, & peu mérité de ma part; je ne puis donc m'empêcher, pour satisfaire à ce que l'équité demande, de vous dire de plus qu'il a publié l'Hypothése de Borelli, en son propre nom, & je pense que tout le bruit qu'il fait n'a d'autre fondement, que l'appropriation qu'il s'en est fait, & la peine qu'il s'est donnée de la rendre complette, comme étant à lui. Borelli a fait quelque chose, & a écrit modestement. Lui n'a rien fait, & a écrit d'un ton à faire croire qu'il savoit & avoit assez indiqué tout, à l'exception de ce qui restoit à déterminer par le fatras de Calculs & d'Observations, s'excusant d'entreprendre ce travail à cause de ses autres occupations, tandis qu'il auroit dû plutôt alléguer son incapacité. Car on voit clairement par la maniére dont il s'exprime, qu'il ne sait comment s'y prendre. Le tour n'est-il pas bien joli? Des Mathématiciens qui découvrent, débrouillent, & font tout, doivent se contenter du titre de pauvres Calculateurs, & de Maneuvres; & un autre qui ne fait rien, que former des prétentions & se glorifier de tout, doit avoir tout l'honneur de l'invention, & l'emporter tant sur ceux qui viennent après lui que sur ceux qui l'ont précédé. Ses Lettres étoient à peu près dans le même goût, il me disoit que la pesanteur en descendant vers le centre de la Terre étoit en raison doublée réciproque de la hauteur; que les Projectiles dans l'air décrivent une Ellipse; & qu'il falloit juger sur le même pied de tous les mouvemens du Ciel; & il disoit cela, comme s'il avoit tout découvert, & qu'il l'eût su avec une parfaite certitude. C'est sur ces lumiéres que je dois reconnoître à présent par un Ecrit public que je tiens tout de lui, & que je n'ai rien fait que barbouiller, en calculant, en faisant des Démonstrations, & en écrivant sur les découvertes de ce Grand-homme. Cependant au bout du compte, la premiére des trois choses qu'il m'a dites, est fausse & très-peu Philosophique; la seconde n'est pas plus vraye; & la troisiéme est plus qu'il ne savoit, ou qu'il ne pouvoit prétendre que j'ignorasse, sur ce que nous nous étions écrit réciproquement. Je ne comprends pas non plus de quel droit il la revendique comme lui appartenant: Car Borelli avoit dit longtems avant lui, que par une tendance des Planétes vers le Soleil, de la même nature que celle qui vient de la Pesanteur ou du Magnétisme, elles devoient décrire des Ellipses; Bouillaud avoit avancé, que toute force rélative au Soleil comme son centre, & dépendante de la matiére, doit être en raison doublée réciproque de sa distance de son centre; & il avoit fait valoir la même preuve que vous avez employée, Monsieur, dans les derniéres *Transactions*, pour établir cette proportion par rapport à la pesanteur. Mais si cette proposition générale de Bouillaud a fait connoître à Mr. Hooke la proportion de la Pesanteur, pourquoi faut-il que cette derniére passe pour être une découverte de sa façon? Ma Lettre à Huygens, dont j'ai parlé ci-dessus, étoit adressée à Mr. Oldenburg, qui avoit coutume de garder les Originaux: Ses papiers sont tombés entre les mains de Mr. Hooke: & comme celui-ci connoissoit mon écriture, il a pu avoir la curiosité de lire cette Lettre, & d'y prendre l'idée de comparer les forces des Planétes qui viennent de leur mouvement circulaire; ainsi ce qu'il m'a écrit ensuite sur la Pesanteur, pourroit bien être tiré de mon propre fond. Je ne puis en aucune maniére assurer, que la proportion double ne fût pas exprimée dans cette Lettre. Cependant je recueille de ses Ouvrages qu'il ne l'a pas connue, avant que d'en avoir pu être instruit plus de cinq ans après par un Mathématicien. Car lorsque Huygens a eu enseigné à trouver la force dans tous les cas du mouvement Circulaire, il l'a montré non seulement dans celui-ci, mais encore dans tous les autres. Ainsi l'honneur en appartient à Huygens. S'en glorifier, autres cinq ans après, comme d'une découverte qu'on a faite, c'est à peu près comme si quelque Ouvrier qui auroit appris l'Arpentage d'un Maître, prétendoit ensuite que d'avoir mesuré tel ou tel terrain, est une invention qui lui est due, & faisoit grand bruit en se faisant imprimer à titre d'inventeur. Mais que diroit-on si cet Arpenteur étoit un maladroit qui donnât un plan fautif? Mr. Hooke s'est trompé dans ce qu'il prétend être sa découverte, & son erreur est la cause de tout le bruit qu'il fait. Ce qui l'a engagé à vouloir me corriger, c'est qu'il prétend que la proportion, dont il s'agit, s'étend jusqu'au centre, ce qui n'est pas mon idée, & en même tems il me communiqua le reste de sa Théorie, comme une chose qui étoit nouvelle pour moi; à présent il se fonde là dessus, pour soutenir que c'est à sa Lettre que je suis redevable de tout, quoiqu'il eût déjà parlé de cela auparavant à tout le monde, & que j'eusse vû dans ses Ouvrages tout ce qu'il marquoit, à la proportion près. Pourquoi, je vous prie, ferois-je honneur à un homme d'une découverte, lorsqu'il fonde ses prétentions à cet égard sur une erreur, & qu'il me donne sur ce fondement du chagrin? Il s'imagine m'avoir obligé en me communiquant sa Théorie, mais je me trouve très-offensé de me voir magistralement relevé à propos de sa propre erreur, & qu'il ait voulu m'enseigner une Théorie qui étoit connue de tout le monde, & que j'entendois mieux que lui. Si un homme qui croit avoir des connoissances, & qui se plait à les montrer en instruisant & corrigeant les autres, vient vous trouver, tandis que vous êtes occupé, & malgré vos excuses de ne pouvoir l'écouter, continue à vous étourdir de ses discours, à vous corriger par les erreurs qu'il adopte, pour se prévaloir ensuite de ce qu'il a fait, pour se vanter qu'il vous a appris tout ce que vous dites, & vous forcer à en faire l'aveu, & crier à l'injure & à l'injustice si vous ne le faites; je pense que vous le regarderez comme un homme d'un caractére étrange & peu sociable. La mauvaise humeur, dont Hevelius & d'autres se plaignent, régne à divers égards beaucoup trop dans les Lettres de Mr. Hooke; il sera donc bien d'examiner de bonne-heure, si après cette nouvelle attaque, je suis beaucoup plus obligé, pour lui rendre la justice qu'il prétend, de faire une mention honorable de lui dans ce que je ferai imprimer, d'autant plus que c'est ici la troisiéme fois, qu'il me chagrine & me fait une querelle de cette nature.

„ Pour vous éclaircir encore plus sur cette affaire, consultez dans vos Régitres un Mémoire qui est de moi, intitulé, *Hypothése pour expliquer les proprietés de la Lumiére*, daté du 7 Décembre 1675, & inséré dans vos Régitres au mois de Janvier ou Février suivant. Pas loin du commencement il y a un paragraphe qui finit par ces mots: *Peut-être que le Soleil, aussi bien que la Terre, attire abondamment cet esprit, pour conserver sa Lumiére, & pour empêcher les Planétes de s'éloigner davantage de lui: si l'on veut même on peut supposer, que cet esprit y apporte la nourriture dont le Soleil a besoin, &*

„ le

eût quelque autre cause outre l'action de la Pesanteur sur la Lune : ce qui le fit résoudre à ne pousser pas plus loin, au-moins alors, ses réflexions sur cette matiére. Mais quelques années après, une Lettre du Docteur Hooke

„ *le principe matériel de la Lumiére; & que les vastes espaces qui sont entre nous & les Etoiles, servent comme de Magazin pour conserver une suffisante quantité de la matiére qui nourrit le Soleil & les Planétes. Mais ce que je viens de dire sur la constitution des natures' ëthérées, soit dit en passant.*

„ Vous avez dans ces paroles, & dans celles qui précédent, la cause commune de la gravitation vers la Terre, le Soleil, toutes les Planétes, & que c'est-là ce qui retient les Planétes dans leurs Orbites autour du Soleil. Voilà aussi tout ce que Mr. Hooke prétend que j'ai appris par ses Lettres quelques années après, si vous en exceptez la proportion double. Les paroles qui précédent touchent la cause des phénoménes de la pesanteur, tels que nous les observons sur la surface de la Terre, sans aucun égard à la diversité des distances du Centre. Car je n'avois pas dessein d'abord de rien dire de plus. Ensuite, comme il paroit par mon Manuscrit, j'inserai entre les lignes les paroles rapportées ci-dessus, touchant les Cieux; mais dans une indication si courte & si passagére, on peut fort bien excuser ce qui concerne la proportion. Si vous considérez néanmoins la nature de l'Hypothése, vous trouverez que la pesanteur diminue en remontant, & ne peut être depuis la superficie de la Planéte qu'en raison doublée réciproque de la distance du centre, mais qu'en descendant cette même proportion n'a plus lieu. Ce n'étoit là qu'une hypothése, & que je ne regardois que comme une conjecture, sur laquelle je ne tablois point; mais elle vous explique suffisamment, pourquoi je n'ai point fait usage de la proportion double, en considérant la descente du Corps enbas vers le Centre. La variation de la pesanteur est si peu considérable dans l'ascension & la descente des projectiles au-dessus de la Terre, que les Mathématiciens la négligent. C'est ce qui fait que l'hypothése commune pour eux, est la pesanteur uniforme. Pourquoi n'en aurois-je pas pu faire fréquemment usage, en qualité de Mathématicien, sans penser à la Théorie des Cieux, ou sans la croire Philosophiquement vraye?

A M. If. Newton.

„ Londres le 29 Juin 1686.

„ Monsieur,

„ Je suis véritablement mortifié, que vous ayez des sujets de chagrin, par rapport à une chose, où tout le Monde devroit reconnoitre les obligations qu'on vous a; comme aussi que quelque dégoût pût vous faire prendre le parti de renoncer à une Maitresse, des faveurs de laquelle vous avez tant de raison de vous vanter. Ce n'est pas elle qui veut vous troubler dans la paisible possession où vous êtes, mais ce sont vos Rivaux, envieux de votre bonheur. Je me flatte, qu'en y faisant attention, vous sentirez que vous avez des raisons suffisantes de changer la résolution que vous avez prise de supprimer votre *troisiéme Livre*, où il ne peut y avoir rien, que la République des Lettres n'ait intérêt de connoitre. Les Membres de la Société, à qui j'ai communiqué votre dessein, en ont beaucoup de chagrin, & que cette malheureuse affaire soit arrivée & vous ait fait de la peine; ils sentent fort bien à qui il faut s'en prendre. Conformément à vos désirs, j'ai été voir le Chevalier Wren, pour lui demander, s'il tenoit de Mr. Hooke la premiére idée de la proportion en raison doublée réciproque des distances. Il m'a répondu, que pendant plusieurs années il s'étoit appliqué à rendre raison du mouvement des Planétes, par la réunion d'une tendance vers le Soleil, & d'un mouvement imprimé, mais qu'enfin il y avoit renoncé, ne voyant pas de moyen de réussir. Que depuis ce tems-là Mr. Hooke lui avoit souvent dit, qu'il l'avoit fait, & avoit entrepris de le lui expliquer, mais qu'il n'avoit jamais trouvé ses démonstrations satisfaisantes. Ce que je sai très-bien, c'est qu'au mois de Janvier 168$\frac{3}{4}$, ayant moi-même conclu de la régle de Kepler, que la force centripéte décroît en raison réciproque du quarré des distances, je vins un Mécredi en Ville, où je me trouvai avec le Chevalier Wren & Mr. Hooke, & la conversation étant tombée sur cette matiére, Mr. Hooke, dit que par ce principe on pouvoit démontrer toutes les Loix des mouvemens célestes, & qu'il l'avoit fait. J'avouai l'inutilité de mes tentatives à cet égard, & le Chevalier Wren pour encourager les recherches, dit qu'il donnoit deux mois à Mr. Hooke & à moi, pour lui en fournir une démonstration convaincante: & qu'outre la gloire qui en reviendroit à celui de nous deux qui l'auroit trouvée, il lui feroit présent d'un Livre de la valeur de 40 Schillings. Mr. Hooke dit là-dessus, qu'il avoit déjà cette démonstration, mais qu'il vouloit la tenir secrette quelque tems, afin que d'autres ayant essayé sans succès de la trouver, en connussent mieux le prix, quand il la rendroit publique. Mais je me souviens, que le Chevalier Wren n'étoit pas trop persuadé, qu'il pût faire ce qu'il disoit, & quoique Mr. Hooke lui promît alors de la lui montrer, je ne trouve pas qu'il lui ait tenu parole sur cet article. Au mois d'Août suivant, lorsque j'eus l'honneur de vous rendre visite, j'appris la bonne nouvelle, que vous aviez achevé parfaitement cette démonstration; vous eûtes la bonté de m'en promettre une Copie, que je reçus avec une grande joie au mois de Novembre, par les mains de Mr. Paget; je fis alors un autre voyage à Cambridge pour conférer avec vous là-dessus, & depuis ce tems-là elle a été insérée dans les Régitres de la Société. Mr. Hooke fut instruit de tout ceci, dans le tems même que cela se passoit, & du caractére ambitieux dont il est en matiére de Philosophie, il n'auroit plus tenu secrette une pareille démonstration, s'il en eût eu une, puisque la raison, qu'il nous avoit alléguée au Chevalier & à moi cessoit. Il dit à présent, que celle qu'il a n'est qu'une petite partie d'un excellent Systême de Physique qu'il a conçu, mais qu'il n'a pas encore entiérement perfectionné, ensorte qu'il ne juge pas à propos d'en publier une partie sans l'autre. Mais je lui ai déclaré tout net, qu'à moins qu'il ne produise une autre démonstration toute différente, & qu'il en fasse le Public juge, ni moi ni personne ne peut l'en croire. Pour ce qui est de la maniére dont Mr. Hooke a fait connoitre ses prétentions à la découverte, je crains qu'on n'y ait donné un beaucoup plus mauvais tour, qu'on ne devoit; car ni il ne s'est adressé publiquement à la Société pour lui demander justice, ni n'a prétendu que vous teniez tout de lui. Voici le fait. Le Chevalier Jean Hoskins, son intime ami, présidoit, lorsque le Docteur Vincent présenta votre Livre, dont il fit l'éloge, qu'il méritoit, tant pour la nouveauté que pour la dignité du Sujet. Un autre reprit, que vous aviez porté les choses à un point, qu'il n'y avoit plus rien à ajoûter. Le Vice-Président repliqua que ce qu'il y avoit de plus digne de louange encore, c'est que vous aviez inventé & perfectionné en même tems. Mr. Hooke fut choqué de ce que le Chevalier n'avoit rien dit alors de ce qu'il lui avoit découvert, à ce qu'il disoit; & cela a été cause, que ces deux Messieurs, qui étoient presque inséparables, se sont à peine vûs depuis, & se sont enfin entiérement brouillés. Lorsque l'Assemblée fut finie, Mr. Hooke me donna rendez-vous au Caffé, où il tâcha de nous persuader, qu'il possédoit quelque chose de pareil, & qu'il vous avoit donné la premiére idée de cette découverte. Mais tous furent d'avis, que n'y ayant rien paru d'imprimé sur ce sujet, ni dans les Mémoires de la Société, vous deviez être regardé comme l'Inventeur. Et si effectivement il a connu la chose avant vous, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même, de n'avoir pas eu plus de soin de s'assurer une découverte, dont il fait tant de cas. J'ignore ce qu'il peut avoir fait contre vous en particulier, mais ce dont je suis assuré, c'est que la Société est extrêmement satisfaite de l'honneur que vous lui faites, de lui dédier un si excellent Ouvrage. Permettez-moi, Monsieur, de vous supplier encore, de ne pas vous livrer à votre ressentiment au point de nous priver de votre troisiéme Livre; qui ne pourra qu'être infiniment agréable à ceux qui se disent Philosophes, sans être Mathématiciens, & c'est bien le plus grand nombre; parce que je conjecture par ce que vous m'avez marqué, que c'est-là que vous appliquez vos Principes Mathématiques à la Théorie des Cométes, & à plusieurs autres Expériences curieuses. Puisque vous êtes content des caractéres & du papier, je vais pousser vigoureusement l'impression. J'ai pensé à faire graver proprement les figures en bois, de maniére qu'elles fussent à côté de la Démonstration sur la même page. Il me semble que cela conviendroit mieux, & cela ne couteroit guére plus. Si cette idée vous plait, je verrai comment cela pourra bien se faire; sinon je voudrois les avoir un peu plus grandes, que celles que vous avez envoyées. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-affectionné & très-humble Serviteur,

„ E. Halley.

A Mr. Ed. Halley.

„ Le 14 Juillet 1686.

„ Monsieur,

„ . . . . . Je suis extrêmement sensible à la grande politesse des Membres de votre Société à mon égard, qui va beaucoup au-delà de ce que j'aurois pu jamais attendre, & que je ne mérite; je sai très-bien distinguer, comme il faut, leur bienveillance de la mauvaise humeur d'un autre. A présent que je suis informé qu'à quelques égards on m'a donné une fausse idée de son procédé, je souhaitterois avoir supprimé l'Apostille de ma derniére Lettre. Il est vrai que ses Lettres m'ont donné occasion de déterminer les figures, & qu'après en avoir fait l'essai par rapport à l'Ellipse, je laissai-là les calculs, étant occupé à d'autres études; cela en demeura-là jusques à ce qu'il y a environ cinq ans, qu'à votre priére je cherchai ce papier, & ne l'ayant point trouvé, je le refis, & le réduisis aux proportions que Mr. Paget vous montra. Mais pour ce qui est de la proportion double, je puis assurer qu'il y a plus de 20 ans, que je l'ai déduite de la régle de Kepler. Et l'examen que le Chevalier Wren a fait de l'Ellipse, par opposition au Foyer, fait voir qu'il la connoissoit bien des années avant qu'il abandonnât ses recherches sur la figure par un mouvement imprimé & par une tendance vers le Soleil réunis. Il y avoit encore une chose dans les Lettres de Mr. Hooke, qu'il pourroit croire que je tiens de lui. Il me disoit que l'expérience que je proposois touchant la descente des Corps qui tombent, n'étoit pas la seule maniére de prouver le mouvement de la Terre: & il ajoûtoit

„ l'Ex-

Hooke l'engagea à rechercher, selon quelle figure un Corps qui tombe d'un lieu élevé descend, en faisant attention au mouvement de la Terre autour de son axe. Comme un tel Corps a le même mouvement, que le lieu d'où il tombe a par une révolution de la Terre, il est considéré comme projecté en avant, & en même tems attiré vers le Centre de la Terre. Ceci donna occasion à Mr. Newton de revenir à ses anciennes méditations sur la Lune. Picart venoit de mesurer en France la Terre, & en adoptant ses mesures, il parut à notre Savant, que la Lune n'étoit retenue dans son Orbite que par la force de la pesanteur; & par conséquent que cette force, en s'éloignant du centre de la Terre, décroît dans la proportion qu'il avoit auparavant conjecturée. Sur ce principe il trouva que la ligne que décrit un Corps qui tombe est une Ellipse, dont le Centre de la Terre est un des Foyers. Et comme les Planétes du premier ordre tournent autour du Soleil dans des Orbites elliptiques, il eut la satisfaction de voir, qu'une recherche qu'il n'avoit entreprise que par pure curiosité, pouvoit être d'usage pour les plus grands desseins. C'est ce qui l'engagea à dresser à peu près une douzaine de propositions rélatives au mouvement des Planétes du premier ordre autour du Soleil. Quelques années après, le Docteur Halley, ayant rendu une Visite à Mr. Newton à Cambridge, la conversation qu'ils eurent engagea ce dernier à reprendre l'examen de ce Sujet; & il composa l'Ouvrage, qu'il a publié sous le titre de *Principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle*. Ce Livre, rempli de tant de profondes découvertes, ne lui couta qu'environ un an & demi de travail, & n'ayant guéres d'autres matériaux que le petit nombre de propositions dont nous avons parlé (*f*). Il publia cet Ouvrage en 1687 à Londres in-4. sous le titre de *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica*. Il en parut une seconde Edition à Cambridge en 1713 in-4. avec des additions considérables & des corrections de l'Auteur, dont Mr. Roger Cotes, Professeur en Astronomie & en Philosophie Expérimentale dans l'Université de Cambridge eut soin. On en donna une autre Edition à Amsterdam en 1714 in-4. La derniére Edition, beaucoup meilleure encore, a paru à Londres en 1726 in-4, sous la direction de Henri Pemberton, Docteur en Médecine. Mr. de Fontenelle dit (*g*), que ce Livre, où la plus profonde Géometrie sert de base à une Physique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il est écrit très-savamment, que les paroles y sont fort épargnées, qu'assez souvent les conséquences y naissent rapidement des principes, & qu'on est obligé à suppléer de soi-même tout l'entre-deux, il falloit que le Public eût le loisir de l'entendre. Les grands Géométres n'y parvinrent qu'en l'étudiant avec soin; les médiocres ne s'y embarquérent qu'excités par le témoignage des grands; mais enfin quand le Livre fut suffisamment connu, tous ces suffrages, qu'il avoit gagnés si lentement, éclattérent de toutes parts, & ne formérent qu'un cri d'admiration. Cet Ou-

(*f*) Pemberton *ubi supra*.

(*g*) *Ubi supra* p. 297. 298.

„ l'Expérience de votre Horloge à pendule à Ste. Héléne, comme une preuve de la diminution de la Pesanteur sous l'Equateur, par le mouvement diurne. L'Expérience étoit nouvelle pour moi, mais non la chose même; car dans le même papier, que je vous ai dit, qui étoit écrit il y a beaucoup plus de quinze ans, & autant que ma mémoire me le rappelle il y a 18 ou 19 ans, j'avois calculé la force de l'ascension, sous l'Equateur, causée par le mouvement diurne de la Terre, pour savoir quelle seroit la diminution de la Pesanteur. Mais pour faire cela comme il faut, il y a beaucoup plus de difficulté, que je n'y en voyois alors. Il y avoit une troisiéme chose dans ses Lettres, qui étoit nouvelle pour moi, & dont je lui ferai honneur, si j'en fais usage. C'étoit que les Corps qui tombent s'écartent vers le Sud-Est, dans la Latitude où nous sommes. Vous ayant ainsi sincérement exposé ce dont il s'agit entre Mr. Hooke & moi, j'espére que dans la suite je ne ferai plus en peine de me défendre sur ce qu'il m'a écrit. J'ai examiné quelle seroit la meilleure voye de terminer la présente dispute, & je crois qu'elle peut l'être par la Scholie incluse, pour la quatriéme Proposition. En visitant quelques vieux papiers, j'ai trouvé une autre démonstration de cette Proposition, que j'ai ajoûtée à la suite de la Scholie. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-affectionné Ami, & très-humble Serviteur,

„ If. Newton.

A M. Ed. Halley.

„ Monsieur,

„ Je découvris hier par hazard une Copie de la Lettre à Huygens, dont je vous ai parlé. Elle est entre les mains d'un Mr. Jean Wickins, qui chambroit dans ce tems-là avec moi, & qui est à présent Curé de Stoak-Edith proche de Monmouth: ainsi la piéce est bien autentique. Elle s'adresse à Mr. Oldenburg, & commence en ces termes:

„ *Monsieur*,

„ *J'ai reçu votre Lettre avec le beau présent de Mr. Huygens, que j'ai examiné & lu avec beaucoup de plaisir; c'est un Ouvrage digne de son Auteur, plein d'idées subtiles & utiles. Je suis charmé que nous puissions espérer un autre Ecrit touchant la* Force Centrifuge; *c'est-là un principe qui peut être d'un grand usage dans la Physique & l'Astronomie, comme dans la Méchanique. Par exemple, si la raison pourquoi le même côté de la Lune est toujours tourné vers la Terre, est la plus grande tendance du côté opposé à s'en éloigner, il s'ensuivra (en supposant le mouvement de la Terre autour du Soleil) que la plus grande distance du Soleil de la Terre, n'est à la plus grande distance de la Lune de la Terre, que comme* 10000 *à* 56; *& que le Paralaxe du Soleil n'est pas moins que* $\frac{56}{10000}$ *du Paralaxe de la Lune; parce que si la distance du Soleil est plus petite à proportion de celle de la Lune, elle doit avoir une plus forte tendance à s'éloigner du Soleil que de la Terre. J'ai même cru pendant quelque tems, avant que d'être mieux instruit, que la Libration de la Lune pourroit bien dépendre de sa tendance à s'éloigner tant du Soleil que de la Terre, comparée l'une avec l'autre.* Voilà ce que cette Lettre contenoit sur la *Force centrifuge*. Le reste, qui roule principalement sur les Couleurs, se trouve inséré dans les *Transact. Philos.* du 21 Juillet 1673, No. 96. Or il paroit évidemment par ces paroles, que j'entendois en ce tems-là la Théorie de la force, qui vient du mouvement Circulaire, & que j'avois en vuë les forces des Planétes, que je savois comparer par les proportions de leurs révolutions périodiques, avec leurs distances du centre autour duquel elles se meuvent: dont vous avez ici une preuve, dans la comparaison de la force de la Lune, qui vient de son mouvement périodique de chaque mois autour de la Terre, & de celle qui vient de son mouvement annuel autour du Soleil. J'ai donc à l'égard de cette Théorie évidemment l'avantage de la primauté sur Mr. Hooke: car environ un an après, il déclara en termes exprès, dans son Essai pour prouver le mouvement de la Terre, qu'il n'avoit pas encore vérifié par l'expérience, les degrés par lesquels la Gravité décroit; c'est-à-dire, qu'il ignoroit de quelle maniére il pouvoit le recueillir des Phénoménes, & par cette raison il recommandoit la chose aux recherches des autres. Et quoique je ne trouve pas que la proportion double soit marquée expressément dans cette Lettre (comme je me flattois qu'elle l'étoit) si vous comparez néanmoins le morceau que je viens de transcrire, avec mon hypothése, enrégistrée par Mr. Oldenburg dans vos Livres, vous verrez que je l'entendois. Car j'y suppose, que l'Esprit descendant agit sur les Corps qui sont sur la surface de la Terre avec une force proportionnée à la superficie de leurs parties; ce qui ne peut avoir lieu, à moins que la diminution de sa vitesse qui résulte de son action sur les premiéres parties d'un Corps qu'il rencontre, ne soit compensée par sa densité, qui vient de ce rétardement. Il n'importe, si cela est vrai. Il suffit que c'étoit-là l'hypothése. Or si cet esprit descend avec une vitesse uniforme, sa densité & conséquemment sa force sera en raison réciproque du quarré de sa distance du centre. S'il descend avec un mouvement accéléré, sa densité doit diminuer autant que sa vitesse augmentera; & sa force, selon l'hypothése, sera dans la même proportion que ci-dessus. En un mot, comme tout ce que je viens de dire fait voir que j'ai su avant Mr. Hooke, ce qu'il prétend m'avoir appris, aussi n'ai-je rien appris autre chose par ses Lettres, sinon que dans la Latitude où nous sommes, les Corps tombent au Sud & non à l'Est seulement. D'ailleurs j'ai sujet de me plaindre, de ce qu'il a voulu me corriger & m'enseigner sur le reste. Quoique sa correction de ma Spirale, m'ait donné occasion de trouver le Théorême, par lequel j'ai dans la suite examiné l'Ellipse, je ne lui ai pourtant pas obligation de m'avoir fourni aucune lumiére sur ce sujet, mais uniquement celle de m'avoir détourné d'autres études pour penser à ces matiéres, & de m'avoir porté, par le ton de Maître dont il parloit, comme s'il avoit trouvé le mouvement en forme d'Ellipse, d'essayer moi-même, après avoir vu de quelle façon il falloit s'y prendre. Je suis, Monsieur,

„ Votre très-affectionné Ami, & très-humble Serviteur,

„ If. Newton.

„ Le 27 Juillet 1686.

Ouvrage, au jugement de Mr. le Marquis de l'Hôpital, ſembloit être la production d'un Génie, ou d'une Intelligence Céleſte, plutôt que celle d'un homme. *Mr. Newton*, demandoit-il aux Anglois qui alloient le voir, *mange-t-il, boit-il, dort-il comme nous? Je me le repréſente comme un Génie, une Intelligence dégagée de la matiére* (*b*). Deux Théories principales dominent dans les *Principes Mathématiques*, celle des Forces Centrales, & celle de la Réſiſtance des Milieux au mouvement, toutes deux preſque entiérement neuves, & traitées ſelon la ſublime Géometrie de l'Auteur. Kepler avoit trouvé par les Obſervations Céleſtes de Tycho Brahé I. Que les mêmes Planétes décrivent autour du Soleil des aires égales en des tems égaux. II. Que leurs Orbites ſont des Ellipſes, le Soleil étant dans le Foyer commun. III. Qu'en différentes Planétes les quarrés des tems périodiques ſont en raiſon des Cubes des Axes transverſes de leurs Orbites. Par le premier de ces Phénoménes Mr. Newton démontra que les Planétes ſont attirées vers le Soleil dans le Centre; il déduiſit du ſecond que la force de l'attraction eſt en raiſon réciproque des quarrés des diſtances des Planétes de leur Centre; & du troiſiéme, que la même force centripéte agit ſur toutes les Planétes. La même année que ſes *Principes* parurent, les Priviléges de l'Univerſité de Cambridge ayant été attaqués par le Roi Jaques II, il fut un des plus zélés à les ſoutenir, & l'Univerſité le nomma pour être un de ſes Délégués par devant la Cour de *Haute-Commiſſion*. Il en fut auſſi un des Députés au Parlement de *Convention* en 1688, & il y tint ſéance, juſqu'à ce qu'il fût diſſous. En 1696 Mr. Mountague, alors Chancelier de l'Echiquier, & depuis Comte de Halifax, obtint du Roi de créer Mr. Newton Garde des Monnoyes, & dans cette Charge il rendit des ſervices importans, à l'occaſion de la grande refonte, qui ſe fit en ce tems-là. Trois ans aprés, il fut nommé Maître de la Monnoye, emploi d'un revenu trés-conſidérable, & qu'il a poſſédé juſqu'à ſa mort. En 1699 il fut élu Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris. En 1701 il fut pour la ſeconde fois choiſi Membre du Parlement pour l'Univerſité de Cambridge. En 1703 il fut élu Préſident de la Société Royale, & l'a été ſans interruption juſqu'à ſa mort pendant 23 ans. En 1704 il publia à Londres in-4. ſon *Optique, ou Traité des Réflexions, Refractions, Inflexions, & Couleurs de la Lumiére*; dont il a paru une ſeconde Edition augmentée à Londres en 1718 in-8. & une troiſiéme en 1721 auſſi in-8. Le Docteur Samuel Clarke en donna une Traduction Latine, ſur la premiére Edition, en 1706 in-4, & ſur la ſeconde Edition en 1719 auſſi in-4, l'une & l'autre à Londres. Mr. Pierre Coſte en a donné une Traduction Françoiſe ſur la ſeconde Edition, imprimée à Amſterdam en 1720 en deux Volumes in-12, & à Paris en 1722 in-12. Mr. de Fontenelle remarque que l'Objet perpétuel de l'*Optique* de Mr. Newton eſt l'Anatomie de la Lumiére. Un trés-petit Rayon de Lumiére, qu'on laiſſe entrer dans une Chambre parfaitement obſcure, mais qui ne peut être ſi petit, qu'il ne ſoit encore un faiſceau d'une infinité de Rayons, eſt diviſé, diſſéqué de façon, que l'on a les Rayons Elémentaires, qui le compoſoient, ſéparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particuliére, qui aprés cette ſéparation ne peut plus être altérée. Le Blanc dont étoit le Rayon total avant la diſſection, réſultoit du mélange de toutes ces couleurs particuliéres des rayons primitifs. On ne ſépareroit jamais les Rayons primitifs & colorés, s'ils n'étoient de leur nature tels, qu'en paſſant par le même Milieu, par le même Priſme de verre, ils ſe rompent ſous différens angles, & par-là ſe démêlent, quand ils ſont reçus à des diſtances convenables. Cette différente Refrangibilité des Rayons rouges, jaunes, verds, bleus, violets, & de toutes les couleurs intermédiaires en nombre infini, proprieté qu'on n'avoit jamais ſoupçonnée, & à laquelle on ne pouvoit guére être conduit par aucune conjecture, eſt la découverte fondamentale du Traité de Mr. Newton. La différente Refrangibilité améne la différente Réflexibilité. Il y a plus. Les Rayons qui tombent ſous le même angle ſur une ſurface, s'y rompent & s'y réfléchiſſent alternativement; eſpéce de jeu qui n'a pu être apperçu qu'avec des yeux extrêmement fins, & bien aidés par l'eſprit. Enfin, & ſur ce point ſeul la premiére idée n'appartient pas à Mr. Newton, les Rayons qui paſſent près de l'extrémité d'un Corps ſans le toucher, ne laiſſent pas de s'y détourner de la ligne droite, ce qu'on appelle *Inflexion*. Mr. Newton montre auſſi que ce qui fait que les Corps paroiſſent de différentes couleurs, c'eſt la diverſe grandeur des parties dont ils ſont compoſés. Tout cela enſemble forme un Corps d'*Optique* ſi neuf, qu'on pourra deſormais regarder cette Science, comme preſque entiérement duë à l'Auteur. Un ſavant homme (*i*) obſerve dans une remarque qu'il nous a communiquée, que „ l'Hypothéſe de Mr. Newton ſur la Lumiére & les Couleurs met la „ Philoſophie Corpuſculaire à couvert contre un argument, par lequel Ariſtote l'attaquoit, ſavoir qu'elle „ établiſſoit que *les qualités ſenſibles étoient le réſultat des figures & de la diſpoſition de parties inſenſibles ou* „ *d'Atômes*; ſur quoi il faiſoit ce raiſonnement, que la diverſité des figures & des diſpoſitions des parties „ inſenſibles étant *infinie*, il s'enſuivoit que les eſpéces de couleurs devoient être de même *infinie*. Mais „ le Syſtême de Mr. Newton énerve entiérement cet argument, en établiſſant que les Couleurs ſont une „ proprieté naturelle des Rayons de la Lumiére, & que différentes ſortes de Rayons ont primitivement „ & d'une maniére immuable des couleurs qui leur ſont propres". Il mit à la fin de la premiére Edition de ſon *Optique*, *Tractatus duo, de ſpeciebus & magnitudine Figurarum Curvilinearum*. La Reine Anne le fit Chevalier en 1705. Il publia en 1707 à Cambridge in-8. ſon *Arithmetica Univerſalis, ſive de Compoſitione & Reſolutione Arithmeticæ Liber*. En 1711 ſon *Analyſis per Quantitatum Series, Fluxiones, & Differentias, cum enumeratione Linearum tertii Ordinis*, parut à Londres in-4. par les ſoins de Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, qui avoit trouvé le premier de ces Ouvrages parmi les papiers de Mr. Jean Collins, qui l'avoit eu du Docteur Barrow en 1669. En 1712 on imprima pluſieurs Lettres de Mr. Newton dans le *Commercium Epiſtolicum D. Joannis Collins & aliorum de Analyſi promota, juſſu Societatis Regiæ editum.* Londres, in-4. Il fut plus connu que jamais à la Cour ſous le Roi George I. La Princeſſe de Galles, depuis Reine d'Angleterre, lui propoſoit ſouvent des queſtions, ſur leſquelles elle ne pouvoit être ſatisfaite que par lui. Elle a ſouvent dit publiquement, qu'elle ſe tenoit heureuſe de vivre de ſon tems, & de le connoître. Il avoit compoſé un Ouvrage de Chronologie ancienne, qu'il ne ſongeoit point à publier; mais cette Princeſſe, à qui il en confia les vuës principales, les trouva ſi neuves & ſi ingénieuſes, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'Ouvrage, qui ne ſortiroit jamais de ſes mains, & qu'elle poſſéderoit ſeule. Il s'en échappa cependant une Copie, qui fut apportée en France par celui (*k*) qui l'avoit; elle y fut traduite, & imprimée à Paris ſous le titre d'*Abrégé de Chronologie de Mr. le Chevalier Newton, fait par lui-même, & traduit ſur le Manuſcrit Anglois*, avec quelques Obſervations. Cela engagea le Chevalier à publier dans les *Tranſactions Philoſophiques*, Num. 389. Vol. 33. p. 315. *Remarques ſur les Obſervations faites ſur l'*Index *Chronologique du Chevalier Newton, traduit en François & publié à Paris par l'Auteur des Obſervations.* Ces Remarques furent traduites en François, & parurent à Paris en 1726, in-8, avec une Lettre de l'Abbé Conti, en réponſe à quelques traits contre lui dans les *Remarques* de Mr. Newton. Le P. Souciet attaqua auſſi l'*Index Chronologique*, dont le Docteur Halley prit la défenſe, dans les *Tranſactions Philoſophiques* Num. 397. Vol. 34. p. 205. Mais en 1728 l'Ouvrage tout entier parut à Londres in-4. ſous ce titre: *La Chronologie des Anciens Royaumes corrigée. A laquelle on a joint une Chronique abrégée, qui contient ce qui s'eſt paſſé anciennement en Europe, juſqu'à la Conquête de la Perſe*

(*b*) Des Maizeaux *Préface* p. 11. Du *Recueil de diverſes Piéces ſur la Philoſophie, la Religion naturelle, l'Hiſtoire, les Mathématiques* &c. Amſt. 1720.

(*i*) Mr. Warburton Auteur de la *Démonſtration de la Divinité de la Miſſion de Moyſe.*

(*k*) L'Abbé Conti, Noble Vénitien.

Perse par Alexandre le Grand. Par le Chevalier Isaac Newton. Dédiée à la Reine par Mr. Conduit. On nous apprend dans l'*Avertissement* qui est au devant du Livre que „ Quoique la *Chronologie des Anciens Royaumes corrigée* fut composée par l'Auteur il y avoit quelques années, il l'a revuë & la préparoit pour l'impression, dans le tems qu'il mourut. Mais la *Chronique abrégée* n'avoit jamais été destinée à voir le jour, & par cette raison il ne l'avoit pas corrigée. Le Lecteur ne doit donc pas être surpris, si dans quelques endroits la *Chronique abrégée* ne s'accorde pas précisément avec les dates marquées dans la Chronologie. Le Chapitre sixiéme n'étoit pas mis au net avec les cinq autres, ce qui „ fait douter si l'Auteur avoit dessein de le faire imprimer; mais s'étant trouvé dans ses papiers, & étant „ évidemment une continuation du même Ouvrage, se trouvant même comme tel abrégé dans la Chronique, on a jugé à propos de l'ajoûter". Le point principal de ce Systéme Chronologique est de rechercher, en suivant avec beaucoup de subtilité quelques traces assez foibles de la plus ancienne Astronomie Grecque, quelle étoit au tems de Chiron le Centaure la position du Colure des Equinoxes par rapport aux Etoiles fixes. Comme on sait aujourd'hui que ces Etoiles ont un mouvement en Longitude d'un degré en 72 ans; si on sait une fois qu'au tems de Chiron le Colure passoit par certaines Etoiles fixes, on saura, en prenant leur distance à celles par où il passe aujourd'hui, combien de tems s'est écoulé depuis Chiron jusqu'à nous. Chiron étoit du fameux voyage des Argonautes, ce qui en fixera l'Epoque, & nécessairement ensuite celle de la Guerre de Troye, deux grands événemens, d'où dépend toute l'ancienne Chronologie. Mr. Newton les met de 500 ans plus proches de l'Ere Chrétienne, que ne font ordinairement les autres Chronologistes. Ce Systéme fut attaqué peu de tems après par Mr. Arthur Bedford; & Mr. Shuckford en a fait aussi la Critique dans la Préface du second Volume de son *Histoire Sacrée & Profane.* La santé de Mr. Newton fut toujours ferme & égale jusqu'à l'âge de 80 ans; alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'Urine; encore dans les cinq années suivantes, qui précéderent sa mort, il eut de grands intervalles de santé, ou d'un état fort tolérable, qu'il se procuroit par le régime; & par des attentions, dont il n'avoit pas eu besoin jusques-là. Il fut obligé de se reposer de ses fonctions à la Monnoye sur Mr. Conduit (*l*), qui avoit épousé M[lle] Bartou, une de ses niéces. On jugea sûrement qu'il avoit la Pierre, & qu'il n'en pouvoit revenir. Dans des accès de douleur, si violentes que les goutes de sueur lui en couloient sur le visage, il ne poussa jamais un cri, ni ne donna aucun signe d'impatience, & dèsqu'il avoit quelques momens de relâche, il sourioit & parloit avec sa gayeté ordinaire. Jusque-là il avoit toujours lu, ou écrit plusieurs heures par jour. Il lut les Gazettes le Samedi 18 Mars V. S. au matin, & parla longtems avec le Docteur Mead, son Médecin; il possédoit parfaitement tous ses sens & tout son esprit; mais le soir il perdit absolument la connoissance, & ne la reprit plus; il mourut le Lundi suivant 20 Mars, âgé de 85 ans. Son Corps fut exposé sur un Lit de parade dans la Chambre de Jérusalem à Westminster. On le porta dans l'Abbaye de Westminster le 28 Mars, le Poile étant soutenu par Mylord Grand-Chancelier, par les Ducs de Montrose & de Roxburgh, & par les Comtes de Pembroke, de Sussex, & de Macclesfield. L'Evêque de Rochester fit le Service, accompagné de tout le Clergé de l'Eglise. Le Corps fut enterré près de l'entrée du Chœur, où l'on a érigé un Monument à sa mémoire. Il avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ses derniéres années. Il avoit la physionomie agréable & vénérable en même tems, principalement quand il ôtoit sa perruque, & laissoit voir une chevelure toute blanche, épaisse & bien fournie. Il ne se servit jamais de Lunettes, & ne perdit qu'une seule dent pendant toute sa vie. Mr. de Fontenelle dit, qu'il avoit *l'œil fort vif & fort perçant.* Mais le Docteur Atterbury, Evêque de Rochester dit dans une Lettre que nous avons citée ailleurs (*m*), que ce trait ne convient pas à Mr. Newton „ du-moins, dit-il, depuis plus „ de vingt ans, que j'ai eu occasion de faire connoissance avec lui. On n'appercevoit dans tout l'air & „ dans tous les traits de son visage aucune trace de cette sagacité, de cette grande pénétration, qui régnent dans ses Ouvrages. Il avoit plutôt quelque chose de languissant dans son regard & dans ses „ maniéres, qui ne donnoit pas une fort grande idée de lui à ceux qui ne le connoissoient point". Il étoit né fort doux & avec un grand amour pour la tranquillité. Il auroit mieux aimé être inconnu, que de voir le calme de sa vie troublé par ces Orages Litéraires, que l'Esprit & la Science attirent à ceux qui s'élévent trop. On voit par une de ses Lettres du *Commercium Epistolicum*, que ses *Leçons d'Optique* étant prêtes à s'imprimer, des Objections prématurées contre ce qu'il avoit publié touchant la Lumiére & les Couleurs dans les *Transactions Philosophiques*, lui firent abandonner alors ce dessein. *Je me reprochois*, dit-il, *mon imprudence de perdre une chose aussi réelle que le repos, pour courir après une ombre.* „ Mais „ cette ombre, *comme le remarque Mr. de Fontenelle*, ne lui a pas échappé dans la suite, il ne lui en a „ pas couté son repos qu'il estimoit tant, & elle a eu pour lui autant de réalité que ce repos même". Il étoit d'une grande modestie, & elle s'est toujours conservée sans altération, quoique tout le Monde fût conjuré contre elle. Il ne parloit jamais ou de lui ou des autres; il n'agissoit jamais d'une maniére à faire soupçonner aux Observateurs les plus malins, le moindre sentiment de vanité. Il étoit simple, affable, toujours de niveau avec tout le monde. Il ne se croyoit dispensé ni par son mérite, ni par sa réputation, d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie. Nulle singularité, ni naturelle, ni affectée. Quoiqu'il fût fort attaché à l'Eglise Anglicane, il étoit fort éloigné de persécuter les Non-Conformistes pour les y ramener. Il jugeoit des hommes par les mœurs, & les vrais Non-Conformistes étoient pour lui les Vicieux & les Méchans. Ce n'est pas cependant qu'il s'en tint à la Religion Naturelle, il étoit persuadé de la vérité de la Révélation, & parmi les Livres de toute espéce qu'il avoit sans-cesse entre les mains, celui qu'il lisoit le plus assiduëment étoit la Bible. L'abondance où il se trouvoit, & par un grand Patrimoine & par son Emploi, augmentée encore par sa sage & prudente œconomie, ne lui offroit pas inutilement les moyens de faire du bien. „ Il ne croyoit pas, *dit Mr. de Fontenelle*, que „ donner par son Testament, ce fût donner: Aussi n'a-t-il point laissé de Testament; & il s'est dépouillé toutes les fois qu'il a fait des libéralités ou à ses parens, ou à ceux qu'il savoit dans quelque besoin. „ Les bonnes actions qu'il a faites dans l'une & dans l'autre espéce, n'ont été ni rares, ni peu considérables". Quand la bienséance exigeoit de lui en certaines occasions de la dépense & de l'appareil, il étoit magnifique sans aucun regret, & de très-bonne grace. Hors delà, tout ce faste, qui ne paroît quelque chose de grand qu'aux petits caractéres, étoit sévérement retranché, & les fonds réservés à des usages plus solides. Il ne s'est point marié, & peut-être n'a-t-il pas eu le loisir d'y penser jamais, abîmé d'abord dans des études profondes & continuelles pendant la force de l'âge, occupé ensuite d'une Charge importante, & même de sa grande considération, qui ne lui laissoit sentir ni vuide dans sa vie, ni besoin d'une Société domestique. Le Docteur Pemberton observe (*n*), que quoique sa Mémoire fût fort affoiblie dans les derniéres années de sa vie, il entendoit toujours parfaitement ses propres Ouvrages. „ Ce „ qui est le contraire, *dit le Docteur*, à ce que j'ai souvent entendu dire à diverses personnes. Ce qui a „ peut-être donné lieu à cette opinion, c'est qu'il n'étoit pas toujours aussi prêt à parler de ces matiéres, qu'on s'y feroit attendu. Mais on doit se souvenir, que les grands Génies sont sujets à de fré- „ quen-

(*l*) Qui lui a succédé dans son Emploi à la Monnoye, & est mort en 1737.

(*m*) Art. ATTERBURY Rem.

(*n*) *Preface to his View of Sir Isaac Newtons Philosophy.*

„ quentes distractions, non seulement dans les choses ordinaires, mais même lorsqu'il s'agit des Scien- „ ces qu'ils possédent le mieux. Il semble que ceux qui inventent, arrangent dans leur esprit, ce qu'ils „ ont découvert, d'une autre maniére que ne le font ceux qui n'ont pas la faculté d'inventer. Lorsque „ les premiers ont occasion de mettre au jour ce qu'ils savent, ils sont en quelque façon obligés de cher- „ cher sur le champ une partie de ce qui leur manque; & ils ne sont pas toujours également bien dispo- „ sés pour cela: delà vient qu'il est arrivé assez souvent, que ceux qui retiennent principalement les cho- „ ses à l'aide d'une heureuse mémoire, ont paru au premier abord plus habiles que les Auteurs mêmes „ des découvertes". Le Docteur Pemberton dit encore, qu'il a trouvé que le Chevalier Newton avoit lu beaucoup moins de Mathématiciens modernes, qu'on ne le croiroit; & que sa prodigieuse pénétration lui fournissoit aisément ce dont il avoit besoin, dans les Sujets qu'il entreprenoit de traiter. Il critiquoit souvent la méthode de traiter les matiéres Géométriques par des Calculs Algébraïques, & il donna à son *Traité d'Algébre* le titre d'*Arithmétique Universelle*, par opposition au titre peu judicieux de Géométrie, que Des-Cartes a donné au Traité, où il enseigne, comment le Géométre peut s'aider de cette sorte de Calculs, pour pousser ses découvertes. Il louoit souvent Slusius, Barrow, & Huygens, de ne se laisser point aller au faux goût, qui commençoit alors à prévaloir. Il donnoit aussi des éloges au louable dessein qu'avoit formé Hugue d'Omérique, de remettre l'ancienne Analyse en vigueur; & il estimoit beaucoup le Livre d'Apollonius, *de sectione Rationis*, parce qu'il y donne une idée plus claire de cette Analyse, qu'on ne l'avoit auparavant. Le Docteur Barrow est digne d'estime, pour avoir porté les découvertes aussi loin, si ce n'est au-delà de ce qu'a fait aucun des Modernes, si l'on en excepte Mr. Newton; mais celui-ci faisoit particuliérement cas du stile & de la méthode de Huygens. Il le regardoit comme le plus élégant Ecrivain parmi les Mathématiciens modernes, & comme le plus parfait imitateur des anciens. Mr. Newton fut toujours grand admirateur de leur goût, & de leur maniére de démontrer; & il se reprochoit souvent de ne les avoir pas suivi aussi de près, qu'il n'a fait; souvent il témoigna le regret qu'il avoit, d'avoir commencé ses études Mathématiques, par les Ouvrages de Des Cartes, & d'autres Algébristes, avant que d'avoir lu les Ouvrages d'Euclide avec toute l'attention que cet excellent Auteur mérite (*o*). Depuis qu'il fut employé à la Monnoye, il ne s'engagea plus dans aucune entreprise considérable de Mathématique ni de Philosophie. Car quoique l'on pût compter pour une entreprise considérable pour tout autre que lui, la Solution du fameux Probléme des *Trajectoires*, proposé aux Anglois comme un défi par Mr. Leibnitz, pendant sa contestation avec eux, & recherché bien soigneusement pour l'embarras & la difficulté, ce ne fut presque qu'un jeu pour Mr. Newton. Il reçut ce Probléme à 4 heures du soir, revenant de la Monnoye fort fatigué, & il ne se coucha point qu'il n'en fût venu à bout (*p*). Après sa mort on trouva parmi ses papiers quantité d'Ecrits sur l'Antiquité, sur l'Histoire, sur la Théologie, sur la Chymie, & sur les Mathématiques. En 1727 il parut à Londres in-8 une Traduction Angloise de son Traité du *Systéme de l'Univers*; en 1733 on y imprima in-4. ses *Remarques sur les Prophéties de Daniel, & sur l'Apocalypse de St. Jean*; en 1736 Mr. Jean Colson, Maître-ès-Arts, & Membre de la Société Royale, publia à Londres in-4. *La Méthode des Fluxions & des Suites infinies, avec l'application de cette Méthode à la Géométrie des Lignes Courbes. Traduit du Latin du Chevalier Isaac Newton*: l'Original Latin n'a jamais été imprimé. Mr. Thomas Birch, Maître-ès-Arts & Membre de la Société Royale, qui a fait imprimer à Londres en 1737 in-8 *les Oeuvres mêlées de Mr. Jean Greaves*, a donné dans le second Volume de ce Recueil la Traduction Angloise d'une Dissertation Latine *sur la Coudée Sacrée des Juifs*, qui étoit à la suite d'un Ouvrage que Mr. Newton n'avoit pas fini, intitulé *Lexicon Propheticum*. Sa *Table des Essais de Monnoyes Etrangéres*, a été imprimée à la fin du Livre du Docteur Arbuthnott sur cette matiére. Il dressa un Mémoire touchant les Longitudes, qu'il remit à un Committé de la Chambre des Communes, le Mécredi 2 Juin 1714. [*F*]. [☞ Quelque long que soit cet Article, bien des Lecteurs seront surpris, que toutes les Remarques se réduisent à une suite de Lettres, que l'Auteur de l'Article n'a eu qu'à copier, sans qu'il ait eu la peine de faire la moindre recherche. Ces Lettres sont curieuses, mais ce n'est que pour le plus petit nombre de Lecteurs. Bien des gens chercheront ici autre chose que des Calculs Mathématiques & Astronomiques. C'est ce qui m'engage à ajoûter quelques détails, qui intéresseront peut-être plus de personnes, & dont quelques-uns regardent directement l'Histoire Litéraire. En 1715 Mr. Leibnitz attaqua la Philosophie de Mr. Newton, dans une Lettre qu'il écrivit à S. A. R. Madame la Princesse de Galles, depuis Reine d'Angleterre. Il se prévalut d'une expression de Newton, pour l'accuser d'attribuer à Dieu un Organe par lequel il apperçoit les choses. Il prétendit aussi que Mr. Newton donnoit atteinte à la Sagesse & à la Puissance de Dieu, en disant qu'il étoit obligé de redresser de tems en tems la Machine du Monde. La Princesse, accoutumée aux Recherches Philosophiques les plus abstraites & les plus sublimes, fit voir cette Lettre à Mr. Clarke, & souhaitta qu'il y répondit; ce qui occasionna une espéce de Combat Philosophique, comme sous les yeux de cette Princesse (*q*) [*G*]. Le Systéme Chronologique de Mr. Newton est aussi d'une nature à ne

(*o*) Ibid.

(*p*) Fontenelle *ubi supra*. p. 118.

(*q*) Recueil *de diverses Piéces sur la Philosophie &c.* Préface p. I. & II.

[*F*] *Il dressa un Mémoire touchant les Longitudes, qu'il remit à un Committé de la Chambre des Communes, le Mécredi 2 Juin 1714.*] Le voici: „ On fait divers Projets pour déterminer „ la Longitude sur Mer qui sont vrais dans la Théorie, mais „ très-difficiles dans la Pratique.

„ Un de ces Projets a été d'observer le tems exactement „ par le moyen d'une Horloge. Mais jusqu'à-présent on n'a „ pu faire encore d'Horloge qui ne se dérangeât point par „ l'agitation du Vaisseau, la variation du Froid & du Chaud, „ de l'Humidité & de la Sécheresse, & par la différence de la „ Pesanteur, en différentes Latitudes.

„ D'autres ont essayé de trouver la Longitude par l'Obser- „ vation des Eclipses des Satellites de Jupiter. Mais jusqu'à- „ présent on n'a pu réussir à les observer sur mer, tant à „ cause de la longueur des Télescopes dont on a besoin, qu'à „ cause du mouvement du Vaisseau.

„ Une troisiéme méthode a été de découvrir la Longitude „ par le Lieu de la Lune. Mais on ne connoit pas encore „ assez la Théorie de cette Planéte pour cela. On peut bien „ s'en servir pour déterminer la Longitude à deux ou trois „ degrés près, mais non à un degré.

„ La quatriéme Méthode est le Projet de Mr. Ditton: qui „ est plutôt bonne pour tenir régître de la Longitude sur „ Mer que pour la trouver, lorsqu'on l'auroit une fois per- „ due, ce qui peut arriver aisément dans un tems couvert. „ Ceux qui entendent la Marine sont le mieux en état de ju- „ ger, jusqu'où ce Projet est praticable, & ce qu'il couteroit „ à l'exécuter. En faisant voile selon cette méthode, il fau- „ droit, quand on auroit à traverser une grande étendue de „ mer, naviger droit à l'Orient ou à l'Occident, & d'abord „ prendre dans la Latitude du lieu le plus voisin, de celui où „ ils doivent aller au-delà, & ensuite faire cours à l'Est ou à „ l'Oüest, jusqu'à ce qu'ils y arrivassent.

„ Dans les trois premiéres Méthodes, il faut avoir une „ Horloge, réglée par un ressort, & rectifiée chaque fois au „ lever & au coucher du Soleil, pour marquer l'heure le jour „ & la nuit. Dans la quatriéme Méthode, on n'a pas besoin „ d'Horloge. Dans la premiére, il faut en avoir deux, celle- „ ci, & l'autre mentionnée ci-dessus.

„ Dans quelqu'une des trois premiéres Méthodes, il peut- „ être de quelque usage de trouver la Longitude à un degré „ près, & d'une plus grande utilité encore, de trouver à 40 „ min. ou à un demi degré près, s'il est possible: & à propor- „ tion du succès, on mérite récompense.

„ Par la quatriéme Méthode, il est plus aisé de mettre le „ Marinier en état de connoître à 40, 60 ou 80 Miles, l'éloi- „ gnement où il se trouve des côtes, que de traverser les „ Mers. Et on pourroit bien accorder une partie de la ré- „ compense à l'Inventeur, quand la chose se feroit exécutée „ sur les côtes de la Grande-Bretagne, pour le salut des „ Vaisseaux qui reviennent; & le reste, lorsqu'on auroit „ trouvé moyen par-là d'aller à un Port éloigné, sans per- „ dre sa Longitude, si cela se peut.

[*G*] ☞ *Ce qui occasionna une espéce de Combat Philosophique, comme*

ne pas négliger d'en instruire les Lecteurs plus en détail. Rapportons d'abord quelques faits, que l'Auteur Anglois a ignorés, ou qu'il a négligés, je ne sai pourquoi. Ce fut Mr. Freret, de l'Académie des Inscrip-

comme sous les yeux de cette Princesse.] Elle envoyoit à Mr. Leibnitz les Réponses de Mr. Clarcke, & communiquoit à celui-ci les nouvelles difficultés, ou les instances de Mr. Leibnitz (1). Comme les matiéres se multipliérent à mesure que ces deux Savans s'engageoient dans la Dispute, je n'ai pas dessein de les suivre dans toutes les discussions où ils entrérent; je me borne aux deux questions principales, que j'ai indiquées dans le Corps de l'Article.

(1) *Recueil de Piéces sur la Philosophie &c.* Préface p. II.

EXAMEN de la Question, si l'Espace est l'organe par lequel Dieu sent & apperçoit les choses.

1. A l'égard de l'Organe (*Sensorium*) que Mr. Newton attribue à Dieu, Mr. Leibnitz s'exprime en ces termes: „ Mr. „ Newton dit que l'Espace est l'Organe dont Dieu se sert „ pour sentir les choses. Mais s'il a besoin de quelque mo- „ yen pour les sentir, elles ne dépendent donc pas entiére- „ ment de lui, & ne sont point sa production (2)". Mr. Clarcke répondit: que Mr. Newton ne dit pas que l'Espace est l'Organe dont Dieu se sert pour appercevoir les choses. Il ne dit pas non plus que Dieu ait besoin d'un moyen pour les appercevoir. Au contraire, il dit que Dieu, étant présent par-tout, apperçoit les choses par sa présence immédiate, dans tout l'Espace où elles sont, sans l'intervention ou le secours d'aucun Organe, ou d'aucun moyen. Pour rendre cela plus intelligible, il l'éclaircit par une comparaison. Il dit que comme l'Ame, étant immédiatement présente aux images qui se forment dans le Cerveau par le moyen des Organes des Sens, voit ces images, comme si elles étoient les choses mêmes qu'elles représentent; de-même Dieu voit tout par sa présence immédiate, étant actuellement présent aux choses mêmes, à toutes les choses qui sont dans l'Univers, comme l'Ame est présente à toutes les images, qui se forment dans le Cerveau. Mr. Newton considére le Cerveau & les Organes des Sens, comme le moyen par lequel ces images sont formées, & non comme le moyen par lequel l'Ame voit ou apperçoit ces images, lorsqu'elles sont ainsi formées. Et dans l'Univers, il ne considére pas les choses comme si elles étoient des images, formées par un certain moyen, ou par des Organes; mais comme des choses réelles que Dieu lui-même a formées, & qu'il voit dans tous les lieux où elles sont, sans l'intervention d'aucun moyen. C'est tout ce que Mr. Newton a voulu dire par la comparaison dont il s'est servi, lorsqu'il suppose que l'Espace infini, est pour ainsi dire le *Sensorium* de l'Etre qui est présent par-tout (3). Pour mieux juger de la pensée de Mr. Newton, rapportons le Passage même dont il s'agit. „ Le *Sensorium* des „ Animaux, *dit-il* (4), n'est-il pas l'endroit, où la Substan- „ ce sensitive est présente, & où les Espéces sensibles des „ choses sont portées par les Nerfs & le Cerveau pour pou- „ voir y être apperçuës, en étant immédiatement présentes à „ cette Substance. Et ne paroit-il pas par les Phénoménes de la „ Nature qu'il y a un Etre incorporel, vivant, intelligent, tout- „ présent qui dans l'Espace infini, comme si c'étoit dans son „ *Sensorium*, voit intimement les choses en elles-mêmes, les „ apperçoit, les comprend entiérement & à fond, parce qu'el- „ les lui sont immédiatement présentes: desquelles choses, „ comme il n'y a que les *Images*, qui par les Organes des „ Sens soient introduites dans le petit endroit où se forment „ nos sensations, ce qui sent & pense en nous, ne voit & „ ne contemple-là que ces Images toutes simples". Mr. Leibnitz repliqua à ce que Mr. Clarcke avoit dit; que le mot de *Sensorium* a toujours signifié l'Organe de la Sensation. *Permis*, ajoûte-t-il (5), *à lui & à ses amis de s'expliquer maintenant tout autrement. Je ne m'y oppose pas.* Il ajoûte ensuite, qu'on suppose que la présence de l'Ame suffit pour qu'elle s'apperçoive de ce qui se passe dans le Cerveau: & remarque que c'est ce que le P. Malebranche & toute l'Ecole Cartésienne nie avec raison. Il faut toute autre chose que la seule présence, pour qu'une chose se représente ce qui se passe dans l'autre. Il faut pour cela quelque communication explicable, quelque maniére d'influence. La raison, pourquoi Dieu s'apperçoit de tout n'est pas sa simple présence, mais encore son opération; c'est parce qu'il conserve les choses par une action qui produit continuellement ce qu'il y a de bonté & de perfection en elles (6). Mr. Clarcke répond que le mot de *Sensorium* ne signifie pas proprement l'Organe, mais le Lieu de la Sensation. L'Oeil, l'Oreille, &c. sont des Organes, mais ce ne sont pas des *Sensoria*. D'ailleurs Mr. Newton ne dit pas que l'Espace est un *Sensorium*, mais qu'il est, par voye de comparaison, *pour ainsi dire*, le *Sensorium* (7). Mr. Leibnitz soutint que dans l'usage ordinaire, *Sensorium* signifie l'Organe de la Sensation, & cita Rudolph. Goclenius dans son *Dictionarium Philosophicum* au mot *Sensitorium* (8). Son Antagoniste repliqua qu'il ne s'agit pas de savoir ce que Goclenius entend par le mot de *Sensorium*, mais en quel sens Mr. Newton s'est servi de ce mot dans son Livre; & qu'il n'est par conséquent pas question du sens que d'autres ont attaché à ce terme (9). Mr. Leibnitz insista, & dit que tous les Philosophes donnoient au terme de *Sensorium* le même sens que Goclenius; ajoûtant qu'il n'y a guére d'expression moins convenable sur ce sujet que celle qui donne à Dieu un *Sensorium*. Il semble qu'elle le fait l'Ame du Monde (10). Mr. Clarcke s'en tient à ce qu'il a dit sur le sens auquel Mr. Newton prend ce terme. Pour revenir aux raisonnemens de ces deux savans Philosophes, Mr. Clarcke dit, qu'on n'a jamais supposé que la présence de l'Ame suffit pour la Perception: on a dit seulement que cette présence est nécessaire, afin que l'Ame s'apperçoive. Mais sa présence ne suffit pas, à moins qu'elle ne soit aussi une Substance vivante. Dieu n'apperçoit pas les choses par sa seule présence, ni parce qu'il agit sur elles; mais *parce qu'il est, non seulement présent par-tout*, mais encore un Etre Vivant & Intelligent (11). On oppose à cela que la simple présence d'une Substance, même animée, ne suffit pas pour la perception. Que Dieu n'est pas présent aux choses par situation, mais par essence; que sa présence se manifeste par son Opération immédiate. Que la présence de l'Ame est d'une toute autre nature (12). On répond que nous ne savons pas à la vérité comment l'Ame d'un homme qui voit, apperçoit les images, auxquelles elle est présente, mais nous savons qu'elle ne sauroit appercevoir les choses auxquelles elle n'est pas présente; parce qu'un Etre ne sauroit ni agir ni recevoir des impressions, dans un lieu où il n'est pas. Dieu étant par-tout, est actuellement présent à tout, *essentiellement & substantiellement* (13). Il est vrai que la présence de Dieu se manifeste par son Opération, mais cette Opération seroit impossible sans la présence actuelle de Dieu (14). Mr. Leibnitz dit là-dessus que Dieu s'apperçoit des choses en lui-même. Que l'Espace est le lieu des choses, & non pas le lieu des idées de Dieu: à moins qu'on ne considére l'Espace comme quelque chose qui fasse l'union de Dieu & des choses, à l'imitation de l'union de l'Ame & du Corps qu'on s'imagine; ce qui rendroit encore Dieu l'Ame du Monde. Dieu, ajoûte-t-il, connoît les choses, parce qu'il les produit continuellement (15). Mr. Clarcke replique, que l'Espace est le lieu de toutes les choses & de toutes les idées. Qu'il n'y a point d'union entre Dieu & le Monde: qu'il apperçoit les choses, parce qu'il est présent dans les Substances des choses mêmes. Il ne les apperçoit pas en les produisant continuellement, car il *se repose de l'Ouvrage de la Création*, mais il les apperçoit, parce qu'il est continuellement présent dans toutes les choses qu'il a créées (16). On répond à cela que l'Espace n'est point la place de toutes choses, car il n'est pas la place de Dieu, autrement voilà une chose coëternelle à Dieu, & indépendante de lui, & même de laquelle il dépendroit, s'il a besoin de place. Comment peut-on dire aussi que l'*Espace* est *la place des idées?* car les idées sont dans l'Entendement. Si Dieu sent ce qui se passe dans le Monde par le moyen d'un *Sensorium*, il semble que les choses agissent sur lui, & qu'il est comme on conçoit comme l'Ame du Monde (17). Ce que Mr. Leibnitz ajoûte développe davantage sa pensée, ainsi je vais le rapporter entiérement. „ De dire que Dieu discerne les choses qui „ se passent, parce qu'il est présent aux Substances, & non „ pas par la dépendance que la continuation de leur existen- „ ce a de lui, & qu'on peut dire envelopper une *production* „ *continuelle*; c'est dire des choses non intelligibles. La sim- „ ple présence, ou la proximité de coëxistence, ne suffit „ point pour entendre comment ce qui se passe dans un Etre, „ doit répondre à ce qui se passe dans un autre Etre. Par „ après c'est donner justement dans la doctrine qui fait de „ Dieu l'Ame du Monde; puisqu'on le fait sentir les cho- „ ses, non pas par la dépendance qu'elles ont de lui, c'est- „ à-dire par la *production continuelle* de ce qu'il y a de bon & „ de parfait en elles; mais par une maniére de sentiment, „ comme l'on s'imagine que notre Ame sent ce qui se passe „ dans le Corps. C'est bien dégrader la connoissance divine. „ Dans la vérité des choses, cette maniére de sentir est en- „ tiérement chimérique, & n'a pas même lieu dans les Ames. „ Elles sentent ce qui se passe hors d'elles, par ce qui se „ passe en elles, répondant aux choses de dehors, en vertu „ de l'*Harmonie* que Dieu a *préétablie*, par la plus belle & la „ plus admirable de toutes ses productions; qui fait que *cha-* „ *que Substance simple*, en vertu de sa nature, est, pour dire „ ainsi, une *concentration* & un *miroir vivant de tout l'Univers* „ suivant *son point de vuë*. . . . Mais Dieu même ne peut sen- „ tir les choses par le moyen par lequel il les fait sentir aux „ autres. Il les sent parce qu'il est capable de produire ce „ moyen; & il ne les feroit point sentir aux autres, s'il ne „ les produisoit lui-même toutes *consentantes*, & s'il n'avoit „ ainsi en soi leur représentation, non comme venant d'el- „ les, mais parce qu'elles viennent de lui, & parce qu'il en „ est la cause efficiente & exemplaire. Il les sent, parce „ qu'elles viennent de lui, s'il est permis de dire qu'il les „ sent; ce qui ne se doit qu'en dépouillant le terme de son „ imperfection, qui semble signifier qu'elles agissent sur lui. „ Elles sont, & lui sont connuës, parce qu'il les entend & „ veut, & parceque ce qu'il veut, est autant que ce qui „ existe. Ce qui paroît d'autant plus, parce qu'il les fait „ sentir les unes aux autres, & qu'il les fait sentir mutuelle- „ ment par la suite des Natures, qu'il leur a donnée une „ fois pour toutes, & qu'il ne fait qu'entretenir, suivant „ les Loix de chacune à part; lesquelles bien que différen- „ tes, aboutissent à une correspondance exacte des résultats. „ Ce qui passe toutes les idées qu'on a eu vulgairement de „ la Perfection Divine, & des Ouvrages de Dieu, & les éle- „ ve au plus haut degré. Ce seroit bien abuser du Texte de „ la Sainte Ecriture, suivant lequel Dieu se repose de ses Ou- „ vrages, que d'en inférer qu'il n'y a plus de production con- „ tinuée. Il est vrai qu'il n'y a point de production de Sub- „ stances simples nouvelles, mais on auroit tort d'en inférer „ que Dieu n'est maintenant dans le Monde que comme l'on „ conçoit que l'Ame est dans le Corps, en le gouvernant seu- „ lement par sa présence, sans un concours nécessaire pour lui „ faire continuer son existence (18)". Mr. Clarcke répond à tout ce long raisonnement en assez peu de mots, en renvoyant à ce qu'il a déja dit: il accuse même Mr. Leibnitz de se permettre une pure chicane de mots. L'Existence de Dieu, dit-il,

(2) Ibid. Tom. I. p. 3.

(3) Ibid. p. 7. 8.

(4) *Optique* Liv. II. *Quest.* 28. p. 124. 125. de la Trad. de Mr. Coste.

(5) Recueil &c. *ubi supra*, p. 13.

(6) Ibid. p. 15. 16.

(7) Ibid. p. 22.

(8) Ibid. p. 35.

(9) Ibid. p. 44.

(10) Ibid. p. 51. 54.

(11) Ibid. p. 22. 23.

(12) Ibid. p. 15. 16.

(13) *Deus omnipræsens est, non per virtutem solam, sed etiam per Substantiam; nam virtus sine Substantiâ subsistere non potest.* Newton *Principia Phil. Nat. Math.* Scholium generale *sub finem*.

(14) Recueil *ubi supra* p. 45.

(15) Ibid. p. 56. 57.

(16) Ibid. p. 74. 75.

(17) P. 126. 127.

(18) Ibid. 122-130.

scriptions & Belles-Lettres, qui traduisit l'Abrégé de la Chronologie, & qui fit en même tems imprimer des Observations en 1725 (r). La Réponse de Mr. Newton à ces Observations, de-même que la Lettre de

(r) Voy. la Préface du Traducteur, à la tête de la *Chronologie*, Paris 1728.

lui, est la cause de l'Espace, & toutes les autres choses existent dans cet *Espace*. Il s'ensuit donc que l'Espace est aussi le lieu des idées, parce qu'il est le lieu des Substances mêmes qui ont des idées dans leur Entendement. Dieu apperçoit tout, non par le moyen d'un Organe, mais parce qu'il est lui-même actuellement présent par-tout. L'Espace universel est donc le lieu où il apperçoit les choses. Dire que *Dieu apperçoit & connoit toutes choses, non par sa présence actuelle, mais parce qu'il les produit continuellement de nouveau*, c'est une pure fiction des Scholastiques sans aucun fondement (19). Il me semble que toute la dispute de ces deux Savans roule sur un point qu'il n'est pas aisé de déterminer, c'est de savoir de quelle maniére Dieu est présent par-tout, ou comment il connoit tous les Etres, & tout ce qui se passe dans le Monde. Mais avons-nous bien les connoissances requises pour décider là-dessus? Souvent à force de creuser certaines idées métaphysiques, on s'embarrasse soi-même, & l'on s'engage dans un labyrinthe, dont il est difficile de se tirer. Dieu est présent par-tout, il voit tout, il connoit tout: voilà des vérités simples, claires, dont un homme sage & qui sait raisonner ne doute point; mais vouloir expliquer le *Comment* de tout cela, c'est, si je ne me trompe entreprendre ce qui n'est peut-être pas de la sphére de l'Esprit humain. Le Docteur Anglois dit que l'*Existence de Dieu est la Cause de l'Espace*. Mais Mr. Leibnitz a-t-il tort d'en inférer que c'est une chose coéternelle à Dieu, & indépendante de lui? Je ne le vois point. Car si l'Existence de Dieu est la Cause de l'Espace, il s'ensuit naturellement que l'Espace est nécessaire & éternel, puisque l'Existence de Dieu est nécessaire & éternelle. Ou d'une autre maniére. L'Existence de Dieu est la Cause de l'Espace, c'est-à-dire, s'il n'y avoit point de Dieu il n'y auroit point d'Espace de Dieu, l'existence de l'un découle de l'existence de l'autre; or l'Existence de Dieu est éternelle & nécessaire, donc l'Existence de l'Espace est éternelle & nécessaire.

(19) Ibid. p. 168-170.

EXAMEN de la Question, si Dieu a besoin de réformer des irrégularités, qui se glissent dans le Systême de l'Univers.

II. La seconde Question agitée entre ces deux savans hommes, étoit, si Dieu est obligé de redresser de tems en tems la Machine du Monde? Voici ce que Mr. Leibnitz écrivoit à Madame la Princesse de Galles. „ Mr. Newton & ses Sectateurs ont encore une fort plaisante opinion de l'Ouvrage „ de Dieu. Selon eux Dieu a besoin de remonter de tems „ en tems sa Montre, autrement elle cesseroit d'agir. Il n'a „ pas eu assez de vuë, pour en faire un Mouvement perpétuel. Cette Machine de Dieu est même si imparfaite selon „ eux, qu'il est obligé de la décrasser de tems en tems par un „ concours extraordinaire, & même de la raccommoder, „ comme un Horloger son Ouvrage; qui sera d'autant plus „ mauvais Maître, qu'il sera plus souvent obligé d'y retoucher & d'y corriger (20)". Il y a de l'apparence que Mr. Leibnitz avoit en vuë ce que Mr. Newton dit à la fin de son Optique. „ Tandis que les Cométes se meuvent en tout sens „ dans des Orbes extrêmement excentriques, un Destin aveugle ne sauroit jamais faire mouvoir toutes les Planétes en „ un même sens dans des Orbes Concentriques, à quelques „ irrégularités près, de nulle importance, lesquelles peuvent „ provenir de l'action mutuelle entre les Cométes & les Planétes, & qui seront sujettes à augmenter jusqu'à ce que ce „ Systême ait besoin d'être réformé (21)". Mr. Clarcke répondit à ce qu'avoit objecté Mr. Leibnitz: que si parmi les Hommes, un Ouvrier passe avec raison pour être d'autant plus habile que la Machine qu'il a fait, continue plus longtems d'avoir un mouvement réglé, sans qu'elle ait besoin d'être retouchée; c'est parce que l'habileté de tous les Ouvriers humains ne consiste qu'à composer & à joindre certaines piéces qui ont un mouvement, dont les Principes sont tout-à-fait indépendans de l'Ouvrier, comme les Poids & les Ressorts, &c. dont les forces ne sont pas produites par l'Ouvrier, qui ne fait que les ajuster & les joindre ensemble. Mais qu'il en est tout autrement à l'égard de Dieu; qui non seulement compose & arrange les choses, mais encore est l'Auteur de leurs Puissances primitives, ou de leurs forces mouvantes, & les conserve perpétuellement. Et par conséquent, dire qu'il ne se fait rien sans sa Providence & son inspection, ce n'est pas avilir son Ouvrage, mais plutôt en faire connoître la grandeur & l'excellence. L'idée de ceux qui soutiennent que le Monde est une grande Machine qui se meut sans que Dieu y intervienne, comme une Horloge continue de se mouvoir sans le secours de l'Horloger, cette idée dis-je introduit le Matérialisme & la Fatalité, & sous prétexte de faire Dieu une *Intelligentia Supra-mundana*, elle tend effectivement à bannir du Monde la Providence & le Gouvernement de Dieu. Mr. Clarcke ajoûte que par la même raison qu'un Philosophe peut s'imaginer, que tout se passe dans le Monde depuis qu'il a été créé, sans que la Providence y ait aucune part, il ne sera pas difficile à un Pyrrhonien de pousser ses raisonnemens plus loin, & de supposer que les choses sont allées de toute éternité, comme elles vont présentement, sans qu'il soit nécessaire d'admettre une Création, ou un autre Auteur du Monde, que ce que ces sortes de Raisonneurs appellent la Nature sage & éternelle (22). Une réponse si vive, attira de la part de Mr. Leibnitz une réplique qui ne l'est pas moins. „ La véritable raison, dit-„ il, qui fait louer principalement une Machine, est plutôt „ prise de l'effet de la Machine que de sa cause. On ne s'in-„ forme pas tant de la puissance du Machiniste que de son ar-„ tifice. Ainsi la raison qu'on allégue pour louer la Machi-„ ne de Dieu, de ce qu'il l'a faite toute entiére, sans avoir „ emprunté de la matiére de dehors, n'est point suffisante. „ C'est un petit détour, où l'on a été forcé de recourir. Et „ la raison qui rend Dieu préférable à un autre Machiniste, „ n'est pas seulement parce qu'il fait le tout, au-lieu que „ l'Artisan a besoin de chercher sa matiére. Cette préféren-„ ce viendroit seulement de sa puissance. Mais il y a une au-„ tre raison de l'excellence de Dieu, qui vient encore de sa „ sagesse. C'est que sa Machine dure aussi plus longtems, „ & va plus juste que celle de quelqu'autre Machiniste que „ ce soit...... Il faut que l'Artifice de Dieu ne soit pas „ inférieur à celui d'un Ouvrier; il faut même qu'il aille in-„ finiment au-delà. La simple production de tout, marque-„ roit bien la puissance de Dieu, mais elle ne marque-„ roit point assez sa sagesse. Ceux qui soutiennent le con-„ traire, tomberont justement dans le défaut des Matéria-„ listes, & de Spinoza, dont ils protestent de s'éloigner. Ils „ reconnoitroient de la puissance, mais non pas assez de sa-„ gesse dans le Principe des choses. Je ne dis point que le „ Monde corporel est une Machine ou Montre qui va sans „ l'interposition de Dieu, & je presse assez que les Créatures „ ont besoin de son influence continuelle: mais je soutiens „ que c'est une Montre qui va sans avoir besoin de sa cor-„ rection, autrement il faudroit dire que Dieu se ravise. „ Dieu a tout prévu, il a remédié à tout d'avance. Il y a „ dans ses Ouvrages une Harmonie, une beauté déja préétablie. Ce sentiment n'exclut point la Providence ou le „ Gouvernement de Dieu: au contraire cela le rend parfait. „ Une véritable Providence de Dieu demande une parfaite „ Prévoyance: mais de plus elle demande aussi, non seule-„ ment qu'il ait tout prévu, mais qu'il ait pourvu à tout par „ des remédes convenables préordonnés: autrement il man-„ quera ou de sagesse pour le prévoir, ou de puissance pour „ y pourvoir..... Je ne crois pas qu'on puisse me repren-„ dre avec raison, d'avoir dit que Dieu est *Intelligentia Su-„ pra-mundana*. Diront-ils qu'il est *Intelligentia Mundana*, „ c'est-à dire, qu'il est l'Ame du Monde? J'espére que „ non. Cependant ils feront bien de se garder d'y donner, „ sans y penser..... Enfin si Dieu est obligé de corriger „ les choses naturelles de tems en tems, il faut que cela se „ fasse ou surnaturellement ou naturellement. Si cela se fait „ surnaturellement, il faut recourir au Miracle pour expli-„ quer les choses naturelles; ce qui est en effet une réduction „ d'une hypothése *ad absurdum*. Car avec les Miracles on „ peut rendre raison de tout sans peine. Mais si cela se fait „ naturellement, Dieu ne sera point *Intelligentia Supra mundana*, il sera compris sous la nature des choses, c'est-à-dire, „ il sera l'Ame du Monde (23)". On répond à tout cela. Qu'il est vrai que l'excellence de l'Ouvrage de Dieu ne consiste pas seulement, en ce que cet Ouvrage fait voir la puissance de son Auteur, mais encore en ce qu'il montre sa sagesse. Mais Dieu ne fait pas paroître cette sagesse, en rendant la Nature capable de se mouvoir sans lui, comme un Horloger fait mouvoir une Horloge. Cela est impossible, puisqu'il n'y a point de forces dans la Nature qui soient indépendantes de Dieu, comme les forces des Poids & des Ressorts sont indépendantes des hommes. La Sagesse de Dieu consiste donc en ce qu'il a formé dès le commencement une idée parfaite & complette d'un Ouvrage, qui a commencé & qui subsiste toujours, conformément à cette idée, par l'exercice perpétuel de la Puissance & du Gouvernement de son Auteur. Le mot de *Correction* ou de *Réforme* ne doit pas être entendu par rapport à Dieu, mais uniquement par rapport à nous. L'Etat présent du Systême Solaire, par exemple, selon les Loix du mouvement qui sont à présent établies, tombera un jour en confusion, & ensuite il sera peut-être redressé, ou bien il recevra une nouvelle forme. Mais ce changement n'est que rélatif, par rapport à notre maniére de concevoir les choses. *L'Etat présent* du Monde, le *desordre* où il tombera, & le *renouvellement* dont ce desordre sera suivi, entrent également dans le dessein que Dieu a formé. Il en est de la formation du Monde, comme de celle du Corps humain. La Sagesse de Dieu ne consiste pas à les rendre éternels, mais à les faire durer aussi longtems qu'il le juge à propos. La Sagesse & la Prescience de Dieu ne consistent pas à préparer des remédes par avance, qui guériront d'eux-mêmes les desordres de la Nature. Car à proprement parler il n'arrive aucun desordre dans le Monde, par rapport Dieu, & par conséquent il n'y a point de remédes, il n'y a point même de forces naturelles qui puissent agir d'elles-mêmes, comme les Poids & les Ressorts agissent d'eux-mêmes par rapport aux hommes. Dieu n'est point une *Intelligentia Mundana* ni une *Intelligentia Supra-mundana*, mais une Intelligence qui est par-tout, dans le Monde, & hors du Monde. Il est en tout, par-tout, & par-dessus tout. Quand on dit que Dieu conserve les choses; si l'on veut dire par-là qu'il agit actuellement sur elles, & qu'il les gouverne, en conservant & en continuant leurs êtres, leurs forces, leurs arrangemens & leurs mouvemens; c'est précisément ce qu'on combat. Mais si l'on veut dire simplement, que Dieu en conservant les choses, ressemble à un Roi qui créeroit des Sujets, lesquels seroient capables d'agir, sans qu'il eût aucune part à ce qui se passeroit parmi eux; si c'est là ce qu'on veut dire, Dieu sera un véritable Créateur, mais il n'aura que le titre de Gouverneur. Enfin le Naturel & le Surnaturel ne différent en rien l'un de l'autre par rapport à Dieu: il ne lui faut pas un plus grand effort de Puissance, pour donner un mouvement réglé au Soleil ou à la Terre, que pour arrêter ce mouvement pendant un jour. Quoiqu'il soit présent dans tout l'Univers, il ne

(20) Ibid. p. 4. 5.

(21) Newton *Optique* Liv. III. p. 577. de la Trad. de Coste.

(22) Recueil *ubi supra*. p. 9. 10.

(23) Ibid. p. 16-19.

(s) Biblioth. Françoise Juillet, Août. 1726. p. 273. 281. de Mr. l'Abbé Conti, pour se justifier, ont été inférées dans un de nos Journaux (s). *La Chronologie* même parut à Paris in-4. en 1728. On a rapporté ci-dessus que le P. Souciet a attaqué la Chronologie de Mr. Newton. Voici dequoi il s'agit. Mr. l'Abbé Conti revenant d'Angleterre en France, dans les divers entretiens qu'il eut avec le P. Souciet, lui parla souvent de la Chronologie du savant Anglois, mais sans la lui faire voir, ni lui dire même qu'il en eût copie. Le P. Souciet ne parut pas content du retranchement que Mr. Newton fait à la durée du Monde; il lui sembla que c'étoit trop racourcir les tems, & referrer dans un trop petit espace beaucoup d'événemens. Il proposa ses difficultés à Mr. l'Abbé Conti, sur lequel elles firent impression, & il crut que ce seroit faire plaisir à Mr. Newton, que de les lui communiquer. Il pria donc le P. Souciet de mettre par écrit ses difficultés; mais afin qu'elles fussent plus justes, il prit le parti de lui montrer l'Abrégé de la Chronologie de Mr. Newton, dont il avoit une copie. Le P. Souciet donna ses objections, & elles furent envoyées en Angleterre. Ensuite le savant Jésuite publia cinq Dissertations contre la Chronologie de Mr. Newton, qui font une partie considérable du Tome second du *Recueil de Dissertations* du P. Souciet; Paris 1727 in-4. Mr. Newton trouva en France même un illustre Défenseur: Mr. La Nauze, depuis Membre de l'Académie des Inscriptions, entreprit de répondre au P. Souciet par cinq Lettres; les deux premiéres se trouvent dans la *Continuation des Mémoires de Littérature & d'Histoire*. Tom. V. Partie II. & les deux suivantes dans le Tom. VI. Partie I. J'ignore s'il en a paru davantage. Nous rendrons compte dans les Remarques de ce qu'on a allégué contre le Systême Chronologique de Mr. Newton, comme aussi des principaux argumens sur lesquels il est fondé [H]. On a oublié de dire, que les Remarques de Mr. Newton sur les Prophéties de Daniel & sur l'Apo-

ne s'ensuit point qu'il soit l'*Ame du Monde*. Il y est présent, non comme une partie de l'Univers, mais comme un Gou-
(24) Ibid. p. 24-29. verneur. Il agit sur tout, & rien n'agit sur lui (24). Mr. Leibnitz replique que s'il arrivoit quelque dérangement dans l'Univers, ce desordre n'auroit pas seulement lieu à l'égard de nous, mais à l'égard de Dieu lui-même. Qu'il pouvoit le prévenir, & prendre mieux ses mesures pour éviter un tel inconvénient. Qu'en disant que Dieu a opposé à de tels desordres des remédes par avance, on ne prétend pas dire que Dieu laisse venir les desordres, & puis les remédes, mais qu'il a trouvé moyen par avance d'empêcher les desordres d'arriver. Mr. Leibnitz ajoûte qu'il n'a jamais donné sujet de douter que la conservation de Dieu, est une préservation & continuation actuelle des Etres, Pouvoirs, Ordres, Dispositions & Motions; & que ce n'est point ce dont il s'agit. Que la question est, si Dieu n'agit pas le plus réguliérement & le plus parfaitement? Si sa Machine est capable de tomber dans des desordres, qu'il est obligé de redresser par des voyes extraordinaires? Sur la Nature du Miracle, &c. il soutient qu'il y a une différence infinie entre le naturel & le surnaturel par rapport à Dieu. Le surnaturel surpasse les forces
(25) Ibid. p. 30-32. de toutes les Créatures (25). Mr. Clarcke répondit; que quoique les *Forces actives* qui sont dans l'Univers, diminuent, & qu'elles ayent besoin d'une nouvelle impression, ce n'est point un desordre ni une imperfection dans l'Ouvrage de Dieu; ce n'est qu'une suite de la nature des Créatures qui sont dans la dépendance. Cette dépendance n'est pas une chose qui ait besoin d'être rectifiée. Que Dieu agit toujours de la maniére la plus réguliére & la plus parfaite; qu'il n'y a aucun desordre dans son Ouvrage; & que les changemens qu'il fait dans l'Etat présent de la Nature, ne sont pas plus extra-
(26) Ibid. p. 40-48. ordinaires, que le soin qu'il a de conserver cet état (26). Le Savant d'Allemagne opposa aux raisonnemens du Docteur Anglois, des argumens tirés de son opinion particuliére d'une *Harmonie préétablie*; que nous ne rapporterons point, pour ne pas mêler des questions étrangéres au sujet principal; & par la même raison nous ne dirons rien des discussions où ces deux Messieurs entrérent sur la matiére des Miracles. Ce que Mr. Leibnitz repliqua d'ailleurs au Docteur, revient à ceci. Que ceux qui croyent que les forces actives se diminuent d'elles-mêmes dans le Monde, ne connoissent pas bien les principales Loix de la Nature, & la beauté des Ouvrages de Dieu. Comment prouveront-ils que ce défaut est une suite de la dépendance des Créatures? Ce défaut de nos Machines, qui fait qu'elles ont besoin d'être redressées, vient de cela-même qu'elles ne sont pas assez dépendantes de l'Ouvrier. Ainsi la dépendance de Dieu qui est dans la Nature, bien loin d'être cause de ce défaut, est plutôt cause que ce défaut n'y est point, parce qu'elle est si dépendante d'un Ouvrier trop parfait pour faire un Ouvrage qui ait besoin d'être redressé. *Il est vrai que chaque Machine particuliére de la Nature, est en quelque façon sujette à être detraquée*, mais non pas l'Univers tout entier, qui ne sauroit diminuer en Perfection
(27) Ibid. p. 58. 59. (27). Mr. Clarcke observe que ce que Mr. Leibnitz avance, que les forces actives ne diminuent point, est une simple affirmation sans preuve. Que ce qu'il appelle un *défaut*, n'en est point un, mais que c'est la véritable nature de la *Ma-*
(28) Ibid. p. 77. *tiére inactive* (28). Mr. Leibnitz répond; que c'est une suite de la dépendance des choses. Cependant il faut bien que ce qui rendroit la Machine du Monde aussi imparfaite, que celle d'un mauvais Horloger, soit un défaut. D'ailleurs il prétend qu'on ne prouvera pas que ce soit une *suite de l'iner-*
(29) Ibid. p. 126. *tie* de la Matiére (29). Le Docteur Anglois insiste sur l'*inactivité* de la Matiére, & remarque, que cette *inactivité* est non seulement la cause de la diminution de la vitesse à mesure que la Quantité de la Matiére augmente, mais elle est aussi la cause pourquoi des Corps solides, parfaitement durs, & sans ressort, se rencontrant avec des forces égales & contraires, perdent tout leur mouvement & toute leur force active, & par conséquent ils ont besoin de quelque autre cause, pour recevoir un nouveau mouvement. Pourquoi d'ailleurs Dieu n'auroit-il pas eu la liberté de faire un Monde, qui continueroit dans l'état où il est présentement, aussi longtems ou aussi peu de tems qu'il le jugeroit à propos, & qui seroit ensuite changé, & recevroit telle forme qu'il voudroit lui donner, par un changement sage & convenable, mais qui peut-être seroit tout-à-fait au-dessus des Loix du Mé-
chanisme? (30) Je suis surpris que Mr. Clarcke n'ait pas fait (30) Ibid. p. 183. 184.
valoir un argument, qui me paroit être de quelque force; c'est la nature même des Créatures; elles ne sont susceptibles que d'un certain degré de perfection, Dieu le leur a donné, mais il n'a pu leur en donner un qui les fasse cesser d'être des Etres finis, & qui par leur nature même sont imparfaites; il faudroit donc prouver que le Monde Corporel est susceptible d'un tel degré de perfection qu'il pourroit subsister toujours sans se déranger, en vertu des Loix établies; je ne sai si cette proposition seroit aisée à prouver: & Mr. Leibnitz semble ne le pas croire lui-même, puisqu'il avoue, qu'*il est vrai que chaque Machine particuliére de la Nature est en quelque façon sujette à être détraquée, mais non pas l'Univers entier qui ne sauroit diminuer en perfection*; mais conçoit-on bien qu'un tout, dont chaque partie est en quelque façon sujette à se détraquer, ne soit pas sujet à se détraquer par quelque endroit? Rem. du Trad.

☞ [H] *Nous rendrons compte dans les Remarques de ce qu'on a allégué contre le Systême Chronologique de Mr. Newton, comme aussi des principaux argumens sur lesquels il est fondé.*] Tout le Systême Chronologique de Mr. Newton roule sur deux argumens principaux. Le premier est Astronomique, & tiré de la maniére dont *Chiron* plaça les Constellations, lorsqu'il les inventa pour l'usage des Argonautes. Cet Astronome fixa les Points Solstitiaux & Equinoctiaux, au 15 degré de leurs Signes. *Meton* l'an 316 de l'Ere de Nabonassar observa le Solstice d'Eté au 8 Degré du Cancer. Par conséquent les Solstices avoient reculé de 7 degrés. Ils reculent d'un degré en 72 ans, & de 7 degrés en 504 ans. Comptez ces 504 ans en remontant depuis l'an 316 de l'Ere de Nabonassar, vous placerez l'expédition des Argonautes 936 ans avant Jésus-Christ, ce qui est 300 ans plus tard que ne le font les Grecs. Le P. Souciet convient de l'arrangement fait par Chiron, mais il prétend qu'il le fit 1470 ans avant Jésus-Christ, & par conséquent 531 ans plutôt que Mr. Newton ne pense. Voici comment il s'y prend pour établir son Systême. Selon les Tables de Mr. de la Hire l'an 1700 complet, la premiére Etoile du Bélier étoit éloignée du Colure de l'Equinoxe de 24 degrés une minute. Chiron le plaça au milieu d'Aries, & par conséquent 15 degrés plus loin encore du lieu où se trouvoit le Colure du Solstice l'an 1700 complet. Chiron plaça donc l'Equinoxe du Printems au point du Ciel, qui en 1700 étoit 44 degrés une minute à l'Orient du Colure, ou bien depuis Chiron jusqu'en 1700 complet l'Equinoxe avoit retrogradé, ou les Etoiles fixes avoient avancé de 44 degrés une minute. Chiron forma donc le Zodiaque & les Constellations autant de tems avant 1700 complet, qu'il en faut aux Etoiles ou à l'Equinoxe pour parcourir 44 degrés une minute. Or l'Equinoxe parcourt 50 Secondes en un an, & un degré en 72 ans. Donc il parcourt 44 degrés une minute en 3169 ans plus 73 jours, c'est-à-dire que l'Equinoxe se fit au milieu d'Aries l'an 3170 avant 1700, & par conséquent l'an 1470 avant Jésus-Christ, qui est l'année à laquelle le P. Souciet rapporte cette invention de Chiron (31). (31) [illegible]

Mr. Newton opposa à cela trois choses par le Can[illegible] Mr. Keil dans une Lettre écrite à Mr. Taylor qui étoit [illegible] en France, & qui fut communiquée au P. Souciet. La [illegible]miére est qu'il a trouvé que les Anciens nous ont tran[illegible] qu'au tems de Meton, l'Equinoxe fut observé au 8 degré d'Aries. La seconde, qu'au tems d'Hipparque il étoit au 4 degré du même Signe. La troisiéme, qu'Hipparque croyoit que la précession des Equinoxes étoit d'un degré en 100 ans, au-lieu qu'elle n'employe que 72 ans à la parcourir, & que la Chronologie des Anciens étoit généralement fondée sur cette fausse supposition, & qu'ils reculoient par conséquent beaucoup trop les Evénemens (32). (32) Ibid. p. 111.

Le P. Souciet convient que rien n'est plus juste que le Calcul de Mr. Newton, si Meton a observé l'Equinoxe du Printems au 8 degré d'Aries, & Hipparque au 4e. mais il prétend que les trois faits allégués par Mr. Newton sont faux.

I. Il commence par le dernier. Si la Chronologie des Anciens, dit-il, étoit fondée sur la fausse opinion dans laquelle ils étoient touchant la quantité du mouvement des Etoiles, ou des Points Cardinaux, comme ils mettoient à raison de cela un intervalle trop long entre Chiron & Meton, ils auroient

l'Apocalypse de St. Jean ont été traduites en Latin, & imprimées en cette Langue à Amsterdam en 1727 in-4. sous ce titre: Isaaci Newtoni, Equit. Aur. *ad* Danielis *Prophetæ* Vaticinia, *nec non* Sancti

roient dû mettre aussi un intervalle trop long entre Hipparque & Meton; & puisqu'il y avoit 4 degrés de différence entre leurs observations, ils devoient mettre 400 ans entre les tems où ils les firent. Qui cependant des Anciens mit jamais 400 ans de différence entre ces deux Observateurs & leurs époques? Qui compte entre eux plus de XX Olympiades, ou de 88 ans? Il en est de même de la distance des tems de Ptolémée à ceux d'Hipparque. Cependant, qui jamais la fit plus longue que nous ne la faisons nous-mêmes, qui ne donnons que 72 ans aux Equinoxes pour retrograder d'un degré? Enfin si la Chronologie des Anciens étoit généralement fondée sur ce faux principe, c'étoient les Auteurs de la Chronologie des Anciens, Eratosthéne & Timée de Sicile qui l'y avoient fondée; mais quel anachronisme? Ils vivoient cent ans avant qu'on eût la moindre connoissance du mouvement des Equinoxes (33).

(33) Ibid. p. 351. 354.

II. Venant ensuite à Hipparque, le P. Souciet soutient que cet ancien Astronôme n'a jamais trouvé les Solstices ni l'Equinoxe au 4e. degré de leurs Signes. 1. Parce que Ptolémée, qui seul nous a marqué tous les Equinoxes & les Solstices observés par Hipparque, ne dit jamais le lieu où ils se sont faits, mais seulement le moment auxquels ils sont arrivés, par la raison qu'il n'avoit besoin que de cela pour ce qu'il cherchoit; c'est-à-dire pour déterminer la longueur de l'année. 2. Qu'Hipparque ayant trouvé l'Epi de la Vierge au 24 degré de Virgo, la cinquantiéme année de la troisiéme Période de Calippe, c'est-à-dire l'an 128 avant Jésus-Christ & cette Etoile étant alors près du Colure des Equinoxes, il est impossible qu'il ait trouvé ce Colure au 4. degré de la Balance. 3. Que Columelle dit formellement, qu'Hipparque plaçoit les Points Cardinaux au premier degré de leurs Signes. 4. Le P. Souciet montre par le Calcul, que pendant 30 ans qu'observa Hipparque, il n'a jamais pu les trouver qu'au 26. degré, l'un des Poissons, & l'autre de la Vierge. 5. Il renvoye sur cela à Hipparque lui-même dans ses Livres sur Aratus (34).

(34) Ibid. p. 351. 354.

III. Il montre de même par le Calcul d'un Solstice d'Eté observé par Meton, que cet Astronôme ne l'a pu trouver qu'au premier degré de Cancer; qu'Hipparque assure que presque tous les anciens Astronômes avoient placé comme Aratus les Points Cardinaux au commencement des Signes; que Méton étoit un des plus célébres de ces anciens Astronômes; que *Geminus* dans ses Elémens d'Astronomie, dit qu'*Euctemon* plaçoit les Points Cardinaux au commencement des Signes; qu'*Euctemon* étoit non seulement contemporain, mais encore coobservateur de Meton: que Meton n'avoit donc point trouvé les Solstices ni les Equinoxes, & ne les avoit point placés ailleurs que les avoit placés *Euctemon*; qu'enfin les Anciens dont Mr. Newton s'autorise, se réduisent à Columelle; qu'on ne croit pas que personne compare Columelle, c'est-à-dire un Laboureur ou un Jardinier, aux plus habiles Astronômes de l'Antiquité; qu'il y avoit une erreur de Copiste dans l'Exemplaire dont se servoit Columelle, que les Grecs écrivoient les noms de Nombres en Chiffres, que leurs Chiffres étoient les Lettres capitales de l'Alphabet Grec, que la Lettre A, qui signifie un ou premier, est très-semblable à la Lettre H, qui signifie huit & huitiéme, que pour peu que les deux jambes de l'A soient écartées par enhaut, ce qui arrive souvent en écrivant vite, & négligemment comme font les Copistes, rien n'est plus facile que de prendre un tel A pour un H, & de mettre huit au lieu d'un (35). Nous ne suivrons pas plus avant le savant Jésuite dans ces matiéres de calcul; on voit qu'il laisse aux anciens Astronômes de l'autorité sur les points en question.

(35) Ibid. p. 355. 356.

Mr. Schuckford a pris une toute autre route pour combattre l'argument de Mr. Newton (36). Supposé, dit-il qu'il soit vrai que Chiron fixa les Solstices, comme Mr. Newton le prétend, (ce dont je crois avoir pourtant sujet de douter) il est évident qu'on ne peut rien conclure de cette position, à moins qu'on ne soit assuré que Chiron a su leur donner leur véritable place. „ Il auroit été très-facile à un aussi „ grand Astronôme que Mr. Newton, de calculer le vérita- „ ble lieu des Solstices à l'an de notre Seigneur 1689, & „ de déterminer par-là combien il y avoit d'années qu'ils „ avoient été dans le 15. degré de leurs Constellations". Ce „ qu'il y a de certain, c'est que si Chiron s'est trompé sur le lieu des Solstices, on ne peut rien conclure de cette position. Car supposé que du tems de Chiron les Solstices fussent réellement au 19. degré de leurs Signes, il s'ensuivra, tant de la considération de leur place en 1689, que de celle de leur place l'an 316 de l'Ere de Nabonassar, que le tems où Chiron dressa son Systême des Cieux est de 300 ans plus ancien, que ne le suppose Mr. Newton, quoiqu'il mit les Solstices au 15 degré, au-lieu du 19, de leurs Signes: & que Chiron ait pu se tromper d'une maniére ou d'autre de 4 ou 5 degrés, c'est ce dont on ne pourra douter, si l'on examine la chose avec quelque attention. La Science Astronomique étoit si imparfaite, que l'on ne peut guére concevoir que Chiron ait pu trouver le vrai lieu des Solstices, avec quelque sorte d'exactitude. Les Egyptiens sont les premiers, qui se sont apperçus que l'année étoit composée de plus de 360 jours. Les Grecs jusqu'à Thalés ont ignoré cette découverte, Thalés a vécu plus de 600 ans après Chiron, selon le calcul commun, & plus de 300 selon Mr. Newton. Chiron a donc cru que 360 jours faisoient un an; & s'il n'a pas mieux connu la révolution annuelle du Soleil, il n'a jamais pu placer les Solstices avec quelque exactitude. Quand Chiron seul se seroit trompé dans son calcul, l'Argument de Mr. Newton n'auroit plus de force; mais Mr. Schuchford soupçonne Meton lui-même de n'avoir pas eu toutes les connoissances & toute la dextérité Astronomique, qu'on lui suppose. Il est vrai, que s'il est l'Auteur du Cycle Lunaire de 15 ans, qui porte son nom, il faut qu'il ait eu de l'habileté. Mais, il y a beaucoup d'apparence, qu'il n'a fait que donner les premiéres idées de ce Cycle, & que d'autres l'auront perfectionné dans la suite. Ce qui engage Mr. Schuckford à en porter ce jugement, c'est que l'Astronomie étoit si peu parfaite du tems de Meton, que ce ne fut que 300 ans après lui, qu'Hipparque découvrit le mouvement retrograde de l'Equinoxe, encore se trompa-t-il de 28 ans sur 100, dans le calcul qu'il fit à cet égard. Le savant Auteur confirme ce qu'il dit sur l'imperfection de l'ancienne Astronomie, par l'autorité du Docteur Halley juge très-compétent dans ces matiéres: comme le passage est curieux, nous le rapporterons, quoiqu'un peu long. „ A l'égard de l'Astronomie des Anciens, *dit-il* „ (37), on la met ordinairement au nombre des Sciences, „ dans lesquelles les Egyptiens étoient savans, & Strabon „ rapporte expressément qu'il y avoit à Babylone diverses „ Ecoles, où l'on enseignoit principalement cette Science, „ & Pline dit la même chose, il semble donc, qu'on ne peut „ qu'avoir porté fort loin une Science cultivée avec tant de „ soin; cependant il paroît, que les Observations des Chaldéens, dont Hipparque & Ptolemée pûrent retirer quelque „ utilité, ne remontoient pas au-delà de 400 ans, avant Alexandre; & on ne peut douter, que s'il y en eût eu de plus „ anciennes, les Grecs victorieux n'eussent eu soin de les „ procurer à ces Astronômes. Tout ce que nous avons de ces „ Observations se réduit à 7 Eclipses, que Ptolémée a conservées, qui sont indiquées assez grossiérement, & dont la „ plus ancienne n'est pas d'au-delà de 700 ans avant J. „ C. ensorte que malgré la grande réputation des Chaldéens, „ nous pouvons dire hardiment, qu'ils n'avoient pas fait de „ grands progrès dans l'Astronomie: & quoique Porphyre „ dise que Callisthéne apporta de Babylone en Gréce, des „ Observations plus anciennes qu'Alexandre de 1900 ans, ce „ récit ne peut qu'être suspect, les Astronômes mêmes n'en „ parlant point. On sait encore moins ce qu'avoient fait les „ Egyptiens, on ne trouve dans leur Compatriote Ptolémée „ aucune Observation que celles que les Grecs d'Alexandrie „ avoient faites moins de 300 ans avant J. C. Ainsi qu'elle „ qu'ait été la connoissance que ces deux anciennes Nations „ avoient des mouvemens Célestes, il y a tout lieu de croire qu'elle étoit purement Théorétique. Je ne voudrois „ pas nier à la vérité, qu'ils n'ayent connu que le Soleil „ étoit le Centre de notre Systême; c'étoit l'opinion de Pythagore, de Philolaüs, & des autres, qui avoient voyagé „ dans l'Orient. Il est donc évident que les Grecs furent les „ premiers Astronômes pratiques, qui travaillérent tout de „ bon à perfectionner l'Astronomie, & auxquels nous devons les plus anciennes Observations sur les Planétes, les „ Equinoxes, & les Tropiques. Thalés est le premier, qui „ put prédire une Eclipse en Gréce, pas 600 avant J. C. & „ cela par une connoissance fort imparfaite des mouvemens „ célestes. Hipparque dressa le premier Catalogue des Etoiles fixes, environ 150 ans avant J. C. & sans un tel Catalogue il ne peut que difficilement y avoir une Science, qui „ mérite le nom d'Astronomie, & c'est aux lumiéres & à la „ diligence de ce grand homme, que depuis 1500 ans nous „ devons toute notre Astronomie. Ptolémée, après un intervalle de près de 300 ans, ne fit que copier Hipparque, „ en faisant quelques légéres corrections sur les mouvemens „ Périodiques, & l'Ouvrage de Ptolémée a été sans contredit le Chef d'œuvre de l'ancienne Astronomie, & auquel „ il n'y avoit eu rien de comparable chez aucune Nation. „ C'est ce qui fit mépriser si fort les autres Auteurs, & Hipparque lui-même, qu'ils se sont perdus; & que la Postérité n'a ôsé pendant longtems rien changer aux Hypothéses „ de Ptolémée".

(36) Dans la Préface du Tom. II. de son *Hist. du Monde Sacrée & Profane.* Leide 1738.

(37) Wotton's *Reflect. upon Antient and Modern. Learning.* c. 24. p. 320. *Apud* Schuckford *loc. cit.*

Le second Argument général de Mr. Newton est pris de la longueur des régnes des anciens Rois. Les Auteurs Egyptiens, Grecs & Latins, ont supposé ces régnes équivalens chacun à une génération, & ils ont compté trois générations pour 100 ans, ce qui donne un peu plus de 33 ans pour chaque Régne, l'un portant l'autre. Newton voudroit réduire ce calcul au cours ordinaire de la Nature, qui selon lui ne donne que 18 ou 20 ans de régne, l'un portant l'autre, à chaque Roi. On voit combien cette réduction rapprocheroit encore les Epoques de l'ancienne Histoire. Mr. Schuckford répond, que tous les Catalogues produits par Mr. Newton sont pris de tems postérieurs à David. Or il est bien vrai, que depuis ce Prince la vie humaine a toujours été à peu près de la même longueur, dont elle est aujourd'hui; mais cela ne prouve rien par rapport aux tems, qui ont précédé. Au contraire depuis la naissance d'Abraham jusqu'à la mort de David, il y a eu 978 ans, & seulement 14 générations, ce qui donne autour de 70 ans pour chaque génération, l'un portant l'autre; c'est-à-dire le double de ce qu'on compte ordinairement. Si donc Mr. Newton compte les Régnes à 20 ans, pendant que les générations sont à 33, il s'ensuit que les Régnes doivent être comptés à 40 ans, quand les Générations sont à 70. C'est aussi l'étendue que leur donnent les Histoires anciennes. Par exemple, les douze premiers Rois de Sicyone ont régné l'un portant l'autre 44 ans, & les huit premiers Rois d'Argos un peu plus de 46. Ces nombres, il est vrai, surpassent celui de 40, que Mr. Schuck-

Sancti Joannis Apocalypsin; *Observationes. Opus posthumum. Ex Anglicâ Linguâ in Latinam convertit, & Annotationibus quibusdam & Indicibus auxit*, Gulielmus Suderman. Le Traducteur y a joint de savantes Notes. Dans sa Préface il rend justice au grand mérite de Mr. Newton, & il remarque, que de telles études & de telles recherches, auxquelles ce grand Homme ne s'attachoit, pour ainsi dire que par maniére de divertissement, montrent bien la vaste étendue de ses talens, & donnent lieu de le regarder comme un de ces genies, que la Nature ne produit que très-rarement. Mr. Newton ne se distinguoit pas moins par sa piété. On a dequoi se féliciter, qu'un grand Philosophe comme lui, que tout le Monde reconnoît avoir excellé à développer le Systême de l'Univers, & les Loix du Mouvement des Corps, ait non seulement rapporté tout à la gloire de l'intelligence infinie du Créateur & du Conducteur supréme de toutes choses; mais encore ait été très-sincérement attaché à la Religion Chrétienne, & aussi soigneux de faire admirer la sagesse de la Providence dans la disposition & la direction des Evénemens, que de demontrer les effets de la Sagesse & de la Puissance de Dieu dans la construction de l'Univers. On voit par-là qu'on peut respecter l'Evangile & être Chretien, sans être petit esprit & crédule, comme bien des gens aimeroient à le faire croire. En 1736 le Docteur Gray publia contre Mr. Newton un Livre intitulé: *Examen du Ch. XIV. des Observations du Chevalier Newton sur les Prophéties de Daniel. Où l'on examine & réfute avec soin l'opinion de cet Auteur sur l'Origine & les Causes du Culte des Saints dans les Eglises Chrétiennes*, in-8. Le Docteur donne de grands éloges à Mr. Newton comme Mathématicien, mais lorsqu'il s'agit, dit-il, de Religion ou des Peres, ce grand Homme parle comme un enfant, & ses raisonnemens font pitié. On verra dans les Remarques si un pareil jugement est fondé [*I*]. Mr. Gray soup-

Schuckford pose comme un nombre moyen; mais il remarque là-dessus, qu'il s'en faut beaucoup que la Liste de ces Rois ne descende jusqu'au tems de David; & que comme plus on remonte, plus la vie des hommes étoit longue, il n'est pas étonnant que les Régnes de ces anciens Rois ayent été plus longs aussi à proportion que ceux des Rois qui ont vécu plus tard. Les douze premiers Rois d'Assyrie ont régné l'un portant l'autre autour de 40 ans: & si les Régnes des douze premiers Rois des divers Royaumes de l'Egypte ne sont pas tout à fait aussi longs, cela vient de ce que dans les anciens tems, les Rois d'Egypte étoient souvent électifs, & qu'ainsi ce n'étoient pas toujours les Fils qui succédoient aux Peres. On choisissoit souvent des personnes d'un âge plus avancé, & dont par conséquent les Régnes étoient plus courts, toutes choses égales, que celui des fils ne l'auroit été. Je ne sai d'ailleurs si l'on peut faire des calculs fort exacts là-dessus, y ayant très-souvent assez de variétés à cet égard, surtout si dans les intervalles qu'on prend, il y a eu de grandes révolutions. Je doute aussi qu'à prendre les tems postérieurs à David, on ne trouve pas davantage que 18 ou 20 ans pour chaque Régne. Par exemple, à compter les Rois de France depuis Philippe de Valois, jusqu'à Louis XIV. inclusivement, ce qui fait une suite de 16 Rois, ces Monarques ont régné plus de 21 ans l'un portant l'autre. Mr. Schuckford ajoûte que Mr. Newton fait une supposition insoutenable, lorsqu'il veut que les anciens Chronologistes, n'ayent pas compté les Régnes des Rois, dont ils font mention, d'après les Régitres autentiques, mais qu'ils en ayent determiné la longueur par un calcul artificiel, reglé sur ce qu'ils se figuroient, que les Régnes de ces Rois, réduits à un certain nombre moyen, devoient donner. Cette hypothése est insoutenable, comme Acusilas, ancien Historien allégué par Mr. Newton dressa ses Généalogies sur ce qu'il trouva gravé sur des tables d'airain, il est aussi très-apparent, que tous les autres Généalogistes, qui nous ont donné la longueur des Vies & des Régnes de leurs Rois & de leurs Héros, l'ont fait d'après d'anciens Monumens, comme Statues, Colomnes, Inscriptions, ou autres piéces de cet ordre, d'une fidélité avérée, & qu'ils avoient soigneusement examinées. On trouve dans la Préface de Mr. Schuckford, de même que dans les Dissertations du P. Souciet, quantité d'autres réflexions sur divers points de l'ancienne Histoire, à l'égard desquels ils ne sont pas de l'avis de Mr. Newton. Rem. du Trad.

☞ [*I*] *On verra dans les Remarques, si un pareil jugement est fondé.*] Quoique nous n'ayons pas dessein d'entrer dans de trop grands détails sur l'Ouvrage de Mr. Newton, nous croyons néanmoins devoir mettre au fait ceux d'entre les Lecteurs qui ne peuvent consulter le Livre même, ou qui n'ont pas occasion de voir les amples extraits qu'on en a donné dans un de nos Journaux (38). L'Ouvrage est divisé en deux Parties. Dans la premiére Mr. Newton explique Daniel, & dans la seconde il donne ses Remarques sur l'Apocalypse. Pour faire voir combien le jugement de Mr. Gray est mal fondé, nous donnerons une idée du Discours Préliminaire qui est à la tête de la premiére Partie, de la maniére dont Mr. Newton explique les LXX Semaines de Daniel, de son Histoire Chronologique des années du Ministére de Jésus-Christ, & de son Histoire du Culte des Saints, qui a mis Mr. Gray de mauvaise humeur contre lui.

(38) *Bibl. Brit. T. I. p. 205 & suiv.* & 293. *& suiv* Voy. aussi la *Bibl. Raisonn.* Tom. XI. Part. I. p. 191 *& suiv.*

I. Le *Discours Préliminaire* roule sur les Compilateurs des Livres de l'Ancien Testament. Voici le Systême de Mr. Newton. Le Pentateuque ou le Livre de la Loi, a été écrit avant la Captivité de Babylone. Lorsque l'an 18 du régne de Josias qui étoit l'an 35 avant la prise de Jérusalem par les Chaldéens, on répara le Temple. Hilkija le Grand Sacrificateurs y trouva le Livre de la Loi, qui apparemment avoit été perdu du tems de Manassé. Cinquante-trois ans auparavant le Roi de Babylone ayant appris, que les nouveaux Habitans de Samarie étoient fort tourmentés par les Lions, parce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Païs, il leur envoya un Prêtre Israélite, pour leur enseigner le Culte du Dieu d'Israël. Ils reçurent des mains de ce Prêtre, le Pentateuque écrit en ancien caractére Hébreu. Josaphat Roi de Juda, l'an 5 de son régne, envoya des Lévites qui avoient avec eux le Livre de la Loi, pour enseigner dans toutes les Villes de Juda: Si l'on considére que les X Tribus d'Israël avoient reçu le Pentateuque avec la même vénération que ceux de Juda, on doit naturellement conclure delà qu'il fut écrit avant le Schisme de Jéroboham. Enfin la forme du Culte Divin au tems de David & de Salomon, & les Pseaumes où il est parlé de la Loi, & où on lit plusieurs faits cités du Livre de l'Exode & des Nombres, prouvent clairement que le Pentateuque étoit reconnu pour être le Livre autentique de la Loi. Mr. Newton ne croit pas néanmoins qu'il ait été composé par Moïse tel que nous l'avons aujourdhui, il conjecture sur la Liste des Rois qui ont régné dans l'Idumée avant qu'il y eût des Rois en Israël, que c'est vers le commencement du régne de Saül que ce Livre a été écrit. Le savant Auteur croit que le Livre de la Loi fut perdu lorsque les Philistins prirent l'Arche, que *Samuel* pour réparer en quelque sorte cette perte, ramassa ce qui restoit des Ecrits de Moïse & des Patriarches, qu'il abrégea l'Histoire de la Création écrite par Moïse. Gen. II. 4. le Livre des Générations d'Adam, Gen. V. 1. & le Livre des Batailles de l'Eternel, Nomb. XXI. 14. qu'il compila de ces différens Mémoires le Pentateuque, tel que nous l'avons aujourd'hui, & inséra dans la Genése la Liste des Rois de la famille d'Esaü. Quoiqu'on puisse rendre raison d'une autre maniére de certaines choses qui se trouvent dans le Pentateuque, & qui ne peuvent être de la main de Moïse, il n'y a néanmoins rien de choquant dans l'hypothése de Mr. Newton, & ses raisonnemens ne sont pas d'une nature à faire pitié.

Il attribue le Livre de Josué au même Auteur, *Samuel* le composa sur les Mémoires que Josué lui-même avoit écrits Josué XXIV. 26. & sur le Livre de Jasher, cité Josué X. 13. & qui se trouvoit encore au tems de la mort de Saül 2 Sam. I. 8.

Il fait encore Samuel auteur du Livre des Juges, sur les différens Mémoires desquels il le composa; parce que ce Livre renferme l'Histoire du Peuple de Dieu depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson; qu'on y trouve souvent ces mots, *il n'y avoit point de Roi alors en Israël*, & qu'il y est dit que les Jébusiens demeuroient à Jérusalem Juges I. 21. qui n'en furent chassés que l'an 8 du régne de David.

Le Livre de Ruth paroit être de la même main, & avoir été écrit pour faire honneur à David, après que par l'ordre de Dieu il eût été oint Roi sur Israël, & avant qu'il eût établi à Hébron le Siége de son Royaume: car il y est parlé de David Ch. IV. 17. 21. sans faire aucune mention de ses Fréres ni de ses Enfans.

Les deux Livres de Samuel ne citent aucuns Mémoires, Mr. Newton les croit originaux, & contemporains aux choses qui y sont racontées, c'est-à-dire que la partie qui contient l'Histoire de la Vie de Samuel, a été écrite ou par lui-même ou sous ses yeux, & que la continuation est de ses Disciples, les Prophétes de Najoth en Rama, 1 Sam. XIX. 18—20.

Les Livres des Rois sont cités dans les Livres des Chroniques, & les Livres des Chroniques sont cités dans les Livres des Rois. Delà Mr. Newton conclut qu'ils ont été écrits en même tems. Il suppose que c'est *Esdras* qui en a fait la collection sur les Actes de David, de Salomon, & des autres Rois, écrits par Samuel, Nathan, Gad, Ahija, [illegible], Hiddo, Hanani & Esaïe, en y ajoûtant les Livres qui portent le nom d'Esdras & de Néhémie, qui commencent où les Livres des Chroniques avoient fini.

Mr. Newton croit que le même Esdras a ramassé les Ecrits des Prophétes, & qu'il les a rangés dans l'ordre où on les voit présentement; que l'Histoire de Jonas n'a pas été écrite par ce Prophéte, mais par quelque autre; & que les six premiers Chapitres de Daniel n'ont point été écrits par lui-même, à-moins qu'on ne dise que le dernier verset du I. Chapitre & du VI. ont été ajoûtés par Esdras.

Comme on trouve des Pseaumes qui font allusion à la Captivité de Babylone, on est porté à croire, qu'Esdras a aussi fait la Collection des Pseaumes, composés par Moïse, David & autres.

II. Dans le Ch. X, Mr. Newton traite des Semaines de Daniel. Il convient d'abord avec tous les Interprétes que ce sont des Semaines d'années, qui font 490 ans. Il trouve dans les Paroles de l'Ange trois Prophéties distinctes, celle des LXX,

soupçonne même Mr. Newton d'avoir voulu favoriser l'Arianisme, & de n'être pas favorable aux Disciples de St. Athanase (*t*). Mr. de Voltaire dans ses Lettres s'est avisé aussi de mettre Mr. Newton au rang des Antitrinitaires, on ne sait pas trop sur quel fondement, car cet illustre Savant n'a rien publié en faveur de l'Arianisme. Nous finirons cet Article, par une particularité fort honorable à la mémoire de ce grand Homme; c'est qu'on lui a élevé en 1730 ou 1731 un magnifique

(*t*) *Bibl. Raisonn* T. XVII p. 215.

LXX, celle des VII, & celle des LXII Semaines. Les LXX Semaines commencent à la 7. année d'Artaxerxés Longuemain, lorsqu'Esdras retourna avec un Corps de Juifs de la Captivité, il rétablit le Culte du vrai Dieu, & créa par la permission du Roi des Magistrats par tout le Pays pour juger le Peuple Esdr. VII. 25. Cette septiéme année d'Artaxerxés est la troisiéme année de la huitiéme Olympiade, & la 4257 de la Période Julienne. Elles finissent l'année 4747 de la même Période, ou l'an 34 de l'Ere Chrétienne à la mort de Jésus-Christ, par laquelle l'iniquité fut expiée, la Justice des Siecles amenée, la Vision fermée, le Prophéte & le Saint des Saints oint, c'est-à-dire Jésus déclaré le Christ, le Grand Prophéte & Sacrificateur.

Les VII Semaines se rapportent à la seconde venue du Christ, pour régner sur la Terre. Les anciens Prophétes avoient prédit le retour des Juifs de leur Captivité, & le glorieux régne du Messie dans les derniers tems. Ils avoient assuré que la Ville de Jérusalem seroit rebâtie, & les places fortes de Juda rétablies. Après la Captivité des X Tribus, les Israélites s'attendoient que Jérusalem seroit démolie, & le Temple brulé; que Dieu raméneroit ensuite les Juifs dans leur Pays, & qu'ils y bâtiroient un Temple, mais non pas tel que le premier étoit; & que dans les derniers tems tous les Israélites retourneroient de leur Captivité, & bâtiroient Jérusalem en gloire, & le Temple en bâtiment honorable en générations éternelles. V. le Ch. XIV. du Livre de Tobie. Mr. Newton conclut qu'il n'est pas fort étonnant que Daniel prédise un événement, qui déjà avant son tems faisoit l'attente & la consolation des Juifs, & qu'il avertisse que depuis l'issuë de la parole qu'on s'en retourne, c'est-à-dire depuis la publication d'un Edit, faite par un Prince favorable à la Nation des Juifs, de rebâtir Jérusalem & le Temple, après que cette Nation se sera convertie au dernier tems, jusqu'à la seconde venuë du Messie, il s'écoulera sept Semaines, c'est-à-dire 49 ans, ce qui est justement un Jubilé.

Les LXII Semaines se comptent depuis l'année 20 d'Artaxerxés, qui est la 4278 de la Période Julienne, lorsque Nehémie commença à bâtir les murs de Jérusalem, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, qui arriva, selon Clément Alexandrin, Irenée, Eusébe, Epiphane, l'an 4712 de la P. Jul. Après ces LXII Semaines le Christ fut retranché; il confirma l'Alliance à plusieurs pendant une Semaine, & ce ne fut que sept ans après sa mort qu'il rejetta les Juifs, & envoya Pierre vers les Gentils; il fit cesser le Sacrifice & l'Oblation dans une demie Semaine par la guerre des Romains, qui dura une demie Semaine Prophétique, c'est-à-dire trois ans & demi, depuis le Printems de l'année de Jésus-Christ 67, jusqu'à l'Automne de l'année 70. Alors les Ailes abominables causérent la désolation.

III. On trouve dans le Chapitre XI, une Digression sur le tems de la Naissance & de la Mort de Jésus-Christ, & à cette occasion une Histoire Chronologique des années de son Ministere. On célébre la mémoire de la Naissance de Jésus-Christ le 25 Décembre, mais on n'est pas en droit de conclure delà qu'il est né le même jour: car il faut savoir que ceux qui ont institué les Fêtes Chrétiennes, ont choisi des jours remarquables, & leur ont assigné au hazard une certaine Fête. Ils ont pris par exemple le 25 de Mars pour la Fête de l'Annonciation, le 24 de Juin pour la Fête de St. Jean, le 29 Septembre pour la Fête de St. Michel, & le 25 Décembre pour la fête de Noël, parce que c'étoient les jours de l'Equinoxe du Printems, du Solstice d'Eté, de l'Equinoxe d'Automne, & du Solstice d'Hyver, du tems de la Correction du Calendrier par Jules César. Par la même raison ils ont placé la Fête de S. Philippe & de S. Jaques le 1 Mai, parce que ce jour étoit la Fête de la Bonne Déesse. Ainsi le jour de Noël ne nous indique pas le vrai jour de la Naissance de Jésus-Christ. On ne tire pas de plus grands secours des Peres, parce qu'ils ne sont nullement d'accord entre eux-mêmes pour fixer l'Epoque.

La Tradition n'est pas moins incertaine, & en contradiction par rapport à l'année de la mort de Jésus-Christ. Il faut donc bâtir sur des fondemens plus solides, & voir ce qu'on peut tirer de l'Ecriture Sainte. Jésus-Christ ayant été baptisé l'an 15 de Tibére Luc. III. 1. il célébra *la Pâque* l'année 16, Jean II. 13. & passa par la Samarie vers le Solstice d'hyver, quatre mois avant la moisson Jean IV. 35. L'année 17, ayant appris que Jean étoit en prison, il repassa en Galilée, & fut à Cana, à Nazareth, & enfin à Capernaüm vers le tems de la *seconde* Pâque. Il fit le Sermon sur la Montagne en Eté, quand les Lis étoient en fleur, Matth. VI. 28; il essuya une tempête sur le Lac Matth. VIII. 24, ce qui désigne le tems approchant l'Hyver; il choisit les Apôtres, reçut les Envoyés de S. Jean, & passa par les bleds Matth. XII. 1. à la *troisiéme* Pâque. Il prononça la Parabole du Semeur Matth. XIII en hyver: après la mort de S. Jean, il multiplia les pains, la *quatriéme* Pâque étant prochaine, Jean VI. 4. Il célébra à Jérusalem la Fête des Tabernacles, & celle de la Dédicace Jean VII. 2. & X. 22. il résuscita Lazare, & fut crucifié lui-même à la *cinquiéme* Pâque, l'année 20 de Tibére, sous le Consulat de *Fabius* & de *Vitellius*.

On apprend la même chose par un raisonnement Astronomique. Jésus-Christ a été crucifié le 14 du mois de Nisan, qui étoit la pleine Lune après l'Equinoxe du Printems. Or il faut savoir que les Juifs ne commençoient pas les mois du moment de la nouvelle Lune, mais du moment de son Apparition, qui venoit ordinairement plus tard de 18 heures. Il faut savoir en second lieu, que pour éviter la concurrence de deux Fêtes, ils commençoient le mois un jour plus tard, toutes les fois que le premier de Tisri auroit été un Dimanche, ou un Mécredi, ou un Vendredi. Ces principes posés, il est sûr par le Calcul que le 14 de Nisan de l'année 31 de Jésus-Christ étoit un Mécredi, l'an 32 un Lundi, l'an 33 & 34 un Vendredi, l'an 35 un Mécredi, & l'an 36 un Samedi. Delà on conclut que Jésus-Christ n'est mort ni l'an 31, ni en 32, ni en 35, ni en 36, parce que dans ces années-là le 14 de Nisan n'étoit pas un Vendredi. Restent les années 33 & 34. Ce n'étoit pas l'année 33, car les Disciples de Jésus-Christ avoient trouvé le bled dans sa maturité à Pâques, deux ans avant sa mort, ce qui probablement ne fut pas la Pâques de l'année 31, le 28 de Mars, mais plutôt celle de l'année 32, le 14 d'Avril; d'où il s'ensuit que l'année de la Passion, est l'an 34.

IV. Voyons enfin l'Histoire de l'Invocation & du Culte des Saints, qui a donné lieu à la mauvaise humeur du Docteur Gray, contre Mr. Newton. Elle se trouve dans le Chapitre XIV. Le vrai Dieu est appellé *le Rocher de son peuple & une sure retraite à ceux qui se confient en lui.* Ceux qui adorent les fausses Divinités, les regardent aussi comme leurs forteresses, leurs boucliers, leur sauvegarde, leur refuge; l'Homme vêtu de lin prédit à Daniel, que *le Roi qui feroit sa volonté honoreroit le Dieu* Maussim *avec or, argent, pierres précieuses, & choses désirables.* Mr. Newton explique cela de l'Invocation des Saints, & du Culte des Reliques. Trois choses donnérent occasion à ce Culte. 1. Les Fêtes célébrées en mémoire des Martyrs. 2. La Coutume de prier auprès de leurs Sepulcres. 3. Les prétendus Miracles opérés par leurs Reliques.

Gregoire de Nysse rapporte que Gregoire Evêque de Néo-Césarée & Pont, s'étant apperçu que les Jeux & les Fêtes retenoient le commun Peuple dans l'Idolâtrie, permit qu'on célébrât des Fêtes en mémoire des Martyrs, & que le peuple s'y divertît. On substitua bientôt après la Fête de Noël aux Bacchanales, celle du premier de Mai aux Jeux de Flora, celles de la S. Vierge, de Jean Baptiste, & des Apôtres aux Fêtes marquées dans le vieux Calendrier Romain, les jours de l'entrée du Soleil dans quelque Signe du Zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un régitre exact des Actes des Martyrs, afin d'en célébrer la mémoire; & Felix, Evêque de Rome, jaloux de la gloire des Martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La Coutume de s'assembler dans les Cimetiéres, où étoient les sépulcres des Martyrs, & d'y faire à Dieu des priéres, laquelle commença à être en vogue du tems de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du Culte des Saints. Le Concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu l'an 305 défendit d'allumer le jour des Cierges dans les Cimetiéres des Martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les Cimetiéres des vrais Martyrs, alloient faire leurs priéres auprès des Sépulcres des Martyrs Hérétiques; & l'an 324, un autre Concile dénonça Anathême à ceux qui par arrogance détesteroient les Congregations des Martyrs, les Liturgies qu'on y lisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces Athlétes du Seigneur. Avant qu'on eût la liberté de bâtir des Eglises pour y faire le Service Divin, on s'assembloit dans les Cimetiéres des Martyrs, on y faisoit tous les ans une Commémoration solemnelle de leur Martyre, on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'Eau bénite sur ceux qui y venoient pour faire leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des Temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les Corps des Saints & des Martyrs dans ces Temples. L'Empereur Julien reprocha aux Chrétiens cette coutume d'une maniére piquante.

Enfin on attribuoit aux Os des Martyrs la Vertu de faire taire les Oracles, de chasser les Démons, de guérir les Malades, d'opérer toutes sortes de Miracles. C'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers Peres. On gardoit religieusement leurs Reliques. On s'imaginoit que les Saints après leur mort devenoient les Protecteurs & comme les Dieux Tutélaires des lieux où étoient leurs Os. On visitoit leurs tombeaux. Enfin on commença à leur rendre un Culte Religieux & à les invoquer, premiérement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople & dans les Eglises d'Occident. Gregoire de Nazianze adresse des priéres à Athanase & à Basile, & il rapporte que Justine fut protegée miraculeusement, parce qu'elle invoquoit la Ste. Vierge. Gregoire de Nysse implore le secours d'Ephrem, & du Martyr Théodore. A Constantinople l'invocation des Saints étoit inconnue, jusqu'à l'année 379, que Gregoire de Nazianze la leur enseigna; St. Chrysostome l'appuya fortement; mais l'Empereur Theodose défendit quelque tems après de déterrer les Os des Saints & des Matyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre. C'en est assez pour mettre les Lecteurs en état de juger de la maniére d'envisager les objets qui régne dans l'Ouvrage

fique Tombeau dans l'Abbaye de Westminster, sur lequel on a gravé cette Epitaphe: H. S. E. ISAACUS NEWTON *Eques auratus: qui animi vi prope divinâ Planetarum motus, figuras, Cometarum semitas, Oceanique æstus, sua Mathesi facem præferente, primus demonstravit. Radiorum Lucis dissimilitudines, Colorumque inde nascentium proprietates, quas nemo ante suspicatus erat, pervestigavit. Naturæ, Antiquitatis, S. Scripturæ, sedulus, sagax, fidus interpres. Dei O. M. Majestatem Philosophiâ aperuit. Evangelii simplicitatem moribus expressit. Sibi gratulentur Mortales tale tantumque extitisse humani Generis decus. Natus* XXV. *Dec. A. D.* MDCXLII. *Obiit* Mart. XX. MDCCXXVI. ADD. DU TRAD.]

vrage de Mr. Newton. Sans adopter toutes les idées de ce Savant, on ne peut disconvenir, qu'il n'y ait un tour original, qui n'est nullement d'un enfant. Si l'on n'avoit craint d'allonger trop cet Article, on auroit parlé de plusieurs Ouvrages, qui ont été publiés à l'occasion de la Philosophie de ce Grand-Homme; mais outre qu'il auroit fallu entrer dans de trop grands détails, ces Ouvrages sont assez généralement connus de ceux qui sont curieux de ces sortes de matiéres, & les autres ne nous auroient tenu que peu de compte de la peine que nous aurions prise. Je me contenterai de dire en finissant, qu'il a paru en Anglois à Londres en 1748 in-4. un Ouvrage intitulé: *Histoire des Découvertes Philosophiques du Chevalier* If. Newton. *En quatre Livres. Par* Colin Mac Laurin *Maître-ès-Arts, Membre de la Société Royale, Professeur de Mathématiques dans l'Université d'Edimbourg* &c. REM. DU TRAD.

☞ NICÉE (I CONCILE DE). Je n'ai pas dessein de faire l'Histoire de cette fameuse Assemblée: on peut consulter les Historiens qui en ont parlé, tant anciens que modernes. Je me propose seulement d'examiner quelques points, rélatifs à ce Concile. D'abord on est surpris que les Auteurs modernes ayent assuré si hardiment, qu'il y avoit précisément trois cens-dix-huit Evêques, tandis qu'il y a tout lieu de croire qu'il y en avoit plus ou moins [*A*]. Si l'on s'en rapporte à Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, il y eut un grand nombre de Sectaires qui y assistérent [*B*]. La grande question qui devoit s'y décider, & sur laquelle il paroît que les Docteurs Chrétiens etoient partagés, regardoit la maniére dont Jé-

[*A*] *On est surpris que les Auteurs modernes ayent assuré si hardiment, qu'il y avoit précisément trois-cens dix-huit Evêques, tandis qu'il y a tout lieu de croire qu'il y en avoit plus ou moins.*] MM. Godeau (1), Le Sueur (2), Fleuri (3), Turretin (4) fixent ce nombre sans témoigner le moindre doute. Mr. de Tillemont (5) paroît aussi ne pas s'en éloigner. Il est vrai que ces Auteurs ont suivi en cela quelques Anciens, mais postérieurs au Concile, tels que Sulpice Sévére (6) & autres. Mais il y a tout lieu de penser, qu'ils n'ont fixé ce nombre, que parce qu'ils y ont trouvé du mystére. C'est le sentiment de Mr. de Beausobre (7), qui cite deux passages, qui appuyent assez cette conjecture. St. Hilaire, défendant le mot de *Consubstantiel*, approuvé dans le Concile de Nicée, mais condamné cinquante-cinq ans auparavant dans le Concile d'Antioche (8), fait cette réflexion, „ *Quatre-vingt* Evê„ques ont rejetté le mot de *Consubstantiel*, mais *trois-cens dix-huit* l'ont reçu. Or ce dernier nombre est pour moi un „ *Nombre Saint*, parce que c'est celui des hommes qui ac„compagnérent Abraham, lorsque victorieux des Rois im„pies il fut béni par celui qui est la figure du Sacerdoce é„ternel". *Et mihi quidem ipse numerus sanctus est, in quo Abraham, Victor Regum impiorum, ab eo, qui æterni Sacerdotii est forma, benedicitur* (9). St. Ambroise va bien plus loin (10), il dit, „ que le nombre de *trois-cens dix-huit* Evêques fut une „ preuve de la présence de Jésus-Christ dans son Concile de „ Nicée, parce que *la Croix* désigne *trois-cens*, & que les Let„tres numérales du nom de *Jésus* font le nombre de *dix-huit*". *Sed ut in numero, per signum suæ passionis & nominis Domini Jesu, suo probaret se adesse Concilio* Crux in trecentis, & Jesu *nomen in* decem & Octo *Sacerdotibus*. Ce n'est vraisemblablement point par une raison si bizarre que la plupart des Modernes ont adopté ce nombre, mais ils ont suivi avec trop peu de réflexion quelques Anciens. Je dis avec trop peu de réflexion, puisque les Auteurs contemporains ne l'ont pas fixé de cette maniére. Eusébe de Césarée qui fit une grande figure dans le Concile, ne le compose que de *deux-cens cinquante* Evêques (11); Eustathe d'Antioche d'*environ deux-cens soixante & dix* (12); St. Athanase en deux endroits (13), *de trois-cens plus ou moins*, ailleurs de *trois-cens complets* (14); & dans un endroit de l'Epitre aux Africains de *trois-cens dix-huit*. Mais Mr. de Beausobre ne doute pas que ce dernier endroit n'ait été altéré, & les raisons qu'il en allégue paroissent concluantes. Eutychius compte deux-mille-quarante-huit Evêques (15). Selden (16) a trouvé le même nombre dans un Auteur Arabe & Chrétien, nommé Joseph, qui a écrit vers l'an 1400, & dans un célébre Historien Mahométan, appellé Ismaël Ibn-Ali. „ Apparemment, dit le Criti„que de Berlin, que ces Ecrivains l'ont pris d'Eutychius, „ comme Eutychius l'avoit pris des anciens monumens de „ son Eglise, ce Patriarche ayant puisé dans des sources in„connues aux Grecs. Les Occidentaux, accoutumés à ne „ consulter & à ne croire que les Grecs & les Latins, se „ recrient contre cette prodigieuse multitude d'Evêques, & „ se soulévent contre le témoignage d'Eutychius, mais le „ savant Selden le défend, & tout bien considéré, je n'y „ trouve rien d'incroyable". Voyons les raisons que ce savant homme allégue. 1. Il y avoit une infinité d'Evêques de Bourgs & de Villages. C'étoient de véritables Evêques; le P. Petau en convient, & le prouve dans ses Remarques sur St. Epiphane (17). Dans les premiers tems chaque Eglise avoit son Evêque. Il est vrai, que dès avant le Concile de Nicée (18), les Evêques des Villes tâchérent de dégrader ceux des Villages, de leur ôter les Ordinations, & de les réduire à la condition des Prêtres; mais ils n'en étoient pas venus à bout, car dans la Liste Arabe que Selden nous a donnée de trois-cens dix-huit Peres du Concile (19), on compte jusqu'à dix-huit Chorévêques. On en trouve aussi dans les Souscriptions du Concile d'Ephése. 2. Eutychius comprend dans le nombre de deux-mille quarante-huit les Evêques des Sectes qui assistérent au Concile, & qui y disputérent contre les autres en présence de Constantin. L'Auteur de la Préface Arabe sur le Concile de Nicée, témoigne que les Actes de ces disputes contenoient quarante Volumes. 3. Peut-être qu'Eutychius a compris les Prêtres dans le nombre de deux-mille quarante-huit; ils assistoient alors aux Conciles, ils y étoient assis au-dessous des Evêques, & délibéroient avec eux. 4. Enfin Eutychius n'est point au fond contraire aux Grecs. Il ne fait que nous apprendre des circonstances mémorables, que ces derniers ont omises. Il compte deux-mille quarante-huit Evêques, parce qu'il comprend dans ce nombre les Catholiques & les Sectaires, au-lieu que les Grecs ne comptent entre les Peres du Concile, que ceux qui furent ou qui parurent Orthodoxes, & qui souscrivirent aux décisions. Ces raisons sont plausibles, mais sont-elles suffisantes, pour engager à préférer l'autorité du seul Eutychius à celle de tous les Auteurs Grecs, & surtout à celle d'Eusébe, qui parle d'une assemblée, où il s'étoit trouvé, & qui se seroit furieusement mécompté? Si la différence n'étoit que de vingt ou trente, on pourroit le concevoir; mais étant de près de dix-huit-cens, il n'est pas aisé de comprendre une pareille faute d'Arithmétique. La maniére dont Mr. de Beausobre veut concilier Eutychius avec les Grecs, me paroit un peu délicate: car il s'ensuivroit delà que dès avant le Concile de Nicée, le nombre de ceux qui s'écartoient de la vérité touchant la personne du Fils de Dieu, surpassoit celui des Orthodoxes: mais ce fait seroit d'une trop grande importance pour ne l'admettre que par conjecture. Il me semble que le parti le plus sage, c'est de ne rien déterminer de bien précis sur le nombre des Membres de ce fameux Concile. C'est celui qu'ont pris Spanheim, Du Pin, & Mosheim, & avec raison.

(1) *Hist. de l'Eglise* Tom. II. p. m. 137.
(2) *Hist. de l'Eglise & de l'Empire* T. II. p. m. 509.
(3) *Hist. Eccl.* T. III. p. 101. Ed. in-8.
(4) *Compend. Hist. Eccl.* Sæc. IV. p. 33.
(5) *Mém.* Tom VI. Concile de Nicée Note 2.
(6) *Hist. Sacr.* L. II.
(7) *Hist. Crit. du Manich.* T. I. p. 530.
(8) Où Paul de Samosate fut condamné en 269 ou 270.
(9) Hilarius *de Synod.* Col. 391. *Apud* de Beausobre *loc. cit.*
(10) *De Fide ad Gratian.* L. 7. 9. *Apud* Eund.
(11) *Vie de Constantin* Liv. III. Ch. 8.
(12) Theodoret. *Hist. Eccl.* Liv. I. Ch. 8.
(13) *De Decret. Syn. Nicæn.* p. 402. & dans l'Epitre aux Solitaires p. 660. *Apud* de Beausobre *ubi supra.* p. 529.
(14) Ep. ad Solit. p. 661.
(15) Annal. Alex. 71. p. 440. *Apud* de Beausobre *loc. cit.*
(16) *De Orig. Alexand.* p. 91. & suiv.
(17) Hæref. LXIX. p. 273.
(18) Voy. le Canon. XII. du Concile d'Ancyre.
(19) Voy. sur ces Souscriptions Tillemont *Mém.* T. VI. Concile de Nicée Note 3, qui prouve que ces Souscriptions ne sont pas d'une grande autorité.

[*B*] *Si l'on s'en rapporte à Eutychius il y eut un grand nombre de Sectaires, qui y assistérent.*] Il y a quelque apparence, qu'Eutychius ne se trompe pas à cet égard; les disputes, dont parlent les Historiens, donnent assez lieu de penser que ceux qui se trouvoient à Nicée étoient de sentimens fort opposés. Quoi qu'il en soit, voyons quels étoient les Sectaires dont parle le Patriarche d'Alexandrie. Il nomme d'abord les *Mariamites*: „ ils affirmoient, *dit-il*, qu'il y a deux Dieux, „ outre *le Dieu Souverain*, savoir *le Christ & sa Mere* c'é„toient des Barbares, que l'on nomma *Mariamites*". *Erant ex illis, qui affirmarent, Christum & Matrem ejus duos esse Deos præter summum Deum. Erant hi Barbari & Mariamitæ audierunt* (20). Mr. de Beausobre soupçonne que cette Hérésie n'est qu'une pure fiction. Il tâche d'en découvrir l'origine, & sa conjecture paroît fort heureuse. Le mot *Rouah*, qui signifie *Esprit*, est féminin dans la Langue Hébraïque, ce qui donna lieu aux Nazaréens d'appeller le St. Esprit *la Mere du Sauveur*. On lisoit dans leur Evangile; *le* Saint Esprit, *qui est* ma Mere, *vient de me saisir* (21); c'est aussi ce qui a fait dire à St. Epiphane, que les Nazaréens se représentoient le St. l'Esprit *sous la figure d'une femme, mais invisible* [illegible]. Ainsi ce n'est point la Vierge Marie, que ces prétendus Hérétiques plaçoient, avec le Christ, entre les Personnes Divines, sauf la supériorité, qu'ils conservoient au Pere, comme au Dieu Suprême; c'est le Saint Esprit. „ On les traite „ de Barbares, *ajoûte le Savant de Berlin*, parce que ce sont de „ pauvres Chrétiens, descendus des Juifs, qui en parlent la „ Langue, & qui sont par conséquent de francs Barbares, „ par rapport aux Grecs, qui n'entendoient pas le Syriaque, „ & qui ne connoissoient d'autre Mere de notre Seigneur „ que la Sainte Vierge. Jamais aucune Secte Chrétienne n'a „ fait de Marie une troisiéme Personne Divine". Il se trouva aussi au Concile de Nicée des *Sabelliens*, dont nous n'exposerons point ici les sentimens. Nous aurons peut-être occasion d'en parler ailleurs. Mais Eutychius parle d'une autre espéce d'Hérétiques fort singuliére; ce sont des gens qui disoient que *le* Verbe *entra par l'oreille de la Vierge, & qu'il en sortit par la voye de l'enfantement*. Ce sentiment étoit celui d'un certain *Elianus* & de sa Secte. Mr. de Beausobre remar-

(20) Eutych. *ubi supra. Apud* de Beausobre *loc. cit.* p. 532.
(21) Hieronym. in [illegible]
([illegible]) [illegible] XXX. § 17. p. 141. *Apud* Eund.

Jésus-Christ est le Fils de Dieu [*C*]. On voit dans les Historiens qu'il y eut, en présence de l'Empereur même, de grandes disputes entre les Evêques, & les autres Ecclesiastiques; ce qui a fait dire à Mr. de

(23) *Ubi supra*, p. 541.

marque (23), qu'on trouve un Chorévêque de ce nom dans la Liste Arabe des Peres de Nicée, publiée par Selden; mais qu'il est au nombre des Orthodoxes. Quoi qu'il en soit, on trouve une pensée assez semblable dans une Hymne de St. Ephrem; „ comme la Mort est entrée par l'oreille d'Eve, de „ même la Vie est entrée par l'oreille de Marie". *Quemadmodum ex parvulo sinu illius* (Evæ) *auris ingressa & infusa est mors: ita & per novam Mariæ aurem intravit atque infusa est vita* (24). Mr. Asseman observe, que Vossius, Chanoine de Tongres, qui a traduit sur le Grec les Oeuvres de St. Ephrem, prétend que cette pensée vient originairement de Gregoire de Néocésarée, surnommé *Thaumaturge*; & le docte Maronite l'appuye de deux passages d'Auteurs Latins: le premier est de St. Augustin. „ Dieu, *dit ce Pere* (25), par„ loit par son Ange, & la Sainte Vierge devenoit enceinte „ par l'oreille". *Deus per Angelum loquebatur, & Virgo per aurem impregnabatur.* Le second, qui est du Pape Félix, écrivant à Pierre d'Antioche, est conçu en ces termes. „ Le „ Verbe intime du Pere, le Verbe substantiel, le Verbe qui „ est Dieu, se glissant par les oreilles de la Sainte Vierge, „ opéra sa conception d'une maniére ineffable". *Patris enim intimum Substantiale Verbum, Deus, per Sanctæ Virginis aures illapsum conceptionem ineffabiliter operatum est* (26). A cette occasion Mr. Asseman nous apprend, que le Breviaire des Maronites ayant été donné à quelques Savans de Rome pour l'examiner, ils furent scandalisés d'y trouver ces paroles. „ Le Verbe du Pere est entré par l'oreille de la Femme bé„ nie". *Verbum Patris per aurem Benedictæ intravit.* Sur quoi Mr. de Beausobre fait une remarque, trop curieuse pour la supprimer (27). „ Je m'étonne, *dit-il*, de la délicatesse, ou „ plutôt de la foiblesse de ces Docteurs de Rome. Ils de„ voient être accoutumés à cette pensée, & même à quelque „ chose de plus. Ne savoient ils donc pas, qu'elle étoit dans „ les Hymnes de l'Eglise, que l'on chantoit du tems du cé„ lébre Agobard? Cet Evêque de Lyon, qui auroit bien „ voulu corriger une partie des Superstitions de son tems, „ nous apprend que lorsqu'on célébroit en Occident la nais„ sance du Sauveur, les Chantres faisoient retentir la voute „ des Eglises de ces édifiantes paroles; *Le Verbe est entré* „ *par l'oreille de la Vierge, & il en est sorti par la porte dorée* „ (28)....... Il faut bien de l'indulgence pour tolérer „ dans les Anciens des pensées si peu raisonnables: mais il „ falloit plus qu'un mauvais goût, pour les insérer dans les „ Hymnes de l'Eglise, avec l'addition immodeste, que j'ai „ rapportée après Agobard, qui en étoit fort scandalisé". Revenons aux Hérétiques qui se trouvérent, selon Eutychius, au Concile de Nicée, il y eut encore des Sectateurs de Paul de Samosate & de Marcion. Mr. de Beausobre est surpris de ne trouver dans cette Liste ni *Valentiniens*, ni *Manichéens*, ces deux Sectes étant alors nombreuses dans l'Orient. Par rapport aux Manichéens, il soupçonne que ce fut, parce qu'ils avoient été proscrits, plus de trente ans auparavant, par une Loi de Dioclétien, sous prétexte que leur Hérésie étoit née parmi les Perses, Nation toujours ennemie des Romains. Mais cette raison n'avoit pas lieu à l'égard des Valentiniens, qui s'étant élevés dans l'Empire jouissoient de la même protection que les autres Chrétiens. C'est ce qui fait conjecturer à notre savant Critique, que quelques-uns de ces Hérétiques se cachérent parmi les Orthodoxes, à l'ombre du mot de *Consubstantiel*. On apprend de St. Hilaire, que divers Sectaires profitoient de ce mot Symbolique, & l'expliquoient conformément à leur Systême. Si donc il y eut de ces Hérétiques dans le Concile, ils dûrent se joindre aux Orthodoxes, & condamner l'Arianisme.

(24) Assemann. *Bibl. Orient.* T. I. p. 91.

(25) Serm. XXII. De Tempore in Nativ. Domin. *Apud* Eund.

(26) Assemann. *loc. cit.*

(27) De Beausobre *ubi supra.*

(28) *Verbum intravit per aurem Virginis & exivit per auream portam.* Agobard. de Psalmod. c. 8. Oper. T. I. *Apud* Eund.

[C] *La grande Question qui devoit s'y décider .... regardoit la maniére dont Jésus-Christ est le Fils de Dieu.*] Mr. de Beausobre a taché de prouver (29), que les Peres ne pouvoient se dispenser d'examiner cette question. Voici les raisons qu'il en donne. 1. Il faut avoir quelque idée d'un Dogme que l'on croit & que l'on confesse, la Foi n'ayant pas pour objet les paroles, mais les choses signifiées par les paroles. 2. Cette Proposition, *Jésus est le Fils de Dieu*, étant susceptible de divers sens, & expliquée en effet fort différemment, on ne pouvoit se dispenser d'en déterminer la véritable signification, ou du-moins d'exclurre les sens faux, & injurieux à Dieu, à la Raison, & à la Foi. 3. Il étoit impossible de prêcher aux Payens, que *Jésus-Christ est le Fils de Dieu*, sans qu'ils demandâssent aussitôt, de quel droit les Chrétiens reprenoient leur Théologie sur la Génération des Dieux, pendant qu'ils enseignoient eux-mêmes que Dieu a un Fils? Il falloit donc expliquer *comment Jésus-Christ est le Fils de Dieu*, & montrer aux Gentils, que la Théologie Chrétienne n'avoit sur cet Article aucune conformité avec leurs Fables. 4. Les Peres furent forcés par les Objections des Infidéles d'en venir aux explications. Par exemple, des Auteurs Payens ayant dit que *le Monde est Fils de Dieu*, Celse (30) en prit occasion d'accuser les Chrétiens d'avoir appliqué à leur Jésus, ce que ces Auteurs avoient dit du Monde. Origéne lui répond, que le titre de Fils de Dieu est beaucoup plus ancien que les Auteurs dont il parle: que d'ailleurs Platon a parlé du Créateur du Monde comme du Fils de Dieu, qui a pour Pere, le Dieu Souverain, celui qui est au-dessus de toutes choses. Il falloit donc montrer les différences qu'il y a entre le Monde, qui n'est que l'Ouvrage de Dieu, & entre Jésus, qui est son véritable Fils. 5. Les anciens Peres se croyoient obligés de connoître & d'approfondir les Mystéres du Christianisme. Persuadés que la Science, & surtout celle des Choses Divines, est la perfection de l'esprit, ils n'avoient garde de se borner à la simple Foi des Dogmes. Telles sont les raisons de Mr. de Beausobre. Mais qu'il me soit permis de remarquer, qu'elles ne prouvent pas tant la nécessité d'expliquer *comment Jésus-Christ est le Fils de Dieu*, que la nécessité de déterminer *comment il ne l'est point*. Je doute que le premier soit bien possible, l'Ecriture ne s'étant pas expliquée clairement là-dessus, au-lieu que le second n'est pas difficile, si l'on respecte l'autorité de la Révélation.

(29) *Hist. Crit. du Manich.* T. I. p. 527. 528.

(30) Origene *contre Celse.* L. VI. p. 256. de la Trad. de Bouhereau.

A cette occasion il me semble qu'il est assez naturel de faire quelques Recherches sur les Sentimens des Peres qui ont précédé le Concile de Nicée, & d'examiner ce qu'ils ont pensé. I. Sur la Génération du Fils. II. Sur sa Dignité par rapport au Pere. III. Sur sa Divinité éternelle & proprement dite.

DIGRESSION sur les Sentimens des Anciens touchant le Fils de Dieu.

I. Voyons d'abord ce que les Anciens ont pensé de la *Génération du Verbe*. Voici ce que dit Mr. Du Pin (31). „ Les Principes des Anciens sur la Trinité sont, que le Ver„ be étoit de toute éternité dans le Pere, comme étant sa „ Puissance, sa Sagesse, & son Conseil: Que quand il a vou„ lu faire le Monde, il l'a, pour ainsi dire, mis au dehors, „ & c'est ce qu'ils appellent Génération". Le P. Petau rapporte (32) que „ les Anciens ont dit que le Verbe fut „ produit par le Dieu suprême, & Pere; lorsqu'il eut résolu „ de créer le Monde; afin de s'en servir comme d'un Minis„ tre dans la formation de l'Univers". *Tum autem a supremo Deo ac Patre, productum esse Verbum dixerunt, cum hanc rerum universitatem moliri statuit, ut illum velut administrum haberet.* Le savant Jésuite est trop décisif. Il est incontestable que la plupart des Peres qui ont précédé le Concile de Nicée, ont conçu une espéce de Génération du *Verbe*, immédiatement antérieure à la Création du monde, mais ils n'ont point voulu parler d'une production véritable, par laquelle le *Verbe* ait commencé à exister; ils ont voulu simplement dire, que le *Verbe*, qui étoit dans le Pere & avec lui avant tous les siécles, lorsqu'il n'y avoit que Dieu seul, comme la Génération éternelle de son Entendement éternel, étoit sorti en quelque maniére hors du Pere, par une espéce d'opération, pour former l'Univers & pour manifester aux Créatures & lui & son Pere; & à cause de cette émanation & manifestation, l'Ecriture l'appelle le Fils, & le Premier-né de Dieu. On voit évidemment que c'est la pensée de Tertullien (33); *Possum itaque non temere præstruxisse, & tunc Deum ante universitatis constitutionem solum non fuisse, habentem in semet ipso proinde rationem, & in ratione* Sermonem, *quem secundum a se faceret agitando intra se. Hæc vis & hæc divini sensus dispositio apud Scripturas etiam in Sophiæ nomine ostenditur. Quid enim sapientius ratione Dei, sive Sermone. Itaque* Sophiam *quoque exaudi, ut* secundam personam conditam.... *in sensu suo scilicet condens & generans, dehinc* adsistentem *eam ipsa separatione cognosce*..... *Nam ut primum Deus voluit ea quæ cum Sophiæ ratione &* Sermone *disposuerat intra se, in substantias & species suas edere*, ipsum *primum* protulit Sermonem, *habentem in se individuas suas rationes Sophiam, ut per ipsum fierent universa, per quem erant cogitata atque disposita, imo & facta jam, quantum in Dei sensu. Hoc enim eis deerat, ut coram quoque in suis speciebus atque substantiis cognoscerentur & tenerentur. Tunc igitur etiam ipse Sermo speciem & ornatum suum sumit, sonum & vocem, cum dicit Deus*, fiat Lux: *Hæc est* nativitas perfecta Sermonis, *dum ex Deo procedit. Conditus ab eo* primum *ad cogitatum in nomine Sophiæ* ..... dehinc *generatus ad effectum; exinde eum parem sibi faciens, de quo procedendo filius factus est. Primogenitus, ut ante omnia genitus: & unigenitus ut solus ex Deo genitus.* Ajoûtons un passage d'Hippolyte (34), qui est exactement paralléle, nous le donnons selon la version de Turrien: *Satis igitur nobis scire solum, nihil esse Deo coævum. Nihil erat præter ipsum, ipse solus multus erat. Nec enim erat sine Ratione, sine Sapientia, sine Potentia, sine Consilio. Omnia erant in eo: ipse erat omnia. Quando voluit & quomodo voluit, ostendit Verbum suum* (ἔδειξε τὸν λόγον) *temporibus apud eum definitis, per quem omnia fecit*..... *Eorum autem, quæ facta sunt, Ducem, Consiliarium & Operarium generabat Verbum; quod Verbum, cum in se haberet, essetque mundo creato inaspectabile, fecit aspectabilem, emittens priorem vocem, & lumen ex lumine generans, deprompsit ipsi Creaturæ Dominum, sensum suum, qui prius tantum ipsi erat visibilis.* Si l'on me demande, si tout cela est fort clair & fort intelligible, j'avouë naturellement que cela ne me le paroit point, & qu'à cet égard rien n'est plus judicieux que la Réflexion d'un célébre Théologien (35). „ Il faut prendre garde de ne pas „ poser pour principe, que les Peres se soient exprimés a„ vec tant de justesse, que leurs paroles ayent toujours été „ les plus propres à donner une idée claire de leurs senti„ mens; ni qu'ils ayent toujours raisonné d'une maniére si „ serrée, & si uniforme, que quelques-unes de leurs thèses, „ posées dans certaines pages de leurs Livres, n'ayent paru „ quelquefois combattre celles qu'ils avoient posées dans „ une autre page. Le sens de tel passage d'Origéne ou de „ Tertullien partage les Savans. Les uns soutiennent que „ ces Docteurs ont eu cette idée, les autres qu'ils ont eu „ cette autre idée. Chacun prétend marquer, quelle est pré„ cisément celle qu'ils ont euë en effet. N'y a-t-il pas quel„ quefois un troisiéme parti à prendre? C'est que Tertul„ lien & Origéne, d'ailleurs grands hommes, *n'ont pas eu des* „ *notions distinctes de ce qu'ils vouloient exprimer, & ne se sont pas* „ *toujours bien entendus eux-mêmes*". Tout ce qu'on peut dire de

(31) Bibl. Eccl. T. I. p. 114.

(32) *Dogm. Theol.* T. II. Lib. I. c. 5. n. 7.

(33) Adv. Praxeam. Oper. T. I. p. m 676. 677. Ex Ed. B. Rhenani Paris 1566 in-8.

(34) Cont. Noet. c. 10. p. 13. Ex Edit. Fabricii. *Apud.* De Beausobre *ubi supra* p. 520. 521.

(35) Jaq. Saurin *Sermon sur la Divin. de Jés. Christ.* p. 181. 184. du Tom. II. de ses Sermons. La Haye 1714 in-8.

de Tillemont (a), qu'il y a de l'apparence que ces disputes durérent quelque tems, & que les questions ne furent pas décidées dès le premier jour. On accuse les Ariens d'avoir donné à l'Empereur des Libelles contre les Evêques Orthodoxes, durant la tenue du Concile; mais il y a tout lieu de penser que c'est-là de certain, c'est que les Peres ont reconnu l'existence éternelle du Verbe, & qu'ils ont conçu en même tems une espéce d'émanation du Verbe hors du sein du Pere, pour créer l'Univers.

(a) *Mém. T. VI. Concile de Nicée Art. 8.*

II. Examinons ce qu'ils ont cru *sur la Dignité du Fils* : on ne peut douter qu'ils n'ayent cru la subordination du Fils au Pere, comme à son Principe & à son origine: & qu'ils n'ayent enseigné, que la nature & les perfections divines appartenoient au Pere & au Fils, non collatéralement, mais d'une maniére subordonnée; c'est-à-dire que le Fils a bien à la vérité la Nature Divine commune avec le Pere, mais ensorte qu'elle lui a été communiquée par le Pere, de maniére que le Pere seul posséde la Nature Divine par soi-même, ou ne l'a de nul autre, au-lieu que le Fils l'a du Pere, par conséquent le Pere est la source, l'origine, & le principe de la Divinité du Fils. C'est la doctrine de Justin Martyr (36). „ Nous ne sommes point Athées, „ *dit-il*, nous qui adorons le Créateur de l'Univers..... & „ comme nous avons appris que Jésus-Christ est le Fils du „ vrai Dieu, nous lui assignons le second rang, & nous met„ tons l'Esprit Prophétique au troisiéme". Ἄθεοι μὲν οὐκ ἐσμὲν, τὸν δημιουργὸν τοῦδε τοῦ παντὸς σεβόμενοι, καὶ Ἰησοῦν Χριστὸν .... υἱὸν αὐτοῦ τοῦ ὄντως Θεοῦ μαθόντες, καὶ ἐν δευτέρᾳ χώρᾳ ἔχοντες, πνεῦμά τε προφητικὸν ἐν τρίτῃ τάξει. Clement d'Alexandrie dit (37) „ que la Nature la plus parfaite, la plus sainte, qui „ tient le premier rang, la plus royale, la plus bienfaisante, „ est celle du Fils, qui approche le plus de celle du seul Tout„ puissant". τελειοτάτη δὴ καὶ ἁγιωτάτη, καὶ κυριωτάτη καὶ ἡγεμονικωτάτη, καὶ βασιλικωτάτη, καὶ εὐεργετικωτάτη ἡ υἱοῦ φύσις, ἡ τῷ μόνῳ παντοκράτορι προσεχεστάτη. Tertullien est formel là-dessus en plus d'un endroit de son Traité contre Praxéas. *Quæcunque ergo substantia Sermonis fuit, illam dico personam, & illi nomen Filii vindico: & dum filium agnosco, secundum* a patre defendo (38). *Omne quod prodit ex aliquo, secundum sit ejus necesse est de quo prodit, non ideo tamen est separatum.* Secundus *autem ubi est, duo sunt. Et Tertius ubi tres sunt.* Tertius *enim est* Spiritus *a Deo & Filio* (39). Origéne, en réfutant Celse, qui reprochoit aux Chrétiens d'élever le Fils de Dieu au-dessus du Pere, lui répond. „ Que parmi le „ grand nombre de personnes qui ont embrassé la Foi, il „ n'est pas possible qu'il y ait une parfaite uniformité de „ sentimens. Qu'il peut donc s'en trouver quelques-uns qui „ supposent *témérairement*, que *le Sauveur est Dieu au-dessus* „ *de toutes choses*; mais pour nous, *ajoûte-t-il*, nous n'avons „ pas la même pensée, parce que nous croyons à cette paro„ le, qu'il nous a dite, *mon Pere, qui m'a envoyé est plus grand* „ *que moi*". Ἔστω δὲ τινας, ὡς ἐν τῷ πλήθει πιστευόντων, καὶ δεχόμενοι διαφωνίας, διὰ τὴν προπέτειαν ὑποτίθεσθαι, τὸν Σωτῆρα εἶναι τὸν ἐπὶ πᾶσι θεὸν; ἀλλ' ὅτιγε ἡμεῖς τοιοῦτοι, πειθόμενοι αὐτῷ λέγοντι, ὁ πατὴρ μου μείζων μου ἐστὶ (40). Mr. de Beausobre cite aussi un passage d'Hippolyte (41), que nous aurons occasion de rapporter dans la suite: mais je ne sai si cet ancien Docteur, n'y considére pas Jésus-Christ sous sa rélation de Médiateur, & non sous celle de Fils de Dieu. Le célébre Bull, grand Défenseur de la Foi de Nicée, convient de ce que nous venons d'établir, & dans la troisiéme Section de son Ouvrage il s'attache à le prouver. Il reléve même fort vivement Calvin & quelques autres Théologiens modernes, qui ont avancé que le Fils de Dieu est *Dieu par lui-même* αὐτόθεος. Il prétend (42) que ce Dogme est contraire à leurs propres hypothéses. „ Ils enseignent, *dit-il*, que le „ Fils est du Pere, entant que Fils, & non entant que Dieu; „ que le Fils a reçu de Dieu la Personne, & non l'Essence „ & la Nature divine. Or cela implique contradiction. Car „ le Fils ne peut être engendré du Pere, s'il ne reçoit de „ lui sa Nature & sa Divinité. Car qu'est-ce qu'être engen„ dré, si ce n'est naître d'un autre en ressemblance de na„ ture? Ainsi il faut que celui qui est engendré, reçoive une „ communication de nature de celui qui l'engendre, afin „ qu'à l'égard de cette nature il soit semblable à celui qui „ l'engendre. Mais si Christ, entant que Fils de Dieu, n'est „ pas Dieu, ou est sans Divinité, il ne reçoit du Pere qu'u„ ne simple Relation. Ajoûtez, qu'on ne peut concevoir la „ Personne sans l'Essence, à moins que vous n'établissiez „ que dans la Divinité la Personne n'est qu'une simple ma„ niére de subsister, τρόπος ὑπάρξεως, ce qui est propre„ ment l'erreur Sabellienne". Mr. Bernard fait là-dessus des réflexions très-judicieuses, & qui sont très-propres à justifier Calvin, & ceux qui pensent comme lui, & ne s'accommodent point de cette génération d'Essence. „ Pour moi, *dit* „ *cet habile Théologien* (43), j'ajoûterai à tout cela, que com„ me cette matiére est très-obscure, & qu'on raisonne de „ choses dont on n'a point d'idée, il est très-difficile de ne „ pas se brouiller sur ce sujet. Je crois que Calvin ne mé„ rite point une si rude censure, que celle qu'on lui adresse „ ici. Il est bien vrai qu'une Personne Divine ne peut pas „ être sans l'Essence Divine: mais on peut pourtant conce„ voir, que la Personalité est distinguée de l'Essence même. „ En ce sens, je ne sai point si ce seroit une grande erreur que „ de dire, que l'Essence Divine n'a point été engendrée, soit „ qu'on la considére dans le Fils, soit qu'on la considére dans „ le Pere; & que cette Essence Divine dans le Fils, n'est pas „ moins Essence Divine par elle-même, que cette même Es„ sence dans le Pere: puisque jusques-là cette Essence est „ tellement la même, qu'il est même impossible de conce„ voir qu'il y ait quelque distinction. Ce n'est donc que „ quand elle est revêtuë de ce qui fait la Personne du Pere „ ou du Fils, qu'on y conçoit de la distinction, & qu'on „ peut dire, qu'il y a un Pere & un Fils; ensorte que la Per„ sonalité fondant cette distinction, & étant aussi ce qui „ nous oblige à dire, que le Pere a engendré le Fils, ou que „ le Fils a été engendré du Pere, il paroit que la Généra„ tion tombe proprement sur ce qui fait la Personalité, & „ non sur l'Essence même. Quant à l'accusation de Sabellia„ nisme, dont on voudroit charger, par des conséquences „ assez éloignées, ceux qui entreprendroient de défendre „ l'opinion de Calvin, on ne doit pas s'en mettre autrement „ en peine. Sabellius ne connoissoit point de distinction „ intrinséque dans la Divinité même, croyant que le Pere „ n'étoit distingué du Fils, que par des rélations extérieu„ res, & qui n'ont point subsisté dans l'Essence Divine de „ toute éternité; ce que je suis sûr que Calvin rejettoit for„ tement, comme une opinion entiérement opposée à la „ sienne. Au reste comme dans cette matiére il est très-fa„ cile de s'égarer, ou du-moins de donner lieu à ceux qui „ ne s'expriment pas comme nous, de croire que nous ne „ sommes pas dans le bon chemin; ne pourroit-on point ap„ préhender, que l'opinion de ceux, qui ne s'accommodent „ point de celle de Calvin, de peur du Sabellianisme, n'a„ proche un peu du Trithéïsme? Car ne pourroit-on pas di„ re, que s'il est vrai que le Fils a reçu sa Divinité du Pere, „ & non seulement sa Personalité; comme, en qualité de „ Fils, il est réellement distingué du Pere, sa Divinité sera „ aussi réellement distinguée de la Divinité du Pere? Je n'ai „ garde d'attribuer cette conséquence à ceux, qui disent que „ le Fils n'est pas Dieu par lui-même; mais je ne voudrois „ pas aussi qu'on accusât de Sabellianisme, ceux qui ensei„ gnent, que le Fils est Dieu par lui-même, au sens que l'a „ entendu Calvin". Quelque suspect que soit le fameux Eusébe, j'avouë que j'aimerois assez à m'en tenir à ce qu'il dit, que *la Génération du Fils unique de Dieu est incompréhensible, non seulement pour nous, mais pour les intelligences qui sont fort au-dessus de nous* (44). Il ajoûte, que *la Création de l'Univers*, sans matiére préexistente, n'est pas un moindre mystére, que la Génération du Fils de Dieu, parce qu'on ne sauroit expliquer, comment quelque chose se fait de rien. Que de tous côtés on étoit contraint de reconnoitre un Mystére incompréhensible, & de mettre des bornes à la Curiosité Humaine. Je remarquerai ici que le savant Mr. de Beausobre doit avoir eu quelque distraction en lisant, cet endroit d'Eusébe, à qui il fait dire (45) que *la Création du Fils n'est pas un moindre mystére que sa Génération*: Eusébe parle de la création de l'Univers, & soutient, que comme l'on ne peut expliquer, comment Dieu a pu produire tous les êtres, sans qu'il y eût de matiére préexistante, on ne doit pas à plus forte raison prétendre expliquer la Génération du Fils. Le passage est trop long pour le rapporter en Original, mais il n'y a qu'à le consulter, pour se convaincre que Mr. de Beausobre s'est trompé.

III. Si les idées des anciens Docteurs sur la Génération éternelle du Verbe ont été un peu confuses, si leur doctrine de la Subordination du Fils au Pere pourroit paroître sujette à de fâcheuses conséquences, il est néanmoins certain qu'ils ont soutenu & enseigné *que Jésus-Christ est vrai Dieu, Dieu bénit éternellement*. Je pourrois fournir ici une longue liste de passages des Peres, l'Ouvrage de Bull m'en fourniroit sans peine; mais je me borne à un petit nombre, qui m'ont paru frappans, & auxquels je ne vois point ce qu'il y a à repliquer. Justin Martyr (46), après avoir prouvé que c'est le Fils de Dieu qui a parlé à Moïse du Buisson ardent, ajoûte, *qu'étant le Verbe & le premier né de Dieu, il est aussi Dieu*, ὃς καὶ λόγος πρωτότοκος ὢν τοῦ Θεοῦ, καὶ Θεὸς ὑπάρχει. Il soutient la même doctrine dans son Dialogue contre Tryphon Juif (47). Celui-ci lui objecte: *Ce que vous soutenez que ce Christ est Dieu, qui a existé avant tous les siécles, & qu'il est né ensuite & est devenu homme, me paroît non seulement paradoxe & incroyable, mais insensé*. Τὸ γὰρ λέγειν σε προϋπάρχειν Θεὸν ὄντα πρὸ αἰώνων τοῦτον τὸν Χριστὸν, εἶτα καὶ γεννηθῆναι ἄνθρωπον γενόμενον ὑπομεῖναι, καὶ ὅτι οὐκ ἄνθρωπος ἐξ ἀνθρώπου, οὐ μόνον παράδοξον δοκεῖ μοι εἶναι, ἀλλὰ καὶ μωρόν. Justin lui répond, *je sai que ce discours paroit incroyable, sur-tout aux gens de votre Nation, qui n'avez jamais voulu, ni croire ni faire les choses qui sont de l'esprit de Dieu*. οἶδ' ὅτι παράδοξος ὁ λόγος δοκεῖ εἶναι, καὶ μάλιστα τοῖς ἀπὸ τοῦ γένους ὑμῶν, οἵτινες τὰ τοῦ Θεοῦ οὔτε νοῆσαι οὔτε ποιῆσαι ποτε βεβούλησθε, ἀλλὰ τὰ τῶν διδασκάλων ὑμῶν. Irenée soutient par-tout que Jésus-Christ est [illegible] Homme (48): Voici un seul passage où il parle des Cerinthiens & des Ebionites, à qui il attribuë une double erreur, qui selon lui les exclut du salut, de soutenir que Jésus-Christ est un Homme engendré de Joseph, & qu'il n'est qu'un simple Homme. *Rursus autem, qui nude tantum hominem eum dicunt ex Joseph generatum, perseverantes in servitute pristinæ inobedientiæ moriuntur, nondum commixti Verbo Dei Patris, neque per Filium percipientes libertatem ..... Ignorantes autem eum, qui ex Virgine est Emmanuel, privantur munere ejus, quod est vita æterna* (49). Clément d'Alexandrie dit, que „ Notre Maître est „ semblable à Dieu son Pere, dont il est le Fils qui n'est „ sujet à aucun péché, irreprehensible, sans passion; *Dieu en* „ *figure d'Homme*, sans tache, obéissant à la volonté de son „ Pere, le Verbe, Dieu, qui est dans le Pere, à la droite „ du Pere, & qui est Dieu avec la figure". Voici les termes de l'Original (50): Ἔοικεν δὲ ὁ Παιδαγωγὸς ἡμῶν τῷ πατρὶ αὐ-

τῷ

(36) *Apol.* I. d. 13. 24. 1700.

(37) Stromat. L. VII. p. m. 702.

(38) Tertull. adv. Praxeam. p. m. 671. Oper. Tom. I.

(39) Ibid. p. 679.

(40) Origen. cont. Cels. Lib. VIII p. 387.

(41) *Hist. Crit. du Manich.* T. I. p. 562.

(42) Voy. *Nouv. de la Rép. des Lettres* Mars 1704 p. 270. 271. N'ayant pas l'Ouvrage de Bull sous ma main, je me sers ici de l'Extrait qu'en a donné Mr. Bernard.

(43) Ibid. p. 271-274.

(44) *De Ecclés. Theol.* L. I. c. 8.

(45) *Hist. Crit. du Manich.* T. I. p. 547.

(46) Apol. I. p. 122. 123. Oxford 1700.

(47) *Apud.* Bull. *Judic. Eccl. Cathol. de Necess. Credendi* quod Jesus-Christus sit verus Deus. p. m. 16. 17.

(48) Voy. [illegible] d'Irenée dans Abbadie, *Triomphe de la Providence & de la Rel.* T. III. p. 164-180.

(49) Irenæus L. III. c. 21. *Apud* Bull. *loc. cit.* p. 9.

(50) Clem. Alex. *Pædag.* Lib. I. c. II. *in initio.*

là un fait avancé trop légérement [*D*]. S'il faut s'en rapporter à quelques Auteurs, il se trouva à Nicée divers Philosophes célébres, & les plus subtils Dialecticiens, qui étoient venus, les uns par curiosité, les autres pour augmenter autant qu'ils pourroient la division qui étoit entre les Chrétiens; & Gélase de Cyzique prétend même que c'étoit Arius, qui les avoit fait venir pour soutenir son parti, mais il y a de l'apparence que ce n'est-là qu'un conte inventé pour rendre cet Hérésiarque plus odieux. Quoiqu'il en soit, *on dit* que dès l'ouverture du Concile les Payens vinrent offrir la dispute, & les Prélats jugérent qu'il étoit de l'intérêt de l'Eglise de ne point refuser cette espéce de combat. Le Concile nomma plusieurs Théologiens des plus savans pour la dispute, & l'issue du combat fut la conversion de quelques Philosophes. Il peut y avoir quelque chose de vrai pour le fond, mais sur quoi on a bien brodé (*b*). Eutychius rapporte une circonstance fort singuliére (*c*) touchant Constantin. S'étant déclaré pour ceux qui défendoient la Foi Catholique, il leur fit préparer un Sale & des Siéges, & s'assit au milieu d'eux, & leur ayant mis entre les mains son *Anneau*, son *Epée*, & son *Sceptre*, il leur dit. „ Je vous donne aujourd'hui le pouvoir „ de faire, dans mon Empire, tout ce que votre devoir & votre ministére exigent de vous, pour l'affer- „ missement de la Foi, & pour le salut des Fidéles. Alors les Evéques le remerciérent, lui ceignirent „ son épée, & lui dirent; *Faites publier la Foi Chrétienne, & prenez-en la défense*". Cette Rélation m'est fort suspecte. On ne voit rien de semblable dans les autres Historiens: Eusébe, qui étoit présent, & qui rapporte le discours de Constantin (*d*), n'en parle point; & les autres Auteurs, qui ont rapporté le discours de l'Empereur ou en entier ou en substance, s'accordent avec lui sur ce point. L'essentiel fut une ex-

(*b*) V. Tillemont *loc. cit.* Art. 18. Socrate *Hist. Eccl.* Liv. I Ch. 8. la Note de Valois.

(*c*) *Voy.* de Beausobre *Hist. Crit. du Manich.* T. I. p. 545.

(*d*) *Vie de Constantin.* Liv. III. ch. 12.

τὸ τῷ Θεῷ σύνταρα ἐστιν ψυχὴ ἀσωμάτητος, ἀντίληπτος, καὶ ἀπαθὲς τὴν ψυχήν. Θεὸς ἐν ἀνθρώπου σχήματι, ἄχραντος, πατρικῷ θελήματι διάκονος, λόγος, Θεὸς, ὁ ἐν τῷ πατρὶ, ὁ ἐκ δεξιῶν τοῦ πατρὸς, σὺν καὶ τῷ σχήματι Θεός. Tertullien dans son Apologétique (51) s'exprime en ces termes: *Hunc ex Deo prolatum dicimus, & prolatione generatum, & idcirco filium & Deum dicimus ex unitate substantiæ: nam & Deus spiritus. Etiam cum radius ex sole porrigitur, portio ex summa, sed Sol erit in radio, quia Solis est radius, nec separatur substantia, sed extenditur. Ita de Spiritu Spiritus, & de Deo Deus. Ut lumen de lumine accensum manet integra & indefecta materiæ matrix, & si plures in traduces qualitatum mutueris, ita quod de Deo profectum est, Deus est, & Dei Filius, & unus ambo. Ita de Spiritu Spiritus, & de Deo Deus modulo alternum numerum non gradu sed statu fecit, & a matrice non recessit sed excessit.* L'Auteur du Livre sur la Trinité qui se trouve parmi les Ouvrages de Tertullien n'en dit pas moins (52): *Non sic de substantia corporis ipsius exprimimus, ut solum tantum Hominem illum esse dicamus: sed ut divinitate Sermonis in ipsa concretione permixta, etiam Deum illum secundum Scripturas esse teneamus . . . . . qui legunt ergo hominis filium hominem Christum Jesum, legant hunc eundem & Deum & Dei Filium nuncupatum.* Hippolyte, autre ancien Auteur parle encore bien clairement (53): „ Lorsque „ l'Apôtre témoigne, que le *Christ est Dieu sur toutes choses béni* „ *éternellement*, il explique très-bien & très-clairement le mystére de la Vérité. Le Seigneur est effectivement *Dieu au-dessus* „ *de toutes choses*, car il n'a pas fait difficulté de dire, que *toutes* „ *choses lui ont été données par son Pere.* Ainsi celui qui est *Dieu* „ *au-dessus de toutes choses*, est né & a été fait chair. Il est „ aussi *Dieu béni éternellement*, comme St. Jean le témoigne, „ lorsqu'il dit, en parlant de lui, celui *qui est, qui étoit, &* „ *qui est à-venir, le Dieu-puissant.* Il a donc l'empire de tou- „ tes choses, puisque le Pere l'a établi Tout-puissant". Finissons par ces mots d'Origéne contre Celse (54): *Quel autre que le Verbe*, qui est Dieu, *qui habite en ceux qui le cherchent, peut sauver les ames des Hommes, & les faire approcher du Dieu Souverain?* (55). Ce qui rend la preuve, que tous ces témoignages fournissent, concluante; c'est que les Péres ont fait constamment profession de n'adorer qu'un seul Dieu, & néanmoins ils avouent qu'ils adoroient Jésus-Christ; Pline (56), dit *qu'ils lui chantoient des Hymnes, comme à un Dieu.* Eusébe (57) rapporte les paroles d'un ancien Auteur, qui le dit en termes exprès. „ Les Pseaumes & les Hymnes, „ composées il y a longtems par les Fidéles, ne publient- „ elles pas que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu, & qu'il „ est Dieu lui-même?" Le même Historien cite (58) la Lettre que le Concile d'Antioche écrivit après la condamnation de Paul de Samosate, où parmi les griefs allégués contre lui, on allégue. „ Qu'il a aboli les Pseaumes que l'on „ avoit coutume de chanter à l'honneur du Sauveur, sous „ prétexte qu'ils n'avoient été inventés que depuis peu". Paul de Samosate agissoit conséquemment, regardant Jésus-Christ comme un simple Homme, il devoit naturellement lui refuser l'adoration: il suivoit mieux ses principes, que ceux qui conviennent qu'il faut l'adorer, quoiqu'ils ne le regardent que comme une Créature, que Dieu a élevée à une haute dignité. De tout ce que nous avons dit jusques ici, il résulte naturellement, que quoique les Peres des trois premiers siécles n'ayent pas eu des idées fort claires sur la Génération & sur la dignité du Verbe, ils ont néanmoins constamment fait profession de croire que Jésus-Christ est Dieu, & l'ont adoré comme tel: & quand nous n'aurions pas dans les Ouvrages qui nous restent des preuves de ce fait, nous pourrions semble-t-il nous en rapporter au témoignage de l'ancien Auteur, dont Eusébe nous a conservé un Fragment (59), qui assure que „ Justin, Miltiade, Tatien, Clément „ & plusieurs autres ont établi dans leurs Ouvrages la vé- „ rité de la Divinité de Jésus-Christ. Y a-t-il quelqu'un, „ ajoute-t-il, qui ne sache pas, qu'Irenée, Méliton & plu- „ sieurs autres ont enseigné dans tous leurs Livres, que Jé- „ sus-Christ étoit véritable Dieu & véritable Homme"?

(51) Oper. T. I. p. m. 645.

(52) Ibid. p. 250. 251.

(53) Cont. Noet. §. VI. p. 19. *Edit. Fabr.* Avun de Beausobre *ubi supra* p. 562.

(54) L. VI. p. 168. de Bouhereau.

(55) Il faut se souvenir qu'Origéne reconnoissoit la subordination du Fils au Pere.

(56) Ep. L. X. Ep. 97.

(57) H. E. Liv. V. Ch. 28.

(58) H. E. Liv. VII. Ch. 30.

(59) H. E. L. V. Ch. 28.

[*D*] *Il y a tout lieu de penser que c'est-là un fait avancé trop légérement.*] Mr. Godeau (60) accuse sans détour les Prélats soupçonnés de favoriser l'Arianisme. „ Car, *dit-il*, s'estant „ rendus au Concile, non pas pour acquiescer à ses Decrets, „ mais pour le brouiller, ils crûrent que le meilleur moyen „ de parvenir à leurs fins, estoit de présenter à l'Empereur „ de grands libelles d'accusation, contre les principaux E- „ vesques, afin de les rendre inutiles, les ayant rendus sus- „ pects". On trouve la même chose presque dans les mêmes termes dans Mr. le Sueur (61). Mr. de Tillemont, un peu plus circonspect, se contente de dire, que l'on croit *sur quelques conjectures*, que c'estoit un artifice des Ariens, qui ne demandoient qu'à brouiller (62). Mr. Fleury (63) se contente aussi de dire, *qu'on croit*, que c'étoit principalement les Ariens, qui donnérent des Mémoires contre les Catholiques. Mr. Du Pin regarde l'Histoire des requêtes & la dispute contre les Philosophes, comme deux faits qui ne sont pas fort constans (64). Maimbourg a tâché de donner quelque vraisemblance à l'accusation. „ Les Historiens ne nous di- „ sent pas qui furent ces accusateurs; mais s'il est permis „ de juger par *des conjectures fort raisonnables*, il y a bien de „ l'apparence que ce furent des Ariens, par l'artifice d'Eu- „ sébe de Nicomédie, pour ruiner dans l'esprit de Constan- „ tin les principaux d'entre les Orthodoxes, & pour fortifier „ leur parti, en affoiblissant l'autre: car ç'a toujours été la „ maniére des Hérétiques, d'accuser les Evêques Catholi- „ ques devant les Tribunaux des Princes. Les Donatistes „ l'avoient fait auparavant contre Cécilien, qui étoit à ce „ Concile, ils le firent encore après. . . . . contre les Pa- „ triarches d'Antioche & d'Alexandrie. Tous les Evêques „ Catholiques ont toujours eu horreur de cet abus. . . . . „ comment l'auroient-ils eux-mêmes commis en ces premiers „ tems, où la Discipline Ecclésiastique étoit en sa force, & „ principalement ceux-ci, qui étoient des hommes si émi- „ nens en toutes sortes de vertus? outre que l'on assure, „ qu'on présentoit presque tous les jours à l'Empereur de „ semblables requestes, ce qui fait voir que c'étoit une cho- „ se concertée entre plusieurs, pour faire plus d'impression „ sur l'esprit de ce Prince (65)". Je ne vois en tout cela pas l'ombre d'une preuve, le tout roule sur la supposition, que les Hérétiques sont toujours de malhonnêtes gens. Le savant Mr. Abbadie (66) a aussi accusé les Ariens, & il ajoûte que ce n'est pas un défaut de Charité que de les en *soupçonner*. „ Car dequoi ne sont pas capables des gens, qui peu „ de tems après employent, pour perdre Athanase, des ar- „ mes qui font horreur"? Mais il n'y a point-là de preuve du fait dont il s'agit: Eusébe (67) & Théodoret (68) disent seulement que l'Empereur exhorta tous les Evêques à la concorde & à la paix. Socrate (69) rapporte la même chose & ajoûte. „ Car ils formoient les uns contre les autres diver- „ ses accusations, & quelques-uns avoient présenté le jour „ précédent des Mémoires à l'Empereur". Sozoméne est d'accord avec lui (70). „ Plusieurs Evêques, *dit-il*, regar- „ dant le Concile, comme ils auroient regardé un Tribunal, „ qui auroit été établi pour décider leurs affaires particulié- „ res, entreprirent d'y faire réformer ce qui leur déplaisoit, „ & présentérent à l'Empereur des Mémoires, qui conte- „ noient le sujet de leurs plaintes. Comme l'Empereur étoit „ importuné presque tous les jours d'accusations de cette „ sorte, il les remit toutes à un certain jour &c". Je ne sai pas pourquoi l'on veut absolument charger les Ariens d'une chose dont les Historiens, qui ne les épargnent point d'ailleurs, ne les accusent point. Ce n'est pas que je croye qu'ils n'ayent de leur côté présenté des Mémoires, il n'y a pas lieu naturellement d'en douter, mais disons-le, ils ne furent pas les seuls: & dans le fonds il ne faut pas en être surpris. Mr. Abbadie a très-judicieusement remarqué (71), qu'y ayant „ alors sur le tapis plusieurs grandes affaires, qui avoient „ troublé l'Eglise, sans compter la principale, il y avoit aussi „ plus d'une occasion de porter de justes plaintes à celui „ qui étoit le Protecteur de l'Eglise, après en avoir été le „ Libérateur. Il s'agissoit non seulement d'Arius, mais aussi „ des Melétiens, qui troubloient l'Egypte par un Schisme „ dangereux; des Novatiens, qui faisoient bien du mal, en „ outrant la sévérité contre ceux qui le commettoient; du „ différend sur le tems de la célébration de la Pâque lequel „ avoit soulevé l'Orient contre l'Occident, dans un tems „ plus voisin de celui des Apôtres; comme de plusieurs au- „ tres abus nez du relâchement de la Discipline, lesquels il „ falloit corriger". Doit-on être surpris que dans de pareilles circonstances la diversité & l'opposition des sentimens ayent donné lieu à des plaintes, à des Mémoires, & que chacun ait pensé à faire redresser les choses selon ses idées?

(60) *Hist. de l'Eglise* T. II. p. m. 239.

(61) *Hist. de l'Egl. & l'Empire.* T. II. p. m. 510.

(62) *Mém.* T. VI. Concile de Nicée Art. 7 & 19.

(63) *Hist. Eccl.* L. XI. §. 9. T. III. p. m. 110.

(64) *Bibl. des Aut. Eccléf.* T. II. p. 315.

(65) Maimbourg *Hist. de l'Arianisme* T. I. p. 14. Edit. in-12.

(66) *Triomphe de la Provid. & de la Rel.* T. III. p. 10-14.

(67) *Vie de Constantin* L. III. Ch. 12.

(68) H. E. L. I. Ch. 7.

(69) H. E. L. Ch. 8.

(70) H. E. L. I. Ch. 17.

(71) *Ubi supra* P. 10, 11.

(e) Voy. Socrate H. E. L. I. ch. 8. Sozoméne L. I. ch. 19. Théodoret L. I. ch. 7.

exhortation à terminer leurs disputes, & à rétablir la paix dans l'Eglise (e). Il est bien vrai que dans la suite Constantin appuya les décisions du Concile de son Autorité; mais cela est fort différent; & je suis surpris que Mr. de Beausobre ait adopté le récit d'Eutychius, sans témoigner aucun doute sur sa vérité, & sans faire la moindre remarque; il semble même insinuer, que la vérité ne dut son triomphe qu'à l'autorité (f).

(f) Hist. Crit. de Manich. T. I. p. 541.

(a) Cet Article est tiré du XL. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

NICERON (Jean-Pierre) connu dans la République des Lettres par divers Ouvrages, nâquit à Paris le 11 Mars 1685, d'une ancienne & honnête famille, déjà connuë & estimée en 1540 (a). Il fit avec beaucoup de succès ses études à Paris dans le Collége Mazarin, & ne réussit pas moins dans sa Rhétorique au Collége du Plessis. Il conçut dès-ce tems-là le dessein d'entrer parmi les Barnabites, où il avoit un Oncle, qui le présenta au Noviciat établi au Prieuré de Saint-Eloy à Paris, où il fut reçu le 14 du mois d'Août de l'an 1702; il y prit l'habit de Religieux le 18 de Janvier de l'année suivante, & y prononça ses vœux le 20 Janvier 1704, n'ayant pas vingt ans accomplis. Après sa profession on l'envoya à Montargis, pour y faire sa Philosophie & sa Théologie. Ses Supérieurs l'envoyérent, au sortir de sa Théologie, à Loches en Touraine, pour y professer les Humanités, & ensuite la Rhétorique. Sa piété le fit juger digne de l'Ordre de Prêtrise, & comme il n'avoit pas l'âge requis, on obtint une dispense de Rome, & il reçut la Prêtrise à Poitiers le 2 Juin 1708. Le Collége de Montargis l'ayant demandé quelque tems après, il y fut envoyé, & il y professa deux années la Rhétorique, & la Philosophie pendant quatre ans. Malgré ces occupations le P. Niceron s'appliqua aussi à la Prédication [A]. En 1716 ses Supérieurs le rappellérent à Paris, pour le mettre mieux à portée d'exécuter les projets Literaires qu'il avoit conçus. Comme il étoit extrémement laborieux, il s'étoit formé l'habitude d'apprendre avec facilité les Langues Etrangéres, aussi entendoit-il presque toutes celles qu'on parle en Europe. Il a donné quelques Traductions de Livres Anglois [B]. Son goût dominant étoit l'Histoire Literaire & la connoissance des Livres; c'est ce qui a paru par ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres* [C]. Il avoit aussi conçu le dessein de donner une Biblio-

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XL. p. 383.

[A] *Le P. Niceron s'appliqua aussi à la Prédication.*] Voici ce qu'on nous apprend sur cet article (1). „ On l'a entendu avec empressement dans les Chaires de plusieurs „ Villes de Province, où son amour pour le prochain, & „ les ordres de ses Supérieurs l'avoient appellé; & lorsqu'il „ eut fixé son séjour à Paris, il continua encore pendant „ plusieurs années le même ministére de la Prédication, dans „ l'exercice duquel il s'étoit acquis de la réputation. Son „ stile étoit simple, mais pur; on remarquoit de la solidité „ dans ses discours; ils étoient peu ornés, mais l'on sentoit un Orateur Chrétien, qui cherchoit plus à toucher „ le cœur, & à convaincre, qu'à plaire à l'esprit. Il paroissoit lui-même pénétré des vérités, qu'il tâchoit de persuader & de faire aimer".

[B] *Il a donné quelques Traductions de Livres Anglois.*] On en compte quatre. I. *Le grand Fébrifuge, ou Discours où l'on fait voir que l'Eau commune est le meilleur remède pour les Fiévres & vraisemblablement pour la Peste.* Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Hancock, Curé ou Ministre de Sainte Marguerite à Londres. Paris 1724 in-12. Ce petit Traité fut si favorablement reçu, que le Libraire a été obligé d'en faire deux autres Editions, la derniére est de 1730 en deux Volumes in-12, sous le titre de *Traité de l'Eau Commune.* II. *Les Voyages de Jean Ovington à Surate & en divers autres lieux de l'Asie & de l'Afrique, avec l'histoire de la révolution arrivée dans le Royaume de Golconde, & quelques Observations sur les Vers à Soye.* Paris 1725. 2 vol. in-12. Ce Voyage est curieux & instructif. III. *La Conversion de l'Angleterre au Christianisme, comparée avec sa prétendue Réformation. Ouvrage traduit de l'Anglois.* Paris 1729 in-8. L'idée qu'on donne de cette Piéce ne paroitra juste qu'à ceux qui jugent par préjugé. „ Ouvrage partagé en cinq Dialogues, composé par un Catholique Anglois, qui joint à beaucoup de lumiéres & de „ zéle, la solidité du raisonnement, & la force & l'abondance des preuves (2)". Il n'y a, si je ne me trompe, que quatre Entretiens, où l'on ne trouve rien de fort neuf, & où il régne beaucoup de partialité. Je souscris volontiers au jugement des Auteurs d'un de nos Journaux (3) qui disent. „ Vu la considération particuliére que mérite d'ailleurs le P. Niceron, nous souhaitterions que son choix „ fût tombé sur quelque Ouvrage moins partial, & plus „ digne de ses soins". IV. Mr. Noguez, Docteur en Médecine, ayant entrepris de traduire *La Géographie Physique, ou Essai sur l'Histoire Naturelle de la Terre par Mr. Woodward,* le P. Niceron y joignit la traduction de quelques autres Piéces du même Auteur Anglois, savoir la *Réponse aux Observations de Mr. le Docteur Camerarius; plusieurs Lettres écrites sur la même matiére, & la distribution méthodique des Fossiles.* Paris 1735 in-4, & à Amsterdam la même année in-8.

(2) Ibid. p. 389.

(3) *Journ. Litér.* Tom. XIV. p. 170.

[C] *Ses Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres.*] Le premier Volume parut en 1727, & les autres ont paru successivement, pendant la Vie du P. Niceron, jusqu'au trente-neuviéme; mais le quarantiéme & les trois suivans ont paru depuis sa mort. Messieurs les Journalistes de Trevoux en jugérent fort avantageusement. „ Il épure, *disent-ils* (4), tout ce qu'il trouve sur le compte d'un Sçavant, dans les Ouvrages divers; il le confronte avec ce qu'il en sçait, & avec le „ jugement du Public; il ne met enfin que ce qui peut intéresser une curiosité raisonnable. Trop de détail seroit „ insipide. Il n'omet pourtant pas certains traits, propres à „ bien représenter ses personnages: mais c'est particuliérement comme Sçavans, qu'il les envisage & qu'il les peint. „ Il donne ensuite le Catalogue de leurs Ecrits & des Editions diverses: Catalogue raisonné comme il s'exprime: „ c'est-à-dire qu'il y joint les occasions & la fortune de ces „ Ecrits, ce qu'en ont pensé d'autres Savans, enfin toute „ Anecdote qui peut contribuer à les faire bien connoître. Mais comme la plupart de ses jugemens Critiques „ sont tirez de différens endroits, il ne prétend pas en être „ responsable, il cite ses garans". Dans un autre endroit (5) ces Messieurs disent que *le stile* de ces Mémoires *est coulant, naturel & sans affectation, comme il convient à ces sortes d'Ouvrages; les dates de la naissance & de la mort des Hommes illustres & des diverses Editions de leurs Ouvrages paroissent exactes jusqu'au scrupule; la Critique en est judicieuse, les Caractéres des Auteurs bien tracés, soit que l'Auteur les ait travaillés de génie, & d'après ses propres recherches, soit qu'il les ait tirés des meilleurs Auteurs, qui en ont parlé avant lui, & qu'il ne dédaigne pas de copier.* L'Auteur de l'Eloge du P. Niceron donne une idée assez juste de cet Ouvrage (6). „ Il faloit pour exécuter une semblable entreprise, dépouiller un nombre presque infini de Volumes, consulter mille & mille monumens, déterrer dans la plupart des Bibliothéques quantité de piéces souvent inconnues à ceux „ qui les possédent, & cependant très-utiles pour bien „ réussir dans l'Histoire Literaire de la vie des Sçavans; parcourir au moins les Ouvrages de ceux dont on veut donner l'histoire, pour y découvrir les circonstances de leur „ vie, qui ne sont souvent déposées que là. Tant de travaux avoient fait tomber la plume des mains de ceux qui „ avoient paru d'abord la prendre avec beaucoup de courage. Le P. Niceron fut plus constant, & depuis qu'il eut „ donné son premier Volume en 1727, les autres se succédérent avec tant de rapidité, qu'il en publia 39 en dix „ ans, & qu'il avoit poussé cette collection à plus de trois „ Volumes au-delà, qui se sont trouvés prêts à imprimer „ après sa mort. Il a évité dans cet Ouvrage l'espéce de „ vanité des Allemands, qui mettent un homme au nombre „ des Hommes illustres, dès qu'il a fait profession de Science, „ qu'il a eu place dans quelque Collége, ou qu'il a donné „ au Public une simple brochure. Le Pere Niceron n'a parlé que de ceux qui en général méritoient d'être connus. Il „ s'est éloigné avec autant de soin du défaut opposé des Italiens, dont les Bibliothéques séches & décharnées, n'offrent le plus souvent qu'un Catalogue des Ouvrages des „ Auteurs de certains Cantons ou de certaines Villes, ne „ parlent des Auteurs mêmes que d'une maniére vague & générale, & négligent entiérement les dates. Il n'a pas cru „ cependant qu'il dût imiter la prolixité des Anglois, qui, „ dans les Vies de leurs Sçavans entrent dans un si grand „ détail, & font de si longues Analyses de leurs Ouvrages, que chaque Vie forme souvent plus d'un juste Volume. Le Pere Niceron a gardé un juste milieu. Il a donné à la vie de chaque Auteur assez d'étendue, pour le „ faire suffisamment connoitre, & pour donner quelques „ idées de ses Ouvrages. Il a rassemblé avec beaucoup de „ peines & de soins, tout ce qu'il a pu trouver dans un „ grand nombre d'Auteurs, en y joignant tout ce qu'il en „ sçavoit par lui-même. Les Journaux & les Bibliothéques „ lui ont fourni une partie des matériaux qu'il a employés, „ son commerce avec les Sçavans, & la vuë des Ouvrages „ mêmes dont il vouloit parler, lui ont fourni le reste. Cet „ Ouvrage a été bien reçu chez toutes les Nations, parce „ que chacune y a trouvé les Vies de ceux qui lui ont fait „ honneur par leurs lumiéres & par leurs travaux, & que „ l'impartialité & le discernement en caractérisent chaque „ Article. A l'égard du stile, il est simple, tel qu'il convient à ces sortes d'Ouvrages, mais il est clair, pur, & „ exact". On n'a pas laissé de critiquer l'Ouvrage du P. Niceron: je ne parlerai point des fautes qui s'y sont glissées, c'est-là une chose inévitable dans un Ouvrage de la nature du sien; & le soin qu'il a pris de corriger celles qu'on lui a fait appercevoir, fait honneur à son caractére: mais on lui

(4) *Mém. pour l'Hist. des Sciences &c.* 1727. Juin. p. 1031. 1032.

(5) Idem *Octob.* 1730. p. 1731.

(6) *Mém. des Homm. Ill. loc. cit.* p. 385-387.

bliothéque Françoise [*D*], mais la mort en a empêché l'exécution : il mourut, après une courte maladie, le Mardi 8 Juillet 1738, âgé de cinquante-trois ans, trois mois, & vingt-huit jours. „ Le P. Niceron étoit d'une taille au-dessus de la médiocre. Ses yeux annonçoient un esprit vif & un génie pénétrant. Sous un extérieur simple & négligé, on trouvoit un homme doux, poli, civil, mais sans „ affectation, & sans fausse complaisance : gai sans la plus légére ombre de dissipation, il étoit sérieux „ quand il devoit l'être, & il l'étoit toujours sans tristesse. Il parloit peu, mais bien, & toujours à propos. Quand la conversation étoit animée, il sçavoit y donner de nouveaux agrémens par de certaines „ saillies pleines d'esprit, toujours d'autant mieux reçuës, qu'elles n'étoient jamais ni étudiées ni affectées. „ Quoiqu'il eut l'ouïe un peu dure, il ne répondoit jamais le contraire de ce qu'il falloit répondre, parce qu'il écoutoit avec tranquillité, & qu'il sçavoit étudier ses réponses jusques dans les yeux & dans le „ maintien de ceux avec qui il se trouvoit. Quoiqu'il préférât les conversations des Gens de Lettres, „ où il pouvoit s'instruire, à celles qui ne l'intéressoient point, il n'avoit jamais dans celles-ci un air emprunté, & dans les premiéres il cherchoit plus à faire briller l'érudition des autres, qu'à montrer celle „ qu'il pouvoit avoir ; avec les Jeunes-gens, surtout, il s'étudioit à leur donner de l'esprit, & en général il „ sçavoit se proportionner avec tous ceux avec lesquels il conversoit. Si son ardent amour pour l'étude „ faisoit qu'il s'y trouvoit toujours bien, la prudence guidoit son travail, & il prévenoit l'épuisement & „ le dégoût par des délassemens utiles, après lesquels il se remettoit à l'étude avec plus d'activité & de „ meilleures dispositions. Ami sincére il se plaisoit à rendre service à tout le monde. Il suffisoit qu'on „ eût besoin de lui, pour qu'il s'employât avec affection à ce que l'on désiroit ; & sa compassion surtout „ pour les malheureux ne lui permettoit pas de donner des bornes à son zéle. Cependant, quoique ses „ services fussent toujours desintéressés, il avoit l'ingratitude en horreur, plus encore quand les autres en étoient l'objet, que lorsqu'elle ne regardoit que lui. Car alors, s'il n'y étoit pas insensible, „ au-moins étoit-il assez réservé pour ne s'en point plaindre. Il paroissoit si indifférent pour tout ce qu'on „ appelle grandeurs humaines, que quoiqu'il ait vu sa famille illustrée par des Alliances honorables, par „ des Charges & des Emplois de distinction, on ne lui en a presque jamais entendu parler, & il n'a jamais été des premiers à en féliciter ceux qui avoient acquis ces honneurs & ces distinctions. Quand on „ lui en parloit, ou il cherchoit adroitement à détourner le discours, ou quand il étoit forcé de répondre, c'étoit toujours avec une modestie, qui, sans avoir rien d'affecté, laissoit cependant entrevoir „ qu'on ne lui faisoit pas plaisir de l'entretenir de ces sortes de choses".

lui a fait deux reproches, qui paroissent d'abord avoir quelque fondement. Le premier regarde le choix qu'il a fait de certains Sçavans préférablement à d'autres. Quelques personnes n'auroient pas voulu y retrouver des Vies qu'ils avoient déja dans leurs Bibliothéques : à quoi le P. Niceron a répondu (7), que travaillant pour tout le monde, il avoit dû faire entrer dans sa collection tous les Sçavans illustres ; que d'ailleurs ses éloges étant toujours tirés de plusieurs Auteurs, il est impossible qu'ils n'ayent quelque chose de nouveau. D'autres ont trouvé mauvais que le P. Niceron ait parlé de quelques Savans assez obscurs ; „ mais ils doivent „ faire attention, répond-il, que tel Auteur qui n'intéresse „ en aucune façon les uns, intéresse fort les autres, & qu'il „ en est tel que je n'aurois point mis, sans quelques motifs „ particuliers qui m'y ont porté". Un Anonyme qui a critiqué un Article du Tome XI (8), auroit voulu voir dans l'Ouvrage du P. Niceron „ plus de recherches, un détail „ plus circonstancié dans les Articles qui en étoient susceptibles, & enfin plus d'exactitude dans les faits, ou dans „ le dénombrement des Ouvrages des Sçavans, dont il parle". Il est bien difficile de satisfaire tout le monde dans un Recueil de la nature de celui du P. Niceron. Peut-être auroit-il pu effectivement donner plus de perfection à de certains Articles, mais d'un autre côté la multitude d'Objets dont il étoit occupé, a dû naturellement distraire son attention, & l'empêcher de s'occuper si particuliérement de tel ou de tel Auteur. Ce qu'on a trouvé de plus reprehensible, c'est le défaut d'ordre. Le P. Niceron oppose à ce reproche, que ceux qui le lui font ne sont pas d'accord entre eux. „ Les „ uns voudroient, *dit-il* (9) un ordre Chronologique, les „ autres l'ordre Alphabétique, d'autres souhaitteroient que „ les Sçavans fussent disposés par ordre de Sciences & de „ Facultez ; d'autres enfin trouvent qu'il seroit mieux de „ mettre ensemble ceux de chaque Nation. Lequel de tous „ ces ordres est le meilleur, & lequel devrois-je suivre ? „ J'avouë que dans un Ouvrage complet, il seroit ridicule „ de laisser de la confusion dans les Articles qui le composent, & qu'il faudroit suivre un de ces ordres, au hazard „ d'être desapprouvé par ceux qui seroient portez pour un „ autre. Mais dans un Ouvrage périodique, comme le „ mien, la chose me paroît assez inutile". Rien de plus judicieux que la réflexion que font là-dessus les Auteurs du Journal des Sçavans (10). Que le Pere Niceron devoit se contenter de dire que la chose lui paroissoit difficile, car son Ouvrage, fût-il encore mille fois plus périodique, l'ordre n'y peut être de trop. „ Ce qu'il y a de certain, & ce qui „ lui servira d'excuse auprès de ceux qu'il instruit, ou qu'il „ amuse, c'est que s'il eût suivi une méthode réguliére, „ ayant de grandes lectures à faire, & beaucoup de matériaux à ramasser, ni lui, ni le Public n'eussent joui de „ longtems, & peut-être jamais de son travail. On doit „ même sçavoir gré au Pere Niceron, de s'être résolu généreusement à nous donner un Ouvrage, qu'il a bien senti „ lui-même n'être pas complet, quand on considérera combien le desir de ne donner que du parfait, nous a dérobé „ d'Ouvrages, dont l'ébauche, le projet, la simple idée, „ seroit infiniment utile dans la République des Lettres".

(7) Préface de son Troisiéme Volume.

(8) *Voy. Bibl. Raisonn.* Tom. VIII Part. II Art. 6.

(9) Préface du III. Volume.

(10) *Juin* 1728 p. 214-215 Edit. de Hollande.

[*D*] *Il avoit aussi conçu le dessein de donner une Bibliothéque Françoise.*] Il se proposoit d'y donner les Vies de tous les Auteurs qui ont écrit en François, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages. Comme il avoit amassé sur cette matiére un assez grand nombre de matériaux, en travaillant à ses *Mémoires*, il s'étoit mis en état de commencer cet Ouvrage quelque tems avant sa mort, & comptoit que s'il vivoit encore dix ans le Public auroit pu jouïr entiérement de son travail. Il espéroit le lui communiquer par parties, & l'on n'auroit pas attendu longtems à en voir quelques-unes, d'autant plus qu'il a laissé les Lettres A, B, C, achevées (11). Le Projet du P. Niceron étoit, semble-t-il, différent de celui qu'a déja exécuté heureusement en grande partie Mr. l'Abbé Goujet. „ Je ne donne point, *dit celui-* „ *ci* (12), l'Histoire des Auteurs, je n'entre point dans le „ détail de leur vie ; je me contente presque de les nommer, „ & d'indiquer leurs titres & leurs qualitez. Mais pour „ jetter de la variété dans cet Ouvrage, pour le rendre plus „ agréable & plus utile, je donne l'Histoire des Livres". Peut-être le Catalogue raisonné que le P. Niceroin avoit dessein de donner auroit-il eu quelque rapport avec l'Ouvrage de Mr. Goujet. Je finirai cette Remarque par la notice, qu'on nous donne des MSS. laissés par le P. Niceron. *Une Table de tous les Journaux* en plusieurs Volumes in-4. *Des Mélanges Literaires*, en deux gros Volumes in-4 ; *Bibliothéque Volante*, un gros Volume in-4. *Plusieurs autres Tables Literaires*, & quelques *Sermons*.

(11) *Mém. des Homm. Ill.* T. XL. p. 190. & 396.

(12) *Bibl. Françoise.* T. I. Disc. Prélim p. 8.

☞ NICERON (Jean-François) nâquit à Paris l'an 1613. Après avoir fait ses études avec un succès qui fit concevoir de grandes espérances de lui, il entra dans l'Ordre des Minimes, où il fit profession en 1632, âgé de dix-neuf ans. Il y avoit un Oncle du même nom que lui, & pour les distinguer on ajoûta le nom de *François* à celui de *Jean*, pour distinguer le Neveu. On remarqua de bonne heure qu'il avoit beaucoup de goût pour les Mathématiques, auxquelles il s'appliqua en faisant sa Philosophie ; & lorsqu'il eût achevé sa Théologie, il suivit entiérement son inclination, autant que ses autres occupations le lui permettoient. Il cultiva surtout l'Optique, & on assure qu'il y a encore des morceaux excellens de sa main, qui prouvent son habileté en ce genre. Il fit deux fois le voyage de Rome ; à son retour il régenta la Théologie, & il fut ensuite nommé pour servir de compagnon au P. François de la Nouë, Vicaire-Général de l'Ordre dans la Visite des Couvens de la France. Il tomba malade à Aix en Provence, où il mourut le 22 Septembre 1646, à l'âge de trente-trois ans (*a*). Il étoit en rélation avec Descartes, qui le mettoit au nombre de ses Amis, & lui fit présent en 1644 de ses Principes. Monconys (*b*) se trouvoit à Aix quand le P. Niceron mourut, & il parle d'un *Aimant* de ce Savant, sans s'expliquer davantage. Il y a quelques Ouvrages de lui [*A*].

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom VII. p. 153-155.

(*b*) *Voyages* Tom. I. p. 181.

[*A*] *Il y a quelques Ouvrages de lui.*] I. *L'Interprétation des Chiffres, ou Régle pour bien entendre & expliquer facilement toutes sortes de Chiffres simples ; tirée de l'Italien du Sieur Antoine-Maria Cospi, Secrétaire du Grand-Duc de Toscane. Augmen-*

menté & accommodée particuliérement à l'usage des Langues Françoise & Espagnole. Paris 1641 in-8. „ Ce Livre, dit on „ (1) est rempli de fort bons préceptes sur la maniére de dé- „ chiffrer les Ecritures cachées". II. *La Perspective curieuse, ou Magie artificielle des effets merveilleux de l'Optique par la vision directe; de la Catoptrique par la reflexion des Miroirs plats, cylindriques & coniques; de la Dioptrique par la refraction des Cristaux.* Paris 1638 in-folio. Ce n'est qu'un Essai de l'Ouvrage suivant. III. *Thaumaturgus Opticus, sive admiranda Optices, Catoptrices.* Pars I. *De iis quæ, spectant ad visionem directam.* Paris 1646 in-fol. Sa mort l'a empêché de donner la suite de cet Ouvrage, qu'il avoit commencé il y avoit déjà six ans. IV. Il y a une Lettre de lui dans le troisiéme Volume de Liceti, *de quæsitis per Epistolas.* Il a dessiné & fait graver au mois d'Août 1636, un monument à l'honneur de Jaques d'Auzoles la Peyre, avec son portrait en figure cylindrique (2).

(1) Niceron *Mém.* Tom. VII. p. 156.

(2) Ibid. T. X. Part. I. p. 175.

NICHOLSON (GUILLAUME) savant Ecrivain & Evêque Anglois dans le XVIII. Siécle, étoit fils de Mr. Joseph Nicholson, Ministre de Plumland dans la Province de Cumberland: il nâquit l'an 1655. Il vint à Oxford dans l'Eté de 1670 & entra dans le Collége de la Reine (*a*), où il fut reçu Bachelier-ès-Arts le 23 Février 1675 (*b*). Le Chevalier Joseph Williamson, un des Secrétaires d'Etat, l'envoya voyager en Allemagne, & à son retour il vit aussi la France (*c*). Le 3 Juillet 1679 il prit le degré de Maître-ès-Arts (*d*), & immédiatement après il fut élu Membre de son Collége. Vers le même tems il devint Chapelain du Docteur Edouad Rainbow, Evêque de Carlisle (*e*), lequel lui donna en 1681 une Prébende à Carlisle, & un Bénéfice dans la Comté de Cumberland: ce Prélat le nomma Archidiacre de Carlisle le 3 Octobre 1682. Environ ce tems-là il fit divers morceaux de l'*Atlas Anglois* [*A*]. En 1685 il publia à Londres in-4, un *Sermon prononcé dans l'Eglise Cathédrale de Carlisle, le Dimanche 15 Février 1684, lendemain du jour que Jaques II. y avoit été proclamé Roi, sur Prov. XXIV. 21.* dédié à Philippe Musgrave, un des Clercs du Conseil Privé. La même année il écrivit une *Lettre à Mr. Abdias Walker, Principal du Collége de l'Université, touchant une Inscription Runique à Beaucastle*: cette Lettre est datée de Carlisle le 2 Novembre 1685, & se trouve dans les *Transactions Philosophiques* num. 178; comme aussi une autre *Lettre au Chevalier Guillaume Dugdale touchant une Inscription Runique sur les Fonts Baptismaux de Bridekirk*, datée de Carlisle le 23 Novembre 1685. La premiére partie de sa *Bibliothèque Historique d'Angleterre* parut à Londres en 1696 in-8. & l'année suivante il donna la *seconde partie*, & en 1699 la *troisiéme*. En 1714 il en donna une nouvelle Edition à Londres in-fol. & y joignit sa *Bibliothèque Historique d'Ecosse* (*f*). Depuis sa mort il s'en est fait une autre Edition in-fol. avec sa *Bibliothèque Historique d'Irlande* (*g*). Le 23 Juin il fut créé Docteur en Théologie par Diplôme; le 8 Mai de la même année il fut élu Evêque de Carlisle, & consacré le 14 Juin. En 1718 il fut transféré à l'Evêché de Derry en Irlande, & le 9 Février 1725 il fut nommé à l'Archevêché de Cashels dans le même Royaume, mais il mourut subitement cinq jours après, le 14 du même mois (*h*). Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il a publié divers *Sermons*, & une *Lettre au Docteur* White Kennet, *pour servir de défense à la Bibliothèque Historique d'Angleterre, contre le Docteur Atterbury.* Londres 1702 in-8. On a encore de lui, *Collection de Papiers répandus derniérement autour de la Ville dans le* Daily Courant &c. *avec quelques Remarques: en forme de Lettre de l'Evêque de Carlisle à l'Evêque de Bangor, du 5 Juillet* 1717 in-8. On le croit aussi l'Auteur d'une Brochure imprimée à Londres en 1704 in-4. intitulé: *Juste idée de la Dispute entre le présent Evêque, & le Doyen de Carlisle, touchant la Suprématie Royale: contenuë dans une Lettre d'un Théologien du Nord à un Membre de l'Université d'Oxford.*

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 980.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 191.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* loc. cit.

(*d*) Idem *Fasti Oxon.* V. II. C. 211.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*f*) Imprimée d'abord à Londres en 1702 in-8.

(*g*) Imprimée d'abord à Londres en 1724 in-8.

(*h*) Nous sommes redevables de quelques-unes de ces particularités au savant Mr. Richard Rawlinson, Docteur en Droit, & Membre de la Société Royale, qui prépare une Continuation des *Athenæ* & des *Fasti d'Oxford*, depuis le tems où Wood a fini.

[*A*] *Il fit divers morceaux de l'*Atlas Anglois.] *La Description de la Pologne & du Danemarc* inférée dans le premier Volume de l'Atlas, imprimé à Oxford en 1680 in-fol. *La Description d'une partie de l'Empire; savoir la Haute & Basse Saxe, les Duchés de Mecklenbourg, de Brême, de Magdebourg,* &c. *Les Marquisats de Brandebourg & de Misnie, avec les terres adjacentes, le Palatinat du Rhin & le Royaume de Bohême*; ce qui forme le second Volume de l'*Atlas*, imprimé à Oxford en 1681 in-fol. *Description du reste de l'Empire, de la Suabe, du Palatinat de Baviére, de l'Archiduché d'Autriche, du Royaume de Hongrie, de la Principauté de Transilvanie, du Cercle de Westphalie, & des Provinces Voisines.* Ce qui forme le troisiéme Volume de l'*Atlas*, imprimé à Oxford en 1683 in-fol.

NICIAS, fils de Nicerat & un des plus heureux Capitaines de son tems, étoit Athénien, & semble avoir été d'une famille distinguée, puisque dès le tems de Périclès il avoit été élevé aux Charges, & que d'ailleurs il possédoit de grandes richesses [*A*]. Après la mort de Périclès le Parti des Grands & des Riches appuya fort Nicias, & lui fit avoir beaucoup de crédit & d'autorité, pour l'opposer à Cléon (*a*), avec lequel il avoit aussi peu de conformité qu'avec Périclès [*B*]. Sa timidité l'exposa aux railleries

(*a*) Plut. *in Nicia*, p. m. 524.

[*A*] *Dès le tems de Périclès il avoit été élevé aux Charges . . & d'ailleurs il possédoit de grandes richesses.*] Plutarque assure, que Nicias avoit déjà eu de crédit, pendant la vie de Périclès, qu'il avoit commandé avec lui, & même tout seul: Νεώτερος δὲ Νικίας γενόμενος, ἦν μὲν ἐν τινι λόγῳ, καὶ Περικλέους ζῶντος, ὥστε κἀκείνῳ συστρατηγῆσαι, καὶ καθ' αὑτὸν ἄρξαι πολλάκις: *Ætatis Nicias inferioris. Habuit autem aliquid etiam vivo Pericle, ut Collega quoque ejus in bello gerendo fuerit, & ipse per se exercitui præfuerit crebro* (1). A l'égard de ses grandes richesses, le même Auteur en parle; il nous apprend que Nicias avoit des Mines d'argent, dans le Laurion, où il faisoit travailler continuellement par un grand nombre d'Esclaves, desorte qu'il avoit toujours beaucoup d'argent comptant: Ἐκέκτητο γὰρ ἐν τῷ Λαυρεωτικῇ πολλὰ καὶ μεγάλα (ἀργύρεια μέταλλα) εἰς πρόσοδον, οὐκ ἀκινδύνους δὲ τὰς ἐργασίας ἔχοντα, καὶ πλῆθος ἀνδραπόδων ἔτρεφεν αὐτόθι, καὶ τῆς οὐσίας ἐν ἀργυρίῳ τὸ πλεῖστον εἶχεν: *Siquidem tenebat in agro Lauriotico multas & fructuosas* (Argentifodinas): *verum eas non citra periculum exercebat, mancipiorum magnum illic alebat ergastulorum, ac facultates ejus erant fere in argento positæ* (2). On trouvera dans les Remarques suivantes de nouvelles preuves des richesses de Nicias. Il y a donc tout lieu de croire qu'il étoit d'une famille distinguée, surtout si l'on joint à cela le zéle que firent paroitre pour lui les Grands & les Riches, qui n'auroient pas opposé un homme de néant à un homme de néant, tel qu'étoit Cléon.

[*B*] *Avec lequel* (Cléon) *il avoit aussi peu de conformité qu'avec Périclès.*] Je ne m'étendrai pas sur le caractére de Périclès, Mr. Bayle l'a tracé assez au long (3); ce grand-homme se distinguoit par un courage intrépide, & par une grande éloquence. Nicias au-contraire étoit timide, & tâchoit de gagner la faveur du peuple par l'usage qu'il faisoit de ses richesses: d'ailleurs il sembloit redouter le peuple, ce qui lui en concilioit l'affection, parce qu'il étoit populaire, & paroissoit craindre les calomniateurs. Sur quoi Plutarque fait une réflexion assez fondée, que le peuple se défie de ceux qui le méprisent, & éléve ceux qui le craignent: que les Grands croyent souvent faire beaucoup d'honneur au peuple de ne le point mépriser (4). Cléon, fils de Corroyeur, & Corroyeur lui-même, s'étoit élevé par la brigue; il avoit gagné la faveur du peuple d'Athénes en le flattant, & en lui procurant les moyens de gagner (5): il avoit une voix terrible & imposante, ce qui lui a fait donner par Aristophane le nom de Paphlagonien (6), par allusion à cette voix rauque. C'est ce que nous apprend le Scholiaste de cet ancien Comique (7): Παφλαγόνα δὲ τὸν Κλέωνα διὰ τὸ τῆς φωνῆς ἀπηχὲς ἀπὸ τοῦ παφλάζειν ὠνόμασεν: c'étoit d'ailleurs un Homme violent (8) & emporté, & d'un très-mauvais caractére. Aristophane l'a déchiré cruellement dans sa Comédie intitulée les *Chevaliers*, qu'il fit contre lui, dans le tems que cet Homme étoit au comble de sa gloire & de son crédit. Mais le Poëte fut obligé aussi de jouër lui-même le rôle de Cléon, aucun des Comédiens n'ayant osé faire ce personnage (9). Nicias ne se sentant pas propre à imiter, ni Périclès ni [illegible] prit une autre route pour se concilier la bienveillance du peuple; il répandoit de l'argent, & faisoit des largesses, il divertissoit les Athéniens par les Jeux & les Spectacles qu'il leur donnoit, & surpassoit en magnificence non seulement tous ses contemporains, mais tous ceux qui avoient été avant lui. Plutarque en rapporte quelques exemples (10): Voici le passage que je donnerai seulement dans les termes d'Amyot, pour abréger. „ Il y a encore jusques aujourd'hui „ en estre quelques-uns des dons qu'il a consacrez aux „ Dieux, comme une image de Pallas qui est au chasteau „ d'Athénes, ayant perdu sa doreure, & un petit temple, „ qui est dans celuy de Bacchus, au-dessouz des vases à trois „ pieds, que donnent les entrepreneurs, quand ils ont gaigné le prix és Jeux: car il emporta par plusieurs fois le „ prix és jeux qu'il deffrayoit, & jamais n'y fut vaincu. „ L'on conte à ce propos, qu'en certains jeux qu'il faisoit „ une

(1) Plut. *in Nicia*. p. m. 524.

(2) Idem p. 525.

(3) Art. de PERICLES.

(4) Plut. *loc. cit.* p. 524.

(5) Idem ibid.

(6) Dans sa Comédie intitulée les *Chevaliers*.

(7) Scholiastes Aristophan. p. [illegible]

(9) V. Scholiast. Aristoph. *Ubi supra* p. 201.

(10) Plutarch. *loc. cit.*

leries des Poëtes Comiques d'Athénes [*C*]. Malgré cela il fut si bien se ménager dans le maniement des affaires, que tout lui réussissoit heureusement, & qu'il n'eut aucune part à plusieurs malheurs que les Athéniens essuyérent de son tems [*D*]. La cinquiéme année de la Guerre du Péloponese, il se rendit maître de l'Ile de Minoé, qui servoit de défense au Port de Mégare, & y fit des fortifications, pour fermer le Port (*b*). L'année suivante on lui donna le commandement de soixante Vaisseaux, chargés de deux mille Soldats pesamment armés pour une autre expédition [*E*]; & la septiéme année de la guerre arriva l'affai-

(*b*) Thucydides Lib. III. p. 119. Ex Edit. Dukeri.

„ une fois faire à ses despens, il se présenta sur l'eschaffaut „ des joueurs devant le peuple un de ses serviteurs, habillé „ en forme de Bacchus. Il estoit fort beau de visage, de „ fort belle taille, & n'avoit point encore de barbe. Les „ Athéniens prirent si grand plaisir à le voir en cest accoustrement, qu'ils furent longuement à battre des mains en „ signe de joye, ce que voyant Nicias, se dressa en pieds, „ & dit tout haut qu'il estimoit, que ce seroit peu religieusement fait à luy, de laisser en servitude un corps d'homme qui publiquement auroit esté trouvé ressemblant à un „ Dieu, & sur l'heure donna liberté à ce jeune esclave. „ L'on fait aussi mention de quelques actes de magnificence „ & de dévotion tout ensemble, qu'il fit en l'Isle de Delos, „ en laquelle les Danseurs, que les Villes Grecques y envoyoient pour chanter des Hymnes en l'honneur d'Apollo, souloient auparavant y arriver tumultuairement, sans „ ordre: pour ce que le peuple qui acouroit incontinent en „ foule au-devant, les faisoit soudainement chanter sans garder ordonnance quelconque, à cause qu'ils descendoient „ de la navire à la haste en confusion, laissoient leurs habits, & prenoient ceux qu'ils devoient porter à la procession, & mettoyent leurs chapeaux de fleurs sur leurs „ testes, tout en un mesme instant. Mais luy au contraire, „ quand il fust commis à y conduire la danse d'Athénes, „ alla premiérement descendre en l'Isle de Renia, qui est „ tout joignant celle de Delos, avecques ses danseurs, ses „ hosties pour sacrifier, & tout le reste de son équipage portant quant & soy un pont, qu'il avoit fait faire à Athénes à la mesure du canal qui est entre l'une & l'autre „ Isle, orné de peintures, dorures, de festons & de chapeaux de triomphe, & de tapisserie fort exquisement: & „ la nuict le fit dresser sur le canal qui n'est pas large, puis „ le matin au poinct du jour fit passer toute sa danse chantant par-dessus, & conduisit toute ceste procession, accoustrée magnifiquement jusques au temple d'Apollo: & „ après le sacrifice, le festin, & les jeux de prix, que il y „ fit faire, il y donna un beau grand palmier de cuyvre, „ dont il fit offrande à Apollo, & y acheta une possession „ de mille écus, qu'il consacra pareillement au Dieu patron „ de l'isle, & ordonna que le revenu d'icelle seroit tous les „ ans employé par les Deliens, à faire un sacrifice & un festin publique, auquel ils feroient prieres à leur Dieu „ pour la bonne santé & prospérité de Nicias: car ainsi il „ le fit escrire & engraver dessus une colonne, qu'il laissa „ en Delos, comme gardienne de son offrande & de sa „ fondation".

[C] *Sa timidité l'exposa aux railleries des Poëtes comiques d'Athenes.*] Téléclides, Eupolis, Phrynichus, & Aristophane ne l'ont pas plus épargné que Périclès & que Socrate. Plutarque nous apprend (11), que comme Nicias étoit toujours bien pourvu d'espéces, il avoit aussi beaucoup de demandeurs, à qui il donnoit sans distinction, tant à ceux qui pouvoient faire du mal qu'à ceux qui méritoient ses bienfaits; desorte que par sa timidité il étoit tributaire des méchans, comme par sa générosité des gens de bien: Téléclides parlant d'un calomniateur dit (12).

(11) Ibid. p. 525.

(12) *Apud* Eundem.

Χαρικλῆς μὲν οὐκ ἔδωκε μνᾶν, ἵν' αὐτὸν μὴ λέγῃ,
Ὡς ἔφυ τῇ μητρὶ παίδων πρῶτος ἐκ βαλλαντίου·
Τέσσαρας δὲ μνᾶς ἔδωκε Νικίας Νικηράτου·
Ὧν δ' ἕκατι τοῦτ' ἔδωκε, καίπερ εὖ εἰδὼς ἐγὼ
Οὐκ ἐρῶ. φίλος γὰρ ἀνὴρ, σωφρονεῖν δέ μοι δοκεῖ.

Ajoûtons la Traduction du bon Amyot:

Onc ne voulut Charicles luy donner
Dix escus seuls, pour ne le blasonner
D'estre l'aisné des enfans de sa mere,
Premier issu hors de sa gibeciere:
Et Nicias *luy en donna quarante;*
Mais pourquoy c'est, combien que je me vante
De le sçavoir, je n'en dirai ja rien:
Je l'aime, & croy qu'il est homme de bien.

Eupolis dans une de ses Comédies introduit un bon homme simple, qu'un Délateur interroge (13):

(13) *Apud* Eundem.

Πόσου χρόνου γὰρ συγγεγένησαι Νικίᾳ;
Οὐδ' εἶδον, εἰ μὴ ἔναγχος ἑστῶτ' ἐν ἀγορᾷ.
Ἀνὴρ ὁμολογεῖ Νικίαν ἑωρακέναι.
Καὶ τί μαθὼν ἂν εἶδεν, εἰ μὴ προυδίδου;
Ἠκούσατ', ὦ συνήλικες, ἐπαυτοφώρῳ Νικίαν εἰλημμένον·
Ὑμεῖς γὰρ ὦ φρενοβλαβεῖς λάβοιτ' ἂν ἄνδρ' ἄριστον ἐν κακῷ τινί.

C'est-à-dire, *Le Del.* Quand as-tu parlé à Nicias. *Le bon Homme.* Je ne l'ai vu que l'autre jour sur la place. *Le Del.* Cet „ Homme avoue qu'il a vû Nicias. Mais comment l'auroit „ il vu, s'il ne trame quelque trahison. Vous l'entendez, „ Nicias a été pris sur le fait. Insensés que vous êtes, surprendriez-vous un homme de bien en faute?". Phrynichus lâche contre lui le trait suivant (14).

(14) *Apud* Eundem

Ἦν γὰρ πολίτης ἀγαθὸς ὡς, εὖ οἶδ' ἐγὼ
Κοὐχ ὑποταγεὶς ἐβάδιζεν, ὥσπερ Νικίας.

C'est-à-dire: „ Je sai surement que c'est un bon Citoyen; & „ qui n'est pas tremblant comme Nicias".

Aristophane dans sa Comédie des Chévaliers fait faire en général le personnage d'un Poltron à Nicias, & fait dire à Cleon:

Λαρυγγιῶ τοὺς ῥήτορας, καὶ Νικίαν ταράξω (15).

(15) Aristophan. in *Ἱππεῦσι*. p. 209.

C'est-à-dire: „ je ferai bien taire les Orateurs, & je donnerai „ sur les oreilles à Nicias". Le Scholiaste explique *ταράξω* par *φοβήσω*, *je le ferai trembler*. Tous ces traits prouvent que Nicias passoit généralement pour un homme timide, & qui craignoit de s'exposer. Aussi Plutarque dit il (16), que comme il craignoit les calomniateurs, il n'osoit manger ni boire avec personne, ni même se trouver dans aucune compagnie, se privant de tous les plaisirs d'une honnête Société.

(16) *Ubi supra*. p. 526.

[*D*] *Il sut si bien se ménager dans le maniement des affaires que tout lui réussissoit heureusement, & qu'il n'eut aucune part à plusieurs malheurs que les Athéniens essuyérent de son tems.*] La timidité rend naturellement circonspect. Mais il me paroît, qu'à examiner bien la conduite de Nicias, on y apperçoit aussi beaucoup d'adresse & de politique. On peut recueillir du récit de Plutarque, qu'il avoit une grande assiduité à s'acquitter des fonctions de sa Charge, étant toujours le premier à se rendre au conseil & le dernier à se retirer: *Ἀλλ' ἄρχων μὲν, ἐν τῷ στρατηγίῳ διετέλει μέχρι νυκτὸς ἐκ δὲ βουλῆς ὕστατος ἀπῄει πρῶτος ἀφικνούμενος*: *Sed Archon hærebat ad noctem usque in Prætorio, curiam primus ingrediebatur, novissimus egrediebatur* (17): Judicieux, il évitoit de se charger d'affaires ou trop petites ou trop difficiles; & quand il les acceptoit, il évitoit soigneusement de trop hazarder, & ne négligeoit rien pour les faire surement. Joignez à cela qu'il avoit l'adresse de se faire valoir, & de donner une grande idée de son application aux intérêts du Public: voici le récit de Plutarque, dans le stile d'Amyot. „ Quand il n'avoit rien à faire „ en public, alors estoit-il de difficile accès, & ne pouvoit-„ on parler à luy, pour ce qu'il se tenoit renfermé dedans „ sa maison: & quelques-uns de ses amis parloient à ceux „ qui venoient à sa porte, les prians de l'excuser, disans „ qu'il estoit encore lors empesché pour les affaires de la „ chose publique. Celuy qui plus luy aidoit à jouer cy mystere sans parler, & qui plus le mettoit en réputation de „ cette grandeur & gravité, estoit un Hieron, lequel avoit „ esté nourry en la maison de Nicias, & que luy-même avoit „ instruit ès Lettres & en la Musique..... ce Hieron doncques le servoit & secondoit à enquerir secrettement ce „ qu'il vouloit sçavoir des Devins, & alloit semant ces „ propos parmy le peuple, que Nicias menoit une misérable „ & trop laborieuse vie pour le soin qu'il avoit de la chose „ publique, jusques-là, qu'en se lavant ès estuves, ou en „ beuvant & mangeant à table, il avoit tousiours l'esprit „ tendu à quelque affaire de la Ville, laissant les siennes „ propres pour penser aux publiques, desorte qu'à peine „ commençoit-il à dormir, quand les autres bien souvent „ achevoient leur premier somme, dont sa personne en valoit beaucoup pis, outre ce qu'il en devenoit rebours & „ mal gracieux à ceux qui paravant estoient ses familiers „ amis: en maniere, disoit-il, qu'il les va perdant avec „ ses biens, pour s'estre entremis du gouvernement de la „ chose publique; là où les autres s'enrichissent, & acquiérent des amis par le crédit qu'ils ont d'estre escoutez du „ peuple, en se donnant du bon tems, & ne se faisant que „ jouer des affaires publiques qu'ils ont entre leurs mains „ (18)". On conçoit sans peine que cette adresse à se faire préconiser, devoit contribuer à donner de la réputation à Nicias. Il avoit encore la précaution d'éviter soigneusement de soulever l'envie contre lui par ses heureux succès, affectant de les attribuer, non à sa capacité, mais à la Fortune ou aux Dieux. Car à ces autres qualités il faut ajoûter le caractére superstitieux (19), dont on voit des preuves dans le soin qu'il avoit de sacrifier aux Dieux, d'entretenir un Devin chez lui, & dans la maniére dont il en agit en Sicile, à l'occasion d'une Eclipse de Lune (20). A la faveur de tout ce que nous venons de remarquer, Nicias trouva moyen d'empêcher les Athéniens de lui attribuer aucun des malheurs qui leur arrivérent de son tems; tandis que d'autres Chefs, comme Callias, Xénophon, Démosthéne & Périclès lui-même, furent les victimes de la mauvaise humeur du peuple.

(17) Idem Ibidem.

(18) Vies des Homm. Ill. Tom. I. fol. 530. *Verso* & 531. Paris 1587 in-8.

(19) V. Thucydid Lib. VII. 50. & 77.

(20) Voy. Rem. [W].

[*E*] *L'année suivante on lui donna le commandement de soixante Vaisseaux ..... pour une autre expédition.*] Il s'agissoit de soumettre l'Ile de Mélos. Nicias ayant débarqué ses troupes, & ravagé la campagne, mit le siége devant la Ville; mais comme elle se défendoit bien, & qu'il vit qu'il n'avoit pas assez de troupes pour s'en rendre maître (21), il passa de nuit à Orope qui est vis-à-vis, & y ayant débarqué ses troupes, il les fit marcher en diligence vers Tanagre de Béotie, où les Athéniens lui envoyérent un nouveau Corps de Troupes sous le commandement d'Hipponicus fils de Callias

(21) *Thucydide* Lib. III. 91, lui donne deux mille Soldats, comme on le dit dans le Corps de l'Article. Mais *Diodore de Sicile* Lib. XII. 65. en compte trois mille.

(c) Thucydide en met quatre-vingt, mais Diodore de Sicile en compte cent, y compris quarante Vaisseaux des Alliés.

(d) Thucyd. Lib. IV 42. Diod. Sic. L. XII. 65.

(e) Diod. Sic. loc. cit. Thucyd. L. IV. 54. 57.

l'affaire de Pyle, où Nicias, contre son intention, fournit à Cléon une occasion de se distinguer & d'acquerir du crédit [*F*]. Peu de tems après, le même Eté encore, Nicias avec une Flotte de quatre-vingt ou cent Vaisseaux (*c*) fit une expédition contre Corinthe, où il battit deux fois les Corinthiens, & ayant pris ensuite du côté de Crommyon, qui est environ à quatre lieuës de Corinthe, il mit encore ses troupes à terre & fit le dégât dans la Campagne. Ensuite il tira vers Epidaure; il fit aussi quelques courses, & de-là à Methone, où s'étant saisi du détroit de la Chersonése, il y bâtit un Fort, & y laissa une Garnison, qui incommoda beaucoup le Pays (*d*). L'année suivante ne fut pas moins glorieuse pour Nicias, il se rendit maître de l'Ile de Cythere, sur la côte de Lacédémone, & de Thyrée, située sur les confins de la Laconie & de l'Argolide (*e*). Deux ans après, la dixiéme année de la Guerre du Péloponnese, Nicias contribua beaucoup à la conclusion de la Paix entre les Athéniens & les Lacédémoniens [*G*]: qui ne

(22) *Voy.* Thucydide & Diod de Sicile, aux endroits cités.

(23) Lib. V. 12.

(24) L. XII. 52. Voy aussi *Annal. Thucydid.* Ann. VI.

(25) Thucyd. L. IV. 5-39. Diod. Sicul. Lib. XII. 61-63. & Plutarch. *in Nicia* p. m. 527. 528.

(26) Voy. les Notes de Mr. *Duker* sur Thucyd. Lib IV. p. 3.

(27) Diod. de Sicile L. XII. 651. s'est trompé en mettant que Pyle étoit à cette distance de Messene.

(28) On peut voir leur Harangue dans Thucyd. de L. IV. 17-20.

lias & d'Eurymédon fils de Théoclès; après la jonction faite, les Athéniens continuérent à ravager les environs, & le lendemain ils livrérent bataille à ceux de Tanagre, soutenus de quelques Thébains qui étoient venus à leur secours; les Athéniens remportérent la victoire, & après avoir dressé un trophée, Hipponicus ramena ses troupes à Athénes, & Nicias s'étant rembarqué alla ravager les côtes de la Locride (22). Diodore de Sicile place cette expédition dans la huitiéme année de la Guerre du Péloponnése, mais il est évident que cet Historien s'est trompé, en mettant dans une même année la plupart des exploits militaires de Nicias. Celui dont il s'agit ici doit se rapporter à la troisiéme année de la 88 Olympiade, la sixiéme de la Guerre du Péloponnése; c'est ce que prouve, non seulement le témoignage de Thucydide, mais un passage d'Athénée (23); ὁ δ' Ἱππόνικος ἐπὶ μὲν Εὐθυδήμου ἄρχοντος στρατηγῶν παρατέτακται μετὰ Νικίου πρὸς Ταναγραίους, καὶ τοὺς παραβοηθοῦντας Βοιωτῶν, καὶ τῇ μάχῃ νενίκηκε: *Hipponicus autem, Euthydemo rempublicam moderante, exercitui præfectus cum Nicia in acie stetit adversus Tanagræos, & auxiliares Bœotos, eosque prælio superavit.* Voilà l'époque du combat fixée par l'Archontat d'Euthydéme, qui selon Diodore lui-même (24), tombe à l'année que nous avons marquée.

[*F*] *Nicias, contre son intention, fournit à Cléon, une occasion de se distinguer, & d'acquérir du crédit.*] Nous trouvons les faits, dont il s'agit, dans trois Historiens (25), dont les récits sont assez d'accord. Voici en substance le fait. Démosthéne, habile Général Athénien, s'étoit rendu maître de Pyle, petite Ville de Messénie, située sur le Promontoire de Coryphasium (26), & éloignée seulement de quatre cens stades de Lacédémone (27); il l'avoit aussitôt fortifiée. Les Lacédémoniens n'eurent pas plutôt appris cette nouvelle, qu'ils abandonnérent l'Attique pour reprendre cette place. La premiére chose qu'ils firent, en arrivant devant Pyle, fut de se saisir du Port, & de se rendre maîtres d'une petite Ile, qui étoit vis-à-vis de la Ville, nommée Sphacterie, qui pouvoit incommoder extrêmement les Assiégés, & fermer l'entrée du Port. Ils y jettérent l'élite de leurs troupes, au nombre de quatre-cens vingt hommes, sans compter les Ilotes. Après avoir pris ces précautions ils attaquérent les retranchemens des Athéniens avec beaucoup de valeur, Démosthéne & sa Garnison se défendirent vigoureusement, & une Flotte Athénienne de quarante Vaisseaux étant arrivée sur ces entrefaites, força le Port, détruisit ou coula à fond la plupart des Vaisseaux des Lacédémoniens. La nouvelle de cette défaite étant arrivée à Sparte, le Magistrat se transporta sur les lieux, pour examiner de plus près ce qu'il y avoit à faire, & jugeant qu'il étoit impossible de sauver ceux qui étoient dans l'Ile, fit proposer une suspension d'armes, pour donner le tems aux Lacédémoniens d'envoyer à Athénes, à condition qu'ils livreroient cependant tous leurs Vaisseaux qui leur seroient rendus, en cas que le Traité ne fût pas conclu; que de part & d'autre on n'entreprendroit rien, jusqu'à ce que la Négociation fût terminée de maniére ou d'autre; qu'en attendant les Athéniens permettroient qu'on portât chaque jour une certaine quantité de vivres dans l'Ile; qu'au cas qu'il y eût la moindre contravention à cêt accord, la Tréve seroit rompuë, sinon qu'elle dureroit jusqu'au retour des Députés. Ceux-ci, arrivés à Athénes, parlérent avec beaucoup de sagesse & de gravité (28), & représentérent en substance qu'il seroit également avantageux & honorable aux Athéniens de faire la paix dans les circonstances présentes. Nicias auroit voulu qu'on eût traité, mais Cléon s'y opposa, & engagea les Athéniens à proposer des conditions fort dures & déraisonnables, desorte que les Députés, voyant qu'il n'y avoit rien à faire, se retirérent, & par leur retour au camp mirent fin à la Tréve. Les Lacédémoniens redemandérent alors leurs Vaisseaux, qu'ils avoient livrés au nombre de soixante, mais les Athéniens refusérent de les rendre sous prétexte de quelques infractions du Traité en des choses de peu d'importance. La guerre recommença avec plus de vigueur & d'animosité qu'auparavant. Les Athéniens pressérent l'Ile de Sphacterie, mais ils y trouvérent plus de résistance qu'ils ne s'attendoient; le siége traina en longueur, & en attendant leurs troupes dans Pyle, ne souffroient pas moins de la disette que les Lacédémoniens dans l'Ile: cela causa des murmures, on s'en prit à Cléon qui avoit empêché la conclusion du Traité. Toujours impudent, il traita d'abord de faux rapports tout ce qu'on débitoit sur la disette où étoient les Troupes Athéniennes; ensuite il taxa de lenteur & d'indolence les Chefs qui assiégeoient l'Ile, prétendant qu'avec un peu de vigueur & de courage, on pouvoit aisément s'en rendre maître, & que s'il étoit en leur place il en viendroit bientôt à bout; on le prit au mot. Nicias qui devoit commander, ayant déclaré qu'il lui cédoit volontiers cet honneur. Cléon fut surpris & embarrassé, ne s'attendant point à cela, & étant plus habile discoureur que brave Guerrier, il recula, s'excusa sous divers prétextes, mais Nicias le pressa de tenir parole: enfin voyant qu'il n'y avoit pas moyen de s'en dédire, il changea de ton, & redoublant d'effronterie, déclara en pleine assemblée, d'un air assuré qu'il rameneroit dans vingt jours ceux de l'Ile prisonniers, ou qu'il y périroit. Tout le monde se mit à rire. Cependant, contre toute apparence, il tint sa promesse, & emporta l'Ile de *Sphacterie*; ce qui lui fit beaucoup d'honneur, & augmenta fort son crédit parmi le peuple: il devint d'une fierté & d'une audace insupportable (29): ce fut lui qui le premier donna l'exemple de crier à pleine tête dans les assemblées, où jusques-là on avoit gardé beaucoup de décence & de modération; de rejetter son vêtement en arriére pour donner plus de liberté à son geste, de se frapper les cuisses, & de se promener sur la tribune en haranguant. En un mot, il introduisit parmi les Orateurs, & parmi tous ceux qui se mêloient du Gouvernement, une licence effrenée, & un mépris de toutes les bienséances: licence & mépris qui produisirent bientôt un bouleversement général, & une horrible confusion dans les affaires. Plutarque blâme fort la conduite de Nicias, d'avoir témoigné tant de timidité, & d'avoir contribué à mettre Cléon en si grand crédit: mais pour que sa censure soit fondée, il faudroit savoir si ce fut bien la timidité qui fit agir Nicias dans cette occasion, & s'il n'y eut pas autant de politique de sa part: & il me semble qu'il y a tout lieu de penser le dernier. Nicias ne pouvoit ignorer la difficulté de l'entreprise, & il connoissoit Cléon qui n'étoit pas guerrier; il y avoit donc tout lieu de présumer qu'il échoueroit dans un dessein téméraire; & c'étoit-là le vrai moyen de le décréditer dans l'esprit du peuple. Condamner Nicias, parce que contre toute attente Cléon eut un succès heureux, c'est juger par l'événement, & non par la nature même du fait, & par ses circonstances. Nicias ne laissa pas d'être exposé aux railleries d'Aristophane, pour avoir cédé le commandement à Cléon; on peut voir dans *Plutarque* (30) les traits qui le regardent.

(29) Plut. *in Nicia*, p. 528.

(30) *Loc. cit.*

[*G*] *Nicias contribua beaucoup à la conclusion de la paix entre les Athéniens & les Lacédémoniens.*] Cléon & Brasidas, Général de Sparte, ayant péri tous deux à la bataille d'Amphipolis, les plus grands obstacles à la paix étoient levés, ces deux hommes s'y étant toujours opposés (31). Les deux peuples étoient las d'une guerre, dont de part & d'autre on ne recueilloit pas tous les avantages qu'on s'étoit promis. On pensa donc à la paix. Du côté des Lacédémoniens Plistonax leur Roi s'y portoit avec plaisir, par des raisons qui ne sont pas de mon sujet (32): & du côté des Athéniens Nicias y contribuoit avec zéle, d'un côté pour mettre sa gloire à couvert, & de l'autre pour jouïr & faire jouïr son pays de la paix. C'est ce que nous apprennent Thucydide & Plutarque: l'idée que l'un & l'autre donnent de la conduite de Nicias peut servir à faire connoitre son caractére: voici le passage de Thucydide (33): Νικίας μὲν βουλόμενος, ἐν ᾧ ἀπαθὴς ἦν, καὶ ἠξιοῦτο διασώσασθαι τὴν εὐτυχίαν, καὶ ἔς τι τὸ αὐτίκα πόνων πεπαῦσθαι καὶ αὐτὸς, καὶ τοὺς πολίτας παῦσαι, καὶ τῷ μέλλοντι χρόνῳ καταλιπεῖν ὄνομα ὡς οὐδὲν σφήλας τὴν πόλιν διεγένετο· νομίζων ἐκ τοῦ ἀκινδύνου τοῦτο ξυμβαίνειν, καὶ ὅστις ἐλάχιστα τύχῃ αὑτὸν παραδίδωσι, τὸ δὲ ἀκίνδυνον, τὴν εἰρήνην παρέχειν: *Ac Nicias quidem, quod interea, dum nullam cladem accepisset, & autoritatem obtineret, felicitatem conservare, & cum in præsentia tam se ipsum quam cives laboribus liberare, tum etiam posteritati nomen relinquere vellet, quod rempublicam in nullum discrimen unquam adduxisset: existimabat autem hoc ita demum contingere posse, si nullum periculum adiretur, & ei qui se ipsum fortunæ minime committeret: hanc vero periculorum vitationem a pace præberi putabat.* Comme le passage de Plutarque est un peu long, je me contenterai de le donner selon la version d'Amyot. „ Incontinent Nicias trouvant ceux de „ Sparte, qui de longtems ne desiroient rien plus que la „ paix, & les Athéniens qui n'estoient si chauds à la guer„ re, ains les uns & les autres, par maniére de dire, las „ & recreus, & baissans d'eux-mesmes les mains, il alla „ cherchant les moyens de faire que ces deux citez retour„ nassent en amitié l'une avec l'autre, & que tous les au„ tres Grecs semblablement fussent délivrez des maux de „ la guerre, afin que dès lors en avant, ils peussent vi„ vre en vraye & certaine félicité. Si eut incontinent favo„ rables à son dessein tous les riches, tous les vieux, & „ toute la multitude des laboureurs. Et en parlant encore „ particuliérement à plusieurs des autres, avoit tant fait par „ vives raisons, qu'il les avoit rendus plus refroidis à cher„ cher la guerre: au moyen dequoy, donnant bonne espé„ rance à ceux de Sparte que les choses estoient bien dispo„ sées à la paix, s'ils y vouloient entendre, les Spartiates „ luy adjoustérent foy, tant pour ce qu'ils l'avoient trouvé „ par-tout ailleurs homme doux & debonnaire, comme aussi „ pour ce qu'il avoit eu soin de faire traiter gracieusement „ près

(31) Thucyd Liv. V. 16 Plutarch. *in Nicia* p. 528.

(32) *Voy.* Thucydid. *ubi supra.*

(33) *Loc. cit.*

ne fut pourtant pas de longue durée. Alcibiade, qui commençoit alors à se pousser dans le Gouvernement & à paroître dans les Assemblées, trouva moyen de la faire rompre [*H*]. Malgré la division que cela

„ & humainement les prisonniers, qui avoient esté pris auprès du Fort de Pyle, & leur avoit rendu la misére de „ leur prison plus aisée à supporter". On commença par une tréve d'un an, pendant laquelle les deux Peuples se trouvant tous les jours les uns avec les autres, & goûtant les douceurs de la fureté & du repos, & les charmes de pouvoir être en commerce avec leurs amis & avec les étrangers, ils desiroient avec passion de mener une vie douce & tranquille, loin des allarmes de la guerre, & des horreurs du carnage. Après bien des négociations, on conclut enfin la paix pour cinquante ans, & l'un des principaux articles (34) fut qu'on se rendroit réciproquement les Villes & les prisonniers, & que le fort décideroit à qui ce seroit à commencer la restitution. Les Béotiens & les Corinthiens, Alliés de Sparte, furent fort mécontens de ce Traité, & s'en plaignirent hautement: mais Nicias persuada aux Athéniens & aux Lacédémoniens, d'ajoûter comme un dernier sceau à la Paix, une Ligue offensive & défensive qui les rendroit plus redoutables à ceux qui se sépareroient d'eux, & plus surs les uns des autres (35). Nicias fut incontestablement le grand promoteur de cette paix, qui lui fit beaucoup d'honneur dans l'esprit de tout le monde, & à laquelle on donna même le nom de *Nicieum*, comme qui diroit le Chef-d'œuvre de Nicias: lisez ce passage de Plutarque (36): *Δόξα τε παρέστη τοῖς πλείστοις, ἀπαλλαγὴν κακῶν σαφῆ γεγονέναι, καὶ τὸν Νικίαν διὰ στόματος εἶχον, ὡς ἀνὴρ εἴη θεοφιλὴς, καὶ τὸ δαιμόνιον αὐτῷ δι' εὐσέβειαν, ἐπώνυμον γενέσθαι τοῦ μεγίστου καὶ καλλίστου τῶν ἀγαθῶν δέδωκε· τῷ γὰρ ὄντι, Νικίου τὴν εἰρήνην ἐνόμιζον ἔργον, ὡς Περικλέους τὸν πόλεμον· ὁ μὲν γὰρ ἐπ' αἰτίαις μικραῖς εἰς συμφορὰς μεγάλας ἐμβαλεῖν ἔδοξε τοὺς Ἕλληνας· ὁ δὲ τῶν μεγίστων κακῶν ἔπεισεν ἐκλαθέσθαι, φίλους γενομένους· διὸ καὶ τὴν εἰρήνην ἐκείνην ἄχρι νῦν Νικίειον καλοῦσι:* Voici la Version d'Amyot, qui vaut bien la Latine; „ La plûpart des hommes estima qu'ils „ estoient seurement arrivez à la fin extresme de tous leurs „ maux, & ne parloient plus d'autre personne que de Nicias, „ disans que c'estoit un personnage aimé des Dieux, qui pour „ sa dévotion envers eux, lui avoient fait ceste grace que „ le plus beau & le plus grand bien qui peust avenir au „ monde, estoit appellé de son nom: pour ce qu'à la vérité il n'y avoit celuy qui n'estimast que ceste paix estoit „ certainement l'œuvre de Nicias, ne plus ne moins que la „ guerre avoit esté l'œuvre de Périclés (37), lequel pour „ causes bien légéres persuada aux Grecs de se précipiter en „ grieves calamitez: & Nicias au contraire les avoit induits „ à vouloir devenir amis, en oubliant les griefs maux qu'ils „ avoient receuz les uns des autres en la Guerre passée: de-„ sorte-que jusques aujourdhuy ce Traité là s'appelle Nicium, „ comme qui diroit, la paix de Nicias". Tout bien pesé, on ne peut que prendre une idée avantageuse de Nicias, d'avoir travaillé à donner la paix à toute la Gréce; qu'il ait eu dessein de mettre sa gloire à couvert, & de se reposer à l'ombre de ses lauriers, il n'y auroit en cela rien que de naturel; je ne sai pourtant si l'on ne devroit pas louer sa modération; les heureux succés qu'il avoit eu dans toutes ses expéditions, auroient pu aisément lui inspirer de la présomption, & plus d'un grand Capitaine a trop compté sur ses anciens exploits: qu'on se rappelle l'exemple du grand Pompée, & l'on sera convaincu que ma réflexion est fondée.

(34) Voy. le Traité entier dans Thucyd. L. V. 18.

(35) Plut. *loc. cit.* p. 529.

(36) Ibid.

(37) *Voy.* Bayle Art. PERICLES, Rem. [O] après la cit. (167).

[*H*] *Alcibiade ...... trouva moyen de la faire rompre.*] Alcibiade étoit d'une naissance illustre, fils de Clinias, neveu de Périclés, & un des descendans d'Ajax en ligne directe (38), également distingué par sa beauté & par ses richesses. A l'égard de ses qualités, la Nature sembloit avoir fait en lui un essai de son pouvoir, puisqu'il surpassa tous ses Concitoyens en vices & en vertus: habile, éloquent, infatigable, libéral, magnifique, affable, adroit à se prêter aux circonstances, c'est-à-dire qu'il savoit, quand il en étoit besoin, se parer de toutes les belles qualités que nous venons de marquer; mais quand il lâchoit la bride à ses passions, il étoit indolent, luxurieux, dissolu, adonné aux femmes, intempérant, profane; tel est le portrait qu'en trace Cornelius Nepos (39): *In hoc natura, quid efficere possit videtur experta. Constat enim inter omnes, qui de eo memoriæ prodiderunt, nihil illo fuisse excellentius, vel in vitiis vel in virtutibus. Natus in amplissima civitate, summo genere, omnium ætatis suæ multo formosissimus, ad omnes res aptus, consiliique plenus. Namque Imperator fuit summus mari & terra. Disertus, ut imprimis dicendo valeret: & tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere. Idem cum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, splendidus, non minus in vita, quam victu: affabilis, blandus, temporibus callidissime inserviens. Idem, simul ac se remiserat, nec caussa suberat, quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur.* Ajoûtez à cela que de toutes les passions qui paroissoient en lui, la plus marquée & la plus vive étoit un esprit de domination qui vouloit tout emporter de hauteur, & qui ne pouvoit souffrir ni supérieur ni égal. Quoique sa naissance, & ses rares talens, lui ouvrissent une grande porte au gouvernement de la République, cependant il n'y avoit rien à quoi il aimât mieux devoir le crédit & l'autorité qu'il souhaittoit d'acquérir sur le peuple, qu'à la force de son éloquence, & à la grace persuasive de ses discours (40): c'est en quoi son éducation dans la maison de Périclés, & son intime liaison avec Socrate, lui furent sans-doute d'un grand secours. Alcibiade, du caractére dont nous venons de le dépeindre, n'étoit pas né pour le repos, & d'ailleurs il étoit piqué contre les Lacédémoniens, & contre Nicias. Jaloux de la gloire du dernier il ne souffroit qu'avec peine l'admiration que les Etrangers & les Ennemis même avoient pour Nicias, & les grands honneurs que lui rendoient ses Concitoyens; & pour ce qui est des Lacédémoniens, il étoit mécontent de ce qu'ils avoient fait la paix par l'entremise de Nicias, & qu'ils ne se fussent pas adressés à lui, quoique ses Ancêtres eussent eu droit d'hospitalité avec eux, ce droit ayant été négligé par son ayeul, avoit été renouvellé par lui en la personne de leurs prisonniers de Pyles, à qui il avoit fait toute sorte de bons traitemens (41): & malgré cela il avoit le chagrin de voir qu'ils s'attachoient plus à Nicias qu'à lui: il résolut de s'en venger, en faisant rompre un Traité qu'il avoit traversé inutilement de tout son pouvoir. La premiére chose qu'il fit, c'est qu'ayant su que ceux d'Argos ne cherchoient qu'une occasion de se séparer des Lacédémoniens, qu'ils craignoient autant qu'ils les haissoient, il les flatta secrettement de l'espérance que les Athéniens leur donneroient du secours, en leur faisant entendre qu'ils étoient prêts de rompre une paix qui leur étoit desavantageuse. En effet les Lacédémoniens n'en observoient pas fort religieusement les conditions, ayant fait alliance avec les Béotiens, contre l'esprit & la teneur du Traité, & n'ayant rendu aux Athéniens le Fort de Panacte que démoli, & non pas dans l'état où il étoit lors de la conclusion du Traité, comme ils s'y étoient engagés. Alcibiade, voyant les Athéniens indignés de cette mauvaise-foi, n'oublia rien pour les irriter davantage, il fit valoir & exaggéra ces griefs; & profitant de l'occasion pour décréditer Nicias, il souleva le peuple contre lui par des accusations qui ne manquoient pas de vraisemblance: il lui reprocha que pendant qu'il étoit Général de l'Armée, il avoit négligé de prendre prisonniers de guerre les Lacédémoniens qui avoient été laissés dans l'Ile de Sphactérie; & que d'autres les ayant pris, il les avoit relâchés & rendus pour faire plaisir aux Lacédémoniens; il ajoûtoit qu'étant fort bien avec ces derniers, Nicias n'avoit pas fait la moindre démarche pour les empêcher de s'unir avec les Béotiens & avec ceux de Corinthe, mais qu'il avoit mis bon ordre qu'aucun peuple de la Gréce, quelque bien intentionné qu'il fût, ne pût s'allier avec les Athéniens que du consentement de Lacédémone (42). Alcibiade fit aussi venir une Ambassade d'Argos, pour traiter avec les Athéniens. Nicias se trouvoit dans un grand embarras: heureusement les Lacédémoniens, ayant eu le vent de ce qui se passoit, envoyérent des Ambassadeurs à Athénes, avec plein-pouvoir de terminer tous les différends. Ayant été introduits dans le Conseil, ils déclarérent qu'ils avoient plein-pouvoir de traiter, & firent des propositions qui parurent à tout le monde fort justes & raisonnables. Le Peuple devoit leur donner audience le lendemain. Alcibiade, qui craignoit le succès de cette Assemblée, s'avisa d'une ruse qui lui réussit (43). Il engagea les Ambassadeurs de Sparte à entrer en conférence avec lui, & leur représenta. „ Que le Conseil traitoit tou-„ jours avec beaucoup de modération & d'humanité, ceux „ qui s'adressoient à lui, mais que le peuple étoit hautain & „ & excessif dans ses prétentions. Que s'ils parloient de „ pleins-pouvoirs, il ne manqueroit pas de s'en prévaloir, „ & les forceroit de lui accorder tout ce qui lui viendroit „ en tête. Il leur promit de les aider de tout son crédit „ pour leur faire rendre Pyle, pour empêcher l'alliance „ d'Argos, & pour faire renouveller la leur". Et il confirma ces promesses par serment. Les Ambassadeurs sortirent de cette Conférence, pleins d'admiration pour Alcibiade, auquel ils s'attachérent, en quittant Nicias. Le lendemain, le Peuple étant assemblé, les Ambassadeurs furent introduits. Alcibiade leur demanda avec beaucoup de douceur le sujet de leur ambassade, & la nature de leurs Pouvoirs. Ils répondirent d'abord qu'ils venoient proposer quelque voye d'accommodement, mais qu'ils n'avoient pas le pouvoir de rien conclure. Sur cela Alcibiade s'éléve & crie contre eux, les traite de fourbes & de perfides, appelle le Conseil à témoin du discours qu'ils avoient tenu la veille, & exhorte le peuple à ne croire ni écouter des hommes qui mentoient si impudemment, & qui sur un même sujet disoient aujourd'hui une chose & demain une autre. On ne sauroit exprimer la surprise & le trouble des Ambassadeurs qui se regardoient, & avoient de la peine à en croire leurs yeux & leurs oreilles sur ce qu'ils voyoient & entendoient. Nicias, qui ignoroit la fourberie d'Alcibiade, ne pouvoit concevoir un changement si étrange, & se donnoit la torture pour en chercher la raison. Le Peuple se mettoit en devoir de faire venir sur l'heure les Ambassadeurs d'Argos, pour conclure avec eux la Ligue, mais dans ce moment un grand tremblement de terre qui survint rompit l'Assemblée. Nicias obtint avec beaucoup de peine dans celle du lendemain un délai, jusqu'à ce qu'on eût envoyé des Députés à Lacédémone; il fut mis à leur tête, mais sa négociation n'eut pas tout le succès qu'il avoit espéré. Les Athéniens se repentirent fort alors d'avoir renvoyé à sa persuasion les prisonniers de l'Ile, qui appartenoient aux plus puissantes maisons de Sparte. Cependant ils ne se portérent à rien de fâcheux contre lui: ils élûrent seulement Alcibiade pour Général, firent une ligue avec les Mantinéens & les Eleens, qui avoient quitté le parti de Lacédémone, y joignirent les Argiens, & envoyérent des troupes à Pyle faire le degat dans la Laconie. Ainsi ils se replongérent dans la guerre qu'ils avoient voulu éviter (44). N'oublions pas ici la réflexion de Plutarque (45) sur le procédé d'Alcibiade: *Καὶ τὸν μὲν τρόπον οὐδεὶς τῆς πράξεως ἐπῄ-*

(38) Plut. *in Alcib.* p. 191. 192.

(39) In Alcibiade c. 1.

(40) Plut. *in Alcibiad.* p. 195. 196.

(41) Thucyd. L. V. 41. Plut. *in Nicia* p. 529. & *in Alcibiade* p. 197. Il y a dans ce dernier endroit évidemment une faute de Copiste dans le texte de Plutarque, où on lit *Nicias*, au-lieu d'*Alcibiade*. l'Interpréte Latin l'a corrigée dans la Version, & Mr. Dacier dans la sienne, qui remarque dans une note, qu'il y a un MS. où on lit *Alcibiade* au-lieu de *Nicias*. Amyot n'a pas apperçu cette faute, qui est frappante, quand on consulte Thucydide.

(42) *Voy.* Thucydide & Plutarque, aux endroits cités.

(43) Voy. les mêmes.

(44) Les mêmes.

(45) *In Alcibiade* p. 198.

cela mit entre Nicias & lui, ils ne laissérent pas de se réunir pour faire bannir Hyperbolus par l'Ostracisme [*I*]. Les Ambassadeurs des Egestains & des Léontins, étant arrivés en ce tems-là à Athénes, pour solliciter les Athéniens de porter la guerre en Sicile, Alcibiade engagea le peuple à donner les mains à cette expédition, qui fut résolue nonobstant toutes les oppositions de Nicias [*K*]. Plutarque fait à ce sujet

νει, μέγα δ' ἦν τὸ πεπραγμένον ὑπ' αὐτοῦ, διαστῆσαι καὶ κραδᾶναι Πελοπόννησον ὀλίγου δεῖν ἅπασαν, καὶ τοσαύτας ἀσπίδας ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ ..... ἀντιτάξαι Λακεδαιμονίοις: c'est-à-dire, *Personne ne sauroit approuver le moyen dont il se servit pour arriver à son but; mais ce fut pourtant un coup de partie, d'avoir desuni & ébranlé presque tout le Péloponnése, & suscité en un seul jour tant d'ennemis aux Lacédémoniens.* Mr. Dacier (46) dit là-dessus: „ Il y a aujourd'hui des Politiques qui ne sont pas si scrupuleux, je ne sçai même s'il y en auroit un seul qui fût de l'avis de Plutarque, & qui condamnât ce moyen, dont Alcibiade se servit pour faire un coup si important. Cependant le jugement de Plutarque est très-solide. Tout ce qui se fait par fraude & par surprise, ne peut être approuvé avec raison". On voit que Mr. Dacier regarde Plutarque comme *scrupuleux* dans ce jugement qu'il porte, il s'en faut de beaucoup que Mr. Rollin soit de son avis; Casuiste plus sévére il dit (47). „ Il me semble que c'est condamner bien foiblement une fourberie & une perfidie aussi noires que celles-ci, dont le succès le plus heureux ne peut couvrir l'horreur, & qui ne peuvent être assez detestées". Je suis de l'avis de Mr. Rollin, d'autant plus que non seulement le moyen même, employé par Alcibiade, étoit contraire à l'honneur & à la probité, mais surtout parce qu'il n'agissoit point du tout par un principe de zéle pour le bien public: quand on conviendroit que des tours de Politique de ce genre sont permis, en vertu de la maxime, *salus populi suprema lex esto*, je ne vois pas qu'ils puissent être légitimes pour satisfaire un ressentiment particulier, sans s'embarrasser des suites par rapport au Public: or c'est là le cas ici. Alcibiade vouloit se venger des Lacédémoniens & supplanter Nicias, voilà son motif: il n'eut donc égard qu'à lui-même & non au Public; & l'événement de la Guerre du Péloponnése fit voir, qu'il n'avoit pas rendu un fort bon service à sa Patrie, par sa lâche fourberie. Ce qui me surprend c'est qu'aucun Historien, du moins qui me soit connu, n'ait fait quelque réflexion sur la conduite des Ambassadeurs Lacédémoniens, qui ne me paroît pas moins blâmable que celle d'Alcibiade, puisqu'ils se laissérent tromper à une ruse, selon moi, assez grossiére. Devoient-ils penser qu'on ignoreroit ce qui s'étoit passé dans le Conseil, & la maniére dont ils y avoient exposé leur Commission? N'avoient-ils pas lieu de s'attendre que quelque autre Membre du Conseil feroit ce que fit Alcibiade, & les taxeroit d'être des fourbes qui vouloient en imposer? Etoit-il de la prudence d'agir dans une affaire aussi grave sans en communiquer avec Nicias, qu'ils savoient si bien intentionné pour eux? Pouvoient-ils ignorer que le Peuple décidoit souverainement, & que c'étoit dans son Assemblée qu'il falloit rendre leur commission agréable? Rien de plus foible que la raison d'Alcibiade à laquelle ils se rendirent, que *s'ils parloient de pleins-pouvoirs, le peuple ne manqueroit pas de s'en prévaloir, & les forceroit de lui accorder tout ce qui lui viendroit en tête*; pouvoit-on les forcer à ce qu'ils n'auroient pas voulu accorder, & des Spartiates courageux devoient-ils craindre une pareille violence? Après tout, en ce cas-là on les auroit desavoué à Lacédémone, & eux-mêmes auroient été en droit de reclamer contre ce qu'on leur auroit arraché par force, au-lieu que par la conduite qu'ils tinrent, ils firent paroître aussi peu d'habileté & de prudence, que peu de fidélité dans l'exécution de la commission dont on les avoit chargés.

(46) Dans ses Notes sur cet endroit.

(47) *Hist. Ancienn.* Tom. III. p. 501. Ed. de Hollande.

[*I*] *Ils ne laissérent pas de se réunir, pour faire bannir Hyperbolus par l'Ostracisme.*] Réunissons le récit que Plutarque fait de cette affaire en deux endroits (48). Dans le tems que les différends de Nicias & d'Alcibiade étoient à leur plus haut point, il y avoit à Athénes un citoyen nommé Hyperbolus, fort méchant homme, & que les Poëtes Comiques prenoient ordinairement pour l'objet de leurs railleries. Il s'étoit endurci à la mauvaise réputation, & étoit devenu insensible à l'infamie par une extinction entiére de tout sentiment d'honneur. Cet homme ne plaisoit à personne, mais le peuple ne laissoit pas de s'en servir pour humilier ceux qui étoient élevés en dignité, & pour leur susciter des affaires. Hyperbolus inspira au peuple le dessein d'employer l'Ostracisme, qui se renouvelloit de tems en tems. Ce bannissement sembloit ne pouvoir tomber que sur Nicias ou sur Alcibiade. Le premier s'opposoit toujours sans ménagement aux injustes desirs des Athéniens, & en les obligeant toujours de prendre les partis les plus utiles, il étoit devenu odieux; d'ailleurs ses richesses excitoient l'envie, & sa maniére de vivre retirée, & qui paroissoit indiquer son panchant pour l'Oligarchie, déplaisoit souverainement. D'un autre côté le déréglement des mœurs d'Alcibiade, sa fierté & son audace le faisoient redouter. Les jeunes-gens qui vouloient la Guerre, tâchoient de faire tomber le ban sur Nicias, & les vieillards qui souhaittoient la paix, cherchoient à le détourner sur Alcibiade. Hyberbolus, dont l'audace faisoit tout le mérite, dans l'espérance de succéder au crédit de celui qui seroit chassé, se déclara contre eux, & ne cessoit d'irriter le peuple contre l'un & l'autre. Mais Nicias & Alcibiade se réunirent contre leur ennemi commun, qui fut lui-même banni, & mit fin par son exil à l'Ostracisme, qui parut avoir été flétri en tombant sur un sujet si indigne. Plutarque fait sur cette affaire une réflexion qui paroît assez juste (49): *Ἄκριτον δ' ἡ τύχη πρᾶγμα καὶ ἄληπτον λογισμῷ. Νικίας γὰρ, εἰ τὸν περὶ ὀστράκου κίνδυνον ἀνέῤῥιψε πρὸς τὸν Ἀλκιβιάδην, ἢ κρατήσας ἂν ἀσφαλῶς ᾤκει τὴν πόλιν ἐκεῖνον ἐξελάσας, ἢ κρατηθεὶς αὐτὸς ἐξῄει, πρὸ τῶν ἐσχάτων ἀτυχιῶν τὸ δοκεῖν ἄριστος εἶναι στρατηγὸς διαφυλάξας*: c'est-à-dire: „ De tout ceci il résulte, que la fortune est une chose sur laquelle on ne peut asseoir de jugement ferme & solide, & qui échappe à tous nos raisonnemens. Car si Nicias eût partagé le danger de ce ban avec Alcibiade, il seroit arrivé de deux choses l'une; ou il auroit été vainqueur, & auroit chassé son ennemi, & par-là il seroit demeuré dans la Ville maître de tout; ou il auroit été vaincu & chassé lui-même, & en ce cas il seroit sorti de la Ville avant ses derniers malheurs, & auroit conservé la réputation de très-sage & de très-excellent Capitaine".

(48) *In Alcibiade* p. 196. 197. Et *in Nicia* p. 530. 531.

(49) *In Nicia*, p. 531.

[*K*] *Cette Expédition . . . fut résolue nonobstant toutes les oppositions de Nicias.*] Dès le tems de Periclès les Athéniens s'étoient proposé la conquête de la Sicile (50), mais il avoit toujours trouvé le moyen par son autorité & par son éloquence, de les en détourner. Après sa mort ils firent plusieurs tentatives, & sous prétexte d'envoyer de tems en tems des secours d'argent & de troupes aux villes maltraitées ou opprimées par les Syracusains, ils s'ouvroient un chemin pour les attaquer avec de plus grandes forces. Mais celui qui alluma le plus cette ardeur, fut Alcibiade, en repaissant le peuple de magnifiques espérances, dont lui-même étoit sans-cesse occupé. Toutes les nuits, dans ses songes, il prenoit Carthage, soumettoit l'Afrique, passoit delà en Italie, & se rendoit maître du Péloponnése entier, regardant la Sicile, non comme le but & le terme de cette guerre, mais comme le commencement & le premier degré des conquêtes qu'il méditoit. Il inspira si bien les mêmes sentimens à tout le monde, qu'on ne parloit par-tout que de cette expédition. Rien de plus plaisant que le portrait que Plutarque fait de la conduite & des idées romanesques de tout Athénes, „ Les jeunes-gens, *dit-il* (51), dans les lieux d'exercice, & les vieillards dans leurs boutiques, & dans les lieux où ils s'assembloient pour causer, ne s'occupoient qu'à tracer la figure de la Sicile, & qu'à s'entretenir de la nature & de la qualité de la Mer, dont cette Ile est environnée, de la bonté de ses ports, & des plages qu'elle a du côté qui regarde l'Afrique. Car ils ne se proposoient pas la Sicile pour le prix de la guerre qu'ils entreprenoient, mais ils méditoient d'en faire leur place d'armes, & leur arsenal, d'où ils partiroient pour aller conquérir Carthage, & se rendre maîtres de toute l'Afrique & de la mer, jusqu'aux colomnes d'Hercule". Le même Historien rapporte que Socrate & le fameux Astronôme Méton, ne jugeoient pas favorablement de cette entreprise, & que le dernier contrefit le fou, pour obtenir que son fils fût dispensé d'aller en Sicile. Nicias s'opposa de tout son pouvoir à un dessein qui lui paroissoit très-dangereux, ce qui n'empêcha pas les Athéniens de s'y déterminer, & de le nommer lui-même, avec Alcibiade & Lamachus, pour commander la Flotte, avec plein-pouvoir, non seulement de secourir Egeste, & de rétablir Léonte, mais d'ordonner des affaires de la Sicile, conformément aux intérêts de la République (52). Nicias ne se rendit point encore. Cinq jours après on tint une seconde Assemblée, pour hâter l'exécution de la résolution prise, & pourvoir à tout ce qui étoit nécessaire. Nicias profita de l'occasion pour parler avec force contre un Projet, dont il prévoyoit que les suites pouvoient être très-funestes à la République: voici la substance du Discours que lui attribue Thucydide (53). „ Il dit, qu'il étoit étonnant qu'une affaire de l'importance dont étoit celle-ci, eût été presque aussitôt decidée, que mise en délibération. Que sans rien examiner ni rien approfondir, on en croyoit sur leur parole des étrangers, à qui les promesses les plus magnifiques ne coutoient rien, & qui avoient intérêt de tout promettre pour se tirer du péril où ils étoient. Quelle utilité, après tout, peut-il en revenir à la République? Est-ce que nous n'avons pas assez d'ennemis près de nous sans en aller chercher au loin? Est-il de votre sagesse de hazarder ce que vous possédez, sur l'espérance d'un avantage incertain? De songer à faire de nouvelles conquêtes, avant que d'avoir assuré les anciennes? De ne vous occuper que de votre agrandissement, & de négliger absolument le soin de votre propre sureté? Pouvez-vous compter sur une tréve que vous savez ne tenir à rien, & à laquelle vous ne pouvez vous dissimuler qu'on a déja donné plusieurs atteintes, & que le moindre échec, reçu de notre part, peut changer tout d'un coup en une guerre déclarée? Vous n'ignorez pas quelle a toujours été, & quelle est encore la disposition des Lacédémoniens à notre égard. Ils abhorrent notre Gouvernement comme contraire au leur, ils voient avec douleur & dépit l'empire de la Gréce entre nos mains, ils regardent notre gloire comme un sujet de honte & de confusion pour eux, il n'y a rien qu'ils ne soient prêts de faire pour humilier & abaisser une puissance qui leur fait ombrage, & les tient toujours dans la crainte. Voilà quels sont nos véritables ennemis, voilà contre qui nous devons être en garde. Sera-t-il tems de faire ces réflexions, lorsqu'après avoir partagé nos Troupes, pendant que nous serons occupez ailleurs, & hors d'état de leur résister, toutes les forces

(50) Idem *in Alcibiade* p. 199.

(51) *In Nicia*, p. 531. je me sers ici de la Version de Mr. Dacier.

(52) Thucydid. Lib. VI. 8.

(53) Ibid. 9-14. Je donne ce Discours abregé, dans les termes de Mr. Rollin *Hist. Anc.* T. III. p. 513-515. *Voy. aussi* Diod. Sic. L. XII. 83.

„ du

sujet une réflexion qui mérite quelque attention [*L*]. Nicias fut nommé un des Généraux malgré lui, on fit des préparatifs formidables, & nonobstant plusieurs presages sinistres la Flotte partit [*M*]. Nicias tenta encore de faire renoncer les autres Généraux à la conquête de la Sicile, lorsqu'arrivés sur les Côtes d'Italie, il fut question de régler les premiéres opérations de la Guerre [*N*]: il fallut pourtant commencer, la Flotte fit voile pour la Sicile, & Alcibiade se rendit maître de Catane par surprise [*O*]. Ce dernier

„ du Péloponnese viendront fondre sur nous? A peine commençons-nous à respirer des maux infinis que la guerre „ & la peste nous ont causés, & voilà que, sans nécessité, „ nous nous jettons nous-mêmes dans un péril encore plus „ grand. Si nous voulons porter nos armes au loin, ne „ seroit-il pas plus expédient d'aller réduire les rebelles de „ Thrace, & d'autres encore qui sont chancelans & mal assurez dans leur devoir, que de courir au secours des Egestains qui nous doivent être assez indifférens? Et nous „ convient-il d'entreprendre la vengeance de leurs injures, „ tandis que nous ne témoignons aucun ressentiment des nôtres? Laissons les Siciliens dans leur Ile vuider entre eux „ leurs querelles, sans nous y embarrasser. Que les Egestains se tirent sans nous d'une guerre, qu'ils ont entreprise sans nous. Que si quelqu'un de vos Généraux vous „ conseille cette entreprise par ambition ou par intérêt, „ pour faire parade de ses magnifiques équipages, ou pour „ trouver dequoi fournir à ses dépenses, ne soyez pas assez „ imprudens pour sacrifier les intérêts de la République aux „ siens, ou pour souffrir qu'il la ruine en se ruinant lui-„ même. Cette entreprise est trop grande pour la remettre „ à la conduite d'un jeune-homme. Souvenez-vous que „ c'est la prudence qui fait réussir les affaires, & non la passion". Enfin il conclut, en déclarant que son avis étoit de mettre de-nouveau l'affaire en délibération, pour prévenir les suites funestes d'une résolution précipitée. Alcibiade, qui sentit bien que Nicias avoit taxé le luxe extrême dans lequel il vivoit, aussi-bien que son ambition, répondit au discours de son Antagoniste (54) avec tant de grace & d'éloquence qu'il entraina les suffrages, & engagea le peuple à s'en tenir à la résolution prise. Nicias n'osa plus s'y opposer de front. Plutarque observe (55) qu'il n'avoit point, comme Periclès, cette éloquence vive & véhémente, qui abbat, qui renverse, qui entraine tout, & par laquelle il empêcha toujours les Athéniens de s'engager dans des entreprises hazardeuses: au-lieu que Nicias, parce qu'il agissoit mollement, & parloit de-même, loin d'attirer le peuple, se laissa entrainer lui-même, & malgré lui. Il faut dire pourtant qu'il n'oublia rien pour dégoûter les Athéniens de la Guerre de Sicile: car, voyant que la résolution étoit prise, il tâcha d'y mettre obstacle en faisant sentir toutes les difficultés, qui s'y rencontroient, & surtout en étalant la grandeur des dépenses nécessaires pour cette expédition (56): il eut beau dire, il ne fit qu'augmenter l'ardeur du peuple; & on donna sur le champ plein-pouvoir aux Généraux de lever autant de troupes, & d'équiper autant de Galéres qu'ils le jugeroient à propos, & de mettre ordre à tout. Tout le monde voulut même contribuer à l'équipement, c'est-à-dire les gens riches, les uns armérent des Galéres à leurs dépens, les autres promirent de contribuer de leur bourse pour les vivres & le payement des troupes (57).

(54) Thucyd. L. VI. 16-19.

(55) *Oeuv. Moral.* fol. 161. H. Paris 1618. in-fol.

(56) Thucyd. *loc. cit.* 20-25.

(57) Diod. Sic. Lib. XIII. p. 2.

[*L*] *Plutarque fait à ce sujet une réflexion qui mérite quelque attention.*] Après avoir parlé des oppositions de Nicias, cet Historien ajoûte (58) ce qui suit, selon la Version d'Amyot: „ Or quant à Nicias, d'avoir bien tousiours contredit à l'entreprise, pendant que l'on en délibéroit, & ne s'estre jamais eslevé de vaine espérance, ny esbloüy de l'honneur „ d'une si honorable charge, jusques à en changer d'opinion, c'estoit fait en homme de bien, constant, & sage: „ mais quand il eut veu que ny par remonstrances il n'avoit „ jamais peu destourner le peuple d'entreprendre ceste guerre, ne par prieres se faire exempter de la Charge de Capitaine, ains que le peuple malgré luy vouloit qu'il fust „ l'un des Chefs de ceste Armée, alors n'estoit-il plus saison de craindre tant, ny de tant reculer, ny de tourner „ si souvent la teste, comme un enfant, pour regarder de „ dessus sa Galere derriere luy, en répétant souvent, & „ souvent redisant, que raison n'avoit point eu de lieu en „ la conclusion de ceste entreprise: car cela n'estoit que „ descourager ses compagnons, & faire reboucher la premiére pointe de toute leur expédition; là où il falloit promptement courir sus aux ennemis, & en mettant vivement „ la main à l'oeuvre, esprouver la fortune". Plutarque a raison. Mais tel est généralement le caractére des gens timides, qu'ils ont toujours l'esprit occupé de leurs frayeurs, & qu'ils ne savent jamais bien prendre leur parti. Les justes sujets de crainte qu'avoit Nicias, devoient l'engager à prendre toutes les mesures que la prudence lui suggéroit, mais il devoit profiter de l'ardeur des troupes, & ne pas la rallentir au-contraire, en revenant toujours à ce qu'il y avoit de peu sage & de mal concerté dans la Guerre de Sicile.

(58) *In Nicia.* p. 532.

[*M*] *Nonobstant plusieurs présages sinistres la Flotte partit.*] Il y a de l'apparence que le Parti qui étoit opposé à la Guerre de Sicile, avoit gagné quelques-uns des Prêtres & des Sacrificateurs, puisqu'ils firent des prédictions sinistres: Καίτοι λέγεται πολλὰ καὶ παρὰ τῶν ἱερέων ἐναντιοῦσθαι πρὸς τὴν στρατείαν: *Atqui multa dici a Sacerdotibus adversus susceptam expeditionem monstrata ominosa* (59). Mais Alcibiade, non moins rusé que les autres, avoit aussi des Devins de son côté, & on citoit d'anciens Oracles, qui annonçoient aux Athéniens une grande gloire en Sicile: il avoit même aposté quelques gens qui venoient du Temple de Jupiter Ammon, dont ils rapportoient un Oracle qui promettoit que les Athéniens prendroient tous les Syracusains. Plutarque fait mention de plusieurs autres présages, que je passe sous silence, pour ne parler que de deux qui firent le plus d'impression. Le premier fut, que le tems où l'on embarquoit les Troupes, se rencontra être celui des Fêtes d'Adonis, pendant lesquelles toute la Ville étoit en deuil, pleine d'images de morts & de convois funébres, & retentissoit des cris & des gémissemens des femmes qui les suivoient en se lamentant, ce qui fit craindre à ceux qui observoient ces sortes de présages, que cet armement si brillant & si magnifique, ne perdît bientôt cet éclat, & ne se flétrît comme une fleur (60). Un autre accident augmenta l'inquiétude. Toutes les Statues de Mercure, qu'on voyoit de forme quarrée à l'entrée des maisons & des Temples, se trouvérent mutilées en une nuit, & particuliérement au visage, à la réserve d'une seule qui étoit devant la maison d'Andocide (61). On promit de grandes récompenses à quiconque découvriroit les auteurs d'un coup si hardi; on regarda cet événement non seulement comme un sinistre présage, mais encore comme un complot de factieux, qui avoient de mauvais desseins. De jeunes-gens furent accusés d'avoir déjà fait quelque chose de semblable dans une partie de débauche, & d'avoir contrefait en particulier les mystéres de Cérès & de Proserpine, ayant à leur tête Alcibiade, qui représentoit le Grand-Prêtre. Les soupçons tombérent donc sur lui, & il fut même accusé. Il auroit souhaitté de se purger avant son départ pour la Sicile, mais ses ennemis trouvérent moyen de faire différer le jugement, pour le perdre pendant son absence, comme ils firent. Observez qu'il n'y a guére d'apparence qu'Alcibiade eût part à cette affaire: outre que les dépositions contre lui étoient destituées de vraisemblance, peut-on se persuader qu'un homme, qui étoit si zélé pour la Guerre de Sicile, eût voulu faire une chose qui auroit été capable de faire revenir les esprits, par un principe de superstition? Ne pourroit-on pas, avec plus de fondement, soupçonner ceux à qui cette Expédition faisoit de la peine? Quoi qu'il en soit, les Athéniens étoient si déterminés, que ni Oracles, ni Présages, ne servirent de rien, & que la Flotte mit à la voile.

(59) Ibid. p. 531.

(60) Ibid. p. 532.

(61) Ibid. p. 531. & *in Alcibiade* p. 200. Thucyd. L. VI. 27. Diod. Sic. L. XIII. p. 2.

[*N*] *Nicias tenta encore de faire renoncer les autres Généraux à la conquête de la Sicile, lors ..... qu'il fut question de régler les premiéres opérations de la Guerre.*] La Flotte étant partie de Corcyre, où avoit été le rendez-vous général, aborda à Tarente & à Locres, où elle fut assez mal reçuë, & delà elle cingla vers Rhége, où l'on s'arrêta quelque tems. On y délibéra sur la maniére dont il falloit conduire cette guerre, & l'on y attendit les Vaisseaux qu'on avoit envoyés à la découverte, pour savoir où l'on pourroit aborder, & si l'argent que les Egestains avoient promis étoit prêt. Etant de retour, ils rapportérent qu'il n'y avoit que trente talens dans l'Epargne (62). Nicias l'avoit bien prévu, mais on ne l'avoit pas voulu écouter. Il fut question de délibérer sur ce qu'il y avoit à faire (63). Nicias fut d'avis qu'on devoit tirer vers Sélinonte, qui étoit le premier sujet du voyage; & si les Egestains s'acquittoient de leur promesse, & payoient une montre à l'armée, passer outre; sinon les obliger à fournir la subsistance de soixante Galéres qu'ils avoient demandées, & demeurer là jusqu'à ce qu'on eut fait leur accord avec les Sélinontins, soit par force ou autrement. Il disoit, qu'ensuite on retourneroit à Athénes, après avoir fait montre de leurs forces, & de l'assistance que l'on donnoit à ses Alliés, à-moins qu'il ne se présentât une occasion de faire quelque chose contre les Léontins, ou d'attirer quelque Ville à leur parti. Alcibiade représenta qu'il seroit honteux, après un si grand armement, de s'en retourner sans rien faire, & qu'il falloit essayer auparavant de gagner l'alliance des Grecs & des Barbares, pour les détacher de Syracuse, & en tirer des troupes & des vivres; & surtout de députer à Messine qui étoit comme la Clé de la Sicile, & dont le Port étoit en état de contenir toute la Flotte. Il disoit, qu'après avoir reconnu les amis & les ennemis, & s'être fortifié d'un nouveau secours, on attaqueroit Sélinonte ou Syracuse, si l'une ne vouloit s'accommoder avec Egeste, & l'autre souffrir le rétablissement de Léonte. Lamachus ouvrit un troisiéme avis, c'étoit d'aller droit à Syracuse, sans lui donner le loisir de revenir de l'étonnement où elle étoit, ni de se préparer à la défense. Il disoit que le premier abord d'une armée étoit le plus terrible, & qu'en laissant à l'ennemi le tems de se reconnoitre, on lui donnoit aussi celui de se rassurer; au-lieu qu'en l'attaquant brusquement, & pendant qu'il étoit encore déconcerté, on étoit presque sûr de la victoire. Que s'étant rendu maître du plat-pays, ils ne manqueroient de rien, & contraindroient les Siciliens à prendre parti. Qu'enfin ils s'établiroient à Mégare qui étoit deserte & voisine de Syracuse, & y mettroient leur Flotte en sureté. Cet avis étoit selon les apparences le meilleur. L'expérience a fait voir dans tous les tems, que la diligence dans la Guerre n'est pas moins nécessaire que la force: cependant l'avis de Lamachus n'ayant pas prévalu, ce Général plus habile guerrier que Nicias revint à celui d'Alcibiade, comme étant moins mauvais que celui de Nicias, qui ne cherchoit qu'à éluder une Guerre entreprise contre son avis.

(62) Thucyd. L. VI. 44-46.

(63) Ibid. 47-49.

[*O*] *Alcibiade se rendit maître de Catane par surprise.*] Thucydide & Diodore de Sicile racontent la chose à peu près dans

(f) Voy. Rom. [M]. nier ayant été rappellé pour répondre aux accusations formées contre lui (f), toute l'autorité se trouva entre les mains de Nicias, Lamachus son autre Collégue n'ayant aucun crédit à cause de sa pauvreté; aussi tout se ressentit du caractére de timidité & de lenteur du premier; il laissa tout languir, tantôt en se tenant en repos, sans rien entreprendre, tantôt en ne faisant que roder le long des Côtes, tantôt en perdant le tems à consulter & à délibérer, tous ses exploits se bornérent à la prise d'un petit Bourg nommé Hegecare, & après avoir mis inutilement le siége devant une petite Ville, nommée Hybla, il se retira à Catane (g). (g) Plut. in Nicia. p. 533. Mais les Syracusains, qui avoient repris courage, étant venus l'insulter dans son camp avec leur Cavalerie, il résolut de faire voile vers Syracuse, & réussit effectivement à y prendre terre; il remporta même immédiatement après une victoire [P], mais ne se trouvant pas encore en état d'attaquer Syracuse, il se retira sur sa Flotte à Naxe & à Catane, pour y prendre ses quartiers d'hyver, & pour y attendre les secours d'Argent, de Vivres, & de Cavalerie, qu'il envoya demander à Athénes, & ceux qu'il se flattoit de tirer des Siciliens, que la nouvelle de sa victoire feroit passer dans son parti. En attendant les Syracusains fortifiérent leur Ville, & envoyérent des Ambassadeurs à Corinthe & à Lacédémone pour sollicitter du secours, qu'ils obtinrent. Nicias en avoit reçu d'Athénes, & pensa tout de bon à agir. On l'accusoit, dit Plutarque, de manquer souvent l'occasion, en perdant le tems à force de raisonner, de différer, de se précautionner; mais quand il entroit en action, il étoit aussi vif & aussi ardent à exécuter, qu'il avoit été timide & lent à entreprendre: c'est ce qu'il fit voir par la maniére dont il forma & poussa le siége de Syracuse, qu'il réduisit à la derniére extrémité. Déja les Syracusains lui faisoient des propositions d'accommodement, lorsqu'on apprit que Gylippe, qui venoit de Lacédemone à leur secours, étoit prêt d'arriver [Q]. Nicias, enflé de ses heureux succès, ne prit pas les précautions nécessaires pour empêcher l'approche de Gylippe, & les choses changérent de face; le Lacédémonien remporta divers avantages, les Syracusains reçurent de nouveaux secours de Corinthe, & la plus grande partie des Villes de Sicile gagnées par Gylippe, se déclarérent pour eux. Nicias recommença à perdre courage, & non content d'envoyer des gens aux Athéniens pour leur représenter l'état des choses, il leur écrivit, pour demander de puissans secours, & être déchargé du commandement, à cause du mauvais état de sa santé. On lui accorda la premiére de ses demandes, mais non la seconde [R]. Gylippe ayant engagé les Syracusains à équipper une Flotte, livra combat par Mer & par Terre aux Athéniens, qui furent vainqueurs sur mer, mais battus sur terre. Les Assiégés résolurent de tenter un second combat, & Nicias fut contraint par ceux qui partageoient provisionnellement le commandement avec lui, de donner bataille,

c

(64) L. VI. 51. dans les mêmes termes. Le premier dit (64) que „ Les Catanéens s'étant assemblez ne voulurent pas recevoir les „ troupes dans leur Ville, & se contentérent de donner audience aux Généraux; mais comme ils étoient attentifs à „ la harangue d'Alcibiade, les Soldats rompirent une fausse „ porte, & vinrent acheter des vivres dans le marché". Cette derniére circonstance paroît assez singuliére, & si je l'ose dire peu vraisemblable, les Soldats Athéniens devoient naturellement commencer par occuper les principaux postes pour être maitres de la Ville: aussi Diodore de Sicile semble-t-il l'insinuer (65). (65) Lib. XIII. 4. „ Les Catanéens, dit-il, ayant refusé de recevoir les Troupes dans leur Ville, en permirent seulement l'entrée aux Généraux, & ayant convoqué l'assemblée du Peuple, les Généraux Athéniens se mirent à proposer une alliance, mais tandis qu'Alcibiade haranguoit, „ les Soldats ayant rompu une petite porte pénétrérent „ dans la Ville, desorte que les Catanéens furent obligez „ de s'engager à la guerre contre les Syracusains". On ne voit pas dans le récit de l'un ni de l'autre de ces Historiens, qu'Alcibiade ait eu plus de part que les autres Généraux à la surprise de Catane. Mais nous l'apprenons d'un autre Auteur, qui entre dans quelque detail là-dessus. Voici ses propres termes (66): (66) Polyæni Stratag. L. I. in Alcib. n. 4. Ἐπεὶ δὲ κατῆρεν εἰς Κατάνην, οὐ δεχομένων αὐτὸν Καταναίων, ἐπρεσβεύσατο, βουλόμενος μόνος παρελθὼν εἰπεῖν αὐτοῖς τὰ συμφέροντα· τῶν δὲ ἐπιτρεψάντων, καὶ ὄντων εἰς ἐκκλησίαν συνέταξεν, ὅσαι τῶν τειχῶν ἦσαν πύλαι, ἐπισεσημασμέναι σαθραί, ταύτας ἐξελόντας εἴσω παρελθεῖν. ἅμα δὲ συνέβαινεν Ἀλκιβιάδην ἄρχεσθαι δημηγορεῖν, Ἀθηναίους δὲ Κατάνην ἔχειν: c'est-à-dire: *S'étant approché de Catane, & les Catanéens ne l'ayant pas voulu recevoir, il leur envoya une deputation, demandant qu'il lui fût permis d'entrer seul, & de les instruire de l'état des choses: on le lui permit, & pendant que les Catanéens s'assembloient en foule, il donna ordre aux siens de rompre toutes les portes qui seroient les plus foibles, & de pénétrer dans la Ville. Il arriva donc que dans le moment qu'Alcibiade commençoit à haranguer les habitans de Catane, les Athéniens se rendirent maîtres de la Ville.*

[P] *Il résolut de faire voile vers Syracuse, & réussit effectivement à prendre terre; il remporta même immédiatement après une victoire.*] L'entreprise de Nicias étoit hardie & périlleuse. Il ne pouvoit sans un extrême danger tenter le débarquement, en présence d'un ennemi, qui ne manqueroit pas de les attaquer à la descente avec toutes ses forces. Il n'y avoit pas plus de sureté à avancer par terre, parce que n'ayant point de Cavalerie, celle des Syracusains qui étoit nombreuse, leur tomberoit sur les bras au premier bruit de leur marche, & les accableroit. Pour se tirer d'embarras, & se mettre en état de s'emparer sans obstacle d'un poste avantageux, qui lui avoit été indiqué par quelques bannis de Syracuse, Nicias usa de stratagême (67). (67) Plut. in Nicia p. 533. 534. Thucyd. L. VI. 64. 65. Diod. Sic. L. XIII. p. 6. Il envoya à Syracuse un Catanéen, dont il étoit sûr, & qui n'étoit point suspect aux Syracusains, pour leur donner avis, comme de la part de quelques-uns de leur parti, que les Athéniens venoient tous les jours en grand nombre à Catane & y passoient même la nuit, qu'ainsi il seroit fort aisé de surprendre leur camp, & que dans le même tems ceux de Catane tomberoient sur ceux qui seroient dans la Ville, & mettroient le feu à la Flotte. Les Généraux Syracusains ajoûtérent foi à ce rapport, & prirent jour pour l'exécution avec le prétendu transfuge Catanéen. Ils marchérent vers Catane, & se vinrent camper sur les terres de Léonte. Dèsque les Athéniens en eurent avis, ils s'embarquérent avec toutes leurs munitions & leurs troupes, & tirérent sur le soir vers Syracuse. Ils arrivérent au point du jour dans le grand Port, & prirent terre à l'endroit qu'on leur avoit enseigné, & s'y retranchérent. Les ennemis se voyant honteusement trompés, s'en retournérent tout court à Syracuse. En attendant les Athéniens s'étoient retranchés dans un poste avantageux, où la Cavalerie ennemie ne pouvoit les incommoder, & où ils pouvoient en venir aux mains, quand il leur plairoit (68). (68) Voyez-en la description dans Thucyd. L. VI. 66. Les Syracusains s'étant mis en bataille devant les murailles de leur Ville, Nicias sortit de ses retranchemens, & l'on en vint aux mains. La victoire fut longtems en balance: mais une grande pluie, accompagnée d'éclairs & de tonnerres, étant survenuë, les Syracusains qui étoient sans expérience, & dont la plûpart faisoient alors le premier essai de leurs armes, furent étonnés & intimidés de cet orage, tandis que les autres s'en moquoient comme d'un effet de la saison, & ne faisoient attention qu'à l'ennemi qui étoit bien plus à craindre que l'orage. Les Syracusains furent enfin obligés de plier, mais on ne put pas les poursuivre fort loin, parce que leur Cavalerie couvrit leur retraite. Deux Auteurs ont attribué le stratagême dont se servit Nicias à Alcibiade, Polyænus (69), & Frontin; il n'y a d'ailleurs dans leur récit, rien de particulier. (69) Stratag. Lib. I. in Alcib. n. 5. Je suis surpris que le célébre Casaubon, qui dans ses Remarques sur Polyænus, m'a fait connoître le passage de Frontin, ne se soit pas apperçu que ces deux Auteurs se trompoient, puisqu'Alcibiade avoit déjà quitté l'Armée Athénienne, quand cette affaire se passa, comme le prouve le témoignage unanime de Plutarque, Thucydide, & Diodore de Sicile. J'ajoûterai que Polyænus attribue (70) à Alcibiade une autre action de Nicias, qui se passa longtems après le rappel du premier. (70) Ibid. n. 7.

[Q] *Déja les Syracusains lui faisoient des propositions d'accommodement, lorsqu'on apprit que Gylippe .... étoit prêt d'arriver.*] Alcibiade qui s'étoit réfugié à Lacédémone, appuya de toute son éloquence les sollicitations des Syracusains, & persuada aux Lacédémoniens d'envoyer Gylippe en Sicile. Ce Général ayant appris en chemin l'extrémité où les Syracusains étoient réduits, continua sa route, non plus dans le dessein de défendre la Sicile, mais pour conserver aux peuples d'Italie les Villes qu'ils y avoient, s'il en étoit encore tems, & si cela étoit possible. Car la renommée avoit répandu de tous côtés que les Athéniens étoient déja maitres de tout, & qu'ils avoient à leur tête un Capitaine, que sa prudence & son bonheur rendoient invincible (71). (71) Plut. [illegible] Mais Nicias négligea de prendre la moindre précaution, tant parce qu'il apprenoit par des intelligences secrettes, que la Ville se rendroit bientôt par composition, que parce qu'il sut que Gylippe n'avoit que fort peu de Vaisseaux avec lui: ce Général débarqua donc sans obstacle, & débuta par remporter des avantages, qui durent faire sentir au Général Athénien la faute qu'il avoit faite.

[R] *On lui accorda la premiére de ses demandes, mais non la seconde.*] Nicias écrivit une longue Lettre aux Athéniens, que l'on peut voir dans Thucydide (72), où il exposoit l'état des choses. (72) L. VII. 11-15. Après l'avoir reçuë, on nomma provisionnellement deux de ses Officiers, Ménandre & Euthydéme pour le soulager; en attendant qu'on envoyât d'autres Généraux, Eurymédon & Démosthéne furent choisis pour remplacer Lamachus, qui avoit été tué, & Alcibiade (73). (73) Plut. ut sup. p. 536. & Thucyd. Lib. VII. 16. On fit partir le premier sur le champ avec dix Galéres, & quelque argent, environ le Solstice d'Hyver, pour assurer Nicias d'un prompt secours, tandis que Démosthéne levoit des troupes & des contributions pour faire voile au Printems.

[S] Ni-

taille, dont l'issue fut très-desavantageuse aux Athéniens [*S*]. Nicias consterné étoit dans l'accablement, lorsque la Flotte qui venoit à son secours arriva, mais la témérité de son nouveau Collégue empira l'état des choses [*T*]. Desorte que Démosthéne lui-même proposa de lever le siége & de partir, mais Nicias s'y opposa d'abord [*U*]; mais les Syracusains ayant reçu de nouveaux secours, & les maladies affoiblissant de plus en plus l'Armée Athénienne, il changea d'avis & consentit au départ. On s'y prépara le plus secrettement qu'il fut possible. Quand tout fut prêt, au moment qu'on alloit mettre à la voile, sans que les Ennemis s'en doutassent, une Eclipse de Lune remplit Nicias d'une crainte superstitieuse [*W*], &

[*S*] *Nicias fut contraint par ceux qui partageoient provisionnellement le commandement avec lui, de donner bataille, dont l'issue fut très-desavantageuse aux Athéniens.*] Plutarque rapporte (74), que Nicias ne vouloit pas tenter la fortune d'un second combat, disant, que dans le tems qu'ils attendoient à toute heure une nouvelle Flotte, & un grand renfort, que Démosthéne leur amenoit en toute diligence, c'étoit une folie, avec des troupes inférieures en nombre, & déja fatiguées, de hazarder un combat sans nécessité. Mais Ménandre & Euthydéme, qui venoient d'être nommés, pour partager le commandement avec Nicias jusqu'à l'arrivée de Démosthéne, piqués d'ambition & de jalousie contre ces deux Généraux, se hâtoient de faire quelque exploit éclattant, pour en dérober la gloire à l'un, & surpasser, s'il se pouvoit, celle de l'autre. Ils alléguoient pour raison, la gloire d'Athénes, soutenant avec ardeur qu'elle seroit perduë & ruïnée si l'on évitoit le combat que présentoient les Syracusains: enfin ils forcérent Nicias à donner bataille, où il fut défait par la ruse d'Ariston de Corinthe, le plus excellent Pilote que les Syracusains eussent sur leur Flotte. Plutarque n'explique point quelle fut cette ruse. Mais en consultant Diodore de Sicile & Thucydide, on voit que cet habile Corinthien employa deux moyens différens, pour assurer la victoire aux Syracusains. Le premier fut de faire raccourcir la prouë de leurs Galéres, & de la faire baisser, afin de pouvoir enfoncer les Galéres Athéniennes, dont la prouë étoit plus élevée & moins forte (75). Thucydide parle bien de cet expédient, mais il n'en fait pas honneur à Ariston, comme Diodore. Voici en quoi consista le second. Depuis deux jours, on avoit fait quelques légéres escarmouches, sans engager de combat. Le troisiéme jour les Syracusains se présentérent plutôt qu'à l'ordinaire, une bonne partie du jour se passa encore en escarmouches, & ils se retirérent. Ariston conseilla aux Capitaines de Galére, de faire apporter sur le rivage tout ce qu'on trouveroit de prêt à manger, afin qu'on pût prendre à la hâte quelque nourriture, & recommencer le combat, lorsqu'on ne s'y attendroit pas. Les Athéniens qui crurent que l'ennemi se retiroit par crainte, ou par lâcheté, débarquérent, & les uns allérent donner ordre à leurs affaires, tandis que les autres apprêtoient à manger. Alors les Syracusains s'étant rembarqués en diligence, revinrent brusquement à la charge; ce qui obligea les Athéniens de remonter à la hâte sur leurs Vaisseaux, sans avoir le tems de se ranger en bataille, & étant la plupart à jeun, & après une courte & légére résistance ils furent défaits (76). Les Athéniens perdirent sept Galéres, qui furent coulées à fond, plusieurs autres furent desemparées, & perdirent un grand nombre de Soldats, qui furent tués ou pris (77).

(74) *Ubi supra.*

(75) Diod. Sic L. XIII. 10.

(76) Thucyd. L. VII. 39. 40.

(77) Idem ibid p. 41. & Diod. Sic. *loc. cit.*

[*T*] *La témérité de son nouveau Collégue empira l'état des choses.*] Réunissons les récits de Plutarque (78) de Thucydide (79) & de Diodore de Sicile (80) pour nous faire une juste idée de ce qui se passa dans cette action. Le lendemain du combat, dont on vient de parler, la Flotte de Démosthéne & d'Eurymédon parut avec un appareil magnifique; composée de soixante & treize Galéres (81) qui portoient cinq mille combattans, & environ trois mille tant Archers que Frondeurs & Gens de trait, outre de l'argent, des munitions, & tout ce qui étoit nécessaire pour un siége. Cet appareil effraya les Syracusains, & avec raison; & si la prudence avoit guidé ceux qui commandoient, & qu'on eût profité de l'expérience de Nicias, il y a de l'apparence que le succès auroit répondu à ce qu'on devoit attendre d'un si puissant armement. Démosthéne s'étant bien informé de l'état des choses, crut qu'il ne falloit pas perdre de tems, comme avoit fait Nicias, mais qu'on devoit profiter de la frayeur que son arrivée avoit répanduë parmi les ennemis, & attaquer brusquement la Ville; son dessein en cela étant ou de finir promptement la guerre, ou de lever le siége & de regagner promptement Athénes, qui étoit comme bloquée par les Lacédémoniens. Nicias, effrayé d'une résolution si hardie & si brusque, le conjura de ne rien précipiter, & de peser toutes choses mûrement, pour ne laisser aucun lieu au repentir. Il lui représenta que les délais étoient tous au desavantage des Syracusains, qu'ils manquoient d'argent & de vivres; que leurs Alliés étoient sur le point de les abandonner, & que bientôt ils prendroient le parti de se rendre, comme ils l'avoient déja voulu faire auparavant. Nicias avoit ses raisons de parler ainsi. Il avoit des intelligences secrettes dans Syracuse, & on l'exhortoit à ne point s'impatienter, parce que les Syracusains étoient las de la guerre & de Gylippe; & que pour peu que la nécessité vint à augmenter, ils se rendroient à discrétion. Mais comme Nicias ne s'expliquoit pas clairement, & qu'il ne voulut pas déclarer en termes exprès, qu'il savoit par des voyes sures ce qui se passoit dans la Ville, on attribua ses remontrances à la timidité & à la lenteur qu'on lui avoit toujours reprochées. C'est ce qui fit que les autres Généraux & tous les Officiers se rangérent à l'avis de Démosthéne, & que Nicias lui-même fut enfin forcé de s'y rendre. Démosthéne, après avoir fait une tentative inutile contre le mur qui coupoit la contre-vallation des Assiégeans, résolut d'attaquer de nuit le poste important d'Epipole (82). Il força le premier retranchement, & tailla en piéces ceux qui le défendoient. Gylippe accourut pour secourir les siens, mais dans l'étonnement où étoient ses troupes, que l'obscurité de la nuit contribuoit encore à augmenter, elles furent repoussées & mises en fuite. Mais comme les Athéniens s'avançoient en desordre, pour empêcher les Syracusains de se rallier, ils se trouvérent arrêtés par un Corps de Béotiens, commandés par Hermocrate, le plus habile Officier qu'il y eût parmi les Syracusains, ce qui donna le tems à ceux-ci de revenir à la charge. Les Athéniens, quoiqu'en desordre, tinrent ferme pendant quelque tems; mais ayant toujours à combattre des Troupes fraiches, qui venoient de la Ville, ils furent enfin mis en fuite. Comme la plupart ne savoient pas les chemins, ils se précipitérent du haut des rochers, ou furent tués le lendemain dans les Bois & les Champs d'alentour. Deux mille Athéniens perdirent la vie dans cette occasion, & l'on prit un grand nombre d'armes, que les fuyards avoient jettées pour se sauver plus facilement.

(78) *In Nicia* p. 537.

(79) L. VII. 42. 43.

(80) Lib. XIII. 11.

(81) Diod. de Sicile en met trois cens dix, mais il y a évidemment là quelque faute de Copiste. Voy. la Remarque du savant Mr. *Wesseling* sur cet endroit.

(82) C'étoit une hauteur hors de la Ville, & qui la commandoit, qui n'étoit point fermée de murailles en ce tems-là, mais que les Syracusains gardoient avec un Corps de Troupes.

[*U*] *Démosthéne lui-même proposa de lever le siége & de partir, mais Nicias s'y opposa d'abord.*] C'est-là un contraste assez singulier, que ce que l'on voit ici. Nicias qui s'étoit opposé à tous les actes de vigueur, & qui avoit toujours tourné les yeux du côté d'Athénes, s'oppose au retour, quand les autres le proposent! voyons quelles raisons chacun allégua (83). Démosthéne fut d'avis de partir sans retarder, après avoir manqué une entreprise de la derniére importance, d'autant plus que le tems étoit encore propre à la Navigation, & qu'on avoit assez de Vaisseaux pour forcer le passage, en cas que les ennemis voulussent le disputer. Il soutenoit qu'il étoit bien plus avantageux de faire lever le blocus d'Athénes, que de continuer celui de Syracuse, en se consumant en fraix inutiles: qu'il ne leur viendroit pas certainement une nouvelle Armée, & qu'avec celle qui leur restoit, ils ne pouvoient pas espérer de venir à bout des ennemis. Nicias sentoit bien que Démosthéne avoit raison, & dans le fond il étoit de son avis, mais il craignoit qu'un aveu si public de leur foiblesse, & la résolution qu'ils prendroient de se retirer, dont les ennemis ne manqueroient pas d'être instruits, n'achevassent de ruiner leurs affaires, & ne les missent peut-être hors d'état d'exécuter cette résolution, quand ils le voudroient. D'ailleurs il n'étoit point sans espérance que les Assiégés, réduits eux-mêmes à une grande extrémité par la disette de vivres & d'argent, ne songeassent enfin à faire une composition honorable. Ainsi, quoique dans le fond il fût encore incertain & irrésolu, il faisoit entendre dans ses discours, qu'il ne partiroit point sans l'ordre des Athéniens, parce qu'il savoit bien qu'ils ne le trouveroient pas bon. Que leurs Juges n'ayant pas vu l'état des choses, n'opineroient pas comme eux, & ne manqueroient pas de les condamner à la persuasion de quelque Orateur. Que la plupart de ceux qui crioient maintenant le plus haut, à cause des incommodités qu'ils souffroient, parleroient alors d'une maniére toute différente, & les accuseroient de s'être laissé corrompre pour lever le siége. Que connoissant, comme il faisoit, le caractére & le naturel des Athéniens, il aimoit mieux périr glorieusement par la main des ennemis, s'il le falloit, que de subir une honteuse condamnation de la part de ses Citoyens. Ces raisons, quelque fortes qu'elles parussent, ne convainquirent point Démosthéne, & il demeura toujours persuadé, que l'unique bon parti, qui restoit à prendre, étoit celui de la retraite. Mais comme il ne s'étoit pas bien trouvé de son premier avis, il n'osa pas insister davantage sur celui-ci, & il eut d'autant moins de peine à acquiescer à celui de Nicias, qu'il crut, comme beaucoup d'autres que ce Général pouvoit avoir quelque ressource secrette, puisqu'il s'opiniâtroit si fort à demeurer.

(83) Plut. *in Nicia* p 538. Thucyd. L. VII. 47-49 Diod. Sic. Lib. XIII. 12.

[*W*] *Une Eclipse de Lune remplit Nicias d'une crainte superstitieuse.*] Je ne répeterai pas ce qu'a dit sur ce sujet Mr. Bayle (84), je me contenterai de rapporter ce qui fait à mon sujet. L'Eclipse remplit de frayeur Nicias & tous les autres, qui par ignorance ou par superstition, étoient étonnés de ce phénoméne & en redoutoient les suites. „ Mais encore „ avint-il lors de malheur à Nicias, *dit Plutarque* (85), qu'il „ n'avoit plus de bon & expérimenté Devin: car celuy qu'il „ souloit avoir, qui luy ostoit beaucoup de sa superstition, „ nommé Stilbides, estoit mort un peu auparavant: car ce „ présage d'Eclipse de Lune, comme dit Philochorus, n'es„ toit point mauvais pour gens qui vouloient fuir, ains au „ contraire estoit fort bon; pource, dit-il, que les choses „ qu'on fait en crainte veulent estre cachées, & leur est lu„ miére ennemie: mais encore sans cela. On n'avoit accou„ stumé de se tenir quoy & se contregarder, que trois jours „ seulement, en tels accidens de la Lune & du Soleil..... „ là où Nicias mit lors en avant, qu'il falloit attendre toute „ une autre révolution du cours entier de la Lune (86), „ comme s'il ne l'eust pas veue toute pure & nette inconti„ nent qu'elle eut passé l'espace de l'air ombragé & obscur„ cy par l'ombre de la Terre: mais toutes autres choses pres-

(84) Art. PERICLES Rem. [A] & [B].

(85) Vies des Homm. Ill. Tom. I. fol 542. *verso* & 541. Paris 1587 in-8.

(86) Trois fois neuf jours, *dit Thucydide.*

& lui fit manquer une occaſion qu'il ne retrouva plus. Les Syracuſains ayant appris la nouvelle du départ projetté réſolurent d'attaquer les Athéniens par mer & par terre, ceux-ci perdirent ſur mer dix-huit vaiſſeaux & deux mille hommes, mais ils remportérent quelque leger avantage ſur terre, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne ſongeaſſent à la retraite: les Syracuſains, pour la leur empêcher, fermérent l'embouchure du grand Port. Se voyant ainſi enfermés, les Athéniens réſolurent de s'ouvrir le paſſage & de ſe retirer à Catane, ſinon de mettre le feu à leurs Vaiſſeaux & de gagner par terre la Ville la plus prochaine de leurs Alliés. Cette réſolution occaſionna un combat naval des plus ſanglans, où les Athéniens furent encore défaits. Ils prirent alors le parti d'abandonner leur Flotte & de ſe retirer par terre, & ſans un ſtratagême d'Hermocrate, ils auroient fait leur retraite en ſureté [X]. Mais s'étant laiſſé abuſer ils ſouffrirent beaucoup [Y], & les deux Généraux Démoſthéne & Nicias furent réduits ſucceſſivement à ſe rendre aux Syracuſains avec toutes leurs Troupes [Z]; & malgré les repréſentations d'Hermo-

„ que oubliées & délaiſſées, Nicias ſe mit à ſacrifier aux „ Dieux". Cet exemple prouve, combien il importe à ceux qui commandent d'avoir quelque connoiſſance des Sciences, pour ne pas faire de lourdes fautes. De notre tems une Eclipſe ne mettroit point obſtacle à des opérations de Guerre; mais eſt-il ſans exemple que l'ignorance de quelque autre Science ait été nuiſible à des entrepriſes, d'ailleurs bien concertées? Si Nicias avoit, auſſi bien que Periclès, pris des leçons d'Anaxagore, il n'auroit pas perdu une occaſion qu'il ne retrouva plus, & il ne ſe ſeroit pas amuſé à faire des ſacrifices, dans un tems où il avoit d'autres affaires dont il devoit s'occuper. Liſez là-deſſus une réflexion bien judicieuſe de Plutarque dans ſon *Traité de la Superſtition* (87). „ Et euſt à l'adventure mieux valu que Nicias ſe fuſt ainſi „ délivré de ſa ſuperſtition, comme feirent Midas & Ariſtodemus, que pour la crainte de l'ombre de l'Eclipſe de la „ Lune, attendre que l'ennemy le vint envelopper & enceindre tout à l'entour, & au bout du jeu tomber vif entre les „ mains de ſes ennemis, qui le feirent mourir honteuſement „ avec quarante-mille hommes Athéniens, qui furent ou mis „ à l'eſpée, ou pris priſonniers: car l'oppoſition de la Terre „ ſe rencontrant diamétralement entre la Lune & le Soleil „ n'eſtoit pas à craindre ny à redouter en tems où il eſtoit „ beſoing ſe ſervir de ſes pieds, mais bien eſtoient dangereuſes les ténébres de la ſuperſtition de troubler & confondre le jugement de celuy qui y eſtoit tombé, en tems „ meſmement qui avoit plus beſoing de bon ſens, & de bon „ entendement". Ajouſtez à Plutarque Polybe (88): Καὶ μὴν Νικίας ὁ τῶν Ἀθηναίων στρατηγὸς δυνάμενος σώζειν τὸ περὶ τὰς Συρακούσας στρατόπεδον, καὶ λαβὼν τῆς νυκτὸς τὸν ἁρμόζοντα καιρὸν εἰς τὸ λαθεῖν τοὺς πολεμίους, ἀποχωρήσας εἰς ἀσφαλὲς, κἄπειτα τῆς σελήνης ἐκλιπούσης, δεισιδαιμονήσας ὥς τι δεινὸν προσημαίνοντος, ἐπέσχε τὴν ἀναζυγήν. καὶ διὰ τοῦτο συνέβη κατὰ τὴν ἐπιοῦσαν αὐτῷ νύκτα ποιησαμένῳ τὴν ἀναζυγὴν, προαισθομένων τῶν πολεμίων, καὶ τὸ στρατόπεδον καὶ τοὺς ἡγεμόνας ὑποχειρίους γενέσθαι τοῖς Συρακουσίοις. καίτοι γε παρὰ τῶν ἐμπείρων ἐρωτῶν μόνον περὶ τούτων, δυνατὸς ἦν, οὐχ οἷον παραλιπεῖν διὰ τὰ τοιαῦτα τοὺς ἰδίους καιροὺς, ἀλλὰ καὶ συνεργοὺς χρήσασθαι διὰ τὴν τῶν ἐναντίων ἄγνοιαν. Ἡ γὰρ τῶν πέλας ἀπειρία, μέγιστον ἐφόδιον γίγνεται τοῖς ἐμπείροις πρὸς κατόρθωσιν. ἐν μὲν οὖν ἀστρολογίας μέχρι τῶν προειρημένων πολυπραγμονητέον. *Jam & Nicias Athenienſium dux, quum ſervare exercitum, qui ad Syracuſas erat, poſſet, ſumpſiſſetque ad id noctis partem fallendo hoſti maxime opportunam; ubi jam in locum tutum ſe recepiſſet, mox quia Luna defecerat, religione tactus, quaſi mali aliquid ea res portenderet, profectione ſuperſedit. Ex quo factum, ut cum inſecuta nocte diſceſſum moliretur, explorato ab hoſtibus conſilio, & caſtra & duces in Syracuſiorum poteſtatem venirent. Atqui ſi vel peritos duntaxat percontatus eſſet Nicias, poterat, non dicam occaſionem ſuis conſulendi propterea non prætermittere; ſed etiam propter ignorantiam adverſariorum, ea quaſi telo uti ad rem bene gerendam. Maximum enim peritis ad ea quæ parant perficienda viaticum eſt imperitia alicna. Et ex ſiderum quidem doctrina tantum delibandum, quantum ad ea quæ diximus futurum ſit ſatis.*

(87) *Oeuvr. Morales* fol. 122. Paris 1588. in-fol.

(88) Hiſt. L. IX 18 Amſt. 1670 in-8.

[X] *Sans un ſtratagême d'Hermocrate ils auroient fait leur retraite en ſureté.*] Après la défaite de leur Armée, les Officiers Athéniens délibérérent ſur les meſures qu'ils devoient prendre. Démoſthéne propoſa de tenter une ſeconde fois le paſſage, pendant que les Syracuſains victorieux ne penſoient pas qu'on pût les attaquer: cet avis étoit ſelon les apparences le meilleur, les Athéniens ayant encore ſoixante Vaiſſeaux, tandis qu'il n'en reſtoit pas cinquante à leurs ennemis (89): mais il ne fut pas ſuivi; Diodore de Sicile dit (90), que Nicias fut d'un autre avis; & Thucydide rapporte (91), que les Matelots refuſérent d'obéïr, ſous prétexte qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſoutenir un ſecond combat. On réſolut donc de prendre la route de Terre, & de partir de nuit pour dérober aux ennemis la marche de l'Armée. Hermocrate s'en douta, & ſentit, de quelle importance il étoit de ne pas laiſſer échapper de ſi nombreuſes troupes, qui pourroient ſe cantonner dans quelque coin de la Sicile, & de-là prolonger la guerre; il propoſa donc de faire ſortir les Troupes, pour ſe ſaiſir des paſſages & des avenuës (92). Mais ce ne fut inutilement, les Hiſtoriens aſſignent des raiſons différentes du refus qu'on fit de ſuivre ce conſeil. Diodore de Sicile, dit que les Chefs alléguérent, que les Soldats étoient les uns affoiblis par leurs bleſſures, & les autres encore fatigués du combat, qu'ils avoient beſoin de repos. Thucydide ne contredit pas cette raiſon, il ajoûte ſeulement que les Syracuſains étoient actuellement dans la Joie & dans les feſtins, & qu'on célébroit la fête d'Hercule. Hermocrate s'aviſa donc de ce ſtratagême, il envoya des gens à cheval crier, comme s'ils euſſent été amis, qu'on dit à Nicias qu'il attendît le jour pour ſe retirer, parce que les Syracuſains lui avoient dreſſé des embuches, & s'étoient ſaiſis des paſſages (93). Ce faux avis, qu'on crut qui venoit des Léontins, arrêta les Athéniens tout court, & l'on ne partit pas même le lendemain, afin que le Soldat eût plus de loiſir de ſe préparer au départ, & d'emporter ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance, en abandonnant le reſte. Le lendemain les ennemis eurent tout le tems de s'emparer des avenuës, ils occupérent les paſſages les plus difficiles, fortifiérent les gués des riviéres, rompirent les ponts, & répandirent des détachemens de Cavalerie de côté & d'autre dans la Campagne, deſorte qu'il ne reſta pas un ſeul lieu, où les Athéniens puſſent paſſer ſans combat. Il faut que les Généraux Athéniens fuſſent bien troublés pour ne pas approfondir la vérité de l'avis qu'on leur donna; il étoit naturel, ſembloit-il, d'envoyer quelques détachemens à la découverte, & ils auroient vu qu'on les trompoit.

(89) Thucyd. L. VII. 71.

(90) Lib. XIII. 18.

(91) *Ubi ſupra.*

(92) *Plutarque* attribue ce deſſein à Gylippe, mais *Thucydide & Diodore de Sicile*, en font honneur à Hermocrate.

(93) Thucyd. & Diodore Sic. *ubi ſupra.*

[Y] *S'étant laiſſé abuſer, ils ſouffrirent beaucoup.*] On ne peut lire la deſcription que les Hiſtoriens nous font de l'état de cette Armée, compoſée encore de quarante-mille hommes, ſans être touché. Les Athéniens ſe mirent en marche le troiſiéme jour d'après le combat, dans le deſſein de ſe retirer à Catane (94). Toute l'Armée étoit dans une profonde conſternation à la vuë des morts & des mourans, dont les uns reſtoient expoſés aux Bêtes, & les autres à la cruauté des ennemis. Les malades & les bleſſés, tenant leurs camarades ou leurs amis ſerrés entre leurs bras, les conjuroient avec larmes de les emmener avec eux, & les retenoient quand ils vouloient partir, ou ſe traînant après eux ils les ſuivoient le plus loin qu'il leur étoit poſſible; & quand les forces venoient à leur manquer, ils avoient recours aux pleurs, aux plaintes, & aux imprécations, & pouſſant vers le Ciel d'une voix plaintive & mourante des cris douloureux, ils invoquoient contre eux & les Dieux & les Hommes, & tout retentiſſoit de gémiſſemens. Mais le ſpectacle le plus triſte & le plus digne de compaſſion étoit Nicias: empruntons le pinceau de Plutarque (95) pour le peindre, & ſuivons ſans rechercher d'autre ornement la verſion d'Amyot. „ Mais de „ toutes les choſes pitoyables à voir qui fuſſent en ce camp „ là, encore n'y en avoit-il point de ſi miſérable, ne qui fiſt „ tant de compaſſion, que la perſonne propre de Nicias, „ lequel eſtant affligé de ſa maladie, maigre & deſfait, eſtoit „ encore indignement réduict à extrême diſette de tous rafraiſchiſſemens néceſſaires au corps de l'homme, lorſqu'il „ en avoit plus de beſoing, à cauſe de l'indiſpoſition de ſa „ perſonne: & neantmoins, tout malade qu'il eſtoit, encore faiſoit & ſupportoit-il beaucoup de choſes, que les bien „ ſains travaillent beaucoup à faire & à endurer, donnant évidemment à cognoiſtre à un chacun, que ce n'eſtoit pas „ tant pour ſon regard, ne pour envie qu'il euſt de ſauver „ ſa perſonne, qu'il ſupportoit tous ces travaux, que pour „ le regard & pour l'amour d'eux, qu'il n'abandonnoit encore point l'eſpérance. Car-là où les autres ſe metoient „ à plorer & à lamenter, de peur & de douleur qu'ils avoient, „ luy ſi d'adventure il eſtoit une fois contrainct de ce faire, „ monſtroit que c'eſtoit pour la conſidération, qui luy venoit en l'entendement du deshonneur & de la honte où „ eſtoit reſſorty ce voyage, au-lieu de l'honneur & de la „ gloire qu'ils avoient eſpéré en devoir raporter: mais ſi le „ voir en telle miſere incitoit les regardans à pitié, encore „ y eſtoit on plus eſmeu, quand on venoit à remémorer „ ce qu'il avoit touſiours dit & preſché en ſes harangues „ pour rompre ce voyage, & deſtourner le peuple de ceſte „ entrepriſe; car alors jugeoit-on plus aſſeurément, qu'il ne „ méritoit pas tant de maux". Malgré tout ce qu'il y avoit d'accablant dans ſa ſituation, Nicias ne négligea rien pour encourager l'Armée (96). Elle marchoit en deux Corps, l'un & l'autre diſpoſés en forme de Phalanges: le premier commandé par Nicias, & l'autre par Démoſthéne, & le bagage au milieu: ils furent harcelés par les ennemis durant pluſieurs jours de ſuite, ne pouvant avancer qu'à la pointe de l'épée. Les ennemis ne vouloient point hazarder de combat contre des troupes que le déſeſpoir ſeul pouvoit rendre invincibles, deſorte qu'ils ſe retiroient dèsque les Athéniens faiſoient ferme pour combattre, & lorſqu'ils ſe mettoient en marche, les Syracuſains venoient fondre ſur eux dans leur retraite.

(94) Thucyd. L. VII. 75. Diod. Sic. Lib. XIII. 18.

(95) *In Nicia* p. 540.

(96) Voy. dans Thucyd. [illegible]

[Z] *Démoſthéne & Nicias furent réduits ſucceſſivement à ſe rendre aux Syracuſains avec toutes leurs troupes.*] Thucydide rapporte (97), que Démoſthéne & Nicias, voyant le triſte état de leurs Troupes, qui étoient ſans vivres, avec quantité de bleſſés, furent d'avis de ſe retirer vers la Mer, par un chemin tout contraire à celui qu'ils tenoient, & de tirer droit vers Camarine & Géle, au-lieu d'aller à Catane. Ils partirent de nuit, après avoir allumé quantité de feux dans leur camp. Il y eut beaucoup de deſordre & de confuſion dans la retraite. L'avantgarde, commandée par Nicias, ne laiſſa pas

(97) Lib. VII. 80.

mocrate & de Gylippe, les prisonniers furent traités cruellement, & Démosthéne & Nicias perdirent la vie [*AA*]. Pausanias (*b*) parle d'une Colonne, qui étoit hors des murs d'Athénes, avec une inscription en vers élégiaques, qui porte que ce monument a été érigé en l'honneur d'un grand nombre d'Athéniens, qui ont péri en divers combats, en des lieux différens, & entre autres en Sicile; que tous les Chefs y sont nommés à la réserve de Nicias; & cet Auteur ajoûte qu'il croit que c'est pour la raison qu'en donne Philiste; c'est que Démosthéne, étant forcé de se rendre à discrétion, avoit du-moins excepté sa personne, & que se voyant ensuite en la puissance des Ennemis, il avoit voulu se tuer; que Nicias au-contraire s'étoit rendu volontairement, & que son nom ne se trouvoit pas sur la Colomne, parce qu'il n'avoit fait le devoir ni d'un Général ni d'un homme de cœur. Il me semble qu'on peut regarder comme un problême le jugement qu'il faut porter de la conduite des Généraux Athéniens dans les circonstances où ils se trouvoient [*BB*]. J'examinerai aussi ce que Plutarque & Thucydide disent sur les voyes de la Providence

(*b*) *Voyage de la Gréce* Tom. I. p. 151. de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

pas de prendre les devans en bon ordre, mais plus de la moitié de l'arriére-garde se détacha du gros, & s'égara avec Démosthéne. Le lendemain les Syracusains, qui sur le bruit de leur retraite avoient fait une diligence extraordinaire, lui tombérent sur les bras vers le midi, & l'ayant investi avec leur Cavalerie, le poussérent dans un lieu étroit, & fermé d'un petit mur, Plutarque dit (98) que c'étoit une ferme, nommée Polyzéle; il s'y défendit avec beaucoup de courage. Les Syracusains voyant sur la fin du jour leurs ennemis accablés de fatigue & percés de coups, permirent aux Insulaires de se retirer, ce que quelques-uns acceptérent, ensuite ils accordérent la vie aux autres, qui se rendirent à discrétion avec Démosthéne, après avoir stipulé qu'en leur laissant la vie sauve, on ne pourroit les retenir dans une prison perpétuelle. Environ six mille Soldats se rendirent à ces conditions. Plutarque assûre (99) que Démosthéne, pour ne pas survivre à son malheur, se perça de son épée, mais que ne s'étant pas tué, les Syracusains se rendirent maîtres de sa personne. Le soir même Nicias arriva à la riviére d'Erinée, & l'ayant passée se campa sur une montagne, où les ennemis l'atteignirent le lendemain, & le sommérent de se rendre comme avoit fait Démosthéne. Il ne voulut pas croire d'abord ce qu'on lui disoit de Démosthéne, & demanda la permission d'envoyer quelques Cavaliers s'en informer. Sur leur rapport, il offrit de rembourser les frais de la guerre, pourvu qu'on le laissât aller avec ses troupes, & de donner autant d'Athéniens pour ôtages, qu'il y auroit de talens à payer. Les Syracusains rejettérent cette proposition avec mépris & insulte, & recommencérent à les charger. Quoique Nicias manquât absolument de tout, il ne laissa pas de soutenir leurs attaques toute la nuit, & marcha vers le fleuve Asinare. Quand ils furent sur le bord, les Syracusains les ayant joints, en précipitérent la plus grande partie dans le courant: les autres s'y étant déja jettés dans l'impatience de se desaltérer. Là se fit le plus terrible carnage, ces pauvres malheureux étant massacrés sans miséricorde pendant qu'ils beuvoient. Nicias ne voyant plus de ressource se rendit à Gylippe, à condition qu'il feroit cesser le combat, & épargneroit le reste de son Armée. Plutarque ajoûte (100) que Nicias se jetta aux pieds de Gylippe, & lui dit. „ Ayez pi„ tié, je ne dis pas de moi qui par l'excès de mes malheurs „ ai acquis un assez grand nom, & une assez grande gloire, „ mais de ces pauvres Athéniens. Souvenez-vous que les ar„ mes sont journaliéres, & n'oubliez pas que les Athéniens „ ont toujours usé avec modération & généreusement de „ leur victoire, toutes les fois, qu'ils ont eu l'avantage sur „ les Lacédémoniens". Gylippe ne put s'empêcher d'être ému, surtout en se rappellant les bons traitemens que les Lacédémoniens avoient reçu de Nicias; d'ailleurs il étoit sensible à la gloire d'emmener prisonniers les deux Généraux ennemis; il releva donc Nicias & le consola, & donna ordre de faire cesser le carnage. Les Syracusains revinrent donc en triomphe avec leurs ennemis prisonniers.

(98) *Ubi supra* & p. 541.

(99) *Loc. cit.*

(100) *Ubi supra.*

[*AA*] *Malgré les représentations d'Hermocrate & de Gylippe les prisonniers furent traités cruellement, & Démosthéne & Nicias perdirent la vie.*] Après le retour des Troupes victorieuses à Syracuse, on convoqua l'assemblée le lendemain, & Dioclès (101) qui, avoit beaucoup de crédit parmi le peuple proposa ce Décret: *Que les deux Généraux Athéniens seroient battus de verges, & ensuite mis à mort; que les autres Athéniens seroient renfermés dans les carriéres, où on ne leur donneroit par jour que deux petites mesures de farine; & que tous ceux qui avoient donné du secours aux Athéniens, seroient vendus comme esclaves*: ὡς δεῖν τοὺς μὲν στρατηγοὺς τῶν Ἀθηναίων μετ' αἰκίας ἀποκτεῖναι, τοὺς δ' ἄλλους αἰχμαλώτους ἐν μὲν τῷ παρόντι τίθεσθαι πάντας εἰς τὰς λατομίας, μετὰ δὲ ταῦτα τοὺς μὲν συμμαχήσαντας τοῖς Ἀθηναίοις λαφυροπωλῆσαι, τοὺς δ' Ἀθηναίους ἐργαζομένους ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ λαμβάνειν ἀλφίτων δύο χοίνικας (102). A l'ouïe de ce Decret, Hermocrate se leva, & représenta combien il étoit convenable d'user sagement de la victoire; mais le peuple jetta tant de cris, qu'il ne put continuer son discours. Il fut appuyé néanmoins par un vénérable vieillard, nommé *Nicolaüs*, qui avoit perdu dans cette guerre deux fils, seuls héritiers de son nom & de ses biens. Nicolaüs parla de la maniére la plus forte & la plus sage pour engager ses Concitoyens à en user généreusement, il insista sur-tout sur la maniére dont Nicias s'étoit opposé à Athénes à cette guerre. Le peuple parut touché, mais de nouveaux Orateurs l'engagérent à confirmer le Decret de Dioclès. Plutarque rapporte que Gylippe demanda les deux Généraux Athéniens pour les mener à Lacédémone, & Thucydide le dit aussi: mais Diodore de Sicile (103) raconte que le Général Lacédémonien anima les Syracusains par un discours des plus véhémens, qu'on peut voir dans cet Historien. Quoi qu'il en soit, le Decret de Dioclès fut exécuté de point en point: mais les Historiens ne sont pas d'accord sur la maniére dont les Généraux Athéniens perdirent la vie. Diodore de Sicile dit simplement qu'on les fit mourir; Plutarque remarque que Timée ne dit point que Démosthéne & Nicias furent lapidés par les Syracusains, comme l'écrivent, dit il, Philiste & Thucydide (104); mais que cet Historien dit formellement, que pendant que l'assemblée duroit encore, Hermocrate les envoya avertir de ce qui se passoit par un de ses gens, que leurs Gardes laissérent entrer, & que sur cet avis ils se tuérent eux-mêmes. Justin (105) rapporte que Démosthéne se tua lui-même pour éviter la captivité, mais que Nicias ne profitant pas de son exemple, augmenta la honte de sa défaite par sa prison: *Demosthenes amisso exercitu, a captivitate, gladio & voluntaria morte se vindicat. Nicias autem, ne Demosthenis quidem exemplo, ut sibi consuleret admonitus, cladem suorum auxit dedecore captivitatis.* Il y a de l'apparence que cet Historien a su que Démosthéne s'étoit percé de son épée, & qu'il a ignoré que le coup n'avoit pas été mortel. On ne peut s'empêcher de lire avec indignation le procédé des Syracusains dans cette occasion: outre les motifs d'humanité, de générosité, & de justice, qui devoient les porter à mieux user de la victoire, ils avoient assez d'obligations à Hermocrate, pour devoir déférer à ses conseils; & s'il est vrai que Gylippe ait reclamé les Généraux Athéniens, & qu'on l'ait insulté à cette occasion, c'étoit le plus haut degré d'ingratitude envers un homme qui les avoit sauvés.

(101) Plutarque l'appelle *Eurycl*ès, Mais Mr. *Wesseling* dans une de ses Remarques sur Diodore de Sicile L. XIII. 26. croit qu'il faut s'en tenir au nom de Dioclès.

(102) Diod. Sic. Lib. XIII. 19.

(103) Ibid. p. 25-32.

(104) On lit aujourd'hui dans Thucydide, *qu'ils les égorgérent* ἀπέσφαξαν: mais le passage de Plutarque feroit soupçonner qu'il a lu κατέλευσαν.

(105) Lib. IV. c. 5.

[*BB*] *On peut regarder comme un problême le jugement qu'il faut porter de la conduite des Généraux Athéniens, dans les circonstances où ils se trouvoient.*] C'est aux gens du métier à le décider, je me contenterai de proposer quelques réflexions sur ce sujet. Après le dernier combat il restoit encore aux Athéniens soixante Vaisseaux & quarante-mille hommes: le parti de faire un nouvel effort par mer paroissoit le plus naturel; Démosthéne le conseilla; on ne le prit point, soit à cause de l'opposition de Nicias, soit à cause du refus des Matelots: on se détermina pour celui de la retraite par terre. Mais le dessein & la maniére de l'exécuter ne furent-ils pas également mal concertés?

REFLEXIONS sur la conduite des Généraux Athéniens.

I. La retraite par terre étoit, sinon impraticable, du-moins très-difficile. Le premier dessein des Athéniens fut de se retirer à Catane: mais que d'obstacles à surmonter pour y parvenir! il falloit traverser des défilés, & six ou sept riviéres, depuis Syracuse jusqu'à Catane; car outre l'Anape, il y avoit à passer, l'Alabon, le Myles, le Pantagias, le Térias, l'Eryx, & le Symæthus, du-moins les quatre derniéres, en supposant qu'on eût pu éviter les autres en prenant sa route par les montagnes (106). C'étoit-là une entreprise qui n'étoit pas aisée à exécuter, surtout en supposant, comme il étoit naturel, qu'on seroit poursuivi par l'ennemi.

(106) Voy. Cluverii *Geogr. Antiq.* Lib. II. c. 12. Et jettez les yeux sur la Carte: *Sicilia Antiqua.*

II. S'étant déterminés à tenter cette voye, il ne falloit pas retarder, & se laisser tromper par un faux avis; on devoit l'approfondir, & faire toute la diligence imaginable pour gagner les devans. La négligence à cet égard ne fut-elle pas une faute capitale?

III. Il me semble que les Généraux Athéniens en firent une plus considérable encore, en changeant de route, après avoir marché plusieurs jours du côté de Catane; que pouvoient-ils espérer en tirant vers la Mer? ils n'avoient plus de Vaisseaux pour s'y embarquer: le dessein d'aller à Camerine & à Géle n'étoit pas mieux conçu, puisque ces deux Villes tenoient le parti des Syracusains; & d'ailleurs il y avoit encore plusieurs riviéres à passer. Thucydide parle de celle d'*Erinée* que Nicias passa, mais je ne la trouve ni sur la Carte, ni dans la description de la Sicile, je ne sai si ce seroit le Cacyparis, quoi qu'il en soit, pour se rendre à Camerine par la route qu'ils prirent, il falloit traverser l'Asinare, où Nicias fut obligé de se rendre, l'Elorum, l'Hirminius, & l'Oanus: quelle apparence que des troupes, harcelées continuellement par l'ennemi, & dénuées de tout, pussent faire une pareille marche, & franchir tant d'obstacles?

Les Généraux Athéniens n'auroient-ils pas pu profiter des circonstances pour faire un dernier effort contre Syracuse même? c'est une autre question que je propose. Une Armée de quarante mille hommes est capable d'un grand effort, surtout quand les Soldats sont animés par le désespoir, & qu'on leur fait comprendre qu'il n'y a plus de salut que dans la victoire: souvent en pareil cas les plus timides deviennent courageux. Ne pouvoit-on donc pas tirer parti de la situation désespérée où l'on se trouvoit, représenter l'impossibilité de la retraite par terre, & la nécessité de vaincre en combattant, puisque l'on avoit renoncé à la voye de la Mer? Il semble que l'on auroit pu ménager une attaque contre Syracuse avec avantage: premiérement, on pouvoit aisément conjecturer, que les Syracusains feroient des réjouissances de leur victoire, & ne manqueroient pas de célébrer la fête d'Her-

vidence, en parlant de Nicias, & de la maniére tragique dont il finit [*CC*].

d'Hercule ; une attaque brusque les auroit déconcertés, & faite avec vigueur, elle pouvoit réussir heureusement. En second lieu, cette occasion manquée, on pouvoit profiter de l'éloignement d'une partie de leurs Troupes, sorties pour occuper les passages, & pour couper la retraite aux Athéniens: il y a de l'apparence que si les deux tiers de l'Armée de ceux-ci avoit attaqué vigoureusement les postes des Syracusains, ils auroient pu se promettre de les emporter. On est d'autant plus tenté de croire que Nicias & Démosthéne auroient pu profiter du désespoir même de leurs Troupes, que l'Histoire nous fournit divers exemples de Généraux, qui ont volontairement ôté à leurs Armées tout espoir de salut, pour les porter à combattre plus vaillamment, n'ayant de ressource que dans la victoire. Agathocle, environ un siécle aprés le tems dont nous parlons, eut la hardiesse de passer en Afrique, pour y attaquer les Carthaginois qui assiégeoient aussi Syracuse, & aprés y être arrivé, il mit le feu à ses Vaisseaux, pour ôter à ses Troupes tout espoir de retour, & leur faire sentir qu'il falloit vaincre ou mourir: Τοῦτο δ' ἔπραξεν Ἀγαθοκλῆς μάλιστα μὲν ἕνεκα, τοῦ συναναγκάσαι τοὺς στρατιώτας ἐν τοῖς κινδύνοις ἐπιλαθέσθαι τὸ παράπαν τῆς φυγῆς. δῆλον γὰρ, ὅτι τὰς ἐπὶ τὰς ναῦς καταφυγὰς ἀποκόπτοντες, ἐν μόνῳ τῷ νικᾷν ἕξειν τὰς ἐλπίδας τῆς σωτηρίας: *Hoc ideo potissimum fecit Agathocles, ut fugæ prorsus oblivisci in periculis militem cogeret. Nam refugii ad naves spe amputata, in sola eos victoria salutis fiduciam collocaturos, manifestum erat* (107). Justin dit la même chose: *Universas naves, consentiente exercitu, incendi jubet, ut omnes scirent, auxilio fugæ adempto, aut vincendum aut moriendum esse* (108). Polyænus nous a conservé un autre exemple de la même nature, d'un Général Étolien, nommé Timarque, qui ayant débarqué dans un endroit de l'Asie, craignit que ses Troupes ne fussent découragées à la vuë du grand nombre des ennemis, ce qui l'obligea aussi à bruler ses Vaisseaux; desorte que ses Soldats ayant perdu tout espoir de se sauver, combattirent si vaillamment, qu'ils remportérent la victoire. Τίμαρχος Αἰτωλὸς ἀποβὰς τῆς Ἀσίας ἐς πολυάνθρωπον χωρίον, ἵνα μὴ φύγωσιν οἱ στρατιῶται τὸ πλῆθος τῶν πολεμίων τὰς ναῦς κατέπρησεν. οἱ δὲ ἐλπίδα φυγῆς οὐκ ἔχοντες, ἀγωνισάμενοι γενναίως ἐνίκησαν: *Timarchus Ætolus, expositis militibus in Asiæ locum multitudine hominum abundantem, ne milites multitudinem hostium metuentes, fugam capesserent, naves incendit. Illi omni spe fugæ intercisa, strenuè prælium facientes, victoria potiti sunt* (109). Le fameux Fernand Cortez, le Conquérant du Mexique, fit quelque chose de semblable, pour mettre ses Troupes dans la nécessité de poursuivre leur entreprise, ayant fait échouër tous ses Vaisseaux (110).

(107) Diod. Sic. L. XX. 7.

(108) Justin. Lib. XXII. c. 6. Vid. & Polyæn. *Stratag.* Lib. V. *in Agathocle.* n. 3.

(109) Polyæn. L. V. *in Timarcho.*

(110) *Hist. de la Conq. du Mexique.* T. I. Liv. II. Ch. 13.

[*CC*] *J'examinerai aussi ce que Plutarque & Thucydide disent sur les voyes de la Providence, en parlant de Nicias & de la maniére tragique dont il finit.*] La réflexion de Thucydide est assez simple (111): *Ainsi périt Nicias*, dit-il, *qui de tous ceux de son tems étoit le moins digne de cette infortune, pour avoir toujours été affectionné au service des Dieux*: le trait est indirect. Plutarque parlant de la compassion qu'inspiroit l'état de Nicias, en considérant surtout qu'il s'étoit toujours opposé à la Guerre de Sicile, ajoûte (112) „ mais qui plus „ est, cela leur faisoit encore perdre toute espérance de l'ai„ de des Dieux, quand ils venoient à discourir en eux mes„ mes, qu'un personnage si dévot qui n'avoit jamais rien es„ pargné qui fist à l'honneur & au service des Dieux, ne „ trouvoit la fortune de rien meilleure ne plus douce en son „ endroict que les plus meschans & les plus vicieux hom„ mes qui fussent en toute l'Armée". Je soupçonnerois Plutarque d'attribuer ici aux autres ses propres réflexions; d'autant plus qu'il revient à cette objection contre la Providence en d'autres endroits, quoiqu'il paroisse reconnoitre jusqu'à un certain point la Providence: lisez ce qui suit (113): „ Et s'il est un Dieu, & que par sa prudence les choses hu„ maines soient gouvernées, comment est ce que les mes„ chans prospérent en ce monde, & que les bons & hon„ nestes souffrent au contraire? car Agamemnon, qui estoit, „ comme dit le Poëte, en armes preux, & prudent en con„ seil, fut par l'adultére de sa femme paillarde surpris & tué „ en trahison: & Hercule, qui estoit son parent, ayant re„ purgé la vie humaine de tant de maux qui en troubloient „ le repos, estant empoisonné par Deianira, fut semblable„ ment occis en trahison". C'étoit-là une des grandes objections que les Epicuréens faisoient contre la Providence, comme on le voit dans Ciceron (114): Cotta l'a fait à Balbus: *Telamo autem uno versu locum totum conficit, cur Dii homines negligant*, nam si curent, bene bonis sit, male malis: quod nunc abest. *Debebant illi quidem omnes bonos efficere, si quidem hominum generi consulebant. Sin id minus, bonis quidem certè consulere debebant . . . . . . Dies deficiet si velim numerare, quibus bonis male evenerit: nec minus, si commemorem, quibus improbis optime . . . . . . Videsne igitur, Deorum judicio, si videnț res humanas, discrimen esse sublatum.* Nous voyons dans l'Ecriture, que les plus grands Saints ont été frappés de cette difficulté. Quoique la Religion Révélée soit la seule qui fournit une solution bien complette, il est certain néanmoins que la Raison n'a pas laissé de faire entrevoir aux Payens mêmes, qu'il n'y a dans cette dispensation de la Providence absolument rien qui blesse la sagesse, la justice, & la bonté. Sénéque a fait un Traité sur ce sujet (115), où l'on trouve de très-bonnes réflexions. Il fait voir que les traverses de la Vie servent à former les hommes à la vertu, & à les épurer; à faire briller leurs vertus aux yeux des autres, & à en justifier la solidité; à faire connoître que le vrai bonheur ne consiste pas dans la possession de certains avantages, auxquels on l'attache ordinairement. Ce qui justifie pleinement la Providence sur cet article, c'est premiérement, que nous n'avons pas assez de lumiéres sur les motifs de la conduite de Dieu, pour être en droit de la taxer d'injustice. Il faudroit être instruit de toutes les vuës de la Divinité pour prononcer décisivement. En second lieu: Sommes-nous toujours juges bien compétens de la réalité de la vertu de ceux que nous regardons comme gens de bien; & pour parler de Nicias, son caractére superstitieux étoit-il d'une nature à plaire à la Divinité? Ajoûtez, en troisiéme lieu, que la Providence n'est pas obligée d'interrompre le cours naturel des événemens en faveur des gens de bien, ils se trouvent quelquefois enveloppés dans des calamités générales, & c'étoit ici le cas: les Athéniens avoient entrepris une Guerre injuste, la Providence les en punit par la perte de leur Armée; Nicias se trouve enveloppé dans le malheur commun, cela ne pouvoit guére être autrement sans miracle: si sa vertu étoit réelle, cela même conduit à l'idée de la récompense dans une autre Vie. Sénéque lui-même l'a senti, car il dit que la mort finit les maux de l'homme vertueux, soit en terminant son existence, soit en le transférant dans un autre état, *aut finit, aut transfert.*

(111) Lib. VII. p. 81. je me sers ici de la Version de d'Ablancourt.

(112) *Vies des Homm. Ill.* T. I. fol. 144. Verso.

(113) *Des Opinions des Philosophes.* L. I. Ch. 7.

(114) *De Nat. Deor.* Lib. III. c. 32. 33.

(115) *De Providentia Sive, quare bonis Viris mala accidant cum sit Providentia.* Il se trouve dans les Oeuvres de Senéque p. 521. Paris 1607 in-fol.

☞ NICOLAS DE DAMAS, illustre par son mérite personnel, estimé par les plus grands Princes de son tems, & par son grand sçavoir, naquit à Damas (*a*). Les Anciens ne disent rien du tems de sa naissance, & il n'en est point parlé dans ce qui nous reste des Mémoires de sa vie, écrits par lui-même. L'Abbé Sevin (*b*) croit qu'on peut rapporter sa naissance à l'an de Rome 680 ou environ, fondé sur sa liaison avec Hérode; qui lui semble prouver assez naturellement que ce Prince & lui étoient à peu près du même âge. Quoi qu'il en soit, Nicolas nâquit de parens distingués par leur mérite & par leur rang [*A*]: il fut élevé avec soin, & son goût pour les Lettres se déclara de bonne heure; jeune encore il se fit déja une grande réputation, & surpassa ceux de son âge (*c*). Il embrassa en quelque façon toutes les Sciences, & cultiva la Grammaire, la Poësie, la Rhétorique, la Musique & les Mathématiques; il étudia aussi la Philosophie, & aprés mûr examen se déclara en faveur de celle d'Aristote [*B*], dont il témoigne être grand admirateur, à cause de la variété prodigieuse de connoissances répandues dans ses Ouvrages. En général on ne peut douter que Nicolas ne fût un des plus illustres Savans de son tems, & qu'il ne con-

(*a*) Nicol. Damasc. *de Vita sua.* In Excer. Valesii p. 414.

(*b*) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* &c. T. IX. p. 136. Edit. de Hollande.

(*c*) *Excerpt. Valesii* p. 417.

[*A*] *Nicolas nâquit de parens distingués par leur mérite & par leur rang.*] C'est lui-même qui nous en instruit (1). Son Pere s'appelloit Antipater & sa Mere Stratonice, tous deux en grande réputation pour leur modestie & leurs autres vertus, n'étant nullement enorgueillis par les grandes richesses qu'ils possédoient: οἱ διαφανεῖς ἦσαν ἐν Δαμασκηνοῖς κατά τε σωφροσύνην καὶ ἄλλην λαμπρότητα· πλούτῳ τε γὰρ πολλῷ διαφέροντες ἥκιστα ἐπ' αὐτῷ ἐκαλλύνοντο. Antipater fut principalement redevable de sa réputation & de ses richesses aux Sciences, qu'il avoit cultivées avec soin. Il se distingua aussi par son éloquence, dont il ne se servit jamais pour faire du tort à personne, mais au-contraire pour se rendre utile à ses Concitoyens & à sa Patrie. Comme il aimoit sur toutes choses la justice, il accommoda souvent les différends qui survenoient entre les particuliers, & ceux que la Ville de Damas avoit quelquefois avec les Princes voisins: il fut employé en diverses Ambassades, & ses services lui acquirent tellement l'estime de ses Concitoyens qu'il parvint aux premiéres Dignités de la République. Son fils rapporte un trait qui marque qu'il étoit religieux: en mourant il ordonna à ses deux fils Nicolas & Ptolémée, d'avoir soin de faire faire un Encensoir qu'il avoit voué à Jupiter.

(1) Nicol. Damasc. *De vita sua.* In Excerpt. Valesii. p. p. 414.

[*B*] *Il étudia aussi la Philosophie, & après mûr examen se déclara en faveur de celle d'Aristote.*] On ne peut douter de ce fait, dont lui-même nous instruit (2): d'ailleurs Athénée (3) & Plutarque (4) le nomment *Peripateticien*: Suidas (5) dit, que les uns disoient *Péripateticien*, & les autres *Platonicien*; ce qui pourroit faire conjecturer, qu'il estimoit aussi beaucoup la Philosophie de Platon. Je ne trouve pas que Suidas ait mérité tout-à-fait la censure qu'en fait Mr. l'Abbé Sevin (6): *Suidas a donc eu tort*, dit ce Savant, *de le mettre au nombre des Platoniciens.* Le Lexicographe Grec ne le met point directement au nombre des Platoniciens, il rapporte deux opinions qu'on avoit sur la Secte que Nicolas de Damas avoit suivie, sans préférer l'une à l'autre: peut-être, comme je l'ai remarqué, que notre Sçavant faisoit cas de Platon, & que c'est ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il étoit Platonicien. Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'il fut Sectateur d'Aristote.

(2) Ibid. p. 417.

(3) L. XIV. c. 18.

(4) Sympos. L. VIII. Quæst. IV.

(5) In voce Νικόλαος Δαμασκηνός.

(6) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom. IX p. 131. Edit. de Hollande.

[*C*] On

connut bien le prix des Sciences [C]: ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les bonnes graces d'Hérode le Grand, dont il fut intime Ami [D], & qui eut toujours de grands égards pour lui [E]. Nicolas rendit un service important aux Juifs d'Ionie [F], vers l'an 740. de Rome (d). Je ne sai si c'est après cet événement, qu'on doit placer un voyage que notre Savant fit avec Hérode à Rome [G]; mais Nicolas

(d) Valesii *Adnot.* in Excerpt. p. 61.

[C] *On ne peut douter que Nicolas ne fût un des plus illustres Savans de son tems, & qu'il ne connût bien le prix des Sciences.*] On peut juger de ce qu'il en pensoit, par la maniére dont il en parle dans les *Mémoires de sa vie* (7): il disoit qu'il avoit beaucoup d'obligation aux Sciences, qui outre les utilités qu'elles procurent dans la Vie Civile, communiquent à l'ame un caractére de noblesse & de liberté digne de l'homme, & sont d'ailleurs une source d'agrément dans la Jeunesse & dans la Vieillesse par le plaisir qu'on y trouve: il ajoûtoit, que c'étoit peut-être pour marquer l'admirable variété, & les divers avantages des Sciences, que les Théologiens avoient multiplié le nombre des Muses. Qu'il n'en étoit pas des Lettres, comme des Arts Mécaniques, & que l'ignorance des premiéres & la connoissance exacte des autres étoient également honteuses à un homme de distinction qui avoit du bien. Qu'il en étoit des Sciences comme d'un Voyage. Qu'un homme qui en entreprenoit un grand, s'arrêtoit ici pour se rafraichir, là pour y passer la nuit; qu'il demeuroit ailleurs quelques jours, tandis qu'il ne regardoit qu'en passant d'autres endroits, & qu'enfin il revenoit se fixer chez lui. Que de-même ceux qui s'appliquoient aux Lettres, devoient donner plus de tems à une Science, moins à une autre, approfondir celle-ci, ne prendre qu'une teinture de celle-là, & qu'enfin après avoir recueilli de chacune ce qu'elles ont d'utile, il falloit rapporter tout à la Philosophie, & y revenir comme au terme. Mr. l'Abbé Sevin (8) a imité cet endroit de Nicolas, pour nous donner une idée de l'étendue des connoissances de notre Damascénien. „ Les Lettres, *dit-il*, „ ressemblent en quelque façon à ces vastes pays, dont rarement un homme seul parcourt toutes les diverses Provinces. Il en est plusieurs, que les difficultés & les dangers „ inséparables des Voyages arrêtent au milieu de leur course, „ d'autres, enchantés de la beauté des lieux, où souvent le „ hazard les a jettés, ne sauroient se résoudre à s'embarquer „ pour de nouvelles découvertes. C'est ainsi que dans les „ Sciences chacun prend son parti, & que si peu de personnes ont eu le courage, ou la force de les embrasser généralement. Nicolas de Damas avoit réuni ces deux qualités".

(7) *Excerpt. Valesii* p. 417.

(8) *Mém. de l'Acad.* loc. cit. p. 237.

[D] *Ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les bonnes graces d'Hérode le Grand, dont il fut intime Ami.*] C'est ce que Joséphe nous apprend en divers endroits où il en parle, & que nous aurons occasion de rapporter dans la suite. Constantin Porphyrogénète (9) fait Nicolas de Damas Sécretaire d'Hérode. „ Sur quel fondement? *dit l'Abbé Sevin* (10), je ne le sai „ pas; car ce titre & celui de son ami ne quadrent pas ensemble. Joséphe lui donne ce dernier en plus d'un endroit; „ & n'y eût-il que cette raison, je ne balancerois presque „ pas à rejetter le sentiment de Constantin". Il me semble qu'à considérer la nature de la chose, la qualité de Sécretaire & celle d'Ami ne sont pas incompatibles; mais ce qui me fait douter que Nicolas ait eu la premiére, c'est qu'il n'est pas aisé de concevoir que Joséphe, ayant parlé si fréquemment de cet Ami d'Hérode, n'eût marqué quelque part qu'il étoit son Sécretaire, s'il avoit été revêtu de cette charge.

(9) Περὶ ἐπιβουλῶν L. I. *Apud.* Grotium *Epistolar.* p. 94. Amst. 1687 in-fol.

(10) *Ubi supra* p. 238.

[E] *Qui eut toujours de grands égards pour lui.*] On en voit une preuve dans un fait que Nicolas rapporte lui-même (11). Julie, fille d'Auguste, & femme d'Agrippa, étant en route de nuit pour se rendre à Ilium, courut risque de la vie avec ceux qui l'accompagnoient en traversant le Scamandre, dont les eaux avoient été grossies tout d'un coup par le concours de plusieurs torrens. Ceux d'Ilium n'étoient point instruits du passage de la Princesse, & ne pouvoient d'ailleurs prévoir l'accident qui lui étoit arrivé; on leur fit pourtant un crime de n'avoir point envoyé à son secours, & Agrippa les condamna à une amende de cent mille Drachmes d'argent. Embarrassés & n'osant résister ouvertement à Agrippa, ils eurent recours à Nicolas de Damas, le suppliant de vouloir engager Hérode à leur accorder sa protection & son intercession auprès d'Agrippa, dont il étoit fort considéré. Notre Savant se chargea avec plaisir de cette sollicitation, & ayant fait sentir à Hérode que ceux d'Ilium n'étoient point en faute, ce Prince s'employa si efficacement en leur faveur, qu'Agrippa les déchargea de l'amende à laquelle il les avoit condamnés. Nicolas fut le porteur des Lettres qui leur annonçoient une si agréable nouvelle. Elle fut reçue avec une reconnoissance proportionnée à la grandeur du service, & on s'empressa à la lui témoigner, en lui rendant aussi-bien qu'à Hérode de grands honneurs (12).

(11) *Excerpt. Valesii* p. 418.

(12) Vid. & notas Valesii in Excerpt. p. 61.

[F] *Nicolas rendit aussi un service important aux Juifs d'Ionie.*] C'est Joséphe qui nous a conservé cette particularité de la Vie de notre Savant (13). Agrippa parcouroit alors les principales Provinces d'Asie, & Hérode l'accompagna dans ses Voyages. Lorsqu'ils furent arrivés en Ionie, un grand nombre de Juifs, établis dans cette Province, vinrent se plaindre qu'au préjudice des priviléges qui leur avoient été accordés par les Romains, & de la liberté qu'on leur avoit donnée de vivre selon leurs Loix, on les obligeoit à comparoître en Justice aux jours de Fête; on les contraignoit d'aller à la Guerre, & on les forçoit de contribuer aux charges publiques, ce qui leur ôtoit le moyen d'envoyer à Jérusalem l'argent destiné aux usages sacrés. Hérode embrassa l'occasion de leur rendre service, & leur donna, dit Joséphe, *un de ses amis nommé* Nicolas, *pour plaider leur cause.* Agrippa ayant assemblé les principaux des Romains qui étoient auprès de lui, quelques Rois, & plusieurs Princes, Nicolas fit un Discours que Joséphe nous a conservé, & qui seroit un morceau qui pourroit figurer parmi les Fragmens de notre Auteur, si l'on étoit bien sûr de la fidélité, des Mémoires sur lesquels l'Historien Juif nous l'a donné; ce qui me fait soupçonner qu'on regarde cette Harangue sur le même pied que tant d'autres, qu'on trouve dans les Historiens, c'est qu'elle ne se trouve point recueillie parmi les autres Fragmens de Nicolas de Damas. Il y a pourtant lieu de penser que le fond du Discours est bien de lui, mais que Joséphe y a donné la tournure: Quoi qu'il en soit, il mérite d'être rapporté; je me servirai de la traduction de Mr. d'Andilly. „ Grand & généreux „ Agrippa: il n'y a pas sujet de s'étonner que des personnes opprimées ayent recours à l'autorité de ceux qui peuvent les soulager dans les maux qu'ils souffrent: & nous „ ne saurions douter d'obtenir ce que nous avons à vous demander, puisque nous ne desirons que d'être maintenus „ dans ce qu'il vous a plû de nous accorder, & que nos „ ennemis s'efforcent de nous ravir, quoique vous étant assujettis, aussi-bien que nous, il ne leur appartient pas de „ s'opposer à vos volontés. Quel prétexte peuvent-ils prendre? Puisque si la grace que vous nous avez faite est grande, il faut que vous nous ayez jugez dignes de la recevoir; „ & que si elle est petite, il vous seroit honteux de n'en pas „ faire jouir ceux qui la tiennent de votre libéralité. Ainsi „ il est évident que l'injure qu'ils nous font retombe sur „ vous, parce que c'est mépriser votre jugement que de „ vouloir rendre vos bienfaits inutiles. En quoi ils sont „ d'autant plus coupables, que si on leur demandoit lequel „ ils aimeroient le mieux, ou qu'on leur ôtât la vie, ou „ qu'on les empêchât d'observer les Loix de leur pays, leurs „ Fêtes, leurs Cérémonies, & leurs Sacrifices, ils répondroient sans-doute qu'il n'y a rien qu'ils ne voulussent plutôt souffrir que d'être troublez en toutes ces choses. Car „ quelles guerres n'entreprend-on point pour se maintenir „ dans la possession d'un bien si précieux & si cher à toutes „ les Nations? Et qu'y a-t-il de plus doux dans la paix „ dont on jouït sous l'Empire Romain, que la liberté de vivre selon les Loix de son Pays? Ils veulent donc imposer „ aux autres un joug qu'ils ne peuvent porter, comme s'il y „ avoit moins d'impiété à nous empêcher de rendre à Dieu „ le culte auquel notre Religion nous oblige, qu'à manquer „ eux-mêmes aux devoirs auxquels la leur les engage. Mais „ une autre raison les rend encore plus inexcusables. Car y „ a-t-il quelque Ville ou quelque Peuple, qui, à moins que „ d'avoir perdu le sens, ne considére comme un bonheur de „ vivre sous la domination d'un aussi puissant Empire, qu'est „ l'Empire Romain, & qui voulut en être privé? c'est toutefois ce que font nos ennemis, puisqu'en s'efforçant de „ nous ravir les bienfaits que nous tenons de votre bonté, „ ils renoncent au droit de jouïr de ceux dont ils vous sont „ redevables, & qu'ils ne sauroient assez estimer . . . . . & „ quelque grand que soit notre bonheur de jouïr du repos qui se rencontre sous votre domination, on ne doit „ point nous l'envier, lorsque la seule chose que nous demandons, est de n'être pas troublez dans l'exercice de „ notre Religion. Peut-on avec justice nous la refuser, puisqu'il y a de l'avantage à nous l'accorder? Car Dieu n'aime „ pas seulement ceux qui lui rendent de l'honneur, il aime aussi „ ceux qui permettent qu'on lui en rende. Et qu'y a-t-il dans „ toutes nos Loix & dans nos Coutumes à quoi l'on puisse „ avec raison trouver à redire, & qui ne soit au contraire „ plein de justice & de piété? Elles sont si saintes & si pures, que nous n'appréhendons point qu'elles soient connues „ de tout le monde. Nous employons le septiéme jour qui „ est pour nous un jour de repos, à les étudier & à les apprendre, & nous éprouvons combien elles sont utiles pour „ corriger nos défauts, & pour nous porter à la vertu. Que „ si elles sont louables en elles-mêmes, leur antiquité que „ quelques-uns osent contester vainement, ne doit-elle pas „ les rendre encore plus vénérables, puisque l'on ne sauroit „ sans impiété abandonner des loix consacrées par l'approbation de tant de siécles? Quel sujet n'avons-nous donc pas „ de nous plaindre de ceux qui exercent contre nous de si grandes injustices? . . . . Délivrez-nous donc, s'il vous plait, „ d'une telle oppression: empêchez par votre autorité qu'on „ ne nous trouble plus à l'avenir dans l'observation de nos „ Loix . . . . . ce que nous vous demandons est si juste, „ que ce n'est que l'exécution de ce qui nous a déjà été accordé, comme on le peut voir encore aujourd'hui par „ tant d'arrêts du Sénat gravez sur des tables de cuivre dans „ le Capitole. On ne sauroit aussi révoquer en doute, que „ notre affection & notre fidélité pour le Peuple Romain, „ n'ayent été la cause de tant de témoignages qu'il nous a „ donnez de son amitié". L'Orateur s'étend ensuite sur les services qu'Hérode & Antipater, son Pere, ont rendus aux Romains; & conclut que tant de considérations jointes ensemble, font espérer aux Juifs qu'on ne permettra point, que la malice de leurs ennemis empêche qu'ils jouïssent des priviléges, qui leur ont été accordés. Les Grecs ne purent alléguer, sinon que les Juifs étoient des Etrangers, qui leur étoient à charge. Mais Agrippa accorda à ceux-ci leurs demandes, leur confirma les graces qu'ils avoient reçues, & donna ordre qu'on ne les troublât plus à l'avenir (14).

(13) *Antiq. Judaic.* L. XVI. 4.

(14) Idem ibid. c. 5.

[G] *Je ne sai si c'est après ces événemens, qu'on doit placer* un

colas nous apprend (*e*) que pendant qu'ils furent fur Mer leurs entretiens les plus ordinaires roulérent fur la Philofophie, pour laquelle le Roi de Judée avoit apparemment repris du goût; l'ayant abandonnée pour la Rhétorique, qu'il aima jufques au point de déclamer avec Nicolas: enfuite l'Hiftoire avoit pris le deffus; ce qui prouve qu'Hérode aimoit les Sciences. Peut-être que ce Prince fe propofa en menant fon Ami avec lui, outre le plaifir de fa compagnie, de fe ménager un accueil plus favorable de la part d'Augufte, qui aimoit beaucoup Nicolas de Damas [*H*]. L'amitié de l'Empereur pour ce favant Homme fut d'une grande utilité à Hérode, que Nicolas de Damas rétablit dans l'efprit d'Augufte, que Syllæus avoit prévenu contre ce Prince [*I*]. Aprés lui avoir rendu un fi important fervice, Nicolas quitta Rome, & le vint joindre à Tyr, où il lui donna des confeils fort fages fur le parti qu'il devoit prendre à l'égard de fes fils Alexandre & Ariftobule, mais il a eu tort de juftifier enfuite la cruauté d'Hérode envers eux [*K*]. Antipater, autre fils de ce Prince, ayant confpiré contre la vie de fon Pere, & l'affaire ayant

(*e*) *Excerpt. Valefii* p. 421.

un Voyage, que notre Savant fit avec Hérode à Rome.] Hérode a fait trois Voyages à Rome. Le premier, en l'année vingt-deuxiéme de fon régne, feize ans avant l'Ere Vulgaire: il y alla alors pour faire fa cour à Augufte, & pour voir Alexandre & Ariftobule, fes deux fils qu'il y faifoit élever (15), & qu'il ramena avec lui. Cinq ans aprés il y retourna avec eux, pour les accufer devant l'Empereur d'avoir voulu l'empoifonner (16). Enfin la trentiéme année de fon régne, il fit encore un Voyage à Rome, pour inftruire Augufte de fa réconciliation avec fes fils, qui s'étoit faite par l'entremife d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, dont Alexandre avoit époufé la Fille (17). Il s'agit de favoir, dans lequel de fes Voyages Nicolas de Damas l'accompagna. Le favant Ufferius (18), & Mr. l'Abbé Sevin (19) croyent que ce fut au fecond. Mais la maniére dont Nicolas de Damas s'en exprime lui-même rend la chofe, à mon avis, affez problématique, & femble même défigner le premier ou le troifiéme Voyage plutôt que le fecond. Hérode dit-il, *allant à Rome pour voir l'Empereur, prit Nicolas avec lui, fur le Vaiffeau où il étoit, & ils philofophoient enfemble*: Ἐν ταύτῃ πλέων εἰς Ῥώμην ὡς Καίσαρα Ἡρώδης, ἐπῆγε τὸν Νικόλαον ἅμα ἐπὶ τῆς αὐτῆς νεὼς, καὶ κοινῇ ἐφιλοσόφουν (20). Il femble que fi le but du Voyage d'Hérode avoit été d'accufer fes fils, Nicolas en auroit dit quelque chofe, au-lieu qu'il n'en parle que d'une maniére fi générale, qu'on eft tenté de croire qu'il n'étoit queftion de rien de particulier, ce qui convient le mieux au premier Voyage du Roi de Judée.

(15) Ibid. c. 1.

(16) Ibid. c. 7 & 8.

(17) Ibid. c. 11.

(18) *Annal.* V. & N. T. ad ann. Per. Jul. 4691.

(19) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* loc. cit. p. 140.

(20) *Excerpt. Valefii* p. 421.

[*H*] *Qui* (Augufte) *aimoit beaucoup Nicolas de Damas.*] On en trouve la preuve dans Athenée & dans Plutarque, qui affurent que Nicolas de Damas envoyoit à l'Empereur de ces Dattes fameufes*, que produifoit la Vallée de Jericho; il n'y en avoit point de plus eftimées, & Augufte pour les diftinguer des dattes ordinaires, leur donna le nom de *Nicolas*. Voici le paffage d'Athenée (21): Περὶ δὲ τῶν Νικολάων καλουμένων φοινίκων, [illegible] *De palmulis, quas Nicolaos vocant, & quæ advehuntur e Syria, hoc tantum vobis poffum dicere, ab Augufto imperatore hoc nomen inditum fuiffe, qui admodum cibo eo delectaretur, quod Nicolaus Damafcenus ejus amicus palmulas fæpius illas ad ipfum mitteret.* Plutarque en parle en ces termes, felon la Verfion d'Amyot (22). „ Car fi elle (la Palme) produifoit (en Gréce) les Dattes, comme elle fait en la Syrie, ou en Egypte, ce feroit bien le plus beau fruict que l'on fçauroit veoir, le plus doulx que l'on fçauroit favourer, & n'y en auroit point d'autre qui fuft digne de lui eftre comparé. „ C'eft pourquoy l'Empereur Augufte, aimant finguliérement *Nicolas* le Philofophe Peripatétique . . . . . . appella les plus belles & les plus grandes dattes *Nicolas*, & jufques aujourd'huy encore les appelle-t-on ainfi". Il paroît par-là qu'Augufte avoit beaucoup d'affection pour Nicolas de Damas, & que ce Savant devoit être fur un pied de liberté avec lui, puifqu'il lui envoyoit des préfens. Au refte il y a ici quelque diverfité entre les Auteurs: Photius (23) dit que les *Nicolas* étoient des efpéces de gâteaux que Nicolas envoyoit à Augufte: [illegible] *A quo & placentarum genus Nicolaos Cæfar* [illegible] *bat, quas ille ad hunc* [illegible] *gratis mittere folebat, quod* [illegible] *fibi familiaritatem* [illegible]. Euftathius (24) en parle de la même maniére: [illegible] *Sic & funt qui placentas quafdam Nicolaos vocent, ex nomine repertoris, auctore Athenæo Naucratita:* Suidas & Hefychius difent auffi que c'étoient des gâteaux, que Nicolas envoyoit à Augufte. Ifaac Cafaubon concilie ces Auteurs, en difant, qu'il y avoit des Dattes & des Gâteaux qui portoient le nom de *Nicolas*: *Fuerunt apud veteres non folum palmulæ* Nicolai *dictæ, de quibus hic Athenæus, fed etiam placentæ quædam aut panes, quibus ab eodem* Nicolao *Damafceno impofitum nomen effe fcribit Photius in Bibliotheca* (25). L'illuftre Spanheim conjecture que les Dattes faifoient le principal mérite de cette patifferie. Tout bien examiné, je foufcrirois volontiers au jugement que porte Mr. l'Abbé Sevin (26): „ Malgré mon refpect pour ce favant homme (Spanheim) je ne ferai point de fon avis; & cela avec d'autant plus de juftice, que les paroles de Plutarque & d'Athenée ne font pas fufceptibles d'une femblable explication. Ces Auteurs rapportent que les Dattes de Nicolas de Damas, fupérieures aux autres & par leur groffeur, & par leur bonté, furent appellées *Nicolas*; ici il n'eft point mention de gâteau: & dès-lors le parti que prend Mr. Spanheim doit paroître infoutenable. Quant à moi, je ne me ferai point un fcrupule d'abandonner Hefychius & Suidas, lorfque leur autorité fera combattue par des témoins auffi refpectables que le font ceux dont on vient de parler". Grotius paroît auffi préférer l'autorité des plus anciens Auteurs: *In tritus illis* [illegible] *non placentas, fed ipfos palmarum fructus, & quidem infignes maxime, Nicolai nomine appellatos* (27).

(21) L. XIV. c. 12. p. m. 652.

(22) *Propos de Table* L. VIII. Queft. 4.

(23) Biblioth. Cod. CLXXXIX.

(24) Ad Odyff. Σ. Apud. Grotium ubi fupra p. 51. Il y a de l'apparence que la mémoire d'Euftathius l'a trompé Athenée ne parlant point de gâteaux, mais des Dattes mêmes.

(25) Cafaubon. *Animadv. in Athenæum.* L. XIV. c. 12.

(26) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* ubi fupra. p. 141.

(27) Grotius *loc. cit.* p. 51.

[*I*] *L'amitié de l'Empereur pour ce favant Homme fut d'une grande utilité à Hérode, que Nicolas de Damas rétablit dans l'efprit d'Augufte, que Syllæus avoit prévenu contre ce Prince.*] Durant le troifiéme Voyage d'Hérode à Rome les Bandits de la Trachonite firent des courfes & de grands ravages dans tous les quartiers de la Judée & la Céle-Syrie, qui fe trouvérent à leur portée. Syllæus, qui gouvernoit l'Arabie, fous le Roi Obodas, les protégeoit & les affiftoit (28), pour chagriner Hérode qu'il haïffoit. Syllæus étant devenu amoureux de Salomé, fœur d'Hérode, avoit voulu l'époufer, ayant obtenu le confentement de cette Princeffe qui l'écouta, à ce que l'on prétendit, aux dépens de fa réputation. Hérode, qui apparemment ne goûtoit pas cette alliance, répondit, quand on lui en fit la propofition, qu'il y confentoit, à condition que Syllæus embrafferoit le Judaïfme; mais celui-ci déclara qu'une pareille démarche l'expoferoit à être lapidé par ceux de fa Nation, ainfi ce mariage fe rompit (29). Syllæus en fut fi piqué qu'il ne négligea aucune occafion de fe venger d'Hérode, & faifit avec plaifir celle que lui offroient les Bandits qui infeftoient les terres du Roi des Juifs. Ce Prince à fon retour de Rome penfa à punir les auteurs de ces défordres, mais comme il ne pouvoit les attrapper à caufe de la protection que Syllæus leur donnoit en Arabie, il fit un Voyage dans la Trachonite, & détruifit avec foin les familles & les parens de ceux qui étoient en Arabie, & les fit tous paffer au fil de l'épée. Ces Voleurs en furent fi irrités, qu'ils firent de plus grands ravages que jamais. Hérode fe plaignit à Saturninus & à Volumnius de la protection que leur donnoit Syllæus, & en même tems il lui intenta un procés par devant eux pour une dette de foixante Talens, que Syllæus avoit empruntés de lui pour le fervice de fon Maître. Syllæus fut obligé de comparoître à Beryte pour fe juftifier. Hérode prouva les accufations, & l'Arabe ne trouva pas d'autre moyen d'éluder alors les procédures, que de s'engager par ferment à payer la dette dans l'efpace de trente jours, & de livrer à Hérode tous les fugitifs qui fe trouveroient dans les Etats d'Obodas (30). Mais au jour marqué, au-lieu d'exécuter fa promeffe, il partit pour Rome. Hérode là-deffus obtint de Saturninus & de Volumnius la permiffion de fe faire juftice lui-même par la voye des armes; il entra à la tête d'une Armée en Arabie, détruifit le château de Repta qui fervoit de retraite aux Brigands, & fit main baffe fur tous ceux d'entre eux qui lui tombérent entre les mains. Naccbus, Général des Arabes, étant accouru à leur fecours, Hérode le défit, & ce Général fut tué (31). Syllæus qui étoit à Rome, en ayant eu avis, alla fe préfenter à Augufte en habit de deuil, & lui fit un portrait outré des entreprifes d'Hérode qu'il accufa d'avoir ravagé l'Arabie, pillé à Repta de grands tréfors de la Couronne, paffé au fil de l'épée deux-mille cinq-cens Arabes de qualité, & avec eux Naccbus leur Général, fon ami & fon parent. Augufte fe laiffa furprendre aux difcours artificieux de Syllæus, & fe mit en colére contre Hérode, à qui il écrivit en termes fort durs. Ce Prince lui envoya inutilement des Ambaffadeurs pour le défabufer, ils ne purent pas feulement avoir audience. Il engagea alors Nicolas de Damas de fe charger de cette négociation. Ce Miniftre en arrivant à Rome, vit bien qu'Augufte étoit trop prévenu contre fon Maître, pour entreprendre de le juftifier directement. Il s'apperçut qu'il y avoit de la divifion [illegible] les Arabes, & apprit de quelques-uns d'eux les [illegible] mis par Syllæus; ils s'offrirent même de fe joindre [illegible] l'accufer, & pour le convaincre de l'empoifonnement d'Obodas & de plufieurs autres crimes. Nicolas [illegible] expofa tout ce qu'on avoit à la charge de Syllæus, [illegible] qu'il en avoit impofé à Augufte par des fauffetés & des calomnies, alléguant pour exemple l'affaire d'Hérode. Augufte en fut frappé, & en l'interrompant lui dit de prouver le dernier fait qu'il avançoit, & de laiffer-là les autres articles. Nicolas qui étoit bien préparé, profita de l'occafion, juftifia Hérode, & confondit fi bien Syllæus qui étoit préfent, qu'Augufte le condamna, & ordonna qu'on le remmenât en Arabie, qu'on lui fit payer ce qu'il devoit à Hérode, & qu'on le fit mourir enfuite (32).

(28) Jofeph. *Antiq. Jud.* L. XVI. c. 11.

(29) Idem ibid. c. 11.

(30) Idem ibid. c. 13.

(31) Idem ibid. c. 14.

[*K*] *Il lui donna des confeils fort fages, fur le parti qu'il devoit prendre à l'égard de fes fils Alexandre & Ariftobule, mais il a eu tort de juftifier enfuite la cruauté d'Hérode envers eux.*] Dans le tems que Nicolas de Damas venoit de remettre Hérode dans les bonnes graces d'Augufte, arrivérent à Rome

(32) Idem ibid. c. 15 & 16.

ayant été découverte, Nicolas de Damas, pour qui il n'avoit pas moins d'amitié que de confiance, & qui étoit parfaitement instruit des circonstances du complot parricide d'Antipater, le seconda dans l'exposé du crime de celui-ci, & dans le détail des preuves qui servoient à sa conviction (*f*). Hérode mourut cinq jours après avoir fait perdre la vie à ce fils dénaturé, & nomma pour son Successeur Archelaüs, mais Antipas lui disputa la Couronne; il fallut aller à Rome plaider devant l'Empereur, & Nicolas de Damas appuya si fortement la cause d'Archelaüs, qu'Auguste confirma la disposition qu'Hérode avoit faite en sa faveur (*g*). On ignore absolument la suite de la vie de notre Savant. Les Anciens, qui sont venus jusques à nous, ne parlent ni du tems de sa mort, ni des circonstances qui l'ont précédée. Mais ils nous ont fait connoître ses Ouvrages, dont il nous reste encore des Fragmens de quelques uns [*L*]. Plutarque nous

(*f*) Joseph. *Antiq. Jud.* Lib. XVII. Ch. 7.

(*g*) Idem ibid. c. 11.

Rome de nouveaux Ambassadeurs, chargés de Lettres de la part d'Hérode pour l'Empereur, dans lesquelles il lui portoit les plaintes contre ses deux fils Alexandre & Aristobule. Auguste lui écrivit qu'il se plaignoit extrêmement d'avoir des enfans qui lui donnoient tant de peine; que s'ils étoient assez dénaturés pour avoir voulu attenter à sa vie, il devoit les traiter comme des parricides, & qu'il le laissoit sur ce sujet dans une pleine liberté: mais que s'ils n'avoient eu d'autre dessein que de s'enfuir, l'amour paternel l'obligeoit à se contenter d'un léger châtiment; qu'il lui conseilloit de faire juger définitivement cette affaire à Béryte par une assemblée des Gouverneurs des Provinces voisines, & d'y admettre Archelaüs Roi de Cappadoce, & quelques autres personnes de mérite & de distinction de ses Amis (33). L'Assemblée se tint, & Hérode y fit condamner ses fils à la mort. Il se rendit ensuite à Tyr, où il les fit conduire avec lui. Nicolas de Damas y étant arrivé, Hérode l'instruisit de ce qui s'étoit passé à Béryte, & lui demanda quel étoit à Rome le sentiment de ses amis touchant ses enfans. Nicolas lui répondit que la plupart les condamnoient, & croyoient qu'il les devoit faire mettre en prison pour les faire mourir s'il le trouvoit juste; mais seulement après mûre délibération, afin qu'il ne parût pas agir dans une affaire aussi importante plutôt par colère que par raison; ou bien que, pour ne pas s'engager dans un malheur sans remède, il devoit les absoudre & les mettre en liberté (34). Hérode prit néanmoins le parti de les faire mourir. On peut voir dans Josephe, que ces deux jeunes Princes n'avoient pas mérité un pareil sort. Aussi cet Historien a-t-il blamé Nicolas de Damas, d'avoir justifié la conduite d'Hérode dans cette occasion, & dans plusieurs autres. Après avoir rapporté l'entreprise d'Hérode, qui fit ouvrir le sépulcre de David, pour y chercher des trésors, & qui y entra même, Josephe continue en ces termes (35). „ Nicolas, qui a écrit l'Histoire de ce tems-là .... n'a point „ dit qu'Hérode fût entré dans ce sépulchre, parce qu'il jugeoit bien que cela ne lui auroit pas été avantageux. Il „ en a usé de même dans tout ce qui regarde ce Prince, à „ cause qu'ayant écrit son Histoire de son vivant, le desir „ de lui plaire ne l'a fait parler que des choses qui pouvoient tourner à sa gloire. Ainsi il relève avec de gran„ des louanges ses bonnes actions: supprime, autant qu'il „ peut, celles qui sont manifestement injustes, ou tâche au „ moins de les déguiser, & s'efforce même d'excuser par „ des prétextes spécieux sa cruauté envers Mariamne & en„ vers ses fils, voulant faire passer l'une pour impudique, „ & les autres pour avoir attenté à la vie de leur Pere". Mr. l'Abbé Sevin dit (36) très judicieusement sur ce sujet, que ni les bienfaits d'Hérode, ni l'attachement de Nicolas à la personne de ce Roi, ne sauroient autoriser des procédés si peu conformes aux Loix sacrées de l'Histoire: est-il permis de trahir la vérité pour faire éclater sa reconnoissance? Les Vertus doivent être chacune à leur place, & Nicolas de Damas pouvoit laisser à d'autres le soin d'écrire la vie d'un homme, dont l'amitié ne fait point honneur à sa mémoire. Mais les maximes de la Philosophie sont de foibles armes contre la libéralité & les caresses des Souverains.

(33) Ibid. c. 16.

(34) Ibid. c. 17.

(35) *Antiq. Judaïq.* L. XVI. Ch. 11. De la Trad. de d'Andilly.

(36) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* loc. cit. p. 144.

[*L*.] *Ils nous ont fait connoître ses Ouvrages, dont il nous reste encore des Fragmens de quelques-uns.*] Mr. l'Abbé Sevin les rapporte à trois classes, ses Poësies, ses Ouvrages Historiques, & ses Traités de Philosophie (37). Il commença à se faire connoître par des Pièces de Théatre, qui n'étoient rien moins que méprisables (38). Parmi les Tragédies de sa façon, le nom d'une seule est parvenu jusqu'à nous, elle étoit intitulée *Susanne*, Eustathe en fait mention dans ses Commentaires sur Denys le Géographe (39), mais sans en rapporter le moindre fragment, dont on puisse tirer quelques lumières. „ Les Comédies de Nicolas de Damas ont été un „ peu mieux traitées, *dit Mr. l'Abbé Sevin* (40), Stobée en „ a copié près de cinquante vers, qui nous donnent une idée „ avantageuse du Poëte; la versification en est douce, & les „ tours délicats & ingénieux. Au reste je ne dois pas dissimuler, *ajoute le savant Académicien*, que Stobée en cet „ endroit ne parle point de Comédie; mais le ridicule qui „ dans tout ce fragment est répandu sur les Parasites, met „ ma conjecture pleinement à couvert. Du-moins est-il „ constant que les Courtisanes, les Valets, & les Parasites, „ sont des personnages qui caractérisent la Comédie, suivant „ ces beaux vers de Térence:

„ *Quod si personis iisdem uti aliis non licet,*
„ *Qui magis licet currentes servos scribere,*
„ *Bonas matronas facere, meretrices malas,*
„ *Parasitum edacem* (41).

„ Si la bonté des Ouvrages suffisoit pour en assurer la con„ servation aux siècles futurs, peut-être ne regretteroit-on „ pas encore aujourdhui la perte des Poësies", qui firent „ tant d'honneur à la jeunesse de Nicolas de Damas". Dans un âge plus mûr il pensa à des Ouvrages plus utiles; il nous apprend (42) que ce fut lui qui inspira à Hérode du goût pour l'Histoire, à qui il en fit sentir l'utilité, surtout pour ceux qui sont appellés au Gouvernement des Etats: ce Prince à son tour sollicita Nicolas de Damas de travailler à une *Histoire Universelle*; il s'y engagea, & cet Ouvrage lui couta infiniment, mais il ne laissa pas de l'achever, & il avoit coutume de dire que si Eurysthée avoit proposé à Hercule une entreprise de cette nature, ce Héros eût infailliblement succombé sous un fardeau si pesant. Il paroît qu'il avoit emprunté des Historiens des différentes Nations, ce qui convenoit à son dessein: on trouve parmi les Fragmens de son Histoire, un morceau, copié presque mot à mot de Denys d'Halicarnasse, qui étoit son contemporain. Lisez ce que dit sur ce sujet Grotius (43): *Tam multa qui scripserit homo occupatus inter gentis suae principes, fluens amicitia Caesaris & regum, nullis civilis vitae officia deserens, mirum ni multa ex aliis descripserit, Assyriaca ex Assyriis, Graeca ex Graecis, & ex aliis alia. Nam certe tota illa de Romuli impetu in Amulium, atque primis ipsius bellis narratio, paucissimis .... vocibus demptis sumpta est ex Dionysio Halicarnassensi, qui vivebat eodem tempore, & , ut credibile est, sua ediderat, antequam magnum illud opus Nicolaus absolveret. Ac forte, quia nondum multorum in manibus erat is liber, hoc confidentius, aliena absusus est pro suis. Credo si quis externus res Lydias aut populi alterius minus Graece scripsisset, Nicolaum, qui ita Syrus erat genere, ut Graecae Linguae non cognitionem tantum, sed elegantiam esset assecutus, mutasse quod a recti sermonis regula aberrabat. At in Halicarnassensi scriptore & Graeco & disertissimo, cur id faceret, causa nihil erat.* L'Histoire de Nicolas de Damas étoit en cent-quarante quatre Livres, c'est ce qu'Athénée dit en termes exprès, en citant le cent-seiziéme (44): Νικόλαος δ' ὁ Δαμασκηνὸς εἷς δ' ὢν τῶν ἐκ τοῦ περιπάτου ἐν τῇ πολυβίβλῳ ἱστορίᾳ (ἑκατὸν γάρ εἰσι τεσσαράκοντα εἷς πρὸς ταῖς τέσσαρσι) τῇ ἑκκαιδεκάτῃ πρὸς ταῖς ἑκατὸν φησί: *Nicolaus Damascenus ex Peripateticis unus, in Historia multis libris condita, numerum centum quadraginta quatuor, Libro centesimo decimo sexto narrat*: Le même Auteur cite ailleurs les Livres cent troisiéme, & cent quatriéme. Josephe (45) cite les Livres cent vingt-troisiéme & cent vingt-quatriéme, & ailleurs le quatre-vingt-seiziéme (46). Suidas s'est donc trompé, en réduisant cet Ouvrage à quatre-vingt Livres, „ à moins que de prétendre, *dit Mr. l'Abbé Sevin* (47), que „ l'Exemplaire dont se servoit Suidas, étoit un Exemplaire „ imparfait & défectueux. Alors on ne connoissoit pas l'im„ pression, & il arrivoit souvent que des morceaux si consi„ dérables ne passoient pas tous entiers dans les Bibliothé„ ques même les mieux fournies". L'Histoire de Nicolas s'est conservée pendant plusieurs siécles, comme on le voit par les Extraits que nous a laissés Constantin Porphyrogénéte, que le savant Henri de Valois, qui les tenoit de l'illustre Mr. de Peiresc, fit imprimer en 1634 à Paris in-4. avec des Extraits de divers autres Auteurs, en y joignant une Version Latine de sa façon. Je ne dois pas oublier que Grotius, qui les avoit eu entre les mains, les a traduits aussi, & a rassemblé tout ce qui se trouve dans les autres Ecrivains sur Nicolas de Damas, & qu'il envoya le tout à Mr. de Peiresc, comme on le voit dans les Lettres de ce savant Hollandois (48). Photius nous apprend que Nicolas de Damas avoit composé une *Histoire d'Assyrie* (49), il en parle comme d'un Ouvrage très-considérable: Οὗτος ἐγὼ κατὰ ... ἱστορίαν ἐν πολυστίχῳ βιβλίῳ, ὅσα παλαιᾶς μνήμης ἀναγνωσμάτων ἔσχεν, κατέλιπεν: *Hic idem ingenti volumine Assyriam Historiam, quantum potuit ex antiqua memoria legendo assequi, reliquit.* Vossius a cru (50), je ne sai sur quel fondement, que l'*Histoire d'Assyrie* faisoit partie de l'Histoire Universelle: *Plane autem censeo Historiam Assyriam fuisse partem Universalis Historiae.* Il est bien vrai, qu'il paroît par les Extraits qui nous restent de l'*Histoire Universelle*, que notre Auteur y parloit des grandes actions des Assyriens: „ Mais „ en même tems on y peut observer, *comme le remarque très„ bien Mr. l'Abbé Sevin* (51), que les Antiquitez de ce puis„ sant Empire ne s'étendoient point au-delà du premier li„ vre (52): circonstance qui ne sauroit en aucune façon „ s'accorder avec les paroles de Photius, qui nous repré„ sentent l'Histoire d'Assyrie sous l'idée d'un Volume dont „ l'épaisseur effrayeroit les Lecteurs les plus determinés. „ Que si l'on m'objecte, *continue le savant Académicien*, le „ silence du reste des Auteurs par rapport à ce monument, „ je répondrai que sur un pareil principe, ceux qui passent „ pour le moins suspects seroient tous les jours exposez au „ caprice & à la mauvaise humeur de certains Critiques. Que „ deviendroient alors ces Ecrits qui ne sont appuyez du té„ moignage de personne, & dont cependant on ne s'est ja„ mais avisé de contester la vérité"? On trouve encore parmi les Extraits des Ouvrages de Nicolas de Damas, celui de la *Vie d'Auguste* (53): Mr. Fabricius (54) paroît douter, si ce n'étoit pas aussi-là un morceau de l'Histoire Universelle, mais il n'affirme rien, & Mr. l'Abbé Sevin lui fait tort, en disant *qu'il l'a cru*; d'ailleurs l'Académicien a raison de dire, „ que

(37) Ibid. p. 148.

(38) Excerpt. Valesii p. 417.

(39) Ad Dionys. V. 976. Ap. Fabric. *Bibl. Graec.* Vol. II. p. 507.

(40) Ubi supra p. 14[illegible].

(41) Prolog. Eunuchi Vers. 35 & seqq.

(42) Excerpt. Valesii p. 421.

(43) *Ubi supra* p. 90.

(44) Athenaeus L. VI. c. 13.

(45) *Antiq. Jud.* L. XII. c. 3.

(46) Idem Lib. I. c. 4. Vide & Euseb. *Praep. Evang.* Lib. IX. p. m. 414.

(47) *Ubi supra*. p. 150.

(48) *Epistol. Grotii* Ep. 264. Edit. Amst. 1687. in-fol.

(49) Photius Cod. 189.

(50) *De Hist. Graec.* L. II. c. 4.

(51) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* ubi supra. p. 151. 152.

(52) V. Valesii Excerpt. p. 425-416.

(53) Ibid. p. 471 & seqq.

(54) *Bibl. Graec.* Vol. II. p. 507.

(b) Propos de Table Liv. VIII. Quest. 4.

nous a laissé son portrait (b) il nous dit: que Nicolas de Damas étoit d'un caractére fort doux, haut en couleur, d'une taille avantageuse, mais mince & déliée. Notre Savant a eu soin lui-même de nous faire connoître plus particuliérement les qualités de son ame, & les dispositions de son cœur, qui ne peuvent que nous donner une idée très-favorable de lui, en supposant qu'il ne s'est pas trop flatté. C'est un morceau curieux que Constantin Porphyrogénéte nous a conservé dans ses Extraits, & qui mérite que nous en fassions part au Lecteur [*M*].

„ que cette supposition une fois établie, on seroit en droit „ de prétendre que notre Philosophe a écrit la Vie de César „ & de Pompée, dont les exploits certainement n'avoient „ point été omis dans ce fameux Ouvrage". D'ailleurs, il paroît que dans l'Ouvrage, dont il s'agit ici, l'Auteur a eu dessein d'immortaliser sa reconnoissance pour un Prince qui l'avoit comblé de bienfaits: & dès-ce moment-là, dit l'Abbé Sevin, il a dû la témoigner à cet Empereur par quelque chose, qui ne lui fût pas commun avec les autres grands personnages, qui entroient nécessairement dans son Histoire Universelle. Cette vie d'Auguste est plutôt un Panégyrique, qu'une Histoire; aussi y trouve-t-on quantité de traits dont on ne voit rien, ni dans Suetone, ni dans les autres Historiens; & Nicolas paroît avoir fait par rapport à Auguste, ce que Xénophon a fait pour Cyrus, selon quelques Savans. Grotius le pense ainsi (55), après avoir rapporté ce que Joséphe dit du caractère flatteur de notre Historien, qui dans ses Histoires a justifié, ou supprimé ce qu'il y avoit de blamable dans les Princes dont il parle, & loué excessivement ce qu'ils avoient fait de digne de louange, Grotius ajoûte: *Sane tale est hoc, quod de primo Octaviani, qui postea imperavit, institutione habemus, vere non historicum, sed declamatorium opus, quo cuncta in illum contulit, quæ de recte formandis adolescentibus cogitari possunt, quæque valent exprimere felicem indolem. Quo minus mirari convenit, si eorum, quæ memorat, apud Suetonium tantæ diligentiæ Scriptorem & alios, nihil pene aut minimum extat. Ita tamen sibi temperavit, ut nihil diceret, quod rebus cognitis repugnaret, aut personæ temporibusve discongrueret.* Mr. l'Abbé Sevin (56) panche à croire que Nicolas de Damas avoit aussi écrit une *Vie d'Hérode*. „ On ne sauroit douter, *dit-il*, „ que cet Historien n'eût transmis à la postérité les événemens les plus célébres du régne de son ami: autrement „ Joséphe ne l'auroit point accusé d'avoir, ou justifié les „ cruautez du Roi de Judée, ou supprimé certaines actions, „ dont inutilement on auroit entrepris la défense. Si je ne „ me trompe, rien ne me désigne mieux une Vie d'Hérode, „ distincte & séparée de toutes les autres productions de Ni„colas de Damas, qui lui-même, au rapport de Suidas, n'a„voit pas crû blesser la modestie par un détail circonstancié „ de ce qui lui étoit arrivé de plus mémorable. Cet Ecrit „ subsistoit encore dans les Bibliothéques de la Gréce sous „ l'empire de Constantin Porphyrogénéte, qui nous a conservé „ des pages entiéres de ce dernier des travaux de notre Phi„losophe: du moins a-t-il été composé dans son extrême „ vieillesse, & suivant toutes les apparences après un Traité „ de sa façon intitulé *Recueil des Coutumes les plus singuliéres* „ *en usage chez différentes Nations*". C'est Photius qui nous a conservé la mémoire de cet Ouvrage (57), & nous en a donné une idée: Ἐν ταυτῷ δὲ συνανεγνώσθη καὶ Νικολάου λόγος Ἡρώδῃ τῷ Ἰουδαίων βασιλεῖ προσπεφωνημένος, ἐν ᾧ παραδόξων ἐθῶν ἐστι συναγωγή· καὶ συμβαίνει μὲν ἐνίοις τῶν ὑπὸ Ἀλεξάνδρου παραδόξων συνειλεγμένων, καὶ ἄλλ᾽ ἃ δὲ Κόνων συνέταξεν, ὡς ὀλίγα προσανέγραψε. πλὴν ἔν τισι παραλλάττει ταῖς ἱστορίαις ἑτεροτρόπως αὐτὰ διεξιών· τὴν δὲ φράσιν μὲν καὶ αὐτὸς κεφαλαιώδης, οὐ μὴν οὐδὲ τῆς σαφείας ἀποκεχωρηκώς, μετέχων δέ πως καὶ τῶν προειρημένων μᾶλλον συστροφῆς τε καὶ εὐτονώτερος, λέγει δὲ ἔνια μὲν πολλοῖς, εἰ καὶ ξενίζοντα ἐστὶ, ὅμως ὁμολογούμενα· τινὰ δ᾽ ἀγνοούμενα μὲν, οὐ μὴν ὡς τῷ ἐμφανεῖ πρὸς μάχην τοῦ πιθανοῦ καθιστάμενα· ἔθη γὰρ ἐθνῶν ἰδιότροπα, τὰ πολλὰ περιαγγέλλει, ἱστορεῖ δὲ ἔστιν ἐν αὐτοῖς καὶ τὸ ἀπίθανον πραγμάτων. Voici la Traduction de ce passage de la main de Mr. l'Abbé Sevin *: *J'ai lu dans le même Volume un Traité de Nicolas, dédié à Hérode, Roi des Juifs, dans lequel sont rassemblées les Coutumes de plusieurs Peuples: dans certaines narrations il est parfaitement d'accord avec Alexandre: dans d'autres, & cela assez fréquemment, il copie Conon: quelquefois aussi on le voit les abandonner tous les deux, & raconter les choses différemment. Son stile, quoique concis, ne laisse pas d'être clair: & l'on y trouve plus de tour & plus de force, que dans celui des Ecrivains dont je viens de parler. Parmi les diverses choses que rapporte cet Historien, il y en a qui paroissent incroyables, & dont pourtant la vérité est généralement attestée: certaines sont absolument ignorées, mais elles ne choquent point de front la vraisemblance.* On trouve cet Ouvrage cité très-souvent dans Stobée. Mr. de Valois a rassemblé toutes ces citations †, & prétend qu'elles sont tirées de l'Histoire Universelle. L'Abbé Sevin n'est pas de ce sentiment. „ Car, „ *dit-il* (58), sans avoir recours à l'autorité de Maxime le „ Confesseur qui le détruit absolument, la seule inspection „ des endroits que produit Stobée, prouve manifestement „ qu'ils avoient été puisez dans la Collection de Nicolas de „ Damas. Peut-être, *ajoûte-t-il*, que Mr. de Valois a „ été trompé par le Recueil de Cragius, qui n'a point re„connu de différence entre l'Histoire Universelle & le Li„vre dont il est ici question. Jamais opinion n'a été plus „ insoutenable; aussi ne m'amuserai-je point à la réfuter". Nicolas de Damas fut non seulement Poëte & Historien, il tient rang encore parmi les Philosophes, & on nous a conservé les titres de plusieurs de ses Traités Philosophiques. Simplicius cite son *Traité des Dieux*, de même que celui *des Principes* (59); Averroës parle de ce dernier plus nettement que Simplicius; Mr. l'Abbé Sevin observe, qu'Averroës fait un crime à Nicolas de Damas, d'avoir abandonné le Systéme d'Aristote sur cette matiére. Mais peu de gens penseront comme lui; puisque c'est là une preuve, que notre Philosophe osoit s'écarter de ses Maîtres *dans des siécles, où une aveugle soumission étoit le dogme le plus respecté de la Philosophie*. Le savant Académicien conjecture que le *Traité des Principes* n'est pas différent de celui que notre Philosophe avoit intitulé *de la Philosophie premiére*, dont Simplicius fait mention. Cet Auteur cite encore un Traité de Nicolas de Damas, où étoient examinées généralement toutes les choses que renferme le Monde: l'Abbé Sevin croit qu'on ne doit pas le confondre avec la *Paraphrase des Livres du Ciel*, parce que les Titres de ces deux Ouvrages n'ont absolument rien qui se ressemble. Il n'en reste aucun Fragment, non plus que d'un Traité sur l'*Ame*, dont parle Averroës. Diogéne Laërce (60) dit que la Doctrine d'Epicure a été vivement attaquée par un Nicolas; l'Abbé Sevin croit que c'est de notre Savant qu'il s'agit, ce qui ne me paroît pas fort certain. Le judicieux Académicien ne doute presque pas, que la plupart de ces Volumes ne subsistassent en leur entier du tems de Simplicius (61). Il en cite un assez bon nombre, & cela en homme qui les avoit vus: témoin un passage où ce Commentateur, à l'occasion du Traité de notre Philosophe, intitulé, *Des devoirs qu'il est beau de pratiquer dans le Commerce de la Vie Civile*, a soin de nous apprendre que ce Traité étoit très-gros & très-étendu.

(55) Epistol. p. 90.

(56) Loc. cit. p. 153.

(57) Cod. 189.

* J'y ai fait quelques legers changemens pour la rendre plus exacte.

† Excerpt. p. 510 & seqq.

(58) Ubi supra p. 155.

(59) Voy. Fabricius ubi supra.

(60) Lib. X. Segm. 4.

(61) Il fleurissoit dans le VI. siécle, sous l'empire de Justinien.

[*M*] *C'est un morceau curieux que Constantin Porphyrogénéte nous a conservé dans ses Extraits, & qui mérite que nous en fassions part au Lecteur.*] Ceux qui souhaitteront de voir ce fragment en Original pourront consulter le Recueil de Mr. de Valois, je me contenterai de le rapporter en François en partie de la Traduction de Mr. l'Abbé Sevin, car il faut remarquer que ce Savant y fait parler Nicolas de Damas en premiére personne, au-lieu que dans l'Original on le fait parler en troisiéme personne: outre cela Mr. Sevin n'a donné ce morceau qu'en abrégé, au-lieu que le Lecteur le trouvera ici tout entier. Sa conduite & ses actions ne démentoient point ses principes & ses maximes; il méprisoit les richesses, & les répandoit généreusement; jamais leur éclat ne lui fit perdre de vuë les régles du devoir & de l'honneur. Persuadé que la volupté est le partage des ames basses & viles, il ne se livra point aux plaisirs, comme on le pourroit croire aisément, vu la familiarité où il vécut une grande partie de sa vie avec les Rois & les Gouverneurs de Provinces. La frugalité & la simplicité eurent toujours de grands charmes pour lui, avec l'attention cependant de ne rien laisser à desirer du côté de la magnificence, dans les occasions où elle paroissoit nécessaire. Les travaux les plus pénibles ne le lasserent ni dans sa jeunesse ni dans sa vieillesse. Ferme & intrépide dans les dangers il soutint plus d'une fois le courage chancelant de ceux qui les partageoient avec lui. Quand il étoit question de rendre la justice, il y étoit si inviolablement attaché, que les menaces des Puissances ne l'ébranlérent jamais; & ce zéle pour l'équité étoit si universellement reconnu, qu'en bien des occasions on le prit pour arbitre dans des différends particuliers. Il étoit d'une probité si rigide, que jamais personne n'eut sujet de se plaindre de lui dans aucune affaire d'intérêt; on n'avoit besoin ni de contract ni de témoins avec lui, sa parole seule suffisoit, parce qu'elle étoit inviolable. Jamais personne ne porta plus loin la modestie & la retenue tant en particulier qu'en public. Une Lacune considérable dans le Manuscrit nous prive de la connoissance des autres vertus de Nicolas de Damas. Il ne fut pas néanmoins à couvert des traits de la médisance. Quelques-uns lui reprochoient qu'il avoit acquis sans peine de la réputation & de la gloire, & qu'il avoit reçu des présens considérables qui ne lui avoient guéres couté. Mais n'étoit-il pas juste qu'un homme tel que lui jouit de ces avantages, surtout les possédant à des titres légitimes? Il n'étoit pas de ces gens qui employent leurs biens & leur crédit pour faire du mal, au contraire il en faisoit l'usage le plus noble. On ne lui vit point ambitionner la qualité de Citoyen d'aucune autre Ville, que de sa Patrie: il se moquoit même des Sophistes de son tems, à qui l'obscurité du lieu de leur naissance déplaisoit, & qui achetoient bien cher la Bourgeoisie d'Athénes ou de Rhodes. Quelques-uns ayant même écrit des Livres pour trouver qu'ils étoient de telle ou telle Ville célébre, semblables en cela à ceux qui ont honte de leurs parens. D'autres lui faisoient un crime de n'avoir pas su conserver les sommes considérables, qu'il avoit reçues de ses amis, on lui reprochoit encore ses habitudes avec des personnes du commun, sans aucun égard pour les Seigneurs de Rome les plus qualifiés, auxquels, nonobstant leurs instances réitérées, il n'avoit jamais rendu visite, & cela pour se livrer tout entier à l'étude de la Philosophie. A quoi il répondoit que quant aux richesses, elles sont assez semblables à une Lyre, qui perd tout son mérite quand on cesse de s'en servir. Qu'il est honteux de n'être opulent que pour ne point donner de bornes à son luxe, & pour satisfaire plus aisément des passions criminelles & insensées. Qu'il n'y a au-contraire rien de plus louable que d'employer ses biens à des usages que la sagesse, la retenue, & l'humanité autorisent. Qu'un homme de bien doit chérir le commerce des personnes distinguées par leur modération, & qu'on en trouve un plus grand nombre de ce caractére parmi les gens du commun que parmi les Grands.

Qu'un

Qu'un homme riche a besoin d'un secours tout particulier des Dieux, pour être modeste, parce que les richesses corrompent ordinairement le cœur par la volupté & l'orgueil. Notre Auteur finit par dire, qu'une de ses principales attentions avoit été de veiller sur l'instruction de ses domestiques, dans lesquels il avoit vu naître, à son tour, pour lui ces sentimens tendres & délicats, qui sont les fruits de l'amitié la plus vive & la plus épurée.

☞ NOESSLERUS (GEORGE) célébre Médecin du XVII. Siécle, nâquit à Berlin le 10 Mai 1591, de Martin Noessler, Chapelain & Conseiller Ecclésiastique de deux Electeurs successivement, & Doyen de l'Eglise Cathédrale, & d'Eve Melhorn, d'une bonne famille de Francfort sur l'Oder (*a*). L'Electeur Jean George fut son Parrain [*A*]. Elevé avec soin par un Pere qui étoit homme de mérite, le jeune Noessler répondit à ses soins, & fut en état à l'âge d'environ quatorze ans d'aller à l'Académie de Hall en Saxe, où il se distingua par sa bonne conduite & par ses progrès, & s'acquit l'estime de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées. La peste le chassa de cette Ville au bout de deux ans, il retourna à Berlin, & au bout de quelque tems on l'envoya à Francfort sur l'Oder, où il passa un peu plus de deux ans, & dans cet intervalle il eut le malheur de perdre son Pere. Il se rendit ensuite à Wittemberg, & y étudia, sous Daniel Sennertus, un des plus célébres Médecins de ce tems-là; sa santé, qui ne s'accommodoit pas de l'air de cette Ville, l'obligea au bout d'un an & demi de revenir à Francfort, où sa Mére s'étoit retirée. D'abord après il accompagna le Baron de Putlitz à Nuremberg, où l'Electeur envoya ce Seigneur, pour assister en son nom, à l'Assemblée des Electeurs, qui devoit s'y tenir. Notre jeune Médecin profita de cette occasion pour faire un tour à Altorff, où il fit connoissance & lia amitié avec les Professeurs, qui y fleurissoient alors (*b*). Il suivit après cela à Helmstad son premier Maître Arnisæus, & s'y concilia l'estime & l'amitié des Savans de cette Académie. Ne se bornant pas aux Académies de son Pays, il passa en Italie, & se rendit à Padoue, pour profiter des lumiéres des grands-hommes qui y enseignoient; il s'y distingua en toutes maniéres [*B*], & fut le premier Protestant qui y reçut le Bonnet de Docteur en Philosophie & en Médecine. Après avoir visité les plus célébres Villes d'Italie, il retourna en Allemagne au bout de trois ans (*c*). Il se rendit à Nuremberg & delà à Altorf, où il passa quelque tems chez le célébre Gaspard Hofman, qui eut dessein, conjointement avec d'autres Professeurs de l'Académie, de faire donner à Noesslerus la Chaire de Physique & de Médecine pratique, vacante par la mort d'Ernest Sonerus. La modestie de notre jeune Savant l'empêcha d'entrer dans les vuës de ses amis, il reprit la route de Berlin, où son mérite ne fut pas longtems inconnu; l'Electeur à qui on l'avoit recommandé, le reçut très-gracieusement, & l'honora d'un Collier d'or. En attendant on continua à travailler à l'attirer à Altorf, la vocation de Professeur lui fut adressée, & il entra en fonction en 1618 (*d*). L'année suivante il fut aggrégé au Collége des Médecins de Nuremberg, & vers le même tems Jean Fréderic, Comte Palatin du Rhin, le fit son Médecin ordinaire. Une pratique très-étendue ne l'empêcha pas de remplir les fonctions Académiques avec autant d'assiduïté que de succès [*C*]. Il rendit aussi de grands services à l'Académie & à la Ville [*D*], & passa par tous les honneurs, plus d'une fois. En l'année 1632, étant obligé d'aller à Nuremberg, il eut le malheur d'être fait prisonnier par des Croates de l'Armée Impériale, & ne recouvra sa liberté qu'après la fameuse bataille de Lutzen [*E*]. Dans cet intervalle son frere, qui étoit Conseiller de l'Electeur de Brandebourg, le sollicita par Lettres de revenir dans sa Patrie, pour y consacrer ses talens au service de son Prince, en lui faisant espérer de grandes récompenses; mais les instances de ses Amis d'Altorff, & la persuasion qu'il n'est pas bon de transplanter de vieux arbres, le déterminérent à ne point changer de situa-

(*a*) Jo. Jac. Baieri *Biograph. Professor. Medic. in Academ. Altorffin.* p. 66.

(*b*) Ibid. p. 67.

(*c*) Ibid. p. 68.

(*d*) Ibid. p. 68, 69.

[*A*] *L'Electeur Jean-George fut son Parrain.*] Ce Prince lui donna son nom de *George*, & voulut lui donner une place de Chanoine dans l'Eglise Collégiale; mais son Pere, craignant que ce Bénéfice ne fût dans la suite préjudiciable à son fils, en le jettant dans l'oisiveté, supplia l'Electeur de le dispenser d'accepter une grace, que d'autres auroient reçue avec empressement (1). Rare exemple de desintéressement, & de tendresse raisonnable.

[*B*] *Il s'y distingua en toutes maniéres.*] Noesslerus eut pour Maîtres à Padoue, le célébre César Cremonin, en Philosophie; Aquapendente, Prosper Alpinus, Sanctorius & autres en Médecine, sous lesquels il fit des progrès considérables. Les Allemands, qui étudioient dans le même tems à Padoue, ayant reconnu son mérite, le choisirent pour leur Chef, sous le titre de Conseiller, & lui conférent le soin de leur Bibliothéque. Ils le députérent à Venise, avec le Baron de Riedesel, pour complimenter, selon l'ancien usage, au nom de la Nation Allemande, le nouveau Doge, Jean Bembe, qui fut si satisfait des Députés, qu'il leur fit l'honneur de les embrasser (2). Comme en ce tems-là il étoit question à Padoue d'accorder les honneurs du Doctorat à ceux là-même qui ne reconnoissoient point l'autorité du Pape, Noesslerus profita si bien de l'occasion, qu'il obtint ce Privilége, & qu'il fut lui-même un des premiers qui en profita (3).

[*C*] *Une pratique très-étendue ne l'empêcha point de remplir les fonctions Academiques avec autant d'assiduité que de succès.*] Voici le Commentaire de ce Texte: *Taceo quod longe lateque per vicinas regiones ab omnis generis hominibus expeteretur ejusdem opera, & prædicaretur non minus prudentia, quam felicitas in medendo. Quibus tamen occasionibus ille nequaquam passus est ita se distrahi, ut multum deesset Academicis negotiis, ut hæc omnibus anteferre illis videretur. Quare & hinc multiplex secutus est* Noesslerum *honor. Præter enim frequentem applausum auditorum (qui quoties docentem ac publice disserentem audirent, toties Cel*sum *se audire existimabant) universi Cœtus Academici & oppidanorum Civium animos virtute & officiis suis ita sibi obstrinxit, ut omnes ipsum observarent atque colerent* (4).

[*D*] *Il rendit aussi de grands services à l'Académie & à la Ville.*] L'Auteur de sa vie en rapporte un exemple fort remarquable. La Ville étant menacée d'être exposée au pillage de la part des troupes du Comte de Tilly, notre Professeur fit valoir son éloquence avec tant de succès, qu'il obtint de ce Général une entiére sureté pour l'Académie, & qu'il l'engagea à épargner deux fois la Ville; la premiére il l'empêcha d'être pillée, & la seconde il la sauva des flammes, les Impériaux étant irrités de ce qu'on avoit brulé un Monastére voisin (5).

[*E*] *Il eut le malheur d'être fait prisonnier par des Croates de l'Armée Impériale, & ne recouvra sa liberté qu'après la fameuse bataille de Lutzen.*] Comme les avantures de cette nature ne sont pas ordinaires dans la vie des Savans, il me paroît quelle ne doit pas être oubliée. Ces Barbares le menérent d'abord avec ses compagnons de voyage dans un lieu, où ils plantérent devant l'Auberge plusieurs têtes qu'ils avoient coupées, voulant par-là inspirer plus de terreur à leurs prisonniers. Delà ils conduisirent notre Savant à Amberg, & pendant la route il fut plus d'une fois en danger de la vie, quelques-uns de ces Cavaliers courant derriére lui le sabre nud, & menaçant de lui couper la tête d'un seul coup. Le Capitaine, qui les commandoit, nommé Bathiani, envoya Noesslerus d'Amberg à Naburg, à l'Electeur de Baviére: ce Prince en agit fort généreusement avec lui, & chargea le Comte Altringer de le tirer des mains des Croates. Altringer le traita parfaitement bien, le prit presque toujours avec lui sur son chariot, & lui marqua de grands égards. Etant arrivés un jour à une auberge, Bathiani ayant le sabre à la main, fit mine de vouloir essayer la vigueur de son bras sur Noesslerus. Altringer, qui étoit assis vis-à-vis, demanda à notre Médecin s'il voyoit Bathiani, & son action? Il répondit qu'il le voyoit bien, mais qu'il aimeroit mieux le voir de loin. Sur quoi le Comte lui dit de prendre courage, & de ne pas s'inquieter de la rançon exorbitante que Bathiani demandoit. Aussi fut-il depuis ce moment-là très-bien traité, & toute la peine de sa captivité consista à exercer la Médecine dans le Camp des Impériaux & des Bavarois. Ce ne fut pas même sans en retirer de l'avantage, puisqu'il reçut des présens considérables de plusieurs Généraux & Officiers, qu'il avoit guéris: Wallenstein entre autres lui donna un Collier d'or fort riche. Après la bataille de Lutzen, ce Général le chargea d'avoir soin du Comte de Harrach son parent, & de plusieurs autres Seigneurs, qui étoient malades, ou qui avoient été blessés à la bataille, & qu'il avoit fait transporter à Leipzig: mais au bout de quelques heures, ayant appris que l'Armée Saxonne s'approchoit, il se hâta de décamper, & de prendre la route de Zwickau: dans la confusion on oublia Noesslerus, qui demeura dans Leipzig. Celui-ci se retira à Torgau, aussi-tôt que sa santé, qui étoit fort altérée, le lui permit, & là il attendit l'occasion de s'en retourner avec les Marchands de Nuremberg, qui revenoient de la Foire de Leipzig: il revint enfin à Altorf, après une captivité de cinq mois, rapportant avec lui au-delà de cinq-cens ducats, tandis que plusieurs autres prisonniers avoient été obligés de payer de grosses rançons pour obtenir leur liberté. Desorte que sa prison, qui, dans les commencemens lui avoit causé tant de frayeurs, lui tourna à honneur & à profit (6).

(1) Baieri *Biograph. Prof. Medic. in Acad. Altorf.* p. 66.

(2) Idem p. 68.

(3) Idem ibid.

(4) Idem p. 70.

(5) Idem ibid.

(6) Ibid. p. 71-73.

(e) Ibid. p. 71. 72.

(f) Ibid. p. 72. 77.

fituation (e). La goutte, qu'il avoit héritée de fon Pere, le fit beaucoup fouffrir, & lui caufa enfin la gravelle & la pierre, dont il mourut le 9 Juillet 1650, âgé de cinquante-neuf ans. On louë beaucoup fa piété, fa douceur, fa charité & fa patience: & on le met au nombre des plus célébres Médecins de fon tems. Il n'a publié que quelques Difputes de Philofophie & de Medecine: on a auffi de lui deux Lettres à Hofman, & plus d'une vingtaine à George Richter (f). D'ailleurs il ne chercha jamais à fe faire une réputation par fes Ecrits [F]. Il avoit été marié deux fois. Sa premiére femme fut Urfule Schwabe, qui étoit veuve quand il l'époufa, dont il eut deux filles, qui moururent en bas âge, il la perdit après avoir vécu treize ans avec elle. Au bout de deux ans il époufa en fecondes nôces Catherine Pfaude, fille d'un Marchand de Nuremberg; celle-ci lui donna cinq fils, dont quatre moururent avant leur Mere, qui finit fa courfe en 1644, ne laiffant qu'un feul fils, nommé *Jean George*, qui ne fit pas beaucoup d'honneur au nom de fon Pere. Elevé avec foin, & deftiné fembloit-il à marcher fur fes traces, les commencemens de fa vie furent affez brillans, puifqu'il fut reçu Docteur en Médecine de la maniére la plus folemnelle à Padoue, & qu'il y fut honoré du titre de Confeiller ou de Syndic de la Nation Allemande: mais la fuite n'y répondit point: après avoir diffipé honteufement un affez beau patrimoine, il fe vit réduit aux dernieres extrémités, & fe jetta dans un Couvent, où il finit affez triftement fa vie.

[F] *Il ne chercha jamais à fe faire une réputation par fes écrits.*] La principale raifon qui l'en empêcha, c'étoit le grand nombre de Livres qu'il y avoit déjà, & qu'on publioit tous les jours. Un homme diftingué lui ayant demandé un jour, *pourquoi il ne donnoit rien au Public? J'aime mieux*, répondit-il, *que vous & vos pareils me faffiez cette queftion, que fi vous me demandiez, pourquoi j'ai écrit? Il y a déjà longtems que le Public eft accablé & ennuyé d'une multitude prodigieufe de Livres.* Rapportons les propres termes de l'Auteur de la vie de notre Savant (7): *Et poterat jam pro eximia doctrina & eloquentia fua*, Noefflerus, *multò majorem aucupari famam fcribendo, fiquidem voluiffet; fingulares tamen cauffæ ipfum detinuerunt, quo minus multa in lucem publicam proferret: ut etiam magno cuidam viro, interroganti aliquando*, cur nihil in publicum ederat? *refponderit*: Malo te, & tui fimiles id ex me quærere, quam cur aliquid fcripferim? Monftrofa jam dudum, & naufeæ obvia eft librorum quotidie editorum multitudo: *Nempe*:

(7) Ibid. p. 69.

Scribimus indocti pariter doctique libellos,
Quos, pro Lectoris captu fua fata fequuntur.

Si Noefflerus trouvoit que déjà de fon tems le monde étoit furchargé de Livres, que n'auroit-il pas dit, s'il eut vécu de de notre tems? Ce feroit un Problême peut-être affez difficile à décider, fi ce grand nombre de Livres eft utile ou préjudiciable aux progrès des Sciences? D'un côté, on trouve plutôt les connoiffances qu'on veut acquérir, elles font plus à la portée de tout le monde: d'autre côté, on fe diffipe peut-être trop l'efprit par la multitude des lectures, & l'on puife moins, qu'on ne le faifoit autrefois, dans les belles fources de l'Antiquité. Rien ne feroit plus avantageux que l'exécution du Projet dont Mr. l'Abbé Trublet donne l'idée (8). „ Il y a longtems qu'on crie contre la multitude „ des Livres; mais on convient auffi, & il eft comme paffé „ en Proverbe, qu'il n'y en a point, où il n'y ait quelque „ chofe de bon. Il feroit donc à fouhaitter, qu'on en fupprimât les trois quarts, après en avoir extrait ce qui méritoit d'être confervé. Ce feroit un Livre très-curieux, „ s'il étoit bien fait, que celui qui auroit pour titre: *Extrait des Livres qu'on ne lit point.* Mais qui entreprendra un „ pareil travail? outre qu'il feroit très-pénible, très-long, & „ très-ennuyeux, il faudroit encore, pour y bien réuffir finon ce qu'on appelle proprement des talens, du-moins „ des qualités prefque auffi rares que les talens mêmes. Cependant il reviendroit peu de gloire de la plus heureufe „ exécution. Voilà pourquoi il n'y a guéres de bons Livres „ plus rares que les bonnes Compilations".

(8) *Effais fur divers Sujets de Litterature & de Morale*, T. I p. 9. 10. Paris 1749.

☞ NOGUERA (DIDACUS). Savant Efpagnol, a vécu dans le XVI. Siécle, étoit Doyen de l'Eglife de Vienne en Autriche, Docteur en Théologie, *Chapelain de l'Empereur Ferdinand Premier*, habile Hiftorien, & très-verfé dans les autres Sciences (a). Selon Nicol. Antonio il portoit auffi le nom de JAQUES; & cet Auteur croit que c'eft le même qui fe trouve parmi les Evêques, qui affiftérent au Concile de Trente, & qui eft appellé JAQUES GUIBERT DE NOGUERAS *Evêque d'Aliffe*; dont Ughelli parle dans fon *Italia Sacra*, difant qu'il fucceda à Antoine Auguftin en 1561, & qu'il mourut en 1566. Latinus Latinius de Viterbe parle auffi fort honorablement de Jaques de Noguera dans fes Lettres [A]: & dans l'Hiftoire du Concile de Trente il eft fait mention de *Jaques Guibert de Nogueras*, d'une maniére qui en donne une idée affez avantageufe [B]. Ce fut lui qui fit le Sermon dans la XXIII. Sef-

(a) Nicol. Antonio *Bibl. Hifp.* T. I. p. 215.

[A] *Latinus Latinius de Viterbe parle auffi fort honorablement de Jaques de Noguera dans fes Lettres.*] C'eft Nicolas Antonio qui nous fournit les preuves de ce fait. Voici ce que Latinius mandoit à André Mafius dans une Lettre du mois de Mars 1560 (1). *Ante paucos menfes venit in urbem* Jacobus Noguera, *homo Hifpanus, Decanus Ecclefiæ Viennenfis, qui aliquot annos Ferdinando Cæfari facris myfteriis peragendis, facrifque libris pro concione interpretandis cum fumma, ut audio, laude, operam dedit. Multa hic quoque fcripfit, ac propediem quatuor de Ecclefia libros, quos partim abfolutos jam, partimque excufos habet, publicabit: quæ etiam fpero jucunda omnibus, eique publicè in primis utiles fore. Tu, fiquando leges, videbis hominem minimè ftertentem, non tantum res arduas graviter, & erudite, fed etiam eleganter, ac quadam dicendi facilitate permirifica tractare . . . . . Hic fcribet, ni fallor, plurima, ea eft enim hominis in dicendo & fcribendo facultas, ut quivis meritò mirari poffit tantam in juvene Hifpano eruditionem, tantamque extempore verborum bonorum copiam.* Dans une autre Lettre du même au même, on lit: *erit mihi curæ, ut Bafilii Commentarios in Efaiam*, Noguera *nofter publicè ftudioforum commodo prodat in lucem.* Latinius écrit à Stanifias Ofius, que Noguera avoit été nommé Inquifiteur, & il marque à un certain Valentin Rutborsk, que notre Efpagnol étoit entré dans la maifon du Pape: c'eft-à-dire de Pie IV, fi l'on en croit Nic. Antonio.

(1) Nic. Antonio *Bibl. Hifp.* T. I. p. 214.

[B] *Dans l'Hiftoire du Concile de Trente il eft fait mention de* Jaques Guibert de Nogueras *d'une maniére qui en donne une idée affez avantageufe.*] A l'occafion d'un endroit où il s'agiffoit de l'autorité de l'Eglife fur les Sacremens, on difoit (2): *qu'elle avoit pu changer l'ufage du Calice, comme elle avoit changé la forme du Baptême.* „ L'Evêque d'Aliffe cenfura „ cet endroit, & le traita de blafphême, difant, que la for„ me du Baptême étoit immuable, qu'elle n'avoit jamais été „ changée, & qu'il n'y avoit aucune autorité qui pût chan„ ger la matiére & la forme des Sacremens, qui en font des „ parties effentielles ". Ajoûtons les éclairciffemens que le favant Pere le Courayer donne fur cet endroit. Il remarque d'abord, que dans le Projet du Decret, rapporté par Palavicin (3), il y avoit, non *la forme*, mais *le Rit* du Baptême; ce qui fait un fens bien différent. Mais il paroît que Noguera entendoit par le Rit la forme du Baptême. „ Car, *dit* „ *le P. le Courayer*, il eft difficile de croire qu'il ait ignoré, „ que le fimple Rit du Baptême a changé quelquefois. Ainfi „ lorfqu'il dit, que l'Eglife n'avoit jamais changé fon Rit, „ il entendoit fans-doute, qu'elle n'avoit jamais changé la „ forme effentielle du Baptême. Et c'eft apparemment ce „ qui a fait croire à Fra-Paolo, qu'il s'agiffoit de la forme „ du Baptême dans le Projet du Decret. Ainfi, *ajoûte le P.* „ *le Courayer*, notre Hiftorien ne paroît pas fi blamable, que „ l'a voulu faire croire Palavicin, d'autant plus que, com„ me il s'agiffoit d'autorifer par l'exemple du Baptême le re„ tranchement du Calice, il étoit affez naturel de penfer qu'on „ ne pouvoit le juftifier, que par l'exemple d'un changement „ plus confidérable, que celui d'un fimple Rit. Au-refte fi „ l'Evêque d'Aliffe n'avoit voulu parler que des Rits ordi„ naires, on ne pourroit s'empêcher de l'accufer, comme „ fait Vifconti, d'avoir dit des impertinences, en difant que „ l'Eglife n'avoit jamais changé de Rit; puifque rien n'eft „ plus certain que le changement de Rits dans l'adminiftra„ tion des Sacremens, & en particulier du Baptême (4)". Dans une autre occafion Noguera eut une difpute vive avec le Cardinal de Warmie fur l'article de l'autorité des Evêques; & l'on y voit une preuve du peu de liberté qu'on laiffoit aux Evêques, lorfque l'autorité du Pape fe trouvoit le moins du monde intéreffée dans leurs difcours & dans leurs avis. Voici le fait tel que le raconte Fra-Paolo (5). Noguera dit en opinant, que l'on ne pouvoit parler plus folidement de l'inftitution des Evêques, qu'en entrant bien dans les paroles de St. Paul aux Ephéfiens. Que comme il étoit vrai, que Jéfus-Chrift, lorfqu'il étoit fur la Terre, gouvernoit fon Eglife avec une autorité abfolue; il étoit auffi abfolument faux, qu'en montant au Ciel il eût confié la même forme de Gouvernement à d'autres; puifqu'il l'exerçoit lui-même plus que jamais, & que c'étoit ce qui lui avoit fait dire à fes Apôtres en les quittant: *Je fuis avec vous jufqu'à la fin du monde.* Qu'outre l'opération du St. Efprit nous recevons de Jéfus Chrift, comme de notre préfent Chef, non feulement l'influence intérieure de fes graces, mais encore une affiftance extérieure, qui, quoiqu'invifible à nos yeux, fournit néanmoins aux Fidèles des moyens de falut, & des armes pour re-

(2) *Hift. du Concile de Trente de Fra-Paolo* trad. par le P. le Courayer. T. II. p. 454.

(3) Lib. XVIII. Ch. 11.

(4) Hift. du Concile de Trente

(5) Ibid. p. 418. 411.

Seffion du Concile, mais on n'en fut pas fort content [*C*]. On ne cite d'autre Ouvrage de ce Théologien Efpagnol, qu'un Traité qui a pour titre: *De Ecclefia Chrifti ab Hæreticorum conciliabulis dignofcenda*: Dilingæ 1560 in-folio (*b*). Aubert le Mire dit que cet Ouvrage eft en deux Livres; fi cela eft, ce n'eft que la moitié de ce que l'Auteur avoit fait, ou qu'il avoit deffein de faire (*c*). Quoique j'aye rapporté dans les Remarques tout ce qu'on trouve fur *Jaques Guibert de Nogueras*, Evêque d'Aliffe, il ne me paroit pas fort bien prouvé, que ce foit le même que *Didacus de Noguera*, comme le croit Nicolas Antonio.

(*b*) Idem Ibid. Aub. Miræus Script. *Sæc.* XVI. p. m. 171.
(*c*) Voy. dans la Rem. [A] la Lettre de Latinius à Mafius.

repouffer les tentations du monde: Qu'outre tout cela Jéfus-Chrift avoit choifi des membres de fon Eglife, les uns pour Apôtres, les autres pour Pafteurs &c. afin de défendre les Fidéles des erreurs, & de les amener à l'unité de la Foi & à la connoiffance de Dieu. Qu'il leur avoit donné tous les pouvoirs néceffaires pour exercer ce Saint Miniftére, & que c'eft ce qui s'appelle la puiffance de Jurifdiction, qui n'eft pas égale en tous, mais qui telle qu'elle eft, leur a été communiquée immédiatement par Jéfus-Chrift: Que rien n'étoit plus contraire à St. Paul, que de dire que cette puiffance avoit été donnée à un feul, qui la communiquoit aux autres, comme il lui plaifoit: Qu'il étoit vrai, qu'elle n'étoit pas égale en tous, mais qu'elle avoit été différemment diftribuée par Jéfus-Chrift, qui pour conferver l'unité de l'Eglife, comme dit St. Cyprien, avoit ordonné que St. Pierre & fes Succeffeurs jouiffent de l'autorité fuprême, non pas cependant fi abfolument qu'elle n'eût que la volonté pour régle, felon le proverbe; mais qui ne fût, felon l'expreffion de St. Paul, que *pour l'édification, & non pour la deftruction*: Qu'ainfi elle ne s'étendoit point à abolir les Loix & les Canons que l'Eglife avoit pris pour fondemens de fon Gouvernement. Là il commença à rapporter les Canons, cités par Gratien, où les anciens Papes fe confeffoient foumis aux Decrets des Peres, & aux Conftitutions de leurs Prédéceffeurs. Mais il fut interrompu par le Cardinal de Warmie, qui lui dit qu'il devoit parler de la fupériorité des Evêques, & que fon Difcours n'avoit nul rapport à ce point. Noguera répondit, qu'ayant à traiter de l'autorité des Evêques, il ne pouvoit fe difpenfer de parler de celle du Pape; & l'Archevêque de Grenade s'étant levé dit, que d'autres en ayant parlé fi hors de propos, & même d'une maniére fi dangereufe, l'Evêque d'Aliffe pouvoit bien en parler auffi. Là-deffus l'Evêque de Cava s'étant levé auffi, dit qu'il étoit vrai que d'autres en avoient parlé, mais non pas de cette maniére. Cependant comme les Evêques commençoient à murmurer entre eux, Simonète fit figne à l'Evêque de Cava de fe taire, & ayant dit à celui d'Aliffe de parler fans s'écarter de fon fujet, cela appaifa le murmure. Celui-ci ayant donc recommencé à citer les Canons, le Cardinal de Warmie l'interrompit de nouveau, fans cependant lui adreffer la parole, mais en faifant lui-même un difcours fur cette matiére, & en difant; que les Hérétiques prétendoient que *les Evêques élus par le Pape n'étoient pas de vrais & de légitimes Evêques*, & que c'étoit cette opinion qu'il falloit condamner: Que comme les Catholiques & les Hérétiques ne convenoient point entre eux, fi l'inftitution des Evêques étoit de *Droit Divin* ou non, cette décifion ne regardoit point le Concile, qui n'étoit affemblé que pour condamner les Héréfies. Il exhorta enfuite les Peres à ne rien laiffer échapper, qui pût donner occafion de fcandale, & à laiffer-là toutes ces queftions. Noguera voulut repliquer au Cardinal; mais Simonète, fecondé de quelques Evêques, l'appaifa, quoiqu'avec affez de peine. Le Cardinal Palavicin (6) dit, que Simonete lui impofa filence d'une maniére très-haute & très-fiere, en lui difant, qu'il étoit un infolent, & qu'il devoit dorénavant laiffer parler les autres.

[*C*] *Ce fut lui qui fit le Sermon dans la* XXIII. *Seffion du Concile, mais on n'en fut pas fort content.*] Lifez ce qui fuit (7): „ Le 15 Juillet (1563) arrivé, tous fe rendirent à l'Eglife, „ dans l'ordre & avec les cérémonies ordinaires. L'Evêque „ de Paris célébra la Meffe, & le Sermon fut prêché par „ l'Evêque d'Aliffe, qui offenfa les François en nommant „ le Roi d'Efpagne avant celui de France, les Polonois, en „ nommant le Roi de Portugal avant celui de Pologne, & les „ Vénitiens, en ne nommant leur République qu'après le „ Duc de Savoye. Les Impériaux & les François fe trouvérent auffi choqués de quelques paroles, qu'il gliffa, pour „ faire entendre que ce Concile n'étoit qu'une *Continuation* „ de celui qui avoit été tenu fous Paul III. & Jules III. Enfin, lorfque venant à parler des Hérétiques & des Catholiques, il dit, que comme la Foi de ces derniers étoit plus „ pure, les mœurs des autres étoient bien plus réglées, il „ déplut à tout le monde, mais furtout à ceux qui fe fouvenoient de ce qu'enfeignent Jéfus-Chrift & S. Jaques, que „ *la Foi fe montre par les Oeuvres.* Perfonne cependant ne „ dit rien dans le moment, pour ne point caufer de trouble „ dans la Cérémonie. Mais le lendemain, les Ambaffadeurs „ de France, de Pologne, & de Venife, priérent les Légats „ d'empêcher que ce Sermon ne fût imprimé; & qu'on ne „ l'inférât dans les Actes du Concile".

(6) L. XIX. C. 5. *Apud.* Eund. Not. (12).

(7) *Hift. du Concile de Trente.* loc. cit. p. 599. 600.

☞ NOLTENIUS (JEAN ARNOLD) (*a*) étoit d'une famille originaire des Païs-Bas, qu'elle abandonna du tems des perfécutions du Duc d'Albe. Les branches de cette famille fe partagérent; il s'en fixa en Weftphalie, & il en paffa jufques dans le Duché de Brunfwick. C'eft des premiéres que defcendoit celui dont il s'agit ici. Il naquit le 16 Avril 1683 à Sparenberg, Château qui a été longtems comme la Citadelle de Bilefeld, dans le Comté de Ravenfperg. Son Pere y exerça le Miniftére jufqu'en 1719, qu'il mourut: il étoit auffi Confeiller du Confiftoire du Roi de Pruffe pour la Principauté de Minden. Sa Mere Eléonor Charlotte Appelius étoit fille de Jean Appelius, Miniftre du Dôme de Berlin, puis à la Cour de Mecklenbourg-Guftrow, & enfin à Buckebourg. Le jeune Noltenius eut l'avantage d'étudier d'abord fous les Précepteurs du fils de Mr. de Bufch, Gouverneur ou *Land-Droft* de Ravensberg; ce qui lui procura en même tems une bonne éducation, & lui infpira l'émulation, fi utile aux progrès de la Jeuneffe. A l'âge de douze ans il fut en état d'entrer dans la premiére Claffe de Bilefeld, où il paffa quatre années. En 1699 il alla à Duisburg, où il étudia les Humanités fous le célébre Henninius, & la Théologie fous Hulfius; mais en 1702 la guerre, qui étoit dans le voifinage de cette Ville, caufant beaucoup de diftraction aux Etudians de l'Académie, fon Pere l'envoya à Franeker, & ce fut-là qu'il étudia fous MM. Roëll, Vitringa, & Rhenferd, pendant deux ans; il demeuroit dans la maifon de Mr. Roëll, dont il inftruifoit deux des fils. Ayant quitté Franeker en 1704 il entra, en qualité de Précepteur, chez Mr. Becker, Réfident du Roi de Pruffe à Duffeldorp. Au bout d'un an le Magiftrat de Duisburg le nomma Correcteur de l'Ecole de cette Ville. En 1706 Mr. le Grand-Veneur de Hertefeld l'appella au fervice de l'Eglife de Weeze. Les talens de Mr. Noltenius l'ayant fait connoître, l'Electrice Douairiére Sophie, Héritiere préfomptive du Trône de la Grande-Bretagne, demanda pour elle-même, & pour le Troupeau Allemand reformé de Hanover le Miniftére de cet habile homme, qui accepta une vocation fi honorable, & fe rendit à Hanover, au plus fort de l'Hyver de 1709. Il y paffa dix ans, rempliffant les fonctions Paftorales avec beaucoup d'exactitude, aimé & eftimé des Grands & des Petits. Mr. Noltenius publia quelques Ecrits dans cet intervalle [*A*]. En 1718 le Roi de Pruffe

(*a*) Tiré du *Journal Liter. d'Allemagne* T. I. P. I p. 193 & *fuiv.*

[*A*] *Mr. Noltenius publia quelques Ecrits dans cet intervalle.*] On en indique trois. I. *La Confeffion de Foi d'Albert Wolfgang Comte de la Lippe, lorfqu'il embraffa la Religion Reformée dans l'Eglife d'Hanovre*, en 1712. II. Courte Réponfe à la Queftion: *Si l'Eglife Anglicane approche plus des Reformés, ou des Luthériens.* En Allemand. III. *D. Judiciis Sanctorum in Mundum & Angelos, Diatribe ad dictum Pauli* 1 Cor. VI. 2. Brême 1718 in-4. (1). L'explication de Mr. Noltenius fe réduit à paraphrafer le Texte de la maniére fuivante. „ Vous „ avez reçu l'Efprit Saint & l'Evangile, par le fecours def„ quels vous difcernez ce qu'il y a de mauvais dans ce „ Monde rempli d'erreurs & de ténébres; vous le difcernez „ dès à préfent, vous favez connoître les artifices de la ma„ lice de Satan & de fes Miniftres. Ayant affez de lumiéres „ pour juger de chofes fi difficiles, & pour lefquelles il faut „ tant de fageffe & de pénétration, manqueriez-vous des „ connoiffances & de la pénétration néceffaires pour juger „ des différends qui naiffent entre vos Freres?" Les Auteurs du *Journal des Savans* (2) remarquérent fur cette explication, qu'on pourroit peut-être objecter à l'Auteur, *que le difcernement fur les vérités de la Religion les plus fublimes, ne donne pas les connoiffances néceffaires pour décider des conteftations fur des affaires temporelles, qui doivent être reglées par les Loix de l'Etat: il femble que pour répondre à cette objection, il feroit néceffaire qu'il ajoutât à fon explication, que le St. Efprit, qui accordoit alors aux fideles tant de dons extraordinaires, leur donnoit auffi les connoiffances néceffaires pour faire ce jufte difcernement des droits des parties, qui étoient en procès.* Mr. Noltenius répondit à cette Objection dans une *Lettre adreffée aux Auteurs de la Bibliothéque Germanique* (3). Il obferve que le Journalifte n'a pas fait attention, qu'il a répondu à cette difficulté à la p. 59. de fa Differtation. Cette

(1) On lit dans le *Journal des Savans* Nov. 1718. p. 543. Ed. de Holl. *Breflau*, mais on croit que c'eft Brême; le nom de l'Auteur eft auffi mal énoncé, on l'appelle *Nitenius*.

(2) Ubi fupra p. 547.

(3) Tom. I. p. 219.

Prusse l'appella à remplir la Chaire de Théologie vacante à Francfort sur l'Oder par la mort de Mr. Holtzfuss, & à exercer en même tems le Ministère dans l'Eglise Réformée Allemande. Il accepta ce double emploi, & prit possession de celui de Professeur par une Harangue sur la Modestie & la Modération convenable à un Théologien, *Theologus modestus*. Cette Harangue a été imprimée, & on y voit un portrait naturel des sentimens de l'Orateur, qui a toujours fait constamment profession d'aimer la paix & la modération, & de regarder l'union des Protestans comme une chose infiniment desirable. Mr. Noltenius publia durant son séjour à Francfort quelques Dissertations assortissantes à sa Profession [*B*]. En 1720 on le tira de l'Université [*C*], il fut appellé à exercer à la Cour & à l'Eglise du Dôme les fonctions de Chapelain & de Pasteur. A mesure qu'il eut occasion de s'y faire connoître, la confiance du Roi augmenta, ce Prince le fit entrer dans deux Conseils Ecclésiastiques, le chargea de l'instruction de la Famille Royale, & enfin de l'inspection d'un Séminaire de Théologie, qu'il jugea à propos d'établir au Collége Réformé de Joachim. Mr. Noltenius remplit dignement tous ces emplois, mais sa santé, quoiqu'elle eût paru assez robuste, en souffrit à la fin; il eut une attaque d'apoplexie, dont il ne se rétablit jamais tout-à-fait bien, quoiqu'il reprît ses fonctions au bout de quelque tems de maladie. Enfin une fiévre ardente, à laquelle se joignit une nouvelle attaque d'apoplexie, l'emporta le 2 Mars 1740, à l'âge de près de cinquante-sept ans. Il avoit épousé à Hanover Jeanne Marie Lampe, d'une famille très-considerée à Brême, & féconde en célébres Théologiens. Il a laissé de cette Epouse, qui lui a survécu, deux Fils & deux Filles. L'aîné des Fils étoit Professeur à Berlin, au Collége Royal de Joachim. Outre les Ouvrages de Mr. Noltenius dont nous avons parlé, il en a publié quelques autres [*D*]. Remar-

Cette Réponse mérite d'être rapportée: la voici. *Fateor equidem, si ad decernendas inter fratres controversias, accurata legum, statutorum, consuetudinum, formularum, subsidiorum Juris; aliarum denique rerum quibus tempus in foris teritur, litigantesque emunguntur, requireretur notitia, infirmam fore Pauli argumentationem; cum harum tricarum scientia multorum annorum studium & experientiam postulet; sed, ut egregie* CHRYSOSTOMUS *advertit, ubi fratrum hic agitur dissidiis, quos se invicem amare, vindictæ cupiditatem deponere, sibi condonare, cedere, imo & injurias pati decet. Mereatur ejus verba legi quibus hæc Paulina* ὡς δυνήσεται διακρῖναι μεταξὺ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, *illustrat:* Ὅταν γὰρ ἀδελφὸς δικάζηται μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ, οὐδέποτε δεῖται τῆς συνέσεως καὶ τῆς δεινότητος τοῦ μεσιτεύοντος τὴν δίκην, τῆς διαθέσεως καὶ τῆς συγγενείας πολλὰ συμπραττούσης πρὸς τὴν λύσιν τῆς τοιαύτης φιλονεικίας; *id est*, Si frater cum fratre litiget, eum qui litis est arbiter non opus est esse admodum peritum aut solertem, cum ipse affectus & cognatio multum ad lites dirimendas conferat. *Secus enim si artium, versutiarum, fallaciarum humanarum scientiam in judice requiris, cum Servatore omnino statuendum erit* τοὺς υἱοὺς τοῦ αἰῶνος τούτου φρονιμωτέρους ὑπὲρ τοὺς υἱοὺς τοῦ φωτὸς εἰς τὴν γενεὰν τὴν ἑαυτῶν εἶναι Luc. XVI. 8. *Nihilominus & hoc in negotio* τὸ μωρὸν τοῦ Θεοῦ σοφώτερον τῶν ἀνθρώπων ἐστί, *& sanctis hæ artes sunt stultitia, quando magis a vera sapientia abducunt, qua ut* πνευματικοὶ *omnia judicent.* 1 Cor. I. 25. II. 15. „ Voilà, *ajoute Mr. Noltenius* (4), l'Objection du Journaliste réfutée assez clairement. S'il ne comprend pas cette sorte de Justice Chrétienne, il n'a qu'à lire le cinquiéme Livre des *Institutions* de LACTANCE, qui a pour titre *de Justitia*; il verra par la lecture de ce Livre, que les Chrétiens de ce tems là connoissoient encore". Le Théologien Allemand se plaint encore que le Journaliste lui impute une opinion, qu'il détruit presque par-tout dans sa Dissertation; c'est de regarder cette capacité de juger le Monde & les Anges comme un don *extraordinaire*. „ Mais, *dit-il*, ce seroit se contredire bien lourdement, que de vouloir faire passer pour un don extraordinaire, ce qu'on prétend appartenir à tous les vrais fidéles de tous les tems & de tous les lieux. Et ne l'avois-je pas distingué expressément des dons extraordinaires, p. 26. §. 8. *Datur* διάκρισις πνευμάτων, *quo dono licet quidam præ reliquis majori mensura instructi sint* 1 Cor. XII. 10. *est tamen id quodammodo omnibus fidelibus commune.* 1 Joh. IV. 1. *ubi omnes* δοκιμάζειν τὰ πνεύματα *jubentur.* Qu'on ne s'étonne pas, que j'appelle le don du discernement des Esprits en même tems *ordinaire & extraordinaire*, il ne devient extraordinaire que parce qu'il est augmenté à un plus haut degré. La *Foi* est sans-contredit un don ordinaire de tous les fidéles, sans laquelle on ne pourroit être Chrétien. Elle est pourtant comptée parmi ceux que le St. Esprit donne à quelques-uns en plus grande mesure qu'aux autres. 1 Cor. XII. 9."

(4) Ibid. p. 221.

[*B*] *Mr. Noltenius publia pendant son séjour à Francfort quelques Dissertations assortissantes à sa profession.*] La premiére roule *sur les Miracles.* Jo. Arn. Noltenii *Argumentum pro veritate Relig. Christ. ex miraculis desumtum, ab iis autem qui eadem per opem Satanæ patrari contendunt, haud parum labefactatum nativo restitutum robori.* Francof. ad Viadrum 1718 in-4. Il l'avoit composée avant que d'avoir vu celle de Mr. Werenfels, dont la lecture lui donna lieu d'y ajoûter quelques Remarques. Il soutient, de-même que le Théologien de Basle, que le Démon ne fait point de vrais miracles; c'est le même sentiment qui a été plus amplement traité en François par Mr. Serces. Quelques efforts qu'ayent fait ces Savans, je ne sai si le sentiment soutenu par le Docteur S. Clark ne paroîtra pas généralement sujet à moins de difficultés; on peut voir en détail ce que cet habile Homme a dit sur cette matiére (5), je me contenterai de rapporter ce qu'il répond à l'Objection la plus spécieuse (6). „ C'est à tort que quelques-uns nous reprochent que nous tombons dans un cercle vicieux, puisque nous prouvons, disent-ils, la vérité de la doctrine par les Miracles, & que la doctrine à son tour sert de preuve aux Miracles. Car, dans notre hypothése, nous ne prouvons pas les miracles par la doctrine; nous disons seulement que les Miracles quels qu'ils soient, ne sauroient servir de preuve à la doctrine, à-moins que la doctrine ne soit possible, ou qu'elle ne tende à un but légitime, ou qu'elle ne soit du-moins indifférente. Nous croyons que ce sont les Miracles qui prouvent la doctrine, & non pas la doctrine qui prouve les Miracles. Mais nous soutenons, qu'afin que les Miracles puissent servir de preuve à la doctrine, il faut nécessairement supposer avant toutes choses, que la doctrine est d'une nature à pouvoir être prouvée par des Miracles. Il faut que la doctrine soit possible & capable d'épreuve, & alors les Miracles prouveront qu'elle est actuellement & certainement véritable. Nous ne disons pas qu'il faut connoître que la doctrine est vraie, ou la supposer telle, avant que de pouvoir être assuré que le Miracle vient effectivement de Dieu. Mais nous soutenons qu'il faut avant toutes choses connoître, qu'il est possible que la doctrine soit vraie, & que ce n'est qu'ensuite de cela que les Miracles prouvent qu'elle l'est en effet. Il y a des doctrines qui sont nécessairement vraies, & qui se démontrent d'elles-mêmes . . . . les doctrines de cet ordre n'ont pas besoin d'être appuyées par des Miracles, & les Miracles ne sauroient rien ajoûter au degré d'évidence que les lumiéres de la droite Raison leur donnent . . . . . . Il y a un second ordre de dogmes, qui sont nécessairement faux. Je mets dans cette classe toutes les contradictions, & tous les dogmes qui tendent à fomenter le vice. Tous les Miracles du monde ne sauroient leur donner le moindre degré d'évidence. Il y a d'autres dogmes enfin qui sont de leur nature ou indifférens, ou possibles, ou probables. Ceux-ci ne sauroient être reconnus positivement pour véritables, qu'à la faveur des Miracles qui en prouvent la vérité avec certitude". Revenons à Mr. Noltenius. Il publia aussi une *Dissertation sur la Milice Spirituelle du Chrétien*, & deux autres sur Sophonie, qui reparurent depuis sous le titre de *Commentarius in Zephaniam* (7).

(5) De l'Exist. & des Attributs de Dieu &c. T. II. Ch. XIX. Edit. de 1717.

(6) Ibid. p. 181-187.

[*C*] *En 1720 on le tira de l'Université.*] Ce que l'Auteur de son éloge dit à cette occasion, ne doit pas être supprimé (8). „ Il étoit à sa place dans cette Université, & c'est bien dommage qu'on ne l'y ait pas laissé. Non qu'il ait moins bien rempli les devoirs de ses Charges à la Cour & dans la Capitale; mais c'est qu'il est encore moins difficile de trouver d'habiles Prédicateurs, des Théologiens capables d'enseigner la Religion à la plus illustre Jeunesse, des gens entendus dans les affaires; qu'il ne l'est de trouver réunies les qualitez nécessaires à un bon Professeur en Théologie. Mr. Noltenius les possédoit ces qualitez-là. On le savoit bien à Francfort, & ce fut pour de très-bonnes raisons qu'on l'y regretta. Un esprit solide & cultivé, de la clarté dans ses idées & dans ses expressions, de fort bonnes études, beaucoup de modération, de l'assiduité, de la justesse enfin & du goût par rapport à la manière de prêcher, tout cela se trouvoit chez Mr. Noltenius, dont le caractère aisé & communicatif rendoit ses talens doublement avantageux aux Etudians. Au surplus, il possédoit parfaitement la Langue Françoise; article qui n'est pas indifférent à Francfort, le lieu, où naturellement devroient étudier la plupart des François des Etats de S. M. Pr[illegible] qui se destinent au Ministère. Comme la Nation Françoise fait dans ce Pays-là une partie très considérable du Corps Réformé, il seroit à souhaiter que sa Jeunesse pût trouver dans une Académie quelque Professeur capable de lui donner des directions sur la manière de prêcher, comme sur le reste des Etudes Théologiques. Or c'est dequoi Mr. Noltenius étoit bien capable".

(7) Journ. Liter. d'Allem. *Ubi supra.* p. 199.

(8) Ibid. p. 199. 200.

[*D*] *Outre les Ouvrages de Mr. Noltenius, dont nous avons parlé, il en a publié quelques autres.*] Entre autres *neuf Sermons sur la vérité de la Religion Chrétienne*, en Allemand, Berlin 1721 in-4. *Avis sur l'abus de la Communion domestique*, publié au nom des Ministres du Dôme, en Allemand. *Thèses sur l'Union des Protestans.* Il y a encore diverses petites Piéces de sa façon dans divers Tomes de l'Ouvrage Périodique de Brême, intitulé *Bibliotheca Historico-Philologico-Theologica.* N'oublions pas une courte Lettre que Mr. Noltenius fit imprimer en 1734, où il rend compte du Miracle Chymique opéré à Berlin, à l'exacte imitation de celui de S. Janvier à Naples. Voici la substance de cette Lettre (9). „ *Miracle!* „ Mi-

marquons, en finiſſant, que Mr. Noltenius a eu pour ſucceſſeur dans les emplois qu'il occupoit Mr. Auguſte Frédéric Sack, connu par divers excellens Ouvrages.

„ *Miracle!* s'écrie d'abord l'Auteur. Vous me répondrez, „ comme les *Grecs*, *miracles pour les Sots*; mais je vous ré„pons à préſent, *Miracles pour les Savans*. Voici dequoi il „ s'agit: Pluſieurs Membres de la Société-Royale des Scien„ces étoient à manger chez Mr. *Neumann*, Conſeiller de la „ Cour, Docteur en Médecine, & Profeſſeur en Chymie, „ le 26 Janvier dernier. Après le repas parurent trois phio„les de Criſtal, dans chacune deſquelles étoit renfermée „ *une matiére en très-petit volume, ſeche, noire, & ſi dure*, „ *qu'elle excitoit du bruit ſur les parois des phioles, quand on les* „ *remuoit* (10). Nous étions pour le moins *quatorze témoins*, „ bien examinans la choſe. Après ceci Mr. *Neumann* fit ap„porter une tête de mort. Il n'eſt pas néceſſaire de croire „ que c'étoit celle de *S. Janvier*: ſuffit qu'elle faiſoit le mê„me miracle. Car Mr. *Neumann* ayant approché la premié„re phiole de la Tête, *la matiére devint vermeille, ſe liqué*„*fia, bouillonna, augmenta ſon volume, & remplit la phiole* „ (11), ſigne de la faveur du Saint. La ſeconde phiole „ étant approchée de la même Tête, ne bouillonna qu'un „ peu; c'eſt que la protection du Saint étoit douteuſe ou mé„diocre. Enfin dans la troiſiéme phiole tout *reſta ſec, noir* „ *& dur*. C'eſt que les Hérétiques & leur incrédulité indi„gnérent le Saint". Ce Miracle eſt conſtamment le même que celui de Naples, à deux choſes près. L'une, que les ſolemnités & l'éclat y ont manqué. L'autre, que Mr. *Neumann* n'a prétendu mettre ni les lumiéres, ni la bourſe de perſonne ſous contribution. Il y a de l'apparence, que le prétendu Miracle de Naples n'eſt plus aujourd'hui qu'une affaire de Politique, & que les gens raiſonnables ſavent bien à quoi s'en tenir.

(10) Ce ſont les termes du P. Labat. *Voyages en Eſpagne & en Italie* T. V. p. 259. 260.

(11) Ce ſont encore les expreſſions du P. Labat.

☞ NOODT (GERARD) un des plus illuſtres Juriſconſultes de notre tems, nâquit à Nimégue, le 4 Septembre V. St. de l'année 1647, de Pierre Noodt & de Giſberte Bieſman [*A*] (*a*). A l'âge de ſix ou ſept ans le jeune Noodt commença ſes Claſſes dans l'Ecole Latine de ſa Patrie, & il donna des preuves de diligence, qui engagérent ſes Régens à le propoſer ſouvent pour modéle à leurs autres Ecoliers. A l'âge de ſeize ans il fut comme licentié par une Harangue de ſa propre compoſition, qu'il prononça avant que de paſſer à l'Académie. Il commença ſes études à Nimégue même, qui prétendoit alors être une Univerſité [*B*]. Ce fut-là que le jeune Noodt s'attacha d'abord avec ardeur à l'Hiſtoire & aux autres parties de la Littérature pendant deux ans & demi ſous la direction de Jean Schulting. Il ne négligea pourtant pas la Philoſophie, au-contraire cette Science & les Mathematiques penſérent l'attirer tout-à-fait, mais il en fut détourné par les avis de Mr. Arnout Coerman, Conſeiller du Duché de Gueldre & du Comté de Zutphen, ami de ſon pere, qui lui conſeilla de ſe tourner du côté de la Juriſprudence, comme plus utile à la vie & à la Société. Il ne réuſſit pas moins dans cette étude, qu'il avoit fait dans les autres. Après avoir fait un cours de trois ans ſous Pierre de Greve, il ſoutint deux Diſputes en public, dont la derniére étoit de ſa propre compoſition, *De acquirenda, & retinenda, & amittenda Poſſeſſione*. Il alla enſuite viſiter les autres Académies du Pays, & commença par celle de Leide, où il ſe rendit au mois de Septembre de l'an 1668. Il alla enſuite à Utrecht, où il ne fit que peu de ſéjour, s'étant rendu à Franeker pour y prendre le Degré de Docteur en Droit, ce qu'il fit le 9 Juin 1669. De retour à Nimégue il travailla à augmenter ſes lumiéres par une application conſtante à l'étude. Environ dix-huit mois après il ſe préſenta une occaſion où il fit éclatter ſa capacité [*C*]. La même année 1671. Mr. Noodt fut élu Profeſſeur en Droit à Nimégue, quoiqu'il n'eût qu'un peu plus de vingt-quatre ans. Trois ans après il publia ſon premier Ouvrage, ſous le titre de *Probabilia Juris* [*D*]. On vit

(*a*) Tiré de l'*Eloge Hiſtorique* de Mr. Noodt par Mr. Barbeyrac, à la tête du *Recueil de Diſcours ſur diverſes matiéres importantes* &c. Amſt. 1731. in-8. 2 Voll.

[*A*] *Nâquit .... de Pierre Noodt & de Giſberte Bieſman.*] Pierre étoit d'une bonne & ancienne famille de Nimégue, il fut *Gemeensman* (1) & Maître des Comptes. La famille de de Giſberte Bieſman a donné à la Régence de la même Ville des ſujets en grand nombre, qui ſont parvenus aux plus hauts Emplois, comme celui de Bourguemaître & de Conſeiller.

[*B*] *Qui prétendoit alors être une Univerſité.*] Voici ce que Mr. Barbeyrac nous apprend ſur ce ſujet (2). Les Etats du Quartier de Nimégue érigérent cette Univerſité vers le milieu du ſiécle paſſé. Ils nommérent ſix Profeſſeurs, qui, outre la Théologie, la Juriſprudence, & la Médecine, enſeignoient l'Hiſtoire, l'Eloquence, & toutes les parties de la Philoſophie, ſans en excepter les Mathematiques. On y prenoit les Degrés, deſorte que rien ne lui manquoit pour être une Univerſité. Mais les deux autres Quartiers de Gueldre s'oppoſérent toujours à cet établiſſement, & la Cour Souveraine de la Province refuſa d'admettre pour Avocats ceux qui avoient été reçus Docteurs à Nimégue. Ainſi cette Univerſité tomba enfin, & céda la place entiére à celle de Harderwyk, qui avoit été fondée par les ſuffrages communs en 1648.

[*C*] *Il ſe préſenta une occaſion où il fit éclatter ſa capacité.*] Voici le fait tel que je le trouve rapporté. Le Magiſtrat de Nimégue chargea Mr. Noodt le 17 Février 1671 de ſervir d'Avocat à deux Criminels, arrêtés & atteints de meurtre. Il défendit ſi bien leur cauſe, que l'un des accuſés fut renvoyé abſous, & l'autre banni ſeulement pour deux ans. Ce qui fit beaucoup d'honneur au jeune Avocat, & lui acquit une grande réputation.

[*D*] *Il publia ſon premier Ouvrage, ſous le titre de* Probabilia Juris.] Cet Ouvrage parut à Leyde in-4 intitulé *Probabilium Juris Liber primus*; ce ſont des Remarques mêlées ſur diverſes matiéres de Droit Civil, & ſur la maniére de lire ou d'expliquer diverſes Loix. Malgré la modeſtie du Titre, Mr. Barbeyrac (3) prétend que pluſieurs des penſées contenues dans cet Ouvrage auroient pû être données pour démonſtrations. Mr. Le Clerc en avoit parlé à peu près ſur le même ton (4). „ Quoiqu'il prouve ordinairement ſon ſenti„ment d'une maniére propre à convaincre entiérement le „ Lecteur, qu'il a raiſon, il n'a voulu intituler cet Ouvrage „ que du titre d'*Opinions probables*, pour ne pas prévenir „ les ſentimens des Lecteurs". En 1679 Mr. Noodt publia un ſecond & un troiſiéme Livre de ſes *Probabilia* à la ſollicitation de Mr. de Beverning, Plénipotentiaire des Etats-Généraux au Congrès de Nimégue. Ces trois Livres reparurent en 1691 fort augmentés avec un quatriéme tout nouveau, & deux autres Ouvrages, ſous ce titre: *Probabilium Juris Libri IV, quibus accedunt de Juriſdictione & Imperio Libri duo, & ad L. Aquiliam Liber ſingularis*. Leide 1691 in-4. Parmi les additions faites aux premiers Livres des *Probabilia Juris*, il y en a où Mr. Noodt ſe défend contre la critique qu'en avoit publiée en 1681 un Allemand nommé Chriſtfrid Waechtler, Avocat de Dreſde. En général on voit dans cet Ouvrage les ſentimens des Juriſconſultes ſur les queſtions ſuivantes: Si une riviére inonde la poſſeſſion de quelqu'un, & qu'enſuite elle ſe retire, ce que l'on doit juger du terrain qu'elle a laiſſé découvert? S'il faut avoir égard à l'utilité des Voiſins, lorſqu'on établit quelque ſervitude, & juſqu'où elle peut aller? Du droit que l'on a d'exiger que ceux à qui l'on donne un gage, ou à qui l'on prête quelque choſe, prennent garde que le gage, ou la choſe prêtée, ne ſouffrent aucun dommage. Du Droit naturel que l'on a de ſe défendre, & de poſſéder quelque choſe en commun avec d'autres. De ce qui eſt arrivé à pluſieurs habiles gens de nommer une choſe pour une autre dans leurs Ecrits, par inadvertence. De la nature & de la différence des fautes que l'on commet contre les Loix. Si un Juriſconſulte répond à ceux qui le vont conſulter, autrement qu'il n'écrit dans ſes Livres, laquelle des déciſions on doit préférer. De l'Uſage & de l'Uſufruit. De la maniére d'acquérir le droit de poſſéder quelque choſe. Du ſens de la définition de la *Juſtice* par Juſtinien. De la queſtion donnée aux Eſclaves à cauſe des crimes de leurs Maîtres. De la peine que la Loi Cornelienne impoſe aux aſſaſſins. De diverſes Loix concernant les gages & les hypothéques, &c. Le Traité *De Juriſdictione & Imperio* n'eſt pas moins curieux, dit Mr. Le Clerc (5). „ Car „ après avoir dit ce que c'eſt que la *Juriſdiction*, & ce que „ l'on appelloit *merum & mixtum imperium*, l'Auteur traite „ au long de la maniére dont les Préteurs Romains & les „ Gouverneurs des Provinces exerçoient leur Juriſdiction, „ & la maniére dont on pouvoit revêtir quelqu'un du droit „ de l'exercer, en la place d'un autre. Il y a ici quantité „ de choſes qui peuvent infiniment ſervir à entendre les „ meilleurs Auteurs Latins, comme *Ciceron*, *Seneque* & *Tacite*, dont les ſimples Critiques n'entendent ordinairement „ pas divers endroits, parce qu'ils ne liſent pas les Livres „ des Juriſconſultes, qui nous apprennent ſeuls diſtinctement „ quantité de choſes, auxquelles ces Auteurs font alluſion. „ C'eſt ce que l'on reconnoitra facilement en liſant cet Ou„vrage, où Mr. Noodt explique fort heureuſement plu„ſieurs paſſages de *Ciceron*, de *Seneque*, de *Tacite*, & d'au„tres Auteurs anciens. La lecture de cette eſpéce de Trai„tés n'eſt pas moins néceſſaire à ceux qui s'appliquent aux „ Belles-Lettres ſans deſſein d'étudier en Droit, qu'à ceux „ qui s'attachent à la Juriſprudence en particulier". Le Traité ſur la Loi Aquilia traite des Cas qui naiſſent de cette Loi, qui regardoit principalement la réparation du dommage que l'on cauſoit à quelqu'un exprès, ou au-moins d'une maniére qu'on ne pouvoit pas excuſer, en tuant ſon eſclave ou ſon bétail, ou en lui cauſant quelque autre perte. Mr. Noodt explique quantité de paſſages des Anciens qui y ont du rapport. En 1705 il ſe fit une nouvelle Edition de ces Ouvrages ſous le titre de *Opera Varia*, Mr. Noodt y ajouta une

(1) Les *Gemeensmans* ſont une eſpece d'Avocats & de Défenſeurs des Priviléges du Public. Ils ont quelque rapport avec les anciens Tribuns du Peuple Romain.

(2) Eloge de Mr. Noodt p. 18.

(3) Ibid. p. 40.

(4) *Bibl. Choiſie* T. VII. p. 225.

(5) Ibid. p. 227. 228.

vit dès-lors que Mr. Noodt marchoit fur les traces du grand Cujas, & qu'il s'appliquoit principalement à fixer la leçon & le vrai fens des anciens Jurifconfultes, fans fe mettre en peine d'accommoder leurs décifions aux ufages de certains lieux particuliers. Le fameux Congrès de Nimégue lui donna occafion d'être connu avantageufement de plufieurs Miniftres. Celui de l'Electeur de Brandebourg lui offrit au mois d'Octobre de 1677, au nom du Confeil de la Régence de Cléves, une place de Profeffeur ordinaire en Droit dans l'Univerfité de Duisburg, qu'il refufa honnêtement, quoique l'Académie de Nimégue parût prête à tomber. Mr. Guillaume de Haren, Seigneur de Frife, & un des Plénipotentiaires de LL. HH. PP. réuffit mieux. Mr. Noodt accepta la Vocation de Profeffeur Ordinaire en Droit à Franeker, que les Etats de la Province de Frife lui adrefférent le 21 Mai 1679: il prit poffeffion de ce Pofte le 6 Octobre de la même année par un Difcours *De Civili Prudentia*, où il montra l'utilité & la néceffité de la Jurifprudence, prife dans toute fon étendue, entant qu'elle renferme le Droit de la Nature & des Gens, comme la fource du Droit Civil. En 1684 l'Académie d'Utrecht réuffit à attirer notre Profeffeur, qui avoit déja refufé deux fois la vocation qu'elle avoit voulu lui adreffer [*E*]. Il prit poffeffion de fon emploi le 12 Février par une Harangue fur les Caufes de la Corruption de la Jurifprudence, *de Caufis Corruptæ Jurifprudentiæ*. Deux ans après il époufa Mlle Sara-Marie vander Marck van Leur d'une honnête famille de la Haye, qui mourut le 7 Octobre 1699, & dont il n'eut qu'une fille, nommée Sara-Adriana, qui époufa Mr. Jean Ham van den Ende, Avocat d'Amfterdam. La même année 1686 il fut appellé à Leyde, où il fut inftallé le 16 Septembre; on ignore le fujet de fa Harangue, parce qu'il ne la fit pas imprimer felon la Coutume, & que même on n'en a pas trouvé le Manufcrit parmi fes papiers. En 1698 Mr. Noodt publia fon Traité fur le *Prêt à ufure* [*F*]. L'année fuivante parut fon *Julius*

une Harangue *De Jure fummi Imperii & Lege Regia*, qu'il avoit prononcée en quittant le Rectorat de l'Univerfité en 1699, & qui avoit été imprimée alors: c'eft celle dont Mr. Barbeyrac a donné une Traduction Françoife fous le titre: *Des Droits de la Puiffance Souveraine, & du vrai fens de la Loi Royale.* Amfterdam 1707, 1714 & 1731, avec d'autres Piéces: elle a été auffi traduite en Anglois & en Hollandois.
(6) Tom. I. p. 261.
Les Auteurs du *Journal Litéraire* (6) remarquent que „ la „ conjoncture du tems dans laquelle Mr. Noodt prononça ce „ Difcours, fait bien voir fon amour pour la vérité. Ce fut „ pendant la vie de Guillaume III. Roi d'Angleterre, qui a „ été tout-puiffant dans ce Païs. Un pareil Difcours ne pou„ voit guéres manquer de déplaire à ce Prince, mais malgré „ tout cela Mr. Noodt ne voulut pas cacher ni déguifer fes „ véritables fentimens. Pour marquer la liberté qu'on a „ dans ce Païs de parler à cœur ouvert, il mit au-devant de „ fa Differtation ces belles paroles de Tacite: *Rara tempo*„ *rum felicitate, ubi fentire quæ velis, & quæ fentias dicere li*„ *cet*". Mr. Le Clerc a donné un Extrait étendu de cette
(7) Ubi fupra p. 219-214.
belle Piéce (7).

[*E*] *En 1684 l'Académie d'Utrecht réuffit à attirer notre Profeffeur, qui avoit déja refufé deux fois la vocation qu'elle avoit voulu lui adreffer.*] Il paroit que Mr. Noodt avoit à peine été une année à Franeker, qu'on voulut l'avoir à Utrecht, voici
(8) Burmanni *Sylloge Epift.* T.IV. p. 649.
ce que Grævius mandoit à Nic. Heinfius (8) le 27 Mars 1680. *Noodtius non potuit perfuaderi ut fuam nobis addiceret operam, a Frifiis aureis compedibus vinctus & retentus. Quod fane doleo. Nam vir eft egregius, & qui folus inter Juris antiftites apud nos litterarum noftrarum non eft rudis, eruditionem ornat morum & ingenii elegantia.* Je ne trouve pas en quel tems on fit la feconde tentative.

[*F*] *Son Traité fur le Prêt à Ufure.*] Il a pour titre: *De Fœnore & Ufuris Libri tres, quibus multa Juris Civilis, aliorumque Veterum Scriptorum loca aut illuftrantur aut emendantur.* Leide 1698 in 4. Comme il s'agit d'une matiére importante, & qui peut intéreffer des Lecteurs hors d'état de confulter l'Original; je donnerai ici l'Extrait de cet Ouvrage que
(9) Bibl. Choifie T. XXVI. p. 219.
Mr. Le Clerc me fournit (9). Le Traité eft partagé en trois Livres. Le premier roule fur les termes dont fe fervent les Jurifconfultes dans cette matiére, & fur la célébre queftion, fi le Droit Naturel & l'Ecriture Sainte permettent l'Ufure & l'Intérêt. Il s'agit dans le fecond, des modifications qui y ont été apportées felon la diverfité des circonftances & des tems, de ce que l'adreffe ou l'avarice des ufuriers a inventé pour fe mettre à couvert des Loix, & des remédes qu'on y a trouvé. Enfin on rapporte les moyens qui établiffent & qui détruifent l'Ufure.

Le mot *Ufura* fignifie proprement l'ufage de quelque chofe que ce foit, comme il paroit par divers Auteurs anciens. On appelloit *Fœnus* l'augmentation, ou le furcroît de l'argent que le Débiteur payoit à fon Créancier: mais depuis on confondit ces deux termes, en employant *Ufura* pour *Fœnus*. On payoit l'*Ufure* de l'argent ou des fruits, mais non de l'ufage des Corps, comme du fervice qu'on pouvoit tirer des Ouvriers qu'on louoit. On nommoit la récompenfe qu'on leur donnoit *mercedes*, *penfiones*, *reditus*. On donnoit à l'Ufure qui fe payoit pour le retardement le nom de *peine*; fi l'on avoit égard à la réparation du dommage, c'étoit *id quod intereft*, d'où vient notre mot d'intérêt; fi l'on penfoit au profit du Créditeur, *Ufura* & *Fœnus*. Mr. Noodt propofe enfuite les fentimens de plufieurs Auteurs Payens & Chrétiens qui ont abfolument condamné l'Ufure; il les réfute en détail, & fait voir qu'elle n'eft contraire ni au Droit des Gens, ni au Droit Divin. S'il eft permis de retirer du profit d'un champ ou d'une maifon qu'on loue, il doit auffi être permis d'en tirer d'un Débiteur à qui l'on prête de l'argent. Ceux qui jouiffent du bien d'autrui, & en tirent eux-mêmes du profit, en doivent affurément quelque reconnoiffance à celui à qui il appartient, de quelque nature que foit ce bien; & rien n'empêche le propriétaire de l'accepter, puifque perfonne n'eft obligé de donner fes revenus à un autre. On objecte ordinairement la Loi de Moyfe qui défend l'Ufure Exod. XXII. 25. & ailleurs. Mr. Noodt remarque que cela étoit défendu aux Hébreux, non en vertu du Droit des Gens qui leur étoit commun avec les autres Nations: puifqu'il leur étoit permis de prêter à ufure aux Etrangers, mais en vertu du Droit Civil, qui étoit particulier à leur République. Il y avoit eu au commencement une femblable Loi parmi les Romains. Les véritables raifons de l'interdiction de l'ufure parmi les Hébreux, étoient que leur République étoit nouvelle, pauvre, & compofée, non de Marchands qui pouvoient gagner par le Commerce, mais de Laboureurs & de Gens de guerre, qui n'étoient pas en état de faire valoir de l'argent. Si la chofe avoit été mauvaife en elle-même, Dieu ne l'auroit jamais permife à l'égard des Etrangers, ou des Profélytes qui n'étoient pas regardés comme ennemis des Hébreux; & il foutint que ce que ces derniers firent, en emportant ce qu'ils avoient emprunté des Egyptiens, ne fut pas un vol, mais une efpéce de repréfailles, en récompenfe de ce qu'ils avoient fouffert par la tyrannie du Roi d'Egypte, qui les avoit fait travailler fans leur donner rien pour leur peine. On objecte auffi les paroles de Jéfus-Chrift Matth. V. 42. & Luc VI. 7. où il nous ordonne *de donner à ceux qui nous demandent, de ne pas refufer à ceux qui veulent emprunter*, quoique nous ne foyons pas affurés de la reftitution, *& de prêter fans rien efpérer* de nos débiteurs. Mr. Noodt obferve. 1. Qu'il ne s'agit pas ici proprement de l'Ufure, ou de l'intérêt, mais de ce qu'on prête fans exiger d'ufure. 2. Que Jéfus-Chrift ne veut nullement détruire les contracts faits, felon le Droit des Gens, ni empêcher qu'on ne rende juftice aux Créanciers qui redemandent leur bien devant les Juges; mais fon but eft feulement de rappeller les hommes à l'humanité & à la modération, à laquelle la Loi de Moyfe avoit obligé les Juifs, & même d'augmenter ces fentimens, pour s'oppofer aux fubtilités des Jurifconfultes Juifs, qui avoient trouvé moyen de rendre la défenfe de Moyfe inutile; ce que l'Auteur confirme par l'autorité de Cicéron & de Senéque, qui exhortent les hommes à une femblable générofité. 3. Que Notre Seigneur a parlé d'une maniére hyperbolique, non à deffein d'exiger à la rigueur tout ce qu'il demande, mais feulement de ramener les hommes à l'équité, & à garder un certain milieu, felon la coutume des Philofophes, qui en ont ufé de-même, comme on le fait voir par Senéque. 4. Que Notre Seigneur n'a pas voulu ôter l'Ufure entre les Juifs & les Gentils, ni parmi ceux qui embrafferoient fa doctrine, lorfque les Loix Civiles des lieux, où ils feroient la leur permettroient. 5. Que Juftinien n'a point fait de faute, en retenant dans les Pandectes & dans le Code le Titre *des Ufures*, & qu'il n'a point revoqué ce qu'il avoit fait par fa *Novelle* CXXXI. C. 1. où il déclare qu'il veut fuivre les Canons & les Dogmes du Concile de Nicée, comme l'Ecriture Sainte, puifque ce Concile ne défend les Ufures qu'aux Eccléfiaftiques. Auffi l'ufage de tous les Chrétiens a-t-il adouci à cet égard la rigueur du Droit Canonique, qui défend toute Ufure, & a ramené les chofes au Droit des Gens, ce qui n'a pas même été tout-à-fait defapprouvé par les Interprétes du Droit Canonique.

Dans le fecond Livre Mr. Noodt fait voir I. Que [illegible] ufage le plus ordinaire étoit de payer les intérêts [illegible] mois, au premier jour, ou aux *Calendes*; d'où vient qu'on appelloit *Calendarium* un Livret où étoient marqués les intérêts qu'on devoit exiger chaque premier jour du mois. II. Que ce que l'on appelloit *centefima ufura*, étoit une Ufure par laquelle on payoit une centiéme partie du Capital par mois. III. Qu'avant le tems de Juftinien, on pouvoit exiger telle ufure qu'on vouloit, pourvu qu'elle ne paffât pas les douze pour cent. IV. Que néanmoins l'intérêt n'avoit pas toujours été le même dans l'Empire Romain, mais qu'on le fixa enfin à douze pour cent. V. Que lorfque l'intérêt n'avoit pas été réglé par une convention, on le régloit felon l'équité conformément aux ufages du Lieu, fans qu'il pût aller au-delà de douze pour cent. VI. Qu'il y avoit des raifons de ne pas permettre que dans cette forte de jugemens, il y eût une certaine mefure qu'on ne pût point paffer. VII. Qu'il y avoit certains cas, où le Créancier pouvoit paffer l'eftimation de l'intérêt réglée par les Loix. Je paffe fous filence diverfes autres queftions du Droit ancien que Mr. Noodt éclaircit

Dans

Julius Paulus [G] & dans la suite il publia plusieurs autres Ouvrages [H]. Pendant les trois derniéres années de sa vie, ses forces allérent toujours en diminuant de plus en plus, quoiqu'il n'eût d'ailleurs ni maladies, ni douleurs. Après quelques légéres attaques d'Apoplexie, dont il se tira par le secours de Mr. Boerhave, il en vint une plus violente, qui l'enleva le 15 Août 1715 dans sa soixante-dix-huitiéme année. Son Corps fut transporté de Leide à Nimégue, où il avoit ordonné qu'on l'enterrât dans le tombeau de son Pere & de sa Mere, selon la promesse que sa Mere avoit exigée de lui. Le portrait qu'on nous fait de cet habile homme est propre à inspirer une haute estime pour sa mémoire [I].

Dans son troisiéme Livre il établit les moyens desquels naît l'Usure, & ceux par lesquels elle est anéantie.

[G] *L'année suivante parut son* Julius Paulus.] Le titre de cet Ouvrage est: *Julius Paulus, sive de Partus expositione & nece apud Veteres. Liber Singularis.* Leide 1700 in-4. & avec quelques additions en 1710. Il s'agit dans cet Ouvrage d'examiner en quel tems l'usage barbare, qu'avoient les Grecs & les Romains, d'exposer & de tuer même impunément les enfans qui venoient au monde, avoit été aboli par des Loix qui punissent ceux qui commettoient un tel crime. Juste Lipse avoit conjecturé, contre l'opinion commune, que ce n'étoit pas du tems des Jurisconsultes, dont on trouve les fragmens dans les Pandectes, mais seulement par une Constitution des Empereurs Valentinien, Valens, & Gratien. Mr. Noodt a donné à son Traité le titre de *Julius Paulus*, parce que c'est sur un fragment de cet ancien Jurisconsulte, que se fondent sur-tout les partisans de l'opinion qu'il réfute. Le savant *Bynkershoek* attaqua le sentiment de Mr. Noodt dans ses *Opuscula varii argumenti*, Leide 1719 in-4, & soutint que cette coutume cessa entiérement au tems de Trajan, de Hadrien & des Antonins, & que s'il n'y eut pas une peine dont on punit ceux qui la suivoient, on les punissoit extraordinairement. Le Professeur de Leide répondit par la Piéce suivante: *Gerardi Noodt Icti & Antecessoris Amica Responsio ad difficultates* Julio Paulo, *sive Libro de Partus expositione & nece motas a Viro Amplissimo* Cornelio van Bynkershoek, &c. *in Opusculo de jure occidendi & vendendi Liberos apud Romanos.* Leide 1722 in-4. Mr. de Bynkershoek répliqua, mais Mr. Noodt garda le silence, ce qui mit fin à cette dispute.

[H] *Dans la suite il publia plusieurs autres Ouvrages.*] I. *Diocletianus & Maximianus, sive de Transactione & Pactione Criminum Liber Singularis.* Leide 1704 in-4. II. En quittant pour la seconde fois le Rectorat de l'Université de Leide en 1706, il prononça une Harangue, *De Religione ab imperio, Jure Gentium libera.* Leide 1706 in-4, que Mr. Barbeyrac a traduite sous le titre de *Discours sur la liberté de Conscience, où l'on fait voir que par le Droit de la Nature & des Gens, la Religion n'est point soumise à l'autorité humaine*; cette Piéce se trouve dans le Recueil de divers Discours publiés par ce Savant. III. *Observationum Libri duo; in quibus complura Juris Civilis, aliorumque Veterum Scriptorum loca aut illustrantur aut emendantur.* Leide 1706 in-4. C'est un Ouvrage de la même nature que les *Probabilia Juris*. L'Auteur augmenta le second Livre des sept derniers Chapitres, lorsqu'il le fit réimprimer dans le Recueil de ses Oeuvres en 1713. IV. *De forma emendandi doli mali, in contrahendis negotiis admissi apud Veteres, Liber.* Leide 1709 in-4. L'Avocat Allemand qui avoit critiqué les *Probabilia Juris*, releva aussi plusieurs choses dans cet Ouvrage. Sa critique se trouve dans les *Acta Eruditorum* de l'an 1709 p. 413. Mr. Noodt se proposant de prendre congé du Public, donna un Recueil de tous ses Ouvrages sous ce titre: *Opera omnia, cum ante edita, tum adhuc inedita.* Leide 1713 in-4. On y trouve deux nouveaux Traités qui n'avoient point encore paru. *De Ususfructu Libri duo, in quibus multa veterum loca aut emendantur aut explicantur.* Et *De Pactis & Transactionibus, ad Edictum Praetoris, Liber singularis.*

Mr. Noodt ne demeura pas néanmoins oisif. Plusieurs personnes distinguées par leur rang & par leur savoir, l'avoient souvent sollicité de donner un Commentaire sur les Pandectes, mais il s'en étoit toujours excusé sur la difficulté de l'entreprise. Dans la suite il se détermina de lui-même à entreprendre cette tâche, & à donner ce Commentaire dans le même goût, & suivant la même méthode qu'il avoit observée dans ses autres Ouvrages. Il acheva en sept mois les quatre premiers Livres, & les publia, comme un essai de son travail sous ce titre, *Commentarius in D. Justiniani Digesta, sive Pandectas Juris enucleati, ex omni Veteri Jure collecti, quorum prima pars, in quatuor libros distributa, hoc volumine exponitur.* Leide 1716 in-4. Il continua depuis à y travailler avec assiduité, mais quand il fut parvenu à la fin du vingt-septiéme Livre il s'arrêta. Il commençoit à s'appercevoir que ses forces diminuoient, & il trouvoit qu'il lui restoit encore trop de chemin à faire pour pouvoir espérer de venir à bout d'un si grand Ouvrage. On a tout ce qu'il a fait dans l'Edition de toutes ses Oeuvres, faite à Leide en 1724 en deux Volumes in-folio, qui est à tous égards supérieure à celle de 1713: il s'en est fait une nouvelle Edition encore en 1735 en deux Volumes in-fol. à la tête de laquelle on voit en Latin la Vie de l'Auteur, par Mr. Barbeyrac, qui a traduit en cette Langue l'Eloge Historique qu'il avoit publié en 1731. Il ne faut pas oublier un *Avis* de Mr. Noodt, qu'il n'a pas trouvé à propos d'insérer dans le Recueil de ses Ouvrages. Il s'agissoit de savoir, si le Souverain peut donner dispense pour le Mariage de la Veuve d'un Oncle maternel & le Neveu de cet Oncle. Mr. Noodt soutint l'affirmative, & se proposa de montrer par des raisons & par des exemples, que la Dispense pouvoit être accordée sans choquer ni les Loix Divines, ni les Loix Humaines. Il donna son Avis en Flamand, & son Ecrit fut inséré dans le III Volume des *Consultations d'Utrecht*, publié quelque tems après. Il a été traduit en Latin par Alexandre Arnold Pagenstecher, qui fit entrer cette Traduction dans son *Irnerius injuria Vapulans*. Groningue 1702. C'est mal-à-propos qu'un Auteur (10) attribue à Mr. Noodt une Dissertation *De Origine Nobilitatis Germanicae & praecipuis quibusdam ejus Juribus.* Leide 1718 in-8. Notre Professeur présida à cette dispute, dont un Etudiant Allemand étoit l'Auteur.

(10) Bibl. Juris imperantium p. 207. Norimb. 1727 in-4.

[I] *Le Portrait qu'on nous fait de cet habile homme est propre à inspirer une haute estime pour sa mémoire.*] Le voici tel que Mr. Barbeyrac l'a tracé. Mr. Noodt étoit bien fait de corps, & d'une complexion des plus robustes. Sa physionomie étoit heureuse, sa conversation agréable & enjouée. Il avoit une piété solide, éclairée, pacifique. Il étoit d'une droiture à toute épreuve. Bon Ami, officieux envers tout le monde, sans envie & sans fiel, il n'avoit pas d'ennemis, qui osassent se montrer. Il évita toujours avec soin les querelles & les disputes. Il y en eut de vives dans les Académies où il vécut, mais jamais il ne s'y mêla; il trouva même le moyen de vivre en bonne intelligence avec ceux de l'un & de l'autre parti. Il a surtout évité les disputes littéraires, dont les occasions ne lui auroient pas manqué, s'il avoit été d'humeur à en profiter; & lorsqu'il a cru devoir se défendre contre ceux qui l'attaquoient, il l'a fait avec toute l'honnêteté, & toute la modération possible. Jamais homme ne fut moins entêté de ses sentimens, ni moins fâché de voir que d'autres n'y entroient point. Lorsque ses Etudians s'en éloignoient dans leurs Disputes, il leur indiquoit lui-même ce qu'ils pouvoient avoir oublié, de ce qui sembloit pouvoir favoriser le parti qu'ils avoient pris. Quand il ne trouvoit rien de satisfaisant sur de certaines difficultés qui se rencontrent dans l'explication ou dans la conciliation des Loix, il ne décidoit rien, & avouoit de bonne-foi son ignorance. Il y a un Titre entier du *Digeste*, qu'il n'a point expliqué pour cette raison dans son Commentaire, c'est le *Tit.* 3. du Liv. XIII. *De Condict. Triticiaria. Ce n'est pas ma coutume*, dit-il là, *d'enseigner aux autres ce que j'ignore moi-même.* D'un autre côté, lorsqu'une fois, en suivant les régles de la Critique, il étoit bien convaincu du sens & de la véritable étendue d'une Loi, quoiqu'il y remarquât quelque chose de contraire ou à l'équité ou à d'autres Loix aussi claires, il ne s'en mettoit pas en peine, & ne se tourmentoit pas pour faire violence aux termes, par des adoucissemens forcés, ou par des conciliations précaires, comme font la plupart des Commentateurs. Il avoit plutôt bien lu que beaucoup lu. Les Originaux de la Jurisprudence Romaine, & les Auteurs de l'Antiquité qui servent à les éclaircir, c'étoit-là ce dont il se nourrissoit. Il y paroît à son stile pur, mais un peu difficile pour ceux qui ne sont pas bien versés dans la lecture des anciens Auteurs, surtout de ceux qui ont aimé à s'exprimer d'une maniére concise. Mr. Barbeyrac défend Mr. Noodt par cette Remarque, contre les critiques injustes de quelques personnes qui ont affecté, surtout depuis sa mort, de relever telle ou telle de ses Conjectures, comme ayant déjà été proposée par quelqu'autre Auteur. „ Quand la candeur, *dit-il*, de „ Mr. Noodt, & son exactitude à indiquer ceux dont il suit „ les pensées particuliéres, permettroient qu'on le soupçonnât d'avoir voulu s'emparer, & se parer du bien d'autrui, „ le peu de connoissance qu'il avoit d'une infinité de Livres, „ que d'autres se font gloire d'avoir lus, suffiroit pour le „ mettre à l'abri de ce soupçon injurieux". Mr. Le Clerc rend en divers endroits les témoignages les plus honorables à Mr. Noodt. „ Il fait paroître par-tout, *dit-il* (11), non „ seulement une profonde connoissance du Droit, dont il „ fait profession, mais encore des Antiquités Romaines „ en général, des meilleurs Auteurs Latins, & de la plus „ fine Critique". Et dans un autre endroit (12). „ Comme „ il ne traite pas des questions de la Chicane moderne, mais „ seulement de l'ancienne Jurisprudence Romaine, on peut „ lire ce qu'il écrit comme une partie essentielle de l'Histoire de ce puissant Empire ..... Il nous importe pour le „ moins autant de savoir de quelle maniére les Romains „ vivoient entre eux, sous l'obéissance qu'ils rendoient aux „ Loix, que de savoir ce qu'ils faisoient au dehors. Nous „ ne pouvons l'apprendre que de l'ancienne Jurisprudence, „ & de ceux qui ont travaillé à l'éclaircir, entre lesquels notre Auteur tient un rang considérable".

(11) *Bibl. Choisie* T. VII. p. 224.

(12) Ibid. T. IV p. 299.

☞ NORADIN ou NOUREDDIN, Sultan l'Alep. Comme Mr. *Bayle* s'est contenté de donner un Article très-superficiel de ce fameux Capitaine, & qu'il s'est borné au peu qu'il a trouvé dans l'*Histoire des Croisades* par Maimbourg, je compte faire plaisir au Lecteur, de lui offrir quelque chose de plus complet. NORADIN ou NOUREDDIN naquit l'an de l'Hégire 511, de Jésus-Christ 1117 ou 1118 (*a*), d'Omadeddin Zenghi, le premier ou le second Sultan de la Dynastie des *Atabeks* de Syrie

(*a*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 679.

rie [*A*]. Omadeddin ayant été tué [*B*] l'an 1145, il laissa ses Etats à ses trois fils, & non à deux, comme le dit Mr. Bayle d'après Maimbourg. Noradin succéda à une partie, & fut Sultan d'Alep & de Mosul ou Ninive, & étendit bientôt sa domination sur diverses Provinces. Un de ses premiers exploits fut de reprendre la Ville d'Edesse, & d'en chasser le jeune Comte Josselin de Courtenay [*C*]. Après le mauvais succès de la Croisade, prêchée par St. Bernard, Noradin profitant de la consternation où la retraite des Croisés avoit jetté les peuples, entra à la tête de son Armée dans la Principauté d'Antioche; ravagea la campagne & emporta plusieurs petites places. Le Comte Raymond, consultant plutôt son courage que ses forces, voulut s'opposer à ce torrent, mais il perdit la bataille, la plupart de ses troupes furent taillées en piéces, & il périt lui-même dans ce combat (*b*). On prétend que Noradin prit Josselin Comte d'Edesse dans une embuscade, & que ce jeune Prince mourut dans les fers. Baudouïn III Roi de Jérusalem s'avança pour faciliter la retraite des Habitans de la Comté d'Edesse; & exécuta son dessein malgré les efforts de Noradin [*D*]. Baudouïn s'opposa constamment pendant tout le cours de son régne aux entreprises du Sultan d'Alep [*E*]: étant mort en 1163 Noradin, par

(*b*) Vertot *Hist. de l'Ordre de Malthe* T. I. p. 132.

[*A*] *Nâquit . . . . d'Omadeddin-Zenghi, le premier ou le second Sultan de la Dynastie des* Atabeks *de Syrie.*] *Atabek* est un mot Turc qui signifie Gouverneur ou Pere du Prince. C'est le titre qu'ont pris plusieurs Seigneurs, qui étoient chargés de l'éducation des Princes de la Maison des Selgiucides. Ces Seigneurs, appellés *Atabekian* par les Perses, devinrent si puissans par la faveur ou la foiblesse de leurs Princes, qu'ils fondérent & établirent en Asie quatre Branches ou Dynasties; dont la première est celle des *Atabeks Eraks* ou *Irak*, de Syrie (1). A l'égard du titre de *Zenghi* ajoûté au nom de quelques-uns de ces Princes, nous rapporterons ce qu'en dit Mr. l'Abbé de Marigny (2) d'après d'Herbelot (3). *Zeng* est un mot Arabe, & c'est le nom qu'on a donné à cette Côte Orientale de l'Afrique, sur la Mer des Indes, que nous appellons aujourdhui le Zanguebar: C'est une partie de ce qu'on nomme la Cafrerie, ou Côte des Caffres, les peuples qui l'habitent s'appellent aussi en Arabe *Zengi*, & en Persien *Zenghi*; ce sont proprement ceux que les Italiens appellent *Zingari*, & que l'on nomme ailleurs Egyptiens ou Bohémiens. „ On ignore, *dit Mr. l'Abbé de Marigny*, par „ quelle révolution un grand nombre de ces habitans du „ Zanguebar passérent de l'Afrique dans l'Arabie, par la „ Mer rouge, dont la traversée n'est pas bien longue, ou „ par les terres, ce qui a été le plus long; car l'extrémité „ Septentrionale du Zanguebar est limitrophe de l'Egypte „ . . . . . De quelle façon que les Zinghiens soient parve„ nus en Arabie, tous les Historiens Arabes s'accordent à „ dire, que les Africains se répandirent dans l'Irak Arabique, „ & qu'ils s'y maintinrent sous des Chefs électifs". Sous Mostadhi, Calife Abbasside, ils prirent un nommé Ali pour leur Chef, qui se disoit descendu d'Ali, Gendre de Mahomet; ils lui donnérent le surnom d'Habib qui signifie l'Ami & le bien-aimé, & sous sa conduite se rendirent maîtres des Villes de Bassora, de Ramlah & de Vasset, & de plusieurs Bourgades, tant dans l'Irak que dans l'Alvaz. Ils défirent même plusieurs fois les armées des Califes. Mais enfin quatorze ans après qu'ils eurent commencé à paroître, Mouaffec, frere du Calife Matamed, les défit & les dissipa entiérement l'an 270 de l'Hégire, qui répond à l'année de Jésus-Christ 885 ou 886, & non 888, comme le dit Mr. l'Abbé de Marigny. On croit que le titre de Zengi ou Zenghi, ajoûté souvent au nom des Atabeks, vient de ce qu'il y a eu quelques Capitaines d'un rare mérite, originaires de ces peuples dispersés, & qui s'étant élevés par les armes, obtinrent l'emploi d'Atabek parmi les Selgiucides. Quoi qu'il en soit, Omadeddin-Zenghi, dont les Ecrivains Occidentaux ont défiguré le nom, en l'appellant Sultan *Sanguin*, & que Mr. de Vertot nomme par abus *Turcoman Selgeucide* (4), Omadeddin, dis-je, fut établi Gouverneur de Bagdet, par le Sultan Selgiucide, & bientôt après il le devint aussi de Mosul; après la mort de son frere Ezzedin, l'an 521 de l'Hégire, & 1128 de Jésus-Christ, il se rendit maître d'Alep, de Hamah dans la Syrie: l'année suivante il soutint vivement la guerre; contre le Calife Mostarshed, prit la Ville d'Edesse & autres places sur les Chrétiens, qui avoient fait des conquêtes du tems de leurs premiéres Croisades (5).

(1) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 142.

(2) *Hist. des Revol. de l'Empire des Arabes.* T. II. p. 151-154.

(3) *Ubi supra.* p. 929. au mot ZENG.

(4) *Hist de l'Ordre de Malthe.* T. I. p. 119. Edit. in-12.

(5) D'Herbelot. p. 142. Au mot ATABEKIAN.

[*B*] *Omadeddin ayant été tué.*] Mr. Bayle dit, en suivant Maimbourg son guide, *qu'il fut tué par quelques-uns de ses Eunuques, pendant qu'il assiégeoit Cologembar sur l'Euphrate l'an* 1143. l'Abbé de Vertot (6) assure que ce Prince naturellement dur & cruel, dans le tems qu'il se préparoit à pousser ses conquêtes, fut assassiné dans sa tente par ses propres domestiques. Mais d'Herbelot (7) rapporte qu'il fut tué par des esclaves fugitifs qu'il assiégeoit dans le Château de Giabar, dont ils s'étoient emparés. Mr. l'Abbé de Marigny (8) ajoûte, que l'un d'eux, après l'avoir manqué plusieurs fois, le visa si juste qu'il le tua d'un coup de fléche, lorsqu'il animoit ses troupes à un assaut. Au reste Mr. Bayle relève malà-propos Maimbourg, sur ce qu'il met cet événement à l'an 1145, lui-même se trompe en l'avançant de deux ans. Mr. D'Herbelot le met à l'année 540 de l'Hégire, qui répond à 1145 ou 1146, & jamais à 1143.

(6) *Ubi supra* p. 120.

(7) *Loc. cit.*

(8) *Ubi supra* p. 155. 156.

[*C*] *Un de ses premiers exploits fut de reprendre la Ville d'Edesse, & d'en chasser le jeune Comte Josselin de Courtenay.*] Mr. Bayle dit en peu de mots, „ qu'un de ses premiers exploits „ fut la défaite de Josselin de Courtenai, Comte d'Edesse, „ dont il ruïna tellement les troupes, que Josselin eut beau„ coup de peine à se sauver dans Samosate, où il arriva pres„ que seul". Ce récit est trop abrégé, & fait naître une fausse idée, comme s'il eût été question d'une bataille dans les formes, & ce n'est nullement ce dont il s'agit: Voici le récit tout entier de Maimbourg (9). „ Noradin ayant ap„ pris à Ninive que le Comte Josselin, appellé sous main par „ les habitans d'Edesse, s'en étoit emparé avec des troupes „ assez considérables; il y accourut soudain avec toutes les „ forces qu'il put ramasser sur le champ, pour l'y investir. „ Il le fit si promptement que ce Comte, desespérant de pou„ voir résister aux ennemis de dedans qui tenoient encore „ les forteresses, & à ceux de dehors qui lui alloient couper „ les vivres, se résolut avant que tous les passages fussent „ fermés, de s'en faire un avec tous ses gens de guerre, qui „ furent aussitôt suivis de la plûpart des habitans, qui crai„ gnoient de tomber entre les mains de Noradin. Mais ce „ Prince s'étant jetté sur ces malheureux habitans, en même „ tems que ceux qui sortirent des forteresses, mêlez avec „ leurs gens, auxquels ils avoient ouvert une porte, les pri„ rent à dos, Ils furent tous taillez en piéces. Il se mit en„ suite à poursuivre vivement l'armée du Comte, qui avoit „ à faire une retraite de dix lieuës, pour gagner l'Euphrate. „ Et il l'attaqua si souvent, & si brusquement, qu'il la mit „ enfin en déroute; & ce ne fut qu'à grand' peine que ce mi„ sérable Comte se put sauver à Samosate, où il arriva pres„ que seul".

(9) *Hist. des Croisades* L. III. T. I. p. 106. Edit. de Hollande.

[*D*] *Exécuta son dessein malgré les efforts de Noradin.*] Je ne trouve rien là-dessus dans Maimbourg, c'est l'Abbé de Vertot qui me fournit le détail de cette action (10). Le Sultan d'Iconium & Noradin étant entrés de concert dans la Comté d'Edesse. „ Tout fuyoit devant eux; les habitans des Villes „ & de la Campagne; presque tous les Chrétiens se voyant „ sans secours, & pour se soustraire à la domination des In„ fidéles, abandonnoient leur patrie & leurs maisons; cha„ cun tâchoit de gagner des places Chrétiennes. Baudouïn „ . . . . pour faciliter au-moins leur retraite, s'avança à la „ tête de sa Noblesse & des deux Ordres militaires, pour leur „ servir d'escorte: il mit tout ce peuple, hommes, femmes, „ enfans, bestiaux, bagage, au milieu de ce qu'il avoit pu „ rassembler de troupes; il étoit à l'avant-garde. Le Comte „ de Tripoli, avec Onfroy de Thoron, Connétable du Ro„ yaume, commandoit l'arriére-garde, & dans cet ordre, ils „ prirent le chemin de la Principauté d'Antioche. Noradin, „ qui ne pouvoit souffrir que cette proye lui échappât, ac„ courut à la tête de toute sa Cavalerie, côtoyoit l'armée „ Chrétienne, sur laquelle, pour l'arrêter, il faisoit pleu„ voir à tous momens une grêle de fléches. Il tenta plu„ sieurs fois d'enfoncer les troupes Chrétiennes; on ne fai„ soit point de lieue, qu'il ne fallût livrer un combat; les „ Infidéles, pour retarder la marche d'une armée déja embar„ rassée de bagage, revenoient à tous momens à la charge. „ Mais de quelque côté qu'ils tournassent, ils trouvoient „ toujours ou le jeune Roi, ou le Comte de Tripoli à la „ tête des Hospitaliers & des Templiers, qui leur présen„ toient un front redoutable, & poussoient tout ce qui osoit „ approcher du Corps de l'Armée, ensorte que Noradin „ n'ayant pu l'entamer, & faute de vivres, abandonna à „ la fin cette poursuite; & l'Armée Chrétienne arriva heu„ reusement sur les terres de la Principauté d'Antioche".

(10) *Hist. de l'Ordre de Malthe.* T. I. p. 132. 133.

[*E*] *Baudouïn s'opposa constamment pendant tout le cours de son régne aux entreprises du Sultan d'Alep.*] Ce Prince secourut Panéas ou Panéade, & sans un excès de sécurité de sa part, cette Ville ne seroit pas tombée sous la puissance de Noradin. Maimbourg, & Mr. Bayle après lui, mettent la prise de Panéas, après la mort de Baudouïn; mais cet événement est antérieur, comme il paroit par le récit de l'Abbé de Vertot (11). Panéas, Ville de Phénicie, autrefois Césarée de Philippes, située au pied du Mont Liban, étoit frontiére de la Principauté de Damas, dont Noradin étoit Souverain. Cette place appartenoit à Onfroy de Thoron, qui, pour obtenir des Hospitaliers le secours dont il avoit besoin pour la défendre, consentit à en partager avec eux la propriété & les revenus. Ceux-ci, après le Traité conclu, préparérent un grand Convoi de vivres, d'armes, & de munitions de guerre, & se mirent en devoir de le conduire sous une escorte nombreuse à Panéas, la derniére place du Royaume de Jérusalem de ce côté-là. Noradin averti par ses espions du départ du Convoi, mit des embuscades sur le passage, & en approchant de Panéas les Hospitaliers se trouvérent enveloppés de toutes parts. Malgré une résistance vigoureuse & opiniâtre, ils furent accablés par les forces supérieures de Noradin, qui avoit d'ailleurs l'avantage du poste qu'il occupoit, & la plupart des Hospitaliers périrent. Le Sultan encouragé par ce succès assiégea la place, & après quelques jours d'une attaque vive & continuelle, il s'en rendit le maître. Comme il se disposoit à attaquer le Château, où les habitans s'étoient retirés, il apprit que le Roi de Jérusalem s'avançoit à grandes journées, pour lui en faire lever le siége: cette nouvelle le détermina à se retirer, après avoir mis le feu à la Ville.

(11) *Ubi supra* p. 164-166.

Mais

par estime pour sa vertu, ne voulut point attaquer le Royaume. Mr. Bayle rapporte la généreuse réponse qu'il fit à ceux qui l'exhortoient à profiter d'une conjoncture si favorable. Des divisions qui s'élevérent en Egypte fournirent à Noradin une occasion favorable d'y porter ses armes. Sannar, Savar, ou Sjavar, Visir, ou Soudan d'Egypte, sous le Calife Fathimite Aded ayant été dépouillé de sa dignité par d'Hargan, vint à Damas pour y implorer le secours de Noradin, qui le renvoya en Egypte avec une Armée, commandée par Schirgouch [*F*]. Ce Général réussit très-bien dans cette expédition, par laquelle Sjavar fut rétabli, mais qui dans la suite fut la cause de sa perte; car Asedoddin ayant eu occasion de remarquer la richesse de l'Egypte, & la facilité d'en faire la conquête, conçut le dessein de faire pour lui-même ce qu'il avoit fait pour Sjavar, & l'exécuta. La première expédition qu'il fit ensuite ne réussit point, par le secours que Sjavar reçut d'Amaury Roi de Jérusalem; mais ce jeune Prince, ayant entrepris de conquérir l'Egypte, Sjavar fut obligé de rappeller lui-même Schirgouch, qui profita de l'occasion, ayant fait arrêter le Soudan, un jour qu'il venoit lui rendre visite; il lui fit couper la tête, d'autres disent qu'il le tua de sa main dans un combat. On verra dans les Remarques que cette Histoire est rapportée différemment par les Historiens [*G*]. Shirgouch mourut l'année même qu'il s'étoit défait de Sjavar, laissant pour Successeur Saladin son neveu, & non son petit-fils, comme le dit Calvisius, dont Mr. *Bayle* préfére néanmoins le sentiment, sans en alléguer aucune raison. Saladin dépêcha un Officier à Damas pour donner avis à Noradin de la mort de son Oncle, & pour recevoir ses ordres. Noradin jugea à propos de le confirmer dans son emploi, malgré l'avis de plusieurs de ses Ministres, qui se défioient de Saladin; seulement Noradin lui ordonna-t-il de faire supprimer dans les Prieres publi-

Mais il ne fut pas loin, il se retrancha dans des endroits escarpés, & où il ne pouvoit être forcé, observant la marche de l'Armée Chrétienne. Baudouïn entra sans obstacle dans Panéas, répara le desordre qu'avoient fait l'ennemi & le feu, jetta des vivres & des troupes dans le Château, & reprit le chemin de Jérusalem. Il marchoit avec une confiance téméraire, & avoit même fait partir son Infanterie devant lui. Noradin sortit de sa retraite, s'avança dans le Pays, & le prévint sans qu'il en fût averti, & ayant trouvé un endroit propre à placer une embuscade, il l'attendit au passage, le surprit, chargea ses troupes qui se débandérent sans rendre presque de combat. Tout ce qu'on put faire fut de sauver le Roi, mais la plupart des Seigneurs Chrétiens & des Officiers furent faits prisonniers. Après cette victoire les Infidéles rentrérent sans beaucoup de peine dans Panéas, mais ils échouérent contre le Château. Baudouïn eut sa revenche l'année suivante 1148 (12): Voici à quelle occasion. Noradin, toujours attentif à étendre ses conquêtes, s'étant mis de bonne heure en campagne, assiégea un Château, appellé *Suéte*, ou Czuéte, Ville ancienne à ce qu'on prétend, du Pays de Hus. Les Chrétiens Latins avoient fortifié avec soin cette place, située dans le détroit des Montagnes, & qui ouvroit une entrée facile dans la plaine de Damas. Le Roi de Jérusalem qui connoissoit l'importance de ce Fort, assembla d'abord ses troupes, & soutenu d'un Corps de Cavalerie que lui avoit amené Thierry, Comte de Flandres son beaufrere, il s'avança du côté des montagnes, & on n'eut pas de peine à trouver les ennemis. Noradin, par le conseil du Général, dont nous parlerons dans la Remarque suivante, n'attendit pas qu'on l'attaquât dans son camp; il vint au-devant des Chrétiens, & leur présenta la bataille dans la plaine de Putaha: on se battit vaillamment de part & d'autre, & enfin après une résistance vigoureuse les troupes de Noradin se débandérent, & il resta de son côté plus de six-mille hommes sur la place, sans compter les blessés & les prisonniers.

(12) *Là-même* p. 167-169.

[*F*] *Le renvoya en Egypte avec une armée, commandée par Schirgouch.*] „ Tous les anciens Historiens, *dit Mr. l'Abbé* „ *de Marigny* (13), & les Modernes mêmes, tant des Croi„ sades, que de l'Histoire des Empereurs d'Orient, ont dé„ figuré le nom (de ce Général). L'altération en est si „ grande, qu'au sortir de ces Histoires pour lire celles des „ Orientaux, on ne peut que par les faits reconnoitre le „ même homme". Maimbourg & Mr. Bayle l'appellent *Siracon*; Mr. l'Abbé de Vertot, *Schirgovich* ou Siracon; Bahadin, Auteur de l'*Histoire de Saladin* publiée en 1732 par Mr. Schultens, le nomme *Asedoddin*; & Mr. l'Abbé de Marigny (14), prétend que ce dernier nom, est un titre que le Calife d'Egypte donna à Schirgouch; Mr. d'Herbelot l'appelle aussi Schirgouch, & il y a de l'apparence que c'est là le véritable nom de ce Général. Mr. Bayle remarque que Maimbourg le fait d'une fort basse naissance, & prétend même qu'il avoit été esclave; & que Calvisius assure qu'il étoit frere de Noradin. L'un & l'autre est également mal fondé. Schirgouch étoit Curde d'origine fils d'Ajub (15), & frere d'Ajub pere de Saladin. Les deux freres ayant tous deux l'inclination guerrière, résolurent de chercher à faire fortune par la voye des armes: s'étant rendus à Bagdet auprès de Balirouz, qui y commandoit au nom des Sultans Selgiucides, ce Gouverneur les reçut très bien & leur donna de l'emploi dans la forte place de Tacrit ou Tacrite. Schirgouch y tua un homme avec qui il avoit pris querelle, soit par emportement, soit en duel, & fut obligé de se sauver à *Mosul*, auprès du Sultan Omadeddin-Zenghi; son frere Ajub l'accompagna. Le Sultan leur donna de l'emploi, & les avança, après avoir reconnu leur bravoure, leur habileté, & leur zéle. Il donna à Ajub le Gouvernement de Balbek, dont il avoit fait depuis peu la conquête. Omadeddin ayant été tué, le Sultan de Damas reprit la Ville de Balbek, où Ajub s'établit en qualité de Citoyen. Schirgouch se retira auprès de Noureddin ou Noradin, qui l'avança. On verra dans la Remarque suivante la diversité qui régne entre les Historiens sur les expéditions de Schirgouch en Egypte.

(13) *Hist. des Révol. de l'Empire des Arabes* T. II. p. 235. dans la Note.

(14) Ibid. p. 238.

(15) D'Herbelot *Bibl. Orient.* AJUB; & Marigny *Hist. des Révol. de l'Emp. des Arabes* loc. cit. p. 235.

[*G*] *On verra dans les Remarques que cette Histoire est rapportée différemment par d'autres Historiens.*] On ne sait presque comment arranger les événemens, & concilier des récits qui paroissent opposés. Mr. D'Herbelot dit dans un endroit que ce fut Schirgouch, qui commanda les troupes que Noradin envoya en Egypte: dans un autre, que ce fut Saladin; Bohadin assure que Saladin accompagna son Oncle dans ses différentes expéditions. On trouve encore de la diversité entre les Auteurs, sur ce qui donna occasion à Noradin de se mêler des affaires de l'Egypte. Tantôt D'Herbelot assure (16), que ce fut à la sollicitation d'Adhed Calife d'Egypte, qui se trouvoit pressé par les Francs; tantôt il dit (17) que le même Calife lui demanda du secours, pour se délivrer de la tyrannie de son Visir *Schaver*. Il régne en tout cela tant de confusion, qu'on ne sait presque à quoi s'en tenir. Tout murement comparé & pesé il m'a paru, que personne n'a mieux débrouillé ce chaos, que l'Abbé de Vertot (18). D'Hargan, qui avoit supplanté Schaver ou Sjavar, ayant appris que son Compétiteur se disposoit à rentrer en Egypte à la tête de l'Armée de Noradin, & ne se trouvant pas en état de faire tête en même tems à Amaulry Roi de Jérusalem, avec qui il étoit en guerre, & aux Turcomans de Syrie, conclut la paix avec le premier; & s'avança ensuite contre son rival; mais il fut défait, & périt même dans la bataille, ou depuis par la trahison d'un de ses Officiers. Schaver fut rétabli, & paya son Protecteur d'ingratitude. Schirgouch eut ordre de Noureddin de le venger de ce perfide; le Général Turcoman s'empara de Belbeïs autrefois Peluse, & d'Alexandrie. L'Egyptien eut recours au Roi de Jérusalem; avec lequel il conclut un nouveau Traité, pour l'engager à lui donner du secours. Amaulry se mit en marche, joignit Sjavar, battit Schirgouch, & le poursuivit jusqu'à Belbeïs, où il s'étoit jetté après sa défaite, & le contraignit, après quelques jours de siége, de lui rendre cette place, en l'année 1166. L'année suivante il assiégea & prit Alexandrie où commandoit Saladin: & ensuite il retourna dans ses Etats couvert de gloire. Ce Prince né avec de grandes vuës, mais plein d'une ambition vive & inquiéte, forma le dessein de conquérir l'Egypte; après avoir fait tous les préparatifs nécessaires il se mit en marche à la tête d'une nombreuse Armée, traversa en dix jours le désert qui sépare la Palestine de l'Egypte, & vint camper devant Belbeïs, qu'il emporta d'assaut; après quelques jours de repos il prit le chemin du grand Caire. Sjavar fut extrêmement consterné, & comme il ne pouvoit guére compter sur les troupes peu aguerries des Egyptiens, il se vit réduit à avoir encore recours à Noradin; & en même tems il rappella auprès de lui différens Corps de troupes, qui étoient dans les *Provinces* les plus éloignées; & afin de donner aux secours le tems d'arriver, il amusa le Roi de Jérusalem, avec lequel il conclut un Traité, par lequel il lui promettoit deux millions d'or, dont il lui fit payer cent mille piéces, en attendant le reste. Pendant qu'on leurroit ce Prince du payement futur, différens corps de troupes s'avançoient du fond des Provinces, & Schirgouch, Général de Noradin, marchoit avec une redoutable Armée au secours de l'Egypte. Amaulry se voyant trompé, tacha de joindre Schirgouch, pour le combattre avant qu'il eût joint les Troupes Egyptiennes; mais l'habile Général Turcoman, qui connoissoit le Pays, évita sa rencontre, & la jonction se fit. Pour comble de malheur une flotte que l'Empereur de Constantinople avoit envoyée au secours du Roi de Jérusalem, fut accueillie d'une tempête, qui en fit périr une partie, & dispersa le reste. Amaulry, privé de ce secours, & se voyant hors d'état de faire tête aux forces réunies des Infidéles, reprit la route de la Palestine, & regagna Jérusalem après une longue marche. Sjavar ne se débarrassa pas aussi aisément du Général de Noradin: un Allié aussi puissant lui donnoit de l'inquiétude. Ces deux Généraux s'observoient mutuellement, & chacun avoit ses desseins particuliers. L'Egyptien après avoir félicité Schirgouch sur sa victoire, lui envoya des présens magnifiques; & en lui représentant qu'on manquoit de vivres, il le pressoit de reprendre le chemin de son pays. Mais Schirgouch, sous différens prétextes, reculoit son départ de jour en jour. Enfin ayant attiré Sjavar dans son Camp, il le fit poignarder; il entra ensuite dans le Caire à la tête de ses troupes, se rendit maître du Royaume, & s'en fit reconnoître pour Soudan par le Calife.

(16) *Art.* AJUB p. 82. & Art. NOUREDDIN p. 679.

(17) Art. SCHIRGOUCH p. 788.

(18) *Ubi supra* p. 187 & *suiv.*

 [*H*]

bliques le nom du Calife Fathimite, & de substituer en sa place celui de Mostadhi Calife Abbasside, qui siégeoit à Bagdad (*c*). D'autres disent que Saladin fit ce changement de sa propre autorité & sans ordre, de même que le changement dont on va parler. Noradin lui commanda aussi de déposséder les Prêtres & les Cadis qui faisoient profession de la Secte d'Ali, & d'en mettre d'autres de la Secte d'Omar en leur place. Adhed Calife Fathimite, & le dernier de cette Dynastie, ne survêquit pas longtems à cette révolution; les uns croyent que sa mort fut naturelle, d'autres pretendent qu'on avança sa fin (*d*). On n'est pas moins partagé sur la conduite que Saladin tint ensuite pendant le reste de la Vie de Noradin [*H*]. Quoi qu'il en soit, ce Sultan étant mort d'une esquinancie dans le château de Damas l'an de l'Hégire 569, Saladin se vit bientôt le maître, & dépouilla le fils de son bienfaiteur de ses Etats (*e*). Noureddin passe parmi les Mahométans, non seulement pour un de leurs plus grands Princes, mais encore pour un de leurs Saints. Il s'étoit acquis une très-grande réputation de justice & de probité [*I*]; il avoit allié en sa personne la valeur & la piété, qualités qui se rencontrent rarement dans un même sujet, & surtout dans les Princes. D'Herbelot rapporte un éloge qui lui fut donné pendant sa vie & après sa mort, où l'on dit. „ Il a joint une grandeur d'ame incomparable, avec un profond abbaissement de cœur „ devant son Seigneur, & il a fait voir à ses Sujets, lorsqu'il prioit dans le Temple, un Sanctuaire dans „ un autre Sanctuaire". On dit que ce Prince étoit si religieux, qu'il passoit souvent les nuits en priéres. Rien

(*c*) D'Herbelot p. 679.

(*d*) Marigny Hist. des Révol. de l'Emp. des Arabes T. II. p. 243. Vertot. Ubi supra p. 209.

(*e*) Marigny loc. cit. p. 245-248.

[*H*] *On n'est pas moins partagé sur la conduite que Saladin tint ensuite, pendant le reste de la vie de Noradin.*] Mr. de Vertot dit (19) que „ le jeune Saladin, aussi habile Politique „ que Grand-Capitaine, tant que Noradin vécut, conserva „ une entière déférence pour ses ordres; il tint même quel- „ que tems après sa mort la même conduite à l'égard d'Almalek al-Salchismael, fils de Noradin, dont il fit publier le „ nom dans les Mosquées, & dans les Priéres publiques après „ celui du Calife, comme on en usoit à l'égard des Souverains. Il épousa même depuis sa mere; mais après avoir „ établi solidement son autorité, il leva le masque &c." Bohadin assure que Saladin ne se piqua guére de reconnoissance pour son Maitre & son Bienfaiteur Noureddin, & que la mort de celui-ci empêcha seule la guerre, où son ressentiment contre Saladin l'alloit porter. On trouve deux Rélations différentes dans d'Herbelot, & dans l'Histoire de Mr. l'Abbé de Marigny, qui l'a suivi. Voici la première (20). Noureddin voyant que Saladin, fier de ses succès, commençoit à n'avoir plus les mêmes égards pour ses ordres, & qu'il passoit au-delà des bornes de son autorité, fut obligé d'armer contre lui pour punir son ingratitude; il entra à la tête d'une puissante Armée en Egypte, se rendit maître du Caire, d'où Saladin, trop foible, fut obligé de sortir, pour chercher une retraite contre la colère du vainqueur. Noureddin après avoir soumis l'Egypte, & en avoir chassé Saladin, retourna en Syrie, & étant arrivé à Damas, il y mourut peu de tems après. Mes deux Auteurs renvoyent l'un & l'autre à l'article de Saladin ou Salaheddin, pour un plus ample détail, & ce qu'il y a de singulier, on trouve un récit, qui n'a aucun rapport à ce qu'on vient de lire. Voici ce qu'on y lit (21). Salaheddin parut encore quelque tems dans la dépendance de Noureddin, son généreux protecteur, mais ce n'étoit plus que pour la forme dans le stile de ses Lettres. Il s'étudia à gagner l'estime & l'amitié des Egyptiens, à quoi il étoit très-propre. Il y réussit par son air affable, par sa sagesse, sa justice & sa clémence, qu'il fit paroitre dans ses Edits. Un seul obstacle s'opposoit à ses desseins. Il connoissoit l'affection des Egyptiens, pour Ali, sa postérité & sa doctrine. Il vouloit les ramener à l'obéissance des Califes Abbassides. C'étoit une entreprise difficile & délicate. Au-lieu de choquer leurs préjugés, & de vouloir les détruire par la violence, il y employa des moyens plus doux: ce fut d'établir au Caire des Colléges, où il attira d'habiles Docteurs par ses libéralités; il y fit enseigner la Théologie, selon les principes d'Al-Schafadi; la Jurisprudence selon ceux de l'Iman Schafei, Chef d'une des quatre Sectes, estimées les plus Orthodoxes parmi les Mahométans. Cette voye étoit persuasive, mais fort lente. Les Egyptiens, imbus d'autres opinions depuis plus de deux cens ans, ne pouvoient se rendre à ces nouveaux Systêmes de doctrine. Ils se roidirent à conserver ceux qu'ils tenoient de leurs peres. On murmura de ces nouveautés: il se forma un parti considérable de mécontens, sous ce prétexte d'une nouvelle Théologie. On voulut rétablir le Califat; ils jettérent les yeux sur Amara, Ben-Ali Al-Jemeni, qui étoit de l'Yemen ou Arabie Heureuse, & qui passoit pour un très-bon Poëte; mais cette conjuration n'eût aucune suite. Le nouveau Calife, qui n'avoit point brigué le trône, l'abdiqua prudemment, bien assuré de la foiblesse de ses partisans, qui n'étoient pas en état de l'y maintenir. Je laisse au Lecteur à concilier des récits si différens, s'il y voit jour; quant à moi, j'avoue franchement, que tout cela me paroit fort confus, & bien difficile à débrouiller, si tant est que la chose soit possible.

(19) Ubi supra. p. 210, 211.

(20) Voy. d'Herbelot. Art. Noureddin p. 679, & Marigny ubi supra p. 127-151.

(21) D'Herbelot Art. Salaheddin p. 742. Marigny loc. cit. p. 243-245.

[*I*] *Il s'étoit acquis une très-grande réputation de justice & de probité.*] D'Herbelot (22) & Mr. l'Abbé de Marigny (23) en font un portrait digne de servir de modéle à tous les Princes. Il étoit occupé tout le jour du soin de l'Empire & du bonheur de ses sujets, comme un bon pere l'est de sa famille, écoutant également le pauvre & le riche. Le rang & les dignités n'étoient d'aucun poids auprès de lui, l'équité seule dictoit ses jugemens; comme il administroit lui-même la justice, il voyoit combien les Grands avoient d'occasion d'opprimer les petits; mais ne trouvant pas quelquefois le tems d'écouter tout le monde, il fut le premier de tous les Princes de l'Asie, qui établit une Chambre de Justice. Les Juges n'étoient que des Commissaires révocables sur le moindre soupçon de partialité, d'injustice ou d'abus. „ Ces Charges, „ *dit Mr. de Marigny*, étoient pénibles, & sans autre avanta- „ ge que celui d'être honoré du choix du Souverain par la „ vertu, la science, la probité, & l'amour de la justice; le „ Magistrat ne brigoit point cette place par argent, ou par „ faveur, & aucun Citoyen ne pouvoit être honoré d'un „ emploi qui acquit une plus haute réputation, lorsqu'il le „ remplissoit avec zèle & exactitude". Le Tribunal que Noureddin établit, fut nommé la Maison de justice. Voici ce qui y donna occasion. Le Sultan faisoit son séjour à Damas, où il y avoit toujours un grand nombre d'Emirs, ou Commandans de ses troupes, avec une grande suite de gens qui les accompagnoient. Schirgouch, oncle de Saladin, & l'un des Principaux, laissoit beaucoup de liberté aux siens, qui devinrent si insolens, que le Cadi Kemaleddin en recevoit tous les jours des plaintes, sans pouvoir y apporter aucun remède à cause de la protection que leur Maître leur donnoit. Le Prince, informé de ces désordres, censura le Cadi de les avoir soufferts jusqu'alors (24). „ Seigneur, lui dit ce Magistrat „ avec respect & avec fermeté, j'ai gemi en moi-même de la „ licence des domestiques des grands Officiers, je m'en suis „ plaint à leurs Maîtres; quelques-uns m'ont écouté avec „ promesse d'y remédier, & n'en ont rien fait; presque „ tous ont fort mal reçu mes plaintes, & ont cherché à douter de la vérité des faits; ils ont soutenu qu'on se trom- „ poit, ou que les bourgeois avoient le ton plaintif sur des „ bagatelles. On m'a fait savoir que ma vie ou mon honneur „ n'étoient point en sureté contre tant & de si puissans ennemis, „ qui se vengeroient par leurs mains de la vivacité de mes „ recherches & de mes poursuites contre leurs gens: c'est à „ vous, Seigneur, à vous faire obéir, & vous êtes le seul, „ qui puissiez l'être, en leur signifiant vos ordres, & les me- „ naçant de votre colére & de leur disgrace, s'ils s'opposent par „ paroles ou par violence aux fonctions des Juges que vous „ avez commis pour punir les coupables, convaincus de „ quelques désordre". Noureddin goûta les raisons du Cadi, & pour mettre ces Seigneurs à la raison, il les fit tous appeller, & leur déclara qu'il alloit établir un Tribunal de plusieurs Juges, qui décideroient de toutes les affaires de Litige & de Police, qu'ils seroient eux-mêmes soumis à ce Tribunal, qui jugeroit sans égard au rang ni aux personnes, & vengeroit le peuple des injures qu'il recevroit des Maîtres, comme de celles des domestiques, & qu'il entendoit que tout le monde fût soumis aux ordonnances de ce Tribunal. Schirgouch sentit bien que cela le regardoit particuliérement, & dès ce jour il ordonna à ses gens, sous peine de la vie, d'obéir aux ordonnances de Police du Cadi, redoutant lui-même la rigueur de la nouvelle Cour de justice. Cette attention à faire rendre une exacte justice à ses Sujets, gagna à Noureddin leur estime & leur affection au point, que des enfans n'en pouvoient avoir davantage pour leur pere. Il en recueillit le fruit pendant sa vie, car lorsqu'on le voyoit passer, on accouroit pour faire retentir l'air de cris de joie & de bénédictions pour leur pere, c'étoit le titre que le peuple lui donnoit, & le seul qui pouvoit flatter sa grandeur d'ame, & le payer de tous les soins qu'il se donnoit pour le bonheur de ses sujets. Ces sentimens du public s'étoient tellement gravés par tradition dans le cœur des peuples, qu'après sa mort, & sous le régne de Saladin, on vit une preuve bien convaincante de la force & de la vérité de ce sentiment général. Un Citoyen de Damas avoit reçu un grand outrage, & n'en pouvoit avoir raison, malgré ses plaintes, parce que l'Offenseur étoit un grand Seigneur. Cet homme au desespoir, déchirant ses habits, & courant les [illegible] „ Noureddin! où êtes vous? j'aurois autrefois [illegible] „ secours, & vous m'auriez fait rendre justice [illegible] Saladin [illegible] ayant été instruit voulut qu'on lui donnât une [illegible] tion. Mais cette réparation n'appaisa pas la [illegible] homme, on ne pouvoit tarir ses larmes, & lorsqu'on le lui reprochoit, puisqu'on lui avoit rendu justice. „ Hélas, répondit-il, je pleure, & je pleurerai toujours la perte de ce „ grand Roi Noureddin, dont la justice étoit si prompte & „ si exacte. Nous vivons aujourd'hui en esclaves; si on se „ plaint des torts, on perd son tems, & les lenteurs des Ju- „ ges vous consument par des frais, & on vous réduit au „ désespoir, avant que vous soyez écoutés". Rien ne prouve mieux le mérite d'un Prince, & la solidité de ses vertus, que les regrets d'un peuple, qui a eu le malheur de le perdre. Ce sont là des preuves sans replique, & des éloges qui ne sont pas suspects de flatterie, surtout quand on les donne au vu & au su d'un Prince vivant, dont on a naturellement intérêt de ménager la bienveillance, & qui pour l'ordinaire s'offense de ces sortes de comparaisons.

(22) Art. Noureddin p. 679, 680.

(23) Ubi supra p. 159-165.

(24) D'Herbelot ne dit rien de cette circonstance, c'est Mr. de Marigny, qui la rapporte.

Rien n'égaloit son desintéressement; il ne se regardoit que comme le dépositaire du Trésor public, & il n'en tiroit tous les ans qu'une somme si modique pour la dépense de sa maison, que ses domestiques se plaignoient souvent de n'avoir pas dequoi fournir à leur entretien. Mais s'il étoit œconome pour ce qui le regardoit lui-même, il n'épargnoit rien lorsqu'il s'agissoit de l'utilité publique; il fit bâtir & fonda des Colléges tant pour les Disciples d'Abou Hanifah, dont il suivoit la Secte, que pour ceux de Schafeï. Il rétablit à ses dépens les murailles des Villes de Damas, d'Alep, d'Emesse, qu'un tremblement de terre avoit renversées. Il fit aussi réparer les chemins pour la commodité & la sureté des Voyageurs (*f*). (*f*) D'Herbelot *ubi supra*.

☞ NORIS (HENRI) un des plus illustres Sçavans du XVII. Siécle, célébre par les excellens Ouvrages qu'il a publiés, nâquit à Vérone le 29 Août 1631. On lui donna au Baptême le nom de *Jérôme*, qu'il changea en celui de *Henri*, lorsqu'il entra dans l'Ordre de St. Augustin (*a*). Sa famille étoit originaire d'Angleterre, & s'étoit répandue en Irlande, & même en Chypre. Quand cette Ile fut prise par les Turcs Jaques Noris, qui en avoit défendu la Capitale en qualité de Général de l'Artillerie, alla s'établir à Vérone, & c'est de lui qu'est descendu notre Savant. Son Pere se nommoit Alexandre. Le P. Niceron dit (*b*) qu'il a laissé plusieurs Ouvrages, surtout une Histoire d'Allemagne, imprimée à Venise en 1633, & sept ans après à Boulogne. Le Marquis Maffei (*c*) ne parle d'aucun Ouvrage que de ce dernier, & ce n'est pas une Histoire d'Allemagne, mais celle de *la Guerre d'Allemagne depuis 1618 jusques à la Paix de Lubec*, traduite en Italien par Alexandre Noris. Après avoir fait ses Humanités à Vérone, il alla à Rimini où il fit sa Philosophie sous les Jésuites. Etant passé à la Théologie, il se fit une affaire de la lecture des Peres, St. Augustin surtout devint son Auteur favori, ce qui le détermina à entrer dans l'Ordre qui porte le nom de ce Docteur de l'Eglise; ce fut à Rimini, qu'il fit Profession. Le Général de son Ordre le manda bientôt après à Rome, & y trouvant tous les secours & toutes les commodités nécessaires, il s'appliqua à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il y donna toujours quatorze heures par jour jusqu'à son élevation au Cardinalat. Lorsque le P. Noris eut fini ses études de Théologie, il alla régenter à Pésaro, ensuite à Pérouse & à Padoue. Ce fut dans cette derniére Ville qu'il acheva son Histoire du Pélagianisme, qu'il avoit commencée à Rome. Cet Ouvrage lui acquit beaucoup de réputation, & excita la jalousie de ses envieux & la haine de ses ennemis (*d*) [*A*]. Il contribua néanmoins beaucoup

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. ill.* Tom. III. p. 247.

(*b*) Ibid. p. 248.

(*c*) *Verona illust.* Part. II. p. 470.

(*d*) Voy. la Rem. [A].

[*A*] *Ce fut dans cette derniére Ville qu'il acheva son* Histoire du Pélagianisme . . . . . *cet Ouvrage lui acquit beaucoup de réputation, & excita la jalousie de ses envieux, & la haine de ses ennemis.*] Il parut à Padoue en 1673 in-fol. sous ce titre: *Historia Pelagiana, & Dissertatio de Synodo quinta Oecumenica, in qua Origenis ac Theodori Mopsuesteni, Pelagiani erroris Autorum, justa damnatio exponitur, & Aquileiense Schisma describitur. Additis vindiciis Augustinianis, pro Libris a S. Doctore contra Pelagianos, ac Semi-Pelagianos scriptis.* On le réimprima à Leipzig en 1677 in-fol. & en 1702 à Louvain: *Editio uctio ab ipso Autore locupletata quinque eruditissimis Dissertationibus Historicis*, in-fol. L'Histoire du Cardinal Noris est en deux Livres; pour en donner quelque idée au Lecteur nous rapporterons ce qu'en dit Mr. Le Clerc (1). Le premier Livre contient l'Histoire du Pélagianisme depuis l'an 412, jusqu'à l'an 427, auquel St. Augustin acheva ses Retractations. Dans cette Histoire il n'explique pas la doctrine, ni ne rapporte pas les raisons qu'on dit de part & d'autre. Il se contente de rapporter les événemens, & d'en fixer l'époque, aussi-bien que la date des Ecrits Pélagiens & Anti-Pélagiens, mieux qu'on n'avoit fait jusqu'à-présent. Il fait aussi connoître les personnages qui ont paru sur la scéne, par ce qu'il nous en reste dans l'Antiquité. On discute encore quantité de faits, concernant l'Histoire de ce tems-là, avec beaucoup d'exactitude. Le second Livre contient l'Histoire de ce qui se passa dans la suite, non seulement à l'égard du Pélagianisme, mais aussi du Demi-Pélagianisme, jusqu'au milieu du sixiéme siécle, auquel l'Auteur prétend que les Demi-Pélagiens furent condamnés en Orient & en Occident. Il y a encore ici beaucoup de Discussions Chronologiques & Historiques, où le Cardinal Noris a relevé les fautes de quantité de Modernes, mais à l'égard de la doctrine il ne l'explique pas plus au long que dans le Livre précédent. On pourroit suppléer à cela, ajoûte Mr. Le Clerc, par la lecture des Dissertations du P. Garnier sur la premiére partie de Marius Mercator, imprimé à Paris en 1673, par l'Histoire du Pélagianisme de G. J. Vossius, & par le Livre du P. Petau intitulé, *De Pelagianorum & Semi-Pelagianorum Dogmatum Historia*, qui est dans le Tom. III. de ses Dogmes Théologiques, de l'Edition d'Amsterdam. Usserius a traité aussi fort amplement ce sujet dans ses *Antiquités des Eglises Britanniques*. On trouve un bon Extrait de l'Ouvrage du Cardinal Noris dans la *Bibliothéque Italique* (2), dont les Auteurs disent „ qu'il est écrit avec plus d'ordre & de netteté que celui de „ Vossius, mais il n'entre pas autant que lui dans les précisions Théologiques; & si nous avions à en faire le parallèle en deux mots, nous dirions qu'il y a plus à apprendre dans l'un pour le Dogme, & dans l'autre pour „ l'Histoire".

(1) *Bibl. Choisie* T. I. 16-18.

(2) Tom. V. p. 74-114.

A peine l'Histoire du Cardinal Noris eut-elle paru, qu'on publia un Ecrit sous le nom emprunté d'Humbert, intitulé *Germanitas Cornelii Jansenii & Henrici Noris, Autore Humberto, Aquita Cartusiano*, in-fol. On y répondit par un autre, qui avoit pour titre: *Gerræ germanæ Germanitatum Cornelii Jansenii & Henrici Noris.* La querelle fut portée au Tribunal de l'Inquisition, qui examina l'Ouvrage du Cardinal Noris avec toute la rigueur possible, & qui ne trouva pas à propos de le flétrir d'aucune Censure. En 1674 notre Auteur publia encore: *In Notas Joannis Garnerii ad inscriptiones Epistolarum Synodalium XC & XCII inter Augustinianas Censura.* Florence in-4. Le Pere Macedo ayant fort maltraité le P. Noris, dans son Apologie pour Vincent de Lerins, Noris lui répondit par une Lettre intitulée, *Adventoria amicissimo & Doct. V. P. Fr. Macedo in Patavina Academia Ethices Interpreti, in qua de Inscriptione Libri S. Augustini de Gratia Christi*, Albine, Piniane & Melania, *disseritur.* Florence 1674 in-4. Il fait voir à son Antagoniste, qu'il ne doit pas se mêler de parler de l'Histoire Ecclésiastique, & surtout du siécle de St. Augustin, puisqu'il paroit n'y entendre rien. Cette Lettre a été réimprimée dans l'*Appendix Augustiniana*, ou le XII. Tome des Oeuvres de St. Augustin. Le P. Macedo y répondit sous le nom d'un de ses Disciples, dans ce petit Ouvrage: *Fratris Archangeli à Parma Socii P. M. Epistola obvia Adventoriæ D. Noris super quæstione Grammatica.* Rome 1674 in-4. „ Il ne fut qu'un jour à composer cette „ Lettre, & elle parut trois jours après. Le stile en est fort „ vif, & le P. Noris n'auroit pas manqué à lui repliquer „ sur le même ton, si la sacrée Congregation ne leur avoit „ défendu à tous les deux d'aller plus loin sur cette matiére „ (3)". En 1676 il parut contre l'Histoire du Pélagianisme un Ouvrage qui avoit pour titre: *Propositiones parallelæ Michaelis Baii & Henrici de Noris, Autore R. P. Joanne a Guidicciolo Min. Obs. Mantuano.* Francfort 1676 in-12. Le P. Niceron remarque (4) que quelques-uns ont attribué cette Piéce à Fr. Macedo, mais sans fondement, & qu'elle est de celui dont elle porte le nom. Macedo y fit même une prétendue réponse, qui ne tend réellement qu'à justifier le parallèle; cette Réponse est intitulée: *Responsiones P. Fr. Macedi adversus propositiones parallelas Fr. Joannis a Guidicciolo, collectæ ab Annibale Riccio Veneto Sacræ Theologiæ Baccalaureo.* Venise 1676 in-4. Noris répondit à ce dernier Ouvrage par sa *Censura del P. Enrico Noris sopra le risposte raccolte del P. Annibale Riccio in Nome del P. Macedo, alle propositioni parallele del P. Giov. da Guidicciolo, Lettore Giubilato Min. Osserv.* in-4. Si cela est exact, car c'est le P. Niceron qui est mon garand, les Auteurs de la *Bibliothéque Italique* se sont fort trompés en disant (5). „ Le P. Macedo avoit fait dresser un parallèle des Propositions censurées de Baïus, & „ de quelques-unes de notre Auteur, pour en montrer l'odieuse conformité. *Un ami du P. Noris nommé* Riccius, „ *répond* ad hominem, *en faisant voir que le P. Macedo en dit* „ *autant lui-même, & qu'il se contredit perpétuellement*". Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage du P. Noris fut déféré une seconde fois à l'Inquisition en 1676, & après mûr examen, on en porta le même jugement que la premiére fois. Le Pape Innocent XII. ayant choisi l'Auteur pour remplir le poste de Garde de la Bibliothéque du Vatican, ses ennemis firent de nouveaux efforts contre lui, & lui attribuérent les erreurs condamnées dans Jansenius. Le Pape ordonna alors à des Théologiens habiles, & qui n'étoient engagés dans aucun parti d'examiner avec soin les Livres du P. Noris, & de lui en faire rapport: ils le firent d'une maniére si avantageuse, qu'il fit Noris Consulteur de l'Inquisition. Des jugemens si favorables n'empêchérent pas qu'il ne parût encore de nouveaux Ecrits contre lui, entre autres ces trois: Le premier intitulé, *De his quæ spectant ad fidem Catholicam, Autore Anonymo scrupuloso.* Le second, *Informatio de Libro Henrici Noris ab uno Theologo Parisiensi.* Le troisiéme, *Lettera d'un Cavalier dimorante in Parigi ad un suo amico in Italia.* Le P. Noris y opposa, *Historica Dissertatio de Uno ex Trinitate passo. Accedunt Historiæ Pelagianæ Henrici Noris ab Anonymi scrupulis Vindiciæ.* Rome 1695 in-4, & dans l'Edition de l'Histoire Pélagienne de 1702. On en peut voir le détail & l'Extrait dans Mr. Le Clerc (6). A la fin de cette même Edition se voit une autre Piéce, intitulée: *Somnia quinquaginta Fr. Macedo in Itinerario S. Augustini post Baptismum Mediolano Romam: excutiebat levi brachio P. Fulgentius Fosseus Augustinianus.* Leide (Paris) 1687 in-4. Mr. Le Clerc (7) paroit avoir cru, que le P. Fulgence Fosseus, Augustin, étoit un personnage réel, mais le P. Niceron (8) nous apprend que c'est le P. Noris lui-même, qui s'est caché sous le nom de Fosseus, & qu'il reléve avec beaucoup de vivacité & sans aucun

(3) Niceron Tom. III. p. 252.

(4) Ibid. p. 251.

(5) Tom. IV. p. 272.

(6) *Bibl. Choisie* T. I. p. 15. & suiv.

(7) Ibid. p. 37.

(8) *Ubi supra.* p. 255.

coup à son élevation. Le grand Duc de Toscane le choisit pour son Théologien, & le nomma, à la recommandation du célébre Magliabecchi, Professeur en Histoire Ecclésiastique dans l'Université de Pise (*e*). La grande réputation du P. Noris fit que plusieurs personnes du premier rang, voulurent l'avoir auprès d'elles „ entre autres la Reine Christine de Suéde, qui le fit membre de son Académie Royale [*B*]". Le Pape Innocent XII. le fit Garde de la Bibliothéque du Vatican, & se servit utilement de lui dans plusieurs Congregations. Il le créa ensuite Cardinal le 12 Décembre 1695; cet honneur n'empécha pas le P. Noris de regretter la tranquillité de sa Cellule, les doux plaisirs du Cabinet, & des Ouvrages qu'il méditoit, ou qu'il avoit déja entrepris. Il se distingua dans les affaires par sa prudence & sa modération, autant qu'il avoit fait dans la République des Lettres par son sçavoir (*f*). Dans le Conclave de 1700 il entra en considération pour le Souverain-Pontificat. Ayant été attaqué d'une hydropisie incurable, il en mourut le 23 Février 1704, dans sa soixante-treiziéme année. Peu de semaines avant sa mort, il écrivit encore de sa propre main au Marquis Maffeï, prenant congé de lui avec beaucoup de tranquillité, en lui disant qu'il rendoit graces à Dieu d'avoir passé quarante-deux ans, sans avoir seulement eu un mal de tête; & il finissoit sa Lettre par ce vers; *vixi, & quem dederat cursum natura peregi* (*g*). Le grand Conseil de Vérone honora sa mémoire par un Decret solemnel, & aggrégea en même tems le Neveu du Cardinal à son Corps. Outre l'Histoire du Pelagianisme & les Piéces qui s'y rapportent, le Cardinal Noris a fait quantité d'autres excellens Ouvrages [*C*]. Mr. le Clerc a fait un bel éloge

(*e*) *Verona illust.* loc. cit. Le P. Niceron dit qu'il fut fait Professeur en Théologie.

(*f*) Verona illust. *loc. cit.* p. 479.

(*g*) Idem ibid.

aucun ménagement les faussetés que le P. Macedo avoit avancées touchant un Voyage, qu'il croyoit que St. Augustin avoit fait à Rome, après avoir reçu le Baptême à Milan. N'oublions pas le *Thraso seu Miles Macedonicus Plautino sale perfrictus*, *Opera Annibalis Corradini Veronensis*. Imprimé vers l'an 1675, & réimprimé à Amsterdam en 1709 in-12, avec la Piéce suivante contre le P. Hardouïn, *Henrici Norisii Pænesis ad V. C.* Joannem Harduinum S. J. P. *Opus Posthumum*. Le *Thraso Macedonicus* est une Satyre contre le P. Macedo, qui n'y est pas épargné.

[*B*] *La Reine Christine de Suede le fit membre de son Académie Royale.*] Crescimbeni (9) dit que l'illustre Cardinal de Noris contribua beaucoup à faciliter l'intention qu'avoit Christine d'instituer son Académie. Elle se forma en 1674 par les soins de quatorze personnes, que le goût des Sciences & des Belles-Lettres rassembloit souvent chez cette Princesse. C'est delà que l'Académie des *Arcades* tire son origine. Elle ne fut instituée qu'après la mort de Christine; & comme dans les premiéres années les Académiciens s'assemblérent dans le Jardin du Palais que cette Reine occupoit, ils la reconnurent quoique déjà morte, pour leur Protectrice, & célébrérent souvent son anniversaire par de pompeuses funérailles poëtiques. Ce fut en 1696 ou 1697 seulement qu'ils formérent leurs Loix (10), dont l'une défend tout libertinage dans les Piéces qui doivent être luës à l'Académie. Les *Arcades* de Rome ont des Colonies dans toutes les bonnes Villes d'Italie. Ils en avoient produit vingt dès l'an 1713. Toutes ces Académies s'assemblent chacune sept fois par an, dans un bois, dans un jardin, ou dans quelque prairie. La Société de Rome tient ses assemblées dans le Jardin du Prince Salviati. Dans les six premieres assemblées on lit les Ouvrages des Arcades Romains, où il faut remarquer que les Cardinaux & les Dames font lire leurs Ouvrages par d'autres. Dans la septiéme on fait lire les Piéces que les Colonies ont envoyé à la Société de Rome. Pour y être admis, il faut avoir plus de vingt-quatre ans, s'être acquis de la réputation par son savoir, être noble d'extraction, ou en avoir les sentimens. On exige des Dames, qu'elles se soient appliquées à la Poësie. Les Arcades comptent par Olympiades, que l'on annonce tous les quatre ans, & qu'on célébre par des divertissemens d'esprit (11).

(9) Voy. Mémoires concernant Christine Reine de Suéde. T. II. p. 194.

(10) Voy. Art. GRAVINA Rem. [A].

(11) Mém. de Christine *ubi supra*. p. 189. 190 & Bibl. Italiq. T. I. p. 223.

[*C*] *Le Cardinal Noris a fait quantité d'autres excellens Ouvrages.*] Pour en rendre un compte exact, nous remarquerons, qu'on a donné une Edition complette des Oeuvres du Cardinal Noris, en 1729, 1730 & 1732, à Vérone, sous la direction du Marquis Scipion Maffeï, & de quelques savans Religieux: ce Recueil a pour titre: HENRICI NORISII, *Veronensis Augustiniani Tit. S. Augustini* S. R. E. *Presbyteri Cardinalis, & Sanctæ Sedis Apostolicæ Bibliothecarii* Opera Omnia, *nunc primum collecta & ordinata*. Veronæ 1729, 1730 & 1732. 4 voll. in-fol. Le I. Volume comprend (12) les *Oeuvres Théologiques*, c'est-à-dire l'Histoire du Pélagianisme & ses Appendices, dont nous avons parlé dans la Remarque [*A*]. Le II. Volume renferme les *Ouvrages Chronologiques*. On y trouve d'abord. I. *Annus & Epocha Syro-Macedonum in vetustis urbium Syriæ nummis, præsertim Mediceis, exposita. Additis Fastis Consularibus Anonymi, omnium optimis*. Imprimé d'abord à Florence en 1689 in-4, & 1692 in-fol. Cet Ouvrage comprend six Dissertations. Les cinq premiéres roulent sur les dates des Villes de Syrie. Elles comptoient leurs années depuis certains évenemens qui les intéressoient: ainsi pendant qu'elles étoient sous la domination des Séleucides, elles datoient du tems qu'elles étoient tombées sous leur puissance. C'est pour cela que l'Auteur du Livre des Machabées compte les années par le régne des Grecs; mais lorsque ces Villes eurent recouvert leur liberté, elles se servirent de cette nouvelle Epoque, qui leur étoit plus agréable. L'Auteur donne d'abord une Histoire abrégée de ces Villes, & en la comparant avec les Médailles, il fixe fort ingénieusement leurs différentes époques. Cet Ouvrage peut non seulement servir à éclaircir l'Histoire de Syrie, mais surtout celle de l'Eglise, dont la Syrie a été le berceau. La sixiéme *Dissertation* roule sur *les Fastes Consulaires d'un Auteur Anonyme*. Ces Fastes sont tirés d'un ancien Manuscrit, qui n'avoit paru que par morceaux. Ils ne sont ni fort surs ni fort exacts; mais ce qui les a rendus dignes de l'attention du P. Noris, c'est que l'Auteur marque à côté de chaque Consulat, non seulement les années de Rome, mais celle d'un certain Cycle de 84 ans, au bout duquel le premier jour de l'année Julienne tombe au même jour, soit de la Semaine, soit de la Lune, & vis-à-vis de chaque Consulat, il marque sur quel jour de la Semaine & de la Lune est tombé le premier jour de cette année-là, ce qui revient dans le même ordre au bout de 84 ans. Le Cardinal Noris découvre à la faveur de ce Cycle, que ces Fastes ont été composés dans le quatriéme siécle; & ce qu'il y a de plus important, il y trouve la methode de l'ancienne Eglise Latine de calculer les Pâques. II. Suit une *Lettre au P. Pagi sur une Médaille d'*Hérode *Antipas*. Cette Médaille se trouvoit à Marseille dans le Cabinet de Mr. Rigord; elle est datée de l'an 43 du régne d'Hérode Antipas le Tétrarque, & cette date forme une difficulté Chronologique assez considérable, parce qu'il paroit clairement que cet Hérode n'a pas regné 42 ans complets. Son régne ne commença qu'après la mort d'Hérode le Grand, & il finit lorsque ce Prince fut exilé par Caligula, avant que la 42. année de son régne fut achevée. Le P. Noris résout cette difficulté, en disant que les Juifs comptoient les années des régnes de leurs Rois, non dès le jour qu'ils étoient déclarés Rois, mais dès le commencement de l'année Ecclésiastique courante. Ainsi, quoiqu'Hérode Antipas n'ait commencé à regner que vers la fin de l'an 750 de Rome, on compta néanmoins cette année pour la première de son régne, & l'an 751 dès le mois de Nisan, qui commençoit à la nouvelle Lune de Mars, pour la seconde, & ainsi de suite; d'où il résulte que l'on commença à compter l'an 43 dès le mois de Nisan de 792, & ce fut dans l'Eté de cette même année qu'Hérode fut exilé. „ Si l'on peut se fier à cette Médaille, elle fournit une heureuse solution pour un grand nombre de difficultés Chronologiques. On voit bien que cette maniére de compter les années des Rois, qu'elle suppose, doit faire de grands mécomptes, lorsqu'on prend la somme des régnes de plusieurs Rois, puisqu'on y prend pour deux années, la derniére & la premiére année des Rois qui se succédent, qui pourtant n'en feroient qu'une. Un très-habile Chronologiste assure * que cette seule correction suffiroit pour redresser tous les Anachronismes qui se trouvent dans les calculs des années des Rois d'Israël & de Juda (13)". Observons ici, que cette Regle est indépendante de la Médaille dont il s'agit. Mr. Des-Vignoles (14) la fonde sur d'autres raisons très-solides. Il faut encore remarquer que la distinction d'année Ecclésiastique & d'année Civile ne signifie rien, & que l'année des Juifs commençoit au mois de Nisan (15). Revenons au second Volume des Oeuvres du Cardinal Noris. III. On trouve deux Dissertations qui avoient paru avec la seconde Édition des Dissertations marquées au num. I. Voici le titre de ces deux Piéces: *Dissertationes duæ*. 1. *De Paschali Latinorum Cyclo annorum* 84. 2. *De Cyclo Paschali Ravennate annorum* 95. Il y régne une profonde érudition. Comme le P. Hardouin n'y est pas épargné, il parut peu de tems après la premiére publication de ces Dissertations, une feuille intitulée: *Pro Eumenio Pacato ad Norisium*, où l'on défend ce Pére contre les accusations du P. Noris (16). IV. *Epistola Consularis in qua Collegia LXX Consulum ab anno Christianæ Epochæ XXIX usque ad annum CCXIX in vulgatis Fastis hactenus perperam descripta corriguntur, supplentur & illustrantur*: imprimé d'abord à Boulogne en 1683 in-4. Cette Lettre s'adresse au P. Pagi, à l'occasion de son Livre des Consulats des Empereurs. On y trouve d'importantes corrections de plus de 70 Consulats, par le moyen d'anciennes Inscriptions. IV. *Deux Dissertations*, l'une sur une Médaille des Empereurs Dioclétien & Maximien, & l'autre sur une Médaille de l'Empereur Licinius. Elles avoient paru à Padoue en 1675 in-4, sous ce titre: *Dissertatio duplex de duobus Nummis Diocletiani & Licinii cum auctuario Chronologico de Votis decennalibus Imperatorum & Cæsarum*; & elles ont été insérées dans le Tome I. de Antiquités Romaines de Mr. de Sallengre. La Dissertation sur les Vœux Décennaux & Quinquennaux, suit les deux Dissertations. Le troisiéme Volume des Oeuvres du Cardinal Noris offre un Ouvrage, qui avoit paru à Venise en 1681 in-fol. sous ce titre: *Cenotaphia Pisana, Caii & Lucii Cæsarum Dissertationibus illustrata. Coloniæ* Obsequentis Juliæ *Pisanæ origo, Vetusti Magistratus & Sacerdotum Collegia, Cæsaris utriusque vita, gesta, & annus eorumdem inferiæ exponuntur, ac aurea utriusque Cenotaphii Latinitas demonstratur. Parergon de annis* Hero-

(12) Nous empruntons le détail de ce qui se trouve dans cette Edition de la *Bibl. Ital.* qui en a rendu compte en divers Articles.

* Mr. Des Vignoles *Bibl. Germ.* Tom. III.

(13) *Bibl. Ital.* Tom. VI. p. 58.

(14) Des Vignoles *Chronol.* L. II. § 3. III. *Régle.*

(15) Idem ibid. II. *Régle.*

(16) Niceron [illegible]

éloge de ce favant Homme (*b*). „ Ses ennemis, *dit-il*, ne fauroient nier que ce ne fût un homme é-
„ galement bien verfé dans la Théologie, dans les Belles-Lettres, dans l'Hiftoire Profane & Sacrée,
„ & dans la Chronologie, dont il a éclairci quantité d'endroits, dans les Ouvrages qui ont paru de lui.
„ Les Jéfuites lui ont reproché le Janfénifme, & il n'a pas nié qu'il ne fût attaché à la Doctrine de St.
„ *Auguftin*, quoiqu'il témoignât rejetter quelques fentimens particuliers de Janfenius. Il a relevé les
„ fautes d'une infinité d'Auteurs Catholiques & Proteftans, dans fes Ouvrages, furtout en ce qui con-
„ cerne la Chronologie & les Belles-Lettres; mais il l'a fait, ou en raillant, . . ou d'une maniére fort
„ civile. . . . . Il avoit grand commerce avec le P. Pagi, qui a beaucoup profité de fes lumiéres dans
„ fa *Critique de Baronius*, comme il le témoigne en plufieurs endroits. Ceux qui voudront faire une
„ Hiftoire Eccléfiaftique des premiers fiécles, pourront fe fervir de l'un & de l'autre avec beaucoup d'a-
„ vantage". La promotion du P. Noris au Cardinalat fit craindre avec raifon aux Savans, que la Républi-
que des Lettres n'y perdît beaucoup. Ecoutons encore Mr. le Clerc (*i*). „ Quoique ce favant Homme
„ ait beaucoup gagné, fi l'on confidére les revenus & la dignité, en devenant Cardinal, & que fes pa-
„ rens & fes amis ayent fujet à cet égard de l'en féliciter; les Belles-Lettres & l'Hiftoire Eccléfiaftique
„ y ont fans-doute beaucoup perdu, n'étant pas poffible qu'il leur donne le tems qu'il leur donnoit, ni
„ qu'il entreprenne de grands Ouvrages, dans l'embarras & dans les intrigues des affaires de la Cour de
„ Rome. Quelques fervices qu'il lui puiffe rendre, ils n'égaleront jamais en mérite ceux qu'il auroit
„ apparemment rendus aux Lettres Sacrées & Profanes". Je finirai par un paffage d'une Lettre du
célébre Cuper au fameux Magliabecchi (*k*): *Doce me quæfo, an vir eminentiff. nuntium plane remiferit Mufis, & an erudita omnis Antiquitas, quam dignum immortalitate ingenium tam pulchrè exornavit, ab excellenti in Romana Ecclefia dignitate, e manibus ipfius excuffa fit.*

(*b*) *Bibl. Choifie* T. IV. p. 115. 116.

(*i*) Ibid. T. I. p. 39.

(*k*) Claror. Belgarum ad Ant. Magliabecch. Epift. T. I. p. 84. Florence 1745.

Herodis, *de Præfidibus Syriæ, ac Romanis in Afia Provinciis.* On trouve un Extrait fort étendu de cet excellent Ouvrage dans la *Bibliothéque Choifie* (17) de Mr. le Clerc, & deux Extraits dans la *Bibliothéque Italique* (18). Nous nous contenterons de dire en peu de mots quel eft le fujet de cet Ouvrage, & d'indiquer quelques-uns des morceaux curieux qui s'y trouvent. Peut-être ferons-nous plaifir à quelques Lecteurs, & exciterons-nous la curiofité de ceux à qui l'Ouvrage du Cardinal Noris eft peu connu. Ce qui y a donné occafion font deux Infcriptions remarquables, qui fe trouvent à Pife, faites en l'honneur de Caius & de Lucius Céfars, fils d'Agrippa & de Julie, & petits-fils d'Augufte. La premiére eft en l'honneur de Lucius Céfar, qui mourut à Marfeille au mois d'Août de l'an de Rome 755; & la feconde eft en l'honneur de fon frere Caïus, mort en Lycie le 21 Février de l'an de Rome 757. On appelle ces deux Infcriptions *Cénotaphes*, ou Tombeaux vuides, parce que ce n'étoit pas-là où les petits-fils d'Augufte étoient enfévelis, quoiqu'elles contiennent des honneurs, qu'on ne faifoit proprement que fur les tombeaux des morts. Cet Ouvrage confifte en quatre Differtations, dont la premiére regarde la Ville de Pife, fes Magiftrats, & fes Prêtres; la feconde renferme la Vie des deux Céfars, & l'Auteur y traite quantité de queftions Chronologiques fur les événemens arrivés en ce tems-là; il s'agit dans la troifiéme des Cérémonies des funerailles, & des honneurs funébres rendus aux deux Céfars; & l'on traite dans la derniére de l'antiquité & de la bonne Latinité des deux Infcriptions. „ Elles font pleines, *dit Mr. Le Clerc* (19), de recherches „ curieufes, fur tous les fujets qui fe rencontrent dans le „ chemin de l'Auteur, qui fait paroître par-tout une gran- „ de lecture des Anciens & des Modernes, dont il reléve „ fouvent les bévuës, mais fans aigreur, & en donnant à „ chacun les louanges qu'il mérite". On trouve dans la feconde Differtation un grand nombre de Remarques Chronologiques & d'Antiquité. Par exemple, l'Auteur fixe la date précife du tems où Augufte reçut du Sénat la Puiffance Tribunicienne; ce qui fert à concilier Tacite avec les Infcriptions. Il détermine le tems de la mort d'Hérode le Grand, à caufe du rapport que cette époque a à celle de la naiffance de Jéfus-Chrift. Il éclaircit à cette occafion ce que St. Luc dit du *Dénombrement* fait dans le tems que le Sauveur naquit; le favant Cardinal paroît pencher pour le fentiment de ceux, qui croyent que Quirinus ou Cyrenius fit ce dénombrement, en vertu d'une Commiffion extraordinaire. Mais il refte toujours deux difficultés: l'une, qu'aucun Hiftorien n'a parlé de cette Commiffion: l'autre, qu'elle ne pouvoit naturellement conférer à Quirinus le titre de *Gouverneur de Syrie*, ainfi que le nomme St. Luc. Qu'il nous foit permis à cette occafion de dire un mot de deux nouvelles Conjectures propofées depuis peu. La premiére eft de Mr. *Boullier* (20), qui fait une legére correction dans le paffage de St. Luc: Αὐτὴ ἡ ἀπογραφὴ ΠΡΩΤΗ ἐγένετο ΠΡΟ ΤΗΣ ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου: *Prima illa defcriptio facta eft* ANTE ILLAM *quæ (evenit fcilicet) regente Syriam Quirino.* L'Auteur de l'Extrait des Differtations du favant Théologien (21), ne croit pas que cette correction s'accorde avec le génie de la Langue Grecque. Il en propofe une autre qui nous paroît digne d'attention. „ Bien loin d'ajoûter la moindre chofe, „ *dit-il*, nous n'ôterons qu'une feule Lettre, qui a, fuivant „ nous, fi longtems embarraffé le fens de ces paroles. Nous „ voudrions lire αὐτὴ ἡ ἀπογραφὴ πρωὶ ἐγένετο ἡγεμονεύοντος „ τῆς Συρίας Κυρηνίου, c'eft-à-dire, *le Dénombrement a été fait* „ *avant que Cyrenius fût Gouverneur de Syrie.* Cette conjec- „ ture nous difpenfe de faire violence à ces paroles pour les „ accorder avec la Chronologie. Mais pour qu'on ne nous „ croie pas fur notre parole, voici par où nous l'établiffons. „ Il n'eft pas fi difficile de changer πρώτη en πρωὶ, qu'on le „ croiroit à la premiére vuë. Les Grecs prononcent l'ἦτα „ comme un ἰῶτα, d'où il eft arrivé qu'un Copifte a pu écri- „ re πρωὶ au-lieu de πρωὶ: un autre trouvant dans quelques „ MSS. πρωὶ, dans d'autres πρωτ, a cru bien faire, pour ne „ rien laiffer en arriére, d'écrire πρωίτ, lequel mot, comme „ il n'avoit point de fens ici, a été bientôt changé en πρώ- „ τη. On peut voir des exemples de cette exactitude ridicule „ des Copiftes dans les *Proleg. ad N. T.* de Mr. *Wetftein*, p. „ 32. & dans la Préface du *P. Sabatier ad Epift. D. Pauli*, p. „ 591. Mais, nous dira-t-on, pourquoi cette leçon que „ nous fuppofons corrompuë, a-t-elle été changée plutôt „ en πρώτη, qu'en tout autre mot? La raifon en eft, que „ celui qui l'a voulu rectifier ainfi, favoit fans-doute que „ les Lettres I & T étoient très-fouvent confondues par les „ Copiftes. Le fens que nous donnons à cet adverbe πρωὶ „ eft encore très-bon. Voici comment l'explique *Thom.* „ *Mag.* V. Πρωὶ· ἔςι δὲ πρωὶ, ἀφ' ὅτι τῦ πρὸ τῦ δέοντος „ καιρῦ, c'eft-à-dire, avant le tems marqué. Il eft auffi „ conftruit avec le participe, comme le prouve le paffage „ de *Thucydide* rapporté par *Thomas*. On nous objectera „ peut-être, que cet adverbe πρωὶ ne fe trouve point dans „ le N. T. Mais qu'on nous permette de prévenir cette ob- „ jection par une queftion, pourquoi ne s'y trouve-t-il pas „ aujourd'hui? Nous n'en pouvons rendre aucune raifon, „ mais nous favons très-bien que dans des MSS. il fe trouve „ en différens endroits, où il ne fe trouve plus dans nos „ Editions, & les LXX. s'en font fervis plufieurs fois. On „ pourroit auffi, pour favorifer la Leçon reçue, nous op- „ pofer l'autorité de quelques MSS. qui au-lieu de πρώτη ne „ portent qu'un fimple α, pour indiquer le nombre premier. „ Mais outre que ces MSS. font de fraiche date, nous nous „ fervirons du fentiment de quelques favans Théologiens, „ qui prétendent que dans le N. T. les nombres ancienne- „ ment n'ont point été écrits par des chiffres, mais exprimés „ par les mots mêmes". On ne peut difconvenir que cette Conjecture ne foit extrêmement plaufible. Le Tome IV. des Oeuvres du Cardinal Noris renferme les Ouvrages Pofthumes de ce favant Homme, excepté la petite Differtation fur la Sainteté du Pape Sirice, qu'on n'a pu recouvrer pour la placer en fon lieu. Et afin qu'il ne manquât rien à l'Edition, on y a joint des éclairciffemens & des corrections fur les IV Volumes, & la Vie de l'Auteur. Le P. Mabillon dit avoir vu l'*Hiftoire des Donatiftes* de la main de notre Cardinal, quand il paffa à Florence. Tout le monde fouhaittant de voir paroître cet Ouvrage, on l'a demandé à l'Abbé Noris, héritier de fon Oncle. Mais quand les papiers font venus, on n'y a trouvé que des matériaux fans forme ni liaifon. Les Editeurs les ont rangés dans un certain ordre, on a rempli les vuides, on a diftingué ce qui vient de différentes mains, & à la faveur de ces arrangemens on a donné une Hiftoire des Donatiftes, dont l'Extrait fe trouve dans le Journal cité en marge (22).

(17) T. IV. Art. 1.

(18) Tom. VIII. Art. VI. & Tom. X. Art. VII.

(19) *Ubi fupra*, p. 37.

(20) *Differt. Sacrar. Sylloge.* Diff. IV. p. 141 & feqq.

(21) *Bibl. Raifonnée* T. XLVI. p. [illegible]

(22) *Bibl. Italiq.* T. XVII. Art. I.

NORRIS (JEAN) favant Ecrivain Anglois [*A*] nâquit en 1657 à Collinsborne-Kingfton dans la Comté de Wilts, de Mr. Jean Norris, Recteur d'Auberne ou Aldbourne, dans la même Province. Après

[*A*] *Savant Ecrivain Anglois.*] On a un affez grand nombre d'Ouvrages de lui, dont voici le Catalogue. I. *Le Tableau de l'Amour devoilé.* Londres 1682 in-12. C'eft une Traduction Angloife de l'*Effigies Amoris* de Mr. Robert Waring. II. *Hiérocles fur les Vers dorés des Pythagoriciens.* Oxford 1682 in-8. III. *Idée du Bonheur, ou Lettre à un Ami, dans laquelle on examine en quoi confifte le plus grand bonheur auquel on peut parvenir dans cette vie.* Londres 1683 in-4. IV. *Les Fripons, ou le Wiggifme démafqué & tourné en ridicule.* Londres 1683 in-8. V. *Tractatus adverfus Reprobationis abfolutæ Decretum nova methodo & fuccinctiffimo compendio adornatus, & in duos Libros digeftus.* Londres 1683 in-8. Ce qu'on trouve dans ce Traité après le Chapitre troifiéme du fecond Livre, eft une Déclamation, prononcée dans les Ecoles publiques, pour faire l'éloge du decret du Sénat Romain, par lequel tous les Mathématiciens étoient bannis. VI. *Poëfies* &

Après avoir fait ses premiéres études dans l'Ecole de Winchester, il entra au Collége d'Exeter à Oxford, au terme de la St. Michel de l'an 1676 (*a*). Il fut reçu Bachelier-ès-Arts le 15 Juin 1680 (*b*), & élu en ce têms-là Aggregé du Collége des Trépassés dans la même Université (*c*). Le 22 Avril 1684 il prit le degré de Maître-ès-Arts (*d*), & étant entré dans les Ordres Sacrés, il devint Recteur ou Curé de Newton St. Lo dans la Province de Somerset, & ensuite de Bemerton près de Salisbury dans celle de Wilts (*e*). Nous ignorons le tems précis de sa mort. On trouve dans les *Oeuvres Posthumes* de Mr. Locke quelques *Remarques* sur les Ouvrages de Mr. Norris, dans lesquels il soutient l'Opinion du P. Malebranche, *que nous voyons tout en Dieu*. Le savant Mr. Thomas Baker, ayant observé (*f*) que Mr. Norris a défendu ce sentiment *avec toute l'éloquence possible*, ajoûte, „ que les *Illuminés* modernes s'en sont prévalus tellement, que ce Théologien a été obligé de publier une Apologie, pour ne pas passer pour Quaker, ceux de cette Secte ayant voulu faire croire qu'ils avoient gagné en lui un Prosélyte *; & quoiqu'il se soit distingué de ces gens-là, & qu'il ait prétendu n'etre pas des leurs, il a été obligé néanmoins d'avouër: *Que si les Quakers entendoient bien leur propre Systême, & le savoient développer, en le ramenant à ses vrais principes, il ne seroit pas fort différent du sien.*

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1011.
(*b*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 212.
(*c*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 225.
(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.
(*f*) *Reflections upon Learning*, c. 9. p. 130, 131. Lond. 1708.
* Conduct of Human Life p. 183.

& Discours occasionnels. Londres 1684 in-8. VII. Traduction Angloise des quatre derniers Livres de la *Cyropédie* de Xénophon. Londres 1685 in-8. Les quatre premiers avoient été traduits par Mr. François Digby, du Collége de la Reine. VIII. *Mélanges, ou Recueil de Poësies, d'Essais, de Discours, & de Lettres.* Oxford 1687 in-8. La cinquiéme Edition soigneusement revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur, a paru à Londres en 1710 in-8. IX. *La Théorie & la Regle de l'Amour: Essai Moral.* Oxford 1688 in-8. X. *La Raison & la Religion: ou Contemplations sur les Fondemens & les Regles de la Dévotion, puisées dans la Nature de Dieu & dans celle de l'Homme. Avec des Exercices de Dévotion pour chaque contemplation.* Londres 1689 in-8. XI. *Reflexions sur la Conduite de la Vie par rapport à l'étude des Sciences, en forme de Lettre à Madame Masham* *. Londres 1690 in-8. Avec un *Sermon de Visite sur* Jean XI. 15. *Prononcé dans l'Eglise Abbatiale à Bath, le 30 Juillet* 1689. Les *Réflexions* ont été réimprimées en 1691 in-8, fort augmentées. XII. *Discours sur les Beatitudes.* Londres 1690 in-8. A la suite desquels il y a des *Reflexions faites à la hâte sur un Livre intitulé: Essai sur l'Entendement humain* †. XIII. *L'Accusation de Schisme soutenue, ou Justification de l'Auteur des* Discours sur les Beatitudes, *où l'on prouve qu'il a eu raison d'accuser les Séparatistes de Schisme, nonobstant la tolérance. En forme de Lettre à un Ami de la Ville.* Londres 1691 in-12. XIV. *Discours Pratiques sur divers Sujets. Second & troisiéme Volume*: le troisiéme est de l'année 1693 in-8. [☞ Un des Discours de Mr. Norris roule sur l'Amour Divin, sur Matth. XXII. 37. Il prétend y faire voir que tout notre amour doit être si parfaitement concentré en Dieu, qu'on n'en doit accorder absolument aucune partie aux Créatures. Ce Principe fut attaqué par un Anonyme, fort connu de Mr. Locke §, dans un petit Traité, dont Mr. Coste a donné la traduction, sous ce titre: *Discours sur l'Amour Divin, où l'on explique ce que c'est, & où l'on fait voir les mauvaises conséquences des explications trop subtiles qu'on en donne.* Amsterdam 1705 in-12. Le Traducteur l'a dédié à Madame Masham; & dans un Avertissement il dit que „ le Pere Malebranche, admirable par la profondeur & la délicatesse de son génie, s'est quelquefois laissé séduire à des imaginations plus subtiles que solides, & dont il s'est servi trop librement pour expliquer des Points de Religion, bien plus intelligibles à toute sorte de personnes, de la maniére dont ils sont proposés dans l'Ecriture Sainte, qu'ils ne le sont par le moyen de ses nouvelles Hypothéses. Mr. Norris, *ajoûte-t-il*, ayant adopté la plupart des Principes du P. Malebranche, en a fait à peu près le même usage, & cela non seulement dans des Traités Philosophiques, mais encore dans des Sermons, qu'il a donnés au Public, après les avoir récités dans une Assemblée de Villageois". Le petit Traité, dont Mr. Coste donne la traduction, a été attribué à Mr. Locke, mais sans fondement. Du reste il est bien écrit, & les principes de Mr. Norris y sont réfutés avec autant de modération que de solidité. Add. du Trad.] XV. *Deux Traités sur la Lumiére Divine. Le premier pour répondre à la Lettre d'un savant Quaker* (*a*), *qu'il lui a plû d'intituler*: Juste Censure à Jean Norris sur ses injustes Réflexions contre les Quakers dans son Livre qui a pour titre, *Reflexions sur la Conduite de la Vie*, &c. *Le second roule sur le Systême grossier des Quakers touchant la Lumiére intérieure; la confusion & l'inconsistence de la maniére dont ils l'expliquent.* Londres 1692 in-8. XVI. *Conseil Spirituel, ou Avis d'un Pere à ses Enfans.* Londres 1694 in-8. Composé d'abord pour ses Enfans, comme il le dit dans l'*Avertissement*. XVII. *Lettres touchant l'Amour Divin, de l'Auteur de la* Proposition aux Dames, *& de Mr.* Jean Norris; *dans lesquelles on éclaircit & justifie son Discours, destiné à prouver, que cet Amour exclut tout autre amour.* Londres 1695 in-8. Il en a paru une seconde Edition en 1705, corrigée par les Auteurs, avec quelques petites additions. La Dame dont les Lettres sont jointes à celles de Mr. Norris, s'appelloit Astell, dont on a entre autres Ouvrages, les suivans: *Proposition sérieuse aux Dames pour l'avancement de leur plus grand & véritable intérêt*, en deux parties in-12. *Réflexions sur le Mariage, à l'occasion de l'affaire du Duc & de la Duchesse de Mazarin*, in-8. *La Religion Chrétienne telle que la professe une Fille de l'Eglise Anglicane*, in-8. On verra par la Lettre suivante, ce que l'Evêque Atterbury pensoit de cette personne.

„ Au très-révérend Docteur Smalridge.

„ Mon cher George. Il y a environ quinze jours que je me trouvai à dîner avec Me. Astell. Elle me parla de mon Sermon, & me sollicita de le faire imprimer; après que je lui eus répondu convenablement là-dessus, elle me témoigna souhaiter de le lire; je condescendis à son desir, & lui envoyai le Sermon le lendemain. Elle me le renvoya hier au soir avec cette feuille de remarques, dont je ne puis m'empêcher de vous faire part, parce qu'elles me paroissent d'un goût singulier, en considérant qu'elles viennent d'une femme. C'est ce que personne ne s'imagineroit, n'y ayant, depuis un bout jusqu'à l'autre, pas une seule expression qui décéle son sexe. Vous verrez qu'elle m'attaque fort vivement, & avec subtilité, sous prétexte de prendre mon parti contre d'autres Théologiens, qui sont dans les idées de Hoadly. Si elle avoit autant d'acquis que de naturel, ce seroit une personne parfaite; mais elle n'a pas l'art d'insinuer poliment ce qu'elle veut dire, il lui échappe par-ci par-là des expressions choquantes; ce qui me surprend d'autant plus, que le talent de dire les choses poliment, même lorsqu'on parle de celles qui déplaisent, est en général celui du Sexe. Il me paroit qu'elle ne l'a point. Mais la maniére sensée & raisonnable dont elle écrit, rachete ce défaut, si quelque chose peut le racheter. Je crains de m'engager avec elle, c'est ce qui me détermine à lui faire une réponse civile mais vague, remettant le reste à une conversation. Il y a quelque chose de singulier dans la maniére dont elle résout la difficulté touchant le Serment qu'il faut prêter à la Reine. Rapportez demain ce papier chez Henri Brydges. Peut-être irai-je vous prendre, entre midi & une heure, pour y aller ensemble. Je le ferois, si j'étois sûr de vous trouver. Si je viens, & que vous soyez sorti, il n'y aura rien de perdu. Je vous suivrai bien seul.

Vendredi matin. A vous. Adieu.

XVIII. *Discours Pratiques*, IV Volume. Londres 1698 in-8. avec un *Avis sur deux Ouvrages publiés depuis peu, intitulés* Discours sur l'Amour Divin, &c. XIX. *Essai touchant la Théorie du Monde Idéal ou Intelligible. Premiére Partie*, où *on le considére en lui-même*. Seconde Partie, *où l'on considére le Monde intelligible relativement à l'Entendement humain; qu'on tâche de faire connoître.* Londres 1704 in-8. XX. *Discours Philosophique sur l'Immortalité naturelle de l'Ame, où l'on tâche de fixer & d'éclaircir la grande question de l'Immortalité de l'Ame.* Londres 1708 in-8. Mr. Dodwell y répondit dans l'*Appendix* de son Livre, intitulé: *La Mortalité naturelle des Ames démontrée clairement par l'Ecriture Sainte, & par le concours des témoignages des premiers Peres.* Londres 1708 in-8. XXI. *Traité de la Prudence Chrétienne: ou les Principes de la Sagesse pratique propres à l'usage de la vie, & à la bien régler.* Londres 1710 in-8. XXII. *Traité Pratique de l'Humilité: destiné à perfectionner & enraciner cette grande Vertu du Christianisme dans le cœur & dans la conduite des Hommes.* Londres in-8.

* Fille du celebre *Cudworth*. R. D. T.
† Voyez en l'Extrait dans la *Bibl. Univ.* T. XX. p. 65. Cit. du Trad.
§ Voy. Le Clerc. *Bibl. Chois.* Tom. VI. p. 411.
(*a*) Mr. Ulckius.

☞ NOSTRE (André le) (*a*) Chevalier de l'Ordre du Roi, Contrôleur des Bâtimens de Sa Majesté, Dessinateur de ses Jardins, nâquit en 1613. Son pere étoit au Roi, & étoit chargé du soin du Jardin des Thuilleries. „ André le Nostre étoit un de ces hommes rares, de ces génies heureux, qui font honneur à leur siécle; non seulement il a créé l'art des Jardins, mais on peut dire qu'il l'a porté au plus haut degré de perfection; il n'eut point de bons modeles à suivre, & il en a laissé dans ses Ouvrages, que l'on ne peut trop imiter". Peu connu pendant les premiéres années de sa vie, il ne commença à l'etre que vers l'âge de quarante ans, lorsque Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, l'employa à faire les magnifiques Jardins de Vaux-le-Vicomte. Il se distingua ensuite par quantité d'autres Ouvrages en ce genre [*A*]. En 1678 il demanda au Roi la permission d'aller à Rome & de voir l'Italie,

(*a*) Tiré de l'*Abregé de la Vie* d'André le Nostre; dans la *Continuation des Mém. de Littérat. & d'Hist.* T. IX. Part. II. p. 419 & *suiv.*

[*A*] *Il se distingua ensuite par quantité d'autres Ouvrages en ce genre.*] Le même Auteur qui me fournit le Texte de cet Article, m'en fournira le Commentaire. „ Le Roi lui ordonna de travailler à Versailles & à Trianon. La fameuse „ Ter-

l'Italie, où il accompagna le Duc & la Duchesse de Nevers. Ce qu'il vit en Italie ne répondit pas à son attente [*B*]. Il y connut le Cavalier Bernin, qui lui donna de grandes marques d'estime [*C*]. Le Pape Innocent XI. voulut le voir, & lui donna une assez longue audience, dont le détail a quelque chose de singulier [*D*]. A son retour d'Italie il fit encore quelques Ouvrages [*E*]. Quoique Louis XIV. ne cessât d'admirer le rare génie de le Nostre pour les Jardins, ce Prince voulut en avoir dont il ne dût l'agrément qu'à lui-même. Notre habile Artiste avoit alors quatre-vingts ans: ami de la vérité malgré une longue fréquentation de la Cour, il ne trouva pas que le Roi, tout grand qu'il étoit, sût l'art des Jardins aussi parfaitement que lui, & le dit sans se contraindre: il disputa quelque tems; mais voulant, disoit-il, mettre une distance entre la vie & la mort, il résolut de se retirer, & en demanda la permission au Roi. Ce Prince le combla de marques de bonté, & ne lui accorda son congé, qu'à condition qu'il viendroit le voir de tems en tems. Deux ou trois ans après, le Roi étant à Marly, le Nostre alla lui faire sa cour [*F*]; le Monarque lui dit qu'il vouloit faire les honneurs de son Jardin; il monta dans sa Chaise couverte, traînée par des Suisses, & obligea le bon Vieillard à prendre place dans une autre à peu près semblable. Cette bonté singuliére toucha extraordinairement le Nostre; se voyant à côté du Roi, & remarquant Mr. Mansart Surintendant des Bâtimens, qui suivoit, il s'écria les larmes aux yeux: „ Sire, en-vérité mon bon-homme de pere ouvriroit de grands yeux, s'il me voyoit dans un char auprès du plus grand Roi de la Terre: il faut avouër que Votre Majesté traite bien son Maçon & son Jardinier [*G*]". Il avoit beaucoup de vivacité dans l'esprit, & l'on pourroit faire un Recueil consi- „ déra-

„ Terrasse de St. Germain, l'un des plus beaux morceaux du Monde en ce genre, est un monument de la magnificence du Roi, & du mérite de Mr. le Nostre. En 1672 Louis XIV. voulut faire bâtir la belle Maison de Clagny; il avoit pour Architecte Antoine le Pautre, dont on n'étoit pas content: le Nostre dit au Roi, que si Sa Majesté vouloit du grand & du beau, il falloit qu'elle employât Hardouïn Mansart, neveu de François Mansart, généralement connu par le grand nombre de magnifiques Edifices, qui lui ont acquis avec justice le titre de *Grand Architecte*: ainsi le Nostre plaça le neveu de cet homme illustre, & fut la premiére cause de la brillante fortune qu'il fit dans la suite. Mansart commença par la Maison de Clagny, dont le Nostre fit les délicieux jardins en face d'un grand étang: ce fut-là que l'on vit pour la premiére fois des portiques, des treillages, des berceaux, & des cabinets. On fit venir des Hollandois qui étoient habiles dans ces sortes d'Ouvrages, mais on les a bien surpassés dans la suite. Trianon & Versailles sont encore dans leur beauté, & l'on peut voir que jamais on n'a surpassé la magnificence & l'art qui se trouvent dans ces beaux lieux. Le Jardin des Thuilleries est encore un des Chefs-d'Oeuvre de le Nostre. Il n'y a personne qui ne sente la difficulté qu'il y avoit à faire paroître ce jardin de niveau, dès-qu'on sçait qu'il y a sur la largeur une pente de cinq pieds. En effet le dessus de la terrasse des Capucins est de niveau au bas de la terrasse du côté de la riviére, & celle-ci a cinq pieds de haut; c'est plus de trente mille toises cubes de terre qu'il eût fallu rapporter. Il n'y avoit qu'un aussi heureux génie qui pût surmonter une si grande difficulté, & rendre ce lieu aussi beau qu'il étoit, avant les derniers changemens, que l'on a été obligé d'y faire, pour les amusemens du Roi pendant son enfance. Feu MONSIEUR employa le Nostre à St. Cloud; il profita avec tant d'art de la situation admirable de ces Jardins, qu'il s'en fallut peu que Louis XIV. même n'en devînt jaloux. Le Prince de Condé lui fit faire ceux de Chantilly, qui ne lui font pas moins d'honneur que ses autres Ouvrages, & qui lui acquirent la bienveuillance de ce grand Prince, dont il fut honoré jusqu'à sa mort. Il fit aussi les Jardins de Fontainebleau, le Parterre du Tybre, & les Canaux qui rendent ce lieu champêtre très-agréable. Il travailla à Villers-Cotrêts, à Meudon, à Chaville, à Livry, & à Seaux qui appartenoit alors à Mr. Colbert. Le détail de ses autres Ouvrages seroit trop long. On n'aura pas de peine à croire qu'à l'imitation des grands Seigneurs, les gens riches ne pouvoient se passer des desseins de le Nostre (1)."

(1) *Contin. des Mém. de Littérat. & d'Hist.* Tom. IX. P. 2. p. 460-462.

[*B*] *Ce qu'il vit en Italie ne répondit pas à son attente.*] „ Il fut surpris, *dit-on* (2), de n'y rien trouver de ce qu'il avoit imaginé. Les Italiens n'ont point de Jardins qui approchent des nôtres, l'art de les faire est un art qu'ils ignorent absolument: mais il admira leurs Places publiques, les belles Fontaines qui y sont en grand nombre, leurs magnifiques Eglises, plusieurs Palais, les superbes Tableaux, & les fameuses Statuës qui charment les vrais Connoisseurs".

(2) Ibid. p. 463.

[*C*] *Il y connut le Cavalier Bernin, qui lui donna de grandes marques d'estime.*] Cet homme célèbre étoit déjà vieux, quand le Nostre vint à Rome; il avoit une pension de deux mille écus pour travailler à la Statuë équestre de Louis XIV. Le Bernin eut envie de connoître le Nostre. Ce dernier lui rendit visite, & fut agréablement surpris de trouver sur le bureau de cet habile homme le Recueil d'une partie de ses Ouvrages, qui avoient été gravés. Le Bernin lui dit qu'il ignoroit qui en étoit l'Auteur, mais que cela partoit d'un rare génie. „ L'on a prétendu que cette ignorance étoit une feinte adroite de l'Italien, pour gagner la bienveillance du François, qu'il sçavoit être en faveur auprès du Roi & du Ministre; mais un homme aussi éclairé que Bernin pouvoit-il être de mauvaise-foi en louant les Ouvages de le Nostre? Quoi qu'il en soit, le Nostre fut si touché des marques d'estime qu'il recevoit du Bernin, qu'il lui rendit de grands services, & fut cause que l'on fit venir en France la Statue du Roi, malgré la voix publique qui blâmoit hautement cet Ouvrage. Cette Statue se voit encore à Versailles, au haut de la piéce des Suisses; on en a fait un Curtius (3)".

(3) Ibid. p. 464.

[*D*] *Le Pape Innocent XI. voulut le voir, & lui donna une assez longue audience, dont le détail a quelque chose de singulier.*] Le Pape apprit par Mr. le Duc d'Estrées, Ambassadeur de France, que le Nostre étoit à Rome, ce qui lui fit naître l'envie de le voir. „ Le Nostre qui ne sçavoit pas l'Italien, prit avec lui le Sieur Desgots, son neveu, qui sçavoit la langue, & qui étoit alors Pensionnaire à l'Académie de Peinture, Sculpture, & Architecture, que le Roi entretient à Rome. Après les génuflexions le Pape le fit lever, & demanda à voir les plans de Versailles, dont il avoit beaucoup entendu parler: on les lui montra, & Sa Sainteté fut étonnée de la quantité de canaux, de fontaines, de jets-d'eau, & de cascades: elle crut qu'une riviére fournissoit cette prodigieuse abondance d'eau: mais sa surprise redoubla, quand on lui répondit qu'il n'y en avoit point; que l'on avoit fait un nombre infini d'étangs, & que par des conduits & des tuyaux on faisoit venir les eaux dans de grands réservoirs. Cela coute donc des sommes prodigieuses, dit alors le Pape? Saint Pere, cela ne passe pas encore deux-cens millions. A cette réponse la surprise de Sa Sainteté augmenta à tel point qu'il seroit difficile de la décrire. Le Nostre s'écria alors, en s'adressant au Pape: Je ne me soucie plus de mourir, j'ai vu les deux plus grands-hommes du Monde, Votre Sainteté, & le Roi mon Maitre. Il y a grande différence, dit le Pape, le Roi est un grand Prince victorieux; je suis un pauvre Prêtre, Serviteur des Serviteurs de Dieu; il est jeune, je suis vieux. Le Nostre, charmé de cette réponse, oublia qui la lui faisoit, & frappant sur l'épaule du Pape lui répondit à son tour: Mon Révérend Pere, vous vous portez bien, & vous enterrerez tout le Sacré Collége. Sa Sainteté qui entendoit le François, rit du pronostic. Le Nostre charmé de plus en plus de sa bonté, & de l'estime particuliére qu'elle témoignoit pour le Roi, ne consulta plus que ses entrailles: il étoit si fort dans l'habitude d'embrasser ceux qui publioient les louanges de son Maitre, qu'il embrassa le Pape. De retour chez lui, il écrivit à son intime ami, Mr. Bontems, premier Valet de Chambre du Roi, & lui fit un détail exact de cette conversation. La Lettre fut luë au Roi, à son lever. Mr. le Duc de Crequy qui étoit présent, dit qu'il gageroit mille louïs contre un, que la vivacité de le Nostre n'avoit pu aller jusqu'aux embrassemens. Ne pariez pas, lui répondit le Roi; quand je reviens de la Campagne, le Nostre m'embrasse, il a pu embrasser le Pape (4)".

(4) Ibid. p. 465, 466.

[*E*] *A son retour d'Italie, il fit encore quelques Ouvrages.*] Entre autres le magnifique Bosquet de la Salle du Bal, dans lequel il se servit avec tant d'art de ce qu'il avoit vu dans ce genre en Italie, qu'il en fit le morceau le plus singulier qu'il y ait en Europe. Il y a de l'apparence que l'Auteur de sa vie a voulu insinuer qu'il eut part à l'embellissement de Trianon, quand il s'exprime en ces termes: „ Le Roi avoit fait Trianon dans le tems qu'il aimoit beaucoup les fleurs, les Orangers, & les Berceaux de treillage. Le Bâtiment étoit peu considérable, & n'étoit composé que de quelques petits pavillons, où Sa Majesté alloit faire collation avec la Cour. Elle jugea à propos dans la suite de l'augmenter, ou plutôt d'en faire un autre assez vaste & assez magnifique pour loger la Famille Royale. Les jardins s'accrurent à proportion du bâtiment, & devinrent bientôt un parc assez considérable (5)".

(5) Ibid. p. 467.

[*F*] *Le Roi étant à Marly, le Nostre alla lui faire sa cour.*] Il dit qu'il venoit admirer le plus grand Jardinier du Monde, & que l'on étoit dans une surprise extrême, de trouver au Printemps de superbes jardins, des bois, & des bosquets, où l'on n'avoit laissé en Automne que des prairies & des terres labourables: que S. M. faisoit en six mois, ce que les autres n'eussent pas fait en trente années. Voici dequoi il s'agit. „ Le Roi plantoit tous les arbres en mottes, ainsi que les Charmilles, & dépeuploit les campagnes à vingt lieuës à la ronde, de maroniers & de tilleuls: tel arbre étoit planté nouvellement qui avoit quatre à cinq pieds de tour. Avant Louïs XIV. on ignoroit cette façon de planter, qui coute beaucoup: la dépense est grande, mais le plaisir est prompt (6)".

(6) Idem p. 468. 469.

[*G*] *Il faut avouer que Votre Majesté traite bien son Maçon & son Jardinier.*] On remarque à ce sujet, qu'en toute occa-

tion,

dérable de ses bons-mots. Il avoit un goût infini pour les Arts en général, & particuliérement pour la Peinture: il a enrichi le Cabinet du Roi de quelques morceaux d'un prix inestimable, entre autres du fameux tableau du Dominicain, représentant Adam & Eve, dont il fit présent à Louis XIV. Il mourut au mois de Septembre 1700 âgé de quatre-vingt-sept ans, ayant conservé son bon sens & toute la vivacité de son esprit. Il fut enterré à St. Roch dans la Chapelle qu'il avoit fondée. L'on y voit son Epitaphe au-dessous de son buste en marbre, que ses parens firent faire par le célébre Coixeveaux, Sculpteur du Roi.

sion, loin de se méconnoître, le Nostre rappelloit son origine avec cette simplicité noble, que l'on conserve rarement dans la fortune, & qui fait toujours honneur à ceux qui doivent leur élevation à leur mérite. *Le Nostre ne s'oublia jamais.* Le Roi lui ayant accordé en 1675 des Lettres de Noblesse & la Croix de St. Michel, voulut lui donner des Armes: Il répondit qu'il avoit les siennes, qui étoit trois limaçons, couronnés d'une pomme de choux. Sire, ajouta-t-il, pourrois-je oublier ma bêche? Combien doit-elle m'être chére? N'est-ce pas à elle que je dois les bontés dont Votre Majesté m'honore (7)?

(7) Ibid. p. 470.

☞ NOUSCHIRVAN Roi de Perse de la quatriéme Dynastie, nommée des Sassanides, appellé KHOSROU par les Persans, & KHOSROEZ ou COSROEZ par les Auteurs Grecs, succéda à Cobad, ou Cavade son Pere, l'an de J. C. 532, dans le tems que Justinien occupoit le trône de l'Empire Romain (*a*). Quoique Khosroez fût le troisiéme des fils de Cobad, il le préféra à ses deux aînés [*A*]. A s'en rapporter aux Auteurs Orientaux, ce fut le plus grand Monarque qui ait jamais régné en Perse, mais les Auteurs Grecs en donnent des idées beaucoup moins avantageuses [*B*]. Un des premiers actes de

(*a*) Procope *Hist. de la Guerre cont. les Perses.* L. I. c. 11. de la Trad. de Cousin.

[*A*] *Quoique Khosroez fût le troisiéme des fils de Cobad, il le préféra à ses deux aînés.*] La plupart des Historiens Grecs ne disent rien des raisons qui déterminérent Cobad à cette préférence. Il paroit par Procope (1), que ce fut une résolution prise de sens froid, & plusieurs années avant sa mort. Cet Historien appelle les fils de Cobad, *Caose*, *Zames*, & *Khosroez*. Zames ne pouvoit prétendre à la Couronne parce qu'il étoit borgne, ce qui lui donnoit l'exclusion selon les Loix. Procope ne dit point, ce qui avoit prevenu le Roi de Perse contre Caose, mais Théophane (2) a éclairci ce mystére. Il nous apprend que Cobad ou Cavade avoit conçu quelque ombrage des Manichéens, qui étoient en grande faveur auprès de son fils, que l'on soupçonnoit même d'être secrettement de leur Secte; soupçon qui couta la vie à plusieurs d'entre eux, du nombre desquels fut leur Evêque. Si l'on s'en rapporte à un autre Auteur (3), ces Hérétiques ayant attiré Caose à leur parti, s'empressérent fort indiscrettement de le placer sur le trône, même avant la mort de son pere; mais ces intrigues leur furent funestes, à eux, en leur attirant une persécution, & au Prince en lui faisant perdre l'affection de son pere, & le droit que sa naissance lui donnoit à la Couronne. „ Ces „ Projets, *disent les Auteurs de l'Histoire Universelle*, furent „ apparemment ceux des seuls Manichéens, & Caose en eut „ peu ou point de connoissance; autrement il seroit difficile „ de concevoir, qu'il ait pu, non seulement éviter le châtiment, mais demeurer dans le Royaume, & même à la Cour, „ dans une situation à pouvoir disputer la Couronne à Khosroez, lorsque leur Pere mourut. Il est fort probable aussi, „ que les soupçons qu'avoient les Grands du Royaume, sur „ les sentimens de Caose en fait de Religion, les déterminérent à lui préférer son frere: Car il paroit par l'Histoire „ d'Agathias (4), que les Mages avoient non seulement „ beaucoup d'influence dans les affaires Civiles & Ecclésiastiques, mais même une espéce de voix négative, quand il „ s'agissoit du choix entre les Prétendans à la Couronne. Agathias & les autres Auteurs Grecs trouvent fort à redire „ à cette influence, mais la maniére dont ils s'expriment, „ prouve qu'ils n'en avoient pas une idée fort distincte. Les „ Mages de Perse n'avoient pas le droit de se mêler des affaires d'Etat, entant qu'Ecclésiastiques, mais entant que „ gens savans & habiles. La Politique étoit chez ces peuples „ une science, qui ne s'apprenoit pas seulement comme chez „ nous par l'expérience, mais par l'étude de certaines maximes, & de la maniére d'en faire l'application au maniment „ des affaires publiques".

(1) *Hist. de la Guerre contre les Perses.* L. I. Ch. XI.

(2) Chronogr. p. 145. 146. *Apud* Hist. Univers. *Trad. de l'Anglois* Tom. VII. p. 468.

(3) Cedren. *Hist. Comp.* p. 368. *Apud* Eund.

(4) *Hist. de Justinien* Liv. III. Ch. XI.

[*B*] *A s'en rapporter aux Auteurs Orientaux, ce fut le plus grand Monarque qui ait jamais régné en Perse, mais les Auteurs Grecs en donnent des idées beaucoup moins avantageuses.*] Nouschirvan est si célébre parmi les Orientaux, que jusques à présent sa mémoire s'est conservée, dans les Ouvrages de tous les Historiens, dans les Ecrits des Philosophes moraux, & surtout dans ceux des Poëtes de l'Orient. Khondemir (5) termine l'Histoire du régne de Nouschirvan par cette observation. „ Tous les Princes, qui naîtront à l'avenir doivent avoir „ celui dont nous avons parlé, comme un modéle devant les „ yeux, & faire de sa conduite la régle de la leur; puisqu'il „ possédoit dans le degré le plus éminent, tant les qualités „ qui rendent un particulier aimable, que les sublimes vertus, „ qui ajoûtent du lustre au Diadême: mais par dessus tout „ son équité inaltérable & sa libéralité, qui n'avoit d'autres „ bornes que celles qui lui étoient assignées par la raison, „ l'ont rendu fameux pendant sa vie, & ont transmis son nom „ à la postérité". Un Poëte Persan dit: *La Justice fait encore vivre aujourd'hui le glorieux nom de Nouschirvan, quoiqu'il y ait déjà plusieurs siécles que ce Prince ne soit plus* (6). Entre autres traits de sa générosité, de sa douceur, & de sa modération, Khondemir raconte ce qui suit (7). Nouschirvan ayant ôté à un des Officiers de sa Cour la charge qu'il occupoit, lui défendit de paroître devant lui. L'Officier ne laissa pas de se présenter le jour, que le Roi traitoit tous les Seigneurs de son Royaume, & prit subtilement, pendant le festin, un plat d'or, avec lequel il se retira au plus vite. Nouschirvan fut le seul qui s'en apperçut, & ne dit mot. Les Tables étant levées, celui qui avoit soin de la Vaisselle d'or fit grand bruit, en voyant qu'il manquoit un plat; mais le Roi lui imposa silence, en lui disant: *celui qui a pris le plat ne le rendra pas, & celui qui le lui a vu prendre ne le décélera point.* L'année suivante le même Officier se présenta au Festin Royal: Nouschirvan, qui l'apperçut, le fit approcher de lui, & lui demanda en particulier, si l'argent de son plat étoit fini? L'Officier confus de voir son vol découvert, se jetta aux pieds du Monarque, pour lui demander pardon; & le Prince, par un trait de générosité bien rare, lui pardonna & le rétablit dans sa Charge. Un autre Auteur rapporte, que l'Officier parut la seconde fois avec un habit neuf, & que Nouschirvan lui demanda, *s'il avoit fait faire cet habit de l'argent, qu'il savoit?* l'Officier sans se démonter leva sa veste, & lui dit, *que les bottines qu'il voyoit, étoient aussi faites du même argent.* Cette réponse ou naïve ou hardie fit rire le Roi, qui comprit que la nécessité seule avoit fait faire le vol, ce qui l'engagea à faire donner encore une somme d'argent à cet Officier. Je ne parlerai ici ni de la magnificence de sa Cour, ni des grands Ouvrages qu'il fit faire, parce que cela ne fait rien à son Caractére. Au milieu de ses plus éclattantes prospérités, il faisoit paroitre une admirable égalité d'âme. Un jour il vit arriver un Courtier, qui s'écria en l'abordant, *Dieu est juste! Dieu est juste! l'implacable ennemi de notre Roi vient d'être enlevé par la mort. A Dieu ne plaise*, répondit Nouschirvan avec une tranquillité merveilleuse, *que je me réjouïsse de la mort de mon ennemi. Il n'y a rien de plus ridicule pour des mortels, que de se réjouïr à la vue d'un exemple de mortalité* (8). Un jour étant à la Chasse, & ayant envie de manger un plat de Gibier, quelques-uns de ses gens allérent à un Village voisin, & y prirent la quantité de sel dont ils croyoient avoir besoin. Le Roi soupçonnant la chose, leur ordonna d'aller sur le champ payer ce qu'ils avoient pris: puis se tournant vers son Vizir: *l'affaire*, lui dit-il, *est peu importante en elle-même, mais elle l'est beaucoup par rapport à moi. Un Roi doit toujours être juste, parce qu'il sert d'exemple à ses Sujets. S'il m'est impossible de faire observer à mon peuple les loix de la justice dans les plus petites choses, je puis du-moins lui faire voir, qu'il est possible de les observer* (9). On prétend qu'après avoir réglé les limites de ses vastes Etats, c'est-à-dire, dans le tems qu'il étoit honoré & respecté par-tout comme le plus puissant des Monarques, il fit mettre sur son Diadême cette inscription. „ La vie la plus longue, & le régne le plus glorieux, passent „ comme un songe, & nos Successeurs nous talonnent. C'est „ de mon Pere que je tiens ce Diadême, qui servira bientôt d'ornement à quelque autre (10)". Du reste sa Cour fut l'asyle des Malheureux. Il assistoit réguliérement avec ses Ministres d'Etat, dans des assemblées établies par son Ordre, pour l'avancement des Sciences utiles. Il entendoit les Méchaniques aussi-bien, que ceux dont c'étoit la profession. Son caractére étoit aimable, au-delà de tout ce qu'on peut dire; & quoique sa conversation eût toujours quelque chose de sérieux, il ne trouvoit pas mauvais cependant que ceux qui étoient autour de lui, témoignassent de la gayeté, & disent même quelques plaisanteries, dont l'orgueil de la plupart des autres Rois se seroit offensé (11). Telles sont les idées que nous donnent de Nouschirvan les Auteurs Orientaux, très-différentes à bien des égards de celles [illegible] ont donné les Auteurs Grecs, quoiqu'en examinant [illegible] ce que ceux-ci en disent, on ne laisse pas que d'y [illegible] des traces des grandes qualités du Monarque de Perse. Avant que de rapporter les passages des Historiens Grecs, je mettrai ici une Note des Auteurs de *l'Histoire Universelle* (12), sur laquelle j'aurai en même tems quelques Remarques à faire. „ *Agathias*, disent-ils, le moins partial des Ecrivains „ Grecs, ne laisse pas de l'être excessivement à l'égard de *Cosroès*, dont il attaque la réputation, en décriant tous ceux „ qui lui ont donné des éloges. *Procope*, qui connoissoit „ mieux ce Monarque, en parle bien plus avantageusement. „ Suivant lui Cosroès étoit un Prince sage, mais ambitieux. „ Mais suivant *Agathias*, c'étoit un Monarque vain & heureux. Il est démontré par des faits que le dernier de ces „ portraits est moins juste que l'autre. Sa conduite envers „ les Ambassadeurs Romains, ses Harangues, ses Lettres, „ mais surtout les avantages qu'il remporta sur l'Empereur „ Justi-

(5) D'Herbelot. Art. NOUSCHIRVAN. p. 681.

(6) Idem ibid.

(7) Ibid. p. 682.

(8) Saadi *in Gulistan.* C. I. *Apud* Hist. Univ. T. VII. p. 525.

(9) Idem ibid. p. 100. *Apud* Eund.

(10) Idem ibid. p. 119. *Apud* Eund.

(11) [illegible] XXXV. *Apud* Eund.

(12) T. VII. p. 481.

de Souveraineté qu'il fit, fut de faire punir un Imposteur nommé Mazdek, qui avoit causé de grands désordres sous le régne de son Pere [C]. Comme la Perse étoit actuellement en guerre avec Justinien lors

„ Justinien, sont autant de preuves qu'il entendoit bien l'art „ de régner. Pour ce qui est de ses vertus militaires, *Agathias* lui-même lui rend justice en ces mots (13) *s'il étoit* „ *question des qualités qui sont nécessaires pour former un grand* „ *Capitaine, on pourroit avec justice admirer la grandeur du cou-* „ *rage de Cosroés, qui ne fut jamais abbatu, ni par le poids de la* „ *vieillesse, ni par les fatigues de la Guerre.* Ce qui déplaisoit „ à *Agathias*, n'étoit pas que Cosroés fut Soldat, mais qu'il „ eût la réputation d'être Philosophe & Homme de Lettres „ . . . . Les Auteurs Ecclésiastiques n'ont été guéres „ favorables à ce Monarque: *Evagrius*, (14) entre autres, dit „ de lui, *qu'il mourut dévoré de chagrin & couvert de honte d'a-* „ *voir fait la Loi, qui recommandoit à ses Successeurs de ne pas* „ *exposer leur personne dans une action generale contre les Ro-* „ *mains*". Je ne sai si les Auteurs de cette Note ont en vue quelques passages de *Procope* & d'*Agathias*, qui me sont inconnus; mais il m'a paru que dans ceux que je vais citer, le second de ces Historiens rend bien plus de justice à Cosroés, que le premier; il est vrai qu'il croit qu'on a outré les éloges, & peut-être ne se trompe-t-il pas tout-à-fait. Quoi qu'il en soit, voici de quelle maniére *Procope* parle de Cosroés (15): *Cosroés, fils de Cavade, étoit un esprit inquiet & remuant. Il aimoit avec passion les nouveautés, & ne songeoit qu'à faire ressentir aux autres l'agitation & le trouble dont il étoit incessamment tourmenté.* Lisez encore le caractére suivant de la main du même Auteur (16). „ Cosroez disoit ces paroles „ d'un ton foible & languissant, afin de faire croire aux Ambassadeurs, qu'il étoit fâché des maux que la Ville d'An- „ tioche avoit soufferts. Mais ils ne savoient que trop la „ véritable raison, pour laquelle il avoit permis aux assiégés „ de se sauver". *Il trahissoit sa pensée, il déguisoit la vérité, & il chargeoit avec plus d'adresse que nul autre n'eût pu faire, les innocens des crimes dont il étoit lui-même coupable. Il étoit toujours prêt à promettre toutes choses, & à confirmer ses promesses par des sermens, mais il étoit encore plus porté à oublier ce qu'il avoit promis. Quoiqu'il eût sur le visage l'image de la piété, & qu'il eût dans sa bouche des paroles qui ne témoignoient que de l'éloignement pour les mauvaises actions, il n'y en avoit point qu'il ne commît, lorsqu'il en pouvoit tirer de l'utilité . . . . . Voilà* LE VÉRITABLE PORTRAIT *de* Cosroés. *Son* mauvais naturel *ne l'empêcha point de parvenir à l'Empire.* Je ne pense pas que personne trouve qu'un Auteur qui peint un Prince de pareilles couleurs, lui soit fort favorable. Voyons ce qu'en dit *Agathias*, & l'on sera convaincu que cet Historien trouve qu'on a loué excessivement le Roi de Perse, mais qu'il ne prétend pas qu'il ne fût point digne de louange. „ Il est „ loué & admiré, dit *Agathias* (17), plus qu'il ne mérite, „ non seulement par les Perses, mais aussi par les Romains. „ On dit qu'il aime les Belles-Lettres, qu'il a lu les plus ex- „ cellens Ouvrages des Grecs traduits en sa langue, & qu'il „ en a tiré une connoissance profonde de l'ancienne Philo- „ sophie; qu'il posséde plus parfaitement Aristote que jamais „ Démosthene ne posséda Thucydide; Qu'il a l'esprit tout „ rempli de la doctrine de Platon, ayant pénétré le Timée „ avec toutes les spéculations de la Physique, & de la Géo- „ métrie, qui le rendent plus obscur qu'aucun autre Dialogue „ de ce Philosophe, & ayant entendu parfaitement ceux qui „ paroissent d'ordinaire les plus difficiles, comme sont ceux de „ Phédon, de Gorgias, & de Parménide. Pour moi je ne „ saurois me persuader qu'il soit aussi habile qu'on le publie, „ ni qu'il soit arrivé à cette perfection sublime des Sciences. „ Comment se pourroit-il faire que la beauté & la grace des „ expressions, qui dans la Langue Grecque répond si pro- „ prement à la nature de chaque chose, se fût conservée „ dans une Langue barbare? Comment un Prince élevé dans „ le faste, corrompu de la flatterie, & accoutumé aux mœurs „ d'une Nation farouche, & d'ailleurs occupé continuelle- „ ment aux exercices de la Guerre, auroit-il fait un pro- „ grès notable dans les Sciences? Que si l'on se contentoit „ de le louer, de ce qu'étant Empereur des Perses, & com- „ mandant à tant de peuples, il a quelque goût des Lettres, „ & de ce qu'il en fait gloire, je croirois bien que cet éloge „ ne lui devroit pas être refusé, & je le préférerois en cela „ à d'autres Princes. Mais je pense que ceux qui lui attri- „ buent une érudition extraordinaire, & qui le préférent aux „ plus fameux Philosophes de l'Antiquité, comme s'il avoit „ acquis la perfection des Sciences & des Arts, dont les Pé- „ ripatéticiens n'avoient formé que l'idée, se laissent sur- „ prendre par de faux bruits, & qu'ils s'éloignent fort de la „ vérité". Il est clair que l'Historien ne conteste point au Roi de Perse des lumiéres assez rares dans les personnes de son rang, mais il croit qu'on exaggére son érudition. Ajoutez à ce témoignage, le passage rapporté ci-dessus sur les qualités militaires de Cosroés, & joignez-y le passage suivant (18). „ Cavade étant mort dans la cinquiéme année de l'Em- „ pire de Justinien, Cosroez lui succéda, & fit une infinité „ de belles actions . . . . . . son régne, qui a duré quarante- „ huit ans, a été un régne tout plein de victoires. En effet „ la vie de ce Prince a été si illustre, qu'il a effacé la gloire „ de tous ses Prédécesseurs. Je n'excepte pas Cyrus Fils de „ Cambyse, ni Darius Fils d'Hystaspe, ni le fameux Xerxès. „ . . . . Mais l'éclat de ses actions, & la magnificence de ses „ trophées, ne le purent exemter d'une fin déplorable, & „ tout-à-fait indigne de la réputation glorieuse qu'il avoit si „ justement méritée par tant de mémorables exploits". Il me semble qu'à tout prendre *Agathias* approche assez des Auteurs Orientaux, dans le portrait qu'il fait de Cosroés; & je ne comprens point, comment les Auteurs de l'Histoire Universelle ont pu dire que Procope *parle plus avantageusement de ce Prince*, que ne le fait Agathias. Je finirai cette Remarque par une autre Observation, c'est que si le Traducteur François a bien rendu le sens que ces Messieurs donnent au passage d'*Evagre*, ils font dire à cet Historien ce qu'il n'a point dit: voici ses paroles en Original: Τῷ δὲ Χοσρόῃ μόγιον ἀχθ- ἐπιχυθὲν, ἀλύοντα καὶ ἀμηχανοῦντα, καὶ τοῖς παλιῤῥοίαις τῆς λύπης καταποντωθέντα, τὸν βίον δειλαίως ἀφελέσθαι, τελευτῆς ἀθάνατον τῆς αὐτοῦ φυγῆς ἀναθέντα ἐν γράμμασι νόμον, μηκέτι βασιλέα Περσῶν κατὰ Ῥωμαίων στρατηγεῖν. Ce que Mr. de Valois traduit: *Chosdroem vero anxium & ad inopiam consilii redactum, & recipocis doloris fluctibus submersum, immensa quadam ægritudo animo ejus obfusa, ex hac vita subduxit: cum perpetuum fugæ suæ monumentum posteris reliquisset legem illam, quam scripsit, ne posthac Persarum Rex, contra Romanos exercitum duceret.* Ce que Mr. Cousin a rendu par ces mots. „ Cosroés mou- „ rut misérablement, accablé de tristesse & de douleur, & „ laissa en mourant un monument éternel de l'infamie de sa „ retraite, dans la Loi, par laquelle il défendit, que jamais „ aucun Roi de Perse ne commandât les armées qu'il léve- „ roit contre les Romains". Il est évident que l'Historien ne dit point que ce fut le chagrin d'avoir fait cette Loi, qui fit mourir Cosroés.

(13) Agathias *Hist. de Justinien.* L. II. Ch. 12.

(14) *Hist. Eccl.* L. V. Ch. 15.

(15) *Hist. de la Guerre contre les Perses* Liv. I. Ch. 23.

(16) Ibid. L. II. Ch. 9.

(17) *Hist. de Justinien.* L. II. Ch. 11.

(18) *Idem* Liv. IV. Ch. 12.

[C] *Un des premiers Actes de Souveraineté qu'il fit, fut de faire punir un Imposteur, nommé Mazdek, qui avoit causé de grands désordres sous le régne de son Pere.*] Cet Imposteur parut la dixiéme année de Cobad, & se donna pour Prophete, déclarant que le but de sa mission étoit d'établir une Religion plus pure, qu'aucune de celles qui avoient été connues jusques alors. „ Mais comme les austérités & le renoncement „ à soi-même n'ont jamais été des doctrines fort populaires, „ il inventa quelques nouvelles notions de pureté; & pour „ guérir les Perses de leur amour pour les richesses & pour „ les femmes, il proposa de rendre l'une & l'autre de ces „ choses communes. Cette Loi plaisoit fort à Cobad, qui „ étoit avare & voluptueux. Ainsi il soutint l'Imposteur, le „ fit venir à sa Cour, le traita avec de grandes marques de „ respect, & sous prétexte d'épurer son Systême de Reli- „ gion, dépouilla les Nobles de leurs biens, & débaucha „ leurs femmes & leurs filles (19)". Les Auteurs Grecs ont eu quelque connoissance de cette affaire, *Procope* rapporte (20) que *Cavade se servant de son pouvoir pour exercer toutes sortes de violences, introduisit dans l'Etat plusieurs nouveautés dangereuses, & qu'entr'autres il fit publier une Loi pour rendre toutes les femmes communes*; & que cette Loi souleva ses Sujets contre lui, qui le déposérent & l'enfermérent dans une étroite prison. *Agathias* n'oublie pas ce fait (21), & attribue, de-même que *Procope*, à cette Loi le malheur que Cavade eut de perdre l'affection de ses Sujets. Mais d'autres prétendent (22) que ce dernier article est si peu vrai, que les Perses en général aimérent plus ce Prince qu'ils n'avoient fait aucun de ses Prédécesseurs. Les Pauvres comptoient de partager les Trésors des Riches, & les Jeunes-gens d'avoir autant de bonnes fortunes qu'ils voudroient. On ajoûte que Cobad avoit une sœur d'une fort grande beauté, & dont les avantures ont fourni matiére aux Romanciers Orientaux. Mazdek lui permit d'épouser cette Princesse: *Ce qui prouve clairement*, dit-on, *que les Auteurs Grecs se sont trompés, quand ils ont dit, que de pareilles alliances étoient conformes à la Religion des Mages.* Ce Mariage convainquit les Seigneurs Persans, que Cobad ne pouvoit plus être arrêté par aucun frein. Ainsi étant venus en grand nombre à la Cour, ils se rendirent maîtres de la personne du Roi, le renfermérent dans une prison, & établirent Glamasp, homme d'une sagesse & d'une probité distinguée, Régent du Royaume. Mazdek eut la prudence de se tenir à l'écart. Comme il avoit un très-grand nombre de Disciples, il n'étoit pas facile de se saisir de lui; d'ailleurs il avoit soin de se tenir à la Campagne, afin de pouvoir s'évader plus aisément. Il y a dans ce récit quelque chose de suspect: à moins que de démentir une foule d'Auteurs, on ne peut douter que Zoroastre n'ait regardé l'Inceste comme une chose indifférente, permettant à un homme d'épouser non seulement sa sœur ou sa fille, mais encore sa mére (23). Mr. Prideaux remarque (24) que cet excès alla si loin parmi ceux de sa Secte, que dans la Tribu Sacerdotale, ceux qui étoient nés du mariage d'un Fils avec sa Mere qui est le plus infame de tous les Incestes, étoient regardés comme les plus dignes d'être élevés aux plus éminentes dignités du Sacerdoce. On pourroit donc, ou s'en tenir au récit de d'Herbelot (25), qui n'attribue à Mazdek que d'avoir voulu rendre les biens communs, ou supposer avec les Grecs qu'il joignit à cela l'infame Loi de la communauté des femmes, qui étoit bien plus propre à soulever les Persans que le mariage avec sa Sœur, qui autant qu'on peut le présumer, n'avoit rien de contraire à l'usage établi. Quoiqu'il en soit Mazdek étant revenu en Perse, au commencement du régne de Nouschirvan, ce Prince le fit saisir, & amener en sa présence. „ A cette „ occasion ce Monarque fit une longue harangue, dans la- „ quelle il représenta les malheurs que de pareils Imposteurs „ attirent aux Pays, qu'ils infectent de leurs erreurs. Il dé- „ clara ensuite qu'il étoit dans le dessein d'extirper cette nou- „ velle Secte, & comme preuve de la sincérité de son inten- „ tion à cet égard, il commanda que Mazdek fût mis à mort „ sur le champ. Cet Imposteur s'adressa alors au Roi en „ ces mots: *La Providence, ô Roi, t'a établi sur nous, pour* „ *nous protéger, & point pour nous détruire. Cela est vrai, Mi-*

(19) *Hist. Univ.* Tom. VII. p. 511.

(20) *Hist. de la Guerre contre les Perses.* Liv. 7. Ch. 5.

(21) *Hist. de Justinien.* L. IV. Ch. XI.

(22) *Hist. Univ.* ubi supra.

(23) Diog. Laert. *in Proœm.* Strabo *Lib.* XV. Tertull. *in Apologetico.* Clem. Alex. *in Pædagog.* I p. 81. & *Strom.* III. p 114.

(24) *Hist. des Juifs* &c. Tom. I. p. 409. Edit. d'Amst. 1722.

(25) Art. MAZDEK.

„ *fera-*

lors de l'avénement de Noufchirvan au trône, l'Empereur fouhaitta de conclure la paix: il envoya au Monarque Perfan une Ambaffade folemnelle, compofée de plufieurs perfonnes de diftinction, à la tête defquels étoit Ruffin. Noufchirvan fe montra moins facile fur les conditions, qu'on ne s'étoit flatté d'abord qu'il le feroit; le Traité fe conclut néanmoins par l'adreffe de Ruffin, la fixiéme année du régne de Juftinien (*b*). Peu de tems après il fe forma contre le Roi de Perfe une Conjuration dangereufe, qui ne tendoit pas à moins qu'à le priver de la Couronne, mais il la diffipa fort heureufement [*D*]. Cofroez obferva d'abord fort religieufement la paix qu'il avoit faite avec les Romains; mais dès qu'il fut informé des victoires de Belifaire en Afrique, il en conçut de la jaloufie, & envoya des Ambaffadeurs à Juftinien pour le féliciter, & pour lui demander par une efpéce de raillerie, une partie des dépouilles qu'il avoit remportées fur les Vandales, puifqu'il n'auroit pas fait la conquête de l'Afrique, fi lui Cofroez n'avoit pas accordé la paix aux Romains. Juftinien trouva à propos de faire préfent au Roi de Perfe d'une fomme confidérable, & envoya promptement les Ambaffadeurs (*c*). Mais cette bonne intelligence ne dura pas longtems, diverfes caufes concoururent à rallumer la guerre [*E*]. Cofroez fe jetta fur les terres de l'Empire au Printems de l'année 540, la treiziéme du régne de Juftinien, & vit fes entreprifes couronnées des plus heureux fuccès [*F*]. Pendant que l'Armée de Perfe étoit encore à Antioche, qui venoit d'être prife, il arriva des Ambaffadeurs de la part de Juftinien, après beaucoup de plaintes réciproques, & bien des altercations, on conclut un Traité de paix, en vertu duquel Cofroez devoit toucher cinq mille marcs d'Or pour une fois, qu'à l'avenir il en recevroit cinquante par an, qu'il y auroit ceffation d'armes, & qu'il retireroit fes troupes auffitôt qu'il auroit reçu des ôtages, & enfin que les Articles du Traité feroient ratifiés par des Ambaffadeurs que Juftinien lui envoyeroit exprès (*d*). Cette paix n'empécha pas Cofroez de continuer fes conquêtes, & de lever des contributions par-tout. Il attaqua pourtant fans fuccès la Ville de Dara, deforte que voyant fes Troupes fatiguées & diminuées, & la faifon fort avancée, il s'en retourna en Perfe avec des richeffes immenfes (*e*). Content de fes fuccès, le Roi de Perfe étoit difpofé à s'en tenir à la paix qu'il venoit de conclure; mais Juftinien ayant rappellé Belifaire, étoit déterminé à pouffer la guerre de tout fon pouvoir (*f*). La Colchide en fut le fiége, & Cofroez la fit fi heureufement qu'il conquit ce Pays (*g*). Mais tandis qu'il faifoit ces progrès, Belifaire affembla une Armée & alla faire le fiége de Nifibe; cette Ville fe défendit fi vigoureufement, que le Général Romain fut obligé de lever le fiege; & pour fe venger de cette difgrace il fit une irruption en Perfe, où il ravagea la Campagne, prit quelques places peu importantes, & fit quelque butin. Sur la nouvelle de cette incurfion, Cofroez revint avec fon Armée en Perfe (*h*). Il ne tarda pas à entreprendre une troifiéme expédition contre l'Empire Romain, dans laquelle il fe propofoit de pénétrer jufques dans la Paleftine & d'aller piller Jerufalem, mais Belifaire arreta fes progrès, & on en revint aux négociations, qui n'aboutirent à rien, la guerre continua, & la campagne fe termina au defavantage des Romains (*i*). L'année fuivante, (544 de J. C.) le Roi de Perfe entra pour la quatriéme fois fur les terres de

(*b*) Idem Ch. XXII.
(*c*) Idem Ch. XXVI.
(*d*) Idem Ch. X.
(*e*) Ibid. Ch. XI-XIII.
(*f*) Ibid. Ch. 14.
(*g*) Ibid. Ch. 15-17.
(*h*) Ibid. Ch. 18-19.
(*i*) Ibid. Ch. 20-25.

„ *ferablé que tu es*, lui répondit Noufchirvan; *mais as-tu oublié avec quelle impudence tu as demandé à Cobad mon Pere la permiffion de coucher avec ma Mere, & l'audace que tes Sectateurs ont eue de piller mes fujets? Ce n'eft ni toi, ni les tiens que je cherche à détruire, mais je veux me conferver moi-même, & le peuple confié à mes foins.* L'exécution de Mazdek ne fut fuivie d'aucune du même genre. La mort de leur Chef intimida tellement les autres Spectateurs que pour fe fouftraire au dernier fupplice, il furent charmés de reftituer, ce qu'ils avoient pris injuftement (26)". Le Difcours de Noufchirvan confirme ce que j'ai dit fur les erreurs de Mazdek, qui avoient caufé du defordre fous le régne de Cobad.

[*D*] *Il fe forma contre le Roi de Perfe une conjuration dangereufe, qui ne tendoit pas à moins qu'à le priver de la Couronne, mais il la diffipa fort heureufement.*] C'eft Procope qui nous apprend cette circonftance de la Vie de Cofroez. „ Les plus braves de la Nation, *dit-il* (27), ne pouvant plus fupporter fon Gouvernement, réfolurent de le dépofer, & d'en mettre un autre en fa place qui fut des defcendans de Cavade. Ils avoient plus d'inclination pour Zamez que pour aucun autre; mais parce qu'il n'avoit qu'un œil, les Loix du Royaume ne permettoient pas qu'il fût Roi. Après plufieurs déliberations ils réfolurent d'élever fur le trône le Fils de Zamez qui portoit le nom de Cavade fon ayeul, & de laiffer au pere, en qualité de Tuteur, la régence de l'Etat. Ils en firent la propofition à Zamez, & le prefférent de l'accepter. Quand il y eut confenti, ils ne fongérent plus qu'à choifir le tems propre pour l'exécution. Mais la conjuration fut découverte & ruinée. Cofroez fit mourir incontinent Zamez, fes freres, fes enfans males, tous ceux de la Nobleffe qui y avoient participé, & entre autres Afpébède qui étoit fon Oncle. Il ne reftoit plus de tous les Fils de Zamez que Cavade, qui étoit encore enfant, & qui avoit pour Gouverneur un Caranange nommé Adergudombade". Le Roi qui ne fe défioit point de cet Officier, fe contenta de lui ordonner d'ôter la vie au jeune Prince. La compaffion empêcha que l'ordre ne s'exécutât; l'affaire fe découvrit dans la fuite par l'indifcrétion de Varame Fils d'Adergudombade, & il en couta la vie à ce vieux Officier qui avoit rendu de grands fervices à Cobad, ayant foumis douze Nations à fon obéiffance (28).

[*E*] *Diverfes caufes concoururent à rallumer la Guerre.*] Les Sarrafins, excités, dit Procope (29), par Cofroez, firent irruption fur les terres des Romains. Ce Monarque fe plaignoit que Juftinien avoit violé la paix; qu'il avoit formé une Confpiration contre fa famille; qu'il avoit tâché de corrompre Alamondare Roi des Sarrafins; que Summus, Général des Troupes de la Paleftine, étoit allé trouver ce Prince à deffein de conférer avec lui, & qu'il lui avoit offert de l'argent, pour embraffer le parti des Romains. Il montroit même la Lettre, qu'on lui avoit écrite. Il ajoûtoit que Juftinien avoit auffi voulu engager les Huns à faire la guerre à la Perfe, ce qu'il prouvoit par les Lettres de l'Empereur que les Chefs des Huns lui avoient apportées. Ce qui excita encore Cofroez à faire des préparatifs de guerre, c'eft que Vitigez Roi des Goths, qui avoit eu du defavantage dans la Guerre contre les Romains, envoya une Ambaffade au Perfan, pour lui repréfenter qu'il étoit de fon intérêt de mettre obftacle à l'agrandiffement & à l'ambition de Juftinien (30). Là-deffus, furvinrent les plaintes des *Arfacides*; c'étoient différens petits Princes qui gouvernoient la Nation Arménienne, qui s'adrefférent à Cofroez pour fe plaindre des vexations des Romains. Ils lui expoférent tout ce que Juftinien faifoit pour étendre fon Empire, & le prefférent d'y faire attention pour fon propre intérêt (31). Toutes ces raifons déterminérent le Roi de Perfe à renouveller la Guerre, dès que la faifon le permettroit. Juftinien, inftruit de fes préparatifs, tâcha de détourner l'orage, en écrivant à Cofroez; mais celui-ci ne daigna pas lui répondre, parce que fon parti étoit pris (32). Les Auteurs de l'Hiftoire Univerfelle (33) ont examiné fi l'on doit attribuer uniquement ou principalement la rupture de la paix à Cofroez, ou fi Juftinien étoit coupable de fon côté. Ce qu'il y a de certain, c'eft que Procope qui blâme en divers endroits le Roi de Perfe, dit ailleurs (34) que *Juftinien acheta avec des fommes immenfes la paix de Cofroez, & puis la rompit fans fujet, en attirant Alamundare & les Huns dans fon parti.* Il eft vrai que l'Hiftoire où cela fe trouve eft fort fatirique, & que par conféquent on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité, en fuppofant, avec les Auteurs dont nous parlons, que ces deux Princes étoient également blamables, qu'il y avoit de l'injuftice de part & d'autre, & que les Sujets fouffroient également du génie inquiet & de l'ambition de l'Empereur & du Roi de Perfe.

[*F*] *Vit fes entreprifes couronnées des plus heureux fuccès.*] Le Roi de Perfe porta d'abord la Guerre dans la Syrie, & la Cilicie. La premiére Place dont il fe rendit maître, fut Sura, Ville forte, riche & peuplée, fituée fur le bord de l'Euphrate, qu'il prit par rufe plutôt que par force, & dont il traita les habitans avec beaucoup de rigueur, pour intimider ceux des autres Villes qu'il avoit deffein d'attaquer (35). Après cette Conquête il s'avança plus avant dans le Pays, s'empara de la Ville de Berée, où il mit tout à feu & à fang. Il marcha enfuite à Antioche, & fe campant fur les bords de l'Oronte, proche de cette Ville, il fit offrir aux habitans de lever le fiége s'ils vouloient lui donner mille marcs d'argent. Mais le peuple d'Antioche, railleur & infolent qui comptoit fur fes forces, fe moqua de fes offres, l'infulta par des paroles piquantes, & penfa l'accabler de pierres. Cofroez irrité fit attaquer la Ville, & à la fin s'en rendit maître; il la traita en vainqueur irrité, après en avoir enlevé ce qu'il y avoit de plus beau & de plus rare, il commanda qu'on y mit le feu (36). Pour ce qui eft des habitans, il les tranfporta en Affyrie, où il fonda une Ville à une journée de Ctéfiphonte, qu'il nomma Cofro-Antioche, & qu'il peupla des habitans de l'ancienne Antioche (37). Cette Ville ne conferva pas ce nom après la mort de Cofroez, on l'a appellée Mahouza. Il lui accorda de grands privileges. Il ordonna qu'elle feroit appellée Royale, à caufe qu'elle relevoit immédiatement de lui; que les Efclaves qui s'y réfugieroient, & qui feroient avoués pour parens par quelqu'un des Citoyens, ne pourroient être revendiqués par leurs Maîtres, quand même ces Maîtres feroient des principaux de l'Etat.

[*G*] Il

(26) *V.* Hift. Univ. *loc. cit.* p. 519. 520.
(27) *Hift. de la Guerre contre les Perfes.* Liv. I. Ch. 23.
(28) Là-même.
(29) Là-même L. II. Ch. I.
(30) Là-même Ch. II. & *Hift. de la Guerre contre les Goths.* L. II. Ch. 22.
(31) *Guerre contre les Perfes.* L. II. Ch. 3.
(32) Là-même Ch. 4. Evagre H. E. Liv. IV. Ch. 23.
(33) Tom. VII. p. 471. dans la Note.
(34) *Hift. Secrette* Ch. XI.
(35) Procope *Hift. de la Guerre contre les Perfes.* Liv. II. Ch. [illegible]
(36) Procope *loc. cit.* Ch. 8. 9.
(37) Ibid. Ch. 14. & D'Herbelot Art. NOUSCHIRVAN.

de l'Empire, &, s'il en faut croire Procope (k), cette expédition ne regardoit pas directement Justinien. Dans sa premiére, Cosroez avoit affiégé la Ville d'Edesse sans succès: on attribuoit ce bonheur à la protection de Jésus-Christ, qui dans une Lettre à Abgare, Roi de cette Ville, lui avoit promis qu'elle ne feroit jamais prise (l), promesse qu'on avoit fait graver sur une des portes de la Ville. Cosroez l'ayant appris résolut de se rendre maître d'Edesse, ainsi, dit Procope, il vouloit attaquer le Dieu des Chrétiens. Quoi qu'il en soit, il ne réussit pas mieux que la premiére fois [G], & s'étant retiré dans ses Etats il y fut suivi par les Ambassadeurs Romains, avec lesquels il conclut de nouveau la paix. Elle ne fut pas de durée. Les mesures que Cosroez crut devoir prendre par rapport à la Colchide, donnérent occasion à de nouvelles hostilités [H], qui se terminérent encore par un Traité entre les Romains & les Per-

(k) Ibid. Ch. 26.
(l) Voy. Article ABGARE.

[G] *Il ne réussit pas mieux que la premiére fois.*] Procope ne paroit pas croire qu'il y ait eu rien de miraculeux dans la délivrance d'Edesse (38). Mais Evagre nous donne cet événement pour un Miracle. Après avoir rapporté que les Habitans étoient persuadés que leur Ville ne pouvoit être prise en vertu de la prophétie dont il est parlé dans le texte, qui pourtant ne se trouve point dans la prétendue Lettre de Jésus-Christ à Abgare, comme Evagre l'observe lui-même, cet Historien ajoûte (39), que la vérité de cette prophétie étoit constamment établie dans l'esprit des peuples, & qu'elle a été confirmée par l'événement. „ Car enfin, *dit-il*, tous „ les efforts que Cosroez fit contre cette Ville furent inuti„ les. Après avoir donné plusieurs assauts, après avoir éle„ vé une platte-forme à une hauteur égale à celle des mu„ railles, & avoir employé toutes sortes de machines, il se „ retira honteusement. Je ferai, *dit Evagre*, un récit fort „ exact des circonstances du siége. Cosroez commanda à ses „ Soldats de couper quantité de bois. Quand il fut coupé „ il le fit ranger debout en rond, & remplir le milieu de ter„ re, & continua de la sorte l'ouvrage, jusqu'à ce qu'il fût „ non seulement proche des murailles, mais si élevé qu'on „ tiroit aisément de dessus dans la Ville, & contre ceux qui „ la défendoient. Les Assiégés, étonnés de voir cette mon„ tagne qui croissoit de jour en jour, & d'où il sembloit „ qu'on dût bientôt descendre au milieu de leur Ville, firent „ des mines, à dessein de mettre le feu au bois qui soute„ noit les terres. La mine fut achevée en peu tems, mais „ elle ne fit aucun effet; parce que le feu n'ayant point d'air, „ ne pouvoit consumer le bois. Ne fachant plus que faire, „ ils prirent l'*image qui n'a point été faite par la main des hom„ mes*, mais *qui fut autrefois envoyée à Abgare par le Sau„ veur*; & l'ayant portée dans la mine, ils versérent de l'eau „ dessus, puis jettérent de la même eau sur le bois & sur „ le feu, & à la même heure Dieu récompensant la confian„ ce qu'ils avoient eue en lui, fit que la flamme gagna les „ arbres, & qu'elle envoya une noire fumée jusques au haut. „ Les Assiégés usérent d'artifice pour empêcher que les Per„ ses ne s'apperçussent d'où elle procédoit. Ils jettérent sur „ la platte-forme, quantité de petites bouteilles pleines de „ souffre & d'étoupe, ce qui fut cause que les Perses cru„ rent que la fumée ne venoit point d'autre part. Mais en„ fin les ennemis qui combattoient de dessus cette platte„ forme, reconnûrent l'extrémité du péril qui les menaçoit, „ & Cosroez entreprenant de miner les desseins de la puis„ sance de Dieu, fit couler toutes les fontaines du pays „ vers la platte-forme pour en éteindre le feu; mais l'eau „ de toutes ces fontaines alluma le feu, avec une plus gran„ de activité que l'huile n'auroit fait, si bien que la platte„ forme en fut entiérement renversée. Cosroez s'en retourna „ après cela couvert de honte, & reconnut l'insolence avec „ laquelle il avoit prétendu surmonter la puissance du Dieu „ que nous adorons". On voit sans peine qu'Evagre étoit ou excessivement crédule, ou qu'il savoit merveilleusement broder. Qu'est-ce que cette Image du Sauveur, qu'il avoit envoyée à Abgare, dont aucun Auteur avant lui n'a parlé? Eusébe, qui rapporte les Lettres prétendues d'Abgare & de Jésus-Christ, ne dit pas un mot de cette Image; & Procope n'en parle pas non plus, comme l'a reconnu Mr. de Valois (40) qui dit; *caeterum notandum est, nec ab Eusebio in Lib. I. Historiae, nec a Procopio in Obsidione Urbis Edessenae, ullam fieri mentionem Imaginis, a Christo ad Abgarum regem transmissae.* D'ailleurs quand on lit le détail de ce qui se passa, tel que Procope nous l'a donné, on s'apperçoit clairement que l'Historien Ecclésiastique a voulu à tout prix fourrer son image & son miracle là où l'on n'en avoit pas besoin. Il ne sera peut-être pas hors de propos de rapporter en abrégé le récit de Procope, pour faire voir jusqu'à quel point il faut se défier des Ecrivains, qui deshonorent l'Histoire par de ridicules légendes. Procope nous apprend (41) que lorsque la Mine des Edesséens fut à peu près finie, les Perses s'en étant apperçus, tâchérent de surprendre les Mineurs, ce qui les obligea à se borner à creuser une chambre sous l'endroit de la platte-forme qui étoit le plus proche des murailles de la Ville; ils la remplirent de bois fort sec qui avoit été frotté d'huile, de souffre, & de bitume, afin qu'il fût plus aisé de l'enflammer. Y ayant mis le feu, il n'y eut d'abord qu'une partie de l'Ouvrage endommagée; mais les Assiégés ayant entretenu le feu, il pénétra bientôt toute l'étendue de la platte-forme, & pour empêcher les Perses de s'en appercevoir à la fumée, ils jettérent sur la platte-forme quantité de traits enflammés & d'autres feux d'artifice: ce stratagême réussit d'abord, mais ensuite les ennemis ayant découvert d'où venoit la fumée, Cosroez fit travailler toute son armée à éteindre le feu, mais l'embrasement étoit déjà si violent que tous leurs efforts furent inutiles. „ Les Assiégés, *dit notre „ Historien*, se railloient de leur folie, vu que c'étoit en „ vain qu'ils jettoient de la terre ou de l'eau aux endroits „ où la fumée paroissoit. Car bien qu'elle s'abatit aux en„ droits où cette terre étoit jettée, la violence du feu n'en „ étoit pas reprimée, & il se faisoit un passage de l'au„ tre côté. A l'égard de l'eau, quand elle couloit en des „ lieux où il y avoit des veines de souffre & de bitume, „ elle allumoit l'incendie au-lieu de l'éteindre". Malgré la destruction de ce grand Ouvrage, le Roi de Perse ne leva pas encore le siége, comme Evagre semble l'insinuer; au-contraire, six jours après il fit escalader un endroit de la muraille, mais ses Troupes furent repoussées de-même qu'à une autre attaque qu'il fit faire le même jour. Cosroez ne perdit pas courage, & fit tout préparer pour donner un assaut général, & deux jours après il fit attaquer la Ville dès le point du jour. Les Perses eurent d'abord quelque avantage, parce qu'ils surprirent les Assiégés; mais dèsque le bruit de l'attaque se fut répandu dans la Ville, tout le monde accourut à la défense, jeunes & vieux, hommes, femmes, enfans même; le combat dura tout le jour, & enfin les Perses furent repoussés. Le lendemain ils se tinrent tranquilles, mais le jour suivant ils tentérent une nouvelle attaque, qui ne leur réussit pas mieux que les précédentes. On proposa ensuite une Conférence, dans laquelle on régla des conditions. Cosroez reçut cinquante marcs d'or des Habitans, & leur promit par écrit de ne plus faire d'acte d'hostilité contre les Romains. Puis il brula son camp & se retira. Tel est en substance le récit que Procope nous fait de ce fameux siége, où il n'est pas question le moins du Monde d'Image ni de miracle. On y voit des gens qui par une défense vigoureuse lassent leur ennemi, & l'obligent enfin à prêter l'oreille à une espéce d'accommodement, par lequel en sauvant son honneur, il abandonne la partie. Il faudroit porter après cela la crédulité au plus haut point, pour ajoûter foi à Evagre.

[H] *Les mesures que Cosroez crut devoir prendre par rapport à la Colchide, donnérent occasion à de nouvelles hostilités.*] Nous avons rapporté dans le Texte de l'Article, que le Roi de Perse avoit conquis la Colchide. Les Laziens qui l'habitoient, ne lui étoient point affectionnés, tant à cause de la différence de Religion, que du commerce avantageux qu'ils faisoient avec les Romains. Cosroez résolut de les transporter dans l'intérieur de son Royaume, & d'envoyer une Colonie de Perses peupler leur Pays (42). Pour faciliter l'exécution de son projet, il résolut de faire équipper une flotte dans le Port de Pétrée, tant pour garder cette Côte, que pour empêcher la communication entre les Laziens & les Sujets de l'Empire: il résolut même de se défaire secrettement de Gubase, Roi des Laziens. Ce Prince en ayant été informé eut recours à Justinien, qui ne balança pas à lui accorder sa protection; il envoya une Armée à son secours, mais dont il confia le commandement à un jeune-homme de peu d'expérience, nommé Dagisthée. Gubase se joignit à lui dèsqu'il parut, & ils mirent le siége devant Pétrée, la seule place forte du Pays, où les Perses avoient été obligés de se renfermer. Gubase recommanda à Dagisthée de veiller soigneusement à la garde des défilés des montagnes, par où les Perses devoient nécessairement passer pour tenter le secours de la Place. Mais le Général Romain se contenta d'y laisser cent hommes. En attendant le siége fut poussé avec tant de vigueur, que la Ville se trouva réduite à l'extrémité; mais le Gouverneur trouva moyen d'amuser Dagisthée, pour que le secours eût le tems d'arriver (43). Mermeroez, un des plus habiles Généraux de Perse, marchoit avec une Armée, & conduisit sa marche avec tant d'habileté, qu'il arriva aux Défilés des montagnes, sans que les Romains en eussent avis; il fit attaquer coup sur coup les cent hommes qui les gardoient, s'en rendit maître, entra dans Pétrée, dont il fit rétablir les murailles autant qu'il lui fut possible, renforça la Garnison, & s'en éloigna ensuite, après avoir conclu une Tréve avec les Laziens, quoique la Guerre continuât avec les Romains. Nous n'entrerons pas dans le détail de tout ce qui se passa, Procope (44), & Agathias (45) ont rapporté au long les événemens de cette guerre. Il suffira de dire que les Romains l'emportérent à la fin par la facilité qu'ils avoient d'envoyer des secours par mer, au-lieu que les Perses n'en pouvoient faire passer qu'à grands fraix par des chemins longs & difficiles. Tant que Mermeroez vécut il conserva la supériorité aux Perses, & même peu de tems avant sa mort il remporta une victoire signalée sur les Romains. Mais Nachoragan, son successeur, homme vain & présomptueux, perdit tout, desorte qu'à son retour en Perse, Cosroez le fit écorcher vif, & voyant ses affaires ruinées de ce côté-là, il résolut de faire la paix qui fut bientôt concluë. Rien de mieux fondé que la Remarque qu'ont fait sur l'Histoire de cette Guerre les Auteurs de l'*Histoire Universelle* (46): „ Ceux, *disent-ils*, qui au„ ront la curiosité de lire avec attention les Auteurs que nous „ citons, y verront que l'Art de la guerre étoit fort bien „ entendu, & que celui de négocier ne l'étoit pas moins; té„ moin ce dernier Traité, dont la négociation a fourni la „ matiére du quatriéme Livre des Ambassades de Ménandre. „ Il nous en reste encore des Extraits, où les raisons, allé„ gues

(38) Voy. Ch. 12. & 26. 27.
(39) *Hist. Eccles.* Liv. IV. Ch. 27.
(40) *In Evag. H. E.* Lib. IV. Cap. 27.
(41) *Guerre contre les Perses.* L. II. Ch. 27.
(42) Ibid. Ch. 28.
(43) Idem Ch. 29. 30.
(44) *Guerre contre les Perses.* L. II.
(45) *Hist. de Justinien.* L. II. III. IV.
(46) T. VII. p. 479.

Perfes. Après avoir fuivi Cofroez ou Noufchirvan dans les guerres qu'il eut avec Juftinien, il faut retourner fur nos pas pour parler de fes autres expéditions. Les Hajathelites, que nos anciens Géographes appellent Indo-Scythes, Peuples qui habitent les Provinces de Candahar, du Thébet, & de Barantolah, après avoir fecouru Cobad, pere de Noufchirvan, & l'avoir rétabli dans fes Etats, voulurent fe maintenir par force dans les Provinces de Perfe: après avoir effayé les voyes de la douceur, notre Monarque employa la force, & les contraignit à retourner dans leur Pays (*m*). Cet heureux fuccès allarma les Princes voifins, & en particulier le *Khakan*, ou Empereur des Turcs Orientaux, qui régnoit dans les Provinces Tranfoxanes, ce Monarque entra en Perfe à la tête d'une nombreufe Armée. Noufchirvan lui oppofa Hormouz ou Hormifdas fon fils, & enfuite lui fit la guerre avec tant de bonheur qu'il l'obligea à faire la paix [*I*]. En retournant dans fon Royaume, il appaifa quelques troubles, qui s'étoient élevés dans l'Hircanie. Il fit auffi encore de nouvelles conquêtes fur des Princes Indiens, dont les Pays étoient fitués fur les frontiéres de fes Etats, & forma un des plus vaftes Empires (*n*) [*K*]. Les Ecrivains Orientaux vantent fort deux Projets que Noufchirvan exécuta pendant fon régne. Le premier, de faire venir des Indes un certain Livre intitulé *Homajoum Nameh*, c'eft-à-dire le *Livre Royal*; Ouvrage du fameux Pilpaï, contenant un grand nombre de Paraboles, rélatives au Gouvernement. Buzurge Mihir, fon Premier Miniftre, lui procura une Verfion Perfane de cet Ouvrage. Son autre Projet eut pour objet l'utilité de fes Sujets. Ardfchir, un de fes Prédéceffeurs, avoit compofé des inftructions pour toute forte de perfonnes de quelque rang qu'elles fuffent. Noufchirvan en fit faire un nombre prodigieux de copies, & obligea chaque famille en Perfe d'en recevoir une (*o*). Ce Prince ne fut pas néanmoins exempt de chagrins, il en éprouva même de fort fenfibles dans fa propre famille. Voici comment. Dans fa premiére Expédition fur les terres de l'Empire Romain, s'étant rendu maître de la Ville de Sura, il fe trouva parmi les prifonniers une femme d'une grande beauté, qui felon Procope (*p*) s'appelloit Euphémie. Noufchirvan en fut fi charmé qu'il l'époufa; il en eut un fils, nommé Noufchizad: ce jeune Prince fe rebella contre lui fur le bruit qui fe répandit d'une maladie dangereufe dont il étoit attaqué, & ce ne fut qu'aux dépens de la Vie de Noufchizad que la rebellion fut étouffée [*L*]. L'Empereur Juftinien étant mort

(*m*) D'Herbelot Art. NOUSCHIRVAN p. 640.

(*n*) Là-même. Et *Hift. Univ.* Tom. VII. p. 521.

(*o*) Les-mêmes.

(*p*) *Hift. de la Guerre contre les Perfes.* Liv. II. Ch. 5.

„ guées par les Plénipotentiaires de part & d'autre, font parfaitement bien déduites, & où les dix Articles du Traité font „ rapportés en abrégé, mais paroiffent couchés d'une maniére fi claire & fi précife, qu'on peut affirmer que ceux „ qui fe mêloient alors des affaires, n'ont pas été inférieurs „ aux plus grands Politiques des fiécles fuivans".

[*I*] *Noufchirvan lui oppofa Hormouz ou Hormifdas fon Fils, & enfuite lui fit la guerre avec tant de bonheur qu'il l'obligea à faire la paix.*] Noufchirvan fe trouvoit avec fes troupes fur les frontiéres des Indes, & comme il n'ofoit pas dégarnir fes Etats de ce côté là, il envoya fon fils pour faire tête au Khakan. Hormouz étoit naturellement courageux, & s'étoit appliqué dès fon enfance au métier de la Guerre, mais malgré la fupériorité de fes forces il eut la prudence d'éviter un engagement. Il fe contenta de fatiguer fon ennemi par des efcarmouches perpétuelles, d'enlever les vivres, de mettre de nombreufes Garnifons dans les Places fortes, & de ravager tout le Pays que le Khakan devoit traverfer pour retourner dans fes Etats. Ce dernier, à qui il ne reftoit d'autre parti que celui de la retraite, fe trouva fort embarraffé de ne voir qu'un défert devant lui. Dans une fituation fi fâcheufe il prit le parti de fe fauver avec les principaux Seigneurs de fa Cour, & un grand Corps de fa meilleure Cavalerie. Noufchirvan ne fe contenta pas de la retraite de fon ennemi; après avoir pourvu à la fureté de fes frontiéres, il attaqua à fon tour le Khakan, & l'obligea à foufcrire aux conditions qu'il lui prefcrivit, pour avoir la paix, & enfuite il époufa fa fille (47). Selon les Auteurs Orientaux cet événement arriva la douziéme année du régne de Noufchirvan (48). Si cette date eft jufte, il faut que cette Guerre tombe dans la même année, que le fecond fiége d'Edeffe, ce qui eft affez difficile à concevoir. Je ferois affez porté à croire que la Chronologie de ces Auteurs n'eft pas des plus exactes. Quoi qu'il en foit, Noufchirvan vint fe délaffer de fes travaux à Madaïn fa Capitale, où il donna audience aux Ambaffadeurs des plus grands Princes du Monde, qui lui offrirent de magnifiques préfens au nom de leurs Maîtres (49).

(47) Idem ibid. p. 521. & D'Herbelot *loc. cit.*

(48) Voy. les-mêmes.

(49) D'Herbelot *ubi fupra.*

[*K*] *Forma un des plus vaftes Empires.*] Pour avoir une idée de l'étendue des Pays foumis à la domination de Noufchirvan, il faut remarquer que la Ville & la Contrée de Farganah, fituées le long du Fleuve Jaxartes, fervent de limite à la Perfe de ce côté-là; l'Indus féparoit cette Monarchie des Provinces des Princes Indiens indépendans. Noufchirvan commandoit encore à l'Arabie jufqu'aux frontiéres de l'Egypte, & en Syrie il avoit pouffé fes conquêtes jufqu'à la Mer (50). Pour faciliter l'adminiftration de la Juftice dans un fi vafte Empire, le Monarque le partagea en quatre Vizirats. Le premier étoit compofé des Provinces frontiéres de la Tartarie & des Indes; le fecond comprenoit la Parthie, l'Arménie, & toutes les Provinces fituées le long de la Mer Cafpiéne; le troifiéme contenoit la Perfe proprement dite, & toutes les Provinces entre ce Pays & le Golphe Perfique; enfin le quatriéme étoit formé par la Méfopotamie, la Chaldée, & les Pays enlevés tant aux Arabes qu'aux Empereurs Grecs. A la tête de chacun de ces Vizirats étoit un Gouverneur du Sang Royal, dont le jugement dans tous les cas ordinaires étoit fans appel; mais quand il s'agiffoit de cas extraordinaires ou de peines capitales, les fentences devoient être ratifiées par la Cour (51). Noufchirvan entreprit auffi de grands ouvrages, tant pour l'utilité que pour l'ornement des différentes parties de fes Etats. Il embellit Madaïn fa Capitale, où entre autres Edifices fuperbes il fit bâtir un Palais qui a paffé pour une des merveilles de l'Orient; on l'appelloit *Thak Khofrou*, c'eft-à-dire, *le Dôme de Kofrou*. Ce Palais étoit fi prodigieux, que le Calife Almanzor, ayant voulu en employer les matériaux pour orner la Citadelle de Bagdat, fut obligé de renoncer à cette entreprife, qui exigeoit trop de dépenfe & trop de tems; ainfi la plus grande partie de cet édifice refta fur pied. Les Auteurs qui nous fourniffent ces particularités (52), ajoûtent qu'un Poëte Perfan a compofé à cette occafion un Diftique, dont voici le fens: *Tes ouvrages*, ô Chofroez, *bravent comme toi les injures du tems, & participent à cette immortalité que tu t'es acquife.* Un autre des ouvrages de Noufchirvan fut le mur de Jagouge ou Magouge, rempart haut & épais qui commençoit à *Derbent*, & qui alloit d'une montagne à l'autre, pour fermer l'entrée de la Perfe aux Nations Septentrionales. Alexandre le Grand avoit formé le projet de cet ouvrage, qui fut même, à ce que difent quelques-uns, commencé par fon ordre. On y travailla auffi dans la fuite, mais il ne fut achevé que fous le régne de Noufchirvan (53). Quand on fait réflexion fur tout ce que les Ecrivains Orientaux attribuent à Noufchirvan, on ne peut s'empêcher de le regarder comme un des plus grands Princes qui ait régné en Perfe; tant de magnifiques ouvrages entrepris & exécutés malgré des guerres continuelles annoncent fans-contredit un puiffant Monarque. Les éloges que tous les Ecrivains lui donnent, femblent fuppofer que tout cela ne lui fit point perdre l'affection de fes Sujets. Il eft vrai que la Confpiration tramée contre lui, & dont nous avons parlé, pourroit faire naître quelques foupçons fur cet Article. Noufchirvan ne feroit pas le feul Prince à qui les Hiftoriens, les Orateurs & les Poëtes auroient prodigué leurs louanges, & qui auroit néanmoins été à charge à fes fujets par fes conquêtes & par fa magnificence. Souvent les Princes cherchent plutôt à fatisfaire leur goût & leur ambition, qu'à rendre leurs Sujets heureux. Quoi qu'il en foit, l'éloignement des tems ne nous permet pas d'affirmer rien au defavantage du Monarque Perfan.

(50) Là-même & *Hift. Univ. loc. cit.*

(51) Hift. Univ. *Ubi fupra* p. 520.

(52) Là-même. p. 523.

(53) D'Herbelot Art. JAGOUGE.

[*L*] *Ce ne fut qu'aux dépens de la vie de Noufchizad que la rebellion fut étouffée.*] Voici ce que Mirkhond & Khondemir nous rapportent fur ce fujet (54). La Mere de Noufchizad, qui n'avoit jamais pu être portée à renoncer au Chriftianifme, éleva fon fils dans fa Religion, & parvenu à l'âge de raifon, il perfévéra dans la profeffion de la Religion Chrétienne, malgré tous les argumens des Mages, & nonobftant tous les efforts de fon Pere pour l'engager à fuivre les Dogmes de Zoroaftre. Le Roi piqué de l'obftination de fon fils, & craignant des fuites dangereufes, le fit mettre en prifon; les uns difent qu'il le fit refferrer fort étroitement (55); mais d'autres affurent (56) que la prifon du Prince étoit affez douce, le but du Roi étant moins de le punir, que d'empêcher qu'il ne fit rien qui lui attirât quelque châtiment. Ainfi lorfqu'il fe trouva obligé d'aller vifiter fes frontiéres du côté des Indes, il ne fit pas refferrer plus étroitement Noufchizad. Pendant fon abfence le Roi eut une maladie, & le bruit courut qu'il étoit mort. Le Prince n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il fe fauva de prifon, fe mit auffitôt à la tête des Chrétiens, dont le nombre étoit alors affez confidérable en Perfe; plufieurs Mécontens, & même des Grands du Royaume, fe joignirent à lui, & fon Parti devint fi puiffant, qu'il fe rendit maître de la Ville de Madaïn, & des Tréfors du Roi fon Pere. Il ne fe défifta pas même de fon entreprife, quand il apprit que le Roi vivoit & étoit rétabli; au-contraire il groffit fon Armée, en mettant en liberté les prifonniers, & leva ouvertement l'étendard de la révolte. Noufchirvan en ayant été inftruit ordonna à Ram Berzin, un de fes principaux Généraux, de marcher en diligence contre les Rebelles, & les ordres qu'il lui envoya étoient conçus en ces termes: „ Approchez vous avec le Corps de Troupes que vous commandez au-devant de mon fils, jufques à la vuë & à la portée de fon Armée; & fi en vous voyant, & en apprenant „ mes ordres, il rentre dans fon devoir, pour m'en donner „ des marques, qu'il renvoye en prifon ceux qu'il a délivrés, „ & qu'il faffe paffer au fil de l'épée tous les Officiers qui „ ont manqué à la fidélité qu'ils me devoient, pour le fuivre. Mais s'il demeure opiniâtre dans fa rebellion, n'oubliez

(54) D'Herbelot Art. NOUSCHIRVAN.

(55) Idem ibid.

(56) *Hift. Univ. loc. cit.* p. 522.

mort l'an 565 de Jésus-Christ. Justin II. lui succéda; ce Prince engagea une nouvelle guerre contre le Roi de Perse, où celui-ci remporta encore de grands avantages [*M*] elle se termina par une Tréve de trois ans, qui n'empêcha pas que la Guerre ne continuât en Arménie. Dans le tems que Cosroez comptoit sur des conquetes sûres, il vit tout d'un coup le cours de ses prospérités arrêté par Justinien, Général de l'Empereur Tibére, Successeur de Justin, & reçut un échec, qui contribua, à ce que prétendent les Historiens Grecs, à abréger ses jours [*N*]. Les Orientaux disent seulement, qu'étant tombé dangereuse-

„ bliez rien pour le réduire à l'obéissance par la force des „ armes, quand même il devroit périr dans le combat que „ vous lui livrerez. Si néanmoins vous le faites prisonnier, „ gardez-vous de lui faire aucun mauvais traitement, ni de „ lui reprocher sa désobéissance (57)". Le Prince ayant été sourd à toute proposition d'accommodement, on en vint à une bataille; Nouschizad la perdit, & fut blessé des premiers mortellement d'un coup de fléche. Ram Berzin, ayant appris la blessure du Prince, se rendit au-plutôt à l'endroit où il étoit, mais il le trouva mort; & ayant interrogé ceux qui s'étoient trouvés auprès de lui, quand il étoit expiré, pour savoir s'il n'avoit rien recommandé avant sa mort, on lui apprit qu'il n'avoit rien dit autre chose, sinon: *Dites à la Reine ma mere, qu'elle fasse enterrer mon corps aux pieds des Disciples du Messie.* On trouve des traces de cette rebellion du fils de Nouschirvan, dans Procope, mais les noms & diverses circonstances sont tellement défigurés, qu'on a presque de la peine à reconnoitre la même Histoire: certains traits néanmoins ne permettent guére de douter qu'il ne soit question du même événement. Procope (58) le place dans le tems de la guerre avec les Laziens, & semble vouloir jetter du blâme sur le Roi de Perse, quoique selon son propre récit ce Prince n'eût que de trop légitimes raisons de traiter son fils avec rigueur. „ Il arriva, *dit Procope*, dans le même tems, „ qu'un des fils de Cosroez ne put éviter la cruauté de son „ pere. C'étoit l'aîné, nommé *Anatozade*, c'est-à-dire en „ langage Persan, *qui donne l'immortalité*. Ce Prince, dans „ l'emportement d'une jeunesse licencieuse, eut l'insolence „ de toucher aux Concubines de son pere. L'exil fut son „ premier châtiment; car il fut envoyé à Lapato, Ville assise „ dans une des plus fertiles contrées de la Perse, nommée „ Vazaine, à sept journées de Ctésiphon. Tandis qu'il y „ demeuroit, la renommée y porta le bruit d'une maladie „ dangereuse, où le Roi son pere étoit tombé; & comme la „ renommée ajoûte toujours à la vérité, elle publia qu'il „ étoit mort. Cosroez étoit sujet de son naturel à de fré„ quentes maladies, & faisoit venir des Médecins de toutes les „ parties du Monde. . . . . Quand Anatozade apprit la nou„ velle de la maladie de son pere, il commença à s'attribuer „ la souveraine puissance, & même après que ce Prince fut „ guéri, il sollicita ses sujets à la révolte, & prit les armes. „ Cosroez envoya contre lui des troupes, sous la conduite „ de *Fabrize*, qui ayant remporté la victoire, l'envoya à son „ pere, qui le priva de la vuë, non pas en lui crevant les „ yeux, mais en lui renversant les paupiéres, & en les per„ çant avec un ferd chaud; ce qu'il ne faisoit que pour lui „ ôter l'espérance de parvenir la Couronne, parce que la Loi „ du Pays ne permet pas qu'une personne qui a quelque „ défaut naturel, y puisse jamais prétendre. Voilà le triste „ succès de la rebellion d'Anatozade". Apparemment que Procope ne fut instruit de toute cette affaire que par des rélations vagues & incertaines. Il semble qu'il est plus sûr & plus naturel de s'en rapporter, sur ce qui s'est passé dans l'intérieur de la Perse, aux Historiens Orientaux.

(57) D'Herbelot *ubi supra*. Les Auteurs de l'Histoire Universelle rapportent ces instructions d'une maniére un peu différente, mais qui revient néanmoins essentiellement à la même chose.

(58) *Hist. Mêlée*. Ch. 10.

[*M*] *Ce Prince engagea une nouvelle guerre contre le Roi de Perse, où celui-ci remporta encore de grands avantages.*] Les Habitans de la Grande Arménie, ou Persarménie, sujets de Cosroez, ayant vers ce tems-là embrassé la Religion Chrétienne, & ayant été maltraités par les Perses pour ce sujet, firent offrir à l'Empereur Justin de se soumettre à sa domination; il accepta leurs offres, & ils tuérent leurs Gouverneurs & se mirent sous la protection de l'Empire (59). Cosroez, qui étoit déja âgé, & qui souhaitoit de laisser ses Etats paisibles à ses enfans, envoya un Ambassadeur à Justin, qui le traita avec mépris (60), & au-lieu de se préparer à la guerre, puis-puisqu'il y étoit résolu, il demeura plongé dans la débauche (61). Il envoya ordre à un de ses Généraux nommé Marcien, d'aller assiéger Nisibe, mais comme il n'avoit que trés-peu de mauvaises Troupes le Gouverneur de la Place ne daigna pas seulement faire fermer les portes. Cosroez de son côté passa l'Euphrate, & s'avança vers Nisibe, ayant détaché un Corps de son Armée sous les ordres d'Adermane, pour aller ravager les Provinces de l'Empire. Les Romains qui faisoient le siége, mécontens de ce que Marcien avoit été dépouillé du commandement, se retirérent brusquement, desorte que le Roi de Perse ne rencontrant aucune résistance se rendit maître de toutes les grandes Villes de Syrie & de Mésopotamie, & les abandonna au pillage; il prit aussi Dara, que Justinien avoit fortifiée à grands frais, & il y mit une nombreuse Garnison pour s'en assurer (62). Ces fâcheuses nouvelles troublérent l'esprit à Justin; ce qui obligea l'Impératrice Sophie, par le conseil de Tibére, qui avoit pris le maniment des affaires, d'envoyer un Sénateur nommé Trajan, à Cosroez, chargé d'une Lettre de cette Princesse; où elle lui représentoit le triste état de l'Empire, par l'aliénation d'esprit de Justin, le conjurant de ne point insulter à un Prince mort, à un Royaume abandonné, à une veuve désolée. Elle lui rappelloit les services que les Empereurs lui avoient rendus dans le besoin, en lui envoyant des Médecins qui l'avoient guéri d'une maladie dangereuse, (63). Cosroez ne fut pas insensible, il accorda une Tréve pour trois ans en Orient, mais non en Arménie. Durant cet intervalle Tibére, Successeur de Justin, rétablit les affaires des Romains par les sages mesures qu'il prit. Cosroez, qui ignoroit les arrangemens faits par ce nouvel Empereur, fit les préparatifs nécessaires pour entrer en Arménie dès le commencement du Printems suivant, résolu de pénétrer jusqu'en Cappadoce, & de se rendre maître de Césarée. Tibére, qui prévoyoit les conséquences de cette irruption, envoya des Ambassadeurs à Cosroez, pour le détourner de son dessein, & pour l'engager à une paix solide & durable; mais en même tems il dépêcha Justinien, frere de Justin, avec ordre de rassembler toutes les forces qui se trouvoient dans les Provinces Orientales (64). Pour inspirer néanmoins des sentimens pacifiques au Persan, il lui rendit généreusement, plusieurs prisonniers, parmi lesquels il y en avoit d'une illustre naissance, & quelques-uns même qui étoient de la Famille Royale: il écrivit en même tems à Cosroez, pour lui offrir de lui céder la Persarménie & l'Ibérie, les Forts d'Asarne & d'Arsanice, moyennant qu'il lui rendit la Ville de Dara (65). Quand les Ambassadeurs Romains furent arrivés dans le Camp du Roi de Perse, ce Prince, au-lieu de les recevoir comme de coutume, refusa de leur donner audience, & leur ordonna de le suivre à Césarée, où il auroit le loisir d'écouter leurs propositions (66).

(59) Evagr. *Hist. Eccl.* L. V. Ch. 7.

(60) *Ambassades de Ménandre* Ch. 11.

(61) Evagr. *loc. cit.*

(62) Idem ibid. c. 1-10.

(63) Ibid. Ch. 12.

(64) Ibid. Ch. 14.

(65) *Ambassades de Ménandre.* Ch. 17.

(66) Evagr. *loc. cit.*

[*N*] *Reçut un échec, qui contribua, à ce que prétendent les Historiens Grecs, à abréger ses jours.*] Ayant appris que l'Armée Romaine, sous les ordres de Justinien, n'étoit pas loin, & qu'elle paroissoit vouloir lui livrer bataille, il se hâta d'aller à sa rencontre. „ Mais, *dit Evagre* (67), quand il vit l'Ar„ mée Romaine rangée en fort bel ordre, les Etendarts levés, „ les Soldats qui ne respiroient que le combat, & une Ca„ valerie plus leste, qu'aucun Empereur n'en avoit jamais „ souhaitté, il fut extrêmement surpris, jetta un profond sou„ pir, & n'osa commencer le combat. Pendant qu'il tempo„ risoit, Curse, Scythe de nation, qui commandoit l'aile droi„ te de l'Armée Romaine, fondit brusquement sur les Perses, „ & comme au-lieu de soutenir le choc, ils quittoient leurs „ rangs, il en fit un grand carnage. Il attaqua ensuite l'arrié„ re-garde, où étoit Cosroez, & le bagage, & enleva des tré„ sors immenses, en présence de ce Prince, sans qu'il osât „ entreprendre de l'empêcher. Il se chargea avec ses soldats „ d'une quantité incroyable de butin, emmena des chameaux „ avec leur bagage, prit le Feu Sacré, passa à travers leur „ Armée en chantant des chansons, en signe de réjouïssance, „ & retourna au commencement de la nuit trouver ses „ compagnons, qui n'en étoient point venus aux mains avec „ les ennemis, & n'avoient fait au plus que de légéres escar„ mouches, & donné des combats singuliers. La nuit sui„ vante Cosroez commanda d'allumer quantité de feux, & se „ prépara à la bataille. Les Romains étant campés en deux „ endroits différens, il fondit au milieu de la nuit sur ceux qui „ étoient campés du côté du Septentrion, & comme ils ne „ s'attendoient pas à cette attaque, il les mit en déroute, „ prit la Ville de Mélitine, qui est proche, & qui n'avoit „ alors ni Garnison ni habitans, y mit le feu, & se prépara à „ passer l'Euphrate. Mais l'Armée Romaine s'étant assem„ blée pour le poursuivre, il se hâta de monter sur un Elé„ phant, & de passer ce fleuve. Plusieurs de ceux qui le vou„ lurent suivre se noyérent. . . . Justinien passa l'hyver sur „ les terres des Perses, avec son Armée, sans y trouver de „ résistance. . . . Cosroez mourut misérablement, accablé de „ tristesse & de douleur". Le récit d'Agathias (68) est à bien des égards différent, ce qui semble indiquer que les Historiens Grecs n'ont pas été exactement informés des circonstances de la mort de Cosroez. „ Comme il étoit dans un bourg „ des Chamaniens, aux environs des Montagnes Carduchien„ nes, où il avoit dessein de séjourner une partie de l'Eté, à „ cause que l'air y est fort tempéré, Maurice fils de Paul, „ qui avoit reçu de l'Empereur Tibére le commandement des „ Légions d'Orient, fit irruption dans le Pays des Araxiens, „ qui borne les terres de ce bourg, & y fourragea tout ce „ qu'il put rencontrer. Ayant ensuite passé le fleuve Zirma, „ il pénétra plus avant, & continua de piller & de bruler. „ Cosroez étoit si proche, qu'il pouvoit voir le feu des enne„ mis, qui désoloient toute la Campagne. Il fut vivement „ touché de ce spectacle, qui lui étoit si nouveau, que jamais „ rien de semblable ne lui étoit arrivé, tellement que saisi de „ honte & de crainte, il n'eut pas le courage de se remuer, „ pour donner la chasse à ces Coureurs. Mais ne pouvant „ modérer la douleur, qu'il ressentit de cette disgrace, il s'a„ bandonna au désespoir, & tomba dans une maladie dan„ gereuse. On l'emporta aussitôt dans ses Palais de la Séleu„ cie & de Ctésiphon, où il mourut peu de jours après". A qui des deux Historiens faut-il s'en rapporter? Selon Evagre ce fut Justinien qui causa au Roi de Perse le chagrin qui lui donna la mort, & ce fut pour l'avoir obligé de prendre la fuite: selon Agathias ce fut Maurice par les courses qu'il fit sur les terres de Perse. Ce qui semble décider pour le premier, c'est qu'il paroît par la suite de son Histoire (69), que Maurice n'eut le commandement des Troupes d'Orient qu'après la mort de Cosroez, ce qui se trouve confirmé par le témoignage d'un autre Historien (70). Il est vrai qu'Evagre n'est pas bien d'accord avec lui-même, quand il dit, que *Tibére ôta à Justinien le commandement des Troupes d'Orient, à cause qu'il n'avoit pas réussi dans les guerres qu'il avoit faites contre les Etrangers*; ce qui semble contredire ce qu'il a rapporté des

(67) *Ubi supra.*

(68) *Hist. de Justinien.* L. IV. c. 12.

(69) H. E. L. V. c. 19.

(70) *Ambassades de Ménandre.* c. 22.

reusement malade, la quarante-huitiéme année de son régne, il pensa à pourvoir aux affaires de son Royaume; & que, sans avoir égard au droit d'aînesse, il choisit celui de ses fils qu'il croyoit être le plus capable de bien gouverner, préférant Hormouz, à cause des belles & grandes qualités, qu'il croyoit remarquer en lui. Il prit même la peine de lui donner de trés-sages instructions avant que de mourir [*O*]. On place sa mort en 579, il étoit alors âgé de plus de quatre-vingts ans.

des succès de Justinien contre Cosroez. Les Auteurs de l'*Histoire Universelle* (71) remarquent que le témoignage des Auteurs Grecs en cette occasion, ne leur paroît devoir être admis qu'avec quelque restriction. „ Chosroez, *disent-ils*, „ mourut à-la-vérité de chagrin, mais pas si vite que les Historiens Grecs le prétendent; au contraire il languit jusqu'au „ Printems suivant, & vit même la conclusion d'un Traité „ commencé avec l'Empereur Tibére". Je crois que ces Messieurs se trompent sur ce dernier article, du-moins si l'on doit s'en rapporter à Ménandre (72), qui dit en termes exprés. „ La „ paix eût été conclue entre les Romains & les Perses, si Cosroez ne fût point mort". Cela suppose, aussi-bien que la suite du récit de cet Auteur, que Cosroez ne vit point la Conclusion d'un Traité avec l'Empereur Tibére.

(71) *Ubi supra* p. 481.

(72) Ambassades *ubi supra*.

[*O*] *Il prit même la peine de lui donner de trés-sages instructions avant que de mourir.*] Mr. D'Herbelot (73) dit que ces Avis de Nouschirvan à Hormouz ont été couchés au long par Sadi dans son *Bostan*, & Mr. l'Abbé Fourmont nous les a donnés (74), tirés d'un Manuscrit Turc: ils méritent que nous en fassions part au Lecteur. „ Moi Nouschirvan, qui posséde les „ Royaumes de Perse & des Indes, j'adresse mes derniéres „ paroles à mon fils Hormouz, afin qu'elles puissent lui servir „ de flambeau dans les jours d'obscurité, de sentier quand „ il sera entré dans les déserts, & d'Etoile polaire lorsqu'il „ navigera sur les mers de ce Monde orageux. Quand mes „ yeux, qui ne peuvent plus soutenir l'éclat du Soleil, seront „ fermés à la lumiére, qu'il soit placé sur mon trône, & que „ sa splendeur égale celle de cet Astre glorieux: mais qu'il „ se souvienne au milieu de sa grandeur, que les Rois n'ont „ été établis que pour l'avantage de leurs Sujets, & ne sont „ par rapport à eux que ce que les Cieux sont à l'égard de la „ Terre. La Terre pourroit-elle être fertile, si elle n'étoit „ arrosée, & si le Ciel ne jettoit pas sur elle un regard favorable? Mon Fils, répandez d'abord vos bienfaits sur vos „ proches, ensuite sur les moindres de vos Sujets. Si j'osois, „ je me proposerois à vous pour exemple, mais vous en avez „ de plus grands. Voyez ce Soleil, il part d'un bout du Monde pour aller à l'autre, il se cache, & se remontre ensuite; & s'il change de route tous les jours, ce n'est que pour „ faire du bien à tous. Ne vous montrez donc dans une Province, que pour lui faire sentir vos graces; & lorsque vous „ la quitterez, que ce ne soit que pour faire éprouver à une „ autre les mêmes biens. Il est des gens qu'il faut punir, le „ Soleil s'éclipse: il en est d'autres qu'il faut récompenser, „ & il se remontre plus beau qu'il n'étoit auparavant: il est „ toujours dans le Ciel, soutenez la Majesté Royale: il marche toujours; soyez sans-cesse occupé du soin du gouvernement. Mon Fils, présentez-vous souvent à la porte du „ Ciel pour en implorer le secours dans vos besoins, mais „ purifiez votre âme auparavant. Les Chiens entrent-ils dans „ le Temple? Si vous observez exactement cette régle, le „ Ciel vous exaucera, vos ennemis vous craindront, vos „ amis ne vous abandonneront jamais; vous serez le bonheur „ de vos Sujets; ils feront votre félicité. Faites justice: reprimez-les insolens: soulagez le pauvre: aimez vos enfans: „ protégez les Sciences: suivez le conseil des personnes expérimentées: éloignez de vous les jeunes-gens: & que tout „ votre plaisir soit de faire du bien. Je vous laisse un grand „ Royaume; vous le conserverez si vous suivez mes conseils: „ vous le perdrez si vous en suivez d'autres". Hormouz ou Hormisdas ne profita guére des conseils de son Pere, & recueillit aussi enfin le fruit de sa mauvaise conduite. Je n'ai pas dessein de faire ici son Histoire; je me contenterai de dire en peu de mots, que pendant les trois premiéres années de son régne, il gouverna avec beaucoup de sagesse, parce qu'il suivit les conseils de son Premier Ministre Buzurghémihir, qui avoit eu soin de son éducation: mais ce sage Ministre ayant été obligé de se retirer à cause de son grand âge, Hormouz, qui avoit toujours aimé les plaisirs, s'y livra sans réserve, & abandonna le gouvernement à de jeunes-gens, qui écartérent tous les anciens Serviteurs de Nouschirvan. Le désordre de la Cour se communiqua aux Provinces; les Charges de Judicature tombérent entre les mains de gens ignorans & avides: les plaintes portées aux pieds du trône furent inutiles, & ceux qui osérent les porter furent punis de mort, comme perturbateurs du repos public. Plusieurs Provinces se révoltérent, des Peuples tributaires secouérent le joug, les ennemis du Royaume l'attaquérent avec succès: dans le tems qu'un Seigneur distingué par son mérite travailloit à rétablir les affaires, l'imprudent Hormouz lui fit un affront sanglant, qui l'engagea à la révolte; la rebellion prit le dessus, & elle se termina enfin par une révolution des plus surprenantes. Hormouz fut déposé, & on le priva de la vuë, & ensuite de la vie (76).

(73) Art. NOUSCHIRVAN.

(74) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* T. IV. p. 510. 511. Edit. de Hollande & dans l'*Hist. Univ.* Tom. VII. p. 524, on les trouve un peu plus étendus mais en rien d'essentiel.

(75) D'Herbelot Art. HORMOUZ *Hist. de de l'Acad. des Inscript.* loc. cit.

☞ NUMERIANUS (MARCUS AURELIUS) Empereur, & fils de Carus, est mis au nombre des illustres Gaulois (*a*); on prétend qu'il étoit né à Narbonne, de-même que son pere [*A*]. Il vint au monde avec des inclinations excellentes, & propres à en faire un Souverain digne de l'Empire (*b*). Il fut appliqué à l'étude de trés-bonne heure, & y fit de si grands progrés, qu'il commença à déclamer étant fort jeune; on croit que c'est de lui que Calphurnius, Poëte de son tems, dit qu'il s'étoit diverti à plaider entre les bras de sa mere, *maternis caussam qui lusit in ulnis* (*c*). Carus son pere, ayant été élevé à l'Empire l'an de Jésus-Christ 282, le déclara César avec Carinus son frere (*d*): Quelques-uns croyent qu'il leur donna le titre d'Augustes, la seconde année de son régne (*e*). Quoi qu'il en soit, les inclinations & les mœurs de ces deux Princes étoient bien différentes, Carinus étoit aussi méprisable que Numerien étoit digne d'estime [*B*]. Carus sachant que les Gaules avoient besoin de secours, auroit fort souhaitté d'y envoyer Numerien; mais comme il étoit trop jeune pour un emploi si important, l'Empereur fut obligé de confier cette Commission à Carinus, en mettant auprés de lui un Conseil bien choisi (*f*). Ensuite il se mit en devoir de pousser la guerre contre les Perses, que Probus avoit projettée. Il mena son fils Numerien avec lui; mais ayant perdu la vie dans cette expédition [*C*], ses deux fils furent aussitôt

(*a*) *Hist. Litér. de la France* T. I. p. 411.

(*b*) Vopisc. *in Numer.* Eutrop. Lib. IX. *in Numer.*

(*c*) Tillem. *Emper.* T. III. P. III. p. 1151. Edit. de Bruxelles. *Hist. Litér. de la France* loc. cit.

(*d*) Aurel. Victor *de Cæsarib.* in Caro. & *Epitom.* in eodem *Eutrop.* ubi supra.

(*e*) Tillem. *ubi supra.* Note 1.

(*f*) Vopiscus *loc. cit.*

[*A*] *On prétend qu'il étoit né à Narbonne, de-même que son Pere.*] Selon le Grec de la Chronique d'Eusébe, Carus étoit Gaulois de naissance. Les deux Victor le font naître à Narbonne, *Narbone patria* (1), & *Narbonæ natus* (2): Eutrope dit, *Narbonæ natus in Gallia* (3). Vopiscus rapporte qu'Onésime, qui avoit écrit la vie de l'Empereur Probus, le faisoit naître à Rome de parens Illyriens d'origine; mais que Fabius Cerilianus, qui avoit fait la vie de Carus & de ses enfans avant l'an 300, prétendoit qu'il n'étoit pas né à Rome, mais en Illyrie, & que ses parens étoient Carthaginois. Vopiscus ajoûte qu'il se souvient d'avoir lu dans un Journal, que Carus étoit de Milan, mais que son ayeul avoit été fait bourgeois d'Aquilée. Le même Auteur cite deux Lettres de Carus, par lesquelles il semble se dire Romain (4). Dans cette grande diversité de sentimens, peut-être le parti le plus sûr est-il de ne rien décider, comme Vopiscus, *Cari patria sic ambigue a plerisque proditur, ut præsumpte veritatem dicere nequeam, quæ illa vera sit.* A l'égard de Numérien, je ne sai sur quel fondement on le fait naître à Narbonne, je ne trouve nulle part que Carus ait seulement été dans cette Ville, dèsqu'il n'est pas prouvé qu'il y soit né.

(1) Aur. Vict. *de Cæsar.*

(2) *Epitom.* in Caro.

(3) Lib. IX. *in Caro.*

(4) Vopisc. *in Caro.*

[*B*] *Carinus étoit aussi méprisable, que Numérien étoit digne d'estime.*] „ Carin étoit efféminé, voluptueux, fier, cruel, „ odieux à son propre pere, ne se signalant que par ses crimes, & ne se plaisant qu'avec ceux qui lui ressembloient. „ Numérien au-contraire étoit un Prince tout aimable, trés„ bien instruit, éloquent, fort réglé en sa conduite, en un „ mot tout propre à régner, & faisoit les délices de Carus „ (5)". Ce portrait réunit les traits par lesquels les Historiens caractérisent les deux freres. Voici ce que le jeune Victor (6) dit de Carinus: *Hic Carinus omnibus se sceleribus inquinavit. Plurimos innoxios fictis criminibus occidit. Matrimonia nobilium corrupit. Condiscipulis quoque, qui eum in auditorio verbi fatigatione taxaverunt, perniciosus fuit.* Eutrope en parle à peu prés dans les mêmes termes; & Vopiscus rapporte, que Carus étoit si mécontent de Carinus, qu'il avoit pensé à le priver du titre de César. Les mêmes Historiens parlent avantageusement de Numérien, l'un l'appelle *adolescens lectissimus & disertissimus*, l'autre *adolescens potius facundusque.*

(5) Hist. Liter. de la France *ubi supra.*

(6) Epitom. *in Numer.*

[*C*] *Ayant perdu la vie dans cette expédition.*] Carus acquit beaucoup de gloire dans la guerre contre les Perses, il se rendit maître de la Mésopotamie, que Varanes II. Prince belliqueux avoit, semble-t-il, conquise sur les Romains (7); étant entré ensuite en Perse, il y fit de grands ravages, & défit le peu de troupes qui s'opposérent à lui. Zonare (8) rapporte, que lorsqu'il étoit campé dans un Vallon, les Perses, en ouvrant un Canal, firent entrer dans le Vallon une Riviére qui en étoit proche, ensorte que l'Armée Romaine y pensa périr. Cependant il fut non seulement assez heureux pour éviter ce danger, mais en étant venu aux mains avec les Perses, il remporta la victoire. Il prit même Séleucie & Ctésiphon, deux des principales Villes, avec *Coqué* qui étoit comme le château de Ctésiphon, de l'autre côté du Tigre. Ces victoirent firent donner à Carus le nom d'*Imperator* & de *Persique* (9), ou Parthique, qui se lit sur une médaille (10). Ayant voulu pousser plus loin ses conquêtes, il tomba malade, & comme il étoit dans son camp sur le Tigre, au-delà de Ctésiphon, quoiqu'assez prés encore de la Ville (11), il survint un si violent orage, qu'on ne se voyoit l'un l'autre, qu'autant que les éclairs continuels donnoient de lumiére. Au-milieu de ces éclairs, suivis d'affreux coups de tonnerre, & aprés un coup plus terrible que les autres, on entendit crier que l'Empereur étoit mort, & peu aprés ses Chambellans, dans le désespoir que sa mort leur causoit, mirent le feu à la tente. Le bruit commun fut qu'il avoit été tué par le tonnerre, mais son Sécretaire prétend qu'il mourut de maladie. Quelques Au-

(7) Tillem. *loc. cit.* p. 1155.

(8) Zonar. p. 241. [illegible]

(9) Vopisc. *in Caro.*

(10) Tillem. *ubi supra.*

(11) Victor *Epitom.* in *Caro.*

tôt reconnus Empereurs. On ne parle que des Jeux magnifiques que les deux freres donnérent à Rome le 12 Septembre 284, comme de ce qu'il y a eu de plus mémorable dans leur régne, qui fut fort court (*g*). Numérien voyant son pere mort, regarda la guerre comme finie, & se mit en devoir de ramener l'Armée. Il avoit épousé la fille d'Arrius Aper, Préfet du Prétoire, homme ambitieux & cruel, qui aspiroit à l'Empire. Il profita de l'occasion que Numérien lui fournit. Ce jeune Prince avoit, disent les Historiens, versé tant de larmes pour la mort de son pere, qu'il en eut mal aux yeux, ce qui l'obligea de marcher en litiére. Aper le fit tuër secrettement, & fit mettre le corps dans la litiére, comme auparavant, en attendant qu'il eût formé sa brigue, pour se faire déclarer Empereur. Cela dura quelques jours, pendant lesquels Aper amusoit les soldats, qui demandoient à voir leur Prince, en leur disant que Numérien craignoit le vent & l'air pour ses yeux. Enfin l'odeur de ce corps mort découvrit le crime. On vit bientôt qu'Aper en étoit l'auteur. On tint une grande assemblée pour élire un Empereur; ce fut Dioclétien, qui tua Aper de propre main (*h*). On croit que la mort de Numérien arriva peu de jours aprês les jeux qu'il donna à Rome, & avant le 17 Septembre de la même année 284. Ainsi il ne régna depuis la mort de son pere, que huit ou neuf mois. George le Syncelle ne lui donne que trente jours, ce qui est absolument insoutenable (*i*). On a encore une Loi sous le nom de Carin & de Numérien, en date du 12 Janvier de cette même année, par où il paroît qu'ils régnoient du-moins dès ce tems-là. On ne trouve nulle part le tems de la naissance de Numérien, & l'on ne sait par conséquent point à quel âge il fut tué. Mais ses médailles le représentent comme un jeune homme, qui avoit au-moins vingt-cinq ans. On se persuade sans peine, disent les savans Auteurs de l'Histoire Litéraire de la France, qu'il vêquit jusqu'à cet âge, & même au-delà, si l'on fait attention au grand favoir qu'on lui attribue [*D*].

(*g*) V. Tillem. *Note* 5. *sur Carus.*

(*h*) Vopisc. *in Numer.* *Victor de Cæsarib.* in Caro.

(*i*) Tillem. *loc. cit.* p. 1160.

Auteurs disent que les Oracles avoient annoncé, qu'aucun Empereur ne pourroit porter ses victoires au-delà de Ctésiphon, sans courir risque de la vie: *fusis hostibus, dum gloriæ inconsulte avidior, Ctesiphonta, urbem Parthiæ inclytam transgreditur; fulminis tactu conflagravit. Id quidam jure ei accidisse referunt. Nam cum Oracula docuissent, ad usque oppidum memoratum perveniri victoriis licere; longius delatus pœnas luit* (12). Ajoûtons le récit de Vopiscus (13): *Verum quum avidus gloriæ . . . . . longius progressus esset, ut alii dicunt, morbo, ut plures, fulmine interemptus est. Negari non potest eo tempore quo periit, tantum fuisse subito tonitruum, ut multi terrore ipso exanimati esse dicantur. Quum igitur ægrotaret, ac in tentorio jaceret, ingenti exorta tempestate, immani coruscatione, immaniori, ut diximus, tonitru exanimatus est. Junius Calphurnius, qui ad memoriam dictabat, talem ad præfectum urbis super morte Cari epistolam dedit: Inter Cætera:* Quum, *inquit*, Carus princeps noster vere carus ægrotaret, tanti turbinis subito exorta tempestas est, ut caligarent omnia, neque aliter alterum noscerent: coruscationum deinde ac tonitruum in modo fulgurum igniti sideris continuata vibratio, omnibus nobis veritatis scientiam abstulit. Subito enim conclamatum est imperatorem mortuum, & post illud præcipue tonitruum, quod cuncta terruerat. His accessit quod Cubicularii, dolentes principis mortem, incenderunt tentorium. Unde fama emersit, fulmine interemptum eum: quem, quantum scire possumus, ægritudine constat absumptum. *Hanc ego epistolam idcirco indidi, quod plerique dicunt vim fati quamdam esse ut Rom. princeps Ctesiphontem transire non possit; ideoque Carum fulmine absumptum, quod eos fines transgredi cupiret, qui fataliter constituti sunt.* Sed sibi habeat artes suas timiditas calcanda virtutibus. On voit bien que Vopiscus se moque des idées superstitieuses de ceux qui attribuoient la mort de Carus, au dessein de pousser ses conquêtes au-delà de Ctésiphon. Mr. de Tillemont a une pensée qui ne me paroît guére plus solide, il paroît croire (14) que parce que Carus avoit souffert qu'on lui donnât le titre de Dieu & de Seigneur, ce fut peut-être pour le punir de ce sacrilége que le seul & unique Dieu le frappa aussi-tôt aprês, comme Agrippa, dont il est parlé dans le Livre des Actes. Mais pourquoi Dieu auroit-il plutôt puni Carus de ce sacrilége, que tant d'autres Empereurs qui avant lui s'étoient fait décerner les honneurs divins, ou qui avoient souffert qu'on les leur rendit? Sur ce pied-là Dieu auroit dû les frapper tous ou presque tous de la foudre. Ce sont-là de ces réflexions qui font plus d'honneur à la piété de l'Auteur, qu'à son jugement.

(12) Victor de Cæsarib. in Caro.

(13) Vopisc. in Caro.

(14) *Ubi supra* p. 1155.

[*D*] *On se persuade sans peine . . . . . . qu'il vêquit jusqu'à cet âge, & même au-delà, si l'on fait attention au grand savoir qu'on lui attribue.*] Avant que de parler des Connoissances de Numérien, je ne puis m'empêcher de faire une remarque sur l'âge que lui donnent les Auteurs que je cite (15). Malgré les médailles il me semble qu'on peut douter, qu'il ait vécu jusqu'à vingt-cinq ans. En 283 Carus envoya Carinus dans les Gaules, parce que Numérien étoit encore trop jeune pour lui confier une commission aussi importante; mais s'il avoit vingt-cinq ans & au-delà, quand il fut tué en 284, on ne conçoit pas qu'il pût être trop jeune à vingt-quatre ou peut-être vingt-cinq ans, pour commander: il semble qu'un Prince à qui l'on attribue de si grandes lumiéres devoit être propre au gouvernement à l'âge qu'il faut lui donner en ce tems-là. D'ailleurs le titre *d'adolescens* que lui donne Vopiscus, ne convient guére à un homme de 24 ou 25 ans. Numérien passa pour un des plus savans hommes de son siécle. Il se distingua par son éloquence, mais il suivit plus le stile des déclamateurs que la belle maniére d'écrire des anciens Orateurs, comme Cicéron. Il publia quelques-unes de ses piéces d'éloquence, qui subsistoient encore du tems de Vopiscus, qui ne parle de ses écrits qu'avec éloge. Il fait en particulier mention d'une de ses harangues, qui ayant été envoyée au Sénat, fut si estimée pour l'éloquence qui y brilloit, qu'on ordonna d'ériger à l'Auteur une statuë dans la Bibliothéque de Trajan, non comme à un César, mais comme au premier Orateur de son tems, avec cette Inscription, *A Numérien César le plus éloquent Orateur de son tems.* Il ne brilloit pas moins dans la Poësie, & l'emportoit à cet égard sur tous les Poëtes de son siécle. Il entroit quelquefois en lice avec Olympius Nemesianus, qui passoit pour un très-bel esprit, & celui de tous les Auteurs d'Afrique qui écrivoit avec le plus de politesse & d'élégance, & toutes les fois qu'il lui disputa le prix, il le fit avec avantage. De-même Aurelius Apollinaris, autre Poëte fort célébre, ayant composé un Poëme sur la vie de l'Empereur Carus, Numérien entreprit de traiter le même sujet, & son Poëme éclipsa entiérement celui d'Apollinaris. Rapportons le passage de Vopiscus, qui sert de preuve à tout ce que nous venons de dire: *Eloquentia etiam præpollens, adeo ut publice declamaverit, ferunturque illius scripta nobilia, declamationi tamen quam Tulliano accommodatiora stylo. Versu autem talis fuisse prædicatur, ut omnes poëtas sui temporis vicerit. Nam & cum Olympio Nemesiano contendit, qui ἁλιευτικὰ, κυνηγετικὰ & ναυτικὰ scripsit, quique omnibus coloniis illustratus emicuit; & Aurelium Apollinarem . . . . qui patris ejus gesta in litteras retulit, iisdem quæ recitaverat editis; veluti radio solis obtexit. Hujus Oratio fertur ad Senatum missa tantum habuisse eloquentiæ, ut illi statua, non quasi Cæsari, sed quasi Rhetori decerneretur ponenda in Bibliotheca Ulpia, cui subscriptum est:* NUMERIANO CÆSARI, ORATORI TEMPORIBUS SUIS POTENTISSIMO. Sans prétendre diminuer le mérite de Numérien, ne pourroit-on pas soupçonner que cette Inscription étoit autant une preuve du caractére flatteur du Sénat, que de l'éloquence du jeune Prince?

(15) *Hist. Litér. de la France* T. I. P. I. p. 424.

☞ NUNNEZ (FERDINAND) nâquit à Valladolid, en Latin *Pincium*, ce qui lui a fait donner le nom de *Pincianus*: son pere, de l'illustre famille de Guzman, étoit Intendant des Finances ou Trésorier de Ferdinand le Catholique (*a*). La noblesse de sa naissance lui procura l'honneur d'être fait Chevalier de St. Jaques, quand il fut en âge de le recevoir. Mais son goût le portoit à l'étude des Sciences, & il avoit surtout une extrême passion d'apprendre la Langue Grecque, peu connuë alors en Espagne; c'est ce qui le détermina, aprês avoir fait ses Humanités sous Elio Antonio de Lebrixa ou de Lebrija (*b*), à passer en Italie. Il se rendit à Boulogne, où il s'appliqua avec une ardeur inconcevable aux Langues Latine & Grecque, sous Jovien du Péloponnése, & sous Philippe Béroalde; ses progrès furent si rapides & si grands, qu'en peu de tems il pût aller de pair avec ses Maîtres (*c*). Non content des connoissances qu'il avoit acquises, il se ménagea les moyens de les porter plus loin, en achettant à grand prix quantité de Livres Grecs. Muni de ces précieux trésors, il revint en Espagne, où il apporta le premier l'usage de la Langue Grecque. Dévoué aux Sciences, il ne pensa ni à passer ses jours dans l'oisiveté, ni à rechercher les honneurs en s'attachant à la Cour: sourd aux promesses les plus magnifiques, & insensible aux espérances les plus flatteuses, & aux attraits des plaisirs, il résolut de consacrer sa vie à communiquer aux autres les lumiéres qu'il possédoit. Le Cardinal Ximénés se servit de lui pour son édition de la Bible [*A*]. Ensuite il succéda à Démétrio Luca de Créte, que le Cardinal avoit fait venir d'Italie, pour

(*a*) Nic. Anton. *Bibl. Hisp.* T. I. p. 291.

(*b*) Teissier *Eloges des Savans.* T. I. p. 147.

(*c*) Nic. Anton. *Ubi supra.*

[*A*] *Le Cardinal Ximenés se servit de lui pour son édition de la Bible.*] „ Il entreprit de faire travailler à une nouvelle E- „ dition de la Bible, *dit un Historien* (1), qui contint pour „ l'Ancien Testament, le Texte Hébreu, la Vulgate, la Ver- „ sion

(1) Flechier *Hist. du Card. Ximenés* Tom. I. p. 175. 176.

pour enseigner la Langue Grecque dans la nouvelle Académie, qu'il avoit fondée à Alcala de Hénarés. Nunnez ayant eu quelque part à des querelles qui s'élevérent dans cette Académie, il la quitta pour aller vivre dans un lieu où il jouît de plus de tranquillité. S'étant retiré à Salamanque, l'Université la plus fameuse d'Espagne, il n'eut pas de peine à emporter la Profession de la Langue Grecque sur ses Concurrens. On le chargea non seulement d'enseigner cette Langue, mais encore la Rhétorique, comme aussi d'expliquer l'Histoire Naturelle de Pline. Il forma aussi un grand nombre d'illustres Disciples, entre lesquels on nomme Léon de Castro, le Cardinal François de Mendoza, Jean Christophle Stella, Christophle de Horosco Médecin, Jérôme Zurita, Jean & François de Vergara, & plusieurs autres célébres par leur érudition (*d*). Son Savoir & ses Ouvrages lui ont attiré l'éloge des plus savans Hommes [*B*]. Il passa le reste de sa vie à Salamanque, où il fut toujours le protecteur & le propagateur des Belles-Lettres; il avoit beaucoup de sagacité pour la révision & la correction des anciens Auteurs. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, en 1553, selon Nicolas Antonio, & en 1552, selon de Thou & autres. Il légua sa Bibliothéque, qui étoit considérable à l'Université de Salamanque, & son bien aux Pauvres. „ Il „ étoit pieux & véritable dans ses discours, mais il étoit railleur & censuroit vivement les autres. Au- „ reste il méprisoit le faste & la gloire. Il ne se maria point, & ne but jamais de vin. Sa table étoit „ sobre, mais honnête, & il recevoit avec joie ses amis & ses disciples (*e*)". Quand il avoit commencé à vieillir, il s'étoit amusé, pour se divertir, à recueillir avec soin les Proverbes Espagnols, & il les plaçoit à propos & agréablement dans la conversation.

(*d*) Idem ibid.

(*e*) Teissier *loc. cit.* p. 149.

„ sion Grecque des Septante, traduite en Latin, & la Paraphrase Chaldaïque, avec une Version Latine, afin que rien „ ne manquast à cet Ouvrage: pour le Nouveau Testament, „ le Texte Grec bien correct, & la Vulgate. Il voulut qu'on „ ajoûtast un Volume d'explication des termes, & des façons „ de parler Hébraïques, extrêmement estimé par ceux qui „ ont une grande connoissance de cette Langue..... Il fit „ venir incontinent les plus habiles personnages de son tems, „ Démétrius de Créte, Grec de Nation, Antoine de Nebrissa, Lopés Astunique, *Fernand Pintian*, Professeur des Langues Grecque & Latine ...... il leur proposa son dessein, leur promit de fournir à toutes les dépenses, & leur „ donna de bonnes pensions à chacun". Ajoûtons à ce récit que ce fut Nunnez, qui fit pour la plus grande partie la Version Latine des Septante (2).

[*B*] *Son Savoir & ses Ouvrages lui ont attiré les éloges des plus savans Hommes.*] Commençons par faire connoître ses Ouvrages. I. *Annotationes in Senecæ Philosophi Opera.* Venise 1536. C'est en parlant de cet Ouvrage que Juste Lipse l'appelle (3) l'exemple & le modéle de la véritable Critique, & il dit que c'est à lui, qu'on a la principale obligation d'avoir le texte de Sénéque pur; qu'il a trouvé en Espagne quantité de bons Livres, qu'il les a lus avec soin, & qu'il en a su faire un bon usage: Qu'il n'a point été précipité dans ce qu'il a fait, mais qu'il a joint la prudence & la modération, avec la sublimité & la solidité. *Vir, ut verbo dicam, germanæ Criticæ exemplar; cui maximam partem sanum Senecam meo quidem suffragio transcribas. Bonis in Hispania libris & bene est usus: non præceps, non præpes, acutus tamen, & sagacitate & modestia pari.* Les Notes de Pincian servent uniquement à la correction du texte, on les a insérées avec celles de plusieurs autres Savans, dans la belle Edition de Sénéque imprimée à Paris en 1607 in-fol. II. *Observationes in Pomponium Melam.* Salamanque 1543 in-8. Isaac Vossius (4) loue fort le travail de Nunnez sur cet Auteur, disant qu'il est le seul dont il ait profité; & il ajoûte que quoiqu'il fût sorti d'une famille illustre, il est plus redevable aux Lettres qu'à la noblesse de sa naissance. *Ex iis qui castigationes in hunc edidere autorem, solus nobis profuit Pintianus. Vir iste quantumvis nobili apud suos ortus loco, plus tamen literis, quam natalibus debet.* III. *Observationes in loca obscura & depravata Historiæ Naturalis C. Plinii, cum retractationibus quorundam locorum Geographiæ Pomponii Melæ, locisque aliis non paucis in diversis utriusque linguæ autoribus castigatis & expositis.* Anvers 1547, in-fol. Nic. Antonio croit que cet Ouvrage avoit d'abord paru à Salamanque en 1544: il s'en est fait aussi une Edition à Francfort en 1596 in-folio. IV. *Glosa sobre las obras de Juan de Mena.* Séville 1528 in-fol. & Toléde 1547 in-fol. C'est un Commentaire Espagnol qu'il a fait sur Jean de Mena, Poëte de Cordoue: il y a traduit en cette Langue cette Epigramme de Martial:

Nolo tamen veteris documenta arcessere famæ,
Ecce ego sum factus fœmina de puero.

Jérôme Romain, Historien Espagnol, a fondé là-dessus la bizarre imagination que Nunnez étoit Hermaphrodite, faute d'avoir fait attention, que l'Auteur ne parloit point de lui-même, & que ce n'étoit-là qu'une citation (5). V. *Refranes y Proverbios glosados.* Salamanque, chez Jean de Canova 1555 in-4. Nunnez avoit eu dessein de ranger en ordre & d'expliquer tous les Proverbes Espagnols qu'il avoit rassemblés; mais sa santé & ses occupations ne le lui ayant pas permis, il les remit à Jean de Canova, pour les imprimer; celui-ci y mit une Préface de sa façon, & une de la main de Léon de Castro (6). J'ai parlé de sa Version Latine des Septante dans la Rem. [*A*]. Nous avons déja rapporté quelques éloges qui lui ont été donnés; ce ne sont pas les seuls. Lucius Marinæus Siculus le mettoit fort au-dessus d'Antoine de Nebrissa, qui professoit les Lettres Latines à Salamanque, dans le même tems que Nunnez, à qui il écrivoit ce qui suit (7): *Inter ponderandum præter alia multa, quæ ultro citroque loquuti fuimus, postremo de viris, qui nunc erant in Hispania, doctis nominatim, gradatimque sermonem habuimus. In quo cum ego te ceteros omnes eruditione præstare dixissem, ille (ut est vir modestus & prudens) assentiri nequaquam voluit, nisi duobus exceptis, Siculo Poeta scilicet, & Antonio Grammatico. Cui ego respondens, ata in re literaria, dixi, filium tuum non bene cognoscis, aut si cognoscis, ejus quidem eruditionem perbelle dissimulas. Tuus enim filius tantò Siculum & Antonium præstat doctrina, & omni genere scientiæ, quantò filium tuum Siculus & Antonius ætate præcedunt: vel potius quantò majores gigantes sunt pygmæis, maribus elephantes, hirundinibus aquilæ, delphinis balenæ Britannicæ. Nec, ut arbitror, huic sententiæ meæ, nisi plus æquo placeat sibi, repugnabit Antonius.* Nous avons déja rapporté un éloge de Pincian par Juste Lipse, ce savant Homme y revient en d'autres endroits. Faisant réflexion (8) sur la destinée des bons Critiques, il ne peut, dit-il, s'empêcher de plaindre leur condition, en ce que leurs travaux procurent plus d'avantage au Public, que de gloire à leurs Auteurs. Que soit que l'on jette les yeux sur les Anciens, soit que l'on considére les Modernes, il en est peu dont le nom s'étende bien loin, ou dure longtems. Rien ne lui cause plus d'indignation, ajoûte-t-il, que le sort de Ferdinand Pincian, homme d'un mérite distingué qui a eu toute la peine du monde à se tirer de l'obscurité, & qui loué en secret d'un petit nombre de Savans, est encore inconnu dans son propre Pays. Cependant personne à son avis ne méritoit mieux que lui de vivre dans la gloire, & dans l'estime de tous les Savans, soit que l'on considére sa pénétration & la solidité de son jugement, soit qu'on regarde sa bonne-foi & sa modestie. Personne, dit-il, n'a exercé une Critique plus pure, & ne s'y est comporté avec moins d'affectation, avec moins de fard & d'ambition; témoins Pline, Seneque & Pomponius Mela, mais particuliérement le premier, dont il a rétabli une infinité d'endroits corrompus, & les plus difficiles, d'une maniére fort heureuse: *Fatum hoc fere esse Criticorum, ut labor eorum fructus majoris in publicum sit, quam famæ. Vide veteres, vide nostros. Paucos reperies quorum nomen aut late fusum, aut diu perennavit. Vel in Ferdinando Pinciano hodie quam indignor! Qui revera Vir eximius, vix tamen e Vulgi tenebris se exemit; & paucis doctis in occulto laudatus; jacet etiam nunc, ignoraturque inter suos. At si acuminis & judicii aliqua laus est, huic eam recte tribues; si fidei & modestiæ magis. Non alium ego vidi, qui minus affectate hoc egerit, & qui Criticam istam magis pariter coluerit, sine ambitione, sine fuco. Plinius, Seneca, Mela testes. Sed primus ille imprimis, per cujus sexcentas salebras & æstuantia vada perrupit, felici quadam ingenii & judicii vena.* Nic. Antonio (9) rapporte encore un témoignage de Martin d'Aspilcueta (10), qui ne doit pas être oublié: *Movit me ad hoc præter supra dicta autoritas illius eruditissimi & cum primis totius Europæ in autoribus Græcis & Latinis profanis versatissimi Ferdinandi Nonnii de Guzman, Professoris Cathedratici Rhetoricæ & Plinii in nobilissima illa Academia Salmanticensi; ubi tanquam hoc expertus affirmabat expedire multum Religioni Christianæ hymnos & orationes ad Grammaticorum scholas, de more antiquo redire.* Je ne sai sur quelle autorité se fonde Mr. Teissier (11), quand il assure, qu'outre ses Commentaires, Pintianus a donné au Public une traduction Latine du Poëme de Moschus de la Ruine de Troye. Mr. Fabricius s'est trompé en mettant notre Critique dans le Catalogue des Médecins (12), abusé sans-doute par un mot d'éloge que fait de lui Christophle Horosco, Disciple de Pincian, dans ses *Annotationes ad Aëtii interpretes*, où il le qualifie d'*homme d'une érudition exquise*, *in omni genere litterarum eruditione eximia præditus.* Mr. Teissier relève une [illegible] grossiére de du Ryer, qui a traduit ces mots de Mr. de Thou *editis, Hermolai Barbari emulatione, in Plinium,* [illegible] *Senecam, populares suos, Commentariis*, par ceux-ci, [illegible] „ imprimer les Commentaires d'Hermolaus Ba[illegible] „ émulation de Pline, de Mela, & de Seneque [illegible] „ de son Pays". Mr. Teissier prétend qu'il faut traduire, *par émulation d'Hermolaus Barbaro, il fit imprimer* [illegible] taires, &c. Le Traducteur de Mr. de Thou (13) a suivi en partie cette Version, mais en la voulant corriger, il a fait une autre faute: „ Par émulation pour Hermolao Barbaro, „ Nugnez fit imprimer des Commentaires sur Pline, sur les „ Ouvrages de Pomponius Mela, & sur ceux de Senéque, *pour* „ *l'usage de ses Compatriotes*". Ces derniers mots sont une faute qui égale presque celle de Du Ryer. Ne vaudroit-il pas mieux traduire, *émule d'Hermolaus Barbaro il publia des Commentaires sur Pline, Pomponius Mela, & Seneque, tous trois ses compatriotes.*

(2) Nicol. Anton. *Bibl. Hisp.* T. I. p. 293.

(3) Præfat. in Not. ad Senecam, *sub initio.*

(4) Præfat. in *Pompon. Melam.*

(5) Teissier *loc. cit.* p. 150.

(6) Nic. Anton. *Bibl. Hisp.* Tom. I. p. 291.

(7) *Apud* Nicol. Anton. *loc. cit.* p. 292.

(8) Lipf. *Electe.* L. II. c. 8.

(9) *Ubi supra* p. 292.

(10) *In Comment. de Iteris Canon.* c. 19.

(11) *Ubi supra* p. 153.

(12) *Bibl. Græc.* Tom. XIII. p. 353.

(13) *Hist. Univ. de J. A. de Thou*, T. II. p. 140.

O.

OBRECHT (ULRIC) célébre Jurifconfulte & Litérateur du XVII. Siécle nâquit à Strasbourg le 23 Juillet 1646, de George Obrecht, Jurifconfulte & Procureur-Général du petit Confeil de cette Ville, qui fut décapité pour avoir voulu par fes Ecrits caufer du changement dans le Gouvernement de fon Etat Républicain (*a*). Sa famille, qui étoit originaire de Schelestad, avoit été annoblie en la perfonne de fon Bifayeul [*A*] par l'Empereur Rodolphe II. l'an 1604. Ulric Obrecht fit paroître de bonne heure d'heureufes difpofitions pour les Sciences, qu'il étudia fucceffivement à Strasbourg, à Montbeliard, & à Altorf. Il paroît qu'il avoit beaucoup de facilité pour les Langues, puifqu'il apprit fans peine, non feulement les Langues Latine, Grecque, & Hébraïque, mais encore le François, l'Efpagnol, & l'Italien (*b*). Dès l'âge de quinze ans on lui fit compofer, & prononcer en public une harangue Latine, qui fut univerfellement applaudie. On ne doit pas en être furpris, fes Maîtres lui faifoient lire les anciens Auteurs, & puifer les principes de l'Eloquence dans les fources, comme Démofthéne, Cicéron, Hermogéne, Quintilien, Longin &c. Il fuivit la même méthode pour l'étude de la Philofophie, on lui mit entre les mains Platon, Ariftote, avec ce qui nous refte de la Philofophie Pythagoricienne. Il s'appliqua furtout à la Jurifprudence & à l'Hiftoire, & s'y rendit très-habile (*c*). Comme il avoit l'efprit extrêmement net, cette multiplicité de Sciences ne brouilla point fes idées, tout fe rangeoit en ordre dans fa tête; ,, & l'on ,, étoit moins furpris de l'étendue prodigieufe de fes connoiffances, que de la netteté avec laquelle il les ,, développoit. Il rendoit compte de tous les fiécles, comme s'il y eût vécu, & de toutes les Loix, ,, comme s'il les eût établies: avec tout cela il parloit de ce qu'il fçavoit le mieux, en homme qui cher- ,, choit à s'inftruire plutôt qu'à décider (*d*)". Après fes Licences il penfa à voyager pour fe perfectionner, & s'y prit en homme qui avoit envie d'apprendre, vifitant avec foin les Bibliothéques & les Savans. Il alla d'abord à Vienne, où il accompagna Mr. Kelerman, Ambaffadeur de Mofcovie, qui l'avoit pris pour fervir de Gouverneur & de Maître à fon fils; delà il paffa à Venife, à la fuite du même Ambaffadeur. A fon retour d'Italie, il époufa à Strasbourg la fille de Boecler, Profeffeur d'Eloquence & d'Hiftoire (*e*). Bientôt fon mérite fut connu, ce qui attira auprès de lui plufieurs Gentilshommes Allemands, qui prenoient chez lui des leçons de Droit & d'Hiftoire, ce qui l'occupoit à un tel point, qu'il ne lui reftoit que des momens dérobés pour travailler à fes Ouvrages; & quoiqu'il ne fongeât à en donner au Public, qu'à mefure que les conjonctures ou les priéres de fes amis l'y déterminoient, il n'a pas laiffé d'en publier un affez grand nombre [*B*]. Le Roi Louis XIV. s'étant rendu maître de Strasbourg, y al-

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXIV. p. 185.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Ibid. p. 187.

(*d*) Ibid. p. 188.

(*e*) Idem ibid.

[*A*] *Sa famille qui étoit originaire de Schelestad, avoit été annoblie en la perfonne de fon bifayeul.*] Son Bifayeul s'appelloit GEORGE OBRECHT, & étoit fils de Thomas, Syndic de Strasbourg, où il nâquit en 1547. Après avoir fait fes études à Tubingue & en Bourgogne, il alla pour les achever en France, où il courut grand rifque de la vie. Il fe trouva à Orleans, dans le tems de l'exécrable maffacre de la St. Barthélémi, & ne fe fauva qu'avec peine, ayant été obligé d'abandonner une belle Bibliothéque qu'il s'étoit formée, dans les diverfes Académies où il avoit paffé (1). Il fe flattoit de fe dédommager de cette perte à Strasbourg, où il avoit laiffé une belle Bibliothéque, qu'il avoit formée avec beaucoup de foin & de dépenfe; mais il trouva qu'on avoit profité de fon abfence, pour la diffiper, fans qu'il pût favoir à qui il devoit s'en prendre. Cette avanture le chagrina à un tel point qu'il réfolut de quitter les études, & de prendre le parti des armes; il s'engagea même avec un Officier qui faifoit des levées pour la France. Mais bientôt Obrecht changea de fentiment, il raffembla de nouveau des Livres, il fe rendit à Bâle, où il fe remit tout de bon à l'étude, & prit le degré de Docteur en Droit. Son mérite ne tarda pas à fe faire connoître, & en 1575 il fut nommé pour remplir la Chaire en Droit à Strasbourg, emploi qu'il occupa pendant quarante ans avec beaucoup de réputation: non content de donner des leçons, il plaida au Barreau, & rendit de grands fervices par fes Confultations, étant toujours prêt à recevoir ceux qui avoient befoin de fon fecours. L'Empereur Rodolphe II. informé de fon grand mérite, le créa, conjointement avec Jean Thomas Obrecht fon fils, Comte du Sacré Palais, de la Cour Impériale, & du Confiftoire Impérial, *Sacri Palatii, Aulæque Cæfareæ & Imperialis Confiftorii Comitem*; un grand nombre de Princes lui donnérent des marques de leur eftime. Louis Electeur Palatin lui offrit un Chaire de Profeffeur à Heidelberg. Le Duc de Brunfwic-Lunebourg lui offrit auffi de gros appointemens pour l'attirer dans fes Etats (2): épuifé de travaux, il mourut le 7 Juin 1612, âgé d'un peu plus de foixante-cinq ans: c'étoit un homme droit, fincére, prudent, religieux, & charitable au plus haut point. Peu difpofé à fe faire imprimer, il ne s'y détermina que lorfqu'il vit que pendant fa vie même on avoit ofé publier des Ecrits fous fon nom: & il donna au Public divers Ouvrages de Politique & de Jurifprudence, qui font eftimés (3).

[*B*] *Il n'a pas laiffé d'en publier un affez grand nombre.*] En voici la Lifte, telle que nous la trouvons. I. *Schediafma in Ciceronis fomnium Scipionis.* Strasbourg 1665 in-12. L'Auteur n'avoit que 19 ans quand il publia cet Ouvrage; on lui en attribue un autre dans le même tems (4) intitulé: *Differtation fur les principes de la Prudence Civile & Politique.* II. *De Vexillo Imperiali.* Strasbourg 1674. Il s'agit du droit de porter l'Etendart de l'Empire, dont la République de Strasbourg prétendoit partager l'honneur avec les Ducs de Wirtemberg, qui en étoient en poffeffion. III. *Sacra Termini.* Strasb. 1674 in-4. V. *Animadverfiones in Differtationem de ratione ftatûs in Imperio*, &c. Strasb. 1674. C'eft une Critique fort concife, mais pleine de fens, fur un Livre qui avoit fait grand bruit en Allemagne, fous le nom déguifé d'*Hippolite de la Pierre.* La Maifon d'Autriche, dont la puiffance & l'ambition y étoient repréfentées comme fatales à la liberté de l'Empire, & toutes prêtes à rendre la Couronne Impériale héréditaire, fçut bon gré à Mr. Obrecht d'avoir fourni dequoi la défendre d'un foupçon fi injurieux, & n'oublia rien depuis pour l'engager dans fes intérêts (5). VI. *De Nummo Domitiani Ifiaco Epiftola.* Strasbourg 1675 in-4. Cette Lettre contient fes conjectures fur une Médaille de Domitien, fort rare, fur le revers de laquelle étoit repréfentée une Déeffe, qu'il croit être Ifis. VII. *De Refervato Ecclefiaftico.* Strasb. 1675 in-4. VIII. *De ratione Belli.* 1675 in-4. IX. *De Sponfore Pacis.* 1675 in-4. X. *De Cenfu Augufti.* 1675 in-4. XI. *Differtationum Selectarum quondam in Academia Argentinenfi propofitarum, Liber.* Strasbourg 1676 in-4. Ce Recueil contient, outre les Piéces indiquées Num. II & III, plufieurs Differtations fur des fujets curieux & intéreffans, dont voici la lifte. *De Abdicatione Caroli V. Imperatoris. De electione Imperatoris Rom. Germanici. De unitate Reip. in S. Romano Imperio. De Imperii Germanici ejufque Statuum fœderibus. De Clenodiis S. Romani Imperii. De Legione Fulminatrice M. Antonini Phil. Imperatoris. De Tribunitia Cæfarum Romanorum poteftate. De expeditione Romana. De Philofophia Celtica. Parænefis de conjungendis privati & publici Juris ftudiis, duabus Orationibus comprehenfa.* XII. *Hiftoriæ Auguftæ Scriptores VI, cum notis Ulrici Obrechti.* Strasbourg 1677 in-8; les notes de notre Savant font importantes (6). La même année il donna deux autres piéces, toutes deux imprimées in-4. l'une intitulée: *De extraordinariis Populi Romani Imperiis*; & l'autre, *de hofte deditio.* XIII. *Joannis Henrici Boecleri Notitia Sacri Romani Imperii, additamentis neceffariis per Ulricum Obrechtum aucta.* Strasb. 1681 in-8. C'eft le feul Ouvrage de fon beau-pere, que je trouve dans les Catalogues de ceux d'Obrecht. Il avoit néanmoins deffein de mettre au jour tout ce que Boeclerus avoit laiffé, & en particulier l'Hiftoire de l'Empereur Frédéric III d'Enée Sylvius, que ce Savant fe propofoit de publier. C'eft ce que j'apprens de quelques endroits des Lettres, dont Mr. Burman a donné un fi curieux Recueil. Voici ce que Jean George Grævius mandoit à Heinfius, dans une

(1) Melch. Adam. *Vit. Jurisconfult. Germ.* p. 208. 209. Francof. 1706 in-fol.

(2) Idem ibid.

(3) Idem p. 210.

(4) *Mém. pour l'Hift. des Sciences & des beaux Arts*, Janv. & Févr. 1702. p. 20.

(5) Ibid.

(6) Ibid. p. 11.

A Lettre

y alla avec toute sa Cour. Mr. Pelisson, qui étoit du voyage, & qui connoissoit notre Savant de réputation, le vit, & eut avec lui quelques Conférences sur la Religion. „ Celui-ci, *dit-il* (*f*), qui avoit été „ élevé dans la Luthérienne, commençoit à avoir quelques doutes sur cet article, & l'avoua à Mr. Pelis„ son; mais l'heure de sa conversion n'étoit pas encore venue. Ce ne fut qu'en 1684, que pleinement „ convaincu par les entretiens qu'il eut avec les Jésuites, il vint à Paris, & y abjura le Luthéranisme „ entre les mains de Mr. Bossuet, Evéque de Meaux". Ceux qui sont au fait des conversions qui se faisoient dans de pareilles circonstances, surtout par le ministére de Mrs. Pelisson & de Meaux, savent ce que tout cela signifie [*C*]. Obrecht ne demeura pas sans récompense, c'étoit-là sans-doute le grand point.

(*f*) Idem p. 329.

Lettre du 18 Février 1675 (7): *Tubingæ hisce diebus litteras ab amico habui, quibus narrat* Obrechtum *Soceri sui* Boecleri *posthuma luci parare, inter quæ primum locum teneat Frederici* III. *historia ab Æneâ Sylvio concinnata, quæ nondum in publico versatur.* Quatre ans après cet Ouvrage n'avoit pas encore paru, mais Obrecht le promettoit dans peu. Fr. Bern. Carpzou, écrit à Heinsius, du 16 Janvier 1679 (8), ce qui suit: *Argentorato nuper literas ab* Obrechto, *cujus eruditionem & eloquentiam magni facis, accepi, quibus spem fecit, proximis Francofurtensibus nundinis Æneam Sylvium de rebus Frederici Imp. (quem librum edere B. socer ipsius* Boeclerus, *exorsus fuerat, quam vero curam superveniens mors abrupit) præmissis rerum Germanicarum scriptoribus quos Freherus, Reuberus, Pistorius, Urstisius, aliique omiserant, sua opera editum iri.* J'ignore si cet Ouvrage a paru. Revenons à ceux d'Obrecht lui-même. XIV. Il publia en 1681 in-4, *Alsaticarum rerum Prodromus.* C'étoit l'essai d'un grand Ouvrage qu'il méditoit sur l'Alsace, dont il recherchoit l'origine, les limites, les droits, les Coutumes, les Guerres, les révolutions, &c. Ouvrage important qu'il fut obligé d'interrompre, & que ses continuelles occupations ne lui ont pas permis d'achever. XV. *Panegyricus Ludovico* XIV. *dictus ob natum ex Delphino nepotem dictus anno* 1682. Strasbourg 1682 in-fol. & Leipzig 1682 in-4. XVI. *Severinus de Monzambano de statu Imperii Germanici auctior, & exercitationum specimine illustratus ab Ulrico Obrechto.* 1684 in-8. XVII. *Dictys Cretensis de bello Trojano, seu L. Septimii Ephemeridos belli Trojani libri sex, cum notis Josiæ Merceri, Casparis Barthii, Ulrici Obrechti, Pauli Vindingii, & indice Samuelis Artopæi. Accessit Daretis Phrygii Historia Trojana,* Strasbourg 1691 in-8, & Amsterdam 1702 in-4. Cette Edition étoit projettée dès l'année 1679, comme on le voit par la Lettre de Carpzou, citée ci-dessus: il mande à Heinsius, en parlant d'Obrecht: *Ejusdem etiam studio Dictyn Cretensem ad MStum Argentinensis Bibliothecæ, & Mercerianum, antiquissimasque duas, Venetam & Mediolanensem editiones exactum, novam conspecturum esse lucem. Quorum doctissimorum operum desiderio interea tenebimur* (9). Heinsius lui répondit (10): *Porro salivam haud leviter movisti nobis, spe facta, fore, ut Dictyn Cretensem, scriptorem sane non inelegantem, Cl. Obrechtus e Membranis Argentinis castigatus proferat in lucem. Qua de re si tempestiviores nuntii ad me venissent, communicassem codicem meum, non quidem vetustum, quippe descriptum in Charta præstantis tamen notæ e codice perantiquo descriptum, cujus opera locos centum & plures, Josiæ Mercero intactos, hoc in scriptore diu est quod castigavi.* Heinsius eut tout le tems de communiquer son Manuscrit & ses Corrections au Savant de Strasbourg, à moins qu'il n'y ait eu une Edition antérieure à celle de 1691. XVIII. Mr. Obrecht, pour faire preuve de Catholicité, traduisit en Allemand un Ouvrage du P. Dez, premier Recteur des Jésuites de Strasbourg, intitulé: *La Réunion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine, également nécessaire, pour leur salut, & facile selon leurs principes.* La traduction de Mr. Obrecht est imprimée à Strasbourg en 1688 in-8. XIX. *Brevis & succincta expositio Instrumenti Pacis Cæsareo-Suecicæ, anno 1648 initæ;* inserée dans un Livre intitulé: *Recessus Imperii a S. Cæsarea Majestate ac universis Imperii Ordinibus anno* 1654 *in Comitiis Ratisbonensibus conditus.* Francfort 1695 in-4. & à Hall 1702 in-4. XX. *Consultation sur le Droit de tous les Ordres de l'Empire par rapport à la nouvelle élection du Roi des Romains Joseph, & sur la maniere dont ils doivent se conduire à l'égard de cette élection.* En Allemand 1690 in-4. XXI. *Quintiliani Institutiones Oratoriæ & Declamationes innumeris locis emendatæ.* Strasbourg 1698, 2 vol. in-4. Mr. Obrecht fit cette Edition sur un excellent Manuscrit qu'il avoit recouvert. XXII. *Apparatus Juris Publici & Historiæ Germaniæ Pars* I. *Acta depositionis Venceslai & electionis Ruperti Regum Romanorum continens.* Strasb. 1696 in-4. En Latin & en Allemand. XXIII. *H. Grotius de Jure Belli & Pacis, cum notis Autoris & Joann. Fred. Gronovii, Commentario perpetuo Joannis Tesmari & Ulrici Obrechti observationibus.* Francfort 1696 in-fol. „ Obrecht, *dit le Pere Niceron* (11), auroit pu faire quel„ que chose de meilleur que les notes qu'on voit ici de sa fa„ çon, & où il se trouve quelquefois de bonnes choses, s'il „ les eût publiées lui-même. Mais elles ont été recueillies „ fort négligemment de ses leçons par ses Ecoliers, & on les „ a imprimées, telles qu'ils les ont données". XXIV. *Biga Dissertationum Academicarum, inter illas quæ junctim editæ sunt, non extantium, de ratione belli & de sponsoribus pacis.* 1697 in-4. indiquées déjà ci-dessus; ceci paroit une seconde Edition. XXV. *Jamblichi de Vita Pythagoræ Liber unus, Latine translatus.* 1700 in-8. Il n'y a que la Version Latine d'Obrecht. XXVI. Nous avons dit dans le Corps de l'Article, que dans le tems que notre Savant étoit à Francfort, il entreprit de défendre le Droit de Philippe V. à la Couronne d'Espagne: dans ce dessein il s'attacha à recueillir dans les Jurisconsultes & dans les Historiens toutes les piéces qui établissent, ou qui modifient les droits de succéder à cette vaste Monarchie, dans la vuë de combatre les prétentions de la Maison d'Autriche; il publia successivement quatre parties de ces Extraits en 1700 & 1701, sous ce titre: *Excerpta Historica & Juridica de natura Successionis in Monarchiam Hispaniæ,* in-4, & il auroit continué si la mort ne l'avoit prévenu. On en trouve des Extraits dans le Journal de Trevoux (12). XXVII. *Dissertationes, Orationes & Programmata.* Strasbourg 1704 in-4. C'est Joachim Kuhnius qui a rassemblé tous ces Ouvrages, & qui les a publiés avec une Préface de sa façon. XXVIII, *Canis sub furcam missus sive correptio Sycophantæ maximi E. T. Sarkmasii.* 1669 in-4. C'est une Critique de l'Ouvrage, que Conrad Samuel Schurzfleich avoit publié la même année sous le nom d'*Eubulus Theosdatus Sarckmasius,* & sous le titre de *Judicia de novissimis prudentiæ Civilis Scriptoribus.* XXIX. *Georgii Davidis Locameri Institutiones Juris Justinianea, cum additionibus Rhebandi. Cura Ulrici Obrechti.* Strasb. 1671 in-8. Je trouve outre cela dans le Catalogue des Ouvrages d'Obrecht, qui est à la suite de son éloge dans les Mémoires de Trevoux, les Piéces suivantes: *Notæ in Pallucis Onomasticon* pro J. Henrico Boeclero; Et *Mémoire raisonné, pourquoi il n'est pas croyable que le Roi T. C. ait l'intention de porter la guerre dans l'Empire, à l'occasion de la Succession d'Espagne; ou que Sa Majesté veuille rien entreprendre par voye de fait contre l'Empire, ou quelques-uns de ses Etats, pour les obliger à recevoir Garnison dans les places qu'ils possédent sur la frontiere.* Les Journalistes ajoûtent que Mr. Obrecht a fait aussi des notes sur la Lettre que l'Empereur écrivit au Pape le 19 Janvier 1701 touchant l'investiture du Royaume de Naples, & que la mort a empêché notre Savant de continuer l'Edition des *Ephemerides Politicæ D. Christophori Forstneri, cancellarii Principis Belgardensis,* qui commencent au 2 Octobre 1657.

(7) Burmanni *Syll. Epist.* Tom. IV. p. 325. 326.

(8) Ibid. T. V. p. 313. 314.

(9) Idem ibid.

(10) Ibid. p. 316.

(11) Hommes Ill. T. XXXIV. p. 335.

(12) Mars & Avril 1701. p. 196. Mai & Juin. p. 402. Edit. d'Amsterdam.

[*C*] *Ceux qui sont au fait des Conversions qui se faisoient dans de pareilles circonstances, surtout par le ministére de MM. Pelisson & de Meaux, savent ce que tout cela signifie.*] Je ne comptois point de rien dire de particulier sur la conversion vraie ou prétendue de Mr. Obrecht, d'autant plus que je ne pense pas que ces sortes de changemens décident rien par rapport à la vérité de la Religion, mais le narré des Journalistes de Trevoux m'a paru singulier; le voici (13): „ Jus„ ques-là *le malheur* qu'avoit-eu Mr. Obrecht de naitre, & „ d'être élevé dans la Religion Protestante, l'avoit rempli „ de préjugés qui ne lui laissoient voir qu'à demi la vérité. „ Il avoit pourtant senti de secrettes inquiétudes sur ce sujet, „ & cela l'obligea d'examiner de plus près l'origine & les „ causes du Schisme qui le séparoit de l'Eglise Catholique. „ Ce n'est pas précisément dans l'Ecriture, *disoit-il*, que je „ cherchois à m'éclaircir: car quoique j'en fisse ma plus „ douce consolation, je vis bien qu'en l'abandonnant à l'in„ terprétation arbitraire des particuliers, on pourroit la „ tourner en tout sens, & delà autoriser toutes les Sectes. „ Ce qui me convertit, ce fut qu'en fouillant dans l'Anti„ quité Ecclésiastique, j'y trouvay dequoi justifier tous les „ dogmes qu'adopte l'Eglise Romaine, & que rejette la Pro„ testante. J'y vis même la plupart des Cérémonies que je „ traitois de superstition, établies & autorisées. Cette anti„ quité de la doctrine & des usages, jointe à la succession des „ Pasteurs, me parut emporter conviction. Cependant, ajoû„ toit-il, comme je tenois encore à l'hérésie plus par le cœur „ que par l'esprit, vingt fois je fermay & jettay à terre mes „ Livres, de dépit d'y trouver mes préventions trop forte„ ment combattuës". Il y auroit bien des réflexions à faire sur ce récit, bornons-nous à quelques-unes. Premiérement il faut supposer qu'on nous donne ici les pensées de Mr. Obrecht, & non celles que les Journalistes croyoient peut-être que le Savant de Strasbourg avoit dû faire: quoi qu'il en soit ne contestons point sur le fait, quoiqu'un peu douteux, par la circonstance où Mr. Obrecht doit avoir manifesté ses incertitudes sur la Religion. En second lieu, c'est un étrange langage pour un Protestant que celui de Mr. Obrecht, *ce n'est pas précisément dans l'Ecriture que je cherchois à m'éclaircir;* c'étoit-là néanmoins que selon ses principes il devoit chercher des éclaircissemens, d'autant plus qu'il faisoit de l'Ecriture *sa plus douce consolation*, & que dans le fond l'Eglise Romaine ne prétend pas avoir une doctrine différente de celle de l'Ecriture, à laquelle on doit donc naturellement en revenir, pour savoir ce qu'elle enseigne. Voyons ce qui empêcha Mr. Obrecht de puiser des lumiéres dans l'Ecriture, c'est qu'il vit, *qu'en l'abandonnant à l'interprétation arbitraire des particuliers, on pourroit la tourner en tout sens, & delà autoriser toutes les Sectes:* mais ce Savant n'avoit pas besoin des explications des autres, il examinoit pour lui-même, & selon ses principes, il étoit en droit d'examiner, ne pouvoit-il pas comprendre l'Ecriture aussi-bien que l'Antiquité où il *fouilla?* D'ailleurs qu'entend-il ici par l'Antiquité? Sont-ce les Ecrits des Peres? mais tout le monde sait que sur bien des points ils ne sont pas d'accord entre eux, ni quelquefois avec eux-mêmes. Sont-ce les Conciles? mais qui ignore que leurs décisions ne sont pas uniformes? A quoi l'on peut ajoûter, que personne ne se procurera l'intelligence de l'Ecriture uniquement par la lecture des Conciles, qui n'ont décidé que des Points particuliers. Ajoûtons qu'il peut paroître un peu pro-

(13) Janv. & Fevr. 1702. p. 24.

point. En 1685 le Roi le nomma pour préſider en ſon nom au Sénat de Strasbourg, en qualité de Préteur Royal, charge qu'il a conſervée toute ſa vie, & qu'il a tranſmiſe à ſon fils, dont les doutes s'étoient apparemment diſſipés par les mêmes lumiéres dont ſon pere avoit été éclairé. Ayant été député en Cour, l'an 1698, pour les intérêts de la Ville & du Sénat de Strasbourg, le Roi le nomma ſon Commiſſaire & ſon Envoyé à Francfort, pour les affaires de la ſucceſſion de Madame. Il s'y rendit, & ſon zéle ne ſe démentit point; non ſeulement il s'occupa de la diſcuſſion de ce grand procès, mais il entreprit de ſoutenir le Droit de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne (*g*). Sa grande application au travail épuiſa ſes forces, & altéra ſa ſanté; mais comme il attribuoit ſon mal au mauvais air de Francfort, il ne changea rien au plan de ſes études, & malgré la langueur où il ſe ſentoit tomber, il lutta pendant ſix mois contre le mal. Les affaires de la ſucceſſion de Madame ayant été terminées, il ſe fit tranſporter à Strasbourg, étant déja conſumé par une fiévre lente, & purement interne. Il garda d'abord le lit, comme par précaution, mais il s'affoiblit bientôt à un tel point par l'augmentation de la fiévre, qu'il fallut l'avertir qu'il étoit en danger. Il ſe diſpoſa à la mort, & après avoir reçu tous les Sacremens, il mourut le 6 Août 1701 âgé de cinquante-cinq ans (*b*).

(*g*) Ibid. p. 110.

(*b*) Ibid. p. 111.

problématique que Mr. Obrecht, chargé de tant d'occupations, ait pu trouver le tems de lire les Peres & les Conciles, comme ce qu'on lui fait dire ſemble l'inſinuer. Remarquons qu'il trouva dans l'Antiquité *dequoi juſtifier* tous *les dogmes qu'adopte l'Egliſe Romaine, & que rejette la Proteſtante:* cela eſt bientôt dit, mais les Ouvrages ſans nombre qu'on a écrit là-deſſus, donnent lieu de croire que cela n'eſt pas ſi clair encore; & ſi nous n'avions deſſein d'éviter toute controverſe, il ne ſeroit peut-être pas difficile de faire voir, que la queſtion dont il s'agit, ne peut ſe décider ſi promptement. Ce n'eſt pas tout, Mr. Obrecht vit encore dans l'Antiquité LA PLUPART *des Cérémonies, qu'il traitoit de ſuperſtition, établies & autoriſées:* il ne les y vit donc pas *toutes*, il en eſt donc de ces Cérémonies, qui n'étoient ni établies ni autoriſées dans l'Antiquité. La reſtriction eſt prudente; car on ne trouve dans ce que Juſtin Martyr & les autres Apologiſtes de la Religion Chrétienne nous diſent du Culte des premiers Chrétiens, ni invocation des Saints & des Anges, ni adoration des Images, & autres pratiques de cet ordre. Avouons-le, ſans ſoupçonner la droiture d'Obrecht, qu'il eſt très-digne de l'éloge qu'on lui donne, d'avoir eu *une foi très-aveugle*, que nous ne lui envions point.

☞ OCTAI-KHAN, troiſiéme fils du fameux Genghizcan, fut déſigné par ſon Pere pour être ſon ſucceſſeur (*a*), l'ayant déclaré Khan des Khans par la qualité de *Caan* qu'il lui donna. On prétend (*b*) qu'il eut la modeſtie de ne pas vouloir d'abord accepter l'Empire [*A*]. Ce fut en 1226 qu'il monta ſur le trône. Des Hiſtoriens aſſurent qu'il envoya une Armée à la pourſuite du Sultan Gelaleddin, & qu'il le défit dans la Province de Multan [*B*]. On ajoûte, qu'Aladin Sultan d'Iconium lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle pour le féliciter, & qu'Octaï pour le remercier, lui fit offrir une Charge, dans ſon Palais. Quoi qu'il en ſoit il marcha ſur les traces de Genghizcan, & pouſſa ſes conquêtes dans la Tartarie, ou Chine Septentrionale, & détruiſit la Dynaſtie des *Khin* Tartares [*C*]. Dès le vivant de ſon

(*a*) *Hiſt. de Genghizcan*. L. IV. Ch. 14.

(*b*) D'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. OCTAI-KHAN.

[*A*] *On prétend qu'il eut la modeſtie de ne pas vouloir d'abord accepter l'Empire.*] C'eſt Mr. D'Herbelot (1) qui rapporte ce fait: „ Il refuſa d'abord la Couronne des Mogols . . . . . à „ cauſe de ſon frere aîné Giagataï, & de ſes Oncles paternels, „ qu'il diſoit, par une très-grande modeſtie, lui devoir être „ préférés. Cependant Giagataï ſon frere, & Outakin ſon „ Oncle, le prenant par ſes deux mains l'inſtallérent eux-„ mêmes ſur le trône, par une extrême déférence aux der-„ niéres volontés de Ginghiſcan". L'Hiſtoire Chinoiſe qui le nomme *Ouo-Kouo-tai*, ne parle point de cette modération avec laquelle il réfuſa l'Empire, ni de la violence prétenduë que lui firent ſon frere aîné & ſon Oncle, pour le lui faire accepter. Il régna en vertu du Teſtament de ſon Pere (2).

(1) *Bibl. Orient.* Art. OCTAI-KHAN.

(2) *Obſervations Manuſcrites ſur la Bibl. Orient.* de D'Herbelot, par MM. Galand & Vicedelou, qui nous ont été communiquées.

[*B*]. *Des Hiſtoriens aſſurent qu'il envoya une armée à la pourſuite du Sultan Gélaleddin, & qu'il le défit dans la Province de Multan.*] C'eſt Mirkhond qui le rapporte (3), mais il y a quelque lieu de douter de ce fait. Eclairciſſons ce qui regarde ce Sultan Gélaleddin, dont il s'agit ici; dans ce deſſein il faut reprendre les choſes de plus haut. Mahomet Cotheddin, Sultan de Khovarezm ou Carizme, s'étant rendu fort puiſſant par ſes conquêtes, Genghizcan jugea à propos de faire un Traité de paix avec lui. L'Empereur Mogol voulut enſuite établir un commerce entre ſes Etats & la Perſe, & dans cette vuë il fit partir une Caravane, à la tête de laquelle ſe trouvoit un Ambaſſadeur chargé de préſens & d'une Lettre de créance pour le Sultan de Carizme. La Caravane étant arrivée à Otrar, Ville du domaine de Mahomet Cotheddin, le Gouverneur de cette place ſéduit par ſon avarice, chercha des prétextes pour la piller; il écrivit au Sultan, à qui il donna à entendre que les Marchands Mogols étoient des eſpions, ſur quoi il reçut ordre de les faire périr. Genghizcan outré de cet attentat, envoya des Ambaſſadeurs au Sultan de Carizme pour en demander juſtice; mais ce Prince ne donna aucune ſatisfaction au Mogol, quelques-uns même diſent qu'il fit trancher la tête aux Ambaſſadeurs pour avoir parlé trop hardiment (4). La paix fut donc rompuë, Genghizcan attaqua Mahomet avec des forces redoutables, & l'obligea à la fin à ſe cacher, s'étant rendu maître de la plus conſidérable partie de ſes Etats (5); & ce Prince mourut de douleur dans une Ile inhabitée. Gélaleddin ſon fils aîné lui ſuccéda & échappa à la vigilance des Tartares; s'étant déguiſé, il parvint aux frontiéres de la Province de Gaznire ou Gaznah, vers les Indes, qu'il avoit eue en partage du vivant de ſon Pere; il trouva enſuite moyen de ſe rétablir, de rentrer dans ſes Etats par ſa valeur, de conquérir même la Géorgie. Dans le tems qu'il ne donnoit aucunes bornes à ſon ambition, Octaï-Khan fit marcher une puiſſante armée contre lui; ſe trouvant hors d'état de leur oppoſer une armée, & n'eſpérant aucun ſecours, il ſe retira dans la Méſopotamie, pour échapper aux Tartares, & il s'y livra aux plaiſirs de la table; mais ce ne fut pas pour longtems, les ennemis le pourſuivirent & firent tant de diligence, qu'ils le ſurprirent, & peu s'en fallut que ce Prince ne tombât entre leurs mains. Il ſe ſauva déguiſé avec deux ou trois domeſtiques, qui lui étoient demeurés fidéles (6).

(3) D'Herbelot *ubi ſupra*.

(4) *Hiſt. de Genghizcan*. Liv. II. Ch. 4, 5. Marigny *Hiſt. [illegible] vol. de l'Emp. des Arabes*. T. II. p. 105-109.

(5) *Hiſt. de Genghizcan*. Liv. II. Ch. 7-10. L. III. Ch. 1-4. & Marigny *ubi ſupra*. p. 111-121.

(6) Marigny *loc. cit.* p. 121-140.

[*C*] *Il pouſſa ſes conquêtes dans la Tartarie ou Chine Septentrionale, & détruiſit la Dynaſtie des Kin Tartares.*] Nous ſommes redevables de ce que nous allons rapporter dans cette Remarque aux *Obſervations Manuſcrites* des deux Savans que nous avons cités à la fin de la Rem. [*A*]. Ce fut en l'année 1232, la neuviéme du régne de *Kin-Ghai-tſoum*, Empereur des *Kin*, que Soboudaï, Généraliſſime des Armées d'Octaï-Khan, forma le ſiége de la Ville de *Nan-kim*, par laquelle il ne faut pas entendre celle qui eſt connuë ſous le nom de *Nanquin*; celle dont il s'agit ici eſt aujourd'hui la Capitale de la Province de *Honan*, & ſe nomme *Kai-foum-fou*. Soboudaï tenoit cette Ville bloquée, dès le commencement de l'année, forçant tous les Villes des environs. Les Avancoureurs de l'armée étant arrivés devant la place, le 14 du troiſiéme mois, il fit battre les murailles avec toute ſorte de machines de guerre, & même des canons; mais comme les Aſſiégés réſiſtoient avec les mêmes armes, le Siége n'avançoit point. Soboudaï prit le parti de faire enfermer la Ville par des lignes de circonvallation, garnies de forts & de redoutes de toutes parts. Le foſſé avoit plus de dix pieds de profondeur, & autant de largeur. Les Corps de garde y étoient placés à trente-cinq pas Géométriques de diſtance les uns des autres, & étoient garnis chacun de plus de cent hommes, ainſi jour & nuit il y avoit cent quatre-vingt mille hommes de garde. Joignez à cela les troupes du ſiége, les camps volans qu'on envoyoit pour couper les vivres, & les Corps qu'on détachoit pour aſſiéger les Villes circonvoiſines, & jugez de la grandeur de cette armée. L'Empereur Octaï avoit ſon camp ſéparé aſſez près de la Ville. On ſe battit d'abord avec tant de vigueur qu'en douze jours de combats perpétuels, on comptoit les morts par milliers (7). Octaï ennuyé de la longueur du ſiége, & ſoupirant après la Tartarie, offrit la paix à l'ennemi, quoique les conditions en fuſſent très-deſavantageuſes, l'Empereur des *Kin* fut forcé par l'état déplorable de ſes affaires de les accepter; mais comme il commençoit à les accomplir, Soboudaï répondit qu'il n'avoit point d'autre ordre que de combattre. Le déſeſpoir du ſuccès & les préſens l'adoucirent néanmoins, & ayant reçu pour ôtages le fils aîné & la fille de *Kin-Ghai-tſoum*, il leva le ſiége dans le quatriéme mois, à condition pourtant qu'il demeureroit dans la Province de la Cour avec toute ſon armée, ce qui étoit, à proprement parler, changer le ſiége en blocus. Le ſiége fut ſuivi de la peſte, qui fit de ſi terribles ravages, que dans l'eſpace de cinquante jours on compta aux portes de *Nan-kim* plus de neuf-cens mille morts qui furent tranſportés hors de la Ville, ſans parler d'un nombre incroyable de corps, que la pauvreté contraignit d'enterrer dans les maiſons & dans les jardins. Le ſeptiéme mois des Ambaſſadeurs Moumgols furent maſſacrés par une Garniſon de *Kin* Tartares; leur Empereur diſſimula une action ſi odieuſe, & ne punit point les coupables. Durant le blocus il réſolut de ſortir de la Ville, & exécuta ſon deſſein le 26 de la douziéme Lune de l'an 1232. Il força d'abord deux Forts gardés par les Moumgols, il reprit même quelques Villes; mais quand ce vint au paſſage de la riviére de *Haombo*, l'arriére-garde de ſon Armée fut défaite, & tout ce qui n'avoit pas paſſé fut exterminé ou pris par les Moumgols, qui les atteignirent ſur la rive méridionale. L'Empereur abandonna ſon armée, & prit la fuite avec ſix ou ſept Cavaliers; il arriva à *Kouei-te-fou*, Ville du premier ordre, à vingt-ſept lieuës de *Nan-kim* vers le Sud-Eſt. Comme il manquoit de tout

(7) Le MS. porte *millions*, mais y a-t-il l'ombre de vraiſemblance?

fon Pere Octaï-Khan s'étoit diftingué par fa fageffe & par fa valeur. Genghizcan lui avoit donné la Charge de Chef des Confeils, & il fit paroître tant de prudence, que ce Monarque ne formoit prefque aucune entreprife fans le confulter (c). Lorfque Genghizcan fit la guerre au Sultan de Carizme (d), Octaï commanda le fiége de la Ville d'Ofrar avec Zagathaï fon frere. L'année 1220 il fut chargé, conjointement avec Zagathaï & Touchi fes freres, du fiége de la Ville de Carizme, Capitale du Royaume de ce nom. Comme le fiége traîna en longueur, & que les Affiégés remportoient divers avantages, la difcorde fe mit entre les Princes, les deux derniers éclattérent l'un contre l'autre, mais Octaï demeura dans les bornes de la modération. L'Empereur informé de cette divifion, réfolut d'ôter le commandement de l'Armée aux deux Princes qui avoient le plus de tort, & de donner toute l'autorité à Octaï. Il leur écrivit, & envoya à Octaï un ordre Impérial, par lequel il lui donnoit un pouvoir abfolu fur toutes les troupes qui étoient en Carizme. Ce Prince s'étant fait reconnoître pour feul Général, prit les mefures néceffaires pour fe rendre maître de la Ville, & malgré la vigoureufe réfiftance des Carizmiens elle fut emportée & ruinée après un fiége de fept mois (e) [D], en l'année 1221. Octaï perdit cette

(c) Hift. de Genghizcan L. II. Ch. 5.

(d) Voy. Rem. [B].

(e) Hift. de Genghizcan Liv. III. Ch. 5.

tout une partie de fes gens l'abandonna, ce qui le contraignit de fe réfugier à *Tçai-tcheou*, Ville forte, & peu éloignée. Soboudaï, informé de tout, recommença le fiége de *Nan-kim* l'année fuivante (1233). La famine fut extrême dans la Ville. Une Livre de ris y coutoit une Once Chinoife d'argent, c'eft-à-dire, à peu près un Ecu & demi, tout étoit rempli de corps de ceux qui mouroient de faim. La néceffité en porta plufieurs à égorger leurs femmes & leurs enfans, pour fe nourrir de leur chair. Tous les Palais & toutes les maifons furent démolies pour en bruler le bois. Les chofes en étoient réduites à cet état, quand *Tçoui-Li*, homme fourbe & perfide qui commandoit la Garde du mur Occidental, réfolut de fe prévaloir de la calamité publique. Il commença par effrayer le peuple, en lui faifant envifager une mort certaine en cas d'une plus longue réfiftance. Quand il l'eut engagé dans fon parti, il maffacra impitoyablement les deux premiers Miniftres d'Etat. Maitre de tout il propofa une Conférence à Soboudaï, & l'obtint; & dans le feftin que celui-ci lui fit, il s'engagea à lui rendre la Ville. A peine fut-il de retour qu'il fit mettre le feu à toutes les tours, & à tous les Forts qui défendoient la Ville, par où Soboudaï comprit qu'il agiffoit de bonne foi. Cependant *Tçoui-Li* s'abandonnoit à toute forte de débauches, & pilloit le Tréfor Royal. Le quatriéme mois de l'année il envoya à Soboudaï en préfent les propres habits de l'Empereur & de l'Impératrice, enfuite il employa les voyes les plus cruelles pour extorquer de l'argent. Il obligea l'Impératrice Mere d'écrire à l'Empereur fon fils pour l'exhorter à fe rendre volontairement aux Moungols, & chargea la Nourrice de l'Empereur de ces Lettres, mais fans en attendre la réponfe il fit prendre l'Impératrice Mere *Vam-Che*, l'Impératrice *Tu-tan-che*, deux Rois & leurs freres, trente-fept Reines, cinq-cens Princes ou Princeffes du Sang, le Chef de la maifon de Confucius, *Leam-Che* fameux Philofophe, avec les Bonzes, les Médecins, & toutes fortes d'Ouvriers, & les livra à Soboudaï. Celui-ci fit mourir les deux Rois, & tous les Princes du Sang, & fit tranfporter le refte à *Kharakharin*, Capitale des Moungols, dans la Tartarie Occidentale. C'eft de cette maniére que Soboudaï fut introduit dans la Ville Impériale. Les Moungols pillérent tout, fans excepter la maifon de *Tçoui-Li*, dont ils enlevérent la femme & les concubines. C'étoit une Loi parmi les Moungols, que les habitans des Villes qui leur avoient réfifté, fuffent paffés au fil de l'épée, après avoir été forcés. Soboudaï avoit envoyé des Députés à *Octaï* pour lui demander fes ordres, & preffer l'exécution de la Loi. Par bonheur un Prince du fang des Empereurs des *Khitan* fut averti à tems de la députation de Soboudaï: il pouffa fon cheval à toute bride, & fe rendit auprès d'*Octaï* qui étoit prêt à donner l'ordre. Le Prince lui repréfenta qu'il alloit allarmer la Chine par une femblable cruauté, & forcer dans la fuite l'ennemi à fe battre en défefpéré; qu'il alloit exterminer tout ce qu'il y avoit de plus noble, de plus favant, & de plus expert en tous les arts dans l'Univers. *Octaï* balança quelque tems, mais enfin il céda aux repréfentations du Prince, dont Genghizcan fon Pere lui avoit recommandé de fuivre les confeils. Il fe contenta donc d'ordonner qu'on exterminât tous les Princes du fang des *Kin*, & qu'on pardonnât à tout le refte. Par-là le Prince, dont nous avons parlé, fauva la vie à plufieurs millions (8) d'hommes; car nonobftant la Guerre, la Famine, & la Pefte qui avoient ravagé cette malheureufe Ville, on y compta encore quatorze-cens mille familles, dans le dénombrement qui en fut fait après fa prife. Au refte cette Loi barbare avoit été exécutée déjà en d'autres occafions. Revenons à l'Empereur *Kin-Ghai-tçoum*. Après avoir ramaffé les débris des Troupes à *Koueit-fou*, il prit la réfolution d'aller fe cantonner à *Tçai-tcheou*, où il arriva à la fin de la fixiéme Lune de cette année 1233; il s'y fortifia du mieux qu'il put, & attendit-là de pied ferme le dernier coup de la fortune. Les Moungols follicitoient l'Empereur des Chinois méridionaux, de fe joindre à eux contre l'ennemi commun. *Ghai-tçoum* lui envoya des Ambaffadeurs, pour lui repréfenter que dans le cas préfent leurs intérêts étoient communs, que les Moungols avoient détruit quarante Royaumes, & que fans fortir de la Chine, & la Tartarie voifine, ils avoient renverfé la Monarchie des *Hia*, qu'ils étoient venus l'attaquer enfuite. Ces remontrances furent inutiles, & la paffion l'emporta fur la Politique. Les Chinois méridionaux fe liguérent avec *Octaï*. Les deux Armées parurent devant *Tçai-tcheou*, le huit de la neuviéme Lune; & les Chinois commencérent le lendemain de leur arrivée, à enfermer la Ville de lignes de circonvallation. Les dehors ayant été forcés, & bréche faite au mur Oriental, le 19 de la douziéme Lune, *Ghai-tçoum* tint ce difcours aux fiens. „ Il y a dix-ans que je régne, *leur dit-il*, je ne me „ fens coupable d'aucun crime, ainfi la mort ne me fait „ point de peine: Ce qui m'en fait, c'eft de voir qu'un Em„ pire fi floriffant qui a été fondé par mes ancêtres, finiffe „ en moi. Je crains auffi qu'on ne me confonde avec ce „ grand nombre de Princes, qui de tout tems ont enfeveli „ leurs Etats dans l'yvreffe & dans la débauche. De toute „ antiquité il n'y a point eu de Monarchie qui n'ait eu fon „ terme. La plupart des Princes dépouillés ont fini leur vie „ dans les prifons, & dans l'efclavage, en fe rendant à l'en„ nemi. J'ofe répondre que cela ne m'arrivera pas; vous „ verrez dans la fuite, fi je tiendrai ma parole". Il tâcha néanmoins de fe fauver; s'étant déguifé, il fortit de la Ville durant la nuit avec une troupe d'élite, mais étant arrivé aux retranchemens des ennemis il les trouva fi forts, qu'il s'en retourna fans combattre. Le 9 de la premiére Lune de l'an 1234, ayant affemblé tous fes Officiers, il fe démit de l'Empire, & le céda à un Prince de fon fang, nommé *Ouan-nien-tchim-lin*, qui le refufa longtems; mais enfin le lendemain il fut proclamé Empereur, & reçut les complimens de tous les Officiers; on lui donna le titre de *Moti* ou de dernier Empereur. Le même jour on apperçut tout d'un coup les étendarts Chinois arborés fur la muraille du Midi. En même tems il s'éleva d'horribles hurlemens parmi les Affiégeans qui donnérent un affaut général; la Ville fut forcée, mais on fe battit dans les ruës en defefpérés. *Ghai-tçoum* fe pendit dans fon Palais, fes Officiers ne pouvant l'enterrer brûlérent fon corps. Un d'entre eux ayant ramaffé fes cendres les alla enterrer fur le bord la Riviére de *Ju-choui*, qui paffe près de la Ville, fans qu'aucun péril l'en pût détourner. *Moti* fe retira dans la forterefle, & fe battit jufqu'à la mort; il fut tué dans la mêlée, fans être reconnu. Ainfi finit la Dynaftie des *Kin*-Tartares, après avoir régné paifiblement dans la Chine & dans la Tartarie durant cent-dix-huit ans, fous neuf Empereurs. Les favans Auteurs qui nous ont fourni ce curieux morceau d'Hiftoire, nous apprennent qu'il eft tiré des Faftes de *Li-tçoum*, Empereur des Chinois Méridionaux qui étoient Auxiliaires des Moungols. Cela fert à corriger ce que Mr. D'Herbelot (9) rapporte, „ qu'Altun-Khan, Roi „ des Cathaïens, ayant appris que fon armée avoit été défai„ te par l'Armée d'Octaï, fils & Succeffeur de Genghizcan, „ fe brula lui avec toute fa famille & fes richeffes, dans la „ Ville de *Nam-kink*, pour ne pas tomber entre les mains „ des Mogols". Nos Auteurs remarquent encore qu'*Altoun-Khan*, n'eft point un nom propre, mais que c'étoit un titre commun à tous les Empereurs des *Khin*, de-même que celui de Roi de France l'eft à tous les Monarques des Gaules.

[D] *Ce Prince . . . . . prit les mefures néceffaires pour fe rendre maître de la Ville, & malgré la vigoureufe réfiftance des Carizmiens, elle fut emportée, & ruinée après un fiége de fept mois.*] Je n'ai pas deffein de rapporter toutes les circonftances de ce Siége & de la prife de la Ville, je ne veux que rapporter un fait particulier, qui m'a paru curieux. Les Carizmiens fe défendirent jufqu'à l'extrémité, & lorfqu'ils s'apperçurent qu'ils alloient fuccomber, ils mirent eux-mêmes le feu aux maifons qui reftoient dans la Ville. Les Soldats Mogols, au defefpoir de fe voir fruftrés du butin qu'ils avoient efpéré, firent main baffe fur tous les Carizmiens qu'ils rencontrérent, & pouffèrent fi loin la fureur, qu'ils maffacrérent jufqu'à cent mille perfonnes. Il y a même des Auteurs qui difent deux-cens mille. Le Prince *Octaï* eut beaucoup de peine à faire ceffer le carnage. Il en vint pourtant à bout. On fit alors fortir de la Ville tous les Artifans, & autres gens qui pouvoient être de quelque utilité, & il s'en trouva cent mille. Les jeunes femmes, les filles & les garçons furent partagés pour être efclaves. Tout le refte périt par le fer, mais tous ceux qui périrent, ne parurent point effrayés de la mort. „ Il y en eut même qui refu„ férent de vivre, *dit mon Auteur* (10), entre autres un cer„ tain Chec ou *Supérieur* & Religieux Mahométan, qui „ étoit en odeur de Sainteté. Il fe nommoit Negemeddin. „ On dit que les trois Princes Mogols, quand ils s'appro„ chérent de Carizme, entendirent une voix célefte qui les „ avertit d'épargner ce faint Perfonnage, & de faire enforte „ qu'il fortit de la Ville fain & fauf. Quoi qu'il en foit Octaï „ eut pour lui une confidération particuliére, il lui offrit „ un Paffeport pour fe retirer avec dix de fes amis, où il „ lui plairoit: mais le Chec ne voulut point l'accepter qu'à „ condition qu'on feroit grace à tous les Mahométans de „ Carizme. Le Prince Octaï qui fouhaittoit de le fauver, „ lui fit dire qu'il pouvoit choifir mille perfonnes de l'un „ & de l'autre fexe pour l'accompagner, & qu'on leur fe-
„ roit

(8) Ce nombre de-même que tous les autres, paroît au-delà de toute vraifemblance, nonobftant tout ce qu'on nous débite fur la prodigieufe multitude d'habitans de la Chine. L'Hyperbole femble régner dans toute l'Hiftoire de ce peuple.

(9) Art. NAM-KINK.

(10) *Hift. de Genghizcan*. L. III. Ch. 5.

te année un de ses fils, qui fut tué au siége de Bamian. Il n'étoit pas au camp, quand ce jeune Prince fut tué; l'Empereur qui connoissoit apparemment la tendresse d'Octaï, défendit qu'on lui apprît cette nouvelle, parce qu'il vouloit la lui annoncer lui-même, ce qu'il fit d'une manière assez extraordinaire. Un jour ayant assemblé sa famille, il affecta de parler d'une chose en termes peu intelligibles. Octaï, qui ne le comprenoit point, ne répondit rien. Genghizcan se tourna vers lui, & lui dit d'un air fier; d'où vient que vous ne me répondez point quand je vous parle? Le Prince, qui crut que l'Empereur étoit en colére, se jetta à ses pieds, & lui dit; Seigneur si je vous ai déplu faites-moi mourir, & je ne m'en plaindrai pas. Genghizcan lui fit répéter trois fois ces paroles, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il craignit si fort de lui déplaire? Oui Seigneur, repondit Octaï. Hé bien, réprit l'Empereur, écoutez-moi donc, & si vous craignez de me déplaire, gardez-vous de me désobéïr. Mûatou-Can votre fils a été tué: je vous défends de vous abandonner à votre douleur. Ce ne fut pas sans peine qu'Octaï obéït à un ordre pareil; il se contraignit néanmoins, & bientôt les soins d'une expédition, dont son Pere le chargea, affoiblirent & calmérent sa douleur (*f*). L'Empereur lui donna commission d'aller avec les troupes qu'il commandoit conquérir Gazna, & de châtier les habitans de cette Ville, d'avoir fourni des secours à Gélaleddin. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y exerça toutes sortes de cruautés. Ce n'est pas que ce Prince fût naturellement sanguinaire, mais il savoit que son Pere l'étoit, & qu'il haïssoit ces peuples, qui avoient toujours aidé Gélaleddin, autant qu'ils l'avoient pu. Après qu'il se fut emparé de toutes les places du Pays, qui étoient de peu de défense, il se rendit devant la Capitale, qui se défendit courageusement, & qui ne fut prise que par un accident imprévu; elle ne fut pourtant pas ruinée. Octaï fit cesser le pillage au bout de quatre ou cinq heures, & taxa les habitans à une certaine somme pour se racheter de l'embrasement, & après avoir mis ordre à tout, il se rendit auprès de l'Empereur (*g*). Les faits que nous venons de rapporter prouvent qu'Octaï étoit digne de l'Empire, qu'il gouverna avec autant de douceur que d'équité pendant treize ans. En 1235 il envoya Argonnage dans le Khorassan, pour gouverner cette Province, & ayant appris la destruction d'Hérat, qui en étoit la Capitale, il fit rebâtir cette Ville par un Emir, appellé Azzeddin Moccadem Héraoüy, surnommé Jamébaf, qu'il y envoya pour cet effet, & qui fit aussi ensemencer les terres du Pays en 1238 (*h*). Octaï étoit extrémement généreux & libéral, & l'on dit qu'il dépensa plus de dix millions d'or en présens; il mourut pour s'être trop échauffé à boire en 1241, fort regretté de ses Sujets (*i*).

(*f*) Ibid. Liv. IV. Ch. 4.

(*g*) Ibid. Liv. IV. Ch. 7.

(*h*) Ibid. *Hist. d'Octaï-Khan.* p. 511.

(*i*) Ibid. p. 512 & D'Herbelot *ubi supra*.

„ roit grace pour l'amour de lui. Le Chec rejetta toutes les „ offres d'Octaï, & lui dit, qu'ayant été uni pendant soixante-dix ans avec les Musulmans de Carizme par sa Religion, „ il n'étoit pas juste qu'il s'en séparât à la mort. Ainsi ce vénérable Vieillard eut le même sort que ses Compatriotes, „ & mourut avec ses Amis".

☞ *ODON* ou *OUDART*, un des plus savans Hommes du XI. Siécle, nâquit à Orléans, quelques années avant le milieu de ce Siécle (*a*), autant qu'on en peut juger par son Histoire. Sa famille étoit distinguée dans le Pays, & avoit produit divers grands Hommes, qui s'étoient distingués dans la profession des armes. Gerard, pere d'Odon, & Cécile sa mère eurent soin de le faire instruire dès son enfance, & permirent qu'il s'engageât dans le Clergé (*b*). Il s'appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'étant encore jeune il passoit pour un des premiers Docteurs de France [*A*]. Le grand amour qu'il avoit pour les Lettres lui inspira le désir de les enseigner publiquement aux autres, & il s'y livra entiérement. Il enseigna d'abord à Toul [*B*], où il ne fut pas longtems; les Chanoines de la Cathédrale de Tournai, l'y appellérent pour gouverner leur Ecole, qu'il mit en grande réputation, tant par son savoir que par sa vertu [*C*]; il y attira une grande foule d'Etudians, non seulement des divers Pays de Flandre, de Bourgogne, de Normandie, & des autres Provinces de France, mais encore d'Italie, & de Saxe même: Tournai devint par-là une autre Athénes. On y voyoit des troupes d'Etudians disputer dans les places publiques; si l'on approchoit du lieu, où se tenoit l'Ecole, on les voyoit, tantôt se promener avec Odon, comme des Péripatéticiens, & écouter ses leçons, tantôt assis autour de lui, comme des Stoïciens, & recevoir les solutions de leurs difficultés (*c*). Quoiqu'il possédât tous les Arts Libéraux, il excelloit principalement dans la Dialectique, & ce fut-là ce qui attiroit à son Ecole, une si grande affluence de Disciples. Il étoit *Réaliste*, & combattit vivement les *Nominaux* [*D*]. Il donnoit aussi

(*a*) Fleuri *Hist. Eccl.* Tom. XIII. sub ann. 1091. p. m. 507. *Hist. Litér. de la France.* T. IX. p. 583.

(*b*) *Spicileg. Vet. PP.* Tom. XII. p. 360 n. 1. *Apud* Hist. Liter. *ubi supra*.

(*c*) Fleuri *loc. cit.* *Hist. Litér. de la France* ubi supra. p. 584.

[*A*] *Il passoit pour un des premiers Docteurs de France.*] Il n'y a rien de surprenant, si l'on fait attention à ce qu'en disent les savans Bénédictins (1). „ Aussi dévoroit-il les Livres plutôt qu'il ne les lisoit, quoiqu'il n'en échappât rien „ à l'heureuse trempe de son esprit. Lorsqu'il entreprenoit „ quelque travail Litéraire, il n'avoit aucun repos qu'il n'en „ fût venu à bout. Il devint par-là fonciérement Grammairien, Rhéteur, Dialecticien, & un des meilleurs Poëtes „ de son siécle".

(1) *Hist. Litér. de la France.* T. IX. p. 583.

[*B*] *Il enseigna d'abord à Toul.*] Cave (2) s'est trompé, en le faisant Ecolâtre d'Orléans, & de-là Abbé de St. Martin de Tournai, sans faire aucune mention de la conduite de l'Ecole de cette derniére Ville qu'il avoit euë, ni de son séjour à Toul; *primum*, dit-il, *Scholasticus Aurelianensis*, *deinde Abbas S. Martini Tornacensis.* Mr. Jean-Albert Fabricius (3) a fait la même faute: *Ex Scholastico Aurelianensi, Abbas S. Martini Tornacensis. Ord. Bened.*

(2) *Hist. Literar.* T. II. p. 189. Edit. Basileens. 1745.

(3) *Bibl. Med. & Inf. Ætat.* Vol. V. p. 451.

[*C*] *Qu'il mit en grande réputation tant par son savoir que par sa vertu.*] Voici le Commentaire de ce Texte: „ Odon réunissoit en sa personne tout ce qu'on pouvoit souhaitter „ pour faire un Professeur accompli. A la Science qu'il possédoit jusqu'au point qu'il a été dit (4), il joignit vivacité „ d'esprit, étendue & fidélité de mémoire, probité des mœurs, „ retenue dans les paroles, application à bien instruire, modération dans les disputes, facilité à résoudre les questions. „ Il avoit d'ailleurs le secret de faire régner une si grande „ tranquillité dans son Ecole, une si parfaite union, & une „ si sage conduite parmi ses Disciples, qu'on l'auroit pris „ plutôt pour un Evêque qui dirigeoit les Ames confiées à „ ses soins, que pour un Professeur des Lettres (5)". Ajoûtons à ces traits ce qu'on nous dit de sa Vertu (6). „ Oudart „ n'étoit pas moins estimé pour sa vertu que pour sa science. „ Il conduisoit à l'Eglise ses Disciples au nombre d'environ „ deux-cens, marchant le dernier, & leur faisant observer „ une discipline aussi exacte que dans le Monastére le plus „ régulier. Aucun n'eut osé parler à son compagnon, rire, „ ou regarder à droit ou gauche; & quand ils étoient dans „ le Chœur, on les eût pris pour des Moines de Clugny. Il „ ne leur souffroit ni fréquentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux: autrement il les „ eût chassés de son Ecole, ou l'eût abandonnée lui-même. „ A l'heure de ses leçons il ne permettoit à aucun Laïque „ d'entrer dans le Cloître des Chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des Nobles & des Bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par „ cette défense Everard, Châtelain de Tournai; car il disoit qu'il étoit honteux à un homme sage, de se détourner tant soit peu du droit chemin, par la considération „ des Grands. Toute cette conduite le faisoit aimer & estimer, non seulement des Chanoines & du Peuple, mais „ aussi de Radbod Evêque de Noyon & de Tournai: toutefois quelques-uns disoient, que sa régularité venoit plus „ de Philosophie que de Religion".

(4) Voy. Rem. [A].

(5) Hist. Liter. de la France. *Ubi supra* p. 584.

(6) Fleuri *Hist. Eccl.* Tom XIII. p. m. 508.

[*D*] *Il étoit* Réaliste, *& combattit vivement les* Nominaux.] Les *Réalistes* soutenoient que l'objet de la Dialectique sont les choses & non pas les paroles; les *Nominaux* philosophoient sur les mots & les notions des termes, c'est-à-dire que raisonnant sur l'universel, ces nouveaux Dialecticiens l'établissoient dans les noms, & soutenoient que toutes choses étoient singuliéres; & pour donner du crédit à leur Secte, ils se vantoient de suivre Porphyre & Aristote. Pour se faire une juste idée de cette querelle Philosophique, il faut remonter à la Philosophie ancienne, & nous suivrons sur cet article un guide très-éclairé (7). Par idées, Platon entendoit, les modéles essentiels de chaque chose, existans réellement, & selon lesquels tout a été formé, communiquant à chaque être sa nature déterminée & invariable. Ces idées, selon Platon, tirent leur origine de l'entendement divin, & y sont comme dans leur source, mais ont néanmoins leur propre substance, & il soutient que la Philosophie a pour objet la connoissance de ces essences des choses, entant qu'elles existent séparément & hors de la matiére. Aristote trouva qu'il étoit ridicule de supposer ainsi des essences universelles hors de la matiére, par lesquelles les Etres soient modi-

(7) Jacob. Brucker *Hist. Crit. Philos.* T. III. p. 905.

aussi des leçons d'Astronomie, qu'il faisoit ordinairement le soir devant la porte de l'Eglise; il montroit à ses disciples les Constellations, & leur faisoit observer le mouvement des Astres, ce qui les conduisoit souvent bien avant dans la nuit (*d*). Il est vrai que ce goût que l'on avoit alors pour l'Astronomie ne produisit que peu ou point de fruit, un mauvais levain la fit dégénérer en Astrologie judiciaire, & les Observations Astronomiques aboutirent à faire, quelques méchans Astrologues, & pas un seul vrai Astronôme (*e*). Il y avoit près de cinq ans qu'Odon dirigeoit l'Ecole de Tournai, lorsqu'il changea tout d'un coup de maniére de vivre [*E*]; le bruit se répandit aussitôt dans tout le Pays, que le célébre Odon alloit renoncer au monde. Quatre de ses disciples lui promirent de ne le pas quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les Abbés de toute la Province, tant des Moines que de Chanoines, l'invitérent à l'envi à se retirer dans leur Monastére; mais ses disciples aimoient mieux la régle des Chanoines, la trouvant plus tolérable que celle des Moines (*f*). Il y avoit près de la Ville de Tournai une Eglise demi ruinée, que l'on disoit être le reste d'une ancienne Abbaye, détruite par les Normans: les Bourgeois de Tournai, voyant la résolution d'Odon, priérent l'Evêque Radbod de lui donner cette Eglise, avec les terres qui en dépendoient, & qui avoient été usurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il s'y détermina, & l'Evêque l'en mit en possession, lui & cinq Clercs, qui le suivirent, le Dimanche, second jour de Mai de l'an 1092 (*g*). Ils y vécurent d'a-

(*d*) Les mêmes.

(*e*) *Hist. Liter. de la France.* T. VII. p. 137.

(*f*) Fleuri *ubi supra* p. m. 510. & *Hist. Liter. de la France.* T. IX. p. 587.

(*g*) Voy. les mêmes.

modifiés quant à leur essence. Mais comme il ne pouvoit nier que les choses n'ayent une forme essentielle, il aima mieux soutenir que ces formes avoient été imprimées dans la matiére de toute éternité, & y étoient cachées, & que c'étoit de ces formes séminales ou substantielles que la matiére recevoit sa forme. Zénon & l'Ecole Stoïcienne ne disconvenoient point qu'il n'y eût des principes des choses matérielles, mais ils se moquoient de ces Universaux, qu'on faisoit exister hors de l'entendement, & qu'on distinguoit des notions universelles, & des termes dont on se servoit pour les désigner. Dans la suite les Philosophes disputérent sur ces belles questions. La doctrine d'Aristote prévalut insensiblement, & les Philosophes soutinrent que l'Universel n'étoit ni avant, ni après la chose, mais dans la chose même, en un mot qu'il existoit des formes substantielles. Ce fut l'opinion régnante jusqu'à la fin de l'onziéme siécle, qu'il s'éleva une nouvelle Secte, qui abandonnant Aristote, adopta les principes des Stoïciens, & soutint que les Universaux n'existoient ni avant les choses, ni dans les choses; qu'ils n'avoient aucune existence réelle, & que ce n'étoient que de simples noms, pour désigner les divers genres des choses. On n'est pas d'accord sur le premier Auteur de ce nouveau Systême: voici ce qu'en disent les savans Auteurs de l'*Histoire Literaire de la France* (8). „ Jean le Sophiste, fort peu connu d'ailleurs, passa pour le pere de la nouvelle Secte, quoique „ d'autres transportent cet honneur à Roscelin, Clerc de „ Compiégne, qui ne le mérite que pour en avoir été le plus „ zélé partisan . . . . . Outre Roscelin, Jean eut encore pour „ principaux disciples, Robert de Paris, Arnoul de Laon, „ & Raimbert Ecolâtre de l'Isle en Flandres, qui en firent „ de leur côté grand nombre d'autres. Ainsi se forma la fameuse Secte des Nominaux, qui causa un Schisme furieux „ parmi les Philosophes, & troubla horriblement toutes nos „ Ecoles. Le mal ayant commencé sur la fin de ce siécle (XI) „ alla toujours croissant, & l'on fut très-longtems, sans y „ pouvoir apporter de reméde. Une de ses plus funestes suites fut de réduire le bel art de la Dialectique à un pur „ exercice de disputer & de subtiliser à l'infini. L'on ne s'y „ proposoit presque autre chose que de chicaner sur les termes, & les réponses des adversaires; de les embarrasser „ par des questions captieuses & sophistiques; d'en inventer „ de curieuses & d'inutiles; de trouver de vaines subtilités, „ des distinctions frivoles, qui ne demandent que de l'esprit „ & de l'imagination, sans lecture & sans examen des faits. „ En un mot, bien loin d'approfondir les choses, jusqu'à ce „ qu'on eût trouvé un principe évident par la lumiére naturelle, ce qui est le but de la bonne Dialectique, on ne „ s'amusoit qu'à diviser & à définir, sans rien conclure de solide, à disputer sans fin, & ne s'avouër jamais vaincu. Delà tant d'opinions incertaines, & de doutes problématiques qui n'apprennent rien, & sont pires que l'ignorance même. Déplorable maniére de philosopher qui étendit „ dans la suite son empire jusques sur la Théologie & la „ Morale". S. Anselme, Lanfranc & Odon, s'opposérent vigoureusement aux Nominaux, & l'on croit que trois Ouvrages du dernier sur la Dialectique regardoient peut-être cette Controverse. Un de ces Ecrits étoit intitulé *le Sophiste*, & tendoit à apprendre à discerner les sophismes, & à les éviter. Un autre portoit pour titre *Complexionum*, des Conclusions, ou des Conséquences; dans lequel on conjecture qu'Odon établissoit les régles du Syllogisme, pour mettre ce que l'Ecole appelle un argument en forme, & apprendre par-là à raisonner juste. Le troisiéme étoit intitulé, *De l'être & de la chose*, parce qu'il y discutoit, si l'être est le même que la chose, & la chose le même que l'être. „ On ne connoit „ au reste, *disent mes Auteurs* (9), ces trois Ecrits que par „ le peu que nous en apprend Hérimanne, dans ce qu'il a „ jugé à propos de nous transmettre, des premiers événemens de l'Histoire de leur Auteur Sanderus, qui a trouvé „ parmi les Manuscrits des Bibliothéques de la Belgique la „ plupart des autres Ecrits d'Odon, n'y a découvert aucun „ des trois, dont il est ici question. C'est dans ceux-ci principalement que l'Auteur ayant occasion de se nommer, „ prenoit le nom d'Odart que nous prononçons Oudart, & „ sous lequel il étoit alors plus communément connu".

(8) T. VII. p. 132.

(9) Ibid. Tom. IX. p. 595.

[*E*] *Il changea tout d'un coup de maniére de vivre.*] Je rapporterai le fait dans les propres termes de Mr. Fleuri (10). „ Odon gouvernoit l'Ecole de Tournai depuis cinq ans, „ quand un Clerc lui ayant apporté le Livre de St. Augustin „ du Libre Arbitre, il l'acheta, seulement pour garnir sa „ Bibliothéque, & le jetta dans un coffre avec d'autres Livres, aimant mieux alors lire Platon que St. Augustin. Environ deux mois après, expliquant à ses Disciples le Traité de Boëce, de la consolation de la Philosophie, il vint „ au quatriéme Livre, où l'Auteur traite du libre arbitre. „ Alors se souvenant du Livre qu'il avoit acheté, il se le fit „ apporter, & après en avoir lu deux ou trois pages, il fut „ charmé de la beauté du stile, & ayant appellé ses disciples, „ il leur dit; j'avoue que j'ai ignoré jusqu'à-présent que St. „ Augustin fût si éloquent & si agréable. Aussitôt il commença à leur lire cet Ouvrage ce jour-là & le suivant, leur „ expliquant les passages difficiles. Il vint à l'endroit du „ troisiéme Livre, où St. Augustin compare l'Ame pécheresse à un esclave, condamné pour ses crimes à vuider la „ cloaque, & à contribuer ainsi à sa maniére à l'ornement „ de la maison. A cette lecture Oudart soupira du fond du „ cœur, & dit: Hélas! que cette pensée est touchante! elle „ semble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu du peu de science que nous avons, mais après „ la mort nous ne serons pas dignes de la gloire céleste; „ parce que nous ne rendons à Dieu aucun service, & que nous „ abusons de notre science pour la gloire du monde & la vanité. Ayant ainsi parlé, il se leva, & entra dans l'Eglise „ fondant en larmes: toute son Ecole fut *troublée*, & les „ Chanoines remplis d'admiration. Dès-lors *il commença insensiblement à cesser ses leçons, à aller plus souvent à* „ *l'Eglise, & à distribuer aux pauvres, principalement aux pauvres Clercs, l'argent qu'il avoit amassé, car ses disciples* „ *lui faisoient de grands présens.* Il jeûnoit si rigoureusement, que souvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit „ tenir de pain dans sa main fermée: desorte qu'en peu de „ jours il perdit son embonpoint, & devint si maigre & si „ atténué qu'à peine étoit-il connoissable". Je n'ai garde de vouloir pénétrer dans le cœur d'Odon, encore moins d'empoisonner les motifs qui le firent agir; mais on ne peut guéres s'empêcher de croire que l'esprit de superstition ne l'ait emporté à bien des égards, puisqu'à suivre à la rigueur les principes qu'il établissoit, il faudroit renoncer à toutes les Sciences humaines, & à tous les Arts que l'on cultive dans la Société, & par-là on mettroit la confusion dans le monde. Si chacun raisonnoit de la même maniére qu'Odon & ses semblables, on iroit se confiner dans les Cloîtres, sans s'embarrasser de ce que deviendroit la Société. Cette réflexion n'est rien moins que hazardée, qu'on en juge par ce qu'on nous rapporte de l'effet que produisit l'exemple d'Odon (11). „ L'exemple de ses vertus, & les exhortations qu'il faisoit en „ public, y inspirérent le mépris des choses passagéres, & le „ desir des biens futurs. Grand nombre de Tournaisiens *ne* „ *regardoient plus leur ville que comme une prison, & le cloitre* „ *que comme un paradis anticipé.* Delà tant de *saints divorces* „ faits de concert entre le mari & la femme, & tant de *salutaires séparations* des enfans d'avec les peres, & des peres „ d'avec les enfans". Qui ne voit-là ce que nous venons d'observer, qu'un pareil genre de dévotion tend directement à la ruine de la société, à rompre les liaisons les plus sacrées, & qui par leur nature & par l'ordre de Dieu doivent être indissolubles? Ces *saints divorces*, ces *salutaires séparations* ont produit des effets pernicieux. „ Ce métier de Continence, „ *dit un Auteur* (12), a anéanti plus d'hommes, que les pestes „ & les guerres les plus sanglantes n'ont jamais fait. On voit „ dans chaque Maison Religieuse une famille éternelle, où „ il ne nait personne, & qui s'entretient aux dépens de toutes les autres: ces maisons sont toujours ouvertes comme autant de gouffres où s'ensévelissent les races futures". Il me semble qu'il y a plus à dire encore. Supposé que ce soit une action louable de s'ensévelir ainsi dans la retraite, & de rompre toutes les autres rélations pour le faire, il seroit convenable que tout le monde prît ce parti; mais en ce cas quelle seroit la face de l'univers? tous les arts, tous les métiers seroient abolis: il n'y auroit plus d'artisans pour travailler à nous procurer la nourriture & le vêtement: il faudroit donc de deux choses l'une, ou que chacun travaillât de ses propres mains pour avoir le nécessaire, ou qu'on choisît quelques-uns des Solitaires pour s'en occuper pour toute la Communauté: mais quel des deux partis qu'on prenne, on s'écarte du but que l'on se propose en se mettant en retraite, il faut malgré soi s'occuper des affaires de cette vie: d'où il résulte assez clairement qu'il est inutile de chercher à se sauver hors de l'état où la Providence nous a placés, dèsqu'on n'a que des occupations légitimes.

(10) Hist. Eccl. *loc. cit.* p. 509, 510.

(11) *Hist. Liter. de la France.* T. IX. p. 559.

(12) [illegible]

[*F*] Si

d'abord dans une extrême pauvreté, & fubfiftérent pendant un an de la quête que quelques Laïques faifoient pour eux tous les jours (*h*). Il y a pourtant bien de l'apparence que ces bonnes gens ne manquoient de rien, il paroît qu'on s'intéreffoit trop en eux, pour ne pas pourvoir libéralement à leur fubfiftance, & il n'y a perfonne qui ne prenne cette grande pauvreté, dont on nous parle, un peu au rabais. Quoi qu'il en foit le nombre de ces Solitaires augmenta, enforte que la feconde année ils fe trouvérent dix huit. L'année fuivante Haimeric Abbé d'Anchin leur perfuada d'embraffer l'état Monaftique, ce qui fut exécuté à la fin de Février 1095; Odon fut élu Abbé tout d'une voix, & l'Evêque lui donna en cette qualité folemnellement la bénédiction, dans l'Eglife Cathédrale de Tournai, le Dimanche, quatriéme de Mars (*i*). Si ce que l'on raconte de fa maniére d'agir dans le gouvernement de fon Abbaye eft exactement vrai, il mérite à tous égards des éloges [*F*]. En l'année 1105 Odon fut élu Evêque de Cambrai, mais il ne fut mis en poffeffion de fon Siége, qu'en 1106 après la mort de l'Empereur Henri IV. [*G*], & par les ordres de Henri V, fucceffeur de ce Prince: mais ce nouvel Empereur ayant exigé qu'Odon reçût de lui l'inveftiture, ce Prélat le refufa, & fut exilé. Il fe retira à l'Abbaye d'Anchin, où il s'occupa à la compofition de quelques Ouvrages de piété. On place l'exil d'Odon à l'an 1110, lorfque Henri V. s'étant brouillé avec le Pape Pafcal II. voulut rentrer dans le droit de donner les inveftitures (*k*). Il paroît néanmoins par le récit du principal Hiftorien d'Odon, qu'il retourna à fon Eglife avant fa mort. Se fentant attaqué d'une maladie dangereufe, il abdiqua l'Epifcopat, & fe fit porter à Anchin pour mourir plus en repos. L'Abbé Ségard l'ayant appris, courut promptement à Anchin, accompagné de quelques-uns de fes freres, pour tâcher d'obtenir que l'Evêque fût tranfporté à St. Martin de Tournai, dont il avoit été Abbé; mais l'Abbé d'Anchin protefta qu'il ne le fouffriroit jamais. La maladie d'Odon dura huit jours, & il mourut dans de grands fentimens de piété le 19 Juin 1113, & fut enterré dans l'Eglife d'Anchin (*l*). Trithéme (*m*) reléve en Odon l'éminence de la piété, la beauté de génie, l'érudition, l'éloquence, le talent de parler en public: *Vir in fcripturis fanctis eruditus, & in literis humanitatis nobiliter doctus, ingenio fubtilis, & clarus eloquio, in componendis & declamandis homiliis ad populum veterum more, non mediocriter infignis.* Il avoit encore le talent de bien écrire, puifqu'on découvre dans fes Ouvrages quelque goût des fiécles de la bonne Latinité, nous en rendrons compte ci-deffous [*H*]. On conjecture qu'il n'ignoroit pas

(*h*) Les mêmes.

(*i*) Les mêmes.

(*k*) *Hift. Litér. de la France.* T. IX. p. 591.

(*l*) Ibid. p. 592.

(*m*) *De Script. Ecclef.* c. 371.

[*F*] *Si ce que l'on raconte de fa maniére d'agir dans le Gouvernement de fon Abbaye, eft exactement vrai, il mérite à tous égards des éloges.*] On verra qu'Odon ne crut pas qu'on dût paffer tout fon tems dans des exercices de dévotion, & qu'il permit d'autres occupations utiles: écoutons fes Hiftoriens (13). „ Le nouvel Abbé, de concert avec fes freres, défi„ rant de mener une vie conforme en tout à la profeffion de „ leur état, lifoient avec affiduïté les Conférences & les Vies „ des Peres, afin d'y découvrir les pratiques de la perfection. „ Mais il arriva que fe trouvant fitués trop près des murs „ de la Ville, ils étoient troublés dans leurs exercices de „ piété, par les clameurs des jeunes-gens & les chanfons „ des jeunes filles, & expofés à voir des objets qui ne con„ venoient pas à des Solitaires. Regardant donc ce lieu „ comme incompatible avec la tranquillité requife pour la „ vie intérieure, ils en fortirent clandeftinement, pour en „ aller chercher un autre convenable à leur deffein. Les „ Tournaifiens l'aïant appris en furent conflernés & député„ rent fur le champ à Noïon, où ils fçavoient que cette „ pieufe Communauté fe retiroit, pour conjurer l'Evêque „ Radbod de la renvoïer à St. Martin. C'eft ce qui fut exé„ cuté . . . . . . depuis ce temps-là la Maifon commença à „ recouvrer fes anciens domaines, & à fe faire de la réputa„ tion". Sans être trop foupçonneux, ne pourroit-on pas conjecturer que c'étoit pour engager à la reftitution ceux qui poffédoient ces anciens domaines, que nos Solitaires firent mine de vouloir fe retirer ailleurs? Revenons à leur conduite. „ Pendant les premiers mois de fon rétabliffement, „ on n'y fuivoit que les pratiques des anciens Peres de la „ Vie folitaire. Mais fur les repréfentations de l'Evêque „ Radbod, Odon de concert avec fes freres, prit la Régle „ de St. Benoît, avec les ufages de Cluni, tels qu'ils s'ob„ fervoient à l'Abbaye d'Anchin, d'où il les tira . . . . . Celle „ de St. Martin, devenant de jour en jour plus célébre par „ l'odeur des vertus qu'on y pratiquoit, attira grand nom„ bre de perfonnes de la premiére condition de l'un & de „ l'autre fexe, qui y venoient embraffer la pénitence. Le „ pieux Abbé les faifoit cependant paffer par de fort rudes „ épreuves avant que de les admettre, & néanmoins ce „ genre de févérité ne fit qu'en augmenter le nombre. La „ pauvreté & le defintéreffement y étoient entiers. Odon ne „ vouloit dans fon Eglife ni Croix d'argent, ni d'autres „ précieux ornemens, & réfufoit de recevoir les Paroiffes & „ les dixmes, qu'on offroit à fon Monaftére, défirant que „ fes freres vécuffent du travail de leurs mains, & du pro„ duit de leurs labours & de leurs beftiaux. Si on lui don„ noit des fommes d'argent, ce qui arrivoit quelquefois, il „ les employoit avec une généreufe libéralité, ou à racheter „ les captifs, ou à foulager la mifére des pauvres. En une „ année de famine qui défola tout le païs, le compatiffant „ Abbé leur diftribua tout ce qu'il y avoit de provifions „ dans fa Maifon, jufqu'à la laiffer fans fon propre néceffai„ re. Les perfonnes de l'autre fexe qui s'y retiroient, fe „ trouvérent en fi grand nombre, que l'homme de Dieu ne „ pouvoit les loger commodément toutes enfemble, les par„ tagea en deux bandes, chacune environ de foixante, & les „ diftribua dans deux Monaftéres: l'un auquel il donna pour „ Supérieure fa fœur Ermemburge, auprès de l'Abbaye de „ St. Martin, & l'autre dans l'enceinte de la Ville. . . . . „ Déchargé de tout autre foin extérieur fur la fagacité & la „ vigilance d'un de fes Eléves, tout le tems que lui laif„ foient fes exercices de piété, il l'employoit ou à lire, ou „ à copier de bons Livres. Son exemple en ceci animoit fes „ freres à l'imiter; & l'Abbaye de St. Martin, fous fon gou„ vernement, ne devint pas moins célébre par la culture „ des Lettres que par fon exacte difcipline. Il y avoit alors „ plufieurs habiles Ecrivains, ou Copiftes, ce qui étoit un „ grand agrément pour le fçavant Abbé. Ordinairement „ douze des plus jeunes n'avoient point d'autre travail que „ celui de tranfcrire les Livres de l'Ecriture Sainte, les Ou„ vrages des Peres, & autres Ecrivains Eccléfiaftiques, tant „ anciens que modernes. Odon réuffit par-là à former une „ des nombreufes & des mieux conditionnées Bibliothé„ ques qu'on vit alors. Les Exemplaires qui fortoient de „ la main des Copiftes de St. Martin, paffoient pour fi cor„ rects, que les autres Monaftéres, qui fe piquoient d'avoir „ les Ecrits des Anciens dans leur pureté, les empruntoient „ pour leur fervir de modéle". En faifant attention à tout ce que l'on vient de voir, il n'eft perfonne qui ne rende à Odon la juftice de le regarder comme un homme d'un mérite diftingué pour fon fiécle.

(13) *Hift. Litér. de la France.* loc. loc. p. 588-590.

[*G*] *L'année* 1105 *Odon fut élu Evêque de Cambrai, mais il ne fut mis en poffeffion de fon fiége qu'en* 1106, *après la mort de l'Empereur Henri IV.*] Il y avoit environ dix ans, qu'Urbain II. avoit dépofé, au Concile de Clermont, Gaucher Evêque de Cambrai, *parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçu la croffe & l'anneau de la main de l'Empereur Henri* IV (14). Cette dépofition n'empêcha pas Gaucher de fe foutenir par la protection de l'Empereur. Le Pape Pafcal II. irrité de cette conduite, & profitant de la foibleffe où fe trouvoit Henri par la révolte de fon fils contre lui, écrivit à Manaffés Archevêque de Reims, Métropolitain de la Province, lui ordonnant d'affembler fes Suffragans, d'élire un Evêque de Cambrai, & de le facrer fans délai; ce fut dans cette Affemblée qu'Odon fut élu & facré Evêque de Cambrai; mais on ne put le mettre en poffeffion, Gaucher fe maintint encore un an, & Odon fut renvoyé à fon Abbaye de Tournai, exerçant partout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions Epifcopales (15). Mais Henri IV. étant mort en 1106, Henri V. fon Succeffeur, donna fes ordres pour que Gaucher fût chaffé, & Odon mis à fa place, ce qui fut exécuté (16). Mais enfuite ce même Prince l'exila, comme on le dit dans l'Article, parce qu'il refufa de recevoir l'inveftiture par la Croffe & l'Anneau. Cave (17) & Mr. Du Pin (18) fe font donc trompés, en difant que ce fut l'Empereur Henri IV. qui exila notre Prélat. On ne fait prefque rien de fa vie Epifcopale. On fait feulement qu'il eut part à divers établiffemens de piété; qu'en 1106 il fe trouva au Concile de Poitiers, tenu par le Légat Brunon de Segni, en faveur de la Croifade, & qu'en 1108 il fut de l'affemblée d'Evêques, d'Abbés & autres, dans laquelle on termina le différend, entre les Chanoines de la Cathédrale, & les Moines de St. Martin de Tournai (19).

(14) Fleuri *Hift. Eccl.* *Tom.* XIII. p. m. 574.

(15) Idem Tom XIV. p. 72.

(16) *Hift. Litér. de la France.* T. IX. p. 590.

(17) *Hift. Litér.* T. II. p. 189.

(18) *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. IX. p. 180.

(19) Hift. Litér. de la France. *ubi fupra* p. 591.

[*H*] *Nous en rendrons compte ci-deffous* (de fes Ouvrages).] Nous avons déjà parlé de quelques-uns de fes Ouvrages (20), mais nous croyons qu'on ne fera pas fâché d'être inftruit plus particuliérement fur ce fujet, perfonne, jufqu'aux Auteurs de l'Hiftoire Litéraire de la France, n'ayant donné un Catalogue complet des Ecrits d'Odon, tant de ceux qui exiftent encore, que de ceux qui font perdus, mais dont on a quelque connoiffance. I. Avant que de quitter la Ville d'Orléans, & par conféquent dans fa jeuneffe, il avoit fait un Poëme fur la guerre de Troye. Godefroi Scolaftique de Reims, autre Poëte de ce tems-là, & ami intime d'Odon, en ayant ouï parler, le preffa vivement de lui en faire part. Cet ouvrage lui donna occafion de faire à la louange de l'Auteur, une longue & affez ingénieufe piéce en vers, qu'*il intitula le Songe d'Odon d'Orléans*. Le Poëme d'Odon eft perdu, dit-on, & l'on n'en a point d'autre connoiffance, que par les vers fuivans de Godefroi, où il nous repréfente le Poëte porté fur les vents d'Orléans à Reims, pour lui préfenter lui-même fon Poëme, en tenant ce langage:

Sic ergo me ventis credens te propter, amice,
Non timui dubias pendulus ire vias.

(20) Rem. [D] à la fin, & le Corps de l'Article après la cit. (m).

Et

pas les Langues Grecque & Hébraïque. Les Tétraples du Pseautier, qu'il fit faire en 1105, & dont le Manuscrit se conserve à l'Abbaye de St. Martin de Tournai, semble l'annoncer. On y voit sur quatre colomnes le texte Gallican, Romain, l'Hébreu & le Grec (*u*): du-moins peut-on inférer delà, qu'on cultivoit ces langues dans son Abbaye, & qu'il en encourageoit l'étude. C'est ce qui pourroit faire conjecturer qu'il est Auteur d'une Introduction à la Théologie, dans laquelle sont cités en Hébreu plusieurs passages de l'Ecriture Sainte. Il est vrai que l'Auteur de cet Ouvrage est nommé simplement Odon, sans autre indication. Je ne dois pas oublier, qu'on met Odon au nombre de ceux qui se sont opposés aux progrès de la Théologie Scholastique. „ La nouvelle maniére de raisonner, dont usérent vers la fin du „ onziéme siecle les Philosophes, surtout ceux qui méritérent le titre de *Nominaux*, contribua autant ou „ plus

(*u*) *Hist. Litér. de la France* T. VII. p. 116.

Et quia nostra tibi sunt semper opuscula cordi,
Nec sunt arbitrio projicienda tuo:
Attulimus qui bella canit Trojana libellum,
Quem tu sæpe tibi me recitare facis (21).

(21) *Hist. Litér. de la France.* ubi supra p. 595.

„ Au surplus, dans les vers qui précédent ceux qu'on vient „ de lire, Godefroi reléve beaucoup la douceur, l'harmo- „ nie, la cadence de ceux de son ami. Desorte que si le Poë- „ me sur la Guerre de Troye avoit toutes les beautés que ce „ Scolastique y découvroit, la perte en seroit à regretter. „ Mais c'est un Poëte du XI. Siécle qui en louë un autre, „ & l'on sçait par-là à quoi s'en tenir (22)". Mr. Jean Albert Fabricius (23) parle des Poësies manuscrites d'Odon, que Mr. Du Cange a vuës, mais il n'indique point en quel endroit. Je ne sai s'il seroit question d'un Manuscrit qui se trouve au Collége de Louïs le Grand à Paris, où se trouvent les Poësies de Godefroi le Scolastique, de Reims, & où l'on voit aussi un long Poëme sur les premiers versets de la Genése, ou l'Ouvrage de six jours, attribué à un Odon Evêque d'Orleans; & comme cette Ville n'a jamais eu d'Evêque de ce nom, & que notre Odon y étoit né, on ne doute point que cet Ouvrage ne soit de sa façon (24). C'est peut être de ce Manuscrit qu'a voulu parler Fabricius. II. Tous les Ecrivains, qui font mention des Ouvrages d'Odon, lui attribuent une *Explication du Canon de la Messe*, qu'il composa étant déjà Evêque, adressé à Odon ou Wolbodon, Moine d'Affighem, à la sollicitation duquel il l'avoit entrepris. Il a divisé son Texte en quatre parties, qui forment autant de Sections ou de Chapitres dans l'explication qu'il en donne. Dans le cours de son explication, il a soin de marquer les points de Dogme, de Morale, ou de Discipline, auxquels les endroits qu'il explique ont quelque rapport. Une Observation singuliére qu'on y trouve (25), c'est que dans les premiers siécles de l'Eglise, on ne célébroit point de Messe sans l'assemblée des Fidéles, & que la pratique des Messes privées ne s'étoit introduite que dans la suite des tems, & surtout dans des Monastéres. Il s'est fait un grand nombre d'Editions de l'Ouvrage d'Odon. Dès le XV. siécle il y en eut trois différentes. Guiot le Marchand, imprimeur à Paris, en donna deux in-8; l'une datée de la Maison Royale du Collége de Navarre au Champgaillard, le seiziéme Août 1490, l'autre le quatriéme Janvier 1496 suivant le calcul de France. Celle-ci fut précédée d'une autre, qui sortit des presses de George Mittelhus, autre Imprimeur à Paris, l'année 1492, en un petit Volume in-4. de ce tems-là (26), il s'en est fait quantité d'autres Editions, dont on peut voir la liste dans l'endroit cité en marge. Enfin l'Ecrit d'Odon a été inséré dans les Bibliothéques des Peres. III. On a de lui un Traité du Péché Originel, *De Peccato Originali*, en trois Livres. „ Ce „ Traité, *disent les Benedictins* (27), quoique tout Philoso- „ phique, est écrit avec beaucoup de clarté & une grande „ précision. Il y a d'excellentes choses touchant la notion „ du mal en général, parmi lesquelles se trouve une juste ré- „ futation du sentiment des Manichéens, qui soutenoient „ que le mal moral étoit une substance, ou quelque chose de „ réel, ce qui revient au même. Comme la notion de l'Ori- „ gine de l'ame sert beaucoup à expliquer la question tou- „ chant le péché originel, l'Auteur entre dans une grande „ discussion sur ce point, qui avoit grandement occupé avant „ lui plusieurs Philosophes. En réfutant les opinions oppo- „ sées, il maintient que chaque ame est créée immédiatement „ de Dieu, & qu'elle ne laisse pas néanmoins de contracter „ le péché originel: ce qu'il explique par un enchaînement „ de questions, qu'il traite toujours en Philosophe". IV. Un autre écrit d'Odon, que ses deux Historiens, Trithéme & d'autres comptent entre ses Opuscules, est une Dispute, en forme de Dialogue, qu'il eut avec un Juif nommé Léon. *De mysterio Dominicæ Incarnationis, Dialogus contra Leonem Judæum.* Il y est principalement question de l'Incarnation du Verbe, & de la redemption des hommes, qui en est le principal effet. L'Histoire de cet Ouvrage ne doit pas être négligée. Odon étant allé vers les fêtes de Noël 1105 à Femy Abbaye de son Diocése, y fit un Discours aux Religieux assemblés en Chapitre, sur le motif & la cause de l'Incarnation. Un d'entre eux nommé Acard, touché de ce discours, mais n'en pouvant retenir le contenu, pria dans la suite l'Evêque de vouloir bien le mettre par écrit. Odon pensoit à le satisfaire, lorsqu'il fut obligé de partir pour se rendre au Concile que le Légat Brunon Evêque de Segni avoit convoqué à Poitiers, pour le mois de Mai 1106. En passant par Senlis, il eut occasion de faire usage de ce qu'il avoit dit dans ce discours, le Juif Léon l'étant venu trouver à son auberge pour disputer avec lui. Au bout de quelque tems Odon mit cette dispute en ordre, marquant en tête les questions ou les difficultés du Juif, par une *L*, qui désigne son nom, & en tête des réponses qu'il y fit un *O*, qui signifie Odon. Il envoya cet Ecrit à Acard, avec une petite Préface ou Epître, contenant l'histoire qu'on vient de lire. Trithéme (28) dit que ce Dialogue est adressé à Wolbodon, Moine d'Affighem, mais dans les imprimés on trouve le nom d'Acard, Moine de Femy. „ La maniére dont l'Auteur raisonne „ dans ce Dialogue, est encore presque entiérement philoso- „ phique; & il y fait très-peu d'usage de l'Ecriture Sainte, „ reconnuë pour telle par son adversaire. Au reste, quoique „ tout y soit traité par le raisonnement, avec quelque secours „ tiré de la Révélation, Odon ne laisse pas de réussir à con- „ vaincre son Juif, qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût satis- „ faire pour les péchés du genre humain, d'où il tire la né- „ cessité de l'incarnation du Verbe. Ensuite après l'avoir „ conduit à ce point, il lui demande pourquoi il refuse de „ le croire? Le Juif répond, qu'il ne veut pas exposer la vé- „ rité de sa Religion aux raisonnemens des Chrétiens (29). V. Suit un Traité d'Odon sur le Péché contre le Saint Esprit, *De Blasphemia in Spiritum Sanctum*, qu'il entreprit à la sollicitation d'Amand du Chastel, qui n'étoit encore que simple Moine d'Anchin, dont il devint bientôt après Prieur, & ensuite Abbé de Marchiene. Odon le composa à Anchin, où il s'étoit retiré, lorsqu'il fut exilé par Henri V. Son sentiment est, que par le Péché contre le Saint Esprit, il faut entendre l'impénitence finale, qui est nommée blasphême contre le St. Esprit, plutôt que contre le Pere & le Fils, parce que le Saint Esprit étant proprement & spécialement charité, c'est lui qui remet les péchés, & que rien n'étant plus opposé à cette remission que l'impénitence finale, ou le blasphême, c'est à juste titre qu'il est qualifié péché contre le Saint Esprit. On y voit encore régner la maniére de raisonner philosophiquement, qui paroit avoir été familiére à l'Auteur (30). VI. On trouve encore d'Odon, un Ecrit sur les Canons des Evangiles. Le but de cette Piéce est d'apprendre à faire des tables, afin d'y montrer en quoi les Evangélistes s'accordent entre eux dans tout ce qu'ils ont écrit. VII. On compte encore parmi ses Ecrits, une Homélie sur l'Evangile du Maître d'Hôtel inique, *Homilia in Villicum iniquitatis.* Henri de Gand (31), qui la met à la tête des autres Ecrits de notre Prélat, nous la donne pour une belle piéce, *Homiliam pulchram.* Il y en a une imprimée sous son nom, qui roule sur la même parabole. On en trouve encore au-moins une autre sur le même texte de St. Luc, entre les Sermons autrefois attribués à St. Bernard, quoiqu'elle ne porte aucun nom d'Auteur. Dom Martenne & Dom Durand en ont publié une troisiéme (32), qui porte le nom d'Odon Evêque de Cambrai, dans un manuscrit de l'Abbaye de Préaux, qui la leur a fournie; & ces deux Savans pretendent que c'est celle que Henri de Gand & Trithéme lui attribuënt. La raison qu'ils en donnent, c'est qu'elle a mieux les caractéres sous lesquels ces Bibliographes la représentent, que celle qui est imprimée dans la Bibliothéque des Peres. Les savans Bénédictins (33) ne sont pas de ce sentiment, & croyent qu'il est aisé de voir que ces deux Homélies ne sont pas de la façon d'un seul & même Auteur. „ La premiére, *disent-ils*, est courte, écrite en un stile clair, „ coupé, fort concis, & développe le sens du texte sacré, d'u- „ ne maniére naturelle, & sans user de grands raisonnemens. „ L'autre au-contraire est fort prolixe, & presque quatre „ fois plus longue que la premiére, le stile en est diffus, „ quoique clair, & les raisonnemens longs & multipliés. A- „ joûtons qu'elle paroît plus récente que la premiére, qui „ semble n'avoir pas été inconnuë à l'Auteur....... Ce- „ la posé, qu'on rapproche des autres Ecrits de l'Evêque „ Odon l'une & l'autre Homélie, & l'on reconnoîtra à coup „ sûr toute sa maniére d'écrire, & son génie dans la premié- „ re". Quoi qu'il en soit, Trithéme lui attribuë d'autres Homélies, & il s'en trouve effectivement quelques autres qui portent son nom. Le Manuscrit, cotté 1506, de la Bibliothéque du Vatican, entre ceux de la Reine de Suéde, en contient deux, l'une sur la Cananéenne, qui porte le nom de notre Prélat, sous le titre d'Evêque de Cambrai, & l'autre sans nom d'Auteur sur la passion de notre Sauveur, mais qu'on juge être aussi son Ouvrage. Divers Auteurs (34) attribuënt à Odon VIII. un recueil de Paraboles, *Parabolæ*, dont ils ne disent autre chose, sinon qu'il s'en trouvoit autrefois un Exemplaire manuscrit à St. Michel d'Anvers. Il s'en trouve encore deux autres Exemplaires à la Bibliothéque du Vatican, l'un sous le nom du grand Odon, Evêque & Docteur en Théologie, entre les Manuscrits de la Reine Christine, l'autre sous le nom d'Odon Evêque & Docteur simplement, entre les Manuscrits d'Alexandre Petau (35). IX. Trithéme parle aussi des *Lettres d'Odon.* Il n'en paroît néanmoins d'imprimées, que celles qui se trouvent à la tête de quelques-uns de ses Opuscules, & qui leur servent de Préfaces: d'ailleurs les savans Auteurs de l'Histoire Litéraire de la France n'en ont découvert qu'une seule, qui se trouve entre les Manuscrits de l'Abbaye de Vauclerc, écrite à un Moine d'Affighem, nommé Guillaume. On a d'ailleurs de notre Prélat une Lettre fort courte à Lambert Evêque d'Arras. Ce n'est qu'un simple dimissoire en faveur d'un Clerc, qui passoit du Diocése de Cambrai à celui d'Arras. On voit une

(22) Idem ibid.

(23) *Bibl. Med. & Inf. Ætat.* Tom. V. p. 452.

(24) *Hist. Litér. de la France.* loc. cit. p. 604.

(25) Ibid. p. 597.

(26) Ibid. p. 598.

(27) Ibid. p. 599.

(28) *De Script. Eccl.* c. 371.

(29) Hist. Litér. de la France. *Ubi supra* p. 600.

(30) Ibid. p. 601.

(31) Cap. 4.

(32) Martenn. Anal. T. V. p. 854. 859-878.

(33) *Ubi supra.* p. 601.

(34) [illegible] *Bibl. Belg.* vol. II. p. 930.

(35) *Hist. Litér. de la France.* loc. cit. p. 604.

„ plus, que tout le reste, à donner à cette Théologie son premier degré de constitution. Il se trouva „ des esprits, qui s'habituérent insensiblement à raisonner sur la Religion, comme on faisoit sur les sujets „ de pure Dialectique. Ils aimérent la nouveauté, dont l'homme est naturellement partisan. La passion „ de la dispute & de la vaine gloire fit inventer des questions extraordinaires, & rechercher toutes les „ subtilités que la Raison humaine peut fournir sur les matiéres de Religion. . . . . bien des Docteurs se „ jettérent sur des questions chimériques, pointilleuses, sophistiques, & souvent dangereuses, du possi- „ ble & du convenable. Et afin d'y répondre avec une apparence de subtilité, faute dequoi l'on auroit „ passé pour n'avoir ni sçavoir ni esprit, ils inventérent des distinctions, qui ne consistoient qu'en de „ grands mots, & ne tendoient qu'à ne se pas avouër vaincus. Lanfranc, Anselme du Bec, Anselme „ de Laon, & Odon Ecolâtre de Tournai, & quelques autres s'en étant apperçus, s'y opposérent de tou- „ tes leurs forces, en rejettant ces nouveautés, & se tenant attachés à l'ancienne méthode (*o*)". Au reste Odon eut dans les Ecoles de Toul & de Tournai un grand nombre de Disciples distingués, dont quelques-uns sont connus avantageusement (*p*).

(*o*) Ibid. p. 148. 149.

(*p*) Ibid. Tom. IX. p. 593. 594.

une autre Lettre de Lambert à Odon: on publioit alors, comme de la part de ce dernier, que l'Empereur vouloit changer les bornes des deux Diocéses. Lambert lui expose l'injustice qui résulteroit de ce dérangement, & il demande à Odon, s'il a quelque part à ce projet; mais on n'a pas la réponse de l'Evêque de Cambrai. X. Un Manuscrit de la Bibliothéque Pauline à Leipzig renferme un Traité ou Exposition du nombre de Trois, sous le nom d'Odon, qui n'y est pas autrement qualifié. L'Ouvrage est orné de vingt-huit figures, pour faire comprendre ce qu'il contient. Simler qui en parle, dit que son Auteur étoit fort versé dans la connoissance des Mathématiques. „ Ces traits, *disent les Benédictins* (36), conviennent presque tous à l'Evêque Odon, „ & semblent le caractériser. Il étoit Platonicien, Secte de „ Philosophes qui raisonnoient beaucoup sur la combinai- „ son des Nombres. Il avoit aussi coutume d'orner les Ecrits „ de figures, comme il paroît par ses Opuscules sur le Péché „ irrémissible, & sur les Canons des Evangiles. Enfin il „ étoit Astronôme, science qui suppose la connoissance de „ quelque partie des Mathématiques. Malgré toutes ces con- „ jectures, nous n'osons prononcer que le Traité, dont il „ est ici question, soit son Ouvrage". XI. Cave (37) & l'Auteur de la *Bibliothéque Belgique* (38) lui attribuent un recueil de Conférences, *Collationum Liber*. Mais les Auteurs de l'Histoire Litéraire de la France observent, que ces deux Bibliographes ont confondu Odon Evêque de Cambrai, avec S. Odon, Abbé de Cluni, à qui cet Ouvrage appartient, & que l'on n'en connoit point d'autre de cette nature, qui porte le nom d'Odon.

(36) Ibid. p. 606.

(37) *Hist. Literar.* T. II. p. 159.

(38) Vol. II. p. 930.

☞ OECOLAMPADE (JEAN) nâquit à Wimsperg dans la Franconie en 1482, de parens assez riches, qui étoient originaires de Basle (*a*). Comme il étoit le seul enfant qui leur restoit de plusieurs qu'ils avoient eu, ils eurent grand soin de son éducation, & quoique son Pere le destinât au Commerce, on lui voulut faire prendre quelque teinture des Sciences. Sa Mere qui souhaittoit fort qu'il étudiât, obtint par ses sollicitations qu'il continueroit: après avoir fait ses premiéres Humanités à Wimsperg, son Pere l'envoya à Heilbron, & delà à Heidelberg, & il fit tant de progrès dans les Belles-Lettres, qu'à l'âge de douze ans il faisoit d'assez bons vers (*b*). A quatorze il reçut le grade de Bachelier, & ayant pris ensuite celui de Maître-ès-Arts, ses parens souhaittérent qu'il allât à Boulogne pour y étudier en Droit: il n'y demeura que six mois; sa santé qui ne s'accommodoit pas de l'air d'Italie, & l'infidélité de celui par qui son Pere lui remettoit de l'argent, l'obligérent de revenir chez lui, d'où il s'en retourna à Heidelberg, où il renonça à la Jurisprudence, pour se consacrer entiérement à l'étude de la Théologie. Il s'attacha principalement à Thomas, Richard, & Gerson, & fit peu de cas des subtilités de Scot, & des ergoteries Scholastiques. Il s'acquit tant de réputation par son savoir & par sa bonne conduite, que Philippe Electeur Palatin le choisit pour Précepteur de ses plus jeunes enfans (*c*). S'étant bientôt dégouté de la Cour, Oecolampade revint dans sa Patrie, où il remplit les fonctions de Prédicateur pour une fondation faite par ses parens, c'étoit en 1514 (*d*). Au bout de six semaines il sentit qu'il n'étoit pas encore en état de porter ce fardeau, & se détermina à travailler à perfectionner ses études. Il alla d'abord à Tubingue, d'où il se rendit à Stutgard, pour y étudier la Langue Grecque sous le fameux Jean Reuchlin, ou Capnion, & il fit de si grands & de si rapides progrès, que de retour à Heidelberg il composa une Grammaire de cette Langue, qui a été imprimée. Il apprit dans cette derniére Ville l'Hebreu, qu'un Espagnol lui enseigna (*e*). Etant revenu ensuite à Wimsperg, il y remplit les fonctions de son ministére d'une maniére fort différente de celle qui avoit la vogue [*A*]. En 1515, Capiton, qui étoit lié d'amitié avec lui, le fit appeller à Bâle [*B*]. Au mois de Novembre de l'année 1518, il prit, à la sollicitation de ses amis, le bonnet de Docteur en Théologie (*f*). Il avoit aidé Erasme pour son Edition de ses Notes sur le Nouveau Testament [*C*]. La même année 1518 il fut appellé à Augsbourg pour y remplir la charge de Prédicateur de l'Eglise Cathédrale. Mais il n'occupa pas ce poste longtems, & entra dans un Couvent [*D*]. Après y avoir passé plus d'un an, il en sortit, de l'aveu & avec l'agrément

(*a*) Melch. Adam *Vit. Theol. German.* p. 45. Edit. in-8.

(*b*) Idem p. 46. & Ruchat *Hist. de la Réf. de Suisse.* Tom. I. p. 13.

(*c*) Voyez les mêmes.

(*d*) Ruchat *loc. cit.*

(*e*) Melch. Adam, *Ubi supra*, p. 47.

(*f*) Idem p. 49. & Ruchat *loc. cit.* p. 14, disent que ce fût en 1516, mais ils se trompent. *Voy* Erasm. *Epist.* Ep. 302.

[*A*] *Il y remplit les fonctions de son Ministére d'une maniére fort différente de celle qui avoit la vogue.*] Il prêcha avec l'applaudissement des Savans, quoique ce ne fût pas sans mélange de superstition; mais du reste il passa pour un Prédicateur rigide, parce qu'il ne faisoit pas entrer des bouffonneries dans ses Discours, comme c'étoit la coutume encore. Oecolampade étoit grave & modeste. *Annunciavit igitur Christum, primum patriæ suæ, cum omnium vere piorum, & eruditorum admiratione, quamquam adhuc multa veteris superstitionis admixta essent. At severus nimium concionator audiebat; quia aures vulgi insanis clamoribus non verberabat; neque inficetis facetiis actionem sacram exhilarabat; quemadmodum solebat, atque etiamnum solent mendicabula Monachorum . . . . Modestiam enim & gravitatem*
amabat. Tali Vulgi judicio de se cognito de risu Paschali *libellum scripsit, animum auctoris, ut tum erat, feliciter exprimentem* (1). On sait que dans le quinziéme siécle, les Chaires étoient occupées par des Moines ignorans, grossiers, sans goût, sans éducation; leurs Sermons étoient remplis de pensées fausses, ridicules, d'allusions puériles, de comparaisons basses, indécentes, de bouffonneries exprimées dans un jargon barbare, moitié Latin, moitié François, d'historiettes scandaleuses, de descriptions plus propres à réveiller les passions qu'à rendre le vice odieux (2). L'Auteur que je cite, en rapporte un bon nombre d'exemples. Oecolampade doit paroître estimable d'avoir évité ce mauvais goût, qui n'étoit certainement pas passé encore, quand il commença à prêcher.

[*B*] *En 1515 Capiton, qui étoit lié d'amitié avec lui, le fit appeller à Bâle.*] Ils avoient fait connoissance dans le tems qu'Oecolampade étudioit à Heidelberg, où Capiton venoit quelquefois pour les affaires de l'Evêque de Spire: ils contractérent une intime amitié ensemble. Capiton ayant été appellé à Bâle, mit tout en œuvre pour y attirer son ami; il fit connoître son mérite à Christophle d'Utenheim Evêque de cette Ville, & ce Prélat lui adressa une vocation pour y être Prédicateur (3).

[*C*] *Vers ce tems-là il avoit aidé Erasme pour son Edition de ses Notes sur le Nouveau Testament.*] C'est Erasme lui-même qui nous apprend cette circonstance, & qui fait honneur à notre Savant des secours qu'il en avoit reçus (4). *Denique Testimonia Veteris Testamenti, quæ non pauca citantur, vel ex interpretatione Septuaginta, vel ex ipsis Hebræorum fontibus, siquando illorum editio cum Hebraica dissentit origine, contulimus & excussimus, quamquam id quidem* οὐκ ἄνευ Θησέως, *ut Græcorum habet Proverbium. Nihil enim alienius ab ingenio, moribusque meis, quam ad exemplum Æsopicæ corniculæ alienis me venditare plumis. Hac igitur in parte cum primum hoc opus ederemus, nonnihil adjuti sumus opera subsidiaria viri non solum pietate, verum etiam trium peritia linguarum eminentis*, h. e. *veri Theologi, Johannis Oecolampadii Vinimontani, quod ipse in literis Hebraicis nondum eo processeram, ut mihi judicandi sumerem autoritatem.* On voit quel cas Erasme faisoit d'Oecolampade, qu'il loue pour son érudition, & qu'il appelle un vrai Théologien. On voit par des Lettres de ces deux grands Hommes que l'estime étoit réciproque, & que notre Savant étoit plein d'amitié & d'admiration pour l'illustre Hollandois.

[*D*] *Mais il n'occupa pas ce poste longtems, & entra dans un Couvent.*] La foiblesse de sa voix & sa timidité l'empêchoient de prêcher avec succès à Augsbourg; la corruption des mœurs d'un côté, & de l'autre la verité qu'il commençoit à connoître, auroient demandé de sa part plus de courage & de fermeté qu'il n'en avoit. Il jugea donc qu'il convenoit mieux de se retirer dans quelque Solitude, où il pût vaquer à l'étude

(1) Melch. Adam. *Vit. Theol. German.* p. 48. Edit. in-8.

(2) D'Artigny *Nouv. Mém. d'Hist. de Critiq. & de Litérat.* Tom. III. Art. 57.

(3) Melch. Adam. *Ubi supra.* Ruchat. *Hist. de la Réf. de Suisse.* Tom. I. p. 14, 15.

(4) Præfat. in *Annot. ad Nov. Test.*

(g) Adam. loc. cit. p. 51.

ment de ſes Confreres, qui lui donnérent même un viatique (g). Il ſe retira à Eberenbourg, Château de François de Sickingen, puiſſant Gentilhomme d'Alſace, où il demeura pendant deux ans [E]. Son Protecteur s'étant malheureuſement engagé dans une guerre, Oecolampade fut obligé de ſe retirer; il alla à Bâle au mois de Novembre 1522, où on le fit Profeſſeur en Théologie, & enſuite Paſteur de l'Egliſe de St. Martin [F]. Il travailla avec tant d'application & de ſuccès, que bien des gens commencérent à ſe dégouter de la Religion Romaine. Des perſonnes de conſidération de cette Communion tâchérent de l'attirer à leur Parti, en lui offrant des emplois honorables avec de gros appointemens [G]. Oecolampade ſe trouva enſuite engagé dans la fameuſe Controverſe qu'il y eut avec Luther ſur l'Euchariſtie, & publia même quelques Ouvrages ſur cette matiére [H]. En 1526 il ſe maria, & cette action n'a pas manqué

de & à la priére. Il ſe retira dans le Monaſtére d'Alten-Munſter, proche d'Augsbourg en Baviére, de l'Ordre de Ste. Brigitte. Mais avant que d'y entrer, il fit ſes conditions, & ſtipula qu'il auroit une entiére liberté d'étudier, & ne feroit pas gêné, s'il pouvoit être utile pour la prédication, mais qu'il auroit alors le droit de pouvoir ſortir du Couvent. Les Moines qui étoient charmés de pouvoir attirer parmi eux un homme ſi célébre, lui accordérent tout ce qu'il demandoit, & lui montrérent leurs Priviléges, en vertu deſquels ils avoient la liberté de ſortir pour aller prêcher, lorſque les erreurs ſe gliſſoient en quelque endroit (5). Eraſme, à qui il avoit donné avis de ce qu'il venoit de faire, lui écrivit qu'il ſouhaittoit qu'il trouvât dans ſon nouveau genre de vie ce qu'il déſiroit; *& ſi je ſavois*, ajoûte-t-il, *que cela arrivât, je vous irois tenir compagnie, mais j'ai peur que l'ennui que vous aviez ne vous y ſuive* (6). Oecolampade ayant ſoupçonné, qu'Eraſme deſapprouvoit le parti qu'il avoit pris, le dernier lui manda (7) qu'il ſe trompoit, & lui dit que quand il traitoit les Moines de Phariſiens, il n'entendoit que ceux qui, ſous prétexte de Religion, attaquoient la vraye Religion, & qui par d'étranges artifices lui faiſoient à lui-même de fâcheuſes affaires. Qu'au-reſte il vouloit croire qu'Oecolampade avoit choiſi un troupeau, qui n'étoit pas infecté, comme les autres. D'abord ce genre de vie plut à notre Savant, & durant quelques mois il fut ſi charmé de la tranquillité dont il jouïſſoit, qu'il penſa à paſſer toute ſa vie dans le Couvent. Mais ce deſſein déplaiſoit fort à ſes amis, & ſurtout à Capiton, qui le ſollicitoient vivement à renoncer à la Vie Monaſtique. D'ailleurs ſon repos fut bientôt troublé. On lui demanda ſon ſentiment ſur les queſtions de Religion qui s'agitoient alors, il s'en expliqua librement à quelques Amis qui n'eurent pas la diſcrétion de ſe taire; outre cela il ſe répandit quelques Sermons de ſa façon, & il compoſa un Traité, *de la vraye Confeſſion des péchés*. Ces écrits lui attirérent la haine de pluſieurs perſonnes en crédit; on le menaça de la priſon & même de la mort. Jean Glapion, Confeſſeur de l'Empereur Charles-Quint, l'expoſa ſurtout à un très-grand danger dans la Diéte de Worms, tenue en 1521; deſorte que quelques mois avant ſon évaſion, il lui étoit revenu de quelques endroits, qu'on devoit ſe ſaiſir de lui. Quelques-uns même des Moines l'exhortérent à ſe retirer. Il tint bon encore quelque tems, mais enfin le péril devint preſſant, & il fallut ſonger tout de bon à la retraite (8). Ainſi, *s'il ne perſiſta pas longtems dans ſa vocation*, comme le dit le Continuateur de l'Abbé Fleuri (9), ce ne fut pas tant ſa faute que celle de ceux vouloient lui ôter injuſtement la liberté.

(5) Melch. Adam. *Ubi ſupra.* p. 49. Ruchat *loc. cit.* p. 130, 131.

(6) Eraſm. Ep. 509.

(7) Idem Ep. 544.

(8) Melch. Adam. *Ubi ſupra.* p. 50, 51. Ruchat *loc. cit.* p. 132, 133.

(9) *Hiſt. Eccl.* Tom. XXVI. p. 264.

[*E*] *Il ſe retira à Eberenbourg........ où il demeura pendant deux ans.*] Durant ſon ſéjour chez François de Sickingen, au-lieu de dire la Meſſe, il faiſoit tous les jours à ſes Auditeurs une leçon ſur quelque paſſage de l'Ecriture Sainte, & prêchoit le Dimanche ſur le Nouveau Teſtament; il y traduiſit auſſi en Latin quelques Ouvrages de St. Chryſoſtôme (10).

(10) Melch. Adam & Ruchat. *Ubi ſupra.*

[*F*] *On le fit Profeſſeur en Théologie & enſuite Paſteur de l'Egliſe de St. Martin.*] Mr. Ruchat (11) dit, que le Magiſtrat lui donna d'abord la Chaire de l'Ecriture Sainte, & il rapporte enſuite (12), que „ le Provincial des Cordeliers de „ Bâle ayant machiné quelque choſe de mauvais contre Con„ rad Pellican, le Conſeil lui envoya ordre de vuider la Vil„ le dans trois jours, & chaſſa deux Profeſſeurs en Théolo„ gie qui avoient été de ſon complot. Les deux Chaires „ vacantes furent données à Oecolampade & à Pellican. Et „ bientôt après, *ajoûte-t-il*, Oecolampade fut encore établi „ Paſteur de l'Egliſe de St. Martin". Melchior Adam ne parle que de la Profeſſion en Théologie, & nous apprend qu'Oecolampade expliqua dans ſes Leçons le Prophéte Eſaïe, explication qu'il fit imprimer depuis, en la dédiant au Sénat de Bâle. Peu de tems après le Curé de l'Egliſe de St. Martin, que la goûte empêchoit de vaquer à la prédication, ſouhaita qu'Oecolampade fût comme ſon Vicaire, en quoi il fut appuyé par les Curateurs qui étoient prépoſés à cette Egliſe; il fut donc établi Prédicateur de St. Martin, & s'attacha dans ſes Sermons, qui attiroient une grande foule d'Auditeurs, à développer la perfection & la ſuffiſance du Mérite de Jéſus-Chriſt, la nature de la vraie Foi, & celle des Oeuvres de Charité. Ce qui le rendit odieux à ceux de la Religion Romaine, mais ils n'oſoient rien entreprendre contre lui, parce qu'ils craignoient le peuple, qui goûtoit fort ſes Sermons. Après avoir été quelque tems Vicaire de St. Martin ſans en tirer grand profit, on lui offrit ailleurs des poſtes plus avantageux; mais ſes Auditeurs le ſollicitérent de ne les point quitter, eſtimant qu'il pourroit devenir Doyen des Miniſtres de cette Egliſe. Oecolampade s'engagea à y demeurer attaché, pourvu qu'on lui fournit dequoi ſubſiſter tout doucement; à quoi il ajoûta deux conditions; la premiére, qu'il lui feroit permis d'enſeigner, ce que l'Ecriture Sainte enſeigne, & de condamner ce qu'elle condamne; la ſeconde, qu'il ne feroit pas obligé de pratiquer les cérémonies de l'Egliſe Romaine qu'il jugeroit inutiles; & qu'il n'auroit qu'un ſeul Diacre adjoint, pour l'aſſiſter dans l'adminiſtration des Sacremens. Les Curateurs de St. Martin lui accordérent ſes demandes, & lui aſſignérent quelques appointemens. Le Sénat approuva la choſe, à condition qu'on ne feroit aucune innovation conſidérable, ſans ſon aveu (13). Oecolampade „ ne pouvant vaquer à baptiſer, il chargea ſon „ Vicaire de ce ſoin, avec ordre de le faire en Langue Alle„ mande, & il diſtribua l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces. „ La maniére vive avec laquelle il avoit prêché contre la „ Meſſe, contre l'uſage de l'Eau bénite, du Sel, des Cier„ ges, & autres menues pratiques, perſuada ſi bien les Cha„ pelains de ſon Egliſe, que dès-là ils renoncérent à la Meſ„ ſe, aux Proceſſions, & à toutes les Cérémonies qui en „ dépendent. Et comme les ennemis des Réformés les ac„ cuſoient de mépriſer tous les Docteurs, tous les Saints, les „ bonnes Oeuvres, & toutes les Loix humaines, Oecolam„ pade fit imprimer un petit diſcours en Latin & en Alle„ mand, pour réfuter cette calomnie (14)."

(11) *Ubi ſupra.* p. 124.

(12) Ibid. p. 189. 190.

(13) Melch. Adam. *loc. cit.* p. 152.

(14) Ruchat *ubi ſupra* p. 229. 230.

[*G*] *Des perſonnes de conſidération de cette Communion tâchérent de l'attirer à leur parti, en lui offrant des emplois honorables avec de gros appointemens.*] Son érudition & ſon génie étoient trop connus, pour ne pas faire des efforts pour le regagner. Melchior Adam nous a conſervé (15) l'extrait d'une Lettre que Cochlée écrivit de Stutgart à Oecolampade, en 1524, qui prouve combien on auroit ſouhaitté de le faire revenir à l'Egliſe Romaine: „ Joannes Cochlæus ſcribebat ad ipſum „ literas Stutgardia, anno viceſimo quarto: quibus ſignifica„ bat", *magno ſe affici dolore, virum tam excellenter eruditum inter anteſignanos Lutheranæ Sectæ numerari, &, depoſita cuculla, in mundo degere. Nam licet id bona cum conſcientia facere poſſet; tamen ſe digniorem ipſum judicare, quam qui inter ordinum ſuorum deſertores, & profugos ex monaſteriis Monachos viveret, & cujuſque digito monſtraretur, & diceretur, hic eſt. Veriſimile non eſſe ipſum pacata conſcientia frui, qui nulla habita voti, quo aſtrictus eſſet, ratione, contra paternas conſtitutiones, & morem majorum Eccleſiaſticis & Secularibus offendiculum præberet. Proinde* hortabatur, *ut in monaſterium, ex quo exiiſſet, rediret: quod ſi Prior illius Cœnobii diſpliceret, pollicebatur ſe curaturum, ut commodiore eſſet loco. Sin vero in mundo remanere eſſet animus, ſuadebat ut a Papa diſpenſationem impetraret: tum ſe daturum operam, ut aut Parœciam, in qua Catholicam religionem auditores edoceret: aut Canonicatum nanciſceretur: in quo ſtudiis citra impedimentum vacare poſſet.* Traduiſons ce morceau, en faveur de ceux qui n'entendent pas l'original; on y voit clairement combien les gens diſtingués de l'Egliſe Romaine regrettoient Oecolampade. Cochlée lui mandoit „ qu'il étoit fort affligé qu'un homme auſſi ſavant que „ lui, fût du nombre des Chefs de la Secte Luthérienne, & „ eût quitté le froc pour ſe jetter dans le monde. Que quoi„ qu'il pût ſuivre ce nouveau genre de vie en bonne con„ ſcience, il jugeoit néanmoins qu'un homme de ſon méri„ te devoit ſe faire une peine de vivre parmi des Moines „ apoſtats, & d'être montré au doigt. Qu'il étoit vraiſem„ blable que ſa conſcience ne pouvoit être tranquille, d'a„ voir au mépris de ſes vœux donné du ſcandale aux Eccle„ ſiaſtiques & aux Séculiers, en violant les Conſtitutions an„ ciennes. Il l'exhortoit, en conſéquence de retourner dans „ ſon Couvent; & qu'en cas que le Prieur lui déplût, il lui „ promettoit de lui procurer une ſituation plus agréable; „ que ſi pourtant ſon deſſein étoit de demeurer dans le mon„ de, il devoit obtenir une diſpenſe du Pape, & que lui „ Cochlée feroit enſorte de lui faire avoir une Cure, où il „ enſeigneroit la Doctrine Catholique à ſes Auditeurs; ou „ autrement qu'il lui procureroit un Canonicat, qui le met„ troit en état de vaquer ſans obſtacle à l'étude". Mais toutes ces ſollicitations & ces offres furent inutiles. Oecolampade avoit déjà aſſez étudié l'Ecriture Sainte, pour ſavoir ce qu'il devoit penſer des Vœux Monaſtiques. Il continua à prêcher, comme il avoit fait la doctrine qu'il trouvoit dans les Livres Sacrés. Il étoit heureuſement ſecondé par Wolfgang Weiſſemburg, Balois, Curé de la Paroiſſe de l'Hôpital; par Marc Berſi de Roſchach, Curé de la Paroiſſe de St. Léonard; par Jean Luthard, Prédicateur des Cordeliers; & par Thomas Gheirfalk, Prédicateur des Auguſtins. Le Sécretaire de la Ville, nommé Gaſpar Schaller, les appuyoit auſſi de tout ſon pouvoir (16). Remarquons ici que les Réformateurs n'étoient pas des gens mépriſables, comme certains Controverſiſtes voudroient le faire croire; & qu'Oecolampade en particulier n'étoit pas d'un caractére à donner priſe ſur lui. Il étoit entré dans un Couvent par délicateſſe de conſcience, & ſous condition; il en ſortit par des motifs religieux, forcé par ſes perſécuteurs, & de l'aveu même de ſes Confréres. Y a-t-il en tout cela quelque choſe de reprehenſible?

(15) *Ubi ſupra* p. 51. 52.

(16) Ruchat *loc. cit.* p. 227.

[*H*] *Oecolampade ſe trouva enſuite engagé dans la fameuſe Controverſe, qu'il y eut avec Luther ſur l'Euchariſtie, & publia même quelques Ouvrages ſur cette matiére.*] Luther ayant enſeigné

qué d'être relevée; le Continuateur de l'Abbé Fleuri (*b*), qui paroît aimer à remarquer ces sortes de faits, nous dit „ qu'Oecolampade imita l'exemple de Luther, se maria aussi quoique Prêtre à une jeune „ fille, dont la beauté l'avoit touché. Voici, *ajoûte-t-il*, comment Erasme le raille sur ce mariage: *Or-* „ *lampade vient d'épouser une jeune fille assez belle, apparemment que c'est ainsi qu'il veut mortifier sa chair.* „ *On a beau dire que le Luthéranisme est une chose tragique, pour moi je suis persuadé que rien n'est plus comi-* „ *que; car le dénouëment de la pièce est toujours quelque mariage, & tout finit en se mariant, comme dans les* „ *Comédies*". Voilà qui est joliment dit, mais ce que cela prouve c'est ce que j'ignore, & le Lecteur peut voir ce que nous avons dit ailleurs (*i*) sur les mariages des Réformateurs. La même année il assista à la célèbre Dispute de Bade [*I*]. En 1528 Oecolampade fut aussi un des Tenans à la Dispute de Ber-

(*b*) *Hist. Eccl.* Tom. XXVI. p. 112.

(*i*) Art. MARTYR VERMILLIO (PIERRE) Rem. [I].

gné que, *Jésus-Christ etoit dans l'Eucharistie aussi grand & aussi gros qu'il l'étoit sur la Croix*; Carlostad son Collégue le réfuta, & ayant été chassé de Saxe, il vint à Bâle en 1524, où il publia quelques petits Ecrits sur cette matière. Quoiqu'il combattît la Présence réelle, il ne toucha pas au but; il prétendoit, que Jésus-Christ en disant *ceci est mon Corps* avoit désigné son propre Corps par le mot de CECI, & non pas le Pain qu'il distribuoit. Etant allé à Zurich il ne vit point Zuingle. Le Magistrat défendit ses Livres, mais Zuingle demanda qu'on en permît le débit, & Oecolampade écrivit aussi en sa faveur à ses amis. Quand à Zuingle il ne s'expliqua pendant longtems qu'à ses amis sur cette matière, & ce fut la crainte que la doctrine de Carlostad ne fît tort à la sienne, qui l'engagea à publier son sentiment. Il en écrivit d'abord, en 1524, à Matthias Alber, Pasteur de Reutlingue en Souabe (17), à qui il dit: „ Que Carlostad se trompoit en ce qu'il rapportoit le mot de *Ceci* au Corps du Seigneur, au-lieu qu'il se rapportoit visiblement au Pain: que „ cependant il approchoit de la vérité, en ce qu'il reconnoissoit que l'Opinion de la Présence réelle étoit erronée: d'où il s'ensuivoit que l'adoration de l'Hostie étoit „ l'une des plus grossiéres superstitions . . . . . que quant à „ lui, il lui sembloit que toute la difficulté étoit dans le sens „ du mot *Est*, qui est employé dans l'Ecriture, non seulement dans un sens propre, mais aussi dans un sens figuré, „ s'expliquant par *signifie*, *représente*; & il prouve qu'il doit „ avoir ce dernier sens dans ces paroles, *Ceci est mon Corps*, „ tant par l'institution de l'Eucharistie, que par un examen „ détaillé de tous les passages du Nouveau Testament qui „ parlent de la Ste. Cène. Il s'attache surtout à prouver „ par le Ch. VI de St. Jean, que Jésus-Christ y montre: „ 1. Comment il veut qu'on mange son Corps, que le *manger* n'est autre chose, que *croire qu'il est venu au monde, &* „ *qu'il est mort, afin que nous ayons par lui la vie éternelle*; & „ s'assurer que Dieu nous fera miséricorde pour l'amour de „ lui. 2. Qu'il ne veut pas, qu'outre cette manducation „ spirituelle, on mange aussi son Corps corporellement, & „ que c'est pour cette cause qu'il a institué l'Eucharistie, & „ substitué à son Corps le Pain Sacré, qu'il appelle *son Corps*, „ parce qu'il en est le symbole & le signe, par lequel il veut „ assurer tous les Fidéles de la communion qu'ils ont à son „ Corps, & leur confirmer tous les biens, qu'il leur a acquis par sa mort". Jusqu'à ce tems les Eglises d'Allemagne & celles de Suisse avoient été unies, mais la question sur la Présence réelle causa une division, qui s'est malheureusement perpétuée. Luther fortement prévenu sur cette matière, & d'ailleurs mécontent de ce que l'on avoit reçu Carlostad en Suisse, écrivit contre Zuingle. Oecolampade fut longtems incertain sur la matière de l'Eucharistie; l'autorité de l'Eglise l'arrêtoit, il ne pouvoit comprendre que durant tant de siécles l'Eglise Universelle eût erré sur ce point (18): il est vrai que toutes les fois qu'il lisoit l'Histoire de l'institution de l'Eucharistie, il étoit frappé de la pensée qu'il y avoit un sens caché, & qu'on ne devoit pas l'expliquer à la lettre; mais ensuite se condamnant lui-même, il se disoit, *veux-tu être plus sage que les autres?* Il consulta les Peres, mais sans en retirer beaucoup de fruit. St. Augustin fut pourtant le premier qui lui donna quelque lumiére. Enfin ayant mis à l'écart toute autorité humaine, il vit la vérité: mais il fut plus d'un an, sans rien écrire de ce qu'il pensoit, se contentant d'en parler à ses amis, qui le sollicitérent de mettre son sentiment par écrit. Il composa donc un petit Livre en Latin qui parut en 1525 sous ce titre: *De vero intellectu Verborum Domini.* Hoc est Corpus meum: c'est-à-dire; *Du vrai sens de ces paroles du Seigneur; Ceci est mon Corps.* „ Oecolampade y pose pour principe, que pour bien expliquer l'Ecriture, il faut toujours observer ces trois régles. „ I. De ne pas lui donner un sens absurde, & qui renverse „ quelque Article de foi. II. Ni qui soit opposé à l'ordre & „ à la liaison des paroles. III. Ni qui détruise d'autres passages de l'Ecriture. Il applique ces régles à son sujet, & „ montre qu'on ne peut donner un sens raisonnable aux paroles *Ceci est mon Corps*, à moins qu'on ne les explique „ figurément. Enfin il cite un grand nombre d'anciens Peres qui avoient parlé comme lui, pour montrer que sa „ doctrine n'étoit pas nouvelle". Oecolampade envoya son Livre à divers Ministres de Souabe qui avoient été ses Disciples à Heidelberg. Le Sénat de Bâle qui agissoit avec prudence, ne voulut permettre le débit de ce Livre, qu'après l'avoir fait examiner; il nomma Erasme & Berus, avec deux Jurisconsultes, Boniface Amerbach, & Claude Canzoneta, pour lire le Livre. Erasme répondit „ qu'il avoit trouvé le „ Livre d'Oecolampade savant, éloquent, & bien travaillé; „ j'ajoûterois encore, *dit-il*, pieux, si une chose qui combat le sentiment de l'Eglise, pouvoit être pieuse; car je „ crois qu'il est dangereux de se départir de son sentiment". *Magnifici Domini, celsitudinis vestræ hortatu, perlegi librum Joannis Oecolampadii de verbis Cœnæ Domini, mea sententia doctum, disertum, & elaboratum; adderem etiam pium, si quid pium esse posset, quod pugnat cum sententia consensuque Ecclesiæ, a qua dissentire periculosum esse judico* (19). Erasme écrivit à ses amis en des termes, qui marquent le cas qu'il faisoit de l'Ouvrage d'Oecolampade; il manda entre autres choses à Bedda, qu'Oecolampade avoit fait un Livre si savant, si bien raisonné, & appuyé de tant d'autorités des Peres, qu'il pourroit séduire les élus mêmes. *Oecolampadium emisisse libellum tam accurate scriptum, tot machinis argumentorum, totque testimoniis instructum, ut possit vel electos in errorem pertrahere.* Il mandoit à Pirkheimer, qui s'étoit déclaré pour Luther dans un Ouvrage sur cette matière. „ Le sentiment „ d'Oecolampade ne me déplairoit pas, si le consentement „ de l'Eglise ne m'empêchoit de l'approuver. Car je ne „ vois pas ce que fait un Corps insensible, ni quelle utilité „ il apporteroit, si on le sentoit, pourvu qu'il y ait une „ grace spirituelle présente aux Symboles. Néanmoins je ne „ puis pas m'éloigner du consentement de l'Eglise, & je ne „ m'en suis jamais éloigné (20)". Le Lecteur trouvera dans l'endroit cité en marge des réflexions de Mr. Le Clerc sur la conduite d'Erasme, qui méritent d'être luës. Pirkheimer publia contre Oecolampade un Livre intitulé: *De vera Christi carne & vero ejus sanguine:* (De la véritable Chair, & du vrai Sang de Christ) Leucius, Théologien de Nuremberg, en parle à Oecolampade dans une Lettre du 16 Mars 1526, d'une maniére qui n'en donne pas une idée fort avantageuse, tant par rapport au fond, qu'à l'égard des motifs de l'Auteur (21): *Videbis, ubi pellexeris libellum; si modo lectione dignaberis aliqua, quam in omnes se transformet figuras. Videbis, inquam, quam plumbeo gladio tuum invadat jugulum, magno tamen, ut sibi videtur, tum verborum tum argumentorum apparatu. Quem coram cum audires, quemadmodum ego soleo, suffenum place diceres. Tam philautiæ vino graviter laborat, ut, nisi quis statim pharmaco quodam succurrerit, presentissimum periculum est, ne rursum ad ingenium redeat, hoc est, rursum deliret. Reportaturus itaque, ut sibi pollicetur, præmia & spolia ampla, jam jam ante victoriam ἐπινίκιον canens, triumphaturusque. At non vereor, ne veritas, quæ a tua parte, imo a nostra, stat, stabitque, succubitura sit, etsi ab adversariis prematur, ut de ipsa prorsum actum esse videri possit. Sed quanto majoribus opprimitur viribus, tanto majori cum laude emersura.* Oecolampade trouva aussi des adversaires en Souabe; les Théologiens de ce Païs-là s'assemblérent à Hall pour examiner son Livre, & douze d'entre eux en publiérent une réfutation, composée par Brentius, sous le titre de *Syngramma*. La doctrine qu'ils y établissent revient à ceci, que *le Corps de Jésus-Christ est présent charnellement & corporellement par ces paroles*, Ceci est mon Corps: *& que quand ces paroles sont prononcées sur le pain, elles lui apportent ce Corps, & qu'ainsi ce Corps existe réellement dans le Pain.* Oecolampade répondit à ce Livre, & intitula sa Réponse *Anti-Syngramma.* Jean Agricola traduisit le *Syngramma* en Allemand, & Luther le fit imprimer avec une Préface de sa façon. Ce qui engagea Oecolampade à écrire aussi en Allemand, contre Luther pour défendre sa doctrine. Les Théologiens de Strasbourg qui étoient en ce tems-là d'accord avec ceux de Suisse, tentérent inutilement des voyes de réconciliation; les Docteurs Luthériens décochérent contre Zuingle & Oecolampade une grêle d'Ecrits critiques sur cette matiére, où les injures n'étoient pas épargnées (22).

(17) Ruchat *ubi supra* p. 347-349.

(18) Ibid. p. 350. & Adam. *loc. cit.* p. 52.

(19) Voy. les mêmes.

(20) Voy. Le Clerc. *Bibl. Choisie* Tom. VI. p. 168. & p. 178.

(21) *Epistola Eccles. Helvet. Reformator.* Centur. I. p. 17. Tiguri 1742.

(22) Ruchat *ubi supra.* p. 351-355.

[*I*] *La même année il assista à la célèbre dispute de Bade.*] Quoique la Réformation eût fait des progrès en Suisse, & que le Canton de Zurich l'eût reçue, les douze autres Cantons tenoient encore pour la Religion Romaine, & avoient de fréquentes assemblées. Les Docteurs de leur parti, & entre autres Eckius, Faber, & Mourner, Lecteur de Lucerne, les sollicitoient vivement de leur procurer le moyen de disputer avec Zuingle. Le Continuateur de Fleuri nous apprend (23), qu'il y avoit longtems qu'Eckius demandoit d'entrer en conférence avec Zuingle, en présence des Cantons, afin de détruire tout ce qu'il avoit fait à Zurich. „ Le Sénat de cette derniére Ville lui avoit offert un Sauf-conduit pour s'y rendre; mais prévoyant qu'il y feroit troublé, *& qu'il n'y auroit aucune sureté pour lui*, il demanda „ qu'on lui assignât une Ville qui fût Catholique, ce qui lui „ fut refusé". Mais pourquoi Eckius n'auroit-il pas été en sureté à Zurich? les Protestans ont-ils jamais violé les Saufconduits? & est-ce parmi eux ou parmi les Catholiques Romains qu'on trouve des exemples de mauvaise-foi à cet égard? Cet Auteur n'y pense pas, surtout en rapportant quelques lignes plus bas, que Zuingle ne voulut jamais se trouver à la Dispute de Bade, *quelque sauf-conduit qu'on lui eût offert*, s'excusant sur divers prétextes. Pourquoi auroit-il voulu que Zuingle eût trouvé plus de sureté à Bade, qu'Eckius n'en trouvoit à Zurich? Le Sauf-conduit qu'on lui offroit étoit-il un meilleur garand que celui qu'on avoit offert à Eckius? & Zuingle n'avoit-il pas l'exemple de Jean Hus, qui devoit le rendre circonspect? Je souhaitterois qu'un Historien fût assez sage, pour ne pas donner lieu de rappeller des faits deshonorants

(23) *Hist. Eccl.* Tom. XXVI. p. 400.

Berne [*K*]. Peu de tems après la Réformation de Bâle suivit, & notre célébre Réformateur contribua beaucoup à mettre les affaires Ecclésiastiques sur un pied reglé. On le manda aussi à Ulm avec Ambroi- se

norans pour sa Communion, en évitant des traits qui marquent plus de zéle que de bonne-foi ou d'impartialité. Revenons à la Dispute tant souhaittée par Eckius. Les douze Cantons résolurent le 15 Avril 1528, qu'elle se tiendroit à Bade. On chargea Eckius, Faber, & Mourner d'y inviter les Evêques de Constance, de Bâle, de Sion, & de Lausanne, & de les prier d'y amener leurs Théologiens à leurs dépens. On y invita aussi Zurich & Zuingle, mais les Zurichois refusérent d'y envoyer, & défendirent à leur Réformateur d'y aller, nous en verrons les raisons ailleurs (24). Oecolampade se faisoit aussi une peine de s'y trouver, mais enfin il s'y détermina, en déclarant solemnellement, qu'il ne prenoit pour régle de foi que la Parole de Dieu, contenue dans les Livres des Prophétes & des Apôtres, & qu'il ne reconnoissoit d'autres Juges, que ceux qui jugeroient selon cette Parole: *se solum verbum Dei, Propheticis & Apostolicis libris comprehensum, pro regula & norma judicii agnoscere; nec se ullos judices admittere, nisi qui secundum Canonem Scripturæ judicarent* (25). Le Samedi 19 Mai on dressa quelques Réglemens pour la Dispute, que l'on afficha aux portes des Eglises. L'après-midi on afficha aussi aux portes de l'Hôtel de Ville les Théses suivantes d'Eckius (26), sur lesquelles on devoit disputer. I. *Le vrai Corps de Jesus-Christ & son Sang sont présens dans le Sacrement.* II. *Ils sont véritablement offerts dans le sacrifice de la Messe, pour les Vivans & pour les Morts.* III. *On doit invoquer Marie & les Saints, comme des Intercesseurs.* IV. *On ne doit point abolir les Images du Seigneur Jesus & des Saints.* V. *Il y a après cette Vie un Purgatoire.* VI. *Les enfans des Chrétiens même naissent dans le peché Originel.* VII. *Ce péché est effacé par le Baptême de Jésus-Christ, & non par celui de Jean.* Thomas Mourner fit aussi afficher deux Théses, dont l'une regardoit aussi la présence Corporelle, & l'autre portoit contre ceux qui s'emparoient des biens Ecclésiastiques à l'occasion de la Réformation. Le Continuateur de Fleuri (27) nous dit, qu'*Eckius prouva solidement la vérité de ces propositions*: mais il nous permettra d'en douter, & de nous en rapporter à un Historien moins partial, puisqu'il ne se fonde que sur des faits. „ Pendant tout le tems que la Dispute dura, qui „ fut de dix-huit jours, *dit-il* (28), on ne leur permit (aux „ Protestans) point de prêcher, & l'on n'entendit que des „ Prédicateurs Catholiques. L'on ne vit paroître sur la scé„ ne que le Docteur *Eckius*, qui étoit étranger; aucun Suisse „ ne voulut se mettre sur les rangs contre les Protestans. „ *Eckius* parla tout du long de la dispute avec une hauteur & „ des rodomontades, qu'on ne lui auroit pas pardonnées ail„ leurs: mais d'abord qu'Oecolampade & les autres Prote„ stans vouloient parler un peu vivement, on leur imposoit „ silence ...... Le jour de la Dispute étant venu (c'étoit le „ Lundi 21 de Mai) l'on vit tous les Catholiques aller à la „ Messe processionnellement, & en grande pompe. Après la „ Messe on s'assembla pour la Dispute. On avoit préparé „ une Chaire magnifique pour Eckius, & une chetive pour „ Oecolampade". Tout cela préparoit à une grande impartialité. *Eckius* ouvrit la Dispute, en se plaignant des nouveaux Docteurs, qui *vouloient priver la Sainte Eglise du précieux Trésor* du Corps & du Sang du Seigneur, *& l'accusoient encore d'idolâtrie, parce qu'elle l'adore dans le Sacrement*, &c. Il provoqua Oecolampade, & le somma d'alléguer ses raisons, s'il en avoit, *jurant* par la Sainte Vierge & par tous les Saints, *qu'il lui répondroit vaillamment au nom de l'Eglise.* Oecolampade parla à son tour, & dit, qu'avant que d'entrer en matiére, il croyoit devoir réfuter les discours injurieux qu'on semoit contre lui, & contre les autres Docteurs Protestans (29). „ Discours qui se réduisoient à trois ac„ cusations. 1. Qu'ils enseignoient une nouvelle doctrine. „ 2. Qu'ils damnoient tous leurs Ancêtres. 3. Qu'ils inter„ disoient les bonnes œuvres. Il dit sur la premiére qu'ils „ n'enseignoient point une nouvelle Doctrine, mais unique„ ment la doctrine des Apôtres & des Evangélistes, n'osant „ rien ajoûter à la Parole de Dieu, ni en rien retrancher, „ parce que Dieu avoit expressément défendu l'un & l'autre, & „ que l'Apôtre St. Paul dit aux Galates, que *quand un Ange „ viendroit du Ciel, & annonceroit un autre Evangile, il fau„ droit lui dire anathême.* Par rapport à la seconde accusa„ tion, il répondit, que leurs Peres ayant cru toute la doc„ trine contenue dans le Symbole, & ayant erré d'une ma„ niére qui ne renversoit pas les fondemens, il y avoit lieu „ d'espérer que Dieu leur auroit fait miséricorde. Qu'il pou„ voit être arrivé qu'à l'article de la mort, on leur auroit „ représenté qu'il falloit recourir uniquement à la miséri„ corde de Dieu. Dieu sait fort bien, *dit-il*, combien de „ lumiére & de connoissance il veut donner à chacun. Ce „ qui a pu suffire au Brigand converti sur la Croix pour „ le sauver, est suffisant pour le salut des autres qui se trou„ vent dans le même cas. Nous autres Théologiens, ajoûta„ t-il, nous ne devrions pas être si prompts & si téméraires „ à juger & damner le prochain pour des causes de peu „ d'importance, &c." Le Docteur Eckius qui s'impatientoit, l'interrompit brusquement, & lui dit d'une maniére fiére, de venir au fait, se glorifiant d'être là de la part du Duc de Baviére, pour lui répondre, à quoi il ajoûta quelques paroles injurieuses contre les Réformés, entre autres, *qu'ils ne faisoient pas plus de cas de l'Eucharistie, que d'un morceau de rave.* Oecolampade lui répondit, que quant à lui il se glorifioit d'être là de la part du Seigneur Jésus, & qu'il ne devoit point affoiblir ou obscurcir une bonne Cause en abrégeant trop; qu'il le prioit de laisser à l'écart les hauteurs & les injures, qui ne servent de rien pour découvrir la vérité; ajoûtant, qu'il espéroit qu'on le regarderoit comme un Docteur envoyé de la part de ses Seigneurs, pour conférer sur des matiéres de Religion, & non pas comme un misérable qui auroit la corde au cou, ou comme un Hérétique contre qui on pût user de violence. Ces incidens firent que la dispute fut d'abord un peu irréguliére. La seule premiére Thése qui étoit la principale, occupa une vingtaine de Séances. Oecolampade fut secondé par d'autres Théologiens (30). La Dispute finie, les Députés des Cantons, qui d'avance avoient pris leur parti, donnérent gain de cause à Eckius. Cependant il arriva ce qu'on voit ordinairement, que chaque parti s'attribua la victoire. Voici ce que Jean Haner écrivoit là-dessus à Oecolampade (31); *Gaudeo mirum cum laude ac fructu, hanc a te feliciter depugnatam* (concertationem) *cujus etiam communi amicorum desiderio, vel specimen vel exemplar a te edi cupio, ut hinc non solum fortia tua argumenta nobis constent, sed & justa adversariorum præfracti prodantur conatus, ac ratiunculæ partim firmæ & enervæ.* Il parut par la conduite des Catholiques, qu'ils n'étoient pas fort contens de leurs succès. Les Cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, & Schafhouse demandérent de voir les Actes Originaux de la Dispute, mais ils ne purent jamais les obtenir des autres, ce qui fit que les trois derniers Cantons ne voulurent plus se mêler de cette affaire. Les neuf autres Cantons firent imprimer les Actes à Lucerne, l'année suivante: Thomas Mourner en fut l'Editeur, & on y ajoûta une Préface & une Conclusion de sa façon de l'Official de Constance. „ Il paroit, *dit* „ *Mr. Ruchat* (32), que ces Actes ont été compilés ou im„ primés avec beaucoup de négligence, & de confusion. Il „ n'y a aucune page numerottée, aucune date pour marquer „ les jours, auxquels chaque Conférence s'est tenue. On y „ trouve en quelques endroits des réponses à des discours, „ qui ne sont pas rapportés, &c. En un mot, il est aisé de „ juger, que Mourner, qui en a été l'Imprimeur, les a tour„ nés & imprimés de la maniére qu'il lui a plû". Ce qui donne du poids à ce que dit ici Mr. Ruchat, c'est qu'il parle avec connoissance de cause, puisqu'il assure avoir dans sa Bibliothéque un Exemplaire de ces Actes, signé de la main de Jean Houber, Sécretaire substitué de Lucerne, qui avoit aussi écrit à la Dispute, & auquel on avoit ordonné d'en signer tous les Exemplaires.

[*K*] *Oecolampade fut aussi un des Tenans à la Dispute de Berne.*] Avant que d'entrer dans quelque détail sur cette Dispute, je ne puis m'empêcher de dire un mot sur la maniére dont en parle un Auteur que j'ai déja eu occasion de relever plus d'une fois (33). „ Dès le commencement de „ cette année (1528) *dit-il*, on tint la célébre, & en même „ tems *scandaleuse* conférence de Berne .... aucun E„ vêque n'y voulut assister, ni en personne, ni par Depu„ tés. Un Religieux Augustin nommé *Conrad Tregarius*, „ croyant qu'il étoit honteux à l'Eglise *qu'aucun Catholique* ne „ parut à cette Conférence, s'y rendit pour défendre la „ Religion; mais quoique Suisse, & par conséquent compa„ triote, *il y fut très-mal reçu, & fut obligé de se retirer.* „ Ainsi les Hérétiques se voyant les Maîtres n'eurent pas de „ peine à décider en leur faveur .... toute la dispute „ roula sur l'Eucharistie. *Conrad Tregarius* voulut défendre „ la doctrine des Catholiques, mais *on lui imposa silence*, sous „ prétexte qu'il se servoit d'autres preuves que de l'Ecritu„ re". On a besoin de veiller sur sa plume, pour ne pas laisser échapper des expressions dures contre un Auteur *, qui témoigne si peu de respect pour la vérité, & qui se donne la licence de prodiguer les épithétes les plus injurieuses. Ne nous laissons pas débaucher par le mauvais exemple. La Conférence de Berne n'eut rien de *scandaleux*; il est faux que Tregarius ait été le *seul Catholique* qui y ait disputé. Il est faux qu'il *ait été très-mal reçu.* Il est faux enfin, qu'*on lui ait imposé silence*, sous un pretexte mal fondé. Sur la plupart de ces Articles, j'ai pour garand un témoin qui fut présent à la dispute, très-zélé Catholique, nommé Jaques de Munster, Prêtre de Soleurre; étant de retour chez lui, il en envoya une Relation, faite à sa maniére à un Chanoine de ses Amis à Mayence; dans laquelle on voit que *Tregarius*, qu'il nomme *Tregerinus* étoit un Moine ignorant; qu'un Dominicain qui se mêla de disputer aussi, n'étoit guéres plus habile; il parle plus avantageusement d'un troisiéme champion Catholique, & il dit nettement que la pl[illegible] Ecclésiastiques de Berne ne souscrivirent aux théses [illegible] de l'ignorance des défenseurs du Catholicism[illegible] Parti Romain étoit encore si puissant à Berne, [illegible] pu traîner les choses en longueur, si l'on s'y ét[illegible] Voici ses propres termes (34): *Efferverat quide[illegible] nobis Senatores Bernæ, & ii certe, apud quos hactenus summa rerum fuit, ut & Episcopi, quibus est Ecclesiæ in illorum ditione jurisdictio, additis etiam minis, ad suam disputationem vocarentur, sed nulla alia spe, quam ut Eruditos illi adducerent, qui Hæreticos confutarent. Sed quid? Nemo illorum vel ipse venit, vel Eruditos misit; Gallus quidam misit Lausaniensis; sed antequam congrederentur, revocavit eos. Venit post aliquot dies Augustinianus quidam Frater, Provincialem salutabant, ut Tregerinum dicebant. Sed loquentiæ aliquid, eruditionis ac eloquentiæ nihil in eo deprehensum est. Ubi enim Scripturæ exigebantur, maluit abire, quam disputare. Equidem in eo nihil vidi, quam Monachum, cumque frontosum, licet aliis nescio quid de eo prædicent. Cumcofior alius, sed nequaquam doctior Dominicaster per dies aliquot stragulis ex scripturis, sed quam feliciter hinc conjice. Probaturus Pontificem* quo-

(24) Art. ZUINGLE.

(25) Melch. Adam. *loc. cit.* p. 53.

(26) V. le même, & Ruchat *ubi supra* p. 368.

(27) *Ubi supra.*

(28) Ruchat *loc. cit.* p. 370.

(29) Ibid. p. 371-373.

(30) Ibid. p. 373-377.

(31) *Epist. Eccl. Helvet. Reformator.* Cent. I. p. 44.

(32) *Ubi supra* p. 381.

(33) Fleuri *Hist. Eccl.* T. XXVI. p. 341-347.

* Il faut pourtant dire pour sa décharge, qu'il a copié Mr. Du Pin. *Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XIII. p. 115; à l'exception du *scandaleux*, qui est de sa façon.

(34) Voy. la Lettre entiere dans Ruchat *Hist. de la Reform. de Suisse.* T. I. p. 119. & dans Scultet *Annal. Evang.* Dec. II. ad ann. 1528.

se Blaurer & Martin Bucer, pour aider de leurs conseils l'Eglise naissante de cette Ville, où ils travaillérent avec succès à l'établissement de la Réformation (*k*). La division qui régnoit depuis trois ans entre Luther & Zuingle, sur le sujet de l'Eucharistie, augmentoit de jour en jour; plusieurs personnes de mérite dans l'Empire, qui voyoient à regret le tort que cette discorde faisoit à la Réformation, pensérent à y remédier, en ménageant une Conférence entre les Théologiens des deux Partis. Philippe, Landgrave de Hesse, apres en avoir communiqué avec ses Alliés & avec les Suisses, pour les engager à concourir avec lui à cette bonne œuvre, convoqua une Assemblée de Théologiens à Marpourg, Ville de sa dépendance, pour y conférer ensemble selon les Loix de la Charité Chrétienne (*l*). Cette Conférence fut rompue par un accident imprévu: une maladie contagieuse, qu'on nomma la *Sueur Angloise*, parce qu'elle avoit commencé en Angleterre, fit de grands ravages en Allemagne, & se fit sentir à Marpourg dans le tems de la Conférence, ce qui obligea chacun à penser à se retirer chez lui (*m*). Oecolampade fut un de ceux qui assistérent à cette Conférence, & qui y disputa [*L*]. La même année, notre illustre

(*k*) Melch. Adam *loc. cit.* p. 54.

(*l*) Sleidan. Lib. VI. *sub ann.* 1529.

(*m*) Idem ibid.

quoque esse Caput Ecclesiæ, adduxit id a Petro eum accepisse, qui adeo a Domino fuisset vocatus Cephas, Caput: *sic enim se legisse aiebat in Vocabulariis. Vide quales habemus propugnatores, & adhuc miramur, vulgo nos contemni, & passim multos a nobis deficere! Disputarunt præterea tres aut quatuor Sacrifici, cum quodam Ludimagistro, quem* Literam (Boukstab) *vocant. Non malus homo, ut videbatur, quique unus plus studii præ se ferebat defendendi Ecclesiam & Scripta Patrum, quam quotquot fuerunt in illis comitiis, sed deerant vires . . . . . Sed Prælatorum & Capituli Bernensium audi constantiam. Cum uno aut altero excepto, nemo eorum non agnosceret blasphemos illos hæreticorum articulos, omnibus tamen subscripserunt singuli, idque in Capitulo congregati, tantum quod indoctæ bestiæ nihil possent hæreticis objicere. Si conati fuissent, vel mediocri dexteritate præditi, ita* valebat ... factio nostra Bernæ, *si nihil aliud, ut in annum usque potuissent disputationem extrahere*. Ce passage fournit déjà plus d'une preuve de la fausseté des assertions du Continuateur de l'Abbé Fleuri: on en verra d'autres dans l'Histoire que nous allons donner de cette Dispute. Nous suivrons Mr. Ruchat (35), qui a puisé dans les sources, & dont le récit ne peut être suspect. Rien de plus légitime que le motif qui détermina les Seigneurs de Berne à indiquer la Conférence dont il s'agit, puisqu'il étoit question de savoir une bonne fois à quoi ils devoient s'en tenir; d'autant plus qu'on avoit refusé de leur communiquer les Actes Originaux de la Conférence de Bade. Ils donnérent avis de leur dessein aux Evêques de Lausanne, de Bâle, de Constance & de Syon, dont la Jurisdiction Spirituelle s'étendoit sur quelque partie de leur Canton, & n'oubliérent rien pour les engager à se trouver en personne à la Dispute, ou du-moins à y envoyer des Députés. Ils communiquérent aussi la chose aux autres Cantons, & à tous les autres Etats & Villes libres du Corps Helvétique, les priant d'y envoyer leurs Théologiens de l'un & de l'autre Parti. Ils ordonnérent à tous les Pasteurs & Curés de leur Pays de s'y trouver, & par une proclamation du 17 Novembre 1527, ils invitérent les Savans de tout Pays d'assister à cette assemblée, en promettant toute la liberté & la sureté qu'on pouvoit desirer. Les quatre Evêques refusérent de se trouver à la Dispute & d'y envoyer: comme la Ville de Berne étoit du Diocése de Lausanne, ils pressérent l'Evêque par une seconde Lettre, où ils témoignent leur surprise de ce qu'il leur avoit dit dans sa Lettre, *qu'il n'avoit pas des gens assez instruits dans l'Ecriture Sainte, pour une affaire aussi importante que l'examen de la Religion*. Voilà qui est véritablement *scandaleux*. Huit Cantons Catholiques tachérent de faire désister les Bernois de leur entreprise, de-même que l'Empereur Charles-Quint, mais inutilement. Tant d'efforts pour éviter l'examen ne doivent-ils pas rendre suspecte la Cause qui fuit le grand jour? Quoi qu'il en soit on vit à cette Dispute un très-grand nombre d'Ecclésiastiques & de Savans, non seulement de la Suisse, mais aussi des Pays voisins, & particuliérement de la Souabe, & l'on y compta trois-cens cinquante Prêtres, outre plusieurs personnes de rang, députés par quelques-uns des Cantons. La Dispute dura dix-neuf jours, sans interruption que d'un jour. Il y eut des Présidens, & des Notaires assermentés, pour recueillir fidélement les Actes. Les Loix de la Dispute furent, qu'on s'abstiendroit des injures & des paroles offensantes, & qu'on ne proposeroit que des preuves tirées de l'Ecriture Sainte (36). On avoit publié dix Théses sur lesquelles devoit rouler la Dispute, & il paroît par les Actes que tout s'y passa avec ordre & décence. Elle commença le 7 Janvier 1528, & on agita jusqu'au 12 la premiére Thése que voici: *La Sainte Eglise Chrétienne, dont Jésus-Christ est l'unique Chef, est née de la Parole de Dieu, demeure en elle, & n'écoute point la voix d'un Etranger*. Berchtold Haller expliqua la Thése, & Oecolampade répondit en deux mots à l'accusation qu'on faisoit aux Protestans d'être des Rebelles & des Apostats. Ensuite la Thése fut successivement attaquée par *Alexius Gratt*, Dominicain, Confesseur des Religieuses du Monastére de l'Ile à Berne; par *Théobald Houter*, Curé d'Appenzell, par *Nicolas Christen*, Chantre de l'Eglise Collégiale de Zoffingue, par *Jacob Edlebach*, Chanoine de Zoffingue, par *Daniel Schatt*, Curé de Gondiswyl, par *Gilles Mourer* de Rapferschwyl, & par *Conrad Traiguer*, ou *Treyer*, de Fribourg en Suisse, qualifié de Docteur, & de Provincial de l'Ordre de St. Augustin, c'est le même que le Continuateur de Fleuri nomme Tregarius. Les Défendans furent *Haller*, *Bucer*, *Capiton*, *Zuingle* & *Oecolampade*. Traiguer disputa pendant deux jours; ayant à la fin laché quelque chose qui blessa Zuingle, celui-ci lui répondit; Traiguer voulut repliquer, & commença un Discours, qui alloit faire rouler la dispute sur les contestations qu'il avoit eues auparavant avec les Ministres de Strasbourg, Bucer & Capiton. Les Présidens l'interrompirent, pour lui dire que suivant l'Edit des Seigneurs de Berne, il devoit disputer par l'Ecriture, s'attacher aux Théses proposées, & renvoyer à un autre tems les Disputes particuliéres, & s'abstenir des invectives & des termes injurieux. Il se plaignit de ce qu'on lui imposoit silence. Les Présidens réitérérent par voye de protestation, qu'il lui étoit libre de parler sur les Théses proposées, mais mon homme se retira. Voilà le fait, tiré des Actes mêmes; je laisse à toute personne impartiale à décider, si cela peut s'appeller *imposer silence*, *recevoir très-mal*, & *obliger* à se retirer. On voit encore ici que la Doctrine des Protestans fut attaquée par d'autres, que par Traiguer. Le 12 Janvier, on passa à la seconde Thése, qui portoit; que l'*Eglise de Christ ne fait point de Loix & d'Ordonnances sans la parole de Dieu; & que toutes les Ordonnances des Hommes, qu'on nomme* Commandemens de l'Eglise, *ne nous lient, qu'autant qu'elles sont fondées & ordonnées dans la Parole de Dieu*. Elle fut attaquée par *Jean Boukstab*, Maître d'Ecole de Zoffingue, par *Theobald Houter*, & par le Dominicain *Alexius Gratt*, & *Bucer*, *Zuingle* & *Haller la défendirent*. Le 14 Janvier on passa à la troisiéme Thése qui portoit: *Christ est seul notre Sagesse, notre Justice, notre Redemption, & Satisfaction pour les pechés de tout le monde; C'est pourquoi reconnoitre un autre mérite à salut, & une autre satisfaction pour le peché, c'est renier Jésus-Christ*. Elle fut combattue par *Boukstab* & *Houter*, & défendue par *Bucer*, *Pelage Ain Stein*, Ministre du Canton d'Appenzell, & par *Joseph Forer*, Ministre dans le même Canton. Le même jour 14 Janvier, la quatriéme Thése qui étoit *contre la Présence réelle*, fut mise sur le tapis; & elle fut combattue par deux Théologiens Protestans, qui étoient dans les idées de Luther, *Benedict Bourgawer*, Pasteur de la Ville de St. Gal, & *Althamer* de Nuremberg. *Boukstab* se mit aussi sur les rangs; *Zuingle*, *Oecolampade* & *Bucer* leur répondirent, & cette dispute dura jusqu'au 19 Janvier, que Bourgawer déclara publiquement qu'il étoit satisfait des réponses qu'on avoit faites à ses objections. *Houter* revint à la charge, & *Zuingle* lui répondit, de-même que *Walther Klarer*, Pasteur de Hundwyl, dans le Canton d'Appenzell: plusieurs Ministres déclarérent ce jour-là, qu'ils adoptoient pleinement les dix Théses. Ce même jour 19 Janvier on en vint à la cinquiéme Thése, qui est *contre le Sacrifice de la Messe*. Elle fut agitée pendant deux jours. *Boukstab* parut encore sur les rangs, de-même que *Gilles Mourer*; ils furent secondés par *Jean Manneberger*. *Bucer*, *Zuingle*, *Oecolampade* & *Haller*, leur répondirent. Le 21 Janvier, on passa à la sixiéme Thése, qui regarde la Médiation parfaite de Jésus-Christ. *Mourer*, *Boukstab* & *Houter*, défendirent l'invocation des Saints. *Zuingle*, *Oecolampade* & *Haller* soutinrent la Thése opposée. Le 23 Janvier, il fut question de la septiéme Thése, qui regarde *le Purgatoire & ses conséquences*. *Manneberger*, *Boukstab* & *Houter* disputérent là-dessus, contre les mêmes Théologiens. Les autres Théses furent agitées successivement les jours suivans, & le 26 se termina cette célébre & *sage* conférence. Les Magistrats de Berne en firent imprimer les Actes à Zurich, & il s'en est fait depuis encore une Edition à Berne, en 1668 in-4. Ajoûtons quelques particularités que nous fournit Mr. Ruchat (37). „ Cette Dispute se fit toute en Allemand. Ainsi les Sujets de „ Berne, dont la Langue maternelle est la Françoise . . . . „ n'avoient point pu s'y trouver, du-moins pour en tirer du „ fruit. C'est pourquoi les Seigneurs firent faire une dispute „ en leur faveur, en Langue Latine. *Farel* y fut le principal Tenant pour les Réformés, & un Théologien de Paris, Docteur de Sorbonne, le principal Opposant. Mais „ comme cette dispute ne se fit point avec la gravité nécessaire, & avec le sérieux que demandoit une affaire de cette „ importance, le Docteur proposant des argumens qui n'étoient bons qu'à faire rire, elle fut interrompue de bonne heure, & l'on n'y fit aucune attention. La Préface des „ Actes de la Dispute Allemande promettoit la publication „ de ceux de la Dispute Latine, mais on n'en a rien fait. „ Apparemment, qu'on n'a pas jugé qu'ils en valussent la „ peine". Quantité d'Ecclésiastiques Bernois souscrivirent aux Théses qu'on avoit agitées, tous les Chanoines, le Prieur & le Souprieur des Dominicains, avec six de leurs Confréres, & cinquante-deux Curés ou autres Bénéficiers, tant de la Ville que du Pays Allemand.

[*L*] *Oecolampade fut un de ceux qui assistérent à cette Conférence, & qui y disputa.*] Luther, Melancthon, & Juste Jonas y vinrent de Saxe; Oecolampade & Zuingle, de Suisse; ceux-ci s'y rendirent des premiers, ayant pris, en passant à Strasbourg Martin Bucer, & Gaspar Hédion; André Osiander y vint de Nuremberg, Brentius de Hall, Etienne Agricola d'Augsbourg, outre plusieurs autres Savans, qui s'y trouvérent (38). Luther n'avoit point goûté le projet de cette Conférence, & le 13 Juin il avoit écrit au Landgrave, *qu'il le* prioit

(35) T. II. p. 5-104.

(36) Sleidan. L. VI. sub ann. 1527.

(37) *Ubi supra.* p. 202.

(38) Sleidan. *loc. cit.*

illustre Réformateur, de retour à Bâle, eut occasion de conférer avec quelques Anabaptistes qui y avoient été

prié de bien examiner si une telle Conférence seroit utile, ou inutile: puisque, disoit-il, *les Zuingliens voudroient à peine reconnoître leurs erreurs, & que quant à lui il ne pouvoit point changer de sentiment* (39). Le Landgrave pour tâcher de réunir les esprits, voulut qu'avant que de disputer en public, Luther conférât en particulier avec Oecolampade, & Melanchton avec Zuingle, ce qui se fit le 30 de Septembre ou le premier d'Octobre, mais sans succès. Il fallut en venir à la Conférence publique. Sleidan (40) dit que Luther & Zuingle parlérent seuls, *Solus autem Lutherus atque Zuinglius causam disceptabant*; mais d'autres (41) assurent qu'Oecolampade y parla aussi, & le fait est vrai, puisqu'on trouve les argumens qu'il proposa (42). Le Continuateur de l'Abbé Fleuri, qui parle de cette Conférence avec un peu moins d'aigreur, qu'à son ordinaire, n'a pu s'empêcher néanmoins de lâcher un trait contre Zuingle, *qui*, dit-il, *montra beaucoup d'ignorance*. C'est ce qu'on va voir. Je ne suis pas entré dans le détail des raisons qu'on allégua à Bade & à Berne, pour éviter une trop grande longueur, mais peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir un échantillon de la maniére dont les Réformateurs raisonnoient principalement sur la matiére de l'Eucharistie; c'est ce qui m'engage à donner ici en abrégé les Actes de la Conférence de Marpourg, tels que Mr. Ruchat me les fournit, d'après Scultet. La Conférence dura deux jours, & se tint en présence du Landgrave & de toute sa Cour. Luther en fit l'ouverture, & prétendit d'abord qu'il falloit disputer sur toute la Religion Chrétienne, accusant Zuingle d'avoir enseigné diverses erreurs. Zuingle lui répondit, „ Que cette Conférence avoit „ été ordonnée, non pour disputer des autres Articles, mais „ uniquement de l'Eucharistie; que si l'on pouvoit convenir „ sur ce sujet, il ne refusoit pas de parler aussi des autres „ Doctrines". On en vint donc à la dispute. Luther ayant obtenu du Landgrave la permission de parler le premier, dit, qu'avant que de disputer sur l'article de la Ste. Cêne, il falloit examiner, ce qui regardoit la Divinité de Jésus-Christ, ses deux Natures, le Baptême, la Justification par la Foi, & quelques autres Articles, puisque les Théologiens Suisses n'étoient pas d'accord avec les Saxons sur ces matiéres. Oecolampade & Zuingle lui répondirent, qu'ils étoient dans les mêmes sentimens que lui sur tous ces points, & qu'ainsi l'on n'avoit qu'à disputer sur celui de l'Eucharistie, d'autant plus, que c'étoit-là le but de l'Assemblée. Sur quoi Luther débuta en disant; *Qu'il ne pouvoit pas s'éloigner le moins du monde du sens littéral de ces paroles*, Ceci est mon Corps, *& que ceux qui étoient d'un autre sentiment, devoient alléguer leurs preuves.* Oecolampade dit pour premiére raison, „ Qu'on ne peut pas „ nier, qu'il n'y ait dans l'Ecriture diverses expressions figurées, métaphoriques, métonymiques, & autres semblables; que ces mots, *Ceci est mon Corps*, peuvent être de ce „ nombre, comme quand il est dit, *Jean est Elie; la Pierre „ étoit Christ; Je suis le Sep; la Semence est la Parole*". Luther lui ayant accordé cela, il en conclut, qu'il falloit aussi prendre ces paroles *ceci est mon Corps*, dans un sens figuré, parce que le Sauveur ayant rejetté, en St. Jean Ch. VI. la manducation orale de son Corps, il ne l'a par conséquent pas instituée dans la Ste. Cêne. A quoi Luther répondit „ Que „ Jésus-Christ n'a point rejetté la manducation orale de son „ Corps, mais la *maniére* de cette manducation, savoir une „ manducation grossiére, comme quand on mange de la chair „ de bœuf &c." Oecolampade prit delà occasion de parler d'une double maniére d'entendre les paroles du Seigneur, l'une *basse & charnelle*, & l'autre *sublime & spirituelle*, ajoûtant que c'est à la spirituelle que Jésus-Christ veut qu'on s'attache. Luther repliqua. „ Qu'on ne peut ni ne doit point prendre „ les paroles de la Cêne, dans un sens spirituel seulement, „ puisque le pardon des péchés, la vie éternelle, & le Royaume des Cieux, sont attachés par la Parole, à ces choses „ basses & charnelles, ainsi qu'elles le paroissent". Oecolampade dit, que le passage de St. Jean Ch. VI. n'ordonne que la manducation spirituelle, & qu'elle suffit pour le salut, ajoûtant, que la corporelle n'est ni commandée ni utile. Luther répondit, „ Qu'il étoit très-éloigné de nier la manducation spirituelle, & qu'il enseignoit au-contraire qu'elle „ est nécessaire; mais que c'étoit à tort qu'on en vouloit „ conclure, que la Corporelle n'est pas nécessaire, & qu'elle „ est inutile, puisque le Seigneur l'a formellement instituée, „ en disant *Faites ceci en mémoire de moi*, & qu'il est constant, „ que ses paroles, en quelque lieu qu'elles soient, sont les „ paroles de la vie éternelle". Après quelques préliminaires, Zuingle entra à son tour en lice avec Luther, & dit, „ Que le Seigneur a voulu, St. Jean Ch. VI. prévenir l'erreur des Juifs sur la manducation orale de sa Chair, d'où „ il concluoit que ces paroles, *la Chair ne profite de rien*, doivent être rapportées à cette manducation orale". Luther répondit, que cela prouve seulement, qu'il est inutile de manger la Chair de Christ; ce qu'il accordoit par rapport aux Impies, ajoûtant, que quand il l'accorderoit aussi à l'égard des gens de bien, il ne s'ensuivroit pas delà que le Corps de Christ ne soit pas dans la Ste. Cêne, & qu'il en faille expliquer les paroles figurément. Il se dit encore diverses autres choses sur ce sujet, qui terminérent la séance du matin. L'Après-midi, Zuingle pressa Luther par quatre raisons. I. Que Jésus-Christ, en inculquant la manducation spirituelle, St. Jean Ch. VI. a rejetté la Charnelle, & que Luther lui-même avoit expliqué ces paroles, *la Chair ne profite de rien*, non d'une explication Charnelle, mais de la Chair même de Jésus-Christ, & que Melanchton avoit aussi écrit sur ce passage, que ce n'est que par la parole qu'il faut manger Jésus-Christ. II. Que les Peres Orthodoxes, ont rapporté les paroles du Seigneur, non à la Viande, mais à la Résurrection. III. Que Melanchton, dans leur Conférence particuliére avoit avoué, *que les paroles ne sont autre chose que signifier*, d'où il s'ensuit que le Corps du Seigneur n'est pas dans le Pain. IV. Qu'il faut nécessairement reconnoître une figure dans les paroles du Seigneur, parce que les Articles du Symbole, *il est monté au Ciel, il s'est assis à la droite de Dieu*, l'exigent. Luther répondit, qu'il n'étoit pas question de ce que lui ou Melanchton avoient écrit, qu'il ne vouloit rien soutenir que ce qui s'accordoit avec la parole de Dieu; & qu'il s'agissoit de prouver, que le Corps de Jésus-Christ ne peut pas être dans la Cêne. Qu'il convenoit de ce que Zuingle avoit avancé touchant les Peres Orthodoxes, mais qu'il ne suivoit pas delà, que la Chair de Jésus-Christ ne soit pas une Viande, ou qu'elle soit inutile. Qu'il étoit vrai que Melanchton avoit dit ce qu'on lui attribuoit; mais que lorsqu'on prononce les paroles par le commandement de Dieu & en son nom, elles ne signifient pas seulement, mais aussi qu'elles font & apportent ce qu'elles signifient. Enfin il demanda à Zuingle, pourquoi il ne mettoit pas une figure dans ces paroles, *il est monté au Ciel*, plutôt que dans les paroles de la Cêne? Zuingle répondit, qu'elles n'en avoient pas besoin; ni celles de la Cêne non plus, réprit Luther. Oecolampade reparut sur les rangs, & allégua. I. Que l'on n'entre dans le Royaume des Cieux, que par la Regénération, Jean III. 3. & par conséquent que la manducation orale du Corps de Jésus-Christ est inutile. Mais Luther lui opposa, que Dieu a plusieurs moyens pour produire & augmenter en nous la foi, & que la manducation du Corps du Seigneur en est un; & qu'il faut même pour cette manducation un homme régénéré qui croye, & qui puisse manger véritablement. Oecolampade reprit II. Jésus-Christ a quitté le monde, & s'en est allé au Pere, son Corps n'est donc pas dans le Pain. Luther répondit: Jésus-Christ a dit, Luc. XXIV. *Ce sont-là les paroles que je vous ai dites lorsque j'étois encore avec vous*, ce qui explique comment il a quitté ce monde. Le Théologien de Bâle insista III. & dit que le dogme de la manducation orale du corps de Christ détruit l'espérance de notre résurrection, comme il paroît par Rom. VIII. Mais Luther soutint qu'au-contraire la présence du Corps de Christ fortifie cette espérance, puisque c'est une parole attachée à une grace promise. „ Si vous croyez, *dit*„ *il*, la chair de Jésus-Christ inutile, à vous permis. Nous „ avons pour nous la parole de Dieu. Le Corps du Seigneur „ doit être en la Cêne, & nous être donné à manger. Mon „ Seigneur Jésus-Christ le peut facilement, puisqu'il le veut; „ il l'a dit; & je m'attacherai constamment à ses paroles, „ jusqu'à ce qu'il m'ait dit le contraire par sa parole". Mais reprit Oecolampade IV. Un véritable Corps, tel que celui de Jésus-Christ, n'est qu'en un seul lieu à la fois. C'est-là, repliqua Luther, un raisonnement Mathématique, qui n'a point lieu ici. Il faut des passages de l'Ecriture. Sur quoi Oecolampade cita V. ces paroles de St. Matth. XXVI. *Vous aurez toujours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toujours.* Or Jésus-Christ est toujours présent avec tous les siens, par sa Divinité: ainsi quand il dit qu'il sera absent, cela ne peut s'entendre que de son Humanité; il n'est donc pas corporellement dans la Cêne. Luther repartit, que c'étoit-là tout ce qu'on avoit allégué de plus spécieux, mais, ajoûta-t-il, si ces paroles ne s'accordent pas avec celles de la Cêne, pourquoi n'y cherchez vous pas une figure, plutôt que dans celles de la Cêne? Jésus-Christ a voulu dire, qu'il ne sera plus avec nous d'une maniére à avoir besoin de nos services, & qu'il mettra les pauvres à sa place, à qui nous pourrons faire du bien pour l'amour de lui. Oecolampade dit VI. Que si Jésus-Christ nous a donné son Corps, il l'a sans-doute donné tel qu'il l'a eu: or il l'a eu passible & mortel: ce n'est donc pas la manducation Corporelle qui est requise, mais la spirituelle. Luther répondit, que c'étoit-là encore un argument tiré de la Raison. „ La Cêne, *dit-il*, me propose un „ Corps utile à manger. Mais s'il est mortel ou passible „ (choses qui sont des accidens) je ne m'en mets non plus en „ peine, que de savoir quel étoit celui de Jésus-Christ, quand „ il fit la Cêne". Je ne pousserai pas ce détail plus loin, je me contenterai de dire, que Luther continua de rejetter tout ce qu'il appelloit raisonnemens Mathématiques, & qu'il exhorta Zuingle & Oecolampade à l'amour de la Concorde, & à entrer dans son sentiment, qui étoit fondé, disoit-il, sur la claire Parole de Dieu. Les autres de leur côté protestérent devant toute l'Assemblée, que Luther n'avoit point démontré son sentiment par la Parole de Dieu, & qu'on lui avoit montré clairement son erreur par cette Parole, & par des passages des Peres. Je laisse à la décision du Lecteur, qui avoit raison ou tort, je ne fais ici que la fonction d'Historien, & non celle de Controversiste. Zuingle & les autres Théologiens de la Haute Allemagne, de son parti, demandérent à Luther de les reconnoître pour Freres, mais celui-ci leur répondit fort fiérement, & leur dit; „ qu'il étoit fort étonné, „ qu'ils pussent le regarder comme leur frere, puisqu'ils ne „ croyoient pas sa doctrine véritable (43)". Enfin pourtant il se radoucit un peu; on dressa une espéce de Confession de foi commune, qui fut signée de tous les intéressés, & dont le dernier Article étoit conçu en ces termes: *Enfin, quoique nous n'ayons pas été présentement d'accord, sur la Question*, Si le vrai Corps & le Sang du Seigneur est présent corporellement dans le Pain & dans le Vin de la Cêne, *cependant chaque Partie témoignera de la Charité Chrétienne à l'autre, autant que sa conscience s'y accordera, & l'une & l'autre Partie priera Dieu ardemment*

(39) Scultet *Annal. Evang.* T. II. p. 197. *Apud* Ruchat *ubi supra* p. 461.

(40) *Ubi supra.*

(41) Voy. Fleuri *Hist. Eccl.* Tom. XXVII. p. 21. 24. Edit. de Bruxelles.

(42) Scultet *loc. cit.* p. 221.

(43) Ruchat *ubi supra* p. 440. Et Fleuri *Hist. Eccl.* T. XXVII. p. 26.

été arrêtés [*M*]. Il continua le reste du tems qu'il vécut à prêcher, à donner des leçons, à écrire, à visiter des malades; & quoique l'excès de ses travaux l'eût épuisé, & qu'il fut devenu languissant un an avant sa mort, il remplit toujours avec exactitude tous ses devoirs. La nouvelle de la mort de Zuingle le pénétra de douleur: mais ce qui contribua surtout à le mettre au tombeau, c'est qu'il fut attaqué de la *Peste*, qui regnoit à Bâle; il lui vint un charbon, qui ne l'empêcha pas d'agir pendant quelques jours, mais enfin accablé par la violence du mal, il fut obligé de se mettre au lit, & malgré tous les soins que l'on se donna pour lui rendre la santé, il s'apperçut bientôt qu'il tendoit à sa fin; il donna de grandes marques de pieté dans le cours de sa maladie, & finit sa vie en vrai Chrétien, quoi qu'en ayent débité certaines gens [*N*]. Il mourut le 24 de Novembre 1531 âgé de quarante-neuf ans, généralement

ment de nous conduire dans la véritable doctrine par son Esprit. Amen. Le Landgrave fit manger tous les Théologiens à sa table, avant leur départ, & il eut la satisfaction de les voir se donner réciproquement la main de paix, avant que de se séparer. Quoique cette Conférence ne produisit pas tout le fruit qu'on en attendoit, elle servit néanmoins à faire voir, que le Théologiens des deux partis n'étoient pas aussi éloignés les uns des autres, que leurs ennemis le vouloient faire croire; elle dissipa aussi les soupçons que Luther avoit contre l'Orthodoxie de Zuingle & d'Oecolampade, & enfin elle ouvrit les yeux au Landgrave & à son Théologien François Lambert sur la matiére de l'Eucharistie (44).

(44) Voy. Art. LAMBERT (FRANÇOIS) Rem. [H].

[*M*] *La même année notre illustre Réformateur, de retour à Bâle, eut occasion de conferer avec quelques Anabaptistes, qui y avoient été arrêtés.*] Nous apprenons les circonstances de cette Conférence de Christian Wurstisen, Professeur en Mathématiques dans l'Université de Bâle, qui a publié une *Chronique de Bâle* en Allemand, en 1580 in-fol. Voici le récit de cet Auteur, tel que nous le fournit Mr. Ruchat (45). L'an 1529 neuf Anabaptistes furent saisis à Bâle, & mis en prison. On les fit venir devant le Sénat, où l'on appella aussi les Ministres pour conférer avec eux. D'abord Oecolampade leur expliqua en peu de mots le Symbole des Apôtres, & celui de St. Athanase, & leur représenta que c'étoit-là la véritable Foi Chrétienne, que Jésus-Christ & ses Apôtres avoient prêchée, qu'il avoit aussi prêchée avec ses Collégues, & qu'il étoit prêt à répondre à ceux qui étoient d'un autre sentiment. Qu'ainsi les Anabaptistes avoient tort de le traiter de Séducteur & de faux Docteur. Après ce Discours le Bourguemaître Adelbere Meyer dit aux Anabaptistes; qu'ils venoient d'entendre une bonne explication de la Foi Chrétienne, & que puisqu'ils se plaignoient des Ministres dans leurs assemblées, & ailleurs, ils devoient présentement parler à cœur ouvert, & exposer hardiment ce qui leur faisoit de la peine. Aucun d'eux ne répondit, & ils se contentérent de se regarder les uns les autres. Alors le premier Huissier de la Chambre dit à l'un d'eux, qui étoit Tourneur de sa profession; *d'où vient que tu ne parles pas présentement, après avoir tant jasé ailleurs, en rué, dans les boutiques, & dans la prison?* comme ils gardoient encore le silence, Marc Hédelin, Chef des Tribus, s'adressa au principal de ces gens-là, & lui dit, *que répons-tu, Frere, à ce qui t'a été proposé?* L'Anabaptiste lui répondit, *je ne vous reconnois point pour frere. Comment?* lui dit ce Seigneur: *parce que vous n'êtes pas Chrétien*, reprit l'autre; *amendez-vous premiérement, corrigez-vous, & quittez la Magistrature. En quoi penses-tu donc que je péche tant?* lui dit Hédelin; *vous le savez bien*, répondit l'Anabaptiste. Le Bourguemaître, prenant la parole, lui ordonna de répondre avec modestie & avec douceur, & le pressa vivement de parler sur la question dont il s'agissoit; sur quoi il répondit. „ Qu'il ne croyoit pas qu'un „ Chrétien pût être dans une Magistrature mondaine, parce „ que celui qui combat avec l'épée périra par l'épée: Que le „ *Baptême des Enfans* est du Diable, & une invention du Pa„ pe: on doit baptiser les adultes, & non les petits enfans „ selon l'ordre de Jésus-Christ Matth. XXVIII". Oecolampade entreprit de le réfuter avec toute la douceur possible, & de lui faire voir que les passages qu'il avoit cités avoient tout un autre sens, comme tous les anciens Docteurs en faisoient foi: *Mes chers Amis*, dit-il, *vous n'entendez pas l'Ecriture Sainte, & vous la maniez fort grossiérement*; & comme il alloit continuer, l'un d'eux, qui étoit Meunier, l'interrompit, le traitant de *Séducteur, qui caquetoit beaucoup*, & dit. „ Que ce „ qu'il avoit allégué-là contre eux ne faisoit rien au sujet. „ Qu'ils avoient entre les mains la pure & propre parole de „ Dieu, & qu'ils vouloient s'y attacher toute leur vie. Que „ le St. Esprit parloit maintenant par sa bouche. Et en mê„ me tems il s'excusoit de ne pas parler éloquemment di„ sant, qu'il n'avoit pas étudié, qu'il n'avoit été dans aucu„ ne Université, & que dès sa jeunesse il avoit haï la sagesse „ humaine, qui est pleine de tromperie. Qu'il connoissoit „ bien la ruse des Scribes, qui cherchoient perpétuellement „ à offusquer les yeux des Simples". Il se mit ensuite à pleurer, en disant. „ Qu'après avoir ouï la parole de Dieu, il „ avoit renoncé à sa vie déréglée; & que maintenant que par le „ Baptême il avoit reçu le pardon de ses péchés, il étoit per„ sécuté de chacun: au-lieu que dans le tems qu'il étoit „ plongé dans toutes sortes de vices, personne ne l'avoit „ châtié, ni mis en prison, comme on le faisoit présente„ ment. Qu'on l'avoit enfermé dans la Tour, comme un „ Meurtrier, & quel étoit donc son crime? &c.". L'après-midi, le Sénat s'étant rassemblé, les Ministres entrérent encore en conférence avec les Anabaptistes, au sujet de la Magistrature. L'un d'eux, ayant donné des réponses assez satisfaisantes sur les questions qu'on lui proposa, les autres en témoignérent du chagrin, parce qu'il ne paroissoit pas ferme dans leur doctrine. C'est ce qui les engagea à l'interrompre. „ Laisse nous parler, *lui dirent-ils*, nous qui entendons „ mieux l'Ecriture, & qui pourrons mieux répondre sur ces „ articles que toi, qui es encore un Novice, & qui n'es pas „ capable de défendre notre foi contre les Renards". *Alors* le Tourneur entra en dispute, & soutint que St. Paul Rom. XIII. parlant des *Puissances Supérieures*, n'entend point par-là les Magistrats, mais les Supérieurs Ecclésiastiques. Oecolampade le lui nia, & lui demanda: *En quel endroit de la Bible il le trouvoit, & comment il le prouveroit?* L'autre lui dit: „ Feuilletez aussi tout l'Ancien & tout le Nouveau Testa„ ment, si vous y trouverez que vous devez tirer une pen„ sion; vous avez meilleur tems que moi, qui suis obligé „ de me nourrir du travail de mes mains, pour n'être à „ charge à personne". Cette plaisante saillie fit un peu rire les assistans. Oecolampade leur dit: *Messieurs, il n'est pas tems maintenant de rire: si je reçois de l'Eglise mon entretien & ma nourriture, je puis prouver par l'Ecriture que cela est raisonnable. Priez plutôt pour la gloire de Dieu, afin qu'il amollisse leurs cœurs endurcis, & qu'il les éclaire.* Après plusieurs autres discours, comme le tems de se séparer s'approchoit, il y eut un de ces Anabaptistes qui n'avoit rien dit de tout le jour, qui se mit à hurler & à pleurer. „ Le dernier jour „ est à la porte, *disoit-il*, amendez-vous, la coignée est déjà „ mise à l'arbre: ne noircissez donc pas ainsi notre doctrine „ sur le Baptême. Je vous en prie pour l'amour de Jésus„ Christ, ne persécutez pas les gens de bien. Nous sommes „ gens de bien: certainement le juste Juge viendra bientôt, „ & fera périr tous les méchans". Le Bourguemaître l'interrompit, pour lui dire, *qu'on n'avoit pas besoin de cette lamentation, qu'il devoit raisonner sur les articles, dont il étoit question:* il voulut continuer sur le même ton, mais on ne le lui permit pas. Enfin le Bourguemaître justifia la conduite du Sénat envers les Anabaptistes. Il y en eut trois qui reconnurent leur erreur, & qui y renoncérent; les autres qui se vantoient d'avoir remporté la victoire, furent bannis.

(45) *Ubi supra*. p. 502-509.

[*N*] *Il donna de grandes marques de piété dans le cours de sa maladie, & finit sa vie en vrai Chrétien, quoi qu'en ayent débité certaines gens.*] Le Continuateur de l'Abbé Fleuri (46) n'a pas négligé de répéter les calomnies qu'on a débitées contre Oecolampade, en rapportant en abrégé les véritables circonstances de sa mort; mais de peur qu'on n'y ajoûtât foi, il a soin d'y mettre un correctif: „ Mais ce sont les Sacramen„ taires ses disciples, qui rapportent ainsi l'histoire de sa „ mort; car beaucoup d'autres Historiens publient qu'il s'est „ empoisonné, après avoir tenté plus d'une fois de se tuer". Cela s'entend: Ces malheureux *Sacramentaires* sont des gens indignes de foi, ils ont beau attester ce qu'ils ont vu, gardez-vous de les en croire, d'ajoûter foi à toute une Ville qui rend témoignage à la vertu d'un homme qui y est mort: croyez-en plutôt des Ecrivains passionnés, calomniateurs avérés, qui débitent hardiment & avec un front d'airain les plus impudens mensonges. Franchement, il faut un grand fond de patience, pour se contenir, quand on voit cette lâche affectation à noircir les gens les plus vertueux, ou du-moins à répandre des nuages sur leur réputation. On a l'histoire des derniéres heures d'Oecolampade écrite par Simon Grynæus, un de ses Collégues qui avec neuf autres Ministres fut auprès de lui, jusqu'à son dernier soupir. Voici ce qu'il rapporte (47). Lorsqu'il jugea que sa maladie seroit mortelle, il fit appeller tous ses Collégues, dont quelques-uns étoient déjà auprès de lui, & leur parla en ces termes. „ Mes „ chers fréres, vous voyez mon état: le Seigneur est à la „ porte, il vient pour m'emmener. C'est pourquoi j'ai sou„ haité de vous voir auparavant, afin de recréer mon ame „ avec vous, comme avec mes très-chers amis, par une vé„ ritable joie au Seigneur. Mais que vous dirai-je dans ces „ derniers momens, Ministres de Christ, unis déjà par les „ nœuds sacrés d'une même foi, d'une même charité, & du „ même amour pour le Seigneur? Le salut qui nous est ac„ quis, & acquis par Jésus-Christ, nous donne une ferme „ assurance d'entrer dans le Royaume de Dieu: nous avons „ une Doctrine solidement fondée, & une lumiére qui guide „ nos pas: nous devons donc bannir tout sentiment de tris„ tesse, toute crainte soit de la vie, soit de la mort, de-mê„ me que les doutes & les défiances. Tout ce qui nous reste „ encore à faire, Mes Freres, c'est que nous marchions con„ stamment sur les traces de Jésus-Christ, en suivant la rou„ te où nous sommes entrés il y a longtems, premiérement „ par une doctrine pure & sainte, & ensuite par une vie con„ forme à la parole de Dieu. Le Seigneur Jésus qui est puis„ sant, & qui veille sur les siens, aura soin du reste, & „ protégera son Eglise. Courage donc, Mes Freres, que no„ tre lumiére reluise de maniére, que Dieu notre Pere soit „ glorifié, & que le nom de Christ soit magnifié par l'éclat „ de la pureté & de l'intégrité de votre vie. Aimez-vous „ sincérement les uns les autres, & conduisez-vous comme „ étant toujours sous les yeux de Dieu & en sa présence. „ C'est envain qu'on exhorte les hommes à la piété, si on „ ne les y porte par son exemple. Si nous voulons détruire „ le régne du Diable, & réformer le Monde, le convertir à „ Jésus-

(46) *Hist. Eccl.* Tom. XXVII. p. m. 247.

(47) Melch. Adam *loc. cit.* p. 55-57. Ruchat *Hist. de la Réformat. de Suisse* T. II. p. 489-494.

ment regretté de tous les Ordres de la Ville de Bâle, où il avoit prêché neuf à dix ans. Oecolampade étoit non seulement savant, mais irreprochable dans ses mœurs: doux & pacifique, il ne cherchoit qu'à faire régner la paix dans l'Eglise, & la maniére dont il se conduisit dans les Conférences de Religion, auxquelles il assista, en font preuve; dans celle de Marpourg surtout, Zuingle & lui se conciliérent l'estime du Landgrave, par la maniére pleine de douceur dont ils supportérent les hauteurs & même les railleries de Luther. Nous dirons un mot des Ouvrages de notre Réformateur [*O*].

„ Jésus-Christ, nous devons être animés de l'esprit de Dieu. „ Quels nuages que ceux qui s'élévent, quelle tempête qui „ se prépare, quel éloignement que celui des hommes pour „ la vérité, quelle impiété ne voit-on pas régner? Il faut „ donc tenir ferme, & persévérer jusqu'à la fin: le Seigneur „ n'abandonnera point les siens. Plût à Dieu que je pusse „ partager ces travaux, & sacrifier ma vie pour les intérêts „ de la vérité". Voilà tout ce qu'il dit sur les affaires générales de la Religion, il ajoûta sur ce qui le regardoit personnellement: *Quant à l'accusation qu'on m'intente d'avoir falsifié la vérité, elle ne me fait aucune peine. Je vais paroître devant le tribunal de Christ, graces à Dieu avec une conscience sans reproche: c'est-là qu'il paroîtra clairement que je n'ai pas séduit l'Eglise: je vous laisse pour témoins de mes sentimens à cet égard, & je les confirme en quittant le monde.* Après ce discours, ses Collégues lui donnérent & lui promirent d'avoir soin de l'Eglise. Le quinziéme jour de sa maladie, il fit venir ses enfans, au nombre de trois, un garçon & deux filles, à qui il donna sa bénédiction, les exhortant à aimer Dieu; il exhorta aussi sa femme, & sa belle-mere, à les élever dans la crainte de Dieu. La nuit suivante qui fut la derniére de sa vie, tous ses Collégues qui étoient dix en nombre demeurérent auprès de lui, il leur parla encore, mais peu, & fut fort tranquille. Un de ses amis étant revenu pour le voir, Oecolampade lui demanda, *s'il apportoit quelque nouvelle*; l'autre ayant répondu, que non; le malade reprit, *He bien je vous en dirai une, c'est que dans peu je serai avec Jésus mon Seigneur.* Quelque tems après on lui demanda, *si la lumiére ne l'incommodoit point?* mettant la main sur son cœur, il répondit, *voici où il y a assez de lumiére.* Comme le jour commençoit à paroître il récita le *Pseaume* LI. d'une voix claire, mais foible, & ayant un peu repris haleine, il s'écria *Seigneur Jésus sauve-moi!* ce furent-là ses derniéres paroles: il expira tranquillement immédiatement après. Il fut enséveli honorablement dans le grand Temple de Bâle, & on mit l'Epitaphe suivante sur son tombeau:

(48) C'est Melchior Adam qui donne ainsi la date de la mort d'Oecolampade. Mr. Ruchat met sa mort au 23 de Novembre: mais je trouve une date qui paroit plus sure, dans les *Epist. Reformat. Helvet.* Cent. I. p. 83. Marc Bersius, Ministre de St. Leonard à Bâle, mande à Bullinger, dans une Lettre du 27 Novembre, qu'Oecolampade est mort le 24, trois jours auparavant.

Deo Opt. Max. & Christo Sacrum,

D. Johannes Oecolampadius, professione Theologus, trium Linguarum peritissimus, Author Evangelicæ Doctrinæ in hac urbe primus, & Templi hujus verus Episcopus, ut doctrina sic vitæ sanctimonia celeberrimus, sub breve saxum hoc reconditus jacet. Moritur Kal. Decemb. Anno MDXXXXI. *ætatis* XLIX (48).

[*O*] *Nous dirons un mot des Ouvrages de notre Réformateur.*] On a déja parlé de quelques-uns dans le cours de cet Article, je me contenterai d'indiquer ce qu'il a fait sur l'Ecriture Sainte. I. *Annotationes in Genesim ex ejus ore exceptæ.* Bâle 1523. 1536 in-8. II. *Exegemata in Job.* Bâle 1531 in-fol. imprimés diverses fois à Genéve in-4, item traduit en François. III. *Commentaria in aliquot Psalmos a* 73 *ad* 79. Bâle 1543 in-8. IV. *Metaphrasis in Ecclesiasten.* J'ignore si cet Ouvrage a été imprimé, & en quel tems: Erasme en parle dans une Lettre (49) à Oecolampade lui-même: *Metaphrasin tuam in* Ecclesiastem *recepi, sed nondum legi.* La Lettre est du 11 Novembre 1520, ainsi il y a de l'apparence que si cet Ouvrage a été imprimé, ça été cette même année-là. V. *Commentarius in Esaiam.* Bâle 1555 & 1567 in-4. Le P. Le Long (50) ne parle que de ces deux Editions-là, mais ce Commentaire doit avoir paru dès l'année 1524 (51). VI. On a des Commentaires d'Oecolampade sur tous les Prophétes, imprimés ensemble à Genéve en 1558 in-fol. le P. Le Long marque une autre Edition faite dans la même Ville en 1578. VII. *Enarrationes in Evangelium Matthei.* Bâle 1536 in-8. VIII. *Enarrationes in Evangelium Joannis, & ejus Epistolas.* Zurich 1533 in-8. & Bâle 1535. IX. *Annotationes in Epistolam ad Romanos.* Bâle 1526 in-8. X. *Explanationes in Epistolam ad Hebræos.* Strasbourg 1534 & Bâle 1536 in-8. Il est assez surprenant qu'Oecolampade ayant fait un si grand nombre de Commentaires sur le Vieux Testament, Mr. Simon n'en ait rien dit dans son Histoire Critique: apparemment qu'il ne les connoissoit point, ou qu'il ne les avoit point vus: ce qui me le fait présumer, c'est qu'il parle d'Oecolampade parmi les Commentateurs du N. T. & qu'il avoue n'avoir lu que ce que le Réformateur de Bâle a fait sur l'Epître aux Romains, voici les propres termes de l'Historien Critique (52). „ Jean Ecolampade, qui a été agité du même esprit de Réformation „ que Luther & Zuingle, a laissé aussi des Commentaires „ sur quelques Livres du Nouveau Testament. Je n'ai lu de „ luy que ses Remarques sur l'Epître aux Romains, qui ont „ été imprimées à Bâle, où il commença à dogmatiser. Il „ avoue que cette Epître est remplie d'Ebraïsmes, d'hyperbates, & d'autres figures, qui la rendent difficile à entendre; mais il croit qu'une étude assiduë peut surmonter toutes ces difficultés . . . . . . Il n'y a rien néanmoins que „ de commun dans ses observations, & il faut d'autres secours pour pénétrer les sens cachés de St. Paul. Il est „ vray qu'il s'attache au sens literal, & qu'il a plutôt écrit „ des Scolies qu'un Commentaire, mais il n'entre pas assez „ dans le détail des difficultés. Il se jette même quelquefois dans la Controverse; ce qui devoit être éloigné d'un „ Ouvrage aussi abrégé que le sien. Pour ce qui est de sa doctrine, ayant profité des disputes qui étoient entre Luther & Zuingle, il a gardé comme un milieu entre ces „ deux Chefs de faction". On ne fera pas mal de ne recevoir ce jugement que sous bénéfice d'inventaire: les Protestans n'étoient pas assez dans les bonnes graces de Mr. Simon, pour s'en rapporter entiérement à lui sur ce qui les regarde.

(49) Erasm, Epist. 544.

(50) *Bibl. Sacr.* T. II. p. 881.

(51) V. *Epist. Reformator. Helvet.* Cent. I. p. 30.

(52) *Hist. Critiq. des principaux Commentat. du N. T.* Ch. XLIX. p. m. 733.

OGILBY (Jean) célébre Géographe & Cosmographe Anglois dans le XVII. Siécle, nâquit en Ecosse à Edimbourg ou dans le voisinage de cette Ville, vers le 17 Novembre 1600. Son pere se trouva hors d'état de lui donner grande éducation, quoiqu'il fût d'une ancienne & assez bonne famille; mais ayant dépensé son bien, il étoit en prison pour dettes au Banc du Roi. Le jeune Ogilby, qui avoit de l'esprit & de l'industrie, trouva pourtant moyen d'apprendre un peu de Latin, & dans la suite il amassa assez d'argent, non seulement pour tirer son pere de prison, mais encore pour s'engager chez Mr. Draper, Maître de Danse, à Londres, demeurant dans *Gray's-Inn-Lane in Holborn.* Au bout de quelque tems, il fit si bien par son adresse dans sa profession, & par sa complaisance pour les Pratiques de son Maître, qu'il gagna assez d'argent pour racheter le tems qui restoit de son engagement, & pour s'établir lui-même. Dans la suite ayant été employé dans la Grande Mascarade du Duc de Buckingham, un faux pas qu'il fit lui força une veine dans le dedans de la jambe, ce qui le rendit boiteux pour le reste de sa vie. Il montra depuis à danser aux Sœurs du Chevalier Rodolphe Hopton à Wytham dans la Province de Somerset, & à ses heures de loisir il apprit au Gentilhomme à manier la Pique & le Mousquet. Lorsque le Comte de Strafford devint Vice-Roi d'Irlande, Ogilby entra chez lui pour y montrer à danser; & comme il écrivoit bien le Comte l'employa souvent à copier des papiers pour lui. Ce fut pendant qu'il demeuroit chez ce Seigneur qu'il donna les premiéres preuves de son inclination pour la Poësie, en traduisant quelques *Fables d'Esope* en vers Anglois; qu'il fit imprimer dans la suite, lorsqu'il entendit mieux le Latin, & après qu'il les eût communiquées à quelques Savans. Comme il étoit dans ce tems-là au nombre des Gardes du Comte, il fit une petite Piéce Comique intitulée, *le Caractére d'un Garde.* Environ ce tems-là le Comte le nomma Intendant des Plaisirs du Royaume d'Irlande, & il éleva un petit Théatre pour représenter de petites Piéces Dramatiques, dans le S. *Warburgh's Street* à Dublin. Quand la rebellion éclatta, il courut plusieurs fois risque de la vie, & entre autres lorsqu'il sauta en l'air au château de Refernam proche de Dublin. Vers la fin de la Guerre en Angleterre, il quitta l'Irlande; & ayant eu le malheur de faire naufrage, il se rendit à Londres en fort mauvais équipage. Après y avoir fait un séjour fort court, il se rendit à pied à Cambridge, où l'on s'apperçut bientôt de son génie, & de son grand amour pour les Sciences, ce qui engagea plusieurs Gens de Lettres à l'encourager, & par leurs secours il acquit une connoissance si parfaite de la Langue Latine (*a*), qu'il publia en 1649 une Traduction de Virgile [*A*], & en 1651 une Paraphrase en vers des Fables d'Esope [*B*]. Vers l'an 1654

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II Col. 378. 379.

[*A*] *Il publia en 1649 une Traduction de Virgile.*] Elle fut imprimée en grand Octavo, & il la dédia à Guillaume Marquis d'Hereford. Il en donna une nouvelle Edition en 1654 in-folio Royal sous ce titre: *Les Oeuvres de* Publius Virgilius Maro, *traduites & enrichies de figures, avec des Remarques.* Mr. Wood dit (1): „ que c'étoit la plus belle des Editions qui fût sortie jusqu'alors des Presses d'Angleterre".

[*B*] *Une Paraphrase en vers des Fables d'Esope.*] Elle parut in-4. sous ce titre: *Les Fables d'Esope paraphrasées en vers & enrichies de figures.* Le Chevalier Davenant, qui étoit dans ce tems-

(1) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 379.

1654 il apprit le Grec. En 1658 il donna à Londres in-folio une belle Edition de Virgile, avec les mêmes figures, dont sa Traduction de ce Poëte avoit été enrichie en 1654, qu'elle avoit paru in-folio. En 1660 il publia à Londres in-folio une Traduction de l'Iliade d'Homére, avec des figures, enrichie de Remarques, & dédiée au Roi Charles II. La même année il fit imprimer à Cambridge en grand in-folio la *Bible*, de la Version autorisée par Jaques I. avec la *Liturgie* & les *Articles* de l'Eglise d'Angleterre, avec des Gravures Chorographiques. L'année suivante, les Commissaires chargés du soin de ce qui regardoit le couronnement du Roi, lui remirent la conduite de ce qu'il y avoit de Poëtique, comme les Devises & les Inscripions; il dressa donc d'abord, *Rélation de la marche du Roi par la Ville de Londres le jour de son Couronnement: avec la description des Arcs de Triomphe & de la Solemnité.* Londres 1661 en dix feuilles in-folio. Peu de tems après il en donna une nouvelle Edition par ordre du Roi, en grand in-folio, plus etendue, & enrichie de gravûres. Vers l'an 1662, ayant en été nommé par Patente Intendant des plaisirs d'Irlande, poste que le Chevalier Guillaume Davenant avoit inutilement sollicité, il passa dans ce Royaume, il fit bâtir un Théatre à Dublin, qui lui couta environ deux-mille Livres St. l'autre qu'il avoit fait élever ayant été ruiné durant les troubles. En 1665 il publia à Londres in-folio l'*Odyssée* d'Homére en Anglois, enrichie de Figures, & avec des Remarques. Il composa ensuite deux Poëmes Héroïques, l'un intitulé *la Matrone d'Ephése*, l'autre, l'*Esclave Romain*, dediés l'un & l'autre au Comte d'Ossory. Un troisiéme Ouvrage de ce genre qu'il écrivit, fut un Poëme Epique en douze Livres, à l'honneur du Roi Charles I. intitulé *Carolies*, mais il périt dans le grand incendie de Londres au mois de Septembre 1666, la maison de Mr. Ogilby ayant été entiérement consumée avec tout ce qu'il possédoit, à cinq Livres St. près. Il trouva moyen pourtant de la faire bientôt rebâtir, & il y établit une Imprimerie; le Roi le nomma son Imprimeur Cosmographe & Géographe, & il imprima plusieurs grands Ouvrages, traduits ou recueillis tant par lui-même, que par ses Associés [*C*]. Il mourut le 4 Septembre 1676, & fut enterré dans une Cave, sous une partie de l'Eglise de S. Bride dans le *Fleet-street*. Mr. Edouard Philips l'appelle (*b*) „ un des prodiges de son siécle, pour avoir mis au jour tant de grands & savans „ Ouvrages, tant en Vers qu'en Prose, aprés avoir étudié si tard les Sciences". Le même Auteur dit, „ Qu'on convient généralement, que sa *Paraphrase des Fables d'Esope*, surpasse tout ce qui s'étoit fait en „ ce genre, tant pour le naturel & l'esprit que pour l'invention de Fables nouvelles".

(*b*) *Theatr. Poetarum.* Modern Poets, p. 114. Londres 1675.

tems-là à la Tour, & Mr. Jaques Shirley, firent des vers à la louange de cet Ouvrage. En 1665 il donna un second Volume de sa Paraphrase des Fables d'Esope, avec plusieurs Fables de sa façon, enrichi de figures, & imprimé à Londres in-fol. En 1673 il publia à Londres en deux Volumes in-8. *Les Fables d'Esope, paraphrasées en vers, enrichies de figures, avec des Remarques.*

[C] *Il imprima plusieurs grands Ouvrages, traduits ou recueillis, tant par lui-même que par ses Associés.*] I. *Ambassade envoyée de Batavia à l'Empereur de la Chine*, &c. Londres 1669 in-fol, enrichie de Cartes, de Vuës, & de divers autres ornemens, comme tous les Ouvrages suivans qu'il publia. II. *Description d'Afrique*, &c. Londres 1670 in fol. C'est la premiére partie de son *Atlas Anglois.* III. *Description de l'Amérique*, &c. Londres 1671 in-folio. C'est la seconde partie. IV. Atlas Japanensis, *contenant les Négociations faites par une Ambassade de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies, à l'Empereur du Japon*, &c. Londres 1670 in-folio. V. Atlas Chinensis: *ou seconde Partie de la Relation de ce qui s'est passé de remarquable en deux Ambassades de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies au Viceroi de* Sinnalong, &c. Londres 1671 in-folio. VI. L'Asie; *premiére Partie; contenant une Description exacte de la* Perse, *& de plusieurs des Provinces de cet Empire*, &c. Londres 1673 in-folio. L'Auteur mourut avant que d'achever la seconde partie. On regarde cependant celle-ci comme faisant partie de l'*Atlas Anglois.* VII. *Description de l'Europe*; que notre Auteur n'a point finie, qui la destinoit à servir de quatriéme partie à l'*Atlas Anglois.* VIII. Britannia: *ou Description Historique & Géographique de la Bretagne*, &c. premiére partie, in-folio. Tous ces Ouvrages étoient en papier Impérial, enrichis de Cartes, & d'ornemens, & il les débitoit par voye de Lotterie. On attribue aussi communément à Ogilby *un petit Repertoire des routes d'Angleterre*, & une *nouvelle Carte de la Ville de Londres, telle qu'elle est à présent*, &c. sur une seule grande feuille. Il dressa aussi conjointement avec Mr. Guillaume Morgan *une Carte nouvelle & exacte de la Ville de Londres, distinguée de Westmunster & de Southwark*, qui a six pieds de long, & six pieds de hauteur, avec un Livre étroit & long contenant la Description des principaux lieux: de même qu'une *Carte de Londres, de Westminster, & Southwark, avec un plan de la Province d'Essex, avec les routes exactement mesurées.*

☞ OISEL ou OUZEL (JAQUES) nâquit à Dantzig le 4 Mai 1631 de Philippe Oisel Marchand de cette Ville, & de Marie le Noir. On prétend qu'il étoit de l'illustre famille des Loisel de France [*A*]. Après avoir fait ses premieres études, son Pere, qui le destinoit au Commerce, l'envoya en Hollande pour l'apprendre, & il demeura dans cette vue quelque tems à Haerlem, à Leyde, & à Amsterdam

[*A*] *On prétend qu'il étoit de l'illustre famille des Loisel de France.*] Voici ce que dit là-dessus le P. Niceron (1). „ On „ prétend que ses ancêtres ayant échappé au massacre de la „ St. Barthélemi, se retirérent sans biens en Flandres, où „ ils s'appliquérent avec succès au Commerce, & que le Pere „ de notre Auteur quitta ce Pays pour aller s'établir à Dantzig. Le nom de cette famille a fort varié suivant les „ tems, quelques-uns portérent le nom de *Loisel*, & un neveu de notre Auteur eut celui de *Philippe Ouseel*". On trouve un éclaircissement complet sur ce sujet, dans l'éloge de ce dernier Savant qui se trouve dans un de nos Journaux (2). C'est-là qu'on nous apprend, qu'effectivement MM. Oisel ou Ousel, étoient issus de l'ancienne & noble famille des Oisel ou Loisel, qui dès le onziéme siécle se distinguérent en France par de grands emplois & par des faits mémorables. On trouve dans les Annales de Normandie, qu'un des Ancêtres de notre Professeur fut Conseiller de Guillaume le Conquérant, & qu'ayant passé avec ce Prince en Angleterre, il ne contribua pas peu à la conquête de ce Royaume. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on trouve le nom d'*Oysel*, dans un Catalogue des Seigneurs qui accompagnérent le Roi Guillaume, qui a été tiré, peu d'années avant la Réformation, de l'Abbaye de Battel, où cette piéce se conservoit depuis un tems immémorial, collée sur un tableau qui paroissoit aussi ancien que cette Abbaye, & qui servoit comme elle de monument à la fameuse bataille qui ouvrit l'entrée de l'Angleterre & le chemin du trône à Guillaume (3). „ La maison d'Oysel étoit encore florissante du tems de la „ Reine Elisabeth, comme cela paroît par une Ambassade, „ dont Henri Clutin Loisel fut chargé auprès de cette Reine, aussi-bien qu'auprès de Sixte V. & en divers autres „ Pays, comme en Allemagne & en Espagne; on ajoûte, que „ Mezeray appelle ce Loisel, *Conseiller d'Etat*, homme de „ *plume & d'epée*". Cette famille fut féconde en Hommes illustres & en Savans. On nomme entre autres *Antoine Loisel* Avocat du Roi, Auteur de divers bons Ouvrages de Jurisprudence. Voici ce qu'on dit touchant le nom. „ Que personne ne s'embarrasse de la différente prononciation ou „ infléxion du nom Loisel en Latin. Cujas l'appelle tantôt „ *Oisel*, tantôt *Loisel*, d'autres *Osel.* Antoine lui-même s'appelloit quelquefois *Loisel*, d'autrefois *Oisel.* C'est ce dernier que Jaques préféroit". Il est certain que les personnes de la famille même d'Antoine Loisel lui ont donné en Latin le nom d'*Oisel*, c'est ce qu'a fait Claude Joly Chanoine de Paris, son petit-fils. Voici ce qu'il écrivoit à Nicolas Heinsius (4). *Si* Antonium Oiselium *inter viros doctrina præstantes collocarim, nihil agam quod non actum sit a pluribus viris doctissimis, inter quos* Jac. Aug. Thuanus, *Oiselium in literis cum* Pithœis *fratribus*, Jac. Hollerio, *& Cl.* Puteano, *Puteanorum nostrorum patre ..... primas apud nos suo tempore tulisse. Lib.* V. *de vita sua testatus est. Nec certe ignotum fuit* Oiselii *nomen magno* Danieli Heinsio *patri tuo, qui, cum anno* 1646 *Lugdunum Batavorum adiissem cum serenissima Anna Borbonia Longavillani Ducis uxore, mihi de* Oiselii *singulari eruditione honorifice locutus est, meque propter ejus memoriam perhumaniter atque amanter excepit.* L'Auteur de l'Eloge de Philippe Ouseel s'est trompé, en disant que Jaques préféroit le nom d'*Oisel*, puisqu'à la tête de son Edition de Minucius Felix, & au bas de l'Epître dédicatoire il signe *Ouzelius*, desorte que Philippe ne s'est pas fort éloigné de son Oncle en se nommant *Ouseel.* Ajoûtons ici ce qu'on tenoit de ce dernier sur sa famille (5). Ses Ancêtres ayant échappé de la St. Barthélemi se retirérent en Flandres, où Jaques Oisel, son bisayeul, se mit dans le Négoce, pour subsister honnêtement, parce qu'il avoit laissé tous ses biens en France, & par la bénédiction de Dieu il acquit de grandes richesses. Mais peu de tems après les cruautés du Duc d'Albe l'obligérent de se réfugier à Leyde, avec trois-cens familles, qui sous sa direction y établirent des manufactures de draps. Ce Jaques Oisel eut un fils nommé Philippe, pere de Jaques, dont il s'agit dans cet Article; le pere de Philippe prit grand soin de son éducation & le fit voyager. Après avoir parcouru la France, & en avoir bien appris la Langue, il traversa l'Allemagne, & se fixa à Dantzig.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XLII. p. 385.

(2) *Bibl. German.* Tom. XII. p. 123.

(3) *Voy.* Hist. de Guillaume le Conquér. T. II p. 419.

(4) Burmann. *Syllog. Epist.* T. V. p. 720.

(5) Bibl. German. *Ubi supra.* p. 127.

sterdam (*a*). Comme il conservoit néanmoins du goût pour les Sciences, il employa ses heures de loisir à profiter des leçons des Professeurs des lieux où il se trouvoit, & son Pere lui accorda enfin la permission de se donner entiérement à l'étude (*b*). Il alla à Leyde en 1650, où il étudia sous les plus célèbres Professeurs de ce tems-là, tels que Saumaise, Daniel Heinsius, Zuerius Boxhornius, Golius, & autres. Ce fut pendant son séjour dans cette Ville, qu'il commença à se faire connoître au Public [*B*]. Il s'attacha non seulement aux Belles-Lettres, mais aussi à la Jurisprudence, qu'il étudia à Leyde & à Utrecht. En 1654 il prit le degré de Docteur dans la premiére de ces Villes, & l'année suivante il alla voyager en Angleterre, d'où il passa en France. Son dessein étoit de voir aussi l'Italie; mais ayant appris que la peste y régnoit, il s'arrêta à Genéve, & fit un nouveau voyage en France & en Angleterre, d'où il s'en retourna en Hollande en 1657. Il vécut tant à Utrecht, qu'à Leyde & à la Haye, jusqu'à l'année 1667, qu'il fut appellé à Groningue pour remplir la Chaire de Professeur du Droit Public & des Gens. Il mourut dans cette Ville d'hydropisie le 20 Juin 1686, âgé de cinquante-cinq ans, sans avoir été marié (*c*). „ Il avoit quelque érudition, *dit le P. Niceron*, mais c'étoit un insigne plagiaire, dont presque „ tous les Ouvrages ne sont qu'une dépouille de ceux des autres, que souvent il n'a point nommés, pour „ paroître davantage Original".

(*a*) Niceron *Hom. Ill.* T. XLII. p. 185.

(*b*) Ibid. p. 186.

(*c*) Ibid. p. 186, 187.

[*B*] *Ce fut pendant son séjour dans cette Ville, qu'il commença à se faire connoître au Public.*] Voici la Liste de ses Ouvrages. I. *M. Minucii Felicis* Octavius, *cum integris omnium Notis ac Commentariis, novaque Recensione* Jacobi Ouzeli, *cujus & accedunt Animadversiones: Accedit præterea Liber* Julii Firmici Materni V. C. *de errore profanarum Religionum.* Leide 1652 in-4. Il n'avoit encore que 21 ans quand il publia cet Ouvrage, qu'il dédia à la Reine Christine de Suéde. Le P. Niceron dit (6) que cet Ouvrage „ ne lui a pas beaucoup „ couté, puisqu'il n'a fait que transcrire les remarques des „ autres, qu'il a fait souvent passer pour les siennes". Morhof a aussi taxé Ouzel d'être plagiaire (7); après avoir nommé ceux qui ont successivement travaillé sur Minucius Felix, il ajoûte, *Horum omnium notas conjunxit, & stipatum iis Minutium, a se denuo recensitum, una cum Jul. Firmico Materno de errore profanarum religionum, Wowerii notis illustrato, edidit Lugd. Batav. 1651 in-4. Jacobus Oizelius. Sed quod obiter addo*, Oizelius ille plagiarius est *cui cornicula jam dudum plumæ sunt evulsæ; ut patet ex Commentario, quem in Caji Institutiones scripsit, & qui pene totus ex Hier. Alexandri Commentario desumptus est.* Morhof se trompe en mettant l'Edition de Minucius en 1651, & je ne sai quel cas faire de son accusation de plagiarisme: il allégue en preuve un autre Ouvrage d'Ouzel, mais s'ensuit-il delà qu'il ait pillé les autres dans ses Remarques sur Minucius? Le P. Niceron qui affirme qu'il *n'a fait que transcrire les autres*, auroit dû du-moins indiquer les Auteurs qu'Ouzel a copiés. Je conjecturerois presque que ni l'un ni l'autre de ces Critiques n'a eu l'Edition d'Ouzel sous les yeux, & ne s'est donné la peine d'examiner ses Remarques. Je les ai comparées en divers endroits avec celles des autres Savans, qui se trouvent dans le même Volume, & je puis assurer qu'il ne les a pas pillées: j'ignore s'il a copié quelqu'autre Auteur sur les sujets qu'il traite, mais il me semble qu'on ne doit intenter ces sortes d'accusations que preuve en main. La maniére dont Ouzel s'exprime dans sa Préface, ne donne guére lieu de soupçonner ce dont on le taxe: *Verbulum de nostris addam Animadversionibus? In his, præelo currente natis, ne te offendat Lector, quod nonnunquam a summis, & qui in his litteris facile principatum obtinent, viris dissentire non refugiamus. Nullius enim in verba jurare didicimus; dies diem docet: ac nihil, in humanioribus imprimis hisce studiis, vel unquam tam bene dictum, quod non aliquando melius doceri possit. Ubicunque autem id à nobis fit, semper id citra contumeliam factum deprehendes, &, vel modestè nomina eorum, a quibus dissentimus, apposita, vel, ita nonnunquam omissis, errores solos indicatos. Immo quandoque sententiam nostram multe proponimus, quamvis nos non fugiat, maximos etiam in his litteris viros plane contrarium asseruisse.* II. *Dissertatio Inauguralis de Obligatione.* Leide 1654 in-4. C'est la Thése qu'il soutint en prenant le grade de Docteur en Droit. III. *Caii, antiquissimi Jurisconsulti, Institutionum fragmenta, cum notis perpetuis. Accedit insuper Aniani Epitome.* Leide 1658 in-8. On assure que les Notes d'Ouzel ne sont qu'une Copie du Commentaire de Jérôme Aleandet sur Caius, imprimé à Venise en 1600. IV. *A. Gellii Noctes Atticæ, cum Antonii Thysii, Ouzeli, & Variorum Commentariis.* Leide 1666 in-8. V. *Thesaurus selectorum Numismatum antiquorum, cum singulorum succincta descriptione, & accurata enarratione.* Amst. 1677 in-4. „ Les „ planches de cet Ouvrage, *dit le P. Niceron* (8), sont les „ mêmes que celles qui avoient servi à l'Ouvrage Flamand „ de Joachim Oudaan, intitulé: *La Puissance Romaine décrite & illustrée par les Médailles.* Amst. 1671 in-8. Les Libraires qui les possédoient, étant bien aise d'en avoir un „ nouveau débit, engagérent Oisel à les accompagner d'un „ Commentaire Latin, qu'il tira pour la plus grande partie „ de l'Original Flamand". Dans le fond il n'y avoit rien de plus naturel, que de faire usage de ce qui avoit déja été fait pour l'éclaircissement de ces Médailles.

(6) *Ubi supra.* p. 187.

(7) Polyh. T. I. L. IV. c. 13. §. 9.

(8) *Ubi supra.* p. 188.

☞ OISEL ou OUSEEL (Philippe) Neveu de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, nâquit à Dantzig le 7 Octobre 1671 de Michel Oisel, & d'Esther de Huystéen, d'une noble famille. Par une espéce de singularité, Michel Oisel, destiné par son Pere aux Lettres, se mit dans le Commerce, tandis que son frere Jaques, qui avoit été destiné au Commerce, embrassa le parti de l'Etude. Philippe Ousel eut le malheur de perdre son pere & sa mere, étant encore en bas âge, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût élevé avec soin sous la conduite de ses Tuteurs, & d'une belle-mere, nommée Marie Turckia (*a*). Après avoir fait ses Humanités avec succès à Dantzig, il alla continuer ses études à Bréme, où il s'appliqua à la Philosophie, à la Théologie & à la Langue Hébraïque. De Bréme Mr. Ousel alla à Groningue, à Franeker & à Leyde, où il entendit les plus habiles gens de ce tems-là, sous lesquels il fit de grands & de rapides progrès dans la Théologie & dans la Critique Sacrée: comme il aimoit à puiser dans les sources, il apprit les Langues Orientales, & poussa si loin l'érudition Juive, que les Savans ne faisoient pas difficulté de le mettre en paralléle avec les Buxtorf & Coccejus, & il préféra leurs hypotheses à celles de Cappel sur le sujet des Points Hébreux [*A*]. Après avoir acquis tant de con-

(*a*) *Bibl. German.* Tom XII. Art. IX dont cet Article est tiré.

[*A*] *Il préféra leurs hypothéses à celle de Cappel sur le sujet des Points Hébreux.*] Il publia un Ouvrage intitulé: *Introductio in accentuationem Hebræorum metricam.* Leide 1714 in-4. Dans la Préface de cet Ouvrage, il soutient que les Points & les Accens sont aussi anciens que les Livres de l'Ecriture Sainte. I. C'est, dit-il (1), la tradition constante des Juifs, que le Seigneur, en donnant à Moyse la Loi sur le Mont Sinaï, lui en a marqué tous les accens. II. Sans le secours des accens, le sens de l'Ecriture Sainte seroit souvent obscur, quelquefois même inintelligible. Les points & les accens donnent à ce Livre un degré de perfection, qu'on ne présumera point que le Seigneur ait refusé au *Trésor de ses paroles.* III. Les Juifs, si scrupuleux sur ce qui regarde la conservation du Texte sacré dans sa pureté, auroient-ils souffert qu'on y ajoûtât tant de figures, qui fixent & déterminent le sens des endroits où elles sont placées? IV. Les Chrétiens & les Juifs ne se seroient jamais accordés à donner la même force aux accens, si ces accens n'avoient point pour Auteurs les Ecrivains sacrés, ou plutôt l'Esprit Saint, qui les inspiroit. V. Ils sont surtout nécessaires dans le stile des Prophétes, leurs phrases sont souvent coupées, imparfaites, le ton seul peut souvent faire suppléer à ce qui manque; & comment pourroit-on le donner ce ton expressif, si les accens qui le déterminent n'étoient point marqués? Mr. Ousel entreprend ensuite de répondre aux argumens de Louis Cappel. Ceux qui seront curieux de voir toute cette Dispute sur les Points Voyelles nettement développée, & ce qu'il y a de plus vraisemblable proposé avec clarté, n'ont qu'à consulter le savant Prideaux (2). Quoique les habiles gens rendissent justice au mérite de l'Ouvrage de notre Auteur, il paroit néanmoins qu'ils n'adoptoient pas toutes ses hypothéses. On nous a donné trois Lettres d'illustres Savans, dont deux ne lui disent rien sur cet article, & l'autre lui déclare qu'il n'est pas de son sentiment. Je me bornerai à donner ici aux Lecteurs, qui peuvent s'intéresser à ces matiéres, la Lettre du célébre Reland, & un Extrait de celle du fameux Campege Vitringa [illegible]. Voici celle du premier (3): *Diu est quod amoveris [illegible] dorem illum animi tui singularem quo te ferri [illegible] das litteras nostras. Lætatus quoque sum vehementer [illegible] vicinus sibi vindicavit, & te hoc agere rescivram [illegible] tuum novo lumine perfunderetur. Nunc ipsum opus [illegible], quod sane mihi est gratissimum, & quod signum sit amoris tui, & quod fructum inde rediturum uberrimum non dubitem ad rem publicam litterariam. Videris mihi magna cura atque industria perfecisse quod constitueras, & quamvis per singula ire mihi non licuerit per negotia quibus distrahor, tamen ea quæ legi faciunt ut te hortor maxime opere, ut prosaicam quoque accentuationem magno animo adgrediaris, Deumque rogem ut perficias. Vale Vir eruditissime, & me ama. Trajecti Batavorum a. d. IV. Mart. 1714.* Malgré les louanges que Mr. Reland donne à l'ouvrage, on s'apperçoit néanmoins qu'il évite de s'expliquer sur le sentiment de l'Auteur de l'Antiquité des Points & des Accens. Mr. Vitringa (4) s'expliqua ouvertement là-dessus: Voici un Extrait de sa Lettre. *Introductionem tuam ad accentuationem Hebræorum me-*

(1) *Voy.* Journal des Sçav. *Fév.* 1715. p. 112 & suiv. Edit. de Hollande, n'ayant pas le Livre de Mr. Ousel en main, nous donnons l'abrégé de ses argumens sur ce qu'en ont dit les Journalistes de Paris.

(2) *Hist. des Juifs* &c. T. II. p. 164-194.

(3) *Bibl. German.* Tom. XII. p. 118.

(4) Ibid. p. 133. 140.

connoiffances par un travail infatigable, il paffa en 1697 en Angleterre, où il trouva dequoi contenter fon goût pour les Sciences, tant par les rares Manufcrits, qui fe trouvent à Londres, à Oxford, & à Cambridge, que par le commerce des Savans, qui fleuriffoient alors. Il ne put, à caufe de la Guerre, fatisfaire le défir qu'il avoit de voir la France, ancienne patrie de fa Famille, ainfi il s'en retourna à Dantzig, après avoir traverfé l'Allemagne. Il s'y donna quelque tems à la Prédication, mais comme il vit qu'il n'y avoit guére d'efpérance d'avancement pour lui, à caufe de la multitude des Prétendans, il prit le parti de retourner en Hollande, & d'étudier en Médecine, Science, qu'à l'exemple de plufieurs Grands-Hommes, il ne crut pas incompatible avec la Théologie. Il vifita, chemin faifant, l'Univerfité de Francfort fur l'Oder, dans le tems, que le Roi de Pruffe, honora de fa préfence le Jubilé, qui s'y célébroit. On fit quelque tentative pour retenir Mr. Oufel en qualité de Pafteur, mais infructueufe. S'étant rendu à Leyde en 1706, il s'appliqua à la Médecine, où il fit des progrès fi confidérables, qu'il fut en état de fe faire recevoir Docteur, à Franeker en 1709, en donnant pour échantillon de fon érudition en ce genre une favante Differtation fur la Lépre des Hébreux. *De Lepra Cutis Hebræorum Differtatio inauguralis*. Franeker 1709 in-4. De retour à Leyde, il y trouva une occafion de s'établir, ayant été fait Pafteur de l'Eglife Allemande de cette Ville en 1711. Il s'acquitta de cet emploi avec tant d'applaudiffement, que fa réputation fe répandit dans les Pays étrangers. En 1717 l'Univerfité de Francfort fur l'Oder l'appella pour remplir une Chaire de Profeffeur en Théologie, & en même tems les fonctions du Miniftére. Environ deux ans après il époufa Anne Chriftine Ring: mais leur union ne fut pas de longue durée. Mr. Oufel fut conduit au tombeau par une complication de maux, & entre autres par un afthme, dont il étoit attaqué depuis longtems. La Prédication le lui rendoit plus fâcheux, obligé de prêcher au-delà de fes forces, il fuccomba enfin. Mr. Claeffen, fon Collégue & fon Ami ne l'abandonna point jufqu'à fon dernier foupir. Il conferva jufqu'à la fin beaucoup de préfence d'efprit, tout accablé qu'il étoit par fon mal. On en rapporte un trait affez fingulier. Lorfque Mr. Claeffen lui alléguoit des paffages de l'Ecriture en Latin ou en Allemand pour fa confolation, il corrigeoit la Verfion fur l'Hébreu & fur le Grec, & s'expliquoit fur l'énergie de l'Original avec la même exactitude, que fi fon lit eût une Chaire de Philologie Sacrée. Il mourut le 12 Avril 1724, âgé de cinquante-trois ans & demi.

metricam cum humaniffimis literis tuis ante hafce hebdomades, lubens gratufque a tua manu accepi, Vir Clariffime. Avide infpexi in librum tuum, cujus expectatio me ab aliquo tempore tenuerat; evolvi; & quatenus e re mea erat, legi; & confideravi quoque Tabulam Accentuationis orationis folutæ, quam libro tuo, alterius Tractatus præludium, adjunxifti . . . . Certe fecifti operæ pretium, mi Oufeeli, in argumento utiliffimo docte ac perite verfatus. Quod ad utilitatem tuæ commentationis attinet: nihil hic a te diffideo, licet accentibus Hebræorum eamdem non tribuam originem antiquitatemque, quam iis vindicare niteris in erudita tua Præfatione. Maforethiarum enim omnis labor & cura circa Scripturam S. antiqui Fœderis tum punctulis vocalibus inftruendam, tum in Colo & Semicolo minimafque partes alias diftinguendam, a me in magno habetur pretio. Fuerunt docti & fapientes Viri quocunque etiam tempore vixerint; & in hoc negotium ftudium fuum impenderint. Sed ipfum hoc operofiffimum & accuratiffimum ftudium in tot & tam diverfi generis notulis concinnandis, & fingulis membris vel motis in lectione orationis obfervandis, tanta fubtilitate diftinguendis, & in tot incidendis partes, alieniffimum videtur a more antiquorum temporum, quibus neceffaria etiam diftinctionum præcepta a gentibus etiam cultioribus in fcribendo neglecta funt. Otioforum hominum, Grammatices doctorum, & in Scripturæ S. lectione, meditatione, & intellectu literali præclare exercitorum, hic videtur fuiffe labor. Græci & Latini quando tandem accentibus uti inceperunt, illi quidem tribus, hi quatuor notulis omni diftinguendæ orationis officio fe rite defungi exiftimarunt; & verum eft eas hic poffe fufficere. Sed Maforethæ quanto ἀκριβέστερον hoc opus exfecuti funt, quantaque diligentia majore, & quidem diftinctionem Orationis differentibus fignis adftringendo in oratione foluta ac ligata? On voit que quoique le célébre Vitringa ne fût pas du fentiment de Mr. Oufeel, il reconnoiffoit l'utilité de fon Ouvrage; c'eft ce qui paroît encore plus par la fuite de la Lettre, où il l'exhorte de donner la fuite de fon travail. Notre Savant n'y manqua point, il publia l'année fuivante: *De Accentuatione Hebræorum Profaica* Leide 1715 in-4. Outre ces Ouvrages Mr. Oufeel en a publié quelques-uns à Francfort, parmi lefquels fe trouve une efpéce de Commentaire Théologique & Critique fur le Décalogue. *De Auctore Decalogi Differtationes duæ*. Francfort 1717 & 1718 in-4. *De Nomifmo Decalogi*. Ibid. 1717 in-4. *De Decalogo foli Ifraeli dato Differtationes tres*. Francfort 1719 in-4. *De natura Decalogi Differtationes duæ*. Ibid. 1723 in-4. Ajoûtez à ces Piéces deux autres Differtations, *De denario Regni Cælorum, feu Parabola* Matth. XX. 1. *Differtationes duæ*, in 4. imprimées l'une en 1720, & l'autre en 1723. Il feroit à fouhaitter que Mr. Oufeel eût pu donner tout fon tems à l'Inftruction de la Jeuneffe & à la compofition de fes Ouvrages. On a vu dans le Corps de l'Article, que la trop fréquente prédication avoit ufé fes forces, & il y a de l'apparence qu'elle l'a empêché auffi de s'appliquer à des Ouvrages qu'il auroit entrepris fans cela.

OLDENBURG (a) (HENRI) Savant du XVII. Siécle, étoit Allemand & né dans le Duché de Bréme. Il étoit Conful de Bréme à Londres, du tems du long Parlement & de Cromwell. Dans la fuite il devint Gouverneur de Mylord Henri O Bryan, jeune Seigneur Irlandois; au mois de Juin 1656 il fe fit immatriculer à Oxford, en qualité d'Etudiant, fous le nom de *Henricus Oldenburg, Bremenfis, nobilis Saxo* (b). Il fut depuis Gouverneur de Guillaume Lord Cavendish, & lorfque la Société Royale fut fondée, il en fut élu Membre & Sécretaire. Il étoit intime ami de Mr. Robert Boyle, & fut toujours en commerce de Lettres avec lui [A]; il a traduit plufieurs de fes Ouvrages en Latin. Il a publié les

(a) Il fe fignoit quelquefois *Grubendole*. Wood *Fafti Oxon*. Vol. II. Col. 114.

(b) Idem. Ibid.

[A] *Il étoit intime ami de Mr. Robert Boyle, & fut toujours en commerce de Lettres avec lui.*] Nous avons lu un grand nombre de fes Lettres à ce grand-homme, qui font entre les mains de Mr. Henri Miles: nous donnerons les Extraits de quelques-unes. Dans une Lettre datée de Paris le 20 Mars 1660, il s'exprime en ces termes: „ Le Chevalier Kenelm „ Digby vous affure lui-même de fes refpects par l'inclufe. „ Nous nous rencontrâmes derniérement chez un Chimifte, „ où l'on agita la queftion de la diffolution de l'Or, favoir „ fi l'Efprit univerfel du monde, en général & fans être dé„ terminé à un fujet particulier, eft le Menftrue de ce noble „ Métal, ou s'il l'eft étant raffemblé en Minéral? Cette dif„ cuffion, s'étant faite plutôt par des autorités que par le „ raifonnement, ne donna que peu de fatisfaction aux Au„ diteurs; le Chevalier qui étoit le principal, dirigea l'ac„ tion, mais ne décida pas la queftion; il entre-mêla les dif„ cours des autres, de quelques faits importans, dont il y „ en eut deux qui ravirent les Auditeurs en admiration. L'un „ étoit que du plomb, dont le Palais du Roi en Angleterre „ avoit été couvert il y avoit cinq ou fix fiécles, ayant été „ vendu, on trouva qu'il y avoit ½ d'argent. L'autre étoit, „ d'un certain Sel fixe, tiré d'une terre de potier, ici en „ France, dans un lieu nommé Arcueil; ce Sel ayant été „ expofé quelque tems aux rayons du Soleil, devint du Sal„ pêtre, enfuite fe changea fucceffivement en Vitriol, en „ Plomb, en Etain, en Cuivre, en Argent, & au bout de „ quatorze mois en Or; il affuroit en avoir fait lui-même „ l'expérience, auffi bien qu'un autre habile Naturalifte. J'a„ voue que j'aimerois mieux le voir que de le croire, quoi„ que le Chevalier foit homme digne de foi". Dans une Lettre datée de Londres le 20 Octobre 1664 il lui écrit. „ Pour nous délaffer un peu tous deux de ces matiéres gra„ ves & férieufes, je vous ferai part de quelques traits de la „ Lettre d'excufe & de pénitence que Mr. Sorbiére a écrit à „ l'Evêque de Laon, pour l'engager à porter Mylord Aubi„ gny de folliciter notre Roi de s'intéreffer auprès du Roi „ de France, pour que Sorbiére foit rappellé de fon exil. „ Autant qu'il a rabaiffé le Chancelier (1) dans fon Impri„ mé, autant l'éleve-t-il à préfent dans fa Lettre non impri„ mée. Car il dit: *Facile aliud fubjungerem literis, fi opus ef„ fet expugnandæ fummi Viri* (le Chancelier) *indignationi tellis „ & machinis pluribus, quod de infigni ipfius clementia fperare „ non aufim. Audit enim in patria fua hominum mitiffimus, & „ fane unus ille bono Angliæ cunctando & parcendo reftituit rem. „ Quam tandem minime confecutus effet, nifi a fapientiffimo Rege „ primarium regni munus difficillimis temporibus, exul, cum de „ falute unufquifque defperaret, nec ambiens obtinuiffet. Nimirum „ ad id operis aptiffimum oftendebant fuaviffimi mores, ingenium „ perfpicax, infignis facundia, eruditio multiplex, & civilis „ præfertim doctrinæ ufus & contemplatio. Ad quæ potiffimum in „ illo fpectanda ne fatis attenderem, leviorum ftudiorum pulvis & „ fortis meæ tenuitas veluti nubem oculis noftris objecere. Etenim „ enim, ut verum fatear, totus in admirationem Regiæ Phyfico„ rum Londinenfium Academiæ defixus; fcilicet quod Medicorum „ erat, tractabam Medicus, & fabrilia Faber, in interiora & „ Societatis fagaciffimæ arcana nuper admiffus; ad alia autem plane „ cæcutiebam, & fi quid in Diario, quod majoris effet ponderis, „ forte fortuna irrepfit, ab inquinatis fontibus procul dubio, nec*

(1) Hyde.

 „ *fatis*

les *Transactions Philosophiques* depuis N°. I. le 6 Mars 1664, jusqu'au N°. CXXXVI, du 25 Juin 1677. Il mourut à Charlton proche de Greenwich dans la Province de Kent, au mois d'Août 1678, & fut enterré

„ *satis advertens, hauriebam. Condonabit itaque Vir in illo honorum fastigio positus, & cujus fama totum terrarum orbem pervolitat, homini in Litterulas suas bené affecto, ad physicas auscultationes tantum idoneo, sed* Ἀνθρωπαρεσκείας *& sublimiorum scientiarum ac Politices imprimis rudi & ignaro*, &c. Monsieur, j'aurois grand besoin d'un Copiste: je vous aurois envoyé toute la Lettre qui marque une ame aussi basse qu'il y en ait: & par-là l'Auteur s'est rendu à présent odieux à tous les gens d'honneur, au-lieu que dans son Livre il ne paroissoit coupable que d'imprudence & de partialité". [☞ Pour mettre le Lecteur au fait de ce dont il s'agit dans cette Lettre, il faut savoir que Sorbiére ayant fait un voyage en Angleterre, en publia la Relation, sous ce titre: *Relation d'un Voyage en Angleterre, où sont touchées plusieurs choses qui regardent l'Etat des Sciences & de la Religion, & autres matiéres curieuses. A Cologne chez Pierre Michel* 1666 in-12. le P. Niceron (2), marque une Edition de Paris de 1664. Cette Relation déplut, Sorbiére fut exilé, & son Livre supprimé par arrêt du Conseil: voici comment il y parle du Chancelier Hyde, autrement Mylord Clarendon. „ Mylord Hidde le Chancelier est Homme de Loy, Advocat de sa première profession, entendant les formalités de Justice, mais peu les autres choses, & ignorant dans les Belles-Lettres. On tient qu'il a la Conscience Presbytérienne; qu'il a l'esprit populaire; il est bien fait & agréable de sa personne, de l'âge d'environ 60 ans, & il a l'honneur d'estre beau-pere du Duc d'Yorck (3)". En comparant ce passage avec ce que Mr. Oldenburg rapporte de la Lettre de Sorbiére, on pourra juger qu'il n'avoit pas tort de le traiter comme il fait. [ADD. DU TRAD.] Dans une Lettre datée de Londres le 27 Octobre, 1664. Mr. Oldenburg dit à son ami. „ Je ne dois pas oublier de vous marquer ce que le Docteur Charlton m'a assuré au sujet de la dernière dissection qu'il a faite, le 22 Octobre au Collége de Gresham, en présence de la Société Royale: il a trouvé que les veines du côté droit & du côté gauche du cœur étoient transposées, ensorte que la *vena arteriosa* se trouvoit-là où l'*arteria venosa* a coutume d'être, & *vicissim*. Il m'a dit aussi que le Docteur Scarborough lui a assuré, que dans le Corps dont il avoit fait la dissection dans le même tems le Muscle pectoral manquoit. Il ajoûtoit que lorsque le Docteur Ent & lui avoient parlé au Docteur Scarborough de la transposition, il avoit insisté que le Corps, déjà enterré, fut exhumé, pour observer une situation si extraordinaire. Je ne puis vous dire, si on l'a fait ou non". Dans la Lettre suivante qui est de Londres du 3 Novembre 1664, on trouve ce qui suit: „ Le Docteur Charlton ayant été appellé à rendre compte de sa derniére dissection, & ayant été pressé particuliérement touchant la transposition, dont je vous ai parlé dans ma précédente, tenant la chose de sa propre bouche, en présence de témoins qui l'entendirent tout comme moi, a cité le Docteur Ent comme témoin du fait; mais dans notre Assemblée tenue hier à Gresham, il a été obligé d'avouër qu'il s'étoit trompé, le Docteur Ent qui étoit avec nous, & le Docteur Scarborough, n'ayant après un examen très-exact du cœur qu'on avoit déterré, trouvé rien de semblable. Cette bevuë qu'il a lui-même répanduë en parlant d'une maniére positive (ce qui m'a porté à vous en faire part sans le moindre scrupule) ne lui fait pas honneur, & n'ajoûte pas à sa réputation. Dans le même tems l'autre observation du Muscle pectoral, qui manquoit, a été confirmée, le Docteur lui-même, à qui je m'en suis particuliérement informé, me l'a assuré de la maniére la plus forte, & m'a dit que la personne pendant sa vie, n'avoit jamais paru gênée dans ses mouvemens". Il mande à Mr. Boyle dans une Lettre, datée de Londres le 19 Novembre 1664. „ La Reine de France est accouchée d'une fille de 8 mois qui a la couleur & les traits d'un More; le Roi en est si enragé qu'il a banni de la Cour, tous Mores, Nains, & Singes; la Reine avoit un petit More à son service qui semble avoir fait une telle impression sur son imagination, que la petite créature en a pris toute la couleur & les traits. La Reine a été si dangereusement malade en même tems, que les Médecins l'ont abandonnée, sur quoi Madame du Fouquet lui a présenté une médecine, qu'elle louoit fort, comme propre à la tirer d'affaire, en faisant venir l'arriére-faix, mais cela lui a causé de si violentes convulsions qu'on en a desespéré". Dans une Lettre datée de Londres le 4 Juillet 1665, il parle de la peste qui y régnoit, en ces termes: „ C'est un grand bonheur que Southwark & Redriffe, où il y a tant de Mariniers, & tant d'autres gens qui travaillent pour la Marine, soient encore si exempts de la contagion, qu'il n'y a que deux maisons de fermées. Si elle vient dans le quartier où je suis, je crois que je changerai de dessein, & que je me retirerai à la Campagne, si je puis y trouver une petite retraite. En même tems je ne suis pas peu en peine des Livres & des papiers, appartenant à la Société qui sont tous à ma garde. Tout ce qu'il me semble que je puis faire dans cette circonstance, c'est de faire une Liste de tout, de les mettre dans une Boëte ou Coffre, bien cacheté, avec une adresse; afin que si Dieu me visitoit, je pusse au moment que je ne me trouverois pas bien, les envoyer dans une maison non infectée, & ainsi de l'une à l'autre". Dans une Lettre datée de Londres le 10 Octobre 1665, il lui marque: „ Je suis charmé de ne m'être pas tant pressé, que quelques-uns de mes Correspondans l'auroient voulu, de répandre les merveilles qu'on disoit que *Greatrick* faisoit par-tout, en y donnant du poids par mon témoignage; car je m'apperçois que les informations qu'ils ont ne s'accordent pas avec les miennes. Derniérement j'ai appris qu'à la vérité il n'avoit pas réussi dans quelques cures, mais que c'étoit sur des personnes qui avoient les nerfs desséchés, les yeux perdus, & dans un état desespéré, & qu'il s'étoit amérement plaint, & avoit témoigné du chagrin du voyage que ces personnes avoient entrepris si mal-à-propos, disant que Dieu lui avoit donné le don de *guérir* & non celui de *créer* des membres. Par les derniéres nouvelles on m'informe, qu'un enfant dans le voisinage du Docteur Beale, a été guéri de la pierre, ou de quelque autre mal qui ne lui permettoit d'uriner qu'avec des douleurs horribles, l'urine étant épaisse & glaireuse, & depuis qu'il a été touché, l'urine est parfaitement naturelle, & il la rend sans la moindre douleur. Celui qui m'écrit ajoûte: *On ne peut nier qu'il ne se soit fait un fort grand nombre de Cures extraordinaires; mais qu'il n'est pas possible de faire tout ce que l'on espére, à moins d'un rétablissement général, équivalent à une résurrection.* Il conclut en disant; que *la réputation de cet homme pourroit bien tomber tout d'un coup; la chose est odieuse à plusieurs, l'hyver l'empêche de passer, & lui-même est fatigué du nombre de personnes qui s'adressent à lui, & de ce qu'ils attendent de lui* .... (4). Monsieur Du Son étant l'autre jour chez moi, la conversation roula sur divers sujets, il me dit entre autres choses, qu'il avoit connu à Maestricht l'aveugle qui distingue les couleurs avec le bout de ses doigts, qu'il avoit causé avec lui assez longtems, & qu'il l'avoit vu jouër aux Cartes plus adroitement qu'aucun de ceux avec qui il jouoit, distinguer les hommes & les femmes les uns des autres en touchant leurs mains ou leur col, qu'il discernoit la couleur de leurs cheveux, & qu'enfin il reconnoissoit la beauté des femme à leur voix". Dans une Lettre du 13 Mars 166⅘ il mande à Mr. Boyle. „ Il est certain que *Greatrick* fait quelques cures par ses frictions, peut-être fait-il entrer par-là dans le corps des malades quelques *esprits salutaires* du sien. Mr. Du Son en a été touché, & il m'a dit, qu'ayant pendant plusieurs années été tourmenté de maux de reins, qui ont été quelquefois si violens en ma présence, qu'il ne pouvoit ni se lever ni se tourner *sans ressentir* une douleur si aigue, qu'elle le faisoit crier quelquefois malgré lui; il se trouve parfaitement bien depuis qu'il a été touché, & si bien, que si cela continue, il est résolu d'aller en mer avec le Prince Robert, chez qui la guérison s'est faite, Son Altesse ayant elle-même pressé Mr. Du Son de souffrir la friction". Dans une Lettre de Londres du 10 Septembre 1666, on trouve le morceau suivant. „ Je ne puis m'empêcher de vous dire, que jamais un aussi grand malheur que celui-ci (l'*Incendie de Londres*) n'a été supporté aussi courageusement. Il est incroyable, combien peu ceux qui ont même le plus souffert, se plaignent peu de leurs pertes. Je me trouvai hier dans plusieurs assemblées des principaux Citoyens, dont les maisons ont été réduites en cendres, qui au-lieu de se plaindre, s'entretenoient tranquillement d'un plan pour rebâtir Londres, avec des briques & des rues larges, en laissant de grands espaces, surtout en divers endroits, afin de prévenir à l'avenir une désolation aussi générale. J'espére que quelques Membres de notre Société se distingueront à dresser un plan de cet ordre, que le Roi, s'il en étoit content, pourroit présenter & recommander au Parlement. J'ai vu ce matin même notre Président, & je lui ai proposé cette idée, qu'il a tellement goûtée, qu'il a dessein d'en faire demain la proposition au Conseil de la Société, qui est convoqué à Gresham, dans quelqu'autre appartement que celui où l'on s'assembloit ci-devant, celui-ci étant occupé à ce que j'apprens par le Lord Maire & la Cour des Aldermen, comme le Quarré sert en attendant de Bourse aux Marchands. Je crois que j'aurai beaucoup de peine à faire imprimer les *Transactions*; Martyn & Allestrée, aussi bien que tous les autres Libraires du Cimétiere de St. Paul, étant ruinés, tous leurs Livres brulés; ils se sont retirés dans l'Eglise de Ste. Foi, comme ils l'appellent, pour se mettre à couvert des poursuites; d'ailleurs la désolation de la Ville est si grande, qu'il seroit fort difficile de les débiter à présent. J'avois espéré de pouvoir une fois vous trouver pour diner avec vous chez le Chevalier Guillaume *Morrice*, & de le solliciter alors de penser à moi, en cas que la place de Secrétaire des Dépêches Latines vint à vaquer, surtout à présent, qu'il y a moins d'espérance que jamais que la Société trouve des Bienfaiteurs, & qu'il y a de l'apparence que les *Transactions* seront interrompuës; en attendant les charges augmentent. J'ai été obligé en moins de dix jours de payer 24 Sch. pour Cheminées, Taxes, & Gardes de nuit; & si cela dure, je serai obligé de me retirer ailleurs. Si vous ne croyez pas, Monsieur, qu'une sollicitation vous soit à charge, je vous aurai une obligation infinie de me recommander par deux ou trois lignes de votre main, pour l'emploi en question, à Mylord Brounker, & au Chevalier Robert Moray. Car quoique je sois persuadé qu'ils ont de l'affection pour moi, je ne doute pas que votre recommandation ne redouble leur zéle dans cette occasion". Il écrit en ces termes à son ami, dans une Lettre de Londres le 18 Sept. 1666. „ J'ai reçu votre très-obligeante Lettre, & j'ai „ re-

(2) *Mémoires des Homm. Ill.* Tom. IV. p. 93.

(3) *Relation d'un Voyage en Angleterre*, p. 103, 104. Ed. de Cologne.

(4) *Voy.* la Vie de St. Evremond sur l'année 1665. & ses *Oeuvres* Tom. II. p. 370. Edit. de 1739. *Cit. du Trad.*

terré dans ce lieu-là. Il avoit épousé la fille unique du fameux Jean Dury, qui lui apporta 60 Livres St. de rente, en fonds de terre dans la Province de Kent; il en a laissé deux enfans, un fils nommé *Robert*, filleul du Prince *Robert*, & une fille, qui s'appelloit *Sophie* (c). Pendant qu'il travailla aux *Transactions Philosophiques*, il entretint commerce de Lettres avec plus de soixante-dix personnes, dans tous les pays du Monde. „ Je lui demandai, dit le Docteur Liser (d), comment il faisoit pour répondre à un aussi
„ grand nombre de Lettres, qu'il recevoit toutes les semaines, & sur tant de sujets différens; car je sai
„ qu'il répondoit réguliérement, ayant eu l'honneur d'avoir correspondance avec lui, pendant dix
„ ou

(c) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 114.

(d) *Journey to Paris in the Year 1698 p. 78.* 2 Edit. Londres 1699.

„ *remis* l'incluse à Mylord Broumker, qui vous salue très-cor-
„ dialement; il vous prie de m'envoyer l'Expérience dont
„ vous parlez, comme aussi d'être persuadé qu'il fera tout
„ ce qui dépendra de lui en faveur de la personne que vous lui
„ avez recommandée. Et je crois effectivement que ce Seigneur
„ tiendra parole, & qui plus est, je suis persuadé, que s'il
„ avoit connu plutôt ma situation, & qu'il eut sû qu'elle
„ étoit aussi fâcheuse, qu'elle l'est réellement, quelque bonne
„ mine que j'aye fait, il se seroit employé plutôt pour moi. Car
„ il me l'a témoigné ouvertement, lorsqu'à cette occasion je
„ lui ai exposé l'état de mes affaires, je lui contai, que ma
„ chére femme m'avoit apporté 400 Livres St. en mariage,
„ dont elle avoit retiré d'abord 200 Livres; cent pour nous
„ meubler, & cent autres tant pour le louage de la maison,
„ que pour d'autres besoins, autant que cette somme a pu
„ s'étendre; qu'avant de mourir, elle m'avoit donné les 200
„ autres, qui étoient entre les mains des Chevaliers Broc-
„ ket Spencer & Jean Cotton, de qui je les retirai, par né-
„ cessité, pour fournir aux fraix de l'enterrement, acquitter
„ quelques dettes, & pour subsister jusqu'à présent; que ce
„ que les *Transactions* ont rapporté, a servi à payer ma mai-
„ son, les taxes, & autres fraix de cette nature; les sommes
„ qui en sont provenues n'ayant pas été à beaucoup près aussi
„ considérables, qu'on l'avoit cru d'abord, & le produit al-
„ lant selon toutes les apparences diminuer encore. Ayant
„ été forcé d'exposer tout cela à Mylord, & d'ajoûter que
„ j'avois refusé diverses offres qu'on m'avoit fait de voyager
„ avec de jeunes Seigneurs, ce qui m'auroit valu du moins
„ 100 Liv. St. par an, & peut-être une rente annuelle après
„ avoir fini mes courses; il me dit sans détour, que s'il eût
„ été informé de tout cela à tems, je n'aurois pas tant souf-
„ fert, & en particulier qu'il m'auroit pu donner un fort bon
„ emploi dans la Marine (pourvu à présent) dont il cro-
„ yoit que je me serois mieux acquitté à son gré, que celui
„ qui l'occupe. Mais qu'il se souviendroit de moi, & ne
„ souffriroit pas que je fusse dans le besoin .... Le Docteur
„ Wren, (5) depuis ma derniére, a fait le plan d'une nou-
„ velle Ville, qu'il a présenté au Roi, & S. M. l'a produit
„ elle-même dans son Conseil, paroissant le goûter beau-
„ coup. Je me trouvai hier matin avec le Docteur, & je vis
„ son plan; il me semble qu'il y a pourvu à la sureté, à la
„ commodité, & à la beauté d'une maniére, qu'il n'y a rien
„ à désirer par rapport à ces trois articles capitaux; mais je
„ ne sai pas trop, s'il a eu assez égard à la multitude de peu-
„ ple qui se trouve dans une grande Ville, & je ne sai non
„ plus, si la raison d'Etat permet d'y avoir égard. Je dis au
„ Docteur, que si j'avois eu occasion de m'entretenir plutôt
„ avec lui, je lui aurois suggéré, qu'un tel plan, dressé de
„ sa main, revu & approuvé par la Société Royale, ou
„ par un Committé de son Corps, avant que d'être remis
„ entre les mains du Roi, auroit fait honneur à la Société,
„ lui auroit concilié la faveur du peuple, & n'auroit pas peu
„ contribué à fermer la bouche à ceux qui demandent sans
„ cesse, *Qu'ont-ils fait?* Il me répondit, qu'il s'étoit si fort
„ pressé à le dresser, avant qu'on en produisît d'autres, qu'il
„ ne lui avoit été guére possible de consulter la Société. Quoi
„ qu'il en soit, puisque cela est fait, sans que la Société y
„ ait eu part, il doit suffire que c'est un de ses Membres,
„ qui l'a fait, & autant que je puis en juger, l'a fait d'une
„ maniére, que d'autres plans n'égaleront pas le sien. J'espé-
„ re que quand il sera présenté au Parlement, on ne négli-
„ gera pas, en nommant l'Auteur, de faire connoître aussi,
„ qu'il est membre de la Société". Voici ce qu'il dit dans
une Lettre de Londres le 25 Sept. 1666. „ J'ai de grandes
„ espérances que la générosité de Mylord Brounker & du
„ Chevalier Moray, animée par votre recommandation, me
„ procurera quelque secours. Ce qu'il y a de sûr, c'est que
„ j'aurai une éternelle reconnoissance du vif & tendre inté-
„ rêt que vous prenez en moi. Je compte de m'acquitter
„ demain, dans notre assemblée à Gresham, de ce dont vous
„ me chargez pour Mylord Brounker: ce sera peut-être la
„ derniére assemblée que nous y tiendrons, la Ville faisant
„ de fortes instances pour avoir ce Collége entiérement à sa
„ disposition dans ce tems de Calamité; si elle l'obtient, la
„ Société a déjà un autre lieu d'assemblée tout trouvé, savoir
„ l'Hôtel d'Arundel, par la générosité de Mr. Howard". Dans
une Lettre du 16 Octobre 1666 il mande. „ On ne néglige pas
„ non plus l'autre grande affaire, le rétablissement de la Vil-
„ le; le Lord Maire ayant fait publier, au nom du Roi, des
„ Ordres précis de nettoyer, dans l'espace de quinze jours,
„ le terrain des maisons brulées, & d'en ôter les débris; ce
„ qui étant une fois fait, on se mettra d'abord à faire le
„ plan & les allignemens nécessaires pour rebâtir, sous la di-
„ rection du Docteur Wren & de Mr. Hooke; ce plan sera
„ exactement enrégitré, afin d'assurer mieux & de fixer pour
„ l'avenir les droits de chacun. Ensuite on délibérera plus
„ murement sur la maniére de bâtir, & on espére qu'on
„ aura bientôt pris une résolution là-dessus. Tout cela se
„ trouve détaillé dans l'Imprimé que le Lord Maire a pu-
„ blié". Dans sa Lettre de Londres du 3 Sept. 1667 il mande
à Mr. Boyle ce qui suit: „ L'air de la prison m'avoit si fort
„ étouffé, qu'aussitôt que j'ai été élargi, & que j'ai pu sortir
„ de la Tour, je m'en suis éloigné, & ai quitté Londres pour
„ aller à la Campagne, afin de me refaire pendant quelques
„ jours dans le bon air de Craford dans la Province de Kent.
„ De retour à présent, & ayant repris de l'appétit, que j'a-
„ vois presque entiérement perdu, je me propose, s'il plait
„ à Dieu, de reprendre mes anciennes occupations, si je
„ trouve quelque support pour les continuer. Je crains que
„ mon dernier malheur ne me fasse beaucoup de tort: nom-
„ bre de personnes, qui ne me connoissent point, sachant
„ que je suis étranger, pourront avoir des soupçons contre
„ moi. Quantité de gens sont venus à la Tour, uniquement
„ pour s'informer de mon crime, & pour voir l'ordre de
„ m'arrêter; & y ayant vu que c'étoit pour avoir trâmé des
„ desseins dangereux, ils ont répandu la chose dans Londres,
„ & sont cause que d'autres ont mauvaise opinion de moi.
„ *Incarcera audacter, semper aliquid hæret.* Avant que de par-
„ tir pour la Campagne, j'allai rendre mes devoirs à Mylord
„ Arlington, faisant bonne mine à mauvais jeu. J'espére de
„ me conduire de maniére à convaincre Sa Majesté, & tous
„ les honnêtes gens d'Angleterre, de ma probité, & de mon
„ vrai zéle à employer le reste de ma vie, à rendre fidéle-
„ ment service à la Nation, selon toute l'étendue de mon
„ pouvoir. J'ai appris, pendant ma prison, à connoître mes
„ vrais amis. Dieu les bénisse, & me fasse la grace de pou-
„ voir leur prouver toute ma reconnoissance". Dans une
Lettre du 24 Sept. 1667 il s'exprime en ces termes. „ Mr.
„ Martyn imprime actuellement les *Transactions* pour ce mois,
„ qui comprendra aussi celles des deux mois précédens. Vous
„ y trouverez d'abord un Avis sur la Lettre Angloise de Mr.
„ Denys, touchant la Transfusion. Je desavouë cette Tra-
„ duction pour être de moi, mettant à cet Avis le No. 27,
„ que le Libraire a eu la hardiesse de mettre à la tête de la
„ Traduction de la Lettre. Je me flatte, que la remarque
„ que j'y fais, sur l'invention de cette opération, dix ans
„ avant qu'elle ait paru en Angleterre, satisfera les Savans
„ de ce Pays, qui y ont quelque intérêt; je m'en entretins
„ derniérement avec Mr. Lower, qui me fit une visite fort
„ honnête, & prit occasion de parler de cette matiére; je
„ l'assurai que je n'avois aucune part à la traduction de cette
„ Lettre, & que tant s'en falloit, que quoique j'eusse eu l'O-
„ riginal François, avant qui que ce fût en Angleterre, sa-
„ voir le jour même de mon emprisonnement, je n'en avois
„ fait part à personne, parce que j'étois bien résolu de ne
„ point publier cette Piéce, sans y ajoûter un avertissement,
„ tel que celui que je fais imprimer. Mr. Martyn en agit
„ d'une maniére fort intéressée à mon égard; comme il sait
„ que d'autres ne se chargeront pas aisément de l'impression
„ de cet Ouvrage, dont divers morceaux ont été imprimés
„ par différens Libraires, ce qui fait qu'il est difficile de le
„ completter, à moins que d'acheter le droit des autres; il
„ m'a contraint de diminuer le prix, desorte que sur le pied
„ où il s'est accordé à présent, j'en retirerai à peine 30 Li-
„ vres St. par an. J'apprens, Monsieur, que le Docteur
„ Ward, Evêque de Salisbury, s'intéresse pour moi, & je
„ sai qu'il a occasion quelquefois de placer avantageusement,
„ que souvent on le consulte pour des postes qui deviennent
„ vacans. Si vous n'étiez pas obligé de vous servir d'un
„ Copiste, je prendrois la liberté de vous prier de me re-
„ commander à lui, pour quelque place qu'il jugeroit n'ê-
„ tre pas incompatible, avec le poste que j'ai à la Société
„ Royale". Voici ce qu'il écrit de Londres le 17 Décembre
1667. „ Je suis sûr que personne au monde, ne peut s'ima-
„ giner la multitude de papiers & d'écrits, qui me viennent
„ de tems en tems dans une seule semaine, ou que j'expé-
„ die; étant obligé de faire tout sans aucun secours. A pré-
„ sent je n'ai pas moins de trente Correspondans, tant au
„ dedans qu'au dehors du Royaume. Il y en a plusieurs, à
„ qui je suis non seulement obligé d'écrire, mais pour qui
„ je dois faire des affaires; ce qui demande beaucoup de
„ tems, tant pour m'informer de ce qu'ils veulent savoir,
„ que pour m'aquitter de leurs commissions; encore si je pou-
„ vois attendre d'eux le réciproque par rapport aux choses
„ que je leur demande. Ajoûtez à cela mon assiduïté aux as-
„ semblées de la Société & du Conseil, le soin de tenir note
„ de tout ce qui s'y passe, de le faire enrégitrer, de revoir
„ ce qui a été couché, de solliciter les divers Membres de
„ la Société de remplir les différentes tâches dont ils se sont
„ chargés, de mettre en ordre & d'envoyer les directions, &
„ les questions, qu'on juge propres à l'avancement de nos
„ vuës &c. J'avoue que j'ai porté ma patience aussi loin
„ qu'il m'est possible; mais je crains qu'elle ne soit bientôt
„ à bout, à moins qu'on ne fasse quelque chose qui la sou-
„ tienne en quelque façon, ce dont je ne vois pas encore
„ que s'embarrassent beaucoup ceux qui sont en place, &
„ qui sont témoins journellement des peines & du travail que
„ j'essuie; quoique quelques-uns avouent, même en ma pré-
„ sence, qu'il n'y a personne en Angleterre, qui fit ce que
„ je fais, aux mêmes conditions. Excusez, Monsieur, ce
„ trait; je suis sûr que vous ne me blâmerez pas fort de cet-
„ te plainte, que je ne crains pas de déposer dans le sein
„ d'un

(5) Depuis Chevalier.

„ ou douze ans. Il me dit qu'il répondoit fur le champ, ne lifant jamais une Lettre, qu'il n'eût papier, „ plume & encre, deforte que le nombre de Lettres ne le dégoûtoit jamais, & ne l'accabloit point". Parmi les Lettres familiéres de Milton, on en trouve quatre à Mr. Oldenburg, du 6 Juillet 1654, du 25 Juin 1656, du 1 Août 1657, & du 20 Décembre 1659. Il a traduit en Anglois. I. *Le* Prodromus *d'une Differtation touchant les Solides, contenus naturellement dans les Solides* &c. *par Nicol. Steno.* Londres 1671 in-8. II. *Explication du Livre de l'Apocalypfe, avec diverfes nouvelles Remarques Chrétiennes.* Par *A. B. Piganius.* Londres 1671 in-8. III. *La vie de la Ducheffe Mazarin*, traduite du François, & imprimée in-8.

„ d'un ami auffi bon & auffi généreux que vous, qui favez „ mon état, & combien j'ai de peine, & qui à l'occafion le „ repréfentez-même. J'ai quelque lieu de croire, qu'il y a „ des perfonnes, qui s'imaginent que les *Tranfactions* me „ produifent un revenu fuffifant; mais je ferai voir, à qui le „ voudra, que j'en ai jamais retiré au-delà de 40 Livres St., „ ce qui eft un peu plus que le louage de ma maifon, & par „ le nouvel accord que j'ai été obligé de faire à préfent, il „ ne m'en reviendra que 36 Liv. St. au plus. Je laiffe donc „ à juger à tout homme de bon fens, combien j'ai befoin „ de ménager pour pouvoir fubfifter, & avec quelle inquié- „ tude je dois m'occuper à un Ouvrage ennuyeux". Dans une Lettre de Londres du 10 Mars 1662, on trouve ce qui fuit: L'autre jour l'Evêque de Salisbury de fon propre mou- „ vement, prit occafion de témoigner combien il fouhait- „ toit qu'on m'accordât quelque chofe de fixe pour mes pei- „ nes. Il dit qu'il vouloit pouffer l'affaire dans le Con- „ feil, & il eut la bonté d'ajoûter, que pour lui il avoit „ honte qu'on m'eût négligé fi longtems, tandis que j'a- „ vois employé durant tant d'années tout mon tems & tout „ mon travail pour les affaires de la Société, fans qu'on eût „ rien fait pour moi. Je vous avoue, Monfieur, que je „ me fais une grande peine de pouffer cela: je pourrois me „ réfoudre que la chofe fût agitée dans le Confeil, mais „ vous n'y ferez point, pour repréfenter tout ce qui me paffe „ par les mains, & les difficultés fous lefquelles je gémis, „ que je ne puis auffi bien détailler à d'autres, que j'aurois „ la liberté de vous le faire".

☞ OLDENDORP (JEAN) célébre Jurifconfulte du XVI. Siécle nâquit à Hambourg (*a*). Son Oncle Albert Crantzius, Doyen de la Cathédrale, & illuftre Jurifconfulte & Hiftorien de fon tems, l'excita par fon exemple, & par fes libéralités à l'étude. Oldendorp s'appliqua furtout à la Jurifprudence, qu'il étudia à Cologne, & enfuite à Grypshwald en Poméranie: il y fit de fi rapides & de fi grands progrès, qu'il fut reçu Docteur dans cette derniére Académie, étant encore fort jeune (*b*). Sa réputation lui procura bientôt des poftes honorables. En 1529 la Ville de Roftoch le déclara fon Syndic, ou Penfionnaire; & il fut chargé en même tems de donner, en qualité de Profeffeur, des leçons de Droit (*c*). Pendant qu'il fut à Roftoch, où il demeura près de quatre ans, il favorifa beaucoup les progrès de la Réformation, que Joachim Sluter y prêcha en ce tems-là, ce qui expofa notre Jurifconfulte à la haine & aux calomnies du Clergé Romain; auffi publia-t-il en Allemand une Apologie imprimée à Roftoch en 1533 (*d*): il contribua auffi à la fondation d'une Ecole dans cette Ville. Quelques Auteurs prétendent qu'il fut appellé en 1533 à Lubec, pour y être Syndic, & que ce fut un certain George Wollenweber, homme féditieux, & fes partifans, qui lui procurérent cet emploi; on affure auffi que ceux de Lubec l'envoyérent en 1534 à Roftoch, pour engager cette Ville à prendre parti avec eux contre le Danemarc; mais mon Auteur (*e*) n'ofe décider, que celui qui fut chargé de cette Commiffion ait été le même que notre Oldendorp. Quoi qu'il en foit, il eft plus certain que notre Savant profeffa la Jurifprudence en différentes Académies d'Allemagne, entre autres à Francfort, & enfuite avec beaucoup d'applaudiffement à Cologne (*f*). Melanchton & Bucer avoient déja commencé à introduire à Cologne & dans tout le Diocéfe, la Réformation, fous les aufpices de Herman Comte de Weda, Archevêque de cette Ville; Oldendorp contribua de plus en plus à fes progrès, non feulement par fes foins & par fes confeils, mais encore par des écrits, qu'il publia en 1543, après avoir déja quitté Cologne *. Ce fut en 1540 qu'il en fortit pour aller à Marpourg, où Philippe le Magnanime, Landgrave de Heffe, l'avoit appellé pour être Profeffeur en Droit, en l'honorant en même tems du titre de fon Confeiller (*g*). Son érudition, fa maniére d'enfeigner, & la folidité de fon jugement, rendirent l'Académie de Marpourg fi célébre, qu'on y accouroit en foule pour profiter de fes leçons, & qu'on fe faifoit un honneur d'y venir prendre fes degrés. Il paffe pour avoir été le Reftaurateur de la Jurifprudence en Allemagne [*A*]. Florimond de Remond (*h*), & Jean Lyferus, le Grand Patron de la Polygamie, affurent que notre Savant, ayant une femme en vie, en époufa une feconde, par la permiffion de Luther, à l'imitation du Landgrave fon Souverain (*i*). Mais c'eft-là un fait dont on n'a d'autres preuves, que le témoignage de ces deux Auteurs, & l'on n'en découvre aucune trace ailleurs. Oldendorp, déja âgé, mourut le 3 Juin 1567, deux mois

(*a*) Melch. Adam. *Vit. Jurifconf. Germ.* p 79. Edit. in-fol. & Molleri *Cimb. Liter.* Tom. III. p. 518.
(*b*) Mollerus *loc. cit.*
(*c*) Idem ibid.
(*d*) Idem p. 519, & 525.
(*e*) Idem p. 519.
(*f*) Idem ibid & Melch. Adam. *ubi fupra* p. 80.
* Voy. Rem. [B] No. IX. X. XI.
(*g*) Mollerus *loc. cit.*
(*h*) *De l'Orig. & Progr. de l'Héréf.* L. III. C. 6. p. 217. *Apud* Eund.
(*i*) Voy. fur le double mariage du Landgrave. *Bayle* Art. LUTHER Rem. [Q].

[*A*] *Il paffe pour avoir été le reftaurateur de la Jurifprudence en Allemagne.*] On lui donne le même rang dans la Jurifprudence, qu'à Luther dans la Théologie, & à Erafme & Mélanchton dans les Belles-Lettres. Lifez ce que dit Mollerus (1): *Eundem certe, quo Lutherum Theologiæ, Erafmum autem Roterodamum, & Melanchthonem literarum elegantiorum cultores dignantur, titulum ac honorem, a Jurifprudentiæ ftudiofis, Oldendorpius meretur; primus illius in Germania inftaurator, ac vindex adverfus barbarorum fequioris ævi commentatorum ineptias, atque difputationes infulfas, dexterrimus, praxeos autem forenfis, ac proceffus judiciarii, reformator cordatiffimus pariter atque fapientiffimus. Nemo, communi hoc Practicorum, imo JCtorum omnium, Germaniæ præceptore, fummoque juftitiæ & æquitatis afferture, corruptelas Theoriæ pariter atque praxeos juridicæ majori detexit παρρησίᾳ, nemo caufas earundem folertius indagavit, nemo remedia, adverfus iftos cathedrarum ac tribunalium morbos, fuggeffit præftantiora, fed pleraque hactenus, fummo cum boni publici detrimento, ob ægrotantium vecordiam ac contumaciam, neglecta.* Melch. Adam (2) a raffemblé divers traits, qui donnent une idée avantageufe de la maniére de penfer, du goût & du zéle pour la juftice d'Oldendorp. Il croyoit qu'on devoit nourrir l'efprit des jeunes gens de bonnes études, & non de chicanes & de difputes: *Expoliri debent folida doctrina, non diftrahi altercationibus juvenum ingenia.* Il n'eftimoit guére les Commentateurs, & en croyoit la lecture plus propre à gâter qu'à être utile; *Commentariis legendis, magno temporis difpendio à cognitione juris ftudiofi avocantur. Et Commentatorum defultorias opiniones, qui in Academiis tradunt, & in foro allegant, infaniunt:* & dans un autre endroit, il dit que les Commentateurs ont tellement embrouillé & obfcurci le fens des Loix, qu'on n'y entend plus rien: *Leges Romanorum & præfcripta Juris, Commentatores, relicto æquitatis fonte, adeo multiplicarunt, & altercationibus obfcurarunt, ut neque principium, neque exitum invenias.* Il blâmoit auffi cette multitude de formalités, qu'on avoit introduites dans l'adminiftration de la Juftice, ce qu'il dit là-deffus n'eft que trop applicable à des tems poftérieurs à celui où il vivoit: *Forma judiciorum, qua nunc utimur, neque ordo eft, neque proceffus; fed magis confufio: & nullum eft in toto jure exemplum, quo probari poffit. Nam quid eft aliud, quam calumniofa Ceremoniarum atque fcriptorum altercatio extra omnem caufæ cognitionem? adeo ut judex ipfe non habeat fæpe in manu officium fuum exercere in litibus: imo cogitur ad fedentariam audientiæ operam, donec omnes iftæ Ceremoniarum præftigiæ peragantur.* Il croyoit que ce qui avoit obfcurci la jurifprudence, étoit l'ignorance & l'ambition des Jurifconfultes; la multitude des Commentateurs, la négligence du Barreau, & le défaut de méthode. Le [illegible] turel étoit felon notre Savant le fondement de [illegible] les Loix: *Nullam propemodum fanctionem effe, quæ non [illegible] ad naturæ perpendiculum refpondeat, quæ non aliquam [illegible] naturalibus noticiis trahat.* Et ailleurs il dit: *Leg[illegible] Mofen a Deo accepiffe, nemo eft qui nefciat, a qu[illegible] Juris fcripti leges proferitur. Quicquid enim pofteri Legum fcriptores in monumentis reliquêre in totum, aliquam fimile, a Mofe, primum Græci, deinde a Græcis Romani mutuati funt.* Rien de plus fage que ce qu'il dit fur la nature du Gouvernement: *Imperii fines nullo modo commodius poffunt propagari, quam fi defendantur fubditi in libertate juris fui; fi non graventur contra moderatam politiæ ordinationem. Contra quoque nulla eft amittendi imperii perniciofior occafio; quam premere fubditos, eripere fortunas eorum commentitio prætextu, mifcere fas & nefas. Itaque deridendi funt, qui mirum in modum femper huc intenti funt, quomodo ditionem fuam quoque verfus latius proferant; & interim non folum non arcent a fubditis vim, fed ipfi quoque fanguinem emungunt. Quo fit ut plerumque magnam ditionis partem amittant, bello domi fuæ nato; quod cæci homines non animadverterunt.*

(1) *Cimbr. Liter.* Tom. III. p. 519.

(2) *Vit. Jurifconf. Germ.* p. 80. Edit. in-fol.

mois après le Landgrave son Maître (*k*). Il a publié un grand nombre d'Ouvrages, dont nous dirons quelque chose ci-dessous [*B*].

(*k*) Moller. & Melch. Adam. *Ubi supra.*

[*B*] *Il a publié un grand nombre d'Ouvrages, dont nous dirons quelque chose ci-dessous.*] Je n'avois pas dessein de m'étendre beaucoup sur les Ouvrages d'Oldendorp, mais j'ai changé de sentiment; en m'appercevant par l'examen de plusieurs Catalogues considérables, qu'ils sont assez connus, & qu'ils doivent être rares. Je dirai d'abord que notre Jurisconsulte publia un Recueil sous le titre de *Variarum Lectionum Libri ad Juris Civilis interpretationem.* Cologne 1540 in-fol. (3), & sous le titre de *Variæ Lectiones* 1541 in-8 (4), & encore sous ce dernier titre à Lyon 1546 in-8 (5). Oldendorp donna une Edition plus complette de ses Ouvrages plusieurs années après, qui a pour titre: Joannis Oldendorpii *Opera, partim recens edita, partim diligenter ab eo recognita, & a subditiis quorundam adjectionibus vindicata.* Bâle 1559 in-fol. 2 Tomes. En donnant la liste de ses Ouvrages, j'indiquerai ceux qui se trouvent dans l'un & l'autre Recueil. Peut-être n'apprendrai-je rien aux Jurisconsultes, peut-être aussi ce détail fera-t-il plaisir à quelques-uns; c'est-là mon but. I. *Commentarii non inutiles de Privilegiis, quæ rebus & personis Ecclesiasticis dantur*, in 4. sans nom de lieu, ni date d'année. Mollerus dit (6), que c'est le plus ancien Ouvrage Latin de notre Auteur qu'il ait vu, & qu'on voit un éloge en vers sur le titre même, de la façon de Jean Pfeilius, Professeur en Belles-Lettres. II. *Usucapionum & Præscriptionum Tempora, ex Jure Civili, ad conservandam omnium rerum opportunitatem.* Cologne 1538 in-8, & en 1568; ce Traité a d'ailleurs été inséré dans quelques Recueils de Traités divers sur la même matiére; il se trouve dans l'Edition des *Variæ Lectiones* de 1540 & 1541, & dans le I. Tome des Oeuvres de l'Edition de Bâle 1559. III. *Formula investigandæ actionis, per quam unusquisque jus suum in judicio persequatur, cum deliberatione æqui & boni. De Probationibus item dictorum factorumque apud Judicem præstandis.* Cologne 1538 in-8; inséré dans les *Variæ Lectiones* de 1540 & 1541, & dans le I Tome des *Opera.* IV. *Isagoge seu Elementaria Introductio Juris Naturæ, Gentium & Civilis, in aliquot titulos divisa: Expositio in Leges XII Tabularum, composita juxta reliquias, quæ extant apud Ciceronem in Libris* III *de Legibus: Epitome Successionis ab Intestato; & Enarratio brevis de Jure singulari, sive Privilegio.* Cologne 1539 in-8, & Lyon 1546. De ces quatre Traités, les deux premiers & le dernier sont insérés dans les *Variæ Lectiones* de 1540 & 1541, mais dans le Tome I des Oeuvres, on ne trouve que le premier & le dernier. L'Indice Expurgatoire des Païs-Bas, dressé en 1571 par ordre de Philippe, a noté divers endroits de ces Ouvrages, avec ordre de les effacer (7). L'Explication des Loix des XII Tables a été jointe au *Lexicon Juris* de Jacob Spiegelius, imprimé à Bâle, en 1549 & 1577. in-fol. On accuse Val. Forsterus, Jurisconsulte de Helmstad, d'avoir copié mot à mot ce Traité d'Oldendorp, sans lui en faire honneur, dans son *Historia Juris Romani*, Lib. I. Cap. 22 (8) V. *Practica actionum forensium absolutissima, unde cognitio universi Juris relucet, quid Actor persequi, quid Reus excipere possit, secundum æquitatem in Classes IX. distincta, ac Tomis* III *comprehensa.* Cologne 1540 in-8. Cet Ouvrage que Mollerus qualifie d'*Opus eximium, & in Jurisprudentia practica vere classicum*, a été réimprimé un grand nombre de fois depuis en divers lieux, sous le titre de *Progymnasmata Actionum forensium in Classes* IX *distincta, in quibus practica formandi actiones & exceptiones accurate monstratur: Interpretatio item, complectens universi Juris cognitionem, quid cuique, vel agendo persequi, vel excipiendo, contra iniquas actorum persecutiones, defendere liceat, ex æquo & bono*: il a été inséré, sous ce nouveau titre, dans le II Tome des Oeuvres de notre Auteur de l'Edition de Bâle. Les Theologiens de Louvain l'ont mis parmi les Livres défendus, dans leur Indice, publié par ordre de Charlequint en 1550, mais de savans Jurisconsultes l'ont fort recommandé à ceux qui se destinent à la pratique du Droit (9). VI. *Disputatio forensis de Jure & æquitate, secundum quam doctrina civilis, cum in scholis, tum in judiciis recte tractari potest.* Cologne 1541 in-8 & 1573 in-8. & avec d'autres Ouvrages de Jurisprudence, en divers tems, & en divers lieux. B. G. Struvius (10) en parle en termes très-avantageux: *Versandus mihi libellus ille pressius: æstimari quippe non potest condigne, nisi ab eo, qui momenta rerum, inibi expensa, simplici vice amplius novit circum aspicere.* L'Indice Expurgatoire Belgique de 1571, a noté trois endroits de ce Traité. VII. *Collatio Juris Civilis & Canonici, maximam afferens boni & æqui cognitionem: It. Explicatio L. Diffamari. C. de Ingen. Manum. It. Tractatus de Executoribus ultimarum voluntatum.* Cologne 1541 in-8, & à Paris & à Lyon la même année in-8, & depuis soit séparément, soit avec d'autres Traités: l'Indice Expurgatoire de 1571 en a noté aussi trois endroits. VIII. *De Copia verborum & rerum in Jure Civili, non ex desultoriis Commentatorum assertionibus, sed ex constantissimis JCtorum sententiis. Indices alphabetici, secundum æqui & boni rationem concinnati, omnibus in Rep. functionem suscipientibus, cum in scholis, tum in foro, deservientes.* Cologne 1542 in-fol. Michel Neander (11) dit de cet Ecrit, *Opus pariter omnibus deserviens, unde, & puram loquendi phrasin, & optima, in omni Causarum genere, definiendi principia discere possint*: Douze endroits de ce Traité ont été mis dans l'Indice Expurgatoire de 1571. IX. *Responsio ad impiam delationem Parochorum Coloniensium, de communicatione Corporis & Sanguinis Christi, sub utraque specie, ad Senatum Coloniensem*, 1543 in-8. X. *Confutatio Judicii abominabilis quorundam Secundariorum (ut se vocant) atque Legulejorum Coloniæ Agrippinæ, dictati haud ita pridem, contra Joh. Meinertzhagium, M. D. præconem, aliosque bonos viros. Addita sunt Actorum exempla, cum annotationibus, ex quibus eorundem pseudo-judicium, & inscientia, & crudelitas, elucet.* 1543 in-8. XI. *Constitutio funeraria Justiniani, in Novellis;* Ne Defuncti, seu reliquiæ eorum a creditoribus afficiantur contumelia: *Exemplo admodum tyrannico nostri temporis declarata. Addita est conditio hujus Constitutionis.* 1543 in-8. Ces trois derniers Ecrits sont ceux dont nous avons parlé dans le Corps de l'Article, par lesquels il plaida en faveur de la Réformation. Eberh. Bellichius, Docteur en Theologoie, & Provincial des Carmes dans la Basse Allemagne y opposa: *Defensio Judicii Universitatis & Cleri Coloniensis, contra Melanchtonis, Buceri, & Oldendorpii calumnias.* Cologne 1545. XII. *Interpretatio Privilegii duplicis, quo Fridericus* I *Imper., omnium Imperii Ordinum consensu, summa æquitatis ratione motus, bonarum literarum studiosis concessit*, ex Constit. Habita C. Ne filius pro patre, *ad formandam hominum vitam idonea: exemplo hujus temporis valde detestabili adjecto.* 1543 in-8. inséré dans le premier Tome de ses Oeuvres de l'Edition de Bâle. XIII. *Certissima, Politiæ in Orbe Romano restaurandæ, ac salutaris Forma, quam omnibus seculis exhibet Lex posterior de Origine Juris.* Cologne 1543 in-8. XIV. *Index Titulorum Juris Civilis, pristinæ gravitati respondens: item Catalogus Imperatorum ac JCtorum & Regulæ Juris ad* LL. CC. *redacta.* Cologne 1543 in-8. La seconde Piéce avoit déjà paru en 1541 dans les *Variæ Lectiones* sous ce titre: *Annotationes de Nominibus quorundam Imperatorum ac JCtorum, scitu necessaria.* Gesner & Simler donnent à la premiére le titre de *Index Digestorum.* XV. *Topicorum Legalium, h. e. Locorum, sive Notarum, ex quibus argumenta & rationes legitime probandi sumuntur. Responsionum item adversus vitiosas argumentationes, exactissima Traditio.* Marpourg 1545 in-8, & ailleurs depuis: inséré dans le Tome premier des Oeuvres de l'Auteur. XVI. *Actionum Juris Civilis Loci Communes, ad usum forensem, secundum æquissimas Legislatorum sententias, bona fide accommodati.* Lyon 1546 in-8, & ailleurs. Cette Piéce avoit déjà paru dans les *Variæ Lectiones* en 1540, & elle se trouve dans le Tome I des Oeuvres. XVII. *De duplici verborum & rerum significatione; de vera item interpretandi & consultandi ratione, Paratitla.* Marpourg 1546 in-8 & ailleurs. XVIII. *Sylloge sive Enchiridion actionum forensium, quibus Rei legitime conventi defendi possunt, adversus iniquas actorum persecutiones: accedunt Progymnasmata fori nonnulla, totum ordinem judiciarium populariter explicantia, secundum Constitutionem Caroli* V, *& Ferdinandi* I, *Imperatorum, in Comitiis Augustanis A.* 1548 *editam: Loci item Communes actionum, probationum, testium, usucapionum, præscriptionum, sententiæ & rei judicatæ.* Marpourg 1552 in-8, & à Francfort en 1564 & 1601 in-8, & dans le Tome premier de ses Oeuvres. And. Christoph. Roserierus en a donné une nouvelle Edition à Leipzig en 1692 in-4, revue & augmentée à divers égards. XIX. *Assertiones ex Jure & æquitate, de his rebus, sine quibus, neque judicia recte constitui, neque publica tranquillitas retineri potest: Confutatio item erroris perniciosi de Hæreditate illustrium fœminarum, quæ petitur ex beneficiariis ditionibus publici juris Ludovici a Gozadinis.* Marpourg 1553 in-8, & dans le premier Tome de ses Oeuvres. XX. *Libri duo de Tutelis.* Cologne 1568 in-8. C'est Lipenius qui lui attribue cet Ouvrage, mais Mollerus paroit douter qu'on doive s'en rapporter à cet Auteur. XXI. *Antinomiæ de diversis Regulis Juris antiqui. Nova antinomiarum Explicatio.* Francfort 1568 & 1597 in-8. XXII. *Tr. de sententia, seu pronunciatione Judicis quam JCti, ab effectu seu fine, rem judicatam vocant*, imprimé à Lyon en 1546 avec un autre Traité, & dans les *Variæ Lectiones* en 1540, inséré aussi dans le Tome I. des Oeuvres. XXIII. *Tr. de possessorio & petitorio proponendis eodem Libello.* Francfort 1565. *Casus de vendenda possessione.* Cologne 1571: douteux, à ce que croit Mollerus. XXIV. *Tr. de Testibus*: se trouve dans les *Variæ Lectiones*, & dans le Tome I. des Oeuvres. XXV. *Tractatio de Præsumptionibus, sive conjecturis, jure approbatis.* Francfort 1580 in-8, avec les Ecrits sur la même matiére d'Alciat, de Guy Pape & autres. XXVI. *Narratio de tempore quo leges Romanorum, oppressæ & iterum restitutæ sunt*: dans l'Edition du *Lexicon Juridicum* de B. Brisson, Francfort 1587 in-fol. XXVII. *Instructio pro captis in causa homicidii*, joint à *Jac. Mandelli Lectura in aliquot Titt. ff.* &c. Francfort 1597 in-8. XXVIII. Dans le Tome II de ses Oeuvres on trouve encore: *Tabula actionum quotidianarum alphabetica: Tr. de actionibus sponsalibus: Miscellanea pro tyronibus*: ces trois piéces ont été insérées dans l'Edition des *Progymnasmata actionum forensium*, publiée à Francfort en 1677 in-4. Outre ces Ouvrages Latins, Oldendorp en a publié aussi quelques-uns en Allemand: *De Arte Juris & Æqui*: c'est-à-dire, *Explication de ce qui est juste & equitable, utile aux personnes de tout ordre.* Rostoch 1529 in-8. *Traité de Politique*; dédié au Sénat de Hambourg; 1530 in-8, sans nom de lieu. L'Apologie, qu'il publia à Rostoch en 1533. On trouve d'ailleurs en divers Recueils de Consultations, quelques Piéces de sa façon (12). Il paroit par ce Catalogue des Ouvrages d'Oldendorp, que ce Jurisconsulte doit avoir été extrêmement laborieux, puisque malgré ses autres occupations, il trouvoit le tems de travailler à tant d'Ouvrages différens. Il paroit avoir voulu à bien des égards rappeller la Jurisprudence aux régles de l'équité naturelle. Si l'on doit juger de ses sentimens & de sa conduite par rapport à la Religion, par les derniers vers d'une Epigramme qu'un Poëte a fait en son honneur, on doit le regarder comme un homme qui avoit une solide piété, & qui ne se distinguoit pas moins de ce côté-là, qu'il se distinguoit par son érudition dans la Jurisprudence: voici les vers dont il s'agit:

Ejus

(3) Catalog. Bibl. Heinsianæ, p. 132.

(4) Ibid. p. 153.

(5) Ibid. p. 144.

(6) Cimbr. Literat. *Ubi supra* p. 521.

(7) *Ind. Expurg. Bel.* p. 121. 122. *Apud* Eund.

(8) Mollerus *loc. cit.* & Morhof *Polyh.* T. III. Lib VI. Sect. 3. § 2. & Sect. 4. § 4.

(9) Moller. *ubi supra*, p. 522.

(10) *Fascic.* VIII. *Actor. literar.* p. 16. *Apud* Eund.

(11) Præfat. *Gramm. Græc.* p. 217. *Apud* Eund.

(12) V. Mollerus *ubi supra.* p. 523. 524.

Ejus in ore fuit crebro ſententia Pauli:
Vita mihi Chriſtus, mors mihi dulce lucrum.
Conjicere unde licet; quantus pietatis amator
Extiterit canus decrepituſque ſenex.

Le dernier vers ſemble marquer que notre Savant étoit fort âgé quand il mourut, ainſi on peut conjecturer qu'il étoit né vers la fin du quinziéme ſiécle.

(a) Life & Mr. Joh. Oldham p. 2. prefixed to his works. Vol. I. London 1722. & Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 751.

OLDHAM (JEAN) célébre Poëte Anglois du XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Jean Oldham, Miniſtre Non-Conformiſte, & petit-fils de Mr. Jean Oldham, Recteur de Nun-Eaton proche de Tedbury, dans la Province de Glocester. Il naquit à Shipton proche de Tedbury, le 9 Août 1653 (*a*), ſon Pere étoit Miniſtre à Shipton. Il fit ſes humanités ſous ſon pere, & quand il fut à peu près en état d'aller à l'Académie, pour achever de l'en rendre capable, on l'envoya à l'Ecole de Tedbury, où il paſſa environ deux ans ſous la conduite de Mr. Henri Heaven: il n'y demeura ſi longtems qu'aux inſtantes ſollicitations de Mr. Yeat Alderman de Briſtol, qui ayant un fils dans la même Ecole, ſouhaitta que Mr. Oldham fût ſon compagnon, parce qu'il croyoit que cela contribueroit à ſes progrès dans l'étude. Cela empêcha quelque tems Mr. Oldham de s'avancer autant qu'il l'auroit pu, mais Mr. Yeat le dédommagea dans la ſuite amplement du tems qu'il avoit perdu à pouſſer ſon fils. Mr. Oldham fut envoyé à Oxford, où il entra dans Edmond-Hall, ſous la conduite de Mr. Guillaume Stephens, Bachelier en Théologie; & au commencement du mois de Juin 1670, il devint *Batler* de ce College. On remarqua bientôt qu'il entendoit parfaitement le Latin, & il s'appliqua principalement à la Poëſie & aux Belles-Lettres. Le 30 Mai 1674 il ſe fit recevoir Bachelier-es-Arts, mais il quitta l'Univerſité avant que d'avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour acquérir entiérement ce degré, ayant été contraint, contre ſon inclination, de s'en retourner chez ſon Pere, & de demeurer quelque tems avec lui. L'année ſuivante il fut extrêmement affligé de la mort du Révérend Mr. Charles Morvent, ſon intime Ami, & ſon compagnon d'étude; c'eſt ce qu'on voit par une Ode qu'il fit ſur ce ſujet. Peu de tems après il devint Soumaitre de l'Ecole publique de Croyden dans la Province de Surrey. Ce fut dans ce lieu que la réputation qu'il s'étoit acquiſe par quelques vers, qui avoient couru manuſcrits, lui procura la viſite des Comtes de Rocheſter & de Dorſet, du Chevalier Charles Sedley & d'autres perſonnes de diſtinction. Le Régent ne fut pas peu ſurpris d'une pareille viſite, & s'en ſeroit fait honneur, s'il n'eût bientôt été convaincu qu'il n'avoit ni aſſez d'eſprit ni aſſez d'érudition pour tenir ſa partie dans une ſemblable compagnie. Il ſemble que cette avanture eut quelques ſuites, du-moins lui procura-t-elle l'occaſion d'avoir des liaiſons avec quelques perſonnes de marque. Après avoir demeuré environ trois ans dans l'Ecole de Croyden, ſon bon ami Harmand Atwood [*A*]. Conſeiller de Juſtice à Saunderſted dans la Comté de Surrey, le recommanda au Chevalier Edouard Thurland, Juge, proche de Rygate dans la même Province, & ce dernier le mit en qualité de Précepteur auprès de ſes deux petits-fils. Il demeura dans cette Maiſon juſqu'en 1681. Enſuite il fut Précepteur du fils du Chevalier Guillaume Hickes, Gentilhomme qui demeuroit à trois ou quatre miles de Londres, qui étoit particuliérement lié avec le célébre Médecin Richard Lower; Mr. Oldham fit connoiſſance avec lui, & Mr. Lower conçut tant d'amitié pour notre Poëte, qu'il l'encouragea à étudier la Médecine, & Mr. Oldham s'y appliqua à ſes heures de loiſir, environ un an, & y fit quelques progrès; mais ſon génie Poëtique l'entraînoit avec trop de violence, pour qu'il eût pu profiter réellement dans toute autre Ecole que dans celle des Muſes [*B*]. Après avoir mis le jeune Hickes en état d'aller voyager, comme il ne ſe ſoucioit point de l'accompagner, quoiqu'on l'en preſſât fort, il prit congé de cette famille, & s'empreſſa de ſe rendre à Londres avec une petite ſomme d'argent, qu'il avoit épargnée; dans cette grande Ville il ſe livra aux plaiſirs de la bouteille, étant d'ailleurs de fort bonne compagnie [*C*]. Il n'y eût pas été longtems, que les Seigneurs, qui lui avoient rendu viſite à Croyden, le découvrirent, & lui firent faire connoiſſance avec Mr. Dryden. Mais de tous les gens de qualité, il n'y en eut aucun qui lui témoignât plus d'amitié que Guillaume Comte de Kingſton, qui auroit fort ſouhaitté l'avoir pour ſon Chapelain, mais il s'excuſa de ſe charger de cet emploi [*D*]. Il de-

(1) Natural Hiſtory and Antiquities of the County of Surrey V. II. p. 60.

[*A*] *Son bon ami* Harman Atwood.] Mr. Aubrey nous apprend (1) „ que le nom & la famille d'*Atwood* ſubſiſtoient „ depuis très-longtems dans le Village de Saunderſted, de „ pere en fils: quoique le premier, dit-il, que je trouve de „ ce nom, ſoit un Atwood enterré dans l'Egliſe en 1520. „ *Harman Atwood* étoit de cette famille. Ce Gentilhomme „ fit beaucoup de bien à cette Egliſe & à d'autres, dont il „ étoit patron, en faiſant bâtir des Maiſons curiales, & leur „ faiſant rendre les dixmes, dont elles avoient été ſacrilégement dépouillées; ce qui rend ſa mémoire digne d'être „ conſervée; quoiqu'elle ne puiſſe jamais périr tant qu'on „ conſervera le reſpect dû à une vertu auſſi exemplaire, ou tant „ que le célébre *Oldham* aura quelque réputation dans le „ monde ".

(2) V. Ses *Oeuvres*. Vol. I. p. 219 & *ſuiv*. Lond. 1722.

[*B*] *Son génie poëtique l'entraînoit avec trop de violence pour qu'il pût profiter réellement dans toute autre Ecole que dans celle des Muſes.*] C'eſt ce qu'il avouë naturellement lui-même dans une *Lettre à un Ami de la Ville*, qui eſt du mois de Juillet 1678, où il parle en ces termes (2). „ Tandis que je néglige follement tous les Arts utiles, & que j'uſe mes forces, „ & ruine mes eſpérances au ſervice de la plus trompeuſe „ de toutes les Coquettes, d'une Muſe, tandis que ſans „ fruit je cherche un honteux repos, & perds mes jours à „ d'amuſantes bagatelles, mes amis (je m'en ſouviens bien) „ me conſeillent de renoncer à une occupation auſſi frivole „ & inutile. J'ai ſouvent tenté, le Ciel m'en eſt témoin, „ de reprimer ce miſérable & maudit panchant à verſifier: „ mais malgré tous mes efforts, il demeure inſurmontable, „ tel qu'une habitude enracinée, ou qu'une paſſion favorite, qui reprend toujours le deſſus. Envain ai-je tenté de m'appliquer à des Sciences plus utiles, je n'ai „ pu réuſſir en aucune. Lors-même que je m'occupe des objets les plus ſérieux, mes meilleures penſées ſe reſſentent „ toujours de ce goût pernicieux. Que dis-je? lors-même „ que je dis mes priéres (Dieu me le pardonne) à peine „ puis-je m'empêcher de les profaner en y fourrant des vers. „ Il ſemble que je ſois le revers de ce malheureux de la fable, & que tout ce que je touche ſe change, en rime. „ Sourd à tous les remédes propres à me guérir, la folie de „ rimer prend toujours de nouvelles forces. Je ſuis un pauvre miſérable poſſédé, qui ne puis être délivré que par les „ priéres de l'Egliſe .... Quoi! qu'eſt-ce que je viens de „ promettre avec tant de précipitation? Abandonnerai-je „ jamais la Poëſie, ma chére Maitreſſe? Toi qui fais couler „ mes heures avec tant de douceur, & qui les fais paſſer imperceptiblement avec tant de charmes & de tranquilité: „ aimable amuſement qui conſerves le calme à mon cœur; „ & qui endors les ſoucis rongeans. Tu es pauvre, dit-on, „ & tu n'as rien. Qu'importe. Je renonce pour toi à ce „ Monde vain & mépriſable. Que les biens & les honneurs „ ſoient le partage des eſclaves de la fortune, la récompenſe „ des fols, & le prix des fourberies de l'impoſture. Tu me „ tiens lieu de tout ce que l'ambitieux deſire, ou de tout „ ce dont l'indigent avide a beſoin, ou qu'il poſſéde. Jeune „ ou vieux, en voyage ou au logis, à la Campagne comme à la Ville, à Londres ou à Rome, riche ou gueux, en „ liberté ou en priſon, en un mot quelle que ſoit ma condition, mon ſort eſt de toujours faire des vers".

[*C*] *Etant d'ailleurs de fort bonne compagnie.*] Mr. *Robert Gould* dans des vers ſur la mort d'Oldham, lui parle de la maniére ſuivante. „ Les charmes de la beauté, des richeſſes, & du vin n'égaloient pas la douceur de ton commerce; ils paſſent rapidement, mais celle-ci étoit toujours la „ même: flamme légére, mais durable; un charme invincible régnoit dans tes diſcours, à peine frappoient-ils l'oreille, qu'ils pénétroient juſqu'au cœur. Bien différent de „ ces malheureux, qui penſent ſe faire eſtimer, & s'imaginent être jolis & ſpirituels, en vomiſſant des blaſphêmes, „ & qui n'ont de l'eſprit que lorſqu'ils inſultent à la Divinité. Pauvres aveugles (que tu mépriſois) qui ſont réduits à „ être méchans, pour ſe faire valoir. Ce vice dominant „ étoit banni de ton commerce, & néanmoins il étoit aſſaiſonné de tout l'eſprit poſſible. Non, perſonne n'avoit autant d'agrémens que toi; mais hélas! je ſuis réduit à le „ dire, en verſant des larmes, l'ame de cette délicieuſe Société s'eſt envolée".

[*D*] *Guillaume Comte de Kingſton .... auroit fort ſouhaitté l'avoir pour ſon Chapelain, mais il s'excuſa de ſe charger de cet emploi.*] L'Auteur de ſa Vie obſerve (3), qu'Oldham dans ſa *Satyre à un Ami, qui étoit prêt à quitter l'Académie & à entrer dans le monde*, lui marque „ Que l'idée de l'indigne traitement qu'on fait ſouvent à ceux qui occupent ce poſte, „ l'effrayoit. Ce procédé ôte à des gens qui ont du cœur „ l'envie de prendre ce parti, & par-là les perſonnes de qualité

(3) P. 1[illegible]

demeura néanmoins chez le Comte à Holme-Pierpoint dans la Province de Nottingham; la petite vérole l'ayant pris, il y mourut le 9 Décembre 1683, dans sa trentiéme année; il fut enterré très-honorablement dans l'Eglise du lieu (*b*), le Comte ayant lui-même mené le deuil, & peu de tems après ce Seigneur fit élever un monument à son honneur [*E*]. Il a fait quantité de Poësies [*F*]. Il étoit grand & délié, il avoit le visage long, le nés aquilin, son air ne promettoit rien, mais il avoit l'œil satirique. Il étoit d'un tempérament délicat, & qui avoit de la disposition à la Phtisie; & il ne l'avoit pas peu altéré par son application à l'étude, & à la lecture des Auteurs savans, qu'il possédoit bien, comme on le voit par ses *Satires contre les Jésuites*, où l'on remarque autant d'érudition que d'esprit. Mr. Dryden l'estimoit beaucoup [*G*]. Dans le second Volume du *Grand Dictionnaire Historique, Géographique, & Poëtique* on l'appelle ,, Le Favori des Muses, un Ecrivain moëlleux, sententieux, élégant, & ,, doux. Ses Traductions, *dit-on*, surpassent les Originaux, & il est inimitable pour l'invention. Sa *Sati-* ,, *re contre les Jésuites* est surtout d'une grande beauté, & l'on peut dire avec raison, qu'il a surpassé ,, tous les Satiriques de son siécle". [☞ Un Auteur de notre tems, qui a donné une *Dissertation sur la Poësie Angloise* (*c*), ne porte pas un jugement si avantageux de notre Poëte. ,, Un des fameux Satiri- ,, ques de ce tems-là, *dit-il*, s'appelle *Oldham*, il est appellé par quelques-uns le *Juvenal Anglois*. Ses ,, Satires sont à la vérité bien fortes, & mêmes violentes, mais il y manque du tour & de l'exactitude, ,, desorte qu'il n'est pas rangé, par les Anglois même, parmi leurs Poëtes du premier rang; ainsi per- ,, sonne ne s'avisera de le comparer à *Despreaux*". Add. du trad.]

(*b*) Life, p. 2—14.

(*c*) Voyez Journal Litér. Tom. IX. Part. I. Art. X. p. 174.

,, lité se trouvent fréquemment privées du commerce agréa- ,, ble & utile d'un Ami savant & officieux". Voici de quelle maniére Oldham s'exprime dans cette Satyre. ,, Bien des ,, gens se croyent au comble du bonheur, d'entrer dans le ,, sein d'une famille distinguée. La Table, un Cheval, tren- ,, te Livres St. par an, outre l'oreille du Seigneur, tout ce- ,, la ensemble forme un coup d'œil frappant pour un jeune- ,, homme. Mais le pauvre malheureux, sans expérience, ,, connoît bien peu quel est l'esclavage, qu'il doit subir: il ,, ignore que sa Robe & son habit de soye ne sont qu'une ,, plus honnête livrée. Est-il question de diner? il faut se ,, trouver à point nommé pour bénir les mets; mais tenez ,, pour une rare faveur, si l'on daigne lui faire l'honneur ,, de le faire mettre à table. Dèsque le dessert paroît, le ,, Sieur Chapelain se léve, ces mets délicats ne sont pas faits ,, pour des gens de sa sorte. Prenez garde à vous tenir à vo- ,, tre place, & comptez surement d'être auprès de la fon- ,, taine le chapeau à la main. Là pour vous amuser vous ,, pourrez vous curer les dents, jusqu'à qu'on vienne déser- ,, vir, & vous délivrer. C'est ainsi qu'on vend sa liberté ,, pour un morceau de pain, qu'on devient esclave, & qu'un ,, coup de cloche vous régle. Si vous pouvez vous dérober ,, un jour, vous n'êtes qu'un prisonnier qui est sur sa paro- ,, le: toujours vous portez les marques de la servitude, & ,, vos chaines, quoique lâches, vous suivent partout. Quel- ,, le est enfin la belle perspective d'un Chapelain, au bout ,, de sept ans d'esclavage? Tout au plus un petit Bénéfice, ,, & encore à condition d'épouser la vieille femme de chambre ,, de Mylady, qui pour toutes qualités a le talent de sa- ,, voir habiller & faire des confitures. Que ceux qui peu- ,, vent être sensibles à d'aussi petits objets, se fassent une ,, affaire d'étudier les regards d'un Grand. Que ceux à qui ,, le cœur en dit, se rendent esclaves pour avoir dequoi man- ,, ger, & bornent leur contentement à vivre aux dépens des ,, autres. Je mets ma liberté à un plus haut prix, & je ne ,, la troquerai point pour du pain & un habit. Si je suis ré- ,, duit à ne savoir où donner de la tête, j'aime mieux men- ,, dier en contrefaisant l'estropié, j'aime mieux mourir de ,, faim en étant mon maître, que de faire la plus excellente ,, chére dans la dépendance d'autrui?

[*E*] *Peu de tems après ce Seigneur fit élever un monument à son honneur.*] Voici l'Epitaphe qu'on y lit: Joh. Oldhami *Poëtæ, quo nemo sacro furore plenior, nemo rebus sublimior, aut verbis felicius audax: cujus famam omni ævo propria satis consecrabunt carmina. Quem inter primos honoratissimi* Gulielmi *Comitis* Kingston *Patroni sui amplexus variolis correptum, heu nimis immatura mors rapuit, & in Cœlestem transtulit Chorum. Natus apud Shipton in Agro Glocestrensi, in Aula Sti. Edmundi Graduatus. Obiit die Decembris nono, Anno Domini* 1683. *Ætatis* 30.

[*F*] *Il a fait quantité de Poësies.*] Ses Oeuvres ont été imprimées à Londres en 1722, en deux Volumes in-12. Le premier contient les Piéces suivantes. 1. *Quatre Satires contre les Jésuites*, écrites en 1679. *Satire contre la Vertu*: Ode Pindarique. Dans l'*Avertissement*, au-devant des *Satires contre les Jésuites*, l'Auteur dit que cette Piéce ,, quoiqu'on lui ait ,, donné le titre de *Satire contre la Vertu*, n'a jamais été des- ,, tinée à l'attaquer, quelque propre qu'elle puisse paroître ,, à certaines gens à tourner la vertu en ridicule. C'est ce ,, qui paroît par ce qu'on dit à la suite de la Piéce, & ce dont ,, tous ceux qui ont un peu de bon sens & de jugement s'ap- ,, percevront aisément. On se proposoit de ridiculiser ceux ,, qui sont fiers de l'esprit & des talens qu'ils font paroître ,, en faisant l'éloge du Vice; & de faire voir que si ceux qui ,, ont des principes plus sages, vouloient se donner la même ,, liberté dans leurs vers, ils pourroient le disputer de pro- ,, fanation aux premiers. D'abord l'Auteur ne la destinoit ,, pas au Public, & il ne comptoit pas qu'elle fût vuë d'au- ,, tres personnes que de deux ou trois amis; mais ayant vu ,, qu'on en avoit répandu des Copies manuscrites, & qu'on ,, l'avoit même imprimée à son insçu, il croit devoir à sa pro- ,, pre réputation la justice de la faire paroître, purgée des ,, fautes que les Copistes & les Imprimeurs y ont glissées; ,, ce qui en fait une Satire plus mordante contre lui-même, ,, qu'elle ne l'est contre ceux, à qui elle en veut". 3. *Apologie de l'Ode précédente*, en forme d'Epilogue. 4. *La Passion de Byblis, imitée en Anglois du Livre IX. des Métamorphoses d'Ovide.* 5. *Satire contre une Femme, dont la perfidie & les mépris avoient causé la mort de son ami.* 6. *Imitation de l'Art Poëtique d'Horace, en Anglois*, en forme de Lettre à un Ami. 7. *Imitation de la 9 Satire du Livre* I. *d'Horace*; écrite au mois de Juin 1681. 8. *Paraphrase de l'Ode 31 du Livre* I. *d'Horace.* 9. *Paraphrase de l'Ode 14 du* II. *Livre d'Horace.* 10. *L'Eloge d'Homére*, Ode Pindarique. 11 Bion: *Pastorale imitée du Grec de* Moschus, *sur la mort du Comte de Rochester.* En 1680. 12. *Lamentation sur la mort d'Adonis*, imitée du Grec de Bion de Smyrne. 13. *Paraphrase du Pseaume* CXXXVII. Ode Pindarique. 14. *Paraphrase de l'Hymne de St. Ambroise*: Ode Pindarique. 15. *Lettre à un Ami de la Ville*: Sur le goût de l'Auteur pour la Poësie. Ecrite au mois de Juillet 1678. 16. *Satire contre un Imprimeur, qui avoit imprimé une de ses Piéces, remplie de fautes grossiéres, & toute estropiée.* Le second Volume de ses Oeuvres contient les Piéces suivantes. 1. *Imitation de la 8. Satire de* Boileau, *faite au mois d'Octobre* 1682. 2. *Imitation de la treiziéme Satire de Juvenal.* 3. *Les Regrets de David sur la mort de Saül & de Jonathan*, du mois de Septembre 1677. 4. *Paraphrase d'une Ode d'Aristote sur la Vertu, qui se trouve dans Athénée* (4). 5. *Sur les Ouvrages de* Ben Johnson: En 1678. 6. *Imitation de la neuviéme Ode du troisiéme Livre d'Horace.* 7. *Sur une Dame, dont la juppe fut retroussée, en versant dans un Carosse à la Campagne.* Traduit de *Voiture*. 8. *Imitation de la septiéme Epigramme de Catulle.* 9. *Imitation de quelques Elegies des* Amours d'Ovide. 10. *Imitation d'un Fragment de* Pétrone. 11. *Paraphrase d'une Ode* d'Anacreon. 12. *Allusion à la* 158. *Epigramme du* I. *Livre de* Martial. 13. *Le Songe*; du 10 Mars 1677. 14. *Satire touchant la Noblesse.* Traduite de Boileau. 15. *Satire à un Ami, qui étoit prêt à quitter l'Académie, & à entrer dans le monde.* 16. *Vers écrits au mois de Septembre* 1676, *en faisant présent d'un Livre à Cosmélie.* 17. *Le Départ.* 18. *Plainte sur une Absence.* 19. *Promesse d'une Visite.* 20. *Le bon vivant sans souci*, du 9 Mars 1680, Chanson. 21. *Satire, où l'on introduit* Spenser, *qui déconseille à l'Auteur de s'attacher à la Poësie, & lui représente combien elle est peu estimée & encouragée dans ce siécle.* 22. *Imitation de la troisiéme Satire de Juvenal.* Ecrite en Mai 1682. 23. *Dithyrambe, ou Discours d'un Ivrogne dans une Mascarade*; du mois d'Août 1677. 24. *Piéces posthumes de Mr.* Oldham, *en Vers & en Prose.* 1. *Vers sur sa mort, par* MM. Thomas Hotman, Nahum Tate, Durfey, Thomas Andrews, Thomas Wood, Robert Gould, &c. 2. *Réponse à la Satire contre la Vertu.* 3. *Traduction de la huitiéme Eclogue de* Virgile. 4. *Sur le Mariage du Prince* d'Orange, *& de la Princesse* Marie. 5. *Ode pour un Concert de Musique annuel, le jour de Ste. Cécile, fondé par le Docteur* Blow. 6. *A Madame* L. E. *sur son rétablissement de sa derniére maladie.* 7. *Sur la mort de Mlle.* Catherine Kingston, enfant de grande espérance. 8. *A la mémoire de son cher ami Mr.* Charles Morvent. 9. *Sur la mort du digne* Mr. Harman Atwood. 10. *Portrait d'un vieux Curé mal-bâti.* 11. *Pensées de Dimanche, dans un tems de maladie.*

(4) Athénée Lib. XV. Cap. 16. Cit. du Trad.

[*G*] *Mr. Dryden l'estimoit beaucoup.*] C'est ce qu'on voit par les Vers que ce Poëte fit à son honneur, après sa mort: ,, Adieu ô toi que je connus si peu, & trop tard; que je ,, commençois à me flatter d'avoir pour ami, & à qui je don- ,, nois déjà ce doux nom. Certainement nos ames étoient al- ,, liées de près, & la tienne étoit formée sur le même modéle ,, poëtique que la mienne. Nos Lyres étoient montées sur ,, le même ton, & nous haïssions également les fols & les fri- ,, pons. Nous tendions vers le même but; mais le dernier ,, entré dans la carriére, y est arrivé le premier. Tel *Nisus* ,, (5) tombe sur un terrain glissant, tandis que son jeune ami ,, fournit la carriére & remporte le prix. O fleur trop tôt ,, éclôse! quelles richesses l'âge auroit-il pu ajoûter à ce que ,, tu possédois déjà? Peut-être t'auroit-il appris la douceur ,, de ta Langue naturelle, que la Nature ne donna jamais à ,, la jeunesse. Mais la Satire n'en a pas besoin, & l'esprit ,, brille malgré l'âpreté du Vers le plus dur. Beau défaut & ,, bien rare, quand la force & l'énergie emportent le Poëte ,, à son insçu. Tes fruits vigoureux, quoique cueillis préma- ,, turément, conservent encore leur fraîcheur; & le tems que ,, nous mettons à mûrir ce que nous faisons, ne sert qu'à y ,, donner les languissantes douceurs de la Rime. Adieu donc ,, encore, adieu, jeune, mais hélas! trop tôt fauché, *Mar-* ,, *cellus* de notre langue. Ton front est ceint de Lierre & de ,, Lauriers; mais la mort te couvre de ses voiles ténébreux, ,, & t'environne d'obscurité".

(5) Nisus, fameux dans Virgile, par son amitié avec Euryale, dans la compagnie duquel il perdit la vie.

☞ **OLEARIUS** (ADAM), dont le nom Allemand étoit *Oelſchlager*, nâquit l'an 1599 ou 1600 [*A*] à Aſcherſleben, petite Ville d'Allemagne, dans la Principauté d'Anhalt, en la Baſſe Saxe, de Marc Oelſchlager, Tailleur de ſa profeſſion (*a*). Les commencemens de ſa vie ne furent nullement agréables, ſa famille, qui n'étoit pas riche, ne pouvoit qu'à peine lui fournir l'entretien, & l'on rapporte que durant ſes premiéres études, ſa mere & ſes ſœurs le nourriſſoient fort maigrement (*b*); il ſurmonta néanmoins ces deſagremens par ſon application infatigable. Il y a tout lieu de croire qu'il fit ſes études à Leipſig, où il fut reçu Maître-ès-Arts, & aggregé à la Faculté de Philoſophie, mais il n'y a jamais été Profeſſeur Public, comme le diſent quelques Auteurs, & entre autres le P. Niceron (*c*). Il quitta Leipſig pour paſſer dans le Holſtein, où Frédéric, Duc de Holſtein-Gottorp, inſtruit de ſon mérite & de ſa capacité, lui donna bientôt de l'emploi. Ce Prince étoit fort curieux de tout ce qui regardoit les Nations étrangéres, & cherchoit auſſi à attirer dans ſes Etats le Commerce de l'Orient: dans cette vuë, il réſolut d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle au Czar Michel Fédérowitz, & à Schah Séphi, Roi de Perſe; & choiſit pour cette Commiſſion deux de ſes Conſeillers, Philippe Cruſius, & Otto Bruggeman Olearius eut ordre de les accompagner en qualité de Conſeiller & de Sécretaire de l'Ambaſſade. Ces Meſſieurs s'embarquérent le 9 de Novembre 1633 (*d*), & s'étant rendus à Riga, ils continuérent leur route par terre juſqu'à Moſcou, où ils firent leur entrée le 14 Août 1634 (*e*), & eurent leur premiére audience publique le 19 du même mois: leur négociation dura juſqu'au 19 de Novembre, qu'on leur déclara de la part du Czar, qu'il accordoit au Duc de Holſtein le paſſage par la Moſcovie pour aller en Perſe, & que ſes Ambaſſadeurs y pouvoient aller; mais à condition qu'ils retourneroient auparavant dans le Holſtein, auprès de leur Maître, & lui apporteroient la ratification du Traité (*f*). Après avoir eu leur audience de congé le 16 Décembre, ils partirent de Moſcou la veille de Noël, & ſe rendirent à Gottorp le 6 Avril 1635 (*g*). Pendant qu'on travailloit aux préparatifs d'un ſecond Voyage, le Duc de Holſtein envoya Olearius, à Bruxelles, chargé d'une commiſſion particuliére auprès du Cardinal d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas: au retour de ce voyage, il tomba dangereuſement malade à Hambourg (*h*); & à peine rétabli il en partit avec les mêmes Ambaſſadeurs & leur ſuite pour la Moſcovie & la Perſe. Ils quittérent Hambourg le 22 Octobre 1635, & s'étant embarqués à Lubec pour Revel, ils firent naufrage ſur l'Ile de Hooglande, ſur la côte de Livonie, d'où ils trouvérent moyen de ſe rendre avec beaucoup de péril à Revel, où ils arrivérent le 2 de Décembre (*i*), & continuérent leur voyage par terre, juſqu'à Moſcou; ils firent leur entrée dans cette Ville le 29 Mars 1636, & en repartirent pour la Perſe le 30 Juin. Ils s'embarquérent ſur la riviére de Moſka, d'où ils paſſérent dans l'Occa, où la Moſka ſe décharge: étant arrivés devant la Ville de Niſenovogorod, où l'Occa tombe dans le Volga, ils trouvérent le Vaiſſeau qu'ils avoient fait bâtir pour faire leur voyage (*k*), mais ne pûrent partir que le 30 de Juillet; ils eſſuyérent divers contretems dans leur navigation, leur Vaiſſeau s'étant pluſieurs fois enſablé ſur le Volga. Ils ne furent pas plus heureux, quand ils furent entrés dans la Mer Caſpienne, où ils furent obligés de faire échouer leur Vaiſſeau vers la mi-Novembre (*l*), proche du Village de Niaſabath, pas loin de Derbent: contraints par cet accident de paſſer cinq ſemaines à Niaſabath, ils n'en pûrent partir que le 22 Décembre (*m*), & après avoir traverſé la Médie & la Parthide, ils entrérent dans Iſpahan le 3 Août 1637. Le 16 du même mois les Ambaſſadeurs eurent audience du Roi: ils ſéjournérent quelques mois à Iſpahan, & quoiqu'on les eût très-bien reçus, & fort bien traités, ils ne réuſſirent pas auſſi bien dans les affaires, qui les y avoient amenés, qu'on s'en étoit flatté. Etant repartis de la Capitale de Perſe le 21 Décembre, ils traverſérent l'Hircanie, la Médie, l'Albanie & la Tartarie, & prenant la même route qu'ils avoient ſuivie en allant, ils ſe rendirent par la Ruſſie, la Livonie, & par la Mer Baltique dans le Holſtein. Olearius avoit de grands ſujets de plainte contre Bruggeman l'un des Ambaſſadeurs [*B*], deſorte que dès qu'ils furent arrivés à Revel, il profita de l'occaſion d'un Vaiſſeau qui alloit à Lubec, ſur lequel il s'embarqua le 15 Avril 1639, & de Lubec il ſe rendit à la Cour de Gottorp. En paſſant à ſon retour de Perſe à Moſcou le Czar voulut l'arrêter à ſon ſervice en qualité d'Aſtronôme & de Mathématicien, non tant à cauſe de ſon ſavoir dans l'Aſtronomie, que pour le retenir dans le Pays, parce qu'on ſavoit qu'il avoit exactement obſervé & tracé le Cours du Volga, dont les Ruſſiens ne vouloient pas

(*a*) Mollerus *Cimbr. Liter.* Tom. II. p. 593.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) *Mém. des Homm. Ill.* T. XL. p. 195.

(*d*) *Voyages d'Olearius* Part. I. Liv. I. p. 2. Leide 1718: in-fol.

(*e*) Ibid. p. 34.

(*f*) Ibid. p. 59.

(*g*) Ibid. p. 82.

(*h*) Mollerus *Cimbr. Liter.* Tom. II. p. 593.

(*i*) *Voyages d'Olearius* Part. I Liv. II. p. 94-98.

(*k*) Ibid. Liv. IV. p. 313-393.

(*l*) Ibid. p. 506.

(*m*) Ibid. p. 519.

[*A*] *Nâquit l'an* 1599 *ou* 1600.] Jaques Frédéric Reimann le fait naître en 1633 (1), ſans faire réflexion qu'il partit cette année-là pour la premiére fois pour la Moſcovie. Le Dictionnaire des Savans de Mencke a auſſi placé ſa naiſſance à cette année. Le P. Niceron (2) conjecture que c'eſt une faute d'impreſſion dans le premier, & d'inattention dans le ſecond. Lui-même place la naiſſance d'Olearius en 1603, mais il s'eſt trompé, puiſqu'il paroît par ſon Epitaphe, que lorſqu'il mourut en 1671 il avoit ſoixante-douze ans, ou étoit dans ſa ſoixante-douziéme année (3).

[*B*] *Olearius avoit de grands ſujets de plainte contre Bruggeman, l'un des Ambaſſadeurs.*] Bruggeman étoit Hambourgeois, Marchand de ſa profeſſion, & par conſéquent il ſembloit devoir être fort propre pour une négociation, où il s'agiſſoit principalement de Commerce. Il avoit longtems négocié en Eſpagne, où il avoit appris l'Eſpagnol, mais où il avoit pris en même tems un caractére fier & hautain, qui le rendit inſupportable à tous ceux qui avoient affaire à lui: durant tout le cours de l'Ambaſſade, il ſe laiſſa aller à quantité de violences, ſurtout contre ceux qui en étoient: il s'attaqua en particulier à Olearius d'une maniére tout-à-fait brutale (4). „ Pendant le ſéjour que nous fîmes à Aſtrachan, „ *dit notre Voyageur*, les Ambaſſadeurs tenoient table ouverte; mais on y étoit ſans dire mot, ſi ce n'eſt quand il prenoit envie au Sieur Bruggeman d'offenſer tantôt l'un, tantôt l'autre, en leur diſant des paroles piquantes; en quoi „ il s'emportoit tellement, qu'un jour il harcela avec tant „ d'animoſité le Sécretaire (5) de l'Ambaſſade, qu'il le contraignit à lui répondre; & il fut ſi choqué de la réponſe „ du Sécretaire, qu'il tira le couteau ſur lui, & le fit ſortir „ de table, accompagnant cet outrage de paroles ſi injurieuſes & ſi offenſantes, que le Sécretaire, étant de retour en „ Holſtein, ſe trouva obligé d'en faire ſes plaintes à la Cour „ de Juſtice du Prince, où l'on nomma des Commiſſaires „ pour examiner l'affaire; & les parties ayant été ouïes, „ l'Ambaſſadeur Bruggeman fut trouvé dans le tort, & fut „ condamné à faire une réparation publique au Sécretaire". Bruggeman n'en fut pas quitte pour cette mortification: comme il y avoit des choſes plus graves ſur ſon compte, il fut arrêté, on lui fit ſon procès, & on vérifia qu'il avoit non ſeulement paſſé les ordres portés par ſes Inſtructions, mais auſſi qu'il avoit négocié avec les Miniſtres du Czar & du Roi de Perſe, à l'inſçu & ſans la participation de ſon Collégue; qu'il avoit décacheté, falſifié, & ſupprimé pluſieurs Lettres d'importance; qu'il avoit détourné des ſommes conſidérables, qu'il avoit fait de faux emplois dans ſes Comptes, & de faux rapports au Duc ſon Maître. Il fut encore convaincu de pluſieurs adultéres, qui avoient donné de grands ſcandales aux Chrétiens d'Orient, & particuliérement du meurtre commis en la perſonne d'un Soldat Perſan, qu'il avoit fait aſſommer à coups de bâton (6): Crimes pour leſquels il fut condamné à mort, & exécuté le 5 Mai 1640. Mollerus (7) nous apprend une particularité qui fait honneur à Olearius, c'eſt qu'il alla voir Bruggeman en priſon avant ſon exécution, & qu'il ſe réconcilia avec lui. L'autre Ambaſſadeur étoit un homme d'un caractére bien différent de celui de ſon Collégue.

Philippe Cruſius, c'eſt ſon nom, étoit né à Eiſleben dans la Comté de Mansfeld, vers l'an 1598, après avoir été au ſervice des Comtes de Mansfeld, & à celui du Duc de Holſtein, en qualité de Conſeiller; il s'engagea avec l'Empereur Ferdinand II, lorſque ce Prince fit invaſion dans le Holſtein en 1627; la paix s'étant faite deux ans après, il rentra au ſervice du Duc de Holſtein. Au retour de ſon Ambaſſade, ce Prince très-ſatisfait de ſa geſtion, le continua dans la Charge de Conſeiller, & le nomma ſon Réſident à Revel, dont Cruſius préféra le ſéjour à celui de la Cour, parce qu'il s'y étoit marié en 1639 en revenant de ſes Voyages. Cruſius ſe mit enſuite au ſervice de la Suéde, & le Roi Charles Guſtave l'annoblit, lui donna des emplois très-conſidérables, & l'employa en pluſieurs Ambaſſades. Devenu vieux il demanda & obtint ſa démiſſion de toutes ſes Charges, & mourut enfin à Revel le 10 Avril 1676, dans ſa ſoixante-dix-neuviéme année (8). On voit par ce petit détail, que nous avons cru qui ne déplairoit pas aux curieux, que Cruſius étoit un tout autre homme que Bruggeman, & que le Duc de Holſtein ne s'étoit pas trompé ici dans ſon choix.

(1) *Idea Hiſtor. Aſcanienſ.* p. 57. Quedlimb. 1708. in-4.

(2) *Mém. des Homm. Ill.* T. XL. p. 200.

(3) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 594.

(4) *Voyages d'Olearius*, Liv. VI. p. 1090. 1091.

(5) C'étoit Olearius lui-même.

(6) Idem p. 1019. 1022.

(7) *Ubi ſupra.*

(8) Mollerus *Cimb. Liter.* T. II. p. 158. 159.

[*C*] Il

pas que les Etrangers euſſent connoiſſance (*n*), il s'engagea même à venir s'établir en Moſcovie, quoique le peuple le regardât comme un Magicien. Après ſon retour à la Cour de Holſtein, il penſa effectivement à retourner en Moſcovie, mais Jean Adolphe Kielman, Chancelier du Duc, avec lequel il avoit lié amitié dès Leipſig, l'en diſſuada, & il prit le parti de s'attacher pour le reſte de ſa vie au ſervice du Duc de Holſtein, qui obtint ſon congé du Czar (*o*). Le Duc le fit ſon Mathématicien, & Antiquaire. En 1643 ce Prince l'envoya avec une Commiſſion à Moſcou, où il paſſa encore pour avoir commerce avec le Diable, parce qu'il s'aviſa d'y faire l'expérience de la Chambre obſcure (*p*). En 1650 le Duc le nomma ſon Bibliothécaire, & Garde de ſon Cabinet de Curioſités. Il enrichit la Bibliothéque de pluſieurs Manuſcrits Orientaux, qu'il avoit acquis dans le cours de ſes Voyages [*C*], la mit en ordre, & en dreſſa le Catalogue. Il ne ſe donna pas moins de peine pour enrichir & arranger le Cabinet de Curioſités, dont il avoit la direction [*D*]. En 1651 il fut aggrégé à une Société Savante d'Allemagne, qui ſe donnoit le titre de *Fruchtbringende Geſellſchaft*, c'eſt-à-dire, la Société qui porte du fruit, dont le but étoit de cultiver la Poëſie & la Langue Allemande (*q*). Il a publié divers Ouvrages, les uns Anonymes, les autres Pſeudonymes, & quelques-uns avec ſon nom [*E*]. Mais ce

(*n*) Ibid. p. 103.
(*o*) Mollerus *Cimbr. Liter.* loc. cit.
(*p*) Voyages d'Olearius *ubi ſupra*.
(*q*) Mollerus *ubi ſupra*. p. 594.

[*C*] *Il enrichit la Bibliothéque de pluſieurs Manuſcrits Orientaux, qu'il avoit acquis dans le cours de ſes Voyages.*] Iſaac Voſſius n'ignoroit pas qu'il y avoit des Livres & des Manuſcrits rares dans la Bibliothéque du Duc de Holſtein, mais il ne faiſoit pas grand cas de ce Prince ni d'Olearius, qu'il ne connoiſſoit apparemment pas pour ce qu'il étoit: on trouvera des preuves de ce que je viens de dire, dans un endroit d'une de ſes Lettres (9) à Nic. Heinſius, datée de Stockholm le 4 Mai 1650. *Quod autem Holſati Ducis Codices attinet, res erit aliquanto difficilior, præſertim cum libris, ut ſcribis, delectetur, eoſque ſæpius eminùs adſpiciat. Quod ſi ſucceſſerit permutatio illa cum* Oleario, *quem adfirmas brevi in Hollandiam venturum, jam ego multo te peritiorem cenſebo in Chymia, quam illum, licet profeſſione ſit Chymicus. Tu enim aurum è re viliſſima conficies, ille vero ex auro plumbum & nugas, imo nihil. Aurei enim ſunt revera Codices quidam Bibliothecæ illius, ſed hoc nemo rejecerit non eruditus. At vero alii iſti, quos viciſſim ſpondebis, multo magis aurei, & illi, & Duci Holſato videbuntur: nam & aurum promittunt, & auro amiciuntur; auratas inſuper habent fibulas, auratas etiam imagunculas. Quod autem intellexiſſe te ais, multos extare codices manu exaratos in Bibliotheca principis iſtius Lunatici, id ipſum etiam aliunde intellexi. Sed & illic, ut opinor, fruſtra aliquid tentabis. Nam ſi tanto in pretio habeat ille Paſtillas & methodos, fieri non poteſt, quin cariſſimum ei ſit, ſi quid boni inter libros ſuos cognoverit.*

(9) Burmanni *Sylloge Epiſt.* Tom III. p. 586. 587.

[*D*] *Il ne ſe donna pas moins de peine pour enrichir & arranger le Cabinet de Curioſités, dont il avoit la direction.*] On voyoit déja dans ce Cabinet une belle collection de Médailles, & grand nombre d'autres Curioſités. Olearius l'augmenta conſidérablement par quantité de raretés, qu'il apporta de ſes Voyages. Ce n'eſt pas tout: en 1651 le Duc de Holſtein l'envoya en Hollande pour y faire de nouvelles acquiſitions, & il acheta pour une groſſe ſomme le Cabinet de Curioſités de Bernard Paludanus Médecin d'Enchuyſen, que les Héritiers de ce Médecin vendirent, & qu'il fit tranſporter à Gottorp (10). Ce Paludanus, pour le remarquer en paſſant, avoit eu de la réputation en ſon tems. En 1591 on lui avoit offert la place de Profeſſeur en Botanique à Leide (11), mais il la refuſa. Il paroît par une Lettre de Janus Douſa à Lipſius, que dès ce tems-là le Cabinet de Paludanus étoit connu, puiſque Douſa parle de ſes tréſors d'outremer, & des richeſſes que l'Orient lui avoit fournies, avec leſquelles on l'attendoit au Printems à Leide; il marque qu'on eſpère que le bâtiment du Jardin de Médecine ſera achevé vers ce tems-là, pour ſervir à loger ces tréſors (12): *Ut ſit, quo Paludanus noſter una cum theſauris ſuis tranſmarinis,*

Quidquid & hæc Aſia dives ab orbe tulit,
Cum Zephyris (neque enim ante poteſt) & hirundine prima,
Tranſportet Medicos in nova tecta Lares.

(10) Mollerus *ubi ſupra*.
(11) Burmanni *Sylloge Epiſt.* T. I. p. 190.
(12) Ibid. p. 224.

Pour revenir à Olearius, après avoir mis en ordre le Cabinet de Curioſités de ſon Maître, il en publia la Deſcription en Allemand, ſous le titre de *Cabinet de Curioſités de Gottorp, où l'on voit la deſcription de toutes les Curioſités tant Naturelles que de l'Art, qui s'y trouvent raſſemblées des quatre parties du Monde.* Sleſwik 1666, in-4. Oblong. & en 1674 avec ſa *Chronique abrégée du Holſtein.*

[*E*] *Il a publié divers Ouvrages, les uns Anonymes, les autres Pſeudonymes, & quelques-uns avec ſon nom.*] On lui attribue quelques Diſſertations Académiques, dont nous ne parlerons point. Voici une Liſte de ces Ouvrages. I. *Panegyricus, Johanni Wowwerio, Johannis Adolphi, Ducis Holſatiæ, Conſiliario intimo, & Præfecto Gottorpienſi, dictus.* Kilonii 1667 in-fol. II. Des Lettres qu'il écrivit à Staniſlas Lubienicki, Chevalier Polonois, ſur les Cométes dans le *Theatrum Cometicum* de Lubienicki, imprimé à Amſterdam en 1668 in-fol. III. Un Poëme Allemand ſur la victoire & la mort de Guſtave-Adolphe Roi de Suéde à Lutzen. Leipzig 1633 in-4. IV. *Hiſtoire Comique de l'origine de l'uſage du Tabac* (en Allemand) *par Aſcanius de Oliva.* Leipzig 1635. V. *Eloge de Jean Albrecht Mandelſlo.* Sleſwig 1645 & 1647 in-fol. en Allemand. VI. *Eloge du Capitaine Oſwald Belings.* Sleſwig 1646 in-fol. VII. *Nouvelle Relation d'un Voyage en Moſcovie & en Perſe, fait à l'occaſion d'une Ambaſſade au Czar de Ruſſie & au Roi de Perſe.* En Allemand. Sleſwig 1647 in-fol. & enſuite augmentée en 1656, 1663 & 1671, outre une Edition faite à Hambourg en 1696. Tant d'Editions conſécutives prouvent l'eſtime qu'on a eue pour cet Ouvrage, & il l'a méritée par l'exactitude qui y régne, & par les détails curieux où l'Auteur entre. Ces Voyages ont été traduits en pluſieurs Langues. En François par Abraham de Wicquefort ſous le titre de *Voyages très-curieux & très-renommés faits en Moſcovie, Tartarie & Perſe, par le Sr. Adam Olearius*, &c. La première Edition eſt de Paris 1656 in-4, depuis il s'en eſt fait pluſieurs autres: les deux derniéres ſont in-folio, l'une à Leyde en 1719, & l'autre à Amſterdam 1727, toutes deux avec les Voyages de Mandelſlo. Jean Davies en a fait une traduction Angloiſe imprimée à Londres en 1666 in-fol. Dieterius van Wageningen les a auſſi traduits en Hollandois, & ſa traduction a paru à Utrecht en 1651 in-12, & à Amſterdam la même année avec les Voyages de Mandelſlo in-4 (13). On en a une partie en Italien ſous le titre de *Viaggi di Moſcovia degli anni* 1633, 1634, 1635 & 1636 *Libri III. Cavati del Tedeſco.* Viterbe, ou plutôt à Rome de l'Imprimerie Barberine, 1658 in 4. Cette Traduction ne s'étend que juſqu'au départ des Ambaſſadeurs pour la Perſe, parce que le Traducteur s'eſt borné à ce qui regardoit la Moſcovie (14). VIII. *Ballet ſur l'inconſtance des choſes humaines*, à l'occaſion des fiançailles de Louis, Landgrave de Heſſe-Darmſtad & de la Princeſſe Marie-Eliſabeth de Holſtein, celébrées à Gottorp le 27 Nov. 1650. En 1650 in-fol. ſans nom. IX. *Compendium Fortificatorium*, ou petit Traité des Fortifications, en Allemand; Sleſwick 1660 in-8; ſous le nom d'*Adonis*. X. *La Pompe funebre de Fréderic Duc de Holſtein.* 1661 in-fol. reg. Anonyme. XI. *Chronique abrégée du Holſtein, ou deſcription ſommaire des évenemens les plus remarquables, arrivés depuis l'an* 1448, *juſqu'en* 1663, *dans les Pays du Nord, & particuliérement dans le Holſtein.* Sleſwick 1663 in-8, & avec la ſeconde Edition de la *Deſcription du Cabinet de Curioſités de Gottorp.* L'Auteur a joint à cette nouvelle Edition un abrégé de l'Hiſtoire des tems qui précédent l'année 1448, tiré de la Chronologie de Chrêtien Solinus, imprimée à Hambourg en 1615 in-8. XII. Un Poëme Allemand Hiſtorique ſur la mort d'un Seigneur nommé Chriſtophle de Meinſtorff. Sleſwick 1665 in-fol. XIII. *Hiſtoire de Cleopatre, Reine d'Egypte.* En Allemand ſous le nom d'Adonis. 1666 in-8. XIV. *Relation de ce qui s'eſt paſſé ſur le Parnaſſe de Gottorp.* 1668, Brochure in-fol. XV. *Diſcours ſur le Voyage de l'Ambaſſade de Holſtein en Perſe.* Vers l'année 1636. Outre les Ouvrages dont nous venons de parler, Olearius a été l'Editeur de pluſieurs autres Piéces, dont je n'indiquerai que les deux principales. L'une intituleé: *La Vallée des Roſes de Perſe, contenant pluſieurs Hiſtoires agréables, des Sentences ingénieuſes, des Maximes utiles de Politique, écrites il y a* 400 *ans en Perſan par* Schich-Saadi, *celebre Poëte Perſan: traduite en Allemand par* Adam Olearius, *& enrichie de Figures, & de quelques Remarques. On y a joint les Fables ſententieuſes de* Locman, *traduites de l'Arabe.* Sleſwick 1654 in-fol. & avec des Additions en 1660 in-4. Oblong. Olearius fit cette Verſion avec le ſecours d'un Perſan, nommé Hackwirdi, qui avoit embraſſé la Religion Chrétienne. L'autre Ouvrage dont Olearius a été l'Editeur, c'eſt la relation des Voyages de ſon ami Mandelſlo. Pour mettre le Lecteur au fait de ce qui donna occaſion à Olearius de publier ces Voyages, il ne ſera pas inutile de faire connoître l'Auteur lui-même, dont nous avons négligé de parler ſous ſon titre particulier; ce que nous en dirons ici ſervira à réparer cette omiſſion.

(13) Mollerus *ubi ſupra*. p. 597.
(14) Niceron *Homm. Ill.* T. XL. p. 192.

Jean Albert ou Albrecht Mandelslo, d'une naiſſance illuſtre, naquit à Schoneberg, dans la Seigneurie de Ratzebourg le 15 Mai 1616. Il fut élevé à la Cour de Fréderic Duc de Holſtein-Gottorp, en qualité de Page de ce Prince (15). Quand ce Prince envoya en 1633 une Ambaſſade en Moſcovie & en Perſe le jeune Mandelſlo témoigna tant de paſſion pour les voyages, qu'on lui permit d'accompagner les Ambaſſadeurs, en qualité d'Ecuyer. Lorſque ſur la fin de l'année 1637 l'Ambaſſade partit d'Iſpahan pour retourner en Europe, Mandelſlo déclara qu'il avoit deſſein de demeurer encore quelque tems à la Cour de Perſe, en attendant l'occaſion de pouvoir faire le voyage de Jeruſalem, ou bien celui des Indes Orientales, en la compagnie de quelques Marchands Anglois d'Ormus, qui vouloient y aller par terre. Les Ambaſſadeurs s'oppoſérent d'abord à ſon deſſein, mais ils furent obligés d'y conſentir, quand il leur montra par écrit la permiſſion du Duc, & les Lettres de recommandation, qu'il lui avoit données pour divers Princes étrangers. On tâcha cependant de le dégoûter en lui repréſentant les dangers auxquels il s'expoſeroit, mais il perſiſta dans ſa réſolution (16). Le Roi de Perſe voulut le retenir à ſa Cour, & pour l'engager à y demeurer lui fit offrir de grands avantages, & entre autres une penſion de cinq ou ſix-cens Tomans, c'eſt-à-dire, de dix-mille Ecus; les careſſes que lui faiſoient d'ailleurs les plus grands Seigneurs, étoient très-propres à le gagner; mais ayant conſulté le Prieur des Carmes Italiens, il

(15) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 524.
(16) Voyages d'Olearius. L. VI. p. 981. 982.

ce qui fait connoître furtout la capacité d'Olearius, c'eſt que ce fut ſous ſa direction que ſe fit ce merveilleux Globe de Gottorp, ſi célébre, & une Sphére Armillaire de cuivre non moins admirable [*F*], deux Piéces qui prouvent que notre illuſtre Voyageur étoit réellement habile Mathématicien. Il paſſa le reſte de ſa vie dans le Holſtein dans une ſituation aſſez agréable, quoique mêlée de quelques traverſes: il eut entre autres le chagrin de voir ſa maiſon, qui étoit dans le voiſinage de Gottorp, pillée par les Soldats, durant la guerre entre la Suéde & le Danemarc (*r*). Il mourut le 22 Février 1671, dans ſa ſoixante-douziéme année (*s*). Olearius avoit épouſé après ſon retour de Perſe, Cathérine Muller, fille de Jean Muller, Sénateur de Revel, & Seigneur Héréditaire de Kunda, dont il laiſſa deux enfans, un garçon & une fille. Le fils, nommé *Philippe Chriſtian Olearius*, étoit né à Sleswick le 14 d'Avril 1658; ſon beaufrere eut ſoin de ſon éducation après la mort de ſes parens; ayant fini ſes études, il alla voyager en Angleterre & en Hollande, & à ſon retour ſe fit recevoir Docteur en Médecine à Erfurt en 1689 (*t*). La fille d'Olearius s'appelloit *Marie-Eliſabeth*, née en 1640; elle épouſa Burchard Niderſtadt, Conſeiller du Duc de Holſtein: cette Dame ſe diſtingua par ſa grande pieté, & par ſon talent pour la Poëſie, qui lui a fait donner place parmi les femmes ſavantes; elle mourut à Sleswick le 20 Décembre 1681, ayant perdu l'année précédente une fille unique qu'elle avoit, qui mourut à Hambourg dans le tems qu'elle étoit fiancée à André Ulckenius, Vice-Chancelier de la Cour de Holſtein (*u*) Olearius avoit pris pour ſa Deviſe ces paroles du Pſ. LXXIII. *Tu me conduiras par ton conſeil, & puis tu me recevras en ta gloire.*

(*r*) Idem ibid.

(*s*) Voy. la Rem. [A].

(*t*) Idem T. I. p. 470.

(*u*) Ibid. p. 463.

il ſe détermina à refuſer les offres qu'on lui faiſoit, & à continuer ſes Voyages (17). Il partit donc d'Iſpahan le 16 Janvier 1638, & s'étant rendu à Ormus, il paſſa aux Indes; de Suratte il alla par terre à la Cour du Grand Mogol, où il ſéjourna quelques mois, & delà revint à Suratte, où il s'embarqua ſur un Vaiſſeau Anglois, avec lequel il repaſſa en Europe. A la fin de l'année 1638, étant à Suratte, il avoit ordonné par ſon Teſtament, qu'on remît ſes papiers entre les mains de ſon ami Olearius pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Enſuite il lui écrivit en 1639 de l'Ile de Madagaſcar une Lettre, contenant une Relation abrégée de ſes Voyages, qu'Olearius fit imprimer en publiant ſes propres Voyages. Mandelſlo étant heureuſement revenu en Europe en 1640, il s'entretint avec Olearius ſur l'Edition de ſes Voyages, & ils conclurent qu'il reliroit encore une fois ſa Relation pour la mettre en bon ordre. Mais peu de tems après, voyant qu'il ne trouvoit pas dans le Holſtein d'emploi qui lui convînt, il paſſa en France, où il obtint une Compagnie de Cavalerie dans le Régiment du Maréchal de Rantzau, dont il ne jouit pas longtems, étant mort à Paris de la petite vérole le 15 Mai 1644, âgé de vingt-huit ans (18). Ces effets ayant été remis à Madame de Shulembourg ſa ſœur, elle y trouva la Relation de ſes Voyages, & engagea Olearius à ſe charger du ſoin de lui faire voir le jour, conformément aux intentions de l'Auteur; notre Savant y ajoûta des Remarques, & la publia à Sleſwick en 1658 in-fol. Ces Voyages ont été traduits en François, en Anglois, & en Hollandois, par les mêmes Traducteurs qui ont donné ceux d'Olearius, auxquels ils ſe trouvent joints dans les derniéres Editions ſous le titre de *Voyages célèbres & Remarquables faits de Perſe aux Indes Orientales par le Sr. Jean Albert de Mandelſlo.* On voit par la Préface de la Traduction Françoiſe, qu'Olearius a parfaitement répondu à la confiance de ſon Ami, en donnant à ſa Relation une meilleure forme qu'elle n'avoit „ Il lui a rendu un office d'Ami, en réformant ſon ſtile, qui ne pouvoit être fort élégant, ni fort „ exact dans un homme de ſa profeſſion, en diſtinguant ſon „ Voyage en Livres & en Chapitres, & en l'augmentant de „ pluſieurs Remarques conſidérables". Mr. de Wicquefort nous apprend encore, que Mandelſlo n'avoit point d'étude, mais qu'il ſavoit aſſez de Latin pour entendre ce qu'il liſoit, & pour s'en ſervir au deſſein qu'il avoit d'apprendre les élémens de la Langue Turque, dont il acquit une connoiſſance aſſez raiſonnable. Il eut auſſi la curioſité de ſe faire inſtruire par ſon ami de l'uſage de l'Aſtrolabe, & il y profita ſi bien, qu'en peu de tems il ſe rendit capable d'obſerver les Longitudes & les Latitudes, qu'on trouve marquées en divers endroits de ſa Relation. N'oublions pas de dire, que le Traducteur François, à l'imitation d'Olearius, a fait auſſi des Additions à ces Voyages.

(17) Voy. la Préface d'Olearius, à la tête des Voyages de Mandelſlo.

(18) Voy. la Préface d'Olearius, à la tête des Voyages de Mandelſlo.

[*F*] *Ce fut ſous ſa direction que ſe fit ce merveilleux Globe de Gottorp, ſi célèbre, & une Sphère Armillaire de cuivre non moins admirable.*] Ce fut le Duc Frédéric qui le fit commencer en 1654, mais l'Ouvrage ayant été interrompu par la guerre, il ne s'acheva qu'en 1664 ſous le Duc Chriſtian Albert ſon fils. Adam Olearius dirigea la conſtruction de ce Globe, & André Buſch le fabriqua. Ce Globe étoit de cuivre, ayant onze pieds de diamétre; l'intérieur repréſentoit le Firmament & offroit un vrai Globe Céleſte, & la ſurface extérieure étoit un Globe Terreſtre: en dedans on pouvoit placer une table avec dix perſonnes, qui voyoient tous les Cercles, & les Corps Céleſtes, faits d'argent doré, & un Soleil de criſtal; ils y appercevoient de-même tous les mouvemens de ces Corps. A l'égard de la Sphère, elle avoit quatre pieds de diamétre, & étoit faite ſelon le Syſtême de Copernic avec un art admirable. Varenius parle du Globe comme d'une Piéce à laquelle on travailloit dans le tems qu'il écrivoit (19): *Præterea hoc ipſo tempore illuſtriſſimus Dux Holſatiæ Fridericus, omnis eruditionis, imprimis Mathematices & Phyſices, non tantum fautor & promotor, ſed etiam peritiſſimus & diligentiſſimus cultor . . . . . fieri ſibi curat Globum, cujus cavitas tanta eſſe debet (diameter eſt pedum XI.) ut in ea aliquis ſedere poſſit commode, & in cava ſuperficie omnes ſtellæ fixæ appingentur colore aureo, & ſtellulæ ſuis locis convenientibus exiguo ſtylo infigentur, & Sol in Zodiaco mobilis vel truſatilis, atque inſtrumento addito exiguo circumrotabitur viginti quatuor horis, ita ut ſpectator intra Cavitatem ſedens videat ſtellas alio atque alio ſitu ſemper oriri, ad meridiem adſcendere, occidere, non aliter ſicut nos in ipſo Cœlo ſtellas fieri videmus: exterior autem ſuperficies, omnia Telluris loca exhibebit; ita ut globus iſte ſimul cœleſtis & terreſtris futurus ſit.* Joignons à cette deſcription celle de Mollerus (20). *Eſt globus ænceps & cupreus XI pedum gaudens diametro, ... & tympani ope circa axem aſſidue rotatus aquarii, in cujus horizonte ambulantes telluris faciem, partes, & loco præcipuo, in ſuperficie convexa, in ventre vero menſæ, decem admittens ſpectatores curioſos aſſidentes, Cœli totius, ejuſque linearum, circulorum, & ſiderum ſingulorum, ex argento, præter Solem Cryſtallinum, confectorum inaurato, non figuras ſolum, ſed & motus, ortus atque occaſus veros, in ſuperficie concava, queunt contemplari.* Chriſtian Auguſte Duc de Holſtein, & petit-fils de Frédéric, fit préſent de ce Globe à Pierre I. Empereur de Ruſſie, en 1713, & l'année ſuivante cette curieuſe piéce fut tranſportée à Pétersbourg. A l'égard de la Sphére, voici l'idée qu'en donne Mollerus (21): *Sphæra eſt Syſtematis Mundani armillaris, orichalcea, longe maxima; IV enim pedum habet diametrum, & globum artificio ſuperans admirabili, ad Nic. Copernici hypotheſes, ſtupenda accuratione adornata, & mundum univerſum clandeſtinis ordinariiſque, juxta illas, motibus agitatum, cum ſuperimpoſita Ptolemaici Sphærula Syſtematis, ſtupentibus ſiſtens oculis.* Olearius avoit promis de donner une deſcription ample & détaillée de ces deux Chefs-d'Oeuvre, mais il n'a pu exécuter ce projet.

(19) Geograph. Gener. L. III. c. XXXII. Propoſ. V.

(20) *Cimbri. Literat.* T. I. p. 195.

(21) Ibid.

☞ OLEARIUS (Godefroy) nâquit à Leipſig le 23 Juillet 1672, de Jean Olearius, Profeſſeur en Langue Grecque d'abord, & enſuite en Théologie. Dès ſa premiére jeuneſſe il marqua beaucoup de goût pour l'étude, qui ſecondé d'un génie heureux, le mit en état de faire de grands progrès dans les Sciences. Après avoir fini le cours de ſes études Académiques à l'âge de 21 ans, il fit un voyage en Hollande, d'où il paſſa en Angleterre, attiré par la réputation de l'Univerſité d'Oxfort, & de la Bibliothéque Bodléienne; il y demeura plus d'un an, & s'appliqua à ſe perfectionner dans la Connoiſſance de la Philoſophie, de la Langue Grecque, & des Antiquités Sacrées. A ſon retour dans ſa patrie, il fut aggrégé en 1699 au premier Collége de Leipſig, & peu de tems après il fut nommé Profeſſeur en Langue Grecque. En 1708 il ſuccéda en qualité de Profeſſeur en Théologie à Mr. Seeligman. En 1709 il obtint un Canonicat de Meiſſen; on le nomma auſſi Inſpecteur des Etudians entretenus par l'Electeur: en 1714 il fut encore pourvu de la Charge d'Aſſeſſeur dans le Conſiſtoire Electoral & Ducal. Il mourut de Phtiſie le 10 Novembre 1715, âgé de quarante-trois ans (*a*). Théologien profond, & d'un grand génie, Olearius étoit auſſi habile Philoſophe, & très-verſé dans la Langue Grecque, comme on le voit par ſes Ouvrages [*A*]. Il avoit tant de fermeté & de tranquillité d'âme, que malgré les maux d'une

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. VII. p. 287-289.

[*A*] *Ses Ouvrages.*] Voici le Catalogue des Ouvrages qu'on a de lui. I. *Diſſertatio de miraculo Piſcinæ Betheſdæ. Joh. V.* Leipzig 1706 in-4. II. *Diſſertatio Theologica de adoratione Dei Patris per Jeſum Chriſtum.* Leipzig 1709 in-4. „ Olearius, *dit le P. Niceron* (1), a entrepris de réfuter ici „ une des principales erreurs des Sociniens, qui refuſent à „ Jéſus-Chriſt, le titre & les fonctions de Médiateur, entre „ Dieu & les Hommes. Il y explique fort nettement la néceſſité d'aller à Dieu par Jéſus-Chriſt, & en quelle maniére nous pouvons & nous devons adorer & prier Dieu par „ Jé-

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. VII. p. 289.

d'une maladie de langueur, il ne donna jamais aucun signe d'impatience. Il voulut être enterré sans pompe & d'une manière simple, & défendit qu'on fît ni Oraison funebre, ni qu'on publiât des vers à sa louange. Il ordonna de mettre sur son tombeau pour toute Epitaphe, au haut: *D. Gottfridus Olearius, Theologus Lipsiensis, hic situs est:* & au bas: *Domine, misertus es mei, ut promiseras mihi.*

„ Jésus-Christ". III. *Introduction à l'Histoire Romaine & à celle d'Allemagne, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an* 1699. Leipzig 1699 in-8. Cet Ouvrage qui est en Allemand, est le premier qui soit sorti de la plume de l'Auteur. IV. En 1708 il publia une Version Latine de l'excellent Ouvrage de King sur le Symbole: *Historia Symboli Apostolici, cum Observationibus Ecclesiasticis & Criticis ad singulos ejus articulos.* Leipzig 1708 in-8. V. Τὰ τῶν ΦΙΛΟΣΤΡΑΤΩΝ λείπομενα ἅπαντα: *Philostratorum quæ supersunt omnia. Vita Apollonii Libris* VIII. *Vitæ Sophistarum Libris* II. *Heroïca, Imagines priores atque posteriores, & Epistolæ. Accessere* Apollonii *Tyanensis Epistolæ,* Eusebii *Liber adversus Hieroclem.* Callistrati *Descript. Statuarum. Omnia ex MSS. Codd. recensuit, notis perpetuis illustravit, versionem totam fere novam fecit Gottfridus Olearius.* Leipzig 1709 in-fol. On voit à la tête de cette Edition une belle Préface de Mr. Olearius, qui roule sur trois Chefs principaux. 1. Les différens Auteurs, qui ont porté le nom de Philostrate, & auxquels appartiennent les Ouvrages contenus dans ce Volume. 2. Les diverses Editions, qu'on en a faites avant celle-ci. 3. Ce que cette derniére Edition a de particulier. Outre la Version Latine, que l'Auteur a presque entiérement refondue, il y a ajoûté des Notes, qui, au jugement des Journalistes de Trévoux, en font le plus grand ornement, & rendent cette Edition fort supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Les unes sont Grammaticales, les autres regardent l'Histoire, la Fable, la Chronologie, & la Géographie, & toutes sont de main de Maître, & annoncent un Auteur accoutumé à manier les bons Livres, & habile à en recueillir tout ce qui pouvoit rendre cette Edition parfaite. VI. *Historia Philosophiæ, vitas, opiniones, resque gestas, & dicta Philosophorum Sectæ cujusvis complexa, Auctore* Thoma Stanleio, *ex Anglico sermone in Latinum translata, emendata, & variis Dissertationibus atque Observationibus passim aucta. Accessit vita Auctoris.* Leipzig 1712 in-4. Mr. Olearius ne s'est pas borné à rendre fidélement le sens de son Auteur: il a vérifié les citations qui se trouvent à la marge du texte Anglois, & en a corrigé un grand nombre. Il a éclairci par des notes les passages Grecs ou Latins dont Stanley semble ne pas avoir bien pénétré le sens, ou qui demandoient de plus amples explications. Outre cela, comme l'Auteur n'a pas fait difficulté de traduire en Anglois les Dissertations entiéres de quelques Savans, pour répandre un nouveau jour sur les matiéres qu'il traitoit, le Traducteur Latin a jugé à propos d'en ajoûter quelques autres, qui tendent au même but. Il a encore inferé divers supplémens, distingués du Texte de l'Auteur, & renfermés entre deux crochets. VII. *Observationes Sacræ in Evangelium Matthæi.* Leipzig 1713 in-4. Il y a de l'érudition dans ces Observations, & l'Auteur y paroit versé dans les Langues savantes; c'est ce qu'en dit le P. Niceron. Mr. Olearius répond à la Dissertation de Mr. Wernsdorff, Professeur en Théologie à Wittemberg, touchant l'Oraison Dominicale. Le Théologien de Leipzig avoit cru, que la premiére demande dans l'Oraison Dominicale n'étoit qu'une Doxologie, mais Mr. Wernsdorff défendit le sentiment ordinaire. La dispute s'échauffa, & le Théologien de Wittemberg publia, *Vindiciæ Orationis Dominicæ* (2). J'ignore si cette querelle a eu des suites. VIII. *Jésus-Christ le véritable Messie:* en Allemand Leipzig 1714 in-4. Outre ces Ouvrages on trouva dans les papiers de Mr. Olearius divers autres Ecrits. I. Les matériaux pour donner une nouvelle Edition de Josephe. II. *Commentarius Procopii Gazæi in Octateuchum ex MSto Augustano cum Versione:* Ouvrage presque prêt à voir le jour. III. *Genesii Historia Byzantina nunquam edita.* IV. *Paraphrasis Bibliorum Lutheri.* V. *Commentarius in Genesim.* VI. *Commentarius in Epistolas N. T. Apostolicas.* VII. *Isagoge ad Studium Theologiæ.* VIII. *Collegium Pastorale* (en Allemand) imprimé en 1718 à Leipzig in-4. IX. *Controversiæ cum Pontificiis recentiores.* X. *Collegium Exegeticum Theoretico-Practicum* (3).

(2) *Journ. Littér.* Tom. III. p. 215.

(3) *Miscellan.* Lipf. T.II.p.718.

☞ OLIVA (Sanctorius) Jurisconsulte Sicilien du XVII. Siécle, étoit de Catane. Son érudition & sa piété lui conciliérent la faveur des Evêques de cette Ville, qui lui donnérent d'abord un Canonicat dans l'Eglise de Ste. Marie de la Charité, & en 1672 il devint Chanoine de la Cathédrale, Assesseur de l'Officialité, & Examinateur Synodal. Il avoit hérité de son Oncle Jean Baptiste de Grossis, Ecclésiastique distingué, une belle Bibliothéque, qu'il donna en 1667 au Seminaire de Catane. Oliva eut le malheur d'être enseveli sous les ruines de sa maison, lorsqu'un terrible tremblement de terre ruina une grande partie de Catane le 11 Janvier 1693. On a de lui les Ouvrages suivans: *Disceptatio Juridica ad intellectum statuti Ill. Ducis Sermonetæ, Regni Siciliæ olim Proregis* § 26, *ubi dilationis quinquennalis materia, ad instantiam Creditoris majoris summæ, ad favorem Debitoris obtentæ, discutitur.* Catanæ 1679 in-4. *Flos Legalis Episcopi potestatem in Immunitate Ecclesiastica cognoscenda, redolens, ubi questio potissimum Canonica excutitur, an semiplena probatio delicti, casibus in Bulla Gregoriana exceptis, satis esset pro illius Immunitatis exclusione, an plena requiratur?* Catanæ 1681 in-4. *Alphabetica Virorum illustrium Corona, qua Joannis Baptistæ de Grossis S. T. & U. J.-D. Proth. Not. Apost. & Canonici Catan. frons redimita præeminet.* Catanæ 1686 in-fol (*a*).

(*a*) Mongitore *Bibl. Sic.* T. II. p. 208-209.

☞ OLIVERIUS (Antoine) célébre Philosophe & Médecin de Sicile, fleurissoit vers l'an 1640, qu'il publia un Ouvrage, intitulé, *Apologetica Memphis.* Venise 1640 in-4. Il étoit de Messine, où il enseigna d'abord publiquement la Chirurgie & la Médecine, & ensuite la Botanique. On le nomma après cela à la premiére Chaire de Philosophie dans l'Académie de cette Ville, & il fut honoré en même tems du titre de premier Médecin. On ignore quand il est mort (*a*).

(*a*) Mongitore *Bibl. Sic.* Tom. I.

OMAR EBN AL KHATTAB, second Calife des Musulmans ou Mahométans, après Mahomet, commença son régne l'an 13 de l'Hégire, de notre Seigneur 634 (*a*). Il fut d'abord un des plus violens ennemis de Mahomet (*b*) [*A*]; & plusieurs années après il fut un des Prétendans au Califat,

(*a*) D'Herbelot *Bibliot. Orient.* Art. Omar Ebn Al Khetab; & Ockley *Conquêtes des Sarras.* p. 121. Londres 1708. En Anglois.

(*b*) *Preliminary Discourse*, p. 45. to Sale's *Koran.* Londres 1734.

[*A*] *Il fut d'abord un des violens ennemis de Mahomet*] Selon quelques Auteurs, après la conversion de Hamza, Oncle de Mahomet, les Coraishites qui formoient la plus noble Tribu parmi les Arabes, résolurent dans leur assemblée de tuër le Prophéte (1). L'affaire étoit de trouver un homme assez intrépide pour commettre cette action. Omar se présenta de lui-même, & offrit de faire le coup; & en disant cela, il sortit de l'assemblée, ayant son épée à son côté. Comme il alloit à son expédition, il rencontra Saad Ebn Abi Wakkas, ils prirent querelle ensemble, & tirérent leurs épées. Mais Saad pour calmer Omar, lui dit: *Pourquoi me cherches tu querelle? certainement tu devrois plutôt assouvir ta colére sur ta sœur Amine, & sur Saïd son mari.* Omar lui répondit, quoi! professent-ils tous deux l'Islamisme (2); *Oui sans-doute,* repliqua Saad. Omar, le quittant, s'en alla tout droit à la maison de sa sœur Amine, & y étant entré, il se précipita sur Saïd son beaufrere, & l'ayant jetté par terre il lui mit le pied sur la gorge, & l'alloit percer. Envain sa sœur accourut-elle au secours de son mari pour le dégager, Omar lui porta un coup furieux au visage, sur-quoi elle se mit à crier, le sang coulant de son visage, *ô Ennemi de Dieu! me traites-tu de cette maniére, parce que je professe l'Unité de Dieu! Je veux pourtant être Musulmane en dépit de toi.* Ces paroles frappérent Omar, qui commença à se repentir de sa précipitation. Tâchant ensuite d'appaiser Amine, & de l'engager aussi-bien que son mari à lui montrer un rouleau de papier (un morceau de l'Alcoran) qu'ils tenoient à la main, ils se laissérent à la fin gagner, & le lui montrérent, après qu'il se fut lavé & purifié. Il y lut ensuite les paroles suivantes. „ Au „ nom de Dieu très-miséricordieux. Nous n'avons pas en„ voyé l'Alcoran du Ciel pour faire des misérables, mais pour „ qu'il serve comme de mémorial à celui qui craint Dieu, „ &c. (3). Je suis certainement Dieu. Il n'y a point de „ Dieu que moi. Sers-moi donc, & m'offre tes priéres, en „ considération de moi seul". Omar entendant ces paroles s'écria, *Celui qui parle ainsi doit être servi seul. Que ces paroles sont belles! qu'elles m'inspirent de respect! Je veux professer cette Religion.* Il s'informa ensuite où étoit Mahomet, & fut conduit à la maison où il étoit, avec environ quarante personnes, parmi lesquelles étoient Hamza, Abubecr, & Ali. Omar avoit encore l'épée au côté, & lorsqu'il frappa à la porte, la plupart de ceux qui étoient dans la maison se mirent en devoir de se cacher; mais le Prophéte ordonna non seulement à ses gens de le laisser entrer, mais alla lui-même au-devant d'Omar jusqu'au portique de la maison, & ayant saisi d'une main le pan de son habit, & de l'autre la garde de son épée, il le tira dans la maison, en lui disant en même tems: *Entre fils d'Al Khattab. Que fais-tu là? Ne crains-tu pas, si tu y demeures davantage que le Portique ne tombe sur toi?* Omar voulut se mettre à genoux devant lui, mais le

(1) Mahomet appellé le Prophéte par excellence, par les Ecrivains Orientaux.

(2) La Religion Mahometane.

(3) Jusqu'au vs. 14.

fat, après la mort du faux Prophéte: comme il n'avoit rien ordonné de pofitif touchant la fucceffion, il y eut de fi grandes conteftations, qu'elles auroient vraifemblablement entraîné la ruine du Mahométifme, fi Omar & Abubecr n'avoient tâché de pacifier les efprits. La difpute s'éleva entre les habitans de la Mecque & ceux de Médine, & ils étoient fur le point d'élire deux Califes pour terminer le différend, lorfqu'Omar, voyant que la divifion alloit en croiffant, donna la main à Abubecr; tout le monde fuivit fon exemple, & ce dernier fut falué Calife, & déclaré Succeffeur légitime de Mahomet, & en conféquence il devint Juge abfolu de toutes les affaires Civiles & Religieufes (c). Omar fut enfuite fort mal fatisfait à ce dernier égard, & témoigna fon mécontentement dans les termes les plus forts (d). Ce choix ne fut pas non plus généralement approuvé; plufieurs croyoient que le Droit de fucceffion appartenoit à Ali fils d'Abu Taleb; & d'autres l'attribuoient à Abubecr, à Omar, &c. Les Turcs font du dernier fentiment, & les Perfans ont adopté le premier, & cette différence d'opinion eft caufe qu'ils fe traitent réciproquement d'Hérétiques (e). Abubecr fut plus prudent que Mahomet, il ne laiffa pas la fucceffion au hazard, mais nomma par fon Teftament Omar pour fon Succeffeur [B]. On dit qu'Omar témoigna quelque répugnance à accepter le Califat (f), & il ne paroît point qu'Ali ou fon Parti fe foient oppofés à fon élevation. Omar eft le premier Calife à qui on a donné le titre d'*Amirol Mumenina*, (g). A fon avénement au trône, il ne fouhaitta rien avec plus d'ardeur, que de faire quelques conquêtes dans l'Irack ou la Chaldée (h) [C]. Dans le tems qu'Abubecr mourut, les Sarrazins, fous le commandement de Khaled & d'Abu Obeidah, affiégoient Damas, qui appartenoit à l'Empereur Grec Heraclius. On fait qu'il fe livra divers combats fanglans dans cette occafion, qu'il périt un grand nombre de Chrétiens, & que les Sarrazins prirent enfin Damas, fous le Califat d'Omar. On raconte une hiftoire finguliére d'un Gentilhomme Chrétien de Damas nommé Jonas [D], qui fe fit Mahomé-

(c) Ockley *ubi fupra* p. 2. *& fuiv.*

(d) Ibid. p. 6.

(e) Ibid. p. 7.

(f) Ibid. p. 116.

(g) Ibid. p. 121.

(h) Appellée Babylonie par Ptolomée.

le Prophéte ne voulut pas le lui permettre. Il dit alors, *je fuis venu pour croire en Dieu & en fon Envoyé*, & répeta fur le champ la double Profeffion de foi, à l'ouïe defquelles toute l'affemblée jetta de fi grands cris de joie, que le bruit en fut entendu par ceux qui étoient en priéres dans la Mofquée. Omar demanda inftamment d'y aller tous enfemble, pour rendre graces à Dieu; fur quoi le Prophéte dit, que Dieu lui avoit révélé un peu auparavant en Priére, tout ce qui arrivoit dans ce moment. Ils fortirent donc tous pour fe rendre à la Mofquée; Mahomet marchoit entre Hamza & Omar, & entra avec beaucoup de folemnité. Les Coraïshites furent effrayés en voyant cette pompeufe proceffion, Omar & Hamza ayant l'air menaçant de deux Lionnes à qui on a enlevé leurs petits (4).

(4) *La Vie de* Mahomet par Mr Gagnier. T. I. p. 325.

[*B*] *Nomma par fon Teftament Omar pour fon Succeffeur.*] Abubecr fe fentant proche de fa fin, fit venir fon Sécretaire, & lui ordonna d'écrire ce qui fuit:

Au nom de Dieu très-miféricordieux.

C'eft ici le Teftament d'Abubecr Ebn Abi Kohâfa, qu'il fit dans le tems qu'il alloit quitter ce Monde pour entrer dans l'autre: tems où l'Infidéle croira, où le Méchant fera convaincu (5), & où le Menteur dira la vérité. J'établis Omar Ebno'l Chitâb (6) mon Succeffeur fur vous; c'eft pourquoi écoutez-le & lui obéiffez. S'il fait ce qui eft jufte & droit, c'eft ce que j'attens de lui, & ce que j'en connois. S'il fait autrement, chacun fera recompenfé felon fes œuvres. J'ai eu vuë de faire ce qu'il y a de meilleur, mais j'ignore les chofes cachées: mais ceux qui feront mal, trouveront quelles en font les fuites. Adieu. La Miféricorde & la Bénédiction de Dieu foient fur vous (7). Que ces témoignages de bonté & de piété s'accordent peu avec les terribles ravages, que les Sarrazins faifoient dans leurs conquêtes!

(5) C'eft-à-dire que l'Infidéle & le Méchant feront convaincus de ce qui regarde la réalité d'une Vie à-venir, qu'ils ont tourné en ridicule durant le cours de leur vie.

(6) C'eft la même chofe qu'Ebn Al Khattab.

(7) Ockley *ubi fupra*, p. 116.

[*C*] *Quelques Conquêtes dans l'Irack ou la Chaldée.*] Dans ce deffein il envoya une Armée fous le commandement d'Abu-Obeidah, à qui il joignit Al Mothanna, Amrû, & Salit, qui marchérent en diligence jufqu'à Thaalabyah, où ils campérent fur le bord de la riviére. Comme l'Armée Perfane étoit fort nombreufe, Salit & les autres Chefs déconfeillérent à Abu-Obeidah de paffer la riviére, & de rifquer le combat; mais ce dernier fut fourd à leurs confeils, & ayant combattu les Perfans mirent les Sarrafins en déroute. Omar leur ayant enfuite envoyé un renfort de troupes fous les ordres de Jarir Ebn Abd'llah, les Sarrafins firent de fréquentes courfes, & ravagérent cette partie de l'Irak, qui eft le long de l'Euphrate. Arzemidocht, Reine de Perfe, jugeant qu'il étoit plus que tems de prendre des précautions, fit marcher une Armée fous la conduite de Mahran, pour reprimer l'infolence des Sarrafins. Les deux Armées fe livrérent une fanglante bataille. Mothanna & Mahran combattirent avec fureur l'un contre l'autre, mais le dernier ayant été tué les Perfans perdirent courage & prirent la fuite. La perte de cette bataille dégoûta les Perfans de leur Reine, quoiqu'elle n'y eût aucune part, & ils la dépoférent: ils mirent fur le trône Yasdejerd, jeune Prince de la Maifon Royale, qui étoit defcendu de Cofroës fils de Hormouz ou Hormifdas. Ce nouveau Monarque leva d'abord deux Armées, pour faire tête aux Sarrafins; mais les Perfans, dont l'Empire étoit prêt de finir, furent malheureux dans leurs entreprifes, & obligés de céder à la grandeur naiffante de l'Empire Sarrafin. Les deux Généraux Perfans furent tués, & leurs Armées entiérement défaites. Yasdejerd fut le dernier des Rois idolâtres de Perfe (8). Mr. Ockley croit qu'Abulfarage s'eft trompé fur le tems où ces batailles fe donnérent (9).

(8) Abulfarage, cité par Ockley, p. 122. *& fuiv.* Voyez auffi d'Herbelot p. 637. Col. 1.

(9) Ockley p. 122.

[*D*] *On raconte une hiftoire finguliére d'un Gentilhomme Chrétien de Damas, nommé Jonas, qui fe fit Mahométan.*] Pendant que les Arabes affiégeoient cette Ville, quelques-uns de leurs Batteurs d'eftrade, qui étoient à la découverte, entendirent le hennifffement d'un Cheval, qui fortoit d'une des Portes. Les Batteurs d'eftrade firent halte, & fe tinrent tranquilles jufqu'à ce qu'il fut arrivé jufqu'à eux, & firent le Cavalier prifonnier. Immédiatement après il fortit de la même Porte une autre perfonne à cheval, qui appella le prifonnier par fon nom. Les Sarrafins ordonnérent à celui-ci de crier à l'autre qu'il n'avoit qu'à avancer, afin de s'en faifir auffi; mais le prifonnier cria en Grec à l'autre, l'*Oifeau eft pris*. La perfonne à qui il parloit, comprit parfaitement ce qu'il vouloit dire, & reprit le chemin de la Ville. Les Sarrafins n'entendoient pas ce qu'il avoit dit, mais ils reconnurent d'abord, qu'il leur avoit fait perdre un prifonnier. Ils réfolurent par cette raifon de le tuër; mais après y avoir penfé, ils fe déterminérent à le conduire à Kaled leur Général, pour en difpofer, comme il le jugeroit à propos. Khaled lui ayant demandé qui il étoit? *Je fuis*, repliqua-t-il, *un homme de qualité; j'avois époufé une jeune perfonne, qui m'étoit auffi chére que ma vie; mais quand j'envoyai chez elle pour l'amener dans ma maifon, fes parens me firent faire une réponfe méprifante, en difant qu'ils avoient changé d'avis. Je trouvai moyen d'avoir un entretien fecret avec elle, & nous convinmes de fortir de la Ville le foir, & dans ce deffein de donner une fomme confiderable à celui qui feroit de garde la nuit. Ayant quitté la Ville le premier, j'ai été furpris par vos gens, &, pour empêcher ma chére époufe de tomber entre leurs mains, j'ai lui ai crié* l'Oifeau eft pris. *Cette chére âme m'ayant compris s'en eft retournée avec fes deux domeftiques dans la Ville; peut-on me blâmer d'avoir témoigné cette tendreffe?* . . . . Khaled lui dit „ Qu'avez-vous à dire contre „ la Religion Mahométane? Si vous voulez l'embraffer, on „ vous rendra votre femme, auffitôt que nous ferons maîtres „ de la Ville, finon vous êtes un homme mort". Le pauvre malheureux faifi de frayeur prit le parti de renoncer le Chriftianifme, & fit profeffion de la Religion de Mahomet en ces termes; *je déclare qu'il n'y a qu'un feul Dieu, qui n'a point de Compagnon, & Mahomet eft l'Apôtre de Dieu.* Dès ce moment-là il fe dévoua fans réferve aux Sarrafins, & combattit avec beaucoup de valeur contre les Chrétiens. Damas ayant été rendue, Jonas courut à la quête de celle qu'il aimoit, & il apprit qu'elle s'étoit mife dans un Convent. Lorfqu'elle fut qu'il étoit tombé entre les mains des Sarrafins, elle compta de ne le revoir jamais, & ayant perdu par-là l'unique objet qu'elle aimoit dans le monde, elle avoit pris la réfolution de paffer le refte de fes jours dans la contemplation d'un Objet fupérieur. Jonas s'étant rendu à l'Eglife où elle étoit, & fe flattant d'être reçu avec des tranfports de joie, il fe trouva trompé dans fon attente: lui ayant demandé par quels motifs elle avoit pris le voile, elle le lui déclara, mais il ne fe fut pas plutôt fait connoître & ne lui eut pas plutôt dit qu'il avoit changé de religion, qu'elle le traita avec le dernier mépris & lui témoigna l'horreur qu'elle avoit pour lui. Elle conclut avec raifon, qu'il étoit de fon devoir de renoncer à un homme qui avoit renié la Religion Chrétienne: ni le fouvenir de fon ancienne tendreffe, ni la confidération de la fâcheufe & dure extrémité qui l'avoit rendu Apoftat, ne purent toucher cette perfonne affligée, & lui infpirer la moindre penfée favorable à fon Amant. C'eft ce qui l'engagea à renoncer abfolument au monde & à toutes les douceurs de la terre, & à ne jamais voir Jonas: deforte que quand [illegible] mas & Herbis (10) avec le refte des malheureux habi[illegible] tirent de Damas; elle les fuivit: fon départ acca[illegible] de douleur, & le piqua, & il follicita vivement [illegible] retenir par force; mais ce Général lui répondit: „ [illegible] „ ne fe pouvoit faire, parce que les Damafceniens s'éto[illegible] „ rendus, & qu'on leur avoit accordé à tous la liberté d[illegible] „ retirer là où ils voudroient". Après que les Sarrafins eurent pris poffeffion de Damas, & que les Habitans en étant fortis étoient en marche, comptant fur le Traité, qui leur accordoit une retraite libre & fure, Khaled réfolut perfidement de les pourfuivre, & de fe rendre maître des richeffes qu'ils avoient eu permiffion d'emporter. Jonas apprenant le deffein de Khaled le follicita fortement de l'exécuter, & s'offrit de lui fervir de guide. Il n'étoit occupé que de fa femme, & il n'y avoit rien qui pût le fatisfaire que fa poffeffion: deforte qu'il étoit toujours aux oreilles de Khaled pour le preffer de fe mettre aux trouffes des Chrétiens, le Général s'y détermina enfin. Khaled & Jonas fortirent de la Ville à la tête de quatre mille Chevaux, & leurs gens étoient déguifés en Arabes Chrétiens. Après une pénible marche ils at-

(10) [illegible] mandoient [illegible] la Ville, & dont le premier étoit Gendre d'Heraclius.

hométan. Après la prise de Damas Omar ôta à Khaled, qu'il haïssoit, le commandement de l'Armée des Sarrazins en Syrie, & le donna à Abu-Obeidah. Cependant ce dernier envoya dans la suite Khaled à une expédition contre les Chrétiens, qu'il défit (*i*). Abu-Obeidah partit de Damas à la tête d'une Armée, ayant fait prendre les devans à Khaled, & marcha vers Hems (*k*), dont les Habitans firent avec lui une Tréve d'un an (*l*). Comme Abu-Obeidah en agissoit avec beaucoup de douceur, un grand nombre de Syriens se soumit à lui (*m*). S'étant rendu du côté d'Alhâdir & de Kinnisrin, il conclut aussi une Tréve avec les Habitans (*n*): cette conduite pacifique déplut à Omar. Un bizarre accident pensa causer une grande mesintelligence entre les Chrétiens & les Sarrazins de Kinnisrin [*E*]. Abu-Obeidah

(*i*) P. 157 & *suiv.*

(*k*) Emissa

(*l*) Ockley p. 177. 178.

(*m*) Ibid. p. 179.

(*n*) Ibid. p. 184.

atteignirent enfin les Damascéniens, qui se reposoient dans une belle prairie. Khaled à la tête de ses gens tomba d'abord sur eux, Thomas & Herbis qui commandoient les Chrétiens firent une vigoureuse résistance, mais Thomas ayant été tué ses gens prirent la fuite. Pendant le combat, Jonas avoit pénétré dans l'endroit où étoient les femmes, pour chercher son épouse. Raphi Ebn Omeirah étant venu de ce côté-là le vit qui étoit aux prises avec elle, l'ayant enfin jettée violemment par terre, il s'en rendit maître. Peu de momens après Raphi se saisit de la fille d'Heraclius, qui avoit épousé Thomas, & qui étoit une Princesse d'une rare beauté. Raphi ayant mis sa belle Captive en sureté, retourna au lieu où étoit Jonas, il le trouva baigné de larmes, & sa femme qui baignoit dans son sang. Raphi s'étant informé par quel malheur cela étoit arrivé, Jonas en se tordant les mains se mit à crier en disant: *Hélas! je suis l'homme du monde le plus misérable, j'étois venu trouver cette femme, que j'estimois au-delà de tout ce qu'il y a au monde, & je me flattois de la persuader de revenir avec moi. Mais elle a été sourde à mes sollicitations, parce que j'ai changé de Religion, & ayant fait vœu de se rendre à Constantinople, & d'y finir ses jours dans un Cloître, je résolus, si je ne pouvois la persuader par la douceur d'employer la force; & l'ayant jettée par terre, je l'ai faite prisonnière. Lorsqu'elle s'est vue en mon pouvoir, elle s'est tenue quelques momens tranquille; & alors elle a tiré, tout doucement, un couteau, & s'en est percé le sein, avant que je m'en sois apperçu, & est tombée morte à mes pieds.* Cette tragique avanture arracha des larmes à Raphi, qui dit à Jonas. „ Le Ciel ne vouloit pas que vous passassiez votre vie avec elle, & il vous a destiné quelque chose de meilleur". *Qu'entendez vous par-là*, reprit Jonas: *Je veux vous faire voir*, repliqua Raphi, *une prisonnière que j'ai prise, qui est d'une beauté ravissante, & habillée aussi richement qu'il est possible. Je vous en ferai présent, pour vous dédommager de votre perte.* Jonas ayant été conduit à la Princesse, ils s'entretinrent en Grec, & Raphi lui en fit généreusement présent. Khaled fit un horrible carnage des Chrétiens, & étant revenu du combat il demanda à Jonas des nouvelles de sa femme, & celui-ci lui raconta son malheur. Khaled apprenant que la Princesse étoit prisonnière, commanda qu'on l'amenât devant lui: frappé de sa rare beauté, des graces de sa personne, & de son air charmant, il détourna la tête, en disant: *Gloire te soit rendue ô Dieu, qui formes tout ce que tu juges à propos!* Il dit ensuite à Jonas qu'elle seroit à lui, en cas que l'Empereur ne la rachetât point. Jonas accepta le présent avec beaucoup de reconnoissance, & ils reprirent le chemin de Damas. Sur la route il vint un Messager de la part de l'Empereur, pour demander qu'on relâchât sa fille. Khaled, ayant consulté sur cette demande avec Jonas, consentit à remettre la Princesse en liberté; il dit à l'Envoyé: „ Dites à votre Maitre, qu'il n'y aura jamais de paix entre nous jusques à ce qu'il ne lui reste plus un pouce de terre; & quoique je lui renvoye à-présent sa fille, j'espére de le prendre un jour lui-même au-lieu d'elle". Les Sarrasins de retour à Damas furent richement récompensés. Abu-Obeidah donna une grosse somme à Jonas, pour acheter une autre femme: mais Jonas lui répondit d'un ton fort mélancholique; qu'il ne penseroit à rien de semblable tant qu'il seroit dans ce monde-ci, & que la première femme qu'il comptoit d'avoir seroit une de ces Belles aux yeux noirs, dont il est parlé dans l'Alcoran. Il demeura parmi les Sarrasins, & leur rendit de grands services; jusqu'à ce qu'enfin il mourut d'un coup de feu, qu'il reçut dans la poitrine à la bataille de Yermûk (11).

(11) Ockley *loc. cit.* p. 116-153.

Le spirituel Jean Hughes a pris cette Histoire pour sujet de sa Tragédie, intitulée *le Siége de Damas*. Le Poëte, profitant de la liberté que plusieurs Critiques accordent aux Auteurs Tragiques, a changé les noms de plusieurs des Personnages, comme celui de *Jonas* en *Phocyas* &c. il a altéré aussi les incidens, surtout à la conclusion de l'Histoire, faisant mourir *Phocyas* de la manière la plus intéressante; & il suppose que sa mort a été précédée d'une reconciliation entre lui & sa bien-aimée Eudocie, comme il la nomme. Mr. Hughes a dépeint par les couleurs les plus vives la passion de ces deux Amans, & a ménagé délicatement ce qui regarde leurs peines. Quelle tendresse lorsqu'Eudocie consent à quitter secrettement Damas avec Phocyas, qui lui parle en ces termes. *Phocyas*, „ Ne craignez rien; votre innocence sera notre escorte. J'ai déjà pensé à la route que nous aurons à tenir. Quelque Ange pitoyable guidera vos pas, vous conduira invisiblement, & charmera l'ennemi endormi, jusqu'à ce que vous soyez en sureté. Non! je n'ai rien souffert, puisque je vous obtiens pour prix de mes peines, & que vous me donnez cette noble preuve de votre amour. Que la tendresse de mon Eudocie me rend heureux! Adieu unique Objet de mes vœux, source unique de ma joie! *Eudocie.* Je n'ai d'autre ami que vous. Vous me tenez lieu d'Ami, de Pere, d'Amant, de Protecteur, vous me tenez lieu de tout (12)". Quel agrément que celui qui régne dans le Soliloque d'Eudocie, lorsqu'elle est au Jardin, à l'entrée de la Scéne d'où est tiré ce qui suit. *Eudocie*: „ Pourquoi! faut-il nous voir à la dérobée, comme des amans coupables! Mais cela ne durera pas longtems. Quelle sera ma joie d'avouër mon Héros environné d'honneurs, d'entendre les applaudissemens de la multitude, vantant mon bonheur. Surement il va être ici. Voyez! La Lune commence à répandre sa douce lumiére, avant même que le jour ait entiérement disparu; elle va éclairer cette nuit; & par son brillant éclat elle dissipe déjà les ombres fugitives! vien *Phocyas*, vien, c'est à-présent un tems favorable à l'amour: il me semble que ma passion ne cedera en rien à la tienne, & que je ne me ferai point de peine de te montrer mon cœur à découvert (13)". Que les réflexions que Phocyas fait sur la mort, lorsque Khaled l'en a menacé, sont belles! „ *Phocyas.* Qu'es-tu objet redoutable & mystérieux de la plus grande terreur! Les routes pour aller à toi sont connuës: Les Maladies, la Famine, l'Epée, le Feu, tout en un mot tient jour & nuit les portes ouvertes, pour nous y faire passer. Mais qu'y-a-t-il au-delà? Qui pourra lever ce voile? Ce n'est pas là néanmoins qu'est la Mort: non, elle est un instant: c'est ce qui sépare l'Etre mortel d'avec l'immortel. Elle échappe à notre esprit: de ce côté-ci tout est vie, & lorsque nous sommes arrivés à ce terme, dans ce moment là-même, on ne peut plus y penser; l'instant est passé! O si ce sont les détresses, les agitations, les angoisses qu'on éprouve quand l'âme se sépare du corps, j'en ai surement fait l'expérience, & je n'ai plus rien à craindre (14)". Que la description que le Poëte fait, Act. IV. Scen. 2, de l'entrevue de Phocyas & d'Eudocie, dans le Couvent, après la prise de Damas, est touchante; aussi-bien que celle de leur derniére entrevue, à la fin de la Piéce, lorsque les deux amans se sont réconciliés, & que Phocyas meurt. Quel tendre langage que celui que Phocyas tient à sa Belle affligée, après qu'elle l'a prié de se lever. *Phocyas.* „ Jamais je ne me léverai. Non! non! je veux déposer ici le poids qui m'accable; j'en ai éprouvé la pésanteur, & ne puis le supporter plus longtems. Jette, jette un dernier regard, sur mois si tes yeux peuvent supporter la vuë d'un malheureux digne d'exécration, rejetté du Ciel & de toi. Encore quelques instans, & j'irai mêler mes cendres avec celles de mes peres, oublié de toi & du Monde entier". Qu'il y a de beauté dans la maniére dont il la sollicite de lui pardonner. „ *Phocyas.* Dis seulement que tu me pardonnes, ô Eudocie. Mes yeux éblouïs, & obscurcis par les passions ne te contemplent plus; mon âme seule fixée sur toi te voit plus aimable & plus brillante de charmes, telle que l'Armée Céleste des Anges: Tandis que moi . . . . . ." Quoi de plus touchant, que ce que dit Phocyas au moment qu'il tire, en présence d'Eudocie, la fléche qui lui avoit percé la poitrine, & qu'il meurt. „ *Phocyas.* Tout est fait . . . . . c'étoit-là la derniére angoisse . . . . Enfin j'ai renoncé à toi, & le Monde ne m'est plus rien (15)." La Catastrophe de la Tragédie est différente de celle qu'on trouve dans l'Histoire: car dans la Tragédie on suppose que Phocyas meurt courageusement en combattant pour ses compatriotes, & qu'Eudocie lui survit, & fait vœu de passer le reste de ses jours dans un Couvent à Constantinople.

(12) Le siége de Damas à la fin du II. Acte.

(13) Ibid.

(14) Ibid. Act. III.

(15) Ibid. Scéne dern.

[*E*] *Un bizarre accident pensa causer une grande mesintelligence entre les Chrétiens & les Sarrasins de Kinnisrin.*] Lorsqu'on conclut la Trêve, les Grecs érigérent une Colomne, audessus de laquelle ils placérent une Statuë de l'Empereur Héraclius, assis sur son trône. Cette Colomne servoit de borne, pour empêcher les Sarrasins de venir fourrager dans le Pays des environs de Kinnisrin. Il arriva un jour, que quelques Cavaliers Sarrasins passant de ce côté-là, s'arrêtérent pour admirer la beauté de cette Colomne; & après l'avoir regardée quelque tems ils se mirent à faire des courses autour de la Colomne; l'un d'eux qui couroit à toute bride, arracha par mégarde avec le fer de sa lance un œil de la Statue de l'Empereur. Les Grecs regardérent la chose comme un grand affront fait à l'Empereur, & comme une infraction manifeste de la Trêve. Ils dépêchérent sur le champ des Envoyés à Abu-Obeidah, pour se plaindre de cette injure, & pour en demander satisfaction. Le Général Sarrasin dit qu'il avoit dessein de tenir inviolablement sa parole; & qu'il étoit assuré que qui que ce fût, qui eut fait la chose, son intention n'avoit point été d'offenser en aucune façon l'Empereur; & pour prouver qu'il agissoit de bonne-foi, il offrit telle satisfaction qu'on voudroit. Ceux de Kinnisrin insistérent sur la Loi du Talion, & demandérent qu'on traitât le Calife comme l'on avoit fait l'Empereur. Celui qui portoit la parole s'exprima peu exactement, & dit qu'il falloit arracher un œil à Omar. Les Sarrasins, gens grossiers, donnérent à ces paroles un sens litéral, & en furent si irrités, qu'ils auroient tué les Députés sur le champ, si Abu-Obeidah ne les avoit calmés, en leur disant, que ces gens-là n'avoient pas de sens, & qu'il falloit avoir du support pour eux. Ce Général dit aux Grecs, qu'il leur permettoit d'ériger sa propre Statue, & de la traiter comme ils le jugeroient à propos. Mais ils demandérent instamment qu'il leur fût permis de ven-

dah affiégea & prit Baalbek (o), dont Herbis étoit Gouverneur; mais fon infatiable avarice fit que les Habitans de la Ville le tuérent (p), & appellérent le Sarrazin Raphi Ebn Abdo'llah à caufe de fa grande modération, qui accepta d'être leur Gouverneur (q). Abu-Obeidah affiégea enfuite Hems, qui fut obligée de fe rendre (r). Dans cet intervalle les Sarrazins furprirent Arreftân par ftratagême [F], & Shaizar ouvrit auffi fes portes à Abu-Obeidah (s). Durant le fiége de Hems Ikrimah, Coufin de Khaled, foupirant aprés les joies imaginaires du Paradis de Mahomet, s'écria d'un ton d'enthoufiafme: *Il me femble que je vois les Houris aux yeux noirs me fourire. Si une d'elles fe montroit fur la Terre, tous les hommes mourroient d'amour pour elle. J'apperçois dans une de leurs mains un mouchoir de foye verte, & un bonnet de pierres précieufes: Elle me font figne, & m'appellent, m'invitant à les aller trouver promptement, parce que, difent-elles, nous t'aimons:* ayant dit cela, il fe jetta tête baiffée au milieu des Chrétiens, & fut enfin tué d'un coup de lance (t). * L'Empereur Heraclius, chagrin des rapides fuccès des Sarrazins, leva plufieurs Armées, & donna le commandement du principal Corps, deftiné à combattre toutes les forces des Sarrazins, à un Arménien nommé Mahân (u). L'Armée Chrétienne commit dans fa marche beaucoup de defordres & de violences contre les Sarrazins, *qui furent étonnés de fon approche; les Chrétiens ne laifférent pas de faire des propofitions de paix, qui furent rejettées fiérement. Khaled attaqua Jabalah Ebno'l Ayham, qui commandoit les Chrétiens Arabes; il les mit en défordre, & en tua un grand nombre. Omar ayant appris l'état des chofes, envoya fa bénédiction à Abu-Obeidah & à fon Armée, avec un renfort de huit-mille hommes. Mahân & Khaled ne laifférent pas d'avoir une entrevue au fujet de la rançon de quelques prifonniers, il penfa y avoir bien du fang répandu dans cette occafion (w) [G]. Peu de tems aprés les deux Armées combattirent plufieurs jours vigoureufement à Yarmûk, en Syrie; Abu-Obeidah céda le commandement de l'Armée à Khaled, qui dit à fes gens, *qu'ils avoient le Paradis en face, le Diable & l'Enfer à dos.* Les Femmes des Sarrazins montrérent beaucoup de courage dans ces divers combats. L'inhumanité des Chrétiens à Yarmûk hâta leur perte [H]. Ce fut au mois de Novembre de l'an de J. C. 636 que fe donnérent tous ces combats à Yarmûk, où les Chrétiens eurent du deffous; & enfin l'Armée de Mahan ayant été mife en déroute, il fut contraint de prendre la fuite, & de laiffer le champ de bataille aux Sarrazins, pleinement revenus de la frayeur que les grands préparatifs des Chrétiens leur avoient d'abord infpirée; & cela décida du fort de la Syrie. Si l'on s'en rapporte à une Lettre, écrite pas Abu-Obeidah à Omar, pour l'informer de cette grande victoire, il périt cent-quarante mille Chrétiens, & il y en eut quarante-mille de faits prifonniers; les Mahométans ne perdirent que trente-quatre mille hommes, & Mahân fut tué à Damas par Naman Ebn Alkamah (x). Abu-Obeidah fe mit enfuite en marche pour aller affiéger Jérufalem, dont les Sarrazins fouhaittoient ardemment d'être les maîtres, parce que c'étoit le lieu du féjour & de la fépulture de plufieurs des anciens Prophétes, & qu'ils croyoient avoir plus de rélation avec ces faints hommes, qu'aucun Peuple. Les Habitans de Jérufalem foutinrent le fiége pendant quatre mois avec un courage admirable, c'étoit l'hyver. Omar, pour encourager les Sarrazins, y vint en perfonne, & vécut avec une étonnante frugalité pendant toute fa marche [I]. Quand il fut prés de Jérufalem, Abu-Obeidah alla au-devant de lui, & le con-

(o) On croit que c'eft l'ancienne Heliopolis.

(p) P. 191 & fuiv.

(q) P. 209.

(r) P. 210 & fuiv.

(s) P. 215.

(t) Ibid. p. 219.

(u) Ibid. p. 221. Mr. Ockley croit, que c'eft le même que les Hiftoriens Grecs appellent Manuel.

(w) Ibid. p. 224 & fuiv.

(x) Ibid. p. 241. 242.

venger fur la Statue du Caliphe même l'affront qu'on avoit fait à leur Empereur; & Abu-Obeidah fatigué de leurs importunités, y confentit enfin. Les Grecs firent donc une Statue qui repréfentoit Omar, & aprés y avoir mis deux yeux de verre, ils ordonnérent à un Soldat d'en arracher un avec fa lance, ce qui fut fait; & ils furent très-contens de la fatisfaction qu'on leur avoit donnée (16). Quelque louable que puiffe paroître le zéle des Chrétiens, peu de perfonnes trouveront, je penfe, qu'ils agiffent fort fagement dans cette occafion.

(16) Ockley ubi fupra p. 185. 186.

[F] *Les Sarrafins furprirent Arreftân par ftratagême.*] C'étoit une place forte, bien pourvue d'eau, & qui avoit une forte Garnifon. Abu-Obeidah l'ayant inutilement fommée de fe rendre, il pria le Gouverneur du Château de lui permettre d'y laiffer, quelque vieux meubles, qui pourroient l'embarraffer dans fa marche qu'il vouloit hâter: on accorda cette demande fur le champ, parce que les Chrétiens fouhaitoient ardemment de voir les Sarrafins bien loin, à quelque prix que ce fût. Le Général Sarrafin prit vingt coffres, dans chacun defquels il mit un homme, & pour prévenir tout foupçon, il y mit des ferrures en dehors; mais le fond des coffres étoit fait de maniére, que celui qui y étoit renfermé, pouvoit les faire avancer ou reculer à fon gré. Ces coffres ayant été portés au château les Sarrafins décampérent: on laiffa feulement Khaled à portée avec quelques Troupes, pour foutenir ceux qui étoient dans les coffres. Les Sarrafins étant partis les Chrétiens fe rendirent à l'Eglife, pour remercier Dieu de l'éloignement de leurs Ennemis: Derar, Abdorrhaman, & Abdollhah, qui étoient dans les coffres, les entendirent, qui chantoient des Pfeaumes, & profitant de l'occafion ils fortirent de leur cache, & s'étant faifis de la femme du Gouverneur, ils demandérent les Clefs des portes, & delà allérent à l'Eglife, où ils fe rendirent aifément maîtres d'une multitude défarmée. Abdollah Ebn Joafar, qui commandoit, envoya cinq de fes gens avec les clefs pour ouvrir les portes, & crier *Allâh Acbar* (17). Khaled, qui étoit à portée, s'avança à ce cri, & Arreftân fut prife fans coup férir (18). Si l'Iliade d'Homére avoit été traduite dans ce tems-là en Arabe, on foupçonneroit les Arabes d'avoir pris modéle fur le cheval de Troye.

(17) C'eft-à-dire, *Dieu eft tout-puiffant.*

(18) Ockley. p. 213. 214.

[G] *Il penfa y avoir bien du fang répandu dans cette occafion.*] Khaled s'étant rendu à l'Armée Chrétienne avec une centaine de fes meilleurs Soldats, les Gardes avancées leur ordonnérent de faire halte, jufqu'à ce qu'on eût reçu des ordres du Général. Mahân vouloit que Khaled vînt le trouver feul, ce que le dernier refufa: lorfqu'il fut approché avec fa Troupe, on leur ordonna de defcendre de cheval, & de remettre leurs cimeterres; ce que les Sarrafins ayant encore refufé, on leur permit d'entrer comme ils étoient. Ils trouvérent Mahân affis fur un trône, & des fiéges préparés pour eux, mais ils ne voulurent pas s'en fervir, & s'affirent par terre. Mahân fit des reproches à Khaled, de l'entrée des Sarrafins dans la Syrie, & des hoftilités qu'ils y avoient commifes..... Tantôt ils parloient affez tranquillement, tantôt ils s'emportoient violemment, *jufqu'à ce qu'enfin Kaled* dit à Mahân, qu'il *le verroit un jour conduire à Omar,* la corde au cou pour avoir *la tête coupée.* Mahan lui répondit, que le Droit des Gens mettoit les Ambaffadeurs à couvert de toute violence, & que c'étoit-là fans-doute ce qui lui donnoit la hardieffe de parler avec fi peu de ménagement; mais qu'il châtieroit fon infolence, en la perfonne des cinq prifonniers de fa nation, de la liberté defquels il étoit venu traiter, à qui il alloit fur le champ faire couper la tête. Khaled jura par Dieu, par Mahomet, & par le faint Temple de la Mecque, que s'il les faifoit périr, il mourroit de leur main, & que chacun des Sarrafins là-préfent expédieroit fon homme, quoi qu'il en dût arriver. Ceux qui l'accompagnoient en dirent autant. Mais Mahân lui ayant dit qu'il ne lui feroit aucune peine pour ce qui venoit de fe paffer, ils remirent leurs cimeterres dans le fourreau, & parlérent tranquillement; enfuite Mahan fit préfent des prifonniers à Khaled, & reçut de celui-ci la Tente d'écarlate qu'il avoit dreffée-là tout proche (19). Voilà fans-contredit une étrange maniére de conférer, & qui n'a aucun rapport à la maniére des Européens.

(19) Ibid. p. 218 & fuiv.

[H] *L'inhumanité des Chrétiens à Yarmûk hâta leur perte.*] Il y avoit dans la place un Gentilhomme fort riche, qui y étoit venu de Hems à caufe de l'air. Quand l'Armée de Mahân s'y fut venu camper, ce Gentilhomme traita les Officiers très-généreufement. Pendant qu'ils fe divertiffoient la nuit chez lui, ils le priérent de faire venir fa femme, ce qu'il refufa; & pour le payer de fes honnêtetés, ils la prirent par force, & en abuférent toute la nuit, & pour aggraver fa douleur, ils coupérent la tête à un petit garçon qu'il avoit. La pauvre Dame prit la tête de fon fils, & la porta à Mahân; & elle lui demanda fatisfaction des outrages qu'elle avoit reçus de fes Officiers, dont elle lui fit le détail. Il ne s'embarraffa guére de fes plaintes, & l'a renvoya avec une réponfe méprifante. Ce procédé irrita à un tel point fon mari qu'il réfolut de fe venger à la premiére occafion; il fe rendit fecrettement dans le Camp des Sarrafins, & leur fit part de fon deffein. Etant retourné parmi les Grecs, il leur dit, qu'il pouvoit leur rendre un fervice fignalé. Il fe fit accompagner d'un grand nombre d'eux, & les mena fur le bord d'une eau fort profonde, où il n'y avoit qu'un endroit guéable. Cinq-cens chevaux Sarrafins, qu'il avoit inftruits, pafférent au gué, & attaquérent les Grecs, mais s'en retournérent d'abord en bon ordre par où ils étoient venus. Le Gentilhomme encouragea les Grecs à les pourfuivre, & ceux-ci s'étant jettés confufément dans l'eau, ignorant où étoit le gué, il en périt un grand nombre (20). Que cette conduite des Soldats Grecs étoit incompatible avec la religion, qu'ils profeffoient & pour la défenfe de laquelle ils prétendoient combattre.

(20) Ibid. p. 219.

[I] *Vécut avec une étonnante frugalité pendant toute fa marche.*] Il montoit un Chameau rouge & avoit deux facs, dans l'un il avoit du *Sawik*, c'eft-à-dire, de l'Orge, du Ris, ou du froment, mondé & bouilli, & l'autre étoit rempli de fruits. Il avoit

conduisit à grands cris de joie au camp des Sarrazins. Les Habitans de Jérusalem intimidés par la présence d'Omar, capitulérent & lui ouvrirent les portes (y). On peut voir dans Ockley (z) les Articles de la Capitulation, qui sont assez curieux. On accorda aux Chrêtiens la liberté de conscience, à condition qu'ils payeroient un certain tribut. Mais dans le fond cette Ville, jadis la gloire de l'Orient, fut obligée de subir un joug plus pesant, qu'elle n'avoit jamais fait, comme la suite le fit voir (aa). Le Caliphe étant entré dans la Ville, le Patriarche l'accompagna en divers endroits, & s'entretint familiérement avec lui [K]. Omar demeura dix jours à Jérusalem pour régler les affaires de Syrie, & retourna ensuite à Médine, dont les habitans le reçurent avec les plus grandes démonstrations de joie (bb). La même année que Jérusalem fut prise Saad Ebn Abi Wakkâs, un des Capitaines d'Omar, fit de grands ravages dans la Perse [L]. Avant que de partir de Jérusalem, le Caliphe divisa la Syrie en deux parties: il donna le gouvernement de tout le Pays situé entre Havrân & Alep à Abu-Obeidah, avec ordre d'achever de le conquérir. Yezid Ebn Abi Sofyan eut le commandement de toute la Palestine, & des Côtes de la Mer. Amrou Ebno'l Aas eut ordre d'envahir l'Egypte, qui faisoit une partie considérable de l'Empire Grec, qui se fondoit tous les jours (cc). Les Habitans d'Alep se soumirent à Abu-Obeidah; mais Yûkinna, qui commandoit dans le Château, fit une longue & vigoureuse résistance, & il ne fut pris enfin que par stratagême [M]; aussi-bien qu'Aazâz, place de grande importance. Le fils du Gouverneur de ce Château commit une action des plus barbares [N]. Yûkinna se rendit auprès de l'Empereur Heraclius dans le dessein de le trahir; ce Prince se laissa si bien tromper par ses belles protestations, qu'il lui confia le Commandement d'un Corps destiné à conduire une de ses filles d'un certain endroit à Antioche; & cette Ville ayant été ensuite assiégée par Abu-Obeidah, fut prise principalement par la trahison de Yûkinna. Heraclius demeura quelque tems dans Antioche, après que les Sarrasins en eurent formé le siége; mais découragé par une suite continuelle de mauvais succès, & effrayé d'un Songe, où il avoit vu un homme qui le renversoit de son Trône, & qui faisoit tomber sa Couronne de dessus sa tête, il s'échappa secrettement avec quelques Domestiques du côté de la Mer, & s'embarqua pour Constantinople. Ainsi la Capitale de Syrie tomba entre les mains des Sarrasins l'an 17 de l'Hégire, & de Jésus-Christ 638 (dd). On en donna avis au Caliphe, qui ordonna à Abu-Obeidah de poursuivre l'ennemi, & d'entrer dans la partie montagneuse du Pays (ee); le Général y envoya quelques Troupes, & Obd'olah Ebn Hodâpha fut fait prisonnier [O]. Khaled ne fut pas moins heureux dans son expédition: il traversa le Pays jusqu'à l'Euphrate, se rendit maître de Menbigz par composition, & de quelques autres places voisines, comme Beraa & Balés (ff). Nous avons dit ci-dessus, que le Caliphe avoit donné ordre à Amrou Ebno'l Aâs d'envahir l'Egypte; mais avant que d'entreprendre cette expédition, il s'arrêta quelque tems dans la Palestine, pour y prendre quelques Villes, qui tenoient bon en-

(y) Ibid. p. 255. & suiv.
(z) Ibid. p. 257.
(aa) Ibid. p. 259.
(bb) Ibid. p. 261. & 262.
(cc) Ibid. p. 267.
(dd) Ibid. p. 296 & suiv. & p. 312.
(ee) Ibid. p. 317.
(ff) Ibid. p. 317. 318.

avoit devant lui une grande bouteille de cuir pour y mettre de l'eau, & derriére lui un grand plat de bois.... Après avoir fait le matin ses priéres, il remplissoit son plat de Sawik, dont il régaloit libéralement ses compagnons de voyage, qui mangeoient tous, sans distinction, au même plat avec lui (21).

(21) Ibid. p. 250.

[K] *Le Patriarche l'accompagna en divers endroits, & s'entretint familiérement avec lui.*] On débite, que le Caliphe ayant souhaité que le Patriarche lui indiquât un endroit pour bâtir une Mosquée, ce Prélat lui montra le lieu où étoit la pierre sur laquelle Jacob s'étoit reposé, quand il vit la Vision de l'Echelle. Comme la Pierre étoit toute couverte de bouë, le Calife en prit autant qu'il put dans sa veste, & l'ôta. Les Mahométans l'aidérent fort diligemment, les uns se servant de leurs boucliers, les autres de leurs vestes, & d'autres de paniers; ensorte qu'ils eurent bien-tôt ôté toute l'ordure, & nettoyé la pierre (22). Un autre savant Ecrivain rapporte que les Chrétiens avoient autrefois jetté beaucoup d'ordures en cet endroit, en haine des Juifs (23). Omar laissa les Eglises aux Chrétiens, & bâtit une Mosquée dans le lieu où étoit autrefois le Temple de Salomon; il alla ensuite à Bethléhem, où il entra dans l'Eglise, & y fit ses priéres (24).

(22) Ibid. p. 265.
(23) D'Herbelot *Bibl. Orient* p. 617. Col. 2.
(24) Ockley p. 263 & suiv.

[L] *Saad Ebn Abi Wakkâs, un des Capitaines d'Omar, fit de grands ravages dans la Perse.*] Il alla à Madayen, où étoit autrefois le Trésor de Khosrou, Roi de Perse, & les Sarrazins y trouvérent des richesses immenses. Un autre Auteur rapporte (25), qu'ils n'y prirent pas moins de trois mille millions de Ducats, outre la Couronne de Khosrou, & sa très-riche Garderobe; tous ses habits étant enrichis d'or & de pierreries d'un grand prix. Ayant ouvert le haut du Porche de Khosrou, ils y trouvérent encore une somme considérable. Ils pillérent aussi son Arsenal, qui étoit parfaitement bien pourvu d'armes de toute espéce (26). Les Sarrazins trouvérent de si grandes richesses à Madayen, pour lors la Capitale de Perse, qu'ils commencérent à mépriser leur ancienne pauvreté (27). Les Perses furent défaits par les Sarrazins, la même année, proche de Jaloulah. Yazdejerd voyant que les affaires alloient de jour en jour en empirant, se retira à Ferganah Ville de Perse (28).

(25) Elmacin.
(26) Ockley p. 264.
(27) D'Herbelot *loc. cit.*
(28) Ockley *ubi supra.*

[M] *Il ne fut pris enfin que par stratagême.*] Dans les Troupes qu'Omar envoya au Camp devant Alep, pour renforcer l'Armée des Sarrazins, il y avoit un homme, nommé Dames, qui étoit d'une taille gigantesque, & excellent Soldat. Dames pria Abu-Obeidah de lui donner le commandement de trente hommes, l'assurant qu'il employeroit tout ce qu'il avoit de capacité pour en tirer parti; il l'engagea en même tems à s'éloigner du Château avec son Armée à une lieuë environ. Au milieu de la nuit, tandis que tout étoit tranquille, Dames s'approcha du Château, & se saisit d'un homme, qui se couloit du mur embas; il apprit de son prisonnier l'état de la garnison. S'étant ensuite enveloppé d'une peau de Chévre, & ayant une croute séche à la main, il se traina à quatre pieds aussi près du Château qu'il lui fut possible; & pour ne pas être découvert il fit avec sa croute le même bruit, que fait un chien en rongeant un os. Ses Compagnons le suivirent. Dames s'étant alors assis par terre, donna ordre à un autre de s'asseoir sur ses épaules, & en fit faire autant à cinq tout de suite; le plus élevé touchant au haut du rempart ils se mirent tous à crier, *Apôtre de Dieu aide-nous & nous délivre!* Celui qui étoit au haut, après avoir tué, & jetté du haut embas trois Sentinelles, qu'il trouva yvres & endormis, défit son turban, & s'en servit pour tirer le second en haut, & tous les autres montérent de la même maniére. Dames leur recommanda le silence, & pénétra dans la place; il vit Yûkinna, le Gouverneur, richement habillé, assis sur un tapis de soye d'écarlatte à fleurs d'or, avec grande compagnie, qui mangeoient, buvoient, & se réjouissoient. Dames ne jugea pourtant pas à propos de tomber sur eux; mais en attendant le jour il ouvrit les portes, & Khaled étant venu à la tête d'un Corps, la Garnison se rendit. Yûkinna se fit d'abord Mahométan, & devint un des ennemis les plus acharnés des Chrétiens (29).

(29) Ibid. p. 212 & suiv.

[N] *Le fils du Gouverneur de ce Château commit une action des plus barbares.*] Le Gouverneur d'Aazâz s'appelloit Théodore, & étoit Cousin germain de Yûkinna, qu'il avoit fait prisonnier, & conduit au Château, avec une centaine de Sarrazins déguisés. Théodore avoit un fils nommé Léon, qu'il avoit coutume d'envoyer de tems en tems, pour un mois ou deux chez son Oncle Yûkinna au Château d'Alep. Léon y devint amoureux de sa Cousine, qui étoit fort belle. Un jour qu'il en étoit revenu, il fit confidence de sa passion à sa mére; qui par tendresse pour son fils, témoigna être disposée à contribuer de tout son pouvoir à sa satisfaction. Théodore avoit mis Yûkinna & ses cent Sarrazins déguisés dans l'appartement de Léon; celui-ci transporté de joie de trouver une si belle occasion de gagner les bonnes graces de son Oncle, lui dit qu'il souhaittoit de le délivrer aussi-bien que ses compagnons. Yûkinna lui répondit que s'il avoit envie de se faire Mahométan, il ne devoit le faire par aucun motif d'intérêt temporel. Le jeune homme emporté par sa passion, repliqua. „ Que sa Famille & ses Parens lui étoient chers, mais „ que sa foi lui étoit plus chére encore". Pour couper court il les mit tous en liberté, leur rendit leurs armes, & les pria de s'en aller au nom de Dieu; disant que quant à lui, il alloit tuer son pere, qu'il étoit sûr de trouver yvre & endormi; effectivement le malheureux Gouverneur fut assassiné par Luc, frere de Léon (30). Exemple de barbarie horrible, & bien rare parmi les Grecs.

(30) Ibid. p. 290 & suiv.

[O] *Abdollah Ebn Hodâpha fut fait prisonnier.*] C'étoit un Sarrazin des plus distingués, Cousin Germain de Mahomet & fort aimé du Caliphe. Ayant été mené à Constantinople, & conduit devant Heraclius, cet Empereur lui fit de grandes offres, s'il vouloit renoncer au Mahométisme, mais ce fut envain; les menaces ne firent pas plus d'impression que les promesses. Heraclius lui offrit la liberté, pourvu qu'il fît un seul acte d'adoration devant un Crucifix; il tâcha de l'engager à boire du vin, & à manger de la chair de Porc, mais le Sarrazin refusa de le faire: on l'enferma dans un lieu où il n'y avoit pas autre chose, au bout de quatre jours on trouva qu'Abdollah n'avoit touché à rien. L'Empereur lui ayant demandé, quelle raison l'avoit empêché de manger & de boire? il répondit „ La crainte de Dieu & de son Apôtre; cependant, „ ajoûta-t-il, j'aurois pu manger sans pécher après trois jours „ d'abstinence, mais je ne l'ai pas fait, pour que les Musulmans n'eussent rien à me reprocher (31)". Dans la suite Heraclius, à la sollicitation d'Omar, le renvoya fort honorablement.

(31) Ibid. p. 320 & suiv.

(gg) Ibid. p. 124.
(hh) Ibid. p. 125.
(ii) Ibid. p. 116.

encore (*gg*). Constantin, fils de l'Empereur Heraclius, gardoit le Pays, où Amrou campoit, avec une Armée considérable. Les deux Armées s'étant approchées, & les Grecs souhaittant d'avoir une Conférence avec les Sarazins, Amrou eut une entrevue avec Constantin, mais sans fruit (*hh*). Les deux Armées étant en vuë, un Officier Chrétien combattit quelques Sarrazins en combat singulier [*P*]. A la fin, Constantin découragé, & n'ayant aucune espérance de remporter la victoire, saisit l'occasion d'une nuit orageuse, pour faire retraite, abandonnant son Camp aux Sarrasins (*ii*). Environ ce même tems la Ville de Tripoli fut surprise par la trahison de Yûkinna; celle de Tyr fut investie & prise par Yezid Ebn Abi Sophyan, & la plupart des habitans se firent Mahométans. Constantin apprehant que Tripoli & Tyr étoient perdues, en fut tellement abbatu, qu'il s'embarqua avec sa famille, & tout ce qu'il avoit, & fit voile vers Constantinople. La nouvelle de son départ étant arrivée à Césarée, qu'Amrou tenoit assiégée, les Habitans tous de concert se rendirent à lui. C'étoit en l'an 17 de l'Hégire, & de Jésus-Christ 639; & ensuite toutes les autres Villes de Syrie se soumirent, desorte que les Sarrazins en achevérent la conquête (*kk*). Abu-Obeidah & quelques milliers de Sarrazins furent emportés par la peste, peu de tems après. Khaled ne leur survêquit que de trois ans (*ll*). Amrou Ebno'l Aâs se mit en marche pour son expédition d'Egypte; il s'avança du côté de Misrah, autrefois Memphis, & que l'on appelle aujourd'hui le Caire, & y mit le siége. Il l'attaqua durant sept mois inutilement, & au bout de ce tems-là, le Caliphe lui ayant envoyé un renfort de quatre mille hommes, il se rendit maître de cette importante place [*Q*]. Amrou marcha ensuite vers Alexandrie, & chemin faisant il livra quelques combats, où il eut toujours le dessus; arrivé devant Alexandrie il y mit le siége. Les Grecs qui étoient échappés au fer des Sarrazins, se retirérent dans cette Ville, où l'on fit tous les preparatifs nécessaires pour soutenir le siége. Les Assiégés firent une fort belle résistance pendant quatorze mois, mais enfin ils furent obligés de céder aux armes triomphantes des Sarrazins [*R*]. Alexandrie prise, tout le reste de l'Egypte suivit le sort de la Capitale, les Habitans traitérent pour la conservation de leurs vies, & de leurs biens &c. On imposa un tribut par tête, qui produisit un revenu immense au Caliphe: ce qui joint à la façon de vivre frugale des Sarrazins, contribua beaucoup à étendre leur puissance & leur conquêtes (*mm*). Ce fut alors que la Bibliothéque d'Alexandrie fut détruite [*S*]. Amrou après avoir conquis l'Egypte entreprit de faire de nouvelles conquêtes dans la partie Occidentale de l'Afrique, & il subjugua en très-peu de tems le Pays situé entre Barca & Zeweila, il prit aussi Tripoli. Les armes victorieuses des Sarrazins n'eurent pas un moindre succès dans l'Orient, & le Croissant étendit son empire aussi rapidement & sur autant de Pays qu'avoit fait l'Aigle Romaine. Vers l'an 21 de l'Hégire & de Jésus-Christ 641-42 les Sarrazins se rendirent maîtres de l'Aderbijan, d'Ainwerdah, de Harran, Roha, Rakkah, Nisibin, Ehwaz, Siwas, & du Chorasan (*nn*). Environ deux ans après le Caliphe Omar fut tué par un Esclave [*T*] l'an 23 de l'Hégire, & de Jésus-Christ 643, après avoir régné dix ans, six mois, & huit jours;

(kk) Ibid. p. 337-342. La plus grande partie des particularités de la Conquête de la Syrie par les Sarrazins, rapportées par Mr. Ockley, est tirée d'un Auteur Arabe nommé Alwâkidi. La suite de l'Histoire est tirée d'Eutychius, d'Elmacin, & d'Abulpharage.
(ll) Ibid. p. 334.
(mm) Ibid. p. 337 & suiv.
(nn) Ibid. p. 361 & suiv. & d'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 687. C. 2.

[*P*] *Un Officier Chrétien combattit quelques Sarrazins en combat singulier.*] Cet Officier sortit de l'Armée de Constantin, comme il étoit habillé richement; plusieurs Sarrazins eurent envie de le combattre, pour s'emparer de sa dépouille..... Le premier qui s'avança contre cet Officier fut un jeune garçon, qui n'avoit pas encore de poil au menton, lequel par un excès de zéle avoit quitté l'Arabie Heureuse, pour aller à la guerre; sa Mere & sa Sœur l'avoient accompagné jusques ici. Ce jeune-homme avoit coutume de dire, *Que ce n'étoient pas les délices de la Syrie, qui l'y avoient attiré (les plaisirs de ce monde étant passagers, & ceux du monde avenir durables) mais que c'étoit le desir de combattre pour le service de Dieu, cherchant à obtenir sa faveur & celle de son Apôtre, parce qu'il avoit entendu dire à quelqu'un, que les Martyrs* (32) *seront nourris & vivront avec leur Seigneur.... Comment cela se peut-il*, répondit sa Sœur, *comment peuvent-ils être nourris lorsqu'ils sont morts?* Il repliqua: *qu'il avoit entendu dire à un de ceux qui avoient connu l'Apôtre de Dieu, que les Ames des Martyrs seront mises dans le jabot d'Oiseaux verds, qui sont dans le Paradis; que ces Oiseaux mangent des fruits, & boivent des eaux du Paradis, & que c'est-là la nourriture que Dieu leur a preparée.* Après avoir dit cela, il s'avança pour combattre le Chrétien, ayant pris congé de sa mere & de sa sœur, en leur disant, qu'ils se retrouveroient sur le bord de ce large fleuve du Paradis, qui appartient à l'Apôtre de Dieu. L'Officier Chrétien le tua, outre deux ou trois autres, qui prirent sa place successivement, & peu de tems après il perdit lui-même la vie (33).

(32) Les Mahometans donnent ce nom à tous ceux qui perdent la vie dans les guerres, entreprises pour la propagation de leur Religion.

[*Q*] *Il se rendit maître de cette importante place.*] Le Gouverneur de la Ville pour l'Empereur Heraclius étoit un certain Mokaukas, de la Secte des Jacobites (34), & ennemi mortel des Grecs. Il ne pensoit nullement à servir l'Empereur, mais à s'enrichir: & il s'étoit si mal conduit qu'il n'avoit ôsé paroitre devant Heraclius, parce qu'il avoit gardé tout le tribut de l'Egypte. Il y avoit à Misrah un vieux Chateau extrêmement fort. Le grand soin de Mokaukas fut de se mettre en sureté avec ses trésors, sans s'embarrasser de ce que deviendroient tous les Grecs & les Chrétiens Orthodoxes. Il y avoit dans la Riviére, entre le Château & le rivage opposé, une petite Ile, où Mokaukas engagea perfidement les Grecs de se retirer, en abandonnant le Château. Il fit ensuite des propositions à Amrou; & le Château ayant été pris, le Traitre se rendit sous de certaines conditions (35).

(33) Ockley p. 131. & suiv.
(34) Anciens Hérétiques qui tiroient leur origine des Eutychiens, & qui avoient pris leur nom d'un certain Jacob Syrien.
(35) Ockley p. 347 & suiv.

[*R*] *Enfin ils furent obligés de céder aux armes triomphantes des Sarrasins.*] Les Grecs firent de fréquentes sorties, où il périt beaucoup de monde de part & d'autre. Les Sarrasins ayant attaqué vigoureusement une des Villes, & y étant entrés, furent rechassés; & dans cette rencontre le Général Amrou, Moslemah Ebno'l Mochalled, & Werdan, esclave d'Amrou, furent faits prisonniers. Ayant été menés au Gouverneur, il leur demanda, pourquoi ils couroient ainsi le Pays, & troubloient leurs voisins? Amrou répondit, selon l'usage ordinaire, qu'ils avoient dessein de les rendre Musulmans, ou Tributaires, avant que de finir leurs expéditions. Cette réponse intrépide pensa lui couter la vie; car le Gouverneur ayant fait attention à son procédé, conclut que ce n'étoit pas un homme du commun; & parla à quelques-uns de ceux qui étoient avec lui, de couper la tête à Amrou. Son Esclave Werdan, qui entendoit le Grec, n'eut pas plutôt ouï ce que le Gouverneur disoit, qu'il saisit Amrou au collet, & lui donna un soufflet, en disant: „ Qu'il se méloit „ toujours de ce qui ne le regardoit point, & s'avisoit de „ parler lorsqu'il seroit mieux de se taire; qu'il apprendroit à un misérable comme lui à vivre, & à laisser parler ses „ supérieurs avant que de s'en mêler". En attendant Muslemah Ebno'l Mochalled avoit rêvé à ce qu'il devoit dire, & prenant la parole, il dit au Gouverneur: *que leur Général avoit dessein de lever le siége: que le Caliphe Omar lui avoit écrit sur ce sujet, & se proposoit d'envoyer une Ambassade honorable, composée de plusieurs personnes de marque, pour traiter avec lui; & que s'il lui plaisoit de les laisser aller, ils rapporteroient à leur Général la maniére gracieuse avec laquelle il les avoit traités, & s'employeroient de toutes leurs forces à ménager un accommodement.* Il ajoûta: *Qu'il ne doutoit point, que lorsque les Ambassadeurs du Caliphe auroient traité avec lui, les choses ne s'applanissent de part & d'autre, & que le Siége ne fut promptement levé.* L'imprudent & peu politique Gouverneur renvoya ces trois ou quatre gens du commun, du-moins à ce qu'il croyoit, dans l'espérance de se saisir de quelques-uns des Principaux & des Chefs des Sarrasins, qu'il s'imaginoit qu'on envoyeroit pour traiter avec lui. Quelque tems après la Ville fut prise: mais tandis qu'Amrou s'avançoit dans le Pays, les Grecs qui s'étoient embarqués sur leurs vaisseaux, & dont on ne soupçonnoit pas le retour, revinrent, surprirent la Ville, & tuerent les Sarrasins qui y étoient. Amrou rebroussa promptement chemin à cette nouvelle, les Grecs, qui avoient repris le Château, le défendirent avec beaucoup de courage, mais ils eurent enfin du dessous, & tous ceux d'entre eux qui le purent regagnérent leurs Vaisseaux (36).

[*S*] *Ce fut alors que la Bibliothéque d'Alexandrie fut détruite.*] Jusques ici les Arabes s'étoient bornés à cultiver la Poësie dans leur propre langue. Quoiqu'Amrou ne fût pas homme de Lettres, il se plaisoit néanmoins beaucoup dans le commerce des Savans: il goûta surtout extrêmement Jean d'Alexandrie, surnommé le Grammairien, distingué par son savoir. Un jour Jean s'apperçut qu'Amrou en faisant l'inventaire des choses précieuses qui se trouvoient dans la Ville ne prenoit aucune connoissance des Livres, les lui demanda. Amrou en écrivit au Caliphe, qui lui envoya ordre de les détruire. Amrou pour exécuter cet ordre, les fit distribuer dans tous les Bains d'Alexandrie, qui étoient du-moins au nombre de quatre mille, & ils servirent à les chauffer durant six mois, tant étoit prodigieux l'assemblage que les Souverains précédens avoient fait de tout ce qu'il y avoit de ce genre. Ca été-là une perte irréparable pour la République des Lettres (37).

(36) Ibid. p. 353 & suiv.

[*T*] *Environ deux ans après le Caliphe Omar fut tué par un Esclave.*] Il s'appelloit Firouz. Il vint un jour porter ses plaintes à Omar, que son Maitre exigeoit tous les jours de lui deux drachmes d'argent, qui étoit le plus souvent tout l'argent qu'il pouvoit gagner par son travail. Omar lui demanda combien de métiers il savoit? & ayant appris qu'il étoit Architecte, Charpentier, & Sculpteur, il lui dit que cette somme n'étoit pas excessive, & que son Maitre pouvoit l'obliger à lui donner trois drachmes, puisqu'il savoit trois mé-

(37) Ibid. p. 359 & suiv.

jours; il avoit alors ſoixante-trois ans (oo). On donna à Omar le ſurnom d'*Al Farûk* [*U*]. Les Pays conquis par les Sarrazins ſous ſon régne, pouvoient ſeuls former un puiſſant Empire. Il chaſſa de l'Arabie tous les Juifs & tous les Chrétiens; il conquit la Syrie, l'Egypte, quelques autres contrées de l'Afrique, & la plus grande partie de la Perſe. Khondemir obſerve, que ſous Omar les Sarrazins ſe rendirent maîtres de trente-ſix mille Villes, Fortereſſes, ou Châteaux; qu'ils détruiſirent quatre mille Temples des Chrétiens, des Idolâtres, ou Perſans; & qu'ils bâtirent quatorze-cens Moſquées. Cet accroiſſement de gloire & de puiſſance ne fit rien changer au Caliphe dans ſa maniére de vivre, qu'il continua toujours ſur le même pied qu'auparavant; on ne s'apperçut point à ſes équipages ni à ſes dépenſes de l'augmentation de ſes richeſſes. Il environna Cufa de murailles, & répara, ou plutôt rebâtit le Temple de Jéruſalem & celui de Médine. Il eſt le premier parmi les Sarrazins, qui ait introduit l'uſage de faire des liſtes de ceux qui étoient au ſervice, ou qui recevoient quelque paye du Public. Il eſt auſſi le premier qui ait employé la date de l'Hégire (pp), dont on peut voir l'occaſion dans le Docteur Prideaux (qq). Un Auteur Arabe fait un magnifique éloge d'Omar [*W*]. Mahomet avoit épouſé Haphſa (rr) fille d'Omar, & notre Caliphe avoit ſervi avec beaucoup de courage ſous le faux Prophéte (ss). On rapporte une Hiſtoire au ſujet de la Converſion d'un Seigneur Perſan à la Religion Mahometane [*X*]. On raconte auſſi un Jugement fameux prononcé par Omar [*Y*]. Abu Becr & Omar, premier & ſecond Califes de Sarrazins, ont été tous deux ſi ſemblables dans leurs mœurs, que les Mahométans les appellent d'un nom commun, les deux Omars (tt). Ils différoient pourtant en une choſe [*Z*]. Omar échappa miraculeuſement à un grand danger, ſelon un Ecrivain Arabe [*AA*]. Entre autres marques que les Perſans donnent de leur haine pour Omar &c. on en trouvera ci-deſſous une fort bizarre [*BB*]. Omar avoit coutume de dire, l'Empire des Arabes finira quand le Prince qui le gouvernera, n'aura ni

(oo) Ibid. p. 164. & d'Herbelot, *ubi ſupra*.

(pp) Ockley p. 167.

(qq) Vie de Mahomet p. 59 *de l'Anglois*.

(rr) Ibid. p. 41.

(ss) Ibid. p. 82.

(tt) D'Herbelot p 689. Col. 1.

métiers; & lui dit enſuite, qu'il vouloit l'employer à conſtruire des Moulins à vent, pour moudre les bleds des greniers publics. Firoux, irrité de la réponſe d'Omar, & frémiſſant de colére lui dit; je vous ferai un Moulin, dont on parlera, tant que la roue de celui du Ciel tournera ſur la tête des hommes. Omar entendant ces paroles, dit à ceux qui étoient autour de lui; il ſemble que cet homme me menace; & ſon ſoupçon fut juſte; car le même Eſclave prit ſi bien ſon tems, qu'il le frappa quelques jours après d'un coup de couteau, au deſſous du nombril, dont il mourut trois jours après ſa bleſſure. Les gens du Caliphe ſe jettérent auſſitôt ſur l'Aſſaſſin, mais il ſe défendit ſi courageuſement, qu'il les bleſſa preſque tous du même couteau, & ſe tua enfin lui-même (38).

(38) D'Herbelot p. 688. Col. 2. & Ockley p. 361. Ce dernier rapporte le fait d'une maniére un peu différente.

[*U*] *On donna à Omar le ſurnom d'*Al Farûk.] Ce nom fait alluſion à l'habileté avec laquelle Omar ſavoit diſtinguer le vrai d'avec le faux, le juſte d'avec l'injuſte, auſſi bien qu'il avoit ſu ſéparer la tête du corps d'un Chicaneur. Voici l'Hiſtoire. „ Un certain Juif avoit un procès avec un Muſulman opiniâtre, le dernier en appella au jugement de Caab Ebn al Aſhraf, Juif diſtingué, & le premier en appella à Mahomet. Mais ils convinrent enfin de s'en remettre à la déciſion de Mahomet uniquement, qui prononça en faveur du Juif; le Mahométan déclara qu'il n'acquieſceroit point à la ſentence, que l'affaire n'eût été revue & examinée par Omar, depuis Caliphe. Etant venus le trouver, le Juif lui dit, que Mahomet avoit déja décidé l'affaire en ſa faveur, mais que ſa partie ne vouloit pas ſe ſoumettre à ce jugement; le Mahométan en convint; Omar les pria d'attendre un moment, & revenant le ſabre à la main, il abbatit d'un ſeul coup la tête de l'opiniâtre Muſulman, diſant tout haut: *Voilà la récompenſe de ceux qui refuſent de ſe ſoumettre au jugement de Dieu & de ſon Apôtre*". Cette action lui fit donner le ſurnom d'Al Farûk (39).

(39) Sale's *Koran* p. 69. d'Herbelot p. 611 C. 2.

[*W*] *Un Auteur Arabe fait un éloge magnifique d'Omar.*] „ Ce Caliphe, *dit-il* (40), nourriſſoit les autres délicatement, pendant qu'il ſe traitoit lui-même avec beaucoup de dureté. Il donnoit des habits précieux aux autres, & s'habilloit fort ſimplement. Il payoit ponctuellement à ſes Créanciers ce qui leur étoit dû, & leur rendoit ordinairement plus, qu'ils ne lui avoient prêté. Ayant un jour promis à quelqu'un de lui donner quatre mille drachmes, il lui en fit compter ſix mille; & une perſonne, voyant qu'il ſe dépouilloit ainſi lui-même de ſes biens, & lui diſant qu'il témoignoit par-là avoir plus d'affection pour un étranger que pour ſon propre fils, auquel il ôtoit ainſi le bien, qui devoit un jour lui appartenir, il lui répondit; mon fils a un pere qui le pourvoit chaque jour de tout ce qui lui eſt néceſſaire, & cet étranger n'en a point (41)". Belle réponſe! mais qui ne convenoit guère à un homme qui avoit pillé tant de pays, & fait périr tant de perſonnes.

(40) D'Herbelot p. 689 Col. 1.

(41) Idem ibid.

[*X*] *On rapporte une Hiſtoire au ſujet de la converſion d'un Seigneur Perſan à la Religion Mahometane.*] L'an 17 de l'Hégire, un Seigneur Perſan, nommé Hormozan, Gouverneur pour le Roi de Perſe du Khûziſtan &c. ayant été obligé de ſe rendre à compoſition dans un de ſes Châteaux, fut envoyé à Médine, où Omar faiſoit ſa réſidence. Hormozan fut d'abord conduit à la Moſquée où Omar étoit, & fut fort ſurpris de l'y trouver dormant ſur les degrés parmi les pauvres. Omar cependant s'étant réveillé, & voyant cet Etranger, ſe leva du lieu où il étoit, & s'alla placer ſur la Tribune de la Moſquée, qui lui ſervoit de trône. Il le reçut fort honorablement en ce lieu-là, & lui fit beaucoup de careſſes, louant Dieu des bons ſuccès qu'il accordoit aux armes des Muſulmans, & de ce qu'il leur envoyoit des gens de ſa qualité; & après lui avoir fait donner une veſte de prix, il l'entretint de pluſieurs choſes, pendant aſſez longtems. La converſation étant finie, Hormozan demanda à boire, & Omar lui ayant demandé s'il avoit ſoif, Hormozan lui répondit que non, mais que c'étoit ſeulement pour aſſurer ſa vie, qu'il déſiroit de boire en ſa préſence. Omar lui dit qu'il étoit en toute ſureté. Deſorte que Hormozan s'abſtint de boire ſur ſa parole, & renonça auſſitôt au Culte idolâtre du Feu, pour faire profeſſion du Mahométiſme (42). On raconte encore une autre Hiſtoire d'un Prince Arabe, nommé Giabala, qui vint trouver Omar pour le reconnoître en qualité de Caliphe, & pour embraſſer ſa Religion. Omar le reçut fort bien, & le mena avec lui au pélérinage de la Mecque. Giabala en s'acquittant avec lui des devoirs uſités dans cette occaſion, & faiſant le tour du Temple de la Mecque, un homme du commun le prit par la manche, & le fit ſortir de ſon rang. Giabala offenſé de l'incivilité de cet homme, lui donna un ſoufflet, & le maltraita de paroles, en lui reprochant l'inſolence dont il avoit uſé avec une perſonne de ſa qualité. Omar voyant que ce Prince continuoit d'injurier & de menacer celui qui l'avoit fait retirer, lui dit; appaiſez-vous, autrement je vous ferai rendre par cet homme le ſoufflet que vous lui avez donné. Car vous devez ſavoir que la Religion Muſulmane vous a rendus tous deux égaux, & le Prince & l'Eſclave, quant à l'exercice & à la pratique des fonctions de Piété & de Religion, & principalement dans celles du Pélérinage. Giabala piqué au vif des paroles du Caliphe, en conçut un ſi grand dépit, qu'il le quitta, & s'en alla à Conſtantinople, où il ſe fit Chrétien (43).

(42) Idem p. 612. C. 1.

(43) Ebn Shunah. *Apud d'Herbelot loc. cit.*

[*Y*] *On raconte auſſi un jugement fameux prononcé par Omar.*] Le Gouverneur de ſa nouvelle Ville de Baſſora, à l'embouchure du Tigre, ayant été accuſé d'adultére par quatre témoins du même lieu, il fit venir les témoins devant lui, dont trois dépoſérent qu'ils avoient vu l'action par une des fenêtres de la même chambre. Le quatriéme témoin, qui étoit homme grave & d'autorité, dit ſeulement qu'il avoit vu quelques circonſtances, qui pouvoient ſervir d'indice. Alors Omar le preſſant lui demanda, s'il avoit vu mettre l'aiguille dans la boëte du Surmeh, qui eſt une poudre d'Antimoine, dont les Orientaux ſe ſervent, pour appliquer aux yeux en forme de Collyre. Ce Témoin, qui connut qu'Omar entendoit par cette façon de parler honnête, l'action même du crime de l'accuſé, ayant répondu qu'il ne l'avoit point vu: Omar renvoya le Gouverneur abſous, & condamna les trois autres à la peine des faux-témoins (44).

(44) Idem ibidem.

[*Z*] *Ils différoient pourtant en une choſe.*] C'étoit dans la diſtribution des graces. Abu-Becr n'avoit égard qu'au mérite des perſonnes, au-lieu qu'Omar ne conſidéroit que la néceſſité des gens; parce que, diſoit-il, la Vertu a une récompenſe ſuffiſante en l'autre monde, & que les biens temporels ont été ordonnés de Dieu, principalement pour ſubvenir aux beſoins de cette vie (45).

(45) D'Herbelot p. 689. Col. 1. & 2. Ockley p. 361.

[*AA*] *Omar échappa miraculeuſement à un grand danger, ſelon un Ecrivain Arabe.*] Pendant que les Sarrazins aſſiégeoient Antioche, & qu'ils étoient ſur le point de la prendre, l'Empereur aſſembla les Evêques &c. Jabala, Général des Chrétiens Arabes, dit à Heraclius, que ſi l'on tuoit le Caliphe, les affaires des Sarrazins ſe brouilleroient, & que cela contribueroit beaucoup à faire recouvrer aux Chrétiens ce qu'ils avoient perdu. Jabala obtint de l'Empereur la permiſſion d'envoyer un de ſes Chrétiens Arabes, nommé Watek Ebn Moſapher, jeune homme fort réſolu, avec ordre de prendre ſon tems pour tuer le Caliphe. Omar après la priére alla ſelon ſa coutume ſe promener. Watek le devança, & ſe mit ſur un arbre, où il ſe cacha, juſqu'à ce qu'il vit Omar ſe coucher pour dormir, fort proche de lui. Voyant l'occaſion ſi belle, il tira ſon poignard, & alloit deſcendre, lorſqu'il apperçut un Lion, qui ſe promenoit autour d'Omar, & qui lui léchoit les pieds, lequel le garda juſqu'à ſon réveil, & pour lors ſe retira. Surpris d'une choſe ſi extraordinaire, & pénétré d'une profonde vénération pour le Caliphe, qu'il regarda comme un homme divin, il deſcendit, & lui vint baiſer les mains; il lui raconta ſon avanture, & embraſſa ſur le champ la Religion Mahométane, frappé d'une délivrance ſi merveilleuſe (46). Cette Hiſtoire paroit avoir été inventée par l'Auteur Arabe, pour concilier d'autant plus de vénération à Omar.

(46) Ockley p. 308-309.

[*BB*] *Entre autres marques que les Perſans donnent de leur haine pour Omar, on en trouvera ci-deſſous une fort bizarre.*] Ils Ils en veulent aux trois grands Docteurs de la Loi Mahométane, Abu-Becr, Oſman, & Omar. Voici ce dont il s'agit. C'eſt

(vv) Idem ibid.
(ww) Ockley p. 169 & suiv.

ni la piété des Musulmans, ni la libéralité des Gentils (*uu*). Ce Caliphe ne fit point de Testament, mais il nomma six Commissaires, à qui il accorda trois jours pour déliberer sur le choix de son Successeur après sa mort; ils élurent Othman Ebn Affan (*ww*).

C'est une coutume parmi les Persans, quand ils se marient, de mettre les figures de ces trois Docteurs, faites de pâte, ou de sucre, à l'entrée de la chambre des nouveaux mariés, afin que les Conviés en les regardant y laissent tout le venin dont ils pourroient infecter les nouveaux mariés. Car les Orientaux sont persuadés, qu'il y a des gens qui ont naturellement le pouvoir d'ensorceler par les yeux, & qu'en regardant quelqu'un fixement, comme on fait ordinairement les nouveaux mariés, ils empêchent la consommation du Mariage. C'est pourquoi aussitôt que les Conviés sont entrés dans la chambre, & que la malignité de leurs regards a été corrigée, en s'arrêtant sur ces statuës, ils les rompent & les mettent en piéces (47).

(47) Ricaut Hist. de l'État présent de l'Emp. Ottoman. L. II. Ch. 10.

☞ ONIAS, fils d'Onias III. Souverain Sacrificateur, ne succéda point à son Pere, ayant été supplanté par ses Oncles [*A*]. Il demeura néanmoins dans la Palestine jusqu'à la mort d'Onias Menelaüs, le dernier de ses Oncles. Antiochus Eupator, Roi de Syrie ayant alors nommé au Souverain Pontificat Alcime, qui n'étoit point de la race sacerdotale, notre Onias prit le parti de se retirer en Egypte (*a*). Il y fut très-bien reçu de Ptolomée Philométor, & de la Reine Cléopatre sa femme, & s'insinua si bien dans leur esprit, qu'il devint leur Favori, & qu'ils avoient une entiére confiance en lui (*b*). Il étoit bon Soldat & grand Politique, & par ce double merite il s'avança aux premieres dignités de la Cour & de l'Armée, le Roi & la Reine lui ayant confié le commandement de leurs troupes. Il avoit aussi introduit à la Cour un autre Juif, nommé Dosithée, avec lequel il partagea la faveur du Roi, & ces deux hommes, unis d'intérêt, furent presque maîtres de tout pendant les derniéres années du régne de Philométor. Onias profita de sa faveur pour obtenir du Roi la permission de bâtir un Temple pour les Juifs en Egypte, sur le modele de celui de Jérusalem, & d'y établir des Sacrificateurs & des Lévites de sa nation, & il obtint en même tems que lui & ses descendans à perpetuité en seroient Souverains Sacrificateurs. La maniére dont il s'y prit pour lever les obstacles qui s'opposoient à son dessein, marque qu'il n'étoit pas moins adroit qu'ambitieux [*B*]. Il choisit pour bâtir son Temple, un endroit de la Province d'Héliopolis [*C*] à environ vingt-quatre milles de Memphis, où il y avoit eu autrefois un Temple de Bubastis,

(a) Joseph. Antiq. Jud. Liv. XII. Ch. 15.
(b) Idem Liv. XX. Ch. 8.

[*A*] *Ne succéda pas à son Pere ayant été supplanté par ses Oncles.*] Joseph rapporte (1) qu'Onias étant mort dans le tems qu'Antiochus Epiphanes monta sur le trône de Syrie, ce Prince donna le Souverain Pontificat à Jesus, surnommé Jason, frere d'Onias, qui n'avoit laissé qu'un fils en bas âge: mais ce Prince ayant depuis été mécontent de Jason, lui ôta cette dignité, & la donna à Onias, surnommé Ménélaüs son jeune frere, à qui Antiochus Eupator fit trancher la tête dix ans après (2). Mais on trouve une Relation fort différente de celle de Joséphe dans le second Livre des Maccabées, selon laquelle Onias survêquit encore plus plus de trois ans. L'Auteur raconte (3) qu'Antiochus Epiphanés ayant succédé à Seleucus Philopator, Jason frere d'Onias, qui aspiroit secrettement au Souverain Sacerdoce, fit offrir au Roi troiscens soixante talens d'argent, outre quatre-vingt talens de revenu annuel pour le mettre en possession de la Souveraine Sacrificature; il n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il désiroit; Onias fut dépossédé, & obligé de se retirer à Antioche. Trois ans après (4) Jason envoya son frere Ménélaüs payer le tribut au Roi, & négocier quelques autres affaires importantes; mais celui-ci fit à Jason le même tour, que Jason avoit fait à Onias, Ménélaus offrit au Roi trois cens talens de plus, & obtint par ce moyen le Souverain Pontificat. N'ayant pu payer la somme à laquelle il s'étoit engagé, il fut obligé de faire tirer du Temple quantité de vases d'or, qu'il fit vendre à Tyr, & dans les Villes voisines; ce qui lui fournit les sommes nécessaires pour s'acquitter envers le Roi, & pour gagner Andronique, Gouverneur d'Antioche, & d'autres Courtisans, dont il avoit besoin, pour se soutenir par leur crédit. Onias, qui, comme nous l'avons vu, s'étoit retiré à Antioche, fit de grands reproches à Ménélaüs, du sacrilége qu'il avoit commis: celui-ci résolut de s'en venger, il s'adressa à Andronique, & l'engagea à le défaire d'Onias. Mais le crime ne demeura pas impuni, tout le monde en porta des plaintes à Antiochus, & ce Prince lui-même fut touché de la mort d'Onias, desorte qu'il fit faire le procès à Andronique, & le fit mourir. Ménélaüs se conduisit toujours de la même maniére, & enfin Lysias conseilla à Antiochus Eupator de s'en défaire; on le mena à Berée Ville de Syrie, où on le fit mourir; Joséphe dit qu'il eut la tête tranchée, mais on trouve dans le second Livre des Maccabées (5), qu'on le précipita dans une tour pleine de cendres, où il étouffa. Sa charge fut donnée à Alcime, ce qui détermina notre Onias à se retirer en Egypte. Ce fut l'an 163 avant Jésus-Christ.

(1) Antiq. Jud. Lib. XII. c. 6.
(2) Ibid. c. 15.
(3) 2 Maccab. IV. 7. 8.
(4) Ibid. v. 23. 24.
(5) Ch. XIII. 5-7.

[*B*] *La maniére dont il s'y prit pour lever les obstacles qui s'opposoient à son dessein, marque, qu'il n'étoit pas moins adroit qu'ambitieux.*], Il y intéressa également la Politique & la Religion (6). Voici selon Joséphe la Lettre qu'il écrivit sur ce sujet au Roi & à la Reine d'Egypte, suivant la traduction de Mr. Arnaud d'Andilly. „ Lorsqu'avec l'assistance de Dieu, j'ai „ rendu à vos Majestés de si grands services dans la guerre, „ j'ai remarqué en passant par la basse Syrie, la Phénicie, „ Léontopolis, qui est du Gouvernement d'Héliopolis, & „ par divers autres lieux, que les Juifs ont bâti divers Tem„ ples, sans y observer aucune des régles nécessaires pour ce „ sujet, ce qui cause entre eux une grande division. Et les „ Egyptiens commettent la même faute par la multitude de „ leurs Temples, & la diversité de leurs sentimens sur les „ choses de la Religion. Mais j'ai trouvé auprès d'un Châ„ teau, nommé *Bubaste le sauvage*, un lieu fort commode à „ bâtir un Temple, parce qu'il s'y rencontre en abondance „ des animaux, & autres choses propres pour les Sacrifices, „ & qu'il y en a déja un tout ruiné, & qui n'est consacré à „ aucune Divinité, dont les démolitions, s'il vous plaît de „ le permettre, pourront servir à en bâtir un à l'honneur du „ Dieu tout-puissant, qui sera semblable à celui de Jérusa„ lem, & où on le priera pour la prospérité de vos Majes„ tés, & des Princes vos enfans, ce qui réunira même tous „ les Juifs qui demeurent dans l'Egypte, parce qu'ils s'y as„ sembleront pour célébrer les louanges de Dieu, comme „ le Prophéte Esaïe l'a prédit par ces paroles: *il y aura* „ *dans l'Egypte un lieu consacré à Dieu*". Joséphe dit, qu'il ajoûta diverses choses; parmi lesquelles il faut mettre sans doute, ce que le même Historien dit ailleurs (7), qu'Onias assura le Roi d'Egypte, que cette grace attacheroit les Juifs à son service, & augmenteroit encore la haine qu'ils avoient pour Antiochus, à cause qu'il avoit ruiné, c'est-à-dire, profané le Temple de Jérusalem, & en feroit passer plusieurs dans l'Egypte, pour y jouir de la liberté de vivre selon leurs Loix. Joséphe rapporte aussi la réponse du Roi & de la Reine, qui m'est je l'avoue fort suspecte, quoiqu'il prétende en rapporter les propres paroles, que voici: „ Le „ Roi Ptolomée & la Reine Cléopatre à Onias, Salut. Nous „ avons vu par votre Lettre la priére que vous nous faites de „ vous permettre de rebâtir le Temple ruiné de Bubaste le sau„ vage, proche de Léontopolis, qui est du Gouvernement „ d'Héliopolis, & nous avons peine à croire que ce soit une „ chose agréable à Dieu, que de lui en consacrer un dans „ un lieu si impur, & plein de tant d'animaux. Mais puis„ que vous nous assurez que le Prophéte Esaïe a prédit il y „ a longtems que cela devoit arriver, nous vous le permet„ tons, en cas que ce soit une chose qui se puisse faire „ sans contrevenir à votre Loi, car nous ne voulons point „ offenser Dieu". Il me semble que les caractéres de la supposition de cette piéce sautent aux yeux; le stile est tout-à-fait Juif; quelle apparence que le Roi & la Reine d'Egypte ayent eu des scrupules sur ce qui pouvoit être conforme ou non à la Loi de Moyse? Quoi qu'il en soit, on voit qu'Onias se prévaloit d'une Prophétie d'Esaïe, pour réussir dans son dessein, c'est celle qui se trouve au ch. XIX. 18 19. *En ce jour-là il y aura cinq Villes au Pays d'Egypte, qui parleront le langage de Canaan, & qui jureront à l'Eternel des armées: & l'une sera appellée* Ville de destruction. *En ce jour là il y aura un Autel à l'Eternel au milieu du Pays d'Egypte, & une Enseigne dressée à l'Eternel sur la frontiére.* Onias expliqua ce passage, qui regarde les tems de l'Evangile, de celui où il vivoit, & à la faveur de ce Commentaire il fit goûter son projet à ceux de sa nation aussi-bien qu'au Roi.

(6) Joseph. Antiq. Jud. Lib. XIII. Ch. 6. XX. Ch. 8. Et de Bell. Jud. Liv. VII. Ch. 36.
(7) De Bell. Jud. loc. cit.

[*C*] *Il choisit pour bâtir son Temple un endroit de la Pr[illegible] d'Héliopolis.*] Joseph Scaliger (8) croit qu'Onias chois[illegible] Province d'Héliopolis, pour y placer ce Temple, parce [illegible] avoit lu dans la Prophétie d'Esaïe autrement que nous [illegible]sons aujourd'hui, en changeant une Lettre pour une autre, qui lui ressemble: nous lisons עִיר הַהֶרֶס יֵאָמֵר לְאֶחָת *l'une sera appellée ville de destruction*: & Scaliger conjecture, qu'Onias lisoit: עִיר הַחֶרֶס *Ville du Soleil*; ce qui lui a fait naître cette pensée, c'est qu'*Héliopolis* signifie en Grec, *Ville du Soleil*. Il est certain que la différence entre le *He* & le *Chet* est si petite, qu'on peut aisément mettre l'une pour l'autre, soit en lisant, soit en écrivant. D'ailleurs le Docteur Prideaux observe (9), qu'un peu plus de cent ans après la construction de ce Temple, du tems de Jonathan Ben Uzziel, Auteur de la Paraphrase Chaldaïque des Prophetes, on disputoit parmi les Savans, laquelle des deux leçons, de *Heres* ou *Cheres* étoit la véritable, puisque ce ne peut guére avoir été que cette raison, qui l'a engagé à mettre l'une & l'autre dans sa Paraphrase, pour s'épargner l'embarras de choisir: *La Ville du Temple du Soleil, qui doit être détruite, en sera dite une.* Mr. Prideaux croit au-reste, que la véritable raison qui fit choisir à Onias l'endroit où il bâtit son Temple, c'est

(8) [illegible] Hist. des Juifs &c. Tom. III. p. 444. Edit. de 1722.
(9) Ubi supra p. 445.

bastis, qui étoit alors négligé & tombé en ruine [D]. Quand le Temple fut bâti, il en renferma l'enceinte d'une muraille de brique fort haute, & y mit des Prêtres & des Lévites pour faire le Service Divin, qui s'y fit depuis de la même maniére que dans le Temple de Jérusalem; mais celui-ci ayant été détruit avec la Ville, celui d'Onias ne subsista pas longtems après, ou du-moins ne servit plus au Service de Dieu [E]. Ptolomée Philometor étant mort, Cléopatre sa Veuve tâcha de mettre la Couronne sur la tête du fils qu'elle avoit de lui. Mais comme il étoit en bas âge, il se forma un parti en faveur de Ptolomée Physcon, Roi de Cyréne, frere du feu Roi, qui s'avança vers Alexandrie. La Reine fit venir Onias à son secours avec une Armée de Juifs (c), en faveur desquels Dieu fit un miracle, si l'on s'en rapporte à Joseph [F]. Quoi qu'il en soit, on en vint à un Accommodement, soit par la médiation d'Onias & des Juifs, soit par celle d'un Ambassadeur Romain, nommé Thermus, qui se trouvoit alors à Alexandrie (d). On convint que Physcon épouseroit Cléopatre, qu'il seroit Tuteur de son fils, lequel seroit déclaré héritier de la Couronne, dont Physcon jouïroit pendant sa vie. En conséquence de cet accord le Roi de Cyréne épousa cette Princesse, mais le jour même des nôces il lui tua son fils entre ses bras, & continua dans la suite à se rendre odieux par ses cruautés (e). On conjecture avec beaucoup de vraisemblance, que ce Prince cruel n'épargna point Onias, & qu'il le fit périr; du-moins n'en est-il plus fait mention dans l'Histoire depuis ce tems-là.

(c) Idem Contr. Apion. L. II. c. 2.

(d) Idem ibid.

(e) Justin. Histor. Lib. XXXVIII. c. 8.

c'est qu'il étoit Gouverneur de la Province, & que le Roi lui avoit donné-là de grandes terres, sur lesquelles il bâtit même une Ville, à laquelle il donna le nom d'*Onion*, & qu'il peupla de Juifs; ainsi c'étoit l'endroit le plus commode & le plus avantageux pour lui & pour les Juifs. Les Septante ont traduit le passage d'Esaïe de la maniére suivante: *πόλις ἀσεδὲκ κληθήσεται ἡ μία πόλις: l'une sera appellée Ville de Justice:* Corruption visible du Texte, pour faire honneur au Temple d'Onias. D'où Mr. Prideaux, pour le remarquer en passant, tire deux conséquences (10). 1. Que la Version Grecque, que nous appellons des Septante, est l'Ouvrage des Juifs d'Egypte, qui servoient Dieu dans le Temple d'Onias. 2. Que cette partie qui contient Esaïe, & on peut y ajoûter les autres Prophétes, n'a été faite que depuis la construction de ce Temple.

(10) Ibid. p. 446.

[D] *Où il y avoit eu autrefois un Temple de Bubastis, qui étoit alors négligé & tombé en ruine.*] Joséphe n'est pas tout-à-fait d'accord avec lui-même sur le Temple qu'Onias fit élever. Il dit dans un endroit (11), qu'il bâtit un Temple de la forme de celui de Jérusalem, mais plus petit, & qui n'étoit pas si magnifique; il répéte la même chose ailleurs (12), disant, que le Roi & la Reine d'Egypte permirent à Onias de bâtir auprès d'Héliopolis un Temple semblable à celui de Jérusalem. Mais dans l'*Histoire de la Guerre des Juifs* (13) cet Historien rapporte, qu'Onias fit construire un Temple, *qui n'étoit pas pareil à celui de Jérusalem:* à moins que dans ce dernier endroit, il n'ait voulu dire qu'il étoit inférieur à celui de Jérusalem, pour la grandeur & pour la magnificence. Joséphe nous apprend, qu'Onias mit dans ce Temple un Autel des Holocaustes, un Autel des Parfums, une Table pour les pains de proposition, & tous les autres utensiles nécessaires pour le Service Divin, le tout sur le modéle de ce que l'on voyoit à Jérusalem; mais il n'y mit point de Chandelier d'Or à sept branches dans le Lieu Saint; il se contenta d'y mettre une grande Lampe, suspendue du haut du plancher par une chaîne d'or. Malgré toutes les précautions d'Onias, ceux qui servoient dans son Temple, ne furent jamais admis à remplir les fonctions Sacerdotales dans celui de Jérusalem; s'il faut en croire les Talmudistes (14), on les regardoit comme coupables du même Schisme, que ceux qui avoient sacrifié sur les hauts lieux, & pour cette raison ils n'étoient admis qu'aux fonctions les plus basses. Ils étoient entretenus des revenus du Temple, mais ne mangeoient d'aucune des offrandes.

(11) Antiq. Jud. Lib. XX. c. 6.

(12) Ibid. L. XX. c. 8.

(13) Lib. VII. c. 36.

(14) Mischna Tract. Minchôt. c. 15. Apud Hist. Univ. Tom. VII. p. 105. dans la Note.

[E] *Celui d'Onias ne subsista pas longtems après, ou du-moins ne servit plus au Service de Dieu.*] Après la destruction de Jérusalem & de son Temple, un grand nombre de Sicaires se retirérent en Egypte, où ils persistérent dans leur révolte contre les Romains, & il y eut à leur occasion du desordre à Alexandrie. Lupus, qui étoit Gouverneur de cette Ville, en donna avis à Vespasien. Ce Prince, considérant combien les Juifs étoient portés à la révolte, & qu'il y avoit sujet de craindre qu'ils ne se rassemblassent toujours, & que d'autres ne se joignissent à eux, il donna ordre à Lupus de ruïner le Temple d'Onion. Le Gouverneur se contenta de le faire fermer, après avoir enlevé une partie des ornemens. Mais après sa mort, son Successeur Paulin obligea les Sacrificateurs par de grandes menaces à lui représenter tous les ornemens qui restoient, les prit, fit fermer le Temple, sans souffrir que personne y allât plus adorer Dieu (15). Joséphe ajoûte qu'il y avoit alors trois-cens quarante-trois ans que ce Temple avoit été bâti: mais il est évident qu'il y a là une faute dans les nombres, puisqu'il faudroit remonter jusqu'au régne de Ptolomée Philadelphe, & que néanmoins l'Historien Juif place lui-même, comme on l'a vu, la construction de ce Temple sous le régne de Ptolomée Philométor, environ cent cinquante ans avant l'Ere Vulgaire.

(15) Joseph de Bell. Jud. Lib. VII. Ch. 36.

[F] *En faveur desquels Dieu fit un miracle, si l'on s'en rapporte à Joséphe.*] Voici son recit (16). „ Les armées s'avancérent „ pour en venir au combat, & Dieu fit alors connoître manifestement, qu'il soutenoit la justice de la Cause que défendoit Onias. Car Physcon ayant fait exposer liés & nuds „ à ses Eléphans tous les Juifs, qui demeuroient dans Alexandrie, avec leurs femmes & leurs enfans, afin qu'ils „ les foulassent aux pieds, & même fait enyvrer ces animaux, pour augmenter leur fureur, il arriva tout le contraire. Ces Eléphans se détournérent des Juifs, se jettérent sur les amis de lui-même, & en tuérent plusieurs. En „ ce même tems ce Prince vit un spectre terrible, qui lui „ défendit de faire du mal aux Juifs. Et celle de ses Concubines, qu'il aimoit le plus nommée Itaque, ou selon „ d'autres Irène, le supplia de ne pas traiter ce peuple si „ cruellement. Il ne le lui accorda pas seulement, mais témoigna du regret d'en avoir usé avec tant d'inhumanité. Ce „ qui est si véritable, que personne n'ignore que les Juifs „ d'Alexandrie célébrent tous les ans le jour auquel Dieu „ leur fit une grace si visible". Tout cela a l'air bien Romanesque; ces Juifs, hommes, femmes, & enfans jettés devant les Eléphans, sans qu'aucun ait été endommagé, ce spectre qui parle à Physcon, ce sont-là de ces traits qui ne trouvent guéres de créance aujourd'hui. Ce qu'il peut y avoir de vrai, c'est que Physcon aura été irrité contre les Juifs qui avoient pris parti contre lui, & qu'il se sera laissé fléchir par les priéres de sa Concubine, qui étoit peut-être Juive, & delà l'origine de la Fête.

(16) Cont. Appion L. II. Ch. 2.

☞ ONKELOS, Auteur d'une Paraphrase Chaldaïque sur le Pentateuque. Mr. Simon (a) décide hardiment, qu'il n'est pas besoin de s'arrêter à rechercher le tems où les Juifs font vivre Onkelos, & Jonathan, Auteurs de la Paraphrase Chaldaïque sur les Prophétes; „ car, *dit-il*, outre qu'on peut douter „ avec raison s'ils sont les véritables Auteurs de ces Paraphrases, les Histoires Juives ne rapportent „ que des fables sur ce sujet; & je m'étonne, *ajoûte-t-il*, qu'il y ait des personnes assez simples pour „ ajoûter foi aux rêveries qui se trouvent sur cela dans les Livres des Juifs". On verra dans la suite, que ce n'est pas-là un jugement sans appel. Plusieurs Docteurs Juifs (b) font Onkelos beaucoup plus jeune que Jonathan Ben Uzziel, quoiqu'ils conviennent, qu'il a été pendant quelque tems son contemporain; ils disent que Jonathan étoit un des principaux éléves de Hillel, qui mourut à peu près à la naissance de Jésus-Christ, mais qu'Onkelos vivoit encore quand Gamaliel le vieux petit fils d'Hillel mourut, dix-huit ans avant la ruïne de Jérusalem [A]. D'autres prétendent (c) qu'Onkelos étoit fils de

(a) Hist. Crit. du V. T. L. II. Ch. 18. p. m. 258.

(b) Voy. Prideaux Hist. des Juifs T. V. p. 15. 16. Edit. de 1722.

(c) Leusden Philolog. Hebræo-Mixtus. Diss. VI. p. m. 44.

[A] *Qu'Onkelos vivoit encore, quand Gamaliel le vieux, petit-fils d'Hillel mourut, dix-huit ans avant la ruïne de Jérusalem.*] Ils rapportent, *dit Mr. Prideaux* (1), qu'Onkelos assista aussi aux funérailles de ce vieux Docteur, & qu'il y fit la dépense de soixante-dix Livres d'encens. Cela n'est pas exact, à en juger par ce que rapporte un autre Auteur (2). „ C'est „ lui (Onkelos), si nous en croyons les Talmudistes, qui fit „ les funérailles du Rabbin Gamaliel, & qui pour les rendre „ plus magnifiques brûla des *meubles* pour la valeur de sept „ mille deniers. C'est ainsi, comme l'a remarqué Schickard „ (3), qu'il faut prendre les septante mines de Tyr, que le „ Talmud dit qu'Onkelos brula à l'honneur de l'ancien Gamaliel. Il n'y a qu'à lire le passage même du Talmud, „ pour être convaincu qu'il y est parlé de Meubles. Et „ pour ce qui est de la valeur, à quoi j'ai dit qu'ils se „ montoient, le Scholiaste remarque en cet endroit, que la „ mine, poids de Tyr, contient vingt-cinq *Sela*, & que „ chaque *Sela*, vaut quatre deniers, ou quatre écus, monnoye de Constantinople. D'où il s'ensuit, qu'il y eut „ pour sept mille deniers de meubles brulés. Abraham Zacuth, Auteur du *Juchasin*, ne s'éloigne pas de ce sentiment, & je m'étonne que la Traduction Latine que le célébre Vorstius nous a donnée du *Tsemach David* porte, „ qu'il y a dans le *Juchasin* une Histoire, dans laquelle il „ est dit que le Docteur Gamaliel l'Ancien étant mort, Onkelos brula sur lui septante mines d'une drogue, qu'il appelle *Opobalsamum*..... Je conviens de l'histoire du *Juchasin*, mais je ne pense pas qu'il y soit parlé de cette dro-

(1) Hist. des Juifs T. V. p. 16.

(2) Ferrand Réflex. sur la Relig. Chrét. T. II. p. 169-172.

(3) De Jure Regio p. 167.

„ gue,

de la Sœur de Tite, & qu'après la destruction de Jérusalem il embrassa le Judaïsme [*B*]. Cette qualité de Prosélyte l'a fait confondre avec Aquila, Auteur d'une Version Grecque, & avec le Prosélyte *Akylas*, qui est cité dans le *Bereshit Rabba*, vieux Commentaire Rabbinique sur la Genése; mais tout cela est très-mal fondé [*C*]. Le Docteur Prideaux prétend (*d*), que l'excellence & l'exactitude du *Targum* ou Paraphrase d'Onkelos suffit pour convaincre, qu'il étoit Juif de naissance; car, dit-il, il ne falloit pas moins pour réussir comme il a fait dans un Ouvrage si pénible, qu'un homme élevé dès l'enfance dans la Religion & dans la Théologie des Juifs, & longtems exercé dans leurs cérémonies & leurs dogmes, & qu'il possédât aussi parfaitement l'Hébreu & le Chaldéen, que cela étoit possible à un Juif de naissance. Quelques Savans ne croyent pas que ce Targum soit aussi ancien que le prétendent les Juifs [*D*]. Au-reste c'est plutôt une Version qu'une Paraphrase, car il suit le Texte Sacré mot à mot, &

(*d*) *Ubi supra*, p. 19. 20.

„ gue, qu'on appelle en Latin *Opobalsamum*". Mr. Ferrand réfute ce sentiment, & ajoûte ensuite. „ Ceux qui ont pris „ les septante mines *Tsuri*, pour une quantité prodigieuse „ d'encens, qu'Onkelos brula à l'honneur de son Maître, „ ont parlé plus raisonnablement, vu que les Anciens en „ usoient quelquefois de la sorte, pour honorer la pompe „ funébre des personnes qu'ils avoient aimées . . . . „ Mais quoique cette explication n'ait rien qui répugne au „ bon-sens, elle est néanmoins contraire à la vérité, dans „ le fait dont il s'agit, attendu que la coutume des Hébreux „ étoit en cela différente de celle des Romains. Parmi les „ Hébreux on ne croyoit pas faire un plus grand honneur „ aux Rois, après leur mort, qu'en brulant leur lit & autres „ meubles, pour montrer sans-doute par-là, que personne „ n'étoit digne de s'en servir après eux: & comme ils ne „ portoient guére moins de respect aux Présidens de la Sy„ nagogue (tel qu'étoit Gamaliel) qu'ils en portoient aux „ Rois mêmes, ils bruloient aussi dans leurs funérailles leur „ lit & autres meubles".

[*B*] *D'autres prétendent qu'Onkelos étoit fils de la Sœur de Tite, & qu'après la destruction de Jérusalem il embrassa le Judaïsme.*] C'étoit-là le sentiment d'Elie Lévite (4), qu'Onkelos étoit fils de la Sœur de Tite, qui détruisit la maison (au Sanctuaire) אונקלוס היה בן אחותו של טיטוס שחרב הבית Leusden remarque, que l'éloignement des tems ne permet pas d'adopter ce sentiment: car, selon lui, notre Onkelos avoit embrassé le Judaïsme, du tems de Hircan, quarante ans avant la naissance de Jésus-Christ, au-lieu que le Neveu de Tite doit s'être converti après la ruine Jérusalem, & qu'il n'est pas vraisemblable que l'autre eût vêcu jusqu'à cette époque. Dans le fond cet Onkelos, neveu de Tite & Prosélyte, a bien l'air d'être de la création des Rabbins; surtout si l'on fait attention aux contes qu'ils débitent sur son sujet, comme, qu'il étoit un grand Nécromancien, & que voulant se faire Prosélyte, il évoqua les âmes de Tite, de Balaam, & de Jésus-Christ, pour leur faire des questions (5).

(4) Præfat. in *Methurgeman* Apud Leusden *Philolog. Heb. Mixtur.* Diss. VI. p. 44.

(5) Morini *Exercit. Bibl.* L. II. Exerc. VIII. c. 6.

[*C*] *Mais tout cela est très-mal fondé.*] J'observerai d'abord que Leusden (6) paroît croire que l'Aquila, l'Auteur d'une Version Grecque, n'est pas le même Akilas, cité dans le *Bereschit Rabba*, comme Auteur d'un Targum, qui est perdu; Mais Mr. Prideaux prétend (7), qu'il s'agit-là d'Aquila de Pont. C'est le même nom qu'*Acylas* en Grec & *Akila* en Hébreu. Le tems est aussi le même, environ cent trente ans après Jésus-Christ; & l'un & l'autre est Prosélyte: voilà trois traits de conformité, qui prouvent que ce n'est qu'une même personne. Le même Auteur prouve ensuite que cet Aquila ne peut être Onkelos. 1. Parce que les noms & les tems sont différens, & les Targums qu'on leur attribue le sont aussi; car celui d'Onkelos est sur le Pentateuque, & celui d'Akilas, dont il est parlé dans le *Bereschit Rabba*, est sur les Prophétes & sur les Hagiographes. 2. Le Targum d'Akilas, cité par le Commentateur Juif, & par les Rabbins après lui, n'est pas un Targum Chaldaïque, mais la Version Grecque d'Aquila de Pont. Car quoique les Juifs ne donnent ordinairement le nom de Targum qu'aux Versions Chaldaïques, ce mot signifie en général une Version quelconque, en quelle Langue qu'elle soit. Ainsi la Version Chaldaïque, qu'on a cru trouver dans le *Bereschit Rabba*, & le Prosélyte Akilas, son Auteur, différent d'Aquila de Pont, sont deux chiméres; & le Targum, dont il s'agit-là n'est autre chose que la Version d'Aquila de Pont. 3. La raison qui a fait faire un Prosélyte d'Onkelos, est l'imagination qu'on a euë que c'étoit le même qu'Aquila de Pont, qui en étoit véritablement un, & qui de Payen s'étant fait Chrétien, de Chrétien se fit Juif.

(6) *Ubi supra*. p. 41.

(7) *Loc. cit.* p. 12.

[*D*] *Quelques Savans ne croyent pas que ce Targum soit aussi ancien, que le prétendent les Juifs.*] Le P. Morin & Mr. Simon ont fortement combattu l'antiquité de cette Paraphrase Chaldaïque. Le premier la croit antérieure au Talmud de Babylone, & postérieure à celui de Jérusalem: il insiste sur le silence de St. Jérôme, qui paroît ne l'avoir pas connue, d'où il conclut qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été composée depuis ce Pere (8). Mr. Simon veut bien encore croire que cette Paraphrase, de même que celle de Jonathan, peuvent être du tems de St. Jérôme, mais pas plus anciennes. Rapportons ce qu'il avance là-dessus (9). „ La Langue „ Caldaïque étant devenuë parmi les Juifs la langue d'usage, „ les Docteurs enseignérent au peuple la Loi de Moïse en „ cette Langue, & cela donna enfin occasion à publier les „ Gloses des Docteurs, lesquelles ont été nommées Para„ phrases ou Interprétations. Elles ne sont pourtant pas si „ anciennes, parce qu'il s'est passé un longtems sans qu'on „ réduisit en un Corps de Paraphrase les Explications de ces „ anciens Docteurs; mais on joignit d'abord l'interprétation „ aux mots les plus difficiles, & lorsque le Lecteur lisoit un „ Verset dans la Synagogue, le Docteur ou plûtôt l'Interprête y ajoûtoit en même tems l'explication en Chaldéen. „ C'est pour cette raison, que nous voyons encore aujour„ d'hui plusieurs Manuscrits de la Loi disposés de cette fa„ çon avec la Paraphrase Caldaïque, dans lesquels après cha„ que Verset du Texte Hébreu, suit immédiatement un Ver„ set de la Paraphrase. Ce qui tire apparemment son origine „ de l'ancienne coutume, qu'on avoit euë de lire dans les „ Synagogues l'explication du Texte Hébreu conjointement „ avec le même Texte. On attribue ordinairement à On„ kelos la Paraphrase qui est sur le Pentateuque, & à Jo„ nathan celle qui est sur les Livres que les Juifs nomment „ Prophétes. Mais si l'on examine avec quelque application „ la manière dont ces Paraphrases ont été recueillies, il sera „ difficile d'en pouvoir marquer les Auteurs, ni le tems au„ quel ce Recueil a été fait. Plusieurs ont cru qu'elles „ étoient pour le moins aussi anciennes que notre Seigneur. „ D'autres au-contraire ont prétendu qu'elles étoient assez „ nouvelles, & même postérieures à St. Jérôme, parce qu'il „ n'en a point fait mention dans ses Ouvrages. Il se pour„ roit faire cependant qu'elles fussent du tems de St. Jérô„ me, & qu'il n'en auroit point parlé, d'autant qu'elles „ étoient destinées à l'usage particulier des Juifs, & peut„ être n'étoient-elles pas encore dans un Corps de Traduc„ tion, comme nous les voyons aujourd'hui". Faisons quelques Remarques sur ce morceau. I. Mr. Simon suppose, sans en alléguer aucune preuve, qu'il s'est passé un longtems avant que l'on réduisit les Paraphrases ou Interprétations du Texte Hébreu en Corps. Et il y a beaucoup d'apparence que le contraire est vrai. Est-il bien concevable, qu'il y eût par-tout pour toutes les Synagogues des Interprêtes assez habiles, pour traduire sur le champ avec exactitude en Chaldaïque le Texte Hébreu? Il est bien plus naturel de supposer, qu'on mit des Versions par écrit, que l'Interprête n'avoit qu'à lire. D'ailleurs des Particuliers, qui, selon le commandement de Dieu, devoient lire la Loi dans leurs familles, n'avoient-ils pas besoin de secours pour l'entendre? Il est donc très-vraisemblable qu'il y a eu des Targums longtems avant notre Seigneur, quels qu'ils ayent été. II. Mr. Simon, après avoir supposé que l'on a été longtems avant que de réduire les Paraphrases en un Corps, conclut de cette supposition non prouvée, qu'il est difficile de marquer ni les Auteurs ni le tems des Paraphrases attribuées à Onkelos & à Jonathan. A la faveur d'une telle Logique, il n'y a rien qu'on ne puisse prouver. III. Il est très-vraisemblable que ces deux Paraphrases existoient du tems de notre Seigneur. Lorsqu'il proféra sur la croix les premiéres paroles du Ps. XXII. (Matth. XXVII. 46.) il dit; *Eli, Eli, lamma Sabachtani*, mais dans l'Hébreu, au-lieu de *Sabachtani* שבקתני, il y a *Gnazabthani* עזבתני, & le terme que Jésus-Christ a employé se lit aujourd'hui dans la Paraphrase de Jonathan: Il y a donc quelque apparence que cette Paraphrase existoit déjà. Or celle d'Onkelos semble être plus ancienne. La principale raison qui le persuade, „ c'est, comme l'a fort „ bien remarqué Mr. Prideaux (10), le style de ce Targum. „ Le Chaldaïque de Daniel & d'Esdras est ce que nous avons „ de plus pur & de plus ancien dans cette Langue, & doit „ par conséquent servir de régle pour juger des autres Ou„ vrages écrits dans la même Langue. Car le Chaldaïque, „ aussi-bien que toutes les autres Langues du Monde, étant „ sujettes à des changemens continuels, & s'éloignant tou„ jours de plus en plus de l'ancienne Langue, il est évident „ que plus on trouve qu'une Piéce écrite en cette Langue „ différe de ce qu'on regarde comme la régle, à cause de son „ antiquité, & plus il y a lieu de croire que cette Piéce „ est nouvelle; & qu'au-contraire plus on la trouve confor„ me à la régle, plus on doit juger qu'elle est ancienne. Or „ c'est un fait avéré, que le Targum d'Onkelos est de tout „ ce que nous avons de Chaldéen, ce qui approche le plus „ du style de Daniel & d'Esdras. Ce qui prouve, ce me „ semble, invinciblement, que c'est le plus ancien de tous. „ Et sans cela, je ne vois pas pourquoi Jonathan Ben Uz„ ziel, quand il fit son Targum, auroit sauté la Loi, & „ commencé par les Prophétes. Au-lieu que trouvant la „ Version de la Loi déja faite, & si bien exécutée par On„ kelos, il étoit fort naturel qu'il passât aux Prophétes, où „ l'autre n'avoit point touché". A l'égard du silence des Peres, & de St. Jérôme en particulier, on peut répondre fort simplement, que n'étant qu'à l'usage des Juifs, elles leur ont été inconnuës, d'autant plus que la Version des Septante étoit d'une grande autorité chez les Peres, que quelques-uns préféroient même au Texte Hébreu. Mr. Prideaux a répondu d'ailleurs d'une maniére triomphante à cette objection (11). Il observe d'abord, que quoique St. Jérôme entendit fort bien l'Hébreu, il ne commença à apprendre le Chaldaïque que fort tard, & il se plaint lui-même, que cela fut cause qu'il eut beaucoup de peine à réussir (12): ainsi quand il auroit connu les Paraphrases en cette Langue, il ne l'enten-

(8) Voy. Morini *Exercit.* loc. cit.

(9) *Hist. Crit. du V. T.* Liv. II. Ch. 18.

(10) *Ubi supra* p. 16. 17.

(11) Ibid. p. 33-35.

(12) Præfat. in *Danielem.*

& le rend pour l'ordinaire fort exactement & fort juste. Aussi les Juifs l'ont-ils toujours préféré aux autres, & y ont mis les mêmes accens, qu'à l'Original Hébreu, desorte qu'il se peut lire du même ton musical dans leurs Synagogues (*e*). Elie le Lévite (*f*) nous apprend, qu'on y lisoit alternativement le Texte Hebreu, & ce Targum. „ Avant, *dit-il*, qu'on eût trouvé l'Art de l'Imprimerie, les Targums „ sur les Prophétes & sur les Hagiographes étoient fort rares, desorte qu'il y en avoit à peine un ou „ deux Exemplaires dans toute une Province. Et par cette raison personne ne s'en embarrassoit guéres. Mais le Targum d'Onkelos se trouvoit communément, parce que nous sommes obligés de lire „ toutes les Semaines, une Parashe ou Section de la Loi, deux fois; la premiére en Hébreu dans l'Origi„ nal, & la seconde dans le Targum". Il ajoûte, que cela se pratiquoit encore de son tems, au commencement du seiziéme siécle. Cette Paraphrase se trouve jointe au Texte Hebreu dans plusieurs Bibles; la meilleure Edition, au jugement de Leusden (*g*) est celle qu'a donnée Buxtorf, qui a suivi la ponctuation du Chaldaïque, qu'on trouve dans Esdras & dans Daniel. Il ne faut pas oublier, que les Juifs regardent les Targums d'Onkelos & de Jonathan comme aussi autentiques que le Texte même, & qu'ils prétendent que ces Paraphrases viennent de la même source que les Livres Sacrés. Ils disent (*h*) que quand Dieu donna la Loi à Moyse sur le mont Sinaï, il lui donna en même tems la Paraphrase Chaldaïque d'Onkelos, de la même maniére qu'ils prétendent qu'il lui donna la Loi Orale. Que tout de même, quand le St. Esprit dicta aux Prophétes les autres Livres Sacrés, il leur donna aussi le Targum de Jonathan sur chacun de ces Livres de la même maniére: enfin que ces deux Targums ont été ensuite transmis de main en main, par des personnes que la Providence a choisies si fidéles, que ce dépôt étoit passé de Moyse & des Prophétes, jusques à Onkelos & à Jonathan; que le premier avoit reçu le Targum de la Loi de la bouche du Rabbin Eliéser, & de celle du Rabbin Jéhoschua; & que le second avoit écrit celui sur les Prophétes, sur ce qu'il tenoit des Prophétes Aggée, Zacharie & Malachie. On voit par-là qu'ils relévent Jonathan par dessus Onkelos, quoiqu'ils estiment beaucoup plus le Targum de ce dernier; la raison en est que Jonathan étoit incontestablement Juif, & qu'ils veulent absolument qu'Onkelos ne fût que Prosélyte. Ils débitent aussi les Fables les plus ridicules sur les miracles prétendus, arrivés pendant que Jonathan travailloit à son Targum (*i*).

(*e*) Leusden *loc. cit.* p. 44. 45.

(*f*) Præfat. in *Methurgeman*, seu Lexicon Chald. *Apud* Eund.

(*g*) *Ubi supra*.

(*h*) Talmud in *Tract. Megilla* C. 1. *Apud* Prideaux *loc. cit.* p. 36. 37.

(*i*) Leusden *ubi supra* Diss. V. p. 37.

tendoit peut-être pas assez, pour en faire usage. En second lieu, il y a beaucoup d'apparence, qu'il n'a jamais connu ces Targums. Les Juifs de son tems étoient fort réservés à l'égard des Chrétiens, & leur cachoient leurs Livres & leur Science, autant qu'il leur étoit possible. Et ainsi, quoique St. Jérôme eût trouvé le secret de se faire aider par quelques Rabbins à entendre le Vieux Testament, en les payant bien, ils ne venoient le trouver qu'en cachette & toujours de nuit, parce qu'ils craignoient leurs freres, en faisant une chose contraire aux régles établies parmi eux. Ce qui prouve que les Juifs n'étoient pas communicatifs; & il y a de l'apparence que ces Rabbins ne lui découvroient pas tout ce qu'ils savoient, & ils ont pu fort bien lui laisser ignorer ce qui regardoit les Targums. En troisiéme lieu, pour ce qui est des autres Peres, aucun d'eux n'entendoit le Chaldaïque. Outre que de leur tems il régnoit une si grande animosité entre les Juifs & les Chrétiens, qu'ils n'étoient guére disposés à se rien communiquer. Desorte qu'il n'est point surprenant, que les Targums ayent été ignorés des Chrétiens, dans un tems où deux obstacles, tels que la haine des Juifs, & l'ignorance de la Langue, où ces Livres sont écrits, s'y opposoient. En quatriéme lieu, quand les Juifs n'auroient pas été aussi mal-intentionnés qu'ils l'étoient, ils avoient de bonnes raisons de se tenir sur la réserve. Car voyant quantité de Prophéties de l'Ancien Testament touchant le Messie, expliquées dans les Targums précisément de la même maniére que les Chrétiens les expliquoient, c'étoit prêter des armes à leurs adversaires que de leur indiquer des Paraphrases, qu'ils n'auroient pas manqué de faire valoir contre ceux qui les leur communiquoient. Leur intérêt & la prudence vouloient donc qu'ils les cachassent aux Chrétiens, pour ne pas faire tort à leur Cause, ou se mettre du moins dans l'embarras. C'est ce qui a fait aussi, ajoûte Mr. Prideaux, qu'on a été plus de mille ans, sans rien savoir parmi les Chrétiens de ces Targums, & à peine y a-t-il trois-cens ans, qu'ils y sont un peu communs. Il n'est donc point surprenant qu'ils ayent été inconnus aux Peres. IV. Enfin une derniére raison qui plaide pour l'Antiquité des Targums, c'est le témoignage des Historiens Juifs. Il est bien vrai qu'on ne doit pas s'en rapporter à eux sur ce qu'ils débitent, sans mûr examen; ils racontent souvent les fables les plus ridicules, comme des vérités; mais quand cela arrive, il y a toujours, comme le remarque encore Mr. Prideaux (13), ou dans le fonds même de l'Histoire, ou dans les circonstances, dequoi les convaincre de fausseté. Et quand on n'a aucune de ces preuves contre ce qu'ils avancent, l'équité veut qu'on reçoive ce qu'ils disent des affaires de leur Pays & de leur Nation. Ici donc, n'y ayant rien contre ces deux Targums, ni dans les Piéces mêmes, ni hors des Piéces, qui contredise ce qu'ils avancent sur leur antiquité, il semble que leur témoignage doit être reçu. D'ailleurs ce témoignage est très-bien soutenu par le stile de ces deux Ouvrages, qui est le plus pur de tout ce que l'on a du Dialecte de Jérusalem, & sans mélange des mots étrangers, que les Juifs de Jérusalem & de Judée y admirent dans la suite, & qu'ils tirérent du Latin, du Grec, & de plusieurs autres Langues. C'est-là une preuve bien forte que ces Paraphrases ont été faites, avant que les Juifs qui demeuroient en Judée fussent dans une assez grande liaison avec les Nations voisines, pour adopter leur stile & leurs façons de parler, & en particulier avant que la Judée fut devenue Province de l'Empire Romain. Car quoique les Juifs de la dispersion eussent depuis longtems commercé avec les autres Peuples, & entendissent leur Langue, cela ne changeoit point celle des Juifs, qui demeuroient à Jérusalem & dans le reste de la Judée, qui conservoient toujours la Dialecte, qu'ils avoient apportée de Babylone.

(13) *Ubi supra*. p. 30. 31.

☞ OOSTERGA (CYPRIANUS REGNERI AB) Jurisconsulte du XVII. Siécle, naquit en 1614 dans la Province de Frise (*a*), mais fut élevé à Zwoll dans celle d'Overyssel, où son pere faisoit la garde sur la Tour; ce qui faisoit dire dans la suite au fils, en badinant, qu'il descendoit de *haut lieu*. Je ne trouve rien sur la maniére dont il fit ses études: mais il paroît par une Lettre de Cunæus (*b*), qu'il fut reçu Docteur en Droit à Leide, avec un applaudissement incroyable, & qu'il y enseigna la Jurisprudence en particulier. Cunæus le recommanda à Alting pour une Chaire de Professeur en Droit à Groningue, mais cette affaire ne réussit point. Les Curateurs de l'Université de Leide ayant appellé Bernard Schotanus, Professeur en Droit à Utrecht, Oosterga fut nommé pour lui succéder le 3 Mars 1641, à condition que de quatre ans il n'accepteroit point d'autre vocation. On ne lui assigna d'abord que six-cens florins d'appointemens, mais dès l'année suivante on augmenta sa pension de deux-cens florins, & en l'année 1649, on y en ajoûta encore deux-cens (*c*). Il n'eut d'abord que le titre de Professeur des Instituts, mais ensuite on lui donna celui de Professeur des Pandectes, & le 6 Avril 1670 on l'honora de celui de premier Professeur en Droit. Il se trouva mêlé dans les disputes qu'il y eut de son tems à Utrecht sur l'usage des Biens Ecclésiastiques (*d*); il publia contre l'*Avis Théologique* de Gysbert Voetius, un petit Ouvrage sous le nom déguisé de *Pierre Philonomus*, dans lequel il défendoit la Cause des Chanoines titulaires. Le Théologien le releva vivement dans un autre Ecrit, intitulée *Nuée de Témoins* [*A*] Oosterga repliqua, mais le Magistrat défendit le débit de sa Replique, ce qui l'engagea à présenter une Re-

(*a*) Burmanni *Traject. Erud.* p. 253.

(*b*) Epist. 107. *Apud* Eund.

(*c*) *Ultraj. Erud.* p. 254.

(*d*) Voy. Art. NETHENUS (MATTHIAS) Rem. [B].

[*A*] *Le Théologien le releva vivement dans un autre Ecrit intitulé* Nuée de Témoins.] C'est une particularité rapportée dans la Requête d'Oosterga, dont nous donnerons l'Extrait dans la Remarque suivante. Comme ces sortes d'Ecrits ne se trouvent que difficilement aujourd'hui, & qu'on sera peut-être curieux de savoir le sentiment de Voetius sur la question dont il s'agissoit, je rapporterai ici un passage tiré de ses Dissertations Théologiques, où il s'explique assez clairement (1). *Hinc tamen minime sequitur, posse mansos, agros, domos, decimas Ecclesiarum, aut Scholarum, aut Pauperum, clam palamque rapi, atque in usus privatos non-publicos (hoc est non-Ecclesiasticos, non-Scholasticos, non Pauperum) injustè converti: quod fit dum bona illa vel plane abalienantur & mortificantur; vel soli fructus relictis fundis sub titulo Ecclesiarum aut Pauperum, ab ipsis bonorum istorum Patronis ac Tutoribus in propriam culinam inferuntur; vel nepotulis, amiculis, clientibus, natis, aliisque homini-*

(1) G. Voetii *Selectar. Disput.* Wudeleg. Part. III. p. 1093.

Requête, dont nous donnerons l'Extrait, parce qu'on y trouve diverſes circonſtances curieuſes [*B*]. Notre Juriſconſulte mourut le 25 Octobre 1687, âgé de ſoixante-treize ans. Il a publié quelques Ouvrages [*C*].

minibus privatis otioſe abliguriendi conceduntur aut permittuntur; idque gratis abſque ullo ſpeciali & neceſſario officio, aut miniſterio publico, ſive Eccleſiaſtico, ſive Politico, per ipſos aut per Parentes eorum præſtito aut præſtando. Ita ut nec meritum, nec præmium hic locum ullum habeat. Multo minus ſequitur, poſſe homines reformatos in foro Poli piè & inculpatè inferere ſe Collegiis Papalibus & pſeudo-Eccleſiaſticis; & ubi numero ſuperiores facti fuerint, retinere aut induere antiquos prædeceſſorum Papiſticorum ementitos titulos pſeudo-Eccleſiaſticus Clericatus atque Ordinis alicujus Papalis (ex. gr. Archidiaconi, Canonici, Vicarii, Sacerdotis animarum, Scholaſtici, &c.) retinere iisdem titulum, formam & ordinem exteriorem Capitulorum, inque ea & ſtatuta eorum ſolemniter jurare: ut ſub his ementitis titulis, & ſub hac forma Capitulorum, otioſe & gratis fruantur beneficiis abſque officio, hoc eſt, portione Canonica ſeu præbenda & diſtributionibus quotidianis. Nulla quippe Officii & Operis umbra fingi poteſt, quæ directè, aut analogicè, aut æquivalenter aut per ſubſtitutionem τῶ quid pro quo, *titulis & beneficiis illis reſpondeat. Non quod quis reformatus, qui in officio illo Papali nunquam conſtitutus fuit, ab exercitiis religionis & officiis Eccleſiaſtico-Papalibus in totum abſtinet, & abſtinere debet (quia per leges Reipublicæ, ut nunc eſt, prohibetur,) id totum eſt negativum, nec magis poſitivum jus ad beneficium illud, ſive majus, ſive minus, fundare poteſt dictis abuſivis Canonicis, Scholaſticis, Archidiaconis, quam aliis quibuslibet Civibus reformatis, qui a Papalibus exercitiis & officiis abſque juramento Canonicali in ſtatuta Capituli, abſque ementito titulo, pariter, imma & multo exactius abſtinent.* En comparant avec ce paſſage, ce que nous avons dit ailleurs (2), on pourra prendre une idée aſſez juſte de la queſtion qui s'agitoit alors. Peut-être les Théologiens d'Utrecht n'avoient-ils pas tout le tort en ce qui regardoit le fond de la choſe, mais il paroît qu'ils s'oublioient ſouvent dans la maniére dont ils parloient des Magiſtrats, & qu'ils perdoient le reſpect que tous les Citoyens, les Eccléſiaſtiques comme les autres, doivent aux Puiſſances ſupérieures. Il vaut mieux ſouffrir des injuſtices que de manquer à ſon devoir, en diffamant les Princes de ſon peuple.

(2) Art. NETHENUS (MATTHIAS) Rem. [B].

[*B*] *Une Requête, dont nous donnerons l'Extrait, parce qu'on y trouve diverſes circonſtances curieuſes.*] Mr. Burman, qui a trouvé cette Piéce dans les Archives de la Ville d'Utrecht, nous l'a donnée en entier (3). Comme le plus grand nombre de nos Lecteurs ne l'entendroit pas dans la Langue Originale, nous en donnerons le précis en François. Ooſterga repréſente aux Magiſtrats d'Utrecht, que depuis qu'on lui a fait l'honneur de l'établir Profeſſeur en Droit, il n'a eu rien plus à cœur que de faire reſpecter les Puiſſances. Que Mr. Voetius, Profeſſeur en Théologie, a publié divers écrits, qui ont été débités publiquement, dans leſquels il a lâché des traits virulens & injurieux contre les uns & les autres, tendant, du-moins indirectement, au deshonneur des Souverains & du Magiſtrat, comme il ſeroit aiſé de le prouver. Que le principe de cette conduite eſt la fauſſe opinion, & le zéle aveugle ou la haine de Voetius & de ſes adhérens contre ceux qui poſſédent les Canonicats & autres Biens Eccléſiaſtiques, & contre ceux qui défendent les droits de ces Meſſieurs, & par conſéquent auſſi contre les légitimes Souverains, ſous l'approbation deſquels ces Biens ſont aliénés. Que depuis un tems Voetius & ſes Partiſans ont hautement déclamé de vive voix & par écrit ſur ce ſujet, ſoutenant que ceux qui jouiſſent de ces Biens ſont des voleurs, & qu'on devoit les appliquer à l'uſage des Miniſtres & des Ecoles: que c'eſt ce qu'a fait en particulier le Miniſtre Abraham van de Velde (4) dans ſes Ecrits & dans ſes Sermons, & en dernier lieu le 29 Mai 1659, jour auquel il s'étoit ſervi des termes les plus choquans, tant dans ſon diſcours, que dans ſa priére. Que lui Suppliant, en qualité de Profeſſeur dans une République libre, où on laiſſe à chacun le privilége de penſer, & de dire ſon ſentiment, avoit cru qu'il étoit de ſon devoir de prendre la défenſe des Souverains, & de tant de perſonnes de diſtinction, qu'on traitoit ſi injurieuſement; & que comme les Ecrits du Profeſſeur Voetius, & en particulier ſon *Acis Théologique*, étoient la ſource du mal, il avoit cru être obligé d'en dire ſon ſentiment dans un petit Ouvrage, qu'il avoit fait imprimer ſous le nom de Pierre Philonomus. Que Voetius avoit d'abord attaqué cet Ecrit dans ſon Livre intitulé *Nuce de Timeo*, & qu'il l'avoit perſonnellement maltraité dans cet Ouvrage. Que dans un autre Ecrit, intitulé le *Jeûne inutile*, on l'avoit auſſi déſigné ſous le nom d'*Euſebius Ictus*. De plus, qu'ayant dans une Diſpute publique défendu la cauſe des Chanoines, il avoit été attaqué d'abord par Paul Voetius Profeſſeur en Droit, & enſuite par Gysbert Voetius dans une Diſpute *de Temporalibus Eccleſiæ* du 16 Avril 1659, nonobſtant la défenſe faite aux Profeſſeurs de s'attaquer les uns les autres. Que tant d'inſultes l'ont obligé de penſer à défendre ſon honneur & ſa réputation, & que pour l'amour de la paix il l'a publié ſous le nom de Pierre Philonomus, après avoir communiqué la choſe aux Bourguemaitres, & avoir obtenu leur conſentement. Il repréſente enſuite le tort qu'on lui fait de défendre le débit de ſon Livre, & demande avec grande inſtance qu'on léve l'interdiction. Mr. Burman ajoûte, qu'il ignore ſi notre Juriſconſulte obtint ſa demande ou non.

(3) *Trajectum Erud.* p. 256-260.

(4) Il fut banni d'Utrecht en 1660.

[*C*] *Il a publié quelques Ouvrages.*] Voici ceux qu'indique Mr. Burman (5). I. *Logica Juridica.* Utrecht 1638 in-12. II. *Diſſertatio pro Cunæo mutuum eſſe alienationem.* Leide 1640 in-8., quam cum Diſſertatione *de injuſtitia quarundam Legum Romanarum contra Maeſtertium prodiiſſe.* Leidæ an. 1647 Lipenius *Biblioth. Jurid.* p. 292 adfirmat. Je ne ſai ſi tout cela eſt bien exact, mon doute eſt fondé ſur ce que je trouve dans le Catalogue de la Bibliothéque de Pierre vander Aa, fameux Libraire de Leide (6), le titre ſuivant, qui paroît fait ſur le Livre même: *Cypriani Regneri de injuſtitia quarundam Legum Romanarum Libri duo contra Jacobum Maeſtertium. Adjecta eſt ad Cap. 19. Lib. I. brevis apologia pro manibus* Petri Cujacii, *adverſus Claudium Salmaſium. Accedunt etiam novi quidam Juris Civilis articuli Juſtitiæ contrarii. Denique ſubjecta ſunt teſtimonia clariſſimorum virorum de quibuſdam aliis Juris reſponſis.* Leide 1640 in-12. Selon ce titre c'eſt Cujas que notre Juriſconſulte défendit contre Saumaiſe, qui le tarlupina ſous le nom d'*Alexius de Marſilia* (7). III. *Epiſtola qua breviter demonſtratur in mutuo alienationem fieri, & uſucapionem injuſtum eſſe modum acquirendi.* Utrecht 1645. La premiére partie eſt contre Saumaiſe, & la ſeconde contre le Livre de Hugo de Roy intitulé, *de eo quod juſtum eſt.* IV. *Cenſura Belgica in Libros quatuor Inſtitutionum cum Diſputationibus Juridicis ad Inſtitutiones.* Utrecht 1648 in-8. V. *Notæ ad Everhardi Bronchorſtii methodum Feudorum.* Utrecht 1652. VI. *Cenſura Belgica ſive notæ notæ & animadverſiones, quibus omnes & ſingulæ leges, quæ in libris Pandectarum continentur, moribus præcipue Belgii, moribus generalioribus Chriſtianorum, jure divino, canonico, Philoſophia morali, rebus judicatis, communi doctorum opinione, Hiſtoricis, Antiquariis, aliiſque auctoribus confirmantur, illuſtrantur, refutantur.* Utrecht 1661 & 1665 * in-4. 2 voll. VII. *Cenſura Belgica in omnes leges Codicis.* Utrecht 1666 in-4. VIII. *Cenſura Belgica ad Jus Canonicum, cum Diſſertatione de uſu Juris Canonici, & de conſuetudine promovendi Juris utriuſque Doctores, & duabus Orationibus de Jure ac Poteſtate Principis circa Sacra ab hoſtibus repetita.* Utrecht 1669 in-4. IX. *Cenſura ad Novellas Conſtitutiones Juſtiniani, & Conſuetudines Feudorum.* Utrecht 1669 in-4.

(5) *Ubi ſupra*, p. 254-255.

(6) Tom. I. p. 225 num. 201.

(7) Schelhorn *Amœnit. Literar.* T. XI. p. 275.

* Je trouve ailleurs 1669.

☞ OOSTERWYK (MARIE D') illuſtre par ſon talent pour la Peinture, nâquit le 20 Août 1630 à Nooddorp, Village du Diſtrict de la Ville de Delft, de Jaques d'Ooſterwyk, Miniſtre de ce lieu. Dés ſa premiére jeuneſſe, elle fit paroître beaucoup d'inclination & de goût pour la Peinture. Elle choiſit pour ſon Maître Jean de Heem, Peintre d'Utrecht célébre ſurtout pour ſon habileté à peindre des fleurs. Ses diſpoſitions naturelles & les ſoins de ſon Maître la mirent en état de ſe diſtinguer. Elle mettoit de la force & de la douceur dans ſes Ouvrages, & beaucoup de fineſſe & de légéreté, ſurtout quand elle peignoit des fleurs: auſſi ſes tableaux furent-ils fort recherchés. On aſſure que le Roi Louis XIV. en mit un dans ſon Cabinet. L'Empereur Léopold & l'Impératrice en firent autant, & furent ſi charmés de ſon Ouvrage, qu'ils envoyérent à Mademoiſelle d'Ooſterwyk leurs Portraits enrichis de diamans. Le Roi Guillaume & la Reine Marie payérent neuf mille florins une de ſes Piéces. Elle en fit trois autres pour le Roi de Pologne, dont on lui paya deux mille quatre-cens florins. Modeſte & remplie de piété elle ne laiſſoit pas que d'être gaye; elle avoit beaucoup d'ardeur pour la perfection de ſon Art, deſorte qu'elle travailloit lentement, pour donner plus de correction à ce qu'elle faiſoit, & c'eſt la raiſon qui fait qu'il n'y a qu'un aſſez petit nombre de Piéces ſorties de ſon pinceau. Elle n'a jamais été mariée, & eſt morte le 12 Novembre 1693, âgée de ſoixante-trois ans, à Eutdam dans la Nord-Hollande, chez un Neveu, fils de ſa ſœur, qui étoit Miniſtre de ce Village, & qu'elle avoit élevé (*a*).

(*a*) Houbraken *Théâtre des Peintres des Pays-Bas*, Tom. II. en Hollandois.

☞ OPITIUS (HENRI) nâquit le 14 Février 1642 à Altenburg, Ville de Miſnie, où ſon pere étoit Tailleur (*a*). Après avoir fait ſes Claſſes, il alla étudier ſucceſſivement à Jéna & à Kiel, & ſe rendit ſurtout fort habile dans les Langues Orientales, ſous la conduite de Matthias Waſmuth. Avide de connoiſſances, il augmenta celles qu'il avoit acquiſes, à Utrecht ſous Leuſden, à Londres ſous Edmond Caſtel, & Matthieu Polus, & à Oxford ſous Edouard Pocock (*b*). Etant revenu en Allemagne, il concourut en 1671, à Kiel, pour obtenir la place d'Aſſeſſeur de la Faculté de Philoſophie, mais il man-

(*a*) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 601.

(*b*) Voy. L'Epit. Dédicat. de ſa Diſſ. De

Crenii & Pitiski dans le Faſcicul. Opuſc. quæ ad Hiſt. & Philol. Sacr. ſpectant. T. I. p. 471.

manqua son coup, & on ne lui permit pas même de défendre les Thêses qu'il proposa. Il fut plus heureux l'année suivante, ayant été aggrégé à la Faculté de Philosophie à Jéne, où il enseigna pendant trois ans les Langues Orientales en particulier. En 1675 il fut appellé à Kiel en qualité de Professeur de la Langue Grecque, à la recommandation de Wasmuth, son ancien Maître; l'année suivante il se maria, & épousa Dorothée Elisabeth Dogius, fille de Josias Dogius, Ministre de la Campagne. En 1678 il succéda à Wasmuth dans la profession des Langues Orientales, & conserva aussi celle de la Langue Grecque, jusqu'en 1683, qu'il la céda alors à Daniel Hasenmüller (c). En l'année 1689, il prit le degré de Docteur en Théologie, que son Collégue Christophle Franckius lui conféra, & devint en même tems Professeur en cette Faculté. Mais il n'y brilla pas autant qu'il avoit fait dans les Langues Orientales; c'est surtout par son érudition à cet égard, & par les Ouvrages qu'il a publiés en ce genre, qu'il s'est rendu célébre [A]. Il est vrai qu'il se rendit pourtant ridicule, en voulant établir le rapport de la Langue Grecque avec les Langues Orientales, selon la méthode que Wasmuth son Maître avoit suivie, pour montrer la liaison que toutes les Dialectes de l'Orient ont entre elles. Il s'attira aussi des ennemis en donnant des éloges outrés à Wasmuth, aux dépens de Buxtorf, de Schickard, & d'autres habiles Philologues. Mais il fut surtout exposé aux traits injurieux de Fréderic Gramm, jeune homme d'un caractére inquiet & turbulent [B]. Opitius fut nommé ensuite Conseiller Ecclésiastique de la Cour de Holstein, & est mort le 24 Janvier 1712, âgé de près de soixante-dix ans (d). Il a laissé deux fils. Josias Henri Opitius, reçu Docteur en Philosophie à Leipzig le 31 Janvier 1704, & devenu, Diacre de Tonningue, Ville de l'Eyderstette, un des neuf Bailliages du Duché de Sleswick, en 1709; ensui-

(c) Mollerus ubi supra.

(d) Idem ibid.

[A] *C'est surtout par son érudition à cet égard, & par les Ouvrages qu'il a publiés en ce genre, qu'il s'est rendu célébre.*] On pourra juger du mérite d'Opitius par le grand nombre de bons Ouvrages qu'on a de lui sur la Littérature Orientale. En voici le Catalogue. I. *Atrium Linguæ Sanctæ, quo exhibentur* 1. *Consilium de studio Linguæ Sanctæ feliciter tractando.* 2. *Grammaticæ Hebrææ Compendium*, ex Hebraismo restituto *Matthiæ Wasmuthi*, *cum Idiotismis Syntacticis, & Poetica Hebræa.* 3. *Textus quatuor priorum Geneseos Capitum Hebræo-Latinus, cum praxi Hebræo-Analytica.* 4. *Lexici Radicum, Hebræarum & Vocum aliarum in S. Codice frequentiorum Compendium.* 5. *Index plenissimus Anomalorum difficiliorum omnium, ex Universo Codice Hebræo selectorum, &* in Hebraismo restituto *M. Wasmuthi solutorum*, Hambourg 1671 in-4, & ensuite sept fois à Leipzig en divers tems, outre une Edition de Kiel sans date. Leusden, juge compétent en ces matiéres, parle de cet Ouvrage d'une maniére très-avantageuse, dans une Lettre à l'Auteur, du 31 Août 1671, qui se trouve à la tête des Editions postérieures de l'*Atrium*; *Tu in Atrio tuo facillimam methodum propinas, per quam si quis eam sequi velit, facillime ad cognitionem Sanctæ Linguæ pervenict . . . . . In Compendio regulæ & præcepta Grammaticæ succincte, breviter & solide, post se invicem describuntur . . . . . non potest non orbis literatus tibi gratias agere.* Cet Ouvrage lui attira cependant de rudes Critiques, parce qu'il y maltraitoit Schickard, en parlant de son *Horologium Linguæ Hebrææ.* Holten, Professeur de Tubingue, fit une harangue tout exprès pour défendre Schickard, imprimée en 1675 in-8, & il accusa Opitius d'être redevable à Buxtorf & à Schickard de ce qu'il y a de bon dans son Livre, & d'y avoir ajouté par jalousie des choses qui n'ont pas encore l'aveu des Savans (1). II. *Disputatio de Davidis & Salomonis Satellitio*, Crethi & Plethi, *ex Libris Samuelis & Regum.* Jéne 1672 in-4; inférée dans le Tome I. du *Fasciculus Opusculorum quæ ad Historiam & Philologiam Sacram spectant.* Ce sont les Thêses qu'il soutint à Jéne en 1672 pour être aggrégé à la Faculté de Philosophie. Opitius prétend que les *Kérethiens* & les *Péléthiens* étoient les Gardes du Corps de David & de Salomon. „ Voyez dans ce „ Discours, *dit un Journaliste* (2), ce qui se peut dire rai- „ sonnablement sur la qualité, le nombre, & l'emploi de ces „ gardes. On auroit peine à trouver ailleurs dans de gros „ Volumes, ce qui est icy renfermé dans un petit espace. „ Tout y est assez recherché & curieux". III. *Synopsis Linguæ Chaldaicæ, Grammatica sua Hebrææ Harmonica, cum Appendice duplici Idiotismorum Syntacticorum & Analyseos Grammaticæ.* Jéne 1674 in-4. IV. *Atrium Accentuationis S. Scripturæ V. T. Hebraicæ; in quo* 1. *Institutiones synopticæ Accentuationis Hebrææ, tabulis synopticis illustratæ.* 2. *Index plenissimus Anomalorum, ex universo Codice Hebræo selectorum, & in Institutionibus majoribus Wasmuthianis enucleatorum, cum cura exhibentur.* Jéne 1674 in-4, & depuis plusieurs fois en divers endroits, plus ample. V. *Dissertatio de Usu Accentuationis geminæ in gemina divisione Decalogi*, Kilonii 1677 in-4. Opitius défendoit l'Antiquité, la certitude, & l'autorité des Accens Hébreux. VI. *Syriasmus facilitati & integritati suæ restitutus, Hebraismo & Chaldaismo Harmonicus, regulis 50 comprehensus, & exemplis ac singularibus plurimis, e Versione Syriaca totius V. & N. T. illustratus.* Leipzig 1678 in-4, & diverses autres Editions depuis. VII. *Chaldaismus Targumico-Rabbinicus, Hebraismo Wasmuthiano harmonicus, adeoque regulis 50 absolutus, nec non exemplis & singularibus ubiquque, ex Daniele, Ezra, Targumim, Talmude & Rabbinorum scriptis illustratus.* Kilon. 1682 & 1696 in-4. & à Leipzig 1694 & 1708 in-4. VIII. *Novum Lexicon Hebræo-Chaldæo-Biblicum, complectens* 1. Radices *omnes, earumque jam deperditas, ex Chald. Samar. Syr. Arab. & Æthiopica Lingg. quantum licuit restitutas, una cum* Derivatis *omnibus, suis ipsis Radicibus subjunctis.* 2. Formas *omnes & regulares & irregulares ultra* 20000 *in S. Codice Vet. Test. occurrentes, atque hic ordine Alphabetico una cum earum enucleatione Grammatica ad quarum præcepta facile applicabili, rite dispositas. Et sic ad modum tam Lexici Buxtorfiani Hebræi, quam Schrevelliani Græci adornatum.* Leipzig 1692 in-4, augmenté, à Hambourg 1705 in-4; de nouveau augmenté, dans la même Ville in-4. Ce Dictionnaire est fort commode, & utile à ceux qui commencent. IX. *Biblia parva Hebræo-Latina, in quibus omnia Dicta classica & insigniora S. Codicis Hebræi, secundum ordinem Librorum Biblicorum, cum Versione Latina Benedicti Ariæ Montani, & in his voces Hebrææ & Chaldææ pleræque, cum cura exhibentur.* Hambourg 1673 in-12. Outre plusieurs autres Editions. X. *Biblia Hebraica, ex optimis impressis & MSStis Editionibus, itemque Masora, aliisque principiis Criticis, accuratissime emendata, charactere illustri expressa, notisque Hebraicis ac Lemmatibus Latinis instructa.* Kilonii, typis ac sumptibus Autoris. 1709 in-4. Il avoit travaillé trente ans à cette Edition, qui n'a pas eu pourtant une approbation générale. XI. On a outre cela d'Opitius plusieurs Dissertations sur diverses matiéres, qui regardent les Antiquités Hébraïques: telles sont les suivantes: *Trias Quæstionum Philologicarum, de Precibus Judæorum, e Lucæ* Cap. XVIII. *Dissertatio de Pharisæis. De Jejuniis Hebræorum. De Excommunicationis ritu, apud antiquos Judæos usitato*: toutes ces Piéces sont de l'année 1680, imprimées à Kiel in-4. *Disputatio Philologica, doctrinam de Pœnitentia, ex Judæorum mente, proponens.* Kiel 1682 in-4. *De Custodia Templi Hierosolymitani nocturna.* Kiel 1710 in-4. Je ne parle point de quelques Dissertations Théologiques qu'il a publiées, parce qu'elles sont moins estimées. L'envie bizarre d'assujettir la Langue Grecque aux mêmes régles que l'Hébreu l'engagea aussi à donner là-dessus un petit Ouvrage, intitulé, *Græcismus facilitati suæ restitutus, methodo nova, eaque cum præceptis Hebraicis Wasmuthianis, & suis Orientalibus, quam proxime harmonica, adeoque regulis 34 succincte absolutus.* Kiel 1676 in-8, & deux Editions postérieures à Leipzig. Ce n'étoit-là que l'avant-coureur d'un Ouvrage plus étendu sur cette matiére, qui n'a point paru. Il avoit aussi projetté une Edition de la Bible, dans les Langues Originales, in-folio, enrichie de Remarques, des Racines, de Passages paralléles, de diverses Leçons, de Sommaires, de Figures & de Cartes Géographiques; outre plusieurs autres Ouvrages, la plupart sur la Littérature Orientale, qu'il avoit promis.

(1) Mollerus Cimb. Liter. Tom. II. p. 602.

(2) Nouveau Journal des Sçavans, dressé à Rotterdam par le Sr. C. (Chauvin) Janv. & Févr. 1694. p. 123.

[B] *Il fut surtout exposé aux traits injurieux de Fréderic Gramm, jeune-homme d'un caractére inquiet & turbulent.*] Ce Fréderic Gramm étoit fils de Cœso Gramm, Professeur en Physique & en Langue Grecque à Kiel, mort à l'âge de trente-trois ans en 1673. Son fils, dont il s'agit ici, ayant fait ses études de Philosophie & de Théologie dans l'Académie de cette Ville, y fut reçu Maitre-ès-Arts en 1694. Mais comme il étoit d'un caractére hargneux, il s'attacha à dénigrer ses Maîtres, qu'il accusa de toute sorte d'Hérésies. Il en vouloit surtout à Christophle Franckius, Professeur en Théologie, & à Opitius, à cause de ses liaisons avec Franckius. Ce Théologien sage & modéré ne jugea pas à propos de se commettre avec un pareil antagoniste, qui, irrité de son silence, ne cessa de l'attaquer par des libelles, desorte qu'enfin en 1696 on le mit en prison, mais il se sauva déguisé en femme, ayant pris les habits de sa sœur, qui étoit venue le voir: il eut pourtant l'affront, que ses Ecrits furent brulés publiquement par la main du Bourreau à Kiel le 13 Juillet 1697, par ordre de Fréderic Duc de Holstein. Il se sauva à Coppenhague, où il sollicita d'être admis au nombre des Membres de l'Académie, & de pouvoir donner des leçons, ce qu'on lui refusa par ordre du Roi, qui lui fit dire d'avoir soin de ses propres affaires; il ne put obtenir non plus une approbation qu'il avoit demandée pour les nouveaux Ecrits, qu'il vouloit mettre au jour contre Franckius. Il ne laissa pas de les publier & de les répandre sous main; ayant même eu l'impudence en 1698 d'en dédier un aux Théologiens de l'Académie de Coppenhague, où il osoit se vanter de leur approbation; il contraignit ces Messieurs de faire afficher publiquement le 29 Octobre un Programme, pour lui donner un démenti, & dans lequel ils le traitoient comme il le méritoit. Il essaya un affront de la même nature de la part du Ministére de Lubec environ un mois après, parce qu'il s'étoit vanté qu'Auguste Pfeffer, Surintendant de cette Ville, avoit exhorté Franckius, en son nom & au nom de ses Collégues, de se purger des accusations que Gramm lui avoit intentées, s'il vouloit être tenu pour Orthodoxe. Tout cela ne servit qu'à le rendre plus furieux, & sans s'embarrasser de l'avertissement du Corps des Professeurs de Coppenhague, de ne plus rien publier, qui n'eût passé sous les yeux des Censeurs Académiques, il continua en

 1699,

ensuite en 1717 il fut nommé Pasteur de la même Ville, où il est mort en 1719 (*e*). Il travailla avec son pere à l'Edition que ce dernier a donnée de la Bible, & a publié d'ailleurs un assez grand nombre de Dissertations, dont plusieurs roulent sur des sujets intéressans & curieux. On en peut voir le Catalogue dans l'Auteur cité en marge. PAUL FREDERIC OPITIUS, second fils de Henri, a été fait Professeur en Langues Orientales & en Langue Grecque à Kiel en 1721: comme Mollerus ne parle point de sa mort, il y a de l'apparence, qu'il vivoit encore, quand ce Savant a achevé sa *Cimbria Literata.* On a aussi plusieurs Dissertations de Paul Frédéric Opitius, qui aida aussi son pere pour l'Edition de la Bible (*f*).

(*e*) Mollerus *Cimb. Liter.* Tom. I. p. 471.

(*f*) Idem ibid.

1699, & attaqua aussi les Théologiens de Rostoch. Une malignité si opiniâtre engagea Henri Borneman, Evêque de Coppenhague, à demander au Baillif de la Ville de le faire arrêter, ce qui fut fait le 12 de Mars de la même année; il demeura en prison quatre mois, n'ayant jamais voulu retracter ses calomnies contre Franckius, & enfin il fut élargi au mois de Juillet, & Chrétien V. Roi de Dannemarc lui ordonna de sortir de Coppenhague dans vingt-quatre heures, & de tous ses Etats dans l'espace de huit jours. Après avoir erré de côté & d'autre pendant deux ans, il revint secretement à Kiel en 1704, mais ayant été d'abord découvert, le Duc de Holstein le fit prendre, & conduire par des Soldats dans l'Ile de Heyligeland, pour y garder prison perpétuelle: il y passa neuf ans, & mourut en 1710 (3).

(3) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. I. p. 214. 215.

☞ OPMEER (PIERRE) naquit à Amsterdam le 13 Septembre 1525, d'une ancienne & riche famille Patricienne, originaire de la Nord-Hollande, que Jacqueline, Comtesse de Hollande, avoit annoblie, en récompense des services que ceux de cette famille avoient rendus dans les furieuses divisions entre deux partis, qu'on distingua par les noms de *Hoekschen* & de *Kabbeljaauwschen* [*A*]. Le Pere de

[*A*] *Les furieuses divisions entre deux Partis, qu'on distingua par les noms de* Hoekschen *&* *de* Kabeljaauwschen.] Ces deux factions ne sont pas moins célébres dans les Annales de Hollande, que celles de Marius & de Sylla dans l'Histoire Romaine, & il n'y a peut-être pas d'exemple ailleurs, que deux Partis ayent subsisté aussi longtems, & avec tant d'acharnement l'un contre l'autre, n'ayant duré guére moins de cent-cinquante ans. Comme je ne connois aucun Historien François, qui ait fait connoître cette partie de l'Histoire de Hollande, je me flatte qu'on ne sera pas fâché, que j'en donne ici une idée: d'autant plus que jamais on ne vit rien de plus affreux; qu'on en juge par le portrait qu'en trace un Historien du Pays (1): *Nullum Oppidum, nullus pagus, Villa, insulaque nulla erat, in qua non quotidie infensientium inter se, diversæ sævirent manus, tanta sanguinis aviditate, in mutuam ruentes perniciem, ut nec vicinus vicino, nec socer genero, nec consanguinei affinibus, nec amicus familiari parceret, secederentque liberi a parentibus, aut hi a liberis, vir ab uxore, aut illa a marito, communes liberos in suam uterque partem bonis malisque artibus trahere conantes, donec domesticis fessi dissidiis pugnisque, in publicum cum armis ruerent, invicemque jugularent, pellerent, deprædarentur, incendiis omnique calamitatis genere in corpora utrinque bonaque sævirent.* C'est-à-dire. „ Il n'y avoit ni Ville, „ ni Bourg, ni Village, ni Ile, où les deux Partis animés de la „ plus aveugle fureur n'en vinssent journellement aux mains: „ l'acharnement & l'animosité étoient si grandes, qu'on voyoit armés les uns contre les autres non seulement Citoyen „ contre Citoyen, mais le beaupere contre le gendre, les freres contre les freres, l'ami contre son ami: les enfans prenoient parti contre leurs peres, les peres contre leurs enfans; „ le mari quittoit sa femme, la femme abandonnoit son mari, „ & chacun tâchoit par toutes sortes de voyes d'engager leurs „ enfans dans son parti; jusques à ce que las de querelles domestiques, ils en vinssent aux voyes de fait, & à des combats „ publics, n'épargnant ni les personnes, ni les biens de „ part & d'autre; ils s'égorgeoient, se pilloient, se poursuivoient avec le fer & le feu, & se chassoient tour à „ tour".

(1) Pontus Heuterus *Rer. Burgund.* L. IV. p. 187. La Haye 1639. in-8.

Guillaume IV. Comte de Hollande, ayant péri dans un combat contre les Frisons, au mois de Septembre de l'année 1345 (2), ne laissa point d'Héritiers mâles, mais avoit quatre sœurs: *Marguérite*, mariée à l'Empereur Louis de Baviére, *Philippe*, Epouse d'Edouard III. Roi d'Angleterre, *Jeanne*, qui avoit épousé Guillaume, Comte de Juliers, & *Elisabeth*. Marguérite, qui étoit l'aînée, étoit aussi selon les coutumes du Pays l'Héritiére légitime: le Roi d'Angleterre ne laissa pas de tenter d'en venir à un partage: mais comme le Haynaut, la Hollande, la Zélande, & la Seigneurie de Frise, étoient censées faire partie de l'Empire Romain, l'Empereur en donna l'investiture à l'Impératrice sa femme, à Nuremberg le 15 Janvier 1346 (3). Marguérite, nonobstant la saison, se mit en chemin pour se rendre dans les Provinces qui lui étoient échues, amenant avec elle un de ses fils âgé de neuf ans, qui doit avoir été Albert, puisque Louis son fils aîné étoit né à Rome en 1328, & Guillaume en 1330 à Francfort. Elle traversa la France & la Lorraine & se rendit en Haynaut, où elle fut reconnue pour Comtesse, de même qu'en Hollande & en Zélande, & Edouard fut obligé de se désister de ses prétentions pour quelque tems. A peine cette Princesse avoit-elle pris les rênes du Gouvernement, que l'Empereur la pressa de revenir en Baviére, pour se servir de ses conseils, dans les affaires qu'on lui avoit suscitées dans l'Empire, & pour engager les Hollandois à consentir à son départ. Louis leur promit d'envoyer Guillaume, son second fils, pour gouverner en l'absence de sa mere, & l'aîné des Princes, qui portoit le même nom que son pere, renonça solemnellement le 7 Septembre 1346 à ses droits sur ces Provinces, & l'Empereur déclara par Lettres Patentes Guillaume successeur de Marguérite, & Albert successeur de Guillaume, en cas qu'il vint à mourir sans enfans (4). Guillaume se rendit en Hollande, déguisé en laquais sous la conduite du Comte de Katzenellebogen, & l'on croit qu'il y arriva encore avant la fin de l'année 1346. Ce jeune Prince s'appliqua d'abord à gagner l'affection des peuples, & il travailla sous main à se faire déclarer Comte, pendant la vie même de l'Impératrice Marguérite sa mere. La mort de l'Empereur Louis son pere favorisa ses projets ambitieux, ce Prince étoit mort d'apoplexie le 11 Octobre 1347, & Marguérite se trouva par-là privée d'un puissant appui: craignant que l'Empereur Charles IV. ne donnât l'investiture des Etats du Comte Guillaume IV. aux enfans du Roi d'Angleterre & du Comte de Juliers, elle résolut de satisfaire aux sollicitations de son fils, à qui elle céda la Hollande, la Zélande & la Frise, se réservant sa vie durant le Haynaut: les Lettres Patentes de cette Cession datées de Munich en Baviére, le 5 Janvier 1349, furent confirmées & scellées par les Nobles & les principales Villes de la Hollande & de la Zélande, assemblés à Geertruidenberg. Guillaume s'engagea, selon le témoignage unanime des Historiens du Pays, à donner annuellement à Marguérite, sur les revenus de ses Etats, une certaine somme: immédiatement après il prit le titre de Comte de Hollande & de Zélande, & de Seigneur de Frise, & fut reconnu pour tel, par quelques-uns des Nobles & par quelques Villes (5). Le Fils résida en Hollande & la Mere en Haynaut. Mais la division se mit bientôt entre eux, & c'est ici où nous allons voir naître les Factions fameuses, que nous avons entrepris de faire connoître. La premiére source de la querelle fut, que le Comte, poussé secrettement par certaines gens, refusa de faire confirmer & sceller les Lettres Patentes, qui assignoient à Marguérite une certaine somme, & qu'il ne mit point d'ordre à ce qu'elle fût payée. La Princesse prit le parti de revenir en Hollande, où elle réussit avec quelque peine à obliger Guillaume à se demettre du Gouvernement, & à dégager les Nobles & les Villes, qui l'avoient reconnu, du serment qu'ils lui avoient fait, ce qu'il fit par Lettres Patentes, données à Geertruidenberg le 27 Septembre 1350 (6). Elle ne jouït que quelques mois de sa nouvelle autorité. A peine Guillaume y eut-il renoncé qu'il s'en repentit; plusieurs des principaux Seigneurs & des Villes considérables, à qui le Gouvernement de Marguérite déplaisoit, tenoient son parti, & lui conseillérent de se rendre à Gorcum ou Gorinchem, & ce fût-là que ceux de Delft furent les premiers à le reconnoître de nouveau pour Comte, d'autres Villes suivirent cet exemple, & Guillaume se vit bientôt à la tête d'un puissant parti. Marguérite, qui étoit retournée dans le Haynaut, fut frappée de cette révolution, & dans l'embarras où elle se trouvoit, elle demanda du secours à Edouard III. s'engageant à lui céder sous de certaines conditions le gouvernement de ses Provinces, pour un certain nombre d'années, pourvu, qu'il la protégeât contre le Parti de son Fils. Le Roi d'Angleterre s'y engagea. Pendant que cela se passoit le feu de la division éclatta d'une maniére furieuse en Hollande, & dans les Provinces annexes. Les Partisans de Guillaume prirent les armes contre ceux de Marguerite, les premiers furent dans la suite appellés *Kabbeljaauwschen*, du nom d'une espèce de Morue, qu'on appelle en Hollandois *Kabbeljaauw*, & les autres eurent le nom de *Hoekschen*, du mot Hollandois qui signifie un *Hameçon* (7): ils se distinguoient encore par la couleur de leurs bonnets: Les *Kabbeljaauwschen* en portoient de gris, & les *Hoekschen* de rouges. Les premiers, Partisans de Guillaume, prirent & ruinérent dans l'espace d'un an, vraisemblablement l'année 1350, dix-sept Châteaux des *Hoekschen*, qui avoient quitté le pays, & étoient allés joindre Marguérite (8). Au commencement de l'année 1351, cette Princesse se trouva une assez puissante Flotte, composée d'Anglois, de Zélandois, & de ceux du Haynaut. Guillaume l'alla chercher avec une Flotte Hollandoise, il se donna un combat sanglant proche de Vere en Zélande, & Marguérite remporta la victoire. Guillaume avec les débris de sa Flotte revint en Hollande, & y conclut le 23 Mai de la même année un Traité avec plusieurs des Nobles & la plupart des Villes, par lequel on promettoit solemnellement, d'empêcher les Partisans de Marguérite d'entrer dans le Pays, & de ne point faire de paix avec eux que d'un consentement mutuel. Guillaume nommoit aussi son frere Albert pour son Successeur, en cas qu'il vint à mourir sans enfans légitimes. On voit par ce Traité, qui subsiste encore, quels étoient les principaux Seigneurs des deux Partis, qui s'y trouvent nommés. Les Villes

(2) *Histoire de Hollande.* Tom. III. p. 240. En Hollandois sous le titre de *Vaderlandsche Historie.* Amst. 1750. in-8.

(3) Ibid. p. 261.

(4) Ibid. p. 271.

(5) Ibid. p. 275.

(6) Ibid. p. 276.

(7) Voyez Pontus Heuterus *Rer. Burgund.* Lib. IV. p. [illegible]

(8) Hist. de Hollande *ubi supra.* p. 278. 279.

de Pierre Opmeer portoit les mêmes noms, & sa mere s'appelloit Marie van Ackersloot, d'une famille distinguée (a). Il eut le malheur de perdre son pere, fort jeune, mais sa mere prit grand soin de son éducation; il fit ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, sous deux Theologiens l'un nommé Alard, & l'autre Nicolas Cannius, qui avoit été auprès d'Erasme. Le jeune Opmeer fit paroître de bonne heure les plus heureuses dispositions: un génie vif & pénétrant, un désir prodigieux de s'instruire, & une mémoire si heureuse, qu'à l'âge de soixante-dix ans, il étoit encore en état de réciter par cœur

les qui étoient déclarées pour Guillaume, étoient, Dordrecht, Delft, Leide, Haerlem, Amsterdam, Alcmaar, Medenblik, Oudewater, Geertruidenberg, Schiedam & Rotterdam, & peu après Vlaardingen s'y joignit. Gorinchen, qui étoit de la dépendance de la Seigneurie d'Arkel, suivit le même parti, parce que le Seigneur d'Arkel étoit un de ceux qui s'étoient déclarés pour Guillaume. On ne trouve le nom d'aucune des Villes qui tenoient pour Marguerite, on conjecture seulement que Gouda & Schoonhoven étoient du nombre, ou du-moins observoient la neutralité, parce que Jean de Beaumont, Oncle de Marguérite en étoit Seigneur (9). Cette Princesse ayant voulu poursuivre la victoire, qu'elle avoit remportée près de Vere en Zélande, cingla avec sa Flotte vers l'embouchure de la Meuse, où celle de Hollande s'étoit retirée, & le 4 Juillet on en vint à un engagement pas loin de la Brille, & les Hollandois remportérent à leur tour la victoire; plusieurs Seigneurs du parti des *Hoekschen* y périrent, & d'autres furent fait prisonniers. Marguérite se sauva en Angleterre, où elle engagea Edouard III. à offrir sa médiation pour concilier les differends qu'elle avoit avec son fils: celui-ci qui l'avoit suivie en Angleterre accepta son Oncle pour Médiateur. Mais la Négociation traina en longueur, & la décision de l'affaire fut remise à Jean de Beaumont, & à Walrave de Luxembourg, qui ne prononcérent leur sentence que le 7 Décembre 1354, qui portoit que le „ Fils demanderoit pardon à sa Mere, & que celle-ci le lui „ accorderoit: qu'elle lui céderoit de nouveau la Hollande, „ la Zélande, & la Frise, moyennant un revenu annuel, „ qu'on lui payeroit; & le Haynaut qui lui demeureroit". C'est par ce Traité que les Comtés de Hollande & de Zélande avec la Seigneurie de Frise sortirent de la Maison de Haynaut pour entrer dans celle de Baviére (10). Marguérite ne survêquit pas longtems à cet Accord, étant morte à Valenciennes le 30 Septembre 1355. Guillaume V. ne jouït pas non plus longtems de la Souveraineté qu'il s'étoit acquise; à son retour d'un voyage, qu'il avoit fait en Angleterre en 1357, on s'apperçut qu'il avoit l'esprit derangé, & les excès auxquels sa folie le porta, lui ont fait donner par les Historiens du Pays le surnom d'*Insensé ou d'Enragé*. On fut obligé de le renfermer à la *Haye*, vers la fin de l'année 1357, & on le transporta ensuite au Quesnoy en Haynaut, où il demeura renfermé jusqu'à sa mort, qui n'arriva que plus de trente ans après (11). L'arrêt de Guillaume redonna du courage aux *Hoekschen*, qui s'étoient tenus tranquilles jusques-là; ils s'unirent pour faire passer l'administration à Albert, frere de Guillaume, à qui elle sembloit appartenir légitimement, pendant la démence de son frere, dont il avoit été declaré Successeur, en cas qu'il mourût sans enfans. Mais les *Kabbeljauwschen* craignant de perdre leur crédit & leur autorité, dont ils avoient jouï sans opposition, ne parurent pas favorables à Albert, quoiqu'ils eussent auparavant concouru à le faire déclarer Successeur de son frere. Ils tentérent de faire donner la Régence à Mathilde de Lancastre, femme de Guillaume V; & l'on voit en cela, ce que l'intérêt particulier peut sur les hommes, puisqu'ils vouloient remettre le gouvernement à une Princesse étrangére, eux qui n'avoient pas voulu reconnoître pour Comtesse Marguérite, propre fille du Comte Guillaume III. sous prétexte, qu'ils ne vouloient pas être gouvernés par une femme. Les *Hoekschen*, qui vraisemblablement étoient déja entrés secrettement en négociation avec Albert, amenérent pourtant les choses au point, que ce Prince fut invité de la part de Mathilde même & de la plupart des Seigneurs & des Villes, à se rendre en Hollande; & le 23 Février 1358, il fut reconnu à Dordrecht *Ruart, & Protecteur* des Provinces (12). La premiére chose qu'il fit, après avoir pris le gouvernement en main, fut de faire du changement dans la Magistrature de quelques Villes, & du plat Pays; soit que le bien public le demandât, soit qu'il craignit les desseins des *Kabbeljauwschen*, qui étoient presque partout les Maîtres; soit enfin qu'il voulût recompenser les *Hoekschen* des services qu'ils lui avoient rendus: il résolut d'ôter la Charge de Grand Baillif du Kennemerland à Jean de Bloemenstein, un des Seigneurs du parti des *Kabbeljauwschen*, & d'en revêtir Renaud de Bréderode, fils aîné de Théodore de Bréderode, un des principaux Seigneurs de la faction des *Hoekschen*; il entreprit aussi de changer, hors du tems ordinaire, les Echevins de la Ville de Delft; ce qui pourtant ne lui réussit point, comme en d'autres Villes. Les *Kabbeljauwschen* furent très-mécontens de ces changemens; ils tâchérent de faire périr Renaud de Bréderode, qui tomba dans une embuscade, qu'ils lui avoient dressée auprès d'un Village nommé Castricum; ce Seigneur trouva pourtant moyen de se sauver dans l'Eglise, où les Habitans le dégagérent, trois de ses domestiques perdirent la vie dans cette occasion. Les *Kabbeljauwschen*, obligés de se retirer, se sauvérent les uns dans le Château voisin de Heemskerk, & les autres à Delft. Albert fit marcher des troupes, & bientôt, la Faction des *Kabbeljauwschen* eut entiérement le dessous, & le parti des *Hoekschen* se vit partout le maître (13). Pendant plusieurs années les choses demeurérent dans cet état, & tout fut assez tranquille. Guillaume V. étant mort en 1389 (14), Albert fut reconnu Comte de Hollande & de Zélande & Seigneur de Frise. Ce Prince, qui tenoit sa Cour à la Haye, étoit veuf depuis 1386, & il avoit une Maîtresse, qu'il entretenoit, qui étoit fille de qualité, elle s'appelloit Adelaïde, fille de Jean de Poelgeest: belle & jeune elle s'empara si bien de l'esprit d'Albert, que toutes les graces dépendoient d'elle, & qu'elle les distribuoit presque, selon son bon-plaisir: par son crédit les *Kabbeljauwschen* rentrérent dans les Charges, ce qui piqua vivement les *Hoekschen*; Guillaume, fils aîné d'Albert, n'étoit pas moins mécontent de n'avoir aucune part aux affaires; il se ligua avec les *Hoekschen*, & agissant de concert Adelaïde fut assassinée le 22 Septembre 1390, avec Guillaume Kuser, Maître d'Hôtel du Comte, qui voulut la défendre. Vingt-quatre Seigneurs du parti des *Hoekschen* se sauvérent. On procéda contre eux, ils furent cités, & n'ayant point comparu, furent condannés par contumace, & leurs biens confisqués. Le Comte Guillaume fut obligé aussi ensuite de se retirer en France, & en l'année 1394, plusieurs Châteaux des *Hoekschen* furent pris & ruinés (15). Pendant le reste de la vie d'Albert, il ne se passa rien de particulier entre les deux Factions. Guillaume s'étoit réconcilié avec son pere, & eut même beaucoup de part au gouvernement, après cette réconciliation. Albert étant mort le 12 Décembre 1404, & son fils ayant été reconnu Comte dans tout le Pays, la division éclatta plus que jamais. Tant qu'Albert avoit vécu, les *Kabbeljauwschen* avoient eu le dessus, & ceux du Parti opposé n'avoient point été dans les Charges: mais Guillaume VI. n'eut pas plutôt succédé à son pere, qu'il tâcha de favoriser les *Hoekschen*, qui lui avoient toujours été attachés. Leurs adversaires, animés par l'envie de dominer, excitérent des mouvemens dangereux dans plusieurs Villes, comme à Haerlem, à Amsterdam, à Delft, & surtout à Dordrecht, où les choses allérent si loin, qu'on en vint aux mains; les *Kabbeljauwschen* eurent du dessous, & leurs antagonistes y demeurérent les maîtres (16). Il ne se passa rien de remarquable entre les deux Partis, depuis ce tems-là, jusques à la mort de Guillaume VI. Ce Prince mourut à Bouchain le 31 Mai 1417, laissant pour son Héritiére Jaqueline sa fille unique, qu'il avoit eué de Marguérite de Bourgogue fille de Philippe Duc de Bourgogne. Jaqueline étoit Veuve de Jean, second fils de Charles VI. Roi de France, & mort étant Dauphin. Guillaume avoit fait reconnoître sa fille pour son Héritiére par la plupart des Seigneurs & des Villes de Hollande, dans une Assemblée, tenue au mois d'Août 1416 (17). Cette Princesse étoit dans le Haynaut, avec sa mere, quand son pere mourut, & elle y fut d'abord reconnue pour Comtesse. Les *Kabbeljauwschen* n'eurent pas plutot appris la nouvelle de la mort de Guillaume VI. qu'ils se mirent en mouvement, & il y eut quelques hostilités de part & d'autre, la Ville & le Château d'Ysselstein furent pris & repris. Les *Hoekschen* s'assurérent de quelques Villes de Hollande, qu'on soupçonnoit de n'être pas bien intentionnées pour Jaqueline. Cette Princesse s'étant rendue en Hollande, fut reconnue partout, excepté à Dordrecht, la Zélande lui fit aussi hommage. Mais dans le tems qu'on se flattoit de goûter les fruits de la paix sous l'administration de la jeune Comtesse, on vit naître de nouveaux troubles, dont Jean de Baviére, fils d'Albert, & oncle de Jaqueline, qui étoit Evêque de Liége, fut l'auteur. Ce Prince forma le dessein de déposséder sa Niéce: il entretenoit des intelligences secrettes à Dordrecht, où les *Kabbeljauwschen* avoient trouvé moyen d'acquérir beaucoup de crédit, & s'y étant rendu, s'y fit reconnoître pour *Ruart*, la Ville de la Brille le reconnut dans la même qualité. On tâcha de faire échouer ses projets, en mariant la jeune Comtesse avec Jean Duc de Brabant, son Cousin Germain, en 1418. & immédiatement après ce Prince prit le titre de Comte de Hollande & de Zélande, & fut reconnu pour tel. Mais Jean, Prince adroit & ambitieux, trouva moyen de son côté de se procurer de l'appui; il fit proposer à l'Empereur Sigismond, qui étoit au Concile de Constance, de lui donner l'investiture de la Hollande & de la Zélande, dévolués à l'Empire, par la mort de Guillaume VI. sans enfans mâles légitimes, & de lui accorder en même tems en mariage Elizabeth Duchesse de Luxembourg, Veuve d'Antoine Duc de Brabant, dont elle n'avoit point eu d'enfans, qui étoit Niéce de l'Empereur. Sigismond accepta les propositions de Jean de Baviére, qui en conséquence des Lettres Patentes de l'Empereur prit le titre de Comte (18). La plupart des Villes demeurérent néanmoins fidéles à Jaqueline; la Hollande, la Zélande, & le Haynaut refusérent absolument de reconnoître Jean de Baviére. On en vint aux armes. Le Duc de Brabant vint mettre le siége devant Dordrecht, & tandis qu'il attaquoit cette Ville d'un côté, sa femme l'attaquoit de l'autre. La vigoureuse résistance des Assiégés le contraignit de lever le siége, au bout de six semaines, & sa femme fut aussi obligée de se retirer. Jean, qui en vouloit aux *Hoekschen* ne négligea rien pour se venger d'eux, & le 10 d'Octobre 1418 trouva moyen de se rendre maître de la Ville de Rotterdam, & ses Troupes firent des courses de tous côtés; les deux Partis se faisoient une guerre cruelle, lorsque Jean Duc de Bourgogne ayant offert sa médiation, on conclut un Traité le 3 Février 1419 à Woudrichem, dont l'essentiel revenoit à ceci (19): qu'ou-

(a) Melch. Adam *Vit. Philos. Germ.* p. 127. Edit. in-fol.

(9) Ibid. p. 280-281.

(10) Ibid. p. 282-283.

(11) Ibid. p. 291-292.

(12) Ibid. p. 293-294.

(13) Ibid. p. 295. & suiv.

(14) D'autres Historiens placent sa mort plusieurs années avant, mais il y a des preuves qu'ils se trompent. Voy. l'Hist. citée p. 320.

(15) Ibid. p. 322-326.

(16) Ibid. p. 365-371.

(17) Ibid. p. 409.

(18) Ibid. p. 410-427.

(19) Ibid. p. 412-414. & Van Mieris *Hist. des Comtes de Hollande* &c. Tom. I. p. … En Hollandois sous le titre de *Historie der Nederlandsche Vorsten uit de Huisen van Beijeren, Bourgonje en Oostenryk*. La Haye 1732 in-folio.

cœur les Comédies de Térence & les Odes d'Horace, que Cannius lui avoit fait apprendre dans sa jeunesse (*b*). Après avoir fait ses Humanités à Amsterdam, il se rendit à Louvain, où il étudia pendant un an sous Pierre Nannius d'Alcmaar. De Louvain il se rendit à Tournai, où il apprit la Langue Françoise & les Mathématiques sous Claude Warin: dans le tems qu'il avoit dessein de pousser ses études plus loin, sa mere, ennuyée de l'absence de son fils unique, l'obligea de revenir auprès d'elle; & peu de tems après elle le maria à l'âge de vingt & un ans; il épousa Sophie Saibold (*c*) d'une famille distinguée de Delft.

(*b*) Ibid. p. [illegible].

(*c*) Je crois ce nom défiguré, & qu'il faut lire *Saibold*, famille de Delft, qui a donné plusieurs Magistrats à cette Ville en ce tems-là.

qu'outre ce que Jean de Baviére tenoit de son pere, il auroit en fief héréditaire la Ville de Dordrecht, avec la Charge de *Dyckgraaf* de Sud-Hollande, la Ville de Gorcum & la Seigneurie d'Arkel, la Ville de Leerdam, les Terres de Schoonerwoerd & Hagestein, & la Ville de Rotterdam: qu'en cas que Jaqueline vint à décéder sans enfans, il seroit d'abord mis en possession de la Souveraineté. Que pendant cinq années consécutives, il partageroit l'Autorité avec le Duc de Brabant, qu'ils nommeroient en commun aux Charges, dont les provisions s'expédieroient au nom du Duc, bien entendu que ceux qui en seroient pourvus, préteroient serment à Jean, aussi-bien qu'au Duc & à Jaqueline. De son côté Jean renonçoit à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir en vertu des Bulles Papales, ou des Lettres Patentes de l'Empereur, à remettre ces Piéces entre les mains du Duc & de la Duchesse, moyennant un présent de cent mille Nobles d'Or d'Angleterre. Après la conclusion de ce Traité, le Duc & la Duchesse furent obligés de se rendre en Brabant, pour y appaiser des troubles dangereux. Jean de Baviére profita de l'occasion pour étendre son autorité en Hollande, au-delà des bornes, qui lui étoient prescrites. Les services que lui avoient rendu les *Kabbeljaauwschen* méritoient d'être récompensés de sa part, ainsi de sa propre autorité il donna des emplois à quelques-uns d'entre eux; il y eut même des Villes, & entre autres Amsterdam, où il changea la Magistrature, hors du tems ordinaire. La Ville de Leide, où le Burggrave Philippe de Wassenaar, un des principaux Seigneurs du parti des *Hoekschen*, avoit le pouvoir en main, conclut une Ligue défensive avec les Villes d'Utrecht & d'Amersfoort, qui étoient mécontentes de Jean de Baviére, & les Seigneurs de la faction des *Hoekschen* entrérent aussi dans la Ligue. Ce ne fut pas tout: l'Evêque d'Utrecht, Guillaume de Bréderode, Philippe de Wassenaar Burggrave de Leide, Jean Burggrave de Montfort, Jean Seigneur de Heemstede, & les Villes de Leide, d'Utrecht & d'Amersfoort publiérent le 18 ou le 20 Avril 1420 une déclaration de guerre contre Jean de Baviére (20). Ils commencérent d'abord les hostilités contre les *Kabbeljaauwschen*, attaquérent & ruinérent les Châteaux de quelques-uns des Seigneurs de ce Parti. Jean de Baviére s'étoit rendu en attendant à Gouda, où il assembla une bonne Armée, & se mit en devoir d'assiéger la Ville de Leide, où ceux d'Utrecht avoient jetté quatre ou cinq-cens hommes. Il commença par se rendre maître de quelques Châteaux des *Hoekschen*, & mit le siége devant la Ville au mois de Mai. Pendant neuf semaines, qu'il dura, on se fit de part & d'autre tout le mal possible, les Assiégeans ruinérent deux Châteaux du Burggrave de Leide, & les Assiégés, qui faisoient continuellement des sorties, en ravagérent de leur côté plusieurs, qui appartenoient aux *Kabbeljaauwschen*. Enfin la Ville se rendit par capitulation au mois d'Août, Philippe de Wassenaar fut obligé de céder le Burggraviat à Jean de Baviére, la Ville de Leide à reconnoître le vainqueur en qualité de Ruart, & à lui payer une certaine somme. Ce Prince marcha ensuite vers les frontiéres du Brabant, pour y faire une irruption, mais il fut obligé de renoncer à ses desseins, & de s'en retourner, après avoir conclu un Traité avec le Comte de St. Paul, frere du Duc de Brabant, que les Grands du Pays avoient fait venir de France, pour gouverner les Etats de son frere, Prince foible de corps & d'esprit, plongé dans les plaisirs de la mollesse. La suite de l'Histoire demande, que nous parlions à présent de Jaqueline en particulier, & que nous rapportions quelques événemens dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence de ce que firent depuis nos deux Factions opposées. Jaqueline, âgée pour lors d'environ vingt ans, étoit belle, vigoureuse, pleine d'esprit & de courage, & ayant les talens requis pour le gouvernement. Un mari tel que le Duc de Brabant, qu'elle avoit épousé malgré elle, & qui d'ailleurs entretenoit une maîtresse, ne pouvoit que déplaire souverainement à une Princesse de ce caractére; d'autant plus qu'elle avoit à craindre qu'il ne lui fit perdre tous ses Etats: elle forma donc le dessein de se faire séparer du Duc, & de tâcher de se procurer un Epoux qui pût la défendre elle & ses Etats. Elle négocia secrettement avec Henri V. Roi d'Angleterre, qui étoit alors à Paris, à qui elle proposa son mariage avec Humphroy Duc de Glocester, frere de ce Monarque, & au Printems de 1421 elle passa en Angleterre, où elle fut très-bien reçue. Il falloit une Bulle du Pape pour autoriser le Divorce avec le Duc de Brabant; mais on craignit que Martin V. qui étoit reconnu presque universellement, ne fit difficulté d'autoriser la dissolution d'un mariage, qui ne s'étoit fait que par une dispense de sa part; on s'adressa donc à l'Anti-Pape Benoit XIII. qui étoit encore reconnu en Espagne, & il accorda sans difficulté ce qu'on lui demandoit, pour faire encore quelque acte d'autorité. En vertu de la permission du Pape, le mariage de Jaqueline avec le Duc de Glocester se fit vers la fin de 1422, & ce Prince, qui étoit Régent d'Angleterre pendant la Minorité de Henri VI. son Neveu *, prit le titre de Comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande. Philippe le Bon, Duc de Bourgogne ne goûta point ce mariage, parce qu'il étoit l'Héritier de Jaqueline, en cas qu'elle ne laissât point d'enfans; il trouva moyen de gagner Jean Duc de Betford, frere du Duc de Glocester, à qui il persuada, qu'il falloit remettre au Pape Martin la décision sur la légitimité du mariage de Jaqueline & du Duc de Brabant: mais cette Princesse & le Duc de Glocester s'en moquérent (21). Au mois d'Octobre 1423 ils passérent à Calais avec cinq mille Anglois (22), & delà se rendirent dans le Haynaut où le Duc de Glocester fut reconnu Comte. Le Duc de Bourgogne arma pour soutenir le Duc de Brabant: Glocester & le Bourguignon se défiérent à un combat singulier, qui n'eut pas lieu: en attendant on conclut une Trève, & Glocester passa en Angleterre, laissant Jaqueline à Mons: à peine fut-il parti, que le Duc de Brabant attaqua le Haynaut, assiégea Mons, & Jaqueline fut obligée de consentir à un Traité, en conséquence duquel le Hainaut devoit demeurer au Duc de Brabant; elle-même devoit être remise entre les mains du Duc de Bourgogne, jusqu'à ce que le Pape eût prononcé sur la validité de son mariage avec le Duc de Brabant, & Philippe devoit en attendant gouverner les Etats de Jaqueline. Envain reclama-t-elle le secours du Duc de Glocester, elle fut remise au Duc de Bourgogne, le 13 Juin 1424: il la fit conduire à Gand, où elle demeura prisonniére trois ou quatre mois, au bout desquels elle trouva moyen de se sauver, déguisée en homme: elle se rendit en Hollande, & y fut reconnue Souveraine par plusieurs Villes, où les *Hoekschen* étoient les maîtres, comme Oudewater, Schoonhoven, & Gouda, Viane, Montfort, Naerden, Woerden, & presque toutes les Villes de la Nord-Hollande (23). Quelques mois après Jean de Baviére mourut à la Haye le 6 Janvier 1425; comme par son Testament il avoit cédé tous ses droits à Philippe de Bourgogne, celui-ci prit d'abord des mesures pour se mettre en possession de ce bel héritage, mais il eut la politique de laisser le titre de Comte au Duc de Brabant, se contentant de celui de Ruart, en qualité d'Héritier du Duc. Celui-ci s'étant rendu en Hollande, y fut reconnu d'abord par les Seigneurs & les Villes qui avoient tenu le parti de Jean de Baviére, & il donna une déclaration, par laquelle il étoit défendu aux Bannis du parti des *Hoekschen* de revenir dans le Pays, sans son consentement, & celui de son Conseil (24). Jaqueline, qui étoit à Gouda, espéroit de recevoir du secours d'Angleterre, mais comme il ne fut pas prompt, elle se trouva assez embarrassée; craignant pour Gouda, elle fit percer la digue de l'Issel, & inonda tout le pays nommé le Schieland, ce qui mettoit Gouda à couvert d'un côté. Elle apprit bientôt que les Villes du parti des *Kabbeljaauwschen* se disposoient à venir l'attaquer par le côté du Rhin, où elle n'avoit pu faire d'inondation, pour ne pas s'ôter la communication avec Oudewater, & le Pays d'Utrecht. Cette nouvelle la détermina à marcher à l'ennemi, ayant joint ses troupes avec celles d'Utrecht, les deux armées se rencontrérent auprès d'Alphen, Village entre Gouda, Leide, & Woerden, & se livrérent bataille, au mois d'Octobre 1425; Jaqueline & les *Hoekschen* remportérent une victoire complette, firent un grand nombre de prisonniers, & prirent les Etendards de Leide, de Haerlem, d'Amsterdam & d'autres Villes (25). Cette victoire enfla le courage aux *Hoekschen*, & ils devinrent plus fiers encore, quand ils apprirent au commencement de l'année suivante, que le Duc de Glocester avoit équippé une Flotte pour faire une descente en Zélande. Le Duc de Bourgogne, qui étoit à Leide, assembla au plus vite quatre mille hommes, avec lesquels il s'embarqua à Rotterdam, pour se rendre dans le Pays de *Schouwen*, qui est l'Ile de Zélande, où est la Ville de Ziriczée; les Anglois y avoient débarqué, & s'étant joints aux *Hoekschen* Zélandois, ils s'étoient campés auprès de la petite Ville de Brouwershaven; le Duc de Bourgogne, ayant débarqué ses troupes, les deux armées s'engagérent le 13 Janvier 1426, le combat dura jusques dans la nuit, enfin les Anglois & les *Hoekschen* furent défaits, & il y périt plusieurs Seigneurs de l'un & de l'autre parti (26). Jaqueline ne perdit pas courage, elle assiégea Haerlem, & pendant le siége battit auprès d'Alphen les troupes qui venoient au secours de cette Ville, dont elle ne put pourtant se rendre maîtresse, ayant été obligée de s'en retourner à Gouda. La Ville de Hoorn s'étoit déclarée contre elle, les Habitans de Kennemerland qui tenoient son parti, mirent le siége devant Hoorn, les assiégés firent demander du secours au Duc de Bourgogne, qui étoit de retour en Hollande, il leur en envoya. Jean de Villiers de l'Ile-Adam, à la tête de cinq-cens hommes la plupart Picards, outre quelques Bourgeois d'Amsterdam & de Haerlem, se jetta dans la Ville, & s'étant mis à la tête des troupes, il sortit, livra bataille aux Assiégeans, qui furent entiérement défaits (27). Cette perte fut très-préjudiciable à Jaqueline, qui se vit abandonnée de presque tout le monde, la plupart des Villes de son parti, & celles de Nord-Hollande en particulier se déclarérent pour le Duc de Bourgogne. Les *Hoekschen* furent si irrités, surtout contre la Ville d'Enkhuisen, que l'ayant surprise, ils enlevérent de table plus de cent Bourgeois, à qui ils firent couper la tête (28). Cependant tout sembloit concourir à la ruïne de la Comtesse, qui n'avoit plus pour elle que les Villes de Gouda, de Schoonhoven & d'Oudewater; le Pape Martin V, avoit déclaré son mariage avec

(20) *Hist. de Hollande ubi supra.* p. 437-440. & Van Meteris *loc. cit.* p. 16.

* Henri V. étoit mort au mois d'Août 1422.

(21) *Hist. de Hollande* loc. cit. p. 449-451 & 455-460.

(22) Heuterus *Rer. Burgund.* Lib. IV. p. m. 240.

(23) Idem p. 241. 242.

(24) Hist. de Hollande *ubi supra.* p. 465. 466.

(25) Ibid. p. 467. 468. Heuterus *loc. cit.* p. 242.

(26) Hist. de Hollande [illegible] Heuterus [illegible]

(27) *Hist. de Hollande* p. 473. 474. *Heuterus* p. 243.

(28) *Hist. de Hollande* p. 475.

Delft. Il ne laissa pas de suivre son goût pour les Sciences, & consacra presque tout son tems à l'étude, jusques-là qu'il portoit toujours un crayon, pour noter ce qu'il trouvoit de remarquable. Il étoit déja dans l'âge mûr, quand il se mit à étudier la Langue Grecque, mais Aubert le Mire (*d*) s'est trompé en disant, qu'*il n'eut point de Maître*. Pierre Refenius, Recteur des Ecoles de Delft, lui enseigna cette Langue; il est vrai qu'il y profita lui-même; il expliquoit Euclide à Opmeer, & en lui enseignant le Grec, il apprit lui-même si bien les Mathématiques, que le Prince d'Orange le fit son Mathématicien (*e*). Notre

(*d*) *Scriptor. Sac.* XVI. c. 139.

(*e*) Melch. Adam *ubi supra*.

avec le Duc de Brabant bon & valide, & cassé celui qu'elle avoit contracté avec le Duc de Glocester, qui parut disposé à obéir à la Bulle; & qui effectivement l'abandonna, & épousa en 1427 Eléonore Cobham, son ancienne maîtresse: d'ailleurs Guillaume de Bréderode, qui commandoit la flotte de Jaqueline sur le Zuiderzée, fut battu par la flotte des autres Villes de Hollande; il perdit même la liberté, ayant été fait prisonnier avec un grand nombre des siens, dont quatre-vingt furent décapités à Enkhuisen, & Bréderode pensa avoir le même sort (29). Au Printems de l'année 1428, Philippe se mit en devoir d'assiéger Gouda. Jaqueline hors d'état de se défendre, jugea à propos, par le conseil & du consentement des Seigneurs *Hoekschen* qui étoient auprès d'elle, de traiter avec le Duc de Bourgogne, la paix se conclut aux conditions suivantes principalement; qu'elle reconnoîtroit le Duc pour son Héritier, en cas qu'elle mourût sans enfans; qu'il gouverneroit ses Etats en qualité de Ruart; & qu'elle ne pourroit se remarier (30) qu'avec le consentement du Duc, de la Douairiére sa mere, & des Etats du Pays. Cette Princesse fit ensuite son séjour tantôt à la Haye, tantôt à Goes en Zélande, passant ses jours assez tristement, à peine avoit-elle dequoi vivre selon son rang; dèsqu'elle avoit des dépenses extraordinaires à faire, elle étoit embarrassée. Les *Hoekschen* lui fournirent pendant quelque tems du secours, mais voyant qu'il n'y avoit rien à attendre d'elle, ils fermérent leurs bourses. A la fin il n'y eut que François van Borselen, Gouverneur de Hollande & de Zélande, qui, quoiqu'il fût du parti des *Kabbeljaauwschen*, offrit du secours à la Comtesse, d'une maniére si généreuse, qu'elle en fut vivement touchée, insensiblement ils prirent de l'amour l'un pour l'autre, & au mois d'Août 1433, ils se mariérent secrettement à la Haye. Philippe, qui en fut bientôt instruit par ses espions, fit enlever van Borselen, & la Comtesse fut obligée de racheter sa liberté en cédant ses Etats au Duc de Bourgogne, & par-là les Comtés de Hollande & de Zélande, &c. passérent dans la Maison de Bourgogne (31). Jaqueline passa le reste de sa vie dans l'obscurité, & mourut le 8 d'Octobre 1436.

(29) Ibid. p. 412.

(30) Le Duc de Brabant étoit mort au mois d'Avril 1427.

(31) *Hist. de Hollande*. p. 110 & suiv.

Après que le Duc de Bourgogne fut en possession des Etats de Jaqueline, il les gouverna plus par des Lieutenans que par lui-même, qui insensiblement devinrent fort puissans. Il avoit soin de ne choisir pour cet emploi que des Seigneurs du parti des *Kabbeljaauwschen*, ou des Etrangers, qui lui étoient affidés: les choses demeurérent assez tranquilles, & le feu de la division couva sous la cendre jusqu'en 1440, que Guillaume Lalaing, Seigneur de Binguicourt, devint Gouverneur; quoique du parti des *Kabbeljaauwschen* il favorisa peu à peu les *Hoekschen*, ayant marié Yolande sa fille avec Renaud de Bréderode, qui étoit le Chef de ce parti, & qui engagea son beaupere à rétablir les *Hoekschen* dans les charges; la Faction opposée s'en apperçut, les esprits s'aigrirent, & la division éclatta plus que jamais en 1444 (32). Les *Kabbeljaauwschen* profitérent des circonstances pour animer le peuple contre les *Hoekschen*; un Hyver rude & un Eté pluvieux en 1443 causérent une grande cherté; à cela se joignirent des impôts, qui chargeoient extrêmement les Citoyens; en bien des villes on leur donna à entendre, qu'il falloit s'en prendre aux *Hoekschen*.

(32) Ibid. Tom IV. p. 1-4.

A Amsterdam il y eut un tumulte, qui aboutit à obliger les *Kabbeljaauwschen* à se retirer, à Haerlem. Le feu de la Sédition passa bientôt dans cette Ville. Les *Kabbeljaauwschen* assemblés au son de la Cloche se postérent en armes sur la place; les *Hoekschen* se placérent vis-à-vis d'eux; les parens & les amis aprés s'être dit adieu, se rangeoient chacun d'un parti opposé; on passa deux jours en présence les uns des autres, un Prêtre qui portoit le Sacrement dans l'espace qui séparoit les deux Corps, les ayant empêché d'en venir aux mains. Les *Hoekschen*, commandés par le Bourguemaître Nicolas Adrichem, se retirérent les premiers; ce Magistrat se fortifia dans sa maison, où son propre frere vint l'attaquer vivement à la tête des Bouchers: les autres Chefs des *Hoekschen* furent exposés à de pareilles attaques; & comme ils se défendoient bien, il en coutoit la vie à bien des gens de l'un & de l'autre parti, ces combats se renouvellant tous les jours. Le Duc de Bourgogne, instruit de ces troubles, envoya au-plutôt en Hollande Isabelle de Bourbon, sa femme: cette Princesse ayant consulté à la Haye avec les Officiers du Duc, se mit en chemin pour Haerlem, accompagnée de Lalaing; mais celui-ci ayant été averti que le parti dominant à Haerlem avoit juré sa mort, il reprit le chemin de la Haye (33). La Duchesse étant arrivée à Haerlem, éprouva jusqu'où peut aller la haine & l'insolence des Séditieux. Un Historien (34) rapporte, que ceux de Haerlem, croyant que Lalaing étoit caché parmi les Dames qui accompagnoient la Duchesse, se portérent à les visiter de la maniére la plus indécente, sans respecter la Duchesse même; & que ne l'ayant pas trouvé, on demanda excuse à cette Princesse, qui fut obligée de s'en contenter. Elle engagea les *Hoekschen* à sortir de Haerlem, avec promesse de les faire revenir dans trois jours. Ils se retirérent à Amsterdam, où ils furent reçus à bras ouverts, & obligés de rester, la Duchesse n'ayant pas été maîtresse de leur tenir sa parole. Peu aprés Renaud de Bréderode & plusieurs autres Seigneurs, bien accompagnés, entrérent dans Amsterdam, où la Faction des *Hoekschen* étoit dominante, pour défendre cette Ville; la Duchesse s'en étoit retournée en Flandres, pour rendre compte à son mari de ce qui s'étoit passé. Le Duc, mécontent de Lalaing, nomma à sa place Gozewyn de Wilde, à qui il donna le titre de Président. Ce nouveau Gouverneur se rendit en Hollande au Printems de l'année 1445: il eut bientôt de l'occupation. Les *Hoekschen* & les *Kabbeljaauwschen* en vinrent aux mains à Leide, les premiers eurent du dessous, outre plusieurs morts & blessés, cent-vingt furent faits prisonniers, dont trois furent quelque tems aprés décapités à la Haye; Van Borselen obtint la grace de quelques autres, qui auroient eu le même sort; & aprés avoir été quelque tems en prison, ils furent mis en liberté, en payant une bonne rançon (35). Comme il s'en falloit beaucoup que le calme fût rétabli, le Duc jugea à propos de venir lui-même en Hollande, & il régla les choses de maniére, qu'il partagea les charges de la Magistrature également entre les deux Partis; il se rendit à Amsterdam, avec les *Kabbeljaauwschen*, qu'on en avoit chassés, déposa tous les Magistrats, & leur en substitua d'autres, choisis dans les deux Partis. Quelques mois auparavant il avoit défendu de se distinguer par aucune marque, & d'employer les noms de *Hoekschen* & de *Kabbeljaauwschen*. Tout le reste de la vie de Philippe les deux Factions demeurérent assez tranquilles. Ce Prince étant mort au mois de Juin 1467, Charles le Téméraire, son fils, lui succéda; il fut reconnu généralement, il n'y eut qu'à Dordrecht où il y eut quelque tumulte, les *Hoekschen* ayant tâché d'indisposer le peuple contre Charles, mais cela n'eut point de suites considérables. Ce Prince ayant perdu la vie à la bataille de Nancy, en 1477, Marie de Bourgogne lui succéda. Dèsqu'on eut appris en Hollande la mort du Duc, il y eut de nouveaux mouvemens; les *Hoekschen*, qui depuis longtems n'avoient point été dans les emplois, se plaignirent qu'on les donnoit à des Etrangers, sans égard pour les gens du pays: disant hautement, que c'étoit le tems de remédier à cet abus & à plusieurs autres; qu'il n'y avoit qu'à s'unir & à agir de concert, pour obtenir de la jeune Princesse ce qu'on voudroit, & en particulier le rétablissement des anciens priviléges. Les *Hoekschen* & les *Kabbeljaauwschen* se réconciliérent dans quelques Villes, surtout à Dordrecht: on tint des assemblées à Haerlem, à Leide, & à la Haye; on se promit réciproquement, qu'on ne chercheroit point à se supplanter, & qu'on travailleroit de concert au bien public. Aprés ces conventions, on donna des instructions aux Députés, qui devoient assister à l'assemblée générale des Etats des Païs-Bas, que Marie avoit convoquée à Gand (36). Cette Princesse accorda tout ce qu'on lui demandoit, & donna ce qu'on nomma le *Grand Privilége*, par lequel les anciens Priviléges étoient confirmés, & l'autorité des Comtes limitée. Mais à peine l'Assemblée de Gand fut-elle finie, que les troubles recommencérent en Hollande: à Gouda, Schoonhoven & Dordrecht les *Hoekschen* devinrent tout-à-fait les maîtres, aussi-bien qu'à Hoorn & en d'autres Villes: mais à Haerlem, Amsterdam & Delft, où les *Kabbeljaauwschen* étoient les plus puissans, tout demeura tranquille (37). Pendant tous ces mouvemens Maximilien d'Autriche épousa Marie de Bourgogne, & fut reconnu avec Marie en Hollande & en Zélande. Les troubles recommencérent bientôt, à Hoorn les *Kabbeljaauwschen* furent contraints de quitter la Ville les uns aprés les autres en 1478 & 1479. Cette Faction prit sa revanche ailleurs. Depuis la mort de Charles, les deux Partis avoient partagé l'autorité à Leide, mais les Seigneurs & les Villes de la Faction des *Kabbeljaauwschen*, qui y entretenoient des intelligences secrettes, résolurent en 1479 de se rendre maîtres de la Ville, & d'en chasser les *Hoekschen*. Pour avoir un prétexte plausible, on fit courir le bruit, que ceux-ci avoient formé le noir projet de couper la gorge à tous les *Kabbeljaauwschen* de Leide, & qu'ils avoient tout préparé pour l'exécution de ce complot. On trouva encore moyen de faire sortir de la Ville les deux Bourguemaîtres du parti des *Hoekschen*. Pendant leur absence, plusieurs Seigneurs des *Kabbeljaauwschen*, suivis d'un bon nombre de Bourgeois de Haerlem, de Delft & de la Haye, se jettérent à l'improviste dans la Ville, & soutenus de ceux de leur faction, ils attaquérent les *Hoekschen* dans leurs maisons, & les forcérent au nombre de cent à sortir de la Ville (38). Dès le Printems de cette même année Wolpherd van Borselen, Seigneur de Vere, & Gouverneur de Hollande, ayant convoqué une assemblée des Seigneurs & des Villes à Rotterdam, en fut pour ainsi dire chassé par les *Kabbeljaauwschen*, qui soupçonnérent que les *Hoekschen* vouloient s'emparer de la Ville. Cette violence rendit ce Seigneur favorable aux derniers, & l'animosité entre lui & les *Kabbeljaauwschen* devint d'autant plus grande, qu'il ferma l'oreille aux sollicitations qu'ils lui firent de rétablir dans leurs biens & leurs dignités ceux de leur parti, qui avoient été chassés des Villes de Dordrecht, Gouda, Schoonhoven & Oudewater. La haine réciproque devint plus violente encore par l'attentât des *Kabbeljaauwschen* à la Haye, qui attaquérent la Cour du Gouverneur, s'en rendirent les maîtres & la pillérent. Il s'en vengea bientôt aprés; étant venu à la Haye à la tête de

(33) Ibid. p. 5-8.

(34) Van Mieris *ubi supra* p. 61.

(35) *Hist. de Hollande* p. 9-12.

(36) Ibid. p. 165. 166.

(37) Ibid. p. 174-178.

(38) Ibid. p. 185. 186.

Notre Savant ne fe borna pas encore, il étudia la Médecine & la Jurifprudence, & il avoit deffein de fe faire recevoir Docteur en Droit à Louvain, lorfque la Réformation, commençant à faire de grands progrès, excita le zele d'Opmeer, fort attaché à la Religion Catholique-Romaine: il fe jetta donc dans l'étude de la Théologie, & ne fut plus occupé que de la lecture des Peres. Quand les troubles augmentérent, il fe retira à Leyde auprès de François Valdés, Colonel du Régiment de Lombardie, qui le fit fon Auditeur militaire, & avec lequel il alla enfuite dans le Haynaut. Pierre le Long, Baillif d'Amfterdam,

de fept mille hommes, il pilla toutes les maifons de ceux de ce Parti. Il s'en retourna enfuite à Rotterdam, dont il s'étoit rendu maître, mais il ne fut pas plutôt hors de la Haye, que les *Kabbeljauuwfchen* pillérent à leur tour les maifons des *Hoekfchen* (39). Van Borfelen s'apperçut bientôt qu'il ne lui étoit pas poffible de réconcilier les partis, qui déchiroient l'État, ainfi ayant confié la garde de Rotterdam à George, Bâtard de Bréderode, il fe retira en Zélande. Maximilien vint en Hollande, au mois de Février 1480, pour tâcher d'y rétablir la tranquillité, & pour obtenir un Subfide; les *Kabbeljauuwfchen* furent les premiers à le lui accorder, & en récompenfe ils obtinrent que Van Borfelen fût dépouillé de fon Emploi, qui fut donné à Joffe Lalaing, quoiqu'il fût étranger. Les *Hoekfchen* n'eurent pas fujet d'être mécontens de ce choix, ce Seigneur étant allié à la Maifon de Bréderode. Maximilien en quittant la Hollande recommanda à Lalaing de rétablir la paix dans les Villes; mais celui-ci ne put réuffir qu'à Gouda & à Hoorn, à faire recevoir les *Kabbeljauuwfchen*, encore furent-ils obligés de faire ferment à genoux devant tout le monde, qu'ils fe tiendroient tranquilles, & n'entreprendroient rien pour rentrer dans la Magiftrature (40). Les *Hoekfchen*, qui avoient été chaffés de Leide en 1479, s'étoient pourvus par devant la Cour de Juftice, & avoient obtenu fentence pour être rétablis dans leurs biens, & dans leurs droits de Bourgeoifie, mais ils n'en étoient pas plus avancés; ce qui les engagea à tenter de furprendre la Ville, & cette entreprife leur réuffit au mois de Janvier 1481; les *Kabbeljauuwfchen* furent mis en lieu de fureté, & le Gouvernement de la Ville tomba entre les mains des *Hoekfchen*. Les Villes de l'autre parti fe plaignirent au Gouverneur, qui fit affiéger Leide. Ce ne fut pas tout; Dordrecht où les *Hoekfchen* étoient les maîtres fut furprife le 5 Avril de la même année par leurs Ennemis, plufieurs des principaux de la faction dominante y perdirent la vie; les *Kabbeljauuwfchen* fe rendirent auffi les maîtres à Gouda, à Schoonhoven, & à Oudewater, & la prifon de la Cour à la Haye fe trouva remplie de *Hoekfchen* de différentes Villes (41). Maximilien qui fe trouvoit à Breda, ayant appris ce qui s'étoit paffé à Dordrecht, fe rendit à Rotterdam, & comme il étoit entiérement favorable aux *Kabbeljauuwfchen*, il confirma les changemens qui s'étoient faits, de même qu'à Gouda & Schoonhoven. Leide, qui étoit encore affiégée, fe vit abandonnée de la Garnifon, & fut obligée d'implorer la clémence de Maximilien, qui n'excepta du pardon que dix-huit perfonnes, dont fix furent peu après exécutés. Il fe rendit delà à la Haye, pour faire faire le procès aux *Hoekfchen*, qui y étoient en prifon. Les biens de quelques-uns, qui s'étoient fauvés, furent confifqués, & eux bannis pour toujours: Adrien Weftfaling, Baillif de Dordrecht, & Théodore de Beaumont Bourguemaître de cette Ville, furent décapités à la Haye au commencement du mois d'Août, & les autres en furent quittes pour le banniffement (42). Marie de Bourgogne étant morte au Printems de l'année 1482, Philippe fon fils, âgé de quatre ans, lui fuccéda, fous la tutelle de Maximilien fon pere, à qui les *Kabbeljauuwfchen*, qui avoient prefque par-tout le pouvoir en main, firent déférer la Régence: En la perfonne de Philippe, la Souveraineté de la Hollande paffa de la Maifon de Bourgogne dans celle d'Autriche. Environ le même tems il arriva une révolution à Hoorn. Nous avons rapporté ci-deffus, que Lalaing avoit réuffi à y faire rentrer les *Kabbeljauuwfchen*, mais à condition que ceux-ci feroient ferment de fe tenir tranquilles, & de n'entreprendre rien pour rentrer dans la Magiftrature: après le départ du Gouverneur, on en avoit encore reçu quelques-uns aux mêmes conditions. Tout ce qu'il y avoit de gens favorables à ce parti, étoient choqués d'un traitement fi dur; mais les Magiftrats ne s'en mettoient guère en peine, & employoient même les voyes de la févérité pour tenir dans la fujettion tous ceux qui leur étoient fufpects. Le 20 d'Avril de l'année précédente, il y avoit eu un incendie violent dans la Ville, qui fit plus de ravage qu'il n'auroit fait, parce que les Magiftrats n'y mirent pas ordre, foupçonnant que les *Kabbeljauuwfchen* avoient mis le feu, pour profiter du trouble & de la confufion. Ceux-ci accuférent les Magiftrats d'être caufe du dommage que l'incendie avoit fait. La défiance & la difcorde augmentérent de jour en jour. Peu avant le tems ordinaire, où l'on avoit coutume de changer la Régence de la Ville, Lalaing fit défenfe à ceux de Hoorn de procéder à de nouvelles élections; ayant peut-être deffein de s'y rendre en perfonne, pour faire entrer quelques *Kabbeljauuwfchen* dans les charges, ce qu'il avoit déjà tenté auparavant fans fuccès, par les voyes de la douceur. On ne tint aucun compte de fes ordres, fous prétexte qu'ils étoient contraires aux priviléges de la Ville. Le Gouverneur, piqué de ce procédé, réfolut de s'y prendre d'une autre maniére. Il manda à la Haye les principaux Magiftrats de Hoorn, fous prétexte qu'il avoit des affaires de conféquence à leur communiquer. S'y étant rendus, fans foupçonner ce qui les attendoit, ils furent arrêtés. Lalaing fe rendit en perfonne à Hoorn, changea les Magiftrats à fon gré, & rétablit entre autres dans la Charge de Baillif Martin Velaar, un des Chefs des *Kabbeljauuwfchen*. Ceci arriva vers le mois de Juillet 1481. Bientôt on vit les principaux *Hoekfchen* chaffés de la Ville, parce qu'on les accufoit de ne vouloir pas payer les impôts que l'on demandoit. Effectivement la Ville de Hoorn fut extrêmement chargée en ce tems, & les nouveaux Magiftrats y contribuérent, pour faire mieux leur cour. Les plus riches Bourgeois furent contraints de prêter de l'argent, & on fit des emprunts confidérables à Amfterdam, à Haerlem, & en d'autres Villes (43). Les *Hoekfchen*, qui avoient été bannis, s'étoient retirés les uns à Sneek en Frife, les autres à Utrecht & à Amersfoort, où ils ne s'occupoient que du deffein, de rentrer dans Hoorn, & de s'en rendre les maîtres. S'étant embarqués, au nombre de foixante hommes feulement, ils efcaladérent les murs de la Ville le 3 Juillet 1482, à quatre heures du matin, & y entrérent prefque fans réfiftance; s'étant emparés de la place, ils fe faifirent de tous les Magiftrats à la réferve de Martin Velaar, qui au premier bruit s'étoit fauvé, & fur le champ les *Hoekfchen* reprirent le Gouvernement en main. Lalaing, inftruit de cette révolution, fit marcher d'abord Jean d'Egmond avec quelques troupes, promettant de le fuivre avec toute fon armée. Velaar, qui avoit joint d'Egmond, fut détaché avec quelques Compagnies, pour tenter de furprendre la Ville, mais il fut repouffé vigoureufement, & tué à la troifiéme attaque qu'il fit, & tout fon monde mis en fuite. Ce triomphe fut court pour ceux de Hoorn; Lalaing parut devant la Ville le 20 Juillet à la tête de fix mille hommes; elle fut vigoureufement attaquée, & emportée d'affaut; le maffacre fut terrible, on ne refpecta ni âge, ni fexe, ni condition; la Ville fut mife au pillage, & on n'épargna ni les Temples ni les Couvens; le butin fut difperfé dans toute la Hollande, où il fe vendit prefque pour rien; la fureur avoit été fi loin, & l'avidité fi grande, qu'on trouva des enfans morts, entre des lits, qu'on vendit à Delft & ailleurs. Le nouveau Baillif Guillaume Klaaszoon, qui s'étoit caché, ayant été découvert, eut avec quelques autres la tête tranchée publiquement: Egmond en emmena quelques-uns, qu'il fit mettre fur la roue. Le Gouverneur mit des Magiftrats de fa main, on bâtit un Château ou Citadelle pour tenir la Ville en bride, & par cette révolution les *Kabbeljauuwfchen* redevinrent les maîtres par toute la Hollande (44). Lalaing ayant été tué devant Utrecht en 1483, ils obtinrent par leurs preffantes follicitations, auprès de Maximilien, que Jean d'Egmond fût nommé Gouverneur de Hollande en 1484. La plupart des *Hoekfchen*, n'ayant plus de retraite dans leur Pays, s'étoient retirés en Flandres, où ils fomentoient la divifion, qui s'y étoit élevée. Se trouvant en affez grand nombre, il formérent le deffein de tenter fortune. Il leur falloit un Chef; François de Bréderode, frere de Walrave, leur parut propre pour cela. Ce jeune Seigneur étudioit à Louvain depuis 1478: quelques-uns des principaux *Hoekfchen* allérent le trouver au mois d'Avril 1488, & lui offrirent le commandement, qu'il accepta (45). Il fe rendit à l'Eclufe, la retraite des *Hoekfchen*, & des Exilés de Flandres: delà il infefta toutes les côtes de Hollande & de Zélande, & prit plufieurs Vaiffeaux marchands. Dans l'Automne il raffembla quarante-huit bâtimens, fur lefquels il embarqua deux mille hommes tant Hollandois que Flamans, & mit à la voile le 18 Novembre, faifant route vers l'embouchure de la Meufe, dans le deffein de s'emparer de Rotterdam. La riviére fe trouvant prife de glaces, ne leur permit d'avancer que jufqu'à Delfshaven, où Bréderode débarqua avec huit-cens cinquante hommes, & ayant marché en toute diligence à Rotterdam, il s'en rendit maître prefque fans coup férir, & fit beaucoup de butin fur les Vaiffeaux, qui s'y trouvoient arrêtés par les glaces. Le refte de fes troupes le joignit bientôt, il mit ordre au Gouvernement, & fit travailler à fortifier la Ville, avec tant d'ardeur, que dès le commencement de l'année fuivante on plaça le Canon fur les nouveaux Ouvrages. Rotterdam devint le fiége des *Hoekfchen*, qui s'y rendoient de tous côtés: & d'où ils faifoient des courfes par tout le pays. Au commencement de Décembre, ils effayérent de furprendre Schoonhoven, mais furent repouffés avec perte: d'un autre côté ils furent dédommagés de cet échec, par la prife du Château de Woerden, dont Jean Burggrave de Montfoort, s'empara. Et comme ce Seigneur, de-même que plufieurs autres de la Province d'Utrecht, favorifoit leur parti, il leur étoit avantageux qu'il fût maître de ce Château, qui paffoit pour la Clef de la Hollande (46), & qui leur donnoit la facilité de faire des courfes. Maximilien, informé de tous ces troubles, fe rendit en Hollande, & fit fon entrée à Leide, le 18 Janvier 1489: il y avoit convoqué une affemblée des Villes, il les exhorta avec tant d'éloquence, à prendre les armes pour affiéger Rotterdam, & pour réduire les *Hoekfchen*, qu'on réfolut unanimement d'affembler des troupes. L'armée fe trouva prête à Delft au commencement de Février, & Rotterdam fut inveftie par eau & par terre. La Ville étoit bien pourvue de vivres & de munitions, & Bréderode la défendit courageufement: pendant le fiége, il tenta même de furprendre Schiedam, où il avoit des intelligences par les troupes étrangéres, mais l'entreprife échoua, parce que fes Partifans commencérent l'attaque trop-tôt: un deffein pareil fur Gouda n'eut

(39) Ibid. p. 187-189.

(40) Ibid. p. 189-192.

(41) Ibid. 195-196.

(42) Ibid. p. 196-198.

(43) Ibid. p. 209-211.

(44) Ibid. p. 211-214.

(45) Ibid. p. 244-245. Van Mieris ubi *fupra*. p. 212.

(46) Ibid. p. 247-248. Van Mieris ubi *fupra*. p. 214-218.

dam, le rappella dans cette Ville, pour y être le défenseur de la Religion Romaine, & il s'y employa avec tout le zéle possible; mais ayant été obligé de quitter Amsterdam, il alla s'établir à Delft, où il passa le reste de sa vie, y etant mort le 9 Novembre de l'an 1595 âgé de soixante-dix ans (f), & fut enterré dans le Temple de St. Hippolyte. Opmeer étoit grand & bien fait, robuste, il avoit le front large, & étoit haut en couleur, ayant quelque chose de majestueux dans l'air. Il étoit affable & civil, gai & agréable à table, généreux & libéral, surtout pour les Etudians pauvres. Il comptoit au nombre de ses amis tout ce qu'il y avoit de plus illustre de son tems; le Cardinal Stanislas Hosius, Arias Montanus, Michel Baius, Corneille Musius, Pierre Nannius, Pontus Heuterus, & autres Savans; il n'étoit pas moins lié avec les plus habiles Peintres & Sculpteurs, qui fleurissoient alors en Hollande (g). Il laissa entre autres enfans deux fils: l'Aîné, nommé PIERRE OPMEER, né à Delft, & Editeur de la Chronique de son Pere: le second s'appelloit LUCAS, né aussi à Delft, Docteur en Droit, & Conseiller de l'Amirauté d'Anvers pour le Roi d'Espagne (h). Notre Opmeer a publié quelques Ouvrages, *Assertio Historica de Officio Missæ*, où il prétend prouver que la Messe étoit en usage du tems des quatre premiers Conciles Généraux. *Responsio ad VIII. Articulos a Leone Empacio contra Assertionem suam propositos.* Typis Plantin. 1570 in-8. Empacius étoit un Prêtre de Flandres, qui avoit embrassé la Réformation. *Opus Chronographicum ab Orbe condito ad annum* 1583. Pierre Opmeer fils de l'Auteur publia cet Ouvrage après sa mort; on trouve sa vie à la tête: cet Ouvrage fut imprimé à Anvers en 1611 in-fol. & à Cologne in-8; on a ajoûté à cette derniére Edition. *Historia Martyrum Gorcomensium, Hollandiæque.* Enfin on a de lui en Hollandois un Livre intitulé: *le Vaisseau de la Patience & de la Pénitence.*

(f) Quelques-uns ne lui donnent que 69 ans, le faisant naître en 1526.

(g) Melch. Adam *loc. cit.* p. 188. 189.

(h) Descript. de la Ville de Delft. (en Hollandois) p. 707. Delft 1729 in-fol.

n'eut pas un succès plus heureux, & couta la tête à cinq Bourgeois de cette Ville. Bréderode ne laissa pas de remporter quelques avantages; le 6 Mars il se rendit maître d'Overschie, Village à une lieuë de Rotterdam, entre cette Ville & celles de Delft & de Schiedam; delà il mit la Haye & tous les environs, de-même que ceux de Delft, sous contribution. Au commencement d'Avril un détachement sorti de Rotterdam, se saisit de Geertruidenberg, mais l'abandonna ensuite pour une certaine somme d'argent. On tenta aussi encore, mais inutilement, de se saisir de Schiedam; tout l'avantage qu'on retira de cette tentative, c'est que les troupes à leur retour, pillérent tout le Pays de Voorne & de Putten, & pourvurent Rotterdam de blé, qui commençoit à y manquer. Peu après on fit une trêve de trois mois, que le Comte d'Egmond, qui commandoit les troupes de Maximilien, viola, ayant tâché de surprendre Rotterdam le 2 de Juin; mais on y étoit si bien sur ses gardes, qu'il fut repoussé avec perte. Peu de tems après les *Hoekschen* entreprirent de surprendre Leide par escalade, mais on les reçut si bien qu'ils furent obligés de faire retraite. Pendant qu'on se faisoit ainsi la guerre dans la Sud-Hollande, il y eut aussi quelque trouble à Hoorn, mais qui fut appaisé sans effusion de sang (47). Le Siége de Rotterdam duroit toujours, & les vivres commençoient à manquer dans la Ville. Bréderode résolut de faire une expédition par eau, le long de la riviére du Leck, pour s'en procurer. Le 3 Juin, quarante Bâtimens de divers ordres, montés de quatorze-cens hommes, mirent à la voile: ceux de Dordrecht, de Gouda, de Schoonhoven & de Schiedam l'ayant appris, assemblérent toutes leurs forces, allérent attaquer leurs ennemis, & remportérent une victoire complette; un grand nombre de *Hoekschen* périt, d'autres furent faits prisonniers, leurs Vaisseaux furent dispersés, ou tombérent entre les mains des ennemis. Ce malheur fut suivi d'un autre, les Rotterdamois ayant voulu faire entrer des vivres par un autre côté, furent attaqués par les Autrichiens, & le Convoi fut pris. Ces desastres firent bientôt changer la situation des affaires. Le Seigneur de Polhain, qui partageoit le commandement avec le Comte d'Egmond, fit offrir à tous les Rotterdamois, qui se soumettroient une amnistie pleine & entiére en bonne & due forme. Les Habitans sollicitérent alors fortement Brédérode de capituler, & il s'y détermina enfin. La Capitulation fut signée à ces conditions, que Brédérode rendroit la Ville, & tout ce qui y appartenoit, & que dans l'espace de six jours il en sortiroit avec tout son monde avec armes & bagage (48). Ainsi finit le siége de Rotterdam, après avoir duré six mois. Le Gouverneur y changea d'abord les Magistrats; & quelques-uns des *Hoekschen* furent décapités à Delft & en d'autres endroits. Brédérode se retira à l'Ecluse; cette Ville avec Monfoort & Woerden, étoient les seuls asyles de son Parti. Le Duc Albert de Saxe, que Maximilien avoit déclaré Gouverneur-Général de tous les Païs-Bas, s'étant rendu en Hollande au mois d'Avril 1490, forma le siége de Montfoort, à la sollicitation des Nobles & des Villes de Hollande. D'un autre côté on ne demeuroit pas oisif à l'Ecluse. Brédérode équippa une Flotte de trente-huit Vaisseaux, montés de douze-cens hommes, & s'étant embarqué il mit à la voile le 2 de Juillet, après avoir fait descente dans les Iles d'Overflakké & de Duiveland, de-même que dans le Pays de Stryen, où il pilla & brula tout; il prit la route de Goerée pour tâcher de s'en rendre maître, parce qu'en tenant cette Ville, avec celle de la Brille & le pays de Voorne, il pouvoit incommoder fort la navigation des Hollandois & des Zélandois. Il fit d'abord sommer les Habitans de lui remettre la Ville, au nom du jeune Comte Philippe: on lui répondit que les Habitans étoient en état & dans le dessein de garder eux-mêmes la Ville. Brédérode fit dresser des batteries, & tira vigoureusement contre la Ville pendant sept heures de suite, mais inutilement; ceux de Goerée se défendirent si bien que les *Hoekschen* furent obligés de se retirer (49): chemin faisant ils pillérent & brulérent divers Villages, même dans le voisinage de Dordrecht. Le Comte d'Egmond, qui étoit au siége de Montfoort, ayant appris les ravages que faisoient les *Hoekschen*, fit assembler un bon nombre de Vaisseaux de Hollande & de Zélande à Dordrecht, sur lesquelles il s'embarqua le 21 Juillet, & fit cours vers le Pays de Schouwen, où les *Hoekschen* s'étoient retirés. Le 23 du même mois les deux Flottes se rencontrérent & en vinrent à un engagement, celle des *Hoekschen* étoit la plus foible, tant pour le nombre des Vaisseaux, qu'en gens de guerre; on ne laissa pas de se battre vigoureusement de part & d'autre, mais la marée ayant baissé, seize Vaisseaux des *Hoekschen* se trouvérent à sec, & hors d'état de combattre. Brédérode ne perdit pourtant pas courage, il mit pied à terre, auprès de Serooskerk, avec un bon nombre des siens; les *Kabbeljauwschen* débarquérent aussi, & le combat se renouvella à terre: mais Brédérode & trois autres Seigneurs ayant été blessés, & mis hors de combat, le reste tourna le dos, & fut ou tué ou fait prisonnier. Jean Seigneur de Naaldwyk, après avoir soutenu quelque tems sur mer les efforts des *Kabbeljauwschen*, fut contraint de se retirer, & se sauva avec neuf Bâtimens & environ quatre-cens hommes à l'Ecluse. Brédérode, ayant été pris, fut transporté à Dordrecht, où il mourut de ses blessures le 11 d'Août. La Ville de Montfoort, qui étoit assiégée depuis quatre mois, fut obligée aussi de capituler (50), desorte que les affaires des *Hoekschen* dépérissoient de tous côtés. Les malheureux débris de cette Faction étoient à l'Ecluse, d'où ils faisoient des courses par mer, sous la conduite du Seigneur de Naaldwyk; une dangereuse sédition, qu'il y eut en Hollande au Printems de l'année 1491, leur donna quelque rayon d'espérance de pouvoir remettre le pied dans leur patrie, mais qui s'évanouit. La cherté extrême des vivres, à laquelle diverses causes avoient contribué, les grandes charges qu'on avoit mises sur le peuple, & dont malgré la misére du tems on exigeoit le payement à la rigueur, mirent les gens du plus bas ordre en mouvement, la Nord-Hollande & le Kennemerland se soulevérent, & les Séditieux portent dans les Chroniques de Hollande le nom de *Kaas en Broods Volk*, c'est-à-dire les *Gens de pain & de fromage*; en effet ils avoient dans leurs Enseignes du pain & du fromage, & plusieurs portoient un morceau de l'un & de l'autre sur la poitrine, disant qu'ils n'avoient pris les armes que pour s'en assurer. Ces mutins commirent de grands desordres, principalement à Haerlem. Naaldwyk tâcha de profiter de ces troubles, se rendit maître des Iles de Texel & de Wieringen, & tâcha de surprendre quelque Ville; mais n'y ayant pas réussi, il fut obligé de reprendre le chemin de l'Ecluse. Le Duc de Saxe ayant envoyé quelques troupes réglées, & étant venu en personne en Hollande, les séditieux furent obligés d'implorer sa clémence, on leur pardonna, mais à des conditions fort dures. Après cet événement, l'autorité des Comtes s'accrut de plus en plus, soutenue par les troupes étrangéres qu'ils avoient dans le Pays; ils épuisérent tellement les peuples par divers moyens, qu'on leur ôta le courage & les moyens de faire revivre les anciennes divisions; & la plupart des principaux *Hoekschen* ayant péri, ou s'étant retirés ailleurs, on vit finir les dissensions de deux Partis, qui avoient troublé leur patrie, pendant près de cent cinquante ans.

(47) Ibid. p. 249-254. Van Mieris p. 213-215.

(48) Ibid. p. 255-258. Van Mieris p. 216. 217.

(49) Ibid. p. 263. 264.

(50) Ibid. p. 265. 266.

☞ OPORIN (JEAN) nâquit à Bâle le 25 Janvier 1507, de Jean Herbst, Peintre de cette Ville, & de Barbe Lupfarten. Comme le nom de sa famille signifie en Allemand l'Automne, il le mit dans la suite en Grec, & prit celui d'*Oporin*, qui signifie la même chose; & c'est ce qui engagea Robert Winter, son associé dans la Librairie, & dont le nom signifie *Hyver*, de prendre celui de *Chimerinus* (a). Jean Herbst n'étoit pas à son aise, desorte qu'il enseigna lui-même à son fils les premiers élémens de la Langue Latine: il le menoit à l'Ecole, & lui servoit de Répétiteur pour ce que ses Maîtres lui enseignoient. Après avoir posé avec succès les fondemens, la situation de son pere l'obligea d'aller chercher du secours ailleurs pour se pousser. Il se rendit à Strasbourg, où il demeura quatre ans

(a) Melch. Adam. *Vit. Philos. Germ.* p. m. 112. Edit. in-fol.

ans avec quelques pauvres Etudians, à qui l'on fournissoit la nourriture. Dans cet espace de tems il parvint à entendre très-bien la Langue Latine, & à la parler purement avec facilité; il apprit même (b) Idem ibid. un peu de Grec (b). Parvenu à l'âge de raison, il prit le parti de s'en retourner à Bâle, pour y perfectionner ses études; il y entendit les Professeurs qui y enseignoient; mais la pauvreté de son Pere ne lui permit pas de jouïr longtems de cet avantage, il fut obligé de chercher quelque moyen de subsister, & se rendit à l'Abbaye de St. Urbain, dans le Canton de Lucerne, où il se chargea d'y enseigner les jeunes Gens, pour les mettre en état d'entrer au Collége. Pendant son sejour en ce lieu, il fit connoissance avec un Chanoine de Lucerne, nommé Xylotecte, la conformité de goût pour les Sciences, & les Belles-Lettres fut le lien de leur amitié. Cet Ecclésiastique ayant embrassé la Réformation, & s'étant marié se retira à Bâle, où Oporin le suivit bientôt pour continuer ses études. Mais comme il n'avoit aucun secours il se mit à copier les Peres Grecs pour Froben, fameux Imprimeur, qui les publioit à grands fraix. Comme les Livres imprimés étoient encore rares, il se donna aussi la peine de co- (c) Idem ibid. pier pour son usage les Poëtes Latins, qu'il se rendit très-familiers (c); ce qui lui concilia l'affection d'Erasme, qui l'exhorta à continuer à s'appliquer [A]. Son ami Xylotecte étant mort, Oporin, agé de vingt ans, épousa en 1527 sa Veuve; mais il eut tout lieu de s'en repentir; cette femme étoit âgée, impérieuse, & de mauvaise humeur, ce qui lui faisoit dire qu'il avoit, aussi bien que Socrate, (d) Idem ibid. appris à philosopher avec Xantippe (d). En 1530 on lui donna la direction de l'Ecole de Bâle, qu'il gouverna pendant quelque tems avec beaucoup de succès & de réputation: mais son génie le portoit à quelque chose de plus relevé. Oecolampade lui conseilla de se tourner du côté de la Medecine. Le fameux Théophraste Paracelse enseignoit en ce tems-là à Bâle, & comme il passoit pour le premier homme de son siecle, Oporin s'attacha à lui, d'autant plus que Paracelse promit de le rendre dans un an habile Médecin. Le Maître ayant été obligé de quitter Bâle, le Disciple le suivit en Alsace, & y passa deux ans avec lui, sans avoir néanmoins appris ce qu'il espéroit, & ayant eu beaucoup à souffrir [B]. Sa femme étant morte à Lucerne, où elle alloit tous les ans pour ses affaires domestiques, il se flatta de recueillir une bonne succession, après huit années de souffrances; mais les parens de sa femme s'emparérent de tout, & ayant voulu prendre les voyes de Justice pour en avoir raison, il dépensa encore inu- (e) Ibid. p. 111, 113. tilement de l'argent (e). Grynæus professoit alors la Langue Grecque à Bâle, & comme il estimoit infiniment Oporin il lui rendoit tous les services qu'il pouvoit, desorte qu'ayant été nommé pour enseigner l'Ecriture Sainte, il sollicita si vivement en faveur de notre Savant, qu'on le lui donna pour Successeur. La maniére dont il s'acquitta de cet Emploi justifia le choix qu'on avoit fait de lui [C]. Quand il se vit honorablement placé il se remaria, & épousa en secondes nôces Marie Ficin, qui par son humeur dépensiére contribua beaucoup, dit-on, au dérangement de ses affaires domestiques [D]. Pendant qu'il étoit tout

[A] *Ce qui lui concilia l'affection d'Erasme, qui l'exhorta à continuer à s'appliquer.*] Ils continuérent toujours à être bons (1) *Vit. Philosoph.* Germ. p. m. 115. amis. Melchior Adam (1) rapporte à ce sujet une petite avanture, qui arriva en 1535, lorsqu'Erasme quitta Fribourg, pour revenir à Bâle: *Collegio illi* (Augustiniani) *cum esset præfectus*, Erasmo *Basileam reduci, & vitæ ibidem catastrophen expectaturo, vinum honorarium officii causa offerebat. In mutuum complexum postquam venissent, & dextras junxissent, Erasmi manum Oporinus durius compressit. Ille, ut erat Chiragricus, graviter se lædi exclamat. Sive serio sive joco hoc ab Erasmo factum, Oporinum constat attonitum obmutuisse. Id animadvertens Erasmus, amice compellat; vinum infundi jubet, & ut animum recipiat hortatur. Consedit cum suo comitatu, qui ob Erasmi adventum frequens erat, Oporinus: & semel atque iterum in orbem redeunte poculo, ad se quoque reversus, docta & gravi oratione, atque Erasmo ipso digna, Erasmum excepit. Digressi sunt non absque mutui amoris fomite, quo vera benevolentiæ facile culta igniculos semper aluerunt.*

[B] *Y passa deux ans avec lui, sans avoir néanmoins appris ce qu'il espéroit, & ayant eu beaucoup à souffrir.*] Oporin s'étant attaché à Paracelse, lui servit de Sécrétaire, (*amanuensis*), & non de valet, comme on l'a dit (2): c'est lui qui a (2) V. Teissier *Eloges des Homm. Ill.* T. II. p. 304. écrit la plupart des Ouvrages de ce Médecin, qui les lui dictoit, soit qu'Oporin les mit en Latin, soit que Paracelse entendit cette Langue, comme d'autres le prétendent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Maître s'est beaucoup loué du Disciple, & qu'il dit dans un de ses Ouvrages que c'étoit le (3) Melch. Adam *ubi supra.* p. 112. seul de ses domestiques qui lui fût demeuré fidéle (3). Paracelse lui avoit promis, qu'il lui enseigneroit le secret de composer son *Laudanum*, avec lequel il prétendoit faire de grands miracles, mais il ne lui tint pas parole. En attendant le pauvre Oporin, qui l'avoit suivi en Alsace, dans l'espérance d'apprendre ce merveilleux secret, eut beaucoup à souffrir, Paracelse passant la plupart du tems les jours & les nuits à boire & à s'enyvrer, son Sécrétaire n'étoit pas quelquefois en sureté de la vie avec lui. Voici ce qu'il en dit (4) V. Brucker *Hist. Crit. Philos.* T. IV. Part. I. p. 660. dans une de ses Lettres (4): *Adeo erat totis diebus & noctibus, dum ego ipsi familiariter per biennium fere convixi, ebrietati & crapulæ deditus, ut vix unam atque alteram horam sobrium eum reperire licuerit: maxime postquam Basilea discedens, in Alsatia inter nobiles rusticos, & rusticos nobiles, velut alter Æsculapius omnibus admirationi fuit. Atque interea tum, cum maxime esset ebrius, domum reversus, dictare mihi aliquid suæ Philosophiæ solebat . . . . . Noctu tota quo ipsi convixi tempore, nunquam se exuit, plerumque enim non nisi ebrius ad extremam noctem ibat cubitum, atque ita ut erat indutus adjuncto sibi gladio, quem carnificis cujusdam fuisse jactitabat, instratum se conjiciebat, ac sæpe media nocte surgens per cubiculum nudo gladio ita insaniebat, ita crebris ictibus & pavimentum & parietes impetebat, ut ego non semel caput amputatum iri metuerem.* Oporin voyant qu'il n'y avoit rien à gagner avec un homme de ce caractére, prit le parti de le quitter & de s'en retourner à Bâle, sans savoir la composition du *Laudanum*; mais Paracelse lui fit présent d'une petite quantité de cette Drogue, qui lui sauva la vie dans un cas où il devoit naturellement la perdre. Voici ce (5) Melch. Adam *loc. cit.* p. 112. qu'en dit son Historien (5): *Basileam . . . . accepta ab illo Laudani portione, rediit: qua veluti divina virgula non multo post, servatus fuit. Sumpto enim, purgandi causa, Mercurio præcipitato, rixa cum uxore orta, noctu domo egressus, ad patrem contendit, hausta in via aqua copiosiore; & quia pulsandis ædibus, patri dormienti molestus esse nollet, ad fores adsidens, frigore oborto, tota corpore, capite imprimis, adeo intumuit, ut de vita Medici desperarent. Dum ita aliquamdiu decumberet, & quodam die solus in lecto esset; recordatus Laudani sui, ad peram, qua continebatur, arrepsit, ac tres pilulas deglutiit. Ibi somno consecuto, contra uxoris opinionem, quæ mortuum inventuram se sperarat, tumore sublato incolumis surgit.* Le *Laudanum* étoit un reméde miraculeux, si l'on en croit les Paracelsistes, qui guérissoit dans quelques heures les maladies les plus desespérées. On en a longtems ignoré la composition, mais Oswald Crollius, un des plus habiles Sectateurs de Paracelse, l'a fait connoître (6); la voici selon ce Chymiste: *Parari potest* hoc (6) *Basilica Chym.* p. 171. *Apud* Brucker *loc. cit.* p. 651. not. (t). famosissimum *Laudanum* ex *Opio Thebaico, succo hyosciami, speciebus diambræ & diamoschi, mumia transmarina, sale perlarum & coralliorum, liquore succini albi, osse de corde Cervi, lapide Bezoardico, unicornu animali, & granulo auro potabili, vel in ejus defectu aliis nonnullis aromaticis. Ex qua laudatissimi medicaminis descriptione constat, præter confortantia & bezoardica, Opium & Hyoscyami succum propter virtutem sedativam, primarium usum præstare. Cum autem propter sulphur narcoticum & naturæ inimicissimum valde periculosum sit, desiccandum & purificandum esse utrumque succum serio monent.*

[C] *La maniére dont il s'acquitta de cet Emploi, justifia le choix qu'on avoit fait de lui.*] Sa maniére d'enseigner étoit claire, aisée, & nette. Il expliqua à ses Auditeurs, qui étoient en grand nombre, les Vies de Plutarque en Grec, & quand il étoit de retour chez lui, il leur faisoit rendre compte de ce qu'il avoit dit dans ses Leçons. Quelquefois il leur en donnoit sur la Poësie, prenant la peine de corriger & de limer les vers qu'ils faisoient, & de leur en faire remarquer les défauts: *Magna cum laude & auditorum fructu munere isto Scholastico est functus. Mira enim in docendo erat perspicuitas, dexteritas, & erudita facilitas.* Plutarchi Vitas *Græce frequentibus auditoribus, docte & prudenter enarravit. Domum cum fuit reversus prælecta accurate ab iisdem exigere solebat. Interdum & Poëticen docebat, ac versus discipulorum rara cum humanitate elimabat, singulis candide ostendendo, quid desideraret* (7). (7) Melch. Adam [illegible] p. 112.

[D] *Il épousa en secondes nôces Marie Ficin, qui par son humeur dépensiére contribua beaucoup, dit-on, au dérangement de ses affaires domestiques.*] Mr. Teissier (8) dit, qu'après la mort (8) [illegible] *Eloges des Homm.* Ill. Tom. II. p. [illegible] de sa premiere femme, „ il en épousa une [illegible] „ donna des déplaisirs d'une autre nature, par les dépenses „ excessives qu'elle faisoit. Il vécut trente [illegible] avec cette „ femme, qui par sa prodigalité contribua beaucoup au mauvais état de ses affaires". Le Pere Niceron n'est pas plus (9) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXVII. p. 278, 279. favorable à Marie Ficin (9) il dit, que *l'humeur dépensiére de cette seconde femme ne lui causa pas moins de peine, que les bizarreries de la premiere; qu'elle contribua même beaucoup dans la suite au dérangement de ses affaires domestiques.* Je ne sai s'il n'y a pas là quelque erreur, du-moins Melchior Adam ne dit-il absolument rien au desavantage de la femme d'Oporin, tandis qu'il n'oublie pas de remarquer que le luxe & les folles dépenses de celle de Winter contribuérent à ruiner non seulement son mari, mais à faire tort aux affaires d'Oporin. Robert Winter étoit son parent, avec lequel il s'associa pour l'Imprimerie: mais celui ci étant mort, ne laissa rien, par la mauvaise conduite de sa femme, que sa boutique, & Oporin se trouva obligé de la retirer d'entre les mains des Créanciers,

tout occupé des devoirs de sa Charge, l'Université de Bâle fit un Decret, qui obligeoit tous les Professeurs, qui n'avoient pas pris leurs degrés, de les prendre: ceux de ces Messieurs, qui avoient passé l'âge de trente ans, ne se souciérent ni de rechercher cet honneur, ni de l'accepter: desorte qu'ils furent congédiés, & Oporin fut du nombre (*f*). Comme son mérite étoit néanmoins reconnu, on lui fit des offres assez considérables, pour l'engager à s'attacher à la Jurisprudence [*E*]: mais il préféra la Profession d'Imprimeur, dans laquelle il se distingua, sans s'y enrichir [*F*]. En 1564 il perdit sa seconde femme, qui mourut de la peste, pendant que son mari étoit à la Foire de Francfort, après avoir vécu trente ans avec lui (*g*). Comme il ne pouvoit suffire seul à tous les soins de sa maison, il épousa en troisiémes nôces Elizabeth Holzach, Veuve de Jean Hervagius le jeune: ce mariage lui eût été plus avantageux que les deux premiers, s'il eût duré plus longtems, sa femme étant une personne de mérite, & qui avoit beaucoup de conduite, mais elle mourut le quatriéme mois de leur mariage (*h*). Il tâcha de s'en consoler par un quatriéme mariage, & épousa Faustine Amerbach, fille de Boniface Amerbach, Jurisconsulte, & Veuve d'Ulric Iselin, femme d'un merite distingué. Celle-ci, le voyant déjà âgé, & hors d'état de se donner tous les soins nécessaires pour son Imprimerie, l'engagea à la vendre (*i*). Quelque tems après elle mit au monde un fils, qui nâquit le 25 Janvier 1568, & fut nommé Emanuel. Oporin ne jouit pas longtems de la satisfaction d'être Pere; il tomba malade au mois de Juin de la même année, attaqué d'une maladie Epidémique, qui régnoit, & mourut le 6 Juillet âgé de soixante & un an (*k*). Il fut porté dans ses funerailles, pour ainsi dire, sur les épaules de l'Université, & fut enterré dans la grande Eglise de Bâle, auprès d'Erasme, de Grynæus, d'Oecolampade & de Munster, où on l'honora d'une Epitaphe [*G*]. Quoiqu'il ait acquis beaucoup de gloire par les Ouvrages qu'il a composés [*H*], il s'est rendu encore plus célebre par le nombre prodigieux de Volumes qu'il a imprimés, car
il

(*f*) Ibid. Pag. 113.

(*g*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXVII. p. 278.

(*h*) Ibid. p. 278, 279.

(*i*) Ibid. & Melch. Adam *ubi supra* p. 114.

(*k*) Les mêmes.

ciers, pour sept-cens florins, somme qui surpassoit la valeur de ce que laissoit Winter, & que son Associé dut emprunter. D'ailleurs ils avoient déjà contracté quelques dettes ensemble, desorte qu'Oporin commença sa nouvelle profession à des conditions très-desavantageuses. Joignez à cela qu'il n'eut rien de sa famille, & qu'il perdit même une somme de plus de six-cens florins, qu'il espéroit du Chanoine Louis Berus, son parent du côté de sa mere; ayant déplu au bon homme, il se vit frustré d'un secours qui lui auroit été nécessaire. On verra dans la suite (10), que diverses autres causes concoururent à déranger les affaires d'Oporin, sans qu'il fût nécessaire que sa femme y contribuât en rien.

(10) Voy. la Rem. [F].

[*E*] *On lui fit des offres assez considérables pour l'engager à s'attacher à la Jurisprudence.*] Son érudition, dont on avoit des preuves, détermina ceux qui avoient la direction de l'Université à lui offrir une bonne pension sur un Canonicat, s'il vouloit s'appliquer à l'étude du Droit: mais, comme Oporin étoit ennemi de la Chicane, il ne profita pas de l'occasion. *Offerebant ei Academiæ Præsides, qui de ingenio ejus præclare sentiebant, multis jam maturæ eruditionis editis testimonio præstito, satis amplos ex Canonicatu D. Petri reditus, si Jurisprudentiæ studium aggrederetur. Sed Oporinus remotum a litibus vitæ genus amans, & flexibiles illas in utramque partem causarum disputationes aversatus, hanc quoque occasionem neglexit* (11).

(11) Melch. Adam *ubi supra*.

[*F*] *Il préféra la Profession d'Imprimeur, dans laquelle il se distingua sans s'y enrichir.*] Il publia quantité d'excellens Ouvrages, & la beauté de ses Editions les faisoit tellement estimer par les Savans, que ceux qui avoient quelques Ouvrages à publier, souhaittoient de les mettre entre ses mains; André Vesale fit imprimer chez lui son Ouvrage Anatomique, & Erasme plusieurs de ses Ecrits. Oporin est le premier qui ait donné une Edition des Ouvrages d'Aristote en Latin, ayant rassemblé de tous côtés les traductions des Savans qu'il mit en ordre, & il y a ajoûté une Table, ce qu'il a fait à divers autres Ouvrages: Lisez ce qu'en dit Melchior Adam (12): *Hujusmodi lucubrationibus, & optimorum quorumvis auctorum politis editionibus a doctis omnibus, gratiam initi maximam, & nomen in Repub. literaria sibi comparavit præclarum ac nunquam interimoriturum. Quicumque enim illius ævo aliquid in publicum ingenii ac doctrinæ monumentorum daturi erant, Oporini ex Officina id ut prodiret, expetiverunt; literis etiam & dedicationibus ipsum ornarunt; rati vel hinc lucubrationibus suis non parum dignitatis & commendationis accessurum, si Oporini nomine & typis scripta sua in aliorum conspectu venirent. Ita Andreas Vesalius, ut de aliis taceam, Opus Anatomicum Oporini typis commisit, Erasmus etiam complura in eadem Officina conquisivit.* Oporin ne pouvoit pas néanmoins contenter tout le monde, soit qu'il fût trop occupé, soit que l'état de ses affaires ne lui permit pas de faire ce qu'il auroit voulu; il gardoit quelquefois assez longtems les Ouvrages qu'on lui envoyoit à imprimer. Hadrien Junius se plaint amérement qu'il avoit gardé plus de quatre ans son Commentaire sur les Odes d'Horace, sans le mettre sous presse: *Commentarius meus in Odas Horatianas jam ante quadriennium Basileam commigravit ad Oporinum, sed ea ἔκτρωμα serotina nimis fit* (13): La Lettre, où il parle ainsi, est sans date, mais il paroît par une autre, datée de l'année 1559, que ce doit être vers l'an 1555 que Junius avoit envoyé son Manuscrit à Oporin; aussi paroît-il de fort mauvaise humeur contre lui (14): *Quos (sc. Libros) ut publico non invideas, tam te sedulo adhortor, quam tu me obnixe de Commentariis Horatianis perurges. Verum senfere illi hactenus calamitatem infestatam, si non dicam potius indignam servitutem supra quadriennium apud Βιβλιοκάπηλον (sic enim appellare eum indignitas rei me compellit) Oporinum, hominem Alcidum non absimilem, qui ut non sit indoctus, tamen ita multorum scripta eruditiora, unde rem sperat facere, in librariam suam Officinam publicanda, si diis placet, congerit, ut nullus sit modus, sed eadem velut inhitis vinculis illigata apud se asservat, ut illi olim Martyres compedibus mancipantur & detinuerunt, atque ita meam expectationem & multorum bonorum vota eludit flagitiose atque improbe. Pluribus scribere me prohibet molesta hostis pituita, quæ mihi negotium facesseret.* Suffride Petri se plaignoit aussi de

(12) Ibid. p. 114.

(13) Hadr. Junii *Epistolæ* p. m. 118. Dordrecht 1652 in-12.

(14) Ibid. p. 125. 126.

ce qu'Oporin lui avoit gardé longtems ses Remarques sur Cicéron, sans les imprimer (15). Oporin ne s'enrichit pas pourtant dans l'exercice de sa profession, diverses causes y concoururent. On a déjà vu qu'il eut des contretems lorsqu'il commença (16), mais il y a de l'apparence qu'il auroit surmonté ces premiéres difficultés, s'il eût mieux ménagé ses affaires. Mais outre qu'il entretenoit un grand nombre d'Ouvriers, qu'il les nourrissoit, & les payoit largement, au-delà de ses forces, par une générosité mal-entendue il recueilloit ceux qui avoient été congédiés par d'autres Libraires, desorte qu'il n'étoit pas rare de lui en voir une cinquantaine sur les bras. D'ailleurs il étoit fort négligent à écrire sa recette & sa dépense, & à marquer les noms de ceux qui lui devoient; facile à cautionner pour ses amis, il avoit souvent affaire à des Créanciers durs, qui lui faisoient payer vingt & trente pour cent d'intérêt. Il prêtoit aussi assez indiscrétement, & pour ce seul article, on compte qu'il lui étoit dû plus de huit mille florins. Aussi quand il mourut ses affaires se trouvérent fort en desordre, mais la générosité de diverses personnes soulagea sa famille. Louis Gremplus, Avocat de la République de Strasbourg, & Jean Sturmius Recteur de l'Académie de cette Ville, en quittérent une considérable, qu'Oporin leur devoit. Henri Petri, célébre Imprimeur de Bâle, fit la même chose, n'ayant pas voulu que le pupille d'Oporin lui payât quatre-cens florins, qu'il lui avoit prêtés pour l'usage de son Imprimerie (17).

(15) Teissier *Loc. cit.* p. 301.

(16) Voy. la Rem. [D].

(17) Melch. Adam *ubi supra* p. 113. 115.

[*G*] *On l'honora d'une Epitaphe.*] La voici:

Æternitati.
JOANNES OPORINUS
Basil. Typographus,
Doctus, operosus, elegans
Libris innumeris,
Virtutum herede ex IV Conjuge unico relicto,
Publicis lacrymis, privata pietate, sexagenario major heic conditur.

Frugifer Autumnus periit diis notus & orbi,
Orchion elapsus nautis meditatur Arion.
Quantula sint hominum corpuscula, disce Viator;
Magnus Oporinus conditur hoc tumulo (18).

(18) Ibid. p. 114.

[*H*] *Quoiqu'il ait acquis beaucoup de gloire par les Ouvrages qu'il a composés.*] Voici le Catalogue que donne de ses Ouvrages le P. Niceron (19). I. *Scholia in priora aliquot Capita C. Julii Solini Polyhistoris.* Dans une Edition de Solin & de Pomponius Mela, donnée à Bâle chez Robert Winter. II. *Scholia in Ciceronis Tusculanarum Quæstionum Libros* V. Basileæ 1544 in-4. Mr. Fabricius dans sa Bibliothéque Latine, ne parle en aucune façon du travail d'Oporin sur Solin, & n'indique aucune Edition de Robert Winter, qui apparemment lui a été inconnue. A l'égard des *Tusculanes* de Cicéron, il marque (20) une Edition de Bâle de 1543 in-4, avec le savant Commentaire de Joachim Camerarius, sans dire un mot des Scholies d'Oporin. III. *Annotationes in quædam Demosthenis loca.* Dans l'Edition de Démosthéne, faite à Bâle chez Jean Hervagius, en 1532 in-fol. Fabricius (21) indique cette Edition, & dit seulement qu'on y trouve à la fin des remarques sur quelques endroits de Démosthéne, de Budé, d'Erasme, & d'autres Savans. Il parle ensuite d'une Edition Grecque & Latine faite à Bâle en 1549 in-fol. par Oporin; & d'une autre de l'an 1572, de l'Imprimerie d'Hervagius, dans laquelle, dit-il (22), on a inséré des notes d'un *Anonyme* sur quelques endroits de Démosthéne, tirées de l'Edition d'Hervagius en 1532. Cet Anonyme pourroit bien être Oporin. IV. *Bucolicorum Autores recentiores 38, qui a Virgilii tempore ad nostra tempora eo Poëmatis genere sunt usi.* Bâle 1546 in-8. Oporin a eu soin de réunir tous ces Ouvrages en un Corps. V. *Darii Tiberti Epitome Vitarum Plutarchi ab innumeris mendis repurgata, per Joannem Oporinum.* Bâle in-12. Il a fait encore, dit-on, des Scholies sur plusieurs Ouvrages de Cicéron, qui se trouvent dans les Editions de cet Auteur, faites de son tems à Bâle. Ce que Melchior Adam dit (23)
des

(19) *Ubi supra* p. 280. 281.

(20) *Bibl. Lat.* T. I. p. 117. Edit. Venet. 1728. in-4.

(21) *Bibl. Græc.* Vol I. p. 926.

(22) Ibid. p. 927.

(23) *Ubi supra* p. 114.

il avoit tant de foin de ce qu'il donnoit au Public, qu'il corrigeoit lui-même les épreuves (*l*). Cet attachement à fon Imprimerie ne lui faifoit pas négliger fes études; après avoir donné un certain tems à fes affaires, il refervoit le refte aux occupations de fon Cabinet. On prétend (*m*), qu'à l'imitation d'Alde Manuce, il avoit fait mettre à la porte cette infcription: *Quis quis es, rogat te Oporinus etiam atque etiam, ut fi quid eft quod a fe velis, perpaucis agas: deinde actutum abeas, nifi tanquam Hercules defeffo Atlante veneris fuppofiturus humeros. Semper enim erit & quod tu agas, & quotquot huc attulerint pedes.* Son caractére & furtout fon amour pour la vérité méritent que nous en difions un mot [*I*]. Il avoit pour Devife Arion fur un Dauphin, tenant un violon d'une main, & un archet de l'autre, au milieu de la mer, avec ces mots; *Invia virtuti nulla eft via, fata viam invenient. Arion* (*n*).

(*l*) Teiffier Eloges des Homm. Ill. T. II. p. 301.

(*m*) Le même p. 302. Melch. Adam ubi fupra.

(*n*) Teiffier loc. cit. p. 303. 304.

des Ouvrages d'Oporin, en donne une Idée plus complette encore: *Nec vero folum aliorum lucubrationes & fcripta edidit: verum plurima etiam fuo marte confcripfit, ac in ordinem redegit; nam in* Solini Polyhiftoris *aliquot Capita fcholia fcripfit; varias Doctorum in* Demofthenis Orationes *annotationes collegit.* Propriorum nominum Onomafticon *confecit: Cenfuras in* Vallæ Elegantias *conquifivit: annotationes varias in* Ciceronis Opera *in ordinem redegit: idem in* Plinii Hiftoria Naturali *& aliorum fcriptorum monumentis præftitit:* Bucolicorum Latinorum *auctores omnes, & infuper recentiores* Comicos & Tragicos *una cum* Satyrographis, *cœpit, & conjunctim edidit:* Plutarchi *Vitarum Epitomen ab innumeris mendis repurgavit: Annotationes in* Tufculanas quæftiones *fcripfit: quædam in* Theocrito & Xenophonte *e Græco vertit:* Hefiodi Opera *ad Verbum expreffit, adjectis annotationibus:* Ariftotelis Opera omnia *ut Latine ederentur primus curavit, doctiffimorum virorum tranflationibus undique conquifitis, & in ordinem redactis. Ut etiam majori cum fructu artium bonarum ftudiofi in autorum lectione verfari poffent, indices in eos copiofos & laboriofos confecit: id quod in* Platone, Ariftotele, Plinio, Polluce, Cœlio Rhodigino, *& compluribus aliis apparet.* Il eft fingulier que Mr. Fabricius ne faffe aucune mention de tout ce qu'on attribue ici à Oporin, il ne dit pas un mot de ce qu'il a fait fur Théocrite Xénophon, & Héfiode, & en général je ne le trouve nulle part nommé comme Auteur par le Savant de Hambourg. On a donné un Catalogue des Ouvrages qu'Oporin a imprimés fous ce titre: *Joannis Oporini, Typographi Bafilienfis Exucia, hoc eft Bibliotheca Librorum impreffiorum.* 1571 in-8, & à la fuite de fa Vie dans les *Vitæ Selectæ quorundam eruditiffimorum Virorum.* Breflau 1711 in-8.

[*I*] *Son caractére, & furtout fon amour pour la vérité, méritent que nous en difions un mot.*] Oporin avoit de la piété, & de la probité; il étoit généreux & libéral, & donna à fa famille des preuves de fon bon cœur: fon pere ayant quitté fa profeffion de Peintre par délicateffe de confcience, il en eut foin tant qu'il vécut, auffi-bien que de fes fœurs (il avoit perdu fa mere jeune). Plein de candeur & véridique, il difoit hardiment ce qu'il penfoit à ceux-là même qu'il auroit eu intérêt de ménager. En voici un trait que Melchior Adam rapporte (24). *Expatiatus aliquando ad Joannem Rodolphum Stoer, Abbatem Morbacenfem, negotii cujufdam conficiendi caufa; cum admiffus continuo non effet, domum rediit, & fatis acerbas ad Abbatem literas mifit; quibus ludibrio fe & morionis loco haberi, moleftum fibi effe oftendebat: fed quia* ftultorum *effet* vera dicere, *fe quoque vera dicturum affirmabat. Inde in ftolidam aulicorum plerumque fuperbiam eft invectus; qui imperitia aliorum abufi, ufurpata omni adminiftratione & imperio infolefcerent, altifque gererent fpiritus. Abbas ne* cicadam ala corriperet, *amiciffime Oporinum invitavit, & annuum ftipendium, quo Sigifmundum Gelenium, virum doctiffimum, honoraverat, poft obitum illius in Oporinum Bibliothecæ fuæ locupletandæ ergo, tranftulit.* Sa probité & fon habileté lui conciliérent l'eftime de l'Empereur & de l'Electeur, qui lui offrirent des avantages, qu'il négligea; le premier lui ayant accordé franchife de droits pour tout ce qu'il envoyeroit par Brifac; & le fecond lui ayant offert un établiffement à Heidelberg.

(24) *Loc. cit.*

☞ OPSOPÆUS (JEAN) nâquit le 25 Juillet 1556 à Bretten, Ville du bas Palatinat. Après avoir fait fes premiéres études dans fa patrie, il alla les continuer à Neuhaufen, dans le Collége que l'Electeur Palatin Frederic III. y fonda en 1565 (*a*); Fortunatus Crellius fut fon maître, & il profita fi bien de fes leçons, qu'il fût en état d'entrer à l'Académie. Il fe rendit à Heidelberg, où il fut admis dans le Collége de la Sapience, & y entendit les Profeffeurs qui enfeignoient alors, & entre autres Zacharie Urfin, qui étoit Régent du Collége. L'Electeur Frederic III. étant mort le 26 Octobre 1576, la plupart des Etudians du Collége furent congédiés, parce qu'ils étoient de la Religion Reformée, que l'Electeur profeffoit, mais Louis fon Fils & fon Succeffeur, étoit Lutherien, & par cette raifon il ne voulut plus les entretenir. Opfopæus fe retira à Francfort fur le Mein, & comme il entendoit très-bien le Latin & le Grec, il entra au fervice de Wechel, auquel il s'engagea pour deux ans, en qualité de Correcteur de fon Imprimerie (*b*). Mais comme il ne bornoit pas fon ambition à ce métier, il fuivit les Wechel en France, où les guerres & la pefte les obligérent de paffer; il fe rendit à Paris, où il fut mis deux fois en prifon, pour caufe de Religion, & élargi autant de fois. Il y demeura fix ans, & s'y occupa principalement de l'étude de la Medecine, à laquelle il avoit deffein de fe fixer; & il y fit tant de progrès, qu'il ne fut pas longtems fans emploi. Ayant quitté Paris il paffa en Angleterre, & de-là en Zelande & en Hollande, d'où il reprit la route de fon Pays, & on lui donna d'abord une Chaire de Profeffeur en Médecine à Heidelberg; & c'eft pendant qu'il occupa cet emploi, qu'il publia le petit nombre d'Ouvrages qu'on a de lui [*A*]. L'Electeur Palatin Frederic IV. allant à Amberg, Capitale du Haut Palatinat, Jean Pofthius, fon Médecin, fe trouva hors d'état de le fuivre, parce qu'il étoit malade, & ce Prince jetta les yeux fur Opfopæus, pour l'accompagner. Mais ce Médecin ne fut pas plutôt de retour à Heidelberg qu'il tomba malade, & mourut le 23 Septembre 1596, âgé de quarante ans environ (*c*). Il laiffa un frere nommé SIMON, né le 6 Janvier 1576, deux mois après la mort de fon Pere, qui avoit été emporté par la pefte. Il fit fes premieres études à Bretten, enfuite fon frere le fit venir à Heidelberg, où il les continua avec beaucoup de fuccès. L'exemple de fon frere le determina à s'attacher à la Médecine, qu'il étudia à Heidelberg & à Marpourg (*d*): non content de cela, il alla en Italie pour fe perfectionner, & demeura plus de deux ans à Padouë, pour profiter des leçons des habiles gens qui y enfeignoient en ce tems-là. Il eut outre cela l'avantage qu'Aquapendente le menoit avec lui, quand il vifitoit fes malades, & que Minadous, autre Profeffeur de Padouë, lui permettoit de l'accompagner dans les Hôpitaux. Notre jeune Savant ne fe borna pas à cela: avant que de retourner chez lui, il vifita les Hôpitaux, les Jardins de Médecine, & les Apothicaireries des principales Villes d'Italie, & ne négligea pas les diffections anatomiques. A fon retour il prit le degré de Docteur, & exerça la Médecine avec beaucoup de fuccès. En 1614 il fut aggrégé à la Faculté de Médecine à Heidelberg, & en 1617 il eut meme l'honneur d'être Recteur de l'Académie. Wolfgang Loffius, Profeffeur en Médecine étant mort, Simon Obfopæus lui fuccéda dans la feconde Chaire de Médecine, mais il ne put en faire les fonctions. Une obftruction dans le foye le retint cinq mois au lit, & lui caufa d'autres maux, qui le mirent au tombeau le 4 Juin 1619, âgé de quarante-trois-ans (*e*). Comme il étoit tout occupé du foin des malades, il n'a laiffé aucun Ouvrage.

(*a*) Melch. Adam. *Vita Medic. German.* p. m. 145. Edit. in-fol.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Idem p. 146.

(*e*) Idem ibid.

[*A*] *C'eft pendant qu'il occupa cet emploi, qu'il publia le petit nombre d'Ouvrages qu'on a de lui.*] Ce font les fuivans. I. *Hippocratis Coi Jusjurandum. Aphorifmorum Sectiones Octo. Prognoftica. Prorrheticorum Libri duo. Coaca præfagia. Juxta Græcum & Latinum contextum accurate recenfuit* Joannes Opfopæus. *Lectionum varietate & Cornelii Celfi Verfione calci fubdita.* Francfort 1587 in-8. II. *Thefes de Partibus Corporis Humani.* Heidelberg 1595 in-4. III. *Sibyllina Oracula, Oracula Magica Zoroaftris, nec non Oracula vetera, cum Plethonis & Pfelli Scholiis. Græcè & Latinè, interprete Sebaft. Caftalione. Edente cum notis & variis acceffionibus Obfopæo.* Paris 1589, 1599 & 1607 in-8. Mr. Fabricius (1) porte un jugement très-favorable de ce Recueil publié par les foins d'Opfopæus: *Elegans imprimis & emendata Editio Sibyllinorum eft, quam præmiffo Onufrii de Sibyllis libello cum Sebaftiani Caftellionis Metaphrafi notifque, notis item Betuleji, ac fuis, tum locis fragmentifque Sibyllarum, atque aliis prifcis Oraculis, ex antiquitate undique conquifitis, in lucem emifit Joh. Opfopæus, Medicus ac Philofophus Palatinus, ufus libris Turnebi, Ranconeti, & Joh. Aurati, MSto item Codice Regis Galliæ atque alio P. Pithæi.* C'eft fur cette Edition que Servaas Gallé a donné la fienne à Amfterdam 1689 in-4 (2).

(1) *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 199.

(2) Voy. le même.

☞ ORANGZEB [*A*] Empereur des Mogols, & fils de Chah-Jéhan, nâquit le 18 Octobre 1618 (*a*) ou felon d'autres en 1606 (*b*). On ne fait rien des premiéres années de fa vie, finon qu'il avoit eu un Précepteur nommé Mullah Salé, dont il n'avoit pas fujet d'être fort content [*B*]. Ce Prince étoit le troifiéme des *Fils* de Chah-Jéhan, qui étoient tous de caractéres différends. L'aîné qui s'appelloit *Dara*, étoit adroit & infinuant dans fes difcours & dans fes actions, mais plein de préfomption, & ayant une trop haute opinion de lui-même; d'ailleurs il fe rendit odieux par le peu de refpect qu'il témoignoit pour la Religion Mahométane, établie dans l'Indoftan (*c*) [*C*]. *Sujah*, fecond fils du Grand-Mogol, étoit

(*a*) Otter *Voyage de Turquie & de Perfe* T. I. p. 119.

(*b*) Catrou *Hift. Gén. de l'Emp. du Mogol.* Part. III. p. 186. Paris 1716 in-4.

(*c*) Schouten *Voyage aux Indes Orientales* Tom. I. p. 197.

[*A*] ORANGZEB.] C'eft ainfi que le P. Catrou écrit ce nom (1). Schouten nomme le Prince, dont il s'agis (2), Orang-chef ou Aureng-Zebe, & c'eft de cette derniére façon que le nomment Bernier (3), Tavernier (4), & Ovington (5). Thevenot (6) l'appelle Aurang-Zeb; & Mr. Otter, qui s'eft attaché à conferver les inflexions Orientales le nomme *Muhy-eddin Eurenkzib* (7). J'ai fuivi l'Orthographe du Pere Catrou, qui s'accommode affez à notre langue.

[*B*] *Il avoit eu un Précepteur, nommé Mullah Salé, dont il n'avoit pas fujet d'être fort content.*] C'eft Mr. Bernier qui nous inftruit de cette particularité; le fait eft affez fingulier, & mérite d'être rapporté, pouvant fervir de leçon à tous ceux qui font appellés à diriger l'éducation des jeunes Princes. Mullah Salé s'étoit retiré vers Kabul, dans des terres que Chah-Jéhan lui avoit autrefois données. Ce bon homme n'eut pas plutôt appris l'élevation d'Orangzeb fon difciple, que l'ambition le fit partir pour la Cour, fe flattant d'être fait Omrah. Il ne manque pas de fe préfenter devant Orangzeb, il intrigue, fait agir fes amis, & intéreffe même la fœur bien-aimée de l'Empereur dans fon affaire. Mais trois mois fe paffent, fans qu'Orangzeb faffe feulement mine de le voir. Ennuyé enfin de l'avoir toujours fous fes yeux, il fe le fit amener dans un endroit retiré, où il n'y avoit avec lui que quelques perfonnes qui fe piquoient de fcience, & pour s'en défaire & le congédier il lui parla à peu près en ces termes (8). „ Que prétens-tu de moi, Mullah-gy, Monfieur le Docteur, que je te faffe un des premiers Omrahs de ma Cour? Certainement fi tu m'avois inftruit comme tu devois, il n'y auroit rien de plus raifonnable; car pour moi, je fuis dans ce fentiment, qu'un enfant bien élevé eft autant ou plus obligé à fon Maître qu'à fon Pere: mais où font ces beaux enfeignemens que tu m'as donnés? Tu m'as d'abord appris que tout ce Frangiftan (9) n'étoit que je ne fai quelle petite Ile, dont le plus grand Roi étoit autrefois celui de Portugal, & après celui de Hollande, & qu'enfuite venoit celui d'Angleterre: & pour ce qui eft des autres Rois, comme celui de France, & celui d'Andalous, tu me les as figurés comme de nos petits Rajas, me faifant entendre que les Rois d'Indouftan étoient bien au-deffus de tout cela, que c'étoient les vrais & uniques Houmajons, les Ekbars, les Jéhan-Guyres, les Chah-Jéhans, les Fortunés, les Grands par excellence, les preneurs du monde, les Rois du monde, & que la Perfe & l'Usbec, Kachguer, Tatar, & Catay-Pegu, Siam, Tchine, & Matchine, trembloient au nom des Rois de l'Indouftan. Admirable Géographie! Tu me devois bien plutôt faire diftinguer exactement, tous ces divers Etats du Monde, & me faire bien entendre leur force, leur façon de combattre, leurs coutumes, leurs Religions, leurs Gouvernemens, leurs intérêts; & par une folide lecture de l'Hiftoire me faire remarquer leur commencement, leurs progrès, leur décadence; d'où, comment, par quels accidens & par quelles fautes ces grands changemens & révolutions font arrivées. A peine ai-je appris de toi le nom de mes ayeux, les fameux fondateurs de cet Empire; c'eft bien loin de m'avoir appris l'Hiftoire de leur vie, & comme ils fe font pris à de fi illuftres conquêtes. Tu m'as voulu apprendre l'Arabe, à lire & à écrire; je te fuis fort obligé de m'avoir tant fait perdre de tems fur une langue, qui demande des dix & des douze années pour en venir à quelque perfection; comme fi le fils d'un Roi fe devoit jamais piquer de paffer pour Grammairien, ou pour quelque Docteur de la Loi, & d'apprendre au plus d'autres langues que celles de fes voifins, lorfqu'il ne s'en peut que difficilement paffer, lui à qui le tems eft fi cher pour tant d'autres chofes d'importance, qu'il doit apprendre de bonne-heure; comme s'il y avoit aucun efprit, qui ne fe rebutât, & ne fe ravalât même dans un exercice fi trifte & fi fec, fi long & fi importun, comme eft celui d'apprendre des mots". Voilà, felon Mr. Bernier, ce qu'Orangzeb dit à fon ancien Précepteur: il ajoûte, que quelques-uns des Savans, foit pour flatter ce Prince, & amplifier ce qu'il avoit dit, foit par jaloufie contre Mullah, ou par quelqu'autre motif, firent courir le bruit qu'Orangzeb n'en étoit pas demeuré-là, & qu'après s'être diverti quelque tems à parler d'autres chofes, il apoftropha encore le pauvre Précepteur en ces termes (10). „ Ne favois-tu pas que l'enfance bien ménagée, avec cette heureufe mémoire, qui l'accompagne pour l'ordinaire, eft capable de mille beaux préceptes, de mille belles connoiffances, qui demeurent fortement imprimées tout le refte de la vie, & qui tiennent toujours l'efprit ouvert & élevé pour les grandes chofes? La Loi, les Priéres, & les Sciences, ne fe peuvent-elles pas auffi-bien ou mieux apprendre dans notre langue que dans l'Arabe? Tu faifois entendre à mon Pere Chah-Jéhan que tu m'apprenois la Philofophie; certainement il me fouvient affez, que tu m'as entretenu plufieurs années de queftions en l'air, de chofes qui ne donnent aucune fatisfaction à l'efprit, & qui ne viennent jamais dans l'ufage commun de la vie, de vayes & féches rêveries, qui n'ont que cela de bon en elles, qu'elles ne fe conçoivent que très-difficilement, & s'oublient très-facilement, qui ne font capables que d'ennuyer & gâter un bon efprit, & en faire un opiniâtre infupportable. Il me fouvient bien encore, qu'après que tu m'eus ainfi entretenu, je ne fai combien de tems, dans ta belle Philofophie, ce qui m'en demeura de fcience fut quantité de mots barbares & obfcurs, propres à effaroucher, embrouiller, & rebuter les meilleurs efprits, & qui n'ont été inventés que pour mieux couvrir la vanité & l'ignorance des gens faits comme toi, qui nous veulent faire acroire qu'ils favent tout, & que fous ces paroles obfcures & ambigues il y a de grandes chofes & de grands myftéres cachés, qu'eux feuls font capables d'entendre. Si tu m'avois appris cette Philofophie, qui forme l'efprit au raifonnement, & l'accoutume infenfiblement à ne fe payer que de raifons folides: fi tu m'avois donné ces beaux préceptes & enfeignemens, qui élévent l'ame au-deffus des atteintes de la fortune, & la mettent dans une affiéte inébranlable, toujours égale, toujours la même, fans permettre qu'elle s'éléve infolemment par la profpérité, ou qu'elle s'abatte lâchement par l'adverfité. Si tu t'étois pris d'une bonne maniére à me faire connoître ce que nous fommes, quels font les premiers principes des chofes, & que tu m'euffes aidé à former quelque belle idée de la grandeur de cet Univers, de l'ordre, & des mouvemens admirables de fes parties; fi, dis-je, tu m'avois apris cette forte de Philofophie, je te ferois infiniment plus obligé, que ne fut Alexandre à fon Ariftote, & je croirois qu'il feroit de mon devoir de te récompenfer tout autrement qu'il ne le fit. Ne devois-tu pas, flatteur que tu es, m'aprendre quelque chofe de ce point fi important à un Roi, quels font les devoirs réciproques d'un Souverain envers fes Sujets, & des Sujets envers leur Souverain? Du moins ne devois-tu pas confidérer que je ferois un jour obligé de difputer avec l'épée ma Vie & ma Couronne entre mes freres? n'eft-ce pas-là le deftin de prefque tous les enfans des Rois de l'Indouftan? Et cependant as-tu jamais eu le foin de me faire apprendre, ce que c'eft que d'affiéger une Ville, ranger une armée en bataille? Que bien m'en a pris de confulter d'autres que toi! Va, retire-toi dans ton Village, que perfonne ne fache plus qui tu es, ni ce que tu feras devenu". C'eft ainfi qu'Orangzeb congédia fon Précepteur. On voit que ce Prince avoit de juftes idées de ce qu'on doit enfeigner aux perfonnes de fon rang, & qu'il ne croyoit pas qu'un Prince doive faire le Pédant. Un homme tel que cet Empereur auroit bien fait la leçon à Adrien, qui s'amufoit à vouloir faire le bel efprit, & à Jaques I. Roi d'Angleterre, qui fe piquoit d'être habile Théologien, dans le tems que l'Efpagne & l'Empereur fe moquoient de lui.

[*C*] *L'aîné, qui s'appelloit* Dara, *étoit adroit & infinuant . . . . . . mais plein de préfomption . . . . d'ailleurs il fe rendit odieux par le peu de refpect qu'il témoignoit pour la Religion Mahométane*, &c.] Tous les Auteurs qui ont parlé de ce Prince, conviennent affez fur les qualités qu'ils lui attribuent, de-même que fur fes défauts. Je ne rapporterai que le caractére qu'en trace le P. Catrou, parce que j'ai une remarque à y faire. „ Dara, *dit-il* (11), eut avec la beauté de la taille, & les traits réguliers du vifage, des inclinations nobles & une ame fincére. Jamais Prince de fon rang n'eut peut-être plus de pénetration d'efprit, & plus de foin de le cultiver. Il avoit appris toutes nos Sciences, & prefque toutes nos Langues d'Europe. L'attachement qu'il eut pour les Européans alla jufqu'à donner de la jaloufie aux Seigneurs de fa Cour. Ils prévoyoient que fous fon régne les *Franguis* auroient la meilleure part dans fon affection. L'étude qu'il avoit fait de la Philofophie & des diverfes Religions du Monde, lui faifoit méprifer celle de Mahomet. S'il avoit régné, fans-doute la Religion Chrétienne auroit trouvé dans lui un protecteur encore plus déclaré, & beaucoup plus efficace que dans Jéhan-Guir, fon Grand-pere. Sa libéralité avoit attiré autour de lui d'habiles Ingénieurs, & les plus adroits Canoniers des Nations d'Europe. Tant de belles qualités, qui devoient lui attirer l'adoration des peuples, le rendirent fier & plein de confiance en fon mérite. C'étoit l'offenfer que de lui donner un confeil, & c'étoit faire infulte à fa pénétration que d'avoir vu plus loin que lui dans une affaire. Delà naiffoit le mépris qu'il avoit pour fes Miniftres, & le peu de confiance que fes Miniftres avoient en lui. Comme il ne découvroit jamais fes fentimens à fon Confeil, fon Confeil à fon tour n'ofoit jamais lui donner d'avis falutaire. Cependant il fe croyoit aimé de tous ceux qui l'approchoient, & le fond d'eftime qu'il avoit pour foi, lui faifoit adopter la flatterie, comme la vérité. En un mot il connoiffoit trop fon mérite, pour en faire tout l'ufage qu'il auroit pu". J'obferverai que ce que le P. Catrou dit fur la Religion de Dara, doit être pris avec reftriction, & qu'à s'en rapporter à Mr. Bernier, qui avoit connu ce Prince, s'il n'étoit pas Mahométan, il n'étoit pas non plus auffi Chrétien, que nous le voudroit perfuader le favant Jéfuite; écoutons notre Voyageur (12). „ Quoiqu'il fût Mahométan, & qu'en public „ dans

(1) Dans fon *Hift. Générale de l'Empire du Mogol.*

(2) *Voyages aux Indes Orient.* T. I. p. 195.

(3) Dans fes *Voyages* V. T. I. p. m. 14.

(4) *Voyages* T. II L. II. Ch. 2.

(5) *Voyages* T. I. p. 169.

(6) *Voyages* T. V. p. m. 82.

(7) *Voyages en Turquie & en Perfe.* T. I. p. 119.

(8) Bernier *Voyages* T. I. p. m. 207-209.

(9) L'Europe.

(10) Bernier *ubi fupra*, p. 210-212.

(11) *Hift. Génér. de l'Emp. des Mogols.* p. m. 166. 167.

(12) Bernier *loc. cit.* p. 11. 12.

étoit fin, courageux, actif, & ferme, généreux & obligeant envers les Grands, mais adonné aux femmes, & pour la Religion, il suivoit la même Secte que les Persans (d) [D]. Orangzeb étoit le troisiéme des fils de Chah-Jéhan; c'étoit un Prince qui avoit beaucoup d'esprit & de conduite, de la douceur & de la libéralité pour ceux qu'il vouloit engager dans ses intérêts: d'ailleurs adroit, intrigant, & dissimulé [E]. Morad-Bakche, le plus jeune des quatre, étoit aussi le moins adroit & le moins judicieux; il passoit son tems à se réjouïr, à boire, à chasser & à tirer de l'arc; d'ailleurs civil, & libéral, franc & ouvert, méprisant les intrigues du Cabinet, & disant tout haut qu'il n'espéroit que dans son bras & dans son épée (e). L'Empereur Mogol avoit aussi trois filles, mais dont la plus jeune n'eut aucune part aux révolutions, qui arrivérent dans l'Indostan, ainsi nous n'en dirons rien. Mais comme les deux autres jouérent un rôle assez considérable, il ne sera pas inutile de les faire connoître [F]. Chah-Jéhan voyant

(d) Le même.

(e) *Voyages de Bernier.* T. I. p. 15. 16. Schouten *loc. cit.* p. 156. Catrou Part. I & II. p. 169.

„ dans les exercices ordinaires de la Religion il témoignât „ de l'être, néanmoins en particulier il étoit Gentil avec „ les Gentils, & Chrétien avec les Chrétiens. Il avoit tou„ jours auprès de lui de ces Pendets, ou Docteurs Gentils, „ à qui il donnoit des pensions très-considérables, & qui „ l'avoient, à ce qu'on dit, imbu d'opinions contraires à la „ Religion du Pays . . . . . Il écoutoit aussi très-volontiers „ le Révérend Pere Buzée Jésuite, & commençoit fort à „ goûter ce qu'il lui disoit. Il y en a néanmoins qui disent, „ qu'au fond il n'avoit point de religion, & que ce qu'il en „ faisoit n'étoit que par curiosité, & pour se divertir; ou „ comme d'autres disent, par politique, pour se faire aimer „ des Chrétiens, qui étoient en assez grand nombre dans „ son Artillerie, & surtout pour gagner l'affection des Ra„ jas, ou Souverains Gentils, tributaires de l'Empire, & „ les avoir à son parti dans l'occasion". Il me semble qu'on voit assez clairement, que Dara n'avoit rien de fort fixe sur la Religion, & que selon les apparences, s'il fût monté sur le trône, il auroit pris le parti le plus convenable à ses intérêts.

[D] *Sujah étoit fin, courageux, actif & ferme, généreux & obligeant envers les Grands, mais adonné aux femmes*, &c.] Mr. Bernier & Schouten s'accordent parfaitement dans l'idée qu'ils nous donnent de Sujah. Le premier dit (13) que „ Sujah étoit à peu près de l'humeur de Dara, mais qu'il „ étoit plus secret & plus ferme, & avoit plus de conduite „ & d'adresse; qu'il étoit assez propre à conduire une intri„ gue, & se faisoit sous main des amis à force de présens; „ qu'il donnoit aux grands Omrahs, & surtout aux plus „ puissans Rajas, comme Jessomseingue & quelques autres, „ mais qu'il se laissoit trop aller à ses plaisirs avec ce nom„ bre extraordinaire de femmes qu'il avoit; & que quand „ il étoit une fois parmi elles, les jours & les nuits se pas„ soient à boire, à chanter, & à danser; il leur faisoit des „ présens de riches vêtemens, il leur augmentoit ou retran„ choit leurs pensions, selon que la fantaisie lui en venoit, „ & ce n'étoit pas bien faire sa cour, que de le vouloir re„ tirer delà, si bien que quelquefois les affaires languissoient, „ & beaucoup de gens se rebutoient". Le P. Catrou ne dit rien de ce penchant de Sujah pour les femmes, mais il nous apprend (14) que ce Prince entretenoit des émissaires dans la Cour de son Pere, pour découvrir ses secrets; qu'il avoit des espions auprès de son frere Dara, qui l'instruisoient de toutes ses démarches, & qui lui débauchoient les meilleurs Officiers, & les plus habiles Canoniers de son armée; qu'outre ses intelligences avec les principaux Rajas, il en avoit aussi avec le Roi de Perse: que ce qu'il y a de certain, c'est que pour attirer plus de Persans à son service il avoit embrassé la Secte d'Ali. Ce dernier article est confirmé par Bernier, qui assure que (15) „ c'étoit par raison d'Etat que Sultan „ Sujah avoit embrassé cette derniére Secte; car, *ajoûte-t-„ il*, comme tous les Persans sont Chias, & que ce sont „ eux la plupart ou leurs enfans, qui sont les plus puissans „ à la Cour du Mogol, & qui occupent les places les plus „ importantes du Royaume, il espéroit que dans l'occasion, „ ils se jetteroient tous de son parti".

(13) Ibid. p. 12. 13.

(14) *Ubi supra* p. 167. 168.

(15) Bernier *loc. cit.* p. 14.

[E] *D'ailleurs adroit, intrigant, & dissimulé.*] Comme c'est de ce Prince qu'il sera principalement question dans la suite, rassemblons tous les traits qui le caractérisent. Le P. Catrou en parle (16) en ces termes: „ La nature, ce semble, „ avoit pris plaisir de rassembler en lui les perfections de „ l'esprit & du corps. Il étoit d'une taille avantageuse, & „ d'un tour de visage naturellement doux. La maigreur lui „ donnoit un air de pénitence, qu'il sçavoit accompagner „ de discours de piété. On le voyoit toujours have, le teint „ livide, les yeux enfoncés. Il paroissoit rêveur & tacitur„ ne, ne parlant que de zéle pour la Religion de Mahomet, „ & pour l'observation de sa Loi. Il portoit presque tou„ jours l'Alcoran sous le bras. Ses oraisons étoient fréquentes „ & publiques. Il récitoit chaque jour un certain rolle des „ louanges de Dieu, avec une attention capable d'en impo„ ser. Aussi disoit-on qu'il s'étoit fait inscrire au nombre „ des Faquirs, & qu'aussitôt qu'il pourroit se délivrer des „ soins du siécle, il iroit passer ses jours dans la pénitence, „ près du tombeau de Mahomet. Pour tromper plus sure„ ment la multitude, il ne paroissoit en public qu'en habit „ blanc, sans parures, & presque sans ces ornemens de pier„ reries, qu'on voit briller sur les Princes Mogols. Sa nour„ riture étoit conforme à la simplicité de ses vêtemens. Un „ peu de ris & de légumes étoient les seuls mets qu'on servit „ à sa table. Pour du vin il en ignora l'usage, & sa régu„ larité sur un article si essentiel fut toujours constante. Dès „ ses plus tendres années on remarqua en lui un esprit tour„ né à la politique & à la dissimulation. Sous des discours „ de retraite, Orangzeb cachoit une grande ambition; du „ moins il prenoit par-là un moyen sûr de conserver ses „ jours, au cas d'une révolution subite. Il étoit convaincu „ qu'après la mort de Cha-Jahan, il faudroit ou régner ou „ périr. Dans cette vuë il prit le parti, ou de monter sur „ le trône, si les chemins s'en trouvoient ouverts, ou de „ s'assurer la vie en paroissant renoncer au monde, & sacri„ fier toutes ses prétentions en se consacrant à la pénitence. „ Cependant la médisance publioit, que le Prince se plon„ geoit en particulier dans les voluptés les moins permises. „ Les Faquirs, disoit-on, parmi lesquels Orangzeb se mê„ loit souvent, étoient les confidens & les ministres de ses „ débauches". Malgré toutes ces apparences de dévotion, Orangzeb ne laissoit pas d'intriguer, & principalement lorsqu'il se vit Viceroi du Decan, mais ses intrigues étoient si secrettes, qu'à peine s'en appercevoit-on. Il s'entretenoit même assez bien dans l'amitié de son Pere, qui témoignoit l'estimer beaucoup, malgré la prédilection qu'il paroissoit avoir pour Dara, & le jugeoit capable de régner. Aussi Dara n'étoit-il pas sans jalousie sur son sujet, & il ne pouvoit s'empêcher de dire quelquefois en particulier à ses amis: *De tous mes freres je ne crains que ce Nemazi*, comme qui diroit ce bigot, ce grand faiseur d'oraisons (17). Il y a donc tout lieu de croire, que la dévotion d'Orangzeb, ne lui auroit pas sauvé la vie, en cas que Dara fût monté sur le trône.

(16) *Ubi supra.* p. 168. 169.

(17) Bernier *loc. cit.* p. 15.

[F] *Comme les deux autres jouérent un rôle assez considérable, il ne sera pas inutile de les faire connoître.*] L'aînée des Princesses s'appelloit Begum Saheb; elle joignoit à une grande beauté beaucoup d'esprit, de finesse, & de manége (18). Son Pere l'aimoit passionnément, & on soupçonna même que cet amour alloit au-delà des bornes de la vertu. Le P. Catrou a voulu justifier Chah Jéhan sur cet article; voyons ce qu'il allégue. „ C'étoit, *dit-il*, un bruit populaire, qui n'eut ja„ mais de fondement que dans la malignité des Courtisans: „ certainement si Cha-jaham eût eu une passion coupable „ pour la Begom-Saëb, on doit dire qu'elle n'étoit pas ac„ compagnée de délicatesse. Il laissa à sa fille, que les loix „ de la Politique ne lui permettoient pas de marier, une li„ berté, que son Pere n'auroit pas soufferte sans doute, s'il „ avoit pris un intérêt déréglé à sa conduite. Il permit qu'un „ Musicien du Palais en fut le Favori. Il n'ignora pas les „ rendez-vous que lui donna la Princesse, cependant l'Em„ pereur combla le Musicien de ses bienfaits". Mr. Bernier qui étoit à portée d'être bien instruit, nous apprend des particularités, qui ne s'accordent guére avec l'apologie qu'on vient de lire; il est vrai qu'il ne parle que sur ce qu'il a ouï dire, mais le moyen d'être instruit d'une autre maniére de ce qui se passoit dans l'intérieur du Serrail?

(18) Schouten Tom. I. p. 156. Bernier *ubi supra* p. 16. Catrou *loc. cit.* p. 166.

On dit donc, c'est le récit de Bernier (19), que cette Princesse trouva le moyen de faire entrer dans le Serrail un jeune-homme, qui n'étoit pas de grande condition, mais bienfait & de bonne mine. Elle ne put, parmi tant de jalouses & d'envieuses, conduire son intrigue si secrettement, qu'elle ne fût découverte. Chah-Jéhan en fut bientôt averti, & résolut de la surprendre, sous prétexte de lui aller rendre visite. La Princesse, le voyant arriver, n'eut que le tems de cacher son amant dans une grande chaudiére de bain. L'Empereur le soupçonna, mais il ne laissa pas de s'entretenir assez longtems avec Begum Saheb, à son ordinaire, & enfin lui dit qu'il la trouvoit mal propre & négligée, & qu'il falloit qu'elle prît le bain plus souvent: il commanda sur le champ qu'on mît le feu sous la chaudiére, & ne se retira, que lorsque les Eunuques lui eurent fait comprendre que le pauvre malheureux étoit expédié. Quelque tems après la Princesse prit d'autres mesures. Elle choisit pour son Homme d'affaires ou Maître d'Hôtel un Persan, nommé Nazer-Khan, jeune Seigneur le mieux fait & le plus accompli de toute la Cour, qui avoit du cœur & de l'ambition, mais qui ne laissoit pas de se faire aimer de tout le monde, jusques-là que Chah-Hest-Khan, Oncle d'Orangzeb, proposa de le marier avec la Princesse; mais Chah-Jéhan reçut fort mal cette proposition, & même comme on lui découvrit une partie des intrigues qui s'étoient faites, il résolut & ne tarda [illegible] défaire de Nazer-Khan; il lui présenta, comme par [illegible]neur, du Bétel; le jeune Persan, qui ne soupçonnoit [illegible] prit, & en fit usage; il sortit, de l'assemblée fort content; mais avant qu'il fût arrivé chez lui, il avoit déja perdu la vie, tant le poison étoit violent. Ces deux exemples prouvent que le vieux Empereur n'étoit rien moins que d'humeur à combler de bienfaits les Galans de sa fille, & que ce que Bernier rapporte pourroit bien être vrai, qu'il disoit, pour excuser sa passion pour sa fille „ que selon la décision de ses Mul„ lahs, il seroit bien permis à un homme de manger le fruit „ d'un arbre qu'il auroit planté". Quoi qu'il en soit, ce Prince avoit tant de confiance en la Princesse, qu'il lui avoit donné la charge de veiller à sa sureté, & d'avoir l'œil à ce qu'on servoit sur sa table. Aussi avoit-elle un grand pouvoir sur son esprit, & beaucoup d'influence dans les affaires les plus importantes. Elle étoit extrémement riche des grandes pensions qu'elle avoit, & des présens considérables qu'elle recevoit pour les affaires, dont elle se méloit, aussi fai-

(19) *Loc. cit.* p. 18-20.

voyant que ses fils, déjà âgés & mariés, prétendoient tous à l'Empire, & faisoient chacun tout ce qu'ils pouvoient pour grossir le nombre de leurs partisans; craignant d'ailleurs que leur inimitié n'éclatât sous ses yeux, & qu'il n'en devînt peut-être lui-même la victime, résolut de les éloigner de la Cour, en leur donnant des Gouvernemens. Il envoya Sujah dans le Bengale, Orangzeb dans le Decan, Morad-Bakche dans le Guzaratte, & donna à Dara Cabul & Multan, mais le retint auprès de lui, parce qu'il le destinoit à l'Empire. Il lui donna même beaucoup d'autorité, & permit qu'il eût une espéce de trône au bas du sien entre les Omrahs (*f*); mais ce Prince se conduisit avec tant de hauteur & si peu de ménagement, qu'il se fit un grand nombre d'ennemis. Sujah & Morad-Bakche vivoient tranquilles chacun à leur maniére dans son Gouvernement. Mais Orangzeb jettoit sourdement les fondemens de sa grandeur future [*G*]: un des moyens qu'il se ménagea ce fut de favoriser l'Emir Jemla, Visir du Roi de Golconde, & Général de ses Armées, & de l'attirer enfin à son service (*g*) [*H*]. L'Emir, après avoir eu l'adresse de se faire mander diverses fois à la Cour de l'Empereur, s'y rendit enfin, fit de magnifiques présens à ce Prince, & l'engagea à lui donner une Armée à commander du côté du Decan: il est vrai que Dara, à qui cela déplaisoit, obtint que l'Emir laisseroit toute sa famille à la Cour: à cette condition Jemla eut une Armée sous ses ordres, & il entreprit la conquête du Royaume de Visiapour. Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, Chah-Jéhan, qui au témoignage de la plupart des Auteurs (*h*) avoit plus de soixante-dix ans, tomba dangereusement malade, ce qui donna lieu à de grands mouvemens, & le bruit de sa mort s'étant répandu, les quatre Princes firent ouvertement des préparatifs de guer-

(*f*) Les mêmes.

(*g*) Bernier p. 15-19. Catrou p. 173 & suiv.

(*h*) Du moins de Bernier & de Schouten: mais Mr. Otter dans ses Voyages en Turquie & en Perse T. I. p. 319. le fait naître en 1591, ainsi il n'auroit eu que soixante-deux ou trois ans, car il faut placer le commencement des troubles en 1654 ou 1655. V. Bernier *loc. cit.* p. 157.

faisoit-elle beaucoup de dépense, étant généreuse. Elle s'attacha à Dara, & prit tellement ses intérêts à cœur, qu'elle ne contribua pas peu à lui conserver l'amitié de son Pere, l'avertissant de tout. Le motif de son amitié pour Dara étoit singulier; ce Prince lui promettoit, que dès qu'il seroit Roi, il la marieroit, chose extraordinaire, & qui ne se voit presque jamais dans l'Indostan, pour ne pas rendre trop puissans ceux qui épouseroient des Princesses. La seconde fille de Chah-Jéhan, s'appelloit Ranchenara-Begum (20): tous mes Auteurs conviennent, qu'elle étoit beaucoup moins belle que sa sœur aînée: le P. Catrou dit *qu'elle étoit beaucoup plus de souplesse & d'artifice*, mais ni Bernier ni Schouten ne lui attribuent ce caractére, ils disent seulement qu'elle n'étoit pas moins gaye & moins enjouée que Begum-Saheb, & qu'elle ne haïssoit non plus le plaisir. Du reste elle s'attacha au parti d'Orangzeb, & quoiqu'elle n'eût pas beaucoup de part aux affaires, néanmoins comme elle étoit dans le Serrail, & qu'elle ne manquoit pas d'esprit & d'espions, elle ne laissoit pas de découvrir beaucoup de choses importantes, dont elle donnoit secrettement avis à Orangzeb (21).

(20) Le P. Catrou la nomme *Raxanare*, mais j'ai suivi Bernier & Schouten, qui sont d'accord.

(21) Bernier. p. 10. Schouten. *loc. cit.* p. 197. Catrou. p. 169.

[*G*] *Orangzeb jettoit sourdement les fondemens de sa grandeur future.*] Jamais la justice ne fut plus réguliérement administrée que dans son Gouvernement de Decan. „ Il jugea, „ *dit le P. Catrou* (22), qu'il falloit établir sa fortune sur une „ réputation saine de droiture & de probité. La Religion, „ qui servoit, disoit on, de masque à son ambition, sembloit „ occuper tous ses soins. Il érigeoit des Mosquées, il se „ mêloit avec les Faquirs, pour paroître mépriser le monde „ à leur exemple & en leur compagnie. Cependant il faut „ avouër qu'au travers de la dissimulation, on ne laissoit pas „ d'entrevoir, je ne sai quelle malignité, jusques dans ses „ actions de piété. Un jour il rassembla tous les Faquirs du „ Païs pour leur faire une grosse aumône, & pour avoir la „ consolation de manger du ris & du sel avec eux, c'étoit „ ainsi qu'il s'exprimoit. Le lieu de l'assemblée étoit une „ vaste campagne. Orangzeb fit servir à cette multitude pro- „ digieuse de pauvres pénitens un repas conforme à leur „ état. Quand on eut mangé, le Vice-Roi leur déclara qu'il „ leur vouloit donner à tous un habit neuf, & leur faire „ changer les haillons, dont ils étoient mal-proprement „ couverts. Orangzeb n'ignoroit pas que la plupart de ces „ gueux cachent d'ordinaire dans leurs vêtemens des roupies „ d'or, qui sont la récolte de leur mendicité. En effet plu- „ sieurs se défendirent de quitter leurs vieilles hardes, & „ prétextérent l'esprit de pauvreté, qui fait l'essentiel de leur „ profession. On n'écouta point leurs représentations, le „ Prince s'obstina à faire la bonne œuvre toute entiére. On „ dépouilla les Faquirs de leurs vieux habits, & on les obli- „ gea de vêtir les nouveaux qu'on leur distribua. Alors on „ fit un monceau de toute la dépouille des Faquirs, on y mit „ le feu, & l'on trouva dans les cendres une somme si con- „ sidérable, que, si l'on en croit quelques Ecrivains du „ Païs, ce fut un des principaux secours qu'eut Orangzeb „ pour faire la guerre à ses freres". En supposant la vérité de cette Histoire * qui est assez divertissante, il faut que les débris des haillons des Faquirs n'ayent pas été si considérables, puisque Bernier dit (23) en termes exprès, *que les finances d'Orangzeb n'étoient pas fort abondantes*, quand il se mit en campagne.

(22) *Ubi supra*, p. 172.

* Elle se trouve rapportée aussi par Ovington dans ses *Voyag.* T. I. p. 200, 201. mais il la place après l'avénement d'Orang-zeb au trône.

(23) Bernier p. 11.

[*H*] *Un des moyens qu'il se ménagea ce fut de favoriser l'Emir Jemla . . . . . & de l'attirer à son service.*] Schouten l'appelle Jemblé, & le P. Catrou Mirza-Mula. La fortune de cet homme est assez extraordinaire. Persan de nation, il n'étoit venu aux Indes que pour servir de valet à un Marchand de sa nation. Il servit ensuite dans les armées du Mogol, & y parvint par degrés aux premiéres charges de la guerre, mais les hauteurs & les mépris de Dara l'ayant dégoûté, il se donna au Roi de Golconde. Il eut d'abord l'intendance des Douanes & du Négoce du Roi, & profita habilement de cet emploi: il trafiqua pour son compte, & gagna bientôt des richesses immenses, qu'il employa à gagner les bonnes graces de son Maître. Jemla fit venir des raretés d'Europe, des Cabinets de la Chine, des Eléphans de Ceylon, & ne cessa point de faire des présens au Roi. Sa magnificence le fit connoître à la Cour, & dès qu'il y fut connu il y obtint les premiers rangs (24). Il s'étoit encore prodigieusement enrichi par le moyen des mines de Diamant qu'il tenoit toutes à ferme lui seul sous des noms empruntés, y faisant travailler avec une diligence extraordinaire; outre cela, se trouvant à la tête d'une bonne armée, il étoit entré dans le Royaume de Carnatte, où il pilla tous les anciens Temples des Idoles (25). Le Roi de Golconde conçut de la jalousie contre lui, & fut fort irrité de sa conduite, d'autant plus qu'il avoit un autre sujet de mécontentement contre lui bien plus grave. Il avoit découvert que Jemla avoit un commerce trop familier avec la Reine sa Mere, qui étoit encore belle, ce qui le piquoit au plus haut point: un jour ce Prince, ne pouvant plus se retenir, se laissa aller à la colére & aux menaces; l'Emir en fut averti par les amis qu'il s'étoit fait, en épousant plusieurs femmes des principales familles de la Cour, & par la Reine-Mere elle-même, qui en fut informée. Jemla se tint sur ses gardes, mais il auroit bien voulu retirer de la Cour Mahomet Emir-Khan son fils, mais toutes les voyes qu'il tenta ayant été inutiles, il prit le parti de s'adresser à Orangzeb, qui étoit à Daulet Abad, Capitale du Decan; il lui représenta par Lettres, qu'après avoir rendu tant de fidéles services au Roi de Golconde, ce Prince avoit juré sa perte & celle de sa famille; que cela l'obligeoit à lui demander sa protection, & que s'il vouloit suivre son conseil & se fier en lui, il lui mettroit tout d'un coup entre les mains & le Roi & le Royaume. Il lui conseilla d'entrer dans le Royaume avec quatre ou cinq mille chevaux seulement, & de s'approcher de la Ville de Golconde, en faisant courir le bruit, que c'étoit un Ambassadeur du Mogol, qui venoit conférer avec le Roi sur des affaires importantes, que par ce moyen il pourroit non seulement surprendre le Roi, qui résidoit dans une place toute ouverte, nommé Bagnaguer, mais aussi la Ville de Golconde; promettant de fournir à Orangzeb, pendant cette expédition, cinquante mille Roupies par jour, & de l'assister de toutes les forces, qui étoient sous son commandement. Orangzeb profita d'une si belle occasion, se mit en chemin, & conduisit si heureusement son dessein, qu'il arriva à Bagnaguer, sans être connu que pour Ambassadeur de Chah-Jéhan. Le Roi de Golconde sortit dans un jardin pour recevoir le prétendu Ambassadeur, selon la coutume; mais ayant été averti de la trahison, dans le moment qu'on alloit se saisir de sa personne, il se sauva, monta à cheval, & se jetta dans la Forteresse de Golconde. Orangzeb, comptant néanmoins sur les promesses de l'Emir, pilla le Palais de Bagnaguer, mais il renvoya au Roi de Golconde ses femmes, & ensuite il alla mettre le siége devant Golconde. Le Grand-Mogol en ayant été informé, lui envoya ordre de lever le siége. Il fallut obéir, mais il fit ses conditions. Son fils Mahmoud épousa la fille du Roi, avec assurance qu'il seroit son Successeur, & on lui donna en attendant pour dot la forteresse & les dépendances de Ramguyre. Il stipula encore que toute la monnoye d'argent, qui se frapperoit dans le Royaume, porteroit d'un côté la marque de Chah-Jéhan, & que l'Emir-Jemla se retireroit avec toute sa famille, ses biens, ses troupes & son artillerie (26). En conséquence de cet accord Jemla se retira auprès d'Orangzeb, & leur liaison augmenta. Schouten prétend que cette liaison n'étoit pas sincére du côté de l'Emir, mais il paroît qu'il n'a pas été bien informé. Bernier assure qu'ils liérent une amitié si étroite, qu'Orangzeb ne pouvoit vivre sans voir l'Emir deux fois le jour, ni l'Emir sans voir Orangzeb. L'armée que l'Empereur confia à Jemla, ne prouve nullement qu'il manquât à son ami. Il est bien vrai qu'on crut, que le Mogol avoit eu dessein de se servir de ce Général pour tenir ses enfans en bride: il se peut très-bien que ce fut-là une des vuës de Chah-Jéhan, mais l'adroit Persan avoit de son côté ses desseins particuliers. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jemla se vit à la tête d'une belle armée, & qu'il entra dans le Royaume de Visiapour, où il alla mettre le siége devant Caliane, Ville murée & forte. On ne peut s'empêcher de déplorer le sort d'un Prince, qui se trouvoit réduit à se précautionner contre ses propres enfans. Mais c'est-là assez généralement la situation de la plupart des Princes de l'Orient, le pouvoir immense dont ils jouïssent, est en quelque façon attaché à leur personne seule; quiconque est assez hardi pour les attaquer directement, & assez heureux pour s'en rendre maître, est sûr que tout plie en un instant devant lui.

(24) Catrou p. 173.

(25) Bernier p. 14. & Schouten. p. 198.

(26) Bernier p. 17-19. Schouten p. 199-201. Catrou p. 173-177.

[*I*] Ce

guerre. Sujah fut le premier en campagne avec une puissante Armée, comptant sur les trésors qu'il avoit amassés dans le Bengale, & sur l'appui des Seigneurs Persans, parce qu'il étoit de leur Secte. Il marcha tout droit à Agra, publiant partout que son Pere étoit mort du poison que lui avoit donné Dara, & qu'il alloit le venger. Chah-Jéhan n'étoit point mort, il écrivit de sa propre main à Sujah, lui marquant que sa maladie n'étoit rien, & qu'il se portoit mieux, lui ordonnant de s'en retourner dans son Gouvernement. Mais comme il avoit des amis à la Cour, qui l'assuroient que la maladie de l'Empereur étoit mortelle, il ne laissoit pas d'avancer, disant qu'il savoit bien que son Pere étoit mort, & qu'en tout cas s'il étoit en vie, il désiroit venir lui baiser les pieds, & recevoir ses commandemens (*i*). Orangzeb se mit aussi en campagne, mais avec bien plus de mesures & de politique, & s'avisa de deux expédiens, qui lui réussirent. Il écrivit d'abord au Prince Morad-Bakche, son plus jeune frere, qu'il lui conseilloit d'aspirer au trône, qu'il lui offroit de l'assister de troupes & d'argent; qu'il avoit toujours eu une affection particuliére pour lui; que voulant renoncer au monde, & vivre dans la retraite, il se sentoit obligé d'aider à mettre sur le trône celui qu'il en trouvoit le plus digne; que Dara avoit empoisonné leur Pere, que c'étoit un idolâtre haï de tout le monde, & incapable de gouverner; que Sujah étoit un Hérétique, indigne de la Couronne: qu'il lui demandoit seulement, quand il seroit Roi, un endroit dans ses Etats, où il pût passer le reste de sa vie en repos, & dans les exercices de dévotion: qu'il lui envoyoit cent-mille roupies comme un gage de son amitié. Morad-Bakche séduit par ces belles apparences, se mit en devoir de tenter fortune. Orangzeb d'un autre côté avoit trouvé moyen de se rendre maître de l'Armée de l'Emir Jemla, & de concert avec lui, pour ne pas exposer sa famille, qui étoit à la Cour, il le fit arrêter, & garder dans la Forteresse de Daulet-Abad (*k*). A la tête de toutes ses forces il alla au devant de son frere Morad-Bakche, comme pour les lui livrer: quand les deux Armées se furent jointes, il n'y eut point de caresses qu'Orangzeb ne fit à son frere, pendant la marche. Il n'épargna ni les promesses, ni les secours effectifs d'argent, ni le titre d'Empereur, ni les hommages dûs à cette dignité. Le crédule Morad-Bakche s'en laissoit imposer, & s'enyvroit d'avance de sa grandeur future. Les deux Armées s'avancérent vers Agra, où la nouvelle de leur marche mit tout en confusion. Chah-Jéhan eut beau écrire, promettre, cela ne servit de rien; les Princes faisoient semblant de croire que tout cela n'étoit que pour les tromper, tout au moins, disoient-ils, ils avoient dessein de rendre leurs respects à leur Pere, & de le délivrer du joug de Dara. L'Empereur fit marcher deux Armées, l'une contre Sujah, commandée par Soliman Chekouh, fils aîné de Dara, laquelle battit celle de Sujah, & l'obligea de retourner avec les débris de ses troupes dans le Bengale. L'autre Armée n'eut pas le même succès, Orangzeb & Morad-Bakche la mirent en déroute (*l*). Ensuite ils s'avancérent du côté d'Agra, pour combattre Dara, qui se préparoit à leur faire tête. Ce Prince hâta son malheur en ne suivant pas les conseils qu'on lui donna [*I*]: mais la principale cause de sa perte fut une indigne trahison, qui lui arracha la victoire, au moment qu'elle étoit à lui [*K*]. Les Armées victorieuses d'Orang-

(*i*) Bernier p. 51-54. Schouten p. 203.

(*k*) Bernier p. 35-41. Schouten p. 203-205.

(*l*) Schouten p. 207-209. Bernier p. 45-51.

[*I*] *Ce Prince hâta son malheur en ne suivant pas les conseils qu'on lui donna.*] Dara, à qui son Pere avoit transporté toute son autorité, assembla une armée de cent-mille chevaux, & de vingt-mille, d'autres disent, de cinquante-mille hommes de pied, & il tira des Arcenaux cent pieces de Canon, desorte qu'il sembloit être en état d'écraser ses freres, qui n'avoient en tout que trente-cinq ou quarante-mille hommes, & encore lassés & harassés d'une longue & pénible marche: cependant on n'auguroit rien de bon pour lui, parce que les principaux Seigneurs étoient indisposés contre lui & le haïssoient à cause de son orgueil, & que d'ailleurs ce qu'il avoit de meilleurs soldats, en qui il pouvoit se fier, étoient dans l'armée de son fils Soliman Chekouh. Desorte que les plus prudens & les plus fidéles de ses amis, & Chah-Jéhan lui-même, lui conseilloient, premiérement de ne point se hazarder à donner bataille. L'Empereur, quoique foible, offroit de sortir en campagne, & de se faire porter au-devant d'Orangzeb, ce qui surement auroit produit un grand effet, à cause de l'affection que les Omrahs avoient pour Chah-Jéhan, & que les Capitaines des deux freres, qui étoient dans les mêmes sentimens, n'auroient vraisemblablement pas tiré l'épée contre lui. En second lieu, on conseilloit à Dara du moins de ne pas se précipiter & de tirer la guerre en longueur, afin de donner à Soliman Chekouh le tems de le joindre: conseil excellent, parce que ce jeune Prince étoit généralement aimé de tout le monde, qu'il revenoit victorieux, & que les plus braves & les plus fidéles Serviteurs de Dara étoient avec lui. Mais ce Prince ne voulut déférer à aucun de ces avis. Chah-Jéhan étoit entre ses mains, & il étoit maître absolu; s'il gagnoit la bataille, personne ne pouvoit plus lui rien disputer; au-lieu que si l'Empereur sortoit en campagne, il prévoyoit un accommodement, après lequel Chah-Jéhan qui étoit convalescent reprendroit le Gouvernement de l'Empire. S'il attendoit Soliman Chekouh, il craignoit que le vieux Monarque, qui aimoit ce jeune Prince, ne tramât quelque chose à son desavantage; ou du moins que s'il remportoit la victoire on n'en donnât la gloire à Soliman, & que ce Prince, profitant de l'amitié de Chah-Jéhan, & de l'affection des Grands, ne donnât plus de bornes à son ambition. Ces raisons le déterminérent à risquer une bataille décisive (27).

[*K*] *La principale cause de sa perte fut une indigne trahison, qui lui arracha la victoire, au moment qu'elle étoit à lui.*] Je ne m'arrêterai point à faire la description de l'ordre de bataille des deux Armées, on peut consulter les Auteurs cités en marge (28). Il faut seulement remarquer que l'aile droite de Dara, composée de trente-mille Mogols, fut donnée à Calil-Ullah-Khan, qui étoit ennemi secret de Dara, & d'intelligence avec Orangzeb. Quand tout fut disposé, l'artillerie commença à joüer de part & d'autre, & les fléches commençoient à voler, quand il survint un orage de pluye. Quand il fut passé, le Canon recommença à tirer, & Dara, monté sur un Eléphant, commanda qu'on donnât de toutes parts, & avança lui-même avec un gros corps de Cavallerie droit vers l'artillerie ennemie, qui tua beaucoup de monde autour de lui, & mit le desordre non seulement dans sa troupe, mais dans les corps qui le suivoient; mais la *fermeté de ce Prince*, qui ne recula point, & qui faisoit signe de la main d'avancer & de le suivre, fit reprendre à chacun son rang; il fallut pourtant essuyer une seconde décharge, qui produisit le même effet: mais le Prince, ayant malgré cela poussé sa pointe, força l'artillerie, & ouvrit un beau passage à sa Cavalerie, qui en vint aux mains avec celle de l'ennemi: le combat fut rude, mais l'intrépide Dara, qui animoit ses gens de la voix & du geste, de même que par son exemple, renversa enfin la Cavalerie, & la contraignit de reculer & de prendre la fuite. Orangzeb, qui n'étoit pas loin, monté aussi sur un Eléphant, tâcha de remédier au desordre, mais inutilement: il ne perdit pourtant pas courage & tint bon, n'ayant auprès de lui que mille, d'autres disent cinq-cens hommes: Dara tâchoit toujours d'avancer sur lui, & seroit venu à bout surement de le défaire, mais un incident l'obligea de tourner d'un autre côté; il s'apperçut que son aile gauche étoit en desordre, & apprit que deux de ses meilleurs Capitaines avoient été tués, & qu'un Raja, d'un autre côté, se trouvoit pressé & en grand danger; c'est ce qui l'engagea à s'avancer pour soutenir son aile gauche; la victoire l'accompagna encore: *Le Raja*, dont j'ai parlé, étoit aux prises avec Morad-Bakche, qu'il blessa; mais ce Prince hardi & courageux s'en vengea bientôt, en le faisant tomber mort à ses pieds. Dara fut informé de cette fâcheuse nouvelle, & on l'assura en même tems que Morad-Bakche étoit en grand danger de la part des Soldats du Raja, qui cherchoient à venger sa mort: quoique le chemin de ce côté-là fût fort difficile, & que Dara trouvât toujours quelque petit Corps en son chemin, qui le retardoit, il étoit déterminé à pousser vers Morad-Bakche, mais la trahison de Calil-Ullah-Khan lui fit perdre une victoire assurée. Ce Général, à la tête de ses trente-mille Mogols se tenoit à l'écart, comme simple spectateur du combat, & non content de cela, voyant l'avantage de Dara, il se détacha de son gros avec peu de monde, & piqua à toute bride vers le Prince, dans le tems qu'il tournoit ses pas du côté de Morad-Bakche, & d'aussi loin qu'il pût se faire entendre, il annonça la victoire à Dara, & en même tems lui dit, que voulez-vous faire là-haut sur cet Eléphant? n'est-ce pas assez de vous être exposé & hazardé si longtems? au nom de Dieu descendez promptement & montez à cheval; que reste-t-il à faire, sinon de poursuivre ces fuyards? allons, ne souffrons pas qu'ils nous échappent. Le pauvre Prince se laissa flatter & aveugler par ce beau discours, descendit de son Eléphant & monta à cheval, mais il ne fut pas longtems à se repentir de la faute qu'il avoit faite: sitôt qu'on ne le vit plus sur son Eléphant, on le crut mort, la terreur s'empare de toute l'Armée, tout se débande & prend la fuite, & ainsi ce malheureux Prince se vit arracher la victoire (29), pour avoir suivi le conseil d'un traître, lui qui étoit si peu docile aux sages avis de ses meilleurs amis. Mais c'est assez ordinairement le sort des Princes présomptueux, & qui aiment la flatterie; ils suivront les avis les plus pernicieux, donnés par un perfide, mais assaisonnés de flatterie, tandis qu'ils méprisent les conseils les plus salutaires. „ Orangzeb, encouragé par un si merveil„ leux succès, ne manque pas de mettre en œuvre adresse, „ ruses,

(27) Bernier p. 59-64.

(28) Idem p. 66-68 Catrou p. 197.

(29) Bernier p. 58-75. Le Pere Catrou rapporte un peu autrement diverses circonstances.

rangzeb & de Morad-Bakche s'avancérent jusques aux environs d'Agra le 8 Juin 1656, & quelques jours après la bataille elles vinrent camper à deux milles de la Capitale (*m*). L'artificieux & dissimulé Orangzeb employa si bien la ruse & la force, qu'il se rendit maître d'Agra & de la personne même de l'Empereur [*L*]. Dara, après avoir passé à Agra, avoit pris la route de Dehli: quand Orangzeb se fut bien assuré de tout dans la Capitale, où il mit Chah-Hest-Khan son Oncle pour Gouverneur, il partit avec Morad-Bakche, pour aller à la poursuite de Dara. Les amis de Morad-Bakche se défioient d'Orangzeb, & avec raison; ils donnérent à ce jeune Prince des avis salutaires, qu'il négligea, desorte que dans la marche Orangzeb le fit arrêter, & charger de fers, & il demeura seul maître [*M*]. Il poursuivit ensuite Dara

(*m*) Catrou p. 203.

„ ruses, finesses & courage, pour profiter de tous les avantages, que lui donne une si favorable occasion: Calil-Ullah-Khan le vint trouver incontinent, lui offrant son service & tout ce qu'il pourroit retenir de troupes. Il lui fit mille remercimens, & mille belles promesses, mais il se donna bien de garde de le recevoir en son nom; il le mena sur l'heure & le présenta à Morad-Bakche, qui, comme on peut penser, le reçut à bras ouverts. Orangzeb cependant louant & congratulant Morad-Bakche d'avoir si généreusement & si valeureusement combattu, lui attribuant tout l'honneur de la victoire, le traitant de Roi & de Majesté devant Calil-Ullah-Khan, lui rendant des respects, & lui faisant des soumissions, comme de sujet & & de serviteur. Cependant il travaille jour & nuit, il écrit de tous côtés à tous les Omrahs, s'assurant aujourd'hui de l'un & demain de l'autre. Chah-Hest-Khan, son Oncle, le grand & ancien ennemi de Dara, à raison d'un affront qu'il en avoit reçu, fit le même pour lui de son côté.... Cependant remarquons toujours l'artifice & la dissimulation d'Orangzeb; tout ce qui se fait, tout ce qui se traite, tout ce qui se promet n'est point pour Orangzeb; ce n'est point en son nom; il a toujours dessein de vivre en Faquir, tout est pour Morad-Bakche; c'est lui qui commande. Orangzeb ne fait rien; c'est Morad-Bakche qui fait tout, qui est destiné Roi (30)". Orangzeb trouva moyen encore de se délivrer de l'inquiétude que lui donnoit l'Armée, qui étoit sous les ordres de Soliman Chekouh, fils de Dara. Il envoya ses Agens avec des présens, & des Lettres remplies de belles promesses, par lesquelles ils corrompirent Dalil-Khan, & le Raja Jesseingue, qui étoient les deux Généraux de Soliman, & ceux-ci attirérent un grand nombre d'Officiers dans leur parti: parce qu'Orangzeb joignit les menaces aux promesses, ayant fait répandre le bruit, qu'il s'étoit rendu maître d'Agra, & de toutes les forces du Mogol, desorte que ceux qui lui résisteroient, devoient s'attendre à une punition exemplaire. Ces bruits intimidérent les troupes, Soliman lui-même étoit consterné de la défaite de son Pere, & ses deux Généraux táchérent d'augmenter sa consternation, en disant qu'il n'avoit pas assez de forces pour résister aux nombreuses Armées de ses Oncles victorieux; ils lui conseillérent de se retirer avec le gros butin qu'il avoit fait auprès d'un des plus puissans Rajas des montagnes, où il seroit en sureté, jusques à ce que les affaires eussent changé de face. Soliman, qui s'apperçut bien qu'il étoit trahi, prit le parti qu'on lui conseilloit; mais comme il se retiroit, les deux Généraux firent attaquer son bagage, & lui firent enlever la plus grande partie de son trésor. Ce malheur n'empêcha pas le Raja de Sérénaguer de le recevoir avec toute sorte d'honneur, & de lui promettre son secours (31).

(30) Bernier p. 79-81.

(31) Idem p. 82-85. Schouten p. 213-215.

[*L*] *Orangzeb employa si bien la ruse & la force, qu'il se rendit maître d'Agra, & de la personne même de l'Empereur.*] Il y a quelques légéres différences dans le récit des Auteurs qui rapportent l'emprisonnement de Chah-Jéhan, mais ils sont d'accord sur ce qu'il y a d'essentiel. Je m'en tiendrai à la narration de Bernier, qui me paroît la plus simple & la plus naturelle (32). „ Trois ou quatre jours après la bataille de Samonguer, Orangzeb avec Morad-Bakche s'en vint droit à la porte de la Ville, dans un jardin, qui peut être à une petite lieuë de la forteresse, & envoya delà un Eunuque habile, & de ceux dont il étoit le plus assuré, vers Chah-Jéhan, le saluer de sa part avec mille belles protestations d'affection & de soumission, qu'il étoit extrêmement fâché de ce qui s'étoit passé, & d'avoir été obligé pour l'ambition & pour les mauvais desseins de Dara d'en venir à toutes ces extrémités, & qu'au reste il avoit une extrême joie d'apprendre qu'il commençoit à se mieux porter, & qu'il n'étoit-là que pour recevoir ses commandemens. Chah-Jéhan ne manqua pas de témoigner beaucoup de satisfaction à l'Eunuque sur le procédé d'Orangzeb, & de recevoir les soumissions de ce fils avec toutes les apparences possibles de joie, quoiqu'il vit bien qu'on avoit poussé les choses trop loin, & qu'il connût bien l'humeur cachée & rusée d'Orangzeb, & qu'ainsi il ne falloit guére se fier en lui, ni en ses belles paroles. Cependant avec tout cela il va se laisser leurrer. . . . . & tâcher de jouër au plus fin . . . . . . & entreprend d'attirer Orangzeb dans ses filets: il envoyè aussi un Eunuque vers lui, pour lui témoigner qu'il connoissoit assez la mauvaise conduite, & même l'incapacité de Dara; qu'il se devoit bien souvenir qu'il avoit toujours eu une inclination particuliére pour lui, qu'il ne pouvoit douter de son affection; & pour conclure qu'il le vint trouver aussitôt pour aviser à ce qu'il y avoit à faire dans ces désordres, & qu'il souhaittoit avec passion de l'embrasser. Orangzeb de son côté voyoit bien aussi qu'il ne se devoit pas trop fier aux paroles de Chah-Jéhan, d'autant plus qu'il savoit que Begum-Saheb son ennemie étoit nuit & jour auprès de lui, & que sans-doute il n'agissoit que par son mouvement, & il appréhendoit qu'étant dans la forteresse, on ne l'arrêtât, & qu'on ne lui fit un mauvais parti; aussi dit-on qu'effectivement la résolution en étoit prise, & qu'on avoit armé de ces grosses femmes Tartares, qui servent dans le Serrail, qui se devoient jetter sur lui sitôt qu'il seroit entré: quoi qu'il en soit il ne se voulut jamais hazarder, & cependant il ne laissa pas de faire courir le bruit, que de jour à autre il s'en alloit voir Chah-Jéhan; mais quand le jour étoit venu il remettoit la partie au lendemain, & ainsi de demain à demain il alloit allongeant le tems, sans qu'on pût voir le jour de cette visite. Cependant il continuoit ses brigues secrettes, & sondoit l'esprit de tous les plus grands Omrahs, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir bien & secrettement disposé toutes choses pour son dessein, l'on fut fort étonné qu'un jour qu'il avoit envoyé Sultan Mahmoud son fils aîné à la forteresse, sous prétexte d'aller parler à Chah-Jéhan de sa part, ce jeune Prince, hardi & entreprenant, se met d'abord en entrant à donner sur les Gardes qui étoient à la porte, & pousse vertement tout ce qui se trouve devant lui, pendant qu'un grand nombre de gens apostés, qui étoient-là tout prêts entrérent dedans avec furie, & se rendirent maîtres des murailles. Si jamais homme fut étonné ce fut Chah-Jéhan, voyant qu'il étoit tombé dans le piége, qu'il préparoit aux autres, que lui-même se trouvoit emprisonné, & Orangzeb maître de la forteresse. L'on dit qu'il envoya sur l'heure sonder l'esprit du Sultan Mamoud, lui promettant sur sa Couronne & sur l'Alcoran, que s'il lui vouloit être fidéle & le servir dans cette conjoncture, il le feroit Roi. Sultan Mahmoud, soit qu'il craignit que Chah-Jéhan ne lui tint pas parole, & d'être retenu lui-même dans le dedans, ou qu'il n'osât se jouër à son Pere Orangzeb, ne voulut jamais entendre à aucune chose, ni entrer dans l'appartement de Chah-Jéhan, répondant fort froidement, qu'il n'avoit point ordre de son Pere de l'aller voir, mais bien de ne s'en pas retourner, sans lui porter les clefs de toutes les portes de la forteresse, afin qu'il y pût venir en toute sureté baiser les pieds de Sa Majesté. Près de deux jours se passérent sans qu'il se pût résoudre à donner les clefs, pendant lesquels Sultan Mahmoud se tint toujours-là opiniâtrement jour & nuit en bonne garde avec tout son monde, jusqu'à ce qu'enfin voyant que tout ce qu'il avoit de gens à la garde de la petite porte défiloient peu à peu, & qu'il n'y avoit plus de sureté en ses affaires, il les lui donna avec ordre de dire à Orangzeb, qu'il le vint donc voir à présent s'il étoit sage, & qu'il avoit des choses tout-à-fait importantes à lui dire. Mais, comme il pouvoit assez penser, Orangzeb étoit trop habile homme & en savoit trop pour faire une si lourde faute: bien loin de cela, il fit aussitôt son Eunuque Etbar-Khan Gouverneur de la forteresse, lequel reserra incontinent Chah-Jéhan tout-à-fait dans le dedans avec Begum-Saheb, & toutes ses femmes, faisant murer plusieurs portes, afin qu'il ne pût ni parler ni écrire à personne, ni même sortir de son appartement sans permission. Orangzeb lui écrivit cependant un petit billet, qu'il fit voir à tout le monde, avant que de le cacheter, par lequel, entre autres choses, il lui disoit assez séchement, qu'il savoit de bonne part, que nonobstant toutes ces grandes protestations d'estime qu'il avoit pour lui & de mépris qu'il avoit pour Dara, & nonobstant cette grande affection qu'il lui témoignoit, il n'avoit pas laissé d'envoyer à Dara deux Eléphans chargés de roupies d'or pour le remettre sur pied & recommencer la guerre, & qu'ainsi, à bien prendre les choses, ce n'étoit pas lui qui l'emprisonnoit, mais bien Dara, & que c'étoit proprement à lui qu'il devoit s'en prendre, puisqu'il étoit la cause de tous ses malheurs, & que sans lui il seroit venu le voir dès le premier jour, & lui rendre tous les devoirs qu'il pouvoit attendre d'un bon fils; qu'au-reste il le supplioit de lui pardonner, & de ne s'impatienter point, & que dès-lors qu'il auroit mis Dara hors du pouvoir d'exécuter ses mauvais desseins, il viendroit lui-même aussitôt lui ouvrir les portes . . . . . Sitôt que l'on vit Chah-Jéhan reserré, quasi tous les Omrahs furent obligés de venir faire la cour à Orangzeb & à Morad-Bakche". C'est ainsi qu'un puissant Empereur se vit emprisonné dans son propre Palais par son fils, au milieu de sa Capitale & de ses Sujets, sans que personne branlât en sa faveur.

(32) Bernier p. 86-94. Comparez Schouten p. 215-217. Catrou p. 203-207. Tavernier *Voyages* T. II. L. II. Ch. 4.

[*M*] *Orangzeb le fit arrêter & charger de fers, & il demeura seul maître.*] Les amis de Morad-Bakche, & surtout un Eunuque, nommé Chah-Abas, qui lui étoit fort affectionné, n'étoient point d'avis qu'il accompagnât Orangzeb dans l'expédition contre Dara, & lui conseilloient de demeurer avec ses troupes autour d'Agra & de Dehli; mais ce Prince crédule se fia aux promesses & aux sermens que son frere & lui s'étoient fait sur l'Alcoran (33). Ils partirent donc ensemble. Quand ils furent arrivés à Matura, à trois ou quatre petites journées d'Agra, Orangzeb fit espérer à son frere, qu'on le couronneroit-là Empereur dans peu de jours.

(33) Bernier p. 95-96. Schouten p. 217-218. Catrou p. 208.

„ Ja-

Dara avec toute la diligence possible, & ce Prince à son aproche sortit de Dehli, & s'enfuit à Lahor; Orangzeb le suivit à grandes journées, & Dara se sauva à Multan, & delà à Tatabakar, une des plus fortes places de l'Empire au milieu de l'Indus (n). Orangzeb ne l'ayant pu joindre s'en retourna en grande diligence à Ayra, de peur qu'il n'y arrivât quelque changement en son absence; sa fermeté & sa présence d'esprit le tirérent d'un grand danger dans cette marche [N]. Peu de tems après qu'il y fut arrivé, il apprit que Sujah son autre frere étoit parti de Bengale avec une puissante Armée, pour venir à Agra, & que le Prince Soliman Chekouh, fils de Dara étoit aussi en marche, & venoit des montagnes (o) avec quelques Rajas, qui s'étoient déclarés pour lui, & qui avoient assemblé des troupes. Orangzeb accourut où le danger étoit le plus pressant, & il triompha, contre toute apparence, de Sujah, parce que ce Prince commit la même faute que Dara [O]. Cependant le bruit se répandit à Agra qu'Orangzeb

(n) Schouten p. 219. 220. Bernier p. 100-102.

(o) Voy. la fin de la Rem. [K].

Jamais les caresses d'Orangzeb, & sa déférence pour son frere ne parurent moins affectées. Comme les deux Camps étoient séparés par la riviére, mais joints ensemble par plusieurs ponts, Orangzeb passoit tous les matins & tous les soirs dans la tente de Morad-Bakche, & ne l'entretenoit que de la magnificence de son couronnement: cependant il le différoit de jour à autre sous divers prétextes. Morad-Bakche attendoit patiemment un honneur, qu'il croyoit sûr. Enfin l'on fixa le jour du couronnement au 15 de Juin 1656 (34). Cependant les amis du jeune Prince qui s'appercevoient de quelque chose, tentérent encore de faire un effort sur son esprit, l'assurant qu'Orangzeb avoit de mauvais desseins, & que sans-doute il se tramoit quelque chose, qu'on les en avertissoit de tous côtés, & qu'absolument pour ce jour-là du-moins il ne devoit pas aller dans sa tente (35). Orangzeb avoit feint une légére indisposition, & sous ce prétexte il avoit fait inviter Morad-Bakche à se rendre auprès de lui, pour délibérer avec les Astrologues, si le jour marqué pour son couronnement seroit un jour heureux. L'infortuné Prince, négligeant les avis de ses amis entra dans le Camp de son frere, suivi seulement de Chab-Abas, son fidéle Eunuque, & de quelques Officiers de son Armée. A peine avoit-il passé la riviére, qu'un Officier, nommé Ibrahim-Khan, touché du malheur où ce pauvre Prince alloit se précipiter, saisit les reines de son cheval, & lui dit: *Où courez-vous, Seigneur, & quel astre vous conduit chez Orangzeb?* Je cours à la Couronne, dit Morad-Bakche, & c'est de ses mains que je dois la recevoir. A ces mots Ibrahim fit tourner la tête au cheval du Prince, & se retira en pleurant. Morad Backche, enyvré de son ambition, continua sa marche vers le quartier de son frere. Le Casi ou Chef de la Religion le reçut à son arrivée dans la tente d'Orangzeb, & lui fit un compliment capable de lui faire pressentir son malheur: *Votre entrée est heureuse, Seigneur*, lui dit-il, *plaise au Tout-puissant que votre sortie le soit aussi* (36). Orangzeb, qui l'attendoit, & qui avoit déja tout préparé avec trois ou quatre de ses principaux Capitaines, ne manqua pas de l'embrasser & de redoubler ses caresses, ses civilités & ses soumissions, jusqu'à lui passer doucement son mouchoir sur le visage pour lui essuyer la sueur & la poussiére; ne le traitant toujours que de Roi & de Majesté. On servit ensuite le souper, on régala le Prince magnifiquement, on présenta des vins de Perse, & on but largement, à la réserve d'Orangzeb, qui ne but que de l'eau, & qui enfin se leva pour se retirer, en invitant Morad-Bakche à continuer à se réjouir avec les Officiers qui étoient-là. Le jeune Prince, qui aimoit à boire, & qui trouvoit le vin bon, en but avec excès, s'enyvra, & s'endormit enfin. C'étoit ce qu'on demandoit; on lui enléva subtilement son sabre & son poignard. Ensuite Orangzeb entra dans la chambre, le poussa rudement du pied, & comme il commençoit un peu à ouvrir les yeux, il se mit à lui faire cette courte & surprenante exhortation. „ Quoi, dit-il, quelle honte, & quelle infamie est celle-ci? un Roi, comme toi, „ avoit si peu de retenuë que de s'enyvrer de la sorte? „ Qu'est-ce qu'on dira de toi & de moi? Qu'on me prenne „ cet infame yvrogne, qu'on me le lie pieds & mains, & „ qu'on me le jette là-dedans reposer son vin". L'ordre s'exécute sur le champ, on met les fers aux mains & aux pieds à ce malheureux Prince. Pendant la nuit on intrigua si bien parmi les troupes de Morad-Bakche, que le trouble que sa détention avoit excité se trouva presque tout appaisé le lendemain matin, & que dès la nuit suivante on enferma le pauvre Morad-Bakche dans une de ces petites maisons qu'on met sur les Eléphans, pour porter les femmes, & on le conduisit droit à Dehli dans Slinger, petite forteresse ancienne au milieu de la riviére (37).

(34) Catrou p. 208. 209.

(35) Bernier p. 96.

(36) Catrou p. 209. 210.

(37) Bernier p. 97-100. Schouten p. 218-219.

[N] *Sa fermeté & sa présence d'esprit le tirérent d'un grand danger dans cette marche.*] Le P. Catrou (38) & Bernier rapportent tous deux le même fait, & quoiqu'ils soient d'accord sur le fond, ils différent néanmoins dans les circonstances. Voici le récit de Bernier (39), qui est le plus simple. „ Lorsqu'il (Orangzeb) s'en retournoit de Multan vers Lahor, „ & qu'il marchoit avec sa vitesse ordinaire, il vit venir à sa „ rencontre le Raja Jesseingue, accompagné de quatre ou „ cinq mille de ses Ragipous, en fort bon équipage. Orangzeb, qui avoit laissé son Armée derriére, & qui savoit „ d'ailleurs que ce Raja étoit fort affectionné à Chah-Jéhan, „ se trouva assez surpris, comme on peut bien se l'imaginer, „ dans la crainte que ce Raja ne se servit de l'occasion, & „ ne fit un coup d'Etat, qui étoit de se saisir de lui pour tirer Chah-Jéhan de prison, ce qui lui étoit pour lors très-facile: on ne sait pas même si ce Raja n'avoit pas quelque „ dessein de cette nature, car il avoit marché avec une vitesse toute extraordinaire, jusques-là qu'Orangzeb n'en „ avoit eu aucune nouvelle, le croyant encore vers Dehli. „ Mais que ne fait point la fermeté & la présence d'esprit! „ Orangzeb sans s'émouvoir, & sans perdre contenance, „ marcha droit vers le Raja, & de si loin qu'il le vit lui fit „ signe de la main, de s'approcher vite, lui criant, *Salamet* „ *Bached Baba-gi*, le traitant de Seigneur Raja, & de Seigneur Pere. Quand le Raja se fut approché de lui, je „ t'attendois avec grande impatience, lui dit-il, c'en est fait, „ Dara est perdu; il est tout seul; j'ai envoyé Mir-Baba „ après, il ne peut pas échapper. Et ce qui fut un excès „ de courtoisie il tira son collier de perles & le mit au col du „ Raja, & pour se défaire au-plutôt de lui de bonne grace, „ car il l'eût déja voulu voir bien loin, va-t-en Raja, lui „ dit-il, le plus vite qu'il se pourra à Lahor, mon armée „ est fatiguée, va vite m'y attendre, j'appréhende qu'il n'y „ arrive quelque chose, je te fais Gouverneur de la Ville; „ je te remets tout entre les mains; au reste je te suis extrêmement obligé de ce que tu as fait avec Soliman Chekouh; où as-tu laissé Dulil-Chan? je m'en saurai venger: fais diligence, *Salamet Bachest*, adieu".

(38) *Ubi supra* p. 215. 216.

(39) P. 103. 104.

[O] *Il triompha contre toute apparence de Sujah, parce que ce Prince commit la même faute que Dara.*] Ici le Pere Catrou différe encore en plusieurs choses des autres Auteurs, & comme Bernier & Schouten sont d'accord sur les circonstances essentielles de cette bataille, il me semble qu'il est plus sûr de les suivre (40). Sujah s'étoit venu camper auprès d'un Village nommé Kadjoué, dit Bernier, le P. Catrou l'appelle Caiva; il s'étoit saisi d'un grand réservoir d'eau qui est là sur le chemin, & Orangzeb se vint placer sur le bord d'un petit torrent à une lieuë & demie delà, du côté d'Agra; entre les deux est une fort belle plaine, & bien propre pour une bataille. Orangzeb ne fut pas plutôt arrivé, qu'impatient de finir la guerre, dès le lendemain, laissant son bagage de l'autre côté du torrent, il attaque Sujah, & fit des efforts incroyables, secondé de l'Emir-Jemla, qui l'étoit venu joindre, depuis qu'il avoit su sa famille en sureté; mais comme Sujah étoit bien fortifié, & qu'il avoit une assez bonne artillerie, avantageusement placée, Orangzeb ne put forcer ses retranchemens, ni l'obliger à se retirer delà pour lui faire perdre l'eau, comme il l'espéroit: au contraire il fut obligé lui-même de reculer plusieurs fois, & il se trouva assez embarrassé, parce qu'il voyoit bien qu'il seroit obligé de retourner sur ses pas pour chercher de l'eau, & que l'ennemi lui donneroit à dos. Dans le même tems il apprit que le Raja Jessomseingue, qui s'étoit accommodé en apparence avec lui, étoit tombé sur son arriére-garde, & pilloit le bagage & le trésor. Cette nouvelle l'étonna, & d'autant plus qu'il s'apperçut que son armée, qui en avoit appris quelque chose, commençoit à prendre l'épouvante, & à se débander: il ne laisse pas de tenir ferme, & cependant le desordre se mit de plus en plus dans son armée. Sujah, qui s'en apperçut sortit de ses retranchemens, combattit lui-même en personne aux premiers rangs de ses troupes, acheva de faire plier celles d'Orangzeb, & la poursuivit, mais „ dès qu'il se crut „ maître du champ de bataille, il descendit de dessus son „ Eléphant, *soit de son propre mouvement, soit par quelque pernicieux conseil*, qui lui fut donné, & voulut monter à cheval pour suivre de plus près les fuyards (41)". Selon le P. Catrou ce fut par nécessité; voici son récit (42). „ Le frere s'attacha donc personnellement à combattre son frere. „ L'aîné étoit monté sur l'Eléphant le plus formidable qui „ fût aux Indes. Ce furieux animal renversa de sa trompe „ tout ce qui s'opposoit à son passage. Précédé des escadrons de la Garde du Prince, on lui fit jour jusqu'à l'endroit où combattoit Orangzeb. On ne peut dire avec „ quelle furie les Soldats de Cha-Chuia se mêlérent avec „ ceux qui défendoient le nouvel Empereur. Enfin les deux „ Princes s'approchérent de si près, qu'ils pouvoient combattre d'homme à homme, chacun sur son Eléphant: on „ se lança des traits de part & d'autre, on vuida les carquois; mais un accident fâcheux pensa couter la vie à „ Orangzeb. Je ne sçai, si ce fut par malheur, ou de dessein formé, que les sangles de son Eléphant se relâchérent, & que le siége sur lequel il étoit placé pour combattre pancha d'un côté, & menaça l'Empereur d'une chute. Du moins il est certain qu'Orangzeb lâcha le pied, & „ fit reculer son Eléphant. L'impetueux Cha-Chuia suivit „ son frere avec vitesse, sans appercevoir le piége qu'on lui „ tendoit. On avoit creusé exprès une grande fosse, dont „ on avoit couvert la surface de quelques branches entrelassées, & d'un peu de sable bien applani. L'Eléphant du „ Prince tomba lourdement dans la fosse, & ne put s'en débarrasser. Ainsi Cha-Chuia prit par nécessité le même parti „ que de mauvais conseils avoient fait suivre au Prince Dara". Tout est vraisemblable dans ce narré, à la réserve de cette fosse, faite-là si à propos, quoiqu'il ne paroisse point qu'Orangzeb eût eu le moindre dessein de reculer, & qu'il ne lâcha le pied, qu'à cause de l'accident, qui arriva aux sangles de son Eléphant. D'ailleurs comment évita-t-il lui-même, en reculant, le piége tendu à son frere? dans la con-

(40) Bernier p. 107-111. Schouten p. 220-222.

(41) Schouten p. 221. 222.

(42) Catrou p. 218. 219.

zeb avoit été vaincu, mais on fut bientôt détrompé: il ne poursuivit pourtant pas Sujah, de peur que son éloignement & son absence d'Agra ne donnassent lieu à quelque révolution. Il laissa un gros Corps d'Armée à l'Emir Jemla, avec ordre de poursuivre Sujah; son fils Mahmoud accompagna Jemla dans cette expédition, qui fut également fatale à Mahmoud & à son Oncle. Le premier ayant eu des mécontentemens, alla se sauver auprès de Sujah, retourna ensuite auprès de l'Emir, & ayant eu ordre d'Orangzeb de se rendre à Dehli, il fut arrêté par ordre de ce Prince, & conduit à Goüaleor, Château qui sert de prison aux Princes du sang (*p*). Pour ce qui est de Sujah, après avoir soutenu courageusement les efforts de Jemla dans le Royaume de Bengale, il se retira dans celui d'Arracan, où il perit misérablement [*P*]. L'infortuné Dara, après avoir erré de côté & d'autre & perdu une seconde bataille, chercha à se retirer en Perse, mais s'étant fié à un Raja, à qui il avoit autrefois sauvé la vie, ce perfide le trahit, se saisit de lui, & de son petit-fils, qu'il avoit avec lui; on le conduisit en triomphe par les ruës de Dehli; & Orangzeb lui fit couper la tête (*q*); son petit-fils fut mené à Goüaleor, où l'on avoit aussi enfermé Morad-Bakche, avec son fils. Soliman Chekouh ne fut pas plus heureux que le reste de sa famille. Orangzeb négocia si bien avec le Raja sous la protection duquel ce Prince s'étoit mis, qu'il le gagna. Soliman en ayant eu avis, essaya de se sauver, mais on le poursuivit, & ayant été blessé, on le saisit, & il fut enfermé avec son Oncle (*r*), à qui Orangzeb fit couper la tête, sous prétexte de certaines injustices qu'il avoit commises, dans le tems qu'il étoit Vice-Roi de Guzuratte. Orangzeb se vit donc paisible possesseur du trône, après une guerre de cinq ou six ans. Le jugement que Mr. Bernier porte te des voyes par lesquelles il y parvint, mérite d'être pesé [*Q*]. Ce Prince reçut des Ambassadeurs de tous

(*p*) Bernier p. 119. 120. Catrou p. 220. 221. Tavernier *Voyages* T. II. Liv. II. Ch. 6. & Schouten p. 225.

(*q*) Bernier p. 122-142. Catrou p. 221-226.

(*r*) Bernier p. 144-147. Catrou p. 229.

confusion d'un combat cela paroît bien difficile. Enfin n'occupoit-il pas le terrein, sur lequel il faut supposer qu'on avoit fait cette *fosse*? J'avouë franchement, que je ne trouve guére de vraisemblance-là. Le récit de Bernier paroît bien plus naturel (43). „ Sujah, qui veut profiter de l'occasion, prend son tems, & le pousse vigoureusement: le „ Conducteur de l'Eléphant d'Orangzeb est tué d'un coup „ de fléche, il le conduit lui-même le mieux qu'il peut, jus„ qu'à ce qu'un autre soit remonté, les fléches pleuvent sur „ lui, il ne s'épargne pas d'en tirer lui-même, l'Eléphant „ a peur & recule: le voilà dans une grande extrémité, & „ jusqu'à tel point qu'il mit un pied hors de son siége, com„ me s'il eût voulu se jetter à terre, & l'on ne fait pas mê„ me dans ce trouble ce qu'il auroit fait, n'eût été que l'E„ mir Jemla, qui en étoit tout proche, & qui faisoit au-delà „ de tout ce qu'on devoit attendre d'un grand-homme comme „ lui, lui cria, en haussant la main, où est le Decan?...... „ la même bevuë (qui ruina Dara) ou pour mieux dire une „ semblable trahison s'en va perdre Sultan Sujah. Allah„ Verdi-Khan, qui, à ce que quelques-uns dirent, avoit „ été gagné, va se servir du même artifice, que Calil Ullah„ Khan avoit fait envers Dara. Il y en eut pourtant qui cru„ rent, qu'il n'y eut point de malice, & que ce fut seule„ ment une simple flatterie; car voyant que toute l'armée „ d'Orangzeb étoit en desordre, il courut vers Sultan Su„ jah, lui disant de loin les mêmes Mobbarek que Calil„ Ullah-Khan, & le suppliant à mains jointes de ne se tenir „ plus là en si grand danger sur son Eléphant". Quoi qu'il en soit, Sujah monta à cheval; mais à peine fut-il descendu de son Eléphant, que le bruit de sa mort se répandit, & découragea tellement ses troupes, que l'épouvante & le desordre s'y mirent, & que Sujah perdit le fruit d'une victoire qui lui étoit déja acquise.

(43) Bernier p. 109. 110.

[*P*] *Sujah, après avoir soutenu courageusement les efforts de Jemla dans le Royaume de Bengale, se retira dans celui d'Arracan, où il perit misérablement.*] Les Auteurs ne sont pas d'accord encore ici; il me paroît que l'autorité de Schouten doit l'emporter, puisqu'il se trouva à Arracan, lorsque le Prince Mogol s'y sauva, ainsi il a été à portée d'être mieux instruit que personne. Voici en substance ce qu'il rapporte (44). Sujah, après avoir rallié ce qu'il put de ses troupes & en avoir levé de nouvelles, ayant eu avis de la marche de l'Emir Jemla & de Mahmoud, chargés par Orangzeb de le poursuivre, forma un nouveau *Corps* d'armée, presque aussi puissant qu'avoit été le premier, & quittant Alabas, il alla camper le long du Gange, proche de Patna, & fit fortifier son camp, autant qu'il lui fut possible. Mais il reçut-là une fâcheuse nouvelle. Il avoit autrefois mal-traité les Rajas des montagnes septentrionales le long du Gange. Il apprit que Jemla les avoit gagnés, & qu'il passoit par leurs terres à grandes journées, pour lui couper le passage. Cet avis l'obligea de décamper, & il alla prendre poste proche d'une petite place, qui n'étoit pas éloignée de Cassama-barar, encore le long du Gange, afin de s'y bien retrancher, parce qu'il n'étoit pas assez fort pour combattre une si nombreuse armée. Il eut tout le tems requis pour fortifier son camp, la difficulté des chemins ayant retardé la marche de Jemla. Ce Général étant arrivé à la vuë de Sujah, l'attaqua plusieurs fois dans ses retranchemens, & fut toujours repoussé; le Prince Mogol se défendit ainsi pendant cinq ou six jours; mais l'artillerie de Jemla ayant ruiné les fortifications qui entouroient le camp de Sujah, qui n'étoient que d'argile & d'autres matiéres peu solides, il décampa la nuit, & descendant en diligence toujours le long du fleuve, il alla occuper un poste beaucoup plus bas. La saison des pluies qui survint, obligea les deux armées de se contenter de s'observer. Sujah fut secouru par les Hollandois, qui lui envoyérent quelques piéces de gros Canon. Il y eut aussi plusieurs Portugais d'Ougli & de Pepeli, & des autres places du bas Bengale, qui se rendirent dans son camp; il fit lever autant de nouvelles troupes, qu'il lui fut possible, pour grossir son armée. Celle de Jemla se fortifioit bien plus encore par les secours d'hommes & d'argent qu'Orangzeb y envoyoit: quand la mauvaise saison fut passée, Jemla attaqua les *Bengalois*, qui furent défaits, & Sujah s'enfuit vers Daca, place située sur la frontiére orientale de Bengale. Il se flattoit d'y trouver quelques Vaisseaux, où il avoit dessein de s'embarquer, pour aller par la Mer rouge à la Mecque, & pour delà se rendre en Perse, implorer le secours du Sophi. Ce malheureux Prince n'ayant point trouvé de Vaisseau à Daca, il ne lui resta plus d'autre parti à prendre que de se résoudre à tomber entre les mains de Jemla, ou d'implorer la protection du Roi d'Arracan, avec lequel les Bengalois étoient en guerre. Il se détermina au dernier; & ce Prince avec toute sa famille, accompagné d'environ cinq-cens hommes de ses plus fidéles sujets, entra dans le Royaume, & s'avança vers la Capitale, qui porte le même nom. La Cour informée de leur marche, envoya promptement des gens, pour leur ordonner de s'arrêter, & leur demander d'où ils venoient, & par quelles raisons ils passoient ainsi en armes sur les terres du Roi? Sujah fit une réponse conforme au malheureux état de sa fortune, reclamant la générosité & la compassion du Roi d'Arracan. Ce Prince après avoir balancé, consentit à prendre sous sa protection le Prince fugitif & sa famille, à condition que tout son monde mettroit à l'instant les armes bas: Sujah y consentit pour sauver sa famille, dans l'espérance de trouver bientôt des Vaisseaux, qui pussent le conduire en Perse. Il se rendit donc à Arracan, où il fut très-bien reçu, & le Roi lui promit toute sureté. Mais bientôt la haine nationale reprit le dessus, à quoi se joignit le desir de profiter de l'argent & des pierreries que le Prince avoit apportés avec lui. On ne fit pourtant pas paroître d'abord ces sentimens, on chercha quelque prétexte. Sujah ne laissa pas de s'en appercevoir, & se vit encore réduit à la fuite, s'il vouloit conserver sa vie, & il falloit que ce fût de nuit, afin de se sauver dans le Royaume de Pegu, & d'y chercher une occasion de se sauver en Perse. Il fit représenter au Roi, que sa santé étoit fort mauvaise, que l'air d'Arracan ne lui étoit pas bon, le suppliant de permettre qu'il allât faire quelque séjour à la Campagne pour se rétablir. Cette faveur lui ayant été accordée, il s'y en alla, & quelque tems après il envoya secrettement environ quatre-vingt Bengalois armés, vers la frontiére la plus proche du lieu, où il faisoit sa résidence. Mais cette tentative ne lui réussit point, ses gens furent découverts, & ayant voulu forcer le passage, ils furent ou tués ou pris, & ces derniers furent brulés tout vifs. Sujah ne laissa pas d'envoyer de tems en tems des gens pour chercher des voyes d'échapper, & de ménager secrettement des retraites chez les habitans du Pays, afin qu'après s'en être servis, il pût aussi s'en servir sans être connu. En effet il disparut, & les principaux de sa suite disparurent avec lui. Il emporta même ce qu'il avoit de plus précieux, & la Cour n'ayant été avertie de sa fuite que quelques semaines après, il n'y eut pas moyen d'abord de découvrir ce qu'il étoit devenu. Mais enfin il fut découvert, pris & mené prisonnier dans la Ville d'Arracan, où ayant été accusé d'infidélité, on le fit mourir. Je ne sai où les autres Ecrivains ont pris des projets qu'on lui attribue, d'avoir voulu attenter à la vie du Roi d'Arracan, ni où le P. Catrou (45) a trouvé si précisément la date de sa mort, qu'il place au 7 Février de l'année 1658, date évidemment fausse, puisque Schouten étoit à Arracan en 1660, & que ce fut en ce tems-là que le Prince Sujah vint chercher de la protection dans ce Royaume.

(44) *Schouten* p. 224-227. Voy. aussi pour ce qui regarde ce qui se passa en Bengale *Bernier* p. 115 & suiv.

(45) P. 228.

[*Q*] *Le jugement que Mr. Bernier porte des voyes par lesquelles il y parvint, mérite d'être pesé.*] „ Je ne doute point, *dit ce* „ *savant Voyageur* (46), que la plupart de ceux qui auront „ lu mon Histoire, ne trouvent les voyes qu'Orangzeb a te„ nues pour s'élever à l'Empire, fort violentes & fort ter„ ribles. Je ne prétens pas le disculper, mais je les prie seu„ lement, avant que de le condamner tout-à-fait, de faire „ réflexion sur la malheureuse coutume de cet Etat, qui lais„ sant la succession de la Couronne indécise, faute de bon„ nes Loix qui la réglent, comme chez nous, en faveur „ des aînés, l'expose à la conquête du plus heureux & du „ plus fort, dont elle devient la proye, & soumet en même „ tems tous les Princes, qui naissent dans la famille Royale, „ par la condition de leur naissance à la cruelle nécessité ou „ de vaincre & de régner, en faisant périr tous les autres, „ pour assurer leur puissance & leur vie, ou de périr eux„ mêmes pour assurer celle d'autrui. Car je m'imagine qu'a„ près cela ils ne trouveront point sa conduite si étrange, „ qu'elle leur auroit pu paroître d'abord. En tout cas je „ m'assu-

(46) Bernier p. 267. 268.

tous côtés pour le féliciter. Dès les commencemens de son régne il fit diverses réformes dans l'Etat & la Religion [*R*], & il s'acquit une grande réputation de sagesse, de justice & de pieté. A l'égard de son Pere, il le tint renfermé dans le Château d'Agra, & en agit d'abord assez mal envers lui, mais dans la suite il changea de procédé, & le traita avec plus de douceur, quoiqu'on prétende qu'il hâta la mort de Chah-Jéhan [*S*], qui mourut en 1666. Orangzeb eut une dangereuse maladie en 1663, durant laquelle

„ m'assure que tous ceux qui feront un peu de réflexion „ sur toute cette piéce, ne le considéreront point comme „ un Barbare, mais bien comme un grand & rare génie, „ comme un grand Politique, comme un grand Roi". On voit assez que Mr. Bernier étoit prévenu en faveur d'Orangzeb. Mais en lui allouant ce qu'il demande, d'avoir égard à la coutume du Pays, on ne peut que condamner le procédé d'Orangzeb envers Morad-Bakche, & envers son Pere. Qu'il eût disputé à son jeune frere la Couronne, comme il fit aux autres, à la bonne-heure; mais le tromper par les plus laches artifices, & le trahir par de belles apparences, pour le faire périr indignement, c'est ce qu'aucune coutume ne peut justifier. Et y en a-t-il qui puisse décharger Orangzeb du crime de rebellion envers son Pere, & de celui d'ingratitude? Si après la mort de Chah-Jéhan il avoit tâché de l'emporter sur ses freres, il n'y auroit eu rien à dire, mais d'avoir détrôné un Pere, sans aucune raison, que son ambition, & de l'avoir laissé finir ses jours en prison, c'est ce qui ne peut guére être justifié qu'au Tribunal de Machiavel, & en adoptant la maxime, que tout est permis pour régner.

[*R*] *Dès les commencemens de son régne, il fit diverses réformes dans l'Etat & la Religion.*] Une des premiéres fut de défendre, qu'on vendit du Vin. Comme il vouloit affecter un grand zéle pour la Religion de Mahomet, il publia un Edit contre l'usage du Vin; & comme c'étoient les Chrétiens principalement qui le débitoient, il leur ordonna de quitter la Capitale, fixa leur habitation à une lieuë de la Ville, leur permit d'y faire du vin, & d'en boire, mais il leur défendit d'en vendre. Cet Edit fut encore plus sévére contre les Mogols. Tous les Circoncis, qui en vendoient, ou qui en buvoient, étoient condamnés à avoir une main ou un pied coupé. „ Le Cotual (47) ne reçut qu'à regret les ordres de la „ Cour. C'étoit un yvrogne renommé dans l'Indoustan. On „ le vit cependant exécuter avec sévérité les ordonnances de „ l'Empereur. Le nombre des manchots & des boiteux se „ multiplia à l'infini par ses arrêts; c'étoit assez qu'un logis „ fût suspect d'y conserver du vin, pour être livré en proye „ à la milice. La sévérité du Magistrat n'étoit pas moins ri„ goureuse contre les Chrétiens. Si quelqu'un d'eux étoit „ convaincu d'avoir fait glisser du vin dans la Capitale, les „ prisons & les bastonnades étoient pour lui la peine le moins „ à craindre. Comme le gain croissoit à proportion des ris„ ques, jamais les Chrétiens n'en firent un commerce plus „ lucratif (48)". Orangzeb, pour montrer son zéle pour l'Alcoran, fit une autre Ordonnance, qui étoit véritablement comique. On lit dans les Livres de Mahomet, qu'il faut soigneusement prendre garde, que le mot *Allah*, c'est-à-dire le nom de Dieu, ne soit prononcé avec indécence. Orangzeb alla s'imaginer, que les longues moustaches des Mogols, qui souvent leur couvrent la bouche, mettoient obstacle à la prononciation du nom de Dieu, & l'empêchoient d'arriver au Ciel. „ Il détermina donc par un Edit la lon„ gueur des moustaches, qui pendent sur la bouche. Il éta„ blit des Officiers pour les mesurer. On vit alors un spec„ tacle ridicule qui de la Capitale se répandit dans les Villes „ de l'Indoustan. Des Magistrats commis pour la barbe, „ suivis d'une escorte de soldats armés de Ciseaux, atten„ doient les passans dans la rue, mesuroient les moustaches, „ & les réformoient sur le pied de l'Edit. Rien n'étoit plus „ plaisant, que de voir jusqu'aux grands Seigneurs, & aux „ Princes mêmes, se couvrir le visage de leurs mains, dans „ la crainte de voir leur barbe soumise à la censure (49)". Le scrupuleux Orangzeb proscrivit aussi la Musique, sous prétexte de la vie licentieuse que menoient les Musiciennes, mais on attribua son zéle à un motif secret d'intérêt. Les Cantiques ou Chansons, qu'on avoit aimé le plus jusques alors, étoient des satires améres contre le Gouvernement de ses prédécesseurs; il craignit d'en devenir aussi l'objet à son tour: mais ses précautions n'aboutirent qu'à rendre moins publiques les chansons qu'on fit sur son régne (50). Il obligea aussi par un Edit, les Danseuses de choisir le mariage ou l'exil. Il réprima encore la licence des Conducteurs d'Eléphans, qui savoient mettre ces animaux en fureur, & s'en servoient pour venger leurs injures particuliéres. Orangzeb auroit bien voulu aussi réformer les Santarons (51). Ce sont ceux qui descendent de Mahomet, & dans quelque degré éloigné que ce soit, cette origine les rend respectables, & les fait passer pour des Saints. Leur hypocrisie & leurs déréglemens lui étoient connus, ayant fait pendant plusieurs années le personnage de dévot. La Politique ne lui permettoit pas de les extirper tous, il en choisit douze pour victimes, & son intérêt particulier présida encore à ce choix. Ces douze avoient promis l'Empire à son frere Dara, & avoient par leurs prédictions été cause que les peuples de Dehli avoient favorisé ce Prince. Il voulut se venger de ces prétendus Prophétes. Les ayant fait venir en sa présence, il leur dit. „ La fausseté de vos prédictions en faveur de l'in„ fortuné Dara, m'a fait naître des soupçons peu favorables „ à la sainteté de votre origine. Non, il n'est pas croyable „ que le sang de Mahomet coule dans vos veines. Sans-dou„ te un mélange impur, qui y fut introduit par l'infidélité de „ vos meres, en a corrompu la source. Purgez donc l'infa„ mie d'une fausse prophétie par des miracles évidens. J'en „ attens de vous dans trois jours. Expiez pendant cet inter„ valle les souillures d'une vie déréglée, & mettez-vous par „ le jeûne & la priére en état de justifier le sang dont vous „ sortez". Une pareille harangue déconcerta les Santarons, Orangzeb n'étoit pas un homme à duper par des tours de passe-passe, & ils savoient bien que leur crédit auprès de Mahomet n'étoit pas de nature à les mettre en état de satisfaire l'Empereur: ils avouérent donc, que la confiance du peuple en eux surpassoit le pouvoir qu'ils avoient dans le Ciel; qu'ils n'étoient pas responsables des respects qu'on leur rendoit; qu'au fonds ils n'étoient que des pécheurs indignes de commander à la Nature, & qu'ils ne se flattoient point de pouvoir faire des miracles. Le malicieux Prince les encouragea, & les flatta même de voir réussir ce qu'il n'attendoit pas, il les congédia doucement, avec ordre de se représenter au jour marqué. Ils eurent recours, dit-on, à une Sorciére, dont toutes les évocations furent inutiles, desorte que n'ayant pu satisfaire Orangzeb, ce Monarque, après avoir insulté à leur insuffisance & leur hypocrisie, en bannit quelques-uns, & fit enfermer les plus séditieux dans une forteresse, & dit par dérision qu'ils n'en sortiroient que par un miracle (52). Orangzeb trouva aussi moyen de réunir au Domaine de l'Empire les terres, qui avoient été aliénées en faveur des Exilés & des Fugitifs de Perse (53).

[*S*] *Il le tint renfermé dans le château d'Agra, & en agit d'abord assez mal envers lui, mais dans la suite il changea de procédé, & le traita avec plus de douceur, quoiqu'on prétende qu'il hâta la mort de Chah-Jéhan.*] A chaque réforme qu'il avoit fait dans l'Etat ou dans la Religion, il en faisoit part à son Pere, pour lui insulter & pour rendre sa prison plus amére (54). Chah-Jéhan lui répondit avec fierté, & ensuite Orangzeb le traita avec plus d'égards. Bernier, qui étoit sur les lieux, nous donne une assez juste idée de ce qui se passa entre le Pere & le Fils. „ Véritablement, *dit-il* (55), Orangzeb a „ fait garder Chah-Jéhan dans la forteresse d'Agra, avec „ toute la diligence & toutes les précautions imaginables, „ mais néanmoins il l'a toujours laissé dans son ancien ap„ partement avec Begum-Saheb, toutes ses femmes, chan„ teuses, danseuses, cuisiniéres & autres. Rien ne lui a „ manqué de ce côté-là; il y avoit même certains Mullahs, „ qui le pouvoient voir pour lui lire l'Alcoran . . . . . & „ quand bon lui sembloit on lui amenoit des chevaux de pa„ rade, des gazelles apprivoisées pour les faire battre l'une „ contre l'autre, des oiseaux de chasse de plusieurs sortes, „ & divers autres animaux curieux pour le divertir comme „ autrefois. Orangzeb a même su vaincre enfin cette fierté „ insupportable, & cette aigreur qu'il gardoit toujours, quoi„ que prisonnier, sans qu'on le pût fléchir, en quoi que ce „ fut, & ça été l'effet des Lettres obligeantes, pleines de „ respect & de soumission, qu'il lui écrivoit souvent, le con„ sultant comme son Oracle, lui rendant mille petits soins, „ & lui faisant sans-cesse de petits présens; jusques à tel „ point que Chah-Jéhan lui écrivoit aussi fort souvent tou„ chant les affaires d'Etat & le Gouvernement, & lui en„ voya de lui-même quelques pierreries, qu'il lui avoit re„ fusées avec tant d'aigreur, répondant que les marteaux „ étoient prêts pour les mettre en poudre, la premiére fois, „ qu'on les lui demanderoit. Il consentit ensuite de lui en„ voyer la fille de Dara, qu'il lui avoit hautement refusée, „ & il lui octroya enfin ce pardon, & cette bénédiction pa„ ternelle, qu'il lui avoit tant de fois demandée, sans la „ pouvoir obtenir. Ce n'est pas pourtant qu'Orangzeb le „ flattât toujours, au-contraire il lui faisoit quelquefois des „ réponses très-fortes, lorsqu'il trouvoit que ses Lettres te„ noient un peu trop de ce naturel altier, & plein d'auto„ rité, qui ne le pouvoit quitter, & qu'elles étoient un peu „ trop rudes & trop piquantes". Bernier a rassemblé en peu de mots ce qui regarde le procédé d'Orangzeb envers son Pere. Le P. Catrou s'est étendu assez là-dessus; & selon lui les démonstrations d'amitié du fils, aboutirent à faire empoisonner le Pere, pour pouvoir entreprendre le voyage de Kaschemire sans inquiétude. Mais il me paroît qu'on peut prouver que cet Historien a suivi à cet égard des Mémoires peu fidéles. Pendant la dangereuse maladie dont Orangzeb fut attaqué (56), il y eut beaucoup d'intrigues dans le Serrail pour la succession d'Orangzeb, en cas qu'il [illegible] rit; le P. Catrou entre là-dessus dans de grands [illegible], sur la vérité desquels je ne déciderai rien. Sa sœur favorite Rauchenara-Begum entra fort avant dans ces intrigues, pour faire tomber la couronne sur la tête d'Azam-cha, le troisiéme des fils d'Orangzeb, & osa même, dit-on, s'emparer du petit sceau, que l'Empereur avoit au doigt. Ce Prince s'étant rétabli fut indisposé de la maniére dont sa sœur en avoit agi; la mauvaise conduite de cette Princesse & ses déréglemens achevérent de l'irriter contre elle, & il la fit empoisonner. Il donna toute sa confiance à une fille qu'il avoit, nommée Facronecha-Begum. Cette jeune Princesse, lasse d'être renfermée dans le Serrail, souhaittoit de voir l'Empire & de paroître avec éclat au-dehors; elle fit ordonner par les Médecins le Voyage de Kaschemire, pour la santé d'Orangzeb, & le jour du départ fut fixé au 6 Décembre de l'année 1660 (57). L'inquiétude prit à Orangzeb, il craignit quelque révolution en faveur de son Pere, quand il se feroit éloigné, il commu-

muni-

(47) C'est le Prévôt pour les crimes.

(48) Catrou, *Régne d'Orangzeb*, p. 3. 4.

(49) Idem ibid.

(50) Idem p. 5.

(51) Bernier les appelle *Sayeds*.

(52) Catrou, *loc. cit.* p. 6-8.

(53) Ibid. p. 8-10.

(54) Ibid. p. 11.

(55) Bernier *ubi supra* p. 220-222.

(56) [illegible] le Cerf de l'Amide.

(57) Catrou *ubi supra*. p. 11.

quelle on déſeſpéra de ſa vie, ce qui cauſa de grands mouvemens. Sultan Mazum, qui étoit l'aîné de ſes fils, après Mahmoud renfermé à Goüaleor, Sultan Mazum, dis-je, brigua fortement, & tâcha de s'aſſurer des Grands par ſes promeſſes; il alla même une nuit déguiſé chez le Raja Jeſſeingue, pour le ſupplier avec une grande ſoumiſſion de prendre ſes intérêts en main (s). D'un autre côte Rauchenara-Begum, (s) Bernier p. 166.
& pluſieurs Seigneurs ſe déclaroient pour le jeune Akebar ou Ekbar, troiſiéme fils d'Orangzeb, quoiqu'il n'eût que ſept ou huit ans. On ſe vantoit de part & d'autre de n'avoir d'autre deſſein que de mettre Chah-Jéhan en liberté, quoiqu'il n'y en eût pas un qui dût ſouhaitter de voir ce Monarque remonter ſur le trône, après l'avoir abandonné. Quoique fort malade Orangzeb ne laiſſa pas de mettre ordre aux affaires, & de pourvoir à faire garder ſurement le vieux Empereur, ayant, dit-on (t), néanmoins (t) Ibid. p. 168.
conſeillé à ſon fils Mazum d'aller au-plutôt ouvrir les portes à Chah-Jéhan en cas qu'il vînt à mourir. Il fit plus, comme il ne vouloit pas qu'on pût croire qu'il étoit mort encore, il ſe fit porter dans l'aſſemblée des Omrahs pluſieurs fois: & le treiziéme jour de ſa maladie, après être revenu d'un évanouïſſement, qui avoit fait dire qu'il étoit mort, il fit entrer deux ou trois des principaux Omrahs & le Raja Jeſſeingue, pour leur faire voir qu'il étoit encore vivant, ſe fit lever en ſon ſéant, & demanda du papier & de l'encre pour écrire. Bernier, qui étoit préſent, rapporte qu'il dit en levant les mains au Ciel; „ quelle force d'âme! quel courage! Dieu te réſerve Orangzeb à de plus grandes choſes, il ne veut pas que „ tu meures". Effectivement ce Prince commença à ſe rétablir. Les Médecins lui conſeillérent de changer d'air, & d'aller à Kaſchemire; on prétend que les intrigues de Rauchenara-Begum contribuérent à ce conſeil. Il partit donc de Dehli le 6 Décembre 1663 pour Lahor (u), où il n'arriva que le 25 Février 1664 (w); il y paſſa plus de deux mois, & enſuite ſe rendit dans le Royaume de Kaſchemire, (u) Bernier T. II. p. 207. (w) Ibid. p. 216. 217.
dans lequel il fit un ſéjour d'au-delà de trois mois. Comme je n'ai pas deſſein de faire une Hiſtoire dans les formes d'Orangzeb, je me bornerai pour la ſuite à quelques événemens remarquables de ſon régne. Tel eſt la guerre qu'il eut à ſoutenir pendant pluſieurs années contre un fameux Avanturier nommé Sevagi [T], dont il ne put venir à bout ni par la ruſe, ni par la force; il fut délivré de ce dangereux ennemi en 1679, que

muniqua ſes allarmes à ſa fille, qui tâcha de le raſſurer; pendant qu'il étoit irréſolu, une avanture qui arriva entre Chah-Jéhan & l'Eunuque prépoſé à ſa garde, détermina Orangzeb à ſe défaire de ce Prince, il trouva moyen de lui faire accepter de ſa main un Médecin *Franguis*, ou Européen, & peu après le vieux Empereur mourut. *On n'a jamais bien ſu*, ajoûte l'Hiſtorien (58), *par quelle voye les jours du vieux Empereur furent terminés; mais perſonne n'ignore que la mort de Chah-Jéham arriva ſi juſte, qu'elle laiſſa à Orangzeb la liberté de partir pour Caſchemire au tems, qu'il l'avoit marqué.* Voilà en abrégé le récit du P. Catrou, dans lequel parmi pluſieurs faits véritables, il y en a d'évidemment faux. Bernier, qui étoit en ce tems-là à la Cour d'Orangzeb, qui a été comme témoin oculaire des événemens, & qui ſuivit ce Prince à Kaſchemire m'en fournira les preuves. I. Selon le P. Catrou, on ne peut placer la maladie d'Orangzeb plus tard qu'en 1660, & le Voyage de Kaſchemire au 6 Décembre de la même année. Mais il eſt évident par la date des Lettres de Mr. Bernier, qui contiennent la Relation du Voyage de Kaſchemire (59), que la maladie & le voyage doivent être placés en 1663, & que ce fut le 6 Décembre de cette année qu'Orangzeb ſortit de Dehli, pour ſe rendre à Chah-limar, ſa maiſon de plaiſance, éloignée environ de deux lieuës de la Ville, & que ce Prince étoit ſur ſon départ le 15 de Décembre. II. Le P. Catrou aſſure poſitivement, que Chah-Jéhan étoit mort avant le départ d'Orangzeb pour Kaſchemire, ce qui ne peut être, puiſque tous ceux qui ont parlé (60) de la mort de Chah-Jéhan la mettent en 1666. D'ailleurs Bernier, qui ne pouvoit ignorer la choſe puiſqu'il ſuivit Orangzeb à Kaſchemire, parle de Chah-Jéhan, comme étant encore en vie alors: „ Les plus ſenſés avoient peine à ſe perſuader, que tandis qu'il tiendroit Chah-Jéhan priſonnier „ dans la Forterelle d'Agra, il oſât s'écarter ſi loin: néanmoins on a vu que la raiſon Politique a cédé à celle de la „ ſanté, & aux conſeils des Médecins, ou plutôt aux intri- „ gues de Rauchenara-Begum". III. Selon le récit du P. Catrou, cette Princeſſe étoit diſgraciée, & même morte avant le Voyage de Kaſchemire; ce fut la fille d'Orangzeb, qui par ſes intrigues le lui fit entreprendre. Mais Bernier dit en termes exprès que ce fut Rauchenara-Begum, & dans un endroit de ſa Relation il fait la deſcription de l'équipage de cette Princeſſe (61). IV. Il y a du vrai dans ce que le P. Catrou rapporte des déréglemens de Rauchenara-Begum (62), mais le procédé d'Orangzeb dans cette occaſion eſt raconté tout autrement par Bernier (63). „ Ce fut encore environ „ le même tems, ce me ſemble, qu'on vit Orangzeb un peu „ dégoûté de Rauchenara-Begum, à cauſe qu'elle fut ſoup- „ çonnée d'avoir fait entrer deux hommes à diverſes fois „ dans le Serrail, qui furent découverts & menés devant „ Orangzeb; néanmoins comme ce n'étoit qu'un ſoupçon, il „ [illegible] lui en témoigna pas un grand reſſentiment . . . . . Voici „ de quelle façon une vieille Meſtice de Portugais, qui avoit „ été longtems eſclave dans le Serrail, & qui y entroit & „ en ſortoit, me conta la choſe. Elle me dit que Rauchenara- „ Begum, après avoir tiré d'un jeune-homme tout ce qu'il „ avoit pu pendant quelques jours, qu'elle l'avoit tenu caché, le donna à quelques femmes pour le conduire pen- „ dant la nuit au travers de quelques jardins, & le faire „ ſauver; mais ſoit qu'elles euſſent été découvertes, ou qu'el- „ les euſſent eu peur de l'être, ou autrement, elles s'enfui- „ rent, & le laiſſérent errant parmi ces jardins, ſans qu'il „ ſut de quel côté tourner: enfin ayant été rencontré, & me- „ né devant Orangzeb, qui l'interrogea beaucoup, ſans en „ pouvoir tirer preſque autre choſe, ſinon qu'il étoit entré „ par-deſſus les murailles, Orangzeb commanda ſimplement, „ qu'on le fit ſortir par où il étoit entré; mais les Eunuques „ en firent peut-être plus que ne prétendoit Orangzeb, car „ ils le jettérent du haut des murailles en-bas. Pour ce qui „ eſt du ſecond, cette même femme me dit, qu'il fut trouvé „ errant dans les jardins, comme le premier, & qu'ayant „ confeſſé qu'il étoit entré par la porte, Orangzeb comman- „ da de même ſimplement, qu'on le faſſe ſortir par la porte; „ ſe réſervant néanmoins de faire un grand & exemplaire „ châtiment ſur les Eunuques, parce que c'eſt une choſe „ qui regarde non ſeulement l'honneur de la maiſon du Roi, „ mais auſſi la ſureté de ſa perſonne".

(58) Ibid. p. 57.

(59) T. II. de ſes Voyages. p. 206. 216 & p. 256.

(60) Bernier T. I. p. 266 compar. avec p. 261. Thévenot *Voyages des Indes* Liv. I. Ch. 29. p. m. 104. Tavernier T. II. Liv. II. Ch. 7. p. m. 265. Otter *Voyages de Turquie & de Perſe*. T. I. p. 306.

(61) Tom. II. p. 239. 240.

(62) Catrou *loc. cit.* p. 48. 49.

(63) Tom. I. p. 177.

[*T*] *La guerre qu'il eut à ſoutenir pendant pluſieurs années contre un fameux Avanturier, nommé Sevagi.*] Comme Sevagi a été un de ces hommes extraordinaires, qui par le rôle qu'ils jouent, piquent la curioſité, je raſſemblerai dans cette Remarque, ce qui peut intéreſſer le Lecteur. Sevagi étoit fils de Chagi, Gouverneur d'une Province du Royaume de Viſiapour. Comme il étoit d'un eſprit remuant & inquiet, il ſe rebella du vivant même de ſon pere: s'étant mis à la tête de pluſieurs Bandits, & de quantité de jeuneſſe débauchée, il tint bon dans les montagnes de Viſiapour contre ceux qui l'y vinrent attaquer, & on ne le put mettre à la raiſon. Le Roi croyant que ſon pere étoit d'intelligence avec lui le fit arrêter, & comme il mourut en priſon, Sevagi conçut une ſi grande haine contre ce Roi, qu'il mit tout en uſage pour s'en venger. Il pilla une partie du Viſiapour en très-peu de tems, & par le moyen du butin qu'il fit, il ſe fortifia ſi bien d'hommes, d'armes & de chevaux, qu'il ſe trouva aſſez fort pour ſe ſaiſir de quelques Villes, & pour former un petit Etat malgré le Roi, qui mourut en ce tems-là. La Reine, qui demeura Régente, ayant d'autres affaires ſur les bras, fit tous ſes efforts pour faire rentrer Sevagi dans l'obéiſſance, mais elle fut obligée de ſe contenter d'accepter la paix, qu'il lui fit propoſer (64). Le P. Catrou rapporte les commencemens de Sevagi d'une maniére différente à quelques égards (65). Selon lui, le Roi de Viſiapour lui ayant ordonné de joindre l'armée, qu'il aſſembloit pour ſe défendre contre les troupes de Chah-Jéhan, Sevagi craignit qu'on ne lui tendît un piége, il fit propoſer au Général une entrevue, dans laquelle il l'aſſaſſina. Orangzeb, en ce tems-là Viceroi du Decan, trouva moyen d'attirer à ſon ſervice un homme, qu'il crut propre à ſeconder les deſſeins qu'il méditoit. Il lui abandonna deux ou trois places des plus importantes de la Viceroyauté de Decan, & les lui céda à perpétuité par un Traité ſolemnel. Mais quand Orangzeb ſe vit ſur le trône il changea d'idées, & voulut ſe remettre par force en poſſeſſion du territoire aliéné, ce qui arma Sevagi contre lui. Le P. Catrou rapporte enſuite le pillage de Suratte par Sevagi, & l'expédition de Chahiſte-Khan Oncle d'Orangzeb, contre ce hardi Guerrier, mais tout cela d'une maniére aſſez confuſe, deſorte que je crois devoir m'en tenir à la Relation de Mr. Thevenot, qui me paroît la plus nette. Quel que fut le motif des hoſtilités de Sevagi, il ſe mit à piller les terres du Mogol, ce qui obligea Orangzeb à envoyer des troupes contre lui ſous la conduite de Chah-Heſt-Khan ſon Oncle, Gouverneur du Decan. Ce Général, qui étoit plus fort que le Raja, le pourſuivit vigoureuſement, mais Sevagi ſe retiroit dans les montagnes, & par ſon adreſſe ſe mettoit à couvert. Chah-Heſt-Khan réſolut de temporiſer, & demeura longtems ſur les terres de ſon ennemi; ce qui ennuya enfin Sevagi: il réſolut d'employer le ſtratagême pour ſe défaire du Général. Il engage un de ſes Capitaines d'écrire à Chah-Heſt-Khan, pour lui témoigner qu'il avoit deſſein de paſſer au ſervice de l'Empereur, avec cinq-cens hommes qu'il commandoit. D'abord le Général n'oſa ſe fier à ces Lettres, mais le Capitaine ayant continué à lui écrire, & lui marquant des raiſons de mécontentement, qui avoient une apparence de vérité, il lui manda de venir & d'amener ſes gens. De concert avec Sevagi ce Transfuge s'inſinua dans l'eſprit de Chah-Heſt-Khan, & gagna ſa confiance en faiſant paroître beaucoup d'animoſité contre le Raja, dont il ravageoit les terres, & à qui il faiſoit plus de mal que perſonne: deſorte que le Général le fit Capitaine de ſes Gardes. C'étoit où il en

(64) Thevenot *Voyages des Indes*. Liv. I. Ch. 29.

(65) Catrou *ubi ſupra* p. 20-22.

(x) Catrou p. 101.

que Sevagi mourut d'un crachement de fang, caufé par la rupture d'une veine dans le corps (x). Longtems avant la mort de Sevagi, Orangzeb fe vit en grand danger par le foulévement de certains dévots que la fuperftition arma contre lui, mais fon adreffe & fa diligence le fauvérent [U]. Une guerre inteftine

*

en vouloit venir; il manda à Sevagi qu'une certaine nuit il feroit de garde à la tente du Général; le Raja s'y rendit, & étant introduit il penfa furprendre Chah-Heft-Khan, qui eut le bonheur de s'éveiller, & de fe faifir de fes armes, deforte qu'il en fut quitte pour une bleffure à la main, & fe fauva, mais fon fils fut tué; Sevagi, qui crut s'en être défait donna le fignal de la retraite, & s'en retourna avec fon Capitaine & toute fa Cavalerie en bon ordre. Il emporta tout le tréfor du Général, & emmena une de fes filles, qu'il lui rendit enfuite pour une certaine fomme. Il écrivit enfuite à Chah-Heft-Khan, pour le prier de fe retirer, & ne lui cacha point qu'il étoit l'auteur du ftratagême par lequel on l'avoit trompé, ajoûtant qu'il en imaginoit plufieurs autres pour fa ruine, & qu'affurément s'il ne fe retiroit de fes terres, il y laifferoit la vie. Le Général Mogol ne négligea pas cet avis, il manda à Orangzeb, qu'il étoit impoffible de forcer Sevagi dans les montagnes, & qu'il ne pouvoit l'entreprendre à moins que de faire périr fes troupes; & il reçut ordre de la Cour de fe retirer fous prétexte de quelque nouvelle entreprife. Sevagi réfolut pour fe venger de piller Suratte, Ville pleine de richeffes. Pour couvrir fon deffein, il fit deux camps des troupes qu'il avoit, & s'étant déguifé en Faquir, il alla examiner les chemins les plus commodes pour aller à Suratte en diligence; il entra même dans cette Ville pour en examiner les lieux. Etant de retour dans fon principal Camp, il ordonna à quatre mille hommes de fes troupes de le fuivre fans bruit, & aux autres de demeurer campées, & de faire en fon abfence auffi grand bruit que fi toutes y étoient. Tout s'exécuta comme il l'avoit ordonné, il arriva aux portes de Suratte, y entra, & pendant quatre jours fes gens pillérent la Ville, & mirent le feu à plufieurs maifons. Il n'y eut que les quartiers des Hollandois & des Anglois qui fe fauvérent du pillage, par la vigoureufe réfiftance qu'ils firent, ayant braqué du Canon. Sevagi épargna auffi la maifon des Capucins, en confidération du P. Ambroife, qui en

(66) Thevenot *loc. cit.* Bernier Tom. I. p. 253.

étoit Supérieur (66). On prétend qu'il emporta en or, en argent, ou en pierreries la valeur de plus de trente millions. Orangzeb trouva pourtant moyen enfuite de l'attirer à fa Cour, mais la maniére dont cela fe fit, & le traitement qu'il

(67) Catrou p. 27-33. Bernier *loc. cit.* p. 253-254. Thevenot *ubi fupra.*

y reçut eft rapporté diverfement par les Auteurs (67), tous conviennent qu'il fe fauva. Ce qui me paroît de plus vraifemblable, & ce qu'on peut recueillir du récit des divers Ecrivains, c'eft que le Raja Jeffeingue, qu'Orangzeb avoit envoyé contre Sevagi, le gagna, & s'engagea d'honneur qu'il ne lui arriveroit aucun mal. Sur cette promeffe Sevagi ne fit aucune difficulté d'aller avec fon fils à la Cour, aprés avoir ordonné à fes troupes de fe tenir toujours fur leurs gardes, fous la conduite d'un habile Capitaine, qu'il laiffa à leur tête. Il y reçut d'abord toute forte de careffes, mais s'étant apperçu qu'Orangzeb lui témoignoit de la froideur, il s'en plaignit hautement; l'Empereur le fit arrêter, mais il trouva moyen de fe fauver; les uns difent que le fils du Raja Jeffeingue le fit avertir, & lui avoit fait préparer des relais; mais Thevenot rapporte que l'Empereur n'ayant ofé le faire mourir, de peur que les Rajas ne fe foulevaffent, il le traita bien, de-même que fon fils; & le flatta en lui promettant un beau Commandement, s'il vouloit venir à Candakar, qu'il avoit alors deffein d'affiéger. Sevagi fit femblant d'y confentir, pourvu qu'il commandât fes propres troupes. „ Ce que le Roi lui ayant accordé, il demanda un paffeport „ pour les faire venir; & quand il l'eut, il réfolut de s'en fer„ vir, pour fe retirer de la Cour. C'eft pourquoi il donna „ ordre à ceux à qui il confia ce Paffeport, & qu'il envoya „ avant lui, fous prétexte de faire venir fes troupes, de lui „ amener des chevaux en certains lieux qu'il leur marqua, „ & ils n'y manquérent pas. Quand il crut qu'il étoit tems „ de les aller joindre, il fe fit emporter fecrettement la nuit „ avec fon fils dans des paniers fur le bord de la riviére. Si„ tôt qu'ils l'eurent paffée, ils montérent fur des chevaux, „ qu'on leur tenoit prêts, & il dit en même tems au Bate„ lier, qu'il pouvoit aller avertir le Roi, qu'il avoit paffé „ le Raja Sevagi. Ils coururent nuit & jour: ils trouvérent „ des chevaux frais aux lieux, où il avoit ordonné qu'on „ en amenât, & ils pafférent par-tout à la faveur du paffe„ port du Roi". Dans la fuite Orangzeb envoya contre Sevagi l'aîné de fes fils, Sultan Mazum, ou Chah-Alam, & voulut attrapper ce hardi Guerrier par un artifice, dont tout autre que Sevagi auroit été la dupe. Comme je n'ai ici d'autre guide que le P. Catrou, je rapporterai cette intrigue fin-

(68) Catrou p. 75-82.

guliere fur fon autorité (68). Avant fon départ Chahalam eut des conférences fecrettes avec fon pere, qui lui donna fes inftructions fur ce qu'il devoit faire. Quand ce jeune Prince fut à la tête de l'Armée, il affecta de demeurer dans l'inaction, tandis que Sevagi faifoit des progrés dans le Decan: ce procédé étonna, on en écrivit à la Cour, & Orangzeb parut prêter l'oreille à ce qu'on lui mandoit; il témoigna de la défiance contre fon fils, ordonna aux Généraux fubalternes de l'obferver, mais néanmoins de lui obéïr; mais il écrivit à Chahalam de continuer le ftratagême, & d'entrer en négociation avec Sevagi. Le Prince autorifé par écrit à feindre un foulévement, chercha les moyens de faire éclatter fa révolte. Il envoya un Officier de fa maifon à Sevagi pour traiter avec lui; & en même tems fit fi bien, qu'en peu de jours la nouvelle de fa révolte fut publique: il gagna le Raja Jeffeingue avec tous les Rajeputes idolâtres, qui étoient portés pour lui, parce qu'il étoit né d'une mere de leur religion. Dalil-Khan, qui commandoit les troupes Mahométanes, fut moins facile & fe retira à Dehli; le refte des Officiers fut plus crédule, & tous fignérent le Traité de révolte. Chahalam ne tarda point à envoyer les fignatures à fon pere, & par-là lui prouva fon obéïffance & fa fidélité. Orangzeb fit marcher des troupes, occuper les paffages, & donna des marques d'une crainte qu'il n'avoit pas. Sevagi ne donna pourtant pas dans un piége fi habilement tendu; il prit des engagemens avec Chahalam, mais ne jugea pas de confier fa perfonne à la difcrétion de ce Prince. Il l'encouragea par lettres, lui promit de lui aider de fes forces & de fon confeil, & lui promit de voler à fon fecours dés que la révolte feroit en mouvement. Chahalam fe mit en marche du côté de Dehli, & fit tout ce qui pouvoit perfuader que fon deffein étoit réellement de détrôner fon pere. Sevagi ne négligeoit rien pour favoir au vrai l'état des Armées du Fils & du Pere; il entretenoit des efpions à la Cour de l'Empereur & dans le Camp du Prince. Il apprit par leur moyen, que malgré la colére qu'Orangzeb affectoit contre fon fils, il n'étoit ni auffi inquiet ni auffi vif à fe précautionner, qu'il l'étoit d'ordinaire en des occafions moins importantes; Sevagi ne put néanmoins pénétrer le fecret. Chahalam s'avançoit toujours, & vint jufqu'au fleuve Chambal: delà il écrivit à Sevagi, qu'il étoit tems qu'il le vint joindre, & qu'il feroit trop tard de venir à fon fecours, quand la riviére feroit entre deux. Le Raja lui répondit en homme, qui foupçonnoit quelque chofe, & lui marqua qu'il garderoit le Decan pour lui, & qu'en cas de malheur il lui préparoit une retraite dans fes Etats. Le Prince réïtéra fes inftances de la maniére la plus forte; mais Sevagi tint bon, fe contenta de l'encourager à donner bataille, lui promettant de voler à fon fecours s'il venoit à la perdre. Quand Orangzeb vit qu'il n'étoit pas poffible de furprendre Sevagi, il fit ceffer la comédie, & il en couta la vie à plufieurs des Officiers qui étoient entrés dans cette apparente rebellion. La guerre inteftine excitée par le faux Sujah obligea Orangzeb d'ordonner à Chahalam de faire la paix avec Sevagi, qui fut conclue à condition, que l'Empereur obtiendroit pour le Raja du Roi de Golconde la permiffion de paffer avec fes troupes par fes Etats dans le Royaume de Carnate, ce qu'il obtint fans peine (69). Il y fit des (69) Ibid. p. 52.
conquêtes, & fe forma un Etat affez puiffant; cela même réveilla la jaloufie d'Orangzeb, lorfqu'il put tourner fes regards de ce côté-là; il forma le deffein de renvoyer Chahalam dans le Decan, & quoiqu'il n'en eut fait confidence à perfonne, & qu'il n'en fut qu'aux préparatifs, Sevagi le pénétra, & fe détermina à quitter le Carnate, pour fe rendre dans fes anciens Etats, avant que la guerre fût déclarée: il laiffa donc fon fecond fils dans les Pays nouvellement conquis avec un nombre fuffifant de troupes, & retourna fur fes terres par le Royaume de Golconde, où le Roi lui permit le paffage; & ayant affemblé fecrettement fes forces, il fe mit en devoir de fe bien défendre. Environné de montagnes, il étoit bien difficile, & prefqu'impoffible de pénétrer dans fes Etats; Chahalam le tenta plufieurs fois, & fut toujours repouffé. En attendant Sevagi faifoit des courfes continuelles, d'où il rapportoit un butin confidérable. Une guerre fi defavantageufe fit tort à la réputation du Prince Mogol: fes freres en profitérent pour le décrier, & Orangzeb lui-même, jaloux, dit-on, de fon fils, condamnoit fon inaction. Un événement malheureux acheva de diffamer ce Prince, & délivra Orangzeb du dangereux Sevagi. On avoit fait partir de Dehli un Convoi d'argent chargé fur cent chameaux, que Chahalam attendoit avec impatience, n'ayant d'autre moyen d'encourager fes Soldats à tout entreprendre pour pénétrer fur les terres de Sevagi. Celui-ci eut avis du Convoi, il marche en diligence, coupe le Convoi, attaque & bat l'efcorte, & enléve l'argent. Mais il fit fa courfe d'une maniére fi précipitée, qu'il fe rompit une veine dans la poitrine; cet accident fut fuivi d'un crachement de fang, qu'on n'arrêta qu'avec peine; en quinze jours de tems le mal augmenta, & enfin Sevagi en mourut. Orangzeb ne put s'empêcher de donner des louanges à ce grand Capitaine, & rejetta en même tems fur l'indolence de fon fils les malheurs d'une guerre qu'il n'avoit ofé entreprendre lui-même (70).

(70) Ibid. p. 101-102.

[U] *Orangzeb fe vit en grand danger par le foulévement de certains dévots, que la Superftition arma contre lui, mais fon adreffe & fa diligence le fauvérent.*] Parmi le grand nombre de Faquirs qu'il y a dans l'Indoftan, il y en a un nombre prodigieux d'une Secte particuliére, qu'on appelle *Mouddias*, qui fe pélent tout le corps, jufqu'aux fourcils même qui fervent à fermer les paupiéres. Un jour de fête il s'affembla bien vingt-cinq mille de ces Vagabonds, autour d'une Pagode; tandis qu'ils fe lavoient, une Vieille, en réputation de forciére, leur tint ce difcours féditieux. „ Le grand ennemi „ de nos Dieux eft affis fur le trône des Mogols. Il fut auffi „ l'ennemi de fon pere, de fes freres, & de fes enfans. „ Marchons à lui, tandis que fes troupes, fous le comman„ dement de Chahalam, font occupées contre le Sevagi. L'U„ furpateur n'a retenu pour fa garde, que dix-mille chevaux, „ Armée trop foible, pour réfifter à la valeur des fidéles „ Serviteurs de Brama". La Vieille étoit regardée comme une Sibylle, qui pénétroit dans l'avenir. Les Mouddias prennent les armes, elle fe met à leur tête, & ils marchent vers Dehli, où la nouvelle de la révolte parvint bientôt, n'y ayant que cinquante lieuës de diftance. Orangzeb, qui n'avoit effecti-
vement

teftine & plus dangereufe lui donna plus de peine: un Soldat Patane, qui avoit été autrefois au fervice du Prince Sujah, entreprit de le faire revivre & d'en faire le perfonnage: la reffemblance étoit parfaite, & comme le Patane s'étoit trouvé dans les Armées de Sujah, & qu'il avoit étudié fes maniéres & fes difcours, il racontoit exactement les avantures de ce Prince, & faifoit une hiftoire bien arrangée & bien fuivie de la maniére dont il avoit échappé, difoit-il, à la cruauté du Roi d'Arracan. Orangzeb eut encore le bonheur de fe débarraffer de ce Concurrent, mais ce fut par une trahifon [*W*]. Quand il fe vit délivré de fes ennemis il entreprit d'exécuter le deffein qu'il avoit formé de détruire la Gentilité dans les Indes, & de n'y tolérer que la Religion de Mahomet [*X*]. Il commença par chagriner les Chré-

vement que dix-mille hommes de troupes dans fa Capitale, les fit marcher d'abord pour s'oppofer aux Rebelles, mais ceux-ci foutinrent fi courageufement le choc de la Cavalerie, qu'ils la mirent en defordre, & fiers de leur victoire s'avancérent vers Dehli. Orangzeb fentit la grandeur du danger: il raffembla à grand hâte de tous les Pays voifins les milices qui s'y trouvoient, & en compofa une affez nombreufe Armée. „ Les Rebelles, *continue l'Hiftorien* (71), étoient con- (71) Ibid. p. 94. 95. „ duits par une Prophéteffe qui leur paroiffoit infpirée. „ Orangzeb remédia aux effets dangereux que la fuperftition „ pouvoit produire contre fes troupes. Il fe déclara plus „ habile Magicien, que la Conductrice des Monddias. Il „ fit écrire des forts en caractéres Magiques, & il ordonna „ qu'au jour de la bataille, on les fufpendit au col de fes „ chevaux & de fes Eléphans. Les Monddias étoient déja „ arrivés à quinze lieuës de Dehli. Ce fut-là qu'on livra le „ combat. Egal entêtement de part & d'autre. Dans la pen„ fée que la Magie décideroit du fort des armes, le choc „ fut violent de deux côtés. Enfin l'art d'Orangzeb prévalut „ fur celui de la Sorciére. Les Monddias furent taillés en „ piéces, & à peine refta-t-il un feul de ces Superftitieux".

[*W*] *Orangzeb eut encore le bonheur de fe débarraffer de ce Concurrent, mais ce fut par une trahifon.*] Le prétendu Sujah parcourut les Provinces qui font au-delà de l'Indus, & y débita fon Hiftoire avec tant de fuccès, qu'il raffembla plus de cinquante-mille hommes avec l'argent néceffaire pour entretenir cette nombreufe Armée. Il marcha vers le Pays des Patanes fes Compatriotes, qui après avoir délibéré fur le parti qu'ils prendroient, fe déterminérent à fe joindre au prétendu Prin- (72) Ibid. p. 96. 97. ce (72). Mahobeth-Khan, qui étoit Gouverneur de Cabul, refufa de prendre parti, perfuadé que le Chef des Rebelles étoit le vrai Sujah. Il réfolut d'attendre ce que le fort des armes décideroit entre les deux fréres. Les Patanes prirent les armes, & en peu de mois le faux Sujah fe vit à la tête d'une floriffante Armée. Orangzeb connut toute l'étendue du danger de cette guerre, & ce fut ce qui le détermina à ordonner à Chahalam de faire fa paix avec Sevagi. Ce Prince fut rappellé à Dehli, & enfuite Orangzeb marcha en perfonne à la tête de fon Armée, & s'avança jufqu'aux bords de l'Indus; ce ne fut pas fans peine que l'Armée Mogole traverfa ce fleuve à la vuë de l'ennemi. Dès la premiére nuit, les Patanes vinrent l'attaquer, enfuite ils continuérent à le harceler, lui enlevant des quartiers: il réparoit à la vérité fes pertes par les troupes qui lui venoient de tous côtés, mais il n'ofa jamais s'engager dans les montagnes, où les Patanes fe retiroient. Il tenta donc d'éteindre par artifice une révolte qu'il ne pouvoit étouffer par les armes. Il commença par ôter à Mahobeth-Khan fon Gouvernement, & par le rappeller à la Cour. Cet homme généreux auroit pu fe joindre aux Patanes, mais fa probité l'en empêcha; il obéït, & fon obéïffance lui couta la vie, puifqu'Orangzeb le fit empoifon- (73) Ibid. p. 100. ner (73). Orangzeb remporta quelques avantages, après le départ de Mahobeth-Khan, mais l'ennemi fe cachoit dans les montagnes, lorfqu'il avoit eu du deffous dans la plaine. L'Empereur voyant qu'il n'étoit plus queftion que de contenir l'ennemi, réfolut de s'en retourner dans fa Capitale, mais avant fon départ il affembla les Chefs de fon Armée, & après les avoir loués il leur permit de choifir un Général, qui fût en même tems Gouverneur de Cabul & des Patanes. Le choix tomba fur Caffam-Khan, homme eftimé dans les Armées, & fort attaché à Orangzeb, qui à l'exemple de fon maitre, cachoit fous un extérieur de piété, une âme capable des plus noires perfidies. Après le départ de l'Empereur Caffam-Khan commença par licencier la meilleure partie des troupes Mogoles; il remit enfuite aux Patanes les tributs dont on les avoit accablés; fe familiarifa avec eux, jufqu'à fe mêler dans leurs affemblées, fans épée, fans poignard, & fans gardes: par cette conduite fort différente de celle qu'avoient eu fes prédéceffeurs, il gagna leur confiance, mais leur complaifance n'alla pas jufqu'à lui facrifier le prétendu Sujah. Celui-ci fe tenoit dans les montagnes, où il avoit pour garde l'élite de la Milice: il étoit queftion de l'attirer dans la plaine, ou d'inventer quelque ftratagême pour lui donner de la confiance pour le Gouverneur. Caffam-Khan fe fervit de la circonftance que lui fourniffoit la Circoncifion de fon fils aîné: il donna divers fpectacles dans la grande place de Péchor, & la fête finit par un grand repas, auquel le Gouverneur invita les principaux de la Nation Patane; le faux Sujah fut du nombre des Conviés, mais il s'en difpenfa fous quelque prétexte. Le refte de la Nobleffe s'y trouva, qui paya fa fécurité de fa vie, & dans le même tems le Gouverneur parut dans la place publique, fuivi de quelques Efcadrons, fous prétexte d'empêcher le tumulte dans la Ville. Les Patanes fe retirérent fans rien entreprendre: chacun s'en retourna chez foi pour y pleurer la perte de fa liberté: le faux Sujah lui-même ne fe crut plus en fureté après la mort des principaux guerriers de la Nation, à la premiére nouvelle du maffacre de fes protecteurs, il prit le chemin de Perfe. On ne fait s'il y arriva, ou s'il périt dans le voyage: du-moins ne parut-il point à la Cour, & on n'en a plus entendu parler (74). Orangzeb fit mine de defapprouver la perfidie (74) Ibid. p. 101-103. du Gouverneur, il le rappella, mais le combla dans la fuite d'honneurs. Deux fils de l'Empereur gouvernérent après cela fucceffivement les Patanes; Akebar, qui fe conduifit d'une maniére à donner de l'ombrage à fon pere, fut bientôt rappellé; & Chahalam, qui mena une vie voluptueufe, & amollit par fon exemple une nation guerriere (75). Ce der- (75) Ibid. p. 103. 104. nier fut rappellé pour retourner faire tête à Sevagi.

[*X*] *Il entreprit d'exécuter le deffein qu'il avoit formé de détruire la Gentilité dans les Indes, & de n'y tolérer que la Religion de Mahomet.*] Si ce que le P. Catrou rapporte eft vrai, on y trouve une nouvelle preuve que la Religion des Princes, qui affectent le plus de zéle, n'eft que pure Politique, & que dans le fond ils ne penfent guère qu'à leur intérêt, & à fatisfaire leur ambition. „ Ce n'eft pas, *dit notre Hiftorien* (76), (76) Ibid. p. 111. 112. „ qu'il eftimât l'Alcoran plus que l'Evangile, ou que la Loi „ de Moyfe. Il s'en expliqua un jour à un Juif, dont le tra„ fic étoit d'échanger des pierreries avec les Dames de fa „ Cour. Un jour que l'Empereur eut une longue conver„ fation avec le Juif fur des matiéres de Religion, il pria le „ Jouaillier de s'exprimer avec fincérité, fur la préférence „ que l'on doit donner à l'une des trois Sectes qui adorent le „ véritable Dieu. Il vouloit parler de la Religion Juive, de la „ Chrétienne, & de la Mahométane. Le Juif s'imagina que „ l'interrogation étoit un piége tendu à fes biens ou à fa vie. „ La réputation publique lui faifoit craindre Orangzeb, comme „ un zelé Mahométan. Pour fe tirer avec adreffe d'un pas „ fi dangereux, le Jouaillier fit à l'Empereur une de ces Pa„ raboles, fi ufitées parmi les Hébreux. Un pere, lui dit„ il, avoit trois fils héritiers de fes grands biens. Il étoit „ riche en pierreries, mais il en avoit une d'un prix inefti„ mable. Chacun des trois enfans fouhaittoit avec paffion „ de l'avoir en fon partage. Que fit le Pere? Pour couper „ pied aux diffenfions, qui pourroient naître entre fes en„ fans, il en fit tailler deux fauffes, fi femblables à la vraye, „ qu'il n'étoit prefque pas poffible de la connoître. Il par„ tagea les trois pierreries entre les trois freres. Chacun „ crut avoir la véritable. C'en fut affez pour les contenter „ tous trois. Ainfi, ajoûta le Juif, l'Auteur de l'Uni„ vers a donné trois loix à trois Prophêtes différens. Que „ deux d'entre elles foient fauffes, & qu'il n'y en ait qu'u„ ne qui foit véritable, c'eft un fujet de difpute. A„ près tout, il eft difficile de difcerner la vraye d'avec les „ fauffes. Dieu qui nous a laiffé fur cela dans l'incertitude, „ n'exigera pas de fes enfans qu'ils démêlent au jufte, ce „ qu'il a voulu cacher. Orangzeb fourit au difcours du Jouail„ lier, & lui ouvrant fon cœur, je fuis perfuadé comme „ vous, lui dit-il, que quand on adore le vrai Dieu, on doit „ compter pour rien les maniéres de l'adorer". Le Monarque & le Juif n'étoient pas fort fcrupuleux ni l'un ni l'autre. Le dernier n'auroit pas été homme à imiter les anciens Héros de fa nation, comme Daniel & fes compagnons; & d'ailleurs il fe tiroit d'affaire aux dépens de la gloire de Dieu, en lui attribuant une conduite indigne de fa fageffe, de fa juftice & de fa vérité. Sans doute qu'il étoit du fentiment de quelques Rabbins, qui de ce qu'il eft dit Levit. XVIII. 5. que *celui qui accomplit les ordonnances de Dieu, vivra par elles*, concluent que Dieu ne veut point qu'on s'expofe à la mort pour l'amour de lui, & qu'on peut légitimement pour l'éviter renoncer à fon Culte. Pour Orangzeb on peut le regarder comme un des partifans de l'indifférence en matiére de Religion, & c'eft dequoi augmenter la lifte qu'a donnée des partifans de cette opinion le célébre Alphonfe Turretin (77); (77) *Opufcul.* Vol. II. p. 3-7. je n'y trouve point des Mahométans, & néanmoins il y a de l'apparence qu'Orangzeb n'eft pas le feul de fa Secte, qui ait penfé & qui penfe de cette maniére. Ce que le P. Catrou rapporte dans un autre endroit, prouve que l'Empereur Mogol faifoit fervir la Religion à fes vuës Politiques. „ Les Ma„ hométans, *dit il* (78), fe plaignirent que fon affection (78) Catrou. p. 2. „ pour l'Alcoran n'étoit pas exempte de fuperftitions Payen„ nes; & les Idolâtres craignirent que fon zéle pour le Ma„ hométifme n'allât jufqu'à la deftruction de leurs idoles. Les „ uns & les autres trouvoient dans la conduite du nouvel „ Empereur dequoi autorifer leurs craintes. Orangzeb fai„ foit des facrifices à la maniére des Gentils contre la Loi de „ Mahomet. On le voyoit tous les matins jetter du poivre „ fur un brafier ardent, & élever les yeux & fes priéres au „ Ciel, tandis que la vapeur y montoit: c'étoit un fujet d'in„ quiétude pour les Miniftres de la Religion Mahométane. „ D'une autre part Orangzeb portoit l'obfervance de l'Alco„ ran à une rigueur, qui faifoit craindre aux Rajas ido„ latres les fuites de fon zéle pour le Mahométifme". Il eft évident que le diffimulé Orangzeb regardoit la Religion comme une chofe indifférente, & peut-être n'étoit-il pas éloigné de l'idée du Roi de Siam, qui exhorté par l'Envoyé du Roi de France à embraffer le Chriftianifme, lui répondit; „ qu'il „ s'étonnoit que le Roi de France eût tant à cœur, une cho„ fe, dont Dieu ne s'inquiétoit point, quoiqu'il s'agît de „ lui. Car, *ajoûta-t-il*, ce Seigneur du Ciel & de la Terre, „ qui a donné des inclinations fi différentes aux hommes,

(y) Catrou p. 113 & fuiv. Chrétiens (y), enfuite il chargea les Gentils d'impôts, & enfin il voulut mettre fous le joug le plus puiffant des Rajas, nommé Rana: mais ce Prince ayant répondu avec fermeté aux propofitions que l'Empereur lui fit faire, la guerre fut réfolue, & tout l'Empire fut en mouvement. Trois des fils d'Orangzeb avoient des Viceroyautés, ils eurent ordre de venir en perfonne avec leurs troupes fondre fur les Etats de Rana, & l'Empereur fe réferva de mener avec lui Kambach, qui étoit le quatriéme, auquel à caufe de fa jeuneffe il n'avoit pas encore confié de Gouvernement. Quand les Princes & l'Empereur furent au rendez-vous, on commença les hoftilités; mais le fuccès ne répondit pas aux efpérances d'Orangzeb, qui penfa lui-même périr dans les défilés où il s'engagea, & qui ne dut fa confervation qu'à
(z) Catrou p. 120-132. la générofité ou à la fage modération de Rana (z). La guerre dura deux ans, & Orangzeb commençoit à fe rebuter, lorfqu'il arriva un incident, qui le détermina à penfer à la paix. Akebar, fon troifiéme fils, jeune Prince turbulent & ambitieux, fe révolta contre lui [T]; & quoiqu'il réuffit par un de fes artifices ordinaires à mettre Akebar hors d'état de fe foutenir, il conclut neanmoins un Traité avec
(aa) Ibid. p. 145. Rana, très-avantageux pour ce Raja (aa). Ce fut alors, c'eft-à-dire en 1683, qu'il penfa à devenir Conquérant, & qu'il réfolut de continuer à vivre toujours fous des tentes. Il tourna fes premiéres vuës fur le Royaume de Vifiapour, & fur les terres de Sambagi, fils du fameux Sevagi, auprès duquel Akebar avoit cherché une retraite. Chahalam fut chargé d'abord d'attaquer le Vifiapour, & Orangzeb vou-
(bb) Voy. la Rem. [T]. vers la fin. lut faire lui-même la guerre à Sambagi, mais il éprouva le même fort que fon fils avoit eu lorfqu'il la faifoit à Sevagi (bb), & un artifice qu'il voulut employer lui couta cher [Z]. Je n'entrerai pas dans le

„ auroit pu fans-doute leur infpirer les mêmes opinions, & „ les réunir dans un même Culte: il femble donc fe plaire à „ la diverfité de Cérémonies, de la même maniére, qu'il tire „ fa gloire de la variété infinie de Créatures". Raifonnement bizarre, & que bien des gens adoptent néanmoins pour le fond, comme fi Dieu étoit obligé de contraindre les hommes à fuivre la vérité, & que ce ne dût pas être une affaire de choix. Il fuffit qu'il leur ait donné les moyens de difcerner le vrai d'avec le faux, quand ils veulent s'en donner la peine; qu'il les ait inftruit par la Raifon, & par une Révélation, dont la Divinité peut être reconnue, du Culte qu'il exige, pour qu'ils foient inexcufables de demeurer dans l'indifférence à cet égard. Orangzeb auroit bien attrappé le Juif, s'il eût choifi quelques-unes de fes plus belles pierreries, & qu'il en eût eu de fauffes, auffi femblables qu'il auroit été poffible, & qu'enfuite il eût pris pour lui les véritables, & donné au Jouaillier les autres, en lui difant qu'il étoit incertain qu'elles étoient les véritables. Je doute que le cas eût paru douteux au Juif.

[T] *Akebar, fon troifiéme fils, jeune Prince turbulent & ambitieux, fe révolta contre lui.*] Pour bien comprendre cet événement, il faut fe rappeller ici, qu'un des plus puiffans Rajas, nommé par Bernier Jeffomfeingue, & par le P. Catrou Jacont-cimq, avoit toujours été attaché au parti du vieux Empereur Chah-Jéhan, & qu'après qu'Orangzeb avoit été le maitre, il n'avoit jamais paru à fa Cour, ni n'étoit venu commander en perfonne fes Rajeputes. Ce généreux Raja étant mort, Orangzeb tâcha de fe rendre maître de deux fils qu'il avoit laiffés; mais ces jeunes Princes ayant trouvé le moyen de fe fauver fur leurs terres, l'Empereur exigea des tributs, que Rani veuve du Raja, & fœur d'Orangzeb lui refufa d'abord, & dont elle ne put fe racheter, qu'en cédant une de fes Provinces à fon frere (79). Ce fut cette fiere Princeffe, qui tâcha de mettre les armes à la main au fils contre fon Pere: elle envoya une Ambaffade fecrette à Akebar, en fon nom & au nom de Rana; on excita fon ambition par les motifs les plus propres à la piquer, & on lui offrit un puiffant fecours s'il vouloit entreprendre un deffein, dont on lui faifoit voir que le fuccès étoit prefque infaillible. Le Prince entra dans le projet, & Rani fit marcher d'abord cinquante-mille Rajeputes, qu'elle tenoit tout prêts: elle cacha fon deffein, & on publia qu'elle marchoit au fecours de Rana. Le Prince ne ménagea pas fi bien le fecret, il découvrit fon deffein à un Général attaché à lui, qui fe nommoit Tabercan, Patane d'origine, & à un Aftrologue, qui régloit toutes les démarches du jeune Sultan, par les principes de fon art: ce dernier fut foupçonné d'avoir trahi les fecrets de fon maître. Chahalam fut le premier inftruit du complot: il prit fes précautions pour en avertir Orangzeb, & pour ne pas hazarder une accufation téméraire. Il fit affembler les Chefs de fon Armée, & reçut en leur préfence la dépofition de l'Efpion qui rapportoit le foulévement d'Akebar. Il la fit figner par le Délateur & par les Officiers de fon Confeil, & l'envoya à Orangzeb. Ce Prince, d'ailleurs fi foupçonneux, n'y ajouta point de foi, & l'offre que Chahalam lui faifoit d'amener fes troupes à fa défenfe lui fut fufpecte. Mais la journée ne fe paffa point, qu'il n'eût des nouvelles certaines de la révolte d'Akebar. Il fe repentit de n'avoir pas accepté les offres de Chahalam, & lui dépêcha un Courrier pour l'exhorter de voler à fon fecours, & en attendant il prit toutes les précautions que la crainte & la prudence lui purent fuggérer. Akebar n'étoit qu'à deux journées du Camp Imperial, & il en falloit trois à Chahalam pour s'y rendre; cependant Orangzeb étoit en danger, s'il étoit attaqué avant que le fecours fût arrivé. L'artifice fuppléa encore à la force: l'Empereur fit engager l'Aftrologue d'Akebar à l'arrêter, & fous prétexte que le jour n'étoit pas heureux, ce Prince eut la foibleffe de retarder l'attaque jufqu'au lendemain, deforte que Chahalam eut le tems d'arriver au Camp, trois heures avant le Prince rebelle. Azam-cha, autre fils d'Orangzeb, accourut auffi au fecours de fon pere, mais plus éloigné que les autres il ne pouvoit arriver fi promptement. Il étoit encore à une journée, lorfqu'Akebar vint fur le foir fe préfenter pour combattre fon pere. Orangzeb pour gagner du tems, écrivit à Akebar des Lettres pleines de tendreffe pour l'amufer. Mais le fils lui répondit en homme, qui avoit pris fon parti, & lui déclara net, que le lendemain au lever du Soleil le fort en décideroit. La nuit ne fe paffa point fans inquiétude, on prétend qu'Orangzeb eut recours à la Magie, mais cela a tout l'air de fable: la Magie la plus réelle dont il fe fervit, ce fut une Lettre qu'il écrivit à fon fils, par laquelle il paroiffoit qu'ils étoient d'intelligence pour faire périr les Rajeputes; il eut foin de faire tomber cette Lettre entre leurs mains. Le Général des Indiens trouva beaucoup de vraifemblance à la chofe, l'ordre de bataille qu'Akebar avoit réglé, & dont Orangzeb avoit été inftruit par fes efpions, fe trouvoit marqué dans la Lettre, & la feinte révolte de Chahalam d'autrefois rendoit Akebar fufpect. Ainfi ce Général partit dès la nuit même, & quitta le Prince Mogol. Celui-ci à fon réveil fut au défefpoir, & s'en prit à fes deux Confidens; l'Aftrologue fe fauva, & Tabercan pour fe juftifier entreprit d'affaffiner Orangzeb dans fa tente, mais il y périt
(80). Alors il ne refta d'autre reffource au jeune Prince que la fuite, il fe fauva dans les terres des Rajas. Chahalam fut envoyé à fa pourfuite, il l'atteignit enfin dans un lieu inacceffible à la vérité, mais affez ferré pour l'environner de tous côtés. Là il tâcha de le furprendre par artifice: il lui écrivit, lui promettant fur fa parole de le remettre dans les bonnes graces de l'Empereur. Akebar oppofa la rufe à la rufe: il répondit à fon frere qu'il fe remettroit avec plaifir entre fes mains, s'il pouvoit lui faire tenir quarante mille Roupies, pour fe dégager d'avec le Rajeputes, qui le retenoient, parce qu'ils n'avoient pas eu de paye. Chahalam fut affez crédule pour lui envoyer cette fomme. Akebar s'en fervit pour encourager fes troupes à le fuivre, il perça au travers de l'Armée de fon frere, & gagna enfin les Etats de Sambagi (81).

(80) Ibid. p. 134-139.

[Z] *Un artifice qu'il voulut employer lui couta cher.*] Sambagi étoit extrémement débauché, & pour fe fatisfaire il ne refpectoit pas les Serrails de fes Sujets. Cette conduite produifit un tel mécontentement contre lui, qu'il fe forma une Confpiration pour lui donner la mort, ou du-moins le dépofer. Les Conjurés jettérent les yeux fur Akebar pour le mettre en la place de leur Souverain, on lui en fit l'ouverture, & l'ambition lui fit d'abord accepter la propofition. Mais ayant enfuite fait réflexion à la chofe, il s'imagina que c'étoit une rufe de Sambagi pour éprouver fa fidélité: dans cette perfuafion il lui découvrit le complot, & le Raja, inftruit de tout, prévint les conjurés & leur fit trancher la tête. Cette avanture fervit à unir les deux Princes plus étroitement que jamais. Orangzeb informé de ce qui s'étoit paffé, crut que fon fils fe repentoit d'avoir manqué une Couronne qu'on lui avoit offerte. Il tâcha par fes intrigues de former une nouvelle conjuration & d'y faire entrer fon fils. Dans ce deffein il envoya à Akebar le Précepteur qui l'avoit élevé: celui-ci déguifé en Faquir, fe rendit au Palais qu'occupoit le Prince, lui préfenta les Lettres d'Orangzeb & une entiére amniftie du paffé. „ Le Négociateur avoit ordre de tracer au jeune „ Prince le plan d'une Conjuration, qui feroit aifément „ adoptée par les Généraux de Sambagi. Il ne s'agiffoit que „ de corrompre à force d'argent la garde qui veilloit aux if„ fues des montagnes, & de l'amener à permettre le paffage „ aux troupes du Mogol". Akebar écouta tranquillement ces propofitions, & parut y entrer; mais depuis défiant, par ce qu'il lui étoit arrivé, il fit réflexion aux rufes d'Orangzeb, & au peu de fond, qu'il y avoit à faire fur fes promeffes, & fe détermina à faire confidence à Sambagi des follicitations de fon pere. Ils concertérent enfemble de prendre Orangzeb au même piége, qu'il vouloit leur tendre, & minutérent une Lettre, par laquelle Akebar fe foumettoit fans réferve à la clémence de fon Pere; il acceptoit avec reconnoiffance le pardon qu'on lui offroit, & faifoit les plus touchantes proteftations d'une obéiffance aveugle. Il promettoit d'exécuter ce qu'on lui prefcrivoit contre le Sambagi, & marquoit le jour & l'heure pour introduire les troupes Mogoles jufques dans la Capitale du Raja, priant feulement que l'argent ne lui manquât point pour l'exécution du projet. Orangzeb fe crut fûr de fon fait, & fit tenir de groffes fommes à fon fils. Les troupes deftinées à cette expédition marchérent au tems marqué, on les laiffa avancer fans réfiftance, jufqu'en des défilés où le Raja les attendoit: on en fit un fi grand carnage, qu'il n'en réchappa qu'un petit nombre, & Akebar profita de l'argent pour faire réuffir le deffein qu'il méditoit d'aller en Perfe (82). On voit par cet exemple, que fi

(79) Ibid. p. 119. 120.

(81) Ibid. p. 140. 141.

(82) Ibid. p. 149. 150.

le détail de cette guerre: il suffira de dire que les Portugais de Goa s'en mêlérent, & qu'ils s'en trouvérent mal; que Chahalam, à qui Orangzeb céda sa place contre Sambagi, trouva moyen de pénétrer dans ses terres, mais que son frere Akebar, à qui il en vouloit principalement, lui étant échappé, & s'étant sauvé en Perse, des raisons de Politique le déterminérent à se retirer, & à ne pas pousser Sambagi à bout (cc). Ensuite Orangzeb conquit le Royaume de Visiapour, & Chahalam contraignit le Roi de Golconde à faire une paix, qui le mettoit dans une grande dépendance du Mogol. En 1691 Orangzeb résolut de rompre cette paix, pour se rendre maître absolu de Golconde: Chahalam qui entreprit de le dissuader de ce dessein, encourut son indignation, & fut arrêté avec toute sa famille [*AA*]. Azam-chah, second fils de l'Empereur, fut chargé de cette expédition, où il eut tout le succès qu'Orangzeb pouvoit souhaitter (dd). Ce vieux Monarque eut encore la satisfaction de faire tomber Sambagi dans ses filets, il le fit mourir d'une maniére cruelle. Azamcha conquit le Royaume de Carnate, & augmenta sa réputation & ses richesses. Il n'en fallut pas davantage au soupçonneux Orangzeb pour concevoir de l'ombrage. La jalousie & la tendresse paternelle lui rappellérent le souvenir de Chahalam, & l'engagérent à rendre la liberté à ce Prince, pour l'opposer à Soliman Roi de Perse, qui se disposoit à conduire Akebar dans l'Indostan, pour l'y placer sur le trône (ee). L'élargissement de ce Prince mécontenta fort Azamcha & Kambach, & l'Empereur donna au premier le Gouvernement de Guzuratte, & au second celui du Visiapour & de Golconde. Les intrigues de ces deux Princes obligérent Orangzeb de les rappeller auprès de lui (ff). Chahalam en attendant faisoit la guerre heureusement contre la Perse, & son fils Azimudine avoit les mêmes succès dans le Bengale, contre un Raja qui refusoit de payer le tribut. Orangzeb cependant étoit accablé d'années, & selon le calcul de ceux qui le font naître en 1606 il avoit cent ans, puisque l'année 1707 commençoit à couler: malgré son grand âge son esprit avoit toute sa vigueur; tous les jours il donnoit l'ordre à son Armée avec une présence d'esprit admirable: sa fermeté tenoit les deux fils qui étoient auprès de lui en respect, & il les menaçoit quelquefois de rappeller Akebar, & de le mettre à la tête de ses Armées, ce qui les intimidoit; mais leurs craintes à cet égard cessérent avec la vie de ce Prince, qui mourut en Perse de maladie, au mois de Décembre 1706. Orangzeb, gouverné par son Visir & par ses Médecins, fit un Testament, par lequel il donnoit l'Empire à Chahalam, les Royaumes de Décan & de Guzuratte à Azamcha, Visiapour & Golconde à Kambach. Le 8 Février 1707 il tomba dans une défaillance, qui parut mortelle; le bruit de sa mort se répandit, & les troupes commencérent à prendre parti pour les deux Princes. Orangzeb revint, & fit cesser la division, & ayant été instruit de ce qui s'étoit passé il ordonna à ses deux fils de partir pour leurs Gouvernemens. Kambach obeït d'abord, ne pensant qu'à conserver l'appanage, qui lui étoit assigné: mais Azamcha, qui étoit favorisé par le Visir, retarda son départ le plus qu'il lui fut possible; mais Orangzeb, qui vouloit être obeï, lui parla avec tant de fierté, qu'il partit, ne s'éloignant néanmoins qu'à petites journées; à peine étoit-il à douze lieuës, qu'il fut rappellé par les Lettres du Visir, il revint sur ses pas, & se cacha dans le camp; le jour même, qui étoit le quatriéme de Mars 1707 Orangzeb expira (gg). Nous rapporterons ci-dessous son caractére [*BB*]. Azamcha voulut disputer l'em-

(cc) Catrou p. 147-160.

(dd) Ibid. p. 175-180.

(ee) Ibid. p. 181-189.

(ff) Ibid. p. 189-192.

(gg) Ibid. p. 193-198. Otter met la mort d'Orangzeb au mois de Février, & Fraser la place au 21 de ce mois.

si l'artifice & la fourberie réussissent quelquefois, il arrive aussi à ceux dont la mauvaise foi est connue, d'être pris aux piéges qu'ils tendent aux autres. Un Prince, tel qu'Orangzeb, ne pouvoit espérer, sans se faire illusion, que personne se fiât jamais à lui. Quand une fois on est connu pour fourbe, il est rare qu'on se fasse croire, lors-même qu'on agit de bonne-foi: & un Prince qui employe la ruse fréquemment, s'expose tôt ou tard à être pris pour dupe, lorsqu'il s'y attend le moins. Au reste il paroît par la rélation du P. Catrou, que j'ai suivie, qu'Ovington (83) n'avoit pas été exactement informé de la rebellion d'Akebar, qu'il rapporte en abrégé.

(83) Voyages Tom. I. p. 170-172.

[*AA*] *Chahalam, qui entreprit de le dissuader de ce dessein, encourut son indignation, & fut arrêté avec toute sa famille.* Orangzeb, quoiqu'il eût pris son parti, fit assembler son Conseil, pour délibérer de quel côté il tourneroit ses armes. Il aimoit à entendre parler ses fils dans ces occasions, pour découvrir leurs vuës & leurs desseins. Les intérêts de ces Princes étoient fort différens. Celui de Chahalam étoit, que son Pere passât le reste de ses jours en paix; en ce cas il étoit sûr de l'Empire, à la mort d'Orangzeb, ayant pour amis tous les Rajas, & les Rois de la presqu'Ile de l'Inde, parce qu'il étoit né d'une mere Indienne; la seule Armée des Mogols, dont son Pere étoit environné, pouvoit mettre obstacle à son élévation, en se donnant à quelqu'un de ses freres, ainsi il étoit de son intérêt de la faire congédier. Azamcha au contraire, né d'une Mahometane, avoit pour lui cette Armée victorieuse de son Pere; ainsi la casser ou la séparer c'étoit ruiner ses espérances. Pour Kambach, né d'une Mere Chrétienne, il espéroit que sa mere, qu'Orangzeb aimoit beaucoup, engageroit ce Prince à joindre la conquête de Golconde à celle du Visiapour, pour en former un Etat particulier, dont il lui donneroit l'investiture pendant sa vie. Lorsqu'il fut question de délibérer sur ce qu'Orangzeb entreprendroit, Chahalam, qui étoit fort éloquent, s'étendit sur les avantages de la paix, sans parler seulement de Golconde, qu'il croyoit en sureté en vertu du Traité qu'il avoit conclu, il promit qu'il obligeroit bien le Sambagi à souhaitter & à demander la paix. Azamcha opina pour la guerre. Kambach s'en rapporta aux sollicitations de sa mere, qui avoit persuadé à l'Empereur de conquérir Golconde, pour assurer à son fils & la vie & un trône indépendant de la Couronne Mogole. Quand Orangzeb s'expliqua sur son dessein, Chahalam ne fut plus maître de lui-même, & il éclatta en paroles peu mesurées. „ Est-„ ce donc-là, Seigneur, *dit-il*, le traitement que devoit at-„ tendre un Roi paisible, qui n'a quitté les armes que sur „ la sincérité de vos promesses? Que pensera de moi toute „ l'Asie, quand elle verra que Chahalam n'a conclu des „ Traités avec un Prince crédule, que pour l'amuser & le „ pendre? Si vous négligez le soin de votre gloire, épargnez „ du-moins la réputation de votre fils". A ces mots le terrible Orangzeb, dont les regards seuls faisoient trembler ses enfans, prit la parole & répondit à son fils. „ O perfide! j'exa-„ mine depuis longtems tes démarches; la honteuse ambition „ que tu dissimules, n'a pas échappé à ma pénétration..... „ tu-as sacrifié ta gloire & la mienne à tes intérêts particu-„ liers. Tes indignes artifices & peut-être ta jalousie ont „ suspendu longtems mes victoires dans le Visiapour..... „ Pour comble d'injures, tu m'as cru assez stupide pour ne „ pas démêler, dans une conduite si peu concertée, les vuës „ secrettes qui t'animérent. Perds en un jour le fruit de ta „ desobéissance, & qu'une prison perpétuelle ôte pour jamais „ de ma présence un fils desobéissant à mes ordres, & le ri-„ val de ma gloire". Ce discours fit que le fils aîné de Chahalam porta la main sur le cimeterre, n'attendant qu'un signe de son pere pour frapper Orangzeb: mais Chahalam dit sans s'émouvoir, *ne donnons point d'exemple pernicieux à la postérité.* A ces mots Orangzeb parut s'adoucir & embrassa son fils, faisant semblant de n'avoir pas remarqué les marques de l'emportement de son petit-fils; ils les congédia l'un & l'autre avec bonté (84). Le dissimulé l'Empereur fit courir le bruit, qu'il avoit fait attention aux conseils de son fils, & qu'il vouloit penser au repos: tout le monde se disposa au retour pour Dehli, & Chahalam lui-même fut trompé par les apparences. Le but d'Orangzeb étoit d'ôter à son fils les troupes qui lui étoient affectionnées, on les fit partir; mais à peine étoient-elles éloignées de deux journées, qu'Orangzeb fit venir Chahalam & ses enfans, comme pour prendre des mesures avec eux pour le retour à Dehli. „ Chahalam fut „ admis le premier dans la tente de son pere. Alors l'Em-„ pereur, sans se laisser approcher, lui fit signe d'entrer dans „ l'appartement du Conseil. Là le Capitaine des Gardes le fit „ investir de Soldats. Le Prince sans donner aucun signe „ d'étonnement ou de foiblesse, remit tranquillement son „ cimeterre aux mains de l'Officier, qui se présenta pour „ le recevoir. Le Sultan Mogedine (fils aîné de Chahalam) „ fut reçu de son grand-pere avec le même air de froideur. „ Au signe qu'on lui fit d'entrer au-lieu où étoit son pere, „ le jeune Prince s'écria, *nous sommes perdus.* L'épée à la „ main il alloit fondre sur la troupe dont Chahalam étoit „ environné, si on n'eût arrêté ses emportemens. Par l'or-„ dre de son pere il laissa tomber ses armes, & permit qu'à „ son tour on le chargeât de chaînes. Le Sultan Azamon-„ dine, second fils de Chahalam, se soumit sans résistance au „ sort de sa famille (85)".

(84) Catrou p. 170-172.

[*BB*] *Nous rapporterons ci-dessous son Caractére.*] Le voici tel que le P. Catrou l'a tracé (86). „ On peut dire que ses „ vertus égalérent ses vices, & qu'il fut extrême dans les „ unes & dans les autres. Jamais Prince ne reçut de la nature „ des dispositions plus favorables pour régner. S'il n'eût pas „ ce port majestueux & cette taille avantageuse; qui distin-„ guent les Monarques, & qui les font reconnoître à la pre-„ miére vuë, au-moins à son air & à sa physionomie, on „ appercevoit la pénétration & la supériorité de son esprit. „ Il avoit les yeux vifs & perçans, & il y peignoit à son „ gré, ou les passions qu'il ressentoit, ou celles qu'il y fei-„ gnoit de ressentir. Il étoit aussi maître de ses discours que „ de son visage. Comme on ne lisoit point sa joie ou ses „ mé-

(85) Ibid. p. 172.

(86) Ibid. p. 197-198.

l'empire à son frere Chahalam, mais il fut malheureux dans son entreprise, & après avoir combattu comme un Lion, il se tua lui-même. Kambach fut forcé de défendre son appanage, mais il périt aussi en combattant. Ainsi Chahalam, âgé de soixante-dix ans, demeura possesseur de l'Empire, mais sa postérité n'a pas été heureuse [*CC*]: tous ses fils, & deux de ses petits-fils ayant péri d'une maniére tragique, & un autre de ses petits-fils ayant vu la désolation de son Empire par le fameux Nadir-Chah, Roi de Perse (*bb*).

(*bb*) Voy. la Rem. [*CC*]. & l'Art. NADIR-CHAH.

„ mécontentemens dans ses yeux, on ne devinoit jamais ses „ desseins par ses paroles. Cependant un air mystérieux n'étoit pas le masque qu'il empruntoit pour se déguiser. C'étoit sous les dehors de la franchise & de la sincérité, qu'il „ cachoit la dissimulation la plus profonde. Plus on croyoit „ le pouvoir pénétrer, & plus il étoit impénétrable. L'austérité de ses mœurs paroissoit sur sa face déchamée, mais „ elle n'avoit point de principe dans le cœur. Naturellement il avoit du panchant pour le plaisir, il ne s'en sevra „ que par politique. Orangzeb soutint l'austérité d'une vie „ pénitente par ostentation. Sans-cesse il lutta contre ses inclinations, pour ne pas démentir le caractére qu'il s'étoit „ donné lorsqu'il voulut parvenir à l'Empire. La Religion „ étoit une couleur qu'il répandoit sur les entreprises les „ plus contraires à l'humanité. Les mesures que la sagesse „ lui faisoit prendre, n'étoient jamais celles qu'elle auroit inspiré à des hommes d'une prudence ordinaire. Les détours „ & les rafinemens étoient les seules voyes qu'il suivoit pour „ arriver à son terme. C'étoit la route la plus écartée qu'il „ aimoit à prendre. Tout cruel qu'il parut, il avoit dans „ le cœur un fond de douceur. L'ambition seule lui fit verser du sang. Il auroit donné des larmes aux malheurs de „ ceux qu'il opprimoit, si la vuë de son intérêt ne les avoit „ taries jusques dans leur source. Orangzeb n'étoit soupçonneux que par précaution, & vindicatif que par crainte. „ Enfin la passion de regner, & l'envie de se conserver sur „ le trône, furent dans lui le principe & des vertus qu'il „ affecta, & des vices qui le deshonorérent". Il y a dans ce portrait bien du ménagement; car dans le fond Orangzeb a fait paroître en plus d'une occasion un caractére de cruauté, lorsque son intérêt ne le demandoit point, & je ne trouve dans tout le cours de sa vie aucune marque de ce fond de douceur dont le P. Catrou lui fait honneur; & je ne sai d'où il en a été instruit. Thevenot (87) nous apprend qu'Orangzeb passoit pour beaucoup plus ménager qu'un grand Roi ne doit être. Ovington assure (88) qu'il avoit été fort attaché aux femmes, mais que le grand âge l'éloigna de son Haram. Je ne sai quel fond il y a à faire sur ce que rapporte Tavernier (89) que „ dès le moment qu'Orangzeb prit „ possession du trône il ne voulut plus manger de pain de „ froment, ni de viande, ni de poisson. Il ne se nourrit, „ ajoûte ce Voyageur, que de pain d'orge, d'herbages, & „ de confitures, & ne boit aucune forte liqueur. C'est une „ pénitence, qu'il s'est luy-même imposée pour tant de crimes, qu'il a commis: mais son ambition & le desir de „ régner durent toujours, & c'est à quoy apparemment il „ n'a pas dessein de renoncer de sa vie".

(87) *Voyages des Indes Oriental.* Liv. I. Ch. 26.

(88) Voyages Tom. I. p. 207.

(89) Voyages T. II. Liv. II. Ch. 7.

[*CC*] *Sa postérité n'a pas été heureuse.*] Chahalam régna six ans, & eut pour Successeur son fils aîné *Jehandar Chah*, qui ne monta aussi sur le trône, qu'après avoir vaincu & fait mourir ses trois freres (90). C'étoit un Prince foible, & qui aimoit si follement une de ses femmes, nommée *Lal Koar*, de très-basse naissance, & chanteuse de profession, qu'elle disposoit en faveur de ses parens, gens de néant, des premiéres dignités de l'Empire. Une pareille conduite ne pouvoit que faire bien des mécontens. Deux Grands Seigneurs, qui étoient freres, Seid Abdallah-Khan, & Seid Hossan Ali-Khan, avoient beaucoup de crédit dans l'Empire, & un corps de troupes choisies. Il résolurent de mettre sur le trône *Ferrukh-sier*, fils d'Azim-el-chan, neveu de *Jehandar*, & petit-fils de Chahalam; ils en vinrent aisément à bout; Jehandar fut défait & obligé de s'enfuir (91). On ne dit point ce qu'il devint. *Ferrukh-sier* n'eut proprement que le titre d'Empereur, les deux freres qui l'avoient placé sur le trône s'emparérent de tout le gouvernement des affaires, & travaillérent à s'enrichir, le nouveau Monarque les ayant élevés aux plus hautes dignités. Mais ce Prince ayant ouvert les yeux, pensa à se défaire de ces deux insolens Ministres; malheureusement ils s'en apperçurent, le prévinrent, & trouvérent moyen de se saisir de lui, le privérent de la vuë peu de tems après, & enfin après lui avoir fait mille indignités, lui ôtérent la vie le 16 Février 1719, au bout d'un régne de sept ans (92). Les deux freres, qui disposoient de l'Empire à leur gré, tirérent du Château de Selimguer, où la Famille Royale étoit confinée, *Refi-eddérédjat*, fils de *Refi-elchan*, autre petit-fils de Chahalam, qu'ils firent mourir aussi trois mois après l'avoir placé sur le trône. Ils mirent en sa place *Refi-eddevlet* son frere, qui mourut peu de jours après de mort naturelle. *Nasreddin Mahomet-Chah*, fils de Jehan Chah, quatriéme fils de Chahalam, lui succéda. Ce Prince chercha promptement les moyens de se tirer de la dépendance des deux Ministres, qui s'étoient joué depuis si longtems de l'Empire. Il partit d'Agra au mois d'Octobre 1720, avec une nombreuse Armée, pour réduire un Gouverneur de Province, qui s'étoit rendu fort puissant dans le Decan. Hossan Ali-Khan, l'un des deux freres, accompagnoit l'Empereur. Le premier jour de la marche, il fit assembler le Conseil sur le soir, & après s'être arrêté peu de tems dans l'assemblée, il se retira. Dèsqu'il fut parti plusieurs Seigneurs, fort attachés à la Famille Royale, se jettérent sur Hossan Ali-Khan, & le tuérent avec deux ou trois de ses amis. Là-dessus l'Empereur rebroussa chemin, & retourna vers Dehli pour se débarrasser de l'autre frere, qui étoit dans cette Capitale avec beaucoup de troupes, & qui ayant appris le meurtre de son frere, proclama Empereur Ibrahim fils de Refi-elchan. Il fallut en venir à une bataille sanglante où l'Armée d'Abdallah-Khan fut défaite, & lui-même blessé & fait prisonnier. Le jeune Ibrahim ayant aussi été pris, n'eut d'autre punition, que d'être renvoyé dans le Château, d'où Abdallah l'avoit tiré, pour servir d'appui à sa rebellion. Voilà un exemple de clémence & de générosité, que je rapporte avec d'autant plus de plaisir, qu'on n'en a guére vu de cet ordre, dans tout le cours de l'Histoire, qui fait le sujet de cet Article. La maniére dont l'Empereur en agit envers le Rebelle fournit un nouvel exemple, non moins rare. Ce Prince voyant Abdallah, qu'on lui avoit amené, lui dit: „ Traître, qu'as-tu fait? Je vous ai tiré de prison (répondit Ab- „ dallah-Khan), & vous ai donné un Empire. *Mon frere* „ ayant été tué par vos ordres, comme j'étois à la tête d'u- „ ne Armée, le soin de ma propre conservation m'a porté „ à m'en servir. *La Providence* vous avoit destiné la vic- „ toire, usez-en comme vous jugerez à propos, en traitant „ cette masse d'argile, selon que votre ressentiment ou vo- „ tre intérêt vous suggéreront. Mais, repliqua l'Empereur, „ quel mal vous avoit fait Ferruh-sier? C'est, répondit Ab- „ dallah, qu'il étoit devenu jaloux du pouvoir que nous „ avions, mon frere & moi; & comme notre intérêt ne nous „ permettoit pas de nous en desaisir entre ses mains, nous „ avons cru qu'il étoit dangereux de ne pas nous défaire de „ lui au-plutôt. Si la Providence eût permis qu'en cela nous „ eussions eu assez de prudence, nous ne serions pas réduits „ à cette fin tragique. Mais quand la destinée a résolu de per- „ dre quelqu'un, elle commence par aveugler les yeux de „ son entendement". L'Empereur ordonna alors, qu'on tint Abdallah en prison, & qu'on lui donnât quatre domestiques pour le servir. Envain la Mere de Ferruh-sier demanda-t-elle, qu'on lui livrât le meurtrier de son fils. L'Empereur lui fit dire, qu'il ne feroit pas juste de faire mourir deux personnes pour le meurtre d'un seul. Il commanda ensuite qu'on logeât Abdallah dans un Palais, & lui assigna une pension de trois mille roupies par mois: trente Valets, soixante-dix domestiques, avec des provisions de toutes sortes de la Cuisine Impériale; cinq Femmes pour le servir, & une Garde particuliére. Mais Abdallah ne jouït pas longtems des fruits de la générosité de son Maitre, il mourut peu de mois après de ses blessures. On peut voir la suite du régne de Mahomet dans l'Article de Nadir-Chah; mais sans prétendre pénétrer les vuës particuliéres de la Providence, peut-on s'empêcher de remarquer une sorte de malédiction sur la postérité d'Orangzeb?

(90) *Voyages en Turquie & en Perse* T. I. p. 310. Fraser *History of Chah Nadir* p. 41. 42. *Voy.* Bibl. Britann. T. XX. Part. II. p. 69.

(91) Les mêmes.

(92) Les mêmes.

☞ ORCAN ou ORCHAN, second Empereur des Turcs, succéda à Othman son Pere l'an de l'Hégire 726 de Jésus-Christ 1326 selon les uns (*a*), & selon d'autres un an plus tard (*b*); quelques-uns placent le commencement de son régne en 1328 (*c*), d'autres le reculent jusques en 1330 (*d*). Il parvint à l'Empire, âgé de trente-cinq ans, sans aucune contradiction [*A*]. Dès le tems de son pere il s'étoit distingué par sa valeur, & s'étoit rendu maître de la Ville de Pruse ou Burse. Il s'occupa la premiere

année

(*a*) Cantimir *Hist. de l'Empire Othoman.* T. I. p. 66.

(*b*) *Annales Sultaner.* p. m. 9. Sagredo *Hist. de l'Emp. Othman.* T. [illegible] p. 47.

(*c*) [illegible]

(*d*) Chalcondyle p. m. 9.

[*A*] *Il parvint à l'Empire ..... sans aucune contradiction.*] Chalcondyle & ceux qui l'ont suivi prétendent, qu'Orchan fut obligé de disputer la couronne à ses deux freres. Cet Historien raconte (1), qu'Orcan, qui avoit gagné l'affection des principaux Officiers d'Othman son pere, fut informé par leur moyen de sa mort, & craignant de tomber entre les mains de ses freres, il se retira sur le Mont Olympe dans la Mysie, où il rassembla des troupes, avec lesquelles il fit d'abord des courses, & ensuite ayant pris son tems il tomba successivement sur ses fréres, qu'il défit, demeurant seul maître de l'Empire. Baudier (2) a suivi exactement Chalcondyle, & déclare aussi-bien que ce dernier, qu'il a préféré l'autorité des Grecs à celle des Turcs, parce que, dit-il, *le peu d'état qu'ils ont fait des Lettres, leur a fait ignorer beaucoup de choses de leur Histoire*: mais c'est-là une foible raison, en supposant que les Turcs ayent ignoré beaucoup de choses de leur Histoire, ou plutôt qu'ils ayent négligé d'en conserver la mémoire, s'ensuit-il delà, qu'on doive préférer sur des faits domestiques qu'ils rapportent, l'autorité des Auteurs étrangers? C'est ce qui n'est guéres naturel. Or selon les Ecrivains Turcs, Orcan parvint à l'Empire sans contradiction, & bien loin de s'être défait de ses freres, Ali ou Aladin l'un d'eux devint son premier Ministre, dont il suivit les avis en plusieurs choses importantes (3).

(1) Chalcondyle p. m. 11.

(2) *Invent. de l'Hist. Gén. des Turc.* p. m. 5.

(3) Voy. la Rem. [C].

[*B*] Il

année de ſon régne à régler les affaires d'Aſie, & à donner à ſon gouvernement une forme durable (*e*). Affermi ſur le trône il penſa à de nouvelles conquêtes, mais quand & comment il les fit, c'eſt ſur quoi je trouve une ſi grande variété parmi les Hiſtoriens, qu'il eſt bien difficile de mettre quelque ordre dans les événemens, & de concilier des narrations fort oppoſées: je tâcherai d'éclaircir ce morceau d'Hiſtoire, autant qu'il ſera poſſible. Si l'on s'en rapporte au Prince Cantimir, Orcan, la ſeconde année de ſon régne (l'an 1327) courut toute la Province de Semendura, depuis la Ville d'Aitos juſqu'à Nicomédie, & enfin il vint mettre le ſiége devant cette derniére Ville, & s'en rendit maître ſans beaucoup de peine [*B*]. Ayant rangé ſous ſon obéïſſance toute la Bithynie, à l'exception de Nicée, il transféra l'an 1328 le ſiége de ſon Empire à Burſe, & fit divers réglemens tant Civils que Militaires [*C*]. L'année ſuivante ſe trouvant à la tête d'une puiſſante Armée, il réſolut de ſe rendre maître d'Iſnik ou Nicée: les circonſtances de cette conquête ont été rapportées diverſement [*D*]. L'an 1334, Orcan, après un

(e) Annal. Sultanor. loc. cit. Cantimir ubi ſupra.

[*B*] *Il vint mettre le ſiége devant cette derniére Ville, & s'en rendit maître ſans beaucoup de peine.*] Voici le récit de Cantimir (4). „ Son triomphe ne fut pas annobli par les difficultés, qui ſembloient devoir accompagner cette entrepriſe. „ *Calojan*, Gouverneur de la Ville, en fut moins le défenſeur, que le déſerteur; il s'enfuit auſſitôt qu'il apperçut „ l'Armée d'Orchan, & ſe retira de nuit au Château de „ Coianhiſar. Le Sultan, apprenant ſa fuite par quelques „ priſonniers, fit auſſitôt inveſtir le Château, qui ſe rendit „ ſans peine, *Calojan* ayant été percé d'une fléche: ſa tête „ fut coupée par l'ordre d'Orchan, & expoſée ſur une pique „ aux yeux des habitans de Nicomédie: la terreur que leur „ cauſa ce ſpectacle les détermina à capituler. Ils envoyérent „ des députés au Sultan, qui leur accorda la vie ſauve, & „ la liberté de ſe retirer à Conſtantinople avec leurs effets: „ ainſi ce Prince prit poſſeſſion de cette Ville". Je ne déciderai rien ſur la maniére dont Orcan ſe rendit maître de la Ville de Nicomédie, mais je ne puis me diſpenſer de remarquer, que Sagredo (5) met la priſe de cette Ville en 1337 ou 1338, ce qui s'accorde aſſez bien avec ce que l'on trouve dans Cantacuzéne. Cet Hiſtorien parle de deux entrepriſes des Turcs ſur Nicomédie, toutes deux poſtérieures au tems où Cantimir place la priſe de cette Ville. La premiére doit avoir été entre l'année 1334 & 1337, puiſqu'elle arriva après la mort du Patriarche Eſaïe, & l'élection de ſon ſucceſſeur Jean Calecas (6), qui fut élu en 1334: Cantacuzéne rapporte, que le jour pour la déciſion de l'affaire de Syrgian & de Zamplacon ayant été choiſi „ il arriva „ nouvelle de Bithynie, qu'Orcane avoit mis le ſiége de- „ vant Nicomédie, Ville fort grande & fort peuplée, aſſiſe „ ſur le Golfe Aſtacéne. L'Empereur ſe réſolut à l'heure „ même de la ſecourir, & ayant embarqué ſur des Galéres „ & ſur des Vaiſſeaux Marchands, des troupes de Cavalerie „ & d'Infanterie, il fit voile de ce côté-là. Comme il étoit „ encore en mer, Orcane l'envoya ſaluer, & lui dire, que „ s'il avoit agréable il poſeroit les armes, ſinon qu'il don- „ neroit bataille. L'Empereur, après avoir répondu à ſa „ civilité, avoua qu'il étoit parti à deſſein de donner ba- „ taille, mais que cela n'empêchoit pas qu'ils ne fiſſent la „ paix, s'il vouloit. Leurs Ambaſſadeurs ayant conféré en- „ ſemble, ils conclurent la paix à condition qu'Orcane de- „ meureroit dans l'amitié & dans l'alliance de l'Empereur, „ & qu'il n'exerceroit aucun acte d'hoſtilité contre les Vil- „ les que les Romains poſſedoient en Orient. Ils s'envoyé- „ rent enſuite des préſens. Orcane envoya à l'Empereur des „ chevaux, des chiens de chaſſe, des tapis & des fourrures; „ & l'Empereur lui envoya des vaſes d'argent, des étoffes „ de laine & de ſoye, & une veſte . . . . . Orcane ſe retira „ incontinent après, & l'Empereur ayant pris terre, viſita „ durant ſept jours ce pays-là, où il n'avoit jamais été, & „ ayant diſtribué aux habitans de Nicomédie le blé qu'il „ avoit dans ſa flotte, il revint à Conſtantinople". La ſeconde tentative des Turcs ſur Nicomédie, dont parle Cantacuzéne (7), tombe naturellement en l'année 1338, puiſqu'il la place après le ſéjour du jeune Andronic à Theſſalonique pendant l'hyver de l'an 1337: l'Hiſtorien raconte qu'on manda à l'Empereur, qui ſe préparoit à une expédition contre les Bulgares, „ que les Turcs étoient prêts d'attaquer „ Nicomédie. L'avantage de l'aſſiéte de cette Ville, & la „ bonté des fortifications, firent que ces Barbares n'oſant „ l'attaquer, ſe contentérent de boucher les chemins, & „ d'arrêter les vivres. L'Empereur, n'ignorant pas leur deſ- „ ſein, fit ſon poſſible pour envoyer des proviſions aux ha- „ bitans, dans l'aſſurance que s'ils les recevoient, ils ſou- „ tiendroient aiſément le ſiége: outre cela, il remit à un au- „ tre tems l'expédition qu'il avoit préparée contre les Bulga- „ res, & ayant équippé une flotte il fit voile vers Nicomé- „ die. Les Turcs n'attendirent pas ſon arrivée; mais au pre- „ mier bruit de ſon embarquement, ils pliérent leurs tentes „ & leur bagage, & s'en retournérent en leur Païs. L'Em- „ pereur étant deſcendu à Nicomédie, y releva par ſes diſ- „ cours & par ſes largeſſes le courage des habitans: en étant „ parti trois jours après, il revint à Conſtantinople". En ſuppoſant la vérité des récits de Cantacuzéne, qu'il ſemble que l'on ne peut conteſter, puiſqu'il parle de choſes arrivées de ſon tems, il faut néceſſairement retarder la priſe de Nicomédie. L'Hiſtorien Grec n'en fait aucune mention, ce qui paroît aſſez ſurprenant: peut-être qu'Orcan profita de l'éloignement d'Andronic, qui s'engagea dans d'autres expéditions, pour attaquer de-nouveau Nicomédie, & que ce fut alors qu'il s'en rendit maître. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on ne peut guéres placer la priſe de cette Ville avec Cantimir, à l'année 1327, puiſqu'il paroît, que quelques années après, elle appartenoit encore à l'Empereur de Conſtantinople.

(4) Hiſt. de l'Emp. Otteman. T. I. p. 66. 67.

(5) Hiſt. de l'Emp. Otteman. T. I. p. 43.

(6) Cantacuzén. Hiſt. des Androniques. L. II. c. 21. Comp. avec c. 14. Je ſuis la traduction de Couſin.

(7) Ibid. Ch. 26.

[*C*] *Fit divers réglemens tant Civils que Militaires.*] Si l'on s'en rapporte aux Annales Turques (8) & à Cantimir (9), il ſuivit pour les nouveaux établiſſemens qu'il fit, les conſeils de ſon frere: & l'Auteur des Annales remarque, qu'en ce tems-là les freres ſe conſultoient, & profitoient des avis qu'ils ſe donnoient réciproquement, la barbare coutume de maſſacrer ſes freres n'ayant commencé que du tems de Bajazet: *Erant ejus ætatis homines ita comparati, ut frater conſilia ſua cum fratre communicaret: quique rectiſſime conſuluiſſet, in ejus ſententiam lubens alter ibat. Nulli mutuis ſe parricidiis fratres e medio ſuſtulerunt, ante Bajazetis Chanis imperium.* On trouvera le Commentaire de mon texte dans le paſſage ſuivant de Cantimir. „ Il abolit, de l'avis de ſon frere Aladin, la monnoye „ Seljukienne, & en fit battre une nouvelle à ſon coin, por- „ tant l'empreinte de ſon nom. C'eſt ce frere, qui porta „ le premier le titre de Grand-Vizir, & qui fut établi par le „ Sultan à la tête des affaires de l'Etat, comme ſon Lieu- „ tenant, tant pour la Guerre que pour le Civil. Les Loix „ & les Coutumes, qui s'obſervent encore aujourd'hui dans „ l'Empire Othoman, prirent alors naiſſance. Les Habitans „ des Villes, & ceux des Villages furent diſtingués par un „ habit différent. Celui des gens de guerre fut auſſi changé, „ car juſqu'alors ils n'avoient rien que de commun avec les „ Soldats Chrétiens: on enrôla une nouvelle milice d'Infan- „ terie, juſques-là inconnue aux Othomans. Enfin on apprit „ l'uſage des machines, pour pouſſer les ſiéges des Villes, „ dont on n'avoit encore eu aucune connoiſſance. L'an de „ l'Hégire 729 Orchan établit la paye réguliére des Soldats, „ & ils ceſſérent alors d'être volontaires, comme ils l'étoient „ auparavant . . . . . . Quand les Soldats n'étoient pas de „ ſervice, il leur étoit permis d'aller vivre en repos ſur „ leurs biens, exemts de toutes contributions. Mais on trou- „ va que l'Infanterie nouvellement levée étoit ſujette à ſe „ mutiner . . . . . . Orchan la caſſa, & prit une méthode „ ſinguliére pour la remplacer, qui contribua beaucoup à „ étendre la ſuperſtition Mahométane. Ce fut de faire in- „ ſtruire dans la foi de ſon Prophéte le plus de jeunes Chré- „ tiens qu'on pouvoit attirer, & enſuite de les enrôler: en „ peu de tems ſes Armées groſſirent au-delà de ſon attente. „ Pour ce qui eſt des Païſans de race Turque, qui avoient „ envie d'être enrôlés, & ſe tenoient contens de leurs héri- „ tages, on leur permit de ſervir parmi la Cavalerie . . . . „ avec le nom de *Muſellem*, c'eſt-à-dire libres".

(8) Annal. Sultanor. p. 9. 10.

(9) Ubi ſupra p. 67. 68.

[*D*] *Les circonſtances de cette conquête ſont rapportées diverſement.*] Ce n'eſt pas tant ſur la maniére dont Nicée fut priſe, qu'il régne de la diverſité entre les Hiſtoriens, que ſur les circonſtances qui précédérent. Sagredo rapporte (10) que pendant le ſiége de cette Ville Orcan „ en vint aux „ mains avec Andronic, Empereur des Grecs, qui s'étoit „ avancé pour jetter du ſecours dans cette place. La victoi- „ re, *dit-il*, balança quelque tems: mais Orcan s'étant pré- „ ſenté fiérement à Andronic, il le bleſſa dans ce combat. La „ chute du Chef renverſa le reſte du Corps, qui fut obligé „ de céder à la fortune & au courage du vainqueur. La Vil- „ le, qui manquoit de munitions, fut enveloppée dans la „ même diſgrace, & forcée de recevoir les loix du Conqué- „ rant. Les Turcs y abbatirent les Egliſes des Chrétiens, à „ la réſerve d'un fort petit nombre, dont ils firent des Mos- „ quées. Ils laiſſérent ſur pied les Ecoles, où ils firent in- „ ſtruire dans leurs dogmes les jeunes Chrétiens, qui avoient „ été faits eſclaves dans toute la Natolie, & qui furent en- „ ſuite employés au ſervice de cette nation victorieuſe". Chalcondyle raconte la choſe (11) à peu près de la même maniére; il ajoûte ſeulement, que le combat ſe donna auprès de Philocriné, où l'Empereur fut obligé de ſe ſauver avec les débris de ſes troupes. Cantacuzéne ne fait aucune mention du ſiége de Nicée, mais il parle de l'expédition d'Andronic contre Orcan, & ſon récit eſt à bien des égards différent de celui des autres Ecrivains; mais à moins qu'il n'ait voulu en impoſer, il ſemble que ſon autorité eſt préférable, puiſqu'il ſe trouva en perſonne à cette guerre. Rapportons en ſubſtance ſon récit (12). L'Empereur ne pouvant ſouffrir que les Turcs euſſent l'inſolence de faire continuellement des courſes ſur les terres de l'Empire, réſolut d'attaquer ceux qui habitoient en Bithynie ſous des tentes, au milieu du Printems. Il aſſembla les troupes de Conſtantinople, de Didymotéque, d'Andrinople & de Thrace, le tems ne lui permettant pas de faire venir celles de Macédoine & du reſte de l'Occident: il fit voile ſur la fin du Printems (de l'an 1329) & il arriva à Scutarion. Le bruit de l'arrivée de la Flotte Romaine obligea les Turcs, diſperſés en Bithynie, à plier bagage, & à ſe retirer avec leurs troupeaux plus avant dans les montagnes. Orcan, Sultan de Bithynie, ayant appris que l'Empereur venoit par la Méſothynie, contrée dont les avenues ſont fort difficiles, ramaſſa tout ce qu'il avoit de gens

(10) Ubi ſupra p. 41. 42.

(11) P. m. 12.

(12) Cantacuzéne Hiſt. des Androniques. Liv. II. Ch. 6.

un siége vigoureux d'un an entier devant Kemluk, Château fortifié par l'art & par la nature, obligea la Garnison de capituler, plus heureux qu'Othman son pere, qui avoit attaqué cette place plusieurs fois inutilement (*f*). Il s'occupa l'an 1336 aux exercices de la paix, & fonda dans Pruse une nouvelle Mosquée, une Académie & un Hôpital, avec une magnificence vrayement Royale. L'Académie, établie dans un Monastére, devint si fameuse pour les Arts libéraux, & pour les Professeurs illustres qui y enseignérent, qu'on y vit accourir des Etudians de l'Arabie & de la Perse (*g*). Orcan, non moins grand Politique que Guerrier, trouva moyen ensuite de soumettre à sa domination divers Princes Mahométans d'Asie [*E*]. Un Historien (*h*) rapporte qu'en 1338 les Turcs passérent la mer sur vingt-quatre Vaisseaux, & entrérent dans la Thrace pour la saccager. L'Empereur Andronic se trouva si dépourvu de troupes, qu'à peine pût-il ramasser cinq-cens hommes, qu'il embarqua sur trois Vaisseaux. Ce petit nombre de braves soldats attaqua les Turcs avec tant de courage & tant de bonheur, qu'il leur enleva quatorze Vaisseaux & donna la chasse aux autres. On trouvera quelque éclaircissement sur ce fait dans la Remarque [*F*]. Orcan, après avoir affermi sa puissance en Asie, pensa à étendre ses conquêtes

(*f*) Cantimir *loc. cit.* p. 70, 71.

(*g*) Ibid. p. 71.

(*h*) Sagredo *ubi supra* p. 41.

gens de pied & de cheval, & s'empara des hauteurs les plus inaccessibles. L'Empereur ayant marché deux jours, découvrit le matin du troisiéme les Turcs, qui étoient sur les montagnes. Il s'avança jusqu'à un lieu nommé Pélecane, où il campa, & tint conseil. On conclut qu'il ne falloit pas s'engager davantage, mais que pour ne pas donner lieu à l'ennemi de penser qu'on se retiroit par crainte, il falloit le lendemain se présenter en ordre de bataille, & combattre, si les Turcs sortoient de leurs défilés, sinon qu'on se retireroit en bon ordre. Le lendemain on exécuta la résolution prise; Orcan de son côté rangea son Armée, & en plaça une partie en embuscade pour fondre à l'improviste, sur les Grecs. Il s'étoit tenu sur les hauteurs avec le principal Corps de ses Troupes, & il avoit choisi trois-cens Cavaliers des plus adroits à tirer de l'arc, auxquels il ordonna de tirer de loin, & après avoir tiré de prendre la fuite, & ensuite de revenir à la charge. Il détacha aussi mille hommes pour attaquer les Grecs par derriére, & deux mille pour les prendre en flanc. Andronic choisit trois-cens hommes des plus vaillans de son Armée, & les deux partis s'étant avancés, les Grecs poussérent leurs chevaux à toute bride contre les Turcs, qui résistérent quelque tems avec assez de vigueur, mais enfin prirent la fuite, & perdirent quarante hommes, sans que les Grecs en perdissent un seul, n'y ayant eu que quelques chevaux de blessés. Les Turcs étant revenus à la charge, furent repoussés de la même maniére, avec perte de trente hommes. Orcan ayant vu de dessus une hauteur cette seconde défaite de ses gens, leur envoya du secours pour relever leur courage; les deux partis en étant de-nouveau venus aux mains, les Turcs firent plus de résistance, ce qui n'empêcha qu'ils ne fussent obligés encore de tourner le dos. Orcan voulant faire un nouvel effort, choisit mille hommes qu'il envoya avec trois cens autres charger les Grecs; le combat fut rude, les Grecs eurent plusieurs chevaux & quelques soldats de blessés, & un de tué, les Turcs y perdirent cinquante hommes, ensuite il y eut un engagement plus général, dans lequel les Turcs eurent encore du dessous. On résolut alors de se retirer & de rentrer dans le Camp (13). Orcan demeura sur les hauteurs, avec la plus grande partie de ses troupes, & envoya le reste poursuivre les Grecs jusques dans leur camp. Les plus jeunes de ceux-ci se mirent en devoir de les repousser, Cantacuzéne & l'Empereur marchérent pour les ramener dans leurs rangs; ils les trouvérent en grand danger, les Turcs les ayant enfermés. Cantacuzéne courut risque de la vie, son cheval étant tombé de lassitude, & l'Empereur fut blessé à la cuisse, ce qui n'empêcha pas, qu'on ne dégageât ceux qui s'étoient avancés imprudemment. Le bruit s'étant répandu que l'Empereur étoit dangereusement blessé, les partisans du vieux Andronic publiérent qu'il étoit prêt d'expirer: le desordre se mit parmi les Grecs, on transporta l'Empereur sur un Vaisseau, & les soldats se retirérent les uns à Philocréne & les autres ailleurs. Orcan qui avoit envoyé quelques troupes à la découverte, ayant été informé de la retraite des Grecs, les poursuivit en diligence, & s'approcha de Philocréne, & ce fut-là que les Grecs perdirent quelque monde. Tel est le récit de Cantacuzéne, où l'on ne voit aucune trace du siége de Nicée. Cantimir, qui parle (14) de la prise de cette Ville, ne dit rien des combats qui la précédérent, ce qui me feroit conjecturer qu'effectivement l'expédition d'Andronic contre Orcan n'a point eu de rapport au siége de Nicée. Quoi qu'il en soit Cantimir raconte la prise de cette place en ces termes. „ Cette Ville, réduite à la derniére extrémité, se rend „ à la merci du Sultan, après avoir souffert les trois fléaux „ déplorables de la famine, de la peste, & d'un siége de près „ de deux ans. Les Députés des habitans se présentérent „ devant ce Prince, le suppliant de leur accorder la vie, & „ la liberté de se retirer à Constantinople. Orcan, par un „ mouvement de générosité peu attendue, leur permet encore „ d'emporter avec eux le plus qu'ils pourront de leurs ri„ chesses. Alors le peuple, touché de la clémence du vain„ queur, préfére de rester en possession de sa demeure nata„ le, & se rend volontairement tributaire. Orcan fait son „ entrée dans la Ville l'an 730 de l'Hégire (de Jésus-Christ „ 1330). Un autre spectacle s'offre à ses yeux; les femmes „ des Grecs morts par le fer ou par la famine, qui viennent „ à ses pieds déplorer leur veuvage. Il ordonne à ses Cour„ tisans & à ses Nobles de les prendre pour femmes, & de „ les traiter honorablement ...... la renommée fit reten„ tir de toutes parts le bruit d'une humanité si surprenante; „ non seulement Nicée vit revenir ses anciens habitans, que „ la crainte du siége en avoit chassés, mais même elle en at„ tira quantité d'autres des Villes voisines, où les armes „ Othomanes n'avoient pas encore pénétré. Ensorte qu'en „ moins d'un an Nicée, plus peuplée que jamais, sembla être „ devenue la rivale de Constantinople même". Les Annales Turques (15) ajoûtent, qu'Orcan fonda à Nicée une Mosquée avec une Ecole & un Hôpital, & que dans ce dernier on distribue des vivres à ceux qui en ont besoin, & surtout aux Gens de lettres & aux Voyageurs.

(13) Ibid. Ch. 7.

(14) *Ubi supra* p. 69, 70.

(15) Annal. Sultanor. p. 10.

[*E*] *Orcan, non moins grand Politique que Guerrier, trouva moyen de soumettre ensuite à sa domination divers Princes Mahométans d'Asie.*] Chancondyle (16) n'en dit mot, mais Cantimir rapporte avec assez d'étendue la maniére dont Orcan se rendit maître de ces petites Souverainetés, qui étoient les débris de l'Empire Seljukien (17). „ La premiére Sou„ veraineté qu'entama Orcan fut celle d'*Alijanbeg*. Ce Prin„ ce en mourant avoit laissé un fils unique en bas âge, nom„ mé *Gachimabeg*: Orcan se saisit de ses Etats & de sa per„ sonne, & le retint auprès de lui, sous couleur de lui ser„ vir de protecteur & de pere. *Tursonbeg* autre jeune Prince „ fit les choses de meilleure grace, & soumit de lui-même au „ Sceptre Othoman plusieurs Villes. Mais il fallut réduire „ par la force les Princes *Ulubad*, *Kubluz*, & *Eskiur*, qui „ ne vouloient point se départir de l'obéissance des Grecs. „ *Michaltche* fils de *Keramysloria* noble matrone, intimidé par „ l'exemple de ses voisins, se rendit le Vassal du Sultan, & „ consentit à tenir de lui ses Etats paternels .... Dans ces „ entrefaites les deux freres *Tursonbeg* & *Hajelbeg* en vien„ nent à une rupture ouverte; le premier offre à Orcan sa „ Principauté, & veut en la lui cédant dégager la promesse qu'il „ lui en avoit faite; l'autre refuse d'y consentir. La guerre „ s'allume entre eux, chacun arme de son côté: *Hajelbeg*, „ se sentant le plus foible, s'enferme dans la Ville de Ber„ game. Orcan avec son hypocrisie naturelle semble vou„ loir être leur médiateur ...... il ordonne aux deux fre„ res de s'aboucher sous les murs de Bergame, pour y par„ tager également leurs Etats paternels, conformément aux „ droits de la nature. L'un & l'autre acquiesce à la sentence „ de leur Juge commun. Mais à leur premiére entrevue, „ *Hajelbeg* perce d'un dard le cœur de son frere, feignant „ de le vouloir embrasser, & *Tursonbeg* tombe mort aux „ pieds des médiateurs, envoyés par Orcan. *Hajelbeg*, „ comme un autre Caïn, concevant toute l'horreur de son „ fratricide, ne sait qui il doit le plus appréhender de son „ peuple ou d'Orcan. Il tâche cependant de fermer les „ portes de la Ville, & de soutenir sa cause l'épée à la main „ contre ce Prince. Mais tous ses efforts sont impuissans. „ Les Citoyens frappés d'une action si noire, & ne voulant „ pas attirer sur eux la vengeance d'Orcan, saisissent leur „ Prince, le livrent au Sultan, & se soumettent eux-mêmes „ à ses loix. *Hajelbeg*, après avoir langui deux ans en pri„ son, mourut à Burse. Le Prince *Ulubad* n'eut pas un „ meilleur sort; il fut accusé faussement d'avoir voulu se ré„ volter; on le mit à mort, après quoi toute la Province de „ Carasus se rangea sous l'obéissance d'Orcan".

(16) *Hist. de la décadence de l'Emp. Grec* p. m. 12.

(17) *Ubi supra* p. 71-74.

[*F*] *On trouvera quelque éclaircissement sur ce fait dans la Remarque.*] Je ne doute pas qu'il ne soit question du même événement dont parle Cantacuzéne (18), qui en donne une relation plus circonstanciée, & à divers égards différente. Sur la fin de l'Eté, dit-il, on manda de Triglia, Ville voisine de l'Hellespont, qu'une Armée d'infanterie Perse, levée en Orient, dans les Villes de l'obéissance d'Orcane, s'étoit embarquée sur *trente-six* Vaisseaux, à dessein de faire voile vers Constantinople. On ajoûta qu'ils n'avoient pas dessein de piller comme en passant & à la hâte, mais qu'ils étoient résolus d'exercer impudemment leurs brigandages, & d'enlever tout ce qu'ils pourroient rencontrer. Le tems ne permettant pas de lever une Armée égale à celle de l'ennemi, l'Empereur ordonna au grand Domestique (c'étoit Cantacuzéne lui-même) de marcher avec le petit nombre de gens de guerre, qui étoient aux environs de Constantinople pour s'opposer à leur descente, tandis qu'il iroit les combattre par mer. Le grand Domestique ayant placé ses troupes dans un endroit nommé Ennacosie, il y demeura toute la nuit, & envoya des espions du côté où il croyoit que les ennemis prendroient terre. A la pointe du jour, quelques-uns de ses espions vinrent lui dire que les Turcs avoient débarqué, & les blessures qu'ils avoient reçues ne lui permirent pas d'en douter. Les ennemis avoient pris terre en deux endroits, & marchant par bandes, ils envoyoient reconnoître les chemins, comme s'ils eussent craint des embuscades. Cantacuzéne s'avança, & le combat fut vif, mais les Turcs furent défaits, & tous tués, ou pris, à la réserve de sept. Dans le même tems l'Empereur étoit en mer avec deux galéres, les autres n'étant pas encore équippées; il apprit la défaite des ennemis,

(18) *Hist. des Andronics* Liv. II Ch. 34.

tes d'un autre côté; les divisions de l'Empire Grec lui en fournirent les moyens. Andronic le jeune étant mort en 1341, laissa son fils Jean sous la tutelle de Cantacuzéne, celui-ci s'étant brouillé avec l'Impératrice Veuve, ils se firent la guerre, & Cantacuzéne se fit proclamer Empereur, les deux partis demanderent du secours à Orcan, qui aprés en avoir accordé à l'Impératrice, se détermina tout-à-fait en faveur de Cantacuzéne, lequel lui donna sa fille Théodora en mariage [*G*]. La maniére dont les Historiens Turcs racontent que Soliman fils d'Orcan passa pour la premiére fois en Europe, a quelque chose de fabuleux, & ne peut se concilier avec des faits incontestables racontés par les autres Historiens [*H*]. Sa-

mis, & descendit aussitôt à terre: étant monté à cheval, il courut à toute bride du côté où un autre Corps de Turcs faisoit le dégat, il les chargea rudement, & les défit. Ceux qui échappérent se rembarquérent sur trois de leurs Vaisseaux, & s'en retournérent avec un vent favorable: trente-trois Vaisseaux ennemis demeurérent vuides & tombérent entre les mains des Grecs. L'Empereur demeura toute la nuit au même endroit, avec ses deux galéres, & avec ses troupes, qui dépouillérent les morts. La même nuit d'autres Turcs, qui ignoroient ce qui s'étoit passé, arrivérent sur neuf Vaisseaux à dessein de joindre leurs compagnons. Ils furent d'abord un peu surpris à la rencontre des deux Galéres, s'étant néanmoins rassurés à cause du petit nombre, ils les attaquérent si vigoureusement, que peu s'en fallut, qu'ils ne se rendissent maîtres de l'une des deux. Mais les Grecs ayant repris cœur, prirent huit Vaisseaux des ennemis, & l'autre se sauva.

[*G*] *Lequel lui donna sa fille Théodora en mariage.*] Les Historiens Turcs ne parlent point de cette alliance, mais on ne peut douter du fait, puisque non seulement tous les Historiens Chrétiens le rapportent unanimement, mais que Cantacuzéne lui-même fait l'histoire de ce mariage. Ducas en parle aussi, mais d'une maniére peu exacte (19). Il rapporte, que Cantacuzéne envoya une Ambassade à Orcan, pour lui demander du secours, & pour lui offrir en revanche sa fille en mariage, avec une riche dot. „ Une alliance aussi illustre „ que celle-là, *dit l'Historien*, & qui étoit si au-dessus de la „ fortune & des espérances d'Orcane, & des richesses si im„ menses excitérent extraordinairement l'ambition & l'avari„ ce de ce Barbare ...... il ne faut donc pas s'étonner „ qu'Orcane fut ravi de joie, de ce que Cantacuzéne lui of„ froit une fort belle personne en mariage avec de très„ grands biens". Le traité se conclut, Orcan envoya quinze mille hommes à Cantacuzéne, qui de son côté lui envoya sa fille & la dot, avec beaucoup de pompe & de magnificence. J'ai dit que ce récit est peu exact, d'un côté il ne s'accorde point avec ce que Cantacuzéne lui-même rapporte, & de l'autre l'Historien lui-même en fournit une preuve, par la maniére dont il parle d'Orcan, qui n'étoit pas un aussi petit compagnon que Ducas voudroit le faire croire; ce n'étoit pas la disproportion du rang, qui auroit dû empêcher Cantacuzéne de faire une pareille alliance, mais la différence de Religion. Voyons ce qu'il nous apprend lui-même de ce mariage (20). Orcan lui envoya demander sa fille, offrant de le servir contre tous ses ennemis, non seulement en qualité d'ami & d'allié, mais comme son fils & son sujet. Cantacuzéne accepta le secours, & différa de répondre sur l'alliance proposée. Après le départ des Ambassadeurs d'Orcan, il délibéra avec ses principaux Officiers sur la proposition du Monarque Turc, & comme ils furent d'avis de l'accepter, pour s'assurer le secours de ce Prince, Cantacuzéne lui envoya une Ambassade pour lui accorder sa fille & pour le prier d'envoyer des troupes pour la conduire surement. Orcan envoya trente Vaisseaux, beaucoup de Cavalerie, & les plus considérables de sa Nation. On ne sera peut-être pas fâché de voir de quelle façon ce mariage fut célébré. „ L'Empereur (Cantacuzéne) s'étant rendu à Selivrée avec „ son Armée, & avec l'Impératrice sa femme, commanda „ d'élever un trône hors de la Ville, d'où sa fille pût être „ vuë par tout le peuple selon la pratique que les Empe„ reurs ont accoutumé d'observer, lorsqu'ils marient leurs „ filles à des Etrangers. Il commanda ensuite de dresser sa „ tente tout proche. Lorsque cela eût été exécuté, l'Impé„ ratrice passa la nuit sous la tente, avec ses filles, & l'Em„ pereur la passa avec l'Armée. Le jour suivant, l'Impéra„ trice demeura avec ses autres filles sous sa tente, & Théo„ dore, qui étoit l'Accordée, monta sur le trône. L'Empe„ reur parut seul à cheval. Les rideaux de soie, relevés „ d'or, dont le trône étoit paré, ayant été tirés, on vit l'Ac„ cordée, qui y étoit assise, environnée de quantité de flam„ beaux, qui étoient portés par des Eunuques à genoux. „ Les trompettes & les flûtes formoient la plus agréable har„ monie, dont ces sortes d'instrumens puissent charmer les „ oreilles des hommes. D'excellentes voix chantérent en„ suite des vers, composés à la louange de l'Accordée, par „ les meilleurs Poëtes du siécle. Après que les Cérémonies, „ accoutumées en pareilles rencontres, eurent été observées, „ l'Empereur traita durant plusieurs jours l'Armée, & tout ce „ qu'il y avoit de considérable parmi les Romains & parmi „ les Barbares. Ensuite il envoya sa fille à son mari, qui „ la reçut avec une joie qui ne se peut exprimer". On ignore s'il naquit des enfans de ce mariage, les Historiens n'en disent rien, & le silence de Cantacuzéne lui-même sur ce sujet, feroit présumer qu'il n'y en eut point; il semble naturellement, qu'il en auroit dit un mot dans le bel éloge, qu'il fait de la conduite de Théodore. „ Quoiqu'elle „ eût épousé un Barbare, *dit-il* (21), elle se conduisit de „ telle sorte, qu'elle ne perdit rien de la splendeur de sa nais„ sance. Bien loin de corrompre la pureté de sa foi dans la „ fréquentation de ces infidéles, elle ne se contenta pas de „ résister aux efforts, qu'ils firent pour la persuader de chan„ ger de religion, mais elle en retira plusieurs de leurs im„ piétés, & de leurs erreurs par la force de ses raisons. Le „ zéle, qui l'animoit à la défense de la véritable piété, & „ qui la faisoit combattre pour elle jusqu'à courre de grands „ hazards, étoit accompagné des autres vertus. Elle renon„ çoit au luxe & à la pompe des ornemens, pour employer „ ses richesses au soulagement des pauvres. Elle délivroit „ les prisonniers, en payant de son bien le prix de leur li„ berté. Elle étoit aux Romains comme un port de salut, „ que Dieu leur avoit préparé contre les tempêtes des per„ sécutions des Barbares. Enfin, pendant qu'elle vécut par„ mi eux, elle fut un exemple vivant, & un modéle animé „ des vertus les plus éminentes".

(19) Ducas *Hist. des Empereurs*, Jean, Manuel, Jean & Constantin Paléologues. Ch. 9.

(20) *Hist. des Andronics*. L. III. Ch. 93.

(21) *Ubi supra*.

[*H*] *La maniére dont les Historiens Turcs racontent, que Soliman fils d'Orcan, passa pour la premiére fois en Europe, a quelque chose de fabuleux, & ne peut se concilier avec des faits incontestables, racontés par les autres Historiens.*] Rapportons d'abord le récit de Cantimir, d'après les Historiens Turcs (22). „ Orcan devenu maître de toute la Bithynie, l'an 738 de „ l'Hégire (de Jésus-Christ 1338) il pense à de nouvelles „ conquêtes, & veut faire passer son fils Soliman en Euro„ pe. Il choisit pour l'y accompagner les plus expérimentés „ Capitaines du siécle ...... Soliman fait en apparence une „ partie de chasse, & s'avance insensiblement jusqu'au terri„ toire d'Aidinjik, d'où il considére les bords de la mer: il „ menoit à sa suite quatre vingt personnes choisies. Il y „ avoit peine de mort portée par Edit de l'Empereur de Con„ stantinople .... contre quiconque iroit avec un simple „ bateau sur la côte d'Asie; la même peine étoit décernée „ contre tout Othoman qui passeroit en Europe. La nécessi„ té, mere de l'invention, fait imaginer à Soliman d'attacher „ deux radeaux sur des vessies de bœuf, liés ensemble par le „ col; sur l'un desquels il se met par un beau clair de Lune, „ & passe à l'autre bord plus heureusement, qu'il n'avoit osé „ espérer, d'un village d'Asie au Château d'Hamni en Europe. „ la compagnie de Soliman passe de même; un paysan, qu'on „ rencontre fort à propos, & dont on se saisit d'abord, dé„ couvre un souterrain, par où l'on entre dans la Ville; il „ n'y avoit point de garnison, & chacun étoit endormi. La „ surprise générale des habitans ne leur laisse pas le loisir de „ délibérer: Soliman, maître d'en disposer à son plaisir, „ comprend bien que la douceur est plus propre à avancer „ ses affaires; ainsi au-lieu de les traiter en captifs, il les „ comble de caresses, & mêlant aux assurances de la liberté, „ les promesses des plus grandes récompenses; il jure de re„ connoître à jamais leurs services, si quelques-uns d'entre „ eux, accoutumés à la Mer, peuvent conduire au bord de „ l'Asie les vaisseaux qui étoient dans les ports de Balair & „ d'Aktchiliman. Il n'en falloit pas davantage pour gagner „ tous les cœurs: que ne fait-on pas pour un Prince, qui ne „ montre que les dehors de la clémence? En peu d'heures „ environ trois-mille Othomans sont transportés d'Asie en „ Europe. Et dès le lendemain Soliman surprend le château „ d'Ayasolonia; il le fortifie, sans perdre de tems, le munit „ de provisions, & y met une forte garnison sous le com„ mandement d'Achebeg ..... Soliman ne trouva d'ob„ stacle capable d'arrêter ses progrès que dans la Ville de Ge„ libolli ou Callipolis. Le Gouverneur, que les Ecrivains „ Turcs nomment Callacoolus, mit sous les armes toute la „ jeunesse des environs, & résolut de lui faire tête. On en „ vint aux mains, le combat fut opiniâtre, & longtems dou„ teux; mais enfin les Othomans, supérieurs en nombre & „ en courage, remportérent la victoire, & forcérent les „ Grecs à prendre la fuite, & à se renfermer dans les murail„ les de la Ville: C'eût été trop risquer que de donner l'as„ saut: Soliman voulut ménager son monde, & crut pou„ voir réduire les Grecs par famine. Ainsi il assiégea étroi„ tement la place, faisant battre la campagne de tous côtés „ par les Garnisons des Châteaux qu'il avoit déjà pris, pour „ empêcher qu'il n'y entrât des provisions. Le Gouverneur „ se comporta courageusement, & se défendit assez longtems „ avec toute la bravoure qu'il devoit: il se rendit cepen„ dant, fatigué de la longueur du siége, & ne pouvant tenir „ avec une garnison affoiblie par de fréquentes attaques, & „ encore plus par le manque de provisions. Il capitula l'an „ de l'Hégire 760, (de Jésus-Christ 1359)". Les Annales Turques racontent le passage de Soliman en Europe à quelques légéres différences près de la même maniére, mais placent la prise de Callipolis l'an de l'Hégire 758 (23). D'Herbelot (24) dit, que, l'an 758 de l'Hégire, Orkhan fit passer l'Hellespont sur des radeaux à Soliman Schah son fils „ aîné, lequel étant abordé à Maira avec un bon nombre de „ Troupes Turquesques, la prit d'assaut, & ensuite celle de „ Jammib, qui n'en étoit pas fort éloignée. L'an 759 Soli„ man Schah, après avoir élargi ses quartiers en Europe, „ entreprit le siége de Calliopolis, que nous appellons au„ jourd'hui Gallipoli, Ville importante, laquelle ayant été „ prise par force ouvrit à Orkhan & à ses successeurs les por„ tes de toute la Grece". Je remarquerai. I. Qu'il doit y

(22) *Hist. de l'Emp. Othoman* T. I. p. 74-78.

(23) *Annal. Sultanor.* p. 10. 11.

(24) Bibl. Orient. Art. *Orkhan Beg.* p. 693. 694.

(i) *Ubi supra. p. 32. 44.*

Sagredo (*i*) parle de deux expéditions des Vénitiens contre Orcan, dont je ne trouve aucune trace dans les Ecrivains Turcs, mais il y a quelque chose dans Cantacuzéne, qui semble s'y rapporter [*I*]. Cet Empereur Grec s'étant rendu maître de Constantinople en 1347, Orcan vint avec toute sa famille à Scutari pour l'en féliciter, Cantacuzéne l'alla trouver, ils passérent plusieurs jours ensemble à se réjouir, & à prendre le divertissement de la chasse: après ces fêtes, Orcan demeura sur ses Vaisseaux, & Thédore sa femme vint avec l'Empereur son frere & ses quatre beaux-fils à Constantinople, où elle demeura trois jours, au bout desquels elle s'en retourna en Bithynie (*k*). Quelque tems après Orcan envoya un secours de dix-mille hommes à son beaupere contre le Prince de Servie, mais après avoir pillé & fait un grand butin, ils s'en retournérent (*l*). Mais ils avoient appris à connoître l'Europe, & les derniéres années de son régne Orcan y étendit ses conquêtes par le moyen de Soliman & d'Amurath ses fils. Mais au milieu de ses prospérités cet Empereur reçut un coup fatal l'an 1361, en perdant son fils Soliman, dont la mort est rapportée fort diversement par les Historiens [K]. Cette perte pénétra Orcan de la plus vive douleur, il tomba malade, le chagrin le mina, & succombant moins sous le poids des années, que sous celui des regrets qu'il donnoit tous les jours au souvenir de son fils, il mourut deux mois après lui, âgé de soixante-dix ans, dont il en régna trente-cinq (*L*). Sagredo (*m*) dit, que ce Prince fut prudent, brave, & grand politique. Cantimir rapporte (*n*) qu'il n'y a point d'éloges que les Turcs ne répandent à pleines mains sur cet Empereur. Ils louent surtout sa clémence, sa valeur, sa justice, & sa libéralité envers les pauvres. Il avoit coutume, disent-ils, de converser avec les Savans, & n'entreprenoit aucune affaire importante sans avoir pris auparavant leur avis. Il fit aussi de grandes fondations. Pour ce qui est de sa personne, il avoit le visage enflammé, les yeux bleus, les che-

(k) Cantacuzéne Liv. IV. Ch. 4.

(l) Ibid.

(m) *Ubi supra. p. 47.*

(n) *Loc. cit. p. 86.*

avoir évidemment faute de date dans Cantimir, qui met le passage de Soliman en Europe à l'an 738, & la prise de Callipolis en 760, selon les apparences il y a faute d'impression, & il faut lire 758. J'en trouve une plus considérable dans l'Ouvrage de Mr. l'Abbé de Marigny (25), qui fait répondre l'an 758 de l'Hégire à l'an 1388. de Jésus-Christ & ensuite l'an 761 de l'Hégire à l'an 1384: il y a surement là quelque faute d'impression, qui met une grande confusion dans les nombres. Mais cette remarque n'est pas la plus importante. J'observe en II. lieu, que ce passage de Soliman sur des radeaux pour la premiére fois en 1358 est démenti par des faits certains rapportés par Cantacuzéne; cet Historien parle non seulement de diverses irruptions des Turcs en Europe avant ce tems-là, mais aussi de leurs Vaisseaux. Dès l'an 1331, quelque Cavalerie des Turs ayant traversé l'Helespont, fit le dégat en Thrace (26). L'an 1338, toute une Armée passa sur trente-six Vaisseaux (27). Trois ou quatre ans après les Turcs firent une nouvelle irruption, & ayant été défaits par Cantacuzéne lui-même, ceux qui échappérent, remontérent sur leurs Vaisseaux, & s'en retournérent (28). Pendant la guerre que Cantacuzéne eut avec l'Impératrice, ayant traité avec Orcan, la proximité fut cause qu'il „ tira de lui du secours autant de fois qu'il voulut; car il „ commandoit dans la Paphlagonie maritime, & jusqu'en „ Phrigie. Ce voisinage-là ne contribua pas peu à ruiner les „ terres de l'Empire; car *les Turcs traversérent plusieurs fois* „ *la Mer*, sans en être priés, & exercérent des actes d'hostilité contre les Villes, qui refusoient de se soumettre à „ l'Empereur Cantacuzéne (29)". Quand Orcan dut épouser la fille de Cantacuzéne, *il envoya trente vaisseaux avec force Cavallerie pour la conduire* (30). Je pourrois citer encore divers autres endroits du même genre: mais je crois en avoir rapporté assez pour prouver, premiérement, que les Turcs avoient passé plusieurs fois en Europe avant l'an 1358, & en second lieu, qu'ils n'avoient pas besoin de se servir de radeaux pour s'y transporter, ayant des Vaisseaux, sur lesquels ils pouvoient passer avec moins de peine & moins de péril. Il y a quelque apparence, que les Historiens Turcs, pour relever la gloire de leur Nation, ont inséré dans leurs récits des circonstances fabuleuses.

(25) *Hist. des Révol. de l'Emp. des Arabes*, Tom. II p. 380. 381.

(26) Cantacuzéne Liv. II. Ch. 21.

(27) *Voy. la Rem* [F].

(28) Cantacuzéne L. III. Ch. 10.

(29) Ibid. Ch. 21.

(30) Ibid. Ch 95.

[*I*] *Sagredo parle de deux Expéditions des Vénitiens contre Orcan, dont je ne trouve aucune trace dans les Ecrivains Turcs, mais il y a quelque chose dans Cantacuzéne qui semble s'y rapporter.*] „ Les prospérités du Sultan, *dit Sagredo* (31), allarmérent le Pape Benoit XII. Il conjura la République de „ Venise d'opposer une barriére à la grandeur naissante de „ cet Empire . . . . . . Les Vénitiens ne tardérent pas à „ signaler leur zéle. Ils armérent cent galéres sous la conduite de Pierre Zeno, chassérent les Turcs de l'Archipel, „ brulérent leurs Vaisseaux, & ravagérent les côtes de Natolie". L'Historien place cette expédition en 1334. Il rapporte ensuite, que „ La République se ligua avec Clément „ VI. Et Zeno plus animé que jamais à la ruine des Infidéles, s'avança avec cent voiles, pour chercher l'Armée ennemie. Il étoit accompagné du Légat, des troupes du „ Pape, des forces auxiliaires de Chypre & de Rhodes, & „ du *Patriarche de Constantinople*. Les Chrétiens passérent en „ Asie avec cet équipage, & s'y emparérent de Smyrne . . . . „ Les Généraux ne s'étant pas contentés des victoires de la „ Mer . . . . . ils firent débarquer l'Armée, & s'étant trop „ avancés dans le Pays, ils donnérent dans les embuscades „ des Turcs, qui les taillérent en piéces. Le Légat du Pape, Henri d'Asti, Patriarche de Jérusalem, & Zeno, périrent dans cette occasion. Ils entendoient la Messe, lorsque les Turcs les surprirent: ils n'interrompirent point „ une si sainte action, & ils joignirent le sacrifice de leur vie „ à celui de nos autels". J'ai dit qu'il y a dans Cantacuzéne quelque chose, qui semble se rapporter à ce que raconte Sagredo, voici le passage, que j'ai en vuë (32). *Dans le même tems Martin arriva à Smirne sur douze Galéres, avec un* Patriarche de Constantinople, *que le Pape avoit sacré, comme il avoit accoutumé de faire, depuis la division des deux Eglises, sous prétexte que la Ville de Constantinople avoit autrefois relevé de la puissance des Italiens. Le Patriarche voulut entrer dans l'Eglise de Smirne, qui en relevoit aussi autrefois, & qui étoit la Métropolitaine du Païs. Il commanda donc à l'Armée de le suivre. Martin & les autres Capitaines de Vaisseaux, táchérent de l'en dissuader, en lui remontrant le danger & la témerité qu'il y avoit. Mais n'ayant pu rien gagner sur son esprit, ils le suivirent malgré qu'ils en eussent. Pendant qu'il étoit dans l'Eglise, & qu'il y célébrait les saints mysteres, Amir arriva avec son Armée. Lorsque les Italiens virent que les Turcs alloient fondre sur eux, ils s'enfuirent dans la Citadelle & se sauvérent. Le Patriarche fut massacré, étant revêtu de ses ornement; Martin & quelques autres le furent aussi.* Je n'entreprens pas de concilier ces récits, & je n'ose décider que les deux Historiens parlent du même événement; je trouve seulement, quelque rapport dans les circonstances, qui me le fait présumer.

(31) *Hist. de l'Emp. Othoman.* T. I. p. 42.

(32) Cantacuzéne Liv III. Ch. 95.

[*K*] *Dont la mort est rapportée fort diversement par les Historiens.*] Chalcondyle (33) assure qu'il mourut de maladie. Ducas rapporte (34) que *comme Soliman fils d'Orcane ravageoit la Chersonése, le Despote Matthieu Cantacuzéne en vint aux mains avec lui, auprès de l'Hexamilion, le tua, & un grand nombre de ses troupes.* Cantimir dit (35) que „ Soliman, faisant la „ revuë de ses troupes, après une partie de chasse, & faisant „ exercer sa Cavalerie, selon la coutume des Turcs, à lancer „ le dard, & à bander l'arc, emporté par un cheval fougueux, se cassa la jambe contre un arbre; & de la roideur „ du coup tombe par terre, avec une telle violence, qu'il „ expire sur le champ". Selon les Annales Turques, ce fut dans une partie de chasse que ce Prince perdit la vie: *Soleimanes Bassa, quodam die venatum in equo prodit: inventoque lepore, mox illum ut caperet, equum ad cursum adigit; qui forte fortuna pede altero delatus in scrobem quandam, una cum domino corruit, cumque sic humi adflixit, ut ibidem confestim expiraret, anno Mahumetano* 759 (36). Il est assez difficile de décider, quelle de ces rélations mérite la préférence, quoiqu'il semble naturel de s'en rapporter sur cet article aux Turcs. Chalcondyle, Baudier, Sagredo & d'autres Historiens prétendent que Soliman survêquit à son pere, & qu'il régna deux ans; mais outre l'autorité des Historiens Turcs, qui tous nomment Amurath I. comme le successeur immédiat d'Orcan, nous avons celle de Ducas, qui en deux endroits (37) dit en termes exprès, qu'Orcan laissa Amurath son fils pour successeur. Baudier prétend que l'*ignorance des Turcs les a fait errer dans leur Histoire, comme ceux qui n'ont pas si curieusement recherché la verité des choses que les Grecs, qui en ont de tems en tems écrit de belles remarques* (38). Mais Ducas en est du-moins aussi croyable que d'autres Ecrivains; & d'ailleurs, quelle qu'ait été l'ignorance des Turcs, il y a de l'apparence qu'elle ne s'est pas étenduë jusqu'à leur faire perdre la mémoire de la succession de leurs Empereurs: d'ailleurs, comme ils marquent exactement le tems & les circonstances de la mort de Soliman, il n'y a guére lieu de douter qu'ils n'ayent été bien instruits sur ce sujet.

(33) *Ubi supra.* p. 11.

(34) *Hist. des Emper. Jean Manuel &c.* Ch. 10.

(35) *Loc. cit.* p. 70.

(36) *Annal. Sultanor.* p. 11.

(37) Ducas Ch. 3 & Ch. 11.

(38) *Invent. de l'Hist. Gén. des Turc.* p. 7.

[*L*] *Il mourut . . . . âgé de soixante-dix ans, dont il en régna trente-cinq.*] Chalcondyle & Baudier après lui, ne donnent que vingt-deux ans de régne à Orcan, qui selon leur calcul seroit mort en 1351 ou 1352; Sagredo le fait régner vingt & un an, & place sa mort en 1348; mais les meilleurs Historiens mettent sa mort en l'an 761 de l'Hégire, de Jésus-Christ 1359 ou 1360. J'ajouterai ici seulement la remarque de Cantimir (39). „ Le nombre des années de la Vie d'Orcan sert à prouver celles de son régne: car s'il avoit „ trente-cinq ans, lorsqu'il succéda à Othman son Pere, & „ qu'il en ait vécu soixante-dix, il est clair qu'il doit avoir „ régné trente-cinq ans. Ainsi nous ne pouvons excuser la „ méprise de ceux qui ne lui donnent que vingt-deux ans „ de régne. Les Historiens ne s'accordent pas non plus sur „ la cause de sa mort. Les uns veulent qu'il ait été tué „ d'une fléche au siége de Pruse, d'autres qu'il fut tué dans „ un combat contre les Tartares. Je n'insisterai pas davantage sur ce que j'ai déja dit, que les Turcs sur leurs affaires „ domestiques méritent d'être crus préférablement aux autres Ecrivains: ce qui est reconnu généralement chez eux, „ c'est que Pruse fut prise la premiére année du régne d'Orcan; par conséquent il y auroit de l'impertinence à aller chercher sa mort dans la place, où son régne prit son „ com-

(39) *Ubi supra* p. 89. 90.

cheveux blonds tirans sur le roux; il étoit de moyenne stature & assez replet. Il fut enterré dans le *Monastyr* ou Monastére de Pruse [*M*].

,, commencement. Comme je ne trouve dans aucun Historien, qu'il ait eu guerre avec les Scythes ou Tartares, je laisse tomber cette opinion, qui n'a pas plus de fondement que l'autre.

[*M*] *Il fut enterré dans le* Monastyr, *Monastére de Pruse.*] Il y avoit autrefois à Pruse ou Burse un vaste Monastére, qui du tems des Empereurs Chrétiens contenoit cinq-mille Moines. C'est aujourd'hui un *Jami* ou Temple, qui retient son ancien nom de Monastére (40). Les Turcs racontent des choses surprenantes de ces Moines dans un Livre intitulé *Yacebin Median.* Ils disent entre autres choses, que ces Moines ne mangeoient qu'une Olive, ou une figue en sept jours, & que du haut du Mont olympe, appellé par les Turcs *le Mont aux Moines*, ils voloient au travers des airs par dessus la Propontide, jusqu'à l'Eglise de Ste. Sophie à Constantinople. S'il prend envie à quelque Chrétien de contester la vérité de ce conte, le Turc le prouvera, & le croira bien prouvé, en le montrant écrit dans son Livre. A cette occasion, mon Auteur remarque, que les Turcs sont généralement si ignorans, qu'ils ne peuvent regarder comme ,, faux ce qui est couché par écrit. Pour preuve de cette crédulité, je placerai ici, *dit-il* (41) une Histoire assez plaisante & propre à mon sujet, qui arriva de mon tems à Constantinople. Sous le régne de Sultan Mustapha, frere du présent Empereur Achmet, le Patriarche Grec s'appelloit Callinicus, Prélat de mœurs irreprochables, & assez versé dans les Lettres. Les *Metevelli* ou Procureurs de la Mosquée de la Sultane Validé étoient continuellement à l'importuner pour le payement de ce que l'Eglise leur devoit. Le Patriarche, qui n'avoit point d'argent, après bien des délais pria les Collecteurs de vouloir bien attendre jusqu'au Lundi de la semaine suivante. Ils revinrent donc au terme marqué, pressant plus que jamais l'acquit de la dette. Comme le Patriarche faisoit instance pour une autre semaine, le plus ancien de la bande l'apostropha en ces mots: *Seigneur Patriarche, à quoi bon tant de mensonges? nos livres nous aprennent, & nous le croyons pour certain, que* ,, *nos Moines du tems passé, non seulement avoient horreur de tout mensonge, ou autre mauvaise action, mais encore qu'ils étoient parvenus à un si haut degré de vertu, qu'ils étoient souvent transportés en l'air & passoient du Mont* Olympe *en* Bithynie s'entend, à *Sainte Sophie dans* Constantinople: *sans parler de tous les autres miracles qu'ils opéroient, & qui surpassent la puissance humaine.* Le Patriarche, qui avoit l'esprit gai & facétieux, répondit: *Ce ne sont pas seulement nos anciens Moines, qui ont fait de tels prodiges, nous les faisons nous mêmes tous les jours: & moi, qui vous parle, il m'arrive souvent de voler de cette place* à Pera (Il leur parloit dans son Palais à Phanarium). *A la vérité*, ajoûta-t-il, *je ne prens mon vol, qu'après le soleil couché, & encore je vole fort bas, pour éviter d'être apperçu, & ne pas donner occasion au peuple de l'imputer à magie. N'est-ce pas ce que nous disons*, répliquérent les Turcs, *que cela est ainsi écrit dans nos Livres, & il n'y a rien dedans que de très-vrai?*" Le Prince Cantimir ajoûte, que tous les Turcs n'ont pas pourtant une foi si implicite: qu'il y en a de plus éclairés, qui ne croyent pas tout ce que se lit dans l'Alcoran, mais ils cachent leurs sentimens, & n'ont garde de s'expliquer. Il rapporte un autre exemple de foi implicite, non moins singulier, du très-savant Turc *Saadi-Effendi*, à qui il demanda un jour, comment un grand Mathematicien comme lui, & un homme versé dans les principes de Démocrite, pouvoit croire, que Mahomet eut rompu une Constellation, telle que la Lune, & en eut reçu dans sa manche une moitié, qui tomba du Ciel. Saadi lui répondit: ,, Que dans le cours de la Nature cela ,, étoit impossible, & même répugnoit à ses principes; mais ,, que ce miracle étant écrit dans l'Alcoran, comme un fait, ,, il renonçoit à sa Raison, & se soumettoit à le croire. Car, ,, ajoûta-t-il, Dieu peut faire tout ce qu'il veut". Cette façon de raisonner ne doit pas surprendre; on connoit des Chrétiens, qui à la faveur du même principe, admettent des choses tout aussi possibles, que celle qui est racontée dans l'Alcoran; dèsqu'on renonce à l'usage de la raison, on va loin en matiére de miracles.

(40) Ibid. p. 16.

(41) Ibid. p. 17, 19.

☞ OROBIO (Isaac) Médecin Juif d'Amsterdam, vers la fin du XVII. Siécle, & célébre par sa dispute sur la Religion avec le savant Philippe Limborch [*A*], étoit né en Espagne, & avant qu'il en sortît

[*A*] *Célébre par sa dispute sur la Religion avec le savant Philippe Limborch.*] Je n'ai pas dessein d'entrer dans le détail de cette dispute, on en trouve l'occasion & le précis dans un autre Article (1). Mais je dois remplir l'engagement que j'ai pris (2) de répondre à l'objection des Incrédules, tirée du grand nombre de Livres Apocryphes, qu'il y a eu dans les premiers tems. Le Juif Orobio ne manqua pas de faire cette objection à Mr. Limborch. Rapportons ses propres termes (3): *Fuerunt quidem plurima, præter quatuor Evangelia, quorum aliqua refert Hieronymus, & alii Patres, quæ diversarum Hæresium fuere principia . . . . . quorum singula suos fautores habuerunt, diversisque contentionibus occasionem dedere. Hæc omnia Evangelia inter se de rei veritate concordantia, temporis tractu, & Conciliorum auctoritate rejecta fuere, quatuor duntaxat in Europa admissis utpote inter se magis conformibus. Sed non a toto Christianismo explosa fuere, quia a Thoma conscriptum in plurimis Africæ & Asiæ Ecclesiis perseverat, ut unica suæ fidei regula: quod & ego vidi, & Latinè mihi interpretabatur Archiepiscopus, nescio cujus Armeniæ civitatis, qui Romæ Latinitatem didicerat, cum quo per aliquot menses in hac civitate consuetudinem habui, & certe testor me tot errores, superstitiones, & hæretica dogmata ibi legisse, ut valde mirarer Evangelii nomine insigniri. Quod ipse constanter affirmabat esse verbum Dei ab cæteris Occidentalibus Christianis nunquam falsificatum.* C'est-à-dire: ,, Outre les quatre Evangiles, il y en eut autrefois un grand ,, nombre d'autres, dont quelques-uns ont été nommés par ,, Jérôme & par les autres Peres, & qui furent la source de ,, diverses hérésies, ils eurent chacun leurs partisans; mais ,, comme ils ne s'accordoient pas, la plupart furent rejettés ,, avec le tems, & par l'autorité des Conciles, desorte que ,, l'on n'en a conservé que quatre en Europe, parce que ,, leurs Relations se trouvent les plus conformes. Cependant ,, les autres n'ont pas été rejettés de tous les Chrétiens; car ,, plusieurs Eglises d'Afrique & d'Asie gardent encore celui ,, de *Thomas*, comme l'unique régle de leur Foi. J'ai vu ,, cet Evangile, qu'un Archevêque, de je ne sai quelle Ville d'Arménie, qui avoit appris le Latin à Rome, m'expliqua dans cette Langue, lorsqu'il étoit ici (à Amsterdam) ,, où je le voyois souvent. Je puis protester avec vérité, que ,, j'y ai lu tant d'erreurs, de superstitions, & de dogmes hérétiques, que je ne saurois assez m'étonner, qu'on lui ait ,, donné le nom d'Evangile. Cependant l'Archevêque m'assuroit, que c'étoit la Parole de Dieu, laquelle n'avoit point ,, été falsifiée par les Chrétiens d'Occident". Avant que d'entrer en discussion, nous ajoûterons ici quelques Remarques de Mr. de Beausobre (4) sur ce discours du Juif. Le Savant de Berlin observe I. Que l'Archevêque Arménien, dont parle Orobio, est le même avec lequel Mr. Cotelier s'étoit entretenu à Paris, & qui lui avoit dit, que les Arméniens avoient une Epitre des Corinthiens à St. Paul, & une troisiéme Epitre de cet Apôtre aux Corinthiens, mais que l'une & l'autre passoient chez eux pour Apocryphes. II. Que le Juif avance une insigne fausseté, lorsqu'il dit que *plusieurs Eglises d'Afrique & d'Asie gardent encore* l'Evangile de Thomas, *comme l'unique régle de leur foi.* Tous les Chrétiens, reçoivent & respectent nos quatre Evangiles, comme des régles sures de la Foi, & les Eglises, qui admettent celui de Thomas, non seulement n'excluent pas les quatre autres, mais leur donnent certainement la préférence. III. ,, Le Juif parle ,, en homme aveuglé par son incrédulité, lorsqu'il accuse ,, les Chrétiens de n'avoir conservé que quatre Evangiles, ,, parce que c'étoient les seuls qui s'accordassent passablement. S'il avoit été mieux instruit, ou plus équitable, il ,, auroit reconnu la fausseté de son accusation. En effet il ,, reste entre les Relations de nos Evangelistes, non seulement des variétés dans les circonstances; mais quelquefois ,, des contrariétés, qui, bien qu'elles ne soient pas réelles, ,, ne laissent pas d'embarrasser beaucoup les Interprêtes de ,, l'Ecriture . . . . . . si donc nous n'avons que quatre Evangiles, c'est uniquement, parce que ce sont les seuls dont ,, l'authenticité a été reconnue de tout tems par l'Eglise Universelle". Répondons à présent à l'Objection même, & I. Examinons, ce que c'étoit que ces Apocryphes, dont on voudroit se prévaloir contre les Livres authentiques du N. T. & en particulier voyons ce qu'on doit penser de l'Evangile de Thomas, dont parle Orobio. II. Prouvons, que nous avons de l'authenticité des Livres du N. T. toutes les preuves que l'on peut raisonnablement exiger en pareil cas.

(1) Art. Limborch (Philippe) Rem. [A].

(2) Art. Manichéens Rem. [F]. Cit. (55).

(3) *Amica Collat. cum Erud. Judæo. Script.* III. *Judæi* N. VIII. p. 145.

(4) *Hist. Crit. du Manichéism.* T. I. p. 439.

I. Examinons ce que c'étoit que ces Livres Apocryphes, dont on voudroit se prévaloir contre les Livres authentiques du N. T. & en particulier voyons ce qu'on doit penser de l'Evangile de Thomas dont parle Orobio. — Examen de l'Authenticité des Livres du N. T.

1. *Qu'il y ait eu un grand nombre d'Apocryphes*, c'est un fait qui n'est point contesté, & dont on a des preuves évidentes: il n'étoit même guére possible, que divers Auteurs n'entreprissent d'écrire l'Histoire de la Vie de Jésus-Christ & dans la suite celle des Apôtres, de leurs Voyages, & de leur Prédication, & qu'il n'y en eût qui inférassent des circonstances ou peu exactes ou fausses, & qui ne cherchassent à autoriser leurs opinions particuliéres, en y mêlant le Systême dont ils étoient prévenus. Mr. de Beausobre observe (5) avec raison, que la Constitution de l'Eglise Chrétienne rendoit cet inconvénient inévitable. ,, Cette Eglise étant dispersée par ,, toute la terre, parmi des peuples qui parloient des Langues différentes; sous des Princes, qui, bien loin de réprimer la licence des imposteurs, avoient plutôt intérêt à ,, la favoriser, qui ne demandoient qu'à voir l'Eglise déchirée par des Schismes & par des Sectes ennemies, il n'étoit ,, pas possible qu'il n'y eût des Factions, des Héréfies, & ,, par conséquent de faux Actes. Toutes les Sectes prétendant s'appuyer de l'autorité du fils de Dieu, & les Ecrits ,, authentiques de l'Eglise les convainquant d'erreur & d'innovation, il ne leur resta d'autre ressource, que celle d'accuser ces Ecrits de falsification, ou d'en supposer de faux". Mais les Apocryphes répandus dans le monde, prouvent-ils qu'il n'y a point eu d'Evangiles, dont l'authenticité fût incontestable? En ce cas-là, on seroit en droit de conclure, qu'il n'y a point d'Actes certains, parce qu'il y en a de faux, d'Histoires véritables, parce qu'il y a des Romans; qu'il n'y a point de bonne monnoye, parce qu'il y en a de fausse.

(5) *Ubi supra* p. 450.

 2. *Les*

tit il portoit le nom de *Don Balthasar Orobio.* Ses parens faisoient extérieurement profession de la Religion Romaine, mais ils étoient Juifs dans le cœur, sans observer néanmoins autre chose du Judaïsme, que le jeûne

2. *Les Apocryphes n'étoient pas en aussi grand nombre qu'on le prétend, & quand ils l'auroient été, cela ne prouveroit rien.* Mr. de Beausobre prétend (6) qu'un zèle mal-entendu a fait multiplier le nombre des faux Evangiles, aussi-bien que celui des Hérésies. Mr. Fabricius, qui en a fait un ample catalogue, & qui en compte jusqu'à cinquante (7), convient néanmoins qu'il y en a plusieurs qui ne différent que par le titre: *Titulos collegi quinquaginta, sed ex his plures tituli interdum unum tantum, ut observavi, indicant scriptum.* Ce Savant en trouve pourtant bien quarante, qui lui paroissent différens: *Itaque numerus ita contrahendus fuit, ut singulis genuinis Evangeliis dena circiter responderent Apocrypha Evangelia.* Mais le Critique de Berlin fait une bien plus grande réforme. Selon lui, les *Evangiles de Cérinthe & de Carpocrate*, *l'Evangile des* XII, les *Evangiles selon les Hébreux*, *selon les Nazaréens*, *selon les Syriens*, *selon les Ebionites*, les *Evangiles selon St. Barnabé & selon St. Barthélemi*, n'étoient autre chose que l'*Evangile selon St. Matthieu*, quoiqu'il y eût quelque différence dans les Exemplaires, différences qui ne touchoient pas au fond de l'Histoire (8). De *deux Evangiles de St. Pierre*, l'un n'est autre chose que celui de *St. Marc*, qui au rapport de quelques Anciens (9), fut dicté par St. Pierre, & écrit par St. Marc son disciple; & l'autre ne fut écrit que vers le milieu du second siécle. L'*Evangile de St. Paul* n'est qu'une imagination des Anciens, fondée sur ce qu'il parle de *son Evangile*, 1 Timoth. II. 9, qui n'étoit autre chose que la doctrine qu'il prêchoit: il paroit aussi par Eusèbe (10), qu'on a donné le nom d'*Evangile de St. Paul* à celui de *St. Luc*. Je ne suivrai pas plus avant Mr. de Beausobre dans cette discussion, il prouve très-solidement qu'on a fort multiplié les Apocryphes. On peut consulter ce Savant sur toutes ces Piéces supposées, sur lesquelles il entre dans des détails curieux, de même que Mr. Fabricius dans le Recueil qu'il en a fait. J'ajoûterai seulement un mot sur l'*Evangile de Thomas*, dont parle Orobio. Le Savant de Berlin croit (11) que c'est le même que l'*Evangile de l'Enfance*, & il croit en trouver une preuve dans la piéce même, où l'Auteur se qualifie de *Thomas Israëlite*. Il observe que ce Thomas n'est point certainement le Manichéen Thomas, parce qu'il n'y a rien dans tout ce faux Evangile, qui sente l'esprit de la Secte. Il ajoûte, que le véritable Auteur de ce mauvais Livre est inconnu, mais son caractére ne l'est pas. „ Il s'est peint apparemment „ lui-même en représentant le Fils de Dieu. Il décrit un „ jeune Enfant violent & vindicatif, qui punit de mort sou„ daine les moindres injures qu'on lui fait .... Je ne m'é„ tonne pas, *continue l'Auteur*, que Mahomet, qui vouloit éta„ blir sa Religion par force, ait inséré dans son Alcoran di„ vers morceaux de cet Apocryphe (12)". Quant à l'Histoire même, c'est un tissu de fables, remplies de faux prodiges, où l'on n'a gardé aucunes régles, ni de vraisemblance, ni des bienséances. Mais quand nous accorderions aux Incrédules que le nombre des Apocryphes a été aussi considérable, qu'ils voudroient nous le persuader, que s'ensuivroit-il delà? Que les Evangiles que nous avons sont aussi Apocryphes? ce seroit une plaisante maniére de raisonner. Quoi! parce que le Public est inondé de Romans aujourd'hui, tout ce qui paroît d'Histoires doit être mis dans la même classe? Tout ce que l'on peut conclurre, c'est que l'on a dû être fort circonspect à admettre certains Livres pour authentiques, & nous verrons dans la suite, qu'on a pris à cet égard toutes les précautions imaginables.

(6) Loc. cit. p. 451.

(7) V. Fabricii *Cod. Apocryph.* N. T. T. I. p. 335-386.

(8) Mill. *Prolegom.* N. 171. 172.

(9) *Hieron.* in Catal. in *Petro.* Tertull. *adv.* Marcion. L. IV. 5.

(10) Hist. Eccl. L. III. Ch. 4.

(11) *Ubi supra.* p. 366.

(12) *Voy.* Fabricius *ubi supra* p. 151.

3. *La plupart des Livres Apocryphes sont d'une origine obscure, & sont fort postérieurs au tems des Apôtres.* Ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-uns de plus anciens. Tel est l'*Evangile selon les Hébreux*, & celui que l'on a nommé *selon les Egyptiens* (13). „ Bien que ces anciens Actes ne fussent pas assez „ exacts, ils n'étoient pourtant pas mauvais, non plus que quel„ ques autres Livres, qui ne se sont pas conservés, & qui „ furent écrits, non par des imposteurs, par des Ecrivains „ fabuleux, mais par des personnes, qui n'étoient pas assez „ bien instruites, & qui n'étoient ni Apôtres, ni Disciples „ autorisés par les Apôtres. Il en est de même de tous les „ Ecrits, qui parurent avant la naissance des grandes Héré„ sies. Ils ne furent point mis au rang des Livres Canoni„ ques, non parce qu'ils étoient dangereux, mais parce que „ leur authenticité n'étoit pas bien établie". Mais la plupart de ces Apocryphes parurent dans le second siécle, on en ignoroit les Auteurs, ils étoient inconnus à l'Eglise, & n'étoient reçus que par quelques Sectaires, tout au plus par quelques ignorans superstitieux, à qui il étoit facile d'en imposer. Eusèbe en rapporte un exemple, qui n'a pas échappé à Mr. de Beausobre. Il s'agit de l'*Evangile de St. Pierre*, que le nom de cet Apôtre devoit rendre plus célèbre que la plupart des autres Piéces de la même nature, & qui pourtant étoit inconnu dans l'Asie même, où il étoit né, à presque toutes les Eglises, & à tous les Evêques vers la fin du second siécle, ce qui prouve clairement, qu'il n'avoit vu le jour que vers le milieu de ce siécle-là. Eusèbe raconte (14) que Serapion, Evêque d'Antioche, qui florissoit vers l'an 190 de Jésus-Christ, étant allé à Rhosses Ville de Cilicie, il trouva qu'on y étoit fort divisé à l'occasion de cet Evangile, quelques-uns voulant le lire, & d'autres le regardant comme Apocryphe. Serapion, à qui ce Livre étoit tout-à-fait inconnu, & qui ignoroit ce qu'il contenoit, en permit la lecture, pour arrêter le cours de la discorde. Mais ayant appris ensuite, que ceux qui le défendoient avoient des erreurs, qu'ils autorisoient par ce faux Evangile, il voulut le lire & l'examiner. Ne le trouvant nulle part dans les Eglises Catholiques, il l'emprunta des Docites (15). „ C'étoit „ donc, *conclut Mr. de Beausobre*, un Livre obscur, un Li„ vre évidemment nouveau, inconnu jusqu'alors à l'Eglise „ Chrétienne, & qui n'étoit entre les mains que d'une Secte „ manifestement Hérétique. Voilà quels étoient ces faux Ac„ tes, dont les Incrédules voudroient aujourd'hui se préva„ loir, pour donner atteinte à l'authenticité de ceux, qui „ ont été reçus & vénérés dès le commencement par l'Egli„ se Universelle, comme des Ecrits Apostoliques. Il étoit „ impossible de s'y tromper & de les méconnoître dans le „ tems qu'ils paroissoient, à moins que l'Intérêt & le Préju„ gé ne s'entendissent avec l'Imposture".

(13) *Voy.* De Beausobre *ubi supra.* p. 455. 456.

(14) Hist. Eccl. L. VI. c. 12.

(15) M. Cousin a fait disparoître dans sa Traduction le nom des *Docetes*, ce qui rend le passage obscur.

4. *Mais, enfin, quelque idée qu'on se fasse de ces Apocryphes, les plus mauvais même & les plus corrompus, rendent témoignage à la Divinité de la Mission de Jésus-Christ, & confirment ce que nos Evangiles nous apprennent des Miracles & de la Résurrection de notre Seigneur.* Ici l'on a un concours de témoignages, qui mettent le fait au-dessus de toute contradiction: Mr. de Beausobre les a rassemblés avec soin (16), & je me flatte qu'on ne trouvera pas mauvais que je profite de son travail, en lui en faisant honneur, comme cela est juste.

(16) *Ubi supra* p. 459-461.

(1) On a d'abord le témoignage de l'Eglise Chrétienne Judaïzante & de son Evangile. Cette Eglise se partage en deux Sectes, celle des *Nazaréens*, & celle des *Ebionites*, l'une & l'autre zélées pour la Loi: elles s'accordoient à croire que Jésus-Christ n'étoit Fils de Dieu, que parce que le St. Esprit étoit descendu sur lui dans son Baptême; qu'il étoit le Messie, & parce qu'il étoit monté au Ciel, & étoit en possession de l'empire. Mais elles différoient sur l'article de sa Conception & de sa Naissance miraculeuse: elles avoient chacune leur Evangile Hébreu, qui pouvoient différer en quelque chose. St. Jérôme traduisit en Latin celui des Nazaréens. Eusèbe (17) assure que quelques-uns mettoient cet *Evangile selon les Hébreux* dans la Classe des Ecrits Canoniques, du-moins dans celle des Livres douteux, tels qu'étoient les Epitres de St. Jaques & de St. Jude, la seconde de St. Pierre, la seconde & la troisiéme de St. Jean, & l'Apocalypse: Ἤδη δ' ἐν τούτοις (ὁμολογουμένοις) τινὲς καὶ τὸ καθ' Ἑβραίους εὐαγγέλιον κατέλεξαν, ᾧ μάλιστα Ἑβραῖοι, οἱ τὸν Χριστὸν παραδεξάμενοι, χαίρουσι. Or on trouvoit dans cet Evangile les mêmes faits miraculeux que dans St. Matthieu, & en particulier la Résurrection de Jésus-Christ, comme cela paroît par un passage que St. Ignace en a cité (18): Ἐγὼ δὲ καὶ μετὰ τὴν ἀνάστασιν ἐν σαρκὶ αὐτὸν οἶδα, καὶ πιστεύω ὄντα· καὶ ὅτε πρὸς τοὺς περὶ Πέτρον ἐλήλυθεν, ἔφη αὐτοῖς· λάβετε, ψηλαφήσατέ με καὶ ἴδετε, ὅτι οὐκ εἰμὶ δαιμόνιον ἀσώματον. *Pour moi je sai que même après sa Résurrection il a eu une véritable chair, & je le crois. Car lorsqu'il se présenta à Pierre & à ceux qui étoient avec lui, il leur dit:* Prenez-moi, touchez-moi, & reconnoissez que je ne suis point un Esprit incorporel. Eusèbe, qui rapporte (19) cet endroit de la Lettre de St. Ignace aux Smyrnéens, dit qu'il ignore d'où il a tiré cette circonstance: mais St. Jérôme (20) assure qu'il étoit pris de l'Evangile selon les Nazaréens. Il est vrai que Casaubon a cru que St. Ignace n'alléguoit qu'une tradition, qui a depuis été ajoutée à l'Evangile Hébreu (21); & le célébre Pearson (22) a adopté cette pensée: *Hoc quidem multo mihi verisimilius videtur. Nam licet Hieronymus testimonium illud ex eo Evangelio petitum esse dixerit, tamen Eusebius, unde illud habuerit, nescire se professus est, cum tamen ipse Evangelium secundum Hebræos optime novisset.* Mr. le Moine (23) a été dans la même opinion. Mais Mr. de Beausobre observe (24) que cette conjecture donneroit gain de cause aux Hérétiques que St. Ignace vouloit réfuter. Ils avoient raison de dire que le Passage qu'il leur opposoit, avoit été ajouté à l'Evangile. Le Savant de Berlin ne doute presque pas que Mr. le Moine n'ait été trompé par l'Epitre interpolée de St. Ignace aux Smyrnéens, parce que dans cette Epitre on a inséré ces mots de St. Luc XXIV. 39. *Un Esprit n'a ni chair, ni os*, &c. qui ne sont point dans l'Epitre non interpolée. Or ce dernier passage rend le premier inutile. Ce qu'il y a de certain, c'est que le passage se trouvoit dans l'Evangile des Nazaréens du tems de St. Jérôme, & qu'eux-mêmes le lui avoient prêté pour le copier (25), ce qui prouve qu'ils admettoient tout ce qui y étoit contenu. On pourroit ajoûter, que quoique cet Evangile fût connu à Eusèbe, il se pourroit, qu'en parlant de la Lettre d'Ignace, il ne s'est pas souvenu que ce passage étoit tiré de l'Evangile des Nazaréens. En supposant donc la vérité du fait, il s'ensuit que l'Eglise Judaïzante, séparée du reste de l'Eglise Chrétienne, presqu'aussitôt après la mort des Apôtres, rend témoignage par sa Foi & par les Livres Sacrés, à la Résurrection de Jésus-Christ, & par conséquent à la Divinité de sa Mission.

(17) Hist. Eccl. L. III. 25.

(18) Epist. ad Smyrn. c. 3.

(19) Hist. Eccl. L. III. c. 36.

(20) De Viris illust. c. 16.

(21) Vid. Notas Valesiorum ad *Euseb.* H. E. L. III. 36. Ex Ed. *Gul.* Reading. Cambridg. 1720.

(22) *Vind. Ep. Ignat.* Part. II. p. 104. *Apud Eund.*

(23) Varia Sacra T. II. p. 124.

(24) *Ubi supra.* p. 452. Not. (4).

(25) De Vir. Ill. c. 3.

(2) Un second témoignage est celui de l'Evangile *selon les Egyptiens*, qui est de la même ancienneté que l'Evangile des Nazaréens (26), & fut au commencement la régle de Foi des Chrétiens d'Egypte. Les Encratites s'en servoient pour appuyer leur erreur sur le mariage; les Sabelliens l'alléguoient aussi en faveur de leur systême, de même que les Valentiniens. Quoique nous n'ayons pas de passages formels de cet Evangile à produire, on ne peut douter qu'il ne fût d'accord avec les nôtres sur les points capitaux dont il s'agit. Les Peres n'ont point rejetté les témoignages de ce Livre, comme ils l'auroient naturellement fait, s'il ne s'étoit pas accordé avec les Ecrits authentiques sur la Divinité de la Mission de notre Seigneur, attestée par ses Miracles, & en particulier par sa Résurrection. D'ailleurs les Hérétiques, qui le citoient en preu-

(26) V. Fabric. *Cod. Apoc.* N. T. T. I. p. 337. Not. (k).

jeûne du jour de l'Expiation dans le mois de Tisri, c'est-à-dire dans le mois de Septembre (*a*). Ils élevérent leur fils dans les sentimens des Juifs, qui ne laissa pas d'étudier la Philosophie Scholastique à la mode

(a) Bibl. Univ. Tom. VII. p. 289.

preuve, auroient-ils osé se prévaloir de son autorité, s'il eut été en opposition avec les autres Evangiles sur les vérités fondamentales du Christianisme? Quoique ce ne soit ici qu'une preuve par voye d'induction, je me persuade qu'elle n'en paroîtra pas pour cela moins solide à tout esprit raisonnable, qui examine les choses sans prévention.

(3) Nous avons l'*Evangile de la Nativité de Marie*, le *Protévangile de St. Jaques*, les deux *Evangiles de l'Enfance*, & celui *de Nicodême* (27): mais quelques fabuleux qu'ils soient, ils rendent témoignage aux vrais Evangiles, dont les Auteurs des premiers ont tiré tout ce qui convenoit à leur dessein, & l'ont ensuite orné à leur maniére.

(27) Ils se trouvent dans le Recueil de Mr. Fabricius.

(4) *Marcion* a vécu tout proche du tems des Apôtres, & avec leurs premiers successeurs. Il avoit l'Evangile selon St. Luc: Tertullien a marqué une partie des différences, qui se trouvoient entre son Exemplaire & le nôtre, & St. Epiphane l'a fait encore plus exactement. Mais ces différences ne rouloient pas sur les faits miraculeux de l'Evangile. On les lisoit dans l'Evangile de Marcion, comme dans celui que nous avons. Il n'en faut excepter que les deux premiers Chapitres, que l'Hérétique avoit retranchés.

(5) Joignons à ces témoignages celui des plus anciennes Sectes, celle des *Ebionites*, qui honoroient Jésus-Christ, comme le Messie, mais ne le croyoient qu'un simple homme; & celle des *Docêtes*, qui ne pouvant concevoir que le Verbe Divin pût s'unir personnellement à la Nature Humaine, s'imaginoient qu'il n'en avoit revêtu que la forme, ou la figure extérieure. Ces deux Sectes se trouvoient en Asie dès le tems de St. Ignace, & ce sont celles qu'il a combattues dans ses Epitres. On les accuse l'une & l'autre d'avoir supposé ou corrompu des Livres: „ Mais, *dit Mr. de Beausobre* (28), „ qu'on parcoure tout ce qui nous reste de ces Sectes opposées, on y trouvera partout que Jésus-Christ est Fils de „ Dieu; avec la seule différence que selon les *Docêtes*, il l'est „ par la communion d'une même nature, il est *engendré* du „ Pere; au-lieu que selon les *Ebionites*, il ne l'est que par une „ adoption fondée sur ses incomparables vertus, & par la „ présence de St. Esprit en lui. On y trouvera partout Jésus-„ Christ confirmant sa doctrine par des Miracles publics. „ L'Ebionite & ses pareils n'ont jamais douté, que le Sei-„ gneur ne fût mort, & ressuscité d'entre les morts; au-lieu „ que le Docête n'a fait que convertir en apparences, ce „ que l'Ebionite a cru s'être passé réellement. Les uns & les „ autres convenoient du fait. L'Ebionite lisoit dans son E-„ vangile (ce que nous avons rapporté ci-dessus n. 4.) Le „ Docête au contraire lisoit dans je ne sai quels Livres: *Que* „ *St. Jean l'Evangéliste ayant voulu toucher le Seigneur, sa* „ *main s'enfonça dans le corps apparent du Fils de Dieu, & le* „ *pénétra sans que la chair fit aucune résistance.* Ces deux Ré-„ lations, si contraires à cet égard, s'accordent néanmoins „ dans le point essentiel, savoir que Jésus-Christ s'est présen-„ té vivant à ses disciples depuis sa mort, soit réelle selon „ les uns, ou apparente selon les autres, qu'ils l'ont recon-„ nu, & qu'il s'est entretenu avec eux". Qu'il me soit permis de remarquer ici, que le Savant de Berlin n'auroit pas dû confondre le témoignage des Docêtes & celui des Ebionites; l'un & l'autre sont d'usage, mais non par rapport à l'article de la Résurrection de Jésus-Christ; il est évident qu'on ne peut faire valoir celui des premiers sur ce point, puisqu'ils ne croyoient pas que la mort du Sauveur eût été réelle, & qu'ils n'admettoient par conséquent qu'une Résurrection apparente: mais leur témoignage de concert avec celui des Ebionites sur la Divinité de la Mission de Jésus-Christ, prouve que c'étoit-là un point qui n'étoit pas contesté, & c'est-là ce dont il est question. Les Docêtes auroient admis la Résurrection du Seigneur, s'ils avoient cru que son Humanité eût été réelle: ainsi leur témoignage sur l'origine de sa Mission est recevable, & confirme ce que les autres Evangélistes nous en disent. Il résulte des réflexions que nous avons faites, que les Apocryphes ne donnent aucune atteinte à l'authenticité de nos Evangiles, mais s'ensuit-il delà que cette authenticité soit un fait dont on ne puisse douter? Si cette conséquence ne découle pas directement de ce que nous avons dit, nous allons

(28) Loc. cit. p. 461.

II. Prouver, qu'on a de l'Authenticité des Livres du N.T. & surtout de nos Evangiles, toutes les preuves qu'on peut raisonnablement exiger en pareil cas. Pour reconnoître qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom, on peut exiger quatre choses. I. Le témoignage de ceux qui ont été à portée, & qui ont eu intérêt de s'instruire de la vérité du fait. II. Qu'on ne puisse soupçonner légitimement des Témoins d'avoir eu trop de crédulité à cet égard. III. Ni les taxer de n'avoir pas pris les précautions, qui en pareil cas constatent l'authenticité d'un Ouvrage. IV. Enfin qu'il n'y ait rien dans le Livre même, qui contredise ce qu'on affirme touchant l'Auteur, & le tems où il a écrit. Si nous prouvons que ces quatre Caractéres se réunissent en faveur de nos Evangiles, je ne pense pas qu'on puisse raisonnablement douter de leur authenticité.

(I) Nous avons le témoignage de ceux qui ont été à portée, & qui ont eu intérêt de s'instruire de la vérité du fait. Je dis du fait; car c'est une question de fait de savoir, si St. Matthieu, St. Marc, St. Luc, & St. Jean sont les Auteurs des Evangiles qui portent leur nom, & une pareille question ne peut se décider que par l'autorité & le témoignage. Or l'Eglise Chrétienne atteste unanimement dès les premiers tems que ces Livres sont de ces Auteurs, ces Livres ont passé de main en main, sans qu'il y ait jamais eu de doute ni de contestation sur ce sujet, que près de trois cens après, lorsque les Manichéens entreprirent de nier que les Evangiles fussent des Auteurs dont ils portent les noms, mais nous verrons ci-dessous, combien leur prétention trop tardive, étoit mal fondée. Il nous suffit pour le présent, que nous ayons le témoignage universel & constant de l'Eglise, depuis le tems même où ces Livres doivent avoir été écrits; & ce qui rend la preuve plus forte, c'est que c'est non seulement l'Eglise Orthodoxe, qui dépose en faveur du fait, mais aussi toutes les anciennes Sectes qui se sont séparées d'elle. St. Irenée en a fait la remarque. „ La Certitude de nos Evangiles est „ si grande, *dit-il*, que les Hérétiques mêmes leur rendent „ témoignage & que chacune de leurs Sectes tache de con-„ firmer sa doctrine par leur autorité; car les Ebionites se „ servent de l'Evangile selon St. Matthieu, & Marcion de „ celui de St. Luc. Ceux qui séparent Jésus d'avec le Christ, „ & qui disent que c'est Jésus qui a souffert, mais que le „ Christ est impassible, prétendent s'appuyer sur l'Evangile „ selon St. Marc, & les Valentiniens sur celui de St. Jean, „ qu'ils conservent tout entier, & par lequel ils tâchent de „ prouver les combinaisons de leurs Ecrits". *Tanta autem est circa Evangelia hæc firmitas, ut & ipsi Heretici testimonium reddant eis, & ex ipsis egrediens unusquisque eorum conetur suam confirmare doctrinam. Ebionei etenim, eo Evangelio, quod est secundum Matthæum, solo utentes, ex illo ipso convincuntur non recte præsumentes de Domino. Marcion autem id quod est secundum Lucam, circumcidens, ex his quæ adhuc servantur penes eum, blasphemus in solum existentem Deum ostenditur. Qui autem Jesum separant a Christo, id quod secundum Marcum est, præferentes Evangelium, cum amore veritatis legentes illud, corrigi possunt. Hi autem qui a Valentino sunt, eo quod est secundum Johannem plenissime utentes, ad ostensionem conjugationum suarum, ex ipso detegentur nihil recte dicentes* (29). La Remarque de St. Irenée est juste, & quoique les Livres des anciens Sectaires soient perdus, les fragmens qui nous en restent, & les Ecrits des Peres qui les réfutent, en fournissent des preuves. C'est ce que Mr. de Beausobre prouve (30) par rapport à Saturnin, Basilide, Carpocrate, Cérinthe, Valentin, Marc qui donna son nom à la Secte des Marcosiens, Marcion; la Secte des Encratites reconnoissoit si bien l'authenticité des Evangiles, que Tatien, un de ses principaux Chefs, composa une espéce d'harmonie des quatre, & les réduisit en un seul corps. On ne disconviendra pas, je m'assure, que parmi tant de partis opposés, chacun n'eût intérêt de s'éclaircir, & que l'on ne fut à portée d'avoir des lumiéres: le témoignage de *l'Eglise* Catholique est unanime, & remonte jusques au tems où ces Livres doivent avoir paru. Les Sectes rendent témoignage, les unes à un Evangile, les autres à un autre, & toutes ensemble déposent en faveur des quatre. Y a-t-il aucun monument de l'Antiquité, qui réunisse un plus grand nombre de témoignages, pour constater son authenticité?

(29) Iren. *adv. Hæres.* L. III. c. 11. p. 258 *Apud* De Beausobre *Diss. Hist. Crit.* &c. *continués* &c. T. IX. p. 12. 13. Ed in-8.

(30) Ibid. p. 14-17.

(II) Soupçonneroit-on les Témoins d'avoir eu trop de crédulité à cet égard? Mais sur quel fondement le pourroit-on? On ne peut en taxer les Hérétiques, puisqu'ils n'admettoient que quelques-uns de ces Livres; il ne s'agit pas de prouver qu'en admettant l'un ils auroient dû recevoir les autres; il suffit d'observer que le choix qu'ils ont fait, démontre évidemment qu'ils ne péchoient pas par un excès de crédulité sur l'article. Les Docteurs & les Evêques de l'Eglise Catholique ne sont pas moins à couvert de tout soupçon, il n'en faut d'autre preuve, que la distinction qu'ils ont faite des Livres qui portoient le nom des Apôtres. Origene (31) les a partagés en trois Classes, γνησίαι, ὡς νόθαι, ὡς μικταί; c'est-à-dire, les Ecritures véritables & authentiques; les Ecritures fausses; les Ecritures mixtes ou moyennes, c'est-à-dire celles dont les Auteurs étoient douteux, mais dont la doctrine n'avoit rien de mauvais. Eusébe fait la même distinction, mais il s'exprime d'une façon un peu différente (32). Il y a, selon lui, premiérement des Ecritures authentiques & incontestables, ὁμολογούμεναι: ce sont celles que l'Eglise universelle a reçu unanimement, sans qu'aucune Eglise particuliére en ait jamais contesté l'authenticité. Il y a, en second lieu, des Ecritures douteuses, ἀντιλεγόμεναι, ce sont celles dont les Auteurs ne sont pas certains, & qui n'avoient pas le témoignage constant & unanime de toutes les Eglises. Il y a enfin les Livres faux, qu'Eusébe distingue en deux classes, νόθα, simplement faux, c'est-à-dire, qui ne sont pas des Auteurs auxquels on les attribue, & παντελῶς νόθα (33) entiérement faux, c'est-à-dire, mauvais quant au fond & supposés par rapport à l'Auteur. Il est évident par ces distinctions, que les Peres avoient grand soin de ne s'en pas laisser imposer, & qu'ils n'admettoient pas sans mûr examen des Livres comme authentiques. Eusébe ajoûte (34), qu'il n'a rapporté avec tant de soin le Catalogue de ces divers Ecrits, qu'afin qu'on soit mieux en état de distinguer ceux qui sont douteux, ou supposés, de ceux qui ont le témoignage constant de l'Eglise, & qui ont été reconnus d'un consentement unanime, & les quatre Evangiles sont de ce nombre. Le même Historien nous fournit une preuve de la circonspection, avec laquelle on se conduisoit en ce point, dans ce qu'il rapporte (35) de la conduite de Denys, Evêque d'Alexandrie, dans le troisiéme siécle. Nepos, Evêque d'une Ville d'Egypte, homme savant & pieux, s'étoit entêté d'un régne temporel de Jésus-Christ sur la terre avec les Saints. Il se fondoit sur l'Apocalypse dont lui & ses Sectateurs exaltoient fort l'excellence. Comme après la mort de Nepos, il y avoit un grand nom-

(31) Tom. XIV. in Joann. p. 211. *Apud* De Beausobre *Hist. du Manich.* T. I. p. 447 not. (1).

(32) Hist. Eccl. L. III. c. 25.

(33) Ibid. c. 31.

(34) L. III. c. 25.

(35) Ibid. L. VII. c. 24. 25.

mode d'Espagne. Il s'y rendit si habile, qu'il fut fait Lecteur en Métaphysique dans l'Université de Salamanque. Ensuite il s'appliqua à la Médecine & l'exerça à Seville: il y étoit sur un pié très-agréable, étant

nombre de personnes qui étoient dans ses sentimens, Denys assembla quantité d'Ecclésiastiques, & conféra avec eux pendant trois jours, sur l'opinion de Nepos & sur l'authenticité de l'Apocalypse: on allégua des raisons de part & d'autre, on les discuta avec soin, on pesa les témoignages. Denys convient, que quelques-uns de ses prédécesseurs l'avoient non seulement rejettée, mais réfutée, prétendant qu'il n'y avoit ni bon sens ni raisonnement; que le titre en étoit faux, puisque bien loin d'être une Révélation de choses cachées, ce n'étoient que ténébres & qu'ignorance, & qu'enfin ce Livre n'étoit ni des Apôtres, ni d'aucun des Saints Auteurs de l'Eglise, mais l'Ouvrage de l'Hérésiarque Cérinthe, qui avoit publié ses rêveries sous le nom de St. Jean, &c. Denys, sage & retenu, ne décide point, il aime mieux dire que l'Apocalypse renferme des mystéres qu'il n'entend pas, que de la condamner. Il veut croire qu'il ne faut pas prendre les expressions à la lettre. Il laisse au Livre son prix, mais ensuite il tache de prouver, qu'il ne peut être de St. Jean, tant le stile, l'expression, & le tour différent de ce qui vient incontestablement de cet Apôtre. C'est ce qui lui fait prendre le parti de dire, que l'Apocalypse peut être de quelque Chrétien, qui a porte le nom de Jean, parce que les Fidéles, voulant honorer la mémoire des Apôtres, s'étoient plû à donner à leurs enfans les noms de ces Saints hommes. Cet exemple prouve bien évidemment, que l'on n'étoit pas trop crédule en ces tems-là, lorsqu'il s'agissoit de reconnoître l'authenticité de quelque Ouvrage.

(III) Mais peut-être n'a-t-on pas pris toutes les précautions requises en pareil cas, peut-être n'a-t-on pas eu des régles bien sures, des caractéres bien certains, pour distinguer les Livres authéntiques d'avec ceux qui ne l'étoient point. Tant s'en faut, qu'au-contraire on a eu à cet égard des régles, qui ne pouvoient tromper. Premiérement on a eu égard à la Doctrine contenue dans les Livres, qu'on présentoit, & on l'a comparée avec celle que les Apôtres avoient annoncée dans toutes les Eglises, & qui s'y étoit conservée sans altération, & d'une maniére uniforme: c'est une des régles par lesquelles Eusébe juge de certains Apocryphes: il dit, que la doctrine, qui y est enseignée, est si contraire à la Foi Catholique, qu'on ne peut douter que ces Livres n'ayent été composés par des Hérétiques: Ἡ τε γνώμη, καὶ ἡ τῶν ἐν αὐτοῖς φερομένων προαίρεσις, πλεῖστον ὅσον τῆς ἀληθοῦς ὀρθοδοξίας ἀπᾴδουσα (36). Les Apôtres avoient prêché partout,

(36) L. III. c. 25 *in fine*.

que Jésus Christ étoit le Fils, le Messie annoncé par les Prophétes; qu'il avoit enseigné la Foi & le Culte d'un seul Dieu; qu'il avoit promis à ceux qui observeroient ses commandemens, la remission de leurs péchés, & la vie éternelle, qu'il avoit confirmé sa Doctrine par des Miracles éclatans; qu'il avoit été crucifié, qu'il étoit mort, ressuscité, & monté au Ciel. Ce sont les Articles Capitaux du Christianisme, reçus dès le commencement & par tous les Chrétiens. Tous les Livres, qui contenoient une doctrine différente de celle-là, ou qui y étoit contraire, portoient un caractére évident de supposition, „ par cette raison si certaine & si naturelle, *dit* „ *Mr. de Beausobre* (37), que le Prédicateur & l'Ecrivain ne „ sauroient être la même personne, si les Livres qu'on produit sous le nom de l'Ecrivain contiennent une doctrine opposée à celle qui a été annoncée par le Prédicateur, dans tous les lieux où il a prêché, & annoncée, „ non seulement par lui, mais par les autres Prédicateurs de „ l'Evangile, envoyés comme lui par Jésus-Christ". Le Savant de Berlin prévient ici une difficulté, qui semble se présenter; c'est qu'il s'ensuit de là que la Tradition est la régle de Foi, & qu'il faut à présent juger de l'Ecriture par la Tradition, & non de la Tradition par l'Ecriture. La réponse qu'il fait ne peut que paroître satisfaisante à tous ceux qui n'auront pas de prévention sur ce sujet. „ Il y a bien de la „ différence, *dit-il*, entre une Tradition toute fraiche, toute récente, qui se trouve établie à la naissance du Christianisme, qui est uniforme dans toutes les Eglises, où les „ Apôtres ont prêché, & attestée par ceux qui l'ont ouïe; & „ entre des Traditions éloignées de la source, qui ne sont „ pas certifiées par l'Eglise Universelle, par des témoins qui „ les ont ouïes de la bouche des Apôtres ou de leurs premiers Disciples, lesquelles par conséquent n'ont pas la „ confirmation nécessaire pour les rendre authentiques. Les „ premiéres ne peuvent être raisonnablement contestées: les „ autres peuvent l'être, & le sont très-souvent avec justice. „ Il ne faut pas se jetter dans une extrémité pour éviter „ l'autre. L'abus qu'on fait d'un Principe, ne rend pas le „ Principe faux ou mauvais. La Tradition, c'est-à-dire, le „ témoignage de l'Eglise, lorsqu'il est bien vérifié que c'est „ son témoignage, est une preuve solide de la certitude des „ faits, & même de la certitude de la doctrine....... le „ sacré dépôt de la Foi, confié par les Apôtres à des personnes fidéles, fut gardé d'abord inviolablement dans les „ Eglises. Et cela n'étoit pas difficile dans les commencemens, parce que le nombre des articles de la Foi n'avoit „ pas été multiplié au point, où il le fut depuis, à cause des „ questions curieuses que des esprits inquiets faisoient naître". Il ne suffisoit pourtant pas d'avoir égard à la Doctrine, enseignée dans de certains Livres, pour s'assurer de leur authenticité, & qu'ils fussent des Auteurs dont ils portoient les noms: des Imposteurs auroient pu supposer des Ecrits, qui pour le dogme auroient été conformes à la doctrine des Apôtres, sans néanmoins être l'Ouvrage de ces Saints Hommes. Il est vrai qu'une pareille supposition n'auroit eu

(37) Hist. du Manich. *loc. cit.* p. 441.

rien de dangereux pour la Foi: cependant il étoit à propos de ne s'en pas laisser imposer même de cette maniére; aussi les Peres se sont ils précautionnés, en observant, en second lieu, de n'admettre comme des productions des Apôtres que les Livres qui avoient été reçus dès le commencement par toutes les Eglises, & reconnus véritablement pour être des Auteurs dont ils portoient les noms; c'est ce qu'indique en termes exprès Eusébe (38): Τὰς κατὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν παράδοσιν ἀληθεῖς, καὶ ἀπλάστους, καὶ ἀνωμολογημένας γραφάς: Ils pouvoient s'en assurer avec certitude, y ayant eu dans l'Eglise une succession de Docteurs & d'Ecrivains Ecclésiastiques depuis les Apôtres qu'ils n'avoient qu'à consulter, & qu'ils consultoient effectivement, comme on le voit par le même endroit d'Eusébe: là ils voyoient d'abord, quels étoient les Livres que ceux-ci avoient reçu des Apôtres, ou des Hommes Apostoliques, parce qu'ils y étoient cités sous leurs noms, & dans les termes qui se trouvoient dans leurs Ouvrages. On voit encore par Eusébe, qu'ils en tiroient deux conclusions très-justes. La premiére, que ces Livres étoient authentiques: & quoi de mieux fondé? „ Car enfin un témoignage „ rendu par toutes les Eglises, qui se trouve, pour ainsi dire, „ à leur fondation, & qui se perpetue avec elles dans les di„ verses successions de leurs Evêques & de leurs Docteurs, „ forme une démonstration certaine de la vérité d'un fait. „ Dès qu'il ne s'agira pas de la Religion, ou qu'on n'aura „ pas un intérêt secret, ou manifeste, à refuser d'y ajouter „ foi, les Esprits les plus difficiles & les plus prévenus du „ Pyrrhonisme, céderont à un tel témoignage, & s'en ser„ viront lorsqu'ils voudront décider une question de fait". La seconde conclusion que les Peres tiroient du même principe, c'est que tous les Livres produits sous le nom des Apôtres, ou des Hommes Apostoliques, mais qui n'avoient pas le témoignage constant & unanime de toutes les Eglises, étoient ou supposés, ou incertains: C'étoit, par cette raison, qu'ils n'admettoient point au nombre des Ecritures Canoniques, certains Livres, quoiqu'ils ne renfermassent rien de contraire à la saine doctrine, & que la lecture en pût être utile & édifiante: delà leur retenue à recevoir les Epîtres de St. Jaques & de St. Jude, la seconde de St. Pierre, la seconde & la troisiéme de St. Jean; ces Epîtres n'avoient pas en faveur de leur authenticité le même concours de témoignages que les autres, quoiqu'il n'y ait rien qui démente la doctrine Apostolique, on les mit dans la classe des Livres douteux. Il étoit d'autant plus aisé de s'éclaircir, qu'ayant des Ouvrages qui venoient certainement des Apôtres & des Hommes Apostoliques, on s'en servoit comme d'une Régle sure pour juger des autres. Eusébe assure qu'on mettoit certains Livres au rang des Ouvrages supposés, parce qu'on n'y reconnoissoit point le caractére de simplicité des Apôtres, ou des Hommes Apostoliques, & parce qu'aucun des premiers Successeurs des Apôtres ne les avoit reconnus, ou cités sous le nom des Auteurs auxquels on les attribuoit: ὧν οὐδὲν οὐδαμῶς ἐν συγγράμματι τῶν κατὰ διαδοχὰς ἐκκλησιαστικῶν τις ἀνὴρ εἰς μνήμην ἀγαγεῖν ἠξίωσεν. πόῤῥω δέ που καὶ ὁ τῆς φράσεως παρὰ τὸ ἦθος τὸ ἀποστολικὸν ἐναλλάττει χαρακτὴρ (39). Il est donc évident, que les Peres ont pris toutes les précautions imaginables, & qu'ils ont suivi des régles certaines, pour distinguer les Livres Canoniques, des Livres Apocryphes.

(38) L. III. c. 25.

(39) Ibid.

(IV) Ne précipitons pourtant pas encore nos Conclusions; examinons, s'il n'y auroit pas dans nos Evangiles mêmes, quelque chose qui démente ce que nous affirmons touchant leurs Auteurs, & le tems où nous prétendons que ceux-ci ont écrit. Les Manichéens niérent avec une hardiesse surprenante, que les Evangiles ayent été écrits par les Auteurs, dont ils portent les noms: „ Il est constant, *dit Fauste* (40), que les Evan„ giles n'ont point été écrits par J. C. ni par ses Apôtres, mais „ longtems après eux, par des hommes inconnus, qui jugeant „ bien qu'on ne les en croiroit pas, puisqu'ils racontoient „ des choses, qu'ils ne savoient point, mirent à la tête de „ leurs Livres, les uns, les noms de quelques Apôtres; les „ autres, les noms de quelques Hommes Apostoliques, as„ surant, que ce qu'ils avoient écrit, ils l'avoient écrit sur „ leur témoignage". *Quod* (Evangelium) *nec ab ipso Christo scriptum constat, nec ab ejus Apostolis, sed a quibusdam nominis incerti viris, qui ne sibi adhiberetur fides scribentibus ea quæ nescirent, partim Apostolorum nomina, partim eorum, qui Apostolos sequi viderentur, scriptorum suorum frontibus indiderunt, asseverantes secundum eos se scripsisse, quæ scripserint.* Rien de plus foible, que les preuves que le Manichéen donnoit d'une si téméraire assertion: il allégoit, que St. Matthieu parle de lui-même en troisiéme personne: il prétend ensuite, qu'*Evangile selon St. Matthieu, selon St. Luc &c.* ne signifie point, Evangile *écrit par St. Matthieu, par St. Luc*, mais recueilli de leur Prédication. Je ne m'arrêterai pas à réfuter des raisons aussi foibles en elles-mêmes, elles sont contredites par des preuves certaines, tirées des Evangiles mêmes. Il est certain que l'Evangile de St. Luc a été écrit avant le martyre de St. Paul, qui arriva l'année soixante-sept, selon les uns, & selon d'autres l'année soixante-cinq (41), de Jésus-Christ. En voici la preuve. Il paroit clairement par le commencement du Livre des Actes, que cet Ouvrage est posterieur à l'Evangile du même Auteur. Or le Livre des Actes fut écrit avant le dernier voyage de St. Paul en Asie, & par conséquent avant son retour à Rome & avant son martyre, ce qui indique clairement que St. Luc, qui l'accompagnoit, l'écrivit en ce tems-là; car si cette Histoire avoit été composée longtems après, par quelque autre Auteur, ou ne

(40) Apud August. L. XXXII. 2. XXXIII. 3. *Apud* de Beausobre *Hist. du Manich.* T. I. p. 296.

(41) V. les *Annal. Paulin.* de Pearson, & la Critique de Baronius par le P. Pagi sur l'an LXVII. n. III.

étant fort riche (*b*), un Esclave Maure, qu'il avoit fait châtier pour cause de larcin, se vengea, en le dénonçant à l'Inquisition comme Juif; il ne paroît pas pourtant qu'il ait été arrêté sur cette première accusation, mais quatre ans après un ennemi le déféra de nouveau (*c*), & il fut mis à l'Inquisition, où il demeura trois ans dans l'état le plus cruel qu'on puisse imaginer. „ Notre Juif, étant enfermé dans un „ cachot, où il avoit de la peine à se tourner, & où il souffroit toutes les incommodités imaginables, a „ assuré souvent que le long séjour qu'il fit dans cette affreuse demeure, lui troubloit presque le jugement, „ & qu'il se demanda plus d'une fois à lui-même: *Suis-je bien ce Don Baltasar Orobio, qui se promenoit „ dans Seville, qui étoit si à son aise, & qui avoit femme & enfans?* Il croyoit presque quelquefois que sa „ vie passée n'étoit qu'un songe, & que le cachot où il étoit alors l'avoit vu naître, comme apparem„ ment il le verroit mourir. D'autrefois, comme il s'étoit extrêmement appliqué à la Métaphysique, „ il se faisoit à lui-même des argumens, & les résolvoit: desorte qu'il étoit l'Opposant, le Repondant, & „ le Président tout à la fois. Il a dit qu'il se consoloit de tems en tems par cette espèce de divertisse„ ment bizarre (*d*)". Cependant il nia toujours constamment qu'il fût Juif, & la crainte de la mort le porta à souffrir tout, plutôt que d'avouër la vérité. Il comparut deux ou trois fois devant les Inquisiteurs sans rien confesser, & ensuite il fut appliqué à la question [*B*]; mais l'ayant soutenue sans rien avouër, il fut mis en liberté. Orobio en profita pour quitter l'Espagne le plutôt qu'il pût, il passa en France, où il fut fait Professeur en Médecine à Thoulouse, comme s'il eût été destiné à se fixer dans les endroits où il regne le moins de tolérance. Notre Médecin soutint des Thèses *de Putrefactione*, & il assuroit que par le moyen de sa Métaphysique il embarrassa ceux qui prétendoient à la Chaire de Médecine qui étoit vacante. Il demeura quelque tems à Thoulouse, faisant toujours profession de la Religion Romaine, mais

(*b*) Limborch Hist. Inquis. L. II. c. 11. p. 118.

(*c*) Idem L. IV. c. 19. p. 181.

(*d*) Bibl. Univ. p. 290-291.

ne voit pas pourquoi il ne l'auroit pas poussée jusqu'à la mort de l'Apôtre, & par quel motif il auroit supprimé ce qui étoit le plus propre à lui faire honneur dans l'Eglise. D'ailleurs, si les trois premiers Evangiles ont été écrits avant la ruine de Jérusalem & les malheurs des Juifs, par quelle raison soupçonneroit-on qu'ils ne sont pas des Auteurs dont ils portent les noms? Or il y a dans les Evangiles mêmes une preuve convaincante, qu'ils ont été écrits avant la ruine de Jérusalem: preuve que Mr. de Beausobre a si solidement développée (42), qu'on me permettra de l'emprunter de lui. St. Matthieu, St. Marc, & St. Luc rapportent la prédiction de Jésus-Christ touchant la destruction totale de cette malheureuse Ville & de son Temple. Mais la manière dont ils la rapportent, fait sentir à un Lecteur attentif, que ce n'est point une prophétie faite après coup, mais écrite avant l'événement: sans cela elle n'auroit pas été conçue en des termes, qui expriment tout à la fois & la destruction du Monde & celle de Jérusalem. Il est évident que c'est cette prophétie, qui fit croire aux Chrétiens, que le dernier avénement de Jésus-Christ étoit proche, & qui donna lieu à l'objection que l'on fit bientôt aux Apôtres; savoir, que Jésus-Christ ne venoit pas, comme il l'avoit promis. On trouve cette Objection dans le Ch. III. de la seconde Epître de St. Pierre. Or si une Prophétie, qui étoit le fondement d'une pareille objection, avoit été publiée depuis l'événement, il est hors de toute vraisemblance que des Auteurs Chrétiens eussent fait parler Jésus-Christ en des termes qui sembloient l'appuyer. „ Il y a plus encore, *dit le savant „ Théologien de Berlin*, la destruction de Jérusalem fut le „ triomphe de la Foi Chrétienne. On vit l'événement justi„ fier la Prédiction du Seigneur: on y vit le parricide com„ mis en sa personne, puni d'une manière proportionnée à „ la grandeur du crime, & avec des circonstances qui mon„ troient aux plus aveugles, que Dieu redemandoit de la „ Nation Judaïque le sang de son propre Fils. Lorsqu'elle „ se glorifie encore de l'avoir crucifié, elle voit les environs „ de sa Capitale tout couverts de Croix, auxquelles ses mal„ heureux Citoyens sont attachés. *Il n'y avoit plus de place*, „ dit Joseph (43), *pour y planter de nouvelles Croix, ni de Croix „ pour y attacher les suppliciés*. Qui peut envisager cet affreux „ spectacle, sans y reconnoître des marques visibles de la „ Justice de Dieu? C'est l'épouvantable accomplissement de „ cette parole, prononcée par la fureur elle-même, *Que son „ sang soit sur nous & sur nos enfans*. Certainement si les E„ vangiles avoient été écrits depuis cet Evénement, par „ des Auteurs qui auroient emprunté le nom des Apôtres, „ & des Hommes Apostoliques, il n'est pas concevable qu'il „ ne leur fût échappé quelques mots, qui auroient laissé en„ trevoir l'imposture, & qui auroient fait sentir à un Esprit „ critique, que ces Livres sont postérieurs à la ruine de Jé„ rusalem". Cette dernière réflexion est décisive pour un homme raisonnable, il n'est pas possible que des Ouvrages, où l'on trouve des détails, beaucoup de noms propres, des dates, des allusions aux mœurs, aux coutumes du tems, aux opinions particulières, soient supposés, sans que l'on s'en apperçoive. Finissons par la judicieuse remarque de Mr. l'Abbé du Guet (44): „ Les Auteurs du Nouveau Testa„ ment, *dit-il*, n'avancent rien qui ne soit conforme au tems „ où ils écrivent, aux lieux, aux personnes, aux usages, au „ Gouvernement Civil, à l'Etat de la Religion, aux affaires „ publiques, dont ils parlent. Ils représentent la situation „ des Juifs, & la domination des Romains, telles qu'elles „ étoient selon la vérité; & toujours selon les degrés & les „ changemens arrivés sous les divers Princes, qui comman„ doient dans une partie de la Judée, & sous les Gouver„ neurs de la Palestine & de la Syrie sous les Romains. Il „ ne leur échappe aucune faute contre la vraisemblance, „ contre l'Histoire, contre la supputation des tems, contre „ les choses qui nous sont connues par d'autres voyes; & il „ est évident qu'une telle exactitude n'a pas été l'effet de „ leur précaution, mais la suite de la vérité. Car les con„ noisseurs en Histoire savent combien il est impossible d'en „ écrire une fausse, & de prétendre la lier à des lieux & à „ des tems certains, & à des personnes connues, sans tom„ ber dans des inconvéniens, qui découvrent le mensonge, „ & qu'aucune fiction ne peut éviter".

(42) Disc. Hist. & Critiq. &c. *ubi supra* p. 22. 26.

(43) De Bell. Judaic. L. VII. c. 12.

(44) *Principes de la Foi* Part. III. c. 3.

[*B*] *Il comparut deux ou trois fois devant les Inquisiteurs sans rien confesser, & ensuite il fut appliqué à la question.*] Sur le soir on le conduisit par une infinité de détours dans une voûte souterraine, toute tapissée de noir, & éclairée par un certain nombre de flambeaux; dans un endroit séparé du reste de l'appartement, étoient assis à une table un Inquisiteur & un Sécretaire. Le premier l'exhorta encore à confesser la vérité, avant qu'on la lui extorquât par les tourmens, Orobio répondit qu'il l'avoit dite; sur quoi le Juge protesta solennellement, que puisque son opiniâtreté obligeoit à en venir à la Question, le S. Office seroit innocent, en cas qu'il vînt à perdre du sang, ou à mourir dans les tourmens. Voici la description qu'on nous fait de cette torture (45). „ Un bour„ reau le deshabille, lui lie les pieds & les mains avec une „ corde, & le fait monter sur un petit siége, pour pouvoir „ passer la corde à des boucles de fer, qui sont attachées à „ la muraille. Après cela on tire le siége de dessous les pieds „ du patient, desorte qu'il demeure suspendu par la corde, „ que le bourreau serre toujours plus violemment, jusqu'à „ ce que le criminel ait confessé, ou qu'un Chirurgien qui „ est aussi présent, avertisse les Juges, qu'il n'en peut pas „ souffrir davantage sans mourir. Ces cordes causent, com„ me on le peut aisément penser, une douleur infinie, lors„ qu'elles viennent à entrer dans la chair, & à faire enfler les „ mains & les pieds, jusqu'à tirer du sang par les ongles. „ Comme le patient se trouve violemment serré contre la „ muraille, & qu'en tirant les cordes avec tant de force on „ courroit risque de déchirer tous ses membres, on a soin „ auparavant de le ceindre avec quelques bandes par la poi„ trine. On les serre extrêmement, & il seroit en quelque „ danger de ne pouvoir pas ravoir son haleine, s'il ne la re„ tenoit pendant que le bourreau lui met ces bandes. Il con„ serve ainsi à ses poumons assez d'espace, pour faire leurs „ fonctions. Dans le moment qu'il souffre plus, on lui dit „ pour l'épouvanter, que ce n'est que le commencement des „ souffrances, & qu'il fera bien d'avouër, avant qu'on en „ vienne à l'extrémité. Le Sr. Orobio assuroit encore, qu'ou„ tre les tourmens dont on vient de parler, le Bourreau lâ„ choit sur les jambes du patient une petite échelle, où il „ étoit monté, & dont les échelons aigus causoient une „ douleur incroyable, en tombant sur les os des jambes". Le Lecteur frémit peut-être à cette description, & cependant elle est encore imparfaite, & adoucie. Mr. Limborch nous l'a donnée dans tout le détail requis, & propre à faire comprendre que des gens capables de pareilles barbaries, doivent avoir renoncé non seulement au Christianisme, mais à tout sentiment d'humanité: Ecoutons l'Historien de l'Inquisition (46): *His dictis linteum ipsius corpori adductum est, & ab utraque parte adeo violenter constrictum, ut tandem anhelitus ipsi præcluderetur: cum jam animo deficeret, subito lintei extremitates sunt remissæ: & cum jam denuo respirare inciperet, maximam ex subita illa mutatione passus est animi angustiam ac dolorem. Hoc tormento superato, eadem monitio repetita fuit, fateri veritatem antequam inchoentur tormenta sua; eaque monitio, superato quovis tormento, antequam novo exponeretur, semper repetita fuit. Itaque cum in negatione persisteret, pollices illius funiculis exiguis arctissime constricti sunt, adeo ut membra extrema admodum intumuerint, & sanguis inter juncturas unguium expelleretur. Postea muro fuit applicitus, & exiguo scabello impositus; muro affixæ erant parvæ trochleæ ferreæ, per quas funes ducti variis in locis corpus ejus ambiebant, præsertim brachia & crura: tortor magna violentia funiculos hos trahens corpus ipsius muro applicabat: interim manus ac pedes, digitique manuum ac pedum arctissime funiculis constricti summo percellebantur cruciatu, non aliter ac si flammis dissolverentur. In mediis hisce cruciatibus tortor subito scabellum pedibus ipsius subtraxit, adeo ut miser sine ullo fulcimento pependerit funibus undique constrictus, & pondere corporis, funium nodos arctius constringente. Mox novum tormenti genus succedit: instrumentum exiguæ scalæ instar, duobus constans lignis erectis, & quinque transversis anterius acuminatis illi ex adverso opposuit tortor, idque motu quodam accommodato, maxima vi in utramque ipsius tibiam impegit, adeo ut utraque tibia quin-*

(45) *Bibl. Univ.* Tom. VII. p. 291-293.

(46) Hist. Inquisit. Lib. IV. c. 29. p. 323.

que

mais s'étant lassé d'une si longue dissimulation, il vint à Amsterdam, où il reçut la circoncision, & fit profession du Judaïsme. C'est dans cette Ville qu'il a passé le reste de sa vie, en exerçant la Médecine, & où il est mort en l'année 1687. Mr. Le Clerc, de qui nous avons emprunté ces particularités de la Vie d'Orobio, ajoûte (c). „ Après ce qu'on vient de dire du Sr. Orobio, on ne sera pas surpris de „ trouver dans ses Ecrits beaucoup plus de subtilité de raisonnement, qu'il n'y en a ordinairement dans „ les Ecrits de ceux de sa Religion. Il n'est pas rare non plus de voir venir ici des gens, qui avoient „ fait profession de la Religion Romaine en Espagne, avouër qu'ils ont été Juifs dans le cœur, pendant „ toute leur vie". Je ne dois pas oublier qu'en 1684 Orobio publia un Livre contre Bredenburg, qu'on accusoit de Spinosisme: cette Piéce, sur laquelle on peut consulter Bayle Art. *Spinosa* Rem. [M], a été rêimprimée dans un Recueil qui a paru en 1731, où il y en a une du Comte de Boulainvilliers.

(c) Ibid. p. 331.

que illibus simul validissime percussa affligeratur dolore intolerabili, adeo quidem ut in animi deliquium inciderit. Mox ad se reverso ultimum tormenti genus inflictum est. Funibus brachia ejus non procul a manu adstricta sunt; illis tortor se implicuit, ita ut dorso ejus corio munito circumducerentur; tum se resupinavit, pedibusque muro oppositis, summa vi funes distendit, donec brachiorum carnem usque ad ossa penitus perscinderit: idque tormentum ter repetitum est, funibus illis duorum circiter digitorum spatio a priore vulnere brachio appositis, eademque vehementia constrictis. Contigit vero cum secundo funes constringerentur, ut in prius vulnus relaberentur, unde tantâ copiâ sanguis profluxit, ut moriturus videretur. Mox e vicino conclavi advocati sunt Medicus & Chirurgus, quos semper praesto esse oportet, ut similii in casu sententia eorum rogetur, an absque mortis periculo tortura continuari possit, ne irregulares fiant judices Ecclesiastici, si forte reus in tormentis moriatur. Illi Orobio minime inimici responderunt, virium satis superesse, ad reliqua tormenta sustinendum: & sic eum praeservarunt ne tormenta jam superata denuo ipsi infligerentur: quia sententia fert, ut omnia illa tormenta successive uno tempore infligantur; si ob mortis periculum desinendum sit, postea rursus omnia tormenta, quae jam tolerata fuerant, successive infliguntur, ut sententiae satisfiat. Itaque idem tormentum tertio repetitum est; hicque tormentorum finis fuit. Mox vestibus suis involutus in priorem carcerem deportatus est, & septuaginta dierum spatio vix a vulneribus sanatus est. Doit-on être surpris après cela, comme l'assûre Orobio (47), qu'en Espagne & en Portugal, il y ait un si grand nombre des Juifs qui dissimulent leur Religion? jusques-là qu'il y a des Religieux, des Chanoines, des Evêques, des Archevêques, qui sont réellement Juifs, il s'en trouve parmi les Inquisiteurs mêmes: des gens de ce caractére ne peuvent qu'être inhumains & barbares, puisque s'ils témoignoient la moindre compassion, ils s'exposeroient eux-mêmes à découvrir ce qu'ils cachent à force de sacrilé-ges & de cruautés. Il n'est pas surprenant aussi, que ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains de ces Bourreaux, conçoivent de la haine pour une Religion, qui se maintient par de pareilles voyes, & que le Christianisme leur devienne odieux au point qu'ils ne peuvent revenir de leurs préventions, lors-même qu'ils le voyent tout autre, qu'on ne le professe dans les Pays où domine un Tribunal, que des Catholiques Romains eux-mêmes regardent comme l'opprobre de la Religion Chrétienne & de l'Humanité.

(47) Collat. Amica p. 102.

, ☞ ORODE, Roi des Parthes, & fils de Phraate III. ne parvint à la Couronne que par des voyes criminelles. De concert avec Mithridate son frere aîné [A] il s'étoit rendu coupable de parricide, en attentant à la vie de son Pere (a). Mithridate monta d'abord sur le trône (b), mais ayant entrepris de porter la guerre en Arménie, Orode profita de son absence pour s'emparer de la Couronne; mais son frere étant revenu avec son Armée, Orode qui ne se trouva pas en état de lui faire tête fut obligé de se sauver. Mithridate chercha à se venger sur ceux qui avoient favorisé son frere; ses cruautés le rendirent si odieux, que les Parthes le chasserent (c). Orode fut rappellé par les soins de Suréna, qui tenoit le premier rang parmi les Parthes, lequel le rétablit sur le trône (d). Pour jouïr paisiblement de sa souveraine puissance, il accorda à Mithridate la Médie majeure, qui relevoit de l'Empire des Parthes (e); mais la tranquillité ne dura pas longtems; sans-doute que Mithridate voulut tenter de remonter sur le trône; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Orode le chassa de la Médie (f). Mithridate se sauva en Syrie, & tâcha d'engager Gabinius à le rétablir; ensuite après avoir fait de nouveaux efforts pour rentrer en possession de l'Empire, il fut obligé de se rendre à Orode, qui le fit tuer en sa présence [B] l'an 54 avant

(a) Dion L. XXXIV. p. 116.
(b) Trogus in Prolog. L. XLII. & Justin. Lib. XII. c. 2.
(c) Justinus loc. cit. c. 4.
(d) Plut. in Crasso. p. 556.
(e) Appian. in Parth. p. 141.
(f) Dion ubi supra.

[A] *Mithridate son frere aîné.*] Je ne sai sur quelle autorité Mr. Prideaux (1) & les Auteurs de l'Histoire Universelle (2) affirment qu'Orode étoit l'aîné, & le font succéder immédiatement à Phraate son pere. Il paroit clairement par Trogue & par Justin (3), que Mithridate succéda à son pere, ce qui semble supposer qu'il étoit l'aîné. C'est aussi le sentiment de Mr. Vaillant (4).

[B] *Mithridate se sauva en Syrie, & tâcha d'engager Gabinius à le rétablir; ensuite, après avoir fait de nouveaux efforts pour rentrer en possession de l'Empire, il fut obligé de se rendre à Orode, qui le fit tuer en sa présence.*] Gabinius commandoit en Syrie, & se préparoit à faire la guerre aux Arabes, lorsque Mithridate se réfugia auprès de lui, & l'engagea à renoncer à l'expédition qu'il projettoit, pour entreprendre de le rétablir (5). S'étant mis en marche, il passa l'Euphrate pour aller attaquer les Parthes (6), mais son avarice le fit changer de dessein: Ptolomée Aulétes, Roi d'Egypte détrôné, vint le trouver, chargé d'une Lettre de recommandation de Pompée, & ayant joint à cela de grandes promesses & de grosses sommes, Gabinius renonça à l'expédition contre les Parthes, pour tourner ses armes du côté de l'Egypte (7). A son retour, ayant appris que le Sénat l'avoit condamné à l'exil, à cause de ce qu'il venoit de faire, il renvoya Mithridate & un Seigneur Parthe nommé Orsane, & fit en même tems courir le bruit qu'ils s'étoient échappés pour retourner dans leur Pays (8). Mithridate ayant levé quelques troupes retourna dans la Babylonie, & se rendit maître de Séleucie. Mais Orode ayant envoyé Suréna pour soumettre cette Ville, ce jeune Général la prit, semble-t-il, d'assaut; car Plutarque rapporte (9) qu'il monta le premier sur la muraille, & tua de sa main tout ce qui se présenta devant lui. Le malheureux Mithridate se réfugia à Babylone, où Orode l'assiégea, & réduisit enfin par la famine la Ville à se rendre: il se remit entre les mains d'Orode, se flattant que celui-ci auroit égard aux liaisons du sang, mais il se trompa, Orode l'ayant fait tuer en sa présence (10). Mr. Prideaux & les Auteurs de l'Histoire Universelle (11) disent, qu'Orode assiégea son frere dans Séleucie, & que ce fut cette Ville qu'il réduisit; mais outre qu'il paroit par Plutarque, que ce fut Suréna qui se rendit maître de Séleucie, & qu'il la prit par force, Justin, cité par ces Messieurs, ne dit point ce qu'ils lui font dire: voici le passage: *Frater ejus Orodes . . . . Babyloniam, quo Mithridates confugerat, diu obsidet, & fame coactos, in deditionem oppidanos compellit. Mithridates autem fiducia cognationis, ultro se in potestatem Orodis tradit. Sed Orodes plus hostem, quam fratrem cogitans, in conspectu suo trucidari eum jussit.* Ce qui a déterminé Mr. Prideaux à mettre Séleucie, c'est qu'il prétend que Plutarque s'est trompé en faisant de cette Ville & de celle de Babylone deux Villes différentes *, & que l'ancienne Babylone n'existoit plus il y avoit longtems, quand Crassus alla dans ce Païs-là; il se fonde sur des passages de Strabon, de Pline & de Pausanias. Un savant Académicien de Paris prétend que Mr. Prideaux s'est trompé †. Si l'on en croit Mr. Secousse, le passage de Strabon est formellement contre le savant Anglois, & on y trouve précisément le contraire de ce qu'il lui fait dire. Strabon §, après avoir rapporté que Séleucus Nicator fonda Séleucie qui fut augmentée par ses Successeurs, ajoûte que cette Ville est présentement plus grande que Babylone, & qu'une grand partie de celle-ci est déserte: *Καὶ νῦν ἡ μὲν γέγονε Βαβυλῶνος μείζων, ἡ δ᾽ ἔρημος ἡ πολλή*: „ Strabon, *dit Mr. Secousse*, en disant qu'une grande „ partie de Babylone est déserte, fait clairement entendre „ qu'une petite partie de cette Ville est habitée; & la com- „ paraison qu'il fait de la grandeur présente de Séleucie & „ de Babylone ne prouve-t-elle pas que cette derniére Vil- „ le existoit encore?" Voici le passage de Pline **: *Durat adhuc ibi Jovis Beli templum . . . , caetera ad solitudinem rediit, exhausta vicinitate Seleuciae, quae tamen Babylonia cognominatur.* Il est certain qu'à prendre les termes de Pline à la rigueur, il semble dire que l'ancienne Babylone n'est plus qu'une solitude, entiérement dénuée d'habitans; mais l'Académicien croit que l'on doit expliquer Pline par Strabon, & que le premier a seulement voulu dire, que l'ancienne Babylone n'est plus rien en comparaison de la nouvelle, qui s'est enrichie de ses dépouilles: il s'appuye de l'autorité de Pline même, qui dans un autre endroit parle de l'ancienne Babylone, comme d'une Ville qui existoit encore de son tems, & qu'il distingue exactement de Séleucie: il dit †† que la Ville de Philisque est éloignée de dix jours de navigation de Séleucie, & à peu près autant de Babylone; *Philiscum . . . . ab eo Seleuciam dierum decem navigatio, totidemque fere Babylonem*: Ne pourroit-on pas dire que l'Auteur parle de l'endroit où étoient les ruines de Babylone? Pausanias assûre §§ que *Babylone, autrefois la plus grande Ville que le Soleil eut jamais éclairé, n'avoit plus rien que ses murailles.* Mais Mr. Secousse observe que „ ce passage ne peut prouver que pour le tems „ où vivoit Pausanias, qui écrivoit plus de deux-cens ans „ après l'expédition de Crassus: d'ailleurs il est tiré d'une „ réflexion morale que fait Pausanias sur l'instabilité des cho- „ ses humaines, & il y a d'autant plus de raison de ne pas „ prendre ce qu'il dit dans cet endroit au pied de la Lettre, „ que dans ses Attiques, après avoir rapporté que Nicator „ avoit

(1) Prideaux Hist. des Juifs &c. T. IV. p. 271. Edit. de 1722.
(2) Hist. Univ. Tom. VII. p. 397.
(3) Voy. cit. (b) de l'Article.
(4) Arsacidar. Imper. Tom. I. p. 99.
(5) Dion L. XXXIX. p. 116.
(6) Joseph. Antiq. Jud. Lib. XIV. c. 11.
(7) Dion & Joseph ubi supra.
(8) Joseph. loc. cit. & de Bell. Jud. Lib. I. c. 6.
(9) In Crasso. p. 550.
(10) Justin. L. XLII. c. 4.
(11) Ubi supra.

* Hist. des Juifs T. II. p. 571. Edit. de 1722.
† V. Hist. de l'Academ. des Inscript. &c. Tom. IV. p. 211-213. Edit. de Hollande.
§ Geograph. Lib. XVI. p. 738.
** Liv. VI. 26.
†† Lib. V. 21.
§§ Lib. VIII. Arcad. c. 33.

avant l'Ere Vulgaire (*g*). Orode paisible possesseur du Royaume, par la mort de son frere, pensa alors à la guerre dont il étoit menacé par Crassus [*C*]. Dans le tems que celui-ci se disposoit à entrer en Campagne, le Parthe lui envoya une Ambassade, pour le détourner de son dessein [*D*], mais ce fut envain. Orode avoit mis une puissante Armée sur pied, il la partagea en deux Corps, marcha avec l'un en personne vers les frontiéres d'Arménie, pour y faire diversion; Artavasde Roi de ce Pays étant declaré pour les Romains, l'autre Corps prit la route de la Mésopotamie sous les ordres de Suréna (*h*) [*E*]; ce Général reprit bientôt les Villes, dont Crassus s'étoit rendu maître l'année précédente. Plusieurs Soldats des Garnisons qui y étoient, se retirérent & vinrent remplir le Camp de Crassus de rapports effrayans, touchant le nombre, la valeur, & la puissance des Parthes; les Soldats & les Officiers même en furent tellement découragés, que les principaux conseillérent à Crassus de se désister de son entreprise (*i*), mais il n'écouta point des avis qui choquoient sa passion. Il se confirma dans son dessein par l'arrivée d'Artabase ou Artavasde Roi d'Arménie, qui vint le trouver avec un corps de six-mille chevaux, qui formoient sa garde. Il promettoit de plus un corps de dix-mille Cuirassiers, & de trente-mille hommes de pied, qu'il entretiendroit à ses depens; il conseilla outre cela à Crassus de prendre la route de l'Arménie pour entrer dans le Pays des Parthes, parce qu'il y trouveroit des vivres en abondance, & que leur Cavalerie ne pourroit agir parmi les montagnes. Crassus vain & présomptueux fit peu de cas des offres & des conseils de l'Arménien, qui se retira assez mécontent (*k*). Sur quoi Dion Cassius fait une réflexion, qui nous donnera occation d'examiner le jugement qu'on doit porter de tous les présages funestes, qui semblérent annoncer à Crassus le mauvais succés d'une guerre injuste [*F*].

(*g*) Selon le Canon Chronologique de Vaillant.

(*h*) Dion. Lib. XL.

(*i*) Plut. in *Crasso*. p. 554.

(*k*) Idem ibid.

Le

„ avoit transplanté à Séleucie les habitans de Babylone, il „ ajoûte; qu'il ne détruisit ni les murailles de cette Ville, ni „ le Temple de Bélus, & qu'il permit à des Chaldéens d'ha- „ biter autour de ce temple *. Ce passage, joint à celui de „ Strabon, *dit Mr. Stenosse*, prouve que depuis la construc- „ tion de Séleucie ou nouvelle Babylone, l'ancienne n'a pas „ été entiérement dégarnie d'habitans, & qu'il en est venu „ de nouveaux à la place de ceux qu'on en avoit ôtés. On „ ne peut douter aussi que le terrein renfermé dans ces mu- „ railles, que Nicator laissa sur pied, n'ait conservé le nom „ de Babylone". Il semble donc que Plutarque n'a pas eu tort de distinguer Babylone de Séleucie.

* Idem Lib. X. *Att.* cap. 16.

[C] *Orode . . . . . . pensa alors à la guerre, dont il étoit menacé par Crassus.*] Crassus, ayant été Consul avec Pompée, dans le partage des Provinces, la Syrie lui étoit échuë, ce qui lui causa une grande joie, parce qu'il formoit de vastes projets. Plutarque nous apprend (12), que quand il étoit en compagnie, même avec des gens qu'il connoissoit peu, il ne pouvoit moderer ses transports. Que parmi ses amis, il alloit jusqu'à des rodomontades, indignes de son âge & de son caractére. Il ne bornoit pas ses vuës au Gouvernement de la Syrie, à la conquête de quelques Provinces voisines, ni même à celle des Parthes. Il se promettoit d'effacer la gloire des exploits de Luculle & de Pompée, & ne pensoit pas moins qu'à porter ses armes jusqu'aux extrêmités de l'Orient. Cependant le Decret du Sénat ne comprenoit nullement la guerre contre les Parthes, mais tout le monde savoit que c'étoit-là sa grande passion. Dion confirme ce que dit Plutarque (13), je me contenterai de rapporter le passage en Latin, pour abréger: *Crassus autem, quum & ipse aliquid agere cuperet, quod gloriæ sibi juxta, atque lucro esset futurum, postea quam in Syria nihil hujusmodi esse præ manibus videt (nam & Syri quieti erant, & qui prius Syriam bellis vexarant, tum potentia Crassi perterriti nihil movebant) in Parthos expeditionem suscepit, quum neque ullam belli causam contra ipsos afferret, neque id (a Senatu) decretum esset: enimvero & Parthos prædivites esse acceperat, & Orodem, qui nuper rex factus esset superatu facilem sperabat.* Crassus s'étant rendu en Syrie, & ayant fait ses préparatifs, marcha vers l'Euphrate, sur lequel il construisit un pont sans aucun obstacle, y fit passer son Armée & entra sur les terres des Parthes. Ceux-ci qui ne s'attendoient point à être attaqués, furent aisément chassés de la Mésopotamie, Crassus se rendit maître de plusieurs Villes; celle de Zénodotie fut ruinée, parce qu'ayant fait demander quelques troupes Romaines, comme ayant dessein de se soumettre, les habitans les taillérent en piéces, dèsqu'elles furent entrées dans la Ville. Cette conquête & un léger avantage remporté sur Talyméne Ilace ou Sylace, Gouverneur de Mésopotamie, rendirent Crassus si fier qu'il permit que ses Soldats lui donnassent le titre d'*Imperator*. Les autres Villes ne firent pas la moindre résistance, desorte que s'il avoit su profiter de la consternation où étoient les Parthes, il auroit pu pénétrer jusqu'à Séleucie & Ctésiphon, mais au-lieu de pousser sa pointe, il repassa l'Euphrate dès l'entrée de l'Automne, & se contenta de laisser sept mille fantassins, & mille chevaux pour garder les Villes qui s'étoient renduës: il retourna en Syrie, où il mit ses troupes en quartier d'hyver (14). Plutarque regarde ce retour de Crassus, comme une des plus grandes fautes, qu'il ait fait dans cette expédition. Le jeune Crassus, fils de celui dont nous parlons, vint des Gaules joindre son pere en Syrie, avec mille Cavaliers choisis. Cicéron le loue pour ses talens, & il s'étoit fort attaché à ce grand-homme, qui en parle avec éloge, mais qui le taxe de témérité & de présomption, le passage mérite d'être rapporté (15): *Quæ quidem etiam cum P. Crasso M. F. cum initio ætatis ad amicitiam se meam contulisset, sæpe egisse me arbitror, cum eum vehementer hortarer, ut eam laudis viam rectissimam esse duceret, quam majores ejus ei tritam reliquissent. Erat enim cum institutus optime, tum etiam perfecte, planeque eruditus: ineratque & ingenium satis acre, & orationis non inelegans copia: præterea que sine arrogantia gravis esse videbatur, & sine segnitia verecundus. Sed hunc quoque absorbuit æstus quidam non insolitæ adolescentibus gloriæ: qui quia navarat miles operam imperatori, imperatorem se statim esse cupiebat: cui muneri mos majorum ætatem certam, sortem incertam reliquit. Ita gravissimo suo casu, dum Cyri & Alexandri similis esse voluit, qui suum cursum transcurrerant, & L. Crassi & multorum Crassorum inventus est dissimillimus.*

(12) *In Crasso*. p. 552.

(13) Dio Lib. XL.

(14) Idem ibid. & Plut. in *Crasso*. p. 552. 553.

(15) Cicero in *Bruto*. p. 281. 282.

[*D*] *Le Parthe lui envoya une Ambassade pour le détourner de son dessein.*] Les Ambassadeurs d'Orode trouvérent Crassus occupé à faire sortir ses troupes de leurs quartiers d'hyver, & à les rassembler: ils lui exposérent en peu de mots leur commission, & lui dirent que „ si cette Armée étoit envoyée „ par les Romains contre les Parthes, ce seroit une guerre, „ qu'aucun Traité de paix ne pourroit terminer, & qui ne „ finiroit que par la ruine totale des uns ou des autres. Que „ si, comme ils l'avoient ouï dire, c'étoit Crassus seul qui, „ contre le sentiment de sa Patrie, & pour assouvir son ava- „ rice particuliére, avoit pris les armes contre eux, & étoit „ entré dans une de leurs Provinces, le Roi leur Maître „ vouloit bien user de modération, avoir pitié de la vieil- „ lesse de Crassus, & laisser retirer vies & bagues sauves les „ Romains, qui étoient dans ses Etats, où ils étoient plutôt „ prisonniers que gardant des Villes". Crassus ne répondit à ce discours que par une rodomontade, qu'*il rendroit réponse au Roi des Parthes dans Séleucie.* Le Chef de l'Ambassade, nommé Vagises ou Vahises sourit, & montrant la paume de sa main à Crassus, il lui dit: *Crassus, tu verras plutôt naitre du poil dans ce creux de ma main, que tu ne verras Séleucie.* Les Ambassadeurs s'en retournérent, & allérent annoncer à leur Roi, qu'il falloit se préparer à la guerre (16).

[*E*] *L'autre Corps prit la route de Mésopotamie, sous les ordres de Suréna.*] Mr. Crevier (17) observe, que Suréna n'est point un nom d'homme, mais de dignité, & qui marquoit la seconde personne de l'Empire, & comme le Vizir du Roi des Parthes. Quoi qu'il en soit, Plutarque nous apprend (18) que celui dont il s'agit ici descendoit d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons des Parthes, & que c'étoit à sa famille qu'appartenoit dans la cérémonie de l'inauguration des Rois, le droit de leur mettre la couronne sur la tête. A une naissance distinguée il joignoit beaucoup de prudence & d'adresse, quoiqu'il ne fût âgé que de trente ans. Sa valeur étoit déja connue, on a vu ci-dessus (19), qu'Orode lui devoit en grande partie la Couronne, & la prise de Séleucie, dans le tems que Mithridate en étoit le maître. Suréna étoit bien fait, avoit l'air gracieux, & les maniéres affables. Il étoit, après le Roi, le premier de tout l'Empire, en richesses, en puissance & en autorité. Son équipage, quand il voyageoit, consistoit en mille chameaux pour porter le bagage, en deux-cens chariots pour le service de ses femmes, en un Corps de Cavalerie de mille hommes, armés de pié en cap qui lui servoient de Gardes, & outre cela en un grand nombre de Soldats, qui, en comptant ses domestiques, pouvoient aller à dix-mille hommes. Il réunissoit le luxe Asiatique avec toute l'intrépidité d'un Conquérant; car il faisoit transporter avec lui tout ce qui pouvoit contribuer à ses plaisirs, & cela dans le tems même, qu'il s'exposoit au plus grands dangers, étant toujours à la tête de ses troupes, quand il falloit tenter quelque entreprise périlleuse. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce guerrier intrépide n'avoit pas honte de se farder & de se parfumer les cheveux à la maniére des Médes; au-lieu que les Parthes alloient à l'ennemi les cheveux en desordre, & avec l'air le plus hideux, qu'il leur étoit possible afin d'inspirer plus de terreur. Ajoûtons, que malgré les importans services, que Suréna avoit rendus à Orode, ce Prince jaloux de la gloire de ce Général, & du crédit qu'elle lui donnoit, le fit mourir peu de tems après la défaite de Crassus.

(16) Plut. in *Crasso* p. 554. Dio Lib. L XL.

(17) *Hist. Rom.* Tom. XIII p. 63. 64.

(18) *Ubi supra* p. 550. & *Appian. in Parth.*

(19) Rem. [B].

[*F*] *Sur quoi Dion Cassius fait une réflexion, qui nous donnera occasion d'examiner, le jugement qu'on doit porter de tous les présages funestes, qui semblérent annoncer à Crassus le mauvais succès d'une guerre injuste.*] Dion remarque (20), que „ les Ro- „ mains conduits par Crassus n'avoient aucune vuë salutai- „ re, & qu'ils ignoroient en toute occasion le parti qu'il fal- „ loit prendre, ou qu'ils se mettoient hors d'état de le sui- „ vre; ensorte qu'on auroit dit, que condamnés & poursui- „ vis par quelque Divinité, ils ne pouvoient faire usage ni „ de leur esprit ni de leurs corps". *Nihil salutare, nec deliberare, nec agere poterant. Quin etiam cæteris in rebus omnibus velut a numine quodam condemnati, & mentibus & corporibus tiuba-*

(20) Dio Lib. XL.

Le Général Romain se mit en marche avec une Armée de plus de quarante-mille hommes, & passa l'Euphrate à Zeugma dans la Province de Comagene, & là, si l'on s'en rapporte aux Historiens, il eut plusieurs sinistres présages [*G*]. Il fit avancer ses troupes le long du fleuve, & bientôt ses coureurs, qu'il avoit envoyés à la découverte, vinrent lui rapporter qu'il ne paroissoit pas un seul homme dans la Campagne, mais qu'ils avoient trouvé beaucoup de traces de chevaux qui s'éloignoient. Crassus en conclut, que les Parthes fuyoient devant lui, & ses Soldats commencérent à mépriser un ennemi qui n'osoit les attendre. Cassius, son Questeur, lui conseilla de s'approcher de quelqu'une des Villes, où l'on avoit Garnison, pour y faire reposer l'Armée, & pour avoir le tems d'apprendre quelles étoient les forces des Parthes; ou du-moins de marcher le long de l'Euphrate vers Séleucie, parce qu'en côtoyant toujours ce fleuve, il mettoit la Cavalerie des Parthes hors d'état de l'envelopper, & que les barques chargées de munitions, en fourniroient toujours à l'Armée (*l*). Crassus étoit disposé à suivre cet avis, lorsqu'un Traitre le fit changer de dessein [*H*]; cet homme lui persuada de s'éloigner de rives de l'Euphrate, & l'en-

(*l*) Plut. loc. cit. p. 555.

tulabant. Il faut distinguer ici entre les Payens & les Chrétiens. Les premiers ont prétendu que le mépris que Crassus avoit fait des mauvais présages, & des imprécations prononcées contre lui à son départ, avoient été cause de sa perte. On rapporte un grand nombre de présages qu'il eut successivement, nous aurons occasion d'en rapporter quelques-uns dans la suite, il ne s'agit ici que d'examiner ce qu'il faut en penser. Je ne crois pas que tous ces prétendus présages ayent contribué à la ruine de Crassus, ou l'ayent annoncée d'avance, sinon en ceci, qu'ayant à faire à des gens superstitieux, & prévenus sur cet article, le découragement se glissa parmi ses troupes, qui joint aux fautes du Général, suffisoit pour lui attirer le malheur qui lui arriva. D'ailleurs on ne peut rien conclure de certains événemens fortuits, que la Superstition change en présages, après coup. Mr. Bayle a très-bien manié ce sujet (21), il allégue deux puissantes raisons contre les présages. „ Premiérement, *dit-il*, ils sont „ innombrables, si nous ajoûtons foi à tout ce qu'on nous „ raconte sur ce sujet . . . . . . & si nous prenions la peine „ d'unir bout à bout les remarques qui se trouvent dans les „ Historiens touchant les présages, qu'ils disent que Dieu „ a donnés de ce qui devoit arriver sur la Terre, nous ferions une enchaînure qui embrasseroit tous les tems, sans „ aucune interruption. Si nous consultons les gens crédu„ les sur cette matiére, nous trouverons qu'il ne leur est „ jamais arrivé rien de remarquable, sans y avoir été préparés par quelque présage: or dès-là on peut conclure que „ ce ne sont que de vaines imaginations, parce que d'un cô„ té cela montre que les hommes demeurent inébranlable„ ment attachés à croire qu'il y a une Puissance à qui l'ave„ nir est connu, & par conséquent que leur incrédulité ne „ porte point Dieu à faire des miracles pour la guérir: & „ & que d'autre côté cela fait voir, que si Dieu établissoit „ effectivement des présages, il avertiroit les hommes ex„ traordinairement, & continuellement tout ensemble, de ce „ qui doit leur arriver, ce qui implique contradiction. Ce „ seroit alors qu'on auroit quelque raison de juger avec Ma„ xime de Tyr, que la Divinité se tiendroit sur les grands „ chemins, pour dire la bonne avanture à tout venant. La „ seconde raison est, que ces présages, dont on nous parle, „ non seulement n'aprenent pas d'une maniére intelligible „ les choses qui doivent arriver, mais aussi ne servent pas à „ les empêcher d'arriver. Je le prouve, parce qu'on ne fait „ jamais qu'une chose a été le présage d'une autre, que „ quand cette autre est arrivée".

(21) *Pensées diverses sur la Comête.* T. I. p. 202-204. Edit. de 1704.

Les Auteurs Chrétiens ont la plupart envisagé l'aveuglement & les malheurs de Crassus comme un jugement de Dieu, qui avoit voulu punir ce Général Romain du sacrilége qu'il avoit commis, en pillant le Temple de Jérusalem, pendant son séjour en Syrie. Prideaux dit (22): *Crassus avoit fait bien des fautes dans tout le cours de cette guerre; & quoique souvent on les lui montrât assez tôt pour les prévenir, il avoit toujours été sourd à tous les bons conseils; & n'avoit voulu suivre que ses chiméres, qui le firent enfin périr misérablement. Ce fut une infatuation que Dieu lui envoya, pour le punir du sacrilége qu'il avoit commis à Jérusalem.* Les Auteurs de l'Histoire Universelle (23) paroissent être du même sentiment, après avoir rapporté ce que dit Dion, qu'on auroit dit que les Romains *étoient condamnés & poursuivis par quelque Divinité*, ces Messieurs ajoûtent. „ Cette Divinité étoit sans contredit le vrai Dieu, dont la „ gloire étoit intéressée à venger la profanation de son Tem„ ple à Jérusalem". Mr. Crevier s'explique sur le même ton (24): *C'est une chose très-digne de remarque*, dit-il, *que le triste sort des deux Généraux Romains, qui les premiers & les seuls jusqu'au tems dont nous parlons, avoient violé le respect dû au Temple de Jérusalem. Pompée, depuis qu'il eut osé porter ses regards téméraires dans un lieu redoutable, où jamais aucun profane n'étoit entré, ne réussit en rien, & termina enfin malheureusement une vie, jusques-là remplie de gloire & de triomphes. Crassus, encore plus criminel, fut puni plus promptement, & périt dans l'année même.* „ J'espére, *ajoûte Mr. Crevier*, que le Lecteur „ judicieux ne confondra point cette observation, conforme „ aux principes du Christianisme & à l'idée d'une Providen„ ce, avec les prétendus présages de malheur arrivés à „ Crassus, suivant l'opinion du Vulgaire & le récit des His„ toriens". L'Auteur de la Vie de Cicéron (25) en juge tout autrement, & s'exprime assez cavaliérement sur ce sujet: *Les Historiens Romains*, dit-il, *ont imputé sans exception le malheur de Crassus au mépris qu'il avoit fait des Auspices. Quelques Ecrivains Chrétiens l'ont attribué à la profanation du Temple de Jérusalem . . . . . Mais de part & d'autre on ne reconnoît que le langage de la superstition, puisque c'est toujours blesser la Providence, que de vouloir pénétrer dans la profondeur infinie de ses conseils.* Je conviens avec cet Ecrivain, que l'on ne doit pas prétendre sonder les profondeurs des Conseils de Dieu; mais à suivre sa façon de raisonner, il ne sera pas aisé de prouver par les événemens l'influence de la Providence. Nous devons être très-circonspects dans nos jugemens sur les malheurs qui arrivent aux hommes, mais en même tems pouvons-nous ne pas être portés à reconnoitre le doigt de Dieu, lorsqu'il y a pour ainsi dire une liaison frappante entre les crimes d'un homme & les malheurs qui lui arrivent? I. A moins que de démentir l'Histoire Sacrée, on ne peut douter que Dieu ne fût en quelque façon jaloux du Sanctuaire qu'il s'étoit choisi à Jérusalem, & qu'il regardoit les attentats commis contre cette Sainte Maison, comme des outrages faits à Sa Majesté. Il n'y a donc pas tant de superstition à se persuader, qu'il ait puni le sacrilége de Crassus, en permettant qu'il s'aveuglât dans l'exécution de ses projets insensés. Surtout si l'on considére II. que la guerre que ce Général entreprenoit contre les Parthes étoit des plus injustes; il n'avoit ni sujet légitime, ni ordre de qui que ce fût de les attaquer: les Parthes étoient en paix avec les Romains, & ne leur avoient donné aucune raison de les attaquer, les Traités faits avec Pompée & Sylla subsistoient, comme le remarque un Historien (26): *Missi ab Orode Legati denunciavere, percussorum cum Pompejo fœderum, Syllaque, meminisset:* Une guerre aussi injuste ne méritoit-elle pas que celui qui en étoit l'auteur fût puni? Et faut-il être si superstitieux pour se persuader qu'un succès aussi malheureux que celui qu'elle eut, fut une punition de Dieu? Quand on pése mûrement toutes les circonstances de l'expédition de Crassus & de sa fin tragique, on a de la peine à n'y pas reconnoître la juste sévérité de cette Providence supréme, qui veille au maintien de la Société humaine.

(22) *Hist. des Juifs* &c. T. IV. p. m. 229.

(23) T. VII. p. 403.

(24) *Hist. Rom.* Tom. XIII. p. 58-59.

(25) *Vie de Cicéron* T. II. p. 446.

(26) Florus *Hist. Rom.* L. III. c. 11.

[*G*] *Si l'on s'en rapporte aux Historiens, il eut plusieurs sinistres présages.*] Plutarque & Dion (27) en rapportent plusieurs. Dans le tems que les Troupes passoient l'Euphrate, le Ciel s'obscurcit tout à coup, & il s'éleva une si horrible tempête, que les soldats en furent saisis de frayeur. Les coups de tonnerre, les éclairs presque continuels, & le vent violent, qui donnoient dans le visage aux soldats, sembloient vouloir les arrêter. Une partie du pont fut ruïnée par l'ouragan. Le cheval que Crassus montoit ordinairement dans un jour de bataille tomba dans l'Euphrate, & s'y noya avec celui qui étoit dessus. L'Aigle d'Or, qui servoit de grand Etendard à l'Armée, tourna sans dessus dessous sur la perche à laquelle elle étoit attachée, & tomba dans le fleuve; une autre ne fut arrachée de terre qu'avec beaucoup de peine. Crassus voulant dissiper la frayeur des soldats, les assura avec serment, que son dessein avoit toujours été de ramener l'Armée par l'Arménie, & ce discours auroit fait un bon effet, s'il n'avoit ajoûté: *Oui vous pouvez compter sur ce que je vous déclare, aucun de nous ne reviendra par ici.* L'ambiguité de ces paroles renouvella toutes les craintes. Lorsque l'Armée eut passé le fleuve, Crassus en fit la revue. On célébroit un sacrifice solennel dans ces occasions. Le Prêtre, qui avoit immolé la victime, en ayant remis les entrailles, selon l'usage, entre les mains du Général, celui-ci les laissa tomber par terre. Nouveau sujet de frayeur pour les assistans. Crassus ne fit qu'en rire: *Voilà*, dit-il, *les inconvéniens de la vieillesse, mais les armes ne me tomberont pas des mains.* Ces accidens, & plusieurs autres que je passe sous silence, parurent à l'Armée de très-mauvais présages.

(27) *Ubi supra.*

[*H*] *Un Traitre le fit changer de dessein.*] Je me suis exprimé en termes généraux, parce que les Auteurs ne lui donnent pas le même nom & la même qualité. Plutarque (28) le nomme *Ariamnes*, & le dit un Chef des Arabes. Dion Cassius (29) l'appelle *Augarus Osrhoenus.* Florus le qualifie de transfuge, & lui donne le nom de *Mazares* Syrien (30). Appien l'appelle *Æbarus.* Les Auteurs de l'Histoire Universelle (31) disent sans balancer que c'étoit Abgare Roi d'Edesse dans l'Osrhoëne; & Mr. Crevier (32) a suivi cette opinion. Le savant Bayer (33) prétend que ce n'étoit point Abgare, mais son successeur *Mannus*, ou *Mannus*, & que l'on a des vestiges du véritable nom dans celui d'*Ariamnes* que Plutarque lui donne; Mr. Bayer croit que ce nom a été formé de *Marimannes*, ou *Mar-Manu*, *Mori-Manu*, c'est-à-dire, *Manu Seigneur.* Quoi qu'il en soit cet Homme avoit servi autrefois sous Pompée, & étoit connu de plusieurs Officiers & Soldats de l'Armée Romaine, qui le regardoient comme ami, quoiqu'il fût dans les intérêts des Parthes. De concert avec Suréna, il vint dans le Camp de Crassus, dont il connoissoit le foible, il lui apporta des présens considérables, & employa la flatterie pour gagner sa confiance; il témoigna d'abord le vif ressentiment qu'il avoit des bienfaits de Pompée, & la haute idée qu'il avoit des forces Romaines; ensuite il marqua à Crassus qu'il étoit surpris qu'il s'amusât si longtems, & lui dit

(28) *Crass.* p. 551.

(29) L. XL.

(30) Florus *loc. cit.*

(31) Tom. VII. p. 404.

(32) *Hist. Rom.* Tom. XIII. p. 67.

(33) Hist. Osrhoen. & Edessen. L. II. n. 8.

l'engagea dans des fables arides, où il le quitta [*I*]: Bientôt on apprit par les Coureurs que l'Armée des Parthes très-nombreuse s'avançoit fiérement pour venir attaquer les Romains: On combattit durant toute la journée, le Fils de Crassus & un grand nombre de Romains périrent dans cette occasion [*K*]. Les Parthes se retirérent au coucher du Soleil, en disant qu'ils accordoient à Crassus une nuit pour pleurer son fils, & qu'ils reviendroient le lendemain achever la victoire, à moins qu'il n'aimât mieux, pour son propre avantage, aller de bonne grace se remettre entre les mains d'Arsace, au lieu d'y être traîné (*m*). Les Romains demeurérent dans la derniére consternation, & Crassus tomba dans un si grand accablement, que Cassius & Octavius firent d'inutiles efforts pour l'en tirer; ayant délibéré avec les autres Officiers, il fut résolu qu'on partiroit sur le champ. L'Armée décampa sans bruit, abandonnant la plus grande partie des blessés, & après beaucoup de peine & de fatigue, Crassus entra avec ses troupes dans Carres, dont le Gouverneur Coponius étoit venu au devant de lui avec toute sa garnison. Le lendemain les Parthes massacrérent quatre-mille malades ou blessés, qui étoient demeurés dans le Camp des Romains, outre les soldats, qu'ils trouvérent çà & là dans la plaine: quatre Cohortes, qui s'étoient égarées furent taillées en piéce, il ne s'en sauva que vingt hommes, qui se rendirent à Carres. Surêna s'étant assuré, par des gens qu'il y envoya sous prétexte de faire des offres de paix, que Crassus & Cassius étoient dans cette Ville, l'investit de tous côtés, & demanda qu'on les lui livrât pieds & poings liés. Les Romains résolurent alors de s'enfuir pendant la nuit. Mais Crassus se fia encore à un Traître, qui l'égara, dans un Pays marécageux, & coupé de fossés: il se seroit néanmoins sauvé par la valeur d'Octavius & de cinq-mille hommes que ce Lieutenant conduisoit; mais le perfide Surêna lui ayant offert de conférer avec lui pour traiter de la paix, ses soldats se mutinérent, & le forcérent à s'avancer vers les Par-

(*m*) Plut. ubi supra.

dit que ce n'étoit pas tant d'armes que d'ailes dont il avoit besoin contre des gens, qui à son approche se sauveroient avec leurs meilleurs effets en Scythie & en Hircanie; que les Parthes n'oseroient pas regarder les Romains en face; que le seul nom de Crassus avoit déjà répandu la terreur parmi eux, & que pour les vaincre il ne falloit que les joindre & les attaquer (34). Crassus donna dans le piége.

(4) Plut. & Dio ubi supra.

[*I*] *Cet homme lui persuada de s'éloigner des rives de l'Euphrate, & l'engagea dans des sables arides, où il le quitta.*] Satisfaisons la curiosité du Lecteur, en réunissant le récit des Historiens (35). Le perfide Ariamnes conduisit l'Armée au travers de la plaine, par un chemin d'abord assez uni & facile, mais qui devint ensuite très-difficile par les sables profonds, où les Romains se trouvérent engagés, au milieu d'une vaste campagne toute rase, & d'une affreuse aridité, & où la vuë ne découvroit ni fin ni bornes, où l'on pût espérer de trouver quelque repos & quelque rafraichissement. Ainsi non seulement la soif & les fatigues d'une marche pénible, mais l'aspect d'une solitude immense, leur inspiroit le découragement & le desespoir. Car ils n'appercevoient ni arbre, ni plante, ni ruisseau, ni colline, ni une seule herbe verte, mais comme une vaste mer de sables, qui les environnoit de tous côtés. Cependant Crassus reçût des nouvelles d'Artabase, qui auroient dû lui ouvrir les yeux sur la perfidie de son Guide. Le Roi d'Arménie lui mandoit, qu'Orode lui étoit tombé sur les bras avec une puissante Armée, & que par cette raison il ne pouvoit lui envoyer les secours qu'il lui avoit promis; qu'il lui conseilloit de se raprocher de l'Arménie, afin qu'ils pussent unir leurs forces contre leur ennemi commun; que s'il ne vouloit point suivre cet avis, il l'avertissoit d'éviter les lieux où la Cavalerie pouvoit agir avec avantage, de gagner les montagnes, & de s'y retrancher. Crassus, au-lieu de suivre de si sages conseils, toujours prévenu & entêté, soupçonna de la trahison là où il n'y en avoit point, ne daigna pas seulement récrire à Artabase, il dit seulement à ses Couriers. „ Je n'ai pas le tems présentement de penser aux affaires des Arméniens. Bientôt j'irai „ en Arménie, & je punirai Artabase de sa trahison ". Cassius voyoit le mal, & n'y pouvoit remédier, il n'osoit plus faire de remontrances à son Général qui se mettoit en colére contre lui, mais il attaquoit le Traître qui les perdoit, dans le particulier. „ Malheureux, *lui dit-il*, quel mauvais „ génie t'a amené parmi nous? par quels enchantemens & „ par quels prestiges as-tu ensorcelé Crassus, pour lui persuader de jetter son Armée dans des déserts, qui ressem- „ blent à des abîmes sans fond & sans rive, & d'entrepren- „ dre des marches, qui conviennent mieux à un Chef de „ Voleurs Arabes, qu'à un Général Romain ". L'artificieux Barbare tâcha de le calmer par la douceur, & en l'assurant qu'il n'avoit plus que peu de tems à patienter. Mais il prenoit un autre ton avec les soldats, & tournoit la chose en raillerie. *Vous vous imaginez*, leur disoit-il, *voyager dans la Campanie, & vous regrettez les sources, les bains d'eaux chaudes, la fraîcheur des ombres, les hôtelleries commodes de ce pays délicieux. Vous ne vous souvenez donc pas que vous traversez, les confins des Assyriens & des Arabes?* Tandis qu'il les amusoit ainsi, il se rendoit de tems en tems dans le Camp de Surêna, pour concerter avec lui, faisant mine d'aller à la découverte. Craignant enfin qu'on ne découvrît sa perfidie il partit du consentement même de Crassus, en lui persuadant qu'il alloit travailler à le servir, & à mettre le trouble parmi les ennemis. Il alloit au-contraire avertir les Parthes qu'il étoit tems d'attaquer les Romains, qui s'étoient venus livrer à leur discrétion.

(11) Les mêmes, & Appian. in Parth.

[*K*] *On combattit toute la journée, le fils de Crassus & un grand nombre de Romains périrent dans cette occasion.*] Rien de plus triste & de plus terrible en même tems que la Relation que Plutarque & Dion nous ont donné de cette fatale journée: Quoique nos Historiens modernes ayent donné ce morceau avec assez étendue, il y aura des Lecteurs, qui seront bien aises de n'être pas obligés de l'aller chercher ailleurs. L'arrivée imprévue des Parthes troubla Crassus, & jetta même la terreur parmi ses troupes. D'abord, suivant le conseil de Cassius, il rangea son Infanterie en colonne, & pour donner moins de prise à l'ennemi, & ne pas être facilement enveloppé, il jetta sa Cavalerie sur les aîles. Ensuite il changea d'avis, & se forma en Bataillon quarré, donnant à chaque face douze Cohortes, & à chaque Cohorte un Escadron, afin que tout le Corps fût également soutenu par la Cavalerie. Il se plaça au centre, & donna une des aîles à Cassius, & l'autre à son fils. Ils avancérent dans cet ordre, & arrivérent sur le bord d'un ruisseau qui n'avoit pas beaucoup d'eau, mais qui ne laissa pas de rejouïr les soldats à cause de l'extrême sécheresse & de la chaleur. La plupart des Officiers étoient d'avis de camper dans cet endroit, pour donner le tems à l'Armée de se reposer, & de s'informer des forces de l'ennemi: mais entraîné par la fougue de son fils & de la Cavalerie que celui-ci commandoit, il ordonna aux troupes de prendre de la nourriture, en hâte, & les mena presque en courant à la vuë des Parthes. Ceux-ci ne leur parurent ni en si grand nombre, ni aussi terribles, qu'on le leur avoit dit, parce que Surêna avoit caché une partie de son Armée derriére les Corps les plus avancés, & pour empêcher qu'on n'apperçût toutes ses troupes, il leur avoit fait couvrir leurs armes, & leur avoit ordonné d'attaquer au premier signal les Romains. Ce stratagême lui réussit, car à peine eût-il donné le signal, que toute la Campagne retentit de cris affreux & d'un bruit épouvantable. Dans le même tems les Parthes découvrirent leurs armes, hommes & chevaux parurent resplendissans de fer & d'acier. Surêna fit d'abord charger les Romains à coups de piques, pour enfoncer leurs Bataillons; mais comme il s'apperçut que la profondeur des Bataillons les rendoit impénétrables, les Parthes s'éloignérent, faisant semblant de se disperser. Mais les Romains se virent bientôt enveloppés de tous côtés. Crassus ordonna à ses gens de trait & à son Infanterie legére de les charger; mais accablés par une grêle de fléches, ils furent obligés de se replier sur les Légions, où ils jettérent de plus en plus le trouble & l'effroi. Les fléches des Parthes perçoient tout, & les Troupes Romaines étant fort serrées, aucun coup ne portoit presque à faux: envain les Romains espérérent-ils que ces redoutables armes s'épuiseroient enfin, ils s'apperçurent que les Parthes avoient à la queuë de leur Armée des chameaux, qui en étoient chargés. Crassus ordonna à son fils de tenter de joindre l'ennemi, qui cherchoit à l'envelopper; Il prit avec lui les mille chevaux Gaulois qu'il avoit amenés, trois-cens autres Cavaliers, cinq-cens Archers, & huit Cohortes. Les Parthes à la vuë de ce Corps d'élite, prirent la fuite à leur ordinaire; le jeune Crassus croyant tenir la victoire, les poursuivit avec ardeur, mais tout d'un coup les Parthes tournérent bride, & soutenus par de nouvelles troupes, ils s'avancérent contre les Romains: Crassus crut qu'ils l'attaqueroient, & s'arrêta, ne demandant qu'à en venir aux mains. Mais les ennemis se contentérent de lui opposer le front de leur Cavalerie pesamment armée, & lâchérent sur les Romains leur Cavalerie legére, qui caracollant autour d'eux sans les joindre, les accabloit de fléches, & excitoit une poussiére si épaisse, que les Romains ne pouvoient ni se voir ni se parler. Pressés dans un petit espace & se heurtant les uns les autres, ils étoient en bute à tous les traits, sans pouvoir se défendre, & périssoient d'une mort lente & cruelle. Le jeune Crassus ne pouvant se tirer de ce mauvais pas d'une autre maniére, alla attaquer avec sa Cavalerie Gauloise celle des Parthes pésamment armée; mais la partie n'étoit pas égale à cause de la différence des armes, desorte qu'après avoir combattu très-courageusement, les Gaulois furent contraints de se retirer vers leur Infanterie, emmenant avec eux leur jeune Général dangereusement blessé. Enfin cette troupe infortunée se trouva tellement pressée par l'ennemi, que le jeune Crassus se fit donner la mort par son Ecuyer, la plupart des Officiers se tuérent eux-mêmes, & environ cinq-cens hommes, qui restoient d'un Corps de sept mille, se rendirent aux Parthes. Ceux-ci coupérent la tête du jeune Crassus, & la portant au bout d'une pique, ils l'allérent montrer à son pere, qui soutint cette vuë avec courage & fermeté, & tâcha d'animer ses troupes au combat; mais le découragement fût si grand, que l'on se battit le reste du jour avec le même desavantage de la part des Romains.

[*L*] Su-

Parthes, & ce fut alors qu'il fut tué soit par les Parthes, soit par quelqu'un des siens; les principaux Officiers périrent avec lui; & le reste des troupes fut ou massacré ou fait prisonnier (n). Suréna usa avec beaucoup d'insolence de sa victoire [L]; il envoya à Orode, qui étoit en Arménie, la tête & une main de Crassus [M]. Les Parthes se contentérent d'abord de reprendre tout ce que Crassus leur avoit enlevé dans la Mésopotamie. L'année suivante, ils passérent l'Euphrate, & attaquérent la Syrie, mais avec peu de forces, comptant de trouver cette Province dégarnie & sans Chef; ils se trompérent. Cassius, qui s'étoit sauvé de la déroute de Carres, ayant rassemblé autour de lui les débris de l'Armée de Crassus, en avoit formé un Corps, avec lequel il repoussa sans peine des gens, qui pensoient plus à piller qu'à combattre (o). Les Parthes ayant employé l'Hyver à faire de nouveaux préparatifs, ils rentrérent en Syrie, au commencement du Printems, avec une puissante Armée, sous la conduite de Pacore fils d'Orode, ou plutôt sous celle d'un vieux Général, qui lui étoit adjoint, nommé Osaces: mais le succès de cette expédition ne fut pas plus heureux, que celui de la précédente, & Cassius eut sa revanche [N]. Bibulus, à qui

(n) Idem ibid.

(o) Dio Lib. XL.

[L] *Suréna usa avec beaucoup d'insolence de sa victoire.*] Il laissa le corps de Crassus avec les autres aux bêtes féroces & aux oiseaux de proye: *Corpusque Imperatoris inter promiscuas cadaverum strues, avium ferarumque laniatibus objectum*, dit Valére Maxime (36). Plutarque (37) rapporte, qu'il voulut entrer dans Séleucie avec une pompe ridicule, qu'il qualifia de triomphe pour insulter aux Romains. Ayant envoyé un Courrier aux habitans de cette Ville, pour leur annoncer qu'il amenoit Crassus vivant, il choisit celui des prisonniers qui lui ressembloit le plus, & le fit habiller à la façon des Barbares (38). Dans cet équipage on le mit sur un cheval, & tous ceux qui étoient autour de lui, l'appelloient Crassus, & le traitoient de Général; & lui de son côté étoit obligé de faire son personnage, & de répondre comme s'il eût été véritablement Crassus. Devant lui marchoient des Trompettes & des espéces de Licteurs, montés sur des chameaux. Aux faisceaux de ces prétendus Licteurs pendoient des bourses, & auprès des haches on voyoit plusieurs têtes de Romains encore toutes sanglantes. La marche étoit fermée par des Courtisanes & des Musiciennes de Séleucie, qui chantoient à l'envi des chansons pleines de raillerie & de traits piquans sur la lâcheté & la mollesse de Crassus. Ensuite Suréna assembla le Sénat de Séleucie, & y produisit les Contes Milésiens, peu conformes aux bonnes mœurs, qui avoient été trouvés dans les bagages d'un Officier Romain, & il censura avec beaucoup de sévérité ce goût de lectures libertines, porté jusques dans l'Armée & en présence de l'ennemi. Cette Critique, fondée en elle-même, mais qui ne convenoit guére à un homme aussi livré aux plaisirs, rappella aux Séleuciens, dit Plutarque, la *Fable de la Besace*. Il sembloit qu'Esope y eût en vuë Suréna, qui mettoit dans la poche de devant les contes trop libres, lus par un ennemi, & portoit dans celle de derriére ses propres débauches, plus outrées que toutes celles qu'on reproche aux Sibarites, & la licence d'un Serrail, où il comptoit ses Concubines par centaines: ensorte, ajoûte l'Historien, que rien n'étoit plus mal assorti que la tête & la queuë de l'Armée des Parthes. Cette Armée offroit un front terrible, des lances, des fléches, des chevaux bardés de fer; & elle se terminoit par des tambours de basque, des chœurs de danses dissoluës, & une troupe de femmes sans pudeur.

[M] *Il envoya à Orode, qui étoit en Arménie, la tête & une main de Crassus.*] Artabase s'étant apperçu au retour des Exprès qu'il avoit envoyés à Crassus, que les Romains étoient infailliblement perdus, il fit la paix avec Orode, & cimenta leur alliance par le mariage de sa sœur avec Pacore, fils du Parthe. On célébroit actuellement les réjouissances de ces nôces, lorsque l'Officier chargé de la tête & de la main de Crassus arriva; on jouoit devant les deux Rois *les Bacchantes* d'Euripide; ces Princes savoient & aimoient la Langue Grecque, & l'on assure qu'Artabase composoit en prose & en vers dans cette langue. Sillaces, c'étoit le nom de celui que Suréna avoit envoyé, entre dans la sale, & présente à Orode la tête de Crassus; les Parthes se mettent à battre des mains, & à jetter de grands cris de joie. Orode fait mettre Sillaces à table; & un Comédien, nommé Jason, quittant les habits de Penthée dont il jouoit le rôle, & se mettant en Bacchante, prend la tête de Crassus entre les mains, & avec une fureur & un enthousiasme d'une véritable Bacchante il chante ces vers:

> Φέρομεν ἐξ ὄρεος ἕλικα νεότομον
> Ἐπὶ μέλαθρα μακάριον θήραν.

> *Ex monte ferimus nos recens cæsum*
> *Cervum, bonam prædam domum.*

C'est-à-dire: „ Nous apportons de la montagne ce lionceau, „ que nous venons de tuer, nous apportons dans le Palais „ cette heureuse chasse". Ces vers réjouîrent toute la compagnie, & comme on continua de chanter la suite, où le Chœur demande, *qui l'a tué, qui l'a frappé la première?* Agave répond, *c'est à moi que cet honneur est dû.* Alors Pomaxaithres se levant de table, voulut prendre la tête des mains de Jason, disant que c'étoit à lui plutôt qu'à cet Acteur de chanter ces vers, puisque c'étoit lui qui avoit tué Crassus. Le Roi ayant pris plaisir à cette dispute, fit à Pomaxaithres le présent réglé par la Loi pour ceux qui ont tué le Général ennemi, & donna un talent à Jason (39). Quelques Auteurs (40) ont rapporté, qu'Orode fit verser de l'or fondu dans la bouche de Crassus, pour insulter à son insatiable avidité. Plutarque fait une réflexion sur ce que nous venons de rapporter, qu'il ne faut pas passer sous silence, parce qu'elle a besoin d'un léger éclaircissement, voici ses propres termes: Εἰς τοιοῦτό, φάσιν, ἐξόδιον τὴν Κράσσου στρατηγίαν, ὥσπερ τραγῳδίαν τελευτῆσαι: Amiot a traduit: *Voilà quelle fut l'issue de l'entreprise & du voyage de Crassus, qui ressemble proprement à la fin d'une Tragédie.* Mais Mr. Dacier a observé (41), que cette traduction ne donne aucune idée de ce que Plutarque a dit. „ Car en notre langue, quand on parle de la fin d'une „ Tragédie, on parle d'une partie de la Tragédie même, au- „ lieu que l'*Exode* étoit une piéce différente & séparée de la „ Tragédie". Il falloit traduire: *Voilà, dit-on, quelle fut l'issue de l'expédition de Crassus. Elle finit par une Satire ou Exode, comme une véritable Tragédie.* Ajoûtons la remarque que Mr. Dacier fait là-dessus (42). „ Les anciens Romains, „ *dit-il*, avoient des farces qui étoient appellées Satires, que „ l'on chantoit, & que l'on dansoit, & où les Spectateurs „ & les Acteurs étoient joués différemment, mais avec de „ certaines bornes, & sans blesser la Loi. Ces Satires furent „ en vogue pendant deux-cens vingt ans jusqu'à Livius Andro- „ nicus, qui eut le courage de faire de véritables Tragédies à „ la maniére des Grecs. On goûta si fort ce spectacle que „ les Satires furent abandonnées, pendant que les Poëtes „ joüérent eux-mêmes leurs piéces; mais aprés qu'ils les eu- „ rent donné à des Comédiens, la Jeunesse Romaine rappor- „ ta sur le Théatre ces Satires, & les joüa d'abord dans les „ intermédes de ces tragédies à la place du Chœur; car com- „ me les sujets de ces farces n'étoient pas suivis, elles pou- „ voient se séparer. Enfin on les réserva pour la fin des Tra- „ gédies, surtout des Tragédies, appellées Atellanes, & on „ changea leur nom de Satires en celui d'*Exodia*, d'*Exodes*, „ c'est-à-dire d'*Issues*, parce qu'on les joüoit à la fin de ces „ Tragédies, comme nous joüons aujourd'hui nos farces. „ Mais ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que les Ac- „ teurs joüoient ces farces sous le même masque, & avec les „ mêmes habits qu'ils avoient dans la Tragédie, & en con- „ tinuant les mêmes personnages, & les mêmes rôles; & c'est „ ce qui nous fait entendre ce passage de Plutarque, qui „ n'avoit jamais été bien expliqué. Car nous voyons que „ ce sont les mêmes Acteurs des Bacchantes, qui jouënt cet- „ te farce avec la tête de Crassus. Mais dira-t-on, le mot *Exo- „ dion*, *Exode*, signifie proprement dans les Piéces Grecques, „ non pas une piéce détachée qui se joué aprés la Tragé- „ die, mais la fin, le dénouëment de la Tragédie même, „ comme on le voit dans la Poëtique d'Aristote, & cela est „ vrai. C'est ainsi que Plutarque a employé ce mot à la fin „ de la Vie de Pélopidas & à la fin de la Vie d'Aléxandre; „ pourquoi donc ne le prendra-t-on pas ici dans le même „ sens? En voici la raison: dans la Vie de Pélopidas & dans „ celle d'Alexandre, il parle d'avantures Grecques, & il em- „ ploye les idées & les expressions connuës aux Grecs; & „ dans celle de Crassus il parle d'une avanture Romaine, „ c'est pourquoi il employe les idées & les expressions fa- „ miliéres aux Romains. Ici la véritable Tragédie finit à la „ mort de Crassus, & ce qui se passa dans le Palais du Roi „ Hyrodes (43) rassemble deux choses, la Tragédie & l'*Exo- „ de*: ce qu'on y joué des Bacchantes d'Euripide, voilà la „ Tragédie, & tout ce que fait le Comédien Jason avec la tête „ de Crassus, & la dispute de Pomaxaithres avec lui, voilà „ l'Exode qui se joüoit aprés la Tragédie, sous les même ha- „ bits de la Tragédie même, & en continuant les mêmes per- „ sonnes & les mêmes rôles".

[N] *Le succès de cette expédition ne fut pas plus heureux, que celui de la précédente, & Cassius eut sa revanche.*] La nouvelle de l'irruption des Parthes en Syrie allarma beaucoup les esprit dans Rome. On parla d'envoyer César ou Pompée contre ces redoutables ennemis, d'autres vouloient que les Consuls partissent en diligence, c'est ce que nous apprend un des amis de Cicéron (44): *Sed de Parthorum transitu nuntii varios sermones excitarunt. Alius enim Pompejum mittendum: alius ab urbe Pompejum non removendum: alius Cæsarem cum suo exercitu: alius Consules.* Cicéron, qui venoit d'être fait Proconsul de Cilicie, ne faisoit que d'arriver dans sa Province, lorsqu'il reçut de tous côtés la nouvelle de cette guerre, dont la Syrie alloit être le théatre, mais qui pouvoit l'intéresser; il en donna avis au Consul & au Sénat en ces termes (45): *Regis Antiochi Commageni legati primi mihi nuntiarunt, Parthorum magnas copias Euphraten transire cœpisse. Quo nuntio allato cum essent nonnulli, qui ei regi minorem fidem habendam putarent, statui expectandum esse, si quid certius afferretur. A. d. XIII Kalendas Octob. cum exercitum in Ciliciam ducerem, in finibus Lycaoniæ & Cappadociæ mihi litteræ redditæ sunt a Tarcondimoto, qui fidelissimus socius trans Taurum, amicissimusque populi Romani existimatur: Pacorem, Orodis regis Parthorum filium, cum permagno equitatu Parthico, transisse Euphraten, & castra posuisse Tybæ, magnumque tumultum esse in Provincia Syria excitatum. Eodem die ab Jamblico Phylarcho Arabum . . . . litteræ de eisdem rebus mihi redditæ sunt.* Cette nouvelle lui fit prendre sa marche vers la fron-

(36) Vales. Max. Lib. I. c. 6.

(37) *In Crasso* p. 564.

(38) Appien dit en femme Barbare.

(39) Plut. *ubi supra*, p. 564.

(40) Dio Lib. XL. Florus Lib. III. c. 11.

(41) Disc. sur la Satire *Mém. de l'Acad. des Inscript.* &c. Tom. II. p. 266. Edit. de Holl.

(42) *Vies des Homm. Ill. de Plutarq.* T. V. p. 87. 88. Edit. in-4. de 1735.

(43) C'est ainsi que Plutarque appelle *Orode*. Mr. Dacier auroit dû dire, dans le Palais d'Artabase, car Orode étoit en Arménie.

(44) *Epist. ad Famil.* Lib. VIII. Ep. 10.

(45) Ibid. Lib. XV. Ep. 1.

à qui le Gouvernement de Syrie étoit échu, ne fit pas de grands exploits; Cicéron assure (*p*) qu'il ne mit pas le pié hors des portes d'Antioche, tant que les Parthes, qui étoient revenus à la charge, tinrent la Campagne, & il paroît par un mot de César (*q*), qu'il se laissa même assiéger par eux. Ayant ensuite voulu entreprendre quelque chose du côté du Mont Amanus, il fut repoussé avec perte entiére de sa premiére Cohorte, & celle de plusieurs Officiers de distinction (*r*). Dion rapporte (*s*) qu'il donna de l'occupation aux Parthes dans leur propre Pays, en fomentant la rebellion d'un Satrape nommé *Ornodapante*. La Guerre Civile s'étant allumée entre Pompée & César, le premier fit solliciter Orode par ses Envoyés, de lui donner du secours; le Parthe demanda qu'en récompense on lui cédât la Syrie; mais comme Pompée ne jugea pas à propos de la lui accorder, Orode ne lui envoya point le secours (*t*): il paroît pourtant que les Parthes étoient plus portés pour ce parti, que pour celui de César, à cause que le fils de Crassus étoit dans le dernier (*u*). Cæcilius Bassus, de l'ordre des Chevaliers, s'étant sauvé en Syrie, après la bataille de Pharsale, y excita quelques mouvemens, & appella les Parthes à son secours; mais les approches de l'hyver leur firent bientôt reprendre la route de leur Pays, sans avoir rien fait de considérable (*w*). César, après avoir affermi son autorité, pensa à faire la guerre aux Parthes: le peuple bruloit du désir de venger la défaite & la mort de Crassus; on donna à César la commission de cette guerre (*x*), mais dans le tems qu'il s'y préparoit, il fut tué. Je ne dirai rien de ce qui se passa entre les Parthes & les Romains après la mort de César, jusqu'à la défaite des premiers par Ventidius, j'en ai parlé ailleurs (*y*). Pacore, le fils chéri d'Orode, ayant péri dans la derniére bataille, ce Monarque perdit presque l'esprit de douleur. Il fut plusieurs jours sans ouvrir la bouche, & sans vouloir prendre aucune nourriture. Quand l'excès de sa douleur un peu calmé lui permit de faire usage de la parole, on ne lui entendoit rien prononcer que le nom de Pacore: il s'imaginoit le voir & l'appelloit: il sembloit qu'il s'entretenoit avec lui, comme s'il eût été vivant, qu'il lui parloit, & qu'il l'entendoit parler. Dans d'autres momens il se ressouvenoit qu'il étoit mort, & versoit des torrens de larmes (*z*). Lorsqu'Orode fut un peu revenu de l'accablement où l'avoit jetté la mort de Pacore, il se trouva fort embarrassé pour le choix d'un Successeur. Il avoit trente fils de différentes femmes, dont chacune le sollicitoit en faveur du sien, & tâchoit de se servir de son pouvoir sur l'esprit du malheureux Vieillard: enfin il se détermina à suivre l'ordre de la naissance, & nomma Phraate l'aîné de tous pour son successeur; mais ce Prince, vicieux & méchant, se vit à peine assuré du trône, qu'il fit tuer tous ses freres nés du marige d'Orode avec une fille d'Antiochus Eusébe Roi de Commagéne, & cela uniquement parce que leur Mere étoit de meilleure Maison que la sienne, & qu'ils avoient plus de mérite que lui. Orode, qui vivoit encore, ne put s'empêcher d'en témoigner du deplaisir, & le scélérat Phraate voulut hâter sa mort par le poison, mais contre son attente son pere commença à se mieux porter: ce Prince étoit attaqué d'hydropisie, & le poison qu'il avoit pris lui causa une crise favorable, ce qui porta le fils à l'étrangler de ses propres mains (*aa*): ainsi finit Orode après un régne de dix-sept ans, à compter depuis la mort de son frere Mithridate (*bb*).

(*p*) *Epist. ad Atticum.* L. VI. Ep. 8.
(*q*) *De Bell. Civ.* L. III. c. 31.
(*r*) *Ep. ad Attic.* L. V. Ep. 29.
(*s*) Lib. XL.
(*t*) Idem Lib. XLI.
(*u*) Justin. Lib. XLII. c. 5.
(*w*) Dion. Lib. XLVII.
(*x*) Idem Lib. XLIII. sub fin.
(*y*) Voy. Art. LABIENUS la fin.
(*z*) Justin. *ubi supra.*
(*aa*) *Justin. loc. cit.* Plutarch *in Crass.* p. 564. Appian. *in Parth.*
(*bb*) *Voy.* Vaillant *Canon Chronol.* p. 8. Arsacidar. Imper. Tom. I.

frontiére orientale de sa Province, qui confinoit à l'Arménie, pour s'opposer à une invasion de ce côté-là, en cas que les Arméniens remuassent, & en même tems pour être à portée d'assister Cassius en cas de besoin; il prit sa route au travers de la Cappadoce, & se campa près de Cybistre au pied du Mont Taurus (46): *Quæ cum essent a me . . . . . constituta; nuntiique & litteræ de bello a Parthis in Provinciam Syriam illato, quotidie fere afferrentur; iter mihi faciendum per Lycaoniam & per Isauros, & per Cappadociam arbitratus sum. Erat enim magna suspicio, Parthos si ex Syria egredi, atque irrumpere in meam Provinciam conarentur, iter eos per Cappadociam, quod ea maxime pateret, esse facturos. Itaque cum exercitu per Cappadociæ partem eam, quæ cum Silicia continens est, iter feci, castraque ad Cybistra, quod oppidum est ad montem Taurum, locavi; ut Artuasdes, rex Armenius, quocunque animo esset, sciret, non procul a suis finibus exercitum populi Romani esse.* Après avoir demeuré cinq jours dans ce Camp, il apprit que les Parthes s'étoient partagés en deux Corps, qui avoient pris différentes routes; l'un s'étoit avancé dans la Syrie, jusqu'à Antioche, où il tenoit Cassius assiégé, l'autre avoit pénétré dans la Cilicie; mais s'étant laissé surprendre par les troupes, que Cicéron avoit détachées pour la garde du Pays, il avoit été taillé en piéces. Sur ces nouvelles Cicéron se hâta de lever son camp, & prenant par le Mont Taurus, il alla se saisir des passages de l'Amanus, grande & forte montagne, qui séparoit la Syrie de la Cilicie, & qui leur servoit de limites communes (47): *Cum dies quinque ad Cybistra Cappadociæ castra habuissem, certior sum factus, Parthos ab illo aditu Cappadociæ longe abesse; Ciliciæ magis imminere: itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. Tarsum veni a. d. III. non. Octob. inde ad Amanum contendi, qui Syriam a Cilicia ima aquarum divortio dividit.* Les Parthes surpris & découragés par l'echec qu'ils avoient essuyé & par l'approche de Cicéron, prirent le parti de se retirer, & tournerent vers une autre Ville, nommée Antigonie; Cassius les y suivit, & lorsqu'après une tentative inutile sur cette place, ils se mirent en devoir de se retirer, Cassius leur dressa sur la route une embuscade, où il les enveloppa, en tua un grand nombre, leur Général Osaces même y périt. Tel est le récit de Dion (48). Cicéron dit qu'il fut dangereusement blessé, & mourut peu de jours après de ses blessures (49): *Rumore adventus nostri, & Cassio qui Antiochiæ tenebatur animus accessit, & Parthis timor injectus est. Itaque eos cedentes ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua in fuga magna auctoritate Osaces, dux Parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis post diebus.* Après cette perte Pacore ne crut pas qu'il y eût de sureté pour lui à demeurer sur les terres des Romains, il se retira au-delà de l'Euphrate. Si l'on s'en rapporte à Justin (50), Pacore, après avoir fait de grands exploits en Syrie, étant devenu suspect à son pere, fut rappellé à la Cour, & ce ne fut qu'après son départ, que les Parthes furent défaits par Cassius: *Hujus filius Pacorus missus ad persequendas Romani belli reliquias, magnis rebus in Syria gestis, in Parthiam patri suspectus revocatur: quo absente exercitus Parthorum relictus in Syria, a Cassio Quæstore Crassi cum omnibus ducibus trucidatur.* Mais l'autorité de cet Historien ne peut contrebalancer ici celle de Dion & de Cicéron réunies; l'un ni l'autre ne parlent des grands exploits de Pacore, & ne disent pas un mot de son rappel, que Cicéron ne pouvoit guére ignorer. Avant que de finir cette remarque, je ne dois pas oublier une observation du savant Mr. Crevier (51) au sujet de la Ville d'*Antigonie*, dont il est fait mention dans le récit de Dion. „ Strabon Liv. XVI, & Diodore de „ Sicile Liv. XX. rapportent que la Ville d'*Antigonie*, en „ Syrie, fondée par Antigonus, ne subsista que très-peu de „ tems, & fut détruite par Seleucus. Ce qui augmente mes „ soupçons contre l'exactitude de Dion, *continue le savant* „ *Professeur*, c'est que Cicéron en parlant des exploits de „ Cassius (Epist. ad Famil. L. II. Ep. 10. & ad Att. L. V. „ Ep. 20.) ne fait aucune mention d'Antigonie; & ses ter- „ mes conduisent à penser, que ce fut devant Antioche que „ se donna le combat où Osaces fut tué. Je serois assez „ porté à croire, que ce n'est que sous Antioche que Cassius „ a battu les Parthes; mais qu'il y a eu deux actions, dont „ la derniére fut décisive". Je conviens avec Mr. Crevier, que le silence de Cicéron est un grand préjugé contre Dion, il est difficile de concevoir, qu'il n'eût pas fait mention d'Antigonie, si les Parthes l'avoient réellement attaquée, & que ce fût auprès de cette Ville que Cassius les eût défaits. Mais d'un autre côté Mr. Crevier ne place-t-il pas la scéne trop près d'Antioche? Cicéron dit (52) que Cassius avoit repoussé les Parthes d'Antioche: *Cum venissem ad Amanum, Cassius noster, quod mihi magnæ voluptati fuit, feliciter ab Antiochea hostem rejecerat*: voilà qui est général, mais dans la Lettre à Atticus citée ci-dessus (cit. 49.) on voit clairement que les Parthes s'éloignérent, & que ce fut dans leur retraite que Cassius les battit: or ce doit avoir été assez loin d'Antioche, puisque leur Cavalerie alloit assez vite pour s'éloigner considérablement en peu de tems.

(46) Ibid. Ep. 2.
(47) Ep. ad Atticum. L. V. Ep. 20.
(48) L. XL.
(49) Ad Attic. *Ubi supra.*
(50) Lib. c. 4.
(51) *Hist. Rom.* Tom. XIII p. 135.
(52) *Ep. ad Fam.* Lib. II. Ep. 10.

☞ ORSI (JEAN-JOSEPH) (*a*) náquit à Boulogne le 19 de Juin 1652, du Marquis Mario Orsi Patrice Boulonnois, & de Donna Girolama Castiglioni, Demoiselle de Mantoue. Ayant eu le malheur de perdre dès son enfance son pere, qui l'aimoit passionnément, & dont il étoit fils unique, sa mere eut grand soin de son éducation, & lui donna des Maîtres particuliers, qui lui enseignérent les Elémens des Lettres & de la Rhétorique. Il étudia ensuite la Philosophie ancienne sous Mr. Magnani, Professeur estimé dans l'Université de Boulogne, & la Jurisprudence sous Mr. Cavazzi. La délicatesse de son tempérament lui fit interrompre ses études réglées, & lui donna lieu de lier un commerce particulier

(*a*) Cet Article est tiré des *Mémoires de Trévoux* Ann. 1734. p. 1102 & suiv.

avec Geminiano Montanari, Professeur en Mathématiques à Boulogne [*A*] en ce tems-là. Ce Savant l'initia dans les mystéres de la Physique & des Mathématiques nouvelles: mais Montanari ayant été appellé à Padoue en 1678, Orsi se livra à un autre goût, *qui avoit*, dit-on, *son mérite en ce tems-là*. Il se mit à composer & à réciter des Comédies dans des Cercles, où les Cavaliers & les Dames s'assembloient, & se faisoient un plaisir singulier de ces amusemens. Il le quitta bientôt pour établir dans sa maison une espéce d'Académie, où se trouvoient plusieurs Gens de Lettres; ils imitoient les anciens Dipnosophistes, en finissant leurs exercices sérieux par un repas assaisonné de science & de gaieté. Devenu veuf en 1686, il passa en France avec son Médecin Gregorio Malizardi, qui ne le quittoit jamais, & il fit beaucoup de connoissances parmi les Savans de Paris. A Turin il lia une étroite amitié avec le P. Valli, Jésuite. Il s'arrêta encore plus à Milan, où il connut particuliérement le célébre Maggi, & le P. Pantaleon Dolera Croisier. Le Cardinal d'Est le pria d'aller à Rome, pour y traiter auprès de cette Cour des affaires secrettes. Le Marquis s'étant remarié, revint sur la fin de 1690 à Boulogne sa patrie, où il demeura, jusqu'à ce que le Cardinal d'Est, devenu Duc de Modéne, l'appella à sa Cour, il y fit quelque séjour; mais ses affaires & ses Amusemens Litéraires l'ayant rappellé chez lui, il rétablit son Académie. Sa principale vuë étoit d'examiner la Morale de Platon & d'Aristote, & de la comparer avec celle des Auteurs Catholiques; car la Morale étoit sa science favorite, il trouvoit qu'elle étoit un peu trop négligée, & méritoit néanmoins l'attention de tous les honnêtes gens. Il en rassembla plusieurs de différens ordres, tant Docteurs que jeunes Gentilshommes. Les derniers n'avoient d'autre tâche, que celle d'examiner la Morale, entant qu'elle concerne les maximes, nommées en Italie *Cavalleresche*, c'est-à-dire *Maximes de la Noblesse* [*B*]. Il n'étoit pas lui-même oisif, car il a publié divers Ouvrages [*C*]; d'ail-

[*A*] *Lui donna lieu de lier un commerce particulier avec Geminiano Montanari, Professeur en Mathématiques à Boulogne.*] Comme je ne trouve rien sur ce Savant dans nos Dictionnaires, sinon un Article assez succinct dans le *Supplément de Moreri* de Paris 1735, je me persuade qu'on ne sera pas fâché que je saisisse l'occasion de faire connoitre cet illustre Italien. GEMINIANO MONTANARI naquit à Modéne en l'année 1632 (1), c'est ce qui paroit par la date de sa mort, que mon Auteur fixe au 13 Octobre 1687, disant qu'il étoit dans sa cinquante-cinquiéme année. Il étoit d'une ancienne & honnête famille: ses premiéres années se passérent à étudier les Belles-Lettres, la Philosophie, & la Jurisprudence. Agé de vingt ans, il alla à Florence pour étudier cette derniére Science sous Jaques Federighius, célébre Jurisconsulte, qui y fleurissoit alors: après avoir profité des instructions de ce savant homme, il passa en Allemagne, où il prit le degré de Docteur en Droit à Saltzbourg; ensuite il donna des leçons particuliéres de Philosophie à Vienne (2): il y connut Paul Bono de Florence, disciple de Galilée & Mathématicien de l'Empereur, qui lui inspira tant de goût pour les Mathématiques, qu'il s'y livra, & que notre Philosophe & Jurisconsulte ne rougit pas de se dire Etudiant dans les Mathématiques. Bono ayant été envoyé par l'Empereur pour visiter les Mines de Bohême, de Hongrie & de Styrie, Montanari l'accompagna dans ce voyage, & examina tout avec soin. Ses affaires domestiques l'ayant rappellé en Italie, il retourna à Florence, où il suivit quelque tems le Barreau avec réputation, & il semble même qu'il a écrit quelque chose sur des matiéres de Droit; *forensibus aliquando jurgiis non ignobilis causarum patronus vocem concessit & calamum*: ces occupations ne l'empêchérent pas de s'appliquer toujours à la Physique & aux Mathématiques, son habileté fut bientôt connuë, & les Medicis l'employérent à faire des Observations Astronomiques: ensuite Alphonse IV. Duc de Modéne le rappella, en lui conférant le titre de Philosophe & de Mathématicien de sa Cour. Montanari revint donc dans sa Patrie en 1661, & renonça tout-à-fait à la Jurisprudence. Alphonse étant mort l'année suivante, notre Savant s'attacha au Marquis de Malvasia, & lui fut d'un grand secours pour la publication de ses Ephémérides. Ce Seigneur étant aussi mort au bout de deux ans, la réputation de Montanari engagea la Ville de Boulogne à lui donner la Chaire de Professeur en Mathématiques, en 1664. Il se distingua tellement dans ce poste, qu'en 1678 il fut appellé à Padoue pour enseigner l'Astronomie, & il s'en acquitta pendant neuf ans avec beaucoup d'applaudissement: *Ex illa docuit per annos circiter novem, Senatoribus Venetis summo in pretio habitus, Europæ Principibus notus, cultus probatusque, ac regia liberalitate donatus, tantæ in ea parte sapientiæ, quam tractabat, apud omnes existimationis & gloriæ, ut pares habuerit sua ætate paucos, majorem neminem.* Après avoir eu diverses attaques d'Apoplexie, il en eut une qui l'emporta le 13 Octobre 1687. On peut voir dans le Supplément de Paris la notice de quelques-uns de ses Ouvrages, dont on trouve le Catalogue complet dans l'Auteur cité en marge (3).

(1) Comneni Gymnas. Patavin. T. I p. m. 181.

(2) Idem ibid p. 177.

(3) Ibid. p. 178. Voy. aussi notre Article de GUGLIELMINI Rem. [B].

[*B*] *Les derniers n'avoient d'autre tâche, que celle d'examiner la Morale, entant qu'elle concerne les Maximes, nommées en Italie* Cavalleresche.] Voici le Commentaire de ce Texte (4). „ Un des plus rares talens du Marquis Orsi étoit la connoissance parfaite de cet Art, que les Italiens appellent *Arte Cavalleresca* .... On regardoit le Marquis comme le plus grand Maître qu'il y eût dans toute l'Italie pour décider des questions, qui concernent cet Art, c'est-à-dire le point d'honneur, aussi le consultoit-on de toutes parts sur cette matiére. On l'a souvent employé (surtout le Duc de Modéne) pour pacifier les différends entre les Gentilshommes, & il avoit une merveilleuse insinuation pour y réussir. Nous ne devons pas dissimuler, que Mr. le Marquis Scipione Maffei, qui fait tant d'honneur aux Lettres, & à la France. . . . . . écrivit alors contre ce qu'on appelloit, *Scienza Cavalleresca*. Son Ouvrage ne pouvoit manquer d'être reçu avec beaucoup d'applaudissement, & il le fut en effet; mais Mr. Orsi jugea qu'on y devoit répondre. Il parut une Réponse imprimée à Milan, sous le nom du Comte Joseph Castiglioni, Noble Milanois, mais l'on assure qu'elle est de Mr. Orsi, quoiqu'il s'en soit toujours défendu; cette Réponse a été réimprimée à Boulogne l'an 1727. On a trouvé après sa mort des Manuscrits, où il avoit rassemblé plus de cent de ces maximes ou accommodemens, qu'il appelle, *Pareri è aggiustamenti Cavallereschi*, & qui lui avoient réussi dans les cas qu'il cite, & dont on l'avoit fait l'arbitre. Il a aussi laissé une espéce de *Repertoire* ou de *Dictionnaire* sur ces matiéres, mais uniquement destiné à son usage, parce qu'il ne l'avoit pas, disoit-il, encore perfectionné. Ces Manuscrits sont entre les mains de Mr. Muratori, auquel il a laissé tous ses Livres par Testament".

(4) Mém. de Trévoux Ann 1734. p. 1119. 1120.

[*C*] *Il a publié divers Ouvrages.*] Le Marqui Orsi étoit de l'Académie des Arcadiens de Rome, & de la Colonie de Boulogne, appellée *Del Reno*, & y portoit le nom d'*Alarco*: c'est ce qui l'engagea à publier un Recueil de Piéces en vers, faites sur l'exaltation de Clément XI. au Pontificat. I. *Egloghe de' Pastori Arcadi della Colonia del Reno, nell' essaltatione di Clemente* XI. *raccolte da Gio. Giuseppe Orsi.* Boulogne 1701 in-4. Ce Recueil contient dix Piéces, dont la premiére est du Marquis Orsi. II. L'Ouvrage du P. Bouhours intitulé *La maniére de bien penser dans les Ouvrages d'esprit*, donna lieu à une Critique de la part de notre Savant; le P. Bouhours avoit parlé fort librement des Auteurs Italiens, & ne les avoit guére ménagés; le Marquis d'Orsi prit leur défense, & publia *Considerazioni sopra il famoso Libro Franzese intitolato*, La maniére de bien penser &c. *divise in sette Dialoghi; ne' quali s'agitano alcune quistioni Rettoriche e Poetiche, e si defendono molti passi de Poeti, & de Pastori Italiani condannati dall' Autore Franzese.* Boulogne 1703 in-4. Les Journalistes de Trévoux justifiérent les pensées & les jugemens du P. Bouhours, qu'il avoit attaqués, dans les Journaux de Février, Mars, Avril & Mai de l'année 1705; le Marquis y opposa l'Ouvrage suivant III. *Prima, Seconda, Terza, & Quarta Lettera indirizzata alla dottissima e chiarissima Dama Franzese* Madame Anne le Fevre Dacier, *dal Marchese Giovan Gioseffo Orsi in proposito del suo Libro intitolato* Considerazioni sopra la maniera di ben pensare. Boulogne 1705 in-8. Ces Lettres ont été jointes depuis avec celles de quelques autres Savans Italiens sur le même sujet, sous un titre général, & imprimées à Boulogne en 1707 in-4. IV. Le Comte François Montani ayant critiqué les *Considerations* du Marquis Orsi dans un Ecrit intitulé, *Lettera toccante le consideraziont sopra la maniera di ben pensare, scritta da un Academico*, l'anno 1705. Il parut en 1706 à Padoue trois Lettres sous le nom du Docteur Bottazzoni, dont on-dit, qu'il y en a surement deux du Marquis Orsi. V. Ce Savant a traduit en Prose Italienne quantité de Tragédies Françoises, qui se sont trouvées peu à peu imprimées, & comme en cachette: mais en fait de traduction il n'avouoit guéri que celle qu'il avoit faite de la Vie du Comte Louis de Sales, frere de St. François de Sales, composée en François par le P. Buffier: cette Traduction parut à Boulogne en 1711, & a été réimprimée à Padoue en 1720 in-8. VI. En 1706 il publia, *De Moralibus Criticæ regulis compendiosa Monita, ad quorum normam veluti obiter exigantur, tum controversia prius agitata inter celeberrimos viros Marc. Malpighium, & Joan. Hieron. Sbaraleam, tum quædam Epistolæ à quibusdam illius affectis adversus hunc evulgatæ.* Cologne 1706 in-4. L'Auteur n'y mit point son nom, mais son but étoit de calmer les disputes, qu'il y avoit entre les deux célébres Médecins Boulonnois, Malpighi & Sbaraglia: on prétend qu'il y prend un peu le parti du dernier, qui étoit son ami. VII. Il fit en faveur de Sbaraglia un petit Ouvrage intitulé *Risposta alle opposizioni fatte da Teofilo Alerino.* On croit que ce Théophile Alerino étoit le fameux Guglielmini. Cet Ecrit parut à Boulogne en 1711 sous le nom du Docteur Malizardi, Médecin de Mr. Orsi. VIII. Il a mis un Discours fort étendu & fort savant à la tête de la troisiéme Edition de la *Merope* du Marquis Maffei. Modéne 1714 in 4. IX. On trouve une Lettre de Mr. Orsi sur les Poësies de Philippe Marchefelli à la tête des *Poësie Sacre di Filippo Marchefelli, Riminese.* Venise 1711 in-8. X. Il donna en 1724, sans y mettre son nom, un Discours sur le Traité de Cicéron *de Senectute*, à Padoue. Je ne dois pas oublier un petit différend

d'ailleurs il se livroit avec plaisir à ses occupations Académiques, qui durérent constamment jusqu'à l'année 1712, durant laquelle il se détermina à se fixer à Modéne, où il n'eut pas moins d'Académiciens qu'à Boulogne [*D*]. Il aimoit extrêmement la Poësie, & il entendoit surtout l'art inimitable des beaux Sonnets Italiens. Il y a, disent les Auteurs de son Eloge, il y a dans les siens une netteté, une légéreté, un tour, & une liaison de phrases, qui les font distinguer par les Connoisseurs. Quoiqu'il n'ait jamais voulu permettre qu'on en fît un Recueil pour les publier, il s'en trouve quelques-uns d'imprimés dans la seconde Partie *della perfecta Poesia* de Mr. Muratori, & dans les Recueils de Gobbi, de Crescimbeni, de Luques, de Ravenne, de Forli. Un autre talent de Mr. Orsi non moins rare, étoit la facilité qu'il avoit à écrire bien des Lettres, rien de recherché ni d'étudié dans les siennes: tout y est clair & naturel, tout y ressent, dit-on, ces graces naïves de l'éloquence, qui n'est jamais si belle, que quand elle ne veut point paroître. Il seroit à souhaitter, à ce que l'on prétend, que ceux qui ont reçu de ses Lettres, voulussent les rassembler, on en feroit un Recueil, qui pourroit servir de modéle à ceux qui veulent écrire poliment & sans affectation. La régularité de ses mœurs lui procura, malgré une santé très-foible, une vie longue; il mourut le 20 Septembre 1733 âgé de quatre-vingt-un an & trois mois, dans la même maison où le célebre Charles Sigonius étoit mort en 1584. La conversation du Marquis Orsi étoit également savante & gracieuse. La vivacité de son esprit, la prudence de ses réponses, l'usage qu'il avoit du monde, faisoient trouver des charmes dans ses entretiens. La morale, dont il les assaisonnoit, & qui étoit sa passion, partoit encore plus de son cœur que de son esprit. Il étoit affable, bienfaisant, ardent pour ses amis, jusqu'à prévenir, quand il le pouvoit, leurs desirs par des bienfaits. Il a porté la compassion pour les malheureux aussi loin qu'il le pouvoit faire à sa mort, en laissant tous ses biens meubles à un Hôpital de Modéne. Né avec un temperament vif & bilieux, il avoit appris d'une Morale & d'une piété véritablement Chrétienne à modérer sa promptitude naturelle.

rend que le Marquis Orsi eut avec les Journalistes de Trevoux à l'occasion d'une nouvelle Litéraire, qu'ils avoient mise dans leur Journal (5): *Le Marquis Orsi*, disoient-ils, *a traduit en Italien la Vie du Comte Louis de Sales, écrite en François par le P. Buffier Jésuite. Il n'a aucune part au Journal qui s'imprime à Venise, il veut qu'on le sache, & il souhaitte que vous le mettiez dans vos Nouvelles Litéraires.* Les Journalistes de Venise (6) traitérent cette Nouvelle de mensonge & d'imposture, & rapportent que Mr. Orsi dans plusieurs Lettres à ses amis, qu'il prioit de les communiquer, avoit declaré 1. Qu'il avoit une estime singuliére pour le Journal de Venise, & qu'il n'étoit pas capable de penser autrement. 2. Qu'il n'avoit prétendu en aucune façon l'avilir, en assurant qu'il n'y avoit aucune part. 3. Qu'il étoit faux, & entiérement éloigné de toute vérité qu'il eût *voulu*, *souhaitté*, *ordonné*, ou écrit, que le dit avertissement fut inséré dans les *Mémoires de Trevoux*; & que c'étoit-là *une feinte pleine de malice, & qu'il détestoit.* Les Journalistes de Trevoux, relevés si vivement, ne gardérent pas le silence, ils répondirent (7) en ces termes: „ Lorsque le Journal de Venise commença de „ paroître, on nous écrivit que les Auteurs étoient en relation avec Mr. le Marquis Orsi, nous ne fîmes pas assez d'at- „ tention aux termes de la Lettre, & nous mîmes Mr. le „ Marquis au nombre des Auteurs de ce Journal. Un de ses „ amis nous écrivit, qu'il n'avoit point de part à ce journal, & qu'il souhaittoit qu'on le sçût, que nous devions „ le mettre dans nos Nouvelles Litéraires. Mr. le Marquis „ Orsi fit en même tems l'honneur à un de nous de lui écrire, qu'il n'étoit point Auteur du Journal de Venise. Son „ ami, ne voyant point dans nos Mémoires ce qu'il nous „ avoit écrit, s'en plaignit; nous attendîmes encore plusieurs „ mois: enfin nous mîmes dans les Mémoires du mois de „ Septembre 1713 les propres termes de la Lettre que l'a- „ mi de Mr. le Marquis Orsi avoit écrite. Les Journalistes „ traitent une conduite si simple de *mensonge & d'imposture*, „ ils font dire à Mr. le Marquis Orsi, que c'est *une feinte* „ *pleine de malice, qu'il déteste*: ils lui prêtent leur stile, & „ nous donneroient lieu de leur rendre les termes, dont ils „ se sont servis si mal à propos, pour ne rien dire de plus „ fort, puisque nous avons en main une Lettre, dont Mr. „ l'Abbé Conti, témoin irréprochable, a vû l'Original, elle „ porte ces mots: *Le Seigneur Marquis Orsi est mécontent de* „ *ce qu'on lui fait dire dans le seiziéme Journal de Venise. Il* „ *avoue avoir dit & écrit, qu'il en estime les Auteurs; qu'en di-* „ *sant qu'il n'est pas de leur nombre, il n'a pas cru leur faire* „ *aucune injure; qu'il n'a point ordonné, écrit, ni souhaitté, qu'on* „ *retractât dans les Mémoires de Trevoux, ce qu'on y avoit dit* „ *qu'il étoit un des Auteurs du Journal de Venise; mais il desavoue ce qu'on lui attribue dans le Journal de Venise, que les* „ *Auteurs des Mémoires de Trevoux ont fait cette retractation, par* „ *une feinte pleine de malice qu'il déteste: il proteste qu'il n'est* „ *pas capable de l'avoir pensé, loin de l'avoir écrit*". Le Marquis Orsi fit insérer là-dessus une Lettre dans le Journal de Venise (8). Après avoir rapporté tout ce qu'on a vu ci-dessus, il déclare qu'il n'entre point dans ce qui regarde la detestation, ni dans la querelle, mais qu'il soutient, fondé sur la vérité du fait, & sur le témoignage du P. Bellati Jésuite, Recteur du Collége de Plaisance; qu'il lui avoit écrit qu'il n'avoit ni l'honneur d'avoir part au Journal de Venise, ni la capacité requise; mais qu'il n'avoit ni demandé, ni souhaitté ridiculement, pour ne pas dire témérairement, qu'on rendit publique une déclaration, telle que l'on avoit faite. Il dit, que deux choses le surprennent: l'une qu'on dise, qu'il a écrit à quelqu'un de ces Messieurs sur ce sujet, il déclare n'avoir écrit qu'au P. Buffier au sujet de sa Traduction de l'Ouvrage de ce Pere, & qu'il ne lui a pas dit un mot du Journal de Venise. L'autre chose qui l'étonne, c'est ce qu'on dit d'une Lettre vuë par l'Abbé Conti; il assure qu'il ne connoit cet Abbé que de réputation, & qu'il n'a jamais eu ni directement ni indirectement aucune liaison ni commerce avec lui, & qu'il ne comprend point, comment Mr. Conti pourroit avoir demandé ou recherché quelque chose qui le regardât chez aucun de ses amis.

(5) Septemb. 1713. p. 1664.

(6) Giorn. de Letterat. Tom. XVI. p. 485, 489.

(7) Decembre 1714. p. 2179, 2180.

(8) Tom. XXI p. 483 & suiv.

[*D*] *Il se détermina à se fixer à Modéne, où il n'eut pas moins d'Académiciens qu'à Boulogne.*] „ Leur occupation, dit- „ on, étoit d'étudier assiduement les anciens Auteurs Grecs „ & Latins, Historiens & Poëtes, sans en excepter même „ les Saints Peres, pour en rendre compte à l'Assemblée. Il „ y prenoit un plaisir extrême, & comme il lisoit beaucoup „ lui-même, il rassembloit sous certains chefs les Passages „ dignes de remarque qui regardoient ou la Philosophie morale, ou l'Eloquence, ou quelqu'autre des sujets qu'il ai- „ moit le plus, afin de les éclaircir, & de les mettre par „ ordre dans ses cahiers, dont il a laissé un nombre considérable". En réunissant tout ce que l'on a vu dans cet Article, on ne peut douter que le Marquis Orsi n'ait été un de ces Savans, qui font honneur à leur patrie & par leur goût pour les Sciences, & par leur application à les cultiver eux-mêmes, & à encourager les autres à contribuer à leurs progrès.

☞ ORVILLE (JAQUES-PHILIPPE D') illustre Savant de notre Siécle, nâquit à Amsterdam le 28 Juillet 1696, de Jean d'Orville d'une famille originaire de France [*A*] & de Cathérine Neys sa premiére femme (*a*): de dix enfans que Jean d'Orville en eut, Jaques Philippe, & Pierre se sont fort distingués, ce dernier ayant cultivé heureusement les Belles-Lettres, quoiqu'il fût dans le Commerce. C'est à cette profession que notre Savant fut destiné d'abord; ce qui n'empêcha pas que Mr. d'Orville son pere ne lui donnât & à son frere des Maîtres pour leur enseigner les Langues Latine & Grecque, mais ils eurent le malheur de tomber d'abord en de mauvaises mains: plus heureux ensuite, ils devinrent disciples de David Hoogstraaten, qui avoit un talent admirable à former les jeunes-gens, en qui il remarquoit du génie, ce fut lui qui donna au jeune d'Orville du goût pour la Poësie: le célebre Hemsterhuis, alors Professeur en Philosophie à Amsterdam, donnoit des leçons sur la Langue Grecque, dont il profita. Il n'étoit pas pourtant destiné à l'étude, & c'est à Mr. P. Burman, & à quelques autres personnes, que la République des Lettres est redevable d'avoir possédé Mr. d'Orville [*B*]. Son pere ayant

(*a*) P. Burmanni Jun. *Oratio funeb. in Obitum Vir Cel.* J. P. d'Orville, p. 12. où l'on ne trouvera pas d'autre citation dans cet Article, nous suivons Mr. Burman.

[*A*] *D'une famille originaire de France.*] Jean d'Orville, né le 16 Mai 1588, à Aix en Provence, se transporta à Hambourg, & épousa l'an 1608 à Altona Barbe Hertsbeck; étant mort à Hambourg le 29 Septembre 1660, sa veuve se retira à Amsterdam, où elle mourut le 15 Novembre 1679; de dix enfans, nés de ce mariage, Jean d'Orville, pere de notre Savant, est celui dont il s'agit de dire un mot. Il nâquit à Hambourg le 23 Août 1659, & ayant été élevé dans le Commerce à Amsterdam, il y a acquis de grands biens, & est mort dans une grande vieillesse le 2 Mars 1751, quelques mois seulement avant son fils (1).

[*B*] *C'est à Mr. P. Burman & à quelques autres personnes que la République des Lettres est redevable d'avoir possédé Mr. d'Orville.*] Les deux d'Orville & quelques autres disciples de Hoogstraaten ayant mis quelques Odes d'Horace en vers d'une autre espéce, ces piéces parurent par les soins de leur Mal-

(1) P. Burman. Jun. *Oratio funeb. in Obit.* J. P. d'Orville, &c. p. 11, 12.

ayant consenti qu'il continuât à cultiver les Sciences, l'envoya en l'année 1715 à l'Université de Leide; il y étudia la Langue & la Litérature Grecque sous Jaques Gronovius; l'Histoire, les Antiquités, & l'Eloquence, sous Pierre Burman, qui dès lors jugea que le jeune d'Orville feroit honneur à sa patrie, & tiendroit un rang distingué parmi les Savans: non content de se former à la connoissance de la Litérature Latine & Grecque, il voulut aussi avoir quelque teinture des Langues Orientales, & étudia l'Hébreu & l'Arabe sous MM. Heyman & Schaaf. Ensuite il s'occupa de la Jurisprudence sous MM. Schulting & Noodt. Pendant qu'il faisoit son Cours Académique, il fit en l'année 1718 un Voyage en Angleterre [*C*], d'où il revint au commencement de l'Automne, pour finir ses études, comme il fit en 1721, ayant pris le degré de Docteur en Droit le 3 Février. Il alla ensuite à la Haye pour suivre le Barreau, mais les épines & les chicanes du Palais déplurent à un homme, dont le goût étoit porté à un tout autre genre de Sciences. Mr. d'Orville souhaita de voyager, pour perfectionner ses connoissances, par le commerce des Savans des autres Pays, & en visitant les Bibliothéques. Il partit pour la France, au commencement de Juin de l'année 1723, & se rendit à Paris, après avoir vu chemin faisant ce qu'il y avoit de plus curieux à Anvers, à Bruxelles, à Louvain, & dans les autres Villes du Brabant. Il demeura plus d'un an en France, & y passa son tems en des occupations aussi agréables qu'utiles [*D*]. Au mois d'Août de l'année 1724 il revint à Amsterdam, ayant pris sa route par Lisle, Sedan, Namur & Spa, pour passer à Liége, où il visita la Bibliothéque du Chapitre de St. Jaques. A peine avoit-il eu le tems de se reposer de ce voyage, qu'il fut rappellé en Angleterre à l'occasion d'une maladie dangereuse, dont un de ses freres, qui y étoit établi, fut attaqué; il partit au mois de Novembre, & passa une année entiére dans la Grande-Bretagne, où il s'occupa à visiter les Bibliothéques & les Cabinets de Curiosités, & à s'entretenir avec les Savans les plus distingués; il forma des liaisons entre autres avec MM. Bentley, Davis, Chishull, Sherard, Cuningham, Mead, Potter, Hutchinson, Markland, Wasse &c. De retour en Hollande vers la fin de l'année 1725, il n'eut guére de séjour fixe, Amsterdam & Utrecht, Leide & la Haye l'attirérent tour à tour. Il avoit pris goût aux voyages, & il souhaittoit passionnément de voir l'Italie, l'ancien séjour des Sciences, & surtout la Sicile, où il savoit qu'il y avoit encore bon nombre d'Antiquités peu connues. Ce fut au commencement de l'Eté de l'année 1726, que Mr. d'Orville entreprit ce nouveau voyage; il prit sa route par la France, & se rendit à Turin [*E*]. De Turin il alla à Milan, & parcourut la plus grande partie de l'Italie, toujours attentif

Maître en 1713. Mr. Pierre Burman de Leide étant venu pour une circonstance particuliére à Amsterdam en ce tems-là, vit ce Recueil, & admira le talent de ces jeunes-gens; il tâcha de persuader à Mr. d'Orville le Pere, de consacrer ses fils à l'étude, pour laquelle ils marquoient tant de génie; il eut bien de la peine à le gagner, & ce ne fut que par le secours de quelques amis, & en particulier de Mr. van den Honert, pere de celui qui est aujourd'hui Professeur en Théologie à Leide, qu'il obtint que Jaques Philippe poursuivroit ses études. C'est ici un nouvel exemple, de ce qu'on a remarqué il y a longtems, que les Peres consultent plus leur propre goût, dans le choix d'une profession pour leurs enfans, que l'inclination & les talens de ceux-ci; delà tant de gens déplacés dans le monde. Tel auroit été un bon Artiste, & l'on en a fait un mauvais Prédicateur: tel auroit été un habile Médecin, & l'on en a fait un Négociant mal-habile: tel autre auroit été un industrieux Marchand, & on a voulu en faire un Avocat ignorant. En un mot quand on examine avec quelque attention la Société, on y voit un grand nombre de personnes, qui auroient été propres à toute autre chose, qu'à la profession qu'ils exercent.

[*C*] *Il fit en l'année* 1718 *un Voyage en Angleterre.*] Son frere Jean Léonard qui étoit négociant y étoit établi, il se proposa de l'aller voir, & en mêms tems de se faire connoître aux Savans qui y fleurissoient, & de visiter les Bibliothéques de ce Royaume tant publiques que particuliéres, & il eut le plaisir de satisfaire à cet égard sa curiosité: voici ce que Mr. Burman nous apprend sur ce sujet (2): *Londinum adpulit die primo Julii, in qua urbe duas memorabiliores excussit Bibliothecas, Cottonianam . . . . . ex solis fere MSS. constantem, tum Bibliothecam Regiam . . . . . Oxoniæ quoque Bibliothecam celebratissimam Bodlejanam, Musæum Asmoleanum, Bibliothecam Comitis Sunderlandii, rarissimis libris optime instructam, Thesaurum rerum naturalium ac mirabilium famigeratissimi illius Johannis Sloanii, ut & Cantabrigiæ egregium Trinitatis Collegium, splendida Bibliotheca ornatum, nec non publicam Bibliothecam, liberalitate Regia tum triginta duobus millibus librorum auctam vidit, & Comitis Hallifaxii Palatium, Bibliothecam, & Gazophylacium.*

(2) *Ubi supra.* p. 15. 16.

[*D*] *Il demeura plus d'un an en France, & y passa son tems en des occupations aussi agréables qu'utiles.*] Mr. d'Orville entra d'abord en liaison avec tout ce qu'il y avoit de Savans distingués; ici paroissent les noms de Montfaucon, de Sallier, Fraguier, Sevin, Chamillart, Bouquet, Boivin & Tournemine. Mr. Boivin le mena le premier à la Bibliothéque du Roi; le P. Tournemine lui procura la satisfaction de voir celle du fameux Huet, & l'introduisit dans une assemblée de Savans, qui se tenoit certains jours dans le Palais du Cardinal de Rohan. Mr. d'Orville y fut reçu avec beaucoup de considération, & y assista souvent aux conférences qui rouloient sur des matiéres dignes d'occuper des Savans du premier ordre. Mr. Hop, alors Ambassadeur de Hollande à la Cour de France, concourut aussi à procurer à notre illustre Voyageur les agrémens qu'il recherchoit; ce fut en compagnie de ce Seigneur qu'il visita la Maison, l'Eglise, & la Bibliothéque de la Sorbonne. Une maladie dangereuse, dont il fut attaqué, interrompit pour quelque tems le cours de ses occupations, mais dès qu'il fut rétabli, il fit un Voyage dans les Provinces, & vit entre autres la Rochelle, Nantes, Saumur, Orléans & Bourdeaux: il revint à Paris au mois de Novembre. Au commencement de l'année 1724, il se trouva souvent avec le P. Montfaucon aux Assemblées de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & à celles de l'Académie des Sciences: ce célébre Savant lui facilita aussi l'entrée de toutes les Bibliothéques considérables, celle de Colbert, de St. Victor, de Ste. Geneviéve, des Peres de l'Oratoire, &c. il vit à Versailles le Cabinet de Médailles du Roi; & après avoir visité la fameuse Bibliothéque de St. Germain, avec celle de Coislin qui s'y trouve réunie, il alla faire un tour à Rheims, muni de Lettres de recommandation du P. Montfaucon, qui lui procurérent l'avantage de voir les rares Manuscrits de l'Abbaye de Rheims, & entre autres l'unique Manuscrit de Phédre (3). Telles furent les occupations de Mr. d'Orville, vrayement dignes d'un Savant, & propres certainement à lui rendre ses Voyages utiles: si tous ceux qui en font, se proposoient ainsi d'augmenter leurs lumiéres & leurs connoissances par le commerce des habiles-gens, & par l'examen des trésors litéraires qui ne se trouvent pas chez eux, je ne crois pas qu'un Auteur de notre tems eût eu tant de raison de déclamer contre les Voyages (4). Ce que Mr. Burman dit là-dessus pour justifier le goût de Mr. d'Orville à cet égard, mérite d'être rapporté (5): *Peregrinationis quippe studium . . . . . præcipue tunc laudem meretur haud vulgarem, si lucro avaritiæve non sit obnoxia, aut amori conquirendarum opum, quæ scabies sordidis & abjectis animis relinquenda est, sed solis doctrinæ ac virtutis stimulis impellatur, sive ut virorum præstantium & eruditorum consuetudine meliores aut doctiores evadamus, sive divitias proprias erogemus in monumenta antiqua, libros & codices manu exaratos, aut aliis ævi vetusti thesauris eruditam nostram supellectilem locupletemus.*

(3) Ibid. p. 18-20.

(4) *Lettres sur les Anglois & les François & les Voyages.* Cologne 1725. p. 269 & *suiv.*

(5) *Orat. funeb.* p. 17.

[*E*] *Il prit sa route par la France & se rendit à Turin.*] S'étant rendu à Paris, il y demeura quelques semaines, pour revoir ses anciens amis, y faire de nouvelles liaisons, & se procurer des Lettres de recommandation pour l'Italie: ensuite il se rendit par Fontainebleau, Sens & Auxerre à Dijon; dans cette Capitale de Bourgogne notre Voyageur contracta une étroite amitié avec les Peres François Oudin & Hennin Jésuites, avec Mr. Basin Conseiller au Parlement, & surtout avec l'illustre Président Bouhier, dont la belle Bibliothéque lui fut ouverte, & il s'y occupa durant plusieurs jours: *Hic Lucani codicem sexcentorum quidem annorum antiquitatem præ se ferentem, Caprum de Orthographia, Grammaticum vetustum, sed ab edito valde diversum continuit: notas porro Salmasii in Anthologiam Epigrammatum Græcorum, Rhemnii Palæmonis Sermonum differentias, quem deinceps Miscellaneis Observationibus inseruit, ineditas descripsit, & antiquissimum illum Divionensem veterum Epigrammatum Latinorum codicem, Salmasio, Gudio, aliisque adeo celebratum vidit, quem in meos demde usus totum describi curavit* (6). Il visita aussi les Bibliothéques des Chartreux, des Carmes & des Benédictins, & après avoir été comblé d'honnêtetés de la part du Président Bouhier, il prit la route de Lyon, où il examina quantité de Manuscrits & d'Antiquités dans la Bibliothéque & dans le Cabinet de Médailles des Jésuites & des Cordeliers. De Lyon il alla par Vienne, Orange & Avignon à Nismes, ayant vu chemin faisant le fameux Pont de la Garde, magnifique monument de la grandeur Romaine: Montpellier, Narbonne & Arles attirérent successivement Mr. d'Orville, pour y voir les Antiquités qui s'y trouvent; il passa ensuite par Aix, Marseille, Toulon, Frejus & Antibes, & ayant traversé le Var il se rendit par Nice, Monaco & Lugano à Gênes. Après y avoir vu les Bibliothéques, & tout ce qu'il y avoit de curieux, il alla à Turin qu'il souhaittoit fort de voir; il y demeura près de deux mois, pour visiter à son aise la fameuse Bibliothéque qui s'y trouve, riche non seulement en Livres imprimés, mais en Manuscrits Grecs & Latins; comme on n'en avoit pas encore publié de Catalogue, il s'en fit un, pour pouvoir examiner mieux ce qui lui conviendroit. Il eut d'abord quelque peine à met-

(6) Ibid. p. 22. 23.

tif à profiter des Bibliothéques & du commerce des Savans; il vit fucceffiment Pavie, Plaifance, Parme, Modéne, Mirandole, Mantoue, Vérone, Vicenze, Padoue, Venife, Ferrare, Boulogne, Imola, Faënze, Ravenne, Rimini, Pefaro &c. & enfin il fe rendit à Rome: après y avoir vu ce qu'il y avoit de plus curieux, il réfolut avant que de s'y fixer pour quelque tems, d'entreprendre le voyage de Sicile, qu'il méditoit depuis longtems: il prit donc la route de Naples, & vifita tout ce qu'il y avoit de rare tant dans cette Ville, que dans la Campagne. Ce fut au commencement du mois de Mai de l'an 1727 qu'il partit pour la Sicile, où il fatisfit pleinement fa curiofité & fon goût pour les Antiquités [*F*]. A fon retour à Naples il acheva de voir tout ce qui pouvoit être digne de fon attention, & retourna à Rome au mois de Novembre. Mr. d'Orville paffa tout l'hyver dans cette grande Ville partagé entre les occupations litéraires & le commerce des Savans & des perfonnes les plus diftinguées. Au commencement du Printems de l'an 1728 il quitta Rome, chemin faifant il paffa à Oftie, Viterbe, Sienne, Livorne, Pife & Luques, & s'arrêta à Florence, où il demeura un mois & s'y occupa de la même maniére qu'il avoit fait ailleurs; vifite de Bibliothéques, de Cabinets d'Antiquités, liaifons avec tous les Savans, application à mettre tout à profit, c'eft ce qu'il eft inutile de répéter: il n'y a de différence que pour les noms, tant des Bibliothéques que des Savans; en général on trouve ici ceux de tout ce que notre fiécle a eu & a encore de plus célébre dans la République des Lettres. De Florence il retourna à Venife, pour voir plus à loifir la Bibliothéque de St. Marc: ayant fatisfait fa curiofité il s'embarqua à Venife pour Triefte, traverfa la Carniole, la Carinthie & la Styrie, pour fe rendre à Vienne, où il n'eut pas autant de fatisfaction, qu'il avoit efperé [*G*]. De Vienne il alla à Leipzig, ayant paffé par Prague & Drefde: après y avoir contenté fa curiofité, il alla vifiter de fuite, Hall, Wolfenbuttel, Hambourg, & dans tous ces lieux il s'occupa à fon ordinaire. Enfin afpirant à retourner chez lui, il fe rendit fain & fauf à Amfterdam. Mr. Orville fe propofoit de mener une vie tranquille, & de préférer aux honneurs les douceurs de l'étude; il avoit même formé le deffein de fe retirer à Utrecht, lorfque les Magiftrats d'Amfterdam, dans le deffein de faire fleurir leur Ecole illuftre, lui offrirent la Chaire de Profeffeur en Hiftoire, Eloquence, & Langue Grecque, comme on avoit fait autrefois à Pierre Francius, dans des circonftances pareilles, c'eft-à-dire, lorfqu'il revint de fes voyages en France & en Italie. Mr. d'Orville prit poffeffion de ce pofte le 22 Mai 1730, par une Harangue fur l'heureux accord du Commerce avec les Mufes, *de felici Mercurii cum Mufis contubernio*. Deux ans après notre Savant célébra le Jubilé de l'établiffement de l'Ecole illuftre, fondée un fiécle auparavant, il prononça le 8 Janvier 1732 un Difcours, dans lequel il fit l'hiftoire de fon origine & de fes progrès, fans oublier les grands-hommes qui y ont profeffé. Dix ans après, favoir en 1742, Mr. d'Orville abdiqua volontairement le Profefforat, ne s'en réfervant que le titre & les honneurs [*H*]: Mr. Pierre Burman neveu du célébre Pierre Burman de Leide

mettre cette Bibliothéque à profit, le Bibliothécaire, nommé Piconi, homme peu gracieux & ignorant lui, fit toute forte de difficultés & le traverfa autant qu'il put: ce procédé a mis un peu la bile de Mr. Burman en mouvement, il en parle en termes vifs, & à cette occafion il lâche quelques traits contre les Bibliothécaires mal habiles, qui indiquent qu'il s'intéreffe à la chofe: *Sed hic fpe fua fere totus excidiffet d'Orvillius, delufus fæpiffime ab indocto & valde inepto, qui Thefaurum illum publicum tunc moderabatur, Bibliothecario Picono. Hunc enim impudentiffimæ frontis hominem, transfugam & emiffarium Jefuitarum, & ab omni eruditionis cultu nudum ac deftitutum, votis fuis honeftiffimis femper adverfarium nactus eft. Sed ab illius injuriis egregie fe ulta eft Mufa d'Orvilliana, eleganti illo invectivo in Piconum iftum carmine, quod inter Fraterna Poëmata edidit. Tanti fcilicet refert, Bibliothecis præficere Viros doctos, hiftoriæ literariæ peritos, ac librorum Codicumque MSS. gnaros judices, ne alii ab his facris alieni & nunquam iis initiati, fed ridicula ambitione acti, admoveantur muneribus, quibus rite adminiftrandis inhabiles funt, & ita Piconi inftar vindices experiantur Mufas, ac viris doctis & pofteritati ludibrium debeant* (7). Mr. d'Orville furmonta pourtant les obftacles par le crédit du favant Pere Roma, & mit à profit la Bibliothéque: *Ex ea defcripfit inedita in Anthologiam Græcam fcholia, Theocriti fui, Heliodori, Horatii ac Statii, aliorumque auctorum veterum codices contulit. Excuffit etiam in Archivis Regiis ingentia illa autographa Pyrrhi Ligorii Antiquitatum Romanarum volumina, quorum apographum dein Placentiæ denuo offendit. Tabulam porro Bembinam, vulgo Ifiacam dictam, primum a Pignorio, & deinde a Kirchero editam, vidit illic integerrimam adhuc, & quinta fui parte majorem, quam a Montfauconio exhibita fuit* (8). Notre Voyageur vit auffi à Turin les Savans qui y fleuriffoient, & entre autres Lama & Cufani, l'un Profeffeur en Eloquence & l'autre en Droit dans l'Univerfité de cette Ville; il y fit auffi connoiffance avec Mr. Aguirre, Fifcal du Roi de Sardaigne. On voit encore ici une nouvelle preuve du foin que Mr. d'Orville avoit de mettre fes Voyages à profit; il ne fe contentoit pas de courir de Ville en Ville, pour dire qu'il y avoit été, mais il cherchoit à tirer quelque utilité de fes courfes.

(7) Ibid. p. 24. 25.

(8) Ibid. p. 25.

[*F*] *Ce fut au commencement du mois de Mai de l'an 1727 qu'il partit pour la Sicile, où il fatisfit pleinement fa curiofité & fon goût pour les Antiquités.*] Mr. Burman nous apprend (9), que Mr. d'Orville a fait une Relation de fon Voyage, accompagnée d'une defcription curieufe des Antiquités qu'il a découvertes, dont une partie eft déja imprimée, ainfi il y a lieu d'efpérer que le Public ne fera pas privé d'un Ouvrage, qui ne peut qu'être intéreffant & curieux pour les Amateurs de l'Antiquité: en attendant je donnerai ici la Relation abrégée, que notre Orateur en fait, en me fervant de fes propres termes: *Initio menfis Maji adgreffus iter Siculum, relicta Neapoli & Sebetho fluvio, qui omnem huic urbi aquam fubminiftrat, per Nuceriam in Civitatem Cavenfem, vicum Viatros & Salernum, ad fcopulofum illud Palinuri promontorium, & infulam Cameratam pervenit, ac trajecto oppidi Polycaftri finu, ubi Calabria fere incipit, Ciorellam adtigit. Hinc ad oppidulum Tropæa Augufti dictum, & promontorium Vaticanum, Strongylos, unam ex infulis Aeoliis, adpulit. Mox Pelori promontorium & portum Meffinæ prætervectus Regium devenit. In hoc tractu immanes illæ rupes Scylla & Charybdis, peregrinantibus plerumque tremendæ, & tot naufragiis infames, ipfi vifæ funt. Hinc totius Siciliæ periegefin abfolvens, per Mylas, Liparam, Tufam, Urbem Cephaleditum, Thermas Himerenfes, ubi antiquam olim Himeram fuiffe volunt, Panormum, & ad oppidum Archiepifcopale, Montem Regalem dictum, devectus eft. Hic, ut alios prætercam, præcipue cum viro inter hujus ævi Siculos eruditos primo loco numerando Antonino Mongitorio . . . . . arctiorem contraxit amicitiam. Inde reliquias urbis Segeftæ, Calatafimium, Drepanum, montem Erycem, Marfalam, Mazaram, Caftellum Veteranorum, ruinas antiquiffimæ urbis Selinuntis, & Thermas Selinuntias ab ea dictas, mox Agrigentum, & inter Agrigentinas Antiquitates vetus fepulchrum Phalaridis, ut volunt, luftravit. Relicto Agrigento Alicatam, feu Phintiam petivit, unde per campos Geloos & montem Ecnomon tendens, antiquæ urbis Gelæ fundamenta vidit, ubi humanitatem docti Carmelitani Philiberti Pizolantii expertus, ab eo aliquot nummis aliifque Antiquitatibus Siculis donatus eft. Inde per Terram Novam, Calatageronem, & Platiam, vicinam monti Aetnæ Ennam tendit, unde per campos Catanenfes, Leontium, Megaram, Syracufas, & Auguftam, adpulit Catanam. Hic plurimas infcriptiones vetuftas, Pyramidem Ægyptiacam, aliafque infignes antiquitatum reliquias cum fibi defcribi ac delineari curaffet, ad celebratiffimum illum montem Ætnam, flammas, lapides, faxa, fulfureos vapores, cineresque per hiantes voragines e faucibus fuis eructantem, iter difficillimum & afperum exantlavit, in quo cum ftupenda naturæ miracula diligenter obfervaffet & enotaffet, urbem Tauromenium, ejufque eximias antiquitates perluftravit. Inde curfum direxit ad fauces Tauromenitanas five promontorium Argennum, urbemque Alevicum, ac Meffanæ per aliquot dies fubfiftens, transfretato finu Tarentino per Gallipolim, Aletium, & Barlettam circa autumnum incolumis Neapolim reverfus eft* (10).

(9) Ibid. p. 32.

(10) Ibid. p. 30-32.

[*G*] *Où il n'eut pas autant de fatisfaction qu'il avoit efperé.*] Il fe flattoit de voir à fon gré la Bibliothéque Impériale, mais il fut trompé dans fon attente, n'y ayant eu accès qu'avec peine, & y ayant paffé des journées entiéres fans retirer aucun fruit par la mauvaife humeur de ceux qui y étoient prépofés: *Ex Veneto portu folvens Tergeftum tendit, unde. . . . . iter fufcepit Vindobonam, ut nobiliffimæ Cæfareæ Bibliothecæ excutiendæ incumberet . . . . Votis tamen d'Orvillii fortuna hic iniquior fuit, cum difficulter femper ac maligne ipfi patuerit hæc Bibliotheca, adeo ut totos fæpe dies inutiliter, & fine ullo fructu illic perderet, in cujus rei fpecimen fufficiat illud unicum memoraffe, quod cum aliquando Græcam quandam Maximi Planudæ Epiftolam in ea defcripfiffet, unus ex Cuftodibus adpofitis fe pafſurum negaret, ut illam fecum domum auferret: invidiam iftam indignatus d'Orvillius, chartas fuas in aliquot frufta difcerpfit, ut domi fragminibus conjunctis denuo eas defcriberet, & ita Cuftodem iniquum, & thefauros literarios Draconis inftar fervantem elufit* (11). Son féjour à Vienne lui procura néanmoins quelques connoiffances agréables, il fe trouva logé en même maifon avec Apoftolus Zeno, Savant curieux en médailles, en compagnie duquel, & de Mr. Panagia habile Antiquaire, & du Chevalier Bertole il eut occafion de voir plufieurs fois le Cabinet de l'Empereur.

(11) Ibid. p. 16. 17.

[*H*] *En 1742 Mr. d'Orville abdiqua volontairement le Profefforat, ne s'en réfervant que le titre & les honneurs.*] Ce n'eft pas que notre Savant eût deffein de paffer fa vie dans l'oifiveté, fon but étoit d'être plus maitre de lui-même & de fon tems, pour mettre en valeur, & rendre utiles au public les tréfors qu'il avoit apportés de fes Voyages, pour achever & perfectionner les Ouvrages qu'il avoit commencés depuis long-

Leide lui succéda, & remplit encore dignement ce poste. Notre Savant étoit intimement lié avec ces deux Messieurs, & le seul adversaire qu'il ait jamais eu, a voulu lui faire une espéce de crime de ses liaisons avec Mr. Burman de Leide [*I*]. La principale, & pour ainsi dire l'unique occupation de Mr. d'Orville dans sa retraite fut l'étude, & il se faisoit un plaisir de communiquer ses trésors litéraires à tous ceux qui avoient envie de donner de bonnes éditions d'Auteurs. Il a fourni aux Savans des Notes & des Collations de Manuscrits sur *Josêphe*, *Lucien*, *Libanius*, *Diodore de Sicile*, *Aristophane*, les Fragmens de *Sappho*, *Musæus*, *Coluthus*, & les Glosses de Chimie, sur *Tite-Live*, *Jules-César*, *Virgile*, *Lucain*, *Suetone*, *Phèdre*, *Frontin*, les Poëtes mineurs, les Lettres de *Pline*, & presque sur tous les Auteurs qui ont été réimprimés dans notre siecle. Les Ouvrages de Mr. d'Orville prouvent combien il étoit versé dans la Critique, & dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins [*K*]. Outre son voyage de Sicile, que le Public attendoit avec impatience, les Savans auroient fort souhaitté qu'il eût donné une nouvelle

longtems. *Professionem vero publicam non ita deposuit d'Orvillius, ut jam sui juris factus otio ignavo torpesceret: sed ut liber temporis sui & curarum arbiter literarum decus & ornamentum privatus augeret, ut cimelia ista, quæ tot itineribus congesserat, communibus virorum doctorum usibus elargiretur, ut lucubrationes, quas ipse jam diu inchoaverat, adcuratius elaborare ac perpolire posset* (12). Mr. d'Orville avoit tout ce qu'il falloit pour s'occuper utilement; outre un grand fond d'érudition, il possédoit une très-belle Bibliothéque, bien fournie de Livres rares & de Manuscrits curieux, des Médailles, des Inscriptions, & autres monumens antiques; & Mr. Burman croit que son Cabinet n'avoit pas d'égal dans les Provinces-Unies, où l'on trouve un plus abondant assemblage de Curiosités Litéraires en tout genre. Un Ecrivain Allemand (13) semble insinuer que Mr. d'Orville n'a pas tiré tout le parti de sa retraite qu'il l'auroit pu, ce qu'il attribue à la situation aisée de ce Savant, qui étoit extraordinairement riche. Cet Auteur remarque que les soins de gouverner, de conserver, d'augmenter un gros bien & d'en jouir, emportent beaucoup de tems, & étouffent l'ardeur pour les Sciences; desorte que les grandes richesses sont quelquefois préjudiciables aux Savans. Je ne sai cependant si cette espéce de reproche indirect est fondé; car outre les Ouvrages que Mr. d'Orville a donnés, & dont nous parlerons, l'idée que Mr. Burman nous donne de celui qu'il a fait sur les Antiquités de la Sicile, suppose une grande application, & un pareil travail doit avoir couté beaucoup de tems & de peine à l'Auteur: *Actiæ jam diu desiderata fuerunt ejus Sicula, quibus Antiquitates in itinere Siciliensi collectas, numerosum scilicet nummorum Siculorum, plurimque ineditorum, vel ab aliis male & mendose exhibitorum, seriem, viginti Tabulis aeneis incisorum; tum Siculas Antiquitates, aliis viginti Tabulis expressas, lapides rarissimos, eosque inter nonnullos Doricis Inscriptionibus notatos, ut alia regni Siculi monumenta & ædificia, quæ ipse ope Architecti & Pictoris . . . . . illic delineari curavit, in lucem producere, & commentario luculento illustrare adgressus erat, cui operi cum ultimam fere admoverit manum, & jam multis ab hinc annis typis describi cœptum fuerit, augurari licet, spem ejus aliquando potiundi non vanam esse* (14). Sur cet exposé on comprend sans peine, que Mr. d'Orville a dû être fort occupé d'un Ouvrage aussi étendu & aussi varié; des Médailles inconnues, sur lesquelles il propose sans-doute ses pensées, d'autres mal données qu'il a fallu comparer avec les siennes, des Antiquités curieuses à illustrer par les anciens Auteurs, des Inscriptions à expliquer, la description des édifices, & les autres monumens rares de la Sicile; en voilà sans-doute assez pour occuper longtems un homme. Après tout, voudroit-on que Mr. d'Orville eût renoncé absolument aux agrémens qu'il pouvoit se procurer, & qu'il eût été toujours confiné dans son Cabinet? D'ailleurs dans les derniers tems de sa vie, sa santé altérée ne lui permettoit pas une application aussi soutenue, qu'on semble avoir voulu exiger de lui. Il est vrai que le motif fait honneur à notre Savant.

(12) Ibid. p. 41.

(13) Gazette Litéraire de Leipsig Ann. 1751 N. 77 du 27 Sept. en Allemand.

(14) Orat. funeb. p. 44. 45.

[*I*] *Le seul adversaire qu'il ait jamais eu a voulu lui faire une espéce de crime de ses liaisons avec Mr. Burman de Leide.*] Il s'agit du Mr. Jean Corneille de Pauw, Litérateur d'Utrecht, qui s'étoit attiré l'indignation de la plupart des Savans, par la maniére peu-mesurée dont il avoit parlé des plus Grands-hommes. Mr. d'Orville, avec qui il avoit eu quelques liaisons, témoigna qu'il n'étoit pas content de l'Edition que Mr. de Pauw avoit donnée d'un Auteur Grec nommé *Phile*, ce qui irrita le dernier, il s'en plaignit amérement dans la Préface de son Edition des *Caractéres de Theophraste* (15); il prétendit que Mr. d'Orville lui vouloit du mal, parce qu'il avoit dédié son Anacreon à Mr. Le Clerc, que Mr. d'Orville haïssoit depuis qu'il s'étoit dévoué à Mr. Burman de Leide, ennemi juré de Mr. Le Clerc: pour donner du poids à cette accusation, Mr. de Pauw soutint que Mr. d'Orville avoit empêché la publication de l'Oraison funébre de Mr. Le Clerc, que Mr. Jean Jaques Wetstein, Professeur parmi les Rémontrans, avoit prononcée; & pour convaincre notre Savant d'avoir à tous égards manqué aux devoirs de la reconnoissance, il fit imprimer une Lettre que Mr. d'Orville avoit écrite de Rome à Mr. Le Clerc, pour le remercier de lui avoir procuré par une Lettre de recommandation un accueil favorable de la part du savant Bianchini. Rapportons les propres termes de Mr. de Pauw, avec la Lettre en question. *Cl. Joannes Jacobus Wetstenius Clericum oratione funebri publice laudavit Amstelodami in Æde Sacra Remonstrantium: quod cum prohibere non posset Orbilius, id artibus sibi ingenitis effecit, ut Oratio describenda fere typis, suppressa & strangulata sit; ne scilicet laudes Viri defuncti, quas pauci Amstelodami audiverant, omnes ubique legerent. Alia omitto: hoc unum sufficiat quod cum eximium sit per se, plurimum eximium hercule facit hæc politissima Orbilii ad Clericum Epistola.*

(15) Utrecht 1737 in-12.

„ Viro Celeberrimo & Doctissimo
„ Joanni Clerico
„ S. D. Jac. Phil. D'Orville.

Ut Romam perveni, nihil antiquius habui, quam ut illustrem Bianchini aditum, ad quem tuæ mihi literæ aditum patefecerunt. Omni enim comitate excepit, omniaque in futurum officia pro summa humanitate, qua celebratur, promisit. Quam singularem tanti viri civilitatem cum nequeam illi causæ adscribere, nisi cultus, quo te prosequitur, nolui officio meo deesse, primaque occasione meritas tibi agere gratias „ &c. Mr. d'Orville répondit à son Antagoniste (16). Il le défia de prouver qu'il eût témoigné en aucune façon, que la dédicace de l'Anacreon lui eût déplu. Pour ce qui est de Mr. Le Clerc, notre Savant répond qu'il ne l'avoit point vu chez lui, que la Lettre de recommandation lui avoit été offerte de la part de Mr. Le Clerc par un ami commun; que quand même il l'auroit demandée, ce n'étoit pas-là une raison de se dévouër toute sa vie à lui; & que d'ailleurs personne n'étoit assez fol pour prétendre prendre à la rigueur les expressions d'honnêteté, qu'on met dans des Lettres. A l'égard de l'accusation touchant l'Oraison funébre, Mr. d'Orville donne un démenti tout net à Mr. de Pauw, & affirme, que l'on n'a point mis obstacle à la publication du Discours de Mr. Wetstein, bien loin qu'on l'ait fait par la raison dont parle Mr. de Pauw. *Publicatio illius* Sermonis *ne unquam quidem inhibita fuit*; *nedum* ut ea de causa *inhibita fuisset. Nemo intercessit unquam, quo minus omnia & singula, quæ dicta erant pro concione, typis describerentur. Sed nec libet nec me decet impudenti huic mendacio refellendo immorari . . . . . Amstelodami certe nemo unquam vel per somnium cogitavit hoc negotium, vel ulla ex parte ad Clericum vel ejus famam pertinuisse. Alio plane spectavit: & quodcunque illius* Sermonis *argumentum fuisset, eadem acta fuissent.* Je ne sai, si je me trompe, mais il semble qu'il y a là un petit air d'embarras, qui feroit soupçonner qu'il s'étoit passé quelque chose, à laquelle Mr. d'Orville avoit eu part. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut des obstacles à l'impression de l'Oraison funébre, de quelque part qu'ils soient venus. Je veux croire que ce n'étoit pas à la mémoire de Mr. Le Clerc que notre Savant en vouloit, mais, s'il m'est permis de dire mon sentiment, il auroit dû éviter tout ce qui pouvoit donner le moindre soupçon, ayant des liaisons intimes avec l'ennemi déclaré de Mr. Le Clerc.

(16) Vannus Critica p. 610 & seqq.

[*K*] *Les Ouvrages de Mr. d'Orville prouvent combien il étoit versé dans la Critique, & dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins.*] Quelques Savans d'Angleterre ayant commencé en 1731 à publier des *Observationes Miscellaneæ in Auctores veteres & recentiores*, MM. Burman de Leide & d'Orville continuérent à en publier ensemble dix Volumes, avec des Notes de leur façon, celles de Mr. d'Orville sont designées par un B à la fin. Après la mort de Mr. Burman, Mr. d'Orville se chargea seul du soin de cet Ouvrage, & y donna alors le titre de *Observationes Miscellaneæ Novæ*, dont il publia quatre Volumes; le dernier fut achevé peu de jours avant sa mort. Parmi les Piéces de sa composition, qu'on y trouve, sa Dissertation sur les Antiquités de l'Ile de Délos est un morceau excellent, elle est insérée dans le Tom. I. du Vol. VII. des *Miscellaneæ Observationes* sous ce titre: *Exercitatio, qua Inscriptionibus Deliacis certa ætas adsignatur, & alia ad Delum spectantia obiter tanguntur & illustrantur.* En 1737 Mr. d'Orville publia, sans y mettre son nom, un Ouvrage contre Mr. de Pauw, intitulé, *Critica Vannus in inanes Joannis Cornelii Pavonis paleas; in qua plurimi Scriptores cum veteres, tum recentiores explicantur, emendantur, vindicantur, cum Epilogo & Indicibus necessariis.* Amsterdam 1737 in-8. On trouve bien des choses curieuses dans cet Ouvrage, mais un stile un peu moins amer auroit vraisemblablement fait plus d'honneur à l'Auteur. Mr. Burman (17) ne l'excuse sur cet article, que parce qu'il avoit été provoqué par son adversaire: *Ad* Vannum *ejus* Criticam, *quod attinet, illam quidem fatemur, acerbiore stylo, sed provocatus & lacessitus, conscripsit in notissimum omnium fere magnorum hominum conviciatorem.* L'Auteur de l'Extrait de la Harangue de Mr. Burman (18) en parle en ces termes. „ Mr. d'Orville ne pouvant souffrir la maniére „ hautaine, dont Mr. de Pauw traitoit les Littérateurs les „ plus distingués, composa ce Livre, dans lequel il releva „ les grossieretés de son adversaire, & lui fit voir les fautes „ qu'il avoit lui-même commises. Quoique ce Livre de „ Mr. d'Orville ne soit point exempt de quelques expressions „ dures & desobligeantes, cependant il montre que son Auteur étoit habile & judicieux Critique; & un Savant a „ dit, que ce Livre seul suffisoit pour ranger Mr. d'Orville „ parmi les plus savans Littérateurs de notre siécle". En 1738 il publia les Poësies de son Frere Pierre d'Orville, qui, au jugement de Mr. Burman, sont d'une grande pureté & d'une

(17) Orat. funeb. p. 43. 44.

(18) *Bibl. Rais.* Tom. XLVIII. p. 307. 308.

le Edition de l'*Anthologie Grecque*; il possédoit la version Latine en vers, que Grotius en avoit faite, avec les remarques de ce Savant, qu'il avoit achetées à la vente de la Bibliothéque de Mr. Le Clerc, à qui le célébre Imprimeur Blaauw les avoit remis. Grotius les avoit envoyées à ce dernier par Isaac Vossius. Mr. Le Clerc avoit déjà commencé à traduire quelques-unes des Epigrammes les plus gaillardes, & ces traductions sont pareillement parmi les papiers de Mr. d'Orville, qui avoit d'ailleurs recueilli lui-même dans les plus célébres Bibliothéques de l'Europe bon nombre d'Epigrammes, qui n'ont jamais paru. Notre savant Litérateur pensoit aussi à donner une nouvelle Edition de *Théocrite:* Joseph Scaliger, Isaac Casaubon, & Daniel Heinsius avoient déjà taché d'éclaircir cet excellent Poëte de Sicile par leurs Commentaires, mais les Manuscrits leur avoient manqué, pour rétablir quantité de passages corrompus. Isaac Vossius & Langerman avoient eu dessein de collationner Théocrite avec les Manuscrits, en voyageant, mais on ignore ce que leurs papiers sont devenus. On peut juger si Mr. d'Orville auroit été en état de bien remplir cette tâche, puisqu'il avoit collationné au-delà de trente Manuscrits, & il y a des Lacunes considérables, qu'il auroit pu remplir à l'aide de ces Manuscrits. Il avoit aussi travaillé sur *Catulle*, *Tibulle*, & *Properce*, & avoit copié de sa propre main trois gros Volumes d'Inscriptions, beaucoup plus exactes & plus amples, que celles que Muratori a publiées. Tous ces projets ont été renversés par la mort inopinée de notre Savant. Sa santé avoit été chancelante depuis quelque tems, & il avoit beaucoup souffert de la gravelle, surtout dans le cours de l'année 1751, cependant quelques bons intervalles faisoient espérer qu'il n'étoit pas encore mortellement attaqué: il retomba malade au mois de Septembre 1751, & en peu de jours le mal augmenta à un tel point, que tous les remédes furent inutiles, & Mr. d'Orville mourut la nuit du 13 au 14 Septembre à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avoit épousé en 1732 Elizabeth Marie Van Ryn, qui mourut cinq ans aprés en 1737, & qui lui laissa deux fils, dont le Cadet suivit de prés sa mere; l'aîné, *Jean d'Orville*, né le 7 Septembre 1734, vit encore. Mr. d'Orville étoit communicatif, & tout ce qu'il avoit de trésors litéraires étoit au service de ceux qui en avoient besoin, & il égaloit à cet égard les Pinelli & les Peirescs. Poli envers les Etrangers, qui lui rendoient visite, il étoit obligeant avec ses amis; il étoit en commerce de Lettres avec presque tous les Savans de l'Europe: en un mot on peut dire que la République des Lettres a fait une perte très-considérable en sa personne.

d'une beauté surprenante, il y joignit quelques Poësies de sa façon. Un autre Ouvrage de Mr. d'Orville, qui lui a fait beaucoup d'honneur parmi les Savans, c'est un Roman Grec qu'il a publié, & qui n'avoit jamais paru, intitulé, *les Amours de Chéreas & de Callirrhoe; par* Chariton *d'Aphrodisée, publiés & enrichis de remarques par* Jaques Philippe d'Orville. Amsterdam 1750 in-4. Notre Savant nous apprend dans sa Préface, qu'avant lui plusieurs Savans avoient souhaitté de voir le Roman de Chariton imprimé, & que se trouvant il y a trente ans à Paris, le P. Montfaucon lui témoigna plus d'une fois le desir qu'il avoit, de voir réunis en un Corps les Romans qui nous restent des Grecs, & l'assura qu'il contribueroit volontiers à faire réussir ce projet. Vers ce tems-là Mr. Salvini copia lui-même *Chariton*, dans le dessein de travailler sur cet Auteur, & de le publier ensuite. Mr. Cocchi, qui avoit publié à Londres en 1727 le Roman de Xénophon d'Ephése, résolut aussi de donner celui-ci. Le célébre Jurisconsulte Brencmann projetta de faire paroître ces deux Romans ensemble, se flattant que Mr. Salvini ne lui refuseroit pas une Copie du Manuscrit de Chariton, & de collationner de nouveau, & avec toute l'exactitude possible le texte imprimé de Xénophon sur le Manuscrit. La mort prématurée de Mr. Brencmann ayant mis obstacle à l'exécution de ce projet, Mr. Burman de Leide exhorta Mr. d'Orville, lorsqu'il partit pour son Voyage d'Italie, de tâcher de se procurer le Manuscrit de Chariton. Arrivé à Florence, un de ses premiers soins fut d'aller voir Mr. Salvini, dont la santé chancelante fut cause qu'il ne réussit pas dans son dessein. Ayant ensuite appris que Mr. Cocchi avoit publié Xénophon d'Ephése, & qu'il pensoit aussi à donner Chariton, Mr. d'Orville s'empressa de faire connoissance avec ce savant Médecin, pour tâcher de s'insinuer dans son amitié: il n'eut pas de peine à réussir; Mr. Cocchi lui communiqua non seulement la copie qu'il avoit faite du Roman de Chariton, sur le Manuscrit du Mont-Cassin, mais il lui permit aussi de la faire imprimer, en lui remettant tout ce que Mr. Salvini lui avoit fourni. Aprés son retour en Hollande, Mr. d'Orville fut tellement distrait par d'autres occupations, qu'il ne put penser à Chariton: il y revint pourtant vers l'année 1745; le Texte fut imprimé en peu de mois, & pour le rendre plus exact, il souhaitta qu'il pût être revu sur le Manuscrit, & s'étant adressé de nouveau à Mr. Cocchi, ce Savant se prêta obligeamment à cet ennuyeux travail, dans lequel il fut secondé par Mr. son fils, âgé pour lors d'onze ans. Mais Mr. Cocchi ayant parcouru le premier Livre, où il ne trouva que quelques légéres fautes, crut que ce seroit perdre son tems & sa peine que de continuer la révision de l'Ouvrage. La guerre qui affligeoit alors l'Europe, fut cause que l'Exemplaire, que Mr. d'Orville avoit envoyé à Mr. Cocchi, demeura fort longtems en chemin, ce qui a été un avantage pour le Public, le savant Editeur ayant rassemblé, durant cet intervalle, un plus grand nombre de matériaux, pour orner son Auteur. Mr. d'Orville observe, qu'aucun Auteur ancien n'a fait mention du Chariton dont il s'agit ici, quoique plusieurs ayent parlé de quelques personnes qui ont porté ce nom. Delà vient que Conrad Gesner l'a pris pour le principal personnage du Roman. Mallencrot & Huet Evêque d'Avranches ont assuré que l'Ouvrage de Chariton se trouvoit dans la Bibliothéque du Vatican, mais malgré toutes les recherches de Mr. d'Orville & de Mr. Cocchi, on n'a pu le déterrer parmi les Manuscrits de cette Bibliothéque. Le silence des Anciens sur le sujet de Chariton, a obligé notre Savant à se borner à un petit nombre de circonstances sur le lieu de sa naissance, le tems où il a vécu, & sa religion. On conjecture qu'il étoit d'Aphrodisée, Ville de Carie qui a produit plusieurs hommes illustres. Son stile & sa diction doivent, au jugement de Mr. d'Orville, le faire postérieur à Héliodore, à Longus, à Tatius, & à Xénophon d'Ephése; & quoiqu'on ait lieu de soupçonner qu'il a vécu du tems des Empereurs Chrétiens, Mr. d'Orville panche cependant à croire qu'il étoit Payen. La Version Latine n'est pas de l'Editeur; se sentant de la répugnance pour ce travail, il en chargea Mr. Reiske, aujourd'hui Professeur à Leipzig, qui se trouvoit alors à Leide. „ Aussi ce savant Homme l'a-t-il „ bien secondé: car il s'est non seulement attaché à rendre „ exactement le sens de l'Auteur, mais aussi à le rendre élé„ gamment, & a mérité par là le juste éloge d'excellent „ Traducteur. Plus attentif & plus habile que la plupart des „ Traducteurs, Mr. Reiske a tâché de suppléer par des con„ jectures ingénieuses aux lacunes qui se trouvent dans le „ Grec, & de rectifier les leçons manifestement corrompuës: „ Mr. d'Orville a reconnu tout le prix de ces conjectures, „ & les a placées aprés la Version (19)". A l'égard des Remarques de l'Editeur, le même Journaliste que je viens de citer, observe que, quoique pour les bien entendre, il soit nécessaire de s'être renduë familiére la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins, il s'en trouve néanmoins que d'autres, moins versés dans cette lecture entendroient & liroient avec plaisir, & avec beaucoup de fruit, même en François. Mr. d'Orville a fait usage des Manuscrits, qu'il possédoit pour répandre du jour sur plusieurs Auteurs anciens, tels qu'Héliodore, Alciphron, Eunape, Némése, Xénophon d'Ephése, & particuliérement sur les Epigrammes & sur les Inscriptions Grecques. Je ne m'étendrai pas davantage là dessus. Ce qu'on a vu des Ouvrages de Mr. d'Orville suffit pour faire juger, que s'il avoit plû à Dieu de lui accorder une plus longue vie, la République des Lettres étoit en droit de se promettre de grands avantages de ses travaux. J'ajoûterai, en finissant, que Mr. Burman, son Successeur & son Ami, a fait honneur à sa mémoire, non seulement en Prose, mais aussi en Vers, ayant fini son Oraison funébre par une très-belle Elégie, dont je ne rapporterai que les derniers Vers:

(19) *Bib. Raison.* Tom. XLV. p. 136. 137.

Quo feror? hoc cari supremum munus amici,
Accipe, non artis, sed pietatis opus.
Nec virides hederas, neque laurea despice serta,
Serta, tuas toties cingere justa comas.
Et mea, qua cineres sacrata hac æde quiescunt,
In tumuli versus marmore dextra notet:
D'ORVILII LATIÆ LUGENT AD BUSTA CAMENÆ,
LUGET ET ORBA SUO VINDICE GRAJA VENUS.

OSBORN (FRANÇOIS) célébre Ecrivain Anglois du XVII. Siécle nâquit vers l'an 1590. Il étoit le plus jeune fils du Chevalier Jean Osborn de Chicksand prés de Shefford dans la Comté de Bedford, & frere du Chevalier Pierre Osborn. Il fit ses études, sans jamais fréquenter d'Université [*A*]. Dans l'âge

[*A*] *Il fit ses études sans jamais fréquenter d'Université.*] Voici ce qu'il dit dans la premiére Partie de ses *Avis à un Fils* (1). „ Quoique je ne puisse jamais assez reconnoitre les obligations que j'ai à votre ayeul, pour les tendres soins qu'il a „ pris de mon éducation, je ne puis m'empêcher de remarquer une faute où il est tombé; c'est qu'en me gardant „ chez

(1) Sect. I. Num. 1.

l'âge mûr il fréquenta la Cour, & fut au service de la famille de Pembroke; il devint enfin Ecuyer de Guillaume Comte de Pembroke. Lorsque la Guerre Civile éclatta, il se déclara pour le Parlement, & occupa alors & depuis sous Cromwell divers emplois publics. Il passa les derniéres années de sa vie à Oxford, pour y faire imprimer divers Ouvrages, qu'il avoit composés [*B*], & pour veiller sur son fils, à qui il avoit procuré, par la faveur des Visiteurs du Parlement en 1648, une place de Membre dans le Collége des Trepassés. Ayant publié *Avis à un Fils*, on en porta presque aussitôt publiquement des plaintes au Docteur Jean Conant, Vice-Chancelier d'Oxford, comme d'un Ouvrage qui favorisoit l'irreligion [*C*]; on proposa même de le faire bruler publiquement; mais cette proposition n'ayant point passé,

„ chez lui, où j'étois moi-même un de *mes jeunes maîtres*, j'ai perdu le tems, où l'on a l'esprit le plus souple. Car pour ne pas être soumis à la même discipline que ceux qui sont élevés dans les Ecoles publiques, je n'ai pas eu non plus leur expérience: en complottant de voler un verger, ils mettent en œuvre tous les stratagêmes qui peuvent aider à prendre une Ville: ils s'accoutument au secret, à profiter des occasions, qualités qu'on n'acquiert jamais ensuite, qu'au risque de tout. Ceux dont je parle, apperçoivent le danger qu'il y a de se confier aux autres, & les écueils où ils donnent par un attachement trop opiniâtre à leurs résolutions imprudentes, & tout cela ne les expose tout au plus qu'à avoir le fouët. C'est peut-être cette indulgence de mon pere qui a été la cause du peu de retour dont j'ai payé ses soins, & du peu de fruit qu'il a retiré des dépenses qu'il a faites".

[*B*] *Divers Ouvrages qu'il avoit composés.*] En voici le Catalogue. 1. *Justes Reproches aux Provinces-Unies, où l'on dévoile leur ingratitude, & l'on établit la nécessité de leur union avec la République d'Angleterre*, Oxford 1652, en deux feuilles & demie in-4. *Exhortation au support mutuel sous le présent Gouvernement*. Oxford 1652, deux feuilles in-4. 3. *Défense d'un Etat Libre, comparé avec la Monarchie*, imprimé avec le précédent en quatre feuilles in-4. 4. *Le* non plus ultra *du Chrétien particulier: ou preuves du droit que les Laïques ont d'expliquer l'Ecriture Sainte*. Oxford 1656, en trois feuilles & demie in-4. Il n'y a pas de nom à cet Ecrit, mais on croit qu'Osborn en est l'Auteur. 5. *Avis à un Fils*, en deux parties. La premiére parut à Oxford en 1656 in-8, & en moins de deux ans il s'en fit cinq autres Editions. La seconde partie parut à Oxford en 1658. 6. *Reflexions Politiques sur le Gouvernement des Turcs*. 7. *Discours sur* Nicolas Machiavel, *ou Examen desintéressé de la justice de la censure qu'on en fait communément*. *Observations sur l'entrée du Roi de Suéde en Allemagne*. 9. *Discours sur* Pison & Vindex, *qui conspirérent tous deux contre* Néron, *mais avec un succès fort différent*. 10. *Discours sur la Grandeur & la Corruption de la Cour de Rome*. 11. *Discours sur l'Election du Pape Léon. XI*. 12. *Raisons Politiques de la Séparation d'avec l'Eglise Romaine*. 13. *Discours Apologétique pour* Martin Luther. Ces huit derniéres Piéces ont été imprimées plusieurs fois ensemble à Oxford in-8. 14. *Mémoires Traditionels du Régne de la Reine* Elisabeth. Londres 1658 in-8. 15. *Mémoires Traditionels du Régne du Roi* Jaques. Londres 1658 in-8. 16. *Mêlange, ou Recueil de plusieurs Essais, Paradoxes, Discours problématiques, Lettres & Caractéres*. Londres 1659 in-8. 17. *Conséquences tirées de l'Histoire du Comte d'Essex, exécuté pour crime de Trahison sous le régne de la Reine* Elisabeth. Londres 1659. Il y a un *Dialogue sur la Polygamie* traduit de l'Italien en Anglois par une Personne de qualité, & dédié à *l'Auteur du fameux Traité*, intitulé Avis à un Fils. Mr. Wood dit (2) que le Docteur Barlow

(2) Ath. Oxon. *Vol.* I. Col. 309.

disoit, „ qu'on soupçonnoit que François Osborn, Auteur des *Avis à un Fils*, vieux Courtisan Athée, qui demeuroit dans ce tems-là (en 1657) à Oxford, avoit traduit cet Ouvrage, & se l'étoit dédié à lui-même". Cette Traduction parut à Oxford en 1657 in-8. Après la mort de notre Auteur, on imprima un Livre intitulé: *Défense Modeste d'une République où régne l'égalité contre la Monarchie* &c. avec d'autres Piéces, comme *une Apologie pour les Cadets de famille*, & *un Essai contre les Dixmes*, (A Lift at Tithes) &c. Toutes ces Piéces furent imprimées deux fois en 1659 in-4 & in 8.

(3) Ibid.

„ Ces trois Traités, *dit Mr. Wood* (3), furent publiés par une autre personne comme étant de sa façon, mais quelques Savans plus envieux que prudens, ne craignirent pas de dire, que l'Editeur les avoit trouvés parmi les papiers de *Fr. Osborn*, avec qui il étoit particuliérement lié, & qu'il les avoit fait imprimer comme en étant l'Auteur, après en avoir déguisé un peu le stile, & y avoir fait quelques changemens. Cependant tous ceux qui le connoissoient bien, & qui ont eu des liaisons avec lui, comme l'Auteur de cet Ouvrage, savent qu'il étoit très-capable de faire un Livre tel que celui-ci".

[*C*] *Ayant publié* Avis à un Fils *on en porta presque aussitôt publiquement des plaintes . . . . . comme d'un Ouvrage qui favorisoit l'Irreligion.*] Mr. Wood dit (4), que *dans ce tems-là c'étoit une opinion reçue parmi* les pieux Ministres, *que cette piéce inspiroit des principes d'Athéisme aux* Etudians d'Oxford. Mais

(4) Col. 302.

cette imputation paroit entiérement destituée de fondement, & est directement contredite par la Conclusion de la *Seconde Partie* des *Avis à un Fils*, où l'Auteur rejette l'Athéisme & s'exprime en ces termes. „ J'entretiens par un principe de charité commerce avec tous ceux qui reconnoissent une Providence divine & universelle; mais j'abhorre ceux qui ont également l'impudence & l'indiscrétion de la nier ouvertement par leurs discours, ou tacitement par leurs actions, comme on ne peut douter que ne le fassent ceux qui font périr les autres sous prétexte de sainteté, mais uniquement pour s'enrichir; qui ne donnent pas moins atteinte à la justice de Dieu, que les autres à sa puissance: puisque s'il n'y a point de Créateur, l'Homme & tout ce qui existe doit être la production du Hazard, s'il n'est pas le Créateur lui-même; ou il faut supposer, une plus grande absurdité encore, c'est que le Néant a produit toutes choses par sa propre vertu. Il ne pourroit pas y avoir tant de gens qui donnent dans cette basse & abominable erreur, s'ils n'y étoient conduits par une disposition fort ordinaire, qui fait que chacun dans le rang qu'il occupe, devient ou incapable par ignorance, ou trop fier par orgueil, de reconnoitre quelque chose de plus excellent que lui-même: c'est-là la raison, pourquoi les Payens ont représenté non seulement les Vertus, mais les Dieux mêmes comme des Hommes, & qu'ils leur ont attribué les mêmes inclinations & les mêmes passions qu'aux hommes. C'est une chose qui surpasse l'intelligence humaine la plus vaste, de comprendre une sagesse plus sublime que la sienne propre, ou de s'en faire une idée plus noble, & de lui attribuer plus de perfections, que les Sens & l'Expérience n'en offrent à l'imagination; les Négres représentent le Diable blanc, comme parmi nous on le fait noir. L'Esprit se trouvant arrêté, ce qu'il abhorre naturellement, plusieurs se laissent entraîner dans l'abîme, parce qu'ils ne peuvent concevoir, pourquoi la Providence se déclare si souvent, à ce qu'il nous semble, pour les projets injustes & criminels, & décourage les gens de bien au point, de les abandonner au pouvoir de ceux qui les oppriment. Ceux dont je parle, tels que d'imprudens Mariniers, coupent le cable de l'espérance, & abandonnent l'ancre de la Providence, laissant la conduite de tout à la Fortune, qui est néanmoins si constante dans ses vicissitudes, que selon le stile familier aux Joueurs, elle ôte & rend à chacun en très-peu de tems son argent. Et si le Monde eût ignoré jusqu'à aujourd'hui, quoique nous sachions le contraire, la circulation du sang, qui est néanmoins le grand principe de la vie, & si nécessaire, que sans cela aucune créature ne peut se mouvoir; pourquoi nous priverions-nous nous-mêmes de consolation, & Dieu de la gloire de régler tout ce qui arrive, quoique nous ignorions encore comment & pourquoi il agit de telle ou telle maniére, ce que nous connoitrons un jour; la vie de l'Homme étant trop courte pour voir chaque scéne de cette Piéce: tel qui est au haut de la roue, sera peut être dans quelque tems au plus bas. Personne ne peut deviner comment un autre se nourrit, à la vuë de ses meubles, il faut qu'il vive familiérement avec lui. Dieu peut mettre de l'égalité dans le monde, en adoucissant les chagrins des uns, & en laissant un libre cours aux larmes & aux jalousies des autres; c'est le ressort & l'intérieur d'une Montre que l'Artiste examine & non la boëte, quoiqu'elle soit d'or, ou de quelqu'autre riche matiére, qui attire communément les regards du Vulgaire; comme les Enfans regardent les Barges au triomphe du Lord Maire, admirant la magnificence de ceux qui les conduisent, qui considérés en eux-mêmes ne sont que de pauvres gens, parés aux dépens de la Ville; mais cet éclat extérieur éblouit tellement les yeux, qu'ils ne voyent pas que les plus pauvres du peuple sont ceux qui les soutiennent, & cela autant seulement qu'ils en ont le pouvoir ou la volonté". *Et quoique les Hommes ne puissent, par de sérieuses réflexions sur ce qui les intéresse eux-mêmes, distinguer les opérations de la Providence, des coups du Hazard; cependant puisque l'Opinion la plus universelle, & la moins opposée à la Raison, tout bien pesé, que toutes les Créatures doivent leur existence & leur conservation à une Volonté Toutepuissante, que nous appellons Dieu, quoique la maniére dont elle agit passe nos conceptions, & soit impossible à trouver; pourquoi la foi ne s'arrêteroit elle pas sur le bord de cet abîme, le parti le moins dangereux de l'aveu de tous, plutôt que de risquer toute espérance d'un bonheur à venir, en se précipitant dans le désolant abîme d'un détestable Athéisme; y ayant aussi peu à perdre pour ceux qui font hommage à leur Créateur, qu'il y a peu à gagner pour ceux qui nient son existence? Nous ne sommes pas même entiérement privés de quelque image de la Toutescience, puisque d'un endroit bien plus bas que le Ciel, nous pouvons d'un coup d'œil découvrir toute une Ville, & par le son d'une seule trompette mettre l'allarme dans toute une Armée. Et néanmoins nos sens peuvent encore recevoir de grands secours de l'Art; preuve invincible que la perfection de ces qualités ne se termine point dans aucune Créature, mais qu'elle se trouve dans quelque chose, qui est fort au-dessus de ce que nous pouvons découvrir par l'Expérience, étant impossible que la suprême ne se trouve quelque part. Nous ne pouvons aussi être juges compétens des opérations de Dieu, parce que nous n'avons que nos sens pour les appercevoir, qui sont trop foibles pour distinguer le mouvement d'une ombre, ou la végétation d'une plante, jusqu'à ce que le tems l'ait fait pousser; & par conséquent ils sont bien moins propres à suivre les voyes de la Providence, imperceptibles à toute autre intelligence qu'à celui qui dispose de tout: n'étant pas vraisemblable que l'homme puisse comprendre la conduite de Dieu, tandis qu'il n'est pas en état de rendre raison de ce qui le regarde lui-même.*

passé, on ordonna le 27 Juillet 1658, qu'il seroit défendu aux Libraires & à toute autre personne de le débiter. Il mourut le 11 Février 1659, âgé d'environ 70 ans, à Nether-worton, proche de Dodington dans la Province d'Oxford, chez Mr. Guillaume Drapen, dont il avoit épousé la sœur; il fut enterré dans l'Eglise de ce lieu-là, & on lui érigea un monument (*a*). Mr. Edmond Sawyer le qualifie d'*Auteur plus malin que savant*, dans sa *Préface* aux *Mémoires des Affaires d'Etat du Chevalier Rodolphe Winwood* (*b*), où il cite un passage d'Osborn touchant le Comte de Salisbury, Grand-Trésorier sous Jaques I.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 308. 309.

(*b*) Londres 1725 en 3 vol. in-fol.

☞ OSEE fils d'Ela fut le dernier Roi des dix Tribus, qui s'étoient soumises à Jéroboam fils de Nébat, après la mort de Salomon. On ignore quel rang Osée tenoit dans le Royaume, lorsqu'il conspira contre Pekach, ou comme d'autres l'appellent Phacée, fils de Remalja; l'Histoire Sacrée (*a*) dit qu'il frappa ce Roi & le tua, & qu'il régna en sa place la *vingtiéme année* de Jotham fils de Hozias: cette date a besoin d'éclaircissement, puisque l'on trouve que Jotham n'a régné que seize ans [*A*]. Ce qui forme une nouvelle difficulté, c'est qu'il est dit dans un autre endroit (*b*), qu'Osée *commença à régner à Samarie sur Israël la* douziéme année *d'Achaz Roi de Juda* [*B*]. L'Ecriture rend à ce Prince un témoignage plus avan-

(*a*) II Rois XV. 30.

(*b*) II Rois XVII. 1.

[*A*] *Cette date a besoin d'éclaircissement, puisque l'on trouve que Jotham n'a régné que seize ans.*] La difficulté est sensible. Jotham n'ayant régné que seize ans, il devoit être mort depuis quatre ans, & Achaz son fils régner en sa place depuis ce tems-là. Les Juifs en ont allégué deux raisons (1): Voici la premiére: *Hoschea ..... regnavit pro eo, anno vigesimo a regno cœpto Jothami filii Uzzija, qui erat annus quartus Achazi. Sic quidem notare potuisset Scriptura, nisi id jam a diebus Jothami fuisset decretum:* ce qui signifie selon un Commentateur, que la Conspiration, tramée du tems de Jotham, ne fut exécutée que la quatriéme année d'Achaz. Mais cette raison est pitoyable, puisqu'en quelque tems que la Conjuration ait été formée, il s'agit de savoir, pourquoi son exécution est datée du tems d'un Roi de Juda, mort depuis quatre ans. La seconde raison des Juifs n'est pas plus solide: *Alio modo*, disent-il, *explicari potest, quod Scriptura hos annos regi mortuo Jothamo, non autem Achazo vivo, annumerare voluerit, quia erat impius:* quelques Interprétes Chrétiens ont adopté cette raison, & disent que l'Historien nomme Jotham, & non Achaz, parce que ce dernier étoit un Prince impie. Mais un savant Annaliste (2) remarque, qu'Achaz est nommé plus de trente fois, tant dans les Livres Historiques que dans les Livres Prophétiques; l'Ecriture rapporte même un Proverbe, auquel sa corruption donna lieu, *c'étoit toujours le Roi Achaz.* D'ailleurs, l'Historien parlant d'Osée & du commencement de son régne, ne fait pas difficulté de nommer Achaz; il dit (3) que *l'an douziéme d'*Achaz, *Roi de Juda, Osée fils d'Ela commença à régner à Samarie sur Israël.* Usserius rapporte une autre explication (4), qui est originairement de Tremellius, qui traduit le texte de cette maniére: *Anno vigesimo a regno cœpto Jothami*, & dit dans sa Note: *id est anno quarto Achasi: sed quia ejus adhuc nullam mentionem fecit, tempus describit a superiore rege:* on observe effectivement, que l'Ecriture ne date jamais des années de quelque Roi, qu'après l'avoir nommé, & marqué le commencement de son régne. Mr. des Vignoles observe néanmoins (5), que la Réponse de Tremellius a besoin d'être rectifiée; parce que s'il est vrai que quand l'Ecriture a parlé de Conspiration d'Osée, elle n'avoit pas encore nommé Achaz, il est vrai aussi qu'elle n'avoit pas non plus nommé Jotham. Ainsi, selon son principe, ce n'est ni de l'un ni de l'autre de ces régnes, qu'elle devoit dater la Conspiration d'Osée. Le P. Salian (6) a donné un meilleur tour à cette pensée: *Id potius factum videtur*, dit-il, *quia nondum mentio facta Achaz, nec fieri videbat adhuc usque ad mortem Jothami*, cujus ibi gesta inchoantur, *& totum ejus regnum in Phacee regno, de quo ibi agitur includitur.* Ce n'est que par accident qu'Osée est nommé ici, son Histoire ne commencera qu'au Ch. XVII; il s'agit ici de Phacée ou Pékach, dont on veut marquer la fin. *Dans son régne se trouve renfermé tout le régne de Jotham*, dont l'histoire suit immédiatement après, & dont on date le commencement de la *seconde année* du même Pekach. Au-lieu que l'Ecriture ne commence le régne d'Achaz, qu'après avoir achevé celui de Jotham. De même quand l'Histoire d'Achaz sera finie, alors commencera celle d'Osée, que l'Historien datera réguliérement du régne d'Achaz suivant sa méthode. Le savant Chronologiste de Berlin ajoûte à cela (7) une conjecture, qui n'a rien que de très-plausible, & qui léve encore plus la difficulté. L'Auteur du Livre des Rois, écrivant dans le Royaume de Juda, comme on n'en peut-pas douter, avoit sans-doute pris des *Annales* ou *des Chroniques des Rois d'Israël*, qu'il cite souvent, ce qu'il dit du Royaume d'Israël. Or Pekach, qui cette année-là régnoit encore en Israël, étoit ennemi mortel d'Achaz, à qui il avoit fait une furieuse guerre, conjointement avec Retsin Roi de Syrie, ayant même eu dessein de le détrôner; peut-être avoit-il défendu dans ses Etats d'employer les dates du régne d'Achaz, & qu'on continua de dater des années du Roi précédent, *post Jothami inaugurationem*, comme s'il étoit encore en vie, ou que son trône fût vacant. Pour appuyer sa pensée, Mr. des Vignoles cite des exemples analogues, tirés des Fastes Consulaires, & de l'Histoire de France: il ne sera pas inutile de les indiquer, pour faire voir à ceux qui s'imagineroient que les difficultés du genre de celle que nous examinons, portent quelque atteinte à l'autorité de l'Histoire Sacrée, que les solutions qu'on a en main, sont satisfaisantes. Dans quelques divisions survenues dans l'Empire Romain du moyen âge, il est arrivé plusieurs fois, qu'au lieu de dater les années, selon la coutume, du Consulat de ceux qui étoient alors en charge, on les datoit du Consulat de l'année précédente avec cette formule: *Post Consulatum.* On en a une preuve après l'année 308 de Jésus-Christ, où furent Consuls Dioclétien pour la X. fois, & Maximien pour la VII. Les deux années suivantes, 309 & 310, eurent leurs Consuls, & cependant on datoit communément ces deux années de cette façon: *Post Consulatum Diocletiani* X. *& Maximiani* VII. & *Anno* II. *post Consulatum Diocletiani* X. *& Maximiani* VII. ou en abrégé, *Post Consulatum Decimum & Septimum.* L'Histoire de France fournit aussi des exemples, qui ont même plus de rapport à notre sujet, dans un intervalle de cinquante ans, ou environ, depuis 884 jusqu'à 937. Mr. Baluze (8) a cité ou rapporté une vingtaine de Diplomes, datés d'après la mort des Rois Louis III. Charles IV. & Rodolphe, sans que les Rois régnans actuellement, du tems des Actes, y soient nommés. „ La différence qu'il y a entre ces Dates & celle de „ l'Ecriture, dont il s'agit, c'est que ce passage unique de „ l'Ecriture, prend son époque à l'élection du Roi précé„ dent, au lieu que les Actes de France la prennent depuis „ la mort du dernier Roi. Mais en Israël & en France, ces „ Dates ont été employées dans des tems de Guerres Civiles, „ de Troubles & de Conspirations".

(1) Seder Olam Rabba c. 22. *Apud* des Vignoles. *Chronol. de l'Hist. Saint.* &c. T. I. p. 386.

(2) Salian. A. 3297 n. 22. T. IV. p. 229 *Apud Eund.*

(3) II Rois XVII. 1.

(4) Chron. Sacr. p. m. 81.

(5) *Ubi supra.* p. 388.

(6) *Ubi supra.*

(7) Des Vignoles *loc. cit.* p. 389.

(8) *Ad Capit. Reg. Franc.* App. T. II Col. 1513-1536. *Apud Eund.* p. 390.

[*B*] *Ce qui forme une nouvelle difficulté, c'est qu'il est dit dans un autre endroit, qu'*Osée commença à régner ..... *la douziéme année d'Achaz* Roi de Juda.] Presque tous les Chronologistes font du régne d'Osée deux parties à peu près égales, dont la premiére commence à l'*an vingtiéme de Jotham*, ou quatriéme d'Achaz: & la seconde à l'an douziéme d'Achaz, & par-là ils concilient les deux passages de II Rois XV. & XVII. 1. mais ils considérent ces deux parties diversement par rapport à la maniére de régner. Voici l'exposé de leurs sentimens fait avec beaucoup de précision par Mr. des Vignoles (9). Les uns croiant qu'il fut d'abord Tributaire du Roi d'Assyrie, mais qu'ayant secoué le joug il régna ensuite indépendant. Les autres au contraire qu'il régna d'abord dans l'indépendance, & ensuite comme tributaire, ou même déposé. Quelques-uns, que son régne d'abord tyrannique, devint ensuite tributaire. Usserius, qu'il régna d'abord dans le trouble, & ensuite paisiblement. Calvisius, qu'au commencement, il ne fut reconnu Roi que par quelques-uns, & enfin par tout le Royaume. Le plus grand nombre, regardent la premiére partie comme une Anarchie, ou un Interrégne, & la seconde seule comme un véritable régne. Le P. Petau semble approcher de la pensée d'Usserius, mais il s'exprime avec beaucoup de retenue: *Quenam vero de causa interruptum sit regnum, neque compertum nobis est, neque curiosius attinet quærere.* Mr. des Vignoles panche pour le plus grand nombre, c'est aussi le sentiment que paroit adopter l'Illustre „ Auteur de la Monarchie des Hébreux (10). Il semble, *dit-* „ *il*, que l'Ecriture compte de deux maniéres les années du „ régne d'Osée, savoir depuis la quatriéme du régne d'Achaz, „ & depuis la douziéme du même régne. On apporte pour „ raison de ce calcul, que les huit premiéres années du ré„ gne d'Osée furent agitées sans cesse, soit par ses guerres „ civiles avec la famille de Phacée, soit parce qu'il étoit „ tributaire, & comme esclave du Roi d'Assyrie. C'est l'o„ pinion d'un savant Interpréte *, qui dit que la douziéme „ année d'Achas, étoit la huitiéme depuis la mort de Pha„ cée, & que les huit premiéres années d'Osée doivent être „ regardées comme un interrégne, parce qu'il ne régna pas „ en paix, ce qui est le seul moyen de concilier les textes „ opposés". Mr. des Vignoles ne s'en tient pas pourtant à ce que l'on a vu, il propose deux expédiens. Le premier est d'admettre dans le passage du Ch. XV. du II. Livre des Rois une petite parenthése, & de lire ainsi: *Osée fils d'Ela fit une conspiration contre Pekach fils de Remalja (il le défit, le tua, & régna à sa place) l'an vingtiéme de Jotham fils de Hozias.* Le second expédient, c'est de dire que la date ayant été d'abord omise, & le Copiste s'en étant apperçu en revoyant son Ouvrage, l'ajoûta au bas du Verset avec un renvoi, qui n'ayant pas été apperçu par un autre, la date est demeurée au même endroit; au-lieu qu'elle devoit être placée ainsi: *Osée fils d'Ela fit une conspiration contre Pekach fils de Remalia, l'an vingtiéme de Jotham fils d'Hozias: il le défit, le tua, & régna à sa place.* De quelque maniére que ce soit, Mr. des Vignoles soutient, qu'on pourra dire, (11) que cette Conspiration d'Osée ne fut qu'un soulévement, ou une révolte, qui commença *l'an vingtiéme de Jotham*, après que Pekach eût régné vingt ans complets, & que les brouilleries causées par cette révolte ne finirent que l'an douziéme d'Achaz. Ce savant Chronologiste soutient même que ces brouilleries ne finirent que par la mort de Pekach, tué enfin par Osée l'an douziéme d'Achaz, & en conséquence il donna à Pekach vingt-

(9) Chronol de l'Hist. S. *loc. cit.* p. 391.

(10) T. IV. p. 279. 280.

* *Tostat* de même que *Richard de S. Victor*, & *Cajetan.*

(11) *Ubi supra* p. 393.

avantageux qu'à aucun des Rois ses prédécesseurs; elle dit (c) à-la-vérité, *qu'il fit ce qui déplaît à l'Eternel*, mais elle ajoûte, *non pas toutefois comme les Rois d'Israël qui avoient été avant lui*: sans-doute que cela regarde la permission qu'Osée accorda à ses sujets d'aller adorer le vrai Dieu à Jérusalem. Jusques-là les Rois d'Israël avoient tenu des gardes sur les frontières pour empêcher cette communication de leurs Peuples avec ceux du Royaume de Juda, mais Osée ôta ces gardes, & laissa à chacun la liberté de suivre les mouvemens de sa conscience. C'est ce qui paroît par ce qui arriva, lors-qu'Ezéchias invita tout Israël à la Pâque, qu'il devoit célébrer à Jérusalem. Osée permit à ses Sujets de s'y trouver (d): Lors-même qu'à leur retour ils entreprirent, par un principe de zéle pour la gloire de Dieu, de briser les images, de couper les bôcages, de démolir les Hauts-lieux, & de détruire tous les monumens de l'idolâtrie dans le Royaume de Samarie (e), non seulement Osée ne s'y opposa point, mais il y concourut selon les apparences; car sans cela il est difficile de concevoir qu'ils eussent pu y réussir. Cette conduite rend assez vraisemblable la tradition des Juifs, qui assurent (f) que Tiglath-Piléser avoit enlevé le *Veau d'Or* que Jéroboam avoit dressé à Dan, & que Salmanasar son fils emporta celui qui étoit à Bethel, lorsqu'il vint pour soumettre le reste du Royaume de Samarie, dont son pere avoit déja conquis la plus grande partie. Osée, hors d'état de lui résister, se rendit tributaire (g), & par ce moyen prévint pour quelque tems l'entiére ruïne de son Royaume. Las d'être dans la dépendance, il fit un Traité avec *So* Roi d'Egypte, & comptant sur le secours de ce puissant Allié, il secoua le joug de Salmanasar, il refusa de lui payer le tribut, & ne lui envoya plus les présens accoutumés. Le Roi d'Assyrie instruit des desseins d'Osée, marcha contre lui avec une puissante Armée la quatriéme année du régne d'Ezéchias; & comme le Roi d'Israël n'avoit point de forces suffisantes pour lui faire tête, Salmanasar se rendit maître de tout le Pays, & enferma Osée dans Samarie où il l'assiégea pendant trois ans, au bout desquels la Ville fut prise; le Roi chargé de chaînes passa le reste de ses jours en prison, & le Peuple fut emmené en captivité; l'Assyrien les plaça dit l'Ecriture (h) & *les fit habiter à Chalach, & sur Chabor fleuve de Gozan & dans les Villes des Médes*; dans le second passage indiqué en marge, l'Auteur dit que Salmanasar *transporta les Israélites en Assyrie, & les fit habiter* &c. Celui du premier Livre des Chroniques (i) parlant du premier transport, fait par Tiglath-Piléser, quatorze ans auparavant sous le régne de Pekach, nomme outre les autres lieux *Hara*. Les Savans sont fort partagés, lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont les lieux où les Israélites furent établis [C]. Rien de plus fabuleux que la Rélation que l'Auteur du

(c) Ibid. v. 2.
(d) II Chr. XXX. 10. 18.
(e) II Chr. XXXI. 2.
(f) Seder Olam Rabba c. 22. *Apud* Prideaux. *Hist. des Juifs* &c. Tom. I p. 24. Edit. de 1722.
(g) II Rois XVII. 3.
(h) II Rois XVII. 6. XVIII. 11.
(i) I Chron. V. 26.

vingt-huit ans de régne, au-lieu de *vingt*, que l'Ecriture lui donne, le nombre de *huit* ayant été omis par l'inadvertance d'un Copiste. Il cite là-dessus l'autorité de Syncelle. „ Car, „ *dit-il* (12), suivant un excellent Exemplaire, dont St. Basile se servoit, & que Syncelle a suivi, Pekach régna vingt-„ *huit* ans, comme Jaques Cappel l'a remarqué. A cause de-„ quoi le même Syncelle blame Jules-Africain, & Eusébe, „ de n'avoir donné à ce Roi que vingt ans de régne". Ce qui pourroit donner du poids à cette conjecture, c'est qu'il semble effectivement qu'il y a quelque faute à l'égard du nombre des années du régne de Pekach, c'est une remarque du P. Calmet (13). Il est dit II Rois XV. 27, que *Pekach régna vingt ans*; & au verset 32, que *Jotham commença à régner: la seconde année de Pekach*, Jotham régna *seize ans*: si donc la derniére année de Pekach concourt avec la vingtiéme depuis Jotham, il semble naturellement, qu'il devroit avoir régné vingt-deux ans, puisque Jotham n'avoit commencé son régne que la seconde année de celui de Pekach. En suivant même les principes de Mr. des Vignoles, les nombres ne quadrent pas bien, si la seiziéme année de Jotham, la dix-septiéme de Pekach, & la premiére d'Achaz sont une seule & même année, la vingtiéme de Jotham, tombera sur la cinquiéme d'Achaz, & la vingt-uniéme de Pekach.

[C] *Les Savans sont fort partagés lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont les lieux où les Israélites furent établis.*] Le sentiment le plus commun est celui du célébre Bochart (14), & de Grotius (15), adopté par Witsius (16) & par d'autres Savans. Selon ce sentiment *Chalak* est la Chalacéne de Ptolomée, située au Septentrion de l'Assyrie: *Chabor* est le Mont *Chaboras* du même Géographe, sur les frontiéres de la Médie & de l'Assyrie: en tirant de cette Montagne vers la Mer Caspienne, on trouve la Ville de *Gauzania*, c'est-à-dire *Gozan*, entre les deux bras du *Cyrus*, ainsi appellé par les Perses, mais qui s'appelloit vraisemblablement auparavant Gozan ou Gauzan: *Hara* n'est autre que la Médie montagneuse. Mr. Basnage (17) trouve qu'il y a une difficulté dans ce sentiment. „ C'est qu'on y change un Fleuve en Montagne, & le nom „ même de cette montagne. Il est vrai, *ajoûte-t-il*, que l'E-„ criture s'exprime d'une maniére équivoque, & qu'on peut „ donner le titre de fleuve au Gozan, aussi bien qu'à Cha-„ bor: mais puisqu'il ne se trouve point de riviére qui ait „ porté ce nom, & qu'on suppose seulement qu'il y en avoit „ une avant Cyrus, il est plus naturel de placer les Israélites „ des deux côtés de la riviére Chaboras". Un autre Auteur a attaqué plus vivement le sentiment de Bochart (18), dont il traite l'explication de *superficielle, & même d'entiérement fausse*. Je ne sai pourtant, si les raisons par lesquelles il combat cette explication, & qu'il étale avec beaucoup d'apparat, sont aussi concluantes qu'il semble l'avoir cru. La premiére c'est que le sentiment de Bochart est contraire à l'Ecriture Ste. car il *transforme* Chabor, *dont l'Ecriture Ste. fait un pays, en un fleuve, & le* Gozan, *qui selon l'Ecriture Ste. est un fleuve, en une Ville ou en une Province*. Mr. Baratier a sans doute lu Bochart avec trop peu d'attention, car ce Savant ne fait point de *Chabor* un fleuve, ainsi sa difficulté est sans fondement. Je ne suivrai pas le Critique dans le détail de tous ses argumens, dont quelques-uns paroissent un peu minutieux. Ce que je trouve de plus singulier, c'est qu'il dément nettement l'Ecriture, qui dit que Salmanasar *transporta les Israélites en Assyrie*; & Mr. Baratier soutient qu'il ne faut pas placer les Pays nommés dans la Mésopotamie ou l'Assyrie, „ parce que ces pays étant déja fort peuplés & bien cultivés, „ non seulement ils n'avoient pas besoin de nouveaux habi-„ tans, mais même ne les pouvoient plus contenir". Ne

(12) Ibid. p. 126.
(13) Diction. de la Bible au mot Osee.
(14) Phaleg. Lib. III. c. 11.
(15) *Ad loc.* II. Reg. XVII. 6.
(16) *De X. Tribubus* c. 4. § 2.
(17) *Hist. des Juifs* Liv. VII. Ch. VI. § 1.
(18) Baratier *Dissert.* VIII. § II. dans le T. II. des *Voyages de Benjamin de Tudéle.*

pourroit-on pas opposer à cela, ce que Sennacherib fit dire aux Habitans de Jérusalem (19), qu'il les emméneroit en un Pays qui étoit, comme le leur, *un Pays de froment & de bon vin, un Pays de pain & de vignes, un Pays d'Oliviers, qui portent de l'huile, & un Pays de miel*? Il y a de l'apparence qu'il désignoit par-là les terres, où Salmanasar avoit déja transporté les Israélites; en ce cas l'argument du Critique prouveroit contre lui. Pour prouver encore qu'il ne faut point placer les pays dont il s'agit dans l'Assyrie, il ajoûte que c'est „ parce qu'il est certain que les anciens Conquérans „ transportoient les peuples vaincus dans des pays fort éloi-„ gnés de ceux où ils étoient auparavant. Parce que la mê-„ me politique demandoit qu'on ne mît pas si près un peu-„ ple si grand, si puissant, si fait à la guerre, & presque tou-„ jours victorieux, aussi-bien que séditieux; & qu'encore se-„ lon cette politique, il étoit plus utile & plus convenable „ au bien de l'Etat, de les mettre dans des pays déserts & „ ingrats, & près des ennemis, &c. dans lesquels ils eussent „ de la peine à se nourrir & à se défendre contre les enne-„ mis, bien loin d'avoir le tems de penser à quelque révol-„ te, qu'infailliblement ils n'auroient pas pu soutenir; ou „ dans des pays, fertiles à-la-vérité, mais peu ou point cul-„ tivés, & dont ils défrichassent les terres". Je ne sai si cette derniére raison paroîtra bien solide: seroit-il de la politique de mettre un peuple grand, puissant, fait à la guerre, & presque toujours victorieux aussi-bien que séditieux, dans le voisinage des ennemis de l'Etat, & par-là à portée de se joindre à eux, surtout étant habitué dans un Pays ingrat & stérile, dont le séjour ne pourroit que l'exciter à chercher une demeure plus agréable? Mr. Baratier prétend ensuite prouver (20) que *Chalach* est la *Colchide*, *Chabor* l'*Ibérie*, le Gozan le *Casius*, grand fleuve d'Albanie, & ses environs l'Albanie même. De cette maniére, outre la Médie les Israélites auroient occupé tout ce qui est entre la Mer Caspienne & le Pont Euxin. Sans entreprendre de combattre ce sentiment, ce qui engageroit dans de grands détails, je me contenterai d'observer avec Mr. Basnage (21), qu'on ne fait pas assez d'attention aux expressions de l'Ecriture. Elle distingue deux lieux, dans lesquels on transporta les Juifs, & en effet il y en avoit un assez grand nombre pour faire deux Colonies différentes. L'Ecrivain Sacré place une de ces Colonies dans l'*Assyrie*, & il indique les Villes de cette Province, qui lui furent assignées, le Chaboras, Gozan, & la Chalcite, ensuite il ajoûte qu'on les plaça aussi *dans les Villes des Médes*. Il faut donc les chercher dans ces deux Provinces, que le Paraphraste Chaldaïque a distinguées aussi-bien que l'Original Hébreu. „ On trouve, *dit Mr. Basnage*, les lieux marqués „ dans l'Assyrie. On y voit cette riviére, que le Géographe „ Arabe appelle *Alchabor*, qui sort des montagnes & se jette „ dans l'Euphrate, après avoir traversé la Mésopotamie. „ Gozan est une Ville & une Province, située sur l'un de „ ses bords que les Israélites occupérent, & Chalac est la „ Chalcite de Ptolomée, laquelle se trouve de l'autre côté „ du Chaboras. Ainsi les dix Tribus occupérent les deux „ Provinces, qui régnoient des deux côtés du fleuve Cha-„ boras. Cette situation leur étoit avantageuse, puisque tou-„ tes ces Tribus n'étoient séparées que par la riviére, qui ar-„ rosoit les Villes qu'on leur avoit assignées". L'Historien Sacré ne nomme point les Villes de Médie, où on transporta l'autre Colonie; mais comme l'Auteur du Livre des Chroniques nomme *Hara*, il y a tout lieu de penser qu'il s'agit de la Médie montagneuse. Bochart l'a remarqué, que c'étoit un ancien nom, que l'on donnoit à la Médie. Hérodote appelle les Médes *Arii* (22): Ἐκαλέοντο δὲ πάλαι πρὸς

(19) II Rois XVIII. 32.
(20) *Ubi supra.* § N. V.
(21) *Loc. cit.* § 2.
(22) Lib. VII. c. 62.

du II. Livre Apocryphe d'Esdras a donnée sur ce sujet [*D*]. Celles des autres Ecrivains Juifs ne sont pas moins romanesques [*E*]. Je ne sai si l'on doit ajoûter plus de foi à quelques Savans, qui prétendent

πρὸς πασαν Ἀραν. & d'autres Auteurs leur donnent le même nom (23). Mr. Baratier est ici d'accord avec les autres Auteurs, & il croit que la Médie montagneuse comprenoit *le Mazanderan, une bonne partie du Ghilan, Rumi & Miana.* Je ne m'enfoncerai pas plus avant dans ces discussions Géographiques, je crois qu'on peut s'en tenir à ce que dit Mr. Basnage, qu'il suffit de savoir que les dix Tribus étoient établies dans la Médie montagneuse & dans l'Assyrie sur les bords du fleuve Chaboras qui sort des montagnes, & qui se jette dans l'Euphrate, dont la proximité leur donna dans la suite occasion, & le moyen d'y faire des établissemens considérables.

(23) *Voy.* Bochart *ubi supra.*

[*D*] *Rien de plus fabuleux que la Relation que l'Auteur du second Livre d'Esdras a donnée sur ce sujet.*] Ceux qui seront curieux de s'instruire du caractére de cet Ecrivain & de ce qu'il en faut penser, peuvent consulter l'Auteur cité en marge (24). Il s'agit ici simplement de la Relation fabuleuse du faux Esdras. Il raconte (25) que Salmanassar ayant transplanté les dix Tribus au delà du Fleuve „ ils prirent la résolution entre eux de laisser la multitude des Gentils, & de „ s'en aller dans un pays plus reculé, où jamais homme n'habita, pour y garder leurs loix qu'ils avoient méprisées „ dans leur pays. Ils entrérent par les détroits du fleuve Euphrate, car alors le Souverain fit des miracles, & retint les „ sources du fleuve, jusqu'à ce qu'ils fussent passés: car il y „ avoit un long chemin à faire par cette Contrée-là, savoir „ d'un an & demi, & ce pays étoit appellé Arsareth. Ils se „ sont habitués-là jusqu'au dernier tems, &c." Mais qui ne voit en tout cela un Roman tout pur. I. Il paroit par le Ch. III. 1. du même Livre, que cette transmigration doit s'être faite la trentiéme ou trente-uniéme année de la Captivité. Or l'on voit clairement par le I. Livre des Chroniques V. 26, dont le véritable Esdras est vraisemblablement l'Auteur, que de son tems les Israélites étoient encore dans tous les lieux où Salmanassar les avoit transportés. II. La Religion fut le motif de cette entreprise, mais il paroit par le Prophéte Ezéchiel que les Juifs de la dispersion n'étoient pas moins portés à adopter les Cultes & les Coutumes des Nations étrangéres, qu'ils l'avoient été dans leur Patrie. Le Prophéte s'exprime en ces termes Ch. XXXVI. 19, 20. *Je les ai dispersés parmi les nations, & ils ont été répandus par les pays . . . . . & étant venus parmi les nations . . . . . ils ont profané le nom de ma sainteté*; & on lit Ch. I. 12. du Livre de Tobit, que *tous ses freres & ceux de sa parenté mangeoient du pain des Gentils.* III. Comment des Captifs, soumis à une Nation puissante & fiére, auroient-ils pu exécuter un dessein aussi extraordinaire que celui de se retirer en corps hors des terres où on les avoit placés, pour chercher de nouveaux établissemens, où ils pussent former un Royaume indépendant? IV. Le prétendu pays inconnu où ils se retirérent est appellé par l'Auteur *Arsareth*; mais ou c'est un pays imaginaire qui n'est connu de personne, ou c'est la Ville d'Arsareth en Médie, à laquelle quelques Savans croyent que les Juifs même ont donné ce nom (26). Si l'on en croit le faux Joseph Gorionides (27), Alexandre le Grand tenta vainement de pénétrer dans ce pays inconnu. „ Il marcha pendant deux jours & „ arriva aux montagnes de ténébres, où le Soleil ne luit „ point, & il vouloit aller jusqu'à la Ville, où habitent les „ enfans de Jonadab fils de Réchab, & une partie des dix „ Tribus, lesquelles demeurent ensemble derriére les mon- „ tagnes de ténébres. Pour cet effet il assembla treize-cens „ de ses meilleurs soldats, & partit pour y aller. Il prit aussi „ une anesse, dont il attacha le poulain au pied de la mon- „ tagne, afin qu'au retour l'anesse les menât à son poulain, „ & qu'ils ne s'égarâssent pas en chemin. Il trouva que l'air „ de ce pays-là étoit obscur & plein de brouillards, telle- „ ment qu'on n'y pouvoit pas voir, & que le terroir étoit „ de bouë, ensorte qu'on n'y pouvoit pas marcher. Il ren- „ contra de grands oiseaux qui avoient des visages d'hom- „ mes, & qui parloient Grec. Ils lui dirent: *Alexandre, re- „ tourne-t-en par ton chemin, & n'entre pas dans les terres & les „ Iles où habitent les Saints de Dieu. Ne prétends pas monter „ au Ciel comme tu voulois.* Un de ces oiseaux lui prédit qu'il „ vaincroit Porus Roi des Indes. Enfin Alexandre s'en re- „ tourna comme il étoit venu, sans rien faire". On conviendra sans peine que voilà dequoi faire paroli aux Contes de Fées.

(24) Basnage *ubi supra.* Ch. II. § 6-19.

(25) IV. Esdras XII. 40, *& suiv.*

(26) V. Witsius *de X. Tribubus* c. 4. § 2.

(27) L. II. c. 10. de l'Edit. Juive Allemande. *Apud* Baratier *Diss.* V. § 14.

[*E*] *Celles des autres Ecrivains Juifs ne sont pas moins romanesques.*] On ne peut imaginer rien de plus chimérique que les vaines espérances dont les Docteurs de cette nation ont taché de repaître le peuple; car il ne faut pas penser que ce soit le Vulgaire ignorant qui autorise ces Contes, ni quelques Rabbins obscurs, ce sont les plus célébres d'entre eux. Et, comme le remarque Mr. Baratier (28), „ Ils ont eu de „ très-graves & de très-fortes raisons de donner cours à ces „ sortes d'Histoires, & toute la Nation Juive, qui trouve un „ fort grand intérêt à y ajoûter foi, s'en fait une affaire „ très-sérieuse. Deux principales raisons les ont engagés „ dans ces chiméres. L'une, c'est de nourrir leur orgueil & „ leur présomption pour se consoler & se dédommager en „ quelque maniére de la longue captivité, en laquelle ils se „ voyent réduits sous le joug des Chrétiens ou des Turcs. „ L'autre, qui est la plus grande, c'est d'éluder la preuve, „ dont nous nous servons contre eux, pour montrer que le „ Messie doit être venu, sur ce que le Sceptre & le Législa- „ teur ont quitté Juda, selon l'Oracle de Jacob, Genes. „ XLIX. 10." Quelque bizarres que soient les Relations des Juifs, il est bon de ne les pas ignorer, pour se convaincre que ce malheureux peuple, qui n'a pas voulu se rendre à la vérité, se trouve, par un juste jugement de Dieu, livré à un esprit d'erreur & de mensonge. *Benjamin de Tudele*, qui voyagea dans le douziéme siécle, & qui raconte un grand nombre de merveilles sur l'état des Juifs en Orient, rapporte entre autres choses (29), qu'en prenant sa route au septentrion de Babylone „ après vingt-un jours de marche on „ trouve les Juifs appellés enfans de Rechab, homme de „ Théma. La Ville de Théma est la Capitale de leur domi- „ nation, c'est-là qu'est R. Hanan, le Prince qui domine sur „ eux. Cette Ville est grande. Le pays s'étend à seize jour- „ nées entre les montagnes du Septentrion; ils ont de gran- „ des Villes bien munies, & ne sont assujettis à aucun joug „ des Gentils. Ils vont piller & font force butin dans des „ terres éloignées, & même sur les Arabes leurs voisins & „ leurs alliés. Ce sont les Arabes Scénites, qui habitent sous „ des tentes dans des deserts. Ils n'ont point de maisons, „ mais ils font des courses dans tout le pays d'Al-Yemen, „ pour piller & voler. Ces Juifs sont craints de tous leurs „ voisins: plusieurs d'entre eux se mêlent de l'Agriculture & „ du Bétail. Leur pays est fort vaste, ils donnent les dixmes „ de tout ce qu'ils ont aux Disciples des Sages, qui demeu- „ rent toujours dans l'école, & aux pauvres d'Israël, & à „ leurs Pharisiens ou Dévots. Ces derniers sont ceux qui „ pleurent Sion & ménent deuil sur Jérusalem; ils ne man- „ gent point de viande, & ne boivent point de vin. Ils ne „ sont vêtus que de vêtemens noirs, & demeurent dans des „ cavernes ou des maisons ruinées; ils s'affligent tous les „ jours de leur vie, excepté les Sabbats & Jours de fête. Ils „ implorent sans-cesse la miséricorde divine pour les Captifs „ d'Israël, priant Dieu qu'il ait pitié d'eux pour l'amour de „ son grand nom. Et même tous les Juifs, habitans de Thé- „ ma & de Tilimas, jeûnent avec leurs vêtemens déchirés „ pendant quarante jours tous les ans pour tous les Juifs, „ qui vivent dans l'exil. Ils ont environ quarante Villes, „ deux-cens Villages & cent Bourgs ou Châteaux. Dans tou- „ tes ces Villes, il y a environ trois-cens mille Juifs. Leur „ principale Ville est Tanai, Ville grande & munie; on y „ séme & on y moissonne; elle a quinze milles de longueur, „ & autant de largeur. C'est là qu'est le palais du Prince Sal- „ mon. La Ville au-reste est très-belle, ornée de jardins & „ de vergers. Tilimas est aussi une grande Ville, très-forte „ par sa situation, étant entre deux montagnes fort hautes. „ Elle est habitée par cent-mille Juifs, entre lesquels il y „ en a de très-sages & de très-savans, & de fort riches. C'est- „ là que réside le Prince Salmon, frere de Hanan, qui sont „ de la postérité du Roi David: Car ils ont un Livre de leur „ Généalogie, & des extraits des questions généalogiques „ chez le Chef de la Captivité. De Tilimas il y a trois jour- „ nées à Chébar. On dit que ce sont là les Tribus de Ruben „ & de Gad, & la demie Tribu de Manassé que Salmanassar „ Roi d'Assyrie emmena captives. On ajoûte, que ces Israé- „ lites étant allés dans ces pays-là, y ont bâti de grandes & „ fortes Villes, & qu'ils font la guerre à tous les Royaumes, „ & que personne ne peut aller chez eux, parce qu'il faut „ passer par un désert de dix-huit journées, où il n'y a au- „ cun lieu habité, desorte que personne ne peut pénétrer „ dans leur pays". Voilà une partie des beaux récits de Benjamin, qui est encore à de certains égards plus modeste que plusieurs autres qui l'ont suivi. Un certain *Eldad Danite* envoya un Mémoire aux Juifs d'Espagne vers la fin du treiziéme siécle, quoique d'autres le fassent vivre dans le neuviéme (30); son Mémoire a été imprimé en Hébreu à Venise en 1544, & ne contient que huit pages in-8. La Relation qu'on y trouve n'est pas moins curieuse que celle de Benjamin, & on y lit des choses bien plus merveilleuses encore, en voici un Extrait (31). Eldad raconte que ceux de la Tribu de Dan se retirérent en Ethiopie cent trente-un ans avant la destruction du premier Temple, parce qu'ils ne voulurent pas faire la guerre à Roboam & aux deux Tribus, qui lui étoient demeurées fidéles. Les Tribus de Nephtali, Gad & Aser, s'étant brouillées avec celle d'Issachar, suivirent les Danites, & s'établirent dans l'ancienne Chavila, où est l'or, & subjuguérent tous leurs ennemis. Elles font tous les ans la guerre à sept Royaumes, de sept langues différentes. Ces Tribus ont de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des brebis, des bœufs, & des ânes en quantité. Ils sément & moissonnent. Ils habitent sous des tentes. Ils campent de quatre en quatre jours, mais seulement dans des endroits où il y a des Juifs, des Champs, & des Vignes. Leur Roi s'appelle Uziel fils de Malciel. C'est-là qu'est le Prince Nikoli d'entre les enfans d'Aholiab, &c. Quand ils veulent aller à la guerre, on sonne de la trompette; alors cent vingt mille hommes de Cavalerie, & cent mille d'Infanterie s'assemblent. Chaque Tribu fait la guerre seule pendant trois mois, au bout desquels on fait la distribution du butin entre les Guerriers & ceux qui n'ont pas été de l'expédition. Il y a un prodigieux nombre de descendans de Samson qui sont tous des Héros, & qui occupent un pays de la longueur de quatre journées de chemin. Ceux de la Tribu d'Issachar habitent les montagnes de Théom, c'est-à-dire, des Abîmes, du côté de la Médie & de la Perse: ceux-ci ne font point la guerre: ils habitent en paix un pays quarré, long & large de dix journées. Ils ont beaucoup de bétail, & n'ont d'autres armes que des couteaux. Quelques-uns d'entre eux adorent le feu, & contractent des mariages incestueux: ils n'ont d'autre Souverain qu'un Juge qui

(28) *Ubi supra* Diss. VI. § 1.

(29) *Itinerar. Benjamin.* p. 82. Ex Edit. Constant L'Empereur. Leide 1633. ou *Voyages de Benjamin de Tudele*, T. I. c. 14.

(30) V. Basnage Liv. VII. c. 3. § 5.

(31) Tiré de Baratier *loc. cit.* Diss. V. § 15. & *suiv.*

dent que les Israélites ont pénétré jusques aux extrémités de l'Orient, dans la Tartarie & dans la Chine [*F*]. Quelques-uns les font passer même jusques dans l'Amérique, où l'on prétend avoir trouvé des traces

qui s'appelle Nasson. Les enfans de Zabulon s'étendoient depuis la montagne de Pharan jusqu'à l'Euphrate. La Tribu de Ruben demeuroit au-delà des montagnes de Pharan. Ephraïm & Manassé s'étoient jettés du côté du Midi. Ils ne vivent que de vol & de brigandage. La Tribu de Siméon & la demi Tribu de Juda habitent dans le Royaume de Cozar, & sont innombrables. Vingt-cinq Royaumes, aussi bien que les Ismaëlites leur payent tribut. Près du fleuve Sambation est établie une Tribu inconnue, c'est celle de Moyse qui habite, selon notre Rabbin, dans un vrai pays de Cocagne; ceux de cette Tribu ont des maisons magnifiquement ornées, & des Châteaux qu'ils se sont bâtis eux-mêmes. On ne voit aucun animal impur ou nuisible dans tout le pays, point de mouches, point de renards, ni de serpens, &c. en un mot rien qui puisse nuire. Ils n'ont que des brebis & des bœufs. Les brebis portent deux fois l'année; ils ont des vergers & des jardins, & de tout en abondance; les enfans ne meurent jamais avant leurs peres, & ceux-ci vivent jusqu'à cent & six-vingt ans; ils sont innombrables, & encore deux fois plus nombreux que les Israélites, lorsqu'ils sortirent d'Egypte. Je supprime à dessein quantité de circonstances plus extraordinaires encore; ce que j'ai rapporté, suffit pour donner une idée de la Rélation d'Eldad. J'ajoûterai seulement un mot sur le fleuve Sambation, sa largeur est de deux-cens aunes: ce fleuve est plein de Sable & de pierres, & sans eau: ces pierres font un bruit impétueux comme celui du tonnerre, ou des flots de la mer, ou d'un tourbillon de tempête. La nuit on entend le bruit à une demie journée. Ce fleuve fait du bruit pendant six jours, mais le Vendredi au soir ce bruit cesse, & aussitôt il s'éléve tout autour du fleuve un feu, qui dure tout le Sabbat, tellement que personne n'en peut approcher. Ce feu s'étend à un demi mille des deux côtés du fleuve, & consume tout ce qui se trouve dans cette étendue (32). *Péritsol*, Juif de Ferrare, qui vivoit il y a deux-cens ans, publia en 1525 un Livre intitulé *les Sentiers du Monde*, dans lequel il débita des choses tout aussi merveilleuses (33). Mr. Baratier rapporte (34) un long morceau d'une Relation du Rabbin *Gerson fils d'Eliézer*, qui vivoit au milieu du siécle passé, où il y a encore plus de romanesque que dans tous les autres, sur le fleuve & le pays de Sambation. Mais je crains à la fin de fatiguer mon Lecteur de tant de chiméres, où l'un enchérit sur l'autre. Ajoûtons seulement quelques courtes Observations. I. A s'en rapporter aux Relations de ces Docteurs Juifs, il se trouveroit que le Peuple Juif seroit, à le considérer en général, dans une condition plus brillante & plus heureuse que du tems de ses plus puissans Monarques, David & Salomon; jamais ils n'eurent dans le plus haut point de leur prospérité des Empires aussi puissans & d'une aussi vaste étendue, ni autant de Peuples soumis à leur domination: mais qui se le persuadera, en faisant réflexion sur les prédictions des Prophétes, & sur ce que les monumens incontestables de l'Histoire nous apprennent de la destinée de ce peuple? Les plus judicieux Rabbins ne le croyent point eux-mêmes. David Kimchi, un de leurs meilleurs Commentateurs, expliquant ces paroles d'Osée Ch. III. 4. *Ils seront plusieurs jours sans Roi & sans Gouverneur*, ajoûte: *Hi sunt dies exilii in quo hodie sumus, nec Regem, nec Principem ex Israële habemus, sed in potestate Gentilium sumus, & in potestate regum ipsorum & principum ipsorum* (35). C'est-à-dire: „ Ce sont là les jours d'exil & de calamité où nous sommes „ aujourd'hui; nous n'avons point de Prince ni de Roi d'Israël; nous sommes sous la puissance des Gentils, sous la „ puissance de leurs Rois & de leurs Princes". Le fameux Abrabanel dit sur le vs. 8. du Ch. LIII. d'Esaïe, que „ la troisiéme espéce de maux de leur exil, c'est que les Israélites „ n'ont plus de Royaume ni de Domination, ni de Sceptre „ Judiciaire". *Præterea meminit tertii generis malorum exilii, nempe quod penes Israëlitas, non sit regnum nec dominium, nec sceptrum judiciale.* Le célébre Majemonides, contemporain de Benjamin de Tudéle, ne connoissoit pas non plus ces Empires, ou n'y ajoûtoit guére de foi, comme il paroît par deux endroits que nous allons citer: *Est*, dit-il (36), *e præcipuis fundamentis legis nostræ, non exigi pœnam vulnerum in Babylonia: idemque jus in omnibus reliquis terris, Israëlitica excepta, servandum.* Et dans un autre endroit (37): *Ab eo tempore, quo e terra nostra migravimus, non habemus occidendi potestatem.* Ces deux passages reviennent à ceci; que „ depuis que les Israélites sont sortis de la terre d'Israël, ils ont perdu le droit „ de vie & de mort, & même que c'est un principe fondamental de la Loi, de ne point exercer ce droit hors de la „ terre d'Israël". II. Tous ces prétendus Empires sont placés dans des pays inconnus, imaginaires, inhabités, ou dans des pays connus à la vérité, mais dans lesquels il n'y en a pas la moindre trace. „ Qu'on place ces prétendus Empires „ en Asie, en Afrique, ou en Amérique, y a-t-il un pays „ dans ces trois parties du Monde qui soit si inconnu, où l'on „ n'eût pu découvrir un vaste Etat, qui, selon Eldad, doit „ avoir trois mois de marche en longueur, & autant en largeur, & qui selon Gerson doit être partagé en vingt-quatre „ Royaumes qui ont chacun leur Roi Juif, avec des Armées „ nombreuses, qui dominent sur d'autres peuples & ont „ d'autres Rois tributaires (38)". III. Tous ces récits sont remplis d'absurdités si grossiéres & si palpables, que d'en entreprendre sérieusement la réfutation, seroit se rendre aussi ridicule que si l'on vouloit entreprendre celle de Contes des Fées. IV. D'ailleurs les Relations des Rabbins se contredisent visiblement les unes les autres, ce qui prouve qu'ils n'ont pensé

(32) Voy. d'autres rélations du fleuve Sambation *Ibid.* § 4. 5. & Basnage L. VII. c. 4. § 14.

(33) V. Basnage *ubi supra* c. 5. § 17-21.

(34) *Loc. cit.* Diss. IV. § 5-13.

(35) L'Empereur *Diss. ad Lectorem* à la tête de son Edit. de Benjamin de Tudele.

(36) Comm. ad Sect. I. c. 1. Cod. *Baba Kama.* Apud *Eund.*

(37) Cod. Berach. f. 58 p. 1. circa medium. *Apud* Eund.

(38) Baratier *Diss.* VI § 4.

qu'à faire chacun un Roman, selon que l'imagination les guidoit. V. Enfin ces Auteurs commettent des erreurs monstrueuses en fait de Géographie, en parlant de leurs Empires Judaïques, comme l'a prouvé avec assez d'étendue Mr. Baratier (39).

[*F*] *Je ne sai si l'on doit ajoûter foi à quelques Savans, qui prétendent que les Israélites ont pénétré, jusques aux extrémités de l'Orient, dans la Tartarie, & dans la Chine.*] Philippe de Mornay (40), Ortelius (41), Menassé Ben-Israël, célébre Juif du siécle passé, & plusieurs autres ont admis la transmigration des Israélites en Tartarie. Mais Mr. Baratier (42) prétend qu'ils n'en ont pu alléguer une seule bonne raison, ne se fondant que sur de vaines allusions de mots la plupart fausses & mal fondées qui ne prouvent rien: que d'ailleurs ils ont poussé la chose à un excès déraisonnable, prétendant que les Scythes, les Tartares, & les Turcs descendent des dix Tribus. Ce Savant ne rejette pourtant pas le passage des Israélites en Tartarie, il croit au contraire avoir trouvé des argumens tout nouveaux, pour prouver une chose qui lui a paru du premier abord si naturelle. Voyons donc quels sont ces argumens. I. Pétachias, Voyageur Juif, trouva en Tartarie des Juifs qui ne différoient des autres, qu'en ce qu'ils ne connoissoient point les traditions des Peres, & que par-là ils méritoient le nom d'Hérétiques. Ce sont-là les caractéres des Tribus qui quittérent leur pays, avant qu'il fût infecté par ces prétendues traditions des Peres. II. Mr. de Thou assure que les Tartares avoient la Circoncision avant Mahomet. Ils avoient tous les Préceptes que les Juifs appellent des Noachides, & entre autres l'Unité de Dieu étoit un dogme si fermement établi parmi eux, qu'une des occupations de Gengizkan & de Timur étoit de faire recevoir ce dogme dans toutes leurs Conquêtes. „ Je ne sai, dit Mr. „ Baratier, s'il faut rapporter ici que dans la petite Tartarie „ on lit des Caractéres Chaldéens sur les pierres des Mos- „ quées". Il allégue encore la grande confiance que les Tartares ont aux Juifs, jusques-là, que dans la Ville de Maucop, où se garde le trésor du Khan, il n'y a d'autres habitans que des Juifs. Ce qui vient apparemment ou de l'affinité & consanguinité de ces deux nations, ou au moins de la longue habitude qu'elles ont eu ensemble pendant plus de vingt siécles. III. Notre Auteur ajoute que les Morduas, peuple habitant sur les frontiéres de la Moscovie & de la Tartarie, adorent un seul Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, auquel ils offrent les prémices de tout ce qu'ils ont: ils ne veulent être ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Payens. Sur quoi Mr. Baratier remarque, que „ s'ils refusent „ le titre de Juifs, c'est parce qu'effectivement les dix Tri- „ bus ne vouloient point avoir affaire avec la Tribu de Ju- „ da, & la haïssoient mortellement". De plus, les Cathayens, habitans du vaste Empire de Cathay, qui sépare la Tartarie d'avec la Chine, & qui sont aujourd'hui maîtres de la Chine, rejettent le nom de Juifs, de Chrétiens, de Mahométans, & de Payens, mais ils ont la Religion Judaïque à quelques cérémonies près. Mr. Baratier cite pour ce qu'il assure du Cathai, la IV Lettre de Busbec qui rapporte certaines particularités sur la foi d'un Turc qui y avoit voyagé. Mais il paroît qu'on ne peut pas faire grand fonds là-dessus, parce que selon le récit du Voyageur, il semble qu'il soit question de la Chine, puisqu'il rapporte que depuis plusieurs siécles les Cathayens ont l'imprimerie, que leur papier est fait de soye, & qu'on n'imprime que d'un côté: voici le passage même de Busbec (43): *Gentem illam magnæ esse solertiæ, idem peregrinator memorabat, humaniterque & politice vivere, religionem habere propriam, a Christiana, a Judaïca, a Mahumetana discretam, Judaïcæ tamen exceptis ceremoniis propiorem. Jam a multis retro sæculis artem typographicam fuisse apud eos in usu: quod satis testarentur ibidem typis excusi libelli. Quum ad rem uterentur charta ex innumeris enucleique bombycum confecta, adeo tenui, ut in altera tantum parte typorum impressionem sustineat.* Busbec lui-même paroît soupçonner que ce Voyageur pourroit bien avoir confondu un pays avec un autre: car il ajoûte, *Quorum penes auctorem fides sit. Nam sane fieri potuit, ut cum ego de Cathai quærerem, mihi de alia aliqua vicina regione retulerit.* V. Enfin Mr. Baratier ne doute pas, que si nous savions la Langue Tartare, nous lui trouverions sans-doute une grande conformité avec l'Hébraïque, & il tâche de le prouver par quelques exemples. Mr. Basnage a combattu l'opinion, en faveur de laquelle nous venons de rapporter quelques argumens. Il est vrai, que l'Historien des Juifs combat Fuller, Ortelius & d'autres, dont Mr. Baratier ne goûte pas lui-même les raisons: mais Mr. Basnage en allégue qui portent coup contre le nouveau défenseur de la transmigration des dix Tribus en Tartarie: je me borne à la principale, & qui est décisive, c'est que les Tartares étoient idolâtres. „ On „ y voit, *dit un Historien* (44), un si prodigieux nombre de „ Sectes, qu'on ne peut les compter. Les uns adorent des „ idoles faites de métal. Les autres font leurs Dieux des „ bœufs qui labourent la terre: les autres se prosternent de- „ vant de grands arbres, le Soleil, la Lune & les Etoiles; „ les autres vivent comme des bêtes, & sont sans Dieu au „ monde". Mr. Basnage ajoûte à cette autorité qu'un habile homme, qui avoit passé dix-sept ans à la Cour du Cham des Tartares, assure qu'ils ont toujours été Payens; que leur grand Dieu s'appelle *Natigai*; que la femme & les enfans de cette Divinité étoient les Dieux du second ordre, & que les Tartares ont une si grande vénération pour eux, qu'il n'y a point de maison où l'on ne trouve d'images de ces Dieux. On ne mange point, sans avoir frotté leur bouche de graisse.

(39) Ibid. § 9-17.

(40) *De la Ver. de la Rel. Chrét.* Ch. XXVI. p. 640. Anvers 1581. 4.

(41) *Tartaria* seu Tabul. 62.

(42) *Ubi supra.* Diss. VIII. § 7.

(43) Legatio Turcica Epist. IV. p. 247. 248. Hanoviæ 1605 in-8.

(44) Haito Armen. *Lib. de Tartaris.* C. I. *Apud* Basnage *Liv.* VII. c. 4. § 16.

traces de leurs Coûtumes [G]. On ne peut douter qu'il n'y en ait eu de cette Nation qui se soient répandus dans presque tous les pays du Monde, mais il seroit difficile de prouver que ce soient précisément les dix Tribus, que l'on ne peut montrer nulle part, & la confusion des Généalogies ne permet plus d'avoir quelques lumiéres sur ce sujet. Un Savant de notre tems (k) a soutenu que ces Tribus sont revenues de leur Captivité. ,, Nous avons, *dit-il*, trouvé partout des Israélites, sans rencontrer ce que ,, nous désirions, je veux dire, les Tribus distinguées entre elles, & composant une espéce de Peuple & ,, de République. Il n'y a que leur propre pays où nous ne les ayons pas été rechercher, & c'est-là où ,, nous espérons enfin de les découvrir". C'est-là un paradoxe, qui mérite d'être examiné [H].

(k) Dom Calmet *Dissert. où l'on examine si les dix Tribus sont revenues de leur Captivité &c.* dans le T. II. de ses *Diss.* p. 241. Edit. in-4.

Il est vrai que depuis que la Religion de Mahomet s'est étendue jusques-là, on a reçu la Circoncision, & on pratique quelques Cérémonies de la Loi de Moyse, mais ce sont les Mahometans qui ont communiqué ces rites aux Tartares, & on ne doit point en faire honneur aux Juifs. Il ne seroit pourtant pas impossible que quelques Israélites n'ayent passé en Tartarie, & c'étoit vraisemblablement quelques-uns d'eux que Petachias y trouva. Mais d'y faire aller les dix Tribus, c'est ce qui a tout l'air d'une chimére. On prétend aussi que plusieurs familles de ces Tribus passérent de la Tartarie à la Chine. Le P. Ricci (45) témoigne qu'il trouva dans ce Pays quelques Synagogues de Juifs. Ils prennent le nom d'Israélites, & ignorent celui de Juifs, ce qui fait juger qu'ils sont descendus des dix Tribus, & non de Juda. Ils ont un Volume de la Loi sans points voyelles, écrit il y a plus de six-cens ans. Un Hébreu qui entretint ce Pere, lui dit, qu'à Hamcher, Capitale de la Province de Chéquiam, il y avoit un grand nombre de Synagogues & de familles Israélites, &c. Un autre Jésuite, nommé Gozani, rapporte la découverte d'une Synagogue dans la Province d'Honan. Il croit que les Juifs sont dans ce pays-là dès avant Jésus-Christ; ils connoissent Esdras, & Jésus fils de Syrach, & ils suivent dans leurs explications la méthode des Talmudistes. Mais Dom Calmet remarque très-bien que ces Caractéres ne conviennent pas à des Israélites des dix Tribus, venus de la Tartarie dans la Chine, mais à des Juifs du Royaume de Perse, passés dans ce pays-là depuis assez peu de tems. Ceux qui seront curieux de voir un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter Mr. Basnage (46).

(45) D. Calmet *Dissert. sur les Pays où les dix Tribus furent transportées &c.* p. m. 235.

(46) L. VII. c. 5.

[G] *Quelques-uns les font passer jusques dans l'Amérique où l'on prétend avoir trouvé des traces de leurs usages & de leurs coutumes.*] Le Chevalier Pen (47) croit avoir reconnu les Juifs en Amérique ,, leur visage (des Américains) ressemble ,, si fort à celui des Juifs, & surtout celui des enfans, que ,, lorsqu'on les regarde, on croiroit être dans le quartier ,, des Juifs à Londres. Leurs yeux sont petits & noirs, comme ceux des Juifs. D'ailleurs ils comptent par Lunes, ils ,, offrent les Prémices des fruits: ils ont une espéce de Fête ,, des Tabernacles. On dit que leur autel est sur douze pierres. Leur deuil dure un an. Les Coutumes de leurs femmes sont semblables à celles des Juifs. Leur langage est ,, mâle, court, serré, plein d'énergie, en quoi il ressemble ,, fort à l'Hébreu. Un mot sert pour trois, & le reste est ,, suppléé par l'intelligence de ceux qui l'écoutent. Enfin ils ,, devoient aller dans un pays qui n'étoit ni planté ni connu; ,, & celui qui leur imposa cette Loi, pouvoit bien leur applanir le passage pour y aller; car on peut aller des extrémités Orientales de l'Asie aux extrémités Occidentales de ,, l'Afrique". Le Rabbin Menassé fit imprimer en 1650. *L'espérance d'Israël*, fondée sur le nombre & la puissance des Juifs en Amérique, trompé par la Relation d'un certain Juif Espagnol nommé Aaron Levi, mais qui par la crainte de l'Inquisition se faisoit nommer Montesinos. Cet homme étant arrivé à Amsterdam le 18 Août 1644, rapporta à Menassé (48). ,, Qu'étant allé au Chili, il eut pour guide jusqu'au ,, Pérou un Indien nommé François. Qu'à Lima il fut mis ,, dans les prisons de l'Inquisition: qu'alors il lui vint dans ,, la pensée que cet Indien pourroit bien être Juif. Dès qu'il ,, fut élargi, la première chose qu'il fit, ce fut de chercher ,, cet Indien: il le trouva, & l'Indien lui apprit qu'il étoit ,, de la postérité d'Abraham, qu'il adoroit un seul Dieu, ,, nommé Adonaï. Enfin pour tout dire en peu de mots, le ,, Juif Indien mena notre Espagnol derriére les Andes & les ,, Cordilleras, ces affreuses montagnes du Chili, où il trouva ,, un Empire Juif, dont il fait la description. Il rapporte, entre autres choses, qu'étant arrivés derriére les montagnes, ,, ils trouvérent un fleuve, au-delà duquel habitoit un peuple de Juifs. Qu'ayant fait un certain signal, aussitôt quatre hommes de cette Nation traversérent le fleuve, auxquels le Juif Indien ayant dit que Montesinos étoit aussi ,, Juif, ceux-ci l'embrassérent avec beaucoup de tendresse: ,, & parce qu'ils ne pouvoient pas parler avec lui, n'entendant pas son langage, ils lui montrérent par signes neuf diverses choses, par lesquelles ils prouvoient qu'ils étoient ,, Juifs. Ces quatre Juifs Indiens ayant satisfait leur curiosité repassérent le fleuve, & il en vint après eux quatre autres, & ainsi de suite, après quoi ils s'en retournoient, ,, & il en revenoit toujours d'autres de quatre en quatre, desorte que dans l'espace de trois jours, il assuroit en avoir ,, vu plus de trois-cens, lesquels parloient tous le même langage, ou du-moins disoient tous la même chose par leurs ,, signes, & montroient les neuf mêmes marques que les premiers. Montesinos étoit bien fâché de ce qu'ils ne répondoient pas autrement à toutes ses questions. Après cela, lui ,, & son camarade François prirent congé d'eux, & s'en retournérent d'où ils étoient venus". On prétend trouver parmi les peuples de l'Amérique diverses coutumes, & des traditions, d'où l'on conclut qu'ils sont Juifs d'origine (49). Mais Mr. Basnage a très-bien réfuté cette opinion. Il me semble que n'y eût-il d'autre raison que l'ignorance où l'on est sur l'origine des Peuples Américains, elle seroit suffisante. Combien n'a-t-on pas écrit sur ce sujet! & qu'il y a encore peu de certitude! Ceux qui seront curieux de voir une piéce bien judicieuse sur cette matiére, peuvent consulter la Dissertation du P. Charlevoix (50).

(47) Lettre *sur l'état présent des Terres des Anglois en Amérique* p. 143. 156. *Apud* Basnage *loc. cit.* c. 4.

(48) V. Basnage *loc. cit.* Diss. V. § 21.

(49) Basnage Liv. VII. c. 4. § 4-6.

(50) A la tête du T. V. de son *Hist. de l'Amérique Septentrionale.* Paris 1744. in-4.

[H] *C'est-là un paradoxe, qui mérite d'être examiné.* Dom Calmet, qui a entrepris de le soutenir, se fonde I. Sur un grand nombre de passages des Prophétes, qui marquent expressément le retour futur des dix Tribus, tels sont Osée I. 10. XI. 10. 11. XIII. XIV. 2. 3. Amos IX. 14. Abdias vs. 18. 20. Esaïe XI. 13. Ezéch. XXXVII. 16-19. XVI. 55. Esaïe XXVII. 12. 13. Jérém. XXXI. 7. 8. 9. 16. 17. 19. 20. III. 18. XVI. &c. Le Savant Bénédictin ne disconvient pas que ces Oracles ne puissent s'expliquer du retour spirituel d'Israël, mais il soutient que l'on vit une figure de cette événement dans le retour réel des dix Tribus. Mais ce Savant auroit dû faire réflexion sur les autres Oracles, qui annonçoient aux dix Tribus qu'elles ne formeroient plus un Corps de nation, après leur dispersion, qu'entant qu'elles seroient réunies & incorporées dans celle de Juda. Esaïe prédit Ch. VII. 8. que *dans soixante-cinq ans Ephraïm périra, & cessera d'être au rang des peuples.* * Osée rapporte Ch. I. 6. que le Seigneur lui dit: *à l'avenir je ne ferai plus touché de miséricorde pour la maison d'Israël, & je les oublierai, & les effacerai de ma mémoire pour jamais.* Si Dieu fait ensuite une promesse de rétablissement à Israël, ce n'est qu'en vertu de son incorporation dans Juda: vs. 11. *Les enfans de Juda & les enfans d'Israël se rassembleront & se réuniront ensemble, ils s'établiront un même Chef, & ils s'éléveront de la terre.* On trouve une pareille promesse dans le Ch. XXXVII. d'Ezéchiel: v. 21. 22. *Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les raménerai en leur pays, & je n'en ferai plus qu'un seul Peuple:* & il paroit par la suite du Chapitre, qu'il s'agit du retour spirituel du Peuple Juif, puisque Dieu déclare que *David régnera sur eux, & sera leur Prince dans la succession de tous les âges; qu'il traitera avec eux une alliance de paix, qui sera éternelle.* II. Dom Calmet insiste sur les Israélites des dix Tribus, qui revinrent avec Zorobabel & avec Esdras, sur ce que le dernier immola douze victimes pour douze Tribus; ce qui semble supposer, qu'il en étoit revenu de chaque Tribu. Mais il ne paroit pas qu'il y ait eu au-delà de douze mille personnes des dix Tribus, qui soient retournées avec Esdras, ce qui est peu considérable en comparaison de tout le Corps; qu'il en soit venu d'autres encore dans la suite, je le veux, mais s'ensuit-il delà que la plus grande & la principale partie soit retournée? D'ailleurs, comme l'a remarqué Mr. Basnage (51), il n'est pas certain que les familles dont les Chefs ne sont pas marqués, fussent des dix Tribus, plutôt que de celle de Juda, qui pouvoient avoir perdu leur Généalogie. Et à l'égard des douze Victimes qu'Esdras offrit, c'étoit, comme l'observe le même Auteur, pour entretenir l'union avec le Corps de la Nation dispersée, qui vint dans la suite l'affermir, en se rendant tous les ans à Jérusalem pour adorer. III. Le savant Abbé allégue encore ,, que ,, sous les Maccabées, tout le pays étoit plein de Juifs & ,, d'Israélites. La Galilée, la Phénicie, la Judée, les montagnes de Galaad. Judas Maccabée & ses freres accoururent à leur secours, & les garantirent de l'oppression de ,, leurs ennemis. Que lorsqu'on voulut faire la fameuse Version des Septante, on choisit six hommes de chaque Tribu, qui furent envoyés en Egypte pour y travailler. Que ,, dans St. Matthieu (IV. 15.) il est parlé des Tribus ,, de Zabulon & de Nephtali, qui virent la lumiére que le ,, Sauveur leur porta par sa prédication. Et que dans la harangue de St. Paul (Act. XXVI. 7.) il déclare qu'il est accusé pour l'espérance, où les douze Tribus d'Israël espérent d'arriver, & pour laquelle ils servent Dieu jour & ,, nuit". Je ne dirai rien sur les six hommes choisis dans chaque Tribu pour faire la Version Grecque de l'Ancien Testament, il n'y a guére de personnes aujourd'hui qui ne soient persuadées, que tout ce que raconte là-dessus le faux Aristée est un Roman tout pur. On ne disconvient pas qu'il n'y eût un grand nombre de Juifs des différentes Tribus dans la Galilée, dans la Phénicie, & dans la Judée, mais cela ne prouve pas que le Corps des dix Tribus ne soit pas resté en Orient. Joséphe, qui semble devoir être assez croyable sur l'état de sa nation, & qui pouvoit naturellement le connoître mieux que nous, il y a près de dix-sept siécles, dit en termes exprès (52). ,, Qu'il n'y eût que les Tribus de Juda & ,, de Benjamin qui retournérent à Jérusalem, & elles sont ,, aujourd'hui, *ajoûte-t-il*, assujetties dans une partie de l'A- ,, sie & dans l'Europe à la domination des Romains. Quant ,, aux autres dix Tribus, elles sont demeurées au-delà de ,, l'Euphrate, & il est presque incroyable, combien elles se ,, sont multipliées". St. Matthieu parle du pays de Zabulon & de Nephtali, mais il n'insinue en aucune façon, qu'il fût habité par des personnes de ces deux Tribus. Ce que St. Paul dit n'est pas plus fort en faveur du sentiment de Dom Calmet. Tertulle avoit accusé cet Apôtre (Act. XXIV. 5.) *d'exciter des séditions parmi les Juifs de tout le monde*, St. Paul répond, en en appellant à la foi de toute la Nation, non seulement

* Je me sers de la Version de Mr. de Sacy.

(51) L. VII. c. 2. § 2.

(52) Antiq. Jud. Lib. XI. 5.

ment de cette partie qui habitoit la Palestine, mais de tout le Corps répandu dans toutes les parties du Monde. St. Jaques adresse son Epître aux *douze Tribus dispersées*, & St. Pierre à ceux *qui sont dispersés en Pont, en Galatie, en Cappadoce, en Asie, & en Bithynie.* IV. Dom Calmet cherche de nouveaux argumens dans quelques Prophéties, sur le sens desquelles on n'est rien moins que d'accord. Ezéchiel, ayant décrit la défaite de Gog & de son Armée, déclare Ch. XXXIX. 25. que ce sera alors que l'on verra la maison de Jacob retourner de sa captivité, & que le Seigneur aura pitié de toute la maison d'Israël: & lorsqu'Israël habitera sans crainte dans son pays, & qu'il sera rassemblé du milieu des nations & des pays de ses ennemis, il sera chargé de confusion, & rempli de douleur à cause de ses iniquités passées. Mais ne s'agit-il pas-là du retour spirituel? c'est du-moins à quoi semble mener la promesse que Dieu fait à la fin du Chapitre, *je ne leur cacherai plus alors mon visage: parce que je répandrai mon esprit sur toute la maison d'Israël.* Le même Prophéte (Ch. IV. 5. 6.) reçoit ordre de Dieu de se tenir couché sur son côté gauche, pendant trois-cens quatre-vingt-dix jours, pour marquer autant d'années de l'iniquité d'Israël. Ensuite de demeurer quarante jours sur son côté droit, pour désigner l'iniquité de la maison de Juda. Un jour est mis pour une année, & l'*iniquité* est mise, selon les uns, pour la peine de l'iniquité, & selon d'autres, pour la durée des crimes & de l'idolâtrie des Israëlites. Dom Calmet suit le premier sentiment, & selon son calcul les trois-cens quatre-vingt-dix ans du châtiment de l'iniquité d'Israël, commencent à la prise de Samarie sous Osée, l'an du Monde 3283, & finissent à l'an du Monde 3673, qui est celui où Alexandre vainquit le dernier Darius, & devint seul Monarque de l'Asie; & c'est en cette année que tombera la fin de la Captivité des dix Tribus. Le Savant Bénédictin tâche d'appuyer ce Systême par tout ce qui lui paroit propre à le soutenir. Mais je doute qu'il trouve un grand nombre de partisans. La pensée d'Usserius a quelque chose de plus simple, & Dom Calmet lui-même n'y fait aucune objection. Les trois-cens quatre-vingt-dix ans commencent à la séparation des dix Tribus d'avec Juda, & finissent à la vingt-troisiéme année de Nébucadnezar, quatre ans après la ruine de Jérusalem, lorsque Nébuzaradan enleva ce qui restoit d'Israëlites & de Juifs dans le Pays, & les transporta à Babylone, laissant ainsi le pays désert. C'est en la même année que finit la quarantiéme de l'iniquité de Juda, dont le commencement se prend de la dix-huitiéme année de Josias. Les derniers argumens de Dom Calmet ne sont donc pas plus concluans que les premiers. Après tout il semble que l'Histoire & les Faits doivent décider une question de la nature de celle que nous examinons. Il ne s'agit pas de savoir, si parmi les Juifs, qui ont été rétablis dans la Palestine, il y en a eu qui étoient de quelques unes des dix Tribus; c'est ce que personne ne conteste. Mais peut-on dire, qu'en aucun tems le gros de ces Tribus soit retourné de sa Captivité? Paroit-il par quelque monument de l'Histoire qu'elles ayent été rétablies, & formé un Corps comme auparavant? C'est ce qu'on prouveroit difficilement. Le savant Bénédictin lui-même est obligé de dire, que *les dix Tribus ne revinrent qu'à diverses reprises, & d'une maniére assez imperceptible, ensorte que l'Histoire n'en aura pas marqué exactement ni le tems, ni le détail.* Mais cela signifie tout au plus, que de tems à autre il y a eu quelques particuliers, quelques familles, qui sont revenus dans leur patrie, pour se joindre au reste de la Nation: mais cela ne prouve point, que le Corps des dix Tribus ait jamais quitté les lieux où elles avoient été transportées. „ Elles s'y sont maintenues malgré les différentes révolutions arrivées à la Monarchie des Perses. „ On les y trouve encore aujourd'hui .... Les Prophétes „ leur avoient prédit, *qu'Ephraïm ne seroit plus Peuple, & que* „ *la Terre de leurs ennemis les consumeroit.* Cela est arrivé: „ car ils ne sont plus un Corps de Nation. Il y a beaucoup „ de confusion dans leurs Généalogies: les Tribus ne subsistent plus avec l'éclat qu'elles avoient, lorsque les Rois „ & les Califes leur permirent d'avoir un Chef de la Captivité (53)".

(53) Basnage *ubi supra.*

☞ OSMOND, Evéque de Salisbury vers la fin du onziéme Siécle, nâquit en Normandie d'une famille noble (*a*), qui lui procura une éducation digne de sa naissance; il joignit à une grande connoissance des Lettres, beaucoup de prudence, & les qualités guerriéres (*b*). Ayant succédé à son pere, qui étoit Comte de Séez, il donna, dit-on (*c*), des marques éclattantes de sa piété, en distribuant aux Eglises & aux Pauvres la plus grande partie de ses revenus. En 1066 il suivit Guillaume Duc de Normandie, son Souverain, à la Conquête de l'Angleterre, avec grand nombre d'autres Seigneurs François. Guillaume ayant conquis ce Royaume, récompensa ceux qui avoient combattu pour ses intérêts, & fit Osmond Comte de Dorset, il lui donna entrée dans ses Conseils, & l'éleva enfin à la dignité de Chancelier (*d*): le Roi l'aimoit à un tel point, qu'il ne pouvoit presque se passer de lui, *lateri ejus abesse vix unquam poterat*, dit Bale. Osmond gouverna avec beaucoup de sagesse, & sachant qu'il n'y a rien de plus avantageux à un Etat que de mettre des gens de mérite dans les emplois, il étoit attentif à les indiquer à Guillaume, qui étant dans le même principe, suivoit avec plaisir les avis de son Chancelier (*e*). Herman, premier Evéque de Salisbury, étant mort, le Roi nomma Osmond pour lui succéder [*A*]. Les uns donnent de grands éloges à sa conduite durant son Episcopat, & d'autres en parlent en termes très-desavantageux [*B*]. Comme en ce tems-là chaque Diocése avoit sa Liturgie particuliére, notre Evê-
que

(*a*) Bale *Script. Majoris Brytann.* Cent. XIII. 14.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) *Hist. Littér. de France* T. VIII. p. 573.

(*d*) Idem ibid. & Bale *ubi supra.*

(*e*) *Hist. Littér. de France*, loc. cit. p. 574.

[*A*] *Herman, premier Evéque de Salisbury, étant mort, le Roi nomma Osmond pour lui succéder.*] Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de France* (1) parlent de sa nomination à l'Episcopat en termes fort honorables. „ La conduite Chrétienne „ qu'Osmond tenoit à la Cour, fit apparemment juger au „ Roi, que le gouvernement d'une Eglise seroit plus à son „ goût, que le maniement des affaires temporelles...... „ ainsi son entrée dans l'Episcopat fût exemte de toute sorte „ de simonie, de la moindre tache d'ambition, & n'eut pour „ motif de la part du Prince, qui l'y éleva, que la doctrine, „ la probité des mœurs, la réputation de piété". Bale en pense pas aussi avantageusement des motifs du Roi, cet Auteur semble croire qu'il entra des vuës politiques dans la nomination d'Osmond à l'Episcopat. *Mortuo tandem Hermanno*, dit-il (2). *Sarisburiensi Præside primo .... ut & in eo hominum genere suas exerceret cautelas, in ipsius substollebatur locum.* Les Historiens Anglois sont fort partagés sur l'année où Osmond devint Evéque. Les uns veulent que cela se fit dès l'an 1076: d'autres placent cet événement deux ans plus tard; il s'en trouve même, qui le réculent jusqu'en 1091. „ Mais, *disent les Savans Bénédictins* (3), cette derniére opinion est insoutenable. A l'égard des deux autres, elles „ souffrent quelque difficulté. S'il étoit certain, comme le „ prétendent la plupart de ces Ecrivains, que l'Episcopat „ d'Osmond eût été de vingt-quatre ans, la premiére époque mériteroit la préférence. Encore faudroit-il qu'il eût „ commencé avec l'année 1076, & que les vingt-quatre ans „ ne fussent pas entiers. Pour nous il nous semble, que „ sans s'arrêter à l'incertitude de la durée que l'on donne „ à cet Episcopat, il faut s'en tenir à la seconde opinion, „ qui ne le fait commencer qu'en 1078. La raison en est, „ qu'il y a des preuves solides, qu'Hermanne, prédécesseur „ immédiat d'Osmond, ne mourut qu'en cette même année". Ces preuves sont, outre l'autorité des Historiens qui l'attestent, que ce ne fut qu'en 1075, qu'il fut arrêté que le Siége de Shireburn seroit transféré à Salisbury, & qu'Hermanne, qui fit cette translation, y commença à élever une Eglise Cathédrale. Tout cela suppose un espace de quelques années.

[*B*] *Les uns donnent de grands éloges à sa conduite, durant son Episcopat, & d'autres en parlent en termes très-desavantageux.*] A en croire les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de France* (4) rien de plus beau & de plus édifiant que la conduite de notre nouvel Evéque. Il donna tous ses soins à son Eglise & fut obligé d'y travailler beaucoup, parce qu'il n'y avoit que trois ans que le siége avoit été transféré à Salisbury. L'édifice de la Cathédrale n'étoit que commencé, & un des premiers soins d'Osmond fut de le continuer; il le poussa avec tant de diligence, qu'il fut entiérement achevé en moins de quinze ans. „ Après quoi il en fit solemnellement la dédicace, assisté de sept autres Evéques. Mais il eut la douleur au bout de cinq jours, d'en voir le toit & les tours „ consumées par le feu du Ciel. Ce malheur, au-lieu de „ l'abattre, ne fit que ranimer son courage. Il rétablit l'édifice, qui subsista jusqu'en 1216. Comme il étoit situé dans „ la Citadelle, à une petite distance de la Ville, le Roi Jean „ en chassa alors l'Evéque Richard avec ses Chanoines. Ceux-„ ci se retirérent dans la Ville même, où l'Evéque commença au bout de quatre ans à rebâtir une nouvelle Cathédrale: desorte qu'il ne reste plus que quelques vestiges de „ celle qu'Osmond avoit fait élever". La suite de l'éloge de notre Evéque n'est pas moins honorable: De son tems on comptoit jusqu'à trente-six Chanoines, „ qui faisoient l'Office avec toute la décence convenable, & joignoient à leurs „ fonctions ordinaires une étude sérieuse des Lettres, genre de vie, qui leur acquit une brillante réputation, & qui „ attira de divers endroits à Salisbury plusieurs Ecclésiastiques lettrés. Non seulement Osmond les retenoit volontiers, mais les engageoit encore par ses libéralités à se „ fixer dans son Eglise. Et afin de leur en rendre le séjour „ plus agréable, & de fournir leurs études, il eut l'attention d'y former une nombreuse Bibliothéque: *librorum copia conquisita.* Ce n'est pas encore tout. Ce pieux & savant Evéque se faisoit un mérite d'étudier avec ses Chanoines, & ne dédaignoit pas, autant que ses autres occupations le lui pouvoient permettre, de copier lui-même „ les anciens Livres, d'enluminer les Manuscrits, & de les „ relier". Bale (5) en parle sur un ton bien différent: selon lui notre Prélat éleva de magnifiques Eglises, & les dota richement, de la sueur & du sang des pauvres, & les orna de toute sorte de superbes vases &c. des dépouilles de la Veuve & de l'Orphelin. Il lui rend justice sur l'article de la Bibliothéque, qu'il forma: donnons les propres termes de cet Auteur: *In qua functione ac munere, pinguibus tauris Basan, nempe sacrificiis rasis & unctis, pascua & excelsa templa ex pau-*
pe-

(1) T. VIII. p. 574.

(2) *De Scriptor. Major. Brytann.* Cent. XIII. 14.

(3) Hist. Litér. de France *ubi supra.*

(4) *Ubi supra* p. 574. 575.

(5) Loc. cit.

que entreprit de corriger celle qui étoit en uſage dans le ſien [*C*]. On donne de grands éloges à la conduite particuliére d'Osmond, on louë ſurtout ſon deſintéreſſement, qui l'empêchoit de tirer des Abbayes ſituées dans ſon Diocéſe des penſions, ou des redevances onéreuſes. Il n'étoit pas moins ferme à conſerver ce qui appartenoit à ſon Egliſe, qualité aſſez ordinaire dans les Prélats de ce tems-là; mais une vertu, peut-être moins commune, qu'on lui attribue, c'eſt la Chaſteté, qui le rendoit fort ſévére envers ceux qui s'étoient rendus coupables ſur cet article. Il écoutoit non ſeulement les confeſſions de ceux qui avoient recours à ſon miniſtére, mais il ne ſe faiſoit aucune difficulté d'accompagner les criminels au lieu du ſupplice, afin de les exhorter à mourir chrétiennement. C'eſt ainſi qu'il en uſa à l'égard de Guillaume Audiere (*f*) Seigneur d'une grande conſidération; „ La mort de ce Seigneur, *dit-on* (*g*), „ reconnu pour innocent par les Hiſtoriens même d'Angleterre, fit autant d'honneur au charitable Pré- „ lat qui l'aſſiſtoit, qu'elle lui acquit à lui-même de mérite & de gloire". On lui reproche néanmoins d'avoir eu la foibleſſe d'abandonner les intérets d'Anſelme, Archevêque de Cantorbery, de même que les autres Evêques d'Angleterre [*D*]. Mais ils ſe réconciliérent enſuite, & Anſelme auſſi bien que plu-ſieurs

(*f*) M. de Rapin le nomme Guillaume d'Ardres, *Hiſt. d'Anglet.* T. II. p. 71.

(*g*) Hiſt. Litér. de France *loc. cit.* p. 576.

perum ſudore paravit, poſſeſſionibus ac prædiis ampliavit; crucibus, calicibus, vaſis, veſtibus, mitris, cappis, candelabris, atque aliis mire pretioſis, ſed valde ſuperfluis ornamentis, ex orphanorum etiam ac viduarum ſpoliis ditavit. Bibliothecam præterea nobilem, comparatis in hoc optimis juxta ac antiquiſſimis illuſtrium Authorum monumentis, Sariſburiæ magnis expenſis poſuit. Peut-être Bale a-t-il pris trop les choſes du mauvais côté; il ne paroit pas avoir eu aſſez d'égard aux tems & aux circonſtances. Oſmond vivoit dans un ſiécle, où c'étoit une œuvre fort eſtimée, d'élever des Egliſes, de les orner, de les enrichir. Il eſt vrai, que ſi Oſmond l'a fait aux dépends des Veuves & des Orphelins, ce qu'il a fait perd beaucoup de ſon mérite. Mais je voudrois qu'une accuſation auſſi grave fût appuyée de preuves. Je ne ſai ſi les Auteurs de l'éloge, qu'on a lu au commencement de cette Remarque, n'ont pas auſſi pris plaiſir à embellir les actions d'un Evêque, qu'on a honoré du titre de Saint. Ce qu'on peut dire de ſûr, c'eſt qu'Oſmond ne fit que ſuivre le goût de ſon ſiécle, & qu'il eſt d'ailleurs eſtimable d'avoir cultivé & encouragé les Lettres.

[C] *Comme en ce tems-là chaque Diocéſe avoit ſa Liturgie particuliere, notre Evêque entreprit de corriger celle qui étoit en uſage dans le ſien.*] Bale s'eſt exprimé là-deſſus en termes durs, & où l'on ne voit point d'équité: *Noviſſime, compoſuit ad obſcurandam Evangelicæ prædicationis gloriam, idolomaniamque propagandam, Ordinarium papiſticorum Officiorum, quod prænotavit* Conſuetudinarium Eccleſiæ (6). Mais cet Ecrivain auroit-il voulu, qu'à la fin du onziéme ſiécle, Oſmond eût dreſſé une Liturgie Réformée? Eſt-ce un plus grand crime pour lui, que pour d'autres, d'avoir ſuivi la doctrine & les uſages de ſon tems? Mr. de Rapin plus équitable, s'exprime auſſi d'une toute autre maniére (7), il dit „ qu'Oſmond ren- „ dit effectivement la Liturgie de ſon Diocéſe *plus pure*, „ qu'elle n'étoit auparavant, en la déchargeant de pluſieurs „ termes barbares ou groſſiers, & la diſpoſa d'une maniére „ plus commode. Cette Liturgie ainſi corrigée, *ajoûte l'Hiſ-* „ *torien*, à l'uſage de Sarum, ou de Salisbury, fut bientôt „ reçue dans d'autres Diocéſes, & enfin devint commune „ à toutes les Egliſes du Royaume. On prétend, qu'après „ la mort d'Oſmond..... on interpoſa dans cette Liturgie „ diverſes choſes, qui ne ſont pas préſentement approu- „ vées". Les Savans Bénédictins parlent avec plus d'étenduë de cet Ouvrage d'Oſmond, & nous les ſuivrons (8) dans ce que nous allons en dire. Ils obſervent d'abord, que ce *Traité des Offices Eccléſiaſtiques* ſe trouve diverſement annoncé dans les Auteurs anciens & modernes qui en ont parlé: dans les uns il a pour titre *Liber Ordinalis*, dans d'autres, *Conſuetudinarium Eccleſiæ*: dans ceux-ci, *De officiis Eccleſiaſticis libellus*; dans ceux-là *Horariæ Preces* ou *Divinum Officium*. „ Suivant tous ces divers titres, & la notice qu'on nous „ donne de l'Ouvrage en lui-même, nous comprenons que „ c'étoit tout à la fois, un Cérémonial, ou Rituel, un Miſ- „ ſel, & un Breviaire. De façon qu'il étoit d'une part ſem- „ blable au Traité de même genre, qu'avoit publié quelques „ années auparavant l'Evêque d'Avranche, afin de régler la „ maniére, l'ordre, le tems auquel on devoit faire l'Office „ Divin pendant le cours de l'année dans la Métropole de „ Rouen. Mais il en différoit d'ailleurs, en ce qu'Oſmond „ ne s'y bornoit pas, comme Jean de Bayeux dans le ſien, „ à marquer les rits, les cérémonies, & aſſigner les priéres „ de l'Office. *L'Ouvrage de notre Prélat contenoit quel- „ que choſe de plus: rapportant tout de ſuite ce qu'il fal- „ loit lire, ou chanter, & que ſon Auteur avoit tiré avec „ beaucoup de choix de l'Ecriture Sainte, & des Ecrits les „ plus autoriſés dans l'Egliſe". Ce qui engagea Oſmond à ce travail, ce fut le deſſein d'introduire de l'uniformité dans le Service Divin, motif louable en ſoi. Nos Hiſtoriens ajoûtent auſſi, que cet Ouvrage, de propre qu'il étoit d'abord à l'Egliſe de Salisbury, devint bientôt commun à tous les autres du pays. „ Dès le douziéme ſiécle on s'en ſervoit pour „ l'Office Divin dans toute l'Angleterre, tout le pays de Gal- „ les, & d'Hibernie (9), ce qui ſe pratiquoit encore en 1533, „ & dura apparemment juſqu'à la conſommation du Schiſme „ de Henri VIII". Nos Auteurs ſont encore d'accord avec Mr. de Rapin, ſur les interpolations qu'on a faites à l'Ouvrage d'Oſmond, ce qu'ils en diſent fait honneur à leur jugement & à leur bonne-foi. „ Depuis la mort de l'Auteur „ on y fit certaines additions, ou changemens, dont l'Ou- „ vrage ſe ſeroit fort bien paſſé. C'eſt ce qu'on croit de- „ voir entendre de quelques vies des Saints peu avérées, dont „ on y inſéra divers traits, plus par zéle, qu'en conſultant „ les régles de la prudence. Le P. Alford eſt dans l'opinion, „ que l'Egliſe Romaine fit auſſi ſes changemens à l'Ouvrage „ d'Oſmond". Le même Ecrivain conjecture que Godfrid, ou Godefroi de Cambrai, Prieur de Winchester, eut part à la Liturgie de Salisbury. Mais, diſent nos Auteurs, ſes raiſons ne peuvent l'emporter ſur les autorités de Brompton, & de Henri de Knyghton, & de preſque tous les autres Hiſtoriens d'Angleterre, qui les ont ſuivis, & qui reconnoiſſent Oſmond pour Auteur de ce célébre Ouvrage. Les ſavans Bénédictins répondent enſuite à la difficulté, qui nait du ſilence de Guillaume de Malmesburi. Cet Hiſtorien qui louë beaucoup Oſmond, ne parle point de ſon Traité des Offices Eccléſiaſtiques, & parle au contraire avec éloge du ſoin que le Prieur Godefroi eut de rendre à l'ancien Office Divin ſa premiére ſplendeur. „ Mais, *ajoûtent les Bénédictins*, „ qu'on péſe bien ces expreſſions. Elles ne ſignifient point „ que Godefroi eût compoſé un Ouvrage, qui auroit ſervi „ à établir l'uniformité dans les Offices de l'Egliſe par toute „ l'Angleterre & l'Hibernie, comme les autres Hiſtoriens „ l'atteſtent de l'Evêque de Sariſberi. Elles ſignifient ſeule- „ ment ces expreſſions, que le Prieur de Winchester fut ſoi- „ gneux de réformer avec ſuccès l'Office Divin dans cette Ca- „ thédrale, deſſervie par des Moines; en ſe ſervant appa- „ remment à cet effet du travail de S. Oſmond". Quelques Ecrivains, comme Bale, Simler & Poſſevin, attribuent à notre Prélat un Traité, qu'ils intitulent *Canones Officiorum*, Régles des Offices; mais on croit que c'eſt le Traité même dont nous avons parlé dans cette Remarque, & dont ils ont fait deux Ecrits différens. Bale & d'autres Auteurs aſſurent, qu'Oſmond avoit écrit une Vie d'Adelme, un de ſes prédéceſſeurs dans le Siége de Sherburn, mort au commencement du huitiéme ſiécle. Guillaume de Malmesbury qui a écrit une vie de ce même Prélat, ne dit rien de celle d'Oſmond, & Wharton ne croit point qu'il ait compoſé un tel Ouvrage. Mais outre l'autorité des Auteurs qui le lui attribuent, les ſavans Bénédictins croyent que la dévotion qu'Oſmond avoit pour S. Adelme fournit une forte préſomption. „ Ayant, *diſent-ils* (10), fait en 1078, le vingt-cinquiéme de May, „ jour de la mort du Saint, la tranſlation de ſes Reliques, „ il en poſtula dès-lors une portion qu'il obtint dans la ſui- „ te. Ce fut un os du bras gauche, qu'Oſmond ayant mis „ dans un beau Reliquaire d'argent, le dépoſa dans ſon Egli- „ ſe Cathédrale, où il fut l'occaſion de pluſieurs miracles qui „ s'y opérérent. Il étoit donc aſſez naturel que ce Prélat ſe „ fit un mérite de les recueillir. Et c'eſt peut-être en quoi „ conſiſtoit toute l'hiſtoire de S. Adelme qu'on lui attribue". Sur ce pied-là on n'a pas ſujet d'en regretter beaucoup la perte. On ſait aſſez aujourd'hui à quoi il faut s'en tenir ſur les prétendus miracles, opérés de cette maniére. Oſmond avoit fait auſſi des Statuts pour le gouvernement de ſon Diocéſe. On en juge ainſi, diſent les Auteurs que nous avons principalement ſuivis dans cet Article, par un de ſes Decrets ou Conſtitutions que Pierre de Blois cite dans ſes Lettres, mais que l'on ne connoit point d'ailleurs.

[*D*] *On lui reproche néanmoins d'avoir eu la foibleſſe d'abandonner les intérêts d'Anſelme Archevêque de Cantorbery, de même que les autres Evêques d'Angleterre.*] Anſelme, Abbé du Bec en Normandie avoit accepté l'Archevêché de Cantorbery ſous de certaines conditions, que Guillaume le Roux ne jugea pas à propos d'accomplir (11). Leurs différends, aſſoupis pour quelque tems, ſe renouvellérent en 1095. Le Roi avoit peu d'égards pour les immunités de l'Egliſe, que le Prélat ſoutenoit avec hauteur. Il voulut même reconnoître Urbain II. pour légitime Pape, quoiqu'il n'ignorât point que Guillaume penchoit plus pour Clément qui diſputoit le Pontificat à Urbain. *On lui repréſenta que par une Loi faite ſous le régne précédent, il étoit défendu de reconnoître un Pape ſans le conſentement du Roi, cette raiſon ne fut pas capable de perſuader Anſelme, qui prétendoit que le Roi n'avoit pas droit de ſe mêler des affaires de l'Egliſe. Guillaume n'étoit pas d'humeur de ſon côté de céder à ſon ſujet. Il fit tenir une Aſſemblée à Rockingham le onziéme Mars 1095. Les Evêques ne ſoutinrent pas l'Archevêque auſſi fortement qu'il l'avoit eſpéré apparemment, & Oſmond ne témoigna pas plus de vigueur que les autres. On accorda un délai à Anſelme juſqu'à la Pentecôte, & en ce tems là le Roi par le Conſeil des Seigneurs, lui rendit ſes bonnes graces. La bonne intelligence ne dura pas longtems. „ Anſelme de- „ manda la permiſſion d'aller à la Cour de Rome. Guillau- „ me la lui refuſa d'abord; mais dans la ſuite il y conſentit, „ étant bien aiſe de ſe délivrer de lui. Cependant pour ne „ pas laiſſer partir ce Prélat ſans lui donner de nouvelles „ marques de ſon chagrin, il lui envoya un Officier qui l'a- „ yant trouvé prêt à ſe mettre à voile, fouilla tout ſon baga- „ ge, & en enleva tout l'argent qui s'y trouva. Le prétexte „ de cet ordre étoit, qu'il étoit défendu de tranſporter de „ l'ar-

(6) Bale *ubi ſupra*.

(7) Hiſt. d'Angleterre Tom. II. Edit. de 1749. p. 178.

(8) *Hiſt. Litér. de France* T. VIII. p. 578. 579.

(9) C'eſt ce que Bale rapporte auſſi.

(10) Hiſt. Liter. de France *ubi ſupra*. p. 580.

(11) De Rapin *Hiſt. d'Anglet.* Tom. II. p. 62.

sieurs autres Ecrivains en ont parlé en termes magnifiques [*E*]. Sur la fin de ses jours Osmond fut affligé d'une longue maladie, & il mourut, selon les Auteurs de l'Histoire Litéraire de France, le 3 Décembre de l'an 1099 (*b*), qui assurent que cette date est attestée par tant de graves Ecrivains, la plupart contemporains ou presque contemporains, qu'on doit absolument rejetter toute autre époque contraire. Bâle met sa mort au 6 de Décembre. „ Le Corps du Saint Evêque fut enterré dans la Cathé-„ drale de Salisbury, qu'il avoit achevé de bâtir, & d'où il fut ensuite transféré dans la nouvelle Egli-„ se, que l'Evêque Richard, un de ses Successeurs, avoit fait construire . . . . . *Il s'opéra dans l'u-„ ne & dans l'autre grand nombre de miracles par l'intercession du Bienheureux Prélat.* Ce qui joint à d'au-„ tres pieux motifs détermina le Pape Calixte III. à le mettre au nombre des *Saints Confesseurs* Pontifes, „ dont l'Eglise honore la mémoire. Son nom est marqué avec cette qualité, dans le Martyrologe Ro-„ main moderne, au quatriéme de Décembre". Il y auroit bien des réflexions à faire sur cette Canonisation faite plus de trois-cens cinquante après la mort de notre Prélat, & dans un tems où certainement il ne devoit pas être fort aisé de constater ses vertus, & les miracles qu'on lui attribuoit; mais le Lecteur fera bien ces réflexions de lui-même, sans que nous nous en mêlions.

(*b*) Ibid. p. 177.

„ l'argent hors du Royaume. Après le départ d'Anselme, le „ Roi fit saisir le Temporel de l'Archevêché & en jouït tout „ le reste de sa vie. Ce Prélat demeura quelque tems auprès „ du Pape, où il fit tous les efforts possibles pour susciter „ des affaires au Roi. Mais enfin comprenant qu'Urbain ne „ vouloit pas s'engager dans cette querelle, il se retira dans „ un Monastére de Lyon, où il se tint jusqu'à la mort de „ Guillaume (12)". Le Pape ne récompensa pas tout-à-fait le zéle d'Anselme pour ses intérêts, mais ce n'est pas la seule fois que la Politique a obligé des Pontifes de Rome de garder des ménagemens avec les Puissances Séculiéres.

(12) Idem ibid. p. 73. 74.

[*E*] *Ils se réconciliérent ensuite, & Anselme, aussi-bien que plusieurs autres Ecrivains, en ont parlé en termes magnifiques.*] Les Auteurs de l'*Histoire Litéraire de France* (13) me fourniront le Commentaire de ce Texte. Osmond se trouvant à la Cour, à Windsor, dans le tems de la Pentecôte, avec Anselme & d'autres Prélats, & voyant que le Roi avoit rendu ses bonnes graces à l'Archevêque „ il le suivit à son départ, „ & lui ayant demandé humblement pardon de sa faute, il „ en reçut l'absolution dans les formes". Depuis ce tems-là notre Evêque demeura fort attaché à Anselme, qui de son côté continua à lui donner des marques de son estime. On rapporte entre autres que Vauquelin, Evêque de Winchester, étant mort au commencement de 1098, le Monastére de filles dans la même Ville se trouva sans conducteur, & qu'Anselme engagea l'Abbesse Mathilde *à recourir au révérend Evêque Osmond, en qui comme en un homme agréable à Dieu, elle trouveroit une source de lumiére & de conseil dans tous ses besoins.* Je ne sai si ce fait est bien avéré, à moins qu'Anselme n'ait agi par Lettres; car il paroit par le récit de Mr. Fleuri (14), qu'au commencement de 1098 Anselme n'étoit plus en Angleterre: Guillaume de Malmesbury manque d'expressions pour relever le mérite d'Osmond. C'étoit, *dit-il*, un homme d'une vie exemte de tout reproche, *viro probatissimo*; & d'une conduite qu'on ne sauroit trop respecter: *Vir reverentissimæ vitæ Osmundus*, dit Wharton (15). Bollandus ajoûte, qu'Osmond étoit digne de vénération, tant par son savoir & la pureté de sa doctrine, que par son humilité & la sainteté de sa vie. Les Ecrivains modernes n'en ont pas jugé moins avantageusement. „ L'un d'entre eux doute sérieusement que „ l'Eglise Anglicane ait eu depuis Osmond un autre Evêque „ qui lui fût non seulement supérieur, mais même égal, soit „ pour la sainteté, soit pour la doctrine, soit enfin pour l'ha-„ bileté dans ses affaires". Baronius dit *sanctitate & eruditione clarus.* Bale lui rend témoignage par rapport à ses talens: *Præter multarum literarum peritiam, prudentia, ac rei militaris peritia præpollebat. Ob insignes animi sui politias, quas indies novas habebat ad hominum rapinas ac cædes à Guilhelmo Notho Anglorum rege magister militum, Sagiæ & Dorcestriæ Comes Anglicique Regni Cancellarius effectus.* Le même Auteur en parlant de sa mort, le nomme *prodigiosus Pontifex.* Je soupçonnerois volontiers, comme je l'ai déjà insinué, que de part & d'autre on est tombé dans l'excès. Il paroit assez qu'Osmond avoit de grandes qualités, mais je ne vois pas qu'il soit aussi sûr qu'il eût de grandes vertus. Le témoignage des Ecclésiastiques & surtout des Moines n'est pas un sûr garand par rapport à un Prélat qui avoit fait du bien à l'Eglise, à la maniére de ce tems-là. Les Ecrivains postérieurs n'ont pu se dispenser de parler en bons termes d'un Evêque qui avoit été mis dans le Catalogue des Saints. Un Homme canonisé à Rome doit avoir toutes les vertus au plus haut degré, & être *chargé de mérites*, comme s'expriment les Bénédictins. Quant à nous qui n'avons aucun intérêt à exalter ou déprimer Osmond, nous nous en tenons à ce qui nous paroit universellement reconnu, c'est que c'étoit un Prélat savant & habile, qui aimoit les Sciences, qui les cultivoit qui les encourageoit, & à ce titre il mérite de l'estime de la part de la postérité, quelles qu'ayent été d'ailleurs les vertus qui lui ont attiré les honneurs de l'Invocation.

(13) *Ubi supra.* p. 576-578.

(14) *Hist. Eccl.* Tom. XIII. p. 602. Edit. de Bruxelles in-12.

(15) *Angl. Sac.* T. II. p. 41.

OSORIO (JEROME). Mr. Bayle n'ayant rien su ou que très-peu de chose de cet Auteur, nous ajoûterons ici ce qui le concerne. Il nâquit à Lisbonne en 1506 [*A*]. Dès sa plus tendre jeunesse il marqua un goût singulier pour les Lettres, & s'y appliqua avec un succès prodigieux. On l'envoya à l'âge de treize ans à Salamanque, & il apprit dans cette Université les Langues Latine & Grecque, & s'y appliqua quelque tems au Droit. A dix-neuf ans il vint à Paris, pour y apprendre la Philosophie d'Aristote, qui etoit la seule qu'on enseignât alors. Après quelque séjour en cette Ville, il se transporta à Boulogne en Italie, où il se donna à l'étude de l'Ecriture Sainte, & de la Langue Hébraïque. De retour en Portugal il enseigna, par ordre du Roi Jean les saintes Lettres à Conimbre [*B*]; il fut ensuite nommé à la Cure de Tavara [*C*], après cela Archidiacre [*D*], & enfin à l'Evêché de Sylves [*E*]. Il n'oublia rien pour détourner le Roi Dom Sébastien de son expédition d'Afrique [*F*]. Il alla à Rome, où le Pape Grégoire III. lui donna plusieurs marques de son estime. Mais le Roi l'ayant rappellé au bout d'un an, il fut obligé de retourner en Portugal, & son retour fut suivi peu de tems après de la mort funeste de Dom Sébastien, arrivée le 4 d'Août 1578 dans la bataille d'Alcazer contre les Maures. Son principal soin après ce triste événement fut d'employer le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Peuple de son Diocése, pour l'empêcher de prendre part aux troubles qui agitoient alors l'Etat. Mais il y en prit lui-même tant, que le chagrin qu'il en conçut le conduisit insensiblement au tombeau; il mourut à Tavila dans son Diocése le 20 Août 1580 âgé de 74 ans (*a*). On loue beaucoup sa piété & sa charité; il nourrissoit dans son Palais plusieurs hommes savans & vertueux. Pendant le repas il se faisoit lire quelque chose de St. Bernard, & quand la lecture étoit finie, il permettoit à chacun de lui proposer les difficultés qu'il pouvoit avoir sur ce qui venoit d'être lu. Ses Ouvrages ont été imprimés ensemble par les soins de Jérôme Osorio son Neveu, à Rome en 1592 en quatre Volumes in-folio, nous en rendrons compte-ci dessous [*G*]. Nous

(*a*) Niceron *Homm. Ill.* Tom. XI. p. 204. où il y a une faute d'impression, on y lit 1640.

[*A*] *Il nâquit à Lisbonne en 1506.*] Il étoit fils de Jean Osorio de Fonséca, & de Françoise Gil de Govea, tous deux de familles très-illustres (1).

(1) Niceron *Homm. Ill.* Tom. XI. p. 202.

[*B*] *Il enseigna . . . . les saintes Lettres à Conimbre.*] Il y expliqua avec beaucoup d'applaudissement le Prophéte Esaïe, & l'Epitre de St. Paul aux Romains (2).

(2) Idem p. 203.

[*C*] *Il fut ensuite nommé à la Cure de Tavara.*] Il y fut nommé par Dom Louis, Infant de Portugal, dès qu'il eut été ordonné Prêtre, mais il n'y demeura pas longtems (3), comme on le verra dans la Remarque suivante.

(3) Idem ibid.

[*D*] *Archidiacre.*] Le Cardinal Henri, frere du Roi Jean, Archevêque d'Evora, qui estimoit sa vertu & sa capacité, le fit Archidiacre de son Eglise peu de tems après (4).

(4) Idem ibid.

[*E*] *A l'Evêché de Sylves.*] Il y fut nommé par Cathérine d'Autriche, Veuve du Roi Jean III. qui étoit Régente du Royaume pendant la minorité de Sébastien son petit-fils (5).

(5) Idem ibidem.

[*F*] *Il n'oublia rien pour détourner le Roi Dom Sébastien de son Expédition d'Afrique.*] Osorio, qui prévoyoit les suites funestes que pouvoit avoir son entreprise, fit tout ce qu'il put pour l'en détourner; mais voyant ce Prince déterminé à l'exécuter, il voulut s'épargner le chagrin d'être témoin des maux qu'il appréhendoit, & feignit divers prétextes pour faire le Voyage de Rome (6).

(6) Ibid. p. 203. 204.

[*G*] *Nous en rendrons compte ci-dessous.*] Le I Volume contient. 1. *De Nobilitate Civili Libri* II. *Et de Nobilitate Christiana Libri* III. *Olyssipone* 1542 in-4. item 1552 *Florentiæ* in-4, avec le Traité *de Gloria*, avec lequel ce premier Ouvrage a été imprimé plusieurs fois. 2. *De Gloria Libri* V. avec le Livre précédent, *Florentiæ* 1552 in-4. Cet Ouvrage qui est estimé, de-même que celui *de Nobilitate*, est précédé d'une excellente Préface à Jean III. Roi de Portugal, qui renferme de fort bonnes Leçons pour les Princes. Item *Basileæ* 1556, & 1571 in-8, & en divers autres lieux. On trouve dans l'Edition d'Anvers de 1635 in-8, la Vie d'Osorio écrite par son Ne-

Nous donnerons auſſi ſon caractére d'aprés Du Pin [*H*]. Nous dirons un mot de Jérôme Oſorio ſon Neveu [*I*] (*b*).

(*b*) Idem ibid. & *ſuiv.*

Neveu. Quelques-uns ſe ſont imaginés, aſſez mal à propos que le Traité *de Gloria* étoit celui de Cicéron, qu'Oſorio avoit retrouvé, & qu'il avoit publié comme ſon propre Ouvrage. 3. *De Regis inſtitutione & diſciplina. Libri* VIII. *Coloniæ* 1574 & 1582 in-8, item *Pariſiis* 1583 in-folio. Cette Edition de Paris s'eſt faite par les ſoins de Barnabé Briſſon. 4. *De Rebus Emmanuelis Regis invictiſſimi virtute & auſpicio geſtis* Libri XII. *Olyſſipone* 1571 in-folio. Item *cum Præfatione & Commentario Joannis Matalii Metelli de reperta India.* Coloniæ 1574, 1580, 1597 in-8. Item traduit en François avec quelques autres Hiſtoires de Portugal 1581 in-folio, & Paris 1587 in-8. L'Hiſtoire d'Oſorio eſt recommandable par le ſoin qu'il a pris de s'informer de la vérité des faits, & de les raconter ſans déguiſement. Sa diction eſt conciſe & claire. Il fonde les conſeils & les fondemens des délibérations, donne ſon jugement ſur les actions des Grands & des Rois, & condamne avec liberté leurs défauts, ſans épargner ceux de ſa Nation. 5. *Defenſio ſui Nominis.* Oſorio publia cet Ouvrage pour ſe défendre contre ſes Ennemis, qui lui faiſoient un crime de ce qu'il paroiſſoit favoriſer le Roi d'Eſpagne, & ſoutenir ſon droit à la Couronne de Portugal, après la mort du Roi Sébaſtien. 6. *Epiſtolæ quædam.* Hanoviæ in-12. Le II Volume renferme. 1. *Admonitio in Epiſtolam ad Elizabetham Reginam Angliæ.* 2. *Epiſtola ad Elizabetham Angliæ Reginam.* Cette Lettre, qu'Oſorio écrivit à la Reine Elizabeth, pour lui perſuader de revenir à la Communion de l'Egliſe Romaine, en lui repréſentant les Erreurs de l'Egliſe Anglicane, a été traduite en François & en Anglois. [☞ La Traduction Françoiſe a été faite par Jean de Maumont, & a été imprimée à Paris en 1565 in-8. * ADD.] Gautier Haddon y répondit la même année, & Oſorio lui oppoſa la replique ſuivante. 3. *In Gualterum Haddonum Elizabethæ Reginæ Magiſtrum Libellorum ſupplicum de vera religione, Libri* III. *Olyſſipone* 1567 in-4, & en d'autres lieux. 4. *De Juſtitia Celeſti Libri* X. *ad Reginaldum Polum Cardinalem.* Coloniæ 1574, & 1581 in-8. 5. *De vera Sapientia Libri* V. *ad Gregorium* XIII. *P. M. Olyſſipone* 1578, & ailleurs. 6. *In Epiſtolam B. Pauli ad Romanos Libri* IV. On trouve dans le III. Volume. 1. *Paraphraſis in Jobum, Libri* III. 2. *Paraphraſis in Pſalmos.* 3. *Commentaria in Parabolas Salomonis.* 4. *Paraphraſis in Salomonis Sapientiam.* Le IV. Volume renferme. 1. *Paraphraſis in Iſaiam, Libri* V. Bononiæ 1577 in-4, & ailleurs. *Commentarius in Oſeam Prophetam.* 3. *Commentarius in Zachariam.* 4. *In laudem Divæ Catharinæ Oratio.* 5. *Evangelium Joannis Orationes* XXI. (7). André Schott dans ſa Bibliothéque d'Eſpagne attribue mal à propos les Ouvrages contenus dans ce quatriéme Volume, & les deux derniers du troiſiéme, à Jérôme Oſorio le Neveu (8).

* Nicol. Antonio *Bibl. Hiſp.* T. I. p. 450.

(7) Niceron *ubi ſupra*, p. 206 & *ſuiv.* [Qui a puiſé dans Nicolas Antonio R. D. T.]

(8) Ibid. p. 210.

[*H*] *Nous donnerons auſſi ſon Caractére d'aprés Du Pin.*] „ Il écrivoit avec facilité & avec éloquence: c'eſt avec raiſon „ qu'on l'appelle le Cicéron du Portugal, car il eſt un des „ plus grands imitateurs de Cicéron qu'il y ait jamais eu, „ ſoit pour le ſtile, ſoit pour le choix qu'il a fait des Sujets, ſoit pour la maniére de les traiter. Ses Ouvrages ne „ ſont point entre-mêlés de citations, mais compoſés de „ raiſonnemens ſuivis & continués: Il ne s'applique point „ dans ſes Commentaires & dans ſes Paraphraſes à expliquer „ les termes du texte, mais à en étendre le ſens, & à en „ faire voir l'ordre & la ſuite. Les jeunes Théologiens „ pourroient lire utilement les Oeuvres d'Oſorio, pour ſe „ former un ſtile, & apprendre à parler éloquemment, dans „ les Ouvrages d'un Philoſophe, d'un Orateur, & d'un „ Théologien Chrétien (9)".

(9) Ibid. p. 209, cité de Du Pin. [C'eſt dans la *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XVI. p. 122. *Cit. du Trad.*]

[*I*] *Nous dirons un mot de Jérôme Oſorio ſon Neveu.*] Il étoit Chanoine d'Evora. Ayant été élevé par ſon Oncle, il a taché d'imiter ſon ſtile, mais il n'écrit pas ſi bien, quoiqu'il paroiſſe avoir eu plus d'érudition. On a de ſa façon les Ouvrages ſuivans. 1. La *Vie de Jérôme Oſorio* ſon Oncle, qui eſt à la tête de l'Edition qu'il a donnée de ſes Oeuvres. 2. *Notationes in Hieronymi Oſorii Paraphraſin Pſalmorum.* Ces Remarques, qui ſe trouvent dans le troiſiéme Volume des Oeuvres de ſon Oncle à la ſuite de ſa Paraphraſe, ſont bonnes & pleines d'Obſervations Critiques ſur l'Hébreu, ſelon Du Pin. 3. *Paraphraſis & Commentaria in Eccleſiaſtem nunc primum edita; & Paraphraſis in Canticum Canticorum, & in ipſam recens auctæ notationes.* Lugduni 1611 in-4. (10). [☞ Le Pere Nicéron remarque, que la Paraphraſe ſur le Cantique des Cantiques avoit déja été imprimée dans le 3. Volume des Oeuvres de ſon Oncle. Il obſerve encore avec raiſon, que Nicolas Antonio, qui donne un Catalogue aſſez exact des Ouvrages de l'un & de l'autre, a oublié le Commentaire du Neveu ſur l'Eccléſiaſte. J'ajoûterai que cet Auteur dit (11) qu'un Ecrivain Portugais attribue encore à Oſorio le Neveu, un Catalogue des Archevêques d'Evora. ADD. DU TRAD.].

(10) Ibid. p. 211.

(11) Nicol. Antonio *ubi ſupra* p. 431.

OSSAT (ARNAULD D') Voici quelques Additions à l'Article que Mr. Bayle en a donné. D'Oſſat nâquit à Caſſagnabére, Village du Diocéſe d'Auch, le 23 Août 1536. Son pere étoit ſi peu de choſe, que l'on n'a point encore pu ſavoir au vrai ce qu'il étoit [*A*]; ce qu'*il* y a de certain, c'eſt qu'il étoit fort pauvre [*B*]. Cependant le jeune d'Oſſat étoit né avec un eſprit qui paroiſſoit capable de quelque choſe. Un Gentilhomme du même Diocéſe, nommé Thomas de Marca, le prit en affection, & le mit auprés du jeune Seigneur de Caſtelnau de Magnoac ſon Neveu & ſon Pupile, pour faire leurs études enſemble [*C*]. D'Oſſat ayant quitté la fonction de Précepteur alla à Bourges étudier en Droit ſous le célébre Cujas, qui y enſeignoit. Aprés y avoir pris ſes Licences, il revint à Paris, où il ſe fit recevoir Avocat au Parlement, & ſe mit à ſuivre le Barreau, dans l'eſpérance d'y trouver quelque honnête établiſſement par ſon aſſiduïté au travail [*D*] (*a*). En 1568 on le regardoit à Paris comme un jeune homme fort habile dans les Mathématiques (*b*). Aprés avoir été à Rome Sécretaire de Mr. de Foix, Archevêque de Toulouſe, & du Cardinal d'Eſte, il exerça la même Charge ſous le Cardinal de Joyeuſe [*E*]. En 1588 Henri III. voulut le rappeller en France, & le faire Sécretaire d'Etat, mais il s'en excuſa [*F*]. Henri IV. étant parvenu à la Couronne, d'Oſſat fut employé à obtenir l'abſolution du Pape pour ce Prince; il réuſſit enfin dans cette affaire, & fut récompenſé de ſes ſervices par l'Evêché de Rennes qu'il eut en 1596 [*G*]. L'année ſuivante 1597 il fut fait Conſeiller d'Etat, & reçu dans le Conſeil en ſon ab-

(*a*) Perrault *Homm. Ill.* T. II. p. 12. 13. Paris 1701. in-12.

(*b*) Remarques de l'Edition de Paris du Dictionnaire de Bayle.

[*A*] *L'on n'a point encore pu ſavoir au vrai ce qu'il étoit.*] C'eſt cette obſcurité qui a fait dire à quelques-uns, que D'Oſſat étoit fils naturel du Seigneur de Caſſagnabére. D'autres on dit que ſon pere faiſoit le métier d'Opérateur. Mais on tient pour certain dans tout le Diocéſe d'Auch, qu'il étoit fils d'un Maréchal ferrant (1).

(1) Perrault *Homm. Ill.* T. II. p. 12. Niceron *Homm. Ill.* T. XXXIV. p. 31.

[*B*] *Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſon pere étoit fort pauvre.*] Il mourut ſi pauvre qu'il ne laiſſa pas ſeulement dequoi ſe faire enterrer. Arnauld avoit alors neuf ans, & ne ſavoit que devenir, ſe trouvant ſans biens, ſans connoiſſances, & dans un état qui ne lui permettoit pas de pouvoir jamais eſpérer une meilleure fortune (2).

(2) Idem ibid.

[*C*] *Le mit auprés de .... ſon Neveu & ſon Pupille, pour faire leurs études enſemble.*] On peut voir dans Mr. Bayle (3) le ſucces qu'il eut avec ſon jeune Maitre.

(3) Dans le Texte de l'Art. OSSAT (ARNAULD D').

[*D*] *Se mit à ſuivre le Barreau, dans l'eſpérance d'y trouver quelque honnête établiſſement par ſon aſſiduïté au travail.*] S'étant fait connoître à Mr. Paul de Foix, il alla avec lui à Rome en 1574. Il y retourna en 1580 avec ce Magiſtrat, que le Roi Henri III. y envoya alors, & qui fut depuis Ambaſſadeur ordinaire en cette Cour. D'Oſſat demeura auprès de lui en qualité de Sécretaire. Mr. de Foix étant mort à Rome à la fin de l'an 1582, le Cardinal Louis d'Eſte, Protecteur des Affaires de France, le prit à ſon ſervice en la même qualité, & ce fut pendant les quatre années qu'il demeura chez lui, qu'il commença à développer les talens qu'il avoit pour la négociation, & à apprendre tous les manéges de la Cour de Rome (4).

(4) Perrault *loc. cit.* p. 13.

[*E*] *Il exerça la même Charge ſous le Cardinal de Joyeuſe.*] Le Cardinal, Protecteur de France, étant mort en 1586, d'Oſſat continua dans le Sécrétariat, ſous le Cardinal de Joyeuſe, par le commandement exprès du Roi, qui connoiſſant ſa capacité fut bien aiſe, qu'il ſervit de guide à ce Cardinal, qui, alors âgé ſeulement de 26 à 27 ans, n'avoit pas encore l'expérience néceſſaire. Quoique Mr. de Joyeuſe ne l'eût pas choiſi lui-même, il ne laiſſa pas de l'aimer, & lui donna au commencement de l'année 1588 le Prieuré de St. Martin du Vieux Belleſme. Mr. Bayle parle de ſa Charge de Conſeiller au Préſidial de Melun, & de l'Abbaye de Notre Dame de Varennes, qu'on prétend que Henri III. lui avoit donnée (5).

(5) *Voy.* Bayle *ubi ſupra.*

[*F*] *Il s'en excuſa.*] Il crut cette charge incompatible avec le Sacerdoce, & qu'elle ſeroit trop difficile à remplir. Son refus dans cette occaſion procura ſon élevation; car s'il fût revenu en France il auroit été enveloppé dans les malheurs de ſa patrie, ou n'auroit pas rendu à ſon pays les grands ſervices qu'il lui rendit dans la ſuite (6). On attribue ſon refus à un autre motif qui lui fait beaucoup d'honneur, c'eſt qu'il ne vouloit pas avoir la dépouille de Mr. de Villeroy, ſon bienfaiteur, à qui il falloit ôter cette place pour la lui donner (7).

(6) Perrault *ubi ſupra.*

(7) Niceron *loc. cit.* p. 32.

[*G*] *D'Oſſat fut employé pour obtenir l'abſolution du Pape pour ce Prince, il réuſſit enfin dans cette affaire ....*] Cette affaire paroiſſoit embarraſſée de difficultés inſurmontables, tant de la part des Eſpagnols, & des Princes de la Maiſon de Lorraine, que de celle des Huguenots, qui avoient à-la-vérité beaucoup d'affection pour Henri IV. mais qui ne pouvoient ſupporter la penſée de le voir réconcilié avec le ſiége de Rome. D'Oſſat négocia néanmoins ſi habilement cette affaire, & leva ſi heureuſement tous les ſcrupules du Pape, qui étoit fort

(c) Perrault p. 14.

absence [c]. Le Duc de Luxembourg, Ambassadeur de France à Rome, ayant eu en 1598 permission de revenir dans sa Patrie, d'Ossat eut ordre de prendre soin des affaires du Roi, en attendant qu'on envoyât un autre Ambassadeur (d). En 1599 il fut revêtu de la Pourpre [H]. Quelque tems après, le Pape créa notre Cardinal Abbé de Nant en Rouërgue, dont Henri IV. fut très-satisfait (e). Le Cardinal de Joyeuse étant retourné en France, d'Ossat devint Vice-Protecteur, & dans cette qualité il rendit tous les services imaginables à ceux qui avoient besoin de lui (f). En 1600 le Roi le nomma à l'Evêché de Bayeux, qui étoit d'un plus grand revenu que celui de Rennes; mais voyant que le service du Roi ne lui permettoit pas d'y aller résider, il demanda la permission de le résigner, & l'obtint avec peine. Il mourut le 13 Mars 1604 dans sa 68 année. Il fut enterré à Rome dans l'Eglise de St. Louis de la Nation Françoise, avec l'Epitaphe qu'on verra ci-dessous [I]. La derniére affaire qu'il eut à négocier avec le Pape, étoit pour obtenir une Dispense pour le Mariage du Duc de Bar avec la Sœur du Roi, alors Protestante (g). On trouvera son caractére dans les Remarques [K]. On rapporte un exemple remarquable de son desintéressement [L]. Nous donnerons le Catalogue de ses Ouvrages [M].

(d) Niceron *Homm. Ill.* T. XXXIV. p. 15. 16.
(e) Ibid. p. 16.
(f) Perrault p. 15.
(g) Ibid. p. 16.

fort défiant, qu'elle se termina enfin heureusement (8). [☞ Il fallut néanmoins passer par des cérémonies peu honorables, & sur le tout le Cardinal ne fut nullement content de la Cour de Rome. L'Auteur de la Confession Catholique du Sr. de Sancy parle de ce qui se passa en ces termes (9). „ Ne voyez-„ vous pas, comme l'Estat se soumet à l'Eglise que ce brave „ Roy, après tant d'Années défailies, tant de Sujets soumis, „ tant de grands Princes ses ennemis abbatus à ses pieds, il „ a fallu que luy, se prosternant aux pieds du Pape, ait re-„ çu les gaulades en la personne de Mr. le Convertisseur & „ du Cardinal d'Ossat? lesquels deux furent couchés de ven-„ tre à bechenez, comme une paire de maquereaux sur la „ Grille, depuis *miserere*, jusqu'à *vitulos*". On trouve le Commentaire de ce Texte dans les Lettres du Cardinal d'Ossat (10). „ La seconde chose, *dit-il*, qui nous déplaut en cet „ Instrument de l'Inquisition, fut la trop grande & hyper-„ bolique expression qu'il faisoit, en disant que lorsque les „ chantres chantoient le Pseaume, *Miserere mei*, le Pape à „ chacun verset, *Verberabat & percutiebat humeros Procurato-„ rum, & cujuslibet ipsorum, virga quam in manibus habebat*. „ C'est une Cérémonie qui est au Pontifical, laquelle nous „ ne sentions non plus, que si une mouche nous eust passé „ par-dessus nos vestemens, ainsi vestus comme nous estions; „ & neantmoins à voir ceste Escriture, vous diriez qu'il nous „ en deust demeurer toutes les marques sur les espaules. Or „ la Bulle qui fut faite avec nostre participation, comme dit „ est, passe cela sous silence, ne disant autre chose, sinon „ que le Roi fut absous en la forme accoustumée par l'Egli-„ se. Encores n'eussions-nous pas subi ladite cérémonie, „ n'eust esté pour oster aux Espagnols & autres Esprits ma-„ lins l'occasion de dire, que le Roy n'avoit pas esté bien „ absous, & que son absolution seroit nulle, pour n'avoir „ ses Procureurs voulu souffrir une des principales façons „ & cérémonies contenuës au dit Pontifical". Add. du Trad.]

(8) Perrault p. 14.
(9) Journal de Henri III. T. II. p. 16. 17. Edit. de 1720.
(10) L. II. Lett. 77.

[H] *En 1599 il fut revêtu de la Pourpre.*] Il y avoit déja quelque tems que le Roi demandoit pour lui un Chapeau de Cardinal, que le Pape se faisoit une peine d'accorder à cause de la bassesse de sa naissance; mais enfin il fut compris dans la promotion de treize Cardinaux, que Clément VIII. fit le 3 de Mars 1599 (11). D'Ossat ne voulut pas néanmoins accepter l'argent, le carosse, les chevaux, ni le lit de damas, que le Cardinal de Joyeuse lui envoya trois semaines après sa promotion: *car*, dit-il dans une Lettre à Mr. de Villeroy (12), *encore que je n'aye point tout ce qu'il me faudroit pour soustenir cette dignité, si est-ce que je ne veux pour cela renoncer à l'abstinence & modestie que j'ay toujours gardée, ny m'obliger de tant à autre Seigneur ou Prince qu'au Roy.*

(11) Niceron *ubi supra* p. 16.
(12) Perrault p. 15. [Cette Lettre citée est la 180. du 30 Mars 1599. Rem. du Trad.]

[I] *L'Epitaphe qu'on verra ci dessous.*]

D. O. M.

Arnaldo Ossato, Gallo, S. Eusebii Presbytero Cardinali, Episcopo Bajocensi, qui omnium per multos annos Gallicanorum in urbe negotiorum, consiliorumque particeps, & administer, tarissimæ in Reges suos fidei, egregiorumque meritorum testimonio, sacra purpura ornatus, amplissimi Ordinis dignitatem, ea sapientia, integritatisque fama, eaque officiorum in omnes propensione cumulavit, ut sui desiderium exteris quoque nationibus cum admiratione reliquerit.

Petrus Bessus, Lugdunensis, Cubiculi Præfectus a secretis, & Renatus Cortin, Andegavensis, a cubiculo, item & Secretarius ex testibus hæredes, Patrono optimo atque indulgentissimo. S. P. P. C. (13).

Vixit annos 67, menses 6, dies 2.
Decessit Pridie Idus Martii 1604.

(13) Niceron p. 17. 18.

[K] *On trouvera son Caractére dans les Remarques.*] C'étoit un homme d'une pénétration extraordinaire; il s'appliquoit si fort aux affaires, & étoit surtout si judicieux dans ses résolutions, qu'il est presqu'impossible de trouver une seule fausse démarche dans le grand nombre de négociations, auxquelles il a eu part (14).

(14) Perrault p. 16.

[L] *On rapporte un exemple remarquable de son desintéressement.*] Le Cardinal d'Este lui fit un leg de quatre mille Ecus, & lui offrit un Diamant qui en valoit vingt mille, pour le garder jusqu'à ce qu'il eût été payé de cette somme par les Exécuteurs de son Testament. Il ne voulut jamais accepter ce gage, malgré les fortes instances du Cardinal, & quand on lui paya le leg treize ans après, il le reçut comme si c'eut été un présent que lui faisoient les Exécuteurs. Cette somme lui vint effectivement fort à propos la premiére année de son Cardinalat, puisque sans cela, comme il le dit lui-même, il auroit été presque entiérement ruiné (15).

(15) Ibid. p. 14.

[M] *Nous donnerons le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. *Expositio in disputationem Jacobi Carpentarii de Methodo.* Paris. Wechel. 1564 in-8. C'est une Défense de la Dialectique de Pierre Ramus qui avoit été son Maître en Philosophie, au Collége de Presle, contre Jaques Charpentier qui l'avoit attaqué. Celui-ci répondit à d'Ossat par des injures, suivant la méthode de ceux qui n'ont rien de meilleur à dire (16). Perrault parle de cet Ouvrage (17, mais il semble n'avoir pas su qu'il eût été imprimé, car il dit que, *des Ouvrages curieux que d'Ossat a écrit, on n'a que ses Lettres* (18). II. *Lettres du Cardinal d'Ossat.* Paris 1624 in-folio. Celui qui donna le premier ces Lettres au Public, y changea quelques endroits, & en retrancha des piéces entiéres, pour ne point offenser des personnes vivantes dont il apréhendoit le ressentiment. Item *Seconde Edition revuë & augmentée.* Paris 1624 in-folio & in-4. On a réparé dans cette Edition quelques omissions de la précédente, mais elle peut passer encore pour imparfaite en comparaison de celles que Mr. Amelot de la Houssaye a données. Item *Troisiéme Edition augmentée.* Paris 1627 in-folio & in-8. item Paris 1641 in-folio. Rouën 1643 in-4. Item, *Nouvelle Edition corrigée sur le MS. Original, & notablement augmentée des Lettres écrites depuis l'an* 1596 (19), *& d'autres Piéces non encore vuës, de la Vie du Cardinal, avec des Notes Historiques & Politiques de Mr. Amelot de la Houssaye.* Paris 1697 in-4 deux Vol. Item, *Augmentée de nouvelles Notes de Mr. de la Houssaye, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris de* 1697. *Amsterdam* 1708 in-4 cinq Volumes. C'est la meilleure Edition comme la plus ample. Jérôme Canini a traduit ces Lettres en Italien sur les premiéres Editions, & sa Traduction a été imprimée à Venise en 1629 in-4. Les diverses Editions qu'on a faites de ces Lettres font voir combien on les a estimées. En effet, quoique les Affaires, dont elles traitent, n'intéressent pas tant aujourd'hui, qu'elles faisoient lorsqu'elles ont été écrites, les Politiques en peuvent toujours faire un grand usage pour apprendre la maniére dont il faut négocier, surtout avec la Cour de Rome. Les Notes de la Houssaye servent non seulement à les éclaircir, mais encore à instruire les Lecteurs de plusieurs faits historiques, & de différentes Maximes de Politique (20). Un autre Auteur remarque que les Lettres d'Ossat sont si bien écrites, si judicieuses & si remplies d'excellentes maximes, qu'on ne peut s'en faire une trop grande idée (21).

(16) Niceron p. 12.
(17) Perrault p. 13.
(18) Ibid. p. 16.
(19) Dans l'Edition de Rouën 1643 in-4, on trouve des Lettres jusqu'au mois de Mars 1604. R. D. T.
(20) Niceron p. 38. 40.
(21) Perrault p. 16.

☞ OSTERVALD (Jean-Frederic) un des plus illustres Théologiens du XVIII. Siécle, nâquit à Neufchâtel le 25 Novembre 1663 V. St. de pere & de mere nobles. Il fût le fils unique de Jean Rodolphe Ostervald, Pasteur à Neufchatel & de Barte le Brun (a). La famille Ostervald, établie depuis près de trois siécles dans cette Ville, a donné à l'Etat divers Membres distingués dans l'Epée & dans la Robe, & a été toujours alliée aux meilleures familles (b). Les Parens de Mr. Ostervald ne négligerent rien pour lui donner une éducation convenable non seulement à sa naissance, mais encore aux vuës de son pere, qui le destinoit au Ministére, en cas qu'il eût les talens nécessaires, & que son inclination l'y portât. En 1676 le jeune Ostervald fut conduit par son pere à Zurich, pour y étudier les Langues savantes, & apprendre en même tems l'Allemand; il y eut pour Directeur le célébre Jean Henri Ott, Professeur en Eloquence, & ami particulier de son pere. Ce fut environ vers ce tems-là qu'on introduisit en Suisse le fameux Formulaire, connu sous le nom de *Formula Consensûs*, qui ne fut pas néanmoins reçu à Neufchâtel [A]. Après dix-huit mois de sejour à Zurich notre jeune Etudiant revint

(a) Particularités concernant la Vie & la Mort de Mr. J. F. Ostervald. p. 1. 2.
(b) Mémoires MSS.

[A] *Qui ne fut pas néanmoins reçu à Neufchâtel.*] Je n'aurois pas parlé de cette affaire, si je ne trouvois, dans les Mémoires qui m'ont été communiqués, que Mr. Ostervald Pere de celui dont il s'agit dans cet Article, eut beaucoup de part

revint au mois d'Octobre 1677, dans le lieu de sa naissance, où il continua ses Humanités, sous Mr. d'Aubigné, Principal du Collége de Neufchâtel. Environ un an après on l'envoya à Saumur, dont l'Académie étoit encore florissante, où il se distingua par la rapidité de ses progrès [*B*], & fut reçu Maître-ès-Arts au mois de Septembre de l'année 1679, n'ayant pas seize ans accomplis. En 1680 au mois de Septembre il fit un voyage à la Rochelle, & y vit les Savans qui s'y distinguoient: étant revenu à Saumur il y demeura jusques à l'année suivante, qu'il alla à Orléans étudier la Théologie sous le célébre Pajon; il alla ensuite continuer ses études sous Mr. Allix à Paris, où il eut occasion de profiter du commerce du fameux Claude (*c*). Il fit une partie de ses études avec Mr. Charles Tribolet, son parent & son ami, & depuis son Collegue à Neufchâtel; jamais on n'a vu deux amis si unis & qui pensassent si également. La santé chancelante de Mr. Ostervald le Pere, l'engagea à rappeller son fils, qui partit de Paris le 19 Avril 1682, & arriva à Neufchâtel le 29. Son Pere eut la satisfaction de l'entendre proposer deux fois au mois de Juin, & mourut le 26 Juillet de la même année, âgé d'un peu plus de soixante ans (*d*). Après avoir donné à cette perte de justes regrets, notre jeune Théologien, qui n'aspiroit qu'à perfectionner ses études, se rendit à Genéve au mois d'Octobre 1682, & y forma des liaisons particuliéres avec les célébres Professeurs qui y enseignoient [*C*]. Après son retour à Neufchâtel au mois de Mai en 1683, il passa par les Examens ordinaires, & reçut l'imposition des mains le 3 Juillet, n'ayant pas vingt ans: mais il s'est toujours repenti de s'être fait recevoir sitôt (*e*). Le Diaconat de Neufchâtel étant devenu vacant en 1686, Mr. Ostervald fut nommé pour le remplir, & il s'en acquitta avec beaucoup de succès [*D*]. En 1693, on lui donna un tour sur Semaine, il prêchoit les mardis, & choisissoit pour sujet de ses Sermons les matiéres de Morale, qu'il jugea les plus nécessaires & les moins connues, s'étudiant à les traiter d'une maniére solide, claire, populaire, & convenable aux besoins de ses Auditeurs. Un des Pasteurs de l'Eglise de Neufchâtel nommé Mr. David Girard, ayant été obligé pour certaines raisons de quitter son poste en 1699, Mr. Ostervald fut élu le 14 Juin, & commença ses fonctions le 18, ayant été installé le même jour, & il les a continuées jusques à la fin avec une exactitude scrupuleuse & un zéle admirable; il donnoit beaucoup de soin à ses Sermons, quoiqu'il prêchât fréquemment [*E*]. Ce fût sur la fin de la même année 1699 qu'il fit connoissance & se lia

(*c*) Particularites &c. p. 2-4.

(*d*) Ibid. p. 5.

(*e*) Mem. MSS.

part à la maniére dont on régla les choses à Neufchâtel. Voici ce que rapporte un Auteur (1) qui paroit bien instruit. „ Lorsqu'on dressa ce Formulaire, Messieurs les Ecclésiastiques de Berne écrivirent à la Compagnie des Pasteurs de „ Neufchâtel, pour les inviter à le recevoir, & à se joindre „ aux autres Eglises des Cantons Evangéliques. A quoi ladite „ Compagnie répondit d'abord, que si on lui communiquoit „ le *Consensus*, elle l'examineroit, & en diroit son sentiment, „ & qu'au reste elle ne désiroit rien plus que d'être toujours „ unie avec les Eglises Réformées de la Suisse. Le Formulaire ayant été envoyé à Neufchâtel, la Compagnie prit du „ tems pour l'examiner, & pour résoudre ce qu'il étoit à propos de faire. Et après avoir déliberé sur ce sujet, dans „ plusieurs séances, elle fit connoître à MM. les Pasteurs & „ Professeurs de Berne, qu'elle voyoit de grands inconvéniens à obliger ses membres à la signature des Articles du „ *Consensus*; qu'elle estimoit que le meilleur moyen de prévenir ces inconvéniens, & de conserver la paix dans l'Eglise, étoit d'imposer silence sur ces matiéres à tous ceux qui „ exerceroient le Saint Ministére: que cependant pour marquer les égards qu'elle avoit pour les Eglises Evangéliques „ de la Suisse, elle vouloit bien que le Doyen & le Sécretaire signassent ce Formulaire purement & simplement en signe „ d'union. Ce qui fut exécuté. Mais Messieurs les Ecclésiastiques de Berne ayant fait de nouvelles instances, pour faire recevoir le *Consensus* dans les Eglises de Neufchâtel, la „ Compagnie prit de-nouveau cette affaire en considération. „ Elle s'assembla à diverses fois, & résolut enfin d'écrire à „ ces Messieurs, qu'elle entretiendroit toujours avec eux une „ correspondance fraternelle & une étroite union; mais qu'ayant encore déliberé sur leur demande, elle avoit confirmé „ les résolutions précédentes, & arrêté que tous ceux qui „ étoient ou qui seroient employés à l'avenir au St. Ministére, dans les Eglises de Neufchâtel, s'abstiendroient de „ disputer sur les Questions décidées dans le *Consensus*; qu'ils „ garderoient le silence là-dessus; & que s'ils n'étoient pas „ du même sentiment, ils se supporteroient les uns les autres . . . . . Cette résolution fut signée par le Doyen & „ par tous les Pasteurs, elle l'a toujours été, & elle l'est „ encore par tous ceux qu'on reçoit au St. Ministére". Mr. Ostervald le pere, pour lors Pasteur à Neufchâtel, travailla à faire prendre à cette affaire le tour qu'on vient de voir, & par-là contribua au maintien de la paix: le silence étant le parti le plus sage, lorsqu'il ne s'agit pas d'Articles fondamentaux.

(1) *Mém. pour servir à l'Hist. des troubles arrivés en Suisse à occasion du Consensus* p. 5-8.

[*B*] *Il se distingua par la rapidité de ses progrès.*] Arrivé à Saumur à la fin du mois de Septembre de 1678, il soutint publiquement le 13 Juin 1679, sous la présidence de Mr. Pierre de Villemandy, des Théses, dont voici le titre: *Assertiones de Principiis rerum naturalium, quas, &c. tueri conabitur* Johannes Fredericus Ostervald, *Collector & Respondens*. Le onziéme Septembre de la même année il soutint d'autres Théses sur toutes les parties de la Philosophie, *de universa Philosophia*. Ce fut alors que l'Académie lui donna ses Lettres de Maître-ès-Arts, qui renferment un témoignage glorieux de son application à l'étude & de sa capacité (2).

(2) *Particularités concernant la Vie &c. de Mr. Ostervald.* p. 23.

[*C*] *Y forma des liaisons particuliéres avec les célébres Professeurs qui y enseignoient.*] Il eut le bonheur surtout de se concilier l'affection du célébre Louis Tronchin, Professeur en Théologie, & l'un des plus grands-hommes que Genéve ait produits; cet illustre Théologien fut en commerce de Lettres avec Mr. Ostervald jusques à sa mort, arrivée en 1705, & lui témoigna toujours une confiance très-particuliére (3).

(3) Mém. MSS.

[*D*] *Il s'en acquitta avec beaucoup de succès.*] „ L'instruction „ de la Jeunesse devint alors son principal objet; il s'appliqua à l'éclairer, à graver dans son cœur des idées nettes & „ solides de la Religion, & à la porter surtout à la pratique „ de ses devoirs, qu'il lui présentoit sous une face aimable, „ & comme pouvant seuls faire notre bonheur. Les personnes de tout âge & de tout rang assistoient en foule à ses „ Catéchismes. Ses travaux furent, par la grace du Seigneur, „ couronnés des plus heureux succès, & en peu d'années „ on vit l'Eglise de Neufchâtel prendre une face toute nouvelle (4)". Dans la suite Mr. Ostervald a toujours regretté ce poste de Diacre, car outre qu'il aimoit à instruire la Jeunesse, il a toujours regardé cet emploi comme un de ceux où l'on peut le plus avancer la gloire de Dieu, & travailler à former une nouvelle génération. Ce fut pendant les derniéres années de ce Diaconat, qu'il composa son Catéchisme, quoiqu'il n'ait paru que deux ou trois ans après, nous en parlerons ci-dessous. Nous remarquerons seulement qu'il expliqua toujours, comme on le pratique encore aujourd'hui, le Catéchisme de Heidelberg, *pour lequel*, on nous apprend, *qu'il avoit un certain respect*; il sentoit pourtant que la Morale n'y occupe pas assez de place. Ainsi ceux qui ont cru qu'il avoit eu dessein en publiant son Catéchisme, d'abolir celui qui étoit en usage, *honesta sepultura*, étoient mal informés (5). Je ne vois pas même en quoi Mr. Ostervald auroit été blâmable, supposé que c'eût été là son dessein. Rien de plus différent que les idées que les Théologiens se font sur la maniére d'instruire la jeunesse, & conséquemment sur la nature des Catéchismes: comme dans le fond ce sont des Ouvrages humains, je ne pense pas qu'il soit défendu de trouver des défauts dans tel Catéchisme, & de chercher à y substituer quelque chose qui soit meilleur, sinon pour le fond des choses, du moins pour l'ordre & l'arrangement des matiéres, & souvent pour la maniére de les traiter avec plus ou moins d'étendue. Ce respect superstitieux pour certains Catéchismes, fondé sur leur ancienneté, est assez déplacé, ne sent pas l'esprit de la Réformation, & n'est guéres conforme à ce précepte de St. Paul, *d'éprouver toutes choses & de retenir ce qui est bon.*

(4) Particularités &c. p. 6, 7.

(5) Mém. MSS.

[*E*] *Il donnoit beaucoup de soin à ses Sermons, quoiqu'il prêchât fréquemment.*] Malgré ses autres occupations il donnoit un tems considérable à la composition de ses Sermons: d'abord il en faisoit un plan, il écrivoit ensuite & quelquefois il copioit sa premiére composition. Il s'attachoit à la clarté, à la simplicité, & à la précision: il ne faisoit des Exordes que lorsqu'ils se présentoient naturellement: S'il expliquoit des Textes, il commençoit souvent par la connexion, s'il traitoit des matiéres par une récapitulation du Discours précédent. Il regardoit l'Application comme une des parties les plus essentielles, & lorsqu'il en étoit-là, il s'attachoit aux besoins de son Troupeau. Sa récitation étoit grave, sans affectation; il avoit la voix forte & agréable, le geste aisé & naturel, évitant à cet égard le trop & le trop peu; tout ressentoit en lui la décence de la Chaire, & étoit propre à inspirer la piété. Jamais ses Sermons, excepté dans des circonstances extraordinaires, ne passoient les trois-quarts d'heure de récitation (6). On peut juger que pendant le cours d'un Ministére de plus de soixante ans, Mr. Ostervald doit avoir fait un prodigieux nombre de Sermons, puisqu'il ne répétoit point, & faisoit toujours des piéces différentes (7): non seulement il en a laissé sur quantité de Textes détachés, mais aussi sur des matiéres suivies, & sur quelques-uns des Livres Sacrés tout entiers. Il en a fait sur *les pechés de la Langue*, sur *le Travail*, la *Priére*, les *Excès dans le manger & le boire*, *le Luxe & la Mollesse*, *les Scandales*, *les bons Entretiens*, *les Devoirs des Juges*, des *Magistrats*, des *Pasteurs* & des *Domestiques*, & sur les *principales Controverses avec l'Eglise Romaine*. Il a expliqué entiérement les *deux Livres de Samuel*, les Prophéties de *Daniel*, de *Jonas* & de *Malachie*; l'Evangile selon *St. Matthieu*, celui de *St. Jean* jusqu'au Ch. XX. l'*Epître aux Romains*, la *premiére* aux *Corinthiens*, la *premiére aux Thessalo-*

(6) Mém. MSS.

(7) Particularités &c. p. 9.

lia d'une façon particuliére avec le célébre Jean Alphonse Turretin, qui lui fit une visite à Neufchâtel au mois de Septembre: deux ans après il forma des liaisons semblables avec l'illustre Samuel Werenfels, qui alloit à Paris par Genéve: & l'union de ces trois grands Hommes, appellée le Triumvirat des Théologiens de Suisse, a duré jusqu'à leur mort (*f*). En l'année 1700 la Compagnie des Pasteurs choisit Mr. Ostervald pour son Doyen, poste qu'il a rempli plusieurs fois dans la suite avec distinction, & la derniére fois durant trois années de suite, 1737, 1738 & 1739: la même année la Societé Royale de Londres pour la propagation de la Foi l'aggrégea au nombre de ses Membres (*g*). Son premier Décanat fut illustré par divers établissemens utiles [*F*]. Il commença aussi en ce tems-là à donner des Leçons aux Etudians en Théologie, qui ont été d'une grande utilité pendant quarante-cinq ans qu'il les a continuées [*G*]. En 1702 Mr. Ostervald fit la dédicace d'une nouvelle Eglise aux Planchettes, & le Sermon qu'il prononça sur le Pseaume LXV. 5. fut imprimé: il eut beaucoup de part à la nouvelle Liturgie, qu'on introduisit en cette même année dans les Eglises de la Principauté de Neufchâtel & de Vallangin [*H*]. Avant que de continuer le détail des circonstances de la Vie de Mr. Ostervald, nous devons indiquer ici les deux premiers Ouvrages que notre savant Théologien ait publiés. Le premier parut en 1699. sous le titre de *Traité des Sources de la Corruption* [*I*]; le second, imprimé en 1702, est son

(*f*) Particularitez &c. p. 9. 10.

(*g*) Ibid. p. 11.

salonicïens, les *deux à Timothée*, les *deux de St. Pierre*, les Epîtres *de St. Jean*; le Sermon de Jésus-Christ sur la Montagne en particulier, les Chap. II & III de l'*Apocalypse*, les *Pseaumes* XXXIV, L & LI (8). Il semble que quand Mr. Ostervald n'auroit rien fait autre chose, on pourroit sur cet exposé le mettre dans la Classe des Théologiens laborieux. Cet illustre Théologien n'approuvoit pas, qu'à moins d'une grande nécessité, on portat en Chaire les Objections des Impies, des Incrédules & des Libertins, parce qu'on fait par-là de la peine à des gens, & que d'ailleurs la solidité des réponses se fait quelquefois moins sentir que la force des difficultés. Il croyoit encore, qu'on ne devoit traiter les Controverses que rarement, & jamais avec passion; qu'à l'égard de celles que les Réformés ont avec l'Eglise Romaine, la meilleure maniere étoit de les traiter historiquement, autant qu'il est possible, comme l'a fait Mr. Lenfant.

(8) Mém. MSS.

[*F*] *Son premier Decanat fut illustré par divers établissemens utiles.*] Ce fut en ce tems-là qu'on introduisit dans le Service public la nouvelle Version des Pseaumes, que l'on commença à chanter le premier Dimanche d'Août de l'an 1700: à cette occasion Mr. Ostervald publia, mais sans y mettre son nom, un Ecrit intitulé: *Réflexions sur un Ecrit intitulé* Mémoire des raisons qui ont porté le Synode des Eglises Walonnes des Provinces-Unies des Païs-Bas, assemblé à Rotterdam le 9 Septembre 1700 & jours suivans, à ne point admettre de nouvelle Version des Pseaumes dans leur Service Public (9). On établit aussi à Neufchâtel des Sermons de Préparation pour les veilles de Communion. La Compagnie dont il étoit le Doyen fit aussi des Réglemens convenables par rapport aux Etudians en Théologie, & à la maniére de diriger leurs études (10), auxquels il y a tout lieu de penser que Mr. Ostervald eut beaucoup de part; puisque quelques années après, en 1711, la Classe le chargea d'une entiére inspection sur les Etudians en Théologie, tant sur leurs mœurs que sur leurs études (11), emploi auquel il étoit à tous égards très-propre: il trouvoit que c'étoit un abus dans la plupart des Académies, de ne pas veiller sur les mœurs de ceux qui se destinent au Ministére, & de ne pas assez les former à la Prédication, & à la conduite de l'Eglise. Il lui sembloit aussi, qu'on ne devoit pas les engager à disputer, avant qu'ils eussent fait leur cours; que jusqu'à ce tems-là il suffisoit qu'ils proposassent les difficultés, qui pouvoient leur venir dans l'esprit à mesure qu'ils lisoient leur cours (12). Il ne faut pas oublier parmi les établissemens utiles, auxquels notre digne Théologien eut part, celui des Catéchismes familiers, le Samedi matin, qu'on fit en 1701, où l'on instruit les enfans de l'un & de l'autre sexe, depuis l'âge de neuf ans jusqu'à ce qu'ils soient en état de communier (13).

(9) Mém. MSS.

(10) Particularitez &c. p. 10.

(11) Ibid. p. 19.

(12) Mém. MSS.

(13) Particularitez &c. p. 13. & Mém. MSS.

[*G*] *Il commença aussi en ce tems-là à donner des leçons aux Etudians en Théologie, qui ont été d'une grande utilité pendant quarante-cinq ans qu'il les a continuées.*] Remarquons d'abord que Mr. Ostervald ne s'est proposé en cela que l'utilité publique, n'ayant jamais voulu recevoir aucune retribution (14): il traitoit dans ses Leçons, outre la Théologie & la Morale, tout ce qui regarde le Ministére Evangélique; il y a aussi expliqué des passages obscurs de l'Ecriture Sainte, & les Dissertations de Goussen, d'ailleurs il faisoit travailler les Etudians sur le Catéchisme. „ Il se mettoit à la portée de „ tous les Etudians, il leur expliquoit les matiéres avec une „ clarté & une netteté admirable, & à la fin des Leçons, un „ d'entre eux étoit toujours obligé d'en faire la recapitula- „ tion: ce qui, en leur inculquant ces matiéres, leur donnoit „ de la facilité à s'énoncer en Langue Latine, & à mettre de „ l'ordre & de l'arrangement dans leurs discours. Cette mé- „ thode infiniment utile, étoit soutenue par une autre non „ moins avantageuse; c'est que Mr. Ostervald s'appliquoit à „ connoître les talens, le caractére, le tempérament, & les „ mœurs de ceux qui étudioient sous lui, afin de leur don- „ ner des avertissemens & des conseils appropriés à leurs dif- „ férens besoins. Pour cet effet il prenoit la peine d'écrire „ des Remarques sur les bonnes & mauvaises qualités de l'es- „ prit & du cœur des Etudians; ce qui pouvoit lui être d'un „ très-grand usage pour les diriger, soit en les reprenant ou „ encourageant suivant les cas, chacun en particulier, avec „ cette douce persuasion, cette prudence, & cette autorité „ de Pere spirituel qui lui étoit acquise de droit, & qu'il a „ su employer si efficacement pour former, avec l'aide du „ Seigneur, tant de dignes Pasteurs, dans nos Eglises & „ dans les Eglises considérables d'Allemagne, de la Grande- „ Bretagne, & des Païs-Bas. Au reste sa prévoyance s'éten- „ doit à tout. Les remarques dont on vient de parler, & „ qu'il ne faisoit que pour mieux diriger ses enfans spirituels, „ restoient dans un secret impénétrable, & étoient anéanties „ dès qu'elles devenoient inutiles. Et comme elles auroient „ pu préjudicier ou faire peine à quelqu'un, ce qui étoit „ très-éloigné de son caractére, il avoit grand soin de les „ bruler, ensorte qu'il n'en reste aucun vestige, & qu'elles „ n'ont jamais passé sous les yeux de qui que ce soit (15)". Ses Disciples avoient soin de recueillir ses Leçons, & c'est à ce soin qu'on est redevable de trois Ouvrages, que Mr. Ostervald n'a pas avoués. On imprima sa Morale en Latin à Londres en 1727 sous le titre d'*Ethica Christiana*, in-8, réimprimée en 1739 in-12, traduite en Hollandois en 1730, & en François en 1740. Sa Théologie a aussi paru sous le titre de *Theologiæ Compendium*, Bâle 1739 in-8, enfin un *Traité du Ministére Sacré*, Amsterdam 1737 in-12. „ Ces trois „ Ouvrages, dit-on (16), furent imprimés à l'insu & contre „ le gré de l'Auteur, sur des *copies fautives* recueillies dans „ ses leçons. Mr. Ostervald les a desavouées dans les Jour- „ naux Litéraires, & déclaré positivement, *qu'il n'avoit jamais* „ *eu la pensée de les donner au Public, qu'il ne se rendoit nul-* „ *lement responsable de ce qui y est contenu, y ayant même des en-* „ *droits où on lui fait dire des absurdités, & des choses auxquel-* „ *les il n'a jamais pensé*". Cette déclaration n'empêche pas qu'on ne puisse retirer beaucoup d'utilité de la lecture de ces Ouvrages, & surtout du *Traité du Ministére Sacré*, à l'égard duquel on dit (17). „ Si l'Auteur, qui l'avoit dicté „ à ses disciples, l'eût publié lui-même, l'eût il rendu gué- „ res meilleur pour le fond? Peut-être Mr. Ostervald eût- „ il diversifié un peu plus ses termes, & changé quelques con- „ structions louches: négligences de stile qui échappent à „ tout homme qui dicte. Mais on y a remédié autant qu'on „ l'a pu en revoyant les épreuves de son pieux & solide „ Ouvrage que l'on traduit en Hollandois". Parmi les Sujets que Mr. Ostervald a traité dans ses Leçons, il ne faut pas oublier l'explication de l'Epître aux Romains & de la premiére aux Corinthiens. Je ne sai s'il dictoit à ses Eléves des Analyses, comme le faisoit son ami Mr. Turretin à Genéve. Méthode qui peut avoir son utilité, mais qui a bien ses inconvéniens: c'est souvent une occasion de négligence pour ceux qui sont dépositaires de ces Analyses, au-lieu de travailler eux-mêmes, & de ne faire usage des lumiéres de leurs Maitres, qu'après avoir étudié les matiéres, ils se contentent d'étendre un peu ces Analyses, ce qui n'est pas fort difficile; aussi n'est-il pas rare d'entendre sur un même Texte, à peu de chose près le même Sermon, dans la bouche de plusieurs Prédicateurs, & en imprimant les Commentaires de Mr. Turretin sur quelques Epîtres, on a imprimé le fond des Sermons de plusieurs de ses Disciples.

(14) Particularitez &c. p. 12.

(15) Ibid. p. 19. 20.

(16) Ibid. p. 27. 28.

(17) Bibl. Franç. T. XXV. p. 74.

[*H*] *Il eut beaucoup de part à la nouvelle Liturgie, qu'il introduisit en cette même année dans les Eglises de la Principauté de Neufchâtel & de Vallangin.*] Cette Liturgie n'a été imprimée qu'en 1713, & il s'en est fait deux autres Editions depuis, & elle a été traduite en Anglois. Quoique Mr. Ostervald n'en soit pas proprement l'Auteur, elle peut cependant être mise au rang de ses Ouvrages, puisque ce fut par ses soins qu'elle fut arrangée dans l'ordre où on la voit, & que d'ailleurs il y a mis du sien. La Compagnie des Pasteurs eut l'honneur de dédier cette Liturgie à S. M. le Roi de Prusse, sous le Décanat de Mr. Tribolet, Collégue de Mr. Ostervald.

[*I*] *Traité des Sources de la Corruption.*] On s'est trompé en disant que cet Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois en 1700. La premiére Edition est de 1699 à Amsterdam chez Henri Desbordes in-8: Mr. Bernard en donna un Extrait cette même année (18) là dans les Nouvelles de la République des Lettres. Dès l'année suivante on en étoit à la troisiéme Edition, que j'ai actuellement sous les yeux. Cet excellent Ouvrage fut traduit en Anglois, & imprimé en cette Langue à Londres en 1702; il y en a aussi une Traduction Hollandoise, imprimée plus d'une fois. Mr. Naudé, Professeur en Mathématiques à Berlin, qui s'étoit constitué le défenseur des Systêmes Théologiques les plus durs & les plus outrés, attaqua le Traité de Mr. Ostervald, & son Catéchisme, à la fin d'un gros Ouvrage qu'il publia en 1713 contre Mr. de la Placette. Nous ne parlerons ici que de ce qui regarde le premier de ces Ouvrages. Il avoue à la vérité que Mr. Ostervald n'est pas Socinien, mais selon lui ce Théologien traite les grandes vérités du Christianisme *d'une maniére si abstraite & si peu relative à la Morale, que cela fait une extrême peine aux mieux intentionnés. Ce caractére très-suspect*, ajou-

(18) Novemb. Art. 7. p. 177.

son *Catéchisme* [*K*]. En 1703 Mr. Ostervald fit un voyage à Zurich, pour y conduire son fils aîné, Mr. Jean Rodolphe Ostervald, aujourd'hui Pasteur de l'Eglise Françoise de Bâle, qu'il mit en pension chez

(19) V. Examen de deux Traités de Mr. La Placette &c. T. II. p. 470-471.

ajoûte notre zélé Professeur (19), *a esté cause que son Traité des Sources de la Corruption, au-lieu de produire les fruits qu'il devoit & qu'il pouvoit par* son excellence *qui est* grande, *au reste a esté rejetté* avec mespris par les plus éclairés & les meilleurs Chrestiens. *Et quoy qu'un grand nombre de gens de bien y ait d'abord applaudi, c'est pour l'avoir lû trop à la légére. Car plusieurs de ces mêmes personnes qui en estoient charmées, ont avoüé, après qu'on les a eu éclaircis de ce qui suit, qu'il y a dans ce Livre de* très-grandes fautes contre la pureté de la Doctrine Evangélique, *qui sont peut estre échappées à l'Auteur par inadvertance.* Voilà bien du bruit, voyons donc où gît le mal. Malheureusement Mr. Naudé bronche dès le premier pas. *On trouve étrange*, dit-il (20), *qu'on n'aye pas dit un mot, du moins en passant, du péché de nostre premier pere.* Le Critique l'avoit lu bien à la légére pour un homme qui le prenoit sur un si haut ton, il auroit dû peser ces paroles de la Préface de Mr. Ostervald: On *ne doit pas estre surpris si je ne parle pas de l'estat dans lequel tous les hommes naissent, & de la pente que l'on remarque en eux tous pour le Vice; car bien que ce soit-là le* premier principe de la Corruption, *il est néanmoins certain qu'elle ne seroit pas si grande, si les Chrestiens profitoient des moyens que Dieu leur présente pour la surmonter, & s'il n'y avoit d'autres Sources qui entretiennent & qui fortifient ce mauvais penchant. D'ailleurs* je ne considére pas ici la corruption sous une idée generale, *entant qu'elle est commune à tous les hommes*, je recherche les causes de la Corruption des Chrestiens en particulier. Voilà qui est net & sans équivoque. Mr. Naudé s'échauffe fort contre tout ce que le Théologien de Neufchâtel dit de la nécessité des bonnes Oeuvres, à l'entendre tout est perdu, on raméne le joug de la Loi, on inspire un esprit mercenaire & justiciaire. Ce seroit perdre son tems que de suivre ce Critique prévenu dans tous ses écarts: mais on voit clairement qu'il a plus médité les Systêmes de certains Théologiens que l'Evangile, il confond & brouille tout: il se forge des phantômes pour les combattre; il prend ici & là une expression isolée, & là-dessus déclame tragiquement, comme si la Religion étoit en danger, sans examiner toute la liaison du discours. Qu'on juge du Caractére du Critique par ce seul trait encore qui termine sa Censure (21): „ Le desir de voir perfectionner nos „ Versions de l'Ecriture, n'est dé guére bon augure dans „ l'Auteur. Il n'est propre qu'à achever de le rendre suspect. „ Car s'il y a des défauts dans nos Versions, comme cela se „ peut, il n'y a que des Sociniens & des Arminiens, leurs „ freres germains aujourd'hui qui les croyent fort importan- „ tes". Que dire à un homme qui le prend sur ce ton-là? On voit bien que Mr. Naudé n'auroit pas travaillé de bon cœur à la réunion des Protestans, puisque la seule idée de perfectionner les Versions de l'Ecriture, c'est-à-dire, de les rendre plus intelligibles, & par conséquent plus utiles, lui faisoit ombrage. Heureusement Mr. Ostervald a trouvé des Juges moins prévenus, & l'empressement qu'on a témoigné pour son Ouvrage l'a dédommagé d'avoir essuyé la mauvaise humeur qu'un zéle inconsidéré avoit inspiré au Mathématicien de Berlin.

(20) Ibid. p. 472.

(21) Ibid. p. 517.

[*K*] *Le second, imprimé en 1702, est son* Catéchisme.] Il a pour titre: *Catéchisme ou Instruction dans la Religion Chrétienne*, Genéve 1702 in-8. En 1704 il s'en fit deux Editions Françoises, l'une à Londres, où il parut aussi en Anglois, & l'autre à Amsterdam; il s'en est fait plusieurs autres Editions en Allemand à Francfort & à Leipzig; une autre Traduction en cette Langue a paru à Bâle en 1726: dix ans auparavant, en 1716, on l'avoit imprimé en Hollandois à Dordrecht. L'*Abregé de l'Histoire Sainte*, qui est à la tête de ce Catéchisme, fut imprimé séparément en Anglois en 1720; on le traduisit & imprima aussi en Arabe à Londres en 1728 pour l'envoyer aux Indes Orientales. Mr. Ostervald dédia son Catéchisme à la Société établie à Londres pour la propagation de la Foi. En 1734 il en donna un Abrégé à la requisition de plusieurs personnes. Mr. Bernard parla de cette production de Mr. Ostervald en termes avantageux, & la caractérisa comme elle le méritoit (22). La bonté de l'Ouvrage ne put néanmoins le sauver de la contradiction; Mr. Naudé l'attaqua plusieurs années après, à la suite de ses Remarques sur le *Traité des Sources de la Corruption*: à l'en croire, si Mr. Ostervald n'est pas Socinien (& il veut bien lui faire la grace de croire qu'il ne l'est point) ce Théologien favorise du moins autant qu'il le peut les Sociniens; parce que malheureusement il se trouve ici & là des expressions, qui sont aussi dans les Livres Sociniens; mais je crois que si la chose en valoit la peine, on pourroit prouver par un argument tout pareil, que Mr. Naudé n'étoit pas ennemi des Sociniens. Je craindrois d'ennuyer le Lecteur en entrant dans le détail des Critiques du Professeur de Berlin. On rapporte (23), que Mr. Ostervald ne voulut pas entrer en lice, & qu'il se contenta de déclarer. „ Qu'il ne perdroit point un tems pré- „ cieux dans de vaines disputes, qui ne faisoient que causer „ du scandale, loin de contribuer à l'édification qui devroit „ être le but principal d'un Théologien; mais que l'Auteur „ avoit grand tort de prendre si mal ses pensées, & de ju- „ ger si desavantageusement de ses intentions". On ajoûte, que *des sentimens si sages & une conduite si raisonnable desarmérent Mr. Naudé, & le forcérent à estimer & honorer un Théologien capable d'une si grande modération.* Mr. Ostervald eut des adversaires, plus redoutables par leur crédit, dans les Théologiens de Berne. „ Qui firent, *dit-on* (24), des Remarques „ Critiques sur son Catéchisme, lesquelles ils envoyérent à „ la Compagnie des Pasteurs. Mr. Tribolet fut chargé de „ répondre à ces Observations, & il le fit d'une maniére „ triomphante. L'Eglise & l'Académie de Genéve qui en „ avoient permis & même désiré l'impression, manifestérent „ leurs sentimens, & toutes les oppositions qui s'étoient pré- „ sentées ne servirent qu'à relever le mérite d'un Ouvrage, „ qui fut ensuite universellement aprouvé". On mandoit à Mr. Bernard en l'année 1704 (25), ce qui suit „ Les Théo- „ logiens de Berne ont examiné le Catéchisme de Mr. Oster- „ vald .... ils y ont trouvé certaines choses à reprendre, & „ se sont adressés au Magistrat, pour en défendre le débit „ dans le Canton. L'Auteur informé de ce qui se passoit, a „ fait l'Apologie de son Ouvrage". Je dois remarquer d'abord qu'il paroit, par les Mémoires qu'on a publiés sur la Vie de Mr. Ostervald, & par ceux qui nous ont été communiqués, qu'il ne fit point lui-même l'Apologie de son Ouvrage. En second lieu, outre la réponse de Mr. Tribolet, j'en ai une autre attribuée à Mr. *Turretin le jeune*; je ne sai s'il s'agit de Mr. Alphonse Turretin, ou de son parent Mr. Samuel Turretin. En troisiéme lieu, il semble par la piéce même du Corps Ecclésiastique de Berne, qu'il avoit reçu ordre de dire son sentiment sur le Catéchisme en question, soit que LL. Excellences de Berne eussent donné cet ordre de leur propre mouvement, ou qu'on les eût engagés à faire cette démarche. Quoi qu'il en soit, comme la Censure des Ecclésiastiques de Berne est une Piéce assez curieuse, je pense qu'on ne sera pas fâché de la voir, de-même que la Réponse dont j'ai parlé; l'une & l'autre m'a été communiquée par un Savant de cette Ville (d'Amsterdam), & je les donne telles qu'il me les a remises.

(22) Nouv. de la Rep. des Lettr. Mars 1704. Art. V.

(23) Particularités &c. p. 15.

(24) Ibid. p. 16.

(25) Nouv. de la Rep. des Lettr. Octob. 1704 p. 463-464.

Censura Bernensis.

Hujus novi Catechismi, de quo judicium nostrum requirunt Illustrissimi nostri Proceres, possunt considerari.

I. Circumstantiæ Variæ, quæ Librum hunc, non sine eruditione & ædificationis prætextu conscriptum, suspectum nobis reddere possunt, & sunt. 1. *Scriptor*, D. Ostervald, Neocomensis Ecclesiæ Pastor, eruditionis, pietatis, & zeli laude celeberrimus, cujus tamen Libellus, ante hac editus, sub titulo *Sources de la Corruption*, sequius aliquid suspicandi nonnullis occasionem dedit. 2. *Locus* ubi conscriptus, & Ecclesia cujus usibus destinatus fuit, hæc est Ecclesia Neocomensis, nobis vicina, quæ non tantum communi Confessionis vinculo nobis devincta, sed sororis insuper nexu cum Ecclesia nostra colligata semper fuit, variisque documentis non semel probata. Hinc illa in introducenda Catechesi Palatina quæsita conformitas, quam ideo non ita facile abrogatam vellemus, ne quod inde oriri potest malum latius serpat, in vicinas etiam agri Romani Ecclesias. 3. *Approbatores*, Ecclesiæ Neocomensis Pastores, fratres hactenus conjunctissimi, quorum Prædecessores Formulam Consensus aliosque Libros nostros Symbolicos calculo suo approbarunt, nec, si de rebus ecclesiasticis consilia ipsis fraterna dederunt prædecessores nostri, unquam spreverunt. 4. *Scopus*, non eo quidem fine scriptus & approbatus dicitur hic Catechismus, ut ejus usus institutionibus Catecheticis fiat publicus, sed ut publica tamen auctoritate Catechumenis privatim instituendis inserviat, ad eo melius intelligendum Catechismum publice receptum. Verum quicunque utrumque Catechismum & quoad methodum & quoad materiam in multis discrepantem observaverit, is facile videbit alterius vitam non nisi honestam alterius sepulturam quæri. 5. *Methodus*, non ea est quam sequitur Catechismus Heidelbergensis, sed plane alia, ut Ethicæ potius, quam Religionis Christianæ Systema videatur, nec ita facile Catechismo Heidelbergensi explicando inservire queat. 6. *Impressio*, tentata hæc fuit primo in illustrissimæ hujus Reipublicæ typographia, & oborta ex periculosæ mutationis metu difficultate, magno molimine sollicitata, sed tandem non obstante intercessione vere fraterna, magna cum præcipitatione Genevæ procurata.

II. Opus ipsum, in quo tanquam in Libro Catechetico atque Symbolico tria merito requiruntur. (I) Ut sit perfectum Religionis Christianæ Systema, in quo primaria Religionis Christianæ dogmata, & omnia, & eo quo decet modo explicentur. (II) Ut nulla sit in verbis ambiguitas, ne Heterodoxi sub ejusmodi terminis vel ambiguis vel generalioribus latere queant. (III) Ut nihil ibi doceatur, quod orthodoxæ Theologiæ, & Libris nostris Symbolicis, præcipue vero Confessioni Helveticæ, & Catechismo Heidelbergensi sit contrarium. In specie autem ad Catechismum Heidelbergensem hic omnia censemus examinanda, quia Ecclesia Neocomensis, ut suum in fide consensum, & cum Ecclesia nostra patria conformitatem testatum faceret, jam olim introduxit, & adhucdum cum retinere statuit. Hæc autem tria in novo Catechismo merito desiderantur. Nam

(I.) Primaria quædam Religionis Christianæ dogmata, quæ ab Arminianis hodie vel negantur, vel in dubium revocantur, hic etiam omissa sunt. Nec eo quo decet modo, nec ea cum emphasi explicantur, qua id factum in Catechismo Heidelbergensi. Ex. Gr. 1. Inter omissa numeramus dogma de totali hominis corruptione, propter peccatum Originale, & summa ejus ad bonum ἀδυναμίᾳ. De summa gratiæ regenerantis & convertentis necessitate & efficacia. De dono fidei & perseverantiæ. De imputatione Justitiæ Christi. De unione fidelium cum Christo, & inde pendente communione beneficiorum ejus. De ἐνεργείᾳ fidei in studio bonorum Operum. Item quod loquens de requisitis Precum Christianarum conditio-

chez Mr. Ott ſon ami; on lui témoigna dans cette Ville tous les égards dûs à ſon mérite, on l'engagea même à y prêcher, ce qu'il fit d'une maniere qui ſatisfit pleinement (*b*). De Zurich il ſe rendit à Bâle,

(*b*) Ibid. p. 14.

ditionibus, non meminerit hic Catechiſmus neceſſitatis precandi in nomine Chriſti, neque interceſſionis ejus, &c. (II.) Explicationibus & reſponſionibus minùs accuratis, & ob periculoſas conſequentias vix admittendis annumeremus eas, quas Catechiſmus iſte habet, de prima Chriſtianæ Religionis origine, de ejus autore Chriſto Filio Dei & Meſſia, de rationibus ob quas filius Dei vocatur. De vera fide noſtra & partibus. De peccato Adami. De remiſſione peccatorum & de Juſtificatione. De uſu Legis Evangelicæ. De Sacramentis, &c. in quibus multa deſiderabunt Orthodoxi, quibus perſpecta eſt Catechiſmi Heidelbergenſis, longe licet brevioris, in hiſce explicandis ἀκρίβεια. Tanta eſt plurimis in locis in verbis ambiguitas, & explicationes adeo generales, ut eas ſine difficultate admiſſuri ſint Heterodoxi, ſive Sociniani, ſive Arminiani, qui hactenus ſub ejuſmodi involucris & expreſſionibus generalioribus latere doluerunt. Ita ut, ſi, quod Deus avertat, in poſterum plurimi, ex Eccleſia Neocomenſi, vel etiam ex noſtris, in vicinia ad Arminianiſmum deflecterent, illi ſe hoc Catechiſmo tueri poſſent, exempla non pauca ubique occurrunt. (III.) Talia quoque docentur in iſto Catechiſmo, quæ cum Catechiſmo Heidelbergenſi manifeſte pugnant, & hactenus Orthodoxis, qui confeſſioni Helveticæ ſubſcripſerunt, merito rejecta ſunt. 1. Quod vera Religio Deum nobis propitium faciat, p. 19 *. 2. Quod hodierni Judæi, qui Chriſtum negant, verum Deum adorent, p. 23. 3. Quod Chriſtus primus auctor fuerit Religionis Chriſtianæ, eo demum tempore, quo in mundum venit, p. 24. 4. Quod fiducia de remiſſione peccatorum impetranda, non ſit actus fidei eſſentialis, ſed fidei potius effectus, & quidem in ordine effectorum obedientiæ poſponatur, & quod fides per obedientiam mandatorum ubique fere explicetur, p. 43. &c. 5. Quod fidei certitudo, non niſi ex bonis operibus haberi queat, p. 44. 6. Quod peccatum Originale non niſi mala diſpoſitio ſit & inclinatio ad malum, quæ nobiſcum naſcatur. Sed ita Arminiani loquuntur, qui malum habitum eſſe negant, per quem ad omne bonum ſimus inepti. Huc etiam pertinet, quod Eva a propria concupiſcentia ſeducta dicatur, p. 57. 7. Quod per deſcenſum Chriſti ad inferos non intelligantur paſſiones & cruciatus, quos Chriſtus in anima ſuſtinuit, ut vult Catechiſmus Heidelbergenſis, ſed quod abierit in locum, quo homines abeunt poſt mortem h. e. in Paradyſum, ut in ſeqq. Quæſtionibus explicatur, p. 73. 8. Quod a ſolis Paſtoribus adminiſtranda ſit Eccleſiaſtica Diſciplina, quod tamen Catechiſmus Heidelb. attribuit Eccleſiæ, & iis qui ab Eccleſia ad eam rem conſtituti ſunt, p. 91. 9. Quod confeſſio peccatorum Paſtoribus facienda, quam hactenus inter ipſos etiam conſcientiæ angores utilem quidem, ſed liberam ſtatuerunt noſtri, æque neceſſaria ſit, atque neceſſaria eſt ea, quæ ſit proximo, quem læſimus, vel Eccleſiæ ſcandalo offendimus, p. 106. 10. Quod ſero & ſub finem vitæ demum reſipiſcentibus certa non fieri poſſit ſalutis ſpes, p. 110. 11. Quod Jeſus Chriſtus in Nov. Teſt. Chriſtianis majorem ſanctitatem præceperit quàm Judæis, quibus prima tantum virtutis rudimenta delinearit, p. 122. 12. Quod remiſſio peccatorum, in Baptiſmo obſignata, tantum reſpiciat ea peccata, quæ homo ante Baptiſmum vel ante converſionem ſuam commiſit, p. 273. 13. Quod S. Cœna vix aliter explicetur, quam tanquam ſignum commemorativum mortis & reditus Chriſti, ac publica Chriſtianorum teſſera, p. 278. 14. Quod homo in juventute magis diſpoſitus ſit ad gratiam, quia cor hominis nondum corruptum in juventute, & paſſiones, mali habitus, nondum firmati ſunt, p. 299.

* Les pages ſont marquées ici ſelon l'Edition dont je me ſers qui eſt la quatriéme Amſt. 1707.

Hæc ſunt, quæ in novo Catechiſmo obſervanda cenſuimus, ex juſſu Illuſtriſſimorum noſtrorum Procerum: talia ſunt, quæ quamvis ob ea vel auctorem vel approbatores Arminianiſmi accuſare nolimus, non ſine periculo tamen a nobis vel admitti vel probari, quippe quibus dogmata ſua cum tempore tueri poſſunt Arminiani, & ſurrepentes Novatores alii. Quare Illuſtr. noſtros Proceres ſupplices rogamus, ut conſilia hic formare velint, Eccleſiis noſtris ſalutaria, & ab iis ſive in patria, ſive in vicinia, per Dei gratiam hactenus Orthodoxiæ laude celeberrimis, pro ea qua pollent auctoritate & zelo, periculoſas ejuſmodi novitates averruncare pergant.

Conventus Eccleſiaſtici nomine ſcripſit

Samuel Leman. p. t. Rector.

Donnons à la ſuite de cette Piéce la Réponſe, dont nous avons parlé.

Mémoire

Sur le Catéchiſme de Mr. Oſtervald.

I. Ce Catéchiſme n'eſt point fait pour abolir celui d'Heidelberg, Meſſieurs les Paſteurs de la Claſſe de Neufchâtel le déclarent d'une maniére poſitive. Ainſi l'on ne doit rien craindre à cet égard.

II. Il n'y a point d'Egliſe, où il ne ſoit permis aux Paſteurs de faire des Ouvrages de cette nature pour l'Inſtruction de la Jeuneſſe. On en a publié cinq ou ſix à Genéve depuis quelques années. L'Egliſe Romaine elle-même, quelque reſpect qu'elle ait pour le Catéchiſme du Concile de Trente, ne trouve pas mauvais qu'on en faſſe tous les jours de nouveaux pour l'uſage de ſes peuples, comme celui qui vient d'être fait tout nouvellement par l'Evêque de Montpellier.

III. On doit d'autant moins ſe mettre en peine de celui-ci qu'il n'a été fait ni à Berne, ni imprimé à Berne. D'ailleurs, s'il étoit auſſi dangereux qu'on le prétend, trente-quatre Paſteurs qui compoſent la Claſſe de Neufchâtel, ne l'auroient pas approuvé, & l'on n'auroit pas permis qu'il fût imprimé à Genéve.

IV. S'il y a quelque matiére ſur quoi ce Catéchiſme ne s'étende pas, c'eſt parce qu'elles ſont aſſez expliquées dans les autres Catéchiſmes, & au-contraire il s'étend beaucoup ſur les devoirs de la Morale, parce que c'eſt en cela que les autres Catéchiſmes ſont les plus défectueux.

V. Il ne combat pas *ex profeſſo* les Arminiens, parce que ce Livre n'eſt pas un Cours de Théologie: mais il établit pourtant d'une maniére poſitive diverſes vérités, qui ſont conteſtées entre eux & nous, comme l'impuiſſance de l'Homme, p. 123. la Juſtification par la ſeule Foi ſans les Oeuvres, p. 101. Le péché Originel avec lequel il dit expreſſément *que tous les hommes naiſſent*, & que par le péché d'Adam tous les hommes ſont *aſſujettis au péché & à la mort*, p. 58.

VI. A l'égard des Sociniens, il combat leur erreur d'une maniére ſi formelle, qu'il eſt étonnant qu'on prétende que les Sociniens puiſſent ſe cacher ſous ſes expreſſions. On n'a qu'à voir ce qu'il dit ſur la Trinité, p. 46. ſur la Divinité de Jéſus-Chriſt, p. 64. ſur la Sacrificature, le Sacrifice, & la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, p. 63. 69 & ailleurs: ſur la réſurrection des méchans, p. 97.

VII. On lui reproche qu'il dit à la p. 19, que la Religion nous rend Dieu favorable. Mais combien de fois l'Ecriture ne dit-elle pas, que la Repentance appaiſe Dieu, que Dieu prend plaiſir au ſacrifice & à la bénéficence, que ſi nous nous approchons de Dieu, il s'approchera de nous, &c. Et d'ailleurs la Religion ne nous rend-elle pas Dieu favorable, entant qu'elle nous fait connoître Jéſus-Chriſt, qui nous a reconciliés avec Dieu?

VIII. On lui reproche qu'il dit p. 23, que les Juifs adorent le vrai Dieu. Mais les Juifs n'adorent-ils pas le Dieu vivant, Créateur du Ciel & de la Terre, le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, le Dieu qui a parlé à Moyſe & par les Prophétes?

IX. On lui reproche qu'il dit p. 24 que Jéſus-Chriſt eſt l'Auteur de la Religion Chrétienne, & cela dans le tems qu'il eſt venu au monde. Mais qui ne voit que cela regarde la claire manifeſtation de l'Evangile, & non pas les promeſſes qui avoient été faites ſous le V. T. dans le même ſens qu'il eſt dit Marc I. 1. Jean I. 17. 2 Timoth. I. 10. Et d'ailleurs, quand on prendroit la Religion Chrétienne par rapport au tems de la promeſſe, Jéſus-Chriſt n'en eſt-il pas l'Auteur entant que Dieu?

X. On lui reproche qu'il a appellé la confiance un effet de la Foi, & non pas un acte de la Foi. Mais pourvu qu'elle s'y trouve, qu'importe qu'on l'appelle un effet ou un acte? D'ailleurs tous nos Théologiens diſtinguent divers actes de la Foi, les uns directs & les autres réfléchis; & ces actes réfléchis, telle qu'eſt la Confiance, dont parle Mr. Oſtervald, ne ſont-ils pas une ſuite & un des actes directs?

XI. On lui reproche qu'il dit, qu'on ne peut connoître certainement ſi on a la Foi, que par les bonnes Oeuvres. Mais St. Jaques ne le dit-il pas, quand il aſſure, que *la foi ſans les œuvres eſt morte*, & qu'il faut *montrer ſa foi par ſes œuvres*?

XII. On lui reproche qu'il appelle le péché Originel *une mauvaiſe diſpoſition*; mais ne dit-il pas que tous les hommes naiſſent avec elle? qu'ils ſont tous pécheurs & enclins au mal? que par le péché d'Adam tous les hommes ſont aſſujettis au péché & à la mort? Et ne poſe-t-il pas formellement l'impuiſſance de l'homme pour le bien? p. 123.

XIII. On lui reproche que par la deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers, il entend ſimplement qu'il eſt allé dans le lieu des morts. Mais combien n'avons-nous pas de Théologiens très-eſtimés & très-Orthodoxes, qui ſont dans la même penſée? comme Mr. Meſtrezat dans ſon Sermon ſur cet Article du Symbole †, Mr. Drelincourt & pluſieurs autres. Et quoiqu'Aretius, fameux Théologien de Berne, ne ſoit pas dans cette penſée, cependant il ne voudroit pas qu'on regardât aucun ſentiment comme néceſſaire, & il ſouhaitteroit que chacun eût la liberté de croire ce qu'il voudroit là-deſſus. *Aret. Probl. fol.* 72.

† L'Auteur de ces Remarques ſe trompe, car Mr. Meſtrezat, entend par *l'enfer*, le *ſépulchre* & regarde l'Article de la Deſcente aux Enfers, comme équivalent à celui de la Sépulture.

XIV. On lui reproche qu'il attribue l'exercice de la Diſcipline aux ſeuls Paſteurs. Mais qu'on liſe Aretius, on verra qu'il en parle de-même, & l'on y trouvera les choſes du monde les plus fortes ſur la néceſſité de la Diſcipline & de l'Excommunication. *Part.* II. *fol.* 14.

XV. On lui reproche qu'il preſſe trop la Confeſſion des péchés, qui ſe doit faire aux Paſteurs, p. 106. Mais il ne la recommande que quand on a la conſcience chargée, & qu'on a beſoin du conſeil des Paſteurs. Et dans ce cas-là qu'y a-t-il de plus raiſonnable?

XVI. On lui reproche qu'il ne donne pas aſſez d'eſpérance à ceux qui attendent à ſe convertir à l'heure de la mort, p. 110. Mais quand on lira ce qu'il en dit, & qu'on examinera la choſe avec attention, on verra qu'il en parle avec beaucoup de modération & de ſageſſe.

XVII. On lui reproche qu'il dit p. 122, que Jéſus-Chriſt exige plus de ſainteté des Chrétiens que des Juifs. Mais il n'entend pas par-là, que Jéſus-Chriſt ait donné des préceptes qui ne fuſſent point dans la Loi. Il dit le contraire en termes formels, p. 120, 122. Il ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'à proportion des lumiéres que Dieu a données

aux

le, où il vit son ami Mr. Werenfels, & les autres Savans de cette Ville, & où il prêcha une fois (*i*) avec beaucoup de succès. La même année il fit un tour à Genéve, où il prêcha avec la plus haute approbation; tout le monde s'empressa à lui donner des marques d'estime & de considération; il y vit pour la derniére fois Mr. Tronchin, & MMr. Pictet & Turretin lui témoignérent aussi le cas qu'ils faisoient de lui. L'année 1703 fut marquée encore par un établissement très-utile, auquel Mr. Ostervald eut beaucoup de part, on introduisit à Neufchâtel le Service qui se fait tous les jours de la Semaine le matin; & le Soir. L'année 1707 contribua beaucoup à augmenter la réputation de notre illustre Théologien: ce fut ce qu'on a nommé l'année de l'interrégne, à cause du procès sur la Souveraineté de Neufchâtel [*L*]. Ce fut la même année qu'on imprima son *Traité contre l'Impureté* [*M*]. En 1708, Mr. Ostervald, accompagné de Mr. Werenfels, fit un voyage à Genéve, & ils logérent chez leur ami Mr. Alphonse Turretin: ils avoient pour compagnons de voyage MMr. Burnet, fils du fameux Evêque de Salisbury, & leur Gouverneur Mr. Masson, assez connu dans la République des Lettres; au reste, on s'est trompé (*k*), en disant que ces Messieurs avoient logé à Neufchâtel chez Mr. Ostervald (*l*). Au mois de Novembre de l'année 1709 il eut la satisfaction de voir Mr. son fils aîné appellé au Ministére de l'Eglise

(*i*) Mém. MSS.

(*k*) Particularités &c. p. 15.

(*l*) Mém. MSS.

aux Chrétiens, leur sainteté doit être plus grande. Et qui peut douter de cela? à celui qui a plus reçu, ne lui sera-t-il pas plus redemandé?

XVIII. On lui reproche qu'il borne la remission des péchés que l'on reçoit au Batême, aux seuls péchés qui ont précédé. Mais il pose la remission des péchés en général, p. 274. & il ne spécifie les péchés précédens, qu'à l'égard de ceux qui embrassoient l'Evangile.

XIX. On lui reproche qu'il ne fait regarder la Ste. Cêne que comme un Mémorial de la mort de Jésus-Christ & de son retour, & une marque publique du Christianisme. Mais qu'on lise ce qu'il dit des fruits de la Ste. Cêne, p. 288, on verra qu'il regarde la Ste. Cêne comme une véritable participation aux fruits de la mort de Jésus-Christ, comme une confirmation de la nouvelle Alliance, & comme une cérémonie à laquelle Dieu attache une nouvelle mesure de sa grace. Il dit la même chose des Sacremens en général, p. 268.

XX. On lui reproche qu'il dit p. 299, que la jeunesse est l'âge le plus propre pour travailler à son salut, parce que le cœur n'est pas encore gâté, & que les passions & les mauvaises habitudes ne sont pas encore formées. Mais qui ne voit que cela se dit par comparaison à l'état où l'on se trouve dans un âge plus avancé? Et qui peut douter que les passions & les mauvaises habitudes ne se forment & ne se fortifient avec l'âge?

XXI. Enfin on lui fait un procès sur ce qu'il ne suit pas l'ordre & la méthode du Catéchisme d'Heidelberg. Mais qu'y a-t-il de plus arbitraire que cela? & d'ailleurs qu'y a-t-il de mauvais dans l'ordre de ce nouveau Catéchisme? Il explique ce qu'il faut croire & ce qu'il faut faire. A l'égard des Dogmes, il ne fait que suivre le Symbole des Apôtres; & à l'égard des Devoirs, il suit la division de St. Paul, qui les rapporte tous à la piété envers Dieu, à la justice envers nos prochains, & à la tempérance par rapport à nous-mêmes. Il explique en même tems le Décalogue & la Priére Dominicale, & il finit, comme la plupart des autres Catéchismes, par le Traité des Sacremens. Qu'y a-t-il de mauvais dans cet ordre-là?

„ Si Mr. **** prend la peine de lire ces Remarques, „ & de les faire voir à ses amis, on espére qu'elles dissiperont les fausses impressions qu'on a données de ce Catéchisme; & LL. EE. ne permettront pas qu'on inquiéte „ un excellent Serviteur de Dieu, qu'on flétrisse un Ouvrage „ plein de piété, ni qu'on trouble la paix des Eglises, pour „ des accusations aussi mal fondées".

Messieurs de Berne crurent devoir consulter les Académies de Zurich & de Bâle: ces Académies répondirent que quoique Mr. Ostervald ne s'exprimât pas partout comme les Théologiens Réformés, cependant ses expressions pouvant recevoir un bon sens, & ayant donné lui-même des explications sur certains endroits, ils ne croyoient pas que la chose méritât qu'on en fît du bruit, ensorte qu'elle en demeura-là (26). Cette sortie des Théologiens de Berne n'empêcha pas l'Ouvrage de Mr. Ostervald d'être estimé autant qu'il le méritoit, & toutes ses productions ont été regardées par les gens dépréoccupés comme excellentes. „ De célébres Théo„ logiens de la Communion Romaine en faisoient grand cas: „ on peut entre autres citer ici hardiment d'illustres Prélats, „ tels que Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, & Mr. „ Colbert, Evêque de Montpellier, qui avoient les différens „ Ouvrages de Mr. Ostervald dans leur Bibliothéque, & qui „ ont déclaré à des témoins dignes de foi qu'ils les lisoient „ avec plaisir, & qu'ils les mettoient au rang de leurs Livres „ les plus précieux. Un autre Prélat du plus haut rang en „ a porté un jugement très avantageux; c'est Mr. l'Abbé Bi„ gnon, Bibliothécaire du Roi, qui n'a pas fait difficulté de „ les placer dans la Bibliothéque Royale à Paris (27)". Je n'ajoûterai qu'une seule chose aux Remarques qu'on a lûës: je ne puis assez m'étonner de la prévention outrée des Théologiens de Berne pour le Catéchisme d'Heidelberg, qui a pu avoir son prix & qui peut l'avoir encore, mais qui pour l'ordre & la méthode ne paroîtra jamais le plus propre à l'instruction de la Jeunesse. D'ailleurs entre autres défauts qu'on peut y remarquer, & dont, s'il m'est permis de le dire, celui de l'illustre Mr. Ostervald n'est pas exemt, c'est que ce qui regarde la Religion Naturelle, & surtout les Perfections de Dieu, n'y est que peu ou point traité: & néanmoins je suis d'opinion, qu'il n'y a rien de plus propre à donner de la Religion Chrétienne & de ses dogmes de justes idées que d'instruire les jeunes gens sur ces matiéres. La connoissance des attributs divins influe sur toutes les parties de la Théologie & de la Morale, comme il est aisé de s'en convaincre à la faveur d'un peu de méditation.

(26) Nouv. de la Rép. des Lettr. *Octob.* 1704 p. 464.

(27) Particularités &c. p. 14.

[*L*] *Ce fut ce qu'on a nommé l'année de l'interrégne, à cause du procès sur la Souveraineté de Neufchâtel.*] Madame la Duchesse de Nemours, Princesse de Neufchâtel, étant morte, plusieurs Compétiteurs prétendirent à cette partie de sa succession. Les uns alléguoient des titres anciens, indépendans en quelque sorte de la Loi de la Nature & de la disposition de l'Homme: c'étoit S. M. le Roi de Prusse, & les Princes de Bade-Baden, & Baden-Dourlach. Les autres se prévaloient des dispositions que les derniers possesseurs de la Souveraineté de Neufchâtel avoient faites en leur faveur: tels étoient le Prince de Conti, & le Chevalier de Soissons. Enfin d'autres se fondoient sur les droits du sang, & entre ces derniers, le Prince de Carignan & le Comte de Matignon s'appuyoient sur la proximité du degré, & la Duchesse de Lesdiguieres sur l'aînesse de sa ligne. On a un très-beau plaidoyer (28) de Mr. Terrasson, Avocat de Paris, en faveur de Me. de Lesdiguieres. Ce fameux procès attira à Neufchâtel des Princes, des Seigneurs distingués, des Ministres d'Etat, d'habiles Politiques, de grands Jurisconsultes, & une foule extraordinaire d'Etrangers. Ce concours augmenta l'Auditoire de Mr. Ostervald, qui traita des sujets convenables aux circonstances; comme la Justice, les Devoirs des Juges, &c. & ces Sermons firent beaucoup de bruit. Après que les Etats de Neufchâtel eurent décidé en faveur du Roi de Prusse, Mr. Ostervald traita des Devoirs des Sujets envers les Souverains, & les Discours qu'il prononça sur cette matiére furent si fort goûtés, qu'on les lui fit demander de la part de Sa Majesté Prussienne (29): mais ils n'ont jamais vu le jour.

(28) Oeuvres de Mr. Matth. Terrasson &c. Paris 1737 in-4. *Plaidoyer* V.

(29) Particularités &c. p. 17. 18.

[*M*] *Ce fut la même année qu'on imprima son* Traité contre l'Impureté.] Il parut à Amsterdam in-8, on le réimprima à Neufchâtel en 1708, & la même année on en fit une Edition en Anglois à Londres in-8; il fut aussi traduit en Allemand & imprimé à Hambourg en 1714. Mr. Le Clerc en parla dans la *Bibliothéque Choisie* (30) d'une maniére avantageuse, il dit que Mr. *Ostervald ne pouvoit pas mieux employer son tems, qu'à découvrir le mal qu'il y a dans ce vice* (de l'impureté) *& les moyens de s'en guérir.* Mr. Bernard (31) se bornant aussi à indiquer le plan de l'Ouvrage, fait d'avance quelques Réflexions, bien propres à faire sentir le prix du travail de Mr. Ostervald. „ Je ne sai, *dit-il*, s'il y a des Auteurs, qui ayent „ écrit des Traités exprès sur l'impureté, dans notre Lan„ gue. Peut-être n'a-t-on osé l'entreprendre, parce que c'est „ une matiére délicate, & qui doit être ménagée avec beau„ coup de prudence. Il y a des Casuistes, qui en voulant „ corriger le Vice, ont enseigné à leurs Lecteurs bien des „ choses, qu'ils ne savoient point, & qu'ils ne devoient „ point savoir. Quoique nous soyons, peut-être, plus cor„ rompus que nos ancêtres, nos oreilles sont plus chastes „ que les leurs, & notre Langue a poussé la délicatesse jus„ ques au scrupule à cet égard. Nous n'osons plus nous „ servir aujourd'hui des mots qui étoient en usage il y a „ cinquante ans, pour exprimer certains vices. On en a in„ venté de nouveaux, mais ceux-ci ont déja eu le même „ sort que les anciens. Nous n'avons plus de noms pour „ exprimer honnêtement certaines actions criminelles, qui „ se commettent tous les jours. Tout cela fait voir que Mr. „ Ostervald a eu besoin de toute sa prudence, & de toute „ sa délicatesse, pour manier le sujet qu'il a entrepris de „ traiter, d'une maniére qui ne choquât point ses Lecteurs. „ On peut dire, qu'il a parfaitement bien réussi. Il a sup„ primé tout ce qui ne se pouvoit pas dire honnêtement, „ insinuant de tems en tems, que la prudence l'obligeoit à „ tirer le voile sur certains objets. Son Traité peut être uti„ le & à ceux qui sont engagés dans les vices qu'il combat, „ & à ceux qui en étant exempts, seroient tentés de s'y „ abandonner. Il ne cherche point à éblouir son Lecteur „ par des fleurs de Rhétorique & par des traits d'éloquence. „ Il travaille à l'éclairer & à le persuader par de bonnes rai„ sons, expliquées d'une maniére claire & précise. On peut „ dire, sans flatter l'Auteur, qui s'est acquis une assez gran„ de réputation pour n'avoir pas besoin de nos louanges, „ qu'on n'avoit rien vu de si exact, de si clair, & de si sa„ ge en notre langue sur ce sujet. Comme il croit que les „ hommes péchent contre la pureté, principalement faute „ de lumiéres, il travaille surtout à les éclairer". Je n'ajoûterai rien à cet éloge de l'Ouvrage de Mr. Ostervald, qui est parfaitement dans le vrai, & que la lecture de son Traité justifie pleinement.

(30) Tom. XIV. p. 126.

(31) Nouv. de la Rép. des Lettr. *Décembre* 1707. p. 621.

se de Bâle, deux mois avant que de recevoir l'impofition des mains. L'année 1714 fournit à notre digne Théologien une occafion particuliére de fignaler fon zéle & fa charité; un terrible incendie ayant réduit en cendres une grande partie des maifons de la Ville de Neufchâtel, Mr. Oftervald fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme pénétré de l'efprit de la religion pure & fans tache. Mr. Werenfels étant venu voir Mr. Oftervald en 1717 (*m*), ils firent enfemble un voyage à Berne, où ils virênt les Théologiens de cette Ville, qu'ils édifiérent pleinement; on les reçut d'une maniére convenable à leur mérite; Mr. Oftervald prêcha dans l'Eglife Françoife avec un très-grand fuccès: il n'alla point alors à Bâle, ni à Genéve, comme on le dit (*n*), Mr. Werenfels & lui n'ayant pas retourné dans la derniére de ces Villes depuis l'année 1708 (*o*). Ses *Argumens & Réflexions fur la Bible* parurent en 1720 [*N*]. Deux ans après on contraignit Mr. Oftervald à publier quelques-uns de fes Sermons, & on en imprima un Volume à Genéve in-8, qui en renferme douze; il s'en fit une nouvelle Edition dans la même Ville en 1724. En 1722 on en donna une Traduction Allemande à Bâle in-8, & en 1723 une Traduction Hollandoife à Amfterdam in-12. On peut voir ce que nous avons dit en général des Sermons de l'Auteur (*p*): la plupart de ceux dont il s'agit ici, avoient été compofés & prononcés à Bâle, où il s'étoit rendu chez fon fils, Pafteur de l'Eglife Françoife, pour prendre quelque repos (*q*). Naturellement ce grand homme devoit quelquefois en avoir befoin; il étoit très-occupé dans fon Miniftére; outre la Prédication, l'inftruction des Etudians, il avoit les Vifites Paftorales & celles des Malades: joignez à cela celles de bienféance; celles qu'il recevoit, furtout de prefque tous les Etrangers; les foins dus à fa famille, & les affaires domeftiques: à quoi il faut ajoûter encore une correfpondance fort étenduë jufques aux douze derniéres années de fa vie [*O*]. Mr. Oftervald fut frappé d'une efpéce d'apoplexie, en Chaire, le Dimanche matin 14 d'Août 1746; fa maladie traina en longueur, & il témoigna toujours les fentimens les plus Chrétiens; il mourut le 14 Avril 1747, vers les dix heures du matin, dans la quatre-vingt-quatriéme année de fon âge. Pendant le cours de fa maladie, & après fa mort, la Ville de Neufchâtel a donné des preuves éclattantes de la haute eftime & de la profonde vénération qu'elle avoit pour ce grand Homme [*P*]. Mr. Oftervald avoit époufé le 17 Octobre 1684 Salomé le Chambrier, fille de Mr. Ro-

(*m*) Les mêmes.

(*n*) Particularités, &c. p. 22.

(*o*) Mém. MSS.

(*p*) Remarq. [E].

(*q*) Mém. MSS.

[*N*] *Ses Argumens & Réflexions fur la Bible parurent en en 1720.*] L'Hiftoire de cet excellent Ouvrage eft affez finguliére pour mériter place parmi les faits qui fe rapportent à l'Hiftoire Litéraire. Cet Ouvrage étoit compofé il y avoit longtems, avant qu'on l'imprimât; il paroit par la Préface de la Liturgie dont nous avons parlé (32), qu'on lifoit déjà les Argumens & les Réflexions dans l'Eglife de Neufchâtel en 1713. En 1716 Mylord Wake, Archevêque de Cantorbery, avec qui Mr. Oftervald avoit une grande correfpondance, ayant entendu parler avantageufement de ces Réflexions, fouhaita qu'on lui en fit parvenir un Exemplaire. L'Ouvrage lui parut très-inftructif, & très-propre à rendre la lecture de l'Ecriture Sainte plus utile; ce qui le détermina à le remettre à l'examen de la Société Royale pour la propagation de la Foi, qui témoigna l'eftime qu'elle en faifoit, en ordonnant la Traduction. Les Réflexions fur l'ancien Teftament furent d'abord mifes en Anglois par Mr. le Chevalier Chamberlaine, & on en fit une très-belle Edition en 1716, en deux Volumes grand 8. La Société la dédia à la feuë Reine d'Angleterre, alors Princeffe de Galles, qui s'en eft toujours fervie dans fes Lectures de l'Ecriture Sainte (33). La Traduction des Réflexions fur le Nouveau Teftament étant achevée, on les imprima auffi à Londres in-8. en 1718, & la Société les dédia à la Princeffe Anne, aujourd'hui Princeffe d'Orange, & Gouvernante des Provinces-Unies. Le fuccès de cet Ouvrage engagea les Libraires de Hollande à demander à Mr. Oftervald fon Manufcrit François, qu'il ne jugea pas à propos de leur donner; mais comme, fur fon refus, ils lui déclarérent qu'ils alloient faire traduire fon Ouvrage fur l'Anglois, il prit le parti de le faire imprimer à Neufchâtel en 1720 in-4, & il s'en fit deux ans après une Edition à Genéve: l'année fuivante 1723 il en parut une Traduction Allemande à Bâle. En 1724 on imprima à Amfterdam une Bible, avec les Argumens à la tête & les Réflexions à la fin de chaque Chapitre. Mais Mr. Oftervald a mis la derniére main à cet Ouvrage en donnant en 1744, la Bible in-folio avec des Argumens & des Réflexions, imprimée fous fes yeux à Neufchâtel. Âgé de plus de quatre-vingt ans, il acheva cet Ouvrage en moins de deux années, fans interrompre aucune de fes fonctions Paftorales. „ Il revit & corrigea „ non feulement fes Argumens & Réflexions, mais il con„ féra la Bible avec le Texte Original, la Vulgate, la Ver„ fion des Septante, & toutes les Verfions données en Alle„ mand ou en François, même parmi les Catholiques, afin „ de voir celles qui avoient mieux rendu le Texte. Après „ s'être affuré du fens d'un paffage par ces différens exa„ mens, il fe déterminoit en Théologien judicieux & favant, „ qui poffédoit très-bien les Langues Hébraïque, & Grecque, „ & le Génie des autres, à faire fes corrections au Texte de „ la Bible Françoife; mais fa circonfpection ne lui faifoit ja„ mais hazarder aucune correction, fur laquelle il fût en dou„ te. Dans ce cas il mettoit fes Notes au bas pour expli„ quer le Texte. En comparant toutes les Verfions Fran„ çoifes qui ont paru jufques ici (en 1747) avec celle „ dont il s'agit, on trouvera qu'elle a des avantages confi„ dérables fur les autres, & que Mr. Oftervald a mis chacun „ en état de la lire avec intelligence, & avec édification, „ dans toutes les Communions Chrétiennes, n'y ayant rien „ qui fente la Controverfe dans fes Réflexions: Auffi diver„ fes Bibliothéques, plufieurs Communautés religieufes, & „ nombre de particuliers de la Communion Romaine n'ont pas „ fait difficulté de s'en pourvoir. On a fait imprimer à Lon„ dres en Anglois, féparément, le beau Difcours prélimi„ naire, qui eft à la tête de la Bible, & qui concerne la lec„ ture de l'Ecriture Sainte, defquels on a fait diftribuer „ quantité aux pauvres (34)". L'accueil qu'on a fait partout à ce travail de Mr. Oftervald en fait mieux l'éloge, que tout ce que l'on peut en dire.

(32) Rem. [H].

(33) Particularités &c. p. 22.

(34) Ibid. p. 23, 24.

[*O*] *A quoi il faut ajoûter encore une correfpondance fort étenduë jufqu'aux douze derniéres années de fa vie.*] Ses Correfpondances s'étendoient non feulement en Europe, mais même jufques aux Indes (35), c'eft ce qu'on voit par les Lettres qu'il a laiffées, & qui ne font pas encore la plus confidérable partie de celles qu'il avoit reçues; il en a eu de plufieurs illuftres Archevêques & Evêques d'Angleterre, & de plufieurs autres perfonnes de confidération, de divers Seigneurs diftingués par leur rang & par leur naiffance, de plufieurs Pafteurs d'Allemagne, de Hollande, & de Suiffe; ce n'eft que la mort, qui a mis fin aux correfpondances qu'il avoit avec MMr. Ott de Zurich, Werenfels de Bâle, Louis Tronchin, Alphonfe Turretin, & Jallabert de Genéve, Berger de Laufanne (36). Ajoûtons ici que „ les rélations intimes „ que Mr. Oftervald entretenoit avec Milord Archevêque de „ Cantorberi, Mr. Gilb. Burnet, Evêque de Salisburi, Mr. „ le Chevalier Chamberlaine, la Société Royale pour la „ propagation de la Foi, & nombre d'autres Seigneurs Ec„ cléfiaftiques ou Séculiers d'Angleterre, tendoient toutes à „ l'avancement de la Religion & au bien de la Société. En „ employant leur crédit, Mr. Oftervald a fait délivrer des „ Galéres des perfonnes qui y étoient détenues pour la Re„ ligion, procuré des fecours confidérables à ceux qui étoient „ perfécutés pour cette caufe, rendu des fervices effentiels „ à des perfones qui le méritoient. Aucune recommanda„ tion n'étoit plus efficace auprès de Mylord Archevêque „ que celle de ce vénérable Pafteur, qu'il aimoit & honoroit „ infiniment, comme il l'a déclaré à des perfones très-dignes „ de foi". D'ailleurs Mr. Oftervald recevoit encore bien des Lettres, par lefquelles on lui demandoit des avis, des confeils, des confolations, & la folution de certains cas de Confcience. Il a toujours auffi correfpondu avec un très-grand nombre de Pafteurs du Pays de Neufchâtel & Vallangin, & il étoit exact à répondre (37); ce qui devoit lui prendre beaucoup de tems.

(35) Ibid. p. 28.

(36) Mém. MSS.

(37) Mém. MSS.

[*P*] *Pendant le cours de fa maladie & après fa mort la Ville de Neufchâtel a donné des preuves éclatantes de la haute eftime, & de la profonde vénération qu'elle avoit pour ce grand homme.*] Dès qu'il fut attaqué tout le monde s'empreffa à témoigner l'intérêt qu'il prenoit à la confervation de ce vénérable vieillard (38). Comme fa maladie trainoit, & l'empêchoit de remplir les fonctions de fon Miniftére, il témoigna qu'il ne vouloit point retirer la penfion d'un Bénéfice qu'il ne desfervoit pas par lui-même, ni *manger le pain d'oifiveté.* Dans cette idée il voulut charger MM. fes Collégues de demander en fon nom à la Vénérable Claffe, dans la premiére affemblée, la permiffion de réfigner fa charge de Pafteur de Neufchâtel. Le Confeil de Ville informé de cette réfolution en prit l'allarme, & lui fit le 16 Janvier 1747 une députation très-honorable, pour le preffer de la maniére la plus forte & la plus tendre de renoncer à fon deffein. Après fa mort le Confeil s'affembla extraordinairement le 16 d'Avril, pour délibérer fur ce que l'on feroit pour honorer la mémoire d'un Pafteur, à qui l'on avoit de fi grandes obligations. On réfolut unanimement „ Que fon corps feroit „ enfeveli dans l'Eglife neuve: qu'outre la cloche ordinai„ re, on fonneroit auffi celle de trois heures, qui eft dans „ l'Eglife Cathédrale près du Château; que l'on prononce„ roit fon Oraifon funébre en Chaire; que l'on conftruiroit „ une Tombe & un Monument fur lequel on graveroit une „ épitaphe à l'honneur de ce grand Homme; & que l'on „ envoyeroit à fa noble Famille une Députation, compofée „ de trois Membres de la Magiftrature, pour lui faire com„ pliment de Condoléance, & la prier de confentir que la „ Ville, pour éternifer la mémoire de fon Vénérable Paf„ teur, lui confacrât ces Monumens publics de fa jufte re„ con-

(38) Particularités &c. p. 29.

Rodolphe le Chambrier, Conseiller d'Etat, & Trésorier-Général, & de Dame Susanne Marval (*r*), avec laquelle il a vécu jusques en 1715, qu'il s'en vit privé par la mort (*s*). Nous dirons un mot de sa famille [*Q*]. Mr. Ostervald étoit grand, naturellement un peu maigre, d'un bon tempérament, soutenu & fortifié par la sobriété & le travail. Il avoit le visage un peu long, le front bien pris, le nés bien fait, les yeux noirs, vifs & doux, la bouche très-belle: son air en général serein, gracieux, grave & majestueux, inspiroit en même tems de l'amour & du respect. Les qualités de son esprit & de son cœur le distinguoient plus avantageusement encore. Théologien savant, judicieux & moderé, Casuiste sage & éclairé, Pasteur vigilant, pieux & zélé; modeste, humble, desintéressé & charitable. D'ailleurs il a mené une vie toujours fort laborieuse, mais peu de gens savent mettre aussi bien le tems à profit que lui: il se levoit de grand matin, dinoit peu pour pouvoir se remettre plutôt au travail, ce qu'il faisoit toujours avec plaisir; & comme il avoit beaucoup d'ordre & de méthode dans ses occupations, & qu'il pensoit juste, il se fatiguoit moins que d'autres: il ne travailloit point après souper, à moins de nécessité. Dès qu'il se sentoit indisposé, son grand remède étoit la diéte. Il faisoit aussi de l'exercice, & quand le tems & ses affaires le permettoient, il falloit une promenade vers le soir. Quoiqu'il fût d'un caractére sérieux & grave, il n'étoit pas ennemi d'une joie honnête. Il avoit le talent de reprendre avec force, sans s'écarter de la moderation, ne disant jamais rien qui pût raisonnablement choquer qui que ce fût. Enfin il étoit extrêmement scrupuleux sur ce qui se rapportoit au secret & à la discrétion.

(*r*) Particularités &c. p. 6.

(*s*) Ibid. p. 21.

„ connoissance". Pour bien comprendre tout ce qu'il y a d'honorable dans ce Décret, il faut observer qu'à Neufchâtel c'est l'usage de prononcer l'Oraison funébre devant les maisons des personnes à qui on vient de rendre les devoirs de la sépulture, & que depuis la Réformation on n'enterre personne dans les Eglises. On choisit l'Eglise neuve pour le lieu de sa sépulture, parce qu'en l'année 1696 il en avoit fait, conjointement avec les Pasteurs, la dédicace, en prêchant sur St. Matth. XVIII. 20. Tous les Ordres s'empressérent à honorer sa mémoire.

[*Q*] *Nous dirons un mot de sa famille.*] Mr. Ostervald a laissé deux fils, & deux filles. I. JEAN RODOLPHE OSTERVALD, son fils aîné, Pasteur de l'Eglise Françoise de Bâle, né au mois de Septembre de l'année 1687, qui a donné au Public un Ouvrage estimé, qui a pour titre *les Devoirs des Communians*, qui a paru à Bâle en 1744 pour la premiére fois, & dont il s'est fait deux autres Editions depuis, on l'a aussi traduit en Allemand: ce Théologien, respectable à toutes sortes d'égards, n'est point marié. II. SAMUEL OSTERVALD, Conseiller d'Etat de S. M. le Roi de Prusse, ancien Maire de Valangin & de la Sagne: qui avoit épousé Mlle Marianne Chaillet, morte en 1731, dont il a eu deux garçons & deux filles. III. *Barle Ostervald*, fille aînée de Mr. Ostervald avoit épousé Mr. Jean Henri de Montmollin, Conseiller d'Etat de S. M. le Roi de Prusse, & auparavant Major au service des Etats-Généraux, mort en 1725, qui a laissé une belle & nombreuse postérité. IV. *Susanne Ostervald*, mariée à Mr. Samuel le Chambrier, Lieutenant de la Ville de Neufchâtel, & ancien Maîtrebourgeois. De trois branches de sa famille, Mr. Ostervald a laissé trente-cinq enfans ou petits-enfans vivans, en y comprenant Mr. son fils de Bâle, & ses Gendres. On voit qu'il a eu la satisfaction de voir ses enfans ou petits enfans-alliés dans les meilleures familles. Toutes ces personnes ont eu part à sa bénédiction. Après l'attaque qu'il eut le 14 d'Août 1747, on envoya un exprès pour avertir Mr. son fils de Bâle, de se rendre auprès de son illustre pere le 18, & qui le trouva mieux qu'il n'auroit osé l'espérer; ils eurent la douce consolation de passer environ trois semaines ensemble, & au bout de ce tems ils se séparérent pour toujours, le fils emportant avec lui les plus touchantes marques de l'affection de son pere, ses conseils, ses exhortations & sa bénédiction. Nous ne nous étendons pas sur ces articles, qui n'intéressent pour l'ordinaire qu'un petit nombre de personnes, mais nous n'avons pas cru d'un autre côté devoir supprimer entiérement ce qui a du rapport à la famille d'un homme célébre, parce qu'on a toujours quelque curiosité sur cet article, quand il s'agit des grands hommes.

☞ OTFRIDE, Allemand de Nation, florissoit vers le milieu du IX. Siécle [*A*]. Il se retira en sa jeunesse au Monastére de Weissembourg en Alsace, & y embrassa la Vie Monastique [*B*]. De Weissembourg il alla à Fulde, où il fut disciple de Raban Maurus (*a*). Né avec un génie heureux, il fit de grands progrès, pour ce tems-là, dans la Litérature Sacrée & Profane, *Vir in divinis Scripturis eruditissimus, & in sæcularibus litteris egregiè doctus*, dit Trithéme (*b*). De retour dans son Monastére, il fut ordonné Prêtre, & chargé de l'emploi d'Ecolâtre de la Maison (*c*): les fonctions de cette charge ne l'occupérent pas tellement, qu'il ne trouvât encore du tems pour composer plusieurs Ouvrages [*C*]; ce qui

(*a*) Trithem. *de Script. Eccl.* c. 250.

(*b*) Ibidem.

(*c*) *Hist. Liter. de France.* T. V. p. 368.

[*A*] *Florissoit vers le milieu du XI. Siécle.*] Trithéme (1) nous apprend qu'il commença à se faire connoître dans le monde savant dès l'an 843: il est vrai qu'il a vécu encore longtems après le milieu de ce siécle, & s'est distingué avantageusement. C'est ce qui paroit par le tems où vivoient les personnes avec lesquelles il étoit en liaison. „ Tel est „ Luitbert Archevêque de Maïence depuis 863 jusqu'en 889. „ Tel est Salomon Evêque de Constance depuis 861. jusqu'en 873. Tels sont Hartmut & Werembert Moines de „ St. Gal, avant que le premier en fût Abbé, ce qui arriva „ la même année. Tout cela, joint à la dédicace d'un de „ ses Ouvrages à Louis Roi de Germanie, mort aussi en 873, „ prouve qu'Otfride vécut jusques vers 870. On n'a point „ de preuve qu'il ait survécu à cette époque, & l'on doit „ regarder comme une faute dans Mr. Olearius, de ce qu'il „ lui prolonge la vie jusqu'en 900 (2)".

[*B*] *Il se retira en sa jeunesse au Monastére de Weissembourg en Alsace, & y embrassa la vie monastique.*] Flacius Illyricus, qui a été le premier Editeur de son Livre des Evangiles, le fait Moine de St. Gal, mais il a été trompé selon les apparences par le titre d'une autre Piéce d'Otfride, adressée à Hartmut & à Werembert Moines de St. Gal (3).

[*C*] *Les fonctions de cette Charge ne l'occupérent pas tellement, qu'il ne trouvât encore du tems pour composer plusieurs Ouvrages.*] Presque tous les Ouvrages d'Otfride sont en Théotisque ou Tudesque, & ils consistent principalement en Traductions & Paraphrases. I. Le plus considérable, comme le plus connu & le plus estimé, est sa Traduction paraphrasée de l'Evangile en vers rimés. Trithéme ayant mal lu le titre de cet Ouvrage dans les Manuscrits, l'a rendu inintelligible, & a induit en erreur tous ceux qui l'ont suivi: le titre qu'il donne est *Gratia Theotisca*, qui est pris du titre du premier Livre, qui se lit dans un Manuscrit de la Bibliothéque Impériale de la maniére suivante: *Incipit liber Evangeliorum primus, Domini gratia Theotisce conscriptus* (4). L'Ouvrage entier, dans les meilleures Editions est intitulé: *Otfridi Weissemburgensis Volumen Evangeliorum in quinque libros distinctum.* Ce qu'il y a de plaisant, c'est que Flacius Illyricus a fondé sur le titre défiguré de l'Ouvrage d'Otfride une accusation d'Hérésie, il dit qu'en intitulant son Livre *la Grace*, il a voulu insinuer, que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut, belle conclusion! Voici l'idée qu'on nous donne du travail d'Otfride (5). „ Dans ces cinq Livres il traduit & paraphrase, en suivant la concorde, les plus beaux endroits „ des quatre Evangélistes, ausquels il joint souvent de courtes réflexions morales, & quelquefois historiques. Il a „ tellement choisi ces endroits, qu'ils forment une histoire „ suivie de J. C. depuis sa naissance jusqu'à son ascension inclusivement: ce qui comprend tout l'Ouvrage jusqu'au Chapitre „ dix-huitiéme du cinquiéme Livre. Il employe le dix-neuviéme & les trois suivans à décrire le Jugement dernier, & le „ vingt-troisiéme à établir la différence qu'il y a entre le „ Royaume des Cieux & celui de la Terre. L'Epilogue qui „ suit, est pour rendre compte du dessein de l'Ouvrage & „ de son exécution. L'Auteur y invite ses Lecteurs à rendre graces à Dieu de l'utilité qu'ils en pourront tirer, & „ à rejetter sur son ignorance les défauts qu'ils y appercevront. „ L'Ouvrage, dont la matiére est pieuse par elle-même, est „ écrit avec beaucoup de piété". Trithéme a multiplié les Ouvrages d'Otfride, en faisant des Ouvrages séparés de plusieurs parties de celui-ci, auxquels il a donné des titres: des cinq derniers chapitres il en a fait deux Traités, l'un sur le Jugement dernier, & l'autre du Royaume des Cieux: il a aussi fait quatre Piéces séparées des quatre Epîtres dédicatoires qu'Otfride a mises à son Ouvrage, & dont on nous apprend les particularités suivantes. Il y en a trois à la tête, & une quatriéme à la fin. „ La premiére, qui est d'une invention singuliére, & une espéce de double acrostiche, s'adresse à Louis de Germanie. Les vers qui la composent, „ & qui sont divisés en quatrains, commencent & finissent „ par les mêmes lettres, & ces premiéres & derniéres lettres forment de côté & d'autre cette inscription Latine: „ *Ludovico Orientalium regnorum regi sit salus æterna.* La seconde dédicace, qui se trouve imprimée séparément de „ l'Ouvrage dans plusieurs recueils. . . . . est en prose Latine, adressée à Luitbert Archevêque de Maïence: ce qui „ prouve que l'Ouvrage ne fut publié tout au plutôt qu'en „ 863. La troisiéme Epître dédicatoire à Salomon Evêque „ de Constance est en vers, de même nature que celle au „ Roi Louis; desorte que les premiéres & derniéres lettres „ de

(1) *Chron. Hirsaug.* p. 19. *Apud* Hist. Liter. de France T. V. p. 369.

(2) Hist. Liter. de France *loc. cit.* p. 370.

(3) Oudin. *de Script. Eccles.* T. II. Col. 314.

(4) Oudin. *ubi supra.*

(5) Hist. Liter. de France *ubi supra.* p. 370. 371.

qui lui acquit la réputation d'un des plus favans hommes de fon fiécle, & les titres de Philofophe, de Rhéteur, de Poëte, & de Théologien (*d*). Il s'appliqua d'une façon particuliére à épurer & à enrichir la Langue de fon Pays, qui étoit le Théotifque ou Tudefque, & il n'épargna ni peine ni travail pour y réuffir. Dans cette vuë il mit en vers Théotifques rimés les plus beaux endroits de l'Evangile, ce que perfonne n'avoit encore entrepris avant lui [*D*]. Comme ces productions de fa Mufe pouvoient fe chanter, elles fe répandirent plus aifément dans le Public, & contribuérent à y faire tomber les chanfons profanes, ce que notre Poëte avoit auffi en vuë en y travaillant. „ Le foin qu'il prit de cultiver de „ la forte fa langue maternelle, infpira à fes compatriotes une noble émulation de l'imiter. Dès lors, „ ou peu après, on vit paroître quelques autres Poëtes, qui s'exercérent au même genre de Litérature. „ Quelques autres entreprirent auffi de traduire dans la même langue les diverfes priéres de l'Eglife. Et „ fi Otfride n'eft pas lui-même l'Auteur des traductions du Symbole des Apôtres, de celui qui porte le „ nom de St. Athanafe, & d'autres monumens, il eft au-moins conftant que ce fut à fon exemple qu'on

(*d*) Trihem. ubi fupra.

„ de chaque vers forment les mots fuivans, *Salomoni Epifcopo Otfridus*. La quatriéme dédicace, qui fe lit tout à la „ fin de l'Ouvrage, eft auffi en vers théotifques rimés, & a„ dreffée à Hartmut & Werembert, Moines de St. Gal (6)". Les vers de cette derniére Piéce font auffi acroftiches, & forment ces mots: *Otfridus Wizamburgenfis Monachus*, Harmunte & Weremberto *Sancti Galli Monafterii Monachis* (7). Depuis que l'Ouvrage d'Otfride a été connu, les Allemands en ont fait beaucoup de cas. Flacius Illyricus en donna une Edition à Bafle en 1571 in-8, mais fort défectueufe: Marquard Freher y fit plufieurs corrections, à l'aide d'un autre Manufcrit, & après fa mort on publia une nouvelle Edition d'Otfride à Worms en 1631. Lambecius, à la faveur du Manufcrit de la Bibliothéque Impériale, a fourni dequoi remplir des lacunes confidérables. Dietericus van Stade ayant fait ufage de ce même Manufcrit, avoit préparé une nouvelle Edition d'Otfride, mais étant mort avant l'exécution de fon deffein, fes papiers font demeurés entre les mains de fes Héritiers: ce Savant fe propofoit de donner une Grammaire & un Gloffaire Théotifque: il a pourtant publié, *Specimen Lectionum antiquarum Francicarum, ex Otfridi libro Evangeliorum, & aliis Ecclefiæ Germanicæ veteris monumentum Collectum*; avec une Verfion Latine, Stade 1708 in-4 (8). Mr. Schilter, Hiftoriographe & Jurifconfulte de Strasbourg, entreprit auffi de donner une Edition plus parfaite d'Otfride, mais il ne put avoir communication de l'ancien manufcrit dont nous avons parlé, & fe contenta d'avoir recours aux Corrections de Freher & de Lambecius pour rectifier le Texte: il en fit enfuite une Verfion Latine, pour l'y joindre, & y ajoûta des notes pour en éclaircir les difficultés. Tout cela fut fini dès l'année 1693, mais demeura encore longtems fans paroitre. Les papiers de Mr. Schilter étant tombés entre les mains de Mr. Scherz, l'un de fes Elèves, & Profeffeur en Droit dans l'Univerfité de Strasbourg, celui-ci aidé des recherches de MM. Roffgaard & Schmidius perfectionna le travail de Mr. Schilter. Il revit le Texte Original fur l'ancien Manufcrit de la Bibliothéque Impériale, & fur des variantes tirées d'un autre ancien Manufcrit du Vatican, & y ajoûta des notes de fa façon, avec un Supplément à la Préface de Mr. Schilter, & fit imprimer l'Ouvrage avec tous ces ornemens dans le premier Volume du Tréfor des Antiquités Teutoniques de Mr. Schilter, qui a paru à Ulm in-folio en 1727. II. Trithéme & ceux qui l'ont fuivi attribuent à Otfride un Ouvrage fur le Pfeautier, divifé en trois Livres: Lambécius trouva à Infpruck en 1665 un Manufcrit, qu'il fit paffer dans la Bibliothéque de l'Empereur, contenant une Paraphrafe interlinéaire en profe & en Langue Tudefque, dont il a fait imprimer le commencement, & il ne doute pas que ce ne foit là l'Ouvrage, dont Trithéme a voulu parler: *Notandum*, dit-il (9), *per* tria Otfridi Volumina, *five totidem libros* in Pfalterium *nihil aliud intelligendum effe quam* Theotifcam Paraphrafin profaicam, *fingulis cujufque Pfalmi Latinis verfibus fubjunctam. Reperi enim anno* 1665 *cum Sacræ Cæfareæ Majeftatis in itinere Œnipontano comes effem, egregii hujus & publica luce tam refpectu argumenti, quam antiquitatis & linguæ, digniffimi Operis, pervetuftum, &, uti ex fcriptura aliifque circumftantiis liquet*, ipfo Otfridi *ævo exaratum, Codicem membranaceum, in Bibliotheca Arcis Ambrafianæ, juxta Œnipontem fitæ*, &c. Mr. Schilter qui avoit cet Ouvrage entre les mains, ne doutoit pas non plus que ce ne fût-là une production de la plume d'Otfride, mais il croyoit que cette Paraphrafe avoit été retouchée dans la fuite par quelque Ecrivain, qui parloit plus poliment le Tudefque. „ Mais Dom Bernard „ Franck, Religieux de la célébre Abbaye de St. Gal, a fait „ une favante Differtation, où il montre que cet Ecrit fur le „ Pfeautier eft un Ouvrage de Notker, furnommé *Labeo*, ou „ les groffes lévres, Moine du même endroit, mort en „ 1022 (10)". Le P. Le Long a adopté, fans beaucoup d'examen, & le fentiment de Lambécius, & le récit de Trithéme (11), en attribuant à Otfride une Paraphrafe en profe fur le Pfautier, & trois Livres fur les Pfeaumes, en vers élégiaques. Les favans Auteurs de l'*Hiftoire Litéraire de France* difent que „ quoique la paraphrafe en queftion n'ap„ partienne pas à Otfride, cela n'empêche pas qu'on ne foit „ en droit de croire, qu'il avoit travaillé lui-même à quelque „ Ouvrage femblable fur les Pfeaumes, qui fera encore ca„ ché, ou qui ne fera pas venu jufqu'à nous". III. Lambécius nous apprend que le Manufcrit fur le Pfeautier contient auffi des paraphrafes en langue Tudefque de divers Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Teftament, de l'Oraifon Dominicale, du Symbole des Apôtres, de celui qu'on attribue à St. Athanafe, & de deux anciennes formules ou profeffions de foi, dont la feconde n'eft pas entiére. Ce Savant a donné quelques morceaux de ces anciennes traductions, & il ne doute point qu'elles ne foient de la façon d'Otfride. On a auffi publié, dans le Recueil de Mr. Schilter, quelques parties de ces traductions d'Otfride, nommément celle de l'Oraifon Dominicale, avec une Verfion Latine, par laquelle il paroit que la Traduction Tudefque eft un peu paraphrafée. IV. Trithéme attribue encore à Otfride des Sermons & des Homélies, & dans le Manufcrit de Lambécius on trouve des fragmens de quelques-unes. V. Trithéme dans fa Polygraphie, citée par Lambécius fur l'Exemplaire de la main même de l'Auteur, affure qu'Otfride retoucha & perfectionna la Grammaire Tudefque que Charlemagne avoit commencée. Il n'en refte rien cependant qu'on fache, finon quelques endroits que Trithéme a inférés dans fa Polygraphie. VI. Le même Ecrivain affure encore, qu'Otfride avoit laiffé un Livre ou Recueil de diverfes Poëfies, qu'il dit ailleurs avoir été en vers héroïques & en vers élégiaques; qui étoient donc en Latin, & différentes de fes poëfies fur l'Evangile. VII. Enfin Trithéme parle d'un Recueil de Lettres d'Otfride, écrites à diverfes perfonnes, fur quoi les favans Bénédictins (12) obfervent que „ Trithéme ne témoigne point l'avoir „ vu, non plus que celui de fes poëfies, & nous ne fachions „ point qu'il nous refte d'autres Lettres de lui que fes Epi„ tres dédicatoires à la tête & à la fin de fa Paraphrafe fur „ l'Evangile . . . . . On peut dire en général que la grande „ réputation qu'Otfride avoit acquife, dans prefque toutes „ les facultés de la Litérature, fuppofe qu'il avoit écrit beau„ coup plus d'Ouvrages, qu'il ne nous en refte de lui".

[*D*] *Ce que perfonne n'avoit encore entrepris avant lui.*] Pasquier, fondé fur l'autorité de Beatus Rhenanus (13), a attribué l'honneur d'avoir mis en vers rimés quelque partie de l'Ecriture Sainte à un Prêtre de Frifingue, nommé Sigefroi, à la priére de Wallon ou Walthon, qui paffe pour le dixiéme Evêque de Frifingue: voici le paffage de Rhenanus, rapporté par Pafquier: *Germanica Francos ufos fuiffe lingua, cum innumera alia argumenta probant, tum vero manifefte convincit Liber ille infignis Evangeliorum Francice, hoc eft, Germanice verfus, quem nos nuper dum Comitia Romani Imperii Carolus Cæfar celebraret apud Auguftam Rhetiæ fuperioris, Fruxini in Vindelicis, quam hodie Frifingam appellant, in Bibliotheca divi Corbiniani obiter reperimus. Nam Livianarum Decadum gratia fueramus illic profecti. Ejus codicis hic eft titulus:* Liber Evangeliorum in Theodifcam linguam verfus. *Conftat autem ex rithmis totus. Atque ut antiquitatem ejus tranflationis non ignores, deprehendi librum exfcriptum ab hinc annos fere fexcentos, ut tum compofitum credam, cum Chrifto primum Franci nomen dedere. In fine enim adfcriptum erat:* Waldo me fieri juffit: Sigefridus Presbyter fcripfi. *Numeratur autem inter Frifingenfes Epifcopos Waldo, ni fallor, decimus. Habet ipfum opus elegantem præfationem.* Rhenanus rapporte enfuite quelques vers de la Préface que Pafquier a rendus en François. Les favans Auteurs de l'*Hiftoire Litéraire de France* avoient adopté d'abord le même fentiment (14), mais ils fe font retractés depuis (15), & ont avoué que Lambécius les a détrompés, en montrant que ce Sigefroi n'a été que le Copifte de l'Ouvrage d'Otfride, & ils difent qu'on ne peut refufer à ce dernier l'honneur d'avoir été le premier que l'on connoiffe parmi les anciens Germains, qui ait mis en vers rimés quelque chofe de l'Ecriture Sainte. Ils ajoûtent „ ce qu'on lit dans Du Chefne & ail„ leurs n'eft point non plus fuffifant pour ravir cet honneur „ à Otfride. C'eft une efpéce de Préface, qu'une autre „ main que celle de l'Auteur Original, a mife à la tête d'u„ ne Verfion de la Bible en vers Theotifques, & qu'on a „ imprimée féparément. On y dit, que cette Verfion eft „ l'Ouvrage d'un Poëte Saxon, qui l'entreprit par ordre de „ l'Empereur Louis le Débonnaire. Mais Otfride affurant „ que perfonne avant lui n'avoit publié d'Ouvrage en ce „ genre, il faut que l'Auteur de cette Préface, ou ait pris „ Otfride pour le Poëte Saxon dont il parle, ou qu'il en„ tende parler d'un Ouvrage poftérieur, & qu'il confonde le „ régne de Louis le Débonnaire avec celui de quelqu'un de „ fes Succeffeurs. Il eft conftant que ce n'eft point le por„ trait d'Otfride, qu'on trace dans les vers qui fuivent cette „ Préface, & qui font des meilleurs de ce fiécle". Au refte, quand on reconnoitroit qu'Otfride eft le premier qui ait fait ufage des vers rimés pour traduire quelque partie de l'Ecriture Sainte, il ne s'enfuit pourtant pas delà qu'il foit le premier Auteur de ce genre de Poëfie. Fauchet (16) fait remonter beaucoup plus haut l'ufage de cette forte de Poëfie, & prétend que celle qui au rapport d'Eginhard, faifoit les délices de Charlemagne, n'étoit autre que des vers Tudefques rimés. Pafquier a traité affez au long de l'ancienne Poëfie Françoife, qui dans fon origine eft la Tudefque: mais tout bien pefé, je ne vois pas qu'on ait rien de fort certain fur le premier Inventeur des Vers rimés, ni fur le tems où ils

(6) Ibid. p. 171.

(7) J. A. Fabricius *Bibl. Lat. Med. & Inf. Ætat.* Vol. V. p. 539.

(8) Idem ibid. p. 537. Voy auffi *Acta Erud.* T. IV. Supp. p. em p. 184.

(9) Lambecius *Comm. Bibl. Cæf.* Lib II. c. 5 p. 459. Apud Oudin. *de Script. Eccl.* T. II. Col. 316.

(10) Hift. Liter. de France, *ubi fupra* p. 371.

(11) Bibl. S. Thom. II. p. 422.

(12) Hift. Liter. de France *loc. cit.* p. 374.

(13) Pafquier *Recherch.* Liv. VII. Ch. 3.

(14) Tom. IV. p. 277 Difc. Hift. à la tête du IX fiécle num. LXXXVI.

(15) Tom. V. p. 369.

(16) *De l'Origine de la Langue & Poëfie Françoife*, p. 549.

(e) Hist. Littér. de la France Tom. IX. p. 169.

„ qu'on y travailla (e)". On ignore le tems précis de la mort de notre Religieux (f), & l'on n'est pas mieux instruit des circonstances de sa vie, à l'exception du petit nombre que nous avons rapportées.

(f) Voy. Rem. [A].

ils ont commencé à être en usage. Il y a tout lieu de penser que cette espéce de cadence, dont parle Pasquier (17) qui s'étoit introduite dans la Prose Latine, a passé insensiblement dans d'autres langues, & que par degrés on en est venu à faire des vers qui se terminoient par le même son. Je n'affirme rien, n'étant pas assez versé dans ces sortes de recherches, & je laisse aux Savans à décider, si les vers rimés d'Otfride sont ce qu'il y a de plus ancien en ce genre.

(17) Ubi supra, Ch. I.

OTWAY (THOMAS) Fameux Tragique Anglois, fils de Mr. Humphroi Otway, Recteur ou Ministre de Wolbeding dans la Province de Sussex, nâquit à Trottin, dans ladite Province, le 3 Mars 1651. Il fut élevé dans l'Ecole de Wykeham, proche de Winchester, & entra dans le Collége de Christ-Church à Oxford au commencement de l'année 1669. Il quitta l'Université sans y avoir pris aucun degré, & se retira à Londres, où il s'appliqua non seulement à la Poësie, mais représenta aussi quelquefois sur le Théatre, ce qui le faisoit subsister; il gagna encore par-là les bonnes graces de Charles Fitz-Charles, Comte de Plymouth, un des fils naturels de Charles II. En 1677 il passa en Flandres avec les Troupes Angloises en qualité de Cornette, mais il en revint en très-pauvre équipage [A], & se mit de nouveau à écrire pour le Théatre, & d'autres Poësies [B]. Il mourut à l'enseigne du Taureau, sur la hauteur de la Tour, le 14 Avril 1685, & fut enterré dans un Caveau de l'Eglise de St. Clément Danes (a). Il a traduit du François en Anglois, l'*Histoire des Triumvirats: Première Partie, du Triumvirat de* Jules-César, Pompée *&* Crassus. *Seconde Partie du Triumvirat d'*Auguste, Antoine, *&* Lepidus. *Recueillie fidélement des meilleurs Historiens & des autres Ecrivains &c.* à Londres 1686 in-8. Mr. Langbaine dit (b) que „ dans la Comédie il est un peu trop licentieux; mais que dans le Tragique il „ s'attache, du-moins la plupart du tems, à observer la dignité du Théatre. C'étoit un Homme qui „ avoit de beaux talens, & qui se perfectionnoit de jour en jour dans la composition; mais il se ren- „ doit quelquefois coupable de plagiarisme, aussi bien que ses contemporains, & faisoit usage de Shake- „ spear au profit de sa bourse, si ce n'étoit pas à l'accroissement de sa réputation". Mr. Addison observe (c), qu'Otway *a suivi la nature dans le stile de sa Tragédie, & que par cette raison il brille plus qu'aucun de nos Poëtes Anglois, là où il s'agit d'exprimer les Passions. Comme il y a quelque chose de plus familier dans la Fable de sa Tragédie, que dans aucun de nos Poëtes, il n'y a guére de pompe, mais beaucoup de force dans ses expressions. C'est par cette raison que, quoiqu'il ait réussi admirablement dans la partie tendre & touchante de ses Tragédies, il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui, selon la régle d'Aristote, auroient dus être soutenus par la dignité de l'expression. D'autres ont déja remarqué, que cet Auteur a fondé sa Tragédie de* Venise sauvée, *sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands Caractéres qu'on y trouve, sont ceux de Rebelles & de Traîtres. Si le Héros de sa Piéce avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de sa Patrie, qu'il en montre pour sa ruine, les Auditeurs n'auroient pu trop l'admirer, ni être trop touchés de son sort. Mais à le considérer tel qu'il nous le dépeint, tout ce qu'on en peut dire, c'est ce qu'un Historien Romain dit de* Catilina, *que sa mort auroit été glorieuse, s'il eût péri pour le service de sa patrie* (si pro patria sic concidisset.) Mr. Charles Gildon (d) nomme Otway *un Poëte du premier Ordre*, & dit (e). „ Qu'il possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le Tragique, qu'il les „ peignoit avec une juste & naturelle simplicité, & qu'il ne manquoit pas aussi d'exciter les plus vives émo- „ tions dans l'âme. Mais que Mr. Dryden, qui affecte un stile tout différent, ne touche que peu ou point „ les passions, & qu'il a presque toujours marqué peu d'estime, & même du mépris pour OTWAY, jusqu'à „ ce qu'enfin, principalement dans sa *Préface* au devant de l'*Art. de la peinture* de du *Fresnoy*, il s'est déclaré „ pour lui, non sans critiquer encore à quelques égards son stile". Voici le passage de Dryden, dont il s'a- „ git. Pour exprimer par des signes extérieurs les passions qui ont leur siége dans le cœur, il y a une grande „ régle des Peintres, très-difficile à observer. Dans la Poësie il faut exprimer les mêmes passions & les „ mêmes mouvemens de l'âme; & c'est en cela que consiste la plus grande difficulté comme la plus „ grande beauté de cet Art. C'est-là (dit mon Auteur) un don de *Jupiter*; & pour parler le même „ langage du Paganisme, nous l'appellons un don d'*Apollon*, qui ne s'acquiert point par le travail ni „ par l'étude, mais avec lequel il faut être né. Les mouvemens étudiés n'ont jamais ce naturel, qui „ régne dans ceux qui naissent dans le fort d'une passion réelle. Mr. *Otway* avoit ce talent aussi par- „ faitement qu'aucun des Anciens ou des Modernes. Je ne prétends pas défendre en tout sa *Venise* „ *sauvée*; mais je lui dois ce témoignage, que les passions y sont touchées au naturel, quoique peut-être „ il y ait quelque défaut dans ce qui y sert de fondement, & à l'égard de la noblesse & de l'élégance „ de l'expression. Mais on y trouve la nature, & c'est-là la plus grande beauté". Mademoiselle Barry,

(a) Wood Ath. Oxon. Vol. II. Col. 781. 782.

(b) Account of the English Dramatic Poets p. 395. 396. Oxford 1691.

(c) Spectateur No. 39. Vol. I. de l'Anglois.

(d) Laws of Poetry explained and illustrated. p. 201. Londres 1721.

(e) Ibid. p. 211.

[A] *Il en revint en très-pauvre équipage.*] Le Comte de Rochester, dans sa *Session* ou *Assemblée des Poëtes* (1), représente sa misére en ces termes. „ *Thomas Otway* parut, „ ce Singe de *Shadwell*, & protesta que personne n'écri- „ voit mieux que lui dans le goût Héroïque. Ses Poches „ étoient si remplies de *Dom Carlos*, qu'il étoit presque „ guéri de sa gale, & n'avoit plus de poux. Mais *Apollon* „ l'avoit vu sur le Théatre, & jugea prudemment qu'il ne „ devoit pas admettre pour soutien du Théatre, ce qui n'en „ étoit que l'écume".

(1) Voy. Poems of John Earl of Rochester p. 111. Edit. &c. 1680.

[B] *Il se met de-nouveau à écrire pour le Théatre, & d'autres Poësies.*] Voici la liste de ses piéces de Théatre. 1. *Alcibiade*, Tragédie, représentée sur le Théatre du Duc. Londres 1675 in-4. Dédiée à Charles, Comte de Middlesex. 2. *Dom Carlos, Infant d'Espagne*, Tragédie, représentée sur le Théatre du Duc. Londres en 1676 in-8, dédiée au Duc d'Yorck. 3. *Tite & Bérénice*, Tragédie, représentée sur le Théatre du Duc. Londres 1677 in-4. Elle est en trois Actes. 4. *Les fourberies de Scapin*, farce jouée sur le Théatre du Duc, & imprimée avec *Tite & Bérénice*, dédiée au Comte de Rochester; cette piéce est traduite de Moliére. 5. *L'Amitié à la mode*, Comédie, représentée sur le Théatre du Duc. Londres 1678 in-4, & dédiée à Charles Comte de Dorset & de Middlesex. 6. *L'Histoire & la Chûte de Caius Marius*, Tragédie, représentée sur le Théatre du Duc; Londres 1680 in-4, dédiée à Mylord Vicomte Falkland. Une grande partie de cette Tragédie est tirée de celle de Shakespear, qui a pour titre, *Romeo & Juliet*. 7. *L'Orpheline, ou le malheureux Mariage*, Tragédie représentée sur le Théatre du Duc; Londres 1680 in-4, dédiée à Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Yorck. Cette Tragédie est tirée d'une Nouvelle intitulée, *Avantures Angloises*. Voyez l'Histoire de *Brandon*, p. 17 (2). 8. *La fortune du Soldat*, Comédie représentée sur le Théatre du Duc; Londres 1681 in-4; elle est dédiée à Mr. Bentley Libraire, & c'est, dit-il, une espéce de retour de ce qu'il a reçu pour la Copie. Mr. Langbaine remarque (3), qu'il y a *divers traits dans cette Piéce que d'autres avoient déja employé*, & il en donne des exemples. 9. *Venise Sauvée, ou la Conjuration découverte*, Tragédie représentée sur le Théatre du Duc; Londres 1682 in-4, dédiée à la Duchesse de Portsmouth. 10. *L'Athée, ou la seconde partie de la fortune du Soldat*, Comédie représentée sur le Théatre du Duc. Londres 1684 in-4, dédiée à Mylord Eland, fils ainé du Marquis d'Halifax. Outre ces Piéces de Théatre il a fait diverses autres Poësies: *Plainte du Poëte à sa Muse, ou Satire contre les Libelles*. Londres 1680 in-4. *Le Château de Windsor, ou Monument du Roi Charles* II. Londres 1685 in-4. Une *Epître* à R. D. dans le *Mélange de Poësies, contenant une nouvelle Traduction des Eclogues de Virgile, des Elegies d'Ovide, des Odes d'Horace*, &c. Londres 1684 in-8, où l'on trouve la traduction de la 16 Ode d'Horace, de la façon d'Otway. Il a traduit aussi du Latin en Anglois, l'*Epître de Phédre à Hippolyte*, imprimée dans la *Traduction des Epîtres d'Ovide par divers Auteurs*. Londres 1681 in-8. Il est l'Auteur du Prologue de la Piéce de Me. Behn, intitulée: *L'Héritiére de Ville, ou le Chevalier Timothée qui se mêle de tout*. Londres 1682 in-4.

(2) Langbaine *Account of the English Dramatic Poets*. p. 398. 399.

(3) Ibid. p. 399.

ry, fameuſe Actrice, avoit coutume de dire, que dans le Rôle de *Monime* dans l'*Orpheline*, elle ne prononçoit jamais, ſans verſer des larmes, ces trois mots; *Ha! pauvre Caſtalio!* ſur quoi Mr. Gildon remarque (*f*); *que tout le patéthique auroit diſparu, s'il en avoit dit davantage, & le Poëte auroit tenté inutilement d'y donner plus de force, par de nouvelles figures; parce que ces trois mots ſimples ont tant de force naturelle, que les plus brillantes fleurs de Rhétorique n'auroient pu que les affoiblir & les obſcurcir.*

(*f*) *Ubi ſupra.* p. 210. 211.

OVERBURY (THOMAS) nâquit vers l'an 1581 à Compton-Scorſen de la Paroiſſe d'Ilmington, dans la Comté de Warwick, dans la Maiſon de ſon Grand-Pere maternel: il étoit fils de Nicolas Overbury de *Bourton on te Hill*, proche de *Morton in Marsh* dans la Province de Glocefter, & de Marie Palmer, fille de Giles Palmer (*a*). Au terme de la St. Michel de 1595 il entra en qualité de penſionnaire dans le Collége de la Reine à Oxford, où il fit de grands progrès dans la Logique & la Philoſophie (*b*), & le 15 Novembre 1598 il fut admis Bachelier-ès-Arts (*c*), & ſa réception ayant reçu la derniére main au Printems ſuivant, il quitta l'Univerſité, & alla demeurer quelque tems au *Middle-Temple*, où il avoit été déjà immatriculé pour étudier le Droit Municipal. Il voyagea enſuite, & revint en Angleterre avec beaucoup de mérite (*d*). Vers le tems du Couronnement de Jaques I, il entra en grande liaiſon avec *Robert Carr*, Chevalier du Bain, qui étant devenu peu après Favori du Roi, obtint non ſeulement que Mr. Overbury fût créé Chevalier à Greenwich le 19 Juin 1608, mais fit auſſi nommer ſon Pere un des Juges de la Principauté de Galles (*e*). Le Chevalier Overbury s'appercevant de la grande familiarité que ſon Protecteur *Carr*, devenu Vicomte de Rochefter, avoit avec Françoiſe Howard, fille de Thomas Comte de Suffolk, & femme de Robert Comte d'Eſſex, en eut tant de chagrin, connoiſſant le mauvais caractére de cette Dame, qu'il fit tous ſes efforts pour engager le Vicomte à renoncer au commerce qu'il avoit avec elle, & au-deſſein de l'épouſer [*A*]. Le Comte fut mécontent de ce conſeil, & en fit part à la Comteſſe, qui réſolut la perte d'Overbury, & conſulta là-deſſus ſon Oncle le Comte de Northampton, qui ſavoit ſon intrigue avec le Vicomte. On conclut d'expédier le Chevalier par le poiſon; mais comme il n'étoit pas à propos de le faire tandis qu'il ſeroit en liberté, le Vicomte & le Comte réſolurent d'irriter le Roi contre lui, afin de le faire mettre en priſon, pour pouvoir plus aiſément avoir occaſion d'exécuter leur deſſein (*f*). Il arriva vers ce tems-là, que le Roi voulant envoyer un Ambaſſadeur en Flandres, ſelon les uns, en France ou en Ruſſie, ſelon d'autres, le Vicomte lui recommanda le Chevalier Overbury pour cet Emploi, & le Roi goûta cette penſée, & nomma incontinent Overbury pour cette Ambaſſade. Le Vicomte, ſous apparence d'amitié, fit confidence au Chevalier des intentions du Roi, & le diſſuada d'accepter cet Emploi, qui l'empêcheroit de parvenir à quelque choſe de meilleur, lui promettant d'appaiſer le Roi, ſi ſon refus irritoit ce Prince. Il alla enſuite trouver le Roi, qu'il irrita artificieuſement contre Overbury, ſur le refus qu'il faiſoit d'obéïr aux commandemens de Sa Majeſté, & le Chevalier fut envoyé à la Tour le 21 Avril 1613 (*g*) [*B*]: il y demeura fort reſerré juſques à ce qu'il y mourut de poiſon le 15 Septembre de la même année, & on l'en-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol I. p. 386. Lloyd dans ſes *State-Worthies* p. 769 de la 2de Edition, dit, qu'elle etoit neé à *Bourton on the Hill*, dans la Province de Glocefter.

(*b*) Wood *ubi ſupra.*

(*c*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. I. Col. 154.

(*d*) Idem *Ath. Oxon.* loc cit.

(*e*) Idem ibidem.

(*f*) Arthur Wilſon's *Life of King James* I. p. 66. 67. Londres 1653. Sir Fulk Grevill's *Five Years of King James* p. 17. & *ſuiv.* Londres 1643. & Sir Anthony Waldon's *Court and Character of King James* p. 60 & *ſuiv.* Lond. 1651.

(*g*) Cambden, *Annales Regis Jacobi* I. dit 1612, mais il ſe trompe.

[*A*] *Fit tous ſes efforts pour engager le Vicomte à renoncer au commerce qu'il avoit avec elle, & au deſſein de l'épouſer.*] Le Chevalier Laurent Hyde, Avocat du Roi au Procès de Richard Weſton à Guildhall, le 19 Novembre 1615, obſerva (1) que „ le Chevalier Thomas Overbury ayant déconſeillé „ diverſes fois au Comte, alors Vicomte de Rochefter, de „ chercher les moyens d'épouſer la Comteſſe d'Eſſex, à quoi il „ voyoit que le Comte avoit beaucoup de penchant, il eut une „ nuit une conférence très-ſérieuſe en particulier avec ce Seigneur, dans la Galerie de Whitehall, ſur ce ſujet, & s'appercevant de la violente paſſion que le Comte avoit pour „ cette illégitime union, tranſporté par ſon zéle & ſon affection pour un Ami qu'il chériſſoit, & frappé des malheurs auxquels il alloit infailliblement s'expoſer, il lui „ parla à peu près en ces termes: *Hé bien, Mylord, ſi vous „ épouſez cette indigne & impudique femme, vous vous deshonorerez, & vous vous perdrez vous-même. Vous ne le ferez jamais de mon avis & avec mon conſentement; & ſi vous le faites, vous ferez bien de prendre garde à vous bien tenir.* Le „ Comte, poſſédé de ſa paſſion pour la Comteſſe, & irrité „ du mépris avec lequel le Chevalier venoit d'en parler, lui „ repliqua: *J'ai les jambes aſſez fortes pour me ſoutenir, mais „ ma foi, je vous payerai ceci*; & en diſant cela, il le quitta „ plein de rage. Cette converſation fut entenduë par des „ perſonnes qui étoient dans une chambre voiſine, & „ leurs dépoſitions ont été luës devant la Cour. Quoique cet „ entretien eût mis le Comte tout d'un coup en ſi grande „ colére, le Chevalier Overbury ne paroît avoir regardé la „ choſe, que comme une promptitude cauſée par la paſſion, „ & non comme une rupture de leur intime amitié, d'autant plus que le Comte continua, comme auparavant, à „ lui en témoigner, quoique l'événement ait fait voir qu'il „ diſſimuloit".

(1) *Rélation véritable & Hiſtorique* de l'Empoiſonnement du Chevalier Thomas Overbury, avec les défenſes & les diſcours de ceux qui furent exécutés à cette occaſion &c. recueilli des Papiers du Chevalier François Bacon, Procureur-Général du Roi p. 20. 21. Lond. 1651. (en Anglois).

[*B*] *Le Chevalier fut envoyé à la Tour le 21 Avril 1613.*] Le Chevalier Wotton écrit au Chevalier Edmond Bacon, dans une Lettre du Jeudi, Veille de St. George 1613 (2). „ La Cour s'attendoit (& on en parloit même) que le Roi „ débaraſſé du ſoin de ce qui regardoit ſa fille, rempliroit „ vers la St. George, ſinon toutes les places, du moins „ quelques-unes de celles qui ont été ſi longtems vacantes, „ & qui dans cet intervalle, ont été un ſujet d'oppoſition „ manifeſte entre notre grand Vicomte (3), & la Maiſon de „ Suffolk. C'étoit là-dis-je, l'opinion générale, lorſque hier „ au ſoir à ſix heures le Chevalier Thomas Overbury fut mené „ de la Chambre du Conſeil à la Tour, par un Clerc du „ Conſeil & deux Gardes, & remis par ordre au Lieutenant, pour le mettre ſous ſûre garde. Comme un événement auſſi imprévu, & qui a été tel qu'un coup de foudre, „ extraordinaire d'ailleurs par le rang & les liaiſons de la „ perſonne, a cauſé beaucoup de ſurpriſe à ceux qui en furent témoins, du nombre deſquels, j'étois par hazard, „ & qu'il y a de l'apparence qu'il n'étonnera pas moins „ ceux qui l'apprendront, je riſquerai, pour vous faire plaiſir, de vous marquer les cauſes qui ont précédé & amené „ cet événement, autant qu'il m'a été poſſible, en ſi peu de „ tems, de pénétrer ces profonds myſtéres. On croit qu'il „ y a déjà du tems que le Roi étoit dégouté de ce Gentilhomme, parce qu'il étoit trop ardent pour ſa fortune, „ outre l'avanture ſcandaleuſe à l'égard de la Reine à Greenwich, qu'on ne lui a jamais bien pardonnée. Que le Roi „ ayant deſſein de l'éloigner de Mylord Rochefter, & ne „ voulant pas s'y prendre ouvertement, & d'une maniére qui „ pût faire de la peine, mais par quelque voye honorable, „ chargea, il n'y a pas longtems, l'Archevêque, en converſation familiére, de propoſer au Chevalier l'Ambaſſade de „ France, ou celle de la Cour de l'Archiduc, dont l'une devoit bientôt être changée, & dont l'autre étoit vacante. „ Par cette propoſition, quoiqu'elle parût partir de la bonne „ volonté de l'Archevêque, le Roi étoit bien-aiſe de lui „ donner quelque idée de ſes bonnes intentions pour lui, „ fondées ſur ſon mérite; mais il ne mordit pas à l'hameçon: ce qui engagea le Roi à s'y prendre plus ouvertement, il ordonna au Chancelier & au Comte de Pembroke „ de lui propoſer enſemble de la part du Roi, ce dont l'Archevêque lui avoit parlé; & pour adoucir davantage la propoſition, j'ai ouï dire qu'on lui offrit de lui aſſurer, avant „ ſon départ, la place de Tréſorier de la Chambre, qu'il s'attendoit d'avoir après la mort de Mylord Stanhope, avec „ lequel le Roi auroit apparemment fait quelque arrangement raiſonnable. Malgré tout cela le Chevalier Overbury a refuſé d'aller hors du Royaume, en des termes que „ le Conſeil a trouvé peu meſurés & pleins de mépris, dans „ un cas où le Roi avoit expliqué ſa volonté; refus que je „ regarderois quant à moi, comme un ſujet éternel de honte „ pour nous, ſi je ne conſidérois en même tems, combien „ il eſt dur d'être arraché du ſein d'un Favori. Voilà le ſujet de l'empriſonnement d'un Homme qui tenoit le ſecond „ rang à la Cour, & qui n'avoit jamais cru, comme il me le „ diſoit deux heures auparavant, ſa fortune plus ſolidement „ établie. Il reſte dans toute cette affaire principalement „ un doute très-grand, ſi cela s'eſt fait ſans la participation de „ Mylord Rochefter; c'eſt-là un point qui emporte néceſſairement deux conſéquences oppoſées, ſelon qu'il ſera décidé: car ſi cela s'eſt fait à ſon inſu, on doit s'attendre à „ voir ſon crédit baiſſer ou ruiné; s'il en a été informé, on „ doit s'attendre que quelque ſatisfaction publique, qui n'étonnera pas moins, réparera le chagrin que cette affaire lui „ doit cauſer. Ces nuages ſe diſſiperont dans peu. En attendant, j'oſerois bien aſſurer que le Chevalier Overbury ne „ reparoîtra plus ſur le Théatre, à moins que la Cour ne ſe „ gouverne par de nouveaux principes chaque année, car les „ anciens principes ne le permettent pas". On trouve ce qui ſuit dans une Lettre de Mr. Jean Packer au Chevalier Winwood, en ce tems-là Ambaſſadeur en Hollande, datée de Londres le 22 Avril 1613, & inſérée dans les *Mémoires d'Etat* de Winwood (4). „ Hier vers les ſix heures du ſoir, „ Mylord Chancelier, & Mylord Pembroke, parlérent de la „ part du Roi au Chevalier Overbury, pour lui offrir une „ Am-

(2) *Reliquiæ Wottonianæ* p. 408-410.

(3) De Rochefter.

(4) Vol. III. p. 447.

(b) Cambden ubi supra. Wood s'est trompé en disant, que ce fût deux mois après.

l'enterra le même jour dans la Chapelle de la Tour [C]. Environ deux ans après (b) toute l'intrigue se découvrit, & plusieurs personnes ayant été convaincues d'avoir eu part à sa mort, ou d'y avoir consenti, furent

„ Ambassade dans les Païs-Bas, ou en France là où il voudroit. Il répondit qu'il n'étoit pas capable de remplir un pareil poste n'entendant point la langue, & que sa santé ne le lui permettoit pas non plus, étant si cruellement tourmenté de la rate que, dès qu'il avoit une Lettre un peu longue à écrire, il étoit presque obligé de l'abandonner: ainsi qu'il n'étoit pas en état de s'appliquer aux affaires, comme il y seroit contraint, s'il acceptoit le poste qu'on lui offroit. Qu'à l'égard de ce qu'on alléguoit que le Roi se proposoit en cela son bien & son avancement, il ne quitteroit pas son pays pour aucun avancement au monde. Il y en a qui disent qu'il ajoûta encore d'autres choses qui ont été très-mal prises, mais je n'ai pu savoir ce que c'est. Pour ne pas donc fatiguer trop longtems votre Excellence, j'ajoûterai que rapport ayant été fait au Roi de la réponse, le Chancelier demeura avec Sa Majesté, qui envoya Mylord Pembroke, pour faire venir les Seigneurs du Conseil: quand ils furent rendus, il leur dit qu'il ne pouvoit obtenir d'un Gentilhomme, & un de ceux qui étoient à son service, d'accepter de sa main un emploi honorable. Conclusion, il leur donna ordre de faire venir le Chevalier, & de l'envoyer à la Tour, où il est étroitement resserré. J'épargne à votre Excellence le détail de toutes les circonstances. Pour ce qui est de Mylord Rochester, qui commençoit seulement à quitter la chambre, il n'a rien su, jusqu'à ce que tout fut fait, & que le Chevalier fut déjà parti; ce qui comme V. E. peut se l'imaginer, l'a fort mis en peine. Mais ce même soir, & le matin Mylord Pembroke, & le Chevalier Henri Nevill ont été avec lui, & lui ont donné de si bons conseils, que s'il les suit, comme nous l'espérons, tout ira bien avec lui, & ne fera point de tort à son ami. Je me suis hâté d'informer V. E. de cette affaire, dont d'autres ne manqueront pas de lui donner plus particuliérement connoissance". Dans une Lettre au même Chevalier Winwood, datée de Londres le 6 Mai 1613 (5), Mr. Jean Chamberlayne lui marque. „ La véritable raison qui a fait mettre le Chevalier *Overbury* à la Tour, est une réponse méprisante, & le refus d'un emploi hors du Royaume qui lui a été offert de la part du Roi; en particulier qu'il a fortement dit que le Roi ne pouvoit selon les Loix & la Justice l'obliger de sortir de son Pays. Mais il y en a qui disent qu'on l'a principalement pressé d'aller en Moscovie, ce qui lui a arraché cette réponse peu décente & fiére. Nous avons de grandes vuës, & d'extraordinaires projets pour ce Pays-là qui se termineront à des discours en l'air, car ils ne sont fondés que sur quelques propos de la Noblesse à un Marchand Anglois, il y a environ deux ans; mais les tems changent, & les affaires ont bien changé dans ces quartiers-là depuis. Le Roi prend néanmoins cette affaire à cœur, & a fait conférer diverses fois le Chevalier Henri Nevill avec quelques Membres du Conseil sur ce sujet; on dit qu'il a montré beaucoup de capacité dans ces Conférences, & qu'il s'est fort étendu sur la commodité qui en résulteroit, si l'on transportoit tout le Commerce de la Perse, & des parties intérieures des Indes Orientales, sur le fleuve Hydaspe, & delà en coupant par l'Oxus dans la Mer Caspienne; de cette Mer, sur le Volga, jusqu'à un petit espace de terre, d'où on s'embarqueroit sur la Dwine qui court vers St. Nicolas, & la Ville d'Archangel, le Port ordinaire où abordent les Vaisseaux Anglois. Tout cela est fort beau dans la spéculation, mais pas si aisé dans la pratique. Quant à moi, je ne puis me persuader que les gens veuillent se mettre sous la protection du Roi, au point d'être gouvernés par un Envoyé de sa part, & nous ne pouvons leur donner autre chose. Supposé même qu'on en vint à quelque chose là-dessus, jugez quel embarras & quelle dépense ce seroit, que de transporter-là douze ou quinze mille hommes, car c'est le nombre dont on parle. Quelques-uns disent que Mylord Rochester prend la prison du Chevalier Overbury à cœur; d'autres en parlent, comme d'une diminution de sa faveur & de son crédit; ce qui n'a pas été certainement l'intention du Roi, puisqu'il a dit le lendemain au Conseil qu'il lui veut de plus en plus du bien, comme on le verroit bien-tôt, & qu'il prenoit plus de plaisir dans sa compagnie & sa conversation, que dans celle de personne au monde..... On parloit de faire à ce Terme des poursuites pour le divorce du Comte d'Essex & de sa femme, & il étoit prêt d'avouër son impuissance vraye ou feinte; mais il est survenu un incident qui a fait changer de face à l'affaire. La Dame ayant fait venir une Sage-femme, a eu plusieurs conférences avec elle; & selon le caractére ordinaire de ces créatures, cette femme a tiré bien de l'argent d'elle, & à la fin lui a escamoté un joïau de grand prix; ayant été saisie & mise en prison à ce sujet, elle a accusé la Comtesse de lui avoir fait d'étranges questions, & d'avoir de terribles projets; & que pour conclusion, elle a traité avec elle pour faire périr son mari, parce qu'elle en aime un autre. Ce scandale est cause que Mylord Chamberlayne & ses autres amis, ne jugent pas à propos de passer outre dans l'affaire du divorce". Le même, dans une Lettre datée de Londres le 10 Juin 1613 (6), & écrite encore au Chevalier Winwood, lui mande. „ Le Chevalier Overbury est toujours en prison, & selon ce que j'apprens, il a la mine d'y demeurer encore..... L'affaire du Divorce du Comte d'Essex & de sa femme est en train, & a été plaidée déja deux ou trois fois à huis clos à Lambeth devant certains Commissaires. La plus grande difficulté est qu'il veut bien confesser son impuissance par rapport à elle, mais qu'il veut avoir la liberté de se marier à une autre, n'étant *maleficatus* que *ad illam*. Quelques Jurisconsultes sont néanmoins d'avis que si elle veut faire serment qu'il est impuissant par rapport à elle, cela pourra suffire; & l'on ne croit pas qu'elle s'en fasse de scrupule, parce qu'on présume qu'elle est déja pourvue d'un second; ce que je n'aurois jamais soupçonné, si je n'avois su qu'il a passé depuis deux jours plus de trois heures avec elle, ce qui me fait un peu douter, & penser que les Grands, pour parvenir à leurs fins, ne respectent personne". Le Comte de Southampton, dans une Lettre du 6 Août 1613 (7), au Chevalier Winwood, lui marque: „ Je vois par votre derniére Lettre, que vous avez été très-bien informé de ce qui se passe en Angleterre, & que l'Affaire, dont nous souhaittons si fort de voir la Conclusion, est encore en suspens. La difficulté qu'on fait, c'est que l'affaire du Chevalier Overbury n'est pas encore accommodée, ce qui cause souvent de l'embarras, & empêche l'exécution de la résolution prise; & l'on espére en-vain de voir réussir l'autre affaire, tant que celle-là ne sera pas réglée, ce qui je m'imagine se fera bientôt de la maniére suivante; qu'il fera un acte de soumission, & aura en conséquence la permission d'aller voyager, avec un ordre secret de ne point revenir, jusqu'à ce qu'il sache le bon-plaisir de Sa Majesté. On a eu bien de la peine d'empêcher qu'il ne soit flétri publiquement par l'Exil & la perte de sa Charge, tant est grande la haine du Roi contre lui. Cet obstacle étant levé on aura la même confiance qu'on avoit pour le Chevalier Henri Neville, ce qui me fera autant de plaisir qu'à qui que ce soit; mais, comme je vous l'ai marqué, ces fréquens délais m'ont rendus soupçonneux. Je vois que vous savez tout ce que je pourrois vous marquer, touchant la *Nullité* (8); vous voyez quelle est l'influence d'un Roi sur les Juges; car j'en connois quelques-uns de ceux qui sont à-présent pour cette *Nullité*, qui y étoient fort contraires, dans le tems que j'étois en Angleterre, tels sont l'Evêque d'*Ely* (9) & celui de *Coventry* (10). Pour ce qui est de l'affaire même, je vous proteste que je serai bien-aise si cela se peut légitimement, qu'elle réussisse; quoique j'en aye craint les conséquences, & que les derniéres Lettres que j'ai reçuës ayent augmenté mes craintes. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas content de la maniére dont l'Autorité s'en mêle".

(5) Ibid. p. 453.

(6) Ibid. 450.

(7) Ibid. p. 475.

(8) Du Mariage du Comte d'Essex & de sa Femme.

(9) Le Docteur Lancelot Andrews.

(10) Le Docteur Richard Neile.

[C] *Il y demeura fort resserré jusqu'à ce qu'il y mourut de poison le 15 Septembre de la même année, & on l'enterra le même jour dans la Chapelle de la Tour.*] On rapporte dans la *Relation véritable & Historique de l'empoisonnement du Chevalier Thomas Overbury*, citée dans la Remarquée [A] (11), qu'à la priére de la Comtesse d'Essex, le Chevalier Thomas Monson recommanda Weston au Chevalier Gervais Elways, Lieutenant de la Tour, pour servir de Valet ou de Garde à Overbury. Ce Weston avoit servi d'entremetteur à la Comtesse & au Vicomte de Rochester, comme il le confessa lui-même. Ayant été établi pour garder le Chevalier Overbury, le 6 Mai 1613, il ne voulut jamais permettre que le Pere, le Frere, ni aucun des parens ou des amis du Chevalier le vissent durant sa prison, & convint avec Me. Turner, Agente de la Comtesse, qu'il donneroit au Chevalier tout ce qu'elle lui envoyeroit. Ayant reçu d'elle un poison jaune, nommé *Rosacar*, dans une Fiole, comme il portoit le souper du Chevalier d'une main, & la Fiole dans l'autre, il rencontra le Lieutenant de la Tour, à qui il dit; *Monsieur, lui donnerai-je à-présent?* Le Lieutenant lui répondit; *que voulez-vous lui donner?* Weston lui repliqua, *on diroit que vous n'en savez rien?* Le Lieutenant l'ayant repris, il porta le poison dans une autre chambre, & Weston le donna au Chevalier Overbury le 9 Mai dans du bouillon. C'est ce qui a été prouvé par la Confession de Weston & du Lieutenant. Weston lui ayant donné le poison, qui travailla violemment par haut & par bas, il demanda sa recompense à la Turner, qui lui dit; *il n'est pas mort encore; achevez votre ouvrage, & vous aurez votre salaire.* Le poison & l'étroite prison où il étoit, firent tomber le Chevalier Overbury malade; & comme on ne permettoit à personne de ses parens ou amis de le voir, il écrivit au Comte pour qu'il travaillât à son élargissement; qui lui répondit que la circonstance n'étoit pas encore favorable, mais qu'il hâteroit sa délivrance le plutôt possible. Le 5 Juin le Vicomte lui écrivit, & lui envoya dans sa Lettre une poudre blanche, le priant de la prendre: *Elle vous rendra plus malade*, dit-il, *mais ne craignez rien, c'est un moyen de procurer votre liberté, & de rétablir votre santé.* Overbury prit cette poudre qui opéra furieusement sur lui, & sa maladie empira, parce que c'étoit du poison, comme Weston l'avoua. Le Chevalier qui languissoit ainsi, surpris de ce que depuis deux mois qu'il avoit pris la poudre, il n'étoit point relâché, écrivit au Vicomte pour lui représenter son triste état, & il lui reprochoit son oubli; la Lettre contenoit ce qui suit, comme les Domestiques du Chevalier, qui l'avoient vuë, le déposérent: *Je m'étonne, Monsieur, que vous n'ayez pas encore trouvé les moyens de procurer ma liberté; mais je me souviens que vous m'avez dit, que vous auriez votre revanche de moi, & vous l'avez effectivement. Mais comptez bien, Mylord, que si vous ne me faites élargir, & si vous souffrez que je meure ainsi, mon sang vous sera redemandé.* Le Vicomte lui répondit pour le consoler, & s'excusa sur ce qu'il n'avoit pu en-

(11) P. 22.

furent exécutées enſuite, entre autres le Chevalier *Gervais Elways* Lieutenant de la Tour, *Richard Weſton*, *Jaques Franklin*, qui voyoit le Chevalier Overbury, & lui donna le bouillon empoiſonné, & *Anne Tur*-

core procurer ſa liberté. Le Chevalier tomba de plus en plus en langueur, après avoir pris cette poudre: pour le conſoler, il venoit tous les jours des gens au nom du Vicomte, & apoſtés par la Comteſſe d'Eſſex qui lui diſoient, que s'il vouloit quelques mets plus convenables pour lui que ceux qu'on lui donnoit à la Tour, on les lui feroit avoir. C'étoit trois mois après ſon empriſonnement. Selon la coutume des Malades il avoit envie de friandiſes, comme de Tartes & de Gelées que la Turner, de l'aveu & du ſu de la Comteſſe, lui envoyoit, empoiſonnées avec du Sublimé, ce qui augmenta la maladie du Chevalier, qui mangeoit de ces mets empoiſonnés (12). Au bout de cinq mois de priſon, il écrivit au Vicomte une Lettre, dont il y a une Copie dans la Bibliothéque Cottonienne, *Titus* B. VII. au dos de laquelle on trouve ces mots, de la propre main du premier Juge Coke, *Cop. Overb. Letter to Ro.* Et effectivement le ſtile & le ſujet de la Lettre indiquent clairement celui qui l'a écrite, quoiqu'il paroiſſe évidemment que le Copiſte n'a pas été fort exact en la copiant, y ayant pluſieurs fautes palpables. Comme elle n'eſt point datée, il eſt aſſez difficile d'aſſigner préciſément le tems où elle a été écrite, quoique l'endroit, où il dit qu'*il a été cinq mois priſonnier*, prouve clairement que ce ne fut pas longtems avant ſa fin tragique, que cette Lettre hâta peut-être, à en juger ſelon les apparences. Voici la Lettre. „ Comme ce papier vous parviendra cacheté, il vous parlera avec la même franchiſe que je faiſois. J'apprends que vous avez dit à mon frere, que mon ſtile peu reſpectueux cauſera dans la ſuite de l'éloignement entre vous & moi, du-moins tel que nous ne ferons jamais ſur le même pied où nous avons été enſemble. De quel front pouvez-vous lui dire que vous ſerez moins bien diſpoſé envers moi, à qui vous devez plus qu'à qui que ce ſoit au monde, votre fortune, vos lumiéres, votre réputation? & qui ai perdu ma fortune auprès d'*Ignati*, qui ai eu querelle avec *Niger*, qui ai ſouffert cinq mois d'exil, & à-préſent miſérablement cinq mois de priſon; vous ôſez aujourd'hui prendre un ſi pitoyable prétexte, de dire que le ſtile de mes Lettres vous change à mon égard! Hélas! cet artifice ne ſervira de rien pour cacher ce qu'il y a de honteux dans votre procédé; le ſacrifice que vous faites de moi à votre Maitreſſe, l'amitié que vous entretenez avec ceux qui m'ont mis ici, & qui m'y retiennent, & votre peu de ſoin d'avoir mis pour première condition de votre réconciliation avec eux, qu'on me rendit ma liberté, & qu'on me rendit à vous. Vous priez mon frere de tenir vos intentions ſecrettes, afin de pouvoir vous mettre à couvert & cacher votre méchanceté. Mais il n'en ſera rien; je veux que vous & moi ayons pour juges publiquement tous les amis que j'ai. Ils ſauront ce que nous nous ſommes dit juſques ici, d'une nature bien différente de ceci; gardez je vous prie mes Lettres, afin qu'ils puiſſent voir, combien j'ai oublié votre rang, en vous écrivant. Je ſerai ſur la roue, & vous à votre aiſe, vous me négligerez, & je dois parler de ſang froid. S'il y a de l'infamie à trahir un étranger, il y en a bien plus dans votre procédé, de trahir & d'abandonner un Ami. Je ne puis le diſſimuler, j'ai reſſenti le plus vif chagrin, dèsque j'ai remarqué combien vous aviez peu (je ne dirai jamais d'amitié) mais d'humanité; combien peu de compaſſion, non pas même autant qu'une bête fauve dans les forêts; quand j'ai appris comment, malgré ma miſére, vous alliez voir toujours votre Maitreſſe, vous vous friſiez plus ſoigneuſement que jamais, vous penſiez à des tapiſſeries, & étiez tous les jours curieux ſur vos habits; attentif à faire votre cour, comment vous étiez toujours en commerce de Lettres avec mes ennemis, ſans en tirer aucun avantage en ma faveur; quand j'ai vu que vous m'envoyiez vingt projets ou promeſſes pour ma liberté, & qu'au bout de huit jours je recevois un frivole détail du peu de ſuccès qu'ils avoient eu, & que vous vous abſentiez alors de la Ville; quand j'ai réfléchi que tous ces mauvais procédés venoient d'un homme, à qui ſa conſcience dit que c'eſt la confiance que j'ai eu en lui qui m'a conduit où je ſuis, celui-là même qui eſt cauſe que je me ſuis dévoué au ſervice de *Julius*, & qui s'eſt fait valoir auprès de ſon Maitre par cet endroit, & que ma récompenſe eſt une priſon, pour des raiſons dont il n'y a jamais eu d'exemple; tandis qu'il ſait bien que tout ce qu'il a de capacité vient de moi, il oublie néanmoins celui qui l'a mis en état de paroitre tel qu'il eſt, il oublie celui avec qui il a vécu depuis neuf ans dans une étroite amitié, & entre lequel & lui il y a eu des ſecrets bien importans, & en attendant mon pere & ma mere ſouffrent, & ſoupirent après moi. Ma femme ne demanderoit qu'à coucher ſur les planches pour être avec moi. Mon frere eſt ruiné, ſa tante l'ayant déchargé de ſa maiſon, ce qui lui épargne 300 Livres ſterl. par an. Celui qui eſt l'Auteur de tout, qui auroit tant de raiſons de me témoigner de l'amitié, de périr même pour moi, plutôt que de me voir périr, demeure inſenſible, eſt attentif aux riens qui le regardent lui-même, & va toujours ſon chemin; permet même que mes ennemis ſe moquent de moi, & envoyent des billets à ma charge; enſorte, Dieu m'en eſt témoin, que depuis que je ſuis entré ici, je n'ai pas eu ſeulement un fétu, pas un domeſtique pour me ſervir dans ma grande maladie, & qu'il n'a pas été permis à mes parens de venir me conſoler dans cette extrémité. J'avouë, qu'en faiſant attention à toutes ces choſes, je n'ai pu m'empêcher de faire paroitre l'amertume de mon âme dans mes Lettres, & pour que la mémoire d'une méchanceté auſſi noire ne périſſe point, j'ai durant tout ce tems écrit l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé entre vous & moi, depuis le premier moment de notre connoiſſance, juſqu'à ce jour; j'y rapporte quel je vous trouvai d'abord; quel vous étiez, quand je vins auprès de vous, comment je perdis la faveur de tous les Grands de mon Pays, pour ne penſer qu'à votre fortune, à votre réputation, & à vous former l'eſprit; combien j'ai couru de hazards pour vous; combien de perſonnes qui pour s'être donnés à vous, qui étiez étranger, ſe trouvent à-préſent abandonnées au reſſentiment de leurs ennemis; quels ſecrets il y a eu entre vous & moi; & je rapporte pour la fin, comment, lorſque vous devintes amoureux de cette femme, vous vous ſervites d'un autre pour votre commerce, auſſitôt que vous l'eûtes gagnée par mes Lettres, & ſurmonté les obſtacles qu'il y avoit; comment vous vous ſervites d'un homme à vous, vous vous cachâtes & vous intrigâtes avec votre homme; ce qui cauſa plus d'une fâcheuſe avanture à Huntington & à New-Market, & enſuite à Whitehall. Vous jurâtes alors que je demeurerois à la Cour, que vous étiez mon ami, & bien d'autres choſes qui ſont préſentement accomplies; comment vous m'avez mis ici, quand j'aurois pu me ſauver, comment vous m'envoyâtes chercher deux fois le jour même que je fus arrêté; comment, ayant depuis très-longtems deſſein d'épouſer cette femme, vous n'avez pas voulu que je m'en informaſſe ſeulement, & en avez vous-même dit du mal; comment étant réconcilié avec la Ligue depuis deux mois, vous n'avez pas commencé par ſtipuler ma liberté & mon retour; & pour concluſion, lorſque nous pourrions vivre tranquillement le reſte de nos jours, & oublier les troubles paſſés, vous me laiſſez-là, & prenez occaſion d'un ſtile peu meſuré de dire, *que vous ne ferez jamais pour moi ce que vous avez été*. J'ai fait une Relation circonſtanciée de tout, Mardi j'achevai de la mettre au net, & Vendredi je l'ai cachetée de huit cachets, & l'ai envoyée chez un de mes amis, à qui je puis me fier, l'ayant fait jurer qu'il n'ouvriroit point le paquet. Je la lui envoye, & à tous mes Amis, Seigneurs & Gentilshommes, Hommes & Femmes, pour qu'ils la liſent & qu'ils en prennent copie; je fais ſerment que je dis la vérité. Je ne croi pas que vous ôſiez en nier un ſeul mot. Ainſi, ſi vous voulez en agir d'une maniére ſi méchante avec moi, j'ai pris des précautions, pour que votre caractére, ſoit que je vive, ſoit que je meure, ne ſoit pas enſeveli dans l'oubli, & qu'on n'ignore pas que vous êtes le plus indigne homme qu'il y ait au monde".

Le Chevalier Overbury languit juſqu'au 6 de Septembre, la Turner engagea un Garçon Apoticaire, pour vingt Livres ſterl. d'empoiſonner un lavement, que ce Garçon & Weſton lui donnérent le 7 Septembre; il fit un terrible effet par haut & par bas, juſqu'à ce qu'enfin le Chevalier rendit l'âme; après ſa mort ſon corps fut tout couvert d'ampoules, & de boutons enflammés: le Vicomte débita que c'étoit un effet de la Vérole; mais les Domeſtiques du Chevalier & d'autres perſonnes réfutérent pleinement ce bruit calomnieux, & dépoſérent qu'avant ſa priſon il avoit le corps parfaitement ſain, n'ayant qu'un cautére au bras gauche, pour détourner les humeurs & les rhumes, auxquels il étoit ſujet, par un effet de la vie ſédentaire qu'il menoit, s'appliquant fort à l'étude. On ne permit à aucun de ſes parens ou amis de voir ſon Corps, le *Coroner* ne le viſita pas non plus, quoique ce ſoit la coutume, quand un priſonnier particulier meurt à la Tour; mais on l'enterra d'abord dans un trou, creuſé dans un lieu peu diſtingué (13).

Dans la Bibliothéque Cottonienne, *Titus* B. VII. *fol.* 464, *&c.* on trouve les deux Lettres ſuivante du Comte de Northampton au Chevalier Gervais Elways ou Helwiſe Lieutenant de la Tour.

„ *Mr. le Lieutenant*,

„ Mylord Rocheſter ſouhaittant de rendre les derniers devoirs à ſon ami défunt, me prie de vous demander de ne remettre le Corps du Chevalier *Thomas Overbury*, à qui que ce ſoit de ſes amis qui le demandera, pour le faire enterrer honorablement. Par-là Mylord fait paroître la conſtance de ſon affection pour le mort, & l'intention où il étoit, de mon ſu, de profiter du ſéjour du Roi à Théobalds, pour faire les derniers efforts pour obtenir la liberté. Je ne crains d'autre obſtacle à une demande auſſi juſte que celle de Mylord, que la mauvaiſe odeur du Corps, car on dit qu'il avoit quelques cautéres, & dans ce cas-là, ce ſeroit lui faire plus de tort que d'honneur de le garder ſur terre. Je crains auſſi qu'on ne l'ait déjà mis en terre, par la raiſon que je viens de toucher, en ce cas-là il eſt trop tard de faire quelque cérémonie. Je ſuis

„ *Votre très-affectionné Serviteur & Ami*

„ H. NORTHAMPTON.

„ P. S. Vous voyez ce que Mylord déſire ſi fort, & comment je le ſeconde, pour qu'on lui faſſe tout l'honneur poſſible; mais je ſouhaitte en même tems que vous vous informiez tout doucement, ſi l'on a jamais fait une pareille gra-

„ ce

(12) Ibid. p. 22-25.

(13) *True and Hiſtorical Relation*, p. 26.

Turner, Veuve d'un Médecin, qui avoit préparé le poison. Au mois de Mai 1616 Carr, Comte de Somerset, & sa Femme, ci-devant Comtesse d'Essex, furent condamnés à mort, pour avoir tramé le meurtre, & gagné ceux qui y avoient eu part; mais le Roi leur fit grace, & se contenta de les bannir de la Cour. [☞ Par la maniére dont ce Prince en agit dans cette occasion il y a lieu de penser qu'il avoit de fortes raisons de ménager le Comte de Somerset; ou que malgré son inclination pour un nouveau Favori, il conservoit encore un fond d'amitié pour l'ancien [*D*]. Add.] Le Chevalier Overbury étoit un homme d'un beau génie & fort savant, comme il paroît par ses Ouvrages [*E*]. Il a eu un Neveu

„ ce à aucun prisonnier; & si vous pouvez, sans vous exposer, m'accorder ma demande, parce que j'agis au nom de Mylord pour satisfaire son amitié, quoique je sois Conseiller. Car je ne voudrois pas m'exposer ni vous non plus, après y avoir mûrement pensé, quoique ce soit une œuvre de charité".

On trouve au dos de cette Lettre écrit de la propre main du Chevalier *Gervais Helwise*.

Dèsque le Chevalier Thomas Overbury *fut expiré, j'écrivis à Mylord* Northampton; *comme ma propre expérience ne me pouvoit diriger, je souhaittois de savoir ce que je devois faire du Corps, informant Mylord, des cautéres qui y étoient, selon que* Weston *me l'avoit dit, & des autres vilenies qu'il y avoit que l'on regardoit alors comme étant la vérole. Mylord me manda que je devois d'abord faire visiter le Corps par un Juré; & je me souviens fort bien qu'il me conseilloit d'envoyer chercher le Chevalier* Jean Lidcote *pour faire la visite, & de permettre de le voir à ceux de ses amis qui le voudroient, & de l'enterrer d'abord dans l'enceinte, parce que le Corps ne pouvoit être gardé. Néanmoins le Chevalier* Overbury *étant mort vers les cinq heures du matin, je gardai le Corps jusqu'à trois ou quatre heures de l'après-midi. Le lendemain le Chevalier* Jean Lidcote *vint. Je ne pus l'engager à procurer un cercueil & un suaire pour envelopper le Corps. J'eus soin moi-même du Cercueil, mais j'ignore qui l'a enseveli. Car le Corps étoit effectivement très-corrompu; desorte que malgré la recommandation de Mylord, vu le danger qu'il y avoit à le garder, je ne l'ai gardé que trop longtems, comme nous l'avons tous senti.*

Ger. Helwysse.

Voici l'autre Lettre du Comte de Northampton:

„ *Monsieur le Lieutenant*,

„ Permettez-moi de vous prier d'appeller *Lidcote*, & trois ou quatre de ses amis, s'il en vient autant, pour voir le Corps, s'ils ne l'ont déjà vu: & aussitôt qu'il aura été visité, faites-le enterrer d'abord dans la Chapelle de la Tour, sans attendre l'arrivée d'un Courrier de la Cour. S'ils l'ont déjà visité, enterrez-le sur le champ; car il est tems, vu les humeurs de ce misérable qui ne pourroit que faire pitié, & causer du scandale. Ne vous laissez arrêter par les instances de personne, & rapportez moi mes Lettres, la premiére fois que je vous verrai. Ne manquez pas à un jota de ce que je vous dis, si vous aimez vos amis; & après que *Lidcote* & ses amis l'auront vu, ne tardez pas un instant, mais que le Prêtre soit prêt; si *Lidcote* n'y est pas, envoyez-le chercher promptement, sous prétexte que le Corps ne peut pas attendre. A la hâte le 12.

„ *Tout à vous*".

☞ [*D*] *Il y a lieu de penser qu'il avoit de fortes raisons de ménager le Comte de Somerset, ou que malgré son inclination pour un nouveau Favori, il conservoit encore un fond d'amitié pour l'ancien.*] Mr. de Rapin me fournira le Commentaire de mon Texte (14). „ S'il en faut croire, *dit cet Historien*, le Chevalier Antoine Weldon, Auteur d'un petit Livre, intitulé *la Cour & le Caractère du Roi Jaques*, qui n'est proprement qu'une Satire, le Roi avoit fait donner des assurances au Comte de Somerset, qu'il ne seroit point jugé. Cela fut cause que quand le Lieutenant de la Tour alla lui annoncer qu'il seroit jugé le lendemain, il répondit, qu'absolument il ne comparoîtroit point, à moins qu'on ne le portât par force devant la Cour, couché dans son lit. Le même Auteur ajoûte que le Roi en ayant été informé, lui fit dire, qu'il ne pouvoit pas l'empêcher de comparoître devant les Juges, mais qu'il empêcheroit qu'on ne prononçât aucune sentence contre lui. Ce fut par cet artifice, dit l'Auteur que je viens de nommer, qu'on obtint du Comte prisonnier, qu'il se présentât volontairement à la Cour, où il se défendit depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, que, contre son attente, on lui prononça sa Sentence qui le condamnoit à mort, comme coupable du meurtre d'Overbury. Le même Auteur dit encore, que le Roi fut dans de terribles inquiétudes pendant tout ce jour-là, & qu'il ne se calma que quand il eut reçu la nouvelle que la Sentence étoit prononcée. Le but de cet Auteur, en rapportant toutes ces circonstances, & une infinité d'autres que j'ai omises, est d'insinuer que le Roi craignoit que Somerset, pour sauver sa vie, ne révélât des secrets qu'il vouloit tenir cachés. Mais ces secrets ne sont point expliqués, & ne sont apparemment que des chiméres. Si le Roi avoit craint quelque chose de la part du Comte de Somerset, il se seroit bien gardé de le livrer à la Justice, ou d'ordonner au Juge de l'examiner à la rigueur. Cependant, quoique l'Auteur dont je parle soit Satirique, & qu'on ne puisse pas compter sur son témoignage, on ne peut s'empêcher d'entrevoir quelque chose de vrai dans ce qu'il raconte, parce que la conduite du Roi, après la condamnation du Comte de Somerset, fait comprendre qu'il y avoit dans cette affaire quelque circonstance qui l'embarrassoit. La Comtesse de Somerset ayant été menée devant la Cour, ne se défendit que par des torrens de larmes, qui inspirérent quelque pitié à ses Juges, mais qui n'empêchérent pas qu'elle ne fût condamnée à mort, aussi-bien que son Epoux. Le Roi leur accorda un répit qui fut souvent renouvellé, jusqu'en l'année 1621, qu'ils eurent la liberté d'aller demeurer dans une Maison de Campagne, sans être pourtant déchargés de leur condamnation. Enfin en 1624, environ quatre mois avant la mort du Roi, ils obtinrent des Lettres de pardon. *Après que le Comte de Somerset eut été condamné, le Roi lui donna quatre mille Livres sterling de rente en fonds de Terres, sous le nom d'un de ses Domestiques.* Ce présent si considérable, le pardon accordé au Comte, malgré l'exécration que le Roi avoit prononcée contre soi-même, & contre sa postérité, si jamais il pardonnoit aux coupables, son inquiétude durant le Jugement, le billet envoyé au Juge, pendant qu'il jugeoit le Chevalier Monson, les paroles imprudentes de Cook touchant le Prince Henri, & sa disgrace qui arriva bientôt après, tout cela dis-je a donné lieu aux ennemis du Roi Jaques d'insinuer qu'il se sentoit coupable de quelque crime, & il leur a plu d'appliquer le tout à la mort du Prince Henri". Mr. de Rapin expose ensuite les raisons qu'il y a de douter, prises principalement de l'opposition des Historiens de différens partis entre eux. Sans prétendre décider sur un point si délicat, il me semble néanmoins que la conduite du Roi Jaques suppose, ou des raisons secrettes de ménager le Comte, ou, comme je l'ai dit dans le Corps de l'Article, un reste d'affection assez grand pour son ancien Favori. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce Prince n'observa guére les Loix de la Justice, en n'abandonnant pas à la rigueur des Loix des gens qui avoient si indignement fait périr un innocent. Rem. du Trad.

(14) *Hist. d'Angleterre* Tom. VII. p. 100-102.

[*E*] *Le Chevalier Overbury étoit un homme d'un beau génie & fort savant, comme il paroît par ses Ouvrages.*] Son Poëme, intitulé la Femme, fut imprimé plusieurs fois à Londres pendant sa vie. On le réimprima en 1614 in-4 sous le titre suivant: *La Femme, à présent Veuve du Chevalier* Thomas Overbury. *Poëme admirable & singulier sur le choix d'une Femme. On y a ajoûté divers Caractéres & des Bons-mots tant de lui que d'autres personnes d'esprit de ses amis.* On trouve à la tête de cette Edition un Avertissement du Libraire au Lecteur, daté du 16 Mars 1614, qui a été retranché dans les Editions suivantes. „ Ton ignorance peut te donner la liberté de ne pas goûter l'art profond de la Poësie, parce que l'opinion te rend opiniâtre, & qu'une tradition grossiére ne t'a appris qu'à abuser de la Science. Car soit que tu lises le barbouillage de quelque yvrogne, soit une belle Tragédie, ou quelque autre piéce qui porte au frontispice le titre d'excellent, tu regardes le tout avec le même mépris, en les traitant de bagatelles; ne mettant aucune différence entre une enseigne grossiérement faite, & un tableau d'une main habile. Mais ce qui console, c'est que s'il y a des Critiques, il y a des Admirateurs. Ce dont je suis sûr, c'est que s'il se trouve quelqu'un qui ne fasse point de cas, & ne rende pas justice à la beauté de ce Poëme, si généralement approuvé; si c'est par l'effet d'une Critique chagrine, on peut le regarder comme ennemi des Muses; si c'est de bonne-foi que quelqu'un ne le goûte point, il doit être déclaré atteint & convaincu d'incapacité. Si un pareil Ouvrage s'étoit trouvé chez les anciens Romains, quoiqu'ils n'eussent pas le bel art de l'imprimerie, ils l'auroient gravé sur le marbre & sur l'airain, plutôt que de n'en pas immortaliser l'Auteur. Si l'on pense qu'il y a de la difficulté à trouver l'aimable personne, dont on a ici le portrait, qu'on goûte le plaisir d'admirer, celui qui a eu l'art de la dépeindre en un si petit espace. Pour dire la vérité, je dois avertir que ce qu'il y a de plus ici que dans l'Edition précédente, n'appartient qu'en partie au premier Auteur, & que le reste qui ne lui céde guére, & qui est du même genre, copié d'abord par des personnes du même rang, m'a été remis avec permission de le rendre public. Je ne doute donc pas, que je n'aye satisfait à ma conscience, & mérité la reconnoissance des Connoisseurs. Adieu". L'argument du Poëme revient à ceci; il s'agit d'abord du Mariage, & de ses fruits qui sont les Enfans: Ensuite de son contraire, le libertinage. Vient ce qui regarde le choix d'une Femme; l'Auteur montre d'abord qu'on ne doit pas avoir égard à la Beauté, à la Naissance, ni au Bien; après cela il fait voir, que la Bonté, la Sagesse, & la Discrétion, sont les qualités auxquelles on doit avoir égard; & à la Beauté comme à une chose subalterne. Il parle ensuite de la maniére d'acquérir une telle femme, & finit par la seule qualité requise, qui est, qu'elle convienne à celui qui l'a prend [☞ L'Auteur Anglois donne ici de grands morceaux de ce Poëme, mais qui m'ont paru ne pouvoir être rendus en Prose, sans leur faire perdre beaucoup, & peut-être sans intéresser fort peu le Lecteur Add. du Trad.] On trouve à la suite de ce Poëme, *Caractéres, ou Portraits divers, & Nouvelles de tous lieux, ou Vérités anciennes supposées nouvelles*, &c. On a mis au-devant de la

Neveu qui portoit le même nom que lui, qui étoit Chevalier, & Juge de Paix de la Comté de Glocester, lequel a possédé le bien d'Overbury à *Bourton on the Hill* dans ladite Comté; il le vendit vers l'an 1680 à Mr. Alexandre Popham, & se retira à un bien qu'il avoit lui-même à Adminton, dans la Paroisse de Queinton, dans la Comté de Glocester aussi; il y mourut le 28 Février 1680, & fut enterré dans l'Eglise de Queinton. On a de lui. I. *Rélation exacte de l'examen du Procès de la Condamnation & de l'Exécution de* Jeanne Perry *& de ses deux fils* Jean *&* Richard Perry, *pour le meurtre prétendu de Mr.* Guillaume Harrison *&c.* Londres 1676 in-4, en forme de Lettre au Docteur Thomas Shirley, Médecin à Londres. II. *Questions proposées à ceux, qui imposent aux autres certains articles, en ce qui regarde une Révélation divine & surnaturelle, & qui persécutent qui que ce soit pour cause de Religion; avec priére d'y répondre Chrétiennement*, imprimé en 1677. Mr. *George Vernon*, Recteur de Bourton sur l'eau publia la même année à Londres in-8, une Réponse intitulée; Ataxiæ Obstaculum: *Réponse à certaines Questions* &c. Le Chevalier Thomas Overbury fit une Replique, qui avoit pour titre: *Ratiocinium Vernaculum; ou Replique à l'*Ataxiæ Obstaculum; *qui est une Réponse prétendue à de certaines Questions, répandues dans la Comté de Glocester*. Londres 1678 in-8.

15e Edition des *Elégies de divers Auteurs sur la mort prématurée du Chevalier* Thomas Overbury, *empoisonné à la Tour.* Cette Edition est encore augmentée de plusieurs nouveaux *Caractéres*: d'un *Edit d'un Parlement d'Utopie, par Mr. Sandewell*: des *Paradoxes, présentés devant Sa Majesté à Whitehall*, &c. des *Receptes* & des *Songes du Charlatan.* Voici un Essai de ces Caractéres, c'est celui du Pédant (15). „ Un Pédant est un Ane „ qui a quelque intelligence, ou un Sot habillé en noir qui „ parle par sentences plutôt qu'il ne parle de bon sens. „ L'Antiquité de son Université est son Symbole, & l'excel„ lence du Collége où il réside, ne se distinguât-il que par le „ talent de bien jouer à la boule, un article de foi. Il parle „ mieux Latin que la Langue de son pays, & il connoit tout „ le monde, mais ne connoit pas sa patrie. Il a toujours de „ longues Histoires à débiter, dont il est le Héros, & qui „ n'ont rien d'intéressant, parce que vrayes ou fausses elles „ sont communément ridicules. Son ambition est d'être Gra„ dué. Que s'il parvient à être aggregé au Collége, il n'a „ plus d'égal. En dépit de toute bonne Logique, il jure & „ soutient qu'un Cocu & un Citoyen sont termes sinony„ mes, quoique le Mari de sa Mere soit un Alderman. Tou„ te sa vie se passe à soutenir le pour & le contre. Il parle „ toujours avant que d'avoir pensé, comme un Gentilhomme „ campagnard, mais d'un ton plus décisif. Il est Gentilhom„ me depuis la tête jusqu'aux pieds, car il monte à cheval, „ & porte des armes. Il est ordinairement ennuyeux, & par„ le sans peine plus longtems qu'on ne peut avoir de patien„ ce pour l'écouter. Sa conversation roule sur ce qui se passe „ dans l'Université; & la conduite des Procureurs est le sujet „ de ses nouvelles. Son stile, & son esprit est composé de „ piéces de rapport; quand il parle le plus simplement, il se „ mêle toujours du galimathias dans ses discours. Il argu„ mente perpétuellement; & quelle que soit la question, il „ a raison. Ce seroit une tache à sa réputation d'ignorer „ quelque chose, & il ne sait pas qu'il ne sait rien. Les „ *Georgiques* de Virgile lui fournissent des leçons pour l'A„ griculture, ses *Bucoliques* des directions pour élever le Bé„ tail: son *Enéide*, ou les *Commentaires de César* lui fournis„ sent des Stratagêmes pour la Guerre. Il régle tout, & ne „ réussit en rien; il est habile dans toutes les professions, & „ n'en entend aucune. Il se conduit plus par l'oreille que „ par l'intelligence, & les mots font plus pour lui que le „ sens; desorte qu'il croit très-fermement que *Erra Pater* „ étoit le Pere des Hérétiques, *Rodolphe Agricola* un riche „ Fermier; & qu'il n'y a pas de Systême de Logique qui ap„ proche de celui de *Keckerman*. Son tic n'est pas tant d'ê„ tre fou, que de se donner tant de peine pour en convain„ cre le public; car ce qui est naturel en d'autres, est l'effet „ d'un artifice pénible chez lui. Sa pauvreté fait son bon„ heur, car elle fait croire à quelques personnes, qu'il n'est „ point au nombre des Favoris de la fortune. Son érudition „ n'est pas de mise, il la posséde sans savoir où elle est. „ En un mot c'est l'ombre d'un homme; le titre d'un Sa„ vant, ou un Puritain qui fait le rigide; grand en spécu„ lation, & rien en effet". Outre les Piéces dont nous avons parlé, il y a encore du Chevalier Overbury, *Du Remède d'Amour, Poëme en deux parties.* Londres 1620 in-8. On lui attribue deux autres Ecrits, savoir, *Remarques sur les Provinces-Unies, & sur l'état présent de la France.* Londres 1651 in-8, avec son portrait. *Le Procès & la Conviction du Chevalier* Walter Raleigh *au Banc du Roi*, le 17 Novembre 1603 &c. Londres 1648 in-4. Copié à ce qu'on prétend *par notre* Auteur [☞. Je ne sai si surtout ce qu'on vient de voir on sera fort convaincu de ce grand génie & de ce profond savoir, que l'Auteur de cet Article attribue au Chevalier Overbury; je n'y vois rien qui en donne une si grande idée. ADD. DU TRAD.]

(15) L'Anglois a *meer Scholar*; je ne connois pas de terme François qui y réponde que celui de Pédant, qui n'exprime pourtant pas exactement; d'ailleurs il faut observer que c'est le Caractére d'un Pédant d'une Université Angloise. R. D. T.

OUGHTRED (GUILLAUME) illustre Mathématicien Anglois du XVII. Siécle, nâquit à Eaton vers l'an 1573, comme il paroît par son portrait, de la main de Hollar, sur lequel on lit, qu'en 1646, il avoit 73 ans; il fut élevé dans l'Ecole du lieu de sa naissance: & en 1592, il fut envoyé à Cambridge au Collége du Roi (*a*); il y fut reçu Bachelier-ès-Arts en 1596, & Maître en 1599. Il fut Membre de ce Collége, & il y passa onze ou douze ans. Il donnoit à l'étude des Mathématiques tout le tems qu'il pouvoit dérober à ses occupations Académiques; & il inspira le goût de ces belles & utiles Sciences à plusieurs autres, tant par ses discours, que par ses soins à leur aider, & par les instructions qu'il leur donnoit (*b*). Le Docteur Thomas Bilson, Evêque de Winchester, lui conféra les Ordres (*c*). Vers l'an 1603 il quitta l'Université, & fut pourvu de la Cure d'Aldbury, près de Guildford, dans la Province de Surrey; où il vécut d'une maniére fort retirée, & tout occupé de l'étude, ensorte qu'il alloit fort rarement aussi loin que Londres, & encore n'étoit-ce qu'une fois par an; ses récréations consistoient dans la diversité des études, auxquelles il s'appliquoit: „ Quand j'étois fatigué, *dit-il* (*d*), des „ fonctions de mon Ministére, je dissipois mon ennui & me délassois, non seulement par les Mathéma„ tiques, mais par les charmes de toutes les autres Sciences". Vers l'an 1628 le Comte d'Arundel, qui demeuroit alors à West-Horsely, & qui acheta depuis une maison à Aldbury, le fit venir chez lui, & ensuite lui assigna une chambre dans sa Maison à Londres (*e*), & il enseigna les Mathématiques au fils du Comte, qui s'appelloit Guillaume (*f*). En 1631 il publia à Londres un petit Volume in Octavo, intitulé. *Arithmeticæ in numero & speciebus Institutio: quæ tum Logisticæ, tum Analyticæ, atque adeo totius Mathematicæ quasi Clavis est. Ad nobilissimum, spectatissimumque Juvenem, Dn.* Gulielmum Howard, *Ordinis, qui dicitur, Balnei Equitem, honoratissimi Dn.* Thomæ, *Comitis Arundelliæ & Surriæ, Comitis Mareschalli Angliæ* &c. *filium* [*A*]. Il se fit une nouvelle Edition de cet Ouvrage en 1648, corrigée & fort augmen-

(*a*) Tiré du Régitre de ce Collége.

(*b*) Voy. son *Apologetical Epistle* à la suite du *Circles of Proportion*. Londres 1633. in-4.

(*c*) Ibidem.

(*d*) Ibid.

(*e*) Ibid.

(*f*) Voy. l'Epitre Dédicatoire du *Clavis Mathematica* d'Oughtred.

[*A*] *En 1631 il publia à Londres un petit Volume in Octavo, intitulé*, Arithmeticæ in numero & speciebus Institutio &c.] Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, en a un Exemplaire, tout rempli de notes de la propre main de Mr. Jean Greaves, Professeur d'Astronomie à Oxford. L'Epitre Dédicatoire, adressée au Chevalier Guillaume Howard, Chevalier du Bain, & fils de Thomas Comte d'Arundel, est datée de l'Hôtel d'Arundel le 1 Janvier 1631. Le Docteur Jean Wallis dit, dans son *Histoire de l'Algébre*, dans le Chapitre où il parle de Mr. *Oughtred*, & de sa *Clavis*, que „ quoi„ que dans le tems que *Vieta* introduisit cette sorte d'Arith„ métique, il fut plus nécessaire (à cause de la nouveauté „ de la méthode) d'exprimer tout du long les termes des „ calculs; mais qu'étant plus connue & plus en usage, Mr. „ Oughtred, qui vouloit être court, & extrêmement con„ cis, se contenta d'employer de simples lettres, au-lieu de „ mots. Par ce moyen, *ajoûte-t-il*, il a mis dans un très-pe„ tit espace beaucoup de bonne Géométrie, dans sa *Clavis*; „ & vous n'en trouverez que difficilement autant, dans au„ cun Ecrivain avant lui, exprimé avec tant de clarté & de „ concision. Je n'ignore pas qu'il y a des gens qui accu„ sent cet Ouvrage d'être obscur, parce qu'il est trop court, „ mais ils ont tort; car il en dit toujours assez pour être en„ tendu, quoiqu'il ne soit pas abondant en paroles; le Lec„ teur n'a besoin que d'attention pour peser la force de cha„ que expression, & pour en comprendre la liaison; & il „ trouvera que l'Auteur en dit autant en peu de mots, que „ d'autres en de longs discours: ce qui est bien plus aisé à „ retenir, quand une fois on l'a saisi, que si les choses é„ toient exprimées avec la prolixité de quelques autres Au„ teurs; qui oblige le Lecteur à écarter une foule de paroles „ inutiles, pour pouvoir avoir une idée de ce qu'il y a d'es„ sentiel: ici il a tout réduit en abrégé".

[*B*] La

gmentée, fous le titre fuivant: *Gulielmi Oughtredi Ætonenfis, quondam Collegii Regalis in Cantabrigia Socii, Clavis Mathematicæ denuo limata five potius fabricata.* Il avoit paru en 1647, en Anglois, in-8. fous le titre de *La Clef des Mathématiques refondue & limée; avec un Traité de la Réfolution de toutes fortes d'Equations affectées en Nombres. La Régle de l'Ufure compofée, la Démonftration de la Régle de fauffe pofition; & une Méthode facile de faire toutes fortes de Cadrans Solaires, fur un plan enfeigné Géométriquement par Guillaume Oughtred* [*B*]. La troifiéme Edition de la *Clavis* parut à Oxford en 1652 in-8, où on ajoûta les Piéces fuivantes. I. *Æquationum affectarum Refolutio: ubi etiam multa de Logarithmorum ufu interferuntur.* II. *Elementi decimi Euclidis Declaratio.* III. *De Solidis regularibus Tractatus.* IV. *De Anatocifmo five Ufura compofita.* V. *Regula falfæ Pofitionis demonftrata.* VI. *Theorematum in Libris Archimedis de Sphæra & Cylindro Declaratio.* VII. *Horologiorum Sciotericorum in plano, Geometricè folum, fine Calculo Trigonometrico, delineandorum modus facillimus; per quem Meridiana, Subftylaris, & Stylus ipfe, non inveftigantur modo fed etiam in cujusvis generis Plano, fitu proprio infcribuntur, omniaque perfpicue demonftrantur. Inventore* Gulielmo Oughtredo, 23 *Ætatis annum agente.* Guillaume Forfter, fon Difciple, publia à Londres en 1633, in-4. *Cercles de Proportion, & Inftrument Horizontal* [*C*]; à la fuite duquel, on trouve dans quelques Editions *Lettre Apologétique* de Mr. Oughtred, *à la Nobleffe d'Angleterre* * contre Mr. Richard Delamain [*D*]. En 1636 on imprima à Londres in-8, de la façon de Mr. Oughtred, *La Defcription & l'Ufage d'un*

* Il y a dans l'Anglois, *Gentry*, qui fignifie ordinairement la petite Nobleffe R. D. T.

[*B*] *La Clef des Mathématiques refondue & limée &c.*] Cette Traduction eft dédiée par Oughtred au Chevalier Baronet, Richard Onflow, *un des Députés de la Province de Surrey au Parlement, & à Mr.* Arthur Onflow, *fils aîné du Chevalier.* Dans la Préface il dit. ,, Qu'ayant été employé plufieurs années par feu l'illuftre Comte d'Arundel à enfeigner les Mathématiques à un de fes fils, il avoit mis par écrit, en Latin, une Méthode pour acquérir plus aifément, non une connoiffance fuperficielle, mais une connoiffance folide de ces Sciences myftérieufes, & des Anciens, qui en ont traité. Depuis, *ajoûte-t-il*, je la publiai à la requifition de plufieurs perfonnes favantes & judicieufes, fous le titre de Clavis *Mathematicæ*. Comme ce Traité n'eft pas écrit felon la méthode Synthétique, qui eft celle qu'on fuit ordinairement, que les paroles y font fort ménagées, qu'on y a fuivi la méthode *Analytique*, & que l'on a fubftitué des fignes aux mots, il a paru difficile à entendre & obfcur à plufieurs, ce qui vient plutôt de leur défiance, étant effrayés de la nouveauté de la méthode, que de la difficulté de la chofe en elle-même. Car cette maniére d'exprimer les chofes par des Symboles, ni ne charge la mémoire par la multiplicité des mots, ni ne fatigue l'imagination, en l'obligeant à les comparer & à les joindre enfemble; mais elle préfente tout d'un coup à l'œil toute la fuite de l'Opération. Mon but en donnant la premiére Edition de cette Clef étoit, & dans celle-ci, que j'ai retouchée, & comme refondue, eft encore d'engager ceux qui aiment ces Sciences à les cultiver, & de leur offrir comme un fil d'*Ariadne*, pour les guider dans les détours tortueux de ce Labyrinthe, & de les mettre en état d'entendre plus aifément les meilleurs & les plus anciens Auteurs, tels qu'*Euclide*, *Archimède*, *Apollonius de Perge*, ce grand Géométre, *Diophante*, *Ptolémée*, & les autres; pour qu'ils ne fe bornent pas à apprendre les propofitions de ces grands Maîtres, ce qui eft le plus haut degré de fcience, auquel la plupart afpirent; mais qu'ils pénétrent, avec quelle fagacité, par la voye de quelles Equations, Interprétations, Comparaifons, & Réductions, ces hommes illuftres de l'Antiquité ont orné, enrichi, étendu, & d'abord découvert cette admirable Science. Je puis le dire avec vérité, que lorfque je m'occupai à lire leurs Ouvrages avec foin, & que j'obfervai avec étonnement leurs ingénieufes démonftrations, fondées avec tant d'art fur des principes auxquels perfonne ne s'attendroit, mais raffemblés avec un artifice tout divin; je fus frappé encore de furprife & d'admiration, & je ne concévois qu'avec peine, comment il pouvoit y avoir une imagination affez forte pour foutenir ce poids immenfe de conféquences, & rendre tout à la fois préfentes à l'efprit tant de chofes, éloignées les unes des autres, les raffembler & les faire confpirer, comme de concert, à former un feul Argument. Je pris le parti, pour mieux retenir les chofes mêmes, de dépouiller les propofitions & les démonftrations des termes, qui les exprimoient, & de les réduire à des Signes qui les rendiffent vifibles au premier coup d'œil. Comparant enfuite les Théorêmes enfemble, par rapport à leur égalité, à leur proportion, à leur affinité, & à leur dépendance les uns des autres, je tentai d'en déduire de nouveaux. Enfin, en formant des Queftions femblables problématiquement, & les réduifant par voye d'Analyfe à leurs principes, comme fi la folution en étoit déja faite, je recherchai les moyens de la faire. C'eft en fuivant cette voye, que je trouvai, non fans y donner bien du tems, & fans peine, la Méthode que je propofe pour faciliter l'étude des Mathématiques. J'ai ajoûté un petit Traité touchant la réfolution des Equations affectées propofées en Nombres, dont il eft fait mention à la fin de l'Ouvrage précédent. Chemin faifant j'y ai inférés, autant que cela eft néceffaire, ce qui regarde l'ufage des Logarithmes: & enfin on trouve une méthode Géométrique facile de tracer des Cadrans Solaires, fur toutes fortes de plans, quelle qu'en foit la fituation". L'Auteur n'avoit que 22 à 23 ans, lorfqu'il inventa cette méthode de tracer des Cadrans. Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, a un Exemplaire de l'Ouvrage, dont nous avons parlé dans cette Remarque, avec un grand nombre d'Additions & de Corrections de la propre main de l'Auteur.

[*C*] *Guillaume Forfter, fon difciple, publia à Londres, en* 1633, *in-4*, Cercles de Proportion & Inftrument Horizontal.] Le titre complet eft: *Le Cercle de Proportion, & l'Inftrument Horizontal. Le premier pour montrer de quelle maniére on doit faire les Proportions fimples & compofées, & comment on peut réfoudre facilement & promptement des Queftions d'Arithmetique, de Géométrie, & d'Aftronomie, avec une Addition touchant la Navigation. Les régles, dont il s'agit, pouvant auffi s'exécuter par la plume, par l'Arithmétique, & par le Canon des Triangles. Le Second enfeigne à réfoudre la plupart des Queftions, qui peuvent s'exécuter par le Globe, & à tracer des Cadrans fur toutes fortes de plans. On y a ajoûté l'excellent ufage de deux Régles pour calculer. Inventés & écrits en Latin, par* G. O. *Traduits en Anglois, & publiés pour l'utilité publique par* Guillaume Forfter. L'Epître Dédicatoire de Mr. *Forfter*, au Chevalier *Kenelm Digby*, eft datée du 1 Mai 1632, il y parle en ces termes. ,, M'étant trouvé pendant les grandes vacances dans le quartier où demeure mon très-illuftre Ami & Maître Mr. *Guillaume Oughtred* (à qui je dois tout ce que j'ai de Connoiffances Mathématiques) je lui parlai, par occafion, d'une *Régle de Nombres, de Sinus & de Tangentes* (de l'ordre de celle qu'on appelle communément la *Régle de Gunter*) qu'une perfonne avoit commandée, & qui devoit avoir fix pieds de long, pour s'en fervir avec un Compas. Il me répondit, que *c'étoit-là une pauvre machine, & qui donnoit bien de la peine. Mais*, ajoûta-t-il, *puifque je vois que vous aimez ces fortes d'Inftrumens, je vous montrerai ceux que je me fuis fait depuis plufieurs années.* D'abord il m'apporta deux *Régles* de cette efpéce, dont on fe fervoit, en les appliquant l'une à l'autre, fans aucun compas. Enfuite il me produifit ces *Branches-ci*, ajuftées dans un *Cercle* ou un *Anneau*, avec un autre *Cercle mobile* par deffus. Comme je m'apperçus du grand ufage de ces deux fortes d'Inftrumens, & furtout du dernier, qui à cet égard l'emporte de beaucoup fur tous les autres qui font connus, je lui dis, que j'étois furpris qu'il eût caché fi longtems, non feulement au Public, mais à moi, des inventions fi utiles, tandis qu'à d'autres égards il s'étoit ouvert fi généreufement, & m'avoit fait part de fes lumiéres. Il me répondit: que *la bonne maniére de s'inftruire n'étoit pas par la voye des Inftrumens, mais par celle des démonftrations: & que c'étoit une mauvaife méthode, que celle des Maîtres ordinaires, de commencer par les Inftrumens, & non par les Sciences mêmes; par où au-lieu de former des Gens habiles, ils font de leurs difciples, des joueurs de Gobelets, au deshonneur de l'Art, en leur faifant perdre un tems précieux, & en livrant des Génies bien difpofés & laborieux, à l'ignorance & à la bagatelle. Qu'à-la-vérité l'ufage des Inftrumens eft excellent, lorfqu'un homme poffède fon art; mais que cet ufage eft méprifable, quand il eft mis en oppofition avec l'Art. Et enfin, qu'il avoit deffein de me recommander l'habileté pour les Inftrumens, mais qu'il avoit voulu premiérement que je poffédaffe les Sciences mêmes.* Il me communiqua auffi diverfes Remarques & des Régles pour fe fervir de ces Cercles, & de fon *Inftrument Horizontal* (qu'il avoit projetté il y avoit environ trente ans) écrites la plupart en Latin. J'obtins de lui la permiffion de traduire le tout en Anglois, & de le publier pour l'utilité de ceux qui aiment & qui cultivent les Mathématiques. Tandis que j'étois occupé, avec tout le foin que cela demandoit, & autant que mes affaires me le permettoient, à mettre ce travail en état de voir le jour: un autre, à qui l'Auteur avoit découvert, dans une longue Conférence, ce qu'il avoit fait, a pris les devans, avec plus de précipitation que d'exactitude: tout ce que je dirai de cette diligence prématurée pour ne pas la nommer fupercherie, c'eft de confeiller au Lecteur attentif de ne fe fier à rien, qu'autant qu'il trouvera que cela s'accorde avec la Vérité, & avec l'Art". Ce Mr. *Forfter* enfeignoit les Mathématiques à Londres, comme on le voit par un avis qu'il y a au bas du *Cercle de Proportion. Ceux qui fouhaitteront de plus amples inftructions fur l'ufage de ces Inftrumens, ou fur d'autres parties des Mathématiques, peuvent s'adreffer à* G. Forfter, *au Taureau Rouge, vis-à-vis du Cimétiere de St. Clément, &c.*

[*D*] *On trouve dans quelques Editions*, Lettre Apologétique de Mr. Oughtred à la Nobleffe d'Angleterre *contre Mr.* Richard Delamain.] Cette Epître eft intitulée: *A la Nobleffe d'Angleterre, & à tous les autres qui étudient les Mathématiques, qui liront ceci: Jufte Apologie de* Guillaume Oughtred, *contre les calomnieufes infinuations de* Richard Delamain, *dans une Brochure intitulée*, Grammelogia, *ou*, l'Anneau Mathémati-

,, que

d'un double Cadran Horizontal. En 1652, il parut à Londres une Edition Angloise des *Recréations Mathématiques de* H. van Etten, à la fin de laquelle il y a un Traité de Mr. Oughtred, intitulé, *Description du double Cadran Horizontal, qui montre non seulement l'Heure du jour, mais par lequel on trouve aussi la Méridienne; & la solution de la plupart des Questions Astronomiques, pour lesquelles on se sert du Globe. Par* Guillaume Oughtred. En 1657 on imprima sa *Trigonometria: hoc est modus computandi Triangulorum Latera & Angulos, ex Canone Mathematico traditus & demonstratus. Una cum Tabulis Sinuum, Tangent. & Secant.* &c. La même année il parut aussi à Londres une Traduction Angloise de cet Ouvrage in-4, sous le titre de *Trigonometrie; ou la Méthode de calculer les Cotés & les Angles des Triangles par le Canon Mathématique, démontrée par* Guillaume Oughtred d'*Eton.* Il avoit commerce de Lettres sur des sujets de Mathématiques avec quelques-uns des premiers hommes de son tems; nous indiquerons ici quelques-unes de

que, *ou* Mirifica Logarithmorum Projectio Circularis. Mr. Oughtred observe dans cette Epitre: qu'*on ne peut sans impiété soutenir, qu'il y ait aucune Science incompatible avec la profession d'un Théologien. Que dans tous les siécles les plus illustres & les plus profonds Théologiens, se sont aussi appliqués à l'étude des Mathématiques, & les ont fait servir utilement à leurs plus sublimes méditations. Que ceux à qui ce secours a manqué, l'ont fortement souhaité, & ont senti le besoin qu'ils en avoient. Et que Dieu, qui a crée toutes choses, avec nombre, poids, & mesure, dans la plus exacte proportion, n'a imprimé nulle part, si l'on en excepte sa Sainte Parole, plus de traits de sa divine & infaillible Vérité, que dans ces Sciences: les seules où l'Esprit humain peut trouver une parfaite certitude, tandis que les autres sont couvertes de nuages épais de l'ignorance & de l'obscurité. D'ailleurs l'étude des Mathématiques accoutume les hommes à la certitude des démonstrations, anime l'esprit, le reveille de l'assoupissement, & de l'acquiescement servile à des conjectures & à des probabilités; elle l'aiguillone, & lui fournit les moyens de remonter à des principes vrais & incontestables.* Il nous apprend au sujet de l'*Instrument Horizontal*, qu'il y avoit très-longtems, & lorsqu'il ne faisoit que commencer à s'appliquer aux Mathématiques, qu'il avoit essayé en différentes maniéres de se faire un petit Cadran, qu'il pût porter en poche, pour savoir l'heure, & pour s'en servir à faire d'autres expériences; que dans cette vuë il avoit fait des Quarts de Cercle, des Anneaux, des Cylindres, & plusieurs autres Machines; mais qu'il n'avoit pu se satisfaire pleinement; parce que ces instrumens, ou n'étoient que de peu d'usage, ou qu'étant trop composés ils étoient trop chargés de lignes différentes. Qu'enfin il avoit fait réflexion, que toutes sortes de questions touchant les premiers mouvemens, se résolvoient très-naturellement par le Globe même, rectifié pour l'élevation présente à l'aide d'un Azimuth mobile: il avoit projetté le Globe sur le plan de l'Horizon, & avoit appliqué à son Centre, qui étoit le Zénith, un *Index* avec des degrés projettés, pour tenir lieu de l'Azimuth mobile, & ce fut dans cette projection qu'il découvrit, ce qu'il avoit auparavant cherché avec tant de peine & de travail. Que comme il alloit rarement à Londres, où il auroit pu trouver de grands compas, & d'autres instrumens pour tirer les Arcs de plus grands Cercles, il avoit été forcé d'avoir recours aux inventions que l'Art avoit pu lui fournir, & qu'il avoit inventé plusieurs Théorêmes, Problêmes, & des Méthodes, dont personne qu'il sût ne s'étoit jamais avisé, pour trouver les points d'intersection, & les autres points quelconques de ces Cercles, afin de pouvoir les tracer, & les diviser après les avoir tracés. „ Il y a environ trente ans, *dit-il*, que j'en présentai un tracé de ma propre main au Docteur *Bylson*, Evêque de Winchester, qui m'avoit conferé les Ordres. Il y a environ vingt-cinq ans, que je fis présent d'une piéce semblable à une Dame illustre, épouse d'un Chevalier, homme savant & de mérite, qui demeuroit proche du lieu où je faisois mon séjour, & qui s'est établi depuis dans la Comté de Worcester: cette Dame douée d'un génie & d'une pénétration fort au-dessus de son sexe, prenoit du plaisir à s'appliquer à ce qui concerne le Globe. Ce fut pour elle que je mis sur le papier plusieurs remarques sur l'Instrument dont il s'agit, & ce sont les mêmes presque mot à mot que j'envoyai plusieurs années après dans une Lettre à *Elie Allen*, & ce sont celles, que *Delamain* avouë avoir vuës, mais qu'il méprisa.... Etant à Londres au Printems de l'année 1618, j'allai voir au Collége de Gresham mon très-honoré Ami, Mr. *Henri Briggs*, qui me fit faire connoissance avec Mr. *Gunter*, nommé en dernier lieu pour enseigner l'Astronomie dans ce Collége; nous étions alors dans la chambre du Docteur *Brooks*; la conversation avec lui étant tombée sur son Quart de Cercle, je lui montrai mon Instrument Horizontal. Il l'examina avec une grande application, & me fit des questions sur la maniére de le projetter, & sur son usage, en répétant souvent, *cela est très-bon.* Pas fort longtems après il remit à Mr. *Briggs*, pour me l'envoyer, ce même Instrument imprimé sur un modéle gravé en Cuivre, dont j'ai appris depuis, qu'il avoit fait présent au Comte de Bridgwater. Et dans son Traité du *Compas de Proportion* (Sector) imprimé six ans après, il donna entre autres Projections, la mienne de bonne-foi, en ce qu'il ne s'en attribua point l'honneur, comme fait *Delamain*, mais pas assez sincére pour avouer de qui il la tenoit. Mais la Providence a voulu que j'aye gardé la Lettre de Mr. *Briggs*, par laquelle il m'envoyoit l'estampe de Mr. *Gunter*, datée du Collége de Gresham, le 2 Juin 1618, & l'Apostille du 4, qui me fut rendue le 10. Dans cette Lettre il dit: *Mr.* Gunter *vous envoye ici un Cadran Horizontal, qu'il a tracé d'après votre Instrument.* Il y a plus de deux ans que j'ai laissé cette Lettre entre les mains d'*Elie Allen*, pour la faire voir à quiconque le voudra..... Environ deux ans après que j'eus fait voir cet Instrument à Mr. *Gunter*, j'en fis présent à un jeune Gentilhomme, qui est à présent Baron, homme de probité, savant, plein de bonté, & généreux, qui n'a d'autre défaut qu'un désir insatiable de s'instruire dans les Sciences; il a encore cette Piéce, & est actuellement à Londres; son témoignage confirmera qu'il y a déjà bien des années qu'il connoit l'usage de cet Instrument; & certainement notre prétendu inventeur ne le lui a jamais fait connoître, & il n'oseroit remonter aussi haut. Je vins à Londres à la St. Michel de l'an 1627, & *Elie Allen* étant entré au service du Roi, il avoit envie de présenter quelque chose à Sa Majesté en guise d'étrennes, il me pria donc de lui inventer quelque joli instrument. Je lui répondis, que j'avois oui dire, que Sa Majesté trouvoit fort à son gré le grand Cadran Concave de Whitehall, & qu'il ne pouvoit avoir rien de plus convenable que mon Cadran Horizontal, qui étoit la même chose en plan; que je mettrois au revers les Théories du Soleil & de la Lune, & que de cette façon, à l'aide des deux côtés, on pourroit calculer fort aisément les Eclipses. L'idée lui plût. Le côté Horizontal fut commencé sous ma direction. Je n'eus pas été fort longtems au logis, que Mr. *Allen* arrêté dans son travail, me pria de venir à son secours. Je lui écrivis une grande Lettre de deux feuilles, dans laquelle je lui expliquai les usages de l'Instrument, & surtout de l'Horizontal, & ensuite la maniére de le tracer, celle de trouver les demi-diamétres & le Centre des divers Cercles, tant grands que petits; & celle de les diviser; Mr. *Allen* conserve encore cette Lettre, & c'est la même dont j'ai parlé, & que *Delamain* avouë avoir vuë". *A l'égard des Cercles de Proportion* Mr. Oughtred confesse *qu'il n'a pas des* titres de propriété aussi parfaits par rapport à tout le monde, qu'il en a pour l'Instrument Horizontal, quoiqu'il en ait par rapport à Mr. *Delamain. La gloire de l'invention*, dit-il, *appartient, après Mylord* Merchiston, *& Mr.* Briggs, *à Mr.* Gunter, *(si je n'ai pas été mal informé) qui en a montré les nombres sur une ligne droite; cela une fois fait, y avoit-il tant d'art à mettre cette ligne en Cercle? Et que fait autre chose ce nouvel Instrument (nommez-le* Cercle de Proportion, *ou* Anneau, *ou donnez-lui tel nom que vous voudrez) que de plier la* Ligne *ou* la Régle *de Mr.* Gunter? *Voici comment je m'en avisai. En étudiant les Mathématiques & en y travaillant je me suis beaucoup attaché au Calcul; & pour faciliter le travail, & verifier ce que j'ai fait, j'ai inventé diverses maniéres abrégées pour la Théorie d'une part, & forgé divers instrumens & inventions méchaniques pour la Pratique; afin que trouvant les choses d'accord par ces deux voyes, je puisse être sûr de l'exactitude de mes calculs. Entre autres Instrumens la Ligne ou Régle en question me plaisoit fort; le seul défaut que j'y trouvois, c'est qu'elle avoit souvent besoin d'un trop grand Compas, difficile à ouvrir, fort aisé à s'échapper, & incommode pour l'usage. J'imaginai d'abord d'avoir une autre Régle avec la premiére; afin qu'en les appliquant l'une à l'autre, je pusse non seulement me passer de Compas, mais travailler plus aisément & plus vite, n'ayant plus de besoin du mouvement de la main, mais seulement de fixer l'œil; pouvant voir par une simple position des Régles non seulement une des proportions, mais les différentes proportions, relatives à la question que j'examinois. Mais cela même n'étoit pas sans quelque difficulté, surtout par rapport aux Lignes des Tangentes, lorsqu'un Arc étoit dans la premiére moitié du Quadrant, & l'autre dans l'autre moitié; car dans ce cas-là il falloit, ou qu'une des Régles fût aussi longue que l'autre, ou que je changeasse la Régle. Cette considération me fit appercevoir, avant toute autre, qu'en mettant ces Lignes sur les deux Regles en Cercle, en doublant celles des Tangentes sur l'une & l'autre, & en faisant mouvoir ces deux Cercles l'un sur l'autre, elles suffiroient, avec un petit fil au centre pour guider l'œil, à expédier avec une incroyable & merveilleuse facilité toutes les questions de Trigonométrie, tant Rectiligne, que Sphérique. J'exécutai mon idée, & il y a plus de douze ans que je fis moi-même deux Cercles pareils, dont je me suis toujours servi depuis quand j'en ai eu besoin.* „ Dans les grandes vacances de l'année 1630, je montrai chez moi les Regles & le Cercle à *Guillaume Forster* (un peu trop tôt par rapport au dessein que j'avois, de le conduire par la véritable route aux connoissances Mathématiques) comme il l'atteste lui-même dans la Préface qu'il a mise au-devant de sa Traduction. Je lui répondis, lorsqu'il m'exhorta à publier ces inventions, que je ne voulois pas paroître devant le Public avec de semblables bagatelles; mais que s'il vouloit prendre la peine de traduire en Anglois quelques régles que j'avois mises sur le papier, nous ferions présent à *Elis Allen*, s'il croyoit qu'ils pûssent lui être utiles, des deux Cercles de Proportion, & d'un autre Instrument qui consistoit en deux demi-Cercles, pour trouver aisément les Déclinaisons des Planétes selon la Théorie de Copernic,

de ces Lettres [*E*], dont les Originaux nous ont été communiqués par Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale. Mr. David LLoyd rapporte (*g*) que „ Mr. Oughtred étoit fortement persuadé,

(*g*) Memoirs p. 608. Lond. 1668.

„ pernic, instrument que j'avois tracé moi-même très-proprement, *il y avoit plus de vingt ans*, & qui pourroit être mis au revers, ensorte que les deux ensemble formeroient l'instrument *le plus* complet pour l'Astronomie, qui me fût connu. Etant venu à Londres à la S. Michel de cette année-là, je fis une pleine & entiére donation de cet Instrument entier à *Elie Allen*, conformément à ma promesse".

[*E*] *Nous donnerons ici quelques-unes de ces Lettres.*]

„ Au très-respectable Mr. Owtreade, mon très-cher Ami.

„ *Salutem in Christo.*

„ Monsieur,

„ Si vos occupations les plus importantes vous le permettent, je souhaitterois bien que vous m'aidassiez encore une fois à faire l'essai de la maniére de trouver la Quadrature du Cercle. En méditant à fond le Chap. IV du Prophête Ezéchiel, j'y trouve un Emblême très-évident de cette Quadrature & de toutes ces circonstances, & qui en donne le secret. Le Prophête a ordre de prendre une tuile, ou, comme porte le terme Hébreu, *Albun*, un tableau blanc, *Abacum*, ou un papier, & d'y écrire le nom de la Ville de *Jérusalem*, qui signifie la doctrine ou la Vision de la Concorde: ce qui convient très-bien au dessein de faire accorder le Cercle avec la Ligne droite, deux choses entre lesquelles il y a toujours eu une guerre irréconciliable. Le nom de *Jérusalem* ירושלם renferme, selon la maniére d'écrire ordinaire, le nombre de 1146, mais je trouve encore une maniére secrette de l'écrire * qui ajoûte 80, & fait la somme totale de 1226. Les paroles qui suivent, *dabis super eam* OBSIDIONEM, *ædificabis* TURRIM, *fundes* AGGEREM, *dabis* EXERCITUS, *pones* ARIETES IN CIRCUITU, écrites en Hébreu, donnent le même nombre de 1226, en prenant ensemble les consones & les voyelles de ces mots. Conformément au sens ordinaire des termes, cela indique évidemment, l'étude & l'application pour en pénétrer le secret. Le Prophête reçoit ordre de dormir sur son côté gauche, durant 390 jours, & de porter l'iniquité d'Israël; ce qui signifie que la Quadrature est le triple de ce nombre, qui est la figure de l'iniquité d'Israël, comme ce nombre est inégal au Cercle. Ensuite il a ordre de dormir sur son côté droit durant *quarante jours*, & de porter l'iniquité de Juda. Les mots de *quadraginta dies* en Hébreu, en ôtant le nombre produit par les voyelles de celui des consones) font 2479; qui est le diamétre donné par la premiére opération, & est néanmoins inégal, quoique l'inégalité ne soit pas aussi grande. Il est encore ordonné au Prophête de prendre une grille de fer, & de la mettre entre lui & la Ville; c'est le quarré de sept, fait en forme de grille, en guise de mur entre le Cercle qui est assiégé, & la Ligne droite qui vient contre lui. Ensuite il a ordre de se tourner vers le siége, & de ne point se tourner d'un côté sur l'autre jusqu'à ce qu'il ait accompli les 390 jours. Il lui est ordonné encore de prendre certains légumes, & d'en faire du pain pour les 390 jours. Par où il faut entendre l'assemblage de tous ces mots en une phrase, qui signifie en Hébreu tracer une ligne de chiffres, & le nombre de la ligne est exprimé par le poids de l'eau qu'il doit boire, qui est la sixiéme partie d'un Hin, c'est-à-dire 12, le Hin contenant 72. Le Prophête a ordre de plus de se raser les cheveux & la barbe; les deux mots renferment le commencement de la fraction de 653 après la 6 place, 3 [141592 [653. Il doit aussi partager ce qu'il aura rasé en trois portions égales, qu'il doit jetter, à l'exception d'une petite partie, c'est-à-dire, d'une seule Unité, & de celle-là même il doit en jetter quelque chose. Ce petit résidu qui doit être le 7 en rang, se trouve par une leçon secrette être $\frac{20}{30}$, les Unités étant supposées être 30 chacune. Ensorte qu'à la septiéme place, il semble que les fractions doivent cesser, pour venir à la conclusion, & que la proportion entiére du Diamétre 390 au Cercle 1226 sera 3 [141592 $\frac{20}{30}$, partagé à la septiéme place entre $\frac{7\ minus}{6\ plus}$.

„ Ce qui m'a fait espérer de tirer parti de ceci, c'est qu'il est évident que selon la Méthode d'*Archimède* & de *Ceulin*, on ne peut guére venir à la fin de l'Opération, & trouver où s'arrêter. Car leur fondement étant la multiplication, d'une figure inscrite par ses Polygones, pour parvenir au Cercle, cela ne peut jamais réussir; parce que le moindre Polygone qu'on puisse imaginer, doit être composé de lignes droites qui partagent deux angles: ces lignes peuvent donc encore être divisées en plus petites à l'infini, selon les principes de la Philosophie; ainsi il faut qu'elles finissent toujours entre *plus* & *minus*. Deplus, supposé que la vraye proportion du Cercle ait été proposée par Dieu, elle doit nécessairement être ou moindre que celle de *Ceulin*, ou égale, ou plus grande. Elle ne peut être plus petite ni égale, parce que les proportions par rapport à la Circonférence sont défectueuses, comme on peut le prouver démonstrativement. La même démonstration prouve qu'elle ne peut excéder d'une Unité. D'où il s'ensuit qu'elle doit excéder celle de *Ceulin*, non jusqu'à une Unité, ce qui lui fait courir risque de tomber d'elle-même. Je vous prie donc instamment de vouloir bien prendre la peine de voir, s'il seroit possible de détruire la supposition de la proportion parfaite mentionnée ci-dessus, par l'Algébre. Car au-lieu que *Ceulin* a $\frac{7\ minus}{6\ plus}$ à la septiéme place, l'unité étant supposée à 10, cette division de l'unité en 30, tient un milieu entre 18, qui est comme 6, & entre 21, qui est comme 7. Et comme il est fait mention d'un mur dans le quarré de sept, je trouve que le quarré de sept contenant [6 côtés 175mes, & en tout dans les 49 places, 1225, il n'y a qu'une seule Unité de moins qu'au Cercle 1226, différence à laquelle on remédie en ajoûtant 20 jours à chacun des 16 côtés du quarré, supposé consister en années; cette fraction qui fait 320 jours, est prise en gros pour une année: Ensorte que quoique chaque côté qui consiste en 175 années 20 jours, ne soit dans la chose même pas proportionné au demi-diamétre de 390 ans, il est proportionné dans les Nombres. Et je trouve que la Vie d'Abraham, qui fut de 175 années complettes, fut de 20 jours de plus, comme je puis le démontrer par une leçon secrette. Ensorte donc que cette Conciliation apparente, & non réelle, du Quarré de sept avec le Cercle 1226, se fait par une addition de 20, pour faire une proportion exacte, & devient par-là la figure de la Quadrature de 390 à 1226, en ajoûtant la fraction de 20 à la septiéme place. Mais laissant à l'écart les questions qui peuvent naître sur les prémisses, je vous prie seulement de vouloir examiner, si par l'Algébre vous pouvez donner atteinte à cette fraction déterminée de $\frac{20}{30}$, à la septiéme place, pour faire la juste proportion du Diamétre 390 au Cercle 1226. L'Opération de *Ceulin* n'y fait rien, toutes ses fractions subalternes ajoûtées à la sixiéme place dans l'échelle, ne montent pas jusqu'à une autre unité, pour excéder $\frac{20}{30}$, & son opération ne se fait que par la voye de proportion, que comme 390 [2479 fait la proportion de 3 [141592, de même 390 [247921 fait la proportion de 3 [14159265, & ainsi de suite jusqu'à une moindre fraction.

„ Je vous supplie très-instamment de vouloir, dès que vous en aurez le loisir, examiner ceci, & m'envoyer le résultat de votre examen; car quoiqu'il me semble qu'il n'y a point de milieu connu, qui puisse établir ou contredire cette proposition, si ce n'est la Méthode de *Ceulin*, qui n'y fait rien, je souhaitte néanmoins de m'en rapporter plutôt à vos lumiéres qu'à mes conjectures. Je fais des vœux sincéres pour votre bonheur, & suis

„ Votre très-affectionné Ami,

Goldsmithes Alley in Red-Crosse-Street le 27 Août 1633.

„ *Guillaume Alabaster.*

„ A mon très-digne Ami Mr. Guillaume Oughtred.

„ Monsieur,

„ Je vous rends graces de votre petit Ouvrage, mais surtout de la méthode de calculer les divisions de votre Verge pour Jauger. Je souhaitterois, tant pour vous que pour eux-mêmes, que les gens sentissent aussi-bien la subtilité de cette invention qu'ils sont avides de gain; & alors vous seriez sûrement mieux récompensé, que vous ne le serez selon les apparences. J'ai remis à vous écrire, jusqu'à ce que j'eusse des nouvelles de Mr. *Derand*; J'en ai reçu, & je vous envoye la Lettre qu'il vous écrit, par laquelle je conçois qu'il est pleinement persuadé de la perfection de votre démonstration. Il m'a écrit aussi, & dans sa Lettre il exalte fort la force de votre génie inventif, dans cette démonstration. Il me mande aussi que votre *Clavis* est en grande estime parmi les Mathématiciens de Paris. C'est-là tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui: & en faisant des vœux sincéres pour vous, je suis

„ Votre parfait Ami,

Wellbeck le 11 Février 1635.

„ *Charles Cavendysshe*".

Eruditissimo Domino, Domino Oughtred

Eruditissime Domine,

Recepi Dominationis vestræ Literas simulque dubiorum solutionem, quæ mihi vester in solvendis mathematicis problematibus agendi modus, doctissimus ille quidem, sed apud nos non ita receptus, procreaverat. Ubi enim Hypothesim semel aliquam ad propositam quamlibet demonstrationem assumpsimus, illam non patimur quamdiu probationum diffusis series immutari. Et si quando contingat eam facilitatis majoris gratia, aliasve ob causas, variari, id admittimus quidem, at ita tamen ut simul etiam Lectorem, ne tantæ mutationis inscius deludatur, ut nobis dum vestras rimaremur demonstrationes contigit, admoneamus. Et certe si Dominatio vestra prioribus suis in literis de variata nos demonstrationum suarum ratione fecisset certiores, haud dubium est, ni fallor, quod illarum secreta omnia primis conatibus, ut & secundis fecimus, mutatis ad mentem vestram ideis, penetrassemus. Ceterum gratias agimus Dominationi vestræ immortales, quod quemadmodum suo illo labore ac studio

* Faute des Caractéres nécessaires on n'a pu l'exprimer ici. R. D. T.

(h) Lloyd se trompe, & Mr. Oughtred avoit 87 ans, quand il mourut.

„ suadé, sur les principes de son Art, qu'il verroit le Retablissement du Roi (confirmé d'ailleurs „ dans cette persuasion par le Théme du retour de Sa Majesté en 1660, que l'Evéque d'Avignon avoit „ envoyé à ce Prince quelques années auparavant) & qu'il eut effectivement cette satisfaction avec „ une joie inexprimable, étant mort un mois après, le 30 Juin 1660, dans sa 86 année (*h*)". Mais dans le *Dictionnaire de Collier* (*i*) on trouve, qu'*il mourut vers le commencement de Mai* 1660*: ayant appris la nouvelle du Bill qui passa le* 1 *Mai*, *pour le rappel du Roi Charles* II. *il mourut tout d'un coup*, *transporté*

(i) Vol. II.

studii nobilissimi Domini de Cavendish votis plenius satisfecit, sic nostra etiam cumulatissime adimpleris. Vale.

Dominationis vestræ obsequentissimus
in Christo Servus,

Parisiis 8 *Jan.* 1635. Franc. Derand.

„ A son très-honoré Ami Mr. Oughtred.

„ Monsieur,

„ ⁂ Je vous prierai encore une fois instamment de vouloir être plutôt diffus dans l'Edition Angloise de votre *Clef Mathematique*, que concis, en faisant réflexion que les „ plus habiles-gens de tous les tems ont observé & dit, que „ le nombre des Sots est infini, *Stultorum infinitus est numerus.* Ces sortes de Sciences ne peuvent être rendues trop „ faciles, elles sont si abstruses en elles-mêmes, & les hommes sont si paresseux ou si pesans, qu'ils se dégoûtent dès „ le premier pas qu'ils font, à moins qu'on ne leur adoucisse la peine par une grande clarté, & en leur facilitant „ le travail. La briéveté annonce bien un Ecrivain savant, „ qui sans allonger la matiére, & sans être verbeux, fait „ donner ce qu'il y a d'essentiel dans le sujet qu'il traite; „ mais rarement cette concision forme-t-elle un Disciple; „ & s'il s'en trouvent qui en profite, il y en a vingt à qui „ l'Ouvrage est inutile; si le Maître réduit en abregé le résultat de ses longues recherches, on conçoit aisément que „ les Disciples ont besoin du moins d'autant d'application, „ & de tems qu'il en a fallu au Maître, pour pénétrer ce „ qu'il enseigne. Je ne suis nullement du sentiment de ceux „ qui veulent des mystéres dans le monde (à l'exception de „ ceux que Dieu lui-même a jugé à propos de nous cacher); „ car si l'ignorance est une suite & une peine du péché, & „ si nous devons tâcher d'éclairer les autres, & de leur ôter ce „ voile que le péché a mis devant nos yeux & qui nous cache „ la vérité, c'est imiter les Anges que d'instruire ses semblables, ce qui tourne à l'honneur des uns & des autres, mais „ plus encore à la gloire de celui qui donne que de celui qui „ reçoit. Les Sciences dont il s'agit, ont des abimes que „ l'on ne peut épuiser; nous ignorons bien des choses que „ nos prédécesseurs ont connues, mais il en est encore qu'ils „ ont ignoré & que nous ignorons comme eux; & par cette „ raison nous avons besoin de tous les secours que l'esprit „ humain & l'industrie peuvent fournir, qui sont même peu „ de chose; & après avoir tout fait, les Mathématiciens futurs auront encore des *Terres inconnues* à découvrir. Vous „ voyez, Monsieur, que je vous parle avec toute la franchise possible, & c'est parce que je vous aime, & que je „ compte sur votre amitié, & je me flatte que vous prendrez „ sur ce pied-là ce que je prens la liberté de vous dire; du „ reste toutes les productions qui partiront de vous, seront „ toujours d'un grand prix pour moi, n'y ayant personne „ qui puisse en faire plus de cas.

„ Votre très-affectionné & sincére Ami.

Lincoln le 2 Juillet 1636. „ *Guillaume Robinson.*

Voici une autre Lettre de Mr. Robinson à Mr. *Oughtred* du 11 Juin.

„ Monsieur,

„ Si votre Lettre n'étoit arrivée sur le point que j'allois „ sortir de la Ville, tems où ordinairement les affaires se „ multiplient, & avec cela je ne me portois pas bien, je vous „ aurois répondu avant mon départ; mais ces raisons & quelques autres m'ont fait différer un peu, jusqu'à ce que mes „ affaires me permissent de vous écrire, & que je trouvasse, „ comme je le fais à-présent, une bonne occasion de vous „ faire parvenir ma réponse. A l'égard du Livre que je vous „ ai envoyé, uniquement par un effet de ma sincére amitié, „ je vous remercie de l'avoir lu, de m'en avoir mandé votre sentiment, en un mot de la franchise de votre procédé „ sur cet article; c'étoit-là tout ce que je souhaittois de „ vous, ainsi je suis content, & il n'y aura plus rien à vuider entre nous sur ce sujet. Je suis bien aise aussi que vous „ ayez lu *Snellius*, qui m'a extrêmement plû; & il m'a paru „ en le lisant, qu'il ne peut y avoir de méthode plus exacte „ (pourvu que les Instrumens soient bons, & que celui qui „ s'en sert soit exact) que de prendre les Angles avec un „ grand Quart de Cercle, quand un aussi habile homme que „ *Snellius* le fait. Sur votre Lettre j'ai acheté votre Ouvrage (j'accepte pourtant l'offre obligeante que vous me faites d'un Exemplaire de la part de Mr. *Allen*); je trouve votre méthode de la p. 23 excellente, & même fort curieuse, „ mais je ne voi pas pourquoi dans votre Lettre vous souhaittez un plan; je confesse mon ignorance en cela, ma „ situation m'obligeant à me borner à la spéculation, sans „ aller jusqu'à la pratique; cela me cache la raison de ce „ que vous souhaittez, & ainsi j'acquiesce. Je trouve qu'il „ y a entre vous & *Snellius* de la différence pour l'étendue „ du degré: selon lui il est de $353305\frac{281}{1000}$ pieds d'Angleterre; „ selon vous seulement de 351120. La différence est de „ $2185\frac{281}{1000}$: quoiqu'elle ne soit pas considérable pour un degré, je m'étonne qu'elle ait lieu entre deux si habiles-gens. „ Je n'ai pas proposé comme une méthode que je voudrois „ suivre dans la pratique, celle de prendre la hauteur d'une „ Montagne & d'une Tangente qui est celle de *Maurolyeus*; „ mais en supposant l'exactitude des Observations de *Snellius*, j'ai pensé à en faire l'essai, le Diamétre de la Terre „ étant déjà donné, de-même que la hauteur d'un Montagne, supposée de 7920 pieds, c'est-à-dire d'une *Mille* & „ demi, hauteur suffisante; mais cela n'a pas réussi, ou l'Angle a varié par rapport au Centre, ou le Diamétre donné „ par *Snellius*; je n'ose pourtant me défier de la méthode de „ *Snellius*, qui est si démonstrative. Votre Traité de la Navigation m'a fait beaucoup de plaisir, je n'ai pû encore le „ lire à tête reposée, mais je ne doute pas que je n'y trouve exactement le cours d'un Vaisseau, & quelque chose „ d'extraordinaire, m'étant apperçu que vous avez lu le *Typhus Batavus* de *Snellius*, qui est ce que j'ai vu de meilleur „ avant votre Ouvrage. Ce que vous avez déjà fait sur cette „ matiére, me fait souhaitter de voir un *Typhus Aldburiensis*, „ de la main de l'*Archimede* d'Aldbury; car véritablement je „ pense que tout ce qu'il peut y avoir de bon en fait de Mathématiques, doit nous venir delà, si vous le voulez. Je „ vous proteste très-sincérement que si j'étois aussi-bien en „ état, que certaines personnes, qui vous ont de grandes „ obligations, ou, pour parler plus franchement, si mes forces répondoient à ma volonté, je vous donnerois aussi volontiers 500 Livres sterling par an que 500 sols. Je ne „ puis assez m'étonner du caractére de notre siécle, où l'on „ fait consister son souverain bien en des choses de néant, „ & où l'on estime les hommes par des choses qui leur sont „ étrangéres, tandis que les lumiéres & la science qui sont „ l'ornement de l'humanité sont méprisées. Je le repéte, je „ souhaitterois que mon pouvoir répondît à ma volonté, & „ l'effet suivroit bien-tôt mes paroles. Je ne doute pas que „ le Maréchal (1) n'ait l'ame noble, & qu'il n'ait de fort „ bonnes intentions pour vous; mais il me semble qu'il y a „ de la négligence dans son fait, & que sa faveur ne produit „ pas grand chose. Si j'avois du crédit à Londres, car je „ vois, & effectivement c'est ce qui convient le mieux, que „ vous ne devez pas en être fort éloigné, je ferois de mon „ mieux, ce que je ferai néanmoins, quoique je ne puisse „ répondre que de ma bonne volonté, qui durera toujours „ tant que je vivrai. Je languirai jusqu'à ce que je voye „ votre *Clef* changée en Passe-partout; je vous supplie étendez-là, expliquez tout ce que vous pourrez, nous n'avons „ pas à craindre des répétitions, ni des inutilités. Vous êtes „ naturellement concis, & votre jugement vous rend méthodique, & moëlleux; votre Méthode Analytique est en vérité la seule bonne. Si je pouvois vous dire un mot entre nous (car je ne voudrois pas faire tort à Mr. *Allen*) je „ souhaitterois que vos Ouvrages fussent sans Instrumens „ qui sont ou petits, & alors de peu d'usage, ou s'ils sont „ grands, ils enchérissent le Livre; & dans le fond, pour „ me servir des termes de Mr. *Foster*, ou plutôt des vôtres „ par sa plume, *les instrumens sont des jeunes gens des joueurs de gobelets; revera præstigiis instrumentorum ... in cortice*, „ *magna artis jactura, imo contemptu, detinentur*, comme vous „ l'avouez vous-même dans votre Préface. Ce que je dis „ ici, n'est pas que je craigne que votre *Clavis* soit chargée „ de cette maniére, mais pour prevenir dans la suite que „ quelque autre Ouvrage de votre main ne le soit, à moins „ d'une nécessité absolue, afin qu'il soit libre à chacun d'acheter l'instrument, ou non.

(1) Le Comte d'Arundel.

„ Il vous seroit facile de rendre la fraction décimale commune, comme vous le souhaittez, ayant déjà introduit „ une sorte d'expression Symbolique, qui est fort nette & „ bonne; il seroit même avantageux d'introduire le *Décimal entier*, pour diviser le Cercle en dix parties, à moins que „ cela ne mît quelque desordre dans les Tables qu'on a; mais „ si vous laissez subsister la Division qui régne, je voudrois „ introduire les noms employés par *Snellius* de *Complementum* „ *& Residuum*; dont l'un signifie, *datæ Peripheriæ ad quadrantem differentia*, & l'autre, *Excessus Semi-circuli ad datam Peripheriam*; choses peu importantes, je l'avoue, mais ces „ noms ont quelque chose de propre & de distinct; au-lieu „ que *Complementum ad Semi-circulum* est une périphrase, & „ qu'il vaut mieux que des choses distinctes, ayant aussi des „ noms différens. Je sai bien que vous avez quelque chose de „ pareil dans le Ch. 13, p. 94 de votre Trigonométrie; mais „ vous semblez user du terme d'*Excessus* dans un sens un peu „ différent ..... C'est de cette maniére, mon cher Monsieur, que ma tendre amitié s'occupe de vous: Je serai „ toujours zélé à vous rendre service, & suis

„ Votre très-obligé Ami,

Le 11 Juin. „ *G. Robinson.*

„ A

porté de joie. Mr. Aubrey nous apprend (*k*), qu'il fut enterré auprès de l'Autel de l'Eglise d'Aldbury le 15 Juin 1660, âgé de 88 ans, & *quelques jours.* (*l*) que „ les Mathématiciens les plus célébres de „ ce tems-là lui furent redevables de leurs lumiéres, & que sa maison etoit toujours remplie de jeunes „ gens, qui venoient de tous côtés pour profiter de ses instructions. On le sollicita beaucoup de s'établir „ en France, en Italie, & en Hollande, pendant qu'on le connoissoit à peine en Angleterre; il étoit „ aussi agreable pour la Literature Grecque & Latine, que profond dans l'Arithmétique, l'Astronomie; „ &

(*k*) Natural History and Antiquities of Surrey. *Vol.* IV. p. 70. 71. Lond. 1718.

(*l*) *Ubi supra.*

„ A mon très-digne & très-respectable Ami,
„ Mr. G. Oughtred.

„ *Salutem a salutis Datore.*

„ Mon très-digne & très-cher Ami,

„ Une personne de Londres a reçu derniérement d'un Ami de delà la mer un Traité de Physique, écrit en Allemand. Cette personne m'ayant sollicité de le traduire en Latin, parce qu'il n'entend pas l'Allemand, & qu'il estime beaucoup l'Ouvrage, je me suis rendu à ses instances & j'ai fait cette Traduction. Sachant que vous aimez tout ce qui regarde les Sciences, je vous en envoye la Copie. Personne au monde n'en a, & l'Ouvrage n'a jamais paru en Latin; il n'y a absolument que celui, pour qui j'ai fait la Traduction, & qui l'a payée, qui a eu la premiére Copie, & celle que je vous envoye est la seconde. *Accipito ergo eo animo, quo tibi missum est. Confiteor esse exiguum munusculum.*

„ *Tibi ad omnia officiorum genera*
„ *longe paratissimus,*

Ce 15 Décembre
1637.
„ Johannes Huniades, *Ungaro-*
„ *Transylvanus.*

„ Mr. *Foster*, Professeur d'Astronomie au Collége de Gresham, a été démis de sa charge, parce qu'il ne vouloit pas recevoir la Communion à genoux. C'est un Ecossois, qui est Ministre, qui a pris sa place.

„ A Mr. Oughtred.

„ De toutes les Raretés Mathématiques que notre siécle nous fournit, il n'y en a point, parmi le petit nombre que j'ai vuës, parce qu'il n'y a pas longtems que je m'applique à cette étude, qui démontre plus clairement les grands talens de l'Auteur, que votre *Clavis*; Ouvrage non moins riche pour le fond, qu'estimable par sa briéveté: & c'est ce qui m'oblige à me taxer moi-même de présomption dans ce que j'entreprens; j'aurois pourtant dû vous dire déja dequoi il s'agit, pour ne pas vous ennuyer. Les plus grands hommes des Pays étrangers, comme *Galileus*, *Scheiner*, *Kepler*, *Hortensius* & Monsieur *Des Cartes*, ont depuis trente ans fait tant de recherches sur la maniére d'observer les Astres, qu'il semble qu'on peut raisonnablement penser, que ce qu'il y a de plus rare à cet égard doit être connu; quoi qu'il en soit, j'ai ou inventé, ou rencontré en mon chemin, une méthode certaine & facile, de trouver promptement la distance d'une Etoile quelconque, même des plus petites, pourvu qu'elle soit visible par une Lunette d'aproche, & cela à une seconde près: par cette méthode on découvre aussi avec une exactitude surprenante les diminutions & les accroissemens des Planetes, comme aussi leurs centres; on peut même trouver la véritable Parallaxe de la hauteur de la Lune par son propre Corps, & la déclinaison d'une Etoile vers une autre, dont le lieu est bien connu; d'ailleurs cette méthode peut fournir le secours nécessaire à vos yeux agés, pour trouver à une grande distance tout ce qu'il faut (selon vos principes de Navigation) pour déterminer le Diamétre de la Terre. C'est-là une nouveauté qui peut être d'un si grand usage, qu'avant que de l'exposer aux yeux d'autres Juges compétens, je vous prie de me faire la grace de l'examiner, & de m'en dire votre sentiment. Je ne donne à cette sorte d'études que le tems que mes voisins employent à la chasse, & je manque du secours qu'on peut tirer du commerce d'un habile homme. Si vous m'accordez la faveur que je vous demande, je puis en avoir bientôt des nouvelles par la Poste du Nord, ou les Messagers de Wakefield en faisant remettre la Lettre à l'enseigne de l'Ours dans Basing-Hall-Street, adressée chez mon pere à Middleton, près de Leedes. Je suis, Monsieur,

„ Votre Ami inconnu, & qui vous
„ est à charge,

Le 2 Décembre
1640.
„ *Guillaume Gascoigne.*

„ A son très-illustre & très-respectable Ami,
„ Mr. Guillaume Oughtred.

„ Monsieur,

„ Quoique je ne vous connoisse pas personnellement, la réputation de votre grande habileté dans les Mathématiques est parvenue jusqu'à moi, & me fait prendre la liberté de vous demander votre secours pour la solution Géométrique de la Figure ci-jointe: ce qui peut-être ne vous paroîtra pas fort difficile, à vous qui avez atteint la perfection de l'Analyse; quant à moi je ne suis pas en état de décider, si tout ce qui se peut faire par des Equations Algébraïques, peut aussi s'exécuter Géométriquement, ainsi je vous prie de m'éclaircir sur ce sujet. La proposition dont il s'agit, peut conduire heureusement à la découverte de ce Probléme tant desiré & si longtems cherché, de trouver deux proportionnelles moyennes entre deux extrémités données. Probléme qui a jusqu'ici exercé les plus fameux Géométres, & qui par cette raison n'est pas indigne des soins d'un homme tel que vous, qui de l'aveu de tout le monde, passe avec justice pour le plus grand Mathématicien de notre siécle. J'ai l'obligation à Mr. *Elie Allen* d'avoir donné cours à cette Lettre, & si vous voulez me faire la grace, quand votre tems vous le permettra, de me donner deux ou trois lignes de réponse, & de la faire remettre à Mr. *Allen* pour moi, je vous en aurai beaucoup d'obligation, & serai toujours

„ Votre, &c.

Londres, ce 20 Juin
1642.
„ *Guillaume Price.*

Réponse de Mr. Oughtred.

Le 6 Juin 1642.

„ Monsieur,

„ Il est vrai que j'ai employé le tems, que j'ai pu dérober à l'étude de la Théologie, qui est ma vocation, à l'étude des Sciences humaines, & entre autres des Mathématiques; le peu de connoissance que j'ai acquis a paru peut-être de plus de prix, par la comparaison avec d'autres de ma robe, qui se bornent la plupart à ce qui regarde directement leur profession, & ne s'engagent pas dans les routes difficiles des Sciences Mathématiques. Je suis à-présent sur l'âge, & je pense à ma fin; j'ai payé bien cher mes anciens plaisirs, tant du côté de la Santé que de la situation, sans parler du préjugé de ceux qui ne considérant point la fatigue d'un travail continuel, s'imaginent que les progrés que j'ai fait dans d'autres Siences, ont été faits aux dépens de ce qui concerne ma propre profession; préjugé qui m'a fait tort à tous égards, parce que ce n'a pas été le peuple seul qui l'a conçu, & qui m'a empêché d'obtenir de légers avantages que j'aurois souhaitté. J'ai appris par-là à être sur mes gardes, & je ne veux plus m'engager dans une Carriére, dont je me suis si mal trouvé. Cependant, Monsieur, j'ai à votre priére examiné votre Problême, & voici le résultat, *Datis*, &c.

Au très-révérend & très-honoré Ami,
Mr. Oughtred.

„ Monsieur,

„ Le petit, mais favorable commerce, dont vous m'avez ci-devant quelquefois honoré, m'enhardit à vous demander quelque chose de plus, autant que vos occupations plus importantes le pourront permettre, du moins par lettres, si ce n'est pas en conversation. Et pour commencer, j'ai à vous demander une grace pour moi-même directement, vous suppliant de vouloir bien me marquer les principaux usages, auxquels la Quadrature exacte du Cercle peut servir, pour me soulager dans le pénible travail que j'ai fait depuis quelque tems, afin d'être en état d'exposer à votre jugement une Démonstration infaillible de ce Probléme, lorsque je pourrai sans vous incommoder avoir l'honneur de vous voir en particulier. Je suis &c.

„ *Robert Keylway.*

Londres le 26 Octobre
1645.

Réponse de Mr. Oughtred.

„ Monsieur,

„ On a laissé il est vrai chez moi une Lettre, plusieurs jours après sa date, mais je n'ai su ni qui l'avoit apportée, ni où je devois adresser ma réponse, n'y ayant aucune direction sur cela. D'ailleurs on m'a communiqué diverses ouvertures sur le sujet de la Quadrature du Cercle, de la part de ceux qui ont tenté de pénétrer ce mystére, mais qui ont été sans succès. Nous savons d'ailleurs qu'*Orontius*, *Joseph Scaliger* & *Longomontan*, qui étoient de grands Maîtres dans cette Science, ont plutôt fait preuve d'un courage héroïque dans les efforts qu'ils ont faits à cet égard, qu'ils n'ont réussi dans leur entreprise. Et pour vous dire la vérité, j'ai regardé la chose comme impossible, parce que quoiqu'on ne puisse douter qu'il n'y ait une Ligne droite égale à une Ligne circulaire, on ne peut en faire une juste comparaison dans les régles, parce que ces Lignes sont hétérogénes & de nature différente; & que l'on ne peut faire de comparaison que des choses homogénes, *comparatio est homogeneorum. Van Ceulen* & *Willebrode Snellius*, suivant les principes d'*Archiméde*, ont trouvé l'équation de la Ligne droite à si peu de chose près, que quand tout l'Univers seroit changé en sable, il n'y au-

„ & dans la Connoiſſance de toutes les Meſures, & de la Muſique; auſſi exact dans ſon ſtyle, que ſolide pour le jugement, maniant ſes Lunettes d'aproche, & ſes autres inſtrumens, à quatre vingts ans d'une main auſſi ſure, que d'autres le font à trente; ce dont, diſoit-il, il étoit redevable à la tempérance, & à l'exercice de tirer de l'Arbaléte: il étoit auſſi ſoigneux d'inſpirer à ſes Paroiſſiens des Vérités ſolides & claires, que d'enrichir le Public de grandes & utiles découvertes; s'appliquant à avancer les nouvelles inventions en tout, à la Religion près; qu'il maintenoit dans ſon ancien or-

„ dre

„ roit pas la différence d'un ſeul grain, & cependant on ne peut pas dire qu'ils ayent donné parfaitement la Quadrature. Cela ne peut non plus ſervir aux uſages encore inconnus, auxquels la véritable Equation (telle que je conçois qu'elle doit être) ſerviroit ſans doute; comme à meſurer les Segmens des Cercles, des Sphéres, des Cylindres, des Cones, avec leurs parties; à réſoudre les Problêmes du ſecond Livre d'*Archimède de Sphera & Cylindro*, que nous ne pouvons réſoudre encore que par des Equations Cubiques; à meſurer les *Meniſci* & les *Arbeli*, & autres figures compoſées, ſoit de Lignes droites & de Cercles, ou de différens Cercles: toutes choſes, dont la découverte ne peut être que le Chef-d'œuvre de l'Art. J'attendrois auſſi de la véritable Equation une méthode aiſée de trouver la proportion des Souſtendantes d'un Cercle à la Circonférence. Ce ſont-là des myſtéres que l'on a deſeſpéré de dévoiler juſqu'à-préſent, mais dont je m'attends que votre découverte fournira la Clef, *Aſyta tanquam Mercurii Caduceo aperta*. Voilà, Monſieur, tout ce que je ſuis en état de vous dire, pour ſatisfaire à votre demande, juſqu'à ce que je ſois mieux inſtruit de votre méthode. Je m'explique d'autant plus de cette maniére, & me promets encore plus aiſément quelque choſe de bon de votre travail, qu'un Italien, nommé *Cavallieri*, a inventé une nouvelle Méthode Géométrique Analytique, dont j'ai eu des nouvelles il y a trois ans par une Lettre de Paris, où on ne m'en donnoit qu'un eſſai fort léger, mais qui me fait croire qu'on verra les bornes de l'Empire Mathématique fort reculées. Je ſouhaittai fort alors de voir le Livre même de Cavallieri, tandis que j'avois encore quelque liberté & quelque vigueur d'eſprit, mais on ne pût le trouver en France. Depuis ce tems-là l'âge qui augmente, l'accablement où me jettent les malheurs préſens, mes diſgraces m'obligent à me tenir tranquille, & à ne pas me répandre ſur des découvertes étrangéres. Du reſte je ſuis fort ſenſible à l'honneur que vous me faites de me trouver digne d'être dépoſitaire d'un tel ſecret; & je ſuis diſpoſé à vous rendre tous les ſervices qui dépendront de moi, étant

„ Votre très-humble Serviteur

„ G. O.

„ A Mr. Oughtred.

„ *Très-illuſtre Monſieur Oughtred*,

„ L'utilité que j'ai retirée ci-devant de la premiére Edition de votre *Clavis Mathematica*, & de vos autres Ouvrages, m'a fait connoître ce qu'on peut attendre de vous: cette raiſon, jointe à l'idée que vous & mon illuſtre ami le Chevalier *Charles Cavendiſh*, m'avez donnée de la ſeconde Edition de cet Ouvrage, m'a déterminé, à mon retour de Paris où j'étois alors, à l'acheter au plutôt & à le lire. Mon attente n'a point été trompée, en vérité, ayant plus d'une fois admiré, comment il étoit poſſible, même dans ce qu'il y a de plus difficile en Géométrie, de dire tant de choſes en ſi peu de paroles, avec tant de clarté: cela m'a rappellé ſouvent le jugement du ſavant *Merſenne* (mort depuis) qui diſoit qu'il y avoit plus de choſes dans ce petit Livre, que dans *Diophante*, & dans tous les Anciens. Comme je penſe, Monſieur, qu'il eſt au deſſous d'un eſprit généreux de flatter ceux qui ne le méritent point, je crois auſſi que ce ſeroit vous dérober ce qui vous eſt dû, que de ne pas vous inſtruire de l'eſtime qu'on fait de votre perſonne & de votre Ouvrage dans les Pays étrangers; & je ſouhaitte de tout mon cœur que ce ſoit un aiguillon qui vous excite à enrichir le Public d'autres productions de la même nature, dont j'apprens que vous n'êtes point dépourvu; afin que mettant enſemble tout ce que vous avez fait en Latin & en Anglois, la Géométrie & l'Aſtronomie, les deux plus fameuſes Sciences, puiſſent être enrichies, tant pour la Théorie que pour la Pratique, par votre moyen (pour l'honneur de la Nation) beaucoup au-delà de ce qu'elles l'ont été par quelque Auteur que ce ſoit. Parmi les Inſtrumens qui ſont de bons Aides, mais de méchans Maîtres, pourquoi feriez-vous difficulté de publier, en guiſe de revers à votre double Inſtrument Horizontal, la deſcription de celui dont vous parlez quelque part, pour calculer promptement les lieux des Planétes: Quoique l'Horizontal, très-particulier en ſoi, pût, à mon avis, être rendu général par rapport à ſon principal uſage, de trouver la Méridienne, on n'auroit qu'à le fixer ſur un pied mobile, alors on le hauſſeroit & le baiſſeroit ſelon la diverſe élévation du Pole, & en le tournant ſous le même Angle, juſqu'à ce que la double Ombre marquât la même heure, & qu'il fût ainſi dans le Méridien: on pourroit en ce cas-là s'en ſervir à tracer les lignes qui marquent les heures ſur quelque plan que ce fût, ſans aucun égard à ſa poſition, par le moyen d'un fil qui partiroit du Centre du Cadran Horizontal, & qui paſſeroit par les interſections des horaires, continuées à des plans quelconques. Mais pour revenir au ſujet dont je me ſuis écarté, votre *Clavis*, entre pluſieurs autres excellentes régles, que j'y ai trouvées, je ſuis tombé ſur la premiére touchant la duplication, &c. de l'Angle d'un Triangle rectangle, opposé à la baſe; mais je n'ai jamais pu trouver ce que je cherchois, comme je l'ai fait toujours par la ſeconde. Vous trouverez ci-joint le réſultat de mes opérations, ſelon vos deux régles, & je prens la liberté de vous en demander votre ſentiment, vous priant de m'indiquer où j'ai faute, s'il y en a, ou de me donner un plus ample éclairciſſement là-deſſus. Je compte à cet égard ſur votre bonté & ſur votre politeſſe, & je ſuis charmé en même tems de ſaiſir l'occaſion de renouveller le peu de connoiſſance que j'ai fait avec vous, lorſque nous nous rencontrâmes par hazard chez Mr. *Allen*, dans le Strand: c'eſt par ſon canal que je vous fais tenir celle-ci, & il me fera le plaiſir de me faire tenir votre réponſe, ſi vous voulez avoir la bonté de la lui envoyer, adreſſée pour moi chez le Chevalier *Roger Twyſden*, à Eſt-Peckham, dans la Province de Kent. Je ſuis,

„ Votre très-affectionné Ami, & Serviteur,

Eſt-Peckham, le 18 Février 16$\frac{54}{55}$.

„ *Jean Twyſden*.

„ A mon très-honoré Maître, Mr. Guillaume Oughtred.

„ Mon très-honoré Monſieur,

„ Depuis que je vous ai quitté, je me ſuis rappellé les inſtructions que j'ai reçues de vous, autant que me l'ont permis mes voyages avant mon retour à Cambridge, & mes exercices indiſpenſables depuis que je m'y ſuis rendu. La premiére choſe que j'ai fait, a été de m'appliquer, ſelon votre conſeil, à me perfectionner dans la Projection & dans la Trigonométrie, que je me flatte, Monſieur, d'entendre à préſent parfaitement. J'ai auſſi repaſſé quelques autres matiéres, & j'ai plus de remercimens à vous faire de la clarté des inſtructions que vous m'avez données, que je n'ai de doutes à vous propoſer. Il y a néanmoins quelques articles, ſur leſquels, comptant ſur votre bonté & ſur les promeſſes que vous m'avez faites, je vous prierai de m'éclaircir: Par exemp. *Clavis*, p. 100. *Quare Theorema primum de menſurando fruſto Coni fit* $\frac{355}{452}$ Aq ⌊+ $\frac{355}{452}$ AqT − $\frac{355}{452}$ EqT = *triplo fruſto*: je ne comprends pas, Monſieur, pourquoi vous dites $\frac{355}{452}$ & non $\frac{355}{113}$, parce que je ſuppoſe que vous parlez de l'Aire multipliée en hauteur, & comme il y a auparavant $\frac{355}{113}$ Rq = *Area Circuli*. Indiquez-moi je vous prie, Monſieur, en quoi je me trompe, & où gît l'erreur. A la p. 1. *Archimed. de Sphær. & Cylind.* §. 11. $\frac{7}{3}$ Mq eſt prouvée être = ⌒ *Coni*, parce que c'eſt = $\frac{7}{3}$ A O dans K O: mais je ne ſai comment démontrer que la *Semiſpher*, dans le côté d'un Cone eſt = ⌒. Une autre choſe qui m'embarraſſe, ſe trouve à la p. 37 *de ſol. reg.* où la ſuperficie (4) eſt 4 ∠ 613628 eſt la ſolidité, mais 0 ∠ 513216, ce qui paroît moindre que la ſuperficie; je vous demande, Monſieur, votre aſſiſtance, pour me tirer de ces difficultés, & ſi je n'abuſe point de votre patience, permettez-moi de vous demander encore, comment dans le *Clavis* p. 108, la duplication d'un Angle différe d'une biſſection, puiſque le Rayon ne change rien. Je fais copier votre Trigonométrie par une fort belle main, & quand elle ſera achevée, je vous l'envoyerai, pour ſavoir ſi elle eſt telle que vous la ſouhaittez; car j'ai deſſein, puiſque vous voulez bien y conſentir, de tâcher de la faire imprimer avec les *Tables* de Mr. *Briggs*; dèsque je pourrai avoir les *Tables Pruténiques*, je traduirai celles du Soleil & de la Lune, & je vous les envoyerai. Je n'ajouterai plus que les aſſurances de ma parfaite reconnoiſſance des obligations que je vous ai; je vous prie ſeulement d'accepter un *Hiéroclès* ſur *Pythagore*, lequel accompagne cette Lettre, & de le recevoir de la main de celui qui ne ceſſera de faire des vœux pour vous, & qui eſt

„ Votre très-obligé admirateur,

A Cambridge, du Collége du Roi, le 6 Février 1654—5.

„ *Richard Stokes*.

„ J'ai fait, Monſieur, comme vous m'en avez chargé, vos complimens à notre Principal, qui m'a prié de vous en faire de ſa part".

Voici un brouillon de Réponſe à cette Lettre, qui s'eſt trouvé parmi les papiers de Mr. Oughtred.

„ Votre premiére Queſtion eſt, pourquoi, p. 100 *de menſurando fruſto Coni*, je ne dis pas $\frac{355}{113}$ Rq, mais $\frac{355}{452}$ Dq? la raiſon en eſt, parce que dans la Figure, les Lignes A & E (qui ſont les côtés des baſes quarrées) ſont les diamétres des Cercles inſcrits qui ſont les baſes Coniques, & non les Rayons ou Semi-diamétres. Or parce que Dq = 4 Rq,

„ l'Aire

„ dre par sa vie retirée, par sa prudence, sa douceur, sa simplicité, sa fermeté, sa patience, & par son „ contentement". On a publié après sa mort divers Ouvrages de sa façon. En 1660, le Chevalier Jonas Moore ajoûta à son *Arithmétique*, dont il se fit alors une Edition in-8, un Traité, intitulé. *Les Sections Coniques: ou les différentes Sections du Cône: c'est-à-dire, Analyse ou Abrégé méthodique des deux premiers Livres de Mydorgius; où l'on explique très-clairement la nature de la Parabole, de l'Hyperbole, & de l'Ellipse. Traduit sur les Manuscrits du savant* Guillaume Oughtred. En 1675 on inséra dans les *Dialogues Horologiques* de Mr. Jean Smith, imprimés à Londres in-8, un Traité, sous le titre, d'*Appendix, dans lequel on trouve une Méthode de calculer tous les nombres pour des Montres; composé par le fameux Mathématicien Mr.* Guillaume Oughtred, *& publié par* J. S. *de Londres, Horlogeur.* Mr. Smith dit dans la Préface qu'il a mise au devant de cette Piéce, que „ la Méthode qui s'y trouve, avoit été écrite, il y „ avoit nombre d'années par Mr. *Oughtred*, pour l'usage de quelques jeunes-gens, de ses amis, qui „ étant à l'Académie, & s'attachoient, par voye de recréation, à étudier la structure & la composition „ des Montres; & il semble que Mr. *Oughtred* lui-même avoit beaucoup de goût pour ce genre d'occupa- „ tion, comme il paroit en quelque sorte, en ce qu'il destina son fils à la profession d'Horlogeur, & „ composa, à ce que j'ai appris, un Traité plus étendu pour son usage". On imprima en 1676 à Oxford in-8. quelques Traités de notre Savant, sous le Titre suivant: *Gulielmi Oughted Ætonensis, quondam Collegii Regalis in Cantabrigia Socii, Opuscula Mathematica, hactenus inedita.* Ce Recueil contient les Piéces suivantes: I. *Institutiones Mechanicæ.* II. *De variis Corporum generibus, gravitate, & magnitudine, comparatis.* III. *Automata.* IV. *Quæstiones Diophanti Alexandrini Libri III.* V. *De Triangulis planis rectangulis.* VI. *De divisione Superficierum.* VII. *Musicæ Elementa.* VIII. *De Propugnaculorum munitionibus.* IX. *Sectiones Angulares.* Mr. Oughtred laissa quantité de papiers sur toutes sortes de sujets Mathématiques, écrits de sa propre main; presque tous ses Livres de Mathématiques Grecs & Latins étoient enrichis de ses Notes, avec un abrégé de chaque Proposition & de sa démonstration en marge. Ces Livres & les Manuscrits tombérent entre les mains de son ami le Chevalier Charles Scarburg, le Médecin: & les Manuscrits, avec quelques-uns des Livres, sont aujourd'hui dans le Cabinet de Mr. Guillaume Jones, Membre de la Société Royale, dont nous avons parlé.

„ l'Aire du Cercle sera $\frac{355}{113}+\frac{Dq}{4}$, c'est-à-dire $\frac{355}{452}$ Dq.

„ Vous demandez, en second lieu, pourquoi p. 1. *Archim. de Sph. & Cyl.* Semiperipheria basis coni in latus æquetur „ superficiei Conicæ: c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ AO + KO = ⌒? la „ raison est évidente; parce que la superfice d'un Cone équilatéral est un Secteur courbé d'un Cercle, dont le Centre „ est le Sommet. Mais l'Aire de tout le Cercle est égale à la „ moitié du tour multipliée par le rayon, $\frac{1}{2}$ RmR; par conséquent l'Aire du Secteur sera égale à la moitié de l'Arc „ retranché, multipliée par le Rayon.

„ Votre troisiéme Question est, pourquoi, p. 37 *de solid. reg.* le nombre de la mesure de la superficie surpasse celui „ du solide contenu? la raison en est des plus claires, parce „ que l'un se compte *in tactis quadratis*, l'autre *in cubicis*.

„ Vous demandez, en quatriéme lieu, pourquoi, p. 100 „ *in Anguli tum duplicatione tum subduplicatione*, l'équation „ qui en fait la solution, est la même dans l'une & dans l'au- „ tre? mais vous trouverez, dans la grande résolution, une „ différence capitale, conformément à ce que l'on cherche „ dans les deux, qui est marquée par une ligne droite par- „ dessus.

„ Permettez-moi de vous faire souvenir que quiconque „ veut bien étudier mon Livre, & qu'il soit une Clef pour „ lui, doit être *attentus, operans, constanterque per ipsa vestigia insequens; non enim oscitantibus scripsi, sed vere Matheseos candidatis. Pressa sunt magis quam brevia.*

„ A mon très-honoré Ami, Mr.
„ Guillaume Oughtred,

„ Je vous envoye une bagatelle de ma façon, peu digne „ de vous: c'est une Observation de l'Eclipse Solaire de l'an- „ née derniére; quelque peu de chose que ce soit, le respect „ que je vous dois, m'engage à vous l'offrir, n'ayant rien „ de meilleur; vous assurant que je suis

„ Monsieur, &c.

Oxford le 5 Février 165$\frac{4}{5}$. „ *Jean Wallis.*

„ Monsieur,

„ Si vos occupations vous le permettent, je vous supplie „ instamment de m'aider à trouver la solution du Problême „ suivant; ne sachant de qui je pourrois l'espérer, si ce n'est „ de vous. L'usage que je serai en état d'en faire, vaut „ bien qu'on s'y donne quelque peine; c'est ce qui m'enhardit d'autant plus à vous importuner, en vous demandant „ pardon de ma liberté.

„ *Expositis quantitatibus* A. B. C. D. E. F. &c.

„ *Quarum rectangula sint* A B = 1, B C = 2, C D = 3, D E = 4, E F = 5 &c.

„ *Quæritur quanta sit* A. B. C. D. E. F. &c.

Voici la solution de Mr. Oughtred, qui se trouvoit au bas de la Lettre. „ Esto A numerus aliquis, sive integer, sive fractus, puta 3 rectangula sunt 1. 2. 3. 4. 5. &c. Dividatur „ unumquodque per unum ex lateribus suis, ut habeatur latus „ alterum. Latera autem sunt A. B. C. D. &c.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	&
A x B	B x C	C x D	D x E	E x F	F x G	G x H	
1	2	3	4	5	6	7	

„ A mon illustre & très-estimable Ami, Mr.
„ „ Guillaume Oughtred.

„ Monsieur,

„ Dans la lettre que je vous écrivis il y peu de tems, & „ où je vous envoyois une Eclipse observée à Oxford, l'Eté „ dernier, & que j'espére que vous aurez reçue, je prenois „ la liberté de vous proposer un Problême qui m'étoit nou- „ vellement venu à l'esprit, quoiqu'il ne soit pas sans dou- „ te nouveau pour vous, c'étoit si je m'en souviens bien.... „ Vous me ferez un grand plaisir, si vous voulez bien m'ai- „ der à m'en tirer, d'autant plus que, si je ne me trompe „ fort, il pourra être d'un plus grand usage, qu'il ne le sem- „ ble d'abord. Je ne sai, Monsieur, si je n'abuse pas de vo- „ tre bonté, en vous donnant cette peine, je vous en de- „ mande pardon. Si vos affaires vous permettent d'y penser, „ vous obligerez infiniment, Monsieur &c.

A Oxford, du Collége d'Excester le 21 Février 1654-4. „ *Jean Wallis*".

La Lettre suivante a été écrite à Mr. Jean Wallis, au sujet de l'*Arithmetica Infinitorum* de ce dernier, qu'il avoit dédiée à Mr. Oughtred. Elle est du 19 Juillet 1655.

„ Mon très-honoré Monsieur,

„ J'ai lu & examiné avec un inexprimable plaisir votre „ savant Ouvrage sur divers sujets choisis, que vous m'avez „ envoyé, du moins autant que mes occupations indispensables, la foiblesse de ma santé, & mon grand âge, appro- „ chant de ma fin, me l'ont permis. D'abord je ne puis „ m'empêcher de rendre graces à Dieu, le Pere des lumié- „ res, des grandes connoissances qu'il vous a accordées, & „ ensuite je dois vous féliciter, même avec admiration, de „ la pénétration & de la clarté de votre génie, qui est non „ seulement entré dans les plus profonds mystéres de l'Art, „ inconnus aux Anciens, & qu'ils n'ont pas seulement soup- „ çonnés, mais qui a ouvert la route pour y pénétrer. Je „ suis d'autant plus sensible à vos mystérieuses découvertes, „ qu'il y a vingt ans passés que le savant protecteur des Scien- „ ces, le Chevalier *Charles Cavendish*, me montra un papier, „ contenant un petit nombre d'excellens nouveaux Théorê- „ mes, selon la méthode de *Cavallieri*, à ce que je m'ima- „ gine; que je travaillai avec plus d'agrément, selon ma mé- „ thode propre. Je montrai mon Ecrit à plusieurs person- „ nes, quelques-uns en prirent copie, mais je ne puis trou- „ ver le mien. Je parle de ceci, parce que je voyois éclor- „ re une lumiére propre à découvrir des merveilles, prêtes „ à être dévoilées au Genre humain dans ces derniers tems; „ lumiére que je saluai de loin, mais qui me rejouït en la „ voyant de plus près, dans vos heureux commencemens. „ L'honneur que vous m'avez fait de mettre mon nom au „ devant de vos immortels Ecrits, est une grace qui ne peut „ rien ajoûter à votre gloire, mais qui mérite ma recon- „ noissance, priant Dieu de perfectionner par votre moyen „ ces heureux commencemens, pour l'avancement de sa „ gloire: C'est le désir ardent

„ de votre très-affectionné Ami.

„ G. O.

OVIDE NASON (PUBLIUS). Les Traducteurs Anglois de l'Article que Mr. BAYLE a donné de ce Poëte, y ont fait quelques Additions, que je me propose de recueillir ici, pour l'usage de

ceux

ceux qui font curieux de ce qui regarde le célébre Ovide. On trouve une addition à ce que Mr. Bayle dit de la Latinité de cet Ancien [*A*], à l'endroit où il parle de fes Métamorphofes [*B*] & à celui où le

[*A*] *Une Addition à ce que* Mr. Bayle *dit de la Latinité de cet Ancien.*] Si un Poëte doit imiter la Nature, je ne connois pas d'Auteur comparable à Ovide, furtout pour l'art de peindre les paffions. Je n'ai befoin pour le prouver, que d'en appeller au jugement du gros des Lecteurs; car comme les paffions nous font naturelles, nous en fommes à peu près juges également compétens, dès que nous fommes intéreffés par la peinture qu'on en fait: or j'en appelle à toute perfonne qui lit Ovide, s'il ne reffent pas en foi même l'émotion de la même paffion, que ce Poëte dépeint dans fes perfonnages fuppofés? Ses penfées, qui font les peintures & l'effet de ces paffions, font généralement celles qui naiffent naturellement de ces mouvemens tumultueux de nos efprits. Cependant, pour parler avec impartialité, j'avoue qu'il petille fi fort d'efprit, qu'il en met fouvent trop dans ce qu'il dit, & qu'il prête à fes perfonnages plus d'éloquence, que la violence des paffions, qui les animent, n'en comporte naturellement; ce qui fait qu'il eft fouvent fpirituel à contretems, & qu'il renonce à l'imitation de la nature, & à ce que le jugement lui dicte, pour fe livrer à fon imagination. Mais il femble s'être apperçu de ce défaut dans un âge plus mûr; pourquoi fans cela fe plaindroit il que fes Métamorphofes font demeurées imparfaites? puifqu'il n'y a rien à y ajoûter, non plus qu'à fes autres Ouvrages pour l'efprit: mais il y a bien des chofes à retrancher; ce qui auroit été, je penfe, l'occupation de fa vieilleffe, fi fes difgraces ne l'avoient accablé. Mais en le prenant imparfait, comme il nous a été tranfmis, il faut avouer, quoi qu'en difent les Commentateurs fes bons amis de Hollande, & Jules Scaliger lui-même, que la critique que Senéque en fait eft jufte & bien fondée,

Nefcivit quod bene ceffit relinquere.

Il ne favoit pas finir, quand il avoit bien fait; mais il ennuye fes Lecteurs, au-lieu de leur faire plaifir, en répétant la même chofe fous cent tours différens, & en reprenant la même idée, qu'il avoit déjà fuffifamment développée auparavant; ce qui fait rougir ceux de fes Traducteurs, qui n'ofent pas entreprendre de le juftifier. Ce défaut dans Ovide, qu'on ne peut fe difpenfer d'y reconnoître, eft abondamment racheté par d'autres beautés; ce défaut même en a; le Critique le plus févére ne peut s'empêcher de goûter du plaifir dans cette profufion d'efprit, dans le tems qu'il fouhaitteroit que l'Auteur en eût été moins prodigue: tout ce qui part de lui, lui fied bien; fi quelquefois il paroît trop badin, il régne néanmoins dans fes écrits une certaine grace de jeuneffe, quoique la maturité & la fageffe de l'âge mûr y manquent. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'il eft rarement en défaut à l'égard de la partie effentielle, qui eft la conduite de fes Piéces; car fi l'on compare fes Elégies avec celles de Tibulle & de Properce, fes contemporains, on s'appercevra que ces deux Poëtes ont très-rarement formé un plan avant que d'écrire; & quoique Tibulle foit plus poli pour la diction, & que Properce, furtout dans fon quatriéme Livre, faffe plus parade d'érudition; l'un & l'autre ne faifoient guére d'attention à ce qu'ils avoient écrit, & ne remontoient communément qu'au vers qui précédoit immédiatement: d'où il s'enfuit néceffairement, qu'ils ne pouvoient aller à un but unique; mais qu'ils paffoient d'un fujet à l'autre, finiffant par quelque chofe, qui ne faifoit pas corps avec le commencement:

Purpureus late qui fplendeat unus & alter
Affuitur pannus,

comme le dit Horace; quoique les vers foient beaux, ce ne font que des lambeaux coufus enfemble. Ovide ne perd jamais fon objet de vuë, qui le dirige dans fa courfe: il fe trace d'abord quelque beau deffein, & enfuite il concerte les moyens qui peuvent le conduire naturellement à fon but. C'eft ce que les Lecteurs judicieux remarqueront clairement dans fes Epîtres (1).

Feû le Docteur Sewell ne croyoit pas qu'Ovide fe fit toujours un plan, avant que d'écrire; voici ce qu'il dit: „ Mr. Dryden femble avoir pris cette idée de la maniére de „ Waller, & de quelques uns de fes Contemporains, plutôt „ que de la pratique des Anciens, dont il n'y a qu'Ovide „ feul qui ait obfervé cette régle, & encore très-rarement. „ Je ne veux pas l'affirmer, mais qu'on en donne feulement „ un exemple ou deux, tel que la *Sulpicie* de Tibulle, & „ d'autres: les tranfitions font fi fréquentes dans la plupart, „ que cela fournit des preuves évidentes contre cette affertion. La nature des fujets ne permet pas cette marche „ compaffée; car je ne puis m'imaginer que ces Poëtes ayent „ rêvé pour dire de jolies chofes, comme notre Cowley; le „ cœur leur a dicté leurs vers, & la plume a été guidée par „ les paffions, & non par l'efprit. Une imagination vive „ & hardie eft propre aux defcriptions, à fournir des tours „ & des images, aufquelles le cœur n'a pas le tems de penfer, bien loin de s'en occuper, quand les paffions l'agitent „ véritablement, & que l'Auteur en eft tout poffédé (2)."

Dryden dit „ qu'on convient généralement que les Epîtres „ d'Ovide font ce qu'il a fait de meilleur; le ftile en eft tendrement paffionné & délicat, deux qualités qui conviennent parfaitement à des Héroïnes & des Amans. Mais dans les caractéres d'un rang inférieur, comme Oenone & Héro, il „ fuit de plus près la nature, & fes images font empruntées „ de la vie de la Campagne, quoique peut-être il ait rendu „ les Dames Grecques trop Romaines, & qu'il les faffe parler quelquefois comme fi elles étoient nées à Rome, & „ fous l'empire d'Augufte. Il n'y a pas une grande variété „ dans les fujets qu'il a choifis; la plupart de fes Epîtres font „ d'Amantes abandonnées par leurs Amans, ce qui fait que „ plufieurs des mêmes penfées reviennent dans diverfes Epîtres; mais il a eu grand foin d'obferver les bienféances, „ & de faire régner la modeftie, qui convient généralement „ aux perfonnes du Sexe, les expreffions tendres, qu'il leur „ prête, ne paffent pas les bornes de la plus rigide vertu; „ & conformément à fon but, les Dames peuvent lire fes „ Epîtres fans rougir (3)". [☞ Dans une Lettre, qui fe trouve dans le *Spectateur* (4), on cite Ovide comme le meilleur modéle que nous ayons pour les Epîtres amoureufes, celles qui regardent l'Amitié, & celles qui roulent fur des fujets triftes. „ *Il faut*, *dit-on*, que celui qui cherche à „ réuffir dans la maniére d'Ovide, examine d'abord fon cœur, „ pour voir fi les paffions qui l'animent, furtout celles qui „ font de la trempe la plus douce, jouent à leur aife, & avec „ quelque efpéce de régularité, puifque ce n'eft pas fon efprit, mais la tendreffe & la délicateffe de fes fentimens, „ qui doit frapper fes Lecteurs. Sa verfification doit être „ auffi douce & naturelle, & tous fes nombres coulans & harmonieux. ADD. DU TRAD.] Un autre Ecrivain, parlant de ce Poëte, dit (5) „ que l'on convient qu'Ovide eft trop „ prodigue d'efprit, & trop abondant dans tous fes Ouvrages, défaut qu'il auroit voulu corriger dans fes Métamorphofes, dans un âge plus mûr; mais les Epîtres qu'il écrivit dans fon exil, prouvent combien il auroit eu de „ peine à fe corriger, puifqu'on y trouve la même abondance de penfées & d'expreffion. Scaliger & Dryden ne font „ pas d'accord fur la queftion, fi Ovide favoit finir, quand „ il avoit bien commencé . . . . . Il y a dans fon ftile une „ fimplicité naturelle, que l'on gâteroit, fi l'on entreprenoit „ de le corriger. La Nature exprime chez lui beaucoup audelà de ce que l'Art peut faire: ce qu'il fait coule de fource, & femble ne lui coûter rien, & l'on tenteroit vainement d'en faire autant par un pénible travail . . . . Quelques-uns ont cru qu'Ovide avoit trop d'indulgence pour „ fes défauts, qu'il les aimoit plutôt, qu'il n'étoit difpofé à „ les corriger . . . . . . Les Savans de tous les tems ont fait „ un très-grand cas de ce Poëte. . . . . Velleius Paterculus, „ juge curieux, l'affocie avec Tibulle, & en parle comme „ de deux Poëtes qui avoient porté leurs Poëfies au point „ de perfection. Martial & d'autres le placent avec Virgile, regardant ces deux Auteurs, comme confommés chacun dans leur genre. *Lactance*, *St. Jérôme*, & *St. Auguftin* „ n'ont pas refufé à fes *Métamorphofes*, les éloges, qu'elles „ méritent. *Planude* les traduifit en Grec, pour rendre à „ fon pays, ce qui en avoit été emprunté. Etienne le regardoit comme le Poëte, qui réuffiffoit le mieux à peindre „ les Objets. Heinfius étoit d'opinion que pour être tiré „ au naturel, il falloit fe fervir d'Ovide. Raphael Regius „ dit, que fes Généraux, leurs ftratagémes, leurs combats, „ font dépeints fi parfaitement, que quiconque les examine „ attentivement, ne peut s'empêcher de s'intéreffer à l'action, comme s'il y avoit part lui même. Ajoûtez à cela, „ qu'il n'y a aucun Poëte qui ait mieux caractérifé les mœurs „ des perfonnages dont il parle; qu'il n'en eft point de plus „ fententieux, ni qui touche mieux certains morceaux de „ morale, comme ce qui regarde la tempérance, l'amitié, „ l'amour de la patrie, le travail, la valeur, le favoir, l'honnêteté &c.

[*B*] *A l'endroit où il parle de fes Métamorphofes.*] Feu le Chevalier Samuel Garth a fait quantité de remarques délicates & fines fur les Métamorphofes d'Ovide, par rapport à la jufteffe des comparaifons & des épithétes, à la netteté de fes allégories, & à la beauté inftructive de fes moralités, & par rapport au tour heureux de fon imagination. Il touche d'abord l'élégance de fes defcriptions, dont il donne pour exemple, celle du Vent du Midi qui eft fi belle, & une partie de celle du Siécle d'Or qu'il compare avec celle de Virgile, à la fin du fecond Livre de fes Géorgiques. Il compare enfuite la defcription que Virgile fait, au Livre VII. de l'Enéide, d'un Cerf, qui donna lieu à la guerre entre les Troyens & les Rutiliens, avec le portrait qu'Ovide fait du Cerf favori que Cypariffus tua par accident, & il foutient qu'Ovide égale à cet égard Virgile. Le Chevalier Garth voudroit auffi faire contrafter la Cour du fleuve Penée, avec la Grotte fouterraine de la Nayade Cyréne, mere de Miftée, dans Virgile. Il obferve encore, qu'il n'y a rien de plus nombreux, & de plus magnifique pour l'expreffion, que Virgile, quand il veut faire l'hiftoire d'Orphée & d'Euridice, dans le récit de laquelle il eft autant fupérieur à Ovide, que la lyre d'Orphée l'emporte fur les chalumeaux des bergers de Mantoue. Après avoir cité quelques autres exemples, il conclut cet article, en difant, qu'il y a beaucoup d'autres defcriptions, répandues dans les Métamorphofes, qui ne le cédent à celles dont il a parlé, pour l'expreffion naïve de la nature, & la majefté des nombres, que parce qu'elles font plus courtes; ce qui fait voir que la critique qu'on fait eft trop févére, en taxant Ovide d'être négligé; parce qu'il faut confidérer que les Métamorphofes font un Ouvrage imparfait, & non corrigé, aulieu que ceux de Virgile font finis. Le Chevalier paffe enfuite aux comparaifons d'Ovide, qui font généralement courtes, & préfentent quelque idée agréable à l'imagination. Il a fait voir dans cette partie de la Poëfie un jugement auffi jufte, qu'aucun Auteur Claffique qu'il y ait. En général les Poëtes fe livrent trop à leur imagination échauffée, & font diffus non feulement dans leurs comparaifons, mais les multiplient

(1) Dryden *Préface de fa Traduction des Epîtres d'Ovide.* Lond. 1736 in-8.

(2) Préface *de la Traduction de* Tibulle par Dart. p. 13. 14. Londres 1720. in-8.

(3) Dryden, Préface *ubi fupra.*

(4) Tom. VI. de la Trad. Franç. p. 255. & fuiv. Amft. 1726.

(5) Dr. William King à la p. 11. de fa Préface audevant de fon *Imitation de l'Art d'aimer* A Lond. in-8. fans date.

le Philosophe de Rotterdam examine les idées des anciens sur le Chaos [C]. Au sujet de son exil, on rapporte ce qu'en a dit Dryden (a), qui dit qu'on en ignore la cause; parce qu'il ne voulut pas lui-même irriter davantage l'Empereur, en l'attribuant à d'autres raisons, qu'à celle qu'Auguste alléguoit, qui étoit le libertinage de ses Elégies, & son Art d'aimer. J'avouë qu'on ne peut les excuser dans les régles de la Morale, & que ses vers pouvoient à la rigueur corrompre les mœurs dans un Empire plus éten-

(a) Préface de sa Traduction des *Epitres* d'Ovide. Londres 1716 in-12.

tiplient trop: en s'étendant trop, ils détournent trop longtems l'attention du principal sujet; & par la multitude des comparaisons ils font tort à l'unité de vuë dans le Poëme. Ovide a évité avec beaucoup de discernement ces deux écueils: que ses comparaisons sont généralement courtes & expressives! il ne se laisse point séduire à l'envie de briller, & évite ici cette abondance vicieuse, qu'il a ailleurs. A la suite de quelques exemples que le Chevalier en donne, il ajoûte que le reproche, qu'on fait à Ovide de ne savoir pas finir, est fort commun, mais qu'il a évité ce défaut dans ses comparaisons, où l'on ne voit point, comme ailleurs, les mêmes pensées revenir sous d'autres tours. Il régne dans toutes de la simplicité, & il ne s'écarte point de son objet; on y voit briller toujours une grande fécondité d'imagination, sans excès; & je ne me souviens pas, dit-il, qu'il ait failli plus d'une fois par quelque superfluité mal entendue, c'est dans la comparaison qu'il fait, après avoir décrit le Labyrinthe bâti par Dédale, dans le VIII. Livre des Métamorphoses. Le Lecteur s'apperçoit sans peine, de ce qu'il y a d'aisé dans les complimens que fait Ovide, & combien ses transitions sont en général naturelles. Que d'aisance dans la maniére dont il passe à quelque nouvelle circonstance, sans s'éloigner de l'unité de l'Histoire! la tissure de son Ouvrage est si remplie d'art, qu'on peut la comparer à celui de son Arachne, où les nuances se perdent si insensiblement, & les jours renaissent d'une façon si imperceptible, qu'il est difficile de dire, où les uns finissent, & où les autres commencent. Quoi de plus heureux que le compliment qu'il fait aux Conquérans Romains, quand il a fini l'Histoire d'Apollon & de Daphné, dans le I. Livre des Métamorphoses! Dans le dernier Livre il en fait fréquemment à Auguste, comme Virgile, dans ses Géorgiques, qui frappent aussi l'imagination par l'agréable flatterie qui y régne. Il y a beaucoup de noblesse dans les complimens, & ils sont dignes de la grandeur des Heros..... Ovide mérite autant de louange, pour avoir dit beaucoup en peu de paroles, que de censure, pour avoir noyé ses pensées dans un tas d'expressions. Aucun des Poëtes Classiques n'a le talent de s'exprimer avec plus de force & de clarté. Le Chevalier en donne quelques exemples, & continue. Ovide ne se surpasse jamais davantage, que lorsqu'il a occasion de parler de l'Amour; tous les cœurs sont en quelque maniére susceptibles des mêmes émotions, & tels que des instrumens montés à l'unisson, quand on en touche un, tous les autres rendent le même son, la Fable de Biblis, aussi bien que celles de Médée & de Scylla prouvent combien notre Poëte fait manier d'une façon touchante ce qui regarde l'amour. Les deux derniéres (Médée & Scylla) sont abandonnées par leurs Héros, & leurs réflexions sont naturelles & touchantes. Ovide semble ici avoir imité la passion de Didon, dans Virgile, avec cette différence néanmoins, que l'un avoit beaucoup vu les Dames, & savoit qu'elles aiment assez à parler; l'autre a consideré autant ce qu'elles devoient dire naturellement, que ce qu'il leur convenoit de dire. Virgile a montré dans tout ce morceau un jugement des plus parfaits. Enée, tel que les autres hommes, a égard à ce qui lui convient, & renonce à un moindre avantage pour un plus grand. Didon, telle que les autres femmes, ressent vivement sa négligence, compte les obligations que son Amant lui a, reléve son ingratitude, le menace de sa vengeance & peu à peu elle se calme, elle tâche de l'attendrir, & a recours aux larmes. Le génie d'Ovide ne brille pourtant pas moins en d'autres sujets, que dans ce qui regarde l'amour. Dans la querelle d'Ajax, le discours d'Ulysse est des plus nerveux & des plus persuasifs. Quelle force de raisonnement, lorsque dans le Livre XV. de ses Métamorphoses, il tâche de détourner les hommes de l'usage de la Chair, selon les principes de Pythagore! Dans tout le cours de son Ouvrage Ovide fait paroître un très-grand fond d'humanité, & un excellent naturel. Il s'intéresse toujours aux gens de bien, qui sont malheureux; & il tâche de leur donner l'immortalité, comme à lui-même. Il semble avoir travaillé le plus le premier & le second Livre des Métamorphoses, quoique le treiziéme soit rempli des sentimens les plus propres à émouvoir, & qu'il y introduit des mouvemens douloureux avec un grand art. Ce Poëme fourmille de pensées animées, & d'images vives. Jamais personne n'a mieux peint d'après nature qu'Ovide, quoiqu'on voye ici & là quelques figures grotesques dans le même groupe: mais la saison la plus riche, qui donne les plus belles fleurs, produit aussi les plus méchantes herbes. Quelquefois Ovide fait paroître dans une ligne la plus brillante imagination, & dans celle qui suit la plus pitoyable affectation. Ce Poëte aimoit trop.... ces traits d'esprit, ce qui est d'autant plus surprenant, que ce n'étoit point le défaut de son siécle, comme les pointes & les jeux de mots sont celui du nôtre. Autant que je m'en souviens, Virgile n'est en défaut à cet égard, qu'une fois ou deux. A l'égard de la diction d'Ovide, le Chevalier Garth observe, qu'un grand nombre de ses vers *finissent par des monosyllabes*, & même beaucoup plus qu'il ne convient, semble-t-il, à la majesté du vers héroïque. Quand il s'agit, continue-t-il, de vers qui approchent du stile de la conversation ordinaire, *sermoni propiores*, cette liberté peut être permise, mais non quand le sujet demande des sons plus nombreux. Virgile paroit avoir pris soin de soutenir toujours sa versification sur un ton de dignité harmonieuse, ce qui fait que quand les mots ne se présentent pas avec une certaine aisance, il aime mieux finir par un hemistiche, que de rendre le vers foible & languissant. Il savoit parfaitement, combien il est essentiel en Poësie de flatter l'oreille; & il n'ignoroit pas en même tems, qu'elle se fatigue par une attention constante à la même harmonie; c'est ce qui fait qu'il la délasse de tems en tems par la cadence des pauses, & par la variation des mesures. Ceux qui possédent le mieux les Poëtes Classiques ne peuvent que sentir, que Virgile a eu plus de soin qu'Ovide, de rendre ses vers coulans & nombreux. Quoiqu'on accuse ce dernier d'avoir violé les régles de la Prosodie & de la Grammaire, & de s'être permis trop souvent des Grécismes, je regarde cette Critique comme une pédanterie orgueilleuse des Grammairiens, & comme très-mal fondée en elle-même; mais quand elle seroit juste, je suis très-persuadé qu'on pourroit l'appliquer avec autant de droit à Virgile. Certainement personne ne pourra s'imaginer que ces deux fameux Auteurs n'ayent mieux entendu leur Langue, que les vetilleux Grammairiens des derniers siécles, qui sont trop décisifs & trop présomptueux, quand ils taxent l'un ou l'autre d'avoir manqué aux régles de la Syntaxe, & à la mesure du vers. Le Latin est une langue morte, & il n'y a personne qui puisse décider surement de l'harmonie ou de la dissonance de leurs vers, à moins qu'on ne soit instruit à fonds de leurs césures & de leur cadence. On peut à-la-vérité prononcer avec plus de certitude sur la diction, & distinguer les endroits, ou négligés, ou qui ne sont pas finis. Il est incontestable qu'il y a dans Ovide bien des vers, où il est visible qu'il a été négligent, & où il auroit évité avec un peu d'application de l'être. Ses Allégories sont physiques ou naturelles, ou morales & historiques. Du premier genre est la fable d'Apollon & de Python: tous les Mythologistes sont d'accord sur le sens: les exhalaisons & les brouillards, effets ordinaires des inondations, sont dissipées par les rayons du Soleil. Du second ordre est la fable d'Actéon déchiré par ses propres chiens, & celle d'Erisichton mourant de faim. Ces deux Allégories semblent signifier, que les excès & la luxure se terminent à la disette. L'Histoire de l'enlévement d'Europe est du troisiéme genre. L'Histoire dit, qu'elle étoit fille d'Agénor, & que ceux de Candie l'emmenérent dans un Vaisseau, qui avoit pour enseigne un Taureau, pour épouser un de leurs Rois qui s'appelloit Jupiter. A l'égard du reproche qu'on a fait à Ovide, d'avoir pris trop de liberté en traçant le caractére de ses Dieux, on doit considérer que ce qui paroit absurde dans un Poëte, est moins sa faute que celle des siécles qui l'ont précédé. Dans les siécles héroïques anciens on représentoit les Dieux, injustes dans leurs actions, variables dans leurs desseins, partiaux dans la distribution de leurs faveurs, ignorant l'avenir; bas dans leurs discours, quelques-uns du premier ordre se disant les plus grossiéres injures; & on leur attribue souvent des actions si indécentes que les moindres des hommes en auroient honte. Les Commentateurs ont beau se donner la torture pour couvrir du voile de l'allégorie certaines absurdités de l'*Iliade*, mais un Lecteur qui examine attentivement toute l'œconomie de ce Poëme, s'appercevra que souvent la pensée de l'Auteur, & leur explication, ont aussi peu de rapport ensemble, que les Héros imaginaires du tems du Poëte en ont avec ceux du nôtre. Ovide étoit si éloigné d'avoir un respect aveugle pour son prédécesseur Grec, par rapport au caractére des Dieux, que quand Jupiter punit Andromède des crimes de sa mere, il l'appelle *injustus Ammon*, Métamorph. Liv. IV. & que généralement il a grand soin du *decorum* de la Divinité lorsque les actions des Dieux conviennent à la divinité de leur caractére. Ses Allégories renferment quelquefois des moralités religieuses & instructives, enveloppées d'une maniére intelligible & familiére; & le Lecteur ne peut qu'il ne remarque le grand nombre d'exellentes leçons qu'Ovide a données dans le cours de ses fables. En un mot, les Métamorphoses d'Ovide ont été la grande source, où les plus grands Poëtes des siécles suivans ont cherché à enrichir leur imagination, & où ils ont pris des allusions, & c'est-là où les plus fameux Peintres ont trouvé des sujets pour leurs tableaux (6). [☞ Le Spectateur ne juge pas moins favorablement des Métamorphoses d'Ovide. „ Il nous fait voir, *dit-il* (7) dans ses *Méta-* „ *morphoses*, comment l'imagination peut être affectée par ce „ qui est extraordinaire. Il décrit un Miracle dans chacune „ de ses Fables, & à la fin il expose toujours à nos yeux „ quelque nouvelle créature. Son art consiste surtout à insé- „ rer sa description à propos, avant que la première forme „ soit tout-à-fait anéantie, & que la nouvelle soit achevée; „ desorte qu'il nous entretient partout de quelque chose que „ nous n'avions jamais vu, & qu'un Monstre succéde à l'au- „ tre jusques à la fin des Métamorphoses. Add. du Trad.]

[C] *Et à celui où le Philosophe de Rotterdam examine les idées des Anciens sur le Chaos.*] Le Chevalier Samuel Garth a fait quelques remarques sur ce qu'Ovide dit dans sa description du Chaos, après avoir cité les vers suivans

Nec circumfuso pendebat in aëre tellus,
Ponderibus librata suis.

il dit (8). „ Tel étoit l'état de la Nature avant la Création: il „ est évident ici qu'Ovide a eu une idée distincte de la gravi- „ ta-

(6) Sir Sam. Garth dans la Preface de sa Traduction Angloise des *Métamorphoses* d'Ovide. Londres 1719 in-12.

(7) Tom. IV. p. 292 de la Trad. Franç. Amst. 1720.

(8) Préface de sa Trad. des *Métamorphoses* d'Ovide. p. 4. & suiv.

tendu encore, que celui de Rome, s'il y en avoit un: cependant on peut dire en faveur d'Ovide, que personne n'a jamais traité de l'Amour avec autant de délicatesse de pensée & d'expression, ni n'en a recherché plus philosophiquement la nature que lui; & l'Empereur, qui le bannit, avoit aussi peu de sujet, que qui que ce fût, de punir cette faute avec tant de sévérité. Il y a une autre conjecture des Grammairiens, qui est aussi éloignée de la vérité, que la précédente est contraire à la raison; ils prétendent qu'il fut exilé à cause de quelques faveurs qu'il avoit reçues, disent-ils, de Julie, fille d'Auguste, célébrée sous le nom de Corinne dans ses Elégies, à ce qu'ils croyent; mais ceux qui examineront les vers qu'il adresse à sa Corinne, s'appercevront aisément par tout le tour, que cette Maîtresse, n'étoit pas une personne du premier rang. Si Julie avoit déja épousé Agrippa, comment auroit-il prié Isis pour son heureuse délivrance, & l'auroit-il ensuite consolée de l'accident qui lui arriva, dont il ne pouvoit avoir été instruit que par l'époux de cette Princesse? Ou comment fut-il assez hardi pour découvrir un crime, qui étoit capital, surtout envers un homme du rang d'Agrippa? Si Julie n'étoit pas encore mariée, il n'auroit surement pas été assez indiscret, pour publier un accident qui devoit leur être fatal à tous deux. Ce qui fait plus encore contre ce sentiment, c'est qu'Ovide lui-même se plaint, que le bruit de ses Vers à Corinne avoit fait découvrir, qui elle étoit; ce qu'il n'eût osé avouër, si ç'eût été Julie; outre que le châtiment auroit d'abord suivi la faute. Il semble avoir indiqué la véritable cause de son exil dans ces Vers obscurs, *cur aliquid vidi, cur noxia lumina feci &c.* Ce qui marque, diroit-on, ou qu'il avoit vu, ou su quelque chose, qui avoit causé sa disgrace. Mais je ne puis entrer dans la pensée de ceux qui croyent, qu'il s'agit d'un inceste de l'Empereur avec sa propre fille; Auguste étoit d'un caractére trop vindicatif, pour s'être contenté, en ce cas-là, d'une vengeance si petite, & qui le mettoit aussi peu à couvert, qu'un simple exil; il auroit sans-doute dérobé la connoissance de son crime au Public, par la mort de celui qui en avoit été le témoin. D'ailleurs on ne trouve rien dans l'Histoire, qui donne lieu d'attribuer une pareille infamie à Auguste; & si ce Prince, qui étoit le plus grand Politique de son tems, en avoit été capable, il y a de l'apparence, qu'il n'auroit pas pris assez mal ses mesures, pour être surpris par quelqu'un. Il est plus vraisemblable, ou qu'Ovide avoit été le Confident de quelque autre passion, ou qu'il avoit par hazard vu Livie dans le Bain; car ces mots, *Sine veste Dianam*, conviennent mieux à Livie, qui passoit pour chaste, qu'à aucune des Julies, fameuses par leur libertinage. Lui-même nous apprend que les premiers vers qu'il fit dans sa jeunesse, & qu'il récita en public, selon la coutume, s'adressoient à Corinne: il avoit cinquante ans quand il fut exilé, d'où l'on peut inférer assez naturellement, que sa passion pour Corinne ne fut pas la cause de sa disgrace: il y a plus, il dit clairement que son crime étoit un crime d'ignorance, & non de malice; il ajoute, que la raison de son malheur étoit parfaitement connue à Rome, quoiqu'elle soit demeurée si obscure pour la postérité. Ovide avoit dans la Baye de Corinthe un Vaisseau, qui lui appartenoit, sur lequel il passa jusques à l'Euxin, & ensuite il continua son voyage par terre jusques à l'endroit le plus reculé & le plus désagréable où aucun Romain eût été confiné. Il se plaint des dangers & des incommodités de son voyage, de l'injustice de ses compagnons & de ses domestiques: mais déterminé à ne point se laisser accabler par ses malheurs, il se servit de son courage pour en triompher, & gagna sur lui même de vaincre son tempérament, qui l'avoit toujours porté à rechercher l'aise: il parvint à passer ses jours avec quelque sorte de douceur, en faisant des vers pour sa propre satisfaction, sans compter qu'ils tomberoient jamais en d'autres mains. Son caractére paroît dans le plus beau jour, au milieu de l'adversité; il montre un courage invincible, un esprit ferme nullement abbattu, un amour constant pour sa femme, & une amitié inviolable pour les personnes en qui il s'étoit confié, dont plusieurs étoient Consulaires (*b*). Après qu'il fut éloigné de la Cour, il eut occasion de se servir de la Satire, qu'il avoit auparavant toujours évitée avec soin; mais ce ne fut pour ainsi dire que par force, & sous le nom supposé d'*Ibis*. On croit qu'il fit cette piéce pendant qu'il étoit fort en colére, soit durant son voyage, ou dès qu'il eut mis pied à terre au rivage du Pont Euxin: elle est contre quelqu'un qui avoit pris occasion de son malheur, de l'insulter & de lui faire des reproches, de chagriner sa femme, de le réduire à la derniére misére en le privant de ses biens, qu'Auguste lui avoit tous laissés; clémence dont plusieurs endroits de ses Poësies prouvent qu'il ne fut pas ingrat. Il avoue qu'il a imité Callimaque, qui a satirisé Apollonius de Rhodes dans une Piece qui porte le même titre. On ne peut trouver rassemblé plus de l'ancienne fable & de l'histoire, qu'il y en a dans ce petit Ouvrage; il n'en est aucun qui l'égale à cet egard, surtout de ceux qui ont eté écrits par des gens qui avoient éprouvé un funeste revers de fortune (*c*).

(*b*) King Préface de son Art d'aimer, p. 21.

(*c*) Idem Ibid. pag. 27. 28.

„ tation des Corps. Il est démontré aujourd'hui que chaque „ partie de la matiére tend vers toute autre partie de la matiére avec une force qui est toujours proportionnée à la quantité de matiére ou à la masse du Corps, & en raison renversée du quarré de sa distance, tendance ou gravitation qui est constante & perpétuelle. Cette force, quelle qu'elle soit, agissant toujours à proportion de la masse des corps, & jamais dans aucune proportion avec leur superficie, ne peut s'expliquer par une impulsion matérielle. Car les Loix de l'impulsion sont physiquement nécessaires, il ne peut y avoir de principe arbitraire dans la matiére pure, ses parties ne peuvent produire du mouvement, si elles ne sont muës, & pressées par d'autres parties en mouvement: il est donc évident par les vers suivans, qu'Ovide étoit parfaitement dans le Systême des plus habiles Philosophes, qui ont enseigné que tout avoit été fait par une Intelligence infiniment sage:

„ *Jussit & extendi campos, subsidere valles,*
„ *Fronde tegi Sylvas.*

„ Le *fiat* du Législateur Hébreu n'est pas plus sublime, que le *jussit* du Poëte Latin, qui continue dans le même stile élevé & philosophique

„ *His super imposuit liquidum, & gravitate carentem*
„ *Æthera.*

„ Ici l'Auteur couvre d'un voile transparent son Monde naissant, & quoiqu'en bonne Mathématique ce qu'il dit, qu'il n'y a point de gravitation dans la région supérieure, ne soit point vrai; cependant on a trouvé par les Observations qu'on a faites depuis, & il paroit particuliérement par le Traité du savant Docteur Halley sur le Barométre, que si, à la superficie de la Terre un pouce de mercure dans le tube est égal à un Cylindre d'air de 300 pieds, il sera à la hauteur d'une Mille, égal à un Cylindre d'air de 2700000, & par conséquent il faut qu'à une grande distance de la Terre l'air soit rarifié à un tel point, que l'espace qu'il occupe „ ne soit pas fort différent de celui qui est absolument vuide. „ Je croi que nous pouvons assurer hardiment, sur ce qui a déja été dit, & sur ce qu'Ovide a écrit sur les fêtes des Romains, qu'il ne pouvoit ignorer entiérement l'Astronomie. Quelques Critiques veulent, sur ces mots *Sectus in obliquum*, qu'il ait pris le mouvement annuel du Soleil, pour le diurne; quoiqu'il soit certain que le Soleil est toujours dans quelqu'un des signes du Zodiaque, & qu'il ne s'avance jamais par aucun de ces deux mouvemens plus au Nord ou au Sud, que ne le dit Ovide: il est vrai que Phaëton devant conduire le chariot du Soleil pendant un jour, auroit dû parcourir l'Equateur, ou un Cercle paralléle à l'Equateur, & non faire le tour de l'Ecliptique, dont il devoit parcourir un degré, dans cet espace de tems, par un mouvement contraire à son mouvement diurne. J'ai du panchant à croire, qu'Ovide étoit si attentif à tout ce qui pouvoit embellir son Poëme, qu'il a volontairement renoncé à suivre exactement aucun Systême d'Astronomie. Car quoique cette Science ne fût nullement négligée dans ces premiers siécles, il s'en falloit de beaucoup qu'on l'eût portée aussi loin, que de nos jours. Lucréce, quelque pénétrant qu'il fût à d'autres égards, représente le Soleil guére plus grand qu'il ne paroit à l'œil.

Nec nimis Solis major rota, nec major ardor
Esse potest, nostris quam sensibus esse videtur.

„ Et Homére, concevant le séjour des Dieux au-dessus des Etoiles fixes, fait durer tout un jour la chute de Vulcain, tombant delà dans l'Isle de Lemnos:

Πᾶν δ' ἦμαρ φερόμην, ἅμα δ' ἠελίῳ καταδύντι
Κάππεσον ἐν Λήμνῳ.

„ Le Poëte Grec s'imagine ici donner une grande idée de l'élevation du séjour céleste: mais si le calcul d'un Astronome moderne est fondé, ce séjour est à une si grande distance, que Vulcain auroit dû être plus d'années à parcourir l'espace qu'il y a delà à la Terre, qu'il n'y mit de minutes (9)".

(9) Idem Ibid. p. & suiv.

OWEN (Jean) célébre Epigrammatiste Anglois dans le XVII. Siécle nâquit à Armon dans la Comté de Caernarvon (*a*): il commença ses études dans l'Ecole de Wykeham, proche de Winchester, sous le Docteur Thomas Bilson, qui fut depuis Evêque de Winchester. En 1584 il entra dans le Collége Neuf à Oxford, en qualité de Membre, après deux années d'épreuve (*b*). Le 2 Mai 1590 il se fit recevoir Bachélier en Droit (*c*), & l'année d'après il quitta Oxford & sa place du Collége, & alla tenir une Ecole à Trylegh proche de Monmouth; ensuite vers l'an 1594, il succéda à Mr. Thomas Hall dans la régence de l'Ecole de Warwick, fondée par le Roi Henri VIII. Il fut presque toujours fort à l'étroit, quoiqu'il trouva pourtant durant plusieurs années une ressource dans les libéralités du Docteur Jean Williams, Evêque de Lincoln, & Garde du Grand Sceau, son compatriote & son parent (*d*). Il se fit beaucoup de réputation par ses Epigrammes [*A*]. Mais les Inquisiteurs de Rome les firent mettre dans l'*Indice Expurgatoire*, à cause de certains traits, & particuliérement de ces deux vers-ci

An Petrus fuerit Romæ, sub judice lis est:
Simonem Romæ nemo fuisse negat.

Ce même trait, & quelques autres de ce genre furent cause, qu'un Oncle qu'il avoit, & qui étoit Catholique-Romain, le deshérita. Owen mourut en 1622 (*e*), & non en 1623, comme on le dit dans l'*Histoire & les Antiquités de l'Université d'Oxford* de Wood (*f*); il fut enterré dans la Cathédrale de St. Paul à Londres, aux dépens de l'Evêque Williams, qui lui fit ériger dans le même lieu un monument où l'on voit son buste en cuivre, couronné de laurier, avec six vers Latins au bas [*B*]. Borrichius (*g*) loue fort ses Epigrammes, mais il censure l'obscénité de quelques-unes, & dit qu'il auroit surpassé Martial, s'il ne lui eût pas ressemblé en ce point; il le taxe aussi d'avoir péché quelquefois contre la Quantité ou la Prosodie, comme aussi contre la pureté de la Langue Latine [*C*], quoiqu'il rachete ces petits défauts par de grandes beautés. Gaspar Barlæus (*h*) dit que quantité de ses Epigrammes sont pleines d'esprit, mais qu'il y en a aussi qui ne valent pas grand chose. Lorenzo Crasso (*i*) l'appelle un des plus excellens Epigrammatistes de son siécle, mais il le taxe d'être quelquefois en faute pour la diction. Mr. Baillet (*k*) en parle sur le même ton. Parmi les Epigrammes de *Jean Stradling*, il y en a une qui s'adresse à Owen (*l*); de même qu'une autre parmi celles de *Jean Dunbar* (*m*).

(*a*) Moreri s'est trompé en le faisant naître à Oxford.
(*b*) Wood *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* Lib. I. p. 141. & *Athen. Oxon.* Vol. I. Col. 470. 471.
(*c*) Idem. *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 139.
(*d*) Ibid. Ath. Oxon. *ubi supra.*
(*e*) Idem Ibidem.
(*f*) Il faut donc que Mr. de la Monnoye se soit trompé, qui le fait mourir en 1628. *Voy.* Baillet *Jugem. des Sçav.* Tom. IV. P. I. p. 486. Not. (2). Edit. de 1725 in-12. R. D. T.
(*g*) Dissert. ult. Poet. Lat. num. 199. p. 155.
(*h*) Epist. 288.
(*i*) Elog. *d'Huom. Lett.* Tom. II. p. 96. 97.
(*k*) Jugemens des Sçavans. Tom. IV. P. I. Num. 1355.
(*l*) Lib. IV. p. 159
(*m*) Cent. IV num. 66. Londres 1616.

[*A*] *Il se fit beaucoup de réputation par ses Epigrammes.*] Il n'en publia d'abord que trois Livres sous ce titre: *Epigrammatum Libri tres ad Mariam Nevile, Comit. Dorcestriæ filiam.* Londres 1606 in-8; réimprimés la même année. Il donna ensuite: *Epigrammatum Liber unus, ad doctissimam Heroïnam D. Arabellam Stuart. Epigrammatum Libri tres; ad Henricum Principem Cambriæ duo; ad Carolum Eboracensem unus. Epigrammatum ad tres Mecænates Libri tres; ad Carolum Noel Equitem & Baronettum unus; ad Gulielmum Sedley Equitem & Baronettum alter; ad Rogerium Owen Equitem auratum tertius. Monosticha quædam Ethica & Politica veterum sapientum.* Toutes ces parties parurent successivement en guise d'Additions aux diverses Editions des trois premiers Livres, & furent enfin imprimées en un Volume in-8, tant en Angleterre que dans les Pays étrangers. Mr. *Jean Vicars*, Sous-maître de l'Ecole de l'Hôpital de Christ à Londres, donna à Londres en 1619 in-8, une traduction Angloise d'Epigrammes choisies de ce Recueil. Mr. *Thomas Pecke* d'Inner-Temple, en traduisit aussi six-cens en vers Anglois qui furent imprimées, avec *Martial de Spectaculis, ou les Curiosités qu'on voit à Rome; & les Epigrammes Choisies du Chevalier* Thomas More; à quoi l'on a ajoûté une *Centurie d'Epigrammes Héroïques*, &c. le tout imprimé sous le titre général de *Parnassi Puerperium*, Londres 1659 in-8. Enfin Mr. *Thomas Harvey* a traduit aussi la plupart des Epigrammes d'Owen en Anglois, mais on ne peut rien dire de sa traduction. On a aussi *les Epigrammes d'Owen, traduites en François par Mr. le B.* (Le Brun) Paris 1709 in-12. Ce titre sembleroit les promettre toutes, on n'en a cependant fait entrer dans ce Recueil qu'un certain nombre choisi. Il y a aussi une Version Espagnole des Epigrammes d'Owen, imprimée sous le titre suivant, *Agudezas de Juan Owen traduzidas Fr. de la Torre.* Madrit 1674 & 1682 in-4 deux Volumes.

[*B*] *Avec six vers Latins au-bas.*] Les voici:

Parva tibi statua est, quia parva statura, supellex
Parva, volat parvus magna per ora liber.
Sed non parva domus, non parva est gloria, quippe
Ingenio haud quicquam est majus in orbe tuo.
Parva domus texit, templum sed grande; Poëtæ
Cum vere vitam, cum moriuntur agunt.

[C] ☞ *Il le taxe aussi d'avoir péché quelquefois contre la quantité ou la Prosodie, comme aussi contre la pureté de la Langue Latine.*] J'ai dessein de réunir dans cette Remarque quelques Observations qui me paroissent nécessaires. J'avertirai d'abord que plusieurs des citations de l'Article, dans l'Anglois, sont vagues & sans indication, je les ai suppléés sur celles de Mr. La Monnoye dans Baillet, qu'il ne paroît pas qu'on ait seulement consulté; on ne le cite que d'après Pope Blount (1). Ce qu'on rapporte dans l'Article, sur la foi de Wood, d'un Oncle qui deshérita Owen à cause de quelqu'unes de ses Epigrammes a toute la mine d'un conte, selon Mr. de la Monnoye (2), qui dit „ Quand l'Oncle en effet n'eût jamais „ vu l'Epigramme, eut-il pû ne pas savoir que son neveu „ étoit Calviniste, & le sachant, conserver quelque bonne „ volonté pour lui? eût-il pu ignorer aussi les autres médisances de son neveu contre Rome"? Mr. Baillet (3) en veut beaucoup à Owen sur l'Article des Obscenités. Après avoir rapporté ce que dit Borrichius que les défauts d'Owen sont effacés par de grandes beautés, il ajoûte „ Il n'en est pas de „ même des ordures dont ses vers sont infectez en une infinité d'endroits. On n'ose toucher à la plupart de ses Epigrammes sans se gâter, elles sont sales au dernier point, & „ il n'est presque pas possible de les lire sans se noircir l'imagination. Vous diriez que ce Poëte est né dans l'obscénité, & que son esprit y a pris sa trempe & sa teinture. Il „ triomphe sur l'infamie d'une ame abandonnée. On voit sa „ rate s'épanouïr, & son cœur se répandre en des effusions „ de joie, quand il a trouvé une pointe dans le péché d'autrui". Cet endroit a déplu à Mr. de la Monnoye qui y a trouvé trop de fiel contre Owen. „ A le voir, *dit il* (4) *en* „ *parlant de Baillet*, se déchaîner comme il fait contre le pauvre Owen, on diroit que ce seroit le plus criminel de tous „ les Poëtes. Mais qu'on examine ses Epigrammes les plus „ libres, on n'y trouvera que des riens en comparaison des „ infamies de l'Aretin, du Franco, du Molza, & du Bernia, desquelles Baillet n'a dit mot dans les articles de ces „ Auteurs, *excolans culicem, & glutiens camelum.* On doit cependant lui pardonner, il n'a fait que copier Lorenzo „ Crasso". Rem. du Trad.]

(1) Censura Celeb. Author. p. 912. 914. de l'Ed. de Genève 1694 in-4.
(2) Baillet *Jugem. des Sçav.* Tom. IV. P. I. p. 482. Not. (1).
(3) Ibid. p. 484. 485.
(4) Ibid. not. (5).

OZANAM (Jacques) célébre Mathématicien François [*A*] nâquit en 1640, dans la Souveraineté de Dombes, d'un pere riche, & qui avoit plusieurs terres (*a*). Sa famille étoit Juive d'origine, mais

(*a*) Fontenelle *Eloges des Academiciens.* Tom. II. p. 59. Edit. de 1731 *Europe Sçavante.* Tom. II. p. 276.

[*A*] *Célébre Mathématien François.*] Il paroît par ces Ouvrages qu'il mérite ce titre, en voici le Catalogue. I. *La Géometrie-pratique, contenant la Trigonométrie Théorique & Pratique, la Longimétrie, la Planimétrie, & la Stéréométrie.* Paris 1684 in-12. II. *Tables des Sinus, Tangentes, & Sécantes, & des Logarithmes & des Sinus & des Tangentes, & des nombres depuis l'unité jusqu'à dix-mille, avec un Traité de Trigonometrie par de nouvelles demonstrations, & des pratiques très-faciles.* Paris 1685 in-8. & nouvelle Edition augmentée, en 1720. [☞ Mr. de Fontenelle nous apprend (1), que dès l'an 1670 Ozanam fit imprimer à Lyon des Tables des Sinus, Tangentes & Sécantes, & des Logarithmes, plus correctes que celles de Vlaq, de Pitiscus, & de Henri Briggs. Add.] III. *Traité des Lignes du premier genre de la construction des Equations, & des lieux Géométriques, expliquées par une methode nouvelle & facile.* Paris 1687 in-4. IV. *L'usage du Compas de Proportion expliqué & démontré d'une manière courte & facile, & augmenté d'un Traité de la division des champs.* Paris 1688 in-8 pagg. 138. & une nouvelle Edition en 1700. V. *Usage de l'instrument universel pour résoudre promptement & très-exactement tous les problémes de la Géométrie pratique sans aucun calcul.* Paris 1688 in-12. Nouvelle Edition en 1700. VI. *Dictionnaire Mathématique, ou idée générale des Mathématiques.* Paris 1690 in-4. VII. *Méthode générale pour tracer des Cadrans sur toutes sortes de plans.* Paris 1685 in-12. Cet Ouvrage a été imprimé plusieurs fois: cette Edition qui est la seconde, est plus ample que la premiére qui a paru en 1673 in-12. VIII. *Cours de Mathématiques, qui comprend toutes les parties de cette Science les plus utiles & les plus nécessaires.* Paris 1693 in-8. 5 voll. IX. *Recréations Mathématiques & Physiques, qui contiennent plusieurs Problêmes utiles & agréables d'Arithmétique, de Géométrie, d'Optique, de Gnomonique, de Cosmographie, de Méchanique, de Pyrotechnie, & de Physique avec un Traité des Horloges Elémentaires.* Paris 1694 in-8. 2 Tom. Nouvelle Edition augmentée, Paris 1724 in-8. 4 Tom. X. *Nouvelle Trigonométrie, où l'on trouve la maniére de calculer toutes sortes de Triangles rectilignes, sans les tables des Sinus, & aussi par les tables des Sinus, avec une application de la Trigonométrie à la mesure des lignes droites accessibles & inaccessibles sur la Terre.* Paris 1699 in-12. XI. *Méthode facile pour arpenter ou mesurer toutes sortes de superficies, & pour toiser exactement la Maçonnerie, les Vuidanges des terres, & tous les autres corps, avec le toisé du bois de charpente, & un Traité de la séparation des terres.* Paris 1699 in-12. & Edition corrigée 1725. XII. *Nouveaux Elemens d'Algébre, ou principes généraux*

(1) Eloges des Acad. T. II. p. 61.

mais il y avoit longtems qu'elle avoit embrassé le Christianisme, & qu'elle faisoit profession de la Religion Catholique-Romaine. Elle étoit même illustrée par plusieurs charges qu'elle avoit possédées dans des Parlemens de Provinces (*b*). Jaques Ozanam étoit cadet, & par la Loi de son Pays tous les biens devoient appartenir à l'aîné; son pere voulut réparer ce desavantage par une excellente éducation. Il le destinoit à l'Eglise, pour faire tomber sur lui quelques petits Bénéfices, qui dépendoient de la famille; mais il ne se sentoit pas de goût pour l'Etat Ecclésiastique; quelques Livres de Mathématiques, qui lui étoient tombés entre les mains, lui avoient déjà inspiré le désir de se livrer à cette Science. Quoiqu'il n'eût pas de Maître, il y fit cependant de lui-même de si grands progrès, qu'à l'âge de quinze ans il composa un Ouvrage de Mathématiques, qui n'a jamais été imprimé, mais où il a trouvé dans la suite des choses dignes d'entrer dans ceux qu'il a fait imprimer. [☞ A dix ou douze ans il passoit quelquefois de belles nuits dans le jardin de son pere, couché sur le dos pour contempler la beauté d'un Ciel bien étoilé; l'admiration des mouvemens célestes allumoit déjà en lui le desir de les connoître, & il en démêloit par lui-même ce qui étoit à la portée de sa raison naissante (*c*). ADD.] Il etudia pendant quatre ans en Théologie, moins par goût que par obéissance; mais son pere étant mort, il quitta la Cléricature, pour ne plus s'occuper que des Mathématiques. Il alla ensuite à Lyon, où il se mit à les enseigner, pour y trouver dequoi subsister. Quoique ce fût une ressource assez peu considérable, Ozanam s'y livra à la passion du jeu. D'ailleurs il en usoit fort généreusement dans l'occasion. Deux Etrangers, à qui il enseignoit les Mathématiques à Lyon, lui ayant parlé du chagrin qu'ils avoient de n'avoir point reçu des lettres de change, qu'ils attendoient de leur pays pour aller à Paris, il leur demanda ce qu'il faudroit, & sur ce qu'ils dirent cinquante pistoles, il les leur prêta sur le champ, sans vouloir de billet. Ces Etrangers arrivés à Paris, en firent le récit à feu Mr. Daguesseau, Pere du Chancelier. Ce Magistrat touché d'une action si noble, les engagea à faire venir à Paris Ozanam, sur l'assurance qu'il leur donna de le faire connoître, & de l'aider de tout son pouvoir. Ozanam se détermina donc à quitter Lyon. Sur la route un Inconnu lui dit, que s'il pouvoit renoncer au jeu, il feroit fortune à Paris, qu'il y acquerroit beaucoup de réputation, qu'il s'y marieroit à trente-cinq ans, & quelques autres choses particuliéres, que l'événement a justifiées. A peine fut-il à Paris que sa mere tomba malade, & souhaitta de le voir; il y courut aussitôt, mais il la trouva morte. Elle avoit eu dessein de le faire son héritier, mais son frere aîné empêcha l'effet de cette bonne volonté. Ozanam revint donc à Paris, & n'eut plus aucun commerce avec une famille, dont il ne tenoit que son nom. Il se défit de la passion du jeu, & les Mathématiques furent son unique fonds. Il étoit jeune, assez bien fait, assez gai, des avantures de galanterie vinrent le chercher. Une femme qui se disoit de condition & qui logeoit dans la même maison que lui, tenta vivement sa vertu. Il lui demanda si elle n'avoit point besoin d'argent, elle en convint, & il en fut quitte pour quelque Louis d'or. Cette avanture l'engagea à songer au mariage, & il épousa une femme presque sans bien, qui l'avoit touché par son air de douceur, de modestie, & de vertu, & ces belles apparences ne le trompérent pas. Il en a eu jusqu'à douze enfans, dont la plupart sont morts en bas âge. Dans les tems de Paix, où Paris étoit plein d'Etrangers, les Mathématiques lui faisoient un bon revenu, mais il diminuoit fort pendant la Guerre, & les François y suppléoient peu, parce qu'il les avoit éloignés de lui, en se livrant aux Etrangers. En 1701, à l'âge de 61 ans, il perdit sa femme, & avec elle tout le repos & tout le bonheur de sa vie. La guerre qui s'alluma aussitôt après pour la succession d'Espagne, lui enleva tous ses Ecoliers, & le réduisit à un état fort triste. Ce fut en ce tems-là qu'il fut reçu à l'Académie des Sciences en qualité d'Eléve, qualité qu'on vouloit relever par un homme de son âge & de son mérite. Sans tomber malade il eut un tel pressentiment de sa mort, qu'il refusa de prendre pour disciples quelques Seigneurs étrangers, sous prétexte qu'il alloit mourir; il fut en effet peu de tems après, c'est-à-dire le 3 Avril 1717, attaqué d'une apoplexie, dont il mourut en moins de deux heures, âgé de 77 ans. Il savoit trop d'Astronomie pour donner dans l'Astrologie judiciaire, & il refusoit courageusement tout ce qu'on lui offroit, pour l'engager à tirer des Horoscopes. Une fois seulement il se rendit aux instances d'un Comte de l'Empire, qu'il avoit bien averti de ne le croire pas. Il dressa par l'Astronomie le Théme de sa nativité, & ensuite sans employer les régles de l'Astrologie, il lui prédit tous les bonheurs, qui lui vinrent dans l'esprit. Ce Comte fit faire en même tems son Horoscope par un Médecin, très-entêté de cet Art, qui ne manqua pas d'en suivre exactement toutes les régles. Vingt ans après le Seigneur Allemand apprit à Ozanam, que toutes ses prédictions étoient arrivées, & qu'aucune de celles du Médecin n'avoit eu son effet. On vouloit le complimenter sur son habileté dans l'Astrologie, & on le confirmoit dans la persuasion où il étoit de la fausseté de cette science prétendue. Il étoit d'un esprit doux, d'une humeur gaye, même dans les tems où il se trouvoit le plus à l'étroit, d'une grande générosité. Son extérieur étoit simple, ses maniéres nobles, & sa conduite sans reproche; sa dévotion exemplaire & rigide. Il ne se permettoit point d'en savoir plus que le simple peuple en matiére de Religion. Il disoit en propres termes. „ Qu'il appartenoit aux Docteurs de Sorbonne de disputer, au Pape de prononcer, & au Ma- „ thématicien d'aller en Paradis en ligne perpendiculaire". [☞ Il composoit avec une extrême facilité, quoique sur des sujets si difficiles; sa premiére façon étoit la derniére, jamais de ratures, ni de corrections, & les Imprimeurs se louoient fort de la netteté de ses Manuscrits. Quelquefois il résolvoit des Problemes embarrassés, en allant par les ruës, quelquefois même, dit-on, en dormant, & alors il se faisoit apporter promptement à son réveil dequoi les écrire. ADD. DU TRAD.]

(*b*) L'Auteur Anglois a mal compris son original, car il dit *dans le Parlement de Provence*. R. D. T.

(*c*) Fontenelle *loc. cit.* p. 60.

raux pour résoudre toutes sortes de Problêmes de Mathématiques. Amsterdam 1702 in-8. Mr. Leibnitz parle ainsi de cet Ouvrage, dans le Journal des Sçavans de 1703. „ L'Algébre de „ Mr. Ozanam me paroit bien meilleure que la plupart de „ celles qu'on a vuës depuis quelques tems, qui ne font que „ copier Descartes & ses Commentateurs; je suis bien aise „ qu'il fasse revivre une partie des preceptes de Viéte, qui „ méritoient de n'être point oubliés". XIII. *Les Elémens d'Euclide par le P. Dechales.* Nouvelle Edition corrigée & augmentée. Paris 1709 in-12 & 1720. XIV. *Géométrie Pratique du Sr. Boulanger, augmentée de plusieurs notes, & d'un Traité de l'Arithmétique par la Géométrie. Par Mr. Ozanam.* Paris 1691 in-12. XV. *Traité de la Sphére du Monde, par Boulanger, revu, corrigé & augmenté par Mr. Ozanam.* Paris in-12. XVI. *Traité de la Fortification, contenant les méthodes anciennes & modernes, pour la construction & défense des Places, & la maniére de les attaquer, expliquées plus au long qu'elles ne l'ont été jusqu'à-présent.* Paris 1694 in-8. XVII. *La Perspective théorique & pratique, où l'on enseigne la maniére de mettre toutes sortes d'objets en perspective, & d'en représenter les Ombres causées par le Soleil, ou par une petite lumiére.* Paris 1711 in-8. XVIII. *La Géographie & Cosmographie, qui traite de la Sphére, des Corps célestes, des differens Systêmes du Monde, du Globe & de ses usages.* Paris 1711 in-8. XIX. Ozanam a donné de plus dans le *Journal des Sçavans*, les piéces suivantes. 1. *Démonstration de ce Théorême; que la somme ou la différence de deux quarré quarrés ne peut-être un quarré quarré.* Journ. du 20 Mai 1680. 2. *Réponse à un Problême, proposé par Mr. Comiers.* Journ. du 17 Novembre 1681. 3. *Démonstration d'un Problême touchant les racines fausses imaginaires.* Journ. du 2 & du 9 Avril 1685. 4. *Méthode pour trouver en nombres la racine cubique, & la racine sur solide d'un binome, quand il y en a une.* Journ. du 9 Avril 1691. XX. Dans les *Mémoires de Trevoux* on trouve *Réponse aux principaux articles, qui sont dans le 23 Journal de Paris de l'an 1703 touchant la premiere partie de son Algébre.* Décembre 1703, p. 2214. [☞ Ajoûtons à cela un *Dictionaire* Manuscrit, qui étoit entre les mains de Mr. le Chancelier. „ Tous ces Ouvrages, *dit Mr. de Fontenelle* (2) ne roulent „ que sur l'ancienne Géométrie, mais approfondie avec beau- „ coup de travail. La nouvelle n'y paroit point, c'est-à-di- „ re, celle qui par le moyen de l'Infini s'est élevée si haut; „ elle étoit beaucoup plus jeune que Mr. Ozanam. Il est vrai „ aussi que l'ancienne qui est moins sublime, moins piquan- „ te, même moins agréable, est plus indispensablement né- „ cessaire, & plus sensiblement utile, & que c'est elle seule „ qui fournit à la nouvelle des fondemens solides". ADD. DU TRAD.]

(2) Eloges des Acad. *ubi supra*, p. 61.

P.

PAAUW (PIERRE) en Latin *Pavius* ou *Pauwius*, nâquit à Amsterdam l'an 1564 de Pierre Paauw, que son amour pour la Religion Réformée & pour sa patrie obligea dans la suite à se retirer ailleurs, & de Gertrude Spiegel, d'une famille très-distinguée qui a donné plusieurs illustres Magistrats à la Ville d'Amsterdam: elle étoit sœur de Jean & de Henri Laurent Spiegel, tous deux célèbres Poëtes (*a*). Il fit ses premiéres études à Amersfoort, dans la Province d'Utrecht, sous Jean Gessel, qui lui enseigna les principes des Langues Latine & Grecque: son pere l'ayant fait revenir à Amsterdam, il continua ses études sous Alard Frisius, & fit de grands progrès sous ce nouveau Maître. Malgré les troubles qui agitérent sa patrie pendant son enfance, il surmonta toutes les difficultés qui auroient pu rallentir son ardeur pour les Sciences: il se détermina principalement en faveur de la Médecine, & s'étant rendu à Leyde en 1580, il l'étudia sous Gerard Bont, Jean Heurnius, & Rembert Dodonée (*b*). Au bout de quatre ans il alla à Paris en 1584 pour s'y perfectionner dans son Art; il y entendit les leçons des deux Duret, Pere & Fils, & s'exerça dans l'Anatomie, pour laquelle il avoit beaucoup de goût, & des dispositions toutes particuliéres, sous Jean le Fevre. Les guerres civiles qui agitoient la France, ne lui permirent pas d'y faire un long séjour; il se rendit par Orleans à Nantes, où il s'embarqua pour le Danemarc (*c*), & delà il alla à Rostoch dans le Duché de Meckelbourg, où il s'appliqua beaucoup à l'Anatomie sous Henri Brucæus, qui y étoit fort habile, dont il avoit gagné l'amitié. Ce fut en cette Ville qu'il se fit recevoir Docteur en 1587, & qu'il commença à enseigner publiquement l'Anatomie à l'âge de vingt-trois ans (*d*): il y donna ses premiers Ouvrages [*A*]. Ayant quitté Rostoch, il fit un voyage en Italie, & se rendit à Padouë; c'est-là qu'il eut la satisfaction d'assister aux démonstrations Anatomiques d'Aquapendente; il eut aussi des liaisons avec Cortusus Gentilhomme de Padouë, & avec Guilandini, qui avoient l'intendance du Jardin de Médecine. Il n'y demeura que trois mois, son pere qui étoit tombé malade l'ayant rappellé. Après avoir fait quelque séjour dans la maison paternelle, il retourna à Leyde, où on lui donna en 1589 une Chaire en Médecine, à la recommandation de Heurnius & de Juste Lipse (*e*). Ses fonctions consistoient à enseigner la Botanique pendant l'Eté, & l'Anatomie pendant l'Hyver. Quelque tems après il épousa Marie fille de Janus Hautenus, Sécretaire de la Ville de Leyde, dont il eut des enfans, & qui mourut en 1612. C'est à ses soins que l'on est redevable des Squelettes qui se voient dans l'Amphithéatre Anatomique de Leyde, ayant fait lui-même un grand nombre de dissections; c'est encore lui qui a mis de l'ordre dans le Jardin des Plantes, dont il avoit la direction. Environ un an avant sa mort, il fut cruellement tourmenté par de violens maux d'estomac, qui terminérent enfin ses jours le premier Août 1617, à l'âge de cinquante-trois ans, après avoir occupé la Chaire de Professeur pendant vingt-huit ans (*f*). C'étoit un homme savant, vif, infatigable, qui avoit une mémoire prodigieuse, & qui s'exprimoit avec facilité [*B*].

(*a*) Adami *Vita Medic. German* p. 191. 194. Edit. in-fol. 1706.

(*b*) Idem ibid. p. 194.

(*c*) Idem ibid. & Foppens *Bibl. Belgic.* T. II. p. 999.

(*d*) Les mêmes.

(*e*) Les mêmes.

(*f*) Adamus *loc. cit.* p. 195. Foppens *ubi supra.*

[*A*] *Il y donna ses premiers Ouvrages.*] Ceux qui ont parlé de Paauw indiquent deux Ouvrages de sa façon, imprimés à Rostoch, l'un est le Traité de Galien *de Cibis boni & mali succi, cum notis*, mais ils n'indiquent ni le format ni l'année de l'Edition: elle a été inconnue à Mr. Fabricius qui n'en parle point (1). L'autre Ouvrage a pour titre, *Tractatus de exercitiis, lectionibus & bellariis.* Il a publié outre cela les Ouvrages suivans. I. *Hortus publicus Academiæ Lugduno-Batavæ descriptus per P. Pavium.* Leyde 1603 in-8. C'est le Catalogue des Plantes du Jardin de Leyde, mais dont le nombre a bien augmenté depuis: ce qui peut rendre cet Ouvrage curieux, c'est la comparaison qu'on peut faire de l'état présent de ce Jardin avec celui où il étoit il y a un siécle & demi. II. *Primitiæ Anatomicæ de humani corporis ossibus.* Leide 1615 in-4. III. *Succenturiatus Anatomicus, seu Commentaria in Hippocratem de vulneribus Capitis. Additæ in aliquot Capita Libri* VIII. *Cornelii Celsi Explicationes.* Leyde 1616 in-4. IV. *Andreæ Vesalii Epitome Anatomica. Opus redivivum, cui accessere Notæ & Commentaria P. Pauwii.* Leyde 1616 in-4. V. *De Valvula Intestini Epistolæ duæ*, dans la premiére Centurie des Lettres de Guillaume Fabricius Hildanus, Oppenheim 1619 in-4. VI. *De Peste Tractatus, cum Henrici Florentii ad singula ejusdem Tractatus Capita additamentis.* Leyde 1636 in-12. VII. *Observationes Anatomicæ*, dans la troisiéme & quatriéme Centurie des *Histoires Anatomiques* de Thomas Bartholin. Coppenhague 1656 in-8.

[*B*] *C'étoit un homme savant, vif, infatigable, qui avoit une mémoire prodigieuse, & qui s'exprimoit avec facilité.*] Lisez le passage suivant de Melchior Adam (2), pour avoir une idée juste de ses talens & de son caractére: *Et cum nullam Materiæ Medicæ partem veris Medicis ignotam esse debere sciret; totum rerum naturalium apparatum in numero habuit*, Historiam Metallorum, Animalium quadrupedum, Volucrum, Aquatilium, *in summa quicquid Natura rerum parens gremio suo complectitur, ad unguem calluit. Didicerat enim apud Galenum*, Medicinæ, etsi una sit, infinitas tamen subesse res: nihilque hoc ambitu rerum sublunarium contineri, quod ad usus medicos aptari non possit. *In hunc finem* ταμεῖον *seu penu omnium quæ haberi poterant Naturæ operum domi instruxerat, & cupientibus benigne ostendebat. Fuit in isto viro exacta quædam in rebus agendis diligentia, pari cum solertia conjuncta; acre ac vehemens ingenium; nec animus quietem sibi prius imponebat, quam impetrasset, quò pertenderet: adeo semel coeptis insistebat, ut quicquid vellet, vehementer vellet; quoque animum intenderet ibi valeret. Hac laudabili pertinacia & indefesso studio factum, ut nomen sibi non exiguum compararit. Sensus illi acres: animi agitatio velox: promptitudo in animi sensis exprimendis singularis: expedita lingua; seu patrio seu Latino sermone aliquid proferendum: unde a facundia utraque diserto laudatus etiam vulgo: memoriæ tam felicis ut tribus ante obitum septimanis ducentas plantas primæ areæ horti, ordine recensuerit; inter quas multæ erant, quarum semina eo ipso anno primum terræ commiserat. Temperamento ab ipso, ut videbatur, ortu, calido & sicco, & ob id in excandescentiam, & progressu ætatis ei,* τὰ μελαγχολικὰ πάθη *prona; quæ illum, vel nolentem quandoque abripiebant, & a tranquillo mentis statu dejiciebant, quod ipse sæpe apud amicos conquestus est, indulgeri sibi hac in parte rogans.*

(1) *Bibl. Græc.* Vol. III. p. 534.

(2) *Vita Medicor. Germ.* p. 195.

PACIUS (JULES) *de Beriga*, nâquit à Vienne, Ville de l'Etat de Venise le 3 Avril 1550, de Paul Pacius & de Lucrece Angioletta, tous deux de familles nobles & illustres. Celle de son pere avoit pris depuis longtems le surnom de *Beriga* d'un côteau voisin de Vicence, près duquel elle avoit une maison de Campagne (*a*). Son pere eut grand soin de lui donner une bonne éducation, de même qu'à un frere aîné qu'il avoit. Dès son enfance il fit paroître beaucoup de génie & de vivacité d'esprit, ayant appris avec une étonnante facilité, non seulement les Langues Latine, Grecque, & Hebraïque, mais encore les Mathématiques qu'il possédoit au point, qu'il donna à l'âge de treize ans un *Traité d'Arithmé-*

(*a*) Brucker *Hist. Crit. Philos.* T. IV. P. I. p. 318.

rithmétique (*b*). Pour cultiver de si heureuses dispositions, on l'envoya avec son frere à Padoue, où il étudia la Philosophie sous Jaques Zabarella & autres Professeurs; il s'appliqua ensuite à la Jurisprudence sous Marc Mantua, Tibere Decianus, Matthieu Gribaldi, & Guy Pancirole (*c*): s'étant fait recevoir Docteur en Droit il retourna à Vicence, où il s'attacha à la lecture de toute sorte de Livres, parmi lesquels il s'en trouva qui lui donnérent des lumiéres sur la Religion, ensorte qu'il se rendit suspect aux Ecclésiastiques, & qu'il fut obligé de se sauver [*A*]. Il se rendit à Genéve, & n'ayant pas les moyens de subsister, il ouvrit une Ecole pour des enfans; mais s'étant fait connoître par de savans Ouvrages [*B*] on rendit justice à son mérite, & on le chargea d'enseigner le Droit; ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Il se maria à Genéve, où il épousa une noble Luquoise, qui s'y étoit refugiée, comme lui, pour cause de Religion, & dont il eut dix enfans (*d*). Sa grande réputation, surtout en qualité de Philosophe Péripatéticien, le fit appeller à Heidelberg, les uns disent (*e*) que ce fut pour y professer la Philosophie, & qu'il y expliqua la Logique d'Aristote, mais d'autres (*f*) soutiennent avec plus de raison qu'il fut appellé à remplir une Chaire de Droit, dont il prit possession le 30 Août 1585 par un Discours *De Juris Civilis difficultate ac docendi methodo*, qui fut imprimé à Heidelberg, quoique le titre porte Lyon, en 1586 in-8: il enseigna dans cette Université pendant près de dix ans, & publia divers Ouvrages [*C*], Pacius donne à entendre, que la jalousie qu'on avoit conçue contre lui, fut la cause qui l'obligea à la quitter aussi bien que le Palatinat. Quelques Auteurs le font aller de Heidelberg en Hongrie, mais ils se sont trompés [*D*], il se rendit à Sedan en 1595, où Henri Duc de Bouillon l'avoit appellé, pour remplir une Chaire de Professeur dans la nouvelle Académie qu'il y avoit fondée: on a quelques-uns de ses Ouvrages, qui prouvent qu'il étoit dans cette Ville au mois de Mars 1596 [*E*]; il y en-

(*b*) Idem ibid. Commen. *Gymnas. Patav.* T. I. p. 270.

(*c*) Commen. *loc. cit.*

(*d*) Idem ibid.

(*e*) Commenus, Brucker & autres.

(*f*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXIX. p. 271.

[*A*] *Il se rendit suspect aux Ecclésiastiques, & fut obligé de se sauver.*] Voici comment Mr. Brucker s'exprime sur ce sujet (1). *Ita vero factum, ut, comitante virtutem & doctrinam invidia, cum domum esset reversus, valde suspecta esset ejus eruditio, indignante Episcopo Vicentino, quod prohibitorum librorum lectione cognitionem literarum augere ausus fuisset. Et carcerem non evitasset, nisi injusti furoris tela mature praevisa declinando ad Helvetios clam aufugisset, trans Alpes securiores latebras quaesiturus.* Commenus n'a pas oublié cette circonstance, & il attribue la fuite de Pacius aux Censures trop aigres qu'on lui fit (2): *Ibi quod curiosius libros profanos haereticorum coluisset, indeque esse suspectus cepisset, territus objurgationibus quorundam atrocioris supercilii, inops autem consilii, amicis destitutus, atque etiam opibus, fato se commisit, ac solus sine viatico per Alpes Rhaeticas ad Lacum Lemannum venit.* Pacius lui-même parle du malheur qu'il eût, dans l'abrégé qu'il a fait de sa vie en vers, & qui s'étend jusqu'à son établissement à Montpellier: en voici le commencement jusqu'à l'endroit qui fait à notre sujet (3):

Urbs genuit, Venetis condens quam Gallus in oris
Hostibus a victis nomen habere dedit.
Pacis ubi & Berigae nostrae cognomina gentis,
Clara per innumeros intemerata avos.
Cum fratre a teneris, jussu patris, excolor annis,
Helladis & Latii scripta diserta legens.
Missus in illustrem post haec Antenoris urbem,
Et Sophiae jussis imbuor, & Themidis.
Tum fatum injusti fugientem tela furoris
Detulit ad fines, terra Lemanna, tuos.

Le P. Niceron (4) dit „ qu'il étoit menacé d'être arrêté par „ ordre de l'inquisition".

[*B*] *S'étant fait connoître par de savans Ouvrages.*] Voici ceux qu'il avoit publiés, & qu'il a donnés pendant son séjour à Genève. I. *In Legem Fratre a Fratre D. de conditione indebiti commentarius.* Genève 1578 in-8, & avec une Préface de Marquard Freher, Hanau 1599 in-8. II. *Corpus Juris Civilis, cum argumentis, summis & notulis Julii Pacii.* Genève 1580 in-fol. & in-8 en six Volumes. III. *Consuetudines Feudorum, partim ex Editione Vulgata, partim ex Cujaciana Vulgatae opposita. Constitutiones Frederici II Imperatoris. Extravagantes. Liber de pace Constantiae. Haec omnia notis illustrata & diligenter recognita, Opera Julii Pacii.* Genève 1580 in-fol. IV. *Justiniani Imperatoris Institutiones Juris Libri IV, compositi per Tribonianum & Theophilum & Dorotheum, aucti & illustrati annotationibus Julii Pacii. Collectanea Legum XII. Tabularum, ex collectaneis Joannis Crispini. Julii Pacii Tabulae de ratione ordinis in Pandectis, Codice & Institutionibus servati.* Genève 1580 in-fol. V. *Aristotelis Organum, hoc est Libri omnes ad Logicam pertinentes, Graece & Latine. Julius Pacius recensuit, atque ex Libris tum MSS. cum editis emendavit, e Graeca in Latinam Linguam convertit, tractatuum, capitum, & particularum distinctionibus & perpetuis notis illustravit.* Morges 1584 in-8. & 1592 in-8, & Francfort 1598 in-8, c'est ainsi que le P. Niceron indique les Editions de cet Ouvrage (5); mais Mr. Fabricius en marque trois de Francfort, chez les Héritiers des Wechel, de 1592 in-8, de 1597 in-fol. & de 1598 in-8 (6): le même Savant observe, que ces trois Editions sont beaucoup meilleures que celle des 1584, pour laquelle il n'avoit consulté qu'un seul Manuscrit, outre les Editions précédentes; au-lieu que pour donner celle de 1592 il consulta cinq autres Manuscrits, & corrigea en divers endroits sa Version, il traduisit même à nouveaux fraix la plus grande partie du huitiéme Livre des Topiques. Guillaume du Val a inséré la Version de Pacius, dans l'Edition Grecque & Latine qu'il a donnée des Oeuvres d'Aristote. Baillet (7) rapporte le jugement avantageux que Mr. Huet porte des Traductions de Pacius. „ Il a pratiqué, *dit ce célébre Critique*, „ la véritable maniére de traduire, il régle son stile sur celui „ de son Auteur, ses mots sont presque tous mesurés, & il „ n'abandonne jamais son guide; s'il est obligé d'en agir au„ trement, soit à cause de la différence des Langues, soit à „ cause de l'obscurité de la matiére, il a eu soin de marquer „ en caractére différent ce qu'il a cru devoir ajoûter à son „ texte pour l'éclaircir, afin de ne point tromper son Lec„ teur. C'est ce qui lui a fait mériter le premier rang parmi „ les meilleurs Traducteurs".

(1) *Hist. Crit. Philos.* T. IV. Part. I. p. 219.

(2) Commen. *Gymnas. Patav.* T. I. p. 270.

(3) Commen. *Gymnas. Patav.* loc. cit.

(4) *Mém. des Homm. Ill* Tom. XXXIX. p. 271.

(5) *Ubi supra* p. 281.

(6) *Bibl. Graec.* Vol. II. p. 117.

(7) *Jugem. des Sçav.* T. II. P. III. p. 416. Edit. in-12. de 1725.

[*C*] *Il enseigna dans cette Université pendant près de dix ans, & publia divers Ouvrages.*] Outre la Harangue dont nous avons dit un mot dans le Texte de l'Article, il publia pendant son séjour à Heidelberg les Ouvrages suivans. I. *Julii Pacii J. C. ad novam Imperatoris Frederici Constitutionem, quae est de Studiosorum privilegiis, liber singularis. Ejusdem Commentarius in Papinianum de fructibus inter virum & mulierem, soluto matrimonio, dividendis.* Spire 1587 in-8 & Francfort 1605 in-8. II. *Argumenta in Leges* XII *Tabularum, nec non in Ulpiani ac Caii titulos.* 1589 in-8. III. *De Honore Orationes duae, in solemni Heidelbergensis Academiae conventu habitae.* Spire 1591 in-8. Pacius avoit prononcé le premier de ces Discours le 23 Octobre 1589, & le second le 11 Février 1591; on les réimprima à Spire en 1597 in-8, avec sa Harangue *de Juris Civilis difficultate ac docendi methodo.* IV. *Epitome Juris, secundum ordinem Institutionum.* Spire 1593 in-12, & Lyon 1622 in-8. Il fournit aussi le Manuscrit d'un Traité de George Codin, que François Junius publia avec une Version Latine de sa façon: *Sapientissimi Curopalatae de Officialibus Palatii Constantinopolitani, & Officiis magnae Ecclesiae libellus, Graece & Latine nunc primum in lucem editus, ex Bibliotheca Julii Pacii.* Apud Joannem Marescallum Lugdunensem 1588 in-8. Mr. Fabricius remarque (8) que quelques Auteurs disent que cette Edition fut faite à Francfort, mais il croit qu'elle est de Heidelberg, quoique l'Editeur qui étoit alors dans la premiére de ces Villes, ait dédié son travail au Sénat du lieu, où il se trouvoit.

[*D*] *Quelques Auteurs le font aller de Heidelberg en Hongrie, mais ils se sont trompés.*] Commenus (9) dit: *Accitus in Pannoniam, ibi Jus Civile, utpote regionibus illis pernecessarium, explanavit toto decennio.* Mr. Brucker en dit autant (10): *Vita tamen transultatoria delectatus haerere illo in loco diu noluit, sed vocatus in Pannoniam ad explicandas leges illuc concessit, ibique duobus fere lustris, Juris scientiam explicuit.* Mais le P. Niceron (11) a très-bien relevé cette erreur. „ Le mot de *Pannonia*, *dit-il*, que Pacius employe dans les vers où il nous „ donne un détail de sa vie, les a fait tomber dans l'erreur. „ La suite du discours fait voir clairement, que par ce nom „ il a entendu le Palatinat, quoique fort improprement, & „ non pas la Hongrie. Deux choses ne permettent point „ d'ailleurs d'en douter, l'une est que s'il l'avoit entendu „ autrement, il n'y auroit point parlé du Palatinat, où il a „ cependant demeuré plus de neuf ans, comme il le dit ail„ leurs; l'autre est, qu'il est certain qu'il n'a quitté le Pala„ tinat qu'au commencement de l'an 1595, & qu'il a pu„ blié la même année à Sedan ses *Institutiones Logicae*, & „ qu'ainsi son passage d'Heidelberg à Sedan n'a pu être inter„ rompu par un séjour en Hongrie". Voici les Vers de Pacius, qui fondent la premiére raison du P. Niceron.

Evocat hinc lustris tradentem jura duobus
Pannonia, & retinet tempore pene pari.
Abstrahor a caris, cultis quos semper, amicis,
Moribus aversis, livida turba, tuis.
Pace pete Mosam, mox linquo bella gerentem,
Antiquus Allobrogum reddor & hospitio.

Une autre raison qui prouve que le séjour de Pacius en Hongrie est chimérique, c'est qu'il est évident qu'il fut installé à Heidelberg le 30 Août 1585, comme il paroît par sa Harangue qu'il prononça dans la même Ville, ses deux Discours *de Honore*, l'un en 1589 & l'autre en 1591, & qu'au mois de Mars 1596 il étoit à Sedan, comment peut-il avoir passé dix ans en Hongrie après avoir quitté Heidelberg?

[*E*] *On a quelques-uns de ses Ouvrages, qui prouvent qu'il étoit dans cette Ville au mois de Mars 1596.*] On a vu ci-dessus qu'il devoit y être plutôt, puisque ses *Institutiones Logicae* sont imprimées à Sedan en 1595. Mais pour nous en tenir à la date que nous avons fixée, c'est que les Epîtres des deux Ouvrages que nous allons indiquer, sont datées de Sedan l'une du 1. & l'autre du 2 de Mars 1596. I. *Aristotelis natura-*

(8) *Bibl. Graec.* Vol. VI p. 477. not. **.

(9) *Ubi supra* p. 271.

(10) *Loc. cit.* p. 219.

(11) *Ubi supra* p. 271. 272.

y enſeigna la Logique, mais le bruit de la guerre dont on étoit menacé l'obligea à quitter ce ſéjour, & il retourna à Genève, d'où il fut appellé à Niſmes pour remplir la place de Principal du Collége de cette Ville (*g*). Après y avoir demeuré quelque tems il obtint une Chaire de Profeſſeur Royal en Droit à Montpellier, & ſe flattant d'y avoir trouvé dequoi ſe fixer, il réſolut d'y terminer ſes courſes, dit le P. Niceron [*F*]. Pacius ſe fit bientôt une réputation, qui lui attiroit des diſciples de tous côtés: de ce nombre fut le fameux Peireſc, qui ſe mit en penſion chez lui en 1602 avec ſon frere [*G*]. Au mois de Novembre de cette année Peireſc alla voir ſa famille à Aix & mena Pacius avec lui, afin d'avoir un prétexte plauſible de s'en retourner, pour le reconduire (*h*). Quelques jours après ils reprirent effectivement la route de Montpellier, où Peireſc profita beaucoup des leçons & du commerce de Pacius [*H*]. A la fin de l'année 1603 ils firent enſemble un nouveau voyage à Aix: Peireſc ſavoit qu'on travailloit à relever l'Univerſité de cette Ville, & il avoit ſollicité ſa famille de faire attacher à la première Chaire en Droit de gros appointemens, eſpérant qu'on pourroit procurer à cette Univerſité l'avantage d'avoir un homme tel que Pacius, à qui l'Electeur Palatin faiſoit en ce tems-là des offres conſidérables pour l'attirer de nouveau à Heidelberg; d'ailleurs Peireſc ſe flattoit qu'il engageroit ſon Maître à renoncer à la Religion Reformée pour rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine (*i*): cette affaire ne ſe termina pas alors, Pacius retourna à Montpellier. Au Printems de l'année 1604 Peireſc trouva moyen de faire nommer Pacius à la première Chaire de Droit à Aix, avec deux mille quatre-cens Livres d'appointemens; il ſe rendit lui-même avec l'Aſſeſſeur de la Ville à Montpellier, pour engager notre ſavant Juriſconſulte à accepter ce poſte; mais Pacius s'excuſa ſous prétexte qu'il vouloit trois mille livres, ſans les émolumens caſuels; mais la véritable raiſon de ſon refus étoit, que ſa femme avoit beaucoup de répugnance à demeurer dans une Ville Catholique, & qu'elle ſouhaittoit plutôt que ſon mari allât à Heidelberg (*k*), où il n'alla cependant point, il quitta Montpellier pour paſſer à Valence en Dauphiné, où il eut une Chaire de Profeſſeur en Droit avec ſix-cens écus d'appointemens. Il ne s'y fit pas moins d'honneur qu'à Montpellier, & on y fut même ſi content de lui, qu'on lui accorda le droit de Bourgeoiſie de cette Ville, & que le Roi l'honora de la qualité de Conſeiller au Parlement de Grenoble (*l*). Pendant ſon ſéjour à Montpellier & à Valence il donna encore divers Ouvrages au Public [*I*]. Sa renommée en-

(*g*) Comnen. loc. cit. & Brucker ubi ſupra.

(*h*) Gaſſendus in Vita Peireſc. p. 29.

(*i*) Ibid. p. 32.

(*k*) Idem p. 41.

(*l*) Comnen. p. 271.

turalis Auſcultationis libri octo. J. Pacius cum Græcis tam excuſis, quam ſcriptis Codicibus, accurate contulit, Latina interpretatione auxit, & Commentariis Analyticis illuſtravit. Francfort 1596 in-8. Duval a fait entrer la Verſion de Pacius, auſſibien que celle de l'Ouvrage ſuivant dans ſon Edition des Ouvrages d'Ariſtote (12). II. *Ariſtotelis de Anima libri tres, Græce & Latine, Julio Pacio interprete. Acceſſerunt ejuſdem Pacii in eoſdem libros Commentarius analyticus, Triplex Index.* Francfort 1596 in-8. Il paroît que Mr. Fabricius a ignoré que Pacius avoit donné le Texte Grec avec ſa Verſion, puiſqu'il ne l'a point mis parmi les Editeurs de cet Ouvrage d'Ariſtote dans la langue originale, entre leſquels il méritoit néanmoins de tenir ſa place. Je ne ſai s'il étoit encore à Sedan, lorſqu'il publia l'Ouvrage ſuivant: *Commentarius ad quartum Librum Codicis de rebus creditis, ſeu de obligationibus.* Spire 1696 in-folio.

(12) Fabric. Bibl. Græc. Vol. II. p. 126. & 130.

[*F*] *Il réſolut d'y terminer ſes courſes, dit le P. Niceron.*] C'eſt „ dit le ſavant Barnabite (13), ce qu'il témoigne dans les vers „ qu'il a faits ſur les divers événemens de ſa vie juſqu'au tems „ de ſon établiſſement à Montpellier". Mais il ne me paroît point du tout que Pacius marque le moins du monde le deſſein que lui attribue le P. Niceron. Voici les vers en queſtion.

(13) Ubi ſupra, p. 274.

Sed ſi hinc pertraxit, Rectoris, læta Nemauſus,
Imponens humeris munera ſuncta meis.
Cur revocat? præſtare vetant, en optime princeps,
(Parce pia menti) juſſa ſuperba ſolum.
Non tamen invictus retinebor tempore longo?
Auro libertas gratior eſſe ſolet.
Excipit hinc igitur vicina Academia, tandem
Sede Piscenini, rege jubente, locans.
Hactenus adverſam expertus ſortemque ſecundam,
Evaſi invictus. Scire futura nefas.

On voit clairement que Pacius ne répond pas de l'avenir; & tout le cours de ſa vie ſemble indiquer aſſez qu'il étoit un peu inconſtant, & qu'il ne haïſſoit pas le changement.

[*G*] *Le fameux Peireſc ſe mit en penſion chez lui en 1602 avec ſon frere.*] Cet illuſtre Savant revenoit d'Italie, où il avoit étudié en Droit; mais comme il cherchoit à ſe perfectionner, il ſe rendit à Montpellier pour prendre des leçons de Pacius: Rapportons les propres termes de ſon Hiſtorien (14): *Deinceps, quamvis amore patriæ, parentumque teneretur, callide tamen conſilium cepit non pergendi recto itinere domum, ſed diſcedendi Monſpelium, ubi Julius Pacius a Beriga Juriſconſultus Vicentinus, profiteri magna cum laude Juriſprudentiam ferebatur. Quia enim ſatis ſibi ipſi circa Juris ſtudium modum fecerat, & apud ſe tamen conſtituerat neque poſtulare, neque adſpici quam lauream vocant Doctoream, abſque inſigni quadam gloria, teſtatiméque eruditionis; idcirco domum tendere noluit, ne adigeretur ad conſequendam lauream, & ut poſſet prius ſub illuſtri Antecesſore fieri inſtructior. Itaque conceſſit Monſpelium ſub Julii menſis initium, ſeſeque ſtatim ipſi Pacio in contubernium cum fratre dedit.*

(14) Gaſſendus Vit. Peireſc. p. 31.

[*H*] *Peireſc profita beaucoup des leçons & du commerce de Pacius.*] Il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude du Droit, qu'il y donnoit dix heures entiéres par jour. Ayant remarqué que Pacius ſe faiſoit un plaiſir de parler de Phyſique, il ſaiſiſſoit toutes les occaſions qui ſe préſentoient, pour lui faire des queſtions ſur les matiéres de Phyſique les plus curieuſes, employant ſouvent à cela des heures de loiſir. L'Hiſtorien de Peireſc nous a conſervé un de ces entretiens que nous rapporterons (15): *Quia Pacius perlubenter ediſſerebat de rebus ad Phyſicam ſpectantibus, nullam non occaſionem captabat rogandi illum de cauſis naturæ abſtruſioribus, & maxime quidem per horas relaxando animo datas. Sic cum aliquando noctu incidiſſet in cruſtas, ſquammaſque piſcium lucidas, collegit, intulitque clam in Pacii Muſæum, ac poſtea cum illo ingreſſus, quam præferebat candelam conſulto extinxit, ut illo primum attonito, ac deinde lucem mirante, ſciſcitaretur ipſius cauſſam. Ac recurrit quidem Pacius ad calorem ex putredine excitatum; ſed rogavit Peireſkius, cur non ſentiretur ergo calor neque in iis ſquammis, neque in quibuſdam lignis putreſcentibus? cur horrea præ putredine incaleſcentia, calx item madefacta, & alia tantopere callida non emitterent lucem? cur ſi ob calorem cicindulæ lucent, non lucerent etiam animalia cætera tantopere iis calidiora? Ad quæ Pacius, poſſe calorem, quem in ſcholis dicunt virtualem, ſufficere, & aliunde exigi certam diſpoſitionem materiæ, quæ reperitur in rebus minus ad ſenſum calidis, non reperta in aliis calidioribus ſenſu deprehenſis.* Ajoûtons que Pacius de ſon côté ne laiſſoit pas de tirer de l'utilité du commerce de ſon Diſciple; celui-ci étoit déjà fort verſé dans l'étude des Belles-Lettres & des Antiquités, & y donnoit encore tous les jours du tems; à quoi Pacius ne s'oppoſoit point, au-contraire il prenoit plaiſir à l'entendre diſcourir ſur ces matiéres, ſurtout quand il s'agiſſoit de ce qui avoit quelque rapport aux anciennes Loix: *Dictim etiam quaſdam horas, ac potiſſimum ante ſomnum impendere ſolitus fuit litteris humanioribus, ſtudioque rerum antiquarum. Non id abnuebat penitus Pacius, qui mire etiam afficiebatur, quoties illum de rebus variis, ad antiquas præſertim leges pertinentibus, dicentem audiret* (16). Les Maîtres de ce caractére ſont rares, & les Diſciples de cet ordre peut-être encore plus: mais il n'eſt pas ſurprenant que des gens qui conſacroient la meilleure partie de leur tems à l'étude, fiſſent des progrès extraordinaires. On ne croyoit pas en ce tems-là qu'il fût au-deſſus des gens de condition de ſe diſtinguer par une profonde érudition. Diſons pourtant que notre ſiécle peut ſe faire honneur des Bouhier, des Monteſquiou, des Cocceji, des King, & autres Grands-Hommes, auſſi illuſtres par leur rang que célébres par leurs lumiéres ſupérieures: cependant cette conſtante application à l'étude eſt plus rare aujourd'hui, qu'elle ne l'étoit autrefois.

(15) Ibid. p. 35. 36.

(16) Ibid. p. 35.

[*I*] *Pendant ſon ſéjour à Montpellier & à Valence, il donna encore divers Ouvrages au Public.*] En voici la Liſte telle que me la fournit le P. Niceron. I. *Ariſtotelis de Cœlo Libri IV. De Ortu & Interitu.* II. *Meteorologicorum IV. De Mundo I. Parva Naturalia. Græce & Latine. J. Pacius utrumque contextum recenſuit, & perpetuis notis illuſtravit.* Francfort 1601 in-8. Je ne trouve point que Mr. Fabricius faſſe aucune mention de cette Edition: ce Savant indique pourtant une Edition Grecque & Latine des Oeuvres d'Ariſtote, donnée par Pacius à Genève en 1606 chez Samuel Criſpin in-8 (17); mais il ne me paroît guéres vraiſemblable que tous les Ouvrages d'Ariſtote ayent pu être raſſemblés en deux Volumes in-8. Peut-être s'agit-il d'une nouvelle Edition de quelques-uns des Traités que Pacius avoit publiés. II. *Doctrinæ Peripateticæ tomi tres; primus Logicus; ſecundus Phyſicus; tertius Politicus. Ejuſdem Logicæ diſputationes octo.* 1626 in-4. L'Epitre de Pacius eſt datée de Montpellier le premier Juin 1606. „ Il dit „ dans un Avertiſſement, que cet Ouvrage eſt originairement „ de *Daniel Venturinus*, ſon parent & ſon diſciple, qui l'ayant „ compoſé ſelon ſa méthode, le lui avoit remis entre les „ mains, pour y ajoûter & y changer ce qu'il jugeroit à „ propos, ce qu'il avoit fait avec une entiére liberté (18)". Mr. Brucker parle de ces trois Volumes en termes avantageux (19): *In quibus cum & magnam Ariſtotelicæ Philoſophiæ peritiam oſtenderit, & perſpicuitatem valde ſectatus fuerit, meruit ut inter optimos Lycei recentioris Philoſophos numeraretur.* Le même Auteur, en parlant des Ouvrages de Logique de Pacius, dit qu'il s'eſt ſurtout attaché à faire voir l'utilité que l'on peut recueillir de la Dialectique d'Ariſtote dans les autres Sciences, & ſurtout dans le Droit: *In id vero conniſus eſt Pacius, ut quem uſum Dialectica Ariſtotelis in aliis diſciplinis, maxime in Juris ſcientia habeat, oſtenderet.* III. *Theſes ex prioribus Pandectarum Juris Civilis libris confectæ.* Spire 1598 in-12. IV. *Enantiophanon, ſeu Legum conciliatarum Centuriæ ſeptem.* Hanau 1605 in-8.

(17) Bibl. Græc. Vol. II. p. 172.

(18) Niceron loc. cit. p. 286.

(19) Hiſt. Crit. Phil. T. IV. P. I. p. 220.

engagea le Grand-Duc à lui offrir une Chaire de Droit à Pise; on voulut aussi l'attirer à Leyde, en lui promettant une pension de mille écus pour résider seulement dans cette Académie, sans aucune obligation de professer, si l'on s'en rapporte à Tomasini, dit le P. Nicéron (*m*), mais il préféra encore Valence. La première Chaire en Droit à Padouë étant devenue vacante en 1616 par la mort de Jaques Galli, le Sénat de Venise l'offrit à Pacius, en lui assignant douze-cens écus d'appointemens, & quatre-cens pour les fraix de son voyage; il accepta cette place, & se rendit à Padouë en 1618, âgé alors de soixante-huit ans. Il semble pourtant qu'il n'étoit pas bien déterminé à s'y fixer, ayant laissé sa famille à Valence, & n'emmenant avec lui qu'un de ses fils nommé Jaques. Avant que de partir il avoit envoyé à la République de Venise son Traité *de antiquo jure Maris Adriatici*, dont la Seigneurie fut si contente, qu'à son arrivée on lui donna l'Ordre de Chevalier, & un Collier d'or de la valeur de trois-cens écus, & son fils, qui l'accompagnoit fut honoré du titre de Professeur en Droit (*n*). Pacius fut reçu avec tous les honneurs imaginables à Padoue; mais à peine y eut-il été un an, qu'il s'en dégoûta, & qu'il demanda sa démission, sous prétexte que l'air & la nourriture du Pays étoient préjudiciables à sa santé (*o*). Il retourna à Valence, où on le reçut avec plaisir; on lui rendit aussitôt la Chaire, qu'il avoit euë auparavant, avec mille écus de pension, dont il jouït jusqu'à la fin de sa vie, il mourut en 1635 âgé de quatre-vingt-cinq ans (*p*). Le P. Nicéron (*q*) assure qu'il étoit rentré dans le sein de l'Eglise Romaine, mais qu'on ignore en quel tems. Comnenus semble insinuer la même chose en disant; *pie & orthodoxe diem clausit extremam an.* 1635. Ce qui me feroit néanmoins douter de ce retour, c'est la maniére dont s'exprime Gassendi dans la vie de Mr. de Peiresc (*r*): *sub anni porro initium accepit, non sine dolore, obiisse Valenciæ Julium Pacium, quem ab ipsis usque Juris studiis amabat, ac venerabatur*; il semble que cet Historien ayant parlé du desir que Mr. de Peiresc avoit de faire rentrer Pacius dans l'Eglise Romaine, & des espérances qu'il avoit conçues à cet égard, auroit dit un mot sur cet article, si ces espérances eussent été accomplies. Quoi qu'il en soit, je n'ai aucunes lumieres qui me mettent en état d'affirmer ou de nier ce fait.

(*m*) Ubi supra. p. 271.
(*n*) Comment. p. 271.
(*o*) Idem. ibid.
(*p*) Idem ibid.
(*q*) Ubi supra. p. 250.
(*r*) P. 114.

in-8 & Lyon 1606 in-8. Le P. Nicéron dit, qu'il y a quelques Editions précédentes. *Centuriæ decem*, Lyon 1631 in-8, outre deux autres Editions postérieures. Le P. Nicéron observe, que Gregoire Majans dit dans sa Bibliothéque à l'occasion de cet Ouvrage, que Pacius est assez subtil dans ses recherches, qu'il s'exprime assez clairement, mais que le jugement lui manque. V. *Isagogicorum in Institutiones Imperiales Libri* IV, *Digesta seu Pandectas Libri* L. *Codicem Libri* XII, *Decretales Libri* V, Lyon 1606 in-fol. & in-8. *Editio nova brevibus notis auctior, accurante Gerardo a Wassenaer.* Utrecht 1662 in-8, & Bâle 1666 in-8. VI. *Analysis Constitutionum Imperialium*, Lyon 1605 in 8, outre deux autres Editions depuis, auxquelles il faut ajoûter une plus ample: *Bernardi Schotani scholiis illustrata, & nunc demum perpetuis notis & brevibus additamentis aucta, studio & opera Gerardi a Wassenaer. Accedunt ejusdem* Pacii *selecta Titt. Dig. & Decr. de Verborum significatione & regulis Juris, & alia.* Utrecht 1663 in-8 & Lyon 1670 in-8. VII. *Commentarius in L. Transigere C. de Transactionibus.* Lyon 1604 in-12. VIII. *Methodicorum ad Justinianeum Codicem libri tres, & de Contractibus libri sex.* Lyon 1606 in-fol. IX. *Julii Pacii Artis Lullianæ emendatæ libri* IV. Le P. Nicéron assure que l'Epître de Pacius est datée de Valence le 13 Août 1617, d'où il conclut que l'Ouvrage a dû paroître vers ce tems-là pour la premiére fois, mais l'Edition qu'il indique est de Naples 1631 in-4. Cet Ouvrage a été traduit en François par Ithier Hobier, sous ce titre: *L'Art de Raymond Lullius*, éclairci par Jules Pacius. Paris 1619 in-12. X. *De Dominio Maris Adriatici disceptatio inter Regem Hispaniæ ob Regnum Neapolitanum, & Rempublicam Venetam.* Lyon 1619 in-8. C'est apparemment le même Traité que Comnenus a intitulé *de antiquo Jure Maris Adriatici*, & dont il doit s'être fait une autre Edition avant celle-ci, puisque Pacius l'envoya à la République de Venise, avant que de se rendre à Padoue. X. *Synopsis seu Oeconomia Juris utriusque tabulis & annotationibus illustrata.* Lyon 1616 in-fol. & Strasbourg 1620 in-fol. Je trouve trois autres Ouvrages indiqués, dont la date est postérieure à la mort de Pacius. XI. *Definitionum Juris Civilis & Canonici libri decem.* Paris 1639 in-8. XI. *Selecta ex Institutionibus Imperialibus, cum Anacephalæosi.* Lyon 1638 in-8. XII. *Posthumus Pacianus seu Definitiones Juris utriusque posthumæ, aucta a Joann. Arn. Corvino.* Amsterdam 1659 in-8.

☞ PAGI (ANTOINE) nâquit à Rognes, petite Ville proche d'Aix en Provence le 31 Mars 1624. Il fit ses premiéres études à Aix dans le Collége des Jésuites, qui souhaittérent de le voir prendre parti parmi eux (*a*), mais il se détermina pour les Conventuels de St. François, attiré par un Oncle maternel, nommé le P. Antoine Barrau qui étoit de cet Ordre, où il étoit fort estimé, de même que dans toute la Provence (*b*). Mr. Du Pin dit (*c*) que le P. Barrau étoit Général de cet Ordre. Quoi qu'il en soit le P. Pagi fit profession à Arles le 31 Janvier 1641. Après avoir fini ses études de Philosophie & de Théologie, il fut employé à les enseigner. Mr. Du Pin ajoûte (*d*) qu'il s'adonna quelque tems à la prédication avec succès, & s'acquit par-là beaucoup de crédit & de réputation dans son Ordre. Il fut élu Provincial pour la premiére fois à l'âge de vingt-neuf ans, & il a été élevé trois autres fois à cette Charge, & a toujours été en grande considération dans son Ordre (*e*). Au milieu de ses occupations il ne laissa pas de se ménager du tems pour l'étude de l'Histoire Ecclésiastique & de l'Histoire Romaine, pour lesquelles il avoit un goût particulier, & il a prouvé par ses Ouvrages, qu'il ne s'y étoit pas appliqué sans succès [*A*]. Pendant qu'il s'appliquoit à perfectionner sa Critique de Ba-

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. I. p. 181.
(*b*) Idem ibid.
(*c*) *Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XVIII. p. 197.
(*d*) Ibid.
(*e*) Ibid.

[*A*] *Il a prouvé par ses Ouvrages qu'il ne s'y étoit pas appliqué sans succès.*] Le premier qu'il donna au Public étoit destiné à éclaircir la Chronologie des Consulats: *Dissertatio Hypatica seu de Consulibus Cæsareis ex occasione Inscriptionis Forojuliensis Aureliani Augusti.* Lyon 1682 in-4. Il composa cette Dissertation à l'occasion de l'Inscription d'une Colonne, érigée autrefois en l'honneur de l'Empereur Aurélien, dans la Ville de Frejus: il soutient que les Empereurs & les Césars n'étoient Consuls que dans six occasions, qui lui fournissent six régles pour éclaircir cette matiére (1). Le Systême du P. Pagi trouva des Censeurs en Italie, qui attaquérent quelques-unes des régles qu'il avoit données; & comme ils savoient que le P. Noris travailloit sur les Fastes Consulaires, ils lui adressérent leur Critique, que ce Savant proposa dans une Epitre Consulaire, dédiée au P. Pagi, où il ajoûta lui-même quelques difficultés. Le P. Pagi répondit d'abord à ces difficultés, dans la Préface qu'il mit à la tête des Sermons de St. Antoine de Padouë, dont il donna une Edition en 1685: *D. Antonii Paduani Ord. Min. Sermones hactenus de Sanctis & de Diversis. Accedunt ex occasione Vindiciæ Regularum Coss. Cæsareorum.* Avignon 1685 in-8. Non content de cette réponse notre Savant fit de nouvelles recherches sur ce sujet, & rassembla tout dans une Dissertation, à la priére de Mr. Bignon, Président au Grand-Conseil qui travailloit à la Vie de Marc Aurèle. Cette Dissertation se trouve toute entiére dans le *Journal des Savans* (2). L'Ouvrage qui a fait le plus d'honneur au P. Pagi, c'est sa Critique des Annales de Baronius: *Critica Historico-Theologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentiss. & Reverendiss. Cæsaris Cardinalis* Baronii, *in qua rerum narratio defenditur, illustratur, suppletur; ordo temporum corrigitur, innovatur, & Periodo Græco-Romana, nunc primum concinnata, munitur Auctore R. P. Antonio Pagi*, &c. Genève 1705 in-fol. IV Voll. Le premier Tome de cet Ouvrage sur les quatre premiers siécles avoit paru à Paris en 1705. „ Cet Ouvrage, quoiqu'excellent, n'ayant pas eu „ tout le débit qu'il auroit été à souhaitter, on ne continua „ point en France l'impression des autres Volumes. Cependant le P. Pagi, excité par les exhortations des habiles-„ gens de ce siécle, & particuliérement par les Cardinaux „ Casanate & Noris, continua son travail & l'acheva avant sa „ mort (3)". Son neveu le P. François Pagi procura l'Edition complette de 1705, & le P. Antoine Pagi, neveu de ce dernier, en a donné une nouvelle Edition en 1727 à Genève, quoique sous le titre d'Anvers. On parla du premier Volume fort succinctement dans le Journal des Sçavans (4), & il auroit peut être autant valu n'en rien dire. Mr. Le Clerc y fit plus d'honneur, & en donna un bel extrait (5), où il rendit justice à l'Auteur. „ En lisant cet Ouvrage, *dit il* (6), „ on a vu que l'Auteur cite fidélement tous les Modernes „ de qui il a tiré quelques lumiéres, & que ces citations font „ une grande partie de ses Remarques; quoique l'Auteur y „ joigne très souvent son jugement particulier. Ainsi, sans „ parler de ce qu'il a découvert, on peut regarder cet Ou-„ vrage comme un recueil des découvertes les plus considé-„ rables que l'on ait faites sur l'Histoire Ecclésiastique, „ pour ce qui regarde les événemens & la Chronologie, de- „ puis-

(1) Voy. Journal des Sçav. du 20 Juill. 1682.
(2) Du 11 Novemb. 1686.
(3) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* T. XVIII. p. 199.
(4) Du 7 Mars 1689.
(5) *Bibl. Univ.* Tom. XV. p. 217. & suiv.
(6) Ibid. p. 225. 226.

Baronius, les infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse, commencérent à se faire sentir à lui: mais son esprit conservant toujours sa vigueur, il s'appliquoit dans son lit à faire des corrections & des additions à ce qu'il avoit composé auparavant, & éclaircissoit les questions les plus difficiles qu'on lui proposoit (*f*); il mourut à Aix le 5 Juin 1699, âgé de soixante-quinze ans. Mr. Du Pin (*g*) dit que le P. Pagi étoit très-habile dans l'Histoire & dans la Chronologie, sage & bon Critique, doux & modéré dans ses expressions: que son stile est simple, & tel qu'il convient à une narration Chronologique. Il étoit en rélation & en commerce de Lettres avec le savant Evêque de Worcester, avec MM. Spanheim, Dodwell, Cuper, avec le Cardinal Noris, qui témoigne pour lui une haute estime dans une Lettre au savant Magliabechi écrite de Pise le 24 Mars 1677 (*h*), par laquelle il paroît que le P. Pagi fit en ce tems-là un voyage en Italie, pour assister à un Chapitre général de son Ordre à Rome. Il étoit surtout fort lié avec l'Abbé de Longeruë, qui lui a été d'un grand secours pour sa Critique de Baronius. Mr. Bonardi (*i*) assure qu'il a vu un volume in-folio manuscrit des Lettres de ces deux Auteurs, qu'on vouloit publier il y a quelques années.

(*f*) Niceron *loc. cit.* p. 184.
(*g*) *Ubi supra.* p. 199.
(*h*) *Claror. Venet. Epist.* T. I. p. 108. 109. Florence 1745.
(*i*) Niceron T. X. Part. I. p. 15.

„ puisque les Annales de Baronius ont été publiées. On voit „ que dans les endroits de l'Histoire que l'on a examinés „ avec le plus de soin & d'étenduë, l'Auteur est aussi plus „ étendu & plus exact . . . . . . Pour ce qui regarde les matiéres de doctrine, il ne les touche presque pas, se contentant de dire en général que l'on a disputé en certains tems, „ sur certaines matiéres, lorsque son Auteur n'a pas rapporté „ la naissance de quelque Hérésie ou de quelque Dispute à „ l'année à laquelle on la doit rapporter". En rendant compte de l'Edition complette de 1705 Mr. Le Clerc ajoûte (7) que le P. Pagi a redressé & suppléé tout ce qu'il y a de plus important dans l'Histoire Ecclésiastique, & que *sa mémoire doit être en benédiction dans la République des Lettres*, à *cause de cela.* Notre Savant a donné aussi dans le premier Volume de son Ouvrage une Dissertation, où il propose une nouvelle Période qu'il appelle Grecque-Romaine. Voici dequoi il s'agit (8). La Période d'Antioche, qui met la naissance de Jésus-Christ à la 45. année Julienne, la même que celle que Denys le petit marque, & à l'an du Monde 5493, cette Période, dis-je, divisée par 15 donne l'Indiction Romaine courante. C'est pourquoi si elle peut devenir Romaine & Julienne, on n'en doit point chercher d'autre. Or on la rendra Julienne, si on commence l'année, non au mois de Septembre, comme les Orientaux, mais au premier de Janvier, & si l'on retranche une unité au Cycle de Lune, qu'elle donne, & qu'on en ajoûte quatre à celui du Soleil. De cette maniére on aura une Période Grecque & Romaine, qui fera les mêmes effets que la Période Julienne, & qui sera encore plus utile, en ce qu'elle renfermera les années du Monde des Orientaux. Outre les Ouvrages du P. Pagi dont nous avons parlé, on trouve dans le Mercure de France 1725, au mois de Décembre, une Lettre Françoise écrite d'Aix le 2 Juin 1684 à Mr. Rigord, sur une conversation qu'il avoit euë en 1664 avec Mr. de Launoy sur la croyance des Provençaux au sujet de la Madelaine.

(7) *Bibl. Chois.* Tom. VIII. p. 259.
(8) *Bibl. Univ.* ubi supra. p. 100.

☞ PAGI (François) Neveu d'Antoine, nâquit à Lambesc, Ville de Provence le 7 Septembre 1654. Le penchant extraordinaire qu'il fit paroître de bonne heure pour les Belles-Lettres, engagea ses parens à l'envoyer à Toulon étudier chez les Prêtres de l'Oratoire (*a*). Il y fit en peu de tems de si grands progrès, que son Oncle le P. Antoine Pagi, souhaitta de l'avoir auprès de lui à Aix, & l'on jugea aisément qu'il ne profita pas moins sous cet habile homme, qui contribua sans-doute à le faire entrer dans son Ordre, où il fit profession. A vingt & un an il remplit avec honneur la Chaire de Philosophie, en divers Couvens des FF. Mineurs (*b*). L'attachement qu'il avoit pour son Oncle ne lui laissant point goûter de satisfaction, s'il n'étoit près de lui, il obtint de ses Superieurs la permission d'y retourner, & pendant plusieurs années il fut très-assidu à profiter de ses instructions. A l'imitation de son Oncle il s'appliqua à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, & s'y rendit si habile qu'il fut en état de le soulager dans la *Critique des Annales de Baronius*, & de donner cet Ouvrage au Public, après la mort de l'Auteur, comme nous l'avons dit dans l'Article précédent. Il travailla ensuite lui-même à une Histoire abrégée des Papes [*A*]. Une chute qu'il fit au mois de Mars de l'année 1712 le mit dans un état, qui lui a fait souffrir de grandes douleurs le reste de sa vie, & qui l'a empêché d'achever son Ouvrage, auquel son neveu Antoine Pagi a mis la derniére main. Il est mort le 21 Janvier 1721, âgé de soixante-six ans (*c*). Le P. Pagi a mérité une considération particuliére dans son Ordre, où il a été trois fois Provincial. „ Ses mœurs étoient irréprochables; mais il n'étoit pas ennemi de la gayeté. Il avoit une excellente mémoire, & par dessus tout cela, le rare talent de s'accommoder à la portée de ceux avec qui il étoit, „ savant avec les Savans, simple & agréable dans les conversations ordinaires (*d*)".

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. VII. p. 58.
(*b*) *Bibl. German.* Tom. III. p. 267. 268.
(*c*) Niceron *loc. cit.* p. 60.
(*d*) *Bibl. German* ubi supra. p. 268.

[*A*] *Il travailla ensuite lui-même à une Histoire abrégée des Papes.*] Elle a été imprimée sous ce titre: *Breviarium Historico-Chronologico-Criticum, illustriora Pontificum Romanorum gesta, Conciliorum Generalium Acta, nec non complura tum sacrorum rituum, tum antiquæ Ecclesiæ Disciplinæ capita complectens*, Anvers 1717, 2 voll. in-4: il en donna un troisiéme Volume en 1718, & le P. Antoine Pagi son neveu a publié le quatriéme en 1727. „ L'Auteur, *dit le P. Niceron* (1), „ est un des plus zélés défenseurs du St. Siége, il y établit „ par-tout l'autorité infaillible du Pape, sa supériorité sur „ les Conciles, auxquels il prétend qu'il a toujours présidé, „ ou par lui-même, ou par ses Légats; la nécessité qu'il y „ a qu'ils soient confirmés par lui pour être autentiques, le „ droit des Appellations à la Cour de Rome, le pouvoir d'anathematiser les Souverains, & autres choses semblables: „ il paroît même que c'est principalement dans cette vuë „ qu'il a entrepris cette Histoire". Cet exposé, sans autre éclaircissement, n'est guéres propre à prévenir favorablement pour l'Ouvrage du P. Pagi; ajoûtons donc ici le témoignage que lui a rendu Mr. Le Clerc (2). „ On lira avec plaisir ces „ Vies des Papes, quoique l'Auteur y soutienne par-tout les „ sentimens de son Eglise. On ne doit pas s'attendre à autre chose: mais on peut aussi s'assurer, qu'on y trouvera „ bien des fables rejettées, & quantité de faits mieux éclaircis & mieux rangés, qu'ils ne l'avoient été auparavant, „ non seulement en conséquence des découvertes de son Oncle, mais encore des siennes propres. Quoiqu'il ne se pique pas d'une élégance formée sur celle de l'ancienne Latinité, qu'on ne doit pas rechercher, en ces sortes de „ Livres, son style comme celui de son Oncle, est néanmoins beaucoup meilleur que celui des Scholastiques, & „ ne tient point de son obscurité". Bien des personnes seront plus tentées de lire l'Ouvrage du P. Pagi, sur l'idée qu'en donne Mr. Le Clerc, que sur celle qu'en donne le P. Niceron, qui semble n'avoir pas eu dessein de le recommander au plus grand nombre des Lecteurs.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. VII. p. 59.
(2) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. VIII. p. 112. 113.

☞ PAJON (Claude) célébre Théologien Réformé de France dans le XVII. Siécle nâquit à Remorantin, Capitale du Bas Blésois, en 1626; son pere étoit Elu de cette Ville. Aprés avoir fait une partie de ses études dans sa patrie, il alla les achever à Saumur, dont l'Académie florissoit alors. A l'âge de vingt-quatre ans on lui donna l'Eglise de Marchenoir dans le Dunois. Il se distingua de bonne heure par ses talens: il avoit l'esprit beau, le jugement net, & beaucoup de pénétration (*a*). Un Auteur de notre tems a étrangement brouillé les faits en parlant de l'origine de ses disputes avec Mr. Jurieu [*A*]. En

(*a*) Jurieu *Traité de la Nat. & de la Grace.* p. 1.

[*A*] *Un Auteur de notre tems a étrangement brouillé les faits, en parlant de l'origine de ses disputes avec Mr. Jurieu.*] C'est Mr. l'Abbé Goujet dans son *Supplément* au Dictionnaire de Moreri, imprimé en 1735 (1). „ Ce fut, *dit-il*, pendant „ qu'il (Mr. Pajon) y exerçoit ses fonctions, (à Marchenoir) „ que Jurieu, qui étoit alors Ministre à Mer, eut une dispute avec le Ministre *Buisson* au sujet de la réunion du Christianisme. *Buisson* avoit écrit sur ce sujet: ses principes déplurent beaucoup à Jurieu, *qui n'étoit rien moins que Tolérant*; il voulut les réfuter dans une Lettre, qu'il avoit „ dessein d'adresser à Mr. Pajon: mais celui-ci n'ayant pas „ même voulu prendre cette petite part à cette dispute, Jurieu s'en facha, & commença dès-lors à être opposé à Mr. „ Pajon". Il seroit à souhaitter que l'Auteur, quand il veut parler des Théologiens Protestans, se donnât la peine de se mettre au fait de ce qui les regarde: Je ne dirai rien de l'air de mépris qui régne dans ce qu'on vient de lire, *Jurieu* tout sec, comme s'il étoit question du plus méprisable de tous les hommes, & *Mr. Pajon.* Mr. Goujet a pris le ton de certaines-gens, qui se croyent dispensés des bienséances, parce qu'ils

(1) Art. PAJON (CLAUDE).

En 1665 Mr. Pajon fut député de sa Province à Saumur au Synode d'Anjou, où il s'agissoit de l'élection d'un Professeur en Théologie pour l'Academie de Saumur; il prêcha en présence du Synode, & commença à faire voir qu'il avoit des principes particuliers [B], ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût appellé lui-même en 1666 à remplir une Chaire de Théologie dans la même Académie; & je trouve par la date d'une Lettre que j'ai entre les mains, qu'il avoit déja commencé ses leçons le 8 Novembre de cette an-

qu'ils ont ouï dire du mal d'un homme: mais sans insister là-dessus, examinons les faits. I. L'Auteur parle du Ministre *Buisset* & d'une dispute de Mr. Jurieu avec lui: il s'agit de Mr. d'Huisseau, Ministre à Saumur, qui publia un Ouvrage sous le titre de *la Réunion du Christianisme*, auquel Mr. Jurieu fit à la vérité une réponse, mais qui ne fut ni la seule, ni la premiére, & qu'on ne peut nommer qu'improprement une dispute avec Mr. d'Huisseau. J'ai parlé ailleurs (2) de l'affaire de ce Ministre, ainsi je ne m'y étendrai point: il suffit de faire remarquer que Mr. Goujet parle de choses qu'il ignore. II. Il est faux que Mr. Jurieu pusse avoir été indisposé contre Mr. Pajon, encore Ministre de Marchenoir, à l'occasion de l'affaire de Mr. d'Huisseau: l'Ouvrage de ce dernier parut en 1670, & la réponse de Mr. Jurieu en 1671, par conséquent quatre ou cinq ans depuis que Mr. Pajon avoit quitté sa premiére Eglise, puisqu'il avoit été appellé Professeur en Théologie à Saumur en 1666. Il est bien vrai que ces deux Messieurs ne pensoient pas de même sur le Livre de Mr. d'Huisseau, & qu'ils disputérent ensemble en conversation sur ce sujet, mais de la maniére dont deux amis disputent, qui ne sont pas de même sentiment: c'est ce qu'on voit dans la *Lettre Pastorale* de Mr. Jurieu à l'occasion du changement de Religion de Papin. III. Quoiqu'il y ait de l'apparence que Mr. Jurieu, ne goûtât pas les nouveaux sentimens de ce Théologien, dès qu'il commença à les faire connoître, il est encore faux que Mr. Jurieu ait écrit contre lui en ce tems-là, comme l'affirme Mr. Goujet. „ *Jurieu* & ceux du parti de ce Ministre le firent „ regarder comme un homme dangereux: & le premier *écri-* „ *vit contre lui avec plus de vivacité que de solidité à son ordi-* „ *naire*. Mr. Pajon croyoit avec ce Ministre le Péché Ori- „ ginel & la Grace efficace; mais il ne convenoit pas avec „ lui de la maniére dont le St. Esprit opére la conversion „ dans le cœur de l'homme. Mais il est faux, comme l'a „ avancé Jurieu, que Mr. Pajon & ceux qu'il appelle ses „ Disciples enseignassent, *qu'il n'y a ni grace, ni opération de* „ *l'esprit, ni même de St. Esprit au moins subsistant comme une* „ *personne distincte*. La dispute s'échauffa néanmoins si for- „ tement, que Mr. Pajon fut cité au Synode d'Anjou tenu „ en 1667, pour y rendre compte de sa doctrine". Mr. Jurieu n'a rien écrit contre Mr. Pajon, & contre ses Disciples, qu'en 1677, qu'il composa son *Traité de la Nature & de la Grace pour ses Etudians*, étant alors Professeur en Théologie à Sedan, & cet Ouvrage n'a été imprimé que dix ans après en 1688: IV. Il est faux & très-faux, que Mr. Jurieu ait jamais avancé ce que l'Auteur lui fait dire, il auroit bien fait de lire les Ouvrages de Mr. Jurieu avant que de le taxer de faux. Mr. Jurieu distingue fort Mr. Pajon de plusieurs de ses disciples, du-moins qui vouloient passer pour tels. „ On doit „ même, *dit-il* (3), cet honneur à la mémoire de Mr. Pajon, „ c'est de le distinguer d'avec ces autres Messieurs. Il a au moins „ gardé quelques dehors & quelques mesures avec la saine „ doctrine de la Grace. Nous n'avons point su qu'il détruisît la „ véritable doctrine de la Prédestination & de l'Election. *Il re-* „ *tenoit même une espéce de grace, & de grace irrésistible*". Voilà ce que Mr. Jurieu dit de Mr. Pajon, qui est bien différent de ce que Mr. Goujet lui fait dire. Il est vrai que le Théologien de Rotterdam taxe ceux qui se disoient Disciples de Mr. Pajon de donner *dans le plus honteux Pélagianisme & le plus outré*: le fait est vrai, on n'a qu'à lire notre Article de (*Charles*) *le Cene* pour s'en convaincre. Après ce détail je ne relèverai qu'en passant ce que l'Auteur dit, que Mr. Jurieu *écrivoit avec plus de vivacité que de solidité à son ordinaire*: ne le trouvons pas mauvais, c'est un homme qui parle au hazard, qui a lu ce trait dans quelque livre, & qui le croit bonnement, sans avoir peut-être lu deux pages des Ouvrages de Mr. Jurieu. Je finirai cette Remarque par un mot sur ce que Mr. Goujet dit, que Mr. Jurieu *n'étoit rien moins que Tolérant*: ce n'est pas une louange qu'il a dessein de lui donner; mais que faut-il faire pour plaire à certaines gens? Etes-vous tolérant? comme je crois que la Raison & l'Evangile le demandent, on vous taxe d'Indifférentisme pour la Religion, & vous déplaisez à coup sûr à ces Messieurs. Donnez-vous quelques marques d'intolérance? on vous en fait un crime. Quel parti prendre pour mériter leur approbation?

(2) Art. JURIEU (PIERRE) Rem. [B].

(3) *Traité de la Nat. & de la Grace*, p. 8.

[*B*] *Il prêcha en présence du Synode, & commença à faire voir, qu'il avoit des principes particuliers.*] Mr. Pajon expliqua le vs. 17. du Ch. III. de la Seconde Epître aux Corinthiens, *Or le Seigneur est cet Esprit-là: & là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté*: ce Sermon prononcé le 3 Mai 1665, fut imprimé à Saumur en 1666 in-8. Comme cette piéce est très-rare, on ne sera pas fâché d'en voir quelques traits. Mr. Pajon soutient (4) que „ comme l'*esprit* ne se doit pas pren- „ dre pour la personne mesme du St. Esprit, mais pour les „ dons & les graces de cette personne en nos cœurs, le *Sei-* „ *gneur* non plus ne se doit pas entendre de la personne „ mesme du Seigneur, mais de son image que nous recevons „ en nous par la prédication de l'Evangile. Et ainsi, *ajoûte-* „ *t-il*, vous voyez évidemment ce que St. Paul nous a vou- „ lu dire, c'est que cette image du Seigneur, que nous re- „ cevons, ce Christ qui est formé en nous par la prédica- „ tion de l'Evangile, est justement l'esprit, cet esprit qui „ nous est donné, cet esprit, dont nous vous avons fait voir „ que l'Evangile est le ministére". Et un peu plus bas (5). „ La foy qui fait la principale partie de cet esprit, qui nous „ est donné, n'est autre chose que la connoissance de Jésus- „ Christ, & la connoissance de Jésus-Christ rien autre cho- „ se que l'image & l'idée que nous en avons reçuë en nos „ ames. De maniére que celuy qui a la foy, en cela mesme „ qu'il a la foy, possède Jésus-Christ habitant en luy. Et „ pensez-vous que cet esprit, qui nous est communiqué par „ l'Evangile, soit autre chose que le nouvel homme, dont „ il faut que nous soyons revestus; & que ce nouvel hom- „ me, dont il faut que nous soyons revestus, soit autre cho- „ se que le Seigneur, comme le vieil homme, qu'il faut dé- „ pouiller est Adam?" Ajoûtons la conclusion, qui déve-loppe la pensée de l'Auteur plus clairement encore (6). „ Disons donc que le Seigneur ainsi formé dans nos ames, „ par la prédication de l'Evangile, est cet Esprit-là qui nous „ est communiqué; & disons que comme dans la Divinité, „ le Seigneur & l'Esprit ne possédent tous deux qu'une mes- „ me essence, dans nos cœurs ils ne sont aussi qu'une mes- „ me chose, qui porte des noms différens, selon qu'on la „ considére en divers égards. A l'égard de sa cause, c'est „ l'Esprit; parce que c'est l'Esprit qui la produit en nos ames „ par le ministére de la parole. A l'égard de son objet, c'est „ Jésus-Christ; parce qu'elle en est l'image. Ainsi tout nos- „ tre ministére ne tend qu'à vous communiquer l'esprit: & „ comment? en peignant dans vos ames la Croix, & les „ vertus du Seigneur. . . . . Quel avantage a ce ministére „ par dessus le ministére de Moyse, de peindre tout ensem- „ ble le Seigneur Jésus dans nos cœurs, & de nous fournir „ le St. Esprit? O merveille de la puissance de la prédica- „ tion! O efficace incompréhensible de l'Evangile de Christ, „ qui forme Christ en nos cœurs, qui l'y fait habiter par la „ foy, qui nous change en des temples du Saint Esprit, & „ qui par une seule & simple action loge la *Divinité* toute „ entiére dans nos ames, & accomplit en nous tout d'un „ coup ces grandes promesses, que nous fait l'Apostre St. „ Pierre, que nous serons rendus participans de la nature di- „ vine". Dans la seconde partie de son discours, Mr. Pajon soutient & établit, que l'ignorance est la principale source de la servitude du péché, & que nous en sommes affranchis par la connoissance de l'Evangile. Nous avons rapporté dans un autre endroit (7), un Exposé de la doctrine de Mr. Pajon sur cette matiére, fait en écrit de sa propre main; on peut aussi consulter l'Auteur cité en marge (8). Ce Théologien avoit aussi des idées particuliéres sur la Providence, dont il nioit le concours particulier. Voici les Extraits de quelques Lettres où il s'expliquoit sur cette matiére. „ Dans la création Dieu a donné de certaines impressions & „ de certains mouvemens dans les parties du Monde, ensor- „ te qu'il faut nécessairement que tels & tels effets s'ensui- „ vent, & que ces effets soient ensuite causes d'autres ef- „ fets, & ceux-ci de mesme; & ainsi consécutivement: De- „ sorte qu'en supposant la première impression à toutes les „ parties de la Nature, il falloit que les choses arrivassent „ comme elles arrivent par une enchaînure nécessaire & in- „ dissoluble, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu qui en est tou- „ jours le maître, d'en changer l'ordre pour des raisons ex- „ traordinaires. En remontant vers l'origine des choses, il „ se trouvera qu'il faut nécessairement que les choses arri- „ vent dans la Nature, de la maniére qu'elles arrivent, par la „ force de la premiére impression que Dieu a donnée immé- „ diatement à toutes les parties, qui composoient l'Univers, „ quand il fut créé; impression que Dieu a donnée à la Natu- „ re pour produire tels & tels effets, & qu'il eût donnée d'une „ autre maniére, s'il eût eu dessein de produire d'autres effets. Que si l'on objecte, que ce Systême rend les créatures indépendantes de Dieu. Mr. Pajon répond „ I. Que Dieu en „ créant les créatures, leur a imprimé les mouvemens qu'il a „ voulu qu'elles eussent, dont elles ne sont point les maîtres- „ ses pour les changer ou les arrêter sans son ordre. II. Que „ Dieu les peut détruire, & empêcher leurs actions, en ar- „ rêter les mouvemens, & leur en donner de contraires, „ comme il a fait dans la production d'une infinité de mira- „ cles". Mr. Pajon prétendoit que ce Systême étoit bien plus propre à relever la gloire de Dieu, que celui du concours. „ S'il est plus glorieux à Dieu d'avoir fait un Ouvra- „ ge, qui n'ait pas besoin de concours immédiat, que d'en „ avoir fait un qui en ait besoin, on ne doit pas reprocher „ à ceux qui nient ce concours, qu'ils diminuent en rien la „ gloire de Dieu. Or le premier est vray. Il me semble qu'il „ est évident qu'un monde, comme celuy-cy qui iroit son „ train, sans se déranger en aucune sorte, après la premiére „ impression que son auteur luy auroit donnée, quoiqu'a- „ près il n'agist plus immédiatement pour en mouvoir toutes „ les parties, seroit un Ouvrage bien plus parfait, qu'un „ autre monde semblable qui ne pourroit continuer ses mou- „ vemens un seul moment, sans que son auteur fut toujours „ en action, pour le mouvoir immédiatement luy-mesme". Ce sont essentiellement les mêmes idées que Mr. Leibnitz a soutenues contre le Docteur Clarcke, comme on le peut voir, en comparant ce que nous avons dit de la dispute de ces deux savans hommes (9), avec le Systême de Mr. Pajon.

(4) Sermon sur II. Cor. III. 17. p. 16.

(5) Ibid. p. 17.

(6) Ibid. p. 19. 20.

(7) Art. CENE (CHARLES LE) Rem. [C].

(8) Jurieu *Traité de la Nat. & de la Grace* p. 13-35.

(9) Art. NEWTON (ISAAC) Rem. G à la II. Question.

[C] *En*

année-là. Comme sa doctrine commençoit à faire du bruit, le Synode de la Province d'Anjou de l'année 1667 examina ses principes, & après de longues délibérations, cette Assemblée jugea, qu'il n'y avoit rien qui dût l'empêcher de remplir les fonctions de sa Charge: mais Mr. Pajon, voyant qu'il ne pouvoit se promettre guére de tranquillité & d'agrément dans ce poste, accepta la vocation d'Orleans, où il succéda à Mr. Péreaux, dont il épousa dans la suite la fille Esther Péreaux. En 1673 il répondit à Mr. Nicole, & publia son *Examen du Livre, qui porte pour titre Préjugez légitimes contre les Calvinistes* [*C*]. Mr. Pajon ne laissoit pas toujours de propager sa doctrine, il répandoit ses sentimens, & se faisoit des Disciples dont quelques-uns lui firent tort. Moins judicieux que leur Maître, ou peut-être plus hardis à suivre les conséquences des principes qu'il établissoit, ils portérent les choses à un point, qui engagea les Théologiens, qui regardoient ces nouveautés comme dangereuses, à prendre des mesures pour en arrêter les progrès. En 1676 Mr. Pajon, accompagné de Mr. Lenfant, Ministre de Chatillon, eut à Paris quelques Conférences avec Mr. Claude, dans lesquelles après avoir beaucoup argumenté de part & d'autre, on ne conclut rien, comme c'est assez l'ordinaire, chacun demeura dans ses sentimens. L'année suivante, quelques-uns des plus célébres Théologiens de France résolurent de conférer ensemble sur les moyens d'arrêter le cours de ces nouvelles opinions. La Conférence se tint le 6 Juillet 1677 à Paris chez Mr. Du Bosc, qui s'y trouvoit pour des affaires (*b*), MM. Claude & Mesnard, Ministres, s'y trouvérent; Mr. Jurieu qui y avoit été invité s'y rendit; on y prit les premiéres mesures, qui furent ensuite exécutées pour la condamnation de la doctrine de Mr. Pajon (*c*). Cette Conférence ne put être si secrette que ce dernier n'en fût informé, & de ce qui s'y étoit passé; il s'en plaignit hautement, ainsi que ses amis. Peu de tems après les Synodes de l'Ile de France, de Normandie, & d'Anjou condamnérent les nouvelles opinions, sans pourtant nommer Mr. Pajon; l'Académie de Sedan, à laquelle le Consistoire de Charenton communiqua ce que le Synode de l'Ile de France avoit fait, fit aussi un Decret sur cette matiére, ce qui mécontenta extrémement Mr. Pajon & ses partisans. On trouvera dans les Remarques diverses Piéces curieuses, qui répandent du jour sur toute cette affaire [*D*]. Il ne faut

(*b*) Vie de Mr. Bosc p. 96.

(*c*) Jurieu *Traité de la Nat. & de la Gr.* p. 7.

[*C*] *En 1673 il répondit à Mr. Nicole & publia son* Examen du Livre qui porte pour titre, *Préjugez légitimes contre les Calvinistes.*] La premiére Edition de cet Ouvrage parut en France, & l'on en fit une seconde à la Haye en 1683 en deux petits Volumes in-12. On ne s'attend pas que nous donnions un Extrait de cet Ouvrage, nous nous bornerons à l'exposé que l'Auteur lui-même fait de son dessein dans sa Préface. „ Je l'ay divisé en trois parties. Dans la premiére, je fais voir par d'autres écrits de ces Messieurs, à qui on attribue le Livre des Préjugez, qu'ils ont disputé dans celuy-cy contre leurs propres sentimens, & je montre clairement que ne se pouvant retracter de ce qu'ils ont écrit dans leurs autres livres, il faut nécessairement qu'ils se retractent de ce qu'ils avancent dans celuy-cy contre nous. Dans la seconde, je fais des considérations sur la Préface qui contient une dispute particuliére, presque toute différente de celle du Livre; desorte qu'on n'auroit pas mauvaise raison de dire que ce n'est pas une préface, mais une premiére dispute. Je fay voir dans ces Considérations, que la voye de l'autorité de l'Eglise, que ces Messieurs nous proposent pour discerner la véritable Religion, est impossible & contradictoire. Dans la troisiéme, j'examine les Préjugez de l'Auteur, & je prouve qu'ils sont vains, & contraires à la pieté & à la raison. On trouvera peut-être cette troisiéme partie inutile, parce toute ma dispute ne tend qu'à prouver, qu'on doit nous suivre, si notre doctrine est vraye; & qu'on doit se séparer de l'Eglise Romaine, si la doctrine en est fausse, & que le Culte en soit contraire à la Loy de Dieu. Est-il nécessaire, me dira-t-on, de faire des livres pour prouver des choses aussi claires que celles-là? Je confesse que cela ne seroit pas nécessaire si personne ne les nioit. Mais, puisqu'il se trouve des gens qui osent faire des livres pour combattre des véritez si évidentes, pourquoy s'étonneroit-on qu'il y en ait d'autres, qui écrivent pour les défendre, & les soutenir? Nous avons toujours employé ces deux principes pour justifier notre séparation d'avec l'Eglise Romaine. Le premier, qu'on doit se ranger à la Société, où on enseigne la vérité pure, & se séparer de celle où on ne l'enseigne pas. Le second, que c'est dans notre Société & non dans l'Eglise Romaine, qu'on enseigne la vérité pure. Ces Messieurs contre qui nous disputons, ne veulent pas venir à l'examen du second de ces principes, & c'est pour empêcher qu'on n'y vienne qu'ils ont composé ce Livre de Préjugez. Il a donc falu qu'ils niassent le premier. C'est ce qu'ils ont fait dans leur livre, en insinuant très-clairement d'un côté, que quand notre doctrine seroit vraye, & qu'on en auroit été même persuadé par la force de nos raisons, on ne devroit pas nous suivre, si nous étions des tyrans & des rebelles; c'est-à-dire, selon la pensée de ces Messieurs, si nous n'avions pas reçu la vocation par des Evêques, ou que nous n'acquiesçassions pas à leur doctrine, quoyque fausse: & en posant de l'autre en termes formels, que quand l'Eglise Romaine seroit hérétique & idolâtre, nous n'aurions pas eu droit, ni de la condamner, ni de nous en séparer positivement. C'est-là presque la seule chose que j'entreprens de détruire dans cette troisiéme partie. Je n'y ay insisté que parce que j'y ay été contraint par la dispute de l'Auteur que j'ay combattu". Cet Ouvrage a été universellement estimé, & l'est encore aujourd'hui, surtout pour la force de raisonnement qui y régne; c'est un ces Livres qui sont marqués au coin de l'immortalité. Je ne doute pas que ce ne soit cet Ouvrage que Mr. Jurieu a eu principalement en vuë, quand après avoir dit (10) que Mr. Pajon *avoit l'esprit beau, le jugement net, & beaucoup de pénétration*, il ajoute. *Il écrivoit bien, & il y avoit beaucoup de finesse & de délicatesse dans son tour & dans ses maniéres: les écrits que nous avons de lui font foi de cela.*

(10) *Trait. de la Nat. & de la Gr.* p. 1. 4.

[*D*] *On trouvera dans les Remarques diverses Piéces curieuses, qui répandent du jour sur toute cette affaire.*] J'ai en main les Originaux des Lettres, & des Copies des Actes des Synodes. J'ai dit dans le Corps de l'Article, que Mr. Pajon fut informé de la conférence qui s'étoit tenue à Paris & de ce qui s'y étoit conclu; qu'il s'en plaignit hautement, ainsi que ses amis: Voici l'extrait de deux Lettres sur ce sujet. La premiére qui est de Mr. Mesnard, Ministre de Charenton, est datée du 11 Octobre (1677). „ Peu de jours après nostre Conférence chez Mr. du Bosc, Mr. Pajon sçut tout ce qui s'y étoit passé, & s'en plaignit à plusieurs personnes. Quelque tems après il vint une Lettre qui fut écrite à une personne de qualité, qui parloit de la maniére du monde la plus emportée contre cette Conférence, & qui témoignoit avoir eu connoissance de ce qui s'y étoit passé, par une Lettre que vous * aviez écrite à Mr. Lenfant (11), dans laquelle on prétendoit que vous aviez parlé trop fortement. Cette Lettre, qui venoit de devers la Touraine, étoit écrite d'une telle maniére, que nous en fusmes surpris & affligez. Nous aprismes d'ailleurs que quelques Proposans, qui se préparoient à venir se présenter à nostre Synode, étoient dans les nouveaux sentimens. Mr. Pajon, qui vint dans ce temps-là à Paris, & qui se plaignit à diverses personnes de ce que l'on avoit fait chez Mr. du Bosc, ne voulut promettre le silence, qu'en cas que personne ne le mist sur ces matiéres, & protesta que quand on luy en parleroit, il ne pourroit pas s'empêcher de dire quels sont ses sentimens, afin de desabuser ceux qui ont de luy des pensées déraisonnables. Enfin Mrs. Claude & Daillé ayant parlé à Mr. Allix conformément au résultat de la Conférence de chez Mr. du Bosc, ne le trouvérent pas disposé comme ils le souhaittoient: tout cela fit que nous prismes la résolution de demander, sans nommer personne, que nostre Consistoire chargeast les mémoires de ses Députez au Synode de demander ce qui a été résolu, & dont on vous a donné avis. L'Acte du Synode est inséré tout entier dans la Lettre qu'il a écrite à Messieurs de vostre Académie". La seconde Lettre est de Mr. Claude, & elle est du 2 Octobre 1677. „ L'affaire de la doctrine passa tout d'une voix, & les avis alloient mesme jusqu'à obliger les Pasteurs, présens & absens, à signer l'Acte; mais nous jugeasmes qu'il suffisoit pour le présent de faire simplement ce que porte l'Acte, sauf à aller plus loin, quand le cas y échera. On ne nomma personne dans l'Assemblée, mais on combattit fortement les opinions dont il s'agit, & on en fit voir le venin. Avant le Synode ces Messieurs avoient fait beaucoup de bruit sur l'Assemblée qui se fit chez Mr. du Bosc, sans que j'aye appris par quel moyen ils l'avoient sçuë. Mr. Du Vidal, Ministre de Tours, écrivit à Mademoiselle de Dangeau une Lettre fort emportée. Nous parlasmes Mr. Daillé & moi inutilement à Mr. Allix, & enfin d'un commun consentement nous résolumes d'en donner connoissance à nostre Consistoire, sans pourtant nommer personne, & nous fismes charger de cela les mémoires des Députez au Synode. Depuis nostre retour, il me semble qu'on paroist un peu plus mortifié, & apparemment qu'on fera plus sage qu'on n'a esté. Si cela est, il faut en avoir toute la joye du monde, & ne pas insulter, au contraire agir avec eux le plus fraternellement qu'il se pourra. Car il faut avoir pour but de conserver la paix de l'Eglise".

* Mr. Jurieu à qui la Lettre s'adresse.

(11) Ministre de Chatillon sur Loin, & pere de feu Mr. Lenfant de Berlin.

Le Synode de l'*Isle de France*, dont il est parlé dans ces Lettres, se tint à *Clermont* le 26 Août 1677, l'Acte qu'on y dressa, étoit conçu en ces termes. „ Quelques Eglises ayant représenté, qu'il s'est ému depuis quelque tems de certaines contestations touchant *le Concours de la Providence*, & *l'Opération du St. Esprit dans la conversion de l'homme*, & que ces sortes de disputes pourroient tirer à quelque conséquence. La Compagnie enjoint à tous Fidéles de s'abstenir de toutes disputes sur des questions curieuses, & de se „ te-

faut pas penser néanmoins que Mr. Pajon & ses amis demeurassent tranquilles; vivement piqués de ce qui s'étoit passé dans les Synodes, ils ne manquérent pas de le témoigner, ce qui leur attira de nouveaux

„ tenir précisément à la simplicité de la Parole de Dieu, & à nostre Confession de foy: deffend très-expressément à tous Ministres, Proposans, & autres, de rien enseigner sur ces matiéres, & sur toutes celles de la Religion, de vive voix ou par écrit qui répugne directement ou indirectement à la Parole de Dieu, à nostre Confession de foy, & aux décisions de nos Synodes Nationaux, & mesme d'employer des termes & des expressions, qui fassent concevoir ces doctrines sous d'autres idées, que celles que nos Eglises en ont conçu jusques à-présent". Le Synode de *Normandie*, assemblé à *Rouën* le 8 Septembre de la même année exprima ses sentimens de la manière suivante. „ Le Synode de cette Province, ayant appris avec douleur que l'on répand çà & là de nouvelles opinions, & mesme des opinions directement contraires à la Parole de Dieu, & à la Confession de foy de nos Eglises, mais particuliérement au *Concours immediat & présent de la Providence*, & à *l'Opération immédiate du St. Esprit*, distincte de l'efficace de la Parole, *pour la conversion de l'homme*. La Compagnie pour arrêter le cours de cette pernicieuse doctrine, qui dans ses conséquences donne atteinte à la doctrine Orthodoxe touchant le péché Originel, exhorte les Ministres & les particuliers de chaque Eglise de fuir avec soin toutes ces nouveautez, & enjoint aux Consistoires de procéder, par toutes les rigueurs de la Discipline, contre ceux qui enseignent lesdites Opinions, soit en public soit en particulier, soit de vive voix soit par écrit; défend expressément aux Etudians en Théologie d'aller pour l'avancement de leurs études chez ceux, qui pourront estre soupçonnez d'avoir ces sentimens, que nous condamnons tous unanimement. Ordonne de plus ladite Compagnie, qu'il sera écrit aux Académies de Sedan, Saumur, Puylaurens & Die, afin qu'elles employent tous leurs soins pour empêcher que les Proposans ne prennent quelque teinture de ces Nouveautez". Il s'en faut bien que cet Acte ne soit aussi modéré que le précédent, autant auroit valu nommer Mr. Pajon, & l'attaquer directement. Le Synode de *Touraine* & d'*Anjou* tenu à *Saumur* le 28 Octobre de la même année, fit l'Acte suivant: „ Sur le rapport qui a esté fait, que quelques contestations s'étoient émues en divers lieux de ce Royaume sur la matiére de l'*Opération de la grace de Dieu dans la conversion de l'homme*. La Compagnie ayant dessein de conserver, autant qu'il luy est possible, la pureté de la doctrine de nos Eglises, & empescher toutes les innovations qui y pourroient prejudicier; après avoir examiné toutes ces choses meurement, & en la crainte de Dieu, a déclaré, conformément à la Parole de Dieu, & à la Confession de foy de nos Eglises Réformées, que Dieu n'agit pas seulement par la la prédication extérieure de l'Evangile, & les autres circonstances qui l'accompagnent, mais déploye encore au-dedans une efficace particuliére & immédiate de son Esprit, distincte de la parole, & de toutes les circonstances qui l'accompagnent, pour illuminer l'entendement & fléchir la volonté à l'obéïssance de Dieu, & de nostre Seigneur Jésus-Christ; & condamne entiérement le sentiment de ceux qui la nient, & toutes les autres opinions qui y sont contraires, comme opposées à la Parole de Dieu & à nostre Confession de foy, & aux autres Déclarations publiques de nos Eglises. Et pour empescher que telles opinions se glissent plus avant, elle défend expressément à tous les Ministres de cette Province d'en parler, ni en public ni en particulier, pour l'insinuer dans l'esprit du peuple, ni l'enseigner de vive voix ni par escrit. Enjoint aux Consistoires d'y tenir la main, & de veiller sur la conduite des Ministres à cet égard, & en particulier aux Ministres & aux Professeurs en Théologie, & autres Membres du Conseil de l'Académie de Saumur, d'avoir l'œil sur la conduite & doctrine des Estudians en Théologie, pour ne pas permettre que ceux qui y sont, ou qui y viendront d'ailleurs, insinuent ce sentiment. Et en général elle a Arresté, qu'à l'avenir il ne sera receu aucun Proposant, pour exercer le St. Ministére en cette Province, qui n'ait protesté de tenir la doctrine de la grace intérieure & immédiate du St. Esprit, en la conversion de l'homme, & de renoncer à l'opinion contraire". Ceci va plus loin encore que le reste, il semble que ces Synodes qui se succédérent à peu de distance, ayent eu dessein d'enchérir les uns sur les autres. Le mal venoit de l'envie de dogmatiser, & de se faire des partisans, c'étoit à ce qu'il paroît le foible de Mr. Pajon: c'est ce que nous apprend Mr. Bayle, en écrivant à son frere ainé (12). „ Vous n'avez que faire de tant plaindre Mr. Pajon, car outre qu'il n'a point été nommé, il faut que vous sachiez que le mal n'est point petit, & qu'il est de la prudence de nos Synodes de procéder par de vertes censures, contre des gens qui vont à nier le concours actuel de la Divinité, & à établir l'homme dans une espéce d'indépendance. Si ce Grand-Homme se contentoit de croire ce qu'il croit, & de s'applaudir tacitement des prétendues lumiéres qu'il prétend avoir reçuës pour l'intelligence des mystéres de la Théologie par dessus ses Confréres, il n'y auroit pas lieu de s'emporter contre ses sentimens; car enfin nous ne croyons pas toujours ce que nous voudrions croire, & tout le monde n'est pas le maître chez soi à l'égard des opinions. Mais il veut avoir des Sectateurs, & malgré les priéres qu'on lui a tant de fois réïtérées de ne point dogmatiser, il empaume autant de Proposans qu'il peut, si bien qu'il y en a peu qui l'ayent approché qui ne se soient piquez dans la suite de défendre son systême contre tous venans. Mr. Lenfant travaille de son côté à cette sorte de conquêtes, & leur Province qui est celle de Berry, est devenue si suspecte d'Arminianisme, qu'on ne croit pas que la moitié des Pasteurs en ait échappé. On a cependant condamné ces nouvelles opinions, dans le Synode de cette Province même, mais avec moins de sévérité que dans celui de l'Isle de France, de Normandie, & d'Anjou; ce dernier a été le plus vigoureux, car non seulement on y a défendu de recevoir au Ministére ceux qui auroient été imbus de ces nouveautez, mais aussi d'enseigner notre doctrine sous de nouvelles idées, & en d'autres expressions que celles dont on s'est toujours servi (13), & cela de peur que ces Messieurs ne vinssent à dire, comme Messieurs de Saumur, que leurs hypothéses ne sont ni contraires à la Parole de Dieu, ni différentes dans le fond de la doctrine commune". Ajoûtons ici l'extrait d'une Lettre d'un Théologien de la Province de Berry, qui donnera une idée de ce qui s'y passa, & de ce que les gens sages & moderez pensoient du Pajonisme. „ J'ay esté bien-aise d'apprendre par vous meime, *dit-il à son ami*, que vous n'approuvez pas ces nouveaux sentimens qui font tant de bruit. J'ay bien cru neantmoins, connoissant vostre grande douceur, que vous ne seriez pas des plus rigoureux à les poursuivre, & on me l'avoit déjà dit à Paris. J'avouë que je n'improuve pas cette pensée. Il faut conserver la paix tant qu'il est possible, surtout dans un tems où la division nous seroit si préjudiciable. Et c'est dans cette vuë qu'au dernier Synode, je donnay ma voix & ma plume pour faire un Acte aussi pacifique que celuy que nous avons fait; les circonstances m'ayant empesché de me joindre à quelques-uns qui le demandérent autrement, & je fus assez heureux pour réussir si bien, dans une affaire si délicate, qu'il ne fust pas changé une lettre au brouillard que je fis sur la table au milieu de la compagnie. Cependant je tiens pourtant qu'il faut éviter la mollesse aussy bien que la rigueur. Il y va de la verité, & d'une vérité peut-estre plus importante qu'il ne paroist. Pendant que j'ay creu que ces sentimens particuliers demeureroient dans la teste & dans le cabinet de leurs Auteurs, j'ay creu qu'ils devoient estre supportez sans bruit. Il y a plus de dix ans que j'ay la piéce, sur laquelle on a sonné la premiére allarme, & j'eusse esté lors bien fasché d'en avoir dit un mot à personne. Pendant mesme que j'ay eu espérance que les choses passées & les présentes obligeroient à demeurer dans le silence, j'ay esté d'avis d'une grande tolérance. Mais à-présent que je sçay les progrez de ces nouvelles opinions, le nombre des disciples de ces Messieurs, & les efforts qu'ils font tous les jours pour l'accroistre, je vous avoue que je ne puis blasmer ceux qui s'opposent un peu fortement à ces progrez, & à ces desseins-là, & que je croy qu'on le doit faire. J'ay pour ces Messieurs toute l'estime possible, mais je croy que ce doibt estre *salva conscientia*, & sans préjudice à la Vérité". Ce Théologien fait ensuite quelques réflexions sur les sentimens de Mr. Pajon, & sur les fâcheuses conséquences qui en découlent, après quoi il continue en ces termes. „ J'ay du déplaisir de ce que des personnes, pour qui j'ay tant d'estime, & je puis dire tant d'amitié, se sont embarrassez dans ces questions curieuses, dont il ne revient nulle édification, & dont au-contraire il peut arriver bien du mal. Je croy bien que ces Messieurs n'avouent pas les conséquences de leur doctrine, & qu'ils prétendent mesme, qu'elles n'en sont pas des suites naturelles; mais cela ne se justifie que trop, & il est fort à craindre que, comme les disciples augmentent toujours aux leçons des Maistres, il vienne des gens après eux moins sçavans, moins sages, & moins circonspects, qui poussent la pointe jusqu'où elle pourra aller. Il ne faut pas s'imaginer que de bonnes expressions ne puissent avoir un mauvais sens. Ces mots de *St. Esprit*, de *Révélation*, d'*Inspiration*, d'*Operation intérieure*, sont de beaux mots, qui sonnent fort bien, mais on leur donne un autre sens que celuy que nous leur donnons, après l'Ecriture & toute l'Eglise. Des successeurs de ces Messieurs pourroient en abuser, comme les Ariens abusoient autrefois des termes Orthodoxes. Ils s'en servoient avec tant d'artifice, qu'ils se faisoient aprouver de ceux, qui ne les connoissoient point. . . . . Toutes ces raisons m'empeschent de blasmer ceux qui travaillent à arrester le cours d'une doctrine capable de faire beaucoup de mal, & point de bien, & me font croire qu'on le doit faire avec vigueur. Les Synodes de l'Ile de France, de Normandie, d'Anjou, de Bretagne & autres, y ont donné bon ordre; le Consistoire de Paris y travaille fortement; les Académies de Saumur & de Sedan y veillent; & on m'a dit que celle de Genéve y travailloit aussi. Pour nous quelque peu que nous ayons fait, il y en a encore assez, si nostre Acte est bien observé. Si on n'y fait point d'infraction, je suis bien d'avis qu'on en demeure-là; mais si on y donne atteinte, si on écrit, & si on dogmatise, je suis aussy fort d'avis que nous répondions aux autres Provinces". Ce Théologien n'avoit pas tort de craindre que les Disciples de Mr. Pajon n'allassent plus loin que lui, & qu'ils ne fussent moins sages & moins circonspects que lui. Mr. le Céne & d'autres, qui ont voulu se couvrir de l'autorité de cet habile homme, ont porté les choses à l'extrême. Il est fait mention dans la Lettre dont on vient de voir l'extrait des

(12) *Nouv. Lettres* T. I. p. 171. 172.

(13) Mr. Bayle confond l'Acte du Synode de l'Ile de France avec celui du Synode d'Anjou: ce dernier ne porte point cela.

veaux chagrins [E]. Comme il eſt juſte neanmoins de ne décider qu'après avoir entendu les deux Partis, je rapporterai ce que Mr. Pajon alléguoit contre les décifions des Synodes qui avoient prononcé contre ſes ſentimens [F], tiré d'une Lettre qu'il écrivit au Conſiſtoire de Charenton en 1684, à l'occaſion

des Académies de Saumur & de Sedan. Je n'ai rien trouvé de ce que fit la première, mais voici un Acte de celle de Sedan.

Extrait du Régiſtre des Actes du Conſeil des Modérateurs de l'Académie de Sedan.

„ Le Samedi 18 Septembre 1677.

„ Lecture ayant eſté faite, dans la Compagnie du Conſeil „ des Modérateurs & Conducteurs de l'Académie de Sedan, „ d'une Lettre dattée du premier de ce mois, à elle eſcrite „ par le Synode de l'Iſle de France, Picardie, Champagne, „ & Pays Chartrain, aſſemblé en la Ville de Clermont, par „ laquelle ledit Synode donne avis à la Compagnie de la ré„ ſolution priſe en leur aſſemblée, de recommander, non „ ſeulement aux Paſteurs & aux Particuliers, mais auſſi aux „ Propoſans, d'éviter toutes opinions nouvelles, contraires „ à la Parole de Dieu, à noſtre Confeſſion de foy, & aux „ doctrines communément receuës dans nos Egliſes, particu„ liérement les opinions qui nient le concours immediat de „ la Providence, & l'opération immédiate du Saint Eſprit, „ diſtincte de l'efficace de la Parole, pour la converſion de „ l'homme, avec ordre aux Conſiſtoires de procéder par cen„ ſures Eccléſiaſtiques contre tous ceux qui enſeigneront ces „ opinions, ſoit en public, ſoit en particulier, ſoit de vive „ voix, ſoit par écrit. La Compagnie du Conſeil des Modé„ rateurs jugeant important d'empeſcher que leſdites opi„ nions ne ſe gliſſent dans cette Académie, & deſirant, au„ tant qu'en elle eſt, ſeconder les intentions dudit Synode, „ a arreſté, qu'à l'avenir les Eſtudians en Théologie, qui „ auront commencé leurs eſtudes en d'autres Eſcoles ou Aca„ démies, ne ſeront admis à la propoſition, ni inſerez dans „ la matricule, ſans avoir auparavant apporté teſmoignage „ de leur Orthodoxie, ou ſans avoir eſté examinez ſur ces „ opinions, s'ils avoyent eſtudié près de quelque Paſteur „ particulier, & fait paroiſtre qu'ils ne ſont point dans ces „ ſentimens & opinions cy-deſſus exprimées. Ainſi ſigné

Le Blanc. St. Maurice. Royer.
Jurieu. Trouillard.

[E] *Ce qui leur attira de nouveaux chagrins.*] Mr. Bayle nous apprend quelques particularités ſur ce ſujet (14). „ L'Hyver dernier, Mr. Claude ayant reçu une longue Let„ tre de Mr. Lenfant Miniſtre de Chatillon, pleine d'injures, „ en fit ſes plaintes au Conſiſtoire de Charenton, proteſtant „ que pour ſon intereſt perſonnel, il en faiſoit un ſacrifice „ de bon cœur, mais que s'agiſſant de la juſtification d'un „ Synode, il ne pouvoit pas s'empécher de parler: & là„ deſſus il fit un long diſcours, pour montrer que l'opinion, „ que le Synode venoit de flétrir, avoit été de tout tems „ contraire à la doctrine de nos Egliſes, & que les plus „ grands Ecrivains de notre Communion avoient toujours „ combattu ces ſentimens, ce qu'il juſtifia par pluſieurs au„ toritez. Enſuite de cela Mr. de Langle fit un autre grand „ diſcours, pour montrer que cette même opinion étoit con„ traire à l'Ecriture Sainte. Le réſultat fut, qu'on s'oppo„ ſeroit par toutes voyes duës & raiſonnables à la propa„ gation de ces nouvelles doctrines. Et comme cette Com„ pagnie-là fut avertie que Mr. Pajon, qui étoit alors à Pa„ ris, prenoit grand ſoin d'inſinuer ſes ſentimens par les „ maiſons, elle chargea deux Anciens de lui aller dire de te„ nir une autre conduite, faute dequoi on ſeroit obligé d'en „ prévenir les inconvéniens par d'autres voyes. Il ſe mit à „ faire de grands diſcours & à ſe juſtifier ſur la néceſſité où „ il ſe voyoit d'éclaircir ſes penſées à des gens, qui le regar„ doient comme hérétique. J'ay ſçu depuis que Mr. Lenfant „ a envoyé par toutes nos Académies & Egliſes principales des „ Lettres Circulaires, tant pour juſtifier ſa doctrine que pour „ ſe plaindre de Mr. Claude". Une Lettre de Mr. Claude lui-même que j'ai entre les mains, datée du 7 Mars 1678, confirme ce qu'écrivoit Mr. Bayle, & contient quelques autres particularités. „ J'ay receu, *dit-il*, il eſt vray, une Let„ tre fort injurieuſe & fort fiere de Mr. Lenfant, ſur laquel„ le je ne me ſuis pas fort échauffé; car je m'imagine qu'il „ aura peut-eſtre moins d'honneur, & à la fin moins de ſa„ tisfaction, à m'avoir outragé comme il a fait, que moy à „ l'avoir ſupporté chreſtiennement. Tout ce qui m'a le plus „ choqué dans cette Lettre, c'eſt l'inſolence avec laquelle il „ traite les Synodes de l'Iſle de France, Normandie & An„ jou, & les Académies de Sedan & Saumur. C'eſt ce qui „ m'a obligé d'en parler à noſtre Compagnie, qui prit jour „ pour en faire la lecture, laquelle faite je parlay. Et pre„ miérement je me juſtifiay de toutes les fauſſes accuſations „ de Mr. Lenfant. Et en ſecond lieu je fis voir, par un très„ grand nombre de paſſages, tirez de St. Auguſtin, de Bel„ larmin, de Pareus, de Calvin, & des Actes du Synode de „ Dordrecht, que l'opinion qui combat la grace immédiate „ eſt celle de Pélage; que St. Auguſtin l'a renverſée, qu'el„ le eſt des Jéſuites; que nos Docteurs l'ont rejettée; qu'elle „ eſt des Arminiens; que les Peres de Dordrecht l'ont con„ damnée. Après cela Mr. de Langle parla, & fit voir que „ l'opinion dont il s'agit, eſtoit contraire à la parole de „ Dieu, & qu'elle eſtoit pernicieuſe dans la Religion. Cela „ emporta tout le tems, & la Compagnie remit à une autre „ fois à délibérer ce qu'elle avoit à faire ſur cette Lettre, & „ à parler auſſi de la ſeconde opinion, qui nie le concours „ immédiat de la Providence, ſur lequel Mr. Lenfant s'eſt „ ouvertement déclaré. Mais cependant, parce qu'il fut rap„ porté au Conſiſtoire, que Mr. Pajon, qui eſt depuis quel„ que tems à Paris pour un procès, alloit dogmatiſant de „ maiſon en maiſon; on chargea deux Anciens de le voir de „ la part de la Compagnie, & de luy déclarer qu'on ne pou„ voit en nulle maniére ſouffrir cette pratique, & que s'il „ continuoit, on ſeroit obligé d'y pourvoir par les voyes de „ la Diſcipline. Le Conſiſtoire ſuivant, ces deux Anciens „ ayant fait leur rapport, & dit que Mr. Pajon, par un long „ & ennuyeux diſcours, avoit répondu qu'il ne dogmatiſoit „ point, mais que quand il y avoit des perſonnes qui luy „ demandoient raiſon de ſon ſentiment, il ne pouvoit s'em„ pêcher de la leur donner, d'autant plus qu'on l'accuſoit „ d'eſtre Pélagien, Socinien, & Arminien. La Compagnie „ chargea deux autres Anciens de le voir une ſeconde fois, „ & de luy dire qu'on n'entendoit point l'empêcher, quand „ on l'accuſoit d'eſtre Pélagien, Socinien, & Arminien, de „ reſpondre qu'il ne l'eſtoit pas; mais qu'on n'entendoit point „ auſſi que ſous ce prétexte, ni ſous quelqu'autre que ce „ ſoit, il débitaſt dans noſtre Egliſe les ſentimens que noſtre „ Synode a condamnez, & que ſi cela arrivoit, aſſurément „ la Compagnie ne pourroit s'empêcher de faire ce à quoy „ l'Acte du Synode l'obligeoit. Ces ſeconds Députez l'ont „ veu, & n'ont pu tirer de luy aucune parole poſitive & net„ te, mais toujours des équivoques & des faux-fuyans. Ils „ n'ont encore pû faire leur rapport à la Compagnie, mais „ ce ſera pour Dimanche prochain, & l'on y prendra jour „ pour s'aſſembler extraordinairement, & pour achever l'af„ faire de Mr. Lenfant". A juger des choſes impartialement, il ſemble y avoir eu de part & d'autre trop de vivacité. D'un côté Mr. Pajon n'avoit pas tort de vouloir ſe juſtifier des accuſations odieuſes qu'on lui intentoit, & il ne pouvoit guére le faire, ſans entrer quelquefois dans l'explication de ſes vrais ſentimens; mais la prudence ne demandoit-elle pas qu'il évitât de trop longues diſcuſſions, & tout ce qui ſentoit l'homme qui cherche à dogmatiſer, dans un tems où les eſprits étoient en mouvement, & où il ne pouvoit ignorer que la Lettre de Mr. Lenfant les avoit aigris? Mais auſſi d'un autre côté, étoit-il juſte & raiſonnable de vouloir obliger un homme, accuſé des plus odieuſes héréſies, à ſe borner à nier ſimplement, ſans s'expliquer davantage? Etoit-on en droit de lui preſcrire en pareil cas ce qu'il devoit dire ou ne pas dire? Tel eſt le malheureux effet que produiſent ces ſortes de diſputes, qu'elles engagent les gens les plus ſages en des démarches contraires à l'équité & à la prudence.

(14) *Nouv. Lettres* T. II. p. 34. 35. la Lettre eſt du 26 Décembre 1678.

[F] *Je rapporterai ce que Mr. Pajon alléguoit contre les déciſions des Synodes, qui avoient prononcé contre ſes ſentimens.*] Avant que d'expoſer les raiſons de ce ſavant Théologien, je profiterai d'un endroit de la même Lettre que j'ai déja citée, pour faire prendre au Lecteur une idée plus nette encore de ſes principes ſur la Grace. „ Il ne s'agit point du tout, *dit Mr. Pajon*, de „ ſavoir, comme la pluſpart du monde ſe l'imagine, ſi le „ St. Eſprit eſt l'Auteur de notre converſion; ſi c'eſt de luy „ qu'elle dépend uniquement & immédiatement; ſi c'eſt luy „ qui donne aux moyens dont il ſe ſert, tout ce qu'ils ont „ d'efficace ſur nos âmes. On eſt d'accord de tout cela: & „ quelque choſe qu'on puiſſe dire contre ceux qui ne veu„ lent pas recevoir la nouvelle déciſion, ils n'ont jamais „ penſé ni enſeigné autre choſe (15). Ils ont toujours re„ connu, que, ſi on pouvoit ſéparer le St. Eſprit d'avec la „ Parole, enſorte que ce ne fuſt plus luy qui parlaſt à nous, „ la Parole ne ſeroit plus qu'une Lettre morte, à laquelle il „ ne faudroit plus ajoûter de foy. Qui eſt-ce qui pourroit „ croire les promeſſes de la Réſurrection des morts, & de la „ Vie éternelle qui nous ſont faites dans l'Evangile, ſi ce „ n'eſtoit pas Dieu qui les fiſt, & que nous n'en fuſſions „ pas aſſurez par la révélation même du St. Eſprit, qui les a „ confirmées par une infinité de miracles? Mais la queſtion „ eſt de ſavoir, *ſi l'action du St. Eſprit qui nous convertit, eſt* „ *diſtincte de celle de la Parole, & de tous les autres moyens dont* „ *il ſe ſert, pour nous convertir*, ou *ſi ce n'eſt qu'une ſeule &* „ *même action, qui doive être rapportée au St. Eſprit, comme à* „ *ſa Cauſe principale, & à la Parole & aux autres moyens, com*„ *me aux organes dont le St. Eſprit ſe ſert, pour agir en nous.* „ Ceux qui ont fait la nouvelle déciſion diſtinguent ces deux „ actions; & ceux qui s'y oppoſent les confondent, & cro„ yent que ce n'eſt qu'une ſeule & même action. La queſtion „ n'eſt pas encore de ſavoir, ſi le St. Eſprit opère *intérieu*„ *rement & ſecrettement* dans nos âmes, pour nous convertir. „ Qui eſt-ce qui en a douté depuis Pélage? Mais c'eſt de ſa„ voir, *ſi cette opération intérieure & ſecrette du St. Eſprit eſt* „ *diſtincte de celle qu'il déploye en nous par le miniſtère de la Pa*„ *role*, qui eſt auſſi intérieure & ſecrette, puiſque la Parole „ *eſt plus pénétrante qu'une épée à deux tranchans, qu'elle atteint* „ *juſqu'à la diviſion de l'âme & de l'eſprit, des jointures & des* „ *moëlles, & qu'elle eſt juge des penſées & des intentions du* „ *cœur.* Ces Synodes ont décidé que ces deux actions *inté*„ *rieures & ſecrettes* du St. Eſprit & de la Parole ſont diſtinc„ tes l'une de l'autre: & les autres Théologiens croyent que „ c'eſt la même action qui vient du St. Eſprit, comme de „ ſa Cauſe principale, & de la Parole, comme de l'organe „ & de l'inſtrument du St. Eſprit, parce qu'elle eſt toujours, „ qui que ce ſoit qui la propoſe, la Parole du St. Eſprit.

(15) Mr. Pajon pouvoit répondre de lui-même, mais l'exemple de Mr. le Cene prouve, qu'il ignoroit ce que penſoient & enſeignoient quelques-uns de ſes Diſciples. *Voy.* Art. CENE (CHARLES LE) à la cit. (b).

casion de Mr. le Cène, & dont je parlerai dans la suite. Pendant toutes ces divisions, les ennemis des Réformés travailloient à hâter leur ruine. Le Clergé de France publia en 1682 un *Avertissement Pastoral*, adressé à tous les Protestans du Royaume, dont le but étoit de leur faire avouër qu'ils avoient eu tort de se séparer de l'Eglise Romaine. Cette Piéce fut signifiée avec de grandes cérémonies aux Consistoires: quand on la signifia à celui d'Orleans, assemblé à Bionne, Mr. Pajon se distingua, & fit ensuite sur cette Piéce des Remarques aussi fines que solides, qui furent imprimées à Amsterdam en 1685 in-12. sous ce titre: *Remarques sur l'Avertissement Pastoral, avec une Rélation de ce qui se passa au Consistoire d'Orleans, assemblé à Bionne, quand il fut signifié; une Lettre de l'Auteur à Messieurs du Clergé de France, & une Réponse à quelques difficultés que l'on fait ordinairement aux Protestans.* Par Claude Pajon [G]. En l'année 1683 l'Egli-

„ Ainsi, vous voyez clairement, Messieurs, que les Opposans à la nouvelle décision ne s'y opposent pas, parce qu'elle enseigne que le St. Esprit est l'unique Auteur de notre conversion. Ils en demeurent d'accord. Ils ne s'y opposent pas même, parce qu'elle pose que l'action du St. Esprit, qui nous convertit, se déploye immédiatement en nous. Ils consentent aussi à cela: parce que confondant l'action du St. Esprit avec l'action de la Parole, & des autres moyens, comme une seule & même action, & reconnoissant que l'action de la parole touche immédiatement nos âmes, il faut aussi nécessairement qu'ils reconnoissent, que l'action du St. Esprit, qui ne différe en rien de celle de la Parole & des autres moyens, dont il lui plait de se servir, parvient aussi immédiatement jusqu'à notre ame, pour la régénérer & la convertir, comme la vie que nous possedons vient immédiatement de Dieu qui nous la donne, & qui la conserve, quoyqu'il ne la donne & ne la conserve que par des moyens, & comme il est certain que ce fut Caïn, qui tua *luy-même immédiatement son frere* Abel, quoyqu'il ne soit pas certain qu'il l'ait tué *sans instrument & sans moyens.* Mais ils s'y opposent, parce qu'elle enseigne formellement que l'action du St. Esprit est distincte de celle de la Parole & de celle de tous les autres moyens, tant intérieurs qu'extérieurs; comme si le St. Esprit faisoit quelque chose en nous, pour notre régénération, sans y employer la Parole ni aucun autre moyen, & qu'à cet égard il agit en nous, à l'exclusion de la Parole, & de tout autre moyen". Ce morceau m'a paru si propre à faire connoître les sentimens de Mr. Pajon, que j'ai cru faire plaisir à mes Lecteurs, de leur en faire part. Venons au sujet principal de cette Remarque, qui est d'exposer les raisons que Mr. Pajon alléguoit contre les procédures qu'on avoit tenues. Il rappelle d'abord la Conférence de Paris du 6 Juillet 1677, dans laquelle on minuta d'obtenir des Synodes les décisions qui condamnoient sa doctrine. Ensuite il continue en ces termes. „ Ce fut ce projet, qui enfanta peu de tems après les Actes de ces Synodes, qui ont fait la nouvelle décision dont il s'agit, en établissant comme un article de foy, que le St. Esprit opère dans nos cœurs pour notre conversion, non seulement par la Parole, & par tous les autres moyens dont il plait à Dieu de se servir, mais aussi *par une opération immédiate, distincte de l'efficace de la Parole & de tout autre moyen*, sans considérer si cette décision n'est pas contraire à l'éloge, que l'Ecriture Sainte donne à la Parole de Dieu, d'être *la semence de notre régénération*, & si elle ne favorise point les révélations immédiates, dont se vantent les Enthousiastes, ou les impulsions aveugles que le Synode de Dordrecht a condamnées. On a ajoûté à cette Décision, dans quelques Provinces, des défenses aux Etudians, d'aller demeurer, pour avancer leurs études, chez ceux qui ont des sentimens contraires, avec menace, s'ils le font, de les exclure du St. Ministère. On a écrit aux Académies pour les exhorter *à faire tout devoir*, pour empêcher que les Etudians ne prennent quelque teinture des sentimens opposez qu'on appelle des nouveautez. On exécute cela dans quelques Académies avec une rigueur qui n'a point d'exemple, puisqu'on y refuse des témoignages, & même la liberté d'y faire les fonctions d'Etudiant à ceux qui ne veulent pas souscrire à cette nouvelle décision, quoyqu'ils offrent de signer la Confession de foy, notre Liturgie, notre Catéchisme, & tous les Arrêtez de nos Synodes Nationaux. A-t-on jamais entrepris rien de semblable? On a souvent ordonné la signature des Formulaires qu'on avoit dressez, mais ce n'a été qu'à ceux qu'on a receu au Ministère, ou à qui on a donné quelque degré pour enseigner, ou pour faire quelqu'autre fonction publique, & non à ceux qui entrent dans les Ecoles, purement & simplement pour être enseignez. Pouvez-vous, Messieurs, approuver toutes ces choses qui ne tendent, & qui n'aboutissent enfin, qu'à troubler la paix de nos Eglises, par les efforts que l'on fait pour traverser la vocation de ceux qu'on soupçonne de ne vouloir pas acquiescer à la nouvelle Décision? Pouvez-vous approuver qu'on ait fait une assemblée secrette de sept Ministres de diverses Provinces dans Paris, sans ordre & sans autorité? Pouvez-vous approuver *la surprise qu'on a faite à plusieurs Synodes*, pour les engager à faire cette nouvelle Décision, de leur faire entendre faussement, qu'il y avoit parmi nous des Théologiens, qui avoient dessein de renouveller les anciennes erreurs de Pélage? Si des gens qui auroient eu la même autorité, que ceux qui ont agi dans ces Synodes pour la nouvelle Décision, avoient représenté à ces mêmes Synodes, qu'il y auroit eu parmi nous des personnes, qui auroient voulu ravir à Dieu la gloire de notre conversion pour la transférer à l'homme, en la faisant dépendre de son franc-arbitre, ils auroient facilement obtenu la condamnation de ceux qui enseignent, *que la conversion est la chose la plus possible du monde au pécheur; qu'elle a une parfaite convenance avec ses facultez naturelles; qu'il n'y a rien qui lui soit plus proportionné; qu'il en est le maître; qu'elle tombe sous sa délibération — qu'elle dépend de son jugement & de son choix, & que rien ne la luy rend impossible, sinon qu'il ne la veut pas;* ce qui est pourtant la doctrine de Mr. *Claude*, & une doctrine très-orthodoxe, & très-conforme à la parole de Dieu, en supposant, comme Mr. Claude l'a supposé, que l'Evangile nous soit prêché, & que toutes les lumières, dont nous avons besoin pour nous convertir, nous soient présentées dans la prédication de l'Evangile. Pouvez-vous vous empêcher de reconnoître, qu'outre la surprise que ces Synodes se sont laissez faire, qui ne leur peut estre avantageuse, ils ont violé *le Reglement de la Discipline*, & l'équité naturelle mesme, en faisant une nouvelle Décision sur une question de foy, sans examiner la matiére dont il s'agissoit, sans entendre ceux qui estoient d'un sentiment opposé, & qui pouvoient avoir de bonnes raisons de leur sentiment, & sans sçavoir si les autres Synodes du Royaume seroient du même avis qu'eux? Il est constant que la Discipline n'a jamais donné le pouvoir, ni aux Consistoires ni aux Synodes Provinciaux de faire aucune nouvelle décision, mais seulement d'employer leur autorité pour maintenir les choses, déja jugées & décidées, soit par la Confession de foy, soit par les autres Actes publics de nostre profession, comme il paroist par le Chap. V de la Discipl. Art. 31 & 32. Il est si vray que la puissance de faire de nouvelles décisions n'appartient qu'aux Synodes Nationaux, que celuy de Montpellier *, ayant ordonné que les Synodes Nationaux ne se tiendroient que de trois en trois ans, en excepte le cas de nécessité, comme d'*Hérésie & de Schisme*. Ce qui monstre qu'on n'a point prétendu, que les Synodes Provinciaux pussent juger d'une nouvelle question, ni définitivement, ni même provisionnellement; autrement il n'auroit point esté nécessaire de hâter la tenue du Synode National pour cela. C'est sur cela qu'est fondé l'Article de la Discipline, où il est dit, que *s'il survient en une Province quelque difficulté, elle aura soin d'en avertir celle qui aura la charge de la convocation du prochain Synode National, afin que celle-cy en donne avis aux autres Provinces, en les convoquant, & que par ce moyen chacun puisse venir prest au Synode National, pour en faire la résolution*. Ce qui prouve, non seulement que c'est au Synode National seul à faire de nouvelles Décisions, mais qu'il ne doit pas mesme les faire, sans que toutes les Provinces en ayent esté averties auparavant, & en ayent donné leur avis, comme cela est confirmé, & par les Synodes Nationaux mesmes, & par d'autres Articles de la Discipline". Mr. Pajon allégue diverses autres autorités des Synodes, & ensuite continue en ces termes. „ N'est-il pas évident, d'un costé, qu'il n'y a que les Souverains qui ayent le droit de faire de nouvelles Loix, dans les choses qui regardent tout le Corps, & par conséquent que ce n'est pas aux Synodes Provinciaux de faire de nouvelles Décisions sur les Articles de foy, d'engager les Ministres à de nouveaux sermens, & d'obliger les Fidéles à professer de nouveaux dogmes, que les Synodes Nationaux, qui sont en quelque sorte nos Souverains, entant que nous n'avons point d'autre Tribunal visible au-dessus d'eux, n'auroient pas approuvez? D'un autre costé, n'estoit-il pas nécessaire, pour faire une nouvelle Décision qui soit authentique, que le Synode National, qui la fait, ait le consentement & l'agrément de toutes les Provinces qui luy sont soumises, parce que la foy ne doit point estre forcée, & que nous n'avons point de domination sur la foy les uns des autres, pour leur imposer la nécessité de croire autre chose, que ce qu'elles pensent voir dans la Parole de Dieu. Nous soutenons tous les jours cela contre l'Eglise Romaine; & si cela n'estoit pas vray, nous aurions dû nous soumettre à toutes ses décisions. Combien moins des Synodes Provinciaux doivent-ils entreprendre de décider de nouvelles questions, & de dresser de nouveaux Formulaires sur les Articles de nostre foy, sans avoir consulté leurs Fréres, & sans sçavoir si leurs Décisions seront agréables aux autres Provinces? N'est-ce pas rompre l'union de nos Eglises que d'en user de cette maniére? Que seroit-ce si d'autres Synodes Provinciaux se trouvoient d'un autre sentiment, & qu'ils fissent des Décisions opposées? Ne seroit-ce pas un Schisme formé". L'Auteur continue dans la suite à faire valoir ces raisons, & tâche de prouver qu'on a fait une Décision nouvelle sur un Article de foi, qu'on n'étoit pas en droit de faire.

* Tenu en 1598. Voy. *Discip. des Eglis. de France.* Ch. IX. Art. 1. *Observat.*

Ch. IX. Art. 2.

[G] *Remarques sur l'Avertissement Pastoral, avec une Rélation, &c.*] Je suis surpris que l'Auteur de l'*Histoire de la Revocation de l'Edit de Nantes*, qui a parlé (16) de cet *Avertissement Pastoral*, & de ceux qui se distinguérent dans cette occasion, n'ait rien dit de Mr. Pajon & de la Piéce dont il s'agit ici. Je ne m'étendrai point sur la Relation de ce qui se passa dans cette occasion: ce que l'Auteur que je viens de citer

(16) Tom. III. Part. II. p. 563 & suiv.

l'Eglise d'Orleans ayant appellé, en qualité de Pasteur, Mr. le Céne, qui avoit été prêté à celle de Paris, l'affaire que ce Ministre avoit en ce tems-là (*d*) mit obstacle à cette vocation, & Mr. Pajon prit chau-

(*d*) *Voy.* Art. CENE (CHARLES LE) Rem. [A].

citer raconte de Mr. Claude, & de la maniére dont la signification fut reçue dans le Consistoire de Paris, convient exactement à Mr. Pajon, & à la scéne qu'on vit à Bionne. J'ai donné ailleurs (17) une idée de l'*Avertissement Pastoral*, & des Remarques de Mr. Pajon, ainsi je ne m'y étendrai point ici. Mais comme ce petit Ouvrage est rare, on ne sera pas faché peut-être de voir ce que l'Auteur dit dans sa Lettre à *Messieurs du Clergé de France*. Il commence par louër leur dessein, qui est de travailler à réunir tous les sujets du Roi dans une même Communion; mais il leur fait observer, qu'en travaillant pour la paix, ils doivent aussi travailler pour la vérité; que la vérité doit toujours être le but des enfans de l'Eglise, & que c'est même l'intention du Roi, qu'on ne cherche que la vérité. Il conclut que l'intention générale de tous est de la trouver. Il n'affirme point que ces Messieurs s'en soient écartez, mais il dit, que pour être assuré qu'on ne s'en est point éloigné, il est nécessaire d'examiner soigneusement ce qu'on croit; que tous disent l'avoir fait, mais que dans une occasion aussi importante, on ne le peut faire trop souvent. „ Il seroit inutile de dire, *ajoûte-t-il*, qu'à votre égard il est impossible que vous vous en soyez écartez, parce que vous avez toujours suivi les enseignemens de l'Eglise notre Mere, qui est infaillible. Je le veux, Messieurs, la Sainte Eglise notre Mere est infaillible. Mais vous savez bien que ses Enfans ne le sont pas. Et il se peut faire, que vous ayez pris la voix de quelques-uns de ses Enfans plus anciens que vous, pour la sienne. Cette Mere ne s'explique jamais par elle-même, mais toujours par la bouche de quelques-uns de ses Enfans, entre lesquels il n'y en a point qui soient infaillibles, soit qu'on les prenne séparément, soit qu'on les assemble dans un Concile, comme l'Expérience le montre, par l'exemple de plusieurs Conciles qui ont erré. Et, en effet pourquoy est-ce que les Enfans de l'Eglise, assemblez dans un Concile, ne pourroient errer? Est-ce qu'alors ils ne sont plus enfans de l'Eglise, mais l'Eglise même? Est-ce que quand ils sont assemblez dans un Concile, ils sont changez en d'autres hommes, qu'ils deviennent parfaitement Saints, qu'ils sont dégagez de tous les intérêts humains, de toutes les passions de la chair, exemts d'infirmitez, de foiblesses & d'erreurs? Pourroit-on croire cela, Messieurs, sans renoncer à ses lumiéres; sans vouloir ignorer des faits qui ne sont pas moins constans, qu'il est constant qu'il y a eu des Conciles?" Mr. Pajon conclut que s'il se trouve quelque chose dans les décisions des Conciles, qui soit contraire à la vérité, & qui aille contre le salut & les intérêts de l'Eglise, on ne s'y doit point arrêter: d'où il s'ensuit, dit-il à ces Messieurs, „ qu'il est de votre devoir & de l'intérêt de vos ames, aussi-bien que de l'intérêt de celles qui vous sont commises, d'être dans un continuel examen de tout ce qui vous a été enseigné, & de ce que vous devez enseigner aux autres, pour ne pas prendre les erreurs de quelques-uns des Enfans de l'Eglise, qui se seroient trompez par foiblesse ou autrement, pour la véritable doctrine de l'Eglise notre Mere, qui ne peut errer". L'Auteur dit ensuite, que cet examen doit se faire par des régles certaines & indubitables, & qu'il n'y en a point de telles que la Parole de Dieu. A l'égard des Traditions, qu'on veut associer à cette Parole, ce ne peuvent être que des Traditions Divines, il faut que ce soient, comme Monsieur de Meaux les a définies (18), *des Doctrines venues de Dieu-même, & conservées dans les sentiment & la pratique universelle de l'Eglise.* Ainsi pour être assuré qu'une Tradition est divine, il ne suffit pas de la trouver dans l'Eglise, il faut avoir des preuves certaines qu'elle est venue de Dieu. Ensuite Mr. Pajon demande „ Peut-on donc prouver, ou par la Parole de Dieu écrite, ou par des Traditions dont on prouve l'origine, & qui soient constamment venuës de Dieu, tous ces dogmes qui nous séparent les uns des autres, & pour lesquels vos Papes & vos Conciles ont prononcé tant d'Anathêmes contre nous, qui nous ont contraint de faire un Corps séparé du vôtre?" A la suite de cette interrogation, l'Auteur passe en revuë l'invocation des Saints, le Culte des Reliques, la Transubstantiation, le Retranchement du Calice, le Culte des Images, & demande si l'on peut prouver tout cela par quelque Oracle de l'Ecriture, ou par quelque Tradition constamment venuë de Dieu? „ Après tout, Messieurs, *dit-il en finissant*, considérez s'il vous plait, que notre Religion ne nous rend dignes ni de l'aversion du Roy, ni de la vôtre. Nous ne servons point d'autre Dieu dans nos Temples que celuy que vous adorez dans les vôtres. Et nous ne luy rendons aucun Culte, qu'il n'ait commandé luy-même. Si, après cela, nous ne rendons pas aux Saints & aux Saintes, à l'Hostie & à la Croix, l'adoration & le service religieux que vous leur rendez, vous ne nous en devez pas savoir mauvais gré, puisque nous le faisons par un principe plus digne de vos louanges, ou à tout le moins de votre support que de votre indignation; je veux dire, par la crainte d'offenser Dieu, en introduisant dans son service, ce que nous croyons qu'il n'a pas commandé, & qui peut ne luy être pas agréable, & en soumettant nos consciences dont il s'est réservé l'empire à luy seul, à d'autres loix que les siennes, &c." On trouve à la suite de cette Lettre la *Réponse à quelques difficultés qu'on fait ordinairement aux Protestans.* Le but de Mr. Pajon est de faire voir, qu'il faut toujours en revenir à l'examen de la vérité de la Doctrine, & que tout le reste est inutile. Il répond à cinq objections. La

(17) Art. ALLIX (PIERRE) Rem. [C] ADDIT. DU TRAD.

(18) *Traité de la Communion sous les deux Espéces p.* 245. 246.

première, qui regarde la vocation des Pasteurs. La seconde, la nouveauté. La troisiéme, que l'Eglise Romaine est la véritable Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. La quatriéme tirée de l'art. 31 de la Confession de foi des Eglises de France, qui porte que du tems de nos Peres l'*Eglise étoit tombée en ruine & en désolation*, ce qui paroît incompatible avec la promesse de Jésus-Christ, que *les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle.* Enfin il répond à la comparaison que l'on fait de la séparation des Réformés de l'Eglise Romaine, avec le Schisme des Donatistes. Tout cela ne comprend que 62 pages, mais on trouveroit difficilement ailleurs, dans aussi peu d'espace, plus de raisonnemens, aussi clairs que solides. Pour donner une idée de la maniére dont l'Auteur manie ces matiéres, je rapporterai ce qu'il dit sur le troisiéme article. „ On dit que, *par notre propre confession, il y a une Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut, & dont, par conséquent, il n'est jamais permis de se séparer. Et on prétend que cette Eglise, est l'Eglise Romaine, & qu'il ne peut y en avoir d'autre.* Mais ces Messieurs ne doivent pas s'offenser, si je leur dis qu'ils n'entendent pas nos sentimens. Nous ne croyons point, comme ils supposent qu'il y ait une Eglise certaine & déterminée, hors de laquelle il n'y ait point de salut, & dont on ne se doive jamais séparer. Nous disons indéfiniment, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut, & nous confessons qu'on ne s'en doit jamais séparer. Mais par cette Eglise, nous n'entendons ni la Romaine, ni la Grecque, ni la Luthérienne, ni celle qu'on appelle Calviniste. Nous entendons indéfiniment, & dans une idée abstraite, *la Société* de ceux qui font une véritable profession de la Doctrine de Jésus-Christ; & nous croyons que ceux qui font une véritable profession de la Doctrine de Jésus Christ sont dans cette Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut, en quelque Société qu'ils puissent être d'ailleurs. Ainsi, pour entrer dans l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut, il ne s'agit point de chercher une Société particuliére & déterminée pour s'y ranger. Il n'y a qu'à faire une sincére & véritable profession de la doctrine de Jésus-Christ, dans quelque Société que ce puisse être . . . . . . On pourroit aussi s'expliquer d'une autre maniére, & dire, que par l'Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut, il faut entendre l'Eglise Universelle, & non une Eglise particuliére, quelle qu'elle soit. Il est vray que l'Eglise Romaine prétend être l'Eglise Universelle . . . . . . mais c'est la même chose, que si une Famille, ou une Nation particuliére prétendoit être le Genre-humain, pour prouver qu'elle ne périra jamais, parce que le Genre-humain ne sauroit jamais périr. Chaque Famille & chaque Nation fait partie du Genre humain, mais il n'y en a point qui soit le Genre-humain entier. Chaque Eglise aussi, & chaque Société de Chrétiens fait partie de l'Eglise universelle, mais il n'y en a pas une qui soit l'Eglise universelle . . . . . . l'Eglise Universelle est un Corps répandu dans toutes ces différentes Sociétez de Chrétiens, qui en sont comme les Membres, dont les uns sont plus purs & les autres moins . . . . . . ces différentes Sociétez ne font qu'un Corps, en ce qu'elles ont de commun, & en ce qu'elles reconnoissent toutes Jésus-Christ pour leur Chef & pour leur Sauveur . . . . . A les considérer donc à l'égard de ce qu'elles ont de commun, elles font toutes ensemble l'Eglise Chrétienne Universelle. A les considérer en ce qu'elles ont de particulier, elles font, les unes l'Eglise Romaine, les autres l'Eglise Grecque, les autres l'Eglise Protestante. Ainsi en sortant de l'une de ces Sociétez particuliéres, pour passer dans l'autre, ou pour en former une nouvelle dans laquelle on retienne toujours la profession du Nom Chrétien, on ne sort point pour cela de l'Eglise Universelle; on sort seulement d'une partie de l'Eglise Universelle, pour entrer dans l'autre . . . . . . nous nous sommes donc séparez seulement de l'Eglise Romaine, qui est une Eglise particuliére, & non de l'Eglise Universelle. Encore ne nous en sommes nous séparez qu'à l'égard de ce qu'elle a de différent d'avec nous, & non à l'égard de ce que nous avons de commun avec elle qui la fait être, comme nous, une partie de l'Eglise Catholique, ou Universelle. Nous ne l'avons donc pas quittée entant qu'elle est Catholique, mais entant qu'elle est Romaine". Mr. Pajon répond ensuite à une Objection qui se présente alors; c'est que selon lui, on peut donc se sauver également dans toutes sortes de Communions. „ Je croy, dit-il, qu'en quelque Communion Chrétienne que l'on soit, on est toujours dans l'Eglise Universelle. Mais je ne croy pas qu'il suffise d'être dans l'Eglise Universelle pour être sauvé. Il faut y être d'une maniére qui soit agréable à Dieu. Or il est constant, que toutes les Communions ne lui sont pas également agréables, puisqu'elles ne sont pas également pures, ni également conformes à sa volonté. Pour être dans l'Eglise d'une maniére qui soit agréable à Dieu, il y faut être par l'amour de sa vérité, & par le desir d'observer ses commandemens; desorte que celuy qui ne garde pas ses commandemens, ne sauroit être sauvé, en quelque Communion qu'il vive. Je dis la même chose de celuy qui n'aime pas la vérité; qui ne la cherche pas de tout son cœur; qui ne la préfére pas à toutes choses; qui apréhende de la reconnoître dans les autres Communions, de peur d'être obligé de la suivre, & de se priver par-là de quelque avantage, & de quelque commodité temporelle, ou de s'exposer à quelque disgrace.

„ En

chaudement le parti de Mr. le Cène [*H*]. Mr. Bayle dit (*e*) que Mr. Pajon a fait une Réponse au Traité de Mr. Boſſuet de la Communion ſous les deux Eſpéces; & il aſſure que ce Traité s'imprimoit à Amſterdam; je ne ſai ſi Mr. Bayle étoit bien informé, mais cet Ouvrage m'eſt entiérement inconnu, & je ne l'ai vu cité nulle part. Il paroît néanmoins que Mr. Pajon étoit fort laborieux, on trouve dans l'Article que Mr. l'Abbé Goujet a donné de ce Théologien une longue liſte de Piéces, qui ſont demeurées entre les mains de ſa famille: il y en a quelques-unes, dont il s'eſt répandu des Copies, ſans doute par le moyen de ſes Diſciples: j'ai entre les mains la Copie d'une Lettre à Mr. Claude, qui eſt curieuſe, & qui pourra faire plaiſir à bien des Lecteurs, par la force qui y régne, je la donnerai ci-deſſous [*I*]. Mr. Pajon ne vécut pas juſques à la Révocation de l'Edit de Nantes, mais mourut immédiate-

(*e*) *Nouv. Lettres T. II. p.* 185.

„ En un mot qui ne fait pas tous ſes efforts pour ſe ranger toujours dans la Communion la plus pure. Il eſt impoſſible qu'il ſoit ſauvé, quoy qu'il ſoit dans l'Egliſe Univerſelle, parce qu'il n'y eſt pas par l'amour de la vérité. Pour les autres, que le malheur de leur naiſſance a engagez dans des Communions moins pures, mais qui y vivent bien, & qui font tous leurs efforts pour s'inſtruire de la vérité, dans l'intention de la ſuivre, & de la préférer à toutes choſes, & qui néanmoins ne font pas aſſez heureux pour la rencontrer ou pour la reconnoître .... nous les remettons au jugement de Dieu, qui ſait juſqu'à quel point il a réſolu de ſupporter les infirmitez des hommes".

[*H*] *Mr. Pajon prit chaudement le parti de Mr. le Cène.*] Voici ce qu'il écrivoit au Conſiſtoire de Charenton, dans ſa Lettre du 2 Février 1684. „ Que n'a-t-on pas fait pour décrier Mr. le Cène dans l'Egliſe de Paris, & pour le rendre ſuſpect d'héréſie, dans celle d'Orleans qui avoit demandé ſon Miniſtére? On l'a déchiré de la plus terrible maniére, & nonobſtant les bonnes intentions que pluſieurs d'entre vous avoient pour luy, on a trouvé les moyens de faire trainer trois mois entiers, dans votre Conſiſtoire, le jugement d'une affaire, qui pouvoit facilement être éclaircie & terminée en moins de trois jours. Si j'oſois, je dirois qu'elle n'auroit point dû y commencer, puiſque ſon premier Sermon qui en a été l'occaſion, avoit été jugé innocent par Meſſieurs vos Paſteurs, qui l'avoient tous lu, dans la vuë d'examiner, s'il n'y auroit rien que d'Orthodoxe, & qui, après l'avoir lu, firent dire à nos Députez, par un de Meſſieurs vos Anciens, qu'ils n'y avoient rien trouvé qui dût empêcher qu'ils ne rendiſſent audit Sr. le Cène les Lettres, par leſquelles nous luy adreſſions la vocation dans ce Troupeau. Ce même Ancien m'a écrit depuis à moy-même, que ſi ledit Sr. le Cène avoit voulu aller à votre Conſiſtoire y porter ſon Sermon, & s'y plaindre du Sr. Sartre, qui avoit fait du bruit contre luy, il l'auroit aſſurément fait cenſurer. Il n'y avoit donc rien que d'Orthodoxe dans ce Sermon. D'où vient donc qu'on l'a déchiré, & qu'on le déchire encore d'une ſi étrange maniére? Tout cela ne vient que de certaines déciſions, que l'on a faites, contre toutes les régles de la Diſcipline depuis environ ſix ans ..... pour l'établiſſement d'une doctrine, qui paroît abſolument inutile pour le ſalut, quand même elle ne ſeroit pas contraire à la vérité, & que néanmoins on veut obliger tout le monde d'enſeigner *poſitivement*, ſous peine de paſſer pour hérétique, ſi on oublie à en parler en termes exprès. C'eſt ce qui eſt arrivé à Mr. le Cène. Il n'a rien dit contre cette nouvelle Déciſion, qui ne ſe trouve dans tous nos Auteurs les plus aprouvez, même dans ceux qui ſont aujourd'hui les plus échauffez à l'établir. Mais parce qu'il ne l'a pas enſeignée en termes formels, il a paſſé pour criminel dans l'eſprit de ceux qui l'ont accuſé, & qui ont entrepris de luy faire de la peine". La ſuite a fait voir que Mr. Pajon ne connoiſſoit pas bien Mr. le Cène, puiſque, comme nous l'avons dit ailleurs, il faiſoit imprimer en ce tems-là même, ſon *Traité de l'Impuiſſance de l'Homme & du Peché Originel*, qui ſelon la remarque de Mr. Bayle, eſt le *Pélagianiſme tout pur*. C'eſt ainſi que Mr. Pajon étoit la dupe de quelques-uns de ceux, qui avoient adopté ſes principes, mais qui ne s'arrêtoient point-là, où lui croyoit devoir s'arrêter.

[*I*] *Je la donnerai ci-deſſous.*] Cette Piéce m'a paru propre à faire connoître encore plus le tour d'eſprit & la maniére de raiſonner de Mr. Pajon; c'eſt ce qui m'a déterminé à en faire part au Lecteur, d'autant plus que vraiſemblablement elle ne verroit jamais le jour ſans cela. Elle eſt datée d'Orleans le 9 Mars 1682.

„ Monſieur & très-honoré Frere,

„ Comme les nouvelles vont fort vite, on vous aura peut-être déjà informé d'un différend, qui eſt ſurvenu entre deux Paſteurs de cette Province, dans notre dernier Synode. L'un des deux, ayant eu ordre de monter en Chaire, voulut expliquer, dans ſon Action, la maniére dont le St. Eſprit produit notre converſion: & d'abord il avança trois ou quatre propoſitions, qu'il paſſa comme des véritez inconteſtables, pour ſervir de fondement à tout ſon diſcours. La premiére de ces propoſitions étoit en ſubſtance que, *l'Homme eſt dans une impuiſſance* abſolue *de ſe convertir*, & *qu'à moins d'attribuer à l'Ecriture Sainte des hyperboles*, & *des exaggerations indignes d'elle, il faut tenir comme une vérité conſtante, que l'impuiſſance de l'homme à ſe convertir, eſt autant grande qu'il eſt poſſible de le concevoir.*

„ Cette propoſition, & quelques autres qui la ſuivirent, n'agréérent pas à tout le monde. On en parla, on s'en plaignit; & la choſe ayant été portée par le Prédicateur même au Synode, le Synode étouffa ce différend, en faiſant un Acte pour juſtifier l'Orthodoxie du Prédicateur, qui vouloit mettre ſon Sermon ſur la Table, afin qu'on l'examinaſt, & en empêchant qu'on ne vint à l'examen & à la diſcuſſion des Propoſitions conteſtées, dont un autre Miniſtre offroit hautement de juſtifier la fauſſeté: & demandoit la permiſſion de le faire.

„ Pour moy, je n'ay aucune part à ce démêlé, n'ayant pas été au Synode; mais j'avoue que ſi j'y euſſe été, j'aurois eu bien de la peine à approuver la propoſition du Prédicateur, après avoir vu ce que vous en avez écrit dans votre *cinquiéme Sermon ſur la Parabole des Nôces*. Car vous y eſſaiez d'établir une propoſition ſemblable à celle du Prédicateur, & je ne ſai ſi ce n'eſt point de vous que le Prédicateur a pris la ſienne. Mais il me ſemble que vous la détruiſez fortement, après l'avoir établie, & que vous emploiez contre elle des raiſons bien plus vives, & bien plus ſolides, que celles dont vous vous étiez ſervi pour l'établir.

„ J'ay cru, Monſieur, que dans un tems comme celuy-cy, où on veut mettre cette queſtion en vogue, & la faire monter dans la Chaire, & où l'on croiroit avoir fait une omiſſion eſſentielle, ſi on laiſſoit échapper la moindre occaſion d'en entretenir les peuples, ſans l'avoir fait, vous ne trouveriez pas mauvais que je m'en éclairciſſe avec vous, & que je vous puiſſe de reſoudre les grandes difficultez que la lecture de votre Sermon a fait naître dans mon eſprit ſur cette matiére. C'eſt, Monſieur, ce que je vous demande aujourd'hui avec tout le reſpect imaginable, en vous ſuppliant de ne point prendre ma Lettre en mauvaiſe part, mais de la regarder comme un effet de la grande eſtime que je fais de vos lumiéres, étant très-perſuadé que vous êtes un des plus capables qu'on puiſſe trouver pour reſoudre toutes ſortes de difficultez; & trouvant d'ailleurs qu'il eſt juſte de s'adreſſer à vous plutôt qu'à un autre, pour avoir la ſolution des difficultez, qui naiſſent de la lecture de vos Ouvrages. Il y va même de votre honneur, & vous ne devez rien épargner, pour empêcher qu'on ne croye, que vous vous ſoyez contredit. Ainſi je croi vous rendre un bon office de vous fournir une occaſion de vous relever des contradictions palpables, dans leſquelles il ſemble, que vous ſoyez tombé, ſans y penſer. Ne doutant donc pas que vous ne ſoyez diſpoſé à m'accorder une demande ſi juſte, je viens à mes difficultez.

„ Vous vous propoſez dans la p. 228 de votre cinquiéme Sermon, de refuter une objection des Arminiens, qui diſent que *ſi l'homme eſt dans une entiere & abſolue impuiſſance de ſe convertir* (comme ils ſuppoſent que nous le diſons, quand nous voulons ſoutenir la Grace efficace) *il ne peut être puni, pour ne s'être pas converti, parce que nul n'eſt tenu à l'impoſſible.* Pour détruire cette objection, vous entreprenez de faire deux choſes, l'une de prouver, p. 229. *que c'eſt une vérité conſtante dans l'Ecriture que l'homme, dans l'état de ſon peché, eſt dans une entiére impuiſſance de ſe convertir.* L'autre, de montrer, p. 240 & ſuiv. que cette impuiſſance de l'homme ne l'excuſe pas, parce que ce n'eſt pas une impuiſſance *entiére & abſolue*, comme l'objection le ſuppoſe, mais ſeulement un défaut de volonté, & une obſtination à ne pas vouloir, & que la Converſion luy eſt *la choſe la plus poſſible du monde, à pluſieurs égards*, & une choſe qui *dépend de ſa délibération & de ſon choix.* Il me ſemble qu'il n'y a point de contradiction plus évidente que celle-là. Mais pour vous faire mieux comprendre ma difficulté, & pour mettre cette contradiction apparente dans un plus grand jour, permettez-moy, je vous prie, d'examiner un peu de plus près les raiſonnemens que vous faites, & les paſſages que vous alléguez, pour établir des doctrines qui paroiſſent ſi opposées.

„ Quand il s'agit de prouver votre premiére ſuppoſition, *que le Pécheur eſt dans une entiére & abſolue impuiſſance de ſe convertir*, vous alléguez p. 230 les paroles de St. Paul, qui dit que l'homme eſt MORT *dans ſes offenſes*, qu'il eſt ESCLAVE *de l'iniquité*, qu'il a *ſes yeux & l'entendement* AVEUGLEZ: Expreſſions, dites-vous, qui *marquent toutes une impuiſſance abſolue de ſe convertir.* Enſuite dequoy vous demandez, ce que peuvent dire à cela les Adverſaires? Et ſur ce qu'ils répondent, *que ce ne ſont-là que des maniéres de parler populaires, qui exaggérent la corruption de l'homme, & qu'il ne faut pas les prendre à la lettre*, vous vous écriez p. 231, *Obſcure impertinence!* à laquelle exclamation vous ajoutez diverſes interrogations pathétiques, pour en ſoutenir la vérité: *N'étoit-ce donc*, dites-vous, *qu'une exaggération populaire, lorſque St. Jean, rendant la raiſon*, pourquoy les Juifs ne croyoient pas en Jéſus Chriſt, encore qu'il fit tant de miracles en leur préſence, *aſſuroit*, qu'ils ne pouvoient croire, *parce qu'Eſaïe avoit dit d'eux*; Dieu a aveuglé leurs yeux, & a endurci leur cœur, afin qu'ils ne voyent de leurs yeux, & qu'ils n'entendent de leur cœur, & qu'ils ne ſe convertiſſent? *N'étoit-ce qu'une exaggération populaire, quand Jéſus-*

diatement avant ce coup, auſſi funeſte à la France, au jugement des perſonnes raiſonnables, qu'accablant pour tant d'Egliſes floriſſantes, qui en furent abbattues. Ce fut à Carré, à une demi-lieuë d'Orleans, que notre Théologien termina ſa carriére le 27 Septembre de l'an 1685, âgé de ſoixante ans moins quelques mois. Il fut enterré à Orleans dans un Cimetiére, qui a changé depuis de deſtination. Il avoit épouſé en premiéres nôces Catherine Teſtard, fille de Mr. Teſtard, Miniſtre de Blois, fameux Second de Mr. Amyraut ſur les matiéres de la Prédeſtination & de la Grace. Mr. Pajon avoit pluſieurs enfans de ſa ſeconde femme, qui ont embraſſé la Religion Romaine: en 1735, lorſque Mr. l'Abbé Gou-
jet

„ Jéſus-Chriſt, *pour marquer qu'il ne s'étonnoit pas des murmures des Capernaïtes, leur diſoit*; nul ne peut venir à moi, ſi le Pere qui m'a envoyé ne le tire? *N'étoit-ce qu'une exaggération populaire, ou une maniére de parler hyperbolique, quand* Jérémie *diſoit aux Juifs*; le More changeroit-il ſa peau, ou le Léopard ſes taches? pourriez-vous auſſi faire quelque bien, puiſque vous n'êtes apris qu'à mal faire? *Cette interrogation & ces comparaiſons du More & du Léopard, ne marquent-elles pas*, continuez-vous, *une impuiſſance entiére à faire le bien?* Après tout cela, il me ſemble, Monſieur, que l'on a droit de conclure de toutes vos exclamations, de tous les paſſages que vous alléguez, & de toutes les réflexions que vous y faites, que vous regardez l'impuiſſance de l'homme à ſe convertir, comme étant auſſi grande qu'il eſt poſſible de la concevoir. Car il n'y en a point de plus grande, que celle d'un Léopard à quitter ſes taches, que celle d'un More à changer ſa peau, que celle d'un Aveugle à voir, & celle d'un Mort à ſe réſuſciter luy-même; & ſi celle du Pécheur étoit moindre que celle-là, il y auroit de l'exaggération & de l'hyperbole dans ces expreſſions de l'Ecriture, & il ne les faudroit pas prendre à la lettre, ce que vous rejettez pourtant comme *une chicane impertinente*. Vous ſentez bien, Monſieur, que cette difficulté commence à être fort conſidérable, & qu'elle eſt bien digne de vos lumiéres pour être éclaircie. Mais elle le deviendra bien davantage par la ſuite de votre diſcours: car quand il s'agit, de l'autre côté, de répondre à l'objection que vous vous êtes propoſée, vous raiſonnez ſur des principes tous contraires, & vous expliquez les mêmes paſſages, que vous rapportez, en un ſens tout opoſé à celuy que vous leur aviez donné premiérement.

„ Voici l'Objection que vous vous propoſez de réfuter, comme vous le rapportez vous-même p. 240. *S'il eſt impoſſible aux hommes de ſe convertir, ſi cette action ſurpaſſe leurs forces, Dieu ne les ſauroit condamner, lorſqu'ils demeurent impénitens; car il n'eſt ni de la raiſon ni de la juſtice d'exiger d'eux une choſe qui n'eſt pas en leur pouvoir, & beaucoup moins de les punir, s'ils ne le font pas.* Que répondez-vous à cette difficulté? Pour la réſoudre, vous dites que *l'illuſion de ce mauvais raiſonnement conſiſte dans l'abus qu'on fait de ce terme d'impoſſible.* Vous avouez bien que l'Ecriture s'en ſert, mais vous dites qu'elle ne s'en ſert pas *dans le ſens que l'objection ſuppoſe, & dont elle emprunte tout ce qu'elle a d'apparent.* Cependant, Monſieur, c'eſt dans le ſens de l'objection que vous avez pris ce mot, quand vous avez ci-devant conclu, que *l'homme eſt dans une entiére & abſolue impuiſſance de ſe convertir*; car c'eſt de ce ſens-là que l'Objection eſt tirée, & c'eſt-delà qu'elle emprunte tout ce qu'elle a d'apparent. Auſſi ſerez vous réduit à ſoutenir, pour la réſoudre, que l'impuiſſance de l'homme n'eſt point une impuiſſance *abſolue*, mais une impuiſſance *volontaire, qui dépend de ſa délibération & de ſon choix*, & que la converſion luy eſt *la choſe la plus facile du monde* à pluſieurs égards. Et ainſi il ſemble que vous effaciez d'un trait de plume, tout ce que vous vous êtes efforcé d'établir, en dix ou douze pages de votre Sermon. Vous ajoûtez immédiatement aprez, que ce terme d'impoſſible, apliqué à la conſéquence qu'on en prétend tirer, donne d'abord une idée fauſſe & trompeuſe qui ſurprend l'eſprit, & qui corrompt le jugement. Mais il ſemble qu'en cela vous parlez contre vous-même, puiſque la conſéquence qu'on prétend tirer de ce terme *d'impoſſible*, n'a aucune apparence ni aucune couleur, qu'en prenant ce terme d'*impoſſible* pour une *impoſſibilité entiére & abſolue*, telle que vous venez de travailler à l'établir. Deſorte qu'il ſemble que vous ayez en vous-même ces *idées fauſſes & trompeuſes*, dont vous parlez, *qui ſurprennent l'eſprit, & qui corrompent le jugement.* La choſe paroit évidente: car vous n'auriez rien fait contre l'Objection, dont il s'agit, en prouvant comme vous avez eſſayé de faire, que l'homme pécheur *eſt dans une impuiſſance entiére de ſe convertir*, ſi vous aviez pris ce mot dans un autre ſens que celuy de l'objection. C'auroit été un tour de ſoupleſſe, & une maniére de raiſonner ſophiſtique qui n'auroit pas été digne de vous. Les Adverſaires auroient voulu conclure en un ſens, qu'il n'eſt pas impoſſible à l'homme de ſe convertir, & vous auriez entrepris, pour les réfuter, de prouver en un autre ſens, que cela luy eſt impoſſible. Auroit-ce été agir ſérieuſement?

„ La ſuite de votre diſcours confirmera la même choſe. *Les uns s'imaginent*, dites-vous, *que Dieu exige de l'homme, & luy commande des choſes, qui n'ont nul rapport à ſa nature, & qui ſont tellement au deſſus de luy, que quand même il les voudroit faire, il ne le peut ni plus ni moins que s'il luy commandoit d'arrêter le cours du Soleil, ou d'empêcher le déréglement des ſaiſons, ou d'ajoûter, comme parle l'Ecriture, une coudée à ſa ſtature; les autres conçoivent* &c. Avant que d'examiner les différentes imaginations de ces gens dont vous parlez, je voudrois bien vous prier, Monſieur, de me dire qui ſont ces gens-là. Ce ne ſont pas les Arminiens, contre qui vous diſputez; car ils ne s'imaginent rien de ſemblable au contraire, ils nous attribuent ces ſentimens comme des opinions groſſiéres: vous le reconnoiſſez vous-même p. 227 de votre Sermon, & c'eſt delà qu'ils tirent l'objection qu'ils nous font; (la même page & p. 240.) Qui ſont donc ceux qui ont toutes ces penſées que vous rejéttez? Ce ſont la pluſpart de nos peuples, & quelques-uns même de nos Théologiens, qui ne ſont pas aſſez éclairez ſur la nature de l'impuiſſance de l'homme à ſe convertir; ce ſont en particulier ceux qui diſputent contre la Grace univerſelle, comme on parle dans les Ecoles, pendant qu'ils y diſputent, car hors de la chaleur de la diſpute ils ne peuvent aprouver des ſentimens ſi groſſiers. Et on ſait bien, Monſieur, que votre intention a été, en mettant ce Sermon au jour, de faire connoitre au Public que ces Théologiens-là n'ont pas raiſon. Il ſemble que vous ayez voulu ſoutenir par-là, ce que vous avez inſinué dans la Lettre que vous avez écrite à Mr. Turretin, ſur cette diſpute de la Grace univerſelle, & que Mr. Du Moulin a fait imprimer. Ce ſont auſſi ceux qui croyent, comme vous, que l'homme ne peut être converti ſans une opération immédiate du St. Eſprit, *diſtincte de l'efficace de la Parole, & de tous les autres moyens, dont la Parole eſt accompagnée*, pendant auſſi qu'ils diſputent pour établir cette Opération immédiate du St. Eſprit; car hors de la diſpute & de la conteſtation, quand il s'agit d'exhorter les Pécheurs à la repentance, ou de répondre aux difficultez qu'on leur fait, ils entrent dans des ſentimens opoſez, comme vous le faites icy. Mais venons à leurs penſées.

„ *Les uns s'imaginent*, dites-vous, *que Dieu exige de l'homme des choſes qui n'ont nul rapport à ſa nature, & qui ſont tellement au-deſſus de luy, que quand même il les voudroit faire, il ne le peut ni plus ni moins, que s'il lui commandoit d'arrêter le cours du Soleil, ou d'empêcher le déréglement des ſaiſons, ou d'ajoûter, comme parle l'Ecriture, une coudée à ſa ſtature.* Vous avez ſans-doute raiſon, Monſieur, de rejetter une penſée comme celle-là, & de la regarder comme fauſſe. Mais comment eſt-ce, qu'en la rejettant, vous vous accorderez avec vous-même, & avec ce que vous venez d'enſeigner, *qu'il faut prendre à la lettre, ſans exaggération & ſans hyperbole*, ces expreſſions de l'Ecriture, qui diſent que l'homme eſt *mort*, qu'il eſt *aveugle*, qu'il eſt *eſclave*, que *c'eſt un More, qui ne peut blanchir ſa peau*, & *un Léopard qui ne ſauroit quitter ſes taches.* Croyez-vous qu'il ſoit à un Mort plus facile de ſe reſuſciter ſoy-même, ou à un Aveugle de voir, ou à un More de blanchir ſa peau, qu'à un homme vivant d'arrêter le cours du Soleil, d'empêcher le déréglement des Saiſons, ou d'ajoûter une coudée à ſa ſtature? Je ne penſe pas que vous le diſiez. Puis donc que vous ne ſauriez aprouver la penſée de ceux qui s'imaginent qu'il eſt impoſſible à l'homme de ſe convertir, comme il lui eſt impoſſible d'arrêter le cours du Soleil, ou de faire les autres choſes dont vous parlez, pourquoy avez-vous enſeigné ci-deſſus, qu'il eſt impoſſible à l'homme de ſe convertir, comme il eſt impoſſible à un mort de ſe relever du tombeau, à un Aveugle de voir, & à un More de blanchir ſa peau, ou à un Léopard de ſe défaire de ſes taches? Toutes ces expreſſions ne marquent-elles pas une impuiſſance *abſolue & involontaire*, comme celle qui nous empêche d'arrêter le cours du Soleil, en les prenant à la lettre, ſans exaggération & ſans hyperbole, comme vous avez ſoutenu qu'il le faut faire?

„ Permettez-moi, Monſieur, s'il vous plaiſt, de vous prier de réfléchir un peu ſur vos propres penſées, & de me dire quand vous l'aurez fait, ſi vous croyez qu'il y ait quelque exaggération & quelque hyperbole dans les expreſſions de l'Ecriture, quand elle dit que les pécheurs ſont des *morts*, des *eſclaves*, des *aveugles*, & qu'elle les compare à des Léopards & à des Mores, à l'égard de leur impuiſſance à ſe convertir, ou ſi vous croyez qu'il n'y en ait point? Si vous croyez qu'il y en a, pourquoy vous êtes-vous écrié contre ceux qui le diſent, *chicane impertinente?* car en ce cas-là, cette exclamation pathétique tombe ſur vous; & pourquoy avez-vous demandé trois ou quatre fois ſur cela, *n'étoit-ce donc qu'une exaggération populaire, & n'étoit ce qu'une maniére de parler hyperbolique quand Jérémie diſoit aux Juifs, le More &c?* Vous voyez bien, qu'encore en ce cas-là, ces interrogations vous ſont contraires. Et ſi vous dites qu'il n'y a point d'exaggération ni d'hyperbole dans toutes ces expreſſions de l'Ecriture, & qu'il les faut prendre à la lettre, comme vous l'avez ſoutenu d'abord, pourquoy improuvez-vous comme des *idées fauſſes & trompeuſes* l'imagination de ceux qui ſe figurent, que quand Dieu commande à un pécheur de ſe convertir, il lui commande une choſe, *qui eſt tellement au deſſus de luy, que quand il la voudroit faire, il ne le pourroit ni plus ni moins, que d'arrêter le cours du Soleil*, comme il eſt certain qu'un Mort ne pourroit ſe réſuſciter ſoy-même, ni un Aveugle voir, ni un Eſclave briſer ſes fers, ni un More blanchir ſa peau, quelque volonté qu'ils en euſſent? Pour moi il me ſemble que l'un n'eſt pas plus poſſible que l'autre, & qu'é-

„ tant

jet donna son premier Supplément, il y en avoit deux qui vivoient encore; N. Pajon, Avocat au Parlement depuis 1692, distingué dans le Barreau, le second Prêtre de la Congregation de l'Oratoire, & Curé de Notre-Dame de la Rochelle, *homme de beaucoup d'esprit*, dit Mr. Goujet, *dont on a même plusieurs Pièces de Poësie Françoise très-spirituelles, qui ont été imprimées sans nom d'Auteur.* Il a été l'Editeur des Ouvrages de Mr. Papin son Cousin, imprimés en trois Volumes en 12, en 1723. J'ai parlé ci-dessus

„ tant tous deux impossibles dans le même genre d'impossibilité, vous les deviez aprouver tous deux, ou les condamner tous deux, & n'en pas aprouver l'un, & blâmer l'autre, comme vous faites.

„ Je vous demanderai, s'il vous plaist encore, Monsieur, si vous croyez qu'un More, à qui Dieu auroit commandé de quitter sa peau (je veux dire la blanchir) & de quitter son péché, & qui n'auroit fait ni l'un ni l'autre, peut être puni avec autant de justice, pour n'avoir pas blanchi sa peau, que pour n'avoir pas quitté son péché? Je ne croi pas que vous l'affirmiez, car ce seroit affirmer une chose très-absurde, & dont il me semble que vous avez vous-même reconnu l'absurdité, dans les pag. 228 & 240, où vous concédez assez clairement, qu'on ne peut être puni avec justice, pour n'avoir pas fait une chose qu'on ne peut faire, pour une impuissance involontaire, telle qu'est celle d'un More à blanchir sa peau. Et si vous le niez, & que vous souteniez qu'il ne peut être puni avec justice, pour n'avoir pas blanchi sa peau, quoiqu'il puisse être puni pour n'avoir pas quitté son péché, je vous en demanderai la raison. Vous n'en sauriez rendre aucune, sinon qu'il n'est pas impossible à ce More de quitter son péché, comme il luy est impossible de blanchir sa peau; & cela étant, il faut que vous avouyez qu'il y a de l'exagération & de l'hyperbole dans cette expression de Jérémie, où il compare l'impuissance d'un pécheur à se convertir, à celle d'un More à blanchir sa peau. Pourquoy donc avez-vous entrepris de soutenir le contraire?

„ La suite de votre discours fournit la matière à d'autres réflexions semblables. *Les autres conçoivent*, dites-vous p. 241. *qu'il est impossible à l'homme de ne pas pécher, à peu près, comme il est impossible au feu de ne pas brûler, ou au marbre de n'être pas dur; qu'il luy est impossible de se convertir de la même manière, que S. Jaques dit* qu'un Figuier ne peut produire des olives, ni une Vigne des figues, *c'est-à-dire, que l'homme est porté au mal, & éloigné du bien, par une nécessité de nature, dont il n'est nullement le maître, & que cela ne dépend non plus de sa délibération, que la faim & la soif, la maladie & la santé, & les autres choses involontaires qui nous arrivent.* Vous avez encore sans-doute raison de rejetter cette imagination, comme une *idée fausse & trompeuse.* Mais aussi, comment vous accorderez vous en cela avec vous-même? Car quand vous avez soutenu que l'homme est *dans une entière & absolue impuissance de se convertir*, & qu'il faut prendre *à la lettre, sans exaggération & sans hyperbole*, les termes de l'Ecriture qui dit qu'il est *mort*, qu'il est *esclave*, qu'il est *aveugle*, qu'il ne peut faire de bien, non plus qu'un More ne peut changer la couleur de sa peau, n'avez-vous pas entendu, qu'il est impossible à l'homme de n'être pas pécheur, ou si vous voulez *de ne pas pécher*, qui sont vos termes, comme il est impossible à un mort de n'être plus mort, à un aveugle de n'être plus aveugle, & de voir? & n'est-ce pas à *peu près* la même chose, que si vous eussiez dit, qu'il est impossible à l'homme de ne pas pécher, comme il est impossible au feu de ne pas brûler, ou au marbre de n'être pas dur, & qu'il ne peut se convertir, de la même manière qu'un Figuier ne peut produire des olives, ou une Vigne des figues? Car toutes ces choses sont impossibles dans le même genre d'impossibilités. C'est-à-dire, pour me servir de vos termes, qu'il ne dépend pas plus de la délibération & du choix d'un Mort, de n'être plus mort, d'un Aveugle, de n'être plus aveugle, d'un Léopard de n'avoir plus de taches, & d'un More de blanchir sa peau, qu'il dépend de la délibération & du choix du feu de ne pas brûler, & du marbre de n'être pas dur, d'un figuier de produire des olives, ou d'une vigne de produire des figues. Ainsi votre pensée d'une impuissance *entière & absolue* dans le pécheur à se convertir, semblable ou égale à celle d'un mort, d'un aveugle &c. n'est pas moins éloignée de la raison ou du bon-sens, que celle de ces Théologiens dont vous rejettez icy les imaginations grossières. Comment accorderez-vous encore ce que vous enseignez icy, que la conversion du pécheur, ou sa continuation dans son péché, ne sont pas involontaires, comme la faim & la soif, la santé ou la maladie, mais qu'elles dépendent de notre délibération ou de notre choix, avec ce que vous enseigniez cy-devant, que l'impuissance de l'homme à se convertir est une impuissance *entière & absolue*, égale à celle d'un mort, d'un aveugle &c. puisque cela ne dépend pas plus de leur délibération ou de leur choix, que la santé ou la maladie, la faim ou la soif? Pouvez-vous soutenir encore que c'est une *chicane impertinente*, que de dire qu'il y a de l'exaggération & de l'hyperbole dans ces expressions, & dans ces comparaisons de l'Ecriture, & qu'il ne les faut pas prendre à la lettre?

„ *D'autres conçoivent*, continuez-vous, *qu'il est impossible à l'homme de se convertir, de la même manière qu'il est impossible à un prisonnier de sortir de sa prison, encore qu'il le desire ardemment, n'étant pas en état de vaincre une puissance plus forte, qui l'y retient.* Vous avez encore raison, Monsieur, de rejetter cette conception, comme une *idée fausse & trompeuse.* Mais en la rejettant, vous reconnoissez clairement, ce me semble, qu'il y a de l'exaggération & de l'hyperbole dans les termes de l'Ecriture, & qu'il ne la faut pas prendre à la lettre, quand elle dit que les pécheurs sont *esclaves*, autrement il leur seroit impossible de se convertir, comme il est impossible à des prisonniers de sortir de leur prison, quoyqu'ils le désirent ardemment, & cela ne dépendroit non plus de leur délibération & de leur choix, que la faim ou la soif, la santé ou la maladie.

„ Voici encore vos paroles. *D'autres s'imaginent*, ajoûtez-vous en dernier lieu, *qu'il y a quelque force étrangère & secrette, quelqu'influence maligne qui s'insinue intérieurement dans l'homme, pour luy rendre sa conversion impossible, sans quoy il s'y porteroit facilement, s'il étoit laissé à soy même. Mais toutes ces imaginations ne sont, comme j'ay dit, que des idées fausses & trompeuses. Il n'est rien de tout cela.* Vous avez raison, Monsieur, de parler ainsi; mais voyez, je vous prie, où cette déclaration vous méne. Vous n'avez pas voulu, sans-doute, nier par-là le Péché Originel. Vous n'avez pas voulu nier non plus, que le Péché Originel ne soit *une force étrangère, & secrette, une influence maligne qui s'est insinuée intérieurement dans l'homme*; car vous savez bien que le Péché Originel n'est pas de la nature, mais que c'est quelque chose *d'étranger*, & quelque chose de *secret*, & en même tems quelque chose d'extrémement fort, & que c'est une influence, non pas physique & corporelle, comme celle qui tombe du Ciel sur la Terre, mais une influence maligne, qui s'est insinuée intérieurement dans l'homme. Mais ce que vous avez voulu nier, c'est que cette force étrangére, cette influence maligne qui fait le Péché Originel, rende notre conversion impossible, au sens auquel vous preniez ce mot cy-devant, pour une impuissance *entière & absolue*, qui ne dépend nullement de notre délibération & de notre choix, comme celle d'un mort, d'un aveugle &c. Par-là donc il semble que vous soyez tombé dans quelque contradiction visible.

„ Cette apparence de contradiction devient encore plus éclattante & plus sensible, par la suite de votre discours: *la conversion*, dites-vous, *est la chose du monde la plus possible à tous ces égards.* Je vous prie, Monsieur, de me dire, aprez cela, comment vous avez pu avancer comme une vérité constante dans l'Ecriture, *que l'homme est dans une entière & absolue impuissance de se convertir*; que c'est une chicane impertinente, que de dire qu'il y a de l'exaggération & de l'hyperbole dans les termes de l'Ecriture, quand elle appelle les pécheurs, des *morts*, des *esclaves*, des *aveugles*, & quand elle les compare à des Mores, qui ne peuvent blanchir leur peau, & qu'il faut prendre toutes ces expressions *à la lettre*?

„ Il me semble, Monsieur, qu'aprés cela vous ne sauriez jamais accorder votre proposition de la p. 229, que *l'homme dans l'état de son péché est dans une impuissance entière & absolue de se convertir sans le secours de la grace*, telle que vous vous l'imaginez, avec celle de la p. 242, que *la conversion est la chose la plus possible à l'homme dans ce même état de péché, & sans le secours de la grace*, telle que vous vous l'imaginez encore. Car c'est dans cet état de péché sans la grace, que vous considérez icy l'homme, puisque vous y voulez justifier la conduite de Dieu dans la condamnation des reprouvez, & que vous y parlez de la conversion qui suppose nécessairement le péché. Cette difficulté paroît d'autant plus considérable, que vous appuyez cette dernière proposition, que *la conversion est la chose du monde la plus possible à l'homme*, de quatre réflexions très-solides, que vous auriez assurément de la peine à réfuter, quand il vous prendroit encore envie d'appuyer votre première proposition. Vous y montrez très-clairement 1. *Que la conversion a une parfaite convenance avec nos facultez naturelles, qu'il n'y a rien de plus proportionné à l'homme, & qu'il est fait pour cela.* 2. *Que ce n'est point une chose contre laquelle il soit emporté par une nécessité aveugle & brute, qu'elle tombe au contraire sous notre délibération, & qu'elle dépend de notre jugement & de notre choix.* 3. *Que ce n'est point une chose sur laquelle nous puissions souffrir de la contrainte.* Et 4. *Qu'il ne faut pas s'imaginer, qu'il y ait aucune influence étrangère, qui pénétre jusqu'au cœur pour le corrompre, & de bon qu'il est le faire méchant, pour l'empêcher de croire à l'Evangile & de se convertir.* Que pouviez-vous dire, Monsieur, qui fust plus évident & plus solide que tout cela? Mais que pouviez-vous dire aussi, qui fust plus opposé à votre première proposition, & à cette impuissance entière & absolue que vous voulez établir au commencement. Il me semble, Monsieur, qu'on peut icy vous opposer deux argumens, qui ne sont pas moins évidens contre vous, que les démonstrations Mathématiques. Le premier est celuy-cy.

„ Une chose qui est la plus possible du monde au pécheur à plusieurs égards, qui a une parfaite convenance avec ses facultez naturelles, qui luy est parfaitement proportionnée, contre laquelle il n'est jamais emporté par une nécessité aveugle & brute, & sur laquelle il ne peut souffrir de contrainte, mais qui tombe, au-contraire, sous sa délibération, & qui dépend de son jugement & de son choix, n'est pas impossible au pécheur, d'une impossibilité entière & absoluë, égale à celle d'un

„ mort

ſus des Conférences que Mr. Pajon, accompagné de Mr. Lenfant, eut en 1676 avec Mr. Claude: depuis que cet Article a été dreſſé, on m'a communiqué la Rélation de ces Conférences, trop longue pour l'inſérer ici, je me contenterai d'en rapporter quelques particularités [*K*]. Ce qui y donna occaſion, c'eſt que Mrs. Pajon & Lenfant apprirent que quelques Propoſans les avoient fort déchirés dans un batteau, en allant à Charenton; qu'ils les avoient traités de Pelagiens, d'Arminiens, & même de

„ mort à ſe réſuſciter ſoi-même, ni celle d'un aveugle à voir, ou à celle d'un More à blanchir ſa peau.

„ Or, ſelon vous, la converſion eſt la choſe la plus poſſible du monde au pécheur à pluſieurs égards, elle a une parfaite convenance avec ſes facultez naturelles, elle luy eſt parfaitement proportionnée, & luy à elle, & c'eſt une choſe contre laquelle il n'eſt jamais emporté par une néceſſité aveugle & brute, & ſur laquelle il ne peut jamais ſouffrir de contrainte, mais qui tombe, au-contraire, ſous ſa délibération, & qui dépend de ſon jugement & de ſon choix.

„ Donc, ſelon vous, la converſion n'eſt pas impoſſible au pécheur, d'une impoſſibilité entiére & abſolue, égale à celle d'un mort à ſe réſuſciter ſoy-même, ni à celle d'un aveugle à voir, ou à celle d'un More à blanchir ſa peau, comme vous avez eſſayé de l'établir d'abord.

„ Voici le ſecond ſemblable au premier.

„ Une impuiſſance volontaire, qui dépend de notre déliberation & de notre choix, & que nous ſurmontons, quand il nous plaiſt, n'eſt pas une impuiſſance *entiére & abſolue.*

„ Or, ſelon vous, l'impuiſſance de l'homme à ſe convertir eſt une impuiſſance volontaire, qui dépend de notre délibération & de notre choix, & que nous ſurmontons quand il nous plaiſt.

„ Donc, ſelon vous, l'impuiſſance de l'homme à ſe convertir n'eſt pas une impuiſſance abſolue entiére, comme vous l'avez voulu ſoutenir.

„ Il me ſemble, Monſieur, que vous ne ſauriez rien répondre à ces argumens. Leurs majeures ſont évidentes d'elles-mêmes, & on ne les peut nier ſans renoncer au ſens-commun. Leurs mineures ſont de vous, & quand vous ne voudriez plus en demeurer d'accord, on vous y contraindroit par la force de la raiſon. La forme de ces argumens eſt légitime. Il faut donc en recevoir les concluſions, & en les recevant il faut reconnoître, ce me ſemble, que vous vous êtes contredit, puiſqu'on y conclut, par vous même, le contraire de ce que vous avez enſeigné.

„ Mais ce n'eſt pas-là encore tout: ce que vous ajoûtez vous eſt plus contraire, que tout ce qu'on a déjà vu. Aprez avoir réfuté les fauſſes idées, que ce terme d'*impoſſible* donne à pluſieurs de nos Théologiens, vous en expliquez la véritable ſignification, en vous faiſant cette queſtion à vous-même p. 241: *Que veut donc dire cette expreſſion de l'Ecriture, qu'il eſt impoſſible à l'homme de ſe convertir?* A laquelle vous répondez, *Mes freres, cela veut dire qu'il ne le veut pas:* ce que vous expliquez par d'autres expreſſions équivalentes, *qu'il eſt obſtiné dans ſa malice, qu'il luy plaiſt de demeurer dans ſon crime*; & d'autres ſemblables. Si cette explication eſt vraye, comme elle l'eſt ſans-doute, comment avez-vous pu ſoutenir, que *l'homme eſt dans une impuiſſance entiére & abſolue de ſe convertir?* comment avez-vous pu vous écrier, *chicane impertinente*, contre ceux qui diſent que cette impuiſſance n'eſt pas égale à celle d'un mort, ni à celle d'un aveugle, & qu'il y de l'exaggération dans les termes de l'Ecriture, qui ſe ſert de ces comparaiſons? Une choſe nous devient-elle *entiérement & abſolument* impoſſible, déſque nous avons formé la réſolution de ne la pas faire? Et pourois-je dire avec verité, ſans exaggération & ſans hyperbôle, que je fuſſe dans une *entiére & abſolue* impuiſſance de prêter deux écus à un Ami, qui en auroit extrémement beſoin, ſi rien ne m'empêchoit de le faire qu'une avarice ſordide, dont je ſerois préoccupé, & la crainte que j'aurois qu'ils ne me fuſſent pas rendus? Il eſt vray qu'il implique contradiction que nous faſſions une choſe, pendant que nous ne voulons pas la faire, & que nous nous convertiſſions, pendant que nous ſommes dans la réſolution de ne nous pas convertir. Mais comme il n'y a rien de plus facile que de changer de volonté, puiſque cela ne dépend que de notre délibération & de notre choix, & qu'il ne faut que le vouloir, il ſe trouve que la converſion, qui eſt impoſſible au pécheur, d'une impoſſibilité de contradiction, entant qu'il ne la veut pas, luy eſt néanmoins la choſe du monde la plus facile, & comme vous le diſiez n'aguére, *la plus poſſible du monde*, entant qu'il n'a qu'à la vouloir, pour la faire actuellement. Ce que vous ajoûtez pour ſoutenir cette explication du terme d'*impoſſible*, me paroiſt encore fort bien dit, mais fort contraire auſſi à ce que vous aviez avancé, pour ſoutenir l'impuiſſance abſolue & entiére de l'homme à ſe convertir. Car aprez avoir expliqué cette expreſſion de l'Ecriture, *qu'il eſt impoſſible à l'homme pécheur de ſe convertir de ſoi-même*, par ces paroles, *qu'il ne le veut pas*, & par d'autres termes équivalens, vous ajoûtez: *C'eſt ce que veut dire l'Ecriture, & quand pour expliquer ſa penſée, elle ſe ſert de la comparaiſon d'un mort ou de celle d'un aveugle, ou de celle d'un eſclave, il n'en faut déduire, ni s'imaginer que l'homme ait en effet perdu ſes facultez naturelles, ni que les puiſſances de ſon âme ſoient éteintes, ni qu'elles ſoient abſolument ſans action, ni qu'il y ait en effet en luy un Tyran, autre que luy-même, qui le contraigne, ou qui luy faſſe violence. L'Ecriture n'employe ces façons de parler, que pour exprimer la grandeur & la force de la malice humaine, & on ne doit pas les porter plus loin.* Que tout cela me paroiſt bien dit! Monſieur: mais que tout cela me paroiſt contraire à vos premiers ſentimens! car s'il eſt vray que l'Ecriture n'employe pas toutes ces figures de parler, ou appelle les Pécheurs des *morts*, des *eſclaves*, des *Mores*, qui ne peuvent blanchir leur peau, *que pour exprimer la grandeur de la malice humaine* (laquelle conſiſte, comme vous venez de l'enſeigner, en ce qu'il ne veut pas ſe convertir) & qu'on ne doit pas les porter plus loin: pourquoy les avez-vous portées plus loin? pourquoy avez-vous ſoutenu qu'elles déſignent une impuiſſance *entiére & abſolue?* pourquoy vous êtes-vous attaché à dire, qu'il les faut prendre à la lettre? pourquoy avez-vous condamné ceux qui diſent, qu'il y a de l'exagération & de l'hyperbole dans ces façons de parler? pourquoy vous êtes-vous écrié contre eux, *Chicane impertinente?* N'étoit-ce pas-là abuſer de ces expreſſions, & des comparaiſons de l'Ecriture? Et ne vous condamnez-vous vous même, quand vous nous apprenez icy qu'il ne faut pas en abuſer? Il me ſemble, Monſieur, qu'il n'y a rien de plus contradictoire, que ces deux parties de votre diſpute: dans la premiére vous ſoutenez que l'homme eſt dans *une abſolue & entiére impuiſſance de ſe convertir*, & vous prétendez le prouver par ces expreſſions de l'Ecriture, où elle nous compare à des *morts*, à des *aveugles* &c. Et dans la ſeconde, aprez avoir montré *que la converſion eſt la choſe du monde la plus poſſible au pécheur*, à pluſieurs égards que vous avez marquez, *qu'elle tombe ſous ſa déliberation, & qu'elle dépend de ſon jugement & de ſon choix*, vous réduiſez ſon impuiſſance au défaut de volonté ſeulement, & vous ſoutenez que l'Ecriture Sainte n'a rien voulu dire que cela, dans ces mêmes expreſſions, où elle nous compare à des *morts* &c. & que c'eſt en abuſer que de les porter plus loin. Trouverez-vous bon, Monſieur, qu'à toutes ces difficultez j'en ajoûtaſſe encore une, que la lecture de l'*Examen de ſoi-même*, que vous avez donné au Public, m'a fait naître ſur le même ſujet?

„ Aprez avoir montré depuis la p. 11. juſqu'à la 15. combien cet Examen eſt difficile, & combien le diſcernement de l'état où nous ſommes eſt mal aiſé, vous dites *qu'il n'eſt pourtant pas impoſſible*, & vous le prouvez par cette raiſon, *que s'il étoit impoſſible, St. Paul n'auroit pas dit*, examinez-vous vous-mêmes, éprouvez-vous vous-mêmes *pour ſavoir que Jéſus-Chriſt eſt en vous.* Il me ſemble, Monſieur, que cette raiſon n'a aucune force, qu'en ſuppoſant ce principe, *que Dieu ne nous commande jamais rien qui ne nous ſoit poſſible.* Si ce principe n'eſt pas vray, je ne voi pas que le commandement que St. Paul nous fait de nous examiner nous-mêmes, prouve que cet examen ne ſoit pas impoſſible. Et s'il eſt vray, puiſque Dieu commande à tous les pécheurs de ſe convertir, il faut, ce me ſemble, que la converſion leur ſoit poſſible; ce qui eſt directement oppoſé à cette impuiſſance entiére & abſolue, que vous leur attribuez à tous.

„ Voilà, Monſieur, les difficultez ſur leſquelles j'attens, s'il vous plaît, vos lumiéres. Vous m'obligerez infiniment de me les donner, &c." Je ne trouve nulle part, que Mr. Claude ait répondu à cette Lettre, où il regne ſans-contredit beaucoup de force de raiſonnement.

[*K*] *Je me contenterai d'en rapporter quelques particularités.*] Ces Meſſieurs eurent trois Conférences, la premiére le 16 Juillet chez Mr. Claude, & les deux autres le 22 & le 29 du même mois, chez Mr. de la Baſtide. Dans la premiére, il ſembla d'abord qu'ils étoient d'accord, ils convinrent des propoſitions ſuivantes. I. Que tous les hommes naiſſent pécheurs, & qu'ils ſont tous corrompus dés le ventre de leurs méres. II. Que cette corruption s'augmente de plus en plus par les divers péchez qu'ils commettent tous les jours, ſi ce n'eſt que Dieu en arrête le progrés par la puiſſance de ſon Eſprit. III. Que cette corruption eſt profonde, qu'il eſt impoſſible à l'homme de ſe convertir, ſans une grace efficace, qui produiſe en lui le vouloir & le parfaire. IV. Que l'efficace de cette grace qui nous convertit, ne dépend point de la détermination de l'homme, mais qu'elle eſt efficace par elle-même, & que la détermination au bien dépend de l'efficace de cette grace. Deſorte que la grace étant poſée, de la maniére qu'elle l'eſt, en ceux qui ſe convertiſſent, il eſt impoſſible qu'ils ne ſoient pas convertis. V. Que cette grace efficace n'eſt pas une lumiére extérieure ſeulement, mais que c'eſt une lumiére intérieure, qui pénétre l'entendement, qui le remplit néceſſairement de la connoiſſance du vrai bien, & par cette connoiſſance entraîne auſſi néceſſairement la volonté, la détache de l'amour des choſes du Monde pour la porter à l'amour de Dieu. VI. Que, quoique cette grace ſoit inſurmontable, & que l'homme ne puiſſe abſolument y réſiſter, pour en empêcher l'effet, néanmoins la converſion qu'elle opére en nous, ne laiſſe pas d'être un mouvement très-libre de la volonté, parce que la volonté n'eſt tirée à Jéſus-Chriſt, & n'eſt néceſſitée à ſuivre les préceptes de l'Evangile, que par la connoiſſance que cette grace inſurmontable nous donne, que c'eſt notre Souverain Bien que de ſuivre l'Evangile de Jéſus-Chriſt ainſi l'homme pourroit y réſiſter s'il vouloit; mais il eſt impoſſible, quand cette grace efficace eſt poſée, qu'il ait la volonté d'y réſiſter.

VII.

de Sociniens; ajoûtant qu'on alloit faire un grand bruit contre eux, que dans peu de tems on verroit paroître de divers endroits des écrits contre leur doctrine, & qu'on les poursuivroit dans les Synodes Ces deux Messieurs crurent ne devoir pas laisser tomber cette affaire sans en parler. Ils pensérent d'abord à en porter plainte au Consistoire de Charenton, mais après mure reflexion ils préférérent une voye plus douce & de moindre éclat. Ils allérent trouver Mr. Claude le 16 Juillet 1676, pour lui représenter l'outrage qu'ils avoient reçu, & pour le prier de leur procurer satisfaction. Mr. Claude les reçut fort honnêtement, leur témoigna prendre part à leur chagrin, & être disposé à faire tout ce qui dépendroit de lui pour leur satisfaction. Mr. de la Bastide survint là-dessus pour rendre une visite de civilité à Mr. Claude, & comme il étoit ami des uns & des autres, on continua la conversation commencée. Mr. Claude dit qu'il croyoit sans peine ce qu'on avoit rapporté du discours des Proposans, parce qu'il s'étoit trouvé lui-même en plusieurs Compagnies, où on avoit dit des choses qui approchoient de celles-là. Il lut aussi une Lettre qu'il avoit reçue quelques jours auparavant de Mr. de Brais, (depuis Professeur en Théologie à Saumur) qui en le consultant sur un cas particulier, parloit de Mr. Pajon, & lui attribuoit des sentimens hétérodoxes; ce qui donna lieu à celui-ci de se plaindre de Mr. de Brais, & à Mr. Claude de s'informer plus particuliérement des sentimens de Mr. *Pajon*, & ils eurent trois Conférences ensemble; après lesquelles Mr. Claude témoigna, qu'il croyoit que le sentiment de Mr. Pajon pouvoit avoir de dangereuses conséquences, mais qu'il ne seroit pas juste de les lui imputer, puisqu'il ne les avouoit pas: que quant à lui il étoit disposé à un grand support, & qu'il tâcheroit d'inspirer les mê-

mes

VII. Que pour nous donner cette connoissance du vrai bien, qui opére nécessairement la conversion, le St. Esprit se sert ordinairement du ministére de la Parole, qui est appellée pour cela, la semence de notre régénération, & le ministére de l'Esprit. VIII. Qu'outre la Parole, Dieu employe aussi, au même dessein, toutes les diverses circonstances, dont cette Parole est accompagnée, comme étoient autrefois les grands miracles, par lesquels Dieu confirmoit la doctrine de ses Serviteurs; & comme sont, en tout tems, les châtimens, les exemples, l'éloignement des tentations, la bonne vie des Pasteurs, les divers jugemens de Dieu sur les hommes, & la réunion de toutes ces choses, que l'on fait être très-puissantes sur nos ames, & que Dieu dispense, avec la Parole, comme il lui plait, pour la conversion des pécheurs. Mais de telle maniére que les Elus sont nécessairement illuminez & convertis par la réunion de tous ces moyens, qui sont autant d'instrumens en la main du St. Esprit, pour produire l'effet qu'il s'est proposé. Sur ces déclarations de Mr. Pajon, Mr. Claude crut qu'ils n'y avoit point de différend entre eux, & qu'ils se devoient donner la main en signe d'union. Mais Mr. Lenfant, qui étoit mieux au fait de la querelle que l'on avoit fait à Mr. Pajon, que Mr. Claude, l'arrêta, & dit qu'il n'étoit pas encore tems de s'embrasser, qu'il falloit approfondir & éclaircir les choses un peu davantage, & que jusques-là on n'avoit pas encore touché la difficulté, ni expliqué l'état de la question. Cet avis donna lieu à entrer davantage en matiére, & l'on vit que l'on n'étoit pas autant d'accord qu'on l'avoit cru d'abord. Je ne suivrai pas ces Messieurs dans leurs discussions, je me bornerai à rapporter la substance d'un discours, que Mr. Claude fit dans la seconde Conférence, contre le sentiment de Mr. Pajon, sur la nature de l'Opération du St. Esprit. Il pressa neuf argumens, dont les cinq premiers étoient autant d'inconvéniens qu'il trouvoit dans la doctrine de Mr. Pajon, & les quatre autres furent quatre passages de l'Ecriture qu'il lui objecta.

Le premier inconvénient fut que selon Mr. Pajon, il semble que l'Opération du St. Esprit pour la conversion des Elus, se réduit à rien; parce que la Parole est proposée aux Reprouvés comme aux Elus, avec toutes les circonstances qui l'accompagnent, & que cependant elle n'opére pas en tous; & que quand ce seroit un autre que le St. Esprit, qui la proposeroit aux Elus, elle ne laisseroit pas, selon le sentiment de Mr. Pajon, d'être aussi efficace, que quand c'est le St. Esprit qui la propose, s'il est vrai qu'il ne fasse que la proposer, & qu'il n'agisse point immédiatement au-dedans.

Le second inconvénient que Mr. Claude allégua fut, que la doctrine de Mr. Pajon semble approcher de celle des Pélagiens, qui d'un côté ne nioient pas que l'homme n'eût de mauvaises habitudes, qu'il avoit contractées par l'imitation des mauvais exemples, mais qui ne reconnoissoient point d'autre corruption que celle-là, & qui de l'autre nioient qu'il y eût aucun autre secours de la grace, que celui qui est donné par la Loi & par la Doctrine, ce qui sembloit être le sentiment même de Mr. Pajon.

Le troisiéme inconvénient fut, que Mr. Pajon ne posant point d'opération immédiate pour nous déterminer au bien, il semble qu'il ne conçoive point de différence, entre le concours de la Providence à l'égard des Bons, & celui de cette même Providence à l'égard des Méchans; parce que Dieu dispense les mêmes objets aux uns qu'aux autres, & que comme celui qui a proposé les objets qui ont déterminé St. Pierre, par exemple, à être fidéle à Jésus-Christ, ç'a été aussi lui qui a dispensé ceux qui ont porté Judas à être traitre. Et ainsi, selon cette hypothése de Mr. Pajon, il semble que Dieu soit également l'auteur du Bien & du Mal.

Le quatriéme inconvénient fut en substance, que l'opinion de Mr. Pajon semble établir la Science moyenne de Molina, qui ne différe guére des Sémi-Pélagiens d'autrefois, & de celle des Arminiens d'aujourd'hui; parce que Mr. Pajon ne posant point de grace immédiate, qui prépare l'entendement, & qui détermine la volonté à se convertir, mais faisant dépendre le tout de la dispensation des Objets, qui sont communs à tous, & qui néanmoins réussissent diversement, il semble que toute la certitude que Dieu peut avoir de l'événement, c'est-à-dire de la conversion des uns, & de l'endurcissement des autres, ne soit fondée que sur la connoissance qu'il a de certains momens heureux, & d'autres momens malheureux, dans lesquels les uns se déterminent d'eux-mêmes au bien, & les autres au mal.

Le cinquiéme inconvénient fut, qu'il est impossible d'expliquer, dans le Systême de Mr. Pajon, la différence que Dieu met entre la vocation des Elus & celle des Reprouvés, parce que rien n'empêche qu'une même prédication ne soit faite à deux personnes différentes, qui seront dans les mêmes dispositions d'esprit, & dans les mêmes circonstances extérieures, dont l'une néanmoins se convertisse, & l'autre ne se convertisse pas. En supposant une grace immédiate qui soit particuliére aux Elus, il est facile de rendre raison de la diversité de ces deux événemens; mais dans les hypothéses de Mr. Pajon tout ce qu'on peut dire, c'est que le St. Esprit, qui présente à l'une & à l'autre de ces deux personnes les mêmes objets pour les toucher, & qui néanmoins n'en touche qu'une, fortifie la vertu *Syllogistique* de la Parole, à l'égard de celle-là, & ne la fortifie pas à l'égard de l'autre, ce qui ne se peut dire, puisqu'il faudroit que le St. Esprit fût un Sophiste, qu'il donnât à des raisons plus de force qu'elles n'en ont en effet sur l'esprit de celui qu'il voudroit persuader, ce qui est le comble de l'absurdité. Après ces cinq inconvéniens que Mr. Claude trouvoit dans la doctrine de Mr. Pajon, il allégua quatre passages de l'Ecriture pour la réfuter, sur chacun desquels il fit de longues réflexions pour en faire voir la force à l'avantage de la grace immédiate: ces passages étoient Ephés. I. 17, 18. Matth. XVI. 17. Act. XVI. 14. Ps. CXIX. 18. Et pour faire mieux entendre sa pensée sur toute la matiére, Mr. Claude se servit d'une comparaison, disant qu'il en est du St. Esprit à l'égard de notre conversion, comme d'un homme qui voudroit imprimer les caractéres d'un cachet sur une pierre, mais qui n'en pourroit venir à bout, s'il n'avoit quelque secret pour amollir cette pierre, & pour la rendre susceptible de l'impression de ce cachet; parce que l'homme ayant un cœur de pierre, incapable de recevoir les impressions de la Loi de Dieu, qui est comme le cachet, dans lequel il a gravé toutes les merveilles qu'il veut nous faire connoître, afin que nous le servions, il est impossible que ce cachet fasse son impression sur cette pierre du cœur humain, à moins que Dieu par une vertu secrette n'amollisse cette pierre, & n'en fasse un cœur de chair, comme parle l'Ecriture, qui soit susceptible des impressions de la Loi de Dieu: mais que cette préparation du cœur étant ainsi faite au-dedans par la vertu secrette & immédiate du St. Esprit, ce même Esprit, agissant par la Parole, n'a pas plus de peine à graver ses *Loix* dans un cœur ainsi amolli, qu'un homme en auroit à imprimer sur une pierre, qu'il auroit amollie, l'image qui est gravée sur son cachet. A quoi Mr. Claude ajoûta, que la chose étant ainsi expliquée, elle donne une idée claire & nette de la maniére dont Dieu en agit avec nous, que ces deux opérations répondent aux deux sortes d'impuissance, qui sont dans l'homme: Que la Grace immédiate guérit celle qui vient par la voye de la génération: Que la Grace objective, celle qui vient des habitudes que nous contractons par les mauvais jugemens que nous faisons des Objets: Que cette hypothése s'accommode parfaitement bien avec toutes les expressions fortes dont se sert l'Ecriture, tant pour nous représenter la profondeur de notre corruption, que pour nous faire comprendre la force que le St. Esprit déploye pour notre conversion; que ç'a été là la vuë de tous nos Théologiens jusqu'à présent, & le langage de nos Eglises, auquel nos peuples sont accoutumés. Que pour suivre les hypothéses de Mr. Pajon, il faut changer toute l'idée de la Théologie, donner un nouveau tour à toutes les matiéres, accoutumer nos peuples à des expressions inconnuës pour eux, s'exposer au reproche de la nouveauté, & entrer en des débats continuels, qui nuiroient infiniment à l'édification de l'Eglise de Dieu. Dans la troisiéme Conférence, on traita de la nature de l'impuissance de l'homme, question qui devoit, selon Mr. Pajon, précéder, & tout le tems se passa à la discuter. Ce Théologien vouloit dans une quatriéme entrevue répondre aux raisons de Mr. Claude, mais celui-ci ne crut pas devoir s'engager plus avant, voyant bien qu'on ne se convaincroit pas de part & d'autre. J'ai remarqué ailleurs, qu'il est rare, & peut-être sans exemple, que des Conférences de cette nature produisent

sent

mes sentimens à ses amis: Mr. Pajon, de son côté l'assura qu'il garderoit le silence, autant qu'il lui seroit possible, préférant la paix de l'Eglise à ses propres intérêts, à moins qu'on ne le forçât d'écrire par de trop violentes persécutions, & qu'il seroit très-obligé à Mr. Claude, s'il les pouvoit empêcher.

sent quelque effet, souvent même elles ne servent qu'à aigrir les esprits. Mr. Pajon étoit tellement prévenu des idées qu'il s'étoit faites, qu'on rapporte, qu'au lit de la mort, une personne de la première qualité lui parlant du triste état où étoit l'Eglise Protestante de France par la révocation de l'Edit de Nantes qu'on préparoit, il répondit, que tout cela n'étoit pas le principal, & que Dieu châtioit cette Eglise, parce qu'elle refusoit d'embrasser la vérité (19). Etrange effet de la prévention! puisque ce savant Théologien lui même avoit voulu plus d'une fois faire envisager les questions dont il s'agissoit, comme n'étant pas aussi capitales que ses Adversaires le prétendoient.

(19) Jurieu *Traité de la Nature & de la Grace* p. 4.

PALEARIUS (Aonius), voici quelques Additions à l'article que Mr. Bayle a donné de ce Savant. Il avoit reçu au baptême le nom d'*Antoine*, mais il le changea depuis, suivant le goût de son tems, en celui d'*Aonius*. Les noms de ses pere & mere, qui étoient de familles nobles & anciennes, & qu'il perdit de bonne heure, ne nous sont connus que par l'Epitaphe qu'on verra ci-dessous [*A*]. Il témoigne dans une de ses Lettres (*a*), qu'il auroit fort souhaitté, quand il quitta Rome, de voyager en France, en Allemagne, & même en Grèce, mais que la médiocrité de ses biens ne lui avoit pas permis de se satisfaire en ce point. Il se détermina à se fixer à Sienne, parce que la situation de cette Ville lui plut, & qu'il fut frappé de l'esprit vif & pénétrant de ses habitans: pour exécuter cette résolution il vendit les biens qu'il avoit à Véroli sa patrie, qu'il abandonna pour toujours sans regret, parce qu'il n'y étoit pas aimé, comme il l'avouë lui-même. Il acheta dans le voisinage de Sienne une maison de campagne, nommée *Cecinianum* (qu'il prétend avoir appartenu à Cecina, dont Cicéron prit autrefois la defense) afin de s'y retirer les jours qu'il auroit libres, & il n'oublia rien pour faire de cet endroit un lieu de délices. Mr. Bayle a rapporté, comment il fut pris à Milan, & conduit à Rome, où il fut exécuté [*B*]. On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages [*C*] (*b*).

(*a*) Epist. 4.

(*b*) Tiré de la Préface de ses Oeuvres.

[*A*] *L'Epitaphe, qu'on verra ci-dessous.*] Palearius lui-même la fit dans la suite, & elle fut gravée par ses soins sur leur tombeau; *Matthæo Paleario & Claræ Janarillæ, optimis parentibus; & Elysæ, Francisçæ, Janillæ, Palcariis, sororibus bonestissimis. Aonius Palearius posuit, mœsto solo* (1).

(1) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XVI. p. 11.

[*B*] *Où il fut exécuté.*] Il fut condamné au feu, & la sentence fut exécutée en 1566, selon Mr. de Thou. Celui qui publia l'*Actio in Pontifices*, l'an 1606, met sa mort vers l'an 1558, mais cette date ne peut subsister, puisque Pie V. ne fut élu qu'en 1566. Jean Jacques Frisius, dans sa continuation de l'*Epitome de Gesner*, s'est aussi trompé en la reculant jusqu'à l'an 1570. Bayle, qui a attribué cette faute à Simler, n'a pas pris garde que celui-ci n'a continué Gesner que depuis 1545 jusqu'en 1555, qu'ainsi il n'a pu parler de ce qui s'est passé depuis (2). Palearius fut brulé, non pas vif, comme le dit Mr. de Thou, mais après avoir été pendu & étranglé, comme Latinus Latinius qui étoit à Rome, dans le tems de son supplice, l'assure dans les Iambes qu'il fit contre lui, sur une imagination singulière qui lui vint à son sujet. Ayant vu une Lettre de Jaques Sadolet, qui lui étoit adressée, & dont l'inscription étoit *Antonio Paleario Verulano*, il se mit dans l'esprit que Palearius avoit préféré par impiété *Aonius*, où il n'y a point de T, à *Antonius*, où se trouve cette lettre qui est la figure de la croix, & lui en fit un crime, comme si par-là il avoit voulu renoncer au signe du Christianisme, ne prévoyant pas, dit-il, que le mépris de cette croix lui attireroit un jour une punition funeste & infame. Imagination puérile & indigne d'un homme d'esprit (3)!

(2) *Voy.* Baillet *Jugem. des Sçav.* Tom. IV. P. I. p. 254. note (1) *Cit. du Trad.*

(3) Niceron *ubi supra.* p. 61. 62.

[*C*] *On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages.*] I. *De immortalitate Animorum libri tres.* Lugduni. *Gryphius* 1536 in-16. Palearius fut si content de cette Edition, qu'il écrivit à Gryphe une Lettre de remerciment, qui se trouve parmi ses autres Lettres. Ce Poëme a été réimprimé plusieurs fois depuis, & il se trouve dans le Recueil des Oeuvres de Palearius, dont on parlera plus bas. Quelques uns se sont imaginés fort mal à propos que ce fut pour cet Ouvrage qu'il fut brulé, puisqu'il n'y a rien de condamnable, & qu'il y établit fort bien l'immortalité des ames contre Lucréce, à la suite duquel Daniel Paræus l'a fait imprimer pour cette raison, dans l'Edition qu'il a donnée de ce Poëte, à Francfort en 1631 in-8. On trouve dans le cours des trois Livres qu'il contient cinq Hémistiches imparfaits. Peut-être Palearius les a-t-il laissés dans cet état pour ressembler à Virgile: si ç'a été-là son dessein, on peut dire qu'il n'a imité ce fameux Poëte qu'en cela, sa Versification n'étant rien moins que Virgilienne (4). [☞ L'Auteur des *Remarques Critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (5) assure que Mr. de la Monnoye s'est trompé sur le nombre des Hémistiches imparfaits. „ Il „ y en a un, *dit il*, au premier Livre, deux au second, & „ quatre au troisième. Ce défaut, *ajoûte-t il*, est moins „ considérable, que la licence qu'il a prise d'y mettre un „ trop grand nombre de Vers Spondaïques. Dans le seul „ premier Livre, qui ne contient pas 600 vers, il y en a „ 12 de cette espéce, indépendamment de plusieurs autres, „ qui finissent par des mots de 4 ou 5 syllabes, & de quelques autres où la césure se trouve après le 4 ou le 5 pied, „ & où l'on voit des élisions après le 5e." Add. du Trad.] II. *Epistolarum Libri* IV. *Orationes, & de Animorum immortalitate Libri tres.* Lugduni. *Seb. Gryphius* 1552 in-8. It. Basileæ in-8. Il y en a deux Editions faites dans cette Ville. it. *Bremæ* 1619 in-12 par les soins de Matthias Martinius. Les discours sont au nombre de quatorze. Les Lettres, quoiqu'assez peu intéressantes, ne laissent pas de renfermer quelques particularités de la Vie de Palearius. [☞ L'Auteur que j'ai cité ci-dessus (6) parle de ces Ouvrages en termes peu avantageux. „ A l'égard des *Ouvrages* de Palearius, si estimés pour le „ stile, il est vrai qu'il parle bien, mais il a les deux défauts „ que l'on remarque communément dans les Cicéroniens, il „ est froid & vuide. Il n'y a presque rien à apprendre dans „ toutes ses Lettres. Sa troisième Oraison *pro se ipso* est la „ seule qui se puisse faire lire. Les autres ne contiennent „ que des mots. Mr. l'Abbé d'Olivet a inséré la Harangue „ de Palearius *contre Muræna*, dans le V. Tome de son Cicé„ ron, p. 517. Edit. de Paris". Je ne sai si tout le monde conviendra de la Critique de cet Auteur contre les Cicéroniens, ce trait est un peu fort. Add. du Trad.] III. *Actio in Pontifices Romanos & eorum asseclas, ad Imperatorem Romanum, Reges, & Principes Christianæ Reipublicæ, summi Oecumenici Consilii Præsides conscripta, cum de Concilio Tridentino habendo deliberaretur.* On ne sait point si cette Piéce entra dans le procès qu'on lui fit sur sa créance, & eut part à sa condamnation. IV. *Poëmatia.* Ce sont quelques pièces de Poësie, qui ont été imprimées à Paris en 1576. V. *Aonii Palearii Opera; ad illam editionem quam ipse Autor recensuerat, & auxerat excusa, nunc novis accessionibus locupletata.* Amstelodami 1696 in-8. On trouve dans cette Edition tous les Ouvrages, dont il a été parlé; il n'y a de nouveau que deux Lettres de Palearius, qui ont été tirées d'autres Recueils, avec cinq autres Lettres qui lui ont été écrites. L'Editeur a mis aussi à la tête une Préface, qui contient un détail assez étendu de la vie d'Auteur. *Eadem Opera recensuit & Dissertationem de Vita, Fatis, & Meritis Aonii præmisit Frid. And. Haltbauer, Jenæ* 1728 in-8 (7). Je trouve encore le titre suivant: *Dialogo intitulato, il Grammatico overo delle false Esercitazioni delle scuole (da Aonio Paleario)*, Perugia 1717 (8). [☞ Je ne dois pas omettre une Remarque de l'Auteur, dont j'en ai rapporté déja deux (9). „ L'Auteur, *dit-il*, en par„ *lant de Palearius*, nous apprend dans une Lettre (10) qu'il „ a fait quelques Contes ou Comédies Italiennes: *Peto a te*, „ *ut fabellas, Thusce scriptas, non impedias exire. Cupio enim* „ *quosdam, & jam pridem cupio, non tam ulcisci, quam sa*„ *nare: qui non prius inepti esse desinent, quam nominatim evo*„ *cati, viderint se mucrone styli obstrictos atque confossos. Sed* „ *hæc coram.* On n'a rien de Palearius qui soit écrit en „ Italien". Si l'Ouvrage indiqué à la cit. (8) est véritablement de lui, notre Critique se trompe. J'ajoûterai qu'il fait paroitre beaucoup de fiel en général; un petit trait contre le P. Niceron en fait preuve ici. Il le blâme d'avoir dit, *que Pie V. voulut signaler le commencement de son Pontificat par le supplice de quelque hérétique.* Pourquoi ne le pas dire, le fait étant vrai? Tant de partialité peut rendre l'Auteur le plus exact justement suspect. Add. du Trad.]

(4) Baillet *ubi supra* note (5). *Cit. du Trad.*

(5) Part II. p 581. *Paris* 1748. in-fol.

(6) Remarq. Critiq. sur le Dictionn. de Bayle *ubi supra.*

(7) Niceron *ubi supra.*

(8) *Bibliotheca Menckeniana.* p. 750. Lipsiæ 1727. 8.

(9) Citat. (5) & (6).

(10) L. III. *Epist. ad Faust. Bellant.* p. 105. Edit. de Bâle, in-8. sans date d'année.

PALLAVICINO (Ferrante) Ecrivain Satirique du XVII. Siécle, étoit fils du Marquis Pallavicino, Seigneur fort distingué, & d'une illustre famille [*A*] de Plaisance. Dès son enfance il donna des marques frappantes d'un génie élevé. Ayant fait de grands progrès dans les Elémens des Sciences, ses parens, consultant peut-être plus l'intérêt de la famille, que son inclination, l'envoyérent dans un

[*A*] *D'une illustre famille.*] Un Auteur, qui a écrit sa vie, observe que la Famille Pallavicini est bien connue, qu'elle n'a pas besoin d'éloges, & que peut-être c'est une de ses moindres prérogatives, que d'avoir eu l'honneur d'être aggregée au Corps de la Noblesse de Venise, uniquement à cause de son mérite. *Ne ci fermeremo punto a tesser encomii alla nobiltà del suo nascimento, essendo così divulgati i fasti della illustrissima Casa Palavicina, che l'essere i chiarissimi Antenati di Ferrante, accesi per solo merito d'opere eccelse all' acquisto della Nobiltà Venetiana, e forse una delle sue minori eccellenze e prerogative* (1).

(1) Opere scelte di Ferrante Pallavicino, di nuovo ristampato &c. Sa vie p. 1. les pages ne sont pas chiffrées. *Villafranca* 1673. in-12.

[*B*] Fai-

un Couvent, où il se perfectionna beaucoup dans les Sciences, & dans la Piété, faisant concevoir les plus grandes espérances de ses talens [*B*]. Mais son goût, & des sollicitations étrangéres l'ayant engagé dans un genre de composition dangereux, indigne de lui, & du sang dont il sortoit, il se livra au libertinage [*C*]. La premiére cause de son malheur fut une intrigue qu'il eut avec une jeune fille à Venise [*D*]. Environ ce tems-là l'envie de gagner de l'argent, plutôt que le plaisir d'écrire, l'engagea à composer divers Ouvrages, parce que les Libraires payoient bien ce qui venoit de lui, il fit entre autres son *Corriero Svaligiato*, ou le Courrier dévalisé [*E*]. Il trouva à la fin l'occasion de faire le voyage d'Allemagne, avec le Duc d'Amalfi, en qualité de son Chapelain. Il fut environ seize mois avec ce Seigneur, & la liberté dont on jouit dans ce Pays-là, le rendit encore moins retenu dans ses mœurs & dans ses Ecrits. De retour de son voyage d'Allemagne à Venise, fort changé soit par les poëles de ce Pays, ou par le commerce des femmes, il résolut de refondre son *Corriero Svaligiato*, & de l'augmenter d'un grand nombre de Lettres & de Discours [*F*]. Mais ayant donné son Manuscrit à un Libraire nommé François Picenini, il fut trahi, & mis en prison [*G*], où il demeura six mois; ayant été élargi au bout de ce tems-là, il quitta l'habit de Religieux, & se tint caché de côté & d'autre. Le Nonce Vitelli, soit par un motif de vengeance, soit par l'instigation de ses Supérieurs, trouva moyen d'engager Pallavicino à quitter l'Italie [*H*] en compagnie d'un certain Morfu, qui fit semblant d'abord d'aller à Genéve, à la grande joie de son compagnon de voyage, qu'il abusoit, lequel avoit dessein de faire imprimer quelques-uns de ses Ouvrages dans cette Ville [*I*]; mais au-lieu de le mener à Paris, Morfu le conduisit du côté d'Avignon, où, traversant une petite riviére, ils furent arrêtés par une Troupe de Sbirres, sous prétexte qu'ils avoient des marchandises de Contrebande, & mis en lieu de sureté; mais le traître fut bientôt relâché, & libéralement récompensé. A l'égard de Pallavicino, on le mit en prison, & on l'examina fort rigoureusement au sujet de quelques-uns de ses Ecrits, qu'on avoit trouvés sur lui, mais il se défendit avec beaucoup d'esprit. Mais ni son adresse, ni ses raisons ne purent empêcher qu'il ne fût condamné, sa sentence étant déja venue de Rome, desorte qu'on ne lui fit son procès que pour la forme. On le mit dans un cachot obscur, mais il gagna si bien les bonnes graces du Geôlier, que celui-ci lui donna de tems en tems quelques bougies, pour qu'il pût s'amuser à lire. Mais Pallavicino, qui méditoit un autre dessein, ayant rassemblé un grand nombre de bouts, mit une nuit le feu à la porte de la prison, dans l'espérance de trouver par-là moyen d'échapper; mais n'ayant pas réussi, il fut resserré plus étroitement, & traité plus durement qu'il ne le méritoit. Au bout d'un an de prison, on

[*B*] *Faisant concevoir les plus grandes espérances de ses talens.*] Il passoit sa vie fort heureusement, & avec applaudissement, & on le regardoit comme un homme qui se distingueroit avec éclat du côté de l'éloquence (2).

(2) Ibid. p. 2.

[*C*] *Il se livra au libertinage.*] Plongé dans la volupté, & avide de gloire, il n'est pas surprenant que le feu de la jeunesse l'ait précipité à sa perte. Un de ses intimes amis l'ayant souvent averti, il s'excusoit ordinairement, par dire, que l'Amour avoit naturellement beaucoup de pouvoir sur les grands esprits. Pour ce qui regarde la licence de ses Ecrits, il la rejettoit sur son âge & sur ses amis, comme s'il ne lui eût pas été possible de régler ses inclinations conformément aux principes de la Raison, & de satisfaire sa passion pour la gloire, & l'envie de plaire à ses amis, sans mettre sa vie en danger (3).

(3) Idem ibidem.

[*D*] *La premiére cause de son malheur fut une intrigue, qu'il eut avec une jeune fille à Venise.*] Ayant obtenu de son Général la permission d'aller en France, il fit semblant de partir; mais bien loin de se mettre en route, il ne sortit pas seulement de Venise, épris passionnément d'une jeune personne, & y demeura secrettement: comme il avoit le talent d'inventer des fables, il trompa ses amis, à qui il écrivoit souvent, faisant dans ses Lettres des relations de ses prétendus voyages dans les Provinces de France; il les informoit en même tems de ce qui se passoit à la Cour, dont il avoit des nouvelles par diverses personnes de considération, avec lesquelles il étoit en commerce de Lettres. *Haveva egli ottenuto licenza dal suo Generale di passare in Francia; ma come quello, che viva incatenato dall' amor d'una giovane in Venetia, non mai parti da quella città (nella quale si trattenne allora quasi incognito) non che d'all' Italia; come che essendo di felicissimo ingegno nell' inventar delle favole, facesse travedere la religione, e'l mondo scrivendo continue lettere à diversi Amici, co' quali s'intendeva, con la favolosa de' suoi finti viaggi per tutte le provincie di Francia; e con veri e certi avvisi de' successi di quella gran Corte, chegli venivano suggeriti da' fogli segreti di Personaggi qualificati, co' quali teneva allora corrispondenza e domestichezza* (4).

(4) Ibid. p. 3.

[*E*] *Son Corriero Svaligiato*, ou Courrier dévalisé.] C'est un Recueil de Lettres, la plupart satiriques, dont on lui suggéra l'idée, & qui fut la principale cause de sa perte. D'abord il donna à cet Ouvrage un tour qui ne pouvoit guére choquer que les Espagnols, contre lesquels il étoit piqué, soit par son goût, soit par les suggestions d'autres personnes, ou peut-être par un motif d'émulation jalouse contre le Comte della Rocca, Ambassadeur du Roi Catholique, Seigneur de beaucoup d'esprit & de génie, qui prenoit plaisir à des disputes literaires avec les Savans d'Italie, ayant une Imprimerie chez lui, où il faisoit imprimer les Piéces pour & contre (5). L'Ouvrage de Pallavicino fut approuvé des Inquisiteurs; mais étant tombé entre les mains du Sécretaire de la République, qui étoit en ce tems-là Censeur des Livres, on ne put jamais obtenir de lui permission de l'imprimer, quoiqu'on y employât de puissantes sollicitations, il ne voulut même point rendre le Manuscrit; ce qui irrita à un tel point Pallavicino, qu'il se seroit perdu dès ce tems-là par ses projets précipités & furieux, si ses amis ne l'avoient retenu (6).

(5) Idem ibidem.

(6) Idem ibid.

[*F*] *Il résolut de refondre son* Corriero Svaligiato, *& de l'augmenter d'un grand nombre de Lettres & de Discours.*] Comme il conservoit encore le plus vif ressentiment contre le Sécretaire de la République, pour lui avoir retenu son Manuscrit, & qu'il étoit mécontent des Barberins (7), tout-puissans en ce tems-là à Rome, parce qu'à l'instigation des Jésuites ils avoient tâché de faire défendre l'impression de tous ses Ecrits, il saisit cette funeste occasion de décharger toute sa haine contre ses prétendus ennemis (8).

(7) Le Pape Urbain VIII. & ses Neveux.

(8) Idem ibidem.

[*G*] *Ayant donné son Manuscrit à un Libraire, nommé François Picenini, il fut trahi & mis en prison.*] Ce Libraire s'engagea à faire imprimer le Livre secrettement par un frere qu'il avoit; mais il fut trahi en même tems par un Savant Italien, qui faisoit semblant d'être son Ami. Cet homme qui étoit un espion, instruisit de l'affaire l'Archevêque Vitelli, Nonce du Pape à Venise, précisément lorsque l'Ouvrage étoit achevé d'imprimer. En même tems il alla trouver le Libraire, à qui il représenta le risque qu'il courroit en gardant ce Livre; il acheta de lui toute l'Edition, qu'il vendit ensuite avec un profit considérable, & Pallavicino fut mis en prison sur les plaintes portées par le Nonce (9).

(9) Ibid. p. 4.

[*H*] *Trouva moyen d'engager Pallavicino à quitter l'Italie.*] Vers ce tems-là la guerre éclata entre les Barberini & le Duc de Parme. Pallavicino, soit pour rentrer en faveur auprès de ce Prince, qui avoit été mécontent de certaines choses que notre Auteur avoit publiées en 1636, soit pour se venger de ceux qu'il croyoit avoir été causes de sa prison, écrivit la *Baccinata per le Api Barberine*, ou la *Trompette pour rassembler les Abeilles Barberines*. Il fit cette Piéce à l'occasion de la déclaration de guerre d'Urbain VIII. contre le Duc de Parme; & on voit par la date de l'Epître dédicatoire, qu'elle fut composée en 1642. Pallavicino fut assez imprudent pour s'adresser, en termes pleins de mépris, au Nonce Vitelli, qui voyant qu'on avoit peu d'égard à ses plaintes contre l'Auteur, gagna par une récompense considérable un François qui s'appelloit Charles Morfu, homme de rien, mais qui prétendoit passer pour Gentilhomme, Vitelli l'engagea à tâcher d'attraper Pallavicino. Le Traître n'oublia rien pour s'insinuer dans l'amitié de celui-ci, & à la fin l'exhorta à venir avec lui en France, où il lui dit que sa fortune seroit faite, vu la protection que le Cardinal de Richelieu, disoit-il, accordoit aux gens de lettres. Pour mieux couvrir son jeu ce perfide montra à Pallavicino des lettres supposées du Cardinal, qui l'invitoit à passer en France, témoignant une forte envie d'établir une Académie pour la Langue Italienne sous la direction de Pallavicino. Celui-ci qui étoit en ce tems-là, comme il l'étoit presque toujours, sans argent, à cause de ses folles dépenses, accepta la proposition, & Morfu lui avança quelque argent. Aveuglé par l'espérance du gain qu'il se promettoit, il se laissa mener comme un bœuf à la boucherie, & le traître le conduisit où il voulut. Il quitta Venise presque contre l'avis de tous ses amis, & alla à Bergame, où il passa quelques jours avec quelques-uns de ses parens, pour divertir Morfu. *Allettato il Pallavicino dalle finte de questa compitezza di tratto, e liberalità di mano, si lasciò trasportare, quasi pecora al macello, dove egli volle. Risolvette per tanto con disgusto di tutti i suoi Amici, à quali non piaceva punto questa sua prattica, la partenza da Venetia, e passato à Bergamo vi si trattenne qualche giorno appresso alcuno suoi parenti per dare un poco di ricreatione, e osservare i suoi andamenti à Carlo* (10).

(10) Ibid. p. 5.

[*I*] *Lequel avoit dessein de faire imprimer quelques-uns de ses Ouvrages dans cette Ville* (Genéve).] Il n'avoit pu les faire imprimer en Italie, soit à cause de la haine des Ecclésiastiques contre lui, soit à cause des sujets sur lesquels ils rouloient. Ces Piéces étoient, *la Bucata*, *le Lettere della Bestie*, *i ragionamenti de Berti*, *la risposta all' Antibachata del Padre Tomaso*, avec quelques centaines de Lettres galantes, & quelques autres écrits; mais tout cela périt à Avignon avec l'Auteur.

[*K*] *Il*

on l'interrogea, & s'étant défendu avec beaucoup de force, il se flatta qu'on lui rendroit la liberté: il commença même une Piéce singuliére & burlesque sur la Mélancholie; mais son malheur fut tel, qu'on le condamna à la mort, & qu'il perdit la tête sur un échaffaut, à la fleur de son âge [*K*]. On trouvera ci-dessous un Catalogue de ses Oeuvres choisies [*L*]. C'étoit un beau génie, & il écrivoit facilement [*M*]. Malgré la réputation de ses Ouvrages, il parloit assez modestement de lui-même; mais il ne put jamais se résoudre à flatter les Grands à la tête de ses Ecrits, qui étoient généralement trop remplis d'envie, de malignité, & de fiel. Il ne figuroit guére en conversation, quand il se trouvoit avec des personnes de distinction; il se retiroit souvent dans un coin de la chambre, & paroissoit absorbé dans ses pensées; il ne montroit son esprit & sa bonne humeur, après son retour d'Allemagne, que quand il étoit avec des femmes de rien. Ce qui le rendit chancelant dans ses principes, furent les disputes qu'il eut sur la Religion Chrétienne & la Providence avec un Officier Allemand, qui fut roué. L'Auteur, qui nous a fourni cet Article (*a*), assure que Pallavicino n'est pas l'Auteur du *Divortio Celeste* [*N*], dont nous dirons quelque chose ci-dessous [*O*]. Son Caractére étoit un mélange de bon & de mauvais [*P*]: mais les femmes l'aimoient beaucoup, & une de ses Maîtresses lui témoigna beaucoup d'affection, pendant qu'il fut en prison à Venise [*Q*].

(a) Tiré de l'Italien.

[K] *Il perdit la tête sur un échauffaut à la fleur de son âge.*] Telle fut sa fin, indigne de lui & de sa naissance, mais qui lui avoit toujours été prédite par ses amis (11).

(11) Ibid. p. 7.

[L] *On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Oeuvres Choisies.*] Je les ai sous les yeux en deux Volumes in 12, imprimées à Villefranche en 1673. Le premier Volume contient, *La Pudicitia Schernita. La Retorica delle puttane. Il Divortio Celeste. Il Corriere svaligiato*, avec la continuation de ce dernier. On trouve dans le second Volume. *La Baccinata. Il Dialogo trà due soldati del Duca di Parma. La Disgratia del Conte d'Olivarez. La Rete di Vulcano. L'Anima. Vigilia* I. & II. & une Lettre écrite pendant sa derniére prison.

[M] *C'étoit un beau génie & il écrivoit facilement.*] Avant qu'il se fût débauché, & abbatardi par le commerce de femmes de rien & libertines, il a écrit des Ouvrages dignes de l'immortalité. Quoiqu'il ne mit guére de tems & de peine à composer, ou à revoir ses écrits, envoyant souvent à l'Imprimeur ses premiéres pensées, il avoit naturellement tant d'éloquence, qu'il avoit cultivée par la lecture des meilleurs Auteurs dans sa jeunesse, & par le commerce du monde, que ce qu'il faisoit d'abord égaloit les Ouvrages les plus travaillés. *Era veramente Ferrante per natura, e per arte un grande ingegno, e in fino à che non si stato dietro gli amori de femine vulgari, e le cattive prattiche di persone di poco buona conscienza scrisse opere degne dell' immortalità della fama. Che se bene egli non s'applicasse gran fatto, nè studiò in comporle, nè fatica in ripulirle, mandando egli sovente alle stampe i primi abbozzi della sua fantasia; era nondimeno così fortemente imbevuto di una eloquenza naturale, accresciuta dalle osservationi de' buoni Autori assagiati ne primi anni de' suoi studii, e rassodata dalla pratica delle cose del Mondo, che anche i suoi abbozzi riuscivano pregiabili al pari delle altrui più limate compositione* (12).

(12) Idem ibidem.

[N] *Pallavicino n'est pas l'Auteur du* Divortio Celeste.] L'Auteur en question remarque que cet Ouvrage parut, pendant que Pallavicino étoit en prison à Avignon. Il ajoûte, que quoique cet Ecrivain satirisât souvent les actions des Ecclésiastiques, il n'a pourtant jamais dit rien qui portât atteinte à leur dignité; ou aux doctrines de l'Eglise Romaine. Il est surprenant, continue-t-il, que quelques personnes soient assez ignorantes ou assez prévenues, pour croire que cet Ouvrage est de Pallavicino, y ayant une aussi grande différence entre les ouvrages de celui-ci, & ceux de l'Auteur du *Divortio*, qu'il y en a entre une belle fille à la fleur de son âge, & un cadavre en peinture. Mais le Public qui se conduit plutôt par l'Opinion, que par le jugement, voyant cet Ouvrage attribué à Pallavicino par l'Auteur de son Esprit (*Anima di Ferrante*) a avidement adopté cette erreur. Il y a même eu des gens assez ignorans, pour croire qu'il étoit l'Auteur de plusieurs mauvais & infames Ecrits, publiés quelques années après sa mort. *E veramente una maraviglia, che si trovino persone, ò tanto ignoranti, ò così male impressionate, che possano darsi ad intendere una così evidente falsità; mentre frà lo stile (per tacer d'altro di quello abbominato Divortio) e le opere di Ferrante, si vede quella differenza, che sarebbe trà una giovine Donna viva, e una Cadavero dipinto. Ma il mondo, che vive d'opinione più che di giuditio, veduto che l'autor dell' Anima di Ferrante, che tanto gli si professa partiale, gli hà tessa (così trattano gli Amici moderni) una macchia si enorme sulvolto della riputatione, si l'hà agevolmente bevuta questa menzogna senza farvi sopra consideratione alcuna. Anzi è trascorsa tanto oltre la trascuraggine, e la impertinenza di molti ignoranti, che d'altre opere ancora scandalosissime, che alcuni anni dopò la sua morte sono state composte e publicate, vogliono crederlo e predicarlo Autore* (13).

(13) Ibid. p. 9.

[O] *Dont nous dirons quelque chose ci-dessous.*] Voici une ébauche de cet Ouvrage. Jésus-Christ voyant que l'Eglise Romaine son épouse s'est prostituée à plusieurs Papes, & particuliérement à Urbain VIII, prend la résolution de faire divorce avec elle, & de n'avoir plus de commerce avec une femme adultére. Les motifs qui le déterminent à cette séparation, sont: qu'elle l'a avili dans l'esprit des hommes; qu'elle dissipe son bien continuellement pour satisfaire la rapace avidité de ses galans; & qu'elle lui attire & fait tous les jours des affronts & de la honte par les infamies qui se commettent publiquement dans sa propre famille, Rome étant devenu un Bordel public. La Justice Divine pleinement convaincue de la validité de ces motifs, se détermine en faveur du Divorce. Pour procéder néanmoins avec sa circonspection ordinaire, & pour donner exemple aux hommes, elle ordonne avant tout qu'enquête exacte soit faite de la conduite de l'épouse en question, & St. Pierre est envoyé sur la terre pour la faire. Cet Apôtre visite Luques, Parme, Venise, & enfin l'Etat Ecclésiastique & la Ville de Rome, & après avoir été témoin oculaire des abus, & avoir appris, par les plaintes d'un nombre infini de personnes, les dissolutions de l'Eglise, il retourne au Ciel; & les plaintes de Jésus-Christ se trouvant fondées, la sentence du Divorce se prononce solemnellement. De cette séparation il s'ensuit, qu'il ne nait plus d'enfans légitimes, c'est-à-dire des gens, vrayement bons & saints; comme au contraire il est né, du commerce criminel que l'épouse a eu, des enfans batards, c'est-à-dire des hypocrites, parmi lesquels se trouvent les Jésuites & autres, qui sont, sous une belle apparence de sainteté, la race la plus méchante & la plus pervertie qu'il y ait sur la terre. D'abord après la publication du Divorce, Luther, Calvin, & d'autres viennent offrir à Jésus-Christ leurs Eglises pour Epouses; mais Jésus-Christ se souvenant des outrages que lui a fait son Epouse Romaine, prend le parti de vivre dans le célibat, plutôt que de prendre femme parmi les perfides humains. Tout l'Ouvrage est divisé en trois parties. La premiére traite de la conduite dissolue de cette Femme adultére. La seconde des Bâtards de l'Eglise de Rome. Et la troisiéme de l'assemblage des autres Eglises aux nôces de Jésus-Christ (14). Il n'y a que le premier Livre qui ait paru. Mr. de la Monnoye assure, que ceux qui prétendent que Ferrante Pallavicino est l'Auteur du *Divorce Céleste*, se trompent certainement (15).

(14) Voy. Il Divortio Celeste. dans le I. Vol des Oeuvres de Pallavicino.

(15) Voy. Colomies *Bibl. Choisie.* p. 384. Edit. de 1731.

[P] *Son caractére étoit un mélange de bon & de mauvais.* Il étoit si négligent & si prodigue, que quand il auroit eu des biens immenses, il les auroit dissipés. Il n'eut jamais une passion vertueuse, se livrant avec une prodigieuse ardeur au commerce des courtisannes les plus débordées. D'un autre côté personne n'étoit Ami plus sincére & plus fidéle. Jamais personne ne fut plus la dupe de la perfidie, ensorte que lorsqu'il fut sorti de prison à Venise, & qu'on lui dit qu'un misérable l'avoit trahi, il ne put jamais le croire, mais s'écria. „ Comment cela se peut-il? il s'est lui-même dit mon ami, „ & je lui ai fait part de tous mes intérêts?" *Come può esser questo, se mi faceva l'Amico, e io gli communicava tutti i miei interessi* (16). Il avoit coutume, pendant qu'il portoit l'habit religieux d'écrire tous les matins deux ou trois heures au lit, & il passoit le reste du jour avec ses Amis, ou avec ses Maîtresses (17). Mais après qu'il eut quitté la vie monastique, sous prétexte de se garantir des artifices & des piéges de ses ennemis, il eut une conduite fort déréglée, faisant paroître, soit par nécessité, soit par caprice, une morne taciturnité, ou inflexibilité, qui sentoit plus le Stoïcien que que le Chrétien: ce qui fait qu'il est assez difficile de décider lequel des deux de la vertu ou du vice a prédominé en lui; tant il est vrai qu'il n'y a rien de parfait dans le monde; & qu'on voit souvent que les gens d'un génie supérieur se conduisent plus mal que le reste des hommes, au grand scandale des âmes foibles. *Così è pur vero, che non si trovi in questa vita mortale cosa alcuna intieramente compita; e avenga sovente, che quelli, che possiedono migliore ingegno degli altri huomini riescono nelle proprie attioni, con scandalo de' semplici, peggiori de gli altri huomini* (18).

(16) Sa vie à la tête de ses Oeuvr. p. 9.

(17) Ibid. p. 16.

(18) Idem ibid.

[Q] *Une de ses Maîtresses lui témoigna beaucoup d'affection pendant qu'il fut en prison à Venise.*] Quoique sa conduite ne fût rien moins que propre à le faire aimer, ses profusions & son libertinage même lui gagnoient le cœur de bien des femmes. La Maîtresse en question, voyant que la plupart de ses amis & de ses patrons l'abandonnoient, depuis qu'il étois en prison, fournit non seulement à ses besoins, mais elle fut la premiére qui trouva le moyen de lui faire tenir des Lettres, par lesquelles elle lui donna des avis, qui le mirent en état de se défendre, & de recouvrer sa liberté (19).

(19) Idem ibid.

☞ PALMIERI (MATTHIEU) nâquit à Florence, au commencement du XV. Siécle d'une famille considérable [*A*], ses ancêtres ayant possédé les premiéres charges de la République, ce qui lui

[*A*] *D'une famille considérable.*] Les favans Auteurs qui me fournissent la matiére de cet Article, remarquent (1) que Jean Baptiste Gelli (2) fait dire à son Tonnelier; „ Souvenez-vous un peu de Matthieu Palmieri, votre voisin, qui „ fut toute sa vie Apoticaire, & qui ne laissa pas de se ren„ dre si habile dans les Lettres, que les Florentins l'envoyé„ rent en Ambassade au Roi de Naples; emploi qui lui fut „ don-

(1) Giorn. de' Letterati Tom. X. p. 424.

(2) Capricci del Bottajo Ragionam. III. p. 46. Florence 1548 in-8.

lui a fait donner par Barthélemi Sçala, le titre de *primarius civis* (a). En 1439, étant encore fort jeune, il assista au Concile de Florence, comme il le dit lui-même dans sa Chronique (b). Le premier Novembre 1445 il fut élu Prieur [B], & exerça cette Charge, selon la coutume, pendant deux mois. En 1453 il fut chargé de faire l'Oraison funébre de Charles Marsuppini, Sécretaire de la République (c). Deux ans après, en 1455, Palmieri fut envoyé en ambassade à Alphonse Roi de Naples, & l'on trouve dans quelques Mémoires Manuscrits de Cinelli, qu'il harangua ce Prince en trois Langues, en Espagnol, en Latin & en Italien (d). Il remplit la dignité de Gonfalonnier pendant les mois de Septembre & d'Octobre de la même année, comme on le voit par le Catalogue de ceux qui ont été élevés à ce poste, dressé par Jaques Nardi. Pendant son Ambassade auprès d'Alphonse, il fit un Poëme Théologique, qui lui attira des affaires [C]; on a d'ailleurs d'autres Ouvrages de sa façon, dont nous parlerons dans les Re-

(a) Giorn. de' Letter. T. X. p. 417.

(b) Palmer. de Temporibus ad ann. 1439. Apud Eund. p. 410.

(c) Giorn. de' Letter. loc. cit. p. 412.

(d) Idem ibid.

„ donné uniquement pour la rareté du fait, de voir un homme qui malgré la bassesse de sa condition, s'étoit appliqué „ à l'étude, sans abandonner sa profession; & je me souviens d'avoir ouï dire que ce Prince s'écria, après l'avoir „ entendu, quels doivent être les Médecins de Florence, „ puisqu'il y a des Apoticaires si habiles". Les Journalistes observent (3) qu'il est étrange & presque incroyable, que Gelli, qui demeuroit à Florence, & qui connoissoit la maison où Palmieri avoit logé, ait osé débiter une fausseté si injurieuse à un homme qui étoit d'une des premiéres familles de cette Ville. Palmieri lui-même, au commencement de son Traité de la Vie Civile, dit qu'en 1430 il étoit encore sous la discipline de son Pére & d'un Maître, n'ayant pas encore de part au gouvernement de la République, & qu'il avoit pour compagnons Louis Guicciardini & François Sachetti, l'un & l'autre de la premiére noblesse de Florence (4); ce qui suppose qu'il n'étoit pas de basse naissance. D'ailleurs Alemanno Rinuccini, dans l'Oraison funébre de Palmieri, témoigne que sa famille étoit originaire d'Allemagne: *Mattheus Palmerius honestis parentibus natus, quippe qui in Germanos quosdam Principes originis suæ primordia refferat.* Ce qui semble confirmer cette origine, c'est que les Palmieri sont parens des Conti Guidi, qui sont incontestablement passés d'Allemagne en Toscane (5). Il est vrai que Palmieri étoit du Corps des Apoticaires, mais il ne s'ensuit pas delà qu'il fût de basse condition. Mes Auteurs observent, que ceux qui sont un peu au fait de l'Histoire de la République de Florence, savent que personne n'y étoit admis aux charges, sans être aggrégé à quelque Corps de Métier, usage qui a lieu dans d'autres Etats populaires. Or les Palmieri étoient depuis longtems aggrégés au Corps des Apoticaires, qui étoit un des plus considérables, & ils exerçoient cette profession noblement, en Gens de condition & non en Artisans. Gelli ne pouvoit l'ignorer, mais comme il étoit lui-même de basse naissance & artisan, il tâchoit de déprimer les autres Savans, pour les mettre de niveau avec lui (6).

(3) Giorn. ubi supra p. 425.

(4) Ibid. p. 427.

(5) Ibid. p. 428.

(6) Ibid. p. 425. 426.

[B] *Le premier Novembre 1445 il fut élu Prieur.*] Après la mort de l'Empereur Frédéric II. les Florentins changérent la forme de leur Gouvernement: on partagea la Ville en six Classes ou Corps, & l'on choisissoit douze Citoyens, qui étoient revêtus de l'autorité publique pendant une année; il y en avoit deux à la tête de chaque Corps; & pour prévenir les injustices on choisissoit deux étrangers, dont l'un avoit le titre de Capitaine ou de Général & l'autre celui de Podesta, qui décidoient toutes les Causes Civiles & Criminelles (7). Les Corps de Métiers étant devenus par là fort puissans, ils firent un nouveau changement, le nombre de quatorze personnes qui gouvernoient, fut réduit à trois, & on leur donna le titre de *Prieurs*, qui ne jouissoient de leur dignité que pendant deux mois. Voici les propres termes de l'Historien (8): *Accesserat opificum classibus, postquam magistratus ad ipsas devoluti essent, non parum auctoritatis: eam ob rem hi potentia sua effecerunt, ut vice quatuordecim virorum tres saltem ex civium numero eligerentur, atque,* Priorum *titulo, duobus mensibus Reipublicæ præessent, liceretque eos ex præstantioribus, modo vel mercaturam, vel aliam quampiam artem exercerent, petere.* Ce changement se fit en 1282: dans la suite le nombre des Prieurs fut augmenté successivement à six, à neuf, & même à douze.

(7) Machiavelli Hist. Florent. L. II p. m. 66. Leide 1645 in-12.

(8) Ibid. p. 75.

[C] *Pendant son Ambassade auprès d'Alphonse il fit un Poëme Théologique, qui lui attira des affaires.*] Messieurs les Journalistes de Venise me fournissent (9) un ample & curieux Commentaire de ce Texte. Le Poëme dont il s'agit est en trois Livres, & est à l'imitation du Dante. Palmieri l'intitula Città (pour Città) di vita: voici ce qu'en dit un Chroniqueur Italien: *Librum pergrandem ternario carmine composuit, quem* Vitæ Civitatem *appellavit, quo animam terreni corporis mole liberatam, variis multiplicibusque locis peregrinantem, ad supernam tandem patriam civitatemque cœlestem perducit, ubi beata fruatur æternitate.* Dante avoit feint que Virgile lui étoit apparu, & l'avoit conduit aux Enfers. Palmieri pour imiter cette fiction, suppose qu'ayant suivi le Roi Alphonse à Pouzzol, il alla delà à Cumes, où la Sibylle s'étant présentée à lui en songe, le conduisit par tous les lieux, qu'il décrit, jusqu'à ce qu'il arrivât à la Ville de la Vie. Ce Poëme n'a jamais été imprimé, mais il s'en trouve trois Copies Manuscrites, dans les trois plus fameuses Bibliothéques d'Italie, l'une dans la Bibliothéque de St. Laurent à Florence, l'autre dans la Bibliothéque de Charles Strozzi, & enfin la troisiéme dans la Bibliothéque Ambrosienne à Milan: ce dernier MS. est en parchemin, in-folio, & orné de belles miniatures au frontispice. On trouve à la tête une Lettre de Palmieri à Leonard Dati, à qui il envoyoit cet Exemplaire, elle est conçue en ces termes (10): *Leonardo Datho Secretario Apostolico. Salve virorum optime. Libros* Civitatis Vitæ, *quos novissime edidi, ad te mitto, tanquam ad censorem veridicum: Commendasti illos quondam mihi quasi prope divinum opus, cum non adhuc emendassem, hortatusque es, ut revisissem castigaremque. Nunc vero illos revisos, & quoad decuit digestos, castigatosque remitto, cognoscens tamen, quod infinitum pene esset eliminandi censura, quia quod semel placuit, aliquando non placet, & id desiderarem, quod certe assequi non possem; sed par est omnes omnia experiri, ut ait Orator; & si primum assequi non possumus, honestum est in secundis, tertiisque consistere. Ego vero, qualecunque est, dono tibi do, rogans, ut tua mansuetudine legas, emendesque. Vale, & me, ut soles, ama. Florentiæ, Nono Kalend. Aprilis,* MCCCCLXVI. Mattheus Palmierius. On trouve ensuite la réponse de Dati, qui devint l'année suivante Evêque de Massa. Palmieri avança dans ce Poëme des erreurs, qui furent condamnées, mais les Auteurs ne sont d'accord ni sur la nature de ces erreurs, ni sur la condamnation.

(9) Ubi supra p. 452-462.

(10) Ibid. p. 456. 457.

A l'égard des erreurs de Palmieri, les uns disent qu'il étoit tombé dans l'Arianisme: *Quum de divinis perperam, incauteque locutus, libro ex Theologorum sententia damnato crematoque, in hæresis Arrianæ suspicionem inciderit* (11). D'autres plus modernes, ont prétendu qu'il avoit renouvellé une hérésie d'Origene, en enseignant dans son Poëme, que nos Ames sont les Anges, qui dans la révolte de Lucifer se tinrent neutres entre Dieu & lui, & ne voulurent s'attacher à aucun des deux, & que Dieu par punition relegua dans des Corps, afin qu'ils pussent être sauvés ou damnés, suivant qu'ils suivroient la vertu ou le vice dans cette vie: un passage tiré du premier Livre du Poëme de Palmieri, nous paroit confirmer cette opinion; ceux qui entendent l'Italien pourront en juger, car je n'ose en entreprendre la traduction:

(11) Jovius Elog. Doct. Vir. p. m. 211.

Quivi ne' campi Elisi fu raccolta
La legion degli Angeli infra due
Per farne pruova la seconda volta.
Et come in prati molte volte fue
Api vedute al tempo della state
Ritornar presso alle viole sue
Per infiorarsi nelle boccie amate
Mormorando nell' opera al diletto
Al qual dalla natura fur create:
Così gli Spirti in quello luogo detto
Volando vanno pel piacente sito,
Finchè sarà da loro il corpo eletto.
Il Padre eterno, che non fu udito,
Quando da questi dimandò risposta
Della lor purità, al primo invito;
Alla seconda pruova vuol sia posta
Lor libertà: Ma sia con tal compagno
Mostri la voglia, che in loro è riposta.
Per questo il Padre eterno, eccelso & magno
Anime felle, acciò co' corpi unite
Perdita eterna faccino, o guadagno (12).

(12) Giorn. loc. cit. p. 419.

Pour ce qui est de la condamnation de Palmieri, les opinions sont encore plus partagées. Trithéme dit, qu'ayant écrit sur les Anges un Livre plein d'erreurs, & l'ayant défendu avec opiniâtreté, il fut condamné comme hérétique & brulé dans la Ville de Corna: *Scripsit plurium erroris de Angelis librum, quem pertinaciter defendens, tanquam hæreticus condemnatus, apud Cornam civitatem exustus est* (13): d'autres ont copié Trithéme, mais personne ne connoit cette Ville de Corna. Les Journalistes de Venise disent, qu'Alexandre Zilioli, dans son Histoire Manuscrite des Poëtes Italiens, rapporte que ce fut à Cortone que Palmieri fut brulé, & ajoute que c'est ainsi que l'a écrit Philippe de Bergame, *qui avoit peut-être été spectateur de la fin tragique de ce Poëte infortuné:* mais tout cela est faux, Philippe, qui parle de Palmieri, ne dit pas un mot de ses erreurs & de sa condamnation. Volaterran n'en dit rien non plus, le silence de ces deux Auteurs a embarrassé Vossius, à qui il semble, & avec raison, que le fait devoit pourtant être mieux connu de ces deux Italiens, que de Trithéme, qui étoit Allemand. Il ajoute, qu'il se pourroit pourtant, que ces deux Ecrivains l'auroient passé sous silence, pour ne pas flétrir la mémoire de Palmieri. *Poterat tamen ea res, utpote in Italia gesta, notior esse hominibus Italis, quam Trithemio Germano. Sed forasse caussas suas habuere, & Bergomas, & Volaterranus, cur silentio mallent præterire, quod hominis eruditi, beneque meriti de literarum studiis, nomen ac gloriam labe non exigua aspergere viderentur* (14). Vossius panche pourtant à regarder le récit de Trithéme comme faux: & il avoit raison; en voici une preuve incontestable, c'est que Palmieri mourut à Florence, où on lui fit de magnifiques funérailles, par ordre des Magistrats, son Oraison funébre fut prononcée devant son Corps par Rinuccini, & on posa pendant la cérémonie son Poëme sur sa poitrine: lisez ce passage de son Oraison funébre (15): *Postremo etiam Poëticam ausus tentare facultatem, hunc quem suo pectori superpositum cernitis pergrandem librum, ternario carmine composuit, quem propterea* Vitæ Civitatem *nuncupavit, quod animam terreni corporis*

(13) Trithem. de Script. Eccl. c. 797.

(14) Vossius de Hist. Lat. L. III. c. 7. p. m. 577.

(15) Giorn. loc. cit. p. 462. 463.

Remarques [*D*]. Au mois de Juin de l'an 1466 il fut envoyé à Rome, vers le Pape Paul II. pour folliciter la canonifation d'André Corfini; il alla auffi à Sienne pour y négocier quelques affaires. Au mois de Septembre de la même année, on l'envoya encore à Boulogne au Cardinal Legat, & il paroît qu'il étoit habile Négociateur, puifqu'on l'employoit fi fréquemment. L'année fuivante 1467 il fut choifi pour être du Confeil de dix, & le premier Novembre 1468 on l'élut Prieur pour la feconde fois. Vers la fin de l'année 1473 il retourna à Rome, auprès de Sixte IV. pour traiter avec ce Pape de la fameufe Ligue qui fe faifoit alors. Il y demeura jufqu'à l'année fuivante, puifque Pierre Riario, Archevêque de Florence, étant mort au mois de Janvier 1474, ce fut fur les inftances que Palmieri fit au nom de fa République, que le Pape nomma Rinaldo Orfini, Romain pour lui fuccéder (*e*). On ne fait pas bien le tems précis de fa mort. Il paroît affez vraifemblable qu'il eft mort en 1475, conformément à un Manufcrit de fon Oraifon funébre, prononcée le 15 Avril de cette année-là; il eft vrai qu'un autre Manufcrit porte 1478, mais la premiére date paroît la véritable aux Journaliftes de Venife, parce que fes Annales de Florence finiffent en 1474, & qu'aucun Auteur ne fait mention de lui après ce tems-là. A quoi l'on peut ajoûter que Barthélemi Fonti, dans les Annales de fon tems, qui ne font qu'en Manufcrit, dit pofitivement que Palmieri mourut en 1475, dans fa foixante-dixiéme année. Rinuccini en fait un magnifique éloge dans fon Oraifon funébre [*E*].

(*e*) Idem p. 433. 439.

pois male liberatam, varia multiplicique loca peragrantem, ad fupernam tandem patriam civitatemque perducit, ubi beata vita fruitur ævo fempiterno. D'autres prétendent, qu'il ne fut pas brulé, mais que fon corps fut déterré & jetté à la voirie; Gelli s'eft contenté de dire, qu'on déterra fes os, & qu'on les enterra hors de l'Eglife: mais il n'y a aucune apparence à cela, après une cérémonie publique, où l'on avoit loué la piété, la bonté & la religion de Palmieri: d'ailleurs pourquoi attendre à févir contre lui après fa mort, puifqu'il avoit publié fon Poëme pendant fa vie? Enfin il y a une troifiéme opinion, qui eft celle de Paul Jove, fuivie par Voffius: ceux-ci croyent que ce fut fon Livre feulement qui fut brulé: mais il n'y a rien de certain à dire; fon Ouvrage fut condamné ou cenfuré, comme renfermant des erreurs, c'eft tout ce que l'on fait de bien fûr. Plufieurs Ecrivains fe font trompés fur le fujet de Palmieri. Bellarmin (16), après avoir rapporté ce que Trithéme en dit, ajoûte, je n'ai pas trouvé la moindre trace d'erreur dans fa Chronique: *Sed in Chronica ipfius nullum ego erroris inveni veftigium*: mais il n'a pas fait attention, qu'il s'agit de fon Poëme & non de fa Chronique, qui n'a jamais été cenfurée. Mes Auteurs relévent une erreur plus groffiére encore de Gaddi, qui dans le fecond Tome de fes Ecrivains prophanes dit que le Poëme de Palmieri étoit intitulé *degli Angeli*, & qui dans un autre Ouvrage affure que Palmieri a été loué par plufieurs Ecrivains célébres, & principalement par Vincent Evêque de Bauvais, dans fon *Speculum Hiftoriale*: *Hic Palmerius a multis Scriptoribus celebratur, præfertim a Vincentio Præfule Belvacenfe in fpeculo hiftoriali*: mais, outre que Vincent n'a jamais été Evêque, comment auroit-il pu parler d'un homme qui vivoit dans le quinziéme fiécle, lui qui a vécu & qui eft mort dans le treiziéme? Crefcembeni a eftropié le titre du Poëme, en l'intitulant *Alta* au-lieu de *Città di vita*: un autre en fait trois Poëmes différens. En un mot, il femble qu'on ait entaffé faute fur faute fur ce fujet, & l'on doit avoir obligation aux Savans, qui ont éclairci tout cela.

(16) *De Script. Ecclef.* p. 334. Lyon 1675 in-8. *Apud* Eund.

[*D*] *On a d'ailleurs d'autres Ouvrages de fa façon, dont nous parlerons dans les Remarques.*] En voici la Lifte I. *Della Vita Civile quattro libri.* Cet Ouvrage eft en forme de Dialogue, & dédié à Alexandre ab Alexandro, favant & illuftre Jurifconfulte de Florence, qu'il ne faut pas confondre avec l'Auteur des *Dies geniales*, qui étoit Napolitain; une des premiéres & des meilleures Editions du Traité de Palmieri eft celle de Florence 1529 in-8. Claude des Rofiéres le traduifit en François, & fa traduction parut à Paris en 1557 in-8. Palmieri dit au commencement de ce Livre qu'en 1430 il étoit encore fous la difcipline d'un excellent Maître, & Cortefi dans fon Dialogue *de hominibus doctis* affure, que Palmieri avoit appris les Langues Grecque & Latine de Jean Argyropule (17). II. *La Vita di Nicolo Acciajoli defcritta da Matteo Palmieri e l'origine della famiglia de gli Acciajoli.* Florence 1588 in-4. Ce Nicolas Acciajoli avoit été Grand-Sénéchal de Sicile & de Jérufalem. Palmieri écrivit fa vie à la follicitation d'Edouard Acciajoli, qui fut Gonfalonnier de Florence. Cette vie étoit originairement en Latin, mais Donat Acciajoli, Chevalier de Rhodes, la traduifit en Italien, & c'eft cette traduction feule qui a été imprimée, conjointement avec l'*Iftoria della Cafa degli Ubaldini* de Jean B. Ubaldini. Henri Wharton (18) s'eft trompé, en difant que Palmieri a écrit cette vie en Italien. III. *De Captivitate Pifarum Hiftoria.* Slefwick 1656 in-8. dans un Recueil de différentes Piéces cette Hiftoire eft dédiée à Neri Capponi, Gentilhomme Florentin. & Palmieri lui dit, qu'il eft redevable de ce qu'il y a de meilleur dans fon Ouvrage à Gini Capponi, pere de Neri: *quicquid in hac hiftoria meretur laudis, partem fibi maximam fuo jure vendicat Ginus pater tuus*: Ce Gini, après la prife de Pife en 1406, en emporta les fameufes Pandectes, & en enrichit Florence, ce qui leur a fait donner depuis le nom de Pandectes Florentines. IV. *Chronicon feu de Temporibus.* Cette Chronique commence à la Création du Monde, & va jufqu'à l'an 1449. Elle n'a jamais été imprimée toute entiére; comme on l'a toujours mife à la fuite de celle de St. Profper, on en a retranché tout ce qui précéde l'an 448, où celle de St. Profper finit. Voffius nous apprend (19) que Laurent Pignorius en avoit un Exemplaire manufcrit complet. Le P. Montfaucon (20) affure qu'il y en a un autre dans le Monaftére de Ste. Marie de Florence, où on lit à la fin: *Antonius Mari filius Florentinus Civis atque Notarius transfcripfit Florentiæ ab originali XI. Kal. Januarii* MCCCCXLVIII. *Valeas qui legis.* Le favant Fontanini en poffédoit auffi une Copie en parchemin. La premiére Edition s'eft faite par les foins de Bonin Mombrizio, vers l'an 1475, car l'année n'eft pas marquée. Cette Edition contient la Chronique d'Eufébe, & celle de St. Profper, & enfuite la continuation de Palmieri, à la tête de celle-ci on lit l'avis fuivant de l'Editeur: *Quæ fequuntur ex Matthæi Palmerii Florentini, viri quidem diligentiffimi, libro de Temporibus ad verbum tranffumpta funt: cujus fane libri antecedentia e confilio fcribenda effe non putavi, quod fere omnia ex horum fuperioribus fint excerpta. Ne vero plurima ad legentis tædium geminentur, illa confulto fubtricui. Hæc quæ non immerito poterunt a lectore defiderari, operæ pretium fore ratus fum, fi ad continuandam in præfentem ufque diem hiftoriam apponerentur.* Mombrizio a mis à la tête de fon Recueil trois épigrammes, dont voici la premiére:

(17) Giorn. de' Lett. *ubi fupra.* p. 439.

(18) Append. ad *Hift. Liter. Cavei* p. 164. Edit. Bafil. 1745.

(19) *Ubi fupra.*

(20) *Diar. Ital.* c. 25. p. p. 371. *Apud Giorn.* p. 445.

Hiftorias quicunque fuo cum tempore quæris,
Hoc tibi non amplo Codice, lector habes.
Condidit Eufebius, tecumque Hieronyme, Profper,
Matthæi pars eft ultima Palmerii.
Omnibus ut pateant, tabulis impreffit ahenis,
Utile, Laventia gente Philippus, opus.
Hactenus hoc toto rarum fuit orbe volumen,
Quod vix qui ferret tædia Scriptor erat.
Nunc ope Lavaniæ numerofa volumina noftri,
Ære perexiguo qualibet urbe legunt (21).

(21) Giorn. *loc. cit.* p. 447. 448.

La feconde Edition de la Chronique de Palmieri s'eft faite à Venife en 1483 in-4, fur celle de Mombrizio, on y a joint la continuation de Matthias Palmieri de Pife. Il s'eft fait depuis d'autres Editions de cet Ouvrage, à Paris 1518 in-4, à Bafle en 1529, 1536 & 1559 in-fol. Dans cette derniére Edition, où l'on trouve d'abord la Chronique d'Eufébe, on voit celle de Palmieri depuis 499 jufqu'à 1449, enfuite la continuation de Matthias Palmieri depuis 1450 jufqu'en 1481; vient après, *Eruditi cujufdam temporum continuatio cum additione*, depuis 1482 jufqu'en 1512; & *Nova temporum continuatio Germani cujufdam*, qui commence en 1526 & finit en 1559; on conjecture que cette derniére continuation pourroit bien être de Marc-Hopperus, qui a donné cette Edition (22). Il faut obferver que la continuation depuis de 1482 jufqu'en 1512, fe trouve auffi dans l'Edition de Paris de 1518, elle eft de Jean Multival de Tournay, car Mattaire dans fes *Annales Typographici*, cite l'Edition fuivante: *Eufebii Cæfarienfis Epifcopi Chronicon, Hieronymo Presbytero interprete, cum Profperi, Matthæi Palmerii Florentini, & Joannis Multivallis Tornacenfis additionibus.* Parif. Henr. Steph. 1512 in-4 (23). Il y a une traduction Italienne de l'Ouvrage de Palmieri, faite femble-t il, de fon tems, mais qui n'a jamais été imprimée (24): Palmieri eft cité avec éloge, fur ce qu'il rapporte des Duchés fondés par les Lombards: voici ce qu'en dit Camillo Pellegrini (25): *Quibus fane peritius, ficut ætate prior, Matthæus Palmerius in Chronico ad ann. 776, de Langobardorum Imperio & Ducatibus hifce tribus fic habet*, &c. *Hæc Palmerius, & quidem congrue hos præcipuos ac per fucceffiones obfervatos dicit, non autem eos folos inftitutos.* Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il y a auffi des *Harangues* & des *Lettres* de Palmieri, & un Ouvrage Hiftorique, qui fe trouve Manufcrit dans la Bibliothéque de Strozzi, ce font des *Annales* ou une *Hiftoire de Florence*, qui s'étendent depuis l'an 1432 jufqu'en 1474; l'Auteur ne l'avoit écrit que pour fon ufage particulier, comme il paroît par le commencement: *Cum fit operæ pretium fui temporis res geftas oblivioni præripere, & eas fideliter memoriæ mandare, ut fic per mutuas, ac varias rerum vices, multa dignofcere, ac providere poffimus, non indignum mihi videtur meorum temporum facta, quæ memoratu digna videbuntur, quoquo modo potero, deinceps perfcribere. Sumam igitur* MCCCCXXXII. *Chriftianæ falutis annum, cujus initium Octavo Aprilis Kalendas apud nos habetur: quod tempus per annuos circuitus, dum Deus hoc præftabit, profequar, quod utcunque elaboratum erit, antiqua licentia Annales vocitabo, in quibus ad meam folum notitiam breviffima interdum apponam, non quia digna celebratione videantur, fed quia fi aliquando vel minima publice Florentiæ gefta mihi opus fuerint, quæ mea ætate contigerint, ipfe vel partim, vel omnia ex his commentariis fumere poffim: quod fi minime accidet, tamen fcribendi cura me aliquid certe juvabit.* Il commença cette Hiftoire en Latin, & la continua en cette Langue jufqu'à l'an 1445; la fuite eft en Italien jufqu'en 1466, qu'il recommença à écrire en Latin. Il y a à la fin quelques Mémoires Italiens, qui regardent particuliérement la Ville de Florence (26).

(22) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XX. p. 13.

(23) Ibid. p. 14.

(24) Giorn. *ubi fupra.* p. 449.

(25) *Hift. Princip. Longob.* P. II. De Ducatu Benevent. p. 16. *Apud* Giorn. *loc. cit.* p. 450.

(26) Giorn. *ubi fupra* p. 468-470.

[*E*] *Rinuccini en fait un magnifique éloge dans fon Oraifon funé-*

funèbre.] Il loue sa prudence, sa fidélité, sa droiture, sa fermeté, son desintéressement, son amour pour la justice; qualités par lesquelles il s'étoit concilié l'affection des Grands & du Peuple, ce dont les dignités qu'il a possédées, fournissent des preuves: voici le morceau entier du Panégyriste, qui me paroît bien tourné (26): *Nunc vero qualis in regenda Rep. fuerit dicere cupientem, si pro magnitudine rerum orationem protraxerim, dies me potius, quam dicendi materia deficiet. Itaque paucis contentus hoc summatim dixisse satis putabo, hunc Civem in omni Reip. administratione talem se præbuisse, ut summam gravitatem egregia comitate permixtam omnibus in negotiis adhibens, jucundus bonis, pravis autem formidabilis esset, cum nullis precibus, aut largitionibus a Justitiæ cursu, & utilitate Reip. declinaret, summamque in agendo constantiam, fidem, prudentiam, integritatemque servaret: quo fiebat ut cum principibus Reip. carissimus esset, tum vehementer eumdem populus universus amaret, & coleret: quod Magistratuum ab eo gestorum dignitas, multitudoque testatur; nam per omnes honorum gradus evectus ad eum qui in Civitate nostra supremus habetur, Justitiæ Vexillatum ascendit, & eo quidem tempore, quo gravissimo bello agitata Respublica, auctoritate, consilio plurimum indigebat. Praeterea sæpius aliis difficillimis Reip. temporibus, in decemvirûm numerum accitus, consilio prudentiaque plurimum Reip. profuit. Foris autem ad Summum Pontificem, ad Apuliæ Regem, atque alios Italiæ Principes de maximis rebus Legatus missus, & auctoritatis & gratiæ plurimum apud eosdem consecutus, egregiam operam navavit Reipublicæ. Et ne singula percurrens modum fortassis excedat oratio, brevibus omnia complectens, asserere possum, Florentinum populum amplissimos quosque honores huic viro frequenter deferendo, hunc autem exhibitos cum summa laude, & dignitate Reip. gerendo, quasi præclarum quoddam inter se certamen decertasse, in quo pariter & vincere, & vinci honestissimum esset.*

(26) Ibid. p. 431.

☞ PALMIERI (MATTHIAS) nâquit à Pise en l'année 1423 d'une famille fort illustre. Il est plus connu par le peu d'Ouvrages qu'on a de sa façon, que par aucun autre endroit. Tout ce que l'on en sait, se réduit à ce qui se lit dans son Epitaphe (*a*); qu'il fut Prélat de la Cour de Rome, & posséda les Charges d'Abbréviateur & de Sécretaire Apostolique; qu'il étoit habile dans les Langues Grecque & Latine; & qu'il mourut le 19 Septembre 1483, âgé de soixante ans. Il a continué la Chronique de Matthieu Palmieri * depuis l'an 1450 jusqu'en 1481, & cette Continuation a été imprimée pour la premiére fois à Venise en 1483 in-4, avec la seconde Edition de la Chronique de Matthieu Palmieri, comme nous l'avons dit dans l'Article précédent. Cette Edition a été suivie d'une autre faite à Paris en 1518 par Henri Etienne l'ancien, & dont Almeloveen & Mattaire n'ont point parlé (*b*). Il y en a encore une de Basle, avec les Additions d'un Anonyme depuis 1482 jusqu'en 1512. Palmieri a aussi traduit en Latin l'Histoire des Septante Interprétes par *Aristée*. Cette Traduction a paru pour la premiére fois à la tête de la Bible Latine imprimée à Rome, par les soins de Jean Antoine Evêque d'Aleria en 1471, en deux Volumes in-fol. & ensuite dans la Bible Latine imprimée à Nuremberg en 1475 in-fol. (*c*). Henri Etienne en donna une Edition à Paris en 1511 in-4. dans un Recueil intitulé: *Contenta in hoc Opusculo: Vetus Editio Ecclesiastæ. Olympiodorus in Ecclesiasten, inserta nova tralatione, interprete Zenobio Accajolo Florentino; Aristeas de 72 legis Hebraïcæ interpretatione, interprete Matthia Palmerio* VICENTINO: La qualité de *Vicentin* donnée ici à Palmieri, a trompé divers Auteurs [*A*]. Sa Traduction d'Aristée a été imprimée à Cologne en 1578 avec une espéce de Commentaire de Jaques Middendorp, *cum commentario qualicunque Jacobi Middendorpii*, dit Fabricius (*d*); il y en a diverses autres Editions, & elle a été aussi insérée dans les Bibliothéques des Peres. Il paroît encore par l'Epitaphe de Palmieri, qu'il avoit traduit d'autres Ouvrages du Grec en Latin; le P. Labbe (*e*) cite un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France, num. 1839 intitulé, *Aristotelis Meteorologica lat. per Matthiam Palmerium*; & dans la Bibliothéque du Vatican on trouve au num. 1798. la Version du *Livre sixiéme d'Herodote* par le même. Son Epitaphe parle encore d'une *Histoire de la Guerre d'Italie*, (*de Bello Italico*), mais les Journalistes de Venise (*f*) soupçonnent que ce pourroit bien n'être autre chose que sa Continuation de la Chronique de Matthieu Palmieri, parce qu'il y rapporte l'histoire des guerres arrivées de son tems en Italie. Comme son Epitaphe sert de preuve à la plupart des faits que nous venons de rapporter, nous la donnerons ci-dessus [*B*].

(*a*) Giorn. de' Letterati Tom. XX. p. 101.

* Fabricius ne dit pas un mot de cette continuation de Matthias Palmieri. V. *Bibl. Græc.* Vol. VI p. 35. not. p.

(*b*) Ibid. p. 104.

(*c*) Ibid. p. 106. 107. & Fabricius *Bibl. Græc.* V. II. p. 117.

(*d*) *Loc. cit.*

(*e*) *Nov. Bibl. Libror. MSS.* p. 259. *Apud* Giorn. *ubi supra.* p. 108.

(*f*) *Ubi supra.* 109.

[*A*] *La qualité de* Vicentin, *donnée ici à Palmieri, a trompé divers Auteurs.*] Mr. Fabricius est du nombre (1). Mr. de la Monnoye en redressant Baillet (2), qui nomme Matthias Palmieri *Florentin*, a fait lui-même une faute sur ce sujet: Rapportons sa Note. „ Ce n'est pas de Florence qu'étoit le Traducteur d'Aristéas, *dit-il*, c'est de Vicence. Le Palmerius „ de Florence avoit nom *Matthieu*. Ils étoient contemporains. Il y a encore eu, à peu près dans le même tems, un „ troisiéme Palmerius, nommé Matthias, comme celui de „ Vicence, & qu'on a pris par cette raison pour le Traducteur d'Aristéas. Mais en cela on s'est trompé: Cet autre „ Matthias étoit de Pise, & nous n'avons de lui, qu'une „ Continuation de la Chronique de Matthæus Palmerius depuis 1449 jusqu'à 1481". C'est Mr. de la Monnoye lui-même qui s'est trompé, en distinguant le Traducteur d'Aristée d'avec le Continuateur de la Chronique de Palmieri de Florence. Aucun Auteur ne parle d'un Matthias Palmieri de Vicence; & d'ailleurs il est incontestable que le Traducteur d'Aristée étoit de Pise. En voici des preuves. Dans la premiére Edition de cette Traduction, qui est de l'an 1471, on lit, après l'Epitre dédicatoire, adressée au Pape Paul II. ce qui suit: *Aristeas ad Philocratem fratrem per Matthiam Palmerium* Pisanum *e Græco in Latinum conversus* (3). Outre cela plusieurs Manuscrits de cette Version portent aussi *per Matthiam Palmerium* Pisanum: ce qui met la chose hors de doute.

(1) *Bibl. Græc.* Vol. II. p. 117.

(2) *Jugem. des Sçav.* T. II P. III. p. 289. Edit. de 1725 in-12.

(3) *Giorn. de' Lett.* T. XX. p. 108.

[*B*] *Comme son Epitaphe sert de preuve à la plupart des faits que nous venons de rapporter, nous la donnerons ci-dessous*]

MATTHIÆ. PALMERIO. PISANO
ABBREVIATORI
ET SECRETARIO APOSTOLICO
QUI ELOQUENTIA
ERUDITIONE. GRÆCA
LATINAQUE. CLARUIT
ET. VITÆ
PROBITATE. INNOCENTIA
FRUGALITATEQUE. PRÆSTITIT.
VIX. AN. LX.
SILVESTER. FRATER. POS.
ARISTEAM. NONNULLAQUE. ALIA
E GRÆCO. IN. LATINUM. OPERA
TRANSTULIT. IN. ROMANA. LINGUA
MULTA. COMPILAVIT. DEMUM
DE BELLO. ITALICO. SCRIPSIT.
MIGRAVIT. AD. SUPEROS
DIE XIX.
SEPTEMBRIS. MCCCCLXXXIII.

☞ PANCIROLE (GUY) célébre Jurisconsulte & Littérateur du XVI. Siécle, nâquit le 17 Avril 1523 à Reggio, d'Albert Pancirole, fameux Jurisconsulte de son tems, & d'une des plus illustres & des plus anciennes familles de cette Ville (*a*). Le P. Niceron (*b*) rapporte qu'il apprit les Langues Grecque & Latine sous Sebastien Corrado & Bassiano Lando, & qu'il y fit en peu de tems de si grands progrès, que son pere crut pouvoir le faire passer à l'âge de quatorze ans à l'étude du Droit. Que ce fut lui-même qui lui en apprit les premiers élémens, que Guy les étudia sous lui pendant trois ans, sans cesser pour cela de s'appliquer à l'étude des Belles-Lettres. Qu'on l'envoya ensuite en Italie pour s'y donner entiérement à celle de la Jurisprudence, sous les Professeurs célébres qui y enseignoient, & qu'il alla d'abord à Ferrare. Mais Comnenus (*c*) dit, qu'il étudia la Rhétorique & la Dialectique à Padouë sous Bassiano Lando, (qui étoit effectivement Professeur dans cette Université) & que ce fut dans la même Ville qu'il étudia les Langues Latine & Grecque: de Padouë il se rendit à Ferrare, où il profita des leçons de Pasceto, & d'Hippolyte Riminaldi; au bout de trois ans il alla à Pavie, où il fut auditeur du fameux André Alciat; il étudia ensuite à Bologne sous Marianus Socin; d'où il retourna à Padouë, pour terminer ses études dans le même lieu où il les avoit commencées: il y fut auditeur assidu de Marc Mantua. La réputation qu'il s'y fit par son habileté, qui parut en plusieurs occasions dans des disputes publiques, engagea le Sénat de Venise à le nommer le 30 Octobre 1547, lorsqu'il n'étoit encore qu'Etudiant, second Professeur des Instituts; il prit alors le degré de Docteur, que Mantua lui con-

(*a*) Comnen. *Hist. Gymnas. Patav.* T. I. p. 249.

(*b*) *Mém. des Homm. Ill.* T. IX. p. 181. 184.

(*c*) *Ubi supra.*

conféra (*d*). Il s'acquitta de ses fonctions avec tant de soin, qu'en 1550 on augmenta ses appointemens. Le 10 Février 1554 il passa à la première Chaire des Instituts, qu'il n'occupa pas longtems, ayant succédé en 1556 à Matthieu Gribaldi, second Professeur en Droit Romain [*A*]: il remplit ce poste pendant quinze ou seize ans, quelques dégoûts qu'il eût à essuyer dans cet intervalle, lui firent prendre la résolution de quitter Padouë, quand l'occasion s'en présenteroit [*B*]. Elle ne se présenta qu'en 1571, qu'Emmanuel Philibert, Duc de Savoye, l'appella pour remplir à Turin la place de premier Professeur en Droit Romain, vacante par la mort de Simon Cravetta, en lui assignant mille écus d'Or d'appointemens (*e*). Pancirole l'accepta avec plaisir, & du côté de l'agrément il n'eut pas sujet de s'en repentir; le Duc lui témoigna toute la considération possible, de même que Charles Emmanuel, fils de ce Prince, qui augmenta sa pension de cent Ecus, & l'auroit même augmentée au-delà, si les Chefs de l'Université ne s'y fussent opposés, craignant que dans la suite on ne fût obligé d'en donner autant à ceux qui lui succéderoient (*f*). La République de Venise, qui avoit senti la perte qu'elle avoit faite, tâcha de l'engager à accepter la Chaire que Jean Cefalo laissa vacante en 1580, mais Pancirole préféra le séjour de Turin. Il éprouva néanmoins qu'il ne lui étoit point favorable, l'air du Piémont lui fut si contraire, qu'il perdit presque un œil, & courut risque de perdre l'autre (*g*); c'est ce qui le détermina à écouter les propositions qu'on lui fit en 1582, & il retourna à Padouë, pour y remplir la première Chaire, avec mille Ducats d'appointemens. C'est dans cette Ville qu'il a fait presque tous les Ouvrages qu'on a de lui [*C*]. Le Duc de Savoye ne le vit partir de Turin qu'à regret, & fit tout ce qu'il put pour le retenir; il lui offrit jusqu'à quatorze-cens Ecus de pension, & même plus, mais la crainte de devenir aveugle l'emporta chez lui sur toute autre considération. La Ville de Turin lui donna à son départ des marques de son estime, en lui accordant le droit de bourgeoisie, & en lui faisant présent de quelques pièces d'argenterie (*h*). Il passa le reste de sa vie à Padouë, où il reçut en divers tems des marques de la considération qu'on avoit pour lui, ses appointemens furent augmentés à deux reprises en 1589 & 1595, & montérent jusques à la somme de douze-cens Ducats. Le P. Niceron met sa mort au premier de Juin 1599, & il y a de l'apparence que cette date approche le plus du vrai [*D*].

Il

(*d*) Niceron *loc. cit.* p. 184. 185.

(*e*) Idem p. 185. Comnen. *ubi supra.* p. 260.

(*f*) Niceron p. 187.

(*g*) Niceron & Comnenus *loc. cit.*

(*h*) Idem p. 188.

[*A*] *Ayant succédé en 1556 à Matthieu Gribaldi, second Professeur en Droit Romain.*] Le P. Niceron dit (1), que Gribaldi mourut cette année-là: mais si l'on s'en rapporte à Comnenus (2), qui paroît se fonder sur de bonnes autorités, Gribaldi se sauva de Padouë, pour se dérober à l'Inquisition, s'étant rendu suspect d'hérésie; il se retira à Genève, d'où il passa ensuite à Lyon, où il mourut, après avoir abjuré l'Hérésie, ayant écrit en 1570 aux Inquisiteurs de Padouë: *Abiisse Patavio videtur intra an. 1556, quo ex eadem sede Guido Pancirolus Gribaldo suffectus docere cœpit. Ferunt autem illum suspectum de hæresi, ac reum factum a Quæsitoribus Sacris, ne custodia ac vinculis traderetur, fuga sibi consuluisse: id quod Riccobonus significat. Addit Salomonius, ex monumentis Cœnobii S. Augustini, eum aliquamdiu Genevæ moratum, mox abiisse Lugdunum, atque ibi ejurata hæresi, pia morte, & orthodoxe fuisse defunctum, scripta satis docta epistola, ad Quæsitores hæreticæ pravitatis Patavinos, data an.* 1570.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. IX. p. 185.

(2) *Hist. Gymnas. Patav.* T. I. p. 252.

[*B*] *Quelques dégoûts . . . . . lui firent prendre la résolution de quitter Padouë, quand l'occasion s'en présenteroit.*] Comnenus n'en dit rien, mais voici ce que rapporte le P. Niceron (3): „ Le désir de parvenir à la première Chaire lui causa quelques chagrins en différens tems. Le premier qu'il eut à essuyer, fut lorsque Jérôme Torniel son Collégue y fut avancé en 1559: mais quoiqu'il y eût de l'injustice dans les prétentions qu'il avoit à ce sujet, puisque Torniel étoit beaucoup plus ancien que lui, on augmenta, pour l'appaiser, l'année suivante 1560, son honoraire, qui étoit de trois-cens florins. Il eut plus de sujet de se plaindre, lorsque Torniel étant mort en 1563 on lui donna pour Successeur Jules Salerno, qui avoit à la vérité enseigné dans plusieurs Universités d'Italie, mais qui étoit étranger à celle de Padouë; & beaucoup plus encore, lorsque Salerno étant mort l'année suivante 1564, on mit à sa place Jean Cefalo. Il se dégoûta alors entiérement de l'Université de Padouë".

(3) *Ubi supra* p. 185. 186.

[*C*] *C'est dans cette Ville, qu'il a fait presque tous les Ouvrages qu'on a de lui.*] Il n'y a qu'un seul de ses Ouvrages, qui ait paru pendant son séjour à Turin, ce sont ses *Consilia.* Venise 1578 in-fol. les autres ont été imprimés depuis, & même après sa mort; mais comme il a passé à Padouë la plus grande partie de sa vie, il y a tout lieu de penser, que c'est-là qu'il a principalement composé les Ouvrages qu'on a de lui: dont voici la Liste. I. *Notitia utraque Dignitatum, cum Orientis, tum Occidentis, ultra Arcadii Honoriique tempora, & in eam Guidi Panciroli Commentarius.* Venise 1593 & 1602 in-fol. Lyon 1608 & Genève 1623 in-fol. & dans le Tome VII. des *Antiquités Romaines* de Grævius. II. *De Magistratibus municipalibus & Corporibus Artificum libellus,* imprimé avec l'Ouvrage précédent, & dans le Tome III. des *Antiquités Romaines* de Grævius. „ Ce Traité est très-propre, suivant „ Struve, pour entendre les Loix qui concernent la Magistrature Romaine, & il peut suffire, quoique l'Auteur s'y trompe souvent, de même que dans le précédent, par rapport à la Géographie (4)". Les Savans ont donné de grands éloges au Commentaire de Pancirole sur la Notice des Dignités de l'Empire: *Superest,* dit Conringius, *liber scriptus Seculo V. dictus* Notitia utriusque Imperii, *absque quo nemo poterit Codicem Justinianeum intelligere. Extat in illum doctissimus Commentarius Panciroli, Jurisconsulti Itali, tanta diligentia confectus, ut non poteris & curam & judicium viri satis laudare* (5). Un autre Auteur en parle en ces termes: *Jurisconsultus clarissimus scripsit eruditissimum in* Notitiam utriusque *Imperii Commentarium, quem auro contra carum habent doctiores* (6). III. *De Rebus Bellicis:* petit Traité joint à la Notice dans l'Edition de Lyon de 1608. IV. *De quatuordecim regionibus Urbis Romæ, earundemque ædificiis, tam publicis, quam privatis, libellus:* à la suite de la Notice. V. *Thesaurus Variarum Lectionum utriusque Juris, in tres libros distinctus, ab Hercule, ex fratre nepote, in lucem editus.* Venise 1610 ou 1611. in-fol. & Lyon 1617. in-4. VI. *De Claris Legum Interpretibus Libri IV.* Venise 1635 & 1655 in-4. Francfort 1721 in-4. „ Mr. Hofman, qui a publié cette dernière Edition, dans „ laquelle il a joint à l'Ouvrage de Pancirole ceux de Jean „ Fichard, de Marc Mantua, de Jean B. de Gazalupis, de „ Catelian Cotta, & d'Alberic Gentilis sur le même sujet, „ croit que Pancirole n'avoit pas mis la dernière main à cet „ Ouvrage. Ce qui l'a fait entrer dans cette pensée, c'est „ que souvent il n'y a point de liaison dans la narration, & „ que le stile en est dur & inégal, & qu'en quelques endroits l'Auteur ne s'accorde point avec lui-même. Mais „ ces défauts n'empêchent point que le Livre ne soit utile (7)". VII. *Rerum Memorabilium Libri duo: quorum prior deperditarum, posterior noviter inventarum est. Ex Italico Latine redditi, & notis illustrati ab Henrico Salmuth.* Edimberge 1599 in-8. 2 voll. *secunda Editio.* Et plusieurs autres Editions depuis, entre autres une de Leipzig 1707 in-5. Le P. Niceron nous apprend (8), que Salmuth, dans son Epître dédicatoire à Fréderic Electeur Palatin, datée du 5 Mars 1599, marque que Joachim Camerarius, Médecin de Nuremberg, lui avoit communiqué un Manuscrit Italien de cet Ouvrage, que Pancirole avoit écrit en cette Langue en faveur du Duc de Savoye, & qu'il croyoit n'avoir jamais été imprimé, & l'avoit engagé à le traduire en Latin, en y joignant d'amples Commentaires. Cet Ouvrage a été traduit en François par Pierre de la Noué sous ce titre: *Les Antiquités perduës. Des choses nouvellement inventées.* Lyon 1608 in 8. Olaüs Borrichius a opposé à la première partie de l'Ouvrage de Pancirole une Dissertation, où il fait voir que notre siècle n'a rien perdu de ce que l'Antiquité avoit de bon & d'utile, & qu'au lieu du titre qu'il lui a donné il auroit dû y mettre celui-ci: *De rebus hodie in desuetudinem abeuntibus;* ou bien: *De rebus antiquorum, quas posteritas intuitu meliorum abolevit, antiquavit, correxit.* Michel Watson a donné une espèce de Supplément à l'Ouvrage de Pancirole, intitulé. *Theatrum variarum rerum exhibens excerpta & annotata in Libb. de rebus memorabilibus.* Brême 1663 in-8. (9) VIII. Comnenus marque des Commentaires sur les Oeuvres de Tertullien, mais le P. Niceron (10) parle simplement de *Notes* sur tous les Ouvrages de ce Pere, dont il n'y a que celles qui sont sur le Traité *De Oratione,* qui ayent paru. C'est Mr. Muratori, qui les a publiées avec ce Traité, plus complet qu'on ne l'avoit eu jusques-là, dans le troisième Volume de ses *Anecdota.* Padouë 1713 in-4. IX. *Stimuli virtutum Adolescentiæ Christianæ dicati, ex Italica P. Gull. Baldesani Latine facti.* Cologne 1594 in-12. Comnenus indique divers autres Ouvrages de Pancirole, mais j'ignore quel fonds il y a à faire sur son Catalogue, car il n'indique ni tems ni lieu de l'impression; quoi qu'il en soit, voici les titres que je trouve dans cet Auteur (11): *Practica Civilis & Criminalis. De Juris Antiquitate. Ordo Judiciarius, & Praxis Judiciorum Civilium. Novæ Legum Explicationes plurimæ. Volumen Responsorum & Allegationum in Jure. De Origine & Auctoritate Jurisconsultorum, & viris illustribus, maxime in Jure. De origine & auctoritate Equitum.* Comme je ne rencontre les titres de ces Ouvrages nulle part, j'avoue qu'ils me sont suspects; encore s'il s'agissoit de Manuscrits, on pourroit penser qu'ils existent, quoiqu'ils n'ayent pas été imprimés, mais Comnenus en parle comme d'Ouvrages qui ont paru, *Editi ab eo Libri.*

(4) Ibid. p. 190.

(5) Pope Blount *Cens. Celeb. Auth.* p. m. 757.

(6) Maurit. *de princ. Jur. publ.* C. II. num. 36. *Apud Eund.*

(7) Niceron *ubi supra* p. 191.

(8) Idem ibid.

(9) Morhof *Polyh.* T. I. L. I. c. XXI. n. 52.

(10) *Ubi supra* p. 193.

(11) *Ubi supra* p. 260.

[*D*] *Le P. Niceron met sa mort au premier de Juin 1599, & il y a de l'apparence que cette date approche le plus du vrai.*] Tommasini le fait mourir en 1591, mais cette date est évidemment fausse. Cet Auteur lui donne soixante quinze ans, quand il mourut: or il est démontré qu'il étoit né en 1523, ainsi il doit avoir vécu du moins jusqu'en 1598; & ce qu'il y a de singulier, c'est que Tommasini lui-même fixe à l'année suivante le commencement d'Oddi, qui succéda à Pancirole.

Il fut enterré à Ste. Justine de Padouë, comme il l'avoit souhaitté avant sa mort, après qu'on eut fait son service dans l'Eglise de St. Antoine, ou François Vidua fit son Oraison funébre (*i*).

(*i*) Idem p. 159 & Commen. *ubi supra.*

cirole. D'ailleurs Riccoboni, qui publia en 1598 son Histoire de l'Université de Padouë, parle de Pancirole, comme étant en vie, & le met dans la liste des Professeurs (12). Ajoûtez à cela la Remarque du P. Niceron (13), qu'il y a beaucoup de confusion dans les dates de Tommasini, qui ne s'accordent point, & qui se contredisent même souvent, comme on le peut voir, en conférant ce qu'il dit de Pancirole dans ses *Eloges*, & dans son *Histoire de l'Université de Padouë.* Dans le même endroit, où il le fait mourir en 1591, il dit que les Pape Grégoire XIV & Clément VIII, voulurent plusieurs fois l'attirer à Rome pour le consulter, mais qu'il refusa toujours de quitter le séjour de Padouë, pour aller à la Cour de Rome. *Summi Romani Pontifices* Gregorius XIV, *Clemens* VIII *miro illum amore complexi sunt, & ad Aulæ Roman. limina, consultationis ergo, perhonorifice vocavere. At ille quietis amans, & bonæ valetudini suæ studens, lucubrationibus etiam eruditissimis evulgandis intentus, fastus hujuscemodi, & honores omnes nihili ducens, Civitatem & Academiam nostram Romæ præferendam censuit, nec ab procul a Gymnasio sui deliciis, commigrandum.* Mais comment Clément VIII auroit-il souhaitté l'attirer à Rome, si Pancirole étoit mort en 1591, puisqu'il ne fut élu Pape que le 30 Janvier 1592? Enfin Salmuth dans son Epitre dédicatoire du 5 Mars 1599, parle de Pancirole comme d'un homme encore vivant.

(12) Commen. *loc. cit.*
(13) *Ubi supra* p. 188. 189.

PANORMITA (Antoine), connu communément sous le nom d'*Antonio Bologna Beccadilli Palermitano*, ou simplement sous celui de *Panormita.* Il nâquit l'an 1393 de Henri Beccadilli, surnommé *Bononia*, à cause du lieu de son origine, qui avoit été fait Chevalier par Martin Roi de Sicile, & qui fut plusieurs fois Commandant de la Ville de Palerme. Après avoir fait ses études dans sa patrie Antoine passa à Boulogne, où il étudia en Droit, & se fit recevoir Docteur en cette Faculté [*A*]. Le Duc de Milan lui fit non seulement les avantages que dit Mr. Bayle, mais lui permit de mettre dans ses armes la Givre de celles des Ducs de Milan. Alphonse Roi de Naples eut aussi une estime particuliere pour lui & lui en donna des preuves [*B*]; Ferdinand successeur de ce Prince témoigna à notre Savant les mêmes sentimens; & il se vit comblé de biens & d'honneurs jusques à la fin de sa vie. Il mourut le 6 Janvier 1471 âgé de 78 ans, & fut enterré à Naples dans l'Eglise de St. Dominique (*a*). Il fut le premier qui forma l'Académie de Naples, si illustre depuis sous le nom d'Académie de Pontanus (*b*). On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages [*C*].

(*a*) Niceron *Mém. des Ill.* T. IX. p. 41 & suiv.
(*b*) Idem p. 58.

[*A*] *Se fit recevoir Docteur en cette Faculté.*] La vivacité & l'étendue de son esprit ne lui permirent pas de se borner à cette Science, il s'appliqua encore à la Théologie, à l'Histoire, & à la Poësie. Les Belles-Lettres, pour lesquelles il se sentoit le plus de goût, l'occupérent aussi davantage, & ce fut pour s'y perfectionner qu'il parcourut plusieurs Villes d'Italie, entre autres Pavie, Plaisance, Padouë, &c. (1).

(1) Niceron *Homm. Ill.* T. IX. p. 49.

[*B*] *Alphonse Roi de Naples eut aussi une estime particuliére pour lui, & lui en donna des preuves.*] Ce Prince l'envoya plusieurs fois en Ambassade à l'Empereur Frédéric III, aux Républiques de Venise, de Florence & de Génes, & à plusieurs Princes d'Italie. La maniére dont il s'acquittoit de ces emplois le rendoit de plus en plus agréable à son Prince, & lui procuroit de tems en tems de nouvelles marques de distinction; Alphonse lui permit de joindre les Armes des Rois de Naples aux siennes. L'Acte qu'il lui donna pour cela est signé de sa propre main, & daté du 5 Février 1450 (2).

(2) Ibid. p. 50. 51.

[*C*] *On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages.*] I. *De dictis & factis Alphonsi, Regis Aragonum libri quatuor. Commentarii in eosdem Æneæ Sylvii, quo capitatim cum Alphonsinis contendit. Adjecta sunt singulis libris scholia per D. Jacobum Spiegelium.* Basileæ 1538 in-4. Item *Cura Davidis Chytræi.* Wittembergæ 1585 in-4, & Rostochii 1590 in-4. It. Hannoviæ 1611 in-4. Traduit en Espagnol par Jean Molina, *Burgos* 1553 in-4. Panormita, ayant composé cet Ouvrage, l'envoya à Eneas Sylvius, qui ajoûta à chaque chapitre quelques actions ou sentences semblables à celles d'Alphonse, faites ou dites par d'autres Princes: & c'est ce qu'on trouve rassemblé dans toutes les Editions de cet Ouvrage. II. *In Coronatione Frederi* III *Imperatoris Oratio, Romæ habita*, anno 1452. Ce Discours, dont on a une Edition fort ancienne faite à Venise in-4, a été inséré par Marquard Freher dans le troisiéme Tome des Historiens d'Allemagne, *Hannoviæ* 1611 in-folio. Il se trouve aussi dans un Recueil, intitulé *Principum & illustrium Virorum Epistolæ*, dont on a plusieurs Editions faites à Venise, à Strasbourg, &c. & enfin à Amsterdam en 1644 in-12. III. *Ad Genuenses contra Venetos in bellum exhortatio.* Il prononça ce Discours à Génes, où le Roi Alphonse l'avoit envoyé pour engager cette République à prendre les armes contre les Vénitiens. Il se trouve dans le Livre, intitulé, *Summa Oratorum omnium*, &c. imprimé par les soins d'Albert de Eyb à Rome 1475 in-fol. IV. *Orationes duæ ad Caetanos & ad Venetas de Pace.* Ces deux Discours se trouvent dans l'Histoire de Barthélémi Facio *de rebus gestis Alphonsi.* Le premier dans le troisiéme Livre, & le second dans le neuviéme. V. *Epistolarum Libri V. Orationes duæ, & Carmina.* Venise 1553 in-4. Les quatre premiers Livres contiennent les Lettres qu'il écrivit pendant qu'il étoit au service du Duc de Milan, & le cinquiéme, celles qu'il a écrites pendant qu'il étoit à celui du Roi Alphonse. Le premier des deux Discours est *ad Alphonsum regem*, le second, qui est *ad Genuenses contra Turcas*, est la même chose, à quelques changemens près, que celui qui est cotté num. III. *ad Genuenses contra Venetos.* Les Poësies ont été composées dans sa jeunesse. VI. Dans le Livre intitulé, *Regis Ferdinandi & aliorum Epistolæ ac Orationes utriusque militiæ*, Viciœquensi 1586 in-8. Il y a plusieurs Lettres de Panormita, qui ne sont point dans le Recueil dont on a parlé. Il a fait quelques autres Ouvrages, qui n'ont point été imprimés, tel est l'*Hermaphroditus* (3), Poëme qui est en Manuscrit dans la Bibliothéque du Grand-Duc de Toscane. Le scandale que causérent ces Poësies licencieuses, qui couroient pendant la vie de l'Auteur en Manuscrit, fut si grand, que deux célébres Prédicateurs, qui vivoient alors, Bernardin de Sienne, & Robert de Lecce, si connu sous le nom de *Robertus Siciè*, après avoir déclamé contre l'Auteur, les brulérent en place publique, à Boulogne, à Ferrare & à Milan. Pogge même, dont nous avons des Contes si libres, & qui d'ailleurs étoit ami de Panormita, ne pouvant souffrir de telles infamies, l'avertit jusqu'à deux fois du tort que cela pouvoit faire à sa réputation. Albert de Eyb, dans sa *Marguerite Poëtique*, qui est une Collection de passages tant en Vers qu'en Prose, tirés de divers Auteurs, tant anciens que modernes, a extrait une trentaine de vers *ex Joanne Antonio Hermaphrodita*, corrompant ainsi ridiculement le nom d'Antoine Panormita, & le titre de son Livre (4). [☞ On peut voir dans le même Volume du *Menagiana* une Dissertation de Mr. de la Monnoye, sur une Epigramme intitulée, l'*Hermaphrodite*, qui se trouve dans le Manuscrit de l'Ouvrage d'Antoine Panormita, à qui elle a été attribuée à cause du titre. Add. du Trad.]

(3) *Voy.* dans Bayle Art. Panormita Rem. [I].
(4) Menagiana T. IV. p. 329. Edit. de Paris 1729.

☞ PANVINI (Onuphre) célébre Savant du XVI. Siécle, & fameux par le grand nombre d'Ouvrages qui sont sortis de sa plume [*A*], nâquit à Vérone d'une famille noble l'an 1529 (*a*). Il fit voir dès sa premiére jeunesse une ardeur prodigieuse pour l'étude, & des dispositions toutes particuliéres pour y réussir. Dès l'âge de douze ans il témoigna beaucoup de goût pour l'Histoire & les Antiquités, & s'y ap-

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XVI. p. 329.

[*A*] *Fameux par le grand nombre d'Ouvrages, qui sont sortis de sa plume.*] Outre ceux qui sont imprimés, il y en a un nombre considérable d'autres qui n'ont pas paru, & qui se trouvent dans quelques-unes des plus fameuses Bibliothéques, comme celles du Vatican, de Vienne, de Munich &c. Un Auteur Italien (1) a dit fort bien, que Panvini a tant écrit de Livres, qu'il semble ne devoir pas avoir eu le tems de lire ceux des autres, & qu'il a si prodigieusement lu, qu'on diroit qu'il ne peut avoir eu le tems de rien écrire: *Tot Onuphrius scripsit, ut nihil legere, tot aliena legit, ut nihil scribere potuisse videatur.* Il joignoit à son érudition une maniére d'écrire facile, agréable, & même élégante dans les Ouvrages, où le tour & la noblesse des expressions sont nécessaires (2). Je crois pouvoir me dispenser de donner le long Catalogue de ses Ouvrages, on le trouve non seulement dans le P. Niceron, mais en divers autres Auteurs; il y a surtout une ample liste de ses Oeuvres, tant imprimées que Manuscrites dans l'Auteur cité en marge (3). Je me contenterai de remarquer que ce fut le Cardinal de Ste. Croix, depuis Pape sous le nom de Marcel II, qui l'engagea à quitter l'Histoire Romaine, pour s'attacher à l'Histoire & aux Antiquités Ecclésiastiques. C'est lui qui avoit commencé les *Annales*, que Baronius a ensuite publiées: il avoit entrepris une Histoire Ecclésiastique universelle, & dans cette vuë il avoit recueilli avec beaucoup de peine les monumens anciens de toute espéce, copié & fait copier quantité de piéces originales, dans les Archives & dans les Bibliothéques de toute l'Italie, qu'il avoit parcourue; il expose lui-même le plan qu'il s'étoit fait en ces termes (4): *Totius autem instituti mei ratio est, historiam universam Ecclesiasticam, tam Græcam quam Latinam, alia ratione, atque Scriptores Græci fecerunt, a Christi natali die ad nostra usque tempora deducere.* Il semble qu'il ait achevé cet Ouvrage, du-moins à en juger par la maniére, dont Mr. de Maffei en parle: & d'ailleurs je trouve dans le Catalogue de ses Ouvrages Manuscrits *l'Histoire Ecclésiastique Universelle, composée à la sollicitation du Roi Philippe, en six tomes*, chacun de plus de mille pages; qui ont passé de la Bibliothéque du Cardinal Savelli, dans celle du Vatican. Tous ceux qui se sont appliqués à l'étude de l'Histoire & des Belles-Lettres, savent qu'il n'y a rien qui soit d'un plus grand usa-

(1) Gaddi. Voy. La *Veron. ill.* T. II. p. 248.
(2) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* Tom. XVI. p. 99.
(3) *Veron. ill.* T. II. p. 252-263.
(4) Ibid. p. 263.

appliqua avec une avidité ſurprenante (*b*). Il entra fort jeune dans l'ordre des Ermites de St. Auguſtin, & lorſqu'il y eut fait profeſſion, Jérôme Seripandi, qui en étoit Général, le fit paſſer à Rome, pour y achever ſes études. Ce fut dans cette Ville qu'on le reçut Bachelier en Théologie le 25 Décembre 1553, & on lui donna peu de tems après la conduite des études des jeunes Religieux de ſon Ordre, qui étoient à Rome. Le 20 Avril de l'année ſuivante 1554, on le chargea de profeſſer la Théologie à Florence, mais cette occupation qui étoit fort éloignée de ſon goût & de ſon génie, lui déplût bientôt; & il ne faut pas en être ſurpris, un homme accoutumé aux agrémens de l'Hiſtoire & des Belles-Lettres, ne pouvoit ſe plaire dans l'étude de la Théologie Scholaſtique. Panvini ſollicita donc fortement, & obtint la même année, la permiſſion de quitter ſon poſte, & même la liberté de vivre hors de ſon Monaſtére, pour s'appliquer avec plus d'aiſance au genre d'étude pour lequel il avoit le plus de panchant: ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ſon Général renouvella cette permiſſion en 1556, parce, dit-il, qu'il avoit employé utilement le tems qu'il avoit paſſé juſques-là hors de ſa Communauté, & qu'il le connoiſſoit très-appliqué à l'étude des Belles-Lettres, & aux Recherches Hiſtoriques (*c*). Infatigable au travail, il paſſoit les jours & les nuits à la lecture, & ne la diſcontinuoit pas même pendant ſes repas (*d*): né, ſembloit-il, comme le dit Mr. de Thou, pour retirer des ténébres les Antiquités Romaines & Eccléſiaſtiques, il les poſſédoit à fond, ce qui lui a fait donner le nom de *Helluo antiquitatis* par Paul Manuce (*e*). Il avoit pris lui-même pour ſa Deviſe un Bœuf entre un Autel & une Charuë, avec ces mots, *ad utrumque paratus* (*f*), pour dire qu'il étoit également diſpoſé à ſupporter les travaux attachés à ſon état, & les fatigues de l'étude des Sciences humaines. Il étoit lié avec les Savans les plus diſtingués de ſon tems, tels que Fulvius Urſinus, & Sigonius, & quoiqu'il ne fut pas toujours d'accord avec ce dernier, ils n'en étoient pas moins bons amis (*g*). Mr. Teiſſier aſſure que Panvini fut fort aimé des Empereurs Ferdinand & Maximilien ſon fils, par Philippe II. Roi d'Eſpagne, & par le Pape Pie IV. dont il eut un préſent de cinq-cens écus, pour lui avoir dédié un de ſes Livres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſon mérite & ſa capacité lui procurérent de bonne heure des Patrons, qui ſe firent un plaiſir de lui aider dans ſes études. Marcel Cervini, Cardinal, Protecteur de ſon Ordre, le prit en affection, & lui en auroit certainement fait reſſentir les effets, lorſqu'il fut élevé au Pontificat ſous le nom de Marcel II. s'il eût vécu; mais il n'en eut pas le tems, étant mort trois ſemaines après ſon exaltation. Panvini trouva un autre Protecteur dans la perſonne du Cardinal Alexandre Farneſe, qui le logea dans ſon Palais: mais il ne jouït pas longtems de cet avantage; un voyage qu'il fit avec ce Prélat en Sicile, lui fut fatal: le Cardinal lui ayant fait une reprimande aſſez vive (*h*), il en tomba malade de chagrin, & mourut à Palerme le 15 Mars 1568, âgé de trente-huit ans; ſon corps fut tranſporté à Rome, & enſeveli dans l'Egliſe de St. Auguſtin de ſon ordre.

(*b*) Idem Ibid. & Maffei *Veron. ill.* Tom. II. p. 147.

(*c*) Niceron *loc. cit.* p. 330.

(*d*) Teiſſier *Eloges des Homm. Sav.* Tom. II. p. m. 307.

(*e*) Epiſtol. Lib. II. Ep. 9. *Apud* Pope Blount *Cenſ. Celeb. Auth.* p. m. 711.

(*f*) Aub. Miræus *Script. Sæc.* XVI. p. m. 151.

(*g*) Paul. Manut *ubi ſupra.*

(*h*) Seroit-ce à cauſe de quelque débanche? On lit dans le *Pithœana*: „ Onuphre avoit „ perdu les „ dents de „ la Vérole".

uſage que les Inſcriptions; & Panvini eſt un de ceux à qui l'on a le plus d'obligation à cet égard, s'étant particuliérement attaché à ce genre d'étude: il eſt le premier qui ait entrepris de faire un Corps des Inſcriptions, connues de ſon tems: c'eſt ce qu'il dit lui-même dans ſon Commentaire ſur les *Faſtes* (5): *Magnum Inſcriptionum totius orbis opus adorno, quod quamprimum Deo auſpice evulgabitur, in quo omnia ſigillatim Inſcriptionum loca accuratiſſime deſcripta ſunt*; & Mr. Maffei dit qu'il a un Catalogue, où l'on trouve marqué, *Antiquarum totius terrarum orbis Inſcriptionum Liber*: dans celui qui eſt inſéré dans la *Verona illuſtrata*, il y a un Recueil de peut être trois mille Inſcriptions Romaines, très-correct: *Un Libro di forſe tre mila Iſcrizioni Romani, correttiſſime*: auſſi Mr. Maffei ne craint-il pas de dire, que Panvini a le mérite d'avoir rédigé les Inſcriptions en un Corps, & que d'autres en ont eu l'honneur; & il ne paroît pas douter que ſon Manuſcrit n'ait ſervi à former en grande partie le Recueil de Gruter, voici comment: on ſait que celui-ci travailla ſur un Recueil que Martin Smetius avoit formé; or Smetius avoit été à Rome au ſervice du Cardinal Pio, & on conjecture qu'il avoit trouvé moyen de ſe rendre poſſeſſeur de l'Ouvrage de Panvini. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on a trouvé tout ce que notre Auteur a fait, & qu'il n'y a que ſon Recueil d'Inſcriptions, dont on n'a jamais eu de nouvelles (6). Tous les Savans ſe ſont réunis à donner à Panvini les plus grands éloges, Joſ. Scaliger entre autres, qui l'a qualifié de Pere de l'Hiſtoire.

(5) Ibid. p. 365.

(6) Ibid. p. 366.

☞ PAPE (DE LA) *: JEAN PAPE, Seigneur *de la Pape*, Terre ſituée, à une lieuë de Lyon, vivoit vers l'an 1350; teſta l'an 1400; marié avec Demoiſelle *Cathérine d'Adhemar*, duquel mariage nâquit Guy Pape. Jean avoit un frere cadet, nommé PIERRE PAPE, qui mourut ſans enfans: on trouve en marge: *Jean Pape* Gouverneur de la Savoye, ſa Femme d'une Maiſon Souveraine, deſcendue d'un Cadet de Caſtille: & *Pierre*, Conſeiller de Humbert Dauphin du Viennois.

GUY PAPE, fils & ſucceſſeur de Jean Pape, Seigneur de Pape, de St. Auban, & de Montelar, Conſeiller du Dauphin Louis, ſon Ambaſſadeur vers le Roi Charles VII. depuis Ambaſſadeur de France à Rome auprès du Pape Nicolas V; épouſa en premiéres nôces *Louiſe de Guilhon* fille du Préſident de Guilhon, de laquelle il n'eut point d'enfans, & en ſecondes nôces *Catherine Cizerin*, de laquelle il eut *Jean* & *François* Pape: il fit ſon Teſtament à Grenoble le 27 Juillet 1472: on dit qu'il eſt mort Préſident du Parlement de Grenoble, mais il y a de l'apparence que c'eſt une mépriſe. *Jean Pape*, fils aîné de Guy, mourut ſans enfans.

* Mémoire qui nous a été communiqué & qui vient de la Famille même; mais où il y a quelques inexactitudes, que j'ai tâché de corriger, autant, qu'il m'a été poſſible.

FRANÇOIS PAPE, Seigneur de St. Auban, qualifié ſuivant les titres de ces tems *Noble Damoiſeau*, ſuccéda à Guy, & épouſa Demoiſelle *Claudine de Ste. Jaille*; comme il paroît par leur Contract de mariage, du 14 Janvier 1476, duquel mariage nâquit *Philibert Pape*, que François inſtitua ſon héritier univerſel, par ſon Teſtament du 30 Octobre 1512, fait à ſa maiſon de Fontenilles, près de Grenoble.

PHILIBERT PAPE, Seigneur de St. Auban, ſucceſſeur de François, épouſa Demoiſelle *Claude de Beſignan*, leur contract du 22 Mars 1515, duquel mariage nâquirent *Gaſpard* & *Antoine Pape*: ſon Teſtament eſt du 15 Novembre 1528. Philibert fut preſque ruiné, pour avoir coupé d'un coup d'épée le pouce à un Gentilhomme, dans une Egliſe. Il fut tué en Italie. *Antoine Pape* fut marié & eut deux enfans, qui moururent ſans laiſſer de poſtérité, n'ayant point été mariés.

GASPARD PAPE, Seigneur de St. Auban, ſucceſſeur de Philibert, eut le Commandement Général du Dauphiné, avec un pouvoir très-étendu, & le Gouvernement du Comtat Venaiſſin, & de la Principauté d'Orange: il épouſa Demoiſelle *Blanche de Poitiers*, le Contract dans lequel il eſt qualifié de Noble Chevalier, eſt du 4 Mai 1545: de ce mariage nâquirent, *Hector*, *Jaques*, *Pierre* & *George Pape*. Par ſon Teſtament du 2 Octobre 1567, il inſtitue ſon fils aîné Hector ſon héritier, lui ſubſtitue Jaques ſon ſecond fils, & fait des Legs aux autres. Le Roi Henri II. donna à *Gaſpard* une Commiſſion, en date du 6 Juin 1552, de Capitaine de trois-cens hommes de pied. En 1558 le Comte de Tende, Gouverneur de Provence, lui fit expédier une Commiſſion, du 5 Juillet, de Maître de Camp ſur tous les Capitaines des gens de guerre de pied, qui étoient aſſemblés ſur les côtes de Provence: le même Seigneur fit expédier, le 15 Septembre 1558, une Commiſſion à Gaſpard Pape, pour commander dans la Ville, Chateau, & Vallée de Barcelonne. Les Comtes de Tende & de Cruſſol le chargérent, par commiſſion du 11 Février 1562, de lever & commander mille hommes de pied. Louïs de Bourbon Prince de Condé lui donna une Commiſſion, en date du 13 Décembre 1562, pour lever des troupes, les ſoudoyer, & commander en chef dans la Province de Dauphiné, ſous l'autorité dudit Prince. Le 15

Mai 1563, le Comte de Cruſſol fit expédier une Commiſſion au même Gaſpard de St. Auban de commander dans tout le Comté Venaiſſin, & dans la Principauté d'Orange, & il paroît par trois autres piéces, qu'il y avoit réellement commandé. *Hector Pape*, ſon fils aîné, Capitaine de cent hommes, Chevaulegers, mourut ſans enfans.

JAQUES PAPE, Seigneur de St. Auban, ſecond fils de Gaſpard, lui ſuccéda; il épouſa Demoiſelle *Lucréce de Perés*, Princeſſe de Salerne, le Contract de mariage eſt du 15 Novembre 1573, il eſt qualifié, Haut & Puiſſant Seigneur, Baron de Sahune. Henri Roi de Navarre, depuis Henri IV. le nomma, par Commiſſion du 12 Septembre 1577, Général en Chef, & Gouverneur du Comtat Venaiſſin & Archevêché d'Avignon: il eut de ſon mariage *Guy Pape:* ſon Teſtament eſt du 15 Janvier 1594: le 4 Décembre 1592, il fit hommage de la Terre d'Alan en Provence devant la Chambre des Comptes à Aix.

GUY PAPE, Seigneur de St. Auban, ſuccéda à Jaques, & épouſa Demoiſelle *Mabile des Maſſues d'Eure*; leur Contract eſt du 22 Août 1604; il eſt qualifié Baron de Sahune. En 1613 il étoit Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louïs XIII. qui lui accorda une penſion de deux mille Livres, par un Brevet du premier Juillet de cette année-là. De ſon mariage nâquirent, *François*, *Jean-Louis*, *Guy* & *Gaſpard Pape*. Son Teſtament eſt du 8 Mai 1650. Les trois fils aînés moururent, ſans avoir été mariés. *Jean-Louis* eut, en 1630, une Commiſſion de Maître de Camp d'un Régiment d'Infanterie de mille hommes. *Guy* fut Capitaine en 1628, Maître de Camp d'un Régiment de douze-cens hommes en 1632, Colonel d'un Régiment dans l'Armée du Maréchal de Créqui en Italie, en 1635, & Chef ou Brigadier de la Nobleſſe du Valentinois & du Dijois en 1640.

GASPAD PAPE, Seigneur de St. Auban & de Ste. Euphémie, dernier fils de *Guy* II. ſuccéda à ſon pere, & épouſa Demoiſelle *Blanche de Périſſol*; leur Contract du 13 Juin 1644: il commanda les Régimens de Sulli & Leſdiguiéres. On remarque ici, que depuis l'an 1634 les *Pape* prirent communément la qualité de Marquis, pour ſe diſtinguer des nouveaux Barons, mais qu'ils refuſérent l'érection de leurs Baronies en Marquiſâts, pour ne pas échanger d'anciens titres contre de nouveaux. *Gaſpard* eut quatre fils, *Guy*, *Samſon*, *Jaques* & *Laurent*. Son Teſtament eſt du 23 Septembre 1658. *Guy* & *Laurent* moururent ſans avoir été mariés.

SAMSON PAPE, Seigneur de St. Auban, fils & ſucceſſeur de *Gaſpard*, épouſa Demoiſelle *Elizabeth de Maſſannes*, leur Contract du 2 Avril 1671: de ce mariage nâquit *Guy-Antoine Pape*; le Teſtament eſt du 1 Janvier 1675. A l'occaſion des recherches qu'on fit en 1655 & les années ſuivantes des titres de la Nobleſſe, la Commiſſion rendit à Aix en Provence, le 4 Juillet 1668, un Jugement, par lequel Meſſire Samſon Pape, Seigneur de St. Auban, Sahune, Vercoiran, Ste. Euphémie, Autanne, Alan, Conſeigneur de Belignan, fut reconnu iſſu de noble race, & maintenu lui & ſes deſcendans dans les Privileges, attribués aux autres Nobles de la Province.

JAQUES PAPE frere de *Samſon*, Lieutenant-Colonel au Service d'Angleterre, épouſa en Hollande Demoiſelle *Mariamne de Maſſannes*, duquel mariage eſt né *Guy Pape* de St. Auban, qui épouſa à la Haye la Comteſſe Charlotte de Waſſenaer, & mourut, à la fleur de l'âge, le 9 Juillet 1727 d'une longue & ſinguliére maladie, dont le célébre Boerhave publia une ſavante deſcription. Son épouſe ne lui a ſurvécu que d'une quinzaine d'années. Pour tout fruit de leur mariage ils ont laiſſé *Mariamne-Sophie-Théodore de St. Auban*, née le 9 Juillet 1724, & qui a épouſé Philippe-Maurice Didier de Boncour, Capitaine de Cavallerie au ſervice de la Hollande: il eſt mort le 22 Décembre 1749, âgé d'environ trente-ſept ans, & n'a laiſſé que deux filles.

Quant à la branche de St. Auban, qui étoit demeurée en France, réduite à la perſonne du Marquis de ce nom, marié à une Dame de la Maiſon de St. André Mombrun, elle s'eſt éteinte cette année 1752, dans la perſonne du Fils unique de ce Seigneur, mort au Service.

Voila ce que portent les Mémoires qui m'ont été communiqués, mais je ſoupçonne qu'ils ne ſont pas tout-à-fait complets, je n'y trouve point un ALBERT PAPE *de St. Auban*, dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire de Mr. de Thou [*A*].

[*A*] *Je trouve dans Mr. de Thou un* Albert Pape de St. Auban *dont il n'eſt point fait mention dans ces Mémoires.*] Mr. de Thou (1) faiſant l'Hiſtoire du ſiége de Sienne, en 1554, par le Marquis de Marignan, rapporte que les Impériaux tentérent de ſe rendre maîtres de la Ville par eſcalade: & à cette occaſion il remarque, que le péril fut le plus grand à la porte Camollia. „ Comme on avoit tenté d'eſcalader la Ville „ par trois endroits, la Compagnie d'*Albert Pape de St. Auban*, qui étoit pour lors dans ſa maiſon, n'étant com„ mandée que par ſon Lieutenant, abandonna ſon poſte & „ prit la fuite . . . . Montluc ayant fait publier à la por„ te de St. Marc, & à la Porte Neuve, que les aſſiégeans „ avoient été repouſſés, afin de diſſiper la frayeur qui s'y „ étoit répandue, & d'empêcher l'effet des intelligences que „ les ennemis avoient pu y pratiquer, fit avancer ſes gens „ juſqu'au rempart, & ayant rencontré *St. Auban*, qui étoit „ accouru au bruit, il lui porta l'épée à la gorge, en l'accu„ ſant d'être la cauſe du péril où ſe trouvoit la Ville, & le „ menaça de le tuer, s'il ne l'en délivroit par une action har„ die & périlleuſe. Il lui ordonna donc de marcher le pre„ mier à l'attaque de la porte Camollia. *St. Auban* le fit, ou „ par honte ou par crainte, ſecondé par Luſſan, & Blacons, qui étoient préſens, & par de Combas, qu'il invita „ à le ſuivre. Ses amis en effet le ſuivirent auſſitôt avec quin„ ze ſoldats déterminés, qui imitérent ſon exemple". Le même Hiſtorien (2) rapporte qu'en 1560, le nombre des Proteſtans augmentoit, & que devenus plus hardis, ils tenoient leurs aſſemblées en tous lieux. Après en avoir cité quelques exemples il ajoûte que ceux „ de Montelimar que „ Bourjac, leur Magiſtrat, favoriſoit en ſecret, n'eurent pas „ plus de retenue. Ils ſe voyoient ſoutenus, *dit-il*, par plu„ ſieurs Gentilshommes du Pays. De Comps, Charles „ Dupuy-Montbrun, *Albert Pape de St. Auban*, dont j'ai „ parlé ci-deſſus dans la guerre de Sienne, &c. étoient de „ ce nombre". Théodore de Béze le nomme auſſi (3), le déſignant par le nom de Capitaine de *Saint Auban*. Mr. de Thou parle encore de St. Auban (4) dans un autre endroit: faiſant l'hiſtoire du ſiége de St. Jean d'Angeli en 1569: il dit, „ Sur le bruit qui ſe répandit, qu'il venoit du ſecours d'An„ goulême, ſous la conduite de *Saint-Auban*, de Piles y en„ voya Fonbedovere, qui les conduiſit juſqu'à Chiſai; mais „ ayant été découverts par les troupes du Roi, ils furent „ obligés de s'en retourner. *Saint-Auban* s'étant avancé, „ avec un petit nombre de gens, juſqu'au Pont St. Julien, „ fut auſſi découvert; il eſſaya de ſe retirer, mais il fut „ pourſuivi ſi vivement qu'il fut pris". On a déjà vu, que Béze parle du Capitaine Saint-Auban, parmi les Gentilshommes qui favoriſoient les Réformés de Montelimar. Cet Hiſtorien en fait mention en d'autres endroits. En 1562 ce fut Saint-Auban, qui, ſelon lui (5), conduiſit à Orleans au Prince de Condé, l'Infanterie de Languedoc & de Provence. En allant à Orleans, il tâcha de ſecourir ceux de Moulins, cruellement tyranniſés & perſécutés par le Seigneur de Montaré; St. Auban fit tant de diligence, qu'il penſa enlever cet ennemi des Proteſtans, mais ayant manqué ſon coup, il eſſaya, mais inutilement, de ſe rendre maître de la Ville (6). Au mois de Septembre de la même année, Saint-Auban, revenant du Camp du Prince de Condé, avec environ quatre-vingt chevaux, fut défait & pris avec ſon fils ſur la montagne de Tarare, mais le Duc de Nemours le relâcha bientôt, & St. Auban lui laiſſa ſon fils en ôtage (7). Comme Béze ne déſigne celui dont il parle, que par le nom de Saint-Auban, ce qu'il dit pourroit s'appliquer à Gaſpard Pape, fils de Philibert; mais c'eſt ce que ne permet pas le récit de Mr. de Thou, qui nomme celui dont il fait mention, *Albert Pape*, & il eſt évident, que Béze & lui parlent de la même perſonne. Il eſt ſurprenant qu'il ne ſoit point du tout parlé de cet Albert, dans le Mémoire qui forme le Corps de cet Article.

(1) *Hiſt.* Lib. XV. p. 620 du T. I. Edit. de Francfort 1614. in-8. & de la Traduct. Françoiſe. T. II. p. 295. 296.

(2) *Ubi ſupra* L. XXV. p. 1163. Et Trad. Franç. *loc. cit.* p. 810.

(3) *Hiſt. Eccl. des Egliſ. Ref. de France* T. I. p. 343.

(4) Thuan. Tom. II. L. XLVI. p. 775. & Trad. Franç. T. IV. p. 241. 242.

(5) Béze *Hiſt. Eccleſ.* T. II. p. 89.

(6) Idem ibid. p. 481. 482.

(7) Idem Tom. III. p. 214.

☞ PAPE (GUY) ou *De La Pape*, en Latin *Guido Papæ*, nâquit au commencement de XV. Siécle, à Saint Saphorin d'Ozon, petite Ville à trois lieuës de Lyon, de Jean de la Pape, & de Cathérine d'Ad-

d'Adhemar [*A*]. Il étudioit à Lyon en 1415, & y entendit prêcher Vincent Ferrier; c'est ce qu'on apprend de lui-même (*a*). Après avoir fait ses Humanités, il s'appliqua à la Jurisprudence, qu'il commença à étudier en France; ensuite il alla en Italie, qui passoit alors pour la meilleure Ecole des Jurisconsultes: il se rendit à Pavie, où il entendit Pierre de Bezuccio & Jean de Gambarano, qui y professoient avec réputation, & en 1430 il prit dans cette Université le degré de Docteur en Droit. A son retour il s'arrêta à Turin, pour profiter des leçons de Jean de Grassis, célébre Professeur de cette Ville, & Pape lui-même y en fit, qui lui firent beaucoup d'honneur. Peu après son retour en France, il eut le chagrin de perdre sa mere, & bientôt après Pierre Pape son Oncle, qui lui laissa en mourant sa Bibliothéque (*b*). Il balança quelque tems sur le lieu où il se fixeroit pour exercer la profession d'Avocat, & enfin il se détermina pour Lyon, quoique son pere souhaittât qu'il choisît Vienne. Il s'attira l'estime des Magistrats, & les applaudissemens du peuple de Lyon, par sa capacité & sa pénétration; & eut occasion d'ajoûter à la connoissance parfaite qu'il avoit du Droit Romain, celle du Droit François, qui lui fut très-utile dans la suite en plusieurs occasions. Etienne Guilhon ou Guillon Conseiller du Conseil Delphinal à Grenoble, l'engagea à venir s'établir dans cette Ville. Une patrie commune, & la conformité d'étude, avoient formé entre eux une étroite liaison (*c*). Pape se vit plus recherché encore à Grenoble, qu'il ne l'avoit été à Lyon; il épousa Louise Guilhon, fille de son ami & de son protecteur, & acquit quelque tems après la Terre de Saint Auban dans le Gapençois, mais son mariage & cette acquisition lui causérent, dit-on, bien des chagrins & des peines [*B*]; il acquit aussi dans la suite la Terre de Montclar dans le Dijois, & celle de Comillon près de Grenoble (*d*). L'habileté & la probité qu'il fit paroître dans l'exercice de sa profession, lui procurérent une place dans le Conseil Delphinal, dignité dont il fut revêtu en 1440, par le crédit de Guilhon, son beaupere, qui en étoit alors Président. Quelque tems après ils se virent exposés à de fâcheuses affaires, leurs ennemis avoient conjuré leur perte, & ne manquoient point de prétextes, mais ils avoient plus de prise sur le beaupere que sur le gendre; en effet Guilhon fut dépouillé de sa Charge de Président, & Guillaume Cousinot fut mis en sa place en 1442: il trouva pourtant moyen de se relever, à force d'argent, & de se faire rétablir par l'abolition qu'il obtint (*e*). Le Dauphin Louis, depuis Louis XI. s'étant attiré l'indignation de Charles VII. son pere, se retira dans le Dauphiné, & y conçut tant d'estime pour Guy Pape, qu'il le choisit pour aller de sa part à Rome, féliciter le Pape Nicolas V. qui succéda en 1447 à Eugéne IV. Le Dauphin l'employa depuis en plusieurs affaires importantes [*C*]. A la fin de l'année 1450 ou en 1451, la persécution contre lui & contre son beaupere se réveilla, on reprit les procédures criminelles, & le Prince voulut même qu'elles se fissent par son autorité; car Guilhon avoit de puissans ennemis auprès du Dauphin, & Pape s'en ressentoit en qualité de son gendre. Le beaupere n'eût pas assez de crédit pour se soutenir, & fut obligé de se mettre à couvert de l'orage par la fuite; il perdit une seconde fois sa charge, avec une partie de ses biens qui furent pillés (*f*). Guy Pape, à qui on n'en vouloit qu'à cause de Guilhon, se tira d'affaire & fut absous: le Dauphin qui eut occasion de connoître sa probité, l'honora de la Charge de Maître des Requêtes de son Hôtel, pour le dédommager de ce qu'il avoit souffert. Le Conseil Delphinal ayant été érigé en Parlement en 1453, Pape y conserva sa place de Conseiller. Charles VII voyant que son fils refusoit toujours de se rendre auprès de lui, malgré des ordres pressans & réïterés, résolut enfin de l'y contraindre par la force, & fit filer des troupes vers le Dauphiné, se disposant à les suivre lui-même en personne. Le Dauphin allarmé chercha à appaiser le Roi, & lui envoya Guy Pape à Angers, où ce Prince se trouvoit. L'Envoyé s'acquitta de sa commission avec toute l'habileté dont il étoit capable; le Roi le reçut très-bien, l'écouta, mais lui déclara qu'il falloit que le Dauphin se soumît (*g*): Pape se trouva fort embarrassé; d'un côté il redoutoit le ressentiment du Dauphin, pour n'avoir pas réussi,

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXXVI. p. 188.

(*b*) Ibid. p. 188. 189.

(*c*) Ibid. p. 189.

(*d*) Ibid. p. 191. Je ne trouve aucune trace de la Terre de Comillon, dans les Mémoires, qu'on m'a communiqués.

(*e*) Ibid. p. 192.

(*f*) Ibid. p. 193.

(*g*) Idem p. 195. 196.

[*A*] *Nâquit au commencement du XV Siécle .... de Jean de la Pape & de Cathérine d'Adhemar.*] Je trouve beaucoup de difficulté à concilier le récit du P. Niceron, avec les circonstances marquées dans le Mémoire, qui se trouve dans l'Article précédent. Le P. Niceron nomme la Mere de Guy Pape, *Cathérine Aimar*, & non Adhemar, & il ajoûte (1). „ Le Fief noble de *la Pape*, distant seulement d'une lieuë „ de la Ville de Lyon, avoit appartenu anciennement à sa „ famille, qui en avoit pris le nom, & le conserva toujours, „ quoique par un renversement de fortune, elle eût perdu „ ce Fief. *Jean de la Pape* étoit natif de Lyon, mais s'étant „ marié à Saint Saphorin d'Ozon, il s'y établit: & ce fut „ en ce lieu que notre Auteur vint au monde, & non point „ à Lyon même, comme quelques-uns l'ont dit, sous pré„ texte qu'il regardoit cette derniére Ville, comme sa patrie. „ Un de ses Oncles paternels, nommé *Pierre de la Pape*, qui „ étoit Official de Lyon, & Chantre de St. Nizier, le fit „ venir de bonne-heure auprès de lui, & prit soin de le „ pousser dans ses études". Ce que le P. Niceron rapporte de *Jean de la Pape*, ne s'accorde guére avec l'idée qu'on donne de son état & de sa condition dans le Mémoire. D'ailleurs, on y dit; qu'il vivoit en 1350, ce qui semble supposer qu'il n'étoit pas un enfant en ce tems-là, & qu'il testa en 1400; & le P. Niceron dit (2), qu'après 1440 „ Guy Pape „ eut la consolation de recevoir chez lui son pere, qui quit„ ta la Ville de Saint Saphorin, pour venir demeurer à Gre„ noble". Il faudroit donc, que *Jean de la Pape* eût vêcu fort au-delà d'un siécle. Il y auroit un moyen de lever cette difficulté, ce seroit de supposer que le *Jean de la Pape*, dont il est parlé dans le Mémoire, n'étoit que l'ayeul de Guy, & pere d'un autre *Jean* que la conformité de nom auroit fait omettre: la chose me paroit d'autant plus naturelle, qu'il paroit par la Remarque de l'Article précédent, qu'il y a une pareille omission à l'égard d'*Albert-Pape* de Saint-Auban.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXVI. p. 187. 188.

(2) Ibid. p. 194.

[*B*] *Son mariage & cette acquisition lui causérent, dit-on, bien des chagrins & des peines.*] Voici ce que nous apprend au sujet de son mariage le P. Niceron (3). „ Sa femme ne fut pas „ longtems heureuse avec lui. C'étoit un homme sévére, & „ sa sombre sévérité participoit quelquefois de cette dureté „ & de cette rudesse, qui sont peu propres à entretenir la „ paix & la tranquillité dans le ménage. Il rendit par son „ peu de complaisance sa femme moins raisonnable, son ju„ gement s'affoiblit & se troubla". A l'égard du second article, le même Auteur ajoûte. „ L'Acquisition de la Terre „ de Saint-Auban lui donna aussi des inquiétudes, qui firent „ plus de bruit, que ses chagrins domestiques. *Lancelot*, „ Bâtard de Poitiers, qui la lui avoit venduë, prétendit „ avoir été surpris dans les conventions, qu'il avoit faites „ avec lui, & lui intenta procès sur ce sujet; mais après bien „ des procédures, Guy Pape fut maintenu dans la possession „ de cette Terre, qui est toujour demeurée dans sa famille". Je ne sai si cela est bien exact, du moins j'ai lieu d'en douter par rapport à la date: selon le P. Niceron (4), le procès dont il parle, doit avoir précédé l'an 1440, & le tems, où Guy Pape devint Conseiller du Conseil Delphinal: or c'est ce qui est contredit par deux Piéces authentiques, dont je trouve la notice dans le Mémoire qu'on m'a communiqué, & qui sont mentionnées dans le Jugement des Commissaires à Aix en 1668. La premiére est un Brevet, en Latin, contenant Don des Lods, en faveur de Guy Pape, de la Terre & Seigneurie de St. Auban, à lui accordé par Louis Dauphin de Viennois, du 20 Octobre 1444. La seconde, aussi en Latin, est l'Hommage prêté par ledit Guy Pape, de la Terre & Seigneurie de St. Auban, entre les mains du Gouverneur de Dauphiné, du 19 Décembre 1444, dans lequel il est qualifié Noble, & Conseiller Delphinal.

(3) Ibid. p. 190.

(4) Ibid. p. 191.

[C] *Le Dauphin l'employa en plusieurs affaires importantes.*] Le P. Niceron nous en fournit le détail (5). Guy Pape fut un des Commissaires, qui décidérent en 1448 la question des represailles, que le Procureur-Général du Dauphin demandoit contre les sujets de l'Evêque de Valence, Louis de Poitiers. On suivit l'opinion de notre Jurisconsulte; elles furent accordées, quoiqu'avec beaucoup de précaution. Mais le Prélat redoutant les suites de cette affaire, proposa un accommodement, & Guy Pape fut chargé d'y travailler & de le conclure, ce qui se fit au mois de Septembre 1450. Dans une autre occasion (6), un Juif de la Ville de Crest, ayant été accusé, d'avoir commis une irrévérence insolente devant une Image de la Vierge, le Dauphin envoya Guy Pape, pour faire le procès à ce pauvre malheureux, mais les preuves s'étant trouvées trop foibles, on le laissa en repos, bien-heureux de n'avoir pas eu affaire à des Inquisiteurs, & d'avoir eu un Jurisconsulte éclairé & homme de bien pour Juge. Une affaire plus considérable l'appella quelque tems après à Gap. Les Habitans de cette Ville implorérent la protection du Dauphin, contre René Roi de Naples, qui les surchargeoit de taxes. Dès que Pape y fut arrivé de la part du Dauphin, il y eut un parti, qui prit les armes en faveur de René, & fit grand bruit pour intimider Guy Pape, mais il s'en mocqua, & exécuta courageusement sa Commission.

(5) *Ubi supra* p. 192. 193.

(6) Ibid. p. 194. 195.

réussi, ce Prince n'estimant les services que par le succès; & de l'autre il craignoit que le Roi ne fût mécontent, de ce qu'il avoit paru être dans les intérêts du Dauphin: ainsi pour se tirer d'intrigue il prit le parti de se retirer en Suisse: mais il n'y demeura pas longtems, Charles VII. étant entré dans le Dauphiné, & y ayant rétabli l'ordre rappella Pape, & se servit même de lui [D]. Malgré ces différentes occupations & ces contretems, il ne laissa pas de composer divers Ouvrages [E]. Charles VII. étant mort en 1461, Louis XI. son fils lui succéda: ce Prince ôta d'abord à Jean de Baile la Charge de Président du Parlement de Grenoble, dont tout le crime consistoit à avoir obéi trop exactement aux ordres de Charles VII. Guy Pape qui étoit son ami, commença depuis ce tems-là à ne plus aller que fort rarement au Palais. Il perdit cette année sa femme Louise Guilhon, qui laissa tous ses biens à Jean & Etienne Guilhon ses freres, sans faire aucune mention de son mari. Pape n'eut pas de peine à se consoler de cette perte, & épousa en secondes nôces Cathérine de Cizevin (*h*), dont il eut du moins deux fils, Jean & François Pape, mentionnés dans son Testament: s'il a eu d'autres enfans, comme l'assure le P. Niceron (*i*) il y a de l'apparence qu'ils moururent en bas âge. Notre savant Jurisconsulte, s'étant retiré des affaires publiques, s'occupa dans son Cabinet à la Consultation & à la Composition. Il aimoit la solitude, & c'est ce qui l'engageoit à se dérober souvent à toute affaire, en se retirant dans une maison qu'il avoit au Fontanil, auprès du Prieuré de Saint Robert, à une lieuë de Grenoble (*k*). Il fit son testament le 27 Juillet 1472, mais il vivoit encore en 1475, puisque dans son 118 Conseil, il employe un Arrêt du 25 Septembre de cette année-là: quelques Auteurs le font vivre jusques en 1485 & même 1487. „ Mais, dit le P. Niceron, il y a apparence qu'ils retardent trop sa „ mort, & qu'il ne survécut pas de beaucoup à l'an 1475, puisqu'on n'entend plus parler de lui depuis „ ce tems-là. Quoi qu'il en soit, il mourut à Grenoble, & fut enterré dans l'Eglise des Jacobins, dans „ le tombeau de son pere ".

(*h*) Le P. Niceron l'appelle *Cizeriné*.

(*i*) *Loc. cit.* p. 197.

(*k*) Ibid. p. 198.

[*D*] *Charles VII ...... rappella Pape, & se servit même de lui.*] Voici dans quelle occasion (7). Il y avoit à Vienne quelque semence de division. Le Corps de Ville & le Chapitre de l'Eglise Cathédrale étoient animés l'un contre l'autre, pour un droit que le Chapitre exigeoit. Guy Pape y fut envoyé pour prévenir les désordres. Il entendit les témoins produits de part & d'autre, & voyant que les Habitans se disposoient à en venir à des voies de fait, il mit le Droit en Sequestre, & en fit faire la recette par des personnes qu'il nomma au mois de Mai 1459, quelque tems après cette affaire fut réglée.

(7) Ibid. p. 194. 195.

[*E*] *Il ne laissa pas de composer divers Ouvrages.*] J'ai lieu de croire qu'ils sont assez rares, puisqu'ayant consulté quelques-uns des Catalogues les plus abondans en Livres de Droit, je n'y en ai trouvé qu'un seul d'indiqué: Voici la Liste de ceux qu'on lui attribue, telle que me la fournit le P. Niceron (8). I. *Decisiones Gratianopolitanæ.* Grenoble 1490 in-fol. Edition qui a été suivie de plusieurs autres, dont quelques-unes sont enrichies des notes de divers Savans. „ Chorier cite une Edition de 1617, dans laquelle on a fait „ entrer des notes de Gaspard Baro, Conseiller au Parle- „ ment de Grenoble. Cet Ouvrage est le plus important de „ tous ceux de Guy Pape, & celui qui lui a acquis le plus de „ réputation. Les raisonnemens y sont judicieux, les preu- „ ves fortes & solides, & les Loix y sont employées dans „ leur vrai sens. Si l'expression n'est pas bien pure ni bien „ Latine, on y voit du moins une admirable netteté, rien „ n'y est embarrassé ni obscur. Guy Pape n'est pas Auteur „ de la 633 décision, qui est de Claude Pascal, Conseiller „ de Grenoble, qui avoit joint à la Science du Droit, une „ grande connoissance des Belles-Lettres ". II. *Consilia.* Francfort 1574 in-fol. Je ne sai quel fond il y a à faire sur un Catalogue, où je trouve *Consilia & Decisiones.* Francfort 1674. „ Du Moulin dit à sa louange, qu'il a parlé sans pré- „ vention & de bonne-foi, dans ses Décisions; mais il ajoû- „ te, qu'il n'en a pas usé de même dans ses Conseils, où il „ s'est déterminé suivant l'intérêt des Consultans". II. *Lectura & Commentarii in Infortiatum, videlicet Librum* XXX. *Pandectarum, qui est de Legatis primus; & in Digesti novi,* seu Lib. XLII. *Titulum primum de re judicata, cum argumentis & summariis, nec non additionibus Joannis Thierii; item præfatione, qua Magistratus & Officia in Gallia, tum de Guidone Papa scitu digna explicantur.* Francfort 1576 in-fol. IV. *Lectura super* IV. & V. *Libros Codicis, cum additionibus, concordantiis & summariis D. Joannis Thierii, absolutam Conditionum & ultimarum Voluntatum tractationem complectens.* Francfort 1576 in-fol. V. *Tractatus singulares & in Praxi frequentissimi, cum quibusdam additionibus D. Joannis Thierii, Lingonensis.* Francfort 1576 in-fol. Ce Recueil contient onze Traités différens, dont quelques-uns se trouvent dans d'autres Recueils. Il y a un de ces Traités qui est de Pierre Pape, Oncle de Guy, intitulé: *Quædam Consilia* D. Petri Papæ, *de Electione Pontificum & Episcoporum.* VI. *De Compulsoriis Litteris*: dans les *Tractatus Juris*, Tom. XI. feuill. 103 de l'Edit. de Lyon 1544, & Tom. III. Part. II. feuill. 70. de celle de Venise 1584. VII. *De primo & secundo Decreto*: dans le Recueil de Lyon, Tom. III. feuill. 115. VIII. *Guidonis Papæ Lectura super Decretales.* Lyon 1517 in-4: & dans le Recueil, intitulé: *Perillustrium Doctorum in Libros Decretalium Commentarii aurei*, &c. Venise 1588 in-fol. IX. *La Jurisprudence de Guy Pape dans ses Décisions, avec plusieurs Remarques importantes, dans lesquelles sont entre autres employés plus de sept-cens Arrêts du Parlement de Grenoble. Enrichie d'une Table instructive sur les principales matiéres. Par* Nicolas Chorier. Lyon 1692 in-4. „ Guy Pape n'avoit mis, ni ordre, ni liaison dans ses Déci- „ sions, mais Chorier en a formé ici un Corps suivi. Il n'y „ a omis aucune des questions que cet Auteur avoit déci- „ dées des Arrêts du Parlement de Grenoble; mais il n'a „ pas eu la même exactitude, pour celles qu'il n'a décidées „ que par ses opinions particuliéres (9)". Chorier a mis à la tête de cet Ouvrage la Vie de Guy Pape, *fort circonstanciée & faite avec beaucoup d'exactitude*, dit le P. Niceron, qui paroît y avoir puisé la plupart des faits qu'il rapporte. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il paroît par la liste des Ouvrages de Guy Pape: que ce Jurisconsulte devoit être fort laborieux, puisqu'outre les occupations ordinaires le Dauphin l'employa en tant d'affaires différentes, à quoi l'on doit naturellement ajoûter les distractions & les peines que lui causérent les affaires qu'on lui suscita conjointement avec son beau-pere, il est vrai que son Historien prétend, que ses Ouvrages ont été le fruit du loisir, qu'il eut dans les derniéres années de sa vie. Mais il y a de l'apparence, qu'il n'avoit pas attendu à ce tems-là, à en rassembler les matériaux. Pour ce qui est du mérite de ses compositions, je m'en rapporte au jugement de ceux qui sont au fait des matiéres de Jurisprudence.

(8) Ibid. p. 199-203.

(9) Ibid. p. 204.

☞ PAPIN (ISAAC) neveu du fameux Claude Pajon, naquit à Blois le 27 Mars 1657 d'Isaac Papin, Receveur-Général des Domaines de Blois, & de Madelaine Pajon. Il vint au monde avec une complexion si délicate, qu'on ne put lui faire apprendre le Latin qu'à dix-sept ans (*a*). Il fit ses premiéres études à Genéve, dans le tems que les disputes entre les Universalistes & les Particularistes sur les matiéres de la Grace, y causoient beaucoup de division. De Genéve Papin alla à Orleans, où il continua ses études tant des Langues Hébraïque & Grecque que de Theologie sous Mr. Pajon son Oncle. En 1683 il se rendit à Saumur pour pousser ses études & pour se perfectionner surtout dans la Langue Hébraïque, mais on voulut lui faire signer la condamnation de la doctrine de son Oncle, & comme il refusa de le faire, l'Académie de son côté lui refusa le temoignage ordinaire, & l'obligea de se retirer (*b*). Forcé de quitter Saumur il alla à Bourdeaux, où il fit connoissance avec Mr. Pople, riche Négociant Anglois qui voulut, dit-on (*c*), lui donner une de ses filles en mariage; mais Mr. Papin ne pensoit alors à aucun engagement. Dès ce tems-là il avoit déja des principes fort relâchés sur la Religion [*A*]. De Bourdeaux il passa en Angleterre en 1686, après la révocation de l'Edit de Nantes; trois

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. III. p. 14.

(*b*) Ibid. p. 17.

(*c*) Voy. Supplem. de Moreri de 1735. *Art.* PAPIN (ISAAC).

[*A*] *Dès ce tems-là il avoit déjà des principes relâchés sur la Religion.*] Je n'ai aucun intérêt à blâmer Mr. Papin, ni à justifier ceux qui lui ont été contraires; son changement de Religion ne m'empêcheroit pas de lui rendre justice, parce que je suis très-persuadé, qu'en supposant toute la sincérité possible en ceux qui renoncent à une Religion pour en embrasser une autre, cela ne décide ni de la fausseté de l'une, ni de la vérité de l'autre. Mais je suis obligé, en Historien Critique, de démêler le vrai du faux; & on a si bien brouillé les faits, qu'à moins que d'être instruit, on y est aisément trompé. J'ai remarqué ailleurs (1), qu'on mandoit que Papin étant à Bourdeaux avoit minuté un Acte équivoque d'abjuration, que ses amis de Paris ne goûtérent pas. Mais je n'ai pas besoin d'autres preuves, que de celles qui sont tirées de son Livre intitulé *les deux voyes opposées*, & que je trouve très-bien rassemblées dans le Journal cité en marge (2). Les Journalistes rapportent que Mr. Papin, étant à Bourdeaux, y avoit fait un Traité sur la *Tolérance*,

(1) Art. JURIEU (PIERRE) Rem. [Z].

(2) *Mém. de Trevoux.* Avril 1721 p. 631.

trois Ministres François, membres de l'Eglise Anglicane, le présentérent à l'Evêque d'Ely, qui lui conféra les Ordres de Diaconat & de Prêtrise. Il eut de grandes liaisons avec Mr. Burnet Evêque de Salisbury, *qui s'entremit*, dit-on (*d*), *pour lui procurer quelque établissement auprès de l'Electeur de Brandebourg, & les espérances qu'on lui fit concevoir de ce côté-là, l'engagérent à sortir d'Angleterre en* 1687: quoique ce fait me paroisse douteux, je ne le contredirai point, mais je ne puis m'empêcher de remarquer, qu'on passe sous silence son voyage & son séjour en Hollande, où son Livre de *la Foi réduite à ses justes bornes* l'empêcha de trouver l'établissement qu'il y cherchoit [*B*]: il publia dans le même tems ses *Essais de Théo-*

(*d*) Niceron *ubi supra*.

rance, „ où il cherchoit à se satisfaire sur trois questions qui naissent naturellement de ce Dogme: la première, dans quelles bornes la Foi doit être renfermée suivant cette opinion? & il trouvoit que les Protestans devoient la renfermer dans les propres termes de l'Ecriture. La seconde, qui sont ceux qui peuvent être appellés Hérétiques parmi les Protestans? Et il voyoit, que ce nom convenoit, suivant les idées de la Réforme, à ceux qui vouloient, qu'on souscrivît à leur glose, comme au Texte; ce qui enveloppoit la plus grande partie des Protestans. La troisiéme, quelle étoit l'autorité qu'ils devoient attribuer aux Conciles, & de quel usage les Assemblées Ecclésiastiques devoient être chez eux? Et il concluoit, qu'ils ne les devoient regarder ni comme des Juges, ni comme des Guides, mais simplement comme des Sçavans que l'on consulte, pour choisir ensuite, ce que l'on trouvera de meilleur”. Mr. Papin avoit voulu faire comprendre à ses amis, qu'ils ne devoient pas exclure absolument & sans réserve les Catholiques de leur tolérance. „ Outre cela, *ajoute-t-on* (3), vers ce même tems les Protestans de Bordeaux prirent la résolution de se réunir à l'Eglise Catholique. Comme plusieurs d'entre eux craignoient encore d'être entrés dans une Religion où ils ne pouvoient faire leur salut, Mr. Papin se crut obligé de leur communiquer les lumières que Dieu avoit commencé à lui donner là-dessus: il tâcha donc de faire comprendre aux réunis qu'ils pouvoient se sauver dans l'Eglise, où ils venoient d'entrer. Il fit quelques Ecrits pour le prouver, entre autres une Apologie en leur faveur, qu'il envoya à sa mere, & plusieurs Lettres qu'il dépêcha en d'autres lieux. Personne n'étoit plus en état d'entreprendre leur défense, c'étoit une de ces ames fermes, *incapable de trahir les mouvemens de sa conscience*, & d'asservir sa bouche ou sa plume à la passion des Calvinistes, quand il voyoit qu'ils ne suivoient pas le principe de leur Religion. Il avoit fait les réflexions les plus sérieuses là-dessus, & avoit pénétré le principe des Protestans *à fond*: il ne lui restoit plus à lui-même, que quelques difficultés moins importantes, *se trouvant satisfait sur le principal*; ensorte que la considération seule de ses parens le retenoit. S'ils eussent goûté ce qu'il leur avoit écrit, & qu'ils eussent été dans les mêmes dispositions que lui, *il se seroit fait un devoir de rentrer dès ce tems-là dans l'Eglise* pour les y raffermir par son exemple; mais ils lui marquérent tant d'opposition, qu'il ne voulut pas leur donner du chagrin par une conduite, à laquelle non seulement il ne se croyoit pas alors obligé, mais qui d'elle-même lui auroit fait encore quelque peine”. Ce qu'on vient de lire prouve assez clairement, que Mr. Papin n'avoit pas des principes fort rigides. Mais en même tems quelle étrange idée ne nous donne-t-on pas de lui, malgré toute l'adresse avec laquelle le tout est tourné? Un homme *incapable de trahir les mouvemens de sa conscience*, qui la trahit, parce que ses parens ne pensent pas comme lui! Un homme qui se *trouvant satisfait pour le principal*, & qui sans ses parens, *se seroit fait un devoir de rentrer dès ce tems-là dans l'Eglise*, & qui alla prendre le caractère de Ministre parmi les Protestans, & n'oublia rien pour s'établir parmi eux, & pour s'engager à enseigner le contraire de ce qu'il pensoit! Quel nom doit-on donner à un pareil personnage? D'ailleurs si Messieurs les Journalistes avoient examiné mûrement le petit Livre de Papin de *la Foi réduite à ses justes bornes*, ils y auroient vu, ou qu'ils lui attribuent des sentimens qu'il n'avoit point, ou que s'il les avoit, on ne peut voir qu'avec indignation, qu'il se rendit coupable de l'hypocrisie la plus odieuse. Qu'on lise le *Symbole negatif*, qu'il prescrit à la p. 5, 6. ce qu'il dit p. 7, 8. *L'Eglise Romaine retranche & ajoûte, & elle veut que les autres le fassent comme elle: elle est donc* frappée de l'anathême de St. Paul *elle & tous ceux qui lui obéissent, tous ceux au moins qui lui obéissent avec connoissance, ou dont l'aveuglement est volontaire.* Surtout lisez ce qui suit p. 36, 37. „ Ceux qui s'attribuent aujourd'hui le titre de *Catholiques*, sont *exclus* dans mon esprit *du nombre des disciples de Jésus-Christ*, parce que je n'en vois point de plus orgueilleux ni de plus superbes qu'eux. *Je trouve*, qu'ils en sont venus jusques à s'asseoir comme Dieux au temple de Dieu, & à se porter comme s'ils étoient des Dieux, puisqu'ils s'élévent au-dessus de tout ce qui est nommé Dieu, Jésus-Christ: au-dessus des Princes & des Rois, puisqu'ils attribuent l'Infaillibilité à leurs Assemblées & à leurs Conciles: en un mot, puisqu'ils veulent que les Consciences se soumettent aveuglément à leurs décisions. C'est là le comble de l'orgueil, & par conséquent c'est manifestement *l'Esprit de l'Ante-Christ*”. Que les personnes qui ont de la probité, & qui ne croyent pas qu'il est permis de trahir sa conscience, décident sur un exposé aussi net, ce qu'étoit Mr. Papin. Rien de plus singulier que la maniére dont il vouloit tolérer les Catholiques; je doute que MM. les Journalistes de Trévoux, qui lui en font un mérite, voulussent entrer dans son plan: le voici (4). „ Si l'Eglise Romaine même, avec *toutes ses erreurs*, venoit à révoquer ses anathêmes, & à changer ses decrets en simples conseils, à quoy l'on auroit tel égard qu'on jugeroit à propos; si les conseils nous disoient simplement, Nous croyons que Jésus-Christ est tout entier dans le Sacrement: mais vous en croirez ce qu'il vous plaira. Nous croyons qu'il faut l'y adorer, & témoigner cette adoration en se prosternant: mais vous ne ferez ni l'un ni l'autre, si vous ne voulez. Nous croyons qu'il est bon de servir religieusement & d'invoquer les Saints: mais il vous est libre de ne le pas faire, & de ne le pas croire comme nous. Nous croyons qu'il est avantageux d'avoir des images dans les temples, & de leur rendre quelque culte: mais si vous y avez de la répugnance, il y aura des temples exprès pour vous, où on n'en mettra point. Nous croyons que la Coupe n'est pas nécessaire: mais on vous la rendra, si vous le souhaittez. Nous croyons que l'on peut conserver la Langue Latine dans le Service Divin: mais dans vos Assemblées il vous sera permis de le faire dans vostre langue naturelle. Nous croyons qu'outre la Parole de Dieu écrite, il y a une Parole non écrite, qui se conserve dans la Tradition: mais si vous ne reconnoissez point d'autre régle de foy que l'Ecriture, nous ne vous obligerons point à recevoir rien au-delà; & nous-mêmes nous faisons profession de ne rien croire qui y soit contraire: en un mot nous ne demandons point que vous souscriviez à nos décisions, que vous embrassiez nos sentimens, que vous abjuriez les vostres, ni que vous fassiez aucune chose à quoy vous ayez de la répugnance; nous nous contentons de la profession que vous faites de recevoir tout ce qui est dans l'Ecriture; nous vous demandons seulement de nous laisser la même liberté de nos sentimens, de ne nous obliger pas à y renoncer, & de vous contenter de la profession que nous faisons de ne rien croire qui soit opposé à l'Ecriture. Nous souhaittons que chacun content de sa liberté n'envie point celle de son prochain, & ne s'imagine pas qu'il doit être libre luy seul. Nous trouvons qu'il est juste, si vous ne goûtez pas notre doctrine & notre culte, de vous permettre de vous assembler à part, & de retenir entre vous la théorie & la pratique qui est selon vostre conscience. Mais nous trouvons aussi qu'il est de la charité que cette séparation se fasse sans aigreur & comme de gré à gré; que de part ni d'autre on n'en vienne point aux invectives, ni aux jugemens sinistres; que l'on ne dise point parmy nous, que ceux qui se retirent par un principe de conscience ne sauroient être sauvés, & que parmy vous on ne fasse point non plus le même jugement de ceux qui demeurent avec nous par le même principe de Conscience; que l'on n'aille point jusqu'à ne se connoistre plus pour freres, jusqu'à s'excommunier, jusqu'à dire qu'il n'y a que la Société qu'on a choisie qui soit l'Eglise...... Si, dis-je, l'Eglise Romaine nous tenoit ce langage, & qu'elle révoquât ainsi tous ses Anathêmes, je tiens que nous serions obligez de luy accorder sa demande”. Je pense que Messieurs de Trévoux seroient encore moins disposez à recevoir ce projet de pacification, que les Protestans.

(3) Ibid. p. 689.

(4) *La Foy réduite à ses justes bornes.* p. 69-82. Edit. de 1687.

[*B*] *Son Livre de* la Foi réduite à ses justes bornes *l'empêcha de trouver l'établissement qu'il y cherchoit.*] Il l'avoit composé, comme on l'a vu, à Bourdeaux; si on l'en croit, cet Ouvrage fut imprimé sans sa participation; étant tombé entre les mains de Mr. Bayle, celui-ci y mit une Préface de sa façon, & y ajoûta deux pages en forme d'introduction: voici ce que Papin écrivoit à Mr. Jurieu, dans une Lettre dont j'ai l'Original entre les mains: „ Ce n'est pas à moy qu'il se faut prendre de la publication du Livre de la Tolérance. Rien n'a jamais été plus éloigné de ma pensée, que d'avoir la hardiesse de faire imprimer le Livre intitulé, *la Foy réduite à ses véritables principes*. C'est au contraire à moi à me plaindre de ceux qui ont eu la hardiesse de le faire imprimer sans me demander, si je le croyois en état de voir le jour. Dieu m'est témoin que je n'en ai appris quoique ce soit, que lorsque l'impression étoit déjà presque toute débitée, & que l'on pensoit à une seconde Edition, que j'ay empêchée jusqu'icy. L'Imprimeur sait que, quand il me le fit voir, je luy demandai de fort bonne-foy ce que c'étoit, & qui en étoit l'Auteur, n'en connoissant ni le titre ni la préface, ni les deux premiéres pages. Le titre qu'on luy a donné ne m'étoit jamais venu dans l'esprit, & mon Ecrit n'étoit qu'un fragment, sans commencement & sans fin, bien loin d'être muni d'une Préface...... J'avois écrit sur la Tolérance à un amy intime, qui me connoissoit aussi parfaitement que je le connoissois, & que j'étois assuré qu'il prendroit bien mes pensées, qu'il ne leur donneroit pas un sens contraire à mes intentions, & qu'il ne feroit voir ma Lettre à personne, qui fût capable d'en abuser. Je ne l'ay jamais communiquée qu'à des personnes sages & orthodoxes, entre lesquelles il y en a même, qui sont d'un rang & d'un savoir distingué dans l'Eglise Anglicane. Quelques-unes me demandérent la permission d'en garder copie, parce qu'elles trouvoient comme moy, que cette piéce n'étoit pas en état d'être mise sous la presse. La suite me fait voir que j'eus tort de la leur accorder. Mais la

„ mort

Théologie sur la Providence & la Grace [*C*], dans lesquels il attaquoit Mr. Jurieu, qui mit obstacle à son admission en Hollande (*e*): il passa donc à Hambourg, où il chercha à s'établir, mais il ne put y réussir, parce qu'on fut bientôt instruit de ce qui s'étoit passé en Hollande. Mr. Jurieu étoit en correspondance avec quelques-uns des Membres les plus distingués de l'Eglise Françoise, à qui il fit part de ce qui s'étoit passé, & des sentimens hétérodoxes de Papin. Rien de plus faux que ce que ce dernier, & d'autres après lui, ont débité sur toute cette affaire [*D*]. De Hambourg Mr. Papin alla à Dantzig,

(*e*) V. la Rem. [B].

„ mort d'une personne, que l'on pouvoit dire encore à la „ fleur de son âge, peut bien se mettre au rang des accidens „ imprévus. Et j'ose dire, que sans un pareil accident, cet „ Ecrit ne seroit jamais tombé qu'entre des mains pruden- „ tes". Papin fut néanmoins connu pour être l'Auteur de ce petit Ouvrage, où l'on trouve les principes du Socinianisme. Mr. Jurieu, ennemi déclaré de ces principes, fit connoitre l'Auteur & le Livre au Synode des Eglises Walonnes, assemblé à Bois-le-duc au mois de Septembre 1687; le Livre fut condamné, & on ordonna que l'Auteur ne seroit point admis à prêcher dans les Eglises de Hollande, mais par considération pour un Pasteur, qui étoit parent de Papin, on n'en fit point d'Acte, & la défense ne fut que verbale. Je parlerai des suites de cette affaire dans la Remarque [D].

[C] *Il publia dans le même tems ses* Essais de Théologie sur la Providence & la Grace.] Papin attaquoit dans cet Ouvrage deux Traités de Mr. Jurieu, son *Jugement sur les Méthodes rigides & relâchées d'expliquer la Providence & la Grace* & son *Traité de la Nature & de la Grace*: Le premier de ces Traités avoit paru en 1686, mais le second n'avoit pas encore paru, & par une singularité peut-être sans exemple, la réfutation du Livre vit le jour avant le Livre même. Mr. Jurieu fit réimprimer dans le même tems son *Jugement sur les Méthodes*, &c. & mit à la tête un Avertissement, dans lequel il s'expliquoit sur le sujet de Papin d'une manière fort vive, à laquelle celui-ci avoit donné lieu, par un Ouvrage où il traitoit Mr. Jurieu fort cavaliérement, & d'une façon assez peu convenable à un jeune-homme. Qu'on en juge par les excuses qu'il en fait lui-même à Mr. Jurieu, dans la Lettre dont j'ai parlé dans la Remarque précédente. „ Je „ voudrois, Monsieur, qu'il me fût aussi facile de me satis- „ faire moy-même à l'égard du juste reproche que vous me „ faites, de n'avoir pas observé à votre égard les mesures, „ qu'un jeune-homme doit observer en écrivant contre une „ personne de votre âge, de votre savoir, & de votre rang „ . . . . . J'avouë que j'aurois dû vous faire remarquer par „ mon tour & par mes expressions combien je vous honore, „ & que je vous regarde comme un des plus grands-hom- „ mes de notre siécle. Tout ce que je puis faire est de vous „ supplier très-humblement de ne juger pas du profond res- „ pect que j'ay pour vous, par le style de ces deux E- „ crits imprimez; & d'être persuadé que si j'avois cru pa- „ roître en personne aux yeux du Public, disputant contre „ un Docteur aussi illustre que vous, je l'aurois fait d'une „ maniére qui auroit fait sentir à mes Lecteurs, que je sai „ combien je suis au-dessous de vous, & pour la Litérature „ & pour la Capacité: que je n'ay pas oublié que je dois „ vous regarder comme un maistre, & me considérer comme „ un disciple. Je sai trop que le style d'un inférieur ne „ doit pas être celuy d'un égal, & qu'il n'est pas permis à „ un jeune-homme, écrivant contre un Docteur avancé en „ âge, de se servir des maniéres qui pourroient être per- „ mises à un autre Docteur du même âge & de la même ca- „ pacité. J'aurois donc pris un tour plus respectueux & plus „ humble; je ne me serois engagé qu'à soutenir un ca- „ ractére convenable à mon âge & au peu de lumiéres que je „ puis avoir en comparaison de vous. Mais je vous proteste „ en bonne conscience, que lorsque j'écrivois j'étois fort „ éloigné de l'ambition d'être mêlé dans une dispute si re- „ levée. Quoy qu'il s'agisse de la doctrine d'un Oncle dont „ la mémoire me sera toujours en vénération, je n'en au- „ rois pas entrepris la deffense, si d'autres ne se fussent char- „ gez du soin de la publication, & ne m'eussent assuré que „ le Public ne me connoissant point, on ne penseroit pas „ en moy, & que mon nom n'en démeureroit pas moins en- „ sevely dans l'obscurité, de laquelle un jeune-homme ne „ doit pas aspirer à sortir, quand il n'est pas plus avancé „ que je le suis. Dans cette supposition je me crus obligé „ d'écrire sans affecter de faire connoître par mon style, & „ par mes maniéres, que je fusse un jeune-homme, & que „ je vous regardasse comme autant au-dessus de moy, que je „ vous y regardois effectivement, puisque ç'auroit été me „ découvrir contre ma résolution". Je n'entrerai pas dans le détail de ce que les deux Traités de Mr Papin renferment: je me contenterai de remarquer, que dans le premier, qui est la *Critique des idées de* Mr. Jurieu *sur l'Etre infiniment parfait*, l'Auteur fait semblant de proposer les difficultés que les Sociniens pourroient faire, & à la faveur de ce petit tour d'adresse il soutient assez nettement leurs principes. J'aime à croire que Messieurs les Journalistes de Trévoux, qui disent que (5) *Mr. Jurieu ne pouvant y répondre, eut recours aux voyes de fait*, j'aime, dis-je, à croire, que ces Messieurs s'en sont rapportés à Mr. Papin, sans examiner le Livre même: car ils savent bien que Mr. Jurieu n'étoit pas un ignorant, & qu'un Théologien de sa force ne devoit pas être embarrassé de répondre aux raisonnemens des Sociniens.

(5) Avril 1721 p. 688.

[*D*] *Rien de plus faux, que ce que ce dernier, & d'autres après lui ont débité sur toute cette affaire.*] J'ai justifié ailleurs (6) Mr. Jurieu contre les accusations qu'on lui a intentées au sujet de Papin; mais je suis obligé d'y revenir ici, & de discuter un peu plus à fond les faits. Rapportons d'abord le récit des Journalistes de Trevoux, emprunté, je crois, de Mr. Papin (7). „ Quoique Mr. Papin eût prêché avec tant de succès à la Cour „ de Berlin, qu'il en avoit reçu des complimens de Mr. Brun- „ senius, qui ne doutoit pas après cela que son innocence n'y „ trouvât de l'appui; cependant Mr. Jurieu avoit tant crié, „ qu'enfin il l'avoit rendu suspect de Socinianisme; & ce fut „ envain que Mr. Brunsenius témoigna, qu'il le trouvoit „ seulement partisan de la Grace universelle; rien n'avan- „ çoit pour son établissement à la Cour de Berlin. Il partit „ donc pour Hambourg. A peine y étoit-il arrivé, que „ Mr. Jurieu récrivit à un de ses amis, Docteur en Droit. „ *Mr. Papin est condamné au Synode de Hollande en* 1687 (*c'é-* „ *toit celui de Boisleduc*) *je vous en envoyerai l'Acte.* Mr. Papin „ s'inscrivit en faux contre cette accusation, & entreprit „ d'en démontrer la fausseté; il n'eut pas beaucoup de pei- „ ne; les Actes n'en portoient pas un seul mot, Mr. Jurieu „ ne le pouvoit nier, mais il s'excusa sur ce qu'il n'en sça- „ voit rien, n'ayant point été du Synode. Il écrivit pour- „ tant hardiment, *je vous en envoyerai l'Acte.* Pressé de le pro- „ duire il fut obligé de se restreindre à une réponse généra- „ le, & il écrivit au Consistoire de Hambourg: *Quant au* „ *fait, sçavoir si notre Synode lui a défendu ses Chaires, ou non,* „ *c'est dequoi vous serez trop pleinement informé, après notre Sy-* „ *node, qui se tient à présent: il sera mon garant; en attendant je* „ *vous prie de le croire sur ma parole. Vous sçaurez bientôt en quel-* „ *le forme cela s'est fait.* Mr. Papin de son côté apportoit de „ fortes preuves du contraire; car il produisoit le témoigna- „ ge de deux Ministres, qui avoient assisté au Synode en „ qualité de Députés, & qui non seulement lui avoient de- „ puis donné leur chaire, mais dont l'un avoit même voulu „ le retenir . . . . . ce Ministre lui avoit fait donner par son „ Consistoire un témoignage très-avantageux, pour les deux „ mois qu'il avoit passez dans son Eglise, il est du 22 Octo- „ bre 1687. Les amis de Mr. Jurieu ne pouvoient répondre „ à ces preuves, & ils convenoient que si après ce nouveau „ Synode, il ne prouvoit pas par l'envoi d'un *Acte exprès*, „ ce qu'il avoit avancé, il resteroit convaincu d'imposture, „ & c'est le chagrin qu'ils eurent. *Le Synode s'assembla à* „ Campen, mais il *se sépara sans être garant de Mr. Jurieu,* „ & sans le mettre en état de dire, en quelle forme s'étoit „ faite cette prétendue interdiction" Tâchons de débrouiller ce Chaos de faussetés. I. Il est faux que Mr. Papin eût prêché à Berlin, qu'il en eût reçu des complimens de Mr. Brunsenius, & que de Berlin il se rendit à Hambourg. II. Il est faux que Mr. Jurieu en ait imposé sur les Résolutions du Synode. III. Le témoignage de l'Eglise de Leuwarde du 22 d'Octobre 1687 ne prouvoit rien par rapport au fait dont il s'agit. Exposons en peu de mots la vérité des faits, & fournissons-en les preuves, par des piéces dont nous avons les Originaux sous les yeux.

(6) Art. JURIEU (PIERRE) Rem. [Z].

(7) Avril 1721 p. 689. & suiv.

En quittant la Hollande vers la fin de l'année 1687 Mr. Papin se rendit à Hambourg, où il demeura quatre ou cinq mois: ayant appris bientôt qu'on étoit instruit des Ecrits qu'il avoit publiés, il chercha les moyens d'appaiser Mr. Jurieu: dans cette vuë il intéressa diverses personnes en sa faveur. Mr. de la Conseillere, Ministre de Hambourg, Me. la Maréchale de Schomberg, & Mr. Brunsenius, qui sur les lettres de recommandation, qu'il avoit reçues en faveur de Mr. Papin, le fit venir à Gustrow, pour le voir & s'entretenir avec lui: toutes ces personnes écrivirent à Mr. Jurieu; Mr. Papin lui-même accompagna ces Lettres d'une des siennes fort étenduë, où en exténuant ce qu'il y avoit de personnel dans ses écrits contre Mr. Jurieu, il témoigne quant à l'essentiel ne pas se départir des sentimens, qu'il avoit avancés, faisant du reste les soumissions les plus basses à Mr. Jurieu; deux morceaux que nous avons donnés de cette Lettre en font foi, & si nous ne la donnons pas en entier, ce n'est qu'à cause de son excessive longueur, Mr. Papin étant fort diffus. Mr. Jurieu lui répondit, nous donnerons sa réponse, par laquelle on pourra juger de la maniére de penser de ce Théologien. Tout cela se passa dans les mois de Mars & Avril 1688. Nous verrons la suite pour ce qui regarde le Synode, après avoir fourni nos preuves de ce que nous venons d'avancer. Commençons par donner l'Extrait de la Lettre de Mr. la Conseillere, elle est datée de Hambourg le 1/11 Mars 1688. „ Vous sçaurés, Monsieur, que lorsqu'il ar- „ riva en cette Ville à dessein de passer à Berlin, il me fit „ l'honneur de me venir voir, & m'ayant même apporté des „ Lettres, qui m'en donnoient une idée assez avantageuse, „ je le priay, selon la coustume, de nous donner un plat „ de son métier; & il s'en acquitta avec tant de succès pour „ lui, & tant de satisfaction pour son auditoire, que nos plus „ grosses têtes, entr'autres Mrs. Temming & Tomloo, fi- „ rent prier notre Consistoire de retenir ce jeune homme, „ avec promesse qu'ils contribueroient pour sa subsistance. „ Cependant j'ay sceu depuis, que vous-même, Monsieur, con- „ tribuâtes plus que personne à l'arrester icy, parce qu'une sœur „ qu'il a à Berlin, luy ayant donné avis que vous l'y aviez „ déja fait connoistre d'une maniére qui ne luy promettoit „ pas une réception favorable, il demeura icy de son propre „ mouvement, sans qu'il fust besoin de l'en prier. Et com- „ me alors il fit voir à nostre Compagnie des Lettres de „ Diaconat & de Presbytérat, par lesquelles il paroist que „ Mr.

zig, muni de Lettres de recommandation, il y prêcha quelque tems, mais on y apprit qu'il étoit suspect pour la doctrine, ce qui engagea Mr. la Pie Ancien & Sécretaire de l'Eglise à écrire à Mr. Jurieu, pour s'informer de Mr. Papin. Le Théologien de Rotterdam répondit selon les lumiéres de sa conscience, & j'ai fait voir ailleurs qu'il ne pouvoit & ne devoit faire autrement, sans se rendre coupable de prévarication. On exigea donc de lui à Dantzig, *dit-on*, de signer l'*Acte d'Uniformité* du Synode de Rotterdam 1686, mais il refusa de le faire, & déclara qu'il aimoit beaucoup mieux retourner en Angleterre, où l'Eglise, qui l'avoit ordonné, n'imposoit point de pareilles loix. On s'étonna de ce qu'il faisoit difficulté de se conformer à un si grand nombre de Ministres. Voici la réponse qu'il fit. „ Si un „ Protestant a tort de ne vouloir pas se soumettre à un Synode, le corps des Protestans a donc eu tort „ de ne vouloir pas se soumettre au Concile de Trente". Messieurs les Journalistes de Trévoux ne manquent pas à cette occasion de faire quelques réflexions contre les Protestans, dont je me contenterai de dire ce qu'ils disent de quelques traits de Mr. Burnet contre les Papes, que *ce sont quelques fleurs de*

„ Mr. l'Evêque d'Ely l'a receu dans les fonctions du St. Ministére; comme il fit voir en même tems des Lettres de „ Mr. le Docteur Burnet, qui le recommandoient avantageusement à Mr. Brunsenius, comme il produisoit enfin „ un témoignage du Consistoire François de Leuwarde, qui „ après avoir entendu plusieurs de ses prédications, assuroit „ en avoir receu une édification singuliére, nous ne fimes „ aucune difficulté de le faire prêcher au milieu de nous, & „ jusques icy je ne vois personne, qui bien loin d'estre choqué de sa doctrine, ou de sa conduite, ne témoigne estre „ édifié de l'une & de l'autre. Il est vray, Monsieur, qu'à „ peine nous eust-il donné deux ou trois actions, que „ vostre Traité de la Nature & de la Grace m'étant tombé „ entre les mains, je fus bien surpris de voir les reproches „ que vous luy faites, parmi les avis que vous lui donnez „ dans vostre Avertissement. Et cela m'ayant donné lieu „ de parcourir ses *Essais* & sa *Foy réduite dans ses justes bornes*, dont je n'avois pas seulement ouï parler, j'entray „ tout-à-fait dans vos sentimens, je luy fis à mon tour des „ plaintes & des reproches de son procédé, je luy en fis „ voir les fâcheuses conséquences, pour son honneur, pour „ son repos, pour son établissement, dont il m'avoua qu'il voyoit déjà des preuves par ce qu'on luy avoit mandé de „ Berlin; & enfin après avoir entendu diverses excuses qu'il „ m'allégua, sur l'occasion & la matiére & la forme & l'impression de ses Ecrits, je lui témoignay, que s'il y avoit „ encore quelque remède à ce mal, c'estoit de vous écrire „ directement d'une maniére, qui en vous faisant une pure „ & sincére déclaration de ses sentimens sur les articles en „ question, vous donnast aussi une entiére satisfaction sur „ les choses, qui vous regardent personnellement, & qui „ après y avoir pensé de son costé, il vouloit me remettre „ une pareille Lettre, qui fust exactement dans les termes, „ de la pureté de la foy, & du respect qui vous est dû, je me „ chargerois volontiers de vous l'envoyer, & même d'en „ solliciter une réponse favorable. Mr. Papin fut pleinement confirmé dans cette pensée par Mr. Brunsenius, qui „ l'ayant fait venir alors à Gustrow, sur la recommandation „ de Mr. Burnet, luy promit sous cette condition de vous „ écrire en sa faveur, comme il fait par la Lettre que je vous „ envoye, conjointement avec celle de Mr. Papin, qui est „ véritablement plus longue, que je ne l'aurois souhaitté, „ aussi-bien que Mr. Brunsenius, & qui d'ailleurs vient un „ peu trop tard, puisqu'elle vient après coup; mais enfin il „ l'a fait passer par tant de mains, en la faisant aller jusqu'à „ Berlin, que quelque diligence qu'il ait pu faire, il ne luy „ pas esté possible d'en faire une plus prompte expédition". Dans la suite de cette Lettre, Mr. de la Conseillere presse Mr. Jurieu de pardonner à Papin ce qu'il a fait. J'ajoûterai seulement un seul endroit qui regarde les sentimens de Papin, & la maniére dont il prêchoit. „ On juge de ses sentimens „ par ses prédications, dans lesquelles il ne paroist pas moins „ ennemi des hérésies du Socinianisme, & des erreurs du „ Papisme, que des idolâtries du Paganisme. Il a même fait „ un Sermon parmi nous, dans lequel ayant pour texte, *la* „ *Parole estoit Dieu*, il a confondu Socin d'une maniére si „ expresse, que Mr. Brunsenius ne l'a pas jugé édifiante pour „ le peuple, parce qu'elle estoit métaphysique". J'observerai, en passant, que ce tour métaphysique dans un pareil sujet, sent assez l'homme qui cherche à se cacher dans les ténébres. Quoi qu'il en soit confirmons les faits énoncés dans la Lettre du Pasteur de Hambourg, par la Lettre de Mr. Brunsenius, datée de Postdam le $\frac{10}{20}$ Mars 1688.

Pl. Reverende, Excellentissime
Domine
Frater in Christo Venerande.

„ Ambio favores tuos his literis meis pro Papino. Non „ id ægre feres, quia nihil aliud quæro, nisi quo tecum redeat in gratiam, tuisque frui queat studiis & consiliis. „ Non illum noveram nisi a Dno. Barone de Schweinitz „ Dnoque Burnet commendatum, nec videram nisi nuper „ Gustroviæ. Juvenis est & valetudinarius, eò magis meretur a te recipi; præsertim cùm se submittat tuo judicio, „ quin ambiat informationem. Cognosces id ex prolixis, „ quas hic addit & per me mittit literis. Parasset ad animadversiones tuas Apologiam; se publice vindicaturus a Socinianismi suspicione; sed ab hoc deduxi tramite, dedique „ consilium te per literas privatas compellandi. Morem gessit „ ut vides. Exponit originem scriptorum contra te, se inscio prelo subjecta, &c. Plurima cum ipso contuli Gustroviæ, gratiæ quidem tuetur universalis sententiam, sed nec „ ad Arminianismi nec Socinianismi deviare mihi visus est „ principia. Transmisit & una cum literis suis concionem „ habitam Hamburgi, Joh. I. 1. quæ quidem nimis Metaphysica, sed Orthodoxa. Alta spirat, eò magis ducendus est „ graviorum Theologorum consilio, &c." Dans la suite de la Lettre Mr. Brunsenius sollicite Mr. Jurieu de concourir à justifier Papin des soupçons qu'il a donnés soit par ses propres écrits soit par ceux des autres. Quoique la Lettre de Mme. la Maréchale de Schomberg ne contienne rien de particulier, je ne laisserai pas de la donner ici, par deux raisons; l'une pour faire voir l'estime qu'on avoit pour Mr. Jurieu, & la seconde pour prouver, qu'en ne se rendant point à des sollicitations si pressantes des personnes les plus considérables, il sacrifioit en quelque façon son honneur aux intérêts de la vérité, & que s'il avoit ambitionné la gloire des hommes, il ne pouvoit mieux se l'assurer, qu'en faisant pour Mr. Papin ce qu'on lui demandoit. Voici la Lettre de la Maréchale, en date du 20 Mars (1688). „ On regarde icy „ comme une chose assurée le crédit que j'ay auprès de vous, „ & moy qui m'en trouve honorée j'ay accepté une commission, où je ne sçay sy mon amour propre n'a pas sa part, „ aussy bien que la charité, c'est, Monsieur, de vous parler en faveur d'un coupable, & fort coupable, dans l'esprit de tout le monde, & dans mon opinion particuliére; „ mais il montre tant de repentance, que je n'ay pu luy refuser mon intercession auprès de vous, quoyque je sois „ une des personnes du monde la plus choquée des égaremens où il est tombé; c'est Mr. Papin dont je veux parler, homme dont l'outrecuidance ne se pourroit suporter, „ s'il ne la reconnoissoit luy-même aussy grande qu'elle est; „ on n'a plus rien à luy dire pour apercevoir tout à clair la „ grandeur de sa faute, il sent combien elle est grande en „ elle-même, & combien elle luy a fait de tort envers le Public, il vous en demande pardon en toute humilité: Voyez, „ Monsieur, à quoy vous estes engagé envers Dieu, & par „ l'exemple que vous nous donnerez. Je ne vous demande „ rien pour lui, vostre bonté naturelle vous parlera mieux „ en sa faveur que je ne pourois faire; outre qu'à vous parler sincérement, on a une si grande idée de vous, que personne ne vous peut faire tort; il n'y a que vous qui vous „ en puissiez faire, menagez donc bien vos intérêts, ils sont „ les nostres sur tous subjets par la vénération avec laquelle „ nous vous regardons. Pardonnez à ma liberté de m'estre „ meslée d'une afaire dont je vous devois laisser toute la gloire, mais je n'ay pu refuser les instantes priéres qui m'ont „ esté faites là-dessus. Je vous suplie, Monsieur, de m'accorder toujours les vostres auprès de Dieu pour toute nostre famille, & d'estre bien assuré que Mr. de Schomberg „ & moy vous honnorons comme vous méritez de l'estre, „ & que nous avons pour vous une singuliére & respectueuse amitié.

„ La Maréchale de Schomberg".

N'est-il pas évident, que si M. Jurieu n'eût été sensible qu'à ce qui le regardoit personnellement, il n'avoit qu'à faire ce qu'on exigeoit de lui, pour s'attirer les applaudissemens de ses ennemis mêmes? Croira-t-on que le plaisir d'empêcher l'établissement de Mr. Papin, petit compagnon en comparaison de lui, l'ait emporté chez lui sur l'honneur qu'il auroit pu se faire, si des motifs plus forts ne l'avoient fait agir? Je vais mettre mes Lecteurs en état de juger des sentimens de Mr. Jurieu, en donnant la réponse qu'il fit à Mr. Papin, dont j'ai une Copie entre les mains.

„ Monsieur,

„ Je vous demande pardon, si je ne répons pas à vostre „ Lettre avec toute l'étendue que demanderoit la matiére, & „ l'importance du sujet. Pour ce qui me regarde en mon „ particulier, je vous proteste qu'il ne falloit point employer tant de gens pour me persuader de déposer tout chagrin „ contre vous. Dieu m'est tesmoin que cela est fait, & que „ quand je pourray en conscience vous rendre service dans „ des choses où l'interest de la vérité ne sera point engagé, „ je le feray de tout mon cœur. J'admets toutes vos justifications à mon égard, je veux bien croire qu'on a adjouté à vostre livre des choses injurieuses contre moy. Et „ quoyqu'en général les maniéres répandues dans tout le livre soyent entiérement opposées à celles dont on use „ avec des gens pour qui on a de la considération, je ne „ me veux point souvenir de tout cela. Quant à ce que vous „ me dites pour la justification des personnes qui sont accusées d'avoir part en cette affaire, je veux encore très-bien „ vous en croire, sur ce que vous dites qu'elles n'ont pas „ eu de part à l'Edition du Livre contre moy. Mais je suis „ ex-

de la Rhétorique de leur parti. Mr. Papin, qui, comme nous l'avons prouvé dans la Remarque [A], avoit depuis longtems des principes fort relâchés, se détermina enfin à prendre le parti, pour lequel il avoit témoigné du panchant; il écrivit de Dantzig à feu Mr. de Meaux, pour l'informer du dessein qu'il avoit de retourner en France, & d'embrasser la Religion Romaine; ce Prélat lui répondit d'une maniére propre à l'encourager. Il partit de Dantzig & passa à Hambourg, où il épousa Mlle. Viard, qu'il y avoit connue à son premier voyage: de Hambourg il alla en Angleterre en 1689, & s'il faut l'en croire, il y fut exposé à plus d'une tentation de la part des Ministres de l'Eglise Anglicane, à qui Mr. l'Evêque de Salisbury avoit laissé le soin de chercher un Ministre, qui pût servir de Chapelain & de Sécretaire à Mr. Cox, Envoyé du Roi Guillaume en Suisse; on le pressa d'accepter cet emploi; d'autres personnes lui offrirent d'autres établissemens pour le Ministére; mais il étoit déterminé à retourner en France; il lui en couta même, à ce que l'on prétend, un mensonge, ayant été obligé de dire à Douvres, qu'il alloit pour prêcher en France. A son arrivée à Calais, il fut arrêté par ordre de Mr. de Laubanie, com-

„ excusable de l'avoir cru, car vostre amy, à qui vous aviez donné l'exemplaire corrigé de vostre main, vous a mal servy. Ce n'est point luy mesme à la vérité qui m'a parlé, c'est un tiers, qui en me montrant vostre Livre, & vostre écriture par son ordre, me fit l'histoire de l'Edition de ce Livre de la maniére que je l'ay rapportée. C'est que M. l'avoit eu longtems dans son Cabinet, qu'il vous avoit exhorté à le mettre au jour, & que vous n'ayant pas voulu y consentir, il l'avoit envoyé en Hollande, pour estre publié: à l'authorité de vostre amy, je joignois la vraisemblance, qui est toute entiére, & vous pouvez assez deviner pourquoy. Et je vous avouë qu'il n'est pas aysé de comprendre, comment vostre amy peut avoir composé un Roman, comme celuy-là: mais cependant passons cet article, si vous le voulez. Pour ce qui est de l'apologie que vous faites des sentimens de ces Messieurs *, je vous diray en amy, que ce n'est point-là la voye de vous rétablir: car, outre que nous sçavons parfaitement leurs opinions, c'est que nous sçavons qu'ils perdent beaucoup de leur crédit dans le Pays où ils sont, dans lequel ils ont cru trouver de grands appuis pour leur Théologie. Ce n'est donc plus un parti à prendre pour estre reputé Orthodoxe entre les Réformés. Je n'ay guéres plus de choses à dire sur le chapitre de feu Mr. Pajon vostre Oncle. Je l'ay toujours regardé comme un très-honneste homme, dont j'ay toujours estimé les qualités morales & intellectuelles. Je ne doute point du tout, qu'il ne soit mort d'une maniére très-édifiante, & qu'il ne soit à présent avec Dieu. Mais je suis bien persuadé qu'il s'estoit malheureusement laissé entester de deux opinions très-dangereuses, la premiére de nier l'opération du St. Esprit dans l'homme, l'autre de la Tolérance universelle de toutes les hérésies, sans en excepter le Socinianisme; principe sur lequel a esté basty le Livre, sur lequel Mr. d'Huisseau fut déposé, & dont je sçay qu'il avoit eu communication. Ce n'est pas dequoy je puisse douter, après ce qui s'est passé entre luy & moy, & dont il n'est pas besoin que je rende compte à personne, comme aussy je ne l'ay jamais fait. Quant à son opinion sur la Grace, vous savez bien que ce n'est point avec moy qu'il faut user de ces équivoques, d'opération du St. Esprit & autres semblables. Car je les ay développées dans mon Ouvrage, *de la Nature & de la Grace*, de maniére à ne laisser aucun doute. Confessez rondement ce qui est vray: c'est qu'il faisoit consister la Grace, dans la prédication de la parole de Dieu uniquement avec l'assemblage de quelques circonstances, que la prudence de Dieu ménageoit; & souffrez que nous appellions cela un Pélagianisme, car nous ne sçaurions l'appeller autrement. Je viens à ce qui vous regarde en particulier. Que voulez-vous. Monsieur, que nous fassions pour vous, après ce que vous-mesme avez fait contre vous? l'intérest & la part que vous avez voulu me donner dans vos Ouvrages n'est rien: je vous remets cela de grand cœur, & le Public vous le remettra encore beaucoup plus aysément. Mais que fera-t-on de la doctrine répandue dans vos deux Ouvrages? Le Public ne les lit-il pas? & quand vous rendriez publics les éclaircissemens que vous m'avez envoyés, cela ne serviroit qu'à fortifier la persuasion, que l'on a contre vous, car vos éclaircissemens reviennent à ce que vous dites dans vos Livres. Je veux fort bien croire que le Livre de *la Foy réduite à ses véritables principes* a esté imprimé sans vostre consentement & sans vostre communication: en cela vous avez eu en ce pays icy de cruels amis, qui mesme n'ont pas fait mystére de vostre nom, & qui ne cherchant que des approbations pour grossir leur nombre, sacrifient tout le monde pour cela. Comment ferez-vous oster de vostre Livre, le dessein entier du Livre, qui est de prouver, *qu'on ne sçauroit tomber dans aucune hérésie pernicieuse & intolérable, en se tenant inviolablement attaché aux termes mesmes de l'Ecriture: & qu'on ne doit faire procès à personne sur les différentes interprétations de cette Ecriture, pourvu qu'il retienne les termes de l'Ecriture mesme?* Vous me permettrez de vous dire que nous regardons cela comme la plus dangereuse de toutes les hérésies, parce qu'elle les embrasse toutes, & c'est pour cela seul que Mr. d'Huisseau fut déposé. Et mesme pour faire voir que vous ne donnez aucune limitation à cette régle, vous en faites l'application aux Sociniens, en faisant voir qu'on ne doit pas leur faire de procès, sur ce qu'ils expliquent différemment de nous les textes, qui prouvent la Divinité éternelle de Jésus-Christ, vous faites leur apologie: & sur ces paroles, *avant qu'Abraham fût je suis;* on peut dire malheureusement à vostre louange, qu'en peu de pages vous éludez ce passage plus adroitement, que je ne l'ay vu encore éluder dans aucun Ouvrage Socinien. Ce n'est pas que je vous croye Socinien, à l'égard du fond de ce dogme, je croy que vous preschez de bonne-foy la Divinité de Jésus-Christ. Mais vostre Théologie est Socinienne, en ce qu'elle pose que l'Incarnation, la Trinité, peuvent estre des vérités, sans être des vérités fondamentales, & essentielles à la Religion Chrestienne. Ce qui est l'opinion des Remontrans, & qui les séparera éternellement d'avec nous. Car nous ne regarderons jamais les Sociniens, que comme des gens, qui ont renoncé au Christianisme, & tous ceux qui leur tendront la main d'association comme vous faites, n'auront jamais de part à nostre communion. Les cinq Articles sur la Grace, qui nous séparent des Remontrans, ne sont rien en comparaison de ce dogme de la Tolérance Universelle. Tout aussy-tôt que le monde croira, que le Socinianisme est une Religion fort tolérable, & que la foy des mystéres de l'Incarnation & de la Trinité ne sont point nécessaires, il est constant que dans peu de tems l'Eglise sera Socinienne. Car le Socinianisme est une Religion de plein pied, qui coupe tous les nœuds, qui dégage la Raison, & la tire de dessous le joug facheux. C'est le dogme de la Tolérance Universelle, qui défigure nostre Réformation, & qui met trente & tant de Religions en Hollande. Enfin, Monsieur, tant que vous soutiendrez ce dogme, je ne sçay comment vous vous rétablirez dans la réputation de vray Protestant.

„ Vous vous déclarez pareillement d'une maniére fort nette, pour la tolérance du Papisme. Et sans avoir égard à vostre Livre, je ne considére que les éclaircissemens que vous m'écrivez. Vous dites, que *l'esprit du Papisme est Anti-Chrétien: Oui:* mais *c'est à l'égard de son esprit de persécution, & de son intolérance.* Car pour ce qui est du sacrifice de la Messe, de l'adoration du Sacrement, des Images, des Saints, de la tirannie papale, que nous croyons anti-chrestiennes, bien loin de les croire anti-chrestiennes, vous dites que si l'Eglise Romaine nous toléroit, nous sommes obligez à ne plus lancer d'anathèmes contre elle. Ses doctrines ne sont donc plus de celles dont St. Paul disoit, *si quelqu'un vous évangélise outre ce que vous avez reçeu qu'il soit anathême;* quand l'Eglise Romaine nous toléreroit, pourrions-nous tolérer ces superstitions & idolâtries? Et quand vous établissez que le Culte de l'Eglise Romaine ne mérite pas qu'on luy dise anathême, n'ouvrez-vous pas la porte à nos foibles, pour entrer dans cette Religion?

„ Pour ce qui est de vos *Essais de Théologie.* Pouvez-vous nier, qu'on n'y trouve cette terrible proposition; *que la lumiére de la Raison ne nous enseigne pas l'unité d'un Dieu?* dont les conséquences vont si loin, & qui peut estre n'a esté avancée par qui que ce soit: La Nature ne presche pas moins clairement l'unité d'un Dieu, que son existence. Et quand il y auroit quelques degrés d'évidence naturelle, moins dans l'une que dans l'autre, peut-on passer à cet excès, que de dire, que sans la revélation nous ne sçaurions pas l'unité d'un Dieu. Les plus sages Payens ont eu honte de la pluralité des Dieux. N'avez-vous pas écrit p. 92, qu'à ne consulter que la Raison, rien ne nous fera conclure que Dieu est unique? N'avez-vous pas prouvé, p. 94, que la Raison ne nous enseigne pas, que l'existence nécessaire & éternelle convienne à Dieu seul? Que la mesme Raison seule ne nous sçauroit enseigner que le Monde a esté fait de rien? C'est-là la Théologie Socinienne toute pure. Et dans vos Eclaircissemens, vous me dites que vous vous croyez obligé d'avoir de la tolérance pour les Sociniens, qui croyent que le Monde n'a pas esté fait de rien, & par conséquent que la matiére est éternelle. L'Eternité de la matiére nous paroit la derniére impiété, & la derniére folie. Et comment voulez-vous donc que nous regardions ceux qui regardent comme des erreurs, fort tolérables des impiétés folles? Vostre raison générale vient au secours. Tout ce qui n'est pas clairement dans l'Ecriture, ne peut estre fondamental; or la création de la matiére n'est pas clairement dans l'Ecriture. Mais c'est se tirer d'un abisme pour se jetter dans un autre abisme. Il est certain que l'immortalité de l'âme & les peines avenir ne sont que très-obscurément enseignées dans le Vieux Testament. Il estoit donc permis alors d'estre Sadducéen. La Religion a ses premiéres vérités, qui n'ont nullement besoin de Révélation.

„ Voilà, Monsieur, l'estat où vous vous estes mis par vostre Livre, de la Foy réduite à ses principes. Vous vous estes attiré la censure du Synode de ces Provinces, qui par provision vous a défendu ses chaires, jusqu'à ce que „ vous

* Il s'agit de Mr. le Cène & de quelques autres.

comme Miniſtre Huguenot. Il eut beau déclarer à ce Gouverneur le deſſein qui l'amenoit dans le Royaume, il ne fut point cru; mais ſur les Lettres qui vinrent de la Cour quelques jours après, il fut mis en liberté, & ſa femme ne tarda point à le joindre : s'étant rendu à Paris, il abjura publiquement la Religion Réformée, entre les mains de Mr. de Meaux, le 15 Janvier 1690, dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire. Ce fut à cette occaſion que Mr. Jurieu publia contre lui, non *un Libelle calomnieux*, comme le diſent Meſſieurs de Trévoux, mais un expoſé fidéle de la conduite & des ſentimens de Mr. Papin, ſous ce titre: *Lettre Paſtorale aux Fidelles de Paris, d'Orleans, & de Blois, ſur le ſcandale arrivé à Paris le 15 Janvier* 1690 *par l'apoſtaſie de* Mr. Papin, *qui a renoncé à la Religion Réformée entre les mains de Monſieur l'Evêque de Meaux, dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire. Où l'on voit les triſtes ſuites de l'eſprit d'indifférence ſur les Religions.* La Haye 1690 in-4. Mr. Papin n'étoit pas homme à garder le ſilence, il répondit à Mr. Jurieu [*E*]: il ne manqua pas de reſſources en entrant dans l'Egliſe Romaine: on

„ vous ſoyez purgé du ſoupçon, où vous eſtes tombé, d'eſtre „ Autheur de ce Livre. Si vous me pouvez fournir quel- „ que moyen de vous tirer de tous ces mauvais pas, & que „ je vous y puiſſe ayder, je vous y ayderai de bon cœur. „ Mais je n'en cognois pas d'autres que ceux-cy, c'eſt que „ vous faſſiés une retractation de vos ſentimens auſſy ſolem- „ nelle, & de meſme nature, que la publication que vous „ en avez faite: la ſeconde que vous travailliés à faire lever „ la cenſure jettée contre vous dans le Synode. Car autre- „ ment aucune Egliſe Réformée ne vous peut recevoir dans „ ſes chaires, ſans violer les droits de l'union. Je conclus „ en proteſtant icy devant Dieu, que j'ay une ſérieuſe dou- „ leur des difficultés où vous vous eſtes jetté, & que rien „ ne me donneroit plus de joye, que de vous en voir ſortir, „ par un retour ſincére à la vérité. Je prie Dieu qu'il vous „ conſeille. Je ſuis

„ Monſieur,

„ Votre très-humble & très-
„ obéiſſant Serviteur

„ JURIEU.

J'ai dit, en ſecond lieu, qu'il eſt faux que Mr. Jurieu en ait impoſé ſur les réſolutions du Synode. Quand même je n'aurois pas de preuves directes du fait, y a-t-il la moindre vraiſemblance, qu'un homme s'expoſe à être démenti, ſur un fait, qui ne pouvoit demeurer caché? Mr. Jurieu, écrivant à Mr. Papin, du ſtile dont il fait, lui auroit-il parlé de la cenſure du Synode? Pour éclaircir ce qu'on cite des Lettres de ce Théologien, il faudroit en ſavoir la date. Quoi qu'il en ſoit: le Synode de la Haye, tenu en Septembre 1688 fit l'Article ſuivant, qui eſt le 33. *A la lecture de l'Art.* 45. *les Egliſes de la Haye & de Dordrecht, qui ont eté chargées par le Synode précédent d'examiner un petit Livre, qui a pour titre* la Foy réduite à ſes véritables principes, *ayant fait leur rapport à la Compagnie, deſavoué & condamne la doctrine de ce Livre, & déclare que perſonne de notre Corps, ni perſonne qui ait relation avec nous, n'en eſt l'Auteur, qui s'eſt aſſez fait connoitre & qui n'a fait que paſſer au milieu de nous, à ſçavoir le Sieur Iſaac Papin, de qui il fut parlé fort amplement au Synode de Bois-le-duc, & à qui la Compagnie avoit réſolu d'interdire nos chaires par un Article, ce qui, à l'interceſſion de quelque Membre du Synode, fut moderé à une défenſe verbale. Mais parce que la Compagnie eſt informée, que le Sieur Papin a abuſé en pluſieurs maniéres de cette indulgence, elle déclare maintenant par cet Article, qu'il eſt inadmiſſible parmi nous, & dans nos Chaires.* Que Mr. Papin ait oſé tenter d'invalider cet Acte, en taxant le Synode de la Haye d'avoir voulu ſauver l'honneur de Mr. Jurieu par une fauſſeté, je n'en ſuis pas ſurpris; un homme qui ſe noye, s'accroche-là où il peut: mais que des perſonnes, qui veulent marquer un peu de raiſon & d'équité, adoptent une telle calomnie, c'eſt ce qui m'étonne. Quoi! toute une Aſſemblée atteſtera, que telle choſe s'eſt paſſée dans une autre aſſemblée fort nombreuſe, ſans que le fait ſoit vrai! Pluſieurs de ceux qui y ont été préſens, concourent à rendre ce faux témoignage! Pluſieurs Membres, nullement amis de Mr. Jurieu, ſe prêtent en ſa faveur à une action ſi odieuſe! N'en déplaiſe à Meſſieurs de Trévoux, c'eſt être un peut trop faciles à débiter les calomnies, contre un grand nombre d'honnêtes-gens. Ces Meſſieurs doivent ſavoir, que les Synodes Walons ſont compoſés de deux ordres de perſonnes, de Miniſtres, & d'Anciens Laïques; que parmi ces derniers il ſe trouve des perſonnes de la premiére condition, des Membres de l'Etat, & autres gens qualifiés, & qu'il ne ſeroit pas aiſé à un homme, aſſez hardi pour le tenter, de perſuader à des perſonnes de ce caractére, de rendre publiquement un faux témoignage, par un Acte imprimé. Mais, dit-on, on ne diſoit rien aux Miniſtres, qui non ſeulement ne l'avoient pas averti, mais même qui avoient donné leur Chaire après ce prétendu interdit. Je répons. 1. Qu'il faudroit prouver que le Synode étoit inſtruit du fait. 2. Il faudroit prouver, que jamais perſonne ne viole l'ordre, ſurtout quand il n'eſt fondé que ſur une défenſe verbale. 3. Il auroit fallu nommer ces deux Miniſtres, pour éclaircir le fait. On ne parle que d'un témoignage de l'Egliſe de Lewarde, en date du 22 Octobre 1687, pour les deux mois qu'il avoit paſſés dans cette Egliſe; voici qui nous éclaircira. Si Mr. Papin a paſſé deux mois à Lewarde au 22 Octobre, il y étoit déjà avant le Synode de Bois-le-duc, qui ſe tint le 17 Septembre & les jours ſuivans, par conſéquent il n'y avoit pas de défenſe encore, le Miniſtre qui alla au Synode, fut bien-aiſe ſans doute d'avoir quelqu'un qui prêchât pendant ſon abſence; à ſon retour il ne pût refuſer à Mr. Papin un témoignage pour le tems qui avoit précédé, perſonne n'accuſant ſes Sermons, où il étoit apparemment plus circonſpect que dans ſes Livres, d'hétérodoxie. Peut-être que ſi nous ſavions qui étoit cet autre Miniſtre, & la date de ſon témoignage, il ſe trouveroit auſſi antécédent à la défenſe. Quoiqu'il en ſoit, je crois que j'ai prouvé aſſez clairement, que le narré de Mr. Papin, adopté par Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux, eſt un tiſſu de fauſſetés, & qu'il ſeroit à ſouhaitter que des gens graves fuſſent plus retenus à répandre du blâme ſur un homme célébre, & qu'ils priſſent la peine d'approfondir les faits.

[*E*] *Il répondit à Mr. Jurieu.*] Sa Réponſe a pour titre: *La Tolérance des Proteſtans & l'Autorité de l'Egliſe, ou Réponſe au Libelle de Mr. Jurieu, qui porte pour titre*, Lettre Paſtorale aux Fidelles de Paris, d'Orleans, & de Blois, &c. *avec une Lettre à Mr. Jurieu ſur ce qu'il y a de perſonnel dans ce Libelle.* Paris 1692 in-12. Mr. Papin changea depuis le titre de ce Livre, & on le publia après ſa mort, avec quelques additions, ſous celui-ci: *Les deux voyes oppoſées en matiere de Religion, l'Examen particulier & l'Autorité.* Liége 1713 in-12. Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux ont donné de grands Extraits de cet Ouvrage: ceux de Paris (7) s'y ſont auſſi étendus; les uns & les autres paroiſſent regarder cet Ouvrage, comme un Chef-d'Oeuvre, auquel il n'y a point de replique: le P. Niceron (8) nous dit, que „ ce *fameux Ouvrage* renferme deux réflexions principales, leſquelles forment le Syllogiſme ſuivant: la liberté que les Proteſtans „ doivent néceſſairement accorder à chaque particulier d'interpréter à ſa fantaiſie la Parole de Dieu, & de ſuivre la „ vérité, telle qu'il la connoit par ſes propres recherches, „ conduit inévitablement à la Tolérance Univerſelle, non „ ſeulement de toutes les Sectes qui ſe diſent Chrétiennes, „ mais encore de la Religion des Juifs, des Mahométans, „ des Payens, & même de l'Irreligion des Athées. Or la „ Tolérance Univerſelle de toutes les Sectes tend directement à l'anéantiſſement du Chriſtianiſme: c'eſt donc à „ l'entier anéantiſſement du Chriſtianiſme que conduiſent „ directement & néceſſairement les Principes de la prétendue Réforme. Il n'y a donc point d'autre parti à prendre, pour éviter une ſi pernicieuſe Tolérance, que de recourir à l'autorité de l'Egliſe Catholique". J'obſerverai que Mr. Papin a toujours, dans tous ſes écrits, raiſonné à perte de vuë ſur une miſérable équivoque, en confondant la Tolérance Civile avec la Tolérance Eccléſiaſtique; la premiére eſt une ſuite naturelle non ſeulement des principes de la Réformation, mais des priviléges inconteſtables de l'Humanité, pourvu qu'on n'enſeigne pas des doctrines qui tendent à la ruine de la Société Humaine, auquel cas on eſt en droit de regarder ceux qui répandent de telles doctrines, comme des ennemis du Genre-humain, contre leſquels on peut & l'on doit ſe précautionner. Mais la Tolérance Eccléſiaſtique n'eſt point du tout une conſéquence des principes de la Réforme; on n'eſt point obligé d'admettre dans une même Communion, tous ceux qui font profeſſion de s'en tenir aux termes de l'Ecriture, comme l'a ſoutenu Mr. Papin, & comme le ſoutiennent tous ceux, qui ne veulent point de Formulaires d'union. Quelques réflexions fort ſimples éclairciront ma penſée. Toute Société eſt en droit de faire des Loix pour elle-même. Une Société Chrétienne doit ſuivre celles de l'Evangile: ſelon les principes de la Réformation chacun doit juger du ſens de l'Ecriture pour ſoi. Un certain nombre de perſonnes entendent cette Ecriture au même ſens, ſur les points qui leur paroiſſent capitaux, elles s'uniſſent & forment un Corps: pour éviter la confuſion, ce Corps croit devoir exiger de ceux qui en veulent être membres, ſurtout de ceux qui doivent être chargés de la fonction d'enſeigner, d'entendre l'Ecriture au même ſens que lui, quant à certains points fondamentaux, & pour éviter toute équivoque, il exprime ce ſens en d'autres termes. Rien de plus naturel. Car comment puis-je ſavoir quelle idée vous attachez aux expreſſions de l'Ecriture, ſi vous ne l'expliquez en d'autres termes, qui me faſſent comprendre votre penſée? Voilà un *Formulaire*, auquel je ſuis en droit d'exiger que vous vous conformiez, ſi vous voulez être Membre de ma Société, & ſurtout y occuper le poſte de Docteur. Suppoſer que je vous propoſe ce Formulaire comme une Déciſion Humaine infaillible, c'eſt prendre ou donner le change: Je vous demande ſeulement ſi c'eſt-là, ſelon vous, ce que dit l'Ecriture? Si vous acquieſcez, vous ne devez vous faire aucune peine de ſigner le ſens de l'Ecriture, c'eſt tout ce que j'exige de vous. Si vous croyez que ce n'eſt pas là le vrai ſens de l'Ecriture, vous n'êtes pas obligé d'y ſouſcrire; mais auſſi vous ne devez pas vouloir être Membre d'une Société, qui demande cette union entre ſes Membres, bien moins devez-vous prétendre, qu'elle vous admette à enſeigner au milieu d'elle. *Vous ruinez*, dites-vous, *le fondement de la Réformation*: vraye déclamation! Je vous laiſſe votre liberté;

(7) *Journ. des Sçav.* Juillet 1714 p. 91 & ſuiv. Edit. de Hollande.

(8) *Mém. des Homm. Ill.* T. III. p. 21. 22.

 penſez

on lui rendit ses biens; *& les bienfaits du Roi*, dit le P. Niceron, *joints à ceux du Clergé de France, lui procurérent un établissement assez agréable.* Après son abjuration il se retira à Blois, sa patrie, où il s'occupa

pensez comme il vous plaira, mais pourquoi voulez-vous gêner la mienne, & celle de la Société dont je suis Membre? Vous croyez, je suppose, que l'Ecriture doit s'entendre au sens des Ariens, des Sociniens, des Trembleurs, ou de tels autres, je crois moi que c'est détruire le vrai sens de l'Ecriture, & vous voulez néanmoins que je fasse corps avec tous ces gens-là, que le matin on me prêche l'Arianisme, l'après-midi le Socinianisme, & que le soir un Prédicateur vienne m'annoncer de nouvelles Révélations?

L'Ouvrage de Mr. Papin ne demeura point sans replique, un Anonyme publia dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans* (9) une *Lettre en forme de réponse au Livre de Mr. Papin, intitulé*; la Tolérance des Protestans, &c. Cet Auteur observe, comme nous l'avons fait, que Mr. Papin confond par-tout la Tolérance Civile avec la Tolérance Ecclésiastique. „ Il n'ignore pourtant pas la différence essentielle qui sépare l'une de l'autre; cependant il tire ses conséquences sans distinction". L'Auteur commence par la Tolérance Ecclésiastique, & il nie à Mr. Papin, qu'elle suive du principe des Protestans. „ On doit, *dit-il*, il est vray, bien présumer des Assemblées Ecclésiastiques, & respecter leurs décisions, autant que l'intérêt de la vérité le permet. Mais cette soumission de charité n'emporte pas une conclusion infaillible, ni une obéïssance nécessaire; & ceux qui leur sont soumis, ne sont point exclus du Droit d'examen. Mais il ne s'ensuit point que l'Assemblée soit privée de l'autorité de former des Décrets, & qu'elle n'ait point la puissance de fulminer l'excommunication. La Société Ecclésiastique est une confédération pour professer certains dogmes, qu'elle tient être autant de points de foy nécessaires au salut. Ce sont-là les loix de l'union. Par conséquent elle a le droit de chasser de son corps ceux qui enfraignent les articles de la confédération. Il ne faut point être infaillible pour cela. A la vérité on ne prétend pas que l'excommunication soit ratifiée au Ciel, dès-là seulement qu'elle est prononcée par l'Eglise. Au-contraire, si elle est injuste, elle rejaillit sur ceux qui ont précipité leur jugement. La décision n'est finale que dans l'ordre humain. Ce n'est pas un moyen absolu pour conserver l'unité: on ne force personne à y souscrire. Mais la Société déclare seulement que les réfractaires ont rompu le lien de communion, & en cette qualité elle les bannit de son sein. C'est ce que toute Société eut toujours droit de faire, sans aspirer à l'infaillibilité. Ainsi le raisonnement que Mr. Papin met dans la bouche d'un Hérétique, jugé tel par les suffrages de la Société, qu'*il a examiné l'Ecriture, qui est la régle unique, & qu'après un long examen sa conscience ne luy dicte pas que l'Ecriture soit contre luy*, ce raisonnement, dis-je, n'aboutit à rien. Cela suffit bien, pour ne pas prétendre luy arracher son opinion par la force; & il en peut appeller au tribunal de sa conscience. Mais dès-là la Société Religieuse a le pouvoir de le retrancher de sa communion; il peut se tenir à l'écart, mais il faut qu'il se soumette à l'ordre établi, pour le maintien de la paix. En effet on ne verroit que factions & que partialitez dans l'Eglise, si l'on joignoit à tant d'autres semences de division, la différence des sentimens dans les dogmes capitaux . . . . . C'est donc une chicane, que de prétendre, que sans être infaillible, la Société unie dans la profession d'une même doctrine, soit réduite à souffrir un amas monstrueux d'opinions contraires, & qu'elle ne puisse exercer la puissance d'ordre contre les violateurs des loix de la confédération. L'exemple de ce qui se pratique dans les tribunaux séculiers fait assez comprendre, qu'il n'est pas nécessaire de s'arroger la superbe prérogative de l'infaillibilité, pour mettre en exécution les arrêts qui en émanent. Les Juges ne sont pas exemts de l'infirmité attachée à la condition humaine, qui est de se tromper. Cependant la conservation du Corps Politique, & la nécessité de l'Ordre demande que l'on suppose, qu'ils ne se sont pas trompez, & que l'on agisse sur ce pied-là. Voilà, ce me semble, un membre de l'argument de Mr. Papin démonté. Je viens présentement à la Tolérance Civile. On ne désavoue point que le principe des Réformez y conduit évidemment". L'Auteur le prouve d'une maniére, où il n'y a point de replique; & ensuite il entreprend de prouver contre Mr. Papin, que cette Tolérance Civile, qui seule découle naturellement des principes des Protestans, n'est ni impie ni destructive du Christianisme. Voyons comment il s'y prend. „ Il n'est pas besoin, *continue-t-il*, de purger la Tolérance Civile du soupçon injurieux de cacher l'indifférence des Religions, sous les termes de charité & de support. Mr. Papin adopte volontiers cette calomnie, pour la répandre ensuite sur le principe Protestant. Mais c'est sortir de la question; & tant que Mr. Papin n'aura pas prouvé, que l'indifférence des Religions & la Tolérance Civile sont la même chose, l'on sera bien fondé à nier une fausse conséquence, que l'on tire par malignité d'un principe & d'un dogme très-innocent. On n'entend autre chose par la Tolérance Civile, que l'impunité & la sûreté dans la République pour toute Secte, qui n'enseigne aucun dogme contraire au bien & au repos de l'Etat. C'est-à-dire, qu'il sera permis à tout bon sujet, qui se contient dans les bornes de l'obéïssance duë au Magistrat, d'honorer Dieu selon les mouvemens de sa conscience. On ne voit pas bien quelle impiété contient ce sentiment de modération, qui laisse à l'homme sa liberté primitive & naturelle. Car pour être membre du Corps Politique, il n'est pas besoin, d'être d'accord sur les mêmes articles de foy. Dans la Société Civile personne n'entend soumettre sa conscience au Magistrat, & l'on ne viole point les loix originaires de la confédération (comme dans la Société Ecclésiastique) pour ne convenir point dans les mêmes sentimens de Religion avec le Souverain. La diversité sur ce point ne fut jamais incompatible avec un sage gouvernement: & si elle cause des troubles, c'est l'esprit d'intolérance, qui en est la source. Par conséquent si cette tolérance mutuelle est une impiété, il faut poser pour maxime, que l'Evangile a armé les Chrétiens les uns contre les autres. Sur ce ton-là, du moment qu'on s'est partagé en différens partis, sur la diverse interprétation de l'Ecriture, le plus fort, en vertu de sa prétention, qu'il a la vérité, est en obligation de de donner la loy au plus foible, & de luy faire une guerre ouverte. Il est en droit de s'emparer de l'autorité suprême pour faire taire tout le monde, & châtier les contredisans: il n'y a point de quartier. Autrement le Christianisme s'en iroit en ruine, selon Mr. Papin; & c'est un *cahos horrible* que des sujets de différente Religion sous la domination du même Souverain. J'avois une toute autre idée du Christianisme: & je ne m'imaginois point, qu'il fût en danger de s'éteindre & de périr, à moins qu'il ne tirât l'épée contre les Sectes, qui s'efforcent de l'ébranler. Au-contraire il est sorti victorieux de dessous les efforts d'une sanglante persécution, pendant le cours de trois siécles. La Religion Chrétienne n'avoit que les prédications & la patience pour se défendre, & la raison seule combattoit pour elle. Mais aujourd'hui, si l'on en croit Mr. Papin, ces maximes humaines & ces préceptes d'indulgence & de charité que prêchent les Tolérans, sont destructifs du Christianisme; & la vérité désarmée du glaive temporel, n'aura pas la force de tenir contre l'erreur, ou contre l'idolâtrie. Le support charitable, qu'ils accordent aux Hérétiques, passe dans son esprit pour un asile de l'impiété; & à son gré il n'y a plus de véritable Christianisme, où la Religion n'est pas animée de haine & de fureur contre les Hérétiques. On peut dire assurément que rien n'est plus outrageux au Christianisme que ces défiances, & cette inquiétude des Intolérans, qui supposent que la vérité succomberoit, si l'autorité temporelle n'accouroit au secours, pour arrêter les progrès inévitables de l'erreur". Mr. Papin *s'étoit étendu sur les suites horribles, qu'il envisageoit dans la Tolérance, il les avoit exaggérées de tout son pouvoir. Il prétendoit qu'à raisonner conséquemment, le* droit de prêcher, de s'assembler, d'aspirer aux emplois, *& tous les autres* priviléges de la Société Civile appartiennent *indifféremment* au Mahométan, au Socinien, & au Chrétien, & cette confusion l'effrayoit. „ Il a raison, *dit l'Auteur*, les passions humaines qui se mêlent presque toujours à la Religion, & l'aigreur qui éloigne ceux que la Religion divise, ne permet pas d'attendre qu'ils se réunissent pour bien gouverner l'Etat par une vigilance commune. C'est donc à la Politique à remédier à cet inconvénient. Or le principe des Réformez, qui est celuy de la Tolérance, n'exclut point les précautions de la prudence pour prévenir la discorde; & pour ne confier le maniement des affaires, qu'à ceux qui agissant dans le même esprit, n'auroient en vuë que la prospérité commune. Par exemple, les assemblées publiques sont du ressort du Magistrat, & comme elles ne sont point de l'essence de la Religion, il peut les prohiber selon l'exigence des cas. On ne peut rien prescrire de positif; *c'est à sa prudence à juger* de la nécessité. Si d'un *côté il ne doit pas mettre en* hazard la tranquillité de l'Etat par un excès d'indulgence, de l'autre il ne doit rien précipiter par une prévoyance trop raffinée. C'est à luy à être en garde contre la chaleur de party; à choisir un juste milieu entre la licence & la contrainte; & à bien discerner les moyens, qui tendent à harceler, ou à opprimer les Hérétiques, & ceux qui ne tendent qu'à les retenir dans le devoir. Au fond, dès que l'on voudra se pousser de part & d'autre dans les extrémitez, il n'y a guéres de vérité qu'on ne pût bouleverser, en pressant les inconvéniens qui en naissent par l'abus des hommes: & sans sortir de la matiére, que ne peut-on point alléguer contre l'intolérance? c'est par ce principe que l'on a mis tant de fois la Chrétienté en feu; & cet esprit mal endurant a allumé des guerres, qui ont coûté à l'Europe des torrens de sang. Que ne peut-on point dire, à la honte du Christianisme, sur les Croisades contre les Sarazins, les Vaudois, & les Albigeois? on établissoit l'Evangile par le fer & le feu, & l'on se faisoit un point de piété d'égorger impitoyablement, ceux que la Cour de Rome avoit revêtus des noms odieux d'Infidéles & d'Hérétiques. Que ne diroit-on pas encore contre la barbarie de l'Inquisition? Tout cela est mille fois plus à l'opprobre du Christianisme, & plus propre à en donner de l'horreur, que la liberté licentieuse que l'on tire par machine du dogme de la Tolérance. Ainsi si le principe Protestant, qui jette le Magistrat dans un trop grand relâchement, a épouvanté Mr. Papin, & l'a fait fuir du milieu de nous, le principe cruel & inhumain de l'Eglise Romaine le devoit faire frémir d'horreur: & d'autant plus qu'elle le soutient, & l'a mis en pratique jusques dans les conséquences extrêmes, que nos Intolérans ne veulent pas avouër". Mr. Papin avoit soutenu encore, que la voye d'exa-

(9) *Janvier 1691 Art. VII.*

cupa principalement à des Ouvrages propres à engager les Protestans à imiter son exemple. Il est mort à Paris le 19 Juin 1709, âgé de cinquante deux ans, & a été enterré à Saint Benoit. Après sa mort Mr. Pajon, son cousin, Avocat au Parlement de Paris, retira plusieurs de ses Manuscrits, qui étoient entre les mains du Pere Germon, Jésuite & les remit à Mr. du Saussai, alors Théologal d'Orleans, qui les envoya en Hollande, où l'on donna, sous le titre de *Liége*, une Edition de plusieurs de ses Ouvrages sous ce titre: *Les deux Voyes opposées en matière de Religion, l'Examen particulier & l'Autorité*; seconde Edition du Livre intitulé: *la Tolérance des Protestans, avec d'autres Traités sur le même sujet, par Mr. Papin &c.* 1713, in-12. Les Auteurs du Journal Litéraire donnérent un Extrait de cet Ouvrage *, qu'ils terminérent par ce jugement. „ Le stile de Mr. Papin est assez diffus, & il est plutôt clair que châtié. Sa méthode même n'est pas assez exacte pour éviter la répétition; & nous avons pris quelquefois la liberté de renverser un peu son ordre, pour trouver des points fixes, auxquels nous pussions rapporter le précis de ses idées. Ses raisonnemens sont d'ailleurs mis dans un beau jour, & il paroît sérieusement convaincu des sentimens qu'il défend avec autant d'ardeur que de force". En 1723 il parut une troisiéme Edition de ses Oeuvres en trois Volumes [*F*].

* *Journ. Liter.* T. I. p. 160 & suiv.

d'examen met l'esprit en danger de se déterminer ou à l'hérésie, ou à l'incrédulité, & expose les Chrétiens à tomber dans le Pyrrhonisme sur tous les Articles de foy. Il comparoit les hommes, abandonnés à l'examen & à l'indépendance, à un voyageur dans un désert coupé de mille chemins: si personne ne lui montre la route qu'il doit suivre, il s'égarera infailliblement. On lui répond „ Qu'il se moque du monde en alléguant son principe d'autorité, pour fixer l'incertitude de la Raison humaine. Car en supposant avec luy pour un moment, que l'Eglise Romaine est infaillible, son autorité n'est souveraine tout au plus qu'à l'égard des matiéres controversées entre les Chrétiens. Mais elle n'est d'aucun poids contre le Juif, ou contre l'Incrédule. Ils n'en croiront pas l'Eglise Romaine sur sa parole. Ainsi ils ne sont pas exemts de discuter si l'Ecriture est Divine; si les Livres Sacrez n'ont point été altérez; si ceux qui les ont écrit étoient inspirez; si l'accomplissement des Prophéties est achevé en la personne de Jésus-Christ, &c. Mr. Papin ne sauroit nier, qu'en ce cas la voye d'examen est indispensable, & que son principe d'autorité ne fait rien, & échouëra toujours contre les Libertins ou les Incrédules. L'Examen sera toujours le premier pas de l'incrédule ou du Juif vers le Christianisme. A l'égard des Chrétiens, qui ne reconnoissent point la Jurisdiction de l'Eglise Romaine, l'on ne peut les y ramener que par la voye de l'examen. C'est-là où Mr. Papin est en contradiction avec luy-même. Car il ne s'est rangé à l'autorité que par la voye de l'examen. Il n'a renoncé au principe des Réformez qu'après un long circuit de raisonnemens, dont il rend compte dans son Livre. Toutes les objections qu'il entasse, & qui l'ont jetté dans le Papisme, sont le fruit de ses laborieuses recherches. Ce n'est qu'à force d'examiner, sans autre guide que luy-même, qu'il a trouvé la route qu'il falloit tenir. Par conséquent son premier principe pour se réduire à l'humble soumission, qui calme aujourd'huy son esprit, & le garantit des incertitudes continuelles de la Raison, c'est l'examen. Il luy a fallu discuter à fond, & par l'Ecriture, si Jésus-Christ a fondé sur la Terre une Eglise infaillible: il a été obligé de peser exactement tous les passages, que l'on allégue de part & d'autre. Le dogme de l'infaillibilité solidement établi, il a fallu s'assurer si ce sublime privilége appartient à l'Eglise Romaine par préférence à toutes les Sectes, qui le luy disputent. Elle a beau se parer de certaines marques extérieures, qui la distinguent, ce sont des marques ambigues & contestées. On repliquera toujours, l'*Eglise Romaine tient des erreurs capitales, donc elle n'est pas l'Eglise*. Par-là on retombe inévitablement dans l'embarras des Controverses, & dans tous les inconvéniens de l'examen. L'Objection a la même force contre tout Catholique, à qui sa paresse ou une fausse sécurité, ne fait pas admettre de plein droit le principe de l'autorité. Le même travail se présente à son esprit, dèsqu'il voudra mettre en question l'infaillibilité de l'Eglise, à l'abri de laquelle il souhaitte de dormir en repos. Mr. Papin, qui a bien prévu l'argument, ne s'échappe qu'à la faveur d'un galimathias. Il distingue entre un examen *de discussion* & *d'attention* aux choses de notoriété publique; il met l'autorité de l'Eglise dans le rang des derniéres; comme si cet article étoit dans un degré d'évidence incontestable. Mais c'est dequoy on dispute, & en bonne Logique on ne posa jamais pour raison de décider, ce qui est en contestation. On ne comprend pas trop quel sens il donne à son *examen d'attention*, qui à parler précisément, ne signifie rien, parce qu'il n'avoit rien à repliquer. Quand il s'agit de la recherche d'une vérité obscure & contestée, telle qu'est l'infaillibilité de l'Eglise Romaine, l'examen d'attention ne peut dans le fond être en rien différent de l'examen de discussion". Comme ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette Controverse, je me contenterai de remarquer, que dans tous les raisonnemens de Mr. Papin sur l'autorité de l'Eglise, il régne une ou deux suppositions, qu'il auroit dû prouver; c'est que l'Eglise Romaine est la seule Eglise, par le témoignage de laquelle nous sommes instruits de la vérité des faits, qui servent de fondement à la Divinité du Christianisme, tandis qu'il est incontestable que c'est dans l'Orient que nous devons chercher les premiers témoins de ces faits: il suppose encore que l'Eglise n'a pu changer la Foi de ses peres, ni introduire des erreurs, si par-là il entend que l'Eglise Universelle en corps, entant que composée des Eglises particuliéres de tout le Monde, n'a pu tout d'un coup, publiquement, & sciemment innover dans la doctrine, je ne lui conteste point sa proposition; mais si par-là il entend, qu'il n'a pu peu-à-peu, & par degrés se glisser des erreurs & des innovations, qui insensiblement ont fait des progrès considérables, je lui nie cette proposition, & je réponds qu'une preuve que la chose est possible, c'est qu'elle a eu lieu réellement, & ici il ne s'agira plus de raisonner sur des principes vagues, mais sur les faits que l'Histoire fournit.

[*F*] *En 1723 il parut une troisiéme Edition de ses Oeuvres en trois Volumes.*] Elle a pour titre *Recueil des Ouvrages composés par feu Mr.* Papin, *en faveur de la Religion, Nouvelle Edition donnée par sa Veuve.* Paris 1723 in-12. On y trouve la Vie de l'Auteur. L'Editeur de ce Recueil est proprement le P. Pajon, Prêtre de l'Oratoire, frere de l'Avocat. Cette Edition est honorée d'un Mandement, ou Lettre Pastorale de Mr. de Caumartin, Evêque de Blois. On trouve dans le troisiéme Tome six Lettres de Mademoiselle Royere à Madame Rouph sa sœur, parce qu'elles appartiennent à juste titre à Mr. Papin, & qu'on y reconnoit sans peine le tour, le génie, & le style même de cet Auteur (10): ce qu'il y a de singulier, c'est qu'après nous avoir appris cette particularité, on ne laisse pas de faire honneur de ces mêmes Lettres à la Demoiselle, sous le nom de laquelle elles furent envoyées; c'est ce qui paroît un peu singulier: pour faire honneur de ces Lettres à la Demoiselle, il faut qu'elles soient de sa façon & de son style, & non du tour & du style de Mr. Papin. Qu'on louât celui-ci d'avoir formé une si digne Eléve, il n'y auroit rien que de naturel: mais je ne vois pas, que cette Demoiselle mérite de si grands éloges, pour avoir copié sans-doute ce que Mr. Papin lui donnoit par écrit. Dans le fond la chose est assez peu importante en elle-même: mais on vouloit préconiser deux Prosélytes, & pour le faire il falloit hazarder une petite contradiction, en attribuant à l'un & à l'autre des Lettres, qu'on croyoit propres à leur faire honneur. Au reste, on trouve dans cette Edition, quelques autres Ouvrages de Mr. Papin, qui n'avoient pas paru.

(10) Mém. de Trévoux *Juill.* 1723. p. 1316.

☞ PARDIES (IGNACE-GASTON) étoit fils d'un Conseiller du Parlement de Pau, & nâquit en 1636, & après avoir fait ses premiéres études avec succès, il entra en 1652 dans la Société des Jésuites, étant âgé de seize ans (*a*). Il enseigna pendant plusieurs années les Belles-Lettres d'une maniére qui lui fit honneur, & composa quantité de petits Ouvrages Latins en prose & en vers, où il régne une grande délicatesse de pensées & de style. Mais comme son génie & son goût le portoient plus particuliérement à l'étude des Sciences spéculatives, il prit le parti de ne s'appliquer aux Belles-Lettres, que dans la vuë de bien écrire sur ces matiéres. „ Il s'attacha surtout à se former un style net, sans être trop concis, chose à laquelle il réussit parfaitement. Car à ne considérer que cette partie, peut-être n'avons nous rien de mieux écrit que ses Préfaces, & son Traité de la Connoissance des Bêtes. A la réserve de très-peu de mots un peu provinciaux, son style est élégant, pur & clair, comme la lumiére du jour. Sa pensée se développe, & se montre tout à coup, non avec la sécheresse que donne quelquefois l'esprit Philosophique, mais avec cette fleur d'éloquence, qu'il puisa dans l'étude des Lettres, & plus encore dans la fécondité de son imagination; car il l'avoit très-belle & très-ornée (*b*)". Il s'appliqua donc principalement à la lecture des Philosophes & des Mathématiciens, tant anciens que modernes, & en peu de tems il posséda la Philosophie tant Péripatéticienne

(*a*) *Mém. de Trévoux Avril* 1726. p. 681.

(*b*) Idem ibid.

que

que Cartésienne, & la professa avec éclat [*A*]. Le P. Pardies ne négligea pas les Mathématiques, qui ont tant de liaison avec la Philosophie, au contraire il y donna la meilleure partie de ses soins. „ Etant „ encore fort jeune, il s'étoit fait un jeu de l'étude d'Euclide, d'Apollonius & d'Archiméde, qu'il lut „ tout seul, & sans avoir besoin de secours pour trouver la Clef de leur Géométrie. A l'égard de celle „ de Descartes, quand il y jetta les yeux, il se trouva dans un Païs tout nouveau, qu'il ne parcourut „ d'abord qu'en tâtant, mais il trouva bientôt par lui-même, & sans maître, le fil qu'il falloit suivre „ pour entrer aisément dans ce Dédale (*c*)". En 1662 il publia à Paris in-4. *Horologium Thaumanticum duplex*, où il s'agit de deux Machines propres à faire des Cadrans: trois ans pas après il donna une Dissertation Latine sur la nature & le mouvement des Cométes, *Dissertatio de motu & natura Cometarum*, Paris 1665 in-12 (*d*). En 1670 il mit au jour pour la premiére fois son *Discours du Mouvement Local* [*B*]. L'année suivante 1671 il fit imprimer à Paris ses *Elémens de Géométrie*, dont la clarté & la précision font le principal mérite, outre que l'Auteur y a mis du sien. On en a deux Traductions Latines, l'une de Mr. Serrurier, Professeur en Philosophie & en Mathématique à Utrecht, qui a été imprimée en cette Ville en 1711 in-12; l'autre de Jean André Schmidt, imprimée à Jéne en 1685 in-12. En 1672 le P. Pardies publia son *Traité de la Connoissance des Bêtes* [*C*]: cet Ouvrage irrita fort les Péripatéticiens,

(*c*) Ibid. p. 690.

(*d*) Le P. Niceron T. 1. p. 209 de ses *Mém.* marque que cet Ouvrage est imprimé à Bourdeaux in-8.

[*A*] *La professa avec éclat.*] Rapportons ce qu'on nous apprend sur le Systéme de Philosophie du P. Pardies. „ Il bâ„ tit sur un si riche fonds une Philosophie qui lui étoit pro„ pre, & quoiqu'il donnât un peu dans le Cartésianisme „ avec les précautions requises, il affecta d'être plutôt in„ venteur après Descartes, que pur disciple de ce Philoso„ phe. En suivant cette route, il professa la Philosophie avec „ beaucoup d'éclat, & quelques contradictions. Car il avoit „ quelquefois sur la Physique des sentimens, qui passoient „ alors pour hardis. Du reste il leur donnoit un tour si „ plausible & si judicieux, qu'il eût été difficile de le con„ damner. Telle est une de ses Dissertations, où il prétend „ que l'Astronomie judiciaire, sensément entendue, peut-être „ d'accord avec la Religion; chose qui révolte d'abord, & „ qui a l'air de paradoxe, mais à laquelle on se rend sans „ peine quand on considére les bornes où se renferme l'Au„ teur (1)".

[*B*] *En 1670 il mit au jour pour la premiére fois son* Discours du Mouvement Local.] Les Journalistes de Trévoux (2) nous fournissent un petit Commentaire sur ce Texte qui pourra faire plaisir. „ Ce Traité, *disent-ils*, est d'autant plus „ considérable, que le mouvement qui est la clef des Mé„ chaniques, n'avoit pas été jusqu'alors approfondi d'une „ maniére capable de satisfaire. Il est vrai que depuis le Pe„ re Pardies, cette matiére s'est beaucoup plus éclaircie, & „ que comme il a bien montré la fausseté de la plupart des „ régles de Descartes, on a montré aussi que quelques-uns „ de ses principes n'étoient pas les véritables: mais après „ tout il a la gloire d'avoir défriché en partie une terre, „ encore bien brute de son tems. Quelques Mathématiciens „ des Académies Royales de Paris & de Londres avoient „ publié avant lui des régles de percussion, assez conformes „ à celles qu'il donne; mais il est certain qu'il avoit publi„ quement enseigné les siennes, avant que les autres paruf„ sent, outre qu'il démontre celles qu'il avance, ce que „ ceux-ci ne faisoient pas. Il avoit même précédé Mr. Huy„ gens, & avec cette différence de méthode, que Mr. Huy„ gens s'appuye sur des hypothéses particuliéres, au-lieu „ que le Pere Pardies, sans en suivre aucune, s'attache à „ rechercher dans les sources mêmes de la nature les causes „ de tous les effets du mouvement, & ne fonde ses démon„ strations que sur des principes de pure Métaphysique. Son „ Traité étoit donc un Ouvrage tout neuf lorsqu'il parut; & „ c'est toujours beaucoup faire que d'ouvrir, comme il l'a „ fait, de nouvelles routes à ceux qui l'ont suivi. Le Dis„ cours du Pere Pardies est suivi de quelques remarques jus„ tificatives, que l'Auteur fit durant l'impression de son Li„ vre, parce qu'il savoit que quelques personnes, qu'il ne „ vouloit pas chagriner, étoient fort mécontentes de lui, „ comme s'il eût été Cartésien dans un ou deux Articles; „ chose que les Péripatéticiens d'alors pardonnoient peu, „ parce qu'ils n'avoient pas encore discerné bien nettement „ ce qu'il peut y avoir de dangereux ou d'utile dans la Phi„ losophie Cartésienne. Outre ces remarques, l'Auteur pour „ désarmer entiérement les mécontens, s'avisa d'y en ajoû„ ter d'autres sur la dix-septiéme Lettre du second Tome „ de Descartes, touchant la Lumiére. Il déclara pourtant „ qu'il n'attaque pas le principe de ce Philosophe, à sça„ voir que du Corps lumineux, la lumiére parvient en un „ instant à l'œil: mais à cela près il réfute tout son raisonne„ ment, & il montre que c'est un pur Paralogisme. C'est „ pour écarter le soupçon du Cartésianisme, que le Pere „ Pardies, là & ailleurs s'est tant appliqué à contre-quarrer „ Descartes; aussi avoit-il coutume de dire, quand on l'accu„ soit d'être Cartésien, que personne n'avoit plus réfuté „ Descartes que lui: il disoit vrai; mais il n'en étoit pas „ moins suspect, & le soupçon n'en étoit pas moins fondé: „ Car il suivoit, en effet, ce que tout le monde prend au„ jourd'hui sans scrupule de la Physique Cartésienne, qui, „ réformée suivant les régles du bon-sens & de la Religion, „ n'est plus tout à fait celle de Descartes".

(1) Mém. de Trévoux *Avril* 1726. p. 659.

(2) Ibid. p. 667-670.

[*C*] *Son Traité de la Connoissance des Bêtes.*] Ce Traité fit beaucoup de bruit dans le monde, tant par la matiére, curieuse en elle-même, que par le tour qu'y donna l'Auteur. „ Tout le monde, *dit Mr. Bayle* (3), a soupçonné le P. Par„ dies d'avoir voulu établir adroitement l'opinion de Mr. „ Descartes, en faisant semblant de la réfuter. Et en effet, „ il répond si bien lui-même à ses objections; & celles qu'il „ laisse sans réponse sont si foibles, qu'il n'est pas mal-aisé „ de deviner ce que cela signifie". Le P. Daniel en parle sur le même ton (4). „ Il n'y a rien de plus séduisant, *dit*„ *il*, que les expositions que fait le Pere Pardies, dans son „ Livre intitulé, *De la Connoissance des Bestes*, où mettant „ le Cartésianisme dans toute sa force sur ce point, il va pres„ que jusqu'à convaincre ses Lecteurs, que non seulement il „ n'est point besoin d'âme pour marcher, pour boire, pour „ manger, pour se plaindre, mais encore pour parler, & „ pour parler aussi longtems que le fait un Prédicateur dans „ un Sermon d'une heure, ou un Avocat dans un long plai„ doyer. Ce Livre a fait passer son Auteur, parmi les Pé„ ripatéticiens pour un Prévaricateur, qui étoit Cartésien „ dans l'âme, quelque application qu'il ait apportée, à réfu„ ter le Cartésianisme dans la seconde Partie de son Livre, „ & à défendre l'ancienne Philosophie sur le chapitre de l'â„ me des Bestes". Dans les commencemens l'Opinion du P. Pardies fut un problême: étoit-il Cartésien? Ne l'étoit-il pas? d'un côté il se déclaroit & même avec chaleur pour les Péripatéticiens, mais de l'autre il exposoit le sentiment de leurs adversaires avec tant de force, qu'il sembloit naturel qu'il pensât comme eux. On ne fut pas longtems en suspens: chacun se trouvoit sans le savoir, Cartésien, après la lecture d'un Ouvrage destiné à combattre le Machinisme. On rapporte, qu'à cette occasion le Comte de Guiche, *à qui le* Livre étoit dédié, dit à l'Auteur en le remerciant: *qu'il lui étoit très-obligé de lui avoir fourni un moyen infaillible, de rendre toutes les Dames de la Cour Cartésiennes* (5). Les Péripatéticiens qui avoient d'abord applaudi au P. Pardies & très-contens d'avoir un si habile défenseur, commencérent à retracter leurs éloges, parce qu'ils crurent s'appercevoir qu'il étoit d'intelligence avec leurs ennemis. „ Ils s'imaginérent „ avoir été pris pour duppes, & ils se mirent si fort de mau„ vaise humeur, qu'ils tournérent toute leur estime en cour„ roux. Ils voulurent tout de bon convaincre le P. Pardies „ de prévarication, au grand profit des Cartésiens, & des „ rieurs, qui appuyoient malignement ce soupçon par la vo„ gue qu'ils ne cessoient de donner à un Ouvrage fait contre „ eux. Le Pere Pardies avoit beau alléguer la maniére vive „ dont il réfutoit les Cartésiens, quelquefois même assez du„ rement: il avoit beau dire que ce n'étoit pas sa faute, s'ils „ triomphoient quoique battus; qu'il en avoit usé en habile „ Avocat, qui fait valoir les objections de sa partie, pour „ les détruire plus surement; qu'après tout il avoit fait de „ son mieux pour soutenir sa cause, & qu'il étoit très-morti„ fié de l'avoir perduë; il ne lui fut pas possible de se faire „ croire. Les Cartésiens s'obstinérent à le regarder comme „ leur, & à le remercier de l'artifice prétendu, dont il s'é„ toit servi pour leur donner des armes en paroissant les „ désarmer. Ils firent tant qu'ils le persuadérent aux Péripa„ téticiens, qui crurent très-sérieusement que l'Auteur avoit „ joüé le rolle, non d'un Avocat, mais d'un Rapporteur in„ téressé, d'autant plus, qu'après le contraste des raisons de „ part & d'autre, ils sentirent que le Public & même les „ personnes neutres leur faisoient perdre leur procès malgré „ les Conclusions du Rapporteur. Dans cette situation assez „ plaisante, le Pere Pardies qui devoit être bien embarrassé „ d'avoir tort, quand il avoit raison, se contenta de ré„ pondre aux Péripatéticiens, à peu près comme Horace: „ *si quid rectius istis candidus imperti. Si vous avez quelque cho*„ *se de mieux sur l'âme des bêtes, faites m'en part, je suis prêt* „ *de le mettre en œuvre dans une nouvelle Edition.* Cela leur „ ferma la bouche". Malgré les raisons du Pere Pardies, & celles que de célébres Cartésiens ont allégué depuis, pour prouver que les Bêtes sont des Automates, ce sentiment n'est pas dominant aujourd'hui: il est bien vrai que l'opinion qui leur attribue une âme, n'est pas exemte de difficultés; cependant quand on consulte la nature, il est bien difficile d'attribuer tant de marques d'intelligence, qu'on remarque dans les Bêtes au simple Méchanisme: comment surtout la disposition des organes peut-elle produire des passions d'amour & de haine, de crainte & d'espérance, que l'on apperçoit quelquefois visiblement dans les Animaux? Il est bien vrai que les marques de connoissance, & les traces de passion ne se remarquent point dans toutes les bêtes, & qu'il régne à cet égard une variété infinie, desorte qu'en leur attribuant une âme, il faut en concevoir de bien des ordres: mais cela même n'a-t-il pas lieu parmi les hommes plus ou moins? Peut-être, tout bien considéré, ne pourroit-on prendre de parti plus sage, que d'avouër que le principe des actions

(3) *Nouv. de la Rép. des Lett. Mars* 1684. p. 25.

(4) Suite du Voyage du Monde de Descartes. p. m. 9. 10.

(5) Mém. de Trévoux *ubi supra.* p. 672.

ciens, pour les appaiser l'Auteur publia la même année une *Lettre d'un Philosophe à un Cartésien de ses amis.* Paris 1672 in-12. Cette Lettre n'étoit pas de sa façon pour le fonds, mais il y avoit bonne part pour le stile; elle étoit du P. Rochon, Jésuite dans la Province de Bourdeaux. Quoique le P. Pardies ne perdît aucune occasion de se déclarer contre Descartes, il ne persuadoit pourtant point au monde, qu'il ne fût pas Cartésien. Avant la publication des Ouvrages que nous venons d'indiquer, notre Auteur étoit déja fort connu & fort estimé des Savans, ayant des rélations avec ceux de France, d'Italie, d'Allemagne, & d'Angleterre, & surtout avec le célébre Newton, qui faisoit beaucoup de cas de ses lumiéres (*e*). Il professa les Mathématiques en plus d'un lieu, mais particuliérement à Paris, où il fut appellé pour les enseigner au Collége de Louïs le Grand, dit alors de Clermont. Il entra dès lors dans les Conférences réglées qui se tenoient chez les Savans, & s'y fit admirer par ses connoissances & par sa modestie, qui rehaussoit son mérite. „ Car jamais il ne proposoit ses difficultés que comme des dou- „ tes, eussent-elles été des démonstrations, comme elles l'étoient quelquefois. Il les exposoit en peu „ de mots, & avec tant de politesse, que ceux-mêmes qu'il convainquoit d'avoir tort, lui pardonnoient „ le chagrin que cause naturellement la raison, quand on l'apprend de la bouche d'autrui. Un air très- „ fin & très-spirituel, des maniéres engageantes, & je ne sçai quoi de vif & de doux, rendoient sa con- „ versation charmante, lors même qu'il n'étoit pas question de science. Car il sçavoit ne paroître sça- „ vant qu'à propos, & avec bienséance". Des qualités si aimables le firent estimer de plusieurs personnes distinguées par leur rang & par leur naissance, entre autres de Mr. le Comte de Guiche, auquel il dédia deux de ses Ouvrages. Il avoit fait ses premiéres études avec ce Seigneur, & l'émulation, jointe à la conformité de talens les avoit rendus dès ce tems-là autant amis que rivaux. Le Comte continua toujours à l'aimer, & l'on rapporte qu'il lui donna une preuve assez singuliére de sa confiance. Il lui mit entre les mains ses Mémoires, qu'il avoit composés lui-même en Grec, pour être, disoit-il, entendu de moins de personnes, en cas que ces Mémoires vinssent à tomber en d'autres mains. En 1672 le P. Pardies publia, outre les Ouvrages dont nous avons parlé, une Traduction Françoise d'un Livre Italien du P. Bartoli Jésuite, qui traite des Miracles de S. François Xavier, & y ajoûta une Préface curieuse sur la foi duë aux miracles (*f*). La même année il remit entre les mains des Libraires sa *Statique, ou la Science des forces mouvantes* [*D*]. Il fit imprimer aussi un petit Ecrit, intitulé *Description & Explication de deux Machines propres à faire des Cadrans avec une très-grande facilité*: cette description est tirée de son *Horologium Thaumanticum.* On prétend qu'il avoit encore deux autres Ouvrages tout prêts, quand il mourut, un *Art de la Guerre*, où il entroit dans un très-grand détail, jusqu'à expliquer Géométriquement la maniére de faire des armes: un Traité complet d'Optique; mais on ignore ce que sont devenus ces Ouvrages, qu'il avoit communiqués à quelques personnes de ses amis (*g*). Une partie de ses Ouvrages a été réimprimée en un Corps à Lyon en 1725 in-12. La réputation que le P. Pardies s'étoit acquise, faisoit espérer que dans la suite il rendroit de plus grands services encore à la République des Lettres, mais la mort l'arrêta au milieu de sa course. L'an 1673 il reçut ordre de ses Supérieurs de prêcher & de confesser les pauvres de Bicêtre, durant les Fêtes de Pâques. Il y avoit alors une sorte de malignité dans l'air, qui avoit causé quelques maladies parmi ces pauvres. Soit contagion, soit fatigue, soit l'un & l'autre, le P. Pardies revint à Paris frappé à mort, & fut enlevé en effet en peu de jours, à l'âge de trente-sept ans environ (*h*).

(*e*) Mém. de Trévoux loc. cit. p. 691.

(*f*) Ibid. p. 676. 677.

(*g*) Ibid. p. 685.

(*h*) Ibid. p. 693.

actions des Bêtes est un mystére, qu'il est, sinon impossible, du-moins très-difficile de pénétrer, & qu'il y a encore quelque chose à découvrir, avant que l'on puisse prononcer définitivement sur cette grande question.

[*D*] *Sa Statique ou la Science des forces mouvantes.*] Cet Ouvrage fut très-bien reçu du Public; ce n'est pourtant qu'une partie de la Méchanique, telle que le Pere Pardies l'avoit conçue. Selon son plan il devoit donner six Discours ou Traités. Le premier, *du mouvement local*, dont nous avons parlé, imprimé en 1670, & réimprimé en 1673. Le second est celui dont il s'agit ici, qu'il donna sous le titre de *Statique.* „ Il y démontre toutes les machines mouvantes: il y „ fait des réflexions sur l'impossibilité du mouvement perpé- „ tuel: il y traite des corps suspendus, attachés par une ou par „ deux extrémités; de la façon dont ils se rompent, & de „ la figure qu'ils prennent en se courbant, & en particulier, „ il montre des cas où les cordes tenduës seroient Parabo- „ liques, Hyperboliques, Elliptiques, ou Circulaires; il y „ examine la force des Tours & des Pyramides; fait voir „ l'endroit où elles sont les plus foibles, détermine les figu- „ res qu'il faudroit leur donner, pour les rendre plus parfai- „ tes, & afin qu'elles résistassent par-tout également à la vio- „ lence des vents; il y donne des régles générales de la résis- „ tance des corps: il indique le moyen d'appliquer ces régles „ générales aux cas particuliers, qui concernent l'Architec- „ ture & les autres effets de la Nature & de l'Art, & prenant „ un exemple du mouvement d'un Vaisseau, il fait remar- „ quer l'usage qu'on peut faire des régles de la Méchani- „ que (6)". Le troisiéme Discours devoit être du mouvement des Corps pesans, suivant l'idée qu'il en donne lui-même. Sans rien supposer de nouveau il prétendoit démontrer toutes les propriétés de ce mouvement, soit que les corps descendent par leur propre poids, soit qu'ils se meuvent étant poussés avec violence. Il y donnoit la raison de cette augmentation ou diminution merveilleuse de vitesse des Corps, qui passent en montant & en descendant par tous les degrés imaginables de lenteur. Il y réfutoit la progression de Baliani & celle du P. Lalouvere. Il expliquoit la progression qui se trouve dans les mouvemens du bras, du pied, & des instrumens que l'on tient quand on frappe. Il faisoit voir encore une autre sorte de progression qui se rencontre dans les boulets d'un Canon, ou dans les fléches qu'on pousse avec une Arbaléte; il examinoit le mouvement sur des surfaces inclinées, & là il démontroit cette proposition si estimée, touchant le mouvement qui se feroit sur une Cycloïde. Le quatriéme Discours devoit rouler sur le mouvement des Corps liquides, où il auroit démontré, sans rien supposer, tout ce qu'on voit arriver dans la vitesse des liqueurs, dans la force de leur pression, dans la direction & dans la figure qu'elles prennent dans leurs saillies, dans leur écoulement, dans leur équilibre. Il comprenoit l'air & tous les corps qui ne sont pas durs sous le nom de corps liquides, desorte qu'il eût expliqué ce qui concerne la Pneumatique, la force des ressorts, la raréfaction & la condensation, avec la violence de la poudre embrasée, & toutes les expériences du vuide, qui étoient connuës de son tems. Le cinquiéme Discours avoit pour objet le mouvement de vibration, comme celui des pendules, des cordes tenduës. Il y décrivoit une pendule avec les vibrations toutes d'une égale durée; il démontroit que toutes les vibrations d'une corde tenduë durent également, que celles de deux cordes d'égale grosseur, & également tenduës sont en raison réciproque des longueurs des Cordes, au-lieu que dans les pendules elles sont seulement en raison sous-doublée: que dans les cordes égales les vibrations sont en raison sous-doublée des forces ou des poids qui les tendent, & que les vibrations sont encore en raison sous-doublée des grosseurs des cordes d'égale longueur & également tenduës. C'est ainsi que par les causes il démontroit ce que l'expérience fait remarquer dans les sons & dans l'harmonie des cordes tenduës. Le sixiéme Discours étoit du mouvement d'ondulation, où il entroit dans un grand examen des Cercles qui se font sur la surface de l'eau, d'où il déduisoit l'explication des sons, & d'où il prétendoit même tirer celle de la lumiére d'une maniére très-naturelle, en lui supposant pour véhicule un air plus subtil, que celui qui sert de véhicule aux sons. Telles étoient les vuës du P. Pardies, mais la mort l'empêcha de remplir le plan qu'il s'étoit fait. Le P. Angot Jésuite donna depuis en 1682 une partie du sixiéme Discours, à savoir la Lumiére expliquée dans le systême du mouvement d'Ondulation. Mais il le retoucha à sa maniére, c'est-à-dire, qu'il mêla ses idées à celles du Pere Pardies, sans en suivre ni la méthode ni le stile. A la fin de la Statique on trouve la description d'une Pendule dans une Cycloïde, qu'il fit paroitre avec cet Avertissement. „ Comme il „ reste ici quelques pages vuides, & que j'ai fait mention „ dans la Préface, du mouvement uniforme qui se feroit „ dans une Cycloïde, je veux indiquer la maniére dont je „ procéde pour démontrer cette uniformité, afin que quand „ Mr. Huygens aura publié sa démonstration, je puisse voir „ si j'ai été assez heureux pour concourir à un aussi grand- „ homme (7)" On a imprimé en Allemagne une Traduction Latine de quelques Ouvrages du Pere Pardies, sous ce titre: *Opera Mathematica, continentia Elementa Geometriæ, Discursum de motu locali, Staticam, & duas Machinas ad conficienda Horologia habiles, per P. Ignat. Gast. Pardies Latino sermone donata.* 1701 in-8. Si ce savant Jésuite avoit vécu encore quelques années, & jusqu'au tems des grandes découvertes en Mathématiques & en Physique, il y a de l'apparence, qu'avec un génie, tel que le sien, il auroit enrichi le Public de bien d'autres Ouvrages.

(6) Ibid. p. 678. 679.

(7) Apud Eund. p. 684.

☞ PARENT (ANTOINE) nâquit à Paris le 16 Septembre de l'an 1666. Sa famille étoit originaire de Chartres, mais son pere, fils d'un Avocat au Conseil, étoit né à Paris (a). Il n'avoit pas trois ans, quand Antoine Mallet, oncle de sa mere, le prit chez lui, pour avoir soin de son éducation. Il fut le seul précepteur de son petit-neveu, ou plutôt, dit Mr. de Fontenelle, son seul pere. Il lui enseigna les premiéres régles de l'Arithmétique, n'en sachant pas davantage; mais comme cela ne satisfaisoit pas la curiosité de l'enfant, il fallut lui donner quelques Livres qui allassent plus loin, mais ce n'étoient que des Régles sans démonstrations; le jeune Parent tâcha de trouver des preuves par lui-même, & y réussit à l'égard de quelques-unes; desorte qu'à l'âge de treize ans, il avoit rempli d'une espéce de Commentaire les marges d'un Livre d'Arithmétique, ce qui annonçoit déjà le Génie Mathématique (b). Le principal soin de son oncle fut de l'instruire dans la Religion & de le former à la piété, & ses leçons fructifiérent peut-être au-delà de son espérance, car Mr. Parent a vécu toute sa vie dans une pratique du Christianisme, non seulement exacte, mais austére (c). A quatorze ans on le mit en pension chez un ami de son oncle, qui régentoit la Rhétorique à Chartres. Il se trouva dans sa chambre un Dodécaëdre, sur chaque face duquel on avoit tracé un Cadran, excepté sur l'inférieure. Aussitôt le voilà frappé des Cadrans, & du désir d'apprendre à en tracer. Il trouva un Livre, qui n'en donnoit que la pratique, sans la théorie, & ce ne fut que quelque tems après, lorsque son Régent vint à expliquer la Sphére, qu'il commença à entrevoir, comment la projection des Cercles de la Sphére formoit les Cadrans, & qu'il parvint à se faire une Gnomonique, assez informe à la vérité, mais qui étoit uniquement de lui. Il se fit aussi une Géométrie de même espéce (d). Ses Parens l'ayant envoyé à Paris pour étudier en Droit, il ne s'y appliqua que par obéïssance, tandis qu'il étudioit les Mathématiques par goût. Son Cours de Droit fini, il ne pensa point à en faire usage, il s'enferma dans une Chambre du Collége de Dormans, pour se livrer à son étude cherie. Là avec de bons Livres, & moins de deux-cens francs de revenu, il vivoit content, & ne sortoit de sa retraite que pour aller au Collége Royal entendre ou Mr. de la Hire, ou Mr. Sauveur, sous lesquels il profita, comme un homme qui avoit moins besoin de leçons, que de quelques directions, qui lui épargnassent du tems (e). Quand il se sentit assez fort sur les Mathématiques il prit des Ecoliers: il enseignoit principalement les Fortifications, parce que la Guerre mettoit cette Science à la mode: mais il lui vint un scrupule d'enseigner ce qu'il n'avoit jamais vu, que par la force de son imagination. Il confia son scrupule à Mr. Sauveur, celui-ci profita d'une occasion qui se présentoit, & le donna à Mr. le Marquis d'Alégre, qui vouloit en ce tems-là avoir un Mathématicien auprès de lui. Mr. Parent fit deux Campagnes avec ce Seigneur; il s'instruisit à fond par la vuë des Places, & leva quantité de Plans, quoiqu'il n'eût jamais appris le dessein. „ Après cela, dit „ Mr. de Fontenelle, sa vie n'a plus d'événemens, & n'en a peut-être été que plus heureuse. Ce n'est „ qu'une application continuelle à l'étude, ou plutôt à toutes les études, qui regardent les sciences na- „ turelles à toutes les parties des Mathématiques, soit spéculatives, soit pratiques, à l'Anatomie, à la „ Botanique, à la Chimie, au détail des Arts les plus curieux. Il avoit un feu d'esprit qui dévoroit „ tout, & ce qu'il y a de plus rare, cette ardeur si active n'étoit pas volage, ni aisée à lasser, mais „ constante & infatigable (f)". En 1699 Mr. des Billettes, étant entré dans l'Académie avec le titre de Méchanicien, nomma pour son Eléve Mr. Parent, qui excelloit principalement en Méchanique. On s'apperçut bientôt qu'il étoit au fait de toutes les matiéres qui s'y traitoient, & il a fourni beaucoup aux Assemblées [A]. Le Roi, ayant par un Réglement du 3 Janvier 1716 supprimé la Classe des Eléves

(a) Fontenelle *Eloges des Académie.* T. II. p. 1. *La Haye* 1731.

(b) Ibid. p. 2.

(c) La même.

(d) La-même.

(e) Ibid. p. 3.

(f) Ibid. p. 4.

[A] *Et il a fourni beaucoup aux Assemblées.*] Avant que d'entrer dans le détail des Ouvrages de Mr. Parent, rapportons une Remarque de Mr. de Fontenelle (1). „ Quoiqu'on „ traitât quelquefois avec assez de sévérité ce qu'il appor- „ toit, il n'en paroissoit pas blessé; son peu de sensibilité à „ cet égard lui persuadoit peut-être que les autres lui ressem- „ bloient, & le rendoit plus hardi à s'élever contre eux. Un „ critique est justifié, autant qu'il peut l'être, quand il souf- „ fre patiemment d'être imité". Cette réflexion est rélative à ce que Mr. de Fontenelle venoit de dire, que la grande étendue de connoissances de Mr. Parent „ jointe à son impé- „ tuosité naturelle, le portoit à contredire assez souvent sur „ tout, quelquefois avec précipitation, souvent avec peu de „ ménagemens. La recherche de la vérité, *ajoûte-t-il*, de- „ mande dans l'Académie la liberté de la contradiction, mais „ toute Société demande dans la contradiction de certains „ égards, & il ne se souvenoit pas assez que l'Académie est „ une Société. On ne laissoit pas de bien sentir son mérite „ au travers de ses maniéres, mais il faloit quelque petit „ effort d'équité, qu'il vaut toujours mieux épargner aux „ hommes". Venons à ses Ouvrages. I. *Elémens de Méchanique & de Physique, où l'on donne Géométriquement les principes du Choc & des Equilibres entre toutes sortes de Corps, avec l'explication naturelle des machines fondamentales.* Paris Paris 1700 in-12. „ C'est, *dit Mr. Bernard* (2), un Livre „ très-beau & très-savant, mais il n'est pas de la portée de „ tout le monde, & il faut avoir l'esprit Géométrique pour „ le bien entendre. Ses propositions sont démontrées pour „ toutes sortes de cas à l'infini. Il se sert de quelques ter- „ mes nouveaux, parce qu'il démontre plusieurs choses nou- „ velles. Il y a diverses propositions qui paroissent para- „ doxes, mais qui sont cependant très-véritables". II. *Recherches de Physique & de Mathématiques*: c'est une espéce de Journal, qu'il commença au mois de Mars 1703: son dessein étoit d'y rassembler outre quelques piéces de sa façon, tout ce qu'il y a de plus important dans tous les autres Journaux sur les Mathématiques & la Physique, avec des réflexions & des remarques, & d'y donner des abrégés & des critiques détaillées des Auteurs les plus fameux. L'Ouvrage n'ayant pas eu grand débit, il changea de dessein, & prit le parti de rassembler en un corps plusieurs morceaux de sa façon, & d'en composer deux Volumes, qui parurent en 1705 in-12. Il s'est fait une nouvelle Edition de ce Recueil en 1713 en trois Volumes in-12. fort épais. Cet Ouvrage, *dit Mr. de* „ *Fontenelle* (3), est plein de bonnes choses, & n'a pas eu „ cependant un fort grand cours. La prévention où l'on „ étoit sur le peu de clarté de l'Auteur, le peu de faveur „ qu'il s'attiroit par la liberté de critiquer, le peu d'ordre „ des matiéres, ou l'ordre peu agréable, la forme incommode „ des Volumes, car la bagatelle a son poids; tout cela, quoi- „ qu'étranger, a pu diminuer le succès". A l'égard du préjugé sur le peu de clarté de Mr. Parent, voici ce que nous apprend encore son illustre Confrere. „ On lui a reproché d'être „ obscur dans ses Ecrits..... cette obscurité, qui tient assez „ naturellement au grand savoir, pouvoit venir aussi de l'ar- „ deur d'un génie vif & bouillant. Quelquefois à la faveur „ de ce préjugé établi contre lui, on se dispensoit un peu „ facilement de chercher à l'entendre, & je sai par expérien- „ ce, que sans être fort habile on y parvenoit, quand on „ vouloit s'en donner la peine. Ici je ne puis m'empêcher „ de rapporter à son honneur, que dans une Lettre, écrite „ à son meilleur ami deux jours avant sa mort, il me remer- „ cie de l'avoir, à ce qu'il disoit, éclairci. C'étoit convenir „ bien sincérement du défaut dont on l'accusoit, & pousser „ bien loin la reconnoissance pour un soin médiocre que je lui „ devois". III. *Traité d'Arithmétique Théori-pratique, en sa plus grande perfection.* Paris 1714 in-8. IV. On trouve dans les Recueils de l'Académie quelques Mémoires de sa façon, *choisis*, dit Mr. de Fontenelle, *assez scrupuleusement sur un nombre beaucoup plus grand de Piéces qu'il avoit apportées.* Voici la Liste de ces Mémoires, telle que me la fournit le P. Niceron (4). 1. *Détermination du tems, auquel le mouvement du Soleil en longitude, est égal à son mouvement en ascension droite.* Ann. 1704. 2. *Nouvelle Statique avec frottemens, & sans frottemens, ou Régles pour calculer les frottemens des machines dans l'état d'équilibre. Premier Mémoire, qui contient tout ce qui se fait sur des plans inclinés. Second Mémoire: trouver la force avec laquelle il faut pousser un coin pour séparer un corps, ou directement ou sur un point fixe, ou sur deux. Troisiéme Mémoire: Des Poulies & de leurs Tourillons.* Ann. 1704. 3. *Sur la plus grande perfection possible des machines.* Ann. 1704. 4. *Des résistances des tuyaux cylindriques pour des charges d'eau & de diamétres donnés.* Ann. 1707. 5. *Des résistances des poutres, par rapport à leur longueur ou portée, & à leurs dimensions & situations, & des poutres de plus grande résistance, indépendamment de tout Systéme Physique.* Ann. 1708. 6. *Du plan sur lequel un Corps descendant fait sur chaque partie des impressions, qui sont en raison réciproque des tems qu'il employe à les parcourir.* Ann. 1708. 7. *Problême Géométrique: Trouver des Cylindres, des Cônes circulaires, elliptiques, paraboliques, entiers ou tronquez, des segmens de sphére, des paraboloïdes &c. égaux en même tems en surface courbe & en solidité avec une même Sphére.* Ann. 1709. 8. *Des Points de rupture des figures. Premier Mémoire, des figures retenues par un de leurs bouts, & tirées par telles & tant de puissances, qu'on voudra.* Ann. 1710. 9. *Quatriéme Mémoire de la nouvelle Statique. Calcul des puissances nécessaires pour vain-*

(1) *Eloges des Académie.* T. II. p. 5.

(2) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai. 1700. p. 588.

(3) Eloges *ubi supra* p. 6.

(4) *Mém. des Homm. Ill.* T. XI. p. 60-62.

cre

léves de l'Académie, qui sembloit mettre trop d'inégalité entre ses Membres, Mr. Parent fut fait Adjoint pour la Géométrie: mais il ne survécut pas longtems à ce changement, étant mort de la petite vérole le 26 Septembre 1716, âgé de cinquante ans. „ Il avoit un grand fond de bonté, sans en avoir „ l'agréable superficie. Ce fond étoit encore cultivé par une piété austére & solide, conforme ou à l'es„ prit Géométrique ou au sien. Dans une fortune très-étroite il faisoit beaucoup de charités. Quoiqu'il „ eût un extrême besoin de son tems, il le sacrifioit généreusement à ceux de ses Ecoliers qui souhaittoient „ qu'il les promenât dans Paris, pour voir des curiosités de Sciences, surtout aux Etrangers, parce qu'il „ s'intéressoit à la gloire de son Païs. Quelques Maîtres de Mathématiques venoient prendre de lui „ des leçons, dont ils trafiquoient aussi-tôt. Un jour, & un seul jour de sa vie, il a fait cette confiden„ ce à une personne, à qui il ne cachoit rien, mais il ne nomma pas ces prétendus Maîtres (*g*)". Mr. Parent a laissé un assez grand nombre d'Ecrits, dont plusieurs sont des Traités complets: mais ce qu'il y a d'assez rare, c'est qu'on y en a trouvé de dévotion, entre autres, la Vie de Mr. Mallet, son grand-oncle, à qui il avoit tant d'obligation; & les preuves de la Divinité de Jésus-Christ, en quatre parties. Ces papiers ont passé entre les mains de Mr. de la Faye, Capitaine aux Gardes, & Membre de l'Académie des Sciences, son Exécuteur Testamentaire.

(*g*) Ibid. p. 7. 8.

cre les frottemens des essieux dans les Machines, & des angles que leurs directions doivent faire, afin que ces frottemens soient les moindres qu'il se puisse. Ann. 1712. V. Mr. Parent a aussi inséré diverses Piéces dans les Journaux. On trouve dans le *Journal des Sçavans* les suivantes. 1. *Détermination de la situation en laquelle toute machine, composée de poids finis, solides ou liquides, doit demeurer en repos: ou Réfutation générale du Mouvement perpétuel.* Journ. du 14 Juin 1700. 2. *Démonstration Métaphysico-Géométrique du Systême de Copernic pris à la lettre, supposé le consentement de l'Eglise Catholique.* Journ. du 3 Janv. 1701. 3. *Conjecture sur la pésanteur & les autres vertus Sympathiques, &c. Sur la vertu élastique.* Journ. du 7 Février 1701. 4. *Démonstration des treize Théorêmes de la force centrifuge, proposés sans démonstration par Mr. Huygens de Zulichem, à la fin de son Traité de la Pendule, augmentés de ceux qui manquoient, & remis dans leur ordre naturel.* Journ. du 23 Mai 1701. Dans les *Mémoires de Trévoux* se trouvent. 1. *De la situation de l'œil, qui donne les représentations des parties égales de la Sphére, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniére de faire des Mappemondes, & des Cartes Chorographiques sur ce principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances.* Juillet 1712. p. 1240. 2. *Solution d'un Problême général de Perspective, qui contient les principales difficultés qui surviennent en la pratique.* Octobre 1712. p. 1826. 3. *Des proportions, des figures & du nombre des ailes des Moulins à vent verticaux, propres à augmenter la force & diminuer les frais le plus qu'il est possible.* Décembre 1712. p. 2176. 4. *Méthode nouvelle pour couvrir les Places de guerre contre les batteries de l'ennemi, avec un Project d'une nouvelle enceinte de Place, tirée de douze des plus célébres Fortificateurs.* Février 1713. p. 348. 5. *Réflexions nouvelles & Démonstrations sur les régles d'alliage, & sur les fausses positions.* Mars 1713. p. 520. 6. *Premier Problême de la Manœuvre: Trouver la surface plane située verticalement dans un fluïde & poussée par un autre fluïde, toujours au même sens.* Janvier 1714. p. 154. 7. *Maniére de résoudre les questions qui dépendent de la vertu centrifuge, indépendamment de sa connoissance, & des rayons des développées, appliquée à une Pendule, indiquée par Mr. le Marquis de l'Hopital.* Juin 1714. p. 1089. 8. *Analyse d'un nouveau Livre, intitulé:* Essai d'une nouvelle Théorie de la Manœuvre des Vaisseaux. Par J. Bernoulli. 1714. *dans laquelle on trouve la résolution de plusieurs Problêmes de Manœuvre.* Avril 1715. p. 697. 9. *Seconde Partie d'un Mémoire sur les taches du Soleil & de la Lune, ou sur les Volcans célestes, où l'on confirme le systême établi dans la premiére partie.* Février 1716. p. 321. La premiére Partie de ce Mémoire avoit paru dans le mois de Janvier 1716 du *Mercure* de Paris. 10. *Suite des Remarques sur les Volcans, où il est parlé des Volcans cachés sous les eaux: ou Explication des Trombes ou Colomnes d'eau, qui s'élévent de la mer jusqu'aux nuës, & par occasion des Ouragans & des Moussons.* Juin 1716. p. 1169.

PARKER (Matthieu) Archevêque de Cantorberi, nâquit à Norwich dans la Paroisse de St. Sauveur le 6 Août 1504, de Guillaume Parker, Bourgeois de Norwich, Calendreur d'étoffes, & d'Alix Mohnins, d'une famille estimée dans la Province de Suffolk. Le jeune Parker, après avoir fait ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, fut envoyé à Cambridge, où il entra, au commencement du mois de Septembre 1520, dans le Collége du Corps-de Christ, aujourd'hui, le Collége de Bennet; d'abord il y fut aux fraix de sa mere, ayant perdu son pere en 1516, mais le 20 Mai 1521, il eut la place d'Ecolier dans le Collége qu'on nomme *Bible-Clerk* (*a*), & en 1523 (*b*) il fut reçu Bachelier ès-Arts. L'année suivante il reçut le Soudiaconat, au mois d'Avril 1527 il fut ordonné Diacre, & Prêtre au mois de Juin de la même année, au mois de Septembre il fut créé Maître-ès-Arts, & élu Membre du Collége. Comme il se distinguoit par son savoir dans la Théologie, les Peres, & les Ecrivains Ecclésiastiques, il fut un de ceux qu'on appella de Cambridge, pour remplir les places du magnifique Collége (aujourd'hui *Christ-Church*) que le Cardinal Wolsey venoit de fonder à Oxford, mais ses amis le persuadérent de demeurer à Cambridge. En 1533 il prêcha pour la premiére fois devant l'Université, & il continua à s'exercer à la prédication dans les environs de Cambridge, avec beaucoup d'applaudissement; desorte que Cranmer, Archevêque de Cantorbery, lui accorda une permission de prêcher dans toute l'étendue de son Diocése, permission que le Roi Henri VIII. confirma par sa Patente. Le commerce que Parker avoit eu avec Latimer, Bilney, & d'autres lui avoit inspiré les sentimens des Protestans. En 1533 ou 1534 il fut nommé Chapelain de la Reine Anne Bolen, dont il se fit tellement estimer par ses lumiéres, sa piété, & sa prudence, que peu de tems avant sa mort elle le chargea *de prendre soin de sa fille Elisabeth, & de lui donner ses sages & pieux avis.* Le 14 Juillet 1534 (*c*) il se fit recevoir Bachelier en Théologie, & le 4 Novembre de la même année la Reine Anne Bolen le nomma au Doyenné de Stoke-Clare, dans la Province de Suffolk [*A*]. Le 1 Mars 1537 il fut mis au nombre des Chapelains du Roi; pendant la Rebellion, qui éclatta cette année-là, il prêcha le jour de Pâque à Clare proche de Stoke, & ayant attaqué quelques-unes des superstitions de l'Eglise Romaine, quelques Papistes de ses ennemis portérent des chefs d'accusation contre lui, mais il trouva un protecteur en la personne du Chancelier Cromwell, qui le nomma pour prêcher à St. Paul. Le 1 Juillet 1538 il fut créé Docteur en Théologie, & depuis il prêcha diverses fois devant le Prince Edouard & devant la Princesse Elisabeth. Au mois d'Octobre de 1541, le Roi lui conféra une Prébende dans la Cathédrale d'Ely, dont il prit possession. En 1542 il fut nommé à la Cure d'Ashen dans la Comté d'Essex, qu'il ne garda pas tout-à-fait deux ans, l'ayant résignée le 20 Avril 1544; le lendemain il fut nommé à celle de Berlingham-All-Saints, dans la Province de Norfolk. Le 4 Décembre 1544 il fut fait Principal du Collége du Corps de Christ, à la recommandation du Roi [*B*], & le 25 Janvier suivant il fut élu Vice-Chancelier

(*a*) Life of Archbishop Parker *By John Strype.* M. A. p. 2. Lond. 1711. in-fol.

(*b*) Idem Ibid. Ce fut en 1524, selon un ancien Régitre de l'Université. *Voy.* Le Neve's *Lives of the Protestant Bishops.* Vol. I. P. I. p. 3.

(*c*) Strype p. 8. L'ancien Régitre, dont on a parlé, dit que ce fut en 1535. *V.* Le Neve *ubi supra.* p. 4.

[*A*] *La Reine Anne Bolen le nomma au Doyenné de Stoke-Clare dans la Province de Suffolk.*] Il fonda dans ce lieu une Ecole, & donna un fonds pour l'entretien de divers Maitres, pour enseigner non seulement la Grammaire, mais les Humanités en général: ou, comme le portent ses propres mémoires touchant ce Collége, il bâtit une Ecole dans la partie Septentrionale du Collége, qui est près de la porte, & répara l'ancienne maison, nommée *Collerer's-Hall*, pour servir de demeure au Doyen, aux Prébendiers, & aux Vicaires; il l'a fit paver & tapisser. Et pour purger le Collége des abus & des superstitions, & le rendre utile au Royaume, il fit faire de nouveaux Statuts, sous la protection de la Reine Anne Bolen, comme fondatrice (1).

[*B*] *Il fut fait Principal du Collége du Corps de Christ à la recommandation du Roi.*] Dans les Lettres que le Roi écrivit aux Membres du Collége, il l'appelloit *son très-cher Chapelain*, & leur disoit „ que le zéle qu'il avoit pour l'avance„ ment des Sciences, lui faisoit souhaitter de voir à leur „ tête un homme qui fût à tous égards digne de ce poste. „ Que par cette raison il leur recommandoit le susdit Doc„ teur Parker, également distingué par son savoir, sa sagesse, „ & sa vertu, & par son talent tout particulier à former la „ jeunesse à la Vertu & aux Sciences. Qu'il étoit si propre à „ remplir cette place, qu'il croyoit qu'on trouveroit diffici„ le-

(1) Strype's *Life of Archbishop Parker* p. 8.

celier de l'Univerſité. Il obtint le 22 Septembre 1545 la Cure de Landheach dans la Province de Cambridge, dont ſon Collége avoit la nomination, & il fut inſtallé le 1 Décembre. Le 1 d'Avril 1547 il réſigna le Décanat de Stoke-Clare, ce Chapitre ayant été aboli; mais on lui accorda, en conſidération de ſon mérite, une penſion de 40 Liv. St. par an, & on lui promit le Doyenné de Lincoln. Le 24 Juin de la même année, il épouſa Marguérite, fille d'un Gentilhomme de Matſall dans la Comté de Norfolk, nommé Robert Harleſtone, femme de mérite & qui le rendit heureux; il en eut pluſieurs enfans [C]. Le 7 Février 1548 il fut élu une ſeconde fois Vice-Chancelier de l'Univerſité; & au Printems l'Archevêque Cranmer le manda pour venir prêcher à la Cour. Environ ce même tems il écrivit deux ſavans Diſcours Latins, l'un en faveur du Mariage des Prêtres, & l'autre contre l'aliénation des Biens Eccléſiaſtiques, deſtinés pour l'uſage public du Miniſtére. S'étant trouvé dans la Province de Norfolk, dans le tems de la rebellion de Ket, il alla au Camp des Rebelles, & monta ſur un Chêne, qu'ils appelloient *le Chêne de la Réformation*; il leur prêcha, & les exhorta à la ſoumiſſion, & à accepter le pardon du Roi: après qu'il eut parlé quelque tems, la populace le menaça de lui faire un mauvais parti; heureuſement un Prêtre nommé Conyers, qui officioit parmi les Rebelles, continuant le ſervice entonna le *Te Deum*, & le Docteur Parker profita du moment pour ſe retirer à Norwich [D]. Le 21 Juin 1552 le Roi le nomma à la Prébende de Corringham dans le Diocéſe de Lincoln, & dans le même mois au Doyenné de cette Cathédrale. La ſeconde année du régne de Marie il fut dépouillé de tous ſes Bénéfices, & ſe trouva réduit dans la ſuite à un état fort médiocre: obligé de ſe cacher, & de ſe ſauver ſouvent pour éviter les pourſuites des perſécuteurs, il lui arriva une nuit, qu'il fuyoit, de faire une chûte très-dangereuſe, en tombant de cheval, dont il ne ſe rétablit jamais parfaitement. Pendant ſa retraite il fit un Ouvrage où il ſoutenoit le mariage des Prêtres contre Thomas Martin, il traduiſit auſſi les Pſeaumes en vers Anglois (*d*). Eliſabeth, à ſon avénement au trône, nomma Parker à l'Archevêché de Cantorbery, qui étoit vacant, qu'il n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance, & il fut ſacré dans la Chapelle de Lambeth le 17 Décembre 1559 [*E*]. Après ſa nomination à l'Archevêché, il

(*d*) Idem ibid. p. 8-34.

„ lement ſon pareil à tous égards. Qu'il ſe perſuadoit par „ ces raiſons, qu'en le voyant, ils l'éliroient tous d'une voix „ pour leur Chef, & acquieſceroient au jugement qu'il en „ portoit, en le regardant comme digne de cet emploi; & „ enfin qu'il ne doutoit pas qu'ils n'euſſent raiſon d'être ſatis- „ faits, en ſe voyant pourvus d'un Principal, tel qu'il con- „ venoit ".

[C] *Il en eut pluſieurs enfans.* I. *Jean*, né le 5 Mai 1548, qui épouſa Jeanne, fille du Docteur Richard Coxe, Evêque d'Ely. II. *Matthieu*, qui mourut jeune. Un autre *Matthieu*, qui épouſa Françoiſe, fille du Docteur Guillaume Barlow, Evêque de Bath & Wells, & qui mourut le 28 Janvier 1574 (2).

(2) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 687.

[D] ☞ *Le Docteur Parker profita du moment pour ſe retirer à Norwich.*] Le Docteur Burnet raconte ce fait avec quelque légére différence. „ Au même tems, *dit-il* (3), on prit „ les armes dans la Province de Norfolk, ſous la conduite „ d'un Tanneur, nommé Ket. Ceux-ci n'affectérent point de „ ſe ſervir du prétexte de la Religion, leur ſeul but étant „ d'éteindre toute la Nobleſſe, de ſoulever les Communes, „ & de mettre auprès du Roi d'autres Conſeillers que ceux „ qu'il avoit. Leur nombre augmenta ſi fort, que leur Armée ſe trouva de 20000 hommes, quoique ſans ordre „ & ſans diſcipline. Ils commirent des ravages effroya- „ bles . . . . Les Rebelles s'avancérent vers la mon- „ tagne de Mous-hold, un peu au-deſſus de la Ville de Nor- „ wich, où ils avoient bien des intelligences. Parker, qui „ fut depuis Archevêque de Cantorbery, paſſa dans leur „ Camp, *& prêchant de deſſus une éminence il leur reprocha l'é- „ normité de leur vie, de leurs brigandages, & de leur révolte*, „ ce qui le mit dans un grand danger. Ket, en qualité de „ ſouverain Magiſtrat, tenant audience ſous un vieux cheſne, „ qui fut appellé pour ce ſujet, *le Cheſne de la Réformation*, „ adminiſtroit la juſtice de la maniére qu'on pouvoit ſe la „ promettre d'un tel Juge, & dans un tel tribunal ". Rem. du Trad.

(3) Hiſt. de la Réform. d'Anglet. Part. II. T. I p. 286. 287. Edit. in-12.

[*E*] ☞ *Il fut ſacré dans la Chapelle de Lambeth le 17 Décembre* 1559.] Il paroît que l'Auteur de cet Article a cru que l'Ouvrage de Strype renfermoit tout ce qu'il y avoit d'intéreſſant à dire, ou qu'il a voulu s'épargner la peine de faire de plus amples recherches. On s'attend naturellement à l'occaſion du ſacre de Parker à trouver quelque choſe ſur la validité de cette ordination, qui a donné lieu à tant de diſputes, ſurtout il y a quelques années, lorſque le Pere le Courayer en a entrepris la défenſe. Je vais tâcher de ſuppléer autant qu'il me ſera poſſible à la négligence de mon Auteur Anglois, d'autant plus que c'eſt-là une de ces diſcuſſions qui ſont, en quelque façon, propres à un Ouvrage de la nature de celui-ci.

Diſons d'abord un mot de la maniére dont Parker fut promu à l'Archevêché, & de la réſiſtance qu'il fit à ſon élevation. Il reçut trois Lettres conſécutives, qui le preſſoient de ſe rendre à Londres, du Chevalier Bacon, Garde des Sçeaux, & une du Chevalier Cécile, Sécretaire d'Etat. Mais lorſqu'il apprit qu'on lui deſtinoit une Dignité éminente, comme il étoit fort humble, qu'il ſe défioit de lui-même, que la ſolitude lui plaiſoit, & qu'il étoit affoibli par les maladies, il fit ſes efforts pour ne point paroître à la Cour; il ſouhaitta qu'on ne ſongeât point à lui dans la diſtribution des grands Bénéfices, qu'on lui accordât ſeulement un petit Canonicat, qui lui aidât à finir ſes jours ſans ſoin & ſans cure d'âmes; & que l'on conſidérât, dans quelle langueur il étoit tombé, en fuyant de nuit en nuit, les rigueurs de Marie, ce qui le rendoit incapable d'exercer un emploi public. Ses déſirs étoient ſi bornés, qu'il déclara qu'un petit poſte de 30 Ecus lui plairoit autant, qu'un Bénéfice de 3000 Liv. ſterl. de rente (4). „ L'ambition, qui nous ſollicite d'ordinaire, „ ſinon de courir avec ardeur après les emplois conſidéra- „ bles, du-moins de les recevoir avec joie, n'avoit point „ d'empire ſur l'âme de Parker: il étoit touché de cette no- „ ble paſſion des Anciens, qui fuyoient généreuſement l'é- „ clat du monde & ſes grandeurs. L'avidité ſcandaleuſe des „ derniers ſiécles, où de tout autres ſentimens occupent les „ hommes, étoit bannie de ſon cœur, & on lui voyoit l'eſ- „ prit des premiers Chrétiens, qui ſe retiroient dans les dé- „ ſerts, quand ils apprenoient qu'on leur vouloit conférer „ les Ordres, ou qu'on prétendoit les faire Evêques; infor- „ més de l'importance de la Charge Paſtorale, ils aimoient „ mieux en éviter les dangers, que de s'enrichir, ou d'éta- „ blir leurs familles (5) ". Parker eut tant de répugnance à accepter la dignité qu'on lui offroit, qu'il fallut près d'une année à l'y réſoudre; c'eſt ce qui paroît par les Lettres qu'on lui écrivit là-deſſus, & par ſes réponſes que Mr. Burnet aſſure (6) lui avoir été communiquées. *Voici l'extrait de deux.* L'une, du 1 Mars *1559*, s'adreſſe au Chevalier Bacon, Garde des Sceaux. *Parker y proteſtoit d'abord* „ que jamais la „ vuë de Londres ne lui avoit tant déplu que la derniére „ fois, & que jamais il n'étoit parti de cette Ville avec plus „ de joie. Que ſentant ſon foible qui s'étendoit à l'eſprit „ auſſi-bien qu'au corps, il n'avoit garde d'accepter un poſ- „ te, qu'il ſe connoiſſoit incapable de remplir. Qu'il avoit „ de la douleur d'être contraint de déplaire au Garde des „ Sceaux, & au Sécretaire d'Etat Cécile, les deux perſon- „ nes du monde pour qui il avoit le plus de vénération. „ Qu'il étoit encore plus fâché de ſe voir dans l'obligation „ de deſobéir à la Reine. Mais qu'il ſongeoit principalement „ à éviter l'indignation du Ciel: & qu'enfin il étoit ſuffiſam- „ ment convaincu, que dans une Charge ſi pénible, il ne „ pouvoit rendre un compte exact de ſon adminiſtration, ni „ à Dieu ni aux hommes. Qu'il aimoit mieux ſe voir me- „ ner en priſon pour ſon opiniâtreté, que de ſe charger d'un „ emploi, dont les fonctions paſſoient ſes forces. Que moyen- „ nant la grace de Dieu il ne ſeroit jamais ni Evêque, ni „ Archevêque. Qu'il jugeoit aſſez ce que ſon état lui per- „ mettoit d'exécuter. Qu'il étoit pauvre, & incapable de ſe „ conſerver dans une Charge ſi élevée: Qu'il avoit outre ce- „ la une deſcente, qui l'empêchoit preſque de ſe remuer. „ Que tout ce qu'il déſiroit étoit un petit établiſſement, dans „ l'une des deux Univerſités, où il pût paſſer doucement le „ reſte de ſa miſérable vie. Que la cauſe de ſa fermeté à „ refuſer le préſent d'Eliſabeth, étoit la connoiſſance qu'il „ avoit de ſes défauts . . . . . Il proteſtoit à la fin, qu'il ne „ cherchoit ni ſon repos, ni ſon profit; qu'il ne ſongeoit „ point à amaſſer des richeſſes pour ſes enfans, & qu'un „ homme qui n'avoit plus que deux ou trois ans à vivre, ſe „ faiſoit de tout autres occupations (7) ". Le 17 Mai le Garde des Sceaux manda à Parker, qu'il jugeoit par la réſolution qu'on venoit de prendre, que les amis du Docteur auroient trop de peine à obtenir qu'on le laiſſât dans ſa condition d'homme privé; que pour lui, s'il connoiſſoit un Eccléſiaſtique qui poſſédât en un degré plus éminent que Parker, les qualités néceſſaires au Primat d'un grand Royaume, il le recommanderoit à la Reine; mais que n'en connoiſſant point, il perſiſtoit dans ſon premier ſentiment. Deux jours après ce Miniſtre & le Sécretaire d'Etat Cécile ſignérent une Lettre, au nom de la Reine, pour ordonner à Parker de venir à Londres; le 28 du même mois ils renouvellérent l'ordre. Etant arrivé à la Cour, il s'excuſa comme auparavant d'accepter la dignité dont on vouloit le revêtir. Se voyant enfin vivement preſſé, il écrivit à la Reine une Lettre fort ſoumiſe, où il proteſtoit, „ Que s'il oſoit l'importuner, c'étoit une extrême néceſſité qui le contraignoit „ d'en uſer ainſi. Qu'il ſongeoit à s'acquitter de ſon devoir „ envers Dieu, & envers la Reine. Que perſonne ne ſavoit „ mieux que lui-même, combien il étoit indigne d'une fa- „ veur ſi éminente. Qu'il ſe jettoit à genoux, pour ſupplier „ Sa Majeſté, de ne le point élever à une Charge, dont les „ fonctions demandoient plus de ſavoir, d'expérience, & de „ ver-

(4) Ibid. Tom. II. p. 590. 591.

(5) Ibid. p. 591.

(6) Ibid.

(7) Ibid. ibid. p. 544. 545.

il tâcha d'empêcher la Reine de faire l'échange des Revenus des Evêchés vacans, pour des inféodations, com-

„ vertu qu'il n'en avoit. Que c'étoit ſur une perſuaſion exacte qu'il lui parloit de la ſorte. Qu'il avoit du déplaiſir de „ n'être point orné des qualités néceſſaires pour un poſte ſi „ important. Qu'il étoit prêt à lui rendre dans un emploi „ moins élevé, & mieux proportionné à ſes forces & à ſes „ talens, les ſervices qu'elle étoit en droit d'attendre d'un „ bon ſujet. Que du reſte il ſe ſoumettroit entiérement aux „ volontés de Sa Majeſté (8)". Lorſqu'après tous les efforts imaginables on l'eut fait réſoudre à ſatisfaire la Reine, le *Congé d'élire* fut envoyé à Cantorbery le 8 Juillet; le Chapitre convoqué le 22, s'aſſembla le 1 Août, & les Eccléſiaſtiques, qui le compoſoient, firent une eſpéce de compromis, aſſez uſité parmi eux, c'eſt qu'ils remirent au Doyen la puiſſance de choiſir qui il voudroit. Le Doyen ayant nommé le Docteur Parker, ſelon l'intention de la Reine, ils confirmérent l'élection, la rendirent auſſitôt publique, & chantérent le Cantique de réjouiſſance (9).

(8) Ibidem p. 946.

(9) Ibidem p. 947.

Nous voici parvenus au grand point de la diſpute, la maniére dont Parker fut ſacré. Voici le récit ſimple & fondé ſur des Actes autentiques qu'en donne Mr. Burnet. Le 9 Septembre, le Chancelier expédia, ſous le grand Sceau, l'ordre de ſacrer le nouvel Archevêque. Il l'adreſſa aux Evêques de Durham, de Bath & Wells, de Peterborough, de Landaff, & à deux autres, nommés ſimplement Evêques, ſans déſigner aucun ſiége, parce qu'ils n'étoient pas actuellement en poſſeſſion, c'étoit Barlow & Scory. Delà il paroît que Tonſtal, Bourne, ni Poole n'étoient pas encore dépoſés, & que la Cour, eſpérant qu'ils ſuivroient les intentions de la Reine, les conſervoit dans leurs Evêchés. A la fin pourtant ils refuſérent de ſacrer Parker. Soit cette raiſon, ſoit que ce Prélat continuât dans ſa répugnance à accepter l'Archevêché, ſoit quelque autre motif ſecret, le ſacre de Parker fut différé juſqu'au mois de Décembre; l'Evêque de Landaff, Barlow, Evêque déſigné de Chicheſter, Scory, Evêque déſigné d'Héréford; Coverdale qui avoit tenu le Siége d'Exéter, ſous Edouard VI; Hodgkins, Suffragant de Bedford; Jean, Suffragant de Thetford; & Bâle, Evêque d'Oſſery en Irlande, en devoient faire les fonctions. Quatre d'entre eux pouvant ſuffire, Barlow, Scory, Coverdale & Hodgkins s'aſſemblérent le 9 Décembre, en vertu de cet Ordre, dans l'Egliſe de Ste. Marie de l'Arc, où ſuivant l'ancien uſage, on fit lecture du *Congé d'élire*, de l'Acte de l'Election, & du conſentement de la Reine. Les témoins furent écoutés touchant la validité de l'élection, & l'on fit proclamer par cri public, que quiconque n'en étoit pas ſatisfait eût à comparoître. Tout étant fini, ſelon la diſpoſition des Loix, & conformément à la coutume, & perſonne n'ayant comparu pour combattre la validité de l'Election, elle fut alors confirmée. Huit jours après Parker fut ſacré par les mêmes Prélats, dans la Chapelle de l'Archevêché, ſuivant le Rituel des Ordinations, dreſſé du tems d'Edouard VI. On en obſerva les Cérémonies, durant le régne d'Eliſabeth, à la réſerve de la coutume, de mettre le bâton paſtoral entre les mains du nouveau Prélat. Dèsque Parker eût été ſacré, il ſacra pluſieurs Evêques pour remplir les Siéges vacans (10). Environ 40 ans après on tâcha de noircir ces Ordinations par une calomnie impertinente. On oſa publier que Parker n'avoit pas été ſacré canoniquement, ni réellement. Pour appuyer ce conte on a fait dire à un certain *Neale*: „ Que Bonner ayant défendu à l'Evêque de Landaff de ſacrer Parker, & de conférer les Ordres dans le Diocéſe de Londres, & ce Prélat n'oſant plus le faire, les Evêques déſignés en furent fort étourdis. Qu'ils s'aſſemblérent pour „ en conférer dans un Cabaret de Cheapſide, dont l'enſeigne étoit une tête de Cheval. Que *Neale* * les ayant ſuivis juſques-là, vit par un trou de la porte le déſordre où „ les mettoit le refus de l'Evêque de Landaff: Qu'à la fin „ Scory commanda à ſes Collégues, de ſe mettre à genoux, „ & poſa la Bible ſur la tête, ou ſur les épaules de chacun „ d'eux; & que quand il eut prononcé ces mots, *Reçoi la* „ *puiſſance de prêcher purement la parole de Dieu*, ils ſe levérent, comme s'ils euſſent été véritablement ſacrés Evê„ ques". Voici ce que Mr. Burnet oppoſe à cette fable (11). Ce Conte, dit-il, fut répandu ſi tard dans le monde, que ni Sanderus ni les autres Ecrivains de ſon parti, qui ont mis leurs Oeuvres au jour, ſous le régne d'Eliſabeth, n'en avoient entendu parler, autrement ils n'auroient pas manqué d'en enrichir leurs Hiſtoires. Si d'ailleurs le fait eut été réel, ou que Neale eût prétendu en avoir été témoin oculaire, il n'auroit eu garde d'en ſupprimer la rélation. Mais dans le tems que tous ceux qui avoient aſſiſté à cette Cérémonie étoient vraiſemblablement morts, on crut pouvoir avancer impunément une calomnie, que perſonne ne ſembloit être en état de refuter. Que s'il arriva aux Evêques, dont il s'agit, d'aller au ſortir de l'Egliſe de l'Arc, dîner dans une maiſon publique, avec les Juriſconſultes qui les avoient accompagnés, les ennemis des Réformateurs purent profiter d'une démarche ordinaire en de ſemblables occaſions, & avoir aſſez de malice pour décrier le Miniſtère de Parker, & pour ſoutenir qu'il fut ſacré dans un Cabaret.

(10) Ibid. p. 947-948.

* Il avoit été autrefois Chapelain de Bonner.

(11) Ibidem p. 950, 951, 952.

Du reſte, pour peu qu'un menteur hardi débite une pareille nouvelle, il manquera difficilement de gens qui prétendront avoir vu la choſe. Cette calomnie fut pourtant détruite par un témoignage d'un grand poids; le vieux Comte de Nottingham, qui étoit préſent au ſacre de l'Archevêque, déclara que la cérémonie s'étoit faite à l'Archevêché, & en décrivit ſi bien les circonſtances, que les gens ſenſés demeurérent convaincus, que tout s'étoit fait ſuivant la diſpoſition des Loix de l'Egliſe d'Angleterre. Ajoûtons, que ſon rapport eſt confirmé par les Régitres de l'Archevêché, & par ceux de la Couronne. Le *Congé d'élire*, l'agrément d'Eliſabeth, & l'ordre de ſacrer Parker avoient paſſé à la Chancellerie, & été expédiés ſous le grand Sceau. Et depuis, lorſque le Certificat du ſacre eut été produit, ſigné des Prélats, qui y avoient eu part, le Temporel de l'Evêché fut reſtitué à Parker, par un ordre que l'on trouve enrégitré, & qui devoit être préſenté à la Chambre des Seigneurs, dèsque le nouvel Archevêque y prendroit place. Une preuve encore que Parker fut ſacré ſeul, c'eſt qu'il ſacra les autres Evêques. Enfin rien n'eſt plus précis ſur ce ſujet, que la production qu'on peut faire de l'Acte autentique de ce ſacre. C'eſt une Piéce inconteſtable & originale, ſi jamais il y en eut. Je l'ai trouvée, dit Mr. Burnet, parmi les manuſcrits de Parker, dans le Collége du Corps de Chriſt à Cambridge. Quoi qu'il en ſoit, une impoſture ſi groſſiére n'a pas laiſſé de porter coup. Les perſonnes foibles l'ont priſe pour une vérité, ſur la parole de leurs Prêtres qui l'affirmoient poſitivement. D'autres, conſidérant que tous les Evêques de la Province de Cantorbery n'aſſiſtérent pas au ſacre de leur Primat, & que des quatre Prélats qui tinrent leur place, il s'en trouvoit trois ſans Diocéſe, & l'autre étoit ſimple ſuffragant, ont douté que cette Ordination ait été Canonique. Mais on leur a répondu, que quand le déluge des héréſies inonde une Egliſe, ces mêmes régles de la Diſcipline, dont un tems plus favorable & plus tranquille demande l'obſervation rigide, peuvent ſouffrir du relâchement. On allégua ſur ce ſujet, que quand les Evêques Ariens furent chaſſés de pluſieurs grands Evêchés, les Evêques Orthodoxes conférérent l'ordination à d'autres, ſans eſtimer que les Canons les dûſſent arrêter, dans une circonſtance ſi peu commune. On ajoûta, que des Evêques véritablement & canoniquement ſacrés, peuvent dériver leur autorité à d'autres, ſoit qu'ils ayent un Diocéſe ou non: Qu'encore que la juriſdiction d'un Suffragant fût limitée, néanmoins, puiſqu'il recevoit la même Ordination qu'un autre Prélat, il étoit néceſſairement du même ordre que les Evêques en poſſeſſion.

Il ſemble qu'après ce qu'on vient de voir il ne devroit plus reſter l'ombre de doute ſur le ſujet du ſacre de Parker. Le tems qui s'eſt écoulé, avant qu'on ait entrepris d'en conteſter la validité. Le témoignage d'un Seigneur du premier rang, témoin oculaire. Des Actes autentiques. Que demande-t-on de plus pour conſtater un Fait? Il s'eſt élevé néanmoins en France, il y a quelques années, une diſpute des plus vives ſur cette matiére; Diſpute dont l'Hiſtoire doit naturellement trouver place ici, d'autant plus qu'elle nous fournira dequoi mettre le fait dans un plus grand jour, s'il eſt poſſible.

Je commencerai par l'Hiſtoire des divers Ouvrages qui ont paru. Ce fut en 1723 que commença la querelle. Le P. le Courayer publia une *Diſſertation ſur la Validité des Ordinations des Anglois, & ſur la Succeſſion des Evêques de l'Egliſe Anglicane, avec les Preuves juſtificatives des faits avancés dans cet Ouvrage.* Bruxelles, 2 voll. in-12 (12). Cette Piéce fit d'abord du bruit, & réveilla l'attention des Théologiens de France, pluſieurs l'attaquérent. Le premier qui ſe mit ſur les rangs fut D. Gervaiſe, ancien Abbé de la Trappe; il donna des *Lettres d'un Théologien à un Eccléſiaſtique de ſes Amis, ſur une Diſſertation touchant la validité des Ordinations des Anglois.* Paris 1724. Brochure in-12. Il y a beaucoup d'invectives dans ces Lettres (13). Le P. le Courayer nous apprend (14) que „ jamais libelle n'a fait moins de fortune dans le monde. Il „ fut ſupprimé par autorité publique: & ce qui peut mieux „ faire juger de ſon mérite, c'eſt que la ſuppreſſion, qui „ donne ordinairement du prix aux Livres, ne le fit ni vendre ni rechercher". Cet Ouvrage fut bien-tôt ſuivi d'un autre plus conſidérable, parti de la plume du fameux P. Hardouin, ſous ce titre: *La Diſſertation du* P. le Courayer *ſur la Succeſſion des Evêques Anglois & ſur la validité de leurs Ordinations, réfutée par le* P. Hardouin, *de la Comp. de J. premiére Partie. Queſtion de fait.* Paris 1724 in-20 (15). Le troiſiéme qui parut ſur les rangs fut le Pere Michel le Quien, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui publia, *Nullité des* Ordinations Anglicanes, *ou Réfutation d'un Livre intitulé*, Diſſertation ſur la Validité des Ordinations des Anglois. *Par le R. P.* Michel le Quien, &c. Paris 1725 in-12. 2 voll. (16). La même année le P. Hardouin, donna la *Seconde Partie* de ſa Réfutation, contenant la *Queſtion de Droit* (17). L'exemple eſt contagieux, bien-tôt de nouveaux Champions parurent. En 1726 on imprima une *Lettre au Rev. P. le* Courayer, *ſur ſon Traité des Ordinations des Anglois par un Religieux Benédictin.* Paris 1726. Brochure in-12 (18). Le P. le Courayer nous apprend que l'Auteur étoit un nommé D. Pierre le Blanc de l'ancienne Obſervance de Clugny (19). Il parut environ le même tems un plus gros Ouvrage, intitulé: *Mémoires ou Diſſertation ſur la Validité des Ordinations des Anglois, & ſur la ſucceſſion des Evêques Anglicans*, &c. *Par Mr. Fennell Doyen de Laonne en Irlande.* Paris 1726 in-8 (20). Ce fut après tant d'attaques que le P. le Courayer reparut enfin pour ſe défendre; il publia, la *Defenſe de la Diſſertation ſur la Validité des Ordinations des Anglois, contre les différentes réponſes, qui y ont été faites, avec les preuves juſtificatives des faits avancés dans cet Ouvrage, par l'Auteur de la Diſſertation.* Bruxelles 1726. 4 voll. in-12. Le P. Hardouin ne garda pas le ſilence, on vit paroître, *la Défenſe des Ordinations Anglicanes réfutée par le P. Hardouin.* Paris 1727 in-12. 2 voll. (21). Les Prélats commencérent auſſi à ſe mêler dans la querelle, par

(12) Voy. l'Hiſtoire de cet Ouvrage, dans *la Rélation Hiſtorique & Apologétique des Sentimens & de la Conduite du P.* Le Courayer. Amſt. 1729. T. I. Ch. I.

(13) *Voy.* Journ. des Sçavans. *Mars* 1725. p. 288. Ed. de Holl.

(14) Ubi ſupra Ch. 2. p. 21.

(15) Voy. en l'Extrait dans le *Journ. des Sçav.* Juin 1725. p. 626.

(16) Voy. en l'Extrait dans le même Journ. *Fév.* 1726 p. 116. & *Mars* p. 318.

(17) Ibid. Déc. 1726. p. 435.

(18) Ibid. Fév 1727. p. 158.

(19) Le Courayer *loc. cit.* p. 29.

(20) V. Journ. des Sçav. *Fév.* 1727. p. 221.

(21) Le même *Mai* 1728 p. 88.

comme elle y étoit autorisée par Acte du Parlement; parce qu'il ne jugeoit pas que ces inféodations fussent

par une *Censure*, & par un *Mandement* de Mr. le Cardinal de Noailles. En 1728 parut, *La vraye manière de contribuer à la réunion de l'Eglise Anglicane à l'Eglise Catholique ou Examen de differens endroits de deux Livres*, &c. *Par Mr.* François Vivant, &c. Paris 1728 in-4 (22). Le P. le Quien revint aussi à la charge par un nouvel Ouvrage, imprimé à Paris en 1730. in-12. 2 voll. (23). Le Défenseur des Ordinations Angloises ajoûta à ce qu'il avoit déjà fait, un *Supplément aux deux Ouvrages faits pour la Défense de la Validité des Ordinations Anglicanes, pour servir de dernière Réponse au nouvel Ouvrage du P. le Quien, & aux Censures de quelques de Evêques de France*, &c. Amsterdam 1732 in-12. Ce seroit un travail aussi ennuyeux qu'inutile, de rapporter tout ce que ces divers Ouvrages renferment; on juge aisément qu'il doit y avoir bien des choses étrangéres aux questions principales. Je vais tâcher de donner une idée nette de ce qu'il y a d'essentiel par rapport au fait de la Consécration de Parker; car pour la question, si, en supposant qu'il a été sacré dans les régles, les Ordinations d'Angleterre sont valides, c'est sur quoi on peut lire les Ouvrages du Pere le Courayer, si l'on est curieux de voir cette question particuliére approfondie. Je me borne ici à ce qui regarde les faits.

(22) Le même *Mars* 1729. p. 366.

(23) Le même *Nov.* 1730. p. 343-355.

I. A l'égard de la Consécration de Parker, on ne peut la contester, & adopter l'histoire de l'Auberge, à moins que de dire que l'Acte de cette Consécration est faux, & d'accuser de supposition plusieurs Actes qui y sont rélatifs, qu'on trouve dans le Recueil de Rymer. Quelle apparence que ces Evêques choisissent une Auberge pour une pareille cérémonie. Rien n'est plus faux que ce qu'on avance, que Scory étoit un intrus dans l'Episcopat, & qu'il n'avoit point été consacré; il l'avoit été par Cranmer, tous les Historiens en conviennent: le Régistre de Cranmer en fait foi, & les Fastes de l'Eglise Anglicane marquent le jour de sa Consécration. D'ailleurs, comment n'a-t-on pas reproché à Parker cette histoire pendant sa vie, & s'est-on seulement arrêté à prouver, que son Ordination avoit été contre les régles, & faite par des gens qu'on ne devoit point regarder comme Evêques? C'est longtems après sous Jaques I. que cette fable est née. Sanderus n'en dit rien. Ne pourroit-on pas ajoûter encore qu'il est inconcevable, que Parker ayant témoigné tant de répugnance à accepter l'Episcopat, ait eu si peu de délicatesse sur sa consécration, & qu'il ait pu souffrir qu'il y eût quelque chose de douteux ou d'informel dans cette action si importante. Quoi qu'il en soit, l'Acte de la Consécration subsiste. C'est aussi à rendre cet Acte & tous les autres suspects, que se sont attachés les Antagonistes du P. le Courayer.

(1) On dit, que cet Acte n'a été produit qu'après plus de cinquante ans. Mais qu'étoit-il besoin de le publier plutôt? Combien d'Actes autentiques qu'on tient renfermés? Cependant dès le tems de Parker même, cet Acte a été cité dans les Vies des Archevêques de Cantorbery. Godwin rapporte que sous Abbot Archevêque de Cantorbery, l'Acte fut montré à quatre Catholiques Romains, dont trois étoient Jésuites, & qu'on leur permit de l'examiner: il est vrai qu'étant reconduits en prison, & ayant demandé qu'on leur confiât le Livre pour l'examiner avec plus d'attention, on leur dit que ces Livres ne sortoient point de leur place, & que le Régistre pourroit encore se voir sur le lieu, quand ils le voudroient. Un pareil refus ne peut donner lieu à aucun soupçon légitime.

(2) On dit que ces Régitres ne sont produits que par des gens intéressés à les corrompre, & qui seuls dépositaires de ces monumens, ont pu les altérer ou les supposer. Mais en raisonnant de cette maniére, il n'y aura plus d'Actes publics qui puissent faire preuve; dèsqu'on sera de parti différent, on pourra rejetter les piéces les plus autentiques, sous prétexte que ceux qui les produisent ont pu les supposer ou les altérer; ces soupçons vagues, sans preuves, ne doivent pas être allégués parmi les honnêtes-gens. Je dirois volontiers, ce que le P. le Courayer n'a pas dit, c'est qu'il n'y a que des gens capables de pareils tours, qui puissent en soupçonner les autres. D'ailleurs, il n'y a point de Régistres plus autentiques que ceux des Evêques d'Angleterre; ils sont commis à la garde d'un Officier public & Juré. Dans tous les Tribunaux du Royaume leur autorité est reconnue: c'est un dépôt public, qui fixe l'état & la condition des Ecclésiastiques; on y marque exactement les Ordinations, les Nominations aux Bénéfices, la date des Provisions; ils sont toujours écrits du tems des Evêques, dont ils portent le nom. La fidélité de ces Régistres est attestée par les Archives Royales, & par cent monumens rélatifs. S'il y a quelques fautes dans les noms & dans les dates, elles s'y sont glissées quelquefois par l'ignorance ou la distraction du Greffier: mais il n'y a point d'Archives exemtes de cette sorte d'inexactitude; & si une erreur d'Ecrivain, une légere méprise peut anéantir l'autorité d'un Régistre entier, il n'y en a plus aucun dans le monde qui puisse faire foi. De plus; si les Régistres Episcopaux d'Angleterre sont supposés, en quel tems a commencé la supposition? Car ils sont beaucoup plus anciens que la Réforme: ceux de Cantorbery, par exemple, remontent jusqu'au tems de l'Archevêque Peckam, au 13 Siécle. Ces Régistres sont-ils supposés en tout ou en partie? Quel a été l'imposteur? Si les Régistres de Cranmer & de Parker sont faux, comme le décide le P. Hardouïn, tous ceux des autres Eglises d'Angleterre, auxquels ils sont rélatifs, le sont pareillement, aussi-bien que les Archives Royales. Enfin, les Evêques que le P. Hardouïn dégrade & dépouille de leur Episcopat, ont pris séance comme Evêques dans plusieurs Assemblées du Parlement: si cela est faux, il faut que les Actes de ces Assemblées soient tous supposés; il faut encore que tous les baux, échanges, aliénations, collations de Bénéfices, dispositions de Testamens, qu'en un mot tout ce qui est contenu dans ces Régistres ne soit qu'une pure imagination, si, comme le dit le P. Hardouïn, le Régistre de Parker & tout ce qu'il contient est faux. Ce Jésuite & le P. le Quien ont prétendu que ce Régistre avoit été fabriqué par des faussaires depuis l'an 1600, & qu'il n'en avoit jamais été question avant ce tems-là. Le Pere le Courayer avoit cité le Livre *de antiquitate Britannicæ Ecclesiæ*, imprimé en 1572, où il est fait mention de ce Régistre. Le P. Hardouïn, hardi à affirmer & à nier selon ses vuës, avoit soutenu que cette Edition n'a jamais existé. Le P. le Courayer prouve qu'elle existe, en nommant les Bibliothéques d'Angleterre où elle se trouve, en citant la Critique de ce Livre imprimée en 1574, qui est à Paris dans la Bibliothéque de Mr. le Comte de Seignélay, & en montrant que Cujas, mort en 1590, en a parlé, & que Fr. Thynne & Cambden en ont fait mention dans leurs Ouvrages imprimés en 1586.

(3) Mais, dit-on, il se trouve des variations dans les différens Auteurs, qui citent ces Régistres. On répond que ces variations sont des minucies. Avant que l'Acte eut été publié, il a pu être cité, ou sur des rapports infidéles, ou sur un souvenir mal assuré: il n'est pas étonnant que de telles citations ne se rapportent pas toujours exactement; les variations ne viennent point de l'Acte, tous les Auteurs qui l'ont publié en entier sont uniformes.

II. Il reste à examiner si Barlow, consécrateur de Parker, a été lui-même consacré. Les Adversaires du P. le Courayer prétendent qu'il n'étoit point sacré, que du moins il y a tout lieu d'en douter.

(I.) On se fonde, sur ce que le Régistre de Cranmer, qui contient les Ordinations faites par ce Prélat ou par son ordre, ne renferme point celle de Barlow, & qu'on n'en a jamais pu trouver l'Acte. Mais le silence du Régistre de Cranmer n'est pas une preuve décisive. On ne trouve point dans les Régistres les Consécrations de Gardiner, de Fox, de King. On ne doute pas cependant que ces Prélats n'ayent été consacrés, ainsi que plusieurs autres. Barlow a été plus de dix ans Evêque, sous le régne de Henri *VIII.* Or par une Loi de ce Prince, portée avant que Barlow fût nommé à l'Evêché, il est défendu expressément à tous Archevêques & Evêques, à qui le Roi aura adressé une commission pour consacrer quelque Evêque de différer plus de 20 jours à le faire. Est-il donc vraisemblable que Barlow ait été plus de dix ans Evêque, pendant le reste de la vie de Henri VIII sans que l'on ait inquiété l'Elu, ou les Consécrateurs commis pour ordonner Barlow, & auxquels la commission étoit adressée dès le 22 Février 1536, comme il est constant par l'Acte, qui se trouve dans le Recueil de Rymer? D'ailleurs depuis près de 700 ans on ne trouve aucun exemple d'Evêques, qui ayent siége au Parlement avant leur consécration. C'est une Loi du Royaume. Or dans les Convocations & & dans les Séances des Parlemens, tenus sous Henri VIII, depuis 1536, Barlow y a été convoqué comme les autres, & y a assisté, non comme *Custos Spiritualitatis*, ni en qualité d'Evêque *élu & confirmé*, mais purement & simplement en qualité d'Evêque consacré, comme il paroît par plusieurs Actes. Par le Régistre de Cantorbery, il est constant que Barlow en 1542, en qualité d'Evêque de St. David, fut un des Consécrateurs de Bulkeley. Auroit-on souffert alors qu'un Evêque non consacré eût été Ministre d'une pareille Cérémonie, & eût même précédé celui de Glocester, sacré depuis quatre mois? Dans le tems qu'on accusa Barlow d'hérésie, pour avoir nié la nécessité de l'Ordination, on ne trouve aucun Auteur, qui pendant plus de 70 ans l'ait accusé d'avoir usurpé l'Episcopat sans Consécration. Une des propositions qu'on dénonça, suppose même qu'il avoit été consacré: cette proposition étoit que, *si le Roi Souverain Chef de l'Eglise Anglicane, nommoit & élisoit quelque sçavant Laïc pour être Evêque, cet homme ainsi choisi seroit aussi-bien Evêque, sans recevoir aucuns Ordres, que lui-même, ou l'Evêque le mieux ordonné d'Angleterre.* Should be as good Bishop, as he is, or the best in Engeland. Mais si Barlow n'eût pas été ordonné Evêque, quel sens pourroit-on attacher à cette proposition? Ce seroit comme s'il eût dit, qu'un Evêque, nommé par le Roi, seroit sans Ordination aussi légitime Evêque que lui-même, qui n'en avoit reçu aucune. Ce qui ne significroit rien.

(II.) On allégue, que le Recueil de Rymer contient une Commission de la Reine Elisabeth en 1559 adressée à Parker, à ce même Parker que Barlow a sacré, pour installer Barlow dans le siége de Chichester, & la Reine lui ordonne de le sacrer: *Mandantes quatenus Mag. Will. Barloo Episcopum & Pastorem Ecclesiæ prædictæ consecrare velitis.* Or si Barlow avoit été consacré dès l'an 1536, la Reine n'auroit pas donné en 1559 à Parker la Commission de le consacrer. On répond que l'Acte de la Commission n'est point exact, & que le même Recueil de Rymer qui nous le fournit, contient en même tems dequoi démontrer que les termes, qui font la difficulté, ne sont qu'une chose de stile. Pour le prouver il y a deux moyens convaincans. Le premier, que dans plusieurs Commissions adressées aux Métropolitains, pour confirmer la translation d'Evêques déjà sacrés, & les introniser, on y trouve le terme de *consecrare*, comme s'ils n'étoient point encore sacrés. Le second, que dans d'autres Commissions dressées

ſent d'une valeur égale ; il preſſa auſſi vivement la Reine de faire ôter des Egliſes toutes les images [*F*]. Il vit avec beaucoup de chagrin en 1561 que la Reine deſapprouvoit fort le mariage des Eccléſiaſtiques [*G*]. En 1563 il fit la viſite de ſon Diocéſe, & il trouva que le Clergé y étoit d'une ignorance prodigieuſe [*H*]. Parker agit fortement pour porter les Puritains à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. [☞ Ceux-ci le regardent auſſi comme un de leurs plus grands perſécuteurs. Il penſoit néanmoins ſur l'uſage des habits dans le Service Divin d'une maniére qui auroit dû le rendre modéré: il croyoit qu'on feroit bien d'abolir l'uſage des habits uſités dans l'Egliſe Romaine, & il n'en faiſoit pas grand cas, mais il prétendoit qu'on pouvoit les retenir ſans ſcrupule, quand les Loix les preſcrivoient, & qu'il falloit obéïr à cet égard aux ordres du Souverain (*e*) ADD.] Il mourut le 17 Mai 1575, & fut enterré ſolemnellement le 6 Juin dans ſa Chapelle à Lambeth [*I*]. C'étoit un homme diſtingué par ſa pié-

(*e*) *Voy.* Bibl. Brit. T. I. p. 365, 367, 369.

ſées pour faire confirmer & ſacrer de nouveaux Evêques, on a omis quelquefois ce même terme *conſecrare*, comme s'ils avoient déjà été ſacrés auparavant. Mais ce qui tranche la difficulté, c'eſt que Rymer s'eſt trompé dans la Copie qu'il a faite de l'Acte de la Commiſſion. Un nouvel Auteur qui a conſulté le Régiſtre de Parker, & les Archives de la Tour, a écrit que le terme *conſecrare* ne s'y trouve point. Ainſi Parker n'a pas eu Commiſſion de ſacrer Barlow, mais de l'inſtaller & de l'introniſer.

(III.) On dit que Bonner, Evêque de Londres, ayant fait menacer d'excommunication Antoine Evêque de Landaff, s'il ſe mêloit de l'Ordination de Parker, il n'auroit pas manqué de faire la même menace à Barlow, s'il l'eût cru Evêque ; ce qu'il n'a point fait. Le P. le Courayer nie d'abord cette excommunication, qui n'eſt fondée que ſur la rélation douteuſe, pour ne pas dire fabuleuſe de Neal : ce fait n'a par lui-même aucune vraiſemblance. L'Evêque de Londres étoit alors dépoſé, & en priſon ; l'Evêque de Landaff, qui paroiſſoit dans les principes de la Réformation comme les autres, devoit regarder Bonner comme n'ayant aucune juriſdiction. Indépendamment de ſa dépoſition cet Evêque n'avoit aucune juriſdiction ſur celui de Landaff ; il avoit droit tout au plus d'empêcher que la cérémonie de la Conſécration ſe fît à Londres, dans une Egliſe de ſa dépendance. Mais il y en a pluſieurs dans cette grande Ville, qui ne relévent que de Cantorbery, comme le marque l'Auteur des Antiquités Britanniques. En particulier le quartier de Cheapſide, où étoit l'Auberge dont il s'agit, étoit de la dépendance immédiate de la Métropole de Cantorbery. Mais l'Acte autentique de la Conſécration de Parker prouve qu'il fut ſacré à Lambeth. Or Lambeth eſt dans la Province de Surrey, & dans le Diocéſe de Wincheſter : mais il n'eſt pas ſujet à la juriſdiction de l'Evêque de Wincheſter. Tout Palais, où réſide un Evêque Etranger, en quelque endroit qu'il ſoit ſitué, eſt d'une Juriſdiction étrangére. L'Evêque *d'Ely* a un Palais à Londres, exemt de toute Juriſdiction de l'Evêque de Londres, & il agit dans l'étendue de ce Palais, comme dans ſon propre Diocéſe. Mais ſuppoſons que la menace d'excommunication contre l'Evêque de Landaff ſoit véritable, qu'en peut-on conclure ? Antoine Evêque de Landaff étoit rentré dans la Communion Romaine ſous le régne de Marie, & ne s'en étoit point depuis entiérement ſéparé ; il étoit même, dit Godwin, *Pontificiæ doctrinæ addictiſſimus*, quoiqu'il eût prêté le ſerment de Suprémacie. Bonner qui connoiſſoit les ſentimens ſecrets de l'Evêque de Landaff, pouvoit donc le menacer d'excommunication, s'il prenoit part à l'Ordination de Parker. Mais qu'auroit ſervi une pareille menace contre Barlow, qui s'étoit ſéparé depuis longtems de l'Egliſe Romaine, & qui étoit déjà excommunié ? Mais ce qu'il y a de plus déciſif encore pour prouver la conſécration de Barlow, c'eſt un Acte qui l'atteſte, trouvé depuis peu dans ſa famille, & que le P. le Courayer a produit, légaliſé & duëment autentique. REM. DU TRAD.

[*F*] *Il preſſa auſſi vivement la Reine de faire ôter des Egliſes toutes les images.*] Il avoit reçu une Lettre de l'Archevêque de Dublin touchant un Crucifix qui avoit pleuré dans l'Egliſe de Chriſt de cette Ville. C'étoit une impoſture, tramée par les Prêtres pour arrêter le cours de la Réformation, dans le tems que le Comte de Suſſex arriva en Irlande, en qualité de Viceroi. Ce Seigneur étant dans l'Egliſe avec les Membres du Conſeil, on vit pendant le Service, du ſang qui couloit d'entre la couronne d'épines ſur le viſage du Crucifix. Le Prêtre ſaiſit l'occaſion de faire obſerver le prétendu miracle au peuple, & un des auteurs de la fraude dit aux ſpectateurs ; *qu'il n'étoit pas ſurprenant que notre Sauveur eût une ſueur de ſang, puiſque l'héréſie étoit entrée dans l'Egliſe*, en faiſant alluſion au Service qui ſe faiſoit en Anglois. Cette avanture excita un grand tumulte, le peuple ſe mit à genoux, ſe frappant la poitrine, & invoquant le Crucifix ; deſorte que le Viceroi & le Conſeil ſe retirérent, de peur qu'il n'arrivât quelque deſordre. Mais l'Archevêque ordonna au Sacriſtain de monter ſur un marchepied, de viſiter le Crucifix, & de le laver, pour voir s'il ſaigneroit encore. Le Sacriſtain trouva une éponge au dedans de la Couronne d'épines, qu'un Moine nommé Leigh avoit trempée dans du ſang, & qu'il avoit miſe ce matin-là ſecrettement ſur la tête du Crucifix. On prit l'éponge, & on la montra aux aſſiſtans, qui ſe retirérent tous confus de leur crédulité, quelques-uns maudiſſant les auteurs de la fraude, qui étoient ce Leigh, & trois ou quatre autres. Le Dimanche ſuivant, ils furent mis ſur une Table devant la Chaire, ayant les pieds & les mains liés, & un Ecriteau ſur la poitrine, où l'on avoit marqué leur crime, & l'Archevêque prêcha ſur ces paroles 2 *Theſſal.* II. 11. *Dieu leur envoyera efficace d'erreur pour croire au menſonge.* Ils parurent de cette maniére trois Dimanches conſécutifs, & enſuite ils furent mis pendant quelque tems en priſon, & puis bannis. La découverte de cette impoſture porta pluſieurs perſonnes à renoncer au Papiſme, & on fit ôter le Crucifix. Parker profita de cette occaſion pour engager la Reine à faire ôter les images, qu'elle auroit eu quelque envie de laiſſer. Cependant quoiqu'elle fit expédier des ordres ſur ce ſujet, elle conſerva encore dans ſa Chapelle un Crucifix, & des Cierges allumés pendant le Service Divin ; Parker lui en parla avec beaucoup de liberté, & il fut ſecondé par le Chevalier François Knollys. Mais Mr. Strype croit, que nonobſtant ces remontrances, cette Princeſſe ne fit aucun changement dans ſa Chapelle, & il ajoûte, qu'un autre Evêque en fut ſi choqué, qu'on eut bien de la peine à lui perſuader d'y officier.

[*G*] *Il vit avec beaucoup de chagrin en* 1561 *que la Reine deſapprouvoit fort le mariage des Eccléſiaſtiques.*] La Reine fit pendant l'Eté de cette année-là un voyage de plaiſir dans les Provinces d'Eſſex & de Suffolk, & elle fut fort mécontente de voir un grand nombre de femmes & de petits enfans dans les Colléges & dans les Cathédrales, ce qui lui paroiſſoit contraire à l'intention des Fondateurs ; le 9 Août 1561 elle publia une Déclaration pour reprimer ce deſordre. Le Sécretaire d'Etat Cecil envoya cet ordre à l'Archevêque, & pour faire moins de peine à l'Archevêque, il lui marqua dans une Lettre particuliére, que la Reine deſapprouvoit fort le mariage des Eccléſiaſtiques, & que s'il n'avoit eu l'adreſſe de détourner le coup, elle l'auroit abſolument défendu, qu'il avoit été bien aiſé de compoſer avec elle là-deſſus, en propoſant cet expédient, de peur qu'elle ne portât les choſes plus loin. Qu'il avoit eu pourtant la précaution de n'envoyer des copies de cet Ordre qu'à l'Archevêque, à celui d'Yorck & au Chancelier de l'Univerſité ; & qu'il s'y étoit pris de cette façon, pour empêcher qu'il ne devînt plus public. Parker conformément à l'ordre de la Reine envoya la Déclaration par tout ſon Diocéſe, mais elle lui déplut extrêmement. Peu de tems après ayant eu l'honneur de ſaluer la Reine, il fut ſurpris des diſcours qu'elle lui tint ſur ce ſujet, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit à Cécil, rapportée par Mr. Strype, où il dit qu'il avoit été étonné au dernier point du déchainement, qu'une Princeſſe ſi ſavante & ſi pieuſe avoit fait paroître contre la ſainte inſtitution du mariage. „ Sa Majeſté, *ajoûte-t-il*, parla même de faire de „ nouvelles Déclarations d'une autre nature ; mais j'eſpére „ que Dieu lui donnera d'autres ſentimens ; & qu'ayant commencé une bonne œuvre, par la Grace Divine, elle continuera ſur le même pied. Je ne doute pas que tout cela „ ne vienne de faux rapports ; & j'eſpére que la Reine ſuivra les régles de la prudence, & qu'à l'exemple de Théodoſe le Grand elle péſera murement ce qu'elle doit faire, „ & ne prendra point de réſolutions précipitées ſur des choſes de la derniére importance. Je ſerois fâché que le „ Clergé eût occaſion de deſobéïr, & de dire, *il vaut mieux* „ *obéïr à Dieu qu'aux hommes.* Mais quels que ſoient ceux „ qui lui ſoufflent de pareils deſſeins, il ſe trouvera un aſſez „ grand nombre de perſonnes dans notre petit corps, qui „ auront aſſez de courage & d'amour pour la vérité, pour „ répandre leur ſang pour la défenſe de leur foi ".

[*H*] *Il fit la viſite de ſon Diocéſe, où il trouva que le Clergé étoit d'une ignorance prodigieuſe.*] On en rapporte un exemple très-ſingulier, d'un certain Mr. Walter Tempeſt, Curé de St. Giles-Cripple, qui n'ayant pu dire ce que ſignifioit le mot de *fonction*, écrivit la Lettre ſuivante à Mr. Perſie, Chapelain de l'Archevêque. „ Au très-bien aimé en notre Seigneur „ Jéſus-Chriſt, Mr. Perſie. Savez-vous, que lorſque votre „ Révérence a dit que j'ignore la ſignification du mot de „ fonction, c'eſt que je ſuis *pauperes ſpiritus* quand il s'agit „ de répondre d'abord ; ayez la bonté de bien comprendre „ que je tâche de faire mon profit de cela. Et que comme „ David le Prophéte *impulſus, everſus ſum ut caderem*, je puis „ dire que faute de mémoire & de pénétration, j'ai manqué „ dans ma réponſe ; le Prophéte ajoûte, *Dominus ſuſcepit me*, „ & je veux prier tous les jours le Seigneur, qu'il m'augmente ſes dons pour m'acquitter de ma pénible fonction & „ pour porter ma grande charge, car je ſuis Curé de plus de „ trois mille ouailles du Seigneur, ainſi ma fonction n'eſt „ pas de m'endormir & d'être pareſſeux, mais de faire ma „ charge, & de m'en acquitter, ſelon mon devoir, en prêchant & en gouvernant mes ouailles, & en m'exerçant „ moi-même à faire mon devoir, comme ſi j'avois quelque „ mérite devant Dieu, car il dit *vous l'avez reçu gratuitement*, „ *donnez-le gratuitement* ; je dois donc ſonner la trompette „ contre les impies, autrement le Seigneur redemanderoit le „ ſang du peuple de mes mains, parce que c'eſt-là ma charge & ma fonction. C'eſt pourquoi je demande à Mylord „ & à vous, de n'être point troublé dans ce qui regarde ma „ Cure. *Scriptus te viginti quinque die mencis Junius, Anno* 1563. *Per me Walterus Tempeſt, Curatus in Eccleſia Sti. Egidii, extra Cripplegate, Civitas Londonencis.*

[*I*] *Et fut enterré ſolemnellement le 6 Juin dans ſa Chapelle à Lam-*

piété, sa charité, & son hospitalité; grand protecteur des Gens de lettres, il étoit savant lui-même, comme son Ouvrage *de Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ* le prouve [*K*], de même que les Editions qu'il a données de Matthieu de Paris, de Matthieu de Westminster, de Walsingham, & des quatre Evangiles en Langue Saxonne. Il fonda une Ecole à Rochdale dans la Province de Lancaster, deux places de Membres & treize places d'Ecoliers dans le Collége de Bennet à Cambridge; il fit bâtir une Bibliothéque pour le même Collége, auquel il donna outre un nombre considérable de Livres imprimés, quantité de Manuscrits curieux. Il donna aussi une centaine de Volumes, dont la moitié étoient des Manuscrits, à la Bibliothéque de l'Université. Il fit présent au Collége de Bennet de 310 onces de Vaisselle d'argent doré, & du droit de patronage de Ste. Marie Abchurch à Londres. Il fit faire une nouvelle rue depuis le bout occidental de l'Eglise de Ste. Marie, jusqu'aux Ecoles publiques à Cambridge; il légua encore de la Vaisselle à la Ville de Norwich, au Collége de Caius, & à Trinity-Hall, où il fonda de plus une place d'Ecolier.

Lambeth.] Son Corps fut déposé vers le côté méridional à l'opposite de la Table de la Communion. Et on mit sur son tombeau l'Epitaphe suivante de la façon du Docteur Walter Haddon.

Sobrius & prudens, studiis excultus & usu
Integer, & veræ Religionis amans;
Matthæus *vixit* Parkerus, *Foverat illum*
Aula virum juvenem, fovit & aula senem.
Ordine res gessit, Rector defensor & æqui:
Vixerat ille Deo, mortuus ille Deo est.

En l'année 1648 la Monarchie ayant été abolie par la mort de Charles I, le Palais de Lambeth échut au Colonel Thomas Scot, un des Régicides, qui fit de la Chapelle une salle de danse, & comme le tombeau de Parker embarrassoit, on le démolit entiérement: en haine de l'Episcopat on fit même déterrer son corps, on vendit le cercueil de plomb, & on enterra ses os dans un tas de fumier, où ils restérent jusqu'à la Restauration: le Chevalier Guillaume Dugdale ayant appris par hazard ce qui s'étoit passé, en informa l'Archevêque Sancroft, qui fit chercher les os, & les fit enterrer à peu prés à l'endroit où avoit été le tombeau, & on grava au-dessus: *Corpus Matthæi Archiepiscopi tandem hic quiescit* (24).

(24) Strype p. 499.

[*K*] *Son Ouvrage* de Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ *le prouve.*] Jean Josselin, son Chapelain, lui aida à cet Ouvrage, qui fut imprimé à Londres en 1572. La plupart des Exemplaires de cette Edition, qui se débitérent, finissent avec la vie du Cardinal Pole, Archevêque de Cantorbery, qui mourut en 1558. Les autres Exemplaires furent ou dispersés dans les Bibliothéques publiques, ou distribués à des amis particuliers, & on y ajoûta en 1574. 1. La vie de l'Auteur Matthieu Parker, en 29 pagg. 2. Le Catalogue des Livres dont il fit présent à la Bibliothéque publique de Cambridge, en 4 pagg. 3. Un Catalogue des Chanceliers, Vice-Chanceliers, des Procureurs, & des Docteurs dans toutes les Facultés, reçus à Cambridge depuis 1500 jusqu'en 1571, en six pages. A la tête de ce Catalogue on voit les Armes de chaque Collége & Hall de Cambridge, avec le plan des Ecoles publiques, les Armes & le Sçeau de l'Université, & le Sceau du Chancelier. 4. Un Catalogue de tous les Evêques, qui ont étudié à Cambridge depuis 1500 jusqu'en 1571. 5. Les titres des Chartres accordées à l'Université par divers Rois & Reines, depuis Henri III, jusqu'à la 13 ou 14 année d'Elisabeth. 6. Un compte de ce qui a été donné aux Magistrats & aux Serviteurs de l'Université, lorsqu'ils ont pris possession de leurs places respectives. 7. La fondation de chaque Collége & Hall à Cambridge, la maniére dont ont été bâties les Ecoles publiques, & une énumeration des anciens Hospices. La Vie de Parker, dont on vient de parler, fut traduite en Anglois desqu'elle eut paru, & imprimée en Hollande en 1574 in-4. sous ce titre; *La vie du 70me. Archevêque de Cantorbery, aujourd'hui siégeant* &c. *traduite en Anglois* &c. *Ce nombre de 70 est si parfait, qu'il seroit fâcheux qu'il fût augmenté d'un seul* &c. Avec des notes marginales très-injurieuses à l'Archevêque.

PARKER (SAMUEL) Evêque d'Oxford, fils de Jean Parker, Sergent-ès-Loix & un des Barons de l'Echiquier avant la Restauration [*A*], nâquit à Northampton, en Septembre 1640, & fit ses premiéres études dans le lieu de sa naissance; en 1656 on l'envoya au Collége de Wadham à Oxford (*a*), où il passa pour Presbytérien très-zélé [*B*]. Le 28 Février 1659 il fut reçu Bachelier-ès-Arts (*b*). Lors du rétablissement de la Famille Royale, *il fut quelque tems*, dit Wood, *en doute sur le parti qu'il prendroit* (*c*): mais *André Marvell* rapporte (*d*) qu'il persista autant qu'il put dans ses principes, c'est-à-„ dire, qu'il s'opposa de tout son pouvoir au rétablissement de l'Episcopat & de ses prérogatives, tant „ par ses sollicitations, que par ses cabales & par ses discours. Ensorte que le Principal du Collége „ de Wadham (*e*) prit des mesures pour arrêter ses pratiques sourdes, ce qui l'obligea à se retirer au „ Collége de la Trinité, d'où il sortit sans avoir pris ses degrés, ne pouvant se résoudre à la souscription „ qu'on exigeoit. Il alla delà à Londres, où il passa bien du tems à se fourrer ici & là dans les com-„ pagnies, & à tourner de tous côtés, pour voir ce qu'il devoit augurer de la durée du Gouvernement „ établi. . . . . Enfin s'étant convaincu que l'Episcopat subsisteroit tant que le Roi vivroit, il prit le „ parti de chercher les moyens d'entrer dans l'Eglise Anglicane, & de se mettre sur les voyes de par-„ venir aux Bénéfices". Louis du Moulin (*f*) assure qu'il fut chassé du Collége de Wadham par le Docteur Blandford, qui en étoit Principal, mais c'est une méprise. Il nous apprend lui-même (*g*), qu'au Collége de la Trinité *il fut affranchi des chaines d'une malheureuse éducation, par les bons avis du* Docteur Rodolphe Bathurst, alors ancien Membre & depuis Principal de ce Collége. Il fut reçu Maîtres-ès-Arts le 9 Juillet 1663, en qualité de Membre du même Collége (*h*); ayant pris ensuite les Ordres

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 814.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 124.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* Col. 815.

(*d*) *Rehearsals transposed.* Part II. p. 77.

(*e*) Le Docteur Walter Blandford depuis Evêque de Worcester.

(*f*) *Patronus bonæ fidei* p. 18 Lond. 1672.

(*g*) *Voy.* Son Epitre dédicatoire à la tête de son *Free and impartial Censure of the Platonic Philosophy.*

(*h*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. Col. 151.

[*A*] Jean Parker, *Sergent-ès-Loix & un des Barons de l'Echiquier avant la Restauration.*] André Marwell nous ap-„ prend (1) qu'ayant étudié en Droit, il se détermina, comme „ au meilleur parti qu'il put prendre, à être Sous-Commis, „ ou comme on les appelloit, Assistant du Committé de la „ Province de Northampton. Il demeura dans ce poste, où „ il vivoit de rapine, & de ce qu'il pouvoit grapiller après „ ses Maitres, jusqu'à ce qu'il eut amassé quelque chose par „ ces mêmes voyes. Alors, comme il étoit du caractére des „ gens, dont on avoit besoin en ce tems-là, & qu'il avoit „ commencé sa fortune par le pillage des biens des Royalis-„ tes, il se proposa d'achever de l'établir, en attaquant leur „ vie, non par des exécutions militaires, dont la chaleur di-„ minue le crime, mais de sang froid, & par la voye d'une „ Haute Cour de Justice. Il fut un des Juges, qui condam-„ nérent les Lords *Capel*, *Holland*, & *Hamilton*, à être dé-„ capités. Son savoir dans la Jurisprudence le rendit digne „ du degré de Sergent-ès-Loix, & même d'être un de ceux „ qui faisoient le tour pour administrer la Justice, jusques „ à ce qu'on l'attaqua pour cause de malversation. Mais pour „ donner un essai de son habileté, & rentrer en faveur, il „ fit imprimer en 1650 un Livre très-singulier, intitulé: *L'U-„ niformité du Gouvernement passé & présent de la Nation An-„ gloise. Ad subscribentes confirmandum, dubitantes informan-„ dum, opponentes convincendum.* Et au-dessous, *Multa viden-„ tur quæ non sunt; multa sunt quæ non videntur:* au-dessous de „ ces paroles, on voyoit deux mains entrelacées avec cette „ devise; *ut uniamus*; & plus bas un paquet de fléches avec „ ces mots, *vis unita major*, & pour conclusion, *Concordia „ parvæ res crescunt, discordia dilabuntur*". Mr. Wood rapporte (2), qu'en vertu d'une Remission, datée du 21 Juin 1655, il prêta serment en qualité de Sergent-ès-Loix le 22 Juin, sous le Protectorat de Cromwell, & qu'il est désigné par le nom de Jean Parker du Temple, un des Commissaires pour faire déboucher les conduits de l'Hôtel de Worcester dans le Strand à Londres. Environ le 18 Janvier 1659 le Parlement le nomma Baron de l'Echiquier; mais ayant bientôt perdu ce poste soit avant soit après la Restauration, nous ne trouvons plus qu'il soit fait mention de lui, sinon qu'il fut de nouveau créé d'une maniére réguliére Sergent-ès-Loix à la premiére promotion qui se fit après le rappel de Charles II. & qu'il dut ce grade à la protection du Chancelier Hyde.

[*B*] *Où il passa pour Presbytérien très zélé.*] André Marvell nous apprend (3), *qu'en très-peu de tems il se mit d'une Société de jeunes Etudians, qui avoient coutume de jeûner & de prier ensemble toutes les semaines; mais qui prenoient pour se soutenir quelquefois du bouillon, ce qui leur fit donner le sobriquet de* Gruellers: *on remarqua seulement qu'il avoit coutume de mettre plus de jus dans son écuelle. Après s'être introduit dans la confrairie du Collége de Wadham, il entra encore dans une autre Société de Sœurs, qui s'assembloient chez une vieille fille très-dévote qui s'appelloit* Elisabeth Hampton (4): *& il se forma si bien au goût de ces bonnes-gens, en écoutant leurs Sermons & leurs priéres, & en communiant même avec eux, qu'il parvint à pouvoir faire l'exercice dans ce Conventicule, & passa pour un des plus précieux jeunes-gens de l'Université.*

(1) *Rehearsal transposed* Part. II. p. 74.

(2) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 814.

(3) *Ubi supra* p. 76.

(4) Wood Col. 815 dit qu'elle demeuroit à Halywell, Paroisse voisine du Collége de Wadham, que *c'étoit une vieille, fille mal bâtie, qui vendoit de la toile; ayant dès son enfance été fort attachée au Presbytérianisme, elle tenoit souvent des assemblées en faveur de la bonne cause, & y recevoit surtout ses Chalans.*

[*C*] *Ses*

dres „ il venoit souvent à Londres, & devint, à ce qu'on dit, Chapelain d'un Seigneur, & grand railleur „ des Puritains &c. (*i*)". En 1665 il publia à Londres in-4. ses *Tentamina Physico-Theologica de Deo, sive Theologia Scholastica* [*C*], dédiés à l'Archevêque Sheldon; cet Ouvrage servit à le faire connoître de ce Prélat. Vers le même tems il fut élu Membre de la Société Royale. En 1666 parut à Oxford in-4. sa *Critique libre & impartiale de la Philosophie Platonicienne, en forme de Lettre à son très honoré Ami Mr.* N. B. [*D*]. Peu après Pâques de l'année 1667 il quitta Oxford, & à la St. Michel de la même année, l'Ar-

(*i*) Idem *Ath. Oxon.* Col. 815.

[*C*] *Ses* Tentamina Physico-Theologica de Deo, sive Theologia Scholastica.] On trouve un petit Extrait de ce Livre dans les *Transactions Philosophiques*, No. 18. L'Auteur l'augmenta ensuite, & en fit un Ouvrage en forme intitulé, *Disputationes de Deo*, &c. *N. Fairfax*, Médecin de profession, attaqua ces *Tentamina* dans un Ouvrage intitulé: *Of the bulk and selvedge of the world.* André Marvell parle de l'Ouvrage de Parker d'une manière assez méprisante (5); il l'appelle *une ennuyeuse copie de ses Recueils, où il y a très peu de chose de son propre fond, si ce n'est beaucoup d'arrogance, & la hauteur sans exemple avec laquelle il traite les autres Ecrivains, sans parler de ses invectives, qu'il se permit même peu de tems après contre la mémoire de son pere, en présence de sa mere, & de plusieurs autres témoins, traitant les auteurs de sa naissance*, de Fanatiques atrabilaires. *Il regardoit pourtant son Livre, comme un Ouvrage des plus solides, & il étoit effectivement à couvert de la Critique, parce qu'il rouloit sur des matiéres si rebattues, & si bien éclaircies, qu'il n'y avoit que bien peu de personnes judicieuses, qui voulussent se donner la peine de le lire, pour en examiner les erreurs; & d'ailleurs il étoit en si mauvais Latin, qu'il auroit fallu bien de la patience, pour distinguer les fautes contre les régles de la Grammaire; pour ne rien dire de son long verbiage, qui, malgré la haute opinion qu'il en a, ne sert qu'à affoiblir la force des raisons, & demanderoit bien des secours pour y donner quelque poids. Mais comme il combat l'Athéisme, il étoit bien sûr que personne ne l'attaqueroit. Car ce n'est pas encore un point décidé qu'il y ait des Athées, & il justifie la plupart de ceux qu'on accuse de l'être; & supposé qu'il y en ait, ils connoissent trop bien le danger qu'il y a à se montrer, pour en courir les risques. Qu'il m'indique un seul Athée, qu'il ait convaincu par son Livre, à moins qu'il ne prétende en avoir converti quelqu'un, qui se soit rendu de fatigue & de lassitude.* [☞ Comme je n'ai pas l'Ouvrage dont il s'agit, je ne puis en rien dire; cependant ce qui me fait présumer qu'il ne doit pas être aussi méprisable que le prétend André Marvell, c'est la maniére dont on en parle dans les *Transactions Philosophiques* (6): donnons d'abord le titre entier de l'Ouvrage, qui indique ce qu'il contient: TENTAMINA PHYSICO-THEOLOGICA, *sive* THEOLOGIA SCHOLASTICA, *ad normam novæ & reformatæ Philosophiæ concinnata, & duobus libris comprehensa. Quorum altero, de Dei existentia adversus Atheos & Epicureos ex ipsorummet principiis disputatur; altero de ejusdem Essentia & attributis; primo secundum Theologiam Ethnicam, ubi explicatur, quantum hactenus alii in Gentilium sententiis, de summi Numinis natura eruendis, hallucinati fuerunt; deinde secundum Theologiam Christianam: & quid de divina Essentia ac Attributis statuendum sit, diceretur. Quibus postremo accedit Dissertatio de primo Numinis attributo*, Æternitate. *Authore* Samuele Parkero, *A. M.* Voici de quelle façon en parle l'Auteur des *Transactions: Hic Tractatus editus anno proxime elapso, citius relatus fuisset in his* Actis, *si eum Editor citius conspexisset, qui tandem prævia seria ac studiosa perlectione, comperit librum dignissimum, qui commendaretur cujuscunque generis hominibus, & præcipue illis, qui stolida persuasione somniant*, Philosophiam esse disciplinam Atheismi, *aut avidis auribus hauriunt sugillationes, quibus impetitur* Reformatio Philosophiæ. *Egregium hoc opus utrosque prosternit, & junctum atque comparatum nobilissimi Domini* Boylæi *Considerationibus in* prima *ejus* Parte *de* usu Experimentalis Naturalis Philosophiæ, *valide evincet; quanto magis Philosophia illa scrutatrix realium productionum naturæ (genuinorum operum Dei) manifestam reddat gloriam divinam, quam Nationalia Gentilium.* ADD. DU TRAD.]

(5) Ibid. p. 77.

(6) Acta Philosoph. Societ. Reg. in Angliâ. Octob. 1666. Amst. 1671. in-12.

[*D*] *Sa* Critique libre & impartiale de la Philosophie Platonicienne.] Il témoigne dans cette piéce beaucoup d'estime pour la Morale des Platoniciens. 1. Parce que „ les régles „ qu'elle prescrit sont sages & praticables; elle ne flatte point „ l'homme d'un bonheur romanesque, sur des principes ima- „ ginaires, mais elle se proportionne à la condition humai- „ ne, & ne propose ni ne promet un degré de félicité, in- „ compatible avec notre état présent, où dont nous ne som- „ mes pas susceptibles (7)". 2. Parce que les Platoniciens se distinguent de tous les autres Philosophes par *une innocente gaieté, & par l'agrément de leur humeur* (8). 3. Parce qu'ils estiment un bon naturel à proportion de son prix réel (9). „ Et combien, *dit-il* (10), cette excellente qualité ne „ les rend-elle pas dignes de notre estime, si nous considé- „ rons jusques à quel point notre divin Sauveur lui-même „ l'estime? Si nous examinons les Loix qu'il nous a don- „ nées, que sont-elles, sinon autant d'ordres de pratiquer „ les divers devoirs auxquels un bon naturel porte, la dou- „ ceur, la patience, la compassion, l'humilité, la candeur, „ la franchise? Son nouveau Commandement, qui lui est „ propre, c'est de nous aimer les uns les autres, & d'avoir „ de la bienveillance, non seulement pour nos amis, mais „ pour nos ennemis. Par cette raison un Chrétien de mau- „ vaise humeur, & d'un méchant caractére, est la chose la „ plus contradictoire qu'il y ait au monde; la mauvaise hu- „ meur est le plus grand défaut, & la plus grande imper- „ fection de l'humanité, & ce qu'il y a de plus contraire à „ l'esprit de l'Evangile: ainsi les gens qui disoient il n'y a „ pas longtems, que les Saints & le Peuple de Dieu, (c'est-à- „ dire ceux qui peuvent être dévots, sans être vertueux) „ sont à-la-vérité chagrins, ici-bas, mais que dans le „ Ciel ils seront exemts de ce défaut, auroient pu nous di- „ re avec autant de fondement, que les Saints sont des „ yvrognes ici-bas, mais que dans le Ciel ils seront sobres; „ qu'ils sont ici des fripons, mais que dans le Ciel ils se- „ ront honnêtes-gens; qu'ils sont ici des adultéres, mais „ qu'ils seront chastes dans le Ciel. L'habitude de la mau- „ vaise humeur est aussi contraire au but du Christianisme, „ que celle de la fourberie, de l'yvrognerie, & de l'adultére. „ D'ailleurs si nous examinons la vie de notre Sauveur, la „ douceur & l'humanité de sa conduite, qui à cet égard n'eut „ jamais d'exemple, semble fournir des preuves aussi convain- „ cantes de la Divinité & de la vérité de sa Doctrine, que ses „ miracles inimitables. Car il est absolument inconcevable, „ qu'un homme d'un si bon caractére, & si bienfaisant, ait „ été un aussi infame imposteur qu'il auroit dû l'être, s'il eût „ été un faux prophéte. De tous ses Disciples, le doux & „ humain St. *Jean* fut son disciple chéri, tandis qu'il cen- „ sura plus d'une fois le zéle impétueux & immodéré de St. „ Pierre". 4. A cause de leur *exactitude par rapport aux petits devoirs, par lesquels*, dit-il (11), *j'entens leur politesse dans le commerce de la vie.* Il examine ensuite la *Logique* des Platoniciens, & il remarque (12), que *quoique la maniére de raisonner de* Platon *soit plus courte que l'ennuyeuse méthode des Syllogismes, elle n'est pas moins sure & convaincante; car peut-on raisonner avec plus d'évidence & d'une maniére plus propre à produire la conviction, que d'expliquer d'abord les termes de la question, & d'en fixer l'état avec celui contre qui l'on dispute; & ensuite de lui proposer quelques principes si clairs & si palpables, qu'il y acquiesce de lui-même, ou qu'il soit contraint de les admettre; pour après cela le conduire par voye d'induction, de proposition en proposition, fondées sur les principes admis, & l'obliger de bonne grace, ou le forcer au moment qu'il ne s'y attend point à reconnoître la vérité, qu'on a entrepris d'établir? & c'est-là la méthode de Platon.* Il parle ensuite de la *Physique* de ce *Philosophe*, dont il fait voir les absurdités; & il passe delà à sa *Théologie*, qu'il divise en *Pratique*, c'est-à-dire celle qui concerne les Vertus Théologiques, & en *Spéculative*, ou celle qui a pour objet les matiéres Théologiques de spéculation. „ Ces deux par- „ ties, *dit-il* (13), forment un Corps de Théologie, qui ne „ ressemble pas mal à l'homme du Roi Ptolomée, dans Lu- „ cien, qui étoit d'un côté parfaitement noir, & de l'autre „ d'une extrême blancheur: Cette partie de la Théologie „ des Platoniciens, qui se rapporte à la pratique, est ad- „ mirablement claire & lumineuse, tandis que celle qui „ regarde la spéculation, est prodigieusement obscure & „ embarassée". Il attaque ensuite leur *Théologie Spéculative* (14), & il objecte, premiérement, contre leur méthode de réduire la connoissance à ses premiers principes, qu'*en rejettant le témoignage des sens en matiére de Philosophie ils ne font qu'embrouiller ses principes, sous prétexte d'acquérir une connoissance plus abstraite & plus intellectuelle des choses. Par-là les esprits sont détournés de l'évidence naturelle des vérités claires & palpables, & on les porte à fonder toute leur science sur des spéculations subtiles; par où à la fin des vérités évidentes & incontestables, se réduisent à des principes infiniment plus incertains, & plus sujets à contradiction que ne le sont ces vérités mêmes.* Une seconde chose qu'il reproche aux Platoniciens sur cet article, c'est (5) „ les efforts redoublés qu'ils font pour connoitre & „ & pour définir les notions des essences abstraites; car, „ *dit-il*, ces Intelligences pures & séraphiques, rejettent & „ méprisent toutes les connoissances sensibles, comme trop „ grossiéres & trop matérielles pour des facultés aussi déliées „ & aussi curieuses que le sont les leurs, & ils dédaignent „ la recherche de toute connoissance, si elle n'est purement „ intellectuelle, c'est-à-dire proportionnée & convenable à „ des Esprits aussi déliés, & pour ainsi dire d'un ordre su- „ périeur; ils s'occupent par cette raison principalement d'E- „ tres abstraits & purement Métaphysiques, ils prétendent „ en vertu de ces belles spéculations, déterminer les *Es-* „ *sences* de toutes sortes d'Etres, matériels & immatériels, „ soit qu'ils appartiennent au Monde intellectuel, soit qu'ils „ fassent partie du Monde visible. Dans cette vuë, ils ré- „ solvent tous les Etres dans leurs principes simples & purs, „ & tâchent ensuite d'en assigner l'idée précise, & ce qui „ les différencie les uns des autres". Il reproche, en troisiéme lieu aux Platoniciens sur le sujet de leurs *Théologie spéculative*, leur *obscurité affectée & mystérieuse, pour concilier plus de respect & d'autorité à leurs notions* (16). Il objecte, en quatriéme lieu, qu'*ils substituent à la pure & saine raison beaucoup d'imaginations creuses & vaines* (17). Il leur objecte, cinquiémment, *qu'ils s'occupent beaucoup à la recherche de choses incertaines & impénétrables* (18). Il n'oublie pas ce qu'on peut alléguer en faveur de Platon (19), savoir, „ qu'on ne peut „ guére taxer ce Philosophe, sans faire retomber le blâme „ sur Moyse, & sur les autres saints Prophétes, parce que „ ce sont-là les sources où Platon a puisé ses plus belles „ & plus sublimes idées: si donc elles sont si vaines & si chi- „ mériques, il faut en rejetter la faute sur les premiers Au- „ teurs". Que c'est-là le sentiment unanime de tous les Savans, qui prétendent que „ Platon a pris la plupart de ces „ mystéres de Pythagore, & que celui-ci qui avoit voyagé „ en

(7) P. 4.

(8) P. 13.

(9) P. 18.

(10) P. 23.

(11) P. 27.

(12) P. 34.

(13) P. 47.

(14) P. 53. & suiv.

(15) P. 59.

(16) P. 66.

(17) P. 73.

(18) P. 78.

(19) P. 92.

(k) Idem ibid. l'Archevêque le manda à Lambeth, l'ayant mis au nombre de ſes Chapelains (*k*). En 1669 il publia à Londres in-8, un *Traité de la Police Eccléſiaſtique* [*E*], & l'année ſuivante, *Examen de la Tolérance, en deux Dialogues*, in-4. Au mois de Juin de l'année 1670 il devint Archidiacre de Cantorbery, en la place du Docteur Guillaume Sancroft, & le 26 Novembre de la même année il fut créé Docteur en Théologie à Cambridge, lorſque le Prince d'Orange alla viſiter cette Univerſité. Le 18 Novembre 1672 il eut une Prébende à Cantorbery, & vers le même tems il obtint les Cures d'Ickham & de Chartham, dans la Province de Kent. Il publia à Londres in-8. en 1673, *Recherche libre & impartiale des Cauſes de la grande eſtime & du reſpect que les Non-conformiſtes ont pour leurs Miniſtres*; il avoit donné en 1671. ſa *Défenſe & continuation de la* Police Eccléſiaſtique &c. En 1672 il mit une Préface au devant de

„ en Egypte & dans l'Orient, ou les tenoit immédiatement „ des Juifs mêmes, ou des Prêtres Egyptiens, & des Chal- „ déens, qui les avoient appris des Juifs ſoit par le com- „ merce qu'ils avoient eu avec eux, ſoit par tradition. Que „ Platon lui-même, voyageant en Egypte pour y acquérir „ des connoiſſances, avoit puiſé ſes plus belles & ſes plus im- „ portantes notions touchant la Divinité & les choſes ſur- „ naturelles dans le commerce des Juifs, qui y étoient alors „ en fort grand nombre; ou dans celui des Prêtres Egyp- „ tiens „ qui les avoient appriſes ou dans les écrits de Moy- „ ſe, ou des Juifs par Tradition Orale. Ils diſent, que „ Dieu donna à Moyſe deux Loix ſur la montagne de „ Sinaï תורה שבכתב *la Loi écrite*, & תורה שבעל פה *la Loi* „ *Orale*, qui eſt le ſens myſtique & énigmatique de la pre- „ miére; mais comme elle étoit extraordinairement ſacrée, „ on ne la propoſa point au Vulgaire groſſier, elle paſſa de „ main en main par tradition, parmi les membres du grand „ Sanhedrin & les Prophétes, juſques à Eſdras, qui de con- „ cert avec la grande Synagogue, dont pluſieurs des derniers „ Prophétes furent membres, la mit par écrit, de peur que „ les diſputes & les fréquentes Captivités ne la fiſſent périr; „ par-là elle ne demeura plus renfermée dans les étroites „ bornes où elle avoit été, elle ſe répandit bientôt parmi „ les Nations étrangéres, & ſurtout dans l'Egypte & dans la „ Chaldée, où il y avoit beaucoup de Juifs. Ils alléguent „ comme une preuve frappante de tout cela, la Doctrine de la „ très-ſainte Trinité, qui étant un des plus ſublimes myſtéres „ de cette *Cabale Orale*, fut reçue avec empreſſement par „ les Egyptiens, parmi leſquels Platon & ſes Diſciples acqui- „ rent cette connoiſſance claire & parfaite, qu'il fait voir „ dans tous ſes écrits qu'il en avoit". Parker répond à tout cela par les conſidérations ſuivantes. 1. *Que tant s'en faut que ce ſoit un ſujet de louange pour Platon d'avoir été initié dans l'ancienne Science de l'Orient & ſurtout des Egyptiens, & d'y avoir puiſé ſes idées, qu'au contraire c'eſt ce qui le rend mépriſable. Que les anciens Sages de la Gréce & de l'Orient ayent connu les premiers élémens des Sciences Mathématiques, c'eſt un fait fondé ſur les monumens les plus autentiques de l'Antiquité, & ſur les connoiſſances dont les Grecs leur étoient redevables. Mais c'eſt un fait non moins certain, que toute leur Théologie étoit pitoyable, frivole, obſcure, fabuleuſe, confuſe, magique, & ſuperſtitieuſe. J'avouë que les Taraboſteſei de Scythie, les Mages de Perſe, les Brachmanes & les Gymnoſophiſtes des Indes, les Prêtres d'Egypte, les Bardes & les Druïdes Gaulois & Bretons, & d'autres Sectes anciennes, ont fait grand bruit dans le monde, mais ce que ceux qui les vantent le plus, nous racontent de leurs ſuperſtitions & de leurs pratiques bizarres, prouve ſuffiſamment que ce n'étoient en aucune façon de fort grands perſonnages. Il n'y a perſonne, qui en examinant ce qui nous reſte encore de leurs Opinions & de leurs raiſonnemens, ne s'apperçoive ſans peine, qu'ils n'avoient pas une grande force de raiſon, ni beaucoup de ſolidité de jugement. Quelques-uns ont taché de maintenir le crédit de cette ancienne Science, en recherchant avec ſoin, & en en raſſemblant les fragmens diſperſés; d'autres ont eu le même but en attribuant à de certains Auteurs des Ecrits ſuppoſés; tels ſont ceux de* Zoroaſtre *& de* Hermés Triſmégiſte; *mais qu'on ſe donne la peine de lire les Oracles de* Zoroaſtre, *le Livre de* Triſmégiſte, *les écrits de* Pſellus, *& les énigmes du Comte* de la Mirandole, *avec leſquels il défia tous les Savans, & l'on n'aura pas beſoin d'autre preuve de ce qu'il y a de vain dans les recherches qui ont pour objet ce qu'il y a de profond & de myſtérieux dans la Science des Anciens. Je ne doute nullement que l'illuſtre Auteur, que j'ai nommé le dernier, ne fût un homme diſtingué par ſes talens & par la grande ſupériorité de ſes lumiéres; mais je ſuis ſûr auſſi que les notions par leſquelles il s'eſt rendu le plus fameux, étoient de grandes & pompeuſes Bagatel-*
(20) P. 99. 100. *les.* 2. Parker dit (20) „ qu'il n'apperçoit pas une conformi- „ té aſſez évidente entre la Philoſophie Platonicienne & „ l'Ecriture Sainte, pour ſoupçonner avec quelque fonde- „ ment raiſonnable, que la premiére a été puiſée dans la ſe- „ conde. La plupart des vérités, ſur leſquelles Platon parle „ le plus conformément à l'Ecriture, ſont ſi communes & ſi „ univerſellement reconnues, qu'il eſt aiſé de deviner, com- „ ment il eſt parvenu à les découvrir, ſans avoir eu aucune „ connoiſſance des Livres ſacrés; telles ſont l'exiſtence de „ Dieu, l'immortalité de l'Ame, la différence eſſentielle en- „ tre le Juſte & l'Injuſte, & quelques régles & maximes gé- „ nérales de Morale. Pour ce qui eſt des myſtéres plus pro- „ fonds, à l'égard deſquels il ſemble que Platon a le plus „ de conformité avec l'Ecriture, la différence qu'il y a entre „ ſa doctrine & celle des ſaints Livres eſt plus grande, que „ ne l'eſt la conformité ..... Il ne ſeroit pas même diffi- „ cile de faire voir, que celles de ſes idées qui ſemblent être „ le plus conformes à celles de l'Ecriture, ſont puiſées dans „ des Hypothéſes, qui n'ont aucun rapport avec ce qu'elle „ nous enſeigne". 3. Pour ce qui eſt de *la Cabale Orale*,
(21) P. 104. l'Auteur obſerve (21), qu'il ne peut voir ſans une extrême ſurpriſe, avec quelle confiance & quelle ardeur quelques Savans de notre tems ont préconiſé une invention ſi récente, & ſi bizarre. „ Car, *dit-il*, je ne connois rien de plus pré- „ caire, & de plus deſtitué de fondemens même apparens, „ que ces *Traditions Cabaliſtiques*, qui ne ſont que des chimé- „ res inventées par les Rabbins; ayant été également incon- „ nues aux anciens Juifs & aux premiers Chrétiens, & ni les „ uns ni les autres n'en ayant jamais parlé. Cependant *Kir-* „ *cher* (22), qui porte toujours la crédulité à l'excès, vou- (22) Oedip. T. II. Claſſ. 4. Pref.
„ droit faire paſſer pour Hérétique & pour ennemi de la „ Providence, quiconque ne reconnoit pas l'Origine céleſte „ de la *Cabale*. Mais pour moi, je ne puis comprendre com- „ ment un homme raiſonnable peut faire cas d'une inven- „ tion auſſi frivole & auſſi vaine des Rabbins modernes, „ les plus grands rêveurs qu'il y ait jamais eu. Mais il n'eſt „ pas ſurprenant qu'un homme qui trouve toute la Science du „ monde dans un *Hieroglipbe Egyptien*, apperçoive auſſi tous „ les articles de ſa foi dans une *fable Rabbinique*. Il eſt cer- „ tain que l'Origine de la *Cabale* eſt poſtérieure à la diſper- „ ſion des Juifs, n'y en ayant ni traces ni veſtiges avant ce „ tems-là; mais il eſt incertain en quel ſiécle il faut en cher- „ cher le commencement, & on ne peut diſſiper cette incer- „ titude: car à la deſtruction de Jéruſalem l'Hiſtoire des „ Juifs commence à s'obſcurcir, & c'eſt un période très- „ propre à inventer des fables, n'y ayant ni mémoires ni „ monumens de leur état & de leurs affaires, ſi ce n'eſt quel- „ que peu de choſe qu'on trouve dans le *Talmud*. Mais quoi „ qu'il en ſoit, il eſt certain que livrés à un eſprit vain & „ frivole, ils ſe ſont occupés à inventer des choſes abſurdes „ & extravagantes; parmi leſquelles leurs explications myſti- „ ques & allégoriques de l'Ecriture, ne tiennent pas le moin- „ dre rang, ſurtout par la préférence qu'ils leur donnent ſur „ le ſens litéral & véritable; car ils comparent *l'Ecriture* à „ une *Chandelle*, & le ſens myſtique à un *Joiau* de grand „ prix, pour la découverte duquel la Chandelle eſt allumée: „ les Docteurs *Miſniques*, *c'eſt-à-dire ceux qui n'étudient* que „ le ſens *litéral*, *ſont* comparés aux Apothicaires, qui ne „ *ſont* que *préparer* les *remédes ordonnés* par les Médecins; „ & les *Docteurs Cabaliſtiques* ſont les Médecins, qui con- „ noiſſent la nature, l'uſage, & les propriétes ſecrettes des „ Drogues. Ils laiſſent donc le ſens litéral & extérieur au „ Vulgaire groſſier & ignorant, tandis qu'eux qui ſont Sa- „ vans pénétrent les myſtéres & les profondeurs de la Loi, „ & qu'à l'aide de leur imagination, ils découvrent les plus „ étranges & les plus merveilleux ſecrets dans les mots & „ les lettres, qu'ils tirent de leurs figures, de leurs com- „ binaiſons, de leurs tranſpoſitions, de leurs abbréviations, „ des nombres arithmétiques qui s'y trouvent, &c. Et en- „ ſuite ils affirment avec un front d'airain, que toutes ces ima- „ ginations viennent originairement d'*Adam*, d'*Abraham*, & „ de *Moyſe*. Vous trouverez de ces viſions Cabaliſtiques dans „ mille Auteurs, mais ſurtout dans *Reuchlin de Arte Caba-* „ *liſtica*, & dans l'*Oedipe* de *Kircher*, Tom. II. Claſſ. 4, vaſ- „ te recueil de ſavantes bagatelles. Le premier qui les ait „ produit dans le Monde Chrétien, c'eſt le Comte de la Mi- „ randole, & le mot même de *Cabale* étoit ſi inconnu de ſon „ tems, que, ſi l'on s'en rapporte à Hottinger, qui parle „ ſur l'autorité de Garzon, on croyoit que c'étoit une Sor- „ ciére, *Vetula veneficiis dedita*. Le Comte lui-même rap- „ porte dans ſon *Apologie*, qu'un de ſes plus grands Antago- „ niſtes répondit à quelqu'un qui lui demanda ce que c'é- „ toit que cette *Cabale*, que c'étoit un Hérétique, fameux „ qui s'étoit oppoſé à Jéſus-Chriſt, & que c'étoit de lui que „ ſes Sectateurs avoient pris le nom de *Cabaliſtes*. Le Comte „ ayant acheté à grand prix des Juifs quelques petits frag- „ mens de Cabale, ſe crut poſſeſſeur du plus précieux & „ du plus ancien monument du Monde. L'erreur lui étoit „ pardonnable, mais elle eſt inexcuſable en ceux, qui ont „ depuis eu les moyens d'en rechercher l'orgine & l'antiqui- „ té, & qui n'en peuvent montrer la moindre trace avant „ les Rabbins Talmudiſtes". 4. Après avoir fait voir de cette maniére, qu'il y a une témérité impardonnable à dériver les idées Platoniques des traditions des Juifs, il s'attache enfin à aſſigner la cauſe de cette conformité apparente entre la Trinité Platonicienne & la Chrétienne, & à montrer par quels principes & par quels degrés les Platoniciens ſont parvenus à cette notion de Trinité. L'Auteur a joint à ce Traité une autre Piéce intitulée: *Idée de la Nature & de la réalité de l'Empire & de la Bonté de Dieu, rélativement à l'Hypothéſe d'Origene ſur la préexiſtence des Ames.*

[*E*] *Il publia* .... Traité de la Police Eccléſiaſtique.] Cet Ouvrage fut attaqué, peu de tems après qu'il eut paru, par une Brochure intitulée: *L'Inſolence & l'Impudence triomphantes: l'Envie & la Fureur ſur le trône: le Miroir de la Malice & de la Folie, dans un Traité qui a pour titre* Traité de la Police Eccléſiaſtique; *ſur le Portrait naturel de S. P. tiré de ſa propre main*, &c. *ou court Recueil de quelques-unes de ſes invectives outrées, & de ſes ſatires prophanes*, &c. Londres 1669 en deux feuilles & demie.

de l'Ouvrage de Bramhall intitulé, *Apologie de lui-même & du Clergé Episcopal, contre l'accusation de Papisme que lui intentent les Presbytériens*, Londres in-8: dans cette Préface Parker montre, *quelles raisons on avoit de craindre le Papisme*. André Marvell l'attaqua d'abord, dans son *Rehearsal transposed*, Londres 1672 in-8; le Docteur Parker lui répondit par sa *Censure du* Rehearsal transposed, *en forme de Discours à l'Auteur*, Londres 1673 in-8. Marvell repliqua en publiant *la seconde partie du Rehearsal transposed* Londres 1673 in-8. En 1678 parurent à Londres in-4. les *Disputationes de Deo & Providentia Divina* de notre Théologien [*F*]. Trois ans après, on imprima sa *Démonstration de l'Autorité Divine de la Loi Naturelle, & de la Religion Chrétienne* [*G*], Londres 1681 in-4. La même année il publia un Livre intitulé: *Justification de l'Eglise Anglicane par les trois premiers & fondamentaux principes d'une Eglise Chrétienne*. I. *La nécessité de professer le Christianisme, de Droit Divin*. II. *La Jurisdiction de l'Eglise de Droit Divin*. III. *L'établissement de l'Episcopat de Droit Divin*; Londres in-8. En 1683 il donna un autre Ouvrage intitulé; *Histoire du Gouvernement de l'Eglise Chrétienne durant les six premiers siécles; où l'on fait voir*. I. *La Pratique Apostolique touchant les Evêques Diocésains & Métropolitains*. II. *L'Usurpation de l'autorité par les Patriarches & par les Papes*. III. *La querelle de deux-cens ans entre les Evêques de Rome & ceux de Constantinople, sur la Primauté Universelle*. Londres in-8. En 1684 il publia un Livre intitulé; *la Religion & la Fidélité: ou Démonstration de l'Autorité de l'Eglise Chrétienne dans son sein, de la suprémacie des Puissances Souveraines sur elle; & de l'obligation de l'Obéissance Passive, & de la Non-Résistance à tous leurs ordres, éclaircie par des exemples &c.* Londres in-8; l'année suivante il donna la *seconde partie* de cet Ouvrage; contenant l'*Histoire du concours de l'Autorité Impériale & Ecclésiastique dans le Gouvernement de l'Eglise, depuis le commencement du régne de* Jovien, *jusques à la fin de celui de* Justinien. Londres 1685 in-8. Au commencement de cette année 1685 il résigna sa Prébende de Cantorbery en faveur du Docteur Jean Bradford. Le Docteur Fell, Evêque d'Oxford, étant mort, Parker fut nommé à cet Evêché & sacré à Lambeth le 17 Octobre 1686; il garda néanmoins son Archidiaconat en commande. Le 4 Août il fut nommé par le Roi Président du Collége de la Madelaine à Oxford, & il prit possession de ce poste le 2 de Novembre [*H*]. En 1688 il fit imprimer à Londres in-4: *Raisons d'abolir le Test prescrit aux Membres du Parlement*. Anno 1678, *le* 30 *Octobre; mises d'abord par écrit pour la propre satisfaction de l'Auteur, & mises au jour pour l'utilité de tous ceux qui y peuvent être intéressés* [*I*]. Cette Piéce fut atta-

[*F*] *En 1678 parurent à Londres* in-4, *les* Disputationes de Deo & Providentia Divina *de notre Théologien*.] On trouve le caractére de cet Ouvrage & de l'Auteur dans la *Præfatio generalissima* du Docteur Henri More, qui est au-devant du Tome premier de ses Oeuvres Philosophiques, Londres 1679 in-folio. Antoine le Grand de Douai en Flandres, & Dominicain, qui a demeuré plusieurs années à Londres en qualité de Missionnaire, publia une Apologie de Descartes contre le Docteur Parker, *Apologia pro Renato Des Cartes*; Londres 1679 in-8.

[*G*] *Sa* Démonstration de l'autorité divine de la Loi Naturelle & de la Religion Chrétienne.] La premiére Partie contient une Démonstration de la Loi Naturelle par la nature même des choses, & d'un Etat avenir par la Loi Naturelle. La seconde renferme une Démonstration de la divinité de la Religion Chrétienne, par la certitude incontestable des Faits, & par la tradition non interrompue de l'Eglise.

[*H*] *Le 4 Août il fut nommé par le Roi Président du Collége de la Madelaine à Oxford, & il prit possession de ce poste le 2 de Novembre*.] Le Docteur Henri Clark, Président de ce Collége étant mort, on convoqua les Membres ou Aggrégés du Collége, pour procéder à l'élection d'un nouveau Président; mais avant le jour fixé, le Roi Jaques II. envoya un Mandement aux Electeurs, par lequel il leur recommandoit de jetter les yeux sur un jeune Maître ès-Arts, nommé *Antoine Farmer*, qui étoit venu de Cambridge. Mais les Aggrégés ne s'embarrassérent point de cette recommandation, & choirent, conformément à leurs Statuts, un de leurs Membres, qui s'appelloit *Jean Hough*, Bachelier en Théologie, & depuis Evêque de Worcester. Le Roi irrité de ce procédé, fit examiner l'affaire par la Commission Ecclésiastique, qu'il venoit d'établir, devant laquelle on produisit tant de faits scandaleux à la charge de Farmer, qu'il ne fut plus question de lui. Les Commissaires destituérent Hough de la Présidence, par une sentence rendue le 22 Juin, qu'ils rendirent publique par une Affiche signée d'eux, qu'on mit à la porte Occidentale de la Chapelle le 2 Août. Ensuite le Roi envoya un Mandement du 4 Août, qui portoit ordre d'élire l'Evêque Parker pour Président; mais les Aggrégés s'excusant de faire cette élection sur les sermens qu'ils avoient fait de maintenir les Statuts du Collége, le Roi nomma trois Commissaires pour terminer cette affaire, & pour faire exécuter ses ordres. Les Commissaires après avoir siégé deux jours dans le Collége, & avoir ordonné trois fois à Mr. Hough de remettre les Clefs des Appartemens du Président, ce qu'il refusa de faire, ils installérent comme Président, dans la Chapelle du Collége Mr. *Guillaume Wiggins*, Procureur de Parker, en lui faisant prêter les sermens accoutumés; ensuite ils le conduisirent au logement du Président, dont ils firent enfoncer les portes, après avoir frappé trois fois, & l'en mirent en possession le 25 Octobre 1687. Le 2 Novembre l'Evêque s'y rendit lui-même, & en prit possession en personne (23). [☞ Mr. Burnet rapporte cette affaire à peu près de la même maniére (24); il y a pourtant une ou deux circonstances, qu'on ne trouve pas dans le récit de Wood, & qui méritent d'être ajoûtées. „ Jaques, *dit l'Historien*, alla cette année 1687, se montrer à ses peuples, & trouvant Oxford dans sa route, il fit venir les Aggrégés du Collége de la Madelaine, auxquels il commanda de nommer sur le champ l'Evêque Parker pour leur Président. Le discours qu'il leur tint, ne répondoit nullement à la majesté de son rang. Il y mêla des injures de Crocheteur, & ne leur parla que d'un ton de colére. Ces Messieurs n'en firent ni plus ni moins, & s'en tinrent toujours à l'obligation de leur serment, dont ils alléguérent l'excuse avec un respect & des humiliations, qu'ils crurent capables de le fléchir". Mr. Burnet raconte ensuite ce que firent les Commissaires pour mettre Parker en possession, & il ajoûte „ qu'ils sommérent tous les Aggrégés de reconnoître le Chef qu'on leur donnoit, & d'implorer la grace du Roi pour leurs fautes passées. Ces Aggrégés tenant ferme, on les chassa tous du Collége, excepté deux qui se rendirent, & l'on comptoit de voir bientôt remplir la maison de Papistes". Add. du Trad.]

(23) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 815.

(24) Mém. Hist. de la Grande-Bretagne T. III. p. 176 & *suiv. Edit. de* 1725. in-12. en François.

[*I*] *Il fit imprimer* . . . . . Raisons d'abolir le Test &c.] La permission du Comte de Sunderland pour l'impression de cet Ouvrage est du 10 Décembre 1687, il est signé *Sa. Oxon.* Il prétend que le Test doit être révoqué pour les raisons suivantes. 1. „ Parce que non seulement il affoiblit, mais qu'il renverse absolument les droits naturels de Pairie, & qu'il anéantit les priviléges que la naissance donne à la Haute Noblesse; ensorte que ce que l'on ne pouvoit perdre autrefois que pour cause de trahison, est à présent à la merci de chaque Parti qui prévaut dans le Parlement (25). 2. *A cause que l'Origine du Test est honteuse; puisque c'est le premier effet de la Conspiration d'*Oates, *& qu'il n'a été établi que pour donner du poids au parjure* (26). „ 3. A cause de l'*incompétence de l'Autorité*, par laquelle cette Loi a été faite. Elle est *Ecclésiastique* dans sa nature, & portée néanmoins sans le concours de l'autorité de l'Eglise, contre la pratique du Monde Chrétien dans tous les siécles, & contre la Commission du Sauveur même, qui a déposé toute l'autorité du Gouvernement, & surtout le pouvoir Législatif, qui en est le principal acte, entre les mains des Ministres de son Royaume; ainsi tous ceux, de quelque ordre qu'ils soient, qui s'arrogent eux-mêmes le droit d'exercer cette autorité, lui ravissent réellement sa Couronne, par la maniére dont ils négligent, & méprisent, la commission qu'il a donnée à son Eglise Catholique (27)". 4. A cause de l'incertitude & de la fausseté des choses contenues dans le Test même; comme premiérement, *qu'il n'y a point de Transubstantiation dans le Sacrement du Corps & du Sang de notre Sauveur*, & en second lieu, *que l'invocation des Saints, & de la Mere de Dieu, est une Idolâtrie* (28). L'Auteur entre ensuite dans un détail historique de l'origine & des progrès de la Controverse sur la *Transubstantiation*, il fait voir ce qui est établi dans l'Eglise Romaine à cet égard, & ce que les Eglises Protestantes ont décidé; & il observe (29), que pour ce qui est de la *Présence réelle* „ la chose même, autant qu'il s'y connoit, a été reconnue dans tous les siécles de l'Eglise; mais que la *Maniére* n'a jamais été définie, que dans les Ecoles; & que quoique les Scholastiques ayent imaginé mille définitions, leurs idées métaphysiques n'ont jamais été reçues dans l'Eglise". Après avoir rendu compte de cette Controverse dans les Eglises étrangéres, il remarque (30), que *toutes les Sectes Chrétiennes sont d'accord sur* le fond *de la doctrine, & même les Calvinistes, lesquels quoiqu'ils entreprennent quelquefois de le nier, n'osent néanmoins tenir ferme sur leurs principes, & sont souvent obligés de souscrire au consentement de tout le Christianisme. Il s'ensuit évidemment de tout ce qu'on vient de voir*, ajoûte-t-il, *qu'il n'y a rien au monde de moins propre à entrer dans un serment que la* Transubstantiation, *puisque tous les Partis s'accordent sur la chose, quoiqu'ils soient en différent sur le terme; & quoiqu'ils soient d'accord sur l'essentiel, ils ne s'accordent point sur une infinité de spéculations à cet égard; & après avoir bien disputé, ils conviennent unanimement, que la* Maniére *est entiérement inconnue & incompréhensible. Ensorte qu'à prendre la chose d'un côté, par rapport à la chose même, qui est la* Présence réelle, *le Test attaque tout le Christianisme; à la prendre de l'autre côté par rapport à la maniére, le Test ne signifie* rien

(25) P. 1.

(26) P. 5.

(27) P. 6. 7.

(28) P. 9.

(29) P. 27.

(30) P. 45.

attaquée par divers Ecrivans [*K*], & fortifia les soupçons qu'on avoit de son panchant pour la Religion Romaine: les Catholiques Romains eux-mêmes confirmérent cette opinion. Dans une Lettre d'un Jésuite de Liége à un de ses Confreres de Fribourg, datée du 2 Février 1687, le premier mande (*k*) que Parker „ semble favoriser beaucoup la Cause Catholique; qu'il a proposé au Conseil, s'il ne seroit „ pas convenable d'accorder du moins un Collége à Oxford aux Catholiques, pour qu'ils ne soient pas „ obligés de faire de si grosses dépenses, en allant faire leurs études dans les Pays étrangers. Que l'Evêque „ que ayant invité deux Seigneurs Catholiques Romains, porta à un Baron hérétique, qui se trouvoit „ aussi à table, la santé du Roi, lui souhaittant un heureux succès dans toutes ses entreprises; & il ajoûta, „ que la Religion des Protestans d'Angleterre ne lui paroissoit que de fort peu meilleure que celle „ qui étoit établie à Bude (le Mahométisme) avant la prise de cette Ville; & que la plupart de ceux „ qui la défendoient étoient de francs Athées &c.". Le Pere *Edmond Peters*, autre Jésuite, & Membre du Conseil Privé de Jaques II. écrivoit dans le même mois (*l*) que „ l'Evêque d'Oxford ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement: le plus grand obstacle est sa femme, dont il ne peut se défaire; son dessein „ étant de demeurer Evêque, & de changer seulement de Communion, ce que je ne doute pas que le „ Roi ne permît, & que le Saint Pere ne confirmât. Je ne vois pas qu'il puisse davantage nous être „ de quelque utilité dans la Religion qu'il professe, parce qu'il est soupçonné, & qu'on n'a aucune estime „ pour lui parmi les Hérétiques de l'Eglise Anglicane. Je ne vois pas non plus que sa conversion „ en engage beaucoup d'autres à suivre son exemple, parce qu'il s'est déclaré avec trop de précipitation. „ S'il en avoit cru mon conseil, qui étoit de temporiser plus longtems, il auroit mieux fait; mais „ c'est son tempérament, ou plutôt son zéle, qui l'a emporté &c." Parker mourut au Collége de la Madelaine le 20 Mars 1687-8, & fut enterré le 24 dans la Chapelle extérieure du Collége. On publia à Londres en 1690 son *Discours envoyé au Roi* Jaques, *pour lui persuader d'embrasser la Religion Protestante; avec une Lettre sur le même sujet*. On lui attribue encore, *Réponse modeste à* l'Irenicum *du Docteur* Stillingfleet. Londres 1680 in-8; & une Piéce intitulée: *Mr.* Baxter *baptisé du sang*. André Marvell (*m*) prétend qu'il est aussi l'Auteur de, *Grégoire à la barbe grise démasqué; ou nouvelles de la Cabale* &c. *en forme de Lettre de* E. H. *à notre ancien ami* R. L. Londres 1673 in-8. En 1726 on publia à Londres in 8, *Reverendi admodum in Christo Patris* Samuelis Parkeri, *Episcopi non ita pridem Oxoniensis, de rebus sui temporis Commentariorum Libri quatuor, e codice manuscripto ipsius Authoris manu castigato, nunc primum in lucem edit*. Il s'est fait deux Versions Angloises de ces Mémoires. [☞ A juger de cet Ouvrage par ce

(*l*) V. The *Third Collection of Papers relating to the present Juncture of Affairs in England* &c. publiée à Londres en Décembre 1688. p. 11.

(*m*) Ibid. p. 17. 18.

(*m*) *Rehearsal transposed*. Part. II. p. 121.

rien du tout, il impose seulement, sous les peines les plus rigoureuses une chose inintelligible, où il intéresse la sagesse & l'honneur d'une Nation. L'Eglise Anglicane est d'accord avec la Tradition de l'Eglise Catholique, tant Romaine que Réformée, en admettant la certitude de la Présence réelle, & l'incertitude de la maniére; quoique la véritable idée de ce dogme ait été misérablement embarrassée & embrouillée par les mauvaises pratiques des Sacramentaires. Il ajoûte ensuite (31) que *quelque téméraire qu'il soit à ceux qui croyent la* Présence réelle, *d'abjurer le terme de* Transubstantiation; *il y a surtout de l'inhumanité & de la barbarie à décider que quelque partie du Culte établi dans l'Eglise Chrétienne est une* Idolâtrie *en soi.* Il explique la nature de l'*Idolâtrie*, qui est, selon lui, „ adorer les Corps célestes, le Soleil, „ la Lune, & les Etoiles, ou quelque autre Divinité visible „ & corporelle, comme le Dieu suprême, d'une maniére „ qui exclue toute idée d'une Divinite invisible & spirituel- „ le (32)". Il tâche de prouver cette thése avec étendue, & remarque ensuite (33), que *si nous comparons l'ancienne idolâtrie des Juifs, avec celle dont certaines gens ont taxé dans ces derniers tems tous les Chrétiens de la Communion de Rome, je ne sai*, dit-il, *ce qui l'emportera de la malignité ou de l'extravagance de cette accusation.*

(31) P. 61.

(32) P. 71. 72.

(33) P. 125.

[*K*] *Cette Piéce fut attaquée par divers Ecrivains.*] Mr. Goodwin, Ministre Non-conformiste, l'attaqua par un Traité imprimé à Londres en 1688 in-4, sous ce titre: *La Transubstantiation, Article de foi particulier à l'Eglise Romaine, & jamais reçu par l'ancienne Eglise, ni par aucune Eglise Réformée. Ou Reponse à un Traité intitulé*, Raisons d'abolir le Test. Mr. Wake, depuis Archevêque de Cantorbery, publia un *Traité de la nature de l'Idolâtrie, où l'on examine & critique la véritable & seule idée qu'en a donné un certain Auteur.* Au titre Mr. Wake a mis un passage des *Tentamina Physico-Theologica* de Parker, p. 4; où il dit, „ Si je demeurois uniquement „ parmi des Papistes, & que je visse leur Religion toute remplie „ de contes de vieilles, & que je n'eusse aucune régle „ de foi, qui m'aidât à distinguer l'immense différence qu'il „ y a entre la Religion Chétienne, & les billevesées du Papisme; „ & enfin s'il n'y avoit point d'Histoires où l'on apprit, „ comment tous ces abus s'y sont glissés; j'avouë ingénument, „ que la Religion Chrétienne seroit très-suspecte, „ je la rejetterois même comme aussi extravagante, que méprisable, „ & indigne de l'estime même de vieilles coureuses; „ & je ne haïrois pas moins le nom de Christianisme, „ que je hais celui de Papisme". Mr. Wake observe dans sa *Préface* (34) qu'il paroit étrange que notre Auteur *s'imagine nous fouler aux pieds, en prétendant que l'Eglise Romaine a défini la* Transubstantiation, *dans le sens où nous l'entendons, & qu'elle a établi un culte idolâtre dans notre Communion; car les plus grands hommes de la Religion Réformée non seulement, lui ont intenté cette accusation; mais l'Auteur lui-même a souscrit en son tems à cette vérité. Mais ce qu'il y a de bien plus surprenant encore, c'est de voir une proposition si hardie & si nouvelle, appuyée par des argumens si foibles, que ce n'est pas à tort, que quelques personnes de la Communion Romaine se sont plaintes, à ce que l'on dit, que cet Auteur les a plutôt trahis que défendus. On a fait voir, combien il a mal réussi à vouloir expliquer la* Transubstantiation, *c'est ce qu'a prouvé l'Auteur d'un Traité publié depuis peu, où l'on montre que la* Transubstantiation *est une* doctrine particuliére *à l'Eglise Romaine, la même chose a été établie dans la* Préface de l'Examen *des nouveaux Articles du Symbole* Romain *par la* Tradition Catholique. *Si je prouve qu'il ne s'est pas moins trompé sur ce qui regarde* l'Idolâtrie, *ce qu'il y a de* Théologique *dans sa piéce sera suffisamment éclairci, & pour le reste nous ne nous en mêlons en aucune façon.* Après avoir réfuté l'idée de Parker sur l'Idolâtrie, Mr. Wake s'explique sur ce qu'il en pense lui-même: il remarque (35) „ qu'il est fait mention de deux sortes d'idolâtries dans l'ancien „ Testament, & ce qu'il y a de fâcheux pour notre Auteur „ décisif, l'une & l'autre détruisent son unique & véritable „ idée. 1. L'adoration du vrai Dieu sous quelque symbole „ extérieur, ou sous quelque représentation corporelle. „ 2. L'adoration d'autres *Dieux*, que le Dieu d'Israël; „ soit en renonçant entiérement au culte de celui-ci, pour „ s'attacher uniquement à d'autres *Divinités*; soit en servant „ d'autres *Dieux* avec le vrai Dieu". [☞ Je ne sai comment accorder ce qu'on trouve ici sur l'Auteur du *Traité de la Nature de l'Idolâtrie*, qu'on attribue au Docteur Wake, avec ce qu'on lit sur le même Ouvrage dans la *Bibliothèque Universelle* (36). „ Le Docteur *Claget*, à qui le public est redevable „ de cette Dissertation, mourut peu de tems après l'avoir „ composée. C'est le même qui a soutenu de longues disputes „ contre l'Auteur du *Papiste mal représenté*. Mr. Burnet „ pour donner une marque publique de la reconnoissance „ des Anglois envers cet illustre défenseur de leur Eglise, „ a fait traduire son Traité *de la Nature de l'Idolâtrie*, & „ y a mis une Préface, où il fait l'éloge de l'Auteur & de „ son Livre. On a cette Traduction manuscrite, qui est assez „ élégante & assez fidéle pour mériter de voir le jour". Voilà qui semble bien positif; j'ignore à qui l'on doit s'en rapporter; mais j'ai cru devoir instruire le Lecteur de cette circonstance. Add. du Trad.] Mr. *Jean Philips*, Neveu de Milton, se mit aussi sur les rangs contre Parker, & publia une Piéce intitulée: *Réponse de* Samuel *Archidiacre de Cantorbery aux fameuses* Raisons pour l'abolition du Test, *& aux idées que donne de* l'Idolâtrie, Samuel, *Evêque d'Oxford*. 1688 in-4. Il parut encore la même année in-4. *Preuves que le Test de l'Eglise d'Angleterre est raisonnable, & que sa Réformation a été très-légitime, pour servir de Réponse aux raisons sophistiques, & aux assertions précaires de l'Evêque* d'Oxford *sur ce sujet. On prouve aussi, que le Culte des Images, l'adoration de l'Hostie, & l'invocation des Saints, sont une idolâtrie, tant par la Doctrine de toute l'Ecriture, que par celle des anciens Peres, & de toutes les Eglises Réformées. Par où l'on justifie les Ecrits des Docteurs* Stillingfleet, Tillotson, More, &c. *de l'accusation d'être* Anticatholiques, Antichrétiens & Fanatiques. Le Docteur *Gilbert Burnet* publia aussi, *Examen des* Raisons pour l'abolition du Test, *imposé à tous les Membres du Parlement, proposées par* Sa. Oxon. Et une *Seconde Partie de l'examen des* Raisons *alléguées par* Sa. Oxon. *pour l'abolition du* Test: *ou Réponse à son Apologie de la* Transubstantiation, *& à ce qu'il dit pour justifier l'Eglise Romaine d'idolâtrie:* avec une *Continuation de la Seconde Partie*, &c. Londres 1688 in-4. Dans l'*Examen* le Docteur Burnet dit (37) „ que sans la maniére dont le „ feu Roi (Charles II) est mort, & les *Piéces* publiées depuis, „ l'Auteur (l'Evêque *Parker*) se seroit vengé sur sa mémoire, „ car il ne lui pardonnera jamais de ne l'avoir point „ avancé. Le feu Roi étant aussi bon Juge de l'esprit, devoit „ naturellement goûter le meilleur satirique de notre „ tems: il vit cependant que l'esprit du Clabaudeur, comparé „ avec celui d'un autre, étoit un esprit de circonstance, „ & par cette raison il décida en faveur du *Rehearsal* „ *transposed*. On sentit vivement la chose, qui donna néanmoins „ lieu au seul trait de modestie, dont on puisse l'accuser, „ c'est qu'il quitta la Ville, & ne fatigua plus le public „ de ses Ecrits, pendant quelques années; parce qu'il „ est impossible de ne pas rougir, même avec un front d'airain,

(34) P. 2.

(35) Cap. p. 61.

(36) T. XI. p. 541.

(37) Dr. Burnet's *Collection of eighteen Papers relating to the Affairs of Church and State during the Reing of King James the Second* p. 102. Londres 1689 in-4.

ce qu'en dit Mr. Le Clerc, on ne peut en avoir une idée fort avantageuſe [*L*]; & le portrait que Mr. Burnet fait de Parker, & dont la plupart des traits ſont confirmés par ce qui eſt rapporté dans cet Article, ne fait nullement honneur à cet Evêque d'Oxford. „ On plaça, *dit Mr. Burnet* (*n*), dans le Siége d'Oxford Parker, qui, de rigide Indépendant qu'il étoit avant 1660, devint tout à coup après cette époque, auſſi rigide Anglican. Les Piéces qu'il écrivoit alors contre les Non-conformiſtes, marquoient tant de mépris & tant d'emportement, qu'ils en furent piqués au vif contre lui . . . On le vit dans ces piéces porter ſi haut l'autorité du Souverain ſur la conſcience du Sujet, qu'il y traitoit d'expreſſion indigeſte & profane, ce que l'on diſoit ſouvent dans ce tems-là, *que le Roi eſt au-deſſous de Dieu & de Chriſt*. Selon lui, la choſe étoit vraye de Dieu, mais elle ne l'étoit point de notre Seigneur, l'autorité du Prince étant au-deſſus de la ſienne. Son zéle Royaliſte ayant été longtems ſans récompenſe, il tourna un peu la médaille, & décocha pluſieurs Traités, où il tâcha de prouver *que l'Egliſe eſt indépendante du Magiſtrat*. Ses Ouvrages qui ſe faiſoient lire par les agrémens de l'imagination, n'etoient d'ailleurs ni fort bien écrits, ni auſſi ſérieux qu'ils auroient dû l'être, en maniant des matiéres de cette nature. L'Auteur lui-même, ambitieux & intereſſé, ne paroiſſoit avoir de la Religion que par Politique, & ne la conſidérer que comme une affaire de parti & de faction dans l'Etat. Il venoit rarement aux Priéres publiques, ou aux Exercices ſacrés, & l'orgueil dont il étoit bouffi le rendoit inſupportable à tout le monde". Pour achever le caractére de l'Evêque dont il s'agit, ajoûtons ce que le même Hiſtorien en dit ailleurs (*o*). „ De tous les Auteurs qui les attaquérent (les Non-Conformiſtes) il n'y en eut point de plus envenimé que Parker, que Jaques II. fit enſuite Evêque d'Oxford. Cet homme, mordant Satirique, & médiocrement ſavant, n'avoit ni jugement ni vertu, & ne pouvoit paſſer que pour un impie. Aprés avoir diverti la Nation, pendant quelques années, par „ di-

(*n*) Mém. Hiſt. de la Gr. Bret. Tom. III. p. 168. 169.

(*o*) Ibid. T. I. p. 525.

„ rain, quand on reçoit un pareil affront. Cependant ſa haine contre le frere aîné n'a jamais été éteinte, que par la mort de ce Prince". Mr. Burnet obſerve enſuite (38), que dans ſon Traité, l'Evêque *fait paroître ſi ſouvent ſon ancienne haine contre* Calvin *& contre les* Calviniſtes, *& qu'il y revient en tant d'endroits, que cela ſaute aux yeux. Je crois*, ajoûte-t-il, *qu'elle eſt à-préſent plus violente que jamais, par une raiſon particuliére: Quand le mariage du Prince & de la Princeſſe* d'Orange *ſe fit, il fut peut-être le ſeul en Angleterre, qui témoigna ſon mécontentement de cette heureuſe union, d'une maniére ſi groſſiére, que lorſque leurs Alteſſes paſſérent à Cantorbery, il ne voulut jamais aller avec le reſte du Corps, dont il a été ſi longtems la partie honteuſe, pour leur rendre ſes reſpects; & il répondit à ceux qui lui en demandérent la raiſon*, qu'il ne pouvoit avoir de reſpect pour un Prince Calviniſte. *Or ce Prince* Calviniſte *s'eſt déclaré ſi ouvertement contre la révocation du Teſt, qu'il ne faut pas douter que cela n'ait encore aigri la bile de notre homme, & augmenté ſa haine contre tout le parti.*

(39) Ibid. p. 213.

[*L*] ☞ *A juger de cet Ouvrage par ce qu'en dit Mr. le Clerc, on ne peut en avoir une idée fort avantageuſe.*] Il en parle dans ſa *Bibliothéque Ancienne & Moderne* (39), & aprés avoir rapporté ce que Mr. Burnet dit de l'Auteur, le Journaliſte ajoûte. „ Cette Piéce de *Parker* eſt digne d'un homme du caractére dont-on le décrit. Elle commence à l'an 1660, & finit à l'an 1674, ces *Commentaires*, ou *Mémoires* ne ſont comparables en rien à l'Ouvrage de Jules-Céſar, qui porte ce nom, & qui ne renferme pas, contre Pompée, la moitié de la paſſion, que Parker en fait paroître contre la République des Provinces-Unies, qui ſont les ſeules, aprés Dieu, qui ont conſervé la Religion Proteſtante & le Gouvernement, tel qu'il eſt dans la Grande-Bretagne, comme toute l'Europe en eſt perſuadée. Je ne ſai s'il y a des gens en Angleterre, qui ſoient inſpirés aujourd'hui du même eſprit que Parker; mais les Editeurs de cet Ouvrage ne paroiſſent pas fort éloignés des maniéres de cet Evêque, ou pour le moins ſemblent jouër le même perſonnage; car enfin un ſemblable Livre ne méritoit que d'être jetté au feu". Le Lecteur ne ſera pas fâché peut-être de trouver ici un échantillon des Mémoires de Parker, nous rapporterons ce qu'il dit pour juſtifier la guerre que Charles II. fit aux Provinces-Unies en 1672 (40). *De fœderis triplicis jure violando, de bello nullo feciali præmiſſo, in Batavos inchoando; de fœdere cum Galliæ Rege, hæc Regem monuerunt. Jus Fœderum nullum eſſe populi Anglicani* cum Batavis. *Ipſos non juſtam & legitimam Rempublicam eſſe, ſed la*tronum *&* piratarum aſylum. *Inſitum eſſe inter gentes odium.* Belgas *ſempiterno bello in Angliam cum natura, tum lucro, quo homines ſordidè maximè ducuntur, geſturos. Gentem vanam, Romæ veteris æmulam, de orbis imperio ſomniare: Diu omne per ipſum terrarum Orbem commercii jus ſibi poſtulaſſe. Unum Angliæ Regem immenſæ eorum ambitioni interceſſiſſe. Devictis Anglis, iis omne Maris imperium, ſine Rivali, obventurum. Tum maris dominos facilè terræ imperio potituros. Cum itaque ſic ſteterit belli ratio, ut gentium altera deleatur, Carthaginem eſſe extemplo delendam. Ad hæc, quid ſi fœderum jura Bellum, nulla edita belli denuntiatione, inchoando paululum violentur? Rem cum juſto hoſte non eſſe geſtam, ſed cum gente fœderum omnium ruptrice. Nullam cum perfidis fidem eſſe.* Batavos, *Deos hominesque ſemper fefelliſſe; perjuros jure Gentium excidiſſe. Denique cum nullam fœderum religionem ipſi haberent, nullam ab aliis ipſis debitam; nedum ab Anglis, quos, poſt iſta fœdera, perjuriis ſemper illuſiſſent. Modò Amboinæ & Surinami recordetur, modo fœderis poſtremo Hagæ icti, cujus cera adhuc madidi obliti fuere, ita ut ipſum vexilli obſequium regiis navibus abnuiſſent, & Guineenſis facinoris meminerint; cum Holmeſium, juxta Africæ littora inopinatò adorti ſunt, qui cùm ſui defenſione eos devicisſet, & præſidia, unde in eum tormenta exploſa cepiſſet, ipſi, eo abſente, impigrè Angliæ Regem conqueſtum occurrunt Holmeſium piratica latrocinia expugnaſſe. Meminerit Reuteriani fœderis, cùm Belgæ, fœderata cum Anglis claſſe, Piratas Algerinos obſediſſet, ipſe autem Reuterus ſe furtim, Ordinum juſſu, in Guineæ littora ſubduxit, ubi perfido latrocinio omnia Anglorum, nihil hoſtile metuentium, abrupit. Denique ſi fœderum jus aliquando violetur, tanti præmii gratia violandum eſſe. Quippe Regem citò Claſſem Smyrnenſem, belli ſecuram capturum, tum inſequentis belli ſtipendia perſoluturum.* Donnons la traduction de ce paſſage en faveur de ceux qui n'entendent point l'Original, la voici de la façon de Mr. Le Clerc (41). „ Voici les Raiſons qui portérent le Roi (Charles II.) à rompre la Triple Alliance, à faire la guerre aux Hollandois ſans leur envoyer aucun Ambaſſadeur, & à faire un Traité contre eux avec le Roi de France. Qu'il n'y avoit point de droit d'Alliance entre le peuple Anglois & les Hollandois: qu'ils ne formoient pas une juſte & légitime République, que c'étoit un aſyle de brigands & de pirates: Que les deux Nations étoient naturellement ennemies; que les Hollandois auroient des guerres perpétuelles contre l'Angleterre, tant par leur inclination naturelle, que pour le gain, que ces gens ſordides cherchent principalement: Que cette Nation vaine, émule de l'ancienne Rome, ſongeoit à l'empire du Monde: qu'elle avoit aſpiré depuis longtems à ſe rendre maitreſſe du commerce de toute la Terre: Que le Roi d'Angleterre ſeul s'étoit oppoſé à leur ambition immenſe: Que ſi elle avoit une fois vaincu les Anglois, elle auroit l'empire de la Mer ſans rival; & qu'étant maitreſſe de la Mer, elle le ſeroit bien-tôt de la terre; que la guerre étant de nature qu'il falloit que l'une ou l'autre périt, il falloit ſe hâter de détruire Carthage. Mais ſi l'on dit que c'eſt violer le droit des Alliances (*il veut dire* le Droit des Gens) que de commencer la guerre, ſans l'avoir déclarée; on n'a qu'à répondre, que l'on n'a pas à faire à un ennemi légitime, que c'eſt une Nation qui a rompu tous les Traités; qu'on n'eſt pas obligé de garder la foi à des perfides: Que les Hollandois ont toujours trompé Dieu & les hommes; que ces parjures étoient déchus du Droit des Gens; qu'enfin, puiſqu'ils ne faiſoient aucun ſcrupule de violer les Traités, on ne leur devoit point auſſi garder la foi; & que les Anglois le devoient faire moins que perſonne, eux qui avoient été ſi ſouvent trompés par leurs parjures, aprés tant d'alliances. Ils n'avoient qu'à ſe ſouvenir d'*Amboine* & de *Suriname*, & du dernier Traité fait à *la Haye*, auſſitôt oublié que ſcellé, puiſqu'ils refuſérent l'honneur du pavillon aux Vaiſſeaux du Roi. Qu'ils ſe ſouviennent de l'attentât commis ſur les côtes de Guinée, où ils attaquérent à l'improviſte Holmes, qui navigeoit ſur les bords de l'Afrique, & qui les vainquit en ſe défendant, & ſe rendit maître des Forts, d'où ils avoient tiré ſur lui; & qu'ils n'avoient pas laiſſé de ſe plaindre au Roi de ſes pirateries. Qu'ils ſe ſouviennent encore de l'action de *Ruyter*, qui ayant affiégé les Corſaires Algériens, avec la Flotte alliée des Anglois, ſe déroba furtivement, par Ordre des Etats, pour ſe rendre ſur les côtes de Guinée, où il prit, par un perfide brigandage, tout ce que poſſédoient les Anglois, qui ne s'attendoient à aucune hoſtilité. Enfin on doit penſer, que ſi l'on peut en quelque cas violer le droit des Traités, il faut le faire pour en retirer un grand avantage, comme à-préſent, où le Roi pourra ſe rendre bien-tôt maître de la flotte de Smyrne, & par cette ſeule priſe ſe mettre en état de fournir aux fraix de la guerre". Ajoûtons le jugement que porte Mr. Le Clerc, auquel tout homme, à qui il reſte une ombre d'équité & d'humanité ne pourra s'empêcher de ſouſcrire. „ Je ne copierai pas davantage, *dit-il* (42), un Auteur dont-on peut voir l'impiété & la barbarie, en liſant ſeulement ce que je viens de rapporter; & encore mieux en parcourant les IV. Livres de *Mémoires de ce qui eſt arrivé de ſon tems* . . . on n'a jamais rien lu de plus emporté, & de plus impudent que cet Ouvrage . . . . . Ce Livre eſt trop plein de fautes de jugement, & écrit en trop mauvais ſtyle, pour ne pas avoir du mépris pour un homme, qui eſt capable d'écrire de ſemblables choſes, & de les exprimer ſi mal. Les Payens même, oui les Payens, auroient eu honte d'écrire une ſemblable rapſodie, pleine de menſonges, & d'abſurdités ſcandaleuſes". Rem. du Trad.

(10) Tom. XXVII. Art. VII.

(40) Comment. p. 124. & ſuiv.

(41) *Hiſt. de Provinces-Unies.* Tom. III. p. 270. J'ai été obligé de faire quelques changemens à cette traduction, qui n'eſt pas tout-à-fait exacte.

(42) *Ubi ſupra.*

„ divers Ouvrages fort vifs & fort malins, il fe vit attaqué à fon tour par le Bouffon le plus fpirituel de „ fon fiécle, dont le burlefque avoit des graces fi finguliéres, & fi engageantes, que tout le monde, „ depuis le Roi jufqu'à l'artifan, en étoit enchanté. Ceci mortifia non feulement Parker, mais auffi „ tout le parti; car l'Auteur de la *Répétition parodiée* (The Rehearfal tranfpofed) mit tous les rieurs de „ fon côté". On trouvera ci-deffous des preuves de ce caractére ridiculement boufon de Parker, même dans les fujets les plus graves [*M*]. **Add. du Trad.**]

[*M*] ☞ *On trouvera ci-deffous des preuves de ce caractére ridiculement boufon de Parker, même dans les fujets les plus graves.*] On n'en doutera point, quand on faura que Collins n'a pas dédaigné de faire ufage de ce qu'il avoit écrit, pour répandre du ridicule fur les Apôtres. C'eft que j'apprens de Mr. de la Chapelle (43) dans l'Extrait qu'il donne d'un Ouvrage de Collins fur les Prophéties. Cet Auteur remarque que les Juifs attendoient le Meffie fous l'idée d'un Libérateur temporel. Que les Apôtres eux-mêmes ne s'attachérent à Jéfus, que dans l'efpérance de le voir un jour maître d'un puiffant Empire, & de faire une brillante fortune avec lui. *C'eft*, felon l'Auteur, *ce qu'a dit fort fpirituellement un très-Révérend Evêque.* A l'occafion de cette belle citation le Journalifte fait la remarque fuivante. „ Que cet Evêque, nommé *Samuel Parker*, le devint d'Oxford en 1686, par la nomination de Jaques II. Ce fut, ajoûte-t-il, toute fa vie „ un vrai Boufon, toujours de la Religion des plus forts; „ zélé Presbytérien avant 1660, enfuite furieux Anglican „ fous Charles II, & enfin fervilement attaché au Parti Papifte fous le Succeffeur de ce Prince. Son fort étoit la plaifanterie. Auffi en mettoit-il partout, fans en excepter les „ fujets les plus férieux. Ce caractére, ridicule dans la perfonne & dans les écrits d'un Evêque, eft précifément ce „ qui doit avoir déterminé notre Auteur à le choifir pour „ garant d'une chofe, qui eft des plus triviales, & que mille „ autres perfonnes ont dite. Mais *Parker* l'a dite d'une maniére, qui fait jouër aux Apôtres un affez fot perfonnage, & „ voilà le joli. Afin qu'on voye fi notre Auteur fe connoit „ en chofes fpirituelles, traduifons une partie de fa citation. „ *St. Jean*, dit Parker (44), *étoit trop en faveur, pour être moins* „ *que premier Sécretaire d'Etat, & fans-doute que Judas ne s'attendoit pas à de plus petit emploi que celui de Grand-Tréforier. Les femmes auffi comptoient de n'avoir pas peu de part au* „ *Gouvernement, comme il paroit par la femme du vieux Zébedée. Et comme quelques-uns fe propofoient de refter à la Cour,* „ *en qualité de Miniftres, les autres couchoient en joue les Intendances, & les Provinces. Hérode & Pilate étant dépouillés de leurs charges, un Apôtre auroit la Judée, un autre auroit* „ *la Galilée, & le plus modefte de la troupe bornoit apparemment* „ *fon ambition à devenir Lord-Maire de Capernaüm.* Il y a là „ bien de l'efprit, oui; & furtout quand la chofe vient *d'un* „ *très-Révérend Evêque.* J'avouë pourtant que pour trouver „ la pointe il faut avoir le cœur & l'efprit à peu-près tournés comme ce très-Révérend Evêque-là". Le Journalifte à raifon, & tout bien mûrement pefé, ou ne peut qu'avoir un fouverain mépris pour *Sam. Parker*. **Rem. du Trad.**

(43) Bibl. Angloife, Tom XV. Part. I p. 110. & fuiv.

(44) [illegible] *the* [illegible] *of* [illegible] *Relig.* p. [illegible]

PARSONS ou PERSONS (Robert) célébre Ecrivain de l'Eglife Romaine dans le XVI. Siécle, nâquit en l'année 1546 de Parens honnêtes [*A*] à Nether-Stowey, proche de Bridgewater, dans la Province de Somerfet (*a*). Il apprit le Latin d'un Prêtre, nommé Jean Haynward, qui avoit été Chanoine régulier dans la Comté de Devon, & qui étoit en ce tems-là Vicaire de Nether-Stowey: il conçut tant d'affection pour Parfons, qu'il lui rendit fervice pour le placer dans l'Univerfite. Vers la fin de l'année 1563, il entra dans le Collége de Baliol à Oxford; & il fe diftingua par fa fubtilité dans la difpute, tant dans fon Collége, que dans les Ecoles publiques (*b*). Le 31 Mai 1568 il fe fit recevoir Bachelier-ès-Arts (*c*), la même année, il fut aggrégé dans fon Collége, à titre de ce qu'on appelle *Probationer-Fellow*, & enfuite comme Chapelain; vraifemblablement qu'il entra de cette maniére dans les Ordres; il avoit en ce tems-là beaucoup de réputation dans fon Collége pour inftruire la Jeuneffe (*d*). Le 2 Décembre 1572 il fut reçu Maître-ès-Arts (*e*). Et le 13 de Février 1673-4, il réfigna fa place au Collége de Baliol [*B*]. Au mois de Juin 1574 il quitta l'Angleterre, & fe rendit à Calais, d'où il alla

(*a*) Parfon's *manifeftation of the folly and bad fpirit of certain in England, calling themfelves fecular Priefts.* c. 7. fol. 29. *b.* Edit. de 1602 in 4.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* V. I. C. 356.

(*c*) Idem *Fafti Oxon.* V. I. C. 102.

(*d*) Idem *Ath. Oxon. ubi fupra.* Et Mr. Edward Gee's Introduction *to the Jefuits Memorials* p. 2. Lond 1690.

(*e*) Wood *Fafti Oxon.* Vol. I. Col. 106.

[*A*] *Nâquit .... de parens honnêtes.*] Mr. Wood dit (1), que fon pere *étoit un honnête homme du peuple, ennemi de l'Eglife Romaine, avec laquelle* Alexandre Bryant *le réconcilia néanmoins. Sa mere étoit une femme grave & de mérite, qui vécut nombre d'années errante & fugitive pour caufe de religion, & qui mourut à Londres, fort âgée, vers l'an* 1599. Mais divers Prêtres Romains & d'autres Ecrivains, & entre autres Mr. *Thomas Bell* (2) & le Docteur *Thomas James* (3), affurent „ que „ fa naiffance étoit honteufe, & qu'il étoit de baffe extraction, né à Stokerfey dans la Province de Somerfet; que „ fon pere prétendu étoit Maréchal ferrant, & fon véritable „ pere le Prêtre de la Paroiffe de Stokerfey; ce qui a été „ caufe qu'il a eu deux noms, qu'on l'a appellé tantôt *Robert Parfons*, tantôt *Rob. Cowbuck*". Mr. Edouard Gee (4) obferve, *qu'on n'eft pas encore d'accord fur fon nom & fa famille; car on prétend que le nom de* Parfons, *ou* Perfons, *comme il écrit lui-même, ne lui a été donné que par une raifon honteufe pour lui, & que le vrai nom de fon pere prétendu étoit* Cowback *ou* Cubbock.

[*B*] *Le 13 Février 1573—4, il réfigna fa place au Collége de Baliol.*] Mr. Wood rapporte (5) „ qu'il réfigna fa place „ de fon bon gré, comme le porte le Régiftre du Collége de „ Baliol, p. 125; quoique certains Ecrivains prétendent qu'il „ ne fit cette réfignation, que pour prévenir le deffein où „ l'on étoit de l'expulfer". Le Pere Parfons dans fa *Courte Apologie* (6) en parle lui-même, comme d'une action volontaire. Mais Mr. Gee nous apprend (7) *qu'il fut privé de fa place, & mis hors du Collége avec honte: il eft vrai qu'il ne fut pas chaffé, mais on le contraignit de réfigner, en lui permettant de garder quelque tems fon appartement, & fes difciples. Mais on retracta bien-tôt cette grace, par quelle raifon c'eft ce qu'il eft difficile de dire, vu le partage des Ecrivains, & de ceux de fa Societé même fur ce fujet.* Le Pere Morus Jéfuite, dans fon *Hiftoria Miffionis Anglicanæ Soc. Jefu* (8), prétend que ce fut, parce qu'on le foupçonnoit non feulement d'avoir du panchant pour le Papifme, mais parce qu'il fe déclaroit ouvertement en faveur de la Religion Romaine; & qu'on jugea qu'il étoit dangereux de confier à un tel homme l'éducation d'un auffi grand nombre de jeunes-gens, qu'il y en avoit ordinairement fous fa conduite. „ Mais, *dit Mr. Gee* (9), „ ce ne peut être-là la véritable raifon; puifque le Pere Parfons agiffoit en bon Proteftant, & qu'il étoit principalement en relation avec des gens propres à l'inftruire & à „ l'affermir dans la Religion Proteftante; tels étoient par „ exemple, Mr. *Squire* & le Docteur *Hyde*, fameux Savans „ de ce tems-là, & très-zélés Proteftans: Lui même parut dans „ la fuite très-zélé pour le Proteftantifme, puifque pendant „ qu'il fut Bourfier du Collége il mit des Livres Proteftans „ en la place de plufieurs vieux Livres & Manufcrits; & qu'il „ fut le premier qui mit des Livres Proteftans dans la Bibliothéque du Collége. Et après qu'il en eut été mis fi defagréablement dehors, il déclara à un ancien ami, qu'il avoit, „ Avocat d'Inner-Temple, fur ce que celui-ci lui témoigna „ avoir des doutes fur fa Religion, qu'il étoit prêt à faire „ ferment, qu'il n'étoit pas Papifte, & qu'il n'avoit même „ jamais eu deffein de l'être. D'autres prétendent qu'il perdit „ fa place, parce qu'il étoit brouillon & débauché, fourbe, „ fripon, en un mot coupable de crimes, qui le rendoient „ indigne de la Société où il étoit. Le Docteur *Bagshaw*, „ qui avoit été du même Collége, & qui fe fit auffi Papifte „ dans la fuite, & devint Prêtre d'un Séminaire, affure qu'il fut „ accufé par fon Confrere Bourfier *Stancliffe* d'avoir falfifié „ les Comptes du Collége; c'eft ce que lui ont fouvent reproché les Prêtres Séculiers, qui l'ont traité affez durement, quoique pas plus que ne l'ont mérité fes mauvais „ procédés & fa malignité, après qu'il fut devenu Jéfuite. „ D'autres donnent d'autres raifons de fa fortie du Collége. „ Mais fans nous arrêter ni aux raifons alléguées par les Jéfuites fes Confréres, ni à celles que les Prêtres Séculiers, „ fes plus grands ennemis, produifent, la queftion peut fe „ décider felon la vérité par le témoignage de deux Témoins, dont on ne peut contefter la probité, qui le connoiffoient tous deux, & dont l'un avoit été Aggrégé du „ même Collége avec *Parfons*; ces témoins font l'Archevêque *Abbot*, & l'Hiftorien *Cambden*. L'Archevêque a écrit „ une longue lettre fur cette affaire, que nous donnerons „ ici, tirée de Mr. *Foulis*, qui affure l'avoir copiée fur l'original, avec les notes marginales qui s'y trouvent.

„ *A mon très-cher & très-honoré Ami, Mr. le Docteur* „ Huffye, *chez Mr.* Haiden, *à l'enfeigne du* „ *Tonneau, dans Watling-ftreet.*

„ Vous m'avez demandé de vous informer de ce qui fe „ trouve dans les Régiftres contre Mr. *Parfons*; je vous envoye ci-joint mot à mot ce qu'il y a dans le Régiftre du „ Collége de Baliol. Vous verrez qu'il a mis dans l'Acte de „ réfignation *fponte & coactus*, mais il y a préfentement, „ *fponte non coactus*, (&) étant effacé, & *non* écrit au-deffus *. Je fuis fort trompé, fi cela n'eft pas de quelque „ main poftérieure, car je fuis perfuadé, autant que ma mémoire me peut fervir, que depuis mon entrée dans le „ Collége, j'ai vu ce *fponte & coactus*; & quoiqu'il y ait-là „ une contradiction apparente, il a voulu indiquer par-là „ qu'il réfignoit malgré lui. Perfonne n'eft mieux informé „ des raifons particuliéres qui donnérent lieu à fon exclufion, que le Docteur *Turner*, qui demeure préfentement „ dans *Fetter-lane*, ou le Docteur Hide † de Salisbury; car „ j'ai compris qu'ils affiftérent tous deux à fa réfignation. „ Autant que j'ai pu démêler jufqu'à-préfent les raifons de „ cet événement & la maniére dont la chofe fe fit, voici le „ fait. *Bagshaw*, jeune-homme vif & pétulant, & qui avoit „ fort

(1) *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 356.

(2) *Anatomy of Popish Tyranny.* L. II c. 5. Sect. I Londres 1603.

(3) Life of Father Perfons *at the end of the Jefuit's Downfall.* p. 52 Oxford 1612.

(4) Introduction to *the Jefuit's Memorial for the intended Reformation under their firft Popish Prince* p. 1. 2. Londres 1690 in-8.

(5) *Ubi fupra.*

(6) Fol. 102 104. Edit. de St. Omer 1601 in-8.

(7) *Ubi fupra* p. 2.

(8) Lib. II. p. 17.

(9) P. 3.

* De cette maniére { non &

† Dans le Livre du Procureur, je trouve un *Thomas Hyde*, reçu Maître-ès-Arts, la même année (1573) que Rob. Parfons.

alla à Anvers: après y avoir féjourné quelques Semaines, il fit un tour à Louvain, où il trouva le Pere Guillaume Good fon compatriote, avec lequel il paffa quelques jours dans des exercices de dévotion. Il alla enfuite à Padoue, où il continua fes études en Médecine, & s'appliqua auffi au Droit. Mais il renonça bientôt à ces études, par le confeil du Pere Good, & alla à Rome, où il entra dans le Collége Anglois, & le 4 Juillet 1575 dans la Société des Jéfuites, dans laquelle il paffa par toutes les claffes de la Théologie. En 1580 il retourna en Angleterre avec le Pere Campian & d'autres Miffionnaires, pour y travailler à avancer les intérêts de la Religion Romaine [C]. Pendant fon féjour dans ce Royaume, où il avoit la qualité de Supérieur, il courut le Pays, allant chez les Catholiques - Romains, déguifé tantôt en foldat, tantôt en homme du monde, quelquefois en habit de Miniftre, d'autres fois en Huiffier

„ fort bonne opinion de lui-même, après avoir été reçu „ Bachelier-ès-Arts *, fut un peu maltraité par *Parfons*, „ en ce tems-là Doyen du Collége. *Hoc manet alta mente repoftum.* Bagshaw, ayant eu enfuite une place d'Aggrégé „ ou de Membre, fut un des plus ardens à perfécuter *Parfons*. Ce qui augmenta la perfécution, fut le mécontentement du Docteur *Squire*, pour lors Préfident du Collége „ de Baliol, qui étoit fort piqué de certains libelles, où il fe „ croyoit maltraité, & dont il foupçonnoit *Parfons* d'être „ l'Auteur; celui-ci étoit effectivement en ce tems-là fort porté „ à la raillerie, & à la fatire amére: ce qui faifoit auffi qu'il „ n'étoit aimé de perfonne dans le Collége. Les chofes „ étant dans cet état, le Docteur *Squire* & Bagshaw, guettoient l'occafion de lui faire piéce, & ils trouvérent celle-ci. En 1572, *Parfons* avoit été Bourfier, & il avoit pour „ affocié un certain *Stancliff*, homme fimple; il profita du „ peu de capacité de fon Collégue, pour falfifier les Comptes, au grand détriment du Collége; outre cela il rançonna „ les Penfionnaires, qui étoient en grand nombre dans le „ Collége, fans épargner fes propres difciples; & l'on prétend qu'il avoit bien amaffé une centaine de Marcs, par „ tous ces petits tours. Sa Commiffion de Bourfier expira „ à la St. Luc. Quelques-uns des Aggrégés excités par les „ plaintes fecrettes des Penfionnaires, leurs difciples, parcoururent les Régiftres, dans l'intervalle qui fe paffa entre „ la St. Luc & le mois de Février 1573; ils trouvérent qu'il „ y avoit de l'apparence (& la chofe eft certaine à-préfent) „ qu'il étoit bâtard; & comme la premiére qualité requife par „ les ftatuts eft, que chaque Membre foit né d'un mariage „ légitime, *legitimo thoro natus*, ils travaillérent à le faire „ chaffer publiquement. Ajoûtez à cela, en paffant, que „ *Parfons* n'étoit pas en fort bonne odeur fur l'article de la „ chafteté †, à ce que j'ai ouï dire à quelques perfonnes, qui „ demeuroient en ce tems-là à Oxford. Mais j'ignore, fi on „ allégua alors ce chef d'accufation contre lui. On s'affembla „ dans la Chapelle de Collége, & *Parfons* y fut pouffé fi vivement, qu'y ayant affez de raifons pour l'exclure, & perfonne d'ailleurs ne prenant fon parti, il fupplia humblement, „ qu'on lui permit de réfigner fa place, ce qu'on lui accorda, „ non fans quelque difficulté; & il écrivit alors l'Acte que je „ vous envoye. Enfuite, il demanda inftamment, avant „ que l'Affemblée fe féparât, que fa démiffion demeurât fecrette, parce qu'elle lui feroit tort dans le monde, & furtout parmi fes difciples, & auprès de leurs parens; priant „ humblement que par ces raifons, il pût conferver fa Chambre, fes Difciples, &c. & qu'il fût regardé comme Aggrégé, & que l'affaire fût ignorée des enfans, & des plus „ jeunes de la maifon; cela lui fut accordé de vive voix, & „ on fit provifionnellement cet autre Acte, que vous verrez „ rayé, & qui le fut bien-tôt après, comme vous le comprendrez. Auffitôt qu'on fut forti de la Chapelle, on entendit le fon des Cloches de l'Eglife Paroiffiale de la Madelaine, qui eft la Paroiffe du Collége de Baliol; c'étoit-„ là un tour de *Bagshaw*, & un petit nombre de perfonnes „ qui étoient du fecret, fûrent que c'étoit pour annoncer „ l'exclufion de *Parfons*; comme la chofe n'étoit pas encore „ connue dans le public, ni généralement dans le Collége „ même, on s'avifa d'un autre tour. Dans le tems que *Parfons* fut exclus, il étoit un des Doyens du Collége, & en „ cette qualité il devoit le Samedi préfider à la Cenfure dans „ la grande Salle. Le premier jour de Cenfure qui fut, „ ou celui-là même de l'exclufion de *Parfons*, ou peu de „ jours après, le Docteur *Squire*, le fit aller dans la Salle „ pour remplir fes fonctions, comme Doyen: le Préfident „ s'y rendit enfuite auffi, & faifant femblant d'être fort bien „ avec lui, & de vouloir lui faire honneur, mais dans le „ fond pour fe moquer de lui, il l'appelloit à chaque mot „ qu'il difoit, *Monfieur le Doyen*; & le prioit de veiller bien „ fur la conduite de la jeuneffe, non feulement ce jour-là, „ mais durant toute l'année qu'il devoit faire la même fonction. Quelques-uns des Penfionnaires, inftruits de l'affaire, rioient fous cape de ce badinage; & *Parfons* s'apperçut enfin qu'il fervoit de jouët, & que l'hiftoire étoit „ fuë; il comprit même que toute la fonnerie s'étoit faite „ pour lui, deforte que tout honteux il fe retira & s'en alla à „ Londres. Arrivé dans cette Ville, il ne fut d'abord quel „ parti prendre, il fe détermina enfin d'aller tenter fortune „ de-delà la mer, & partit dans le deffein, femble-t-il, „ d'étudier la Médecine: mais dans la fuite, étant arrivé en „ Italie, il fe tourna vers le Droit Civil, à l'étude duquel „ il s'appliqua quelque tems à Boulogne; c'eft ce que je „ tiens de Mr. Davers, frere du feu Chevalier Jean Davers, „ & *Parfons* lui-même l'avoit dit à Mr. Davers à Boulogne: „ enfuite, vraifemblablement parce qu'il n'avoit pas les moyens de continuer fes études, il fe fit Jéfuite. En partant „ il écrivit une Lettre, qui étoit une vraye fatire, au Docteur *Squire*, & il eut foin d'en répandre plufieurs copies, „ avant même que le Docteur la reçût; c'eft ce qui donna „ lieu à bien des bruits defavantageux répandus fauffement „ contre le Docteur *Squire*, qui pour dire la vérité, avoit „ pourtant bien fes défauts, &c.

* Christoph Bagshaw aggrégé en 1571, quitta le Collége en 1582: il reçut l'Ordre de Prêtrife en France, & demeura quelque tems au Collége Anglois à Rome; il prit le bonnet de Docteur, les uns difent à Padoue (A. P. *Reply* p. 356) d'autres à Paris; il fut de la Sorbonne. Il fe donna beaucoup de mouvement contre l'Archi-prêtre, dans les troubles qu'il y eut à Wisbich. Il eft parvenu à un âge fort avancé.

† Dr. Sutcliff's *Bleffings on Mount Gerizim.* p. 258.

Du Collége de l'Univerfité *, le 1 Février 1601.

„ Votre très-affectionné Ami.

„ *George Abbot*".

* Dont il étoit en ce tems-là Préfident.

L'Acte de réfignation de Parfons qui accompagnoit cette Lettre, eft conçu en ces termes.

Ego Robertus Parfons, *Socius Collegii de Balliolo, refigno omne meum jus & clameum, quem habeo vel habere potero Societatis meæ in dicto Collegio; quod quidem facio fponte non coactus, die decimo tertio Menfis Februarii. Anno Dom.* 1573.

Per me,

Rob. Parfons.

Le Decret, dont il eft parlé dans la Lettre, par lequel on lui accordoit de conferver fes Chambres & fes Difciples, portoit: *Eodem tempore decretum eft unanimi confenfu Magiftri & reliquorum Sociorum, ut Magifter* Robertus Parfons *nuperrimè Socius retineat fibi fua Cubicula & Scholares, quoufque voluerit, & communia fua de Collegio habeat ufque ad Feftum Pafchatis immediate fequentis.*

Le récit de Cambden s'accorde parfaitement avec celui de l'Archevêque Abbot. Cet Hiftorien, parlant de l'arrivée fecrette de *Parfons* & de *Campian* en Angleterre, en 1580, trace le caractère de ces deux hommes, en ces termes (10): *ce* Parfons *étoit de la Province de Somerfet, homme violent, emporté, & d'un caractère brufque & dur.* Campian *étoit de Londres, homme doux & poli. L'un & l'autre avoient fait leurs études à Oxford, où je les ai connus, étant de la même volée qu'eux.* Campian, *étant du Collége de St. Jean, fut Procureur de l'Univerfité en 1568, & ayant reçu l'ordre du Diaconat, il fit le Proteftant, jufques à ce qu'il fortit de l'Angleterre.* Parfons *étoit du Collége de Baliol, où il profeffa publiquement la Religion Proteftante, jufques à ce qu'il en fût chaffé* à caufe de fa mauvaife conduite, *& alors il fe fit Papifte.*

(10) *Annal. Elizab.* L. II. ad ann. 1580.

[C] *En 1580 il retourna en Angleterre avec le Pere Campian & d'autres Miffionnaires pour travailler à avancer les intérêts de la Religion Romaine.*] Parfons & Campian partirent de Rome, le Dimanche après Pâque de l'année 1580, après avoir reçu la bénédiction du Pape, & leurs Inftructions d'Everard Mercurien, Général des Jéfuites (11). Si l'on en croit le Pere Morus (12), ces Inftructions ne contenoient rien, que ce qui regardoit les fonctions de leur Miniftére, & même défenfe de fe mêler de vive voix ou par écrit des affaires politiques du Royaume. *Acceptis ab Everardo mandatis de re Catholica per noftri inftituti minifteria diligenter procuranda, atque non minori diligentia vitanda omni rerum, quæ ad regni publici negotia pertinerent feu verbo feu fcripto tractatione.* Ils pafférent par Genéve, où ils virent Béze. *Parfons* s'embarqua le premier à Calais, d'où il paffa en Angleterre, déguifé en Soldat, & il arriva fain & fauf à Londres, où il attendit *Campian*, qui fe déroba auffi aux recherches rigoureufes qu'on faifoit pour les faifir, parce qu'on avoit reçu de Rome, avant leur arrivée, leurs portraits, & qu'on étoit inftruit du tems de leur départ de Rome. Pour bien comprendre le but de leur voyage en Angleterre, il ne fera pas inutile de rappeller ici les circonftances, où la Reine Elifabeth fe trouvoit par rapport au Siége de Rome. Le Pape Pie IV. avoit tâché d'engager cette Princeffe, par de belles paroles, à fe foumettre à ce Siége: il lui avoit écrit une Lettre fort civile, qu'il lui fit remettre par fon Agent Parpaglia, l'affurant qu'il lui accorderoit tout ce qu'elle pourroit defirer. Cette tentative n'ayant pas réuffi, Pie V. prit le parti d'employer des voyes moins douces, il forma & encouragea des confpirations contre Elifabeth, & publia contre elle une Bulle d'excommunication & de dépofition, qu'il fit afficher aux portes du Palais Epifcopal de Londres par un nommé *Felton*: cette Bulle étoit intitulée; *Sentence de notre Saint Pere le Pape* Pie V, *contre* Elizabeth *Reine d'Angleterre, & contre les Hérétiques fes adhérens; par laquelle fes fujets font auffi déliés du ferment de fidélité envers elle; & tous ceux qui lui obéiront à l'avenir déclarés foumis à la même excommunication.* Mais Mr. Gee (13) remarque, que quelque terrible que fût ce titre, & quelque fulminante que fût la Bulle même, elle ne produifit pas l'effet que le Pape s'en promettoit. Bien loin de foulever contre la Reine tous les Catholiques du Royaume, à quoi le Pape s'attendoit, & ce qui étoit ce qu'il ordonnoit, la plupart mépriférent la Bulle, & au-lieu de les aliéner de leur Souveraine, elle les révolta contre celui qui étoit affez mal-avifé, pour les expofer à toute la févérité des Loix, par un attentât auffi précipité, déraifonnable, & ridicule: jufques-là on les avoit foufferts, & laiffé faire tranquillement l'exercice de leur

(11) Gee's *Introduct.* p. 19.

(12) *Hift. Miffion.* L. III. p. 61.

(13) *Ubi fupra*, p. 22.

(*f*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 356. 357.

(*g*) Cambdeni *Annal. Regin. Elizab.* ad ann. 1580.

fier (*f*). Comme il étoit d'un eſprit turbulent & ſéditieux, il excita les Catholiques-Romains à tenter de dépoſer la Reine Eliſabeth (*g*). Le Pere Campian ayant été arrêté & mis en priſon, Parſons, craignant le même ſort, ſe ſauva, & retourna à Rome, où il fut fait Recteur du Collége Anglois en 1587. Il fit enſuite un voyage en Eſpagne, où il trouva moyen de faire fonder divers Seminaires, pour fournir des Prêtres à l'Angleterre [*D*]. Sa grande habileté dans la diſpute, ſon talent pour écrire, ſon zele pour la Cauſe Catholique Romaine, le firent fort connoître & eſtimer du Roi d'Eſpagne. Vers l'an 1597 il retourna à Rome, dans l'eſpérance d'obtenir le Chapeau de Cardinal; mais l'ayant manqué, il

leur Religion en particulier; mais ils ne pouvoient plus eſpérer la même tolérance, chacun d'eux devenant ſuſpect au Gouvernement, par cette Bulle contre la Reine. Le deſſein de *Parſons* & de *Campian*, en paſſant en Angleterre, étoit évidemment, de faire ſortir ſon effet à la Bulle, & de ſoulever non ſeulement les Papiſtes, mais tous ceux qu'ils pourroient gagner, pour dépoſer la Reine, & remettre le Royaume ſous l'obéïſſance du Pape. Mais comme par un des Articles de la Bulle les Catholiques eux-mêmes étoient excommuniés, s'ils continuoient à obéïr à la Reine, quelqu'impoſſible qu'il leur fût de lui réſiſter actuellement; les deux Jéſuites obtinrent de Grégoire XIII. Succeſſeur de Pie V. des pouvoirs d'abſoudre les Papiſtes de l'excommunication, juſques à ce que les conjonctures fuſſent plus favorables. Ces pouvoirs furent trouvés ſur un des Jéſuites, leurs Complices, après l'exécution de *Campian*; ils étoient conçus en ces termes: *Facultates conceſſæ* P. P. Roberto Parſonio *&* Edmundo Campiano, *pro Anglia, die* 14 *Aprilis* 1580. *Petatur a ſummo Domino noſtro Explicatio Bullæ declaratoriæ per Pium Quintum contra Elizabetham & ei adhærentes, quam Catholici cupiunt intelligi hoc modo, ut obliget ſemper illam & Hæreticos; Catholicos verò nullo modo obliget rebus ſic ſtantibus, ſed tum demum, quando publica ejuſdem Bullæ executio fieri poterit.* C'eſt-à-dire: „ Pouvoirs accordés aux P. P. Robert Parſons & „ Edmond Campian, pour l'Angleterre, le 14 Avril 1580. „ Qu'on demande à notre Saint Pere le Pape l'explication de „ la Bulle déclaratoire de Pie V. contre Eliſabeth, & ſes Ad- „ hérens; les Catholiques ſouhaittant qu'on entende ladite „ Bulle en ce ſens, qu'elle oblige toujours la Reine & les „ Hérétiques, qui lui ſont attachés, mais nullement les Ca- „ tholiques, tant que les choſes demeureront ſur le pied où „ elles ſont, mais ſeulement lorſque la Bulle pourra avoir „ ſon plein & entier effet". Mylord Burghley nous apprend (14), qu'on trouvoit enſuite diverſes autres demandes, & Pouvoirs, qui ſe terminoient par cette concluſion: *Has prædictas gratias conceſſit Summus Pontifex Patri* Roberto Perſonio *&* Edmundo Campiano, *in Angliam profecturis, die* 14 *Aprilis* 1580. *præſente Patre Oliverio Manarco aſſiſtent.* Ce qui ſignifie. „ Les ſuſdites graces ont été accordées, par le Souve- „ rain Pontiſe au Pere *Robert Parſons* & à *Edmond Campian*, „ prêts à partir pour l'Angleterre, le 14 Avril 1580. pré- „ ſent le Pere Olivier Manarcus, Aſſiſtent". Dans les *Conſidérations importantes* des Prêtres Séculiers, imprimées en 1601, ceux-ci diſent que Parſons, lorſqu'il fut en Angleterre, *cabala tellement par lui-même & par d'autres, pour ôter la Couronne à la Reine & la mettre ſur une autre tête, (comme cela paroît par une Lettre de ſa main à un certain Comte) que les Catholiques eux-mêmes le menacérent de le livrer au Magiſtrat, s'il ne ceſſoit de ſe mêler de pareilles pratiques.* Cambden confirme ce qu'on vient de rapporter de ſa conduite ſéditieuſe & violente: & cet Hiſtorien tenoit la choſe de quelques-uns des Catholiques mêmes, & c'eſt ſur leur témoignage qu'il en parle, & qu'il rapporte le deſſein où ils étoient de le livrer au Magiſtrat. Cependant malgré ces bonnes intentions & ces menaces des plus pacifiques d'entre les Catholiques, le Pere Parſons continua à aller ſon chemin „ & il réuſſit à un „ tel point, *dit Mr. Gee* (15), que quoiqu'il ne fût arrivé „ en Angleterre qu'au mois de Juin 1580, vers Noël, tout „ ſembloit être prêt pour un ſoulévement: on enſeignoit aux „ Papiſtes qu'ils devoient, ſous peine de damnation, renon- „ cer à la Reine qui n'avoit plus d'autorité ſur eux, étant „ dépoſée par la Sentence du Pape infaillible: & on leur „ promettoit le ſecours & la protection du Pape & du Roi „ d'Eſpagne, pourvu qu'ils ſe ſoulevâſſent, & qu'ils ex- „ citâſſent une Rebellion". On ne peut douter, que les Papiſtes en général n'euſſent embraſſé alors le parti du Pere Parſons, & qu'ils ne fuſſent dans l'idée que la Reine n'étoit plus leur Souveraine, à cauſe qu'elle avoit été dépoſée, par Pie V. & par Gregoire XIII. qui envoya les premiers Jéſuites Miſſionnaires en Angleterre: c'eſt ce qui ſe prouve clairement par la Confeſſion de *Hart*, un de leurs Confréres, qui fut pris environ ce tems-là: il avoua (16) *que les Catholiques d'Angleterre tenoient la Bulle de* Pie V. *en ce qu'elle portoit contre la Reine, pour une ſentence légitime, qui les dégageoit du ſerment de fidélité, & qui demeuroit dans toute ſa force: mais que ſur quelques articles qui concernoient les ſujets, elle avoit été modifiée par le Pape ſiégeant. Que cette Bulle ordonnant à tous les ſujets de la Reine de ne lui point obéïr, comme étant excommuniée & dépoſée, & déclarant tous ceux qui lui obéïront* ipſo facto *excommuniés; article fort périlleux pour les Catholiques; puiſque s'ils lui obéïſſent ils encourent l'anathême du Pape, & s'ils déſobéïſſent ils courent riſque de la part de la Reine; le Pape ſiégeant, pour les tirer de peine, avoit jugé à propos de changer cette clauſe de la Bulle, & de leur accorder diſpenſe, en leur permettant d'obéïr à la Reine, ſans encourir l'excommunication, juſqu'à ce qu'il lui plût d'en ordonner autrement.*

(14) Dans ſon Traité, intitulé, *Execution of Juſtice in England for Treaſon, and not for Religion.* p. 22. 23.

(15) *Ubi ſupra.* p. 19.

(16) Voyez ſa Confeſſion, du 31 Décembre 1580, dans la Traité du Lord Burghley, cité ci-deſſus.

[*D*] *Où il trouva moyen de faire fonder divers Séminaires, pour fournir des Prêtres à l'Angleterre.*] Mr. Gée remarque (17), que comme il avoit travaillé, pendant ſon ſéjour en Angleterre, à inſpirer l'eſprit de rebellion aux Papiſtes, & à les ſoumettre à la direction des Jéſuites; il ne négligea rien, après avoir été obligé de quitter ſon pays, & ſe ſervit de tout ſon crédit & de tous les moyens qu'il put imaginer, pour faire établir des Séminaires, qui pourvûſſent de tems en tems l'Angleterre de Prêtres, pour entretenir l'eſprit de rebellion, & pour préparer les Papiſtes à favoriſer contre leur propre patrie quelque invaſion, que ceux du dehors pourroient ménager. Auſſitôt que Parſons fut arrivé à Rouen, il prit des meſures avec le Duc de Guiſe, pour fonder un Séminaire, dans cette vuë, en Normandie. Il paſſa enſuite en Eſpagne, & obtint de *Philippe* d'encourager & de faire de ſemblables fondations dans ſon Royaume; enſorte qu'en très-peu de tems, les Catholiques Anglois purent ſe glorifier non ſeulement de leurs Séminaires de Rome & de Reims, mais encore de ceux de Valladolid, de Séville, & de St. Lucar, en Eſpagne, de Lisbonne en Portugal, de Douai & de St. Omer en Flandres, dans leſquels on élevoit leurs enfans dans les plus violens préjugés contre le Pays de leur naiſſance, & on les formoit à tous les projets, que le Pere Parſons avoit en tête. Le Pere Morus dans ſon *Hiſtoria Miſſionis Anglicanæ Soc. Jeſu*, vouloit qu'on exigeât de ceux qui entroient dans ces Séminaires un ferment, de répondre fidélement au but de leur éducation, & d'en reconnoître par-là le bienfait; mais il ne dit pas un mot de la ſignature exigée, pour reconnoître le droit de l'Infante d'Eſpagne à la Couronne d'Angleterre, au préjudice du Roi d'Ecoſſe; ſignature, ſur laquelle il paroît par divers Ecrivains Catholiques-Romains, que le P. Parſons inſiſta beaucoup dans la ſuite. *Clark*, Prêtre Séculier dit (18), „ que „ pour ce qui eſt des Colléges entretenus par les Eſpagnols, „ & des Penſions qu'ils donnent, que *Parſons* a fait ſonner „ ſi haut en bien des occaſions, nous ne lui en ſavons au- „ cun gré, ſur le pied où les choſes ſont; puiſque par ſes „ intrigues dangereuſes pour faire valoir les droits de l'Eſ- „ pagne ſur l'Angleterre, tout cela a ſeulement ſervi à nous „ expoſer à une plus rude perſécution dans notre pays; „ auſſi-bien que ſes odieux artifices pour ſéduire ceux qui „ ſont élevés dans ces Colléges, les encourageant à ſigner „ & à ſoutenir dans des diſcours publics, les ſuſdits préten- „ dus droits de l'Infante *Iſabelle-Claire-Eugénie*, fille de „ Philippe II; défendus encore dans un Livre, écrit par „ *Parſons*, & publié ſous le faux nom de *Doleman*". Watſon, autre Prêtre Séculier, aſſure auſſi, que *Parſons fit tous ſes efforts en Eſpagne pour engager les jeunes Anglois, qui y étudioient, à ſigner un papier, qui portoit, qu'ils reconnoîtroient Madame* l'Infante *pour Reine d'Angleterre, après la mort de Sa Majeſté* (la Reine Eliſabeth) *aujourd'hui régnante; mais leur ayant trouvé de la répugnance à ſe mêler de ces ſortes d'affaires d'Etat, qui ne les regardoient point, & très-dangereuſes pour leur Cauſe & pour leurs perſonnes, il ſe ſervit de la ruſe ſuivante pour ſurprendre cette jeuneſſe ſimple & crédule; il aſſura hardiment à ceux de Valladolid, que ceux de Séville avoient déjà ſigné, & qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de ſuivre cet exemple. Ayant par cet artifice obtenu leurs ſignatures, il les montra aux Etudians de Séville, comme une preuve de la bonne volonté & de la promptitude des autres, qu'il exigea d'eux de ſuivre.* Le Cardinal d'Oſſat, dans une Lettre à Henri IV. touchant les deſſeins des Eſpagnols & du Pere Parſons contre l'Angleterre, s'exprime ſur le même ſujet en ces termes (19). „ A cela tendent encore les Colléges & „ Séminaires dreſſez expreſſément par les Eſpagnols pour les „ Anglois à Douay & à Saint Omer, où ſont receus les jeu- „ nes gentilshommes des meilleures maiſons d'Angleterre, „ pour avec eux, & par eux obliger auſſi les parens, alliez „ & amis, qu'ils ont au dit Royaume. Et le principal ſoin „ qu'on a eſdits Colléges & Séminaires, c'eſt de cathéchi- „ ſer, nourrir, & eſlever leſdits jeunes gentilshommes An- „ glois en ceſte créance & ferme foy, que le feu Roy d'Eſ- „ pagne avoit, & que ſes enfans ont aujourd'huy le vray „ droit de ſuccéder à la Couronne d'Angleterre, & qu'il eſt „ ainſi utile & expédient pour la Religion Catholique, non „ ſeulement en Angleterre, mais auſſi en toute la Chreſtien- „ té. Et quand ces jeunes gentilshommes Anglois ont fait „ leurs eſtudes ès Lettres Humaines, & qu'ils ſont parvenus „ à certain aage, alors pour achever de les Eſpagnoliſer on „ les tranſporte des Païs-bas en Eſpagne, où il y a d'autres „ Colléges pour eux, & là ils ſont inſtruits en la Philoſo- „ phie & Théologie, & confirmez en la dite créance & ſainc- „ te foy, que le Royaume d'Angleterre a appartenu au feu „ Roy Philippe ſecond, & aujourd'huy appartient à ſes en- „ fans. Et après que ces jeunes Gentilshommes Anglois ont „ ainſi fait le cours, ceux qui ſont recognus pour mieux Eſ- „ pagnoliſez & pour les plus courageux & plus fermes au „ Credo Eſpagnol, ſont envoyez en Angleterre pour y ſemer „ ceſte foy, & y gaigner ceux qui n'ont bougé du païs, & „ pour eſpier & donner avis aux Eſpagnols de ce qui ſe „ fait dans l'Angleterre, & de ce qui leur ſemble ſe pou- „ voir & devoir faire pour la faire tomber en la puiſ- „ ſance d'Eſpagne, & pour, ſi beſoin eſt, ſubir martyre auſſi „ bien ou mieux pour ladite foy Eſpagnole, que pour la „ Religion Catholique".

(17) *Ubi ſupra.* p. 41.

(18) V. Gée p. 44.

(19) Lettres du Card. d'Oſſat. *Lett.* 291. du 26. Nov. 1601.

il mourut, dit-on, de chagrin; c'est ce que rapporte Wood (*b*). Mais Alegambe (*i*) raconte la chose d'une toute autre maniére: il dit que Parsons, ayant appris que Philippe II. avoit dessein de demander un Chapeau de Cardinal pour lui, s'adressa au Pape Clément, avant qu'il fût informé de la demande du Roi d'Espagne, & le supplia avec larmes de ne pas la lui accorder, ce qui surprit extrêmement le Pape, qui dit, qu'il n'y avoit jamais pensé. Quelques-uns ont blâmé le Pere Parsons de sa trop grande précipitation à cet égard, comme s'il avoit voulu lui-même engager le Pape à l'avancer, ou pour se faire honneur, en publiant l'idée avantageuse que le Roi d'Espagne avoit de lui. Mais Alegambe louë sa prudence, d'avoir ainsi prévenu le coup, puisqu'il auroit été trop tard, lorsque la demande du Roi auroit été communiquée au Pape. Mr. Edouard Gee (*k*) remarque „ qu'au milieu de ses projets en faveur „ de l'Espagne, il espéra, à la mort du Cardinal *Allen*, de devenir Cardinal pour l'Angleterre, par le „ crédit de la Couronne d'Espagne; que le Jésuite *Holt* & *Worthington* dresférent en Flandres une Requê- „ te sur ce sujet au Roi d'Espagne, signée non seulement de Gens de façon, mais des Soldats, des La- „ boureurs, des Artisans, des Pensionnaires, & même des Marmitons, & des Fileuses. Que là-dessus, „ si l'on en croit les Jésuites, le Pere Parsons se hâta de partir d'Espagne, pour se rendre à Rome, „ afin d'en prévenir l'effet. Quand il y fut arrivé, il alla, à un jour marqué, à l'audience du Pape, & l'in- „ forma du bruit répandu dans toute la Ville, qu'il seroit fait dans peu Cardinal, que l'Espagne & la „ Flandres étoient pleines de cette nouvelle; qu'il le supplioit de n'y point penser, puisqu'il pouvoit être „ plus utile pour les affaires d'Angleterre, en demeurant tel qu'il étoit. Le Pape lui répondit, que le „ Roi d'Espagne ne lui avoit pas écrit un mot qui eût le moindre rapport à cela; qu'il ne devoit pas „ ajoûter foi à des bruits ridicules; & lui ordonna d'aller s'occuper à ses études". Le Pere Alegambe donne une grande idée de sa piété & de sa probité, mais le Cardinal d'*Ossat* dans une de ses Lettres, où il rend compte au Roi de France de la *Conférence* de Parsons, publiée sous le nom de *Doleman*, *sur la Succession à la Couronne d'Angleterre*, dit qu'il n'étoit guidé ni par la vérité ni par la Raison. Pasquin à Rome s'expliqua sur son humeur séditieuse & intrigante en ces termes (*m*). „ Si quelqu'un veut achet- „ ter le Royaume d'Angleterre, il n'a qu'à s'adresser à un Marchand en bonnet quarré noir, dans la „ Ville, & il pourra faire un bon marché". On voit des preuves de son zéle pour la Religion Romaine tant dans les soins infatigables qu'il se donna, pour entretenir une haine irréconciliable entre l'Espagne & l'Angleterre, & pour engager l'Espagne à envahir l'Angleterre & l'Irlande [*E*], que dans ses

(*b*) *Ubi supra.* Col. 357.

(*i*) *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu* p. 413. Edit. 1643.

(*k*) *Introduct.* p. 54. Voy. Watson's *Quodlib.* p. 120.

Morus *Hist. Miss. Jes.* L. IV. p. 234. 235.

(*m*) Gee. p. 56.

[*E*] *Les soins infatigables qu'il se donna pour entretenir une haine irréconciliable entre l'Espagne & l'Angleterre, & pour engager l'Espagne à envahir l'Angleterre & l'Irlande.*] Il s'étoit d'abord adressé au Duc de Guise, & avoit consulté avec lui sur les mesures qu'on devoit prendre pour détrôner la Reine Elisabeth, & pour mettre la Couronne sur la tête de Marie d'Ecosse; on assure (20), que dans cette vuë il avoit fait une liste des Catholiques, qui devoient sous la conduite de Guise faire une révolution en Angleterre, sous prétexte de faire valoir les droits de la Reine d'Ecosse; mais que le Conseil de cette Princesse à Paris, qui étoit mieux au fait des affaires, sentit si bien la présomption de Parsons, qu'on lui ôta le Chiffre de la Reine, qu'il avoit surpris, & qu'on lui défendit de se plus mêler des affaires de cette Princesse. Il y a de l'apparence qu'il fut dégoûté & piqué de ce mépris que lui témoignérent les Ministres de la Reine d'Ecosse, & que pour s'en venger il se dévoua entiérement aux intérêts de l'Espagne; il les épousa avec tant de chaleur qu'il sollicita & encouragea non seulement ouvertement les entreprises que firent les Espagnols, lorsqu'ils voulurent envahir l'Angleterre, mais qu'après que cette expédition eut échoué il fit valoir leurs droits prétendus à la Couronne d'Angleterre, „ & travailla à porter le Roi d'Espagne à tenter une seconde invasion, & puis une troisiéme, tâchant par toute sorte d'intrigues d'y engager ce Prince, & les Catholiques „ Anglois, tant ceux qui étoient hors du Royaume, que ceux „ qui y demeuroient, de le seconder dans cette entre- „ prise. Mais toutes ses peines pour faire attaquer le Ro- „ yaume de dehors furent inutiles; il chercha donc à ex- „ citer une Rebellion en Angleterre même, & sollicita Fer- „ dinand Comte de Derby d'entrer dans le complot, & de „ s'en déclarer le Chef; mais ce Seigneur n'ayant pas „ voulu y entendre, le Pere *Hesketh*, que Parsons lui avoit „ envoyé, le fit empoisonner. N'ayant pas mieux réussi de „ ce côté-là que de l'autre, le pauvre Pere ne fut plus que „ faire du Royaume d'Angleterre: lorsqu'il eut vû échouër „ tous ses projets contre la Reine Elisabeth, qui mourut „ paisiblement rassasiée de jours & de gloire, il s'appliqua à „ empêcher le Roi Jaques, qui étoit aussi Protestant, de „ lui succéder. Ce fut le but de son *Doleman*, ou de sa *Con-* „ *férence* sur la succession prochaine à la Couronne d'Angle- „ terre; il s'y attache à combattre les droits d'Ecosse, & „ à exclurre Arabelle aussi bien que Jaques, pour mettre „ l'*Infante* à leur place (21)". Il forma dans la suite quelques autres projets pour exclure le Roi d'Ecosse: l'un fut d'exciter le peuple à établir un Gouvernement Populaire, & dans cette vuë il tâcha d'inspirer aux Anglois en divers écrits, des principes démocratiques. Un autre projet fut d'engager le Pape à travailler à faire le Duc de Parme son parent Roi d'Angleterre, ou de marier le Cardinal Farnése, frere du Duc, à Arabelle, pour s'appuyer de son parti. Le Cardinal d'Ossat donne un détail fort étendu de ces deux projets dans une de ses Lettres au Roi de France; & dans une autre (22) il parle d'un quatriéme, sur lequel il avoit conféré avec Parsons, en ce tems-là Recteur du Collége des Jésuites à Rome, qui étoit que le Pape, & les Rois de France & d'Espagne s'accordâssent à mettre un Roi Catholique sur le trône d'Angleterre, & qu'ils unissent leurs forces pour faire réussir ce dessein. On trouve plusieurs Lettres touchant les projets du Pere Parsons, dans le premier Volume, des *Mémoires sur les affaires d'Etat sous les régnes de la Reine* Elisabeth, *& du Roi* Jaques I. *tirés principalement des papiers originaux du Chevalier* Rodolphe Winwood. Voici ce qu'on lit dans une lettre du Chevalier *Henri Nevill*e, Ambassadeur d'Angleterre en France, au Chevalier Robert Cecil, Sécretaire d'Etat, datée de Paris le 27 Juin 1599. V. St. (23). „ J'apprends qu'il y a „ une grande division entre nos Papistes, qui sont hors du „ Royaume, & qu'ils sont partagés en deux factions, dont „ l'une dépend des Jésuites; Parsons en est à présent le „ Chef; ce parti est fort ardent à chercher les moyens de „ renverser la constitution présente, par voye de conquête, „ ou par quelqu'autre moyen. L'autre faction est compo- „ sée principalement de Laïques & de Gentilshommes, qui „ sont hors du Royaume, dont *Charles Paget* a été le Chef, „ qui ne peuvent se résoudre, à ce qu'ils disent, à consen- „ tir ou à concourir à la conquéte ou à l'invasion de notre „ Royaume par un Prince étranger. Cette division a commencé „ parmi eux à la mort de la Reine d'Ecosse, pour laquelle „ ils étoient tous unis pendant sa vie, mais depuis sa mort „ ils n'ont pu s'accorder sur un plan, soit celui de conquê- „ te, soit celui de droit. La querelle s'est échauffée à un „ tel point, que chaque Parti a tâché de supplanter l'autre, „ surtout en dernier lieu, depuis qu'on a fait valoir les „ droits de l'Infante d'Espagne, selon les principes du Livre „ publié par *Parsons*, sous le nom de *Doleman*. Comme les „ Jésuites & leur parti ont employé toute sorte de moyens „ pour avancer les intérêts de l'Infante, & qu'ils ont même „ pressé violemment tous les Anglois, qui sont en Espagne, „ à Rome, ou ailleurs, de souscrire aux prétentions de cette „ Princesse, *Paget* & son parti s'y sont directement opposés „ de vive voix & par écrit, à ce que j'ai appris; la division „ entre eux est si grande sur ce sujet, qu'elle a fait naitre „ une furieuse haine des uns contre les autres, ensorte que les „ derniers déclament ouvertement contre Parsons & ses adhé- „ rens, & les taxent d'être des séditieux, des factieux, „ des traitres, en un mot des gens sans conscience". Le Chevalier Winwood mande au Sécretaire Cecil, dans une Lettre, datée de Paris le 27 Février 1601. V. St. (24): *Le Jésuite* Parsons *a écrit la semaine passée à l'Ambassadeur d'Ecosse, pour s'excuser des écrits qu'il a publiés contre les droits du Roi d'Ecosse: il le sollicite de s'employer à lui faire obtenir quelque part aux bonnes graces du Roi, & à faire prendre à ce Prince une meilleure opinion de lui qu'il n'en a; il fait de grandes protestations d'être prêt à quitter le service de tout autre, & de s'attacher à lui seul, sur les moindres marques que le Roi donnera de sa disposition en faveur des Catholiques. Monsieur* de Rhosny, *toucha cette article, dans la derniére conversation qui j'ai euë avec lui, & me dit qu'on tentoit divers moyens pour aliéner le Roi d'Ecosse de la Religion qu'il professoit. Je lui répondis, que le Roi étoit un Prince sage, modéré, & éclairé, & si bien fondé dans sa Religion, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'il se laissât séduire: ce Seigneur me repliqua, que l'Ambition ne connoissoit d'autre Religion, que celle qui pouvoit contribuer au succès de ses desseins. Il sembloit avoir reçu quelques avis, sur ce sujet, de son frere, Ambassadeur du Roi à Rome. Il est bien vrai que la continuation de l'Evêque de* Glasgow, *dans le poste d'Ambassadeur, & les sollicitations rëitérées que le Roi a faites au Pape, par lettres, de donner le Chapeau de Cardinal à l'Evêque de* Weesmes, *ont fait généralement grand tort à la réputation de son jugement, aussi bien qu'à son honneur.* Winwood mande au Sécretaire Cecil, dans une autre Lettre, du 17 Octobre 1602, V. St. (25) que Mr. *Charles Paget* l'a averti „ qu'il „ étoit informé, qu'environ le 11 d'Août, il étoit parti de „ Rome un Jésuite Anglois, dont il ignoroit le nom, âgé de „ trente ans, de bonne mine, haut en couleur, ayant la bar- „ be blonde, l'œil vif, & de moyenne taille, dont le des- „ sein étoit d'attenter à la personne de Sa Majesté. *Paget* fit „ beaucoup de difficulté de me nommer son auteur: mais „ l'a-

(20) *Jesuit's Reasons unreasonable.* p. 65.

(21) Gee. p. 51. 52.

(22) Du 10 Fév. 1603.

(23) Winwood's *Memorials.* V. I. p. 51. Lond. 1725 in-fol.

(24) Ibid. p. 388.

(25) Ibid. p. 442.

ses Ecrits, qui sont généralement d'un caractére séditieux [*F*]: il mourut à Rome le 15 Avril 1610 N. St.

„ l'ayant pressé de me dire, si ce n'étoit pas le Chevalier „ *Jaques Lindsey*, arrivé ici de Rome depuis deux jours, il „ m'a avoué que c'étoit lui, de qui il tenoit la nouvelle, en „ me faisant promettre de ne le point nommer. Selon ce „ qu'il dit, le Chevalier *Lindsey* a vu l'homme en question, „ qui ayant passé un jour, que le Chevalier se promenoit „ avec le Jésuite Parsons, celui-ci le pria de regarder bien „ cet homme, & lui demanda, si, en cas qu'il le rencontrât „ en Angleterre, il le prendroit pour un Jésuite. Je man- „ querois plus encore à mon devoir, que je ne manque de „ discrétion, si je ne donnois avis de ceci; quoique je sois „ persuadé que la puissante main de Dieu garantira toujours „ la personne sacrée de la Reine, contre tous les attentats „ de la fureur & de la trâhison ". Dans une autre Lettre, de Paris le 20 Octobre 1602, le Chevalier Winwood marque au Sécretaire Cecil (26): „ Je me suis entretenu ce matin, „ par l'entremise de l'Ambassadeur d'Ecosse, avec celui de „ qui il tenoit l'avis, que j'ai envôyé le 29 du mois passé „ par Mr. Bridges. Il m'a assuré avec de grandes protesta- „ tions, qu'il n'y a rien de plus vrai, & a ajoûté de plus, „ que le Pere *Parsons* l'avoit pressé plusieurs fois très-forte- „ ment de recevoir cet homme dans sa compagnie; il m'a „ dit, qu'outre les autres marques, il a le nés élevé, & qu'il „ devoit entrer en Angleterre par l'Ecosse. J'ai appris de „ plus par le même, que les Jésuites ont recours au Duc de „ *Sesse* pour la protection dont ils ont besoin, mais qu'ils „ se servent pour leurs affaires & leurs intrigues d'un certain „ *Antonio Taxis*, Agent du Roi d'Espagne en ce pays-là. Il „ croit que le crédit de la Société y tombe fort, & que *Par-* „ *sons* y est décrié comme un fourbe. Il n'y a que la faction „ Espagnole qui les appuye, à laquelle ils se rendront agréa- „ bles, tant que par leurs projets ils nourriront l'orgueil & „ l'ambition des Espagnols, & qu'ils entretiendront l'esprit „ de fureur & de vengeance; avec quoi ils perdent leur tems. „ Cependant, quoiqu'ils soient fort affoiblis, & qu'il ne leur „ reste que peu de forces, leur malice est toujours également „ grande, n'ayant point de bornes ".

(26) Ibid. p. 443.

[*F*] *Ses Ecrits, qui sont généralement d'un caractére séditieux.*] Il y en a d'anoymes, & d'autres pseudonymes; en voici le Catalogue. I. *Petit Discours contenant les raisons pourquoi les Catholiques vont à l'Eglise.* Imprimé à Londres, quoiqu'il porte Douai, en 1580 in-8, sous le nom de *Jean Howlet*, dédié à la Reine Elisabeth, par une longue Epitre signée, *Jean Howlet.* Il y a dans la Bibliothéque Bodléïenne à Oxford un des Exemplaires, qui furent saisis, avant que le titre fût imprimé, & à la premiére page du Livre même on lit ce titre-ci, *Raisons qui obligent les Catholiques de ne pas se trouver dans les Conventicules des Hérétiques.* Le titre courant au haut des pages du Livre est, *Traité du Schisme*, imprimé à Londres par *Guillaume Carter* (exécuté pour crime de trâhison en 1584) qui confessa, lorsque cet Ouvrage fut saisi chez lui, qu'on en avoit imprimé 1250 exemplaires. Ceux qui firent alors la recherche trouvérent le Manuscrit original, envoyé de Reims, avec une approbation de la propre main du Docteur Guillaume Allen, qui atteste que l'Ouvrage est *très-Catholique*, & *digne de paroître.* C'est sans doute le même qu'*Antoine Possevin* intitule (27): *Neuf Raisons qui obligent les Catholiques à ne pas se trouver dans les Conventicules des Hérétiques*, & qu'il attribue à Parsons. La même année que ce petit Livre parut, on y fit une Réponse, intitulée: *Les cris de Mr.* Howlet, *à Sa Majesté, reprimés.* II. *Raisons de sa venue dans la Mission d'Angleterre, & déf. aux Protestans d'entrer en dispute.* Cet Ouvrage est attribué à notre Auteur dans Alegambe, *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*; mais dans les Réponses, qu'y ont fait le Docteur Meredith Hanmer, & Mr. Guillaume Charke, on le donne à Edmond Campian. III. *Courte Censure des deux Livres de* G. Charke, *& de* Mr. Hanmer, *écrits contre les Raisons & le* Défi. Londres 1581 in-8. G. Charke y fit une Replique, qui parut in-8. IV. *A Discovery of* John Nichols, Ministler, *mis reported a Jesuit*, 1581 in-8. Thomas Lupton y répondit par un Livre intitulé: *Réponse au Livre d'un Jésuite, qui a pour titre*, Discovery &c. Londres 1582 in-4. V. *Défense de la Censure des deux Livres de* Guill. Charke, *& de* Meredith Hanmer, Ministres, *écrits contre Mr.* Edmond Campian, *Prêtre de la Compagnie de Jésus, & contre son défi à entrer en Dispute*, 1582 in-8. On y répondit par un *Traité contre la Défense de la Censure* &c. Cambridge 1586 in-8. VI. *De Persecutione Anglicana Epistola, quâ explicantur afflictiones, ærumnæ, & calamitates gravissimæ* &c. Rome & Ingolstad 1582; insérée aussi dans un Ouvrage intitulé; *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ in Anglia adversus Angl. Calvino-Papistas, & Puritanos*; Tréves 1583 in-8. p. 79. VII. *Le Directoire Chrétien ou Exercice pour conduire le Chrétien au salut éternel, communément nommé* la Résolution. Imprimé d'abord en 1583 in-8; il s'est fait sur cette Edition, deux autres Editions en 1584, l'une par un Gentilhomme Catholique, qui demeuroit à Rouën, remplie de fautes, mais la même pour le fond; l'autre par Edmond Bunney, du Collége de Merton à Oxford, mais réformée partout pour l'usage des Protestans, comme on le voit par l'Edition du même Livre, donnée par le Pere Parsons en 1585. VIII. *Seconde Partie du Directoire Chrétien &c.* Londres 1591 in-12. Ces deux parties ayant été imprimées très-pleines de fautes à Londres, notre Auteur en publia une Edition sous le titre de *Directoire Chrétien pour conduire les hommes au salut, divisé en trois Livres; dont le premier seul, qui regarde* la Résolution, *se trouve dans ce Volume, & est divisé en deux parties; publié de nouveau avec quantité de Corrections & d'Additions, par l'Auteur lui-même, avec une Critique de l'Edition falsifiée publiée en dernier lieu par Mr.* Edmond Bunney. Louvain 1598 in-8. Mr. Wood dit (28): „ que „ cet Ouvrage attira à l'Auteur beaucoup d'éloges, non seu- „ lement de la part des Catholiques-Romains, mais de cel- „ le des Protestans savans. Mais pour ne pas lui faire plus „ d'honneur qu'il ne mérite réellement, ses ennemis, & „ les Protestans, dirent qu'il n'étoit tout au plus, que le „ Compilateur ou le Traducteur de l'Ouvrage, qu'il n'étoit „ nullement de son fond, mais tiré d'autres Auteurs. Ils „ disent aussi qu'il *méritoit des louanges pour avoir bien traduit*, „ *& rassemblé tout en bon ordre, & d'un stile agréable*; ils a- „ joûtent; *que* Louis de Grenade *lui en a tracé le plan, & fourni* „ *la matiére, & qu'un certain* Brinkley *l'a écrit* ". IX. *Responsio ad Elizabethæ Reginæ edictum contra Catholicos.* Rome 1593 in-8. publié sous le nom de *And. Philopator.* X. *Conférence sur la succession prochaine à la Couronne d'Angleterre*, en deux parties; imprimée en 1594 in-8, sous le nom de *R. Doleman* (29). XI. *Apologie modeste contre le Livre séditieux du Chevalier* François Hastings, *intitulé* le mot du guet &c. 1599 in-4, sous le nom de R. Doleman. XII. *Lettre d'un Maître-ès-Arts de Cambridge à un Ami de Londres, sur une conversation entre deux hommes graves & de condition, touchant l'état présent des affaires, & la conduite du Comte de* Leicester *& de ses amis en Angleterre* &c. écrit en 1584, mais on ne sait pas certainement en quelle année cet Ecrit a paru, sinon en 1600 in-8; il a aussi été imprimé en 1631 in-8, & le titre au haut des pages est, *Lettre Politique d'un Homme de Lettres de Cambridge.* La premiére Edition, & peut-être même la seconde, fut faite dans les Pays étrangers, & la plupart des Exemplaires ayant été envoyés en Angleterre reliés en verd, on appella le Livre, *la Robe verte* du Pere Parsons. C'est le même Ouvrage, qui a pour titre: *La République de Leycester, conçue, mise par écrit, & publiée avec la plus sérieuse protestation d'affection pour ce Royaume; pour le bien duquel seul on la communique à plusieurs.* 1641 in-8; il y a une autre Edition de la même année in-4. Cet Ouvrage est communément attribué à notre Auteur, à qui l'on prétend que le Lord Burghley en avoit fourni les matériaux; & le Docteur Thomas James assure positivement qu'il est de lui (30). Mais *Parsons* lui-même déclare qu'il n'en est point l'Auteur, dans la *Préface* de son *Apologie contre le Chevalier* Hastings; & il ne se trouve point dans la liste de ses Ouvrages, dans *Pitseus, Alegambe, Southwell* &c. A la fin de ce Livre de l'Edition de 1641, il y a un Poëme, intitulé; *l'Esprit de Leicester.* XIII. *Lettre Apologétique aux Seigneurs qui sont du Conseil de Sa Majesté pour la défense de sa* Résolution *en matiére de Religion.* 1601 in-8. XIV. *Courte Apologie de la Hiérarchie Ecclésiastique Catholique, établie en Angleterre ces derniéres années, par le Pape* Clément VIII. *& attaquée depuis peu par certains Libelles* &c. Saint Omer 1601 in-8. Vers l'an 1603 Humphroi Ely y opposa un Livre, intitulé: *Courtes Notes sur une* Courte Apologie, *publiée sous le nom des Prêtres, qui adhérent à l'Archi-prêtre.* Paris in-12. & in-8. XV. *La Folie & la Malignité de ceux qui se nomment Prêtres séculiers en Angleterre demasquées*, 1602 in-4. Cette piéce est qualifiée de Libelle, dans une Réponse qui y fut faite par W. C. en 1603 in-4, & elle fut critiquée par A. C. dans sa *Seconde Lettre à son parent Ex-jésuite, touchant l'Appel, l'état, les Jésuites* &c. 1602 in-4. XVI. *Décade de Questions quodlibétiques sur les disputes des Prêtres Séminaristes avec les Jésuites*, 1602 in-4. XVII. *De Peregrinatione Liber* I. in-12. XVIII. *Réponse à O. E. sur la question, quels des Papistes ou des Protestans sont vrayement Catholiques.* 1603 in-8. XIX. *Traité des trois Conversions du Paganisme au Christianisme*, imprimé sous le nom de R. D. c'est-à-dire, *Nicolas Doleman*, en 3 Volumes in-8. Le premier, qui est en deux parties, fut imprimé à St. Omer en 1603; le second, qui contient la troisiéme partie, & l'*Examen* du Catalogue des Saints, des Martyrs, & des Confesseurs Protestans, dressé par Jean Fox, pour les six premiers mois de l'année, parut dans la même Ville en 1604; comme aussi le troisiéme, où l'on trouve la suite de la troisiéme partie, & l'*Examen* des six derniers mois du Catalogue de Fox. XX. *Rélation d'une Conférence tenue en 1600, en présence du Roi de France, entre l'Evêque* d'Evreux, *& Monsieur* du Plessis Mornay, *touchant la falsification de quelques passages, dont* du Plessis fut *publiquement convaincu*; imprimée à St. Omer en 1604 in-8, avec les lettres initiales N. D. XXI. *Défense de la* Rélation, imprimée avec la piéce même. XXII. *Revuë de dix Conférences ou Disputes publiques, tenues dans l'espace de quatre ans, sous le Roi Edouard & la Reine Marie, touchant quelques articles de Religion, & particuliérement touchant le Sacrement & le Sacrifice de l'Autel.* St. Omer 1604 in-8. sous le nom de N. D. XXIII. *L'Avant-coureur de la ruine de* Bell; ou *Réponse à la* ruine du Papisme *de* Th. Bell, 1605 in-8. XXIV. *Réponse à la cinquiéme partie des* Causes, *publiées en dernier lieu par le Chevalier* Edouard Cooke, *Avocat-Général du Roi* &c. St. Omer 1606 in-4, sous le nom d'un *Théologien Catholique.* XXV. *De Sacris alienis non adeundis, Quæstiones duæ: ad usum praximque Angliæ breviter explicatæ.* St. Omer 1607 in-8. XXVI. *Traité tendant à inspirer de la douceur envers les Catholiques en Angleterre, contre* Tho. Morton, 1607 in-4. Ce Morton fut depuis Evêque de Durham. XVII. *Jugement d'un Gentilhomme Catholique sur* l'Apologie du Roi Jaques, du Serment d'Allégeance. A St. Omer 1608 in-4. XXVIII. *Compte modeste avec Mr.* Thomas Morton: 1609 in-4. XXIX. *Examen de la Réponse de Mr.* Barlow, *au* Jugement d'un Gentilhomme Catholique sur le Serment d'Allégeance. St. Omer 1612. Cet Ouvrage étant presque achevé, quand Parsons mourut, fut fini & publié par *Tho. Fitzherbert.* XXX. *La Liturgie du Sacrement de la Messe*, 1620 in-4. XXXI. *Mémoire pour la Réfor-*

(27) *Appar. Sacr.* T. II. *in* Rob. Parsons.

(28) *Ubi supra*, Col. 358.

(29) Voy. Art. HAYWARD (JEAN) Rem. [C].

(30) *In the life of Father Parsons printed at the end of the Jesuit's Down fall.* p. 55. 56. Ed. de 1612.

N. St. & il fut inhumé dans la Chapelle du Collége Anglois, où on érigea un monument à son honneur.

formation; ou Plan pour ceux qui vivront lorsque la Religion Catholique sera rétablie en Angleterre. En trois parties. C'est probablement le même Ouvrage que celui qui a pour titre, *la Haute-Cour de la Réformation.* On prétend que l'Auteur travailla pendant vingt ans à cet Ouvrage, & qu'il l'acheva en 1596, mais il ne parut que quelques années après sa mort. Edouard Gee, Curé de St. Benoît proche du Quai de St. Paul, à Londres, & Chapelain du Roi Guillaume & de la Reine Marie, en ayant eu un exemplaire, il le publia sous ce titre: *Mémoire des Jésuites sur la Réformation projettée en Angleterre, sous le premier Roi Catholique qui y régnera, publié sur l'exemplaire présenté au Roi Jaques* II. Londres 1690 in-8. Mr. Gee a mis à la tête une *Introduction*, & y a ajoûté des *Remarques critiques.* Après l'*Introduction*, on voit le *Mémoire* avec le titre, qui suit: *Mémoire pour la Réformation: contenant quelques remarques & avis, qu'on pourroit proposer au premier Parlement & au premier Concile National de notre Pays, lorsque Dieu lui aura rendu, en sa miséricorde, la Foi Catholique, pour le plus parfait rétablissement & pour la conservatitn de cette foi. Recueilli & écrit par* R. P. 1596. XXXII. *Controversiæ nostri temporis in Epitomen redactæ.* Manuscrit dans la Bibliothéque du Collége de Baliol, de la propre main de l'Auteur; on lit à la tête: *Compilator hujusce Epitomes est* Robertus Personius, *ut patet ex* Johanne Rainoldo *in Censura Librorum Apocryphorum, prælectione secunda, p.* 22. *Ex Editione Hieronymi Galleri, in nobili* Openhemio. XXXIII. Parsons a traduit de l'Anglois en Espagnol, une *Rélation de quelques Martyrs* d'Angleterre, imprimée à Madrid, en 1590 in-8.

☞ PARUTA (PAUL) célébre Ecrivain du XVI. Siécle [*A*] étoit d'une famille originaire de Luques [*B*], & nâquit à Venise le 14 Mai 1540, de Jean Paruta, & de Claire fille de Jean Contarini (*a*). Après avoir fait ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, il alla à Padoue, où il étudia la Philosophie Morale & l'Histoire sous Sigonius & Robortel, la Physique sous Marc Antoine Genova, la Théologie sous Adrien Valentico, Dominicain, qui fut ensuite Evêque de Capodistria. Il s'appliqua aussi à la Jurisprudence sous Marc Mantua (*b*). De retour à Venise en 1561, il mena une vie privée & tranquille, s'occupant à cultiver les Sciences: il forma chez lui une espéce d'Académie, où se trouvoient plusieurs personnes de distinction & de mérite: tels étoient André Morosini, qui fut chargé après lui d'écrire l'Histoire de la République, Marc Antoine Mocenigo, qui enseigna la Philosophie à Venise, & fut ensuite Evêque de Céneda, Maffée Veniero, Poëte fameux, qui fut depuis Archevêque de Corfu, Jean-Baptiste Bernard, & Paul Loredano, grands Philosophes Péripatéticiens (*c*). Maximilien, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I. ayant été élu Roi des Romains en 1562, la République de Venise nomma pour l'aller complimenter Jean de Legge Procurateur, & Michel Suriano; Paruta profita de l'occasion d'accompagner ces deux Sénateurs, qui passoient pour être deux des plus grands Politiques qu'il y eût alors à Venise. Ils allérent d'abord à Vienne s'acquitter de leur commission auprès de Maximilien, & passérent ensuite à Inspruck, où étoit Ferdinand. En revenant par Trente, où

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. ill.* Tom. XI. p. 288.

(*b*) Comnen. *Gymn. Patav.* T. II. p. 100. *Et* Niceron *loc. cit.*

(*c*) Comnen. p. 101. Niceron p. 289.

[*A*] *Célébre Ecrivain du XVI Siécle.*] On a de lui les Ouvrages suivans. I. *Orazione funebre in laude de' morti nella vittoriosa battaglia contra Turchi, segnita a' Cursolari, l'anno* 1571 *alli* 7 *d'Ottobre.* Venise 1572 in-4. C'est le Panégyrique des guerriers qui avoient perdu la vie à la fameuse bataille de Lépante. Le P. Niceron (1) nous apprend que l'on a sur le même sujet un Discours Latin, de Jean Batiste Rasario, de Novarre, qui fut prononcé en présence du Sénat le 18 Octobre 1572, *De Victoria Christianorum ad Echinades.* Venise 1572 in-4. II. *Della perfettione della Vita Politica Libri tre.* Venise 1579 in fol. 1586 in-12. 1599 in-4, outre plusieurs autres Editions. Traduit en François sous ce titre: *Perfection de la Vie Politique: traduit de l'Italien de Paruta par Gilbert de la Brosse.* Paris 1582 in-4. Il y en a aussi une Traduction Angloise par Henri Cary, Comte de Monmouth, imprimée à Londres en 1657. „ Paruta, *dit le P. Niceron* (2), avoit „ d'abord intitulé cet Ouvrage, *Dialoghi della Vita Civile*, & „ il paroît par quelques brouillons écrits de sa main, qui „ subsistent encore, qu'il l'avoit commencé le 8 Août 1572, „ mais il jugea dans la suite à-propos de changer le titre, „ & de lui donner celui qu'il a maintenant". III. *Discorsi Politici, ne i quali si considerano diversi fatti illustri e memorabili di Principi e di Republiche, antiche e moderne divisi in due Libri.* Venise 1599 in-4, Génes 1600 in-4, & Venise 1629 in-4. Samuel Sturmius en a donné une Traduction Latine à Bréme en 1660 in-12. Cet Ouvrage est dédié à François Barbaro, Patriarche d'Aquilée, par Jean Paruta & ses freres, fils de l'Auteur. Jean Paruta étoit allié à Barbaro, ayant épousé en 1596 Héléne, fille de Louis Barbaro, neveu du Patriarche. Le premier Livre contient quinze Discours, qui roulent sur la forme des anciens Etats: le second en renferme dix, qui traitent des affaires de la République de Venise, & des choses arrivées dans les derniers tems. Cet Ouvrage & le précédent ont mérité à l'Auteur la qualité d'excellent Politique (3). „ Ses Ouvrages, *dit Mr. Teissier* (4), font l'é„ tude la plus ordinaire des Politiques, & la source d'où ils „ puisent les maximes les plus équitables & les plus judicieu„ ses, que l'on puisse suivre dans le Gouvernement des E„ tats. De-là vient que Trajano Boccalini l'a représenté en„ seignant la Politique, & les vertus morales sur le Parnasse". Naudé (5) l'appelle *Flos Venetæ nobilitatis, & subactæ decus eruditionis, ac Deus in hoc genere scribendi summatus.* Boecler (6) dit, *laudari satis minime potest, & præcipuus est in Politicis institutionibus.* On trouve à la fin des Discours Politiques, *Soliloquio, nel quale fa un breve esame di tutto il corso della sua vita:* C'est un examen de sa vie, où l'on voit de réflexions sages, judicieuses, & remplies de piété. Il écrivit cette Piéce dans le tems qu'il étoit Ambassadeur à Rome. IV. *Historia Vinetiana. Parte I. Libri* XII. *Parte* II, *Libri* III. *nella quale si contiene la guerra fatta dalla lega de' Principe Christiani contra Selim Ottomanno, per occasione del Regno di Cipro.* Venise in-4, 1605, 1645, 1703 & 1718. Dans cette derniére Edition l'Ouvrage de Paruta fait le troisiéme & quatriéme Volume du Recueil des Historiens de Venise, publié sous ce titre général: *Istorici delle Cose Veneziane, i quali hanno scritto per publico Decreto.* Nous avons dit dans le texte de l'Article, que Paruta fut nommé le 18 Février 1579 Historiographe de la République de Venise. En cette qualité il étoit obligé de travailler à l'Histoire de sa Patrie, & à continuer l'Histoire du Cardinal Bembo, qui avoit fini à l'année 1513, qui fut celle de l'élevation de Léon X. au Pontificat. Notre Auteur ne s'étoit appliqué jusques-là qu'à cultiver sa langue maternelle, & n'avoit rien écrit qu'en Italien; mais comme Bembo avoit écrit son Histoire en Latin, & qu'il devoit continuer en la même langue, il s'attacha avec une grande ardeur à lire les meilleurs Auteurs Latins, pour se former le stile, en quoi il réussit très-bien, Nicolas Crasso lui attribuant un stile semblable à celui de Salluste (7). Mais Comnenus prétend qu'un morceau de la Préface Latine publié par Zeno, ne justifie pas cet éloge. Quoi qu'il en soit, il travailla à son Histoire avec tant d'application, qu'en moins d'un an il fut en état d'en produire un essai. Le 16 Février 1580, il présenta aux Chefs du Conseil des Dix, qui étoient alors Marc Trivisano, Joseph Delfino, & Antoine Tiepolo, le premier Livre écrit en Latin, & ces Magistrats en furent si contens qu'ils lui donnérent une pension de quatre-cens ducats (8): il continua à écrire en Latin, & composa trois autres Livres: mais il changea de dessein dans la suite, par le conseil de ses amis, & se mit à écrire son Histoire en Italien, ayant même traduit les quatre premiers Livres en cette Langue. L'Ouvrage Latin n'a jamais été imprimé, & on n'en a même que le premier Livre en Manuscrit. L'Histoire de Paruta contient en douze Livres tout ce qui est arrivé de plus considérable dans la République, depuis l'an 1513 jusqu'en 1552. La Relation de la Guerre de Chypre, jointe à l'Histoire, est en trois Livres. Son dessein étoit de continuer depuis 1552, jusqu'au commencement de cette Guerre, mais les occupations que lui donnérent les charges auxquelles il fut élevé, l'en empêchérent. Henri Cary a traduit l'Histoire de Paruta en Anglois, & sa Traduction a été imprimée à Londres en 1658. On trouve dans la Vie de Paruta par Mr. Zeno, à la tête de l'Edition de l'Histoire de 1718, une Lettre à un Noble Vénitien, contenant les raisons qui l'avoient engagé à écrire son Histoire en Italien.

[*B*] *Etoit d'une famille originaire de Luques.*] Voici ce que le P. Niceron (9) rapporte, d'après Mr. Zeno dans la Vie de Paruta (10). *Paul Paruta* Gentilhomme Luquois sortit de cette Ville vers l'an 1317, pendant les troubles que causoient les factions des Guelfes & des Gibelins, pour aller s'établir à Venise, où il eut plusieurs enfans, entre autres *Ambroise, Jean* & *Barthélemi.* Ce dernier voyant la République réduite à un triste état après la prise de Chioggia, résolut de sacrifier ses biens pour la secourir, & fit armer deux Galéres, sur lesquelles il mit Jean son frere & plusieurs de ses amis. La guerre finie à la gloire de la République, on le récompensa, de-même que plusieurs autres, en l'aggrégeant en 1381 à la Noblesse Vénitienne. *Barthélemi Paruta* mourut le 13 Mai 1408, après avoir eu sept fils, dont les principaux sont: *Philippe*, Docteur en Théologie & en Droit Canon, qui fut fait Evêque de Citta-nuova, le 15 Mai 1426, & fut transféré au mois de Juin suivant à Torcello, d'où il passa le 11 de Mai 1448 à l'Archevêché de Candie. *Jérôme*, qui épousa une fille de Luc Foscarini, & dont descendent Paul & François-Antoine, les seuls qui restoient de cette famille en 1718. *Marc*, dont étoit descendu Barthélémi, Auteur des *Vies des Princes de Venise*, qui n'ont jamais été imprimées, & qui sont même entiérement perdues. Sansovino le fait Evêque, mais il ne l'a jamais été; il fut seulement Abbé Commendataire de Saint Grégoire de Venise. *Paul*, Chef de la branche, dont est sorti celui dont il s'agit dans cet Article.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. XI. p. 298.

(2) Ibid. p. 299.

(3) Ibid. p. 300.

(4) Elog. des Homm. Savans. T. IV. p. 357.

(5) *Bibliogr. Polit.* p. 94. *Apud* Comnen. *Hist. Gymnas. Patav.* T. II. p. 101.

(6) *Bibl. Polit. contrev. & Diss. ad Lipsii Polit.* p. 71. Apud Eund.

(7) *Apud* Comnen. *loc. cit.*

(8) Niceron p. 301.

(9) Ibid. p. 287. 288.

(10) P. 8. n. 3. 5.

où le fameux Concile de ce nom étoit alors assemblé, ils s'y arrêtérent quelque tems, & Paruta y fit connoissance avec plusieurs savans hommes, dont il parle avec éloge dans son Ouvrage *de la Perfection de la Vie Politique* (*d*). Etant revenu à Venise, ses amis l'engagérent en 1565 à se marier, & il épousa Marie, fille de François Morosini, dont il eut quatre fils, qui ont été tous quatre Sénateurs, Jean, Marc, Laurent, qui mourut Ambassadeur en Savoye, & François, qui n'a eu qu'un fils, nommé Paul, comme son ayeul, & à la mort duquel sa postérité a été entiérement éteinte (*e*). Ses Ouvrages, & en particulier son *Histoire de la Guerre de Chypre* lui méritérent la Charge d'Historiographe de la République, à laquelle il fut nommé par un Decret du Conseil des quinze le 18 Février 1579, après la mort de Louis Contarini. C'étoit la Charge qu'il ambitionnoit le plus, & qu'il préféroit à toutes les autres, parce qu'elle lui fournissoit l'occasion de faire éclatter son zéle pour l'honneur de sa Patrie, en en écrivant l'Histoire (*f*). Ce fut en 1580, à l'âge de quarante ans, qu'il entra dans les Charges [C], *Jam is annum ætatis attigerat quadragesimum, cum primum ad gerendam Rempublicam accessit* (*g*). Le 27 Décembre de 1580 il fut élu Provéditeur de la Chambre des Emprunts, charge très-honorable, qui donne entrée dans le Sénat, mais sans voix. Environ deux ans après le 27 Novembre 1582, il fut élevé à celle de Sage de Terre-Ferme, qu'il remplit dans la suite huit autres fois. Le 18 Juin 1587 on le nomma Provéditeur des Bleds, & le 30 Septembre de l'année suivante il entra dans le Conseil des Soixante. Le Sénat l'envoya en 1589 pour terminer quelques différends que la République avoit avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, & il s'acquitta de cette Commission au contentement des deux Parties. Le 5 Mai 1590 il fut élu *Sage Grand*, on lui donna peu après (le 4 Juillet) la Surintendance de l'Artillerie, & au bout de six semaines (le 19 Août) on lui conféra le Gouvernement de Brescia. Pendant qu'il occupoit ce dernier poste, Jean Moro, Ambassadeur de la République à Rome, étant mort, le Sénat nomma le 24 Avril 1592 Paruta pour lui succéder, & pour résider auprès de Clément VIII: il se fit extrêmement estimer à Rome par sa capacité, sa prudence, & son adresse à ménager les affaires les plus difficiles; le Pape conçut beaucoup d'affection pour lui, & le consulta en diverses affaires épineuses; en un mot il fit honneur à sa patrie, & contribua au bien de la Chrétienneté, & à celui de la Religion (*h*). Au bout de trois ans il revint à Venise, ayant été fait Chevalier: il s'occupa pendant quelque tems à mettre ordre à ses affaires domestiques, que son absence & des dépenses extraordinaires avoient un peu dérangées (*i*). Le 27 Décembre 1596 il fut élu Procurateur de St. Marc, qui est la premiére Charge de la République après celle de Doge. Le 2 de Janvier de la même année on l'avoit fait Inspecteur des entrées, poste qu'il remplit jusqu'au premier de Mars 1597. Dès qu'il fut parvenu à la dignité de Procurateur de St. Marc, on accumula pour ainsi dire les honneurs sur sa tête: trois jours après son élection, le Sénat le nomma avec André Delfino, Procurateur comme lui, Sage de l'Inquisition. Le 7 Janvier 1597 il entra dans le Collége en qualité de Sage Grand, & le 8 Avril suivant il fut chargé de la Surintendance des bleds. Le 26 Juin de la même année, on le nomma Réformateur de l'Université de Padouë, & quatre jours après il eut pour la troisiéme fois la Charge de Sage du Conseil. Enfin le 30 Janvier 1598 on lui donna la Surintendance des Forteresses (*k*). Cette année 1598, qui fut la derniére de sa vie, il fut honoré de trois Ambassades: la premiére vers Clément VIII. ce Pape s'étant rendu à Ferrare, qu'on lui avoit restituée, le Sénat de Venise l'envoya complimenter par Paruta & par trois autres Sénateurs. Albert, Archiduc d'Autriche, & Marguerite d'Autriche, fille de l'Archiduc Charles, passant par les Etats de la République pour aller en Espagne épouser, l'un l'Infante Isabelle fille de Philippe II. & l'autre ce Prince même, on leur envoya pour les recevoir & pour les conduire deux Nobles Vénitiens, Paruta, & Vincent Gradenigo. Philippe II. étant mort peu de tems après, & Philippe III. son fils lui ayant succédé, le Sénat nomma le 17 Octobre Paruta & Jean Delfino, pour aller le féliciter sur son avénement au trône. Mais Paruta n'y alla point, ayant été attaqué d'une fiévre, qu'on jugea d'abord mortelle, & dont il mourut après douze jours de maladie le 6 Décembre 1598, dans la cinquante-neuviéme année de son âge (*l*). Mr. de Thou (*m*) s'est trompé en mettant sa mort au 17 Février 1599. On verra son Epitaphe ci-dessous [D]. Il laissa une riche Bibliothéque, dont Sansovino parle comme d'une des plus belles qui fussent de son tems à Venise.

(*d*) Commen ubi sup. Niceron p. 289. 290.
(*e*) Les mêmes.
(*f*) Commen loc. cit. Niceron p. 291.
(*g*) Comm. loc. cit.
(*h*) Idem ibid.
(*i*) Niceron p. 294.
(*k*) Ibid. p. 294. 295.
(*l*) Ibid. p. 296. & Commen. ubi supra.
(*m*) Thuan. Hist. Lib. CXXII. sub fin.

[C] *Ce fut en 1580, à l'âge de quarante ans, qu'il entra dans les charges.*] Nicolas Crasso le jeune dit dans son éloge, que l'Académie que Paruta avoit formée chez lui, lui avoit fait un si grand honneur à Venise, que dèsqu'il avoit eu l'âge prescrit par les Loix, il avoit été élu d'une voix unanime Sage des Ordres: que quoiqu'il se fût acquitté de cet emploi avec de grands applaudissemens, dans la suite tout le monde lui fut si contraire dans les élections, qu'il fut jusqu'à l'âge de quarante ans sans pouvoir parvenir à aucune charge. Mais le P. Niceron remarque (11), d'après Mr. Zeno, que Crasso s'est trompé; qu'il est faux que Paruta ait été Sage des Ordres, & qu'avant l'âge de quarante ans il ait été sur les rangs pour aucune Charge, par rapport à laquelle on lui ait donné l'exclusion. C'est ce qui paroît par les Régîtres de la République. D'ailleurs, Paruta dans son *Soliloque*, qu'il composa en 1593 ou 1594, dans le tems qu'il étoit Ambassadeur à Rome, dit positivement qu'il y avoit quelques années qu'il étoit entré dans les Charges de la République, & qu'il y étoit entré avec tant de facilité, qu'il ne pouvoit trop se louër des bonnes dispositions de ses Compatriotes à son égard. „ Il n'auroit certainement pas parlé ainsi, s'il „ avoit été fait Sage des Ordres, dèsqu'il avoit eu l'âge né„ cessaire pour cela, c'est-à-dire en 1565, & à vingt-cinq „ ans, qui est l'âge prescrit par les Loix, & si on lui avoit „ donné l'exclusion pour toutes les Charges, pour lesquelles „ il avoit été mis sur les rangs". Comnenus s'exprime en ces termes (12): *Ergo honorum iter ingressus ann.* 1580, *emensusque curriculo præcipuos, rebus ubique sapienter ac feliciter gestis, ad summos* plenis *patriæ* suffragiis *evectus est.*

(11) Niceron p. 291. 292.
(12) Ubi supra.

[*D*] *On verra son Epitaphe ci-dessous.*] On mit sur son Tombeau:

Qui solo titulo condi leguntur
In Ecclesia Spiritus Sancti,
Hic vere jacent cineres
Pauli Parutæ
Equitis ac Divi Marci Procuratoris,
In Veneta Historia facile Principis.

Pour comprendre le commencement de cette Epitaphe, il faut savoir, dit le P. Niceron (13) que Marc-Paruta, fils de Paul, laissa en mourant une somme pour dresser un tombeau magnifique à sa famille dans l'Eglise des Religieuses du St. Esprit, & que, conformément à ses intentions, on y mit au milieu le buste en marbre de Paul Paruta, & aux deux côtés ceux d'André son frere, qui avoit été Provéditeur-Général, & de Marc, avec des Inscriptions sous chacun. Voici celle qui est sous le buste de Paul:

(13) Loc. cit. p. 296.

Paulo Parutæ Equiti ac Divi Marci Procuratori.
More in Deum, ore in exteros, re in suos,
Calamo in posteros,
Navus, disertus, fidus, frugi;
Brixiæ semel Prætor,
Militaris iterum æris in Archiducis confiniis
Præfectus,
Romæ apud Clementem VIII *intra Legatus*
Ordinem, Ordine donatus Equestri,
Mox Ferrariam cum ad eundem,
Tum ad Margaritam Austriacam
Institutum tenentem iter extra;
Demum anno ætatis 58,
Mortalitatis ademptus spolia.
Tu ne luge.
Sanguine clarus, Virtute nitidus,
Munere purpureus, atramento candidus,
Fimo non fama exutus, anno salutis
1598 *die* 6 *Decembris.*

Cette Inscription ne paroitra pas certainement d'un fort bon goût. L'éloge que Mr. de Thou a fait de Paruta lui fait bien plus d'honneur: c'étoit, *dit-il*, un homme d'une rare éloquence, & qui démêloit avec beaucoup d'adresse les affaires les plus embarrassées. *Vir raræ in explicandis negotiis sollertiæ*

&

(14) Thuan. Histor. Lib. CXXII. sub fin.

(15) Ubi supra.

& eloquentia; quas virtutes variis legationibus in Italia .... exercuit, & scriptis quæ magno in pretio inter prudentiæ Civilis sectatores merito habentur, consignavit (14). Il tient d'ailleurs un des premiers rangs parmi les Historiens de Venise, voici ce qu'en dit Comnenus (15): *Jure constitues, inter Historicos Venetos hunc principem esse, sive fidem narrationum consideres, sive majestatem & elegantiam styli, nec putidi, nec inertis, prudentem, sobriam, & in rebus Politicis passim insinuandis, docendisque utiliter occupatam. Ex hac maxime præstat nostri Parutæ labor egregius, perennatque inter laudes litteratorum hominum omnium.*

PASCAL (BLAISE). * Son pere ne vint s'établir à Paris que pour vaquer uniquement à l'éducation de ce fils, chose qui lui auroit été impossible dans la Province, où l'exercice de sa Charge & les visites de ses Amis l'auroient trop occupé. Sa principale maxime dans cette éducation fut toujours de tenir son fils au-dessus de son Ouvrage, c'est-à-dire de ne le faire étudier à quelque chose que ce fût qu'il ne pût la comprendre avec facilité: & par cette raison il ne voulut point commencer à lui apprendre le Latin, qu'il n'eût douze ans, & qu'après lui avoir rempli l'esprit d'un grand nombre d'autres connoissances (*a*). Son Traité des Sections Coniques, qu'il composa à l'âge de 16 ans, passa pour un si grand effort d'esprit, qu'on disoit que depuis Archiméde on n'avoit rien vu de cette force. Comme il ne s'est jamais soucié de la réputation, il ne voulut pas qu'on l'imprimât, malgré les instances des amis de son pere, qui le souhaittoient avec ardeur, & pour la beauté de l'Ouvrage, & pour la circonstance de l'âge de l'Auteur, qui en relevoit encore le mérite (*b*). On n'a pas moins admiré cette Machine d'Arithmétique qu'il inventa, avec laquelle on fait toute sorte de supputations, non seulement sans plume & sans jettons, mais sans savoir aucune régle d'Arithmétique, & sans aucune crainte de se tromper. Il fut deux ans à la mettre dans la perfection où il l'a laissée, & cette longueur de tems ne vient point de la peine qu'il eut à inventer les mouvemens, mais de la difficulté qu'il trouva à les bien faire comprendre aux Ouvriers (*c*). A l'occasion du beau jour où il a mis la pensée d'Arnobe sur l'intérêt qu'il y a à croire l'existence de Dieu, on rapportera ce que Mr. de Voltaire a écrit là-dessus [*A*]. Il n'est pas étonnant qu'un homme qui avoit une si grande ouverture à toutes les belles connoissances, &

* Cet Article est formé des Additions, que le Traducteur Anglois de *Bayle* a faites à l'Article de *Pascal*.

(*a*) Perrault *Homm. Ill.* Tom. I. p. 61. Ed. in-fol. Paris 1696.

(*b*) Là-même.

(*c*) Là-même.

[*A*] *A l'occasion du beau jour où il a mis la pensée d'Arnobe ...... on rapportera ce que Mr. de Voltaire a écrit là-dessus.*] Pour bien entrer dans les vuës de Pascal, il faut lire l'*Avis*, qui est à la tête du Chapitre, où il prouve, *qu'il est plus avantageux de croire que de ne pas croire ce qu'enseigne la Religion Chrétienne*: voici l'Avis: „ Presque tout ce qui est contenu „ dans ce Chapitre ne regarde que certaines sortes de person„ nes, qui n'étant pas convaincues des preuves de la Religion, „ & encore moins des raisons des Athées, demeurent en un „ estat de suspension entre la foy & l'infidélité. L'Autheur „ prétend seulement leur montrer par leurs propres princi„ pes, & par les simples lumiéres de la raison, qu'ils doi„ vent juger qu'il leur est avantageux de croire, & que ce „ seroit le parti qu'ils devroient prendre, si ce choix dépen„ doit de leur volonté. D'où il s'ensuit, qu'au-moins, en „ attendant qu'ils ayent trouvé la lumiére nécessaire pour „ se convaincre de la vérité, ils doivent faire tout ce qui „ peut les y disposer, & se dégager de tous les empesche„ mens, qui les détournent de cette foy, qui sont princi„ palement les passions & les vains amusemens ". Ecoutons Mr. de Voltaire (1). „ Il est évidemment faux de dire: Ne „ point parier que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. Car „ celui qui doute & demande à s'éclaircir, ne parie assuré„ ment ni pour ni contre. D'ailleurs cet article paroît un „ peu indécent & puérile: cette idée de jeu, de perte, & „ de gain, ne convient point à la gravité du sujet. De plus „ l'intérêt que j'ai à croire une chose, n'est pas une preuve „ de l'existence de cette chose. Je vous donnerai, me dites„ vous, l'empire du monde, si je crois que vous ayez raison. „ Je souhaitte alors de tout mon cœur que vous ayez raison, „ mais jusqu'à ce que vous me l'ayez prouvé, je ne puis vous „ croire. Commencez, pourroit-on dire à Mr. Pascal, par „ convaincre ma raison: J'ai intérêt sans doute qu'il y ait „ un Dieu: mais si dans votre Systéme Dieu n'est venu que „ pour si peu de personnes, si le petit nombre des Elus est „ si effrayant, si je ne puis rien du tout par moi-même, „ dites-moi, je vous prie, quel intérêt j'ai à vous croire? „ N'ai-je pas un intérêt visible à être persuadé du contraire? „ De quel front ôsez-vous me montrer un bonheur infini, „ auquel d'un million d'hommes, un seul à peine a droit „ d'aspirer? Si vous voulez me convaincre, prenez-vous-y „ d'une autre façon, & n'allez pas tantôt me parler de jeu de „ hazard, de pari, de croix & de pile, & tantôt m'effrayer „ par les épines que vous semez sur le chemin, que je veux „ & que je dois suivre: votre raisonnement ne serviroit qu'à „ faire des Athées, si la voix de toute la Nature ne nous „ crioit, qu'il y a un Dieu, avec autant de force, que ces „ subtilitez ont de foiblesses". [☞ Sans doute que l'Auteur, qui a inséré ce passage dans la Rem. [I] de l'Article de Mr. Bayle, ne desapprouve pas la Critique de Mr. de Voltaire, puisqu'il n'en dit mot. Mr. de Voltaire se seroit épargné la peine de relever Mr. Pascal, s'il avoit fait l'attention qu'il devoit à l'Avis, que l'on a rapporté ci-dessus, & à ce que la saine raison nous dicte. J'avouë que ce n'est pas l'intérêt, qui doit nous déterminer à adopter une proposition, ou à la rejetter, & nos desirs ne doivent pas être la régle de la vérité. Mais osera-t-on nier, qu'entre deux partis, supposés également probables, (c'est le cas sur lequel raisonne Mr. Pascal) la prudence & la sagesse veulent que l'on se détermine par l'intérêt, & que l'on préfére celui où l'on court le moins de risque? Dèsque les preuves sont égales des deux côtés il n'y a que deux partis à prendre, ou de suspendre son jugement, ou de se déterminer pour celui, qui s'accorde le mieux avec notre intérêt. Dans des choses de pure spéculation, & par rapport à des choses, qui n'ont aucune liaison avec la conduite de la vie, la raison dicte qu'on doit suspendre son jugement, dèsque l'on n'a pas de raison qui détermine d'un côté plutôt que de l'autre. Mais quand il est question de propositions qui influent nécessairement sur la conduite, la prudence oblige à prendre le parti le moins dangereux. Or c'est ici le cas. Supposons que vous trouvez que les argumens en faveur de l'existence de Dieu, & ceux qu'on oppose à cette vérité, vous paroissent égaux, quel parti prendrez-vous? suspendrez-vous votre jugement? Mais la chose est impossible, car ou vous agirez, comme si vous croyiez qu'il y a un Dieu, ou vous suivrez un plan de vie qui suppose, qu'il n'y en a point. Je ne vois pas de milieu, à moins que de demeurer dans une inaction totale; mais quel des deux partis que vous preniez, vous vous déterminez. On ne dit pas, qu'il faut croire l'existence de Dieu, parce qu'il est de notre intérêt de la croire; mais on soutient, qu'en comparant le Systême de la Religion & l'Athéïsme, on trouve que le premier expose moins que le dernier, & par conséquent qu'à moins que d'avoir une Démonstration parfaite, que Dieu n'est point, on ne risque rien en se conduisant comme s'il existoit, au-lieu qu'on risque tout, en agissant sur la supposition qu'il n'est point. D'ailleurs Mr. de Voltaire n'auroit pas mal fait, avant que de critiquer Pascal là-dessus, de lire & de peser ce que le célébre Mr. Abbadie a dit sur le véritable usage de cette pensée (2). „ Qui est non de convaincre „ l'esprit, mais d'ôter au cœur l'éloignement qu'il a pour „ cette vérité, & de répondre à ces objections secrettes de „ l'amour-propre: Mais si la Religion n'étoit point verita„ ble? Mais s'il n'y avoit point de Dieu? Et il ne faut point „ craindre que cet intérêt délicat, que nous trouvons à croi„ re l'existence de Dieu, nous fasse illusion. Nous avons „ deux intérêts fort différens, dont l'un nous trompe tou„ jours, & l'autre ne nous trompe jamais, qui sont l'intérêt „ de l'homme ou de la créature raisonnable, & l'intérêt de „ la cupidité & des passions. Celui-ci trompe la raison, „ parce qu'il précéde toutes les réflexions de l'Esprit: mais „ il est impossible que l'autre trompe la raison, puisque c'est „ des plus pures lumiéres de la raison qu'il tire sa naissance. „ Ainsi un honnête-homme trouve son intérêt à être tem„ pérant, juste, charitable: intérêt raisonnable, qui ne trom„ pe jamais personne, & dont aussi l'on n'a pas accoutumé „ de se défier. Un Vicieux au-contraire trouve de l'intérêt à „ se venger, à se plonger dans la débauche, à se satisfaire „ par toutes sortes de voyes: mais c'est un intérêt de cupi„ dité, qui est en possession de tromper les hommes, & dont „ ils savent qu'il faut se donner de garde. Comme donc il „ est évident, que toutes nos passions ont un intérêt com„ mun à combattre l'existence de Dieu, & qu'au-contraire „ c'est l'intérêt de notre raison, & de tout ce qu'il y a d'op„ posé aux passions au-dedans de nous, de recevoir cette vé„ rité: il s'ensuit qu'il y auroit de la folie à balancer un „ moment dans le choix de ces deux sentimens". A l'égard de ce que Mr. de Voltaire objecte contre l'idée de Mr. Pascal sur le *petit nombre des Elus*, &c. on y a répondu d'une maniére aussi sage que solide (3). „ Vous n'avez nul inté„ rêt, je le veux, à croire le Systême particulier de Mr. „ Pascal sur le petit nombre des Elus: mais pour cela en „ avez-vous moins d'intérêt à croire un Dieu, à croire la „ Religion? Vous ne devez donc point vous refuser aux „ bonnes preuves, que Mr. Pascal vous en donne. Ne cro„ yez de son Systême sur les Elus, que ce que vous jugerez „ à-propos; mais du moins sur les excellentes preuves qu'il „ allégue, & qui sont très-indépendantes de ce Systême, „ croyez la vérité d'un Dieu & d'une Religion, que vous „ avez tant d'intérêt à croire". D'ailleurs la considération du petit nombre d'Elus n'énerve point l'argument pris, de ce que la prudence ordonne de choisir le parti le plus sûr. „ Car enfin, vous dira Pascal, si la Religion est vraye, „ vous vous damnez infailliblement en refusant de la croi„ re, puique ce n'est que parmi les Croyans qu'il y a des „ Elus; au-lieu que dans l'incertitude où vous laisse le pro„ fond secret de la Prédestination, votre renoncement à l'In„ crédulité forme du-moins un préjugé favorable à votre sa„ lut". ADD. DU TRAD.]

(1) *Lettres Philosoph.* p. 143. 144. Rouen chez Jore Libraire 1734.

(2) *Traité de Vérité de la Rel. Chr.* T. I. Sect. I. Ch. 17.

(3) *Défense de Pascal* Art. V. A la fin du II. Volume, des *Lettres sur les vrais principes de la Religion*, où l'on examine un Livre intitulé *la Religion Essentielle à l'Homme*. Amst. 1741. in-12.

& qui a inventé tant de choses si curieuses, ait eu tant de justesse dans ses *Pensées*; mais il est extraordinaire qu'il ait écrit avec une politesse & une pureté, qui n'a pu être égalée que rarement par ceux même, dont le talent & l'application principale se bornent au choix & à l'arrangement des paroles, c'est ce qu'on peut voir dans le Recueil de ses pensées, qui ont été regardées par tout le monde comme un prodige de connoissance, de pénétration, & de bon sens; mais particuliérement dans un certain Ouvrage qu'il fit à l'occasion d'une dispute arrivée en Sorbonne (*d*). Les indispositions fréquentes, ou plutôt la maladie continuelle, où il a passé les quatre derniéres années de sa vie, ont été une longue épreuve de sa patience. Quand on examine toutes les circonstances de sa vie, on conviendra qu'il a été admirable en bien des choses. L'application qu'il eut aux belles connoissances, la délicatesse de son tempérament, & surtout les austérités qu'il pratiqua pendant les derniéres années de sa vie, abrégérent beaucoup ses jours (*e*). On trouvera ci-dessous son Epitaphe [*B*]. Mr. de Voltaire a critiqué quelques-unes de ses pensées [*C*], & nous donnerons une ou deux de ses Remarques [*D*]. [☞ Tout le monde

(*d*) Là-même p. 64.

(*e*) Là-même.

[*B*] *On trouvera ci-dessous son Epitaphe.*]

D. O. M.
Blasius Pascalis Scutarius nobilis,
Hic jacet.
Pietas si non moritur, æternum vivet:
Vir conjugii nescius,
Religione sanctus, virtute clarus,
Doctrina celebris,
Ingenio acutus,
Sanguine & animo pariter illustris,
Doctus, non Doctor,
Æquitatis amator,
Veritatis defensor,
Virginum ultor,
Christianæ Moralis corruptorum acerrimus hostis.
Hunc Rhetores amant Facundum,
Hunc Scriptores norunt Elegantem,
Hunc Mathematici stupent Profundum,
Hunc Philosophi quærunt Sapientem,
Hunc Doctores laudant Theologum,
Hunc Pii venerantur Austerum,
Hunc omnes mirantur, omnibus Ignotum,
Omnibus licet Notum.
Quid plura viator, quem perdidimus
PASCALEM
Is LUDOV. erat MONTALTIUS.
Heu!
Satis dixi, urgent Lacrymæ,
Sileo.
Et qui bene precaberis, bene tibi eveniat,
Et vivo & mortuo.
Vixit Annos 39. m. 2. Obiit ann. rep. Sal.
1662, 14 Kal. Sept.
ΩΛΕΤΟ ΠΑΣΚΑΛΙΟΣ
ΦΕΥ, ΦΕΥ, ΠΕΝΘΟΣ ΟΣΟΝ
Posuit. A. P. D. C. *Moerens Aurelian. Canonista.*
Cecidit Paschalis
Heu! Heu! qualis Luctus! (4).

(4) A la fin de la Vie de Pascal, qui est à la tête de ses *Pensées*. Amst. 1712. in-12.

[*C*] *Mr. de Voltaire a critiqué quelques-unes de ses Pensées.*] C'est dans ses *Lettres Philosophiques*, voici comment il débute (5). „ Voici des Remarques critiques que j'ai faites depuis longtems sur les Pensées de Mr. Pascal. Ne me comparez point ici, je vous prie, à Ezéchias, qui voulut faire brûler tous les Livres de Salomon. Je respecte le génie & l'éloquence de Pascal; mais plus je les respecte, plus je suis persuadé qu'il auroit lui-même corrigé beaucoup de ces pensées, qu'il avoit jettées au hazard sur le papier, pour les examiner ensuite; & c'est en admirant son génie que je combats quelques-unes de ses idées. Il me paroit qu'en général l'esprit, dans lequel Mr. Pascal écrivit ces Pensées, étoit de montrer l'homme dans un jour odieux. Il s'acharne à nous peindre tous méchans & malheureux. Il écrit contre la Nature humaine, à peu près comme il écrivoit contre les Jésuites. Il impute à l'essence de notre nature ce qui n'appartient qu'à certains hommes: il dit éloquemment des injures au Genre-Humain. J'ose prendre le parti de l'Humanité contre ce Misantrope sublime. J'ose assurer que nous ne sommes ni si méchans ni si malheureux, qu'il le dit: je suis de plus très-persuadé que s'il avoit suivi dans le Livre qu'il méditoit, le dessein qui paroit dans ses pensées, il auroit fait un Livre plein de paralogismes éloquens, & de faussetés admirablement déduites. Je crois même que tous ces Livres qu'on a fait depuis peu pour prouver la Religion Chrétienne, sont plus capables de scandaliser que d'édifier. Ces Auteurs prétendent-ils en savoir plus que Jésus-Christ & ses Apôtres? C'est vouloir soutenir un Chêne en l'entourant de roseaux; on peut écarter ces roseaux inutiles, sans craindre de faire tort à l'Arbre. J'ai choisi avec discrétion quelques pensées de Pascal. J'ai mis les réponses au-bas. Vous jugerez comment je me suis tiré d'affaire". [☞ Je ne puis assez m'étonner, que des Anglois qui ont eu parmi eux tant d'illustres Apologistes de la Religion Chrétienne, ayent pu se résoudre à rapporter cette tirade, sans y faire la moindre petite réflexion. Est-ce donc une démonstration Mathématique? ou l'autorité de Mr. de Voltaire est-elle d'un si grand poids chez ces Messieurs, qu'il n'a qu'à parler, pour que l'on se taise humblement. Suppléons à leur silence. Mr. de Voltaire qui ne veut combattre que *quelques-unes des idées* de Mr. Pascal, décide néanmoins de sa pleine puissance, que ce grand génie *auroit fait un Livre plein de paralogismes & de faussetés*; mais une décision aussi brusque de la part du Poëte devenu Raisonneur, contre un homme tel que Pascal, n'en imposera qu'aux gens qui ne connoissent ni l'un ni l'autre. Comment Mr. de Voltaire peut-il savoir la forme, la liaison, que Mr. Pascal auroit données à son Ouvrage? connoit-il toutes les idées que ce savant homme auroit ajoûtées, pour élever un édifice solide & magnifique? Le portrait qu'il a fait des hommes choque Mr. de V. mais il devoit se souvenir, que c'est celui que St. Paul lui-même en a tracé, & David avant lui: prétend-il en savoir plus que St. Paul & David, & connoître mieux les Hommes qu'eux? Il est encore très-mécontent de *tous ces Livres qu'on a fait pour prouver la Religion Chrétienne*; selon lui, *ils sont plus propres à scandaliser qu'à édifier*: je pense bien que certaines-gens, qui n'aiment point qu'on leur montre que la Religion est fondée sur des preuves solides, peuvent en être *scandalisés*; des hommes tels qu'Abbadie, Ditton, Clarck, Sherlock, & autres, sont très-peu propres à *édifier* Mr. de V. & ses Consors, mais en récompense ils en édifient d'autres. Ces grands-hommes ne prétendent pas en savoir davantage que Jésus-Christ & ses Apôtres, cela n'appartient qu'à d'aussi grands génies que le Critique; mais ils prétendent développer, faire valoir, & mettre dans tout leur jour les preuves de la Doctrine de l'Evangile, faire voir la foiblesse & le ridicule des raisonnemens de ceux qui prétendent se donner du relief en attaquant à tors & à travers le Christianisme. L'image du Chêne & des Roseaux est jolie. „ Il ne lui manque que d'être juste. La Religion c'est le Chêne: fort bien jusques-là: mais on ajoûte que les Livres, les Raisons qui la défendent, sont les Roseaux inutiles, qu'il faut écarter. Je ne doute nullement (6) du zéle de Mr. de V. pour un si pieux dessein, & je lui en sai tout le gré qu'il mérite. *Mais il est aisé de lui répondre*, que ces preuves solides, *qui persuadent* la Religion, & *qui l'établissent dans les esprits*, sont les racines du Chêne. *La vérité du Christianisme*, comme toute autre vérité, est bien *hors* de nous, quelque chose d'inébranlable; mais pour nous persuader, il faut que cette vérité nous devienne sensible, par les preuves qu'on nous en donne. C'est à quoi tendent ces Livres, dont notre Critique est scandalisé. Disons donc pour rectifier sa comparaison, qu'ici les Roseaux inutiles, ce sont plutôt ces esprits légers & frivoles, qui sans produire rien de bon, ne font que plier à tout vent, & dont le vain murmure est assurément très-incapable d'ébranler le Chêne". Si l'on ne faisoit point de Livres en faveur de la Religion Chrétienne, on pourroit répandre plus hardiment des *paralogismes & des faussetés*, on n'auroit pas à craindre d'être démasqué. „ Les beautés, dont éclatent les simples matériaux que Pascal avoit rassemblés, *dit un habile homme* (7), annoncent que son Ouvrage réduit en Systême, auroit tenu un des premiers rangs dans son genre. Les Incrédules sont ravis qu'il n'ait eu le tems que de rédiger ces *Pensées*, parce que comme il y en a d'incomplettes & de défectueuses, qu'il auroit revues & remaniées, ils en tirent une de ces inductions à leur maniére, contre tout l'Ouvrage, où ces Pensées devoient être enchassées. Il est beau de voir un de nos sublimes Génies traiter Pascal en petit Garçon, & lui apprendre à penser. Cela sied bien à celui qui a dit que *Dieu souffla au nés de son image*, & qui a débité maintes autres pensées de cet esprit & de cette force". ADD. DU TRAD.]

(5) P. 136. & 137.

(6) *Défense des Pensées de Pascal.* loc. cit p. 202. 203.

(7) *Pensées Raisonnables* opposées aux *Pensées Philos.* p. 49. 50.

[*D*] *Nous donnerons une ou deux de ses Remarques.*] Pensée de Pascal: *En voyant l'aveuglement & la misére de l'Homme & ces contrariétés étonnantes qui se trouvent dans sa nature, & regardant tout l'Univers muët, & l'Homme sans lumiére, abandonné à lui-même & comme égaré dans ce recoin de l'Univers, sans savoir qui l'y a mis, ce qu'il y est venu faire, ce qu'il deviendra en mourant, j'entre en effroi, comme un homme qu'on auroit porté endormi dans une Ile deserte & effroyable, & qui s'éveilleroit sans connoître où il est, & sans avoir aucun moyen d'en sortir; & sur cela j'admire, comment on n'entre pas en desespoir d'un si misérable état.* „ En lisant cette réflexion, je (8) reçois une Lettre d'un de mes amis, qui demeure dans un Pays fort éloigné. Voici ses paroles: *Je suis ici comme vous m'y avez laissé, ni plus gai, ni plus pauvre, jouissant d'une santé parfaite, ayant tout ce qui rend la vie agréable, sans amour, sans avarice, sans ambition, & sans envie: & tant que tout cela durera, je m'appellerai hardiment un homme très-heureux.* Il y a beaucoup d'hommes aussi heureux que lui. Il en est des Hommes comme des Animaux; tel Chien couche & mange avec sa Maîtresse; tel autre tourne la broche, & est tout aussi content; tel autre devient enragé, & on le tue. Pour moi quand je regarde Paris ou Londres, je ne vois aucune raison pour entrer dans ce désespoir dont parle Mr. Pascal: Je vois une Ville, qui ne ressemble en rien à une Ile deserte, mais peuplée, opulente, policée, & où les hommes sont heureux, autant que la Nature humaine le comporte. Quel est l'homme sage qui sera prêt à se pendre, parce „ qu'il

(8) C'est Mr. de Voltaire qui parle.

(f) *Penſées Raiſonnables*, oppoſées aux

de n'eſt pas dans le même goût, voici un trait qui me paroît digne de tenir ici ſa place (*f*). ,, Je fais ,, gloire, *dit un excellent Ecrivain*, de le reconnoître (Paſcal) avec tous les honnêtes gens, & les gens ,, ſen-

Penſées Philoſoph. p. 51. N. 14.

,, qu'il ne ſait pas comme on voit Dieu face à face, & que ſa ,, Raiſon, ne peut débrouiller le Myſtère de la Trinité? Il ,, faudroit autant ſe deſeſpérer de n'avoir pas quatre pieds & ,, deux ailes. Pourquoi nous faire horreur de notre être? ,, notre exiſtence n'eſt point ſi malheureuſe qu'on veut nous ,, le faire accroire. Regarder l'Univers comme un Cachot, ,, & tous les hommes comme des Criminels qu'on va exé- ,, cuter, eſt l'idée d'un Fanatique; croire que le Monde eſt ,, un lieu de délices, où l'on ne doit avoir que du plaiſir, ,, c'eſt la rêverie d'un Sibarite. Penſer que la Terre, les Hom- ,, mes, & les Animaux ſont ce qu'ils doivent être dans l'or- ,, dre de la Providence, eſt, je crois, d'un homme ſage". [☞ Fourniſſons aux Lecteurs ſages, & qui aiment la vérité, la réponſe à ces belles réflexions. Paſcal nous dépeint la déplorable Condition de l'Homme, qui ne ſait en ce Monde, ni d'où il vient, ni où il va. Ignorance qui pour peu que l'homme réfléchiſſe ſérieuſement ſur lui-même, lui feroit bien ſentir ſa miſére. A cela Mr. de V. oppoſe le bonheur dont jouït dans une grande Ville, comme Londres & Paris, la Multitude qui vit ſans réflexion. Ce n'eſt point réfuter Paſcal, ni convaincre ſon Tableau de menſonge. Les hommes ſont infiniment plus malheureux qu'ils ne croyent. Car pour ne pas ſentir ſa miſère, on ne laiſſe point d'être miſérable. Il eſt vrai que leur condition eſt ſupportable, qu'elle eſt même douce à bien des égards. Ils jouïſſent des biens de la Nature, des dons de la Providence, des douceurs de la Société, dont cette même Providence forme & entretient les nœuds: tout cela enſemble fournit une ample matiére à leur gratitude. Mais leur Condition naturelle n'en eſt pas moins miſérable, à les conſidérer comme privés des ſecours de la Religion, & mettant à quartier les eſpérances qu'elle nous donne. Car voilà le point de vue de Paſcal. Repréſentons-nous les habitans d'un ſuperbe Palais, où la magnificence éclatte de toutes parts; où l'abondance la plus diverſifiée remplit tous les beſoins, & fournit à tous les plaiſirs. On n'y fait que manger, boire, dormir, rire & chanter du matin au ſoir. Les jours s'y paſſent en fêtes & en divertiſſemens continuels. Rien ne manque, dites-vous, au bonheur de ces gens-là. Quelqu'un vous répond: *Vous êtes dans l'erreur, ces gens dont le ſort vous paroît digne d'envie, ſont en effet très-malheureux. Je ſuis inſtruit de bonne part, que le Palais qu'ils habitent eſt contreminé, qu'il doit ſauter au premier jour, & les enſévelir tous ſous ſes ruines.* Si cet homme vous dit vrai, vous devez convenir, ce me ſemble, que l'ignorance où ſont les habitans de ce Palais, du péril qui les menace, n'en détruit pas la réalité, ni n'empêche qu'ils ne ſoient véritablement dignes de compaſſion. Pour ceſſer de l'être, il faudroit qu'inſtruits du péril, ils euſſent pris de juſtes meſures pour l'éviter. Telle eſt la condition naturelle de l'homme, telle eſt ſa miſére. La Religion, qui la lui découvre, lui en fournit en même tems le remède. En nous montrant le danger qui pend ſur nos têtes, elle nous apprend les moyens de s'en garantir. Pauvres humains! vous habitez un agréable ſéjour; la Nature déploie toutes ſes richeſſes, l'Art s'épuiſe pour en multiplier les commodités & les agrémens. Mais hélas! vous ne ſavez qui vous y a mis, combien vous y reſterez, & ce que vous deviendrez quand on vous en tirera. N'y eût-il que cela ſeul, vous ne ſauriez vous croire heureux, ſans être des ſtupides, ou des inſenſés. Mais ſi vous êtes ſages, vous n'épargnerez aucun effort pour ſortir de cette cruelle incertitude, vous chercherez avec ardeur une lumiére qui la diſſipe (9). *Quel eſt l'homme ſage*, dit Mr. de V. *qui ſera prêt à ſe pendre, parce qu'il ne ſait pas comme on voit Dieu face à face, & que ſa Raiſon ne peut débrouiller le Myſtère de la Trinité?* ou comme Mr. de V. a corrigé depuis (10): *Quel eſt l'homme ſage, qui ſera plein de deſeſpoir, parce qu'il ne ſait pas la nature de ſa penſée, parce qu'il ne connoît que quelques attributs de la matiére, parce que Dieu ne lui a pas révélé ſes ſecrets?* une ſeule & même réponſe ſuffit: l'ignorance, que Paſcal met avec raiſon au rang de nos plus grands maux, celle dont l'homme ſage cherche à ſe délivrer le plutôt qu'il peut, n'eſt point celle qui l'empêche de pénétrer les Myſtéres, la nature de la penſée, les propriétés de la Matiére, ou les deſſeins cachés de la Providence, on donne ou on prend le change, en le ſuppoſant, cette ignorance eſt celle de l'état qui l'attend après cette vie: du moyen de parvenir au vrai bonheur, qui ne ſe trouve point dans la jouïſſance des Créatures, & qui, quand même il s'y trouveroit, s'évanouïroit enfin à l'heure de la mort. L'Homme ne doit point avoir *horreur de ſon être*, mais il convient qu'il connoiſſe l'horreur de l'état où il ſe trouve par le péché. La Terre n'eſt ni un *cachot*, ni un *lieu de délices*, c'eſt un lieu d'épreuve, de préparation pour un autre état. L'Homme y doit remplir ſa deſtination, & pour cet effet s'en inſtruire, en conſultant les leçons que la Religion lui donne. Il n'y a point-là de *Fanatiſme* (11). ADD. DU TRAD.] Autre penſée de Mr. Paſcal: *Ceux qui jugent d'un Ouvrage par régle, ſont à l'égard des autres, comme ceux qui ont une Montre, à l'égard de ceux qui n'en ont point. L'un dit, il y a deux heures que nous ſommes ici: l'autre dit, il n'y a que trois quarts-d'heure: Je regarde ma Montre, je dis à l'un, vous vous ennuyez, & à l'autre, le tems ne vous dure guére.* Mr. de Voltaire répond (12). ,, En Ou- ,, vrages de goût en Muſique, en Poëſie, en Peinture, ,, c'eſt le goût qui tient lieu de Montre, & celui qui n'en ,, juge que par régles en juge mal". [☞ Le Défenſeur de Paſcal (13) prétend, que le ſentiment confus, que l'on nomme Goût, ſe réſoudroit en derniére analyſe aux pures idées; & les Raiſonnemens qui ſont compoſés de jugemens, comme

(9) Défenſe des Penſées de Paſcal. *Ubi ſupra*. p. 216-219.

(10) *Voy.* Oeuvres de Mr. de Voltaire T. IV. p. 335. 336. Amſt. 1739.

(11) Defenſe des Penſées de Paſcal *loc. cit.* p. 220.

(12) *Lettres Philoſ.* p. 178. 179.

(13) *Ubi ſupra*. p. 302.

les jugemens le ſont d'idées ſimples, ſe réduiſent de même, dit-il, à l'évidence, ou au ſentiment du Vrai. Voir, goûter, ſentir la Vérité, c'eſt tout un. Le Goût a donc ſes régles, & ſes principes fixes, comme les Sciences de ſpéculation. Ces régles ſont la Montre, à laquelle il faut rappeller, & ſur laquelle on doit rectifier les jugemens, que l'habitude, le préjugé, le caprice, l'humeur, font ſouvent porter des choſes de goût. Il me ſemble que l'Apologiſte de Mr. Paſcal a confondu ici les Ouvrages de raiſonnement, avec ceux qui conſiſtent en l'imitation des objets touchans dans la Nature: Mr. de V. a fort bien diſtingué les Ouvrages de goût. ,, Il eſt ,, en nous un ſens deſtiné pour juger du mérite de ces Ou- ,, vrages, *dit un judicieux Auteur* (14), ce ſens eſt le ſens mê- ,, me qui auroit jugé de l'objet que le Peintre, le Poëte ou ,, le Muſicien ont imité. C'eſt l'œil, lorſqu'il s'agit du colo- ,, ris d'un Tableau. C'eſt l'oreille, lorſqu'il eſt queſtion de ,, juger ſi les accens d'un récit ſont touchans, ou s'ils con- ,, viennent aux paroles, & ſi le chant en eſt mélodieux. ,, Lorſqu'il s'agit de connoître ſi l'imitation qu'on nous pré- ,, ſente dans un Poëme ou dans la compoſition d'un Tableau ,, eſt capable d'exciter la compaſſion & d'attendrir, le ſens ,, deſtiné pour en juger, eſt le ſens même qui auroit été at- ,, tendri, c'eſt le ſens qui auroit jugé de l'objet imité. C'eſt ,, ce ſixiéme ſens qui eſt en nous, ſans que nous voyions ſes ,, organes. C'eſt la portion de nous-mêmes qui juge ſur ,, l'impreſſion qu'elle reſſent, & qui, pour me ſervir des ter- ,, mes de Platon, prononce ſans conſulter la régle & le com- ,, pas. C'eſt enfin ce qu'on appelle communément le ſenti- ,, ment". La penſée de Mr. Paſcal n'a point échappé à cet ingénieux Ecrivain, & il croit que cet habile homme n'y avoit pas encore aſſez réfléchi, quand il la mit ſur le papier, & qu'elle eſt du nombre de celles, qu'un peu de méditation lui auroit fait expliquer. ,, Lorſqu'il s'agit du mérite ,, d'un Ouvrage fait pour nous toucher, ce ne ſont pas les ,, régles qui ſont la montre, c'eſt l'impreſſion que l'Ouvrage ,, fait ſur nous. Plus notre ſentiment eſt délicat, ou, ſi l'on ,, veut, plus nous avons d'eſprit, plus la montre eſt juſ- ,, te (15)". ADD. DU TRAD.] Nous ne donnerons plus qu'un ſeul exemple des Remarques de Mr. de Voltaire. *Comme on dit* beauté Poëtique, dit Paſcal, *on devroit dire* beauté Géométrique & beauté Médicinale: *Cependant on ne le dit point; & la raiſon en eſt qu'on ſait bien quel eſt l'objet de la Géométrie, & quel eſt l'objet de la Médecine, mais on ne ſait pas en quoi conſiſte l'agrément qui eſt l'objet de la Poëſie. On ne ſait ce que c'eſt que ce modéle naturel qu'il faut imiter, & faute de cette connoiſſance, on a inventé de certains termes bizarres*, Siécle d'or, merveille de nos jours, fatal laurier, bel aſtre, &c. *& on appelle ce jargon beauté poëtique. Mais qui s'imaginera une femme vêtue ſur ce modéle, verra une jolie Demoiſelle toute couverte de miroirs & de chaînes de laiton.* Mr. de Voltaire dit. ,, Cela eſt très-faux: on ne doit point dire, beauté Géomé- ,, trique, ni beauté Médicinale; parce qu'un Théorême & ,, une Purgation n'affectent point les ſens agréablement, & ,, qu'on ne donne le nom de beauté, qu'aux choſes qui ,, charment les ſens, comme la Muſique, la Peinture, l'E- ,, loquence, la Poëſie, l'Architecture réguliére, &c. La rai- ,, ſon qu'apporte Mr. Paſcal eſt toute auſſi fauſſe: On ſait ,, très-bien en quoi conſiſte l'objet de la Poëſie: il conſiſte ,, à peindre avec force, netteté, délicateſſe & harmonie; la ,, Poëſie eſt l'éloquence harmonieuſe. Il falloit que Mr. Paſ- ,, cal eût bien peu de goût pour dire que *fatal laurier*, *bel* ,, *aſtre*, & autres ſottiſes, ſont des beautés poëtiques: & il ,, falloit que les Editeurs de ces Penſées fuſſent des perſon- ,, nes bien peu verſées dans les Belles-Lettres pour imprimer ,, une réflexion ſi indigne de ſon illuſtre Auteur (16)". Le ſavant Mr. Dacier avoit déjà très-judicieuſement relevé cet endroit de Paſcal en ces termes. ,, C'eſt un raiſonnement ,, très-faux, *dit-il* (17), fondé ſur une erreur ſenſible. ,, Comment peut-on s'imaginer qu'on ait dit *beauté Poëti-* ,, *que*, parce qu'on ne connoît pas quel eſt l'Objet de la ,, Poëſie? & qu'on n'ait pas dit *beauté Médicinale* & *beauté* ,, *Géométrique*, parce que les Objets de la Médecine & de la ,, Géométrie, ne demandent point d'ornemens, & qu'ils ,, n'en ſont pas ſuſceptibles. Mais on dit *beauté Poëtique*, ,, & on ne le dit nullement par ignorance, on le dit, parce ,, que l'on connoît parfaitement ſon Objet, & les beautés ,, qui lui ſont propres; & rien n'eſt plus éloigné de la véri- ,, té & de la raiſon, que de prétendre que pour ſuppléer à ,, la connoiſſance, qu'il prétend qu'on n'a point des vérita- ,, bles agrémens de la Poëſie, on a inventé ces termes fri- ,, voles, & ces hyperboles fades, dont les méchans Poëtes ,, ſe ſervent pour maſquer tout ce dont ils n'ont pas la for- ,, ce de parler ſimplement & noblement. Qui eſt-ce qui a ,, jamais fait conſiſter la beauté de la Poëſie dans ces phra- ,, ſes vaines & inſipides? Bien loin que ce jargon ſoit ce ,, qu'on appelle *beauté Poëtique*, nos meilleurs Poëtes s'en ,, ſont mocqués & l'ont proſcrit. Enfin le comble de l'er- ,, reur, c'eſt d'aſſurer qu'*on ne ſait pas en quoi conſiſte l'agré-* ,, *ment, qui eſt l'objet de la Poëſie, ni quel eſt le modéle na-* ,, *turel qu'il faut imiter.* Car tout cela eſt au contraire par- ,, faitement connu, puiſqu'on eſt parvenu à en donner des ,, régles: Ariſtote & Horace l'ont démontré. Le Poëme Epi- ,, que, le Poëme Dramatique, l'Ode, l'Elégie, l'Idylle, ,, en un mot chaque eſpéce de Poëſie a ſes ornemens fixes, ,, comme elle a ſon caractére marqué; & ſi un Poëte ne ſçait ,, pas conſerver ce caractére, & lui donner les ornemens qui ,, lui conviennent, & qui lui ſont affectés, il ne mérite pas ,, le nom de Poëte, comme Horace le dit fort bien:

(14) Réflex. Critiq. ſur la Poëſie & ſur la Peinture. Part. II. p. 325. Paris 1733.

(15) Ibid. p. 328. 329.

(16) Lett. Philoſ. p. 184. 185.

(17) Horace de Dacier T. I. p. 60-62. de la Préface. Paris 1709.

 Deſcrip-

„ sensés, pour un des plus beaux Génies que la France ait produit. Mais ce sont précisément des „ hommes de cet ordre que les moindres Ecrivains affectent de prendre pour l'objet de leurs railleries, „ & sur lesquels ils se donnent des airs de supériorité, propres à en imposer à des dupes". ADD. DU TRAD.]

Descriptas servare vices, operumque colores
Cur ego si nequeo, ignoroque, Poëta salutor (18)?

„ C'est-à-dire, si je ne sçai pas garder tous ces différens caractéres, & employer à propos les diverses couleurs que „ demandent tous ces Ouvrages, pourquoi suis-je honoré „ du nom de Poëte?"

(18) Horat. *de Arte Poët.* vers. 86.

☞ PATER (PAUL) (*a*) Professeur de Mathématiques à Dantzig „ étoit né l'an 1656 à Mensdorf en Hongrie, d'où la persécution le chassa dès sa jeunesse. Après qu'il eut fait ses études à Breslau, & dans quelques Universités d'Allemagne, il fut appellé à la Charge de Bibliothécaire du Duc de Wolfembuttel; delà à celle de Professeur de Mathématiques au Collége de Thorn; & de cette dernière Ville il vint à Dantzig vers l'an 1704. C'étoit un homme savant non seulement dans les Sciences qu'il enseignoit, mais aussi dans les Humanités. Il étoit extrêmement laborieux & robuste, ne dormant d'ordinaire que deux heures par jour l'Eté, & quatre l'Hiver. Son Epitaphe, qu'il avoit composé lui-même avant sa mort, marque un caractére rare & estimable. *Hic situs est* PAULUS PATER, *Mathematum Professor, qui nescivit in vita quid sit cum morbis conflictari, ira moveri, cupiditate aduri. Decessit vita cœlebs.* Il est mort le 7 Décembre 1724", âgé environ de soixante-huit ans.

(*a*) Tiré de la *Biblioth. Germ.* Tom. IX. p. 209.

PATRICE (AUGUSTIN) nâquit à Sienne, d'une famille illustre, mais on ne sait point l'année. Il fit ses études dans sa patrie. Il parvint en 1460 à être Sécretaire du Pape Pie II. qui le prit en affection & lui en donna des marques, en lui faisant prendre le surnom de *Piccolomini*, qui étoit le nom de sa famille, comme il avoit coutume d'en user à l'égard de ceux qui lui étant attachés, montroient plus de prudence & d'habileté que les autres (*a*). Ce Pape étant mort en 1464, Patrizi entra au service du Cardinal François Piccolomini. Il étoit Maître des Cérémonies en 1468, lorsque l'Empereur Frédéric III. alla à Rome pour la seconde fois. Thomas di Testa, surnommé Piccolomini, pour la même raison que Patrizi, Evêque de Pienza & de Montalcino, dont les Eglises étoient alors unies, étant mort en 1482, Sixte IV. lui donna pour successeur Augustin Patrizi, qui a conservé cette dignité jusqu'à sa mort, qui arriva à Rome en 1496 sous le Pontificat d'Alexandre VI. Plusieurs Auteurs se sont trompés, en divisant en deux notre Patrice, & en faisant vivre en même tems deux Augustins Patrizi nâtifs de Sienne [*A*]. D'autres ont fait à cet égard une faute d'une autre espéce [*B*]. On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages [*C*].

(*a*) Eloge d'*Augustin Patrizi*, dans le *Journal de Venise*. T. 18.

[*A*] *Plusieurs Auteurs se sont trompés .... en faisant .... deux Augustins Patrizi.*] Tels ont été le Pere Labbe, dans sa *Bibliothéque des MSS.* le Pere Mabillon dans son *Musæum Italicum*; Henri Wharton dans son *Supplément à l'Histoire Litéraire de Cave*; Jean Godefroi Olearius dans sa *Bibliothéque des Ecrivains Ecclésiastiques*; & Du Pin dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques.* Il est facile de voir qu'ils se sont copiés les uns les autres. Mais tous les Auteurs de Sienne ne reconnoissent qu'un Augustin Patrizi, à qui appartiennent les Titres & les Ouvrages que les Etrangers se sont avisés de partager entre deux personnes (1).

[*B*] *D'autres ont fait à cet égard une faute d'une autre espéce.*] Wharton, & Olearius après lui, en le nommant *Episcopus Pojentinus*, & Placcius, en lui donnant le titre d'*Episcopus Picentinus* (2).

[*C*] *On trouvera ci-dessous un Catalogue complet de ses Ouvrages.*] I. *Commentarius de Comitiis Imperii Ratisbonæ celebratis.* Cet Ouvrage se trouve dans toutes les Editions des Lettres du Cardinal Piccolomini, autrement dit le Cardinal de Pavie; & dans le deuxiéme Tome des Ecrivains de l'Histoire d'Allemagne donnés par Marquard Freher. Ce n'est que le commencement de ce que Patrizi avoit écrit sur ce sujet, puisqu'on n'y voit que les raisons qui engagérent à charger de cette légation le Cardinal de Sienne, son départ pour l'Allemagne, & son arrivée dans le Véronois. Le reste se trouve en Manuscrit dans la Bibliothéque du Vatican. II. *Descriptio adventûs Frederici* III. *Imperatoris ad Paulum Papam* II. Le Pere Mabillon a inséré cette description dans son *Musæum Italicum* (3). III. *Summa Conciliorum Basileensis, Florentini, Lausanensis, & Pisani.* Le Pere Labbe a inséré cet Ouvrage dans le treiziéme Tome de ses Conciles, Col. 1488. IV. *Vita optimi ac integerrimi viri Fabiani Bencii Politianensis Sacrorum Canonum Professoris.* Patrizi écrivit cette vie après la mort de Benci, arrivée à Rome le 30 Novembre 1481. Le Pere Mabillon l'a publiée pour la premiére fois dans son *Musæum Italicum.* V. *De Senæ urbis antiquitate.* Cet Ouvrage, qui n'est qu'un amas de fables, n'a point été imprimé. VI. *Historiarum Senensium Libri.* Cette Histoire n'a pas été non plus imprimée. Elle commence en 1186, & finit en 1338. Le Cardinal Piccolomini y a eu quelque part, mais il faut qu'il n'en ait pas été content, puisqu'il en a composé lui-même une autre, qui n'a pas été non plus imprimée. VII. *De Annatis.* Cet Ouvrage est, de même que les précédens, en Manuscrit dans la Bibliothéque du Vatican, & n'a pas été donné au Public. VIII. *Pontificalis Liber magna diligentia Reverendi in Christo Patris, D. Augustini Patricii de Piccolominibus, Episcopi Pientini & Ilcinensis, & venerabilis Viri D. Johannis Burckardi, Præpositi & Canonici Ecclesiæ S. Florentii Haselacensis, Argentinensis Diœcesis, correctus & emendatus.* Rome 1485 in-folio. C'est la premiére Edition de cet Ouvrage, où Patrizi n'eut pas plus de part que Burckard, & Jaques Lucio, Evêque de Cajazzo, qui y travaillérent avec lui. La deuxiéme parut à Rome en 1487, & Lucio & Burckard y sont nommés, comme les principaux Auteurs. La troisiéme fut faite à Lyon en 1511 in-fol. Dans ces trois Editions on voit à la tête une Epitre dédicatoire de Patrizi au Pape Innocent VIII. Le Pere Albert Castellano, Dominicain de Venise, fit dans la suite des additions à ce Pontifical, qui fut imprimé pour la premiére fois avec ses Additions & ses Corrections à Venise en 1520, & depuis à Lyon en 1542. Il y est fait encore mention de Patrizi, dont le nom n'a plus paru dans les Editions qui en ont été faites. IX. *Rituum Ecclesiasticorum, sive sacrarum Cæremoniarum Romanæ Ecclesiæ. Libri tres.* Ce fut par ordre d'Innocent VIII. que Patrizi travailla à recueillir & à corriger ce Cérémonial, comme il avoit fait à l'égard du Pontifical, & il le dédia à ce Pape pour cette raison par une Epitre datée du 1 Mars 1488. Il y reconnoit qu'il a été fort aidé dans ce travail par Jean Burckard, qui étoit alors Maître des Cérémonies. Ce Cérémonial n'a été cependant imprimé que longtems après la mort de Patrizi, puisque la premiére Edition s'en est faite à Venise en 1516 in-fol. Il a été imprimé plusieurs fois depuis, mais le nom de Patrizi n'y a jamais paru, ce qui a donné occasion de traiter Marcel, qui l'a publié, de plagiaire. La premiére Edition est très-rare, parce que Grassi, qui fit tous ses efforts pour faire supprimer le Livre, n'ayant pu y réussir, supprima lui-même tous les Exemplaires qui lui tombérent entre les mains (4).

(1) Niceron *Homm. Ill.* Tom. VII. p. 394.

(2) Ibid. p. 395.

(3) Tom. I. Part. II. p. 256.

(4) Journ. de Venise T. XVIII. *Apud* Niceron loc. cit. p. 398.

PATRICK (*a*) (SIMON) un des plus savans Evêques d'Angleterre [*A*], nâquit le 8 Septembre 1626 à Gainsborough dans la Province de Lincoln: son pere étoit un bon Marchand de ce lieu: ayant destiné son fils à l'étude, il l'envoya à l'Ecole chez un certain Mr. Merryweather, habile dans la Lan-

(*a*) Nous sommes redevables des particularités de la Vie de Patrick, au savant Docteur S. Knight, Prébendier d'Ely, & Archidiacre de Berkshire, qui a donné les *Vies* du Doyen *Colet* & d'*Erasme*, & qui a dessein d'enrichir aussi le Public d'une vie étendue & curieuse de l'Evêque *Patrick*.

[*A*] *Un des plus savans Evêques d'Angleterre.*] C'est ce dont on trouve des preuves dans ses Ouvrages, dont voici le Catalogue. 1. *Sermon prononcé aux funérailles de Mr.* Jean Smith. *Membre du Collége de la Reine à Cambridge, décédé le 7 Août* 1652, & inhumé dans la Chapelle du Collége. Avec un *Abrégé de sa Vie.* Imprimé avec les *Discours* ou *Traités Choisis* de Mr. Smith, en 1660 in-4. 2. *L'Arithmétique Divine, ou le véritable Art de compter nos jours: Sermon prononcé le 17 Juin* 1659, *aux funérailles de Mr.* Samuel Jacomb, *Bachelier en Théologie, Ministre du St. Evangile à Ste. Marie Wolnoth dans Lombardstreet à Londres, & Membre du Collége de la Reine à Cambridge.* Londres 1660 in-4. Il y a deux Epitres dédicatoires à ce Sermon, la premiére à son *très-digne Ami Mr.* Thomas Jacomb, *Ministre du St. Evangile à St. Martin Ludgate:* la seconde, *à Mr.* Thomas Viner, *Alderman de la Ville de Londres, & au reste des Habitans de la Paroisse de Ste. Marie Wolnoth, de Lombardstreet.* 3. Mensa Mystica, *ou Traité du Sacrement de l'Eucharistie; dans lequel on expose le but de son institution, la maniére dont on y doit participer, ce qu'on doit faire à la Table sacrée & dans la suite, pour en recueillir les fruits; entre-mêlé de Priéres & d'Actions de graces, pour le rendre plus utile.* On y a ajouté, Aqua Genitalis, *ou Discours sur le*

Langue Latine, comme il paroît par la traduction qu'il a donnée de la *Religio Medici* du Chevalier Thomas Browne. Le jeune Patrick entra en 1644 dans le Collége de la Reine à Cambridge, sous la direction de Mr. Welles: il lia une amitié étroite avec Mr. Jean Smith, Membre de ce Collége, assez connu par ses excellens Ouvrages, publiés après sa mort par Mr. Jean Worthington. En 1643 Mr. Patrick fut reçu Bachelier, & en 1651 Maître-ès-Arts; la même année 1651 il reçut les Ordres sacrés de Hall Evêque de Norwich, qui s'étoit retiré à Higham, après avoir été dépouillé de son Evêché. Il avoit été alors quelque tems Membre de son Collége; mais peu après il alla à Battersea, dans la Province de Surrey, pour être Chapelain du Chevalier Walter St. Jean. Ensuite il fut Vicaire de cette même Eglise. Il eut ensuite un meilleur Bénéfice, savoir la Cure de St. Paul Covent-Garden à Londres,

le Baptême; *dans lequel on a inséré une courte digression pour engager à la Confirmation du Vœu du Baptême.* 4. *L'Hypocrisie Judaïque, Préservatif pour la Génération présente, dans lequel on indique la fausse & la véritable voye, par laquelle des Particuliers & une Nation peuvent se guérir des Vices des Juifs, & parvenir à un bonheur parfait.* A quoi l'on a ajoûté *Discours sur* Michée VI. 8, *qui roule sur la même matiére.* Londres 1660 in-8. 5. La Paix de l'ame, *un Remède contre toutes les agitations; Discours de consolation particuliérement pour ceux qui ont perdu leurs parens, & les personnes qu'ils chérissoient le plus.* Londres 1660 in-8; on a ajoûté à la huitiéme Edition deux papiers, écrits dans le tems de la peste en 1665. 6. *La Parabole du Voyageur à un Ami*, Londres in-4. *Explication du Décalogue*, Londres, in-8. *Conférence amiable entre un Anglican & un Non-conformiste.* En trois parties. La premiére & la seconde parurent à Londres en 1669 in-8; & la sixiéme Edition, *corrigée & augmentée* dans la même Ville en 1684, in-8. La Permission de la *première partie* est du 7 Novembre 1668. Dans la *Préface générale* de la *sixième Edition* l'Auteur dit „ que „ le Libraire lui ayant communiqué son dessein de réimpri„ mer cet Ouvrage, qui avoit paru depuis quinze ans, il „ jugeoit à propos d'avertir le Lecteur, que l'Auteur ne „ voyoit aucune raison de rien changer à ce qu'il avoit é„ crit, après une si longue expérience, & un mûr examen „ des matiéres; mais qu'il est plutôt confirmé dans son Opi„ nion, que cet Ouvrage étoit & est utile & de saison. Il fut „ composé tant pour reprimer l'orgueil & l'insolence, avec „ lesquels les Non-Conformistes commençoient à nous trai„ ter, & pour engager les gens à se conformer à l'Ordre é„ tabli; que pour leur donner une idée juste de la Religion; „ pour les empêcher de se laisser abuser par des phrases; de „ les instruire à divers égards des devoirs de leur Christia„ nisme; de leur apprendre en quoi consiste principalement „ le Christianisme, & ce qui peut les rendre solidement ver„ tueux; en particulier combien l'obéïssance aux Loix Civi„ les, qui ne sont pas contraires à celles de Dieu, & de vi„ vre en bonne union avec leurs freres, est une partie es„ sentielle de la piété Chrétienne. On développe encore „ ici, ce qui s'est fait déjà pour rétablir cette Union, & „ jusques à quel point c'est envain qu'on reléve l'unité, tan„ dis qu'on entretient soi-même la division, on fait voir que „ le Schisme présent peut se terminer, si les gens veulent „ seulement faire ce qui est évidemment de leur devoir, „ c'est-à-dire, si les Non-Conformistes veulent seulement „ faire ce que les plus habiles d'entre leurs Ministres a„ vouent qu'ils peuvent faire légitimement, & si ces Mi„ nistres veulent les en presser de bonne foi, comme on dé„ montre ici qu'ils le doivent faire, & qu'ils ne peuvent se „ justifier, à moins qu'ils ne condamnent le Schisme de ceux „ qui sont sous leur conduite, en parlant comme ils pensent. „ Et de quelle maniére ils peuvent se justifier eux-mêmes, en „ se tenant séparés, pour quelques Cérémonies (qui ont été „ le grand prétexte contre la Conformité) c'est ce que je „ ne puis deviner! puisqu'ils ont établi eux-mêmes, sans le „ moindre scrupule, autant de Cérémonies, que l'Eglise An„ glicane dans le Service Divin; comme l'Auteur l'a observé „ en prenant le serment du *Covenant*, qu'ils regardent com„ me un chose sacrée". *Quoique l'Ouvrage ne roule que sur ce qu'on vient de dire, & sur d'autres articles de la même nature, on n'a pas laissé de censurer durement l'Auteur, & de le charger de reproches injustes, comme s'il avoit fait le plus grand tort à la vraye Religion, aussi bien qu'à eux; ce qui, graces à Dieu, ne l'a pas empêché de persister fermement dans les principes qu'il soutient dans son Livre; il s'attendoit à un pareil traitement, & s'y étoit préparé, avant que de prendre la plume, ayant observé dans l'Ouvrage même, que* jamais personne ne s'étoit opposé à leurs imaginations, qu'ils ne l'eussent d'abord taxé de n'avoir point Dieu devant les yeux, & d'agir par intérêt, & non par motif de religion. *Mais qu'un homme tel que le premier Juge* Hales, *ait porté de l'Auteur un jugement, tel que Mr.* Baxter *a rapporté en dernier lieu, c'est je l'avouë quelque chose de surprenant: puisqu'il étoit non moins distingué par sa candeur, si l'on en doit croire la renommée, car je ne l'ai point connu, que par son grand savoir & par sa piété; & néanmoins, Mr.* Baxter *nous assure* *, *qu'il avoit témoigné* un si grand mépris *pour la Conférence*, & pour *la Police Ecclésiastique*, qu'il les regardoit comme tendant à deshonorer la Religion même, qu'il souhaittoit que les Auteurs voulussent déclarer publiquement, qu'ils plaidoient leur propre cause, & ne plus prétendre faussement, qu'ils défendoient la Religion. *Mais il faut se souvenir, que les gens sages & vertueux, s'oublient quelquefois, quand ils sont en colére; & qu'il n'y a rien qui excite davantage leur bile, que lorsqu'ils voyent que leurs Systêmes chéris, qui leur ont couté tant de peine à former, & dont ils ont conçu une haute opinion, sont renversés & mis en poudre. Il y a là quelque chose de piquant pour des gens qui prétendent avoir des lumiéres supérieures sur le Gouvernement tant Civil qu'Ecclésiastique, & c'est-là tout ce qu'on peut à mon avis reprocher justement à cet Auteur. Il n'approuvoit pas, & n'approuve point encore le projet de* Comprehension, *dont tout le monde sait que le Chevalier* Hales *étoit extrêmement entêté. Le* Débat † *comme il le nomme par chagrin, vint à la traverse, & mit obstacle au projet. A l'égard de l'accusation, que l'Auteur plaide pour lui-même, je puis démontrer que vu l'état où étoient les choses, il étoit impossible, à moins que de supposer qu'il fût fol, il eût en vuë de se procurer le moindre avantage temporel, si ce n'est de se conserver lui-même, en maintenant le Gouvernement; à quoi il étoit obligé en qualité de Membre de l'Eglise & de l'Etat, qu'il aime sincérement, & dont il tâchera constamment de maintenir la constitution présente. Car il savoit très-bien que ceux qu'il attaquoit avoient trop de crédit en ce tems-là, pour ne pas le traverser; & comme ils s'en servirent de tout leur pouvoir pour le tenir dans l'abbaissement, je puis prouver, qu'ils eurent tant d'influence sur quelques personnes, mortes à présent, que par leur moyen ils l'empêchérent pendant longtems de faire son chemin. Il l'a souffert avec d'autant plus de fermeté & de courage, parce que sa conscience lui rendoit témoignage, qu'aucune vuë d'intérêt mondain n'avoit part à cet Ouvrage; témoignage infiniment plus précieux, que tous les applaudissemens qu'on donne à ceux qui tâchent de déguiser leurs mauvais desseins; bien loin d'avoir eu de pareilles vuës, l'Auteur n'a eu dessein que d'exposer fidélement la vérité, telle qu'elle est en notre Seigneur Jésus-Christ, aux yeux des hommes, quelque tort que cela lui pût faire dans le monde. Il est vrai qu'il n'a pu le faire, sans dévoiler la folie, & quelquefois la mauvaise-foi, de certaines gens qui prétendent être les seuls, qui aiment le Seigneur, ou du-moins l'aimer plus sincérement que d'autres. Mais tant s'en faut qu'en les démasquant, on ait fait tort à la Religion, comme on le prétend, au-contraire on l'a mise à couvert du mépris dans lequel elle devoit naturellement tomber, si ces gens-là passoient sans contradiction pour les plus pieux.* Mr. Guillaume Harris observe ‡ „ qu'on convient généralement, „ que le Docteur Patrick écrivit les premiéres parties de la „ *Conférence amiable* dans le feu de la jeunesse, & au milieu „ de ses espérances; que le but de cet Ouvrage, en relevant „ avec vivacité quelques expressions foibles & peu mesurées „ d'un petit nombre d'Auteurs particuliers, étoit d'exposer „ le Ministére Non-conformiste au mépris, & de le rendre „ ridicule. Une main plus maligne encore, & plus virulente „ § travailla dans la suite dans les mêmes vuës: mais c'est-là „ une méthode aussi déraisonnable qu'indigne, puisqu'il n'y „ a rien de plus aisé, que de ramasser les expressions préci„ pitées & peu mesurées des plus foibles de quelque parti „ que ce soit: ce qui ne sert qu'à exposer la Religion au mé„ pris & aux railleries des Libertins. Mais dans sa vieillesse, „ & dans un débat public, qu'il y eut dans la Chambre-„ Haute au sujet du Bill sur la Conformité Occasionnelle, „ l'Evêque Patrick prit occasion de s'expliquer, ce qu'il fit „ en ces termes; *qu'on savoit que dans sa jeunesse il avoit écrit „ avec quelque feu contre les Non-conformistes; mais qu'il avoit „ vécu assez longtems depuis, pour avoir des raisons de changer „ de sentiment à leur égard, & de desapprouver cette maniére d'é„ crire; qu'il étoit très-persuadé qu'il y avoit des personnes, qui „ étoient de fort honnêtes-gens & de bons Chrétiens, qui ne se„ roient ni l'un ni l'autre, s'ils n'alloient pas ordinairement à la „ Paroisse & quelquefois dans les* Meetings, *ou Conventicules; „ & qu'il y avoit d'un autre côté des honnêtes-gens & de bons „ Chrétiens, qui ne seroient ni l'un ni l'autre, s'ils n'alloient ordinai„ rement dans les* Meetings, *& quelquefois à la Paroisse.* Rare „ exemple de retractation & de modération, qui fait, à mon „ avis, beaucoup d'honneur à ce Prélat, & qui est digne „ d'imitation". 9. *Le Sacrifice Chrétien; ou Traité de la Nécessité & du But de la Sainte Cène, & de la maniére d'y participer, avec des Priéres & des Méditations convenables pour tous les mois de l'année, & pour les principales Fêtes, instituées en mémoire du Sauveur.* En quatre parties, in-8 & in-12, la quatorziéme Edition. 10. *Sermon funébre pour Mr.* Thomas Grigg, prononcé le 4 Septembre 1670, sur 2 Cor. V. 9. Londres 1670 in-4. 11. *Instructions sur la maniére de prier Dieu & de lui rendre graces, pour le Chrétien religieux; ou Dévotions pour les Familles & pour les Particuliers, dans la plupart des circonstances de la Vie.* Edition *quatorziéme*, in-12. 12. *Avis à un Ami.* Septiéme Edition in-12. 13. *Jésus & la Résurrection justifiés au Ciel & en la Terre.* Seconde Edition in-8. 14. Angliæ Speculum: *Ou Miroir fidéle, présenté à une Assemblée à la Campagne, le jour du Jeûne solemnel du 24 Avril 1678, contenant un paralléle entre le Royaume d'Irlande & celui d'Angleterre*, in-4. 15. *Sermon prononcé à Covent-Garden, le Dimanche de l'Avent*, 1678 in-4. 16. *Paraphrase du Livre des Pseaumes, avec des Argumens pour chaque Pseaume.* En deux parties. Londres 1680 in-8. 17. *Paraphrase du Livre de Job.* Londres in-8. 18. *La glorieuse Apparition du Fils de Dieu, & l'amour du vrai Chrétien pour lui.* Londres in-8. 19. *La Vérité de la Religion Chrétienne, en six Livres, écrite en Latin par* Hugue Grotius, *traduite en Anglois, & augmentée d'un Septiéme Livre contre l'Eglise Romaine d'aujourd'hui.* Londres in-8. 20. *Instructions pour les Catéchuménes, pour les mettre en état de communier, & de le faire avec fruit.* Dix-septiéme Edition, in-24.

* *Second Defence of Non-Conformity.* p. 188.

† C'est proprement le titre Anglois du Livre de Patrick, je l'ai traduit *Conférence*, on pourroit aussi le rendre par *Dispute amiable.* R. D. T.

‡ *Memoirs of the Life of Dr.* Thomas Manton p. 32. 33. Lond. 1725. in-8.

§ Par le Docteur Samuel Parker, ensuite Evêque d'Oxford.

dres, à laquelle le Comte de Bedford le nomma, sans y avoir été sollicité par personne: il fit beaucoup de bien dans cette Paroisse, où il s'acquitta avec soin des fonctions de son ministére; ayant résidé parmi ses Paroissiens tout le tems de la peste, en l'année 1665, ce qui fut une grande consolation pour eux. La même année il fut reçu Docteur en Théologie à Oxford, où il avoit déjà été aggrégé au Collége de Christ-Church. En 1668 il publia sa *Conférence amiable entre un Anglican & un Non-Conformiste*, en plusieurs parties; les Non-conformistes, que cet Ouvrage avoit fort piqués contre lui, y répondirent: mais la candeur & la modération qu'il témoigna dans la suite à leur égard, les gagna si parfaitement, qu'il y en eut plusieurs qui se joignirent à la Communion de l'Eglise Anglicane. La même année le Docteur Fuller, Evêque de Lincoln, lui offrit l'Archidiaconat de Huntingdon, qu'il refusa avec des marques de reconnoissance, parce que naturellement ce poste ne pouvoit que le distraire des soins qu'exigeoit de lui la grande Cure dont il étoit chargé. En 1678 il devint Doyen de Péterborough, où il résida constamment tout le tems qui lui étoit assigné; il s'y rendit fort utile, & par conséquent s'y fit fort aimer: il y établit l'administration de la Communion toutes les semaines. Le grand Chancelier lui offrit généreusement, en 1680, le riche Bénéfice de St. Martin des Champs, qu'il refusa tant par l'estime qu'il avoit pour ses Paroissiens de Covent-Garden, que par la crainte de ne pouvoir pas s'acquitter de ses devoirs, comme il faut, dans une si grande Cure; il recommanda au Chancelier le Docteur Thomas Tenison, qui avoit toute la vigueur de corps & d'esprit, requise pour une si pénible Charge. En 1682 le Docteur Louis du Moulin, qui avoit été Professeur en Histoire à Oxford, & qui avoit écrit divers Ouvrages virulens contre l'Eglise Anglicane, étant au lit de mort envoya chercher le Docteur Patrick, & fit une déclaration solemnelle du regret & de la douleur qu'il en avoit; il signa cette déclaration, qui fut rendue publique après sa mort. En 1686, le Docteur Patrick & le Docteur Jane, Professeurs Royaux en Théologie à Oxford, eurent une Conférence avec quelques Prêtres Papistes, à la requisition du Comte de Rochester, alors Grand-Trésorier: le Roi Jaques II. y assista lui-même, & l'issue de la Conférence fut, que le Comte demeura convaincu que la Religion Protestante étoit une *voye sure de parvenir au salut*. Pendant tout le régne de Jaques, la conduite du Doyen fit voir qu'il n'avoit rien de plus à cœur que la Religion Protestante, pour laquelle il hazarda tout ce qu'il avoit de plus cher, en combattant de vive voix & par écrit les erreurs de l'Eglise Romaine. Le Roi l'ayant mandé à ce sujet, il refusa avec indignation d'être introduit par le Docteur Crew, alors Evêque de Durham, & fut présenté par l'Evêque Spratt. Le Roi le reçut fort gracieusement, & le pria de modérer son zéle contre l'Eglise, dont il étoit membre, & de professer tranquillement sa Religion. Le Doyen répondit courageusement, qu'il ne pouvoit renoncer à la défense d'une Religion aussi bien prouvée, que celle de Protestans. En 1687 il publia une *Priére*, composée pour ces tems difficiles, où tous ceux qui étoient

* 21. *Sermon prononcé en présence du Lord Maire à la Chapelle de Guild-Hall, le 31 Octobre 1680*, Londres in-8. 22. *Le Conseil de Jésus-Christ à son Eglise, en deux Sermons, prononcés aux deux derniers Jeûnes, le 27 Avril 1679*, & le 22 Décembre 1680, Londres in-8. 23. *Paraphrase du Livre de l'Ecclésiaste, & du* Cantique des Cantiques, *avec des Argumens pour chaque Chapitre, & des Remarques*. Londres in-8. 24. *Paraphrase des* Proverbes de Salomon, *avec des Argumens pour chaque Chapitre, qui tiennent lieu de Commentaire*. Londres in-8. 25. *La nécessité de la fréquente Communion, & la solution des doutes à cet égard; en trois Discours, commencés le jour de la Pentecôte dans l'Eglise Cathédrale de Péterborough, en 1684, pour presser l'observation de la quatriéme Rubrique, après l'Office de la Communion*, in-8. 26. *Traité de la Repentance & du Jeûne, & particuliérement du Carême*, in-12. 27. *Sermon prononcé le jour de la St. Marc, en 1686, dans l'Eglise Paroissiale de Covent-Garden de St. Paul*. 28. *Traité de la Priére, principalement de la nécessité de fréquenter les Priéres publiques de chaque jour: en deux parties*, in-12. 29. *La lecture des Saintes Ecritures; ou Traité de l'obligation où sont tous les Chrétiens de les lire, avec des directions sur la maniére de s'en acquitter. En trois parties*, in-12. 30. *Discours sur la maniére de mettre les Sermons à profit*. Londres in-4. 31. *Discours sur les Traditions; où l'on montre ce qu'on entend par-là; quelle espéce de Tradition on doit recevoir, ou rejetter*. Londres in-4. 32. *La Colomne & le Fondement de la Vérité: Traité où l'on fait voir, que c'est faussement que l'Eglise Romaine prétend être l'Eglise, & la Colomne de cette Eglise, dont il est parlé* 1 Timoth. III. 15. *En trois parties*, en 1687 in-4. 33. *Sermon prononcé le jour de la Fête de St. Pierre, imprimé avec des additions*, in-4. 34. *Fausse idée que l'Eglise Romaine donne de la Vierge Marie, tant dans les Traditions de cette Eglise touchant sa vie & sa gloire, que dans les honneurs qu'on lui rend comme à la Mere de Dieu. L'un & l'autre prouvé par l'Office de cette Eglise, les Leçons de ses Fêtes, & ses Auteurs les plus approuvés*, Part. I. *Où l'on examine deux des Fêtes de la Vierge*, celle de sa Conception & de sa Naissance. L'Auteur promettoit une *seconde Partie*, mais nous ne pouvons dire si elle a paru. 35. *Examen du second Caractére de l'Eglise donné par* Bellarmin, savoir l'*Antiquité*, 1687 in-4. 36. *Examen des Passages que les Papistes alléguent pour prouver leur doctrine de* la Primauté de St. Pierre & du Pape sur toute l'Eglise. En deux parties, in-4. 37. *La Nécessité de la Priére dans les tems difficiles*, in-8. 38. *Action de graces pour notre derniére merveilleuse délivrance*, 1689 in-8. 39. *Priére pour la perfection de notre délivrance*, 1689 in-8. 40. *Priére pour la Charité, la Paix, & l'Unité, principalement dans le tems du Carême*, in-8. 41. *Priére pour le succès des armes du Roi en Irlande*, 1690 in-8. 42. *Sermon prononcé, en présence du Prince d'Orange, dans la Chapelle de St. James, le 20 Janvier 1688, sur* Esaïe II. 6. in-4. 43. *Seconde partie du Sermon prononcé devant le Prince d'Orange, sur le même Texte, prêché à Covent-Garden*, in 4. 44. *Sermon prononcé en présence de la Reine, au mois de Mars* 1688—89. *sur* Coloss. II. 15. in-4. 45. *Sermon contre le Murmure, prononcé à Covent-Garden, pendant le Carême*, 1688—89. *sur* 1 Cor. X. 10. 46. *Sermon contre l'esprit de critique, prononcé à Covent-Garden, pendant l'Avent, sur* 1 Cor. IV. 10. 47. *Sermon de Jeûne, prononcé devant le Roi & la Reine, le 16 Avril 1690, sur* Prov. XIV. 34. 48. *Sermon d'actions de graces prononcé devant la Chambre des Pairs, le 26 Nov. 1691, pour la réduction de l'Irlande, & pour l'heureux retour du Roi, sur* Nomb. X. 9. 49. *Réponse à un Livre publié par les Prêtres Papistes, intitulé:* La Pierre de Touche de l'Evangile Réformé; *dans laquelle on expose fidélement la doctrine de l'Eglise Anglicane, & on explique divers passages de l'Ecriture Sainte*, in-8. 50. *Lettre au Clergé du Diocése d'Ely, à sa première visite*. 51. *Commentaire sur le premier Livre de Moyse, dit* la Genése, troisiéme Edition in-4. 52. *Commentaire sur le second Livre de Moyse, dit* l'Exode. Seconde Edition in-4. 53. *Commentaire sur le troisiéme Livre de Moyse, dit* le Lévitique. Seconde Edition in-4. 54. *Sermon prononcé devant le Lord Maire*, &c. *le Lundi de Pâques 1696, sur* 1 Timoth. II. 8. 55. *Sermon prononcé devant la Chambre des Pairs, le 25 Novembre 1696, sur* Dan. IV. 5. 56. *Commentaire sur le quatriéme Livre de Moyse, dit* les Nombres. Seconde Edition in-4. 57. *L'Oeuvre du Ministère, retracée au Clergé du Diocése d'Ely*, en 1698. 58. *Commentaire sur le cinquiéme Livre de Moyse, dit* le Deutéronome. Seconde Edition in-4. 59. *Commentaire sur les Livres de* Josué, *des* Juges *& de* Ruth, in-4. 60. *Commentaire sur les deux Livres de* Samuel, in-4. 61. *La dignité du Sacerdoce Chrétien, à son Clergé, à sa quatriéme Visite Triennale*. 62. *Exhortation envoyée au Clergé du Diocése d'Ely, avant sa cinquiéme Visite Triennale*, en 1704. *Avec un Discours sur* Apocal. XVI. 9, *à l'occasion de la terrible tempête de* 1703 in-12. 63. *Commentaire sur les deux Livres des* Rois, in-4. 64. *Commentaire sur les deux Livres des* Chroniques, d'Esdras, *de* Néhémie, *& d'*Esther, in-4. 65. *Exhortation au Clergé du Diocése d'Ely, à sa sixiéme Visite Triennale*. 66. *Quinze Sermons sur le Contentement & la Résignation à la volonté de Dieu, comme aussi deux Sermons sur le Ministére des Anges: Avec des Priéres à la fin de chaque Sermon, convenables au sujet, imprimés pour la premiére fois, on y a joint un Catalogue exact de ses Ouvrages*. Londres 1719 in-8. Dans la Préface de ce Volume, on dit que „ les dix-sept Sermons „ qui y sont contenus sont le seul Ouvrage de l'Auteur qui „ ait paru depuis sa mort. Ils sont des premiers tems de sa „ vie, & il les avoit mis au net & rassemblés dans un Vo„ lume. Ils ont été donnés aux Libraires par Me. *Pénélope* „ *Patrick* sa Veuve, encore vivante, souhaittant qu'ils fus„ sent imprimés. L'Auteur a été si distingué par son profond „ savoir, par sa solide piété, & ses Ouvrages de dévotion „ ont été si bien reçus, que les Libraires jugent que la „ meilleure recommandation qu'on puisse donner à ces Ser„ mons & aux Priéres qui les accompagnent, c'est l'assu„ rance qu'ils peuvent donner, qu'ils sont réellement l'Ou„ vrage de cet illustre Prélat, & qu'ils ont été imprimés „ avec beaucoup de soin sur le Manuscrit original de sa „ main. D'ailleurs leurs amis, qui ont examiné ces Ser„ mons, les ont assuré, que comme il n'y a rien qui impor„ te plus aux hommes que d'être contens dans tous les états „ de la vie, les Lecteurs trouveront ici la matiére du Con„ tentement approfondi, & ce devoir établi avec toute la „ clarté & la force de raisonnement, avec tout le savoir & la „ piété, qu'on pouvoit naturellement attendre d'un Auteur „ si célèbre, traitant ce sujet". 67. Il a fait des Additions considérables à l'*Histoire de l'Eglise de Péterborough* de Mr. *Gunton*, imprimée en un petit in-folio.

étoient fortement attachés à leur Religion, s'attendoient à une persécution. La même année, le Docteur Tenison & lui se trouvérent en état, moyennant une grosse somme, qu'ils reçurent de Mylady Coventry, d'établir une Ecole à St. Martin, pour faire tête à une Ecole Papiste, qu'on avoit ouverte à la Savoye, pour gagner la jeunesse de la Ville: dans la suite on employa cet argent pour le soulagement des pauvres Vicaires des Diocéses de Cantorbery & d'Ely; & cet emploi fut rendu plus stable par un Acte du Parlement. A la Révolution le Doyen eut beaucoup de part aux affaires, & travailla avec vigueur, à mettre celles de l'Eglise sur un pied fixe. Il fut appellé à prêcher devant le Prince & la Princesse d'Orange, qui avoient été instruits du zéle avec lequel il s'étoit opposé à la lecture de la *Déclaration* du Roi Jaques. Peu de tems après il fut un des Commissaires, nommés pour faire la révision de la Liturgie. Le Docteur Lake Evêque de Chichester étant mort en 1689, notre Doyen lui succéda; il fit d'abord la visite de son Diocése, & s'acquitta à tous égards des devoirs d'un Pasteur vigilant. On l'employa avec d'autres des nouveaux Evêques pour régler les affaires de l'Eglise d'Irlande; & on renvoya chez eux les Ecclésiastiques de ce Royaume, qui s'étoient presque tous sauvés en Angleterre, & on y envoya aussi d'autres personnes de mérite, qu'on avoit recommandés à Leurs Majestés, pour remplir les Siéges vacans. En 1691 le Docteur Patrick fut transféré à l'Evêché d'Ely, en la place du Docteur Turner, qui en fut dépossédé, parce qu'il refusa de prêter les Sermens requis au nouveau Gouvernement. La premiére chose que fit notre Prélat, après qu'il fut établi dans ce Siége, ce fut d'entretenir deux Lectures pour un Sermon d'après-midi tous les Dimanches, en deux Eglises, aux deux extrémités de la Ville de Cambridge, savoir de Botolph & de St. Clément; & il assigna pour chacune trente Livres sterling par an. Il termina aussi une affaire, qui duroit depuis longtems entre les Evêques d'Ely & le Lord Hatton, au sujet de Hatton-Garden à Londres; & il obtint une rente perpétuelle de 100 Livres St. par an pour l'Evêché. Il embellit aussi le Palais Episcopal d'Ely, y ayant fait faire de beaux jardins pour lui & pour ses successeurs. Il mourut à Ely le 31 Mai 1707, dans sa 81. année, & fut enterré dans la Cathédrale, où on lui a dressé un monument, dont l'inscription est de la façon du Docteur Jean Leng, depuis Evêque de Norwich [*B*]. ☞ Je n'ai pu remarquer à sa place, que la Conférence qui se tint en 1686, dont il est parlé dans cet Article, & dont le Docteur Patrick fut un des tenans, ne se fit point, comme on le dit, à la requisition du Comte de Rochester; ce fait se trouve très-bien éclairci dans les Mémoires de Mr. Burnet, dont le récit est trop intéressant pour le négliger ici [*C*]. J'ajoûterai le caractére que le même Historien trace du Docteur Patrick, qui certainement lui fait honneur. „ PATRICK, *dit-il* (*b*), étoit grand Prédicateur, écrivit beaucoup & bien, & princi- (*b*) *Mém. Hist de la Gr. Bret.* T. I. p. 179. 180. sous l'année 1661.
„ palement sur l'Ecriture. Fort diligent à s'acquitter des fonctions de son ministére, & de mœurs
„ très-réglées, on lui trouva trop de sévérité pour les personnes d'opinion contraire. Disons pourtant que
„ sa rigueur, venant toute de la pensée que ces personnes-là sappoient les fondemens de la Religion,
„ il devint plus modéré dans la suite". ADD. DU TRAD.]

[*B*] *L'Inscription est de la façon du Docteur Jean Leng, depuis Evêque de Norwich.*] La voici:

M. S.
Reverendi admodum in Xto Patris
SIMONIS PATRICK.
Per biennium Cicestrensis, per XVI *annos deinde*
Eliensis Episcopi:
Ad hos amplissimos dignitatis gradus propter
Eximia erga Ecclesiam ac Rempublicam merita
Ab optimis Principibus Gulielmo & Maria evecti:
Cujus pietatem insignem, mores sanctissimos,
Ingenium elegans, acre, copiosum, præclaram
In omni Literarum genere scientiam
Abunde testantur, dicta, facta, scripta ipsius omnia,
Præsertim eruditissimi & luculentissimi in SS. Scripturam
Commentarii,
Quovis elogio majores, quovis marmore diuturniores.
Vir, si quis alius, candore & charitate verè Xtiana,
Constantia animi invicta, æquitate nullo partium
Studio inclinata, in optimis artibus colendis promovendisque,
In negotiis maximi momenti gerendis,
In universis vigilantissimi Episcopi muneribus explendis,
Ad extremum usque spiritum perpetuus & indefessus:
Cumulatis jam vitæ omnibus officiis pientissimus senex
Placide animam Deo reddidit, 31 *Maji* A. D. 1707.
Ætatis 81.

[*C*] ☞ *Ce fait se trouve très-bien éclairci dans les Mémoires de Mr. Burnet, dont le récit est trop intéressant pour le négliger ici.*] Il est surprenant que l'Auteur de cet Article n'en ait pas dit un petit mot; je ne sai à quoi je dois attribuer ce silence. Quoi qu'il en soit, voici le récit de Mr. Burnet. Après avoir rapporté les efforts que l'on fit sous le Régne de Jaques II. pour engager diverses personnes à changer de Religion, il continue en ces termes *. „ Mais il n'y en eut point qui „ eût plus d'assauts à soutenir que le Comte de Rochester; „ car le Roi lui-même entreprit personnellement sa conversion. Comme l'histoire s'en conte diversement, je la rapporterai des deux maniéres. La premiére est celle que je tiens de la propre bouche de ce Seigneur. Au commencement de son régne, Jaques lui communiquoit librement toutes ses affaires, & l'entretenoit tous les matins de ce que l'on devoit agiter dans le Conseil. La défaite du Duc de Monmouth apporta quelque refroidissement dans cette grande amitié. Le Roi ne parloit plus au Comte que des Finances qui étoient dans son Département, & ne le consultoit plus sur autre chose. Cela venoit apparemment du Parti Papiste, qui regardoit ce Seigneur comme un ennemi des plus redoutables, à cause de l'autorité qu'il s'étoit acquise parmi le Clergé Anglican. Quelque envie pourtant qu'ils eussent de s'en défaire, il s'étoit maintenu dans son poste par de grands services qu'il y avoit rendus, & que d'autres auroient eu de la peine à y rendre. Enfin le Roi, qui souhaittoit de concilier son panchant avec ses intérêts, pria Mylord Rochester de se faire instruire; & ce Seigneur répondant, *qu'il n'étoit Protestant qu'avec connoissance de cause*, le Monarque le pressa de vouloir au-moins entrer en Conférence avec ses Prêtres. Le Comte y consentit volontiers, pourvu que ce fût en présence de quelques Théologiens Protestans, & le Prince en ayant excepté Messieurs Tillotson & Stillingfleet, on convint de prendre les deux Chapelains du Roi, qui étoient de tour, & qui se trouvérent être Messieurs Patrick & Jane. Voilà comme ce Seigneur contoit la chose. Et voici comment ses ennemis la contérent. Mylord Rochester ayant reçu de secrets avis, qu'on songeoit à le dépouiller de ses emplois, sa femme qui étoit malade, & qui mourut bientôt après, fit prier la Reine de l'honorer d'une visite, parce qu'elle souhaittoit de lui communiquer certaines choses, qu'elle ne pouvoit dire à d'autres. La Reine vint la voir, & demeura deux heures avec elle. Cette Dame se plaignit des mauvais services qu'on leur rendoit à la Cour, & du bruit qui couroit de la disgrace prochaine du Comte. *Que voulez-vous?* lui répondit cette Princesse, *tous les Protestans prennent parti contre nous, & nous n'en connoissons point à qui nous puissions nous fier. Mais, Madame*, lui repliqua la malade, *mon mari n'est pas si bigot dans sa Religion, qu'il ne fût ravi de se faire instruire.* C'en fut assez pour engager le Roi à proposer la Conférence; car c'est l'ordinaire, que les personnes qui les demandent soient à demi rendues, & ne les souhaittent que pour franchir le pas de meilleure grace. Or la veille de cette Conférence le Comte apprit de bonne part, que son changement ne le conserveroit pas dans son poste, & que quelque chose qu'il fît, la résolution finale étoit prise, de mettre en commission l'administration des Finances, & d'y faire entrer quelques Seigneurs Papistes. Quels qu'eussent été les véritables motifs de la Conférence, elle se tint au jour marqué. Messieurs Patrick & Jane s'y trouvérent, de-même que le Roi & d'autres personnes de considération. Les Théologiens de Rome parlérent les premiers. Quand ils eurent fini, Mylord Rochester assura, que *s'ils n'avoient pas autre chose à lui dire, il épargneroit la peine de parler aux deux Savans qu'il avoit pris pour Seconds, & qu'il se sentoit assez fort pour soutenir seul le combat.* En effet Patrick m'a dit que lui & Jane n'eurent presque pas l'occasion d'ouvrir la bouche. Ce Seigneur répondit à tout avec autant de feu que de présence d'esprit. Il lui échappa même à diverses reprises, de traiter de haut-en-bas & d'une maniére fort méprisante les raisonnemens des Convertisseurs. *Voilà*, répéta-t-il souvent, *voilà de belles raisons! quelles minucies! cela fait pitié!* Le Roi, qui s'apperçut que le Comte s'échauffoit, rompit la Conférence, & défendit à tous les assistans d'en parler à personne". REM. DU TRAD.

* *Mém Hist. de la Grande-Bretagne.* Tom. III. p. 138-141. Edit. Franç. in-12. 1725. Sous l'an 1686.

☞ PATRU (OLIVIER) nâquit à Paris en 1604, où son pere étoit Procureur au Parlement. „ Il fut élevé, *dit Mr. l'Abbé d'Olivet* (*a*), comme la plupart des Parisiens, avec trop de mollesse. C'étoit „ le

(*a*) Hist. de l'Acad. Franç. depuis 1652 jusqu'à 1700 p. 115.

„ le plus bel enfant qu'on pût voir. De l'efprit, des maniéres, du panchant à l'étude, pourvu néanmoins qu'on lui choisît une étude agréable. Il fit excellemment fes Humanités: en Philofophie, au contraire, la barbarie des termes le révolta". Sa mere l'auroit gâté par les Romans, fi fon bon efprit ne l'avoit garanti [*A*]. Après s'être fait recevoir Avocat, il fit en 1623 un voyage en Italie, & il rencontra à Turin Mr. d'Urfé, qui venoit de donner les trois premiers Volumes de fon *Aftrée* au Public: le jeune Patru gagna l'amitié & la confiance de ce Seigneur [*B*], mais à fon retour il apprit la mort de Mr. d'Urfé, en repaffant par Lyon (*b*). Il fe fit connoître au Cardinal de Richelieu par la belle Epître qui eft à la tête de la traduction Françoife du *Nouveau Monde de De Laet*: quand les Elzeviers, au nom de qui elle étoit, préfentérent ce Livre au Cardinal, il lut & relut l'Epître dédicatoire, & la trouva d'une grande beauté: fachant qu'elle étoit de la façon de Mr. Patru, il lui deftina une place d'Académicien [*C*]. Il fut reçu en 1640, & en entrant dans la Compagnie il prononça, dit Mr. Peliffon (*c*), un fort beau Remerciment, dont on fut fi fatisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis, d'en faire autant [*D*]. Mr. Patru étoit, felon le P. Bouhours, l'homme du Royaume qui favoit le mieux notre Langue [*E*]; mais fon amour prédominant pour les Belles-Lettres ruina

(*b*) Eloge de Mr. Patru, à la tête de fes Oeuvres Les pages ne font point chiffrées.

(*c*) Hift. de l'Acad. Franç. p. 124. Edit. d'Amft. de 1730.

[*A*] *Sa mere l'auroit gâté par les Romans, fi fon bon efprit ne l'avoit garanti.*] Voici ce que rapporte Mr. d'Olivet (1). „ Sa mere, qui étoit une riche Procureufe, lui voyant de l'averfion pour fes cahiers (de Philofophie), les jettoit elle-même au feu, & lui donnoit des Romans à lire. Enfuite un jour par femaine, elle invitoit quelques-unes de fes Voifines, & devant elles lui faifoit rendre compte de fes lectures. Il narroit avec une grace infinie; toutes ces femmes fortoient charmées; & l'auditoire groffit enfin à un tel point, que n'y ayant plus dequoi recevoir tout ce qui fe préfentoit, les affemblées furent rompuës. . . . . . Pour peu qu'il eût naturellement aimé le faux & le frivole en matiére d'éloquence, les Romans euffent fans-doute achevé de le gâter: furtout dans un tems où le Barreau avoit un goût encore plus mauvais, s'il fe peut, que les Romans même. En ce tems-là, pour être fouverainement éloquent, il falloit qu'un Avocat ne dît prefque rien de fa caufe; mais qu'il fît des allufions continuelles aux traits de l'Antiquité les moins connus; & qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obfcurité, en ne faifant de tout fon difcours qu'un tiffu de métaphores. Cicéron, que Mr. Patru fe rendit de bonne heure familier, & dont il traduifit une des plus belles Oraifons, lui fit comprendre qu'il faut toujours avoir un but, & ne jamais le perdre de vuë: qu'il faut y aller par le droit chemin, ou fi l'on fait quelque détour, que ce foit pour y arriver plus furement: & qu'enfin fi les penfées ne font vrayes, les raifonnemens folides, l'élocution pure, les parties du difcours bien difpofées, on n'eft pas Orateur. Il fe forma donc fur Cicéron, & le fuivit d'affez près en tout, hors en ce qui regarde la force & la véhémence. Mais outre qu'elle ne pouvoit convenir à la douceur de fon caractére, fi d'ailleurs nous confidérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de fon fiécle, nous lui pardonnerons aifément de n'avoir pas eu toutes les Vertus".

(1) Hift. de l'Acad. Franç. p. m. 115-116.

[*B*] *Le jeune Patru gagna l'amitié & la confiance de ce Seigneur.*] Lui-même nous a inftruit de ce qui fe paffa entre Mr. d'Urfé & lui (2), & le morceau mérite d'être rapporté. „ Lorfqu'en mon voyage d'Italie je paffai par le Piémont, je vis l'illuftre d'Urfé, & je le vis avec tant de joye, qu'encore aujourd'hui je ne puis penfer fans plaifir à des heures fi heureufes. Il avoit cinquante ans, & davantage; je n'en avois que dix-neuf, mais la difproportion de nos âges ne me faifoit point de peur. Bien loin de cela, je le cherchois comme on cherche une maitreffe, & les momens que je paffois auprès de lui ne me duroient guéres plus qu'ils me durent auprès de vous (3). Il m'aimoit comme un pere aime fon fils. S'il avoit le moindre loifir, j'avois auffi-toft de fes nouvelles. Il me menoit aux promenades; il me fit voir tout ce que je voulus voir du grand monde & de la Cour de Savoye: mais tout cela avec tant de témoignages de tendreffe & de bonté, que je ferois un ingrat, fi je n'en gardois éternellement la mémoire. Je le vis donc fort fouvent pendant trois femaines que je féjournai à Turin. Dans nos entretiens il me parloit de diverfes chofes, mais pour moy je ne lui parlois que de fon Aftrée. Il n'y en avoit alors que trois Volumes d'imprimez, & je les fçavois prefque par cœur, parce que je les lifois même au Collége. Ainfi il n'eftoit ni Berger ni Bergére de Lignon, que je ne miffe fur les rangs. . . . . je fçavois déjà quelques véritez de l'Aftrée. Feu mon frere aîné, qui alors eftoit affez dans le monde, m'avoit appris ce qui s'en difoit . . . . . mais ce peu de connoiffance eftoit meflé de tant d'incertitude & d'obfcurité, qu'à vrai dire ce n'eftoit prefque rien fçavoir. Cependant je me fervois de ces petites lumiéres pour faire parler noftre Illuftre. . . . . Il me répondoit toujours, que c'eftoit bien peu que dix neuf ans pour me confier tant de fecrets d'une fi haute importance: Car, ajouftoit-il, il y a des Princes & des Princeffes, il y a des Rois & des Reines, qui montent fur noftre Théatre; & je ne puis vous entretenir de leurs paffions, fans vous découvrir beaucoup de chofes, dont peut-eftre à l'âge où vous eftes vous auriez peine de vous taire. Tous ces refus ne purent me rebuter, je revenois toujours à mon point. Enfin une apresdinée, que je le preffois avec toute la chaleur que vous pouvez vous imaginer, je vous promets, me dit-il, qu'à voftre retour je vous donnerai tout ce que vous fouhaitez. Et toutefois, lui répondis-je, je n'aurai alors que vingt ans. Cela eft vrai, reprit-il, en m'embraffant; mais avec les lumiéres & les inclinations que vous avez, ce n'eft pas peu qu'une année de l'air d'Italie; & d'ailleurs vous eftonnez-vous fi avant que de mourir, je veux vous voir au moins encore une fois? . . . . Je penfois déjà tenir cette clef fi ardemment défirée, ... mais cet homme divin qui m'avoit donné de fi douces efpérances, cet homme qui méritoit de vivre toujours, je le trouvai mort à mon retour.

(2) *Oeuvres div. de Patru.* p. 557. 558. Edit. de 1714.

(3) Les Eclairciffemens fur l'Hiftoire de l'Aftrée, font adreffés à une Dame.

[*C*] *Il lui deftina une place d'Académicien.*] Mr. d'Olivet obferve (4), qu'apparemment les intentions du Cardinal demeurerent fecrettes, jufqu'aux approches de l'élection, puifque Mr. Patru eut un Concurrent. Voici ce qu'en dit Chapelain dans une de fes Lettres à Balzac, du 8 Juillet 1640. „ L'Abbé d'Aubignac penfant avoir un pied dans l'Académie, *repulfam paffus eft*, à caufe d'un libelle qu'il avoit fait contre la Roxane de Mr. Des Marets. On lui a préféré Mr. Patru, cet excellent Avocat, notre Ami".

(4) *Ubi fupra* p. 117. Note (2).

[*D*] *Il prononça. . . . . un fort beau Remerciment, dont on fut fi fatisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis, d'en faire autant.*] Dans les premiers tems ces Difcours ne furent que des Complimens fort courts, qui fe prononçoient à huis clos, & devant les Académiciens feuls, tant que la Compagnie s'affembla chez Mr. le Chancelier Seguier: mais depuis qu'elle s'eft affemblée au Louvre, & que tout le monde peut s'y trouver aux jours de réception, ces Difcours font devenus des Difcours d'apparat. „ Et quoique la matiére de ces difcours foit toujours la même, *dit Mr. d'Olivet* (5), l'Art Oratoire eft tellement un Protée, que par leurs formes différentes ils paroiffent toujours nouveaux". Je ne fai fi tout le monde conviendra de ce dernier article: malgré la variété des tours, il régne dans tous ces difcours une certaine monotonie, qui étouffe la curiofité, quand on en a lu quelques-uns. Peut-être auroit-on épargné bien de l'embarras à bien des gens de mérite, fi l'on s'en étoit tenu à des complimens auffi fimples, que celui de Mr. Patru. Quoi qu'il en foit, l'Hiftorien de l'Académie nous apprend, que depuis 1640 perfonne n'a été difpenfé de faire un Difcours, que Mr. Colbert & Mr. d'Argenfon, reçus l'un & l'autre dans des circonftances, où le poids des affaires publiques, dont ils étoient chargés, ne leur permettoit de penfer à rien de pareil. „ Les motifs particuliers & paffagers, qui leur ont fait obtenir cette difpenfe, font la confirmation de la régle générale. Mais, *ajoûte-t-il*, il eft trifte pour l'honneur des Lettres, qu'on n'ait pas ufé de la même indulgence envers le feu Duc de la Rochefoucault, Auteur de ces *Maximes* fi connuës. Car l'obligation de haranguer publiquement le jour qu'il auroit été reçu, fut le feul obftacle qui l'éloigna de l'Académie: & cela, parce qu'avec tout le courage qu'il avoit montré dans plufieurs occafions des plus vives, & avec toute la fupériorité que fa naiffance & fon efprit lui donnoient fur des hommes ordinaires, il ne fe croyoit pas capable de foutenir la vuë d'un auditoire, & de prononcer feulement quatre lignes en public, fans tomber en pâmoifon".

(5) *Loc. cit.* p. 118.

[*E*] *Mr. Patru étoit . . . . . l'homme du Royaume, qui favoit le mieux notre Langue.*] Mr. l'Abbé d'Olivet dit (6), qu'il la favoit, non pas en Grammairien feulement, mais en Orateur. Car le Grammairien écrit purement, correctement; l'Orateur l'imite en ces deux points: mais de plus il veut de la nobleffe, de l'élégance, de l'harmonie. Defpreaux en faifoit beaucoup de cas, comme il paroît par divers endroits de fes Ouvrages. Lorfque parlant à *fon Efprit*, il forme le projet de fe retracter, pour appaifer fes ennemis, il dit entre autres (7) qu'il déclare que:

(6) Ibid. p. 119.

(7) Sat. IX. vers 290.

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru.

Et dans fon Epitre V.

Mais pour moi, que l'éclat ne fauroit decevoir,
Qui mets au rang des biens l'Efprit & le Savoir,
J'eftime autant Patru, même dans l'indigence,
Qu'un Commis engraiffé des malheurs de la France.

Vaugelas (8) parlant de l'éloquence, à laquelle il n'a pas touché, parce qu'il auroit fallu traiter cette matiére à fond, ajoûte „ la gloire en eft réfervée toute entiére à une perfonne, qui médite depuis quelque temps noftre Rhétorique, & à qui rien ne manque pour exécuter un fi grand deffein: car on peut dire qu'il a efté nourri & eflevé dans Athénes, & dans Rome, comme dans Paris; & que tout ce qu'il y a d'excellens hommes dans ces trois fameufes villes, a formé fon éloquence. C'eft celuy que j'ay voulu défigner ailleurs, quand je l'ay nommé un des grands ornemens

(8) Préface de fes Remarq. p. 66.

na sa fortune, comme il l'avouoit lui-même (*d*), en lui faisant négliger sa profession: il préfera la gloi-
re stérile d'étre l'Oracle des meilleurs Auteurs François, à l'utilité qu'il auroit retirée du Barreau. Il y
parvint comme il l'avoit souhaitté: il devint en quelque façon l'arbitre des Ouvrages des meilleurs Ecri-
vains (*e*), & étoit censeur habile & éclairé, mais sevére en même tems. Mr. Patru, dit le P. Bou-
hours dans son Eloge, avoit dans le cœur une droiture qui se sentoit de l'innocence des premiers sié-
cles, & qui étoit à l'épreuve de la corruption du siécle. Je trouve un exemple de sa droiture & de sa
fermeté dans un fait rapporté par Mr. d'Olivet (*f*). Après la mort de Mr. Conrart, „ comme c'é-
„ toit un tems où les bontés du Roi pour l'Académie réveilloient l'attention de la Cour, un des plus
„ grands Seigneurs, mais qui ne s'étoit que médiocrement cultivé l'esprit, se proposa pour la place va-
„ cante. De le refuser, ou de le recevoir, l'embarras paroissoit égal. Ce fut dans cette occasion, que
„ Mr. Patru, avec cette autorité que donne l'âge joint au vrai mérite, ouvrit l'assemblée par un apolo-
„ gue, *Messieurs*, dit-il, *un ancien Grec avoit une lyre admirable; il s'y rompit une corde; au lieu d'en re-*
„ *mettre une de boyau, il en voulut une d'argent: & la lyre avec sa corde d'argent perdit son harmonie*".
Ménage dit (*g*) que Mr. Patru étoit opiniâtre dans ses sentimens, mais Mr. de la Monnoye (*h*) a
fait voir que la preuve qu'il en allégue n'est rien moins que solide. Le P. Bouhours assûre „ qu'il n'y
„ eut jamais d'homme de meilleur commerce, ni un ami plus tendre, plus fidéle, plus officieux, plus
„ commode, & plus agréable. La mauvaise fortune qu'il a éprouvée, selon la destinée de la plus-
„ part des Hommes de lettres, qui ont un mérite extraordinaire, ne put altérer la gaieté de son hu-
„ meur,

(*d*) Lettre au Duc de Montausier. *Oeuv. div.* p. 569.
(*e*) Voy. Rem. [E].
(*f*) *Hist. de l'Acad.* p. 110.
(*g*) *Menagiana.* T. II. p. 116.
(*h*) Ibid. p. 117-119.

„ mens du Barreau, aussi-bien que de l'Académie, & que
„ j'ay dit, que sa langue & sa plume sont également élo-
„ quentes. C'est celuy qui doit estre ce *Quintilien François*,
„ que j'ay souhaité à la fin de mes Remarques". Pour l'é-
claircissement de ce que dit ici Vaugelas, il faut remarquer,
que Mr. Patru promettoit une Rhétorique, mais on n'en trou-
va qu'un projet informe parmi ses papiers. „ Il n'étoit pas
„ homme d'un grand travail. D'ailleurs, le soin excessif qu'il
„ apportoit à la correction de ses Ouvrages, lui donnoit le
„ tems de vieillir sur une période (8)". Ce que Mr. d'Oli-
vet dit ici rendroit presque croyable ce qu'assure Ménage (9),
que *Mr. Patru a été quatre ans à traduire la première période de*
l'Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias, & qu'*encore n'a-t-il*
pas rendu ces mots: Quod sentio quam sit exiguum. Il a ce-
pendant fait de cette Oraison deux Traductions différentes,
& on n'y trouve presque point de tours qui se ressemblent,
presque point de phrases qui soient entiérement les mêmes
dans les Editions (10). Le P. Bouhours lui parle en ces ter-
mes, en lui dédiant ses *Remarques nouvelles sur la Langue*
Françoise. „ Tous les Livres qui regardent la Langue Fran-
„ çoise vous doivent hommage en quelque façon; il ne faut
„ pas un moindre crédit que le vostre, pour les autoriser
„ dans le monde. Il y a longtems qu'on vous consulte sur le
„ langage, & Mr. de Vaugelas, qui estoit luy-mesme un si
„ grand Maistre, avouë franchement qu'il vous doit ses prin-
„ cipales lumiéres . . . . . . & quoyque la jeunesse ne soit
„ pas trop un âge à oracle, il vous compte entre les Oracles
„ de la Langue, lorsque vous n'estiez encore que dans la
„ fleur de vos années. Après cela je ne m'étonne pas, Mon-
„ sieur, que les Auteurs les plus polis de nostre Siécle jugent
„ leurs Ouvrages indignes du jour, jusqu'à ce que vous les ayez
„ veûs. Je ne m'étonne pas mesme que ces Esprits rares,
„ qui se font admirer de toute la France, estiment peu l'ap-
„ probation publique, s'ils n'ont la vostre auparavant. Car
„ enfin on peut dire sans vous flatter, que vous avez le sens
„ le plus droit, & le goust le plus seûr qui fut jamais? Quand
„ on est assez heureux pour vous plaire, on peut n'estre
„ pas mal-content de soy, & on est presque asseûré de con-
„ tenter toutes les personnes raisonnables". Quelque flat-
teur que soit ce discours, il est fondé en vérité. Despréaux
faisoit tant d'estime du jugement de Mr. Patru, qu'il lui fai-
soit revoir ses Ouvrages (11), & que c'est lui qu'il avoit en
vuë dans ces Vers (12):

Faites choix d'un Censeur solide & salutaire,
Que la Raison conduise, & le Savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr, d'abord aille chercher
L'endroit, que l'on sent foible, & qu'on veut se cacher.
Lui seul éclaircira vos doutes ridicules:
De votre esprit tremblant lévera les scrupules.

Sur quoi Mr. Brossette fait cette note. „ Caractére de Mr. *Pa-*
„ *tru*, le plus habile, & le plus sévére Critique de son sié-
„ cle. Il étoit en réputation de si grande rigidité, que quand
„ Mr. Racine faisoit à Mr. Despréaux quelque observation
„ un peu trop subtile sur des endroits de ses Ouvrages, Mr.
„ Despréaux, au-lieu de lui dire le Proverbe Latin, *ne sis*
„ *patruus mihi*, *n'ayez point pour moi la sévérité d'un Oncle*, lui
„ disoit: *Ne sis* Patru *mihi*; *n'ayez point pour moi la sévérité de*
„ Patru". Quoiqu'il n'y ait personne, qui n'ait rendu
justice à ce célébre Académicien à l'égard de la connoissance de
la Langue, & de la pureté du stile, quelques Auteurs ne
l'ont pas regardé comme un grand Orateur. Ménage, qui
paroît avoir eu quelque pique contre lui, dit (13) que *ses*
plaidoyers sont secs en comparaison de ceux de Mr. le Maître, qui
sont fleuris . . . . . Mr. Patru étoit beau & bien fait, mais il n'a-
voit pas la prononciation belle. Baillet ne lui est pas plus favo-
rable (14). „ L'Eloquence du Barreau, *dit-il*, est sans
„ doute la plus difficile à pratiquer; aussi ne l'a-t-on pas
„ encore rencontrée en France telle qu'on la souhaitteroit ab-
„ solument, quoique personne n'ait pû jusqu'ici exprimer
„ bien nettement ce que l'on demande. C'est pourquoi tant
„ que l'on ait enfin trouvé cet *Orateur parfait* si difficile à dé-
„ peindre, que nous attendons tous les jours, & que nous
„ attendrons longtems, Monsieur le Maistre se maintiendra
„ toujours dans le premier rang qu'il tient sur tous les Ora-
„ teurs du Barreau François. On s'étoit promis de le voir
„ dégrader par Monsieur Patru, dont on a depuis quelque
„ tems redonné les plaidoyers avec un nouveau lustre. Mais
„ le Public qui est l'arbitre naturel & le dispensateur ordinai-
„ re de ces sortes de rang, a souhaitté pour cet effet quel-
„ que chose de plus que la pureté du langage & que le bon
„ sens; il n'a point cru que l'art de l'éloquence dût se ter-
„ miner à la politesse & à l'élégance: il a demandé de l'élé-
„ vation & de la force: en un mot il a voulu un *Orateur*, &
„ non pas un *Grammairien* & un Critique simplement". Bail-
let prête-là au Public un jugement, que tout le monde n'a-
vouëroit point, à le prendre dans toute son étenduë. Peut-
être Mr. Patru énervoit-il un peu trop ses compositions, à
force de les limer, c'est assez le défaut de ceux qui se piquent
de cette grande pureté de stile, mais il ne s'ensuit pas delà
qu'on doive considérer Mr. Patru comme un simple Gram-
mairien. Vigneul-Marville (15) semble avoir assez bien saisi
son caractére, ce qu'il en dit mérite de trouver sa place ici.
„ On l'appelloit dans sa jeunesse *le beau Patru*. Il a été un
„ des premiers qui a introduit sur le Barreau la pureté du
„ langage, jointe à une maniére d'éloquence copiée sur celle
„ des Anciens. C'étoit un Orateur de l'air de celui que Ci-
„ céron appelle, *Orator parum vehemens*. Le geste, la voix,
„ & quelques autres graces extérieures lui manquant, le reste
„ avoit peu de lustre. Il se tuoit de parler, on se tuoit de
„ l'écouter, & après tout on ne l'entendoit point. Les Plai-
„ doyers qu'il a donnez au Public sont des Ouvrages, qui a
„ force d'être repassez & polis, paroissent comme usez au
„ jugement de ceux qui demandent moins d'art & plus de
„ naturel. La meilleure partie de la vie de cet Orateur s'est
„ passée à cet exercice, de revoir & de retoucher ses Ecrits.
„ Il ne venoit guéres au Palais pour y plaider ni pour y être
„ consulté, sinon sur les difficultez du langage, par un cer-
„ tain nombre d'admirateurs, qui se rangeoient à son pilier".
Quoiqu'on regardât Mr. Patru comme un Oracle infaillible
en matiére de Goût & de Critique, Mr. d'Olivet prouve par
deux grands exemples, que si d'un côté il est important de
se faire *des amis prompts à nous censurer*, d'un autre côté nous
pouvons quelquefois, nous devons même leur résister (16).
„ Premier exemple, celui de Mr. de la Fontaine. Jamais il
„ n'eût fait ses Fables, s'il en eût cru Patru. *Ce n'est pas*,
„ dit-il dans sa Préface, *qu'un des Maîtres de notre Eloquence*,
„ *n'ait desapprouvé le dessein de les mettre en vers.* Autre exem-
„ ple, celui de Mr. Despréaux, à qui Mr. Patru soutenoit
„ que l'Art Poëtique, dans le détail où il se proposoit d'en-
„ trer, n'étoit pas une matiére susceptible d'ornement.
„ Ainsi ces deux Ouvrages, les Fables de la Fontaine, &
„ l'Art Poëtique de Despréaux, Ouvrages admirables, &
„ des plus parfaits sans doute, que nous ayons en notre
„ langue, nous ne les aurions pas, si l'autorité d'un habile
„ Critique avoit prévalu. Il faut, ce me semble, *ajoûte le*
„ *judicieux Historien de l'Académie*, qu'un sage Ecrivain distin-
„ gue l'entreprise d'avec l'exécution. Pour l'exécution, qu'il
„ s'en rapporte à des amis sincéres; c'est à eux à juger ce
„ qu'elle vaut. Mais pour l'entreprise, qu'il consulte ses for-
„ ces, & qu'il se livre à son génie; c'est à lui à se sentir".
Finissons cette Remarque en disant un mot de ses Ouvrages.
Ils ont été imprimés sous le titre, d'*Oeuvres diverses*, à Pa-
ris 1670 in-4 & 1681 in-4; on en a donné en 1714 aussi in-4,
une troisiéme Edition, augmentée de plusieurs Plaidoyers,
de Remarques sur la Langue Françoise, & d'autres Piéces.
Il y a encore dans le Recueil des Barricades une piéce très-
ingénieuse de sa façon, intitulée: *Réponse du Curé à la Lettre*
du Marguillier sur la conduite de Mr. le Coadjuteur. Paris 1651
in-4. Le Pere Le Long cite (17) comme de Patru, un
Traité manuscrit *des Libertés de l'Eglise Gallicane.* En 1724
on a publié un Ouvrage sous le titre de *Dialogues entre Mes-*
sieurs Patru & d'Ablancourt sur les Plaisirs. Amst. in-12. Mais,
dit le P. Niceron (18), on y reconnoit sans peine l'adresse
de quelque Auteur inconnu, qui a voulu donner du relief
à un Ouvrage médiocre par ces noms importans. A l'égard
de ses *Oeuvres diverses*, on y trouve plusieurs piéces curieu-
ses, entre autres les *Eclaircissemens sur l'Astrée*, & plusieurs
Lettres, dans lesquelles on voit la maniére de penser de
Mr. Patru, & où l'on trouve des preuves de son desintéres-
sement, & du peu d'impression que faisoit sur lui le mau-
vais état de sa fortune.

(8) D'Olivet *Hist. de l'Acad.* p. 121.
(9) *Menagiana* Tom. III. p. 37.
(10) D'Olivet *ubi supra* p. 120.
(11) *Oeuv. de Boileau.* T. III p. 63. La Haye 1722. in-12.
(12) *Art. Poëtiq.* Chant IV. vers 71-76.
(13) *Menagiana* T. II. p. 116.
(14) *Jugem. les Sçav.* T. I. *Part.* I. p. 332. 333. Edit. de 1725 in-12.
(15) *Mélang. d'Hist. & de Litérat.* T. III. p. 48. 49.
(16) *Hist. de l'Acad. Franç.* p. 120.
(17) *Bibl. Hist.* num. 2362.
(18) *Mém. des Homm. Ill.* T. VI. p. 216.

„ meur, ni troubler la férénité de fon vifage. Les malheurs d'autrui le touchoient plus que les fiens „ propres: & fa charité envers les pauvres, qu'il ne pouvoit voir fans les foulager, lors même qu'il „ n'étoit pas trop en état de le faire, lui a peut-être obtenu du Ciel la grace d'une longue maladie, „ pendant laquelle il s'eft tourné tout-à-fait vers Dieu". En 1656 Mr. Patru harangua la Reine Chriftine au nom de l'Académie Françoife. Vigneul-Marville (*i*) dit, que de fon tems il ne paffoit pas pour un fort grand Jurifconfulte, ni pour un Avocat utile ni aux autres ni à lui-même, & que d'autres Avocats avec leur vieux ftile remportoient tous les Ecus du Palais, pendant que Patru n'y gagnoit pas dequoi avoir une bonne foupe, ce qui faifoit dire à un Magiftrat, que *cet Avocat, qui plaidoit fi bien la caufe de l'Académie & de la Langue Françoife, n'entendoit rien à plaider la caufe de fa fortune*: cela eft fi vrai, qu'il fe vit dans la néceffité de vendre fa Bibliothéque [*F*]. Pendant fa derniére maladie, Mr. Colbert lui envoya une gratification de cinq-cens écus, comme une marque de l'eftime que le Roi avoit pour lui. Il mourut le 16 Janvier 1681, âgé de foixante-dix-fept ans, en bon Chrétien, après avoir vécu en honnête homme, & un peu en Philofophe. Nous rapporterons fon Epitaphe ci-deffous [*G*].

(*i*) *Mêlang. d'Hift. & de Litér.* Tom. III. p. 49.

[*F*] *Il fe vit dans la néceffité de vendre fa Bibliothéque.*] Le Commentateur de Defpréaux rapporte (19) que „ le célébre „ Patru, preffé par un Créancier impitoyable (c'étoit un Fer„ mier-Général) étoit fur le point de voir vendre fes Livres, „ la plus agréable & prefque la feule chofe qui lui reftoit. „ Mr. Defpreaux le tira de cette fâcheufe extrémité, en lui „ portant une fomme beaucoup plus confidérable que celle „ pour laquelle il étoit réfolu de les donner: il voulut mê„ me que Mr. Patru gardât fa Bibliothéque comme aupa„ ravant, & qu'elle ne vînt à lui qu'en furvivance. Il dé„ bourfa environ quatre mille Livres". C'eft-là fans contredit un trait qui fait bien de l'honneur à Mr. Defpréaux. Celui-ci a fait fur ce fujet une Epigramme après la mort de Mr. Patru, qui ne fait pas moins d'honneur au caractére de cet illuftre Avocat: La voici.

(19) *Remarq. fur l'Epigramm.* 32.

Le Débiteur reconnoiffant.

Je l'affiftai dans l'indigence,
Il ne me rendit jamais rien
Mais quoiqu'il me dût tout fon bien,
Sans peine il fouffroit ma préfence.
O la rare reconnoiffance!

[*G*] *Nous rapporterons fon Epitaphe ci-deffous.*] Elle eft de la façon de Mr. des Reaux, un de fes meilleurs amis.

Le célébre Patru *fous ce marbre repofe.*
Toujours comme un Oracle il s'eft vu confulter
Soit fur les Vers, foit fur la Pro[fe]
Il fçût jeunes & vieux au travail exciter:
C'eft à lui qu'ils devront la gloire,
De voir leurs noms gravez au temple de Mémoire,
Tel efprit qui brille aujourd'hui,
N'eût eu fans fes avis que lumiéres confufes;
Et l'on n'auroit befoin d'Apollon ni des Mufes,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui (20).

(20) A la fuite de fon Eloge, à la tête des *Oeuvres diverfes.*

☞ PAVILLON (Etienne) nâquit à Paris en 1632. Son pere, petit-fils d'un des plus célébres Avocats du Parlement de Paris, jouïffoit alors d'une fortune affez confidérable, & par l'alliance que le mariage de fa fœur lui avoit procuré avec une des plus puiffantes familles de la Robe, il pouvoit raifonnablement fe promettre des établiffemens avantageux pour un fils capable des plus grands & des plus brillans emplois (*a*). Il ne fe borna pas à le faire inftruire dans toutes les bonnes Lettres, il voulut encore le munir par une éducation folide contre les écarts, auxquels on eft fujet dans le monde, & pour cet effet il l'envoya près du fameux Evêque d'Alet fon frere. Ce fut-là que le jeune Pavillon prit du goût pour l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres, il y fit même des progrès qui le mirent en état de s'expliquer avec facilité fur les matiéres de religion. A fon retour il fut pourvu de la Charge d'Avocat-Général au Parlement de Metz. Quoiqu'il fût encore jeune, il fit bientôt connoître les grands talens qu'il avoit pour l'éloquence & fa capacité dans les affaires. Il ne fe préfentoit aucune matiére dont il ne parût inftruit à fond. Le Droit Romain, les Ordonnances des Rois de France, les Conftitutions du Royaume, rien ne lui échappoit au moment qu'il en avoit befoin; il poffédoit auffi trèsbien les Décifions des Conciles & les Decrets des Papes; les Libertés de l'Eglife Gallicane ne lui étoient pas moins connues. Ces connoiffances étoient foutenues d'un grand fens, d'une mémoire admirable, d'une preftance agréable, d'une maniére de s'exprimer heureufe & facile, & d'une prononciation telle qu'il faut pour former un excellent Orateur. Tant de qualités réunies lui acquirent une grande réputation (*b*). Il fit les fonctions d'Avocat-Général pendant dix ans avec tant d'approbation & de fuccès, qu'il a fouvent dit à fes intimes amis, qu'il n'avoit jamais parlé dans aucune affaire, fans dicter l'Arrêt par fes Conclufions (*c*). Le Cardinal Mazarin, inftruit de fon mérite, penfa à lui procurer la Charge d'Avocat-Général au Parlement de Paris, mais ce projet n'eut pas de fuites, parce que ce Premier Miniftre ne trouva pas dans Mr. Pavillon autant de déférence pour fes volontés, & toute la fouppleffe qu'il auroit fouhaittée (*d*). Cette circonftance, jointe aux changemens qui s'étoient faits dans les affaires de fon pere, qui ne fe trouvoit plus en état de l'avancer dans les Charges, le détermina à vendre fa Charge d'Avocat-Général, & de revenir à Paris pour y vivre libre & indépendant. Si le Public y perdit, Mr. Pavillon y gagna un loifir auquel il ne s'étoit pas attendu, & dont les charmes néanmoins ne lui étoient pas indifférens. Il fe rendit aimable à tous ceux qui avoient commerce avec lui [*A*]. L'ambition avoit fi peu d'empire fur lui, qu'il ne voulut pas fe prévaloir des occafions qu'il auroit eu de s'avancer [*B*]. Mr. l'Abbé Tallemant lui avoit fouvent dit, qu'une place dans l'Académie Françoife lui convenoit extrêmement, furtout depuis qu'il n'étoit plus guére occupé; mais fa modeftie le retenoit, & les follicitations qu'il croyoit néceffaires l'avoient toujours empêché d'y penfer. Cette Compagnie fe trouvant partagée entre deux Sujets, & les Membres ne s'accordant point, il arriva à Mr. l'Abbé Tallemant de parler de Mr. Pavillon, & en un moment tous les fuffrages fe réunirent en fa faveur. Cette élection peu ufitée étonna tout le monde, & Mr. Pavillon en fut lui-même extraordinairement furpris, mais

(*a*) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* T. I. p. 417. Edit. de Hollande.

(*b*) Ibid. p. 417. 418.

(*c*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XXIX. p. 110.

(*d*) Idem ibid.

[*A*] *Il fe rendit aimable à tous ceux qui avoient commerce avec lui.*] Réuniffons ce que Mr. l'Abbé Tallemant nous dit fur ce fujet. „ C'eft dans ce doux loifir, *dit-il* (1), que con„ fervant toujours la gravité d'un Magiftrat, il s'étoit établi „ une forte de Tribunal, dont les meilleurs efprits recon„ noiffoient l'empire avec plaifir. Vrai Ariftippe il s'accom„ modoit à tout. Ses mœurs douces & faciles convenoient „ à tout le monde. Armé de la raifon, qu'il favoit infinuer „ & mettre dans tout fon jour, il étoit fupérieur aux au„ tres, & cenfeur aimable & chéri parmi les plaifirs ordinai„ res de la jeuneffe & du monde, il ne quitta jamais certain „ air de fageffe, qui le faifoit refpecter des plus libertins..... „ Que ne m'eft-il permis, *dit l'Auteur un peu plus bas* (2), „ de vous peindre les innocens plaifirs d'une fociété toute „ fpirituelle & toute aimable, dont il étoit l'âme, & dont il „ faifoit toute la joie! l'égalité de fon humeur, fon indul„ gence, fa complaifance y animoient tout, & y mainte„ noient une gaieté douce & pleine d'efprit, dont je ne puis „ oublier ni peindre les charmes..... Vouloit-on des con„ feils, quelqu'un en a-t-il jamais donné de meilleurs? „ cherchoit-on des avis, ne les trouvoit-on pas chez lui „ toujours fenfez, toujours juftes, toujours modérez? Il „ condamnoit les uns avec douceur, confoloit les autres, „ concilioit tout le monde (3)".

(1) *Hift. de l'Acad. des Infcript.* T. I. p. 418.

(2) Ibid. p. 419.

[*B*] *L'ambition avoit fi peu d'empire fur lui, qu'il ne voulut pas fe prévaloir des occafions qu'il auroit eu de s'avancer.*] Mr. l'Abbé Tallemant nous en fournit la preuve (4). „ Le com„ merce que la beauté de fon efprit & l'agrément de fa con„ verfation lui procuroit avec tout ce qui compofoit le beau „ monde & la fine Cour, auroit pu lui fervir à réparer ce „ que la Fortune lui avoit ôté. Mais, foit par Philofophie, „ foit par une jufte crainte des périls où les grands emplois „ expofent un homme fage, foit enfin peut-être par l'amour du „ repos, il n'écouta que fa modération; jufques-là, qu'étant „ enfuite appellé à l'éducation d'un jeune Prince (le Duc du „ Maine) près duquel il pouvoit fe promettre une fortune „ éclattante, on ne pût jamais le réfoudre à s'y engager, „ quelques facilitez & quelques agrémens qu'on pût lui offrir".

(3) Ibid. p. 421.

(4) Ibid. p. 418. 419.

[*C*] *Il*

mais il se rendit avec reconnoissance, & fut reçu le 17 Septembre 1691 à la place de Mr. de Benserade (e). La goute commença bientôt après à le retenir dans sa maison, & l'attacha à son fauteuil, d'une maniére peu douloureuse à la vérité, mais qui lui ôtoit la liberté de marcher. Sa chambre devint alors le rendez-vous de plusieurs personnes illustres par leur naissance, leur savoir, & leur mérite. Comme sa tête étoit libre & saine, il fournissoit à la conversation, y décidoit en maître, mais sans faste, & parloit sur toutes sortes de matiéres avec une facilité admirable. Il badinoit même agréablement avec ses Amis sur son mal [C]. Je ne trouve dans aucun des Auteurs qui ont parlé de lui, le tems des voyages qu'il a fait en Angleterre & en Hollande [D]. Mr. Racine étant mort en 1699, Mr. Pavillon lui succéda dans l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, *où malgré son absence involontaire, il ne laissa pas de donner de bons conseils* (f). Il mourut le 10 Janvier 1705 âgé de soixante-treize ans, ayant conservé jusqu'à son dernier moment son bon-sens, ses amis, & sa réputation. Le Roi l'avoit honoré d'une pension longtems auparavant. Il étoit bien fait, grand, d'une mine avantageuse, par elle-même, & par un air de gravité bien entendu, qui lui étoit naturel (g). Nous dirons un mot de ses Ouvrages dans les Remarques [E].

(e) *Hist. de l'Acad. des Inscript.* ubi supra p. 420.

(f) Ibid. p. 422.

(g) Niceron ubi supra. p. 134.

[C] *Il badinoit même agréablement avec ses amis sur son mal.*] On trouve parmi ses Poësies (5) une fort jolie Lettre à Madame Pélissari, sur la goute qui l'avoit empêché de l'accompagner à sa maison de Noisy:

(5) Oeuvr. de Mr. Pavillon. p. 9. Edit. de 1720.

Tandis qu'avec l'Abbé vous êtes à souhait,
Et que dans votre sale basse,
Attendant que la chaleur passe,
Vous riez des Contes qu'il fait;
Je suis au quatriéme étage,
A n'en point sortir condamné,
Attendant que le Ciel me rende enfin l'usage
De l'un des pieds qu'il m'a donné.

Tandis qu'avec un soin extrême,
La contemplative Bournaut,
Va jusques dans le chardon même,
Chercher dequoi louër l'adresse du Très-haut;
Je suis incessamment en doute,
Du mal qui me tient arrêté;
Plus j'en connois la vérité,
Plus je tâche de n'y voir goute;
Ainsi voulant être flatté
Il n'est point dans ma parenté
De si sot raisonneur que mon esprit n'écoute;
Pourvu qu'il dise que la goute
Ne fait pas mon infirmité.

Tandis que l'aimable Angelique
Riche de joie & d'embonpoint,
Faute de meilleure pratique,
S'amuse à ficher quelque point;
Je suis jour & nuit misérable,
Tête à tête avec mon chevet,
Et si je ne me donne au diable
Ce n'est pas faute de sujet.

Tandis qu'on voit la belle brune
Aller sur la terrasse aussitôt qu'il est nuit
Demander du secours aux fraicheurs de la Lune
Contre le Soleil, qui nous cuit;
Je suis beuvant de la ptysane,
Contraint de demeurer au lit,
Et d'implorer en-vain le secours d'une canne
Au défaut du pied qui mollit.

[D] *Je ne trouve dans aucun des Auteurs qui ont parlé de lui, le tems des Voyages qu'il a fait en Angleterre & en Hollande.*] Il paroit par une Lettre à Madame Pélissari (6), *sur le Voyage de Mademoiselle sa fille en Angleterre*, que Mr. Pavillon étoit du voyage, du-moins il parle en homme qui étoit sur les lieux:

(6) Oeuvr. de Pavillon, p. 3.

Enfin dans ce climat on voit que tout abonde;
Et sans exaggerer pour tout dire à la fois,
Quiconque par malheur ne peut être François,
Est ici beaucoup mieux qu'en aucun lieu du monde.

„ C'est même plaisir, *continue-t-il*, que d'y être malade; „ car si-tôt qu'on l'est, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut „ l'être, on vous envoye aux eaux de Tumbridge; or ce „ Tumbridge est la plus charmante médecine que l'on puisse „ prendre, c'est une fontaine au bout d'une Foire aussi magnifique que celle de St. Germain. Il faut avoir la complaisance de croire que ceux qui y vont, boivent de ces eaux, „ & qu'ils en ont besoin".

Ce qui m'en fait douter, c'est que ceux qui les prennent,
Sont à jouër assidument,
Caquettent sans cesser, ou toujours se proménent,
Et ne pissent que rarement.

Mille fraiches beautez parent la promenade;
Et l'on trouveroit en ce lieu,
Plus mal-aisément un malade,
Qu'un homme sain à l'Hôtel-Dieu.

„ Comme j'étois surpris de voir tous ces prétendus malades en si bonne santé, je demandai avec empressement, de „ quel mal cette fontaine guérissoit; mais je n'en pus être „ éclairci. Pour toute réponse, les uns haussoient les épau- „ les, les autres me rioient au nez, &c." Il finit en disant à Madame Pélissari. „ Enfin, Madame, ce païs est si beau „ & si bon, que si par hazard quelque Magicien, selon l'an- „ cienne coutume, me détient ici enchanté durant deux ou „ trois mille ans, je vous prie de ne me plaindre point, & „ d'attendre patiemment mon retour".

Cette Ville est pour moi toute pleine d'appas,
Je n'y vois ni procès, ni Moine, ni misère,
On y sonne très-peu, l'on n'y travaille guère,
Et l'on y fait de longs repas.

On trouve aussi dans ses Oeuvres (7) des *Stances sur son Voyage de Hollande*, où il parle en homme qui a vu le Païs:

(7) P. 174.

Quand dans ce Païs au niveau
Où la Terre en péril est plus basse que l'Eau
Je vis *trente villes rustiques*, &c.

[E] *Nous dirons un mot de ses Ouvrages dans les Remarques.*] L'Auteur de son Eloge dit que „ Sa Prose & ses Vers ne „ laissent rien à désirer; soit louange, soit morale, soit galan- „ terie, soit badinage, tout y est parfait dans son genre, & a „ toujours un caractére honnête, & plein de retenue". Il ne parut de lui pendant sa vie, que son Discours de réception à l'Académie Françoise, qui se trouve dans les Recueils de cette Académie, & qui a été imprimé séparément in-4 en 1691, suivant la coutume; & quelques Piéces de Poësie, qu'on voit parmi les Lettres du Comte de Bussy, & dans quelques Recueils. Après sa mort on rassembla ses Oeuvres, dont la première Édition parut à la Haye en 1715 in-8, mais cette Édition est fort défectueuse, de cinquante neuf piéces qu'elle contient, il y en a près de la moitié qui ne sont pas de Mr. Pavillon; d'ailleurs il y a des vers omis, estropiés ou ajoûtés mal-à propos. Il en parut une nouvelle en 1720 aussi in-8, à la Haye, qui est incomparablement meilleure que la premiére, & où l'on trouve soixante-seize piéces qui sont incontestablement de Mr. Pavillon. Mr. Le Clerc en parla (8) en bons termes, & il rend justice à l'Auteur en disant: „ Ses Ouvrages, surtout dans l'état où ils sont, donneront „ encore une plus juste idée de son génie, que tout ce qu'on „ en pourroit dire. S'il y a du badinage, il n'y a rien de „ trop licentieux; & l'on y verra des Stances morales très- „ sensées, & des réflexions sur la Vieillesse, dignes du ne- „ veu du fameux Mr. Pavillon, Evêque d'Alet, connu de „ toute la France, pour l'un des plus dignes Prélats qu'elle „ ait eus".

(8) *Bibl. Anc. & Mod.* Tom. XIII p. 217, 219.

PAUL (LE PERE) étoit fils de François Sarpi, qui étoit Marchand, & d'Isabelle Morelli, native de Venise. Il nâquit à Venise le 14 Août 1552, & reçut au baptême le nom de Pierre. Après la mort de son pere, le frere de sa mere, nommé Ambroise Morelli, Prêtre de l'Eglise Collégiale de St. Hermagore, le prit avec une sœur qu'il avoit, pour les élever, & sa mere se fit Religieuse (a). Morelli, qui étoit versé dans les Belles-Lettres, & qui les enseignoit aux enfans de plusieurs Nobles, eut grand soin de l'éducation de son neveu, qui fit bientôt des progrès rapides: dès son enfance il fut pensif & sérieux, ennemi du jeu & des amusemens ordinaires à la jeunesse: d'ailleurs il avoit deux qualités, qu'on voit rarement réunies, une mémoire prodigieuse [A] & un jugement profond. Il s'attacha à l'âge

(a) La plupart des particularités de cet Article sont tirées de la *Vie du P. Paul* par le P. Fulgence: dont il a paru une assez mauvaise traduction Angloise, à Londres en 1651 in-8, & qui se trouve à la tête de quelques Editions de l'*Histoire du Concile de Trente*, traduite par le Chevalier Nathanael Brent. Mr. Jean Lockman a mis un abrégé de cette Vie de Fulgence à la tête de la troisime Edition de la traduction du *Traité des Bénéfices* de P. Paul, par Mr. Jenkins, de même que le P. Courayer au devant de la traduction de l'*Histoire du Concile de Trente*.

[A] *Une mémoire prodigieuse.*] Elle étoit si forte, que pour en diminuer l'idée, il avouoit par modestie, qu'il n'avoit jamais pu répéter que la valeur de trente vers, après les avoir entendu réciter une seule fois (1).

(1) Fulgentio *Vie du P. Paul*, p. 6. [L'Auteur Anglois ne paroit pas avoir eu cette vie sous les yeux, ne citant que d'une maniére vague, j'ai cru devoir y suppléer. Je me sers de la Traduction Françoise imprimée à Leide en 1661 in-12. *Rem. du Trad.*]

l'âge de treize ans à l'étude de la Philosophie & des Mathématiques, & à celle des Langues Grecque & Hebraïque. Jean Marie Capella de Crémone de l'Ordre des Servites, lui donna des leçons de Logique, & il avoua bientôt qu'il avoit un Disciple qui pouvoit être son Maître. Le commerce familier que le jeune Sarpi avoit avec Capella, lui fit prendre la résolution d'entrer dans l'Ordre des Servites, ce qu'il exécuta malgré les oppositions de sa mere & de son oncle, ce dernier ayant dessein de le faire Prêtre de son Eglise. Il prit l'habit de Servite le 24 Novembre 1566, deux ans aprés il fit profession tacite dans l'Ordre, qu'il renouvella ensuite solemnellement le 10 Mai 1572. En entrant dans l'Ordre il changea son nom de *Pierre Sarpi*, en celui de *Paul*. A l'occasion du Chapitre Général de son Ordre, qui se tint vers ce même tems à Mantoue, il soutint des Théses sur la Philosophie Naturelle & sur la Théologie avec tant d'éclat, que Guillaume Duc de Mantoue le déclara son Théologien, & Boldrino, Evêque de Mantoue, le nomma Lecteur de sa Cathédrale pour la Théologie Positive, les Cas de Conscience, & le Droit Canon. Ces emplois l'animérent à pousser ses études, & surtout celle de la Langue Hébraïque, où il se perfectionna, de même que dans l'Histoire, mais il conçut un souverain mépris pour l'Astrologie Judiciaire [*B*]. Fatigué de la Cour, il retourna dans son Couvent à Venise [*C*], où il s'appliqua si profondément à l'étude, que sa santé, naturellement délicate, en fut altérée [*D*]. Ayant été ordonné Prêtre à l'âge de vingt-deux ans, il alla à Milan, dans le tems que le Cardinal Borromée travailloit à la réforme de son Eglise, & ce Prélat lui donna des preuves de la grande estime qu'il faisoit de lui. Sa réputation l'exposa à l'envie; dès avant qu'il quittât Mantouë, un certain *Claudio*, jaloux de la supériorité de ses talens, le déféra à l'Inquisition, comme suspect d'Hérésie, parce qu'il ne croyoit pas qu'on pût prouver le mystére de la Trinité par le premier Chapitre de la Genése. Le Pere Paul en appella à Rome, où il fut honorablement justifié, & l'Inquisiteur censuré d'avoir entrepris de décider sur une chose écrite dans une Langue qu'il n'entendoit point. Après avoir reçu le degré de Docteur en Théologie, & avoir été aggrégé au Collége de Padoue, il fut nommé Provincial de son Ordre pour la Province de Venise, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-six ans, chose jusques-là sans exemple dans l'Ordre des Servites. Il s'acquitta de cet emploi avec tant de dignité & d'honneur [*E*], que dans un Chapitre Général, qui se tint à Parme en 1579, il fut nommé avec deux autres, plus âgés que lui, pour dresser de nouveaux Réglemens & des Statuts pour son Ordre. Cette commission le mit dans la nécessité de résider à Rome, où il s'en acquitta seul avec beaucoup de succès. Après avoir fini son tems en qualité de Provincial, il s'occupa pendant trois ans à étudier la Philosophie Naturelle & Expérimentale, & l'Anatomie [*F*]. Il fut ensuite élevé à la Charge de Procureur-Général de tout l'Ordre, durant les trois ans

[*B*] *Il conçut un souverain mépris pour l'Astrologie Judiciaire.*] Il avoit coutume de dire: *Il futuro, ò non si può apere, ò non si può schiffare*, c'est-à-dire, „ l'avenir ne se peut savoir, ou ne se peut éviter". Peu de tems avant qu'il quittât Mantoue, il arriva un plaisant incident. Le Duc Guillaume, qui adoucissoit volontiers les soins du Gouvernement, par le plaisir de faire des piéces & des railleries, avoit une Cavalle pleine qui devoit faire un Mulet, & il obligea le P. Paul à passer toute une nuit, pour faire l'horoscope de cet animal. Ce qui ayant été fait, ce Prince en envoya copie à tous les plus célébres Astrologues de l'Europe, avec cet avis, qu'en tel point étoit né un bâtard dans la maison du Duc. Quelques-uns dirent que ce bâtard seroit Cardinal, ceux-ci qu'il deviendroit un grand Capitaine, ceux-là allérent jusqu'à prédire qu'il seroit Pape (2).

(2) Ibid. p. 21. 22.

[*C*] *Fatigué de la Vie de la Cour, il retourna dans son Couvent à Venise.*] Le Pere Fulgence dit, que ce fut-là la véritable raison de sa retraite, mais il remarque en même tems, que d'autres prétendent qu'il fut dégoûté des caprices & de l'humeur bizarre du Duc de Mantoue (3).

(3) Ibid. p. 22, 24.

[*D*] *Il s'appliqua si profondément à l'étude, que sa santé, naturellement délicate, en fut altérée.*] Il en contracta des infirmités habituelles, qu'il conserva jusqu'à la vieillesse, & dont quelques-unes l'obligérent à boire un peu de vin. Il s'en étoit abstenu jusqu'à l'âge de trente ans: encore disoit-il, que c'étoit une des choses qui lui avoient le plus couté, & une de celles dont il s'étoit toujours repenti. Il ne se nourrissoit guéres que de pain & de fruits, & usa de très-peu de viande jusqu'à l'âge de 55 ans *, & ce fut même toujours avec beaucoup de réserve, parce que cela le rendoit sujet à de violens maux de tête (4).

* L'Auteur Anglois dit 59, mais il y a faute. R. D. T.

(4) Ibid. p. 28. 29. 32.

[*E*] *Il s'acquitta de cet emploi avec tant de dignité & d'honneur.*] Dans tous les jugemens qu'il prononça il fit paroître une droiture inflexible, & pratiqua d'abord, ce qu'il a depuis très-rigoureusement observé pendant tout le cours de sa vie, de n'accepter jamais aucun présent, quelque petit qu'il fût. Il expédioit promptement les Causes. Aucun de ses jugemens n'a jamais été réformé par un Juge supérieur. Il bannit toutes les divisions & les partialités, & établit de si bons ordres, que si ses successeurs les avoient suivis, ils auroient évité bien des inconvéniens. En un mot, il fit voir dans ce poste, qu'il étoit capable de ménager les plus importantes affaires, & de démêler les matiéres les plus embrouillées par sa pénétration & sa sagacité (5).

(5) Ibid. p. 37. 38.

[*F*] *Il s'occupa pendant trois ans à étudier la Philosophie Naturelle & Expérimentale & l'Anatomie.*] Entre autres Expériences, il en fit sur la transmutation des Métaux, mais sans la moindre vuë de trouver la Pierre Philosophale, dont il se moqua toujours, & qu'il regardoit comme impossible. Il fit en travaillant plusieurs découvertes utiles. Il s'appliqua aussi à l'Anatomie; & particuliérement à ce qui concerne l'œil, sur lequel il fit tant d'observations curieuses, que le fameux Aquapendente s'appuyoit de l'autorité du P. Paul dans ses Ecrits, & le citoit avec éloge; cependant le P. Fulgence (6) s'étonne, que dans son Traité *de Visu* Aquapendente n'ait pas témoigné plus fortement les obligations qu'il avoit au P. Paul, puisqu'il lui étoit redevable de presque toutes les nouvelles découvertes qui s'y trouvent. Le même Historien assure encore que le savant Servite découvrit les Valvules qui servent à la circulation du sang. „ Chose, *dit-il* (7), „ dont aucun des Anciens ni des Modernes n'avoit parlé, „ & qui par conséquent a été inconnue jusqu'à notre tems, „ qu'Aquapendente la proposa dans une Leçon publique „ d'Anatomie. Mais nous avons encore pleins de vie plusieurs Médecins très-savans & très-illustres, entre lesquels „ sont Santorio Santorio, & Pierre Asselineau, dont le „ dernier est François, qui savent que l'observation & la découverte ne vinrent pas d'Aquapendente, mais du Pere, „ qui considérant la pesanteur du sang, conçut qu'il ne peut „ pas demeurer suspendu dans les veines, s'il n'y a pas des „ digues qui le retiennent, & des clôtures qui en s'ouvrant „ & se reserrant, lui donnent le mouvement & l'équilibre „ nécessaire à la vie". Rapportons les termes mêmes de Fulgentio (8); *Di qual argomento non si trova' ch'alcuno, nè de gl' Antichi, nè de' Moderni, habbia fatta mentione, perche era cosa incognita sin' à nostri tempo, che l'Aquapendente ne mosse la questione in una publica Anatomia. Mà sono encora viventi molti eruditissimi & eminentissimi Medici, tra questi Santorio Santorio & Pietro Asselineo Francese, che sanno che non fu speculatione nè inventione del Aquapendente, mà del Padre, il quale considerando la gravità del sangue, venne in parere che non potesse stare sospenso nelle vene, senza che vi fosse Argine che la retinesse, & chiusure, ch'aprendosi, & riserrandosi, gli dassero il flusso & l'equilibrio necessario alla vita.* On remarque dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (9), que Jean Leonicenus assure, que le P. Paul découvrit la Circulation du Sang, & les Valvules des veines, mais qu'il n'osa pas en parler de peur d'exciter contre lui quelque tempête. Il n'étoit déjà que trop suspect, & il n'eut fallu que ce nouveau paradoxe, pour le transformer en Hérétique dans les Païs d'Inquisition. Si bien qu'il ne communiqua son secret qu'au seul Aquapendente, qui n'osant s'exposer à l'envie, ni aux suites fâcheuses que pouvoit avoir un Dogme, que tant de gens eussent décrié comme un attentât punissable contre les Anciens, se garda bien de révéler le secret du P. Paul à des personnes suspectes. Il attendit l'heure de sa mort, pour mettre le Livre qu'il avoit composé touchant les Valvules des Veines entre les mains de la République de Venise, & comme les moindres nouveautés font peur en ce Païs-là, le Livre fut caché dans la Bibliothéque de St. Marc. Mais parce qu'Aquapendente ne fit pas difficulté de s'ouvrir à un jeune Anglois fort curieux, nommé Harvée qui étudioit sous lui à Padouë, & qu'en même tems le P. Paul fit la même confidence à l'Ambassadeur d'Angleterre, ces deux Anglois de retour chez eux, & se voyant en Païs de liberté, publiérent ce Dogme, & l'ayant confirmé par plusieurs expériences, s'en attribuérent toute la gloire. Mais le Docteur George Ent, dans sa Lettre au Docteur Harvée, qui est au-devant de son *Apologia pro Circulatione Sanguinis*, ayant observé que Charles Fracassati, dans son Epître Préliminaire à Malpighi, & Jean Walæus dans sa première Lettre à Bartholin, attribuent la premiére découverte de la Circulation du Sang au P. Paul, ajoûte que Harvée lui avoit raconté il y avoit longtems, ce qui avoit donné lieu à ce Conte, savoir; que Harvée ayant fait présent de son Traité de la Circulation du Sang, à l'Ambassadeur de Venise en Angleterre, lorsqu'il étoit sur son départ pour s'en retourner, celui-ci le prêta au P. Paul, qui en copia quantité de choses pour pouvoir s'en ressouvenir; que ces recueils, après la mort du Pere Paul, tombérent entre les mains de son héritier, & donnérent lieu à diverses personnes de s'imaginer que ce Pere étoit l'Auteur de ce qu'ils contenoient. Et que Harvée avoit des Lettres du

(6) Ibid. p. 48.

(7) Ibid. p. 49.

(8) Vita del P. Paolo p. 44. Edit. Venet. 1677.

(9) Juin 1684. Art. II. p. 338. de la 2de Edit.

ans qu'il demeura à Rome, où il étoit obligé de résider, il assista par ordre du Pape à nombre de Congregations où l'on traitoit des matiéres de la derniére importance. Le Pape Sixte V. conçut une haute estime pour lui, & il contracta une étroite amitié avec le Cardinal Bellarmin, & avec d'autres personnes distinguées [*G*]. De Rome il alla à Naples avec le caractére de Vicaire-Général des Chapitres, & de Visiteur des Couvens, il y fit connoissance avec Jean-Baptiste Porta, qui parle de lui avec éloge dans ses Ouvrages. De retour à Venise, il reprit ses études, commençant avant l'aurore, & continuant toute la matinée, excepté pendant les heures qu'il devoit assister aux dévotions publiques. Il passoit les aprés-dinées à faire des Expériences de Philosophie & de Méchanique, ou à s'entretenir avec ses amis. Cette vie tranquille & studieuse fut troublée par Gabriel Collissoni, qui aspiroit aux dignités de l'Ordre, & ayant trouvé de l'opposition de la part du P. Paul, pour s'en venger le déféra à l'Inquisition à Rome [*H*]: ce qui l'exposa plusieurs années à bien des persécutions qu'il soutint avec une patience & une grandeur d'âme exemplaire, s'appliquant plus que jamais à l'étude de l'Histoire, tant Ecclésiastique que Profane, à celle de l'Ecriture & de la Théologie Morale; il composa même quelques Ecrits. Au commencement du XVII. Siécle, il fut tiré de son Cabinet pour entrer dans les affaires politiques, à l'occasion du fameux différend qui s'éleva entre la République de Venise & la Cour de Rome, au sujet des Immunités Ecclésiastiques [*I*]. Le Pere Paul choisi par la République pour son Théologien

du P. Fulgentio, qui portoient clairement le fait. *Carolus Fracassatus in Epistola præliminari ad Malpighium ait; Italum quendam hoc inventum ante Harvejum excoluisse. Is nempe est Pater Paulus Servita, quem Joannes Walæus (Epist. 1. ad Bartholinum) etiam in scenam protraxit, Circulationisque hujus primum auctorem prædicat. Nimirum nec lux est absque umbrâ, nec gloria sine invidiâ. Istius autem commenti fabulam jam pridem a te mihi narratam memini. Nempe Legatum Venetum ad suos reditum parantem libro tuo de Circulatione sanguinis a te donatum fuisse, eundemque postea Patri Paulo legendum exhibuisse; indeque virum hunc celebrem, memoriæ causa, pluscula transcripsisse; quæ, ipso mox defuncto, in hæredis manus inciderint; habereque te Literas à Patre Fulgentio, ipsius sodali, ad te scripta, quæ rem eandem clarè exprimerent.* Il y a dans ce passage du Docteur Ent une fort grande difficulté; il est certain que le Livre de Harvée *de Motu Cordis* ne parut qu'en 1628, & le P. Paul étoit mort le 14 Janvier 1623; par conséquent il ne peut avoir fait des Extraits de cet Ouvrage, à moins que Harvée ne l'ait donné en manuscrit à l'Ambassadeur de Venise.

[*G*] *Il contracta une étroite amitié avec le Cardinal Bellarmin, & avec d'autres personnes distinguées.*] Il entra fort dans les bonnes graces du Cardinal Castagna, depuis Pape sous le nom d'Urbain VII, & il y a beaucoup d'apparence, que s'il eut regné plus longtems (car il ne siégea que 13 jours) il n'auroit pas oublié son ami le Pere Paul. Il connut encore un des dix Compagnons d'Ignace Loyola, qui lui dit, qu'Ignace n'avoit jamais eu dessein d'élever sa Compagnie aussi haut qu'elle l'étoit, & que s'il revenoit au monde, il ne la reconnoitroit plus, tant elle étoit changée (10).

(10) Fulgence *Vie du P. Paul*, p. 54. 55.

[*H*] *Gabriel Collissoni qui aspiroit aux dignités de l'Ordre, & y ayant trouvé de l'opposition de la part du P. Paul, pour s'en venger, le déféra à l'Inquisition à Rome.*] En quittant Venise, le Pere Paul avoit laissé ses amis sous la conduite & la direction de Collissoni, avec lequel il avoit eu ci-devant la commission de redresser certains griefs. Mais Collissoni ne répondit point à l'attente du P. Paul, ayant commis bien des exactions. Lorsqu'il vit que celui-ci se disposoit à revenir à Venise, il tâcha de l'en dissuader par ses Lettres, n'ignorant pas que son retour mettroit fin à ses mauvaises pratiques; il lui représenta adroitement, qu'en demeurant à Rome, il ne pourroit manquer de se pousser. Le P. Paul lui répondit en chiffre. „ Qu'on ne s'avançoit aux Dignités de la Cour Ro„ maine que par de mauvais moyens, & que loin de faire „ aucun cas de ces dignités, il les avoit en horreur". Etant ensuite retourné à Venise, le P. Paul n'approuvant point les extorsions de Collissoni, ils en vinrent à une rupture ouverte, & irréconciliable. Le dernier montra la Lettre en Chiffre au Cardinal de Ste. Sévérine, qui étoit alors à la tête de l'Inquisition; mais ce Prélat ne jugea pas à propos d'attaquer le P. Paul même, mais il le persécuta en la personne de ses amis, & particuliérement en celle d'un Religieux nommé Jules Codogne, homme d'une vie exemplaire. Lorsque le Pere Paul s'opposa ouvertement à l'élection de Collissoni au Généralat de l'Ordre, celui-ci l'accusa à l'Inquisition, d'avoir commerce avec des Juifs, & pour donner plus de poids à cette accusation, il produisit la Lettre en Chiffre dont nous avons parlé. Il engagea aussi son Neveu Santo de l'accuser à l'Inquisition de Venise, d'avoir dit qu'il falloit employer les moyens humains pour pacifier les troubles qui agitoient l'Ordre, lorsqu'on avoit parlé d'implorer le secours du St. Esprit. Quoique les Inquisiteurs de Rome ne jugeassent pas à propos de procéder criminellement contre le P. Paul, cependant la Lettre en Chiffre le fit passer pour un ennemi déclaré de la grandeur de la Cour de Rome. On l'accusa aussi de traiter trop civilement les Hérétiques; comme sa grande réputation engageoit les Etrangers, de quelque Religion qu'ils fussent qui passoient à Venise, de venir le visiter, & de lui donner des marques de la plus haute estime, il ne pouvoit se dispenser de les recevoir & de les entretenir civilement: ce qui le fit passer pour un fauteur d'Hérétiques, & empêcha le Pape Clément VIII. de le nommer à l'Evêché de Nona, lorsqu'on le lui proposa pour ce siége: Tel est le récit du P. Fulgence (11). Dans le *Mélange Critique de Litérature, recueilli des Conversations de feu Mr. Ancillon* (12), on nous apprend „ que le „ Pere Paul étoit intime ami de Du Plessis Mornay, de Dio„ dati, & de plusieurs autres illustres Protestans; & que lors„ qu'on proposa à Rome de l'élever au Cardinalat, le plus „ grand obstacle à sa promotion parut être, qu'il avoit plus de „ commerce avec des Hérétiques, qu'avec les Catholiques „ Romains. Diodati m'a dit, *continue Mr. Ancillon*, que „ s'appercevant dans ses conversations avec le P. Paul, qu'il „ s'accordoit en plusieurs points avec les Protestans, il lui „ avoit dit qu'il se réjouïssoit de voir, qu'il n'étoit pas loin „ du Royaume des Cieux, & qu'il l'exhorta fortement à „ professer publiquement la Religion Protestante. Mais le „ P. Paul répondit, qu'il valoit mieux pour lui être ana„ thême pour ses freres, comme St. Paul; & qu'il rendoit „ plus de service à la Religion Protestante, en portant son „ habit, qu'en y renonçant. . . . . Mr. Daillé le Pere m'a „ dit, qu'en allant à Rome, & en en revenant avec Mon„ sieur de Villarnou, petit-fils de Monsieur Du Plessis Mor„ nay, il passa par Venise, & visita le Pere Paul, à qui du „ Plessis l'avoit recommandé par Lettres; que les ayant re„ mises au Pere, il fit paroître la plus haute estime pour „ l'illustre Monsieur Du Plessis Mornay; qu'il reçut le plus „ civilement du monde Monsieur de Villarnou son petit-fils, „ & Monsieur Daillé. Que dans la suite Monsieur Daillé „ devint intime ami du P. Paul, & du P. Fulgentio, son „ compagnon, qui étoit aussi un homme d'une grande pro„ bité & de beaucoup de mérite, & écrivit depuis la Vie du „ Pere Paul, qui est très-bonne". Après la mort de Colissoni, son Neveu Santo eut toute la direction des affaires de l'Ordre entre les mains; & comme il n'ignoroit pas que tant que le P. Paul auroit quelque influence, & part au Gouvernement, il ne pourroit continuer ses mauvaises pratiques, il tâcha de l'opprimer. Il saisit l'occasion de la tenue du Chapitre, & objecta au P. Paul trois articles des plus ridicules, que toute l'Assemblée traita aussi avec le dernier mépris. Premiérement, qu'il portoit un bonnet quarré contre la défense faite du tems du Pape Gregoire XIV. En second lieu, qu'il se servoit de pantoufles à la Françoise; Santo allégua même faussement, qu'il y avoit un Decret contre cet usage, par lequel ceux qui usoient de cette chaussure étoient privés du droit de suffrage. Enfin, qu'à la fin de la Messe, il ne disoit jamais le *Salve Regina*; & parce que par ordre du Juge on lui ôta ses mules, il passa en Proverbe de dire, *Esser il Padre Paolo cosi incolpabile & integro, che sino l'o sue pianelle erano state canonizate*: c'est-à-dire; *le Pere Paul est si irreprochable en tout, qu'on a canonisé jusques à ses mules de chambre*. Les plaintes de Santo furent donc rejettées avec mépris (13). Quelque tems après il alla à Rome, où il fit des dépenses si extravagantes, qu'il fut obligé de se retirer dans l'Ile de Candie, où il fit le Marchand, & mourut bientôt ensuite, ayant perdu tout son bien.

(11) Ibid. p. 59-99.

(12) T. II. p. 288 & *suiv.* Edit. de 1698 in-12. [13] n'ayant pu avoir ce *Mélange* je suis obligé de traduire le passage sur l'Anglois; on trouvera l'essentiel si ce ne sont pas mot à mot les mêmes termes. *Rem. du Tr.*]

(13) *Vie de P. Paul.* p. 143. 144.

[*I*] *Le différend qui s'éleva entre la République de Venise & la Cour de Rome, au sujet des Immunités Ecclésiastiques.*] Vers l'an 1603 le Sénat de Venise fit défense à tous ses sujets de vendre, aliéner, ou disposer d'aucuns biens immeubles en faveur du Clergé, sans la permission du Magistrat Civil; alléguant pour raisons de cette défense „ que dès que quel„ ques terres ou autres biens tomboient entre les mains des „ Ecclésiastiques, elles devenoient inaliénables; & que par ce „ moyen, comme les Laïques portoient la charité à l'excès „ en mourant, le Clergé devenoit de jour en jour plus nom„ breux, & que prétendant à l'exemption de toute Taxe pu„ blique, & de toute Jurisdiction séculiére, la charge deve„ noit d'autant plus pesante pour le reste des Sujets". Une autre cause du différend fut, que les Vénitiens se plaignirent, environ ce même tems, de deux Ecclésiastiques, Brandolino Valde-Marino, Abbé de Nervéze, & Scipion Caracino, Chanoine de Vicenze; on accusoit le premier de rapine & de vol, d'avoir empoisonné son pere & son frere, d'inceste avec sa sœur, d'avoir fait assasiner plusieurs personnes, & d'employer la Magie pour corrompre les femmes. L'autre étoit accusé d'avoir rompu les sceaux que le Magistrat avoit fait apposer à la Cour de l'Evêque, & d'avoir indignement attenté à l'honneur d'une veuve de qualité. Les plaintes du Sénat, portées depuis longtems à Rome, n'avoient point été écoutées, & on ne lui avoit donné aucune satisfaction, ensorte qu'il fit saisir l'Abbé & le Chanoine, & les fit mettre en prison. On avoit déjà agité sous le Pontificat de Clément VIII. la validité ou l'invalidité de cette sorte de Jurisdiction que les Vênitiens s'attribuoient. Après la mort de ce Pape, Paul V. qui lui succéda (pas immédiatement à la vérité, mais dans le cours de la même année), naturellement haut & violent, porta bientôt ce différend plus loin, prétendant que ce que le Sénat avoit fait, étoient des attentats sur son autorité légitime; & il déclara que si dans vingt-quatre jours le Sénat ne

gien & l'un de ses Consulteurs, prit la plume pour sa défense, & écrivit une Piéce sur l'*Excommunication* [*K*]; il publia aussi un petit Traité composé autrefois sur ce sujet par Gerson, qu'il donna en Latin & en Italien à Venise en 1606 in-4, précédé d'une Lettre anonyme, où l'on exhortoit les Prêtres à faire leurs fonctions ordinaires, sans craindre de rien faire contre leur véritable devoir. Cette petite Piéce ayant été condamnée par l'Inquisition, & censurée par Bellarmin, le Pere Paul la défendit par son *Apologia per le oppositioni fatte dal Cardinale Bellarmino alli Trattati & Resolutioni di Gio. Gersone sopra la validità delle Scommuniche*, Venise 1606 in-4: cette Apologie fut suivie des *Considerationi sopra le Censure di Paolo* V. divers Ecrivains attaquérent ces *Considérations*, & entre autres le Pere Bovio par sa *Risposta alle Considerationi dal Paolo da Venetia sopra le Censure di Paolo* V. Rome 1606 in-8: on repliqua à cette Piéce de Bovio par les *Confirmationi delle Considerationi de* P. M. *Paulo di Venetia contra le oppositioni del Gio. Anton. Bovio.* Venise 1606 in-4, les matériaux de cette derniére piéce semblent avoir été ramassés par le P. Fulgentio, & mis en ordre par le P. Paul. Il composa en peu de jours un supplément à l'Histoire des Uscoques (*b*), intitulé, *Aggionta e continuatione all' Historia de gl' Uscocchi*, *col Manifesto*; il écrivit encore une petite Piéce intitulée *de Jure Asylorum Petri Sarpi* J. C. & fit un Extrait d'un Traité qu'il avoit fait par ordre de la République sur l'immunité des lieux sacrés, dans l'étendue de la Domination Vénitienne. Il composa de plus un Ouvrage sur l'*Inquisition de Venise*, & eut beaucoup de part au *Traité de l'Interdit*, publié au nom des sept Théologiens de la République [*L*], dans lequel on prouve en 19 Propositions, que cet Interdit étoit contre toutes les Loix; que les Ecclésiastiques, loin d'être obligés d'y déférer, ne le pouvoient faire avec innocence, & que le Souverain en devoit absolument empêcher l'exécution. Le P. Paul fit aussi le plan d'un Traité sur *la Souveraineté des Princes* [*M*]. Il écrivit toujours avec beaucoup de modération; & dans le tems que les Défenseurs de la Cour de Rome publioient tous les jours les plus scandaleuses Satires contre la République, & contre lui, il fut un des dix Censeurs, nommés pour l'examen des Livres, afin qu'on n'imprimât rien d'injurieux à cette Cour. Elle fut si irritée contre le P. Paul, qu'elle le fit citer, par un Decret du 30 Octobre 1606, sous peine d'excommunication, à comparoître en personne à Rome, pour se justifier des Hérésies dont il étoit accusé. Mais il n'eut garde d'obeïr; il publia un Manifeste, pour prouver l'invalidité de la citation; & ensuite il dressa un assez long Ecrit, qui fut présenté au Pape, dans lequel il recueillit plusieurs Hérésies, & Maximes tyranniques, qui se trouvoient dans les Ecrits de ceux, qui avoient prétendu défendre la cause du Pape. Il offrit encore de se rendre dans un lieu sûr, & d'y discuter avec qui l'on voudroit les articles qu'on avoit à sa charge, promettant de retracter d'abord les erreurs où on lui feroit voir, qu'il feroit tombé. Le différend entre la République de Venise & la Cour de Rome se termina enfin, au mois d'Avril 1607, par la médiation du Roi de France [*N*]; & le

(*b*) Nation de la Croatie Autrichienne, dont les Ancêtres étoient Dalmates, lesquels suyant la tyrannie des Turcs, se retirérent à Clissa, & ensuite à Segna.

ne retractoit ses Decrets, & n'obéissoit à ses ordres, il excommunieroit toute la République, le Sénat offrit de justifier par la raison & par l'usage ancien le droit qu'il avoit eu. Mais le Pape, au-lieu d'imiter la modération de ses Prédécesseurs, exigea qu'on obéit sans contester. Les choses demeurérent sur ce pied environ un an, le Pape ménaçant toujours de l'Excommunication, & les Vénitiens donnant de belles paroles sans néanmoins céder, enfin le zéle du Pape pour l'honneur du Siége Apostolique le porta à publier au mois d'Avril 1606 un Bref d'excommunication contre le Doge, le Sénat, soumettant tout l'Etat à l'Interdit; ordonnant de fermer toutes les Eglises, défendant à tous les Ecclésiastiques de célébrer le Service Divin, jusques à ce que les Vénitiens méritassent l'absolution par leur soumission. Le Sénat bien loin de fléchir, se confirma dans la résolution de ne point obéir au Pape, & fit publier à son de trompette. „ Que quiconque auroit reçu de Rome copie de l'Interdit „ Papal, aussi contraire à la Loi Divine, qu'injurieux à l'hon- „ neur de la Nation, eût à la porter incessamment au Con- „ seil des Dix, sous peine de mort pour ceux qui y man- „ queroient". Duodo Ambassadeur de la République à Rome fut rappellé, & l'Inquisition suspendue par ordre du Sénat.

[*K*] *Ecrivit une Piéce sur* l'excommunication.] Elle a paru depuis quelques années en Hollande sous le titre de *Droits des Souverains défendus contre les Excommunications* &c. mais qui dans l'Italien est intitulé: *Consolation de l'esprit pour tranquilliser les Consciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'Interdit publié par Paul* V. (14).

[*L*] *Il eut beaucoup de part au* Traité de l'Interdit *publié au nom des sept Théologiens de la République.*] Dans la Traduction Françoise, qui parut en 1607, à St. Vincent, & que l'on dit, au Titre, avoir été faite sur la Copie imprimée à Venise par Robert Majetti en 1606, il n'y a que six Théologiens de nommés, savoir, *Pierre Antoine*, Archidiacre & Vicaire-Général de Venise, *F. Paul* de l'Ordre des Servites, Théologien de la Sérénissime République de Venise; *F. Bernard Jordan*, Cordelier de l'Observance, Théologien; *F. Marc Antoine Capel*, Cordelier Conventuel, Théologien; *F. Camille*, Augustin, Théologien; & *F. Fulgence* de l'Ordre des Servites, Théologien (15).

[*M*] *Le P. Paul fit aussi le plan d'un Traité sur* la Souveraineté des Princes.] Le P. Fulgence nous apprend „ qu'il „ devoit être en 206 Chapitres, dont les Sommaires fai- „ soient juger avec raison, que ç'auroit été le plus bel & le „ plus important Ouvrage qui eût jamais paru (16).

[*N*] *Le différend entre la République de Venise & la Cour de Rome se termina enfin, au mois d'Avril 1607, par la médiation du Roi de France.*] Le P. Fulgence dit, que l'Accommodement fut conclu à Rome par le Cardinal du Perron, chargé de cette affaire par le Roi de France (17). Mais quelques Ecrivains prétendent, que ce ne fut pas tant l'Ouvrage du Roi Henri IV. qu'un effet de la mauvaise manœuvre de Jaques I.; que si celui-ci avoit soutenu les Vénitiens, ils auroient entiérement rompu avec le Siége de Rome. Mr. Isaac Walton (18) raconte, que pendant que le différend duroit, le bruit courut dans les Pays étrangers „ que les Vénitiens „ s'étoient tous faits Protestans; & que bien des gens y ajoû- „ térent foi, parce qu'on avoit remarqué que l'Ambassadeur „ d'Angleterre (19) étoit souvent en Conférence avec le „ Sénat, son Chapelain (20) plus fréquemment encore avec „ le P. Paul; on savoit d'ailleurs, que la République de Ve- „ nise avoit chargé Grégoire Justiniani, son Ambassadeur „ en Angleterre, d'informer le Roi de tout ce qui s'étoit „ passé, & d'obtenir la promesse de son secours, si le besoin „ le requéroit. En même tems ils firent demander au Roi „ son avis & son sentiment, qui fut le même qu'il avoit „ donné au Pape Clément, lorsqu'il l'avoit sollicité, à son „ avénement à la Couronne d'Angleterre, de se réunir à l'E- „ glise Romaine; qu'*il falloit tâcher de faire convoquer un Con-* „ *cile libre pour pacifier les différends de la Chrétienté; qu'il ne* „ *doutoit pas que le Roi de France, & divers autres Princes ne* „ *concourussent à une si bonne œuvre, & qu'en même tems le Pa-* „ *pe demeureroit chargé du Schisme avec ses Royaumes, & avec* „ *l'Etat de Venise.* Dans cette querelle, qui dura presque „ deux ans, le Pape devint de jour en jour plus fier, & les „ Vénitiens plus fermes & plus tranquilles; informant tou- „ jours le Roi Jaques de ce qui se passoit, par le canal du „ Chevalier Wotton, de Mr. Bedell & du P. Paul, qu'ils „ avoient fait un de leurs Consulteurs d'Etat, & dont ils „ employoient la plume pour leur défense. Ce Pere s'acquitta „ de ce dernier devoir d'une maniére, qui fit sentir au Pape „ qu'il avoit affoibli son Autorité, en la portant au-delà des „ bornes, & il offrit d'absoudre les Vénitiens à des condi- „ tions fort douces: ceux-ci firent assez peu de cas de l'ab- „ solution, & l'obtinrent enfin, en faisant à peine l'aveu qu'ils „ la recevoient. Car ils défendirent le jour qu'ils furent ab- „ sous de faire aucune réjouissance, ni de faire des feux de „ joie la nuit suivante, de peur que le peuple ne crût qu'on „ avoit desiré l'absolution, ou qu'on les absolvoit parce qu'ils „ avoient été coupables". Mr. Burnet dit (21), *que le Démêlé entre le Pape & la République alla si loin, qu'on s'attendoit que celle-ci se separeroit entiérement non seulement de la* Cour, *mais* de l'Eglise *même* de Rome. *Cette affaire fut ménagée avec beaucoup de zéle & de prudence par le* P. Paul, *& par les sept* (22) *Théologiens. Pour l'avancer le Roi Jaques ordonna à son Ambassadeur d'offrir à la République tout le secours possible, & d'accuser le Pape & le Papisme d'être les principales causes de tous les desordres de la Chrétienté. . . . . Le P.* Paul *& les sept Théologiens pressérent Mr.* Bedell *de solliciter l'Ambassadeur de présenter au Sénat*, l'Admonition *du Roi Jaques*, *qui venoit d'être mise en Latin, persuadés que cela produiroit un grand effet. Mais l'Ambassadeur ne voulut point le faire alors, sous prétexte que le jour de la St.* Jaques *n'étant pas éloigné, il conviendroit mieux de le faire ce jour-là. Si ce délai ne fut occasionné, que parce qu'il avoit preparé un discours rélatif à la circonstance de cette fête & au Livre du Roi, qu'il avoit dessein de présenter alors, ce fut une foiblesse inexcusable. Mais si ce ne fut-là qu'un prétexte, & qu'il y eut quelque chose de caché là-dessous, ce fut un crime impardonnable. Tout ce que Bedell put dire ou faire, pour l'engager à ne pas différer une chose de si grande conséquence, fut inutile; j'avoue que j'ai de la peine à me persuader que* Wotton *ait été assez foible, pour avoir agi de bonne foi dans cette occasion. Avant le jour de la St.* Jaques . . . . . *l'accommodement fut conclu, & la plus belle occasion du monde perdue; desorte, qu'ayant eu audience ce jour-là, & présenté le Livre, toute la réponse qu'il obtint fut, qu'ils remercioient le Roi d'Angleterre de sa bonne volonté, mais qu'ils étoient raccommodés avec le Pape.* Le Docteur Hic-

(14) Le Courayer *Vie de P. Paul.* p. L. à la tête du I Vol. de sa traduction de l'*Histoire du Concile de Trente.* Cit. du Trad.

(15) *Bibl. Raisonn.* Tom. XVII. p. 128 note (a) *Cit. du Trad.*

(16) *Vie du P. Paul* p. 168. 169.

(17) Ibid. p. 187.

(18) *Life of Sir* Henri Wotton.

(19) Le Chevalier Wotton.

(20) Guillaume Bedell, depuis Evêque de Kilmore en Irlande.

(21) *Life of Bishop Bedell.* p. 12. *& suiv.*

(22) Mr. Burnet se trompe ici, le P. Paul étoit lui-même un des sept Théologiens employés par le Sénat.

le P. Paul, quelque odieux qu'il fût à la Cour de Rome, fut compris dans l'accommodement. Cela n'empêcha pas, que revenant à son Monastére le soir du 5 Octobre, il ne fût attaqué par cinq Assassins, qui lui donnérent jusqu'à quinze coups, & le laissérent pour mort sur la place [*O*]. Les Assassins se sau-

(23) *Some Discourses upon Dr.* Burnet *and Dr.* Tillotson, *occasioned by the late funeral Sermon of the former upon the latter*, p. 30. 31. Londres 1695 in-4.

Hickes fait sur ce passage la Remarque suivante (23). Voilà „ un trait d'Histoire aussi faux qu'il est précis: c'est dommage que les Descendans du Chevalier Wotton, s'il en est „ encore quelqu'un, n'ayent pas le droit d'intenter procès „ à notre Historien, pour demander réparation d'honneur „ pour leur Ayeul, si indignement déchiré. Car en supposant que le fait, tel qu'on le raconte, soit exactement vrai, „ le Chevalier Wotton ne méritoit pas d'être si mal traité „ pour n'avoir pas jugé à propos de suivre l'avis de son Chapelain, avant que d'avoir reçu les ordres du Roi son Maître, qu'il pouvoit espérer de recevoir avant le jour de la „ St. Jaques, & pour avoir eu peut-être des raisons secrettes de ne pas dire à son Chapelain celle de son délai. „ Mais l'Histoire doit nécessairement être fausse, parce que „ le Livre du Roi, dont il s'agit, n'existoit pas encore. „ Car l'accommodement du Pape & des Vénitiens se fit au „ mois d'Avril 1607 (24), & l'*Admonition* du Roi ne parut „ qu'en 1609. Il ne serviroit de rien de dire, qu'il y a ici „ une méprise, & qu'il s'agit de l'*Apologie*, qui fut réimprimée avec l'*Admonition*, à laquelle elle servoit de *Préambule*, „ comme le Roi s'en exprimoit lui-même; car la premiére „ Edition de l'*Apologie* existoit aussi peu avant l'Accommodement, que l'*Admonition*. Puisque ce qui l'engagea à composer cette *Apologie*, ce fut, comme il nous l'apprend lui-même, l'envoi des deux Brefs du Pape, & la Lettre du „ Cardinal Bellarmin: Or le second de ces Brefs est daté de „ Rome du 23 Août 1607, & la Lettre du Cardinal du 28 „ Septembre. Ce qui prouve, que l'Accommodement étoit „ conclu plusieurs mois, avant qu'aucune de ces piéces „ ne fût écrite, & plus longtems avant qu'elles parvinssent au Roi, & plus longtems encore avant qu'il pût achever l'*Apologie* en Anglois, & beaucoup plus longtems enfin, avant qu'elle parût en Latin. D'où il s'ensuit que cette belle Histoire, si injurieuse à la mémoire du Chevalier „ Wotton, pour faire honneur à celle de son Chapelain, est „ un Roman, enfanté dans le cerveau de quelqu'un aussi surement, qu'aucun des Contes que la Vanité de *Varillas* lui „ a fait écrire". Le Docteur Jaques Welwood dit sur ce sujet (25) „ que la malhabileté du Roi *Jaques*, dans les Négociations étrangéres, ne parut jamais tant, qu'à l'occasion „ du Différend du Pape Paul V. avec les Vénitiens. Il paroissoit alors dans cet Etat-là une disposition merveilleuse „ à reformer l'Eglise, & à secouer le joug des Papes. Dans „ la vuë d'y porter les choses, Jaques envoya le Chevalier „ Wotton en Ambassade à Venise, & sachant que l'Espagne „ se déclaroit pour le Pape, il se déclara ouvertement pour „ les Vénitiens, disant même à leur Ambassadeur Justiniani, „ que peu content de les assister de toutes les forces de son „ Royaume, il engageroit encore tous ses Alliés à les défendre. Le Chevalier Wotton arriva dans le plus grand feu „ des démêlés entre le Pape & la République. On s'attendoit à une séparation totale, non seulement de la Cour, „ mais aussi de l'Eglise Romaine. Le savant P. Paul & les sept „ Théologiens de l'Etat, qui poussoient cette affaire avec beaucoup de zéle, la conduisoient avec autant de prudence. A sa „ premiére Audience, l'Ambassadeur Anglois offrit, de la part „ de son Maitre, toute l'assistance possible, & accusa les Papes „ d'être les causes principales de tous les desordres de la „ Chrétienté. Cela fut reçu avec de grandes marques de déférence & de respect pour le Monarque; & lorsque le „ Nonce représenta, que ce Prince étant Hérétique, on ne „ devoit pas l'écouter, le Doge lui repartit vivement, que „ *le Roi d'Angleterre croyoit en Jésus-Christ, mais que l'on ne* „ *savoit pas en qui d'autres croyoient*. Jaques avoit chargé „ son Ambassadeur d'une Traduction Latine de son *Admonition à tous les Etats & Princes Chrétiens*, avec ordre de rendre cette piéce au Sénat. Le P. Paul & les autres Théologiens sollicitérent instamment ce Ministre de la remettre „ dès la premiére Audience, & l'assurérent même que cela produiroit un bon effet. Il ne voulut jamais y consentir, disant pour sa raison, qu'il avoit un ordre précis de ne donner le Livre que le jour de la St. Jaques, qui n'étoit pas „ éloigné. Le Monarque avoit eu le caprice de s'arrêter à „ ce jour-là, parce que c'étoit le Saint de son nom, & cela „ gâta tout. Avant que ce jour fût venu, l'accommodement „ avoit été conclu, & l'occasion fut perdue. Lors donc que „ l'Ambassadeur eut audience, & qu'il présenta le Livre, il „ eut pour toute réponse; *que l'on remercioit le Roi d'Angleterre de ses bonnes intentions, mais que la paix avec le Pape étoit* „ *faite, que la résolution étoit prise de n'admettre aucun changement dans la Religion, & que l'on en étoit convenu avec la* „ *Cour de Rome*". Ce récit, qui paroit tiré principalement de celui de Mr. Burnet, rapporté ci-dessus, est sujet aux mêmes difficultés.

(24) Voy. *Historia Interdicti Veneti*, traduite de l'Italien en Latin par Bedell. p. 218. Lond. 1626. in-4.

(25) *Memoirs of the most material Transactions in England* &c. p. 34 Lond. 1710. in 8.

[O] *Le soir du 5 Octobre 1607 il fut attaqué par cinq assassins, qui lui donnérent jusqu'à quinze coups, & le laissérent pour mort sur la place.*] Voici comment il raconte lui-même la chose, dans une Lettre datée de Venise le 11 Décembre 1607 (26). „ En parlant de promesses, je me rappelle que je me „ suis engagé à vous raconter mon heureuse délivrance le „ 5 Octobre, lorsque trois *Braves* m'attaquérent par devant „ & par derriére, de façon que ni mon Serviteur ni moi ne „ les apperçûmes. Ils me donnérent trois coups de stilet qu'ils „ croyoient empoisonnés, deux dans le col, & un au visage, „ qui pénétrérent plus de quatre doigts. Il plût à Dieu que „ les coups portâssent obliquement, ce qui les empêcha d'entrer fort avant dans les chairs, & je ne suis pas à-présent fort „ en danger: ce qui est une grace, dont je reconnois être „ uniquement redevable à la bonté de Dieu, à qui il a plû „ de m'accorder une délivrance aussi signalée. Je ne doute „ pas qu'ils ne m'eussent tué mille fois sur la place, si la „ protection divine ne m'avoit garanti. Dieu en soit à jamais „ béni. Je ne me ferois aucune peine de mourir pour la cause, qui a armé ces gens-là contre moi; & je ne me réjouïs „ pas extrêmement de n'avoir point péri, si ce n'est en considérant, *qu'il a plû à la Majesté Divine de me laisser vivre encore, pour être utile à cette même cause*". Le P. Fulgence rapporte les circonstances de cet assassinat de la maniére suivante (27). Le Pere, retournant le soir de St. Marc à son Couvent, fut attaqué par cinq Assassins, armés de stilets & d'autres armes, qui lui donnérent quinze coups, dont il n'y en eut que trois qui le blessérent, deux au col, & un qui entra par l'oreille droite, & sortoit justement entre le nés & la joue droite; le coup fut si violent, que l'Assassin fut obligé de laisser le stilet dans la playe. Il est surprenant que ce misérable ne le perçât point dans quelqu'autre partie du corps, où la blessure auroit été mortelle, le Pere ne faisant pas la moindre résistance. Une chose remarquable, c'est que le P. Paul ne sortoit jamais, du-moins y avoit-il trois mois qu'il n'étoit sorti, qu'avec trois compagnons, mais ce jour-là il n'avoit avec lui que le Frere Marino, qui le servoit, le P. Fulgence étant allé voir les débris de quelques maisons, où le feu avoit été depuis peu. Un des Assassins saisit le Frere Marino, & le lia, pendant que les autres écartoient avec leurs épées & leurs arquebuses ceux qui auroient pu venir au secours. Marino fut si effrayé de tout ce qu'il voyoit, qu'il s'enfuit avec précipitation. Un vieux Gentilhomme, nommé Alexandre Malipierre, qui aimoit extraordinairement le Pere Paul, & qui marchoit devant lui, s'étant retourné, après la retraite des assassins, & voyant le stilet dans la playe, l'en tira, & cria au secours, de même que quelques femmes, qui avoient vu de leurs fenêtres tout ce qui s'étoit passé. Malheureusement on représentoit ce soir-là une des plus fameuses Comédies, ce qui avoit attiré tant de monde au spectacle, qu'il n'y avoit que peu de personnes dans le quartier où le Pere fut attaqué; ce qui fut cause que les Assassins se sauvérent plus aisément dans une Gondole, préparée exprès, qui les conduisit au Palais du Nonce du Pape, d'où ils sortirent le même soir, pour se rendre à Ravenne ou à Ferrare. Le bruit de ce qui venoit de se passer étant répandu, le peuple environna le Palais du Nonce, & y auroit fait violence, si le Conseil des dix n'y avoit envoyé une Garde. Après que le P. Paul fut revenu à lui, & qu'on eut mis le premier appareil à ses blessures, il dit à ceux qui étoient autour de lui, qu'en recevant les deux premiers coups de stilet, il avoit senti comme deux traits de feu en un même moment; & qu'au troisiéme il lui avoit semblé qu'on le chargeoit d'un pesant fardeau qui l'accabloit, & qui lui ôtoit tout sentiment. Le Chef des Assassins s'appelloit *Rodolphe Poma*, qui avoit été Marchand à Venise, où il avoit fait banqueroute, s'étant retiré à Rome, il y fut fort caressé, surtout par le Cardinal Borghése, neveu du Pape. Les quatre autres étoient *Alexandre Peresio*, d'Ancone, un *Jean* de Florence, un *Pascal* de Bitonte, & *Michel Viti* de Bergame, Prêtre officiant dans l'Eglise de la Trinité à Venise, qui servit de guide aux autres; il avoit pris auparavant la coutume de visiter le P. Fulgence, & de s'entretenir avec lui sur des sujets de piété. „ C'est „ ainsi qu'il arrive aisément & très-ordinairement, que la Religion sert d'instrument pour commettre les plus grands „ crimes, chez des gens, ou qui sont ruinés, ou qui prévenus de fortes erreurs se laissent guider, & conduire à une „ obéïssance aveugle, & se prêtent à toutes sortes de desseins". *Cosi facilmente & ordinariamente la Religione è fatta istromento delle piu gran sceleraggini, di quelli, che ò sono cadute alla destra, ò affascinati da potente errore, con ubbidienzo cieca si lasciano guidare.* Les Assassins furent très-bien accueillis à Rome, & bien traités pendant quelque tems, mais n'ayant pas été payés aussi libéralement qu'ils s'attendoient, ils murmurérent contre le Pape & contre le Cardinal Borghése, quelques-uns même disent, qu'ils menacérent de les assassinér tous deux; quoi qu'il en soit, ils furent obligés de sortir de Rome, & firent tous une fin tragique. Revenons au P. Paul: dès qu'on eut bandé ses playes, il reçut la communion avec une grande humilité, & pria les Peres qui pleuroient autour de lui, qu'on ne fit aucune poursuite pour découvrir les assassins, qui tous, disoit-il, lui étoient inconnus, & qu'il n'avoit par conséquent point offensé, déclarant qu'il leur pardonnoit de bon cœur; la seule chose qu'il demanda, fut que le Senat voulût pourvoir à la sûreté de sa personne, s'il plaisoit à Dieu de prolonger ses jours. Il souhaitta de n'avoir pour le panser, qu'un jeune Chirurgien; mais le Sénat qui prenoit un grand intérêt à sa conservation, ordonna à tout ce qu'il y avoit de plus habiles Médecins & Chirurgiens à Venise de ne rien négliger pour sa guérison. *Aquapendente* & *Adrien Spignelius* eurent particuliérement ordre de ne point quitter le Couvent, jusques à ce qu'on eût quelque certitude sur son état. Il fut longtems douteux, les blessures, dangereuses en elles-mêmes, l'étoient encore plus par la délicatesse de la complexion du blessé, qui étoit si exténué qu'il ressembloit à un squelétte; à quoi il faut ajoûter la grande perte de sang qu'il avoit faite, & les douleurs qu'il eut à souffrir par la diversité des sentimens des Médecins. Il sout-

(26) *Voy.* les Lettres du P. Paul, traduites en Anglois. *Lett.* 2. p. 6. Londres 1693 in-8.

(27) *Vie du P. Paul* p. 192. & *suiv.*

ſauvérent d'abord chez le Nonce, d'où ils gagnérent le même ſoir Ravenne ou Ferrare. A ces indices on ſoupçonna naturellement la main qui avoit conduit le poignard; Fra-Paolo lui-même ne put s'empêcher de dire en riant, que cela ſentoit bien le *Stile de Rome*. Quelque honteuſe que fût cette tentative contre ſa vie, on y revint plus d'une fois dans la ſuite, & l'indignité alla même juſques à y employer des Moines ſes Confreres [*P*]. Le Sénat prit toutes les précautions imaginables pour la conſervation de ce grand homme, & lui-même prit le parti de vivre dans une plus grande retraite qu'il n'avoit encore fait. Dans cette eſpéce de priſon volontaire, il écrivit ſon *Hiſtoire du Concile de Trente* [*Q*], dont il

ſouffrit beaucoup, ſurtout parce qu'on fut obligé de couper les chairs, pour élargir l'ouverture des plaies; & parce que l'os de la machoire d'enhaut étoit rompu, cela cauſa plus d'une fois des inflammations, accompagnées de violens accès de fiévre; juſques à ce qu'il fût entiérement guéri, il garda pourtant des cicatrices aux endroits où il avoit été bleſſé. Malipierre qui avoit tiré le ſtilet d'une des bleſſures, le demanda, comme lui appartenant par cette raiſon; mais on le lui refuſa honnêtement, en diſant, que comme le Pere étoit échappé miraculeuſement du danger, il étoit convenable que cet inſtrument ſanguinaire fût gardé en guiſe de monument public; on le ſuſpendit donc aux pieds d'un Crucifix, dans l'Egliſe des Servites, avec cette inſcription, *Deo Filio Liberatori*: „ Au Fils de Dieu Libérateur". Le Sénat pour donner des preuves de ſon eſtime ſinguliére pour le Pere, & de ſon horreur pour un ſi déteſtable attentât, ſe ſépara ſur le champ, à la nouvelle de ſon accident, & la même nuit les Sénateurs ſe rendirent au Couvent des Servites, avec les marques de la plus vive douleur, & en ſi grand nombre, qu'il ſembloit que c'étoit le lieu où ils devoient tenir leur aſſemblée. On envoya de l'argent au Couvent pour fournir aux fraix de la cure, & outre le concours ordinaire des principaux Sénateurs, on ordonna qu'il ſeroit viſité chaque jour par les Magiſtrats en ſemaine; les Médecins même reçurent ordre de venir rendre compte au Sénat de la ſanté du Pere. Enſuite la République créa Aquapendente Chevalier, & lui fit préſent d'une riche chaîne & d'une médaille d'Or. On décerna les plus rigoureuſes peines contre les aſſaſſins; & l'on promit de grandes récompenſes à quiconque tueroit ou ſaiſiroit quelqu'un qui voudroit attenter à la vie du Pere, ou qui découvriroit quelque conſpiration contre lui. Le Sénat lui permit de ſe faire toujours accompagner par des gens armés, & lui aſſigna une maiſon près de St. Marc, où il pût demeurer avec ſureté. On ne pût néanmoins jamais lui perſuader de quitter ſon Couvent; mais on bâtit & joignit quelques petites galeries à ſa chambre, pour pouvoir en ſortir par eau, & pour qu'il ne fût point obligé, en revenant de nuit, lorſque les affaires publiques le demanderoient, de paſſer par des ruës étroites.

[*P*] *On y revint plus d'une fois dans la ſuite, & l'indignité alla même juſques à y employer des Moines ſes Confréres.*] On découvrit en 1609 une nouvelle conſpiration contre ſa vie, dont voici les circonſtances. Un jeune Religieux, nommé *Bernard*, qui s'étoit fort inſinué dans les bonnes graces du Cardinal Borghéſe, engagea le Général des Servites d'envoyer à Padoue un certain Frere Jean François de Pérouſe, ſous prétexte d'y aller étudier. Le voiſinage de Padoue & de Veniſe, donna occaſion au Frere François d'aller ſouvent au Monaſtére des Servites de cette derniére Ville, où il lia amitié particuliére avec Frere Antoine de Viterbe, qui ſervoit d'Ecrivain au Pere Paul. Ces deux Religieux étoient compatriotes, & s'étoient connus autrefois. Cette grande liaiſon ne plaiſoit pas au P. Paul, il ſe contenta néanmoins de l'inſinuer au Frere Antoine. Ils diſcontinuérent en apparence à ſe voir, mais ils ſe trouvoient enſemble hors du Couvent, & s'écrivoient par un Juif. Il arriva un jour, que Frere Antoine n'étoit pas au Couvent, que le Juif délivra une Lettre à un autre Religieux, en lui diſant qu'il avoit coutume de les porter, mais qu'il ne vouloit plus le faire, parce qu'il ne ſavoit pas quelles affaires ils avoient enſemble. Le Religieux porta la Lettre au Pere Paul, qui la rendit au Frere Antoine, & lui ordonna de rompre tout commerce avec François, ſous peine d'être congédié de ſon ſervice, s'il le continuoit. Antoine s'excuſa du mieux qu'il pût, & continua cependant à voir François chez une certaine femme, juſques à ce que le projet fût mûr. Un matin dès le point du jour, ces deux Freres étant dans la Sacriſtie, y tinrent une longue conférence, & François tira de ſa poche un grand morceau de cire, qui emporta avec lui un paquet de Lettres, lequel tomba par terre, ſans qu'aucun des deux s'en apperçût; le Sacriſtain ramaſſa le paquet après qu'ils ſe furent retirés, & le porta au Pere Fulgence. Celui-ci trouva que toutes ces Lettres étoient en chiffre, ce qui lui fit ſoupçonner qu'elles cachoient quelque myſtére. Il découvrit que Bernard écrivoit à François, qu'il preſſât Frere Antoine d'expédier ce *Quadrageſimale*, que les 900 Ecus pour lui étoient prêts, & qu'on l'aſſuroit encore de douze mille Ecus & plus. En quelques-unes de ces Lettres, il diſoit qu'il avoit parlé au *Signor Padre*, en d'autres endroits avec *il Fratello*; & il paroiſſoit que de tous ceux dont il étoit parlé, à l'exception du Général des Servites, il n'y en avoit aucun qui fût moins que Cardinal. Il lui diſoit encore, que le Général des Servites le prioit de ne rien craindre, qu'il ſeroit bienheureux, & qu'ils ſouhaitoient tous ce *Quadrageſimale*. Ces Lettres ayant été montrées au Pere Paul, il ſoupçonna d'abord qu'il étoit queſtion de quelque choſe de fort important; mais il pria le P. Fulgence de ne dire mot, juſques à ce qu'ils viſſent plus clair dans ce myſtére, & en même tems il lui dit qu'il alloit congédier le Frere Antoine. Fulgence ne l'en crut point, & porta le paquet, où il y avoit au moins huit Lettres à un des Inquiſiteurs d'Etat; on arrêta d'abord le Frere François, & enſuite le Frere Antoine. Il parut par l'examen qu'on fit de l'affaire, que le terme de *Quadrageſimale* étoit un chiffre qui cachoit trois deſſeins; dont le premier étoit celui-ci. Comme le Pere étoit obligé à cauſe du relâchement du *ſphincter ani*, de ſe faire bien laver & raſer cette partie toutes les ſemaines, & qu'il ne ſe fioit à perſonne pour cet office qu'au Frere Antoine, on vouloit que celui-ci profitât de l'occaſion pour lui donner un coup de raſoir; mais Antoine s'en excuſa, en diſant qu'il s'évanouïſſoit dès qu'il voyoit du ſang, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à tuer ſon bienfaiteur d'une maniére ſi cruelle. Le ſecond deſſein étoit de lui envoyer du poiſon de Rome, pour le mettre dans le manger ou dans la boiſſon du Pere. *Perche con una fava havrebbono preſe due columbe*, parce que diſoit-on, ils prendroient avec une ſeule féve deux pigeons, qui étoient les Peres Paul & Fulgence. Mais on trouva cette voye trop hazardeuſe, parce qu'il n'étoit guére poſſible d'empoiſonner ces deux Peres, ſans faire périr en même tems trente autres perſonnes, les mêmes mets ſe préparant pour tous en commun; outre cela on examinoit de fort près tout ce qu'on donnoit à ces deux Peres, depuis qu'ils s'étoient trouvés fort mal, après avoir mangé tant ſoit peu de biſcuit. Le troiſiéme projet, qui fut celui dont les deux Moines étoient convenus, comme le plus aiſé & le plus ſûr, étoit que le Frere Antoine prît en cire l'empreinte de la clef de la chambre du Pere Paul, pour en faire faire de fauſſes, afin de faire entrer ſecrettement des Aſſaſſins au milieu de la nuit, pour tuer le Pere dans ſon lit. L'affaire ayant été portée devant le Conſeil de Dix, ce Tribunal prononça cette ſentence; que le Frere François ſeroit pendu, à moins que dans un certain tems, fixé par la ſentence, il ne révélât tout le fond de la conſpiration: auquel cas il ſeroit ſeulement priſonnier pendant un an, & enſuite banni à perpétuïté de toutes les terres & domaines de la République.. Le Sénat fit auſſi viſiter ſa chambre à Padoue, & dans un endroit ſecret on trouva pluſieurs Lettres, avec leurs chiffres & contrechiffres, à l'aide deſquels on éclaircit ſuffiſamment ce myſtére d'iniquité, & pluſieurs autres particularités que le Sénat, dit le P. Fulgence, tint cachées par reſpect pour la Religion. Malgré tout ce que cet attentat avoit d'horrible, le Pere Paul, ſuivant ſa douceur ordinaire, demanda à genoux, qu'on n'exécutât point les coupables; & l'on a cru que c'étoit à ſes inſtances, que la Sentence fut changée. On fit pluſieurs autres tentatives contre ſa vie, dont les unes lui furent révélées par ceux qui eſpéroient qu'ils les récompenſeroit, & d'autres furent découvertes aux Inquiſiteurs d'Etat. Un de ces projets fut de l'enlever vif, & de le tranſporter hors des terres de la République, mais ce deſſein ne fut pas tenté (28). Mais en voici un autre qui mérite quelque détail. Il arriva à Veniſe un jeune-homme en habit de ſoldat; mais ſes maniéres firent ſoupçonner que c'étoit un Eccléſiaſtique déguiſé. Cet homme tenta toutes les voyes poſſibles pour pouvoir parler au P. Paul, ſous prétexte de l'informer de choſes importantes qui regardoient ſa vie, & il s'offrit de paroître devant lui ſans aucune arme. Il s'adreſſa diverſes fois au P. Fulgence, à qui il dit enfin, qu'il étoit proche parent du Cardinal Baronius, mais qu'il avoit perdu ſes bonnes graces. Fulgence lui ayant déclaré une fois pour toutes qu'il ne verroit jamais le P. Paul, mais que s'il avoit beſoin de quelque argent, on le lui donneroit: ſurpris & frappé de l'offre, il dit au P. Fulgence, en le regardant fixement, „ Donnez-vous garde des traîtres, car „ vous en avez bon beſoin. Dieu vous conſerve! je vois „ bien que vous n'êtes pas tels qu'on vous dépeint". Peu après il quitta Veniſe, & on n'en a jamais entendu parler depuis (29).

(28) Ibid. 239-250.

(29) Ibid. p. 250-253.

[*Q*] *Dans cette eſpéce de priſon volontaire, il écrivit ſon* Hiſtoire du Concile de Trente.] Mr. Walton dit (30) „ que „ ce fut à l'occaſion des différends de la République de Veniſe avec la Cour de Rome, que le P. Paul entra en liaiſon avec le Roi Jaques, en faveur duquel principalement „ il écrivit ſon excellente Hiſtoire du Concile de Trente; & „ auſſitôt qu'elle fut achevée, il l'envoya par morceaux détachés en des Lettres par le canal du Chevalier Wotton, „ de Mr. Bedell & d'autres, au Roi Jaques, & à l'Archevêque „ de Cantorbery à Londres, où elle parut en Anglois & en „ Italien". Mr. Burnet rapporte (31), que le P. Paul donna le Manuſcrit de ſon *Hiſtoire du Concile de Trente* à Mr. Bedell. Mais ces deux Auteurs ſe ſont trompés à coup ſûr. Mr. Bedell quitta Veniſe en 1610; & il eſt parlé de cette Hiſtoire, comme d'un Ouvrage auquel le Pere Paul travailloit actuellement, ou qu'il ne faiſoit que d'achever, dans une Lettre du Chevalier Wotton au Roi, écrite en 1619, & intitulée, *Rélation de ma Négociation en Allemagne, & de quelques particularités de mon Voyage* (32). Voici les propres termes du Chevalier. „ Je les ai informés (*les Princes d'Allemagne*) „ de l'avidité que les Italiens ont pour nos Ouvrages de „ Controverſe, & des divers moyens qu'on a employés tant „ pour exciter que pour ſatisfaire leur curioſité, par les Ouvrages de l'Archevêque de Spalato, depuis qu'il s'eſt retiré ſous la protection de Votre Majeſté; je leur ai parlé „ auſſi d'un Ouvrage qui eſt prêt à paroître, dans lequel un „ grand

(30) *Life of Sir Henri Wotton.*

(31) *Life of Bishop Bedell*, p. 17.

(32) V. *Reliquiæ Wottonianæ*, p. 486 & ſuiv. de la 4 Edit. à Londres 1685.

il avoit commencé à recueillir les matériaux depuis très-longtems. Son nom étoit devenu si fameux par toute l'Europe, même depuis l'affaire de l'Interdit, que les plus grands hommes venoient en Italie pour le

„ grand & habile homme, de leur pays, même mettra au jour „ toutes les intrigues du Concile de Trente, le tout tiré des „ Régistres Originaux, & de Mémoires secrets; & j'ai fait „ connoître que V. M. contribuoit à avancer cet Ouvrage, „ pour le bien de la Chrétienté". Le P. Fulgence nous apprend, que Camille Oliva, qui avoit été Sécretaire d'un des Légats au Concile de Trente, donna de grandes lumiéres au P. Paul sur ce qui s'y étoit passé, ce Sécretaire ayant eu beaucoup de part à toutes les négociations, dont il savoit les particularités les plus secrettes. Il communiqua au Pere quantité de Papiers & de Mémoires, que celui-ci lut avec grand soin, faisant des extraits de ce qu'il y avoit de plus remarquable. Cette Histoire fut imprimée pour la première fois à Londres en 1619 *in-folio*, & dédiée au Roi Jaques I. par l'Archevêque de Spalato. Elle a été depuis traduite en Latin, en Anglois, en François, & en d'autres langues: le Pere le Courayer en a donné une nouvelle Traduction Françoise, imprimée à Londres en 1736 en deux Volumes in-folio, & réimprimée à Amsterdam la même année en deux Volumes in-4, sous ce titre: *Histoire du Concile de Trente, écrite en Italien par Fra-Paolo Sarpi, de l'Ordre des Servites, & traduite de-nouveau en François avec des Notes Critiques, Historiques & Théologiques, par* Pierre-François le Courayer, *Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, & Chanoine Régulier, & ancien Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste. Geneviéve de Paris.*

Le Docteur Louis Atterbury, Frere de celui du même nom qui a été Evêque de Rochester, publia en 1705, *Lettres touchant l'Histoire du Concile de Trente*, Londres in-4, pagg. 26. Dans l'Epître dédicatoire à Mr. Henri Reynell de Sheperton, il dit qu'il tenoit ces Lettres de Mr. Basile Brent, fils du Chevalier Nathanaël Brent, qui a traduit l'Histoire de Paolo en Anglois. Il remarque que „ quoique „ ces piéces puissent ne pas paroitre d'abord de fort grande „ importance, & peu intéressantes pour un Lecteur judicieux „ & savant, on s'appercevra néanmoins, en les lisant avec „ attention, qu'elles peuvent servir à découvrir certaines „ vérités, qu'on ignoreroit sans cela: à éclaircir des choses, „ qu'on n'a pas bien comprises, & à rectifier quelques er- „ reurs, & à nous mettre au fait de plusieurs points impor- „ tans concernant l'*Histoire du Concile de Trente*. Elles „ nous donnent une idée de la conduite de l'Inquisition, & „ nous apprennent aux dépens de qui cet utile Ouvrage a „ été fait, par qui il a été traduit, combien cette Traduction „ est conforme à l'Original, par quelles voyes cette Histoire „ nous est parvenue, avec quel soin & quelle prudence tou- „ te cette affaire a été conduite; à quel danger le Chevalier „ Nathanaël Brent s'exposa pour rendre service à l'Eglise, & „ pour avancer les intérêts de la Religion Protestante". Le Docteur Atterbury ayant prié Mr. Basile Brent de se rappeller tout ce qu'il pourroit au sujet de cette Histoire, ce dernier lui fit la réponse suivante (33). „ *Monsieur*, tout ce „ que je puis vous dire sur l'article du Pere *Paul*, est fort „ peu de chose: pour satisfaire néanmoins à ce que vous „ exigez de moi, je vous dirai que mon Pere ayant déjà „ été à Venise, y fut renvoyé par *George Abbot*, Archevê- „ que de Cantorbery, pour nous procurer une *Histoire du „ Concile de Trente*; étant à Venise il fit connoissance avec „ *les PP. Paul & Fulgence*, deux hommes célèbres, qui „ avoient assisté à ce Concile (34); ce sont eux qui en ont „ écrit l'Histoire, que mon pere envoyoit toutes les semai- „ nes à l'Archevêque, en Italien, à mesure qu'ils la compo- „ soient; & pour plus grande sureté les Lettres ne parve- „ noient au Prélat, qu'après avoir passé par cinq ou six „ adresses différentes. Quand il eut tout envoyé, mon pere „ revint lui-même en Angleterre, & en fit la Traduction en „ Anglois & en Latin. Il pria ces deux Savans de lui en- „ voyer leur portrait, ce qu'ils firent, s'étant fait tirer sur „ de la toile, & mon pere fit monter ces portraits en de „ simples cadres noirs. Je les ai eu quelque tems, mais ils „ furent brulés chez moi dans le grand incendie de Londres, „ étant à la Campagne je ne pus les sauver. J'ai ouï dire à „ mon pere, qu'il les croyoit Protestans dans le cœur, mais „ qu'ils n'osoient l'avouër, parce qu'ils auroient découvert „ par-là le secret de son Voyage, ce qui auroit pu l'exposer „ aux rigueurs de l'Inquisition, & lui couter la vie". A la suite de cette Lettre, on en trouve une autre adressée à Mr. Jean Brent, Gentilhomme Anglois, à Padoue (35): „ Monsieur, ayant appris que vous êtes à Padoue, je ne puis me „ dispenser, par la considération que j'ai pour vous, en qua- „ lité de mon compatriote, de vous donner avis d'une avan- „ ture qui m'est arrivée en dernier lieu, & qui vous inté- „ resse beaucoup. Etant arrivé à Milan le 29 de ce mois, „ certains Officiers vinrent vers le soir du même jour dans „ l'auberge où je logeois, pour s'informer s'il n'y avoit „ pas des Anglois logés-là. L'Hôte leur répondit qu'il n'y „ en avoit qu'un seul, & leur montra ma chambre; ils n'y „ furent pas plutôt entrés, qu'ils me dirent que le Pere In- „ quisiteur les avoit envoyés, pour m'ordonner de le venir „ trouver. Sachant bien qu'il n'y avoit pas moyen de parer „ le coup, j'allai avec eux, assez embarrassé de ma figure. „ Arrivé chez l'Inquisiteur, il me prit dans une chambre à „ part, où il m'interrogea. Il me demanda d'abord, si j'é- „ tois Anglois? je lui répondis, qu'ouï. En second lieu, si „ je n'avois pas étudié à Oxford? à quoi je répondis que „ j'avois été souvent à Oxford, mais que je n'y avois jamais „ demeuré pour étudier. Là-dessus il me demanda, d'où „ je venois? je lui dis de Rome. Qu'y-avez-vous fait, reprit- „ il? je répondis que j'y avois été pour voir ce saint lieu, „ & que chemin faisant j'avois passé aussi à N. D. de Lo- „ rette, où j'avois été deux jours pour faire mes dévotions. „ Il n'eut pas plutôt entendu cette derniére réponse qu'il me „ dit, vos actions semblent marquer que vous êtes un bon „ Chrétien; à quoi je repliquai que je serois très-affligé de „ ne pas l'être, & que j'aimerois mieux mourir, que de ne „ pas vivre en bon Catholique. Tout cela n'étoit que pour „ me tirer d'affaire, & pour lui faire prendre une bonne „ opinion de moi, n'y ayant rien de vrai dans ce que je lui „ disois. A peine cela fut-il fini, qu'il recommença à m'exa- „ miner plus rigoureusement; il me demanda si je connois- „ sois des gens de mon pays, en Italie, qui fussent Héréti- „ ques? je lui répondis que je n'en connoissois aucun que „ je pûsse assurer positivement être tel, n'y en ayant point „ de ma connoissance qui ne fréquentât ordinairement les „ Eglises, & les lieux de dévotion. Non! reprit-il, ne „ connoissez-vous pas un *Jean Brent d'Oxford*, qui est déjà „ arrivé, ou qui doit bientôt arriver, en compagnie de plu- „ sieurs autres Anglois? Non, lui dis-je, quoique j'eusse „ ouï parler de vous. Je croyois, dit-il, que c'étoit- „ vous, car j'ai été informé très-particuliérement par des „ Lettres du pays d'où vous venez, qu'il devoit passer ici un „ Anglois, grand ennemi de la Religion Catholique, & „ très-dangereux, parce qu'il vient ici pour épier ce qui „ s'y passe, & pour donner à son retour de fausses & scan- „ daleuses Relations touchant les Catholiques & leur manié- „ re de vivre, plutôt que pour satisfaire sa curiosité en visi- „ tant l'Italie. Après une longue & ennuyeuse déclamation „ contre des gens si malins (ce furent ses termes) plus di- „ gnes, dit-il, du feu, que du commerce des Chrétiens, il „ conclut, en disant qu'il ne négligeroit rien pour décou- „ vrir s'il y avoit un homme comme vous en Italie, ou „ d'autres de la même sorte, afin qu'en traitant des gens „ comme vous selon leurs mérites, il pût rendre service à „ Dieu, & aux pauvres Catholiques persécutés: il m'exhor- „ ta ensuite bonnement à être ferme dans la Foi Catholique, „ & me donna sa bénédiction paternelle; je lui fis une pro- „ fonde révérence, & me retirai. La frayeur que cette avan- „ ture m'a causé a fait tant d'impression sur mon esprit, que „ j'ai entiérement changé le plan de mon Voyage; au-lieu de „ voir toute l'Italie, comme j'en avois le dessein, j'ai réso- „ lu, pour ne plus courir de risques, de passer par la Suisse, „ pour aller en Allemagne, me contentant d'avoir été cinq „ mois en Italie, que j'ai passés à Génes, & dans les envi- „ rons. Si ma relation vous a paru ennuyeuse, excusez-en „ la longueur, en considération du motif; j'ai tâché de rap- „ porter exactement toutes les particularités (même les moins „ importantes) de l'interrogatoire que j'ai subi, pour que „ vous ayez une idée juste de tout, de peur qu'une trop „ grande briéveté ne vous causât quelque erreur. Quoi qu'il „ en soit, étant un véritable Anglois, comme vous, & dé- „ testant tous les Traitres, je n'ai pu me dispenser de vous „ avertir, afin que vous preniez vos précautions, & soyez „ en garde contre leurs perfidies, & que vous soyez assuré „ que je suis votre ami, quoique je n'aye pas eu l'honneur „ de vous connoître; mais la réputation de votre mérite & „ de vos vertus, m'ont inspiré pour vous des sentimens d'u- „ ne estime éternelle, étant &c.

Milan le 26 Juin 1614 (36). „ *Jean Renaldt*".

On trouve ensuite diverses Lettres de l'Archevêque Abbot au Chevalier Nathanaël Brent, dont la premiére datée de Lambeth, le 21 Juin 1618, est conçue en ces termes:

„ Salutem in Christo. Je suis bien aise que vous soyez ar- „ rivé heureusement-là où vous aviez dessein de vous ren- „ dre. J'ai lu vos Lettres, & les *Canzoni* incluses qui sont au „ nombre de douze, & dont je ferai l'usage convenable. Je „ n'ai rien communiqué au plus Grand de ce qui vous re- „ garde, ni de l'affaire dont le succès est tant desiré; desorte „ que vous pouvez assurer hardiment vos deux bons amis, „ qu'ils n'ont absolument rien à craindre. Je puis dire sans „ réserve qu'il n'y a ame vivante à qui j'aye rien dit de l'af- „ faire, si ce n'est à vous seul: le bon-homme qui demeu- „ re avec moi fait en général que je souhaite fort d'avoir „ tout ce qui est rélatif à ces *Canzoni*. Continuez, je vous „ prie, comme vous avez commencé; & en me recomman- „ dant à vous, & vous priant de vivre aussi retiré qu'il vous „ sera possible, je suis

„ Votre très-affectionné Ami,

„ *George de Cantorbery*".

La Lettre suivante, datée de Lambeth le 15 Juillet 1618, porte ce qui suit:

„ *Salutem*. A la date de cette Lettre, j'ai reçu quatre pa- „ quets différens, contenant en tout quarante-neuf *Canzoni*. „ Tout se passe ici si secrettement, qu'on n'entend point „ parler du tout de notre affaire. Je suis charmé d'appren- „ dre qu'il y a quelque espérance que vers le premier d'Oc- „ tobre ou environ ce tems-là, toute cette Musique sera „ achevée. Faites mes complimens à vos deux bon amis, à „ qui je souhaitte santé & prospérité. Soyez sûr que tout „ va

(33) *Some Letters relating to the History of the Council of Trent. p. 2. 3.*

(34) Faute grossiére: ni l'un ni l'autre ne se sont trouvés au Concile.

(35) *Some Letters &c. p. 1. & suiv.*

(36) Ce doit être 1618.

le voir, que divers Princes lui firent l'honneur de lui écrire, & chargérent leurs fils qui voyageoient, de lui rendre visite; deux Rois lui firent des offres fort avantageuses pour l'attirer dans leurs Etats. On trouvera son caractére ci-dessous [*R*]. Il vit approcher la mort avec fermeté, & avec une tranquillité qui étoit

„ va bien ici, & que je ne communique tout ceci qu'à „ mon vieux hôte. Je suis

„ Votre très-affectionné Ami,

„ *George de Cantorbery*".

On trouve après cela trois autres Lettres de l'Archevêque, une datée de Croydon, le 10 Août 1618, la seconde du 9 & la troisiéme du 24 Septembre de la même année, dans lesquelles il est toujours parlé des cahiers de l'Histoire du Concile de Trente, sous le nom de *Canzoni*. Viennent ensuite deux Lettres du Pere Fulgence au Chevalier Nathanaël Brent, & deux autres Lettres, l'une au P. Fulgence, & l'autre du Docteur Thomas James au Chevalier Brent.

Le Docteur Gilbert Burnet (37) dit en parlant de cet Ouvrage „ Que le stile & la narration en sont si naturelles & si „ mâles, que les intrigues y sont si bien développées, que „ l'Auteur y a semé par-tout des réflexions si judicieuses, „ qu'il fut lu avec beaucoup de plaisir, & qu'on le regarda „ généralement comme le plus excellent morceau d'Histoire „ qu'on eût jamais vu. On en devina bientôt l'Auteur, ce „ qui augmenta l'estime qu'on faisoit de l'Ouvrage; parce „ qu'il passoit pour un des plus habiles & des plus sages hom„ mes qu'il y eût, & qu'il avoit eu les moyens d'être très„ exactement informé des faits. Il eut la liberté de consulter „ les Archives de la République de Venise, qu'on a regar„ dées toujours comme très-bonnes, tant par rapport au soin „ d'avoir d'exactes informations, qu'à l'égard de celui de les „ bien conserver; ainsi il doit y avoir trouvé les Dépêches „ des Ambassadeurs & des Prélats de la République, qui „ étoient à Trente: cette Ville étant aussi voisine de la leur, „ & le Concile d'une si grande conséquence, il ne faut pas „ douter qu'ils n'ayent donné souvent des informations ex„ actes de ce qui se passoit tant en public, que dans les plus „ secrettes négociations. L'Auteur avoit encore lié une étroi„ te amitié avec Camille Oliva, Sécretaire d'un des Légats, „ de qui il tenoit quantité de particularités touchant la con„ duite des Prélats, & leur correspondance à Rome: Outre „ qu'il avoit rassemblé quantité d'autres Papiers & de Mé„ moires de quelques Prélats qui s'étoient trouvés à Trente. „ Son Ouvrage parut, moins de cinquante ans après la fin „ du Concile, tems auquel plusieurs de ceux qui y avoient „ assisté, vivoient encore, & les faits étoient encore si récens „ dans la mémoire de tout le monde, que peu de gens pu„ rent croire, qu'un homme aussi sage eût voulu exposer sa „ réputation en écrivant des choses aussi délicates, qu'il „ n'auroit pas été en état de justifier. Jamais personne ne „ fut plus haï de la Cour de Rome que lui; & on avoit la „ plus belle occasion du monde de se venger de lui, s'il eût „ trompé le Public, en débitant des faussetés, comme on „ l'en a accusé depuis: Cependant cinquante ans se sont „ passés, avant que personne l'ait attaqué". Voici comment Mr. *Jurieu* s'explique sur le sujet de l'*Histoire du Pere Paul*, dans ses *Réflexions Historiques sur les Conciles*, qui sont audevant de son *Abregé de l'Histoire du Concile de Trente* (38). *La Providence de Dieu a permis que dans l'Eglise Romaine même il se soit trouvé un homme sage, modéré, judicieux, sincére, & au reste le plus grand homme de son siécle, qui a eu soin de nous rédiger cette Histoire par écrit. Il a tout ce qui étoit nécessaire pour rendre un Historien achevé. Il est habile, éclairé, bien instruit des affaires du monde, il a de la pénétration infiniment, il n'a point manqué des aides nécessaires pour bien réussir dans cet Ouvrage. Quand cet Auteur commança à paroître dans le monde, la mémoire du Concile de Trente étoit encore toute récente; desorte qu'il peut passer pour un Auteur contemporain. Il étoit voisin du lieu où les choses s'étoient passées: il demeuroit dans une Ville pleine de gens curieux, & qui avoient recueilli les Mémoires de ce qui s'étoit fait dans cette grande affaire: outre cela il avoit un grand commerce avec tous les habiles-gens de l'Europe, il eut même de grandes liaisons avec* Camille Olive, *qui avoit été Sécretaire du Cardinal de Mantoue, Légat & Président au Concile de la derniére convocation; & sans doute il a pu tirer de lui de grandes lumiéres, comme d'un témoin oculaire de tout ce qui s'étoit passé. Au reste n'étant pas Luthérien ni Protestant, il ne peut raisonnablement être suspect à l'Eglise Romaine; & d'ailleurs n'étant pas esclave ni idolâtre de la Cour de Rome, il ne doit pas être suspect aux Protestans. Et en effet l'on voit régner dans tout son Ouvrage un air de sincérité & de bonne-foy, qui s'unit heureusement avec le caractére d'une habileté achevée. C'est pourquoy cet Auteur a passé sans contradiction pour le plus habile homme de son siécle dans l'art d'écrire l'Histoire. Mais dans un siécle aussi mauvais que celuy dans lequel nous vivons, on ne sçauroit être honnête sans qu'il en coûte. La sincérité de* Fra-Paolo *luy a mis sur les bras une grande multitude d'ennemis. La Cour de Rome le veut faire passer pour un scélérat, pour un fourbe, pour le plus méchant de tous les hommes, & son Ouvrage pour une Satyre maligne & empoisonnée. Cependant à tant de véritez importantes qu'il avoit exposées au jour, on n'avoit opposé que des injures, jusqu'au Cardinal* Pallavicini, *qui s'est avisé quarante ans après de mettre au jour une nouvelle Histoire du Concile de Trente, c'est-à-dire une Réfutation de Fra-Paolo, car il parle de luy dans toutes les pages, & le réfute continuellement. Cet Ouvrage a paru dans le monde avec tous les avantages externes qui peuvent donner à un Livre un heureux succès. Il avoit pour protecteur le* Pape Alexandre VII, *auquel il étoit dédié, & pour Auteur l'un de ceux qui s'appellent les Princes de l'Eglise; il défendoit une cause favorable par la multitude & par l'éclat de ses Partisans; & il sortoit d'une Société qui se sert de bien des moyens pour gagner l'esprit des hommes.* „ Cependant avec tout cela il „ n'a pu remporter l'approbation que la Cour de Rome avoit „ espérée. On a jugé qu'il venoit bien tard pour instruire le „ monde de ce qui s'étoit passé dans cette célébre Assemblée „ du Concile de Trente. Quand une fois on est prévenu, „ on ne revient pas aisément. Après avoir laissé régner tant „ de tems le Théologien de Venise, il aura de la peine d'ar„ racher des esprits, par sa nouvelle Histoire, des opinions qui „ s'y sont paisiblement fortifiées depuis 50 ans . . . Cent ans „ après le Concile de Trente, il s'avise de nous en faire „ l'Histoire; il y a sans doute de la prudence dans cette con„ duite, car il n'y a plus personne qui soit en état de le dé„ mentir; mais aussi cela est cause que bien des gens se dis„ pensent de luy ajoûter foy. Il est vray qu'il nous parle des „ Mémoires & des Archives du Vatican, d'où il a eu la „ communication de tous les Actes du Concile, qui luy ont „ été mis en main. C'est une affaire dont on croit ce que „ l'on veut, & pendant que ces sortes de piéces ne sont pas „ publiques, il se trouve toujours des incrédules, qui se „ donnent la liberté de révoquer en doute leur vérité. Ou„ tre cela, il y a une autre classe de gens qui ne sont ni mal„ habiles, ni Hérétiques, qui ne regardent pas ces sources „ du Vatican, dans lesquelles le Cardinal Pallavicini dit „ avoir puisé, comme des sources fort pures. L'on sçait „ bien que la Cour de Rome, dans laquelle régne la plus fine „ politique, ne fait guéres amas de piéces qui pourroient „ luy être contraires; & que s'il y en avoit quelques-unes, elle „ ne permettroit pas qu'on les rendit publiques. Ceux qui „ se mêlent de juger du style, ne l'ont pas goûté non plus; „ tout y est magnifique & pompeux, mais c'est une magni„ ficence mal-placée; ce sont des beautez dispensées avec „ une profusion mal-entendue . . . . . Mais surtout les „ honnêtes-gens ne sçauroient approuver la maniére dont il „ traite Fra-Paolo, qui sans doute étoit l'un des plus grands„ hommes de son siécle. On y trouve de l'emportement, de „ la mauvaise-foy, & même des choses puériles. L'on s'est „ raillé de cette liste de 360 erreurs, qu'il impute à *Fra*„ Paolo. Ce nombre est mystérieux, dit-on, *l'Astrologie* „ s'en est mêlée: Il n'y a pas d'apparence que le hazard „ tout seul ait fait rencontrer dans un *Livre* tout autant de „ mensonges, qu'il y a de degrez dans les grands Cercles. „ Pour enfler ce catalogue, on trouve qu'il y a fait entrer „ des bagatelles qui ne méritoient pas d'être relevées, des „ erreurs de calcul, quelques jours ou quelques nuits de „ manque dans la désignation des tems. On dit même qu'il „ n'y a pas oublié les fautes d'impression, & qu'il les a „ ménagées pour en faire des erreurs à l'Auteur".

(37) Dans la Préface au devant d'un Livre intitulé: *La Politique de Rome; ou Sentimens de cette Cour & des Cardinaux sur la Religion & l'Evangile, tels qu'ils sont exposés par le Cardinal* Palavicini, *dans son* Histoire du Concile de Trente. *Traduite du François en Anglois.* Lond. 1681. in-8.

(38) P. 96. & *suiv.* de la 2de Edit. Amst. 1683 in-12. *Cit. du Trad.*

[*R*] *On trouvera son caractére ci-dessous.*] Le Pere Fulgence observe, que malgré la grande animosité de la Cour de Rome contre le P. Paul, les plus illustres Prélats témoignérent toujours pour lui la plus parfaite estime, & que quoique bien des gens le regardassent comme un Hypocrite, toute sa conduite a prouvé le contraire, puisqu'on ne lui vit jamais faire aucune de ces grimaces, que les Hypocrites affectent en public; comme de dire son Chapelet dans les ruës, de baiser des médailles, de se montrer au milieu d'une grande foule de peuple, & d'y tenir des discours affectés de piété, ou de porter des habits mal-propres. Le même Ecrivain assure, qu'il étoit exemt de toute avarice & de toute ambition, que le Savoir, si propre à enfler l'esprit, avoit produit sur lui un effet tout opposé, son humilité ayant augmenté avec ses connoissances; qu'une preuve combien il avoit à cœur la tranquillité de sa Patrie, c'est que malgré la résolution prise par le Sénat de le protéger contre les attaques de qui que ce fût, il souhaitta toujours que la République ne souffrit jamais en sa considération. Gregoire XV. ayant succédé à Paul, répondit aux Ambassadeurs de Venise, qui le félicitérent sur son avénement au Pontificat, qu'il n'y auroit jamais d'union bien ferme entre le Siége Apostolique & la République de Venise, tant que celle-ci suivroit les Conseils du P. Paul. Le Pere l'ayant appris, forma le dessein de quitter les terres de la domination de Venise, plutôt que d'être l'occasion d'un nouveau démêlé; & comme ni la Religion ni la Conscience ne lui permettoient d'attenter à sa propre vie; qu'il ne pouvoit se retirer, ni en Pays Protestant, sans courir risque de passer pour avoir embrassé la Religion qui s'y professoit, ni en Pays Catholique; pour être en sûreté, il résolut d'aller se retirer à Constantinople, ou en quelque autre Ville d'Orient; il fit même des préparatifs pour ce Voyage, & avoit déjà obtenu un passeport du Grand-Seigneur: mais le Pape ayant modéré son ressentiment, il renonça au dessein de quitter Venise. Tel est le récit de Fulgence. „ Mais Mr. Burnet dit (39), que lorsque l'ac„ commodement avec Rome fut conclu, le P. Paul perdit „ toute espérance d'amener jamais les choses au point qu'il „ s'étoit promis (*à une Réforme*), ce qui lui fit souhaitter de „ pouvoir quitter Venise, & passer en Angleterre avec Mr. „ Bedell. Mais le Sénat faisoit un si grand cas de ses con„ seils, qu'on le consultoit comme un Oracle, & qu'on lui „ confioit les plus importans secrets, ce qui lui fit sentir qu'il „ obtiendroit difficilement son congé, & ce qui l'engagea à se „ faire un Systême, pour se conformer autant qu'il pourroit „ à la Religion établie. Mais en plusieurs choses il avoit „ des idées particuliéres, plus propres à tranquilliser sa con„ science, qu'à la satisfaire . . . . il ne prioit jamais les „ Saints".

(39) *Life of Bishop* Bedell.

étoit une preuve de l'innocence de ſa vie, & de la pureté de ſes intentions: il mourut dans de grands ſen-

„ Saints". Le Chevalier Henri Wotton dit, dans une Lettre au Docteur Collins, Profeſſeur Royal en Théologie à Cambridge, datée du 17 Janvier 1637 (40), que *le Pere Paul étoit tout ce qu'on pouvoit voir de plus humble parmi les hommes, le vrai modéle de ce précepte* quantò doctior, tantò ſubmiſſior, *& que ſeul il ſuffiſoit pour démontrer que la Science bien digérée* n'enfle point. *Il excelloit également dans la Théologie, poſitive, ſcholaſtique & polémique. Mathématicien diſtingué, même dans ce qu'il y a de plus abſtrait, comme l'Algebre & les Théoriques, & avec cela auſſi verſé dans l'Hiſtoire des Plantes, comme s'il n'eût jamais fait autre choſe que d'étudier la Nature. Enfin grand Canoniſte, qualité en laquelle il fut le plus utile à l'Etat, car dans le tems de l'Interdit du Pape ce fut chez lui qu'on trouva principalement les lumiéres, dont on avoit beſoin. Quand il liſoit ou écrivoit il étoit environné de papiers, & s'en couvroit même la tête; étant du ſentiment du Chancelier* Bacon, *que l'air prend ſur nous, & qu'il eſt mauvais ſurtout quand les eſprits ſont en mouvement* . . . . . *Il étoit d'un caractére tranquille & poſé, ce qui faiſoit, qu'il étoit toujours prêt à donner ſes avis & à répondre à ce qu'on lui demandoit; en un mot tel pour le conſeil que Thémiſtocle pour l'action* αὐτο σχεδιάζειν ἱκανώτατος, *comme cela parut dans ce qui ſe paſſa entre le Prince de* Condé *& lui. Ce Prince en allant à Rome, paſſa à Veniſe, où pour avoir plus de liberté, il garda ſouvent* l'incognito; *après avoir ſatisfait ſa curioſité ſur pluſieurs choſes, il lui prit envie, peu avant ſon départ, de rendre viſite au fameux obſcur Servite. Il alla deux fois à ſon Convent, & la premiére fois on le cela, & la ſeconde on dit au Prince, qu'étant journellement admis aux délibérations du Sénat, il ne pouvoit, ſans la permiſſion de ce Corps, recevoir la viſite, d'une perſonne auſſi diſtinguée, & qu'il tâcheroit de ſe la procurer. Le Prince n'en eut que plus d'envie de le voir, quand il ſût qu'il auroit à s'entretenir avec un homme, qui s'ocupoit de quelque choſe de plus important que d'affaires monaſtiques. La permiſſion obtenue, il revint pour la troiſiéme fois; & outre pluſieurs choſes, dont il s'entretint avec lui, & qu'il ſeroit ennuyeux de vous rapporter, il l'accabla de queſtions, capables d'embarraſſer tout autre que lui, & qui l'auroient embarraſſé lui-même, s'il n'avoit été ſur ſes gardes par ce qui s'étoit paſſé.* „ Il le pria de lui dire, avant „ qu'il ſe retirât, qui étoit le véritable Auteur *de l'Hiſtoire* „ *du Concile de Trente?* Or il faut que vous ſachiez, qu'on „ venoit tout nouvellement d'apprendre de Rome, que l'Ar„ chevêque de Spalato y étoit de retour d'Angleterre, & que „ dans une entrevue qu'il avoit eue avec le Cardinal Ludo„ viſio, Neveu de Gregoire XV. ce Prélat, après lui avoir „ fait compliment ſur ſon retour dans le giron de l'Egliſe, „ lui avoit dit, par ordre du Pape, que Sa Sainteté atten„ doit de lui quelque * Retractation imprimée pour ſervir „ d'Antidote contre certains Ecrits & quelques Brochures, „ qu'il avoit publiées, dans le tems de ſa révolte, ſavoir „ ſon premier Maniſeſte; deux Sermons prononcés dans l'E„ gliſe Italienne de Londres; un petit Traité intitulé ſes „ *Scogli*, & enfin ſes Ouvrages plus conſidérables ſur le „ Gouvernement de l'Egliſe, & ſur les Controverſes. Tout „ cela fût articulé nom par nom; *pour ce qui eſt de l'Hiſtoire* „ *du Concile de Trente*, ajoûta le Cardinal, *Sa Sainteté ne vous* „ *preſſe point de la deſavouër, quoiqu'il y ait une Epitre Dédica*„ *toire de votre façon, au-devant de l'Édition Originale, parce* „ *que nous ſavons fort bien, que le Moine* Paolo *eſt le Pere de* „ *cette production-là.* Ce dernier article des avis venus de Ro„ me, fournit au Pere un moyen de ſe tirer très-heureuſe„ ment d'affaire avec le Prince: ayant ſur le champ tout „ combiné, il conclut que deſavouër l'Ouvrage étoit mentir, „ de l'avouër dangereux, de ne rien dire une impoliteſſe: il „ prit donc un milieu fort adroit, en diſant au Prince, qu'il „ apprenoit que S. A. alloit à Rome, où il ſeroit informé „ ſans peine, qui étoit le véritable Auteur de cet Ouvrage, „ ſelon que les derniéres nouvelles le diſoient". Le Cardinal du Perron parle du P. Paul en ces termes: „ Je ne re„ marquai rien d'éminent en cet homme, il a un bon juge„ ment & bon-ſens, mais de grand ſavoir point. Je ne vis „ rien que de commun, & un peu plus que de Moine". Mais Daniel George Morhof (41) remarque que ce jugement de du Perron eſt ridicule, plein de malignité & diamétralement opposé à l'évidence la plus claire, puiſque ceux qui ſavent les grandes choſes que ce Pere a faites, & qui connoiſſent l'étendue de ſes lumiéres, conviendront qu'il étoit non ſeulement ſupérieur à des Moines, mais aux Cardinaux, & à du Perron lui-même. *Ineptum eſt & malignum Cardinalis* Peronii *de* Paulo Sarpio *judicium* . . . . *adverſus ſolem hoc loqui eſt. Qui norunt quantas qualeſque res geſſerit* Sarpius, *quibus ille doctrinis excelluerit, illi non ſupra Monachum ſed & ſupra Cardinalem, ac ipſum hunc* Perronium, *ſapuiſſe largientur.* Le Pere le Courayer dit (42). „ A l'imitation d'*Eraſme*, de *Caſſan*„ *dre*, de Mr. *De Thou*, & de pluſieurs autres grands-hom„ mes, il étoit Catholique en gros, & quelquefois Proteſtant „ en détail. Il obſervoit de la Religion Romaine, tout ce „ qu'il en pouvoit pratiquer ſans ſuperſtition; & dans les „ choſes, dont il croyoit devoir s'abſtenir par ſcrupule, il „ avoit un grand ſoin de ne point ſcandaliſer les foibles. „ Enfin également éloigné de tout extrême, s'il deſapprou„ voit les abus des Catholiques, il condamnoit auſſi la trop „ grande chaleur des Réformés, & diſoit naturellement à „ ceux qui le preſſoient de ſe déclarer pour les derniers, que „ *Dieu ne lui avoit pas donné l'eſprit de Luther* . . . . On voit „ par pluſieurs de ſes Lettres, qu'il ſouhaittoit extrêmement „ le progrès de la Réformation, mais d'une maniére un peu „ différente de celle dont on s'y étoit pris pour la procurer. „ *Peut-être*, dit-il dans une de ſes Lettres, *Dieu veut-il dans* „ *ce ſiécle éteindre la Tyrannie, par des moyens plus doux que* „ *ceux qu'on a tentés par le paſſé. Celui qui a commencé de jet*„ *ter les fondemens n'a pas fini l'ouvrage. Qui ſait, ſi en com*„ *mençant par le toit, comme l'on fait à-préſent, l'effet n'en ſera* „ *pas meilleur? On peut l'eſpérer, ſi Dieu bénit l'entrepriſe* . . . . . „ Dans pluſieurs autres Lettres, on voit qu'il ſe réjouïſſoit „ extrêmement de tous les ſuccès des Réformés de France, „ & qu'il leur ſouhaittoit de nouveaux avantages, comme „ utiles aux progrès de la Vérité . . . . . . *S'il y a guerre en* „ *Italie*, dit-il, dans une Lettre du 27 Avril 1610, *tout* „ *ira bien pour la Religion, & c'eſt-ce que Rome craint; l'In*„ *quiſition ceſſera, & l'Evangile aura cours. Croyez moi*, avoit„ il dit dans une autre du 26 Août 1608, *il y a un grand* „ *nombre d'Hypocrites en Italie, & ne ſoyez pas ſurpris qu'ils* „ *ferment les yeux à la lumiére, puiſqu'ils les ont toujours fer*„ *més à la Vérité, & ouverts à l'Interêt.* En un mot il re„ gardoit la Réformation comme le ſeul moyen d'abaiſſer „ Rome, & l'abaiſſement de Rome comme l'unique voye de „ faire refleurir la pureté de la Religion. *Il n'y a rien de* „ *plus eſſentiel*, dit-il dans une Lettre du 5 Juillet 1611, *que* „ *de ruïner le crédit des Jéſuites: en les ruïnant, on ruïne Ro*„ *me; & ſi Rome eſt perdue, la Religion ſe réformera d'elle*„ *même*". Le Pere le Courayer dit encore que „ *Fra-Paolo* „ ſouhaittoit la réformation des Papes, & non leur deſtruc„ tion. Il en vouloit, *dit-il*, à leurs abus & à leurs pré„ tentions, & non à leur place. Il étoit ennemi de la ſu„ perſtition, mais il toléroit ſans peine les Cérémonies. Il „ condamnoit la demangeaiſon de faire de nouveaux Dog„ mes, & ne ſe faiſoit pas toujours un devoir de ſe ſoumet„ tre à des déciſions faites trop légérement; mais il ne ſe „ croyoit pas obligé de rompre de Communion pour de nou„ velles opinions, qu'on érigeoit trop indiſcrétement en ar„ ticles de Foi. Il s'aſſerviſſoit ſans répugnance à l'autorité „ de l'Egliſe dans toutes les choſes de Rit & de Diſcipline, „ mais il eût ſouhaitté que les Supérieurs Eccléſiaſtiques fuſ„ ſent plus faciles à relâcher quelque choſe de la rigueur des „ Loix poſitives. Il haïſſoit la Perſécution, mais il haïſſoit „ auſſi le Schiſme. Il étoit Proteſtant, ſi c'eſt l'être que de „ ne pas donner aveuglément dans toutes les opinions ré„ gnantes, & de condamner librement les abus inventés & „ ſoutenus par intérêt. Mais il étoit Catholique, ſi c'eſt „ l'être que d'aimer ſincérement la pureté de l'Egliſe, que „ de haïr les diviſions, que de maintenir l'ordre & la ſubor„ dination, & que d'être animé de zéle pour réformer la „ Religion, & non pour la déchirer". L'Auteur de la *Bibliothéque Raiſonnée*, après avoir cité ce paſſage du P. le Courayer, fait la réflexion ſuivante (43)". Tout cela forme à „ mon ſens un contraſte incompréhenſible. Vouloir réfor„ mer l'Egliſe, ſans y cauſer de diviſions, réduire les Papes „ au petit pied, ſans les détruire; bannir la Superſtition, „ en tolérant des Cérémonies, qui ne ſont faites que pour „ elle; trouver également mauvais que la Conſcience ſoit „ violentée, pour l'attacher à une Communion, qu'elle „ deſapprouve, & qu'elle ſoit dans la pleine liberté de ſe déta„ cher de cette Communion, n'eſt-ce point-là tenter l'im„ poſſible? Il me le ſemble bien fort; & ſi ce fut véritable„ ment ce que tenta Fra-Paolo, faut-il s'étonner du peu de „ ſuccès de ſon entrepriſe? il dut néceſſairement échouër „ dans l'exécution d'un deſſein, qui naturellement n'étoit „ pas praticable; & tout ce que l'on peut dire à ſa déchar„ ge, c'eſt qu'ébloui par la beauté des idées, il ſe flatta trop „ de leur compatibilité, parce qu'il la ſouhaitta paſſionné„ ment. Il n'y a que des âmes fort élevées au-deſſus du „ commun, qui puiſſent tomber dans une faute ſemblable". Le même Ecrivain remarque (44) que ce qui fortifie ce qu'on rapporte du panchant de Fra-Paolo pour la Réformation, ce ſont les particularités ſuivantes, qui concernent le P. Fulgence, le plus confident de tous les amis que Fra-Paolo eût dans ſon Ordre, & le mieux inſtruit de tous ſes ſentimens. Mr. Burnet raconte (45) que le P. Fulgence s'étant demandé dans un Sermon, *ce que c'étoit que la Vérité?* répondit, *qu'il l'avoit enfin trouvée*, & montrant un Nouveau Teſtament, il dit, *qu'il la tenoit dans la main. Mais*, ajoûta-t-il en le mettant dans ſa poche, *ce Livre eſt défendu.* L'Auteur de la *Bibliothéque Raiſonnée* cite enſuite ce qui ſe trouve dans une Relation Manuſcrite, en ces termes: *Un Docteur* Duncomb, *qui chargé de la conduite de quelques Seigneurs Anglois, ſe trouvoit à Veniſe, après la mort du P. Paul, y étant tombé malade, & paroiſſant tout-à-fait abattu, le P. Fulgence lui demanda la cauſe de ſon accablement, & lui offrit tous ſes ſervices. Le Docteur avoua ingénument au Pere, qu'il avoit toujours demandé à Dieu la grace de mourir dans un endroit où il pût recevoir le Sacrement ſelon l'uſage de l'Egliſe Anglicane, c'eſt-à-dire ſous les deux eſpéces, & que malheureuſement il ſe trouvoit ſans cette eſpérance dans le païs où il étoit. Ce qui eût été une difficulté pour un autre, ne le fut pas pour le P. Fulgence. Il eut bien-tôt conſolé le Docteur, en lui diſant qu'il avoit les Priéres Communes en Italien, & que s'il le ſouhaittoit, il viendroit lui même avec quelques-uns de ſes Confreres, lui adminiſtrer la Communion ſous les deux Eſpéces; d'autant plus qu'il y avoit encore dans ſon Monaſtére ſept ou huit Diſciples du P. Paul, qui s'aſſembloient de tems en tems pour recevoir ainſi le Sacrement. C'eſt ce que le Docteur* Duncomb *rapporta à Mylord* Hatton, *à ſon retour en Angleterre, & ce que l'Evêque* Atterbury *atteſte avoir appris de la bouche du Capitaine* Hatton, *qui l'avoit entendu dire pluſieurs fois à ſon pere.* L'Auteur du journal fait là-deſſus cette réflexion (46). „ Que croirons-nous donc du P. Paul, du P. „ Fulgence, & de leurs ſemblables, qui vécurent & mouru-

(40) Voy. *Reliquiæ Wottonianæ.*

REMARQUEZ que cette Retractation n'a jamais, que je ſache été imprimée à Rome, ni ailleurs, peut-être par la précipitation avec laquelle on le fit périr, ou parce-qu'on fit reflexion, que les choſes extorquées par la crainte, ne ſont pas d'un grand poids, & n'ont guére de crédit dans le Monde.

(41) *Polyhiſtor.* p. 293. 294.

(42) Vie Abrégée de Paolo à la tête de ſon Hiſt. du Concile de Trente. p. 64.

(43) Tom. XVII. Part. I. p. 148.

(44) Ibid. p. 142.

(45) *Life of Bedell* p. 120.

(46) Ibid. p. 143.

„ rent

sentiment de piété le 14 Janvier 1623 [*S*] âgé de soixante & onze ans. On lui fit des funerailles distinguées, autant par la magnificence publique que par le concours des Grands & de toutes sortes de personnes. Le Sénat plein de reconnoissance pour les services que Fra-Paolo avoit rendu à sa Patrie, lui éleva un Monument, & Jean Antoine Venerio, Patrice Vénitien, composa l'Epitaphe, qu'on y grava. Quoique plusieurs Roi & Princes souhaittâssent d'avoir son portrait, il s'excusa constamment de se faire peindre, & même il le refusa à son intime ami Dominique Molini [*T*]. Le P. Paul étoit d'une taille médiocre; il avoit la tête ronde, mais grosse par rapport au reste du corps, qui étoit maigre; un front large, & coupé dans le milieu par une veine fort grosse: les sourcils beaux & bien courbés; les yeux grands, noirs, & vifs; les nés gros & long, mais fort égal; la barbe peu épaisse, & même il n'en avoit point du tout en quelques endroits, ce qui ne le défiguroit pourtant point. Sa couleur étoit douce, & lorsqu'il se portoit bien étoit mélangée de rouge & de blanc, tirant un peu sur le jaune. Il avoit le port grave; mais agréable & attirant, & la main fort belle. Mr. Amelot de la Houssaye a donné une Traduction Françoise accompagnée de Remarques, de son *Traité des Bénéfices Ecclésiastiques*. Il y a une Traduction Angloise du même Ouvrage, imprimée à Westminster en 1736 in-8. sous ce titre: *Traité des Bénéfices & des Revenus Ecclésiastiques, écrit originairement en Italien par le savant Pere* Paul, *Auteur de l'Histoire du* Concile de Trente; *traduit par* Thomas Jenkins, *ci-devant Membre du Parlement & Lord Maire d'Yorck. Enrichi de ses Remarques & de celles d'*Amelot de la Houssaye. *Avec une nouvelle Vie du* P. Paul, *par Mr.* Lockman, *& une Préface, où l'on rend compte de l'Ouvrage.* Ses Lettres ont été traduites de l'Italien en Anglois, par Mr. *Edouard Brown*, Curé de Sudridge dans la Province de Kent, & cette Traduction a été imprimée à Londres en 1693 in-8.

„ rent dans la Catholicité à la Romaine? leur profession ne „ fut-elle que grimace & qu'hypocrisie? Mr. le Courayer „ prétend que leur conduite ne le prouve en aucune maniére, & j'avouë que je me trouve autant de panchant que „ qui que ce soit à les disculper. Mais je pense aussi que l'on „ m'accordera sans peine, qu'avec de tels sentimens, & de „ si grandes lumiéres, ces Théologiens doivent s'être trouvés dans une situation bien triste & bien gênante. Ne condamnons personne: c'est à Dieu seul que le jugement appartient. Mais ne plaindrions-nous pas des Consciences, „ dont la voix intérieure est d'autant plus forte, & d'autant „ plus inquiétante, qu'elle est plus contraire au-dehors? Peut-on mieux exprimer cet embarras, que le fit le P. Paul lui-même, dans ce fragment de Lettre que l'Historien François de sa Vie a cru devoir rapporter? *Dans le service de* „ *Dieu*, disoit ce Grand-homme (47), *je fais ce que je sai*, „ *mais toujours plein de crainte de faire quelque chose hors de* „ *saison, & d'empêcher par-là quelque chose de mieux. Le P.* „ *Fulgence fait de même. Nous ne devons pas nous tromper, mais* „ *attendre tout d'enhaut.* Parlons net. Si Luther avoit eu *l'esprit du P. Paul*, le joug Papal seroit peut-être aujourd'hui „ aussi pesant & aussi universellement reçu, qu'il le fut au „ commencement du XVI Siécle; & si le P. Paul avoit eu „ *l'esprit de Luther*, il y a beaucoup d'apparence que depuis „ près de 130 ans, la Réformation seroit dominante dans „ le sein même de l'Italie".

(47) Lettre du 26 Mai 1609.

[*S*] *Il mourut dans de grands sentimens de piété le* 14 *Janvier* 1623.] Au commencement de l'Hyver de l'année 1622, sa santé commença à s'affoiblir considérablement; ce qui fit qu'il s'occupa moins de l'Etude & des Affaires, pour se livrer presque entiérement à la méditation de l'Eternité. Au commencement de 1623 il dit dit à ses Amis, que cette année seroit pour lui la derniére, & le 6 Janvier, malgré l'augmentation de son mal, il se rendit au Sénat, mais il en revint tout épuisé. Le 8, qui étoit un Dimanche, il se leva, & célébra la Messe, dina au Réfectoire, & se promena même longtems avec le *Signor Secchini* son Ami. Jusques à la veille de sa mort, il se leva toujours, s'habilla lui-même, lut & écrivit à son ordinaire, & quand il ne pouvoit pas lire, il s'étendoit sur un coffre, & se faisoit lire par d'autres. S'étant levé le Lundi matin & habillé, il fut surpris tout-à-coup d'une si grande foiblesse, qu'il ne pût se soutenir sur ses jambes, & d'un grand dégoût: mais il conserva son jugement & sa mémoire aussi parfaitement que jamais: le Samedi matin il dit à ses amis: *Jo v'ho tenuti consolati finò ch' hò potuto; hora non posse più, e toccherebbe a voi tenermi allegro*: c'est-à-dire, „ J'ai tâché de vous consoler aussi longtems qu'il m'a „ été possible; à-présent que je n'en suis plus capable, c'est „ à vous à me rendre le même office". Le 12 il reçut le Sacrement avec des sentimens de piété & de résignation, qui tirérent des larmes des yeux de tous les Assistans. Le 14, qui fut le jour de sa mort, il se fit relire, comme les jours précédens, la Passion de Jésus-Christ, selon St. Jean, & témoigna la confiance qu'il avoit au mérite du Sauveur. Lorsqu'il eut appris par un des Médecins, que son pouls indiquoit qu'il ne passeroit pas la nuit, il répondit d'un air satisfait; *Dieu soit loué, je prens à gré tout ce qu'il lui plaît, j'espére qu'avec son assistance nous nous acquitterons bien de cette derniére action.* Il continua à avoir la même tranquillité, sans verser une larme, ni pousser un soupir, répétant de moment à autre; *Or sus allons où Dieu nous appelle.* Ayant entendu sonner huit heures il les compta, & peu après il appella le P. Fulgence & lui dit: *Allez-vous en, ne restez plus à me voir dans cet état. Allez-vous reposer, tandis que je m'en retournerai à Dieu, de qui nous sommes tous venus*: il le pria ensuite de l'embrasser & de le baiser; & Fulgence quitta alors son cher ami & son maître. Le Prieur avec la Communauté se rendit auprès du Mourant, & y fit les priéres ordinaires: & les derniers mots qu'il prononça, furent, *Esto perpetua*, ce que que l'on interpréta d'une priére qu'il faisoit pour la République. Quelques momens après, les bras en croix, & les yeux attachés sur son Crucifix, il les baissa & les ferma, en remettant son ame à son Créateur. Les particularités de sa mort, attestées solemnellement par toute la Communauté des Servites, furent rendues publiques par ordre du Sénat, pour confondre les bruits injurieux qu'on fit courir, qu'il étoit mort en criant & hurlant, qu'on avoit vu un chien noir hideux, & qu'on avoit entendu un grand tintamarre autour de sa chambre. On avoit répandu de semblables bruits calomnieux pour ternir la mémoire de l'illustre *Léonard Donati*, & pour noircir ceux qui dans le tems de l'*Interdit* avoient épousé les intérêts de la République. Quand on apprit à Rome la nouvelle de sa mort, les Courtisans s'en réjouirent, & on y débita mille contes faux & injurieux sur son sujet; le Pape lui-même ne put s'empêcher de dire, que la main de Dieu étoit visible dans sa mort, comme si c'étoit un grand miracle de voir mourir un homme âgé de 71 ans.

[*T*] *Quoique plusieurs Rois & Princes souhaittâssent d'avoir son portrait, il s'excusa constamment de se faire peindre, & même il le refusa à son intime ami Dominique Molini.*] C'est ce que dit le P. Fulgence, qui ajoûte „ que quoiqu'il y ait plusieurs „ portraits du P. *Paul*, qui passent pour des Originaux, ce „ ne sont tous que des Copies d'un seul, qu'on dit être „ dans la Galerie d'un grand Roi, qui fut fait malgré lui, & „ par finesse". Mais voici ce qu'écrit le Chevalier Wotton dans sa Lettre au Docteur Collins, citée dans la Remarque [*R*]. „ Puisque je trouve une bonne occasion, Monsieur, „ si peu de tems après celui où les amis ont coutume de se „ faire de petits présens d'amitié, permettez-moi de vous „ envoyer, en guise d'Etrennes, une piéce qui mérite d'avoir une place honorable chez vous, c'est le portrait au „ naturel du fameux *Pere Paul* Servite, que j'ai fait tirer par „ un Peintre, que je lui envoyai, ma maison étant voisine „ de son Monastére. J'y ai depuis mis au-bas un titre de „ ma façon, *Concilii Tridentini Eviscerator*: Je vous aurois „ aussi envoyé le Cadre, si cela avoit été possible, qui est „ tout uni & noir, de la couleur de l'habit de son Ordre.... „ Vous verrez qu'il a une cicatrice au visage, qui lui est „ restée de l'assassinat que la Cour de Rome a tenté, un soir „ qu'il s'en retournoit à son Couvent: & si la Providence „ ne veilloit sur nous contre les attentats des hommes, on „ auroit pu plus d'une d'une fois très-facilement lui ôter „ la vie, surtout étant aussi foible & délicat qu'il l'est".

☞ PAULI (Simon) célébre Médecin du XVII. Siécle nâquit à Rostoch le 6 Avril 1603 de Henri Pauli, Professeur en Médecine dans cette Ville, & de Catherine Papke, fille d'un des Citoyens les plus distingués de Rostoch; Simon Pauli, ayeul de celui dont il s'agit ici, y avoit été Professeur en Théologie & Surintendant (*a*). En 1604 son pere quitta Rostoch, pour aller à Niekoping dans l'Ile de Falster, où la Reine Sophie, veuve du Roi Fréderic II. l'avoit appellé, pour être son premier Médecin. Agé à peine de sept ans, Pauli le perdit en 1610, sa mere retourna à Rostoch dans le dessein de faire étudier son fils: ayant très-peu de bien elle auroit eu de la peine à y réussir, s'il n'avoit trouvé des protecteurs. Il commença ses études à Gustrow, sous Luc Bacmeister, Surintendant du Meckelbourg, qui avoit épousé sa tante: il les continua avec plus de succès dans le lieu de sa naissance depuis l'an 1618, sous la direction de Jean Husswedelius Recteur & Professeur, qui se fit un plaisir de cultiver ce jeune Orphelin, & lui donna, sans aucune retribution, des leçons particuliéres, qu'il refusoit aux plus riches, malgré les offres qu'ils lui faisoient. En 1621 il commença ses études Académiques, & eut pour Maîtres dans la Philosophie & les Belles-Lettres, le même Huswedelius, Possellius, Sassius, & Lauren-

(*a*) Moller. Cimbr. Liter. T. II. p. 616.

renberg. Mais son inclination le portoit vers la Médecine, & on prétend (*b*) qu'il avoit dès son enfance acquis de lui-même quelque connoissance de l'Anatomie; quoi qu'il en soit il l'étudia, de même que la Botanique sous Jean Assuerus Ampsing, & il se trouva en état de faire ses études plus commodément par la générosité de la Reine Douairière, à qui les amis de son pere le recommandérent. Il profita en 1623 de l'occasion qu'il eut de venir en Hollande, pour s'y perfectionner, ayant accompagné Jean Braun-Johann, Sécretaire de la Ville de Lubec & son parent, qui fut envoyé vers LL. HH. PP. les Etats-Généraux. Après avoir visité les Académies de Groningue & de Franeker, il s'arrêta à Leide, où il profita des leçons & du commerce des grands Hommes, qui y professoient, tels étoient Ælius Everard & Adolphe Vorstius, Otto Heurnius, Daniel Heinsius, Meursius, Gerard Jean Vossius, Cunæus, Bronckhorst, Schrevelius, Rutgers, Erpenius, Snellius. Au mois de Février de l'année 1624 il fit un voyage en Brabant, en Flandres, & en Angleterre, & après avoir vu à Londres & à Oxford les Savans, il revint à Leide au mois d'Août, & en Novembre il retourna à Rostoch pour y étudier la Chymie sous Jaques Fabricius, qui conçut beaucoup d'affection pour lui: après avoir profité de ses leçons un an & demi, Pauli partit pour le Danemarc au mois d'Avril 1626, muni de Lettres de recommandation de la Reine Douairiére; il se rendit à Sora, où il gagna les bonnes graces de Justin Hœgius, Président de l'Académie, & d'Oliger Rosencrantz, Sénateur du Royaume: pendant trois ans qu'il y demeura on lui confia le soin des études & de la conduite de plusieurs jeunes Seigneurs, & il profita du commerce des habiles gens, qui y enseignoient, entre autres de Cluver & de Meursius. Il quitta Sora en 1629, après avoir fait une Harangue publique *de Literarum studio*, & se rendit à Copenhague, où il soutint sous la présidence de Thomas Finch une Dissertation *De Hæmorrhagiâ* qu'il avoit composée: il passa delà à Lubec & à Hambourg: il s'embarqua dans cette derniére Ville pour Rouen, mais le mauvais tems ayant jetté le Vaisseau du côté du Texel, il y relâcha: Pauli traversa la Hollande, & s'embarqua à Flessingue, d'où il se rendit en deux jours au Havre de Grace, & delà à Paris, après avoir vu chemin faisant la Ville de Rouen. Il s'arrêta à Paris pour y continuer ses études de Botanique, & pour se perfectionner dans l'Anatomie sous le fameux Riolan [*A*]; mais ayant été attaqué d'une fiévre maligne, qui épuisa tellement ses forces qu'il craignit une phtisie, il partit de cette Ville au mois d'Avril 1630 pour retourner en Allemagne par la Champagne & la Lorraine; il traversa l'Alsace, le Palatinat, la Hesse, la Thuringe, la Misnie, & la haute Saxe, visitant par-tout les principaux Savans. La grande réputation de Daniel Sennert l'attira à Wittemberg, où il se fit recevoir Docteur le 17 Août 1630 [*B*]. Plusieurs Professeurs de cette Académie le sollicitérent de s'y fixer, lui faisant espérer la place de Professeur extraordinaire en Médecine, parce que Sennert commençoit à vieillir beaucoup; mais il préféra le Danemarc, qui étoit sa seconde patrie, à laquelle il étoit redevable de son avancement. Il partit de Wittemberg, après avoir reçu de grandes marques de bonté de l'Electrice Douairiére [*C*]. Au commencement du Printems de l'année 1631, il passa à Lubec, où il pratiqua avec beaucoup de succès (*c*) pendant trois ans: il en partit en 1634 pour aller remplir une Chaire de Médecine à Rostoch [*D*], dont il prit possession en 1635. Le 15 Avril de la même année il épousa Elizabeth Fabricius, fille de Jaques Fabricius, son ancien Maître & son Collégue, avec laquelle il étoit promis il y avoit trois ans: en 1637 son beaupere ayant été appellé à Copenhague en qualité de Médecin de la Cour, Pauli pensa à le suivre deux ans après, las des troubles de la guerre, & aimant beaucoup le Danemarc; il offrit ses services à l'Académie de Copenhague, mais comme il n'y avoit point de place vacante, il n'auroit pas réussi dans son dessein, si le Roi Christian IV. ne l'avoit nommé Professeur d'Anatomie, de Chirurgie & de Botanique, par le conseil de Frisius son Chancelier & de Brochman, Evêque de Zélande: il prit possession de cet emploi, le 30 Octobre 1639, par une Dispute sur le mal de dents, *de Dentium dolore*, qui lui servit en même tems à se faire aggréger au Collége des Médecins. Pendant dix ans il remplit les fonctions de cette triple profession, non seulement en donnant des leçons & en publiant de savans Ouvrages [*E*], mais encore en allant tous les ans herboriser avec ses Etudians dans les Cam-

(*b*) Willius *Nova Literar. German.* M. Majo 1704. p 197. *Apud Eund.*

(*c*) Mollerus *ubi supra.* p. 616. 617.

[*A*] *Il s'arrêta à Paris pour y continuer ses études de Botanique, & pour se perfectionner dans l'Anatomie sous le fameux Riolan.*] Dès qu'il fut arrivé à Paris, il se concilia l'amitié de Grotius & celle de Riolan, mais un autre dessein qu'il avoit l'empêcha de s'y arrêter d'abord. Il partit pour Angers, où le Prince Fréderic, fils du Roi Christian IV. étoit alors; Pauli avoit pour lui des Lettres de recommandation de la Reine Douairiére, ayeule de ce jeune Prince, à la faveur desquelles il se flattoit d'obtenir la permission de faire avec lui, sous le titre de son Médecin, le voyage d'Italie, mais ses espérances furent deçuës, parce que Fréderic fut rappellé en Danemarc: ainsi après avoir passé à Montpellier Pauli revint à Paris, où il assista réguliérement aux dissections que faisoit Riolan, qui l'estimoit à un tel point, que dans les Actes publics d'Anatomie, il lui faisoit prendre place parmi les Docteurs & les Professeurs de Paris: & notre Savant de son côté n'a pas fait difficulté de reconnoitre, qu'il devoit à Riolan la principale partie de ses connoissances Anatomiques, ajoûtant qu'il gardoit précieusement le couteau dont cet habile homme se servoit dans ses dissections, qu'il lui avoit donné (1).

[*B*] *Où il se fit recevoir Docteur le* 17 Août 1630.] Sa Dispute Inaugurale fut sur la Goute. *De Arthritide.* Deux circonstances méritent d'être remarquées dans sa réception. La premiére, c'est que la Faculté de Médecine lui permit, contre la coutume établie, de composer lui-même sa Dissertation. La seconde circonstance est, qu'ayant fait connoître par ses Protecteurs, à la Reine Douairiére de Danemarc, le dessein où il étoit de prendre le degré de Docteur, & de demander l'agrément de cette Princesse, elle le lui accorda non seulement, mais joignit à son consentement une présent de cent Ducats pour les fraix de sa promotion, qu'elle lui fit remettre par Christophle van Lippe, son Chancelier, qui étoit en ce tems-là Ambassadeur de Danemarc à Dresde (2).

(1) Moller. *Cimb. Liter.* T. II. p. 616. & 5.

(2) Idem p. 617.

[*C*] *Il partit de Wittemberg, après avoir reçu de grandes marques de bonté de l'Electrice Douairiére.*] Cette Princesse l'avoit fait venir auprès d'elle à Lichtenberg, & lui fit l'honneur de l'admettre plusieurs fois à sa table. On le chargea de plusieurs Lettres pour la Reine Douairiére, pour le Roi, & pour le Prince Christian V. fils aîné du Roi Christian IV. & du portrait de la Princesse Madelaine Sibylle de Saxe, fille de l'Electeur Jean-George I. laquelle étoit promise au Prince de Danemarc. Pauli s'étant rendu à Niekoping pour remettre à la Reine Douairiére les Lettres, qu'il avoit pour elle, profita de l'occasion de lui témoigner sa reconnoissance des graces dont elle l'avoit comblé; il y passa l'hyver, & à son départ cette Princesse lui fit encore un présent de deux-cens écus (3).

[*D*] *Il en partit en 1634 pour aller remplir une Chaire de Médecine à Rostoch.*] Le P. Niceron (4) n'a pas été tout-à-fait bien instruit sur ce sujet: après avoir rapporté que Pauli fut reçu Docteur en 1630, il ajoûte. „ Deux ans après l'U-
„ niversité de Rostock le nomma Professeur en Médecine.
„ Il garda cet employ pendant sept ans, après lesquels il alla
„ demeurer à Copenhague. . . . . . & il fut bientôt honoré
„ de la Charge de Professeur en Médecine, Chirurgie, &
„ Botanique". Voici le fait. Jean Albert Duc de Meckelbourg, dont le pays souffroit beaucoup de la guerre d'Allemagne, faisoit son séjour à Lubec, & en 1632 il nomma effectivement Pauli, de concert avec l'Académie de Rostoch, pour y succéder à Jean Bacmeister dans la profession de Médecine; mais comme les Finances Ducales étoient épuisées, les Amis & les Collégues de notre Savant lui conseillérent de rester encore à Lubec, & d'y continuer, comme il fit, à pratiquer la Médecine. Ce ne fut que vers la fin de l'année 1634 qu'il se transporta à Rostoch pour y prendre possession de son poste, ce qu'il fit par une Harangue dont le sujet étoit, *Pourquoi Hippocrate étant en Médecine, ce que Phidias étoit parmi les Sculpteurs & Apelle parmi les Peintres, il ne se trouve aujourd'hui personne qui lui soit comparable?* Oratio *ad Professores & Studiosos Rostochienses A.* 1634, *cum in numerum Professorum reciperetur, habita, qua quæritur: Cur fiat, quod, qualis Phidias inter Plastas, inter Pictores Apelles fuit, talis inter Medicos Hippocrates celebretur, nemo vero hâc ætate similis ei existat?* Rostoch 1639 in-4, & depuis en divers autres endroits. Pendant qu'il professa à Rostoch, il publia les Dissertations suivantes: *De Apoplexiâ.* 1634 in-4. *De suffocatione Uteri.* 1635 in-4. *De Tabaci usu.* 1635 in 4. *De Catharro.* 1637 in 4. (5) Le P. Niceron ne fait mention que de la derniére.

(3) Idem ibid.

(4) *Mém. des Homm. Ill.* T. III, p. 24.

(5) Mollerus *loc. ci* p. 617. 61

[*E*] *En publiant de savans Ouvrages.*] Mollerus nous en fournit un Catalogue plus exact & plus complet, que celui qu'en

Campagnes voisines, & en faisant tant en particulier qu'en public de fréquentes dissections [F]. En 1648 le Roi Frédéric III. qui venoit de succéder à Christian IV. son pere, l'appella à sa Cour, & lui fit quitter le Professorat, en le gratifiant en même tems du Canonicat d'Arhusen; le 26 Mars 1650 il fut mis au nombre des Médecins de la Cour; & le 3 Décembre 1656 déclaré premier Médecin: dix ans après le Roi augmenta ses appointemens, & lui donna pleinement la Prélature d'Arhusen, qu'il rendit héréditaire dans sa famille. Pauli passa le reste de sa vie au service de ce Monarque, & de Christian V. son fils & son Successeur. Lorsque l'âge mit notre Savant hors d'état de remplir ses fonctions, ce dernier Prince voulut qu'il conservât son rang & tous ses appointemens jusqu'à la fin de sa vie. Pauli mourut le 23 Avril 1680, âgé de soixante-dix-sept ans, ayant eu jusques à la fin le parfait usage de ses sens & la tête saine (*d*). Il avoit été marié deux fois; Elizabeth Fabricius, qu'il avoit épousée à Rostoch, mourut en couche à Copenhague en 1656 : l'année suivante il épousa en seconde nôces, le 6 de Décembre, Anne Barscher, Veuve d'un Sénateur de Copenhague, dont il n'eut point d'enfans. Mais sa première femme lui avoit donné dix garçons & cinq filles, dont trois garçons & quatre filles moururent avant lui. De ses Fils, *Jaques Henri* fut Conseiller du Roi Christian V. nous en parleront dans l'Article suivant. *Simon* fut Libraire à Strasbourg, & *Daniel* à Copenhague. *Oliger Pauli*, qui étoit un autre de ses fils, s'est rendu célébre par son extravagant Fanatisme [G].

(*d*) Moller. *loc. cit.* p. 1617.

qu'en a donné le P. Niceron. I. *Flora Danica*: Copenhague 1648 in-4: c'est un Recueil des plantes particuliéres au Danemarc & à la Norvége, la description est en Danois. II. *Quadripartitum Botanicum de simplicium Medicamentorum facultatibus, in usus Medicinæ Candidatorum, praxim Medicam, Deo benedicente, auspicaturorum, nec non Artis Pharmaceuticæ studiosorum, ex veterum & recentiorum decretis ac observationibus concinnatum, cum Medicis, tum Anatomicis, itemque multis, Chymica principia ac humaniora studia spectantibus, refertum: junctis dosibus purgantium, magnopere desideratis, ex probatissimis Practicis collectis.* Rostoch 1640, in-4, & Strasbourg en 1667 & 1674 in-4. Fickius Médecin de Francfort en donna une nouvelle Edition en 1708 aussi in-4: & y joignit les descriptions que Mr. Tournefort a données des Plantes dans ses Institutions de Botanique, le Traité de Pauli sur l'abus du Tabac & du Thé, dont nous parlerons ci-dessous, & quelques autres piéces, avec d'amples Tables. Mr. Gallois rendit compte du *Botanicum Quadripartitum* lorsqu'il parut en 1667, & il en parle en ces termes (6). „ Le dessein „ de cet Auteur est de ramasser dans ce Livre tout ce que „ les Simples peuvent contribuer à la guérison des maladies, „ sans s'arrester aux curiosités, dont on remplit ordinaire„ment les Ouvrages, qu'on fait sur ce sujet . . . . . l'ordre „ qu'il suit est le même que la Nature garde dans la pro„duction des plantes. Car il les divise en quatre classes, „ suivant les quatre saisons de l'année, dans lesquelles elles „ naissent ou elles fleurissent. Mais pour éviter la confusion, „ il range par ordre alphabétique les plantes de chaque clas„se. On trouvera dans ce Livre quantité de remédes, & „ quelques avis utiles pour la santé. . . . . . Quoyqu'il se „ soit plus mis en peine d'écrire des choses utiles que curieu„ses, il n'a pas laissé de faire plusieurs belles remarques". Les Auteurs qui travailloient au même Journal quand l'Edition de Mr. Fickius parut, en parlérent aussi (7). „ L'Auteur, „ *disent-ils*, expose avec beaucoup d'exactitude les qualités de „ toutes ces plantes. Il rapporte ce que les Anciens & les „ Modernes en ont écrit, & il mêle parmi toutes ces obser„vations beaucoup d'érudition & de littérature; mais une „ érudition choisie, qui paroit naitre des matiéres qu'il trai„te, & non d'une vaine envie d'étaler du sçavoir". Morhof (8) lui reproche d'avoir mis dans cet Ouvrage quantité des choses inutiles: & Mollerus (9) trouve que des digressions, étrangéres à son sujet, fatiguent le Lecteur. III. *Oratio introductoria, in Academiâ Hafniensi habita, cum Galenum de Ossibus, ad Sceleton, in Collegio Finckiano publice esset interpretaturus.* Copenhague 1641 in-4. IV. *Syntagma de Anatomiæ origine, præstantiâ, & utilitate.* Copenhague 1643 in-4; & non 1634, comme l'ont marqué quelques Auteurs. V. Trois Programmes, l'un de l'année 1644, lorsqu'il commença ses leçons d'Anatomie au Théatre de Copenhague, & les deux autres de l'année 1645, lorsqu'il y fit les premiéres dissections. VI. *Viridaria varia Regia & Academica publica, in usum Magnatum & Philo-botanicorum collecta & recognita.* Copenhague 1653 in-12. Ce Recueil renferme les Indices des plantes, qui se trouvoient dans les Jardins de Médecine, de Copenhague, de Paris, de Varsovie, d'Oxford, de Padoue, de Leide, & de Groningue, avec la méthode de dresser un Herbier par Laurenberg. VII. Παρέκβασις *seu Digressio de vera, unica & proxima causa febrium, cum malignarum & petechialium, tum morbillorum; scorbuti, luis Venereæ, & similium morborum macularium, partim ex Physicis, Chymicis, ac Anatomicis principiis demonstrata, partim exemplis & Observationibus Medicis confirmata antehac a nemine, quantum scitur, qui de febribus malignis & petechialibus commentati: sunt tradita, nec non de accurata febres has curandi methodo. Accessit Appendix seu Historica Relatio de periculosissimo, difficillimo, fastisque dignissimo rarissimo Anatomico & Chirurgico casu, ad incomparabilem Anatomicum*, Joh. Riolanum *d.* 10 *Jan.* A. 1652 *missa, sed* A. 1656 *primum edita, una cum D. Pauli Moltii, Archiatri Danici, Casu eodem Chirurgico perforati thoracis fideliter descripto, ac D. Sim. Pauli animadversionibus contrariis interpolato.* Francfort 1660 in-4. Strasbourg 1678 & 1681 in-4. VIII. *Commentatio de abusu Tabaci Americanorum veteri, & Herbæ Thee Asiaticorum in Europa novo, quæ ipsissima est* Chamæleagnos *Dodonei, alias Myrtus Brabantica* &c. Strasbourg 1665 in-4, & en 1681 in-4. On trouve un Extrait fort curieux de cet Ecrit contre l'usage du Tabac & du Thé, dans le Journal des Savans (10). Erasme Francisci a pris la défense du Thé contre Pauli (11), prétendant que ce Médecin ne l'avoit jamais bien examiné, & qu'il ne l'avoit décrié, que parce qu'il étoit prévenu contre tout ce qui étoit étranger, & il rapporte à cette occasion un Conte assez plaisant: que Pauli ayant un jour témoigné en présence du Roi Frédéric III. beaucoup de mépris pour le Thé, & l'ayant décrié comme une liqueur mal-saine, le Roi lui dit, *Credo Te non esse sanum*, ce que le Docteur prit pour une approbation de son sentiment; mais d'autres comprirent, que le Roi vouloit dire, que Pauli déraisonnoit. IX. *Programma de Medicorum Pharmacopeorum, & Chirurgorum, officio, quo publicis se exercitiis Botanices A.* 1665 *abdicavit.* Copenhague 1665 in-4, & dans les Editions postérieures du *Botanicum Quadripartitum.* X. *Machina Anatomica, vel Descriptio accurata Instrumentorum ad Sceleta compingenda: cum artificio ossa præsertim humana, dealbandi, ut nitore ebur superent.* Copenhague 1668 in-fol. XI. On trouve aussi dans les *Acta Medicorum Hafniensium*, quelques Observations de notre Savant. XII. Quelques Auteurs lui attribuent une Traduction Allemande des *Institutions Anatomiques* de Caspar Bartholin, imprimée à Copenhague en 1648 & 1657 in-8, mais elle est de la main de Kirstenius. XIII. Il en faut dire autant des *Tables Anatomiques* de Jules Casserius, & de l'Ouvrage de Spiegelius *de la Formation du Fœtus*, à Francfort 1656 & 1683 in-4. Pauli y a ajoûté seulement des Prolégoménes, & quelques piéces de sa façon, mais la Traduction même est de celle de Kirstenius (12). Quelques autres Ouvrages qu'il avoit promis, n'ont point paru.

[F] *En faisant tant en particulier qu'en public de fréquentes dissections.*] Willius (13) *prétend qu'il est le premier, qui a* introduit l'Anatomie dans l'Université de Copenhague, mais il s'est trompé puisqu'André Christiani, & Caspar Bartholin le vieux, & d'autres l'avoient enseignée en particulier, & illustrée par leurs écrits. Mais Thomas Finch, ayant fait bâtir un Théatre Anatomique, Pauli en fit l'inauguration, & y fit des démonstrations Anatomiques, & l'enrichit de deux squelettes humains, & de huit autres d'animaux, qu'il avoit très-artistement faits lui-même. Thomas Bartholin son successeur dit (14): *In hoc Theatro primus secuit & demonstravit Anatomica vir celeberrimus D. Sim. Pauli, qui hæc studia masculo animo hic primus* publice *introduxit, & strenue ursit, ab ipsis Theatri incunabulis, ad A.* 1648.

[G] Oliger Pauli, *qui étoit un autre de ses fils, s'est rendu célébre par son extravagant Fanatisme.*] Voici ce qu'on trouve sur son sujet dans les *Memoires de Trévoux* (15). „ Un certain „ Danois, nommé Oligerus Pauli, a été emprisonné depuis „ peu à Amsterdam, où il ne cessoit depuis quelques années „ de publier en Flamand plusieurs écrits prophétiques & vi„sionnaires. Il condamne universellement tout ce qu'il y „ y a de Communions Chrétiennes, & enfin il a osé com„parer la Trinité au Cerbére des Poëtes Payens. Il croit „ que Dieu l'a destiné à la conversion des Juifs, & que pour „ cela il n'a point fallu luy communiquer le don des mira„cles, mais seulement la connoissance des mystéres qui sont „ cachez sous l'écorce de la Bible, & que personne n'a con„nu jusqu'ici. Il croit qu'en 1720 le Temple de Jérusalem „ sera achevé de rebâtir, & qu'aussitôt Jesus-Christ en „ qualité de Souverain Pontife y descendra. Il a adressé au „ Roy de France une exhortation de se défaire de la Cou„ronne, & une autre à Monseigneur le Dauphin de s'asso„cier au Roy Guillaume, afin que sous ses auspices, il con„coure à contraindre d'embrasser la vraie foi nouvelle, tous „ ceux qui ne voudront pas se convertir". Mollerus nous apprend (16) quelques particularités de plus, & expose les sentimens de notre Fanatique d'une maniére un peu différente. *Oliger Pauli* étoit né à Copenhague en 1644, après avoir été Ecrivain de la Compagnie des Indes Orientales de cette Ville; il s'étoit mis dans le Commerce, & y avoit gagné beaucoup de bien, mais qu'il ménagea fort mal. Il abandonna sa femme & six enfans, & quitta Copenhague pour se rendre à Amsterdam, où il publia, que Hans Pauli, Bourguemaitre de Suerin, son bisayeul, avoit été Juif d'origine, de la famille de David, mais qu'il avoit embrassé le Christianisme, que lui son arriére petit-fils, devoit par droit héréditaire être le Roi & le Prophéte des Juifs, & qu'après les avoir convertis, il les conduiroit en triomphe dans la Palestine, accompagné d'un grand nombre de Chrétiens, tous les Rois & les Princes devant concourir avec lui à cette grande révolution; qu'il distribueroit ensuite le reste de la Terre à ses Alliés à titre de Fiefs, & qu'il établiroit une nouvelle religion, après avoir aboli toutes les autres. Il publia toutes ces rêveries par divers écrits Flamands & Allemands & écrivit à divers Princes. Enfin on le mit en prison à Amsterdam,

(6) *Journ. des Sçav.* Journ. VI. de 1668.

(7) *Juin* 1709 Journ. XXIV.

(8) *Polyh.* Tom. II. L. II. P. II. c. 40: Et T. III. L. VII.

(9) *Isag. ad Hist. Cimb.* Part. I. c. 2. §. 2.

(10) Ann. 1666 *Journ.* 29.

(11) Voy. Mollerus *ubi supra* p. 621.

(12) Idem p. 622.

(13) *Nova Liter. Germ.* M. Majo 1704. p. 77. *Apud* Eund. p. 617.

(14) *Descrip. Domus Anatom. Hafniens.* p. 6. *Apud* Eund.

(15) *Sept. & Octo!.* 1701. A la fin.

(16) *Ubi supra* p. 612.

dam, il se retira ensuite à Altona près de Hambourg, d'où il fut chassé en 1705, & alla mourir à Copenhague déjà septuagenaire, en 1714 ou 1715, toutes ses prédictions ayant été démontrées fausses depuis longtems par l'événement. Il a paru à Helmstad en 1701 in-4, une piéce, où l'on trouveroit sans doute plusieurs circonstances curieuses sur le sujet de ce Fanatique, si on pouvoit l'avoir, elle a pour titre; *De novo in Belgio Judæorum Rege*, Oligero Pauli, *multis editis monumentis literariis claro*.

☞ PAULI (JAQUES-HENRI) fils de celui dont nous avons parlé dans l'Article précédent, & d'Elizabeth Fabricius sa premiére femme, nâquit à Copenhague, où il fut immatriculé dans l'Université au mois de Juin 1655; il s'appliqua pendant trois ans à la Médecine sous la conduite de son pere, & de Thomas Bartolin (*a*). En 1658 il alla voyager dans les Païs étrangers, & à son retour il se fixa pendant quelque tems à Hambourg, où il s'occupa à donner des leçons aux enfans de quelques personnes distinguées. Etant ensuite revenu à Copenhague, le Roi Frédéric III. lui destina en 1662 la Chaire d'Anatomie, que Thomas Bartolin avoit occupée, parce qu'il passoit pour être grand Anatomiste, & ce Prince lui promit quatre-cens écus d'appointemens; mais cette affaire n'eut pas lieu. Pauli renonça peu de tems après à la Médecine, pour s'appliquer à la Jurisprudence, & préféra la Chaire d'Histoire à celle d'Anatomie. Le 23 de Mai 1663 il disputa selon l'ordre, fut créé Maître le 7 Octobre, & entra en fonction au mois de Septembre de l'année 1664; mais il n'occupa pas ce poste fort longtems, étant de nouveau parti pour les Païs étrangers en 1665, en se réservant le titre d'Historiographe du Roi. Christian V. ayant succédé à son pere Frédéric III. mit Pauli au nombre de ses Sécretaires, & il accompagna quelques Envoyés du Danemarc en diverses Cours de l'Europe. Il fit si bien connoître sa fidélité & sa capacité, surtout pendant son séjour en France en 1678 & les années suivantes, qu'en 1683 le Roi le nomma Conseiller de la Chancellerie de Sleswick-Holstein Gluestad; & l'employa depuis en diverses Commissions importantes. Il étoit Résident à Hambourg, dans le tems des grands troubles qui agitérent cette Ville: la plus grande partie de la Bourgeoisie, ayant pour Chefs Jérôme Schnitker, & Conrard Jastram, tâchoit d'abbaisser le Sénat: on soupçonna Pauli de fomenter la division, de favoriser le parti des Bourgeois, & d'entrer même dans leurs projets; desorte que ce parti ayant tout d'un coup été abbatu, lorsqu'on apprit en 1686, la marche de l'Armée Danoise pour assiéger Hambourg, le Résident fut obligé de se sauver avec précipitation pour ne pas devenir la victime de la haine du Sénat & de la fureur du Peuple. Malheureusement il oublia une Cassette remplie de papiers de conséquence, elle fut remise au Sénat, qui ayant examiné les papiers qui s'y trouvoient, l'accusa par des écrits publics, d'avoir conspiré avec les Séditieux, qui étoient en prison, contre la liberté de la Ville (*b*). Pauli défendit son innocence & celle des autres accusés par divers Ecrits, dont le premier parut en Latin & en Allemand, & les autres en Allemand. On a de lui diverses Piéces en vers, & quelques Ouvrages de Médecine & de Politique, dont on peut voir la Liste dans Mollerus (*c*).

(*a*) Moller. *Cimb. Liter.* Tom. II. p. 614.

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Ibid. p. 615. 616.

☞ PAULLINI (CHRISTIAN-FRANÇOIS) Savant distingué du XVII. Siécle nâquit à Eisenach, Ville de la Thuringe, le 25 Février 1643, de Jean-George Paullini [*A*], Marchand de cette Ville, & de Clare Himmelius, fille de François Himmelius, Ministre dans le voisinage. Son Ayeul maternel fut son parrein, & Christine Duchesse Douairiere de Saxe-Eisenach sa marreine, ce qui lui fit donner les noms de Christian-François (*a*). Destiné par un vœu de sa mere, avant sa naissance (*b*), au Ministére, on le mit de bonne heure à l'Ecole d'Eisenach, mais ayant eu le malheur de perdre ses parens fort jeune, & étant demeuré sans bien, la Duchesse sa Marreine le prit à sa Cour, pour en avoir soin; & Melchior Buchner, Sécretaire de cette Princesse, & depuis Conseiller privé d'Ernest Landgrave de Hesse, lui donna des leçons en particulier. Après la mort de la Duchesse sa protectrice, le jeune Paullini alla à Kunigsberg en Franconie, où il étudia sous Jean-George Schmidius, premier Médecin de la Cour, qui l'envoya ensuite dans le Collége de Mülhausen: delà il passa dans celui de Gotha, où il continua ses études pendant plus de quatre ans, & où il profita beaucoup des leçons de ceux qui y enseignoient, & surtout de celles d'André Reyher Recteur du Collége, à qui il fut redevable de ses progrès dans la Poësie (*c*). Quand il fut sur le point de quitter Gotha, il consulta Reyher sur le parti qu'il prendroit, ou de se consacrer à la Théologie pour satisfaire au vœu de sa mere, ou de s'attacher à la Médecine, pour laquelle il avoit une forte inclination. Son Maître lui conseilla d'étudier l'une & l'autre de ces Sciences, & de se remettre du succès à Dieu; Paullini suivit ce conseil, & s'étant rendu à Coburg, il y étudia la Médecine, la Philosophie & la Théologie sous les divers Professeurs qui les enseignoient, & après avoir visité la Franconie, la Hesse, la Westphalie, & le Holstein, il poussa ses études avec succès dans l'Ecole illustre de Dantzig & dans l'Académie de Konigsberg en Prusse (*d*). Le desir d'entendre Thomas Bartolin l'engagea à passer en Danemarc: il s'arrêta d'abord quinze mois dans l'Académie de Sora, où il eut l'avantage de trouver trois Professeurs, qui étoient ses compatriotes, George Witzlebius Théologien, George Krugkius Médecin, & Wetzius Litérateur & Philosophe, qui conjointement avec Juste Cortnummius Professeur en Médecine favorisérent ses études. Il n'eut pas moins de bonheur à Copenhague en 1667, où il trouva des Maîtres disposés à seconder son ardeur; tels furent pour la Médecine Thomas & Erasme Bartolin, Simon Pauli, Olaus Borrichius, Guillaume Wormius, & pour la Théologie Suaningius, Wandalinus & d'autres: il y eut aussi des liaisons avec le fameux Borri, à qui il servoit d'interpréte, pour répondre aux gens non lettrés, qui le consultoient. On lui permit même de donner en particulier des Colléges de Théologie [*B*]. Ayant quitté Copenhague, il s'arrêta quelque tems dans le Holstein & à Hambourg: ce fut en ce tems-là que la Faculté de Philosophie de Wittemberg, le créa, quoiqu'absent, Maître-ès-Arts, & lui assigna même le premier rang entre ses Compétiteurs: Christophle Philippe Richter, Jurisconsulte de Jéne, & Comte Palatin, le déclara Poëte Lauréat, & George Neumarck, Sécretaire des Ducs de Saxe, lui conféra le titre de Notaire Impérial. L'envie de se perfectionner dans la Physique & dans la Médecine l'engagea à quitter Hambourg pour voir la Hollande & l'Angleterre [*C*]. Après avoir passé plus d'un an dans

(*a*) Moller. *Cimbr. Liter.* T. II. p. 622.

(*b*) Voy. sur ces sortes de Vœux Art. HUNNIUS (NICOLAS) Rem. [A].

(*c*) Moller. *ubi supra.*

(*d*) Idem p. 623.

[*A*] *De Jean-George Paullini.*] Celui-ci étoit petit-fils d'André Paullini, originaire de la Campanie, d'où il avoit passé en Allemagne du tems des guerres, & avoit été Colonel d'Infanterie. André prétendoit, en vertu d'une tradition de famille fort incertaine, descendre du fameux Ponce Paulin, Evêque de Nole dans le cinquiéme siécle, de Paulin Archevêque de Tréves, & de plusieurs autres hommes illustres, tant dans l'Etat que dans l'Eglise (1).

[*B*] *On lui permit même de donner en particulier des Colléges de Théologie.*] Il courut risque de les voir interdits, s'étant rendu suspect d'hérérodoxie par le grand commerce qu'il avoit avec Stanislas Lubiénicki, Gentilhomme Polonois & célébre Socinien, qui s'étoit retiré à Copenhague; mais il se défendit avec tant de force & de présence d'esprit, que Suaningius, Archevêque de Danemarc & ses Collégues furent charmés de la profonde connoissance qu'il avoit des matiéres Théologiques, & lui permirent de continuer à donner des leçons en particulier (2).

[*C*] *L'envie de se perfectionner dans la Physique & dans la Médecine l'engagea à quitter Hambourg, pour voir la Hollande & l'Angleterre.*] Il alla d'abord visiter l'Université de Franeker, & vit successivement Groningue, Leide & Amsterdam, & dans ces divers lieux il entra en liaison avec les Savans les plus célébres; à Leide il connut Jean Coccejus fameux Théolo-

(1) Moller. *Cimbr. Lit.* Tom. II. p. 622.

(2) Ibid. p. 623.

(e) Idem ibid. dans la Grande-Bretagne il revint à Leide, où il se fit recevoir Docteur en Médecine (e). Toujours curieux, notre Savant parcourut ensuite la Norvége, l'Islande, la Lapponie, la Suéde, où il logea à Upsal avec Jean Scheffer, la Courlande, & la Livonie: au retour de ce voyage literaire, il reprit la route de Hambourg: ce fut en ce tems-là, (en l'année 1673) que le Grand-Duc de Toscane l'appella pour remplir une Chaire de Professeur dans l'Université de Pise, à la recommandation du P. Kircher, de Nic. Stenon, & de Charles Patin; on lui écrivit même, qu'on avoit envoyé à Cologne les Lettres de change nécessaires pour les fraix de son voyage; mais une dangereuse maladie qu'il eut à Travemunde l'empêcha de se mettre en chemin, & de fortes raisons le déterminérent ensuite à refuser entiérement cette vocation. Il entreprit néanmoins le voyage d'Italie, pour y voir ses amis, mais une rechute le contraignit de s'arrêter à Hildesheim, & à s'en retourner à Hambourg, la même année 1673. Il s'y fixa pour quelque tems, & y pratiqua, de même qu'à Altona & dans le Pays voisin, la Médecine avec succès & profit, jusqu'en l'année 1675: il connut à Altona le fameux Labadie, & la celébre Anne-Marie Schurman; dans ce même intervalle l'Empereur Léopold le créa Comte Palatin, avec tous les priviléges annexés à ce titre. Il fit aussi un petit voyage en France, & à son retour en 1675, Bernard van Galen, Evéque de Munster, & Administrateur de l'Abbaye de Corvey en Westphalie, lui offrit le double poste de premier Médecin & d'Historiographe, qu'il accepta, & qu'il remplit très-exactement pendant trois ans, durant lesquels il fut aussi Médecin de l'Abbaye de Corvey. Van Galen étant mort le 19 Septembre de l'an 1678, Paullini quitta le Pays de Munster, & quoiqu'on le rappellât dans le Nord, Rodolphe-Auguste, Duc de Wolfenbuttel, l'engagea à s'arrêter à sa Cour, où il passa près de dix ans, qu'il employa à travailler à divers Ouvrages, destinés à éclaircir l'Histoire & les Antiquités d'Allemagne [*D*]. Enfin en 1689 il retourna à Eisenach sa patrie, où il passa le reste de sa vie partageant son tems entre les fonctions de Médecin ordinaire de la Ville, & le commerce de Lettres

logien, & François Le Boe Silvius, non moins illustre dans la Médecine, à Groningue Antoine Deusingius, à Amsterdam Gerard Blasius, Frédéric Decker, & Paul Barbette trois Médecins distingués dans leur profession. Il passa ensuite en Angleterre, & en y arrivant, il se trouva la bourse fort vuide, ne lui restant, après avoir payé son passage, qu'un seul Marc de Lubec; mais les lettres de recommandation que ses amis de Hollande lui avoient données pour MM. Thomas Willis, Robert Boyle, & d'autres Savans, lui procurérent des patrons en eux, & ayant obtenu d'être Gouverneur de deux jeunes Seigneurs Allemands, il passa plus d'un an, tant
(3) Idem Ibidem. à Londres, qu'à d'Oxford & à Cambridge (3).

[*D*] *Qu'il employa à travailler à divers Ouvrages destinés à éclaircir l'Histoire & les Antiquités d'Allemagne.*] Il a publié & promis tant en Latin qu'en Allemand un nombre prodigieux d'Ouvrages; nous donnerons le Catalogue des principaux, & de ceux qui peuvent intéresser le plus, on peut les ranger en trois Classes, ceux de *Physique* & de *Médecine*; les *Historiques*, & les *Poëtiques*. I. Commençons par ceux de *Physique* & de *Médecine*. 1. *Scrutinium Physico-Medicum Fontis Medicati S. Helenæ, prope villam Tyswell, in ripa maris, in Seelandia Danica.* Lubec 1668 in-4. 2. *Dissertatio Epistolica, complectens Problema curiosissimum: An Mors naturalis sit substantia verminosa R. P. Athanasio Kirchero, J. Professori Romano, inscripta.* Rome 1671 in-8. Il en a paru une seconde Edition plus ample à Francfort & Leipzig en 1703 in-8, sous ce titre: *Disquisitio curiosa, an Mors naturalis plerumque sit substantia verminosa? revisa, aucta, & emendata, multisque raris, selectis, & curiosis Dei, Naturæ, Artisque magnalibus, mysteriis, & memorabilibus, illustrata & confirmata.* On trouvera
(4) Ann. 1704 Journ. XXIV. un Extrait de cet Ouvrage dans le *Journal des Sçavans* (4). „ Il ne semble pas, *disent les Journalistes*, qu'il soit permis „ à un Médecin de mettre en question, si toutes les maladies viennent de vers, & nous avouërons ingénuëment, „ que le titre de la Dissertation de Mr. Paullini nous a d'abord estonné. Mais nous remarquerons, aussi que la maniére dont l'Auteur résout cette prétendue question, le justifie en quelque sorte, puisqu'il paroit ne la proposer que „ pour avoir lieu de montrer, que ce n'est pas une question „ à faire. Il déclare en termes exprès, que c'est une absurdité de s'imaginer, qu'indifféremment toutes les maladies „ viennent de vers, comme c'en est une autre de croire, que „ celles qui ont la corruption & la pourriture pour principe „ n'en viennent pas. Le sentiment de Mr. Paullini est, que „ les vers, ainsi que tous les autres animaux, viennent par „ des œufs. Que tout est plein de vers, & d'œufs de vers, „ mais que ces vers n'éclosent pas par-tout: qu'il n'y a „ point d'animaux qui ne soient sujets à quelque vermine, „ que les plus petits n'en sont pas exemts, & que tous les „ mixtes généralement y sont sujets. Il prétend même que „ ces feux qu'on voit quelquefois voltiger la nuit, & qu'on „ appelle communément *feux follets*, ne sont que de petits „ vers luisans attroupez, & qui ont des ailes, lesquels volent autour des passans, comme on voit sur le soir certaines troupes de moucherons suivre & accompagner les „ hommes qui passent. Il s'imagine tout de même, que le „ bois pourri qui brille la nuit, n'est lumineux, que parce „ qu'il renferme plusieurs petits phosphores vivans. Il attribue aux vers la plupart des fiévres malignes, & des maladies contagieuses, & plusieurs maux Vénériens; il cite là-dessus divers exemples tirez de plusieurs Auteurs. Quand „ il régne quelque maladie populaire, cela vient, selon luy, „ de ce que l'air est alors rempli de vers imperceptibles, qui „ se meslent dans tout ce qu'on mange & dans tout ce qu'on „ boit, & qui de plus s'insinuent dans le corps par la respiration". Du reste on trouve plusieurs Observations rares dans ce Livre. 3. *Dissertatio curiosa de sudoribus admirandis* Amsterdam 1676 in-4. 4. *Dissertatio Botanica de Chamæmoro Norwagica, variis observationibus illustrata.* Hambourg 1676 in-4. 5. *De famoso & ignivomo Islandiæ monte Hecla Observationes Physicæ singulares.* Hambourg 1676 in-4. 6. *Cynographia curiosa, seu Canis descriptio, multis curiosis, raris, jucundis, & stupendis Naturæ & Artis, aliisque observationibus, secretis & quæstionibus, referta, & juxta methodum Naturæ Curiosorum concinnata.* Nuremberg 1685 in-4. 6. *Bufo, juxta methodum & leges illustris Academiæ Naturæ Curiosorum breviter descriptus, multisque Naturæ & Artis Observationibus, aliisque utilibus curiositatibus studiose refertus.* Nuremb. 1686 in-8. 7. *Observationum Medico-Physicarum selectarum & curiosarum Fasciculus* I. Nuremb. 1687 in-4. *Earundem Fasciculus* II. Ibid. 1688 in-4. Mollerus est en doute, si ces deux recueils d'Observations n'ont pas été insérés dans les *Miscellanea Academiæ Naturæ Curiosorum* de ces années-là. 8. *Dissertatio Curiosa de Corvo excommunicato.* Nuremb. 1687 in-4. 9. *Sacra Herba, seu nobilis Salvia juxta methodum & leges Academiæ Naturæ Curiosorum descripta, selectisque remediis & propriis observationibus conspersa.* Augustæ 1688 in-8. 10. *Observationum Medico-Physicarum Decades duæ.* Norib. 1689 in-4. 11. *Talpa juxta methodum & leges Imperialis Academiæ Naturæ Curiosorum Leopoldinæ descripta, variisque Observationibus & Curiositatibus conspersa.* Francfort & Leipzig 1689 in-12. 12. *Cænarum Helena, sive Anguilla, juxta methodum & leges illustris Academiæ Naturæ Curiosorum, descripta, selectisque Observationibus & Curiositatibus condita.* Francfort & Leipzig 1689 in-12. 13. *Lagographia Curiosa, seu Descriptio Leporis, secundum leges & normam Imperialis Academiæ Naturæ Curiosorum adornata, selectisque Observationibus & Curiositatibus conspersa.* Augustæ 1691 in-8. 14. *Lycographia Curiosa, seu de natura & usu Lupi liber singularis, isque Physico-Historico-Medicus, ad normam Academiæ Imperialis Leopoldinæ scriptus, variisque Observationibus & Curiositatibus fartus.* Francfort 1694 in-8. 15. *De Asino Liber Historico-Physico-Medicus ad normam Imperialis Academiæ Naturæ Curiosorum scriptus, variisque Observationibus, memorabilibus, & Curiositatibus conspersus.* Francfort 1695 in-8. 16. *Liber de Jalappa, secundum leges & methodum Academiæ Naturæ Curiosorum Leopoldinæ scriptus, variisque observationibus, memorabilibus conspersus.* Francfort 1700 in-8. 17. *De Theriaca Cœlesti reformata Liber singularis, secundum leges ac methodum Academiæ Naturæ Curiosorum Leopoldinæ conscriptus, multisque Observationibus rarioribus Medico-Physicis illustratus.* Francfort 1701 in-8. 18. *Schediasma de Lumbrico terrestri, variis memorabilibus, curiositatibus, & observationibus illustratum.* Leipzig 1703 in-8. On parla de cette piéce dans le *Journal des Sçavans* (5). „ Mr. Paullini, *dit-on*, dans ce „ Traité, se propose de montrer les propriétez du Ver de terre contre plusieurs maladies. Il fait là-dessus des recher- (5) Ann. 1704 Journ. XXIV.
„ ches & des observations, qui ne sont pas moins importantes que curieuses...... après avoir parlé en général „ des propriétez des vers de terre, il fait un détail particulier „ de toutes les maladies auxquelles ils sont propres, & enseigne „ les différentes maniéres de se servir de ces Insectes". 19. *De Candore Liber singularis, variis antiquitatibus, memorabilibus & curiositatibus illustratus.* Francfort & Leipzig 1703 in-8. 20. *Μοσχοκαρυογραφία seu Nucis Moschatæ curiosa Descriptio Historico-Physico-Medica, multis rarioribus Naturæ & Artis observationibus, tum propriis, tum alienis, jucundis curiositatibus, selectisque remediis & memorabilibus illustrata & confirmata.* Francfort & Leipzig 1704 in-8. „ Ce que nous pouvons dire de „ ce Livre, *disent les Journalistes de Paris* (6), c'est que c'est (6) Ubi supra. Journal XXIII.
„ un amas d'Histoires, & de receptes, recueillies d'un grand „ nombre d'Ecrivains sans beaucoup de choix. On ne laisse „ pas d'y trouver de bonnes choses, surtout en fait de remédes, & ce Livre peut être fort utile entre les mains „ d'un Médecin. Nous remarquérons même, que si l'on „ en retranchoit tout ce qu'il contient de superflu, on pourroit, sans y rien ajoûter, en faire un Traité excellent". 21. *Observationes Medico-Physicæ, raræ, selectæ & curiosæ, quatuor Centuriis comprehensæ; cum Lance satura, quinque alias Decades Observationum excellentium Virorum complectente.* Leipzig 1706 in-8. 22. On trouve aussi plusieurs Observations de sa façon dans divers Volumes des *Miscellanea Academiæ Naturæ Curiosorum.* Il a, outre cela, publié en Allemand diverses Piéces dans le même goût, dont le détail seroit trop long, & lui-même a indiqué dans le Catalogue de ses Ouvra-

tres qu'il avoit avec la plupart des Savans d'Allemagne & des autres Pays, & les Ouvrages auxquels il travailla. Il aimoit beaucoup les Sociétés Literaires, & fut Membre de preſque toutes celles, qui étoient établies de ſon tems en Allemagne: celle des *Ricovrati* de Padouë l'aggrégea auſſi à ſon Corps en 1688, à la recommandation de Charles Patin. Paullini, non content d'être Membre de tant de Sociétés, voulut être lui-même Fondateur; il forma le deſſein ſucceſſivement d'en établir trois, mais ce ne fut pas avec le ſuccès dont il s'étoit flatté [*E*]. Au Printems de l'année 1706, il eut une attaque violente d'Apoplexie, qui tomba ſur le côté gauche, le priva entiérement de l'uſage du bras gauche, & l'obligea de garder la chambre; il conſerva cependant toute la vigueur de ſon eſprit, & ſe livra conſtamment à ſes occupations literaires juſqu'à ſa mort: une tumeur qui lui ſurvint à un pied le mit au tombeau le 10 Juin 1712, dans la ſoixante-dixiéme année de ſon âge (*f*). Il eſt aiſé de recueillir de tout ce que nous avons dit,

(*f*) Idem p. 624. 625.

vrages, & dans ſes autres Ecrits, pluſieurs Piéces du même genre qu'il avoit dans ſon Cabinet, tant en Latin qu'en Allemand. II. Parlons à préſent de ſes *Ouvrages Hiſtoriques*, le nombre n'en eſt guéres moins conſidérable. 1. *Diſſertatio curioſa de Harcutero, famoſiſſimo Gigante boreali, ad D. Nicolaum Stenonis, bujus cura & impenſis edita*; Florentiæ 1677 in-4. 2. *De memorabili Electione Regia veterum Borealium Diſquiſitio, variarum antiquitatum plena, Job. Scheffero, Profeſſori Upſalienſi, inſcripta.* Stockholm. 1677 in-4. 3. *Diſcurſus Hiſtorico-Politicus de Advocatis & Oeconomis monaſticis, aliquot diplomatis antiquis illuſtratus.* Jéne 1686 in-4. corrigé & augmenté dans le Recueil des Antiquités d'Allemagne, dont nous parlerons dans la ſuite. 4. *Theatrum Virorum illuſtrium Corbejæ Saxonicæ.* Jéne 1686 in-4. Mollerus nous apprend (7), que Paullini lui avoit marqué dans une Lettre du 6 Septembre 1690, que Caſpar Sagittarius Profeſſeur, à Jéne, avoit fait imprimer cet Ouvrage à ſon inſu, & ſans ſon aveu: on y trouve les Vies de plus de quarante Archevêques & Evêques ſortis de l'Abbaye de Corwey, & de pluſieurs autres Hommes Savans qu'elle a produits. 5. *Diſſertatio Hiſtorica de origine illuſtrium Germanorum.* Jéne 1686 in-4. Paullini n'a pas indiqué cette piéce dans le Catalogue de ſes Ouvrages, mais B. G. Struvius (8) la lui attribue, & en parle avec éloge. 6. *Epiſtola de Monachis & Monialibus, ſub unius Præfecti cura, permiſſu Superiorum, multis ſeculis, una viventibus, ad nobilem, religioſum, & eruditum Abbatem* P. a K. imprimée à Leipzig dans les *Entretiens* que Tenzelius donnoit tous les mois en Allemand; Mois de Novembre 1691. Cette Lettre fut attaquée dans les *Obſervationes ſelectæ Halenſes*, Tom. VII. *Obſerv.* 26. 7. *Diſſertationes Hiſtoricæ* XVIII. *variorum Monaſteriorum diverſi Ordinis, in Diœceſibus Paderbornenſi, Monaſterienſi, Mindenſi, Moguntina, & Ferdenſi, originum, fundationum, dotationum, reformationum jurium, immunitatum, antiquitatum, aliorumque memorabilium & curioſitatum, interpretes, Literis & Bullis Pontificum, Imperatorum, Principumque, illuſtratæ & confirmatæ.* Gieſſen 1694 in-4: quoique Struvius ait loué ces Diſſertations, Paullini les a deſavouées dans la ſuite, ayant été imprimées avec beaucoup de négligence. 8. *Rerum & Antiquitatum Germanicarum Syntagma, varias Annales, Chronica & Diſſertationes, comprebendens, vel e tenebris ſordibuſque ſuis primum eruta, vel bona fide ab ipſo contexta, literis & bullis Cæſarum, Pontificum, Principum, aliorumque vix unquam antea viſis, illuſtrata & confirmata, multiſque curioſis diſcurſibus, jucundis memorabilibus, variis curioſitatibus & rarioribus caſibus, conſperſa.* Francfort 1698 in-4. Ce Recueil renferme pluſieurs piéces très-curieuſes concernant les Antiquités d'Allemagne. On peut voir dans le Journal cité en marge (9) la liſte des Piéces contenues dans ce Recueil, nous nous contenterons d'indiquer celles qui ſont de la façon de notre Auteur. Telles ſont les ſuivantes. L'Hiſtoire Politique, Eccléſiaſtique, & Literaire de la Ville d'Eiſenach, juſqu'à l'année 1697. Une Chonique du Monaſtére des Religieuſes d'Ottenberg, de l'Ordre de St. Benoît, à laquelle Paullini a joint une Chronique, écrite par Henri Swart, Moine du même Ordre. Notre Auteur y a donné encore de ſa compoſition, une Chronique de la Congregation de Badeſleben, dite Marienbeck, de l'Ordre de St. Auguſtin, dans le Diocéſe de Halberſtad. L'Hiſtoire de la dépoſition de Walon, Abbé de Corwey, par l'autorité de Meinwerque, Evêque de Paderborn, & par l'ordre de l'Empereur Henri II. La Diſſertation, indiquée num. 3. Un petit Traité des Pays de l'ancienne Saxe. Il a d'ailleurs éclairci & enrichi par des Remarques les autres piéces de ce Recueil. 9. *Geographia Curioſa, ſeu de Pagis antiquæ præſertim Germaniæ, Commentarius, in uſum omnium Hiſtoriæ & Antiquitatum Germanicarum ſcrutatorum, ex variis ſcriptoribus vetuſtiſque tabulis, alphabetico ordine collectus. Cum Appendice.* Francfort 1699 in-4. C'eſt un Ouvrage étendu ſur le même ſujet, qu'il avoit traité en abrégé dans ſon *Syntagma*. Il a raſſemblé tout ce que d'autres Savans avoient dit ſur l'ancienne Allemagne, en y joignant ce qu'il a découvert lui-même. L'Appendix renferme quelques autres Piéces d'Antiquité. 10. *Memoria Doleana, ſeu Diſſertatiuncula de Vita D. Job. Dan. Dolæi, Urbis Keiſerslauteranæ Medici, Ann.* 1703 *defuncti*: inſéré dans une Gazette Literaire Allemande de Hambourg, *Juillet* 1703. Outre ces Ouvrages, qui ont paru, il en avoit un grand nombre d'autres, qu'il indique dans le Catalogue qu'il a donné de ſes productions, & dont il a parlé à Mollerus dans ſes Lettres, comme étant achevés. Je n'indiquerai que les plus conſidérables. 11. *Hiſtoria Eccleſiæ Ereſbergenſis, a Carolo Magno primum in antiqua Saxonia fundatæ.* Achevée. 12. *Hiſtoria Cœnobii in Weſtphalia Corbejenſis Benedictini multis Diplomatis & Bullis diſtincta, ac a prima illius fundatione ad noſtram uſque ætatem perducta.* Achevée en 1692, comme il l'aſſuroit par Lettres à Mollerus. Il compoſa cette Hiſtoire du Monaſtére de Corwey par ordre de Chriſtophle Bernard van Galen, Evêque de Munſter, & Adminiſtrateur de ce Monaſtére, dans les années 1676, 1677 & 1678, dans le tems qu'il étoit Médecin & Hiſtoriographe de ce Prélat, & qu'il demeuroit dans le Monaſtére même, où il étoit à portée de conſulter les Archives & les Piéces Originales. Paullini a parlé de cette Hiſtoire dans pluſieurs de ſes autres Ouvrages, diſant dans l'avant-propos d'un des Ouvrages de ſon *Syntagma*, qu'il n'étoit pas maître de la publier, ſans la permiſſion d'un grand Prince d'Allemagne. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'il l'a écrite en Latin, & en Allemand. L'Hiſtoire Allemande fut écrite en 1683 par ordre de Rodolphe-Auguſte, Duc de Brunſwick-Wolfembuttel, & on prétend qu'elle ſe trouve en quatre grands Volumes dans la Bibliothéque de Wolfenbuttel (10). 13. *Chronicon Hoxarienſe.* 14. *Hiſtoria Urbis in Thuringia Crucisburgenſis.* 15. *Annales illuſtris Monaſterii, ſeu Cellæ B. Paulinæ, in agro Schwarzburgico, familiæ Benedictinæ, a primo ejus ortu uſque ad occaſum, per annos* DC, *fida manu deſcripti, multiſque rarioribus Chartis, nunquam antea viſis, Imperatorum, Pontificum, Principum, Comitum &c. nec non variis memorabilibus, Curioſis amoenitatibus, jucundis digreſſionibus, gratiſque antiquitatibus illuſtrati & aucti.* 16. *Annales Huysburgenſes, ſeu Hiſtoria antiqui & incluti Monaſterii Huysburgenſis, familiæ Benedictinæ, in Diœceſi Halberſtadienſi, a prima ejus fundatione ad bæc uſque tempora, per* 600 *annos, contexta, variiſque diplomatibus & bullis diſtincta, aliiſque curioſitatibus memorabilibus conſperſa.* Il compoſa cette Hiſtoire à la priére de Zitzwizius, Prélat de ce Monaſtére, qui la retint. Ajoûtez à ces Ouvrages, ceux dont il a été l'Editeur, ou qu'il vouloit encore donner au Public, que Mollerus a eu ſoin d'indiquer, mais que nous paſſerons ſous ſilence, peut-être même trouvera-t-on que nous ne ſommes déjà entrés que dans un trop grand détail. III. Diſons un mot des Ouvrages Poëtiques de Paullini. Je ne ſai ſi je dois mettre dans cette Claſſe le *Laurus Poëtarum magiſtra.* Copenhague 1667 in-4. On a de lui. 1. *Pygmæus Academicus, ſeu Epigrammatum ſelectorum tres centuriæ.* Copenhague 1671 in-8. 2. Un Recueil de Poëſies Sacrées en Allemand, Lubec 1672 in-8. 3. Un autre Recueil de Poëſies de tout ordre, auſſi en Allemand, Leipzig 1703 in-8.

(7) *Ubi ſupra* p. 626.

(8) *Bibl. Hiſt.* c. 17. p. 461. *Apud Eundem* p. 627.

(9) *Journ. des Sçav.* ann. 1701. Journ. VII.

(10) Mollerus *loc. cit.* p. 633.

[*E*] *Il forma le deſſein ſucceſſivement d'en établir trois, mais ce ne fut pas avec le ſuccès, dont il s'étoit flatté.*] En 1692 il publia une Brochure Allemande, où il propoſoit l'établiſſement d'une Société, ſous le titre de *Société de la Colombe couronnée de Laurier*, dont l'objet devoit être de traiter en Allemand, tant en vers qu'en proſe, & d'un ſtile pur, toutes ſortes de matiéres de Philoſophie, d'Eloquence, de Poëſie, & d'Antiquité; mais ce projet ne fut pas goûté, & Paullini ne trouva point d'aſſociés. La ſeconde Société, qu'il eut envie de fonder, ſous le nom d'*Académie des Pauvres*, devoit être compoſée de douze Savans, qui enſeigneroient les Sciences *gratis*; ce projet n'eut pas plus de ſuccès que le précédent. Un troiſiéme plan qu'il forma parut d'abord devoir réuſſir, c'étoit une Société des plus habiles gens d'Allemagne, dont l'objet ſeroit de compoſer en beau Latin les Annales générales de l'Empire; les Membres devoient partager l'Ouvrage entre eux, & raſſembler de toutes parts les monumens anciens, pour les publier enſuite avec les éclairciſſemens néceſſaires, il publia en 1687 le Projet de cette Société, dont il avoit conçu l'idée depuis très-longtems. On vit paroître enſuite à Jéne en 1688, une invitation à tous les Savans de concourir à ce deſſein ſous ce titre: *Propoſitio Imperialis Collegii Hiſtorici, ἀδέσποτος, qua omnes ſinceri & eruditi Germani, quorum id talentum eſt, ad conſcribendos patriæ Annales, a primordio gentis, inter Collegas diſtribuendos, officioſe & amice ſunt invitati.* Quelques Ecrivains ont attribué cette Piéce à Weigelius, Mathématicien de Jéne; mais Juncker dans la Vie de Job Ludolf, a appris au public que ce Savant en étoit l'Auteur, qui fut choiſi Préſident de cette Société d'Hiſtoire, par Paullini & par les autres Membres, tant Allemands que Suiſſes, parmi leſquels on comptoit Leibnitz, Thulemarius, Sagittarius, Pregizerus, J. C. Becman, J. Andr. Schmidius, Heideggerus, Suicerus, Reiskius, & Tenzelius. On croit que ce fut le même Ludolf, qui dreſſa les Loix & Statuts de ce Collége, imprimés à Francfort en 1691: on nomma pour Vice-préſident Neſſelius, Bibliothécaire de l'Empereur à Vienne. Pluſieurs Princes, entre autres l'Empereur, les Electeurs de Mayence & de Tréves, & bon nombre de Seigneurs Allemands, favoriſérent ce projet, & il fut ſi univerſellement goûté, que le nombre des Membres augmentoit de jour en jour, deſorte qu'on s'en promettoit de grands avantages, & qu'il ſembloit que rien ne pouvoit préjudicier à la ſolidité de cet établiſſement: malheureuſement les fonds néceſſaires manquérent, & la guerre que la France porta de nouveau en Allemagne en 1689, acheva de faire évanouïr un projet d'une ſi grande utilité, & juſqu'à préſent on n'y eſt point revenu (11). Paullini avoit cette affaire ſi fort à cœur, qu'il a écrit diverſes Piéces, tant en Latin qu'en Allemand, rélatives à ce ſujet.

(11) Idem p. 624.

dit, que Paullini étoit habile Médecin & Philosophe, Historien curieux, à qui l'Histoire d'Allemagne, surtout celle du moyen âge, a de grandes obligations; il a aussi réussi heureusement dans la Poësie Allemande. En qualité de Théologien, il faisoit plus de cas de la spéculation, & il a même passé pour fauteur du Piétisme, & a donné dans quelques erreurs, ayant adopté, entre autres, celle de Flacius Illyricus sur le Péché Originel. Du reste la multitude de ses Ouvrages prouve qu'il étoit extraordinairement laborieux; mais il y a plus de lecture & de mémoire dans ses Ecrits, que de choix & de jugement, ils sont d'ailleurs chargés de fréquentes & longues digressions, souvent étrangéres, & son stile est trop recherché & peu naturel.

☞ PAULLINUS (VALERIUS) intime ami de Pline le jeune, étoit né à Frejus, dans la Gaule Narbonoise (*a*), dans le premier Siécle. On ignore les premiéres années de sa vie. Tacite nous apprend qu'il avoit été Tribun ou Colonel dans les Prétoriens, parmi lesquels il étoit en grande estime, *honos apud Prætorianos, quorum quondam Tribunus fuerat* (*b*): il étoit d'ailleurs grand homme de guerre. Il avoit eu des liaisons d'amitié avec Vespasien, ce qui l'engagea à se déclarer pour lui, lorsqu'il disputa l'Empire à Vitellius l'an 69 de J. C. Paullinus se trouva Intendant de la Gaule Narbonoise en ce tems-là, il engagea toutes les Villes voisines dans le parti de Vespasien, & ayant enrôlé tous ceux que Vitellius avoit licentiés, il avoit mis garnison à Fréjus, qui étoit comme la Clef de la mer; & comme c'étoit sa patrie, ses concitoyens se portoient plus aisément à suivre ses impressions, espérant qu'il reconnoîtroit leurs services, à proportion de la grandeur à laquelle il parviendroit. Valens, Général de Vitellius, ayant appris ces nouvelles à Monaco, où il avoit pris terre, se remit en mer presque seul, & fut jetté par le vent aux Iles d'Hyéres, où il fut pris par quelques barques, que Paullinus y avoit envoyées (*c*). On ne trouve point les circonstances de ce qu'il fit ensuite dans sa Province, ni s'il y demeura encore, après que Vespasien fut parvenu à l'Empire: ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a des preuves qu'il doit s'être retiré à Rome, qu'il y entra dans le Sénat, & s'y distingua par sa fermeté & par son amour pour la justice [*A*]. Paullinus s'occupoit à ses heures de loisir à cultiver les Lettres [*B*], & fut en liaison avec les Savans de son tems, & entre autres avec Martial & Pline le jeune [*C*]. L'Empereur Trajan n'estimoit pas moins Paullinus, que le faisoit Pline, puisqu'il le désigna Consul pour l'année 101, à ce que l'on croit (*d*). Pline ne pouvant se trouver à la cérémonie de son entrée dans le Consulat, lui en fit des excuses par Lettre (*e*). Ce qu'il y a de singulier, c'est que le nom de Paullinus ne se trouve point dans les Fastes Consulaires „ & l'on ne sauroit dire „ qu'il fut seulement Consul subrogé, parce que les termes de Pline ne peuvent s'entendre que de Consul „ ordinaire. On ne peut pas dire non plus, que la mort empêcha que Paulin n'entrât dans cette dignité „ si honorable pour un particulier, car il paroît assez visiblement qu'il vêquit au-delà de l'époque, que nous „ venons de marquer (*f*)". Paullinus donna une preuve bien frappante de son amitié à Pline, en lui cédant à sa mort le droit qu'il avoit sur ses Affranchis, à la réserve d'un seul; & Pline demanda à Trajan & obtint de lui la Bourgeoisie de Rome pour trois d'entre eux (*g*). Comme l'on croit que les Lettres de Pline sont à peu près mises dans l'ordre du tems (*h*), celle où il parle de cette cession paroît être de

(*a*) Tacit. *Hist.* L. III.
(*b*) Ibid.
(*c*) Idem ibid.
(*d*) V. Tillemont *Emper.* T. II. P. I. p. 283.
(*e*) Plin. Ep. L. IX. Ep. 37.
(*f*) *Hist. Litér. de la France* T. I. P. I. p. 246. 247.
(*g*) Plin. Ep. 105. 106.
(*h*) Tillem. *Emp.* Not. IX. sur *Trajan.*

[*A*] *Qu'il y entra dans le Sénat, & s'y distingua par sa fermeté & par son amour pour la justice.*] On en trouve la preuve dans les Lettres de Pline (1) à l'occasion de l'affaire de Julius Bassus. Cet homme avoit déjà été accusé sous Vespasien, & absous après un long examen; il avoit toujours tremblé sous Tite, parce qu'il étoit ami de Domitien, & ensuite il avoit été banni par Domitien lui-même; ayant été rappellé sous Nerva, & fait depuis Proconsul de la Bithynie, il fut accusé à son retour de péculat par cette Province. Pomponius Rufus, Orateur habile & véhément, & Théophanes, un des Envoyés de Bithynie & le principal Auteur des accusations portées à sa charge, plaidérent contre lui; Pline fut son Avocat, & parla en sa faveur. Deux Opinions partagérent d'abord les esprits. Bebius Macer, Consul désigné, fut d'avis de le condamner comme coupable. Cepion Hispo opina à lui donner des Juges, en le laissant en possession de sa dignité de Sénateur. Paullinus ouvrit un troisiéme avis, qui étoit de suivre celui de Cepion, & en même tems de faire des poursuites contre Théophanes, qui s'étoit dépouillé de sa qualité d'Ambassadeur, & qui dans le cours de l'affaire, s'étoit permis les choses, condamnées par la même loi, qu'on faisoit valoir contre Bassus. Quoique cet avis plût à la plus grande partie des Sénateurs, les Consuls ne le suivirent point; mais Paullinus se fit une grande réputation de fermeté & d'amour pour la justice. *Fuit & tertia sententia: Valerius Paulinus assensus Cæpioni, hoc amplius censuit, referendam de Theophane, cum legationem renunciasset. Arguebatur enim multa in accusatione fecisse, quæ illa ipsa lege, qua Bassum accusaverat, tenerentur. Sed hanc sententiam Consules (quanquam maximæ parti Senatus mire probabatur) non sunt persecuti. Paulinus tamen & justitiæ famam & constantiæ tulit.* Cette affaire se passa la quatriéme année de Trajan, l'an 101 de Jésus-Christ (2).

(1) Lib. IV. Ep. 9.
(2) Tillemont *Emper.* Tom. II. Part. I. p. 286. 287. Edit. in-12.

[*B*] *Paullinus s'occupoit à ses heures de loisir à cultiver les Lettres.*] Dans une occasion où Pline avoit plaidé durant sept heures avec un concours extraordinaire, il le manda à Paullinus (3), en l'exhortant à travailler à quelques discours pour être prononcés de vive voix, ou à quelque Ouvrage pour la postérité, il lui alléguoit pour motif que les Lettres étoient encore en honneur: *Adhuc honor studiis durat. . . . . studeamus ergo, nec desidiæ nostræ prætendamus alienam. Sunt qui audiant, sunt qui legant, nos modo dignum aliquid auribus, dignum chartis elaboremus.* Et il ne faut pas penser que Paullinus eut proprement besoin d'aiguillon à cet égard, Pline lui rend témoignage dans un autre endroit (4), qu'il s'occupoit toujours de quelque chose de grand & de digne de l'immortalité: *quanquam non dissenties, qui semper præclarum aliquid, & immortale meditaris.* Si Paullinus a composé quelques Ecrits, ils sont perdus, de même que les Lettres, que dût naturellement produire son commerce avec Pline, Martial & les autres Savans.

(3) Plinius *Epist.* Lib. IV. Ep. 16.
(4) Lib. IX. Ep. 3.

[*C*] *Fut en liaison avec les Savans de son tems, & entre autre avec Martial & Pline le jeune.*] On trouve deux Epigrammes, parmi celles de Martial, adressées à Paullinus, dans l'une il s'agit d'un Parasite, qui couroit de lieu en lieu pour trouver à souper:

Nil intentatum Lelius, nil linquit inausum,
Cænandum quoties jam videt esse domi.
Currit ad Europen, & te, Pauline, tuosque
Laudat Achilleos, sed sine fine, pedes (5).

Dans l'autre il fait allusion à quelque avanture arrivée à Paullinus:

Minxisti currente semel, Pauline, carina,
Meiere vis iterum? jam Palinurus eris.

(5) Martial. *Epigramm.* L. II. Epigr. 14.

A l'égard de Pline, on voit qu'il y avoit une intime liaison entre Paullinus & lui. Ils s'écrivoient réguliérement, & Paullinus ayant été quelque tems sans donner de ses nouvelles à Pline, celui-ci se plaignit de cette négligence, en disant que l'amitié étoit quelquefois injuste, & qu'il ne recevroit de sa part d'autres excuses, qu'un grand nombre de très-longues lettres. *Irascor, nec liquet mihi an debeam, sed irascor. Scis quam sit amor iniquus interdum, impotens sæpe, μικραίτιος semper. Hæc tamen causa magna est, nescio an justa; sed ego tanquam non minus justa, quam magna sit, graviter irascor, quod a te tamdiu literæ nullæ. Exorare me potes uno modo, si nunc saltem plurimas, & longissimas miseris. Hæc mihi sola excusatio vera, cæteræ, falsæ videbuntur* (6). On voit par une autre Lettre (7) que Pline s'ouvroit à lui avec une entiére confiance, & lui communiquoit, comme un ami sage & judicieux, les réflexions qu'il faisoit: dans la Lettre, dont il s'agit, il lui fait part de ses pensées sur le prix d'une belle réputation, & sur l'immortalité à laquelle on parvient par ce moyen, qu'il préfére à toutes choses. *Alius alium, ego beatissimum existimo, qui bonæ mansuræque famæ præsumptione perfruitur, certusque posteritatis cum futura gloria vivit, ac mihi nisi præmium æternitatis ante oculos, pingue illud, altumque otium placeat. . . . . Hæc ego tecum, quæ quotidie mecum, ut desinam mecum, si dissenties tu:* on voit par ces derniers mots, combien Pline estimoit le jugement de son Ami. Une preuve de l'intime amitié qui les unissoit, c'est que Pline ne craint pas de demander à Paullinus, qu'il permît à son Affranchi Zosime d'aller passer quelque tems à sa maison de Campagne, pour le rétablissement de sa santé, qu'il avoit altérée par la récitation, ayant craché du sang (8), & à cette occasion Pline rend témoignage à la douceur & à l'humanité avec laquelle Paullinus traitoit ceux qui dépendoient de lui. *Video quam molliter tuos habeas, quo simplicius tibi confitebor, qua indulgentia meos tractem.* Ce trait donne lieu de croire, que Pline & Paullinus étoient liés par la conformité de goût & de caractére, autant que par d'autres endroits.

(6) Plinii *Epist.* Lib. II. Ep. 2.
(7) Lib IX. Ep. 3.
(8) Lib. V. Ep. 19.

de l'an 104, dans lequel il faudra placer la mort de Paullinus. On trouve ſous l'Empereur Veſpaſien un Paullin, Gouverneur d'Alexandrie, poſte dans lequel il ſuccéda à Lupus, & qui fit fermer le Temple d'Onias (*i*). Mais on n'a aucune certitude que ce ſoit Valerius Paullinus, dont il s'agit dans cet Article.

(*i*) Joseph. *de Bell Jud.* L. VII. c. 30.

☞ PAUMIER DE GRENTEMESNIL (JAQUES LE) nâquit le 5 Décembre 1587 de Julien le Paumier [*A*] & de Marguérite de Chaumont qui étoient établis à Caen; mais il nâquit au Pays d'Auge près de Ste. Barbe, où ſa mere, étant allée voir ſes parens, accoucha de lui (*a*). Il perdit ſon pere lorſqu'il n'avoit encore qu'un an, & ſa mere, femme d'eſprit & de mérite eut ſoin de ſon éducation. Son goût pour les Sciences ſe déclara dès ſa premiére jeuneſſe, & il y fit de ſi grands & de ſi rapides progrès, qu'avant l'âge de douze ans il faiſoit l'admiration de la Ville de Caen. Ayant fait un voyage à Rouen pour voir une de ſes tantes, elle le retint auprès d'elle, & lui donna un Maître très-habile dans la Langue Grecque, ſous lequel il étudia quelque tems, mais il eut le chagrin de le perdre & dans le même tems il perdit auſſi ſa mere, qui mourut pendant ſon ſéjour à Rouen (*b*). Jean le Paumier, Sieur de Vandeuvre, ſon frere aîné, qui étoit beaucoup plus âgé que lui, l'envoya alors à Paris, où il demeura chez Pierre du Moulin, des inſtructions duquel il profita, de même que des leçons de pluſieurs autres Savans, entre autres de celles de Caſaubon, qui expliquoit alors Hérodote (*c*). A l'âge de ſeize ans il alla à Sedan pour continuer à s'y perfectionner ſous les grands Hommes qui y profeſſoient, & par le commerce des habiles gens de cette Ville. Il s'appliqua particuliérement à la Langue Grecque, pour laquelle il ſe ſentoit beaucoup d'inclination: il étudia enſuite la Philoſophie, mais le goût qu'il prit à la lecture des Romans penſa déranger ſes études [*B*]: en étant revenu, il acheva ſon cours de Philoſophie, & alla à Orléans pour étudier en Droit: il logea dans cette Ville chez Joachim du Moulin, pere de Pierre. Son frere le rappella à Caen à l'âge de dix-neuf ans, & comme il avoit l'eſprit mûr, & qu'il étoit réglé, Mr. de Vandeuvre lui remit le maniement de ſon bien (*d*). Après avoir mis ordre à ſes affaires, il ſe hâta de retourner à Paris, où il apprit les Mathématiques & la Muſique, & tous les exercices qui conviennent à un jeune homme. Il voulut voir enſuite la France, & il parcourut les Villes les plus célébres, voyageant en homme curieux, & examinant partout ce qu'il y avoit de plus remarquable (*e*). Quand il eut fini ſes courſes, il ſe retira chez lui, où il ſe livra tout entier à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins; & il a fait voir par ſes Ouvrages, qu'il les poſſédoit bien [*C*]. Il n'avoit pas négligé les Langues vivantes, puiſqu'il ſavoit paſſablement l'Italien, l'Eſpa-

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. VIII. p. 274.

(*b*) Ibid. p. 275.

(*c*) Ibid. p. 276.

(*d*) Ibid. p. 277.

(*e*) Ibid. p. 278.

[*A*] *De* JULIEN LE PAUMIER.] Celui-ci étoit né dans le Cotentin d'une famille noble & fort ancienne. Il avoit fait ſes études de Philoſophie & de Médecine à Paris, où il fut reçu Docteur de la Faculté, après avoir reçu le même honneur à Caen. Il demeura onze ans avec Fernel, & profita ſi bien ſous un ſi ſavant Maître, qu'il fut eſtimé lui-même un des plus grands Médecins de ſon ſiécle (1). ,, Des veilles immodé- ,, rées ayant réduit le Roi Charles IX. à une extrémité dont ,, tous ſes Médecins ne pouvoient le tirer, Paumier entreprit ,, de guérir ce Prince & y réuſſit. Il ſuivit le Duc d'Anjou, ,, frere de Charles IX. dans les Pays-Bas en qualité de ſon ,, Médecin, & il lui fut d'un grand ſecours en quelques oc- ,, caſions importantes. Il accompagna auſſi le Maréchal de ,, Matignon à pluſieurs ſiéges, où il ne fit pas moins paroi- ,, tre de prudence, de valeur même, que d'habileté dans ,, ſon art: & au retour de la Campagne, le Maréchal en ,, ayant fait l'éloge à Henri III. ce Prince le coucha ſur ſa ,, maiſon, le combla de préſens, & le déclara par des Let- ,, tres Patentes très digne de la nobleſſe. Guillaume le Pau- ,, mier, Conſeiller & Sécretaire de Henri III. & Nicolas le ,, Paumier, auſſi Conſeiller & Aumônier du même Roi, crai- ,, gnant que ces Lettres Patentes ne donnaſſent lieu de croi- ,, re, que leur famille n'avoit point avant elles la nobleſſe, ,, voulurent l'obliger à les refuſer: mais Julien les accepta ,, comme une confirmation de nobleſſe, & une nouvelle il- ,, luſtration. Il épouſa le 6 Juin 1574 Marguérite de Chau- ,, mont, de l'illuſtre famille de ce nom. Demoiſelle d'un ,, mérite diſtingué, & dont Michel Montagne parle avec ,, éloge dans une Lettre, qu'il lui avoit écrite, & qui ſe ,, trouve à la fin du troiſiéme Volume de ſes Eſſais de l'Edi- ,, tion de Paris 1725 in-4. Elle étoit née en 1554, & mou- ,, rut en 1599 (2)". Sur ſes vieux jours Paumier ſe retira à Caen, pour y vivre tranquille dans l'exercice de la Religion-Réformée, qu'il profeſſoit, auſſi bien que ſa femme, & mourut dans cette Ville en 1538, âgé de ſoixante-huit ans. On a de lui un Traité *de Vino & Pomaceo*, imprimé à Paris en 1588 in-8, que Jaques de Cahaignes Médecin célébre, qui avoit été ſon Diſciple, traduiſit en François, de même qu'un autre Traité de Paumier *de Lue Venerea* (3).

(1) Niceron *Homm. Ill.* Tom. VIII. p. 274.

(2) Tiré du *Supplement de Moreri* de Paris. 1735.

(3) Les-mêmes.

[*B*] *Le goût qu'il prit à la lecture des Romans penſa déranger ſes études.*] ,, Un Seigneur Breton, qui les aimoit, la lui ,, avoit recommandée, comme quelque choſe d'agréable & ,, d'amuſant. Il ſuivit malheureuſement ſon conſeil, & il y ,, prit un tel goût, qu'il fut une année entiére ſans pouvoir ,, s'occuper d'autres choſes; il paſſoit les jours & les nuits ,, à les lire, & en cherchoit partout avec avidité. Mais il ,, reconnut enfin ſa folie, & ſe voyant dans la ſituation d'un ,, homme, qui a rêvé qu'il s'eſt trouvé à un bon repas, & ,, qui meurt de faim à ſon réveil, il regretta un tems qu'il ,, auroit pu mieux employer à la lecture des Hiſtoriens. ,, L'amour qu'il avoit eu pour les Livres, qui le lui avoient ,, fait perdre, ſe changea en une haine, dont il ne revint ja- ,, mais. Il ſongea à réparer cette perte par une application ,, extraordinaire, & réſolut de ne plus s'appliquer qu'à des ,, études ſérieuſes & utiles (4)". On pourroit obſerver ſur cet exemple, que les meilleures choſes ont toujours quelques ſuites fâcheuſes, & qu'il n'y a ſorte d'amuſement, dont on ne puiſſe abuſer, ce qui ne prouve pas qu'il ſoit défendu ou dangereux de les prendre. ,, Il y a, *dit fort judicieuſement* ,, *Madame de Sevigné* (5), il y a des exemples des bons & ,, des mauvais effets de ces ſortes de lectures; vous ne les ,, aimez pas, vous avez fort bien réuſſi: je les aimois, je ,, n'ai pas trop mal couru ma carriére: tout eſt ſain aux ,, ſains, comme vous dites; pour moi qui voulois m'appuyer ,, dans mon goût, je trouvois qu'un jeune homme deve- ,, noit généreux & brave, en voyant mes héros, & qu'une ,, fille devenoit honnête & ſage, en liſant Cléopatre: quel- ,, quefois il y en a qui prennent un peu les choſes de travers; ,, mais ces perſonnes ne feroient peut-être guére mieux, ,, quand elles ne ſçauroient pas lire: quand on a l'eſprit ,, bien fait, on n'eſt pas aiſée à gâter: Madame de la Fayette en ,, eſt encore un exemple: cependant il eſt très-aſſuré, très- ,, vrai, très-certain que Mr. Nicole vaut mieux. . . . je vous ,, conjure, ma Chére Pauline, de ne pas tant laiſſer tourner ,, votre eſprit du côté des choſes frivoles, que vous n'en ,, conſerviez pour les ſolides, & pour les Hiſtoires . . . . ,, chaque choſe a ſon tems". Voilà la bonne régle: il faut donner à chaque choſe ſon prix, & une lecture amuſante pour délaſſer d'études plus ſérieuſes, ne fera jamais perdre à un bon eſprit le goût des choſes utiles. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que les perſonnes d'un certain âge & d'un caractére raiſonnable, qui aiment à s'amuſer par la lecture d'un joli Roman, en ont preſque honte, quelque plaiſir qu'elles y prennent: la plupart pourroient dire comme Madame de Sevigné (6). ,, La beauté des ſentimens, la violence des paſſions, la ,, grandeur des événemens, & le ſuccès miraculeux de leurs ,, redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite ,, fille: j'entre dans leurs deſſeins; & ſi je n'avois Mr. de la ,, R. F. & M. d'Hacqueville pour me conſoler, je me pen- ,, drois de trouver encore en moi cette foibleſſe. Vous ,, m'apparoiſſez pour me faire honte; mais je me dis de mé- ,, chantes raiſons, & je continue . . . . . *Cléopatre* va ſon ,, train, *dit-elle ailleurs* (7), mais ſans empreſſement: c'eſt ,, aux heures perduës. C'eſt ordinairement ſur cette lecture ,, que je m'endors. Le caractére m'en plaît beaucoup plus ,, que le ſtile. Pour les ſentimens, j'avouë qu'ils me plai- ,, ſent, & qu'ils ſont d'une perfection qui remplit mon idée ,, ſur la belle ame. Vous ſçavez auſſi que je ne hais pas les ,, grands coups d'épée, tellement que voilà qui eſt bien, ,, pourvu que l'on m'en garde le ſecret".

(4) Niceron *loc. cit.* p. 276. 277.

(5) *Lettres.* Tom. VI. Lett. 598. p. 328. 329.

(6) *Lettres* T. I. Lett. 67. p. 211. 212.

(7) Ibid. Lett. 61. p. 214.

[*C*] *Il a fait voir par ſes Ouvrages, qu'il les poſſédoit bien:*] Il n'a publié pendant ſa vie proprement qu'un ſeul Ouvrage, ſes *Exercitationes in optimos Autores Græcos.* Leide 1668 in-4. Ce fut Mr. Huet, qui engagea Mr. Paumier à recueillir ſes Obſervations ſur divers Auteurs. Cet Ouvrage fut mis ſous preſſe dès l'année 1666 par les ſoins de Gronovius. Nic. Heinſius en parle à Octave Falconiéri en ces termes (8): *Praelo typagraphico etiam permiſit noſter Gronovius eruditas admodum* Palmerii Grentemeſnilii *in Græcos Scriptores animadverſiones.* Outre cet Ouvrage il publia à la naiſſance du Dauphin, fils de Louis XIV. un Dialogue en vers Grecs, entre le Dauphin du Ciel & celui de la Terre. Depuis ſa mort on a publié: *Græciæ antiquæ Deſcriptio.* Leide 1678 in-4: C'eſt Etienne Morin, mort Paſteur & Profeſſeur à Amſterdam, qui a été l'Editeur de cet Ouvrage, à la tête duquel il a mis la Vie de l'Auteur. En 1704 parut: *Jacobi Palmerii à Grentemeſnil*, Κριτικὸν ἐπιχείρημα, *ſive pro Lucano Apologia, e ſcriniis Jani Berkelii, Abr. fil. edita, accedunt ſimilis argumenti nonnulla alia.* A Leide in-8. On a vu dans l'Article en quel tems le Paumier compoſa cet Ouvrage. Les Auteurs du *Journal des Sçavans* (9) trouvent, qu'*il eſt rempli d'une grande érudition, & que c'eût été dommage, qu'il fût demeuré plus long-*

(8) Burman *Sylloge Epiſt.* T. V. p. 523.

(9) Ann. 1704 Journ. 44.

l'Espagnol, l'Allemand, & l'Anglois. Le P. Niceron (*f*) dit que les Réformés, inquiets sur la conservation de leurs priviléges, ayant fait une députation au Roi, le Paumier fut du nombre des Députés, & qu'il fit connoître en cette occasion son habileté & son adresse; mais il ne marque point en quel tems, ni à quelle occasion particuliére se fit cette députation. Il entra dans le service à l'âge de trente-trois ans, & servit en Hollande sous le Prince Maurice & sous le Prince Fréderic-Henri. Après la conclusion de la paix il retourna chez lui, résolu d'y passer ses jours tranquillement, occupé uniquement de ses Livres & de ses études. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'une affaire fâcheuse lui causa bien de l'embarras & du chagrin [*D*]. Il fut obligé même de faire à cette occasion un voyage à Paris, qui lui fournit celle de faire connoissance avec plusieurs Savans, avec lesquels il entretint commerce dans la suite. Ce fut pour lui une consolation dans ses peines, il en trouvoit une autre dans la lecture & l'étude, y donnant le peu de momens qu'il pouvoit avoir de libres, & ce fut en ce tems-là qu'il fit sa Comparaison de Lucain & de Virgile (*g*). Quand son affaire fut heureusement finie, il retourna chez lui, pour y jouïr du repos, qu'il n'avoit goûté depuis longtems, mais il sembloit que ses projets devoient toujours être traversés. A peine fut-il dans sa patrie, qu'il devint amoureux d'une jeune Demoiselle, & cette passion fut si vive, qu'il quitta tout, pour ne s'occuper qu'à lui écrire & à faire des vers à sa louange: il se guérit enfin lui-même, après que ses amis eurent inutilement tenté de le faire (*h*). Mr. de Longueville ayant convoqué l'arriére-Ban, pour aller faire une expédition en Lorraine, le Paumier l'alla trouver à la tête d'une belle jeunesse, & le Duc lui donna une Compagnie de Cavalerie; il s'acquit dans ce poste l'estime & la confiance du Duc, qui convaincu de son habileté lui confia diverses Commissions importantes. La guerre finie, il retourna dans sa patrie, pour y reprendre ses occupations ordinaires. Il perdit en 1648 son frere aîné, avec lequel il avoit toujours vécu dans sa Terre de Vandeuvre, & la veuve de son frere, avec laquelle il continua de demeurer, étant morte peu de tems après, il alla s'établir à Caen, où il y avoit beaucoup d'habiles gens. Il fut le premier promoteur de l'Académie qui y est établie, & il la soutint contre ceux qui la vouloient ruiner. Ayant été attaqué des douleurs de la pierre, il fut obligé de se faire tailler en 1659, & on lui tira neuf pierres, dont la moindre étoit plus grosse qu'une Aveline. Mais de nouvelles douleurs le contraignirent d'en venir à une seconde opération, qui fut plus heureuse que la première, car il en guérit parfaitement & vécut encore dix ans. Ses amis pour l'attacher davantage à la Ville de Caen l'engagérent à se marier, il épousa une Angloise de bonne famille, nommée Marguérite Samborn, qu'il perdit en 1663. Il mourut lui-même, après une année de maladie, le premier Octobre 1670, dans la quatre-vingt-troisiéme année de son âge: on trouve pour lui l'Emblême suivant (*i*). *Pour Mr. de Grentemesnil, tourmenté de la pierre, taillé deux fois, & souffrant les autres cuisantes douleurs, dans lesquelles il est mort, avec une résignation extrême*, Hercule sur le Mont Oeta, où il est brulé, *Sic itur ad astra*: & cette devise: *le fidèle souffrant & mourant dans l'espérance de la resurrection*: un Palmier; *Opprimor ut surgam.* „ C'étoit, *dit le P. Niceron* (*k*), „ un homme d'un esprit excellent, & d'un jugement exquis, dont les mœurs étoient irreprehensibles, „ & qui étoit l'ennemi déclaré du mensonge & de la dissimulation".

(*f*) Ibid. p. 279.

(*g*) Voy. la Rem. [C].

(*h*) Niceron ubi supra. p. 280. 281.

(*i*) *Divertissemens de M. D. B.* Caen 1673. in-12. p. 78. cité dans le *Nouveau Supplement de Moreri* Paris 1749.

(*k*) *Ubi supra.* p. 283.

longtems inconnu. L'Electeur Palatin en ayant ouï parler, la voulut avoir pour en enrichir l'Edition magnifique qu'il faisoit faire de Lucain: mais elle n'y a pourtant pas paru. Le P. Niceron donne une idée assez précise des sentimens de notre Auteur (10). „ Le Paumier ne s'attribue point le „ droit de décider de la préférence, il prétend seulement „ examiner le mérite particulier de chacun d'eux d'une ma„ niére desintéressée. Il trouve que *Virgile* excelle par la „ douceur & l'harmonie de ses vers, & par l'ordonnance & „ la variété de la fable, en quoi plusieurs font consister la „ Poësie. Mais il dit qu'aucun Poëte n'a surpassé *Lucain* par „ le grand & le sublime, par la pompe & la magnificence des „ pensées, qui répondent à la noblesse de son sujet, par les „ hardiesses & la liberté de son esprit. Il compare *Virgile* „ à un grand fleuve, qui roule tranquillement ses eaux dans „ une plaine; les bords qu'il arrose sont garnis de gazons & „ de fleurs, qui forment un Printems éternel, & son cristal „ fait appercevoir des pierres précieuses dans les endroits les „ plus profonds. *Lucain*, au contraire, est comparé à ces „ fleuves rapides, qui tombent avec impétuosité, & qui re„ serrés dans leur lit, se précipitent à grand bruit, & por„ tent l'or & l'abondance dans tous les lieux où ils passent. „ Il y a, continue-t-il, dans *Virgile*, ces vives couleurs & „ cet embonpoint, qui plaisent à la vuë, & qui sont les „ marques naturelles de la santé du corps. Il y a dans *Lu„ cain* de la force & une certaine vigueur qui résulte de la „ solidité des muscles, & de la bonne constitution des au„ tres parties. Le premier se fait plus aimer, le second se „ fait plus admirer. Le premier parle toujours avec grace, „ & d'une maniére qui plait: le second s'exprime avec ar„ deur & véhémence. Le premier persuade, & le second „ commande. Le premier a l'air d'Apollon, qui chante; le „ second imite Jupiter, qui tonne. La Muse du premier a „ plus d'enjouement; celle du second a plus de majesté; ils „ ont cela de commun entre eux, qu'ils ravissent, qu'ils en„ lévent, & qu'ils piquent également leurs lecteurs; plus on „ les lit, plus on a de plaisir à les lire". Le Paumier allégue aussi une raison de politique de la préférence que les Romains donnérent à Virgile, qui est très-ingénieuse, si elle n'est vraye: c'est que Virgile flatta finement la maison des Césars, & se mit fort avant dans la faveur d'Auguste. Ainsi son Enéïde, protégée & soutenue par l'Empereur, reçut des applaudissemens extraordinaires. La *Pharsale* eut un fort bien différent. Néron, qui se piquoit de bien faire des vers, avoit une basse jalousie contre Lucain en qualité de Poëte, & il le fit pétir. Son Poëme se sentit de la disgrace de l'Auteur, & la crainte qu'on avoit du Tyran, lui fit refuser les justes louanges, qui lui étoient duës. Avec tous ces appuis Virgile l'a emporté sur Lucain; & de plus, comme il avoit l'avantage du tems, il étoit par avance en possession des suffrages. On trouve aussi des *Notes de notre Savant*, dans un Recueil d'anciens Géographes, imprimé à Leide en 1700 in-4. Le Paumier avoit fait quelques autres Ouvrages, comme on le voit par une Lettre de Mr. de Brieux (11) à Mr. de St. Clair Turgot, Conseiller d'Etat. „ L'un des nôtres, „ *dit-il*, est Mr. de Grentemesnil, qui outre ses Ouvrages „ moins importans, comme le sont un Dialogue amoureux „ fait en Grec, un Poëme en la même langue sur la Becasse, „ un autre sur la naissance de Mr. le Dauphin, une Idylle „ Italien, les cinquante tableaux de cinquante Héroïnes, „ faites en Sonnets François, nous donnera bientôt son A„ pologie Latine pour Lucain, contre Scaliger, ses notes „ sur Théocrite & sur Hezychius, & ses Supplémens au „ Traité de Selden sur les marbres du Comte d'Arondel, „ son Volume d'Observations sur les principaux Auteurs „ Grecs, & enfin son grand travail de la Gréce". Le Pere Nicéron lui attribue (12) l'Edition des Lettres de Claude Sarrau, Orange 1654 in-8, avec l'Eloge de Sarrau à la tête. Mais l'Auteur du *Supplément de Moreri* remarque qu'il est vrai que le Paumier est l'Auteur de l'Eloge, mais qu'il n'y a pas d'apparence qu'il soit l'Editeur des Lettres, puisque l'Epitre dedicatoire à la Reine Christine est signée d'Isaac Sarrau, fils de Claude, qui parle comme Editeur.

[*D*] *Une fâcheuse affaire lui causa bien de l'embarras & du chagrin.* Voici ce que nous apprend sur ce sujet le Pere Ni„ céron (13). Il s'éleva un différend entre deux Gentils„ hommes, dont l'un beaucoup plus puissant en amis & en „ richesses, étoit prêt à accabler par la force l'autre, qui „ n'avoit de son côté que le droit & la raison. Le Paumier „ haïssoit trop les actions injustes, pour en souffrir une si „ criante. Il alla trouver l'agresseur, & tâcha par la douceur „ de le détourner de ses mauvais desseins; mais il ne fit qu'ir„ riter sa fureur, & ils en vinrent presque aux injures. Vo„ yant ses démarches inutiles, il prit le parti de l'opprimé, „ & résolut de le soutenir. Un jour qu'il étoit peu accom„ pagné, le Gentilhomme furieux l'attaqua avec un grand „ nombre de personnes; mais il se défendit si courageuse„ ment, qu'il les mit tous en fuite, & que l'auteur de la „ querelle y fut tué avec plusieurs des siens, sans que le „ Paumier perdît aucun de ses gens. Cette affaire lui causa „ beaucoup d'embarras & de chagrin; mais ayant été por„ tée, après bien des procédures, au Conseil, il fut jugé „ que les agresseurs avoient tort, & le Paumier fut absous". Il paroît que Mr. le Paumier étoit au poil & à la plume, & qu'il n'étoit pas moins adroit à manier les armes, qu'habile à traiter les Sciences: On fait dire à Mr. de Brieux (14), que *Mr. de Grentemesnil, à l'âge de soixante-dix ans, se battit avec avantage contre un jeune Gentilhomme.* Tous les Savans ne sont pas aussi courageux.

(10) *Loc. loc.* p. 284-286.

(11) Elle est à la suite de ses Poësies Latines, P. II. Caen 1669 in-16.

(12) *Homm. Ill.* Tom. X. P. II. p. 267.

(13) Idem Tom. VIII. p. 279. 280.

(14) *Voy.* le *Nouveau Supplém. de Moreri.* Art. PAUMIER. Paris 1749.

PEARSON (JEAN) un des plus savans Evêques d'Angleterre dans le XVII. Siécle, étoit fils de Mr. Robert Pearson, Recteur ou Curé de Creak & Snoring dans la Province de Norfolck, & d'Elisabeth fille du Docteur Richard Vaughan, successivement Evêque de Bangor, de Chester & de Londres.

Jean

Jean Pearſon nâquit à Snoring le 28 Février 1612—13 (*a*): au mois de Mai 1623 on l'envoya dans l'Ecole d'Eaton, d'où il paſſa en Avril 1632 au Collége du Roi à Cambridge. En 1635 il fut reçu Bachelier, & en 1639 Maître-ès-Arts (*b*); il étoit déja Membre de ſon Collége, mais en 1639 il réſigna ſa place, & demeura dans le Collége ſur le pied de Penſionnaire (*c*): la même année il entra dans les Ordres (*d*), & le 30 de Décembre il fut pourvu de la Prébende de Netherhaven dans l'Egliſe de Salisbury (*e*). Au mois de Juin 1640, il devint Chapelain du Garde des Sceaux Finch, qui le nomma en Décembre de la même année au Bénéfice de Torrington dans la Province de Suffolk (*f*). Au commencement des Guerres Civiles Mylord Goring le prit pour ſon Chapelain, & il ſuivit ce Seigneur à l'Armée, il fut enſuite Chapelain du Chevalier Robert Cook à Londres. En 1650 on le fit Miniſtre de St. *Eaſt-Cheap* dans la même Ville (*g*). En 1657 Mr. Pierre Gunning & lui eurent une Diſpute avec deux Catholiques-Romains, dont on imprima une Relation à Paris en 1658 [*A*]. En 1659 il mit une Préface au-devant des *Oeuvres Poſthumes de Mr. Hales* [*B*]; & il publia à Londres in-4, ſon *Explication du*

(*a*) Tiré de quelques Mémoires manuſcrits du Docteur Thomas Smith, du Collége de la Trinité à Cambridge, communiqués par Mr. Thomas Clarke de Middle-Temple; & de l'Extrait des Régitres du Collége du Roi à Cambridge, communiqué par Robert Barkes, Docteur en Médecine, Membre de ce Collége, & de celui des Médecins de Londres, & Médecin de l'Hôpital de Christ. (*b*) Régiſtres de l'Univerſité. (*c*) Régiſtres du Collége. (*d*) Mém. MSS. du Docteur Smith. (*e*) Walker's *Sufferings of the Clergg*. P. II. p. 67. (*f*) Mém. MSS. de Smith. (*g*) Régiſtres du Collége.

[*A*] *Dont on imprima une Relation à Paris en* 1658.] Cette Relation parut ſous le titre du *Schiſme démaſqué: ou Conférence entre Mrs.* Pierre Gunning *&* Jean Pierſon, *Miniſtres, d'une part, & deux Catholiques Romains d'autre part, où l'on détermine, ce que c'eſt que le Schiſme, & qui en eſt coupable. Avec une Courte Récapitulation, où l'on voit d'un coup d'œil tout le précis de la Conférence, pour l'uſage de ceux qui n'ont pas aſſez de lumiéres pour le ſaiſir, ou qui n'ont pas le tems de lire toute la Piéce. On trouve pour Concluſion la décision de la Queſtion principale, ſavoir, qui, des* Proteſtans *ou des* Catholiques Romains *ſont Schiſmatiques. On y a joint une Table des principales matiéres.* Paris 1658 avec Privilége *. Un des Tenans Catholiques Romains paroît ſous les différens noms de *Spencer*, de *Tyrwhitt*, ou de *Hatcliffe*; l'autre étoit un Médecin. A la tête de tout le Recueil on voit une *Préface des deux Diſputeurs Catholiques-Romains, touchant la méthode des deux partis dans les choſes de fait*; nous y apprenons que la Conférence commença au mois de Mai 1657, un peu avant la Pentecôte.

* Comme je n'ai point l'Ouvrage même, je donne le Titre traduit ſur l'Anglois. R. D. T.

Dans un Ouvrage de Mr. Thomas Smith, du Collége de Chriſt à Cambridge, imprimé à Londres en 1659, & intitulé: *Baillon pour les Quakres: Avec une Réponſe au* Quakre non Papiſte *de Mr.* Denn; on trouve les circonſtances ſuivantes de la publication du *Schiſme démaſqué*. „ Tout ce qui ſuit, „ dans votre Livre, *dit Mr. Smith*, touchant Meſſieurs Gunning & Pearſon, qui diſputérent contre les Catholiques-„ Romains, eſt ſuperflu & frivole, de l'aveu de tous ceux „ qui connoiſſent ces deux Miniſtres. Je crois pourtant de-„ voir vous apprendre, que le Catholique-Romain, qui a „ fait imprimer cette Conférence, y a ſi fort altéré, trans-„ poſé, ajoûté, retranché, pour en faire ce qu'il vouloit, „ que je penſe qu'on pourroit auſſi-bien la nommer la Con-„ férence de Denn, que celle de Meſſieurs Pearſon & Gun-„ ning. Je dois vous dire de plus, ce qu'on vous a déjà ré-„ pété plus d'une fois, que ni Monſieur P. ni aucun homme „ ne peut faire le moindre cas d'une Piéce, qui eſt déſavouée „ & démentie par trois perſonnes des quatre qui ont été de „ la Conférence, ſavoir les deux Proteſtans & un des Ca-„ tholiques-Romains. Mais je dois ſurtout, & principale-„ ment, vous exhorter de conſidérer, s'il n'y a pas quel-„ que choſe de ſi ſcandaleux dans le procédé de l'Auteur, „ que chaque Chrétien devroit ſouhaitter qu'on pût le cou-„ vrir du voile du ſilence? Ici, il ajoûte plus de deux-cens „ lignes, comme faiſant partie de la Conférence, tandis qu'il „ n'en fut pas queſtion, pour ne rien dire de pluſieurs addi-„ tions manifeſtes: là, il retranche des feuilles entiéres des „ Proteſtans, auxquelles on trouvoit qu'il étoit trop difficile „ de répondre: en général, on ne trouve preſque nulle part, „ les raiſons miſes enſemble, mais pour l'ordinaire on met „ une partie du même Ecrit de Mr. G. dans un endroit, & „ l'autre partie dans un autre endroit fort éloigné. Je ſerois „ bien-aiſe de ſavoir, ſi tout homme judicieux ne convien-„ dra pas avec moi, que c'eſt-là une Réponſe ſuffiſante à un „ Livre, imprimé aux dépens de la bourſe & de la Conſcien-„ ce des Catholiques-Romains; à un Livre, tellement brouillé, „ qu'il eſt ſi inintelligible, qu'à peine peut-on trouver quel-„ qu'un qui veuille ſe donner la peine de le lire . . . . J. S. „ perſuada à feu M. Guillaume Moor, le Bibliothécaire, „ d'en lire une page; mais il déclara devant pluſieurs per-„ ſonnes, qu'il ne voudroit pas en lire une autre, quand on „ voudroit lui faire préſent de toute l'Edition, à cauſe que „ le Livre étoit ſi inintelligible, par les raiſons que j'ai di-„ tes". Cette *Conférence* fut réimprimée à Oxford du tems du Roi Jaques II. ſous ce Titre: *Le Schiſme de l'Egliſe d'Angleterre démontré, par quatre argumens, ci-devant agités par les Docteurs* Pierre Gunning *&* Jean Pearſon (*ci-devant Evêques de Cheſter & d'Ely*) *& par deux Catholiques-Romains, dans une célébre Conférence ſur ce ſujet.* Cette Piéce fut bientôt après attaquée par le Docteur Guillaume Saywell, Principal du Collége de Jéſus, qui publia à Cambridge en 1688 in-4 une Brochure, intitulée: *Juſtification de la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre par les Canons du Concile de Nicée, des autres Conciles généraux, & par la Tradition de l'Egliſe Catholique. Pour ſervir de Réponſe à une Piéce imprimée à Oxford ſous le titre du* Schiſme, &c. *où l'on montre la fauſſeté & l'indignité de la conduite des Papiſtes, & l'on fait retomber ſur eux l'accuſation de Schiſme; & où l'on prouve que l'Egliſe d'Angleterre eſt véritablement Catholique & Apoſtolique, tant par rapport à ſa Doctrine, que par rapport à ſa Conſtitution.* On nous apprend dans la Préface „ Qu'il y a environ trente ans que „ cette Conférence ſe fit par écrit; & que l'on convint „ de part & d'autre de n'en rien publier que du conſente-„ ment & de l'aveu des deux Partis. Mais par la plus in-„ digne mauvaiſe-foi, un des Tenans, Catholiques-Romains, „ fit imprimer, malgré la foi promiſe, un Livre, qu'il pré-„ tendit donner pour la Relation de la Conférence avec les „ Evêques *Gunning* & *Pearſon*, tandis qu'il avoit ſupprimé, „ altéré ce qu'il lui avoit plû, & tranſpoſé les matiéres à ſa „ guiſe; ſon compagnon eut tant de honte d'un procédé ſi „ mal-honnête & ſi infidéle, qu'il le blâma hautement, & „ qu'il déclara n'avoir pas eu la moindre part à une action „ ſi lâche & ſi perfide, & le témoigna franchement aux per-„ ſonnes intéreſſées". Le Docteur Saywell cite enſuite l'endroit de Mr. Smith rapporté ci-deſſus, & continue en ces termes: *Peut-être quelqu'un demandera-t-il, pourquoi on n'imprima pas en ce tems-là la Conférence complette? En voici la raiſon, c'eſt que les Antagoniſtes Catholiques-Romains avoient embarraſſé la diſpute de ſubtilités obſcures & métaphyſiques que peu de gens auroient compriſes, & qu'un plus petit nombre ſe ſeroient donné la peine de lire, enſorte qu'il étoit inutile d'en fatiguer le Public. D'ailleurs les deux Prélats dirent à leurs Amis, lorſqu'ils leur parlérent de faire une plus ample réponſe, qu'ils jugeoient la choſe entiérement inutile, parce que malgré l'infidélité de la Relation, ce qu'il y avoit d'imprimé de leur part, étoit demeuré ſans réponſe, & qu'il n'y avoit aucun Catholique-Romain qui fût en état d'y répondre; & qu'ils étoient perſuadés que tous ceux qui liroient l'Ouvrage avec attention en conviendroient. A l'égard de la Piéce ajoûtée à la ſuite de la prétendue* Conférence, *& réimprimée aujourd'hui à Oxford, l'Auteur ne dit pas ſeulement, qu'elle ne faiſoit pas partie de la Diſpute, & que c'eſt une Addition de ſa façon, où ils ne ſont pas plus intéreſſés que les autres Théologiens, & ils ne ſe croyent nullement obligés de répondre à tout ce qu'il plaira à cet Auteur d'écrire & de publier; & néanmoins on voudroit faire croire au public, ſur le plus leger fondement, que cette Piéce d'Oxford faiſoit partie de la ſuſdite* Conférence.

[*B*] *En 1659 il mit une Préface au-devant des* Oeuvres Poſthumes *de Mr.* Hales.] Ces Oeuvres parurent à Londres en 1659 in-4, ſous le titre de *Golden Remains of the ever memorable Mr.* John Hales, *du Collége d'Eaton.* Mr. Pearſon dit dans ſa Préface, que ſi Mr. Farindon n'étoit pas mort avant l'impreſſion de cet Ouvrage, il y auroit mis la Vie de Mr. Hales, qu'il avoit commencée. Il aſſure enſuite le Lecteur, qu'en traçant le caractére de Mr. Hales, il ne dira rien que *ce que ſa propre expérience, une liaiſon très-intime, & une haute vénération fondée ſur l'une & ſur l'autre, lui dicteront naturellement.* Nous prendrons cette occaſion d'inſérer ici quelques particularités touchant Mr. *Hales*, qui nous ont été communiquées, depuis l'impreſſion de l'Article que nous avons donné de ce grand-homme, par le ſavant Docteur *Arthur Aſhley Sykes*, Doyen de St. Burien. Voici ce qu'on trouve dans une Lettre du Docteur Nathanaël Ingelo à Mr. Richard Marriot, datée du Collége d'Eaton, le 29 Octobre, l'année n'eſt pas marquée.

„ *Ad* (1^{m}) Mr. Hales vint chez Me. Salter, quelque tems „ après l'Evêque King, & environ un an après ſon expul-„ ſion hors du Collége:

„ *Ad* (2^{m}), Le même Ordre qui interdit à Mr. Farindon „ la liberté de prêcher dans Londres, fit ſortir Mr. Hales de „ chez Me. Salter; diſant, qu'il vouloit ſe retirer, de peur „ de faire quelque tort à ſes amis.

„ *Ad* (6^{m}), Mr. *Mountague* dit, qu'il remit à Mr. Salter „ une explication de ſa croyance ſur la Trinité, conforme à „ la Doctrine de l'Egliſe Anglicane.

„ *Ad* (7^{m}), Mr. *Mountague* a ſouvent ouï dire à Mr. Ha-„ les, que la perſonne, dont il s'agit dans l'Hiſtoire, rap-„ portée par Mr. Farindon dans ſa Préface, étoit *Epiſcopius*.

„ *Ad* (8^{m}), Mr. *Hales* ne vint à Dort en qualité de Cha-„ pelain du Chevalier Carleton, que pour l'accompagner.

„ Aggrégé au Collége d'Eaton le 4 Mai 1613, car c'eſt „ ce que je trouve dans nos Livres.

„ A l'égard du mécontentement de Mr. Hales, tant s'en „ faut qu'il en eût, qu'il auroit de bon cœur renoncé à la „ Prébende, quand l'Archevêque *Laud*, lui en envoya la „ nomination à ſon inſu; il l'auroit même refuſée, ſi elle ne „ lui eût été remiſe à un dîner public, où il étoit avec plu-„ ſieurs de ſes amis, qui lui perſuadérent de l'accepter. „ L'Archevêque le fit auſſi venir, & lui dit qu'il pouvoit „ avoir tel Bénéfice qu'il voudroit, à quoi il répondit; *s'il* „ *plaît à votre Grandeur, j'ai tout ce que je déſire.*

„ Il fut fait Prébendier de Windſor environ deux ans „ avant les Guerres Civiles, & il n'en jouit que deux ans. „ Il demeura dans ſon Collége, réfuſant le *Covenant*, & de „ s'accommoder en aucune autre maniére aux tems; & il fut „ mis dehors, parce qu'il réfuſa de prendre l'engagement. „ Il ne fut malade qu'environ quinze jours, & ſon mal „ n'étoit pas fort conſidérable; & il s'entretint avec ſes amis, „ comme en pleine ſanté, juſques à une demie-heure avant „ ſa mort; Mr. Mountague cauſoit encore alors avec lui, „ mais

du Symbole [*C*], reïmprimée depuis à Londres in-folio, avec des augmentations. En 1660 il prit le Bonnet de Docteur en Théologie (*b*), & le 17 Août de la même année l'Evêque de Londres le nomma à la Cure de Saint-Christophle dans cette Ville (*i*); dans cette année il fut encore fait Principal du Collége de Jésus à Cambridge, & Archidiacre de Surrey. Avant la fin de l'année suivante il étoit Prébendier d'Ely, Professeur en Théologie de la Marguerite à Cambridge, & Président du Collége de la Trinité dans la même Ville. En 1672 il fut promu à l'Evêché de Chester, pour lequel il fut sacré le 9 Février 1672-73. Il a fait quelques autres Ouvrages outre son *Exposition du Symbole* [*D*]. Il mourut à Chester le 16 Juil-

(*b*) Régistres de l'Université.

(*i*) Newcourt's *Repertorium*. V. I. p. 325.

„ mais l'ayant quitté pour une demie-heure, il se trouva mort à son retour, ayant conservé toute sa connoissance jusqu'au dernier moment.

„ Après son établissement à Eaton, il n'a jamais été malade pendant trente ans consécutifs; il étudioit régulièrement depuis cinq heures du matin jusques au soir, sans rien prendre du tout à diner.

„ Vers le tems de la mort de l'Archevêque Laud, il quitta ses appartemens dans le Collége, & se retira en maison particulière à Eaton, où il vécut trois mois inconnu à tout le monde, ne dépensant que six sols par semaine, en vivant de pain & de biére. Comme il avoit coutume auparavant de jeûner depuis le Mardi au Soir, jusques au Jeudi au Soir, il continua dans sa retraite, s'abstenant ce tems-là, de son pain & de sa biére: quand il apprit que l'Archevêque avoit été exécuté, il souhaitta qu'on lui eût tranché la tête à lui, en la place de ce Prélat.

Voici le Testament de Mr. Hales.

„ *In Dei Nomine, Amen. Maii decimo nono.* A. D. 1656.

„ Y ayant longtems que j'ai remis mon âme à la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ, mon unique Sauveur, & mon corps devant naturellement retourner dans la poudre, d'où il a été tiré; moi *Jean Hales* d'Eton, dans la Comté de Bucks, Clerc, dispose par cette derniére volonté des débris de ma petite fortune, de la maniére qui s'ensuit.

„ Premiérement, je donne à ma sœur *Cécile Coombes* cinq Livres sterling. J'en donne autant à ma sœur *Brigitte Galliford*. Je légue aux pauvres d'Eton cinq Livres sterling, à distribuer à la discrétion de mon Héritiére, nommée ci-dessous. Je donne à six personnes, que ma susdite Héritiére choisira, pour porter mon corps, trois Livres sterling, à partager également entre eux. De plus je donne à Mr. *Thomas Mansfield* de Windsor, Epicier, cinq Livres sterl. Je légue aussi à Me. *Marie Collins*, femme de Mr. *Jean Collins* d'Eton, la même somme de cinq Livres sterl. dont elle fera faire une bague, telle qu'elle voudra, pour la garder en mémoire de son pauvre ami défunt. Toutes lesquelles sommes, léguées ici, sont entre les mains de mes deux intimes amis Messieurs *Guillaume Smith*, & *Thomas Mountague*.

„ Je donne de plus tous mes Livres Grecs & Latins (à l'exception des *Oeuvres de St. Jérôme*, que je légue à Mr. *Thomas Mountague*) à mon trés-digne & bien-aimé ami *Guillaume Salter* de Rich-Kings, à qui je légue outre cela cinq Livres sterl. pour qu'il en fasse faire un cachet d'or, gravé de ses Armes, afin de se souvenir de son pauvre ami défunt. Je donne & légue tous mes Livres Anglois, avec ce qui reste d'argent & de meubles quelconques, à Me. *Anne Dickinson*, Veuve de *Jean Dickinson*, dans la maison de laquelle j'ai été pendant longtems, surtout depuis mon injuste expulsion hors de mon Collége, traité toujours avec beaucoup de soin, & d'égards; je dis sa maison, car elle est à elle, & non à moi, ayant été achetée de son argent, quoique pour des raisons particuliéres j'aye souffert qu'elle passât dans le public pour être à moi. Et je nomme & institue par ce présent Acte ladite *Anne* ma seule & unique Héritiére. Je nomme aussi pour Exécuteurs de cette mienne derniére volonté mes bons amis Messieurs *Guillaume Smith* & *Thomas Mountague*, d'Eton, à chacun desquels je donne cinq Livres sterl. les priant humblement d'aider de leurs conseils ma susdite Héritiére, si par hazard il lui survenoit quelque embarras.

„ Et comme il arrive souvent que l'on n'a pas d'argent tout prêt, & qu'il faut quelque tems pour le ramasser, j'ordonne qu'elle ait soin que les Legs, mentionnés ici, soient fidélement & exactement acquittés six mois après mon décès.

„ A l'égard de mon enterrement, je veux, que le soir après ma mort (si cela se peut convenablement) mon corps soit mis en terre dans le Cimétiére d'Eton, s'il arrive que je meure dans ce lieu-là, aussi proche qu'il se pourra de l'endroit où repose mon filleul *Jaques Dickinson* l'aîné; je souhaitte qu'on m'enterre de la maniére la plus simple, sans faire de Sermon, ni sonner de cloche, ni assembler de monde; en un mot sans aucune des cérémonies en usage dans de semblables occasions, surtout ne voulant point de repas, peu convenable à de pareilles circonstances.

„ J'enjoins très-particuliérement à mon Héritiére de ne faire pas le moindre changement à cet article de ma derniére volonté, ni d'elle-même, ni à la sollicitation de qui que ce soit, ni sous aucun prétexte quelconque; car comme pendant ma vie je n'ai rendu aucun service à l'Eglise, je ne veux pas non plus qu'elle me fasse honneur à ma mort".

Probatum fuit Testamentum prædict. coram me Richardo Allestree, *Sacræ Theologiæ Professore, Præposito Collegii Regalis beatæ Mariæ de Eton juxta Windsor. in Com. Bucks Ordinar. Peculiar. Exempt. Jurisdictionis ibidem: vicesimo nono die Mensis Martii* A. D. 1666. *Ac pro me probatum, insinuatum, legitimèque pronuntiatum per eosdem, commissaque est administratio omnium & singulorum Bonorum dict. Defunct. Executrici in eodem Testamento nominat. in Juris forma Jurat. remedio & inter esse cujuscunque in omnibus semp. salvis. Dat. sub sigillo officii mei Præpos. die & anno præd.*

[*C*] *En 1659 il publia à Londres son* Exposition du Symbole.] Elle est dédiée, *aux très-honorables & très-chers Paroissiens de St. Clément East-Cheape.* Voici comment il s'exprime dans la Préface, „ Vous auriez un juste sujet de m'estimer indigne de vos bienfaits continuels, si je pouvois jamais oublier ce que vous exigez de moi. Et il semble qu'on peut en quelque sorte m'accuser d'oubli, ayant été si lent à m'acquitter de mes promesses. Il s'est déjà passé quelques années, depuis que je vous ai prêché sur des Textes de l'Ecriture, choisis à dessein rélativement au Symbole, & que vous me sollicitâtes de donner ces méditations au public. Mais vous voulûtes bien m'accorder, de suivre plutôt mon inclination, qui étoit d'en faire une Explication du Symbole même; & la difficulté de l'Ouvrage en soi, d'un côté, & de l'autre quelques autres occupations, m'ont empêché jusques à-présent d'exécuter mon dessein, ce dont je vous demande pardon". Dans sa *Préface* il observe, que *le Symbole est sans-contredit un abrégé des vérités qui sont les objets de la Foi Chrétienne, & qu'on est persuadé communément qu'il renferme toutes les choses qu'il est nécessaire de croire.* Il explique ensuite la méthode qu'il a suivie dans l'Explication de chaque Article, qui est. Premiérement, d'arranger les termes dans l'ordre, que leur antiquité, & le tems où ils ont été insérés dans le Symbole le demande. En second lieu, d'expliquer tous les termes, & de leur assigner le vrai sens qu'ils doivent avoir. Troisiémement, de marquer quels Dogmes, les termes ainsi expliqués, renferment, & de prouver la vérité de ces Dogmes par les raisons les plus propres à l'établir. En quatriéme lieu, de faire voir de quelle nécessité il est de croire ces Dogmes, & quelle influence ils doivent avoir sur le cœur, de ceux qui les croyent. Enfin, de donner en abrégé ce que chaque Article exprime, par une courte récapitulation, ensorte que chacun puisse savoir, ce qu'il doit avoir dans l'esprit, & ce qu'il fait profession de croire, lorsqu'il récite le Symbole. [☞ Cet Ouvrage de Pearson a été traduit en Latin, sous le titre de *Expositio Symboli Apostolici, juxta Editionem Anglicanam quintam in Linguam Latinam translata.* Francofurti ad Viadrum 1691 in-4. Cette Traduction est de Simon Jean Arnold, Inspecteur des Eglises du Baillage de Sonneberg. Cet Ouvage a été aussi traduit en Flamand *. ADD. DU TRAD.] Dans l'explication du premier Article du Symbole il se déclare contre l'Idée innée de Dieu. *Quoiqu'il y ait eu des personnes*, dit-il (1), *qui se sont imaginés que l'idée de Dieu étoit innée & naturelle à l'âme humaine, ensorte qu'elle nast avec l'homme; je suis persuadé néanmoins, qu'il n'y a point de connoissances innées de quelque chose que ce soit, mais je crois plutôt que l'âme reçoit les premiéres idées des conséquences raisonnées. Si donc dans son origine l'âme est comme une table rase, sur laquelle il n'y a aucun caractére gravé; & si toutes nos connoissances viennent par la voye des sens, par l'instruction, & par le raisonnement, nous ne devons pas attribuer l'idée de Dieu, à aucun principe né avec avec nous.*

* Niceron *Homm. ill.* T. XXXIX. p. 171.

(1) P. 10. de l'Edit. Latine in-4.

[*D*] *Il a fait quelques autres Ouvrages outre son Exposition du Symbole.*] I. *La Réformation point nécessaire.* Londres 1661 in-4. II. *Sermon prononcé en présence du Roi le 19 Mars 1671 sur* Ecclés. XII. 14. *imprimé par ordre exprès de S. M.* Londres 1671 in-4. III. *Annales Cyprianici, sive tredecim annorum, quibus S. Cyprianus inter Christianos versatus est, Historia Chronologica*; imprimé dans *S. Cæcilii Cypriani Opera recognita & illustrata per Joannem Oxoniensem Episcopum.* Oxford 1682 *in-folio.* IV. *Vindiciæ Epistolarum Ignatii adversus Dallæum.* Cambridge 1672 in-4. V. *Cl.* Joannis Pearsoni *Cestriensis nuper Episcopi, Opera posthuma. De serie primorum Romæ Episcoporum Dissertationes duæ: quibus præfigurtur Annales Paulini & Lectiones in Acta Apostolorum. Edenda curavit & auxit* H. Dodwellus, *cujus accessit de eadem successione Dissertatio singularis.* Londres 1688 in-4. Ces Oeuvres Posthumes de notre Evêque renferment une Dissertation sur la vie de St. Paul, cinq Leçons sur les Actes des Apôtres, & deux Dissertations sur la succession des Evêques de Rome. Les *Annales de la Vie de* St. Paul ne contiennent guére que ce qu'on trouve dans les Actes des Apôtres & dans les Epîtres de St. Paul, il place le martyre de cet Apôtre à la derniére année de Néron. Dans les Leçons sur les Actes des Apôtres, il remarque qu'il est fort difficile de fixer le tems précis de la naissance, de la mort, & de l'ascension du Sauveur. Nous savons en général qu'il naquit sous le régne d'Hérode, mais il n'y a aucune circonstance, qui nous marque au juste en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu ici l'ordre des tems, & les Peres ne se sont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient seulement prévenus de la fausse opinion, que Jésus-Christ n'avoit prêché qu'une année. L'Auteur reconnoit néanmoins que c'est-là un point de pure curiosité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'Histoire Ecclésiastique; & il pose pour fondement de sa Chronologie que Jésus-Christ fut crucifié la 19 année de l'empire de Tibére. Il réfute en passant deux raisonnemens de Baro-

16 Juillet 1686. Il avoit un frere cadet, nommé RICHARD, qui fit ses premiéres études à Eaton, delà passa dans le Collége du Roi à Cambridge en 1646, où il fut reçu Maître-ès-Arts. Il fut Professeur

Baronius, très-propres à appuyer la Doctrine de l'Eglise Romaine, par rapport au Culte des Images & à la Puissance du Pape. Le Cardinal conclut du passage, où il est dit, que *l'ombre de St. Pierre guérissoit les malades.* 1. Que comme les ombres ont été l'occasion, qui a fait inventer la peinture, & que les ombres ne sont autre chose que l'image du Corps, Dieu a consacré le Culte des images par les miracles, dont il honora l'ombre de St. Pierre. 2. Que Dieu ayant donné à cette ombre de St. Pierre autant de vertu qu'à son Corps, les Papes, qui le représentent, & qui sont comme les ombres de ce grand Apôtre, doivent avoir le même pouvoir, & les mêmes prérogatives que lui.

Mr. Pearson examine ensuite, qui est l'Auteur de la Tradition qui porte, que „ Tibére proposa au Sénat de mettre „ Jésus-Christ au rang des Dieux". Tout le monde convient qu'Eusébe & les Peres ne l'ont dit que sur la foi de Tertullien. Mr. le Févre (2) sans respecter l'autorité de Tertullien, soutient que ce fut une pieuse invention dont il voulut orner son Apologétique : parce qu'en effet il n'y a guéres d'apparence que Tibére, qui n'eut jamais que de l'indifférence & du mépris pour la Religion, se fût embarrassé de faire placer Jésus-Christ au nombre des Dieux. D'ailleurs la raison que Tertullien rapporte du refus du Sénat, rend la chose fort suspecte. Car il dit que le Sénat s'y opposa, parce que l'on n'avoit pas eu recours à son autorité. Mais est-il vraisemblable que le Sénat, qui étoit l'esclave des volontés de Tibére, jusqu'à lui offrir des autels & les honneurs divins, fût devenu si jaloux de son pouvoir pour ce seul moment-là, & qu'il eût osé rejetter une proposition appuyée du suffrage de l'Empereur, pour qui sa complaisance alloit jusqu'à la plus basse servitude? Mr. Van Dale, qui a trouvé que les Peres, donnant un peu trop dans le principe de la bonne intention, fortifioient souvent les preuves de la Religion Chrétienne par de fausses raisons, a combattu de toute sa force cette Histoire de Tertullien, relevée par Eusébe avec tant d'éclat. Cependant Mr. Pearson rejette ici le sentiment de Mr. le Févre, & prétend que le rapport de Tertullien doit être d'un grand poids, parce qu'il pouvoit avoir tiré cette circonstance des régistres du Sénat. On peut même regarder le refus du Sénat comme une flatterie, puisque Tibére ayant rejetté le titre & le rang de Dieu, les Sénateurs crurent lui faire plus d'honneur, en ne voulant élever personne au-dessus de lui. Les Peres en ont parlé sur un autre ton. St. Chrysostôme surtout en a fait un beau mouvement d'éloquence. Il veut que cela ait été ménagé par la Providence, qui voulut que l'Evangile se répandit par toute la Terre sans le secours des Puissances mondaines, & qui ne pût souffrir que Jésus-Christ fût placé au rang des Dieux, faits par la main des hommes *.

(1) Epist. Lib. II. Ep. 12.

* Voyez cette matiére traitée à fond dans une Dissertation de Mr. Iselin, insérée dans la *Bibl. Germ.* Tom. 12 & 13. cit. du Trad.

Dans la premiére Dissertation sur la suite des Evêques de Rome. Mr. Pearson dit qu'il est certain que les Peres du troisiéme, du quatriéme, & même du cinquiéme siécle faisoient bien valoir l'argument de la succession des Evêques contre les Hérétiques. Ils se glorifioient que depuis eux, par un enchaînement non interrompu, ils pouvoient remonter jusqu'aux Apôtres; que par la succession c'étoit le même Troupeau, qu'ils avoient conduit dans les mêmes pâturages: que l'on avoit vu des branches coupées & séparées du tronc, c'est-à-dire, des Sectes divisées du Corps de la Société Chrétienne, secher en des lieux écartés. C'est pourquoi les grandes Eglises étoient si jalouses de conserver le nom & la mémoire de leurs Evêques. Nous n'avons que deux Catalogues des Pontifes Romains; l'un nous est venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les Savans les suivoient indifféremment, mais l'Auteur prétend qu'ils se sont égarés, & que ces Catalogues sont des guides trompeurs, qui conduisent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Eusébe, qui est le plus ancien, il soutient qu'il ne peut pas être fort exact par cette raison, que dans *les Dyptiques* dont il l'a tiré, le tems de la mort des Evêques n'est point désigné. Les Evêque de Rome, surtout dans le premier siécle, ne faisoient pas une assez grande figure, pour attirer les regards. Ainsi l'on ne trouve rien de sûr que depuis le Pape Fabien, qui dans le milieu du troisiéme siécle commit sept Notaires, pour recueillir fidélement les noms des Martyrs, & les circonstances de leur Martyre. Les autres Eglises furent obligées de suivre cet exemple, parce que les Hérétiques s'efforçoient d'interrompre la suite des Evêques pour rompre la chaîne de la Tradition Apostolique. Car dans ces siécles, qui fumoient encore du sang du Sauveur, il n'étoit pas difficile de remonter jusqu'à la source des opinions, qui naissoient dans l'Eglise, & d'assurer la succession de la doctrine aussi-bien que celle des Evêques.

Comme il est certain toujours qu'il y a eu des Evêques à Rome dès le commencement, il semble que la principale difficulté consiste à en trouver la premiére origine. St. Irenée, suivi de toute l'Antiquité, a dit que St. Pierre & St. Paul avoient fondé l'Eglise de Rome. Mr. de Valois convient bien que St. Paul y contribua par ses soins, mais il ne veut pas qu'il en ait été l'Evêque. Cependant St. Epiphane, après avoir dit que St. Jaques avoit été le premier Evêque de Jérusalem, la plus ancienne de toutes les Eglises, dit, que *St. Pierre & St. Paul ont été Evêques de Rome.* On ne peut douter que St. Paul n'ait été à Rome; pour St. Pierre il n'y en a nulle trace dans l'Ecriture. Au-contraire beaucoup d'habiles-gens ont nié son Voyage à Rome. Mr. de Saumaise, qui étoit un illustre protecteur de cette opinion-là, prétendoit que St. Pierre étoit allé d'Antioche à Babylone, où il y avoit une grande moisson, c'est-à-dire un prodigieux nombre de Juifs; & que le nom de Babylone, que l'on a donné depuis à Rome, a donné lieu de diré qu'il avoit été Evêque de cette Ville. Mais Mr. Pearson soutient, qu'il faudroit s'opposer à la voix de toute l'Antiquité, que les Peres ont dit, que St. Pierre avoit été à Rome, avant que l'explication mystique de Babylone fût en usage; & que Babylone, où St. Pierre alla, n'étoit point située dans le fond de l'Assyrie, mais en Egypte, d'où cet Apôtre pût aisément se transporter à Rome. Son principal but est de conclure, que St. Pierre ayant été le premier Evêque de Rome, l'Episcopat est d'institution Apostolique. C'est pourquoi il s'échauffe contre Mr. de Saumaise, qui a soutenu que les Apôtres n'ont point laissé d'Evêques après eux dans les Eglises qu'ils avoient fondées. Il lui fait voir qu'il faudroit accuser l'ancienne Eglise d'avoir supposé des Catalogues des Evêques, & d'avoir mis la fraude en usage: ce qui renverse la vérité de l'Histoire, & l'idée que nous devons avoir de la pureté de ces siécles-là. Pour revenir à Eusébe, Mr. Pearson remarque plusieurs fautes, qui lui sont échappées dans le Catalogue qu'il nous a laissé des Evêques de Rome. Il reprend, entre autres, une faute, qui regarde le Pontificat de Xiste, qu'Eusébe fait durer huit ans dans sa Chronique, & onze ans dans son Histoire.. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne sont véritables; car il a dû laisser une place au Pape Etienne, dont le Pontificat seroit englouti par le trop long régne de Xiste. Le Catalogue Latin n'a pas plus de certitude, selon Mr. Pearson. Quoiqu'on l'ait fait passer sous le nom du Pape Damase, qui vivoit dans le quatriéme siécle, l'Auteur en est inconnu, & il portoit autrefois le titre de *Gesta Pontificalia.* Blondel l'a pourtant honoré de son éloge favori, en disant qu'il étoit écrit *avec un des rayons du Soleil.* Isidore Mercator l'a suivi pour forger ses Décretales, qu'il a voulu aussi attribuer au Pape Damase, afin de leur donner plus de poids. On soutient donc ici, que le stile en est trop barbare, & que l'ignorance des Cérémonies de l'Eglise paroit trop grossiérement, pour être du Pape Damase. En un mot que malgré l'air d'antiquité, que l'Auteur s'est efforcé d'y donner, c'est un Ouvrage forgé dans le sixiéme siécle, qui a été continué par Anastase le Bibliothécaire.

Par conséquent il est nécessaire de dresser une autre Chronologie des Evêques de Rome, en corrigeant les erreurs de celles, dont nous venons de parler. C'est à quoi est destinée la *seconde Dissertation.* Or c'est une entreprise qui a bien des embarras. Car si l'on a oublié quelque Pape, il faut pour lui trouver sa place reculer ou racourcir le régne des autres. Si au-contraire il y en a quelqu'un de trop, il faut avoir les yeux par-tout, & distribuer les années de celui qu'on chassera, si à propos, que l'on n'aille pas choquer une circonstance certaine dans l'Histoire. Mr. Pearson remarque d'abord, que *Cletus* & *Anacletus*, que l'on compte d'ordinaire comme deux Papes différens, ne font que la même personne; c'est-à-dire qu'en ôtant deux syllabes du nom d'*Anacletus*, on lui fait faire deux différens personnages. Ainsi c'est, selon notre Auteur, une faute de Chronologie, qui est la source de bien d'autres, & qui a jetté Baronius dans un anachronisme considérable. Il veut encore que *Linus* ne succéda point à St. Pierre, mais qu'il y fut mis de la main de St. Pierre & de St. Paul, qui ne vouloient pas se fixer eux-mêmes dans une seule Eglise, & qu'il mourut même avant les Apôtres. Bien plus, quelques-uns ont soutenu que Linus & Cletus furent commis ensemble pour gouverner l'Eglise de Rome avec une égale autorité. Cela résulte de ce Catalogue ou Livre Pontifical du Pape Damase, contre lequel Mr. Pearson a témoigné tant de chagrin. C'est aussi le sentiment de Ruffin & du vénérable Béde. D'où Blondel & Saumaise ont conclu que dans la premiére & la plus pure Antiquité, les Prêtres gouvernoient l'Eglise, avec cette seule différence entre eux, que le plus ancien présidoit. Mr. Pearson prétend, que cette égalité a été inconnue à tous les Peres, dont il faudroit renverser le trône Episcopal, s'il est vrai que l'autorité fût partagée entre les Prêtres, & qu'il n'y eût d'autre prééminence entre eux que celle de l'âge: Enfin, reprenant la Chronologie, il soutient que Clément mourut en 83, & renverse ainsi la supputation de Baronius & du P. Petau, qui le font vivre jusqu'en l'année 110 ou 111. Il répond, ou plutôt Mr. Dodwell pour lui, à trois Objections que l'on peut opposer à cette Chronologie. La premiére est, que Clément souffrit le martyre sous l'empire de Trajan, qui ne commença à régner qu'en 98. Mr. Dodwell dit que ce martyre n'est pas une chose bien constante, & que l'on a confondu le nom du Pape Clément, avec celui de Clément le Consul, qui véritablement fut martyr. C'est un honneur que l'on a fait à bien des Papes, qui sont pourtant morts fort tranquillement. La seconde est, que Clément donna le voile à une Vierge, nommée *Domitilla*, sur la fin du régne de Domitien, qui tombe en l'année 95. Pour résoudre cette difficulté Mr. Dodwell s'engage dans une digression fort curieuse, qui tend à faire voir que la cérémonie de voiler les Vierges n'étoit point en usage en ce tems-là, d'où il conclut que l'Histoire de Domitilla, voilée par le Pape Clément, est une pure imagination contraire à l'Histoire des premiers siécles. Mr. Pearson suit dans sa Chronologie des premiers Papes la supputation d'Eutychius; il dit que Clément étant mort en 83, Evariste, Alexandre, Sixte & Thélesphore lui succédérent. Le dernier, selon lui, mourut dès l'année 122, au-lieu que les Chronologistes le font d'ordinaire régner jusqu'en

ſeur en Droit Civil au Collége de Greſham à Londres, & conſerva ſa place dans le Collége. Au commencement de l'année 1667, le Prince de Toſcane étant venu viſiter l'Univerſité de Cambridge, Richard Pearſon fut créé Docteur en Droit, & il étoit en ce tems-là Sous-Bibliothécaire de la Bibliothéque du Roi à St. James. Il mourut en 1670, dans la Religion Catholique-Romaine, à ce que l'on prétend. C'étoit un homme fort ſavant, & ſurtout très-verſé dans la Langue Grecque; il aimoit beaucoup à voyager (*k*). [☞ Il eſt étonnant que l'Auteur de cet Article, n'ait pas fait honneur à Meſſieurs Jean & Richard Pearſon de la part qu'ils ont euë à un Ouvrage très-conſidérable & fort connu parmi les Savans, je parle du grand Recueil de Commentateurs & de Traités ſur l'Ecriture Sainte, intitulé: *Critici Sacri, ſive Doctiſſimorum Virorum in Sacra Biblia Annotationes & Tractatus*, imprimé pour la premiére fois à Londres en 1660 & 1661 en neuf Volumes *in-folio*. Meſſieurs Pearſon travaillérent à cet Ouvrage avec Mrs. Antoine Scattergood, Chanoine de Lincoln, & François Gouldman, Recteur ou Curé d'Okendon dans la Comté d'Eſſex; la Préface ou l'Epître au Lecteur eſt ſignée de ces quatre Savans. Mr. Burnet nous donne une idée fort avantageuſe de notre Evêque (*l*). „ L'Angleterre, „ *dit-il*, perdit cette année (1686) deux illuſtres Prélats, Pearſon Evêque de Cheſter, & Fell Evêque „ d'Oxford. Le premier fut à tous égards le plus grand Théologien de ſon ſiécle; homme d'un grand „ ſavoir, d'un profond raiſonnement, d'un eſprit droit; judicieux & grave Prédicateur; ſe propoſant „ plus d'inſtruire que de toucher; d'une Vie exemplaire, & d'une douceur charmante. Son *Explication* „ *du Symbole des Apôtres* eſt un des meilleurs Ouvrages que l'Egliſe Anglicane ait produits. On le trou- „ voit trop facile & trop relâché dans ſon Dioceſe, & l'on ne peut nier qu'il ne fût meilleur Théo- „ logien qu'Evêque. Il fut un exemple parlant de la foibleſſe de l'Eſprit-humain, car pluſieurs années „ avant ſa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance". Le P. Niceron lui a auſſi rendu juſtice, en diſant (*m*) que „ c'étoit un des plus ſçavans hommes du parti des Epiſco- „ paux d'Angleterre, qui avoit joint à l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'il poſſédoit parfaitement, „ une grande connoiſſance des Langues & des Antiquités Payennes". Je remarquerai en finiſſant, que l'Auteur que je viens de citer s'eſt trompé ſur le tems & ſur le lieu de la naiſſance de Pearſon, il dit *qu'il nâquit vers l'an 1615 à Creake*. ADD. DU TRAD.]

(*k*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1160.

(*l*) *Mém. Hiſt. de la Grande-Bretagne* T. III. p. 165. Ed. in-12.

(*m*) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XXXIX. p. 172.

qu'en l'année 152. Il fait voir que Baronius s'eſt lourdement trompé, en faiſant mourir Evariſte ſous l'empire d'Adrien, puiſque tous les Martyrologes prouvent le contraire. Cependant quoique le Martyrologe Romain porte, qu'Alexandre ſucceſſeur d'Evariſte mourut ſous Trajan, Baronius a effacé le nom de Trajan, pour mettre celui d'Adrien. Il prouve cette différence de trente années, qui ſe trouve entre ſa Chronologie & celle des autres, par diverſes circonſtances tirées de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Les Latins prétendent qu'*Anicet* ſuccéda à *Hygin*, & les Grecs ſoutiennent que ce fut *Pius*. Mr. Pearſon appuye le ſentiment des Grecs, & il en tire cette conſéquence, que des Lettres du Pape *Pius*, où l'on trouve le mot de *Meſſe*, & que Baronius appelle des *Epîtres d'or*, ſont ſuppoſées, parce que ce faux *Pius* y eſt repréſenté comme le ſucceſſeur d'*Anicet*. On prouve enſuite qu'Anicet ne fut élevé ſur le ſiége de Rome qu'en 142, par cette raiſon, que Polycarpe vint à Rome ſous ſon Pontificat. Or St. Irenée qui a écrit ſon Traité des Héréſies dès l'an 180, témoigne que pluſieurs avoient déjà ſuccédé à Polycarpe, qui par conſéquent avoit ſouffert le martyre vers l'an 147, à l'âge de 87 ans. Soter mourut en l'an 170, après avoir occupé le ſiége de Rome, pendant huit années entiéres, ſelon Euſébe, & beaucoup d'autres. Mais Baronius, ayant dreſſé un autre plan de Chronologie, a trouvé à propos de retrancher cinq années du Pontificat de Soter. Mr. Pearſon prétend que le Martyre de ce Pape étoit fort douteux dans les autres Martyrologes (4). [☞ Le Pere Niceron (5) met dans le Catalogue des Ouvrages de Pearſon une Edition Grecque du Vieux & du Nouveau Teſtament: *Vetus Teſtamentum Græcum, cum Præfatione* (Joannis Pearſon) *Accedit Novum Teſtamentum Græcum.* Cantabrigiæ 1665 in-12. 3 voll. ADD. DU TRAD.]

(4) *Voy. Hiſt. des Ouvrages des Sçavans. Janvier* 1688. Art. I. (*on n'a fait ici que le copier. Rem. du Trad.*)

(5) *Homm. Ill.* Tom. XXXIX. p. 171.

☞ PECHLINUS (JEAN-NICOLAS) célébre Médecin du XVII. Siécle, nâquit à Leide, de Jean Pechlin, Miniſtre de l'Egliſe Luthérienne de cette Ville, originaire du Holſtein, qui comptoit parmi ſes ancêtres, Martin Pechlin, fameux Corſaire de l'Ile de Fémeren, dont la poſtérité s'étoit établie dans le Pays de Mecklenbourg (*a*). Pechlinus, après avoir fait ſes Claſſes à Leide, y fit auſſi ſes études Académiques, Jean-Frédéric Gronovius lui enſeigna les Belles-Lettres, & il eût pour Maîtres dans la Médecine Silvius, Charles Drelincourt, & Nicolas Stenon, ſous leſquels il fit des progrès extraordinaires, ayant pour compagnon d'étude Corneille Bontekoe, qui fut depuis premier Médecin de la Cour de Brandebourg. Notre Savant fut reçu Docteur en Médecine en 1667 (*b*), & alla voyager immédiatement après, pour ſe perfectionner dans ſon Art. En Italie, il demeura quelque tems à Padoue, où il jouït du commerce du fameux Octavio Ferrari, à qui Gronovius l'avoit recommandé, & de celui d'autres ſavans hommes. De retour à Leide, il y pratiqua avec beaucoup de ſuccès, ce qui joint à ſon excellent *Traité des Purgatifs* [*A*], qu'il publia en 1672, lui acquit bientôt un grand nom, tellement que

(*a*) Mollerus *Cimb. Litér.* T. II. p. 633.

(*b*) Idem ibid.

[*A*] *Son excellent Traité des Purgatifs.*] Il parut ſous le titre de *Exercitatio nova de Purgantium Medicamentorum facultatibus.* Leide 1672 in-8. Il s'en fit une ſeconde Edition, augmentée d'une table des matiéres, à Amſterdam en 1702 in-8. Cet Ouvrage eſt partagé en deux Sections. Dans la premiére l'Auteur recherche, en quoi conſiſte la vertu des Médicamens purgatifs, conſidérés en eux-mêmes: Dans la ſeconde, il tâche d'expliquer méchaniquement l'opération de ces mêmes Purgatifs, lorſqu'ils ſont pris intérieurement. Tous ceux qui ont parlé de ce Traité, l'ont fait avec éloge. Les Auteurs du *Journal des Sçavans*, qui en donnérent un extrait aſſez étendu ſur la ſeconde Edition (1), en parlent en ces termes. „ Cet Ouvrage, qui fut imprimé pour la premiére „ fois en 1672, eſt fort au-deſſus de tous ceux qui ont paru „ ſur cette même matiére, en divers tems, & qui ont acquis „ quelque réputation à Braſſavole, Fallope, Eraſte, Puteanus, Rolfincius, Freitagius, &c." & plus bas, après avoir indiqué la diviſion de l'Ouvrage, les Journaliſtes diſent: „ On „ ſe ſert, pour l'éclairciſſement de ces deux points, des di- „ verſes lumiéres que fourniſſent la Chymie, & l'Anatomie „ moderne; & l'Auteur a ſoin, dans tout ce qu'il nous dé- „ couvre de curieux ſur ce ſujet, d'y répandre mille traits „ d'érudition, qui ſont ſentir que ſon application aux Scien- „ ces naturelles ne lui a point fait perdre le goût des Hu- „ manités; circonſtance, qui en lui faiſant honneur auprès „ des Sçavans, rendra peut-être ſon Livre, beaucoup moins „ intelligible aux Médecins d'une médiocre litérature". Ces Meſſieurs finiſſent en ajoûtant, que cet Ouvrage *mérite certainement d'être lu avec réflexion.* C'étoit néanmoins-là comme le coup d'eſſai de Pechlinus, n'ayant encore rien donné au Public, que ſa Diſſertation inaugurale *De Apoplexia*, Leide 1667 in-4. Mais dans la ſuite il donna pluſieurs autres Ouvrages, dont nous ajoûterons ici le Catalogue. I. *Jani Leoniceni Veronenſis, Metamorphoſis Æſculapii, & Apollinis Pancreatici.* Leide, *apud Philippum Bonum.* A. 1673 in-8. C'eſt une Piéce Satyrique contre Silvius, Profeſſeur de Leide, déſigné par le nom d'Eſculape, & contre Renier de Graef, Médecin d'Amſterdam, & contre leurs partiſans: l'Auteur y prend la défenſe des anciens Médecins, & juſtifie que ces nouveaux Eſculapes s'attribuoient des découvertes, faites longtems avant eux. Mollerus (2) aſſure que Pechlinus luimême lui a avoué qu'il étoit l'Auteur de cet Ouvrage, que Placcius lui attribue auſſi (3). Schelhammer en marque en peu de mots l'occaſion (4): *Sub Jani Leoniceni nomine latere voluit Vir quidam ingenio atque eruditione præſtantiſſimus, qui, cum ſal oleoſum volatile divinitus revelatum Sylvio non crederet, ob eam rem probris laceſſitus, injuriam acri ſtylo vindicavit, & paucis etiam hujus dogmatis vanitatem tetigit: ſed, cum interim, ſub prælo ſudante opuſculo, Sylvius intermoreretur, adverſus diſcipulum & dogmatis ejuſdem propalatorem novum, Regnerum de Graef, ingenioſiſſimum ſcriptum direxit, ne videretur mortuo Leoni inſultaſſe.* II. *De aëris & alimenti defectu, ac vita ſub aquis.* Kiel 1676 in-8. Il écrivit cette piéce à l'occaſion de l'avanture d'un Jardinier de Tronningholm en Suéde, qui étant tombé dans l'eau, y demeura ſous la glace, en fut retiré au bout de ſeize heures, & fut rappellé à la vie. Pechlinus examine juſqu'où l'air & l'aliment ſont néceſſaires pour la vie des Végétables, & des Animaux de toute eſpéce: il y recherche comment un homme peut vivre ſous l'eau, & il rapporte quantité d'exemples de perſonnes qui ont vécu pendant pluſieurs heures ſous l'eau. On a parlé de ce Traité dans le Journal des Sçavans (5). III. *Exercitatio Anatomico-Medica, de fabrica & uſu Cordis.* Kiel 1676 in-4. IV. *De habitu & colore Æthiopum, qui vulgo Nigritæ.* Kiel 1677 in-8. Cette Diſſertation eſt adreſſée à Charles Drelincourt, & l'Auteur l'a compoſa ſur les obſervations

(1) *Journ. des Sçav.* Supplém. d'Avril 1707. p. 146. Edit. de Hollande.

(2) *Cimb. Liter.* Tom. II. p. 636.

(3) *De Pſeudonymis num.* 1565.

(4) *Addit. ad H. Conring. Introd. in Art. Med.* Cap. 1. p. 278. *Apud Mollerum, ubi ſupra.*

(5) Ann. 1677. Journal du 15 Avril.

que Christian Albert, Duc de Holstein-Gottorp, l'appella en 1673 pour remplir une Chaire de Médecine dans l'Académie de Kiel, dont il prit possession au mois de Novembre par une Harangue *De Medicorum Sectâ optimâ*, & dès l'année suivante 1674 il fut pour la premiére fois Recteur de l'Académie. Il y professa pendant sept ans avec beaucoup d'applaudissement; & auroit continué avec plaisir à enseigner la Jeunesse, si la haine & la mauvaise humeur de Jean Daniel Major, premier Professeur en Médecine, son Collégue, ne l'avoit contraint de quitter, comme nous le dirons ci-dessous. En 1678 l'Académie Léopoldine des Curieux de la Nature l'aggrégea au nombre de ses Membres, sous le nom de Télamon, mais il témoigna dans la suite en avoir du regret, parce qu'il ne pouvoit en observer exactement les Statuts, comme il le marquoit au Président de ce Corps, dans une Lettre qui est à la tête des *Observationes Physico-Medicæ* de l'année 1691. La Société Royale de Londres le mit aussi parmi ses Membres en 1692. En 1679 il épousa Anne Dorothée Langellot, fille de Joel Langellot, premier Médecin du Duc de Holstein-Gottorp: Langellot étant mort en 1680, le Duc nomma Pechlinus pour lui succéder; il ne laissa pas de conserver le titre de Professeur en Médecine de Kiel, pendant plusieurs années. Outre la charge de Premier Médecin, il eut en 1689 celle de Bibliothécaire du Duc, & ensuite la qualité de Conseiller du Tribunal Suprême de la Cour, & du Consistoire Supérieur; il occupa dignement ces trois postes jusqu'à sa mort, sous le Duc Christian-Albert, sous Frédéric son Fils & son Successeur, & sous la Régence de Sophie Hedwige de Suéde Veuve du dernier, & pendant la minorité de Charles-Frédéric son fils. Il suivit le Prince Frédéric en Suéde, lorsqu'il y alla en 1698 épouser la Princesse Sophie Hedwige, fille du Roi Charles XI. Cette Princesse l'ayant fait de nouveau venir à Stockholm en 1701, il y passa deux ans, & eut beaucoup de peine à se rétablir d'une dangereuse maladie dont il fut attaqué, desorte qu'il revint à Sleswick en 1703, bien résolu de ne plus s'exposer à être accablé des remédes des Médecins de Suéde, ni à l'air froid de ce Pays-là, qui étoit trop rude pour la délicatesse de son tempérament: mais il ne tint pas parole; dès l'année suivante 1704, il se laissa engager à retourner pour une troisiéme fois à Stockholm, pour avoir soin de l'éducation du jeune Prince Frédéric; mais il ne vécut pas longtems, étant mort au mois de Février de l'an 1706: Il laissa quelques enfans de l'un & de l'autre sexe, entre autres un fils nommé Jean, Assesseur de la Chancellerie de Gottorp, & Bibliothécaire du Duc, après la mort de son pere (*c*). Pechlinus étoit un homme d'un beau génie (*c*) Idem ibid.
& très-judicieux; aimable dans le commerce, & un des plus habiles Médecins de son tems; habile non seulement dans toutes les parties de son Art, mais ne le cédant à personne dans la recherche de ce qu'il y a de plus curieux dans les secrets de la Nature; & si versé dans les Belles-Lettres, qu'il égaloit pour la pureté & pour la beauté de la diction Latine les plus grands Litérateurs, & les Poëtes les plus distingués de son siécle (*d*). Sa *Consultation sur la meilleure Secte du Christianisme* prouve qu'il étoit aussi (*d*) Idem p. 634.
Théologien, mais sa modération lui fit des ennemis parmi ceux de cette profession, & la liberté avec laquelle il jugeoit des prétendues découvertes de quelques Médecins modernes, lui en suscita aussi parmi eux. Un de ses plus violens adversaires a été Christian Thomasius Jurisconsulte de Hall, qui l'a maltraité sans raison [*B*].

vations qu'il eut occasion de faire, en faisant la dissection du corps d'une Négresse, il prétend que la noirceur des Négres est causée par une humeur fuligineuse, qui remplit le tissu réticulaire. V. *Historia Vulneris Thoracici, cum Commentario ad eam publicæ disputationi exposita.* Kiel 1682 in-4. Réimprimée à la fin d'un autre Ouvrage, dont nous parlerons, sous le titre de *Journal du traitement d'une playe de poitrine*: Ephemeridis Vulneris Thoracici, *avec des Remarques.* VI. *Theophilus Bibaculus, seu de potu herbæ Thee Dialogus.* Kiel 1684 in-4. Mr. Bayle donna un Extrait de ce Dialogue sur l'usage du
(6) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Févriér 1685. Art. XI.
Thé (6), il dit que l'Auteur tient le milieu entre ceux qui louent le Thé à perte de vuë, & entre ceux qui le blâment, mais qu'il panche pourtant un peu plus du côté des premiers que du côté des derniers. On trouve dans ce Livre des réflexions fort judicieuses sur la force de l'opinion par rapport au cours des remédes. Il remarque qu'un même remede se trouve successivement à la mode & dans le décri, qu'il ressuscite & qu'il retombe, selon qu'il plait au caprice & à l'inconstance de l'esprit-humain. Il en allégue pour exemples, l'Antimoine & le Quinquina; il parle aussi du *Moxa*, qu'on a prétendu être un remede souverain contre la goûte. VII. *Consultatio desultoria de Christianorum Sectâ, & vitiis Pontificiorum:* Padoue (Amsterdam) 1688 in-8. Cette Consultation étoit comme l'essai d'un plus grand Ouvrage, *De Religione Medici*, qu'il avoit dessein de donner. Il s'est caché sous le nom de
(7) Placcius *de Pseudonymis.* num. 2097.
Janus Philadelphus (7); & Mollerus assure (8), que Pechlinus lui-même ne disconvenoit pas, qu'il en fut l'auteur, avouant qu'il avoit déguisé son stile. Il écrivit cette piéce à
(8) *Cimb. Liter.* T. II. p. 637.
l'occasion du changement de Religion de Stenon, Médecin célébre de Danemarc, qui avoit embrassé la Religion Romaine. Cet Ouvrage, qui est fort court, lui attira des en-
(9) Voy. la Rem. [8].
nemis (9). VIII. *Observationum Physico-Medicarum Libri tres.* Hambourg 1691 in-4; on y a joint la piéce indiquée num. V. Cet Ouvrage est rempli d'un grand nombre d'Observations curieuses. IX. *Venus Transmarina, Lusus Epithalamius in nuptias Friderici, Ducis Holsato-Gottorpiensis, & Hedwigis Sophiæ, Principis Suecorum hereditariæ.* Stockholm 1698 in fol. sans nom d'Auteur. C'est un Poëme héroïque assez long, sur le mariage du Duc de Holstein-Gottorp avec la Princesse de Suéde. X. *Venantii Pacati solitudo, seu Querela de tempore.* Hambourg 1704 in-8. C'est une Satire contre les vices du siécle, & particuliérement contre ceux des Princes, des Courtisans, des Gens de guerre & des Théologiens, en prose & en vers. Cette Piéce avec la *Consultatio desultoria*, ont été réimprimées sous le titre d'*Opuscula selecta.* Hambourg 1709 in-8. XI. *Observationes decem Medico-Physicæ*, Anno IX. & X. Primæ Decuriæ Miscellaneorum Academiæ Naturæ Curiosorum, A. 1679 junctim editis *insertæ.* XII. Divers Programmes Académiques, sacrés, funébres, & pour des Promotions. XIII. Diverses Poësies sur toutes sortes de sujets. Outre ces Ouvrages, il en avoit fait, ébauché & médité d'autres: tels étoient une Réfutation des plus fameux Athées: Son Traité de la Religion du Médecin: une Apologie de sa *Consultatio* contre Poiret: Sa Harangue en prenant possession de sa Chaire de Professeur: une Satire sur l'incertitude de la Médecine: un Dialogue sur le tort qu'ont fait à la Médecine, les opinions du Vulgaire, la Charlatanerie des faux Médecins Théorétiques: une Dissertation sur la question, jusqu'où l'autorité doit prévaloir, ou être suspecte en fait de Médecine & de Physique: Des Remarques sur l'Histoire de l'usage des parties du Corps humain: un Traité de l'Or: un Recueil sous le titre de *Noctes Suecicæ:* Voyage de Suéde, en vers Allemands: une Dissertation sur les Esprits, &c. On lui a attribué à faux deux Ouvrages. Le premier intitulé; *Pasquini Historia Orbis, ad Ann. 1688. Cui accedit Prosographia præcipuorum Europæ statuum, in anni 1689 initio.* A. 1689 in-4. C'est une Piéce anonyme, où l'on applique aux événemens, aux Rois & aux Princes de ce tems-là des Vers, tirés de Virgile & des autres Poëtes anciens. Sur l'autre Ouvrage, attribué faussement à notre Auteur, voyez la Remarque suivante.

[*B*] *Un de ses plus violens adversaires a été Christian Thomasius, Jurisconsulte de Hall, qui l'a maltraité sans raison.*] Avant que de parler de la querelle que lui fit Thomasius, remarquons qu'il eut à souffrir aussi de la part des Médecins ses Confréres; il s'en plaint amérement dans une Lettre à Jean-George Volcammer, Président de l'Académie Léopol-
dine (10): *Multa ego & incredibilia propter Medicinæ scientiam passus sum, patiorque etiamnum, ob quæ fere tædium artis alias præstantissimæ incessit, & eo impellor, ut, quæ ab hominum & vulgi opinione, jam etiam Medicastrorum Lucripetarum sordibus, & Theoreticorum supercilio, in eam illata sunt damna, tristiaque & optimorum hominum patientia indigna, meditato jam dudum, & volente ita Deo, consummando Dialogo Traducam.* Les Théologiens ne lui vouloient pas plus de bien, à l'occasion de sa *Consultatio:* Jean-Jaques Baier en parle en ces termes (11): *Non alia procul dubio* (quam Thomas Browne, Religionis Medici Autor) *habuisset fata celeberrimus quidam & summi ingenii Vir, adhuc superstes in Septentrione, Archiater, si sua de Religione Medici placita typis mandasset. Prodromum eorum dederat de optimâ Christianorum Sectâ, quem ubi austerius aspici a Theologis animadverteret, maluit fortasse reliqua supprimere, quam obtrectandi famæ occasionem aliis suppeditare.* Poiret l'attaqua aussi dans un de ses Ecrits en faveur d'Antoinette Bourignon. Venons à Thomasius. Ce Jurisconsulte publioit tous les mois en Allemand un Ouvrage sous le titre de *Pensées libres sur toute sorte de Livres:* dans le mois de Janvier de l'année 1689, il parla avec éloge de Pechlinus & de sa Consultation, mais il changea bientôt de ton. Il parut une mauvaise petite Brochure sous le titre de *Jani Boccalini Judicium ex Parnasso de trigâ Scriptorum recentiorum.* Cosmopoli 1689, dans laquelle on maltraitoit si grossiérement Matthias Wasmuth, Daniel-George Morhof, & Thomasius surtout, que tous les honnêtes-gens en furent indignés. Le Jurisconsulte de Hall traita cette piéce de Libelle, dans ses *Pensées libres* du mois de Juillet 1689, & l'attribua à Pechlinus, qu'il ne nomma pourtant point: il n'alléguoit d'autres raisons pour le persuader, sinon qu'un de ses amis de Hambourg le lui avoit dit; qu'il avoit appris que Pechlinus avoit apporté cette brochure dans une compagnie de Gens des lettres; & enfin

(10) Elle se trouve à la tête des *Observationes Medico-Physicæ Acad. Nat. Curios.* de l'an 1691. Voy Mollerus *ubi supra.* p. 634.

(11) Dans un Programme sur la Religion des Médecins. *Apud Eund.* p. 631.

que dans une converſation qu'ils avoient eue enſemble, Pechlinus avoit porté de l'Ouvrage Chronologique de Wasmuth, le même jugement que l'Auteur de cette brochure: fondé ſur ces raiſons Thomaſius vomit contre lui tout ſon fiel, & le chargea d'injures. Pechlinus, que le ſentiment de ſon innocence rendoit tranquille, & qui étoit d'ailleurs ennemi des querelles litéraires, ne jugea pas à propos de ſe commettre avec un pareil adverſaire; il ſe contenta d'envoyer à l'Académie de Leipzig, où Thomaſius étoit alors, une Apologie contre les calomnies de ce virulent antagoniſte. Quelques perſonnes attribuérent la Brochure en queſtion à un certain Maſius, Miniſtre à la Campagne dans le Pays de Meckelbourg, & frere de Maſius de Coppenhague, avec lequel Thomaſius avoit de grandes diſputes. Quel qu'en ſoit l'Auteur, il n'y a aucune apparence qu'un homme tel que Pechlinus eût la moindre part à un auſſi mauvais écrit.

☞ PECQUET (JEAN) étoit un Médecin du XVII. Siécle „ qui étoit de Dieppe, & dont „ nous avons un *Traité* curieux *des Veines Lactées*. Il avoit l'eſprit vif & remuant, & tout propre à „ faire des découvertes. Ce ne fut pourtant que par rencontre, lorſqu'il étudioit en Médecine à Montpellier, qu'il trouva le Receptacle du Chile, & le Canal Torachique [*A*] par lequel le Chile coule „ dans les veines. Mais il ſut ſi bien uſer de ce que le hazard lui offroit, & s'expliqua en ſi bons termes & avec tant de netteté, qu'il en eut autant d'honneur que s'il l'avoit trouvé par ſes recherches & par ſes ſoins. Cela le fit connoître à toute l'Europe en un âge où à peine auroit-il oſé lever „ les yeux, ſans ce coup de fortune. Mr. le Surintendant Fouquet voulut l'avoir pour ſon Médecin de plaiſir, c'eſt-à-dire, pour l'entretenir à ſes heures perduës des plus jolies queſtions de la Phyſique: ce que Pecquet faiſoit admirablement. Mais, comme ſi on ne pouvoit jamais être entiérement „ heureux chez les Grands, ſon cheval s'étant abatu ſous lui dans les ruës de Paris, il eut la jambe „ caſſée. Il venoit d'ordinaire aux Conférences de Mr. Rohault, & s'y faiſoit écouter autant que perſonne. Ce fut-là que le voyant d'ordinaire, je liai amitié avec lui, comme avec un homme de fort „ bon commerce. Depuis la diſgrace de ſon Maître, m'étant retiré en Province, je n'entendis plus „ parler de lui juſqu'en l'année 1670, que je le rencontrai chez un de mes amis à la Campagne. Quand „ je ne l'aurois pas reconnu à l'air de ſon viſage, ſon haleine me l'auroit fait ſentir, à cauſe de la méchante habitude qu'il avoit de boire de l'Eau-de-vie. Il en conſeilloit l'uſage à ſes amis, comme un „ reméde à tous maux; mais l'Eau-de-vie fut pour lui une Eau de mort. Elle lui brula les entrailles, „ & avança ſes jours, qu'il auroit pu employer utilement au ſervice du Public (*a*)". Je trouve dans Moreri, qu'il mourut à Paris en Février 1674.

(*a*) Tiré de Vigneul Marville *Mélang. d'Hiſt. & de Litérat.* T. II. p. 5-7.

[*A*] *Trouva le Receptacle du Chile & le Canal Torachique.*] Tout le monde ne convient pas que cette découverte ſoit duë à Pecquet. Voici ce que dit là-deſſus un célébre Anatomiſte (1). *Vocatur autem ductus ille* thoracicus *a ſitu: a contentis vulgo* Chyliferus . . . . . *Dicitur paſſim etiam ductus* Pecqueti, *quoniam hic Author illum primus inveniſſe creditur anno decimi ſeptimi ſæculi quinquageſimo primo; prout & ciſternam, quæ idcirco a quibuſdam etiam appellatur* receptaculum Pecqueti. *Verum longe prius ductum illum, teſte* Whartono, *obſervavit & devulgavit celeberrimus Anatomicus* Bartholomæus Euſtachius *libro de vena ſine pari edito* Venetiis *anno* 1564, *ex quo ipſe* Whartonus *deſcripſit ſequentia.* „ Itaque in illis animantibus (*de equis videtur loqui*) ab hoc inſigni trunco ſiniſtro, quà poſterior ſedes radicis venæ jugularis internæ „ ſpectat, magna quædam propago germinat, quæ præterquam quod in ejus origine (*inſertione ſcilicet*) oſtiolum ſemicirculare habet, eſt etiam alba (*a chylo*) & aquei humoris (*lymphatici*) plena, nec longe ab ortu in duas partes „ ſcinditur (*bifurcatio*) paulo poſt coëuntes in unam, quæ „ nullos ramos diffundens, juxta ſiniſtrum vertebrarum latus, penetrato ſepto tranſverſo deorſum, ad medium usque lumborum fertur: quo loco latior (*ciſterna*) effecta „ magnamque arteriam circumplexa, obſcuriſſimum finem, „ mihique adhuc non bene perceptum, obtinet". *Hæc deſcriptio ad amuſſim quadrat ductui thoracico & ciſternæ; aſt ordine inverſo, procedendo ſcilicet a ductûs in ſubclaviam inſertione.* Borel (2) parle de Pecquet en termes très-avantageux: il cenſure les Médecins ignorans, „ qui ne veulent point „ apprendre ce qu'on leur veut enſeigner charitablement, ni „ réformer leurs erreurs, & découvrir les nouveaux ſecrets „ de la Nature, les remédes purs que la Chimie leurs préſente pour ſon ſoulagement, & les autres belles choſes que „ l'Anatomie moderne leur offre: en laquelle, *ajoûte-t-il*, „ Mr. Pecquet doit, à mon advis, tenir le premier rang, „ puiſqu'il découvre & fait voir à tous venans des erreurs „ infinies, qui avoient eu cours juſqu'à-préſent, très-préjudiciables à la cure des maladies, comme il vient de faire „ voir très-doctement en ſa *Nouvelle Anatomie*".

(1) Verhagen *Anatome Corp. Hum.* L. I. Tract. II. c. 13.

(2) *Treſor de Recherch. & Antiq. Gauloiſes & Françoiſes.* p. 341.

PEIRCE (JAQUES) célébre Miniſtre Non-Conformiſte, nâquit à Wapping dans Londres, en 1674 (*a*); ſes parens étoient des gens aiſés, qui laiſſérent après eux une bonne réputation de frugalité & d'Oeuvres de charité (*b*). Sa mere qu'il perdit n'ayant encore que ſept ans, & qui mourut après ſon pere, le remit, avec un frere & une ſœur plus âgés que lui, entre les mains de Mr. Matthieu Mead, fameux Miniſtre Non-Conformiſte à Stepney; il demeura chez ſon Tuteur quelque tems après la mort de ſa mere, & eut les mêmes maîtres que les fils de Mr. Mead, entre autres Mr. Jean Neſbit, depuis Miniſtre Indépendant à Londres. Mr. Mead eut ſoin de le placer enſuite dans d'autres Ecoles, & l'envoya enfin à Utrecht, où il fit ſes Etudes Académiques ſous Witſius, Leydecker, Grævius, Leuſden, de Vries, & Luyts; il y fit connoiſſance avec le célébre Adrien Reland, qui étudioit auſſi, & qui après qu'il fut devenu Profeſſeur entretint commerce de Lettres avec lui. Il continua ſes études à Leyde, où il ſuivit particuliérement Perizonius & Noodt, entendant quelquefois les leçons de Gronovius, de Marck, & de Spanheim; & dans la ſuite il a reçu des Lettres fort obligeantes de quelques-uns des Profeſſeurs de ces deux Univerſités. Après avoir demeuré au-delà de cinq ans en Hollande, il retourna en Angleterre, où il vécut ſans emploi quelque tems à Londres, parmi ſes parens; il paſſa auſſi quelque tems à Oxford, où il logea en maiſon particuliére, & viſita la Bibliothéque Bodléïenne. Enſuite à la ſollicitation de ſes amis il prêcha les Dimanches au Soir dans l'Egliſe Non-conformiſte de Miles-Lane, à Londres, & quelquefois à l'occaſion en d'autres lieux, ſans entrer dans les diſputes qui régnoient alors entre les Presbytériens & les Indépendans. Il entra en liaiſon particuliére avec les Miniſtres des premiers, & au bout de deux ans il ſe fixa à Cambridge ſur leurs inſtances réïterées & ils ſouſcrivirent eux-mêmes généreuſement pour l'y entretenir; il y reçut de la part de pluſieurs perſonnes de l'Univerſité des marques d'eſtime & de bienveillance (*c*). En 1713 il alla à Exeter pour y être Miniſtre d'une Egliſe Non-conformiſte, & il la ſervit juſqu'en l'année 1718, que s'étant élevé une diſpute parmi les Non-conformiſtes ſur le Dogme de la Trinité, on lui propoſa & à Mr. Joſeph Hallet, *Senior*, autre Miniſtre Non-conformiſte d'Exeter, trois Articles à ſigner, ce qu'ils refuſérent l'un & l'autre, & cela fut cauſe qu'on les congédia de leur Egliſe [*A*]. On en forma une autre, dont l'ouverture ſe fit le 15 Mars

(*a*) Mr. Joſeph Hallet *Jun.* dans ſon Sermon funébre ſur la mort de Mr. Pierces, dit, *qu'il étoit dans ſa 53. année lorſqu'il mourut le 30 Mars 1726.*

(*b*) V. Mr. Pierce's Poſtſcript, to his *Remarcks upon the account of what was tranſacted in the Aſſembly at Exon.* Londres 1819 in-8.

(*c*) Ibid.

[*A*] *On lui propoſa & à Mr. Joſeph Hallet* Senior, *autre Miniſtre Non-Conformiſte d'Exeter, trois Articles à ſigner, ce qu'ils refuſérent l'un & l'autre, & cela fut cauſe qu'on les congédia de leur Egliſe.*] Mr. Peirce a donné une relation circonſtanciée de toute cette affaire, dans le *Caſe of the Miniſters ejected at Exon*, Londres 1719 in-8. Le ſecond des Articles qu'on leur propoſoit à ſigner, étoit celui-ci: *Que de nier la veritable & proprement dite Divinité du Fils de Dieu, c'eſt-à-dire, qu'il eſt un même Dieu avec le Pere, eſt une Erreur contraire à la Doctrine de l'Ecriture Sainte, & à la Foi commune des Egliſes Réformées*: c'eſt-à-dire d'une telle nature qu'elle fournit une raiſon légitime & ſuffiſante à un Troupeau de ſe ſéparer de la Communion de ſes Miniſtres, qui tiennent cette opinion. „ Je leur dis ſur cet Article, dit Mr. Peirce „ (1), que j'étois prêt à reconnoître, que *Jéſus-Chriſt & „ le Pere ſont un*, parce qu'il l'a dit. On me demanda ſi „ je voulois reconnoître, qu'ils étoient *un même Dieu?* je „ répondis, que ſi l'on vouloit me montrer le Texte où „ cela ſe trouve, j'étois prêt à y ſouſcrire; mais que j'avois déjà déclaré plus d'une fois, que je ne ſignerois aucun „ Formulaire, qui ne fût énoncé en termes de l'Ecriture: „ que ſuppoſé qu'on voulût faire un Formulaire de Foi de „ cet-

(1) *Caſe of the Miniſters ejected at Exon* p. 11. de la 4. Edit.

Mars 1718-19, & Mr. Pierce y continua l'exercice de son Ministére jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 Mars 1726, étant alors dans sa 53 année. Il fut enterré dans le Cimetiére de St. Léonard, proche d'Exeter [*B*]. Mr. Joseph Hallet *Junior* fit le Sermon funébre le 3 Avril suivant, sur Jean XIII. 17, & cette Piéce fut imprimée à Londres en 1726 in-8. (*C*): Les derniéres volontés de Mr. Pierce lui ôtérent la liberté de lui donner des éloges (*d*); mais, dans une Lettre qui nous a été communiquée (*e*), Mr. Hallet dit que „ Mr. Pierce étoit un homme de la plus solide vertu, d'une vie exemplaire, d'un „ grand savoir, & fort communicatif: il ne se faisoit point de peine de s'entretenir sur des matiéres „ de science avec de jeunes-gens en qui il remarquoit l'envie de s'instruire; leur parlant très-librement, „ & les traitant comme s'ils eussent été ses égaux pour l'âge & les lumiéres". On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages [*D*].

(*d*) *Voy.* la p. 16 du Sermon de Mr. Hallet.

(*e*) Par Mr. Matthieu Wilkins, & datée d'Exeter le 31 Juil. 1738.

„ cette proposition, que *trois & deux font cinq*, je refuserois „ de le signer. J'alléguai pour raison de mon refus con„ stant, que j'étois fortement persuadé, que le plus grand „ préjudice que l'on eût fait à l'Eglise de Dieu, c'étoit de „ soumettre les hommes à des Formulaires non-scripturai„ res; & que Dieu ayant inspiré le noble courage de s'opposer „ à ce joug, à des gens, en qui l'on ne se feroit pas attendu „ de le trouver, je ne pouvois en conscience sacrifier lâ„ chement une liberté, qu'ils défendoient si généreusement". Il dit dans une autre Piéce (2) qu'il changea d'idées sur la Trinité, *en lisant le Livre du Docteur* Clarke *sur cette matiére: Ouvrage*, dit-il, *écrit avec tant de force & de clarté, que je m'étonne seulement que tous ceux qui le lisent ne soient pas convaincus, & que je n'aye pas moi-même apperçu plutôt ce qu'il démontre, je crois pouvoir le dire, être la doctrine de l'Ecriture.*

[*B*] *Il fut enterré dans le Cimetiére de St. Léonard proche d'Exeter.*]. On se proposoit de faire graver sur sa tombe l'Epitaphe suivante, mais le Curé de la Paroisse n'y voulut pas consentir (3).

(2) Security of Truth, without the assistance of Persecution, or Scurrility: Being an Answer to Mr Enty's *Truth and Liberty consistent and maintained.* p. 7.

(3) Voy. *Dr. Benjamin Avory's* Preface. *to Mr. Pierce's Fifteen Sermons* p. 5. & suiv. Londres 1728 in-8.

H. S. E.
JACOBUS PEIRCIUS
Clari Nominis Theologus;
Qui ingenio perspicaci, limatoque judicio
Tantam Eruditionem feliciter conjunxit
Ut utrum eximiis naturæ dotibus,
An industriæ ornamentis, magis conspicuus esset
In dubio reliquisse videatur.
Juvenis studiorum causa Ultrajectum se contulit;
Unde post quinquennium domum reversus,
Indefesso labore atque diligentia,
Omni feré literarum genere mentem implevit,
Quo ad Theologiæ cognitionem subsidii aliquid
Sibi comparare posset.
Tanta igitur optimarum Artium scientia instructus
Cunctas sacri muneris partes fidelissimé præstitit,
Tam accuratis concionibus, quam scriptis eruditis
Plurimum celebratus.
Veritatis autem exquirendæ semper studiosissimus,
Cum in nonnullis tandem accidit ut sententiam mutaret,
Pari prudentia & integritate se gessit;
Nam ut alios ea celare sedulo curavit,
Dum illorum interesse ut scirent haud credidit,
Sic cum primum vulgare necessarium judicavit
Nullo suo commodo aut incommodo adduci potuit,
Quo minus publice profiteretur.
Hinc in quorundam offensionem forte incidens,
Quibuscum antea concorditer vixerat,
Cum reliquam vitæ partem jam magis privatam,
Sibi vero haud minus laboriosam,
Neque aliis minus utilem, transigere statuerat,
Sacris Literis explicandis se præcipué addixit;
Cui præclaro operi cum quatuor annos impenderat,
Partibus quibusdam editis, quæ ingenii
Et Doctrinæ perpetua erunt monumenta,
Lethali morbo correptus pie placideque decessit
III *Kal. April* A. D. MDCCXXVI.
Ætatis suæ LIII,

Le Curé ayant refusé d'admettre l'Epitaphe qu'on vient de voir, on lui demanda la permission de mettre sur la tombe ces paroles: *Ci-gît le Révérend, Savant & Pieux Mr.* JAQUES PIERCE, mais il n'y voulut pas consentir encore: enfin il permit qu'on y mît: Tombeau *de Mr.* JAQUES PIERCE, 1726. Mais on érigea un monument à Mr. Pierce, dans le lieu où se tenoit l'Assemblée dont il étoit Ministre, & on y mit l'Etaphe suivante: „ Ce monument a été „ élevé par des Amis affligés, en témoignage perpétuel de „ la haute estime & du respect qu'ils ont pour la mémoire „ du révérend, pieux & savant Mr. JAQUES PEIRCE PASTEUR, très-digne & très-chéri DE CETTE EGLISE: „ Prédicateur sage, judicieux & touchant: Interpréte labo„ rieux & pénétrant de l'Ecriture Sainte: Amateur & coura„ geux Défenseur de la Vérité: Constant à souffrir, pen„ dant sa vie, pour le maintien des Doctrines de l'Evangile „ de Jésus-Christ, & pour celui des Libertés des Chrétiens, „ privé après sa mort du juste éloge qui lui étoit dû sur „ sa tombe, dans le Cimetiére de St. Léonard, par le re„ fus du Curé de la Paroisse. Ce grand-homme, cet hom„ me de bien est mort en paix, le 30 Mars 1726, dans sa „ 53 année".

[C] *Mr. Joseph Hallet* Jun. *fit le Sermon funébre* . . . . . *& cette piéce fut imprimée, &c.*] Le Prédicateur rapporte le trait suivant du préambule du Testament de Mr. Peirce. „ Je „ recommande sincérement & humblement mon âme à Dieu, „ quand il lui plaira de me retirer de ce monde rempli de „ peines & de trouble: Confessant que je crois fermement „ en un seul Dieu, le Dieu & le Pere de notre Seigneur „ Jésus-Christ; & en ce seul Seigneur Jésus-Christ, en qui „ comme mon Sauveur, j'ai mis toute ma confiance, & par „ le mérite & l'intercession duquel seul; je desire & espére „ de trouver grace auprès de ce Dieu, que j'ai griévement „ offensé, lors-même que j'ai tâché de le servir avec sincé„ rité, & je m'assure qu'il aura ma droiture pour agréable: „ Je déclare encore que je crois sincérement la Religion „ Chrétienne, telle qu'elle est contenue dans l'Ecriture „ Sainte, que j'ai prêchée dans la sincérité de mon cœur, „ & avec toute la pureté possible: Je rends graces à Dieu „ de toute mon âme, de ce qu'il m'a donné la force de ré„ sister aux tentations, auxquelles j'ai été exposé, surtout „ en dernier lieu, de corrompre la parole de Dieu, & de faire „ violence à ma conscience: Déclarant aujourd'hui de la „ maniére la plus sérieuse & la plus solemnelle, à la vuë de „ la mort & de l'Eternité, que ma conscience ne me fait „ aucun reproche sur la part que j'ai euë à la dispute sur la „ Trinité, & que je puis me rappeller la conduite que j'ai „ tenue à cet égard en pubic, avec une confiance, dont je „ m'assure que je ne rougirai point au jour du jugement: & „ je bénis Dieu de ce qu'il m'a fait l'honneur de souffrir pour „ la cause de la Vérité, & pour conserver une conscience „ sans reproche devant lui".

[*D*] *On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. Philosophiques. *Exercitatio Philosophica de Homoe-omeria Anaxagorea.* Utrecht 1692. II. Sur les Disputes entre l'Eglise Anglicane & les Non-Conformistes. 1. *Huit Lettres au Docteur* Wells. Londres 1706 & 1707. 2. *Considération sur le Chapitre* VI. *de* l'Abrégé des London Cases, *touchant le Baptême & le Signe de la Croix.* Londres 1708. 3. *Vindiciæ Fratrum Dissentientium in Anglia.* Londres 1710 in-8. 4. *Examen du devoir d'un Ecclésiastique du bas Parti.* Londres 1711 in-8. 5. *Apologie des Non-Conformistes.* Londres 1717 in-8. 6. *Lettre au Docteur* Bennet, *au sujet du Traité qu'il a publié en dernier lieu touchant la Séparation des Non-jureurs*, &c. Londres 1717 in-8. 7. *Préface* au Livre intitulé, *les Presbytériens justifiés de la mort du Roi Charles* I. Exeter 1717 in-8. 8. *Apologie du Ministére & de l'Ordination des Non-Conformistes.* En deux Parties. Londres 1718 in-8. 9. *Raisons que les Non-Conformistes ont de ne point écrire en faveur de la Persécution. Pour la satisfaction du Docteur* Snape, *en forme de Lettre qui lui est adressée.* Londres 1718 in-8. 10. *Intérêts des Whigs par rapport à l'Acte du Test.* Londres 1718 in-8. 11. *Réflexions sur l'*Apologie *du Doyen* Sherlock *en faveur des Actes touchant les Corporations & le Test.* Londres 1718 in-8. 12. *Défense de l'accusation de faux Exposés contre le Doyen* Sherlock. Londres 1719 in-8. 13. *Paralléle de la fidélité, de la droiture, & de la sincérité de la Haute Eglise & des Non-Conformistes.* Londres 1719 in-8. III. Sur la Dispute d'Exeter. 1. *Exposition du Cas des Ministres congédiés à Exeter.* Londres 1719 in-8. 2. *Apologie* du précédent. Londres 1719 in-8. 3. *Remarques Critiques sur la véritable Relation des Procedures de* Salters-Hall. *Avec une Lettre à Mr.* Eveleigh. Londres 1719 in-8. 4. *Seconde Lettre à Mr.* Eveleigh, *en réponse à sa* Replique modeste. Exeter 1719 in-8. 5. *Lettre à un Ministre qui a souscrit, servant d'Apologie aux* Remarques Critiques, &c. Londres 1719 in-8. 6. *Remarques sur la Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée d'Exeter* Londres 1719 in-8. 7. *Réponse à l'Apologie de l'Assemblée par Mr.* Enty. Londres 1719 in-8. 8. L'*Inquisition d'Occident.* Londres 1720 in-8. 9. *La Confiance de la Vérité contre Mr.* Enty. Londres 1721 in-8. 10. *L'Honnêteté de l'Inquisition démasquée.* Londres 1722 in-8. IV. Sur la Doctrine de la Trinité. 1. *Lettre à un Non-Conformiste d'Exeter.* Londres 1719 in-8. 2. *Défense du pur Christianisme.* En quatre Parties. Londres 1719 & 1720 in-8. 3. *Treize Questions proposées au Rév. Mr.* Walrond, *ou Supplément* à l'Innocent justifié. Londres 1719 in-8. Il parut une Réponse à ces Questions, en 1721, intitulée: *Réponse à quelques Questions imprimées à Exeter touchant la Controverse Arienne.* Cette piéce est attribuée au Docteur Daniel Waterland. Mr. Peirce eut quelque dessein d'y repliquer, mais ayant changé d'idée, M. Joseph Hallet *Jun.* entreprit la défense des Questions, & son Ouvrage a paru à Londres en 1736 in-8 sous ce titre: *Démonstration de la Vérité & de l'Importance de la Doctrine de l'Ecriture Sainte touchant la Trinité & l'Incarnation: ou Défense des* treize Questions *de feu Mr.* Peirce, *& Replique aux Réponses qu'y ont fait le Docteur* W . . . . . *& un autre Auteur*, &c. 4. *Propositions rélatives à la Dispute sur la Trinité, en forme de Lettre à Mr. Enty.* Londres 1720 in-8. 5. *Réponse à une Brochure, intitulée:* les Textes de l'Ecriture Sainte comparés, &c. Londres 1721 in-8. 6. *Replique à la Piéce que Mr.* Enty *vient de publier sous le titre de* la Vérité & la Liberté compatibles, &c. Londres 1721 in-8. V. Commentaires sur l'Ecriture Sainte. 1. *Paraphrase de l'Epître de St. Paul aux Colossiens, accompagnée de Notes. Avec un Appendix sur* Ephés. IV. 8. Londres 1725 in-4. Dédiée au Chevalier Pierre King, premier Juge des Plaidoyers communs. Mr. Peirce dit dans l'Epître dédicatoire: „ Qu'il étoit redevable

„ au

„ au grand Locke, plus qu'à perſonne autre, d'entendre les „ Epitres de St. Paul ; J'ai tâché, *dit-il*, de ſuivre, autant „ qu'il m'a été poſſible, ſes admirables Régles & ſon exem- „ ple". Dans ſa Préface il dit „ Que les Epitres de St. Paul „ ont toujours été regardées comme une des plus belles par- „ ties du Nouveau Teſtament, mais où il ſe trouve, ſelon „ la déclaration de St. Pierre, & comme chacun de ceux „ qui les liſent le ſavent, *des choſes difficiles à entendre*, 2 Pier- „ re III. 16. Ainſi ceux qui ont travaillé ſur l'Ecriture, & à „ en faciliter l'intelligence, ont rendu véritablement ſervice „ à la Religion Chrétienne. Mr. *Locke* a plus fait que per- „ ſonne à cet égard, ſelon moi; & il avoit effectivement „ l'eſprit tout propre à démêler & à ſuivre les raiſonnemens „ profonds & entrelacés d'un Raiſonneur auſſi ſerré, qui „ abonde avec cela en figures, & fait de fréquentes & lon- „ gues digreſſions. Je ne ſuis pas le ſeul qui aye plus d'u- „ ne fois regretté qu'il ne ſe ſoit pas appliqué plutôt à cet- „ te étude, & que nous n'ayons ſes *Paraphraſes* & ſes *Notes* „ que ſur cinq Epitres; cependant nous devons lui en avoir „ beaucoup d'obligation, non ſeulement par le jour qu'el- „ les répandent ſur ces Epitres-là, mais par l'utilité dont „ elles nous ſont pour l'intelligence des autres. J'ai tâché „ dans cet Ouvrage de marcher ſur les traces de ce grand- „ homme . . . . . La raiſon qui m'a déterminé à commencer „ par cette Epitre, a été en partie, parce que c'eſt une de „ celles que Mr. Locke n'a point expliquées, & qu'ainſi on „ n'en avoit point de Commentaire, dans le même goût: „ mais pour parler franchement, mon principal motif a été, „ que Mr. Locke a parfaitement éclairci l'Epitre aux *Ephé- „ ſiens*, qui du côté du but, de la méthode, & de l'expreſ- „ ſion a beaucoup de conformité avec celle aux Coloſſiens, „ qui m'a fait juger que ſon travail me ſeroit d'un grand ſe- „ cours pour le mien. Car je me déterminai d'abord, à fai- „ re entrer dans mon Ouvrage, ce qui ſe trouve dans le ſien „ de convenable à mon but. Et pour qu'on ne m'accuſe pas „ d'être plagiaire, en ne faiſant pas honneur à celui de qui „ j'ai profité, j'avertis le Lecteur, que j'ai ſuivi mon deſſein, „ & que je me ſuis ſouvent ſervi de ſes propres termes, lors „ même que je ne l'ai pas nommé ; & j'ai donné cet avis „ d'autant plus volontiers, pour qu'on eût plus d'attention, „ puiſque ſans cela le Lecteur ne ſauroit pas, ſi ce qu'il lit „ eſt de Mr. Locke, ou de moi. Ce que je viens de dire, „ n'eſt pas pourtant pour donner lieu de penſer que je ne „ ſuis qu'un ſimple Copiſte. J'ai médité & étudié cette E- „ pitre à fond, avec toute l'application dont je ſuis capa- „ ble, & il y a des endroits où je n'ai pu profiter du ſecours „ de Mr. Locke ni de celui d'aucun autre d'une maniére qui „ me ſatisfît; ce qui dans les commencemens de mon tra- „ vail, & même longtems après, m'a fait déſeſpérer d'y rien „ voir, ſinon que je ne les entendois point. Je puis néan- „ moins dire à préſent, que ſur le tout je n'ai pas de gran- „ des raiſons, de tenir ce langage, m'étant ſatisfait ſur la „ plupart des paſſages, qui paroiſſent les plus difficiles". 2. *Paraphraſe ſur l'Epitre de St. Paul aux Philippiens, accompagnée de Notes.* Londres 1725 in-4. 3. *Paraphraſe ſur l'Epitre de St. Paul aux Hébreux, accompagnée de Notes; avec des Diſſertations ſur divers Paſſages de l'Ecriture Sainte.* Londres 1727 in-4. VI. Théologiques. 1. *Eſſai en faveur de la coutume de donner la Communion aux Enfans.* Londres 1728 in-8. 2. *Quinze Sermons & Catechiſme Scripturaire.* Londres 1728 in-8.

(*a*) La plupart des particularités qu'on trouve dans cet Article, ſont tirées d'un Mémoire du Docteur Robert Hooke, qui les avoit copiées d'un Manuſcrit de Mr. Jean Aubery.

PELL (JEAN célébre Mathématicien Anglois du XVII. Siécle (*a*) étoit fils de Mr. Jean Pell, & petit-fils de Mr. Jean Pell de Southwyke dans la Province de Suſſex, d'une ancienne famille de la Comté de Lincoln. Sa mere étoit de la famille des Holland, dans la Province de Kent. Il nâquit le 1 de Mars 1610-11. à Southwyke, où ſon Pere étoit Miniſtre; & il le perdit à l'âge de cinq ou ſix ans. Il fit ſes premiéres études dans l'Ecole publique de Stenning, Ville de la Comté de Suſſex, ſous Mr. Jean Jefferies: âgé de treize ans il entra au Collége de la Trinité à Cambridge, étant déja auſſi avancé que la plupart des Maîtres-ès-Arts de l'Univerſité; & quoiqu'il poſſédât très-bien les Langues Grecque, Hébraïque, & Latine, il ne ſe mit jamais ſur les rangs pour être aggrégé à ſon Collége. Il étoit bien fait, & naturellement robuſte: enſorte qu'il étudioit conſtamment, ſans ſe mettre en peine de prendre quelque recréation. En 1630 il ſe fit recevoir Maître-ès-Arts, & l'année ſuivante il fut aggrégé à l'Univerſité d'Oxford. En 1632 il épouſa Ithamarie, fille cadette de Mr. Henri Reginolles de Londres, dont il eut quatre garçons & quatre filles. Outre les Langues, dont nous avons parlé, il avoit appris & entendoit auſſi fort bien l'Arabe, l'Italien, le François, l'Eſpagnol, l'Allemand, & le Hollandois. Au mois de Décembre de l'année 1643 il alla à Amſterdam, où on le nomma Profeſſeur en Mathématiques, immédiatement après *Martin Hortenſius*; il donna des leçons publiques ſur Diophante, avec beaucoup de ſuccès, comme le témoigne ſon Collégue le ſavant Gerard Jean Voſſius, dans ſon Traité *de Scientiis Mathematicis* (*b*), où il le qualifie, d'*homme d'une grande érudition & de Mathématicien très-ſubtil.* En 1646 le Prince d'Orange l'appella pour être Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématiques dans l'Ecole illuſtre de Breda, que ce Prince venoit de fonder cette année-là. L'année ſuivante il fit imprimer à Amſterdam in-4, *Controverſia cum Chriſtiano Longomontano de verâ Circuli menſurâ* [*A*]. Son *Idée des Mathématiques*, adreſſée à Mr. *Samuel Hartlib*, parut à Londres en 1651 in-12, à la ſuite de l'*Ecole Réformée* de Mr. Jean Dury [*B*]. Pendant qu'il demeura à Breda, il eut pour diſciple

(*b*) Cap. 10.

[*A*] *Il fit imprimer à Amſterdam in-4.* Controverſia cum Chriſtiano Longomontano, de verâ Circuli Menſurâ.] Mr. Baillet touche cette diſpute (1) entre Longomontan & notre Auteur. Il dit que Mr. Deſcartes ſe trouva engagé avec les principaux Mathématiciens de l'Europe, dans la fameuſe diſpute, qui s'éleva en 1645 entre Longomontan & Pell, touchant la quadrature du Cercle . . . . *Longomontan* . . . . . avoit entrepris de la démontrer, écueil ſur lequel les plus grands génies ont juſqu'à préſent fait naufrage: il ne fut pas plus heureux dans ſa tentative, que d'autres avant lui, malgré la haute opinion qu'il avoit conçue de ſon travail. Mr. Pell, Anglois de nation, & Profeſſeur en Mathématiques au Collége d'Amſterdam, y découvrit d'abord bien de faux raiſonnemens; & voyant (2) que le point de la difficulté ſe réduiſoit à la ſolution d'un ſeul Problême, il en fit premiérement la démonſtration en ſon particulier, & réſolut de propoſer la choſe aux plus habiles Mathématiciens de ſa connoiſſance, pour en ſavoir leur ſentiment. Ceux qui l'examinérent (3) & qui lui envoyérent leurs démonſtrations, furent Meſſieurs *Roberval*, *le Pailleur*, *Carcavy*, *Mydorgius*, & le Pere *Merſenne*, qui étoit revenu de ſon voyage d'Italie vers le commencement de Juillet : le Chevalier *Charles Cavendiſh*, & Mr. *Hobbes*, d'Angleterre; *Jean-Adolphe Taſſius*, Mathématicien de Hambourg, *Jean-Louis Wolzogen*, libre Baron d'Autriche, Gentilhomme privé du Roi de Pologne, Carteſien en Philoſophie, & Socinien de Religion; le Pere *Bonaventure Cavalieri*, Italien, Profeſſeur de Mathématiques à Bologne; *Golius*, Profeſſeur à Leyde, & quelques autres Mathématiciens de Hollande. Mr. Deſcartes envoya auſſi à Mr. Pell une courte démonſtration ſur le même ſujet, qui ſervit beaucoup à confirmer ce qu'il avoit avancé contre Longomontan.

(1) *Vie de Deſcartes* T. II. p. 274. *ad ann.* 1645.

(2) *Vit. Hobbian. Auctar.* p. 25 & 26.

(3) Lipſtorp *Specim. Philoſ. Carteſ.* p. 14.

[*B*] *Son* Idée des Mathématiques, *adreſſée Mr. Samuel Hartlib, parut à Londres en* 1651 *in*-12, *à la ſuite de l'*Ecole Réformée *de Mr.* Jean Dury.] Ce petit Volume a pour titre: *L'Ecole Réformée, & le Bibliothécaire Réformé, par* Jean Durie. *A quoi l'on a ajoûté.* I. *Idée des Mathématiques.* II. *Deſcription d'une des principales Bibliothéques d'Allemagne, fondée par un des plus ſavans Princes de l'Europe.* L'Ouvrage de Mr. Pell, en Latin, a été inſéré dans les *Philoſophical Collections* de Mr. Hooke, No. V. p. 127 & ſuiv. avec les Piéces ſuivantes; 1 Une Critique de l'*Idée des Mathématiques*, par le P. Merſenne, datée du 1 Novembre 1639; Mr. Theodore Haak avoit envoyé au P. Merſenne l'ouvrage de Pell, au mois d'Octobre. 2. Réponſe de Mr. Pell à la Critique du P. Merſenne, datée de Londres le 21 Novembre 1639. 3. Replique du P. Merſenne, datée du 10 Décembre 1639. 4. Jugement & Approbation de Deſcartes en faveur du travail de M. Pell, du 8 Février 1640. Comme cette Piéce de Mr. Pell eſt fort rare (en Anglois *) nous en rendrons compte ici avec quelque étendue. L'Auteur dit à Mr. Hartlib, que tout ce qu'il lui a dit ou écrit juſques-là, touchant l'*avancement des Mathématiques*, revient à ceci, que tant que les hommes manquent de *Volonté*, de *Génie*, de *Moyens*, ou de *Loiſir*, pour s'appliquer à ces Sciences, il n'eſt point ſurprenant qu'ils n'y faſſent pas de grands progrès : Pour y remédier Mr. Pell conçoit que les moyens ſuivans ne ſeroient pas inutiles.

* Je ne ſai ſi elle ſe trouve beaucoup en Latin. R. D. T.

I. D'écrire *un Guide* ou *Conſeiller Mathématique* (Conſiliarius Mathematicus) répondant à ces trois Queſtions.

Qu. 1. Quel *fruit* revient-il de l'étude des Mathématiques ?

Qu. 2. Quels *Secours* a-t-on pour parvenir à cette utile connoiſſance ?

Qu. 3. Dans quel *ordre* doit on faire uſage de ces ſecours ?

Il voudroit donc, qu'on trouvât ici.

(I.) Un Diſcours ſimple & populaire ſur l'étendue des Mathématiques, avec l'avantage qui en revient, tant à celui qui s'y applique, qu'au Pays où il ſe trouve bon nombre de gens, qui y excellent.

(II.) Un *Catalogue* des Mathématiciens & de leurs Ouvrages, dans l'ordre qui ſuit.

1. Une Liſte de toutes les eſpéces d'Ecrits Mathématiques connus, tant imprimés que manuſcrits, dans les Bibliothéques publiques où on peut les voir, en numerotant chaque ſorte d'écrits.

2. Un Catalogue Chronologique de tous les Mathématiciens qui ayent jamais été connus, ſelon l'ordre des an- nées

ciple Guillaume Lord Brereton, que George Comte de Norwich, ſon ayeul, y avoit envoyé, & qui fit de grands progrès dans l'Algébre ſous Mr. Pell. Celui-ci repaſſa en Angleterre en 1652: deux ans après

nées, où quelqu'un de leurs Ouvrages a paru pour la premiére fois.

3. Un Catalogue des Ouvrages mêmes, ſelon l'ordre du tems où ils ont paru, en quelque langue que ce ſoit; & cela ſelon la méthode ſuivante: Premiérement, de marquer l'année de Jéſus-Chriſt, & à la ſuite le titre de tous les Ouvrages de Mathématique, imprimés cette année-là, dans tous les Pays, & dans toutes les Langues, à la façon ordinaire des Catalogues: mais 1. En ajoûtant, non ſeulement le format, mais encore le nombre de pages, pour pouvoir eſtimer l'étendue du Livre. 2. En marquant devant le titre l'année à laquelle il faut remonter, pour ſavoir, ou quand l'Ouvrage a été écrit, ou quand il a été imprimé auparavant dans la même Langue, ou en quelque autre. 3. En mettant à la marge, après le titre, l'année où il a été imprimé depuis, & en ſecond lieu, un renvoi au nombre de la Liſte générale du premier Chef, parce qu'à la faveur de ces renvois on pourra parcourir tous les Ouvrages du même genre qui roulent ſur tel ou tel ſujet particulier. 4. En finiſſant par un avis à celui qui veut étudier les Mathématiques, pour lui indiquer les meilleurs Livres de chaque ſorte, dans quel ordre & comment il doit les lire; ce qu'il doit obſerver, & ce dont il doit ſe garder dans la lecture de certains prétendus Mathématiciens, en un mot, comment il doit ſe conduire pour mettre tout à profit.

4. Une *Exhortation* à deux ſortes de perſonnes. Premiérement à tous ceux, qui ont le tems & les moyens de s'appliquer à cette étude, & qui ont un génie propre à y réuſſir: il faut leur mettre devant les yeux. 1. L'utilité de cette étude tant à ceux qui la cultivent, qu'au genre humain. 2. Le plaiſir délicat qu'il y a à rechercher les vérités les plus cachées, de lutter contre les difficultés de certains Problêmes, & d'en triompher: Surtout 3. vu la grande facilité qu'on trouve aujourd'hui dans cette étude, par le grand nombre de ſecours que nous avons, qui nous épargnent beaucoup de travail, de tems, & de dépenſes, que nos Peres étoient obligés de faire. En ſecond lieu: A tous ceux qui ſont en état de connoître le prix de ces Sciences, & qui ont aſſez de bien, pour ſe procurer l'honneur immortel de faire un bon uſage de leurs richeſſes, il faut les exhorter de faire plus d'attention à ceux qui s'appliquent à cette étude, à les encourager, & à diſtinguer les plus habiles, pour perfectionner les découvertes, auxquelles leur génie les porte. Surtout on doit exhorter à cela tous les Princes & les Etats, qui y ſont intéreſſés. 1. A faire fleurir ce genre d'étude dans leurs Pays. 2. A le rendre moins difficile & moins diſpendieux. 3. A faire qu'on démêle les Génies Mathématiques, & qu'on les aide à ſe développer.

Dans cette vuë, il ſeroit bon,

II. De fonder une Bibliothéque publique, bien pourvue de tous les Livres qui ont paru, & des Inſtrumens de toute ſorte inventés juſqu'à préſent, & d'ailleurs ſuffiſamment rentée.

1. Pour acheter un Exemplaire de tous les Ouvrages qui paroîtroient chaque année dans les autre Pays. Et

2. Pour entretenir un Bibliothécaire fort ſavant, qui ſeroit chargé. 1. D'examiner tous les Ouvrages de Mathémaque qu'on voudroit faire imprimer dans le Pays; pour ſupprimer tous ceux qui ne ſeroient pas ſelon les régles de l'Art, afin que ceux qui s'y appliquent ne ſoient pas abuſés; & d'avertir les Auteurs de garder le ſilence, quand ils n'ont rien de bon à dire. 2. D'approuver & de confirmer par ſon autorité les excellentes inventions, & d'en récommander avec impartialité les Auteurs aux diſtributeurs des récompenſes. 3. De recevoir, enrégîtrer, & placer un Exemplaire de chaque Ouvrage examiné de cette façon, dans la Bibliothéque, bien relié & conditionné aux dépens de l'Auteur ou du Libraire. 4. De donner des éclairciſſemens à quiconque s'applique à la recherche de quelque Problême, & qui doute, ſi ce qu'il cherche a été déjà fait ou non, craignant quelquefois de travailler inutilement, & diſpoſé par-là à ſupprimer quelque découverte, ſur laquelle il a des lumiéres; le Bibliothécaire devra l'inſtruire s'il ſe trouve quelque choſe là-deſſus dans la Bibliothéque ou non. 5. De recevoir &c. tous les Manuſcrits, qui viendront à la Bibliothéque par voye de Don, Leg &c. 6. D'entretenir correſpondance avec les habiles gens des autres Pays, pour être inſtruit, de ce qui y paroît. 7. De tenir régître de tous ceux de ſon Pays, qui ſont capables d'enſeigner. 8. De tenir régiſtre auſſi de tous les Ouvriers propres & capables à être employés à faire des Inſtrumens Mathématiques, à travailler en bois, ſur l'Aiman, ſur les Métaux, ou en Verre &c. 9. De donner après un examen préalable, des témoignages de capacité à toutes ſortes de gens d'un certain ordre, comme Pilotes, Maîtres, Arpenteurs, Teneurs de Comptes &c. afin que ceux qui peuvent en avoir beſoin, ne ſoient pas trompés à leur grand dommage par des ignorans.

Le *Catalogue* apprendra aux gens, quels ſont, parmi cette multitude innombrable de Livres, dont le Monde eſt accablé, ceux qui ſe rapportent à cette Etude uniquement. Dans la *Bibliothéque* ils pourront trouver les Livres mêmes, les lire, & s'ils les goûtent, ſavoir où ils doivent s'adreſſer pour les acquérir. Outre cela, chacun, étranger ou autre, pourra y être inſtruit des ſecours qu'il peut trouver dans le Pays, pour ce genre d'étude.

C'eſt-là, dit Mr. Pell, la meilleure voye, que je puiſſe imaginer, pour *mettre à profit les ſecours que nous avons déjà.* Si l'on en ſouhaitte de *meilleurs*, qu'on tâche d'employer des gens capables de donner III. Les *trois nouveaux Ouvrages*, que je vais indiquer.

1. *Pandectæ Mathematicæ*, qui comprendront auſſi clairement, nettement, & en auſſi bon ordre qu'il ſera poſſible, tout ce qui ſe peut recueillir de tous les Ouvrages Mathématiques & des Découvertes que nous avons, ou qu'on peut en tirer par voye de conſéquences naturelles; en citant à la fin de chaque Article ou Propoſition, le plus ancien Auteur où elle ſe trouve; & flétriſſant tout Auteur poſtérieur, s'il eſt ſurpris en plagiariſme, ſans en faire honneur à celui de qui il a pris ce qu'il dit, ou, ce qui eſt encore pis, s'il s'attribue fiérement les découvertes d'autrui. Cela réduiroit cette *grande Bibliothéque* à un plus petit eſpace, & épargneroit plus de *travail*, de *tems*, & de *dépenſes*, à ceux qui étudient, qu'on ne ſe le peut imaginer. Mais comme ces *Pandectes* formeroient un trop grand Ouvrage, pour le porter commodement avec ſoi, que l'on faſſe,

2. Un *Comes Mathematicus* ou Manuel Mathématique, qui comprenne, auſſi briévement qu'il ſoit poſſible, les Tables les plus néceſſaires, & les régles dont on a beſoin pour s'en ſervir, pour réſoudre toute ſorte de Problêmes, ſoit purement Mathématiques, ſoit appliqués aux uſages, que les diverſes circonſtances peuvent exiger.

Et enfin, pour que nous ne ſoyons plus dépendans des Livres, dans cette étude, qu'on dreſſe,

3. Un *Mathematicus αὐτάρκης*, ou une Inſtruction qui enſeigne, de quelle maniére un Mathématicien, qui voudra s'en donner la peine, peut ſe mettre en état, quoiqu'il n'ait ni Livres ni Inſtrumens, de réſoudre quelque Problême que ce ſoit, auſſi exactement que s'il avoit une Bibliothéque complette avec lui.

„ Telle eſt, *continue notre Auteur*, l'idée que je me ſuis „ faite il y a longtems, & le plan que j'ai conçu dans mon „ imagination, regardant comme une vérité inconteſtable, „ que la voye la plus ſûre de parvenir à quelque perfection, „ dans quelque choſe que ce ſoit, c'eſt de nous propoſer les „ idées les plus parfaites, que nous pouvons imaginer; en„ ſuite de chercher les moyens les plus propres & les plus „ raiſonnables, de les exécuter, de s'y appliquer avec une „ diligence infatigable; que ſi nous nous ſommes propoſés „ un point de perfection auquel nous ne puiſſions atteindre, „ de nous contenter d'en approcher.

„ A l'égard de mon *Plan* que je propoſe, je ſuis ſi éloigné de „ le regarder comme *impoſſible*, que je ne vois pas qu'il ne „ puiſſe être ſuivi par un ſeul homme, ſans aucune aide; pour„ vu qu'il ne ſoit pas diſtrait, ni par le ſoin de pourvoir à „ ſon entretien, ni par d'autres occupations.

„ La beauté du Projet me fait ſouhaitter que ma Nation „ ait l'honneur d'être la premiére à l'entreprende, & à le „ perfectionner. Je me flatte même d'avoir quelque raiſon „ de l'eſpérer. Car quoique je ne connoiſſe que peu ou „ point de perſonnes qui ſoient diſpoſées à favoriſer des deſ„ ſeins de cette nature, je ne puis cependant me perſuader, „ que ce Royaume ſoit tellement dépourvu de Seigneurs ou „ de Gentilshommes ſavans, qu'il ne s'en trouve aucun „ qui protége cette partie des Sciences, & contribue à ſon „ avancement même ſelon mon idée, s'ils peuvent voir, que „ l'exécution en eſt très-poſſible.

„ A l'égard de la *Bibliothéque* & du *Catalogue*, il n'y a pas „ de doute, qu'on ne puiſſe aiſément en venir à bout, pour„ vu, que l'argent ne manque point. Il n'eſt pas non plus „ hors d'apparence, qu'il n'y ait des perſonnes de ce Pays, „ ſi on les choiſit pour cela, qui ne ſoient en état de com„ poſer les *trois nouveaux Traités.* Car quoique je n'en con„ noiſſe point, je me perſuade néanmoins, qu'on pourroit „ trouver chez nous des gens capables de ſurmonter toutes „ les difficultés, & de ſoutenir tout le travail, d'une ſi gran„ de entrepriſe. Je ſuis d'autant plus perſuadé, qu'il s'en „ trouve pluſieurs de tels, que malgré le manque de direc„ tions & d'aides dans cette étude, & malgré la multitude „ de détours & de diſtractions que j'ai euës, je ſuis par„ venu à me croire aſſez verſé dans ce que cette Science a „ de plus profond, pour m'aſſurer que ſi j'avois à compoſer „ ces *Pandectes*, je m'impoſerois à moi-même des Loix plus „ ſévéres, que celles que j'ai propoſées: je tracerois d'abord „ la méthode que l'Eſprit-humain ſuit dans les découvertes „ qu'il fait, de maniére que dans la ſuite on ne pourroit at„ tribuer qu'à ma négligence à ſuivre mes propres régles, & „ non à leur inſuffiſance, ſi de mes premiers principes je „ ne déduiſois pas exactement, & ſelon la méthode preſcri„ te, non ſeulement ce qui s'eſt jamais trouvé dans les E„ crits de ceux qui nous ont précédés, & tout ce à quoi „ ils peuvent avoir penſé, mais auſſi toutes les découvertes „ Mathématiques, les Théorêmes, les Problêmes, & les Pré„ ceptes, que l'application de ceux qui nous ſuccéderont „ pourra leur offrir; le tout dans un ordre invariable, de„ puis les premiers principes des Mathématiques, juſques à „ ce qu'elles ont de plus grand & de plus relevé, comme „ juſques à ce qu'elles ont de plus petit & de plus com„ mun; ſans placer les choſes au hazard, comme elles me „ viendroient dans l'eſprit, ainſi que l'ont fait ceux qui nous „ ont précédé, qui ſemblent être tombés ſur leurs Problê„ mes & ſur leurs ſolutions par hazard, & non les avoir „ trouvés par une ſuite perpétuelle, conſtante, & invariable „ de principes & de conſéquences. Les Hommes peuvent „ inventer ces Arts, s'ils veulent s'accoutumer, comme j'ai

après en 1654, Cromwel alors Protecteur, l'envoya en Suisse, où il résida principalement à Zurich, avec la qualité d'Envoyé (*Ablegatus*) auprès des Cantons, mais ensuite il eut ordre d'y demeurer en qualité de Résident. Le 23 Juin 1658 il prit congé des Cantons à Zurich, par un Discours Latin, & revint en Angleterre, si peu de tems avant la mort de Cromwel, qu'il ne pût trouver le moment de le voir. Dans ses Négociations dans les Pays étrangers, il ne fit rien de contraire aux intérêts du Roi Charles II. ni à ceux de l'Eglise Anglicane. Le 31 Mars 1661, le Docteur Robert Sanderson, Evêque de Lincoln, lui conféra le Diaconat, & au mois de Juin suivant, ce même Prélat l'ordonna Prêtre. Avant la fin de l'année, le Docteur Gilbert Sheldon, Evêque de Londres, le nomma à la Cure de Fobbing, dans la Province d'Essex, lieu si malsain qu'il y étoit mort sept Curés, dans l'espace de seize ans. En 1663 il fut pourvu de la Cure de Laindon, à laquelle la Chapelle de Bartelsdon fut annexée, dans la même Province. Lorsque l'Evêque Sheldon fut élevé sur le siége de Cantorbery, Mr. Pell, alors Docteur en Théologie, devint un des Chapelains domestiques de ce Prélat. „ Et il s'attendoit, „ *dit Mr. Wood* (*c*), à devenir bientôt Doyen, mais n'étant pas intrigant, comme d'autres qui pen- „ sent à toute autre chose qu'aux Sciences, il ne put jamais s'élever au-dessus du rang de Recteur ou „ de Curé. La vérité est, que c'étoit un homme qui n'entendoit rien aux affaires de la vie; ses fer- „ miers & ses parens le trompoient, & le voloient de maniére, qu'il manqua des choses nécessaires, „ même de papier & d'ancre jusqu'à sa mort". Il fut arrêté pour dettes, & mis dans la prison du Banc du Roi. Le Docteur Whistler l'invita au mois de Mars 1682, à venir demeurer au Collége des Médecins, où il resta jusqu'au mois de Juin; que le mauvais état de sa santé l'obligea de se retirer chez un de ses petits enfans, qui demeuroit dans le Cimétiere de Ste. Marguérite de Westminster. Il mourut le Samedi 12 Décembre 1685, dans *Dyot-Street*, sous la Paroisse de St. Giles des Champs, chez Mr. Cothorne, Lecteur de cette Eglise: il fut enterré aux dépens des Docteurs Richard Busby, Régent de l'Ecole de Westminster, & Jean Sharp, Curé de St. Giles, dans le Caveau qui est sous cette Eglise, nommé le Caveau des Curés. Outre les Ouvrages indiqués ci-dessus, il en a fait quelques autres [*C*].

(*c*) Fasti Oxon. V. I. Col. 253.

„ fait depuis longtems, à examiner non seulement l'*utilité* „ des Ouvrages, & le *sens* & la *vérité* des Ecrits des Auteurs, „ mais encore, par quelles voyes ils sont parvenus à certai- „ nes idées, se sont proposés tel ou tel but, & ont trouvé „ les moyens d'y atteindre". *Si ces* Pandectes *étoient dressées & achevées de la maniére que je viens de le dire, il me paroit évident que l'ordre & la régularité, qui y régneroient, l'assortiment de tout ce qui est nécessaire qui s'y trouveroit & qui rendroient cet Ouvrage supérieur à tout ce que l'on a écrit, épargneroient à ceux qui étudieroient dans la suite bien du travail & du tems, qu'ils perdent à-présent à chercher les Livres, à les lire sans ordre, à débrouiller leurs expressions obscures, leurs exposés peu exacts, leurs diverses méthodes, la confusion qui y régne, les répétitions, les impertinences, les faussetés, les incertitudes, causées par des démonstrations insuffisantes*, &c. *Outre la dépense qu'on est obligé de faire à pure perte, pour acquérir cette multitude de Livres, dont il vaudroit mieux n'avoir jamais vu la plus grande partie.*

Il pourroit arriver même que quelqu'un goûteroit si fort cette méthode, qu'il entreprendroit de l'étendre plus loin, & de l'appliquer à d'autres Sciences; imitant dans la spéculation ma circonspection, pour ne rien admettre de faux, & n'omettre aucune vérité, & en s'attachant dans la pratique à déterminer, sur quelque sujet que ce fut, le nombre des Questions qui y ont du rapport; comme aussi à faire voir démonstrativement, sur toute question proposée, tous les moyens de la résoudre, ou l'impossibilité qu'il y a à y réussir; & en ce cas à découvrir si cette impossibilité est absolue ou non.

On concevra sans peine comment ces Pandectes *peuvent être réduites en abrégé, de maniére qu'on en fasse un Livre à mettre en poche, pour l'usage ordinaire; mais peut-être paroîtra-t-il impossible à la plupart des gens, de se mettre le tout si bien en tête, qu'on n'ait point besoin de Livres du tout, pour résoudre toutes sortes de Problêmes; personne que je sache, ne s'étant jusques à-présent proposé rien de semblable. Peut-être concevront-ils mieux la possibilité de la chose, s'ils daignent suspendre leur jugement, jusques à ce qu'ils ayent considéré quels moyens on peut mettre en usage pour étendre l'imagination, fortifier la mémoire, & pour diriger notre raison, & quels effets l'union de ces divers moyens, & leur constant exercice sont capables de produire.*

Quant à moi, la considération de l'incomparable beauté de ce dessein, du plaisir touchant, qu'on y trouveroit, de l'utilité inestimable qu'on en retireroit, & de la possibilité certaine de le mettre en exécution, a fait sur moi une si puissante impression, que malgré tous les obstacles que j'ai rencontrés, j'ai fait quelque chose de plus, que d'en tracer le Plan, *& d'en donner* l'Idée.

[C] *Outre les Ouvrages indiqués ci-dessus, il en a fait quelques autres.*] Il publia une *Dissertation sur la Pâque*, en 1664 in-4. Il dressa aussi une *Table de dix-mille Nombres quarrés, savoir de tous les Nombres quarrés entre* o *& cent millions, de leurs côtés, & de leurs racines, qui sont tous les Nombres qu'il y a entre* o *& dix-mille. Avec un Appendix touchant les figures qui terminent tous les Nombres quarrés.* Londres 1672 in-folio. On a encore de lui la *Harangue inaugurale* qu'il prononça à Breda, en y prenant possession de la Chaire de Professeur. Il donna la démonstration du *second* & du *dixiéme* Livre d'Euclide, & cette Piéce se trouve manuscrite dans la Bibliothéque de Mylord Brereton, dans la Province de Chester, aussi-bien que du ψαμμίτης d'*Archiméde*, & de la plus grande partie des six Livres de l'Arithmétique de *Diophante*. Il a fait aussi de grands changemens & des additions considérables à l'*Algébre de Rhonius*, imprimée à Londres en 1668 in-4 sous ce titre: *Introduction à l'Algébre, traduite de l'Allemand en Anglois par* Thomas Brancker, *Maître-ès-Arts. Fort changée & augmentée par* D. P. (c'est-à-dire le Docteur Pell) *Avec une Table des Nombres impairs, au-dessous de cent mille, qui montre les* incomposites, *& résout les autres en leurs* facteurs *ou* coëfficiens, &c. *calculée par le même* Thomas Brancker. Dans sa Préface, datée de Whitegate dans la Province de Chester, le 22 Avril 1668, Mr. Brancker s'exprime en ces termes.

„ Le titre du Livre porte que c'est une *Traduction*, mais où „ *l'on a fait bien des changemens.* Si quelqu'un souhaitte de „ savoir en quoi ils consistent, & pourquoi on les a faits, il „ fera bien de comparer la Traduction avec l'Original; dont „ on peut trouver des Exemplaires à Francfort, en faisant „ demander le Livre sous ce titre, *Algebra Rhonii Germanicè: Tiguri apud Bodmerum.* 1659 in-4. L'Exemplaire que „ j'ai, est un présent qu'un ami * me fit en 1662, qui me „ dit en même tems, qu'il souhaittoit fort de l'avoir en „ quelque langue, qu'il entendit, pour le lire: Je lui pro- „ mis de le mettre en Anglois. Aussitôt que j'eus du loisir, „ je corrigeai d'abord les fautes sur l'*Errata*, & puis je com- „ mençai à le traduire. Quand j'eus achevé mon travail, „ je souhaittai de le voir imprimé, & j'obtins la permission „ le 18 de Mai 1665, de le faire paroître sous *le titre*, „ d'*Introduction à l'Algébre*; & je l'envoyai à l'Imprimeur, „ sans aucun changement ni dans les *Préceptes*, *ni* dans les „ Exemples, excepté *la correction de quantité de fautes*, & „ j'ordonnai d'imprimer les six feuilles de sa *Table des Incomposites*, précisément telles qu'elles étoient. Peu de tems „ après j'appris qu'il y avoit à Londres un habile-homme, „ qui méritoit bien d'être instruit de mon dessein, afin qu'il „ fût poussé plus loin. Ayant eu le moyen de m'entretenir „ avec lui, je trouvai qu'il étoit non seulement très-capable „ de me diriger, mais très-disposé à le faire, autant que „ son tems le lui pourroit permettre. Il me donna divers „ avis sur les précautions à prendre par rapport à l'Ouvrage; „ il m'enseigna la maniére de dresser la Table des Incom- „ posites, de la vérifier, & de la pousser aussi loin, qu'il „ me plairoit. Il m'encouragea à la porter jusqu'à cent mil- „ le; & me dit, que pendant que je calculerois cette Ta- „ ble, & la ferois imprimer, il espéroit trouver le tems de „ revoir quelques-uns des Problêmes de Mr. Rhonius, & „ de les retravailler, qu'il me les envoyeroit, en me per- „ mettant ou de les mettre au jour, ou de les garder pour „ moi, comme je le jugerois à propos. La Table étoit ache- „ vée & imprimée, il y avoit même déjà douze feuilles du „ Livre même de tirées, avant que je reçusse ses Correc- „ tions. Elles commencent au Problême 24. p. 100. & „ tout ce qui suit est de lui, par ex. p. 79–82. p. 82. est „ ce qu'il envoya le dernier. Ensorte qu'au-lieu des 124 „ premiéres pages de Rhonius, on a précisément le double. „ Je n'oserois dire d'avance, combien il y aura, au-lieu des „ 8 ou 9 derniéres feuilles de Rhonius, l'incertitude de la „ vie, de la santé, du loisir, ne le permet pas, & d'ailleurs „ cela dépendra encore de l'accueil que les Amateurs de ce „ genre d'études feront à ce qui paroît ici; qui leur plairoit „ plus s'il étoit entiérement exemt de fautes d'impression". Peu de tems après que cet Ouvrage eut paru le Docteur *Jean Wallis* écrivit à Mr. *Jean Collins*, Membre de la Société-Royale, la Lettre suivante, qui nous a été communiquée par Mr. *Guillaume Jones*, Membre de la même Société.

* M. PP.

Le Docteur J. P.

„ Monsieur,

„ Je vous envoye ci-joint, ce que je vous ai promis dans „ ma Lettre, que vous avez reçue par la derniére poste: c'est „ le résultat de l'examen que j'ai fait, de *la Table des Nombres Incomposites*, de Mr. Brancker; je ne prétends pourtant „ point, qu'il n'y ait peut-être quelques fautes encore qui „ me soient échappées. Vous verrez que j'ai grossi assez con- „ sidérablement l'*Errata* de Mr. Brancker, qui est à la pag. „ 198. Quand mon Examen ne feroit pas grand' chose en „ soi, il est néanmoins fait sur des fondemens assez dé- „ monstratifs, si l'on vouloit le pousser plus loin. Mais il „ m'auroit couté plus de tems que je n'avois envie d'y don- „ ner. Tel qu'il est pourtant, je ne crois pas qu'il y ait beau- „ coup de fautes qui me soient échappées. Je juge qu'on „ pourroit imprimer ce que je vous envoye, sur une feuille „ qu'on pourroit joindre au Livre de Mr. Brancker; à moins

„ que

„ que vous ne trouviés à-propos de le lui envoyer, ou une
„ Copie auparavant, afin que s'il avoit depuis découvert
„ quelques fautes, que je n'aye pas remarquées, on puisse
„ les ajoûter à celles que j'ai notées. Il y en a une ou deux,
„ qui viennent de ce que la presse n'a pas porté, & qu'on
„ ne voit point les Lettres, desorte qu'il peut y avoir des
„ Exemplaires, où il n'y a point de faute-là, du-moins qui
„ produise d'erreur (comme au nombre 31001, & à nom-
„ bre . . . 47, & 60701) mais je trouve qu'il m'a mis sur
„ les voyes, pour en découvrir quelques autres de la même
„ nature, comme à 29599, 58901, 466 . . . ., 641 . . .
„ 659 . . .; mais cela ne nuit point. Dans son Catalogue je
„ trouve qu'il y a 60779 pour 60799; & au nombre 91795,
„ il y a 17 au-lieu de 13; il marque cette derniére dans son
„ *Errata*, mais non la premiére. Ce qui m'a fait prendre
„ cette peine moi-même, & ce qui m'oblige à vous impor-
„ tuner, c'est qu'il est absolument nécessaire qu'une Table
„ de cette nature soit de la derniére exactitude; parce que
„ le sens, ou ce qui accompagne, aide si peu à découvrir une
„ faute, & que toute la certitude est fondée sur le soin &
„ l'autorité de celui qui a fait le Calcul, à moins qu'on ne
„ calcule soi-même de-nouveau à chaque moment. Mr. Branc-
„ ker ayant donc pris la peine de calculer une table si ample,
„ je ne voudrois pas qu'elle devînt inutile faute d'une pa-
„ reille liste de corrections. C'est-là tout ce que j'ai pour
„ le présent à vous dire, étant

„ Votre Serviteur & Ami

„ *Jean Wallis.*

„ J'ai reçu les Livres que vous m'avez envoyés, & vous
„ en remercie".

☞ PELLICAN (CONRAD) célébre Théologien du XVI. Siécle, nâquit vers le 8 de Janvier 1478 à Ruffach en Alsace, de Conrad Kursiner ou Kirsner & d'Elizabeth Gall. Le nom de *Pellican* lui fut donné par son oncle maternel Josse Gall, & signifie en Latin la même chose que Kirsner en Allemand. Pellican commença ses études dans le lieu de sa naissance en 1484, à l'âge de six ans, & il eut le bonheur de rencontrer, en la personne d'Etienne Kleger de Zurich, un Maître bon & doux, qui lui fit aimer l'Etude & les Lettres (*a*); mais notre jeune enfant eut beaucoup de peine dans les commencemens, parce qu'il étoit obligé d'écrire ce qu'on lui enseignoit de vive voix, les Livres à son usage n'étant pas encore imprimés: la même année 1484 il fut attaqué de la peste, mais il en revint. Josse Gall, son oncle qui étoit Régent de la Bourse nouvelle à Heidelberg, où il fut même plusieurs fois Recteur de l'Université, ayant appris les progrès que son neveu faisoit dans ses études, voulut l'avoir auprès de lui, & son pere le conduisit à Heidelberg en 1491, où Pellican étudia principalement les Belles-Lettres & la Logique (*b*), pendant seize mois, son oncle l'ayant renvoyé à Ruffach au mois de Septembre 1492, peut-être parce qu'il lui étoit à charge (*c*). De retour chez ses parens, qui étoient pauvres, Pellican aida pendant quelque tems le Maître d'Ecole du lieu, ce qui ne l'empêchoit pas de continuer ses études, empruntant des Livres dans le Couvent des Cordeliers. Lorsqu'il eut quinze ans ces Religieux le sollicitérent d'entrer dans leur Ordre, & il prit l'habit le 25 Janvier 1493 [*A*]. Vers la fin de son Noviciat il fut attaqué une seconde fois de la Peste, mais ayant été heureusement guéri par les soins du Gardien, il prononça ses vœux solemnels au commencement de l'année 1494. Il étudia d'abord après en Théologie, il reçut la même année à Bâle les Ordres mineurs au mois de Septembre, & le Soudiaconat en Décembre. Son Oncle Josse Gall ayant prié Caspar Waler, Vicaire Provincial, dont il étoit ami, d'envoyer Pellican à Tubingue, dont l'Académie étoit fort fameuse, Waler le lui promit, & lui tint parole au mois de Mars de l'année 1496; il le recommanda à Paul Scriptor, Cordelier & Professeur à Tubingue très-habile dans la Philosophie & dans les Mathématiques [*B*]. Pellican profita beaucoup sous Scriptor auquel il s'attacha, & qui conçut beaucoup d'affection pour lui. Dans un voyage où il accompagna son Maître en 1499, il rencontra Paul Pfedersheimer, qui avoit été autrefois Juif, & qui s'étant converti au Christianisme, s'étoit fait Cordelier, Pellican lui témoigna le désir qu'il avoit toujours eu d'apprendre la Langue Hébraïque, Pfedersheimer lui procura une partie de la Bible en Hébreu, & notre Religieux trouva moyen d'apprendre l'Hébreu de lui-même [*C*]. Reuchlin, autrement Capnio, étant venu à Tubingue vers le milieu de Juillet de l'an 1500, Pellican l'alla consulter sur la difficulté qu'il avoit par rapport aux Verbes Hébreux, & en ayant tiré quelque éclaircissement, il s'appliqua avec une nouvelle ardeur à l'étude de la Langue Hébraïque, & parvint à en faire un

(*a*) Melch. Adam. *Vita Theol. German.* p. 262, 263. Francf. 1653 in-8.

(*b*) Idem p. 264.

(*c*) Ibid.

[*A*] *Ces Religieux le sollicitérent d'entrer dans leur Ordre, & il prit l'habit le 25 Janvier* 1493.] Il avoit alors seize ans, & il se détermina à l'insu de ses parens, qui du-moins dissimulérent, n'osant desapprouver son dessein, & n'étant pas en état de l'entretenir. On le reçut avec une grande joie dans l'Ordre où il entra, où on le traita fort bien. Son oncle Josse Gall, étant venu à Ruffach, mécontent de ce qu'il s'étoit fait Moine, lui dit que si ce genre de vie ne lui plaisoit pas, il y renonçât, tandis qu'il n'en étoit encore qu'au Noviciat; mais Pellican n'y voulut point entendre, & lui répondit *qu'il vouloit servir Dieu dans l'état, qu'il croyoit lui être agréable, & dans lequel il espéroit de se sauver*; à quoi l'Oncle repliqua, *Je consens volontiers que vous soyez Moine pour moi, mais non que vous ayez part au bonheur du Ciel pour moi* (1).

(1) Melch. Adam. *Vita Theol. Germ.* p. 264. Edit. in-8.

[*B*] *Il le recommanda à* Paul Scriptor, *Cordelier & Professeur à Tubingue, très-habile dans la Philosophie & dans les Mathématiques.*] Ce Paul Scriptor ou l'Ecrivain étoit de Wyl en Suabe, dont la famille de Pellican étoit aussi originaire. Il avoit appris de lui-même les Arts Libéraux, & en donnoit des leçons aux plus habiles de l'Université; c'étoit un Scotiste très subtil, qui avoit été disciple d'Etienne Brulefer, Docteur de Paris. Paul avoit toujours un nombreux auditoire, composé non seulement de Séculiers, mais de Religieux de divers Ordres; on nomme parmi ses disciples plusieurs habiles-gens, qui embrassérent dans la suite la Réformation, & la prêchérent, entre autres Thomas Suicerus, Paul Wolfius, Jean Mantel & autres. Il donna des leçons sur la Cosmographie de Ptolomée, que presque tous les autres, qui enseignoient, vinrent entendre, & avec lesquels Pellican profita beaucoup. Paul montra aussi aux Moines de Bebenhuis, la maniére de faire un Astrolabe, dont il enseigna ensuite l'usage: il fit en 1497 des leçons particuliéres sur les quatre ou cinq premiers Livres d'Euclide. On voit par-là que c'étoit un homme de génie, & il étoit même assez hardi à enseigner la vérité & habile Prédicateur, quoiqu'il ne prêchât pas ordinairement étant Gardien. Ayant été appellé à Kütlingen, il y prêchoit aux grandes Fêtes, & en d'autres endroits: il osa dans ses Sermons avancer & prouver par l'Ecriture, diverses choses peu conformes aux opinions reçues, en un mot à peu près la même doctrine que Luther enseigna depuis, sur les Sacremens, les Indulgences & les Vœux: les Théologiens de Tubingue en ayant été informés, en conçurent tant d'indignation, qu'ils délibérérent entre eux de le déférer à l'Inquisiteur de la Foi; il fut aussi accusé auprès de son Provincial, & on le rendit si odieux aux Moines qui étoient sous sa conduite, qu'on lui ôta sa place de Gardien & celle de Professeur (2), & qu'on l'envoya à Bâle en 1501. L'année suivante, ayant lieu de craindre qu'on n'eût dessein de le mettre en prison, il partit pour Saverne; mais sur des avis qu'il reçut à Strasbourg, il se retira d'un autre côté, & ensuite alla à Rome, où il demeura trois ans, & d'où il revint à Heilbron, sans qu'on lui eût rien fait. Le Vicaire-Général de France, qui connoissoit son mérite, l'appella pour enseigner la Théologie à Toulouse; il passa par Bâle pour s'y rendre, & l'Evêque de cette Ville l'engagea à se charger préalablement d'une Commission; en l'exécutant il tomba malade, & s'arrêta dans le Couvent de Keisersberg, où son mal augmenta tellement qu'il en mourut (3).

(2) Idem p. 264-266.

(3) Idem p. 271, 272.

[*C*] *Notre Religieux trouva moyen d'apprendre l'Hébreu de lui-même.*] Il rencontra Pfedersheimer, en allant à Oppenheim, où Paul Scriptor devoit se rendre à une assemblée de son Ordre, que le Vicaire-Général y avoit convoquée. Pellican témoigna à ce Juif converti le desir extrême qu'il avoit depuis longtems d'apprendre l'Hébreu, parce qu'il avoit compris que la connoissance de cette Langue étoit absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Ancien Testament, & pour défendre la Religion Chrétienne contre les Juifs, mais que jusqu'alors il n'avoit pu en trouver l'occasion. Pfedersheimer lui promit qu'il lui envoyeroit des Livres Hébreux, qu'il avoit à Mayence. Pellican se rendit à Pfortzheim, pour attendre Scriptor, qui devoit venir l'y trouver, après avoir expédié les affaires qu'il avoit à Mayence; & comme Pellican lui avoit fort recommandé de faire souvenir Pfedersheim de sa promesse, il n'y manqua point, & lui apporta lui-même sur ses épaules un grand volume Hébreu, contenant les Prophétes Esaïe & Ezéchiel, & les douze petits Prophétes. Paul Scriptor approuvoit fort le dessein de Pellican, ayant lui-même appris les principes de la Langue Grecque de Reuchlin, dans laquelle il avoit fait assez de progrès, pour écrire passablement une Lettre en Grec. Pellican fut ravi de se voir possesseur d'un Livre Hébreu, & son ami s'intéressoit tellement à ce qui le regardoit, qu'il porta le Livre sur les épaules jusqu'à Tubingue, afin que son compagnon pût faire

un Dictionnaire & une Grammaire [*D*]. En 1501 Pellican, âgé de vingt-trois ans, fut ordonné Prêtre, & le Provincial l'envoya dans le Couvent de Ruffach, pour la consolation de ses parens, qui vivoient encore, & il y dit sa premiére Messe le 4 Octobre, Jour de St. François, en présence de son pere & de sa famille (*d*). La même année son pere mourut de la peste avec une partie de ses enfans, il n'y eut que Pellican & une de ses sœurs qui échappérent. L'année 1502 on choisit Pellican pour enseigner la Théologie dans le Couvent de son Ordre à Bâle, où il se rendit au mois d'Août; il y donna non seulement des leçons de Théologie, mais aussi de Philosophie & d'Astronomie (*e*). Le Cardinal Raymond, Légat du Pape, passant à Bâle vers le mois de Mai 1504, voulut gratifier les Cordeliers, en donnant le titre de Docteur à quelques-uns de leurs plus habiles Religieux; il fit examiner Pellican, que Josse Gall lui avoit recommandé, & cet examen qu'il fit faire par deux Docteurs en Théologie, qu'il avoit avec lui, dura plusieurs heures, à son départ pour Rome, il voulut le créer Docteur, mais on lui représenta que son Gardien ne voyoit qu'avec peine qu'il fût honoré de ce titre: sur quoi le Légat se contenta de le faire Licentié, sous la condition que dèsqu'il auroit trente ans accomplis, il seroit, sans autre cérémonie, Docteur, & seroit tenu pour tel. Pellican n'a pourtant jamais pris ces titres (*f*). Le Cardinal le demanda ensuite à ses Supérieurs, pour l'emmener avec lui à Rome, & notre Religieux, qui n'étoit pas fâché de voir l'Italie, se prêta à ce voyage sans peine, mais étant tombé malade en chemin, le Légat lui permit de s'en retourner, & il revint avec assez de fatigue à Bâle, où il reprit ses fonctions de Professeur, après que sa santé fut rétablie. Louis Berus, reçu Docteur en Théologie à Paris, revint en ce tems-là à Bâle sa patrie, & étudia les principes de l'Hébreu sous Pellican (*g*). Celui-ci, après avoir enseigné six ans à Bâle, fut envoyé en 1508 à Ruffach pour y donner aussi des leçons, & c'est dans ce lieu que Sébastien Munster, âgé pour lors de dix-huit ans, fut son disciple, & il lui communiqua tout ce qu'il avoit pour l'Hébreu & pour l'Astronomie. Dans le Chapitre Provincial de son Ordre tenu à Bâle en 1511, il fut élu Gardien du Couvent de Pfortzheim, où il se rendit au mois de Septembre, accompagné de son bien-aimé disciple Munster. Il occupa ce poste jusqu'à l'an 1514, ayant toujours donné quelques leçons de Théologie à ses jeunes Religieux (*h*). Caspar Szager, ayant été élu Provincial dans le Chapitre qui se tint au mois d'Août 1514, engagea Pellican à quitter sa place de Gardien, pour être son Sécretaire. Cet emploi l'obligea à accompagner le Provincial dans ses Visites, & ce fut pour lui un vrai voyage Litéraire [*E*]. Dans un Chapitre Provincial tenu en 1516, on le députa pour assister au Chapitre général indiqué à Rouen pour les fêtes de la Pentecôte de la même année, & il vit à cette occasion une partie de la France. A son retour il s'arrêta trois mois à Bâle, avec la permission du Provincial, pour avoir soin d'une Edition que Froben vouloit donner du Pseautier en quatre langues (*i*). Au commencement de Septembre, il suivit le Provincial, & se rendit avec lui à Ulm, où l'on apprit de Rome, qu'il y avoit un Chapitre-général de leur Ordre indiqué pour l'année 1517 dans cette Ville: dans une Assemblée Provinciale tenue à Pfortzheim on nomma des Députés, du nombre desquels fut Pellican pour y assister. Avant son départ pour Rome il apprit la mort de Josse Gall, son oncle, qui étoit décédé à Spire le 21 Mars 1517. On trouve une assez longue rélation de son voyage d'Italie, dans Adamus (*k*), mais qui n'a rien d'assez intéressant pour s'y arrê-

(*d*) Ibid. p. 271.
(*e*) Ibid. p. 272.
(*f*) Ibid. p. 273.
(*g*) Ibid. p. 275.
(*h*) Ibid. p. 267-277.
(*i*) Ibid. p. 280-281.
(*k*) Ibid. p. 282-286.

re le chemin plus aisément. Arrivé à Tubingue Pellican se mit à étudier l'Hébreu, consacrant à cette occupation tout le tems qu'il pouvoit, & en dérobant une partie au sommeil, étant obligé de jour d'assister aux leçons de Théologie, de lire & de servir les Moines à table, de laver la vaisselle, &c. (4).

(4) Ibid. p. 266-269.

[*D*] *Il s'appliqua avec une nouvelle ardeur à l'étude de la Langue Hebraïque, & parvint à en faire un Dictionnaire & une Grammaire.*] Au mois d'Août de l'an 1500 il alla avec son Maître Scriptor à Ulm, ayant ouï dire qu'il y avoit un Prêtre nommé Jean Beham, qui avoit appris l'Hébreu des Juifs, avant qu'on les chassât de cette Ville, & avoit acheté à grand prix divers Ouvrages, entre autres, le fragment d'une Grammaire sur les Conjugaisons, & le changement des Lettres, d'un Auteur incertain, & un autre fragment. Beham avoit fait traduire l'un & l'autre en Allemand par un Juif, qui n'avoit aucune connoissance de la Grammaire; ce bon Prêtre permit à Pellican de copier l'une & l'autre Grammaire avec la traduction Allemande, & voyant son application assidue, il lui laissa encore copier d'autres piéces. La même année un Libraire de Tubingue y apporta une Bible Hébraïque complette, imprimée à Pesaro en Italie, dont personne ne fit cas. Pellican l'ayant appris, trouva moyen de l'acquérir, & se croyant alors très-riche, il se mit à l'ouvrage, & travailla à la composition de son Dictionnaire, & lut toute la Bible dans l'espace d'un peu plus de trois mois; il communiqua à Reuchlin un essai de son travail, & ce Savant le lui demanda pour s'en aider dans la composition d'un Dictionnaire Hébreu qu'il avoit entrepris, & en récompense il lui prêta la Grammaire du R. Moyse Kimchi, traduite en Allemand par le Juif d'Ulm, dont nous avons parlé, & avec ces secours il vint à bout de faire un Dictionnaire & une Grammaire de la Langue Hébraïque (5). Les Auteurs de la Préface du *Thesaurus Philologicus*, imprimé à Amsterdam en 1701, en deux volumes in-folio, rendent graces à la sagesse & à la bonté de Dieu d'avoir suscité au commencement du seiziéme siécle des hommes extraordinaires, qui ont cultivé avec beaucoup de soin l'étude de la Langue Hébraïque; & ils mettent à la tête de tous Conrad Pellican, qui a été, après Reuchlin, le premier Maître de l'Allemagne pour cette Langue. Les Journalistes de Trévoux (6) ont fait là-dessus une Remarque qui est fondée. „ Il est vray, *disent-ils*, que les „ Protestans ont en quelque sorte réveillé dans l'Europe l'é„ tude des Langues saintes; mais il est faux qu'on leur soit „ absolument redevable du rétablissement de ces langues. „ Car, sans sortir de l'exemple de Pellican, il s'étoit appli„ qué avec un très-grand soin à la Langue Hébraïque, lors„ qu'il étoit encore Religieux de l'Ordre de St. François, & „ avant que le nom de Protestant fût connu dans le monde. „ Amerbach s'étoit servi de lui pour l'Hébreu de son Edi„ tion des Ouvrages de St. Jérôme, qui parut en 1516. „ C'est le premier qui nous a donné le Pseautier en Hébreu, „ avec la *traduction de St. Jérôme sur ce texte.* Il étoit alors „ *fort bon Religieux, & non pas* Sectaire Zuinglien, com„ *me il le fut dans la suite*". Quoi qu'il en soit de la qualification de *Sectaire Zuinglien*, car pourquoi dire des injures sans nécessité? il est certain que Pellican possédoit très-bien l'Hébreu, avant qu'il eût embrassé la Réformation.

(5) Ibid. p. 269-271.
(6) *Janvier & Février* 1701. Art. XI.

[*E*] *Ce fut pour lui un vrai Voyage Litéraire.*] Après avoir réglé ses affaires, il se rendit auprès du Provincial à Ulm, où il profita du loisir qu'il eut pour copier des Ouvrages sur l'Hébreu, que Beham lui communiqua. *Ibi per otium Hebraïca quædam descripsit, communicata a Joan. Beham, nempe* Vocabularium Hebraïcum *abbreviatum ex libro Radicum R. Davidis Kimchi*, & fragmentum Grammaticæ *cujusdam elegantis, de artificiosâ verborum conjugatione, & alium quoque libellum*, Carmen disciplinæ *pro morib.* 130 *versuum*, *R. Joseph Esopei Provincialis Judæi, quem jam ante Capnio latinum fecerat, Pfortzæ impressum, quem vocavit* Scutellam auream. *Rescripsit etiam* Parabolas quinquaginta *sententiarum moralium, juxta quinquaginta discipulos. Alium quoque tractatum* de decem munerationibus; de Anima *quoque, philosophicum, omnia Hebræa* (7). Après avoir visité quelques Couvens, ils se rendirent au beau Monastére d'Otterburen de l'Ordre de St. Benoit, où résidoit Nicolas Ellenbogen, qui étoit habile en Hébreu. Ayant passé par Inspruck, ils vinrent à Brixen, où Pellican trouva encore dequoi s'occuper à des Livres Hébreux: *Ibi familiaritate operâque doctoris Sebastiani Stamleri, Augustani Canonici, adeptus est* Portam lucis R. Josephi Castiliensis, *interprete Paulo Ritio, quem tractatum satis prolixum descripsit, postea a Ritio est editus. Ibi quoque legendum accepit* Paulum de Heredia *Hispanum*, de mysteriis cabalisticis, *librum egregium, dudum in Hispaniâ impressum; sed antea & postea ipsi nunquam visum* (8). A leur retour ils passérent par Munich, & delà à Ratisbonne, où il avoit ouï dire qu'il y avoit des Livres Hébreux chez les Dominicains, mais il n'eut pas lieu d'être satisfait de leur complaisance, leur ayant demandé la permission de copier un Dictionnaire Thalmudique, ils la lui refusérent, quoiqu'il n'y en eût pas un seul d'entre eux, qui entendît l'Hébreu: s'étant ensuite arrêté quelques jours à Ingolstad, où Jean Eccius, qui étoit depuis longtems son ami, lui donna à copier un *Dictionnaire Hébreu*, qu'il avoit: à Bamberg il trouva un nommé Keiser, qui aimoit l'étude de l'Hébreu, & avoit une fort belle Grammaire, dont Pellican fit quelques extraits. Il alla aussi à Francfort, pour tâcher de tirer quelques lumiéres des Juifs, mais ils les trouva fort ignorans, quoiqu'il se fût adressé à deux Rabbins. A son retour il passa à l'Abbaye de Spanheim, que Trithême avoit quittée depuis quelques années; il vit la belle Bibliothéque de cette Abbaye, mais il ne pût s'y arrêter. Dans une autre visite, où il accompagna le Provincial, il ne fut pas moins attentif à profiter des occasions de faire de nouvelles acquisitions pour pousser l'étude de la Langue Hébraïque, qui étoit son grand objet; *transeuntes Monasterium Ebersbergense a Nicolao Monacho, He-*

(7) Adamus *loc. cit.* p. 278.
(8) Ibid. p. 279.

arrêter. A son retour, il demanda au Chapitre Provincial de le dispenser de la charge de Gardien, parce qu'il aimoit mieux continuer à donner des leçons, comme il avoit fait pendant quelques années. On y consentit à condition qu'il seroit Visiteur des Sœurs du tiers ordre dans la Haute & Basse Souabe, mais Pellican leur déclara qu'il aimoit mieux avoir une triple charge de Gardien, que de s'engager à des fonctions aussi dangereuses qu'accablantes, desorte qu'on le nomma Gardien de Ruffach, où il se rendit vers le commencement de Septembre 1517; après avoir occupé ce poste pendant deux ans, le Chapitre-général, assemblé à Oppenheim en 1519, l'établit Gardien à Bâle. Quelques écrits de Luther, qu'il eut occasion de lire en ce tems-là, achevérent de le confirmer dans les sentimens où il étoit depuis assez longtems sur divers points de doctrine [*F*]. On l'accusa même de Luthéranisme dans un Chapitre de son Ordre en 1522, mais il se défendit si bien, qu'il obtint même qu'on permettroit la lecture des Ouvrages de Luther aux plus habiles des Religieux & sur-tout aux Prédicateurs (*l*). L'année suivante le Provincial Sazger étant venu faire sa visite à Bâle, les Professeurs de l'Université & quelques Chanoines, lui portérent des plaintes graves contre Pellican, le Vice-gardien Jean Kreis, Jean Luthard, Prédicateur, & quelques autres, qu'on accusoit d'être Luthériens, & de contribuer à répandre les Ouvrages de Luther dans le Public. Sazger résolut de les déposer, en mettant leur honneur à couvert, mais le Sénat s'y opposa [*G*], & le Provincial s'étant retiré, on interdit les Professeurs qui enseignoient alors, & Oecolampade avec Pellican furent établis pour enseigner en leur place, & dès-lors le dernier commença à expliquer l'Ecriture Sainte, sur laquelle il publia dans la suite de savans Commentaires [*H*]. Il continua à enseigner à Bâle jusqu'en 1526, que Zuingle l'appella à Zurich, au nom du Sénat

(*l*) Ibid. p. 286-289.

Hebraicæ linguæ studioso accepit describenda argumenta in libros duos perplexorum R. Ramban, 75 *&* 38 *capitum, cum Dictionario explicante difficilia verba ejusdem Libri. Secundo Ratisbonam descendens, per avunculum suum, Episcopi Spirensis Georgii Palatini commendationem adeptus est, ad fratrem ejus Joannem Episcopum Ratisbonensem, ut Dominicani Ratisbonenses,* Thalmudici Dictionarii *exemplar ei describendum concederent: id quod nihilominus difficulter ab eis impetravit. Noribergam cum venissent, prostabat* Pentateuchus *cum megillis Hebraice, adjuncta Chaldaica translatione* Onkeli, *&* *Commentario* R. Salomonis, *eodem anno* 1515 *impressis. Eum illi codicem emit* Charitas *Abbatissa ad S. Claram, soror Birckeimeri, qui ei fuit thesauri maximi loco. Ad illum enim tempus præter nuda parva Biblia Hebraica, nihil habebat* (9).

(9) Ibid. p. 280.

[*F*] *Quelques Ecrits de Luther, qu'il eut occasion de lire en ce tems là, achevérent de le confirmer dans les sentimens où il étoit depuis assez longtems sur divers points de doctrine.*] Dès l'année 1512 il avoit témoigné à Wolfgang Capiton, dans une conversation qu'ils eurent ensemble, qu'il ne regardoit le Pain & le Vin de l'Eucharistie, que comme des signes sacrés & une nourriture spirituelle de l'âme par la foi. *Eum hospitio excepit* Wolfgangus Capito, *Baccalaureus Theologiæ, & Concionator: is eum seorsum abductum secreto interrogavit:* quid sentiret de Eucharistiæ Sacramento, & de Corpore Christi? *Respondit ingenue Pellicanus:* invitum se doctorum opinionibus circa hoc versari argumentum; offensum a Joanne Scoto in 4 Sentent. ob tres opiniones recitatas. Ego, inquit, priori libentius quam tertiæ inhærerem, intelligens panem & vinum esse sacræ rei, id est, crucifixi corporis, & effusi sanguinis sacramentum, id est, sacrum signum, & esse nutrimentum animæ spirituale per fidem; & non æquivoce dici nomen Sacramenti de Eucharistia, & aliis sex Sacramentis, id quod Scotus concedit, ut puto invitus. *Audiens hæc Capito, respondit, nihil aliud sibi videri, vel se posse intelligere.* Il ne pensoit pas moins librement sur la Confession auriculaire, n'ayant rien lu dans les Peres de semblable (10). Dans un voyage qu'il fit à Bâle en 1518, il eut occasion de s'expliquer en grande compagnie à Mulhausen sur un Ecrit de Luther, qui contenoit cent articles, rélatifs au Purgatoire, à la matiére des Indulgences, des Confessions, de la Primauté du Pape, & il témoigna ouvertement ne pas desapprouver les sentimens de ce Docteur. *Pellicanus Basileam petiturus casu devenit Mülhusium ad mensam Commendatoris; ubi plebanus doctus, Ordinis Teutonicorum,* articulos *erat nactus* centum *impressos. Hoc cum legendos Pellicano in mensa exhibuisset, & legisset: obstupuit, quod illa palam proferrentur. Dixit tamen:* Se non esse certum de primis viginti sex articulis, qui de Purgatorio, de quo dubitaret an esset, quando in antiquis Patribus, Augustino, & eum præcedentibus, & in sacris literis, nullum tale inveniretur Purgatorium: de Indulgentiarum autem materia, de Confessionibus, de Primatu Pontificis, quæ sequerentur in reliquis septuaginta articulis, prorsus nihil dubitare, sed habere pro verissimis. Verum necessarium fore, ut Lutherus in hac re plura adhuc, & clarius differat, id quod facturum speret, si vivat. *Id tum dixit in mensa coram multis doctis* (11). Après qu'il eut été établi Gardien à Bâle, on imprima dans cette Ville divers Ouvrages de Luther, auxquels Pellican ajoûtoit des Remarques de sa façon; il rassembla même & mit en ordre tout ce que Luther avoit fait, & on imprima ce Recueil en 1520.

(10) Ibid. p. 277.

(11) Ibid. p. 287.

[*G*] *Sazger résolut de les déposer, en mettant leur honneur à couvert, mais le Sénat s'y opposa.*] Le Sénat ayant été informé du dessein du Provincial, lui députa deux des principaux Conseillers, pour l'avertir que le Sénat vouloit être instruit des accusations portées contre Pellican & les deux autres: le Provincial refusa de les en informer pour ne pas trahir ceux qui les avoient dénoncés: alors les Députés lui déclarérent, que s'il passoit outre par rapport aux trois personnes en question, on chasseroit tous les Cordeliers, qui étoient au nombre de plus de quarante. Sazger s'imagina que ces deux Conseillers étoient Luthériens, & favorisoient le parti opposé au sien, & demanda que tout le Sénat fût assemblé: on lui accorda ce qu'il vouloit, à condition que Luthard & Pellican comparoîtroient aussi, pour rendre raison de leur conduite, & pour répondre aux accusations de leurs ennemis. Le Provincial se présenta avec Jean Wintzler, son Compagnon & son Confesseur, & fit un long discours, dans lequel il exposa les raisons qu'il avoit d'envoyer les trois accusés en d'autres Couvens, & de pourvoir celui de Bâle d'une autre maniére; il les accusa de Luthéranisme, & d'avoir contribué à répandre les Livres de Luther. D'abord après le diner, on fit venir Sazger & son Compagnon devant quelques-uns des Sénateurs, qui leur déclarérent au nom du Conseil qu'ils eussent à se retirer au plutôt, & sans effectuer le dessein qu'ils avoient; & que s'ils obligeoient les trois accusés de quitter la Ville, sous quelque prétexte que ce fût, on chasseroit sur le champ tous les Cordeliers. Cette déclaration obligea le Provincial de sortir de Bâle (12).

(12) Ibid. p. 290.

[*H*] *Sur laquelle il publia dans la suite de savans Commentaires.*] Ils parurent à Zurich en plusieurs Volumes in-folio, depuis l'année 1533 jusques à l'année 1537. Mr. Simon en a porté un jugement aussi avantageux qu'on pouvoit l'attendre de lui, s'agissant d'un Théologien Protestant. „ Si l'on examine, *dit-il* (13), les Commentaires de Pellican, par rapport à ceux des autres Protestans de ce tems-là, il est plus exact qu'eux, & bien moins fécond en digressions contre les Catholiques. Il s'attache ordinairement au sens littéral, sans perdre de vuë les paroles de son texte. Il affecte quelquefois une Théologie opposée à celle des Luthériens: ce qui est commun à tous les Sectateurs de Zuingle, qui regardoient la Théologie de Luther sur la prédestination, sur le libre arbitre, & sur quelques autres articles, comme une Théologie impie: mais il faut avouër de bonne foi qu'ils paroissent quelquefois un peu trop Philosophes, & qu'ils sauvent un peu trop facilement les Payens; doctrine qu'ils semblent avoir puisée dans les Livres d'Erasme, quoiqu'ils prétendent être appuyez sur les premiers Peres Grecs, & entre autres sur St. Justin Martyr & sur Clément d'Alexandrie . . . . . Il faut rendre cette justice à Pellican, que quoiqu'il ait ait été fort versé dans la lecture des Rabbins, il n'a point rempli ses Commentaires d'une certaine érudition Rabbinique, qui se trouve aujourd'hui dans la plupart des Docteurs Allemands; il a plutôt cherché à être utile à ses Lecteurs, qu'à étaler son Rabbinage. Je ne l'exemte pas néanmoins entiérement de ce défaut. Car il fait quelquefois des remarques Rabbiniques & Cabalistiques, mais assez rarement, & peut-être pour accorder quelque chose au goût, qui étoit déjà de son tems parmi les Protestans. Il dit judicieusement dans sa Préface, qu'il est bien plus sûr, bien plus à propos & plus agréable de ne prendre des Juifs que des Observations Grammaticales & même avec discernement; & à l'égard du sens, qu'il le faut tirer des passages de l'Ecriture, comparez les uns avec les autres, y faisant aussi venir les anciens Commentateurs Grecs & Latins, qui nous restent présentement: *Multo autem tutius, multo conducibilius, & jucundius a Judæis tantum accipere Grammaticas Observationes, & quidem cum judicio, sensum vero sanctarum Literarum venari ex diligenti collatione inter ipsas, adhibitis etiam Orthodoxis Tractatoribus, qui ex tanta librorum clade superstites apud Græcos & Latinos existunt.* Pellican a mis à la tête de ses Commentaires une longue Préface, datée de 1533, qui renferme plusieurs choses dignes de son érudition; mais, *dit Mr. Simon*, selon le génie de ces premiers Réformateurs, il y fait trop le Théologien & le Prédicant. On y trouve des choses curieuses sur les Commentateurs Juifs. On voit aussi au-devant du troisiéme Volume de ses Commentaires, qui contient généralement tous les Prophétes, une belle Préface, où il s'étend assez au long sur le mot de *Prophéte* qui est dans le Grec, & sur celui de *Nabi* qui est dans l'Original Hébreu. Il explique aussi ce que signifie *Voyans*, nom qui est aussi donné aux Prophétes, & plusieurs autres particularités, qui regardent la qualité & les fonctions des Prophétes. Il insinue que parmi les Nations même les plus barbares il y a toujours eu des hommes singuliers, qui ont eu quelque chose d'équivalent aux Prophétes des Juifs pour l'instruction du Peuple: voici les propres termes de Pellican (14): *Fuerunt sane omnibus temporibus ferme in omnibus nationibus, non solum per humanitatis artes cultis, sed etiam barbaris, Homines singulares & præstantes, qui vel ob vitæ innocentis prærogativam, vel ob existimationem*

(13) *Bibl. Crit.* T. III. p. 281. 282.

(14) Ibid. p. 298.

Sénat de cette Ville, pour succéder à Jaques Ceporin, qui y enseignoit la Langue Hébraïque. Quoique Pellican eût déjà depuis trois ans expliqué l'Ecriture Sainte, il crut n'avoir pas assez de savoir pour remplir dignement cet emploi, & étoit prêt à le refuser; mais ses amis l'engagérent à l'accepter, en lui représentant qu'il seroit plus utile à la Réformation, s'il alloit à Zurich, que s'il demeuroit à Bâle, où il n'étoit pas d'ailleurs trop en sureté. Lorsqu'il fut à Zurich il quitta le froc, qu'il avoit porté trente-trois ans, & par le conseil de ses amis il se maria, & épousa au mois d'Août 1526 Anne Fris. Ce mariage a attiré sur lui les mêmes traits, qu'on a lâché contre les autres Réformateurs, qui ont pris le parti d'un mariage légitime. „ Je me trompe fort, *dit Mr. Simon* (*m*), si l'envie d'avoir une femme, ne fut le „ principal motif, qui poussa Pellican à entrer dans le parti de la nouvelle Réforme. Car dès le commence„ ment de ses Commentaires sur la Genése sur ces mots, *non est bonum hominem esse solum*, il déclame contre „ le Célibat, qui a apporté selon lui plusieurs incommodités dans l'Eglise: mais il reconnut par sa pro„ pre expérience les grandes incommodités que le mariage apporte, principalement aux personnes de „ Lettres ". Je me persuade qu'on avouera que Mr. Simon s'est fort trompé, si on lit ce que j'ai dit ailleurs sur cette matiére (*n*). Je ne sai sur quel fondement cet Auteur avance que Pellican connut par sa propre expérience les incommodités du mariage, il ne paroît point par sa vie qu'il ait eu sujet de se repentir de s'être marié, au contraire ayant perdu sa femme en 1536, il se remaria au commencement de l'année suivante. Il assista à la dispute de Baden en 1527, & l'année suivante à celle de Ber-

(*m*) *Bibl. Crit.* T. III. p. 310.

(*n*) Art. MARTYR VERMILIO. (PIERRE) Rem. [I].

tionem præstabilis prudentiæ, tum usu rerum, tum doctrina artium liberalium paratæ, plurimum apud ætatis suæ homines, & apud posteros auctoritate polluerunt. His, quum crederentur esse boni viri, & eximiam rerum Divinarum atque humanarum peperisse cognitionem, instinctu quodam naturæ se regendos homines permiserunt, ac velut ducibus, vitæ recte, honeste, riteque transigendæ concrediderunt. In horum dicta consensum est: in eorum sententias & decreta pedibus itum est . . . . . . horum præceptis obtemperatum est, in rebus publicis & privatis, sacris & profanis.

„ Pour ce qui est du sens des Prophéties, il s'attache le plus „ qu'il lui est possible au litéral, sans se jetter en des allégo„ ries éloignées. Il ne néglige pas même d'avoir recours „ aux Histoires profanes, lorsqu'il le peut, & entre autres „ sur la Prophétie de Daniel, jusques à faire valoir les in„ terprétations de Porphyre, qu'il a luës dans le Commen„ taire de St. Jérôme. Il recherche aussi avec quelque soin „ le sens propre des locutions qui ne sont pas tout-à-fait „ claires, ou qui prises trop litéralement renferment quelque „ chose qui paroît être contre la bienséance . . . . . Pellican „ a sçu distinguer avec la plupart des Chrétiens le double „ sens qui est attaché à quelques endroits de l'Ecriture, je „ veux dire le litéral ou historique, & le typique ou mysti„ que. . . . . . J'ai encore à vous dire, que Pellican a été „ très-habile dans la Critique des Livres Sacrez. Il n'est point „ du nombre de ces Protestans scrupuleux, ou plutôt super„ stitieux, qui croyent que la Providence de Dieu n'a point „ permis qu'il arrivât le moindre changement dans ces Li„ vres Divins: il avouë librement que les Scribes des Juifs, „ qui ont copié les Livres de l'Ecriture, n'ont pas été plus „ infaillibles, que ceux qui ont copié les Auteurs profanes. „ On a crié de toutes parts, surtout parmi les Calvinistes, „ contre la Critique Sacrée de Louis Cappel, comme si elle „ ruinoit l'autorité de l'Ecriture Sainte: mais on trouve les „ mêmes principes dans Pellican, qui a écrit un siécle „ avant ce Critique ". Il croit qu'il n'est point contre l'autorité de l'Ecriture, de supposer qu'on y a fait des additions après coup, afin de rendre l'Histoire plus claire; il conjecture qu'Esdras & d'autres savans Interprétes ont mis des notes aux marges de leurs Exemplaires, qui ont ensuite passé dans le Texte sacré. Il est fort éloigné du sentiment de quelques Théologiens sur les Points Voyelles, qui ont été ajoûtés au texte Hébreu de la Bible. Il soutient, contre l'opinion commune des Juifs, que ceux qui ont ajoûté ces points ont été ignorans en plusieurs choses. Il accuse en plusieurs endroits les Rabbins de mensonge & d'imposture, & reléve leurs exemplaires Hébreux de la Bible. Les seuls défauts que Mr. Simon trouve dans les Commentaires de Pellican, „ & qui lui sont communs, *dit-il*, avec la plupart des Pro„ testans de ce tems-là, c'est qu'il s'étend quelquefois sur „ des moralitez pour l'instruction de ses jeunes Prédicans, „ & qu'il fait aussi quelquefois des digressions hors de pro„ pos sur des matiéres de Controverse (15)". Après avoir parlé de ses Commentaires, disons quelque chose de ses autres Ouvrages, tant de ceux de sa façon, que de ceux auxquels il eut part. En 1502 Jean Amerbach, Imprimeur de Bâle, commença à imprimer les Oeuvres de St. Augustin, sous la direction d'Augustin Dodon, Chanoine de St. Léonard, qui mit des argumens aux premiers Livres; mais cet Ecclésiastique étant mort de la peste, François Wyler, Cordelier de Bâle, continua son travail, mais il n'alla pas fort loin, ayant été envoyé ailleurs. Pellican acheva l'Ouvrage, dont il fit même la meilleure partie. Cette Edition parut en 1506 en neuf Volumes in-folio. En 1532 il publia à Zurich in-8, une Version Latine des Pseaumes sur l'Hébreu: *Psalterium Davidis ad Hebraicam veritatem interpretatum, cum scholiis brevissimis.* Cet Ouvrage avoit été imprimé auparavant à son insu à Strasbourg en 1527 in-8: il fit quelques Corrections dans l'Edition qu'il donna lui-même. On a encore de lui; *Index Bibliorum, cum Præfatione Henr. Bullingeri.* Zurich 1537 in-fol. Pellican a revu la Version Latine de la Bible par les Théologiens de Zurich, & y a mis la Préface: *Biblia e sacra Hebræorum lingua, Græcorumque fontibus, consultis simul Orthodoxis interpretibus, religiosissime translata in Sermonem Latinum per Theologos Tigurinos,* Zurich 1543 &c. *Grammatica Hebraica*, Argentor. 1540 in-8. On trouve encore dans l'Histoire de sa vie le détail de quantité de traductions qu'il a faites soit en Latin soit en Allemand, parmi lesquelles il y a plusieurs Ouvrages de Rabbins; Mr. Teissier (16) suppose que le tout a été imprimé, mais je ne sai s'il ne se trompe point, du-moins les expressions de l'Historien de Pellican, ou plutôt de Pellican lui-même, ne semblent pas le dire: voici les termes d'Adamus (17). *Adhæc* tota Biblia *sacra transtulit e Chaldaico in Latinum*, Mosen *scilicet*, Prophetas *priores & posteriores, cum* Hagiographis, *nempe* Onkelum & Jonathan, *cum reliquis etiam in* Canticum, Ecclesiasten, Lamentationes, & *utrumque Targum super libro* Hester, *de quo sibi Judæi mire placent. Quin &* Targum Hierosolymitanum *in quinque libros Mosis. Præter hæc transtulit quædam Thalmudica Opuscula, librum* Massoreth, *quem Hebraicum edidit Elias Grammaticus: Varia item Hebræorum Commentaria. Scripsit prætera Germanicam expositionem*, in Pentateuchum, Josue, Judicum, Ruth, Samuel, Melachim, *denique in* Jesaiam & Jeremiam *Prophetas, ad convincendum Judæos: quam ob causam transtulit etiam* Ludovici Vivis *disputationem cum Judæis, elegantissimum librum, in linguam Germanicam. Multos quoque Libros* Aristotelis & Ciceronis *in Germanicam convertit, idque hanc ob causam, ut Philosophia Aristotelis & Ciceronis, breci spacio temporis ab ingeniosis hominibus, ex populari quoque lingua disci posset . . . . . Post illos labores confecit indices in multos libros maximo labore, priusquam veram rationem eos conficiendi teneret.* Biblia Munsteri *Tiguri edita contulit ad verbum cum Hebraica veritate.* Biblia *quoque* Leonis Judæ & Theodori Bibliandri *similiter ad verbum contulit cum Hebræo, ne quid omitteretur.* Paraphrases *quoque Erasmi in totum Novum Testamentum a Leone, Juda conversas in Linguam Germanicam distinxit, &* Expositionem Germanicam Apocalypsis *in fine adjecit, ne manca esset explicatio.* Dictionarium Chaldaicum Santis Pagnini *Romæ impressum, Munstero tradidit cum Thalmudico suo olim descripto, ut ex duobis illis unum conficeret, quod tandem fecit, & Basileæ typis excudi curavit. Egit quoque per Marcum Heylandum, ut conficerentur* Concordantiæ Hebrææ, *addita translatione vulgata, opus magnæ utilitatis, utque daret Frobenio: sed neglectum est opus, quia Sebastianus Gryphius eum antevertit, evulgando Thesaurum Pagnini.* On voit que Pellican doit avoir été aussi laborieux que savant, surtout si l'on fait réflexion, qu'outre ses leçons publiques, il avoit des occupations domestiques, ayant toujours eu, depuis son mariage, des étrangers logés chez lui, qui recherchoient sa maison pour jouïr de son commerce. On a déjà vu le jugement avantageux que porte de ses Commentaires Mr. Simon, j'ajoûterai seulement ce que le même Auteur dit des Théologiens de Zurich. „ Je vous dirai en général que l'Ecole Zuinglienne de Zurich „ a eu d'abord de grands-hommes, que je préfére pour „ la Science de l'Ecriture aux premiers Luthériens de l'Ecole „ de Wittemberg. Je mets dans cette Classe Léon de Juda, „ Pellican, Théodore, Bibliander, Bullinger, & quelques „ autres. C'est un effet de la Providence Divine, d'avoir „ opposé ces gens-là à la faction Luthérienne pour l'humi„ lier: & cette division fut d'une très-grande utilité à l'E„ glise; car les Catholiques prirent delà occasion de faire „ voir, que ces Hommes, qui se disoient suscitez de Dieu „ extraordinairement pour réformer son Eglise, étoient des „ gens de chair & de sang, qui se déchiroient cruellement „ les uns les autres ". Mr. Simon auroit fait sagement de supprimer cette derniére réflexion, qui est sujette à bien des rétorsions de la part d'un Protestant. Il a raison de dire, que la division des Réformateurs fut d'une très-grande utilité à l'Eglise Romaine. Mais je ne sai où il a trouvé que les Réformateurs ont prétendu à une mission extraordinaire & divine; ils ont soutenu la vérité de la doctrine qu'ils croyoient trouver dans l'Ecriture Sainte, & ont prétendu être en droit de la prêcher: les Protestans ne font point dépendre la vérité & la solidité de leur Religion, de l'autorité de ceux qui l'ont annoncée, mais des décisions de la Parole de Dieu, ils conviennent que c'étoient des hommes de chair & de sang. Mais que répondroit Mr. Simon à un Protestant, qui lui objecteroit les décisions opposées des Papes & des Conciles de l'Eglise Romaine, les cruelles divisions qui la déchirent, & les querelles sans nombre entre les diverses Ecoles, qui sont dans son sein? Seroit-il moins en droit de conclure, que ces Papes, ces Conciles, qui se disent revêtus du privilége de l'infaillibité, & qui prétendent être les seuls dépositaires de la vérité, sont des gens de chair & de sang? Disons-le, ce sont là de ces lieux communs usés, que des Missionnaires d'un certain ordre peuvent faire valoir, mais que l'on ne passe pas à des Critiques du caractére de Mr. Simon.

(15) Ibid. p. 109.

(16) *Eloges* Tom. I. p. 215. 216.

(17) *Ubi supra*, p. 295. 296.

Berne. En 1534 on lui offrit la Chaire de Professeur en Hébreu à Tubingue, mais il la refusa, parce qu'il ne vouloit avoir rien à démêler avec Erhard Schnepf, ardent Luthérien, que le Duc de Wirtemberg employoit (*o*). Pellican continua à enseigner à Zurich jusqu'en l'année 1556, qu'il mourut le 1 Avril âgé de soixante-dix-huit ans. Il avoit eu de sa première femme un fils nommé *Samuel*, qui fut Régent des basses Classes à Zurich, où il mourut de la peste en 1564, laissant trois fils & une fille, des trois fils deux ont été Ministres (*p*).

(*o*) Ruchat *Hist. de la Réform. de Suisse*. T. V. p. 175.

(*p*) Adamus *loc. cit.* p. 299.

PENN (GUILLAUME) célébre Ecrivain parmi les Quakres, nâquit le 14 Octobre 1644 à Londres, sous la Paroisse de Ste. Cathérine proche de la Tour (*a*), du Chevalier Guillaume Penn [*A*], & de Marguérite Jasper, fille de Jean Jasper, Marchand de Rotterdam. Il commença ses premiéres études dans une Ecole de Chigwell, dans la Province d'Essex. „ Ce fut-là, *dit Mr. Wood* (*b*), qu'à „ l'âge d'onze ans, étant seul dans sa chambre, il fut tout d'un coup pénétré d'un sentiment intérieur „ de joie & de consolation, & frappé, à ce qu'il croyoit, de l'éclat d'une gloire visible dans la Cham„ bre qu'il a dit souvent depuis, que depuis ce moment-là il avoit eu le seau de Dieu & de l'Immor„ talité, & senti qu'il y a un Dieu, & que l'âme est capable d'avoir des communications avec lui". Ensuite il fréquenta une Ecole particuliére auprès de la Tour, & eut en même tems un Précepteur. En 1660 il entra en qualité de Pensionnaire dans le Collége de Christ-Church à Oxford, & fut immatriculé au mois d'Octobre, comme Membre de l'Université, & fils de Chevalier (*c*). Mr. *Penn*, qui avoit déjà goûté les principes du Quakérisme, en entendant prêcher un Quaker, nommé *Tho. Loe*, s'abstint avec quelques autres Etudians d'assister au Service Divin de l'Eglise Anglicane, ils tinrent des assemblées particuliéres, où ils prêchoient & prioient entre eux. Cette conduite scandalisa extrêmement les Chefs des Colléges, & Penn, âgé pour lors de seize ans, fut mis à l'amende pour cause de Non-Conformité; mais ayant toujours continué avec zéle ses exercices particuliers de dévotion, on le chassa enfin du Collége (*d*). De retour chez son pere, celui-ci le traita fort sévérement pour la même raison, & à la fin il le mit à la porte; mais sa colére s'étant calmée ensuite, il l'envoya en France, en compagnie de quelques personnes de qualité; il y demeura un tems considérable, & revint en Angleterre, parlant fort bien François, & ayant pris des maniéres très-polies. Vers l'an 1666 son Pere l'envoya en Irlande, pour y avoir le soin & la direction d'un bien fort considérable; pendant son séjour dans ce Pays-là, il entendit *Tho. Loe* à Cork, dont les discours l'engagérent à embrasser la Religion des Quakers, aux assemblées desquels il assista assidument: s'y étant trouvé au mois de Novembre 1667, il fut arrêté avec plusieurs autres, & mis en prison; mais ayant écrit une Lettre au Comte d'Orrery [*B*], il fut bientôt élargi. Son Pere, informé de son goût pour le Quakérisme, le fit revenir en Angleterre, & l'ayant trouvé sourd à toutes ses raisons [*C*] il le mit une seconde fois à la porte; sa colére n'alla pourtant jamais

(*a*) *Vie de Penn*, à la tête du I. Volume de ses Oeuvres, imprimées à Londres en 1726 in-fol. Et Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 1050.

(*b*) Ibid.

(*c*) Wood *ibidem*.

(*d*) Vie de Penn p. 1. 2. Wood dit, qu'il y fut deux ans.

[*A*] *Nâquit . . . . du Chevalier* Guillaume Penn.] On trouve en abrégé ce qui le regarde dans l'Epitaphe, qu'on lit sur son tombeau, qui est dans l'Eglise de Redcliff à Bristol, la voici: „ A la mémoire du Chevalier GUILLAUME PENN, „ Amiral, né à *Bristol* (1), en l'année 1621, fils du Capi„ taine *Giles Penn*, durant plusieurs années Consul de la Na„ tion Angloise dans les Ports de la Méditerranée; issu des „ *Penns* de Penns-lodge dans la Comté de Wilts, & ceux„ ci descendus des *Penns* de Penn dans la Comté de Buck; „ & par sa mere issu des *Gilberts*, dans la Comté de Somer„ set, & originaires de la Province d'Yorck: Adonné dès „ sa jeunesse à la Marine, il fut Capitaine à l'âge de vingt-un „ an, Contre-Amiral d'Irlande à vingt-trois, Vice-Amiral „ d'Irlande à vingt-cinq, Amiral pour le Détroit à vingt„ neuf, Vice-Amiral d'Angleterre, à trente & un, & Ami„ ral dans la première Guerre contre la Hollande, à trente„ deux. De retour de dessus mer en 1655, il fut Député „ au Parlement de la part de Weymouth; en 1660 il fut „ nommé Commissaire de l'Amirauté & de la Marine, Gou„ verneur de la Ville & du Château de Kingsale, Vice-Amiral „ de Munster, & Membre du Conseil de cette Province; en „ 1664 il eut le commandement général de la Flotte, sous „ son Altesse-Royale, dans la célébre & heureuse bataille „ contre la Flotte Hollandoise. Par-là il prit congé de la „ mer, son ancien élément, continuant dans ses autres em„ plois jusqu'en 1669, que les infirmités, causées par ses „ fatigues & par son application aux affaires, l'engagérent à „ chercher la retraite, pour penser & se préparer à la mort; „ qu'il vit approcher avec tranquillité, ayant heureusement „ abordé au port le plus sûr, à Wanstead, dans la Comté „ d'Essex, le 16 Septembre 1670, âgé seulement de quaran„ te-neuf ans & quatre mois. Sa Veuve a consacré à son hon„ neur & à sa mémoire ce Monument".

(1) Wood *Ath. Oxon.* V. II. Col. 1050, dit qu'il étoit né à *Mynety* dans la Province de *Wilts*.

[*B*] *Une Lettre au Comte d'Orrery.*] Elle étoit conçue en ces termes.

„ Au Comte d'*Orrery*, Lord-Président de *Munster*.

„ Le sujet qui me fait prendre la plume peut paroître aussi „ étrange, que ma cause est juste, mais Votre Grandeur ne „ témoignera pas moins de charité par rapport à l'un, que „ de justice par rapport à l'autre. La Religion, qui fait „ également mon crime, & mon innocence, me rend prison„ nier par la malignité d'un Maire, quoique je sois libre „ quant à moi-même. Etant dans l'Assemblée de ceux qu'on „ appelle *Quakers*, il y entra plusieurs Connétables accom„ pagnés de Soldats, qui ordonnérent rudement & d'une ma„ niére arbitraire aux Assistans, de venir comparoître devant „ le Maire, & ils m'emmenérent entre autres avec eux d'u„ ne maniére violente. Quand je fus devant le Maire, il „ m'accusa de m'être trouvé dans une Assemblée *tumul„ tueuse* & *séditieuse*; me déclarant, qu'à moins que je ne „ misse caution pour ma bonne conduite, le Public ayant „ de justes raisons de me taxer à cet égard, il me mettroit „ en prison. Je lui demandai en vertu de quelle autorité il „ en agissoit ainsi, concevant en tout respect, que la chose „ pouvoit être traitée avec plus d'honnêteté, à moins d'un „ Acte du Parlement, ou d'un Ordre d'Etat. Il me répon„ dit, que c'étoit en vertu d'une *Proclamation de l'année* 1660 „ & de nouvelles *Instructions*, pour la faire revivre. Je laisse „ à votre Grandeur à juger, si cette Proclamation a quelque „ rapport à ce dont il s'agit ici: Son but n'étoit que de re„ primer les furieux partisans de la Cinquiéme Monarchie; & „ puisque le Vice-Roi, & vous-même, êtes pleinement „ convaincus que ceux qu'on appelle *Quakres*, n'ont d'autres „ dessein, en s'assemblant, que de servir Dieu, & qu'une „ longue jouïssance de liberté à cet égard, a fait prescription „ pour eux, à l'égard de cette Proclamation; j'espére que vo„ tre Grandeur ne voudra pas agir avec une rigueur inusi„ tée, en donnant un libre cours à la malignité d'un seul „ homme, qui n'est pas en bonne odeur chez ses plus pro„ ches voisins; & qu'elle fera élargir au plutôt tous ceux qui „ ont été arrêtés, pour qu'ils puissent vaquer à leurs voca„ tions légitimes, & rentrer dans le sein de leurs familles.

„ Et quoiqu'on mette au rang des Hérétiques ceux qui „ s'éloignent d'un Systême national, prescrit par Autorité, „ j'ose croire que Votre Grandeur connoit trop ce que dicte „ la saine Raison & la Théologie, pour souscrire à une ma„ xime si commune & si fausse; car en supposant les plus vi„ sibles constitutions de Gouvernement Ecclésiastique, as„ sorties à la nature du Gouvernement Civil, on ne peut re„ garder comme une Hérésie, de détourner les gens de „ Questions, qui peuvent causer des divisions fatales à la „ Société; tout au plus, & à prendre la chose au pis, on „ pourra les appeller des *Perturbateurs*. Mais je présume, „ Mylord, que la connoissance que vous avez des autres „ Pays, doit vous avoir instruit parfaitement, que la diversi„ té de sentimens & de Culte, ne contribue en rien à exci„ ter du trouble dans les lieux, où il ne faut qu'une unani„ mité morale pour faire régner la paix. Il n'y a pas long„ tems que vous plaidiez fortement en faveur de cette même „ liberté, que je reclame, & que vous souteniez qu'il n'y „ avoit pas de moyen plus sûr de faire fleurir ce pays, que „ de laisser à chacun une pleine liberté dans les choses, qui „ intéressent la Conscience; & je suppose, que si elle étoit „ séditieuse & propre à causer du désordre, comme certaines „ gens se l'imaginent sans fondement, Votre Grandeur pen„ seroit tout autrement à cet égard, tant par inclination que „ par devoir. Mon humble Requête est donc, que Votre „ Grandeur veuille bien ne point appuyer ni encourager un „ procédé si méchant, & si injurieux à un Anglois innocent; „ car autant qu'il est contraire à ce qui se pratique ailleurs, „ & propre à éloigner les Anglois de ce Pays, autant respire-t„ il peu, qu'il me soit permis de le dire respectueusement, „ ce caractére de clémence, & cette noblesse d'âme Angloi„ se, qui vous ont jusques ici rendu si respectable.

„ Si j'ai parlé avec trop de liberté dans cette occasion, „ c'est le sujet même qui en est cause, & je me flatte mê„ me d'en obtenir le pardon, attendant de votre autori„ té une faveur, dont un honnête-homme n'abusera ja„ mais, ni celui qui est, &c.

„ G. P.

[*C*] *L'ayant trouvé sourd à toutes ses raisons.*] L'Auteur de sa Vie, à la tête de ses Ouvrages, nous dit (2) que son pere le

(2) P. 4.

mais si loin, qu'il ne s'employât sous main à procurer la liberté à son fils, quand il lui arriva d'être mis en prison, pour s'être trouvé aux assemblées des Quakres. Vers l'an 1668 il commença à prêcher publiquement parmi eux (*e*), & la même année il publia son premier Ouvrage, intitulé *La Vérité exaltée* [*D*]. Et peu de tems après une autre Piéce sous le titre du *Guide trompeur* [*E*], & une troisiéme qui a pour titre; *le Fondement de Sable renversé* [*F*]. Cette même année il fut mis à la Tour de Londres, où il écrivit plusieurs Traités, & particuliérement celui qui est intitulé; *Point de Croix*, *Point de Couronne* [*G*]. Ayant été mis en liberté au bout de sept mois de prison il alla en Irlande au mois de Septembre 1669, où il prêcha parmi les Quakres, & écrivit quelques Piéces [*H*]. En 1670 on fit l'Acte, qui défendoit les Conventicules des Non-Conformistes sous des peines séveres, & il fut mis à Newgate au mois d'Août, pour avoir prêché dans la ruë, (*in Grace-Church-Street*) & ayant été poursuivi, avec Mr. Guillaume Mead, aux Sessions d'Old-Baily, dans le mois de Septembre, ils furent tous deux absous par les Jurés [*I*]. Le 16 Septembre de la même année il perdit son pere, qui réconcilié parfaitement avec lui, lui laissa sa bénédiction, & de grands biens (*f*). Environ ce même tems il eut une Dispute ou Conférence publique à West-Wicomb dans la Comté de Buckingham, avec Mr. Jérémie Ives, célébre Prédicateur Anabaptiste, touchant l'Universalité de la Lumiére Divine. Cet hyver-là il publia son *Préservatif de saison contre le Papisme* [*K*]. Le 5 Février 1670-1, il fut mis à Newgate pour avoir prêché dans une Assemblée de Wheeler-Street à Londres, & pendant sa détention, qui dura six mois, il composa divers Ouvrages [*L*]. Après son élargissement il passa en Hollande & en Allemagne. Au commencement de l'année 1672 il épousa Guillemette-Marie Springett, fille du Chevalier Guillaume Springett, de Darling dans la Province de Sussex qui avoit été tué, pendant les Guerres Civiles, au siége de Bamber; peu de tems après son mariage il s'établit avec sa famille à Rickmersworth dans la Comté de Hartford. La même année il publia une Piéce intitulée *Apologie de l'Esprit de Vérité* [*M*], & une autre contre *Reeve* & *Muggleton* [*N*], outre d'autres Ouvrages qu'il mit au jour cette année-là & les an-

(*e*) Vie de Pan. p. 2-4.

(*f*) Ibid. p. 4-35.

le trouvant trop ferme pour l'engager à se conformer en tout aux usages établis, sembloit disposé à le contenter, pourvu qu'il voulût être découvert en présence du Roi, du Duc, & devant lui. La proposition lui en ayant été faite, il demanda du tems pour y penser; son pere crut que c'étoit dans la vue de consulter ses amis les Quakres, mais Penn l'assura qu'il n'en verroit aucun, & qu'il se retireroit dans sa chambre jusques à ce qu'il lui rendit réponse. Effectivement il s'y retira, & s'étant humilié devant Dieu avec jeûne & priéres, pour être instruit de sa divine volonté, il s'affermit tellement dans sa résolution, qu'étant revenu trouver son pere, il lui déclara respectueusement, qu'il ne pouvoit faire ce qu'il exigeoit de lui.

[*D*] *Son premier Ouvrage intitulé* la Vérité exaltée.] Voici le Titre entier: *La Vérité exaltée: ou Témoignage court & sûr contre toutes les Religions, & les Cultes, qui ont été établies & suivies dans les ténébres de l'Apostasie, & en faveur de la glorieuse Lumiére, qui s'est manifestée & qui brille dans la Vie & dans la Doctrine des* Quakres, *si avilis, comme étant l'ancienne & bonne voye pour bien vivre & pour parvenir au salut. Aux Rois, aux Prêtres, & aux personnes de tout ordre, pour qu'ils se répentent, qu'ils croyent, & qu'ils obéïssent. Par* Guillaume Penn, *à qui l'Amour Divin, dont il est enserré & lié, fait mépriser la gloire d'Egypte, ne craignant point la colére du Roi, parce qu'il a devant les yeux la Majesté de celui qui est invisible.*

[*E*] Le Guide trompeur.] C'est une Réponse au Livre de Mr. Jean Clapham, intitulé; *le Guide qui conduit à la vraye Religion.*

[*F*] Le Fondement de sable renversé.] Cet Ouvrage parut in-4. sous ce titre: *Le Fondement de sable renversé, ou Réfutation des Dogmes généralement reçus & applaudis, d'un seul Dieu subsistant en trois personnes distinctes, de la nécessité d'une pleine satisfaction pour que les pécheurs pussent obtenir grace devant Dieu, & de la Justification des pécheurs par une Justice imputée; par l'Autorité tant de l'Ecriture que de la Raison. Par* Guillaume Penn, *le jeune, qui bâtit sur le fondement qui ne peut être ébranlé.* Cet Ouvrage est contre Mr. *Thomas Vincent*, Ministres Presbytérien.

[*G*] Point de Croix, Point de Couronne.] Ce Traité parut en 1669 in-4, & il s'en fit une nouvelle Edition en 1681 in-8 sous ce titre: *Point de Croix*, *Point de Couronne* (ou point de Couronne sans Croix) *ou Traité dans lequel on explique la Nature & les Loix de la Croix de Christ, & on fait voir que le renoncement à soi-même, & le soin de porter toujours la Croix de Christ, est la seule voye de parvenir au repos & au Royaume de Dieu. A quoi l'on a joint les témoignages de plusieurs personnes savantes & célébres, tant encore en vie, que morts, tant anciens que modernes, en faveur de ce Traité.* En deux Parties.

[*H*] *Ecrivit quelques Piéces.*] Entre autres, *une Lettre aux jeuues Convertis*, imprimée parmi ses Oeuvres.

[*I*] *Ayant été poursuivi, avec Mr. Guillaume Mead, aux Sessions d'Old-Baily, ils furent tous deux absous par les Jurés.*] On publia en 1670 in-4, une Relation de ce Procès, intitulée: *Défense des anciennes & justes Libertés au Peuple, dans le procès de* Guillaume Penn, *& de* Guillaume Mead, *aux Sessions d'Old-Baily, le 1, le 3, le 4 & le 5 de Septembre* 1670, *contre les très-arbitraires procédures de ce Tribunal.*

La Préface au Lecteur commence de cette maniére: „ Si jamais il fut tems de parler & d'écrire, c'est à présent que „ tant de circonstances étranges exigent l'un & l'autre. Tu „ n'as qu'à lire, & tu verras clairement à quel point tu es „ interessé dans le procès qui suit, où non seulement les Prisonniers, mais les Loix fondamentales d'Angleterre, ont „ été traitées de la façon la plus arbitraire. La liberté de „ Conscience passe pour Rebellion; des Assemblées Religieuses, pour des Attroupemens & des Emeutes, & les Défenseurs de l'une & des autres sont réputés des factieux & des „ mal-intentionnés. La *Grande Chartre* est une billevesée pour „ le Garde des Archives; demander justice, c'est faire affront „ à la Cour. Leur bon-plaisir & leur autorité sont leur „ *Grande Chartre*; reclamer celle d'Angleterre est un crime „ qui mérite le cachot, & qui expose à la menace d'être baillonné, & d'avoir les menottes. On a voulu forcer les Jurés, Juges naturels du sens de la Loi & du Fait, comme si leur „ sentence ne devoit être que l'écho de l'injuste accusation „ du Tribunal. Et parce qu'ils ont eu assez de courage & „ de probité pour ne pas condescendre aux volontés des Juges, après les avoir empêché pendant deux jours & deux „ nuits de donner leur déclaration, on les a enfin mis à l'amende & en prison, pour l'avoir donnée". Peu de tems après il parut une Brochure, attribuée au Chevalier *Samuel Starling*, Lord-Maire de Londres, qui avoit été fort maltraité dans la Relation, cette Brochure fut imprimée à Londres en 1671 in-4, sous le titre de *Réponse à une Brochure séditieuse & diffamatoire, intitulée.* Le Procès de G. Penn & de G. Mead, aux Sessions d'Old-Baily, tenues à Londres le 1, le 3, le 4 & le 5 de Septembre 1670, *en quatre Sections. Sect.* I. *Le but de cette Brochure séditieuse. Sect.* II. *Réponse aux Calomnies, contre le Chevalier* Thomas Bloodworth, *Lord-Maire en ce tems-là, & contre le Chevalier* Jean Hovel, *Greffier.* III. *Défense de la Justice & de l'Honneur de cette Cour, ou Relation véritable & impartiale de tout ce Procès.* IV. *Justification de l'amende imposée aux Jurés, qui donnérent deux déclarations opposées, pour prévenir que la Justice ne souffre dans Londres. Par* S. S. *Ami de la Justice & des Cours de Justice.* L'Auteur de cette Piéce avouë (3) que le Greffier avoit dit: „ Jusques à- (1) P. 29. „ présent je n'avois pas compris les raisons de politique & „ de prudence, qui obligent les *Espagnols* à souffrir l'*Inquisition* chez eux. Certainement les choses n'iront jamais bien „ parmi nous, jusques à ce qu'il y ait quelque chose de pareil à l'*Inquisition* en Angleterre". Mr. Penn répondit à la Piéce, dont nous venons de parler, par une autre, intitulée: *La Vérité mise au jour contre l'imposture, ou Courte Réponse à une pure Rapsodie de mensonges, d'extravagances & de calomnies, prétendue Réponse* au Procès de G. Penn & de G. Mead, &c. *écrite & signée par* S. S.

[*K*] *Son* Préservatif de saison contre le Papisme.] Le titre entier est, *Préservatif de saison contre le Papisme, ou court Examen d'une Brochure intitulée: Exposition de la Foi Catholique-Romaine.*

[*L*] *Pendant sa détention qui dura six mois, il composa divers Ouvrages.*] Il écrivit *Examen & Défense de la Liberté de Conscience, par l'Autorité de la Raison, de l'Ecriture & de l'Antiquité.* Londres 1670 in-4. *La Vérité mise au jour contre l'imposture*, indiqué dans la Remarq. [*I*]. *Apostille de précaution* pour son Livre de *la Vérité exaltée. Sérieuse Apologie des Principes & des Usages de ceux qu'on appelle* Quakers, *contre les malignes accusations, les Doctrines erronées, & les blasphémes horribles de* Thomas Jenner, *& de* Timothée Taylor, *Ministres Presbytériens & Indépendans, dans leur Livre intitulé:* Anatomie de Quakérisme.

[*M*] *Une Piéce intitulée*, Apologie de l'Esprit de Vérité] Voici tout le titre: *Apologie de l'Esprit de Vérité contre l'Erreur & l'Envie, manifestées mal-à-propos, dans un Libelle malicieux, intitulé*, Examen de l'Esprit des Quakers, &c.

[*N*] *Une autre contre* Reeve *&* Muggleton.] Intitulée, *Preuves que les nouveaux Témoins sont d'anciens Hérétiques: Ou Informations pour les Ignorans, dans laquelle on prouve par l'Ecriture, par la Raison, & par plusieurs Historiens, que les Doctrines que* Jean Reeve *&* Louis Muggleton *nomment des Mystéres, n'ont jamais été connues, ni révélées, depuis la création du Monde, & ne sont que d'anciennes Réveries, des Blasphémes, & de vieilles Heresies. Avec la Relation d'une Conversation entre* L. M. *& moi, dans laquelle on découvre clairement son Esprit ignorant, blasphématoire, & insipide, pour l'amour des âmes immortelles du petit nombre de ceux qui sont intéressés dans la croyance de ses impostures. Par un zélé & vrai Témoin de cette seule éternelle voye de Dieu, révélée dans la Lumiére de la Justice*, G. Penn. Londres 1672 in-4. L'Auteur combat dans ce Livre les propositions suivantes de *Reeve* & de *Muggleton*.

I. Que

années suivantes [O]. En 1677 il voyagea en Hollande & en Allemagne pour la propagation du Quakérisme; & il eut de fréquentes conversations avec la Princesse Elisabeth [P] fille de la Reine de Bohême, & sœur de la Princesse Sophie, Ayeule de S. M. B. aujourd'hui régnante (g). En 1678 & l'année suivante il publia divers Ecrits [Q]. En 1681 le Roi Charles II. par Lettres Patentes du 4 Mars 1680-1, donna à Mr. Penn & à ses Héritiers, en propriété, cette Province de l'Amérique Septentrionale, qui est à l'Ouëst de la Riviére Delaware, nommée dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois, les Nouveaux-Pays-Bas, cette concession se fit en considération des services que le Vice-Amiral Penn avoit rendus, & de diverses sommes que la Couronne lui devoit encore, lorsqu'il mourut. Le Roi changea le nom de ce Pays, pour faire honneur à Mr. Penn, qu'il en déclara aussi bien que ses Héritiers, seuls Propriétaires Gouverneurs. C'est ce qui engagea Penn à publier une *Courte Description ou Rélation de la Pensylvanie* [R], avec la Patente du Roi, & les Piéces rélatives, il fit la description du Pays & de ses productions, & proposa des conditions avantageuses à ceux, qui voudroient aller s'y établir. Divers particuliers & quelques Familles d'Angleterre & du Pays de Galles s'y transportérent, & y ayant fait des Plantations, qui réussirent, & commencé à bâtir la Ville de *Philadelphie*, le Gouverneur, pour mettre les nouveaux Planteurs en sureté du côté des Indiens, nomma des Commissaires pour traiter avec ceux-ci, & confirmer la paix entre les deux Nations (k), il fit remettre une Lettre aux Indiens par ces Commissaires [S]. Il dressa aussi les Constitutions fondamentales de la Pensylvanie, en

(g) Ibid. p. 25-115.

(h) Ibid. p. 115-122.

I. Que Dieu n'est pas un Esprit infini en tous lieux & en tout tems, mais qu'il a une forme humaine, & que l'Homme est l'image de Dieu par son corps. II. Que Dieu n'a pas créé le Ciel & la Terre de rien, mais que la substance d'où ils ont été tirés, étoit éternellement avec Dieu. III. Que l'Ame est procréée aussi-bien que le Corps, par l'Homme & la Femme, & que le Corps & l'Ame sont inséparables. IV.
„ Que le Corps & l'Ame retournent en poudre, & resusciteront ensemble au dernier jour. V. Que Dieu est descendu
„ corporellement, en forme humaine, & s'est uni à la Vierge, procréant ainsi un homme, qui après avoir vécu un
„ certain nombre d'années, fut crucifié, & est mort réellement, ou a cessé pendant trois jours & trois nuits, d'être ni Dieu ni homme. VI. Que Dieu, sans autre motif
„ que son bon-plaisir, a de toute éternité prédestiné les uns
„ au salut, & les autres à la damnation; sans que leur obéïssance ou leur rebellion, puissent apporter le moindre
„ changement à ses Decrets".

[O] *Outre d'autres Ouvrages, qu'il mit au jour cette année-là, & les années suivantes.*] Il donna: *Procédé sincére envers un Anabaptiste Calomniateur: ou trois Lettres écrites au sujet de quelques Réflexions Calomnieuses faites & répandues contre* Guillaume Penn, *par un certain* Jean Morse. Londres 1672 in-4. *Suaire pour* la Dispute finie. Londres 1672 in-4, en réponse à l'Ouvrage de Mr. Henri Hedworth, intitulé, *La Dispute finie. Examen modeste & convenable de la Comprehension proposée.* Londres 1672 in-4. Quakerisme *nouveau Sobriquet de l'ancien Christianisme; ou Réponse à un Livre intitulé.* Que le Quakérisme n'est pas le *Christianisme, portant le nom de* J. Faldo. *Dans laquelle on expose au vrai & briévement l'Origine, la Doctrine, & la Pratique des* Quakers *injustement déchirés, & on les défend contre les fausses accusations, les malignes insinuations, & les attaques violentes de cet Ennemi.* 1672 in-8. *L'Invalidité de l'Apologie de* Jean Faldo *pour son Livre intitulé:* Que le Quakérisme, &c. *Pour servir de Défense à la Réponse intitulée* le Quakérisme, nouveau Sobriquet de l'ancien Christianisme, *où l'on traite plusieurs Vérités importantes de l'Evangile, & où l'on fait voir la mauvaise-foi de cet Adversaire, pour l'instruction des personnes modérées, qui cherchent la vérité.* 1673 in-8. *La Sagesse justifiée par ses Enfans, de l'ignorance & des calomnies de* Henri Hallywell, *dans son Livre intitulé* Histoire du Familisme, renouvellé & provigné par les Quakers. 1673 in-8. *La Raison opposée à la Raillerie, & la Vérité à la Fiction, ou Réponse à deux Brochures intitulées,* Dialogue entre un Chrétien & un Quaker, *&* Continuation du Dialogue, &c. *par un certain* Thomas Hicks, *Prédicateur Anabaptiste.* 1673 in-8. *Le faux Chrétien démasqué, & le vrai Quaker justifié contre les indignes impostures, les faux exposés, les noires calomnies, les contradictions palpables, & les injures basses de* Tho. Hicks, *dans son* Troisiéme Dialogue, *qui a pour titre,* les Quakers Condamnés. *En forme d'Appel à tous les gens sages, & particuliérement à ceux qu'on appelle Anabaptistes, dans la Ville & aux environs de Londres.* 1674 in-8. *Juste Censure de vingt-un savans Théologiens, ainsi nommés; ou Réponse à une Lettre injurieuse à ceux qu'on appelle* Quakers. Londres 1674 in-4. *Urim & Thummim: ou Défense des Doctrines de la Lumiére & de la Perfection, contre les raisons de* Samuel Grevil, *prétendu Ministre de l'Evangile, dans son Traité peu Evangélique contre un Livre intitulé,* Preuve ou Témoignage de la Lumiére intérieure, *écrit autrefois par* Alexandre Parker. 1674 in-4. *Juste Censure de l'Esprit d'Alexandre le Forgeron: ou Réponse à une Brochure intitulée,* l'Esprit du Chapeau, ou le Gouvernement des Quakers. *Judas & les Juifs ligués contre Christ & ses Disciples; servant de Réponse à une Replique anonyme intitulée:* La Tyrannie & l'Hypocrisie démasquées, *opposée à un Livre qui a pour titre,* Censure de l'Esprit d'Alexandre le Forgeron. *Le Quaker Chrétien, & son Témoignage Divin confirmé & justifié par l'Ecriture, la Raison & l'Autorité.* 1673 in-folio. *Traité de la Régle générale de la Foi & des Mœurs, & du Juge des Controverses.* 1673. *Lettre au Sénat d'Embden* 1674 in-4. *La Vérité nue n'a pas besoin de Chemise *: ou Réponse à une Feuille diffamatoire, intitulée,* La derniére Chemise des Quakers. 1674. *Replique à la Replique de* Jean Faldo *intitulée:* La confiance de Guillaume Penn reprimée. 1674. *Traité du Serment où l'on expose les puissantes raisons, qui empêchent ceux qu'on appelle* Quakers, *de jurer; confirmées par les témoignages nombreux des Payens, des Juifs, & des Chrétiens, tant Peres & Docteurs, que Martyrs.* Londres 1675 in-4. *Examen de l'Intérêt présent d'Angleterre, tant pour l'honneur du Prince, que pour la sureté du peuple, en réponse à cette seule Question.* „ Qu'y
„ a-t-il de plus convénable, de plus aisé, & de plus sûr à faire
„ dans la conjoncture présente des affaires, pour calmer les
„ différends, rallentir la chaleur des intérêts opposés, & pour
„ les faire servir au bien du Gouvernement, & les rendre
„ compatibles avec la prospérité du Royaume?" Londres 1675 in-4. *Saül jetté par terre; ou courte & fidéle Relation des Remords qu'a eu à sa mort un Ennemi de ceux qu'on appelle* Quakers. Londres 1675 in-4.

* *Shift*: il y a un jeu de mots, ce terme signifiant une chemise & une ressource.

[P] *En 1677 il voyagea en Hollande & en Allemagne pour la propagation du Quakérisme, & il eut de fréquentes conversations avec la Princesse Elizabeth.*] Il publia une Relation de ses Voyages à Londres in-8. On y trouve plusieurs Lettres de la Princesse Elizabeth, qu'elle lui avoit écrites.

[Q] *En 1678 & l'année suivante, il publia divers Ecrits.*] *Courte Réponse à un Libelle faux & extravagant, intitulé* les Opinions des Quakers, *pour ceux qui en sont les Auteurs, & pour ceux qui le lisent.* 1678 in-4. *Aux Enfans de lumiére dans cette génération.* Londres 1678 in-4. *Court Examen & Idée de la Liberté spirituelle, tant par rapport à chacun considéré à part, que par rapport à sa Communion Ecclésiastique.* 1678. *Exhortation aux Protestans de toutes les Communions, & particuliérement aux Magistrats & aux Ecclésiastiques, pour faire fleurir la Vertu & la Charité.* Londres 1679 in-4. *Préface* pour les Oeuvres de Mr. Samuel Fisher. *Le grand intérêt de l'Angleterre dans le choix d'un nouveau Parlement, dédié à tous les Freeholders & Electeurs* 1679. *Le seul Plan pour le bien de l'Angleterre, c'est que notre Union Civile fait notre Sureté Civile: dédié respectueusement au Parlement, le grand Conseil de la Nation.* Londres 1679 in-folio.

[R[*Courte Description ou Relation de la Pensylvanie.*] Elle parut en 1681 in-folio, & fut réimprimée en 1682 in-4.

[S] *Il fit remettre une Lettre aux Indiens par ces Commissaires.*] Elle étoit en ces termes.

„ Londres le 18 du 8 mois 1681.

„ Mes Amis,

„ Il y a un grand Dieu & une Puissance souveraine, qui
„ a créé le Monde, & toutes les choses qui y sont; à qui
„ vous, moi, & tous les hommes devons notre Etre & no-
„ tre Bien-être, & à qui vous & moi devons rendre comp-
„ te un jour de tout ce que nous aurons fait dans le mon-
„ de. Ce grand Dieu a écrit sa Loi dans notre cœur, elle nous
„ apprend & nous ordonne de nous aimer les uns les autres,
„ de nous aider, & de nous faire du bien, & de ne pas
„ nous nuire ni nous faire du tort. Or il a plû à ce grand
„ Dieu, que je sois intéressé dans cette partie du Monde que
„ vous habitez, le Roi du Pays où je suis m'y ayant donné
„ une grande Province. Mais je souhaitte de la posséder
„ de votre consentement & avec votre amitié, pour que
„ nous puissions vivre en bons amis & en bons voisins. Sans
„ cela qu'aurions-nous à attendre du grand Dieu qui nous
„ a créés, non pour nous déchirer & nous détruire les uns
„ les autres, mais pour vivre pacifiquement & honnêtement
„ ensemble dans le monde? Je souhaitte que vous preniez
„ bien garde, que je suis fort sensible aux injustices, & aux
„ mauvais traitemens que vous n'avez que trop essuyés de la
„ part des gens de ces parties du Monde, qui ont eu leur
„ propre intérêt en vuë, & de retirer de grands avantages
„ de votre commerce, plutôt que d'être des exemples de
„ justice & de bonté envers vous; ce qui, à ce que j'apprends,
„ vous a causé du chagrin, & a donné lieu à des querelles
„ & à de grandes animosités, jusques à répandre quelquefois
„ le sang, ce qui a irrité le grand Dieu. Mais je ne suis
„ pas un homme de ce caractére-là, comme on le sait fort
„ bien dans mon pays. J'ai beaucoup d'affection & d'esti-
„ me pour vous, & je souhaitte de gagner votre affection
„ & votre amitié, par une conduite honnête, juste & paci-
„ fique, & ceux que j'envoye sont dans le même dessein, &
„ agiront en conformité. S'il arrive que quelqu'un vous
„ offense, ou vos gens, on vous donnera une prompte &
„ entiére satisfaction, par le moyen d'un nombre égal d'hon-
„ nêtes gens de l'une & de l'autre Nation, pour que vous
„ n'ayez en aucune façon sujet de vous plaindre d'eux. J'i-
„ rai dans peu moi-même vous voir, & nous pourrons alors
„ con-

en vingt-quatre Articles [*T*]. Au mois de Novembre 1681 il fut élu Membre de la Société Royale (*i*). En 1682 il publia *la Forme du Gouvernement de la Province de Penſylvanie* [*U*], & au mois d'Août de la même année il s'embarqua pour y aller, il y demeura deux ans [*W*], & revint en Angleterre au mois d'Août 1684. Lorſque Jaques II. fut parvenu à la Couronne, ce Prince, qui lui avoit donné des marques de faveur, pendant qu'il étoit Duc d'Yorck, les lui continua plus ouvertement que jamais, ce qui fut cauſe qu'on l'accuſa d'être Papiſte, mais il ſe juſtifia à cet égard [*X*]. En 1685 il publia une *Apologie*

(*i*) Wood Col. 1051.

„ conférer amplement enſemble & avec une pleine liberté „ ſur tout cela. En attendant je vous envoye mes Commiſ- „ ſaires pour traiter avec vous touchant des terres, & pour „ établir une paix ſolide. Je vous prie de les recevoir hon- „ nêtement, & d'en agir bien envers eux & envers mes gens; „ acceptez ces préſens que je vous envoye, comme des mar- „ ques de ma bonne volonté pour vous, & de la réſolution „ où je ſuis de vivre juſtement, en paix & en amitié avec „ vous. Je ſuis

„ Votre affectionné Ami.

„ *G. Penn.*

Sa maniére d'agir douce & pacifique envers les Indiens, produiſit en eux tant d'amitié & d'eſtime pour lui & pour ſes gens, qu'ils ont depuis vécu dans la plus parfaite amitié avec les Anglois de la Penſylvanie. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'en renouvellant le Traité avec le Chevalier Guillaume Keith, Gouverneur en 1722, ils rappelloient le nom de *Guillaume Penn* avec de grands témoignages de reconnoiſſance & d'affection, l'appellant *un bon homme*; & pour exprimer de la maniére la plus forte leurs ſentimens pour le Chevalier Keith, ils diſoient, *nous vous eſtimons & aimons, comme ſi vous étiez* Guillaume Penn *lui-même* (4).

(4) V. *Hiſtorical. Regiſter.* pour l'année 1721 N. 30. p. 107. 108.

[*T*] *Il dreſſa les Conſtitutions fondamentales de Penſylvanie en vingt-quatre Articles.*] Voici le premier de ces Articles: *Au nom de Dieu, le Pere des Lumiéres & des Eſprits, l'Auteur & l'Objet de toute Connoiſſance divine, de toute foi & de tout Culte, je déclare & établis pour moi & pour les miens, comme premiére Loi fondamentale du Gouvernement de ce Pays, que toute perſonne qui y demeure, ou qui viendra s'y établir, jouïra d'une pleine liberté de ſervir Dieu de la maniére qu'elle croit en conſcience lui être la plus agréable. Et tant que cette perſonne ne changera pas ſa liberté Chrétienne en licence, & qu'elle n'en uſera pas au préjudice des autres; en tenant par Exemple des diſcours ſales & profanes, en parlant avec mépris de Dieu, de Jéſus-Chriſt, de l'Ecriture Sainte, ou de la Religion, ou en commettant quelque mal moral, ou en faiſant quelque injure aux autres, elle ſera protégée par le Magiſtrat Civil, & maintenue dans la jouïſſance de la ſuſdite liberté Chrétienne.*

[*U*] *En* 1682 *il publia la* Forme du Gouvernement de la Province de Penſylvanie.] Elle étoit auſſi en vingt-quatre Articles, tant ſoit peu différens des *Conſtitutions*, il y avoit outre cela quelques autres Loix, au nombre de quarante, dont le Gouverneur & divers Hommes libres de la Province étoient convenus en Angleterre: une de ces Loix porte: *Tous ceux qui reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu tout-puiſſant & éternel, eſt le Créateur, le Conſervateur & le Gouverneur du Monde, & qui ſe croiront obligés en conſcience de vivre tranquillement & juſtement dans la Société Civile, ne ſeront ni ne pourront être inquiétés, ni moleſtés pour leurs idées ou pratiques particuliéres en matiére de Religion, & on ne pourra point les obliger à fréquenter aucune Aſſemblée Religieuſe, ni à contribuer à l'entretien d'aucun Miniſtre.*

[*W*] *Au mois d'Août de la même année il s'embarqua pour y aller, il y demeura deux ans.*] Il prouve dans une Lettre à une perſonne, qui avoit mal parlé de lui, qu'en établiſſant cette Colonie il avoit eu plus en vuë le Bien-public, que ſon intérêt particulier. Cette Lettre ſe trouve à la pag. 124 de ſa *Vie*.

[*X*] *Ce qui fut cauſe qu'on l'accuſa d'être Papiſte, mais il ſe juſtifia à cet égard.*] Le Docteur Tillotſon entre autres avoit conçu des ſoupçons contre lui, & ayant laiſſé échapper quelques mots qui l'inſinuoient, Mr. Penn lui écrivit la Lettre ſuivante.

„ Très-honoré Ami,

„ Comme on m'a dit ſouvent que le Docteur *Tillotſon* me „ ſoupçonnoit, & me taxoit d'être Papiſte, & je penſe mê- „ me Jéſuite; & me ſentant vivement preſſé, je prens la li- „ berté de te demander, s'il eſt vrai qu'il te ſoit échappé „ quelque choſe de pareil. Si cela eſt, je ſuis affligé qu'un „ homme que j'ai toujours regardé comme le premier de ſa „ robe, m'ait ſi injuſtement noirci, car c'eſt le nom que je „ donne à la choſe; & ſi le fait eſt faux, je ſuis fâché qu'on „ faſſe tort au Docteur *Tillotſon* & à moi, ſans raiſon. Je n'a- „ joûte qu'une choſe, c'eſt que j'abhorre deux principes en „ matiére de Religion, & que j'ai pitié de ceux qui les adop- „ tent; la premiére eſt l'*Obéiſſance fondée ſur l'Autorité, & non* „ *ſur la Conviction*, & l'autre *de détruire pour l'amour de Dieu* „ *ceux qui penſent autrement que moi*. Une pareille Religion „ eſt ſans jugement, mais non ſans armes. L'Union eſt ce „ qu'il y a de meilleur, ſi elle eſt réelle, ſinon il faut la „ Charité, &, comme le dit Hooker, *le tems viendra où peu* „ *de paroles dites avec douceur, humilité, & charité, ſeront d'un* „ *plus grand prix que des Volumes entiers de Controverſe, qui* „ *ruinent pour l'ordinaire la Charité, qui eſt la meilleure partie* „ *de la vraye Religion*: je n'entends pas par-là une Charité, „ qui adopte toutes ſortes d'opinions, mais qui ſupporte „ le Docteur *Tillotſon*, dans les choſes où il n'eſt pas de „ mon ſentiment, & même dans ce dont il s'agit, s'il l'a dit, „ ce que ne croit pas encore

Ton véritable & Chrétien Ami

Charing-Croſs le 22 de l'onziéme mois 1685-6. G. Penn.

Le Docteur Tillotſon lui répondit en ces termes.

Le 26 Janvier 1885.

„ Mon très-honoré Monſieur,

„ La demande énoncée dans votre Lettre eſt juſte & rai- „ ſonnable, & la maniére dont vous la faites très-honnête. „ Pour y répondre, je vous prie de faire attention au détail „ ſuivant. La derniére fois que vous me fites le plaiſir de „ venir me voir, je vous informai, avec cette franchiſe que „ j'ai toujours avec ceux dont je fais profeſſion d'être ami, „ de ce que j'avois ouï dire d'une correſpondance que vous „ aviez à Rome avec quelques perſonnes, & particuliére- „ ment avec des Jéſuites. Vous parûtes un peu ſurpris, & „ après quelques généralités ſur ce ſujet, vous me dites „ qu'une autre fois vous vous entretiendriez avec moi plus „ amplement là-deſſus. Depuis ce tems-là je ne vous ai re- „ vu que par hazard & en paſſant, & il m'a ſemblé que vous „ m'évitiez toujours: entre autres je crus le remarquer chez le „ Chevalier *Guillaume Jones*, qui eſt, je penſe, la derniére „ fois que je vous ai vu: je lui parlai même alors de l'éloi- „ gnement que vous paroiſſiez avoir pour moi, je lui dis à „ quoi je croyois devoir l'attribuer, & lui témoignai que j'en „ étois fâché, ayant une eſtime toute particuliére pour vo- „ tre caractére & pour vos qualités. Je crois avoir dit la „ même choſe à d'autres, mais je ne me ſouviens pas parti- „ culiérement à qui. Depuis votre voyage en Penſylvanie, „ je n'y ai plus penſé du tout, mais me trouvant *il y a* quel- „ que tems en compagnie, un de ceux qui s'y trouvoient „ me preſſa vivement de dire, *ſi je n'avois pas appris de bon-* „ *ne part que vous étiez Papiſte?* Je répondis, *en aucune façon*, & „ je lui contai; ce que j'avois ouï dire, ce que je vous avois dit, „ & la froideur que vous m'aviez témoignée depuis; mais „ que cela n'avoit fait d'autre effet ſur moi, que de me faire „ ſoupçonner qu'il y avoit quelque choſe de plus, dans ce „ que j'avois entendu dire, que je ne l'avois voulu d'abord „ croire; & que ſi quelqu'un y ajoûtoit autre choſe, je le „ regarderois comme également injurieux à Mr. *Penn* & à „ moi. Voilà la vérité toute pure, & dès que vous voudrez „ bien me faire connoître que mon ſoupçon de la vérité du „ rapport eſt mal fondé, je ſuis prêt à vous en demander „ pardon de tout mon cœur. Je ſuis parfaitement d'accord „ avec vous pour avoir en horreur les deux principes dont „ vous parlez, & je ſouſcris à l'approbation que vous don- „ nez à l'excellent mot de Mr. Hooker, qui me donne la „ plus haute eſtime pour lui. J'ai tâché d'avoir toujours „ pour un des principes dominans dans ma conduite, de „ ne jamais rien diminuer de mes ſentimens d'humanité & „ de charité pour perſonne à cauſe de la diverſité d'opinion, „ & particuliérement pour ceux qui ſont dans les mêmes „ principes que vous, comme pluſieurs en ont fait l'expé- „ rience. J'ai toujours été prêt en toute occaſion de leur „ rendre mes bons offices, étant vrayement touché de les „ voir traités avec tant de rigueur; & quoique je les cruſſe „ dans l'erreur, j'étois en même tems perſuadé, qu'ils é- „ toient réellement gens de bien. Je vous remercie de vo- „ tre Lettre, & ai une juſte eſtime du caractére Chrétien „ qui y régne. Je ſuis

„ Votre très-fidéle-Ami

Jean Tillotſon.

Cette Lettre engagea Mr. Penn a en écrire une autre au Docteur Tillotſon: la voici.

„ Très-honoré Ami,

„ Comme j'ai une opinion beaucoup plus avantageuſe du „ caractére véridique du Docteur *Tillotſon*, que de ma pro- „ pre mémoire, je veux convenir du fait, mais je ne puis „ avouer que les ſoupçons ayent été juſtes. Car outre que „ je ne puis avoir de l'éloignement, pour ceux qui m'ont „ bien reçu, j'ai toujours eu de tout autres ſentimens pour „ le Docteur Tillotſon. Je puis avoir été ſérieux, & occupé „ de mes affaires. Mais j'étois auſſi retenu par les maniéres „ du Docteur: Je ne ſuis point aigre ni de tempérament, ni „ par éducation, & encore beaucoup moins par mes prin- „ cipes. C'a été la modération, la ſimplicité, la probité du „ Docteur, plutôt que ſes talens & ſon rang, qui m'ont fait „ eſtimer ſon amitié, dont je ſuis peut-être meilleur juge „ que perſonne, laiſſant à d'autres qui ont plus de lumiéres,

„ à

logie du Livre du Duc de Buckingham sur la Religion & le Culte, contre les Objections d'un Anonyme. Et en 1686: *Exhortation à la Modération aux Chrétiens Non-Conformistes, selon la prudence & la conscience: respectueusement soumise au Roi & à son grand Conseil;* & en 1687, *Bon avis à l'Eglise Anglicane, aux Catholiques-Romains, & aux Protestans Non-Conformistes: où l'on tâche de faire voir, que leur devoir, leurs principes, & leur intérêt demandent l'abolition des Loix Pénales & du Test.* A la révolution, la grande faveur où Penn avoit été à la Cour, le rendit suspect d'être mal intentionné pour le Gouvernement, il fut examiné devant le Conseil le 10 Décembre 1688, & on l'obligea de donner caution, qu'il se représenteroit le premier jour du Terme suivant; il comparut, & on continua à le laisser en liberté sous la même caution, jusqu'au terme de Pâques, & le dernier jour de ce terme-là, il fut renvoyé absous & déchargé de sa caution. En 1690 il fut encore tiré en cause devant le Conseil, accusé d'entretenir correspondance avec le Roi Jaques II. & après avoir été tenu quelque tems sous le réat, il fut absous à la Trinité de la même année. On l'attaqua une troisiéme fois, & son nom fut même inséré dans une Proclamation du 18 Juillet de la même année, mais il fut déchargé à la St. Michel. Il forma alors le dessein de faire un second voyage en Pensylvanie, & publia des conditions imprimées pour un autre transport de Colonistes; les préparatifs de son voyage étoient même si avancés, que le Sécretaire d'Etat lui expédia un Ordre pour avoir un Convoi, mais il fut retenu par une nouvelle accusation, confirmée par le serment d'un certain Guillaume Fuller, que le Parlement déclara ensuite *Fourbe & Imposteur.*

„ à apprécier ses talens. Je ne le blâme en rien, mais je laisse à son propre jugement, si dans mon affaire les soupçons n'ont pas offusqué la Charité. S'il veut bien m'en croire, je pourrois difficilement me résoudre à nourrir de pareilles idées du Docteur Tillotson, dans les mêmes circonstances, bien moins à en parler. A l'égard de la Correspondance de Rome, je ferai franchement ma confession; non seulement je n'en ai aucune avec aucun Jésuite de Rome, quoique les Protestans puissent en avoir sans donner de scandale, mais je n'en ai avec aucun Jésuite, Prêtre, ou Régulier au monde, de cette Communion. Et pour que le Docteur voye combien je suis novice sur l'article, je n'en connois aucun en quelque lieu que ce soit. Cependant après tout, je suis Catholique, mais non pas *Romain.* Je suis compatissant pour les hommes, & je n'ose refuser aux autres ce que je reclame pour moi-même, je veux dire la liberté d'exercer ma Religion; dans l'idée que la foi, la piété & la prudence sont des garans plus surs que la force; & que si la vérité ne peut triompher par ses propres armes, toutes les autres sont inutiles. Quoique je n'aye pas besoin de ce moyen de défense, & qu'elle soit peut-être hors de propos à-présent, cependant pour faire voir au Docteur Tillotson combien je fais de cas de son estime, & que je ne crains pas de donner gloire à la vérité, & de me déclarer tel que je suis en tout tems, il peut être assuré que je ne suis pas Catholique-Romain, mais un Chrétien, dont *le Symbole est l'Ecriture* Sainte, de la vérité de laquelle j'ai une idée infiniment plus grande, que celle qu'en peut donner l'Autorité d'aucune Eglise au monde; je ne refuse pourtant pas d'en croire celui qui la porte, mais je ne puis en abandonner le sens à sa discrétion; & quand je le ferois, s'il péche contre ces lumiéres simples, que Dieu nous a données pour connoître les vérités, & qui sont inséparables de notre nature, je le prierois de m'excuser, si je ne défére point à ces décisions, comme je prie le Docteur de me pardonner ma longueur, sur l'assurance qu'il m'a donnée d'en faire autant, dèsqu'il seroit mieux informé; je le renvoie à mon *Exhortation aux Protestans* depuis la p. 133 jusques à la fin, & aux quatre premiers Chapitres, de mon Traité, *Point de Couronne sans Croix*; pour ne point parler de notre Culte simple & peu chargé de Cérémonies, & du Culte pompeux des Catholiques-Romains. Je finis donc en te témoignant toute la reconnoissance due de ta maniére d'agir fraternelle, & par l'assurance des vœux sincéres & des égards

„ De ton affectionné & véritable Ami,

Charing-Cross le 29 de l'onziéme mois 1686. „ *G. Penn.*

La troisiéme Lettre de Mr. Penn au Docteur Tillotson étoit conçue en ces termes.

„ Charing-Cross le 27 du second mois 1686.

„ Très-honoré Ami,

„ Celle-ci devoit être une visite: mais étant dans l'idée que le Docteur Tillotson est encore mon débiteur à cet égard, je prends le parti de le défier par cette Lettre à m'en écrire encore une, avant que je lui fasse une visite. Car quoiqu'il fût fort équitable & obligeant lorsque je le vis derniérement, il est certain néanmoins, qu'il n'y a point de termes, quelques obligeans qu'ils soient, qui puissent me justifier aussi efficacement des accusations que certains gens répandent contre moi, que sa Lettre le pourra faire. Il en sentira d'autant mieux la nécessité, quand il aura lu l'incluse, qui m'étant tombée entre les mains, depuis ma derniére, justifiera, à ce que je pense, la priére que je lui fais présentement, n'ayant pas auparavant, prétendu rien de semblable. Je ne puis donc me manquer assez à moi-même, pour ne point le solliciter de m'accorder une Lettre pour ma juste défense; ni penser assez peu charitablement de lui, pour douter qu'il ne mette franchement sur le papier ce qu'il a dit, & quand il l'a dit, lorsqu'il s'agit de mettre la réputation d'un homme à couvert, & de desabuser le Public crédule. Quant à moi il me semble qu'un devoir d'amitié particuliére devient ici un devoir moral envers le Public; ce qui doit engager un homme si vertueux, de répondre au désir

„ De ton véritable Ami,

„ Guillaume Penn.

Voici la Réponse du Docteur Tillotson.

„ Le 29 Avril 1686.

„ Monsieur,

„ Je suis très-mortifié que le soupçon que j'ai sur votre sujet, & dont je vous ai fait un détail exact & fidéle dans ma précédente, vous ait causé tant de peine & de chagrin. Je déclare à-présent avec une grande joie, que je suis pleinement convaincu, qu'il n'y avoit aucun juste fondement de vous soupçonner; & par cette raison je vous en demande pardon de tout mon cœur. Et depuis que vous m'avez éclairci, je saisis toutes les occasions de vous justifier à cet égard; & je suis prêt à le faire, auprès de la personne qui vous a envoyé l'incluse, toutes fois & quand elle voudra venir chez moi. Je suis souvent à la Campagne, mais je chercherai l'occasion de vous aller voir à Charing-Cross, & de renouveller notre liaison, où j'ai trouvé beaucoup de plaisir. Je suis

„ Votre très-sincére Ami,

„ *Jo. Tillotson*".

En 1688 Mr. Guillaume Popple, Sécretaire du Bureau des Plantations en qualité de Promoteur des Procédures du Conseil, écrivit une Lettre à Mr. Penn, datée du 20 Octobre, dans laquelle il lui faisoit part des choses qu'on débitoit contre lui. Mr. Penn lui fit une longue Réponse, datée de Teddington le 24 Octobre 1688, où il lui dit: *Je déclare solemnellement, que tant s'en faut que j'aye été élevé à* St. Omer, *& que j'ai reçu les Ordres à* Rome, *que je n'ai jamais été dans aucune de ces deux Villes, & que je n'y connois absolument personne; ni n'ai jamais eu de correspondance avec qui que ce soit qui y demeure; autre conte qu'on a inventé contre moi. A l'égard de ce qu'on débite, que j'ai officié dans la Chapelle du Roi, ou dans quelque autre, cela n'est pas moins ridicule que faux; car outre qu'il n'y a qu'un Prêtre, qui puisse le faire, & que je suis marié avec une femme de condition depuis plus de seize ans, ce qu'aucun Prêtre ne peut être, par quelque dispense que ce soit; je n'ai seulement jamais vu aucune Chapelle de la Religion Romaine, & par conséquent pas celle du Roi, quoiqu'une curiosité ordinaire le permette aux personnes de toutes les Religions. Une fois pour toutes, je déclare que je suis un Protestant Non-Conformiste, & que je le suis à un tel point, que je défie sur cet article les plus déterminés Protestans de l'Eglise Anglicane, ou de telle autre Communion, Laïque ou Ecclésiastique, tant en public, qu'en particulier. Car ces gens-là doivent savoir, qu'il n'est pas impossible qu'un vrai Protestant Non-Conformiste soit soumis au Roi, reconnoissant, & utile à son service, quoiqu'il soit Catholique-Romain. Ce n'est pas notre Religion qui assure nos biens, & qui nous fait jouïr de sa protection, & par cette raison sa Religion n'est pas la mesure de notre obéïssance. Je suis fâché de voir tant de gens, qui paroissent zélés pour la Religion Réformée, la recommander si mal, par leur éloignement pour lui .... Mais quelqu'un dira peut-être:* Pourquoi d'autres n'ont-ils pas eu le même accès que moi? D'où vient que j'ai été distingué préférablement à d'autres Non-Conformistes, si je ne suis pas Papiste? *Je réponds, que j'ignore que cela soit ainsi; mais ce que je sai, c'est que j'en ai fait mon affaire, que j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire ma cour, que j'ai recherché d'avoir accès, que j'ai cru que j'y étois appellé, & que je l'ai fait au-delà de seize ans: & ce qui est bien plus, s'il m'est permis de le dire sans vanité, & sans reproche, entiérement à mes propres fraix. J'ajoûterai que mon Pere a été au service du Roi, que ce Prince me témoigna une faveur particuliére, en me faisant sortir de la Tour en 1669, que mon Pere sur son lit de mort le supplia humblement de me protéger contre les chagrins & les accidens, auxquels ma Religion pourroit m'exposer, il le lui promit d'une maniére pleine de bonté, & il accomplit*

sa

posteur. Un Ordre d'arrêter Mr. Penn ayant été expédié, il n'échappa qu'avec peine, en venant de l'enterrement de George Fox, le 16 Janvier 1690. Cela l'obligea à se tenir caché pendant deux ou trois ans, & durant sa retraite il composa divers Ecrits [*Y*]. Vers la fin de l'année 1693 il obtint, par le crédit des Lords Ranelagh, Somers, & du Chevalier Jean Trenchard, de pouvoir se justifier devant le Roi & son Conseil, & il y fit voir son innocence si clairement qu'il fut absous. Au mois de Février 1693-4 il perdit sa femme. En 1694 il fit une Préface pour le *Journal de la Vie de George Fox* [*Z*], il écrivit aussi une Piéce intitulée *Visite aux Juifs* [*AA*]. En 1695 une Apologie de sa *Clef* contre un Anonyme [*BB*]. La même année il présenta à la Chambre des Communes un Mémoire, au sujet d'un Bill, pour dispenser les Quakers de prêter serment. Le 5 Mars 1695-6 il épousa en secondes nôces Anne, fille de Mr. Thomas Callowhill, & petite-fille de Mr. Dennis Hollister, Marchand de Bristol, dont il a eu quatre garçons & une fille. Au mois d'Avril 1696, son fils aîné de sa premiére femme, qui portoit le nom de Springett, mourut en consomption à Warminghurst dans la Province de Sussex, dans sa 21 année. La même année il publia son *Christianisme Primitif renouvellé dans la Religion & les Mœurs de ceux qu'on appelle* Quakers; & une Piéce contre Mr. George Keith, qui avoit abandonné les Quakers, intitulée: *Nouvelle besogne pour* George *Keith.* En 1697, y ayant un Bill sur le tapis dans la Chambre haute contre le Blasphême, il présenta aux Seigneurs un Mémoire sous le titre de *Précaution à prendre à l'égard de ce Bill*, dans lequel il conseilloit d'expliquer le terme de *Blasphême*, si nettement, que l'ambiguité ne fournît pas à des gens malins l'occasion de poursuivre personne sous prétexte de ce qu'il leur plaîroit appeller de ce nom. Les Seigneurs jugérent à propos de laisser tomber ce Bill. Au mois d'Avril 1698 il s'embarqua à Bristol, où il demeuroit, pour passer en Irlande [*CC*]. L'Hyver suivant, étant de retour à Bristol, il écrivit conjointement avec Mr. Benjamin Coole, un Livre intitulé: *La Vérité Divine, telle qu'elle est reçue parmi ceux qu'on appelle* Quakers *éclaircie &c.* Au mois d'Août 1699 il s'embarqua avec sa femme & sa famille pour la Pensylvanie [DD], d'où il revint en Angleterre en Décembre 1701. Après l'avénément de la Reine Anne à la Couronne, il eut beaucoup de part à sa faveur, & parut souvent à la Cour; il prit même pour sa commodité un logement à Kensington, où il écrivit: *Nouveaux fruits de la solitude: ou Seconde Partie des Réflexions & des Maximes tou-*

sa promesse exactement depuis le premier moment que je m'adressai à lui. Or je dis qu'il n'y a personne à qui il reste quelques sentimens de reconnoissance & d'honneur, & qui a le cœur bien placé, qui ne puisse expliquer aisément l'accès que j'ai eu auprès du Roi, en considérant bien toutes les circonstances que je viens d'indiquer. „ Peut-être, dira-t-on, que ce n'est pas-là tout, & qu'il n'y a point de faute en cela; mais que j'ai donné sur d'autres choses des conseils préjudiciables au Royaume, qui tendoient à la ruine de la Religion Protestante & à celle des Libertés de la Nation. Chose très-vraisemblable effectivement, qu'un Protestant Non Conformiste, que cette qualité a exposé depuis l'âge de quinze ans aux persécutions dans sa famille, dans l'Université & de la part du Gouvernement, ait eu dessein de ruiner la Religion Protestante! Cela est précisément aussi probable, qu'il est vrai qu'il y a six ans que je suis mort Jésuite en Amérique. Peut-on se laisser bercer de pareils contes? Y a-t-il rien de plus ridicule comme de plus faux, que de conclure, de ce que j'ai été souvent à Whitehall, je dois être l'auteur de tout ce qui s'y est fait, qui a déplû au Public? Mais en supposant qu'il s'y est fait de pareilles choses, dites-moi, je vous prie, si je suis obligé de m'y opposer lorsque je n'y suis pas appellé d'office? Je n'ai jamais été Membre du Conseil, ni eu l'entrée du Cabinet, ni été du Committé, où l'on traitoit des affaires du Royaume. Je n'ai jamais occupé aucun poste de confiance, ainsi on ne peut me rendre responsable de rien, & l'on ne peut par la même raison m'obliger en aucune maniére à découvrir mes sentimens sur les affaires d'Etat, & sur ce qu'on a fait à cet égard; ni par conséquent, en bonne justice, me faire un crime ni de ce qui s'est passé, ni de mon silence là-dessus. Les gens libres & sans emploi, sont comptés pour rien dans tout Gouvernement. Et à moins que d'avoir été mandé une fois par jour à Whitehall en plusieurs occasions, ou de n'avoir été exclus de rien (ce n'est pas-là un Emploi) ne soient les preuves de la part que j'ai euë à des choses desagréables, j'ignore ce qu'on peut autrement alléguer avec fondement contre moi. Une chose sai-je bien, c'est qu'en toute occasion, & en tous lieux, j'ai très-religieusement observé, dans mes conversations avec les personnes de tout rang & de toute Religion, de tâcher de calmer les esprits, & de les empêcher de donner dans les extrémités, même en matiére de Politique. Il est au-dessous de moi d'entrer dans un plus grand détail, mais je suis assuré d'avoir toujours travaillé à nous mettre d'accord, sinon sur la Religion, du-moins sur ce qui regarde le Civil, qui est le Bien de l'Angleterre, auquel le Roi & le Peuple sont également intéressés; afin que le Souverain fût grand par la justice, & que nous fussions libres par l'obéïssance, distinguant avec soin d'un côté la soumission de l'esclavage, & de l'autre la Liberté, de la Licence. Mais hélas! je démêle bien la raison de la maniére dont on me traite, & je m'apperçois que nous sommes d'accord sur cet article; je parle de mon zéle constant pour une *Liberté de Conscience sans partialité.* Mais si cela est, la cause est trop bonne, pour se tourmenter à cet égard. J'ai toujours conçu que c'étoit le privilége naturel de tous les hommes; & que quiconque a une Religion sans cette liberté, n'a point de Religion en propre. Car une Religion qui n'est pas du choix de celui qui la professe, est celle de celui qui la prescrit; ensorte que la Liberté de Conscience est le premier pas pour avoir une Religion. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je pense ainsi; depuis vingt ans j'ai écrit diverses apologies, pour la défendre avec impartialité. Mais j'ai aussi constamment déclaré que cette liberté devoit avoir de certaines bornes; & que la Vertu (*Morality*) étoit la meilleure, & que dès qu'on en violoit les Loix, sous prétexte de Conscience, il étoit convenable que le Pouvoir Civil fît agir son autorité. Et je ne penserai jamais à favoriser aucune sorte de Liberté de Conscience, qui ne contribueroit pas à conserver le Protestantisme général du Royaume, & les anciens droits du Gouvernement; car pour dire la vérité, l'une ne peut subsister sans l'autre".

[*Y*] *Durant sa retraite il composa divers Ecrits.*] Une Préface pour les Oeuvres de Robert Barclay, & une autre pour les Oeuvres de Jean Burnyeat, imprimées en 1691. *Mesures justes: ou Lettre de Paix & de Charité à ceux qui, professant la Vérité, sont mécontens de l'ordre observé dans l'Eglise de Christ.* 1692. *Clef pour toute sorte de personnes, par laquelle ils peuvent distinguer la Religion professée par ceux qu'on appelle* Quakers, *des faux exposés qu'en font leurs Adversaires. Avec une Courte Exhortation à toute sorte de personnes, d'examiner leurs Voyes & leur Cœur, & de retourner promptement au Seigneur*, 1692. Il y a eu du-moins douze Editions de cette Piéce. *Essai pour la paix présente de l'Europe.* Deux Editions en 1693. *Quelques Ouvrages de Solitude ou Réflexions & Maximes pour la Conduite de la Vie* 1693.

[*Z*] *En 1694 il fit une* Préface *pour le Journal de la Vie de* George Fox.] Cette Préface a été réïmprimée depuis sous le titre d'*Exposé succint de l'origine & des progrès de ceux qu'on appelle* Quakers, *de leurs Principes fondamentaux, de leurs Sentimens, de leur Culte*, &c.

[*AA*] *Une Piéce intitulée* Visite aux Juifs.] Elle fut imprimée en forme d'Appendix avec *l'Harmonie du Vieux & du Nouveau Testament* de Mr. Jean Tomkin.

[*BB*] *Apologie de sa* Clef *contre un Anonyme.*] Cette Apologie parut sous le titre de *Replique à une Réponse prétenduë d'un Anonyme à la* Clef *de* G. Penn, *où l'on éclaircit & établit de-nouveau les Principes de ceux qu'on appelle Quakers.* Par Guillaume Penn.

[*CC*] *Au mois d'Avril 1698 il s'embarqua à Bristol, où il demeuroit, pour passer en Irlande.*] Quelque tems après son arrivée, un Anabaptiste nommé Jean Plympton, publia une Piéce intitulée: *Un Quakre n'est pas Chrétien*: Mr. Penn y opposa une Réponse sous le titre du *Quakre Chrétien*, & une Brochure intitulée, *les Vérités de l'Evangile cruës par ceux qu'on appelle* Quakers, qui a été réïmprimée dans les Chapitres 8 & 9 de son *Christianisme Primitif renouvellé.* Dans une visite qu'il fit à l'Evêque de Cork, il lui présenta un Exemplaire de ses *Vérités de l'Evangile*, &c. & l'Evêque publia quelques Objections contre cette Piéce; ce qui engagea Mr. Penn, après son retour en Angleterre, de repliquer par une *Défense de la Piéce intitulée*, Vérités de l'Evangile *contre les Objections de l'Evêque de* Cork.

[*DD*] *Au mois d'Août 1699 il s'embarqua avec sa femme & sa famille pour la Pensylvanie.*] Pendant qu'il fut dans ce Pays-là, il y eut quelques personnes en Angleterre, qui, profitant de son absence, tâchérent de le supplanter, aussi-bien que les autres, qui étoient comme lui Gouverneurs Propriétaires, sous prétexte de procurer l'avantage de la Prérogative Royale; on porta même un Bill sur ce sujet dans la Chambre des Pairs. Ses Amis, & les Propriétaires, &c. qui se trouvoient en Angleterre, représentérent d'abord au Parlement, tout ce qu'il y avoit de fâcheux dans ce qui se projettoit, & demandérent qu'on lui accordât le tems de revenir, pour plaider lui-même sa cause; & en même tems ils le pressérent de hâter son retour le plus qu'il lui seroit possible; voyant la nécessité de la chose, il convoqua une Assemblée à Philadelphie, à laquelle il fit un Discours le 15 Septembre 1701, où il exposa les raisons de son départ, & dès le lendemain il s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva à la mi-Décembre. Le Bill qui avoit été renvoyé à la sollicitation de ses amis, tomba entiérement après son retour.

touchant la Conduite de la Vie. Il alla ensuite s'établir à Knightbridge, où il demeura quelques années. Environ ce tems-là, un *Bill pour prévenir la Conformité Occasionelle* ayant été porté dans la Chambre Basse, il publia une feuille sous le titre, de *Considérations sur le Bill contre la Conformité Occasionelle.* En 1706 il alla avec sa famille demeurer dans une maison commode, environ à un Mille de Brentford, où il séjourna quelques années. En 1707 il se trouva engagé dans un procès avec les Héritiers d'un homme, qui avoit été autrefois son Intendant; mais son affaire se trouva accompagnée de circonstances, qui firent que la Cour de la Chancellerie ne jugea pas à-propos de le décharger (quoique plusieurs personnes ayent cru qu'il étoit lésé), & il fut obligé de demeurer en arrêt une partie de cette année & de la suivante, jusques à ce que cette affaire fût accommodée. En 1710 l'air de Londres ne convenant point à sa santé, qui s'affoiblissoit, il prit une jolie maison de Campagne à Rushcomb proche de Twyford dans la Comté de Buckingham, où il passa le reste de ses jours. En 1712 il eut à trois diverses reprises des attaques, qu'on jugea apoplectiques, dont la derniére lui affoiblit tellement l'esprit & la mémoire, qu'il ne fut plus capable d'aucune fonction publique. Il mourut le 30 Juillet 1718 dans sa 74 année, & il fut enterré le 5 Août à Jordans dans la Comté de Buckingham, où sa premiére femme & plusieurs autres personnes de sa famille avoient été enterrés. Le Docteur dit dans le second Tome de ses *Oeuvres Philosophiques* (*k*), que Penn, dans son Traité *Point de Couronne sans Croix*, a traité de la Vie à venir & de l'immortalité de l'ame avec une force & une solidité égales à celle des meilleurs Auteurs. Dans une Lettre à Mr. Penn, touchant le Baptême, la Ste. Cene, & quelques usages des Quakers (*l*), il déclare, qu'il a lu quelques-uns des Ecrits de Mr. Penn, & *qu'il y a trouvé d'excellens endroits, où l'on voit une expression forte d'un vif sentiment, & de l'Expérience sur ce qui regarde la Vie & la Sainteté.* Mr. Edmond Elys, d'abord Membre du Collége de Baliol à Oxford, & depuis Non-jureur, dans une *seconde Lettre* à l'Auteur de la *Réponse* à *la Clef* de Mr. Penn, imprimée en 1697, parle de ce dernier en ces termes. „ Je vous conjure de „ considérer quelle foule de personnes de ce Royaume ont provoqué la colére de Dieu, en calomniant „ cet homme, déclamant contre lui, comme s'il étoit Papiste, oui-même Jésuite. Est-ce le Papisme „ que de soutenir, *que la principale Régle de foi pour un Chrétien sincére, est celle que Dieu lui-même a gravée dans le cœur de tous les hommes?* C'est ce que prétendent ceux qu'on appelle *Quakers*, & en cela „ je suis parfaitement d'accord avec eux; & je soutiens que c'est faute de croire ce principe, *que tout „ le Monde gît dans l'iniquité*".

(*k*) P. 748.

(*l*) Ward's *Life of Dr. Henri More* p. 311 & *suiv.* Lond. 1710 in-8.

PERCIVAL, Ancienne & noble Famille, originairement convoquée au Parlement d'Irlande, à titre de Baron Percival, par Lettres de convocation de la 13 année d'Edouard I. créé Baronet en 1660; Baron Percival de Burton, & Baron Percival le 15 Mars 1714-5; Vicomte Percival de Kanturck, en Décembre 1722, & Comte d'Egmont, en Juillet 1733. Nous entrerons dans quelque détail sur cette Famille, dans les Remarques [*A*]. Les Armes du Comte d'Egmont sont, écartelé au premier & quatriéme

[*A*] *Nous entrerons dans quelque détail sur cette Famille dans les Remarques.*] Il y a toute apparence que le nom de cette Famille vient originairement de celui de *Percie* ou *Percy*, qui a fleuri si longtems en Angleterre, sous le titre de Northumberland. On conjecture que la derniére syllabe fut ajoûtée, à cause de la situation de quelque Terre d'une branche de cette Famille, la terminaison *Val*, signifiant en vieux François une Vallée. Cette conjecture est fondée, non seulement sur la conformité des noms, mais sur celle des Armes de ces deux Maisons. Celles de la Maison de *Percie*, étant, autrefois en Angleterre, & encore aujourd'hui en Normandie, *de Sable au Chef denché d'Or*, comme celles de Percival sont d'*Argent au Chef denché de Gueules*, chargé de trois croix pattées d'Argent, lorsque le Chevalier *Richard Percival* partit pour la Guerre Sainte; c'est ainsi que de pareilles Croix ont été ajoûtées, en de semblables occasions, aux armes de Berkeley, & de plusieurs autres familles. Le Chevalier Thomas St. George assure que la Famille de Percival tenoit un rang distingué en Normandie, deux-cens ans avant la Conquête; ce qui la fait remonter jusqu'au tems de l'invasion de cette Province par Rollon le Danois, qui en fut le premier Duc. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle subsiste en droite ligne depuis sept-siécles, & qu'elle descend par les alliances des plus anciennes & des plus illustres Familles, & de la plupart des Maisons Souveraines, qui sont en Europe; de cette maniére elle ne sort pas moins de sept fois de *Constance* & d'*Adéle*, toutes deux filles de Guillaume le Conquérant; deux fois du Roi Henri I. le seul des fils de Guillaume, qui laissa des enfans légitimes; & trois fois de Jeanne d'Acres, fille d'Edouard I. Elle peut encore se glorifier d'être issue deux fois de Henri I. Roi de France, petit-fils de Hugues-Capet, Tige de la Famille aujourd'hui régnante, & par ce côté de la Maison Impériale de Charlemagne; comme aussi d'Eve, fille de Mac-Morough Roi de Leinster en Irlande, de Leolin Prince de Galles, & de Malcolme Canmore, Roi d'Ecosse, par Marguerite, sœur d'Edgar Athelin, unique Héritiére de la Ligne Saxonne en Angleterre. Cette illustre Origine est prouvée par les autorités les plus autentiques & les plus incontestables; mais il ne reste aujourd'hui que la seule branche du Comte d'Egmont, les principales & les aînées étant éteintes depuis longtems (1). Il paroît évidemment par les Régistres, qu'il y eut deux familles, du nom de *Percival*, qui passérent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant en 1066 (2). L'une subsista longtems, & fut en grande considération parmi les Barons des anciens tems, sous le titre de *Somery*; l'autre a fleuri plus longtems encore, sous les différens noms de *Percival* & de *Lovell*; c'est de celle-ci que sont issus les Comtes d'Yvery en Normandie; les Barons *Lovell* de Castle-Kary, dans la Province de Somerset; les Barons *Lovell* de Tichmarsh & Minster-Lovell, faits Vicomtes par Richard III; le Baron *Morley*, cadet de la Maison de Tichmarsh, honoré de ce titre sous le régne de Henri VII, par son mariage avec l'Héritiére de Morley; les *Percivals* Barons d'Irlande, sous les régnes d'Edouard I & II; la famille des Comtes d'*Egmont* d'aujourd'hui; & toutes les autres Maisons de quelque distinction, du-même nom, qui subsistent encore dans les trois Royaumes (3).

(1) Mém. succint touchant la Famille de PERCIVAL, communiqué par le Lord Vicomte Percival.

(2) Catalogue de l'Abbaye de Battel, dans Hollenshead.

(2) Mém. *ubi supra.*

Le premier de cette famille sur lequel on trouve quelque chose de certain, c'est *Robert*, Seigneur de Breherval en Normandie, qui vivoit avant la Conquête, qui tenoit le Château d'Yvery dans ce Duché, en fief de Guillaume de Belmonte; Comte de Breteuil, Pacy, Constantin, & Yvery, pour le service duquel Robert devoit fournir trois Cavaliers (4). Ce Robert laissa trois fils, *Ascelin*, *Govel* & *Guillaume.* Ascelin, qui étoit l'aîné, succéda à son Pere, & est nommé tantôt *Ascelin Govel*, tantôt *Govel de Percheval.* Il étoit un des premiers Officiers de l'Armée de Guillaume le Conquérant, quand ce Prince passa en Angleterre, qui le récompensa en lui donnant des Terres considérables, entre autres celles de Castle-Kary, de Weston-Gordein, de Staweil, &c. dans la Comté de Somerset. Il épousa *Isabelle*, fille naturelle du Comte de Breteuil, dont elle hérita en partie, faute d'Héritiers légitimes; Ascelin Govel de Percheval fut mis en possession de la Comté d'Yvery par Henri I. Roi d'Angleterre, en l'année 1119, & mourut peu de tems après. Le Comte d'Egmont d'aujourd'hui est le 24 descendant en ligne directe, du mariage d'Ascelin avec Isabelle. Ce Seigneur laissa sept fils & une fille, mariée à Radulphe le Roux; mais quant aux fils, nous n'avons pu déterrer les noms que de trois, qui sont, *Robert*, *Guillaume* & *Roger*. *Robert* étant mort sans enfans, *Guillaume* lui succéda & épousa Elisabeth, sœur de Waleran, Comte de Mellent en Normandie, & du Comte de Leicester en Angleterre, dont il eut cinq garçons, *Waleran*, *Rodolphe*, *Henri*, *Guillaume* & *Richard*. Waleran mourut sans postérité. De *Rodolphe* sont descendus les Barons de Castle-Kary, & les Barons de Tichmarsh & de Minster-Lovell de *Guillaume*. Richard, le quatriéme des freres, ayant retenu le nom de *Percival*, le transmit à ses descendans. Il accompagna dans la Guerre Sainte, le Roi Richard I. en 1190, en qualité de Général, & laissa trois fils, *Robert*, *Richard* & *Hamelin*. Robert étant mort sans postérité eut pour Héritier son Cadet, *Richard Percival*, second du nom, qui servit en qualité de Chevalier avec son pere dans la Guerre Sainte, & laissa trois fils, *Robert*, *Hugue* & *Jean*. Robert l'aîné étant passé en Irlande en 1265, devint Baron de ce Royaume, mais ce titre s'éteignit en la personne de son petit-fils, nommé Thomas, qui mourut sans laisser d'enfans. *Hugue*, second fils du Chevalier Richard Percival, étant décédé sans postérité, eut pour Héritier son plus jeune frere *Jean*, qui laissa trois fils, *Jean*, *Roger* & *Ascelin*. Le Chevalier *Roger* l'aîné des trois épousa Jeanne de Bretesche, fille du Chevalier Jean de Bretesche, issu des anciens Comtes de Guines en Flandres, desquels descendent aussi les Veres, Comtes d'Oxford en Angleterre, & les Ducs de Bournonville en France. Le Chevalier Roger Percival, étant mort vers l'an 1297, laissa deux fils, *Jean* & *Richard*, qui fut Prêtre. Le Chevalier *Jean*, second du nom, laissa deux fils, *Jean* & *Gautier*, (Walter), dont l'aîné étant décédé sans laisser de postérité, eut pour Héritier son frere. Le Chevalier *Walter* ou *Gautier*, mourut en 1348, & laissa deux fils, *Jean* & *Rodolphe*, dont le dernier succéda aux biens de son frere, & étant mort en 1384 laissa deux fils, *Rodolphe* & *Jean*. *Rodolphe*, second du nom, décédé environ l'an 1412, laissa deux fils *Richard* & *Walter*. Richard, troisiéme du nom, mou-

(4) Scriptor. Norm. per Du Chesne. Feoda Norm.

triéme d'Argent, au Chef denché de Gueules, chargé de trois Croix patées d'argent, qui eſt Percival: ce fut le Chevalier Richard Percival, qui prit ces Armes en allant à la Guerre Sainte; & au troiſiéme & quatriéme, d'Or, parſemé de Croix recroiſettées, au Lion rempant d'azur, qui eſt l'ancien Percival & Lovell, qui ſont les Armes d'Aſcelin Govel de Percival, Comte d'Yvery en Normandie, & de Barons de Lovel & Kary dans la Province de Somerſet, branche aînée de cette famille.

mourut vers le milieu du régne de Henri VI. & laiſſa deux fils, *Rodolphe* & *Thomas*. Rodolphe, troiſiéme du nom, mourut le 8 Avril 1477, & laiſſa trois fils, *Richard*, *Jean* & *Rodolphe*, & une fille nommé *Jeanne*. Rodolphe, le plus jeune de ſes fils, laiſſa un fils, nommé *Thomas*, qui eut pour Héritier *David* ſon fils; celui-ci mourut en 1534, & laiſſa une fille, nommée *Blaiſe*, & trois fils, *Jaques*, *George* & *Thomas*. *Jaques*, qui étoit l'aîné, étant mort ſans poſtérité, eut pour Héritier ſon frere *George*, qui épouſa Eliſabeth, fille d'Edouard Bamfyld, Ecuyer; dont il eut une fille & trois garçons, *Richard*, *Bamfyld* & *Thomas*, dont les deux plus jeunes moururent ſans poſtérité. *Richard* l'aîné, s'étant livré à toutes ſortes de débauches, & marié contre le gré de ſon pere, celui-ci l'abandonna à lui-même, ce qui lui fit prendre le parti de faire le voyage d'Eſpagne, où il demeura pluſieurs années, & acquit une connoiſſance parfaite de la Langue Eſpagnole. Etant retourné en Angleterre, il trouva ſon pere dans les mêmes ſentimens, & fermement réſolu de ne contribuer en rien à ſon entretien. C'eſt ce qui l'obligea à faire ſa cour au Lord Burghley, qui le prit chez lui, & l'employa aux affaires d'Etat les plus ſecrettes. Quelque tems après, en 1586, les Eſpagnols firent les immenſes préparatifs de l'Armement, avec lequel ils entreprirent deux ans après d'envahir l'Angleterre, & tout le monde ignoroit de quel côté devoit tomber l'orage; il arriva, qu'un Vaiſſeau Eſpagnol jetta dans la mer un paquet de Lettres, en Chiffre, qui fut repêché par un Vaiſſeau Anglois, qui donnoit la chaſſe au premier. On porta ces Lettres au Lord Burghley, qui les produiſit à la Reine & au Conſeil; comme il ne s'y trouva perſonne qui pût les déchiffrer, le Lord Burghley nomma *Richard Percival*, diſant qu'il étoit le ſeul qu'il connût, propre à les déchiffrer, tant du côté de ſa fidélité, qu'il avoit expérimentée, que par rapport à la connoiſſance de l'Eſpagnol, qu'il avoit appris parfaitement dans le Pays. La Reine ayant approuvé la propoſition, on manda Richard, & cette Princeſſe lui remit elle-même le paquet entre les mains. Le lendemain matin il ſe préſenta au Conſeil, avec les Lettres déchiffrées, dont il remit des copies très-nettes, en Latin, en Eſpagnol & en Anglois. Ce fut par-là qu'on eut les premiéres nouvelles certaines des vrais deſſeins des Eſpagnols, dont on eut enſuite une connoiſſance plus parfaite par une Lettre du Roi d'Eſpagne au Pape, dont le Chevalier Walſingham trouva moyen d'avoir une Copie, tirée du Cabinet du Pape, par un Prêtre qui lui ſervoit d'eſpion. L'importance de la découverte d'un côté, & la diligence de Richard de l'autre, firent tant de plaiſir à la Reine, qu'elle lui aſſigna ſur le champ une penſion de 800 Marcs par an, dont il jouït toute ſa vie, & bientôt après elle le gratifia encore d'une place, dans la Cour du Duché de Lancaſtre, qui lui valoit encore 400 Livres ſterl. annuellement. Le Chevalier Robert Cecil, ſecond fils du Lord Burghley, ayant été fait Maître de la Cour des Fiefs, il en fit Richard Sécretaire, poſte qui lui valoit 2000 Liv. ſterl. par an; il devint enſuite *Remembrancer* de cette même Cour, & un des Commiſſaires pour exercer la Charge de Receveur-Général; outre cela il obtint divers Fiefs, & des Baux de terre féodales d'un prix conſidérable. Son pere voyant ſa fortune en ſi bon train, lui pardonna, & étant mort peu de tems après, lui laiſſa ſes biens. A la mort du Comte de Saliſbury, en 1612, il perdit tous ſes emplois, mais comme on établit bientôt la Cour des Tutelles en Irlande, il fut pourvu de la place de Greffier, ce qui l'obligea à aller s'établir dans ce Royaume. Il mourut le 4 Septembre 1620, dans ſa 69 année, & il laiſſa, de ſa ſeconde femme nommée Alix, fille de Mr. Jean Sherman, deux fils, *Walter* & *Philippe*. *Walter* étant mort ſans poſtérité en 1624, eut pour Héritier *Philippe* ſon frere. Ce Chevalier Philippe fut Greffier de la Cour des Tutelles en Irlande, premier Protonotaire des Communs Plaidoyers, Garde des Archives, Clerc de la Couronne, *Eſcheator* * de la Province de Munſter, Commis de la Douane de Dublin, & *Féodary*-Général, ou Inſpecteur des Fiefs d'Irlande. Il eut encore divers autres emplois fort lucratifs, & des proviſions pour des Fiefs d'une immenſe valeur; outre cela, il poſſédoit en Irlande, en 1641, quand la grande Rebellion éclatta, 62000 Acres en terres, dont le revenu alloit à 4000 Liv. ſterl. par an, indépendamment du bien qu'il avoit en Angleterre, qui étoit conſidérable. Ayant paſſé en 1642 en Angleterre il fut nommé par le Parlement Commiſſaire-Général de l'Armée; & enſuite Commiſſaire-Général des vivres, & Pourvoyeur-Général de la Cavalerie, outre un Commandement dans l'Armée, qu'on lui donna. Il fut Député au long Parlement de la part de Newport en Cornouaille, & mourut le 10 Novembre 1647, dans ſa 48 année. Il avoit épouſé Catherine, petite-fille du Chevalier Guillaume Usher, dont il eut quatre fils, *Jean*, *Arthur*, *George* & *Richard*, dont les deux derniers moururent jeunes, & quatre filles. Le Chevalier *Jean*, l'aîné de tous, paſſa en Irlande avec Henri Cromwell, où il rentra en poſſeſſion de ſes biens; il ſe mit parfaitement au fait des intérêts de ce Royaume, & rendit de grands ſervices à la Cauſe Proteſtante, dans le tems d'Olivier Cromwell. A la Reſtauration, il devint Membre du Conſeil d'Irlande, & fut créé Baronet, & en 1662 il fut élu Député de la Comté de Cork, & tout ce qui regarde l'arrangement fait en Irlande par rapport aux Terres, qui ſubſiſte encore à-préſent, fut en quelque façon commis à ſes ſoins, & à ceux du Lord Broghill, depuis Comte d'Orrery. Le 26 Mai 1664, il entra dans le Conſeil du Commerce, & en 1665 il fut créé par un Acte du Parlement Greffier de la Cour des *Claims*. Il mourut le 1 Novembre 1665, dans ſa 36 année. Il avoit épouſé Catherine, ſœur du Chevalier Robert Southwell, de la Comté de Gloceſter, dont il laiſſa quatre fils, *Philippe*, *Robert*, *Jean* & *Charles*, & deux filles, *Catherine* mariée au Chevalier-Baronet Guillaume Moor, dans la Comté de Cork, & *Hélène* qui épouſa Mr. Daniel Deering, fils du Chevalier-Baronet Edouard Deering, de Sarrenden dans la Province de Kent. De ſes fils, *Charles* mourut en bas âge, *Robert*, le ſecond fut aſſaſſiné jeune; *Philippe* l'aîné ſuccéda aux biens de ſon pere, mais étant mort le 11 Septembre 1680, ſans laiſſer de poſtérité, il eut pour Héritier ſon frere le Chevalier *Jean Percival*, qui mourut le 29 Avril 1686, dans ſa 26 année. Il avoit épouſé Catherine, fille du Chevalier Edouard Deering, dont il eut trois garçons, *Edouard*, *Jean* & *Philippe*, & deux filles, *Eliſabeth* & *Marie*, qui moururent toutes deux en bas âge. Le Chevalier *Edouard*, l'aîné des fils, fut traité avec beaucoup de rigueur par le Parti Papiſte en Irlande, quoiqu'il n'eût que ſix ans; car à la révolution en 1688, il fut proſcrit, & ſes biens confiſqués pendant ſa vie à la Couronne, & d'ailleurs, autant qu'ils pouvoient être dans le cas, déclarés dévolus à ſon frere. Mais à l'avénement du Roi Guillaume & de la Reine Marie au trône, il rentra dans ſes biens, ayant perdu néanmoins plus de 40000 Liv. ſterl. Etant mort le 9 Novembre 1691, il eut pour Héritier ſon frere *Jean*, aujourd'hui Comte d'Egmont, qui ſous le régne de la Reine Anne, a été deux fois Député de la part de la Comté de Cork, & Membre du Conſeil Privé. Le Roi George I, à ſon avénement à la Couronne, le continua dans ce dernier poſte, & le créa Baron Percival de Burton, dans la Comté de Cork, & en 1727 Vicomte Percival de Canturk, dans la même Comté. Le Roi George II. à ſon avénement au trône, le continua auſſi dans le Conſeil Privé, & étant Député au Parlement de la part de Harwich dans la Province d'Eſſex, il fut nommé Greffier de cette Ville. En 1733 il fut créé Comte d'Egmont, ancienne terre de cette famille, dans la Comté de Cork. Il a épouſé Cathérine, ſœur du Chevalier-Baronet Philippe Parker d'Arwarton, dans la Province de Suffolk, dont il a eu trois garçons, & quatre filles. *Jean*, *Philippe* & *George*; *Catherine*, *Marie*, *Marie* & *Hélène*; *Jean*, l'aîné des fils, & *Catherine* & *Hélène* vivent encore, les autres étant morts en bas âge. *Catherine* avoit épouſé *Thomas Hanmer* de Fenns, dans la Comté de Flint, Héritier du Chevalier-Baronet Thomas Hanmer, dont elle eſt veuve, Mr. Hanmer étant mort ſans poſtérité le 1 Avril 1737. Mademoiſelle *Hélène* eſt encore fille. *Jean*, aujourd'hui, Vicomte *Percival*, le ſeul fils en vie, eſt Député au Parlement de la part de la Ville de Dingle en Irlande; il a épouſé le 15 Février 1737 Cathérine Cecil, fille cadette du feu Comte de Saliſbury, dont il a un fils, nommé *Jean-Jaques*, d'après ſes deux Parrains, les Comtes d'Egmont & de Saliſbury.

* Officier qui rapporte à la Tréſorerie les Biens échus au Roi par droit d'Aubaine ou de Confiſcation. R. D. T.

PERIZONIUS (Jaques) ſavant Ecrivain du XVIII. Siécle, étoit d'une famille originaire de Scuttorp, petite Ville du Comté de Benthem, dans la Weſtphalie. Ses Ancêtres s'appelloient *Voorbroeck*, d'un bien de campagne qu'ils avoient, & qui étoit ſitué dans un lieu bas & marécageux; c'eſt ce que ſignifie le mot en Flamand. Un d'eux jugea à propos de changer ce mot en un mot Grec qui y répondit, ce qu'il fit, en faiſant imprimer des vers, compoſés pour un mariage, auxquels il ſouſcrivit le nom de *Perizonius*, qui eſt depuis reſté à ceux de la famille, qui s'appliquérent aux Belles-Lettres, pendant que les autres qui ne s'attachérent pas à l'étude, gardérent leur ancien nom. Jaques Perizonius étoit l'aîné des enfans d'Antoine Perizonius [*A*], Recteur de l'Ecole de Dam, & enſuite Pro-

[*A*] Antoine Perizonius.] Il fit imprimer à Deventer en 1669 in-12, un Traité, qui avoit pour titre: Ant. Perizonii *de ratione Studii Theologici Tractatus ad ejus emendationem præcipue ſpectans; in quo de Artium, Philoſophiæ, Litterarum & Linguarum in S. S. Theologia uſu ac neceſſitate, Divinæ Scripturæ ſtudio, Verſionum nævis ac defectu, Novi Teſtamenti ſtylo*, &c *copioſe diſputatur*. Il mourut à Deventer le 1 Novembre 1672, âgé de 46 ans, après y avoir rempli pendant onze ans avec beaucoup de réputation, la Charge de Profeſſeur en Théologie, & en Langues Orientales. Il laiſſa trois fils, *Jaques*, *Chrétien*, *Gerard*, & une fille nommée *Aleide* (1). [☞ *Antoine Perizonius* étoit fils d'un Pere du même nom, qui étudia à Herborn ſous

(1) V. Schuiting *Orat. fun. in Ob. Jac. Perizonii* Et *Hiſt. Crit. de la Rép. des Le.* Tom. IX. p. 400. 401.

Professeur en Théologie & en Langue Hébraïque à Ham, & après à Deventer. Il nâquit à Dam le 26 Octobre 1651. Il étudia à Deventer sous Theophile Hogersius, alors Professeur en Histoire & en Eloquence, & sous Gisbert Cuper, qui succéda à Hogersius; ensuite il alla en 1671 à Utrecht, où il assista aux leçons de George Grævius. La guerre l'en fit sortir l'année suivante, & l'obligea à retourner chez lui. Son pere le destinoit à la Théologie & au Ministére, mais par sa mort, arrivée le premier Novembre 1672, Perizonius s'abandonna à l'inclination qu'il se sentoit pour les Belles-Lettres, l'Histoire, & l'Antiquité. En 1674 la tranquillité étant rendue au Pays, il alla à Leyde pour y continuer ses études sous Theodore Rickius, Professeur en Histoire & en Eloquence dans cette Ville. [☞ Environ ce tems-là il auroit fort souhaitté de pouvoir aller voyager, & surtout de voir l'Italie, & il s'adressa même à Nicolas Heinsius, pour tâcher d'en trouver les moyens [*B*]. ADD.] De retour à Deventer, qui étoit devenu le lieu de sa demeure, depuis que son Pere y avoit été fait Professeur en Théologie en 1661, il s'attacha plus que jamais à l'étude. [☞ Il paroît par ses Lettres à Nicolas Heinsius (*a*), qu'il avoit déja de grandes connoissances, aussi ce Savant, aussi bien que Cuper & Jean-George Grævius faisoient-ils beaucoup de cas de Perizonius, comme on le voit par les Lettres qu'ils s'écrivoient. Cependant on fut très-longtems à lui rendre justice [*C*] ADD.] Après avoir été pendant quelque tems Recteur de l'Ecole Latine à Delft (*b*), il accepta la Chaire en Histoire & en Eloquence, que les Curateurs de l'Université de Franeker lui offrirent en 1681. En 1684, les Curateurs voulant reconnoître son mérite & sa science, qui faisoit fleurir leur Académie, augmentérent ses appointemens de cent Ecus. Theodore Ryckius, Professeur en Histoire & en Eloquence à Leide, étant mort en 1690, on lui offrit la Chaire vacante, mais les Curateurs de Franeker l'engagérent à rester chez eux, en augmentant encore ses gages de cent Ecus. Il les quitta cependant trois ans après, en 1693, & alla remplir à Leyde la Charge de Professeur en Histoire, en Eloquence & en Langue Grecque, & il a occupé cet emploi jusqu'à sa mort. Si l'on considére le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publié [*D*], & les continuelles occupations que sa charge de Professeur lui donnoit, on doit con-

(*a*) Burman Sylloge E-pist. T IV. p. 718. 719. 741 &c.

(*b*) Voy. la Rem. [C].

sous Jean Piscator. Il alla ensuite à Heidelberg, & y ouït les leçons de François Junius, de Daniel & Paul Tossan, & de David Paræus. Il vint ensuite à Genéve, où il connut familiérement Théodore de Béze, qui étoit devenu alors Professeur honoraire, & il mangea souvent chez lui: il assista aussi aux leçons d'Antoine de la Faye, de Perottus, & de Casaubon. Il fut grand ami de Jean Bogerman, qui présida ensuite au Synode de Dordrecht. Il fut d'abord Ministre du Comte de la Lippe, ensuite il exerça le même emploi à Cappel, & mourut l'an 1645 âgé de 77 ans, & laissa onze enfans, dont Antoine Pere de Jaques étoit le troisiéme. L'aîné des fréres fut Ministre à Dethmolt, & un autre nommé Chrétien, fut Docteur & Professeur en Médeciné à Groningue (2). ADD. DU TRAD.]

[*B*] ☞ *Il auroit fort souhaitté d'aller voyager, & surtout de voir l'Italie, & il s'adressa même à Nic. Heinsius, pour tâcher d'en trouver les moyens.*] Comme il n'étoit pas en état de fournir aux dépenses nécessaires, il pria Heinsius de lui procurer ou quelque poste de Sécretaire d'un Ambassadeur, ou la conduite de quelque jeune Seigneur qui allât voyager: outre la satisfaction de voir les pays étrangers, & de connoître les mœurs des autres Nations, il étoit surtout possédé du desir de voir les précieux monumens de l'Antiquité. Ecoutons-le parler lui-même (3): *Tenet me ingens cupiditas, exacto hoc anno, longinquas etiam terras ac Italiam præsertim lustrandi. Nec tamen sola me afficit voluptas, quæ solet esse in varietate urbium atque hominum cognoscenda, sed præclara imprimis antiquitatis monumenta usurpare oculis, & si quæ præterea studiis meis aliquando usui esse poterunt, mihi comparare mirum in modum cupio. Sed quoniam sumtus ad tantam rem necessarios de meo facere non possum, propter opes, & patris mei morte, & tristissimo hoc bello attritas, id ago, ut ii mihi aliunde suppeditentur, sive ab aliquo Legato adhibear, ad res & acta ejus litteris consignanda, sive studiis alterius juvenis, dum in peregrinatione est, præficiar.* L'occasion ne s'étant pas présentée de se satisfaire de ce côté-là, il ne renonça pas tout-à-fait au dessein de voyager. Au mois de Février 1676 il sollicita Heinsius, de le recommander à Bois-le-duc pour une place de Professeur en Belles-Lettres, afin de profiter du tems des vacances, pour faire un tour en Angleterre & en Allemagne, & s'il étoit possible à Paris. Pour les Villes de Flandres & de Brabant il comptoit surement de les visiter: *Sedet animo sententia, si hanc ad me deferent provinciam, æstivis feriis in Angliam, dein in Germaniam, tum si fieri possit, etiam Parisios in Galliam excurrere. Certe Vicina Brabantiæ & Flandriæ loca diligenter perlustrarem, ubi multos esse ajunt melioris notæ Codices* (4). On verra dans la Remarque suivante, que cette tentative pour se procurer un établissement, & plusieurs autres, furent inutiles. REM. DU TRAD.

[C] ☞ *Cependant on fut très-long-tems à lui rendre justice.*] En 1676 il pensa, comme on vient de le voir, à obtenir une place de Professeur dans l'Ecole illustre de Bois-le-duc. P. Cologne, Professeur & Ministre dans cette Ville, favorisoit Perizonius (5), cependant cette affaire ne réussit point; non plus qu'une autre, où il s'agissoit de se faire entrer dans la Maison du Seigneur d'Asperen (6). En 1677 il tourna ses vuës du côté de Franeker, où il y avoit une Chaire de Professeur en Hébreu vacante, & il en écrivit à Heinsius (7), en lui marquant que Grævius le sollicitoit de se mettre sur les rangs; mais Heinsius lui répondit, qu'il avoit appris que cette place étoit déjà destinée à un autre (8), à qui même on l'avoit offerte. Perizonius ne se rebuttoit point, deux Chaires vacantes à Groningue lui faisoient espérer qu'il y seroit plus heureux, mais ce fut en-vain, malgré la recommandation de Grævius & de Heinsius. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que notre Savant éprouvoit la même injustice à Deventer, où on ne lui payoit point, ni à sa mere, les arrérages dûs à feu son pere, & où on tâchoit de lui nuire en toutes maniéres. Comme c'est ici un exemple encore du peu d'égard qu'on a souvent pour les gens de mérite, on ne fera pas fâché de voir le détail qu'il en fait lui-même dans ses Lettres. *Indignis modis hucusque nobiscum egerunt hujus urbis Magistratus, qui necdum residuum salarii paterni, ante initia nuperi belli jam debitum, dissolvere voluerunt, quamvis post illud tempus duos jam Gymnasio Professores, quatuor populo verbi divini interpretes dederint, atque iis omnibus præfinita die repræsentari æra curent, antiqui æris jam olim contracti solutione prorsus neglecta. Nec tamen hoc fine stabit iniquitas. Sed si quando nos tandem absolvent, id ita facere decreverunt, ut sors ipsa nunquam exigi possit, sed ut in perpetuum ex certis ædificiis & villis, quæ quotannis civitati præstant pauculos nummos, nos ipsi usuræ nomine petamus quatuor Carolinos in centum, quo pacto hic nemo summam mille florenorum vendere sexcentis posset. Quin insuper viduis, & his solis quidem, quas inter præcipua est mea mater, promissum in vocationis paternæ tabulis, inter cæteras sancte & firmiter servandas conditiones, honorarium annuum; illius quidem temporis, quo urbem hanc tenuere hostes, SCto ante annum fere facto, negant, atque ita ut omnis civitas ad tria, haud amplius, florenorum millia lucretur, de sorte nobis diminutionem faciant plus quingentorum florenorum, licet hi ipsi sæpe nobis antea fidem dederint, omnia se bona fide soluturos, & reliquis etiam omnibus præter viduas in solidum sint satisfacturi, & nonnullis jam satis fecerint* (9). Dans une autre Lettre, qui est du 24 Mai 1681, il fait à Heinsius un long détail de ce qui s'étoit passé à Deventer, où on lui avoit préféré Mr. Coetier, depuis Professeur à Franeker; il y parle du peu de goût qu'on avoit pour les Sciences, & du refus qu'on lui avoit fait de donner des leçons chez lui (10). On voit aussi par ses Lettres, qu'il tenta fortune inutilement du côté de Leide. Il sembloit, que malgré son mérite, & des amis distingués, il y avoit comme une ligue contre lui. Je trouve dans tous ceux qui ont parlé de lui, qu'il fut quelque tems Recteur à Delft; si cela est il faut qu'il y ait fait très-peu de séjour. Il paroît par une Lettre de Grævius (11) à Heinsius, qui est du 19 Mai 1681, que ce poste ne faisoit que de vaquer, par une Lettre du même du 26 Juin suivant (12) que cette place n'étoit pas encore remplie; & dans une autre du 3 Août, Grævius prie Heinsius de recommander Perizonius, pour une Chaire à Franeker, qui étoit vacante depuis peu (13), & à laquelle ce dernier fut effectivement appellé, & je ne trouve aucune trace de son séjour à Delft. Il ne peut donc y avoir été que bien peu de tems, s'il y a été. REM. DU TRAD.

[*D*] *Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiés.*] En voici le Catalogue. I. *Dissertationum Trias: quarum in prima de Constitutione divina super ducenda defuncti Fatris uxore: secunda de Lege Voconia, fœminarumque apud Veteres hæreditatibus; tertia de variis Antiquorum nummis agitur.* Daventriæ 1679 in-8. [☞ Cet Ouvrage annonça ce qu'on pouvoit se promettre de l'Auteur dans la suite. Heinsius, écrivant à Cuper, en parle en ces termes (14). *Jacobi Perizonii librum musteum, atque eruditione multa refertum, accepi, legique plurima sane cum voluptate.* Fr. Ben. Carpzovius n'en paroît pas moins content, il dit à Heinsius (15) dans une Lettre du 27 Décembre 1679, *Perizonii Dissertationes tres, quas memoras, vidi: & eruditam hominis libertatem in summis viris notandis exosculor . . . præclaram quoque de se doctissimus Juvenis fecit spem, plura ingenii & doctrinæ monumenta proferendi.* ADD. DU TRAD.] II. *M. Tullii Ciceronis Eruditio.* Franequeræ 1681 in-4. C'est une Harangue inaugurale, qu'il prononça lorsqu'il fut installé dans sa Charge de Professeur à Franeker. [☞ L'Auteur Anglois, qui a copié le P. Niceron, dit que ce fut le 19 Janvier 1681, cette date est surement fausse, puisque le 3 Août de cette année, Grævius prioit Heinsius de recommander notre Savant à Franeker, il n'y étoit donc point installé depuis le 19 Janvier. ADD. DU TRAD.] III. *Dissertatio de Augustea Orbis Terrarum descriptione, & loco Lucæ eam memorantis.* Franeker 1682 in-4. C'est une Dissertation fort estimée, elle a été imprimée pour la seconde fois en 1696 in-8, à la fin de ses Dissertations *de Prætorio* *. IV. *Dissertatio Histo-*

(2) V Journ. Litér. Tom. VII. p. 174.

(3) Burman. Sylloge E-pist. T. IV. p. 715. la Lettre de Perizonius est du 16 Août 1674.

(4) Idem Ibid. p. 747.

(5) Ibid. p. 748.

(6) Ibid. p. 760.

(7) Ibid. p. 764.

(8) Ibid. p. 765.

(9) Ibid. p. 785.

(10) Ibid. p. 823. 825.

(11) Ibid. p. 721.

(12) Ibid. p. 728.

(13) Ibid. p. 729.

(14) Idem T. II. p. 725.

(15) Idem T. V. p. 327.

* On peut voir un Extrait de cette Dissertation dans la *Bibliothèq. Univers.* T. XVIII p. 280 & *suiv.* *Cit. du Trad.*

convenir qu'il étoit extrêmement laborieux ; ajoûtez à cela qu'il ne mettoit rien au jour, qu'après l'avoir relu & examiné avec le dernier soin. Sa trop grande application à l'étude fut la cause de sa maladie & de sa mort. Il étoit d'une constitution fort délicate, & il n'avoit pas eu soin de la fortifier par quelque exercice, ses esprits se dissipérent insensiblement, & une fiévre lente, qui ne le quittoit point, acheva de le consumer; ses forces diminuérent peu à peu, & un flux de ventre, qui se joignit à tous ses maux, l'emporta enfin le 6 Avril 1715, âgé de soixante-trois ans & trois mois. Il avoit marqué dans son Testament le linge qu'on devoit lui mettre après sa mort, selon l'usage de Hollande; il ordonnoit aussi en même tems, qu'après qu'il seroit expiré, on l'habillât, qu'on le mît sur son séant, & qu'on lui fît la barbe; soin qui paroît ridicule & indigne d'un si savant homme (c), quand on ne fait pas attention au but qu'il avoit en cela, qui étoit que Mr. de Moor, qui avoit commencé son portrait, le pût finir, pour le placer au-dessus des Livres & des Manuscrits, qu'il avoit légués à l'Université [☞ outre cela il lui a légué encore vingt-mille florins, pour que du revenu de cette somme on donne annuellement à un Etudiant, trois-cens florins pendant sept ans, & il a réglé exactement l'ordre que cet Etudiant doit observer dans ses études. Il a ordonné qu'on employe le reste du revenu à acheter des Livres de grand prix, dont les particuliers veulent rarement faire la dépense (d) Add.] Mr. Perizonius étoit bien fait & de bonne mine, il avoit l'air grave & sérieux, mais ni affecté ni pédant ; sa physionomie étoit celle d'un homme de sens & de génie. Il avoit une grande pénétration, le jugement solide, & la mémoire forte & heureuse. Il étoit affable & agréable dans la conversation, qu'il tournoit toujours sur des sujets de Literature, ou de quelque importance; il joignoit à cela une si grande modestie, qu'il ne parloit jamais de lui-même ni de ses Ouvrages, à moins qu'on ne lui en parlât. Fidéle aux devoirs de la Religion, il les remplissoit avec zéle, & il fit paroître dans sa derniére maladie beaucoup de pié-

(c) C'est le jugement qu'en porte le P. *Niceron.* Tom. I. p. 25. *Cit. du Trad.*

(d) *Journ. Litér.* Tom. VII. p. 179.

Historica de duobus maxime insignibus L. Flori locis. Franeker 1684 in-4. V. *Animadversiones Historicæ, in quibus quam plurima, in Priscis Romanarum rerum, sed utriusque Linguæ Autoribus notantur, multa etiam illustrantur, atque emendantur, varia denique Antiquorum Rituum eruuntur & uberius explicantur.* Amsterdam 1685 in-8. [☞ Mr. Bayle donna un Extrait de cet Ouvrage (16), dont il fait l'éloge aussi-bien que de l'Auteur. „ Nous pourrions dire, *dit-il*, que cet Ouvrage mérite d'ê- „ tre appellé l'*Errata des Historiens & des Critiques*, car c'est „ un Recueil perpétuel de leurs fautes, tant de celles qui „ avoient déja été reprises, que de celles dont l'Auteur lui- „ même a fait la découverte. Il est fort propre à cela, „ puisqu'avec beaucoup de sçavoir dans un âge très-peu „ avancé, il a une grande exactitude d'esprit. Ce n'est pas „ un de ces Lecteurs qui courent sur les Ouvrages, & qui „ ne songent qu'à gagner Païs, & à trouver bientôt la fin. „ On leur en fait aisément accroire, & on bronche devant „ eux impunément, parce qu'ils ne s'amusent pas à compa- „ rer ensemble les diverses parties d'un Livre. Mr. Perizo- „ nius se gouverne tout autrement, il faut marcher droit „ devant lui, il veut sçavoir si les moindres choses qu'on dit „ sont véritables, & si elles s'accordent bien avec ce qu'on „ dit en d'autres endroits". Add. du Trad.] VI. *Francisci Sanctii Minerva, sive de Causis Latinæ Linguæ Commentarius: cui accedunt Animadversiones & Notæ Gasparis Scioppii, & longe uberiores Jacobi Perizonii.* Franeker 1687 in-8, réimprimé au même lieu en 1693, à Amsterdam en 1702 avec de grandes additions, & en 1714. considérablement augmenté (7). VII. *De origine & natura Imperii, imprimis regii, a libero & sui juris populo, simpliciter delati.* Franeker 1689 in-4. C'est un Discours qu'il prononça en quittant la place de Recteur de l'Académie. VIII. *De usu atque utilitate Græcæ Romanæque Linguæ, Eloquentiæ, Historiæ, & Antiquitatis, in gravioribus Disciplinis.* 1693. C'est le Discours qu'il prononça le 7 Juillet 1693, lorsqu'il prit possession de la Charge de Professeur en Histoire, en Eloquence, & en Langue Grecque dans l'Université de Leide. IX. Panégyrique de la Reine Marie d'Angleterre: *Laudatio funebris Mariæ* II *Angliæ Reginæ ex auctoritate Lugdunensis Academiæ Curatorum & Civitatis Consulum, dicta postridie Idus Martias* 1695. Leide 1695 in-4. X. En 1696 il publia trois ou quatre Piéces Critiques, sous le nom de *Valerius Accinctus*, contre Francius, Professeur en Eloquence à Amsterdam, dont une a pour titre, *Epistola ad P. Francium Barbarum, de novissimo ejus Carmine ad Scurram Litterarium*, in-4. XI. *Orationes duæ de Pace, quarum altera factam laudans dicta est ex auctoritate publica Academici Senatus* VI. *Idus Novembris* 1697. *Altera ad suadendam composita, cum Legati Principum & Populorum, undique Hagam & Delphos jam convenissent ad tentandas Pacis feriendæ rationes.* 1697 in-4. XII. *Cl. Æliani Sophistæ Varia Historia, ad MStos Codices, nunc primum recognita & castigata, cum Versione Justi Vulteii, sed innumeris in locis ad Græcum Auctoris contextum emendata, & perpetuo Commentario* Jacobi Perizonii. *Accedunt Indices & plures & superioribus longe locupletiores.* Leide 1701 in-8. 2 voll. Mr. Gronovius ayant attaqué un endroit des Notes de Mr. Perizonius, celui-ci fut obligé pour se défendre de faire les Ouvrages suivans, qui en produisirent aussi quelques-uns de la part de Gronovius. *Dissertatio de morte Judæ & verbo ἀπάγχεσθαι, in qua explicantur & conciliantur Loca,* Matth. XXVII. 5. & Lucæ Actor. I. 18. *ac vindicantur quæ ad Æliani Variam Historiam*, V. 8. *erant notata.* Leide 1702 in-8. *Responsio ad nuperam notitiam de variis Æliani, aliorumque Auctorum locis.* Leide 1703 in-8. *Responsio* II. *ad notitiam secundam de Lucæ*, Actor. I. 18. *& variis Æliani aliorumque Auctorum locis.* Leide 1703 in-8. Comme cette dispute devenoit trop aigre, les Curateurs de Leide interposérent leur autorité, & la firent cesser. [☞ A l'occasion d'Elien Mr. Perizonius écrivit une Lettre à Mr. Bernard sur la correction d'un passage proposée par un Anonyme, & qui se trouve dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (18). Ce ne fut pas seulement avec Mr. Gronovius que Mr. Perizonius fut aux prises, à l'occasion de son Elien, il eut aussi une querelle avec Mr. Le Clerc. Ce Savant avoit fait un examen de l'*Histoire de Quinte-Curce* (19), étendu & fort sévére. Mr. Perizonius l'attaqua dans quelques endroits de ses Notes sur Elien. Mr. Le Clerc, ayant publié sous le nom de Théodore Goral, en 1702, trois Poëtes Latins, profita de l'occasion pour se défendre, „ mais, *dit-on* (20), de la „ maniére du monde la plus honnête, contre Mr. Perizo- „ nius, qui dans ses Notes sur Elien, avoit attaqué sans „ garder les mêmes ménagemens, quelques endroits de l'*Ars* „ *Critica* où Mr. Le Clerc portoit son jugement de Quinte- „ Curce. Le Professeur de Leide irrité publia l'année sui- „ vante un Livre entier contre Mr. Le Clerc, & d'un stile „ bien plus piquant. Mr. Le Clerc usa du droit de ne plus „ garder tant de mesures. Il se défendit dans le nouveau „ Journal, qu'il venoit de commencer". L'Ouvrage que publia Mr. Perizonius a pour titre, *Q. Curtius Rufus in integrum restitutus & vindicatus, per modum speciminis a variis accusationibus, & immodica atque acerba nimis Crisi V. C. Joannis Clerici*, Leide 1703 in-8. Mr. Le Clerc lui repliqua dans la *Bibliothéque Choisie* (21), & se plaignit fort des maniéres de Mr. Perizonius, & il lui rendit assez injures pour injures. Cependant on peut dire, que dans cette occasion le Professeur de Leide avoit pris un ton trop haut; ce qui pourroit peut-être l'excuser un peu, c'est qu'il étoit aux mains avec Mr. Gronovius, & de mauvaise humeur selon les apparences, Mr. Le Clerc s'en ressentit, mais il fit voir à son Adversaire, qu'il n'étoit pas endurant. Add. du Trad.] XIII. *Oratio de fide Historiarum contra Pyrrhonismum Historicum.* Leide 1703 in-8. C'est un Discours qu'il prononça le 6 Février 1702, en prenant possession de la Chaire d'Histoire. XIV. *Æther Britannis & Batavis militans, seu propitium Dei numen manifesta prorsus ratione illis præsens, in rebus gestis & victoriis anno* 1708 *in Belgica partis.* Leide 1709 in-4. Il prononça ce Discours le 4 Février 1709. [☞ Cette Harangue roule sur les avantages remportés par les Alliés contre la France en 1708. „ Il en parle, *dit Mr. Bernard* (22), en „ Orateur, mais en Orateur Chrétien, ... Comme „ Orateur Hollandois il donna à ses Compatriotes les justes „ louanges qu'ils ont méritées, mais comme Orateur équi- „ table, il n'oublie aucun des Alliés de sa Patrie, qui ont „ eu part aux grands événemens, qui font le sujet de son „ Discours". Add. du Trad.] XV. *De doctrinæ studiis, nuper post depulsam barbariem, diligentissime denuo cultis & desideratis, nunc vero neglectis fere & contemptis.* 1708 in-4. XVI. *Rerum per Europam sæculo sexto-decimo maxime gestarum Commentarii Historici.* Leide 1710 in-8. [☞ Cette Histoire du XVI Siécle est fort estimée & mérite à tous égards de l'être par les Connoisseurs. Add. du Trad.] XVII. *Origines Babylonicæ & Ægyptiacæ.* Leide 1711 in-8. 2 Tom. [☞ Le premier contient l'Histoire de Babylone, de la Construction de la Tour dans la terre de Sinhar, & de la dispersion des hommes. Le second Volume renferme des recherches sur les Origines Egyptiennes, & sur les tems les plus reculés: l'Auteur y renversa entiérement la Chronologie de Marsham, & examine & critique divers endroits de celle d'Usserius, de Cappel, de Pezron, & de plusieurs autres. Cet Ouvrage est rempli d'érudition & de nouvelles découvertes. Mr. Perizonius y a très-bien fait voir l'utilité de la Chronologie par rapport à l'Histoire (23). Add. du Trad.] XVIII. *Dissertatio de Ære gravi.* Leide 1713 in-12. Cet Ouvrage, qui est contre Mr. Kuster, roule sur la signification de l'*Æs grave* des anciens Romains. Il a laissé tous ses papiers pour l'Edition de *Pomponius Mela*, qu'il projettoit, à Mr. André Duker. Les Observations manuscrites sur l'Histoire Universelle de Tursellin, étoient entre les mains de plusieurs de ses Disciples. Il avoit beaucoup travaillé sur Valére Maxime, & il cite ses Notes sur cet Auteur, dans ses *Animadversiones Historiæ*, Cap. 2. p. 67 *& suiv.* Il avoit encore fait quelque chose sur le *Fabri Thesaurus* (24). [☞ J'ajoûterai qu'on trouve un grand nombre de Remarques curieuses, dans ses Lettres à Nic. Heinsius, on voit même que ce Savant ne dédaignoit pas de le consulter. On n'a qu'à lire leurs Lettres, qui se trouvent à la fin du Tom. IV. du Recueil publié par Mr. Burman, sous le titre de *Sylloge*, &c. Add. du Trad.]

(16) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juin 1685. Art. I.

(17) Je supprime ici la Liste des Ouvrages de Mr. Perizonius, au sujet de ses disputes avec Mr. Huber, on peut consulter là-dessus mon Art. de Huber (Ulric) Rem. [L]. R. D. *Trad.*

(18) *Janv.* 1703 Art. I.

(19) *Art. Crit.* Vol. II. P. III. Sect. III. p. m. 531-716.

(20) *Bibl. Raisonn.* T. XVI. p. 390.

(21) T. III. Art. 3.

(22) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1709. Art. VI. p. 324.

(23) *Journ. Litér.* T. VII. p. 177. 178.

(24) *Hist. Crit. de la Rép. des Lett.* T. IX. p. 416. 422. 423. 424.

piété, & de résignation à la volonté de Dieu. Il n'a jamais été marié, l'amour qu'il avoit pour l'étude lui ayant fait préférer le Célibat au Mariage (*e*).

(*e*) *Voy.* La Harangue funebre par Mr. Schulting, prononcée le 30 Mai 1715. *Hist. Crit. de la Rép. des Lett.* Tom. IX. p. 195. *Act. Erud.* Ann. 1716 p. 95. & *Nouv. Litér.* Tom. I. p. 205.

☞ PERKIN (WARBECK) fameux Imposteur, qui entreprit de se faire passer pour le Duc d'York, fils d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, étoit fils d'un Bourgeois de Tournay, Juif d'extraction, mais converti à la Foi Chrétienne, qui s'appelloit *Jean Orbeck*, & de Catherine de Fare (*a*). Leurs affaires les ayant obligé de faire un voyage en Angleterre, ils demeurérent assez longtems à Londres, où Catherine de Fare accoucha de Perkin; Edouard IV. ne dédaigna pas d'être son Parrein & lui donna le nom de Pierre, dont on fit par diminutif *Peterkin*, ou *Perkin*; cette condescendance d'Edouard à tenir un enfant de si basse condition sur les fonds, a fait soupçonner que ce Prince qui aimoit les femmes, pouvoit bien être son pere (*b*). Quoi qu'il en soit, étant encore enfant, ses parens le ramenérent à Tournay, & le mirent quelque tems après chez un de ses parens à Anvers, nommé Jean Stenbeck, ce qui lui donna occasion de faire de fréquens voyages d'Anvers à Tournay, & d'aller dans d'autres Villes des Pays-Bas; le commerce qu'il y eut avec des Anglois, le mit à portée d'apprendre parfaitement leur Langue. Il étoit d'ailleurs bien fait, & avoit de l'esprit & du génie. Tel étoit Perkin, lorsqu'on l'indiqua à Marguerite d'York, Duchesse de Bourgogne, comme un sujet propre au dessein qu'elle avoit de susciter des affaires au Roi Henri VII. [*A*]. L'ayant fait venir secrettement dans son Palais, elle lui donna toutes les instructions, dont il avoit besoin pour faire le rôle dont elle le vouloit charger [*B*]. Quand elle l'eut bien formé, elle jugea à propos de ne pas le faire passer d'abord de Flandres en Irlande, de peur que le lieu d'où il seroit venu ne le fît soupçonner, mais elle l'envoya en Portugal, où il passa avec une Dame Angloise nommée Brampton, & un homme affidé pour avoir l'œil sur lui (*c*). Après avoir demeuré un an en Portugal, la Duchesse crut avoir trouvé l'occasion favorable de le faire paroître sur la scéne: la guerre entre la France & l'Angleterre paroissant infaillible en 1492, elle envoya ordre à Perkin de passer en Irlande; il obéit sur le champ & débarqua à Corck, & bientôt il y fut honoré comme Duc d'Yorck; il écrivit aux Comtes de Desmond & de Kildare, grands partisans de la Maison d'Yorck, pour leur notifier son arrivée, & pour les inviter à le venir joindre (*d*). La Duchesse de Bourgogne trouva moyen de faire appeller Perkin à la Cour de France, où il fut d'abord très-bien traité [*C*]. Mais dès que le Roi Charles VIII. se vit presque assuré de la paix, il le con-

(*a*) Bacon *Hist. Regni Henr.* VII. p. 192 193. *Oper.* Vol V. Edit. in-12.

(*b*) Idem ibid. Rapin *Hist. d'Anglet.* T. V. p. m. 287.

(*c*) Bacon p. 197.

(*d*) Idem p. 197. 198. Rapin loc. cit. p. 288.

[*A*] *Tel étoit Perkin, lorsqu'on l'indiqua à Marguerite d'Yorck . . . . . comme un sujet propre au dessein qu'elle avoit de susciter des affaires au Roi Henri* VII.] Marguerite d'Yorck étoit Sœur d'Edouard IV. & veuve de Charles Duc de Bourgogne. Elle n'avoit vu qu'avec un extrême regret la révolution, qui avoit remis la Maison de Lancastre sur le trône, en la personne de Henri VII. „ Elle auroit pourtant pris „ patience, si Henri VII. en unissant les deux Maisons par „ son mariage avec Elizabeth (*fille d'Edouard* IV. *& niéce* „ *de Marguerite*) avoit tenu la balance égale, & fait part in„ différemment de ses faveurs aux partisans de l'une & de „ l'autre. Mais elle changea de sentiment, quand elle vit „ que ce Prince avoit différé à épouser sa niéce jusqu'à ce „ que la Couronne lui eût été adjugée à lui-même, sans au„ cun mélange des droits de la Maison d'Yorck. Elle ne „ pouvoit voir sans chagrin, que même après avoir épousé „ Elizabeth, il refusoit de la faire couronner, honneur dont „ aucune Reine d'Anglettre n'avoit été privée depuis la „ Conquête, & que la naissance d'un fils n'avoit pas été ca„ pable de le porter à lui rendre cette justice. Ainsi, com„ prenant que sa haine pour toute la Maison d'Yorck étoit „ implacable, elle ne se crut pas obligée de garder beaucoup „ de ménagemens pour lui. Au-contraire elle crut pouvoir „ travailler sans scrupule à sa ruine (1)". On ne sait pas certainement, si elle avoit trempé dans l'affaire de Simnel, qui avoit voulu passer pour le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, frere d'Edouard IV. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne négligeoit aucune occasion de susciter des affaires à Henri, ce qui lui fit donner le nom de Junon du Roi d'Angleterre (2). Depuis la disgrace de Simnel, elle n'avoit cessé de répandre, soit par elle-même, soit par ses émissaires, un bruit sourd, que Richard Duc d'Yorck, second Fils d'Edouard IV. vivoit encore, Perkin, qu'on lui fit connoître, lui parut très-propre à en faire le personnage. Son âge étoit à peu près le même, qu'auroit eu le Duc d'Yorck: il étoit parfaitement beau; son visage, sa taille, ses traits avoient beaucoup de délicatesse, & même quelque chose de grand. On l'aimoit dès qu'on l'avoit vu, & l'on se persuadoit aisément, qu'il y avoit quelque chose en lui, qui exigeoit plus que de l'amitié. Ses mœurs, ses maniéres, son air, ses gestes même, étoient si propres à exciter la compassion, & à persuader ce qu'il débitoit, qu'il sembloit y avoir de l'enchantement. Il avoit une inclination & un talent pour les voyages, qui lui rendoit facile la nécessité où il étoit de changer souvent de demeure: nul pays ne lui étoit étranger, & nul étranger longtems inconnu, par où il évitoit aisément le danger de l'être trop. *Primo enim atas in utroque bene conveniebat: secundo Adolescentulus erat, oris elegantia, & corporis lineamentis, cum dignitate quadam amabilis. Atque insuper mores, & gestus ejus tam erant vafri, & quasi veneficiis quibusdam ebliti, tam ad misericordiam commovendam, quam ad fidem imprimendam, ut fascini cujusdam & incantationis loco essent, iis, qui eum aut videbant, aut audiebant: Tertio tam egregius a pueritia erro fuerat, aut . . . . . terrarum calcator, ut difficile admodum esset nidum ejus, aut parentes, reperire. Neque etiam potuisset aliquis, per diuturnam cum eo conversationem, aut familiaritatem, plene conjicere, aut detegere quis esset; solum siquidem tam crebro mutabat* (3).

[*B*] *L'ayant fait venir secrettement dans son Palais, elle lui donna toutes les instructions dont il avoit besoin, pour faire le rôle dont elle le vouloit charger.*] Le P. d'Orleans (4) suppose que la Duchesse tint Perkin longtems caché auprès d'elle, avant que de s'expliquer avec lui. „ L'ayant, *dit-il*, préparé de „ longue main à l'ouverture qu'elle avoit envie de lui faire, „ elle lui parla un jour ainsi: *Perkin*, lui dit-elle, *j'ai be*„ *soin de vous, & c'est pour vous mettre en état de n'avoir plus* „ *besoin de personne. Vous avez des talens au-dessus de votre nais*„ *sance: je veux vous faire une fortune proportionnée à vos talens:* „ *aidez-moi seulement à vous feindre une naissance capable d'une* „ *haute fortune: je vous en donnerai les moyens, si vous êtes do*„ *cile à mes leçons. Vous savez l'avanture de Simnel; il n'a* „ *manqué que d'une victoire, qui balança trois heures durant entre* „ *son ennemi, & lui, pour être aujourd'hui Roi d'Angleterre.* „ *Ayez le courage de tenter si vous ne serez point plus heureux.* „ *Vous serez mieux instruit, plus aidé; on ne vous produira qu'à* „ *propos. Apprenez seulement à parler en Roi. J'aurai soin de* „ *vous préparer un chemin sûr à la Royauté.* Ce peu de paroles „ fut suffisant pour inspirer à Perkin toute l'ardeur, que lui „ vouloit donner la Princesse. Il étoit né pour les avantu„ res, & avoit toute la hardiesse nécessaire à en courre les „ risques, afin d'en recueillir les fruits. Il fut charmé d'une „ proposition, qui le remplissoit de si grandes espérances, & „ rendit graces à la Duchesse d'avoir jetté les yeux sur lui, „ pour exécuter un si beau projet". L'Auteur a voulu orner son récit, en devinant ce que la Duchesse a pu dire à Perkin, car je ne trouve pas le mot de ce beau discours dans aucun Historien. Il y a bien de l'apparence que cette Princesse doit l'avoir encouragé à entrer dans ses vuës, mais comment en quels termes, qui le peut savoir? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle l'instruisit, & le forma au personnage, qu'il devoit représenter. Voici ce que nous apprend là-dessus l'Historien de Henri VII (5), que le P. d'Orleans a suivi d'ailleurs, desorte que nous nous servirons de sa traduction. Elle lui apprit d'abord à parler en Prince, mais en Prince affligé & malheureux, qui sent son malheur sans en être abattu, & qui se plaint sans perdre courage. Ensuite, elle lui fit connoître avec soin, tout ce qui regardoit le Duc d'Yorck; la figure, le visage, les traits du Roi & de la Reine dont il étoit fils, de ses freres même & de ses sœurs, des domestiques & aux personnes, qui avoient eu part à son éducation. Elle ajoûta beaucoup de choses publiques & secrettes arrivées à ce Prince jusqu'à la mort d'Edouard IV. & dont plusieurs avoient tout l'air de ces ressouvenirs des enfans, que d'autres qu'eux ne conservent pas; elle démêla les circonstances de sa retraite dans l'asyle où la Reine sa mere l'emporta, & de la maniére dont on l'en tira, pour le conduire dans la Tour de Londres; & pour ce qui regardoit sa prison, la mort de son frere, & sa feinte évasion, comme il n'y pouvoit avoir que peu de personnes, qui en eussent connoissance, lesquelles même étoient d'un caractére à être aisément dédites, elle en composa une fable d'autant plus vraisemblable, qu'elle étoit moins vraye: elle n'eut pas beaucoup de peine à le précautionner contre de certaines questions qu'elle croyoit bien qu'on lui feroit pour le surprendre & pour l'éprouver. Parmi les talens qu'il avoit pour bien soutenir un mensonge, ceux de feindre avec vraisemblance, de parler de suite, de se démêler avec adresse, étoient en lui au souverain degré. Ainsi la Duchesse vit bien qu'elle s'en pouvoit reposer sur lui, & qu'il n'y avoit plus qu'à le laisser faire. Mr. de Rapin observe (6), qu'on ne sait pas bien en quel tems la Duchesse de Bourgogne prit Perkin chez elle pour l'instruire: mais qu'il est vraisemblable que ce ne fut pas longtems après la bataille de Stoke, où le Comte de Lincoln & Lambert Simnel furent vaincus (7).

[*C*] *La Duchesse de Bourgogne trouva moyen de faire appeller Perkin à la Cour de France, où il fut d'abord très-bien traité.*] Cet-

(1) Rapin *Hist d'Anglet.* T. V. p. m. 231.

(2) Bacon *Hist. Regni Henrici* VII. p. 189. Oper. T. V. Edit. in-12.

(3) Idem ibid. p. 191.

(4) *Révol. d'Anglet.* Tom. II. p. 325. 326.

(5) Bacon *loc. cit.* p. 194-196.

(6) Hist. d'Anglet. *ubi supra.* p. 288.

(7) Elle se donna le 6 Juin 1487.

congédia, de peur que Henri n'exigeât qu'il ne le lui remît entre les mains, comme il fit effectivement, mais Charles ne voulut jamais y entendre (*e*). Perkin hâta ſon départ de peur qu'il ne ſurvînt quelque incident fâcheux. Il ſe retira en Flandres, & alla chercher un aſyle à la Cour de la Ducheſſe de Bourgogne, dont il implora la protection comme s'il ne l'eût jamais connue. Cette Princeſſe ne le reconnut qu'après avoir témoigné beaucoup de défiance, mais enſuite elle fit tout ce qui pouvoit perſuader qu'il étoit ſon neveu [*D*], & lui donna même le nom de *la Roſe blanche d'Angleterre* (*f*). La nouvelle étant arrivée en Angleterre, vers le commencement de l'année 1493, que le Duc d'Yorck étoit en Flandre, & que la Ducheſſe de Bourgogne l'avoit reconnu, cauſa de grands mouvemens dans le Royaume: le Roi n'étoit pas aimé, deſorte que le mécontentement, l'ambition, la légéreté, l'amour de la nouveauté firent d'abord bien des partiſans à Perkin: pluſieurs des principaux Seigneurs conſpirérent, & réſolurent d'appuyer les droits du prétendu Duc d'Yorck, ce qui couta la vie à quelques-uns dans la ſuite [*E*]. Pendant que les ennemis de Henri travailloient à lui cauſer de nouveaux embarras, ce Prin-

ce

(*e*) Bacon p. 200 Rapin p. 289.

(*f*) Idem

Cette Princeſſe avoit attiré dans ſes intérêts un nomme Etienne Frion, Sécretaire de Henri VII. pour la Langue Françoiſe, homme intrigant, mais brouillon, & très-animé contre Henri. Ce Frion s'étoit rendu à la Cour de Charles VIII. où il avoit été fort bien reçu. Dès qu'il eut appris que le prétendu Duc d'Yorck étoit en Irlande, il en informa ce Monarque, & lui fit entendre, qu'il pourroit tirer quelque avantage de cet événement, dans la guerre qu'il avoit avec Henri. Auſſitôt Charles dépêcha un certain Lucas avec Frion en Irlande, pour inviter de ſa part Perkin à ſe rendre auprès de lui, avec aſſurance qu'il le prendroit en ſa protection, & qu'il lui donneroit de puiſſans ſecours, pour recouvrer la Couronne d'Angleterre, & pour l'arracher à un uſurpateur, ennemi de la France. Perkin flatté de ſe voir recherché par un grand Prince, conçut les plus hautes eſpérances, & ne balança pas un moment à partir. Dès qu'il fut arrivé à la Cour de France, le Roi lui fit un très-favorable accueil, le traita de Duc d'Yorck, le logea dans ſon Palais, & lui donna une Garde ſous prétexte de lui faire honneur, mais en effet pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne le fit enlever. Les Courtiſans s'efforçoient à l'envi de ſe conformer à leur Maître, en rendant à Perkin les mêmes honneurs qu'ils auroient rendu au Duc d'Yorck. Peu de tems après les Chevaliers Nevil, & Jean Tayler, avec à peu près cent autres Anglois paſſérent la mer pour ſe joindre à lui. Mais les honneurs que Perkin reçut à la Cour de France ne furent pas de durée, la concluſion de la paix entre les deux Rois y mit fin (8).

(8) Bacon p. 199. 200. Rapin *loc. cit.* p. 289.

[*D*] *Cette Princeſſe ne le reconnut qu'après avoir témoigné beaucoup de défiance, mais enſuite elle fit tout ce qui pouvoit perſuader, qu'il étoit ſon neveu.*] Voici en ſubſtance le récit de Bacon (9). La Ducheſſe joua fort bien ſon perſonnage. Elle témoigna d'abord qu'elle regardoit l'arrivée de Perkin, comme un événement ſingulier & nouveau. Elle le traita même d'abord aſſez rudement, & parut ſurpriſe, qu'en ſa préſence il eût l'audace de ſe dire Duc d'Yorck. Elle dit publiquement que l'affaire du faux Comte de Warwick lui avoit appris à être ſur ſes gardes, quoiqu'elle ne ſût pas bien encore ce qu'elle en devoit croire; mais qu'il ne ſeroit pas facile de la tromper, & qu'elle conſeilloit à Perkin de ſe retirer, de peur de s'attirer le châtiment que ſa hardieſſe méritoit. Perkin ne parut nullement déconcerté par ces menaces, & reconnoiſſant qu'elle avoit raiſon de douter, il perſiſta pourtant à ſoutenir qu'il étoit le Duc d'Yorck ſon Neveu. Enfin la Ducheſſe, pour s'éclaircir devant toute ſa Cour, lui fit certaines queſtions, auxquelles elle ſavoit bien qu'il pouvoit répondre pertinemment: il y répondit en effet d'une maniére ſi aiſée & ſi naturelle, qu'elle feignit d'être ſatisfaite; elle parut tranſportée, admirant le ſoin que le Ciel avoit pris de la conſervation d'un Prince innocent, & en tira un augure aſſuré de la juſtice qu'il lui vouloit faire de l'uſurpateur de ſon bien; elle l'embraſſa, l'appella ſon neveu, & lui donna une Garde de trente Halebardiers. Elle diſoit ſur ce qu'il avoit été chaſſé de la Cour de France, que ce qui prouvoit qu'on l'avoit regardé comme un Homme conſidérable, c'eſt que ſa ruine avoit été le fondement de la paix entre Charles & Henri, & qu'il n'étoit pas fort étrange que les intérêts d'un jeune Prince perſécuté par la fortune euſſent été ſacrifiés à l'ambitieuſe politique de deux puiſſans Monarques. Perkin de ſon côté ſoutenoit très-bien ſon perſonnage; ayant des maniéres Royales; répondant à propos aux queſtions qu'on lui faiſoit; témoignant beaucoup de bonté à ceux qui recherchoient ſes bonnes graces, & une eſpéce d'indignation pleine de dignité & de mépris à ceux qui paroiſſoient le ſoupçonner. Il fit ſi bien que non ſeulement les perſonnes les plus diſtinguées crurent qu'il étoit véritablement Richard Duc d'Yorck, mais que lui-même à force de le répéter, il ſe rendit ce perſonnage ſi naturel, qu'il ſe perſuada peu s'en faut, qu'il étoit ce qu'il ſe diſoit être.

(9) *Ubi ſupra* p. 201-203. V. Rapin p. 289. 290. D'Orleans *Révol. d'Angl.* T. II. p. 328. 329.

[*E*] *Pluſieurs des principaux Seigneurs conſpirérent, & réſolurent d'appuyer les droits du prétendu Duc d'Yorck, ce qui couta la vie à quelques-uns dans la ſuite.*] Pluſieurs de ceux qui avoient été le plus attachés à Henri VII. & à la Maiſon de Lancaſtre, entrérent dans cette Conſpiration, dont les principaux Chefs furent, Guillaume Stanley, Grand-Chambellan, frere du Comte de Derby, le Lord Fitz-Walter, Robert Clifford, Simon Monfort, Thomas Thwaites, Guillaume Barley (10). Il n'y en eut pourtant que deux d'entre eux, qui riſquérent leur fortune, Robert Clifford, & Guillaume Barley. Les Conjurés les envoyérent en Flandres pour s'informer de la vérité des faits, avec une groſſe ſomme d'argent, dont ils ne devoient faire uſage, qu'au cas qu'ils trouvâſſent les choſes comme on les débitoit. La Ducheſſe de Bourgogne fut charmée de voir qu'un homme de la naiſſance & de la réputation de Clifford étoit un des premiers à ſeconder ſes projets. Ce Seigneur eut de fréquens entretiens avec Perkin, & ſoit que la Ducheſſe l'eût gagné, ou *qu'il fût* véritablement convaincu, il écrivit en Angleterre, qu'à *l'heure* qu'il étoit il connoiſſoit le Duc d'Yorck, comme il ſe connoiſſoit lui-même, & que certainement ce jeune-homme l'étoit: le témoignage, & la hardieſſe avec laquelle Clifford ſe déclara pour Perkin, donna une grande vogue au parti, & multiplia fort ſes partiſans ſoit en Flandres, ſoit en Angleterre. Henri ne s'endormit point, & outre les autres moyens qu'il employa, dont nous parlerons dans les Remarques ſuivantes, il trouva celui de gagner Clifford, qui étoit dans la confidence de Warbeck & de la Ducheſſe de Bourgogne, & par ſon canal il fut exactement informé des correſpondances ſecrettes qu'ils entretenoient en Angleterre. Le Roi étant bien informé que Perkin comptoit plus ſur ſes amis d'Angleterre, que ſur les ſecours étrangers, jugea qu'il ne falloit pas laiſſer croître le mal, & qu'il étoit néceſſaire d'y apporter de prompts remédes. Pour cet effet il fit arrêter dans un même jour & preſque au même moment, Jean Ratcliff, Lord Fitz-Walter, Montfort, Thwaites, d'Aubigny, Robert Ratcliff, Thomas Creſſenor, & Thomas Aſtwood (11). Tous ces gens-là ayant été convaincus d'avoir agi en faveur de Perkin, & de s'être engagés à l'aſſiſter, furent condamnés comme coupables de Haute-Trahiſon. Le Lord Fitz-Walter fut conduit à Calais, & on lui donna même quelque eſpérance qu'il pourroit obtenir ſon pardon. Mais ſon impatience l'ayant porté à faire une tentative pour ſe ſauver de priſon, il fut découvert & décapité. Montfort, Robert Ratcliff & d'Aubigny ſubirent d'abord la rigueur de la ſentence. Tous les autres obtinrent leur grace; & ceux qui avoient été arrêtés pour le même ſujet, entre leſquels ſe trouvoient deux Moines Dominicains, & Guillaume Worſley, Doyen de St. Paul, furent mis en liberté. Le Grand-Chambellan ne fut point recherché pour cette fois, ſoit que le Roi, comme un Médecin prudent, ne voulût pas trop remuer les humeurs, ſoit que Clifford eût réſervé la découverte de la trahiſon de ce Seigneur, pour ſon retour (12). Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut que vers la fin de l'année 1494, que Henri réſolut de ſacrifier Stanley. Mr. de Rapin prétend (13), qu'il le ſacrifia à ſon avidité, & non pas à ſa juſtice ou à ſa vengeance. Mais Bacon, ſans exclurre cette raiſon, en allégue d'autres, comme la puiſſance & le crédit de Stanley, les circonſtances du tems, où le Roi ne pouvoit prendre trop de précautions contre le danger qui le menaçoit (14). D'ailleurs on aſſure qu'il avoit dit, en parlant de Perkin, *que ſi ce jeune-homme étoit véritablement fils d'Edouard IV. il ne porteroit jamais les armes contre lui*: c'étoit attaquer directement les droits du Roi à la Couronne, tant ceux qu'il tiroit de la Maiſon de Lancaſtre, que ceux que lui avoit donnés l'autorité du Parlement (15), & par conſéquent c'étoit bleſſer Henri dans l'endroit le plus ſenſible, puiſque c'étoit reconnoître que les droits de la Maiſon d'Yorck étoient mieux fondés que ceux de la Maiſon de Lancaſtre. Le Roi, pour parvenir à ſon but, donna ordre à Clifford, qui étoit encore en Flandres, de ſe rendre ſecrettement en Angleterre. Dès qu'il ſût qu'il étoit débarqué, ce Monarque alla loger à la Tour, afin de faire arrêter plus commodément & ſans bruit, les gens de la Cour qui ſeroient accuſés. Clifford s'étant rendu à Londres ſans ſe faire connoître, le Roi aſſembla le Conſeil privé à la Tour, & fit paroître ce Chevalier, qui ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon, & offrit de découvrir tout ce qu'il ſavoit de la Conjuration. Le Roi lui accorda ſa grace ſur le champ, mais ſous la condition expreſſe, qu'il ne lui céleroit rien de ce qui étoit venu à ſa connoiſſance. Clifford ſur cela accuſa Stanley. Le Roi témoigna une prodigieuſe ſurpriſe, & repréſenta tout ce qui rendoit cette accuſation incroyable; il ſomma le Délateur de bien prendre garde à ne rien avancer que de vrai par rapport à un homme auſſi conſidérable; Clifford ayant perſiſté d'un air ferme & modéré, ſans varier ni ſe démonter, & en offrant de ſoutenir ſa dépoſition au péril de ſa vie, le Roi le fit retirer, & après avoir déploré ſon malheur, il fit arrêter le Grand-Chambellan. Le lendemain il fut examiné devant le Conſeil, & en avoua aſſez pour ſe faire condamner. Le grand ſervice qu'il avoit rendu au Roi, qui lui devoit en quelque maniére la Couronne & la vie, & le crédit du Comte de Darby ſon frere lui donnoient une grande eſpérance qu'il ne ſeroit pas traité à toute rigueur. Mais il ſe trompa, le Roi lui donna ſeulement ſix ſemaines de délai, pour qu'on vît qu'il avoit donné à ſon frere le tems d'intercéder pour lui, & que lui-même n'avoit pas pris ſon parti ſans combats. Au bout de ce temslà il fut décapité (16).

(10) Bacon p. 205. Rapin p. 291.

(11) Bacon p. 219. Rapin p. 295. le dernier Auteur s'eſt trompé en faiſant de Jean Ratcliff Lord Fitzwalter, deux hommes.

(12) Bacon p. 220. Rapin p. 295.

(13) *Ubi ſupra* p. 298.

(14) Bacon p. 223. 224.

(15) Idem p. 226.

(16) Idem p. 221-224. Rapin p. 298. 299.

[*F*] Ce

ce chercha à désabuser le peuple, soit en prouvant que le Duc d'Yorck étoit mort [*F*], soit en justifiant, que quand même il seroit en vie, celui qui empruntoit son nom étoit un véritable Imposteur [*G*]. Ayant été instruit, par les Espions qu'il employa, des particularités de la vie de Perkin, il envoya des Ambassadeurs à l'Archiduc Philippe, pour le prier de le lui livrer. Le Conseil de ce Prince, encore mineur, répondit que la Duchesse de Bourgogne possédant les Terres de son Douaire avec le droit de Souveraineté, l'Archiduc ne pouvoit l'empêcher de faire ce qu'elle jugeoit à propos (*g*). Cette réponse causa une espéce de rupture entre ces deux Princes, qui se borna néanmoins à défendre le commerce entre les Sujets de l'un & de l'autre. Perkin n'avoit jusques-là fait aucune entreprise d'éclat; mais il tenta enfin vers le mois de Juillet 1495 une descente dans la Province de Kent, qui lui réussit fort mal [*H*]. La Duchesse de Bourgogne, ayant négocié secrettement avec le Roi d'Ecosse, fit passer le prétendu Duc d'Yorck en Irlande, pour tâcher d'y exciter une rebellion; mais Henri avoit pris si bien ses précautions, que Perkin ne trouvant pas des dispositions assez favorables à son dessein, partit pour l'Ecosse, où il fut très-bien reçu de Jaques IV. [*I*]. Ce Monarque ayant levé des troupes entreprit de pla-

(g) Idem p. 212-217.

[*F*] *Ce Prince chercha à desabuser le peuple ..... en prouvant que le Duc d'Yorck étoit mort.*] Il n'y avoit que quatre témoins, qui pussent attester la mort de ce Prince. Le Chevalier Jaques Tyrrel, à qui Richard III. avoit donné la commission de faire mourir le Duc, Jean Dighton que Tyrrel avoit chargé de l'exécution, Milon Forest, son Valet, qui lui avoit aidé, & le Chapelain de la Tour, qui avoit enterré les deux Princes. De ces quatre personnes, Forest & le Prêtre étoient morts, & il ne restoit plus que Tyrrel & Dighton. Le Roi les fit arrêter & mettre à la Tour, on les examina secrettement, & ensuite on publia, qu'ils avoient avoué que Dighton & Forest avoient étouffé les deux Princes dans leur lit, qu'ils les avoient fait voir morts à Tyrrel, & qu'ensuite ils avoient été enterrés sous un degré. Que Tyrrel ayant rendu compte à Richard de l'exécution de ses Ordres, ce Prince lui avoit fait de grands remercimens du service qu'il lui avoit rendu, mais qu'il n'avoit pas approuvé qu'on les eût enterrés dans un lieu si peu convenable à des fils de Roi: desorte qu'une autre nuit, le Chapelain de la Tour, par ordre de Richard, les avoit fait transporter ailleurs, & que ce Prêtre, étant mort depuis, on ignoroit en quel endroit il les avoit fait mettre. La publication de ces dépositions ne produisit pas l'effet que Henri s'en étoit promis. „ En effet, *dit Mr. de Rapin* (17), quelle preuve „ pouvoit former une Confession publiée par celui qui avoit „ intérêt de la faire paroître à son avantage, après un exa- „ men fait en secret? En second lieu, le transport des deux „ Corps, du premier lieu, où ils avoient enterrés, dans un „ autre inconnu, donnoit lieu à de grands soupçons. Sans „ ce transport, rien n'auroit été plus aisé que de prouver la „ mort des deux Princes, puisqu'on auroit encore trouvé „ leurs Corps sous le degré. Ainsi le Public jugeoit que „ cette preuve qui étoit si naturelle, manquant au Roi, il „ avoit inventé ce transport, afin qu'on ne trouvât pas é- „ trange, qu'il ne se servit pas d'une preuve si convainquan- „ te. De plus le témoignage de deux Scélérats, qui s'accu- „ soient eux-mêmes d'un crime si noir, & dont la déposition „ étoit si avantageuse au Roi, ne pouvoit pas être d'un fort „ grand poids". J'observerai qu'il y a de l'apparence que la déposition de Tyrrel n'étoit pas fort nette, puisqu'il fut retenu prisonnier à la Tour, où il fut même décapité peu de tems après pour d'autres crimes de Haute-Trahison (18).

(17) *Ubi supra* p. 292. 293.

(18) Bacon p. 209.

[*G*] *En justifiant, que quand même il seroit en vie, celui qui empruntoit son nom étoit un véritable Imposteur.*] Pour réussir dans son dessein, le Roi tâcha de découvrir la naissance, la vie & les avantures de Perkin. Il envoya en Flandres & en d'autres lieux des Emissaires; les uns se rendirent auprès du prétendu Prince, sous prétexte de lui offrir leurs services; & les autres y allérent sous d'autres prétextes. Il les chargea de faire tous les efforts possibles, pour connoître qui étoit ce jeune-homme, d'où il étoit, & de le suivre comme à la trace, depuis sa naissance, jusqu'au jour qu'il étoit arrivé chez la Duchesse de Bourgogne: il leur confia en même tems de grosses sommes, pour s'en servir à gagner ceux qui pourroient leur donner des informations sur ce qu'il vouloit savoir. D'autres, qui étoient plus avant dans le secret de ses desseins, eurent commission de s'insinuer dans la confidence des partisans de Perkin en Flandres, afin d'être informés exactement des correspondances qu'il avoit en Angleterre, & en d'autres endroits, & de découvrir quelles étoient les personnes, qu'il se proposoit de gagner encore. Ils furent chargés encore, de travailler secrettement à dégoûter les amis & les partisans de Perkin, en leur représentant le peu de fond qu'ils pouvoient faire sur lui, ayant affaire à un Monarque aussi puissant qu'éclairé, & leur promettant non seulement leur pardon, mais encore des récompenses. Ils devoient surtout n'épargner rien pour gagner le Chevalier Clifford, qui avoit part à tous les secrets du Parti, & dont la défection ne pouvoit qu'avoir une grande influence sur les autres. On assure même, qu'il avoit corrompu les Confesseurs de plusieurs des Grands, pour être mieux informé de tout ce qui se trâmoit. Pour donner plus de crédit aux Espions qu'il avoit envoyés en Flandres, il les faisoit excommunier nommément dans l'Eglise de St. Paul de Londres, comme on le pratiquoit dans ce tems-là. Ses Emissaires firent si bien leur devoir, qu'enfin il sût que le prétendu Duc d'Yorck, n'étoit autre que Perkin Warbeck. Il connut parfaitement sa généalogie, sa vie, ses actions, sa profession, & tous les endroits où il avoit été depuis son enfance: ce qui fut d'abord divulgué dans tout le Royaume (19).

(19) Idem p. 209-212. Rapin p. 298.

[*H*] *Il tenta enfin ...., une descente dans la Province de Kent, qui lui réussit fort mal.*] Perkin leva des troupes, composées de gens de différentes nations, & presque tous de ces vagabonds, qui fuient la pauvreté ou la Justice, que la nécessité rend déterminés. Le nombre s'en trouva assez grand pour en former une petite Armée, qui n'étoit pas à mépriser, *nec numero certe, nec animis aut fortitudine contemnendam*, dit Bacon. L'embarquement se fit au mois de Juillet, & Perkin étant arrivé sur la côte de Kent, jetta l'ancre à la vuë de Sandwich, & mit quelque monde à terre, pour éprouver la disposition du Peuple. Ces Troupes firent d'abord grand bruit du puissant armement que le Duc d'Yorck avoit fait en Flandres, se vantant qu'ils alloient être suivis de troupes plus nombreuses encore. Mais le peuple ne voyant parmi les troupes de Perkin aucun Seigneur Anglois de marque, & qu'il n'y avoit que des gens inconnus, aussi redoutables à leurs amis qu'à leurs ennemis, par leur avidité pour le butin, bien loin de se joindre à eux, consulta la Noblesse du Pays, pour savoir comment ils devoient se conduire, offrant de se joindre à ces Seigneurs contre les ennemis du Roi, de les combattre & de les chasser. Les Seigneurs ayant délibéré ensemble résolurent de tâcher d'attirer Perkin à terre avec le reste de ses soldats, pour se rendre maîtres de sa personne. Dans ce dessein ils firent armer le peuple, en envoyérent une partie sur la Côte, tandis que le reste paroissoit se retirer & prendre la fuite. Les premiers firent des signaux pour attirer Perkin & ses gens à terre. Perkin & son Conseiller Frion observoient de leur Vaisseau ce qui se passoit sur le rivage, & ce rusé Fourbe ne voyant point dans les troupes qui l'invitoient à descendre, ce tumulte qui accompagne ordinairement la rebellion, il se tint sur son bord, aima mieux perdre ce qu'il avoit exposé des siennes, que de s'exposer lui-même & le reste de son Armée. Les troupes du Roi voyant qu'elles n'en pouvoient attirer davantage, fondirent sur ceux qui étoient déjà à terre, & les passérent au fil de l'épée, à la réserve d'environ cent-cinquante, qui furent tous pendus par ordre du Roi. Henri qui étoit alors en voyage, ayant appris la descente, fut sur le point de rebrousser chemin vers la Province de Kent. Mais comme bientôt après il reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé, il continua son voyage, & alla passer quelque tems avec la Comtesse sa mere, à Latham, Maison du Comte de Darby. On étoit prévenu d'une telle estime pour la prudence de ce Monarque, que tout ce qui arriva de fortuit dans cette occasion, fut attribué à la profondeur de sa politique, & que l'on crût, qu'il n'avoit entrepris ce voyage, que pour attirer Perkin dans le piége (20).

(20) Bacon p. 215-218. Rapin p. 304. 305.

[*I*] *Perkin .... partit pour l'Ecosse, où il fut très-bien reçu de Jaques* IV.] Jaques IV. Roi d'Ecosse étoit un jeune Prince hardi & courageux, fort chéri des siens, & n'aimant guére Henri, on l'avoit sondé secrettement, & l'on croit que Maximilien & Charles VIII. lui avoient recommandé Perkin (21). Il étoit donc sûr d'être bien reçu en Ecosse. Dès qu'il fut arrivé à Edimbourg, où on lui fit de grands honneurs, il fit demander audience au Roi sous le nom de Duc d'Yorck. Jaques la lui donna solemnellement en présence de toute sa Cour. Ici les Historiens ne manquent pas de rapporter le Discours qu'il fit (22) dans cette occasion. Mr. de Rapin en a donné la substance en peu de mots. Perkin raconta, ses prétendues avantures, & comment il avoit échappé à la barbarie de Richard III. Il déclama contre Henri Tudor, qui avoit usurpé la Couronne d'Angleterre, & la détenoit injustement aux légitimes Héritiers d'Edouard IV. Il fit le détail de tous les moyens dont il s'étoit servi pour tâcher de recouvrer son Royaume. Enfin il conclut en disant, que divers contretems l'ayant empêché de réussir, il venoit se mettre sous la protection du Roi Jaques, dans l'espérance qu'avec l'assistance d'un Prince si généreux, il chasseroit l'Usurpateur & monteroit sur le trône de ses Ancêtres. Qu'alors il le regarderoit toujours comme un frere, & qu'il ne perdroit aucune occasion de lui témoigner sa reconnoissance. Jaques parut sensible aux malheurs de ce Prince, & lui dit que quoi qu'il en fût, il ne se répentiroit jamais de s'être mis entre ses mains (23). Bien des gens ne croyoient pourtant pas ce que Perkin débitoit, ce qui n'empêcha pas le Roi de le reconnoître publiquement pour Duc d'Yorck, & de lui faire épouser Catherine Gordon sa parente, fille du Comte de Huntley, une des plus belles personnes d'Ecosse. La Politique eut beaucoup de part à toute cette affaire. La plupart des Conseillers du Roi jugérent que c'étoit une occasion favorable de profiter des troubles d'Angleterre, & qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou qu'ils réussiroient à placer un Roi sur le trône, qui leur ayant l'obligation de la Couronne, accorderoit à l'Ecosse tout ce que l'on demande-

(21) Bacon p. 248.

(22) Idem p. 249-254. &c. Buchanan *Rer. Scotic.* Lib. XIII. p. m. 448. 449.

(23) Bacon p. 255.

placer Perkin sur le trône d'Angleterre, ils entrérent dans la Province de Northumberland; l'Ecossois espéroit, que dès qu'il paroîtroit tous les partisans de la Maison d'Yorck se déclareroient en faveur du Prétendant. Celui-ci fit répandre une Proclamation, sous le nom de Richard IV. (*b*), dans laquelle il traitoit Henri d'Usurpateur, de Tyran, & de Meurtrier, promettant toutes sortes d'avantages à ceux qui voudroient se joindre au légitime Héritier, pour détruire celui qui détenoit injustement la Couronne. Mais cette Proclamation fit si peu d'effet, que personne ne remua, & que cette irruption aboutit à ravager le Northumberland [*K*]. Henri ne laissa pas de prendre diverses précautions pour sa sureté; une des principales fut de convoquer le Parlement, qui s'assembla au commencement de 1497, & lui accorda pour la guerre d'Ecosse un subside de cent-vingt mille Livres Sterling, outre deux Quinziémes; mais la maniére dont on le leva dans les Provinces, causa une révolte dans celle de Cornouaille, que le Roi n'étouffa, qu'en livrant bataille aux Rebelles, qui furent défaits (*i*) le 22 Juin 1497. Pendant que ce Prince étoit occupé contre ses sujets révoltés, le Roi d'Ecosse fit une nouvelle irruption en Angleterre, mais dont le succès fut encore moins heureux que de la premiére. Cependant Henri pensoit aux moyens de terminer une guerre, qui ne laissoit pas de l'incommoder; il se servit de la médiation de l'Ambassadeur d'Espagne, & la Paix fut conclue après que le Roi d'Ecosse eut congédié Perkin, qu'il refusa de livrer à Henri [*L*]. Perkin se fit conduire en Irlande, d'où il passa en Angleterre pour se mettre à la tête des Rebelles de Cornouaille, qui avoient repris les armes, & l'avoient invité de se rendre auprès d'eux [*M*]. Il débarqua au mois de Septembre 1498 avec cent-vingt hommes de combat, & s'étant rendu à Bodmin, il y assembla environ trois-mille hommes, & publia une nouvelle Proclamation, remplie d'invectives contre Henri & contre son Gouvernement, & de magnifiques promesses pour ceux qui prendroient les armes contre cet Usurpateur. Il tenta ensuite de se rendre maître d'Exceter, mais inutilement (*k*). Divers Seigneurs & Gentilshommes de la Province de Devon & du voisinage assemblérent des Troupes & se mirent sous les armes, pour marcher contre lui: le Roi de son côté fit avancer le Lord d'Aubney pour secourir Exceter, & publia qu'il alloit le suivre en personne à la tête d'une nombreuse armée (*l*). Dès que Perkin eut appris les préparatifs, qui se faisoient contre lui, il leva le siége d'Excéter, pour se retirer à Taunton, où il disposa toutes choses, comme s'il eût eu dessein

(*b*) Bacon la rapporte p. 256-263.

(*i*) Idem p. 269-283. Rapin p. 313-316.

(*k*) Bacon p. 296-299. Rapin p. 321.

(*l*) Bacon p. 300. 301.

deroit; ou qu'ils obligeroient Henri à accepter les conditions qu'on voudroit lui prescrire. Que quelque chose qu'il arrivât, la guerre étant une fois commencée, on pourroit toujours en retirer de l'avantage dans les circonstances présentes (24). Le Roi qui ne cherchoit que l'occasion d'attaquer Henri, & sollicité peut-être en secret par les Princes dont nous avons parlé, n'eut pas de peine à se déclarer pour l'avis, qui favorisoit son panchant.

(24) Buchanan. *loc. cit.*

[*K*] *Personne ne remua, &* . . . . *cette irruption aboutit à ravager le Northumberland.*] Bacon (25) donne pour raison de l'indifférence que les Anglois témoignérent, l'alliance qu'il avoit contractée par son mariage avec le Roi d'Ecosse. Mr. de Rapin en allégue quelques autres (26). „ Comme „ depuis que Perkin avoit commencé à paroître sous le nom „ de Duc d'Yorck, beaucoup de gens s'étoient détrompés, „ & que d'autres étoient en doute sur son sujet, on ne ju„ geoit pas à propos de risquer les biens & la vie, sans une „ plus grande assurance, que ce fût véritablement pour un „ fils d'Edouard IV. D'ailleurs l'exécution du Grand-Cham„ bellan faisoit trembler tout le monde, personne ne pou„ vant raisonnablement espérer de trouver grace auprès du „ Roi, puisqu'il n'avoit pas épargné ce Seigneur". Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi d'Ecosse voyant que les Anglois ne faisoient aucun mouvement en faveur de Perkin, prit le parti de ravager la Province de Northumberdand, où il fit un grand butin, & résolut de faire retraite. Les Historiens rapportent (27) que Perkin, soit pour persuader au Public qu'il étoit véritablement celui qu'il se disoit être, soit par la crainte qu'un plus long séjour en Pays ennemi ne découvrit son imposture, feignit d'être extrêmement touché des maux que les Anglois souffroient, & conjura Jaques d'épargner ses misérables sujets, n'y ayant pas de couronne assez précieuse à ses yeux pour l'acheter au prix du sang de ses peuples, & de la ruine de sa patrie. L'Ecossois lui répondit ironiquement, qu'il craignoit fort qu'il ne s'intéressât en faveur de son ennemi à un Royaume, où il ne possédoit pas un pouce de terre, & où personne ne le reconnoissoit même pour Citoyen. Voici les propres termes de Buchanan. *Petrus, contra quam speraverat, nullis Anglorum auxiliis ad se coëuntibus, veritus, ne, si diutius in hostico moraretur, commenta sua palam fierent, velut & ipse sententiam regis probaret, eum adit; & compositis vultu & oratione ad misericordiæ habitum, rogat suppliciter, ne in regnum sibi debitum, & civium suorum cruorem tam hostiliter sæviretur: tanti sibi nullum esse dominatum, ut suum sanguinem ita profundi, & solum patrium ferro flammaque sic miserabiliter vastari cerneret. Et Rex, prope jam intellecto, quo intempestiva hominis illa clementia spectaret, respondit, se vereri, ne regnum illud, in quo nemo eum non modo Regem, sed nec civem agnosceret, non sibi, sed hosti suo capitali servet.*

(25) Bacon *ubi supra.* p. 263.

(26) *Loc. cit.* p. 310.

(27) Bacon p. 264. Buchanan *ubi supra* p. 250. Rapin p. 311.

[*L*] *La Paix fut conclue, après que le Roi d'Ecosse eut congédié Perkin, qu'il refusa de livrer à Henri.*] Les Historiens sont ici d'accord encore (27), ainsi je me contenterai de rapporter le récit de Rapin, qui renferme en substance ceux de Buchanan & de Bacon. „ L'Ambassadeur (d'Espagne) trou„ va le Roi d'Ecosse dans une si bonne disposition, qu'il écri„ vit au Roi (d'Angleterre) que, s'il vouloit entrer en né„ gociation, il ne doutoit point du succès. Sur cela, les „ deux Rois envoyérent leurs Ambassadeurs à Ayton, pour „ y traiter de la Paix, Ayala (Ambassadeur d'Espagne) fai„ sant l'Office de Médiateur. La plus grande difficulté, „ qui se rencontra dans cette négociation, fut au sujet de „ Perkin Warbeck, que Henri demandoit, & que le Roi „ d'Ecosse ne vouloit point lui livrer. L'Evêque de Dur„ ham (Fox) voyant qu'il ne pouvoit gagner ce point, pro„ posa une entrevuë des deux Rois à Newcastle. Mais quand „ on en parla au Roi d'Ecosse, il dit qu'encore qu'il sou„ haittât beaucoup la paix, il n'étoit pas d'humeur de l'aller „ mendier chez son ennemi. Enfin, on trouva un expé„ dient, qui fut agréé des deux côtés. Ce fut, que le Roi „ d'Ecosse congédieroit honnêtement le prétendu Duc „ d'Yorck, avant qu'on poussât plus loin la négociation de „ la paix, de peur qu'on ne crût qu'il y avoit été forcé; qu'en„ suite on traiteroit, comme si Perkin n'avoit jamais été en „ Ecosse. Suivant cette convention, Jaques fit entendre au „ prétendu Prince, qu'il avoit fait pour lui tout ce qui étoit „ en son pouvoir: Que par deux diverses fois il étoit entré „ en Angleterre à la tête d'une Armée, pour éprouver la dis„ position des Anglois: Que n'y ayant point trouvé ce qu'il „ avoit attendu, il n'y avoit point d'apparence qu'avec ses „ seules forces il pût le placer sur le trône, & déposséder „ un Roi qui étoit si bien établi: Que son malheur venoit „ uniquement de ce que les Anglois avoient refusé de pren„ dre sa cause en main, & de ce que, pendant que les Ecos„ sois s'exposoient pour lui, il avoit été abandonné de ceux „ qui l'avoient engagé dans cette entreprise: Que par toutes „ ces raisons, il lui conseilloit de prendre son parti ailleurs, „ & que cependant il lui tiendroit exactement la parole qu'il „ lui avoit donnée, de faire ensorte qu'il ne se repentît pas „ de s'être mis entre ses mains. Perkin, voyant le Roi d'E„ cosse résolu à le congédier, le remercia de la protection, „ qu'il lui avoit accordée jusqu'alors & de tous ses autres „ bienfaits, & le pria de le faire conduire en Irlande avec sa „ femme, ce que le Roi accorda sur le champ".

(28) Bacon p. 290-293. Buchanan p. 251. 252. Rapin p. 317. 318.

[*M*] *Il passa en Angleterre pour se mettre à la tête des Rebelles de Cornouaille, qui avoient repris les armes, & l'avoient invité de se rendre auprès d'eux.*] Lorsque le Roi eut défait ces Rebelles la premiére fois, il se contenta de faire exécuter leurs trois principaux Chefs (29), & les autres en furent quittes pour une très-petite rançon, de deux ou trois Schelings. Ce gens-là étant de retour chez eux, publiérent hautement que si le Roi les avoit si doucement traités, ce n'étoit pas par un motif de clémence, mais parce qu'il savoit bien, que s'il vouloit punir tous ceux qui étoient dans les mêmes sentimens, il faudroit qu'il fît pendre la plupart de ses Sujets. Ces discours soufflérent le feu de la rebellion dans tous les esprits, ils commencérent à s'attrouper, & à faire voir que leur défaite ne les avoit pas découragés. Quelques-uns des plus fougueux, ayant appris que Perkin étoit en Irlande, dépêchérent secrettement vers lui, lui offrant leur secours pour le placer sur le trône, s'il vouloit venir se mettre à leur tête. Perkin se trouvoit sans ressource en Irlande, & n'attendoit plus rien ni de l'Ecosse, ni de la France, ni des Pays-Bas; il consulta ses confidens, qui étoient, un nommé Herne, Marchand Banqueroutier, Skelton Tailleur, & un Notaire nommé Astley: ceux-ci lui représentérent, qu'il avoit fait une grande faute en se confiant à la Duchesse de Bourgogne, & aux Rois de France & d'Ecosse, qui n'avoient en vuë que leurs propres intérêts, sans se mettre en peine des siens: Qu'il avoit été mal conseillé, lorsqu'il avoit fait descente dans la Province de Kent, qui étoit trop proche de Londres, & comme sous les yeux du Roi; mais que s'il avoit été assez heureux pour se trouver en Cornouaille, quand le Peuple y avoit pris les armes, il seroit déjà couronné à Westminster. Que les Ecossois n'étoient pas des instrumens propres à le placer sur le trône, à cause de la haine que les Anglois avoient pour eux, mais qu'il devoit s'appuyer uniquement sur le Peuple d'Angleterre, seul capable de lui procurer la Couronne: Que par ces raisons ils lui conseilloient de se rendre en Cornouaille, où il étoit attendu. Perkin suivit ce conseil, & peut-être que s'il avoit eu autant de courage que d'ambition, il auroit causé de l'embarras à Henri: mais la

(29) Bacon p. 282. 283 Rapin p. 316.

ſein de donner bataille. Mais cette même nuit il ſe ſauva au Monaſtére de Bowley dans la nouvelle Foreſt, où il ſe fit enrégîtrer avec quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, afin de jouïr du privilége de cet aſyle. Le Lord d'Aubney, ayant appris que Perkin avoit abandonné ſon Armée, détacha trois cens Chevaux pour le pourſuivre, & pour empêcher qu'il ne ſe ſauvât par mer. Cette troupe étant arrivée trop tard au Monaſtére de Bowley, ſe contenta de le bloquer, en attendant de nouveaux ordres. Les troupes de Perkin au nombre de près de ſept mille hommes, ſe trouvant ſans Chef, ſe ſoumirent au Roi, qui leur fit grace de la vie; il ſe contenta de faire pendre quelques-uns des principaux Auteurs de la Rebellion, pour ſervir d'exemple (*m*). Peu de tems après il ſe ſaiſit de la femme de Perkin, qu'il traita fort bien [*N*]. S'étant enſuite rendu à Excéter, il réſolut par l'avis de quelques-uns de ſon Conſeil, de faire offrir la vie à Perkin, s'il vouloit ſe rendre volontairement [*O*]. Perkin accepta cette offre avec joie, n'ayant aucune eſpérance de ſe ſauver, & ſe voyant d'ailleurs ſans reſſource, quand même il ſeroit en liberté. Quelque tems après le Roi ordonna qu'on le menât à la Cour, comme s'il étoit en pleine liberté, mais aſſez bien obſervé, pour ne pouvoir pas s'évader. On permit à tout le monde de le voir & de lui parler, mais il ne put obtenir la permiſſion de voir le Roi, qui eut la curioſité de le voir ſans être vu. On le mena à Londres, & il ſe vit expoſé aux inſultes & aux railleries du Peuple [*P*]. Ayant été renfermé dans une priſon, que Bacon ne nomme pas, il fut ſecrettement examiné, & on publia ſa Confeſſion, que tout le monde ne regarda pas comme ſatisfaiſante, par rapport au but que le Roi ſe propoſoit de deſabuſer le Public [*Q*]. Perkin, qui ne s'accommodoit pas de la vie qu'il ménoit en priſon, trouva le moyen de ſe ſauver; il prit d'abord le chemin de la Côte de Kent, dans l'eſpérance de pouvoir s'embarquer, pour ſortir d'Angleterre; mais on avoit mis de ſi bons ordres partout, qu'il fut obligé de retourner ſur ſes pas, & de ſe réfugier dans le Monaſtére de Betléem, appellé le Prieuré de Shéne, où il y avoit un droit d'aſyle [*R*]. On l'en tira encore, en lui promettant ſa grace; mais le Roi ordonna, qu'on le mît aux ceps un jour entier, dans la Cour de Weſtminſter, & un autre jour à la Croix de Cheapſide; & dans ces deux endroits on lui fit lire ſa Confeſſion (*n*), après

(*m*) Bacon p. 301-303. Rapin p. 322.

(*n*) Bacon p. 318.

la ſuite fit voir qu'il ſe ſentoit de la baſſeſſe de ſa naiſſance, & qu'il n'étoit pas aſſez intrépide pour entreprendre de vaincre ou de mourir. Il faut certainement, pour le remarquer ici en paſſant, que les Partiſans de la Maiſon d'Yorck, ne crûſſent pas que Perkin étoit fils d'Edouard IV, ſans cela il eſt inconcevable, qu'ils n'ayent fait aucun mouvement pour le ſeconder, tandis que ſous le régne de Henri VI, ils avoient toujours été prêts à ſe déclarer contre la Maiſon de Lancaſtre: ce qui doit en faire juger ainſi ſurtout, c'eſt que Henri VII n'étoit nullement aimé. Peut-être, que ſi Perkin avoit tenté un combat, & qu'il eût remporté quelque avantage, ſe ſeroit-il vu un plus grand nombre de Partiſans.

[*N*] *Peu de tems après il ſe ſaiſit de la femme de Perkin, qu'il traita fort bien.*] Henri ayant appris que la femme de Perkin s'étoit retirée au Mont St. Michel, y envoya un détachement de Cavalerie, pour ſe ſaiſir d'elle, de peur que ſi elle étoit enceinte, & qu'elle vînt à ſe ſauver, cette affaire, qui paroiſſoit terminée, n'eût encore de fâcheuſes ſuites. Cette vertueuſe Dame, qui aimoit véritablement ſon mari, quoiqu'indigne d'elle, gagna tellement les bonnes graces du Roi par ſa modeſtie, qu'il lui fit un accueil très-favorable. Il la conſola lui-même, la fit conduire auprès de la Reine, & lui aſſigna une penſion honorable pour vivre ſelon ſon rang, dont elle jouït pendant la vie du Roi, & même pluſieurs années après ſa mort. On l'appelloit à la Cour *la Roſe blanche*, tant à cauſe de ſa beauté, qu'à cauſe du nom que la Ducheſſe de Bourgogne avoit donné à ſon Epoux (29).

(29) Bacon p. 305. 306. Rapin p. 322.

[*O*] *Il réſolut, par l'avis de quelques-uns de ſon Conſeil, de faire offrir la vie à Perkin, s'il vouloit ſe rendre volontairement.*] Les Conſeillers de Henri ne furent pas de même avis. Les uns croyoient que le Roi devoit tirer Perkin par force de ſon aſyle, & le faire mourir, ne doutant point qu'après l'exécution il ne lui fût facile de s'accommoder avec le Pape. D'autres au-contraire étoient d'avis, qu'il ſuffiſoit de le bien garder, & qu'il ne falloit pas, après avoir ſurmonté les plus grands obſtacles, donner de nouveaux ſujets de plainte, en violant l'aſyle. Enfin il y en eut qui dirent nettement au Roi, qu'il ne perſuaderoit jamais au Peuple, que Perkin étoit un Impoſteur, & qu'il ne ſauroit jamais bien tout le ſecret de l'intrigue, à moins qu'en lui offrant la vie il ne l'engageât à ſe remettre entre ſes mains. *Conſiliarii autem inter ſe opinionibus diſcrepabant. Alii Regi conſilium dederunt, ut vi eum ex aſylo extraheret, & morte mulctaret, utpote in cauſa neceſſitatis; quæ ipſo facto cum locis & rebus ſacratis diſpenſat. Qua in re, minime dubitabant, quin Rex Papam facilem reperturus eſſet, in facti ſui rati-habitione: aut per viam Declarationis, aut ſaltem per viam indulgentiæ. Alii autem opinabantur, poſtquam jam Rex in portu navigaret, & pericula omnia prætervolaſſent, non opus eſſe Regi, novo Scandalo, aut Invidia. Tertium genus erat eorum, qui Regem diſerte præmonebant, eum neque de Impoſturæ certitudine mundo ſatisfacere poſſe, neque Conjurationis latebras & anfractus penitus excutere, niſi Perkinum, promiſſis vitæ & veniæ, & aliis modis ſuavibus, in manus ſuas pertraxiſſet* (30). Henri ſuivit l'avis des derniers, & s'en trouva bien.

(30) Bacon p. 304, 305.

[*P*] *On le mena à Londres, & il ſe vit expoſé aux inſultes & aux railleries du Peuple.*] Pendant tout le voyage il eut à eſſuyer la riſée de gens de tout ordre, qui s'empreſſoient à le voir. Mr. de Rapin dit (31), qu'il parut ſupporter ces inſultes avec beaucoup de conſtance & de magnanimité, ſans affecter une trop grand inſenſibilité, & d'un autre côté ſans faire paroître trop d'abattement. *Jamais*, ajoûte l'Hiſtorien, *il ne contrefit mieux le Prince, qu'en cette occaſion.* Bacon ne dit rien de ſemblable, & ſemble même inſinuer, que Perkin renonça d'abord à ſa qualité de Prince. *Verum ſub primum hunc Perkini in ſcenam conſcenſum, in perſona ſua nova, Sycophantæ ſcilicet & præſtigiatoris*, depoſita perſona ſua priore, *quæ erat* Principis, *facile quivis exiſtimare poterit, quantæ irriſioni & ludibrio expoſitus fuerit* (32). Dèsqu'il fut arrivé à Londres, on lui fit traverſer la ville à cheval à pas lents, mais ſans aucune marque d'ignominie, par les rues de Cheapſide & Cornhill, juſqu'à la Tour, & delà à Weſtminſter: il étoit ſuivi, à quelque diſtance, par un de ſes principaux Confidens, qui avoit été Maréchal ferrant des Ecuries du Roi: ce Vagabond n'ayant pas voulu ſuivre Perkin dans l'aſyle de Bowley, avoit mieux aimé roder dans le Pays, ſous un habit d'Hermite, mais il avoit été découvert & pris; il ſuivoit ſon Maitre, attaché ſur un cheval, pieds & poings liés, & quelques jours après la cavalcade, il fut puni du dernier ſupplice. J'obſerverai ici, que Mr. de Rapin dit que Perkin fut enfermé à la Tour, mais il ne paroit point qu'il y ait été mis, avant qu'il eût tenté de s'enfuir.

(31) *Ubi ſupra* p. 324.

(32) Bacon p. 307.

[*Q*] *On publia ſa Confeſſion, que tout le monde ne regarda pas comme ſatisfaiſante, par rapport au but que le Roi ſe propoſoit de deſabuſer le Public.*] Comme la narration de Bacon (33), & celle de Mr. de Rapin (34) ſont eſſentiellement les mêmes, je me contenterai de rapporter celle du dernier. „ Perkin Warbeck fut ſecrettement examiné, & on publia ſa „ Confeſſion, dans laquelle on voyoit un récit exact de tout „ ce qu'il avoit fait, & de tous les lieux où il avoit ſéjourné „ depuis ſa naiſſance. Mais tout le monde fut ſurpris de „ n'y trouver aucun détail de la Conſpiration, ni de ſes auteurs. „ On n'y voyoit pas même le nom de la Ducheſſe „ de Bourgogne. Quelques-uns en prirent occaſion de ſe „ confirmer dans la croyance que celui qu'on nommoit Perkin „ Warbeck étoit le véritable Duc d'Yorck. Ils ſe perſuadoient „ que ce ſilence affecté n'étoit pas ſans myſtére, „ & que le Roi n'avoit oſé inſérer dans la prétendue Confeſſion „ de Perkin, aucune des circonſtances, qui regardoit „ les Princes étrangers, de peur de ſe voir publiquement „ contredit par des gens, qui n'auroient pas pour lui les „ mêmes égards que ſes Sujets. Quant à ce qui ſe publioit „ touchant la vie de Perkin, & touchant ſa parenté, ils diſoient „ que rien n'étoit plus aiſé que d'inventer de pareils „ contes. Quelques-uns pourtant crurent que par ce ſilence, „ le Roi avoit voulu ménager le Roi de France, l'Empereur, „ l'Archiduc, la Ducheſſe de Bourgogne, & le Roi „ d'Ecoſſe: Qu'il y avoit même des Seigneurs Anglois, engagés „ dans cette Conſpiration, contre leſquels il ne jugeoit „ pas à propos d'agir".

(33) Ibid. p. 308. 309.

(34) *Loc. cit.* p. 324.

[*R*] *Il fut obligé de retourner ſur ſes pas, & de ſe réfugier dans le Monaſtére de Betléem . . . . . où il y avoit un droit d'aſyle.*] Le Prieur du Monaſtére ſentit combien il étoit fâcheux pour lui de protéger un pareil Sujet, & néanmoins il ne pouvoit ſe réſoudre à le laiſſer aller ailleurs, ni à violer l'aſyle de ſa Maiſon en le livrant au Roi. Dans cet embarras il prit le parti d'aller trouver Henri, & lui ayant déclaré qu'il avoit Perkin entre ſes mains, il le ſupplia de lui accorder la vie, moyennant quoi il le remettroit entre ſes mains. Bien des perſonnes ſollicitérent le Roi plus vivement encore, qu'ils n'avoient fait, de le faire enlever ſans délai, & de le faire pendre; mais ce Prince, qui avoit l'âme grande, & qui ne pouvoit haïr ceux qu'il mépriſoit, ne voulut pas ſuivre ce conſeil, & accorda la vie de Perkin au Prieur, qui paſſoit pour un ſaint homme, & qui étoit généralement eſtimé (35). Bien des gens ſe perſuadérent que Perkin avoit été trahi, & qu'on l'avoit laiſſé s'évader, du conſentement du Roi, qui pendant toute ſa fuite l'avoit comme ſuivi à la piſte; que le but de ce Prince avoit été d'avoir un prétexte de lui faire perdre la vie, pour terminer tout d'un coup cette affaire. *Creditum eſt ubique, Perkinum proditum fuiſſe, eumque non ſine Regis notitia elapſum; qui eum toto tempore fugæ ſuæ, veluti injecta chorda, tenuiſſet: Regemque hoc feciſſe, ut cauſſam haberet eum morte mulctandi, & finem illis rebus imponendi* (36). Mais cela ne paroit pas vraiſemblable, puiſqu'en ce cas-là ceux qui l'obſervoient dans ſa fuite, n'auroient eu aucune peine à lui fermer l'entrée de l'aſyle où il ſe retira.

(35) Bacon p. 317. Rapin p. 326.

(36) Bacon p. 318.

près quoi il le fit renfermer à la Tour, où il ne fut pas extrêmement reſerré, ayant la liberté de converſer avec les autres Priſonniers. Au bout de quelque tems il trouva moyen de gagner quatre domeſtiques du Lord Digby Lieutenant de la Tour, avec leſquels il complotta de tuer leur Maître, de ſe ſaiſir des Clefs de la Tour, de ſe ſauver, & d'emmener avec eux le Comte de Warwick, qui ſe laiſſa auſſi perſuader d'entrer dans ce complot, dans l'eſpérance de recouvrer ſa liberté, dont il étoit privé depuis ſi longtems, ſans cauſe légitime [*S*]. Mais la Conjuration fut découverte avant qu'ils puſſent l'exécuter. On ne douta preſque point que le Roi ne fût l'auteur de ce complot, pour avoir un prétexte plauſible de ſe défaire de Perkin & du Comte de Warwick en même tems [*T*]. Le premier fut jugé par des Commiſſaires, qui le condamnérent à être pendu, & il fut exécuté avec le Maire de Corck & ſon Fils, qui avoient été ſes compagnons aſſidus dans toutes ſes avantures. Peu de jours après la mort de Perkin, le Comte de Warwick fut amené devant la Cour des Pairs, où il fut accuſé, non d'avoir voulu ſe ſauver, ce qui n'auroit pu être regardé comme un crime de Haute Trahiſon, puiſqu'il n'étoit pas en priſon pour un crime de cette nature, ni même pour aucun autre, mais d'avoir comploté la ruine du Roi avec Perkin: ce jeune Prince fut condamné à perdre la tête, & la ſentence fut exécutée dans la place de la Tour (*o*).

(o) Ibid. p. 323. Rapin p. 328.

[*S*] *Le Comte de Warwick ſe laiſſa auſſi perſuader d'entrer dans ce complot, dans l'eſpérance de recouvrer ſa liberté, dont il étoit privé depuis ſi longtems, ſans cauſe légitime.*] Ce jeune Prince étoit fils de George Duc de Clarence, frere d'Edouard IV. Après la mort de ſon pere, qui finit ſes jours dans un tonneau de malvoiſie, le Roi ſon Oncle le fit élever avec ſoin, & lui donna le titre de Comte de Warwick, que ſon Oncle maternel avoit porté. Dèsque Richard III. ſe fut emparé de la Couronne, il fit enfermer le jeune Prince, ſon neveu, dans le Château de Sherry Hattons dans la Province d'York, ſachant combien il étoit apparent, qu'il le troubleroit un jour dans la poſſeſſion du trône. Après la mort de cet Uſurpateur, le Comte de Warwick ne fut pas plus heureux; dès le lendemain de la bataille de Boſworth, Henri envoya un détachement de Cavalerie, commandé par le Chevalier Willougby, pour ſe ſaiſir du Comte, le fit conduire à la Tour de Londres, où on l'enferma & le garda fort étroitement (37). Ce jeune Prince étoit le ſeul mâle, qui reſtât de la Maiſon d'Yorck, & avoit naturellement plus de droit à la Couronne que Henri, puiſqu'il réuniſſoit en ſa perſonne les droits de la Branche de Lyonnel Duc de Clarence, & d'Edmond Duc d'Yorck, tous deux fils d'Edouard III; au-lieu que Henri ne deſcendoit de Jean de Gand, Duc de Lancaſtre, fils du même Monarque, que par une petite fille d'un fils légitimé, qui avoit formé la Maiſon de Beaufort, Comtes & Ducs de Somerſet. C'étoit donc un Compétiteur dangereux pour Henri, & il s'en aſſura pour qu'il ne pût lui diſputer la Couronne. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il le redoutoit, ſurtout depuis qu'il avoit prétendu tenir la Couronne, en vertu de ſon propre droit, & non en conſéquence de ſon mariage avec Eliſabeth, fille d'Edouard IV, & depuis qu'on avoit entrepris de lui ravir le trône, par le moyen d'un Impoſteur, à qui on avoit fait prendre le nom de Comte de Warwick.

(37) Bacon p. 14.

[*T*] *On ne douta preſque point que le Roi ne fût l'auteur de ce complot, pour avoir un prétexte plauſible de ſe défaire de Perkin, & du Comte de Warwick en même tems.*] Pluſieurs raiſons pouvoient donner lieu de le croire; Mr. de Rapin les a fort bien expoſées (38). „ Premiérement, il étoit fort ſurprenant que Perkin n'eût pas été plus reſerré, depuis qu'il avoit voulu ſe ſauver. Secondement, il n'y avoit aucune apparence, qu'en la ſituation où il ſe trouvoit, hors d'état de faire du bien aux domeſtiques du Chevalier Digby, ils euſſent voulu s'expoſer à un tel danger pour l'amour de lui. En troiſiéme lieu, Perkin étoit trop habile pour s'aſſocier le Comte de Warwick, qui n'auroit fait que lui nuire, quand même ils auroient eu le bonheur de ſe ſauver. Enfin, en ſuppoſant qu'ils auroient tué le Gouverneur, ſans que perſonne s'en fût apperçu, & qu'ils auroient enlevé les Clefs de la Tour, comment auroient-ils pu eſpérer que la Garde de la porte l'auroit ouverte, ou laiſſé ouvrir, pendant la nuit, ſans examiner ceux qui vouloient ſortir, ou ſans un ordre exprès du Gouverneur? Mais ce qui confirma encore ce ſoupçon contre le Roi, ce fut que dans le même tems, un jeune-homme, nommé Walford, fils d'un Cordonnier, ſe donna pour le Comte de Warwick. Il étoit accompagné, ou plutôt conduit & dirigé par un Moine Auguſtin, nommé Patrick, qui eut l'audace de prêcher publiquement dans une Ville de la Province de Kent, que ce jeune-homme étoit le Comte de Warwick, & d'exhorter le peuple à prendre les armes en ſa faveur. Ils furent tous deux arrêtés, & le jeune Walford fut pendu, mais le Moine obtint ſa grace. Cela donne lieu de croire que Walford avoit été ſéduit par le Moine, & par une direction particuliére du Roi, afin qu'on trouvât moins étrange, qu'il ſe défît du Comte de Warwick, ſous prétexte qu'il donnoit occaſion à de nouveaux troubles ". Mr. de Rapin ajoûte plus bas, que le Roi aima mieux ſacrifier ſa propre réputation, que de manquer un coup, qui aſſuroit la Couronne à lui-même & à ſa Poſtérité. En effet par-là finit la Maiſon d'Yorck, entant que Branche Royale ſéparée de celle de Lancaſtre.

(38) *Ubi ſupra.* p. 327.

☞ PETIT (Pierre) Mathématicien & Phyſicien du XVII. Siécle, célébre tant par ſes Ouvrages [*A*] que par ſes liaiſons avec les plus illuſtres Savans de ſon tems, nâquit à Montluçon, petite Ville

[*A*] *Célébre . . . par ſes Ouvrages.*] Nous en donnerons le Catalogue, que nous enrichirons de quelques Lettres de Petit à Iſaac Voſſius, qui n'ont point été imprimées. I. *Diſcours Chronologiques contenant les maximes pour diſcerner les parfaites Chronologies*, &c. Paris 1636 in-4. „ Mr. Petit entreprit cet Ouvrage pour la défenſe de Scaliger, des Démonſtrations Chronologiques de Jean Temporarius de Blois, & des ſçavans Ouvrages du Pere Petau, Jéſuite, ſur la Chronologie, contre les mauvais Ouvrages ſur le même ſujet de Jaques d'Auzolles, Sieur de la Peyre, Sécretaire du Prince de Montpenſier. D'Auzolles fit de vains efforts pour répondre à Mr. Petit & à ſes autres adverſaires, dans ſon *Mercure Charitable*, &c. imprimé en 1638 (1)". On ne doit pas être ſurpris de ce qui eſt dit ici de ce d'Auzolles, s'il faut ajoûter foi à ce que raconte Michel de Marolles dans ſes *Mémoires.* „ Ce *Prince des Chronologues* (c'eſt le titre qu'il prenoit dans ſes portraits) s'étoit mis en tête, qu'au-lieu de donner à l'année 365 jours, & quelque choſe de plus, on pourroit ne lui en donner que 364 juſtes; afin qu'elle commençât toujours par un Dimanche, & finit par un Samedi; & il ne fut jamais poſſible de lui faire comprendre, que ſi l'on vouloit ſuivre ſon ſentiment, après quelques ſiécles le mois de Janvier ſe trouveroit en Eté: il ſe mettoit même en d'étranges coléres contre ceux qui le lui vouloient faire concevoir (2)". Un pareil adverſaire ne devoit pas être fort redoutable à d'habiles-gens. II. *L'Uſage ou le moyen de pratiquer par une régle toutes les opérations du Compas de proportion, une ample conſtruction de l'un & de l'autre, augmentées des Tables de la peſanteur & grandeur des Métaux, & la réduction de toutes les meſures de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, à celle de Paris: la conſtruction & l'uſage du Calibre d'Artillerie.* Paris in-8. Le privilége pour l'impreſſion de cet Ouvrage eſt de 1625, mais ce Livre ne fut imprimé que quelques années après (3). III. *Carte du Gouvernement de la Capelle.* IV. *Obſervations touchant le Vuide, faites pour la premiére fois en France, contenues en une Lettre à Mr. Chanut, Réſident pour Sa Majeſté en Suéde.* Paris 1647 in-4. Ces Obſervations parurent la même année, que les Expériences nouvelles touchant le Vuide, par Blaiſe Paſcal, avec qui Mr. Petit avoit travaillé à ces Expériences. V. *Calculus Duarum Eclipſium anni* 1652. Brochure in-folio. VI. *Raiſonnemens contre les Prognoſtiques de l'Eclipſe du Soleil du* 12 *Août* 1654, *avec une Piéce de Vers Latins, & une autre en Vers François ſur le même ſujet.* Paris 1654. Il importoit en ce tems-là de raſſurer les eſprits, qu'on avoit rempli de terreurs paniques par mille prédictions ſiniſtres. Le célébre Amyraut, qui prononça à cette occaſion un Sermon très-curieux (4), donne une idée de la diſpoſition des eſprits. „ Vous ſçavez tous, *dit-il*, les prédictions qui courent à cette heure par le monde, à l'occaſion de l'Eclipſe de Soleil, qui doit arriver dans peu de jours. Quelques Aſtrologues des Pays étrangers, & quelques-uns meſme de ceux qui en France ſe meſlent de la ſpéculation des Aſtres, ne menacent de rien moins que de la ſubverſion des Empires, & de calamités ſi redoutables, qu'à peine en a-t-on vu de ſemblables en tous les ſiécles paſſés. Tellement que dans la Ville Capitale de ce Royaume, on n'oit parler d'autre choſe que des effets de cet accident, & il y en a qui en ſont tellement épouvantés, que peu s'en faut qu'ils ne s'imaginent qu'ils voyent déjà le Ciel & la Terre ſe confondre. Et ces allarmes ſe ſont épandues & communiquées dans les Provinces, deſorte que l'on voit des gens dans les Villes & à la Campagne, qui, comme ſi nous devions bien-toſt arriver à la fin du monde, s'inquiettent d'une façon extraordinaire, & qui, par maniére de dire, regardent de coſté & d'autre, s'il ne paroiſt point quelque avant-coureur de ce grand & terrible jugement que nous attendons". C'étoit donc avec raiſon que les habiles-gens s'employoient à raſſurer ceux qui ſe laiſſoient effrayer par de vains prognoſtics. VII. *Diſcours touchant les remédes qu'on peut apporter aux inondations de la Riviére de Seine dans Paris, avec la Carte néceſſaire.* Paris 1658 in-4. VIII. A la fin de l'*Aſtronomia Phyſica* de Jean-Baptiſte du Hamel, de l'Académie des Sciences, imprimée en 1659 in 4, on trouve une Lettre & trois petits Traités de Mr. Petit. Le premier *ſur l'Eclypſe de Soleil du* 14 *Novembre de la même année* 1659. Le ſecond, *ſur la Latitude de Paris, & la déclinaiſon de l'Aiman dans cette Ville.* Le troiſiéme *de novo Syſtemate*

(1) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XLII. p. 188.

(2) Idem T. XXXVII. p. 126.

(3) Niceron T. XLII. p. 197.

(4) Imprimé à Saumur en 1654 in-12.

Ville du Bourbonnois, au Diocése de Bourges, le 31 Décembre de l'an 1598 (*a*), de Pierre Petit, Contrôleur en l'Election de Montluçon & de Marie Bannellat. Dès sa plus tendre jeunesse on remarqua qu'il avoit un goût décidé pour les Mathématiques & pour la Physique, & il s'y appliqua avec tant d'ardeur, qu'il y fit de grands progrès. Son pere & sa mere, qui souhaittoient d'entretenir la paix dans leur famille, firent le 8 Mai 1626 un partage de leurs biens entre leurs enfans, & Pierre Petit accepta la Charge de son pere, qu'il exerça quelques années avec beaucoup d'honneur. Mais après la mort de ses

(*a*) Nicéron, *Mém. des Homm. Ill.* T. XLII. p. 183, 184.

mate mundi, contre l'*Abrégé de l'Astronomie inférieure*, publié par un Anonyme en 1645. Le second Traité, qui est aussi en Latin, n'est que l'Extrait d'une plus longue Dissertation, que Mr. Petit avoit adressée en forme de Lettre à Henri Sauval, pour être insérée dans son Histoire & Recherches des Antiquités de la Ville de Paris, que Sauval préparoit dès-lors, & qui n'a été imprimée qu'en 1724 in-fol. La Lettre qui précéde ces trois Traités est une réponse à une autre Lettre de Mr. du Hamel, dans laquelle celui-ci donne à Mr. Petit les titres de *Chevalier, Seigneur du Portail*. IX. *Avis & Sentimens de Pierre Petit sur la conjonction proposée des Mers Océane & Méditerranée par les Riviéres d'Aude & de la Garonne*, &c. in-4. X. *Dissertation sur la nature des Comètes, avec un Discours sur les Prognostiques des Eclipses, & autres matières curieuses.* Paris 1665 in-4. L'Auteur fit cet Ouvrage par ordre de Louis XIV. On en trouve un Extrait dans le *Journal des Sçavans* (5), où l'on en parle en ces termes. „ Bien qu'il soit traité dans ce Livre de matié- „ res de Philosophie & de Mathématiques, néanmoins il est „ écrit d'un style si facile & si élégant, qu'il est non seulement „ intelligible pour tout le monde, mais encore capable de „ donner du plaisir à ceux qui le liront. Et parce qu'il est „ rempli de beaucoup de choses très-rares & très-curieuses, „ nous ne dirons rien de celles qui pourroient se trouver „ ailleurs". C'est de cet Ouvrage qu'il s'agit dans la Lettre suivante de Mr. Petit à Isaac Vossius (6).

(5) Du Lundi 22 Mars 1666.

(6) Tirée d'un Recueil de Lettres de divers Savans à Is. Vossius, qui se trouve dans la Bibliothéque des Remontrans à Amsterdam. Vol. C. Lett. 671.

„ A Paris le 7 Août 1665.

„ Monsieur,

„ Il y a très-longtems que je me serois donné l'honneur „ de vous faire responſe, si mon Livre des Cométes, que „ je croyois vous envoyer de jour en jour par mesme moyen, „ n'en eust retardé l'exécution. Mais comme les Imprimeurs „ n'achévent jamais les choses dans le tems qu'on désire, „ & qu'aussi la matiére a toujours grossi, & que j'ay voulu „ réfuter force livres, qui ont couru pendant l'impression „ du mien, cela est cause qu'il n'a pu estre achevé plustost, „ je vous l'envoye donc, & vous prie de l'avoir agréable. „ Vous y trouverez bien des opinions conformes & d'autres „ peut-estre contraires aux vostres, mais c'est ainsi que nous „ nous jouons des choses conjecturales. Vous verrez au „ moins le mespris que je fais de celuy qui porte mon nom „ (7), & qui a escrit contre vous, & comment je le traite „ en la page 308. Je ne doute point que mon Livre ne soit „ fort combattu, & qu'il ne m'attire force antagonistes; mais „ je me deffendray bien d'eux, s'ils ne devinent pas mieux „ que moy. Pour la censure de Rome je ne la puis éviter „ sur ce que j'ay dit de la condamnation de Galilée par l'In- „ quisition; mais ayant pour moy, la Sorbonne & le Parle- „ ment, & tous les plus habiles du monde en ces matiéres, „ je croys estre du bon party. Au reste parce que mon li- „ vre est assez gros, & que le port en seroit cher & difficile „ par la poste, je chercherai quelque autre voye plus commo- „ de. Cependant vous recevrez celle-cy avec les asseuran- „ ces que je feray toujours de tout mon cœur, &c.

(7) Pierre Petit Médecin, dont il s'agit dans l'Article suivant.

„ P. PETIT.

XI. *Lettre touchant le jour auquel on doit célébrer la Fête de Pâques, avec une Dissertation Latine de François Levera Romain sur le même sujet.* Paris 1666 in-4. On trouve un Extrait de cette Lettre dans le *Journal des Sçavans* (8), que le P. Des Moletz a inférée dans ses *Mémoires de Literature & l'Histoire* (9). D'abord Mr. Petit montre en peu de mots l'institution de la Fête de Paques parmi les Juifs. Il fait voir ensuite toutes les difficultés qui se sont présentées pour déterminer le jour auquel les Chrétiens doivent célébrer cette fête. Enfin il justifie le Calendrier Romain contre le Sieur Levera, & tous ceux qui prétendoient qu'on ne célébroit pas en 1666 la Fête de Paques, conformément à la décision du Concile de Nicée. L'Auteur envoya cette Piéce à Isaac Vossius, en lui écrivant la Lettre suivante, où l'on trouvera diverses autres particularités (10):

(8) Du 15 Mars 1666.

(9) Tom. I. P. I. p. 191.

(10) Cette Lettre est tirée du Recueil cotté à la Cit. 6. Lett. 451.

„ Monsieur,

„ En attendant avec impatience votre Traité du Nil, je „ vous envoye un petit Discours que j'ay fait contre une „ Dissertation envoyée de Rome sur la célébration de la Feste „ de Pasques & la Réformation Grégorienne, dont la Rei- „ ne de Suéde, protectrice de l'autheur de la querelle, avoit „ fait quelque bruit: & comme on m'en a demandé mon avis „ de plusieurs endroits, j'ay esté obligé d'y répondre; vous „ verrez si j'ay bien réussi. Pour vostre Livre du Nil, je „ ne doute point qu'il ne soit un peu contraire à celuy de „ nostre amy Mr. de la Chambre, qui s'y attend bien aussi, „ à ce qu'il m'a dit, & ce qui ne l'empescha pas encore „ derniérement de me prier de vous envoyer de sa part son „ Livre qu'il m'avoit donné, & qu'il m'en donneroit un au- „ tre. Mais comme je m'en voulus acquitter & le donner „ à Mr. vostre Neveu, il me dit qu'il l'avoit desjà fait, & „ qu'il vous en avoit envoyé un. Je ne doute point aussi „ que vous ne vous soyez servi d'un passage du Livre des „ Califes, traduit par Vattier du Marini, qui marque ex- „ pressément que ce sont les pluies, qui causent le déborde- „ ment. Ce que fait aussi un autre petit Livre, qu'il a tra- „ duit depuis peu de l'Arabe, qu'il a intitulé les merveilles „ d'Egypte, quoyque ce ne soit qu'un Recueil de fables & „ de resveries. Mais par-dessus tout il y a encore un bon „ tesmoignage dans Orus Apollo, que je ne doute pas que „ vous n'ayez rapporté, si vous agissez par l'authorité & le „ tesmoignage des Anciens, comme je croy que vous faites „ par celuy des Modernes, & par les Rélations des Voya- „ geurs, dont vous vous servez si bien pour la descouverte „ des Véritez, & pour l'avancement de la bonne Philosophie. „ Je prie Dieu qu'il vous conserve longtems pour une si „ bonne œuvre, car il y en a peu de semblables à vous pour „ de si grands desseins. J'en vois beaucoup qui suivent les „ chemins battus, & qui s'enferment mesme dans les bour- „ biers de ces grands chemins, mais peu qui sçachent pren- „ dre les vrayes routes, sans s'égarer, pour arriver au Tem- „ ple de cette Vérité. Nostre amy, Mr. de la Chambre, est „ présentement aux prises contre celuy que vous me mandez „ *qui mecum eodem gaudet nomine*: mais comme c'est une ma- „ tiére fort abstraite, & que le Systême de l'âme n'est pas „ moins difficile que celuy de l'Univers, il aura peyne à le „ convaincre sur le *materiale* de ses conclusions, mais il le „ méne fort mal sur le *formale*, & descouvre quantité de pa- „ ralogismes en ses raisonnemens, & presque partout des „ manquemens de Logique naturelle & artificielle en tout „ ce qu'il prétend avoir escrit contre luy. Enfin je vous as- „ seure qu'il vous venge bien: & parce que j'y suis inté- „ ressé par la ressemblance de nom, je le prie bien de me „ distinguer, & peut-estre que je lui en escriray quelque petite „ Lettre, que je le prieray d'insérer au commencement, ou en „ quelque endroit de son Livre, qu'il s'avance fort de com- „ poser. Pour le mien des Cométes, vous estes très-obli- „ geant de m'en rendre de si bons tesmoignages que vous fai- „ tes, mais c'est l'amitié que vous avez pour moy, qui vous „ en fait parler de la sorte. Je suis fort estonné que Mr. „ Hévélius n'ait pas encore receu celuy que je luy avois en- „ voyé, quand vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, ou „ qu'il ne me l'aye pas encore mandé, s'il la receu depuis, „ comme j'ay sujet de le croire: nous verrons ce qu'il y res- „ pondra, & ce qu'il peut dire sur mes observations. Nous „ n'avons rien encore veu de ce que vous mandez qu'il a „ escrit à Mr. Vernhe; lorsque vous luy escrirez vous m'o- „ bligerez de le saluer de ma part. Pour Mr. Huygens nous „ n'en avons plus de nouvelles: je ne sçay s'il aura pu se „ résoudre à venir icy, & accepter les offres qu'on luy fait; „ j'attends quelque responſe de Mr. son pere, & je ne dou- „ te pas que le fils n'en soit le porteur; si vous les voyez „ vous m'obligerez de les asseurer tous de mes services, & „ de croire en vostre particulier qu'il n'y a personne qui „ vous estime & qui vous affectionne plus que moy, qui „ suis certainement, &c.

P. PETIT.

Paris le 16 Avril 1666.

La Lettre sur la célébration de la Pâque fut attaquée sérieusement par le P. Clément d'Amiens, Prêtre Capucin, dans un Ecrit imprimé à Paris en 1667 in-12, intitulé: *Observations justes & curieuses sur le Kalendrier Romain, spécialement sur la célébration de la Pâques, en forme de Lettre* (à Mr. Lestocq, Docteur en Théologie, & Professeur Royal en Sorbonne) *avec la Réponse à la Lettre de Mr.* Petit, *écrite sur le même sujet contre Mr. Levera Romain.* XII. *Dissertation sur la figure & l'extension de l'âme*, à Mr. de la Chambre Médecin. C'est la Piéce dont il s'agit dans la Lettre de Mr. Petit à Isaac Vossius, que voici (11):

(11) Tirée du même Recueil, Lett. 549.

A Paris le 6 Novembre 1666.

Monsieur,

„ Comme les Lettres de complimens & de nouvelles, bien „ souvent fausses, ne sont que des amusemens pour des „ gens qui n'ont rien de meilleur à lire ou à escrire, je ne „ vous importune point de mes Lettres, qu'alors qu'il y a „ quelque légitime sujet de le faire. Et comme je croy que „ celuy-cy est du nombre, & que vous avez grande part à „ une Lettre, que j'escrivis il y a quelque tems à Mr. de la „ Chambre, & qu'il a fait imprimer depuis peu, je vous en „ envoye deux Exemplaires, l'un pour vous & l'autre pour „ Monsieur Hévélius, que je vous prie de luy envoyer de „ ma part par les premiéres occasions. Je ne sçay si vous „ aurez veu une Dissertation que je fis sur la Feste de Pas- „ ques derniére, & je vous avoue que je ne me souviens „ pas si je vous en ay envoyé un Exemplaire, vous me fe- „ rez la grace de me le mander, afin que j'y satisfasse. Je „ m'asseure que vous ne trouverez pas mauvais que j'aye parlé

ses parens il s'en défit au mois d'Avril 1633, & vint à Paris, où il étoit déjà connu de réputation. Le Cardinal de Richelieu, qui aimoit à mettre les talens de ceux qui se distinguoient en valeur, ne tarda pas à l'employer. Il l'engagea à visiter sous les ordres du Roi Louis XIII. tous les Ports de Mer, & l'envoya même en Italie pour le service de ce Prince. „ Mr. Petit, *dit mon Auteur* (*b*), revêtu alors „ des titres de Commissaire Provincial d'Artillerie, & d'Ingénieur du Roi, se fit moins estimer par-là, „ que par ses rares connoissances, que ses voyages & l'expérience qu'il y acquéroit, augmentoient cha- „ que jour". Vers l'an 1640 il épousa à Tours Marie Dupuis du Tillout, fille de Gilles Dupuis du Tillout, Sieur du Portail, ancien Echevin perpétuel de la Ville de Tours. On ne peut guéres douter que Petit n'ait demeuré quelque tems dans cette Ville, puisque deux de ses filles y furent baptisées, l'une le 23 Mai 1641, l'autre le 23 Mars 1643. „ On voit par un compte reçu chez Marignon Notaire „ le 8 Mai 1642, qu'il prenoit alors les qualités de Conseiller du Roi, son Ingénieur & Géographe. „ Il fut depuis Intendant des Fortifications, & le Pere Hilarion de Coste, Religieux Minime, lui don- „ ne ce titre dès 1649, dans la vie du R. Pere Marin Mersenne, Religieux du même Ordre, qui fut „ imprimée cette même année à Paris. Dans l'Acte mortuaire de Marie Dupuis du Tillout, qui fut „ inhumée dans l'Eglise de St. Germain l'Auxerrois à Paris le 8 Octobre 1665, Petit est qualifié „ Sieur du Portail, Conseiller du Roi, & Intendant des Fortifications de France". Baillet dit dans la Vie de Descartes, que Mr. Petit étoit pourvu de beaucoup de génie pour les Mathématiques, & excelloit particuliérement dans l'Astronomie, & avoit une passion particuliére pour les choses dont la connoissance dépend des expériences. Dès l'an 1637 ou 1638 notre Savant, après son retour d'Italie, entendit parler à Paris de la Dioptrique de Descartes, la lut, & y fit des objections, dans le même tems que le P. Mersenne, avec qui il étoit déjà lié très-étroitement, reçut celles de Mr. de Fermat. Mr. Petit souhaitta de voir celles de ce dernier, & après les avoir examinées il écrivit au P. Mersenne le jugement qu'il en portoit. Le P. Mersenne envoya la Lettre à Mr. de Fermat, qui désira dès ce moment d'être en correspondance avec Mr. Petit. Mais celui-ci quitta bientôt son parti, pour se ranger du côté de Descartes. Il devint non seulement son ami, mais son partisan & son défenseur, & Descartes apprit avec joie qu'il goûtoit aussi sa Métaphysique, & qu'il se déclaroit entiérement pour ses sentimens. Mr. Petit rechercha aussi & obtint l'estime & l'amitié du célébre Pascal, & il fit avec lui à Rouen, où le pere de Mr. Pascal étoit Intendant de Justice, les Expériences sur le Vuide, que Toricelli avoit déjà faites en Italie. Ils firent ces expériences en 1646 & 1647, & s'étant assûré de leur vérité par de fréquentes répétitions, ils en tentérent de nouvelles, qui leur réussirent (*c*). Mr. Petit fut Membre d'une Société Litéraire qui s'assembloit le Vendredi chez Mr. de Montmor, Maître des Requêtes, & dont il fit l'ouverture par un Discours [*B*]. Sur la fin de ses jours il se retira à Lagny sur Marne à cinq ou six lieuës de Paris, & y étant mort le 20 Août 1677, il fut inhumé dans l'Eglise des Religieuses Bernardines de cette Ville. Le Couvent des Bernardines ayant été détruit, son sépulcre

(*b*) Ibid. p. 185.

(*c*) Ibid. p. 186. 187.

„ parlé de vous dans cette Lettre contre le Sr. Petit Médecin, & que j'y aye inséré ce que j'ay fait venir à mon „ propos, & au sujet que je voulois prendre de le traiter „ ensuite comme j'ay fait. Mais comme la Langue Latine „ est infiniment plus copieuse en brocards que la nostre, il „ y a un Médecin qui luy en a donné comme il faut par un „ petit Discours (12), dont je vous envoye aussi la copie. „ Si bien que par toutes ces Piéces, jointes à la replique de „ Monsieur de la Chambre, celuy qui se vouloit rendre „ considérable en escrivant contre luy, contre vous, & contre tous les honnestes-gens, est rendu ridicule, & sa honte „ est devenue publique. Vous verrez bien que je n'ay pas „ dit tout ce que je pensois sur la matiére, & sur la nature „ de l'Ame, de laquelle autrefois nous nous sommes entretenus, non plus que contre le decret de l'Inquisition, qui „ condamne l'opinion de Copernic; mais je n'ay pas tant „ épargné les Péripatéticiens de Paris, qui condamnent toute autre doctrine. Je crains bien qu'on ne fasse quelque „ censure de l'opinion des parties libres de l'ame, que Mr. „ de la Chambre establit, & que je semble approuver; mais „ alors comme alors. Il vaut mieux dire quelque chose de „ nouveau, que de rebattre continuellement les mêmes choses, comme font la plusspart des Escrivains, du nombre „ desquels je sçay que vous estes éloigné, aussi-bien que „ moy, & tous vos beaux Ouvrages en rendent tesmoignage, &c. XIII. On trouve dans les *Journaux des Sçavans* des années 1666 & 1667 diverses petites Piéces de Mr. Petit. 1. *Extrait d'une Lettre écrite à Mr. Galloys P. touchant la profondeur de la Mer, la nature de l'eau qui est au fond de la Mer, & quelques autres curiositez* (13). 2. *Extrait d'une Lettre à Mr. Galloys Prestre, sur l'Eclipse de Lune du 16 Juin, & sur un passage de Pline restitué à ce propos* (14). Ce qui regarde le passage de Pline a été réïmprimé dans une Lettre qui se trouve dans les *Mémoires* du P. Des Molets, Tom. I. Part. I. p. 199 sous ce titre: *Lettre d'un Professeur de l'Université d'Angers à un Professeur de l'Université de Paris, au sujet d'une correction du P. Hardouïn sur* Pline Liv. II. Ch. 13 *& de la Note 16 du même Auteur sur cet endroit.* Il paroît par cette Lettre, que le P. Hardouïn corrige ce passage de Pline de la même maniére que Mr. Petit, & en allégue dans sa Note les mêmes raisons, sur quoi l'Auteur de la Lettre remarque que „ l'exactitude avec laquelle le P. Hardouïn cite dans ses „ Notes les Auteurs dont il emprunte les sentimens, *lui* fait „ croire qu'on n'avoit point lu le Journal des Sçavans, ou „ que s'il l'avoit lu & s'en souvenoit, il ne pût le retrouver; parce que rien ne fait connoître qu'il y soit parlé „ de Pline, à moins de tomber précisément sur cet endroit, „ & de le lire en entier". J'observerai seulement que la correction de *quindecim* pour *duodecim* se trouve aussi indiquée en marge dans l'Edition de Pline, de Paris de 1543, & dans celle qui a été donnée par Jean Fréd. Gronovius à Leide en 1669 in-8, & que Pincianus avoit déjà fait la même correction. Le P. Labbe, Jésuite, donna des observations sur le même passage, qui parurent dans le Journal des Sçavans (15). Mr. Petit adopta quelques-unes de ces Observations, & en fit d'autres, qu'il communiqua au Public par la même voye (16) sous le titre de *Billet de Mr. Petit Intendant des Fortifications touchant le même passage de Pline dont il est parlé dans les Journaux précédens.* 3. *Extrait d'une Lettre de Mr. Petit à Mr. Gallois* (17). Il s'agit des sentimens du P. Pardies sur la nature de l'Eau de Mer, sa pesanteur, &c. on trouve dans cette piéce des remarques fort curieuses, 4. *Extrait d'une Lettre au R. P. de Billy de la Comp. de Jésus, touchant une nouvelle machine pour mesurer exactement les diamétres des Astres* (18). On voit dans le Journal du 12 Décembre de la même année l'*Extrait d'une Lettre de Mr. Cassini Professeur d'Astronomie dans l'Université de Boulogne, à Mr. Petit Intendant des Fortifications, touchant la découverte qu'il a faite du mouvement de la Planéte de Vénus à l'entour de son axe.* Du 18 Juin 1667. Mr. Cassini félicite M. Petit de l'invention de la machine, dont il est parlé dans la Lettre au P. de Billy, & lui rend compte des observations que lui-même Mr. Cassini avoit faites pour parvenir à la découverte du mouvement de Vénus à l'entour de son axe. XIV. *Dissertation sur la nature du Chaud & du Froid, avec un Discours du Cylindre Arithmétique inventé par l'Auteur.* Paris 1671 in-12.

[*B*] *Mr. Petit fut membre d'une Société Litéraire, qui s'assembloit le Vendredi chez Mr. de Montmor ...... & dont il fit l'ouverture par un Discours.*] C'est une particularité que je trouve dans une Lettre d'Ismaël Bouilliaud à Heinsius, du 1 Février 1658 (19): ce Savant parle de deux Sociétés, qui s'étoient formées en ce tems-là: l'une chez l'Ambassadeur de Venise, & l'autre chez Mr. Montmor, mais de caractéres fort différens, comme on le verra par le passage même, que je vais rapporter, m'ayant paru trop curieux pour n'en pas faire part au Lecteur. *Ad regem nostrum Orator Venetus e gente Justinianea ortus Academiæ novæ apud nos Author, singulis Saturni diebus eruditorum, non qui situ pulveris Bibliothecarum aut Manuscriptorum librorum squallent, sed lepidissimorum, comatulorum ac delicatulorum hominum cœtum in ædes suas admittit: ibique ad instar aliarum per Italiam Academiarum quæstiones tractandæ proponuntur. Inter cætera argumenta hæc fuerunt, quibus vinculis, ex quove metallo aut materia factis, Æolus ventos in antro compesceret & comprimeret. Alterum festivum equidem jucundumque*, an remo an velis Cymbam *animas trajiciendo Charon ageret. Unum ex illis Academicis monui, controversiæ statum non plene ac integre propositum fuisse: dubitari etenim posse, an illa Cymba fune in utraque ripa alligato, ut hippago solet, ageretur. Aliam diversi longe a Veneta illa instituti Academiam illustrissimus Dnus* Mommorius *libellorum supplicum Magister apud se etiam instituit. In ea namque de rebus Mathematicis & Physicis tantummodo disseritur. Venetos Academicos rident, vanitatisque &* ἀδολεσχίας, *ne dicam futilitatis, hi* νεοπυθαγοραῖοι *insimulant, inque eos invectus est quidam* Petitus *dictus militaris Architectus, qui ludum Academicum habita apud* Mommorium *Oratione inaugurali aperuit ..... A quibusdam intellexi Venetos suaviores, magis expolitos, urbanioresque esse, ac inter colloquendum officiosis verbis uti. Mommoriani acriores sunt, atque vehementius, utpote qui de veritate adsequenda decertant, inter se differunt: quandoque etiam sese libentius carpunt, ac investigare profitentur, singuli inventæ authores esse volunt, nec in partem prædæ, si quis illam veritatem venatus comprehenderit,*

(12) Voy. l'Article suivant Rem. [B].

(13) Journ. du 14 Mai 1666.

(14) Journ. du 21 Juin 1666.

(15) Journ. du 21 Juin 1666.

(16) Journ. du 5 Juillet 1666.

(17) Journ. du 7 Mars 1667.

(18) Journ. du 16 Mai 1667.

(19) Burmanni *Sylloge Epist.* Tom. V. p. 592. 593.

cre fut transporté le 10 Novembre 1688 dans l'Eglise Paroissiale de S. Fursy audit lieu de Lagny, avec le corps de Marie Elizabeth Petit sa fille, qui avoit été Religieuse dans le même Couvent des Bernardines, où elle étoit morte le 20 Septembre 1671.

derit, sponte libentique animo cæteri venerint: cum famæ suæ ac gloriæ detractum unusquisque putet, si victori cuipiam herbam dederit, inventoremque agnoverit. La maniére dont Mr. Bouilliaud caractérise les membres de l'une & de l'autre Académie, n'est pas avantageuse; quoiqu'il soit aisé de comprendre que dans celle de Montmor on s'exerçoit sur des sujets plus utiles, que dans celle des Vénitiens, qui s'amusoient, si l'on s'en rapporte à Mr. Bouilliaud, à des questions bien frivoles.

☞ PETIT (PIERRE) Médecin de la Faculté de Montpellier, célébre surtout par son talent pour la Poësie & par son érudition dans les Belles-Lettres, nâquit à Paris en 1617 [*A*]; son Pere étoit Greffier de St. Victor (*a*). Il étudia plusieurs années en Médecine, d'abord à Montpellier, où il fut reçu Docteur, & ensuite à Paris, où il se fit passer Bachelier [*B*]. Mais il négligea dans la suite la Médecine pour s'attacher entiérement aux Belles-Lettres. Il demeura pendant quelque tems chez Mr. le Premier Président de Lamoignon, en qualité de Précepteur de ses enfans, & passa ensuite dans la Maison de Mr. Nicolaï Premier Président de la Chambre des Comptes, qui voulut l'avoir auprès de lui, en qualité d'Homme de Lettres (*b*). Il a beaucoup écrit, & la meilleure partie de sa vie a été employée à cela; nous rendrons compte de ses Ouvrages ci-dessous [*C*]. Il écrivoit avec beaucoup de

(*a*) *Lettres de Patin* T. I. Lett. 75. du 21 Octob. 1653.

(*b*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. XI. p. 67.

[*A*] *Nâquit à Paris en* 1617.] On fixe le tems de sa naissance par la date de sa mort arrivée le 12 Décembre 1687 dans sa soixante-onziéme année: „ Si l'on s'en rapportoit à „ Patin, *dit le P. Niceron* (1), on reculeroit de beaucoup „ sa naissance; car il le fait dans une de ses Lettres du 21 „ Octobre 1653, âgé seulement de vingt-quatre ans, & sui- „ vant ce calcul il seroit né en 1629. Mais on sçait qu'il „ n'est rien de plus fautif que les Lettres de Patin, qui man- „ doit souvent à ses amis, plutôt ce qu'il s'imaginoit, que „ ce qui étoit véritablement. Il est plus sûr de s'arrêter à „ ce qu'en dit l'Abbé *Nicaise*, qui l'a connu particuliére- „ ment, & qui a consulté sa Veuve, pour composer l'éloge „ qu'il a donné de ce Sçavant. Mr. de la Monnoye avoit „ d'abord suivi la date de Patin, mais il a changé dans la „ suite de sentiment, persuadé que la date de Mr. Nicaise „ étoit sûre". Dans l'Eloge (2) de Mr. Petit il n'est fait aucune mention ni du tems de sa naissance, ni de son âge quand il mourut. Mr. de la Monnoye, en corrigeant son erreur, ne dit pas le mot de l'Abbé Nicaise. „ Je me sou- „ viens, *dit-il* (3), à propos des faussetez qu'on dit être dans „ les Lettres de Guy Patin, que quand je fis ces quatre vers „ pour feu Mr. Petit, *Petrus Petitus*.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XI. p. 66.

(2) Il se trouve dans le journ. du 12 Janvier 1688.

(3) *Menagiana* T. II. p. 125. 126. Paris 1729 in-12.

„ *Par tribus unus eram, Medicus, Vatesque, Sophusque,*
„ *Unus & ætatem dignus obire trium.*
„ *Par tribus ut quamvis fuerim, mihi vix tamen, eheu!*
„ *Unius ætatem fata dedére viri.*

„ Je fondois cette pensée sur ce que Mr. Petit n'avoit que „ cinquante-huit ans, quand il mourut. Ce que je prouvois „ ainsi: Patin dans une Lettre au Médecin Charles Spon, „ pere de Jacob, du 21 Octobre 1653, parlant de Mr. Petit, „ ne lui donne que vingt-quatre ans. Mr. Petit est mort „ en 1687. Donc Mr. Petit n'est mort âgé que de cinquan- „ te-huit ans. Qui auroit cru que sur un fait de cette na- „ ture un homme qui parloit *de visu*, & d'un de ses con- „ fréres, eût pu ne donner que vingt-quatre ans, imprimez „ tout au long, à un homme qui en avoit trente-sept, puis- „ qu'il est sûr qu'il en avoit près de soixante-onze, quand „ il est mort en 1687".

[*B*] *Où il se fit passer Bachelier.*] Je ne sai quel fond il y a à faire sur ce qui est rapporté dans une Brochure faite contre Petit, dans laquelle on raconte qu'après s'être tiré fort mal des deux premiers examens, il n'osa se présenter aux autres, & ne fut reçu Bachelier que par grace. Voici le passage (4): *Oportet gnaviter te impudentem esse, qui me calumniatorem vocas, quod scripserim te ab erudito nostro Collega Magistro N. Baralis, Doctore Medico Parisiensi, cui tum Examinatoris provincia a Facultate fuerat demandata, de ea Medicinæ scientiæ parte, quam Physiologiam vocant, interrogatum, indocte, barbare, misere, & perturbate respondisse, & ab incepto examine tandem destitisse .... Quod vidimus narrabo. Anno* 1660 *circa mediam quadragesimam, appetente biennio, qua solent Candidati ad Baccalaureatum simul promoveri*, Petitus *se cum aliis pluribus pro more stitit in superioribus scholis coram quatuor Doctoribus examinatoribus cum Decano, durum & severum quatridui Examen subiturus. Primo die Candidati de rebus naturalibus interrogati respondent; secundo de rebus non naturalibus; tertio de rebus contra naturam; quarto denique Hippocratis Aphorismum exponunt. Quo feliciter peracto communibus Doctorum suffragiis Baccalaurei renunciantur.* Petitus *ergo, quem magna fama præcesserat, inventus est vir sui nominis. Interrogatus enim super his, quæ ad primam & secundam coctionem pertinent, obmutuit. Non defuére, qui silentium illud terrori, quem venerabilis illa Schola illius animo injecerat, acceptum referrent, ac melius de eo sperarent secundo Examine, ubi factus esset sui compos; sed secus res se habuit. Nam postridie Doctori de rebus non naturalibus, ut mos est, eum percontanti, tam male satisfecit, ut propria imbecillitatis conscientia deterritus, reliqua duo Examina sustinere non ausus fuerit: si tamen Facultas Baccalaureatus gradum illi concessit, sciat Facultatis bonitati hunc se debere, & suis lacrymis.* Il avoit paru contre Mr. Petit une Brochure imprimée sous ce titre: *Ad Petrum Petitum Pseudo-Medico-Philosophum Allocutio*, in-4, sans date ni nom de lieu. „ Cet Ecrit, *dit le P. Niceron*, qui est fort empor- „ té, tend à défendre Mr. de la Chambre contre ce que „ Petit en avoit dit dans son Livre *de Extensione animæ*, où „ il avoit attaqué le Systême de l'Ame de cet Auteur. Il n'y „ a rien que de fort général. On y traite Petit avec le der- „ nier mépris". Il y a de l'apparence que c'est la Piéce, dont parle Mr. Petit Intendant des Fortifications dans la Lettre du 6 Nov. 1666. rapportée dans son Article. Petit ou quelqu'un de ses amis ayant répondu à cette brochure, l'Auteur revint à la charge par celle d'où est tiré le passage qu'on vient de lire, intitulée, *Spongia spurcissimi & anonymi cujusdam libelli, qui sic inscribitur:* Libelli famosi in P. Petitum D. M. P. editi Confutatio, in-4.

(4) Niceron Tom. XX. p. 13-12.

[*C*] *Nous rendrons compte de ses Ouvrages ci-dessous.*] On peut les ranger en trois Classes générales: les Ouvrages de Poësie, ceux de Litérature & ceux de Philosophie, parmi lesquels je mets ceux qu'il a fait sur la Médecine, qui se réduisent à un ou deux. I. Parlons d'abord de ses *Poësies*. Mr. Petit estimoit fort la Poësie, c'est ce qui paroit par ce que rapporte Ménage (5) „ Mr. Toinard disoit autrefois, que quand tous „ les Poëtes seroient noyez, & toutes les poësies brulées, „ ce ne seroit pas grand dommage. Mr. de Segrais en étoit „ dans une grande colére contre lui. J'en parlois un jour à Mr. „ Petit, il ne pouvoit croire que ce fût un homme de lettres, „ qui eût un goût si extraordinaire. Il soutenoit que c'étoit „ la meilleure marque que l'on eût de l'esprit d'un homme. „ C'est de la Poësie, disoit-il, que nos ancêtres ont tiré „ leurs premiéres connoissances". On a de lui en ce genre, 1. *In Obitum Gabrielis Naudæi Epicedium*. Paris 1653, & dans le Recueil intitulé, *Gabrielis Naudæi tumulus*. Paris 1659 in-4. Patin en parle dans la Lettre du 21 Octobre 1653, & paroit faire cas de l'Auteur. 2. *Cynogamia sive de Cratetis & Hipparches amoribus*. Paris 1677 in-8. Ce Poëme se trouve aussi dans le Recueil de ses Poësies, & il est rempli de beaucoup de beaux endroits, qu'on ne peut se lasser de lire (6). 3. *Selectorum Pœmatum Libri II. Accedit Dissertatio de Furore Poëtico*. Paris 1683 in-8. Ménage raconte à ce sujet une particularité, qui fait beaucoup d'honneur à Mr. Petit (7). „ Lorsque Santeuil, *dit-il*, qui déclame toujours contre les „ Poëtes Latins, & qui ne peut souffrir leurs Ouvrages, vit „ les belles Poësies de Mr. Petit, il demanda pourquoi l'Au- „ teur ne lui en avoit pas fait présent? Qu'il ait envié cet „ honneur, ce n'est pas peu pour Mr. Petit, ni pour le mé- „ rite de ses vers". Le Recueil dont il s'agit est en deux Livres, dans le premier il y a des Poësies de diverses espéces, mais le second ne comprend que des Piéces Héroïques. Au jugement des Journalistes de Leipzig (8), on ne trouve dans ces Poësies rien de bas, rien de trivial, rien d'affecté, rien d'inutile, rien de forcé, rien de tiré de trop loin, ni rien enfin qui ne soit naturel; & ils pensent que l'Auteur a toutes les parties que demande Horace pour former un Poëte accompli. „ On remarque, *dit Baillet* (9), dans la plupart des „ Piéces qui sont dans le Recueil de Mr. Petit, un certain „ goût des Anciens qui en rehausse le prix; on lui trouve „ aussi beaucoup de cette fureur Poëtique, dont il a donné „ une savante Dissertation au Public; & c'est elle qui pro- „ duit dans ses vers tous ces nobles transports qu'on y voit, „ accompagnés de beaucoup de force & d'élevation. On „ estime particuliérement le Poëme appellé *Codrus*, ou de „ l'*Idée d'un bon Roi*; tout y est magnifique, les pensées & „ les expressions y sont véritablement grandes & heureuses; „ la versification y est naturelle, exacte, & correcte, comme „ dans tout le reste. . . . . On peut mettre encore celui „ de la *Boussole*, intiulé *Gilbert*, au nombre de ses meilleu- „ res piéces. Il y traite de la Physique en vers avec une „ facilité merveilleuse, en quoi il a imité la plupart des Phi- „ losophes de l'Antiquité, qui jusqu'au tems de Pythagore „ ou de son Maitre, ont presque tous mis en vers, ce qu'ils „ ont composé touchant la Nature ou la Morale". Pour ce qui est de la *Dissertation sur la Fureur Poëtique*, qui se trouve à la tête du Recueil des Poësies de Mr. Petit, Baillet dit (10) que „ c'est un Traité fort singulier, & qu'il contient des „ recherches savantes, qui font connoître que l'Auteur est „ bien pénétré de ce qu'il enseigne, & qu'il est également „ habile dans la Philosophie & dans la Poësie. . . . . l'Ou- „ vrage paroit si rempli dans ce qu'il contient, qu'il ne se- „ roit pas aisé aux Lecteurs les plus intelligens & les plus „ appliqués de s'appercevoir qu'on y pût rien ajoûter, si „ l'Auteur n'avoit jugé à propos lui-même d'en avertir ses „ amis. Mais le principal & peut-être l'unique effet de cet „ avis sera sans-doute d'exciter dans les esprits de ses Lec- „ teurs la passion de voir incessamment une nouvelle Edi- „ tion de ce Traité avec les augmentations que Mr. Petit

(5) *Menagiana* Tom. II. p. 37.

(6) Baillet *Jugem. des Sçav.* T. IV. P. II. p. 491.

(7) *Ubi supra*. 192.

(8) *Act. Erud.* Ann. 1684 M Jul. p. 328. 329.

(9) *Ubi supra*.

(10) *Jugem. des Sçav.* Tom. III. P. I. p. 194. 195.

(c) Baillet *Jugem. des Sçav.* T. II. P. II p. 178. Edit. de 1725 in-12.

(d) Voy. dans la Rem. [C].

facilité, & ses meilleurs Ouvrages ne lui ont couté que peu de tems. Il étoit très-versé dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins (*c*). „ Mr. Nicaise trouve une chose à redire en lui, c'est qu'il „ décidoit trop vite du mérite des Ouvrages qu'il lisoit, & qu'il se laissoit facilement prévenir sur ce „ sujet, surtout lorsqu'il s'agissoit de personnes dont les sentimens étoient contraires aux siens; il reve- „ noit cependant dans la suite à un jugement plus équitable, lorsque son premier feu étoit passé". Ses Poësies lui acquirent deux places honorables, l'une dans la Pleiade de Paris (*d*), & l'autre dans l'Académie

„ veut bien leur faire espérer. Ce qui me paroît d'autant „ plus important, que depuis l'*Jon* de Platon, c'est-à-dire „ depuis plus de deux mille ans, il me semble qu'il n'avoit „ presque point paru de Traité si singulier & si détaché sur „ ce sujet. Au reste comme Mr. Petit s'est consommé dans „ la lecture de Platon, aussi bien que dans celle des autres „ anciens Philosophes, on doit être moins surpris de voir „ une si grande conformité de sentimens & de connoissances „ entre Platon & lui. Mais loin de témoigner contre les „ Poëtes le chagrin que Platon a fait paroitre contre eux, „ il a bien voulu augmenter leur nombre, & faire voir qu'il „ connoissoit les effets de cette *Fureur Poëtique* autant par „ sa propre expérience que par les écrits des Anciens". 4. *Thia Sinensis ad Petrum Dan. Huetium.* Paris 1685. Baillet nous apprend (11) que ce Poëme fut très-bien reçu non seulement en France, mais encore en Hollande, en Allemagne, & en Italie; il cite une Lettre de Grævius, qui marque qu'on ne trouve rien de plus noble & de plus limé en ce genre, que l'est ce Poëme: il rapporte encore, que Mr. Carpzovius le jeune écrivoit d'Allemagne, que l'Ouvrage étoit estimé parmi les Savans du Pays, & que Mr. Fellerus, Professeur célébre de Leipzig, n'avoit point fait difficulté de l'enseigner publiquement à ses Ecoliers, „ Honneur, *ajoûte* „ *Baillet*, qui n'est dû qu'aux Auteurs du premier ordre, „ & nous fait juger si l'on continue, que Mr. Petit pourra „ bien être un jour du nombre des Auteurs Classiques". 5. *Academicis Patavinis Eucharisticon.* Paris 1685. C'est un Remerciment en vers à l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, qui l'avoit aggrégé à son Corps. Baillet dit (12), qu'il avoit lieu de croire que c'étoit le Poëme du Thé, qui avoit porté les *Ricovrati* à lui faire cet honneur, mais l'Abbé Nicaise assure, que ce furent des Vers qu'il fit sur la mort de la fameuse Piscopia Cornara, & qu'il envoya à cette Académie. 6. Il a fait quelques autres Poëmes imprimés depuis la publication du Recueil de ses Poësies, tels sont entre autres, *Lutetiæ desiderium de Ludovici Magni in urbem reditu*, & *vitiligator*; il fit ce dernier contre un de ses alliés, qui lui avoit suscité un procès, & il y décrit ingénieusement toutes les ruses qu'un plaideur employe pour soutenir une mauvaise cause. Nous avons dit dans le Texte de cet Article, que les Poësies de Mr. Petit lui acquirent une place dans la *Pléiade Parisienne*: pour entendre ce que cela signifie, il faut savoir qu'on comptoit en ce tems-là sept Poëtes Latins célébres, les Peres Rapin, Commire, & la Ruë, tous trois Jésuites, Santeuil, Ménage, du Périer, & Petit, & qu'on en forma une Constellation Poëtique, qu'on appella *Pléiade Parisienne*, comme il y en avoit eu une à Rome, dite la *Romaine*. II. Mr. Petit ne s'est pas moins distingué par ses Ouvrages de Litérature, que par ses Poësies: En voici le Catalogue. 1. *Vita seu Elogium Gabrielis Magdeleneti.* Cet Eloge se trouve à la tête des Poësies Latines de cet Auteur, imprimées à Paris en 1662 in-12. 2. *Marini Stabilei J. C. Responsio ad Joh. Christ. Wagenseilii, & Hadr. Valesii Dissertationes, de Traguriensi Petronii fragmento.* Paris 1666 in-8. Il prétend dans cet Ouvrage prouver l'authenticité du fragment de Pétrone, trouvé à Trau en Dalmatie, contre Wagenseil & Adrien de Valois, qui avoient prétendu qu'il étoit supposé. Cette Piéce a été réimprimé depuis plusieurs fois avec Pétrone. 3. *Miscellanearum Observationum Libri* IV. Utrecht 1683 in-8. Baillet dit (13) qu'on y voit toutes sortes d'Auteurs expliqués, & corrigés avec beaucoup d'industrie & d'érudition, & qu'il se trouve peu de Critiques, qui ayent rétabli les endroits corrompus & altérés avec plus de bonheur. Ce fut Emeric Bigot qui l'engagea à publier ce Volume d'Observations, & comme il n'y avoit pas moyen de trouver à Paris de Libraire qui fit la dépense de l'Edition, il s'adressa à Nic. Heinsius, qui non seulement lui trouva un Libraire, mais se chargea aussi d'avoir l'œil sur l'impression. Je trouve ces particularités dans deux Lettres de Petit à Heinsius. Voici ce qu'il écrit dans la premiére (14): *Is* (Emericus Bigotius) *cum in urbem venisset, me, ut fit, de studiis meis percontatus, quid agerem, & num quid haberem quod in lucem dari posset: respondi me multa habere, & in his animadversa olim a me in varios auctores, unde Miscellanearum Observationum Volumen conflari possit; si sint librarii qui editionem susciperent. Nunc Lutetiæ paucos admodum esse, qui bonis literis servire velint; omnes ad plebejas scriptiones patria moneta percussas intentos esse: unde scilicet promptius lucrum ad se rediturum sperent. Tum ille, ut est summa humanitate præditus, prolixe mihi operam suam pollicitus est apud vos columina & Principes Literarum: spemque dedit fore, ut vestra commendatione aliquis mihi ad typos Batavicos aditus pateat. Cupide arripui hanc occasionem ad te scribendi, vir præstantissime, vehementerque te oro, ut me in hac re juvare velis. Selegi ex meis adversariis quæ visa sunt magis publici saporis.* Cette Lettre est du 29 Septembre 1680. Dans la seconde qui est du premier Mars 1681 (15), il s'exprime en ces termes: *Multiplici me Literæ tuæ voluptate affecerunt, primum quidem quod ex iis intelligo librum meum Observationum ad te salvum pervenisse . . . . . Deinde quod significas bibliopolam non mutasse propositum de ea commentatione typis suis ornanda. Sed omnium maxima hæc lætitia est, cum pollicereris fore tibi curæ eam editionem, quo haud scio an majus officium mihi abs te hoc tempore præstari possit, qui tam procul ab operis absim typographicis, ut me metus jam non mediocris incessat, ne multa irrepant in hunc librum menda.* Baillet marque (16), que Mr. Petit avoit fait d'excellentes corrections & de belles remarques de Critique, non seulement sur le texte Grec de Platon & de Plutarque, mais encore sur la plupart des anciens Scholiastes, & des Interprétes Grecs de Platon & d'Aristote, Ménage (17) lui attribue la correction d'un passage de Diogéne Laërce. „ Mr. „ Petit, *dit-il*, a restitué un endroit de Diogéne Laërce, „ que je crois irrémédiable. Nous en avions fort disputé „ ensemble pendant une après-dinée, ce qui lui donna occa- „ sion le lendemain d'y faire réflexion, & de m'envoyer la „ correction de ce passage dans une Lettre. C'est l'endroit où „ Laërce parle du prétendu Testament de Diogéne le Cyni- „ que (18). Ce Philosophe ordonne qu'on le jette dans „ le fleuve Elissus, afin d'être utile à ses freres (c'est-à-dire „ les chiens, qu'il appelloit ainsi). Mr. Petit prétend „ que cela n'est pas vraisemblable, & qu'il y a une trans- „ position dans ce passage". Ménage donne ensuite la Lettre de Mr. Petit, qui y corrige aussi un passage d'Elien. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Ménage dans son Commentaire sur cet endroit de Diogéne Laërce, fait honneur de cette correction à Bochart, sans dire un mot de Mr. Petit. 4. *De Amazonibus Dissertatio, quâ an vere extiterint, nec ne, variis ultro citroque conjecturis & argumentis disputatur. Multa etiam ad eam gentem pertinentia ex antiquis Monumentis eruuntur, atque illustrantur.* Paris 1685 in-12. & Amsterdam 1687 in-12. Cette seconde Edition est préférable à la premiére, parce qu'on y a joint quelques additions de l'Auteur, & des Observations Critiques de Mr. de la Monnoye. Cet Ouvrage a été traduit en François sous ce titre: *Traité Historique sur les Amazones, où l'on trouve tout ce que les Auteurs tant anciens que modernes ont écrit pour ou contre ces Héroïnes, où l'on apporte quantité de Médailles & d'autres Monumens anciens pour prouver qu'elles ont existé.* Leide 1718 in-8. 2 voll. Les Auteurs du *Journal Litéraire* (19) en parlant de cette Traduction, jugérent de l'Ouvrage en ces termes. „ La grande é- „ rudition, dont cet Ouvrage est chargé, mérite l'attention „ de ceux qui se plaisent à ces sortes de matiéres. C'est „ dommage qu'on n'y voye pas le savoir accompagné de cet „ esprit Philosophique, qui seul fait mettre en œuvre, comme il „ faut, les trésors, que la lecture fournit à la mémoire. Cet „ esprit Philosophique, cette force de raisonnement étoit „ surtout nécessaire dans les premiers Chapitres de cet Ou- „ vrage, où l'intention de l'Auteur est de prouver, que de „ nier ce que les Ecrivains de tous les tems ont dit tou- „ chant le Royaume, & les Expéditions des Amazones, „ c'est détruire toute la Foi Historique". Ces Messieurs après avoir rapporté en abrégé les preuves que, Mr. Petit allégue en faveur de son sentiment ajoûtent. „ Dans le reste „ de ce premier Tome, & dans le second, Mr. Petit entre „ dans un grand détail touchant les coutumes de ces fem- „ mes guerriéres, leurs armes, leurs expéditions, & les „ monumens qu'elles ont laissés. Il faut avouer qu'il y a „ un très-grand savoir dans tout ce que l'Auteur nous rap- „ porte là-dessus, mais *rudis indigestaque moles*. Ce Livre „ pourroit devenir excellent dans son espéce, si un Génie, „ de la même trempe que Mr. de Fontenelle, trouvoit la „ matiére assez importante, pour y donner la forme, en re- „ tranchant ce qu'il y a d'inutile, & en donnant à tout le „ reste un ordre aisé, & un tour agréable". Du reste cette Traduction n'est pas excellente, elle est trop litérale. 5. *De Sibylla Libri tres.* Leipzig 1686 in-8. Le but général de ce Traité est de prouver, qu'il y a eu une Sibylle, & qu'elle a fait des prédictions, mais qu'il n'y a eu qu'une seule femme, qui se mêlât de prophétiser, à qui les anciens Auteurs Grecs ayent donné ce nom. 6. *De natura & moribus Anthropophagorum Dissertatio.* Utrecht 1688 in-8. 7. *Homeri Nepenthes, sive de Helenæ Medicamento luctum animique omnem ægritudinem abolente, & aliis quibusdam eadem facultate præditis, Dissertatio.* Utrecht 1689 in-8. Ces deux Dissertations parurent par les soins de Mr. Grævius, & Mr. l'Abbé Nicaise mit à la tête l'Eloge de l'Auteur. Mr. de Beauval, qui en donna un Extrait (20), dit que ces Dissertations sont pleines de remarques savantes, & que c'est dommage que l'Auteur desséche quelquefois un peu ses matiéres. III. Disons un mot des Ouvrages Philosophiques de Mr. Petit. Nous avons déjà remarqué dans le texte de l'Article, qu'il étoit grand partisan de la Philosophie Péripatéticienne, & ennemi de toute autre. *La Recherche de la Vérité* surtout lui déplût au plus haut point, si l'on doit s'en rapporter à Ménage (21). „ La premiére fois que Mr. Petit vit ce Li- „ vre, *dit-il*, il vint ici aussitôt, & disoit dans les ruës à „ chaque pas qu'il faisoit: quelle forfanterie! jamais je ne „ l'ai vu plus en colére. Il vouloit que je lui fisse raison de „ ce qu'on imprimoit des livres de ce genre; & quoiqu'il „ fût peu favorable à Descartes, il trouvoit que ce dernier „ se faisoit du moins des principes apparens, sur lesquels il „ bâtissoit fort juste son Systême, mais que le P. Malebran- „ che bâtissoit en l'air". Ce jugement ne prévient pas favorablement pour le mérite Philosophique de Mr. Petit; car ceux-là même, qui n'admettent pas toutes les opinions du P. Ma-

(11) Idem Tom. IV. P. II. p. 494.

(12) Loc. cit.

(13) Idem T. II. P. II. p. 178.

(14) Burmanni *Syllog. Epist.* T. V. p. 725.

(15) Ibid. p. 726.

(16) *Ubi supra.*

(17) *Menagiana* T. III. p. 423.

(18) *Diog. Laërt.* Lib. VI. Segm. 79.

(19) T. X. P. I. p. 105.

(20) *Hist. des Ouvrag. des Sav.* Mai 1689. Art. I.

(21) *Menagiana* T. II. p. 71.

mie des *Ricovrati* de Padoue. Grand partisan de la Philosophie Péripatéticienne, il n'a négligé aucune occasion de soutenir les sentimens d'Aristote & de combattre ceux de Descartes. Il se maria dans un âge assez avancé, & il étoit déjà vieux, lorsque la mort d'un de ses freres lui laissa une assez bonne succession, qu'il partagea avec un autre frere qui lui restoit. Il ne la recueillit pas néanmoins sans peine; il se plaint dans une de ses Lettres à Nic. Heinsius (*e*) des procès, qu'il avoit eu à essuyer, qui avoient troublé son repos & interrompu ses études, & dont il ne s'étoit tiré que par un accommodement, qui lui avoit fait perdre de ce qui lui revenoit. Ménage rapporte (*f*), que lorsque Petit se maria, il lui demanda s'il avoit lu la Dissertation de Heinsius, *Si un homme de Lettres doit se marier; & quelle femme il doit prendre?* ou s'il s'étoit souvenu des décisions de Pantagruel [*D*]. Mais il n'avoit consulté ni l'un ni l'autre. Cela fait bien voir, ajoûte Ménage, que l'Homme & le Philosophe sont deux choses bien différentes. Quoique Mr. Petit, Intendant des Fortifications, parle avec beaucoup de mépris de celui dont il s'agit ici, comme on l'a vu dans l'Article précédent, il paroît que ce n'étoit nullement un homme si méprisable, & qu'il étoit estimé des Savans du premier ordre. On voit là ce que peuvent les querelles litéraires sur les esprits, souvent on ferme les yeux au mérite réel de ceux qui pensent autrement que nous. Mr. Petit mourut le 12 Décembre 1687, dans sa soixante-onziéme année, & fut enterré à S. Étienne du Mont (*g*).

(*e*) Burmanni Syllog. Epist. V. p. 725.

(*f*) Menagiana T. I. p. 82.

(*g*) Niceron loc. cit. p. 88.

P. Malebranche, conviennent que son Ouvrage est excellent dans son genre, & plus d'un Métaphysicien lui doit ce qu'il a de meilleur. Quoi qu'il en soit, voici la liste des Ouvrages de Philosophie de Petit. *De motu animalium spontaneo liber unus. In quo partim Aristotelis, de hujus motus principio, sententia illustratur, partim nova Musculorum motus ratio indagatur.* Paris 1661 in-8. 3. *De Ignis & Lucis natura Exercitationes ad Is. Vossium.* Paris 1663 in-4. 4. *Defensio Exercitationum de Ignis & Lucis natura.* Paris 1664 in-4. Cette Réponse à Vossius est adressée à Ménage. 5. *De Extensione animæ & rerum incorporearum natura Libri duo.* Paris 1665 in-8. Cet Ouvrage est contre Mr. de la Chambre, qui y répondit. 6. *Epistolæ Apologeticæ Ant. Menjoti de variis sectis amplectendis Examen. Ad Medicos Parisienses. Autore Hadriano Scauro.* D. M. Paris 1666 in-4. Menjot prétendoit qu'il ne falloit s'attacher à aucune Secte, mais prendre de chacune ce qu'on y trouvoit de bon: c'est un sentiment si raisonnable que Petit, sous le nom d'*Adrien Scaurus*, entreprend de combattre. Ajoûtez à ces Ouvrages les deux suivans, qui sont de Médecine. *Eutyphronis Philosophi & Medici de nova curandorum morborum ratione, per transfusionem sanguinis Diatribe.* Paris 1667 in-4. „ Mr. Petit, *dit le P. Niceron* (22), rejette absolument „ la transfusion du sang, que plusieurs Médecins de son „ tems approuvoient, & apporte, pour prouver son sentiment, un grand nombre de raisons, qu'il expose avec autant d'érudition que d'élégance". *In tres priores Aretæi Libros Commentarii, una cum Dissertatiuncula de Petiti Vita, & copioso in eosdem Commentarios Indice.* Londres 1726 in-4. C'est Mr. Mattaire, qui a publié cette partie des Commentaires de Petit sur Aretée. Le célébre Boerhaave ayant recouvert l'Ouvrage entier du Médecin de Paris, l'a fait entrer dans son Edition d'Aretée, qui a paru à Leide en 1731, & l'estime qu'on fait de ces Commentaires de Petit prouve, qu'il n'étoit pas aussi mauvais Médecin, qu'on l'a prétendu, & qu'il n'étoit nullement ignorant dans les matiéres qui regardoient sa profession. Il faut ajoûter à ses Ouvrages le suivant, indiqué par le P. Niceron. *Explicatio Gelliani Problematis de Continentia Alexandri Magni & Scipionis Africani Dialogus.* Paris 1688 in-12. Il avoit d'ailleurs composé un grand nombre d'Ouvrages, qui n'ont point été imprimés, & dont on peut voir la Liste dans son Eloge par l'Abbé Nicaise, & dans le *Journal des Savans* du 18 Avril 1689.

(22) Mém. Tom. XI. p. 70. 71.

[*D*] *S'il s'étoit souvenu des décisions de Pantagruel.*] Ménage fait allusion à un endroit de Rabelais (23), où Panurge consulte Pantagruel sur le dessein qu'il a de se marier, & le dernier lui fait des réponses toutes contraires les unes aux autres. On peut consulter là dessus une Remarque fort curieuse de Mr. de la Monnoye (24).

(23) Liv. III. Ch. 9.

(24) *Menagiana* T. I. p. 82-84.

☞ PETIT (Samuel) célébre Savant du XVII. Siécle, étoit d'une bonne famille de Paris. François Petit son ayeul, qui étoit Docteur en Droit, se retira de Paris avec un fils qu'il avoit. Après la S. Barthélemi, il passa en Allemagne, & de la en Suisse, où il mourut. Son Fils étant allé à Genéve y fut reçu Ministre, & fut appellé en Languedoc, où il épousa Noëmi Olivier, dont il eut *Samuel Petit*, qui nâquit le 25 Décembre 1594. Après avoir fait avec succès ses Humanités & sa Philosophie, il étudia en Théologie à Genéve sous le fameux Diodati; ce fut aussi-là qu'il s'appliqua à l'étude de Hébreu & des autres Langues Orientales, aussi bien que de la Langue Grecque, & les Ouvrages qu'on a de lui prouvent sa grande érudition [*A*]. Il se livra avec tant d'ardeur à l'étude, que pen-

[*A*] *Les Ouvrages qu'on a de lui prouvent sa grande érudition.*] Le premier Ouvrage qu'il donna au Public ce sont ses *Miscellanea.* Paris 1630 in-4. Ce fut l'illustre Peiresc; qui, étant à Nismes, l'engagea à publier cet Ouvrage, & qui lui recommanda fort l'explication de ce qu'il y a de la Langue Punique dans Plaute. *Erat Petito præ manibus fasciculus Miscellanearum Observationum in bonos auctores; itaque ipsi auctor fuit, cum aliorum inserendorum, tum non negligendæ interpretationis in ea, quæ Linguâ Punicâ apud Poenulum Plauti efferuntur* (1). Saumaise ne jugea pas avantageusement du travail de Petit. Voici ce qu'il écrivoit à Grotius dans une Lettre du 8 Mai 1630 (2): *Exigui Nemausensis auguror etiam tibi lecta Miscellanea. Si quid veri quoque mihi augurari licet, ἀνέγνως & κατέγνως. Profecto de meo permittes mihi ut sensum tuum qualis sit conjectura assequar. Non puto tibi probasse ut deinceps* Canissam *pro* Casina *legamus, cum certum sit tribus brevibus illam dictionem in Plauto constare. Nec* Canissam *esse* Κανίσκια *censebis, nec inde dictam eum id autumabis a loco Atticæ urbis* Κανωπεὺς *nomine. Idem ferendum judicium de cæteris omnibus correctionibus Plautinis. Nulla quippe est ex omnibus quam pro vera ac probata sumere ausim; multæ absurdissimæ. Quas in Græcis Auctoribus excogitavit, nihilo meliores. Legem Senarii jambici apud Græcos Comicos non videtur tenuisse, adeo sæpe contra metri mensuram offendit. In Punicis Plautinis an melius successerit, tuum esto judicium. Non tantus sum Hebræus, ut me interponere audeam. Video tamen multa esse quæ non cohæreant.* Grotius, à qui Saumaise écrivoit, lui répondit sur le même ton à peu près, & on trouve dans sa Lettre une particularité curieuse, c'est que Mr. Petit ayant dédié son Livre au Marquis d'Effiat, ne put seulement avoir accès pour le lui présenter, & pensa même être mal-traité des Portiers, au lieu de recevoir quelque présent, comme il s'en étoit peut-être flatté. La Lettre de Grotius est du 13 Mai 1630 (3): *Exigua omnia quæ scribis dixeram; ille vero obsurduit, ne hoc quidem mihi credens, non posse Senarios Anapæsto claudi. Vides cui librum inscripserit. Ivit traditurus ipse rus, ubi tum lætitiæ dator agebat. Cum magnas expectaret gratias, forte & aliquid de imbre, qui in Danaëa pluit, non modo videre eum non potuit, sed cum instaret, vix effugit quin Janitoribus vapularet. Adeo nihil illi profuit aut Plutum Aristophanis demeruisse, aut eum, qui in Gallia Pluti locum tenet. De Poenulo dixi illi quod res est, non alium in illa nobili scena quærendam interpretationem ab iis, quæ Latine sequuntur, sed Punica bis esse posita ex diversis sc. Codicibus duplicata scriptura, & quidem ita, ut posterior sit priore corruptior, & vocibus quibusdam omissis contractior . . . . . Mirum est, quæ ille nobis ex Græcis nominibus propriis appellativa Syriaca fecerit, & quam confusos sensus.* En 1631 Petit publia *Eclogæ Chronologicæ, in quibus de variis annorum Judæorum, Samaritanorum, Græcorum Macedonum, Syromacedonum, Romanorum, & aliis Veterum Christianorum Paschat. disputatur.* Paris in-4; & la même année en François. Gronovius a inséré dans le IX Tome du Trésor des Antiquités Grecques, les *Eclogæ Chronologicæ de Anno Attico;* & Grævius dans le Tome VIII. du Trésor des Antiquités Romaines les *Eclogæ Chronologicæ de anno & periodo veterum Romanorum.* Deux ans après il donna *Variarum Lectionum Libri IV. in quibus Ecclesiæ utriusque Foederis ritus, moresque antiqui, Sacri item ejusdem atque Ecclesiastici Scriptores illustrantur, explicantur, emendantur.* Paris 1633 in-4. Cet Ouvrage a été inséré dans le IX. Volume des *Critici Sacri*; je ne sai s'il y est entier, du moins n'est-il partagé qu'en vingt-neuf Chapitres. En 1635 parut son Ouvrage sur les Loix Attiques sous ce titre: *Leges Atticæ, Opus Juris & Rei Antiquariæ studiosis utillissimum, septem Libris distinctum. In quo varii Scriptorum veterum Græcorum & Latinorum, loci explicantur, & emendantur.* Paris, in-fol. Cet Ouvrage est généralement estimé. Mr. Petit en ayant fait présent à Grotius, celui-ci l'en remercia par une Lettre fort honnête (4), où il appelle cet Ouvrage *Legum Atticarum egregiam συναγωγὴν, cum notis exquisita eruditione refertis.* Quelques années après on vit paroître de sa façon: *Observationum Libri tres, in quibus varia veterum Scriptorum loca quæ ad Philologiam, Jurisprudentiam, & ad utriusque Ecclesiæ Judaicæ & Christianæ Historiam pertinent, illustrantur, & emendantur.* Paris 1642 in-4. On trouve à la fin de l'Oraison funébre de Schickard des vers Latins à la louange de ce Savant, de la façon de Mr. Petit. Après sa mort on a publié *Diatriba de Jure, Principum Edictis &c.* Amsterdam 1649 in-8, *cum aliis de Dissidiorum Causis, Effectis, & Remediis.* Il travailloit sur Josephe, & avoit fait déja bien des Notes sur cet Auteur, Mr. de Peiresc lui procura la Collation de trois Manuscrits du Vatican, par le moyen de Luc Holstenius: *Cum Samuel Petitus appararet tum novam interpretationem, tum eruditas in Josephum notas, obtinuit ipsi per Holstenium variorum locorum collationem cum tribus codicibus vaticanis MSS* (5). A cette occa-sion

(1) Gassendi *Vit. Peireskii* L. IV. p. 143.

(2) Salmas. *Epist.* Lib. I. Ep. 17. p. m. 36. 37.

(3) Grotii *Epist.* Ep. 258.

(4) Idem *Epist.* 386.

(5) Gassend. *Vit. Peireskii* L. V. p. 195.

pendant un an il y paſſoit toutes les nuits. Son pere en ayant été informé le rappella auprès de lui, & peu après il fut reçu Miniſtre à l'âge de dix-ſept ans. Enſuite on le fit Profeſſeur en Théologie, en Hébreu & en Grec à Niſmes: je ne ſai s'il devint d'abord Paſteur de l'Egliſe, mais il paroît par une Liſte des Paſteurs de France en 1637, qu'en ce tems-là Mr. Petit étoit un des Miniſtres de l'Egliſe de Niſmes. On dit qu'étant un jour dans une Synagogue à Avignon, avec quelques amis, un Rabbin leur dit des injures en Hébreu, s'imaginant qu'ils ne l'entendoient point; mais Petit lui ayant répondu en la même langue, le Rabbin fort étonné leur demanda excuſe. Il paroît par un endroit de la Vie de Peireſc (*a*), qu'il avoit fait des progrès dans le Copte, Langue peu connue encore en ce tems-là. Peireſc l'eſtimoit beaucoup, & en l'année 1629, étant à Niſmes, il le recommanda comme un homme d'un grand mérite & d'un rare ſavoir, au Garde des Sceaux Marillac, & au Marquis d'Effiat Surintendant des Finances (*b*). En l'année 1631 il ſe laiſſa aller à travailler à des projets de réunion [*B*], parce qu'il étoit naturellement d'un caractére doux. En 1635 Saumaiſe le recommanda à Mr. Staakman, Seigneur Friſon, pour remplir une Chaire de Théologie dans l'Académie de Franeker, & à cette occaſion il en fait un bel éloge, diſant qu'il eſt Petit de nom, mais Grand par ſon érudition; qu'il s'eſt déja rendu célébre par divers Ecrits, qui prouvent qu'il eſt très-ſavant dans les Langues Orientales, & fort verſé dans l'Antiquité Eccléſiaſtique, dans la Théologie, & dans la Philoſophie (*c*). Cette récommandation ne fut pas ſans effet, Petit fut appellé à Franeker en 1638, & accepta cette vocation, comme il paroît par une Lettre de J. Fred. Gronovius à Nicolas Heinſius du mois de Mars de cette année-là (*d*). J'ignore ce qui empêcha Petit de ſe rendre, comme il s'y étoit engagé. En reconnoiſſance de l'honneur qui lui avoit été fait, il dédia ſes *Obſervations* aux Etats de Friſe, & il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il n'a pas tenu à lui de venir remplir le poſte, qu'ils lui avoient offert. Peut-être n'avoit-on pas voulu lui accorder ſon congé à Niſmes. L'éloge que Saumaiſe en fait prouve que Baillet (*e*) a eu tort de dire „ que Saumaiſe a donné lieu de croire qu'il s'étoit laiſſé aller à quelque mouvement „ d'envie & de chagrin, parce que Samuel Petit étoit plus habile que lui dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, „ la Chronologie, & le Droit, & qu'il approchoit aſſez des ſentimens de l'Egliſe Romaine". Ce dernier trait n'eſt fondé que ſur des ſoupçons (*f*). Le célébre Huët, Evêque d'Avranches, dit (*g*) que „ Samuel Petit avoit un grand fond de Litérature ancienne, Hébraïque, Grecque, & Romaine: mais „ que ſon génie étoit fort borné". Il eſt mort à Niſmes le 12 Décembre; Mr. de la Monnoye marque l'année 1645 (*h*), & l'Abbé Goujet l'an 1648, dans le Supplément de Moreri de 1735. Je trouve dans la derniére Edition de Moreri, que Petit eſt mort le 12 Décembre 1643, & je conjecture que cette date eſt la véritable, voici ſur quel fondement: c'eſt que Sorbiére, ſon neveu publia en 1654 un Diſcours ſur ſon changement de Religion, dans lequel parlant du ſentiment de ſon Oncle ſur la Hiérarchie Eccléſiaſtique il, dit (*i*) que *ce n'eſt que dix ans après ſa mort, qu'il fait ſavoir à ſes Collégues,* quelle

(*a*) Lib. V. p. 168.

(*b*) Ibid. Lib. IV. p. 143.

(*c*) Salmaſii *Epiſt.* I. p. m. 136.

(*d*) Burm. *Syll. Epiſt.* Tom. III. p. 46.

(*e*) *Jugem. des Sçav.* Tom. II P. II. p. 196.

(*f*) Voy. la Rem [*B*]

(*g*) Huetiana. 38.

(*h*) Dans Baillet *loc. cit.* not. (1) de la p. 295.

(*i*) *Diſcours ſur ſa Converſion.* p. 121. *Apud* Colomiés. *Gallia Orient.* p. 174.

ſion Grotius écrivoit à Mr. de Peireſc, qu'il étoit diſpoſé à ſeconder Mr. Petit en tout ce qui dépendroit de lui: *Joſephi ea parte, quæ Legis præcepta continet, interpretanda notis additis cogitavi ſane, ſed eam cogitationem partim operum alia, partim itinera quibus jactatus ſum interſcidere. Nunc cum id ſuſceperit Petitus magnæ vir diligentiæ, linguarumque ſciens, multum eo nomine gaudeo, paratus conferre quicquid potero, quod hoc in negotiorum æſtu exiguum eſt* (6). Voici ce que Sorbiére, neveu de Mr. Petit, mandoit à Patin ſur ce ſujet (7). „ Les Animadverſions de feu mon oncle ſur Joſéphe, ſont entre les „ mains de ſa veuve, qui les garde comme un Tréſor, duquel elle eſpére de retirer une bonne ſomme d'argent. Je „ ne ſay s'il ſe trouvera quelques doctes curieux aſſez riches „ pour acheter des Ecritures indigeſtes, qui demanderoient „ beaucoup de loiſir & d'érudition Talmudique, afin qu'elles peuſſent être miſes en eſtat de voir le jour". Mylord Clarendon les acheta de la veuve, & en fit préſent à l'Univerſité d'Oxford. Mr. Bayle mandoit à Mr. Minutoli (8). „ On travaille à Londres à une Edition de Joſéphe, qui ſera accompagnée des Notes de feu Mr. Petit, Profeſſeur „ à Niſmes, dont la veuve vendit au Chancelier Hyde les „ Ecrits de ſon mari, ſur cet Hiſtorien; deſquels enſuite le „ Chancelier fit préſent à l'Univerſité d'Oxford". Cette Edition que le Docteur Bernard préparoit n'a point paru, on n'en a donné qu'une petite partie en 1702. Mais les belles Editions données par Mr. Hudſon en 1720 & par Mr. Havercamp en 1726, ne laiſſent aucun regret de ce que l'on n'a pas les autres.

[*B*] *Il ſe laiſſa aller à travailler à un projet de Réunion.*] Le Cardinal de Richelieu, qui travailloit à la ruine des Réformés de France, tâchoit de les diviſer par des propoſitions de conciliation. Deux ſortes de gens entroient dans ces projets, des gens de bonne-foi, qui croyoient avec ſimplicité qu'on pouvoit tirer des Catholiques une compoſition tolérable. D'autres étoient ſéduits par les promeſſes, ou pouſſés par l'ambition, ou prévenus de leur propre capacité. Il ſe trouva deux hommes de ces deux caractéres différens, qui ſemblérent entrer dans les projets du Cardinal; l'un étoit la Milletiére, dont je ne dirai rien, & l'autre fut Mr. Petit. „ Il étoit en réputation d'Homme de bien, *dit un Hiſtorien* „ (9), mais il étoit de ceux qui ſe laiſſoient enchanter par le „ beau nom de la Concorde; & qui parce qu'ils ont de la „ bonne-foy, croyent qu'il y en a dans tout le monde. D'ailleurs il avoit plutôt en vuë la réunion des Proteſtans entre eux, & particuliérement ceux qui ſuivoient la doctrine „ d'Arminius, condamnée au Synode de Dordrecht, que „ celle des Réformez & des Catholiques. Mais comme il „ propoſoit des moyens généraux, on pouvoit les appliquer „ aiſément aux deſſeins du Cardinal, avec qui les gens de „ bien craignoient d'entrer en commerce ſur cette matiére; „ parce qu'il étoit fâcheux de s'engager avec un habile & „ puiſſant Miniſtre, qui pouvoit abuſer aiſément des moindres ouvertures, qui luy feroient faites. Cela faiſoit craindre aux plus ſages Réformez tout ce qui portoit le nom de „ Réunion, & les Synodes principalement en rejettoient „ avec indignation toutes les propoſitions. C'eſt pourquoy „ le projet de Petit, n'ayant pas été goûté, il ne le mit point „ en lumiére; il ſe déſit de ces fantaiſies, & perſévéra dans „ la Religion Réformée". Mr. Benoît s'eſt trompé en diſant que Petit *ne mit point en lumiére ſon Projet; il eſt vrai que* je n'ai point vu l'Original Latin, mais j'ai ſous les yeux une Traduction Françoiſe de cette petite Piéce, publiée en 1670 à l'occaſion de l'affaire de Mr. D'Huiſſeau, qui a pour titre: *Traduction du Traité de* Samuel Petit, *Profeſſeur en Théologie à Niſmes, touchant la Réunion des Chrétiens. Avec quelques Obſervations, qui ont eſté faites ſur un Livre Latin du Sieur Gauſſen.* 1670. On voit à la tête une Lettre à Mr. D'Huiſſeau, par laquelle il paroît que le but du Traducteur étoit de faire ſervir l'Ouvrage de Petit à la Juſtification du Miniſtre de Saumur; voici comment il s'exprime: „ Je m'arreſteray pour „ le préſent au ſentiment de Mr. Petit, qui a fait un Traité „ particulier en Latin ſur ce meſme ſujet (de la Réunion.) „ C'étoit un ſçavant Profeſſeur de Niſmes, & vous n'ignorez „ pas, ſans-doute, en quelle eſtime de piété & de ſçavoir il „ a toujours eſté dans le monde, en quelle vénération ſa „ mémoire eſt encore aujourd'huy parmy nous, & combien „ il a mérité en effet cette approbation publique. Cependant, quoyque ſon Livre ait beaucoup eſclaſté dans le tems „ qu'il commença à paroiſtre, & que ſes expreſſions ſoyent „ à mon gré beaucoup plus fortes & plus hardies, comme il „ paroiſtra par la traduction fidelle que j'en ay faite; on ne „ luy a pourtant jamais fait de procez à ce ſujet, & perſonne ne s'eſt jamais oppoſé, ſous ce prétexte, à l'exercice „ de ſa Charge, & à l'eſtime générale que l'on a euë pour „ luy. J'eſpére auſſi qu'on fera la meſme choſe à voſtre eſgard". C'eſt ſans-doute la connoiſſance que Sorbiére avoit des ſentimens modérés de ſon Oncle, & de ce qu'il penſoit ſur la Hiérarchie Eccléſiaſtique, qui lui perſuadoit que Mr. Petit auroit été homme à changer de Religion. Ecoutons-le parler (10). „ J'eſtois chez feu Mr. Petit mon Oncle (perſonnage que la publication de quelques Ouvrages „ de Critique rendent aſſez connu parmy les Sçavans) qui „ prenoit ſoin de mon éducation & m'aimoit beaucoup. Auſſi „ luy rendois-je tous les reſpects, & toute la ſoumiſſion que „ je devois à ſa qualité, à ſon âge, & à ſon mérite. J'obſervois toutes ſes paroles, je prenois garde à toutes ſes actions; & je me propoſois ſa probité & ſa modération en „ exemple, ſi je ne pouvois atteindre à ſon eſprit & à ſon „ érudition. Je l'entendois parler tousjours révéremment „ de l'Antiquité Eccléſiaſtique, dont il avoit une grande „ cognoiſſance, eſtimer beaucoup les SS. Peres, priſer l'ordre du bon Gouvernement, & blaſmer l'étourdiſſement & „ la mauvaiſe conduite de ceux qui brouilloient l'Eſtat ſous „ prétexte de Religion; & j'oſe croire qu'il y euſt enfin donné les mains, Si Monſeigneur le Cardinal de Bagni, & „ Mr. de Peireſc euſſent, dans une plus longue vie, eu plus „ de loiſir de le retirer du Party auquel il eſtoit attaché". Sorbiére rapporte enſuite que Mr. Petit lui avoit écrit, qu'il croyoit la Hiérarchie Eccléſiaſtique auſſi ancienne que les Apôtres. Mais en ſuppoſant la vérité de tout ce que raconte cet Auteur, qui au reſte ne paſſe pas pour fort véridique, je ne vois pas qu'il y ait en tout cela rien qui puiſſe rendre l'attachement de Mr. Petit à la Religion Réformée ſuſpect. Sorbiére voulant ſe juſtifier d'y avoir renoncé, cherchoit à ſe couvrir d'un exemple illuſtre, ſans s'embarraſſer de noircir la mémoire de ſon Oncle.

(6) Grotii *Epiſt.* Ep. 701.

(7) *Lettres Sorbére* p. 411. *Apud* Colomiés *Gallia Orient.* p. 171 Ex Edit. *J. A. Fabricii.*

(8) *Lettres de* Bayle T. I. p. 143. 144.

(9) *Hiſt. de l'Edit de Nantes.* T. II. p. 514.

(10) *Diſcours ſur ſa Converſion.* p. 8-11. *Apud* Colomiés *Gall. Orient.* p. 174.

quelle étoit son Opinion sur cette matiére: il est donc assez naturel de supposer que Mr. Petit est mort en 1643, & non en 1645, & bien moins en 1648.

. ☞ **PETRAEUS** (THEODORE) célébre par la grande connoissance qu'il avoit dans les Langues Orientales, nâquit dans le XVII. Siécle à Flensbourg, dans le Holstein. Pierre Dircksen son pere étoit un petit bourgeois, qui n'étoit pas aisé; il ne laissa pas de faire étudier son fils. Petræus ayant achevé ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, alla les continuer à Leide, & en d'autres Universités, & revint dans sa Patrie avec le titre de Maître-ès-Arts, & un grand fond de Litérature Orientale, pour laquelle il avoit un goût dominant (*a*). Etienne Klotzius, Surintendant-Général des Eglises du Holstein, ayant connu son mérite, le recommanda à Frédéric III. Roi de Danemarc, qui aimoit les Sciences. Petræus plût si fort à ce Prince, qu'il lui donna commission d'aller voyager à ses dépens, en Orient, & d'y étudier à fond les Langues de ces Pays, pour pouvoir à son retour donner des lumiéres à ses Compatriotes, & aux autres Peuples de l'Europe. Petræus qui ne demandoit pas mieux, obeït avec plaisir aux ordres du Roi. Il visita la Gréce, la Syrie, la Palestine, & l'Egypte, non sans courir quelquefois risque de la vie, & enfin se fixa pendant quelques années au Caire, où il se procura les plus habiles Maîtres, & acquit par un travail assidu une plus profonde connoissance de l'Arabe, du Copte, de l'Ethiopien, du Persan, & de l'Arménien, qu'aucun Européen eût jamais possédée. Durant le cours de son voyage, il acquit à grands fraix, surtout à Jérusalem & en Egypte, les plus rares Manuscrits dans ces différentes Langues, la plupart encore inconnus en Europe (*b*). De retour de ses voyages vers l'an 1653 il se rendit à Leide, où il trouva Jean George Nisselius, son ami intime, qui étoit dans le même goût de la Litérature Orientale que lui, lequel avoit dressé une Imprimérie pour les Langues Orientales. Ils publiérent quelques Ouvrages ensemble [*A*]. Nisselius étant mort en 1661. Petræus travailla seul dans la suite [*B*]. En 1660 il passa en Angleterre, & demeura à Londres cette année-

(*a*) Molletus *Cimbr. Literat.* Tom. I. p. 489.

(*b*) Ibid. p. 489. 490.

[*A*] *Ils publiérent quelques Ouvrages ensemble.*] Ce sont tous des Ouvrages en Langues Orientales, avec des Versions Latines. I. Le Livre de Ruth en Ethiopien: *Liber Ruth Æthiopice, ex MSto vetusto, recens ex Oriente allato, erutus, Latinitate fideliter donatus, ac nunc primum editus a Joh. Georg. Nisselio.* Leide 1654 & 1660 in-4. maj. II. Les trois Epîtres Catholiques de St. Jean en Arabe & en Ethiopien: *Sancti Johannis Epistolæ Catholicæ tres, Arabice & Æthiopice, omnes ad verbum Latine versæ, ac vocalium figuris, exacte appositis, ornatæ, cura J. G. Nisselii & T. Petræi.* Leide 1654 in-4. maj. III. L'Epître Catholique de St. Jaques en Arabe & en Ethiopien: *Sancti Jacobi Epistolæ Catholicæ Versio gemina, Arabica & Æthiopica, Latinitate donata, nec non a multis mendis repurgata, punctis vocalibus accurate insignita, & Notis Philologicis, e probatissimorum Arabum scriptis, illustrata. Accedit Harmonia variarum Linguarum, qua Orientalium, qua Europæarum, typis genuinis adornata, & juxta seriem Alphabeticam Vocabulorum, in hac Epistola contentorum, digesta; insuper instituta diligens vocum Synonymicarum Codicis Erpeniani cum Parisiensi collatio, inspersis hinc inde Hebræorum, Arabum, Turcarum, Persarumque, adagiis, optimis loquendi formulis, observatiunculis Syntacticis, & locis Scripturæ Parallelis. Opera J. G. Nisselii & T. Petræi.* Leide 1654 in-4 Maj. Mollerus remarque (1), que les Exemplaires qu'il a vus ne tiennent point tout ce que le titre promet, & qu'on n'y trouve outre le Texte Arabe & Ethiopien, & la Version Latine, qu'un petit Dictionnaire Ethiopien, & le Symbole des Apôtres dans la même Langue. IV. L'Epître Catholique de St. Jude en Arabe & en Ethiopien: *S. Judæ Apostoli Epistolæ Catholicæ Versio gemina Arabica & Æthiopica, Latine translata, & punctis vocalibus animata, additis quibusdam variæ lectionis notis, a J. G. Nisselio & T. Petræo.* Leide 1654 in-4 maj. Ludolf prétend que ces Editions sont très-fautives, mais il faut se souvenir qu'il étoit émule de Petræus. Mr. Le Clerc s'est trompé (2) en attribuant à Nisselius & à Petræus une Version Latine de tout le Nouveau Testament Ethiopien (3). V. Le Cantique des Cantiques en Ethiopien: *Canticum Canticorum Salomonis Æthiopicum, e vetusto Codice erutum, cum Versione Arabica, Canticis V. & N. T. aliis, ac Symbolo Athanasii, Æthiopice, Arabice & Latine,* per J. G. Nisselium. Leide 1656 in-4. VI. *Vaticinium Obadiæ Æthiopice, cum Versione Latina, editum à J. G. Nisselio.* Leide 1660 in-4 maj. VII. *Prophetia Jonæ Æthiopice, Latine ad verbum translata, & Notis atque Adagiis illustrata a T. Petræo. Adjecta sunt* IV *Capita Geneseos, ex vetusto MSto Æthiopico eruta, & Precatio Æthiopica.* Leide 1660 in-4 maj. VIII. *Prophetia Sophoniæ Æthiopice, ad fidem vetustissimi MSti. fideliter Latine versa a J. G. Nisselio.* Leide 1660 in-4 maj. IX. *Homilia Æthiopica de nativitate D. N. J. C. Latino sermone ad verbum donata, nunc primum cum aliis* XXIV *Homiliis, & per paucis MStis Æthiopicis, ex Oriente asportata, & speciminis loco edita à M. Theod. Petræo. Accedit brevis Oratio Æthiopica matutina.* Leide 1660 & Amsterdam 1668 in-4 maj. Réimprimée depuis en Latin & en Allemand dans un autre Ouvrage de Petræus; & en Ethiopien avec la Version Latine, Hambourg 1691 in-4. Cette Homélie est de St. Jean Chrysostôme. X. *Joel Propheta Æthiopice, cum Latina versione ad verbum, & perbrevi vocum Hebraicarum ac Arabicarum Harmonia, editus a T. Petræo.* Leide 1661 in-4 maj. XI. *Vaticinium Malachiæ Æthiopice, cum versione Latina interlineari ad verbum, editum a T. Petræo.* Leide 1661 in-4 maj.

(1) *Cimbr. Literat.* T. I. p. 492.

(2) *Bibl. Univ.* T. I. p. 431.

(3) V. Le Long *Bibl. Sacr.* T. I. c. 2. p. 132.

[*B*] *Petræus travailla seul dans la suite.*] Nous indiquerons uniquement les Ouvrages de Petræus, sans parler de quelques-uns, qu'il a seulement corrigés, comme la Bible Arménienne, dont nous avons dit un mot dans le Corps de l'Article. I. *Clavis Linguæ Arabicæ, Persicæ, & Turcicæ, seu breve Lexicon dictionum Arabicarum, a Persis usurpatarum, Constantinopoli a Petræo allatum, & facta vocabulorum Turcicorum accessione, nunc primum Latine versum & publicatum.* Leide 1662 in-4 maj. Petræus ne donna que les deux premiéres feuilles de cet Ouvrage, qui renfermoient le commencement de la Lettre A, par voye d'essai; il y ajoûta avec la traduction Latine les mots de la Langue Turque, qui manquoient dans le MS. & qu'il tira des meilleurs Lexicographes d'Orient, il y mit les voyelles, & indiqua les rapports des diverses Langues, & la véritable prononciation (4). II. *Psalterium Davidis, in Lingua Coptica seu Ægyptiaca, una cum versione Arabica nunc primum Latine translatum & editum a M. Theod. Petræo.* Leide 1663 in-4 maj. On voit à la tête de cet Ouvrage 1. un témoignage des Savans Anglois, avec lesquels Petræus avoit été en commerce à Londres, qui donnent des éloges à son travail. 2. Un autre témoignage de Jean Christoph. Moesler, Docteur en Médecine, dans lequel il est fait mention en termes honorables des voyages, des études, & des travaux de Petræus. Il paroît par l'Extrait d'une Lettre de David Wilkins à Mr. La Croze (5), que Petræus avoit une façon particuliére de lire & de prononcer le Copte, que Wilkins n'approuvoit pas. *Lectioni Copticorum* Petræi, *subscribere nullatenus possum, demit namque Coptis consonantes* p & d, *omnibus Orientalibus nationibus communes, quod tamen Onomasticis Vaticana & Bodleiana extantibus repugnat ..... accedit quod Orientales omnes, quem sonum semel litteris suis attribuerunt, semper & in omnibus vocibus retineant, non prout nonnullæ Europæarum nationum, inprimis Galli, qui licet* e *ut* e *in alphabeto pronuntiari dicant, in lectione tamen* e *ante* n *quandoque ut* a *quandoque ut* e *pronuncient. Quid dicam Græcis vocabulis in Coptica decurrentibus, ea more Petræano pronunciare, esset idem, ac Anglorum pronunciationem Linguæ Latinæ optimam differere.* C'est aux Experts à juger de la solidité de cette Critique. III. *Doctrina Christiana Armenice, cum Versione Latina, a M. Theod. Petræo publicata. Adjectum est Symbolum Athanasii Armenice & Latine,* Amstelodami *impensis Editoris, typisque Armeniorum.* Ann. 1667 in-8. On voit par l'Epître dédicatoire, adressée à Frédéric-Guillaume Electeur de Brandebourg, que Petræus avoit entrepris cette Version par ordre de ce Prince, & qu'il y avoit été aidé par Garabied Watabied, Prêtre Arménien. IV. *Dissertatio Guelphica de Linguarum Orientalium studio, olim a M. Theod. Petræo representata, & a Joh. Wernero edita.* Halberstad 1669 in-4. V. *Mensa Solis* (Maida Zehajæ) *seu animæ dapes salutiferæ ab Æthiopibus supra Ægyptum petitæ; h. e. Eximia quædam monumenta Abissinica, eandem cum nostra fidem Æthiopum Christianam complexa, nuper, cum variarum linguarum sacris & profanis MSStis. Alcabiræ, Hierosolymis, & in Christi conditorio studiosissime conquisitis, allata, & lingua typoque Æthiopico & Latino interlineari, seu duplici vase, reip. Christianæ Amsterdami apposita, a M. Theod. Petræo, nunc vero sola versione Latina, cum notis, denuo prælo subjecta, a Joh. Wernero, Th. D.* 1670 in-4. Ce n'est qu'un Recueil de la Version Latine de Petræus, de quelques-unes des piéces qu'il avoit déjà publiées. A ces Ouvrages il faut ajoûter, l'Epître aux Ephésiens traduite du Copte en Latin, par Petræus, qui se trouve dans la Bibliothéque de Berlin (6). Notre Savant laissa les Manuscrits suivans, qu'il souhaittoit de publier. I. *Psalterium Æthiopicum:* Castell dans la Préface de son *Dictionarium Heptaglotton,* reconnoît que Petræus le lui avoit communiqué. II. XII *Prophetæ minores Æthiopice cum Versione Latina.* Il en a publié cinq. III. *Codex ingens Membranaceus Homiliarum sacrarum* XXIV, *de Christo, Maria Virgine, Sanctorumque diversorum martyriis, a Patriarchis Alexandrinis, aliisque scriptarum, Æthiopicus, e sepulchro Christi allatus, ac Latine versus.* On a vu ci-dessus, que Petræus a publié la premiére de ces Homélies: Castell s'étoit aussi servi de ce MS. IV. *Liber Precum Æthiopicarum.* Mollerus dit (7) qu'il tient de Ludolf, que de ces MSS. il y en a trois dans la Bibliothéque de Berlin, dont le troisiéme n'est d'aucune valeur, ne contenant que des priéres magiques & superstitieuses, remplies de noms barbares. V. *Prisci Persarum Chatojorumque Annales, Regumque illorum origines, Persice.* VI. *Clavis Linguæ Arabicæ, Persicæ & Turcicæ.* VII. *Psalterium Coptico-Arabico-Latinum.* VIII. *Lexicon Copticum in Psalterium istud.* Petræus avoit formé ce Dictionnaire Copte, sur deux

(4) Mollerus *loc. cit.* p. 492.

(5) *Thesaur. Epist. La Crozian.* T. I. p. 370.

(6) Ibid. Tom. III. p. 241.

(7) *Ubi supra* p. 493.

année-là & les deux suivantes, étant en commerce avec les plus illustres Savans, tels que Brian Walton, Isaac Basirius, Thomas Barlow, Edouard Pocock, Edmond Castel & autres, tous fort versés dans les Langues Orientales, qui lui donnérent les marques de la plus haute estime. Il revint en Hollande en 1663, où il fit connoissance avec Uscan, Evêque Arménien, Vicaire-Général du Patriarche d'Arménie, qui l'avoit envoyé en Europe pour faire imprimer la Bible en Arménien. Uscan l'employa à corriger cet Ouvrage, de même qu'une Version Latine du Catéchisme Arménien que ce Prélat avoit faite: Petræus s'occupa à ce travail, conjointement avec Garabied Watabied Prêtre Arménien, qui avoit été son Maître en cette Langue: ils achevérent leur Ouvrage en 1667. Vers ce tems-là Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, l'invita à accepter une Chaire de Professeur en Langues Orientales dans quelqu'une des Universités de son Pays. Deux ans après, en 1669, on pensa à lui faire remplir un poste de la même nature à Leide & à Kiel [C]. Il demeura ensuite quelque tems à Amsterdam, n'étant pas fort à son aise, ce qui contribua sans doute à lui faire prendre le parti de retourner à Copenhague, où il refusa encore d'accepter le Professorat des Langues Orientales (c), parce qu'il avoit de la répugnance à se charger d'un emploi public: accoutumé à une vie errante, il méditoit depuis longtems un second voyage en Orient, tant pour se perfectionner dans les Langues, que pour y rassembler encore des MSS. & d'autres Curiosités. Il se flattoit que le Roi de Danemarc, qui avoit fourni aux frais de son premier voyage, le défrayeroit encore; mais ce Prince étant mort au commencement de l'année 1670, il vit ses espérances aller en fumée. Il continua néanmoins à faire son séjour à Copenhague avec sa famille, qui consistoit en sa femme, Hollandoise de naissance, qu'il avoit épousée en Hollande, & deux enfans. Il mourut dans la même Ville en 1673. On l'a taxé d'être d'un caractére envieux & chagrin, & d'avoir dans sa maniére de vivre beaucoup de grossiéreté & de mal-propreté [D]. Sa veuve vendit en 1682 les MSS. Orientaux de sa Bibliothéque à l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, & en tira plus de mille florins de l'Empire: ce Prince s'engagea en même tems à avoir soin d'elle & de ses enfans. En 1692 Ludolf obtint la communication des MSS. Ethiopiens, qui étoient dans la Bibliothéque de Berlin, par ordre de Frédéric III. premier Roi de Prusse (d).

(c) Ibid. p. 490.

(d) Ibid. p. 491.

deux Dictionnaires, & sur d'autres monumens de cette Langue, qu'il avoit apportés d'Egypte. L'illustre Nicolas Witsen, Bourguemaître d'Amsterdam fit présent d'un de ces Dictionnaires, en 1683, à Ed. Bernard, Professeur d'Oxford.

[C] *On pensa à lui faire remplir un poste de la même nature à Leide & à Kiel.*] Mollerus (8) cite une Lettre de Leusden à Christ. Ravius, dans laquelle il écrit: *Intellexi Dn. Theod. Petræum, virum per totum Belgium, ob cognitionem Linguarum Orientalium, celeberrimum, Kilonium esse vocatum, vel vocatum iri. Si hoc fiat magnam celebritatem illi Scholæ addet præsentia ipsius. Aliquoties rumor per Belgium sparsus est, eum vocatum esse Leidam in locum Jac. Golii. Et si nondum sit vocatus, multi credunt eum vocatum iri propediem.*

(8) Ibid. p. 490.

[D] *On l'a taxé d'être d'un caractére envieux & chagrin, & d'avoir dans sa maniére de vivre beaucoup de grossiéreté & de malpropreté.*] Ben Hopferus, Professeur de Tubingue, qui avoit vu Petræus à Copenhague, en parle dans une Lettre à un de ses amis, écrite en 1674, en ces termes (9): *Non præterire hic possum hominem quendam, cujus eruditio scintillæ sub cineribus sepultæ, vel gemmæ pretiosæ inter fimeta, comparatur. Nomen illi Theod. Petræus, peritia linguarum Orientalium, & abstrusiorum quidem, ut Arabicæ, Armenicæ, Copticæ, Æthiopicæ, plane singularis, dum adiret Orientem, paravit. Hujus & Nicelii cujusdam studio, quarundam Epistolarum Apostolicarum Versiones Æthiopicæ, ni fallor, & Arabicæ prodierunt in Belgio. Prodiit & Catechesis Armenica, quam Petræus ab Armenio Sacerdote nactus, Amstelodami, typis Armeniis, cum Latina translatione, dedit in lucem. Rariora tamen sunt, quæ adhuc premit, nunquam fortassis editurus. Hominis istius si habitum spectes & incessum, imo totam vitæ consuetudinem, (quam ab aliis didici) sordida sunt omnia, nec quicquam suavitatis, dignitatis vel decoris, habent; ædes & convictus, quibus utitur, parum quoque audiunt honeste. Non semel clarissimorum virorum literis compellatus est, quibus præter silentium nihil reposuit, velut ipse mihi fatebatur. Quid enim hic communicaret tot sudoribus, impensis, & periculis sibi acquisita? Quid pecuniam in tabelliones expenderet? irent illi, harumque rerum notitiam adipiscerentur. Ita scilicet egregie ratiocinatus est. Triduum effluxit, antequam ubi moraretur hic Lucifuga, potuerim comperire.* Mollerus cite ensuite une Lettre, que Ludolf lui avoit écrite de Francfort le 26 de Février 1692; voici ce qu'il dit de Petræus: *Theod. Petræum fateor in omni Literatura Orientali versatum fuisse. Sed insigni laboravit invidia, quam multi in eo culparunt, & ego ipse expertus sum. Cum enim in conscribendo Lexico meo Æthiopico occupatus essem, aliquoties literas ad eum dedi, quas recte redditas fuisse novi, sed numquam ne verbulum quidem respondit, veritus, ne forte alius laudem instauratæ Linguæ Æthiopicæ sibi praeriperet. Cum aliquando accidisset, ut nonnulla ejus MSSta. Æthiopica, Londini furto ablata, in manus Joh. Mich. Wanslebii, clientis quondam mei, qui tum correctionem typographicam Lexici mei curabat, incidissent, atque ille nonnulla ex eis describeret, id resciens Petræus tam ægre tulit, ut libros illos e manibus Wanslebii vi eriperet, ut a verbis ad verbera pene prolapsi fuissent & Wanslebii scripta manca atque mutila manerent.* Mollerus ne disconvient pas d'une partie des défauts qu'on impute à Petræus, mais il allégue pour l'excuser, qu'ayant voyagé parmi des Peuples barbares, il n'est pas surprenant qu'il eût contracté quelque chose de leurs mœurs, qu'à l'égard de la malpropreté de ses habits, & de la frugalité de ses mets, il faut l'attribuer en grande partie à sa situation peu aisée, qui l'obligeoit à l'épargne. Mollerus ne trouve pas qu'il soit si blâmable, d'avoir été peu disposé à communiquer à Ludolf ce qu'il possédoit de rare sur la Langue Ethiopienne, parce que ce Savant étoit son rival, qui cherchoit à lui ravir la gloire, d'avoir le premier fait connoître la Langue & la Litérature Ethiopienne en Europe. Une preuve qu'il n'étoit pas si difficile avec tout le monde, c'est qu'il communiqua à Edmond Castel, pour son Dictionnaire en sept Langues, ce qu'il avoit refusé à Ludolf.

(9) *Apud* Eund. p. 491.

PETRARQUE (François)

PETRARQUE (François) un des plus illustres Ecrivains du XIV. Siécle, nâquit le 20 Juillet 1304 à Arezzo, de Petrarco di Parenzo, & d'Eletta de' Canigiani, tous deux de familles honorables de Florence (a). Son pere étoit Notaire dans cette Ville, dont il fut chassé en 1300 par la faction des Noirs [A]. Pendant que le jeune Pétrarque demeura à Pise avec son pere, le célébre Barlaam, Cala-

(a) *Voy.* La Vie de Pétrarque par *Louis Antoine Muratori*, à la tête des Poësies Italiennes de Pétrarque, Modéne 1711 in-4. Et les Additions à cette Vie dans le *Journal de Venise* T. VIII. p. 186.

[A] *Dont il fut chassé en 1300 par la faction des Noirs.*] Il se retira avec sa famille à Arezzo, où ils demeurérent quelque tems, & ce fut pendant le séjour qu'ils y firent, que vint au monde Pétrarque, qui cependant a toujours été regardé comme Florentin. Il n'avoit encore que sept mois, lorsque sa mere obtint de la République de Florence, la permission de demeurer à Ancisa, Village de la dépendance de cette Ville, où son mari avoit du bien, & elle s'y transporta avec son fils; c'est ce qui a fait croire à quelques-uns, qu'il étoit né en ce lieu. Son pere ayant tenté inutilement de rentrer dans sa patrie, rappella auprès de lui sa femme & son fils, qui avoit alors sept ans, & les mena à Pise, pour être plus à portée d'agir pour ses intérêts; mais voyant enfin qu'il n'y avoit rien à faire, il prit le parti de se retirer deux ans après à Avignon, où le Pape résidoit dans ce tems-là. [☞ La famille de Pétrarque étoit originaire d'Arezzo, voici ce que l'on sait là-dessus, & que Mr. le Baron de la Bastie a recueilli avec soin (1). Garzo, Bisayeul de Pétrarque, avoit exercé l'Office de Notaire à Arezzo. Lui-même nous apprend que Garzo étoit un homme d'un grand sens, & quoique son esprit n'eût pas été cultivé par l'étude, on faisoit tant de cas de ses lumiéres, que non seulement il étoit devenu l'arbitre de ses voisins & de ses Citoyens, mais qu'il étoit même consulté par les Magistrats sur les affaires du Gouvernement, & par les Savans sur les connoissances les plus relevées; enfin sa piété surpassoit encore ses autres qualités. Il mourut âgé de cent quatre ans. Parenzo, ayeul de Pétrarque, suivit la même profession que son pere; il étoit Chancelier des Comtes de Guidi à Raginopoli, l'an 1281. Son fils Petrarco, fut aussi Notaire à Florence, mais comme il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il s'étoit mis de bonne heure au fait des affaires publiques, il devint Sécretaire des Réformations, emploi considérable à Florence. Pétrarco fut envoyé en ambassade à Pise, pendant les années 1301 & 1302, & à son retour, s'il eût vécu dans une Ville moins sujette à des révolutions que Florence ne l'étoit alors, il auroit pu jouir tranquillement de la considération que son mérite lui avoit acquise; mais les factions des Blancs & des Noirs, qui avoient pris leur origine à Pistoye, déchiroient depuis longtems Florence. Le Pape Boniface VIII. qui désiroit de voir finir ces querelles, engagea Charles Comte de Valois, frere du Roi Philippe le Bel, à se charger de pacifier les troubles de la Toscane. Ce Prince prit parti pour les Noirs, & les Blancs furent chassés de Florence le 4 Avril 1302. Pétrarco attaché à la faction des Blancs, fut du nombre de Exilés. On s'est donc trompé en mettant ici son exil en l'année 1300. Add. du Trad.]

(1) Vie de Pétrarque dans les *Mém. de l'Acad. de Inscr.* Tom. XV. p. 751. Ed de Paris, in-4.

[B] L'a-

labrois, Moine de S. Basile, qui fut depuis Evêque de Geraci, lui donna quelque teinture des Lettres. Son pere, s'étant établi à Avignon, l'envoya à Carpentras, où il s'appliqua à la Grammaire, à la Rhétorique & à la Philosophie, pendant quatre ans. Il passa ensuite quatre autres années à Montpellier, où il étudia en Droit sous Jean André, & sous Cino de Pistoye. Il est assez probable que ce dernier, qui excelloit dans la Poësie Italienne, lui donna du goût pour cet Art, & lui en apprit les premiers principes. Son pere l'envoya après cela à Boulogne, afin qu'il s'y perfectionnât dans la Jurisprudence, sous Jean Calderino & Barthelemi d'Ossa. L'étude du Droit étoit pour lui une étude forcée, à laquelle il ne s'appliquoit que par complaisance pour son pere; son goût le portoit à la Poësie, l'Eloquence, l'Histoire, & la Philosophie Morale. Son pere qui alla le voir à Boulogne eut beau jetter, au feu tous les Poëtes & les Orateurs Latins qu'il lui trouva, à la réserve de Virgile & de Cicéron, qui furent les seuls qu'il accorda à ses instantes priéres, il ne lui fut pas possible de lui faire changer d'inclination, & de lui donner du goût pour la Jurisprudence. Ayant perdu sa mere en 1324, & son pere l'année suivante, il se rendit à Avignon, pour y mettre ordre à ses affaires domestiques. Lorsqu'elles furent arrangées, il acheta à quinze milles de cette Ville à l'Orient une Maison de Campagne dans un lieu fort solitaire, nommé *Vaucluse*, où il passa depuis une bonne partie de l'année. L'amour qu'il y prit en 1327 pour la belle Laure, qu'il a immortalisée dans ses vers [*B*], lui rendit ce lieu encore plus cher. Son séjour à Vaucluse fut quelquefois interrompu par des voyages. Dès l'an 1327 l'entrée de Louis de Baviére en Italie lui ayant fait espérer que les Exilés de Florence pourroient y être rappellés, il passa à Milan pour voir où pourroient aboutir ses espérances; mais comme elles n'eurent point de suite, il fut obligé de s'en retourner à Avignon. Le desir de voyager le fit ensuite venir à Paris, d'où il passa en Flandres, & delà en Allemagne. Jaques Colonne, Evêque de Lombez, avec qui il avoit contracté amitié à la Cour du Pape, étant allé en ce tems-là à Rome, invita Pétrarque à l'y venir trouver, & il profita de cette occasion pour voir cette Ville. De retour à Avignon, il se mit, à la persuasion de cet Evêque & du Cardinal Jean Colonne son frere, au service du Pape Jean XXII. qui l'employa dans plusieurs affaires importantes, tant à Rome qu'en France. Il croyoit parvenir par ce moyen aux Dignités, mais voyant que tout cela ne le conduisoit à rien, il se retira à Vaucluse, où il donna des marques de son dépit dans trois Sonnets, qui sont parmi ses Oeuvres, & dans quelques-unes de ses Lettres Latines. Ce fut alors qu'il composa la plupart de ses Ouvrages Latins, & entre autres son Poëme de l'Afrique, qui parut un prodige dans ces siécles d'ignorance, & qui lui fit un si grand nom en Italie & en France, qu'il se vit invité un même jour par le Sénat de Rome & par les Chanceliers de l'Université de Paris à venir recevoir la Couronne Poëtique. Il préféra par le conseil de ses amis, & pour plusieurs raisons, Rome à Paris. Dans le dessein de se rendre dans cette premiére Ville,

[*B*] *L'amour qu'il prit en 1327 pour la belle Laure, qu'il a immortalisée dans ses vers, &c.*] Jaques-Philippe Tomasini, dans son *Petrarcha redivivus*, & d'autres prétendent, qu'elle étoit fille de Henri de Chiabau, Seigneur de Cabriéres. Mais Joseph-Marie Suarez, & quelques autres veulent qu'elle fût de la maison de Sade. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle étoit née à Avignon, le 4 Juin 1314, & qu'elle passa la plus grande partie de sa Vie à Vaucluse. [☞ Cela n'est pas aussi sûr qu'on le prétend: du-moins les curieuses Recherches de Mr. le Baron de la Bastie, donnent lieu d'avoir de grands doutes. C'est à ce Seigneur qu'on a l'obligation de ce qu'on trouvera ici d'intéressant sur ces faits. Pétrarque n'a jamais désigné sa maitresse que par le nom de Laure, il ne nous a point appris celui de sa famille, s'étant contenté de nous dire que son origine étoit illustre, & qu'elle sortoit d'une maison très-ancienne. Dans la 3. Epitre Latine, adressée à Jaques Colonne, Evêque de Lombez, il dit:

Est mihi post animi mulier gratissima tergum
Et virtute suis & sanguine nota vetusto.

Mr. de la *Bastie* cite divers autres endroits de Pétrarque, qui ne permettent pas de douter de la noblesse de Laure. Il ne nous instruit pas davantage du lieu de sa naissance, que du nom de sa famille. Il fait cependant assez entendre qu'elle nâquit dans un Village, & non à Avignon. Elle étoit plus jeune que lui de quelques années seulement, & sa beauté commençoit à être dans son plus grand éclat, lorsque Pétrarque en devint amoureux. Ce qu'on vient de dire de l'âge de Laure est fondé sur ce que Pétrarque lui-même en dit en plus d'un endroit. Dans ses Entretiens sur le mépris du monde, St. Augustin lui dit (*Dialog.* III. *Oper.* p. 354.) *Si vero paucorum numerus annorum, quo illam præcedis, spem tribuit vanissimam, prius te quam furoris tui fomitem esse moriturum.* Et un peu après Pétrarque dit à St. Augustin, que ce qui le console, c'est qu'elle vieillit avec lui, *scis autem quid hic mihi solatii est, quod illa mecum senescit.* Alexandre Vellutello voulant connoitre par lui-même les lieux, où Pétrarque avoit soupiré si longtems, entreprit un voyage dans le Comtat Venaissin. Là dans un Village nommé *Cabrieres*, voisin de la fontaine de Vaucluse, on lui fit voir deux Régistres des Batêmes célébrés depuis l'an 1308, jusqu'en 1384. Il parcourut ces Régistres avec soin, & s'étant attaché surtout aux Actes des baptêmes des filles, à qui on avoit donné le nom de Laure, il trouva que Henri Chiabau, Seigneur de Cabrieres, avoit eu le 4 de Juin 1314, une fille qu'on avoit nommée Laure, & il jugea d'abord que cette fille devoit être la beauté dont Pétrarque devint amoureux treize ans après. La plupart des Auteurs ont suivi Vellutello: ceux-même qui soutiennent que Laure n'étoit point fille du Seigneur de Cabriéres, adoptent la date de la naissance, comme s'il y avoit moins d'apparence qu'il se fût trompé sur le jour où nâquit Laure, que sur le nom du Pere de cette fille. Mr. le Baron de la Bastie est persuadé qu'on a imposé à Vellutello, ou qu'il n'a pas craint d'en imposer à ses Lecteurs. Sans faire valoir la tradition la plus généralement reçue dans la Province, qui donne Laure à la maison de Sade, l'une des plus anciennes du Comtat Venaissin, tradition appuyée du témoignage de divers Auteurs des deux derniers Siécles, voici d'autres raisons, qui méritent d'être pesées. I. Que les prétendus Régistres, qu'on montra à Vellutello, & dont aucun autre Auteur n'a parlé, n'ont été communiqués à personne, ni avant ni après le voyage qu'il fit dans le Comtat: & qu'il est de notoriété publique dans la Province, que dans le XIV. siécle on n'y tenoit pas exactement les régistres des Baptêmes, puisqu'il ne s'en trouve aucun de ces tems-là. II. On ne trouve aucune trace qu'il ait existé une maison de *Chiabau*, dans le Comtat, qui ait possédé le Fief de Cabriéres, dans le XIV. siécle. III. Le Village de Cabriéres étoit alors désert & inhabité. IV. Enfin quand même on connoitroit un Henri Chiabau, Seigneur de Cabriéres, & qu'il seroit constant que ce Henri auroit eu une fille nommée Laure, ce ne pourroit être la même Laure, qui fut aimée de Pétrarque. En effet Laure de Chiabau étant née le 4 Juin 1314, ne devoit avoir tout au plus que 29 ans en 1343, lorsque Pétrarque écrivoit ses Dialogues sur le mépris du monde: d'où il suit que l'âge de Laure ne permettoit pas de dire à notre Poëte, ce qu'il dit à St. Augustin en termes exprès, que sa maitresse étoit déjà sur le retour, & que s'il ne l'avoit recherchée que pour la beauté du corps, il auroit depuis longtems renoncé à sa passion: *Etsi enim visibiliter in vere flos tractu temporis languesceret, animi decus amplius augebatur. Quin sicut amandi principium sic incepti perseverantiam ministravit. Alioquin si post corpus abiissem*, jam pridem *mutandi propositi tempus erat.* Qu'on fasse attention à ce *jam pridem*, & l'on sera convaincu que Pétrarque n'auroit eu garde d'employer ce mot, en parlant d'une fille de 29 ans. Si d'autre part on se rappelle qu'il se dit lui-même plus âgé que Laure de quelques années, on en doit conclure qu'elle étoit née, non en 1314, mais en 1307 ou 1308; & qu'elle avoit trente-cinq ou trente-six ans, lorsque Pétrarque convenoit si ingénuement de la décadence de ses charmes. Mr. le Baron de la Bastie finit en proposant une conjecture assez vraisemblable sur ce qui a pu donner lieu à dire que Laure étoit fille d'un Chiabau Seigneur de Cabriéres. ADD. DU TRAD.] Pétrarque assure que l'amour qu'il avoit pour elle n'avoit rien que d'honnête & de légitime, cependant quelques-uns ont prétendu prouver le contraire par ses vers mêmes: quoi qu'il en soit sa tendresse pour elle subsista tant qu'elle vécut, & même longtems après sa mort. [☞ Baillet (2) s'est trompé en disant „ qu'il traina „ ses chaines jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par „ la mort de sa chére Laure, quatre ans après qu'il eut pris „ la résolution de changer de vie & d'études". Sur quoi Mr. de la Monnoye a très-bien remarqué (3), que bien loin de cesser d'être amoureux de Laure quatre ans avant qu'elle mourût, il continua encore de l'aimer dix ans après qu'elle fut morte, c'est-à-dire depuis 1348 jusqu'à 1358, tems auquel il étoit dans la 54 année de son âge. ADD. DU TRAD.] Elle mourut le 6 Avril 1338 dans sa 34 année, * & fut enterrée dans l'Eglise des Cordeliers d'Avignon. Pétrarque immortalisa sa douleur par un grand nombre de vers, qu'il remplit de ses louanges, & qui suffiroient pour faire croire que c'étoit une personne parfaite, si l'on ne savoit que c'étoit un Poëte & un Amant qui parloit.

(2) *Jugem. des Sçav.* T. IV. P. I. p. 16.

(3) Ibid. Note (3).

* Elle devoit avoir 40 ou 41 an. R. D. T.

[*C*] *Re-*

Ville, il s'embarqua fur Mer l'an 1341, & fe rendit à Naples, où le Roi Robert qui aimoit les Sciences, & protégeoit les Gens de lettres, voulut le détourner d'aller à Rome pour cette Cérémonie, & lui donner lui-même la Couronne qu'il y alloit chercher. Mais Pétrarque l'ayant remercié de fa bonne volonté, pourfuivit fon voyage avec un grand cortége, & reçut en préfence du Sénat & du Peuple la Couronne Poëtique le 8 Avril de cette année 1341, qui étoit le jour même de Pâques [C]. De Rome Pétrar-

[C] *Reçut en préfence du Sénat & du Peuple la Couronne Poëtique le 8 Avril de cette année 1341, qui étoit le jour même de Pâques.*] Les particularités de cette Cérémonie font fi fingulières, & fi peu connues, qu'elles méritent d'être rapportées. [☞ Avant que de recevoir cet honneur le Poëte voulut faire preuve de fes talens, dans un examen juridique, „ qu'il foutint, dit Mr. l'Abbé Du Refnel (4), en préfence de Robert Roi de Naples. Cet examen dura trois „ jours, & fur le témoignage autentique d'un Prince, qui „ paffoit alors pour le Pere & le Juge des Savans, Pétrarque „ fut couronné". Ce récit eft vrai quant au fond, mais pourroit être obfcur, en le comparant avec le Texte de l'Article, ainfi un mot d'éclairciffement ne fera pas inutile. Pétrarque ne voulut pas que l'honneur qu'il alloit recevoir, pût être regardé comme un fimple effet de la déférence qu'on avoit pour fes Protecteurs, mais plutôt comme une récompenfe due à fon mérite, il voulut donc fubir auparavant un examen, pour montrer à tout le monde que fi on lui accordoit des honneurs extraordinaires, c'étoit parce qu'il en étoit digne. Dans cette penfée il choifit pour fon Examinateur le Roi de Naples, celui de tous les Souverains de l'Europe qui paffoit pour le plus fage & le plus éclairé, efpérant avec raifon que le fuffrage de ce Prince entraîneroit celui du refte de l'Europe, & en impoferoit même à l'envie. Il fe rendit donc en droiture à Naples, où il fut reçu du Roi Robert avec toutes les marques d'affection & d'eftime qu'il pouvoit attendre d'un Prince, plus flatté encore des hommages qu'on rendoit à fon efprit & à fon fçavoir, que de ceux qu'il ne devoit qu'à fa Couronne. Il s'entretint avec Pétrarque fur une infinité de fujets différens, mais qui avoient tous rapport aux Lettres; il voulut voir fon Poëme de l'Afrique, quoiqu'il ne fût pas encore achevé. Enfin il en fallut venir à l'examen pour lequel Pétrarque s'étoit tranfporté à Naples, & le Roi lui affigna un jour pour y procéder; mais ce jour n'ayant pas fuffi, on y en employa deux autres, & le Roi, charmé de plus en plus de l'efprit & de l'érudition que Pétrarque lui avoit montrés dans cette Conférence, vouloit lui donner lui-même la Couronne, comme on le dit dans l'Article. Pétrarque s'en étant excufé, Robert lui fit expédier les certificats les plus honorables (5), & témoigna à Pétrarque le regret qu'il avoit de ce que fon grand âge ne lui permettoit pas d'aller en perfonne le couronner, & envoya Jean Barile fon Ambaffadeur, pour aller affifter en fon nom à cette grande cérémonie (6). ADD. DU TRAD.] Le jour où la Cérémonie devoit fe faire étant arrivé, le Vice-Légat, qui étoit de la famille Colonne & Evêque de Terracine, fit célébrer une Meffe en Mufique à l'Autel de St. Pierre, après laquelle on conduifit Pétrarque au Palais Colonne, près de Ste. Marie *in Via lata*, où l'on dina. Le diner fini, le Soumaître des Cérémonies apporta plufieurs Ouvrages de Pétrarque, & fit à l'Affemblée un difcours, par lequel il demanda qu'il fût couronné Poëte, ce qui lui fut accordé unanimement. Auffitôt après on vêtit notre Poëte des habits néceffaires pour la Cérémonie. D'abord on lui mit au pied droit nud une chauffure de cuir, de couleur de pourpre, en forme de pantouffle avec les liens pardeffus, qui la tenoient bien liée; c'eft le *Cothurne*, qui convient aux Poëtes Tragiques. On lui accommoda enfuite au pied gauche une autre forte de chauffure, de couleur violette, faite en forme de *Brodequin*, qui s'attachoit avec un lien bleu par-deffus le pied & autour de la jambe; c'eft la chauffure des Poëtes Comiques. Sur fon pourpoint, qui étoit de taffetas gris, on lui vêtit une longue robe de velours violet, froncée à l'endroit du colet, accompagnée de manches, doublée d'un taffetas verd foncé, & garnie autour d'une bande tiffue d'or, & on le ceignit d'une chaîne de Diamans. Sur cette robe, on lui en mit une autre de fatin blanc ouverte par les côtés. Après quoi on lui couvrit la tête d'une mitre de toile d'or, difpofée en pointe, afin qu'on pût mettre les couronnes deffus, & garnie de pendans par derriére, comme celle des Evêques; on lui attacha au cou une viole, avec une chaîne, compofée de figures de Dragons, & on lui mit dans les mains une paire de gands neufs, dont le gauche étoit de peau de Loutre, & le droit d'Hermine. Lorfqu'il fut ainfi équippé on fit venir une fille échevelée, pieds nuds, avec une peau d'Ours mife en écharpe, & une chandelle allumée en la main gauche, pour porter la queuë de fa robe, qui étoit fort longue. Il defcendit en cet état dans la cour, où il trouva un chariot garni de devifes, couvert de Laurier, de Lierre & de Mirthe, & entouré d'un drap d'or, où étoient repréfentés le Mont Parnaffe, Apollon, & les Mufes. Au plus haut étoit un fiége, où notre Poëte fut affis, ayant autour de lui plufieurs Livres, & tous les Symboles des Arts Libéraux, & portant fur fes genoux une grande viole d'yvoire. Des quatre pieds, qui foutenoient le Siége, l'un étoit un Lion, le fecond un Eléphant, le troifiéme un Griphon, & le quatriéme une Panthére. Diverfes perfonnes, repréfentant les anciennes Divinités, marchoient autour du Chariot, qui ne portoit avec Pétrarque que les trois Graces, & Bacchus, qui avoit à côté de lui la Patience. Quatre Chevaux le tiroient, & il étoit précédé d'une femme, vêtue d'un gros drap, laquelle chaffoit devant elle avec une houffine, un homme bien mis, qui étoit à fon aife dans une Litiére, portée par deux chevaux. Une perfonne, repréfentant l'Envie, & portant à la main une Arbaléte bandée, marchoit derriére, & elle avoit après elle des Satires, des Faunes, & des Nymphes, qui danfoient. Lorfque la Mufique ceffoit, de jeunes-gens voltigeoient de tous côtés, chantant des chanfons à l'honneur de Pétrarque, & de la Ville de Rome. On arriva en cet ordre au Capitole, où tout le monde étant monté, Pétrarque fit un Difcours Latin, pour demander la Couronne Poëtique; elle lui fut accordée, & on mit fur fa mitre trois Couronnes: la premiére de Lierre; la feconde de Laurier, & la troifiéme de Mirthe. [☞ Ce fut le Comte d'Anguillara, un des Sénateurs qui gouvernoient la Ville de Rome, pendant le féjour des Papes à Avignon, qui fit cette Céremonie, il parla en ces térmes en le couronnant. „ Nous Comte & Sénateur, pour nous „ & notre Collégue, déclarons François Pétrarque grand „ Poëte & Hiftorien, & pour une marque fpéciale de fa qualité de Poëte, nous avons mis de nos mains fur fa tête „ une couronne de laurier, lui donnant par la teneur des „ préfentes, & par l'autorité du Roi Robert, du Sénat & „ du Peuple Romain, dans l'Art Poëtique, comme dans „ l'Art Hiftorique, & généralement dans tout ce qui appartiendra auxdits Arts, tant dans cette très-fainte Ville, „ que partout ailleurs, la libre & entiére puiffance de lire, „ de difputer, & d'interpréter les Livres anciens, d'en faire „ de nouveaux, & de compofer des Poëmes, qui, Dieu „ aidant, dureront dans les fiécles des fiécles (7)". ADD. DU TRAD.] Le Comte-Sénateur, qui l'avoit couronné lui fit préfent d'un Rubis, eftimé cinq cens Ducats d'Or, & le Peuple Romain lui donna cinq-cens autres Ducats, & tout ce qui avoit fervi à fon Couronnement. Etant remonté dans fon Chariot, il alla dans le même ordre, qu'il étoit venu, à l'Eglife de St. Pierre, jettant au Peuple de l'argent, qu'il tenoit de la libéralité des Colonnes, qui lui avoient donné pour cela quatre-cens florins. Lorfqu'il fut arrivé à St. Pierre, il alla faire fa priére devant le grand Autel, & y offrit fes trois Couronnes. Il s'en retourna après cela au Palais des Colonnes, où il y eut un grand fouper, qui fut fuivi d'un Bal.

Tout ce détail eft tiré d'une *Lettre écrite* par Senuccio del Bene, Florentin, Poëte contemporain de Pétrarque, ou bien par un Auteur plus récent, qui pourroit être Jérôme Marcatelli, Chanoine de Padoue, lequel la publia le premier en 1549, comme le prétendent les Journaliftes de Venife. L'Auteur de cette Lettre, dont on a une Traduction Françoife, imprimée à Paris en 1565 in-4, affure qu'il étoit préfent à cette Cérémonie, & le détail dans lequel il entre le pourroit affez faire croire. Cependant il fe trompe fur le jour de la Cérémonie, qu'il met mal le 22 Mai, jour de l'Afcenfion: outre que cette date fe contredit, puifque l'Afcenfion étoit cette année le 17 Mai, & non pas le 22, ajoûtons que l'Auteur de la Lettre tâche de donner des raifons de ce qui fe paffa dans cette Cérémonie, où tout faifoit allufion au caractére & au génie du Poëte. [☞ Mr. l'Abbé du Refnel nous apprend (8) qu'on affure, que ce fut bien moins la vanité qui engagea Pétrarque à accepter cet honneur, que l'efpérance de trouver fous le Laurier Poëtique un fûr abri contre les foudres, dont lui & les Poëtes fes Confréres étoient continuellement menacés. Si on en croit quelques Auteurs, il fuffifoit de faire des Vers pour être fufpect d'héréfie & de magie. On ne pouvoit pas s'imaginer qu'on pût être Poëte, fans avoir commerce avec les Démons; c'étoit tout à la fois avoir une grande idée de la Poëfie, & une bien mauvaife opinion des Poëtes. Les mêmes Auteurs font mention d'un frere de Solipodio, Dominicain, qui revêtu du titre de Grand-Inquifiteur, fut longtems la terreur de ceux qui ofoient faire des Vers. Pétrarque lui-même ne fut pas exemt de cette perfécution. Il nous apprend dans fes Lettres, que les uns l'avoient voulu faire paffer pour un Négromant, & les autres pour un Hérétique, parce qu'il lifoit Virgile. Cette lecture l'expofa même à paffer pour Magicien. Un Cardinal, grand Canonifte d'ailleurs, l'ayant accufé de Magie devant le Pape Innocent VI. ne crut point devoir apporter d'autres preuves de ce crime, finon qu'il lifoit Virgile (9). Mais fi le Laurier le mit à couvert de la perfécution des Inquifiteurs, ce fut pour lui un [illegible] bouclier contre les traits d'une infinité de Cenfeurs, que la fingularité de cet honneur lui attira. „ Il fe plaint que cette „ Couronne n'ajoûta rien à fa fcience, & qu'elle augmenta „ le nombre de fes envieux". Un des plus grands Poëtes Latins, qui ayent paru depuis la décadence des Lettres, n'a pu s'empêcher de taxer Pétrarque d'une ridicule vanité; il ne fauroit furtout lui pardonner, de s'être fait donner pour conftater fa qualité de Poëte Laureat, des Lettres, dont les penfées & les expreffions, ont quelque chofe de fi ampoulé & de fi pompeux, qu'elles en deviennent burlefques. „ Les ayant lues, *dit Maffée* (10), ces Lettres, j'avouë que „ je ne pûs m'empêcher de rire; & qui ne riroit, ajoûte-t-„ il, en voyant qu'un Poëte, qui ne peut tirer fa gloire que „ du concert unanime de tous les hommes, qui s'accordent „ à le louer, foit affez fou pour faire dépendre fa réputa-„ tion du Certificat d'un ignorant de Notaire". Mr. l'Abbé du Refnel n'approuve pas cette critique févére, il foutient que

(4) Recherches fur les Poëtes couronnés dans les *Mém. de l'Acad. des Infcript.* Tom. XV. p. 216. Ed. de Hollande.

(5) Vie de Pétrarque, *par Mr. le Baron de la Baftie* dans les *Mém. de l'Acad. des Infcript.* T. XV. p. 702. Edit. de Paris in-4.

(6 Giannone *Hift. Civil de Naples* T. III. p. 264. Et la Baftie *loc. cit.*

(7) Du Refnel *ubi fupra* p. 241. 242.

(8) *Loc. cit.* p. 242. 243.

(9) *Papyr. Maffo. Vita Petrarch.* p. 124. T. II. Elog. *Apud* Baillet. T. IV. Part. I. p. 18.

(10) *De Educat. liberor.* L. III. *Apud* Du Refnel *ubi fupra.*

Pétrarque passa à Parme, où il reçut de grands honneurs des Seigneurs de Correggio. Mais l'amour de la solitude & de l'étude, dont un grand nombre d'excellens Ouvrages ont été les fruits [*D*], le fit retirer

que c'est condamner une chose bonne en elle-même, à cause de l'abus qu'on en fait.

DIGRESSION sur les Poëtes Couronnés.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelque chose sur cette Coutume de couronner les Poëtes. Les Curieuses Recherches de Mr. l'Abbé du Resnel nous mettent en état de satisfaire les Lecteurs, dont plusieurs n'ont pas occasion de consulter les Recueils de l'Académie. L'usage de couronner les Poëtes est presque aussi ancien que la Poësie même, mais il a tellement varié dans tous les tems, qu'il n'est pas aisé d'établir rien de certain dans cette matiére. Cet usage subsista jusqu'au régne de Théodose; ce fut alors que les Combats Capitolins, dans lesquels les Poëtes étoient couronnés avec éclat, furent abolis comme un reste des superstitions du Paganisme. Les inondations des Barbares contribuérent à ruiner dans la suite les Beaux-Arts. Ce ne fut que vers le tems de Pétrarque que la Poësie reprit avec son ancien lustre les prérogatives, qui lui avoient été attachées. Pétrarque ne fut pourtant pas le premier Poëte Couronné dans ces derniers siécles, & l'usage de les couronner ne tire point son origine des Combats Capitolins (11); on remarque pour le prouver, que dans ces Combats la Couronne étoit un prix, qui n'étoit donné qu'à celui dont les Poësies l'avoient emporté sur celles de ses Concurrens; que d'ailleurs cette Couronne étoit de Chêne & non pas de Laurier; que quoique les Lettres fussent ensévelies dans la barbarie à la fin du XII. siécle, il y avoit pourtant des Poëtes Couronnés. C'est ce que prouve un endroit de la *Vie de St. François* par St. Bonaventure (12) l'Historien rapporte que St. François eut la gloire de convertir & d'associer à son Ordre „ un ingénieux Compositeur de chansons profanes, qui avoit „ mérité d'être couronné par l'Empereur, & qui depuis ce „ tems-là avoit été nommé le Roi des Vers". Mr. Du Resnel observe, que c'est précisément dans cet âge, c'est-à-dire au commencement du XIII. Siécle, qu'on fixe (13) l'établissement des divers degrés de Bachelier, de Licentié & de Docteur dans les Universités; ceux qui en étoient trouvés dignes, étoient dits avoir obtenu le Laurier de Bachelier, le Laurier de Docteur: non seulement les Docteurs en Médecine de la fameuse Université de Salerne, établie par Frédéric II. prenoient le titre de Docteurs *Lauréats*, mais à leur réception on leur mettoit encore une couronne de laurier sur la tête. Les Poëtes pensérent bien-tôt à rentrer en possession des mêmes honneurs, & il est naturel de croire que leurs Protecteurs se mirent en devoir de les encourager, en leur faisant partager les distinctions & les priviléges dont jouissoient les autres Gens de lettres; & c'est-là l'origine des Poëtes couronnés. Les Cérémonies pratiquées à leur Couronnement en font foi. On pourroit dire même, que la Poësie fut comme aggrégée aux quatre Facultés, mais cependant confondue dans la Faculté de Philosophie, avec laquelle on lui trouvoit quelque rapport. Mais comme la Poësie ne faisoit alors, pour ainsi dire, que sortir de son tombeau, que paroissant encore sans agrément, elle paroissoit aussi sans utilité, & que d'ailleurs elle ne menoit pas par elle-même, comme les autres Sciences, qu'on enseignoit dans les Universités, aux honneurs, aux emplois, ou aux richesses, on ne doit pas être surpris que les Poëtes n'ayent pu parvenir que vers l'an 1300 à obtenir une partie des prérogatives, dont les autres Savans étoient en possession depuis plus d'un siécle. Du dessein qu'on prit insensiblement d'égaler les Poëtes aux Graduez, nâquirent, selon les apparences les Jeux Floraux, qui furent institués à Toulouse en 1324, & quelques années après l'usage d'y donner des degrés en Poësie, à l'imitation de ceux qu'on recevoit dans les Universités. Il suffisoit d'avoir remporté un prix aux Jeux Floraux pour être reçu Bachelier; mais il falloit les avoir obtenu tous trois, car pour lors il n'y en avoit pas davantage, pour mériter le titre de Docteur. Le curieux Auteur que nous avons pris pour guide remarque (14), qu'on voit par un passage de Villani (15), qu'à peu près dans le même tems, la qualité de Poëte entraînoit avec elle certaines distinctions, qui lui étoient particuliéres. Cet Historien observe que le Dante, qui mourut en 1325, fut enterré avec beaucoup d'honneur, & en habit de Poëte: *Fù sepelito à grande honore, in habito di Poëta.* Quel étoit cet habit de Poëte? par quelle autorité le Dante le portoit-il? doit-on le compter parmi les Poëtes couronnés? c'est-ce qu'on laisse à examiner à d'autres. Il est du-moins certain, qu'on ne peut refuser ce titre à Albertus Mussatus, qui ne survêcut le Dante que de quatre ans. Persuadé qu'on ne pouvoit trop honorer un homme qui dans ses Vers, & dans sa Prose commençoit à faire revivre le bon goût du siécle d'Auguste, l'Evêque de Padoue lui donna la Couronne Poëtique; il fût arrêté que tous les ans, le jour de Noël, les Docteurs, Régens & Professeurs des deux Colléges de Padoue, un cierge à la main, iroient comme en procession, à la maison de Mussatus, lui offrir une triple couronne, honneur, dit Scardonius (16), qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui vraisemblablement n'en aura jamais. Ajoûtons ici ce que dit du couronnement de Mussatus un Historien de l'Université de Padouë (17): *Jam antea in conspectu totius Lycæi Patavini, coram Professoribus omnibus, & universa Civitate a Pagano* Turriano *Antistite Patavino*, & Alberto Saxoniæ Duce *Gymnasiarcha, Poëta fuerat coronatus, interposito suffragiis omnium decreto, ut ex* Mussio, Musaptus *appellaretur, quasi Musis aptus . . . . . eodem decreto additum, ut quotannis deinceps, die Christi Servatoris natali, Collegiorum Doctores cum turba gymnastica, solemni pompa, præcinentibus tubis, ædes Poëtæ Coronati . . . . adirent, eamque cereis, quasi honorario quodam tributo, anniversariis honorarent. Stetit mos hic ad annum* 1318, *forte etiam ad sequens decennium.* Après le couronnement de Mussatus vient immédiatement celui de Pétrarque, dont on a vu le détail ci-dessus. Mr. l'Abbé du Resnel indique dans la suite de ses Recherches les Poëtes Couronnés, qui l'ont été depuis dans les divers Pays de l'Europe, & quelques-uns des usages observés dans ces occasions: ceux qui seront curieux de ces sortes de détails, liront avec plaisir ce que ce Savant a écrit là-dessus. ADD. DU TRAD.]

(11) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom XV. p. 212 Ed. de Hollande.

(12) Ch 4. *Apud* Eund.

(13) Filesac *de Origine Statutorum Facult. Parisiens.* p 21. Coringius *de Antiq. Acad* Diss. IV Camill. Borell *de Magistrat. Edict.* L. I. c. 8. n. 11. *Apud* Eund.

(14) *Mém. des Inscript.* loc. cit. p. 240.

(15) L. IX. c. 31. dans Muratori, *Italiæ Rerum Script.* Tom. XIII.

(16) *De Antiq. Patav. Urb.* Classe X. folio 120. *Apud* Mém. des Inscript. *loc. cit*

(17) Comnenus *Hist. Gymnas. Patav.* T. II. p. 7. No. 6.

[*D*] *Dont un grand nombre d'excellens Ouvrages ont été les fruits.*] Tous ses Ouvrages ont été imprimés à Basle en quatre Volumes in-folio, sous le titre de *Francisci Petrarchæ Opera quæ extant omnia.* 1581. On trouve ici les Ouvrages Latins & Italiens de Pétrarque. Les Latins avoient déjà été imprimés à Basle l'an 1496 in-fol. & à Venise l'an 1501 in-fol. mais ils sont ici en plus grand nombre. Voici les piéces qu'on trouve dans cette Edition. Dans le I Volume. I. *De remediis utriusque fortunæ Libri duo.* Lyon 1577 in-8. Genéve 1613 in-24. Rotterdam 1649 in-8. [☞ J'en ai sous les yeux une Edition in-16, de Lyon en 1585, *Lugduni apud Carolum Pesnot.* ADD.] Traduit en Italien: *Opera di Franc. Petrarca de' Rimedi dell' una e l'altra Fortuna, tradotta per Remigio Fiorentino.* In Venetia 1549 in-8. & en François, *Messire François Pétrarque des Remédes de l'une & l'autre fortune, translaté du Latin par Nicole Oresme.* Paris 1534 in-fol. [☞ Le Pere Niceron (18) nous apprend, qu'on trouve dans le Catalogue des Manuscrits de Madame la Princesse, morte en 1723, une autre Traduction Françoise, qui n'a pas été imprimée, elle y est intitulée: *Petrarcha de remediis utriusque fortunæ, traduit en François par Jean d'Augin, Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris.* in-folio. ADD.] Grenaille Sieur de Châteauniers a fait une nouvelle traduction, à laquelle il a ôté la forme de Dialogue, & retranché par-là les ennuyeuses répétitions du Latin, elle a paru sous ce titre: *Le Sage résolu contre la fortune & la mort; ou Pétrarque mis en François.* Rouen 1662 in-12. 2 voll. Il y a encore une autre traduction plus récente sous le titre d'*Entretiens de Pétrarque sur la bonne & mauvaise fortune, ou l'Art de vivre heureux.* Paris 1673 in-12, deux voll. 2. *De vita solitaria Libri duo.* 3. *De otio Religiosorum Libri duo.* 4. *De vera sapientia Dialogi duo.* 5. *De Contemptu Mundi, sive Secretorum Dialogi tres.* Cet Ouvrage a été imprimé séparément sous ce titre. *De secreto curarum conflictu. Regii Lepidi* 1501 in-4. 6. *Psalmi Poenitentiales septem.* Ce sont des Pseaumes de la façon de Pétrarque. 7. *De Republica optime administranda Liber.* Cet Ouvrage & le suivant ont été imprimés à part à Berne l'an 1602 in-12. 8. *De Officio & virtutibus Imperatoriis Liber.* 9. *Rerum Memorabilium Libri* IV. Ce sont différens traits de l'Histoire Romaine & Grecque, réunis sous plusieurs titres. Ils ont été imprimés séparément à Berne l'an 1604 in-12. Il y a une ancienne traduction Françoise de cet Ouvrage, qui a pour titre, *les paroles joyeuses & dits mémorables des nobles & sages hommes anciens, redigés par François Pétrarque, & traduits en François.* Lyon 1531 in-8. 10. *Vitarum illustrium Virorum Epitome.* Ce sont les Eloges de quatorze anciens Romains, en autant de Chapitres. Ils ont été imprimés à la suite des quatre Livres *Rerum Memorabilium*, avec un supplément de Lombardus de Siricho, où il fait mention de vingt-un autres hommes illustres Romains & Grecs, à Basle l'an 1563 in-fol. 11. *De pacificanda Italia Exhortatio.* 12. *Ad veteres Romanæ Reip. Defensores Oratio.* 13. *De libertate capescenda hortatoria.* 14. *De Obedientia & Fide uxoria.* C'est une traduction Latine de la derniére nouvelle de Bocace, qui contient l'histoire de la patience de Grisélidis. 15. *De Avaritia vitanda Oratio.* 16. *Itinerarium Syriacum.* Michel Poccianti a distingué mal à propos, dans son Catalogue des Ecrivains de Florence, cet Ouvrage d'un autre semblable, qu'il suppose n'être que manuscrit. Antoine Possevin a fait la même faute dans sa Bibliothéque, c'est un voyage de la Terre Sainte, ou plutôt une description que Pétrarque fait à un de ses amis, des lieux qu'il verroit dans un voyage qu'il vouloit faire en Palestine. Reusner l'a inséré dans sa Collection de voyages, quoiqu'il soit en prose, & que tous ceux qu'il y a fait entrer soient en vers. Dans le II. Volume. On trouve. I. *Epistolarum de rebus familiaribus Libri Octo.* II. *Epistolarum ad quosdam ex veteribus illustriores liber unus.* III. *Epistolarum sine titulo Liber unus.* IV. *Epistolarum de rebus senilibus.* Libri XVI. [☞ C'est dans la 1. Lettre du Livre XV. qu'il nous apprend que Raimond Soranzo, en Latin *Raimundus Superantius*, Jurisconsulte célébre à la Cour Papale d'Avignon, vers le milieu du quatorziéme siécle, avoit les deux Livres de Cicéron *de Gloria.* Il en fit présent à Pétrarque, qui les tenoit fort chers & les lisoit avec soin. Par malheur un Vieillard son Compatriote, homme fort pauvre, qu'il avoit eu autrefois pour Précepteur, les lui ayant empruntés, les mit en gage, & sans les avoir retirés s'en retourna en son pays, où peu de tems après il mourut. Pétrarque ne put, malgré toutes les recherches qu'il fit, apprendre des nouvelles de ces Livres, qui furent ainsi perdus (19). ADD. DU TRAD.] V. *Epistolarum variarum Liber unus.* Toutes ces Lettres ont été imprimées ensemble à Genéve l'an 1601 in-8. VI. *De sui ipsius & aliorum ignorantia Liber.* Genéve 1609 in 12. VII. *Apologia contra Gallum.* VIII. *Quatuor Libri invectivarum contra quemdam Medicum.* On a ajoûté à la suite quelques Ouvrages, qu'on avoit attribués mal à propos à Pétrarque. Dans le III. Volume, on trou-

(18) *Homm. Illust* Tom. XXVIII p. 314.

(19) Menagiana Tom. III p. 164. Paris 1729. Consultez aussi Bayle Art. ALCYONIUS Rem. [E].

retirer dans un lieu fort agréable, nommé *Selva Piana*, dans le territoire de Reggio, où il passa une partie du tems qu'il demeura dans ce Pays, se partageant entre la Ville & la Campagne. Vers ce tems-là ses amis lui écrivirent de Florence, qu'ils espéroient ménager son retour dans cette Ville, & le faire rentrer en possession de ses biens. Sur cette nouvelle il se rendit à Arezzo, pour être à portée de négocier cette affaire; tout le peuple de cette Ville alla au devant de lui, & lui fit de grands honneurs; mais il ne réussit pas dans ses projets. Ainsi voyant que les choses traînoient trop en longueur, il s'en re-

trouve. I. *Epistolæ de sumenda atque recepta Laurea quinque.* Ces Lettres sont suivies du Diplôme, qui lui fut accordé à l'occasion de son Couronnement. II. *Bucolicorum Eclogæ* X. III. *Africa hoc est de Bello Punico Libri* IX. Ce Poëme est fort peu de chose, quoique quelques Auteurs du tems de Pétrarque en ayent fait beaucoup de cas, il y a des fautes énormes, non seulement contre la quantité, mais aussi contre les régles essentielles de la Poësie. [☞ Ce fut à Vaucluse que se promenant seul un Vendredi Saint, il forma le dessein de composer un Poëme épique à la louange de Scipion l'Afriquain, celui de tous les Anciens, dont il admiroit le plus les vertus, & qu'il avoit choisi pour son héros. Il donna à ce Poëme le nom d'Afrique. Voici ses propres termes; *Illis in mentibus vaganti, sexta quidem feria majoris hebdomadæ, cogitatio incidit & valida, ut de Scipione Africano illo primo, cujus nomen, mirum unde a prima mihi ætate charum fuit, poëticum aliquid heroïco carmine scriberem, quod tum magno coeptum impetu, variis mox distractus curis intermisi, sed subjecti de nomine Africæ nomen libro dedi, operi nescio, qua vel sua vel mea fortuna, dilecto multis, antequam cognito* (20). Quand Pétrarque passa à Naples, il récita une partie de ce Poëme au Roi Robert, qui en fut si enchanté, qu'il exigea qu'il lui fût dédié. „ Si Pétrarque, *dit Mr. le Baron de la* „ *Bastie* (21), avoit eu connoissance du Poëme, que *Silius* „ *Italicus* nous a laissé sur la seconde Guerre Punique, il y a „ apparence qu'il ne se seroit pas donné la peine d'en com„ poser un nouveau sur le même sujet. Je crois même que „ si *Silius* & Pétrarque avoient mieux connu la nature du „ Poëme Epique, ils auroient senti qu'un pareil Ouvrage „ étoit au-dessus de leurs forces, ou que du-moins ils au„ roient tenté d'imiter l'élevation & la variété, qui nous „ enchantent dans Homére & dans Virgile; mais au lieu du „ merveilleux qui régne dans les Ouvrages du Poëte Grec „ & du Poëte Latin, on ne trouve dans la Guerre Punique „ de *Silius*, & dans l'Afrique de Pétrarque qu'un long tissu „ d'événemens historiques, dont la narration languissante „ ne différe de l'histoire la plus simple, que parce qu'elle est „ écrite en vers. Cependant l'Afrique de Pétrarque est ce„ lui de tous ses Ouvrages qu'il a le plus travaillé; c'étoit „ par ce Poëme qu'il prétendoit établir sa réputation, & mé„ riter les applaudissemens de la postérité la plus reculée; „ car à l'égard de ses vers Italiens il les regardoit comme „ de pures bagatelles, dignes tout au plus d'occuper quel„ ques instans de son loisir, & dont la réussite seroit bornée „ au tems, qui les avoit vu naître. La postérité en a jugé „ bien différemment: depuis longtems l'Afrique n'est plus „ lue de personne, & le nom même de ce Poëme n'est gué„ res connu aujourd'hui que des Sçavans". Thomasini rapporte (22) un fait, qu'il dit tenir de gens dignes de foi: c'est qu'un grand nombre de personnes étant venues à Vérone pour voir Pétrarque, récitérent pour lui faire honneur son Poëme de l'Afrique, mais qu'il les pria en pleurant de s'arrêter, & leur dit; plût à Dieu que je pusse anéantir cet Ouvrage, rien ne me seroit plus de plaisir! *Illud quoque a fide dignis autoribus accepimus, quod cum ad eum visendum processissent multi Veronæ, atque gratificandi studio* Africa *ipsius palam recitaretur, ipsum fusis lacrimis rogasse, ne ulterius progrederentur. Causam vero sciscitantibus respondisse: Utinam opus illud abolere possem, nulla mihi profecto res gratior aut jucundior foret.* Mais le même Auteur remarque, que Pétrarque pensoit néanmoins autrement, & il rapporte sur l'autorité de Paul Vergerio, une note marginale de la propre main de Pétrarque, où il témoigne qu'il préféroit cet Ouvrage à tout ce ce qu'il avoit fait. *In ea quidem* (Africa) *ad marginem non dudum illius manum notissimam habeo, ita scribit: Raro unquam pater aliquis tam moestus filium unicum in rogum misit, quanto id fecerim dolore, ut si omnes labores meos eo in opere perditos acriter tecum volvas, vix ipse lacrimis contineas.* On voit par-là que Mr. le Baron de la Bastie a raison de dire, *que les Auteurs se trompent souvent dans le jugement qu'ils portent de leurs Ouvrages.* ADD. DU TRAD.] IV. *Epistolarum Libri tres.* Ce sont des Epîtres en vers. V. *Testamentum Petrarchæ.* Le IV. Volume contient les Ouvrages Italiens, dont il y a eu un grand nombre d'Editions. En voici les principales. *Opere di Francesco Petrarca, cive le rime. In Venetia* 1473 in-fol. C'est la premiére Edition, qui est extrêmement rare. *Con li Comenti di M. Francesco Filelfo, Antonio da Tempo, Girolamo Alessandrino sopra i Sonetti, e le Canzoni; e di M. Bernardo Licinio sopra i Triomfi.* Bologna 1475. in-fol. *Con l'Esposizioni di Alessandro Vellutello.* in Venetia 1538 in-4. *Con l'Esposizione di Aldo Manuzio*, in Venetia 1533 in-8. *Con l'Esposizione di Bernardino Daniello.* In Venetia 1541 in-4. *Con nuove e brevi dichiarazioni.* In Venetia 1548 in-8. Ces Explications sont d'Antoine Bracciol. *Con l'Esposizione di M. Gio. Andrea Gesualdo.* In Venetia 1553 in-4. *Col comento di Silvano da Venafro.* In Roma 1626 in-4. *Corrette da Girolamo Ruscelli.* In Venezia 1554 in-8. *Corrette da Lodovico Dolce, con alcuni avertimenti di Giulio Cammillo.* In Venetia 1557 in-12, & 1559 in-8. *Con nuove Esposizioni.* In Lione 1574 in-16. Ces Explications sont celles de Bembo. L'Académie della Crusca ne cite que cette Edition dans son Dictionnaire. *Brevemente sposte da Lodovico Castelvetro.* In Basilea 1582 in-4. *Le Rime di Francesco Petrarca, riscontrate co' i Testi a penna della Librieria Estense, è co' i fragmenti dell' Originale d'esso Poëta. S'aggiungono le Considerazioni rivedute è ampliate d'Alessandro Tassoni, le Annotazioni di Girolamo Muzio, è le Osservazioni di Lodovico Antonio Muratori.* In Modena 1711 in-4. Les Poësies Italiennes de Pétrarque contiennent les Piéces suivantes. I. *Sonetti & Canzoni.* Ce sont les Poësies qu'il a faites sur la belle Laure. Elles portent le nom général de *Rime*, & sont divisées en deux parties; dont la premiére contient celles qu'il a composées, pendant qu'elle vivoit, & la seconde renferme celles qu'il a faites après sa mort. II. *Fragmenti.* Ils ne se trouvent guéres que dans une Edition fort rare d'une partie des Poësies de Pétrarque, donnée par Frédéric Ubaldini à Rome l'an 1642 in-fol. III. *Triomfi d'Amore, della Castita, della Morte, della Fama, del Tempo, della Divinita.* Les *Canzoni* de Pétrarque sont ce qu'il a fait de meilleur, au jugement de Mr. Muratori, & valent mieux que ses *Sonetti*, parmi lesquels il y en a cependant d'incomparables. Pour ce qui est de ses *Triomphes*, les meilleurs Connoisseurs avouent, qu'ils sont au-dessous de ses autres Poësies, quoiqu'il y ait de l'invention, de belles descriptions, de beaux sentimens & d'excellens vers. [☞ C'est une espéce de suite de Visions & de Songes, où le Poëte chante les triomphes de l'Amour, de la Chasteté, de la Mort, de la Renommée, du Tems, de la Divinité. Il y fait paroître quantité de personnages, dont les noms sont connus dans l'Histoire sacrée & profane, & il y seme des réflexions courtes mais sensées, & des descriptions où l'on reconnoît le grand Poëte. Ces Triomphes furent imprimés dès 1477 à Naples in-fol. & l'année suivante Bernard de Sienne publia sur cet Ouvrage un Commentaire diffus, qui parut à Venise in-folio (23) ADD. DU TRAD.] On a quelques Traductions Françoises des Poësies Italiennes de Pétrarque: telles sont les suivantes. *Les Triomphes de Messire François Pétrarque, traduites de Rime Toscane en Prose Françoise. Avec l'exposition au long de toutes les Histoires y contenues.* Paris 1520 in-fol. & depuis in-8. in-16. On ignore le nom de ce Traducteur, à moins que ce ne soit George de la Forge, Bourbonnois, dont on voit une Traduction Manuscrite de ces Triomphes à la p. 11. du Catalogue des Manuscrits de Madame la Princesse, imprimé en 1723. [☞ On a copié ici, comme dans tout le reste le P. Niceron, mais je ne sai si sa notice est exacte. Ce qui fonde mon doute, c'est que Mr. l'Abbé Goujet nous apprend (24) qu'il y a dans la Bibliothéque du Roi deux Exemplaires de cette Traduction, l'un de 1514, & l'autre de 1519. Le premier a pour titre: *Les Triumphes de Messire François Pétrarque, translatés de langaige Tuscan en François, nouvellement imprimés à Paris*, l'an 1514 (25). Ce Volume est in-folio, avec des figures en bois, qui représentent grossiérement les sujets chantés par le Poëte. Cette Edition fut faite pour Barthélemi Verard. Libraire, & achevée le 23 Mai. On lit à la fin: *Cy finissent les triumphes de Messire François Pétrarche très-illustre Poëte, & souverain & élégant Orateur, nouvellement rédigées de son langaige Tuscan, en nostre diserte Langue Françoise.* Le second Exemplaire est de 1519, en grand in-4. ou petit in-folio, sur velin, avec des figures enluminées, dont le titre est plus ample, que celui de l'autre Exemplaire. Mr. Goujet dit qu'il a vu une troisiéme Edition de cette Traduction, imprimée correctement & d'un caractére assez agréable, en 1531 in-8. à Lyon, par Denys de Harsy, avec les mêmes figures en bois. ADD. DU TRAD.] *Les six Triomphes de Pétrarque traduits en Rime Françoise, par Jean Amayner, Baron d'Opéde.* Lyon in-16. sans date. [☞ Mr. l'Abbé Goujet ne parle point de cette Edition, mais il en indique une de 1538 in-8. faite à Paris, *chez les Angeliers* sous ce titre *Les Triumphes de Pétrarque traduictes de langue Tuscane en rhyme Françoyse*: avec des gravures en bois. Cette traduction est en vers François. Les quatre premiers Triomphes sont en vers de dix syllabes, celui du Tems est en vers de différente mesure, & celui de la Divinité en vers héroïques. Le Baron d'Opéde, depuis premier Président du Parlement de Provence, a dédié sa Traduction au Connétable Anne de Montmorency, & son Epitre dédicatoire, écrite en Latin, est une espéce de Discours sur les Triomphes des Anciens, principalement des Romains (26). Mr. Goujet remarque que la Croix du Maine, qui écrivoit en 1584, s'est trompé, en disant que cet Ouvrage étoit encore manuscrit. ADD. DU TRAD.] *Toutes les Oeuvres Vulgaires de François Pétrarque contenant quatre Livres de Madame Laure d'Avignon sa Maîtresse, en Sonnets & Chants, les Triumphes d'Amour, de Chasteté &c. traduites du Tuscan en vers François par* Vasquin Philieul *de Carpentras, Docteur-ès-Droits, & Chanoine de Notre Dame des Doms.* Avignon 1548 in-8. [☞ Mr. Goujet (27) marque l'Edition en 1555, & il nous apprend que dans le premier Livre sont tous les Sonnets & Chants, où le Poëte se livre à son affection pour Laure, exprime les sentimens qu'elle avoit fait naître dans son cœur, & vante les perfections qu'il trouvoit en elle. Les regrets du Poëte sur la mort de Laure forment le second Livre. Le troisiéme contient des Sonnets & des Chants sur divers sujets; & les six Triomphes composent le quatriéme. La mesure de vers la plus ordinaire dont Philieul se sert dans les deux pre-

(20) *Epist. ad Post. Apud* Jac. Phil. Tomasini *Vita Petrarch.* c. 6.

(21) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom. XV. p. 788. Ed. in-4.

(22) *Vita F. Petrarch.* c. 6. *dans* Meuschenii *Vita Summ. Viror.* T. IV.

(23) Goujet *Bibl. Franç.* T. VII. p. 310.

(24) Ibid. p. 311.

(25) Idem Tom. VII. p. 428.

(26) Idem Tom. VII. p. 312, 313.

(27) Idem Tom. VIII. p. 410.

retourna à Parme, & quelque tems après à Vauclufe. Il ne demeura cependant pas longtems en Provence, le Pape *Clément VI.* l'envoya quelque tems après à *Naples, faluer la Reine Jeanne*, qui avoit fuccédé au Roi Robert, mort en 1343. *Il paffa* de nouveau en *Italie* en 1348 pour *vifiter à Vérone* les Seigneurs de la Scala, & à Padoue *Jaques de Carrare*, qui étoit alors Seigneur de cette Ville, lefquels l'en avoient follicité vivement par leurs Lettres. Il étoit à Vérone lorfqu'il apprit la mort de fa chére Laure *[E]*, qui lui caufa beaucoup de chagrin. De retour à Avignon l'année fuivante 1349, il

premiers Livres eft celle des vers de dix fyllabes. Il varie davantage dans le troifiéme, & les fix Triomphes font en vers de dix fyllabes (28) ADD. DU TRAD.] *Septante Sonnets traduits de Pétrarque par Etienne du Tronchet Foreftien.* Paris 1575 & 1581 in-16. avec quelques autres Piéces du Traducteur. *Le Pétrarque traduit en rime Françoife avec les Commentaires par* Philippe de Maldeghem. Bruxelles 1600 in-8. [☞ Mr. Goujet indique une feconde Edition, à *Douay chez François Fabry* 1606 in-8. avec le portrait de Pétrarque au Frontifpice (29). Ajoûtons ici ce que l'Abbé nous apprend fur le fujet de ce Traducteur, ce fera un délaffement pour le Lecteur, au milieu de ce Catalogue d'Editions. Philippe de Maldeghem, Seigneur de Leyfchot, qui fe donne pour un zélé militaire, étoit plus propre en effet à la profeffion des armes, qu'à faire fa cour aux Mufes. Grenaille parlant dans fa Préface du *Sage réfolu contre la fortune*, de cette Traduction de Maldeghem, dit que ce Traducteur *a trop de rudeffe en fes vers pour nous repréfenter la délicateffe du Poëte, le plus doux de toute l'Italie, & que voulant fe rendre fidéle interpréte, il défigure un homme qu'il s'efforce d'embellir.* Le Sieur de Leyfchot avoit eu prefque dès fon enfance la paffion des vers. Cette ardeur de rimer croiffant avec l'âge, il lut avec foin les Poëtes, dont il entendoit la langue. Mais comme il ignoroit l'Italien il ne penfoit point encore à Pétrarque, lorfqu'une Dame lui fit lire une ancienne Traduction de cet Auteur. Cette lecture lui fit naître l'envie d'apprendre la langue Italienne, pour être en état de lire Pétrarque dans l'Original, mais d'autres occupations l'en détournérent pour lors; mais s'étant trouvé confiné chez lui, & en arrêt, il fe mit à lire Pétrarque en Italien, le porta avec lui dans les Courfes que la Guerre Civile l'obligea de faire à Boulogne, à Calais, à Liége; & il le lifoit déjà avec goût, lorfqu'un de fes amis de Liége lui en procura un Exemplaire avec un Commmentaire, qui lui facilita l'intelligence du Texte. Après la guerre le Sieur de Leyfchot revint dans fa patrie. Retourné enfuite à la Cour de l'Electeur de Cologne, fon Pétrarque, qu'il y avoit laiffé & qu'il croyoit perdu, fe préfenta à lui de nouveau; il voulut profiter de fon loifir pour fe remettre à l'étudier, mais il en fit peu d'ufage; les troubles recommencérent; & ce qu'il avoit entrepris ne l'auroit occupé de longtems, fans la néceffité de chercher du repos, ou une bleffure imprévue le réduifit. Il fe rémit à Pétrarque, & Dominique Lampfon, Poëte Latin & Peintre à Liége, eftimé en fon tems, lui promit de lui aider dans fa traduction, en lui expliquant ce qu'il n'entendoit point: mais il n'avança guéres, parce que la Cour vint paffer l'hyver à Liége, & que l'Electeur le fit fon Maître-d'hôtel. Enfin retourné dans fa patrie, il s'occupa plus férieufement de fa traduction, l'acheva, & la dédia à Maximilien, premier du nom, Duc de Baviére fils de Guillaume V. La Traduction des Sonnets & autres Poëfies diverfes eft tantôt en vers de dix fyllabes, & tantôt en vers de douze, mais celles des Triomphes n'eft qu'en vers héroïques. Chaque Piéce eft accompagnée d'un court Commentaire François, où Mr. Goujet dit qu'il a trouvé peu de chofes utiles. Le Sieur de Leyfchot a de plus enflé fa traduction de deux abrégés, l'un de la Vie de Pétrarque, & l'autre de celle de Laure; mais l'un & l'autre font trop fuperficiels, & manquent d'ailleurs de goût & de critique, au jugement du Bibliothécaire François (30). Je dois ajoûter, que le P. Niceron & l'Auteur de cet Article de Pétrarque, ont oublié de faire mention de quelques autres Traductions Françoifes des Poëfies de notre Poëte Italien. En voici une qui a pour titre: *Les Triomphes de Pétrarque, mis en vers François par forme de Dialogues, avec autres mélanges de diverfes inventions, dédiés aux Sieurs vénérables Doyen, Chanoines & Chapitre de Saint Diey par* Jean Ruyr, *Charmefien, Sécretaire defdits Sieurs.* A Troyes chez Claude Garnier 1588 in-8. Cette Traduction en vers, n'eft nullement littérale. Ruyr a mis l'Ouvrage de Pétrarque en Dialogues, & il y a beaucoup ajoûté du fien. Sa verfification eft moins mauvaife que celle du Baron d'Opéde. Son ftyle eft plus aifé, & fon expreffion eft beaucoup moins barbare (31). Clément Marot a auffi mis en vers François une Chanfon où Pétrarque raconte avec beaucoup de naturel fix vifions qu'il avoit eues, & fix Sonnets du même *fur la mort de fa Dame Laure.* Jaques Pélétier du Mans, a traduit douze Sonnets de ce Poëte, fept de ceux que Pétrarque fit du vivant de Laure, & cinq de ceux qu'il fit fur la mort de cette fille tant célébre. Pélétier dit qu'il les a traduits vers pour vers, & il s'en glorifie lui-même, *comme s'il eût fait en cela un Ouvrage dont la difficulté auroit arrêté tout autre que lui* (32). Cette Traduction de Pélétier fait partie de fes *Oeuvres Poëtiques* imprimées à Paris chez Michel de Vafcofan, en 1547 in-8. Jérôme d'Avoft, né à Laval, Officier de Marguérite de France, Reine de Navarre, fœur de Henri III. fut plus hardi que Pélétier; il entreprit de traduire tous les Sonnets de Pétrarque; „ mais foit que les difficultés l'ayent arrêté dans „ le cours de fa traduction, foit que d'autres occupations „ l'ayent empêché de remplir la tâche qu'il paroiffoit s'être „ impofée, nous ne connoiffons, *dit Mr. Goujet* (33), que „ la traduction de trente Sonnets du Poëte Italien, que „ d'Avoft publia avec le Texte en 1584 Paris, chez Abel „ l'Angelier, avec quelques Poëfies de fon invention, imprimées dès la fin de 1583. . . . . D'Avoft, dans fa tra„ duction, employe le vers héroïque, mais fa verfification „ eft rude, dure & fans politeffe. Sa Traduction au con„ traire eft affez fidéle, & communément littérale". ADD. DU TRAD.] Les Oeuvres amoureufes de Pétrarque, *traduites en François avec l'Italien à côté. Par le Sieur Placide Catanufi, Docteur & Profeffeur en Droit, & Avocat en Parlement.* Paris 1669 in-12. On ne trouve ici que les Sonnets de Pétrarque, & fes Triomphes, les *Canzoni* n'y ont pas été jointes. [☞ La traduction de Catanufi eft en profe, il affure qu'il s'eft affujetti à la lettre, autant qu'il lui a été poffible. Mais il convient qu'en plufieurs endroits il a plutôt exprimé la penfée de Pétrarque, que les paroles mêmes que ce Poëte a employées. Dans les Triomphes il a cru pouvoir ajoûter certaines chofes, pour faire mieux entendre l'hiftoire & la fable, auxquelles Pétrarque fait fouvent allufion dans cet Ouvrage, ou dont il rapporte divers traits. Chaque Sonnet a fon argument, qui en fait connoître le but, & en donne comme le précis. „ L'Abrégé de la Vie de Pétrarque n'eft „ pas mal fait, *continue Mr. Goujet* (34), mais ce n'eft qu'un „ abrégé, qui ne fait connoître que fuperficiellement ce cé„ lébre Ecrivain. Quant à la traduction, elle m'a paru clai„ re, & exprimée avec affez de pureté. Mais il eft certain „ qu'elle eft plus paraphrafée que Catanufi ne le fait enten„ dre. Il n'eft pas moins vrai que, malgré cette paraphra„ fe, il y a encore bien des endroits dans le Poëte Italien, „ que le Traducteur François ne rend point. Dans d'autres „ il eft plus concis que le Texte: mais cela vient fouvent „ de ce qu'il n'exprime, pour ainfi dire, que la moitié de „ la penfée de l'Auteur. Au refte de toutes les traductions „ des Poëfies de Pétrarque, je ne connois que celle-ci, que „ l'on puiffe lire avec quelque fatisfaction". ADD. DU TRAD.] Du Verdier a fait dans fa *Bibliothéque Françoife* une faute groffiére par rapport à un Commentaire fur les Triomphes de Pétrarque par Bernard Illicinio ou Licinio. „ Voici com„ ment il en parle p. 117. Bernard Illicinius a tranflaté en „ François l'expofition & Commentaire fur le texte Italien „ des Triomphes de Pétrarque, non imprimé & vu par moi, „ écrit à la main dans la Librairie de Mr. le Comte d'Urfé". L'erreur de du Verdier eft apparemment venue, de ce qu'il n'avoit vu fur le Manufcrit que le nom d'Illicinius, & que fur cela il s'eft imaginé que c'étoit celui du Traducteur François. Le Pere Labbe, par une autre erreur, a cru p. 315 de fa *Nova Bibliotheca Manufcriptorum*, qu'Illicinius avoit, non pas traduit, mais compofé en François ce Commentaire, car voici les termes dont il fe fert: *Les Triomphes de Pétrarque en Italien, avec des Commentaires François par Bernard Illicinius.* IV. *Chronica delle vite de' Pontefici & Imperatori Romani, d'a Meffer Francifco Petrarcha, in fino a fuoi tempi compofte: alle quale fono ftate aggiunti quelle da tempi del Petrarca fino a Pio* III. In Firenza 1478 in-fol. In Venetia 1507 in-4. & 1534 in-8, & Genéve 1615 in-4. Nicolas Franco publia à Venife l'an 1543 in-8. un Ouvrage fous le titre de *Petrarchifta*, dans lequel il rapporte qu'étant à Avignon chez un certain Robert, il vit plufieurs Piéces originales de Pétrarque, qui n'avoient pas encore été publiées, & entre autres quelques Elégies, dont il donne un Effai à la p. 26. Mais pour peu qu'on foit verfé dans la lecture de Pétrarque, on reconnoît aifément qu'il a voulu en impofer aux ignorans, puifque la Piéce qu'il cite, n'eft qu'un Centon des vers de ce Poëte déjà imprimés. On a fait un nombre prodigieux de Commentaires fur les Poëfies de Pétrarque; la plupart de fes Sonnets ont même fervi d'exercice à la critique des Savans Italiens, ce qui fait connoître l'eftime que l'on a pour cet Auteur. On en peut voir quelques uns dans la *Notizia de' libri rari d'Haym* p. 212 *& fuiv.*

☞ [E] *Il étoit à Vérone lorfqu'il apprit la mort de fa chére Laure.*] Il eft bien naturel de dire quelque chofe de cet objet de la tendreffe de Pétrarque, que le Lecteur eft peut-être curieux de connoître. Sa beauté étoit furprenante, fi l'on en croit la defcription qu'en fait Pétrarque. En la fuppofant telle qu'il la dépeint, on ne peut s'empêcher de convenir que les qualités de fon ame étoient fort au-deffus des agrémens de fa figure. Elle avoit non feulement beaucoup d'efprit, mais fon efprit étoit jufte & folide autant que délicat, & rien ne prouve mieux combien elle méritoit cet éloge, que l'ufage qu'elle en fit en tout tems de fon pouvoir fur l'efprit de fon Amant; elle ne s'en fervit que pour l'engager, à travailler avec plus d'ardeur à fe faire un nom, & à augmenter la réputation qu'il avoit commencé d'acquérir. C'eft Pétrarque lui-même qui nous l'apprend; *Unum hoc non fileo, quod me quantulumcunque confpicis, per illam effe, nec unquam ad hoc, fi quid eft nominis aut gloriæ, fuiffe venturum, nifi virtutum tenuiffimam fementem, quam pectore in hoc natura locaverat, nobiliffimis his affectibus coluiffet. Illa juvenilem animum ab omni turpitudine revocavit, ut coque, ut ajunt, retraxit, atque alta compulit fpectare* (35). Un zéle indifcret pour la gloire de Laure a perfuadé à un Auteur Provençal (36), qu'elle poffédoit auffi le talent de la Poëfie, & à ce titre il lui donne une place diftinguée parmi les Poëtes, qui ont écrit en Langue Provençale. Cependant Pétrarque ne dit nulle part que Laure

(28) Idem Tom. VII. p. 319. 320.

(29) Idem Tom. VIII. p. 410.

(30) Idem Tom. VII. p. 320-324.

(31 Ibid. p. 314.

(32) Ibid. p. 315.

(33) Ibid. p. 316, 317.

(34) Ibid. p. 326.

(35) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* Tom. XV. p. 768. Ed. in 4.

(36) Noftradam. *Vie des Poët.* Prov. p. 216. *Apud Eund.* p. 769.

il en sortit encore en 1350 pour aller à Rome à l'occasion du Jubilé de l'Année Sainte, & se rendit ensuite à sa Solitude de Vaucluse, où il demeura jusques en 1352, qu'ennuyé de ce séjour, & rappellé par-delà les Monts par l'amour qu'il portoit à l'Italie, il abandonna entiérement la Provence, & passa à Milan, où il se mit au service des Visconti, qui lui donnérent toutes sortes de marques d'estime & de bienveillance, & l'employérent pendant dix ans à des affaires de conséquence, & à diverses Ambassades. Le reste de sa vie fut un voyage continuel, & il demeura tantôt à Parme, tantôt à Padoue, tantôt à Ferrare ou à Venise. Il étoit dans cette derniére Ville en 1364, & Jean Boccace l'y vint trouver alors de la part de la République de Florence, pour lui apprendre qu'on l'avoit rétabli dans tous ses biens, & qu'il avoit la liberté de retourner dans cette Ville. Cette nouvelle lui fit beaucoup de plaisir, mais il n'étoit guéres en état de profiter de la grace qu'on lui faisoit, car il étoit alors si maladif, qu'il ne pouvoit songer à s'aller établir dans un lieu si éloigné de celui où il se trouvoit: il étoit en effet sujet à des défaillances si fâcheuses, qu'une fois à Ferrare on le crut mort pendant trente heures. Il aima donc mieux se retirer à Padoue, pour y finir ses jours auprès de François de Carrare Seigneur de cette Ville, qui lui donna une Maison de Campagne fort agréable à dix-milles de Padoue dans un lieu nommé Arqua. Il fit encore un voyage à Venise en 1373, avec un fils de François de Carrare, pour demander en son nom pardon à la République de quelques insultes, qu'il lui avoit faites. Ils arrivérent dans cette Ville le 27 Septembre, & furent dès le lendemain introduits dans la Salle du Conseil, où Pétrarque commença son discours, mais à peine eût-il dit quelques mots, qu'il se troubla si fort, qu'il n'en pût dire davantage; il fallut donc remettre l'audience au jour suivant, & il y parla avec tant d'éloquence & de force, que le Sénat lui accorda ce qu'il demandoit. Il ne survécut pas longtems à cet événement, car étant retourné à Arqua, il y mourut le 18 Juillet 1374 âgé de soixante-dix ans [*F*]. Il avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique, & il en portoit l'habit; il se donne lui-même la qualité de Clerc; qualité qui lui avoit procuré un Canonicat de Cavaillon, & un autre de Lombez, l'Archidiaconé de l'Eglise de Parme, & enfin un bon Canonicat de la Cathédrale de Padoue; mais il n'a jamais reçu l'Ordre de Prêtrise. Outre cela Robert Roi de Naples, & la Reine Jeanne lui donnérent le titre de leur Chapelain domestique, comme on le voit par les Lettres Patentes qu'ils lui accordérent pour cela, en 1341 & en 1343. Pétrarque étoit d'un bon tempérament, & sa frugalité avoit contribué à le conserver longtems en santé. Il ne souhaittoit ni ne méprisoit les richesses; il aimoit la gloire, sans la rechercher avec trop d'empressement. Il avoit un esprit excellent, & il a réussi parfaitement dans la Poësie Italienne; il n'en est pas de-même de la Latine, par rapport à laquelle il n'a rien fait que de fort médiocre. Un grand nombre d'Auteurs ont écrit sa Vie [*G*]. Jérôme Squarciafico, dans la vie de Pétrarque, qu'il a mise à la tête de ses Poësies Italiennes, rapporte qu'il ne voulut jamais favoriser la passion que le Pape Benoît XII. avoit conçue pour sa sœur, quoique le Pontife lui promît un

re fit des Vers, & il n'y a pas d'apparence qu'il ait oublié de louër sa maîtresse sur un talent, qui auroit mis tant de conformité entre eux. D'ailleurs parmi un assez grand nombre de Poësies Provençales, que nous lisons encore dans des Recueils manuscrits, il n'y a pas une seule piéce qui soit attribuée à Laure, pendant qu'on y trouve des Ouvrages, tant des Poëtes qui ont vêcu avant Laure, que de ses Contemporains, & de ceux qui sont venus depuis. Est-il donc vraisemblable de supposer que les Vers de Laure se soient perdus par préférence, & perdus au point qu'il n'en ait pas échappé un! On seroit encore moins fondé à dire que les Compilateurs de ces Recueils ont négligé les Poësies de Laure, puisque la réputation de cette illustre fille, étant beaucoup plus étendue, que celle d'aucun Poëte Provençal, ce devoit être pour eux un nouveau motif de placer dans leur collection du moins quelqu'un de ses Ouvrages (36). Mais si Laure ne s'est pas adonnée à la Poësie, elle s'est distinguée par des qualités beaucoup plus estimables. Sa sagesse & sa vertu ne se démentirent jamais; quoiqu'elle eût allumé dans le cœur de Pétrarque la passion la plus vive & la plus tendre, qu'elle ne fût pas insensible à son amour & à sa constance, & qu'elle dût être flattée de se voir adorée d'un homme qui avoit rendu son nom célébre dans toute l'Europe: elle sçut cependant se garantir de tous les dangers inséparables d'une situation si délicate, & ne permit jamais à son amant que des vues conformes à la Religion & à l'honnêteté *. Pétrarque de son côté, pénétré de respect pour Laure, en lui exprimant les sentimens les plus vifs, ne cessa jamais de mériter son estime, & ne l'exposa point à rougir: ainsi Laure conserva son amant sans rien perdre de sa vertu. Cependant cette admirable fille n'étoit pas exemte de défauts, au jugement même de son amant. Pétrarque lui reproche trop de hauteur, & même quelques inégalités; mais de si légers défauts étoient effacés, par tant de qualités aimables & solides, qu'ils ne furent pas capables de rebuter Pétrarque, ni de l'empêcher de porter sa constance bien au-delà des bornes ordinaires (37). Mr. de la Bastie nous apprend, que Laure venoit quelquefois à Avignon, & qu'elle y reçut du Roi Robert une marque de distinction, que Pétrarque attentif à faire valoir tous les avantages de sa maîtresse, n'a pas manqué de relever dans ses Poësies. Dans une fête que le Roi de Naples donnoit aux Dames de la Province, ce Prince fut frappé de la beauté de Laure, & aussi-tôt faisant signe de la main aux autres femmes, que leur âge ou leur rang mettoient au-dessus d'elle, il l'a fit approcher, lui ordonna de s'asseoir à ses côtés, & la baisa aux yeux & au front. Thomasini a recueilli (38) avec soin les éloges donnés à Laure, on trouve encore chez lui l'Epitaphe de cette belle personne. REM. DU TRAD.

(36) *Mém. de l'Acad. des Inscript. loc. cit.*

* Du-moins on n'a pas de preuves du contraire.

(37) Idem ibidem.

(38) Vita Petrarch. *ubi supra.* c. 16.

[*F*] *Il y mourut le* 18 *Juillet* 1374 *âgé de soixante-dix ans.*] Il avoit ordonné par son Testament, fait à Padoue en 1370, qu'on l'enterrât à Arqua. Ses funérailles furent honorées de la présence du Seigneur de Padoue, de l'Evêque & du Clergé de cette Ville, & son Oraison funébre fut prononcée par Bonaventura Badoara de Peraga, de l'Ordre des Ermites, son ami, qui fut depuis Cardinal. On lui mit cette Epitaphe, qu'il s'étoit fait lui-même:

Frigida Francisci lapis hic tegit ossa Petrarcæ;
Suscipe, Virgo parens, animam; sate Virgine parce;
Fessaque jam terris cœli requiescat in arce.

Anno Domini 1374. 18 *Julii.*

On ajoûta plus bas ces mots; Viro insigni F. P. *Laureato Franciscolus de Brosano, Mediolanensis, Gener, individua conversatione, amore, propinquitate, & successione, memoria.* Ce Franciscolus de Brosano avoit épousé une fille naturelle, que Pétrarque avoit euë d'une Demoiselle de bonne famille, qui demeuroit dans le Village de *Literno*, appellé depuis par corruption, l'*Inferno*, près de Milan, & ce Poëte l'avoit fait son Légataire Universel. [☞ Squarciafico assure (39) que cette Demoiselle étoit de l'illustre famille des Beccari, & que la Fille de Pétrarque s'appelloit Françoise, & qu'elle survêquit de dix ans à son pere, n'étant morte qu'en 1384. ADD. DU TRAD.]

[*G*] *Un grand nombre d'Auteurs ont écrit sa Vie.*] Plus de cinq Auteurs l'ont écrite fort au long; mais ils se contredisent l'un l'autre, tant pour le tems que pour les faits. Celle que Mr. Muratori a mise à la tête des Poësies Italiennes de Pétrarque, dans l'Edition de 1711, est la plus exacte, & c'est celle que nous avons suivie, en y joignant les additions que les Journalistes de Venise y ont faites dans le Tome VIII. de leur Journal. Nous donnerons cependant une liste de ceux qui ont travaillé avant ce savant Auteur. *Paul Vergerio* en a donné une en Latin, & Jaques-Philippe Tomasini l'a fait entrer à la p. 175 de son *Petrarcha redivivus.* Padoue 1650 in-4. [☞ Pierre-Paul Vergerio, surnommé l'ancien, vivoit peu de tems après Pétrarque, & fut attaché comme lui aux Seigneurs de la maison de Carrare (40). ADD. DU TRAD.] *Xicco* ou *Siccone Polentone* de Padoue en a composé une autre en Latin, que Thomasini a aussi publiée sous le nom d'un Anonyme sur un MS. de Jaques Gaffarel dans son *Petrarcha redivivus*, p. 185. *Gianozzo* (en Latin *Jannoctius*) *Manetti* en a laissé une en Latin, que Thomasini a donnée dans le même Livre, p. 195. *Léonard Aretin* a écrit la sienne en Italien, & elle se trouve dans l'Ouvrage de Thomasini, p. 207. *Louis Beccatelli*, Archevêque de Raguse, ☞ a composé de même une en Italien, qu'on lit à la suite de la précédente, p. 213. du *Petrarcha redivivus.* [☞ Beccatelli s'attacha à recueillir dans tous les Ouvrages de Pétrarque dequoi en composer une vie plus exacte & plus ample que celles qui avoient paru de son tems; cependant celle qu'il a donnée, est encore trop abrégée, au jugement de Mr. le Baron de la Bastie (41), les événemens y sont plutôt indiqués que rapportés, la Chronologie n'y est pas exactement observée, l'Auteur y passe sous silence des faits publics liés étroitement avec d'autres faits, qui intéressent Pétrarque en particulier; &, ce qui est beaucoup plus important dans la vie d'un Restaurateur des Lettres, il ne dit rien de tous les soins que Pétrarque se donna pour rassembler les Ouvrages des Anciens, pour les faire connoître & goûter à ses comporains; en un mot, il oublie la partie de l'Histoire de Pétrarque, qui doit lui faire le plus d'honneur aux yeux de la postérité éclairée. ADD. DU TRAD.]

(39) *Apud* Thomasin. *ubi supra.* c. 22.

(40) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom. XV. p. 747. Ed. in-4.

(41) Ibid. p. 749.

Rodol-

un Chapeau de Cardinal; mais qu'un frere qu'il avoit fut de meilleure compoſition & livra ſa ſœur à plus juſte prix. [*H*]. [☞ Quand on ne regarderoit Pétrarque que comme un grand Poëte, comme un hom-

me

Rodolphe Agricola a auſſi écrit la Vie de Pétrarque en Latin, au rapport de Trithéme, mais on croit qu'elle n'a jamais été imprimée. *Philippe Villani* en a laiſſé une en Italien qui eſt demeurée manuſcrite. *Jérôme Squarzaficbi* en a mis une en Italien à la tête de ſon Commentaire ſur les Poëſies Italiennes de Pétrarque, imprimé d'abord à Milan l'an 1494 in-fol. & quelques autres fois depuis. *Alexandre Vellutello* en a donné une à la tête de ſon Commentaire ſur notre Poëte, imprimé à Veniſe en 1538 in-4 & pluſieurs autres fois. *André Geſualdo* a accompagné d'une ſemblable vie, mais beaucoup plus ample que toutes les autres, ſon Commentaire ſur Pétrarque, imprimé à Veniſe en 1553 in-4. [☞ Mr. de la Baſtie remarque (42) qu'il y auroit moins de choſes à deſirer dans ce qu'il a écrit ſur Pétrarque, que dans Beccatelli, ſi ne ſe bornant pas uniquement aux Ouvrages de ſon Auteur, il avoit eu plus ſouvent recours à l'Hiſtoire générale, pour mettre ſes lecteurs en état de mieux juger des circonſtances où *Pétrarque* s'eſt trouvé, & pour fixer plus ſurement l'ordre des évènemens qu'il rapporte. Add. du Trad.] *Antoine da Tempo* de Padoue en a auſſi mis une écrite en Italien, comme les précédentes, à la tête de ſon Commentaire publié à Boulogne en 1475 in-fol. *Bernardin Daniello* de Luques en a compoſé une en la même langue, qu'il a jointe à ſon Commentaire, imprimé à Veniſe en 1541 in-4. *Papire Maſſon* a donné en Latin les Vies du Dante, de Pétrarque, & de Bocace, à Paris l'an 1587 in-8, & elles ſe trouvent auſſi dans le Recueil de ſes Eloges. *Paul-Jove* lui a donné une place dans ſes Eloges, où il fait le ſujet du cinquiéme. *Jacobi Philippi Tomaſini Petrarcha redivivus, integram Poetæ vitam iconibus ære cælatis exhibens. Acceſſit nobiliſſimæ fœminæ Lauræ brevis Hiſtoria. Editio altera correcta & aucta.* Padoue 1650 in-4. L'Auteur y a joint une Lettre de *Fortunio Liceti*, qu'il avoit conſulté ſur l'orthographe du nom de Pétrarque, par laquelle ce Savant ſe déclare pour *Petrarcha* écrit avec un *b*. [☞ C'eſt ſur cette Edition de Padoue, que l'Ouvrage de Tomaſini a été réimprimé dans le Recueil intitulé: *Vitæ ſummorum dignitate & eruditione Virorum, ex rariſſimis monumentis Literato Orbi reſtitutæ cura* Johannis Gerhardi Meuſchenii, &c. *Coburgi* 1741. c'eſt dans le Tome IV. la premiére Piéce. Mr. Meuſchenius a néanmoins retranché les autres Auteurs que Tomaſini avoit inſérés dans ſon Ouvrage: c'eſt cette Edition, que j'ai citée en quelques endroits dans mes Additions à cet Article. Du reſte c'eſt moins une Vie de Pétrarque, que des Mémoires pour ſervir à ſon Hiſtoire, & des Mémoires confus, ſans choix, ſans ordre, ſans Critique. Add. du Trad.] *Michel Poccianti* parle fort au long de Pétrarque dans ſon *Catalogus Scriptorum Florentinorum*. *Jules Negri* lui a donné un grand article, mais fort confus dans ſon *Iſtoria de Fiorentini Scrittori*. *Placide Catanuſi* a mis une vie aſſez étendue à la tête de ſa Traduction Françoiſe, où il s'étend principalement ſur le couronnement de Pétrarque, mais il s'y trouve pluſieurs mépriſes. [☞ A tous ces Hiſtoriens de Pétrarque, il faut ajoûter Mr. le Baron *de la Baſtie*, déjà connu dans la République des Lettres par d'autres Piéces curieuſes & ſavantes. Il s'eſt propoſé de donner la Vie de Pétrarque, tirée des Oeuvres mêmes de ce Poëte, & des Auteurs Contemporains. Cette vie doit avoir deux Parties; la premiére comprendra la Vie de Pétrarque depuis ſa naiſſance, juſqu'au tems qu'il reçut la Couronne Poëtique; & la ſeconde depuis ſon couronnement juſqu'à ſa mort. Cet Ouvrage ſera ſuivi d'un autre, avec lequel il ſe trouve lié naturellement, que Mr. de la Baſtie appelle la Bibliothéque de Pétrarque; on y verra dans le plus grand détail, tous les ſoins que prit ce ſavant homme pour raſſembler les Ouvrages des Anciens, & on y trouvera le Catalogue de ceux qu'il eut le bonheur de découvrir. Je ſouhaitterois pour mes Lecteurs que Mr. de la Baſtie eût déjà rempli ſon projet, ou du moins s'il l'a fait, que la Suite des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, m'eût mis en état de profiter des recherches de ce Savant; mais il n'y a que la premiére partie de la Vie, inſérée dans le Tome XV. des Mémoires de l'Académie, le dernier qui ait paru encore à préſent (*Fevrier* 1750); j'en ai fait uſage dans mes Additions, pas néanmoins autant que je l'aurois voulu, tant parce qu'il auroit fallu refondre entiérement l'Article de l'Auteur Anglois, que parce que ce Volume ne m'eſt tombé que fort tard entre les mains. Add. du Trad.]

(42) Ibid. p. 749.

[*H*] ☞ *Un frere qu'il avoit fut de meilleure compoſition & livra ſa ſœur à plus juſte prix.*] Il y a tout lieu de penſer que c'eſt-là une pure calomnie. Mr. Baluze a fait voir (43) par le témoignage de tous les Auteurs contemporains, que le Pape Benoit XII. a toujours mené une vie fort exemplaire, avant & aprés ſon élection à la Papauté. D'ailleurs, Mr. le Baron de la Baſtie obſerve (44), qu'il eſt faux que Pétrarque ait quitté le Comtat pour s'éloigner du Pape Benoit XII. comme l'aſſure Squarciafico. „ On peut aſſurer au-contraire, „ *dit-il*, qu'il n'y a jamais fait un ſi long ſéjour de ſuite, „ que pendant le Pontificat de ce Pape. Benoit fut élu le „ 20 Décembre 1334, & mourut le 25 Avril 1342. Dans le „ tems de ſon élection Pétrarque étoit en chemin pour Ro- „ me: il revint dans le Comtat environ un an aprés. S'il „ retourna en Italie au commencement de 1341, le ſeul mo- „ tif de ſon voyage fut la Couronne Poëtique, qu'il devoit „ recevoir au Capitole, & il avoit repaſſé les Alpes, avant „ que Benoit fut mort. Il eſt donc certain que des ſept ans „ & quelques mois que dura ce Pontificat, Pétrarque en a „ paſſé plus de cinq dans le Comtat; & en effet il étoit ſi „ éloigné d'être irrité contre Benoit XII, qu'il lui a adreſſé „ deux Epîtres . . . . qui ſont remplies de ſentimens de „ reſpect & d'affection". Une raiſon bien déciſive, c'eſt qu'il eſt fort incertain que Pétrarque ait eu une ſœur, & qu'il y a de fortes préſomptions qu'il n'en avoit point. Gamurrini (45) à la vérité donne à Pétrarque une ſœur, nommée *Selvaggia*, qui fut, dit-il, mariée en 1338 à Jean fils de *Tano da Semiſonte*. Mais Mr. de la Baſtie remarque, que les perſonnes habiles dans l'Hiſtoire de Florence, conviennent que l'Ouvrage de Gamurrini eſt peu exact, & qu'il a ſouvent cité des titres ou faux ou imaginaires. Si Pétrarque avoit eu une ſœur, ſeroit-il poſſible que nous ayant appris tant de particularités de ſa famille, juſqu'à faire mention d'un frere qu'il perdit au berceau, il eût affecté de ne jamais parler de ſa ſœur, ou qu'il eût oublié de la nommer même dans ſon Teſtament? Pourquoi n'en auroit-il rien dit dans ſes Vers ſur la mort de ſa mere, où il ſe plaint ſi tendrement au nom de ſon frere & au ſien, de ce qu'elle leur avoit été enlevée dans un âge, où les paſſions qui commencent à ſe faire ſentir, ont beſoin d'un frein qui les retienne? Une jeune fille reſtée orpheline à l'âge de quatorze ou quinze ans, devient un objet bien plus intéréeſſant, & la mort d'une mere eſt une perte pour elle preſque irréparable: Enfin dans le tems où l'on ſuppoſe que *Selvaggia* s'eſt mariée à Florence, leur famille n'avoit pas encore obtenu ſon rappel. Auſſi l'Auteur de l'*Hiſtoire des Papes*, imprimée à la Haye en 1733, ne dit-il rien contre les mœurs de Benoit XII, quoique d'ailleurs il ne diſſimule point les deſordres de quelques-uns des Papes. Ce qui a peut-être donné lieu à ce conte, c'eſt la maniére dont Pétrarque a déclamé contre la Cour de Rome, & contre les Papes, ne donnant à Avignon d'autre nom que celui de Babylone d'Occident. Mr. l'Abbé Fleuri (46) le reléve aſſez vivement là-deſſus, & tâche de prouver qu'il n'eſt guére digne de foi. Mr. le Baron de la Baſtie a pris un autre tour, & s'attache à diſculper Pétrarque (47). „ Il avoit, *dit-il*, véritablement de la Religion & ai- „ moit ſincérement ſa patrie, le ſéjour des Papes à Avignon „ lui paroiſſoit funeſte à l'une & à l'autre. Le goût qu'il „ avoit pris pour la gloire du nom Romain en liſant Tite- „ Live & Cicéron, s'étoit tellement fortifié pendant ſon ſé- „ jour à Rome, qu'il étoit devenu une eſpéce de fanatiſme. „ Cette Ville lui avoit paru la ſeule qui fût digne d'être la „ maîtreſſe du Monde, & il croyoit qu'elle le redeviendroit „ aiſément, ſi le Chef de la Religion & le Chef de l'Empire „ s'y réuniſſoient. Cette vue le rendoit encore plus ſenſible „ à tous les maux de l'Egliſe & de l'Etat: d'un côté il vo- „ yoit que le Clergé vivoit dans le deſordre, & que la cor- „ ruption commençoit à ſe gliſſer même dans la Diſcipline „ Eccléſiaſtique: de l'autre il conſidéroit les malheurs de „ l'Italie, en proye à une infinité de petits tyrans, & déchi- „ rée par les fureurs des Guelfes & des Gibelins. Tous ces „ Objets l'affectoient ſi vivement, qu'on ne doit pas être „ ſurpris, qu'il ait quelquefois peint avec trop d'amertume, „ les deſordres dont il étoit témoin. Si l'on ajoûte à tou- „ tes ces raiſons que Pétrarque étoit né d'un Pere attaché à „ la faction des Blancs, & banni de ſon pays par les Noirs, „ appuyés de l'autorité pontificale, on ſera moins ſurpris „ de l'entendre déclamer ſi ſouvent contre la translation du „ Saint Siége à Avignon, & de lui voir donner des noms odieux „ à la Cour de Rome, dont il croyoit avoir lieu de ſe plain- „ dre en particulier. Si toutes ces circonſtances avoient été „ bien peſées, peut-être les ennemis de cette Cour auroient- „ ils moins fait valoir les déclamations de Pétrarque, & ils „ n'en ſeroient pas venus juſqu'à lui donner le *titre odieux* „ d'un des précurſeurs de la prétendue Réformation, à moins „ qu'ils ne vouluſſent mettre dans le même rang tous les E- „ crivains engagés dans le parti des Gibelins". Je remarquerai qu'il y a du vrai dans cette Apologie, mais il me ſemble que le ſavant Auteur s'eſt un peu trop livré à ſon zéle. I. Je ſuis de ſon ſentiment que Pétrarque n'a point été un des Précurſeurs de la Réformation, à moins que l'on ne veuille mettre dans cette Claſſe tous ceux, qui ont relevé les déſordres de la Cour de Rome: du reſte je ne ſai à quoi ſert ce titre *odieux*, les termes injurieux ne ſont ni bien ni mal à une cauſe, & je ſouhaitterois qu'on les évitât toujours, parce qu'il n'y a rien de plus aiſé que de rendre injure pour injure, mais qu'eſt-ce que cela prouve? Quand Pétrarque auroit été un Précurſeur de la Réforme, je ne vois pas que cela l'eût deshonoré. Mais je le céde volontiers ſur l'article de la Religion à Mr. de la Baſtie, *Non defenſoribus iſtis tempus eget*. II. Je crois encore que le mécontentement a été une des principales raiſons, qui ont aigri Pétrarque contre la Cour de Rome; car pour les deſordres du Clergé, Mr. de la Baſtie me permetra de penſer qu'ils ne devoient pas toucher ſi fort notre Poëte, ou du moins qu'il avoit aſſez mauvaiſe grace de reprocher aux autres ce qu'il faiſoit lui-même: un Eccléſiaſtique, qui avoit une galanterie publique, & ne ceſſoit de faire des vers pour une maîtreſſe, qui d'ailleurs eut une intrigue, dont une fille naturelle fut le fruit, ne ſe piquoit certainement pas d'une trop grande rigidité de mœurs, & ne devoit pas trouver mauvais que ſes Confréres cherchaſſent auſſi à s'amuſer. Je finirai par un trait qui m'a frappé, & qui prouveroit encore que Pétrarque étoit fort bien avec Benoit XII. s'il eſt vrai. Mr. Fleuri rapporte (48), que ce Pape voulut perſuader à Pétrarque d'épouſer Laure, lui promettant diſpenſe pour garder ſes Bénéfices; mais que le Poëte lui repréſenta, que s'il

(43) *Not. ad Vit. Pap. Aven.* p. 825.

(44) *Mém. de l'Acad.* loc. cit. p. 786.

(45) *Fam. cigl. di Toſc.* Vol. II. p. 416 & ſuiv. *Apud* Eund. p. 762.

(46) *Hiſt. Eccléſiaſt.* Tom. XX. p. 249, 250. Edit. in-12.

(47) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* ubi ſupra, p. 785.

(48) *Hiſt. Eccléſ.* ubi ſupra.

R étoit

me qui a beaucoup contribué à donner du goût à sa Nation & à perfectionner la Langue Italienne, il seroit par cela seul digne des plus grands éloges. Mais on le peut considérer sous un autre point de vue, qui doit rendre sa mémoire infiniment précieuse à tous ceux qui aiment & qui cultivent les Lettres. Tout le monde convient que le rétablissement des bonnes études en Europe, est dû principalement à Pétrarque, & qu'il est le premier qui par son exemple & par ses leçons a montré le chemin qu'il falloit tenir pour tirer les Lettres de la barbarie, où elles étoient plongées lorsqu'il vint au monde. On ne peut pas disconvenir non plus que les Savans, qui sont venus depuis, ne lui doivent une partie de leurs progrès. Telle est l'idée que Mr. le Baron de la Bastie nous donne de Pétrarque *. ADD. DU TRAD.]

* Mém. de l'Acad. des Inscript. T. XV. p. 747. Ed. in-4.

étoit une fois en possession de Laure, tout ce qu'il prétendoit dire encore d'elle ne seroit plus de saison. *Quant à Laure*, ajoûte l'Historien, *qui n'avoit pas les mêmes raisons, se voyant frustrée de son espérance, elle se maria à un autre.* J'ignore sur quelle autorité Mr. Fleuri rapporte ce fait, d'autant plus que je ne trouve nulle part ailleurs que Laure ait été mariée. REM. DU TRAD.]

PETTY (GUILLAUME) fils d'Antoine Petty, Drappier, nâquit le 26 Mai 1623 à Romsey, petit port de mer dans la Comté de Hamp: pendant son enfance il prenoit grand plaisir à passer son tems parmi toutes sortes d'Ouvriers, comme Maréchaux, Charpentiers, Menuisiers &c. & il apprit si bien à divers égards leurs métiers, qu'à l'âge de douze ans il étoit en état de travailler avec eux. Ce fut à cet âge qu'on l'envoya à l'Ecole du lieu de sa naissance (*a*): à quinze ans il entendoit les Langues Latine, Grecque & Françoise, l'Arithmétique entiére, les parties de la Géométrie pratique & de l'Astronomie, dont la connoissance est nécessaire pour la Navigation, l'Horolographie, & divers arts méchaniques (*b*). Peu de tems après il alla à Caen en Normandie, où il porta quelques marchandises, qu'il fit assez bien valoir, pour fournir à son entretien; de Caen il se rendit à Paris, où il étudia l'Anatomie, & lut Vesale de compagnie avec Hobbes, qui l'aimoit beaucoup, & l'aida dans ses études (*c*). A son retour en Angleterre il eut de l'emploi sur la Flotte du Roi; à l'âge de vingt ans il avoit amassé environ soixante Livres sterling, & acquis une aussi grande connoissance des Mathématiques qu'aucun autre de son âge qui fût connu. La guerre entre le Roi & le Parlement s'étant allumée de plus en plus en 1643, il passa dans les Pays-bas & en France, & après avoir poussé vigoureusement ses études, principalement en Médecine, à Utrecht, à Leide, à Amsterdam, & à Paris, il revint, au bout de trois ans, à Romsey, rapportant environ dix Livres sterling de plus, qu'il n'avoit emporté avec lui (*d*). Le 16 Mars 1647 il obtint un Privilége ou une Patente du Parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particuliére [*A*]; ce Privilége étoit pour dix-sept ans. En 1648 il publia à Londres in-4, *Avis à Mr.* Samuel Hartlib *sur les moyens de perfectionner certaines parties des Sciences* [*B*]. En ce tems-là il adhé-

(*a*) Wood Ath. Oxon. Vol. II Col. 807.

(*b*) C'est-ce qu'il nous apprend lui-même dans son Testament du 2 Mai 1685.

(*c*) Wood ubi supra.

(*d*) Voy. son Testament.

[*A*] *Pour enseigner à écrire d'une façon particuliére.*] Dans son *Avis à Mr.* Samuel Hartlib, *sur les moyens de perfectionner certaines parties des Sciences*, imprimé à Londres en 1648 in-4, il s'exprime en ces termes: *On a inventé un instrument d'un petit volume, & d'un prix très-modique, qui peut se faire aisément, & qui est durable, à l'aide duquel, qui que ce soit, en le voyant & en le maniant pour la première fois, peut écrire en même tems deux Copies parfaitement semblables d'une même chose, aussi exactes & bien écrites, qu'en suivant la maniére ordinaire, en laissant sur chaque page l'espace de deux lignes pour placer l'instrument; & cela en tel caractére qu'on voudra, sur du papier, du parchemin, ou dans un Livre*, &c. *Cet instrument peut être d'un grand usage aux Gens de Loi, tant Avocats que Notaires pour faire des Contracts, & toutes sortes de Copies; aux Marchands, aux Nouvellistes, aux Greffiers, Sécretaires, Clercs*, &c. *pour copier des Lettres, des Comptes, des Factures, pour enrégîtrer des Ordres & Brevets, ou autres Piéces de cette nature; il peut servir encore aux gens de Lettres pour copier des Manuscrits rares, & pour prévenir la falsification des Originaux & les garantir des autres injures du tems. Il diminue le travail de l'examen, est utile pour découvrir la supposition des fausses Copies, en un mot il est propre à expédier toutes sortes d'écritures avec autant de diligence que de secret.*

[*B*] *Avis à Mr.* Samuel Hartlib *sur les moyens de perfectionner certaines parties des Sciences.*] Dans l'Epître dédicatoire, adressée à Mr. Hartlib, & datée Londres le 8 Janvier 1647-8, il parle en ces termes: „ Il m'a passé par l'esprit diverses „ pensées pour perfectionner le vrai sçavoir en général, „ mais particuliérement pour perfectionner l'éducation de la „ jeunesse, les Mathématiques, la Médecine, & l'Histoire „ de l'Art & de la Nature; j'ai pensé aussi plus mûrement „ à votre excellent projet d'un Bureau public des Sciences. „ Ce n'ont été effectivement que des idées vagues & passagéres, en faisant réflexion aux grosses sommes, requises „ pour exécuter ces projets, & au peu de disposition ou à „ l'impuissance de la plupart des gens en général à y contribuer, je crûs que ce seroit de la peine perdue, que d'y „ penser sérieusement. Mais Dieu m'ayant fait la grace „ d'inventer, sans m'y attendre, l'Art d'écrire double, utile „ à toute heure, à tout moment à toute sorte de personnes, dans tous les lieux du monde, & perpétuellement, „ j'ai conçu, que si les hommes ont assez de compréhension „ pour sentir leur propre avantage, & assez de reconnoissance & de jugement pour récompenser ceux qui le procurent, cet Art pourroit fournir les moyens, de mettre „ du moins les projets, dont il s'agit, en train, & de les „ porter par degrés à la perfection. Cela m'a engagé à reprendre mes méditations, que je vous communique ici, „ en vous priant vous & vos judicieux amis de les examiner, „ & de les corriger; mais en même tems je vous prie de penser aux moyens de faire servir ma découverte, autant qu'il „ sera possible, à nous mettre en état de jouïr de quelque „ chose de plus réel, que de pures idées du bonheur, que „ la perfection de nos desseins promet. Je vous demande de „ n'en faire part qu'à ceux à qui vous serez obligé de les „ communiquer, parce qu'ils ne peuvent plaire qu'à ce petit „ nombre de gens qui sont réellement amis des projets solides; & non à ceux qui ne sont piqués que de beaux discours, qui aiment les transitions délicates, les allusions „ fines, les figures (ornemens que je ne blâme point), dont „ je n'ai pas le talent d'enrichir mes écrits, & que je n'ai „ pas eu le tems de rechercher, n'ayant composé ceci, comme vous pouvez en rendre témoignage, qu'à votre sollicitation, au-milieu des soins que j'ai pris & des efforts que „ j'ai faits pour perfectionner mon invention, & ce qui est „ encore pis, au-milieu du pénible, & peut-être infructueux „ travail pour prévenir l'ingratitude des hommes, & leur „ répugnance à récompenser celui, qui ne négligera jamais rien pour vous témoigner qu'il est &c.

„ G. P."

L'Auteur dit dans l'Ouvrage même (1) que son but est *d'indiquer certaines parties des Sciences, dont la perfection peut contribuer beaucoup au bien & à l'utilité du genre-humain en général, & en même tems*, ajoûte-t-il, *je me propose de dire mon sentiment sur les moyens de les conduire plus près de la perfection. Mais avant que de pouvoir tenter l'exécution de ce grand projet, il faut penser d'abord à rassembler des Ouvriers, en établissant une espéce de rendez-vous commun, où ceux qui sont capables ou disposés à travailler à surmonter les différentes difficultés, qui s'y rencontrent, puissent trouver du secours. C'est-à-dire que nous devons recommander l'établissement d'un* Bureau général, *selon le projet de Mr.* Hartlib, *le laborieux & principal Auteur de ce plan, par le moyen duquel tout le monde puisse être informé de ce que souhaitte chacun & de ce qu'il lui manque; où l'on puisse être instruit de ce qu'il y a déjà de fait dans les* Sciences; *de ce qui se fait actuellement, & de ce qu'on a dessein de faire; afin que par cette correspondance générale, & cette communication de desseins & de secours réciproques, les génies & les travaux ne soient plus, comme autant de charbons dispersés çà & là, qui faute d'être rassemblés, s'éteignent bien-tôt, au-lieu qu'en les mettant ensemble ils auroient donné une utile chaleur, & produit une agréable lumiére. Il me semble que la situation présente des hommes peut être comparée à un champ de bataille, couvert de bras, de jambes, d'armes, d'yeux, qui faute d'être unis, & d'âme pour les animer, ne peuvent être bons qu'à servir de pâture aux Corbeaux, ou à infecter l'air. C'est ainsi que l'on voit quantité de génies, & d'esprits laborieux dispersés de côté & d'autre dans le monde, dont les uns s'occupent à faire ce qui a déjà été fait, & se tourmentent pour inventer, ce qu'on a déjà trouvé: d'autres sont retenus par des difficultés, faute de quelques directions, qu'un autre, s'ils pouvoient seulement le rencontrer, seroit en état & disposé de leur donner: ailleurs un homme auroit besoin d'une petite somme pour exécuter un projet; & il y en a peut-être tel autre, qui a le double de cette somme, qu'il voudroit employer dans la même vûe; mais ces deux personnes n'ayant pas l'occasion d'entendre jamais parler l'une de l'autre, le projet utile, qu'ils ont tous deux, & dont ils souhaittent l'exécution, s'évanouït en fumée. Mais nous passons légérement là-dessus, quoique très-essentiel à notre but, parce que le principal Auteur de notre Projet a traité cet article très-solidement.* „ Après avoir „ trouvé ainsi des Ouvriers, & ce qui est nécessaire pour „ l'Ouvrage, nous voudrions qu'ils s'occupâssent des moyens „ de découvrir des Arts, qui ne sont pas encore inventés, „ d'indiquer des voyes plus courtes & plus aisées, d'apprendre „ ce qui est connu, & de le faire servir à des usages plus „ nombreux & plus nobles; d'inspirer aux hommes plus „ d'esti-

(1) Pag. 1.

adhéra au parti prédominant dans le Royaume; il vint à Oxford, pendant que les Visiteurs du Parlement y exerçoient leur autorité; il s'y établit pour quelque tems, continuant ses études de Médecine, &

„ d'estime pour les Sciences, & de les porter à les encourager par toutes sortes de voyes. Il faudroit ensuite „ s'attacher

I. „ A examiner ce qui est bien & suffisamment fait déjà, „ en écartant tout ce qui n'est que pure subtilité, que sujet „ de dispute, & qu'imaginaire; tout cela devroit être en quelque façon supprimé, & exposé au mépris.

II. „ Cet Examen peut se faire en lisant tous les Livres, „ & en prenant connoissance de toutes les inventions méchaniques.

III. „ En le faisant, il faudroit recueillir toutes les connoissances réelles ou expérimentales, qu'on trouveroit dans „ les Livres.

IV. „ Il faudroit établir des gens capables pour lire les „ Livres, & leur donner de bonnes & sûres directions sur „ ce qu'ils devroient recueillir.

V. „ Chaque Livre devroit être lu ainsi par deux différentes personnes, pour prévenir les méprises, & empêcher qu'on ne s'écartât des régles prescrites.

VI. „ Les Directions doivent être d'une nature, qu'en „ les observant, les lecteurs soient parfaitement d'accord „ dans leurs Recueils.

VII. „ Il faudroit former de tous les Livres, un seul Ouvrage, qui feroit naturellement en plusieurs Volumes.

VIII. „ Il faudroit dresser les Tables les plus exactes & les „ plus commodes, & ménager tous les autres secours nécessaires, pour trouver aisément, & pour bien entendre, ce „ qu'on verroit dans ces Livres.

„ Après avoir ainsi découvert à quel degré tous les Arts „ & toutes les Sciences sont parvenus, & à quel point on „ est arrêté, il faudroit choisir les gens les plus habiles dans „ chaque Art & dans chaque Science, pour les porter plus „ loin, en les mettant en état d'y travailler à leur aise, sans „ inquiétude & sans embarras: mais il seroit nécessaire qu'il „ y en eût toujours deux ou trois, subordonnés l'un à l'autre, pour chaque chose, afin que l'un venant à mourir ou „ à manquer par quelque autre accident, il y en eût toujours qui fussent au fait du projet entier, & capables „ de le pousser avec le secours de ceux qui leur seroient „ adjoints. Enfin, il faudroit, tous les ans, faire l'examen de „ ce que chacun auroit fait, & distribuer des récompenses „ proportionnées au mérite". L'Auteur propose ensuite,

I. D'établir des *Ergastula Literaria*, ou Maisons publiques Litéraires, dans lesquelles les enfans apprennent à travailler pour gagner leur vie, aussi-bien qu'à lire & à écrire.

Que l'éducation de la jeunesse ne soit pas confiée, comme elle l'est, à des gens ignorans & sans mœurs, mais que les personnes les plus capables soient chargées d'y veiller avec tout le soin possible.

Que tous les enfans au-dessus de l'âge de sept ans puissent être reçus, & qu'on n'en exclue aucun à cause de la pauvreté de ses parens, ou de leur impuissance à fournir à son entretien; car c'est-là ce qui est cause que tel méne la charrue, qui auroit été capable de gouverner l'Etat. Qu'on employe donc de pareils enfans pauvres, selon leurs forces & leur capacité, à des Ouvrages qu'ils peuvent faire aussi-bien que des gens plus âgés & plus habiles, pour gagner leur dépense, & s'ils ne peuvent la gagner entiérement, & que leurs parens soient hors d'état de rien fournir, il n'y a qu'à les garder un peu plus longtems dans les Maisons.

L'Auteur observe, que peu d'enfans ont besoin de lire avant que de connoître, ou de pouvoir être instruits de ce qu'ils lisent; ni d'écrire, avant que leurs pensées vaillent la peine d'être rédigées par écrit, ou qu'ils soient capables d'y donner quelque forme; qu'ils ont encore beaucoup moins de besoin d'apprendre les Langues, y ayant assez de Livres dans leur langue maternelle pour leur usage: tout cela étant un peu au-dessus de leur portée, parce qu'il faut un degré de jugement pour s'y appliquer, & que c'est-là la faculté la plus foible dans les enfans, il faudroit attendre un peu à leur enseigner ces choses, & leur en faire apprendre, qui précédent dans l'ordre de la nature, & où l'on peut réussir à l'aide de la mémoire, qui est ou plus forte, ou moins chargée dans les enfans. L'Auteur souhaitteroit qu'on leur apprît à remarquer les objets sensibles, tant naturels qu'artificiels, & à s'en souvenir, & que les Maîtres eussent soin, en toute occasion, de leur en donner l'intelligence.

Il faudroit les appliquer, tant dans leur travail, que dans leurs récréations, à des exercices propres à contribuer à rendre le corps sain, agile, & vigoureux.

On devroit leur apprendre à lire par une méthode beaucoup plus abrégée, que celle qu'on suit ordinairement; chose très-aisée & très-faisable.

Il faudroit leur apprendre à écrire, non seulement à la maniére ordinaire, mais rapidement & en caractéres; & leur montrer à se servir bien des instrumens pour faire deux copies à la fois de la même chose.

Il ne faut pas négliger la mémoire artificielle; & si les régles de cet Art ne se trouvent pas trop au-dessus de la portée des enfans, il seroit assez à propos de les leur enseigner.

Il ne faut pas oublier de leur faire apprendre le dessein, à quelque Art ou Profession qu'on les destine; puisqu'il est aussi utile peu s'en faut pour exprimer les conceptions de l'esprit, que l'écriture, & qu'en bien des occasions il exprime ce qu'il est impossible d'énoncer par des paroles.

On doit leur faire étudier les Elémens de l'Arithmétique & de la Géométrie, qui sont non seulement d'un grand & fréquent usage dans toutes les affaires, mais encore des guides & des aides sûrs pour la raison, & propres à fixer les esprits légers & inconstans.

Il faut employer les moyens les plus efficaces pour connoître & éprouver la capacité de corps & d'esprit des enfans, la force de leur mémoire, leurs inclinations pour le Vice & la Vertu, & leur penchant vers tel ou tel Vice, ou vers telle ou telle Vertu; en travaillant en même tems à corriger ce qu'il y a de mauvais, & à encourager & perfectionner ce qu'il y a de bon, & en tournant le tout, soit bon ou mauvais, à ce qu'il y a de plus utile & de plus avantageux.

Qu'on enseigne par des méthodes plus courtes & plus aisées, que celles qu'on suit, les Langues étrangéres à ceux qui en auront besoin; besoin qui diminuera considérablement, si l'on introduit l'usage de Caractéres réels & communs.

Qu'on n'enseigne point dans ces Séminaires aucune Science inutile, honteuse, ou condamnée; afin que si quelqu'un s'y livre, le blâme en retombe sur lui seul.

Que ceux qui ont des talens naturels pour la Musique soient encouragés, & qu'on la leur enseigne.

Il faut qu'on apprenne à tous les enfans, même à ceux du rang le plus élevé, quelque Ouvrage de main ou métier, comme de travailler au tour, de faire des instrumens de Mathématiques, des Cadrans, & la maniére de s'en servir pour des observations Astronomiques; de faire des montres, & autres ressorts pour le mouvement; de peindre en détrempe, ou sur du verre, ou à l'huile; de graver au burin & à l'eau forte; de travailler en relief ou de jetter en fonte toutes sortes de matiéres; de connoître, de tailler, & de mettre en œuvre des pierreries; de faire des verres pour des Lunettes de tout ordre; la Botanique, le Jardinage; à faire des instrumens de Musique; la bâtisse des Vaisseaux; l'Architecture; l'art de confire, de parfumer, de teindre; la Chimie, à épurer les métaux, à contrefaire les pierreries; l'Anatomie, & la maniére de faire des squelettes, &c. à faire des Compas de mer, des Globes, & autres Ouvrages aimantés. Diverses raisons prouvent l'utilité qu'il y a à leur enseigner tout cela.

1. Ils seront moins exposés à être trompés par ceux qui exercent ces métiers.

2. Ils deviendront en général plus industrieux.

3. Ils feront certainement des Ouvrages excellens, parce que des gens de naissance ont naturellement l'ambition de surpasser des Ouvriers ordinaires.

4. Etant en état de faire des expériences eux-mêmes, ils les feront à moins de fraix, & avec plus de soin que d'autres ne les feroient pour eux.

5. Les Arts se perfectionneront, quand des personnes riches & capables, seront en même tems dans le goût de faire des expériences propres à donner de nouvelles lumiéres.

6. Cela peut les engager à devenir les Protecteurs des Arts, &

7. Leur faire éviter de plus dangereuses occasions de perdre leur tems & de dépenser leur bien.

8. Et autant qu'ils peuvent par-là se faire honneur dans la prospérité, autant trouveront-ils dans de pareilles occupations du soulagement & de la consolation dans l'adversité.

„ Nous avons déjà, dit notre Auteur, recommandé à „ tous les hommes en général l'étude des Elémens de l'Arithmétique & de la Géométrie. Mais comme ce sont les „ plus solides fondemens de toutes les Connoissances spéculatives, & que ces Sciences sont d'un si grand usage dans „ tous les Arts, nous ne pouvons qu'en recommander une „ étude plus approfondie; & quoiqu'on puisse aisément recueillir de ce que nous avons dit de la maniére de perfectionner les Sciences en général, celle de porter plus loin „ celles-ci en particulier; cependant nous renvoyons, sur „ ce que nous pensons en détail là-dessus, à l'excellente idée qu'en a donné Mr. Pell, dans son Ecrit à Mr. „ Hartlib (2). (2) *Voy.* Art. PELL (JEAN) Rem. [B].

II. „ Nous souhaitterions, que pour l'avancement de tous „ les Arts Méchaniques & des Manufactures, on établit un „ *Collége de Commerce* ou *de Méchanique*, & que pour éviter „ le retardement, on achetât ou louât les maisons les plus „ propres à cet usage, en attendant qu'on élevât un bâtiment destiné à cela; nous voudrions que dans ce Collége „ on accordât une rente fixe pour un Artisan ou Négociant „ de chaque ordre, mais toujours pour le plus habile & le „ plus zélé pour la perfection de son art; ce qui joint à l'avantage de pouvoir entrer dans cette Société, & au prompt „ débit de leur Ouvrage, qu'ils auroient certainement, parce „ tout le monde s'y adresseroit naturellement comme au „ lieu où l'on trouveroit ce qu'il y a de plus rare & de „ mieux fait, seroit un motif suffisant pour y attirer les „ plus habiles Artistes, & pour leur faire souhaitter d'y être „ aggrégés.

„ Il est évident qu'on peut espérer qu'un pareil établissement feroit fleurir merveilleusement toutes sortes d'Arts, „ & que les nouvelles inventions seroient plus fréquentes „ que les nouvelles modes d'habits & de meubles, parce que „ tout ce qu'il y auroit de plus habiles gens seroient non seulement voisins, mais amis intimes & freres, unis dans le „ desir général de perfectionner les Arts & animés d'un zéle „ commun à y travailler. Ici l'on auroit la meilleure occasion & les moyens d'écrire une Histoire exacte des Arts;

 „ &

& donnant des leçons d'Anatomie & de Chimie aux jeunes Etudians. Le Docteur Thomas Clayton, qui ne pouvoit absolument point soutenir la vue d'un Cadavre, le prit pour Professeur substitué en Anatomie, pour remplir sa place quand il s'agissoit de dissections. Le 7 Mars 1649 50 il fut créé Docteur en Médecine, en vertu d'une dispense des Délégués de l'Université, & peu de tems aprés il fut aggrégé au Collége du Nez de Bronze, en la place de *Nathanael Hoyle*, Bachelier en Théologie. En 1650 il fut un de ceux qui eurent le plus de part au rétablissement d'*Anne Greene* [*C*], qui avoit été pendue à Ox-

„ & que d'expériences tous les divers travaux des citoyens de cette petite République ne fourniroient-ils pas à des esprits Philosophiques, pour pénétrer les secrets de la Nature, qu'on connoit encore si peu & si mal!

„ Dans l'enceinte de ce Collége, il y auroit un *Hôpital Académique*, le mieux réglé qu'il seroit possible; un *Théatre Botanique* complet; des loges & des cages pour des Animaux & des Oiseaux étrangers, avec des étangs ou des réservoirs pour les Poissons rares. Tous les Animaux capables de rendre quelque service, seroient dressés au travail qui leur convient, pour qu'ils fussent utiles pendant leur vie, comme après leur mort. Il y faudroit un Cabinet de toutes sortes de raretés, naturelles & artificielles, d'Antiques, de modéles, de grandes & belles machines, des plans de Jardins & de Bâtimens; des Fontaines & d'autres Ouvrages Hydrauliques; une Bibliothéque de Livres Choisie, un Observatoire, pour observer les Astres & les Météores; des terrains étendus pour faire des expériences d'Agriculture; des Galeries remplies des tableaux & des Statues les plus rares; avec les plus beaux Globes, & les meilleures Cartes Géographiques. En un mot, nous voudrions que ce lieu fût, autant qu'il seroit possible, comme un abrégé du Monde entier; ensorte qu'un homme qui y demeureroit, ne fût-il ni lire ni écrire, deviendroit certainement plus savant, que certaines Bibliothéques ambulantes. Mais un enfant, qu'on instruiroit de tout, comme on le pourroit dans ce Séminaire, avant qu'il fût ni lire ni écrire, n'entendroit-il pas bien aisément dans la suite tous les bons Livres, & ne sentiroit-il pas d'abord le défaut des mauvais?

III. L'Auteur donne ensuite le plan de son *Hôpital Académique*, & recommande la composition d'un Ouvrage qu'on pourroit avec raison intituler: *Velius aureum sive Facultatum Lucriferarum Descriptio magna*, dans lequel on expliqueroit au long les divers moyens de gagner sa vie, & de pousser sa fortune. Il voudroit qu'on entreprit d'abord comme la partie la plus agréable & la plus utile l'Histoire des Arts & des Manufactures, où l'on décriroit toutes les opérations manuelles, & la maniére d'appliquer une chose naturelle à une autre; les instrumens & les machines nécessaires pour travailler chaque piéce; & comme de simples descriptions ne suffiroient pas, il faudroit donner le dessein de tous les instrumens, & y ajoûter les couleurs, lorsqu'on ne pourroit rendre les descriptions intelligibles sans cela. *Cette Histoire* dit-il, *ne devroit pas être composée sur des rapports ou des rélations imparfaites & confuses, d'Ouvriers grossiers & bableurs; mais l'Ecrivain lui-même devroit tout observer, & avoir le témoignage des plus judicieux & des plus sincéres de chaque profession, tant pour rendre l'Ouvrage plus autentique, parce qu'il doit servir de fondement à bien des choses dans la suite, que pour instruire plus clairement le compilateur même, & pour lui donner des idées plus justes, parce que c'est par son jugement qu'on doit espérer d'avoir comme le précis & le secret de toutes les inventions connues, & d'en voir de nouvelles en abondance. Mais quoique l'on doive se proposer d'enseigner à faire tout ce que l'Art peut produire, il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il soit nécessaire, après avoir expliqué comment on doit faire une chaise ou un clou d'une telle façon, de s'étendre beaucoup sur la maniére d'en faire d'une autre façon. Le Compilateur doit tâcher de réduire tout dans chaque Art à un certain nombre d'Opérations, d'instrumens & de matériaux; il n'est pas besoin non plus qu'il donne les figures & les noms de toutes les productions de l'Art, qui ont jamais paru, il suffira qu'on trouve les plus connuës & qui sont d'un usage commun. Il ne sera pas nécessaire encore qu'il entre dans les plus petits détails sur tout ce dont il a été parlé, & qu'il ne supprime que ce que les esprits les plus ordinaires peuvent suppléer: ce seroit là un travail infini, qui pourroit bien n'être pas fort utile, car nous doutons fort qu'un homme pût parvenir, à l'aide des lumiéres qu'il puiseroit dans ce Livre, à bien pratiquer un Art, tandis qu'il a besoin de sept ans pour se mettre au fait, en le voyant exercer; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le secours de ce Livre diminueroit plus de la moitié de l'ennui de l'apprentissage. Il ne doit pourtant pas abréger au point de ne pas distinguer les instrumens du même nom, par exemple il ne doit pas confondre un Métier pour fabriquer des Draps, avec ceux sur lesquels on fait des Rubans ou des Bas. Il expliquera avec soin le méchanisme de chaque instrument, des matériaux dont on se sert & des opérations, quand la chose sera claire & sensible. Il aura soin en donnant cette Histoire de marquer ce qu'il y a de défectueux dans ses récits, en cas qu'il n'ait pas eu en écrivant des informations suffisantes, sans oublier ce qu'il y a d'imparfait dans les Arts mêmes. Comme il y a aussi diverses maniéres de travailler la plupart des manufactures, il se tiendra sur chaque article à la maniére d'un seul bon Maître, mais il indiquera les autres, qui lui sont connues, en donnant son sentiment sur la bonté & l'utilité de chacune.*

„ Il faut encore faire des recherches sur l'Oeconomie, & sur les moyens de mettre les Arts à profit pour le bien particulier de ceux qui s'y employent; on doit examiner quelles saisons de l'année sont les plus favorables à chaque Art; quels sont les lieux & les tems où l'on peut faire le plus avantageusement l'achat des matériaux dont on a besoin, & débiter au meilleur prix l'Ouvrage fait; comment on peut louer, & entretenir, les domestiques & les Ouvriers avec le moins de fraix; de quelle façon on peut tirer parti des restes ou du déchet des matériaux, & des instrumens qui se rompent ou deviennent inutiles par quelque autre voye; il ne faut pas oublier les artifices, les tromperies, & les autres tours d'adresse bons & mauvais, dont les hommes se servent pour se surprendre les uns les autres.

„ Il faut ajoûter à cet Ouvrage plusieurs Tables de divers ordres, outre la Table alphabétique. Une de tous les Ouvrages de l'Art, mentionnés dans le Recueil. Une autre des matériaux qu'on y employe, d'où on les tire, où on les achette, avec le prix ordinaire & moyen qu'ils coutent. Une troisiéme de toutes les qualités des matiéres, par exemple touchant celles qu'on peut liquifier, on doit indiquer selon les diverses Classes, si elles sont visqueuses, ou friables, épaisses ou transparentes, abstersives &c. pour que l'on puisse trouver d'abord les matériaux nécessaires pour toutes sortes d'Ouvrages. Une quatriéme de toutes les Opérations, dont il est parlé dans le Recueil, comme de scier, de tailler, de limer, de percer, de fondre, de tourner, de broyer, d'aiguiser, de bouillir, de calciner, de tricotter, de filer, de coudre, de retordre &c. afin de pouvoir avoir recours aux endroits où il en est parlé, d'abord qu'on en a besoin. Une cinquiéme de tous les instrumens & des machines, des Limes, des Scies, des Ciseaux, des Sas, des Métiers, des Navettes, des rouës, des Coins, des Couteaux, des Vis &c. & cela pour le même usage que les autres.

„ Le Compilateur doit aussi publier toutes ses Conjectures, sur les moyens de perfectionner les inventions singuliéres, & de faire de nouvelles découvertes, & il doit donner des directions sur la maniére d'en faire l'essai: *Ensorte que tous* ceux à qui le Livre pourra tomber entre les mains, soient en état de faire eux-mêmes l'expérience de ce qui y est proposé, & d'informer *l'Auteur du succès*.

„ Le premier but du Compilateur, dans les inventions, sera de voir comment on peut appliquer à quelque usage les matériaux que le Royaume fournit abondamment, & dont on n'a pas encore retiré grand profit, pour les rendre plus utiles au bien général; il aura la même attention pour faire avoir du pain aux impotens, comme ceux qui ne sont qu'aveugles, ou que boiteux, & aux enfans au-dessus de l'âge de sept ans, pour qu'ils ne soient pas si longtems à charge à leurs parens & aux autres.

„ On mettra à la tête de l'Ouvrage une Préface, où l'on enseignera à faire la plupart des essais, & à rendre compte du succès, quel qu'il soit, favorable ou non; parce que toutes les Expériences servent à donner des lumiéres, quoiqu'elles ne soient pas également lucratives.

„ Il faut avoir l'art de dresser les Tables sus-mentionnées de façon, qu'elles renvoyent l'une à l'autre; afin qu'on puisse trouver sans peine tout ce que le Recueil renferme, & que ceux qui cherchent à inventer puissent en faire usage aisément.

„ Le moyen d'exécuter cet Ouvrage & de le rendre parfait, c'est de rechercher ce qu'il y a déjà de fait dans ce genre, ou qui peut être entrepris par quelqu'un, en quel lieu, & par qui; afin de pouvoir communiquer, s'il est possible, avec ceux qui ont quelque chose en main.

„ Il faut rassembler & acheter tous les Livres qu'il peut y avoir déjà sur ce sujet, non pour les copier, mais pour les examiner soi-même; pour refaire les Expériences qui s'y trouvent, & pour indiquer en même tems les nouvelles recherches qu'il y a à faire.

„ Le Compilateur doit se résoudre à consacrer toute sa vie à ce travail; & comme nous l'avons insinué, il doit être animé d'un esprit d'industrie, avoir un fonds de raison & de curiosité, pour tirer la quintessence de tout ce qu'il verra.

„ Il doit être aussi jeune qu'il est possible de l'être avec les lumiéres nécessaires, afin de pouvoir, selon le cours naturel, sinon finir, du moins avancer considérablement l'Ouvrage, pendant sa vie; & de rassembler un plus grand nombre d'expériences, s'il vit longtems; parce que plus un homme a d'expériences connues, plus il y a lieu d'espérer de nouvelles découvertes de sa part".

[*C*] *Il fut un de ceux qui eurent le plus de part au rétablissement d'*Anne Greene.] Le Lecteur peut voir une Rélation circonstanciée de cet extraordinaire accident dans une Brochure, imprimée à Oxford sous ce titre: *Nouvelles de l'autre monde: ou Rélation exacte & véritable de la miraculeuse guérison d'Anne Greene, revenue en vie, après avoir été executée à Oxford le 14 Décembre 1650, & à présent parfaitement rétablie par les soins de quelques Medecins. Avec le détail de ce qu'elle a souffert, & des moyens employés pour la faire revenir. Par un Etudiant d'Oxford pour la satisfaction d'un Ami, qui souhaittoit d'être informé de la vérité de cette Avanture. A quoi l'on a ajoûté quelques Piéces en vers faites à cette occasion.*

[*D*] *Il*

à Oxford le 14 Décembre, pour avoir ôté la vie à son enfant, à ce qu'on prétendoit. Au commencement de Janvier 1650-1 il fut élu d'une voix unanime Professeur en Anatomie à Oxford, lorsque le Docteur Clayton résigna cet emploi, & peu de tems après il fut aggrégé au Collége des Médecins à Londres, & fait Professeur en Musique au Collége de Gresham; il obtint ce dernier poste par le crédit de son intime ami le Capitaine *Jean Graunt* [D] (e). Ayant alors 500 Livres sterling, dont on lui en assigna cent pour passer en Irlande, il mit pied à terre à Waterford, le 10 Septembre de la même année, & devint Médecin de l'Armée, ayant vingt schellings par jour; il occupa ce poste jusques au mois de Juin 1659, gagnant par sa Pratique plus de 400 Livres sterl. par an, outre ses appointemens. Environ le mois de Septembre 1654, s'étant apperçu qu'on avoit fort mal réglé la distribution des terres, qu'on avoit confisquées en Irlande, à l'occasion de la rebellion de 1641, au profit des Soldats, qui l'avoient étouffée, il obtint un Contract du 11 Décembre, pour faire cette distribution; il s'en acquitta de maniére, qu'il gagna à cette affaire 9000 Livres sterl. qui joints aux 500 Livres, mentionnées ci-dessus, à ses appointemens de 20 Schellings par jour, à ce que lui produisit sa pratique, à 600 Livres Sterl. qu'il eut pour diriger & visiter d'autres terres, & à 800 Livres qu'il reçut pour deux ans d'appointemens en qualité de Clerc du Conseil, lui formément un fond d'environ 13000 Livres Sterl. en argent comptant; qu'il employa en partie à prendre des Assignations des Soldats, en partie à acheter la maison du Comte d'Arundel à Londres, réservant une somme en Caisse pour les besoins qui pourroient survenir. Il acquit aussi des terres en Irlande, dont une grande partie se perdit en 1663 par la Cour des Innocens (f). Au mois de Janvier 1658 il fut élu pour être un des Députés, de la part de Westlow dans la Comté de Cornouaille, au Parlement qui se tint sous Richard Cromwel, & qui s'ouvrit à Westminster le 27 de ce même mois. Mais ce Parlement ayant été bientôt dissous, Petty retourna en Irlande, où il eut un grand différend avec le Chevalier Jérôme Sankey [E]. Etant revenu en Angleterre après le rétablissement du Roi, on l'introduisit auprès de Charles II. qui se plût extrémement dans sa conversation; ce Prince le fit Chevalier le 11 Avril 1661, & l'on prétend même qu'il eut dessein dans la suite de le créer Comte de Kilmore en Irlande. Lorsqu'on fonda la Société Royale, il en fut un des premiers Membres, & depuis il entra dans le Conseil de ce Corps (g). En 1662 il publia un *Traité des Taxes & des Contributions* [F]. Au commencement de l'année 1663, on lui donna de grands éloges au sujet de la nouvelle invention d'un *Vaisseau à double fond* [G]. Il a fait divers

(e) Wood *ubi supra.*

(f) Voy. son Testam.

(g) Wood *ubi supra.*

[D] *Il obtint ce dernier poste par le crédit de son intime ami le Capitaine* Jean Graunt.] Nous profiterons de cette occasion d'ajoûter ici une Remarque à l'Article que nous avons déjà donné de cet habile homme. Mr. Burnet, parlant de l'incendie de Londres, dit (3): *La circonstance la plus remarquable, & qui ne fournit néanmoins qu'un simple préjugé, m'a été contée par Mr.* Lloyd (4), *& par la Comtesse de* Clarendon. *Cette Dame étoit considérablement intéressée dans les Actions de la nouvelle Riviére. C'est ainsi que l'on appelle un Canal ménagé à grands fraix pour conduire à Londres les eaux de la Riviére de Ware. Ces eaux viennent aboutir à Islington, où l'on a creusé un Réservoir pour les distribuer delà dans les ruës de la Capitale, par le moyen d'un grand nombre de Tuyaux, qui sont tous contenus dans une même Chambre. La régle constante étoit de laisser couler tous ces Tuyaux la nuit du Samedi, afin qu'on ne manquât pas d'eau le Dimanche, où l'on en a besoin dans toutes les maisons. Or un certain Papiste, nommé* Graunt, *sous le nom duquel le Chevalier* Petty *avoit publié ses* Observations sur les Régistres Mortuaires, *s'étoit adressé à Mr.* Lloyd, *pour faire savoir à la Comtesse, qu'il pourroit augmenter considérablement les revenus de la Compagnie, si cette Dame vouloit bien l'honorer de sa Commission. Elle y consentit sur la vue de son Projet, qui parut praticable, & par-là cet homme devint un des Directeurs; ce qui lui donnoit le droit de venir à Islington, visiter les Machines, quand il lui plaisoit. Il y alla le Samedi premier de Septembre, demanda les Clefs de la chambre où sont les tuyaux, ferma tous les robinets; & après avoir ainsi bouché tous les conduits, emporta toutes les Clefs dans sa poche. Lorsque le Dimanche matin on voulut chercher de l'eau pour arrêter l'Incendie, on n'en trouva pas une goute dans les Tuyaux souterrains, que l'on ouvrit dans les rues, & il se passa bien du tems avant que l'on en pût avoir; car il fallut courir à Islington, & y enfoncer les portes pour faire couler les Conduits. A la vérité* Graunt *nia qu'il eût fermé les robinets, & soutint que s'il avoit emporté les Clefs, ce n'étoit que par mégarde. Cependant la personne, chargée d'office de ménager la distribution des eaux, persévéra toujours à déposer, qu'elle avoit ouvert les Tuyaux, comme à l'ordinaire, & que qui que ce fût autre que* Graunt, *n'étoit entré dans l'endroit depuis ce tems-là.* Mr. Guillaume Maitland, Membre de la Société Royale, curieux d'approfondir la vérité de ce fait, s'adressa, comme il nous l'apprend lui-même (5) au Gouverneur & à la Compagnie de la nouvelle Riviére, qui ordonnérent qu'on lui communiquât ses Régistres, par lesquels il paroit, que dans une Assemblée générale de la Compagnie, tenue chez Mr. Clifton dans Covent-Garden, le 25 Septembre 1666, Mr. Graunt avoit été admis comme Membre de la Compagnie, en la place d'Alexandre Broom, qui étoit mort, & qu'il avoit la commission pour une portion appartenant au Chevalier *Guillaume Backhouse*, lequel étant mort en l'année 1669, Dame Flore Backhouse, vraisemblablement sa veuve (6), devint maîtresse de neuf de ses portions ou Actions, & le 12 de Novembre de la même année elle établit Mr. Graunt pour un de ses représentans dans la Compagnie. „ Par où il est évident que le récit que le „ Docteur Burnet tenoit de Mr. *Lloyd* & de la Comtesse de „ *Clarendon* n'a pas le moindre fondement: car il est clair, „ par ce qui a été dit, que Mr. *Graunt* ne fut admis au nom„ bre des Directeurs de la Compagnie de la nouvelle Riviére, „ que vingt-trois jours après le commencement de l'incen„ die, & qu'alors il y fut reçu au nom du Chevalier *Back„ house*; dont la veuve, fille ou parente, de la susdite Dame „ *Flore Backhouse* épousa quelque tems après Henri, Lord „ Cornbury, fils aîné du Comte de Clarendon; lequel fut „ reçu en qualité de Membre de la Compagnie, du Chef de „ sa femme, le 10 Novembre 1670, & ensuite en qualité „ de Comte de Clarendon le 9 Novembre 1676, ayant été „ le premier de sa famille, qui fût intéressé dans la Compa„ gnie de la nouvelle Riviére".

(3) *Mém. de la Grande Bret.* T. I. p. 464. 465. Ed. in-12.

(4) Guillaume Lloyd Evêque de Worcester.

(5) History of London. Liv. I. c. 34. p. 291.

(6) Elle l'étoit effectivement, comme il paroit par Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 290.

[E] *Où il eut un grand différend avec le Chevalier Jérôme Sankey.*] Le Chevalier *Sankey* ou *Zanchy* porta six Chefs d'accusation contre la conduite de Mr. Petty en Irlande. I. *Qu'il avoit reçu de grands présens.* II. *Qu'il avoit fait le commerce d'acheter un très-grand nombre d'Assignations, contre la teneur du Statut.* III. *Qu'il avoit acquis par fraude de grosses sommes d'argent & des terres.* IV. *Qu'il avoit employé quantité de mauvais moyens, en qualité d'Inspecteur & de Commissaire pour la distribution des terres.* V. *Que lui & les autres Commissaires ses associés, avoient placé leurs assignations à un plus haut prix, qu'elles ne valoient, en faisant tort aux autres.* VI. *Que lui & les autres Commissaires avoient entiérement disposé des fonds de l'Armée, tandis que l'Etat demeuroit toujours chargé des dettes.* Le Lecteur peut voir un plus ample détail de toute cette affaire, dans la *Relation du procès entre le Chevalier Jérôme Sankey, & le Docteur Petty, avec l'état de la question entre eux.* Londres 1659 in-folio; & dans les *Réflexions sur quelques personnes & sur quelques affaires en Irlande, ou Lettres au Docteur & du Docteur Petty*; avec *le Discours du Chevalier Sankey dans le Parlement.* Londres 1660 in-8.

[F] *En 1662 il publia un* Traité des Taxes & des Contributions.] Il parut sous le titre de *Traité des Taxes & des Contributions, où l'on explique la nature & les proportions des terres de la Couronne, des Cotisations, des Douanes, des Capitations, des Lotteries,* &c. Londres 1662 & 1667 in-4.

[G] *La nouvelle invention d'un* Vaisseau à double fond.] Ce Vaisseau ayant risqué pour la premiére fois, au mois de Juillet 1663, de passer de Dublin à Holyhead, il y demeura plusieurs jours, avant que de retourner: „ Ce fut quelque „ chose de comique, *dit Mr. Wood* (7), de voir comment „ ceux qui n'approuvoient pas cette invention, en railloient; ayant posé d'abord pour principe que le Vaisseau „ avoit été emporté de côté ou d'autre, ils discouroient am„ plement sur les raisons, qui prouvoient que cela ne pou„ voit pas être autrement. Les uns disoient qu'il étoit im„ possible que son mât pût être planté de maniére à résister „ à un vent fort; d'autres disoient, qu'il étoit allé aborder „ au Bresil; mais le Vaisseau étant revenu en triomphe, & „ l'expérience démontrant les avantages qu'il avoit sur les „ autres, ferma la bouche aux uns, & calma les transports „ des autres; puisqu'il étoit évident qu'il pouvoit tenir la „ mer, ce dont il étoit premiérement question. Il remonta „ ensuite contre le vent, dans le port étroit de Holyhead, „ au milieu des rochers & des Vaisseaux, & manœuvra si „ adroitement, que plusieurs des plus vieux mariniers avoué„ rent qu'ils n'avoient jamais rien vu de pareil. Environ „ le même tems le Comte d'Offory accompagné de plusieurs „ personnes de qualité s'y embarqua, & fit divers tours en„ tre la Ville & la Barre de Dublin: le vent étoit si fort, qu'un „ petit Vaisseau Hollandois, qui passoit pour excellent voi„ lier, ayant mis à la voile en même tems, parut en danger „ de sombrer sous voile, tandis que celui du Chevalier Pet„ ty ne penchoit qu'un demi pied d'un côté plus que de l'au„ tre, ce qui lui fit donner à juste titre le nom de *Coussinet* „ *de la mer.* Il paroissoit l'emporter sur tous les Vaisseaux „ d'une autre structure, tant pour le sillement, pour la ca„ pacité, & la sureté, qu'à divers autres égards; mais il eut „ le malheur de périr au retour d'un voyage, dans une vio„ lente tempête, qui fit périr la même nuit toute une flot„ te: ensorte qu'on ne pût attribuer sa perte à la différente „ fabrique, puisque de soixante-dix Vaisseaux bâtis à l'ancien„ ne

(7) Ath. Oxon. V. II. Col. 268.

divers autres Ouvrages [*H*] outre ceux dont nous avons parlé. Il mourut dans sa maison, située dans Piccadilly-street, à peu près vis-à-vis de l'Eglise de St. James, dans la franchise de Westminster, la gangréne s'étant mis à une de ses jambes, enflée par la goutte, termina sa vie le 16 Décembre 1687; & il fut enterré auprès de son pere & de sa mere à Romsey, lieu de sa naissance. Il avoit épousé Elisabeth fille du Chevalier Hardress Waller, & veuve du Chevalier Maurice Fenton, dont il eut deux fils, *Charles*, créé Baron de Shelborne en Irlande, peu de tems après la mort de son pere, & *Henri*; & une fille, nommée *Anne*. Il avoit aussi une fille naturelle, qui lui ressembloit parfaitement; elle étoit Actrice du Théatre du Duc d'Yorck en 1680. Il laissa des Mémoires de sa vie, qu'il avoit écrits lui-même, qui tombérent après sa mort entre les mains de Waller son beaufrere (*b*). Il donne le détail de son bien dans son Testament, & dit qu'il posséde en biens réels environ 6500 Livres Sterl. de rente, en biens personnels environ 45000 Livres Sterl. qu'il a pour 3000 Livres Sterl. de mauvaises dettes, & que les améliorations de ce qu'il possédoit en Irlande montent à 4000 Livres Sterl. par an, en tout 15000 Livres Sterl. de rente. Et voici comment il s'exprime sur l'Article de la Religion: „ Quant à ce qui „ regarde la Religion, je meurs dans la Foi & dans le Culte, établi dans ma patrie; n'étant pas maî- „ tre de croire ce que je veux, ni de servir mieux Dieu, que de la maniére que je souhaitterois qu'on „ le servît, si j'avois à régler son Culte, en observant les Loix de ma patrie, & en exprimant mon „ amour & mon respect pour Dieu, par les signes extérieurs, connus de ceux, avec lesquels je vis, „ Dieu connoissant mon cœur, sans aucun signe extérieur de mes sentimens. Ainsi en suppliant sa Ma-

(*b*) Wood *ibid.* Col. 107-211.

„ ne maniére, il n'en échappa pas un pour porter la nou- „ velle de leur désastre. En un mot quoique cette inven- „ tion n'ait pas été suivie, parce qu'elle ne fut favorisée que „ par des particuliers, *elle seroit néanmoins d'un grand usage*, „ comme on l'a remarqué (8), *si jamais on tentoit de la renou-* „ *veller & de la pousser aux dépens du Public*". Le Chevalier Petty fit présent d'un modéle de ce Vaisseau, qu'il avoit fait lui-même, à la Société Royale, & on le voit encore dans le Cabinet de cette Compagnie.

(8) Sprat's *History of the Royal Society* Part. II. p. 240. Londres 1667 in-4.

[*H*] *Il a fait divers autres Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *Discours prononcé devant la Société Royale le 26 Novembre 1674 touchant l'utilité de la proportion double en divers cas importans.* Londres 1674 in-12. Voyez les *Transactions Philosophiques* num. 109. p. 209. On trouve une Critique sévére de ce Discours, dans les *Oeuvres Posthumes* du Docteur Thomas Barlow, Evêque de Lincoln, imprimées à Londres en 1693 in-8, p. 151 & suiv. II. *Nouvelle Hypothése du Ressort, ou du mouvement Elastique:* à la suite de la piéce précédente. III. *Apparat à l'Histoire de la maniére ordinaire de teindre.* Voyez l'*Histoire de la Société Royale* de *Sprat*. Part. II. p. 284. à Londres 1667. IV. *Traité de la Construction des Vaisseaux.* L'Auteur le présenta lui-même à la Société Royale, vers l'an 1665, écrit de sa propre main, & le manuscrit contenoit environ une main de papier. Mais le Lord Brouncker Président de la Société s'en saisit, & le garda jusqu'en 1682, & peut-être plus longtems, jusques à sa mort, en disant que c'étoit un trop grand secret d'Etat, pour l'exposer à la vue de tout le monde. L'Auteur n'en avoit pas lui-même de copie, mais le Docteur Robert Wood, qui demeuroit en Irlande en avoit une (9). V. *Colloquium Davidis cum Anima sua (accinente Paraphrasin in 134 Psalmum) de magnalibus Dei.* Londres 1679, en deux feuilles in-fol. Cette Piéce, qui est en vers Hexamétres, fut composée par l'Auteur le 25 Mars 1678 sous le nom de *Cassid. Aureus Minutius*. VI. *Arithmétique Politique: ou Traité de l'étendue des Terres, du nombre des Habitans, des Edifices, de l'Oeconomie de la Campagne, des Manufactures, du Commerce, de la Pêche, des Artisans, des Mariniers, des Soldats, des Revenus publics, des Intérêts, des Taxes, des Gains, des Bureaux de Greffe, des Banques, de l'évaluation des hommes, de l'accroissement des Mariniers, & des Milices, des Ports, de la situation, de la Navigation, de la Puissance sur Mer &c. par rapport à chaque Pays en général, mais plus particuliérement par rapport aux Domaines du Roi de la Grande-Bretagne, & de ceux de ses Voisins, la Hollande, la Zélande, & la France.* Cet Ouvrage fut présenté manuscrit au Roi Charles II. mais n'a été imprimé qu'en 1690 in-8. Le Lord Shelborne, fils de l'Auteur, dit dans l'Epître dédicatoire, qu'il a mise à la tête de ce Livre, „ que l'Auteur l'a intitulé *Arithmétique Politique*, parce que „ tout ce qui regarde le Gouvernement, & qui ne s'étend „ pas moins qu'à augmenter la gloire du Prince, & le bon- „ heur & la grandeur du Peuple, y est démontré d'une ma- „ niére abrégée par les régles ordinaires de l'Arithmétique. „ Tout le monde convient qu'il a été l'inventeur de cette mé- „ thode d'instruction, par laquelle tout ce qu'il y a de plus „ embarrassé dans les affaires du monde se débrouille avec „ très-peu de peine; & si les principes de cet Essai n'avoient „ pas choqué la France, il y a longtems qu'il auroit vu le „ jour, & qu'il se seroit trouvé des personnes, qui, en sui- „ vant les mêmes principes, auroient perfectionné cette mé- „ thode, au grand avantage peut-être du Genre-humain". Dans le *Chapitre premier*, l'Auteur tâche de prouver, qu'un petit pays, & un peuple peu nombreux, par leur situation, leur commerce, & leur Politique, peuvent égaler en richesses & en force une nation beaucoup plus nombreuse, & un Pays plus étendu; il fait voir comment en particulier les commodités de la Navigation & du transport par eau peuvent essentiellement y contribuer. Il explique, dans le *second Chapitre*, comment les Impôts & les Droits peuvent être utiles plutôt que nuisibles à la République. Dans le *troisiéme Chapitre*, il fait voir, que des obstacles naturels & perpétuels empêchent la France de devenir plus puissante sur mer, que l'Angleterre & la Hollande. Il établit dans le *quatriéme*, que les Territoires & les Sujets du Roi d'Angleterre, égalent naturellement à peu près en force & en richesses, ceux de la France. Dans le *Cinquiéme*, que les Obstacles qui s'opposent à l'aggrandissement de l'Angleterre ne sont qu'accidentels, & peuvent être surmontés. Dans le *sixiéme*, que depuis quarante ans les richesses & la puissance de l'Angleterre ont augmenté. Dans le *septiéme*, il montre que la dixiéme partie des contributions, que donnent les Sujets du Roi d'Angleterre, suffit pour entretenir cent mille hommes de pied, trente mille Chevaux, & quarante-mille Mariniers, & pour fournir à toutes les autres dépenses de l'Etat, tant ordinaires qu'extraordinaires, pourvu que les Taxes soient bien réglées, & se lévent dans un certain ordre. Dans le *huitiéme* il prouve qu'il y a, parmi les Sujets du Roi d'Angleterre, encore assez de gens, qui pourroient gagner deux millions par an de plus, qu'ils ne font; & qu'il y a assez de moyens aisés & propres à produire ce gain. Dans le *neuviéme*, qu'il y a assez d'argent pour faire le commerce de la Nation. Dans le *dixiéme*, il prouve que les Anglois sont pourvus suffisamment de ce qu'il faut pour faire le commerce de tout le monde. VII. *Second Essai d'Arithmétique Politique, touchant l'accroissement de la Ville de Londres; avec la Proportion, les Périodes, les Causes, & les Suites de cet Accroissement.* Ann. 1682. Londres 1683 en 1686 in-8. *Les principaux Chefs de cet Essai sont ceux-ci.* 1. Que Londres double en quarante ans, & toute l'Angleterre en 360 ans. 2. Qu'en 1682 il y avoit *dans Londres environ six-cens* septante mille âmes; *& dans toute l'Angleterre, y compris* le Pays de Galles, *sept millions, quatre-cens-mille;* & environ vingt-huit millions d'*Acres de* Terre en valeur. 3. Que les périodes, pour doubler le nombre des habitans, sont dans tous les degrés, depuis dix ans jusqu'à douze-cens. 4. Que l'accroissement de Londres doit cesser de soi-même avant l'année 1800. 5. Une Table, pour entendre les endroits de l'Ecriture, où il est parlé du nombre du peuple. 6. Que le Monde sera entiérement peuplé entre-ci & deux-mille ans. 7. Douze maniéres de faire l'essai de tout projet quelconque, proposé pour le bien public. 8. Comment on peut rendre la Ville de Londres, moralement imprenable. 9. Acte pour établir l'uniformité de Religion. 10. Qu'il est possible de rendre le Genre humain plus nombreux, par la génération, quatre fois plus qu'on ne l'est à présent. 11. Que la Peste est le plus grand obstacle à l'accroissement de la Ville de Londres. 12. Qu'il faut savoir exactement dans cette matiére le nombre des Habitans. VIII. *Observations sur les Listes Mortuaires de Dublin, de l'année* 1681, *& sur l'état de cette Ville.* Londres 1683 in-8. IX. *Cartes d'Irlande*, in-fol. 1685. X. *Essai sur la Multiplication du Genre-humain.* Londres 1686 in-8; on y joignit une seconde Edition du *Second Essai d'Aritmetique Politique.* XI. *Nouvelles Observations sur les Listes de Dublin; ou Calcul des Maisons, des Feux, des Baptêmes, & des Morts, dans cette Ville.* Londres 1686 in-8. XII. *Deux Essais d'Arithmétique Politique, touchant les Habitans, les Maisons, les Hôpitaux* &c. *de Londres & de Paris: avec des Observations sur les Villes de Londres & de Rome.* Il tâche de prouver dans le premier Essai, qu'il y a plus de monde & de logement dans la Ville de Londres, que dans celles de Paris & de Rouen, prises ensemble; & que la premiére est plus considérable, encore à d'autres égards. Il entreprend de prouver dans le second, qu'il meurt trois mille personnes par an, dans l'Hôtel-Dieu à Paris, parce qu'on ne les traite pas bien. XIII. *Cinq Essais d'Arithmétique Politique.* I. *Réponse aux Objections prises de la grandeur de la Ville de* Rey * *en Perse, & à celles de* Mr. Auzout, *contre les deux Essais précédens, où l'on fait voir que Londres contient autant de monde, qu'il y en a dans* Paris, Rouen, & Rome, *ensemble.* II. *Comparaison de* Londres *avec* Paris, *à quatorze égards.* III. *Preuves qu'il y a dans les* 134 *Paroisses de* Londres, *nommées sur les Listes mortuaires, environ* 996000 *Ames.* IV. *Estimation du nombre d'Habitans de* Londres, *de* Paris, *d'*Amsterdam, *de* Venise, *de* Rome, *de* Dublin, *de* Bristol, *de* Rouen, *avec des* Observations. V. *Sur la Hollande & le reste des sept Provinces-Unies.* XIV. *Traité des Taxes & des Contributions, approprié particuliérement à l'état de l'Irlande.* Londres 1691 in-4, inséré dans un Ouvrage intitulé; *Recueil de trois Traités Politiques* &c. XV. *Traité de Philosophie Marine* &c. Londres 1691 in-8. XVI. *L'Anatomie Politique d'Irlande* &c. Londres 1692 in-8. XVII. *Verbum Sapienti: ou Etat des Richesses & des Dépenses de l'Angleterre* &c. Londres 1691 in-8. Cette Piéce a été critiquée dans une Brochure intitulée: *Lettre d'un Gentilhomme de la Campagne, à un Ami de la Ville* &c. Londres 1692. in-4. XVIII. On

(9) Wood *ubi supra.* Col. 109.

* Voyez sur cette Ville qui ne subsiste plus, les *Voyages de Chardin.* T. III. p. 40. Edit. in-8. *Cit. du Trad.*

„ Majesté Divine de me rendre pour la Foi & pour les Oeuvres, ce qu'il veut que je sois à l'un & à „ l'autre égard; je remets volontairement mon âme entre ses mains, me confiant uniquement en sa „ miséricorde infinie & aux mérites de notre Sauveur, pour mon bonheur après cette vie, où j'espére de „ voir & de connoître Dieu plus clairement, que je n'ai pu le connoître jusques à présent par l'étude „ de l'Ecriture Sainte, & par celle de ses Ouvrages. Accorde-moi, ô Dieu, de pouvoir aller à toi d'u„ ne maniére douce, afin que, comme j'ai vécu en ta crainte, on puisse connoître que je meurs aussi „ en ta grace. Amen".

On trouve de lui, dans les *Transactions Philosophiques*, les Piéces suivantes. 1. *Expériences à faire sur l'Oeconomie de la Campagne.* No. 161. p. 666. 2. *Questions pour l'examen des Eaux Minerales.* No. 166. p. 802. 3. *Mélange d'Expériences communes, aisées, simples, & qu'on peut faire sans grande dépense.* No. 167. p. 849. 4. *Extrait de deux Essais d'Arithmétique Politique, touchant la grandeur de Londres & de Paris, comparées ensemble.* No. 183. p. 152. 5. *Nouvelles preuves des Propositions touchant la grandeur &c. de Londres, énoncées en deux endroits &c. Avec une défense de ces Essais contre les Objections de quelques Savans de France.* No. 185. p. 237. 6. *Ce qu'un Traité complet sur la Navigation devroit contenir*, dressé en 1685. No. 198.

☞ PEUCER (GASPAR) célébre Savant du XVI. Siécle, nâquit à Bautzen, Ville de la Haute Lusace, le 6 Janvier 1525, de George Peucer, Bourgeois de cette Ville & d'Ottilie Simons (*a*). Après avoir fait ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, son pere l'envoya, par le conseil de quelques amis à Golberg en Silésie, dans le Duché de Lignitz, où il y avoit alors une Ecole célébre. Le jeune Peucer y fit paroître d'une maniére sensible son goût dominant pour l'étude [*A*]. En 1540 il alla continuer ses études à Wittemberg, où son pere voulut qu'il se mît en pension chez Melanchthon. Quatre ans après il prit le degré de Maître-ès-Arts, par le conseil de Melanchthon. Il étudia ensuite les Mathématiques, & y fit de si grands progrès, qu'il fut jugé capable de les enseigner; s'étant aussi appliqué à la Médecine, il ne s'y distingua pas moins, desorte que Jaques Milichius, qui la professoit à Wittemberg, étant mort en 1559, Peucer fut nommé pour remplir sa place, & fut créé Docteur le 30 Janvier (*b*). Il remplit ce poste avec beaucoup d'honneur, comme il avoit fait auparavant celui qu'il avoit occupé pour les Mathématiques [*B*]. Melanchthon, qui connoissoit à fond son mérite, lui donna une de ses filles en mariage, en 1550, & ils vécurent toujours depuis ensemble jusques à la mort de Melanchthon, arrivée en 1560 (*c*). Peucer se fit extrêmement estimer, non seulement dans l'Université, mais encore à la Cour d'Auguste Electeur de Saxe, où il étoit souvent appellé, & admis aux délibérations les plus importantes, ensorte qu'il étoit dans la plus haute faveur [*C*]. Mais les choses changérent bien de face, on le soupçonna d'être Calviniste, & on l'accusa d'avoir eu part à un Ouvrage qui favorisoit les sentimens de Calvin sur l'Eucharistie [*D*]. L'Electeur qui s'étoit déjà refroidi à son égard depuis 1571, éclatta enfin contre lui. Le premier d'Avril 1574 le Comman-

(*a*) Melch. Adam *Vit. Medicor. German.* p. m. 168.

(*b*) Ibid. p. 169.

(*c*) Idem ibid.

[*A*] *Il fit paroître d'une maniére sensible son goût dominant pour l'étude.*] Tout le tems que ses compagnons d'Ecole employoient au jeu aux heures de recréation, il le donnoit à la lecture, ou, quand il trouvoit des camarades, il faisoit avec eux des plaidoyers, & tantôt il faisoit la fonction d'Avocat, tantôt celle de Juge. *Indolem suam puer etiam tum prodit, quod aliis Condiscipulorum, iis horis, quibus potestas ludendi erat legibus quoque concessa, lusui vacantibus, ipse solitus fuit vel commentari aliquid, vel socios nactus instituere accusationes & defensiones, in quibus ipse vel patronus esset, vel ut judex sententiam ferret. Inde enim facile apparuit ingenium ejus vehemens & multarum artium capax, ad sublimiora & graviora studia delatum iri* (1).

(1) Melch. Adam *Vit. Medicor. German.* p. 168.

[*B*] *Il remplit ce poste avec beaucoup d'honneur, comme il avoit fait auparavant celui qu'il avoit occupé pour les Mathématiques.*] Il se distingua dans l'un & dans l'autre non seulement par ses leçons, mais aussi par ses Ouvrages. Donnons un Catalogue de ceux qu'il a faits, tant sur les Mathématiques que sur la Médecine. Je trouve sur la premiére de ces Sciences, les suivans. I. *Elementa Doctrinæ de Circulis Cælestibus & primo motu.* Wittemb. 1551. 1553 & 1576 in-8. II. *De Dimensione Terræ, & Geometrice numerandis locorum particularium intervallis, ex doctrina triangulorum sphæricorum, & canone subtensarum.* Wittemb. 1554 in-8. III. *Logistice Astronomica Hexacontadon & Scrupulorum sexagesimorum, quam Algorithmum miqutiarum Physicalium vocant, regulis explicata & demonstrationibus.* Wittemb. 1556 in-8. IV. *Logistice Regulæ Arithmeticæ, quam Cossam & Algebram quadratam vocant.* Wittemb. 1556 in-8. V. *Hypotyposis Orbium Cælestium, seu Theoriæ Planetarum.* Argentorati 1571 in-8. Peucer a publié aussi divers Ouvrages de Médecine & de Physique. I. *Appellationes Quadrupedum, Insectorum, Volucrum, Frugum, Leguminum, Olerum & Fructuum communium, collectæ a Paulo Ebero, & Caspare Peucero.* Wittemb. 1551 in-8. Leipzig 1559 & 1564, avec *Vocabula Rei Nummariæ, Ponderum & Mensurarum, Græca, Latina, Hebraica, collecta ex Budæi, Camerarii, & Melanchthonis annotationibus.* II. *Propositiones de caussis liberarum actionum Hominis Ethicis & Physicis.* Wittemb. 1554 in-8. III. *Propositiones de origine & caussis Succini Prussiaci.* Wittemb. 1555 in-8. IV. *Propositiones de propriis rebus Physicis.* Francfort 1557 in-8. V. *Oratio, qua continetur explicatio Hyppocratis Aphorismi 42 partis secundæ, qui est de Apoplexia.* Wittemb. 1560 in-4. VI. *Propositiones de Hydrope, Arthritide, & Pleuritide.* Francfort 1563 in-4. VII. *Oratio de Sympathia & Antipathia rerum in natura.* Wittemb. 1574 in-8. VIII. *Commentatio de essentia, natura & ortu animi Hominis, recognita a Rodolpho Goclenio.* Marpurg 1590 in-8. Dans un Recueil publié par Goclenius, sous le titre de *Ψυχολογία, hoc est, de Hominis perfectione, animo, & imprimis ortu hujus, Commentationes.* IX. *Practica, seu Methodus curandi morbos internos, tum generalis, tum particularis.* Francfort 1614 in-8. X. *Tractatus de Febribus.* Francfort 1614 in-4. Ces deux derniers Ouvrages ont paru après sa mort.

[*C*] *Il étoit dans la plus haute faveur.*] Il avoit tant de crédit auprès de l'Electeur, que ce Prince augmenta, à sa priére, les revenus de l'Université, ensorte que les appointemens des Professeurs furent plus considérables, & qu'on put soulager les Etudians pauvres, qui étoient nourris pour quatre Grosches de Misnie par semaine. Le Prince confirma aussi solemnellement à Peucer la Surintendance de l'Université, qui lui avoit été déférée d'un consentement unanime. Enfin il lui fit l'honneur de lui faire tenir un de ses enfans sur les fonds de Batême (2).

(2) Idem p. 169.

[*D*] *On l'accusa d'avoir eu part à un Ouvrage, qui favorisoit les sentimens de ce Réformateur* (Calvin) *sur l'Eucharistie.*] Pour bien comprendre ce dont il s'agit, il faut donner une idée des disputes qu'il y eut parmi les Luthériens à l'occasion du *Crypto-Calvinisme*, ou Calvinisme caché. La plupart des Auteurs prétendent que Melanchthon en fut la premiére source, mais ils ne sont pas d'accord sur ce qu'on lui impute. Les uns soutiennent, que ce Théologien étoit en doute sur l'article de l'Eucharistie, & indécis par rapport aux sentimens de Luther & de Calvin sur cette matiére, ce qui le rendit incertain dans sa maniére de penser. D'autres prétendent que par sa douceur & par sa modération, il donna lieu aux fauteurs de l'erreur, de la propager avec succès. Il y en a enfin, qui croyent que vers la fin de sa vie, il pencha plus pour les principes de Calvin, & s'éloigna de ceux de Luther. Après sa mort, les Théologiens de Wittemberg, à qui il avoit inspiré des sentimens modérés, travaillérent de concert avec quelques Philosophes, & surtout avec notre Peucer, gendre de Melanchthon, à insinuer doucement les principes du Calvinisme. Ils étoient favorisés par les Théologiens de Leipzig, & par plusieurs Politiques & Ecclésiastiques distingués de la Cour de Dresde (3). En 1571 on publia le *Catéchisme de Wittemberg*, qui avoit été composé sur les plaintes que les Régens des Ecoles de la Campagne avoient faites de la derniére Edition de celui de Chytræus. Il parut en même tems un Livre Allemand sous le titre Grec de *Στρίμμα*. Quoique le nouveau Catéchisme fût tiré presque mot à mot des Ecrits de Melanchthon, on le taxa d'être Zuinglien, parce que les passages de l'Ecriture étoient cités suivant la Version de Beze. On porta le même jugement du Livre Allemand, que Peucer approuvoit, en ayant recommandé la lecture à l'Electeur (4). On prévint ce Prince contre notre Médecin, prévention qui eut de fâcheuses suites par la publication d'un autre Ouvrage sur l'Eucharistie, intitulé, *Controversiæ de Cœna Domini Exegesis*, où l'on s'éloignoit de la doctrine de Luther. Mr. Mosheim parle du Catéchisme & des autres Livres publiés alors à Wittemberg, comme entiérement différens de l'ancienne doctrine sur la Ste. Cène. *Patuit horum consilium clarius A.* 1571, *quum auctores ejus* Catechismum, *opinionibus peregrinis contaminatum, divulgarent, scholisque commendarent; quem libellum alia consequuta sunt, quibus patronorum auctoritate freti, Vitebergenses, sine formidine veterem de S. Cœna docendi formam mutabant.* L'Electeur envoya des Commissaires à Wittemberg pour faire des informations touchant l'Auteur de l'*Exegesis*; le Libraire nomma l'Auteur de qui il l'avoit reçu, plusieurs personnes déposérent qu'il y avoit plusieurs années qu'on le lui avoit remis, ce qui n'empêcha pas qu'on n'accusât Peucer d'y avoir eu part: ses envieux & ses ennemis fortifiérent les soupçons, en rapportant certaines choses, qu'ils lui avoient peut-être entendu dire en conversation.

(3) Mosheim *Instit. Hist. Christ. recent.* p. 200. 201.

(4) Melch. Adam *ubi supra* p. 169.

mandant du Château de Wittemberg, par ordre de l'Electeur, arrêta Peucer sur sa parole, & l'obligea de promettre de se rendre incessamment à Dresde; il se fit en même tems ouvrir tous ses Cabinets & Coffres, & en enleva toutes les Lettres qu'il y trouva, tant en Latin & en Grec, qu'en Allemand (*d*). Quoique la santé de Peucer fût fort mauvaise, il partit sur le champ, pour ne point donner lieu de former des soupçons desavantageux contre lui. Arrivé à Dresde, il fut envoyé dans le Château, & renfermé dans une chambre assez commode, où on lui fournit tout ce dont il avoit besoin. Au bout de quelques jours, il fut interrogé dans le Conseil, & malgré ses justifications il fut condamné à une rigoureuse prison [*E*], où il passa plus de dix ans, en différens endroits. L'Empereur Maximilien II. & Guillaume Landgrave de Hesse, sollicitérent vivement l'Electeur de Saxe, de le mettre en liberté, mais ce Prince ne voulut jamais y entendre. Peucer desespéroit de jamais sortir de prison, lorsqu'un événement particulier l'en tira. Joachim Ernest Prince d'Anhalt maria sa fille Agnès Hedwige à Auguste au commencement de l'année 1586; ce Prince étant à Dresde profita de l'occasion pour demander à l'Electeur l'élargissement de Peucer, l'Electeur le lui accorda, & Peucer sortit de prison le 8 Février de 1586, après s'être engagé par écrit à ne jamais rien dire ni écrire contre ceux qui avoient eu quelque part à son emprisonnement (*e*). Il ne laissa pas dans la suite de publier quelques Ouvrages sur les matiéres controversées [*F*], on en a aussi d'autres composés soit avant sa prison, soit dans sa prison même, soit depuis [*G*]. Il se retira dans les Etats des Princes d'Anhalt, & vécut encore seize ans à Zerbst, Ville de leur dépendance, aimé, honoré, & comblé de biens. Madelaine Melanchthon sa femme étoit morte pendant sa prison, en 1576, après lui avoir donné trois fils & sept filles, dont il vit naître quarante & un petits enfans, & sept arriére-petits enfans (*f*). Il se remaria le 30 Mai 1587, & épousa Christine Schildin, veuve de Jérôme Bergman, Bourguemaître de Bautzen, qui lui apporta un bien assez considérable, ce qui joint aux bienfaits des Princes d'Anhalt, & de ceux des Maisons Palatine & de Hesse, le dédommagea de ce qu'il avoit perdu par sa disgrace. Il mourut dans de grands sentimens de piété & d'une maniére fort tranquille le 25 Septembre 1602, dans sa soixante-dix-huitiéme année. Le P. Niceron (*g*) a raison de regarder comme un conte, ce que ses Panégyristes rapportent, que dans le tems qu'il mourut, une Horloge qui étoit dans sa chambre, enfermée dans un coffre, & qui n'avoit pas été mon-

(d) Ibid. p. 170.

(e) Ibid. p. 170-172.

(f) Niceron Mém. des Homm. Ill. T. XXVI. p. 165.

(g) Idem ibid.

[*E*] *Il fut interrogé dans le Conseil, & malgré ses justifications, il fut condamné à une rigoureuse prison.*] Laurent Lindeman un des Conseillers l'interrogea, & réduisit en quelque façon les Griefs contre lui à ces quatre. 1. Qu'il avoit conspiré d'introduire par des voyes secrettes la doctrine des Sacramentaires en Saxe. 2. Qu'il avoit répandu des Ecrits sur ce sujet. 3. Qu'il avoit rendu les Théologiens de l'Université plus ardens, qu'ils ne l'étoient sur l'article en question. 4. Qu'il avoit excité les Théologiens des Pays étrangers, à combattre ceux de Saxe. Peucer se contenta de nier simplement le premier chef d'accusation. Sur le second, il dit qu'il y répondroit, quand on produiroit les Ecrits, qu'on l'accusoit d'avoir disséminés. Il répondit sur le troisiéme & le quatriéme, qu'il demandoit, qu'on lui nommât les Théologiens du Pays qu'il avoit animés, & les Théologiens étrangers, qu'il avoit incités contre ceux de Saxe. Lindeman lui repliqua, que Cracovius, & Christian, Prédicateur de la Cour étoient entrés dans le même complot avec lui. Qu'on les améne donc, reprit Peucer, & bien-tôt on découvrira ce que vous appellez des conspirations & des pratiques. Lindeman produisit là-dessus une Lettre de Peucer à Christian, dont le commencement étoit une exhortation à la paix & à l'union, l'avertissant de ne point irriter son Collégue; mais entre autres choses il disoit, *que la vérité, que des torrens de sang répandus en France & dans les Pays-Bas n'avoient pu éteindre, triompheroit enfin en Saxe*, ce qui avoit fort irrité l'Electeur, disoit Lindeman. Mais Peucer a cru, que ce qui lui avoit fait le plus de tort dans cette Lettre, c'est qu'il y parloit de l'empire qu'avoient les femmes sur les Princes. Parmi les Théologiens étrangers, qu'on prétendoit qu'il avoit incités, on nomma Béze, l'accusant de l'avoir animé contre Selneccer. Peucer répondit, qu'il avoit contracté amitié avec Béze, comme avec un homme savant, à la Conférence de Worms (en 1557.) Que depuis ce tems-là, il en avoit reçu à peine trois Lettres, que depuis six ans il n'en avoit eu aucune; & que dans celles qu'il avoit reçuës il n'étoit question que de nouvelles, & nullement de Théologie. Aprés l'avoir fait retirer pendant quelque tems, on le rappella, & on lui offrit la liberté, s'il vouloit signer un Ecrit „ par lequel il reconnoissoit, qu'il avoit voulu introduire le Calvinisme dans „ le Pays, qu'il n'avoit rien négligé pour engager d'autres „ personnes à y travailler, & à seconder les efforts qu'il „ faisoit: Qu'il avoit mérité d'être traité plus rigoureusement: Qu'il demeureroit dans la suite à Wittemberg, avec „ la permission de l'Electeur, & ne quitteroit point cette Ville sans son aveu: Qu'il se borneroit à sa profession de „ Médecine & d'Histoire, & s'abstiendroit de toute sorte „ d'intrigues". Frappé d'étonnement il voulut se défendre de signer une pareille déclaration; mais enfin le desir de recouvrir la liberté le détermina à signer: mais il déplora dans la suite sa foiblesse, qui ne lui servit de rien. Au mois de Mai de la même année 1574, il se tint une Assemblée de Théologiens à Torgau, où l'on fit venir Peucer, & on exigea de lui de déclarer sous serment, s'il savoit encore quelque chose des machinations faites contre la Religion; s'il n'avoit rien tramé avec les Théologiens du Palatinat, & surtout avec Christophle Ehemlus; ayant répondu qu'il n'avoit aucune connoissance de pareilles machinations, il ne put rien obtenir, & fut condamné à une rigoureuse prison. Pendant qu'il fut renfermé on tenta toutes les voyes imaginables pour le gagner, les promesses & les menaces, jusques à lui faire craindre une sentence de mort: mais tout cela fut inutile. Il s'occupa dans sa prison à la priére, à la lecture, à la méditation, & à faire quelquefois des vers: ayant manqué de papier, de plumes & d'encre, il écrivoit sur les marges & sur les feuillets blancs de quelques Livres, & il faisoit de l'encre avec des croutes de pain brulé, détrempées dans de la biére; il tira des plumes d'une aile d'oye qu'on lui avoit donnée, pour ôter la poussiére & les araignées de sa chambre. On le traita avec tant de rigueur, qu'il ne put seulement obtenir un Nouveau Testament Grec (5).

[*F*] *Il ne laissa pas dans la suite de publier quelques Ouvrages sur les matiéres controversées.*] Tels sont les suivans. I. *Doctrina Fidei justificantis, in Ecclesia vera omnium temporum.* Geneve 1594 in-8. II. *Tractatus Historicus de Philippi Melanchthonis sententia de Controversia Cœnæ Domini, cum Appendice selectarum aliquot Epistolarum Philippi, aliorumque Virorum de eadem materia. Studio M. Quirini Reuteri.* Amberg 1596 in-4. III. *Defensio justa adversus maledicum scriptum Theologorum novitiorum Wittebergensium, cui titulum fecerunt:* Refutationis Historici Tractatus D. Peuceri, de Philippi Melanchthonis sententia in Controversia Cœnæ Domini. Francfort 1600 in-4. Après sa mort on ajoûta à la suite de l'Histoire de sa prison, dont nous parlerons dans la Remarque [*G*], les Ouvrages suivans, qui se rapportent aussi aux matiéres, qui lui avoient attiré sa disgrace. IV. *De duobus controversis articulis fidei Christianæ; nimirum de Christo filio Dei, Vero Deo & Homine, & de vera præsentia Christi in Sacra Cœna Confessio.* V. *Orthodoxæ Ecclesiæ perpetua & consentiens doctrina & sententia de Incarnatione Filii Dei.* VI. *Orthodoxæ Ecclesiæ prima, verissima, & antiquissima sententia de vera præsentia Corporis & Sanguinis Christi in Sacra Cœna.*

[*G*] *On en a aussi d'autres, composés soit avant sa prison, soit dans sa prison même, soit depuis.*] I. Commençons par le plus célébre de ses Ouvrages, qui est sur la Devination: *Commentarius de præcipuis Divinationum generibus, in quo a Prophetiis divina autoritate traditis, & Physicis prædictionibus, separantur Diabolicæ fraudes, & superstitiosæ Observationes, & explicantur fontes & causæ Physicarum prædictionum, Diabolicæ & superstitiosæ confutatæ damnantur.* Wittemb. 1553. 1560. 1576 in-8. 1580 in-4. *Recognitus ultimo & auctus ab Autore ipso.* Zerbst 1591 in-4. &c. Simon Goulart en a donné une Traduction Françoise sous ce titre: *Les Devins, ou Commentaire des principales sortes de Devinations; distingué en quinze Livres, esquels les ruses & impostures de Satan sont découvertes, solidement réfutées, & séparées d'avec les saintes prophéties, & d'avec les prédictions naturelles. Ecrit en Latin par Mr. Gaspar Peucer, nouvellement tourné en François S. G. S.* Lyon 1584 in-4, & Anvers la même année & in-4; cette derniére Edition est peut-être la même que celle de Lyon au titre prés. Plusieurs Savans ont fort loué ce Traité (6). Voici ce qu'en dit un Auteur qui a écrit sur les Magiciens: *Variarum Divinationum Magicarum monstrosas species, prodigiososque modos Satanæ artificio in æternam hominum perniciem dolose confictos, in Historiis annotatos, & ab Ethnicis usurpatos, erudite in doctissimis suis Commentariis* de præcipuis Divinationum generibus *describit multijugæ lectionis vir Gaspar Peucerus; ubi plurima lectu dignissima comperies* (7). Meric Casaubon n'en jugeoit pas si avantageusement: *Inter recentiores nostros Scriptores, notissimus est Peucerus, qui volumen amplum conscripsit de* Divinatione. *Optarem ut Theologiam suam prætermisisset quæ magnam libri ejus partem occupat: De hoc melius sentirem: quamvis ne sic quidem reliquum mihi adeo placeat, ut ab erudito viro expectavissem. Exempla enim probata vel Experimenta, qualia eadem nuncupare mihi fas est, pauca vel nulla habet. Quid autem mens humana in tam abstruso argumento deprehendere potest nisi quod experientia nititur, excepta Scripturæ Sacræ authoritate* (8)? II. *De Principe Friderico, Landgravio Thuringiæ & Marchione Mysorum, cujus fuit a matre admorsa gena.* Witteb. 1554 in-8. III. *Chronicon Carionis expositum & auctum multis & veteribus & recentibus historiis in descriptionibus Regno-rum*

(5) Adam *loc. cit.* p. 170, 171.

(6) V. Crenius *Animadv. Philol. & Hist.* P. IV. p. 74.

(7) Joan. Wier. *de Magis Infam.* C. XII. *Apud* Pope Blount *Cens. Celeb. Aut.* p. m. 716.

(8) Meric Casaubon. *De Cred. & Incredul.* p. 133. 134. *Apud Eund.* p. 716. 717.

montée depuis deux ans, & qu'il expira au dernier coup qu'elle frappa. On trouvera son caractére ci-dessous [*H*]. Mr. de Thou s'est trompé en disant, que Peucer fut mis en liberté par Chrétien fils d'Auguste, & qu'il mourut à Dessau, dans la Principauté d'Anhalt. Il étoit élargi quand l'Electeur Auguste mourut, qui décéda onze jours après que Peucer fut sorti de prison, & celui-ci est mort à Zerbst.

rum & Gentium ab exordio Mundi usque ad Carolum V. *Imperatorem, a Philippo Melanchthone & Caspare Peucero.* Witteb. 1563 in-8. 2 voll. Et depuis réimprimé un grand nombre de fois. Simon Goulart l'a traduit en François, avec les Additions de Peucer, & un Supplément de sa façon, jusqu'à la mort de Maximilien II. & sa traduction a paru à Genéve en 1580 in-8, en 2 voll. Il y a une Edition de cette Chronique en Latin de Genéve, de l'an 1625, où l'Histoire est continuée jusqu'à la mort de l'Empereur Rodolphe II. en 1612. IV. *Vitæ illustrium Medicorum.* Argentinæ 1571. V. *Idyllium Patriæ, seu Historia ejus Regionis, quæ olim dicta Provincia Nissana & Nicæa, nunc Lusatia superior.* Bautzen 1594 & 1603 in-4. Il composa cet Ouvrage dans sa prison. VI. *De Henrici IV. Regis Christianissimi periculis, & Notata quædam ad Sfondrati, Pontificis Romani, Literas Monitoriales.* Francfort 1591 in-8. Peucer n'y a pas mis son nom. VII. *Testamentum Latinum Casparis Peuceri, in carcere ab ipso confectum, ab hæredibus publicatum.* Zerbst 1603 in-4. Ce Testament est de l'année 1584. Il se trouve aussi à la tête du Livre suivant. VIII. *Casparis Peuceri Historia Carcerum & Liberationis Divinæ: Opera & studio Christophori Pezelii S. Theol. Doctore, nunc primum in lucem edita.* Zurich 1605 in-8. Outre l'Histoire de la prison & de la délivrance de Peucer, & les piéces qui s'y rapportent, on trouve dans ce Recueil les trois Ouvrages indiqués à la fin de la Remarque [*F*], & ces deux-ci; *Aulicus*, ou le Courtisan. C'est une Histoire de sa Vie, de la maniére dont il s'est conduit à la Cour, & de tout ce qui s'est passé à son égard avant & après son emprisonnement. *Meditationes Peuceri in Carcere decennali.* IX. Deux Lettres écrites de sa prison de Leipzig à l'Electeur de Saxe, l'an 1579. (en Allemand) Leipzig 1596 in-8. Zerbst 1603 in-4. Peucer a été l'Editeur des Ouvrages suivans. I. *Joannis Baptistæ Montani libellus de gradibus & facultatibus Medicamentorum.* Wittemb. 1553 in-8. II. *Philippi Melanchthonis Opera.* Wittemb. 1562 & *suiv.* in-fol. quatre Tomes. Peucer a mis à la tête de chaque Volume des Préfaces fort étendues. Il s'en est fait une nouvelle Edition à Wittemberg en 1601. III. *Philippi Melanchthonis Epistolæ selectiores aliquot, cum Præfatione Casp. Peuceri.* Wittemb. 1565 in-8.

[*H*] *On trouvera son Caractére ci-dessous.*] Melchior Adam remarque (9), que les amis de Peucer trouvoient qu'il avoit trop de fierté, & trop bonne opinion de lui-même, ce qui doit s'entendre du tems qu'il étoit en si grande faveur à la Cour. Du reste, s'il ne s'est pas flatté, il ne se peut rien de plus aimable, que le caractére qu'il trace de lui-même dans son *Aulicus*. „ J'ai été utile, (*dit-il* 10,) à ceux à qui „ j'ai pu rendre service. Je n'ai nui à personne. Je n'ai dénoncé qui que ce soit. Je ne me suis jamais vengé des injures qu'on m'a faites. Je n'ai jamais inspiré de haine aux „ Princes contre personne, & je ne les ai jamais aigris lors „ qu'ils étoient en colére. J'ai tâché de plaire à tout le „ monde, & même à mes ennemis. La jalousie ne m'a jamais „ fait déchirer ceux qui étoient élevez au-dessus de moi, & „ je n'ai point envié leur bonheur. Je ne me suis point réjouï des disgraces des autres, & j'ai eu souvent dans la „ bouche ces mots, *qu'on est bien malheureux en s'affligeant de* „ *la félicité d'autrui.* Je n'ai point insulté les affligés, bien „ loin d'augmenter leurs maux, & de contribuer à leur ruine. Je n'ai jamais exagéré les fautes des autres, & si je „ n'ai pu les excuser, je les ai extenuées autant qu'il m'a „ été possible. J'ai regardé la bienveillance des Princes, „ comme un bien trompeur; & plus ils m'étoient favorables „ plus je m'humiliois, appréhendant de perdre leurs bonnes „ graces, pendant que la bonne fortune rendoit les autres „ insolens. Je savois qu'il n'y a rien de ferme & de durable dans les choses humaines, surtout à la Cour; que „ de la plus haute élevation on tomboit dans le précipice; „ & que plus mon bonheur avoit été prompt, plus ma chute seroit subite. Dieu qui connoit les cœurs m'est témoin „ que je ne mens point; & mes amis, à qui j'ai découvert „ mes pensées, peuvent en rendre témoignage".

(9) *Ubi supra.* p. 473.

(10) *Hist. Carcer.* p. 67. *Apud* Teissier *Eloges.* Tom. IV. p. 417. 418.

☞ PEUTINGER (Conrad) nâquit à Augsbourg, Ville de Suabe le 15 Octobre 1465 de Conrad Peutinger [*A*], & de Barbe Frickinger (*a*). Après que Peutinger eut fait ses premiéres études dans sa patrie, on l'envoya en Italie pour les achever: tout ce qu'on fait des lieux où il étudia, c'est qu'il étudioit en Droit à Padoue en 1486, & qu'il passa quelque tems à Rome, où il s'appliqua aux Belles-Lettres sous Pomponius Lætus. Il revint ensuite dans sa patrie, avec le titre de Docteur en l'un & l'autre Droit, & bientôt il donna des preuves de son habileté, dont ses Ouvrages sont des monumens incontestables [*B*]. Il desabusa ses Compatriotes sur le tombeau d'un Saint, qu'ils croyoient avoir, & sur lequel on lisoit D. M. que les Anciens mettoient sur tous les tombeaux; on s'étoit imaginé que ces Lettres signifioient *Divi Monumentum*. Peutinger fit connoître l'erreur, en montrant qu'il falloit lire *Diis Manibus*; ce qui fit qu'on ôta le tombeau de l'Eglise de St. Ulric, où il étoit, le 30 Novembre 1491. Deux

(*a*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XIII. p. 328. Qui a tiré ce qu'il rapporte d'une Piéce intitulée, *Historia vitæ atque meritorum Conradi Peutingeri, Augustani*, *de voluntate amplissimi Philosophorum Ordinis, secundum pro loco disputata a* M. Joan Georg. Lottero, Augustano. *D.* XIV. *Sept. A.* 1729. Lipsiæ in-4.

[*A*] *Nâquit* ..., ... *de Conrad Peutinger.*] Le P. Niceron (1) rapporte d'après Mr. Lotter, que la famille de Peutinger étoit originaire de Baviére, & avoit porté autrefois le nom de *Peutingau*, qu'elle avoit pris d'un Fief, qui lui appartenoit, dans le voisinage de la Ville de Schongau, sur la riviére de Lech. Mais un de ses ancêtres, nommé Conrad Peutingau, étant allé en 1288 s'établir à Augsbourg, ce nom se changea insensiblement en celui de *Pentingawer*, & par abbréviation en celui de Peutinger. „ Melchior Adam, *continue mon* „ *Auteur*, & Freher après lui, se sont trompés, en lui donnant pour pere Ulric Peutinger, Orfévre d'Augsbourg. „ Un passage de Crusius, qu'ils ont mal entendu, les a fait „ tomber dans cette double faute. Car 1. Ulric Peutinger „ n'étoit point pere de Conrad, mais son grand oncle. 2. Il „ n'étoit point non plus Orfévre. Sa famille originairement „ noble, a toujours été dans les premiéres charges de la „ Ville d'Augsbourg, & Sigismond son fils y a été Sénateur". J'observerai sur ce passage, sans prétendre contester ce qu'on dit de l'origine & de la noblesse de la famille de Peutinger, que Melchior Adam ne dit point qu'Ulric Peutinger étoit pere de notre Conrad. Ce Biographe, après avoir dit, qu'il arrive souvent que des génies supérieurs illustrent des familles obscures, ajoûte que la famille des Peutinger en fournit une preuve. Qu'il paroit par l'Histoire, que vers l'an 1425 il y avoit à Augsbourg un Bourgeois nommé Ulric Peutinger, Orfévre de son métier, qui ouvrit des bains chauds dans un des Fauxbourgs: & que Peutinger tiroit son origine de cette famille de condition médiocre: *In hoc ergo mediocrium hominum genere natus est* (2): il avertit en même tems, que d'autres lui attribuoient une origine plus illustre.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XIII. p. 328.

(2) Melch. Adam. *Vit. Jurisc. Germ.* p. m. 35.

[*B*] *Bientôt il donna des preuves de son habileté, dont ses Ouvrages sont des monumens incontestables.*] On en jugera par le Catalogue que nous donnerons ici de ses Ouvrages. I. *Romanæ Vetustatis Fragmenta in Augusta Vindelicorum & ejus Diœcesi Anno Christ. Sal.* M. D. V. VIII *Kal. Octob. Erhardus Ratoldus Augustensis impressit:* in-fol. une nouvelle Edition sous ce titre: *Inscriptiones Vetustæ Romanæ & earum Fragmenta in Augusta Vindelicorum & ejus Diœcesi, cura & diligentia Chuonradi Peutinger Augustani, antea impressæ, nunc denuo revisæ, castigatæ, & auctæ.* Mayence 1520 in-fol. Marc Velser donna ensuite une Edition bien plus ample de ces Inscriptions, intitulée: *Marci Velseri Matthæi F. Inscriptiones antiquæ Aug. Vindelic. duplo auctiores quam antea editæ, cum notis.* Venise 1590 in-4. „ On y trouve non seulement les „ vingt-deux Inscriptions qui sont dans l'Ouvrage de Peutinger, mais encore plusieurs autres, & elles sont divisées en trois classes. Le même Velser, ayant fait imprimer quarante ans après ses huit Livres de l'Histoire d'Augsbourg, y joignit un *Appendix* pour faire quelques changemens & quelques Additions à son Recueil d'Inscriptions, „ qui ont paru encore dans le Corps de ses Ouvrages, imprimé à Nuremberg en 1672 in-fol. par les soins de Christophle Arnold. Matthias-Frédéric Beckius ayant publié „ aussi *Monumenta antiqua Judaïca Augustæ Vindelicorum reperta.* Augsbourg 1686 in-8. y joignit en forme d'Addition III. *Monumenta Romana in Supplementum Operis Velseriani.* Peutinger recherchoit avec beaucoup de soin les „ anciennes Inscriptions, & il en avoit ramassé plusieurs, „ qu'il avoit placé dans sa Cour, le long des murs, où elles „ sont encore (3)". II. *Sermones Convivales, in quibus multa de mirandis Germaniæ antiquitatibus referuntur; ex Officina Literatoria Joannis Prus, Argentinæ, in ædibus Thiergarten, recognoscente Matthia Schurerio.* 1506 in-4, & 1530 in-4. de plus dans le premier Tome du Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Allemagne, publié par Simon Schardius à Bâle 1574 in-fol. Item à Jéne 1683 in-8, avec quelques autres Ouvrages du même genre, par les soins de G. Schubart, qui a mis à la tête l'Eloge de Peutinger. „ Il y a beaucoup „ d'érudition dans cet Ouvrage, qui se trouve dans la XX. „ Partie des Ordonnances Politiques de l'Empire de Golstadt. Francfort 1614 in-fol. (4)". III. *Oratio pro Sacro-Sancti Romani Imperii Civitate Augusta Vindelicorum, Imp. Cæs. Carolo semper Aug. Brugis in Comitatu Flandrensi pronuntiata.* Anvers 1519. Ce Discours, qui est entiérement à la louange de Charles Quint & de ses Ancêtres, fut prononcé le 26 Juillet 1519. IV. *Conradi Peutingeri Epistola olim scripta ad Reverendissimum in Christo Patrem & Dominum D. Bernardinum Carvasalum, Episcopum Tusculanum, S. sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalem titulo S. Crucis, Patriarcham Hierosolymitanum, & D. Julii II Pontif. Max. ad D. N. Regem Maximilianum Augustum a latere Legatum. Augusta Vindelicorum* XV *Kal. Januarii, anno humanæ salutis* 1507 *data.* Anvers 1521. „ Peutinger rapporte dans cette longue Lettre des exemples „ de plusieurs Empereurs d'Allemagne, qui ont donné au „ Saint Siége des marques de leur respect & de leur attachement. Cette Lettre & le Discours précédent sont rares,

(3) Niceron *ubi supra* p. 336. 337

(4) Ibid. p. 338.

Deux ans après le Sénat d'Augsbourg, prévenu de son mérite & de sa capacité, le choisit pour Sécretaire de la Ville: il justifia si bien l'idée avantageuse que l'on avoit conçue de ses talens, que la Ville d'Augsbourg le députa très-fréquemment aux Diétes que l'Empereur Maximilien I. assembla pendant son régne. On l'envoya aussi plusieurs fois en différentes Cours pour des affaires importantes. En 1496 il assista à la Diéte de Lindaw; trois ans après il fut député à celle d'Eslingen. En 1501 il alla à Heidelberg aux funerailles de la Princesse Marguérite, épouse de l'Electeur Palatin. L'année suivante il fut Fiscal de la Chambre Impériale, que Maximilien tint alors à Augsbourg, & en cette qualité il harangua les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise. Au commencement de l'année 1505, on l'envoya à Inspruck, où l'Empereur étoit alors, pour lui demander, au nom des Magistrats d'Augsbourg, son avis sur quelques criminels, qui n'avoient pas l'âge prescrit par les loix de la Ville pour pouvoir être condamnés à mort. Le 7 Mars 1507 il publia les nouvelles loix, que le Sénat d'Augsbourg avoit faites (*b*). L'Empereur, qui avoit eu occasion de le connoître pendant son séjour à Augsbourg, conçut tant d'estime pour lui, qu'il l'honora du titre de son Conseiller; on ne sait pas précisément en quel tems, mais surement avant l'année 1511, puisqu'on a une Chartre de Maximilien I. datée du premier de Mars de cette année, où on lui en donne le titre. A cette occasion on remarque une preuve rare de la modestie de Peutinger, qui n'a jamais mis ce titre honorable à la tête de ses Lettres, s'étant contenté de celui de Docteur en Droit (*c*). En 1517 l'Empereur l'envoya à Munich pour y accommoder quelques différends. Maximilien étant mort en 1519, Peutinger fut député à Bruges, pour y complimenter le nouvel Empereur Charles V. Ce Prince l'honora de sa bienveillance, en lui accordant, de même que son prédécesseur, la qualité de son Conseiller. Au reste les occupations Politiques de notre Savant ne préjudicioient point à son application à l'étude, en voici une preuve. Il avoit négligé pendant sa jeunesse d'apprendre la Langue Grecque, qu'on ne cultivoit pas beaucoup encore, mais ayant honte dans la suite de l'ignorer, il commença à s'y appliquer à l'âge de quarante ans passés, & il l'étudia avec tant d'ardeur, qu'il s'y rendit habile en peu de tems (*d*). Peutinger assista en 1520 à la Diéte de Worms, où il eut le crédit, non seulement de faire confirmer par l'Empereur les anciens Statuts de Ville d'Augsbourg, mais encore d'obtenir pour elle de grands priviléges, entre autres celui de battre monnoye dont elle n'avoit pas joui jusques-là. La fameuse Diéte d'Augsbourg de 1530 ayant fait un Decret, qui parut peu favorable aux Protestans, Peutinger fut député à l'Empereur, pour en obtenir la surséance, qui lui fut accordée (*e*). Il ne paroît pas, que depuis ce tems-là il se soit mêlé davantage des affaires; & il y a de l'apparence, qu'étant âgé alors de soixante-cinq ans, il prit le parti de la retraite, & passa le reste de ses jours en repos. Le 20 Novembre 1498 il avoit épousé Marguérite Velser [*C*], fille d'Antoine Velser, Commandant de Memmingen, dont il eut dix enfans, six filles & quatre garçons; ceux-ci ont rempli les premiéres Charges dans leur Patrie. Malgré une Postérité si nombreuse, la famille & le nom de Peutinger se sont éteints vers l'an 1715, par la mort de Didier Ignace Peutinger, Doyen de l'Eglise d'Elwangen. Conrad Peutinger mourut le 28 Décembre 1547, âgé de quatre-vingt deux ans: ce grand âge l'avoit tellement usé & affoibli; qu'on pouvoit dire alors, qu'il y avoit longtems qu'il ne vivoit plus (*f*). On trouvera son Epitaphe ci-dessous [*D*]. Il avoit amassé une Bibliothéque nombreuse, qui s'est conservée dans sa famille jusqu'à Didier Ignace, qui, en mourant, l'a laissée aux Jésuites d'Augsbourg. Sa mémoire a été comme renouvellée par la Table qui porte son nom

(*b*) Niceron *loc. cit.* p. 329-331.

(*c*) Ibid. p. 331. 332.

(*d*) Ibid. p. 341.

(*e*) Ibid. p. 333.

(*f*) *Eloges de Mr. de Thou.* T. I. p. 14.

„ & peu connus des Savans (5)". V. *De Inclinatione Romani Imperii, & exterarum gentium, præcipue Germanorum commigrationibus, Epitome.* Peutinger composa ce petit Ouvrage à la priére de Beatus Rhenanus, qui l'inséra ensuite dans son Edition de Procope, *De rebus Gothorum, Persarum, ac Vandalorum.* Bâle 1531 in-fol. George Schubart l'a fait réimprimer avec les *Sermones Convivales* à Jéne en 1683 in-8. „ Quelques Bibliothécaires ont mal à-propos fait deux Ouvrages „ de ce seul & unique (6)". V. *Acta Comitiorum Eslingensium.* Augsbourg 1500. On a vu dans le texte de l'Article, qu'il avoit assisté à la Diéte d'Eslingen, en 1499; à son retour il en publia les Actes, qui ne furent cependant donnés qu'aux personnes les plus considérables de la Ville d'Augsbourg. VII. *Guntheri Poëta Ligurinus, sive de gestis divi Friderici primi Libri decem; impressi per industrium ac ingeniosum Erhardum Oeglin, civem Augustensem, mense Aprili* 1507 in-fol. Peutinger a mis une Préface à la tête de cet Ouvrage. VIII. *Paulus Cortesius in Sententias; qui in hoc opere eloquentiam cum Theologia conjunxit. Boni igitur ac studiosi gaudento atque emunto. Basileæ Rauricorum hos III Sententiarum Libros P. Cortesii Protonotarii Apostolici prius Julii* II. *P. M. auspiciis Romæ publicatos, denuo recognitos Joannes Frobenius Hammelburgensis imprimebat M. Aug.* 1513 in-fol. „ Peutinger envoya „ ce Livre à Rhenanus pour le faire imprimer à Bâle; on „ voyoit à la tête la Lettre qu'il lui écrivit pour ce sujet, & qui „ est datée du 18 Juin 1513. Cortesius est un des premiers „ Théologiens qui ait quitté la maniére barbare de traiter „ les matiéres Théologiques, qui avoit régné pendant les „ siécles d'ignorance, pour en prendre une plus élégante & „ plus nette (7)". IX. *Pauli Varnefridi Libri* VI *de gestis Longobardorum, & Jornandis Liber de rebus Geticis.* Augsb. 1515 in-fol. Peutinger, qui publia ces Ouvrages, avoit obtenu pour cela quatre ans auparavant un privilége de l'Empereur. X. *Conradi a Lichtenau, Abbatis Urspergensis, Chronicon a Nino Assyriorum Rege ad Fredericum* II. *Imp. an.* 1229 *deductum, impressum per Joannem Myller, Augustæ Vindelicorum Chalcographum. Anno* 1515. *X Kal. Nov.* in-fol. Peutinger avoit trouvé cette Chronique dans l'Abbaye d'Ursperg, & la publia. XI. *Ori Apollinis Hieroglyphica.* Bâle 1518 in-8. „ Peutinger ayant acheté un Manuscrit Grec de cet Ouvra- „ ge, Bernardin Trebatio de Vicence en Italie, qui alla „ peu de tems après à Augsbourg, obtint de lui la permission „ de le traduire en Latin, & il parut ensuite en cette Lan- „ gue, avec une Epître dédicatoire de Trebatio à Peutin- „ ger, datée du 20 Avril 1515 (8)". *Il est assez surprenant que Trebatio travaillât à sa Traduction sur un Manuscrit, puisque l'Ouvrage avoit déjà été imprimé* en 1505 en Grec par Alde, in-fol. (9). *XII. Melchior* Golstadt, dans son IV. Livre de la Guerre de Bohême, attribue à Peutinger un *Commentaire Historique*, écrit en Allemand, contenant *divers événemens arrivés en plusieurs Pays, depuis l'an* 903 *jusqu'en* 1521. „ Mr. Lotter, qui en fait mention, dit avoir appris „ d'une personne, qui en avoit un Exemplaire en sa posses- „ sion, que ni l'année ni le lieu de l'impression, ni le nom de „ l'Auteur n'y étoient marquez, & que c'étoit des espéces „ d'Annales, où il n'étoit guére parlé que de ce qui s'étoit pas- „ sé à Augsbourg. Il croit, qu'il n'est pas hors de vraisem- „ blance, que Peutinger les ait extraites de quelques Chro- „ niques anciennes, pour son usage & pour celui des ses amis „ (10)". Melchior Adam, Freher, Teissier, & d'autres attribuent à Peutinger un Traité *de Fortuna qui n'a jamais existé, que dans leur imagination*, dit le Pere Niceron. C'est Peutinger, qui publia pour la premiére fois les *Emblémes* d'Alciat, que ce dernier lui avoit adressés dans ce dessein; cette Edition se fit à Augsbourg en 1531 in-8. Alciat lui donne, dans l'Epitre dédicatoire, la qualité de Poëte. On n'a cependant aucune Poësie de sa façon, qui puisse faire connoitre s'il la méritoit (11).

[*C*] *Il avoit épousé Marguerite Velser.*] Elle étoit née le 18 Mars 1481, & mourut cinq ans après son mari le 7 Septembre 1552, âgée de soixante-onze ans. „ C'étoit une femme „ sçavante & habile dans la connoissance de la Langue La- „ tine. On conserve parmi les Manuscrits de la Bibliothé- „ que de Peutinger, une de ses Lettres, écrite en cette langue, „ où elle refute fort au long & d'une maniére pleine d'éru- „ dition George Emser, qui dans un Ouvrage Allemand avoit „ prétendu que les femmes mariées à des Gens de Lettres ne „ pouvoient être que malheureuses (12)".

[*D*] *On trouvera son Epitaphe ci-dessous.*] La voici:

D. O. M. TR. V. SALVATORI
ET
CHUONRADO PEUTINGERO J. C. PATRIC. AUG.
CONSIL. AUGG.
ERUDUTIONE. VIRTUTE.
REBUSQUE. AMIC. BON. SENECTA. FELICI.
ET IPSA MORTE CL. V.
QUI VIX. AN. LXXXII. M. II. D. XII.
HOC IN SEPULCHRO MAJOR. CONDITUR.
MARGARITA VELSERIA CONJUX
ET
CL. PIUS J. C. CHRISTOPHORUS.
JO. CHRYSOSTOMUS. CAROLUSQUE.
FRATRES GERMANI.
FILII HÆRE. Q. PEUTINGERI JUN.
EX MERITO AMORIS
OBSERVANT. ET OBSEQUII PII ERGO
M. POSUERUNT.
OBIIT. V. KL. JAN. AN. MDXLVII.

(5) Ibid. p. 339.

(6) Idem Ibid.

(7) Ibid. p. 341.

(8) Ibid. p. 342.

(9) V. J. A. Fabric. *Bibl. Græc.* Vol. I. p. 88. 89.

(10) Niceron *ubi supra.* p. 343.

(11) Ibid. p. 340.

(12) Ibid. p. 335.

nom [*E*]. Il étoit intime ami d'Erafme & de Luther, & il accompagna ce dernier lorfqu'il comparut devant le Cardinal Cajetan. Il étoit fi magnifique & fi libéral envers les Savans, qu'il fembloit être le patron & le protecteur des Mufes (*g*).

(*g*) Voffius de Hift. Lat. L. III. c. 10.

[*E*] *Sa mémoire a été comme renouvellée par la Table, qui porte fon nom.*] C'eft une Carte, dreffée la quinziéme année de Théodofe le Grand, vers la fin du quatriéme fiécle; on y voit marquées les routes que tenoient alors les Armées Romaines dans la plus grande partie de l'Empire d'Occident. On n'en connoit point l'Auteur; „ Mais il eft facile, *dit le* „ *P. Niceron* (13), pour peu qu'on foit verfé dans ces for- „ tes de matiéres, de voir qu'elle ne vient point d'un hom- „ me fort habile dans la Géographie, & qu'on ne s'eft pas „ propofé d'y repréfenter l'Empire Romain, tel qu'il étoit „ alors, mais qu'on s'y eft borné aux routes des armées. „ Ainfi, ceux-là fe trompent également, qui la regardent „ comme une Carte Géographique parfaite, ou qui croyent „ qu'elle n'eft d'aucune utilité". On lui a donné le nom de *Peutinger*, parce que ce Savant l'ayant reçue de Conrad Celtes, qui l'avoit trouvée dans la Bibliothéque d'un Monaftére d'Allemagne, la conferva dans fon Cabinet. Beatus Rhenanus, qui l'avoit vuë, a été prefque le premier qui en ait fait mention dans fes Ecrits (14). Ce qu'il en dit excita la curiofité des Savans, & Peutinger eut quelque deffein de les fatisfaire, puifqu'il obtint de l'Empereur en 1511 une permiffion de la faire imprimer avec quelques autres Ouvrages. Il ne le fit pas cependant, foit qu'il eût changé d'idée, foit que fes occupations ne le lui ayent pas permis. Après fa mort cette Table ne fe trouva plus; mais quarante ans après on découvrit parmi fes papiers deux Ecrits, que l'on prit pour cette Table tant defirée. Marc-Velfer, qui en eut communication, s'apperçut bien-tôt que ce n'en étoit point l'Original, mais feulement des fragmens. Perfuadé cependant qu'ils méritoient de voir le jour, il les publia avec des explications qu'il y ajoûta fous ce titre: *Fragmenta Tabulæ antiquæ, in queis aliquot per Rom. Provincias itinera. Ex Peutingerorum Bibliotheca, edente & explicante Marco Velfero, Matthæi filio.* Venife 1591 in-4. Depuis à Anvers en 1598 par les foins d'Abraham Ortelius; à Amfterdam 1618 dans le *Theatrum Geographiæ Veteris* de Pierre Bertius, qui l'appelle *Table Théodofienne*; & dans l'*accuratiffima Orbis antiqui delineatio Joannis Janfonii.* Amft. 1653, de même que dans l'Edition des Oeuvres de Velfer faite à Nuremberg en 1682. Menfo Alting, Bourguemaitre de Groningue, avoit deffein d'en donner une nouvelle Edition avec fes Commentaires, mais ce Magiftrat étant mort le 2 Août 1712, on envoya ce qu'il avoit préparé au célébre Reland à Utrecht, qui mourut en 1717 dans le tems qu'il préparoit une nouvelle Edition des anciens Itineraires. La Table de Peutinger a été ajoûtée à la nouvelle Edition du Traité de Nicolas Bergier, intitulé: *Hiftoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, &c. Bruxelles 1728. 2 voll. in-4. Bergier en remarque les défauts avec foin. On l'a relevé fur deux articles dans un de nos Journaux (15). „ Il nous femble qu'il fe trompe dans „ ce qu'il dit du but de l'Auteur, qu'il fuppofe avec Velferus „ avoir été Chrétien, parce qu'on trouve dans fa Carte „ le nom de *St. Pierre*, & plufieurs chofes qui concernent les „ Hébreux. A ceci on pourroit répondre que ces endroits „ peuvent être des augmentations ou des changemens faits „ par les Copiftes; enforte que cette remarque ne fignifie „ rien. Voici l'autre. Comme cette Carte eft exorbitamment „ longue & très-étroite, Bergier en prend occafion d'exami- „ ner ce qui peut avoir porté l'Auteur à choifir un format „ fi extraordinaire, & il en conclud que c'étoit pour donner „ une grande idée de la prodigieufe étendue de l'Empire „ Romain. Il faut avouër que l'idée de cette étendue dé- „ pendant uniquement dans une Carte des lignes, qui défi- „ gnent les chemins, il étoit indifférent pour ce but de fai- „ re une Carte auffi ridicule que celle-ci, toutes ces lignes „ auroient plus frappé dans une Carte ordinaire. Nous cro- „ yons donc, fauf meilleur avis, & quoiqu'en puiffe dire „ l'Auteur, que cette Carte a été dreffée par quelque Offi- „ cier Général, ou par fon ordre, fuivant le précepte de „ Végéce: *Primum Itineraria omnium Regionum, in quibus bel-* „ *lum geritur, pleniffime debet habere perfcripta: Ita ut locorum* „ *intervalla, non folum paffuum numero, fed etiam viarum qua-* „ *litates perdifcat; Compendia, diverticula, montes, flumina ad* „ *fidem defcripta confideret. Ufque eo ut folertiores Duces, Iti-* „ *neraria Provinciarum, in quibus neceffitas geritur, non tantum* „ *adnotata, fed etiam picta habuiffe firmentur: ut non folum con-* „ *filio mentis, verum afpectu oculorum viam profecturis eligerent;* „ & même qu'on s'eft fervi de quelque Exemplaire de l'I- „ tineraire d'Antonin pour la dreffer; & quant au format „ long & étroit, il eft très-probable qu'il a été choifi tel „ pour la commodité, puifqu'on en pouvoit ainfi faire un „ ou plufieurs rouleaux portatifs, & tout-à-fait commodes. „ Cette interprétation paroitra fans-doute la plus naturelle, „ & par conféquent la plus approchante de la vérité". Pour en bien juger, il faudroit avoir cette Table entiére, dont on n'a, fi je ne me trompe, publié que des fragmens. Le P. Niceron nous apprend, que Wolfgang Jaques Sulzer, examinant avec foin en 1714 les Manufcrits de la Bibliothéque de Peutinger, eut le bonheur d'y retrouver cette Table, qu'il reconnut pour celle qu'il avoit poffédée, en la comparant exactement avec les fragmens qu'on en a. Paul Kuhfius, Libraire d'Augsbourg, l'acheta auffitôt après de Didier Ignace Peutinger, & elle eft paffée de fes mains dans la Bibliothéque du Prince Eugéne. J'ignore fi depuis ce tems-là on l'a donnée toute entiére au Public, ne trouvant aucun éclairciffement là-deffus dans les Ouvrages que j'ai pû confulter. P. Merula avoit une idée affez avantageufe de cette Piéce. Voici ce qu'il en dit (16): *Plus habet illa in receffu quam frons pollicetur. Licet infulta ibi fint depravata, & turbatioris ordinis, tamen comparata cum Antonini Itinerario (cui & hinc medicina non femel per me petita) nullo negotio poffunt corrigi, & ad fua revocari caftra; quod non infeliciter a me factum in Gallia, Italiaque, res ipfa docebit. Procurrit hæc Tabula ab Occidentali Oceano per Continentis totius longitudinem ad Orientalem ufque, fingula notans loca, nec non locorum, induftria ftupenda, diftantias & intervalla. Totum complectitur quantus quantus eft Antoninum, alterumque tantum & amplius apponit, fi civitates, urbes, oppida, pagi, fluvii, aliaque talia diligenter examinentur, digna certe quæ fedulis doctorum non magiftellorum manibus teratur.*

(13) Ibid. p. 343. 344.

(14) Rer. Germ. Lib. I. p. 55. Apud Fabric. Bibliogr. Antiq. p. 137.

(15) Bibl. Raifon. T. III. p. 142. 143.

(16) Præfat. Cofmogr. Apud Voffium de Scient. Mathem. p. 250.

☞ PFEIFFER (AUGUSTE) nâquit à Lavenbourg dans la baffe Saxe le 27 Octobre 1640 de Philippe Pfeiffer, Intendant des Impots de cette Ville & de Marie Sneider. Ses parens ayant remarqué de bonne heure en lui d'heureufes difpofitions le deftinérent à l'étude, mais un accident qui lui arriva à l'âge de cinq ans penfa ruiner toutes leurs efpérances [*A*]. S'étant bien rétabli, on lui donna d'abord des Maîtres domeftiques, qui lui enfeignérent les Langues. Enfuite on le mit aux Claffes de la Ville de fa naiffance, dans lefquelles il fit de grands progrés (*a*). A l'âge de quinze ans on l'envoya continuer fes études à Hambourg, où il s'appliqua aux Belles-Lettres, & furtout aux Langues Orientales, par la connoiffance defquelles il fe rendit célèbre dans la fuite. Au bout de trois ans il alla en 1658 à Wittemberg, où il entra chez Abraham Calovius, Profeffeur en Théologie, fous lequel il étudia cette Science, & les Langues Orientales fous André Sennert. Ayant perdu fon pere en 1659, il fe trouva dans le befoin, mais il eut le bonheur d'être reçu au nombre des Etudians entretenus par Jean George II. Electeur de Saxe (*b*). Ses progrés furent fi rapides, que la même année il fut reçu Maître-ès-Arts. Il donna enfuite des leçons particuliéres avec beaucoup d'applaudiffement, & publia plufieurs Differtations Philologiques [*B*]. En 1665 il fut aggrégé à la Faculté de Philofophie, & s'étant fait

(*a*) Mollerus Cimbr. Liter. Tom. III. p. 525.

(*b*) Idem ibid.

[*A*] *Un accident qui lui arriva à l'âge de cinq ans, penfa ruiner toutes leurs efpérances.*] Il tomba du haut de la maifon, & fe fracaffa tellement la tête contre une lame de fer qui étoit fur le pavé, qu'on le releva pour mort, & qu'on fe difpofa à l'enfevelir, ne donnant aucun figne de vie. Il arriva que fa fœur, en coufant le drap mortuaire autour du petit corps, le piqua dans un des doigts avec fon aiguille: furprife de fentir qu'il l'avoit retiré, elle donna un autre coup d'aiguille, qui lui fit remuer les autres membres: on lui donna du fecours, & il fe rétablit heureufement, fans s'être jamais reffenti d'un fi fâcheux accident. *Nondum quintum fuperaverat ætatis annum, cum, gravi e fuperiori ædium parte* (per fcalam) *lapfu, caput tenellum laminæ ferreæ, in pavimento pofitæ, adeo illideretur, ut omnium jam trifti fuffragio, una cum vita pueri fpes omnis proftrata penitus cenferetur. Nequicquam in femimortui corpufculo omnia, quæ vitæ fignificarent reliquias, experiebantur parentes, ac, cum nihil fe proficere viderent, tandem in planctus abire & curare funus accipiebant. Ecce autem renafcentem, contra fpem omnem, recuperandæ valetudinis fiduciam! Dum fepulchrali linteo implicare cadaver, dum funus adornare parat exanimati qui credebatur, foror, vel defeffa nendo, vel nefcio quo cafu alio, acum vehementiori ictu transfigit in pueri digitum, quem illico novo perterrita portento retrahi fentit; hinc ubi ictu repetito articulos denuo moveri videret, revixit illico fpes, & brevi tempore puer quoque convaluit, ac proinde omnis etiam exequiarum apparatus evanuit: quippe divina bonitas eafdem in complures annos protrahendas deftinaverat* (1).

[*B*] *Publia plufieurs Differtations Philologiques.*] Elles roulent toutes fur des fujets curieux & intéreffans, comme on le verra par les titres. I. *Difp. de Aquis fupra cœleftibus.* Witteb. 1660 in-4. II. *Difp. de Teraphim, feu Idolis Labani* ad Gen. XXXI. Witteb. 1663 & 1665 in-4. III. *Difp. de Tribærefio Judæorum, feu Pharifæis, Sadducæis, & Effenis.* Witteb. 1663 & 1682. IV. *Difp. de Lingua feu Dialecto Galilæa, per quam D. Petrus agnitus fuiffe legitur, ad Matth.* XXVI. 73. & *Marc.* XIV. 20. Witteb. 1663 & 1682 in-8. V. *Decas felecta de antiquis Judæorum ritibus & moribus.* Witteb. 1664 in-4. VI. *Difp. de Lingua Protoplaftorum primæva, ad* Gen. XI. 1. Witteb. 166... & 1665 in 4. VII. *Difp. de nomine* JESU. Witteb, 166... in-4. VIII. *Difp. de Nominibus Dei,* in

(1) Mollerus Cimb. Liter. Tom. III. p. 525.

fait connoître de plus en plus, tant par ses Exercices Académiques que par ses Ouvrages [C], on le nomma en 1668 Professeur extraordinaire en Langues Orientales. Il en remplit les fonctions avec tout le succès possible, & se fit estimer universellement; il publia en ce tems-là & dans la suite un très-grand nombre de Livres [D]. En 1671 le Duc de Wurtemberg-Oels l'appella en Silésie, en qualité de Doyen de Medzibor, sur les frontiéres de Pologne, & Assesseur du Consistoire Ducal (c). Deux ans après l'Eglise Luthérienne d'Amsterdam l'ayant appellé, il refusa cette vocation, & on lui donna les mêmes charges dans la Ville de Stroppen, aussi en Silésie. En 1675 Jean George II. Electeur de Saxe l'attira en Misnie, où il fut fait Pasteur de Meissen, & Inspecteur de l'Ecole Provinciale; pendant qu'il occupoit ce poste on lui offrit la place de Surintendant du Duché de Saxe Lavenbourg. En 1676 il se fit recevoir Licentié en Théologie, & le 21 d'Août de l'année suivante il fut créé Docteur à Wittemberg. En 1680 il fut sur les rangs pour remplir la première Dignité Ecclésiastique à la Cour de Saxe. La même année il échappa d'une maniére singuliére à un danger éminent [E]. De Meissen il fut appellé

(c) Idem ibid. p. 526.

in Lingua Hebræa, ac reliquis Orientalibus, usitatis. Witteb. 166...in-4. IX. *Disp. de Thalmude Judæorum.* Witteb. 166... in-4. X. *Obtrectator Apella, seu Diss. de Calumniis Judæorum in Christum & Christianos.* Witteb. 166...in-4. XI. *Disp. de Alcorano Muhammedis.* Witteb. 166...in-4. XII. *Disp. de Alisbiis & Sunnitis, seu Persarum & Turcarum in Religione dissidiis.* Witteb. 166...in-4. Toutes ces piéces, à la réserve des deux premiéres & de la cinquiéme, furent réimprimées ensemble en 1665 sous le titre de *Fasciculus Dissertationum IX Philologicarum*; & quelques-unes dans un Ouvrage de notre Auteur sur la Théologie Judaïque & Mahometane imprimé à Leipzig en 1687, de même que dans le Recueil de ses Oeuvres Philologiques, publié à Utrecht en 1704 en deux Vol. in-4.

[C] *S'étant fait connoître de plus en plus, tant par ses Exercices Académiques que par ses Ouvrages.*] Il continua non seulement avec succès ses leçons, mais il publia diverses piéces. I. *Diss. Philologica de Targumim, seu Paraphrasibus Chaldaïcis Veteris Testamenti, pro loco in Ordine Philosophico Acad. Witteb. proposita.* Witteb. 1665 & 1682 in-4. II. *Diss. de Masora, seu Critica sacra Veterum Hebræorum.* Witteb. 1665 & 1677 in-4. III. *Disp. de Festis Hebræorum.* Witteb. 1666 & 1675 in-4. IV. *Commentarius Philologicus Anti-Rabbinicus in Obadiam, sistens genuinam sensus evolutionem, diligentem omnium Interpretum Judæorum & Christianorum collationem ac versionem, & examen Commentarii Isaaci Abarbanelis, abstergens indignissimum illud ἔγκλημα Judæorum, quod Christiani sint Idumæi.* Witteb. 1666 in-4. V. *Χειραγωγία facilis & compendiosa ad doctrinam accentuum Hebræorum, quatenus hodie patet, perspicuis regulis, & tabulis methodice comprehensa.* Witteb. 1666 in-4. à part, & avec le Commentaire sur Abdias. Cet Ouvrage lui attira une querelle avec Matthias Wasmuth, Professeur en Langues Orientales & en Théologie à Kiel, ayant relevé quelques principes répandus dans les Ouvrages de ce Savant, Wasmuth l'attaqua avec beaucoup de hauteur, & Pfeiffer lui répondit par une Lettre Apologétique, qui parut à Wittemberg en 1667 in-4. VI. *Synopsis nobiliorum Quæstionum e Philologia Sacra, de Lingua Sancta aliisque Orientalibus* 1667 in-4. Réimprimé plusieurs fois sous le titre de *Introductio in Orientem*, &c. Les deux premiéres Piéces ont été insérées dans son Traité sur la Religion Judaïque & Mahométane, & dans le Recueil de ses Oeuvres Philologiques, où l'on trouve aussi son Commentaire sur Abdias, de même que son *Synopsis*, &c.

[D] *Il publia en ce tems-là & dans la suite un grand nombre de Livres.*] Nous ne parlerons que des plus considérables, car il faudroit entrer dans un détail trop long, si l'on vouloit parler de toutes ses productions, surtout si l'on joint à ses Ouvrages Latins ceux qu'il a écrit en Allemand, qui sont en très-grand nombre; on en peut voir un ample Catalogue dans l'auteur, cité en marge (2); on y trouvera aussi la liste de divers Ouvrages, qu'il avoit ou promis, ou commencés. I. *Exercitationes decem Biblicæ.* Witteb. 1670 & 1685 in-4, & depuis avec ses *Dubia Vexata*, & dans le Recueil de ses Oeuvres imprimé à Utrecht. Ce sont dix Dissertations, qui avoient déjà paru séparément en divers tems, sur différens sujets de l'Ecriture Sainte. II. *Dubia vexata Scripturæ Sacræ, sive Loca 400 difficiliora Veteris Testamenti, circa quæ Autores dissident, vel hærent, adductis & modeste expensis aliorum sententiis, succincte decisa, tamque dilucide expedita, ut cuivis de vero sensu, & diversis interpretamentis constare facile queat: Cum quinquagena locorum Ebraicorum atque Exoticorum Novi Testamenti, e suis fontibus derivata, insertoque tractatu luculento de Locis Sacris, h. e. Tabernaculo & Synagogis Hebræorum.* Dresde 1679 in-4, & plusieurs fois depuis; cet Ouvrage se trouve aussi dans le Recueil de ses Oeuvres imprimé à Utrecht. On en peut voir un Extrait dans le Journal de Mr. de Beauval (3). Salomon Deyling a donné une espéce de Continuation de l'Ouvrage de Pfeiffer, dont le premier Tome a paru à Leipzig en 1708, & le second en 1710 in-4, sous le titre d'*Observationes Sacræ*: on en trouve des Extraits dans le Journal des Savans du mois de Juillet 1709, & dans le Supplément du mois de Juin de la même année. III. *Critica Sacra generalis, in qua de Sacri Codicis partitionibus, Editionibus variis, Linguis Originalibus, & illibata puritate fontium, Scripturæ interpretatione legitima, nec non ejusdem translatione in linguas totius universi, de Masora, Kabbala, Rabbinis, Talmude & Alcorano, succincte per Aphorismos agitur, & quæstiones controversæ ventilantur. Accessere suis locis inserti Tractatus quatuor*, &c. Dresde 1680, 1688, 1702, &c. in-8. Se trouve dans le Recueil imprimé à Utrecht. IV. *Hermeneutica Sacra, seu luculenta & succincta Tractatio de legitima interpretatione Sacræ Scripturæ.* Dresde 1684—1687 in-8. & dans le Recueil d'Utrecht. V. *Thesaurus Hermeneuticus, seu de legitima Sacræ Scripturæ interpretatione Tractatio luculenta posthuma pridem editam Hermeneuticam (quæ & integra hic reperitur) notis, quæstionibus, Canonibus, adjectisque Praxeos exemplis, illustrans.* Leipzig & Francfort 1698 in-4. Sam. Ben. Carpzou, Chapelain de l'Electeur de Saxe, a été l'Editeur de cet Ouvrage. VI. *Theologiæ sive potius Ματαιολογίας Judaïcæ atque Mohammedicæ, seu Turcico-Persicæ, Principia sublesta, & Fructus pestilentes: hoc est Exercitationes* VII *de Judæorum Libris, quibus, præter S. Scripturam V. T., Religio ipsorum nititur.* Leipzig 1687 in-8. & dans le Recueil d'Utrecht. Cet Ouvrage est composé de Dissertations, que nous avons déjà indiquées. VII. *Opera omnia, quæ extant, Philologica, in duos Tomos distributa, cum Indicibus.* Utrecht 1704 in-4. C'est le Recueil de ses Oeuvres Philologiques, dont nous avons parlé.

(2) Mollerus loc. cit. p. 535-541.

(3) Hist. des Ouvrag. des Sav. Avril. 1704. p. 168 & suiv.

[E] *Il échappa d'une maniére singuliére à un danger éminent.*] En se couchant, il avoit mis une chandelle sur une chaise, pour lire dans son lit: au bout de quelque tems il s'endormit, le feu prit non seulement à la chaise & aux Livres, mais gagna le plancher de la chambre, où la flamme s'étendoit rapidement. Il lui sembla entendre en dormant une voix, qui lui crioit avec force à deux reprises, *Auguste! Auguste!* qui le réveilla, & le mit en état d'échapper au danger, qu'il courroit d'être enveloppé dans les flammes (4). L'Auteur, qui rapporte ce fait, ajoûte que Pfeiffer ne douta point, que la voix qu'il avoit entendue ne fût une voix divine. Je n'ai pas dessein d'entrer dans une discussion formelle sur la nature des Songes. Je me contenterai de remarquer, qu'on ne peut douter, quand on reconnoit l'autorité de l'Histoire Sacrée, qu'il n'y ait eu des songes surnaturels, par le moyen desquels Dieu se révéloit aux hommes. Soit que Dieu lui-même agît immédiatement, soit qu'il employât le ministére des Anges. Il ne me paroit pas moins certain, qu'on ne doit pas aujourd'hui attribuer aisément les images, qui se présentent durant le sommeil à notre imagination, à des Causes surnaturelles; & que cette voye de nous instruire de l'avenir, ou des dangers, qui nous menacent, n'est nullement ordinaire & commune. Il n'est pourtant pas contraire ni à la Raison ni à l'Ecriture, de supposer que dans quelques occasions particuliéres, les Anges, par la permission de Dieu, agissent pour faire éviter aux hommes certains dangers. D'autant plus qu'il y a divers faits qu'on ne peut contester, & qu'on ne sauroit guére expliquer autrement. Je rapporterai à cette occasion un passage curieux d'un célébre Théologien du siécle passé, tiré d'un Ouvrage certainement peu connu aujourd'hui (5). „ Pour ce qui est des Songes, qui „ peuvent venir simplement de l'impression des Anges, je „ ne voudrois pas nier, qu'il ne s'en vist encore maintenant quelques exemples. Car quant aux mauvais, ils se „ peuvent mesler dans les illusions qui arrivent aux hommes en dormant, soit pour tascher de leur imprimer quelques fausses opinions en matiére de Religion, & les incliner à la superstition, soit pour enflammer davantage leurs „ passions, & y mettre plus de desordre. Et pour le regard „ des bons, encore que la dispensation de la Loy, sous laquelle ils estoient employez mesme dans les choses qui „ concernoient la Religion, soit passée, si est-ce qu'ils sont „ tousjours demeurés les ministres & les instrumens de la „ Providence de Dieu, en ce qui regarde la vie Civile, & „ la Société humaine, & principalement la protection des „ Fidéles, & la défense de l'Eglise de nostre Seigneur. Comme donc il peut arriver, qu'ils apparoissent quelquesfois „ aux hommes en veillant, aussi n'est-il pas incroyable, que „ Dieu ne les employe de tems en tems, pour donner quelque advertissement par les songes. Il y a quantité d'exemples de l'un & de l'autre dans les Livres de ceux qui ont „ fait des recueils des choses extraordinaires & mémorables, „ que l'on peut aller chercher-là. J'ai ouï dire à feu Monsieur Cameron . . . . qu'il avoit appris de la bouche de „ Monsieur de Calignon, Chancelier de Navarre, homme „ de singuliére vertu, une chose fort notable, qui luy estoit „ arrivée en Béarn. Il estoit allé en quelque bourg de la „ Campagne, soit pour son divertissement, ou pour quelque „ raison qui regardoit sa santé; car il ne me souvient ny du „ lieu ny de l'occasion de son voyage. Une nuit comme il „ dormoit, il entendit une voix, qui l'appelloit par son „ nom, Calignon! S'étant éveillé là-dessus, & n'ayant rien „ ouï davantage, il s'imagina qu'il avoit songé, & se rendormit. Peu après, il ouït encore la mesme voix, qui répétoit, Calignon: ce qui fit une plus grande impression „ sur son esprit, qu'il n'avoit fait auparavant. Car s'estant „ éveillé, il éveilla aussi sa femme, qui estoit auprès de „ luy, & luy dit ce qui lui estoit arrivé: tellement qu'ils furent tous deux assez longtems éveillés, attendans si cette „ voix

(4) Mollerus ubi supra. p. 426.

Réflexions sur les SONGES.

(5) Amyraut Discours sur les Songes divins, dont il est parlé dans l'Ecriture. p. 99-105. Saumur 1649 in-8.

pellé à Leipzig en 1681, en qualité d'Archidiacre de l'Egge de St. Thomas, & trois ans après on le nomma aussi Professeur Ordinaire en Langues Orientales, &, xtraordinaire en Théologie. Pendant huit ans qu'il demeura à Leipzig, il fut un de ceux qui s'opposérent avec le plus de vivacité aux Piétistes, qui commencérent à y paroître: il eut aussi une dispute avec Chr. Thomasius, contre lequel il avoit lâché quelques traits, en invitant à des leçons contre l'Atheïsme, & dans les leçons même. En 1683 on tâcha de l'attirer à Wittemberg & à Hambourg, mais inutilement; il avoit pris des engagemens avec ceux de cette derniére Ville, qui lui adressérent la vocation de prem. Pasteur de l'Eglise de St. Pierre; mais ayant changé d'avis, il refusa cette vocation, par le conseil, de Calovius, son ancien Maître, & à cause des dissensions qui régnoient à Hambourg. Il quitta pendant Leipzig en 1689, pour aller à Lubec, remplir le poste de Surintendant des Eglises, & c'est là qu'il a passé le reste de sa vie, s'occupant non seulement à la prédication, mais s'engageant dans toutes les disputes Théologiques de ce tems-là, surtout avec les Piétistes sur le régne de mille ans (*d*). Il mourut à Lubec le onziéme Janvier 1698, âgé de cinquante-huit ans. Il laissa une belle Bibliothéque, où il y avoit quantité de Livres rares, de Manuscrits Rabbiniques, Arabes, Turcs, Persans, Arméniens, & Chinois. Un Anonyme dit en parlant des Ouvrages de Pfeiffer (*e*): *Cet Auteur n'est presque qu'un Rapsodiste, qui n'a fait que ramasser ce que les autres ont dit, mais qui l'a ramassé avec assez de jugement.* Il avoit épousé à Wittemberg en 1668, Euphrosine-Marie Hertzog, fille d'un Ministre de Dresde, qui lui donna quatre filles & quatre fils. Les premiéres lui survéquirent toutes, mais des quatre fils l'aîné & le plus jeune moururent avant lui. SIGISMOND AUGUSTE, l'aîné des deux autres, étoit né à Stroppen; il s'attacha d'abord à la Théologie, ou à la Jurisprudence; mais ayant eu le malheur de tuer un étudiant à Hall, il fut obligé de se sauver, & s'attacha ensuite à la Médecine, qu'il exerça à Wollin en Poméranie; d'où il alla à Stettin pour être Professeur en Médecine, vers l'an 1718, & Médecin Provincial de la Poméranie citérieure (*f*). Il a publié quelques Dissertations & Harangues, outre un Traité Latin des petites veroles épidémiques, malignes & vermineuses, dont on ne donne pas une grande idée dans le *Journal des Sçavans* (*g*) JEAN EHRENFRID, *second fils de Pfeiffer, nâquit à Meissen le 14 Janvier 1676, fit ses premiéres études à Leipzig & à Lubec; en 1695. il alla les continuer à Kiel, & delà à* Wittemberg; au mois d'Octobre 1696 il fut reçu Docteur en Philosophie dans la derniére de ces Universités. Il retourna ensuite à Lubec, où il perdit son pere en 1698 mais la même année il alla à Rostoch, & en 1699 il y disputa une place d'Assesseur dans la Faculté Philosophique. Le premier Dé-

(*d*) Idem p. 526-528.

(*e*) ... des ... 1704. p. ...

(*f*) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 642.

(*g*) Janvier 1720 p. 84. & suiv. Ed. de Hollande.

„ voix recommenceroit à se faire ouïr, & si elle diroit quelque chose davantage. Enfin la voix le réveilla pour la troisiéme fois, en l'appellant par son nom, & l'advertit de plus de se retirer bien promtement de ce bourg, & d'en emmener sa famille, parce que dans peu de jours la peste feroit d'horribles ravages dans ce lieu-là. A quoy il adjoustoit, qu'il s'estoit parfaitement bien trouvé d'avoir obéi, parce qu'effectivement, peu de jours après, la contagion se mit dans le bourg, & y tua beaucoup de personnes. Ce fut sans doute un Ange qui parla à luy, & qui par l'induction de la bonne Providence de Dieu, le tira hors du péril, qui autrement luy estoit inévitable. Car soit que la peste vint de la corruption de l'air, ou qu'elle prist en ce lieu-là par la communication de quelques pestiférés, ou que les Sorciers & les Empoisonneurs, comme on dit qu'ils le font quelquesfois, eussent résolu d'épandre-là quelques venins, c'estoit chose qui ne passoit pas la mesure de la connoissance de l'intelligence d'un Ange. Or si ces bienheureux Esprits, qui sont destinés à la garde des gens de bien, leur donnent de vive voix de tels advertissemens par le commandement de Dieu, ils leur en peuvent bien donner, selon le mesme commandement, par l'entremise des songes. L'Histoire du tems de nos Peres atteste si hautement de la vérité de celuy de Louys de Bourbon, Prince de Condé, qu'on ne le peut pas révoquer en doute. Peu avant la journée de Dreux, il songea qu'il avoit donné trois batailles l'une après l'autre, où il avoit gagné la victoire, & où ses trois grands ennemis estoyent péris. Mais qu'enfin il avoit esté aussi blessé à mort, & qu'après les avoir mis l'un sur l'autre, il avoit esté luy-mesme entassé sur leurs corps morts. Ce qui suivit est remarquable. Car le Mareschal de S. André fut tué à Dreux; le Duc de Guise, François de Lorraine, à Orleans; le Connestable de Montmorency, à St. Denis; & c'estoit-là le Triumvirat qu'on disoit qui avoit juré la ruine de ceux de la Religion, & la perte du Prince. Enfin luy-mesme fut tué à Bassac, comme si c'eust esté une suite de morts & de funerailles. Bien qu'il y ait quelques circonstances dans le songe, qui ne s'accordent pas entiérement avec son accomplissement; comme ce qu'il s'imagina, que ses ennemis mourroyent en trois batailles: car le Duc de Guise mourut autrement, & fut assassiné par Poltrot: & ce qu'il creut qu'il y estoit tousjours demeuré victorieux; car il fut luy-mesme pris à Dreux, & on luy contesta la gloire de la victoire de St. Denis, & on crêut qu'à Bassac, outre la vie, il avoit encore perdu la bataille: en gros pourtant cette vision ne laissa pas d'estre admirable, & elle a esté reconnue pour telle à cause de ces grands événemens. Il y pouvoit donc avoir quelque chose de naturel à l'égard de la formation de ces images dans la fantaisie de ce Prince. Car ayant, comme il avoit, un tempérament de lion, & estant nourri à la Guerre & commandant une Armée, il pouvoit bien songer des batailles à la veille d'un si furieux combat. Et luy-mesme sembloit assez le reconnoistre, quand en racontant sa vision, il usa de cette préface. *Je sçay bien qu'il ne faut point s'arrester aux songes, mais si faut-il que je vous die ce que j'ay songé cette nuit.* Et effect, un homme qui parle ainsi, témoigne assez, d'un costé que ce songe lui paroissoit extraordinaire, & qu'il avoit fait impression sur son esprit, & de l'autre, qu'il ne le reconnoissoit pas pour absolument surnaturel, puisqu'il doutoit en quelque façon, s'il en devoit faire quelque compte. Mais néantmoins un Ange, à qui Dieu avoit laissé entrevoir quelque chose du succès de ces guerres Civiles, & de la fin de ces Capitaines avoit bien peu s'y mesler par sa permission, à dessein de donner quelque advertissement à ce Prince. Car il en pouvoit retirer cette utilité, ou de ne s'opiniastrer pas à la guerre, s'il vouloit éviter la mort, ou de s'y préparer sérieusement à mesure qu'il voyoit ses ennemis sortir de la vie. Et l'une & l'autre de ces choses estoit digne d'un bon Ange, qui avoit soin de la vie de ce grand Prince, & mesme de son salut. On raconte pareillement diverses choses mémorables de gens qui furent sauvés du massacre, par les advertissemens de quelques songes, qui s'ils sont vrais, comme je ne voy point de raisonnable sujet d'en douter, ne pouvoient venir que des Anges, tant ils sont pleins d'intelligence, & arrivés à point nommé. Mais mon intention n'est pas tant de rapporter icy des Histoires, que de faire sur cette matiére des considérations Théologiques, ou qui dépendent du raisonnement. Et la conclusion que j'en tire est, que Dieu ne s'est pas lié les mains pour ne donner jamais de tels advertissemens aux hommes, quoyqu'il le fasse assez rarement". Ce que Mr. Amyraut rapporte du songe du Prince de Condé ne se trouve dans aucun Historien, si ce n'est dans l'*Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France* de Th. de Beze, qui parle en homme qui étoit présent, & à qui le Prince s'étoit adressé: on ne sera peut-être pas fâché de trouver le passage même (6). „ Le soir, le Prince estant couché & devisant avec quelques-uns, qui estoient demourés en sa chambre, tint le propos suivant à un Ministre qui estoit-là (*c'étoit Beze lui-même*) & qui avoit fait la priére. Nous aurons demain (disoit-il) la bataille, quoyque die l'Amiral, si je ne suis bien trompé. Je say qu'il ne se faut point arrester aux songes, mais si faut-il que je vous die ce que j'ay songé la nuict passée, c'est qu'il me sembloit que j'avois donné trois batailles l'une après l'autre, obtenant finalement la victoire, & voyant nos trois ennemis morts; mais que j'estois aussi blessé à mort, tellement toutes fois que ayant tous trois fait mettre les morts les uns sur les autres, & moy par dessus, j'avois ainsi rendu l'esprit à Dieu. Il luy fust respondu qu'il ne se devoit arrester à cela, luy estant vraisemblablement advenu ce songe selon les pensées qui pour lors occupoient son esprit, mais que vrayement il se devoit asseurer qu'il ne pouvoit faillir de demourer victorieux vivant ou mourant; à quoy il respondit; Ainsi soit-il". Quoi qu'il en soit de ce songe particulier, il me semble qu'il y en a de si peu équivoques, qu'on ne peut guére les attribuer qu'à quelque cause surnaturelle. Sur le tout ne peut-on pas soutenir sans témérité, que les Anges peuvent agir sur les Corps, les mouvoir, déterminer le cours des esprits animaux, & exciter par ce moyen des images, & des sensations en nous. Je sai qu'il y auroit de la témérité à décider du degré de puissance qu'on peut attribuer aux Intelligences célestes; mais on ne peut disconvenir que l'Ecriture ne leur attribue un pouvoir assez étendu, & la Raison ne s'oppose nullement à cette idée. Il n'y a donc rien que de très-naturel à leur accorder sur les corps autant d'influence qu'en a notre âme, qui fait mouvoir, agir notre corps, & détermine le cours des esprits animaux de la maniére qui lui plaît. Les Anges peuvent donc par cette voye exciter en nous des images, & par-là des pensées, qui nous portent à de certaines actions.

(6) *Hist. Eccl. de* Beze. Tom II. p. 228, 229.

Décembre 1703 il fut appellé à Gustrow, en qualité de Diacre de l'Eglise Paroissiale; il occupa cet emploi pendant huit ans, & mourut le 2 Avril 1712, âgé d'un peu plus de trente-six ans (*b*). On a de lui quelques Dissertations, quelques Oraisons funébres, entre autres celle de son pere, & quelques autres petites piéces, parmi lesquelles il y en a de Poësie en Allemand.

(*b*) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 641.

☞ PHILELPHE (FRANÇOIS) illustre Savant du XV. Siécle nâquit à Tolentino dans la Marche d'Ancone le 25 Juillettia à Padouë, & y fit de si grands progrès dans les Sciences, qu'il y enseigna [*A*]. Ses parens n'étoient point aussi pauvres que quelques Auteurs l'ont prétendu [*B*]. Ik à peine que 17 ou 18 ans (*a*). Il le fit même avec tant de succès, qu'il fut l'Eloquence, xpour y donner des leçons à la jeune Noblesse sur le même Art Oratoire & sur la Philoappellé à Me. Ce choix de la République est difficile à concilier avec ce que divers Auteurs ont désophies débauches à Padoue [*C*]. Il étoit si peu livré au libertinage, que pendant son séjour à Venib, il songea à prendre l'habit de St. Benoît, dans le Monastére de St. George le Grand, mais Barthelemi Fracanzanus (*b*) l'en détourna [*D*]. La République fut si contente de la maniére dont il s'acquitta

(*a*) *Epist.* Lib. XXVI. p. 181. *Apud* Giornale de' Letterati. *T.* XIV. p. 32.

(*b*) Mr. Lancelot le nomme *Jé rême.* il

de l'Acad. des Inscript. Tom. XV. p. 533. Ed. de Hollande.

[*A*] *Nâquit à Tolentino dans la Marche d'Ancone le 25 Juillet 1398.*] Vossius (1) s'est trompé en le faisant naître à Ancone. On trouve en un grand nombre de ses Lettres des preuves qu'il étoit de Tolentino: dans une Lettre du 6 Octobre 1438, écrite à François Sforzia, pour le détourner de faire la guerre aux Tolentins, il en parle comme de ses Concitoyens, & de leur Ville comme de sa Patrie (2): *Et enim patriæ omnia debeo, ab qua, genitus, altus, educatusque sum . . . . sed mea hæc animi sententia turbatur his rumoribus ac nuntiis, qui de tua in* Tollentinates meos *ira obsidioneque adferuntur. . . . . Quare te, Francisce Sphortia per magnitudinem animi tui, præclarasque virtutes oro, atque obtestor, ut iram hanc istam omnem, si quam tandem in* Tollentinates meos, *iram conceptam habes, mitiges, ac places.* Et en répondant, le 1 Mars 1473 aux Prieurs de la République de Tolentin, il leur dit; *sum mirum in modum delectatus, cum perspicue viderim me esse* PATRIÆ MEÆ *carissimum;* Tholentinas *enim sum Civis, non modo* natura, *sed etiam voluntate caritateque perpetua* (3). A l'égard du jour de sa naissance, il l'a marqué aussi en divers endroits de ses Lettres: un seul passage suffit. Barthelemi Fracanzanus lui ayant demandé son âge, il lui répond, le 7 Décembre 1428, qu'il étoit âgé de trente ans, étant né le 25 Juillet 1398. *Quod autem scire vis, quot ego in præsentia ætatis sim annos natus, accipe brevibus. Ago ætatis annum trigesimum, quippe qui natus sum, anno a Christi natali die trecentesimo nonagesimo octavo, supra annum millesimum, & quidem ad 8 Kal. Augustas* (4).

(1) *De Historicis Latin.* L. III. c. 7.

(2) Philelphi *Epistol.* L. III. Ep. I. Florence 1743 in-8.

(3) *Epistol.* L. XXXVI. p. 256. Ed. Venet. 1502. in-fol.

(4) *Epistol.* L. I. Epist. 41. Florence 1743.

[*B*] *Ses parens n'étoient point aussi pauvres que quelques Auteurs l'on prétendu.*] Un Auteur, qui a écrit la Vie de Philelphe (5), assure qu'ils étoient si pauvres, qu'ils vivoient du travail de leurs mains: *natus parentibus honestis quidem, sed miserrima paupertate pressis, quibus ad victum nihil supererat, nisi quod patris labor suppeditabat.* C'est un conte. Il paroît qu'il avoit du patrimoine dans la Ville de Tolentino & aux environs, & qu'il auroit pu en tirer des provisions pour l'entretien de sa maison (6). Il fit un partage de ses biens avec Nicolas son frere, à qui il laissa cependant la jouïssance du tout pendant sa vie. Après la mort de ce frere, il eut la même générosité pour un de ses Cousins, mais toujours à condition que la propriété lui en resteroit, & que l'usufruitier ne pourroit faire aucune aliénation; il veut même que ses Procureurs discutent la maniére dont la dot de sa niéce a été prise sur ces biens (7). Pogge a attaqué Philelphe sur sa naissance d'une maniére plus odieuse encore, prétendant qu'il étoit bâtard, & fils d'un Prêtre; mais on sait que la passion dicta à Pogge les injures les plus grossiéres, & les calomnies les plus noires (8). *Hi mihi inter aliquot honestos viros enarrarunt; cum in virtutibus tuis, omnes obstupescerent, ut admirari desineremus, licet quidam malefici secus loquantur, te illas exhausisse a progenie præclara, nobili, & a celestium fonte manante; qua enim nobilior esse potest, quam ejus, cujus parens matutino tempore, vestes ut plurimum sericeas gerebat. . . . . Educavit te sacerdos pro suo: nam cyecho parva ad id cura ob inopiam erat* (9). On trouve la même chose sous un autre tour parmi les Contes de Pogge; *quæsivit quispiam an Philelfus genere nobilis esset. Tum unus contribulis ejus, optimus vir & admodum facetus: vultu ad gravitatem composito: Apprime, inquit, maxima is fulget nobilitate: nam pater suus semper mane, vestes sericas induebat: denotans eum Sacerdotis filium* (10).

(5) Joann. Henr. Foppius, *Miscellan. Lips.* T. V. p. 321.

(6) *Epist.* Lib. XIII. p. 92.

(7) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Tom. XV. p. 532. Ed. de Hollande.

(8) *Voy.* la Rem. [C].

(9) Poggii Opera Edit. *Argentorat.* 1511. *Invectiva* II. *in Philelph.* fol. 45. *In-fol.*

(10) Ibid. *Facetiar.* fol. XXI. verso.

[*C*] *Ce choix de la République est difficile à concilier avec ce que divers Auteurs ont débité de ses débauches à Padoue.*] Un Auteur Napolitain (11), parle en général des désordres de sa jeunesse, & témoigne en même tems, qu'il les répara dans la suite par de grandes vertus: *Cujus vitia incautis adolescentiæ, postquam deferbuere cupiditates, cum jam ætate matura senesceret, magnis postea virtutibus emendavit.* Foppius (12) l'accuse d'avoir été très-adonné aux femmes, & dit qu'il porta le libertinage si loin, que ses Protecteurs le firent sortir de chez eux, & que le Magistrat même le chassa de la Ville: *Dum vero veneri ita se manciparerat, ut a scortatione etiam non abstinerit, merito ab evergetis suis domo a magistratu autem civitate est ejectus.* Tout cela vient originairement de Pogge, dont les *furieuses & sales Invectives* contre Philelphe, excédent les bornes de la modération, de l'honnêteté & de la pudeur (13). Il y a de l'apparence, que la jalousie y eut beaucoup de part, parce que Philelphe l'emportoit sur Pogge pour la Poësie, où il excelloit. Il y a trois de ces *Invectives* de Pogge, où il attribue à Philelphe toutes les infamies les plus abominables, & tous les crimes qu'on peut presque imaginer, le tout assaisonné des injures les plus grossiéres, & les plus indignes d'un honnête homme. Je n'ai garde d'en rapporter les traits, à peine ai-je pu en supporter la lecture, pour être en état d'en juger, & je rougirois de les copier. Philelphe répondit avec beaucoup de force à toutes ces calomnies. Il paroît que Pogge & lui se réconciliérent dans la suite, & que le premier attribua à la colére ce qu'ils avoient écrit l'un contre l'autre; c'est dans une Invective contre Laurent Valle (14), on y verra qu'il ne ménageoit les termes avec personne: *De Philelpho; nil tibi impudico asino respondendum; qui ignem jam extinctum conaris excitare; amici enim tuendi gratia, in cujus causa honestius est laborem sumere, quam in nostra non nulla scripsisse me, & illum contra rescripsisse: postea nos redisse in gratiam, ut præteritorum oblivisci equius sit, & bono viro dignius, quam meminisse.* On trouve dans les Oeuvres de Pogge (15) une Lettre dont le titre annonce, qu'elle est destinée à faire la réconciliation; mais, comme on l'a fort bien remarqué (16), elle n'y paroît guére propre, parce qu'elle est fort équivoque & bien piquante, elle est vraisemblablement écrite à Philelphe lui-même. Le titre est: *Invectiva & Excusatoria Poggii, & Reconciliatoria cum Francisco Philelpho:* & la Lettre même est conçue en ces termes: *Scribis ad me certiorem te factum esse, ineptias & deliramenta quædam adversus Philelphum divulgari per homines stultissimos: & me eorum dici auctorem. Ego quod stulti divulgent aut loquantur, neque curæ mihi fuit unquam, neque erit; neque etiam scio, quid hi de me dicant. Unum scio, quidquid id sit, quod deliramenta aut ineptiæ appellari possit, non esse meum, qui vel delirare, vel ineptus esse non consuevi. Nec ita ut opinor sum rudis atque rerum inops: ut queram adjumentam stultorum ad vulganda scripta mea, quæ edere & satis tueri ipse novi. Quod me non existimas temere ad maledicendi arma cucurrisse, vero & recte arbitraris. Nam & jam senex non satis commode possum currere, & temeritatis culpam semper effugi. Cum ita ad hanc diem vixerim, ut nihil egerim, de rebus loquor gravioribus, cujus non probabilem rationem possim reddere, si contumeliam ferre non suesti. Cogites quoque, & aliis suum esse ingenium; qui non minus quam Philelphus contumeliam abhorrent. Non autem ita imperiosus sis, ut tibi conviciandi, maledicendi, obtrectandi, licentiam concessam velis: Ceteris vero se tuendi, aut maledicta tua rejiciendi facultatem ademptam. Quod vero vis ut me purgem vel accusem: neutrum, neque enim est opus, libet facere. Nam & satis sum mundus, & valitudine prospera, ut purgatione aliqua non egeam, & accusare me tanquam alicujus erroris aut criminis reus, a quibus longe absum, stultissimum videretur. Quod ad te vis deferri si quid adversum te sit scriptum; id eorum cura sit, ad quos hoc spectat. Nam mea id minime refert. Quod postremo non cupis inimicitias meas, neque ego itidem tuas; daboque operam, ut nullus mihi jure possit esse inimicus. Nam ego ita didici; non homines, sed vicia esse odio habenda. Tu qualiscumque sis, & animo & corpore recte valeas opto. Florentiæ, die XIV. Martii.* Ajoûtons pour la satisfaction de quelques Lecteurs, la traduction de cette Lettre, de la façon de l'Auteur du *Poggiana.* „ Vous m'écrivez que de sottes gens „ débitent sous mon nom des impertinences & des rêveries „ contre Philelphe. Je ne me suis jamais mis en peine de „ ce que les Sots disent de moi. Une chose sai-je bien, c'est „ que tout ce qui mérite le nom d'impertinences & de rêveries n'est point de moi, qui n'ai pas accoutumé de rêver, „ & d'extravaguer. Au reste vous faites fort bien de croire, que je n'ai pas couru aux armes légérement. Etant „ vieux comme je suis, je ne saurois guéres courir, & d'ailleurs j'ai toujours évité avec soin l'accusation de témérité. Jusqu'ici je n'ai jamais rien fait, au moins dans des „ choses de quelque importance, dont je n'aie pu rendre „ raison: Vous dites que vous n'êtes pas accoutumé à souffrir des injures. Vous devez juger par vous-même, que „ chacun a sa délicatesse, & que les autres ne sont pas p... „ endurants que Philelphe. Ne soyez pas assez vain pour „ croire, qu'il ne soit permis qu'à vous d'invectiver, de calomnier, & de médire, & qu'il soit défendu aux autres de „ vous le rendre. Quant à ce que vous dites, que je dois „ avouër la dette, ou me purger, je n'ai point besoin, & „ je ne suis pas d'humeur de faire ni l'un ni l'autre. Je me „ porte fort bien, & je n'ai point besoin d'être purgé. Je ne „ suis pas d'ailleurs assez sot pour m'accuser, quand je ne „ suis point coupable. Vous voulez qu'on vous communique „ ce que l'on a écrit contre vous. J'en laisse le soin à qui il „ appartiendra, ce n'est pas mon affaire. Enfin, vous ne „ souhaittez pas mon inimitié, ni moi la vôtre. Je prendrai toujours bien garde que personne n'ait sujet d'être „ mon ennemi. Car je n'ignore pas que ce sont les vices, „ & non les hommes, qu'il faut haïr. Pour vous, quel que „ vous soyez, je vous souhaitte la santé de l'esprit & du „ corps. A Florence le 14 Mars ".

(11) Alexander ab Alexandro *Dier. Genial.* Lib. I. c. 23.

(12) Miscellan Lipf. T. V. p. 124.

(13) Poggiana. T. I. p. 103.

(14) Poggii Opera ubi supra. fol. 53.

(15) Fol. LX.

(16) Poggiana. *loc. cit.* p. 104.

[*D*] *Barthelemi Fracanzanus l'en détourna.*] Je ne sai pourquoi Mr. Lancelot (17) l'appelle *Jérôme*; toutes les Lettres que Phi-

(17) *Mém. de l'Acad. des Inscript. loc. cit.* p. 533.

ta de sa fonction d'enseigner, qu'elle lui accorda des Lettres de Citoyen de Venise, & qu'il fut nommé, par un Decret public, Sécretaire du Baile, ou Ambassadeur à Constantinople, en quoi l'on eut dessein de seconder l'envie qu'il avoit d'aller en Gréce se perfectionner dans l'Eloquence (*c*): ce choix fournit une nouvelle preuve de la fausseté des calomnies de ses ennemis. Il dut partir de Venise dans le mois de Mai 1419, puisqu'il revint en Italie sept ans & cinq mois après s'être embarqué pour Constantinople, comme il le marque à Léonard Justiniani dans une Lettre du 10 Octobre 1427, écrite le jour même de son arrivée en Italie (*d*). Il fut cinq mois à faire le trajet de Venise à Constantinople, & employa ce tems à parcourir les Villes de la Mer Adriatique & de l'Archipel (*e*). Arrivé à Constantinople, il y exerça son emploi de Sécretaire pendant deux ans; mais s'étant fait connoître à la Cour par son érudition, & par le talent naturel qu'il avoit pour l'éloquence, l'Empereur Jean Paléologue l'attacha à son service, & l'employa utilement [*E*]. Il le députa à différens Princes, entre autres à Amurath II. Pere de Mahomet II. & à l'Empereur Sigismond. Après s'être acquitté de sa Commission auprès de ce dernier à Bude il fut invité, en qualité d'Orateur Impérial, par Ladislas IV. Roi de Pologne, de venir assister à la Cérémonie de son mariage, & du couronnement de la Reine son Epouse. Il se rendit pour cet effet à Cracovie, & prononça le jour de la Cérémonie un discours en présence de l'Empereur Sigismond lui-même, d'Eric Roi de Danemarc, de tous les Electeurs, & de plusieurs autres Princes & Seigneurs, qui assistérent à cette fête (*f*). Un Historien met cet événement au 12 Février 1424 (*g*). Philelphe étoit revenu en Hongrie à la suite de Sigismond, lorsque son Prince Jean Paléologue y vint aussi lui-même. Celui-ci le renvoya sur le champ à Constantinople, pour s'opposer aux mouvemens que Démétrius son frere pourroit exciter dans cette Ville pendant son absence. Il étudia la Langue Grecque sous Jean Chrysoloras, dont il épousa la fille Théodora [*F*] âgée d'environ quatorze ans; & après la mort de son beaupére, il prit des leçons de Chrysococe, chez lequel il acquit la connoissance du fameux Bessarion qui fut depuis Cardinal. Après avoir passé plus de sept ans à Constantinople,

(*c*) Philelp. Decad. IX. Sat. IV. *Apud* Eund. p. 534.

(*d*) Philelp. *Epist.* L. I. Ep. I. Florence 1743. in-8.

(*e*) Decad. IX. Sat. 8. *ubi supra*. p. 535.

(*f*) Epistol. L. XX. fol. 141. verso. *Apud* Eund. p. 535. 536.

(*g*) Cromer Lib. XIX. *inter Hist. Polon.* p. 679. *Apud.* Eund.

Philelphe lui adresse, portent le nom de Barthelemi. On prétend que Fracanzanus l'empêcha de se faire Religieux, parce qu'un état de continence ne pourroit convenir longtems à un homme d'un tempérament tel que le sien. *Adeoque eum Bartholomæus Fracanzanus haud frustra a suo revocavit proposito, quo cum Venetiis ageret, S. Benedicti religionem inire constituerat. Nam facilis illi conjectura erat, tam longum castitatis studium, cum æstuante Philelphi sanguine haud satis convenire* (18). Mais c'est-là encore une de ces calomnies, dont Pogge est l'Auteur. Fracanzanus représenta à Philelphe, qu'envain il avoit employé tant de tems à l'étude, s'il vouloit aller se confiner dans un Cloître, & passer sa vie dans l'Oraison; & comme Fracanzanus prit dans la suite le parti qu'il avoit déconseillé à son ami, Philelphe lui en fit des reproches dans la même Lettre, où il rapporte les motifs par lesquels il l'avoit détourné de la Vie Monastique. Cette Lettre est écrite de Boulogne le 7 Décembre 1428, & le langage qu'il y tient, en exhortant Fracanzanus à la chasteté, ne lui auroit guére convenu avec un homme qui l'auroit regardé comme un débauché. *Induisti te, inquam, Bartolomæe mi dilectissime, Christi veste, & ea quidem veste, quæ unius est, imparisque numeri.* Hanc ut incorruptam puramque tueare, te non solum hortor, sed etiam rogo. *Verum decepisti Philelphum tuum, quem olim religionem Divi Benedicti inire cupientem, cum Venetiis ageret, antequam in Thraciam navigaret, ne id faceret hortatus es, cum diceres frustra me tam longum studium suscepisse, si ætatem omnem in templo Divi Georgii cognomento majoris orando contererem, nec tamen accuso judicium tuum, ita enim visum est immortali Deo* (19). On ne conçoit pas bien que Philelphe eût osé écrire de ce stile à un homme, qui auroit su sur son compte les traits de libertinage qu'on lui attribue.

(18) Foppius *de Vita & Script.* Fr. Philelphi. in *Miscellan. Lips.* T. V. p. 324.

(19) Philelphi *Epist.* Lib. I. Ep. 41. Edit. Flor. 1743.

[*E*] *Jean Paleologue l'attacha à son service & l'employa utilement.*] Vossius (20) & Foppius (21) disent que Jean Paléologue l'envoya au Pape Eugéne IV. & aux autres Princes d'Italie, pour leur demander du secours contre les Turcs. Cette ambassade est chimérique. Ce fut Emanuel Chrysoloras que *Manuel* Paléologue, pere de Jean, le Protecteur de Philelphe, envoya en Italie. Ce dernier qui n'oublie pas de faire mention des honneurs qu'il a reçus de plusieurs Princes, ne dit pas un mot de cette ambassade prétendue, qui lui auroit été cependant plus honorable que le reste. D'ailleurs elle est antécédente au voyage de Philelphe à Constantinople. Le nouvel Editeur des Lettres de Philelphe s'est trompé d'une maniére plus surprenante encore. A l'occasion de ce que celui-ci fait valoir à Léonard Justiniani le sacrifice qu'il a fait en quittant Jean Paléologue, à qui il avoit de grandes obligations, *Regem ipsum Joannem Palæologum, de me quam optime certe meritum, tua causa reliquerim* (22); l'Editeur fait une note, où il dit qu'il n'est pas étonnant que Paléologue aimât Philelphe, puisqu'un des Articles du Traité qu'il avoit conclu avec le Pape Innocent VI. contre les Turcs portoit, qu'il établiroit à Constantinople des Ecoles des Lettres Latines. *Mirandum non est, quod* Palæologus *Philelphum adamaverit, cum inter articulos fœderis, quod cum* Innocentio VI. *pepigit adversus Turcas, unus erat, se scholas literarum latinarum Constantinopoli aperiturum.* L'Editeur n'a pas fait réflexion, que ce Traité est antécédent de 43 ans à la naissance de Philelphe, & de plus de 64 ans à son voyage de Constantinople: la conformité des noms a sans-doute donné lieu à cet anachronisme; il ne s'agit pas de Jean Paléologue, qui traita avec le Pape Innocent VI. mais de Jean Paleologue petit-fils de ce Prince, que Manuel son pere fit couronner en 1419, l'année même que Philelphe alla à Constantinople. Il paroit par une des Lettres de ce dernier à Paléologue, que ce Prince lui avoit accordé bien des graces, & l'avoit élevé à de grands honneurs, dont Philelphe proteste qu'il conservera éternellement le souvenir. *Tua in me multa cum apud te Constantinopoli agerem & maxima beneficia, nulla unquam deletura est oblivio. Quibus me muneribus non donasti? quibus honoribus non ornasti* (23)?

(20) *De Historic. Lat.* Lib. III. c. 7.

(21) Miscellan. Lips. *ubi supra.*

(22) Philelphi *Epist.* L. I. Ep. I. Edit. Flor. 1743.

(23) Ibid. L. II. Epist. 37.

[*F*] *Il étudia la Langue Grecque sous* Jean Chrysoloras, *dont il épousa la fille Théodora.*] Vossius, & tous ceux qui l'ont suivi, nomment *Emanuel Chrysoloras*, mais c'est évidemment une méprise. Lorsque Philelphe se maria, son beaupére étoit à Constantinople, vivant. Circonstance qui ne convient point à Emanuel, qui étoit passé longtems auparavant en Italie, & étoit mort à Constance en 1415: & ce qui est décisif, c'est que dans une Lettre, dont nous rapporterons un passage cidessous, Philelphe nomme expressément Jean Chrysoloras son beaupére. Ce Savant avoit l'honneur d'être allié aux Empereurs de Constantinople, & Manfredina Doria, sa femme, étoit de l'illustre maison de ce nom: c'étoit une Dame d'un grand mérite, au témoignage de Philelphe: *Duxi sane uxorem illius Crysoloræ filiam, quem non Latini minus admirantur quam Græci. Accedit ad generis vel bonitatem, claritudinem, quod nata est mea uxor ea matre, quæ & aurea ipsa sit, & mulierum omnium pudicissima, atque optima* (24). Il n'y a pas d'infâmies que Pogge n'ait débitées contre Philelphe au sujet de son mariage. Si on en croit ce Déclamateur envenimé, Philelphe avoit débauché, ou même violé Théodora, avant que de l'épouser. Mais quelle apparence qu'il eût osé tenter une pareille violence par rapport à des personnes d'un rang aussi distingué, & qu'après s'en être rendu coupable, il eût pu encore avoir part aux bonnes graces de l'Empereur. *S'il en* faut croire Philelphe lui-même, ce fut Jean Chrysoloras, qui souhaitta l'avoir pour gendre, & qui déploya toute son éloquence pour l'engager à épouser sa fille Théodora. Le parti étoit trop avantageux, pour que Philelphe ne se laissât pas persuader; naissance, richesse, beauté, tout s'y trouvoit dans un degré éminent: mais la principale raison qui l'engagea à ce mariage, fut l'espérance qu'il eut de pouvoir apprendre insensiblement de sa femme toute la douceur & la finesse de la Langue Grecque, & de sa prononciation (25). Il convient qu'il ne fut point trompé dans cette espérance, & qu'il fut redevable des progrès qu'il y fit, non seulement aux leçons de son beaupére, mais encore à ses conversations avec sa femme Théodora, dont les mœurs étoient très-douces, qui avoit beaucoup de politesse, & dont le langage étoit vrayement Attique. *Nec inficior tamen ad Græcam locutionem plurimum conduxisse, primam illam uxorem quæ mihi vita ipsa carior fuit, Theodoram Chrysolorinam summi illius viri Manuelis Chrysoloræ neptem . . . . . nam & literaturam & cæteras Græcorum disciplinas splendidissimus eques auratus,* socer meus JOHANNES Chrysoloras, *hujus pater me docuit, at uxor illa mea Theodora locutione erat admodum moderata ac suavi & maxime Attica, ut pote quæ nil haberet peregrini ineptique sermonis admixtum. Nam quoniam illæ mulieres nobiles Constantinopolitanæ pro vetere quodam more se domi continerent, neque interdiu unquam egrederentur, sed noctu quandoque dumtaxat, dum & equites & facie velata, & a domesticis iisdemque conjunctissimis comitatæ, aut templum aliquod festis diebus peterent, aut officii gratia necessarios inviserent, ob hujusmodi solitudinem, antiquitatem etiam illæ observabant incorrupti sermonis* (26). Philelphe épousa Théodora vers le mois de Septembre ou Octobre 1425, puisque son fils aîné avoit quatorze mois & dix-sept jours lorsqu'il débarqua à Venise le 10 Octobre 1427. Son beaupére étoit mort, quand il quitta Constantinople, mais sa belle-mere Manfredina y demeura jusqu'à la prise de cette Ville au mois de Mai 1453, qu'elle fut faite esclave par les Turcs, avec deux filles qui lui restoient: ces deux événemens affligérent fort Philelphe, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivoit à Pierre Tomasi, Médecin de Venise: *Nihil in hanc diem acerbius sensi unquam in vita, nova Romæ captivitate. Id quod si secus mihi accideret, judicarem me profecto ingratitudine omni ingratiorem, non solum quod & socrum mihi carissimam,* Manfredianam Auriam, *nobilissimam & pudicissimam fœminam, ac duas ejus, & soceri mei Joannis* Chrysoloræ, *præstantissimi equitis aurati & eruditissimi viri filias meorum quatuor filiorum materteras, in obscuram servitutem a barbaris, & teterrimis Turcis actas audio, sed*

(24) Ibid. L. I. Ep. 4.

(25) Addit. & Correct. au *Naudæana*, p. 193.

(26) Epist. L. XX. fol. 30. 31. Lib. XXXVII. fol. 261 verso. Mém. de l'Acad. des Inscript. *ubi supra*, p. 632.

ce

ple, il se détermina à repasser en Italie, sur les vives instances que plusieurs Nobles Vénitiens lui firent de revenir à Venise, & flatté des magnifiques espérances qu'ils lui donnérent d'un établissement aussi honorable qu'utile. Il partit de Constantinople le 26 Septembre 1427, & débarqua à Venise le 10 Octobre suivant, avec sa femme Théodora âgée de seize ans, son fils Jean-Marius-Jaques, qui avoit quatorze mois & dix-sept jours, quatre Filles esclaves, un Esclave, & un Valet (*h*). Au bout de quatre mois il quitta cette Ville, fort mécontent de ce qu'on n'avoit rien fait pour lui (*G*]: il en partit le 13 Février 1428 pour Ferrare, dans le dessein de se rendre delà à Boulogne, pour s'y fixer si on lui proposoit un parti convenable, sinon d'aller tenter fortune à Florence (*i*); mais il ne fut pas obligé de prendre ce dernier parti. A son arrivée à Boulogne, il y eut un concours extraordinaire, non seulement de Gens de Lettres, mais de personnes de tout ordre: & dès le lendemain, Louis Alemanno, Cardinal Archevêque d'Arles, & Légat de Boulogne, lui fit savoir qu'il souhaittoit de le voir: il en fut reçu avec distinction, ce Prélat l'engagea à y enseigner l'Eloquence & la Philosophie Morale, on lui assigna quatre cens cinquante Ecus d'or d'appointemens, dont la Ville en payoit trois-cens, & le Légat cent-cinquante, qui outre cela lui en fit compter cinquante, & lui fit d'autres présens pour le mettre en ménage (*k*). Il ne jouït pas longtems de la tranquillité qu'il s'étoit promise, & au bout d'un an il quitta Boulogne pour aller à Florence [*H*], où il se rendit au mois d'Avril 1429. On lui avoit à la vérité offert d'autres établissemens, mais il les refusa, pour ne pas manquer aux engagemens qu'il avoit déjà pris. Il fut reçu à Florence avec des honneurs infinis [*I*]: Cosme de Medicis, à qui ses immenses richesses donnoient un grand crédit dans l'Etat, lui rendit visite, lui témoigna beaucoup d'amitié, & l'assura à plus d'une reprise qu'il pouvoit compter sur lui en toute occasion, pourvu que de son côté il ne lui manquât point (*l*). Ces heureux commencemens charmérent Philelphe, qui fut aussi fort flatté de la grande affluence d'Auditeurs qui venoient à ses leçons, y en ayant souvent 400 & plus, tous gens distingués. Mais il s'attira bientôt des envieux, qui le brouillérent avec Cosme de Médicis, tâchérent de lui faire diminuer ses appointemens, & enfin voulurent le faire assassiner [*K*]. Les troubles qui agitérent

(*h*) Philelphi *Epist.* Lib I Ep. I. Edit. Florent. 1743.

(*i*) Ibid. Ep. 23.

(*k*) Ibid. Ep. 24.

(*l*) Ibid. L. II. Ep. 2.

eo magis, quod ea urbe & matre sim usus, & altrice, educatriceque juventæ, studiorumque meorum (27). Manfredina & ses filles obtinrent leur liberté par le moyen de Philelphe, & passérent toutes trois en Candie, où Manfredina mourut vers la fin de 1464. Elle avoit eu quelque envie de se retirer auprès de son gendre, mais cela ne s'exécuta pas, & le même dessein manqua aussi en 1466 à l'égard de Zambia sa fille, qui lui survécut. Philelphe auroit souhaitté de lui rendre ce service, mais il n'en fut pas le maître; les Lettres, qui avoient été écrites à Zambia pour cela, ne parvinrent point jusqu'à elle (28).

(27) Giornal de' Letterati. Tom. XIX p. 320, 321.

(28) Mém. de l'Acad. des Inscript. *loc. cit.* p. 611, 613.

[*G*] *Au bout de quatre mois il quitta cette Ville, fort mécontent de ce qu'on n'avoit rien fait pour lui.*] Quand il arriva à Venise, il trouva la Ville désolée par la peste, & tous ses protecteurs à la Campagne, ou enfermés dans leurs maisons; il n'en tira aucun secours, & il se plaignit amérement de ce qu'on lui tenoit si mal les paroles qu'on lui avoit données, & de ce qu'on lui avoit fait quitter un établissement considérable: *Vereor in eam fabellam incidisse, quæ de cane dicitur, qui umbratilem secutus imaginem, quam ferebat rictu carnem reliquit. Erant mihi Constantinopoli læta omnia & secunda. Dum amicis his obsequor, ductus ingenti spe, captusque promissis, incertam fortunam certis, ornatissimisque commodis, antepofui. Et ne longior sim, mihi delusus videor. Quo fit, ut aliunde mihi consulendum sit* (29). Il écrit dans une autre Lettre, *verum in hanc diem fortuna consilio non respondet. Nam qua mihi spem, apud Venetos amplissimam propositam sum secutus, ea me video frustratum iri. Itaque me facti mei jam pœnitet, etsi consilium nequaquam est accusandum* (30). Aprés avoir attendu quatre mois, Philelphe eut le chagrin de voir une de ses esclaves, toute jeune, mourir en deux jours de la peste: cet accident joint au peu d'apparence qu'il voyoit à l'accomplissement des grandes espérances qu'on lui avoit données, lui fit prendre la résolution d'abandonner Venise: il communiqua son dessein à Léonard Justiniani, celui des Nobles de cette République qui avoit le plus contribué à le faire voyager en Gréce, & ensuite à l'engager à repasser en Italie. *Cum indies magis, atque magis Venetiis tempus tero, ex ductus spe, quam mihi tot literæ tuæ, cum pulcherrime Constantinopoli agerem, tanta cum charitate, fideque promiserant, ecce nudius tertius repente febris pestifera servam mihi unam adorta est, quam hodie interemit. Quo fit, ut mihi diutius hic cunctandum non sit. Intra quatriduum sum hinc Bononiam versus ab navigaturus, ubi si honestam conditionem offendero, ulterius profecturus non sum. Sin minus honestam, ad Florentinos me recipiam* (31). Il paroît par une Lettre, écrite deux jours après au même, que Justiniani avoit tâché de l'engager à patienter encore, mais qu'il avoit pris son parti (32). Il est certain que notre Savant n'avoit pas lieu d'être fort satisfait, mais il ne l'est pas moins que la peur eut beaucoup de part à la résolution qu'il prit, la mort de son esclave lui inspira de la terreur, c'est ce qu'on voit par ce qu'il écrivoit dans le même tems à un de ses Amis le 9 Février 1428; il lui marque que la peste commence à le menacer chez lui, & que son ami voit par-là le risque qu'il court. Qu'il n'a pourtant pas envie de mourir avant le tems, & qu'il aime mieux avoir soin de sa vie, que de se bercer d'espérances vaines. Que tant qu'il vivra, il y trouvera son compte, aussi bien que ses amis, & qu'il ne sait pas trop bien ce que la mort peut procurer (33).

(29) Philelphi *Epist.* Lib. I. Ep. 9. Florence 1743.

(30) Ibid Ep. 13.

(31) Ibid. Epist. 20.

(32) Ibid. Ep. 22.

(33) Ibid. Ep. 21.

[*H*] *Au bout d'un an il quitta Boulogne, pour aller à Florence.*] Les factions ayant divisé la premiére de ces Villes, les Cannetoli eurent le dessus, & s'emparérent du Gouvernement; le Légat fut obligé d'en sortir, après avoir vu piller ce qu'il avoit de plus précieux (34). Ce desordre obligea le Pape Martin V. à charger Dominique Capranica d'en faire le siége. Cette situation des affaires de Boulogne, & la misére qui la suivit de près, dégoutérent Philelphe de ce séjour; il songea à le quitter, & s'adressa à Pallas Strozzi, Noble Florentin, qui à son retour du siége de Brescia lui avoit déjà proposé de venir à Florence. Philelphe lui écrivit qu'il étoit prêt à s'y rendre si on lui faisoit un parti honnête. Cette Lettre est du 30 Août 1428 (35). Strozzi lui répondit bientôt, & lui manda que la République de Florence lui assignoit trois-cens écus d'or pour cette année, avec promesse qu'on lui augmenteroit ses appointemens l'année suivante. Philelphe lui répondit le 19 Septembre, qu'il acceptoit la proposition, mais à condition qu'il seroit payé très-exactement. *Admittere cogimur conditionem, quæ offertur, præsertim cum subdideris fore, ut in proximum annum plus mihi salarii detur. Quare quos trecentos aureos mihi recipis in hunc annum nomine tuæ florentissimæ Reipublicæ, ita mihi datum iri volo, ut sine quotidianis molestiis ii mihi suis temporibus numerentur* (36). Il ne put néanmoins se rendre d'abord à Florence, comme il l'auroit souhaitté, parce qu'il n'avoit pas de mulets pour le transport de ses Livres & de ses meubles, qu'il avoit apportés de Constantinople; & le 30 Septembre il écrivit à Nicolas Nicolo pour le prier de lui louër six mulets (37). Son départ ne fut pourtant pas aussi prompt. Capranica qui assiégeoit Boulogne refusa d'abord de lui donner des passeports (38). Lassé d'attendre il écrivit le 13 Février 1429 à Léonard Aretin, pour le prier d'engager la République de Florence à demander au Légat, qu'il lui accordât la liberté de sortir de Boulogne (39). La raison du refus que ce Général avoit fait jusques-là étoit, qu'il avoit ménagé des intelligences dans Boulogne, par le moyen d'un Moine, & tant qu'il put se flatter que les Conjurés lui faciliteroient l'entrée de la Ville, il ne voulut permettre à personne d'en sortir; mais la conspiration ayant été découverte, & les Conjurés punis, le Légat envoya à Philelphe des passeports de son propre mouvement (40). En comparant la date des Lettres, qu'il écrivit en chemin, avec celle de la derniére Lettre écrite de Boulogne, il doit être parti le 5 ou le 6 Avril 1429 pour Imola, d'où il se rendit peu de jours après à Florence, y ayant une de ses Lettres, écrite de cette Ville le 23 Avril; par laquelle il paroît, qu'il y avoit déjà quelques jours qu'il y étoit arrivé: *Nondum mensis præteriit, posteaquam Florentiam veni* (41). Avant que d'y arriver il se flatta beaucoup d'y être agréablement, *Spero mihi Florentiæ fore secunda omnia, siquidem locus erit doctrinæ & innocentiæ.* Mais il paroît que dès les premiers jours il s'apperçut qu'il auroit de la peine à se ménager entre les divers partis qui divisoient cette Ville, autant que l'étoit celle de Boulogne (42).

(34) Ibid. Ep. 19.

(35) Ibid.

(36) Ibid. Ep. 41.

(37) Ibid. Ep. 42.

(38) Ibid. Ep. 44.

(39) Ibid. Ep. 49.

(40) Ibid. Ep. 51.

(41) Ibid. L. II. Ep. 1.

(42) Ibid.

[*I*] *Il fut reçu à Florence avec des honneurs infinis.*] Il en fait le détail avec beaucoup de complaisance à son ami Jean Aurispa: tout le monde, lui dit il, me fait accueil, m'aime, m'honore, & publie mes louanges; mon nom retentit partout, & non seulement les premiers de la Ville, mais les Dames les plus distinguées, me cédent le pas quand je marche dans les rues, & je rougis presque des honneurs que je reçois: *Universa in me Civitas conversa est, omnes me diligunt, honorant omnes, ac summis laudibus in cælum efferunt. Meum nomen in ore est omnibus, nec primarii cives modo, cum per urbem incedo, sed ipsæ & nobilissimæ fœminæ, honorandi mei gratia locum cedunt, tantumque mihi deferunt, ut me pudeat tanti cultus* (43).

(43) Ibid. Ep. 2.

[*K*] *Il s'attira bientôt des envieux, qui le brouillérent avec Cosme de Médicis, tâchérent de lui faire diminuer ses appointemens, & enfin voulurent le faire assassiner.*] Dans la Lettre que je viens de citer dans la Remarque précédente, il marque à Aurispa, qu'il s'apperçoit que Nicolas Nicolo, & Charles d'Arezzo, sont gens à qui il ne peut se fier: le premier, qu'il appella dans ses Satires *Nicolaus Uti*, étoit selon lui un Vieillard Satirique, ennemi de ceux qui se distinguoient par leurs connoissances, & qui se vantoit d'avoir fait sortir des Etats de Florence Manuel Chrysoloras, Aurispa, & Guarini (44). Pour Charles, que Philelphe a désigné dans ses Satires sous le nom de *Codrus*, il étoit de la famille des Marsuppini d'Arezzo, & parent de Léonard Aretin, à qui il succéda dans l'emploi de Chancelier de la République de Florence en 1443, & mourut au mois

(44) Ibid. Ep. 11.

rent la Ville de Florence en 1433 & 1434, obligérent Philelphe à penser à un autre établissement: la Ville de Sienne lui offrit 350 Ecus d'or d'appointemens, il accepta le parti, & s'y rendit vers la fin de l'année 1434 [*L*]. Cosme de Médicis lui fit parler de réconciliation, mais inutilement, & Philelphe pensa s'en trouver mal [*M*]. Pendant son séjour à Sienne, son ancien Maître, l'Empereur Jean Paléologue lui écrivit, pour lui faire des offres très-avantageuses; mais il s'excusa sur les engagemens qu'il avoit avec la Ville de Sienne, & il supplia même ce Prince de ne point travailler à obtenir son Congé, parce qu'on ne manqueroit pas de lui imputer d'avoir mendié cette invitation, & de l'accuser de legéreté, de cupidité & de mauvaise foi (*m*). Dans le même tems (vers le milieu de l'Année 1438) le Duc de Milan, les Villes de Pérouse & de Boulogne lui offrirent de l'emploi. Résolu de quitter Sienne, dont le séjour étoit très-dangereux pour lui à cause de la proximité de Florence, il s'engagea au Duc de Milan, mais en attendant que ce Prince exigeât qu'il se rendit auprès de lui, il accepta les offres magnifiques de la Ville de Boulogne, qui lui donna pour six mois quatre-cens cinquante ducats, somme qui n'avoit jusques-là étoit donnée à personne, ni à Boulogne ni dans toute l'Italie (*n*). Il se rendit à Boulogne le 16 Janvier 1439, il ne remplit pas néanmoins tout le tems, qu'il s'étoit engagé d'y professer; il en sortit, sous prétexte de courir après son fils, & se rendit comme occasionnellement auprès du Duc de Milan. Il se passa néanmoins quelque tems avant que ce qui regardoit son établissement fût réglé, & il n'alla se fixer à Milan avec sa famille qu'au mois de Février 1440 [*N*]. Au mois de Mai de l'année suivante il perdit sa femme Théodore Chrysolorina. Cette perte lui fut si sensible,

(*m*) Ibid. Ep. 37.

(*n*) Ibid. Ep. 16. 39 & 41.

mois d'Avril 1453: Philelphe le dépeint comme un homme sombre & taciturne, & dangereux à proportion qu'il étoit morne (44). Ces deux hommes ne virent qu'avec une extrême jalousie le concours extraordinaire qu'il y avoit aux leçons de Philelphe, & qu'il étoit aimé & chéri de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans l'Etat; ils cherchérent tous les moyens de lui nuire, & dès l'année 1430 Philelphe sentoit qu'il seroit obligé de quitter enfin Florence: *Mihi paratæ sunt privatæ quædam illorum insidiæ, qui virum hic doctum neminem vellent, quo ipsi inter luscos oculatissimi viderentur. Itaque omnino hinc mihi, aliò tandem migrandum est, si velim, & mihi & rebus meis salubriter esse consultum* (45). Ses deux ennemis se prévalant de l'accès qu'ils avoient auprès de Cosme de Médicis, lui insinuérent que Philelphe étoit intimement lié avec la faction des Albizzi, opposée à celle de Cosme, cette première tentative ne leur réussit point. Mais ils eurent plus de moyens de parvenir à leurs fins, dans le voyage que Cosme fit à Verone, vers la fin de l'année 1430 pour éviter la peste qui désoloit Florence, & où ils le suivirent; ce fut-là qu'ils achevérent de le prévenir contre Philelphe. Cependant celui-ci s'engagea, pendant leur absence, au mois de Juillet 1431, à professer encore trois ans à Florence, qui devoient commencer au 18 Octobre suivant, à 350 ducats par an. Cosme, & ses deux amis surtout, de retour à Florence, ne gardérent plus de ménagement avec Philelphe: ils voulurent lui faire abandonner son emploi, en faisant réduire par les Magistrats les appointemens des Professeurs. Philelphe plaida en plein Conseil la cause commune de ses confréres, & le fit avec tant de succès, que malgré les efforts des partisans de Cosme, de 37 voix il y en eut 34 pour faire remettre les gages des Professeurs sur leur premier pied. Ses deux ennemis n'en furent que plus animés contre lui. Il apprit qu'on en vouloit à sa vie, & qu'on parloit publiquement de le faire périr par le fer ou par le poison. Ces menaces le déterminérent à écrire à ces deux hommes & à Cosme. Les Lettres qu'il adressa aux deux premiers sont vives & fiéres (46): celle à Cosme est mesurée (47): les deux premiéres sont du 13 Avril, & l'autre du 1 Mai 1433. Ces Lettres piquérent sans-doute ceux à qui elles étoient écrites. Ils poussérent la fureur jusqu'à charger un nommé Philippe Bruni de Casal de l'assassiner. Cet homme manqua en partie son coup, Philelphe lui ayant donné un coup de poing dans la poitrine, qui fit glisser l'épée, mais il ne put néanmoins s'empêcher d'être blessé au visage: on trouve tout le détail de cet assassinat dans une des Lettres de Philelphe, qui paroit croire que les Médicis y avoient beaucoup de part (48).

(44) Ibid. Ep. 2.

(45) Ibid. Ep. 4.

(46) Ibid. Ep. 17 & 18.

(47) Ibid. Ep. 21. Tout le détail, qu'on trouve ici en est tiré.

(48) Ibid. L. III. Ep. 4. *Æneæ Sylvio.*

[*L*] *Les troubles qui agitérent la Ville de Florence en* 1433 *&* 1434, *obligérent Philelphe à penser à un autre établissement*, &c.] Peu de tems après l'attentat sur la vie de Philelphe, la faction des Nobles ayant prévalu sur celle de Cosme, celui-ci après avoir été emprisonné, & même craint pour sa vie (49), fut banni avec ses amis, le 3 Octobre 1433. Philelphe se flatta alors de n'avoir plus rien à craindre, mais la tranquillité dont il jouït, ne fut pas de durée. Le parti de Cosme reprit le dessus, les Nobles furent chassés à leur tour, & Cosme rappellé vers la fin de Septembre 1434. Il ne restoit d'autre parti à prendre à Philelphe, que de sortir au-plutôt d'une Ville où ses ennemis alloient rentrer triomphans, & il accepta les offres de ceux de Sienne, & partit de Florence avant le retour de Cosme, craignant de n'être pas trop en sureté, après ce qui s'étoit passé: *Feci id sane tempestive. Nam si ad reditum Cosmi Medicis, in tanta gladiorum impunitate continuissem me Florentiæ, actum esset & de Musis & de Philelpho. Si enim qua tempestate minus virium habebat Cosmus, impune sicarius erat paratus, qui me trucidaret; quid factum tum foret, quo tempore ejectis omnibus viris optimatibus, omne jus Reipublicæ ad unum Cosmum delatum est* (50)?

(49) Machiavelli *Histor. Florent.* L. IV. p. 240. 241. Leide 1645. in-12. Philelphi *Ep.* L. III. Ep. 4.

(50) Philelphi *Epist.* L. II. Ep. 25.

[*M*] *Cosme lui fit parler de réconciliation, mais inutilement, & Philelphe pensa s'en trouver mal*] Cosme employa pour cette négociation Ambroise de Camaldule, mais Philelphe lui répondit fiérement qu'il ne vouloit point entendre parler de réconciliation avec Cosme, qu'il n'avoit qu'à se servir de ses poisons & de ses assassins, que pour lui il se serviroit de son esprit & de sa plume. *De Cosmi Medicis in me animo, nihil est quod minus credam. Nam quam me sit exosus jam pridem expertus sum. Istius in me benevolentiam Philippus sicarius declarat. Itaque de reconcilianda gratia mihi posthac verbum nullum facito. Sicis ipse venenisque utatur, ego autem ingenio & calamo* (51). Et dans une autre Lettre il lui dit, qu'il ne veut point de l'amitié de Cosme, & qu'il méprise son inimitié, qu'il n'y a rien de si dangereux qu'une bienveillance simulée, & qu'il est si bien armé des armes de la prudence, qu'il ne craint point ses embuches. *Ego amicitiam Cosmi Medicis nolo, inimicitias contemno. Nam & infensi animi simulata benevolentia nihil est perniciosius, & ego ita prudentiæ armis munivi me, ut nullas insidias pertimescam* (52). Ces Réponses, & les Satires sanglantes qu'il publia, irritérent Cosme de Médicis à un tel point, qu'il le fit mettre au nombre des Proscrits dix mois après sa retraite, c'est-à-dire vers le mois d'Octobre 1435. Philelphe s'en plaint amérement (53), mais à tort. Mr. Lancelot a fort bien remarqué (54), que c'étoit le moins que Cosme pût faire contre un Satirique aussi emporté, & qui lui imputoit presque tous les crimes possibles, comme il est facile de le voir par plusieurs de ses Satires, où il a répandu contre lui le fiel le plus amer, & où il n'a eu d'autres ménagemens, que de latiniser quelquefois son nom de Cosme, en celui de *Mundus*. Qu'on juge du reste par quelques Vers que je vais transcrire:

Turpis & impurus, qui conjugis intima profert,
Quæque pudicitiæ debentur claustra sacello,
Proscribit floremque suæ dat conjugis auro.
Dicam ego Pontifici qui cesserit ære Johanni
Prima nocte thorum, sobolemque e sanguine sacro
Partam leno suam nondum appellare rubescit;
Famoso illustris damnatus crimine furti (55).

(51) Ibid. Ep. 34.

(52) Ibid. Ep. 35.

(53) Ibid. L. III. Ep. 4.

(54) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* ubi supra p. 546.

(55) Decad. VII. Sat. 4. *Apud* Eund.

Le Pape Eugéne IV. qui résidoit alors à Florence, essaya deux ans après d'y faire revenir Philelphe. Il lui fit proposer dans cette vuë de s'attacher à lui, & lui offrit une place de Sécretaire, dont la fonction seule seroit de travailler à des Traductions. Philelphe s'excusa sur la haine de Cosme & de sa faction, ajoûtant, que quelques paroles que le Pape voulût bien lui donner, il avoit appris, à ses propres dépens, toute la perfidie de ses ennemis (56). Ces différentes tentatives n'ayant pas réussi, ses ennemis résolurent enfin de le faire périr. On envoya à Sienne le même Assassin, qui l'avoit blessé à Florence, pour le poignarder. Philelphe étoit alors allé heureusement pour lui aux Eaux minérales de Pétriolo. L'Assassin fâché de ne le point trouver dans la Ville, s'informe où il est. On en donne sur le champ avis à Philelphe, qui de retour dénonce le malheureux au Capitaine de la Garnison, qui se contenta de le condamner à cinq-cens Livres d'amende. Philelphe en appella au Magistrat, dont la sentence fut plus rigoureuse. L'Assassin eut la main coupée, & il eut été condamné à mort si Philelphe n'eût intercédé pour lui (57); on se contenta de le confiner dans une prison perpétuelle. Il faut avouër, que c'étoient d'étranges gens, que ceux dont il s'agit, d'un côté des Satires affreuses, & de l'autre des assassinats pour s'en venger. On a accusé Philelphe d'ingratitude, en abandonnant lâchement le parti de Cosme de Médicis son bienfaiteur. Mais Mr. Lancelot le justifie parfaitement à mon avis (58). Il n'y avoit rien qui dût l'attacher particuliérement à Cosme & à sa faction, qui étoit celle du peuple. Au contraire, Philelphe devoit être naturellement de la faction des Nobles, qui gouvernoient alors, puisqu'il avoit été appellé par la République. D'ailleurs Pallas Strozzi, son ami particulier, & à qui il étoit principalement redevable de son établissement à Florence, étoit un des principaux de cette faction, & en cette qualité ennemi déclaré de Cosme, qui le fit mettre lui & ses fils au nombre des proscrits en 1434. Philelphe ne tenoit rien de la libéralité de Cosme, il étoit aux gages de la République, & Cosme avoit le premier rompu avec lui à l'instigation de Nicolo, & de Charles d'Arezzo.

(56) Epist. L. II. Ep. 18.

(57) Ibid. L. III. Ep. 4.

(58) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* loc. cit. p. 548.

[*N*] *Il n'alla se fixer à Milan avec sa famille, qu'au mois de Fevrier* 1440.] Le poste qu'il occupoit à la Cour du Duc lui étoit honorable & lucratif; *omnia mihi adfatim sunt oblata, quæ non solum ad emolumenta sed ad dignitatem attinent* (59). Il ne dit nulle part en quoi son emploi consistoit. Mr. Lancelot conjecture (60) qu'il avoit le titre de Sécretaire, dont la fonction regardoit seulement l'érudition & l'éloquence. Il est certain du-moins, qu'il n'est point dans la liste des Professeurs

(59) Philelphi *Epist.* Lib. III. Ep. 19.

(60) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* ubi supra p. 552.

fible, qu'il fut quelque tems dans la ferme résolution de ne se point remarier. Il songea même à embrasser l'Etat Ecclésiastique, & en écrivit au Pape Eugéne IV. qui ne lui fit aucune réponse, & le Duc de Milan lui ordonna de renoncer à ce dessein (*o*). On lui proposa une jeune Milanoise, nommée Ursina Hosnaga, belle & richement dotée, qu'il épousa bientôt après [*O*]. Il perdit le Duc Philippe-Marie son Protecteur en 1447, au mois d'Août. Léonel d'Este Marquis de Ferrare, & d'autres Princes & Etats lui offrirent des postes honorables, lui-même tourna ses vuës du côté de la Cour de Rome. Mais les Milanois, qui voulurent s'ériger en République, ne lui permirent pas de sortir de leur Ville. Les entreprises qu'ils formérent pour cela réussirent d'abord, mais ils furent enfin obligés d'ouvrir leurs portes à François Sforze, qui entra dans Milan le 26 Février 1450, & y fut aussitôt reconnu en qualité de Souverain. Pendant ces troubles, qui durérent trois ans, Philelphe se mêla plus d'affaires d'Etat, qu'il ne veut le faire croire dans ses Ouvrages [*P*]. La révolution lui fut favorable: comme il s'étoit déclaré ouvertement pour François Sforze, celui-ci quand il fut le maître, donna à Philelphe des marques de son estime, qui de son côté s'attacha à lui, & la mort seule l'en sépara. Philelphe, qui étoit veuf pour la seconde fois depuis plus de deux ans, reprit l'idée de se faire Ecclésiastique. Il écrivit au Pape Nicolas V. & le supplia de lui accorder les dispenses, qui lui étoient nécessaires, à cause de ses deux mariages. Le Pape lui accorda sa demande, puisqu'il l'en remercia par une Epître en vers: ce n'étoit pas tout-à-fait le compte de Philelphe, qui auroit voulu que la dispense eût été accompagnée de quelque Dignité Ecclésiastique, ou d'un Poste à la Cour de Rome (*p*). Il n'en profita pas néanmoins, peut-être l'avénement de François Sforze le fit-il changer de vuës. La Peste qui vint ravager Milan en 1451, obligea Philelphe d'en sortir le 9 Septembre avec toute sa famille pour se réfugier à Cremone, d'où il partit le 10 Octobre pour Pavie, où il demeura jusqu'à ce que la Peste eût entiérement cessé à Milan. Il y rentra le 31 Décembre, il reprit ses études, & son commerce épistolaire, qui étoit très-étendu, non seulement en Italie, mais en France même (*q*). Alfonse Roi de Naples, auprès duquel il avoit quelques amis, ayant témoigné qu'il recevroit avec plaisir ses dix Livres de Satires, qu'il avoit envie de lui présenter, Philelphe résolut de les lui porter lui-même mais il s'écoula plus de quatre ans avant

(*o*) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. XV. p. 551 & 619. Edit. de Hollande.

(*p*) Ibid. p. 564. 565.

(*q*) Ibid. p. 567.

fesseurs de l'Université de Milan, dressée en 1448. Ce qui paroît supposer qu'il étoit attaché à la Cour, c'est que dans une Lettre du 1 Janvier 1440, écrite de Milan (61), où il fait le détail de la maniére dont le Duc avoit reçu les complimens de la Noblesse & de la Cour, à l'occasion du nouvel an, & des présens qu'il avoit faits, Philelphe se met dans la Classe des Courtisans, & marque que le Duc lui avoit fait présent d'un très-beau Diamant taillé en pyramide. Une seule chose lui déplaisoit dans son emploi, c'est que le Duc Philippe-Marie prenoit peu de plaisir au Latin, & lui Philelphe étoit obligé de se conformer à ce goût, & d'écrire quelquefois en Toscan. C'est à cette nécessité que l'on doit ses Commentaires sur les Sonnets de Pétrarque. „ Il paroît, dit „ Mr. Lancelot (62), que ce genre d'occupation le dégoûtoit assez dans de certains momens, pour qu'il excitât sa bile & son inquiétude naturelle, comme on peut l'induire de sa 3e. Satire de la 7 Décade, où il se plaint de l'oisiveté dans laquelle son Prince le laisse, & dit qu'il aimeroit mieux s'en retourner à Sienne, à Boulogne, même à Constantinople. Cependant la générosité du Duc à son égard compensoit bien ces petits desagrémens. Ce Prince l'avoit fait aggreger au nombre des Citoyens de Milan, pour avoir plus d'occasion de lui procurer des graces; il lui accordoit souvent des gratifications, & entre autres il lui donna une très-belle maison. Philelphe étoit d'ailleurs aimé & considéré des principaux de l'Etat, & recevoit une infinité de présens; en falloit-il plus pour le dédommager agréablement de la contrainte où il étoit quelquefois? Ce qui lui restoit de tems après le travail qu'on exigeoit de lui, il l'employoit à des Ouvrages qui le flattoient davantage. Outre les Satires, dont la plus grande partie fut faite pendant le régne de ce Prince, il commença aussi ses Livres *De Exilio*, ses *Convivia Mediolanensia*, &c." Si ses Livres *de Exilio* ont été composés à Milan, çà été tout-à-fait dans les commencemens de son établissement dans cette Ville, puisqu'il paroît par une Lettre à un de ses amis datée du 6 Juillet 1440 (63), qu'il lui avoit déjà envoyé cet Ouvrage, & il dit qu'il va travailler à l'achever, ce qu'il n'a pourtant pas fait. Mr. Lancelot (64) soupçonne qu'il faut mettre dans les derniéres années du régne de Philippe-Marie, le voyage que Philelphe fit à Génes, & qu'il décrit dans la 10 Satire de la 9 Décade.

[*O*] *On lui proposa une jeune Milanoise, nommée* Ursina Hosnaga, *belle & richement dotée, qu'il épousa bien-tôt après.*] Foppius (65) la nomme mal *Bosnaga*: il faut que ce second mariage ait été contracté dès l'an 1441, ou au plus tard l'année suivante, puisqu'Ursina mourut vers le mois d'Août ou de Septembre 1447, & qu'elle avoit eu trois filles, qu'elle laissa vivantes, & un fils, qui mourut à l'âge d'environ 9 mois. La mort de ce fils, qui s'appelloit Olympus Flavius, dont Philelphe vante fort la beauté, occasionna celle de la mere. Elle se livra si vivement à la douleur qu'elle eut de le perdre, qu'elle tomba en langueur & mourut d'une fiévre lente. Ecoutons Philelphe lui-même: *Proxima nocte, hora septima, morte mihi sublatus est dilectissimus mihi filius, Olympus Flavius, qui mihi natus est ex uxore secunda, Ursina Hosnaga, matrona pudicissima, adeoque formosa, ut Heroesina dici posset. Nondum mensem nonum impleerat. Itaque naturæ imbecillitati consentiens non possum non esse in luctu, præsertim quod ex omnibus liberis meis erat is pulcherrimus, & præ se ferebat imaginem indolis cujusdam egregiæ* (66). Il écrit dans une autre Lettre: *Mihi uxor est, tametsi ægrotans ægrotatione quam, quod vehementer doleo, nunquam sit evasura. Patitur enim tabem ejusmodi, ut hujus vita diuturna esse non possit* (67). Il en parle encore dans une de ses Satires (68):

Quæ fuit Insubribus forma prælata puellis
Omnibus, Artemidi ut quæ nec concederet ipsi,
Hosnaga de gente fluens, mihi jungitur uxor,
Vulgari ne dote quidem, peperitque puellas
Tres Ursina viro, quæ nunc vescuntur & aura,
At quartus formæ splendor, cui nomen Olympi
Indiderat, patrium dum festinasset Olympum
Attulit heu miseræ mortem. Nam moesta dolore,
Dum noctesque diesque suum colluget Olympum,
Liquitur infelix morbo confecta latenti.

[*P*] *Philelphe se mêla plus d'affaires d'Etat qu'il ne veut le faire croire dans ses Ouvrages.*] C'est une rémarque que fait Mr. Lancelot (69), qui a recueilli des Ouvrages de Philelphe des preuves de ce qu'il avance, que je rapporterai d'après lui, n'ayant pas ceux de ces Ouvrages, auxquels il faudroit avoir recours. C'est donc *le récit de Mr.* Lancelot qu'on va lire. Les Commencemens de l'Etat Républicain de Milan furent très-beaux. *Dans la guerre que les Milanois eurent avec les Vénitiens, ils leur prirent la Ville de Plaisance, ils battirent leur flotte sur le Pô, à Casal-Maggiore (en Juillet 1448) & enfin remportérent au mois de Septembre sur eux une victoire complette, à Caravaggio. Ils devoient ces prospérités à la valeur & à la prudence de François Sforze, qu'ils avoient fait leur Général. Mais s'étant apperçus qu'il vouloit profiter de ces avantages pour s'emparer de l'Etat de Milan, sur lequel il avoit des prétentions par sa femme, fille du dernier Duc Philippe-Marie, ils voulurent entrer en négociation de paix avec les Vénitiens, à son insu; ce qui leur réussit si peu, que les Vénitiens eux-mêmes traitérent avec François Sforze, & que ce Général ainsi débarrassé de cette guerre, ne songea plus qu'à réduire les Milanois à le reconnoître pour leur Souverain. Toutes les Villes & tout le Pays se soumirent à lui, après quoi il approcha de Milan avec ses troupes, en boucha toutes les avenues, & s'empara des fauxbourgs. La misére mit bien-tôt la division dans la Ville, la principale Noblesse en sortit. Le Gouvernement passa en partie entre les mains du peuple, mais l'excès de la disette le fit enfin soulever. Dans ce soulévement, qui se fit la nuit du 25 au 26 Février 1450, il dépêcha à François Sforze, pour lui mander qu'il eût à se rendre aux portes de la Ville le lendemain matin, & qu'elles lui seroient ouvertes. Sforze, qui n'étoit qu'à cinq lieuës de Milan, marcha en toute diligence, & entra ce même jour 26, dans Milan, qui le reçut comme son Souverain. Pendant tous ces troubles Philelphe se trouva assez embarrassé. N'étant pas le maître d'aller chercher ailleurs une situation plus tranquille, il fut obligé de se conformer, autant qu'il put, aux différens intérêts de ceux qui gouvernoient. Déterminé par leurs vues, & quelquefois aussi par les siennes, il employa le talent qu'il avoit d'écrire en Prose & en Vers, à exhorter quelques Princes à secourir les Milanois, ou même à se rendre maîtres de leur Etat. Son premier point de vue fut l'Empereur Frédéric IV. immédiatement après la mort du Duc Philippe-Marie; il invita ce Prince à passer en Lombardie. Mais les affaires de la nouvelle République ayant tourné autrement qu'il ne l'avoit prévu, il s'adressa au Roi Alfonse, & le pressa de venir au secours du Milanois, qui étoit attaqué de différens côtés par les Vénitiens, les François, & les Allemans. Ce moyen ne lui réussit pas mieux que le précédent. Après la prise de Plaisance il fit une nouvelle invitation à l'Empereur, lui représenta qu'il ne pouvoit trouver une occasion plus favorable pour réduire ses ennemis, qui sont aussi ceux du Milanois, &c. L'Empereur ne se laissa point gagner, & les Milanois demeurérent chargés du soin de se débarrasser eux-mêmes de leurs ennemis. Toujours animé du desir de procurer la liberté de l'Etat, Philelphe ne se rebuta point; il continua d'écrire, suivant que la situation des affaires paroissoit l'exiger, tantôt aux Magistrats qui gouvernoient la République, tantôt à Charles

(61) Epist. Lib. III. Ep. 26.

(62) *Ubi supra.*

(63) Epist. Lib. III. Ep. 65.

(64) Loc. cit. p. 554.

(65) Mescellan. Lipf. T. V. p. 331.

(66) Epist. L. VI. fol. 39. Edit. Venet. *Apud* Mém. de l'Acad. des Inscript. *Ubi supra.* p. 619.

(67) Ibid. fol. 40. *Apud* Eund.

(68) Sat. 8. Decad. IX. *Apud* Eund.

(69) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* loc. cit. p. 556-562.

avant qu'il pût exécuter ce dessein [*Q*]. Enfin il partit & arriva à Rome le 18 Juillet 1453, où il passa huit jours, & eut lieu de concevoir de belles espérances [*R*], que la mort du Pape Nicolas V. arrivée le 24 Mars 1455 fit evanouir. S'étant rendu à Naples, il fut reçu fort honorablement du Roi Alphonse, qui le combla de graces & de biens; il le créa Chevalier le 17 Août, & lui accorda le même jour le privilége de porter ses propres armes. Cette Cérémonie se fit à Capoue, où la Cour de Naples étoit alors. Quatre jours après Philelphe étant allé prendre congé de ce Prince, celui-ci lui donna la Couronne Poëtique, & lui en mit sur la tête une de laurier magnifiquement ornée, en présence d'une nombreuse Cour, & au milieu du Camp, qu'il avoit formé dans la Campagne de Capoue. Philelphe repassa à Rome, de-là à Tolentino sa patrie, & revint à Milan. Il semble que ce fut environ ce tems-là que se fit sa réconciliation avec Cosme de Médicis [*S*]. Sur la fin de l'année 1455 il eut envie de faire le voyage de France, mais il ne put en obtenir la permission [*T*]. Le Pape

Charles de Gonzague, célébre Capitaine de ce tems-là, qui s'étoit attaché aux Milanois, & qui gouvernoit presque despotiquement dans Milan, tantôt à ses Concitoyens. Dans toutes ces Lettres il représentoit la triste situation où cette guerre réduisoit le Pays, les ravages & les pilleries des gens de guerre, le massacre & la proscription des plus honnêtes-gens de l'Etat, & il exhortoit à mettre fin à ces desordres. Ces exhortations étant inutiles il s'adressa à la République de Florence, pour la prier de se rendre médiatrice entre les Milanois & François Sforze, mais il ne fut pas plus heureux de ce côté-là que des autres. Enfin vivement touché des maux que commettoient ceux qui vouloient conduire la République, Il se déclara pour Sforze, ce qui lui fut avantageux par l'événement.

[*Q*] *Il s'écoula plus de quatre ans, avant qu'il pût exécuter ce dessein.*] Plus d'une raison contribua sans-doute à ce retardement. Peut-être que la Copie qu'il fit faire de son Ouvrage, demanda beaucoup de tems pour être belle & correcte; mais surtout parce que le Duc de Milan ne vouloit point lui permettre de sortir de ses Etats. Ce Prince, qui connoissoit son inclination à la dépense, craignoit toujours de le perdre sur l'appât d'une fortune plus éclatante, qu'on lui offriroit ailleurs. Philelphe ne se rebuta point, il réitéra ses instances si souvent & si vivement, qu'enfin ce Prince lui accorda cette permission, mais elle n'étoit que pour Rome, & à condition de ne mettre que quatre mois à ce voyage. A peine l'eut-il arrachée, qu'il l'écrivit à Inigo d'Avalos, son principal patron à la Cour de Naples. *Hinc sum concessurus Romam, quem ad usque locum libera profectio mihi data, inde ad te ipse mihi meo jure eundi veniam dabo; nam qui liber & natus sim, & semper vixerim, me servum fieri nullo pacto patiar* (70). Comme il aimoit la dépense, qu'il ne savoit ménager rien pour les besoins, qui pouvoient se présenter, il se trouva presque sans fonds, lorsqu'il fallut entreprendre ce voyage, qu'il vouloit cependant faire avec dignité, par honneur pour son Prince & pour lui. Il eut recours à l'expédient dont il s'est servi dans toutes les occasions pressantes de sa vie, c'étoit d'écrire aux Princes, Cardinaux, & Prélats, dont la libéralité lui étoit connuë. Il demandoit à l'un cent Ducats, à l'autre une plus grande ou plus petite somme, suivant que ses arrangemens le comportoient. Ce fut à Louis de Gonzague, Prince de Mantoue, & à Alexandre Sforze Prince de Pesaro, qu'il s'adressa pour son Voyage de Naples. Il se présenta dans le même tems, ou peut-être il supposa qu'il se présentoit un parti convenable pour une de ses filles. Il n'avoit pas dequoi lui constituer une dot, il lui falloit 250 Ducats. Nouveau prétexte pour quêter. Il en imposa 50 sur le même Prince de Mantoue, qu'il lui demanda par une Lettre du 22 Juin 1452. Il ne taxa à aucune somme le Patriarche d'Aquilée, mais il le pria de contribuer de ce qu'il voudroit (71).

(70) Epist. L. XI. fol. 78. *Apud* Eund. p. 568.

(71) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* Ubi supra. p. 567-569.

[*R*] *Enfin il partit & arriva à Rome le 18 Juillet 1453, où il passa huit jours, & eut lieu de concevoir de belles espérances.*] Son dessein n'étoit que de passer à Rome, pour faire plus promptement son Voyage de Naples, remettant à son retour à y rester quelque tems. Mais le Pape Nicolas V. ayant été instruit de son arrivée, & ayant parlé avantageusement de lui à cette occasion, il ne put se dispenser d'aller à son audience, il en reçut l'accueil le plus favorable qu'il pouvoit desirer. Le Pape demanda à voir les Livres des Satires, qu'il alloit porter au Roi Alphonse, il les lut tout entiers. A son audience de congé le Pape lui proposa de se fixer à sa Cour, lui fit expédier des Lettres de Sécretaire Apostolique, lui donna cinq-cens Ducats, & lui promit qu'avant trois ans il pourvoiroit si bien à sa fortune, que ni lui ni sa famille n'auroit point à craindre de tomber dans l'indigence. Le projet du Pape étoit, que Philelphe, après avoir mis ordre à ses affaires à Milan, reviendroit à Rome, où il s'occuperoit à traduire des Ouvrages Grecs, entre autres l'Iliade & l'Odyssée d'Homére, que pour cela il lui donneroit *gratis* une place de *Scripteur*, avec six-cens Ducats de pension, une très-belle maison à Rome, & un bien de Campagne dans les environs de cette Ville, qui suffiroit à entretenir toute sa famille avec honneur. De plus, le Pape devoit déposer entre les mains d'un Banquier qu'il avoit choisi, dix-mille Ducats, qui seroient remis à Philelphe, lorsqu'il auroit achevé la Traduction d'Homére. Ces magnifiques conditions & le présent réel de cinq-cens Ducats le touchérent si vivement, qu'il entreprit d'écrire la Vie de son Bienfaiteur; c'est apparemment son *Carmen Sapphicum adonicumque de laudibus Papæ Nicolai* V. mais ce Pontife ne voulut pas par modestie que l'Ouvrage parût; il se contenta de lui faire remettre deux-cens Ducats, & de l'exhorter par Lettres à exécuter leur projet. Mais pendant que Philelphe travailloit à obtenir le consentement du Duc de Milan, & à marier une de ses filles, qui étoit nubile, le Pape mourut (72). Il conserva néanmoins beaucoup de zéle pour la mémoire de ce Pontife, & c'est ce qui donna lieu à la Lettre qu'il écrivit le 19 Février 1456 au Pape Calliste III. successeur de Nicolas. Après avoir rendu à la mémoire de Nicolas ce qui lui étoit si justement dû pour sa libéralité, son amour pour les Lettres & pour les Savans, ses soins & ses dépenses immenses employées à faire rechercher & traduire les Ouvrages des anciens Auteurs, & à en enrichir la Bibliothéque Apostolique, Philelphe exhorte Calliste à prévenir le malheur que la négligence de ceux qui sont préposés à la garde de ce trésor, y apportera infailliblement. Il l'invite encore à continuer les gratifications & les pensions que Nicolas V. faisoit aux Savans; il lui dit, que toute la Terre sait que ses intentions sont droites, mais que cela ne suffit pas; qu'il faut encore qu'il remédie soit à l'ignorance, soit à la mauvaise volonté de ses Officiers; que l'on voit ordinairement que le Public rend les maitres responsables des fautes & des friponneries de leurs domestiques (73). Le but de cette Lettre étoit principalement d'empêcher Calliste de faire vendre la Bibliothéque que Nicolas V. avoit amassée à grands fraix. Et il y a de l'apparence que l'exhortation à faire payer les pensions données par Nicolas V. étoit un peu intéressée, & qu'il se flattoit d'avoir quelque chose, de ce que ce Pape lui avoit fait espérer. L'on verra dans la suite qu'il avoit grand besoin de trouver des ressources.

(72) Ibid. p. 570. 571.

(73) Epist. L. XIII. fol. 91. *Apud* Eund. p. 577.

[*S*] *Il semble que ce fût environ ce tems-là que se fit sa réconciliation avec Cosme de Médicis.*] On avoit travaillé à cette reconciliation quelques années auparavant. Sur la fin du régne du Duc Philippe-Marie, Angelo Acciaioli porta de la part de Cosme des paroles à Philelphe, & celui-ci consentit à se dédire des injures & des traits satiriques que la colére lui avoit dictés. C'est à quoi est employée la 7 Satire de la VII. Décade. Il convient qu'il rougit des choses, qu'il a écrites contre lui & contre sa famille, qu'il lui demande son amitié, mais à condition qu'elle sera sincére & sans aucune dissimulation; que lui-même Cosme rendra aussi la sienne à sa patrie, & aux bannis qu'il en a chassés. Pierre de Médicis, fils de Cosme, qui avoit été disciple de Philelphe, & qui avoit toujours conservé de la reconnoissance pour cet ancien Maître, eut part aussi à cette démarche. Elle n'eut pas pour lors tout l'effet qu'il en attendoit. Cosme fut moins prompt à tenir les paroles qu'il avoit fait porter par Acciaioli. C'est ce dont Philelphe se plaint à celui-ci par ses Lettres d'Avril & de Novembre 1448, & Août 1449; il y déclare qu'il retirera aussi les paroles qu'il a données (74). Mais il semble que l'affaire se consomma en 1453 ou 1454. Philelphe demanda au mois de Juillet 1454, qu'en vertu de cette réconciliation, Cosme voulût bien travailler à faire lever la proscription de l'Etat de Florence, qui avoit été prononcée contre lui en 1435, que s'il veut s'y intéresser sincérement, cette grace lui sera facilement accordée. „ Je suis, dit-il (75), dans „ un cas différent des autres Proscrits. Je n'ai jamais rien „ commis contre la République; je n'ai jamais été d'aucune „ faction, la malignité seule & la fourberie de mes ennemis „ m'ont attiré cette disgrace". Il ajoûte que Pierre de Médicis doit y contribuer; que s'il a de l'érudition & de l'éloquence il la lui doit toute entiére; & que les Ecoliers sont obligés aux mêmes devoirs envers leurs Maitres, que les enfans envers leurs Peres. On ne sait s'il obtint alors la grace qu'il demandoit; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut depuis ce tems en liaison avec les Médicis, qu'il leur envoyoit les Ouvrages qu'il publioit, que cette liaison ne s'est point démentie dans la suite, & qu'elle étoit si étroite entre lui & Pierre de Médicis, que celui-ci voulut bien être le parrain de deux de ses enfans (76).

(74) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* loc. cit. p. 553. 554.

(75) Epist. L. XII. fol. 86 verso. *Apud* Eund. p. 574.

(76) *Mém. de l'Acad.* Ubi supra.

[*T*] *Il eut envie de faire le Voyage de France, mais il ne put en obtenir la permission.*] Il paroit qu'il avoit pris du goût à courir d'un lieu à l'autre. Au mois d'Avril 1455 le Duc de Milan l'envoya à la Cour de Ferrare, pour y réciter l'épithalame qu'il avoit composée sur le mariage de Béatrix d'Este, avec Tristan Sforze. „ Cette Piéce fut critiquée par Guarin „ de Vérone, qui prétendit entre autres, que Philelphe ne „ s'étoit pas assez étendu sur la grandeur & l'ancienneté de „ la Maison d'Este. Ce que Philelphe répondit à cette cri- „ tique est fort sage: Il avoit à parler des Marquis de Fer- „ rare & des Sforzes; l'origine de ceux-ci, au service des- „ quels il étoit, & par qui il étoit député en cette oc- „ casion, étoit très-récente. Il se crut obligé de propor- „ tionner à peu près ce qu'il diroit de la Maison d'Este, à ce „ qu'il pouvoit dire des Sforzes. D'ailleurs il avoit consulté „ les principaux Officiers du Marquis de Ferrare, & c'étoit „ sur leurs mémoires & sur leurs avis qu'il avoit travaillé: „ enfin il avoit eu trop peu de tems pour s'étendre davanta- „ ge (77)". Ce fut sur la fin de la même année qu'il pensa au Voyage de France. Il avoit des liaisons avec Guillaume Jouvenel des Ursins, Chancelier de ce Royaume, avec le

(77) Epist. L. XII. fol. 88 verso & 89 verso. & 90. *Apud* Eundem p. 575.

pe Callifte III. étant mort le 8 Août 1458, Æneas Sylvius lui fuccéda, fous le nom de Pie II. ce qui fit concevoir à Philelphe les efpérances les plus flatteufes pour fa fortune; parce que ce Pape étoit fon difciple & fon ami [*U*]. Il ne fe trompa pas tout-à-fait. Dès le mois d'Octobre fuivant Pie II. lui affigna une penfion de deux-cens Ducats par an, qui devoit lui être payée en quelque lieu qu'il fût établi. Il y joignit un autre préfent, celui d'un Manufcrit de Plutarque tiré de la Bibliothéque du Vatican, Philelphe en ayant perdu un qu'il avoit. Ces marques de générofité touchérent fi fort notre Savant, qu'il réfolut d'aller à Rome remercier le Pape. Il s'y rendit au mois de Janvier 1459, & revint à Milan au mois de Février. Il fuivit vers le mois d'Octobre de la même année le Duc de Milan à Mantouë, où le Pape s'étoit rendu avec plufieurs Princes & Ambaffadeurs, pour avifer aux moyens de faire la guerre aux Turcs. Philelphe y prononça un Difcours fur cette matiére qui fut fort applaudi. Ce fut dans ce voyage qu'il reçut le premier & le feul payement qu'il ait jamais eu de fa penfion de deux cens ducats, & on voit dans fes Lettres de grandes plaintes fur ce fujet. Il n'avoit pas tort dans le fond, fes affaires étoient en mauvais état, & le Duc de Milan ne le payoit point, parce que la guerre épuifoit fes finances. Il écrivit au mois de Juin 1463 aux Cardinaux Beffarion & de Pavie, que fes Livres & fes habits étoient engagés, & que tout lui manquoit; en un mot il n'oublia rien pour fe faire payer de fa penfion de Rome. Il alla même jufqu'à infinuër, que fi on ne le fecouroit il prendroit un parti extrême, qu'il pafferoit dans un lieu qui déplairoit au Pape; que toute la Terre étoit la Patrie du Sage, lequel peut vivre partout en homme de bien. C'eft ce qui a donné lieu de lui attribuer d'avoir formé le projet de paffer chez les Turcs [*W*]. Le Pape Pie II. étant mort le 14 Août 1464, Philelphe écrivit à fon fucceffeur Paul II. une Lettre pour le féliciter; il follicite en même tems le payement de fa penfion, & s'emporte en invectives contre Pie II. On prétend que les Créatures de ce Pontife firent entrer tous les Cardinaux dans le reffentiment, qu'ils en conçurent contre Philelphe, & qu'il fut mis en prifon à cette occafion; mais ce fait eft contredit [*X*]. Quoiqu'il en foit, il difcontinua

le Médecin de Charles VII. qu'il appelle Thomas Coronæus, & quelquefois Thomas Francus, & avec un Sécretaire du Roi, qu'il nomme Stephanus Cornelius. Cela lui fit naitre la penfée de dédier & d'aller préfenter à ce Prince fes dix Livres d'Odes, où il a traité, dit-il, tout ce qui concerne la Mufique. Il envoya à fes Amis la premiére Ode, afin qu'ils jugeaffent de l'Ouvrage; il y joignit fes Livres *de Exilio*, & la longue Lettre qu'il avoit écrite à Charles VII. le 17 Février 1451, pour l'exciter à la guerre contre les Turcs. Son fils Jean-Marius, qui étoit alors à Turin, fervoit d'entrepôt aux Lettres qui furent écrites de part & d'autre; il fit même un Voyage à la Cour de France à l'infu de fon pere. Mais ce projet, qui flattoit beaucoup Philelphe, ne réuffit point; le Duc François Sforze ne voulut jamais lui accorder la permiffion de faire le Voyage. On trouve dans une de fes Lettres du 1 Novembre 1455, qu'il avoit réfolu de partir peu après pour l'Efpagne, où il vouloit aller s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à St. Jaques en Galice. Mais il y a tout lieu de croire, que ce n'étoit-là qu'un prétexte pour obtenir fon congé, & pour faire fon Voyage de France, comme il avoit prétexté celui de Rome pour aller à Naples. Il fe flatta inutilement plufieurs mois d'obtenir la permiffion qu'il defiroit (78).

(78) *Mém. de l'Acad. des Infcrip.* loc. cit. p. 575-576.

[*U*] *Ce qui fit concevoir à Philelphe les efpérances les plus flatteufes pour fa fortune, parce que ce Pape étoit fon difciple & fon ami.*] Pie II. avoit étudié fous Philelphe à Florence en 1429, & avoit même été fon penfionnaire pendant deux mois (79). Philelphe lui avoit rendu des fervices importans. La fortune d'Æneas Sylvius étoit alors fort médiocre; quoiqu'il fût d'une bonne famille, fon pere ne pouvoit lui fournir, fans s'incommoder beaucoup, l'argent néceffaire pour fa fubfiftance. Il fouhaitta trouver un pofte qui le tirât de cette fituation. Philelphe lui en procura un auprès d'un jeune Seigneur Meffinois, à quarante Ducats par an. Æneas Sylvius garda cet emploi deux ans, pendant lefquels il fut auditeur affidu de Philelphe. L'envie de voir Milan, & non la pefte, comme le dit Mr. Lancelot (80), le fit fortir de Florence. Philelphe lui donna une Lettre de recommandation très-forte pour le Sénateur Nicolas Arcimboldi, où l'on trouve plufieurs des particularités que nous venons de rapporter, outre l'éloge de l'efprit, de l'éloquence & des mœurs d'Æneas Sylvius. Rapportons les propres termes de Philelphe: *Qui meas tibi literas reddidit juvenis eft Senenfis, Æneas Sylvius nomine, honefto natus familia, mihique cariffimus, non folum quod annos duos meus auditor fuit, fed etiam quod ad ingenii acrimoniam, dicendique leporem attinet, moribus eft, & urbanis, & cultis, cupiditate autem ductus vifendi Mediolani ad vos venit. Quid multis? hominem tibi tanto ftudio commendo, ut majore nequeam. Quicquid in hunc, vel officii vel operis contuleris, in me ipfum collatum exiftimabo* (81). Philelphe continua à entretenir commerce avec Æneas Sylvius, ils s'écrivoient fouvent & s'intéreffoient à ce qui leur arrivoit réciproquement; c'eft ce qui paroît entre autres par une Lettre de Philelphe à fon ami, du 28 Mars 1439, où il lui rend compte des raifons qui l'ont obligé de quitter Sienne, qu'Æneas Sylvius fouhaittoit de favoir. Philelphe fe réjouït avec lui, & le félicite de ce que fa fortune commençoit à devenir meilleure. *Et bene valere te, & fecundiorem jam tibi adfpirare fortunam lætor majorem in modum* (82), & lui fait l'hiftoire de tout ce qui lui eft arrivé à Florence & à Sienne. Il paroit par la fin de cette Lettre qu'Æneas Sylvius avoit exhorté Philelphe à ne point fe décourager, & à ne pas céder à fa mauvaife fortune. Lorfque le premier fut parvenu aux plus grands honneurs, il devint le protecteur de fon ancien Maitre, lorfqu'il s'agiffoit de folliciter des graces à la Cour de Rome pour lui, pour fa famille, ou pour fes amis. Il prévenoit même quelquefois fes defirs, & s'imaginoit de lui-même des maniéres de lui être utile. Philelphe avoit donc raifon de concevoir de grandes efpérances, lorfque fon Ami devint Pape, & il y a beaucoup d'apparence que ce Pontife fut mal fervi, & qu'on n'exécuta point fes ordres en faveur de Philelphe. Il faut avouër néanmoins (83) qu'il auroit dû s'attendre à plus de graces & plus de bienfaits qu'il n'en reçut de lui. Philelphe avoit été très-utile au jeune Æneas Sylvius, & avoit beaucoup contribué à fon élevation; celui-ci ne devoit pas oublier ces fervices importans, & après avoir tant fait que de lui affigner une penfion, il ne devoit pas fe borner à lui en faire payer une année, pendant fix années de Pontificat. On doit ajoûter que ce Pontificat ne fut pas favorable aux Gens de Lettres, & que Philelphe crut bien faire de prendre la défenfe de la caufe générale, en témoignant dans la fuite fon mécontentement contre Pie II.

(79) *Epift.* Lib. XXVI. Ep. 1.

(80) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* Ubi fupra, p. 578.

(81) *Epift.* L. II. Ep. 8.

(82) Ibid. L. III. Ep. 4.

(83) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* loc. cit. p. 608.

[*W*] *C'eft ce qui a donné lieu de lui attribuer d'avoir formé le projet de paffer chez les Turcs.*] Philelphe avoit lâché cette efpéce de menace au Cardinal de Pavie, qui crut y entrevoir le deffein de paffer chez les Turcs. Cette idée excita le zéle du Prélat, qui écrivit fur ce fujet deux Lettres à Philelphe. Crevelli Milanois lui reprocha dans la fuite ce même projet, mais il y répondit avec beaucoup de vivacité, faifant voir le ridicule qu'il y avoit à l'accufer d'une pareille folie, lui dont les fentimens fur les Turcs, leur barbarie, leur cruauté, devoient être affez connus, par les différens écrits qu'il avoit adreffés aux Papes, aux Rois de France & aux Vénitiens, pour les exciter à porter la guerre dans les terres de ces Infidéles (84). Il crut ne pouvoir mieux fe juftifier qu'en faifant au Cardinal de Pavie une propofition diamétralement oppofée à ce dont il le foupçonnoit. Ce fut de s'offrir à fuivre l'Armée que Pie II. fe difpofoit d'envoyer contre les Turcs. Cette expédition n'eut pas lieu, le Pape étant mort le 14 Août 1464.

(84) Epift. Lib. XXVI. fol. 182. *Apud* Eund. p. 583.

[*X*] *On prétend que les Créatures de ce Pontife firent entrer tous les Cardinaux dans le reffentiment qu'ils en conçurent, & qu'il fut mis en prifon à cette occafion, mais ce fait eft contredit.*] On le fonde fur une Lettre qui fe trouve inférée parmi celles du Cardinal de Pavie (85). Elle eft fuppofée écrite au nom du Sacre Collége à François Sforze Duc de Milan, pour le remercier, de ce qu'en punition des Satires en Vers & en Profe, que François Philelphe & fon fils Marius ont publiées contre Pie II. mort depuis peu, il a fait mettre l'un & l'autre en prifon. Mais Mr. Lancelot (86) révoque en doute ce fait fi fingulier de la Vie de Philelphe, quoiqu'appuyée fur un témoignage auffi précis, & il conjecture que ce fut un trait imaginé par fes ennemis, & particuliérement par Gregoire Lolli. Cet homme, qui étoit parent de Pie II. avoit été fon Confident, & Sécretaire des Brefs; malgré les ordres exprès que le Pape lui avoit donnés de faire payer exactement la penfion de Philelphe, il en avoit toujours arrêté le payement. Du-moins Philelphe le croyoit ainfi, & il s'en plaint avec aigreur dans fes Lettres. Ces plaintes avoient fort animé Lolli, qui cherchoit les occafions de s'en venger. Dans cet efprit, accoutumé à dreffer des Brefs, il a pu compofer celui-ci, inféré parmi les Lettres du Cardinal de Pavie, comme on en a inféré plufieurs autres du même Lolli, de Jo. Ant. Campanus, de Philelphe, de Donato Acciaioli, & autres Savans de ce tems-là. Cette Lettre, ainfi projettée, foit fur un faux bruit qui fe répandit à Rome, que le Duc de Milan, indigné contre Philelphe, l'avoit fait mettre en prifon, foit pour exciter ce Prince à le faire, ne fut point apparemment envoyée ni même rendue publique. C'eft que dit Mr. Lancelot fondé fur les raifons fuivantes. I. Que Crivelli, dont on parlera dans la fuite, reprocha bien à Philelphe, que ces injures contre Pie II avoient irrité les Cardinaux, mais il ne dit point qu'elles lui euffent attiré l'affront d'être mis en prifon. Auroit-il oublié un trait auffi deshonorant pour un homme contre lequel il a eu foin de ramaffer tout ce qui pouvoit donner quelque atteinte à fa réputation, jufqu'à inventer même des calomnies? Philelphe de fon côté nia même que ce fait de la prétendue colére des Cardinaux fut vrai, & traita Crivelli d'impofteur. Il convient

(85) *Jac. Cardin. Papienf. Epift.* 41. p. 490. *Apud* Eund. p. 584.

(86) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* ubi fupra p. 585-590.

nua pendant quelque tems ſes ſollicitations à la Cour de Rome, parce que le Duc de Milan lui fit de nouvelles gratifications, & le flatta d'une fortune conſidérable (r); ce qui calma un peu ſes inquiétudes, & il ſe livra de nouveau à ſes travaux Litéraires. Mais cette heureuſe tranquillité fut bientôt interrompue par la perte du Duc François Sforze, qui mourut le 8 Mars 1466; Philelphe en fut extrêmement affligé. Galeas-Marie Fils & Succeſſeur de François le retint à ſon ſervice, & lui fit de grandes promeſſes, mais qui ne furent point ſuivies d'effets, ce qui l'obligea de penſer à quelque autre établiſſement; mais ce fut envain, Galeas-Marie s'étant obſtiné, comme ſon pere, à lui refuſer la permiſſion de ſortir de ſes Etats. Jean Arcimboldi Evêque de Novarre lui fit avoir en 1469 une gratification de 400 ducats, qui lui ſervit à faire un voyage à Sienne au mois d'Octobre, & il paſſa par Florence, où tous les Médicis le reçurent avec empreſſement & amitié, & entre autres Pierre & Laurent (s). On ne trouve rien dans ſes Lettres, qui puiſſe faire croire qu'il fût informé de l'invention de l'Imprimerie avant l'année 1470, mais depuis ce tems-là il paroît qu'il travailla à ſes progrès & à ſa correction [Y]. En attendant ſes affaires domeſtiques alloient toujours en décadence; ſes appointemens n'étoient pas payés, & il étoit réduit à demander à ſes amis les choſes les plus néceſſaires à la vie. Paul II. étant mort le 25 Juillet 1471, l'élection de Sixte IV. lui donna de nouvelles eſpérances. Il renouvella ſes inſtances, pour qu'on l'appellât à la Cour de Rome. Il écrivit au nouveau Pape & à pluſieurs Cardinaux. Il écoutoit en même tems les propoſitions que lui faiſoit Hercule d'Eſte Duc de Ferrare, & il l'aſſuroit au mois d'Octobre 1471, qu'auſſitôt qu'il auroit reçu ſes derniers ordres, il voleroit à ſa Cour pour s'y fixer, & y paſſer le reſte de ſes jours. Toutes ces tentatives furent inutiles. Le Duc de Milan continuoit à lui refuſer ſon congé. Il lui fit même inſinuer qu'il lui ſeroit plaiſir, s'il recommençoit à inſtruire la Jeuneſſe. Philelphe obéït, & reprit à l'âge de 73 ans ſon ancienne profeſſion. Deux Elégies l'une en vers Latins, & l'autre en vers Grecs, qu'il envoya à Sixte IV. au mois de Novembre de la même année 1471, lui attirérent de nouvelles promeſſes de Rome: mais ce ne furent que des promeſſes, il ne put partir de Milan; & ſon état devint plus miſérable que jamais, & des chagrins domeſtiques achevoient de l'accabler [Z]. En 1473 il recommença ſes ſollicitations à la

(r) Epiſt. L. XXV. fol. 161 verſo. Apud Eund. p. 591.

(s) Epiſt. Lib. XXXI. fol. 215. Apud Eund. p. 594.

vient ſeulement, qu'un homme avoit fait tous ſes efforts pour animer le Sacré Collége contre lui, mais qu'il lui pardonne d'autant plus, qu'il a été aſſez puni, puiſque la mort de Pie II. lui a fait perdre ſon crédit & ſon autorité. Il eſt facile de voir que Philelphe a voulu déſigner par-là Lolli, qui fut effectivement obligé de quitter la Cour de Rome, & de ſe retirer à Sienne ſa Patrie. II. Tous les Cardinaux furent ſi peu indiſpoſés contre Philelphe, qu'il ne diſcontinua pas un moment, depuis le mois d'Août 1464, tems de la mort de Pie II. juſques vers le milieu de l'année ſuivante 1465, d'écrire à pluſieurs d'entre eux, & de les ſolliciter vivement, de même que ſes autres amis & protecteurs, pour le payement de ſa penſion; il imagina même de demander un emploi à la Cour de Rome. Dégoûté, dit-il, du métier de Courtiſan, qui ne convient plus à ſon âge (il *avoit alors 66 ou 67 ans*) il veut prendre un genre de vie plus tranquille, & plus propre aux Muſes; le Duc ſon Maître y conſent; ce n'eſt point par inquiétude qu'il ſe réſout à le quitter: s'il vouloit continuer à ſervir dans une Cour, il préféreroit celle de ce Prince à toute autre, mais il eſt tems qu'il cherche du repos. Il faut au reſte que l'emploi qu'on lui donnera, ſoit décent pour lui; car un poſte lucratif ſans dignité ne lui convient point, & il ne veut pas non plus une Dignité ſans émolumens. Si le Collége des Cardinaux, ſi toute la Cour de Rome, avoit été ſi fort animée contre Philelphe; s'il avoit été flétri par un empriſonnement, auroit-il oſé demander un établiſſement, auroit-il oſé exiger que cet établiſſement eût de la diſtinction? Il y a plus: un de ceux à qui il s'adreſſe avec le plus d'aſſurance eſt le Cardinal de Pavie. Ce Cardinal étoit une des Créatures de Pie II. il lui devoit toute ſa fortune, & en avoit même été adopté. Philelphe ne croyoit pas apparemment, qu'il fût ſi fort irrité contre lui; en tout cas ce refroidiſſement entre eux dura peu.

[Y] *On ne trouve rien dans ſes Lettres, qui puiſſe faire croire qu'il fût informé de l'invention de l'Imprimerie, avant l'année 1470; mais depuis ce tems-là il paroît qu'il travailla à ſes progrès & à ſa correction.*] Il y avoit déjà quatre ans, qu'on imprimoit à Rome, & plus de deux ans, que l'on imprimoit à Veniſe. Comment un homme auſſi répandu dans le commerce du monde, d'une réputation auſſi étendue, ignora-t-il ſi longtems la découverte d'un Art, qui l'intéreſſoit ſi fort? C'eſt ce qu'on ne conçoit qu'avec peine; cependant la prémiere mention qu'on en trouve eſt dans une Lettre du 25 Juillet 1470 (87), où il mande à ſon ami Nicodéme Tranchedini, qu'il n'eſt point aſſez dépourvu d'argent pour ne pas acheter des Livres; qu'il a réſolu d'acquérir de ceux qui ſe font à préſent ſans peine, ſans plume & avec des formes: *Ne putes me omnino eſſe mendicum, inſtitui quoſdam ex iſtis Codicibus, qui nunc labore nullo neque arundine, ſed formis quibuſdam, ut ipſi vocant, ita formantur, ut ex accuratiſſimi librarii manu profecti poſſint exiſtimari.* Dèsqu'il eut connoiſſance de cet Art, il ne manqua pas d'exciter par ſes conſeils Jean André, Evêque d'Aleria, & Théodore de Gaza, de continuer leurs ſoins à publier tous les bons Auteurs. Il leur fit remarquer que leurs impreſſions n'étoient pas fort correctes. Ce fut pour prévenir cet inconvénient à l'égard de ſa Traduction de la Cyropédie de Xénophon, que le même Evêque d'Aleria avoit deſſein de mettre ſous la preſſe, qu'il lui indiqua la meilleure copie qu'il y en eût. On lui demanda auſſi ſes Commentaires ſur Pétrarque, qu'il avoit compoſés autrefois par ordre du Duc Philippe-Marie. Il répondit, qu'il n'en avoit point de Copie, & qu'il ne ſavoit où en trouver. Cet Ouvrage, qui ne parut que ſix ans après à Milan, n'eſt pas le premier de Philelphe, qui ait été imprimé. En publiant les Vies de Plutarque en 1471 on y avoit inſéré la Traduction des Vies de Lycurgue, de Numa Pompilius, de Galba, & d'Othon; & on lui avoit attribué celles de Théſée & de Romulus. On a une Lettre de lui du 20 Octobre de la même année 1471, où il deſavouë ces derniéres, dont il dit, que Lapus de Florence, qui avoit été ſon diſciple, eſt Auteur, de-même que de quelques autres, dont on faiſoit honneur, dans cette même Edition, à Antoine de Todi, auſſi ſon diſciple, mais fort inférieur à Lapus pour l'eſprit & pour la ſcience: il ajoûte, que l'Editeur s'eſt encore trompé, en donnant à Jaques Angelus les Vies d'Alexandre & de Céſar, & celle de Cicéron à Léonard Aretin. Pour celles qu'on attribue à Donat Acciaioli, que lui-même Donat en rende témoignage, & ſon témoignage ſera ſincére. Qu'au reſte il y a pluſieurs de ces Traductions qui ſont mauvaiſes, & qu'il faut que lui, Evêque d'Aleria, ait beaucoup d'attention à ce que les fautes des autres ne le faſſent errer lui-même (88).

(87) Epiſt. Lib. XXXII. fol. 224. verſo Apud Eund. p. 596.

(88) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* loc. cit. p. 596. 597.

[Z] *Des chagrins domeſtiques achevoient de l'accabler.*] La principale cauſe de ſes chagrins domeſtiques fut ſon fils *Jean-Marius-Jaques*, né à Conſtantinople le 24 Juillet 1426 (89). Jean Paléologue le demanda à ſon pere en 1438, & Philelphe lui répondit qu'il le lui envoyeroit de tout ſon cœur, ne pouvant rien ſouhaitter de plus avantageux que de voir élever ce cher fils dans le Palais & ſous les yeux d'un Prince, qui par ſon rang & par ſa vertu eſt le plus grand des Princes Chrétiens. *Quod hortaris Joannem-Marium filium ad te mittam, faciam id quidem nequaquam invitus. Quid enim mihi optatius cedere poſſit, quam meum dilectiſſimum filium, vel hoſpitio tuo, vel diſciplina uti, qui omnium Chriſtianorum Principum, & dignitate ſis maximus, & virtute primarius* (90). Dès qu'il fut établi à Milan en 1440, il envoya Marius à Conſtantinople, où il étoit déjà le 26 Juin de cette année (91); mais Théodora ſa mere étant morte, & Philelphe apprenant qu'il perdoit ſon tems dans cette Ville, lui écrivit le 31 Mai 1441 de revenir en Italie: cependant ſon retour n'eut lieu qu'un an après. Marius reſta peu auprès de ſon pere; il parcourut différens pays, & ne reſta jamais longtems dans aucun lieu. Il étoit à Marſeille au mois de Novembre 1450, & y exerçoit un emploi de Magiſtrature que le Roi René d'Anjou lui avoit donné. Il quitta cette Ville, paſſa à Génes, à Milan, à Ferrare, à Caſal, puis à Turin, où il demeura plus longtems. Il paroît qu'il y faiſoit la fonction d'Avocat, ou de Juriſconſulte, ce qui déplaiſoit à Philelphe, qui lui en dit ſon ſentiment: *Tu, velim, a Minerva ne deſciſcas. Itaque malle te debes & Oratorem & Poëtam, eundemque Philoſophum, quam Juriſconſultum & rabulam mercenarium* (92). C'eſt delà qu'il partit pour la Cour de France à l'inſu de ſon pere, au nom duquel il ſuppoſa cependant qu'il faiſoit ce Voyage. Il revint peu après en Italie, alla trouver le Pape Pie II. à Mantoue en 1459, qui lui offrit de le faire Avocat Conſiſtorial; il le refuſa, vint profeſſer à Bergame, à Vérone, & enfin fut reçu en 1460 à Veniſe pour y enſeigner l'Eloquence & la Philoſophie Morale, aux appointemens de la République, ce qui n'avoit encore été fait pour aucun autre. Mais ſon peu d'aſſiduïté à remplir ſon devoir, ſes parties fréquentes de campagne, ſa diſſipation, les compagnies peu convenables que lui & ſa femme (93) fréquentoient, lui firent perdre cet établiſſement vers l'an 1470. Les repréſentations & les conſeils de ſon pere ne faiſoient rien ſur ſon eſprit; au-contraire il les ſupportoit impatiemment, ce qui irrita Philelphe au point de l'abandonner à ſa mauvaiſe conduite (94). Sur la fin de l'année 1472. Marius lui donna un nouveau ſujet de mécontentement, qui le toucha plus vivement qu'aucun autre. Il écrivit deux Lettres à ſon pere; dans la premiére, il trouvoit mauvais, que celui-ci lui eût repréſenté le tort qu'il avoit de n'être pas plus exact à remplir les devoirs de ſa charge de Profeſſeur, & pouſſoit ſa mauvaiſe humeur juſqu'à lui reprocher ſa décrépitude. Dans l'autre, s'abandonnant aux mouvemens de ſa colére, il lui conſeilloit de faire ſon Teſtament, afin, diſoit-il, de n'avoir point de procès avec ſes freres. Philelphe fut indigné de ces Lettres inſolentes. Il répon-

(89) Voy. la Remarq. [F] après la cit. (25).

(90) Epiſt. Lib. II. Epiſt. 17.

(91) Ibid. L. IV, Epiſt. 4.

(92) Ibid. L. XI. fol. 82 verſo.

(93) Il étoit marié au moins dès 1450, ſa femme eſt déſignée par le nom de *Marie*; il avoit déja une fille au commencement de 1451. *Epiſt.* Lib. VIII. fol. 55.

(94) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Ubi ſupra. p. 614. 615.

à la Cour de Rome, ne pouvant plus se soutenir à celle de Milan, où l'on ne payoit point ses appointemens depuis plusieurs années. Sixte IV. se rendit enfin à ses instances, il fut appellé à Rome sur la fin de l'année 1474, pour y professer la Philosophie Morale. Il laissa sa famille à Milan & se rendit seul à Rome, & il y fit l'ouverture de ses leçons sur les Questions Tusculanes de Cicéron le 12 Janvier 1475. Il ne demeura pas longtems à Rome, sous prétexte d'aller chercher sa famille à Milan; il y retourna dès le mois de Mai 1477: le véritable objet de son voyage étoit de voir si la mort violente de Galeas-Marie, arrivée en 1476, & la Régence de la Duchesse sa veuve, n'apporteroient aucun changement avantageux à sa fortune; mais il se trouva trompé dans ses espérances, & prit le parti de retourner seul à Rome: on ne sait sur quel pied il y fut; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit revenu à Milan au mois de Mai 1481, il avoit alors 83 ans presque accomplis. Malgré ce grand âge, le mauvais état de sa fortune ne lui permit pas de refuser l'offre qui lui fut faite par Laurent de Médicis de l'Emploi de Professeur en Grec à Florence. Mais les fatigues du voyage, fait dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, jointes à la vieillesse, lui donnérent la mort le 31 Juillet de la même année 1481 [*AA*]. On peut voir dans Baillet (*t*) les divers jugemens que les Savans ont porté de Philelphe, en consultant aussi Pope-Blount: je me bornerai à rapporter le caractére qu'en a donné Mr. Lancelot (*u*), qui me paroît très-naturel. On ne peut disconvenir, dit-il, que Philelphe n'eût des défauts. Il étoit haut, vain, & affectoit trop de se louër lui-même. Il étoit aussi trop mordant & trop satirique, & ne supportoit pas assez patiemment les critiques, qu'on faisoit de ses Ecrits & de sa personne; mais c'étoit le goût dominant du siécle où il a vécu, presque tous les Savans du XV. Siécle n'ont pas été plus modérés que *lui*. On lui a reproché l'ingratitude envers Cosme de Médicis & le Pape Pie II. mais sans beaucoup de raison. Il fut d'ailleurs assez modéré à l'égard des autres Princes ou Gens élevés en dignité. On voit aussi dans ses Ouvrages, dont nous donnerons le Catalogue ci-dessous [*BB*], peu de prévention contre toute

(*t*) Jugem. des Sçavans T. II. Part. I. p. 358. Edit. de 1725 in-12.

(*u*) Mém. de l'Acad. des Inscript. *Ubi supra.* p. 607 & suiv.

répondit à cette derniére, qu'il étoit ravi de voir un fils, déja âgé de 47 ans, donner des avis à son pere, qui en avoit 75, & ne vouloir pas en recevoir de lui; que la précaution qu'il prend est inutile; qu'il se porte mieux que lui. Qu'il s'étoit jusqu'alors flatté, que si lui Marius le survivoit, ce qu'il souhaitte plus qu'il ne l'espére, il voudroit bien tenir lieu de pere à ses freres & sœurs, qui étoient presque tous dans l'enfance; mais puisqu'il lui fait voir son mauvais cœur, il mettra si bon ordre à ses affaires, qu'il n'aura rien à discuter avec ces mineurs; qu'il peut n'établir toutes ses espérances que sur lui seul; qu'il fera en cela ce que lui-même Philelphe a fait: qu'au reste sa premiére Lettre a indisposé contre lui tous ceux à qui il l'a montrée; qu'on a trouvé ridicule qu'un fils ne voulût pas souffrir les conseils d'un pere; qu'il a eu l'attention de ne lui écrire qu'en Toscan, afin que ce qu'il lui disoit ne devînt pas public; que c'est uniquement pour son bien qu'il l'a fait souvenir, que son peu d'assiduïté lui a fait perdre les emplois de Bergame, de Vérone, de Venise, & de Boulogne, & qu'il eût à prendre garde, qu'il n'essuyât le même sort à Ancone, où il étoit alors: enfin que c'est un trait digne de sa gravité & de son respect pour son pere, que de le traiter de radoteur, parce qu'il a voulu s'intéresser à sa fortune & à sa réputation. Cette Lettre est du 18 Décembre 1472 (95). Le Marquis de Mantoue ayant ensuite attiré Marius dans sa Capitale, il y mourut en 1480, âgé de 54 ans. Il n'étoit pas sans mérite; outre qu'il étoit Orateur & Philosophe, il étoit aussi Poëte, & écrivoit avec facilité en Vers & en Prose. Sabellicus au Dialogue *de Latinæ Linguæ reparatione*, & après lui Gyraldus Dial. 1. des Poëtes de son tems, disent que cent personnes lui proposant par ordre chacun une matiére, il la leur rendoit en vers sur le champ, dans le même ordre qu'il l'avoit reçue, en quoi sa mémoire à retenir ne paroissoit pas moins admirable, que sa facilité à composer. Baillet (96), qui prétend qu'il ne faisoit que redire dans son ordre le vers que chacune de ces cent personnes lui avoit dicté, & que le tout n'étoit qu'un effet de sa mémoire, n'a pas entendu le Latin de son Auteur. *Fuit alioqui*, dit Sabellicus, *prompto ingenio, memoriaque capacissima, quippe qui vestigio stans uno, centum ordine dictantibus, confestim cuique suam, eo quo acceperat ordine, complexam carmine redderet materiam.* Cela est clair, & Gyraldus ne l'a pas conçu autrement. *Philelphii filii fuere Marius & Cyrus* (97), *ex Chrysoloræ Græci hominis doctissimi filia, quorum Marius paratissimo fuit ingenio, & memoria quadam incredibili; nam ut ipse ex Cyro fratre audivi, uno pene stans vestigio, centum per ordinem materiam proponentibus, confestim cuique, quo proposita fuerant ordine, carmine referebat* (98). On a imprimé diverses Piéces de Marius en vers élégiaques, les unes plus, les autres moins longues, „ mais toutes mauvaises, *dit Mr. de la Monnoye* „ (99), & indignes du soin qu'on a pris à Wolfembutel „ de les imprimer. Je les ai parcourues. La facilité de cet „ Auteur, qu'on a tant vantée, n'étoit qu'une facilité à „ mal faire. Il ne savoit ni parler ni penser. Dans 5000 & „ tant de vers qu'on a imprimés de lui, on ne trouve pas un „ fait curieux touchant les Gens de Lettres de son tems. Il y „ a seulement une invective grossiére contre George de Trebisonde. J'ai été surpris de son silence touchant François „ Philelphe son pere, dont il n'a pas dit un seul mot, quelque occasion qui se soit offerte à lui d'en parler". Mr. de la Monnoye ignoroit apparemment que Marius fût un fils d'un très-mauvais naturel.

(95) Ibid. p. 601. 902.

(96) Jugem. des Sçavans T. IV. P. I. p. 60. Edit. de 1725. in-12.

(97) Cyrus n'étoit point fils de Philelphe mais de Xénophon, son second fils, dont il n'étoit que fils naturel. *Voy.* la Remarq. [DD].

(98) Tiré d'une Remarque de la Monnoye, dans l'endroit de Baillet, cité ci-dessus.

(99) Au-même endroit.

[*AA*] *Les fatigues du Voyage .... jointes à la vieillesse lui donnérent la mort le* 31 *Juillet de la même année* 1481.] Cette date du decès de Philelphe, qui jusqu'à-présent avoit été rapportée différemment, est devenue certaine par un passage de la Chronique de Barthélémi Fontio, ou della Fonte, son successeur dans l'emploi de Professeur en Grec à Florence, où on lit: *Franciscus Philelphus, vir Græce Latineque doctissimus, & Mediolano Florentiam accitus, ut publice profiteretur, æstu ac labore itineris confectus, pridie Kalendas Augusti Florentiæ moritur, anno ætatis quinto & octogesimo, cujus nos in vicem suffecti sumus* (100). Au-lieu de *quinto* il faut *quarto*, car Philelphe n'étoit qu'entré dans sa 84. année; il fut enterré dans l'Eglise des Servites, dite l'Annonciade.

(100) Giornale de'Letterati Tom. XVII. p. 332.

[*B B*] *Dont nous donnerons le Catalogue ci-dessous.*] I. *Legum apud veteres scriptores commemoratarum annotatio.* Bononiæ; dans le Recueil de ses Discours. II. *Lysiæ Oratoris Orationum duarum, alterius funebris de Laudibus Atheniensium, judicialis alterius adversus Eratosthenem adulterum, Latina Versio.* Mediolani, selon le P. Niceron (101), mais selon Foppius (102) à Florence. III. *Aristotelis præceptorum Rhetorices de Causis Civilibus ad Alexandrum Regem, Versio Latina.* Cum præfatione ad Alphonsum Cardinalem. Florentiæ. Imprimée depuis avec ses Discours; cette Traduction se trouve aussi dans les Editions Grecques & Latines d'Aristote (103). IV. *Hippocratis de Flatibus & de Passionibus, Versio Latina.* Milan. V. *Apophthegmatum Plutarchi Cheronensis, ad Trajanum Cæsarem, e Græco in Latinum translatio.* Milan. VI. *Xenophontis Socratici de Pædia Cyri, de Republica Lacedæmoniorum, de Regis Agesilai laudibus, Versio Latina.* Cette Version se trouve dans toutes les Editions Grecques & Latines de Xénophon faites à Basle; Henri Etienne l'a conservée dans la sienne, mais il y a fait des corrections. VII. *Vitæ Lycurgi & Numæ Pompilii a Plutarcho conscriptæ Traductio Latina*, Milan. VIII. *Galbæ & Othonis Cæsarum Vitæ ex Plutarcho Latine redditæ.* Milan. IX. *Plutarchi Apophthegmata Laconica e Græco in Latinum traducta.* Milan. X. *Appiani Alexandrini Historiæ.* Il entreprit cette Version en 1470, parce que, disoit-il, il ne pouvoit souffrir qu'un Auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise Version que Petrus Candidus Decembrius en avoit donnée (104). XI. Je ne trouve dans aucun des Catalogues des Oeuvres de Philelphe, qu'il soit fait mention de sa Traduction de *Dion*; on ne peut douter néanmoins qu'il n'ait traduit cet Auteur: Léonard Aretin est mon garant, voici ce qu'il écrit à Philelphe, dans une Lettre sans date (105): *Traductio vero Dionis a te facta vehementer mihi placet. Est enim illustris & erudita, & Græco respondens. Talis denique, ut quamquam sæpe alias Græce legerim, tamen legisse michi fuerit perjucundum.* XII. *S. Basilii Epistola ad Gregorium Nazianzenum de Vita Solitaria.* Philippe Béroalde l'ancien, a publié cette Traduction, avec quelques autres Opuscules in-4. XIII. *Satyrica Exhortatio, versibus scripta ad inclytum Principem Mediolanensem pro Genuensibus & exulibus Florentinis.* Genuæ. XIV. *Conviciorum Libri duo.* Imprimés plusieurs fois, entre autres à Paris en 1552 in-8. Vives a donné de grands éloges à cet Ouvrage, mais Mr. de la Monnoye (106) ne paroît pas être fort persuadé que l'Ouvrage en soit digne „ Vivès, *dit-* „ *il*, n'a loué les deux Livres *Conviciorum* de Philelphe, que „ parce qu'en qualité de Professeur, bien jeune encore, il „ les expliquoit publiquement, semblable en cela aux Prédicateurs, qui ne manquent jamais de mettre au-dessus ou „ du moins côte à côte des plus grands Saints, celui dont „ ils font le panégyrique. L'Ouvrage de Philelphe fut imprimé à Cologne in-8, l'an 1537. Le témoignage de Vivés s'y voit étalé en 708 Lignes au-bas du titre, pour exciter la curiosité des dupes". XV. *Commentationum Florentinarum Libri* III. Le Pere Niceron & Foppius en parlent comme étant le même Ouvrage que les trois Livres *de Exilio*: mais je trouve ces deux Ouvrages distingués dans le Catalogue des Journalistes de Venise: j'ignore à qui l'on doit s'en rapporter. XVI. *Satyræ.* Milan 1476 in-fol. Venise 1502 in-4. Paris 1518 in-4. Ces Satires sont au nombre de cent partagées en dix Livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeller *Hecatosticha*. Quoique les Vers ne soient rien moins que beaux, ces Satires ont leur mérite par rapport aux faits qui s'y trouvent. XVII. *De Vita & rebus gestis Frederici Comitis Urbinatis Libri* II: ce n'est que le commencement d'un Ouvrage plus étendu. XVIII. *Carmen Sapphicum Adonicumque de Laudibus Papæ Nicolai* V. Milan. Il paroît par les Lettres de Philelphe, qu'il avoit aussi écrit en prose la Vie de Nicolas V (107). XIX. *Sphortias sive Opus metricum de rebus Italicis.* Ce Poëme devoit être en XXIV. Livres, il l'avoit fait jusqu'à l'onziéme, il

(101) Mém. des Homm. Ill. Tom. VI. p. 83.

(102) Miscell. Lips. T. V. p. 348.

(103) Fabricius *Bibl. Græc.* Lib. III. c. 6. p. 122.

(104) Giornale de'Letterati Tom. XIV. p. 336.

(105) Leon. Bruni Aretini *Epist.* Pars II. Lib. V. Ep. 6. Florence 1741 in-8.

(106) Baillet *Jugem. des Sçav.* T. II. Part I. p. 358. 359. note (5).

(107) Giornale de'Letter. *loc. cit.* p. 331. 332.

te une Nation. Il difoit, qu'il étoit injufte d'attribuer à un Peuple entier les vices de quelques particuliers. Ce qu'on ne peut pardonner à Philelphe, c'eft fon inconftance & fon inquiétude continuelle; prefque toujours mécontent de fa fituation, il chercha toute fa vie, ce qu'il n'étoit pas en lui de fe procurer, je veux dire, la tranquillité: fa diffipation mal entendue, ce mépris de l'argent, dont il fe pare à chaque inftant, l'obligérent à faire des baffeffes, qui répondoient peu à la prétendue nobleffe de fes fentimens. Ce qui fait néanmoins à fa juftification, c'eft qu'il étoit noble & généreux, donnoit volontiers, & ne pouvoit prendre fur lui l'attention de ménager pour fe procurer des reffources dans la néceffité; il aimoit le fafte, vouloit avoir des valets, & recevoit honorablement fes amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des Livres; cette paffion ne l'abandonnoit pas dans fa plus extrême misére: un Manufcrit à acquérir l'emportoit fur les befoins les plus preffans de fa maifon. Il ne faut pas oublier qu'il avoit une nombreufe famille [*CC*]. Au-refte il étoit très-fobre, beuvoit

* fort

il n'a jamais été imprimé, non plus que l'Ouvrage fuivant. XX. *De Vita & rebus geftis Francifci Sfortiæ Liber fingularis.* XXI. *De Morali Difciplina Libri* V. Il fit cet Ouvrage pendant fon dernier féjour à Rome, mais il eft imparfait, il a été imprimé à Venife 1552 in-4. XXII. *Orationes cum quibusdam aliis operibus.* Milan. 1481 in-4. XXIII. *Confolatio ad Jacobum Antonium Marcellum, Patricium Venetum, & Equitem Auratum, de Obitu Valerii Filii.* Avec les Oraifons. XXIV. *De Ortu & incremento Difciplinarum*, Manufcrit avec des Remarques, dans la Bibliothéque de Padoue (108). XXV. *Epiftolarum Familiarum Libri* XXXVII. Venife 1502 in-fol. Il avoit paru diverfes Editions de ces Lettres, moins complettes, à Breffe en 1485 in-4. Venife 1498 in-4. Bafle 1500; dans ces trois Editions il n'y avoit que XVI. Livres. Le Pere Niceron indique encore une Edition de Deventer 1604, où il n'y a que les plus courtes & les plus Belles-Lettres. Tubingue 1516, avec quelques Lettres de Politien. Hambourg 1681. It. *Epiftolæ breviores, elegantioresque.* Rome 1705 in-12. A toutes ces Editions il faut ajoûter celle dont Nicolas Staniflas Meuccius a donné le premier Volume à Florence en 1743 in-8; j'ignore fi les autres Volumes ont paru. Toutes ces Lettres ne font pas également intéreffantes, mais outre les particularités de la Vie de Philelphe, on y trouve quantité de traits de l'Hiftoire Litéraire & Politique de ce tems-là. XXVI. *Epiftolarum Græcarum Libri* XXXIX: C'eft fur la foi de Trithéme qu'on indique cet Ouvrage. XXVII. *Grammatica Græca* (109). XXVIII. *De Jocis & Seriis Libri decem.* Voici ce qu'on lit fur cet Ouvrage dans une Lettre inférée dans le *Menagiana* (110): „ Un de fes Ouvrages, que j'aurois le plus de paffion de „ voir, eft celui qu'il a intitulé *de jocis & feriis*, qu'il dit „ confifter en Epigrammes, le tout de pareil nombre de vers „ que fes Satires. Je ne penfe pas qu'il ait jamais été imprimé, „ quoique l'Auteur dans l'Epître unique du XXVI. Livre, „ parlant de fes Poëfies, qu'il partage en cinq Volumes, „ femble marquer le contraire. Voici fes paroles: „ *Quartum autem & ultimum ex Latinis opus, eft quod infcribitur* de Jocis & Seriis, *libri editi decem, Verfuum decem millibus.* Mais je tiens que dans le ftyle de ce tems-là ces „ mots *Libri editi* ne fignifient autre chofe que *Livres publiés*, „ quoique fimplement écrits à la main. On les appelloit „ *editi*, parce qu'ils étoient rédigés en diverfes Copies, multipliées „ & répandues dans le Public. Ceux qui étoient „ feulement mis au net, étoient appellés *fcripti*. Ainfi dans „ l'Epître citée, qui eft du 1 Août 1465, Philelphe parlant „ de fes dix Livres d'Odes Latines, dit: *Carminum Libri* „ *editi quinque, verfuum quinque millibus, nam alteri quinque libri, qui tantundem Verfuum complectuntur, partim* fcripti „ *funt*, non editi, *partim ne fcripti quidem.* Ce qui prouve „ qu'*editi* ne fignifie pas imprimés, mais feulement publiés „ en manufcrit, puifqu'il eft très-fûr, que ces cinq premiers „ Livres d'Odes, n'ont jamais été mis fous la preffe, qu'en „ 1497, feize ans après la mort de l'Auteur, unique & première „ Edition faite in-4, dans la Ville de Breffe du Domaine „ de Venife": cette Edition a pour titre XXIX. *Odæ. Impreffit hoc opus Angelus Brittannicus die* IIII *Julii.* MCCCCLXXXXVII. in-4. Le premier Livre porte le nom d'*Apollon*, & les quatre fuivans ceux de quatre Mufes, *Clio, Euterpe, Talia, Melpomene.* XXX. *Lyricorum Græcorum Libri* III. Il en parle dans la Lettre citée ci-deffus: *Quintum opus totum verfibus græcis conftat. Sunt autem libri tres, & hi etiam editi, verfibus duobus millibus quadringentis.* Outre cela il y a fon Commentaire Italien fur les Sonnets de Pétrarque, dont la premiére Edition eft de Boulogne 1475 in-fol. Ce n'eft pas le feul Ouvrage que Philelphe ait fait en Italien, comme le dit le Pere Niceron (111); les Journaliftes de Venife indiquent (112) trois Difcours en cette Langue, contenant l'éloge du Dante, qui fe trouvent Manufcrits à Venife. Foppius remarque (113) que Philelphe promet dans la 21 Lettre du Livre XIV. l'Hiftoire de Perfe & de Macédoine. A l'égard du Livre *de Gloria* de Cicéron, qu'on prétend que Philelphe a pillé & publié fous le titre *de contemptu Mundi Liber*, confultez l'endroit cité en marge (114). Le Pere Niceron dit qu'on trouve rapporté dans la Bibliothéque de Mr. Bigot: *Le Guidon des Parens en l'inftruction de leurs enfans, par Philelphe, traduit par Jean Lode.* Paris 1513 in-8.

[CC] *Il ne faut pas oublier qu'il avoit une nombreufe famille.*] Théodora fa premiére femme lui laiffa quatre enfans, deux garçons & deux filles. Nous avons parlé dans la Rem. [AA] de fon fils aîné, *Jean Marius.* Des deux filles, *Angela*, quoique l'aînée, ne fut mariée que vers Pâques 1457. La feconde *Panthea*, l'étoit déjà avant le mois de Mars 1451, avec Jérôme Bindoti de Sienne, pour lequel Philelphe demandoit en même tems une Charge (*Præturam*) à Cafal, & qui étoit en prifon à Florence au mois de Septembre 1452. Panthea étoit morte en 1465, laiffant un fils, nommé Jean Marie âgé de dix-huit ans, & une fille nommée Arminia, âgée de quinze, lorfque Philelphe les alla ramener à Sienne (115) au mois d'Octobre 1469, ils avoient paffé quatre ans chez lui, & le Pere ne fe hâtoit pas de les retirer, quoique Philelphe l'en preffât; Arminia demeura chez fon pere, mais Jean Marie ne voulut jamais refter, & fon grand-pere fut obligé de le ramener avec lui: *Erant apud me jam annos quatuor duo Pantheæ liberi ex Hieronymo Bindoto viro fuo*, Joannes-Maria *natus annos octo & decem*, & Arminia *annos nata quindecim & amplius. Cum fuum ille adventum cunctaretur, & quotidie verba daret, effetque puella & formofa & nubilis, non longius mihi cunctandum exiftimavi; præfertim cum jam agerem ætatis annum fecundum & feptuagefimum. Eos igitur liberos duxi ad patrem, apud quem Arminiam reliqui. Nam Joannes Maria apud illum effe nullo pacto voluit. Itaque mecum rediit, eftque apud me* (116). Parlons à préfent du fecond fils de Philelphe & de Théodora. Il nâquit à Florence le 25 Mars 1433, & fon pere lui donna le nom de *Xénophon* par amitié pour l'ancien Auteur Grec de ce nom:

. . . . . In cujus tantum recreabar amore,
Ut dulcem de te natum, Xenophonta vocarim (117).

La Satire 5. de la X. Décade eft adreffée à ce fils, que Philelphe chériffoit. Elle contient des confeils importans pour fon inftruction; il lui dit, qu'il a feize ans accomplis, qu'il va prendre la robe virile, peut-être le même jour, que Virgile la prit auffi au même âge, que ce doit être par conféquent un engagement pour lui à fuivre les Mufes:

Jam tibi quarta fluit omnis Olympias ortus,
Cras toga, mi fili, fuerit fumenda virilis,
Virgilius quo forte die prætexta reliquit.
Illius aufpiciis venerandas, nate, Camoenas
Hofpitio dignare tuo.

Xénophon ne mit guére en pratique les avis de fon pere: il fut auffi inconftant que fon frere Marius, & ne put jamais fe déterminer à aucune profeffion. Il commença à quitter la maifon paternelle dès 1451, & parcourut les différentes Cours d'Italie, fans pouvoir fe fixer à aucune. Enfin il paffa à Ragufe, où il fe maria fans le confentement de fon pere. L'envie de voyager, que fon pere difoit être l'effet de fon nom Xénophon, mais que plus férieufement il attribuoit aux mauvais confeils, qu'il avoit fuivis, ne le quitta qu'avec la vie. Il tomba en phtifie, & mourut dans fa 38 année. Il étoit auffi homme de lettres, & la République de Ragufe le députa, en qualité de fon Orateur, à Ferdinand Roi de Naples en 1461, Philelphe, qui le pleura, confeilla à fa veuve Jacoba de le venir trouver avec les enfans, qu'elle avoit, l'affurant qu'elle n'auroit pas à fe repentir, fi elle prenoit ce parti. C'étoit le moins qu'il pût faire pour la mémoire de Xénophon, qu'il avouoit avoir été fon fils bien aimé, quoiqu'il n'eût jamais pu le retenir près de lui (118). On ne fait rien des enfans de Xénophon, il n'y en a qu'un, qui étoit felon les apparences fon fils naturel, & qui s'appelloit *Cyrus.* Philelphe annonce à Xénophon, en Octobre 1461, qu'il lui envoyera à Ragufe cet enfant quand il le fouhaittera. *Cyrum, cum voles, mittam ad te, modo fignifices cui puer Venetiis fit commendandus* (119). Le premier Septembre de l'année fuivante, il lui marque qu'il lui a envoyé fon fils Cyrus. *Filium tuum Cyrum mifi ad te, & id quidem non admodum libenter. Vereor enim ne tua negligentia puerum imbuas. Itaque facito ne ejus depravetur ingenium. Eft enim ad litteras natus* (120). Il falloit que cet enfant eût du moins huit ou dix ans, pour foutenir le voyage de Milan à Ragufe, & pour qu'on pût déjà s'appercevoir des difpofitions qu'il avoit pour les Sciences. Il devoit donc être né vers 1451. Or Xénophon ne fe maria qu'en 1461. Son pere qui apprit fon mariage fait à Ragufe fans fon confentement, s'en plaignit dans des Lettres du mois d'Août de 1461; d'où il s'enfuit que Cyrus ne pouvoit être que fils naturel. Ce Cyrus quitta Ragufe & fon pere, vint joindre fon oncle Marius, d'où il repaffa chez fon grand pere Philelphe en 1470. Il lui avoit toujours donné de grandes efpérances par fon application à l'étude, & par la douceur de fes mœurs: *Qui Grammaticæ regulas inter navigandum Cyro fubripuit, eo minore eft in culpa, quod non tam quæftus quam doctrinæ gratia id patuit feciffe. Cura ne puer abs te neglectus judicetur* (121). *Cyrus relicto Mario ad nos venit, datque operam litteris diligenter. Hunc ego puto magnæ nobis voluptati fore. Eft enim verecundus & minime ignavus* (122). Cyrus a dû parvenir à un âge affez avancé, puifque Lilio Gregorio Giraldi, mort en 1552, l'avoit confulté fur les Ouvrages des Philelphes (123). Pour finir ce qui regarde les defcendans de Théodora, il faut remarquer que Marius eut un fils nommé *Céfar.* Philelphe écri-

vant

(108) Ibid. p. 342.

(109) Tolli *Epiftol. Itinerat.* Ep. I. p. 2. *Apud* Eund. p. 345.

(110) Tom. IV. p. 54. 55. Edit. de Paris 1729.

(111) Hom. Illuft. T. X. P. I. p. 165.

(112) *Ubi fupra* p. 345.

(113) Mifcellan. Lipf. T. V. p. 353.

(114) Art. de PETRARQUE. Rem. [D] à la cit. (17).

(115) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* loc. cit. p. 613. 614.

(116) Epift. Lib. XXXI. fol. 221 verfo. *Apud* Eund. p. 594.

(117) Decad. VIII. Sat. 10. *Apud* Eund. p. 617.

(118) *Mém. de l'Acad. des Infcript.* ubi fupra p. 618.

(119) Epift. L. XVII. fol. 120 verfo. *Apud* Eund. p. 623.

(120) Epift. Lib. XVII. fol. 127 verfo. *Ibid.*

(121) Epift. L. XIX. fol. 130. *Apud* Eund. p. 624.

(122) Epift. Lib. XXXI. fol. 221 verfo. *Apud* Eundem.

(123) Voy. la Remarq. [*AA*]. Cit. (95).

fort peu de vin, & n'en beuvoit jamais sans eau, préféroit les légumes aux mets les plus recherchés. C'est ce qui lui avoit conservé cette santé dont il se vante souvent dans ses Lettres; son tempérament étoit fort & vigoureux, & il n'avoit jamais voulu se servir de Médecins, aussi n'avoit-il aucune incommodité même dans sa plus grande vieillesse. On trouve dans ses Ecrits, & particuliérement dans ses Lettres, où il se montre au naturel, une morale saine, des sentimens, & une érudition aussi variée & aussi étendue, que son siécle le comportoit. Outre les deux femmes dont nous avons parlé, Philelphe en eut une troisiéme, qui s'appelloit Laura, & qui lui donna beaucoup d'enfans; cette fécondité qui dura plus de vingt-cinq ans, le flattoit infiniment. S'il y a eu quelques enfans de ce troisiéme mariage qui ayent survécu à leur Pere, l'Histoire ne nous a rien appris de leur état (w).

(w) Ibid. p. 622.

vant à Marius au mois d'Août 1460, témoigne beaucoup de joie de ce que César, qui étoit auprès de son pere, commence à faire des progrès dans les Lettres, *Cæsarem meum bene in litteris proficere plurimum lætor* (124). Il pouvoit avoir neuf à dix ans. Deux ans après cette joie fut diminuée par quelque nouvelle que Philelphe apprit au sujet de cet enfant (125). *Ego autem jucundius aliquid audissem de Cæsare meo.* Il n'est plus fait aucune mention de lui après cette année. Ursina Hosnaga seconde femme de Philelphe lui laissa trois filles, mais on ne trouve le nom que d'une, qui est appellée Augusta. Il s'agissoit de la marier & de lui chercher une dot en 1461. Peut-être l'étoit elle en 1463, lorsqu'elle envoya quelques petits présens à son frere Xénophon, qui étoit alors à Raguse; peut-être étoit-ce avec un *Joannes Angelus*, que Philelphe appelle son gendre, & qu'il recommande en 1465 à un de ses amis. En 1473, la mauvaise disposition de Marius engagea Philelphe à songer sérieusement à établir une de ses filles qui étoit nubile, il trouva un mari pour elle, mais il n'avoit point de dot à lui donner: *Filia mihi est jam nubilis, pecuniæ autem esse quæ possint, cum jam tot annos nulli mei proventus fuerint ..... Dos mihi comparanda est, gener enim non deest, & egregius quidem .... nullam præscribo pecuniæ quantitatem* (126): C'est ce qu'il écrivoit à Jean Etienne Potigella, Evêque de Crémone. Car il eut recours à son expédient ordinaire de demander aux Princes, aux Prélats, & aux Seigneurs, qui le considéroient, une contribution pour faire la somme dont il avoit besoin. Ces demandes étoient accompagnées de quelques-uns de ses Ouvrages. Il envoya aux uns son Elégie Grecque contre les Turcs, aux autres la traduction d'un petit morceau de Pollux sur la Pourpre. Cela lui réussit, du moins à l'égard de Louis de Gonzague Duc de Mantoue, & de l'Evêque de Crémone, ils donnérent généreusement leur contingent. Philelphe fit des emprunts pour le reste (127). Il est parlé d'un *François*, que Philelphe envoya à Raguse lorsqu'il apprit la maladie mortelle de son fils Xénophon, & qu'il appelle *Franciscus meus*; mais il ne pouvoit être son fils ni du premier mariage, dont il n'avoit eu que Marius & Xénophon, ni du second, dont il n'étoit resté que des filles, ni du troisiéme, contracté vers l'an 1454. Ce François n'auroit pu avoir, en l'année 1470, dont il s'agit, que quatorze ou quinze ans. Philelphe auroit-il chargé un jeune homme de cet âge d'aller de Milan à Raguse pour mettre ordre aux affaires de Xénophon, & avoir soin de sa famille désolée? Ce François étoit peut-être un neveu, ou un éléve particuliérement attaché à Philelphe (128). Je viens de dire que son troisiéme mariage fut contracté vers l'an 1454. Voici l'éclaircissement qu'on peut donner là-dessus, & dont nous sommes redevables à Mr. Lancelot (129). Philelphe n'étoit pas encore déterminé à un troisiéme mariage au mois de Janvier 1454. S'il faut prendre litéralement ce qu'il répond à son ami Nicolas Ceva, qui l'avoit prié de lui mander, s'il lui conseilloit de se marier, & en cas qu'il le lui conseillât, s'il falloit qu'il prit une fille ou une veuve, une jeune personne, ou une personne d'un certain âge. Philelphe lui écrit, qu'il ne peut rien faire de plus convenable que de se marier, & qu'il faut qu'il épouse une jeune fille. Que pour lui il a déjà eu deux femmes, l'une Grecque & l'autre Milanoise, qu'elles étoient toutes deux très-jeunes, & que s'il avoit à se marier une troisiéme fois, il suivroit la même méthode, sans en être détourné par son âge de cinquante-six ans. Sur quoi Mr. Lancelot observe, que Philelphe déguisoit peut-être la vérité, en supposant alors qu'il étoit encore à marier pour la troisiéme fois, puisque, lorsqu'il annonce la mort de son fils Olympe-Gellius du 8 Mars 1461, il dit qu'il avoit huit ans, *natum annos jam octo* (130), il n'en auroit eu que six tout au plus, s'il n'avoit été marié en 1454. Mais peut-être ce troisiéme mariage fut-il tenu secret pendant quelque tems. Philelphe fit voir par-là, qu'il en avoit imposé au Pape Nicolas V. lorsqu'il lui témoigna, pour obtenir la permission d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique, que la vieillesse avoit détruit en lui *tous* les sentimens de la Chair, & amorti ses passions:

Corporeos enim stimulos & vulnera carnis
Non castis domuere modo jejunia curis.
Quin etiam per se penitus jam sustulit ætas,
Canities quam multa gravi premit undique collo (131).

Il paroît que jusqu'à la fin de sa vie, il fut fort éloigné de cette grande continence.

(124) Epist. Lib. XVI. fol. 117.
(125) Epist. Lib XVIII. fol. 127.
(126) Epist. Lib. XXXVI. fol. 257.
(127) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* loc. cit. p. 603.
(128) Ibid. p. 624.
(129) Ibid. p. 621.
(130) Epist. Lib. XVII. fol. 117.
(131) Decad. X. Sat. 4.

PHILIPS (Catherine) Dame d'esprit du XVII. Siécle, étoit fille d'un Négociant nommé Mr. Jean Fowler, de Bucklersbury à Londres, & de Cathérine, fille d'un Médecin, qui s'appelloit Daniel Oxenbridge. Elle nâquit à Londres, dans la Paroisse de Ste. Marie Wool-Church, où elle fut baptisée le 11 Janvier 1631. Placée dans l'Ecole de Me. Salmon à Hackney, elle se distingua de bonne heure par son talent pour la Poësie. Ayant épousé Mr. Jaques Philips, du Prieuré de Cardigan, elle passa en Irlande avec la Vicomtesse de Dungannon, & y traduisit en Anglois la Tragédie de *Pompée* de Corneille [*A*]. Cette Piéce fut représentée plusieurs fois sur le nouveau Théatre à Dublin, en 1663 & 1664, & elle fut imprimée cette derniére année. Ce fut aussi en ce tems-là qu'on imprima ses Poësies pour la premiére fois, mais sans son aveu [*B*]. Elle mourut de la petite-vérole dans le Fleet-street

[*A*] *Traduisit en Anglois la Tragédie de* Pompée *de Corneille.*] Ce fut à la priére du Comte d'Orrery qu'elle fit cette Traduction, qu'elle dédia à la Comtesse de Cork. La Piéce fut représentée avec beaucoup de succès sur le Théatre du Duc. Il paroît par les Vers que le Comte d'Orrery fit à cette occasion, & qu'il lui adressa, qu'il avoit une grande idée de son travail. „ Vous animez, *lui dit-il*, le *Pompée* de Corneille d'un si beau feu, que vous excitez notre admiration, „ & nous couvrez de gloire. S'il pouvoit vous lire, il a„ voueroit avec nous que la *Copie* surpasse l'*Original*. Vous „ ne pouvez corriger ce qui est déjà fait, à moins que vous „ n'acheviez ce que vous avez commencé. Qui ne dira en „ voyant votre Traduction, c'est l'*Ouvrage d'Orinde*, & ce „ n'est que *la Piéce* de Corneille? C'est à présent que le „ François voudra apprendre notre Langue, pour entendre „ le plus beau génie de sa nation parler d'un ton plus noble. „ Rome elle-même seroit obligée d'avouer, si elle enten„ doit l'Anglois, que César y parle plus dignement que dans „ sa propre langue; & la gloire de Pompée reçoit plus d'é„ clat de vos vers, que des Lauriers qui ceignirent le front „ de ce grand-homme". Ce fut le Comte de Roscommon qui fit le Prologue, lorsque cette Piéce fut jouée à Dublin, & le Chevalier Baronet Edouard Deering fit l'Epilogue. La même Tragédie de Corneille a été traduite par Mr. Waller, le Comte de Dorset &c. Madame Philips parle de cette Traduction dans une Lettre au Chevalier Cotterel, du 17 Septembre 1663 (1). „ J'ai vu, *dit-elle*, le second & le qua„ triéme Acte de Pompée, traduits par des beaux-esprits; je „ les ai lus & examinés sans partialité. Les expressions sont „ en bien des endroits grandes & nobles, & la versification „ est douce; il ne laisse pas d'y avoir pourtant bien des cho„ ses, où un Critique ordinaire pourroit trouver à s'exer„ cer. Mais ce qui m'a extrêmement surprise, c'est l'ex„ cessive liberté que ces Messieurs ont prise d'ajoûter, de „ retrancher, & de changer à l'Original, comme il leur a „ plû. C'est-là une liberté qui n'est pas pardonnable à des „ Traducteurs, & qui est contraire à la modestie requise dans „ une Traduction. Puisqu'on doit observer en écrivant les „ régles de chaque sorte de composition, cette maniére de „ choisir dans un Auteur, convient plutôt à une Paraphra„ se, qu'à une Version. Ce qui m'étonne, c'est qu'ayant „ pris tant de liberté, leurs vers soient quelquefois ou foi„ bles ou durs, ce qui n'est pas rare, comme vous le remar„ querez. D'ailleurs leurs rimes sont souvent mauvaises; „ mais ce qui me déplaît surtout, c'est que la plupart du „ tems le sens languit pendant trois ou quatre vers, & vient „ finir au milieu du cinquiéme. Car je suis d'opinion, qu'il „ doit toujours être renfermé dans le couplet, autrement „ les vers sont froids & sans feu. Je souhaiterois que vous „ pussiez me faire avoir le troisiéme & le cinquiéme Acte, „ je languis de les voir, surtout le troisiéme, qui me paroit „ le plus noble & le mieux écrit en François".

[*B*] *Ce fut aussi en ce tems-là* (en 1664) *qu'on imprima ses Poësies pour la premiére fois, mais sans son aveu.*] Elles parurent in-8. Dèsque cette Edition fut publique, le Chevalier Cotterel, qui savoit l'aversion qu'elle avoit de se voir imprimée, & qui étoit bien sûr que c'étoit sans son consentement, alla sur le champ trouver tant celui qui avoit donné la permission, sur l'exposé du Libraire, qu'il avoit son aveu, que le Libraire même, qui avoit imprimé l'Ouvrage; & il employa les voyes qu'il crut les plus efficaces, pour supprimer l'Edition, en quoi il réussit, quoiqu'il s'en débitât dans la suite divers Exemplaires secrettement. Le Chevalier donna ensuite avis de ce qu'il avoit fait à Madame Philips, par la premiére poste. Elle lui répondit le 29 Janvier 1663-4, en ces termes. „ Je vous suis si obligée du „ tendre intérêt que vous avez pris à la malheureuse entre„ prise de publier si indignement mes folies, que je ne puis „ exprimer toute ma reconnoissance, bien moins mériter „ par quelque endroit une si grande obligation. *Philaster* „ m'a-

(1) *Lettres from Orinda to Poliarchus*, p. 178. 179. Londres 1705.

ſtreet à Londres, au mois de Juin 1664, & fut enterrée le 22 de ce mois dans l'Egliſe de St. Bennet Sherehog [*C*] dans le même tombeau où repoſoient ſon Pere, ſon Ayeul & ſon Ayeule (*a*). Cowley fit une Ode ſur ſa mort. Le Docteur Jérémie Taylor lui adreſſa ſes *Régles & Devoirs de l'Amitié*, dont la ſeconde Edition parut à Londres en 1657 in-12. Elle avoit pris le nom d'*Orinde*. L'Auteur de la Préface, qui eſt à la tête de l'Edition de ſes Poëſies, faite à Londres en 1678 in-folio, dit „ qu'elle écrivoit ſes Lettres familiéres avec beaucoup de facilité, d'un beau caractére, & avec une orthographe très-exacte; & que ſi on les recueilloit avec les excellens diſcours qu'elle a écrits ſur différens ſujets, elles formeroient un Volume beaucoup plus gros que celui de ſes Poëſies (*b*)" En 1705 on pu-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 402. 403.

(*b*) Qui eſt environ de 320 pages in-folio.

„ m'avoit donné avis par la derniére poſte de ce malheur, & je lui témoignai mon juſte & extrême chagrin, en le priant de concourir avec vous pour faire, ce que je vois que votre amitié vous a engagé à faire, indépendamment de ma ſollicitation; je vous en remercie, parce que c'eſt tout ce qui ſe pouvoit faire pour ma ſatisfaction; cependant la playe ſaigne encore, vous pouvez compter que je vous aurois obéi, en écrivant dans mon ancien goût, ſur le ſujet dont vous parlez, ſi vous ne paroiſſiez pas avoir changé d'avis dans votre derniére, où vous me conſeillez de hâter mon retour à Londres, & de me défendre, en donnant une Edition fidéle. J'ai d'ailleurs fait réflexion, que ç'auroit été une maniére trop gaye de ſe reſſentir d'une injure, & je n'ai pu me reconcilier ſi promptement avec les vers qui m'ont cauſé tant de chagrin. Si néanmoins vous le jugez encore à propos, je ſoumettrai mon jugement au vôtre, & vous ferai le ſacrifice de ma mauvaiſe humeur, en eſſayant ce que je pourrai faire. En attendant je vous envoye mes vrais ſentimens ſur ce ſujet, en proſe, & à part, pour que vous puiſſiez, ſi vous le trouvez bon, montrer ce papier à tous ceux qui pourroient ſoupçonner le moins du monde, que j'ai eu quelque part à cette fauſſe Edition de mes vers". Le papier dont elle parle, étoit conçu en ces termes. „ Vous avez raiſon de me gronder, d'avoir tâché d'exprimer en partie le vif ſentiment des obligations que je vous ai; car comme il n'y a point de reconnoiſſance qui puiſſe les égaler, il eſt très-à-propos de m'interdire le deſſein de l'entreprendre. La derniére marque de générosité que vous m'avez donnée en me ſauvant de l'indigne affront qu'on m'avoit fait à Londres par l'impreſſion, ſurpaſſe autant vos premiéres faveurs, que le chagrin de l'injure que m'a fait le Libraire, a ſurpaſſé tous ceux que j'ai jamais eus. Tout ce que je puis vous dire, c'eſt que vous avez pris en main la cauſe d'une perſonne innocente, quoique très-malheureuſe; & qu'il eſt impoſſible que la Malignité même ait imprimé ces Vers (que vous m'apprenez qu'on a publié ſi effrontément), d'une maniére qui leur faſſe autant de deshonneur, que leur publication de la façon la plus correcte me feroit de peine, parce que je n'ai jamais rien écrit, dans la vue de le mettre au jour; étant entiérement de l'avis du Lord *Falkland*, quand il dit: *qu'il craint moins le péril, que la Critique, & qu'il n'y a rien qu'il redoute à l'égal de la Preſſe.* Vous ſavez, Monſieur, qu'il y a longtems que j'ai un ſenſible déplaiſir, de ce que le défaut de Compagnie, & de meilleures occupations, ou les ordres d'autrui m'ont ſéduit & m'ont engagé à écrire, & que j'ai plutôt fait mes efforts de cacher ces bagatelles à tout le monde, que d'avoir le chagrin de les voir expoſées aux yeux du Public avec autant d'impudence, qu'elles le ſont malheureuſement. N'y a-t-il donc pas de retraite, où je puiſſe être à couvert des traits de la malignité? Je me flattois que les Rochers & les Montagnes m'auroient cachée; qu'il étoit libre à chacun de charmer ſa ſolitude en s'occupant des penſées innocentes, qui lui font plaiſir; & que nos riviéres, quoiqu'elles murmurent, n'auroient pas trahi les folies enfantées ſur leurs bords. Mais je ſuis la ſeule perſonne aſſez infortunée pour n'avoir pas le privilége de penſer en ſecret; & qui ſuis réduite à voir toutes mes imaginations, & tous mes badinages, expoſés à la merci des Charlatans, donnés en ſpectacle pour amuſer la populace; ſoumis à la raillerie des beaux Eſprits, à la cenſure auſtére des gens graves; & ſervant de jeu à ceux qui entendent la Poëſie, & de riſée à ceux qui ne l'entendent point. „ C'eſt la plus cruelle avanture qui pouvoit jamais m'arriver, & qui a fait déjà ſur moi une impreſſion proportionnée à ſa nature; elle m'a déjà cauſé une fâcheuſe maladie, dèsque j'en ai été informée; & elle m'auroit été plus fatale encore, ſi je n'avois conſidéré, quel défenſeur j'ai en vous, dont l'autorité eſt ſuffiſante pour perſuader aux honnêtes-gens, que je ſuis entiérement innocente, & ſi peu capable de l'indigne artifice d'avoir donné un conſentement ſecret, dont je crains qu'on ne me ſoupçonne, que ſi quelqu'un m'avoit apporté ces Piéces bien corrigées, & m'eût offert mille Livres Sterl. pour obtenir mon aveu de les imprimer, il ne l'auroit jamais obtenu. Vous ſavez d'ailleurs, que quoiqu'il y ait dans cette indigne Edition, quantité de choſes, que l'ignorance de ce qui y a donné lieu, & la fauſſeté des Copies ſur leſquelles on les a imprimées, peuvent faire paroître ridicules & extravagantes, je puis néanmoins en rendre quelque raiſon au Cenſeur le plus ſévére; car certainement il faut qu'on les ait défigurées au-delà de ce que je puis croire (car je n'ai pas encore vu le Livre, ni ne puis m'imaginer ce que c'eſt) pour qu'elles le ſoient au point, d'être indignes du caractére tracé par le Chevalier Edouard Deering, dans l'Epilogue de Pompée: *Il n'y a pas de génie aſſez noble pour taxer ces Vers de pouvoir faire rougir le beau Sexe. Tels que les Souris de l'innocente enfance, ils ſont également chaſtes & ſimples.* Je ne crois donc pas qu'il ſoit néceſſaire d'en faire l'apologie par rapport à l'honneur & à la vertu. Du reſte j'ambitionne ſi peu la réputation d'écrire bien, que pourvu que le Public veuille croire que je n'ai eu abſolument aucune connoiſſance de cette Edition, & beaucoup moins que j'y ai connivé, je m'engage volontiers à ne le jamais fatiguer des véritables Originaux; ce que vous me conſeillez pourtant: ſi néanmoins vous jugez que cela ſoit abſolument néceſſaire, pour réparer mon malheur. & pour la ſatisfaction générale, & ſi, comme vous me le marquez, tous mes autres amis m'en preſſent, je m'y réſoudrai avec la même répugnance, que s'il étoit queſtion de me couper un bras ou une jambe, pour me ſauver la vie. J'eſpére pourtant que vous contenterez tous ceux que vous connoiſſez, en les inſtruiſant de mon éloignement pour cela, & s'ils me connoiſſoient auſſi-bien que vous, cette juſtification ſeroit inutile; car tant s'en faut que j'attende quelque louange de ce que j'écris, que je me flatte à peine qu'on me puiſſe pardonner. Et je penſe quelquefois que la Poëſie eſt ſi fort au-deſſus de ma portée, & eſt un amuſement ſi peu convenable à mon Sexe, que peu s'en faut que je ne prenne la réſolution de ne verſifier jamais; & ſi j'avois pu ratrapper les piéces, qui ſont ſorties de mes mains, je crois qu'il y a longtems, que je les aurois miſes au feu. La vérité eſt, que j'ai toujours eu un penchant incorrigible pour la verſification, mais je ne me ſuis auſſi propoſé en le ſatisfaiſant, que de m'amuſer dans la retraite; ce qui a été cauſe, que je n'y ai pas autant réſiſté, qu'une femme plus ſage l'auroit fait. Mais quelques-uns de mes meilleurs & de mes plus chers amis ayant vu quelques-unes de mes chanſons, car cela ne mérite pas de nom plus honorable, & m'ayant perſuadé qu'elles ne leur déplaiſoient pas, je me laiſſai aller juſqu'à permettre qu'ils en priſſent quelques copies pour leur plaiſir, mais en y prenant ſi peu d'intérêt, que j'en ai perdu la plupart des Originaux; & c'eſt-là, à ce que je m'imagine, la ſource du chagrin que j'éprouve. Quelques Eſprits diaboliques ou autres ont attrappé ces piéces éparſes; & ils ont ſuppléé par conjecture les endroits qui étoient barbouillés par la négligence de ceux qui les avoient copiés, & qu'ils n'entendoient point, juſqu'à ce qu'ils les ayent mis dans l'état où vous les voyez; ſans cela je ne puis comprendre qu'on les ait pu raſſembler, & imprimer auſſi abominablement, que j'apprens qu'elles le ſont. Je crois auſſi, qu'il y en a quelques-unes, qui ne ſont pas de moi; deſorte que je ſuis non ſeulement offenſée en ma perſonne en particulier, mais encore en celle de ces perſonnes de mérite, qui ont eu le malheur de ſe trouver avec moi, & dont les noms ſe trouvent imprimés ſans leur permiſſion; enſorte qu'il y a peu de choſes au pouvoir de la fortune, qui ayent pu m'affliger autant que cette trahiſon. Finiſſons. Je ſai que vous êtes trop de mes amis, pour qu'il ſoit néceſſaire que je vous demande excuſe de cette ennuyeuſe doléance; j'avouë pourtant qu'il y a une grande injuſtice à moi de me venger ſur vous, du tort que d'autres m'ont fait; c'eſt pourquoi je vous dirai ſeulement, que le ſeul avantage qui me revient de cette fatale affaire, c'eſt qu'elle m'a convaincu par une expérience précieuſe, qu'il n'y a ennemi quelconque qui puiſſe ébranler la conſtance de votre amitié: & que dans la plus mauvaiſe humeur où j'ai jamais été, je ſuis toujours, &c.

„ *Orinde*".

Le 29 Janvier 1663–4.

En 1667 on imprima à Londres in-fol. *Poëſies de l'admirable Me.* Cathérine Philips, *l'incomparable* Orinde. *Auxquelles on a ajoûté* Pompée *& les* Horaces *de Mr.* Corneille; *& diverſes autres Traductions du François, avec ſon portrait à la tête, gravé par* Faithorne. Il y a une autre Edition in-fol. de l'année 1678. Elle n'a traduit que les quatre premiers Actes des *Horaces*, le cinquiéme eſt du Chevalier Denham.

[*CC*] *Enterrée . . . dans l'Egliſe de St. Bennet Sherebog.*] Un fils qu'elle avoit eu, nommé Hector, & mort en bas âge, y étoit enterré; elle lui avoit fait l'Epitaphe ſuivante, qui ſe voit parmi ſes Poëſies. „ Qu'y a-t-il ſur la Terre qui mérite notre eſtime? la jeuneſſe & la beauté ne ſont que pouſſiére. Nous ſommes longtems à amaſſer, ce qu'un inſtant nous ravit. Sept années de mariage s'écoulent ſans avoir d'enfans, enfin il naît un fils, bien fait, aimable, ſain, vigoureux, & qui promet une longue vie; moins de ſix ſemaines terminent ſa courſe. Cette ame étoit trop noble pour être renfermée dans une ſi étroite priſon; elle a briſé promptement ſes chaînes, pour habiter le Ciel, ſéjour digne d'elle. Tel qu'un eſprit puiſſant & ſubtil trompe les ſoins de l'Alchimiſte, qui le veut renfermer, & s'envole. Tel que le Soleil qui s'enveloppe tout d'un coup de nuages, après s'être levé tout rayonnant, mais moins brillant que les yeux de cet enfant".

publia à Londres un petit Volume dédié au Chevalier Charles fous le titre de *Lettres d'Orinde à Poliarque.* L'Editeur nous apprend que ces *Lettres font le fruit de l'intime & noble amitié qu'il y avoit entre elle & le fameux* Poliarque, *& qu'elles font un modéle d'une agréable correfpondance entre deux perfonnes liées d'un amitié vertueufe. Elles nous inftruiront*, dit-il, *de quelle maniére deux perfonnes, de fexe différent, peuvent avoir enfemble un commerce de Lettres plein de charmes & innocent; & apprendront à ne pas en tirer d'odieufes conféquences, quand il eft auffi éloigné de toute apparence de mal.*

PHILIPS (JEAN) célébre Poëte Anglois, fils du Docteur Etienne Philips Archidiacre de Salop, nâquit à Bampton dans la Comté d'Oxford, le 30 Décembre 1676. Après avoir bien appris la Grammaire, on l'envoya dans l'Ecole de Winchefter, où il acquit bientôt la connoiffance des Langues Grecque & Latine, & où il fe diftingua par le talent d'imiter heureufement les beautés qu'il remarquoit dans les meilleurs Auteurs Claffiques (*a*). Bien verfé dans les Humanités il entra dans le Collége de Chrift-Church à Oxford; il y fit tous fes Exercices Académiques avec applaudiffement, & bientôt il furpaffa la plupart de fes Contemporains. Suivant la pente naturelle de fon génie, il fe rendit les meilleurs Auteurs familiers, & entre autres Milton [*A*], qu'il étudia avec beaucoup d'application, remarquant furtout fes heureufes traductions des beaux endroits des Anciens. Il n'étoit pourtant pas fi paffionné pour la Poëfie, qu'il négligeât les autres Sciences, poffédant très-bien tout ce qui eft du reffort de la Philofophie Naturelle [*B*]. Pendant qu'il fut dans l'Univerfité, il eut l'honneur d'être en commerce avec tout ce qu'il y avoit de gens favans & polis; il étoit particuliérement lié avec Edmond Smith, Auteur de la Tragédie de *Phédre & Hippolyte* (*b*). Le premier Poëme qui le fit connoître avantageufement, fut le *Splendid Schilling* [*C*]. Il vint à Londres à la follicitation de quelques perfonnes du premier rang, qui l'engagérent à travailler fur la Bataille de Bleinheim (*c*): le Poëme qu'il compofa fur ce fujet [*D*] lui procura les bonnes graces du Comte d'Oxford, de Mr. de St. Jean, depuis Lord Vicomte Bolingbroke, & de plufieurs autres Protecteurs illuftres. Il fit le plan & compofa le premier Livre de fon Poëme intitulé *le Cidre* [*E*] à Oxford, & fit la plus grande partie du fecond Livre

(*a*) George Sewell's *Life and Character of Mr.* John Philips, p. 4. 3 Edit. Lond. 1720.

(*b*) Idem ibid. p. 4-9.

(*c*) Ibid. p. 11.

[*A*] *Il fe rendit les meilleurs Auteurs familiers, & entre autres Milton.*] Mr. Sewell affure (1) qu'il n'y avoit dans le *Paradis perdu* aucune allufion aux penfées ou aux expreffions d'*Homére* & de *Virgile*, que Mr. Philips ne pût indiquer d'abord l'endroit; ce qui lui faifoit fentir combien les fentimens de ces modéles donnoient de vie & de grace à la Poëfie Angloife; combien les images empruntées d'eux y donnoient de nobleffe; & combien leurs expreffions traduites donnoient de force & de beauté à la Langue. Il n'étoit pas moins attentif à obferver la force & l'élégance de fa Langue maternelle; à l'exemple de Milton fon Auteur favori, il étudioit les Ouvrages de nos vieux Poëtes Anglois, pour y trouver des expreffions propres, fonores, & expreffives, & pour rendre la Langue plus riche: dans ce deffein il lut avec foin *Chaucer* & *Spencer*; & dans la fuite il ne fe fit pas de fcrupule de faire revivre les mots & les phrafes, qui lui parurent le mériter, avec cette modefte liberté, qu'Horace permet, foit pour inventer de nouveaux mots, foit pour renouveller d'anciennes expreffions.

(1) Life and Character of John Philips, p. 5.

[*B*] *Il n'étoit pourtant pas fi paffionné pour la Poëfie, qu'il négligeât les autres Sciences, poffédant très-bien tout ce qui eft du reffort de la Philofophie Naturelle.*] Il fembloit avoir pris Virgile pour modéle, dans fes études, comme dans fes Ecrits, & s'être livré plus d'une fois aux fentimens que le Poëte Latin exprime, quand il dit:

Me vero primum dulces ante omnia Mufæ,
Quarum facra fero ingenti perculfus amore,
Accipiant; cælique vias & fidera monftrent;
Defectus Solis varios, Lunæque labores;
Unde tremor terris, quâ vi maria alta tumefcant
Obicibus ruptis, rurfufque in fe ipfa refidant;
Quid tantum Oceano properent fe tingere Soles
Hyberni; vel quæ tardis mora noctibus obftet (2).

(2) Georgic. L. II. vers 475-482.

Mr. Philips n'étoit pas un admirateur moins paffionné de la Nature, que Virgile; & il y a de l'apparence qu'il s'eft dépeint lui-même, dans la defcription qu'il fait d'une Vie Philofophique & Solitaire, à la fin du premier Livre de fon Poëme du *Cidre*. „ Il fe hâte, *dit-il*, de fe mettre gayement au travail, attentif à ce qui peut foulager les mortels affaillis de maux; il recherche curieufement & examine toutes les propriétés des Plantes, des Foffiles, des Minéraux, que la Terre produit & renferme dans fon fein, & n'a en vuë que de faire du bien au genre-humain par fes induftrieufes études". Nous avons d'affez bonnes raifons de croire, qu'un homme auffi diligent dans fes recherches, & auffi exact à marquer les Opérations Phyfiques, auroit été loin & auroit fait plufieurs nouvelles découvertes; & quoique la mort ait fait évanouïr les efpérances du Public à cet égard, cependant les beaux morceaux en ce genre, qu'on trouve dans fon Poëme du *Cidre*, fuffifent pour nous convaincre de fa grande exactitude dans les Obfervations qu'il faifoit fur les caufes naturelles. Il étoit d'ailleurs très-verfé dans la connoiffance de toute forte d'Antiquités, & furtout de celles de fa Patrie; & il a fu auffi en faire ufage avec beaucoup d'art, pour enrichir fes Poëfies, & y répandre de nouvelles beautés (3).

(3) Sewell p. 6-8.

[*C*] *Le premier Poëme qui le fit connoître avantageufement, fut le* Splendid Schilling.] Il eft appellé dans le *Tatler* (4), *le plus beau Poëme Burlefque qu'il y ait en Anglois.* „ C'eft non feulement le plus beau de ce genre dans notre Langue, *dit Mr. Sewell* (5); mais il eft dans un goût entiérement différent de celui qu'ont fuivi les autres Ecrivains de cet ordre, tant Anglois que des autres nations; les fentimens & le tour font neufs ici; au-lieu que dans les autres, la plaifanterie gît plus dans les allufions aux penfées & aux fables des Anciens, que dans la pompe de l'expreffion. Le même caractére régne dans tout l'Ouvrage, quoique varié affez naturellement, comme la plupart des Poëmes de cette efpéce l'ont été. Parmi le grand nombre de circonftances, que fon imagination fertile devoit lui fuggérer fur un pareil fujet, il n'en a choifi aucune, qui ne fût propre à divertir le Lecteur, & quelques-unes même, que lui feul pouvoit rendre réjouïffantes, par le tour inimitable qu'il y a donné. Quand on lit ce Poëme, on reffent un plaifir, auquel on ne s'attendoit point; tandis qu'en même tems, l'élevation du ftile, & la gravité qui y régne, femblent interdire les ris, qu'elles excitent". Mr. Edmond Smith, dans fes vers fur la mort de *Mr. Philips*, parle de ce Poëme en ces termes: „ Jamais la Mufe Comique ne paroît plus agréablement, que lorfqu'elle marche avec une fierté affectée".

(4) No. 250.

(5) *Ubi fupra* p. 14, 15.

[*D*] *Le Poëme qu'il compofa fur ce fujet* (la bataille de Bleinheim.] Il y fit voir, comme le remarque Mr. Sewell (6), qu'il favoit employer le ftile fublime & nerveux fur un fujet férieux & héroïque, avec les mêmes graces qu'il l'avoit fait dans un fujet badin & comique. Le début de la Piéce eft une allufion très-jufte au commencement de l'Enéïde (fi il eft de Virgile) & à celui de la *Fairy Queen* de Spencer. „ Ma Mufe, abandonnant les fujets bas & petits, s'éléve à des Objets plus nobles; elle entreprend de chanter les triomphes, & les hauts faits du Héros d'Angleterre". Le même ton régne jufques à la fin; tout y abonde en fentimens nobles, & en nombres majeftueux; & il n'y a rien qui lui foit comparable fur le même fujet, que *la Campagne* de Mr. *Addifon*.

(6) *Loc. cit.* p. 16.

[*E*] *Son Poëme intitulé* le Cidre.] Ce qui le détermina au choix de ce fujet, fut le violent défir qu'il avoit de faire honneur à fon Pays. Il a pris pour modéle les *Géorgiques* de Virgile „ & il eft de tous ceux de cet ordre, *dit Mr. Sewell* (7), celui qui approche le plus de cet admirable Poëme, que les Critiques mettent au-deffus de la Divine *Enéïde*. Mais quoiqu'il foit aifé de s'appercevoir qui a été fon guide, dans ce chemin épineux, on remarque auffi qu'il l'a fuivi plutôt qu'imité, n'affectant point de marcher pas à pas après lui, mais choififfant les routes par lefquelles il pouvoit le devancer. Ses imitations, quoique fouvent très-exactes, ne font point ferviles; ailleurs il varie fon fujet par de nouveaux Objets, & nous préfente des Scénes plus imprévues & plus agréables peut-être, que celles de fon Maitre même ne le furent pour ceux, qui virent fon Ouvrage les premiers. La conduite & l'œconomie l'emportent fur tous ceux, qui ont imité Virgile; & *Rapin* même, tant admiré, eft fort au-deffous de lui tant pour le deffein que pour l'exécution; le François remplit fes *Jardins* ou des fables de l'Antiquité, ou de nouvelles métamorphofes de fon invention; & contre fes propres régles de Critique, il a mêlé peu judicieufement au ftile grave & élevé de Virgile, les tours & les traits d'efprit d'Ovide dans fes Métamorphofes. Le grand génie de *Cowley* n'a pas mieux réuffi dans ce qu'il a fait fur les *Plantes*, puifqu'outre les défauts qui lui font communs avec Rapin, il a perpétuellement changé la mefure des vers, & qu'il fait allufion à des Obfervations peu connues, finon des Ecrivains de la Médecine; ce qui eft à-la-vérité utile, mais revient fi fouvent, que la verfification en devient languiffante, & que le Poëme devient un Traité de Médecine. Ce n'eft pas pour dégrader ces grands-hommes, qui feront toujours tels en dépit de l'envie, que nous relevons ces fautes, mais uniquement pour faire voir le jugement de celui, qui en marchant fur leurs traces, a évité de les commettre. Quelques Scénes qu'il nous offre, elles font délicates & charmantes; les traits philofophiques furprennent, les inftructions morales & les defcriptions riantes tranfportent le Lecteur. Tantôt il ouvre *le* foin

(7) Ibid. p. 18.

Livre à Londres (*d*). Tout ce qui nous reste d'ailleurs de lui se réduit à une Ode Latine adressée à Mr. de St. Jean, qu'on regarde comme un Chef-d'œuvre: le stile en est pur & élégant, le sujet est mixte, & l'on y voit régner l'élévation & l'enjouement d'Horace (*e*). Mr. Philips avoit dessein de faire un Poëme sur *la Resurrection* & sur le *Jugement dernier* [*F*]. Il étoit aimé de tous ceux qui le connoissoient; un peu réservé & silentieux parmi des étrangers; il étoit ouvert, familier, & d'un commerce aisé avec ses amis. Ennemi de toute dispute, il croyoit qu'il n'y avoit pas de tems plus mal employé, ni de dépense d'esprit plus inutile, que de s'occuper à se chamailler (*f*). Il se distingua durant toute sa vie par une bonté naturelle, par une piété solide & sincére, exempte de toute affectation, par une charité universelle, & par un attachement constant à ses principes. Personne ne remplit jamais avec plus de régularité les devoirs naturels & civils de la vie, soit de fils, soit d'ami ou de Citoyen; & il eut le bonheur de s'en acquitter de maniére, qu'il ne fut jamais soupçonné de négligence, de manque d'égard ou de sincérité. Tel fut Mr. Philips jusques à la fin, n'étant pas redevable de ses vertus à la bonté de son tempérament, mais à la disposition de son ame; ensorte que pendant une longue maladie, capable d'aigrir le caractére le plus doux, il ne témoigna jamais ni mécontentement ni chagrin, la pureté de sa vie entretenant chez lui la sérénité & la gayeté. Si ses amis avoient réglé leurs espérances pour la durée de sa vie, sur le peu d'intérêt qu'il prenoit à son mal, ils auroient compté qu'il avoit plus de tems à vivre, ou qu'en tout tems il étoit préparé à la mort. Il y avoit bien longtems qu'il étoit attaqué d'une phtisie de langueur, accompagnée d'un astme; l'Eté avant sa mort, il alla par le conseil des Médecins à Bath; quoiqu'il y fût assisté par les plus habiles gens de la Faculté, qui l'aimoient généralement, il n'y trouva qu'un peu de soulagement dans le tems même, mais en revint avec très-peu d'espoir de rétablissement; & ses indispositions étant revenues il mourut à Héreford le 15 Février 1708, & fut enterré dans la Cathédrale de cette Ville, où l'on grava une Epitaphe sur son tombeau [*G*]: & le Chevalier Simon Harcourt, depuis Grand-Chancelier, lui fit élever un Monument dans l'Abbaye de Westminster, dont le Docteur Freind composa l'Inscription [*H*].

(*d*) Ibid. p. 18.

(*e*) Ibid. p. 25.

(*f*) Ibid. p. 8.

„ sein de la Terre, tantôt il dépeint sa surface; ici il s'occupe de ses moindres productions & de ses fruits les plus „ communs; là il s'éléve à ce qu'elle produit de plus grand, „ & il embellit son sujet en traçant le portrait des plaisirs „ innnocens de ses habitans. Tantôt il nous instruit de la „ nature & de la variété des Sols; tantôt de la diversité des „ Végétaux; les plaisirs de la Vie Champêtre, le recueillement de la Vie Contemplative; l'application & le génie „ occupé du Laboureur, l'industrie de l'Ouvrier, contribuent autant à diversifier la Poësie, que les justes éloges „ des dignes Patriotes, des Héros, des Ministres l'élévent „ & l'annoblissent. Les Vicissitudes des Saisons, & leurs „ différences, qui viennent du lever ou du coucher des Astres, les effets du Chaud & du Froid, les Pluyes & les „ Orages, fournissent en divers endroits des ornemens, & „ les descriptions que le Poëte en fait ne le cédent qu'à celles de Virgile".

[*F*] *Mr. Philips avoit dessein de faire un Poëme sur la Résurrection & sur le Jugement dernier.*] Mr. Sewell remarque (8), „ qu'il y a lieu de penser, qu'il auroit dans ce Poëme surpassé non seulement tous les autres Ecrivains, mais qu'il „ se seroit surpassé lui-même. Effectivement ce sujet est le „ seul qui soit propre à être traité dans ce stile magnifique „ qu'il employe, & par un homme, qui, par les idées justes „ qu'il avoit de la Religion, & par son génie vrayement „ poëtique, auroit pu transporter son Lecteur, sans donner dans un enthousiasme extravagant, sur les ruines du „ monde:

(8) Ibid. p. 26.

— *Extra flammantia mœnia Mundi.*

LUCRET.

„ *Milton* a lâché quelques beaux traits sur le même sujet; „ mais il y a encore un fond inépuisable de matériaux dans „ les Prophétes, dans les Pseaumes, & dans les autres Ecrits „ sacrés; mis en œuvre par son génie poëtique, ils auroient „ formé un Ouvrage, qui exempt de l'enflure des vieux „ Poëtes, auroit duré jusqu'au jour même qu'il auroit décrit. L'esprit le plus rampant, & l'imagination la plus „ froide ne peuvent y penser, & à la description que nous „ en trouvons dans l'Ecriture Sainte, sans être vivement „ ému, & sans en ressentir la plus forte impression. Que ne „ peut-on donc pas attendre du cœur plein de foi d'un homme de bien, & des transports nobles & réglés d'un excellent Poëte Chrétien?" Mr. Smith, l'ami de Mr. Philips, qui avoit vraisemblablement vu les premiéres ébauches de cet Ouvrage, en parle dans les Vers qu'il a fait sur sa mort, & dit: „ ô si le Ciel attendri par nos vœux avoit prolongé ses jours, ce sublime génie auroit chanté sur des „ tons plus nobles, les morts réveillés au son de la derniére „ trompette; les Saints arborant la Croix en triomphe; les „ Cieux ouverts & montrant aux Fidéles les délicieuses régions où habite la félicité; les abîmes découverts, & les „ flammes dévorantes de l'Enfer; les Chants d'allegresse des „ Saints, & les Hurlemens des Pécheurs. Ha! qu'il lui convenoit bien de chanter le jour qu'il n'avoit point à redouter, & de dépeindre la gloire dont il étoit sûr d'être „ couronné".

[G] *Où l'on grava une Epitaphe sur son tombeau.*] La voici:

JOHANNES PHILIPS
Obiit 15 *die Febr. Anno* { *Dom.* 1708. / *Ætat. suæ* 32.
Cujus
Ossa si requiras, hanc Urnam inspice;
Si ingenium nescias, ipsius Opera consule;
Si Tumulum desideras, Templum adi Westmonasteriense.
Qualis quantusque vir fuerit,
Dicat elegans illa & præclara,
Quæ Cenotaphium ibi decorat,
Inscriptio.
Quam interim erga Cognatos pius & officiosus,
Testetur hoc Saxum,
A Maria Philips *Matre ipsius pientissima*
Dilecti filii Memoriæ, non sine lacrymis dicatum.

[*H*] *Dont le Docteur Freind composa l'Inscription.*] Elle est conçue en ces termes:

Herefordiæ conduntur Ossa,
Hoc in Delubro statuitur Imago,
Britanniam omnem pervagatur Fama
JOHANNIS PHILIPS:
Qui viris bonis doctisque juxta Charus,
Immortale suum Ingenium,
Eruditione multiplici excultum,
Miro animi Candore,
Eximia morum simplicitate,
Honestavit.
Litterarum amœniorum sitim,
Quam Wintoniæ Puer sentire cœperat,
Inter Ædis Christi Alumnos jugiter explevit,
In illo Musarum domicilio
Præclaris æmulorum studiis excitatus,
Optimis scribendi Magistris semper intentus,
Carmina sermone patrio composuit
A Græcis Latinisque fontibus feliciter deducta,
Atticis Romanisque auribus omnino digna;
Versuum quippe harmoniam
Rhythmo didicerat.
Antiquo illo, libero, multiformi,
Ad res ipsas apto prorsus & attemperato,
Non numeris in eundem fere orbem redeuntibus,
Non clausularum similiter cadentium sono,
Metiri:
Uni in hoc laudis genere Miltono *secundus,*
Primoque pene par.
Res seu tenues, seu grandes, seu mediocres,
Ornandas susceperat.
Nusquam non quod decuit,
Et vidit, & assecutus est,
Egregius quocunque stylum verteret,
Fandi Author & Modorum Artifex.
Fas sit huic,
Auso licet a tua Metrorum lege discedere,
O Poesis Anglicanæ Pater atque Conditor, Chaucere,
Alterum tibi latus claudere,
Vatum certe Cineres tuos undique stipantium,
Non dedecebit Chorum.

Simon Harcourt *Miles,*
Vir bene de se deque Literis meriti
Quoad viveret, Fautor,
Post obitum pie memor,
Hoc illi saxum poni voluit.
J. Philips, Stephani, S. T. P. *Archidiaconi*
Salop. Filius, natus est Bamptoniæ.
In Agro Oxon. Dec. 30. 1676.
Obiit Herefordiæ, Febr. 15. 1708.

PHLEGON *. Il y a quelques années, que la question, savoir si Phlégon a parlé des ténébres arrivées à la mort de Jésus-Christ, a été vivement agitée, en plusieurs Ecrits pour & contre. Voici à ** quelle occasion. Dans une Edition des Discours de Mr. Clarcke, pour la fondation de Boyle faite peu de

* Cet Article est formé d'une Addition du Traducteur.

** Anglois de Mr. *Boyle.*

de tems après sa mort, le passage de Phlégon fut supprimé. Mr. Whiston, en publiant les *Mémoires Historiques* de la Vie du Docteur Clarcke, dit p. 148. „ Quelque tems avant que le Docteur Clarcke „ mourût, le Docteur Sykes lui persuada de supprimer, dans les Editions qui se feroient de ses Lectures „ de Boyle, le fameux passage de Phlégon, touchant une Eclipse de Soleil, & un tremblement de ter- „ re, que le Docteur avoit cité, & qui a été allégué généralement par d'autres Savans, pour confir- „ mer ce que les Evangélistes rapportent de l'Eclipse surnaturelle du Soleil, & du tremblement de ter- „ re, arrivés dans le tems de la Passion de notre Seigneur". Mr. Whiston témoigne ensuite beaucoup de chagrin contre le Docteur Sykes, & soutient que le conseil qu'il a donné à Mr. Clarcke étoit mal fondé. Ce fut-là ce qui engagea le Docteur Sykes à publier une *Dissertation sur l'Eclipse dont* Phlégon *fait mention; où l'on examine si cette Eclipse a quelque rapport avec les ténèbres qu'il y eut dans le tems de la Passion de notre Sauveur.* Londres 1732 in-8. Il soutient qu'il est très-probable, que Phlegon a parlé d'une Eclipse naturelle, arrivée le 24 Novembre de la premiére année de la 202. Olympiade, & non dans la quatriéme année, qui est celle de la mort de Jésus-Christ. Le Docteur Sykes rapporte aussi le Calcul de Mr. Whiston, pour la Ville de Nicée en Bithynie, où, dit Mr. Whiston „ l'obscurité commença „ un quart après huit heures, & finit un quart après dix, & ne fût-là qu'environ de 9 ou 10 doigts". Le Docteur examine de plus ce qu'on allégue communément de l'Histoire de la Chine, touchant un Obscurcissement, qu'on prétend être le même que celui qui arriva à la mort du Sauveur [*A*]. Mr. Whiston opposa à la Dissertation du Docteur une Piéce intitulée: *Le Témoignage de Phlégon défendu; ou Relation des Ténèbres & du Tremblement de terre, arrivés à la mort de Jésus-Christ, donnée par Phlégon, avec tous les témoignages des Auteurs Payens & Chrétiens, qui ont vécu dans les six premiers siécles du Christianisme, cités d'après les Originaux, & des Observations sur ces témoignages.* Par Guillaume Whiston. Londres 1732 in-8. La Replique ne tarda point, intitulée: *Défense de la Dissertation sur l'Eclipse, dont Phlégon fait mention: où l'on prouve plus particuliérement que cette Eclipse n'a aucun rapport avec les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les* Observations de Mr. Whiston. Par Arthur Ashley Sykes, *Docteur en Théologie.* Londres 1733 in-8. [*B*]. Cette Défense attira au Docteur Sykes divers nouveaux Adversaires: d'abord il parut une *Lettre au Docteur Sykes* écrite d'Oxford, *où l'on prouve que le témoignage de* Phlégon *regarde les ténèbres qui couvrirent la Terre au tems de la Passion.* Londres 1733. Ensuite, *Examen Critique & impartial de* Phlégon, *en Réponse à la Dissertation & à la Défense du Docteur* Sykes. *Auquel on a joint une Apostille, contenant l'explication d'un passage de Tertullien.* Par Jean Chapman, Maître-ès-Arts, à Cambridge, 1734. Cette Piéce fut précédée de l'*Appel aux Monumens & aux Témoignages véritables des Payens & des Juifs pour la Défense du Christianisme.* Par Thomas Dawson, Doc-

[*A*] ☞ *Un obscurcissement qu'on prétend être le même que celui qui arriva à la mort du Sauveur.*] On peut consulter ce que nous avons dit ailleurs (1) sur ce sujet; nous nous contenterons de rapporter ici les Remarques de Mr. Sykes, qu'on pourra comparer avec nos Réflexions sur la même matiére. I. Il n'est pas sûr qu'il y ait eu dans la Chine, l'an 32 de Jésus-Christ, une telle Eclipse; Cassini assure, qu'après avoir calculé exactement, il a trouvé que la plupart des Eclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & *le P. Couplet lui-même* convient, qu'ils ont inféré dans leurs Fastes un grand nombre de fausses Eclipses; Un Chinois nommé *Tam-quemsiam*, dans sa Réponse à l'Apologie pour la Religion Chrétienne, publiée par les Jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue Eclipse n'est marquée dans aucune Histoire de la Chine. II. Supposé qu'il y eût une telle Eclipse, elle ne peut avoir aucun rapport avec les ténèbres de la Passion; parce qu'elle arriva une année entiére avant la mort de Jésus-Christ, savoir l'année 28 du Cycle, la 7 du régne de *Quam-vu-ti*, qui coïncidoit avec l'année 32 du Sauveur: parce qu'elle arriva sur la fin du mois de Mai, au dernier jour de la troisiéme Lune; par conséquent six semaines après la Pâque des Juifs; car les Chinois commencent leur année à la nouvelle Lune du mois de Mars, qui l'an 32 de Jésus-Christ tomba au 2 de Mars: Parce qu'elle arriva le dernier jour de la Lune, c'est-à-dire à la Nouvelle Lune, au-lieu que les ténèbres de la Passion étoient dans le tems de la pleine Lune: Parce que de l'aveu des Jésuites mêmes les Fastes Chinois marquent seulement, que cette Eclipse totale arriva avant le tems, c'est-à-dire avant le tems que leurs Astronômes avoient marqué par leurs calculs. III. Pourquoi prier les Mathématiciens de l'Europe de calculer, si l'année 32 de Jésus-Christ il y eut une Eclipse de Soleil, & si elle pouvoit arriver naturellement. Les Peres Verbiest & Adam, deux habiles Mathématiciens, qui avoient reformé le Calendrier de la Chine, & qui avoient calculé les Eclipses, les Equinoxes, & les Solstices, ne pouvoient-ils faire eux-mêmes ce Calcul? D'ailleurs cette Eclipse arriva selon Greslon contre le cours régulier de la nature, comment donc la calculer? IV. Enfin si l'Eclipse qu'on vit à la Chine au mois d'Avril de l'an 32 de Jésus-Christ arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les ténèbres de la Passion qui étoient surnaturelles, & si au-contraire elle étoit contre le cours régulier de la Nature, le plus habile Mathématicien de l'Europe entreprendroit envain de la calculer. En 1729 on a publié à Paris un Recueil d'*Observations Mathématiques faites à la Chine*, par lequel il paroît que les Jésuites se sont mis à couvert du reproche que leur fait Mr. Sykes, & que d'autres habiles-gens leur avoient fait. On voit dans la Préface de ce Recueil, qu'à la priére que le P. Souciet fit en 1724 au P. Gaubil, Missionnaire à la Chine, ce dernier lui envoya un Recueil d'Observations, parmi lesquelles on trouve l'Eclipse précédente, arrivée l'an sept de *Quam-vu-ti*, à la troisiéme Lune, le dernier jour *Kouei-Hai*, & calculée sur les Tables de Mr. de la Hire (2). Rem. du Trad.

(1) Art. Kirch (Christ) Rem. [B].

(2) *Voy.* Biblioth. German. T. XIX. p. 60.

[*B*] *Défense de la Dissertation*, &c.] Mr. Sykes a mis au-devant de cette Défense une *Préface*, pour se justifier d'être entré dans cette dispute. Dans la Piéce même il examine tous *les Témoignages Originaux* produits par Mr. Whiston, il discute surtout l'opinion de ce Savant, qui croit que ces ténébres furent causées par une *Comête*. Il donne ensuite le Calcul que Mr. Gale Morris a fait de l'Eclipse du 24 Novembre, qui fut totale entre le Caire en Egypte & Jérusalem; & selon lequel le Soleil fut totalement obscurci, au *milieu* de l'ombre, environ deux minutes; à Jérusalem le *milieu* de l'Eclipse arriva environ quart après une heure *après-midi.* *Il parle encore des calculs qu'ont fait de la même Eclipse* Messieurs Halley & Hodgson. [☞ *Donnons la* substance des Remarques *de Mr. Sykes sur les Autorités*, produites par *Mr. Whiston, au défaut de l'Ouvrage* même, que nous n'avons point, nous ferons usage de l'Extrait qu'on en a donné dans un de nos Journaux (3). Mr. Sykes remarque, que les Peres qui citent Phlégon, ne sont d'accord, ni sur l'année de l'Eclipse dont il parle, ni sur les autres Circonstances. *Jules Africain*, qui vivoit environ 86 ans après Phlégon, est le premier qui allégue son témoignage dans un Fragment, qui nous a été conservé par George Syncelle. Mais I. *Africain* fait dire à Phlegon que cette Eclipse arriva dans le tems de la pleine Lune, cependant dans le passage de Phlégon, cité par Eusébe, il n'en est point parlé. II. Jules Africain censure Thallus d'avoir appellé ces ténébres une Eclipse, mais il ne trouve pas à redire à Phlégon, qui dit de-même qu'il y eut une Eclipse totale du Soleil dans le tems de la pleine Lune. III. Africain raconte qu'il y eut des ténébres universelles, & que par un tremblement de terre les rochers se fendirent, & que plusieurs lieux furent renversés dans la Judée, & dans plusieurs autres parties du Monde; mais il paroît par le témoignage d'Origéne, que tous ces prodiges n'arrivérent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. IV. Africain ne marque pas l'année précise de l'Eclipse de Phlégon, il se contente de dire qu'elle arriva sous le régne de Tibére; mais puisqu'il assure que cette Eclipse est la même que celle qui arriva au tems de la Passion de Jésus-Christ, & que l'opinion générale de son tems étoit que le Sauveur souffrit l'an 15 de Tibére, il faut la fixer à la 4. année de la 201. Olympiade. A l'égard d'*Origéne* Mr. Sykes prétend prouver, qu'il ne croyoit point que l'Eclipse de Phlégon eut du rapport avec les ténébres de la Passion. 1. Parce qu'Origéne convient, dans son Commentaire sur St. Matthieu, qu'aucun Auteur Payen n'en a parlé. 2. Parce qu'il croit que les prodiges, dont les Evangélistes font mention à la mort du Sauveur, n'arrivérent que dans la Judée & aux environs de Jérusalem. 3. Par ce que selon lui une nuée épaisse causa ces ténébres, ce qui ne s'accorde pas avec la circonstance de l'Eclipse de Phlégon. Mr. Whiston remarque, & Mr. *Sykes* en convient dans sa Replique, que la Traduction Latine du Commentaire d'Origéne sur S. Matthieu est très-infidéle, & qu'elle a été mutilée & falsifiée: d'ailleurs elle contredit ce qu'Origéne avance dans son Livre contre Celse. *Ce que* Mr. Sykes dit pour invalider le témoignage d'*Eusébe*, *n'est* pas d'une grande force. Il examine encore la Traduction que St. *Jérôme* a donné du passage d'Eusébe, & ce qu'on allégue de *Philoponus* dans son Traité de la Création. Et il conclut de toutes ses Remarques, que puisque les Anciens ne sont d'accord ni sur l'année, ni sur les circonstances de l'Eclipse de Phlégon, que les uns la mettent à la 1. année de la 202 Olympiade, les autres à la 2. St. Jérôme à la 3. & Eusébe à la 4. nous ne pouvons faire aucun fond sur le témoignage de Phlégon qu'ils ont cité. Add. du Trad.]

(3) *Bibl. Britann.* T. III. P. I. Art. 4.

[*C*] C'est

Docteur en Théologie. Londres 1733 Mr. Whiston publia aussi *six Dissertations*, dont la troisiéme est une *Replique à la* Defense *de la Dissertation du Docteur* Sykes, *touchant l'Eclipse dont* Phlégon *fait mention.* Londres 1734. Mr. Whiston y donne différens Calculs, faits pour Rome, Nicée, ou Jérusalem; & fait diverses Remarques sur les calculs rapportés par le Docteur Sykes. Celui-ci donna là-dessus une *Seconde Défense de la Dissertation sur l'Eclipse mentionnée par Phlégon: dans laquelle on examine particuliérement les Objections de Mr.* Chapman, *& celles de la Lettre au Docteur* Sykes. Londres 1734. Mr. Sykes y examine tout ce qui lui a paru y avoir d'essentiel dans les Remarques de Mr. Whiston. Mr. *Chapman* avoit cité *Eusébe*, le *Chronicon Paschale*, & *Jean Philoponus*, parmi les Grecs; *Jérôme*, *Anastase*, l'Auteur de l'*Historia miscella*, *Freculphe* de Luxeu, parmi les Latins, „ qui tous se réunissent à représenter le „ Fragment de Phlégon *de la même maniére*, & qui s'accordent à y lire le même nombre". Cet argument paroît si précis, qu'un Lecteur ordinaire pourroit aisément s'en payer. C'est ce qui rendoit la seconde Défense du Docteur Sykes absolument nécessaire [*C*]. A la p. 76 & 77 de cette Piéce, l'Auteur dit qu'il a composé des Recherches sur la forme d'année dont Phlegon s'est servi, savoir, s'il a fait usage de l'Année Julienne, ou de l'Année Asiatique, afin de décider, si le Δ d'Eusébe doit être changé en A, comme le Docteur l'avoit supposé d'abord, ou en B, comme il a paru plus vraisemblable à Pétau & à d'autres Savans. Mais comme le Docteur n'a pas publié ces Recherches, nous en ferons part ici au Lecteur, sur le Manuscrit Original, que Mr. Sykes nous a fait la grace de nous communiquer [*D*]. Mr. Chapman repliqua à la seconde Défense du Docteur Sykes par un Piéce intitulée: *Phlégon*

[C] *C'est ce qui rendoit la seconde Défense du Docteur* Sykes *absolument nécessaire.*] Il y fait voir, que *cinq* des *sept* Témoins, que Mr. Chapman allégue comme *uniformes* dans leur déposition, ont *traduit* ou *copié* le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusébe*, qui l'a cité le premier. Qu'on ne peut faire de fond sur ce premier Auteur de la Citation; & qu'à l'égard de *Philoponus*, qui avoit lu Phlégon, tant s'en faut qu'il soit d'accord avec Eusébe, qu'il différe de lui de deux ans. Le Docteur Sykes ajoûte, qu'on auroit pu nommer *Maxime* & *Malela*, comme ayant vécu dans le tems que, selon Mr. Chapman, les Ouvrages de Phlégon subsistoient encore. Et alors voici le résultat: „ *Cinq* des Auteurs cités, „ sont des *Copistes* ou des *Traducteurs* d'Eusébe. *Philoponus*, „ là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de Phlégon, lit d'une seconde façon, *Maxime* d'une troisiéme, & „ *Malela* d'une quatriéme. Ensorte qu'il s'en faut de beau„ coup, qu'ils lisent le passage de *la même maniére*".

[D] *Comme le Docteur n'a pas publié ces Recherches, nous en ferons part ici au Lecteur, sur le Manuscrit Original, que Mr. Sykes nous a fait la grace de nous communiquer.*] L'Empereur *Auguste* mourut le 19 Août de l'année de la Pér. Jul. 4727, Pompeius & Apuleius étant Consuls, & par conséquent c'est à cette date que commence la premiére année de *Tibére*. La 15 année de ce Prince commença donc l'an de la Pér. Jul. 4741, sa 18 année l'an 4744 de la P. J. Si donc Jésus-Christ a été crucifié en la 18 année de *Tibére*, ce doit avoir été assez avant dans le Printems de l'année 4745.

Olympiade 202.

I. Année commence en Juillet de la P. J. 4742. Tibére 15 commence en 4741 de la P. J. & finit en Août 4742.		
II. La 16 de Tibére comm. Août 4742,	finit en 4743.	
III. La 17 de Tibére comm.	4743,	finit en 4744.
IV. La 18 de Tibére comm.	4744,	finit en 4745.

Olympiade 203.

I. La 19 de Tibére comm.	4745,	finit en 4746.

Les années de l'Olympiade & celles de Tibére différent toujours, mais guéres plus d'un mois les unes des autres; & par conséquent on ne court guére risque de se tromper, quand on rapporte un fait quelconque à ces années-là. Mais quand on compte par les Années *Juliennes*, il est aisé de se tromper, parce que l'année de l'Olympiade coïncide constamment avec six mois d'une année, & six mois de l'autre année suivante. Si un Auteur se sert de l'année *Syromacédonienne*, ou ou de l'année *Egyptienne*, il peut facilement y avoir de la difficulté à ajuster l'Olympiade à la forme d'année que l'Auteur employe. Par ex. Les *Asiatiques* commençoient leur année le 1 d'Octobre ou environ. Et quant aux *Egyptiens*, quoique jusques au tems de Ptolomée l'Ere de Nabonassar fût en usage parmi les Astronômes & les Mathématiciens, en tout autre cas, & au bout de très-peu de tems après la bataille d'*Actium*, ils commençoient leur année le 29 Août.

Quand donc on lit qu'un fait est arrivé une telle année de la tantiéme Olympiade, à moins qu'il n'y ait d'autres circonstances qui fixent la date, il est difficile de déterminer en quelle année de la Période Julienne il faut le placer. De même, si un Auteur compte par les années Syromacédoniennes ou Egyptiennes, & qu'il nomme en même l'année des Olympiades, dans laquelle un événement est arrivé, il est très-difficile de décider, s'il parle de l'année courante Syromacédonienne dans laquelle l'Olympiade tombe, ou l'année de l'Olympiade, selon la maniére dont les Grecs de l'Europe la comptent.

Developpons notre pensée: quand nous disons que le 24 Novembre de l'an 29 de Jésus-Christ, il y eut une Eclipse de Soleil, il est vrai qu'elle arriva l'an 4742 de la Pér. Jul. Si vous comptez l'année de l'Olympiade de Juillet à Juillet, cette Eclipse tombera dans la *premiére* année de la 202 Olympiade. Mais supposez quelqu'un qui commence l'année en Août ou en Octobre, il *pourra* dire que cette Eclipse arriva la *seconde* année de la susdite Olympiade; par où il entendra, qu'elle est arrivée dans l'année courante, dans laquelle tombe la seconde année de l'Olympiade. Car l'année *finissant*, pour cet Auteur, par ex. avec le mois de Septembre, il finira aussi à cette date tous les événemens de cette année; & comptera que la premiére année de l'Olympiade y finit, & que la seconde année comprend tout ce qui s'est passé depuis un mois d'Octobre jusqu'à l'autre; ensorte que cette Eclipse étant arrivée en Novembre, il doit dire qu'elle tombe dans la seconde année de la 202 Olympiade; par où il entend qu'elle tombe dans l'intervalle de l'année courante, où cette seconde année de l'Olympiade se rencontre.

Voilà précisément ce dont il s'agit, dans la question que nous discutons; à moins qu'on ne puisse dire avec certitude, quelle sorte d'année Phlégon a suivi, outre les Olympiades, l'Année Julienne ou Asiatique, il est impossible de décider, s'il faut lire la *premiére* ou la *seconde* année, quoiqu'il parle de la même Eclipse du 24 Novembre de l'an de Jésus-Christ. D'un côté, s'il est probable qu'étant né à Tralles, en Asie, il a suivi la forme d'année de l'Asie; d'un autre côté, étant Affranchi d'un Empereur Romain, au service duquel il étoit attaché, il n'est pas moins probable, qu'il a adopté l'année Romaine. Examinons donc quelle forme d'année il a suivi.

C'est de *Photius* seul que nous pouvons tirer des lumiéres sur ce sujet. Car quoique *Philoponus* eût Phlégon sous les yeux, & qu'il rapporte d'après lui, que Tibére commença à régner la 2 année de la 198 Olympiade; comme ce Prince commença son régne en Août, on ne peut rien conclure du récit de Philoponus; car quelle que soit l'année qu'il suive, celle d'Alexandrie, ou la Julienne, dans l'un & dans l'autre cas, le mois d'Août tombe dans la seconde année de l'Olympiade. Voyons donc ce que nous pourrons découvrir à l'aide de *Photius*, dont voici les propres termes: Λεύκολλος Ἀμισὸν ἐπολιόρκει, καὶ Μουρήναν ἐπὶ τῆς πολιορκίας καταλιπὼν μετὰ δυοῖν ταγμάτοιν, αὐτὸς μετὰ τριῶν ἄλλων προῆγεν ἐπὶ Καβειρῶν, ὅπη διεχείμαζε. καὶ Ἀδριανὸν ἐπέταξε πολεμῆσαι Μιθριδάτῃ· καὶ πολεμήσας ἐνίκησε· καὶ σεισμοῦ ἐν Ῥώμῃ γενομένου πολλὰ ταύτης συνέπεσε· καὶ ἄλλα δὲ πλεῖστα ἐν ταύτῃ συνηνέχθη τῇ Ὀλυμπιάδι (177). Καὶ Ῥωμαίων τῷ τρίτῳ αὐτῆς ἔτει ἀπετιμήθησαν μυριάδες ἐνενήκοντα καὶ μία· Καὶ Σινατρούκην τὸν Πάρθων βασιλέα τελευτήσαντα, διεδέξατο Φραάτης ὁ ἐπικληθεὶς θεός. Καὶ Φαῖδρον τὸν Ἐπικούρειον διεδέξατο Πάτρων· Καὶ Οὐεργίλιος Μάρων ὁ ποιητὴς ἐγεννήθη τούτῳ τῷ ἔτει, εἰδοῖς ὀκτωβρίαις. Τῷ δὲ τετάρτῳ ἔτει, Τιγράνης καὶ Μιθριδάτης ἀθροίσαντες, πεζοὺς μὲν τέσσαρας μυριάδας, ἱππέας δὲ τρεῖς, καὶ τὸν Ἰταλικὸν αὐτοὺς τάξαντες τρόπον, ἐπολέμησαν Λευκόλλῳ, καὶ νικᾷ Λεύκολλος; καὶ πεντακισχίλιοι μὲν τῶν μετὰ Τιγράνους ἔπεσον, πλείους δὲ τούτων ᾐχμαλωτίσθησαν, χωρὶς τοῦ ἄλλου συγκλύδος ὄχλου· καὶ τὸ Καπιτώλιον ἐν Ῥώμῃ Κάτλος καθιέρωσε· Καὶ Μέτελλος ἐπὶ τὸν κρητικὸν πόλεμον ὁρμήσας τρία τάγματα ἔχων ἦλθεν εἰς τὴν νῆσον; καὶ μάχῃ νικήσας τὸν Λασθένην, αὐτοκράτωρ ἀνηγορεύθη. καὶ τειχήρεις κατέστησε τοὺς Κρῆτας. Καὶ Ἀθηνόδωρος πειρατὴς ἐξανδραποδισάμενος Δηλίους τὰ τῶν λεγομένων θεῶν ξόανα διελυμήνατο. Γάϊος δὲ Τριάριος τὰ λελωβημένα τῆς πόλεως ἐπισκευάσας ἐτείχισε τὴν Δῆλον (4). Si Phlégon dans ses calculs des Olympiades, rapporte des événemens, comme arrivés dans telle année Olympionique, qui sont arrivés entre le mois d'Octobre & le mois de Juillet suivant, il est évident qu'il compte les années des Olympiades depuis un mois de Juillet à l'autre, & qu'il n'entend point que l'Olympiade tombe dans l'année courante.

(4) Photii Biblioth. Cod. 97.

Phlégon rapporte, qu'en la 177 Olympiade: „ Lucullus „ assiégea *Amisus*, & qu'ayant laissé Murena avec deux Lé„ gions pour continuer ce siége, il alla à *Cabira*, où il passa „ l'hyver". Le siége d'Amisus fut commencé par Lucullus l'Automne qui précéda, l'an 4641 de la Pér. Jul. ou la 4 année de la 176 Olympiade. Au Printems de l'an 4642 de la Pér. Jul. la 4 année de la 176 Olympiade, Muréna fut laissé devant Amisus (5), pendant que Lucullus s'avançoit vers Cabira, où il passa l'hyver suivant. Amisus soutint un siége de deux ans, c'est-à-dire toute l'année 4642, & elle fut prise en 4643, à la fin de l'année. Or l'on peut inférer delà, que Lucullus ayant *hyverné* à Cabira, la premiére année de la 177 Olympiade, Phlégon met cet hyver sur le compte de cette année, & par conséquent qu'il doit compter la premiére année de la 177 Olympiade, depuis le mois de Juillet de l'an 4642 de la Pér. Jul. jusqu'au mois de Juillet de l'an 4643, ce qui prouve qu'il suivoit l'année Julienne & non celle d'Asie.

(5) Μετὰ χειμῶνα Μουρήναν ἀπολιπὼν ἐπὶ τὴν πολιορκίαν. Plut. in Lucullo.

La troisiéme année de cette Olympiade, Virgile nâquit aux *Ides* d'*Octobre*, c'est-à-dire le 15 de ce mois; c'est aussi ce

gon examiné de nouveau: ou Réponse à la seconde Défense de la Dissertation du Docteur Sykes sur Phlegon. *A laquelle on a ajoûté une Apostille sur le* Chronicon Pascale. Cambridge 1735. C'est par-là que cette querelle Litéraire a fini.

ce que dit l'Auteur de sa vie, attribuée communément à Donat. Mais cette circonstance ne peut être d'usage pour décider la question, parce que l'année Romaine étoit si brouillée, que les mois de l'Automne tomboient dans l'Eté, & que ceux de l'Eté se trouvoient au Printems. Par-là leur mois d'Octobre arrivoit 63 jours plutôt, qu'il ne fait à présent dans l'année Julienne, d'où il s'ensuit que Virgile nâquit vers le 12 ou le 13 d'Août, ce qui est cause qu'on ne peut rien conclure de cette date.

La même chose a lieu par rapport à une autre circonstance. Phlégon rapporte qu'en la quatriéme année de la 177. Olympiade, Tigranes & Mithridate furent vaincus par Lucullus. Or la bataille se donna la veille des Nones d'Octobre (6), c'est-à-dire le 6 du mois, & par la même qu'on ne peut rien inférer de ce qu'il est dit que Virgile nâquit aux Ides d'Octobre, on ne peut aussi rien conclure de ce qu'il est dit que la bataille se donna la veille des Nones de ce mois. Ces deux Evénemens peuvent être arrivés dans l'année que Phlégon marque, soit qu'il ait suivi l'année Julienne, soit qu'il ait adopté l'Asiatique.

(6) Ἦν δὲ καὶ πρὸ μιᾶς νωνῶν Ὀκτωβρίων. Idem ibid.

La même année Métellus alla faire la guerre en Créte, & ayant vaincu Laosthénes, fut salué *Imperator*. Hortensius & Métellus furent élus Consuls vers la fin d'Octobre de l'année 68 avant Jésus-Christ de la P. J. 4644, & remplirent le Consulat pendant l'année 4645: année dans laquelle se trouvoit la quatriéme de la 177. Olympiade: il y a donc 8 mois depuis leur élection jusqu'à l'année de l'Olympiade, au mois de Juillet de 4645. Or la guerre de Créte dura près de trois ans, dit Eutrope (7) & il se donna plusieurs sanglantes batailles, & il se fit plusieurs siéges avant qu'elle fût terminée. Orose dit (8), que Métellus mit deux ans à conquérir l'Ile de Créte. Or si nous comptons tout le tems qui précéde, & toute cette année depuis Juillet 4645 jusqu'en 4646, il est facile de trouver le tems nécessaire pour faire le siége & la conquête de *Cnossus*, d'*Erythrée*, de *Cydonie*, en un mot pour la durée de la guerre, soutenue pendant si longtems par Laosthéne. Au-lieu que si vous supposez que Phlégon suit l'année Asiatique, la guerre ne peut avoir été terminée en la quatriéme année de la 177. Olympiade, mais ce doit être la premiére de la 178. Olympiade.

(7) *Ingentibus præliis intra triennium omnem provinciam cepit, appellatusque est Creticus.* Eutrop. L. VI. c. 11.

(8) *Cretam insulam per biennium Metellus evertit.* Orof. L. VI. c. 4.

En supposant donc cela, il s'ensuit que l'Eclipse de l'année 29 tombe dans la premiére année de la 202. Olympiade, & qu'il faut corriger la Lettre numérique Δ en A, comme je l'ai fait. Mais si par l'année de l'Olympiade un Alexandrin entend l'année courante, où cette année de l'Olympiade tombe, il est constant que le 24 Nov. de l'année 29, peut être compté dans la seconde année de cette Olympiade, & qu'il faut changer le Δ en B. De cette maniére on peut entendre Philoponus au pied de la lettre, quand il dit, que ce fut dans la 2. année de la 202. Olympiade, voulant parler néanmoins de la même Eclipse que moi. Ce qui confirme cette façon de compter, c'est qu'Eusébe suit l'année Asiatique, qu'il commence toujours au mois d'Octobre. Ainsi la premiére année des Olympiades commença selon lui l'an 3937 de la P. J. & selon ses nombres 1245; la 202. Olympiade correspond à son nombre 2045, de la P. J. 4741, & par conséquent la seconde année cette Olympiade commença selon sa maniére de compter, au mois d'Octobre de l'an 4742; & dans ce calcul le Δ doit être changé en B. Il n'est pas fort important de déterminer quelle de ces corrections est la meilleure, puisque nous convenons qu'il s'agit de la même Eclipse, & que nous sommes d'accord de plus que l'autorité d'Eusébe ne doit pas entrer en ligne de compte. Toute la dispute se réduit donc à peu de chose; tout de même, comme s'il s'étoit passé quelque événement dans le mois de Février dernier, & que le nombre de l'année ayant été altéré, & qu'on disputât, s'il vaut mieux le placer en 1733 ou en 1734.

☞ PICARDS. Mr. *Bayle*, dans l'Article qu'il a donné des *Picards* a suivi très-exactement Varillas, qui n'a fait que copier Enée Sylvius à une légére circonstance près, qui ne valoit pas la peine de la relever dans un Article, où il n'y a d'ailleurs aucune trace de Critique. Mr. Bayle n'est pas même exact dans ce qu'il rapporte, & son récit a été critiqué avec fondement [*A*]. Quoique Mr. Lenfant dise qu'Enée Sylvius mérite d'autant plus d'attention, qu'il étoit contemporain (*a*), il est bon de remarquer en général, que son Histoire n'est guére estimée des Connoisseurs. Le célébre Jean Craton, Médecin de l'Empereur Maximilien II. & juge très-compétent, en a parlé comme d'un Livre plein de fatras, de bruits & d'opinions populaires; *Æneæ Sylvii commentaria seu potius opinionum commenta:* jugement que l'Historien confirme, en disant, qu'il ne fait que raconter ce que d'autres ont dit, & qu'il écrit bien des choses qu'il ne croit pas, *Aliorum dicta recenseo, & plura scribo quam credo* (*b*). Un Historien qui fait un semblable aveu ne mérite guére de foi, parce qu'il peut toujours se sauver, si vous lui prouvez, qu'il a rapporté une fausseté, il répondra que c'est une de ces choses, qu'il a écrites sans les croire. Quoi qu'il en soit son témoignage, & celui du Seigneur Bohémien qu'il cite, sont avec raison très-suspects [*B*]. Lasitius raconte que le prétendu PICARD arriva en Bohême, en 1418, lorsque Wenceslas le

(*a*) Hist. de la Guerre des Hussites. Tom. I. L. V. § XI. p. 79.

(*b*) Voy. De Beausobre *Diss. sur les Adamites* à la fin du T. II. de *la Guerre des Hussites.* p. 310. 311.

[*A*] *Mr.* Bayle *n'est pas même exact dans ce qu'il rapporte, & il a été critiqué avec fondement.*] Mr. de Beausobre, dont nous mettons les curieuses recherches à profit, a fait sur l'Article de Mr. Bayle les remarques suivante (1).

I. Mr. Bayle dit que le Chef de la Secte *s'appelloit* PICARD, qu'il *passa de Flandres en Allemagne, & pénétra jusqu'en Bohême.* Enée Sylvius s'exprime en ces termes: *Piccardus quidam ex Gallia Belgica, transmisso Rheno, per Germaniam & Bohemiam penetravit* (2). Or la Gaule Belgique n'est pas la Flandres seule, la Picardie en faisant une partie. Enée Sylvius ne dit point que le Chef de cette Secte *s'appelloit Picard*, mais qu'un *certain Picard* passa en Bohême. Il est bien vrai que Théobalde (3) dit qu'il se nommoit Picard, *Picardum nomine*; mais Mr. Bayle ne cite point cet Auteur, & il paroit par son Article qu'il ne l'a point vu, non plus que plusieurs autres, & qu'il n'a pas été aussi curieux de faire des recherches sur les Picards, que sur les *Brachmanes* & sur les *Gymnosophistes*. Il est vrai encore qu'on appelloit cet homme *Picard*, mais ce n'est pas que ce fût son nom. C'est parce que dans ce tems-là les Gens de Lettres, les Prêtres prenoient leur surnom du nom de leur patrie: celui dont il s'agit s'appelloit JEAN (4), & s'il fut nommé *Picard*, c'est parce qu'il étoit de Picardie & non de Flandres.

II. Mr. Bayle dit, qu'il ordonnoit à ses disciples d'aller *toujours nuds*. Enée Sylvius n'a point mis ce *toujours*; *quos nudos incedere jubens*. Il est vrai que Dubravius (5) l'a ajoûté, mais Mr. Bayle n'a pas cité cet Historien, qu'il n'a pas plus consulté que Théobalde. Lasitius (6) se contente de dire „ Que les Picards étoient nuds devant les femmes, „ comme si la Bohême eût été un autre Paradis Terrestre, „ qu'ils faisoient leurs priéres nuds, & qu'en cet état ils „ sautoient autour d'un feu, en chantant le Décalogue". *Nudi cum fœminis versabantur ... Nudi precabantur, & subsilientes ad focum Decalogum decantabant.* C'est, donc une nudité secrette, une espéce de Cérémonie religieuse, une nudité semblable à celle qu'on attribue aux anciens Adamites. Aussi n'y en avoit-il point d'autre qui fût praticable, à moins que de supposer nos Picards séparés du reste de l'Europe, & insensibles à toutes les injures de l'air, dans un climat où il est assez rigoureux. D'ailleurs auroit-on été deux ans à découvrir des gens qui auroient marché *toujours* nuds (7)?

III. „ Il me semble, dit Mr. de Beausobre, que Mr. Bay- „ le n'auroit pas dû citer *Varillas*, surtout Varillas *Historien* „ *de l'Hérésie*, le plus impertinent & le plus hardi conteur „ de fables qu'il y ait jamais eu. J'aimerois autant citer „ les Auteurs de *Légendes*. Il ne se contente pas de para- „ phraser à sa maniére le récit d'Enée Sylvius, qui est ap- „ paremment le seul Historien qu'il ait consulté sur le su- „ jet des Picards. Il a la hardiesse de citer à la marge *les* „ *Véritables Dogmes* de ces gens-là, Piéce aussi chimérique „ que les Picards qu'il décrit. Si on veut savoir leurs vrais „ *dogmes*, il faut les chercher dans les Confessions des Vau- „ dois, ou dans celle des Taborites, que Flaccius Illyri- „ cus publia autrefois, & dont Balthasar Lydius nous a don- „ né une seconde Edition, avec un savant Commentai- „ re". On ne peut en effet s'étonner assez, que Mr. Bayle, qui connoissoit parfaitement Varillas, ait pû se résoudre à dresser presque tout un Article, dont il n'a pour garant qu'un Auteur aussi décrié: ce qui semble indiquer quelque vuë secrette, c'est qu'il paroît que Mr Bayle a vu la Lettre de Jean Schlecta à Erasme, qui devoit naturellement lui inspirer de la défiance pour le récit de Varillas, comme nous le verrons ci-dessous.

IV. Mr. Bayle dit que le Picard se retrancha dans *une Ile de la Riviére de Lusmik*: & Varillas, dans *une Ile formée par le Laminisque*. Je ne sai, dit le Critique de Berlin, si la *Riviére Lusmik*, ou le Fleuve *Laminisque* se trouvent quelque part: mais je sai bien que la Riviére qu'Enée Sylvius appelle *Amnis Lusinicus*, est la Riviére de *Lausnitz*, sur laquelle *Tabor* est bâtie, & que c'est en effet dans ces quartiers-là, que Ziska défit les prétendus Adamites, & en fit bruler grand nombre.

[*B*] *Son témoignage & celui du Seigneur Bohémien qu'il cite, sont avec raison très-suspects.*] On peut ajoûter à ce que j'ai dit dans le Texte de l'Article sur le sujet d'Enée Sylvius, la remarque de Mr. De Beausobre (8): c'est que le témoignage de cet Historien est très-suspect surtout en matiére d'Hérésie, & qu'il nous a fourni lui-même une bonne raison de nous en défier, lorsqu'il nous représente la Ville de Tabor, où il avoit été, comme le receptacle de toutes sortes d'Hérétiques. „ Il y a, *dit-il* (9), des Nicolaïtes, des A- „ riens, des Manichéens, des Arméniens, des Nestoriens, „ des

(1) Dissert. *sur les Adamites*. p. 308. 309 à l'endroit indiqué cit. (b) de cet Article.

(2) Hist. Bohem. c. 41.

(3) De Bello Hussitico c. 44.

(4) Lasitius *Hist. MSS.* L. II. § 77. *Apud* De Beausobre. *loc. cit.*

(5) *Hist. Rer. Bohem.* L. XXVI. p. 217. *Apud* Eundem.

(6) Ubi supra § 78.

(7) Voy. dans l'Article le récit de Balbinus.

(8) Ubi supra p. 311.

(9) *Æneæ Sylv. Epist.* CXXXII. vers la fin.

le fainéant & l'yvrogne, comme les Historiens le qualifient, vivoit encore; qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là disoient qu'on les avoit chassés de leur pays à cause de l'Evangile (*c*). Le Jésuite Bohuslas Balbinus (*d*) raconte la même chose, il ajoûte seulement, que ces gens-là firent des assemblées secrettes dans la maison d'un certain *Zmrzlikow*. Mais ces assemblées étant devenues fort nombreuses, ils furent découverts & dissipés au mois de Décembre 1420. Mais cet Auteur ne leur impute aucun des crimes, aucune des extravagances qu'Enee Sylvius leur attribue, ce qui forme un préjugé contre ce dernier Historien. Mr. Lenfant rapporte (*e*) au long le témoignage de Jean Schlecta, Sécretaire, de Ladislas Roi de Bohême, homme savant & bel-esprit sur la fin du XV. & au commencement du XVI. Siécle. Cet Ecrivain rendant compte à Erasme (*f*) des diverses Sectes qui partageoient la Bohême sa patrie, lui parle du fameux *Picard* & de ses Sectateurs, d'une maniére qui dément absolument Enée Sylvius [*C*]. Dubravius Evéque d'Olmutz, Auteur plus estimé & mieux instruit des affaires de Bohéme qu'Enée Syvius, ne dit pas un mot d'un *Picard* Enchanteur, d'un Fanatique, qui se soit fait appeller *Adam*, & vanté d'être le *Fils de Dieu*, il y a d'ail-

(*c*) B. Lasitius a écrit en Latin l'*Histoire des Freres de Bohême* sous le titre, *De origine & rebus gestis Fratrum Bohemorum*. On en a imprimé en 1649 le 8. Livre avec quelques Extraits des Livres précédens. Mais l'Histoire entiére est Manuscrite. Ce qu'on rapporte ici se trouve L. II p. 74. v. de Beausobre *ubi supra* p. 305. & 310.

(*d*) Balbin. *Epitom. Rer. Bohem.* L. II p. 74. *Apud Eund.* p. 141.

(*e*) *Hist. de la Guerre des Hussites*, T. I. p. V. p. 80. 81.

(*f*) Epist. *Erasmi* L. XIV p. 466. La Lettre est du 10 Octob. 1519.

„ des Bérengariens, des Pauvres de Lyon". On sait ce qu'étoient les Taborites. On reconnoit en eux les *Bérengariens* & les *Pauvres de Lyon*. Mais pour tous ces autres Hérétiques, il est bien permis de douter qu'il y en eût à Tabor. Si le témoignage d'Enée Sylvius n'est pas d'un grand poids, celui d'Ulrich de Rosenberg, qu'il cite, en a encore moins. Quand les Picards parurent en Bohême, Rosenberg étoit un jeune Seigneur, qui ne faisoit qu'entrer dans le monde. On peut le supposer instruit des exercices d'un homme de sa naissance, mais non pas éclairé sur la Religion, Science qui n'étoit point du tout, dans ce tems-là, celle de la Noblesse. Il fut d'abord Calixtin, & uni avec Ziska, & avec les Etats de Bohême, contre l'Empereur & le Pape; mais il changea bien-tôt de parti, & mérita les éloges qu'Enée Sylvius lui donne, *d'avoir été un vrai Fils de l'Eglise, un ardent ennemi des Hérétiques, & de s'être signalé entre les Grands de Bohême, qui ont défendu la Foi Catholique par la parole & par les armes.* C'est ce Rosenberg, qui témoigne que des femmes Picardes *declaroient hautement, que quiconque porte des haut-de-chausses n'est pas libre.* Mais ce fait renferme une extravagance, qui n'est guére croyable. Pour soûtenir au péril de sa vie une telle proposition, il faut un degré de folie plus digne de compassion, que du dernier supplice. Des gens de ce caractére doivent être logés aux petites-maisons, & il faut être plus cruel qu'ils ne sont foux, pour les bruler. Est-il naturel que des femmes, qui ont toute leur raison, & qui sont assez courageuses pour *souffrir en riant & en chantant le supplice du feu*, soient en même tems assez libertines & assez impudentes pour avoir, & pour *déclarer en public*, les sentimens qu'on leur attribue? Le mépris de la vie, le mépris du supplice n'est pas la vertu des ames voluptueuses, ou il y en a bien peu d'exemples (10). Mais quand il ne s'agiroit pas d'un fait aussi peu croyable, le témoignage de Rosenberg est très-suspect & très-insuffisant. Car, outre qu'il étoit fort jeune dans le tems de l'événement; qu'il le raconte trente ans après, & qu'un si long intervalle altére bien les idées & la mémoire, c'est qu'il est le seul témoin qui le raconte. Nul Historien n'en a parlé, si ce n'est quelqu'un de ces Modernes, qui copient sans choix tout ce qu'ils trouvent dans leurs Auteurs. C'est donc un témoin unique, mais de plus c'est un témoin qui est Partie. Il a fait bruler les Picards, & s'est toujours distingué par des exploits persécuteurs. On croiroit bien des fables, si de pareils témoignages suffisoient. Mr. Bayle auroit bien fait d'user ici un peu de sa Critique, & on ne peut assez admirer, que cet homme si fertile en difficultés sur les Vérités les plus certaines, ait adopté avec tant de docilité des contes aussi ridicules. „ J'ai une curiosité, *dit Mr. de Beausobre*, „ que je ne puis m'imaginer que Sylvius n'ait pas euë, „ quand Rosenberg lui conta l'histoire des femmes Picardes. „ Je voudrois savoir, ce qu'elles chantoient sur le bucher. „ Jean Hus & Jérôme de Prague avoient chanté dans les „ flammes des Hymnes sacrés; ils ne cessérent que lorsque „ le feu leur coupa la voix. Seroit-il possible que Sylvius „ eût négligé de demander à Rosenberg, ce que chantoient „ des femmes si magnanimes, & ce qui pouvoit leur inspirer „ une joie si peu naturelle, quand le feu alloit finir leur libertinage & leurs plaisirs? Le silence de Sylvius me paroit „ affecté, & je ne crois pas hazarder trop, si je dis que les „ Cantiques de ces femmes auroient démenti le reste de la „ Fable". On vient de voir que Mr. de Beausobre regarde comme très-ridicule le mot attribué aux femmes Picardes, qu'Ulrich de Rosenberg fit bruler; *quiconque porte des haut-de-chausses* (femoralia) *n'est pas libre.* Mr. le Duchat a cru pouvoir y trouver un sens raisonnable (11). Il remarque qu'il étoit défendu aux Moines, par leur Régle, d'être sans une espéce de *brayes*, que les Capucins appellent *Mutandes*. Or l'usage de ces *brayes*, selon notre Savant, étoit de tenir immobiles les parties du corps qui sont propres à l'Homme, desorte que quelque mouvement que les Moines se donnássent, elles ne souffrissent aucune agitation. Cette observation découvre en quel sens les Picardes pouvoient dire que *quiconque porte des brayes n'est pas libre.* C'est un mot énigmatique, qui veut dire que les Moines, désignés par *des gens qui portent des brayes*, s'engageant au Célibat par un vœu solemnel, ils renonçoient à la *liberté* qu'ont tous les hommes de se marier, & s'imposoient volontairement un joug, qu'on les accuse d'avoir mal porté. Mr. De Beausobre convient que cette explication est fort ingénieuse, mais il remarque qu'elle n'est pas sans difficulté. Qu'il semble que les *brayes* ou *caleçons*, ont été donnés aux Moines, non comme un préservatif contre l'Incontinence, mais comme une commodité: ce qu'il prouve par la Régle de St. Benoit & par celle de Citeaux. J'ajoûterai que cette explication semble attribuer à ces pauvres Picardes une subtilité, dont il n'y a guére d'apparence qu'elles fussent pourvues. Quoi qu'il en soit, je suis de l'avis du Critique de Berlin, que Rosenberg, qui fit bruler ces malheureuses femmes, n'est pas un témoin suffisant pour persuader à des gens équitables, que des Personnes, dont on doit admirer la Constance & la Foi, ayent porté l'impudence & la folie jusqu'à soutenir, que la *Liberté* consiste à braver la pudeur.

(10) De Beausobre *loc. cit.* p. 312.

(11) Ibid. p. 348. 349.

[*C*] *Cet Ecrivain ..... lui parle du fameux* Picard *& de ses Sectateurs d'une maniére qui dément absolument Enée Sylvius.*] Voici le passage de cet Auteur. „ Les Picards sont la troisiéme „ Secte qui se trouve en Bohême, qui ont pris leur nom d'un „ transfuge de cette Nation (*La Picardie*) qui vint en ce „ Pays, il y a environ 97 ans, dans le tems que Ziska, „ homme sacrilége & scélérat, déclara la guerre à tout le „ Clergé, & s'empara de tous les Biens Ecclésiastiques. Ce „ Picard se joignit à lui, & l'infecta du poison de sa doctrine, & toute son armée, qu'il avoit ramassée de brigands, d'homicides, de proscrits, & de toute sorte de gens „ perdus de la lie du peuple. Cette pernicieuse engeance s'est non seulement conservée, jusqu'au tems d'Uladislas, mort depuis peu d'années, mais elle s'est extrêmement accrue sous son régne. Ces gens-là ne parlent „ du Pape, des Cardinaux, des Evêques & des autres Ecclésiastiques, que comme de manifestes *Ante-Christ* ..... „ C'est pourquoi ils se font des Prêtres & des Evêques d'entre les Laïques, gens ignorans, & sans Lettres, qui ont „ femmes & enfans, & qui s'entr'appellent Freres & Sœurs. „ Ils ne reconnoissent que l'autorité du V. & du N. T. „ & n'ont aucun égard aux Docteurs tant Anciens que Modernes. Quand leurs Prêtres célébrent la Messe ils n'ont „ que leurs habits ordinaires, & ils ne disent point d'autres „ Priéres que l'Oraison Dominicale, avec laquelle ils consacrent du Pain levé. Ils ne croyent rien, ou fort peu „ des Sacremens de l'Eglise. Ceux qui embrassent leur Hérésie sont contraints de se faire rebaptiser dans l'eau toute „ simple; ils n'y employent ni sel, ni eau, ni huile consacrée. Ils ne croyent pas qu'il y ait rien de divin dans le „ Sacrement de l'Eucharistie, affirmant qu'il n'y a que le „ pain & le vin consacré, qui par quelques Signes secrets „ représentent la mort de Jésus-Christ, & ils soutiennent que ceux qui fléchissent le genou, & qui adorent „ le Sacrement, sont des Idolâtres, ce Sacrement n'ayant „ été institué que pour faire la commémoration de sa „ mort, & non pour être porté de côté & d'autre, & „ & pour être élevé aux yeux du Peuple; parce que Jésus-Christ, qui est celui qu'il faut adorer, & honorer „ du Culte de Latrie est assis à la droite de Dieu le „ Pere. Ils traitent de vanité & de ridicule les suffrages des Saints, & les Priéres pour les Morts, aussi-bien „ que la Confession Auriculaire, & la Pénitence imposée „ par les Prêtres. Ils disent que les Vigiles & les Jeûnes „ sont le fard de l'Hypocrisie, que les Fêtes de la Vierge „ Marie, des Apôtres, & des autres Saints, sont des inventions de gens oisifs. Ils célébrent pourtant les Dimanches, & les Fêtes de Noël & de la Pentecôte". J'ai rapporté ce passage tout du long, pour convaincre le Lecteur, que ce n'est pas sans raison que j'ai attribué quelque vuë secrette à Mr. Bayle (12), en s'en tenant à Varillas, quoiqu'il eût vu cette Lettre de Schlecta, & qu'il l'a cite: comment un Critique a-t-il pu lire un récit si différent de celui de Varillas & d'Enée Sylvius, sans en rien dire à son Lecteur, sinon que Schlecta assure que Picard infecta Ziska, & son armée de sa doctrine? sans faire la moindre réflexion sur des exposés, qui ont si peu de rapport. Il semble qu'il y a en cela un manque de bonne-foi, qui ne fait guére d'honneur à celui qui s'en rend si évidemment coupable; ce qu'il y a même de très-singulier, c'est que la seule chose que Mr. Bayle tire de cette Lettre qui regarde Ziska est une faute: bien loin d'avoir été Picard, il fut toute sa vie le plus cruel persécuteur des Picards, qu'il faisoit bruler par-tout sans choix & sans miséricorde. Ce fut Procope, surnommé le Grand, qui succéda à Ziska dans le commandement des Taborites, & qui, ayant été Prêtre, avoit plus de lumiéres que lui; ce fut Procope, dis-je, qui fut *Picard*, & dont l'armée étoit *Picarde*, selon le stile de ce tems-là. C'est-à-dire, qu'elle ne croyoit ni la Transubstantiation, ni la Présence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'elle condamnoit l'adoration du Sacrement, le Culte & l'Invocation des Saints, le Purgatoire & d'autres articles de la Foi Romaine (13). Mais on ne trouve rien dans le récit de Schlecta, qui approche de ce que raconte Enée Sylvius. Il ne dit point

(12) Rem. [A] à la fin du Num. III.

(13) De Beausobre *ubi supra* p. 313.

d'ailleurs d'autres différences entre les récits de ces deux Auteurs, quoiqu'ils s'accordent à quelques égards [*D*]. Zacharie Théobalde, ou, comme le nomme Mr. Lenfant, Thibaut, Auteur fort exact au jugement du Jésuite Balbin, raconte bien d'autres particularités des Picards. „ Un Prêtre Taborite, *dit-il* (*g*), nommé Nicolas, & M. Gitzin, écrivirent à Prague, pour donner avis qu'il étoit arrivé de „ France un certain homme, nommé *Picard*, qui entraînoit beaucoup de monde dans ses Hérésies; „ que leur principal Prêtre s'appelloit *Martin de Moravet*, qu'il enseignoit publiquement & hardiment, „ que le pain & le vin de l'Eucharistie n'étoient pas le vrai Corps & le vrai Sang de J. C. mais un signe „ toud nud; qu'ainsi il ne falloit lui rendre aucun autre honneur qu'à la Manne, c'est-à-dire, comme à „ du pain consacré & sanctifié; que chacun le pouvoit prendre de sa main sur la table, & le distribuer „ aux autres, parce que la main d'un Prêtre ne vaut pas mieux que celle d'un particulier, & que c'est „ la parole qui consacre, & non pas la main; que l'homme & la femme pouvoient se rendre en tout „ tems le devoir conjugal, & même dans l'Eglise, & qu'on peut communier aussitôt après l'acte conjugal; qu'il n'est pas nécessaire de se mettre à genoux dans l'Eglise; que l'homme & la femme peuvent se séparer en cas de stérilité, de disparité d'âge, & pour d'autres raisons, & se remarier; que les „ habits n'étoient pas nécessaires & qu'on pouvoit aller nud, pourvu que le froid n'en empêchât pas; que „ ce n'étoit ni une honte ni un crime, que le pere eût affaire avec sa fille, & la mere avec son fils. *Thibaut* „ *ajoûte*, que les Taborites réfutérent griévement ces dogmes Diaboliques, & avertirent ceux de Prague „ de ces Diables sous la figure d'hommes, de peur que le monde ne jugeât mal du Royaume, & de la „ doctrine de Bohême. L'Académie prit aussi l'affaire en considération, & dans toutes les Chaires on „ défendit de recevoir ces gens nulle part, sous peine d'être brulés. En effet il y eut un Cordonnier, qui „ fut brulé, pour n'avoir point dénoncé au Sénat quelques-uns de ces gens, qu'il avoit eu chez lui. Ziska fit aussi bruler tout autant de Picards qu'il en put découvrir. Ayant appris qu'ils faisoient leurs assemblées Sodomitiques dans un certain Village, que pour se défendre ils s'étoient emparés d'une Ile, „ où ils alloient tout nuds, qu'ils s'étoient fait *un Dieu* d'un Forgeron, nommé *Rohan*, qui habitoit auparavant dans un Bourg nommé Wesela, & que de nuit ils avoient pris d'assaut une Ville, où ils avoient tué environ 400 hommes, Ziska alla les attaquer avec ses Taborites; les Picards se défendirent „ d'abord comme des Lions; cependant les gens de Ziska s'étant jetté sur eux avec fureur, tout fut taillé en piéces. Ils eurent toutes les peines du monde à tuer leur *Dieu Rohan*, sur qui les fléches ne „ faisoient pas plus d'effet que sur des murailles: enfin on l'assomma à coups de fléaux". Tout ce récit mérite bien qu'on l'examine murement, on y trouve des preuves que les Picards n'étoient autres que des Vaudois [*E*], quoi qu'en disent quelques autres Auteurs Protestans. Joachim Camerarius les distin-

(*g*) *Bellum Hussit.* c. 44 & 50. *Apud* Lenfant *Hist. de la Guerre des Hussites.* Tom. I. p. 84. 85.

point que le Chef de la Secte se soit vanté d'être le *Fils de Dieu*, qu'il ait séduit le peuple par des *prestiges*, qu'il ait introduit *la communauté des femmes*, qu'il ait ordonné à ses Sectateurs *d'aller nuds*, qu'il se soit fait nommer *Adam*, qu'il ait prétendu qu'il n'y avoit que lui & ses disciples qui fussent *libres*. Schlecta garde un profond silence sur toutes ces opinions absurdes ou profanes; & ce silence dans un Ecrivain très-passionné contre les Picards, qui n'ignoroit pas d'ailleurs ce qu'en avoit écrit Sylvius, est une preuve bien forte qu'il ne croyoit pas ce que cet Ecrivain en a dit. Pourquoi Schlecta auroit-il supprimé ce qui couvroit d'ignominie, & la Secte, & son Chef (14)? Mr. Lenfant avoit déjà observé (15), qu'il paroît par ce fragment. 1. Que Schlecta, qui ne peut être suspect dans cette affaire, n'impute aux Picards ni extravagances, ni obscénités, ni cruautés. 2. Qu'il les représente comme de purs Vaudois, quoiqu'il ne les nomme pas ainsi. 3. Schlecta, un peu avant les paroles qu'on a rapportées, témoigne qu'il y avoit en Bohême des *Nicolaïtes*, c'est-à-dire des gens qui croyent la communauté des femmes, ce qu'il ne dit point des Picards. 4. Que selon lui les *Picards* subsistoient encore en Bohême en 1519. Sur quoi Mr. de Beausobre remarque (16), que Schlecta confond les *Freres de Bohême* avec les Picards & les Taborites, *en quoi*, dit-il, *il ne se trompe pas beaucoup*. Il est certain que les Freres de Bohême descendoient des Picards, quoiqu'ils l'ayent desavoué par des raisons de prudence, afin d'ôter à leurs ennemis le prétexte de faire valoir contre eux les Edits donnés contre les Picards. Ezron Rudiger, un de leurs Pasteurs, a la sincérité d'en convenir: *Re autem & veritate horum* (Taboritarum) *stirps sunt Ecclesiæ nostræ, quidquid dicant, aut comminiscantur aliqui* (17). C'est ce qui éclaircit ce que Mr. Bayle dit dans la Rem. [*C*] de son Article des PICARDS.

[*D*] *Il y a d'ailleurs d'autres différences entre les récits de ces deux Auteurs, quoiqu'ils s'accordent à quelques égards.*] Les différences qu'il y a entre eux se réduisent à ceci. 1. Dubravius fait venir les Picards de Moravie, & il les confond avec les Taborites. *Ces derniers*, dit-il, *n'avoient point encore pénétré dans la Moravie; à la fin ils se cantonnérent dans une Ile que forme la Riviére de Mora, ou de Morava, près de Strasnitz. Là ils ajoûtérent à leurs erreurs étrangéres des Picards.* 2. Il accuse les uns & les autres d'avoir commis des ravages & des massacres en Moravie, d'avoir pillé un riche Monastére, appellé *Wellegrade*, & d'en avoir brulé l'Abbé avec plusieurs autres Religieux. 3. Il raconte que *Jean*, surnommé *de Fer* Evêque d'Olmutz en Moravie, les attaqua à main armée dans leur Ile, & les en chassa, & que delà ils passérent en Bohême, retenant le nom de *Picards* (18). Il faut remarquer, que Théobalde (19) parle d'abord, comme Dubravius, des nouveaux Taborites qui parurent dans l'Ile que fait la Morave. Ce fut une troupe de Païsans, qui ayant à leur tête deux Prêtres & plusieurs Nobles, forcérent le Monastére de *Vele-Hrad*, où l'Abbé périt avec sept Moines. Balbinus (20) confirme ce récit, nomme les deux Prêtres qui étoient les Chefs de ces Taborites, & place cet événement à l'année 1421, aussi-bien que Théobalde, qui le met vers le mois d'Avril de cette année-là. Mais ces deux Historiens ne disent point que ces gens-là fussent Picards, beaucoup moins qu'ils fissent profession d'aller nuds. Revenons à Dubravius, il s'accorde à peu près avec Enée Sylvius sur deux Articles. Le premier est la *communauté des femmes*. *Connubia eis promiscua fuere*, dit Sylvius (21). Dubravius tourne la chose autrement. Il dit, que dans la vuë d'avoir des enfans, les Picards peuvent se saisir, & user de quelque femme que ce soit, dès qu'elle leur plait: *Ut jure optimo naturæ opus implere debeant, de liberis procreandis, de quacunque placeret muliere, sine ullo delectu.* Mais ce que dit Dubravius ne peut guére se concilier avec une Loi de ces gens-là, rapportée par Enée Sylvius, & que Dubravius a supprimée; c'est qu'il étoit défendu parmi eux d'avoir commerce avec aucune femme, sans la permission du Pere Adam. Quand les femmes sont communes, & qu'on peut se saisir à son gré de la premiére qui plait, on n'a pas besoin de la permission du Prêtre pour user de cette liberté. Ce qui prouve encore qu'il y a là quelque mauvaise-foi, c'est que Dubravius ajoûte „ que ceux „ d'entre eux qui se piquent d'être les plus continens, & „ les plus religieux observateurs du Mariage, *continentiores*, „ Matrimoniique *tenaciores*, usent des droits qu'ils ont sur „ leurs femmes avec tant d'insolence, qu'ils les exigent indifféremment dans un lieu ouvert ou fermé, sacré ou profane, & qu'ils renvoyent ces femmes, dès qu'elles sont „ stériles ou trop vieilles pour avoir des enfans". Mais n'est-ce pas-là détruire la communauté des femmes, le mariage étant incompatible avec cette communauté? A l'égard de l'impudence qu'il leur attribue, il y a tout sujet de la regarder comme une calomnie, qu'Enée Sylvius n'a osé faire valoir. Le second point où ces deux Historiens s'accordent, c'est *la nudité*. Mais ils ne s'accordent point sur la raison de cette extravagance. Sylvius assure que les Picards alloient nuds, parce que les vêtemens ne conviennent qu'à des esclaves, & non à des personnes libres; au-lieu que Dubravius en allégue une raison toute différente, qui n'est pas moins folle, mais qui est plus vraisemblable. „ C'est qu'Adam & Eve „ ayant été nuds, tant qu'ils persévérérent dans l'innocence, „ & les Picards prétendant être au même état, ils ne vouloient pas déroger à leur perfection en portant des habits". *Ipsi Adamitas se cognominabant ab Adam, qui, in statu innocentiæ, cum Eva ita* (nudus) *ambulaverit, in eodem statu se stare dicentes, quoniam legem Dei non transgrediuntur, sicut ille transgressus.* Mais toutes ces variations sentent fort la fable. D'autant plus que Théobalde & Balbin n'attribuent aux Picards aucune de ces opinions profanes que Dubravius leur impute, & ce silence ne peut passer que pour un démenti tacite, qu'ils donnent l'un & l'autre à cet Evêque d'Olmutz.

[*E*] *Tout ce récit mérite bien qu'on l'examine mûrement, on y trouve des preuves que les Picards n'étoient autres que des Vaudois.*] Comme Mr. de Beausobre me paroît avoir à peu près démontré l'identité des Picards & des Vaudois, je me propose de réunir ici tout ce qui peut servir à constater ce fait. Mais avant que d'entrer dans ce détail, j'ai deux ou trois Remarques à faire sur certains endroits du récit de Théobalde, tiré de la Lettre du Prêtre Nicolas & de Mr. Gitzin.

I. On ne trouve point dans cette Lettre ce Pere *Adam*, dont parle Enée Sylvius; on n'y trouve point une Secte, qui se nomme *Adamites*; point d'Enchanteur, qui se fasse appeller le *Fils de Dieu*; point de commandement *d'aller toujours nuds*, beaucoup moins de faire le Service Divin dans un état si indécent. On n'y voit aucune de ces deux belles raisons de ne point porter d'habits, l'une pour ne pas déroger à la liberté de l'homme, l'autre pour ne pas déroger à son innocence. Les premiers Dénonciateurs des Picards, dont la Let-

(14) Ibid. p. 114.

(15) *Hist. de la Guerre des Hussites.* T. I. L. V. p. 81.

(16) *Ubi supra* p. 313.

(17) Ezr. Rudiger *Narrat. de Cal. Frat.* p. 159. *Apud* Eund.

(18) Guerre des Hussites *ubi supra.* p. 82.

(19) De Bello Hussit. c. 44.

(20) Miscel. Histor. Lib. IV. § 80. *Apud* De Beausobre *ubi supra* p. 317.

(21) *Ubi supra*, c. 41.

(b) Hist. Narrat de Eccles. Fratr. Orthod. in Bohem. Morav. & Polon. p. 48. Apud Lenfant ubi supra p. 84.

diftingue (*b*). *Alors*, dit-il, *s'éleva la Secte des* Adamites, *dont on dit qu'un certain* Picard *étoit l'Auteur, foit qu'il eût nom Adam, foit qu'il renouvellât l'ancienne impiété des Adamites.* Ziska *extermina vigoureufement cette Secte.* Mr. Bayle cite auffi Du Pleflis Mornay & Rivet, comme approbateurs de la conduite de

Lettre eft l'Original de tout ce qu'on dit fur leur nudité, les accufent fimplement d'enfeigner que *les vêtemens font une chofe indifferente, & que fi ce n'étoit le froid on pourroit également aller nud ou vêtu.* Mais quand même ils auroient été dans cette opinion, il ne s'enfuivroit pas de là qu'ils ne portaffent point d'habits, & moins encore qu'ils s'imaginaffent que la nudité dût s'étendre à toutes les parties du Corps.

II. Le récit de Théobalde fur la valeur des Picards, & fur leur *Dieu* ROHAN eft confirmé par un Manufcrit de *Koenigin-Grets*, cité par Balbinus, & on y trouve, de-même que dans un autre de *Crumlovitz*, de nouvelles fuperftitions que Théobalde a ignorées ou négligées, „ c'eft que les Picards fe „ créoient un *Jéfus* & une *Marie* mere de *Jéfus*, & choififfoient pour cela un homme & une femme de leur Secte. „ Qu'ils adoroient ce *Jéfus* & cette *Marie* comme leurs Divinités, & forçoient leurs prifonniers à les adorer, ou les „ tuoient inhumainement en cas de refus: que Ziska faifant „ brûler les Picards, qui tomboient vifs entre fes mains, „ ces miférables invoquoient dans les flammes, ce *Jéfus*, „ qu'ils s'étoient créé, & lui adreffoient cette priére; *Seigneur* „ *augmentez notre foi*". *Car*, ajoûte le Manufcrit de Crumlovitz, *ils croyoient en lui comme en un Dieu.* Le Manufcrit de de Koenigin-Grets porte auffi, *qu'ils avoient une* MARIE *mere de Dieu, & qu'ils adoroient comme leur Dieu le Maréchal* ROHAN. Mais qui ne voit que tout cela eft un entaffement des plus noires calomnies? Mr. Lenfant n'a pu s'empêcher de convenir (22), qu'il ne trouve aucune vraifemblance dans ce fait d'avoir érigé *en Dieu* un Maréchal de Village nommé *Rohan.* Il foupçonne qu'il y a faute dans les Auteurs, & qu'au lieu de *Deum* Dieu, il faut lire *Ducem* Chef. Mais il n'y a pas moyen de fauver la bonne-foi des Hiftoriens par cet expédient. Ils difent un *Dieu* & non un *Chef*, & c'eft fi bien un *Dieu*, que s'il en faut croire ces mêmes Hiftoriens, les pauvres Picards l'invoquoient dans les flammes. D'ailleurs ils n'avoient pas feulement un *Dieu*, un *Jéfus*, ils avoient auffi une *Marie* Mere *de Dieu*; ils adoroient l'un & l'autre. Prouvons à préfent que les Picards étoient des Vaudois.

(22) Guerre des Huffites. *Ubi fupra.* p. 84.

Les Vaudois étoient en Bohême dès l'an 1178 (23). Des Difciples de Valdo s'y réfugiérent, & furent fort bien reçus à Zatec & à Launi, deux Villes voifines, fituées fur la Riviére d'Egne, & affez prochés des frontiéres de Mifnie, par où les Vaudois entrérent vraifemblablement en Bohême. Une grande partie du peuple fuivoit alors le Rit Grec, pendant que la Nobleffe & les Grands, qui avoient commerce avec les Allemands leurs Voifins, & qui fe conforment ordinairement à la Cour, fuivoient la plupart le Rit Latin, mais ce Rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus defagréable aux Peuples. Les Vaudois trouvérent de l'humanité & de la docilité dans les habitans de ces deux Villes; leur firent connoître les fuperftitions que le tems avoit introduites dans la Religion Chrétienne, & les affermirent dans l'averfion, qu'ils avoient déjà pour l'Eglife Romaine. Ces Peuples confervérent l'exercice public de leur Religion ou le Rit Grec jufques vers le milieu du XIV. Siécle, que l'Empereur Charles IV. & l'Archevêque Erneft l'interdirent, à la follicitation des Papes, & à la pourfuite des Moines. Le Rit Latin ayant été établi par-tout, les Peuples s'affemblérent dans les bois, dans des folitudes, & dans les Châteaux de quelques Gentilshommes, qui les protégeoient. Mais quand les Troubles s'élevérent en Bohême, & que la Nation leva l'étendard contre le Pape & les Moines, ces *Picards*, ces *Vaudois* cachés commencérent à fe montrer. Il s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites; d'autres, qui fe trouvérent en affez grand nombre dans une Ile, que forme la Riviére de Laufnitz, affez près de Neuhaus, dans le diftrict de Bechin, prirent les armes contre les Taborites, & furent défaits par Ziska. On peut réduire à trois Chefs les preuves, qui juftifient que ces Picards étoient Vaudois. I. Le principal Prêtre qu'on leur donne. II. Les Dogmes qu'on leur attribue. III. Les Crimes, les Folies, & les Héréfies qu'on leur impute. I. Théobalde dit, que leur principal Prêtre s'appelloit *Martin de Moravet.* Laurens de Byzin, Chancelier de la Nouvelle Prague fous Wenceflas (24), qui a écrit un Journal de la Guerre des Huffites, *Diarium de Bello Huffitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques Prêtres Taborites, *Sacerdotes quidam Taborienfes*, débitérent de nouvelles explications des Prophéties, & annoncérent un avénement prochain du Fils de Dieu, pour détruire fes ennemis, & pour purifier l'Eglife: „ Le principal Auteur de cette doctrine, *dit Laurens de Byzin*, étoit „ un jeune Prêtre de *Moravie*, fort bel efprit, & d'une prodigieufe mémoire; il fe nommoit MARTIN, & fut furnommé LOQUIS, parce qu'il prêchoit avec une hardieffe étonnante fes propres penfées & non celles des Saints Docteurs. „ Ses principaux Affociés furent *Jean Oilczin*, le Bachelier „ *Markold*, *Coranda* & les autres *Prêtres Taborites*, qui ont „ été nommés ci-deffus". *Martin de Moravet* ou *de Moravie*, furnommé *Loquis*, *le principal Prêtre des Picards*, eft donc un Prêtre Taborite, un Collégue du fameux *Wenceflas Coranda*, qui fit tant de bruit dans ce Parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska fut à la tête des affaires. Delà il s'enfuit, qu'au fond les Picards font des Taborites; & que les accufations d'inceftes & de nudité intentées aux Picards, font de pures calomnies, puifque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables. Martin de Moravet fut pris avec un autre Prêtre, & envoyé à Conrad Archevêque de Prague, qui après les avoir gardés dans un cachot pendant plufieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? c'eft d'avoir foutenu jufqu'à la mort & fans avoir voulu jamais fe retracter, *que le Corps de Jéfus-Chrift n'eft qu'au Ciel, parce que Jéfus-Chrift n'a qu'un feul Corps; qu'il ne faut point fe mettre à genoux devant la créature*, c'eft-à-dire, devant le pain de l'Euchariftie. Voilà un Prêtre Picard, qui a tout l'air Vaudois.

(23) *Stranski* Reip. Bohem. Cap. VI. §. 5. Col. 511. 512. *Apud* De Beaufobre *loc. cit.* p. 293.

(24) *Voy.* De Beaufobre *loc. cit.* p. 341.

II. C'eft ce qui me conduit à la conformité des Dogmes des Picards & des Vaudois. Ils foûtenoient „ Qu'il ne faut „ point adorer l'Euchariftie, parce que le Corps de Jéfus-„ Chrift n'y eft point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel „ en corps & en âme: Que le Pain & le Vin de l'Euchariftie „ demeurent toujours du Pain & du Vin. Qu'un Laïque peut „ le toucher & le recevoir dans fa main, parce que la main „ d'un fimple Fidéle, eft auffi digne de toucher le Sacrement „ que celle d'un Prêtre". Ce font-là des Doctrines Vaudoifes. Les Accufations mêmes font des ufages Vaudois déguifés & érigés en dogmes. Par exemple, les Vaudois célébroient la Ste. Cêne dans des Maifons particuliéres, en des lieux non confacrés. Ils ne reconnoiffoient point cette Sainteté attachée aux murailles, aux Autels, & n'en faifoient point une condition du Service Divin. Si cela èft, difoient leurs Adverfaires, fi les maifons font auffi faintes que les Temples, vous feriez donc dans les Temples ce qu'on fait dans les maifons; ce que les maris & les femmes font enfemble. En voilà affez. La conféquence eft transformée en dogme. Les Picards ont commerce avec leurs femmes dans les lieux facrés. Les Prêtres Vaudois étoient mariés, & ils foutenoient que ces Mariages étoient légitimes. Quoi! difoient leurs Ennemis, un Prêtre, fortant du lit de fa femme approchera des Autels? Autre conféquence convertie en dogme. On peut bien communier auffitôt après l'acte conjugal. Les Vaudois n'adoroient point le Sacrement, & ne fléchiffoient point le genou dans les Eglifes à la vuë du pain facré. Autre conféquence. Il n'eft pas néceffaire d'adorer Dieu à genoux. Ajoûtez à cela les autres Dogmes, attribués aux Picards par Schlecta; ils n'invoquoient point les Saints, ils ne prioient point pour les Morts, ils n'admettoient point la Confeffion Auriculaire, &c. Si ce ne font pas-là des Vaudois, ce font des gens qui leur reffemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être affociés.

III. Examinons les Crimes, les Folies, & les Héréfies qu'on leur impute, & nous y trouverons de nouvelles raifons de nous perfuader, avec Mr. de Beaufobre, que nos pauvres Picards étoient de véritables Vaudois.

1. D'abord on accufe le *Picard*, qui vint en Bohême en l'année 1418, d'avoir été un *Sorcier*, un *Enchanteur*; c'eft un indice qu'il étoit Vaudois. On faifoit paffer les Vaudois pour Sorciers, jufques-là que pour dire *Magie*, *Sorcellerie*, on difoit *Vaudoifie.* Polydore Virgile, parlant d'une trentaine de ces pauvres gens, qui pafférent en Angleterre fous le régne de Henri II. vers l'an 1160, dit que c'étoit *des Sorciers, des adorateurs des Démons, Maleficos & Dæmonum cultores* (25). On trouve auffi dans la Collection des Sentences renduës par l'Inquifition de Touloufe, qu'on y ordonne aux Vaudois, à qui l'on fait grace, de s'abftenir déformais de Devinations, & de Sortiléges, *Divinationes & Sortilegia non obfervetis* (26). Je ne dirai rien ici de la *Nudité*, c'eft un point qui mérite un examen particulier (27).

(25) Hift. Angl. Lib. XIII. ad ann. 1165. *Apud* Eund. p. 394.

(26) Lib. Sentent. p. 218. *Apud* Eund.

(27) Voy. la Remarq. [*F*].

2. Le Dogme favori de nos Adamites étoit *la communauté des femmes, & la liberté de fe faifir de la premiére qui plaifoit, & d'en abufer.* C'eft une vieille calomnie répétée tant de fois contre les Vaudois. Les Livres de leurs Adverfaires en font remplis, & l'on a même ofé les en accufer cent ans après la défaite des Picards de Bohême, comme on le voit par un paffage de leur Apologie en Langue Vaudoife cité par Mr. Leger (28), & traduit par lui en ces termes; „ On dit entre „ autres chofes que c'eft une Loi parmi nous, de dire, *donne-* „ *toi à quiconque te demande.* On dit que nous prenons nos „ plaifirs en des Cavernes obfcures & cachées avec la pre- „ miére qui fe préfente, foit nos Meres, foit nos Filles, foit „ nos Femmes, foit nos Sœurs, au-lieu que Dieu nous a „ tellement gardés & préfervés, que depuis plus de quarante „ ans il ne s'eft ouï, qu'il fe foit commis entre nous aucune „ paillardife". Le prétexte de ces accufations étoit très-frivole, en fuppofant même qu'elles euffent un prétexte. Les Vaudois, qui n'avoient que l'Ecriture pour régle de leurs mœurs, fe marioient dans tous les degrés qui ne font pas défendus par la Loi Divine (29): d'ailleurs point de parenté fpirituelle parmi eux, point de ces empêchemens aux mariages, qui font de pure inftitution humaine. Les Picards n'avoient point ces Loix fuperftitieufes, qui, fous quelque prétexte qu'elles ayent été introduites, n'ont fervi depuis qu'à mettre les Laïques dans la dépendance du Clergé, & à leur arracher de l'argent par le moyen des difpenfes. Voilà ce qui fit accufer les Vaudois d'inceftes.

(28) Hift. des Eglif. Vaudoif. L. I. Ch. 30.

(29) *Vid.* Reiner. de Valdenfibus inter *Script. Rer. Bohem.* p. 224. *Apud* de Beaufobre, *ubi fupra.* p. 395.

3. Nous avons déjà remarqué (30), qu'Enée Sylvius fe contredit, en attribuant aux Picards la *communauté des femmes*, & en affurant en même tems, que *c'étoit un crime parmi eux d'approcher d'aucune fans la permiffion de leur Prêtre.* La vérité eft que les Picards fe marioient, mais on les accufoit de n'avoir point de mariage, parce qu'ils n'en faifoient pas un Sacrement, parce qu'ils en avoient banni toutes les cérémonies vaines ou fuperftitieufes, parce qu'ils fe contentoient de recevoir la bénédiction de leurs Pafteurs, qui avoient fans-doute dans leur Liturgie ces paroles qu'Enée Syl-

(30) Remarq. [*D*]

(i) Ibid. p. 83.

(k) Remarq. [E].

de Ziska. Mr. Lenfant observe néanmoins (*i*), que c'est un sentiment assez général parmi les Historiens Protestans, que les Picards n'étoient autre chose que les Vaudois malicieusement défigurés, à qui l'on imputoit des obscénités & des impiétés pour les rendre odieux. On en trouvera les preuves dans une de nos Remarques (*k*) & la réponse à ce que Mr. Lenfant allégue pour les distinguer les uns des autres. A l'égard de la *Nudité*, qu'on leur impute, bien loin d'être prouvée, c'est une fausseté, & les Picards n'ont jamais été Adamites [*F*]. Je serois bien de l'avis de Mr. de Beausobre sur les mo-

Sylvius a rapportées, *Croissez*, *Multipliez*, &c.

4. Dubravius, obligé de reconnoitre que les Picards se marioient, accuse *les plus chastes d'entre eux, & les plus religieux observateurs des Loix du mariage*, de renvoyer leurs femmes lorsqu'elles sont stériles, ou hors d'âge d'avoir des enfans. L'Inquisiteur Reinier (31) s'exprime plus modestement: *Les Vaudois*, dit-il, *condamnent le mariage; car ils enseignent que les personnes mariées pèchent mortellement, si elles ont commerce ensemble, quand elles n'espérent point d'enfans.* Ils ne renvoyoient donc pas leurs femmes, ils se contentoient de s'en abstenir. Mais n'a-ce pas été-là un sujet d'éloge plus d'une fois, & n'a-t-on pas exalté quelques Saints pour être demeurés Vierges dans l'état du mariage? Si les Picards ont été aussi scrupuleux qu'on le dit, comment les accuse-t-on de l'extrémité opposée. Mais quant à la dissolution du mariage on leur en impose certainement, puisqu'ils l'ont défini, *une union qui ne peut être rompue que par la mort.*

(31) Reinier. *ubi supra*.

5. Lasitius reproche aux Picards *de ne se servir point des Livres sacrés, sous prétexte qu'ils ont la Loi Divine écrite dans le cœur.* Cela est très-faux des Vaudois, qui étudioient sans-cesse l'Ecriture, & qui n'étudioient presque que ce Livre Sacré. Et cela n'est pas moins faux des Picards de Bohême. Mais voici, selon Mr. de Beausobre (32), ce qui a donné lieu à cette accusation. Quelques-uns de leurs Prêtres, qui se méloient d'expliquer les Prophéties, donnoient en partie dans le Systême des Millenaires. Ils croyoient une *première Résurrection des Justes*, un état de perfection & de paix, où l'Eglise seroit sur la Terre. Ils ajoûtoient, qu'alors elle n'auroit plus besoin ni de *Ministére* ni de *Sacremens*, ni *d'aucune instruction, parce que Dieu instruiroit immédiatement tous les fidéles.* Lasitius a confondu cet état futur de l'Eglise avec son état présent. Car les Picards, dont il parle, étoient fort Savans dans l'Ecriture, & fondoient toute leur doctrine sur les Livres Sacrés.

(32) *Ubi supra*, p. 397.

6. Le même Auteur assure, „ que les Picards disent que „ Dieu n'est pas dans le Ciel, mais dans les gens de bien; „ & qu'aussi ils ne disent pas, *Notre Pere qui es dans le Ciel*, „ mais *notre Pere qui es dans nous*". Mr. de Beausobre remarque, que cette accusation prouve que la Doctrine Picarde est la Doctrine Vaudoise. Dans une Explication de l'Oraison Dominicale, les Vaudois parlent en ces termes (33). „ Le Seigneur nous apprend à estre tels, que nous soyons „ dignes d'estre nommez *les Cieux*. Car comme le Seigneur „ habite *dans les Cieux matériels*, ainsi habite-t-il *dans le Ciel* „ *spirituel*, c'est-à-dire, *dans les Saints*; par l'assistance de sa „ Grace, d'où, dit Isidore, *lequel est mon siége*, duquel siége dit Salomon, *l'ame du juste m'est un siége*". Les Vaudois ne nioient pas que Dieu *habite dans le Ciel*, mais ils disoient, qu'il habite aussi *dans les Saints*, qui sont les *Cieux spirituels*.

(33) Leger *Hist. des Eglis. Vaud.* Liv. I. Ch. 7. p. 41. 42.

7. Lasitius dit encore, que les Picards soutiennent que tous les jours sont égaux, & que l'un n'est pas plus saint que l'autre. C'est-là encore une des prétendues erreurs des Vaudois. *Ils n'observent point les fêtes de l'Eglise*, dit Reinier (34), *assurant qu'un jour ne différe point de l'autre.*

(34) *Ubi supra*. p. 244.

8. *Ils croyent*, dit Lasitius, *que l'Eucharistie n'est que du pain; que le vrai Corps de Jésus-Christ est contenu dans le Ciel: que ceux qui adorent l'Eucharistie sont idolâtres.* Tout le monde sait, que c'est-là l'ancienne doctrine des Vaudois.

9. *Ils ne jeûnent point*, continue Lasitius: c'est qu'ils n'observoient point les jours de jeûne ou d'abstinence; s'ils le faisoient, c'étoit par condescendance pour les Catholiques-Romains, avec lesquels ils vivoient, & non par un principe de Religion.

10. Enfin, *dit Lasitius*, „ Ils se vantent d'être libres, d'être invincibles, d'être les *Anges de Dieu*, envoyés du Ciel, „ *pour extirper les impies*". Ces derniers mots fournissent à Mr. de Beausobre dequoi éclaircir la question obscure, qui étoient proprement ces Hérétiques, que l'on a nommés *Picards*; en quoi ils ont différé des Vaudois en général; ce qui les a distingués des autres Taborites; mais ils nous font voir en même tems, que toutes les abominations attribuées à ces prétendus Adamites ne sont que de pures calomnies. Il y eut en Bohême au commencement de l'année 1420, quelques Prêtres Taborites, qui persuadés que le Pape étoit l'*Antechrist*, & Rome la *Prostituée* de l'Apocalypse, crurent que le tems étoit venu, où Jésus-Christ alloit détruire le régne de l'Antechrist & rétablir le sien, purifier son Eglise des Erreurs, des Vices, & des Scandales, & lui donner sur la Terre une constante paix (35). On trouve les Articles que prêchérent ces Taborites dans le Journal de Byzinius (36), & entre autres celui-ci, qui est le VI. „ Que les *Freres de Tabor* sont „ *les Anges de Dieu envoyez* dans ce tems de Vengeance, pour „ retirer les Fidéles des Villes, des Cités, des Bourgs, des „ Châteaux, & *les conduire sur les Montagnes*, comme Dieu „ envoya autrefois *deux Anges*, afin de retirer Lot de Sodome & le sauver. Que ces *Freres de Tabor* & leurs Adhérens, sont *ce Corps mort, auprès duquel doivent s'assembler les* „ *Aigles*, quelque part qu'il soit: Que c'est d'eux-mêmes „ qu'il a été dit, *la Terre sur laquelle vous marcherez est à vous:* „ Qu'ils sont l'*Armée* que le Seigneur *a envoyée*, pour purger „ le Royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise militante, de „ tous les scandales, pour *séparer les* méchans *d'avec les jus-* „ *tes, pour exercer* la vengeance *sur les Nations ennemies* de la „ Loi de Jésus Christ & *détruire* leurs Cités, leurs Villes, „ leurs Forteresses". Voilà évidemment les Picards de Lasitius. Ce sont quelques Prêtres Taborites, qui étudioient les Prophéties, & se les appliquoient. Ils différoient des autres Taborites par un Systême prophétique particulier, & par leur doctrine sur le Sacrement de l'Eucharistie; ils nioient la Transubstantiation, la Présence réelle avec toutes leurs conséquences. Ils sont entiérement Vaudois pour le Dogme, mais ils adoptent certaines explications des Prophéties, qu'ils s'appliquent à eux-mêmes & à leur parti.

(35) Lenfant *Hist. de la Guerr. des Hussit.* T. I. p. 137. 138.

(36) Diss. p. 204. *Apud* Eund.

Mr. Lenfant, qui ne croit pas qu'on doive confondre les Vaudois avec les Picards, en allégue deux raisons, qu'il faut examiner. La premiére (37), *que les Hussites n'eurent jamais honte de devoir leur origine aux Vaudois, au-lieu que, comme on vient de le voir, ils poursuivirent vigoureusement les Picards.* Mr. De Beausobre répond à cela (38), qu'il ne croit pas le principe de ce raisonnement fondé. Les Hussites, c'est-à-dire les Calixtins, ceux qui persécutérent les Picards, ne venoient pas des Vaudois, & quand ils en seroient descendus ils n'avoient garde de l'avouër, parce qu'ils se seroient exposés à toute la rigueur des Loix, faites contre les Vaudois. *Les Freres de l'union de Bohême*, qui certainement tenoient leur doctrine des Vaudois, craignirent eux-mêmes de l'avouër par la raison qu'on vient de dire. Que si par les Hussites Mr. Lenfant a entendu les Taborites, on convient que leur doctrine étoit Vaudoise, mais il ne paroît pas qu'ils l'avouâssent dans les commencemens, ni qu'ils se reconnûssent pour Disciples des Vaudois. Cela seul auroit suffi pour les perdre. La seconde raison de Mr. Lenfant (39), *c'est la sévérité de* Ziska *contre les Picards, qui, de l'aveu de tous les Historiens, les poursuivit sans miséricorde par le fer & par le feu. Si donc les Taborites & les Picards avoient été les mêmes gens, c'eût été à* Ziska *une conduite tout-à-fait contradictoire, puisqu'il étoit l'Auteur du Taborisme.* Mais Mr. Lenfant a répondu lui-même à cette difficulté, par ces paroles de l'Auteur anonyme des persécutions de l'Eglise de Bohême (40). „ *Il se méloit parmi* „ eux (parmi les Hussites en général) des personnages mas- „ qués, qui pour avancer les intérêts du Pape & de l'Em- „ pereur, fomentoient la division, & animoient le peuple „ contre les partisans de la pure Religion, *leur donnant le* „ *nom odieux de* PICARDS. *Or ils donnoient le nom de* Picards „ *aux* VAUDOIS, qui chassés de France, depuis quelque „ tems, s'étoient arrêtés en Autriche, & étoient déjà connus „ sous le titre des plus infâmes Hérétiques. Ainsi tout se „ passoit tumultueusement". *Il s'en trouva même, qui prirent tant d'ascendant sur* Ziska, *Chef des Taborites, qu'ils l'engagérent à prendre le parti des Calixtins, & à persécuter par le fer & par le feu les Picards, tout de même que les Papistes.* C'est ce que rapporte aussi Comenius (41). „ Il y eut des fourbes, „ *dit-il*, qui pour avancer les affaires de l'Empereur & du „ Pape, semoient la discorde parmi les Bohémiens, & ex- „ citoient la haine du peuple contre ceux qui faisoient „ profession de la plus pure doctrine, en leur donnant l'o- „ dieux nom de *Picards*. On appelloit *Picards* les *Vaudois*, „ qui chassés de France avant ce tems-là, s'étoient établis „ dans l'Autriche, & qui passoient pour de *très-impurs Hé-* „ *rétiques*. On sut même séduire Ziska, & s'emparer telle- „ ment de son esprit, qu'on l'obligea d'adhérer aux Calix- „ tins, & de persécuter les Picards par le fer & par le feu, „ tout comme les Papistes". Il étoit d'autant plus aisé de séduire Ziska, qu'au Calice près, il retenoit toutes les doctrines de l'Eglise Romaine. Un habile Général n'est pas toujours un grand Théologien. Il ne fait guéres décider les Controverses qu'à coups d'épée, & c'est d'ordinaire le parti qu'il prend, sans balancer, quand il est le plus fort. Il n'a pas même toujours assez de pénétration pour appercevoir & pour éviter les piéges qu'on lui tend. C'étoit par les intrigues de l'Empereur & du Pape, que des Prêtres apostés semoient des calomnies infâmes contre les Vaudois, & qu'ils leur donnoient le nom de *Picards*, ce qui suffisoit pour persuader au peuple & à Ziska lui-même, que ces gens-là commettoient toutes les impudicités, & tous les crimes imaginables. Concluons que du tems de Ziska il y avoit effectivement de la différence entre les Picards & les Taborites, ceux-ci n'ayant pas encore adopté la grande Hérésie des Picards, comme ils firent dans la suite, qui étoit de nier la Présence réelle & la Transubstantion; mais il paroît en même tems que les Picards étoient de véritables Vaudois.

(37) Guerre des Hussit. T. I. p. 55.

(38) Differt. *sur les Adamit.* ubi supra p. 345.

(39) *Ubi supra*.

(40) Ibid. p. 48.

(41) *De Rat. Discipl. in Unit. Fratr.* § 16. *Apud* de Beausobre p. 326.

[*F*] *La Nudité qu'on leur impute, bien loin d'être prouvée est une fausseté, & les* Picards *n'ont jamais été* Adamites] Suivons encore le Savant Critique de Berlin dans ses curieuses recherches sur ce sujet. I. Justifions que la prétendue nudité des Picards n'est point prouvée. II. Montrons la fausseté de cette imputation. III. Recherchons ce qui a pu y servir de prétexte.

I. *La Nudité des Picards n'est point prouvée*: que l'on considére d'abord en général, que leurs Accusateurs ont été leurs Ennemis, leurs Parties, leurs Juges, leurs Bourreaux, des gens qui se croyoient tout permis dès-qu'il s'agissoit de *ceux* qu'il leur plaisoit de qualifier d'Hérétiques. „ Les plus grossié-

motifs, qui ont pu engager certains Théologiens Protestans à adopter toutes les impostures qu'on a débitées sur le compte des Picards; à l'égard de Théobalde il remarque (*l*), que cela vient peut-être, de ce qu'étant Luthérien & Luthérien de Wittemberg, & les Picards niant la Présence réelle, son préjugé lui a fait admettre sans examen, tout ce qui pouvoit les diffamer. Autrement il semble impossible qu'il n'eût pas apperçu la fausseté de ce qu'il raconte. Le mensonge se trahit dès qu'il ne garde plus de mesures, & qu'il passe les bornes du vraisemblable, surtout quand il impute à quelqu'un des choses contradictoires. Pour ce qui est de Lasitius, qui étoit de la Confession des Freres unis de Bohême, & qui ne pouvoit ignorer combien cette Confession avoit de conformité avec celle des Vaudois, Mr. de Beausobre soupçonne (*m*), que la raison qui lui a fait multiplier les erreurs des Picards, c'est que pour rendre les Freres de Bohême plus odieux aux peuples, les Catholiques-Romains affectoient de les appeller Picards, & de les confondre avec ceux du XV. Siécle, dont les Histoires font de si noires descriptions. C'est apparemment ce qui a engagé Lasitius à charger ces gens-là, le plus qu'il a pu, de sentimens hétérodoxes, il cherchoit à mettre des différences entre eux & ceux de sa Communion. N'oublions pas une autre accusation singuliére, qu'on a intentée aux Picards, & qui prouve bien combien on se plaisoit à les calomnier au commencement du XVI. Siécle, un Inquisiteur de Bohême, nommé Henri & un Docteur nommé Augustin, Sécretaire du Roi, excitoient ce Prince à extirper les Picards, qu'ils accusoient de servir *Béelzébub*, le Prince des Démons; que c'étoit de lui qu'ils tenoient l'intelligence de l'Ecriture, & que c'étoit par son secours, qu'ils confondoient les Prêtres dans la dispute. Pour appuyer cette accusation les Témoins affirmoient *avec serment*, que les Picards dévoroient les Mouches & les Chenilles,

(*l*) Dissert. sur les Adamit. loc. cit. p. 321.

(*m*) Ibid. p. 397.

„ fiéres, les plus brutales calomnies passoient sans contra„ diction au commencement du XV. Siécle à la faveur de la „ sotte crédulité qui régnoit dans le monde sur le sujet des „ Hérétiques. Les plus hardis Imposteurs étoient les plus „ applaudis. Le Mensonge n'avoit point de frein, & n'en a „ pas encore dans les lieux où la Réformation n'a point pé„ nétré. Ainsi l'on pouvoit tout dire & tout écrire impu„ nément alors, parce que tout étoit cru (42)". Examinons néanmoins les preuves de la *Nudité Picarde*. Il n'y en a que deux dans l'Histoire. La premiére est le témoignage du Prêtre Taborite & du Docteur Gitzinus. Ils n'accusent pourtant pas les Picards d'une nudité pratique, mais seulement d'enseigner, que *les habits n'étoient point nécessaires, & que si ce n'étoit le froid, on pourroit aussi-tôt aller nud que vêtu*. Ce n'est donc, selon ces deux premiers témoins, qu'une erreur spéculative, qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la Nudité est un privilége de la Liberté, ou de l'Innocence. Ajoûtons à cela, que ce qu'Enée Sylvius avance touchant le Chef de la Secte „ qui se faisoit nommer *Adam*, & ses Disciples *Adamites*", est évidemment copié de St. Epiphane, dans l'Article des *Adamiens*. Ce qu'il ajoûte, que les Picards avoient la folle présomption de dire „ qu'il n'y avoit qu'eux de *libres*, qu'ils étoient seuls les enfans de Dieu", paroît imité de ce que les Anciens nous disent de Prodicus, qui, au rapport de Théodoret (43), fut le Chef de la Secte des *Adamiens*. Les Sectateurs de cet Hérétique se vantoient d'être *par nature*, φύσει, les enfans du *premier Dieu*, τοῦ πρώτου θεοῦ. Ainsi on a voulu attribuer aux Adamites modernes, ce que l'on avoit dit des anciens & de leurs Chefs. La seconde preuve de la Nudité des Picards, qu'on trouve dans l'Histoire, c'est qu'on rapporta à Ziska, que *ceux qui s'étoient fortifiés dans une Ile, y alloient tout nuds*. C'est encore une preuve bien convaincante d'un fait impertinent & ridicule, qu'un bruit que l'on répand contre des misérables qu'on veut sacrifier, parce qu'ils condamnent la Messe, la Transubstantiation, & d'autres Dogmes de l'Eglise Romaine. Mais dira-t-on, Ziska auroit connu la fausseté de ce bruit, & l'ayant connue il n'auroit pas fait mourir les Picards. Mr. De Beausobre répond, que Ziska étoit alors aveugle, & qu'il étoit très-aisé de lui faire accroire ce qu'on vouloit. Cette réponse ne me paroît pas satisfaisante, parce qu'elle suppose que tous ceux qui étoient avec Ziska auroient concouru à lui en imposer sur un fait, de la fausseté duquel ils ne purent qu'être convaincus. Il me paroît plus naturel de dire, comme le Savant de Berlin le fait ensuite, que Ziska attaché aux sentimens de l'Eglise Romaine, à l'article du Calice près, ne laissa pas de passer outre pour exterminer des gens, qui étoient selon lui de grands Hérétiques, & qu'il pût croire qu'ils étoient coupables des autres infâmies qu'on leur attribuoit. Mais ce qui réfute pleinement ce bruit répandu, qu'ils alloient nuds, c'est qu'entre tant de Picards que Ziska fit périr par le fer ou par le feu, on ne voit pas dans l'Histoire qu'un seul ait été trouvé nud. Si ces gens-là s'étoient fait une religion de la nudité, Ziska les auroit surpris dans cet état, quand il alla les attaquer dans leur Ile, où ils étoient les maîtres; & il n'y a pas d'apparence que les Historiens eussent oublié une circonstance aussi singuliére. Il n'y a donc rien de prouvé sur l'article de la Nudité Picarde.

(42) De Beausobre *Ubi supra*. p. 321.

(43) Theodoret. *Haeret. Fabul.* Lib. I. 6 IV. 28. *Apud* Eund. p. 399.

II. Montrons *la fausseté de cette imputation*. Et d'abord il faut se souvenir, que les Picards de la Moravie étoient protégés par toute la Noblesse du voisinage, & par les Seigneurs des premiéres Maisons de Moravie. Comment se persuader que des gens de ce rang-là, & une nombreuse Noblesse protégeassent des Fanatiques, qui donnoient dans l'excès ridicule, de se faire une religion de la nudité? Il n'y a qu'une prévention outrée, qui puisse persuader des choses aussi peu vraisemblables. Il est rare que les Grands donnent dans les excès du Fanatisme, mais il est sans exemple que tout un Corps de Noblesse se livre à la plus extravagante & à la plus infâme de toutes les folies: & quoique cela ne forme qu'une présomption, elle est d'une grande force surtout sur des faits incroyables & aussi mal prouvés. Mais voici quelque chose de plus positif: les Picards, ces infâmes voluptueux souffrent volontairement les plus cruels supplices, avec la constance & la piété des vrais Martyrs, ils embrassent volontairement la mort, qui les va priver de tous leurs plaisirs. Voici le fait. Theobalde raconte (44), que Ziska recherchant de tous côtés les Picards, en trouva cinquante dans le Village de *Clocot*, ayant avec eux deux Prêtres, nommés *Burion Sturnus*, & *Pierre Convichius*. „ Ziska exhorta ces Prêtres, les con„ jura d'abjurer leurs erreurs; mais comme ils persistoient „ dans leurs sentimens, il voulut essayer si l'appareil de leur „ supplice ne les ébranleroit pas. Il fit dresser un grand „ bucher, les y fit conduire, & les menaça de les faire brû„ ler sur le champ. Mais ces aveugles obstinés, *poursuit* „ *Théobalde*, refusérent constamment l'abjuration, & appro„ chant du bucher avec un visage, sur lequel éclattoit la „ joie, ils dirent hautement qu'ils vouloient aller à Dieu, „ qui les appelloit à jouïr avec lui d'une éternelle félicité. „ Là-dessus Ziska leur répondit; *Eh bien! allez, Dieu vous* „ *bénisse*. Il fit ensuite brûler tous les autres, sans qu'il y „ en eût aucun, qui voulut se racheter du supplice par une „ abjuration". Ziska en découvrit encore vingt-cinq dans sa Ville de Tabor, qu'il fit périr de même dans les flammes. Mr. de Beausobre croit, avec beaucoup d'apparence, avoir trouvé un endroit paralléle dans l'Histoire de Lasitius, où l'on découvre la raison secrette de la haine de Ziska contre ces Picards. L'endroit, dont il s'agit, est un passage tiré d'un Livre en Bohémien, de Matthias Prelaucius, qui fut un des premiers fondateurs des Eglises des Freres de Bohême: voici le passage (45). „ Dieu a suscité en Bohême & en „ Moravie des personnes, qui n'ayant d'abord que peu de „ lumiéres, ne laissérent pas de faire connoître au monde, „ la vérité que Jean Hus avoit prêchée. Il y en avoit eu „ d'autres avant eux, qui avoient beaucoup plus de con„ noissances, & qui furent brûlés dans le Village de *Clotos*, „ pour avoir *condamné les guerres cruelles que faisoient les leurs*. „ Les Prêtres Taborites, qui enseignoient bien plus claire„ ment que les Calixtins, que Jésus-Christ est l'unique Au„ teur du Salut; qui célébroient la Cêne du Seigneur dans „ la simplicité de son institution, sans autres cérémonies „ que celles dont Jésus-Christ & ses Apôtres s'étoient ser„ vis, qui rejettoient tout ce qui avoit été inventé par les „ hommes, ces Prêtres, dis-je, étoient les imitateurs de „ ceux qui furent brûlés dans ce Village". Il semble que Lasitius & Prelaucius parlent des Picards, & en particulier des deux Prêtres brûlés à *Clocot*. Tout s'y rapporte; les noms des lieux se ressemblent, la situation est la même, Clocot étoit près de Tabor. Le supplice est le même, & la raison du supplice, excepté le motif secret rapporté par Prelaucius. Ajoûtez à cet exemple l'exécution de Martin Loquis & de son compagnon, & vous ne douterez plus que la nudité & les autres excès attribués aux Picards ne fussent de vains prétextes, & que la véritable raison, qui les faisoit brûler, c'est qu'ils nioient la Transubstantiation, le Sacrifice de la Messe, & qu'ils refusoient d'adorer le Sacrement. Un nouveau fait en fournit la preuve. Ziska tranquille au-dehors, ne s'occupoit plus qu'à faire la guerre aux Picards; ceux qui se trouvoient à Prague, mais surtout dans la nouvelle Prague, où ils étoient en grand nombre, s'adressérent à un Moine Prémontré, nommé Jean, pour chercher les moyens d'arrêter ces persécutions. Ils furent assez forts pour faire changer les Magistrats, & chasser un Prêtre, grand zélateur du Papisme, avec plusieurs de ses partisans, parce qu'ils imitoient le zéle aveugle & barbare de Ziska. Mais le 9 Mai 1422, ou 1421, on attira le Moine avec dix autres personnes dans l'Hôtel de Ville, où on leur fit trancher la tête secrettement. Le sang qui coula sous la porte de l'Hôtel jusques dans la ruë, fit soupçonner au peuple ce qui étoit arrivé, il enfonça les portes, & massacra les auteurs de cette violence. Là-dessus *Gaudents*, qui étoit un des Prêtres des Picards, & *Jacobel*, ayant pris la tête du Moine, & l'ayant mise dans un plat, la présentérent au peuple, ce qui le mit dans une telle fureur, qu'il y eut une violente sédition. Le même *Jacobel* fit prendre ensuite les têtes de tous les autres; on les mit sur un char, on les porta par la Ville, le peuple chantant, *ce sont ici les Saints, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ*. Mr. de Beausobre raisonne sur ce fait de la maniére suivante. „ *Jacobel*, dit-il, est un per„ sonnage

(44) *Ubi suprà* c. 45.

(45) Lasitius *Hist. MSS.* Lib. IV. § 17. *Apud* De Beausobre *ubi suprà*. p. 328.

nilles, en l'honneur de *Béelzébub*, dont le nom signifie le *Roi des Mouches* (n). Une pareille accusation affirmée avec serment, prouve bien le peu de fond qu'il y a à faire sur tout ce que des Prêtres & des Moines peuvent avoir débité contre les Picards, & il faudroit avoir un grand fond de crédulité pour ajoûter foi à de pareils contes. C'est sur des faits de cette nature, que l'on peut hardiment renvoyer au bon Pere Valérien. On ne doit pas être surpris, que nous osions affirmer que des Inquisiteurs, des Moines animés d'un faux zéle, & remplis de fureur contre tout ce qu'ils appellent Hérétiques, mentent & calomnient sans conscience & sans pudeur. Et pourquoi seroient-ils plus scrupuleux qu'un Concile entier, le fameux Concile de Constance, qui a eu la foiblesse ou la malice de publier: „ Que les Prêtres „ Hussites ou Wicléphites distribuoient le soir, après souper, le Corps & le Sang du Seigneur, lorsque tous étoient yvres, les Prêtres & le Peuple: Qu'ils s'assembloient la nuit dans des caves, & qu'a„ près avoir communié les hommes & les femmes, ils commettoient ensemble toutes sortes d'abomina„ tions (o)". Il est surprenant qu'on n'ait pas été frappé de la conformité qu'il y a entre les accusations intentées contre les Vaudois, les Hussites &c. & celles que les Payens portoient contre les premiers

(n) Ibid. p. 325.

(o) Diar. Byzinii p. 129. Apud Eund. p. 343. 344.

„ sonnage très-connu. Il fut Successeur de Jean Hus. Sa mé„ moire fut honorée de tous les Hussites. Cependant il se „ joint à un Prêtre des Picards, pour venger la mort d'un „ Moine Prémontré, qui étoit Picard lui-même, *Picardus* „ *revera erat*, dit Théobalde. Dira-t-on que Jacobel en usa „ de la sorte envers un Prêtre, qui avoit enseigné la nudi„ té, & les plus abominables impudicités, ou qui du moins „ avoit été d'une Secte où elles se pratiquoient? Mais cette „ réponse seroit démentie par la vénération que tous les „ Hussites ont eue pour Jacobel, qui est seulement accusé „ par les Taborites d'avoir varié sur la Religion, pour s'ac„ commoder au tems & aux hommes". Mais ce qui prouve que la nudité imputée aux Picards est une fable, c'est le témoignage du Jésuite Balbinus, qui ne doit pas être suspect d'avoir voulu favoriser ces Hérétiques, & néanmoins il convient que c'est à tort qu'on les a accusés à cet égard, & il reproche à Théobalde *d'avoir donné mal-à-propos aux Adamites le nom de* Picards. *Quos falso nomine* Picardos *appellat Theobaldus* (46). Mais quelle conséquence résulte-t-il de-là? Mr. de Beausobre l'exprime trop bien pour ne pas la donner dans ses propres termes (47). „ C'est que tous les Histo„ riens qui ont parlé des Picards, à commencer depuis E„ née Sylvius, sont des Imposteurs, des Calomniateurs, qui „ ont chargé des Innocens, & qui leur ont malicieusement „ imputé des crimes & des Hérésies, dont ils ne furent ja„ mais coupables. Ou, si l'on veut disculper les Historiens, „ il faudra dire, que tous les Ecrivains, sur les Mémoi„ res desquels ils ont travaillé, tous les Auteurs contempo„ rains qui nous ont laissé ces Mémoires, sont eux-mêmes „ des calomniateurs, qui en ont imposé à la Postérité. Il „ n'y a point de milieu. Il faut que la calomnie tombe ou „ sur les Auteurs des Mémoires Originaux, ou sur les Histo„ riens qui les ont copiés. Mais comme il n'est point du „ tout raisonnable de mettre la faute sur les Historiens, à „ cause de l'accord qui est entre eux, il faudra qu'elle vien„ ne des sources où ils ont puisé. Et alors il faudra con„ clurre, que tous les Ecrivains, qui ont été du tems des „ Picards, & qui nous ont parlé d'eux, sont des menteurs, „ des Calomniateurs, qui ont inventé des fables pour les „ diffamer. Ainsi en déchargeant les Picards de l'Adamisme „ on anéantit l'Adamisme même, puisque selon tous les „ Historiens il n'a existé que dans les Picards, & qu'au té„ moignage de Balbinus, très-savant dans l'Histoire de Bo„ hême, il n'a point existé dans cette Secte".

(46) Balbin. Epit. Rer. Bohem. in not. ad L.IV.p.449. Apud Eund. p. 330.

(47) P. 332.

III. Recherchons *ce qui a pu servir de prétexte à la calomnie.* Plus d'une chose peut y avoir donné lieu.

Premiérement, la conduite même de leurs Persécuteurs envers eux; on les dépouilloit de leurs habits, & on les obligeoit d'aller nuds & de laisser voir leur honte. En voici un exemple tiré de l'Histoire manuscrite de Lasitius (48); Quelques-uns des successeurs des premiers Picards, refusant, à l'exemple de ceux qui les avoient précédés, d'*adorer le pain de l'Eucharistie, & de confesser qu'il est converti en Jésus-Christ Dieu & Homme*, étoient chassés & maltraités par-tout. Bannis des Villes & des Villages ils allérent enfin chercher une retraite dans le désert de Mirovits, mais ils n'y furent pas longtems tranquilles. A l'instigation du Clergé les Magistrats voisins envoyérent des gens, qui les dépouillérent, qui les attachérent à des tisons ardens pour les brûler, & qui leur ayant enlevé leurs habits & leurs vivres, & ayant éteint leur feu, les laissérent tout *nuds* dans ce désert, afin de les y faire mourir de faim & de froid. Cela arriva vers l'an 1467. De pareils excès s'étoient déjà pratiqués envers les premiers Vaudois, qui passérent en Angleterre (49). Combien de fois les Croisés n'ont-ils pas traité de la sorte des Albigeois, & nommément à la prise de Carcassone (50)? Ainsi on peut avoir fort bien ajoûté la calomnie à la barbarie, en accusant ces pauvres gens d'une *nudité*, qui n'étoit rien moins que volontaire.

(48) Lib. II. § 9 & 10. Apud Eund. p. 335.

(49) D'Aubigné Hist. Liv. II. Ch. 6.

(50) Voy. de Beausobre loc. cit. p. 334.

Un autre prétexte peut avoir servi à les accuser de *nudité*. Ils étoient laborieux. Pasteurs, Troupeaux, tous travailloient de leurs mains, & cultivoient les Arts ou la terre. Dans le travail ils étoient *nuds*; mais c'étoit la nudité où le Messager du Senat Romain trouva *Q. Cincinnatus*, lorsqu'il alla lui annoncer sa Dictature, *Cincinnato Viator attulit Dictaturam, equidem, ut tradit Norbanus*, nudo .... *cui viator, vela corpus, inquit, ut proferam Senatus Populique Romani mandata* (51). „ Si Rome, dit Mr. de Beausobre, avoit eu alors des Moi„ nes & des Inquisiteurs de la Foi, & que Cincinnatus les „ eût eu pour ennemis, le plus illustre des Romains auroit „ risqué d'être diffamé, comme un homme sans pudeur, „ comme un franc *Adamite*, parce qu'il étoit *nud* en labourant „ son champ, quoique sa *nudité* eût les bornes qu'il n'est „ pas nécessaire que je marque (52)". Ce savant Critique va plus loin, & il fait voir que la vertu même peut fournir des prétextes à la calomnie. Supposons, dit-il, ce qui peut être vrai, supposons qu'un Prêtre des Picards, exhortant son Troupeau, se fût servi de ces paroles de St. Bernard (53). „ Ceux qui veulent combattre le Démon, qui „ est *nud*, doivent être *nuds* aussi-bien que lui. Un Athléte „ *nud* combat avec plus de force. Un nageur se dépouille „ de ses habits, quand il veut traverser une riviére". On peut bien assurer, que si un Prédicateur Picard avoit dit cela devant certaines gens, il n'en eût pas fallu davantage, pour l'accuser de prêcher la *nudité*, & d'en faire une arme contre le Diable. Ce n'est pas-là une simple supposition. Usserius cite (54) un Manuscrit de Gauthier Mappeus, qui raconte qu'au tems du Concile de Latran, tenu sous Alexandre III. il vint à Rome des Vaudois, qui demandérent au Pape de leur confirmer le pouvoir de prêcher. Mappeus, qui les vit & leur parla, les accuse d'avoir été fort ignorans, & il ajoûte „ Ces gens-là n'ont point de demeure fixe. Ils vont de „ tous côtés deux à deux, marchant *nuds pieds*, vêtus de lai„ ne, ne possédant rien en propre, ayant tout en commun „ comme les Apôtres, & *nuds* comme ils sont ils suivent Jé„ sus-Christ *nud*". Nudi nudum *Christum sequentes:* Voilà sans-doute la *nudité* du *Picard*, qui passa en Bohême. C'étoit un des Apôtres des Vaudois, & il fut aisé à des Moines & à des Prêtres Persécuteurs, de convertir une *Nudité Apostolique*, en une *Nudité Cynique* & profane.

(51) Plin. Lib. XVIII. c. 3.

(52) Ubi supra p. 33[illegible].

(53) Sermon alter. in cœna Domini Oper. p. 147. Apud Eund.

(54) De Success. Eccles. c. 8. § 13. p. 221. Apud Eund. p. 336.

Voici quelque chose de plus précis. Les Picards ne se servoient point dans le Culte d'aucuns Vêtemens Sacerdotaux, alléguant pour raison, que Jésus-Christ & ses Apôtres avoient célébré l'Eucharistie dans leurs habits ordinaires. Ils blâmoient aussi le Luxe, & en particulier celui des Ecclésiastiques. Ils rappelloient les hommes à la Nature, & soutenoient qu'il falloit se régler sur ses besoins, & non sur les désirs de la vanité toujours insatiable. *Ils assuroient*, dit Lasitius (55), *que ce qui approche le plus de la Nature est toujours le meilleur:* & il les accuse d'ajoûter, *que puisque la Nature met les hommes au monde tout* nuds, *ils feroient bien d'aller de la sorte.* Qui ne voit que la proposition étoit des Picards, & la conséquence de leurs ennemis? c'est assez la coutume de mettre sur le compte des gens les conséquences qu'on tire de leurs opinions. Voilà bien des prétextes, qui ont pu donner lieu d'accuser les Picards de *Nudité*. Peut-être même cette calomnie n'a-t-elle d'autre origine, qu'une fable ridicule qui couroit en Bohême il y avoit plus de deux-cens ans. On peut voir dans le Texte de l'Article sous la cit. (*g*), que Théobalde ayant rapporté ces Dogmes attribués aux Picards, raconte que les Docteurs de Prague firent publier dans toutes les Chaires. „ Qu'on eût à se bien garder de ces *Démons* „ *cachés sous la figure humaine*". *Ut omnino sibi ab istis, in hominum figura Diabolis, caverent.* Il ne faut pas prendre ces paroles pour une déclamation. Car 250 ans auparavant il avoit paru en Bohême *Deux Diables* Adamites, contemporains des premiers Picards, qui s'établirent dans ce Pays-là. *George Pontanus* nous apprend (56). „ Qu'en l'année 1176 „ il y eut *deux Démons*, qui, revêtus d'une forme humaine, „ prêchoient en Bohême, que l'on pouvoit commettre im„ punément toute sorte de péchés, & que ceux qui *à l'exem*„ *ple d'*Adam *& d'*Eve *alloient tout nuds*, & qui s'abandon„ noient à la luxure, faisoient fort bien". *Diaboli duo fuerunt concionati anno* 1176, *& impune peccare licere, & eos, qui, sicut Adam & Eva, nudi tamen incedebant, & libidinem exercebant, bene facere.* „ Un bon Curé d'un lieu nommé *Wésé*„ *ly*, entreprit de réfuter ces deux nouveaux Prédicateurs, „ & ayant connu dans la Dispute que ce n'étoient pas des „ hommes, mais des Démons, il les conjura, & les ren„ voya, afin qu'ils ne tentassent plus le Peuple". Voilà les *Adamites* bien anciens en Bohême. Ils y sont dès le XII. Siécle, lorsque le Christianisme ne faisoit encore que s'affermir dans ce Pays-là, & que l'ignorance & les fables régnoient presque partout. Mais comment a-t-on mis sur le compte des Picards, ce que Pontanus a mis sur le compte des Démons? C'est que les Picards vinrent en Bohême dans le même tems. *Ce fut dans ce tems-là*, dit le même Auteur, *que s'élevérent les* Picards *& d'autres* Hérétiques. *Eodem tempore* Picardi *& alii Heretici surrexerunt.* La date est juste. Les Picards arrivérent en Bohême environ ce tems-là. Mr. De Thou dit (57), que *Pierre Valdo*, qu'il met vers l'an 1170, ayant prêché en *Picardie*, passa en Allemagne, parcourut les Villes des Vandales, & s'arrêta enfin en Bohême, & que c'est par cette raison, que ceux qui y suivent sa doctrine s'appellent encore Picards. *Postremo in Boemia consedit, ubi etiam hodie ii, qui eam doctrinam amplectuntur,* Picardi *ea de*

(55) L. II. § 71. Apud Eund. p. 337.

(56) Vid. Bohemia Pia Georg. Pontani a Braitenberg. Lib. I. p. 9. Apud Eund. Ce Livre est dans la Collection de Freher.

(57) [illegible] L.VI. [illegible] 289. [illegible] fort 1614. in-8.

caussa

miers Chrétiens, & il y a tout lieu de penser que les unes & les autres ont tiré leur origine des mêmes sources. Mr. Bayle auroit dû peser plus mûrement les faits, s'il avoit été de bonne-foi; un homme qui portoit le Pyrrhonisme si loin, auroit dû en réserver une portion pour les faits odieux dont on a chargé diverses Sectes Chrétiennes; mais ce n'étoit pas-là son but. Mr. Bayle n'avoit nullement dessein de faire l'Apologie du Christianisme: au contraire il a pris occasion de toutes les infamies qu'on a débitées de faire la réflexion suivante (p). „ On ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie (d'aller „ nud) ait été si souvent renouvellée parmi les Chrétiens. Le Paganisme ne nous fournit que la Secte „ des Cyniques, qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconnoître que jamais cette Secte „ n'a eté nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudi- „ té, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogéne. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point „ nuds, quant aux parties que les *Adamites*, les *Turlupins*, les *Picards*, & quelques *Anabaptistes* décou- „ vroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens se sont plus souvent déréglés à cet égard „ que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abu- „ ser sous l'Évangile, & dont les Payens n'avoient nulle connoissance. Ce principe est que le second „ Adam est venu réparer le mal que le premier Adam avoit introduit au Monde". Mr. de Beausobre a eu raison de dire que tout est faux dans cette Remarque. Nous en donnerons les preuves [G].

(p) Art. TURLUPINS Rem. [A].

caussa appellantur. Tous les autres Auteurs mettent à ce tems-là l'établissement des Picards en Bohême. Voilà donc les Picards dans ce Royaume, au même tems que de prétendus Démons y prêchent la luxure & la *Nudité*. C'est un fâcheux Synchronisme pour ces pauvres gens, qui ont tant souffert pour se défendre des *Doctrines des Démons* sur le sujet du *mariage*, des *viandes* &c. & qui ne laissent pas de s'en trouver complices, pour avoir été contemporains de deux Démons incarnés, qui prêchoient l'Adamisme (58). Autre malheureuse circonstance pour eux. Les Picards se trouvent précisément au même endroit, où les prétendus Démons avoient prêché leurs Dogmes. Le bon Curé qui les avoit conjurés & chassés, étoit *Curé de Wésely*. Or l'Ile où se trouvoient les Picards Adamites, est située dans cet endroit. C'est ce que nous apprend Lasitius (59). Il raconte „ que plus de „ deux-cens Paysans, de Tabor, se retirérent dans les Dé- „ serts, & s'arrêtérent dans une Ile, que fait la Riviére de „ de Lausnitz entre *Wésely* & *Hradisch*". *Tandem fixis sedibus in insula amnis Lusnicii inter* Wesselum *&* *Hradecum*. Balbinus place dans le même lieu les Adamites que Ziska défit. „ On diroit, remarque Mr. de Beausobre, qu'il y a de la „ fatalité. On trouve un *Wésely* partout où se trouvent les „ Picards; leur Dieu *Rohan* étoit un Maréchal de *Wésely*, „ proche de Koenigin-Gretz, & je ne sai s'il n'y en a pas „ un autre proche de l'Ile de la Morave, où l'Evêque d'Ol- „ mutz alla les attaquer. Ainsi nos pauvres Picards avoient „ leurs demeures, ou cherchoient leurs retraites, dans les „ mêmes lieux où des Démons avoient autrefois annoncé „ leurs sales impiétés. Les prédécesseurs de ces bonnes gens „ se sont malheureusement trouvés contemporains de ces „ malins Esprits. Ce sont de fâcheuses conjonctures pour „ eux. On les confond avec ces Démons, comme on les a „ confondus avec les Manichéens. Ils portent la peine de „ cette impudence infernale. C'est le sort d'un Innocent, „ qui est puni comme complice d'un crime qu'il n'a pas „ commis (60)". Finissons cette Remarque par une derniére Observation. On a vu ci-dessus (61), que les Picards de Lasitius étoient certains Taborites, qui avoient un Systéme particulier sur les Prophéties. Mr. de Beausobre conjecture (62), que le XX. & dernier Article de leur Systéme Prophétique pourroit bien aussi avoir servi de prétexte à les accuser d'Adamisme. Voici comment cet Article est conçu dans Byzinius (63). „ *Les Elus* qui seront en vie (quand „ Jésus-Christ viendra) *seront rétablis dans l'état d'innocence, où* „ *étoit Adam dans le Paradis*. Ils y seront comme *Enoch* & „ comme *Elie*. Ils ne seront sujets ni à la faim, ni à la soif, „ ni à aucune peine spirituelle ou temporelle. Dans un „ Saint Mariage, dans une couche sans tache ils engendre- „ ront charnellement, sur la terre & sur les montagnes, mais „ sans douleur & sans concupiscence, des Fils & des Petits- „ fils, qui seront exempts du Péché Originel &c." On a peut-être abusé de ces idées & de ces expressions, pour y trouver l'Adamisme, *la nudité* d'Adam dans l'état d'innocence.

(58) De Beausobre loc. cit. p. 331.

(59) L. II. § 25.

(60) De Beausobre ubi supra. p. 339.

(61) Rem. [E] sous la cit. (56).

(62) Ubi supra p. 400.

(63) Diar. p. 106.

[G] *Mr. De Beausobre a eu raison de dire, que tout est faux dans cette Remarque. Nous en donnerons les preuves.*] Remarquons d'abord en général, qu'on ne sauroit assez admirer que Mr. Bayle ait été si zélé à justifier le Paganisme & à charger le Christianisme. Il n'y a pas jusqu'à la Secte des Cyniques, à qui il n'accorde un mot d'Apologie. Selon lui les Gymnosophistes avoient plus de pudeur que les Turlupins, les Picards &c. Mais il se trompe sur ce dernier Article, & l'autorité de St. Augustin ne doit pas l'emporter sur celle de Clément d'Alexandrie, qui dit (64), que ces Philosophes Indiens, que l'on nommoit *les Vénérables*, σέμνοι, & qu'il distingue des Gymnosophistes, *demeuroient nuds toute leur vie*, γύμνοι διαιτῶνται τὸν πάντα βίον. Il y avoit des Vierges du même ordre, que l'on nommoit σέμναι. Mr. Bayle dit que les Gymnosophistes portoient des ceintures, & il ajoûte, *qu'une semblable ceinture n'a pas dû empêcher, qu'on ne leur imputât la Nudité*. Mais les *Vénérables* étoient sans-doute les plus parfaits; Clément d'Alexandrie ne parle point de *ceintures*, qu'on suppose gratuitement. Mais sans nous arrêter plus longtems, prouvons I. Qu'il est faux que les Chrétiens ayent surpassé les Payens sur le sujet de l'impudente Nudité, qu'on reproche aux Sectes dont parle Mr. Bayle. II. Qu'il est faux, que supposé qu'il y ait eu des Sectes Chrétiennes aussi effrontées, elles se soient fondées sur le principe qu'il avance.

(64) Strom. Lib. III. p. m. 451.

I. Il est faux, que *les Chrétiens se soient plus souvent déréglés que les Payens par rapport à la Nudité*. Nous avons prouvé que tout ce qui l'on a débité à cet égard sur le compte des *Adamites* (65) & des *Picards* sont des calomnies, que du moins il n'y a aucun fonds à y faire. Je ne parle point de quelques Foux (66), qui peuvent avoir commis des extravagances: il est donc absolument faux, que les Chrétiens se soient plus souvent déréglés sur cet article que les Payens. Mais en supposant même la vérité de tous ces beaux contes, que le Critique Mr. Bayle adopte avec une si surprenante docilité, on ne trouvera nullement que les Chrétiens ayent surpassé les Payens sur le fait dont il est question. Il n'avoit qu'à consulter l'Auteur que je cite en marge (67) pour y voir toutes les infamies qui se pratiquoient dans les Jeux publics, dans les Fêtes, en Italie, en Egypte, & en Grece. Il devoit se rappeller une Loi de Sésostris, & le choix des trophées qu'il avoit ordonné qu'on élevât en l'honneur de ceux qui auroient combattu vaillamment, ou à la honte de ceux qui s'étoient comportés en lâches (68). Aux Jeux Olympiques les Athlétes étoient tout-à-fait nuds, les Lacédémoniens ayant aboli l'usage, que la modestie avoit auparavant introduit (69). Platon lui-même approuvoit la Nudité, même à l'égard des filles, & vouloit qu'elles parussent tout-à-fait nuës dans l'Aréne: *Neque viros solum, sed & virgines in Palæstra nudari, Lacedæmone in primis moris fuit, quod Platoni in Libro de Republica approbatum*. Mais ce qui suffit pour réfuter ce que Mr. Bayle avance, c'est ce que rapporte ailleurs le même Auteur (70): *Tanta animorum insipientia fuit, & tam præceps libido imperiti vulgi, ut* omnes fere mortales in templis coire, & nefandis libidinibus immisceri, ac pudendis genitalibus sacrum facere, *quod procreationis Seminarium faceret, nefas non putarent. Ita ut Britannis longo tempore mos inoleverit.* Conjuges & Nurus nudas, *succo herbarum delibutas, ad templa ducere, & ita supplicare .... Et Corinthi supra* mille prostitutas in templo Veneris *assidue degere, & inflammata libidine* meretricio quæstui operam dare, & velut Sacrorum Ministras Deæ famulari. La bienséance ne me permet pas de traduire ce passage, mais on peut bien dire, que les Picards & les Turlupins, en supposant la vérité de tout ce qu'on leur impute, étoient des gens très-chastes au prix des Payens. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Mr. Bayle lui-même est obligé de convenir du fait; que l'on compare ce qu'on vient de lire avec le passage suivant (71). „ Il faut supposer des bornes „ à la *nudité* de toutes ces espéces de Fanatiques, à l'égard „ des tems & des lieux, ou à l'égard de certains membres. „ Nous avons vu que les Adamites ne se dépouilloient que „ dans les poiles, où ils tenoient leurs Assemblées ..... Le „ froid & la pluye ne permettoient pas qu'on fût toujours „ nud; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire nud „ réglément & continuellement dans les Villes, où l'on n'é- „ toit pas le plus fort". J'ajoûterai que Mr. Bayle ne s'embarrasse pas de se contredire; car dans l'Article des *Picards*, il dit que leur Chef *leur ordonnoit d'aller* toujours *nuds*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est évidemment faux que les Chrétiens se soient plus déréglés que les Payens sur l'article de la Nudité.

(65) Art. ADAMITES Rem. [C]. [E], [H].

(66) Là-même Rem. [A].

(67) Alex. ab Alex. Dier. Gen. L. VI. c. 19. fol. 363. Francfort 1667 in-8.

(68) Idem L. I. c. 22. fol. 37.

(69) Idem L. V. c. 8. fol. 260.

(70) Idem L. VI. c. 26. fol. 384.

(71) Bayle Art. TURLUPINS Rem. [B].

II. Il ne l'est pas moins, que ce qui a fourni aux Chrétiens un prétexte *de se dérégler plus souvent que les Payens par rapport à la Nudité*, c'est ce *principe* inconnu aux Payens, *que le second Adam est venu réparer le mal, que le premier Adam avoit introduit au Monde*. Mr. Bayle attribue ici aux autres ses propres idées: il a eu apparemment la bizarre pensée, que l'on peut tirer de ce principe de l'Evangile des conséquences en faveur de la Nudité. Mais je doute que personne se soit jamais imaginé, que la *Nudité* soit un privilége, dont le péché d'Adam a dépouillé la nature humaine, & que notre Seigneur est venu lui rendre. Cette curieuse imagination étoit réservée à Mr. Bayle. Aucune des Sectes, qui ont été accusées d'Adamisme, n'a pris ce prétexte. St. Épiphane dit bien (72), que *les Adamites prétendoient que leur Eglise étoit le Paradis Terrestre, & qu'ils étoient eux-mêmes comme Adam & Eve*. C'est une fable: mais au moins St. Epiphane ne leur fait-il pas dire, que la *Nudité* est un des avantages que Jésus-Christ leur a acquis par sa redemption. On ne trouve nulle part, qu'aucun Sectaire ait prétendu, que le *Second Adam* est venu rendre au Genre-Humain le privilége de la *Nudité* que le premier avoit perdu. „ Je ne nie pas, „ avec Mr. de Beausobre (73), qu'un tel raisonnement ne „ puisse résulter *des combinaisons infinies des idées*. On fera naî- „ tre de cette *combinaison* toutes les extravagances possibles. „ Mais ceux qui combineront les idées du Principe qu'on

(72) Hæref. L. II.

(73) Ubi supra p. 404.

 „ vient

„ vient de rapporter, feront très-rares; parce qu'ils porte-
„ ront la folie dans une extrémité, où peu de gens les sui-
„ vront. Il n'en est pas de même de ceux qui *combineront*
„ l'idée de la *Nudité* & de toutes ses suites, avec celles que
„ les Payens ont euës de leurs Dieux, & même avec des ma-
„ ximes Philosophiques. Ceux-ci seront assurément, ou
„ pourront être en beaucoup plus grand nombre, parce que
„ ces idées s'assortissent plus naturellement, que celle de la
„ Nudité perdue par Adam, & restituée par Jésus-Christ. En
„ effet il s'en faut beaucoup, que la Raison ne condamne ce
„ qu'on nomme *Obscénité*, aussi clairement que le fait la Reli-
„ gion Chrétienne. Des Philosophes très-sévéres d'ailleurs,
„ n'ont point reconnu que ce qu'on nomme *obscénité* fût un
„ défaut réel ..... Ce n'est donc point des Principes de la
„ Religion Chrétienne, ni en particulier du principe, allé-
„ gué par Mr. Bayle, qu'est-né, non l'Adamisme, qui n'exi-
„ sta jamais*, mais que sont nées les suites de l'Adamisme.
„ Ce n'est point dans l'Ecriture que les *Gnostiques* alloient
„ puiser leur *science* là-dessus. *Epiphane*, par exemple, fils
„ de *Carpocrate*, qui étoit une espéce de prodige, & qui, à
„ l'âge de dix-sept ans qu'il mourut, étoit déjà un Chef de
„ Secte, Epiphane n'avoit point pris dans la Religion Chré-
„ tienne ses belles idées sur la *Justice*, d'où il concluoit la
„ communauté des femmes, &c. Il avoit fort étudié les
„ Sciences Humaines, & les Livres de Platon .... Aussi
„ les raisonnemens qu'il faisoit n'étoient point tirés des prin-
„ cipes de la Religion Chrétienne. Il n'y auroit pas trouvé
„ son compte. Les Adorateurs d'une certaine Divinité Payen-
„ ne, que Prudence décrit dans son premier Livre contre
„ Symmaque, pouvoient naturellement & sans faire aucune
„ violence ni à leur Raison, ni à leur Conscience, se faire
„ de la *Nudité* & de toutes ses suites des actions fort reli-
„ gieuses ...... Je me contenterai d'indiquer l'*Exhorta-*
„ *tion* de Clément d'Alexandrie *aux Gentils*, où il montre
„ par des faits, combien la Théologie Payenne étoit pro-
„ pre à bannir la Pudeur & la Modestie". C'en est assez pour faire sentir tout le faux de la Remarque de Mr. Bayle. Ceux qui liront cet Article avec attention, y verront clairement, que cet Auteur a pris un malin plaisir à rendre la Religion Chrétienne ridicule: auroit-il voulu justifier par-là l'excessive licence qu'il s'est permise dans quelques endroits de son Ouvrage? Mr. de Beausobre n'a pas pensé à un Problême, que l'on pourroit proposer. Est-ce en qualité de Chrétien, de Philosophe, ou de simple Payen que Mr. Bayle a cru pouvoir débiter un si grand nombre d'Obscénités?

PIERRE I, Czar [*A*] de Russie, qui a élevé la Nation Russienne & son Empire d'un Etat bas & méprisable [*B*] à un grand degré de puissance & de grandeur, nâquit le 30 Mai 1672 vieux stile (*a*) du Czar Alexis Michaélowitz & de Natalie Kirilonna Nariskin sa seconde femme (*b*). Le Czar étant mort en 1676, Fédor ou Théodore, son fils aîné, lui succéda, & mourut en 1682. Le Prince Pierre, âgé seulement de dix ans, fut proclamé Czar en sa place, au préjudice de Jean, quoiqu'aîné, dont la santé étoit fort foible, & l'esprit imbécille. Les Strélitz, excités par la Princesse Sophie, qui espéroit plus d'autorité sous Jean, son frere de pere & de mere, & incapable de tout, se révoltérent en faveur de Jean [*C*]; & pour éteindre la Guerre Civile, il fut réglé que les deux Freres régneroient en-sem-

(*a*) *Voy.* Abrégé Chronol. de sa vie par le Baron Huissen dans le Tom. II. du *Present State and Regulations of the Church of Russie. By* Thomas Consett. A.

(*b*) Fontenelle *Eloges des Acad.* T. II p. 212.

[*A*] *Czar.*] Mr. Consett, Chapelain de la Factorie Angloise en Russie, écrit *Tsar*, dans son *Etat présent de l'Eglise de Russie* (1), & il assure dans sa *Préface* (2), que les Sclavons & les Russes l'écrivent & le prononcent comme il fait: *Czar*, dit-il, Czar *n'est qu'une corruption des Etrangers, qui ont été portés à l'écrire de cette façon, ou par la ressemblance du son avec le titre de l'Empereur d'Allemagne, auquel ils étoient accoûtumés, ou parce qu'ils ignoroient la Langue, ou la valeur qu'y ont les lettres.* Il observe encore que *Tsar* signifie *Roi*, dans toute la Bible, en Langue Sclavonne. Mr. Philippe-Jean von Strahlenberg nous dit aussi (3), qu'en Sclavon *Czar* signifie *Roi*, & quelquefois aussi *Empereur;* parce que dans tous les Livres en Langue Sclavonne, tant sacrés que profanes, tous les Rois sont appellés *Czar;* par exemple dans la Bible Sclavonne traduite du Grec il y a 700 ans, longtems avant que les Ducs de Russie prissent le titre de Czar, les Rois Pharao, Saül, David, &c. sont appellés *Czar;* & il n'y a point dans cette Langue de différence entre le titre de *Roi* & d'*Empereur*. Il nous apprend encore, que le premier qui prit le titre de *Czar* fut *Iwan Wasielewitz*, surnommé le *Grand*, ayeul d'*Iwan Basilowitz*, le Tyran; après qu'il se fut rendu maître de la Ville de Casan, il y fut couronné avec la couronne de Casan, & se saisit aussi de toutes les Principautés qui en dépendoient; car quoique les Princes Russiens changeâssent souvent de résidence, ils ne prenoient anciennement que le titre de *Grand Princes de Russie*. *Iwan Wasielewitz* étant mort peu après, *Basile* son fils, troublé par des Dissensions Civiles, perdit le Royaume de Casan, & le titre de *Czar*, & il eut d'ailleurs beaucoup à souffrir des Tartares. Mais son fils *Iwan Basilowitz*, second du nom, surnommé *Grosnoy*, c'est-à-dire le Tyran, reconquit le tout, se rendit maître des Royaumes de Casan & d'Astracan, & reprit le titre qu'avoit porté son Grand-pere, se qualifiant *Czar* de Casan, d'Astracan, & de Sibérie, *Grand Prince* de Moscou, Wolodimir, & Novogrod, Seigneur de Pleskow, &c. comme aussi *Powelitel* & *Samoderschetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers titres signifie *Imperator* ou *Général*, & le dernier signifie *Souverain*. Ces titres lui ont été donnés & à ses Successeurs par la plupart des Puissances, jusques en l'année 1721, que le Czar Pierre I. ayant conclu la paix avec la Suéde, le Sénat, le Synode, & les Généraux le priérent au nom de toute la Russie, de prendre le titre de *Grand* & de *Pere de la Patrie*. L'Archevêque de Novogrod lui persuada de changer le titre Russien de *Powelitel*, en Latin, & de se qualifier *Empereur;* & quoique toutes les Puissances le lui eussent toujours donné en Russien, quand il fut Latinisé il causa de grandes contestations en Europe.

(1) Imprimé à Londres en 1729 in 8.

(2) P. 61.

(3) *Description Historique & Géograph. des Parties Septentrion. de l'Europe & de l'Asie* &c. Chap. VII. p. 276. de la Trad. Angloise. Londres 1738. in-4.

[*B*] *Qui a élevé la Nation Russienne & son Empire d'un état bas & méprisable.*] Voici l'idée qu'en donne Mr. de Fontenelle (4). La Moscovie ou la Russie étoit encore dans une ignorance, & dans une grossiéreté presque pareilles à celles qui accompagnent presque toujours les premiers âges des Nations. Ce n'est pas que l'on ne découvrît dans les Moscovites de la vivacité, de la pénétration, du génie & de l'adresse à imiter ce qu'ils auroient vu: mais toute l'industrie étoit étouffée: les Païsans, nés esclaves, & opprimés par des Seigneurs impitoyables, se contentoient qu'une Agriculture grossiére leur rapportât précisément de quoi vivre, ils ne pouvoient ni n'osoient s'enrichir. Les Seigneurs eux-mêmes n'osoient paroître riches, & les Arts sont enfans de la richesse & de la douceur du Gouvernement. L'Art Militaire malheureusement aussi indispensable que l'Agriculture, n'étoit guére moins négligé; aussi les Moscovites n'avoient-ils étendu leur domination que du côté du Nord & de l'Orient, où ils avoient trouvé des Peuples plus barbares, & non du côté de l'Occident & du Midi, où sont les Suédois, les Polonois, & les Turcs. La Politique des Czars avoit éloigné de la guerre les Seigneurs & les Gentilshommes, qui en étoient venus à regarder comme une exemption honorable cette indigne Oisiveté; & si quelques-uns servoient, leur naissance les avoit fait Commandans, & leur tenoit lieu d'expérience. On avoit mis dans les Troupes plusieurs Officiers Allemands, mais qui la plupart simples Soldats dans leur Pays, & Officiers seulement parce qu'ils étoient en Moscovie, n'en savoient pas mieux leur nouveau métier. Les Armées Russiennes, levées par force, composées d'une vile populace, mal disciplinées, mal commandées, ne tenoient guére tête à un ennemi aguerri, & il falloit que des circonstances heureuses & singuliéres leur missent entre les mains une victoire, qui leur étoit assez indifférente. La principale force de l'Empire consistoit dans les Strélitz, Milice à peu près semblable aux Janissaires Turcs, & redoutable en même tems comme eux à ses Maîtres, dans le même tems qu'elle les faisoit redouter des peuples. Un commerce foible & languissant étoit tout entier entre les mains de Marchands Etrangers, que l'ignorance & la paresse des gens du pays n'invitoient que trop à les tromper. La Mer n'avoit jamais vu de Vaisseaux Moscovites, & tout l'usage du Port d'Archangel étoit pour les Nations étrangéres. Le Christianisme même, qui impose quelque nécessité de savoir, du-moins au Clergé, laissoit le Clergé dans des ténébres aussi épaisses que le peuple, tous savoient seulement qu'ils étoient de la Religion Grecque, & qu'il falloit haïr les Latins; nul Ecclésiastique n'étoit assez habile pour prêcher devant des Auditeurs si peu redoutables; il n'y avoit presque pas de Livres dans les plus anciens & les plus riches Monastéres, même à condition de n'y être pas lus. Il régnoit partout une extrême dépravation de mœurs & de sentimens, qui n'étoit pas seulement, comme ailleurs, cachée sous des dehors légers de bienséance, ou revêtue de quelques apparences d'esprit, & de quelques agrémens superficiels. Cependant ce même peuple étoit souverainement fier, plein de mépris pour tout ce qu'il ne connoissoit point, & c'est le comble de l'ignorance, que d'être orgueilleuse. Les Czars y avoient contribué, en ne permettant pas que leurs Sujets voyageâssent; peut-être craignoit-on qu'ils ne vinssent à ouvrir les yeux sur leur malheureux état. La Nation Moscovite, peu connue que de ses plus proches Voisins, faisoit presque une Nation à part, qui n'entroit point dans le Systême de l'Europe, qui n'avoit que peu de liaison avec les autres Puissances, & peu de considération chez elles, & dont à peine étoit-on curieux d'apprendre de tems en tems quelques révolutions importantes. Tel étoit l'Etat de la Russie, dit *Mr. de Fontenelle*, lorsque le Prince Pierre nâquit.

(4) *Eloges des Académ.* Tom. II. p. 211-216.

[*C*] *Les Strelitz, excités par la Princesse Sophie ..... se révoltérent en faveur de Jean.*] Mr. Consett dit (5) que la véritable intention de cette Princesse étoit de s'emparer de la Régence, & de détrôner Pierre „ & elle réussit dans ce pro-
„ jet jusqu'à faire proclamer *Iwan* Tsar, conjointement
„ avec Pierre Alexiéwitz son frere; elle se servit des *Streltzi**
„ les Gardes ordinaires des Tsars, qu'elle avoit engagés dans
„ son parti, ayant gagné *Gudunoff* leur Général, par la pro-
„ messe de faire épouser à son fils la Princesse *Cathérine* sa
„ sœur. Mais ce projet s'exécuta d'une maniére si barbare,
„ qu'il en restera une tache éternelle à la mémoire de la
„ Princesse. On anima les Streltsi en répendant artificieu-
„ sement que le Tsar Fédor avoit été empoisonné par ses
„ Médecins, à la sollicitation de quelques-uns des principaux
„ Ministres d'Etat, dont on disoit sourdement les noms, &
„ que

(5) Préface p. 26 & suiv.

* *Streltsi* au singulier signifie un Archer, & fait au pluriel Streltsi.

femble. Pierre, déjà Czar dans un âge fi tendre, étoit très-mal élevé, non feulement par le vice général de l'Education Ruffienne, mais encore plus par les foins de la Princeffe Sophie, qui l'environna de tout ce qui étoit capable d'étouffer fes lumiéres naturelles, de lui gâter le cœur, & de l'avilir par les plaifirs. Cependant fon inclination pour les Exercices Militaires fe déclara dès fa premiére jeuneffe. Le Czar Fédor avoit aimé la magnificence en habits, & en équipages de chevaux. Pierre, quoique bleffé dès lors de ce fafte, qu'il jugeoit inutile & onéreux, vit cependant avec plaifir que fes Sujets, qui n'avoient été jufques-là que trop éloignés de toute forte de magnificence, en prenoient peu à peu le goût. Il conçut qu'il pouvoit employer à de plus nobles ufages la force de fon exemple, il forma une Compagnie de cinquante hommes, commandés par des Officiers étrangers, & qui étoient habillés & faifoient leurs exercices à l'Allemande [*D*]. A cette premiére Compagnie de 50 hommes, il en joignit de nouvelles, toujours commandées par des Etrangers, toujours difciplinées à la maniére Allemande, & il forma enfin un Corps confidérable. Comme il avoit alors la paix, il faifoit combattre une troupe contre une autre, ou repréfentoit des Siéges de Places, il donnoit à fes Soldats une expérience, qui ne coutoit point encore de fang, il effayoit leur valeur & préludoit à des victoires. Les Strélitz regardoient tout cela comme un amufement d'un jeune Prince; mais le Czar qui les voyoit trop puiffans, & d'ailleurs uniquement attachés à la Princeffe Sophie, cachoit dans le fond de fon cœur un deffein formé de les abattre, & il vouloit s'affurer de Troupes mieux inftruites & plus fidelles. [☞ Ce n'étoit pas fans raifon: ce fut par le moyen du Chef des Strélitz, que Sophie, de concert avec Galliczin fon favori, entreprit en 1689 de fe défaire de Pierre I, & de fe rendre maîtreffe abfolue de l'Empire, pour le partager avec Galliczin: comme cette Confpiration découverte & punie mit le Czar Pierre I. en état de fuivre fes nobles inclinations, en le délivrant de fes principaux ennemis domeftiques, nous en rapporterons les principales particularités [*E*] ADD.]. Le Czar fuivit encore une autre vuë plus grande & plus difficile,

„ que la Cour avoit formé le deffein de mêler du poifon „ avec l'eau de vie & la biére qu'on devoit leur donner aux „ funérailles du Tfar Fédor. Le Général & plufieurs des „ principaux Officiers, qui étoient généralement des cadets „ des principales familles de Ruffie, & qui étoient du complot, voyant l'armée irritée contre la Cour, commencérent par maffacrer les deux Médecins, qui avoient donné „ des remédes au feu Tfar; ils mirent en piéces plufieurs „ des principaux Officiers de la Couronne, dont ils avoient „ juré la perte, & jettérent les autres du balcon du Palais „ Royal fur les piques des Soldats, qui avoient été poftés „ exprès au-deffous, avec leurs piques la pointe en-haut „ pour les recevoir. Ils commirent enfin plufieurs autres „ violences, & firent un défordre épouvantable dans toute la „ Ville; leur fureur ne s'appaifa que quelques jours après, „ au couronnement des deux Princes. Dans le fort de ce „ tumulte, qui allarma fort les partifans de Pierre, le Prince *Burris Alexiewitz Gallitzin* prit fur fes bras le Tfar, „ & le tranfporta au Monaftére de Troitfa, ou de la Trinité, Place forte à 60 Miles de Ruffie, de Mofcou, pour „ y mettre fa perfonne en fureté; il y demeura jufques à „ ce que le trouble fût appaifé, & le calme rétabli". [☞ Les autres Hiftoriens (6) nomment le Général des Strélitz *Couvanski*, & ils prétendent que ce fut lui-même qui conçut le deffein de faire époufer la Princeffe Cathérine à fon fils, afin de le faire monter fur le trône, après avoir fait affaffiner les deux Czars. „ Rempli de ces idées, *dit un Hiftorien* (7), „ il va hardiment trouver la Princeffe Sophie, & lui demande fa fœur cadette pour époufe à fon fils. Sophie fut „ frappée de la démarche de Couvanski, & eut bien de la „ peine à contenir fon indignation; mais comme elle poffédoit merveilleufement l'art de diffimuler, elle loua le deffein de ce Scélérat, dont elle pénétroit parfaitement les „ vues, approuva fa recherche, & lui promit fa protection. „ Sophie ne manqua pas de rapporter au Prince Galliczin „ la propofition de Couvanski. Elle n'avoit rien de caché „ pour ce Favori, dont elle fuivoit aveuglément les avis „ . . . . . Galliczin fut fort fcandalifé de la témérité de Couvanski. Il fit entendre à la Princeffe que c'étoit un homme dangereux, dont il falloit fe défaire fans perdre de „ tems, auffi-bien que de fon fils". Ce deffein s'exécuta dans le mois de Novembre, Couvanski & fon fils invités avec les principaux Bojars à un feftin, furent faifis par des gens mafqués, qui les emmenérent hors de la Ville & leur coupérent la tête. ADD. DU TRAD.]

(6) Hift. de Pierre I. p. 12. Amft. & Leipfig. 1742. in 4.

(7) Ibid. p. 15.

[*D*] *Il forma une Compagnie de cinquante hommes, commandés par des Officiers étrangers, & qui étoient habillés & faifoient leurs exercices à l'Allemande.*] Il prit dans cette Troupe le moindre de tous les grades, celui de Tambour. Ce n'étoit pas une repréfentation frivole, qui ne fit que fournir à lui & à fa Cour une matiére de divertiffement & de plaifanterie. Il avoit bien défendu à fon Capitaine de fe fouvenir qu'il étoit Czar, il fervoit avec toute l'exactitude & toute la foumiffion que demandoit fon emploi, il ne vivoit que de la paye, & ne couchoit que dans une Tente de Tambour à la fuite de la Compagnie. Il devint Sergent, après l'avoir mérité au jugement des Officiers, qu'il auroit punis d'un jugement trop favorable, & il ne fut jamais avancé que comme un Soldat de fortune, dont fes Camarades même auroient approuvé l'élevation. Par-là il vouloit apprendre aux Nobles, que la naiffance feule n'étoit point un titre fuffifant pour obtenir les dignités militaires, & à tous fes Sujets, que le mérite feul en étoit un. Les bas emplois par où il paffoit, la vie dure qu'il y effuyoit, lui donnoient un droit d'en exiger un plus fort, que celui-même qu'il tenoit de fon autorité defpotique (8).

(8) Fontenelle *ubi fupra*. p. 222.

☞ [*E*] *Comme cette Confpiration découverte & punie mit le Czar Pierre I. en état de fuivre fes nobles inclinations, en le délivrant de fes principaux ennemis domeftiques, nous en rapporterons les principales particularités.*] Pour mettre le Lecteur mieux au fait, il faut lui faire connoître plus particuliérement quelques-uns des principaux Auteurs. Commençons par le Favori de Sophie. Bafile Bafilowitz Gallitzin étoit originaire de Lithuanie, & defcendoit de l'illuftre famille des Jagellons. Les Ruffiens le nommoient le grand Gallitzin, peut-être à caufe de fa taille, & pour le diftinguer des autres Princes de ce nom, qui étoient alors à la Cour des Czars. Le grand Gallitzin étoit plutôt bon Politique, qu'habile Capitaine. Quoiqu'il ne manquât pas de courage, il avoit encore plus d'ambition. Il étoit fin, rufé, diffimulé, conduifoit fes projets lentement, avec précaution, & ne levoit le mafque que lorfqu'il fe croyoit affuré des événemens. Il poffédoit fort bien la Langue Latine, & étoit plus poli que les Ruffiens ne l'étoient alors en général (9). Boris Gallitzin, Coufin du précédent, fut élevé par les partifans de Pierre à la Charge de premier-Miniftre de ce jeune Prince, pour oppofer au Favori de Sophie un homme capable de lui faire tête. Boris ne le cédoit en rien à fon Coufin, & peut-être même l'auroit-il furpaffé, s'il avoit un peu moins aimé la boiffon. Il gagna bientôt entiérement les bonnes graces de Pierre I. Il étoit intégre fans ambition, zélé pour le Bien public, & d'une fidélité à toute épreuve: ennemi juré du grand Gallitzin, qui ne pouvoit le fouffrir, & qui affectoit de le méprifer à caufe de fon yvrognerie (10). Le Général des Strélitz étoit un homme nommé Theckélavitau, que le grand Gallitzin avoit élevé à cette Charge. Pour réuffir dans leurs projets la Princeffe & lui avoient engagé le Czar à fe marier, dans le deffein d'introduire un galant dans le lit de la nouvelle Mariée, comptant que l'enfant qui en naîtroit ferviroit à détacher le peuple des intérêts du Czar Pierre, qu'il feroit aifé d'enfermer alors dans un Cloître; qu'enfuite on pourroit prouver l'adultére, faire déclarer l'Enfant bâtard, rompre le mariage, enfermer la Czaritze dans un Couvent, & donner à Iwan une autre femme d'âge à ne pouvoir lui procréer des enfans. Tous ces projets furent un peu déconcertés par la déclaration de la groffeffe de la Czaritze, qu'Iwan fit quelques mois après. Les amis de Pierre jugérent à propos dans ces circonftances de le marier, & malgré tout ce que fit Sophie pour y mettre obftacle, ce Prince époufa le 29 Juin 1689 Eudoxie Foedorowna Lapuchin, fille de Foedor Abramovitz, d'une des plus anciennes familles de Mofcovie. Pendant que ces chofes fe paffoient à Mofcou, le grand Gallitzin avoit fait deux Campagnes contre les Tartares, & ne s'étoit pas trop bien conduit (11). A fon retour il trouva la Princeffe Sophie auffi paffionnée pour lui qu'auparavant, mais le Czar Pierre ne le voulut pas voir, & ayant été gagné par les careffes de fa Sœur, il ne le reçut que pour lui faire des reproches & des menaces. Gallitzin en fit rapport à la Princeffe, qui en fut outrée, & réfolut de fe défaire du Czar, par le moyen de Theckélavitau & des Strélitz. Gallitzin, ou plus fcrupuleux ou moins hardi, voulut faire des objections, mais Sophie lui impofa filence. Elle fit venir enfuite le Chef des Strélitz, & après s'être affurée de fa fidélité, elle s'ouvrit à lui, & il s'engagea à faire périr le Czar Pierre, & toute la famille des Nariskins. Theckélavitau choifit 600 Strélitz des plus déterminés pour l'accompagner dans fon expédition. Il n'oublia aucune des raifons qui pouvoient les engager à le feconder, & les gagna au point qu'ils s'écriérent tous, *vivent le Czar Iwan & la Princeffe Sophie, & périffent tous les Nariskins!* Theckélavitau profitant de cette ardeur, fe mit à leur tête, & prit le chemin de Bebrachensko, Château où le Czar Pierre fe trouvoit depuis quelques jours. Les Conjurés marchoient fort lentement & en grand filence, de peur d'être découverts. Deux d'entre eux, ayant horreur du crime qu'on alloit commettre, fe dérobérent de la troupe, & fe rendirent en diligence par un chemin plus court à Bebrachensko. Le Czar eut de la peine à croire le rapport des deux Strélitz, mais Boris Gallitzin & un des Oncles maternels du Czar, ayant été reconnoître fur la route, revinrent au plus vite, donner avis de ce qu'ils avoient vu; le Czar fe fauva en Caroffe avec fa Mere, & fon Epoufe, qui étoit enceinte & à demi nue. Le

(9) *Hift. de Pierre I.* p. 15. 16.

(10) Idem p. 19. 20.

(11) Idem p. 20-29.

ficile, que celle d'avoir de bonnes Troupes. Une Chaloupe Hollandoiſe, qu'il avoit trouvée ſur un Lac d'une de ſes maiſons de plaiſance, où elle demeuroit abandonnée & inutile, l'avoit frappé, & ſes penſées s'étoient élevées juſqu'à un projet de Marine, quelque hardi qu'il dût paroître, & qu'il lui parût peut-être à lui-même [*F*]. Il fit d'abord conſtruire à Moſcou par des Hollandois de petits Bâtimens, & enſuite quatre Fregates de 4 piéces de Canon ſur le Lac de Pereſlave. Deux Campagnes de ſuite il partit d'Archangel ſur des Vaiſſeaux Hollandois ou Anglois, pour s'inſtruire par lui-même de toutes les Opérations de la Mer. Au commencement de 1696 le Czar Jean mourut, & Pierre reſta ſeul maître de l'Empire. L'ouverture de ſon nouveau régne fut le ſiége d'Aſoph ſur les Turcs. Il ne le prit qu'en 1697, après avoir fait venir des Vénitiens pour conſtruire ſur le Don des Galéres, qui en fermaſſent l'em-

Le reſte de ſes Parens, Amis & Officiers montérent ſur des Chevaux à crud, & coururent à toute bride après le Caroſſe du Czar, qui prit la route du Monaſtére de la Trinité. Theckélavitau ayant manqué ſon coup, revint fort conſterné à Moſcou, & en informa la Princeſſe Sophie, qui prit la réſolution de feindre d'ignorer tout le complot, & de le deſavouer hautement s'il le falloit. Gallitzin lui propoſa de prendre la fuite, mais elle n'y voulut pas conſentir. On vit alors arriver à Moſcou des Officiers du Czar Pierre avec des Lettres, où tous les Bojars & ceux de la Nobleſſe, qui s'intéreſſoient à ſa conſervation, étoient invités à ſe rendre auprès de ſa perſonne; on ordonnoit aux Strélitz qui n'avoient pas trempé dans la Conſpiration d'en faire autant, ce qu'un grand nombre firent, malgré les efforts que fit Theckélavitau pour les retenir; le Prince Gallitzin fut ſommé d'aller à la Trinité, mais il s'en excuſa ſur les ordres du Czar Iwan, qui le retenoient à Moſcou. Ces Officiers paſſérent enſuite chez la Princeſſe Sophie, à qui ils firent des reproches de la part de Pierre; elle nia conſtamment d'avoir eu connoiſſance de ce complot, & ajoûta avec un ſouris malin, que ſi ſon frere Pierre & les Nariskins étoient ſujets aux terreurs paniques, elle ne pouvoit qu'y faire. Cependant quantité de Seigneurs & de perſonnes de tout ordre ſe rendirent à la Trinité, enſuite on écrivit aux Gouverneurs des Provinces de tenir des Troupes prêtes pour marcher au ſecours du Czar. Ce fut alors que la Princeſſe commença à craindre de fâcheuſes ſuites, ce qui lui fit prendre le parti de la ſoumiſſion. Elle débuta d'abord par la voye de négociation, & elle envoya deux Sœurs du feu Czar Alexis, Tantes de Pierre, & les ſiennes, & une de ſes ſœurs, à qui elle eut l'adreſſe de perſuader ſon innocence, & les chargea d'en convaincre le Czar. Ces Princeſſes arrivérent à la Trinité, où on leur fit l'accueil le plus gracieux, & le Czar les ayant convaincuës de la perfidie de Sophie, elles demandérent à reſter à la Trinité. Sophie, voyant que le danger pour elle augmentoit, eut recours au Patriarche Adrien, qui s'étant rendu à la Trinité eut bientôt des preuves du crime de la Princeſſe, & on lui fit voir, que lui-même étoit du nombre des Proſcrits, ce qui le détermina à demeurer comme les autres à la Trinité. Sophie déconcertée tint conſeil avec Gallitzin & ſes plus Confidens, il fut réſolu qu'on feroit évader l'Abbé Silveſtre, qui étoit du complot, & qu'on deſtinoit au Patriarchat, & qu'on ſe ſaiſiroit de Theckélavitau pour le livrer à Pierre. On fut encore d'avis, qu'elle-même prit la route de la Trinité, pour s'aller jetter aux pieds du Czar. Quelque contraire que cette démarche fût à ſa fierté, elle s'y réſolut, & ſe mit en chemin. Pierre averti de ſon départ, envoya au devant d'elle un Officier, pour lui dire qu'elle ne prît pas la peine de venir à la Trinité, puiſque Sa Majeſté ne vouloit ni l'écouter ni la voir. Elle ordonna qu'on la ramenât à Moſcou, où elle informa le grand Gallitzin du compliment qu'on lui avoit fait, & lui conſeilla de ſe rendre à la Trinité pour ſolliciter ſa grace: ce fut en vain, & il n'échappa au ſupplice qu'à la ſollicitation de ſon Couſin, qui employa toute ſa faveur pour empêcher que ſon nom fût flétri, & le grand Gallitzin en fut quitte pour l'exil & la confiſcation de ſes biens. Theckélavitau ayant été auſſi arrêté, avoua tout, & fut roué avec deux Strelitz, les autres coupables furent punis en différentes maniéres. Pour la Princeſſe Sophie, le Czar la condamna à paſſer ſes jours à Déwitz, Monaſtére qu'elle avoit fait bâtir aux environs de Moſcou. Mais cette Princeſſe, qui préféroit la mort au Cloître, refuſa d'obéïr, & penſa à ſe ſauver en Pologne: projet inutile, parce qu'on la gardoit à vue: elle fut donc obligée d'obéïr, & on la mena ſous bonne eſcorte à Déwitz, & on y laiſſa une forte garde, plutôt pour l'empêcher de remuer, & pour éclairer ſes actions, que pour lui faire honneur. Le Czar revint enſuite à Moſcou, où il vit ſon frere, l'imbécille Iwan, dont il ne fut plus fait mention dans les Actes publics. C'eſt à cette époque que l'on peut rapporter le commencement du régne de Pierre I. (12). REM. DU TRAD.

(12) Ibid. p. 10-18.

[*F*] *Ses penſées s'étoient élevées juſqu'à un projet de Marine, quelque hardi qu'il dut paroître & qu'il lui parût peut-être à lui-même.*] Mr. Conſett a publié dans ſon ſecond Volume une *Rélation de l'Origine de la Marine en Ruſſie, ou Hiſtoire de la petite Chaloupe, qui a donné naiſſance à la Flotte Ruſſienne; ce qui eſt la Préface des Reglemens de Marine de Ruſſie, attribuée au Tſar* Pierre Alèxiewitz *lui-même.* On rapporte dans cette Piéce, que le Czar étant dans la Corderie à Iſmaelof (13), & paſſant auprès des Magazins, où il y avoit quelques reſtes des meubles qui avoient appartenu à Niketa Iwanowitz Romanof, ſon grand-Oncle, il remarqua entre autres choſes, un petit batteau étranger. Sa curioſité naturelle ne lui permit pas de paſſer outre ſans s'informer; il s'adreſſa à François Timerman, qui étoit auprès de lui, pour lui enſeigner la Géométrie & les Fortifications, & lui demanda ce que c'étoit? Timerman lui dit, que c'étoit une Chaloupe Angloiſe. Le Czar demanda, à quel uſage on s'en ſervoit? Timerman lui répondit, qu'on s'en ſervoit pour tranſporter à bord des Vaiſſeaux & des Vaiſſeaux à terre, ce qu'on vouloit. Le Czar remarquant que ce *petit Bâtiment* étoit mieux & plus ſolidement bâti, que les *Vaiſſeaux* Ruſſiens, s'informa en quoi il leur étoit préférable? Timerman lui répliqua, qu'il alloit à la voile, à vent favorable, ou contraire. Cela ſurprit extrêmement le Prince, & lui donna envie d'en voir l'épreuve. Timerman choiſit un Charpentier nommé Carſtens Brand, que le Pere du Czar avoit fait venir de Hollande, pour bâtir des Vaiſſeaux pour la Mer Caſpienne. Brand répara la Chaloupe, y mit un mât & des voiles, & remonta & deſcendit la Yauſe (14), à la vue du Czar, qui y prit un grand plaiſir, & ſouhaitta de la conduire lui-même. Ayant remarqué que la Chaloupe n'obéïſſoit pas bien au gouvernail, & qu'elle donnoit ſouvent contre le bord, il en demanda la raiſon à Brand, qui lui répondit, que cela venoit de ce que l'eau étoit trop étroite, & que la Chaloupe n'avoit pas aſſez de place. Le Czar la fit tranſporter dans un Etang, nommé l'Etang Proſien, mais la Chaloupe n'y alla pas mieux, ce qui ne fit que piquer davantage la curioſité du Czar, & il réſolut de la faire tranſporter ſur le Lac de Pereſlave. Sa mere qui étoit fort attentive à ſa conſervation, tâcha de le diſſuader de ce voyage, qu'il trouva pourtant moyen de faire, ſous prétexte d'aller au Monaſtére de la Trinité s'acquitter d'un vœu. Après qu'il eut bien examiné l'étendue de ce Lac, il pria ſa Mere d'y faire bâtir une maiſon & des Vaiſſeaux: Brand lui conſtruiſit deux petites Fregates & trois Yachts, ſur leſquels il ſe divertit quelques années. Mais dans la ſuite le Lac de Pereſlave lui parut *trop petit*, & il forma le deſſein d'aller ſur celui de Cubin, *qui eſt large* & étendu, mais qui n'a pas aſſez de profondeur. *Il réſolut* alors d'aller à la Mer même; *la tendreſſe de ſa mere s'y oppoſa*, ce qui n'empêcha point, *qu'il ne ſe rendit en 1694* à Archangel, & delà *il alla dans ſon propre Yacht* nommé le St. Pierre, à *Ponoia, en compagnie* de Vaiſſeaux marchands Anglois & *Hollandois*, & ſous le Convoi d'un Vaiſſeau de Guerre Hollandois, commandé par le Capitaine *Jolles Jolſen.* Ce voyage lui fit tant de plaiſir, qu'il *ne penſa plus qu'à* avoir une Flotte; & lorſqu'à l'occaſion de l'invaſion des Tartares, il ſe fut rendu maître d'Aſoph, il réſolut d'exécuter ſon projet. On trouva un endroit propre pour la conſtruction des Vaiſſeaux ſur la Véronize, Riviére qui paſſe auprès d'une Ville du même nom. On fit venir des Ouvriers de Hollande, & en 1696 on commença un travail tout-à-fait nouveau en Ruſſie, à conſtruire de grands Vaiſſeaux, des Galéres, & autres Vaiſſeaux; le Czar prit des meſures pour former ſes Sujets eux-mêmes à cet Art; dans ce deſſein il envoya quantité de Seigneurs en Hollande & dans les autres Pays, pour apprendre la Conſtruction des Vaiſſeaux & la Navigation. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, il viſita la Hollande & l'Angleterre en perſonne, pour s'inſtruire dans la Marine. Mr. Conſett (15) rapporte un fait fort curieux, dont il avoit été lui-même témoin oculaire, & qui prouve combien le Czar aimoit la petite Chaloupe, à laquelle toutes ſes forces navales devoient leur origine. En 1723 cette Chaloupe fut tranſportée de Moſcou à Pétersbourg, on la répara & l'orna pour paroître pour la derniére fois en triomphe, le 12 Août. Au mois de Juin le Czar fit voile avec ſa Flotte pour Revel, & revint à Croonſtadt au commencement d'Août, où un grand nombre d'Yachts & d'autres petits Bâtimens, juſqu'à deux-cens, à ce qu'on prétend, & une Galiotte, eurent ordre de venir au-devant lui, & d'accompagner la Chaloupe. Lorſque cette Flotte fut arrivée à une demie Mile de Croonſtadt elle eut ordre de jetter l'ancre; les neuf pavillons ſur autant de Pinaſſes vinrent faire hommage à la Mere de leur grande Flotte. Quand les *pavillons* ſe furent retirés, les Yachts & les autres Bâtimens *levérent l'ancre*, & entrérent dans le port, excepté la Galiotte, qui portoit la Chaloupe, qui demeura en Mer juſqu'au jour de la Grande Cérémonie. Alors le Czar la viſita une ſeconde fois avec les Pavillons ſeuls, la lança à l'eau, & y planta l'Etendard Impérial, la conduiſant lui-même, tandis que deux autres Amiraux, & le Surintendant de la Flotte, Jean Michaelowitz Golowin ramoient. Au moment qu'elle fut lancée à l'eau, le Grand Amiral-Général tira ſept coups de Canons, pour ſervir de ſignal à la Flotte compoſée de vingt-deux Vaiſſeaux de ligne, qui ſaluérent tous à la fois. La Chaloupe s'avança enſuite, & paſſa auprès de chaque Vaiſſeau, qui la ſalua de tout ſon Canon. Après avoir paſſé au milieu de toute la Flotte, & être entrée dans le port, la Flotte lui rendit le dernier honneur par un ſalut général. Il y eut enſuite un dîner, & le ſoir la Cour & les Officiers-Généraux ſe rendirent ſur le port, & la Cérémonie ſe termina en vuidant force bouteilles. Quelques jours après la Chaloupe fut reportée à Pétersbourg, & miſe dans le Château, où on la garde avec grand *ſoin.*

(13) Ancienne Maiſon de Campagne de ſa famille proche de Moſcou.

(14) [illegible] des Fau-bourgs de Moſcou.

(15) T. II. p. 218. 219.

[*G*] *Alla*

l'embouchure, & empêchâſſent les Turcs de ſecourir la place. Il connut par-là mieux que jamais l'importance d'une Marine, mais il ſentit auſſi l'extrême incommodité de n'avoir des Vaiſſeaux que des Etrangers, ou de n'en conſtruire que par leurs mains. Il voulut s'en délivrer; & comme ce qu'il méditoit étoit trop nouveau pour être ſeulement mis en délibération, & que l'exécution de ſes vues, confiée à tout autre, étoit plus qu'incertaine, ou du moins très-lente, il prit entiérement ſur lui une démarche auſſi hardie, qu'il y en eût jamais. En 1698 il envoya une Ambaſſade en Hollande, dont les Chefs étoient Mr. Le Fort, Genevois, & le Comte Golowin, Grand-Chancelier; il ſe mit dans leur ſuite *incognito*, & alla en Angleterre auſſi bien qu'en Hollande pour apprendre lui-même la Conſtruction des Vaiſſeaux [G]. La nouvelle de la révolte de 40 mille Strélitz, le rappella bruſquement de Vienne, où il s'étoit rendu. Arrivé à Moſcou à la fin de 1699 il les caſſa tous [*H*] ſans héſiter, plus ſûr du reſpect qu'ils auroient pour ſa hardieſſe, que de celui qu'ils devoient à ſes ordres. Dès l'année 1700 il

[G] *Alla en Angleterre auſſi-bien qu'en Hollande pour apprendre lui-même la Conſtruction des Vaiſſeaux.*] Mr. de Fontenelle dit, qu'il entra à Amſterdam dans la Maiſon de l'Amirauté des Indes, & ſe fit inſcrire dans le rôle des Charpentiers, ſous le nom de Pierre Michaëlof, & non de Pierre Michaëlowitz, qu'il eût dû prendre par rapport à ſon grand-pere; car dans la Langue Ruſſienne cette différence de terminaiſon marque un homme du peuple, ou un homme de Condition, & il ne vouloit pas qu'il reſtât aucune trace de ſa ſuprême dignité. Il travailloit dans le Chantier avec plus d'aſſiduïté & plus d'ardeur que ſes compagnons, qui n'avoient pas des motifs comparables aux ſiens: tout le monde connoiſſoit le Czar, & on ſe le montroit les uns aux autres avec un reſpect, que s'attiroit moins ce qu'il étoit, que ce qu'il étoit venu faire. Guillaume III. Roi d'Angleterre, qui ſe trouvoit alors en Hollande, *& qui ſe connoiſſoit en mérite perſonnel*, eut pour lui toute la conſidération réelle qui lui étoit duë. L'incognito ne retrancha que la fauſſe & l'apparente.

Dans la Préface des *Réglemens de Marine* de Ruſſie, citée ci-deſſus, on nous apprend (16) „ qu'à Amſterdam il travailla avec d'autres Volontaires dans le Chantier de la „ Compagnie des Indes Orientales à la conſtruction des „ Vaiſſeaux, & qu'il profita ſi fort en peu de tems, qu'il „ paſſa pour un fort bon Charpentier. Il demanda alors à „ Jean Pool, Maitre du Chantier, de lui enſeigner les proportions d'un Vaiſſeau, qu'il apprit en quatre jours. Mais „ comme cet Art ne s'enſeignoit point en Hollande parfaitement, & d'une maniére Mathématique, qu'on n'en donnoit que quelques principes, le reſte s'apprenant par l'uſage & par une longue expérience, & que Pool lui dit „ qu'il ne pouvoit le lui démontrer par des figures; il conçut beaucoup de chagrin d'avoir fait un ſi grand voyage „ pour s'inſtruire, & de manquer ſon but. Quelques jours „ après il ſe trouva en compagnie chez un Négociant nommé Jean Théeſing, & comme il étoit fort penſif par la „ raiſon qu'on vient de dire, on lui demanda ce qui le „ rendoit ſi mélancolique, & il dit que c'étoit pour cela. Un „ Anglois, qui étoit préſent, lui dit, qu'en Angleterre cet „ Art étoit au même point que les autres, & qu'on pouvoit „ l'apprendre en peu de tems. Le Czar fut charmé de cette „ nouvelle, & ſe rendit en diligence en Angleterre, & en „ quatre mois de tems il y fit ſon apprentiſſage; & à ſon retour il amena avec lui deux Maitres Charpentiers, Jean „ Deane, & Joſeph Noy". Mr. Conſett obſerve (17), que le Baron Huyſſen, Conſeiller au Collége de la Guerre, rapporte, dans ſon *Hiſtoire de la Vie du Czar*, que ce Prince remarqua que la maniére de bâtir les Vaiſſeaux, qui eſt en uſage en Angleterre, étoit beaucoup plus réguliére & meilleure que celle de Hollande, & qu'on lui a ſouvent ouï dire, que s'il n'étoit pas venu en Angleterre, il n'auroit été toute ſa vie qu'un Aprentif dans cet Art. Le Roi Guillaume l'y reçut encore, & pour lui faire un préſent ſelon ſon goût, & qui fût un modéle de l'Art qu'il venoit étudier, il lui donna un Yacht magnifique (18). Mr. Conſett raconte (19), que dèsqu'il fut de retour d'Angleterre il alla à Véronize, où il mena les deux Maitres Anglois Deane & Noy, mais le premier demanda bientôt ſon congé, qui lui fut accordé, ſans qu'il eut donné aucune preuve de ſa capacité. Le Czar lui-même & Joſeph Noy eurent ordre du Grand-Amiral Théodore Alexiéwitz de conſtruire chacun un Vaiſſeau de Guerre. Le Czar ayant pris la qualité de Maitre-Charpentier, jugea à propos de ſe ſoumettre à ce qu'exigeoit cet emploi, & en conſéquence de l'ordre reçu il donna la premiére preuve de ſon habileté dans cet Art, qu'il avoit appris dans les Pays étrangers, & continua à prendre le titre de Maitre-Charpentier, & en faire les fonctions, ayant toujours un Vaiſſeau ſur le Chantier, malgré toutes ſes autres importantes occupations; & à ſa mort il laiſſa un des plus grands Vaiſſeaux à moitié fait, qui avoit 180 pieds de long, 151 de large, & 21 de profondeur, percé pour 110 piéces de Canon, & qu'on diſoit être un des plus beaux qu'on eût jamais vu, comme l'étoient tous ceux qu'il avoit conſtruits. Il fit lui-même le plan de ce grand Vaiſſeau à Riga, où il étoit le ſeul Maitre en cet Art; quand il revint à Petersbourg, il informa l'Inſpecteur qu'il avoit fait le plan, qu'on lui avoit donné ordre de bâtir; & conformément aux Réglemens de la Marine, il préſenta ſon plan, pour être examiné. Ce Vaiſſeau fut lancé à l'eau le 29 Juin 1727, & nommé *Peter pervoie tworoi*, c'eſt-à-dire, *Pierre* I *&* II.

(16) Conſett Vol. II. p. 214.

(17) Ibid. p. 215.

(18) Fontenelle *ubi ſupra*. p. 232.

(19) Vol. II. p. 215.

[*H*] *La nouvelle de la revolte de 40 mille Strélitz le rappella bruſquement .... Arrivé à Moſcou à la fin de 1699 il les caſſa tous.*] Mr. Conſett rapporte (20) que „ durant l'abſence du Tſar, & pendant ſon ſéjour dans les Pays étrangers, la Princeſſe Sophie, ennuyée de ſa priſon, & réſolue de ſe remettre en liberté, trouva les moyens d'avoir „ des correſpondances avec les Streltſi, qui étoient en quartier d'hiver dans l'Ukraine, loin de Moſcou, & de les „ porter à une troiſiéme révolte en ſa faveur. Six Régimens „ environ ſe ſoulevérent ſoûs prétexte de n'avoir point reçu „ leur paye depuis longtems, & ſe mirent en marche pour „ aller à Moſcou y porter leurs demandes à la Régence. Le „ Général Gordon alla au-devant d'eux à la tête de quatre „ Régimens de Troupes étrangéres, qui étoient ceux de „ Préobrazenski, de Simonoſſki, le ſien, & celui de Le „ Fort; il y joignit les Milices commandées par Alexei Simonowitz Shein, & joignit les Rebelles près du Monaſtére de Voſcreſenski, ou de Jéruſalem; il leur offrit de leur „ faire donner ſatisfaction, & les exhorta à ſe retirer paiſiblement dans leurs quartiers, & ne pas perſiſter dans leur „ rebellion. Mais plus il tâchoit de les appaiſer, & plus ils „ devenoient inſolens, & ſe preſſoient-ils de combattre; il „ les défit, & les emmena priſonniers à Moſcou, où il les „ décima. Le Tſar ayant reçu la nouvelle de cette revolte „ revint en toute diligence, & irrité au dernier point de l'inſolence de leurs rebellions & de leurs trahiſons réïtérées, „ il procéda à un nouvel examen des Chefs de la revolte, „ dont il fit de terribles exemples, par la deſtruction entiére de leurs familles, tous leurs parens ayant été enveloppés dans le châtiment: mais il ne prit d'autre vengeance de la Princeſſe ſa ſœur, que de la reſerrer dans ſon „ Monaſtére, & de faire pendre à une potence dreſſée devant les fenêtres de ſa chambre le Prêtre qui avoit été le porteur de ſes Lettres, tenant dans la main droite une de ſes „ Lettres qui avoit été interceptée. [☞ La Princeſſe pour faire ſoulever les Strélitz avoit fait répandre parmi eux tous les bruits les plus propres à les animer contre le Czar, & on gagna les Poppes ou Prêtres qui étoient parmi eux. Lorſque le Général Gordon vit que toutes ſes exhortations étoient inutiles, il fit tirer quelques volées de Canon pour les effrayer, ayant ordonné de ne charger qu'à poudre. Les Rebelles voyant que perſonne des leurs n'avoit été tué ni bleſſé, en furent ſurpris; les Rebelles jettent de grands cris, attaquent l'Armée du Général, mais ils s'apperçurent bien-tôt qu'on ſe battoit tout de bon (21). L'Hiſtorien que j'ai déjà cité rapporte (22) que „ Le Czar convaincu intérieurement „ que Sophie étoit la ſource de ces nouveaux troubles, „ bles, penſa, dit-on, ſérieuſement à la faire mourir, alléguant pour ſe juſtifier à cet égard l'exemple de la Reine Elizabeth, qui fit trancher la tête à Marie Reine d'Ecoſſe, „ ſa proche parente, pour un bien moindre ſujet. Mais Mr. „ Le Fort, le ſeul de ceux que le Czar affectionnoit, qui „ oſât ou qui ſût lui donner des leçons ſur la véritable gloire, l'engagea à pardonner encore cette fois à ſa ſœur. *Elle* „ *a conſpiré contre ma vie*, lui diſoit le Czar, *qu'elle n'avoit pas* „ *encore quatorze ans.* *N'importe*, repliquoit Le Fort, *Votre* „ *Majeſté ne doit point la faire mourir, à moins, Sire, que votre vengeance ne vous ſoit plus chére que votre gloire. C'eſt affaire aux Turcs à tremper leurs mains dans le ſang de leurs* „ *freres, mais un Prince Chrétien doit avoir d'autres ſentimens.* „ Le Czar pardonna à Sophie, il ſe contenta de lui aller faire les reproches les plus ſanglans, qui ſe terminérent par „ des larmes de part & d'autre. Sophie employa toute ſon „ éloquence pour ſe juſtifier, & peu s'en fallût que le Czar „ ne la crût innocente. Au ſortir du Monaſtére, où il avoit „ fait cette étrange viſite, il ne put s'empêcher de dire à le „ Fort, que Sophie étoit un grand génie, & que c'étoit ſeulement dommage qu'elle fût ſi méchante". On voit au commencement de cette Remarque, que ce fut ici la troiſiéme revolte, fomentée par Sophie; comme on ne dit rien de la ſeconde, je ſuppléerai à cette omiſſion. „ C'eſt ici un „ de ces faits hiſtoriques, *dit l'Auteur dont je ſuivrai le récit* „ (23), qui méritent d'être détaillés pour leur ſingularité, „ & un Ecrivain doit s'eſtimer heureux de pouvoir inſtruire „ le Public, quand il a, comme j'oſe me flatter d'en avoir, „ des Mémoires ſurs & fidéles juſques dans les moindres circonſtances". Cette conſpiration ſe trâma peu avant le départ du Czar pour les Pays étrangers. La Princeſſe Sophie étoit ſi étroitement gardée dans le Monaſtére de Déwitz, qu'il ſembloit impoſſible qu'elle pût avoir aucune correſpondance hors de ſa clôture: elle trouva pourtant moyen de tromper la vigilance de ſes Gardes. Une pauvre Vieille avoit coutume de ſe préſenter à la grille du Monaſtére, pour y recevoir l'aumône, qu'elle venoit demander. Sophie l'apperçut un jour par hazard; elle la prit à part, lui témoigna beaucoup de compaſſion, & lui fit préſent de quelques roubles, l'aſſurant que ſi elle vouloit ſe charger d'une petite commiſſion, & s'en acquitter exactement, elle feroit bien davantage pour elle, & qu'elle la mettroit en état de finir ſes jours dans l'abondance. La pauvre Vieille ne fut pas difficile à ſe rendre à de ſi belles promeſſes, & promit à ſon tour tout ce qu'on voulut. Le lendemain la Princeſſe

(20) Préface p. 35.

(21) Perry *Etat préſent de la Grande Ruſſie* p. 174. La Haye 1717.

(2) *Hiſt. de Pierre I.* p. 76.

(23) Ibid. p. 56. 57.

il eut remis fur pied 30000 hommes d'Infanterie réglée, dont faifoient partie les Troupes, qu'il avoit eu déjà la prévoyance de former, & de s'attacher particuliérement. Alors fe déclara dans toute fon étendue le vafte projet qu'il avoit conçu. Le Czar ouvrit fes grands Etats jufques-là fermés; après avoir envoyé fes principaux Sujets chercher des connoiffances & des lumiéres chez les Etrangers [I], il attira chez lui tout ce qu'il pût d'Etrangers capables d'en apporter à fes Sujets, Officiers de Terre & de Mer, Matelots, Ingénieurs, Mathématiciens, Architectes, Gens habiles dans la découverte des Mines & dans le travail des Métaux, Médecins, Chirurgiens, Artifans de toutes les efpéces. Toutes ces nouveautés cependant, aifées à décrier par le feul nom de nouveautés, faifoient beaucoup de Mécontens, & l'autorité defpotique, alors fi légitimement employée, n'étoit qu'à peine affez puiffante [K]. En 1700 le Czar, foutenu de l'Alliance d'Augufte Roi de Pologne, entra en guerre avec Charles XII. Roi de Suéde; il ne fut point découragé par les mauvais fuccès qu'il effuya dans les commencemens [L], car il difoit: *Je fai bien que mes Troupes feront longtems battuës, mais cela même leur apprendra enfin à vaincre.* Dans la fuite il remporta des avantages affez confidérables; les conquêtes qu'il fit dans la Livonie & dans l'Ingrie, Provinces dépendantes de la Suéde, furent affez importantes, pour le faire penfer à bâtir une Place, dont le Port, fitué fur la Mer Baltique, pût contenir une Flotte; & il commença en effet la Ville de Pétersbourg en 1704, qu'il a rendue une des meilleures Forterefles de l'Europe. En 1706 il chaffa les Suédois de Courlande; les battit à Kalifch, à Dubrovna, à Lefna, & vint à bout des Cofaques

Sophie lui remit un pain, dans lequel elle avoit caché, avec toute l'adreffe imaginable, des Lettres pour ceux des Bojars & des Officiers des Strélitz, qu'elle favoit qui étoient encore dans fes intérêts. Quelques jours après la Vieille lui en rapporta les réponfes de la même maniére (24). Ce manége dura jufqu'au jour que la Confpiration fut découverte. Plufieurs Officiers des Strélitz entrérent dans le complot, de-même que trois Bojars, & un Colonel des Cofaques du Don. Les Strelitz, qui étoient encore en grand nombre, étoient tous mécontens de leur Souverain; ils voyoient bien qu'il travailloit peu à peu à fe défaire d'eux, la jaloufie les animoit contre les Etrangers, à qui Pierre donnoit les plus beaux emplois dans fes Armées. Servilement attachés aux anciens ufages de la Nation, ils regardoient avec indignation toutes les nouveautés que le Czar introduifoit. Les Conjurés avoient formé le projet de mettre la Princeffe Sophie fur le Trône, il n'étoit queftion que de fe défaire de Pierre, & le plus court moyen étoit de l'affaffiner. Tout étoit réglé pour l'exécution de cet horrible complot. Les Conjurés devoient mettre le feu à un des quartiers du Kremlin; le Czar, qui dans ces fortes d'occafions étoit des premiers fur pied, ne pouvoit leur échapper, & il étoit aifé de le poignarder dans la foule. Le jour de l'exécution approchoit, lorfque deux Capitaines, qui étoient de la Confpiration, pouffés par les remords de leur confcience, vinrent trouver le Czar chez le Général Le Fort, & lui découvrirent le danger, qui menaçoit fa perfonne. Pierre leur pardonna, & les confulta même fur ce qu'il y avoit à faire pour fe faifir des coupables. On prit les plus juftes mefures pour cela, & on leur fit fubir la peine qu'ils méritoient. La fource de cette Confpiration ne fut pas inconnuë au Czar, les Criminels avouérent tout; mais ce Monarque fe contenta de faire referrer davantage la Princeffe Sophie, & d'ordonner qu'on examinât avec plus d'attention, tous ceux qui entroient & fortoient du Monaftére où elle étoit enfermée. ADD. DU TRAD.]

(24) Korb. *Iter in Mofcov.* p. 167. *Apud Eund.*

[I] *Après avoir envoyé fes principaux Sujets chercher des lumiéres & des connoiffances chez les Etrangers.*] Mr. de Fontenelle dit (25), qu'il les envoya voyager en différens endroits de l'Europe, marquant à chacun, felon les difpofitions qu'il leur connoiffoit, ce qu'ils devoient particuliérement étudier. Quelques-uns obéïrent de mauvaife grace, & il y en eut un qui demeura quatre ans enfermé chez lui à Venife, pour en fortir avec la fatisfaction de n'avoir rien vu, ni rien appris. Mais en général l'expédient du Czar réuffit, les Seigneurs s'inftruifirent dans les Pays étrangers, & l'Europe fut pour eux un fpectacle tout nouveau, dont ils profitérent.

(25) *Ubi fupra* p. 231.

[K] *L'Autorité defpotique alors fi légitimement employée, n'étoit qu'à peine affez puiffante.*] Mr. de Fontenelle dit fur ce fujet (26) que „ le Czar avoit affaire à un peuple dur, indocile, devenu pareffeux par le peu de fruit de fes travaux, „ accoutumé à des châtimens cruels, & fouvent injuftes, détaché de l'amour de la vie par une affreufe mifére, perfuadé par une longue expérience qu'on ne pouvoit travailler à fon bonheur, infenfible à ce bonheur inconnu. „ Les changemens les plus indifférens & les plus légers, tels „ que celui des anciens habits, ou le retranchement des longues barbes, trouvoient une oppofition opiniâtre, & fuffifoient pour caufer des féditions. Auffi pour plier la Nation à des nouveautés utiles, fallut-il porter la vigueur „ au-delà de celle qui eût fuffi avec un peuple plus doux & „ plus traitable, & le Czar y étoit d'autant plus obligé, que „ les Mofcovites ne connoiffoient la grandeur & la fupériorité, que par le pouvoir de faire du mal, & qu'un Maître „ indulgent & facile ne leur eût pas paru un grand Prince, „ & à peine un Maître".

(26) Ibid. p. 233. 234.

☞ [L] *Il ne fut pas découragé par les mauvais fuccès qu'il effuya dans les commencemens.*] Je n'ai pas deffein d'entrer dans le détail des événemens de la guerre entre le Czar & Charles XII. je ne parlerai feulement que de la bataille de Nerva. Le Czar ayant déclaré la guerre au Roi de Suéde entra avec une Armée de 80 ou 100 mille hommes dans l'Ingrie & dans la Livonie. Il s'avança vers Nerva, & parut devant cette Ville au commencement du mois d'Octobre 1700: malgré le nombre de fes Soldats, il avoit un grand defavantage, en ce que fes Troupes n'étoient pas aguerries: „ Les feuls bons Soldats de l'Armée, *dit Mr. de Voltaire* (27), „ étoient trente-mille Streletses . . . . . le refte étoient de „ barbares arrachés à leurs forêts, couverts de peaux de „ bêtes fauvages, les uns armés de fléches, les autres de „ maffuës, peu avoient des fufils, aucuns n'avoient vu un „ fiége régulier, il n'y avoit pas un bon Canonier dans toute „ l'armée. Cent cinquante Canons qui auroient dû réduire „ la petite Ville de Nerva en cendres, y avoient à peine fait „ bréche, tandis que l'Artillerie de la Ville renverfoit à tout „ moment des rangs entiers dans les tranchées. Nerva étoit „ prefque fans fortifications; le Comte de Horn qui y commandoit, n'avoit pas mille hommes de troupes réglées; cependant cette armée innombrable n'avoit pu la réduire en „ dix Semaines". La peinture eft fidéle, excepté en une chofe, qui regarde le nombre des Strelitzes, & leur préfence à Nerva; cette Milice n'exiftoit plus en ce tems-là, & l'Auteur de l'Hiftoire de Pierre I. obferve (28), qu'il n'y a jamais eu au-delà de vingt-mille Strélitz en Mofcovie. Cela fait voir que Mr. de Fontenelle, qu'on a fuivi dans le Texte de cet Article, s'eft trompé, en parlant de la revolte de 40 mille Strélitz. Revenons au fiége de Nerva. Charles XII. accourut au plus vite, il traverfa la mer, & débarqua avec environ vingt mille Suédois, marcha vers Nerva, attaqua les retranchemens des Ruffes, & les força, 18 mille Ruffes furent tués, plus de 20 mille avec les Généraux & les principaux Officiers furent faits prifonniers; ils perdirent outre cela leurs tentes, leurs munitions de guerre & de bouche, la Caiffe militaire & toute leur Artillerie (29). Le Czar ne fe trouva point à cette bataille, ayant été au-devant d'un renfort de près de 40 mille hommes, qu'il attendoit, & dont il voulut hâter la marche. L'Auteur que je viens de citer blâme le Czar d'avoir quitté fon Armée, & encore plus Charles XII. de n'avoir pas mis fa victoire mieux à profit. „ Notre Monarque, *dit-il* (30), ramaffa les débris de fon „ Armée, & les joignit au Corps, qu'il avoit avec lui. Il „ revint fur fes pas, & tirant vers Novogorod il fe pofta entre le Lac Peypus & la Riviére de Wolchou pour couvrir „ fes Etats, ne doutant pas que le jeune Roi de Suéde ne „ voulût y pénétrer avec fes Troupes victorieufes. S'il eût „ pris ce parti-là, c'étoit fait du Czar & de fon Empire. „ Charles n'auroit pas eu de peine à mettre en fuite un peu „ plus de 40 mille Ruffes, tout effrayés de leur défaite, fans „ vivres, fans argent, fans artillerie, fans munitions, après „ en avoir battu 80 mille dans de bons retranchemens, défendus d'une nombreufe artillerie. Pierre n'avoit plus aucune reffource. Ses Peuples s'étoient fait une idée des „ Suédois, fort propre à augmenter la terreur de leurs armes; ils les regardoient comme des Sorciers & des Enchanteurs . . . . . Mais il étoit écrit, que les deux Princes les „ plus extraordinaires, & les plus célébres qu'il y ait jamais „ eu, commenceroient la guerre l'un contre l'autre, par „ deux fautes effentielles. Le Czar n'auroit fans doute jamais dû s'écarter de fon Armée à l'aproche des Suédois, „ fa préfence auroit peut-être fait tourner les chofes tout autrement; mais quelque grande que foit cette faute, elle „ ne l'eft pas à beaucoup près autant que celle du Roi de „ Suéde. Le Czar ne prévoyoit pas que l'ennemi feroit tant „ de diligence dans un Pays entiérement détruit & ruiné, il „ fe flattoit que Czeremetof difputeroit mieux le pofte important, dont j'ai parlé, & qu'il obligeroit les Suédois à „ faire un circuit, capable de retarder leur marche de plufieurs jours; tout cela pouvoit l'excufer, mais rien ne juftifiera la conduite du Roi de Suéde: au-lieu de pourfuivre „ fans relâche, il tourne d'un autre côté, & court attaquer les „ Saxons lorfqu'il pouvoit exterminer les Ruffes". Je laiffe aux experts à décider fi cette Critique eft fondée. Il y a fouvent bien des circonftances, qui ne permettent pas l'exécution de certains projets, qui paroiffent immanquables à ceux, qui ne font pas parfaitement au fait. Charles avoit les Saxons en Livonie, il ne pouvoit guéres s'éloigner, & s'engager dans les vaftes pays de la Mofcovie, fans laiffer fon propre pays en proye à l'ennemi; la défaite du Czar auroit laiffé au Roi Augufte le tems de faire des progrès, que le Roi de Suéde n'auroit pas arrêté fi aifément, avec une armée, victorieufe à la vérité, mais que la fatigue auroit certainement diminuée. D'ailleurs il n'étoit pas moins piqué contre le Roi de Pologne que contre le Czar, ainfi on conçoit aifément qu'après avoir déjà humilié deux de fes ennemis, il devoit naturellement brûler d'envie de fe faire raifon du troifiéme. Du refte c'eft aux Gens du métier à juger. REM. DU TRAD.

(27) Hift. de Charles XII. Liv. I. p. 45. Amft. 1732.

(28) Pag. 82 note (a).

(29) Ibid. p. 96. 97.

(30) Ibid. p. 97. 98.

[M] B

ques de Zaporow, s'étant rendu maître d'Oczakow, qui étoit leur derniére retraite. En 1709 il remporta une victoire complette fur les Suédois à Pultawa [*M*]; il s'y montra auffi grand Capitaine que brave Soldat, & obligea le Roi de Suéde de chercher une retraite à Bender fur les terres de Turquie. Il ne pouvoit manquer de profiter du malheur & de l'éloignement de ce Monarque. Il acheva de conquérir la Livonie & l'Ingrie, & y joignit la Finlande, & une partie de la Poméranie Suédoife. Les Turcs ayant rompu la Tréve qu'ils avoient avec lui, il fe laiffa enfermer en 1712 par leur Armée, fur les bords de la Riviére de Pruth, dans un pofte où il étoit perdu fans reffource. Au milieu de la confternation générale de fon Armée, la Czarine, qui avoit voulu le fuivre, ôfa feule imaginer un expédient [*N*]; elle envoya négocier avec le Grand-Vifir, en lui laiffant entrevoir une groffe fomme d'argent; il fe laiffa tenter, & la prudence du Czar acheva le refte. En mémoire de cet événement, il voulut que la Czarine inftituât l'Ordre de Ste. Cathérine, dont elle feroit le Chef, & où il n'entreroit que des femmes. Le Roi de Suéde étant forti enfin des Etats du Turc en 1713, le Czar fe retrouva ce formidable ennemi en tête, mais il étoit fortifié de l'alliance du Roi de Danemarc. Il porta la guerre dans le Duché de Holftein, allié de la Suéde, & en même tems il y porta fes obfervations continuelles, & fes études politiques [*O*]. En 1714 il remporta une victoire navale fur les Suédois à Gango

[*M*] *Il remporta une victoire complette fur les Suédois à Pultawa.*] Une grande partie de l'Armée Suédoife fut prifonniére de guerre. Le Czar faifoit manger à fa table les Généraux Suédois prifonniers, & un jour qu'il but à la fanté de fes Maîtres dans l'Art de la Guerre, le Comte de Renfchild, l'un des plus illuftres d'entre ces prifonniers, lui demanda, *qui étoient ceux à qui il donnoit un fi beau nom? Vous*, dit-il, *Meffieurs les Généraux. Votre Majefté eft donc bien ingrate*, repliqua le Comte, *d'avoir fi maltraité fes Maîtres.* Le Czar pour réparer, en quelque façon, cette glorieufe ingratitude, fit rendre auffitôt une épée à chacun d'eux. Il les traita toujours, comme auroit fait leur Roi, qu'ils auroient rendu victorieux. La défaite des Suédois à Pultawa lui produifit, par rapport à l'établiffement des Arts, un avantage que certainement il n'attendoit pas lui-même. Près de trois-mille Officiers furent difperfés dans tous fes Etats, & principalement en Sibérie, vafte Pays, qui s'étend jufqu'aux Confins de la Chine, & deftiné à la punition des Mofcovites exilés. Ces prifonniers, qui manquoient de fubfiftance, & voyoient leur retour éloigné & incertain, fe mirent prefque tous à exercer les différens métiers dont ils pouvoient avoir quelque connoiffance, & la néceffité les y rendit promptement affez habiles. Il y eut parmi eux jufqu'à des Maîtres de Langues & de Mathématiques. Ils devinrent une efpéce de Colonie, qui civilifa les anciens Habitans; & tel Art, qui, quoiqu'établi à Mofcou ou à Pétersbourg, eût pu être longtems à pénétrer en Sibérie, s'y trouva porté tout d'un coup (31).

(31) Fontenelle *ubi fupra.* p. 237. 238.

[*N*] *La Czarine* Cathérine, *qui avoit voulu le fuivre, ôfa feule imaginer un expédient.*] Mr. de la Motraye nous a donné une relation curieufe de la Vie de cette Princeffe (32). Elle nâquit à Runghen, Village de Livonie, près des bords du Lac Worthferi, & non pas dans le voifinage de Dorpt, comme d'autres Ecrivains l'ont débité, qui pour illuftrer fon extraction lui donnent pour Pere, les uns, un Lieutenant-Colonel de la famille d'Abendel; les autres, le Colonel Rofen; mais felon le témoignage de la voix publique, fon pere étoit un Vaffal de ce Colonel, lequel mourant lorfqu'elle n'avoit que quatre ou cinq ans, & fa mere bien-tôt après, ne laifférent rien ni l'un ni l'autre à cette Orpheline pour fa fubfiftance; car il eft rare que les Vaffaux de la Nobleffe, tant Livonienne que Ruffienne, laiffent quelque chofe à leurs enfans. Le Clerc de la Paroiffe, qui tenoit Ecole, la prit chez lui, où elle refta jufqu'à ce que le Docteur Gluck, Miniftre de Marienbourg, paffant par ce village la trouva à fon gré, & voulant foulager ce Clerc, dont les revenus étoient fort petits, l'emmena avec lui. Mr. Gluck la traita prefque comme fi elle eût été fa propre fille, & fon époufe lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima comme telle; elle l'occupa à des chofes proportionnées à fon âge, elle lui apprit à filer & à coudre, & elle réuffiffoit en tout ce qu'elle faifoit. Elle avoit déjà appris à lire chez le Clerc à Runghen; elle ne parloit prefque encore que la Langue du Pays, qui eft un Dialecte Efclavon, quand elle le quitta: mais elle apprit chez Mr. Gluck l'Allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à fes heures de loifir. Un Sergent Livonien au fervice de Suéde en devint paffionnément amoureux, & elle confentit à l'époufer, pourvu qu'il obtînt l'aveu de Mr. Gluck: celui-ci, qui n'étoit pas fort à fon aife, le donna plus volontiers qu'il n'auroit fait fans cela. Le Sergent étoit d'affez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en paffe d'être avancé, étant d'une bravoure, & d'une fobriété déjà connues. On dit que Mr. Gluck fit lui-même la cérémonie du mariage. Dès le lendemain, les Ruffiens, fous le commandement du Lieutenant-Général Baur, fe rendirent maîtres de Marienbourg, qui, outre que la place eft de peu de défenfe, n'avoit que peu de Troupes Suédoifes. [☞ L'Hiftorien de Pierre I. (33) dit que ce fut le jour même de leur mariage que Marienbourg fut pris, que le Sergent, faifant des mieux contre les Ruffes fut tué fur la brêche, & que la pauvre Cathérine fe trouva veuve auffitôt que mariée. Le même Auteur rapporte, qu'une Relation, imprimée à Zerbft dans la Principauté d'Anhalt, la fait veuve d'un Lieutenant-Colonel, nommé Tieffenhaufen. „ Mais, *dit l'Hiftorien*, je con„nois un fort honnête-homme, qui a vu ce Lieutenant„Colonel prifonnier à Francfort fur le Mein, lors de la „Guerre de Poméranie, c'eft-à-dire, environ huit ans „après que Pierre eut époufé cette femme célébre, par con„féquent elle n'étoit point Veuve de Tieffenhaufen". Revenons à la prife de Marienbourg. ADD. DU TRAD.] Le Général ayant apperçu Cathérine parmi les prifonniers, remarqua malgré fes larmes quelque chofe dans fa phifionomie, qui le frappa; il lui fit quelques queftions fur fa condition, aux-quelles elle répondit avec plus d'efprit, qu'il n'eft ordinaire aux perfonnes de fon ordre. Il lui dit de ne rien craindre, qu'il auroit foin qu'elle fût bien traitée; & ordonna à fes gens de la conduire à fon bagage, où étoient quelques femmes, qui lavoient fon linge, & faifoient d'autres ouvrages, qui conviennent à ce Sexe. La trouvant enfuite fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une efpéce d'autorité ou d'infpection fur ces femmes & d'autres domeftiques, dont elle fe fit aimer par la douceur avec laquelle elle les traitoit, & leur remontroit leur devoir. Il arriva un jour que le Prince Menzikof, Protecteur du Général, la vit, & trouvant quelque chofe d'extraordinaire dans fon air & dans fes maniéres, il demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le fervoit; le Général Baur le lui dit, & lui raconta fon hiftoire. Le Prince lui dit, qu'il avoit befoin d'une telle perfonne chez lui; le Général lui repliqua, qu'il avoit trop d'obligation à Son Alteffe pour lui rien refufer, & en même tems il fit appeller Cathérine, & lui dit; voilà le Prince Menzikof, qui a befoin d'une perfonne comme vous; il eft en état de vous faire plus de bien que moi, je vous en veux affez pour me priver de vous. Elle ne répondit que par une profonde révérence, qui marquoit, finon fon confentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir alors le pouvoir de dire, non. Enfin le Prince Menzikof l'emmena avec lui, ou elle l'alla trouver à fon Quartier le même jour; il la garda à fon fervice jufqu'en 1703 ou 1704, que le Czar la vit un jour, qu'il dîna chez lui, & lui parla; elle lui toucha tellement le cœur, qu'il l'époufa enfin. On demandera peut-être ce que devint fon jeune époux, après la prife de Marienbourg; mais on peut voir dans Mr. la Motraye, qu'il n'y a rien de fort certain à en dire. Le même Ecrivain nous apprend (34) que la Czarine fe rendit maîtreffe du cœur & des affections du Czar, par fa complaifance & fes maniéres engageantes: elle le fuivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les dangers & les fatigues de la Guerre: elle étoit en quelque maniére maîtreffe de toutes fes paffions, & elle a fauvé la vie même à beaucoup plus de perfonnes, que Mr. Le Fort n'a été capable de le faire. Elle fe faifoit aimer & eftimer d'un chacun, des Soldats, des Matelots &c. Il lui eft arrivé fouvent d'aller elle-même, avant ou après une action, fuivie de quelques Valets avec des bouteilles d'eau de vie, leur en verfer plufieurs verres de fa propre main. Des perfonnes, qui ont été prefque toujours auprès du Czar depuis 1704, ont affuré à Mr. de la Motraye, que ce Prince avoit la derniére indifférence pour tout le refte des Femmes, & qu'il n'a jamais montré de jaloufie qu'une fois, encore ne l'en regardoit-il que comme le fujet innocent, & c'étoit peu de femaines avant fa mort. Ayant foupçonné un Chambellan, qui étoit un des plus beaux hommes du Pays, d'avoir quelque préfomptueux deffein fur fon cœur, parce qu'il lui vit un jour baifer fa main, en lui donnant le bras pour defcendre d'une Chaife, & fuppofant que fa Sœur, qui étoit une des Dames d'honneur de la Czarine, favorifoit ce deffein téméraire, & contraire au refpect dû à la Majefté, il fortit un matin feul & alla au Monaftére de St. Alexandre Newski, laiffant ordre de faifir le Chambellan & fa Sœur, de pendre le premier, de donner le Knout à la derniére fous le Gibet & de la bannir, de couper enfuite la tête au pendu, & de l'expofer fur un poteau, ce qui fut exécuté en moins d'une heure après fon départ. C'eft ce qu'on conta à Mr. de la Motraye à fon arrivée à Pétersbourg, & c'étoient des perfonnes qui avoient vu l'exécution; on ajoûtoit que le jour fuivant ce Monarque prit l'Impératrice fon Epoufe avec lui dans une Chaife, pour prendre l'air, & alla du côté où étoit ce poteau, devant lequel la Chaife paffa & repaffa. Cependant pour prouver qu'il n'avoit aucun foupçon de fa vertu & de fa fidélité, il fit renouveller ou confirmer à la Nobleffe & au Clergé, peu de jours avant fa mort, le ferment de la reconnoître pour légitime Souveraine de Ruffie après fa mort, & celui ou celle qu'elle nommeroit pour lui fuccéder après la fienne. Dèsque le Czar fut mort, elle rappella la Sœur du Chambellan de fon exil, & la reprit auprès d'elle. Elle n'oublia pas au milieu de fon élevation fes bienfaiteurs, elle donna penfion à Mr. Gluck & à fa famille, dèsqu'elle fut en pouvoir de le faire.

(32) *Voyages* T. III. Ch. 3.

(33) Pag. 109.

(34) Pag. 201.

[*O*] *En même tems il y porta fes Obfervations continuelles, & fes Etudes politiques.*] Il faifoit prendre par des Ingénieurs le plan de chaque Ville, & les deffeins des différens Moulins, & des Machines qu'il n'avoit point encore: il s'informoit

go vers les côtes de Finlande, & il entra avec sa Flotte en triomphe dans le Port de Pétersbourg [*P*]. Il alla en 1716 avec la Czarine voir le Roi de Danemarc à Coppenhague, où il passa trois mois [*Q*]. De Danemarc il alla à Hambourg, à Hanovre, à Wolfembuttel, & delà en Hollande, où il laissa la Czarine & vint en France en 1717. Le 19 de Juin de cette année, il vint à l'Académie Royale des Sciences [*R*]. On ne finiroit point, si l'on vouloit entrer dans le détail de tous les divers Etablissemens dont les Russiens lui sont redevables, nous indiquerons seulement les principaux ci-dessous [*S*]. Durant la maladie, dont il mourut, il parla toujours d'affaires, malgré les violentes & continuelles douleurs

formoit de toutes les parties du Labourage, & des Métiers, & partout il engageoit d'habiles Artistes, qu'il envoyoit chez lui. A Gottorp, dont le Roi de Danemarc étoit alors maître, il vit un grand Globe Céleste en dedans, & Terrestre en dehors, fait sur un dessein de Tycho Brahé. Douze personnes peuvent s'asseoir dedans autour d'une table & y faire des Observations Célestes, en faisant tourner cet énorme Globe. Le Czar en fut frappé, & le demanda au Roi de Danemarc, & fit venir exprès de Pétersbourg une Fregatte, qui l'y porta. Des Astronomes le placérent dans une maison bâtie pour cet usage (35).

(35) Fontenelle *loc. cit.* p. 239. 240.

[*P*] *Il entra avec sa Flotte en triomphe dans le port de Pétersbourg.*] Voici la Rélation de ce triomphe, telle qu'on la trouve dans l'*Etat présent de Russie, ou Journal d'un Ministre Etranger, qui a résidé en Russie. Traduit de l'Allemand* (36). Le 15 Septembre le Czar arriva à Cronstadt, où il demeura deux jours, jusques à ce que la Czarine fût accouchée, qui donna le jour à une Princesse. Le 20 il approcha de la Forteresse avec les Vaisseaux Suédois & Russiens, & fut salué de 150 coups de Canon. D'abord parurent trois Galéres Russiennes. En second lieu, trois Schampavies Suédoises, de quatre Canons chacune. En troisiéme lieu six Galéres Suédoises de quatorze Canons chacune. Ensuite venoit la Fregatte Suédoise où étoit le Contre-Amiral *Oehrenschield*. En cinquiéme lieu une Schampavie Russienne, montée par le Contre-Amiral Russien, c'est-à-dire par le Czar lui-même, qui ne vouloit pas permettre qu'on lui donnât sur la Flotte d'autre titre, ni d'autre rang que celui-là. Enfin trois Schampavies, remplies de Soldats Russiens. Les Vaisseaux ayant jetté l'ancre on descendit à terre, & on passa sous l'Arc de triomphe dans l'ordre suivant. 1. Le Major-Général Gollowin à la tête d'un détachement des Gardes Preobrazinski. 2. Dix piéces de Canon, soixante-trois tant drapeaux qu'étendards, pris sur les Suédois par le Général Gallitzin, au combat proche de Wasa en Finlande, contre le Major-Général Suédois Arenfeld. 3. Deux Compagnies du Régiment d'Astracan. 4. Deux-cens Prisonniers Suédois tant Officiers subalternes de Mer, que Soldats & Matelots. 5. Deux Compagnies du Régiment de Preobrazinski. 6. Quatorze Officiers de Mer Suédois. 7. Le Pavillon du Contre-Amiral Suédois, porté par quatre Officiers subalternes. 8. Le Contre-Amiral Oehrenschield avec un habit neuf tout chamarré d'argent, dont le Czar lui avoit fait présent. 9. Le Czar, en qualité de Contre-Amiral, vêtu de verd, galonné d'or. 10. Enfin le reste du Régiment des Gardes fermoit la marche. L'Arc de triomphe étoit magnifique & orné de divers Emblêmes, entre autres on remarquoit l'Aigle de Russie fondant sur l'Eléphant avec cette Devise, *Aquila non capit muscas*; cela faisoit allusion à la Fregatte Suédoise appellée l'Eléphant. On se rendit dans le même ordre à la Citadelle, où le Prince Romadonowsky Vice-Czar, assis sur un trône, étoit environné de tous les Sénateurs. Il fit appeller le Contre-Amiral, & reçut de sa main une Rélation écrite de la victoire remportée sur les Suédois. Dèsqu'elle eut été lue, les Sénateurs délibérérent, firent plusieurs questions au Contre-Amiral, & en considération des services qu'il venoit de rendre à sa patrie, ils le déclarérent Vice-Amiral. La proclamation en ayant été faite l'air retentit du cri de *Brawsbwi Vice-Amiral*, c'est-à-dire, *Vive le Vice-Amiral*. Après que le Czar eut fait son remerciment, il se rendit sur son bord, & y arbora le Pavillon de Vice-Amiral; & après avoir reçu les complimens de félicitation des Ministres Etrangers, il alla diner au Palais du Prince Menzikoff, où l'on avoit préparé un magnifique repas. Après être levé de table il donna de grandes marques d'estime au Contre-Amiral Suédois, & dit aux Officiers Russiens qui étoient-là: *Vous voyez Messieurs un brave & fidèle Serviteur du Roi de Suède, qui s'est rendu digne par ses exploits & par son courage de l'estime de tout le monde, & pour qui j'aurai moi-même beaucoup d'égard & de considération, tant qu'il sera avec moi, quoiqu'il m'ait tué un bon nombre de braves Sujets. Mais*, ajoûta-il en souriant, & en parlant au Contre-Amiral, *je vous pardonne & vous pouvez compter sur mon amitié.* Mr. Oehrenschield ayant remercié le Czar, & dit, *que quelque action éclattante qu'il eût pu faire pour son Maître il n'avoit fait que son devoir: qu'il avoit cherché la mort sans la pouvoir rencontrer* (il avoit reçu sept blessures) *& ce n'est pas une petite consolation pour moi, continua-t-il, d'être le prisonnier de V. M. & de me voir traité si favorablement, & avec tant de marques de distinction par un aussi grand Officier de Mer, qu'on vient d'élever avec justice à la Charge de Vice-Amiral.*

(36) Londres 1725 en 2 voll. in-8.

[*Q*] *Il alla en 1716 avec la Czarine voir le Roi de Danemarc à Coppenhague, où il passa trois mois.*] Là il visita tous les Colléges, toutes les Académies, & vit tous les Savans. Il lui étoit indifférent de les faire venir chez lui, ou d'aller chez eux. Tous les jours il alloit dans une Chaloupe avec deux Ingénieurs côtoyer les deux Royaumes de Danemarc & de Suéde, pour mesurer toutes les sinuosités, sonder tous les fonds, & porter ensuite le tout sur des cartes si exactes, que le moindre banc de sable ne leur a pas échappé. Il falloit qu'il fût bien respecté de ses Alliés, pour n'être pas traversé par eux-mêmes dans ce grand soin de s'instruire si particuliérement. Ils lui donnérent encore une marque de considération plus éclattante. L'Angleterre étoit son Alliée, aussi bien que le Danemarc, & ces deux Puissances ayant joint leurs Flottes à la sienne, lui déférérent le commandement en Chef (37).

(37) Fontenelle *ubi supra.* p. 241. 242.

[*R*] *Il vint à l'Académie Royale des Sciences.*] L'Académie se para de ce qu'elle avoit de plus nouveau & de plus curieux en fait d'Expériences & de Machines. Dèsque le Czar fut retourné dans ses Etats, il fit écrire à Mr. l'Abbé Bignon par Mr. Areskin, Ecossois, son premier Médecin, qu'il vouloit bien être Membre de cette Compagnie, & quand elle lui en eût rendu graces avec tout le respect & toute la reconnoissance qu'elle devoit, il lui en écrivit lui-même une Lettre. Tout cela est imprimé dans l'Histoire de l'Académie de 1720 (38). On lui envoyoit chaque année le Volume qui lui étoit dû en qualité d'Académicien, & il le recevoit avec plaisir de la part de ses Confreres (39).

(38) P. 1[illegible] Ed. de Pa[illegible] & p. 16[illegible] Ed. de H[illegible]lande.

(39) Fontenelle *loc. cit.* p. 2[illegible]

[*S*] *On ne finiroit point, si l'on vouloit entrer dans le détail de tous les divers Etablissemens dont les Russiens lui sont redevables, nous indiquerons seulement les principaux ci-dessous.*] Pour porter la puissance d'un Etat aussi loin qu'elle puisse aller, il faudroit que le Maître étudiât son Pays presque en Géographe & en Physicien, qu'il en connût parfaitement tous les avantages naturels, & qu'il eût l'art de les faire valoir. Le Czar travailla sans relâche à acquérir cette connoissance, & à pratiquer cet art. Il ne s'en fioit point à des Ministres, peu accoutumés à rechercher si soigneusement le Bien public, il n'en croyoit que ses yeux, & des voyages de trois ou quatre-cens lieuës ne lui coutoient rien, pour s'instruire par lui-même. Il les faisoit, accompagné seulement de trois ou quatre personnes, & avec cette intrépidité qui suffit seule pour éloigner les périls. Aussi prenoit-il si exactement la Carte de son vaste Empire, qu'il conçut sans crainte de se tromper, les grands projets qu'il pouvoit fonder, tant sur la situation en général, que sur les détails particuliers des Pays. *Comme tous les Méridiens se rassemblent sous le Pole en un seul point, les François & les Chinois, par exemple, se trouveroient voisins du côté du Septentrion, si leurs Royaumes s'étendoient beaucoup davantage de ce côté-là.* Ainsi la situation fort Septentrionale de l'Empire Moscovite, jointe à sa grande étenduë, fait que par ses parties méridionales il touche aux parties septentrionales de grands Etats fort éloignés les uns des autres vers le Midi. Il est le voisin d'une grande partie de l'Europe & de toute l'Asie; il a d'ailleurs de grandes Riviéres, qui tombent en différentes Mers; la Dwine dans la Mer Blanche, partie de l'Ocean; le Don, dans la Méditerranée; le Wolga, dans la Mer Caspienne. Le Czar comprit que ces Riviéres, jusques-là presque inutiles, réuniroient chez lui tout ce qu'il y a de plus séparé, s'il les faisoit communiquer entre elles, soit par de moindres Riviéres qui s'y jettent, soit par des Canaux qu'il tireroit. Il entreprit ces grands travaux, fit faire tous les nivellemens nécessaires, choisit lui-même les lieux où les Canaux devoient être creusés, & régla le nombre des Eclufes. La jonction de la Riviére de Volokua, qui passe à Pétersbourg, avec le Wolga, est présentement finie, & l'on fait par eau à travers toute la Russie un chemin de plus de 800 lieuës, depuis Pétersbourg jusqu'à la Mer Caspienne, ou en Perse. Le Czar envoya à l'Académie le plan de cette grande communication, où il avoit tant de part comme Ingénieur. Vers l'Orient, la Domination du Czar s'étend dans un espace de plus de 1500 lieuës, jusqu'aux Frontiéres de la Chine, & au voisinage des Mers du Japon. Les Caravanes Moscovites, qui alloient trafiquer à la Chine, mettoient une année entiére à leur voyage. Le Czar conçut que ce long chemin pouvoit être abrégé & facilité, soit par des communications de Riviéres, soit par d'autres travaux, soit par des Traités avec des Princes Tartares, qui auroient donné passage dans leur Pays; le voyage pouvoit n'être que de quatre mois. Selon son dessein tout doit aboutir à Pétersbourg, qui par sa situation seroit un entrepôt du Monde. Cette Ville, à qui il avoit donné la naissance & son nom, étoit pour lui ce qu'étoit Alexandrie pour Alexandre son fondateur; & comme Alexandrie se trouva si heureusement située, qu'elle changea la face du Commerce d'alors, & en devint la Capitale à la place de Tyr, de même Pétersbourg changeroit les routes d'aujourd'hui, & deviendroit le centre d'un des plus grands Commerces de l'Univers. Le Czar porta encore ses vuës plus loin, il voulut savoir qu'elle étoit sa situation à l'égard de l'Amérique, si elle tient à la Tartarie, ou si la Mer du Septentrion donnoit un passage dans ce grand Continent, ce qui lui auroit encore ouvert le Nouveau Monde. De deux Vaisseaux, qui partirent d'Archangel pour cette découverte, l'un fut arrêté par les Glaces, & on n'a point eu de nouvelles de l'autre, qui apparemment a péri. Au commencement de l'année 1725 il donna encore ordre à un habile Capitaine de Marine d'en construire deux autres pour le même dessein. La Révolution arrivée en Perse par la révolte de Mahmoud attira de ce côté-là les armes du Czar & du Grand-Seigneur.

leurs d'une retention d'urine, & fit toujours paroître la même fermeté, la même tranquillité & netteté de jugement. Les Sénateurs & les Evêques, lui ayant témoigné les obligations que lui avoit la Nation

gneur. Le Czar s'empara de la Ville de Derbent fur la Côte Occidentale de la Mer Cafpienne, & de tout ce qui lui convenoit, par rapport au Projet d'étendre le Commerce de Mofcovie; il fit lever le plan de cette Mer, dont on a connu par-là la véritable figure, fort différente de celle qu'on lui donnoit communément. La Mofcovie avoit beaucoup de Mines, mais ou inconnuës, ou négligées par l'ancienne pareffe & le découragement général de la Nation. Le Czar fit venir d'Allemagne des gens habiles dans la fcience des Métaux, & mit en valeur tous ces tréfors enfouïs; il lui vint de la Poudre d'or des bords de la Mer Cafpienne, & du fond de la Sibérie; on dit qu'une Livre de cette derniére poudre rendoit quatorze Onces d'or pur. Du moins le Fer, beaucoup plus néceffaire que l'Or, devint commun en Mofcovie, & avec lui tous les Arts, qui le préparent ou l'employent.

Mr. de Fontenelle indique de la maniére fuivante les autres Etabliffemens, dont la Mofcovie eft redevable au Czar.

Une Infanterie de cent mille hommes, auffi belle & auffi aguerrie qu'il y en ait en Europe, dont une affez grande partie des Officiers font déjà Mofcovites.

Une Marine de quarante Vaiffeaux de ligne, & de deux-cens Galéres.

Des Fortifications felon les derniéres régles à toutes les Places qui en méritent.

Une excellente Police dans les grandes Villes, qui auparavant étoient auffi dangereufes pendant la nuit, que les Bois les plus écartés.

Une Académie de Marine & de Navigation, où toutes les Familles nobles font obligées d'envoyer quelques-uns de leurs Enfans.

Des Colléges à Mofcou, à Pétersbourg, & à Kiow, pour les Langues, les Belles-Lettres, & les Mathématiques, de petites Ecoles dans les Villages, où les enfans des Payfans apprennent à lire & à écrire.

Un Collége de Médecine & une belle Apothiquairerie publique à Mofcou, qui fournit de remédes les grandes Villes & les Armées; jufques-là il n'y avoit eu dans tout l'Empire aucun Médecin que pour le Czar; nùl Apothicaire.

Des Leçons publiques d'Anatomie, dont le nom n'étoit pas feulement connu, & ce qu'on peut compter pour une excellente leçon toujours fubfiftante, le Cabinet du fameux Mr. *Ruifch* acheté par le Czar, où font raffemblées tant de diffections fi fines, fi inftructives & fi rares.

Un Obfervatoire, où les Aftronômes ne s'occupent pas feulement à étudier le Ciel, mais où l'on renferme toutes les Curiofités d'Hiftoire Naturelle.

Un Jardin des Plantes, où des Botaniftes, qu'il a appellés, raffembleront avec notre Europe connuë, tout le Nord inconnu chez l'Europe, celui de l'Afie, la Perfe, & la Chine.

Des Imprimeries, dont il a changé les anciens Caractéres trop barbares, & prefque indéchiffrables à caufe des fréquententes abbréviations; d'ailleurs des Livres fi difficiles à lire étoient plus rares qu'aucune Marchandife étrangére.

Des Interprétes pour toutes les Langues des Etats de l'Europe, & de plus pour la Latine, pour la Grecque, pour la Turque, pour la Calmouque, pour la Monguie, & pour la Chinoife.

Une Bibliothéque Royale, formée de trois grandes Bibliothéques, qu'il avoit achetées en Angleterre, en Holftein & en Allemagne.

Après avoir donné à fon Ouvrage des fondemens folides & néceffaires, il y ajoûta ce qui n'eft que de parure & d'ornement. Il changea l'ancienne Architecture groffiére & difforme au dernier point, ou plutôt il fit naître chez lui l'Architecture. On vit s'élever un grand nombre de Maifons réguliéres & commodes, quelques Palais, des Bâtimens publics, & furtout une Amirauté, qu'il n'a faite auffi fuperbe & auffi magnifique, que parce que ce n'eft pas un Edifice deftiné à une fimple Oftentation de magnificence. Il a fait venir d'Italie & de France beaucoup de Tableaux, qui apprennent ce que c'eft que la Peinture à des gens qui ne la connoiffoient que par des très-mauvaifes repréfentations de leurs Saints. Il envoyoit à Génes & à Livourne des Vaiffeaux chargés de Marchandifes, qui lui rapportoient du Marbre & des Statues. Le Pape Clément XI. touché de fon goût, lui donna un Antique, qu'il fit venir par terre à Pétersbourg, de peur de la rifquer fur Mer. Il a même fait un Cabinet de Médailles, curiofité qui n'eft pas ancienne ailleurs. Les vuës du Czar embraffoient fi généralement tout, qu'il lui paffa par l'efprit de faire voyager dans quelques principales Villes d'Allemagne les jeunes Demoifelles Mofcovites, afin qu'elles priffent une politeffe & des maniéres, dont la privation les défiguroit entiérement. Il avoit vu ailleurs combien l'art des agrémens aide à la Nature à faire des perfonnes aimables, combien même il en fait fans elle. Mais les inconvéniens de ces voyages fe préfentérent bien vite, il fallut y renoncer, & attendre que les hommes, devenus polis, fuffent en état de polir les femmes.

Le changement général comprit auffi la Religion, qui, continuë Mr. de Fontenelle, à peine méritoit le nom de Religion Chrétienne. Les Mofcovites obfervoient plufieurs Carêmes, comme tous les Grecs, & ces Jeûnes, pourvu qu'ils fuffent très-rigoureufement gardés, leur tenoient lieu de tout. Le Culte des Saints avoit dégénéré en un fuperftition honteufe, chacun avoit le fien dans fa maifon pour en avoir la protection particuliére, & on prêtoit à fon ami le Saint domeftique, dont on s'étoit bien trouvé; les miracles ne dépendoient que de la volonté & de l'avarice des Prêtres. Les Pafteurs, qui ne favoient rien, n'enfeignoient rien à leurs peuples; & la corruption des mœurs, qui peut fe maintenir jufques à un certain point, malgré l'inftruction, étoit infiniment favorifée & accruë par l'ignorance. Le Czar ofa entreprendre la reforme de tant d'abus, fa Politique même y étoit intéreffée. Les Jeûnes, par exemple, fi fréquens & fi rigoureux, incommodoient trop les Troupes, & les rendoient fouvent incapables d'agir. Ses Prédéceffeurs s'étoient fouftraits à l'obéïffance du Patriarche de Conftantinople, & s'en étoient fait un particulier. Il abolit cette Dignité, quoiqu'affez dépendante de lui, & par-là il fe trouva plus maître de fon Eglife. Il fit divers Réglemens Eccléfiaftiques fages & utiles, &, ce qui n'arrive pas toujours, tint la main à l'exécution. On prêcha en Mofcovite à Pétersbourg. Le Czar ofa encore plus, il retrancha aux Eglifes ou aux Monaftéres trop riches l'excès de leurs biens, & l'appliqua à fon Domaine. Il établit auffi une pleine liberté de Confcience dans fes Etats. Mr. de la Motraye (40) nous apprend que pour exécuter fon projet de Réforme, il fit venir de Novogrod, de Kiow, & d'autres endroits les Evêques & les Théologiens qui avoient étudié dans les Pays étrangers, en un mot ceux qu'il crut les plus habiles & les plus éclairés pour conférer avec lui fur les matiéres de Religion; il leur fit confidérer l'ignorance du Clergé en général, la conduite & la mauvaife œconomie des Moines &c. il affocia à cette Affemblée fpirituelle, à laquelle il préfidoit, le Sénat. Ce Synode fe tint pour la premiére fois dans fon Palais de Pétersbourg en 1721; pour la feconde en 1722 à Mofcou, & une troifiéme dans le nouveau Monaftére de St. Alexandre Newsky, dans le voifinage de Pétersbourg; il en fit publier l'Etabliffement & la Convocation en ces termes. „ Par la Grace, la Miféricor„ de, & l'Amour de Dieu envers le Genre-humain, & par le „ commandement du très-fage, du très-Séréniffime, & du „ très-puiffant *Pierre le Grand*, Empereur, & Souverain de „ toutes les Ruffies &c. eft arrêté, conclu & établi dans la „ Sainte Orthodoxe Eglife de Ruffie, un Synode Spirituel „ pour le réglement des Affaires fpirituelles, avec le con„ fentement & l'avis du Clergé Ruffien & du Sénat, dans la „ Ville Métropolitaine de Pétersbourg &c." Tous les Membres de ce Synode s'engageoient par divers fermens, qu'on leur faifoit prêter à Dieu fur les Saints Evangiles, en la maniére la plus forte & la plus folemnelle, d'y déclarer leurs fentimens les plus fincéres, tels que leur dicteroit leur cœur, felon leurs lumiéres & leur connoiffance de l'Ecriture, de fe conformer aux Réglemens qui s'y feroient. [☞ Ajoûtons ici quelques particularités, propres à donner au Lecteur une idée nette de ce que fit le Czar, & des raifons qu'il eut. Le Patriarche étoit regardé du peuple avec une profonde vénération, & participoit en quelque façon à la Souveraineté de l'Empire: non feulement il étoit Juge Souverain dans des Affaires Eccléfiaftiques, mais outre cela il avoit le pouvoir de reformer de fa propre autorité tout ce qu'il croyoit être préjudiciable aux bonnes mœurs, & de condamner à mort tous ceux qu'il jugeoit coupables à cet égard, fans en donner même aucune connoiffance à la Cour; & par ordre exprès des anciens Czars, les fentences, prononcées par un Patriarche, devoient d'abord être exécutées fans aucune oppofition. Tous les ans, le Dimanche des Rameaux, il y avoit à Mofcou une Proceffion folemnelle, où le Czar étoit obligé d'affifter, & de tenir la bride du Cheval du Patriarche. Après la mort du dernier Patriarche, qui étoit fort âgé, & qui décéda peu de tems après le retour du Czar de fes voyages, il défendit qu'on élût un nouveau Patriarche, & fe déclara lui-même Chef de fon Eglife. Pour ce qui regarde l'Adminiftration des Affaires Eccléfiaftiques il en chargea le Métropolitain de Razan, qu'il trouva le plus capable & le plus favant de tous ceux du Clergé, mais avec ordre de lui faire de tems en tems rapport des affaires les plus importantes, & de ne rien conclure à cet égard fans fa participation (41). Dans la fuite le Czar voulut rendre la dignité Patriarchale ridicule & méprifable, pour preffentir fes Sujets fur les changemens qu'il méditoit. Dans cette vuë il fit déguifer en Patriarche un nommé Sotof, qui avoit été autrefois fon Maître à écrire, & qui à l'âge de 70 ans étoit parvenu à l'honneur d'être fon Bouffon. Le Czar l'avoit revêtu par plaifanterie de la dignité de Patriarche, & l'avoit enfin déclaré Papas. Comme Patriarche, il portoit au lieu de croix une petite potence penduë à fon col, fur laquelle étoit gravée la figure de Mazeppa. Un Valet de pié de la Cour fut choifi pour faire le rôle de Czar. On l'habilla dans le goût de ces vieilles Peintures qui repréfentent le Roi David, & on lui donna, au lieu de harpe, une Lyre pendue au bout d'une écharpe, pendue en baudrier, & couverte d'une peau d'ours. Il tint l'étrier au faux Patriarche lorfqu'on voulut le mettre à cheval. Celui-ci devoit être marié à une veuve jeune & aimable, & on avoit choifi les quatre plus bégues perfonnes de toute la Ruffie pour faire l'invitation, & des vieillards décrépits, qui ne pouvoient ni marcher ni fe tenir debout, pour donner la main à la Mariée, pour être fes Maîtres-d'hôtel, & pour la fervir. On lui avoit donné pour Coureurs quatre hommes des plus pefans, qui avoient eu la goute toute leur vie, & qui étoient fi gros & fi gras, qu'ils auroient eu befoin qu'on les portât, bien loin de pouvoir courir devant le Patriarche, ni devant fa Promife. Le Czar étoit déguifé en Matelot Hollandois, & la Czarine en Payfane de Frife. Les Dames & les Seigneurs de la Cour étoient vêtus à l'ancienne mode Ruf-

(40) *Ubi fupra.*

(41) Perry *Etat préfent de la Grande Ruffie.* p. 196-198.

tion Russienne de l'avoir rendue si considérable par la reforme de tant d'abus & de mauvaises coutumes, & par l'introduction de tant d'Arts & de Sciences utiles, il leur répondit „ qu'il avoit oublié un des „ points les plus importans, qui étoit l'Administration de la Justice: qu'entre les Arts & les choses uti- „ les, qu'il avoit puisées chez les Nations Chrétiennes, en quoi elles surpassoient infiniment les Turcs, „ il avoit remarqué que ceux-ci surpassoient de beaucoup à leur tour ces mêmes Nations dans l'Adminis- „ tration de la Justice; que les procès duroient des années & des siécles en Chrétienté, par l'éloquente „ chicane des Avocats, avec des dépenses très-grandes; au-lieu que chez les Turcs deux ou trois jours „ suffisoient pour terminer le procès le plus important, & presque sans fraix. Que pour remédier aux „ abus de la Justice Chrétienne, il falloit, comme en Turquie, porter d'abord les Causes à la Justice „ ordinaire, produire ses preuves par écrit, faire entendre les témoins, & examiner surtout le caracté- „ re & les mœurs de ceux-ci, & prononcer là-dessus un jugement impartial; que tout cela se pouvoit „ faire en quelques heures. Que si la partie condamnée par ce Tribunal croyoit l'être injustement, il „ falloit qu'elle pût en appeller au Sénat, ensuite au Synode, & enfin au Souverain". Tous les Assistans ayant applaudi, à ce Projet, l'Empereur en fit dresser le Decret, qu'il signa & data de son lit, & qui fut envoyé à tous les Tribunaux de son Empire. Ce Decret limitoit la décision de tous les procès à onze jours, & il fut exécuté à l'égard de ceux qui étoient déjà entamés, avant qu'il eût fermé les yeux (*c*). Il mourut, le 28 Janvier 1725, âgé de 53 ans, d'une retention d'urine, causée par un abcès dans le col de la vessie. Il quitta la vie avec tout le courage d'un Héros, & toute la piété d'un Chrétien. Comme il avoit déclaré par Edit trois ans auparavant, qu'il étoit maître de disposer de sa Succession, il la laissa à la Czarine sa Veuve, qui fut reconnue par tous les Ordres de l'Etat Souveraine Impératrice de Russie. On trouve quantité de choses à son desavantage dans un Ouvrage publié il n'y a pas longtems [*T*]. Voici quelques traits de son Caractére, que nous empruntons de Mr. de Fontenelle.

(*c*) La Motraye, *Voyages* T. III. Ch. 1.

Russienne, & la marche étoit fermée par un grand nombre d'Instrumens de Musique. On alla dans cet équipage, & au son de toutes les cloches, dans l'Eglise Cathédrale, où l'on faisoit tenir prêt un Prêtre âgé de cent ans, pour bénir l'union de ce couple mal assorti. Le bon homme avoit perdu la mémoire & la vuë, on lui donna des lunettes, & on fut obligé de lui crier tout haut les paroles de la Cérémonie (42). Si cette Comédie est excusable par le but que le Czar se proposoit, on ne peut néanmoins s'empêcher d'y trouver un manque de respect assez frappant pour la Religion. ADD. DU TRAD.]

(42) *Hist. de Pierre I. Liv. VI. p.* 245.

[*T*] *On trouve quantité de choses à son desavantage dans un Ouvrage publié il n'y a pas longtems.*] Cet Ouvrage est celui de Mr. *Philippe-Jean van Strablenberg*, cité ci-dessus dans la Rem. [*A*]. C'étoit un Officier Suédois, qui avoit été treize ans prisonnier en Russie. Il rassemble dans son *Chapitre sixiéme* tout ce que les Admirateurs du Czar ont dit pour faire l'éloge de ce qu'il a fait, & pour le justifier; & il propose ensuite ce que d'autres ont allégué contre lui, en desapprouvant sa conduite, & qui ont prétendu qu'elle a été tyrannique, injuste, & imprudente. En un mot on y trouve en abrégé, ce que les uns ont dit pour louër le Czar, & les autres pour le blâmer.

Il faut dire aux premiers, que le Czar étoit très-circonspect dans tout ce qu'il entreprenoit. Que tout le monde est convaincu de son grand courage, & de son intrépidité, par lequel il a triomphé depuis son enfance de tous ses ennemis au-dedans & au-dehors. Il a formé une Armée aussi-bien disciplinée que celle des Nations les plus experimentées; équippé des Flottes sur les quatre Mers qui bordent la Russie; & il a laissé des forces, capables non seulement de défendre son Pays, mais de secourir ses Amis & ses Alliés. Il a fait bâtir diverses Forteresses selon les meilleurs plans, & les a pourvuës d'Artillerie & de bonnes Garnisons; il a préparé des Ports pour la fureté de ses Flottes, introduit les Arts & les Sciences dans ses Etats, & purgé la Religion de quantité de superstitions & d'abus. Son inclination pour la Justice paroît visiblement par les Loix & les Réglemens qu'il a faits; il y travailloit avec tant d'application, qu'il dormoit rarement plus de quatre heures. Il avoit fait de sa propre main des Extraits des meilleures Loix de l'Europe, qu'il lisoit souvent, ou qu'il se faisoit lire, & traduire en Langue Russienne, pour en juger mieux, & pour agir en conséquence. Il se promenoit tous les jours dans les ruës, afin que ceux des ses Sujets qu'on opprimoit, pûssent lui présenter leurs requêtes, qu'il recevoit toujours gracieusement, & il n'étoit pas moins prompt à redresser leurs griefs. Il a bâti de nouvelles & grandes Villes pour favoriser le Commerce, qui a plus fleuri sous son régne, qu'il n'avoit jamais fait. Pour rendre le transport des marchandises plus aisé, il a fait creuser des Canaux, & fait faire un chemin de Pétersbourg à Moscou. Il a augmenté considérablement ses revenus, & s'est mis en état de payer réguliérement ses Ministres, sa Maison, & ses Troupes, par les soins qu'il a pris pour la recherche des Mines, pour l'encouragement des Manufactures, ignorées ou peu connuës auparavant en Russie. Généreux à récompenser ceux qui le servoient fidélement, il en a élevé plusieurs de la plus basse condition au plus haut degré de grandeur. D'un autre côté il punissoit les coupables & les perfides sans aucune acception de personnes. Il haïssoit les négligens, & ne les employoit point; sa premiére femme, son propre fils, & ses sœurs, en sont des exemples. Il a donné des preuves de sa droiture & de sa fidélité pour ses Amis & Alliés par son attachement inviolable aux intérêts du Roi & de la République de Pologne, n'ayant jamais voulu entendre à aucun projet qui leur fût préjudiciable. Lorsqu'on lui fit des propositions, tendant à faire tomber la Couronne de Suéde au Duc de Holstein, son Gendre, on dit qu'il répondit; *j'aime mes enfans, & je dois les aider. Mais dans cette occasion je dois avoir plus d'égard à mes anciens engagemens, qu'à mon interêt présent.* A l'égard de ses qualités personnelles, il étoit bienfaisant, affable, laborieux, & sans orgueil. Il ne se faisoit point de peine de dîner ou de souper chez ses Sujets, en se contentant de leur ordinaire. Il parloit à grands & petits, & assistoit de tout son pouvoir les moindres personnes. Il ne s'embarrassoit point de la pompe, & de la magnificence. Laborieux il visitoit souvent les Bassins, & les Chantiers, où l'on travailloit aux Vaisseaux, & il a bâti lui-même un Vaisseau. Il étoit habile Tourneur, & possédoit si parfaitement l'Architecture navale, civile, & militaire, & ce qui regarde l'Artillerie, qu'il surpassoit bien des Maîtres. La maniére dont il régla sa Succession a été un illustre preuve de l'intérêt qu'il prenoit au bien de ses Sujets; par-là il a aboli le droit de Primogéniture, afin que les Princes aînés ne conçoivent pas de bonne-heure des sentimens d'orgueil, en se regardant comme surs du Trône, qu'ils ne négligent pas de se perfectionner par l'étude & par l'application, & qu'ils ne mettent pas tout l'Empire en danger par leur mauvaise conduite.

Tournons à-présent la Médaille, & voyons ce qu'elle nous offrira. Les Ennemis du Czar alléguent en général „ que „ tandis que ses Flatteurs se plaisent extrêmement à voir „ l'Empire de Russie aggrandi, & ses Frontiéres reculées, „ ils détournent les yeux de l'intérieur de l'Empire, & ne „ considérent pas combien il est à proportion plus ruiné". Ils mettent parmi les causes de ces maux „ La maniére irréguliére de vivre & les débauches, où le Czar a été plongé dès sa premiére jeunesse, non seulement au grand préjudice de l'Empire, mais à celui de ses jours, qu'il a abrégés". On représente ici par quels degrés il est tombé dans ces excès, & on en dépeint les fâcheuses conséquences avec les plus vives couleurs. „ Les plus anciens Sénateurs, & „ les Grands Officiers de la Couronne lui représentérent, „ combien ses débauches devoient faire tort à son honneur, „ à sa santé, & au bien de son Empire. Mais leurs remon- „ trances ne produisirent d'autre effet, que de l'irriter con- „ tre ces fidéles conseillers, & de le porter à de plus grands „ excès. Pour les dérober mieux à la connoissance du Pu- „ blic, il se retira à Preabrasenskie, à quelque distance de la „ résidence ordinaire de la Cour; ne permettant à person- „ ne, excepté à ses Favoris & à ses Soldats, de l'aprocher, „ sans une permission expresse. Pendant ce tems-là il aug- „ mentoit ses forces. Il admettoit les derniers du peuple à „ sa table, & les traitoit familiérement, ce qui augmenta leur „ insolence à un tel point, qu'ils insultoient même la No- „ blesse. Il faisoit tout ce qui étoit le plus propre à corrom- „ pre les mœurs de ses Sujets, & surtout en encourageant „ la célébration burlesque de ce qu'ils appellent le *Slavlenie*. „ C'est la coutume en Russie, qu'à Noël les Prêtres parcou- „ rent leurs Paroisses, & vont de maison en maison, en „ chantant des hymnes sur la naissance de Jésus-Christ; ils „ félicitent le maître de la maison à l'occasion de la Fête, „ & celui-ci les régale, & leur fait quelque présent selon son „ pouvoir. Quelques Seigneurs & autres personnes faisoient „ quelque chose de pareil, dans le même tems, ils se visi- „ toient, se régaloient, & se faisoient des présens les uns aux „ autres. Le Czar se mit en tête d'en faire autant. D'abord il ne „ se fit accompagner que de ses Domestiques: *Sotow*, qui „ avoit été un de ses Maîtres, faisoit le personnage de Prê- „ tre, & ils n'alloient que dans les maisons, où ils savoient „ qu'ils seroient bien venus. Mais bien-tôt on alla beaucoup „ plus loin; le Czar persuada à quelques Sénateurs & à d'au- „ tres personnes de distinction de le suivre dans ces parties; „ ceux-ci de leur côté l'invitérent à venir chez eux, & l'y „ régalérent. Quelque innocent que fût d'abord ce diver- „ tissement, il dégénéra bien-tôt en de grandes indécences, „ & donna lieu à quelques réflexions sur la conduite du Czar. „ Pour en arrêter le cours, il tâcha d'engager dans ses par- „ ties le plus de Grands qu'il lui fut possible; il invita „ tous ses Courtisans, ses Ministres, & tous les Officiers „ de l'Armée à y entrer. Une Compagnie si distinguée de- „ mandoit un Conducteur d'un rang plus relevé qu'un sim-

„ ple

nelle. Il jugeoit indigne de lui toute la pompe & tout le faste qui n'eût fait qu'environner sa personne, & il laissoit au Prince Menzikoff à représenter par la magnificence du Favori la grandeur du Maître. Il l'avoit chargé des dehors brillans, pour ne se réserver que les fonctions laborieuses. Il les poussoit à tel point, qu'il alloit lui-même aux Incendies, qui sont en Moscovie trés-communs, & y font beaucoup de ravages, parce que les maisons y sont ordinairement de bois. Il avoit créé des Officiers obligés à porter du secours; il avoit pris une de ces Charges, & pour donner l'exemple, il montoit au haut des maisons en feu, quel que fût le péril; & ce qu'on admireroit ailleurs dans un Officier subalterne, étoit pratiqué par l'Empereur. Il n'étoit pas exempt d'une certaine dureté naturelle à toute sa Nation, & à laquelle l'autorité absolue ne remédioit pas. Il s'étoit corrigé des excès du vin si ordinaires en Moscovie. La Czarine savoit l'adoucir, s'opposer à propos aux emportemens de sa colére, ou fléchir sa sévérité; & il jouïssoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour sur lui, ce pouvoir qui a deshonoré tant de grands-hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand. Il a publié avec toutes les Piéces Originales la malheureuse histoire du Prince Alexis son fils [*U*], & la confiance avec la-

„ ple Prêtre tel que *Satow* représentoit; on trouva donc à propos de lui donner une qualité plus relevée, & de donner du relief à la Compagnie par quelque titre extraordinaire. *Satow* fut qualifié *Patriarche de Bacchus*; on établit sous lui douze Archevêques Bacchiques, qui avoient leurs Prêtres, leurs Diacres, leurs Clercs, &c. & toute la Société prit le titre de *Corps Ecclésiastique de Bacchus*. On fit les Bouffons du Czar Maîtres des Cérémonies & Trésoriers; des Bouteilles servirent d'Encensoirs; le Vin & l'Eau de vie tinrent la place d'Eau bénite; & on distribuoit des coups de bâton en guise d'aumônes. Tout ce train alloit de maison en maison dans des Traineaux, où ils étoient douze ou vingt dans chacun: les Maîtres des Cérémonies les rangeoient en ordre, avec de gros bâtons à la main, & si quelqu'un commettoit quelque faute, ou qu'on le soupçonnât d'être un faux frere, il recevoit la Bénédiction Sacerdotale avec le bâton. Mais si des Prêtres ou des Diacres tomboient en faute, ils étoient obligés de boire une quarte d'esprit de Drêche. De cette maniére bien des gens tombérent dans l'yvrognerie par ces processions, & d'autres, qu'on avoit maltraités, comme on vient de le dire, mouroient la même nuit, avant, que de pouvoir se rendre chez eux. Le Czar inspira tant de terreur aux habitans de Moscou, que personne n'osoit dire un mot contre lui, ni contre ses Compagnons. C'étoit un crime capital de lâcher quelque chose contre sa personne. . . . . Le Prince Romadonowski, Président de l'Inquisition établie pour informer de ces sortes de crimes, sous le titre d'*Archi-Empereur*, étoit un homme cruel, & fort robuste; & il donna des preuves de sa force, en beuvant des bouteilles entiéres d'eau de vie, comme de sa cruauté, en faisant pendre, décapiter, & mettre à la question, des personnes innocentes, sans aucune forme de procès. Quand on lui demandoit pourquoi il faisoit souffrir la question à tel ou à tel, il répondoit qu'il falloit bien qu'il fût coupable, puisqu'on l'avoit emprisonné. Le Czar étant survenu un jour, qu'il avoit fait tourmenter un homme de cette façon, lui demanda ce que cet homme avoit fait, il lui fit la même réponse; & le fait ayant été approfondi, le Czar trouva que ce pauvre malheureux n'avoit rien fait qui méritât un pareil traitement, qu'il n'avoit été accusé que par des voisins, qui lui vouloient du mal, & qui le chargeoient d'avoir parlé mal du Czar. Malgré cela l'Edit, sur lequel ces indignes procédures se faisoient, ne fut point révoqué, mais plutôt confirmé & ratifié. Cette *Slavienie* continua jusqu'à la mort du Czar. Il est vrai que des raisons importantes, qui auroient dû la faire abolir entiérement, obligérent à changer les titres. On donna à *Satow* celui d'*Archi-Pape*, & à ses douze Evêques celui de *Cardinaux*. Ce qui choqua si fort tous les Princes Catholiques, & particuliérement l'Empereur & tous les Electeurs, à cause du titre d'*Archi-Empereur*, que s'ils n'avoient pas été retenus par la situation de leurs affaires, ils en auroient témoigné leur ressentiment d'une maniére, qui auroit été préjudiciable à la Russie".

(43) Décemb. 1737. Art. 41. p. 411. c'est un Journal Anglois.

L'Auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Savans* (43) remarque, que *si c'est-là effectivement un portrait fidéle de la conduite de* Pierre le Grand, *il faudroit beaucoup rabattre de l'idée que nous en avons. Il paroît ici en Bouffon plutôt qu'en Héros, & a plus l'air du Tyran que du Pere de son Pays. Mais ce seroit peut-être faire injustice à cet illustre Prince, que de regarder tout cela autrement que comme le langage de la haine & de la calomnie. C'est la voix de l'envie & de la vengeance, & ne vient peut-être uniquement que de ceux qui ne peuvent souffrir sa gloire, & qui détestent d'être civilisés; qui sont assez bêtes pour s'imaginer, que l'abolition des coutumes & de la barbarie de leurs Ancêtres, doit faire le malheur & la ruine du peuple.*

Ceux qui sont si libéraux de censures pour le Prince, n'épargnent pas ses Ministres & ses Serviteurs. Ils disent que „ La Noblesse mécontente & aliénée par les excès du Czar, s'absenta de la Cour. Cela donna lieu aux Favoris d'obtenir les premiéres dignités, d'élever leurs familles, & leurs proches. Tous ces mignons étoient de jeunes fols. Ils mandioient les charges les plus importantes & les plus considérables pour leurs amis, & leurs adhérens, dont ils attendoient néanmoins d'être bien payés: comme ils trouvérent que ce Commerce étoit lucratif, ils vendirent les Gouvernemens au plus haut enchérisseur, ce qui produisit des rapines & des extorsions générales. Les plaintes fréquentes de ceux qui souffroient, ou ne parvenoient pas aux oreilles du Czar, ou si elles y parvenoient, elles n'étoient pas écoutées, parce qu'il étoit prévenu par ceux qui les excitoient, & qui lui persuadoient qu'elles étoient sans fondement. Ce qui produisit de nouvelles injustices, & rendit ses harpies plus hardis encore". On ne se borne pas à relever la mauvaise conduite du Czar personnellement, & celle des gueux revêtus dont il avoit fait ses Ministres; on taxe aussi son administration d'avoir été à divers égards honteuse & injurieuse à l'Empire. On le censure par exemple „ d'avoir obligé les jeunes Seigneurs, qui n'avoient pas trente ans, de servir en qualité de Soldats, de Dragons, ou de Matelots, tandis que d'un autre côté il élevoit aux plus grandes & aux plus importantes Charges des gens de la lie du peuple. D'avoir adopté la coutume des Turcs, en permettant à ses Ministres d'épuiser ses Sujets, & en leur faisant ensuite restituer leurs vols au Trésor-Royal. D'avoir vendu les Gouvernemens des Provinces à un prix exorbitant, & d'avoir obligé par-là ceux qui les achetoient, à se dédommager en pillant les habitans; aussi n'avoient-ils pas plutôt pris possession de leurs postes, qu'ils inventoient toutes sortes de stratagêmes pour appauvrir le Pays, & pour remplir leurs Coffres. Entre autres moyens qu'ils employoient, en voici un: ils envoyoient les Commissaires pour lever les impôts dans les tems où ils savoient que les Paysans étoient les plus occupés à la Campagne: ces pauvres misérables se trouvoient alors obligés de vendre leurs bestiaux & leurs grains pour la moitié de la valeur, afin de satisfaire ces Loups ravissans, ou de faire des présens aux Commissaires, pour obtenir quelque délai. Ce qui les contraignoit souvent de vendre le peu qui leur restoit, & d'abandonner leurs maisons & leurs pays". Ce seroit une chose ennuyeuse de rapporter tout ce qu'on allégue au desavantage du Czar; mais à ce qu'on a déja vu, ses ennemis ajoûtent encore „ D'avoir obligé les Seigneurs de s'absenter de leurs Terres, ce qui les a ruinés, a fourni à leurs Intendans les moyens de piller une partie de leurs revenus, & a rendu les vivres si rares & si chers, qu'on a été obligé d'augmenter les taxes. D'avoir tâché par toutes sortes de voyes de se rendre absolu, & de dégrader le Sénat. D'avoir éloigné de sa confidence des personnes de distinction & éclairées, & d'y avoir admis des gens de rien & ignorans. De s'être écarté de la coutume de ses Prédécesseurs, qui admettoient les jeunes Seigneurs à leur lever, où ils se formoient à la sagesse & à la vertu, en conversant avec des gens sages & prudens; & d'avoir introduit à sa Cour tous les excès du Luxe moderne. D'avoir obligé les Parens à envoyer les jeunes-gens à Moscou, & delà voyager dans les Pays étrangers, où on n'a pas eu le soin nécessaire de les munir contre l'impiété & la débauche. D'avoir forcé les enfans des meilleures familles de faire le service de Soldats & de Matelots, au grand préjudice de leurs mœurs. D'avoir transporté le Commerce de l'Empire d'Archangel à Pétersbourg. D'avoir encouragé les Monopoles au grand détriment du Commerce. D'avoir aboli les anciennes Loix, pour y en substituer de nouvelles, ce qui a causé tant d'embarras aux Juges, qu'ils n'ont su en une infinité d'occasions quel parti prendre, & a exposé plusieurs d'entre eux à la confiscation de leurs biens, & même à des peines Capitales, pour avoir violé des Loix qu'ils ne comprenoient point. D'avoir transporté la résidence de la Cour du centre de ses Etats, à une de leurs extrémités; d'où ont résulté un grand nombre de fâcheux inconvéniens, & ce qui a causé de prodigieuses dépenses au Public. En un mot d'avoir entrepris quantité de choses pernicieuses, comme on l'a vu en détail; & d'avoir adopté & encouragé les coutumes étrangéres, ce qui a excité divers soulévemens & des revoltes". Tels sont les divers sentimens & les raisonnemens, que Mr. Strahlenberg dit avoir entendu en Moscovie, de personnes distinguées de l'un & de l'autre parti, sur la vie & sur le régne du Czar: il déclare qu'il les a rapportés exactement, afin que des Historiens impartiaux puissent dans la suite distinguer le bon du mauvais, & juger sainement des actions de ce grand Prince. Après être sorti de Captivité l'Auteur montra à son retour, ces diverses relations à quelques Seigneurs Russiens, & leur en demanda leur avis: il y en eut un qui lui communiqua des Remarques, principalement sur les endroits qui sont au desavantage du Czar; dont il en confirme quelques-uns, & en adoucit & excuse d'autres; il justifie sur quelques articles le Czar, en rejettant la faute sur ses Ministres; & sur d'autres il justifie absolument sa conduite.

[*U*] *Il a publié avec toutes les Piéces Originales la malheureuse Histoire du Prince Alexis son fils.*] Le Lecteur peut les voir dans le *second Volume* de l'*Etat présent de la Russie: traduit de l'Allemand*, Londres 1722 in-8, où elles ont paru sous ce titre: *Manifeste ou Procès Criminel du Czarowitz* Alexei Pétrowitz,

laquelle il a fait l'Univers Juge de ſa conduite, prouve aſſez qu'il ne ſe reprochoit rien. Des traits éclattans de clémence à l'égard de perſonnes moins chéres, & moins importantes, font voir auſſi que ſa ſévérité pour ſon fils dût être néceſſaire. Il ſavoit parfaitement honorer le mérite, l'unique moyen d'en faire naître dans ſes Etats, & de l'y multiplier. Il ne ſe contentoit pas d'accorder des bienfaits, de donner des penſions, faveurs indiſpenſables & abſolument duës, ſelon les deſſeins qu'il avoit formés, il marquoit par d'autres voyes une conſidération plus flatteuſe pour les perſonnes, & quelquefois il la marquoit même encore après la mort. Il fit faire des funerailles magnifiques à Mr. Areskins ſon premier Médecin, & y aſſiſta, portant une torche allumée à la main. Il a fait le même honneur à deux Anglois, l'un Contre-Amiral de ſa Flotte, l'autre Interpréte de Langues. Il a composé lui-même des Traités de Marine, & l'on augmentera de ſon nom la liſte peu nombreuſe des Souverains qui ont écrit. Il ſe divertiſſoit à travailler au Tour, & il a envoyé de ſes ouvrages à l'Empereur de la Chine. Dans les divertiſſemens qu'il prenoit avec ſa Cour, tels que quelques Relations nous les ont expoſés, on peut trouver des reſtes de l'ancienne Moſcovie, mais il lui ſuffiſoit de ſe relâcher l'eſprit, & il n'avoit pas le tems de mettre beaucoup de ſoin à raffiner ſur les plaiſirs. On rapporte une circonſtance ſinguliére de la crainte qu'il avoit pour l'eau dans ſa jeuneſſe [*W*]. Nous finirons cet Article par une Epigramme qu'on

witz, *jugé à St. Pétersbourg le* 25 *Juin* 1718. V. St. *Traduit ſur l'Original Ruſſien, & imprimé par Ordre de Sa Majeſté Czarienne, à la Haye chez* Jean van Duren, 1718. *Traduit en Anglois ſur la Traduction Françoiſe.* On rapporte dans le premier Volume (44) de l'Ouvrage ſuſmentionné, que l'Aſſemblée du Clergé ayant déclaré par écrit, qu'elle jugeoit le Czarewitz digne de mort; & les Juges Séculiers, nommés par le Czar pour l'instruction & la déciſion du procés ayant prononcé ſentence de mort contre le Czarewitz, on s'aſſembla le 6 Juillet le matin, le Czarewitz fut conduit de la Citadelle à la Cour, ſous la garde de quatre Officiers ſubalternes; il fut obligé de répéter de nouveau la Confeſſion de ſes Crimes, & on lui lut la ſentence de mort prononcée contre lui & ſignée de tous les Juges, après quoi on le ramena en priſon. Le lendemain Jeudi 7 Juillet, de grand matin on vint avertir le Czar, que les violentes agitations d'eſprit, & la crainte de la mort avoient fait tomber le Czarewitz en apoplexie. A midi un ſecond meſſager vint rapporter que ce Prince étoit en grand danger de la vie. Le Czar manda les principaux de ſa Cour, & leur ordonna de ſe tenir auprès de lui, lorſqu'un troiſiéme meſſager arriva & aſſura que le Prince étoit ſi mal, qu'on ne croyoit pas qu'il paſſât la journée, & qu'il ſouhaittoit ardemment de voir ſon pere. Là-deſſus le Czar, ſuivi de ſa Cour, ſe rendit auprès du Mourant, qui, dès qu'il apperçut ſon pere, fondit en larmes, & les mains jointes, lui dit „ Qu'il avoit offenſé griévement & d'une maniére horrible la Majeſté de Dieu & le Czar; qu'il ſentoit „ bien qu'il ne reléveroit point de cette maladie; & que „ quand même il pourroit en relever il ſeroit indigne de vi„ vre; que la ſeule grace qu'il demandoit à Sa Majeſté pour „ l'amour de Dieu, c'étoit de retirer ſa malédiction, qu'il „ lui avoit donnée à Moſcou; de lui accorder ſa bénédiction „ paternelle, & de commander qu'après ſa mort on priât „ Dieu pour le ſalut de ſon ame". Pendant que le Czarewitz tenoit cet attendriſſant diſcours, le Czar & toute ſa ſuite fondoient en larmes. Le Czar lui répondit en termes touchans, lui rappella en peu de mots tous les crimes qu'il avoit commis contre lui, & lui accorda ſon pardon, & ſa bénédiction. Ils ſe ſéparérent alors avec larmes de part & d'autre. Vers les cinq heures du ſoir Oczakow, Major du Régiment des Gardes, vint dire au Czar, que le Prince ſon fils ſouhaittoit extrêmement de le voir encore une fois. Il eut d'abord de la peine à s'y réſoudre, mais il ſe laiſſa à la fin perſuader par les Seigneurs de ſa Cour, qui lui repréſentérent qu'il y auroit de l'inhumanité à refuſer cette conſolation à ſon fils, qui, étant ſur le point de mourir, avoit peut-être encore quelques remords, que la préſence de Sa Majeſté pouvoit appaiſer. Dans le moment que le Czar entroit dans ſa Chaloupe pour paſſer à la Citadelle, un cinquiéme meſſager apporta la nouvelle que le Prince étoit déjà expiré. Mr. Strahlenberg, après avoir rapporté (45) que le Czarewitz, avec ſa mere, & la Princeſſe-Marie, demie Sœur du Czar, avoit conſpiré contre lui en 1717, ajoûte, „ que „ ceux qui favoriſoient ſecrettement le Prince, jugeoient „ moins ſévérement de cette Conſpiration, & prétendoient „ que toute la faute n'étoit pas de ſon côté; & qu'ils allé„ guoient: Que ſon Pere étoit la cauſe de la mauvaiſe éduca„ tion qu'il avoit euë; que c'étoit le Prince Menzikoff qui a„ voit été ſon Gouverneur, dont la naiſſance, l'éducation, & les „ qualités ſont aſſez connues, pour qu'on puiſſe juger quel„ le éducation il a pu donner au Prince, étant lui-même „ un petit génie. D'ailleurs, diſoſent-ils, Menzikoff ne „ voyoit le Prince que deux ou trois fois par an; quand il „ le reprenoit ſur quelque choſe, c'étoit toujours en termes „ durs & indécens: on raconte par exemple, qu'un jour il „ dit au Prince en face: *Tu ne dois pas t'attendre à la Couronne; j'y ai autant de droit que toi* (46), c'étoit-là le ton dont „ il lui parloit: ce que le Prince prit ſi fort à cœur, qu'il „ perdit l'envie de s'appliquer à rien qui lui pût être utile. „ D'ailleurs il étoit obligé de demeurer toujours à Preabra„ ſenskie, où il n'avoit d'autre compagnie que celle de gens „ du peuple & des Prêtres, qui avoient eu l'indiſcrétion de „ lui parler des nouvelles coutumes, que ſon pere introdui„ ſoit, comme ruineuſes à l'Empire, & qu'il faudroit tôt ou „ tard abolir. Ajoûtons, que ſon pere ne lui parloit jamais „ avec amitié: quand le Prince venoit lui rendre viſite, il „ le traitoit plutôt en étranger, que comme ſon fils. Outre „ cela il n'avoit pas les meilleurs Conſeillers auprès de lui, „ au-contraire, des gens tels que Kikin, l'Archevêque de „ Roſcou, le Bojar Glelow, le Czarewitz de Sibérie, & „ d'autres, qui croyoient que malgré tout, il monteroit tôt „ ou tard ſur le trône". [☞ On ne peut diſconvenir que le Czar n'ait pas fait pour ſon fils ce qu'il devoit, & qu'ayant négligé ſon éducation on ne puiſſe lui attribuer en partie la faute des écarts de ce malheureux Prince. Pierre I. cherchant avec tant de ſoin à s'inſtruire, ne devoit-il pas veiller ſoigneuſement à l'inſtruction de l'Héritier préſomptif de ſa Couronne? Parmi tant d'habiles-gens qu'il attiroit en Ruſſie, n'auroit-il pas dû penſer à avoir quelques gens de mérite pour former ſon fils? On a de la peine à lui pardonner de l'avoir mis entre les mains de Menzikoff, homme de néant, & qui ſe reſſentit toujours de ſon origine. Il y a beaucoup d'apparence que la Czarine Cathérine ne contribua pas peu à aliéner le Czar de ſon fils, afin de faire régner ſon fils. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle ſe joignit à Menzikoff, pour détourner le Czar de faire grace à ſon fils de la vie, comme il y étoit diſpoſé, & qu'elle l'engagea à faire prononcer la ſentence à la rigueur (47). Il y a plus tous les Ruſſiens ſont encore perſuadés aujourdhui, que Menzikoff ou la Czarinne, fit empoiſonner le Prince. Il y en a même qui aſſurent que ce fut au ſu du Czar, & qu'il y conſentit, mais il n'y en a aucune preuve. „ Il paroît plus vraiſemblable, „ que le Monarque délibérant s'il confirmeroit ou s'il annul„ leroit la ſentence des Juges, la crainte qu'il ne prît ce „ dernier parti, porta les deux plus grands ennemis du Cza„ rewitz à lui faire donner quelque drogue, qui les raſſurât „ contre la clémence de Pierre, qui après tout étoit Pere, „ & qui n'étoit cruel que dans le premier mouvement de ſa „ colére (48)". On trouve dans un Auteur de notre tems des circonſtances, qui n'ont aucune vraiſemblance (49): *La Czarine craignant toujours pour ſon Fils, n'eut point de relâche, qu'elle n'eût porté le Czar à faire au Fils aîné le procès, & à le faire condamner à mort. Ce qui eſt étrange, eſt que le Czar, après lui avoir donné lui-même le Knout, qui eſt une queſtion, lui coupa auſſi lui-même la tête. Le Corps du Czarowitz fut expoſé en public, & la tête tellement adaptée au Corps, que l'on ne pouvoit pas diſcerner ſi elle en avoit été ſéparée.* Mais, comme le remarque très-bien l'Hiſtorien du Czar, cette relation porte des caractères viſibles de fauſſeté. Car, premiérement, pourquoi donner le *Knout* au Czarewitz? n'étoit-ce pas aſſez de lui couper la tête? eſt-il naturel de croire qu'un Pere ſe porte à ce raffinement de cruauté? Mais pourquoi le Czar auroit-il fait cela lui-même? manquoit-il d'exécuteurs à Moſcou? quelle apparence que ce Monarque, qui avoit pardonné tant de fois à une Princeſſe, qui n'étoit ſa Sœur que du côté paternel, & qui étoit mille fois plus coupable que le Czarewitz, ait ôté lui-même la vie à ſon fils, d'une maniére ſi barbare, après avoir vu les Nations les plus civiliſées du Monde, & s'être fait un nom, qu'une pareille action ne pouvoit manquer de flétrir pour toujours? On trouve peu d'exemples dans l'Hiſtoire, de Peres qui ayent condamné leurs Fils à la mort. On n'en trouve aucun de Peres, qui ayent été eux-mêmes les Exécuteurs de leurs ſentences. Pourquoi veut-on que le Czar ait pris plaiſir à un pareil office? vivoit-il dans un ſiécle moins éclairé & moins poli que celui de Brutus? Etoit-il plus cruel que les Sultans, que les Tamerlans, que les Uſum Caſſans? Mais qu'eſt-ce cette *tête, tellement adaptée au Corps, qu'on ne pouvoit pas diſcerner ſi elle en avoit été ſéparée?* Y a-t-il rien de plus aiſé que de diſtinguer un pareil genre de mort? quelques peines qu'on prît n'en ſeroit-il pas toujours reſté des marques ineffaçables ſur le viſage? & alors auroit-on expoſé le Cadavre du Prince aux yeux du Public (50). D'ailleurs toute la Cour ſavoit bien, s'il étoit vrai que le Czar eût été v[illegible] ſon fils mourant; & il n'eſt guére concevable, que ſi ce fait eût été fondé, qu'on n'en eût pas eu quelque connoiſſance. On peut conclure de toutes ces réflexions, que le Czar n'a eu rien à ſe reprocher, ſinon de n'avoir pas eu aſſez de ſoin de l'éducation de ſon fils, & d'avoir laiſſé prendre trop d'aſcendant ſur lui à la Czarine Cathérine, & au Prince Menzikoff. ADD. DU TRAD.

[*W*] *On rapporte une circonſtance ſinguliére de la crainte qu'il avoit pour l'eau dans ſa jeuneſſe.*] Mr. Strahlenberg raconte (51), que le Czar ayant environ cinq ans, la Czarine ſa mére le mena promener en caroſſe au Printems; le jeune Prince s'étoit endormi ſur les genoux de ſa mere, en paſſant ſur une digue où les vagues ſe briſoient avec violence; le bruit de l'eau l'éveilla en ſurſaut, & il en fut ſi effrayé qu'il en eut d'abord une petite attaque de fiévre. Quoique ſon mal n'eût pas de ſuite, il conſerva une telle frayeur de l'eau, qu'il ne pouvoit en voir, bien moins en entendre le bruit, ſans reſſentir une extrême angoiſſe. Cette diſpoſition lui ayant

(44) P. 228.

(45) *Deſcript. Hiſt. & Geogr.* &c. Ch. III. p. 265. de la Trad. Angloiſe.

(46) En Ruſſien on ſe ſert familiérement de la ſeconde perſonne, comme en Latin.

(47) *Hiſt. de Pierre I.* Liv. VII. p. 280.

(48) Ibid. p. 281.

(49) Lamberti *Mémoires*, &c. Tom. XI. p. 162.

(50) *Hiſt. de Pierre I.* p. 281.

(51) Ch. VI. p. 271. de la Trad. Angl.

qu'on a fait fur lui [*X*], & qui eft de la façon d'un homme d'efprit *.

* N'ayant pu trouver cette Piece j'ai été obligé de la traduire fur l'Anglois. R. D. T.

ayant duré jufqu'à l'âge de quatorze ans, la Czarine en étoit fort affligée, auffi-bien que fon frere *Iwan*, qui craignoit que cette frayeur ne lui fût fort préjudiciable, lorfque tôt ou tard il monteroit fur le trône. Le Prince Boris Gallitzin, qui étoit fon Gouverneur en Chef, s'avifa d'un expédient pour le guérir de fa frayeur. Il engagea fon éléve à une partie de chaffe dans un fort beau tems, mais le Czar ignoroit qu'il y avoit du côté où l'on devoit chaffer un Ruiffeau. Après avoir chaffé quelque tems, Gallitzin dit, il fait bien chaud, je voudrois qu'il y eût ici quelque ruiffeau dans le voifinage pour m'y baigner. Le jeune Prince lui repliqua, que voulez-vous faire? voulez-vous vous tuer? Boris lui répondit, je me fuis fouvent baigné avec feu votre Pere, & je ne fuis pas mort encore, ajoûtant qu'il étoit fort fain de fe baigner dans l'eau chaude. Le jeune Czar furpris, lui dit, qu'il avoit entendu dire, que fouvent des gens s'étoient noyés. Boris reprit, comment peut-on fe noyer, quand on n'a de l'eau que jufqu'aux genoux? Si Votre Majefté le trouve bon, j'envoyerai quelqu'un pour chercher s'il n'y a point ici aux environs quelque ruiffeau, & elle verra qu'on peut fort bien fe baigner fans fe noyer. Il dépêcha d'abord un Gentilhomme, qui rapporta qu'il y avoit pas loin delà un Ruiffeau. Le Czar tourna de ce côté-là, mais n'approcha qu'en tremblant, & arrêta fon cheval à une grande diftance de l'eau. Boris y envoya quelques gens, & leur ordonna de paffer & de repaffer, & de revenir enfuite faire voir qu'ils étoient en vie. Le Czar s'avantura de s'approcher davantage; alors Gallitzin paffa lui-même l'eau à cheval, & ordonna à quelques-uns de fa fuite de mettre pied à terre, & de paffer l'eau, ce qui excita l'admiration du Czar, & enfin il eut le courage de traverfer lui-même le ruiffeau à cheval, au grand étonnement des Affiftans. Après cet exploit, il retourna fort content au Palais, & raconta ce qui s'étoit paffé à fa Mere & à fon frere Iwan, qui de la grande joye qu'ils en eurent avoient de la peine à y ajoûter foi. Quelques jours après, le Czar Iwan alla avec fon frere à un Palais d'Eté, nommé Ifmaélowa, où il y avoit beaucoup de Viviers: après s'être diverti dans les Jardins, Iwan ordonna à quelques-uns de fes domeftiques de fe baigner, pour avoir le plaifir de le voir; mais Pierre le défendit, cependant Iwan lui perfuada enfin d'y confentir. Les jeunes-gens fe divertirent & badinérent fi bien en fe baignant, que le Czar Pierre y prit plaifir, & qu'il eut envie d'effayer d'en faire autant; fon frere l'y encouragea; & par ce moyen il fe guérit tout d'un coup de fes frayeurs, & ne craignit plus l'eau.

[*X*] *Une Epigramme qu'on a fait fur lui.*] En voici la Traduction „ Si d'enrichir un Peuple barbare par la connoiffance „ des Arts; de le polir par tout ce qui rend une Nation ci- „ vilifée, de chaffer les profondes ténébres de l'ignorance, „ de faire briller de toutes parts les rayons lumineux de la „ Science, d'éclairer & d'annoblir l'efprit humain, & de ne „ confulter néanmoins que le bonheur général, font des ac- „ tions plus dignes de louange, que de fuivre les mouve- „ mens d'une ambition effrenée, de porter le fer & le feu „ dans les lieux où régne la paix, de bouleverfer les Empi- „ res, & de conquérir des Provinces; le Czar de Ruffie a „ régné avec plus de gloire que le Fils de Philippe, & que „ Céfar lui-même". Cette Epigramme a été traduite en vers Latins, par Mr. Louis Duncombe, Neveu de l'Auteur, jeune-homme de grande efpérance, que la petite Vérole a enlevé à l'âge de 19 ans, en 1730, à Oxford.

Si fit nobilius fævam & fine pectore gentem
Artibus inftruere, ingenuo emollireque cultu;
Altafque erroris longe de mentibus umbras
Pellere, doctrinæque hilarem undique fpargere lucem;
Omnimodis ftudiis animamque polire fagacem,
Inque falutem hominum totis contendere nervis;
Quam clade infanda vacuum migrare per orbem,
Urbes vaftare innocuas, & corde tumenti
Culmina celfa Deûm, atque domos involvere flammis;
Imperium Petrus majori laude tenebat,
Cæfare quam parta eft, vel forti prole Philippi.

☞ PIGNORIUS (LAURENT) nâquit à Padoue le 12 Octobre 1571 d'Antoine Pignorius, d'honnête famille, quoique fort commune (*a*). Il fit fes Humanités chez les Jéfuites à Padoue, & commença auffi la Philofophie fous Jean Baptifte Scortia, Jéfuite de Genes, dont on a deux Livres *de natura & incremento Nili*, imprimés à Lyon en 1617 in-8, & fous Jérôme Dandini de la même Société, connu principalement par fon *Voyage du Mont Liban*. Pignorius fut enfuite auditeur de François Picolomini, & Jaques Zabarella, tous deux Profeffeurs à Padoue. Ses études Philofophiques étant finies, il fe livra au panchant qu'il fe fentoit pour les Belles-Lettres, mais en même tems, par le confeil de fon pere, il s'appliqua à l'étude du Droit fous les plus fameux Profeffeurs de ce tems-là, Gui Pancirole, Ange Mattheacio, Ottonello Difcalcio, & Marc-Antoine Ottelio. Ce qui contribua à l'engager à cette étude, c'eft qu'il jugeoit qu'une connoiffance approfondie de la Jurifprudence & furtout du Droit Civil, étoit fort utile pour acquérir celle de l'Antiquité. En 1602 il entra dans les Ordres Sacrés, & Marc Cornaro Evêque de Padoue, inftruit de fon mérite, le prit pour fon Sécretaire. Ce Prélat ayant fait le voyage de Rome en 1605, y mena Pignorius avec lui: il s'y occupa deux ans à vifiter les Antiquités de cette Ville, à fréquenter les Bibliothéques, à conférer les anciens Manufcrits, & il acquit l'eftime des Savans, particuliérement des Cardinaux Baronius & Cobelluccius; on voulut même l'arrêter à la Cour de Paul V. mais l'amour de la Patrie & du repos, & furtout fa reconnoiffance & fon attachement pour l'Evêque fon patron, le déterminérent à revenir à Padoue. De retour dans cette Ville, il y mit ordre à fes affaires domeftiques, qui étoient en affez pauvre état; il fut enfuite Confeffeur des Religieufes de Ste. Claire; celles de St. Etienne le prirent après cela pour le leur, & le nommérent Curé de l'Eglife de St. Laurent. Dans ces différens poftes il donnoit tous fes momens de loifir à l'étude de l'Antiquité, qui faifoit tous fes délices, & dans laquelle il fe rendit très-habile, comme fes Ouvrages en font foi [*A*]. Tout ce qu'il pouvoit épargner de fes revenus, fervoit à former un riche Cabinet de Curiofi-

(*a*) Comneni Gymnaf. Patav. T. II. p. 286.

[*A*] *Dans laquelle il fe rendit très-habile, comme fes Ouvrages en font foi.*] On a de lui I. *Vetuftiffimæ Tabulæ æneæ Hieroglyphicis, hoc eft, Sacris Ægyptiorum Literis cœlatæ, accurata explicatio, in qua antiquiffimarum fuperftitionum Origines, progreffiones, ritus, ad Barbaram, Græcam, Romanamque Hiftoriam illuftrandam, enarrantur, & multa fcriptorum veterum loca, qua explanantur, qua emendantur.* Auct. L. Pignorio. *Acceffit ab eodem Auctuarium, in quo ex antiquis Sigillis, Gemmifque felectiora quædam ejus generis, & veterum Hæreticorum Amuleta exhibentur.* Venife 1605 in-4. Cet Ouvrage fut réimprimé à Francfort en 1608 in-4, fous le titre fuivant: *Laurentii Pignorii Characteres Ægyptii, hoc eft Sacrorum quibus Ægyptii utuntur, Simulachrorum Delineatio & Explicatio, cum ejufdem Auctuario; cum figuris æneis per Fratres de Bry incifis.* L'Edition la plus connue eft celle d'Amfterdam en 1670 in-4, qui a pour titre: *L. Pignorii Menfa Ifiaca, qua Sacrorum apud Ægyptios & Simulachra fubjectis tabulis æneis fimul exhibentur & explicantur. Acceffit ejufdem Authoris de Magna Deûm Matre difcurfus, & Sigillorum, Gemmarum, Amuletorum aliquot figuræ & earundem ex Kirchero, Chiffletioque, interpretatio, nec non Jacobi Philippi Tomafini Manus ænea, & de vita rebufque Pignorii Differtatio.* Il s'agit d'une Antique fameufe, connue fous le nom de *Table Ifiaque*, ou *d'Ifis*. C'étoit une table d'airain d'environ quatre pieds de long, & à peu prés de la même largeur, le fond d'un émail noir, marqueté de plaques d'argent, fur lefquelles il y avoit différentes fortes de figures en divers compartimens, & environnés d'Hiéroglyphes. Dans le tems que l'Armée de Charles-Quint prit & pilla Rome, l'an 1527, cette Piéce curieufe tomba entre les mains d'un Ouvrier du commun, qui la vendit au Cardinal Bembe: à la mort de ce Cardinal, elle fut vendue au Duc de Mantouë, & les Princes de cette Maifon la gardérent comme une Piéce rare jufqu'à l'an 1630, que la Ville & le Palais de Mantouë ayant été pillés par le Général de l'Empereur, il emporta l'immenfe trésor de Curiofités, que les Ducs avoient amaffé, & entre autres cette Table d'Ifis, dont l'Original n'a jamais paru depuis, & l'on fuppofe qu'elle tomba entre les mains de quelqu'un, qui ne fachant ce que c'étoit, crut que la marquétterie d'argent étoit ce qu'il y avoit de plus précieux, & la brifa à caufe de cela. C'eft cette Table dont Pignorius donne le Plan & l'explication dans l'Ouvrage dont il s'agit. Le Pere Montfaucon a pris delà la Copie qu'il en donne (1): ce favant homme avouë qu'il eft impoffible de décider, fi elle repréfente quelque Hiftoire des Dieux Egyptiens, ou quelque Syftême obfcur de leur Religion, ou quelques cérémonies du Culte de ce Pays-là, ou quelque Inftruction Morale. Pignorius ne croyoit nullement pouvoir expliquer parfaitement cette Antique; il reconnoit qu'il n'en comprend pleinement ni le deffein, ni la fignification de fes différentes parties; & il déclare qu'il hazardera feulement quelques conjectures, fans être fûr d'avoir faifi la penfée de l'Artifte. Le favant Mr. Shuckford (2) a propofé quelques conjectures fur ce fujet différentes de celles de Pignorius & du P. Montfaucon, dont nous enrichirons cette Remarque. Il croit 1. que cette Table n'a été faite qu'après que la génuflexion fut en ufage dans le Culte des Divinités Payennes, coutume qui commença à la vérité de bonne heure: car du tems d'Achab les adorateurs de Baal fléchiffoient le genou devant ce faux Dieu (3), & il y avoit déjà longtems que la génuflexion étoit en ufage parmi les adorateurs du vrai Dieu. On ne peut marquer le tems précis où cette coutume s'introduifit dans la Religion Payenne, mais il

(1) Antiq. Expl. Vol. I. P. I. L. II. ch. 5.

(2) *Hift. du Monde Sacr. & Prof.* T. II. p. 304. de la Trad. Françoife, Leyde 1738.

(3) I Rois XIX. 18.

riosités de l'Art & de la Nature, & de Manuscrits tant Latins, que Grecs & Italiens (*b*). Galilée lui offrit une Chaire de Belles-Lettres & d'Eloquence dans l'Université de Pise, mais l'amour de la patrie & du repos la lui fit refuser (*c*). En 1630 le Cardinal François Barberin lui procura un Canonicat de l'Eglise de Trevise, mais il n'en jouit pas ; car dans le tems qu'il se disposoit à en aller prendre possession, il fut attaqué de la Peste, qui régnoit à Padoue, & mourut le 13 Juin 1631, dans sa 60. année. C'étoit un homme d'une belle taille, grave dans sa démarche, & un peu pensif, mais au reste doux, & aimable dans ses maniéres. Il étoit de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, dont il faisoit un des principaux ornemens (*d*). Dominique Molino, Noble Venitien, le Mécéne des Gens de Lettres & grand protecteur de Pignorius, lui fit mettre cette Inscription sous le Portique de l'Eglise de St. Laurent : *D. O. M.* Laurentio Pignorio, *alteri hujusce Ecclesiæ primum Parocho, deinde Tarvisii Canonico, pietate ac morum sanctitate spectatissimo, vero candoris & pudoris exemplo, litterarum omnium, cum graviorum, tum politiorum peritissimo, penitioris Antiquitatis, non minus certo, quam curioso indagatori, Patriæ, Amicorum, & sui ipsius memoriæ, luculentissimis scriptionibus propagatori, Musarum denique & Gratiarum Corculo, & Ocello.* Dominicus Molinus *Sen. Ven. Amico ac hospiti carissimo & jucundiss. P. Ob. anno* 1631. *Idibus Junii, vixit annos* 59, *menses* 8. Un trait qui fait beaucoup d'honneur à Pignorius, c'est qu'il n'étoit pas de ces Savans jaloux, qui se croyent préposés à veiller comme des Dragons sur les trésors qu'ils possédent, sans vouloir permettre que personne en profite ; au contraire il offroit de communiquer les Manuscrits qu'il avoit à ceux qui voudroient prendre la peine d'en procurer l'impression, & il témoigne son indignation contre ceux qui ensévelissent de bons Ouvrages dans leurs Bibliothéques, jusqu'à ce que quelque accident, comme un incendie par exemple, les fasse périr. *Si quid in arculis meis pluteisve latet, id omne consilium est transcribere publico bono, ut docti homines, quos editionis fortuna destituit,* voli-

(*b*) Idem ibid.

(*c*) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* Tom XXI. p. 140.

(*d*) Idem p. 141.

il y a du moins dans la bordure de la Table d'Isis dix-neuf personnages dans cette posture d'adoration. 2. Il n'y en a pas un seul dans cette attitude dans la Table même, toutes les figures sont debout, ou en mouvement. 3. Tous les personnages de la bordure à genoux adorent quelque Animal, mais il n'y en a pas un seul, soit dans la bordure, soit dans la Table même, qui soit représentée comme adorant une figure humaine. 4. Les différens Animaux de la bordure, auxquels leurs adorateurs rendent hommage, ressemblent assez, soit dans leur nombre, soit dans leur figure, à ceux que Strabon, Plutarque, Eusébe, & d'autres Auteurs disent avoir été les Objets du Culte des Egyptiens. 5. Les figures humaines de la Table sont toutes distinguées par celle de quelque Animal, représentant une Divinité, mise à côté, ou vis-à-vis, ou au-dessous de la figure humaine. 6. Il y a dans la Table cinq figures humaines assises, parmi lesquelles il y en a deux fort remarquables, l'une avec une tête d'Ibis, & l'autre avec une tête de Faucon : mais celles du même ordre, qui sont dans la bordure, sont à genoux devant la figure de quelque Animal : la figure qui a une tête de Faucon adore une espèce d'Escarbot, & celle qui a la tête d'Ibis adore le Bœuf Apis. Voilà ce que chacun qui examine cette Table avec quelque attention y peut appercevoir du premier coup d'œil ; & de ces remarques on peut conclure vraisemblablement, selon Mr. Shuckford. I. Que la bordure de la Table contient les Animaux Sacrés, qu'on adoroit en Egypte, dans le tems qu'elle fut faite, avec leurs Prêtres leur faisant hommage. II. Que la Table même représente les divers Prêtres de ces Divinités, dans leur habillement, & s'acquittant de quelques fonctions de leur Ministére, différentes de l'adoration : les figures d'Animaux, qui accompagnent celles des Prêtres, marquent à quelle Divinité ils étoient consacrés, & il y a de l'apparence que si nous pouvions lire les Hiéroglyphes ou Lettres sacrées qui sont sur ces figures, nous y trouverions dans quelle fonction de leur Ministére ils sont représentés. III. A l'égard des figures assises (pareilles à celles de la bordure, qui sont en posture d'adoration) Mr. Shuckford croit qu'elles représentent quelques Prêtres distingués, à l'honneur desquels on fit des statues après leur mort, portées peut-être quelquefois en procession, & représentées à cause de cela sur cette Table. La tête d'ibis & de Faucon sur leurs épaules sont, selon l'ancien usage, le symbole des honneurs & des dignités auxquels ils parvinrent, & surtout de l'honneur qu'on leur fit de leur donner les noms des deux Divinités, dont ces deux Animaux étoient les symboles. IV. Le P. Montfaucon, ajoûte notre Savant, s'écarte incontestablement de la véritable signification de cette Table, en supposant que plusieurs des figures humaines représentent Isis & Osiris, se présentant réciproquement des gobelets, des Oiseaux, & des bâtons ; puisqu'aucun ancien Auteur ne nous dit rien, qui donne lieu de penser, que ces Divinités ayent jamais été dépeintes dans une attitude aussi bizarre, & qu'on peut supposer avec plus de raison, que les figures dont il s'agit, sont celles de différens Prêtres, s'acquittant des diverses fonctions de leur Religion. V. Bien loin qu'il paroisse par cette Table, que dans le tems qu'elle fut faite, les Egyptiens adorassent des idoles de figure humaine, il est évident au contraire, que toutes les figures, devant lesquelles il y en a d'autres en posture d'adoration, sont des figures d'Oiseaux, de Quadrupédes, & de Poissons. Il semble donc que cette Table a été faite dans le tems que les Egyptiens n'adoroient pas encore des images humaines, ce qui fut le dernier degré de leur idolâtrie. Après cette digression revenons aux Ouvrages de Pignorius. II. *De Servis & eorum apud Veteres Ministeriis Commentarius cum figuris : Accessit Ant. Velseri de Zeta & Zetario, sive Diæta & Diætario Epistola.* August. Vind. 1613 in-4. Patavii 1656 in-4. Amsterdam 1674, in-12. III. *Prosopopæia Aldinæ Catellæ.* Patavii 1620 in-fol. Et sous cet autre titre : *Lacrymæ Poëticæ in obitum Aldinæ Catellæ.* Paris 1621 in-8. IV. *Andreæ Alciati Emblemata cum Commentariis Claudii Minois, Francisci Sanctii, & Notis Laurentii Pignorii.* Patavii 1621 in-4. V. *Magnæ Deûm Matris Idææ & Attidis initia ex vetustis Monumentis nuper Tornaci Nerviorum erutis,* Paris 1623 in-4. *Edente iterum & explicante accuratius L. Pignorio.* Venise 1624 in-4. A la suite de la *Mensa Isiaca*, Amsterdam 1670 in-4. Inséré dans le VII. Volume du Trésor d'Antiquités Grecques de Gronovius, p. 505. VI. *Carmen ad Urbanum* VIII. *Pontif. Max.* Patavii 1623 in-4. VII. *Aponus ad Franciscum Barbarinum Cardinalem.* Patavii 1623 in-4. VIII. *Miscella Elogiorum, Adclamationum, Conclamationum, Epitaphiorum, & Inscriptionum.* Patavii 1626 in-4. Morhof trouve que Pignorius est concis, & que ses Inscriptions sont dans le vrai goût de ces sortes de piéces : *Brevis est & ad genium Inscriptionum accommodatius omnino scribit, quæ enim per integra folia extenduntur, vix talem titulum merentur* (4). IX. *Symbolarum Epistolicarum Liber, in quo nonnulla ex Antiquitatis, Juris Civilis, & Historiæ penu depromuntur & illustrantur, multaque Autorum loca emendantur & explicantur.* Patavii 1628 & 1629 in-8. Morhof dit que cet Ouvrage est rempli de bonnes choses, & qu'il est de grand usage pour les Critiques & les Antiquaires : *Laurentii Pignorii* Symbolæ Epistolicæ *plenæ sunt bonæ frugis . . . . Optimus est pro Criticis & Antiquariis liber* (5). X. *Antiquissimæ Picturæ, quæ Romæ visitur, Typura L. Pignorio explicatur, ad Cassianum a Puteo, Equitem.* Patavii 1630 in-4. XI. *Spicilegium in Alberti Mussati Historiam Augustam Henrici* VII. Avec cette Histoire imprimée à Venise en 1636 in-fol. XII. *Strenæ variæ nov-antiquæ a Laur. Pignorio oblatæ & inscriptæ Ascanio Zabarellæ*, in-4. XIII. *Commentarius in Julii Obsequentis Librum de Prodigiis.* Comnenus qui met cet Ouvrage parmi ceux de Pignorius, ne marque point en quel tems, ni où il a été imprimé, négligence qui lui est ordinaire. XIV. *Jacobi Cavacii, Patavini illustrium Anachoretarum Elogia, sive Religiosi Viri Musæum.* Venise 1625-in-4. Pignorius n'est que l'Editeur de cet Ouvrage, il le publia après l'avoir revu, il y ajoûta une Préface. Notre Savant a composé aussi divers Ouvrages Italiens. I. *L'Attestatione di Giulio Paolo.* Padoue 1620 in-4. II. *Gareggiamento vicendevole in lode dell' Illust. Signor Domenico Molino.* Venise 1624 in-4. III. *Notizie Istoriche di Lorenzo Pignorio sopra la Gierusalemme di Torquato Tasso.* Venise 1624 in-24, avec les Remarques de Scipion Gentilis, & de Jules Guastavini sur le même Poëme. Item, Padoue 1628 in-4, avec les mêmes Remarques & la Jérusalem du Tasse. IV. *Le Origini di Padova. Con figure.* Padoue 1625 in-4. V. *L'Antenore o vero dichiaratione & illustratione del Sepolcro di questo fundatore di Padova ; con Annotatione e figure.* Padoue 1625 in-4. J'ignore quel est le sentiment de Pignorius sur ce prétendu tombeau d'Antenor. Bien des Lecteurs ne seront pas fâchés de savoir ce dont il est question. On affirme que Padoue a été bâtie par Antenor, & on y montre un grand Sarcophage, dans lequel on a mis les prétendus os de ce vieux Troyen, & on l'appelle communément le Tombeau d'Antenor. Ce tombeau, dit un Voyageur (6), est une pure bagatelle. Il y a quatre-cens & quelques années, que comme on travailloit aux fondemens d'un Hôpital, on déterra un Cercueil de plomb, auprès duquel on trouva aussi une épée. Le Cercueil n'avoit aucune inscription ; & sur l'épée il y avoit quelques vers Léonins d'un Latin barbare. Ce qui ne convenoit pas plus à Antenor, qu'au cheval de Troye. Cependant l'amour de l'Antiquité fit dire à quelques-uns qu'on avoit trouvé le tombeau d'Antenor. Un certain Lupatus, qui étoit alors Magistrat, & homme de quelque Litérature, eut aussi ses raisons, ou ses préjugés en faveur de ces os ; & ce fut lui, qui, quelques années après les fit mettre dans ce fameux tombeau, qu'on appelle aujourd'hui le Tombeau d'Antenor : il y fit graver quatre vers, qui expriment la fondation de Padoue par Antenor. VI. *La Principessa delle compositioni Sforzata.* Venise 1625 in-4. VII. *Della consecratione delle Vergini.* Padoue 1626 in-4. VIII. *La Vita di Santa Giustina Vergine e Protomartire Padovana.* Padoue 1626 in-4. IX. *Annotazioni & Aggiunte al libro dell' Imagini de gli Dei, di Vicenzo Cartari.* Padoue 1626 in-4. Avec l'Ouvrage de Cartari. Comnenus indique encore parmi les Ouvrages Italiens de Pignorius un Traité, dont il met le titre en Latin, *Sacrorum Monumentorum liber.* Je ne sai ce que c'est.

(4) Polyhist. Literar. T. I. L. VI. c. 3. § 11. Lubec 1747.

(5) Ibid. L. II. c. 24. § 30.

(6) Misson *Voyage d'Italie.* T. I. p. 178. Utrecht 1722.

volitent aliquando per ora virûm, & posthuma hac fama perfruantur merito jure. Utinam vero, quod ego tenuitati meæ impero, id exsequantur alii copiosi & locupletes, qui Bibliothecas (nisi Bibliotaphia malimus appellare) refertissimas habent ineditis bonorum autorum fœtibus, eo consilio, ut in compedibus habeant immortalia monumenta ingeniorum, donec illa ignis fortuitas redigat in favillas, vel vis major hostilitatis alio avertat. Hisce nos precamur bonam mentem (*e*).

(*e*) Pignorius *Symbol. Epistol.* L. I. Ep. 11. *Apud* Morhof *Polyhist. Literat.* T. I. Lib. I. c. 7. § 14. Lubec 1747.

PIN (Louis Ellies du) savant Ecrivain de France dans le XVIII. Siécle, nâquit à Paris le 17 Juin 1657, de Louis Ellies, Ecuyer, Sieur Du Pin, issu d'une ancienne famille noble de Normandie, & de Marie Vitard d'une famille de Champagne (*a*). Instruit des premiers élémens de la Grammaire par son pere & par des maîtres, il se trouva en état d'entrer à l'âge de dix ans dans le Collége d'Harcourt, sous Mr. Lair, Professeur en Humanités, & prit de telle sorte sous cet excellent Maître le goût des Belles-Lettres, que depuis ce tems-là il fit son unique occupation de l'étude. En 1672 il fut reçu Maître-ès-Arts. Déterminé ensuite à l'Etat Ecclésiastique il étudia en Sorbonne, & n'eut pas plutôt achevé le cours ordinaire de ses études, qu'il se donna entiérement à la lecture des Conciles, des Peres, & des Auteurs Ecclésiastiques. Il n'avoit alors d'autre vue que de s'occuper utilement, & de se préparer par avance aux études nécessaires pour fournir le cours de sa Licence, que sa jeunesse l'empêchoit de commencer. Il fut fait Bachelier en 1680, & reçut le bonnet de Docteur le 1 Juillet 1684. Il entreprit bientôt après de donner une Bibliothéque Universelle de tous les Auteurs Ecclésiastiques [*A*], contenant l'Histoire de leur vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages, un Som-

(*a*) *Nouv. Biblioth. des Aut. Ecclés.* Tom. XIX. p. 176. in-4. *Europe Sçavante* T. IV. & IX. *Nouv. Litér.* T. X.

[*A*] *Il entreprit bien-tôt après de donner une Bibliothéque Universelle des Auteurs Ecclésiastiques.*] Le *premier Tome*, contenant les Auteurs des trois premiers siécles, parut en 1686, en un seul Volume in-8, une seconde Edition en 1688, peu différente de la premiére; mais la troisiéme est en 2 Tomes, & a paru en 1698. On a retranché de cette Edition la Dissertation préliminaire sur la Bible, qui se trouve dans les précédentes, & on y a ajoûté la succession des Evêques des grands Siéges, l'Histoire des Persécutions, celle des Conciles, & celle des Hérésies, ce qui comprend toute l'Histoire Ecclésiastique. Le *second Tome* qui comprend les Auteurs du quatriéme siécle, parut à Paris en 1687 in-8; il y en eut une seconde Edition en 1689 en deux Volumes, & une troisiéme plus exacte & plus ample en trois Volumes, en 1702. La *premiére Partie* du *Tome troisiéme*, contenant les Auteurs qui ont fleuri au commencement du V. Siécle, parut à Paris en 1688 in-8, il y en eut une seconde Edition en 1690 en deux Volumes. La *seconde Partie* de ce Tome troisiéme, contenant les Auteurs du V. siécle depuis 430 jusques à 500, parut en 1690 in-8, & la seconde Edition en deux Volumes, en 1702. Le *Tome quatriéme*, qui comprend les Auteurs du VI. siécle, fut imprimé en 1690, réimprimé depuis sans beaucoup de changemens. Le *cinquiéme Tome contenant les Auteurs des* VII. *&* VIII. *siécles, avec une Réponse aux Remarques du Pere Petitdidier faites contre le premier Volume*, parut en 1691, réimprimé depuis sans augmention. En 1711 parut *le Supplément, contenant les principaux points de l'Histoire Ecclésiastique des* IV, V, VI, VII *&* VIII. *siécles, avec une Table Chronologique.* Comme Mr. Du Pin n'avoit parlé dans les Volumes précédens, que de la Vie & des Ouvrages des Auteurs Ecclésiastiques, & des Actes & Canons des Conciles, il crut devoir donner un Supplément, où l'on trouvât, comme dans la troisiéme Edition des trois premiers siécles, la succession des Evêques des grands Siéges, l'Histoire des Persécutions, celle des Hérésies & des Contestations sur la Doctrine, avec une Table Chronologique de l'Histoire de tous les siécles. La liberté des jugemens de Mr. Du Pin sur le stile, le caractére, & la doctrine des Auteurs Ecclésiastiques, ayant déplû à quelques personnes, on en porta des plaintes à l'Archevêque de Paris, qui donna en 1693 la Censure ou le Mandement suivant, contre la Bibliothéque *. „ *François* par la Grace de Dieu, & du St. Siége Apostolique, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, Proviseur du Collége de Sorbonne, & Supérieur de celui de Navarre, à tous ceux qui liront les présentes, salut & bénédiction. Le premier devoir des Prêtres & des Docteurs de l'Eglise, est de conserver sa doctrine, qui leur est confiée, telle qu'ils l'ont reçue des Apôtres, dont ils sont les successeurs, & de ne pas souffrir, que ceux qui y font quelque altération, demeurent impunis. Et comme la Tradition est le canal qui doit faire parvenir jusqu'à nous, par un cours non interrompu, les articles de la Foi Catholique dans leur plus grande pureté; & que les Ouvrages, dont les Auteurs font profession de nous la représenter toute entiére en la faisant remonter jusqu'à sa source, desorte qu'on puisse la suivre de siécle en siécle jusqu'à notre tems, doivent être étudiés avec la plus grande attention: nous nous sommes crus obligés à faire un examen plus particulier d'un Livre, imprimé il y a quelques années en cette Ville; intitulé *Nouvelle Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, &c. dont cinq Tomes, divisés en sept Volumes, ont paru successivement. Le dessein de cet Ouvrage est de traiter de tous les Auteurs Ecclésiastiques qui ont vécu depuis les premiers commencemens de l'Eglise, de rendre compte de leurs Ouvrages, & de faire connoitre au Public leur caractére & leur mérite; ce que l'Auteur prétend avoir exécuté pour les huit premiers siécles, dans les Volumes qu'il a déja publiés, se proposant dans ceux qui suivront de continuer jusques à nos jours. Nous nous sommes crus d'autant plus obligés à entrer dans l'examen de ce Livre, que nous avons appris que plusieurs personnes ont trouvé des fautes considérables dans ces premiers Tomes. C'est pourquoi, afin de ne rien faire dans cette matiére qu'après mûre délibération, & avec une entiére connoissance, nous avons ordonné que l'Ouvrage seroit lu par quatre Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, lesquels ayant lu chacun en particulier tous ces Tomes, & en ayant conféré longtems ensemble, nous en ont fait à diverses fois un rapport exact. Nous avons aussi examiné ce Livre nous-mêmes avec toute l'attention possible, & nous trouvons que, tant s'en faut que ce soit un Ouvrage utile à l'Eglise, il lui seroit au-contraire très-préjudiciable, si l'on permettoit qu'il se répandit. Nous avons aussi voulu entendre ce que l'Auteur auroit à alléguer pour sa défense, afin de connoitre ses sentimens & sa disposition présente. C'est ce qui nous a engagé à lui donner la plus favorable audience, qu'il nous a été possible, à diverses reprises, en présence des susdits Docteurs; & comme nous lui avons trouvé une entiére soumission à tout ce que nous statuerions, nous ayant remis un Ecrit signé de sa propre main, & attaché à ces présentes, dans lequel, sur douze Chefs, qui nous ont paru les plus choquans dans son Livre, il retracte en particulier un grand nombre de propositions qu'il avoit avancées; déclare en général qu'il se soumet sans restriction ou réserve à notre jugement; & que cet acquiescement absolu (sans lequel nous n'aurions pas cru cet Ecrit suffisant, y ayant quantité d'autres propositions dans ce Livre, qui méritent condamnation, & qui ne sont pas touchées dans cet Ecrit) met sa religion hors de doute, il ne nous reste qu'à donner sentence contre la Doctrine de ce Livre. Nous aurions souhaitté même, d'avoir trouvé cet Ouvrage susceptible d'une correction modérée, & d'avoir pu nous contenter, d'indiquer à l'Auteur quelques changemens, que nous l'aurions obligé de faire, en suivant le reste, sans en venir à une plus sévére condamnation, & à une entiére suppression. Mais le mal étant répandu partout dans tout l'Ouvrage, nous ne pouvons nous dispenser de condamner ce Livre, & de défendre à tous ceux que Dieu a confiés à nos soins de le lire, afin que le mal, qu'il pourroit autrement faire parmi le peuple, si l'on n'en arrêtoit pas le cours, puisse être prévenu, que l'Eglise ne reçoive pas un plus grand scandale, & que les Hérétiques n'en puissent pas prendre avantage contre les Catholiques. A ces Causes, ayant imploré l'assistance du St. Esprit pour nous conduire & nous diriger, nous avons condamné & condamnons le Livre intitulé *Nouvelle Bibliothéque*, &c. *Par Monsieur* Ellies du Pin, *Docteur de la Faculté de Paris. Imprimé chez* André Pralard, *à l'Occasion, dans la rue St. Jaques à Paris*, comme contenant plusieurs propositions fausses, téméraires, scandaleuses, capables d'offenser les oreilles pieuses, tendantes à affoiblir les preuves de la Tradition, sur l'autorité des Livres Canoniques, & en plusieurs articles de foi: injurieuses aux Conciles Oecuméniques, au St. Siége Apostolique, & aux Peres de l'Eglise: erronées & induisantes à Hérésie respectivement: défendant sous les plus rigoureuses peines, à tous ceux de notre Diocése de l'un & de l'autre Sexe, de lire ce Livre, ou de le faire lire, ou de conseiller à qui que ce soit de le lire, ou de le garder chez eux, ou en quelque lieu que ce soit; leur ordonnant, sous les mêmes peines, de le remettre entre nos mains le plutôt qu'il leur sera possible. Nous enjoignons aussi aux Officiers de notre Cour Ecclésiastique d'aider à l'exécution de cette Ordonnance, de l'afficher aux portes des Eglises de cette Ville & de ses Fauxbourgs, & par-tout ailleurs où besoin sera; comme aussi de demander, s'il en est besoin, l'assistance des Magistrats, du zéle & de la piété desquels nous avons fait l'expérience en tant d'autres occasions, pour empêcher par toutes les voyes dues & raisonnables, l'impression, & le débit du susdit Livre. Donné à Paris dans notre Palais Archiépiscopal, le 16 Avril 1693.

„ Signé

„ *François*, Archevêque de Paris.

„ Et plus bas,

„ Par ordre de Monseigneur

„ *Wilbault*".

* N'ayant pu trouver cette Piece j'ai été obligé de la traduire sur l'Anglois. R. D. T.

La

Sommaire de ce qu'ils contiennent, un Jugement sur leur stile & sur leur doctrine, & le Dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres. Ce projet étoit immense, mais le courage de Mr. Du Pin n'en fut point effrayé, & il n'a pu même se borner à ce seul Ouvrage, dont l'exécution suffisoit, ce semble, à la vie de plusieurs personnes. Sa facilité prodigieuse & son assiduité à l'étude paroissent par les différens

La *Retractation* de Mr. Du Pin étoit annexée à cette Ordonnance. Ces Piéces ont été traduites en Anglois, & imprimées à Londres 1703 in-folio sous ce titre: *Ordonnance de l'Archevêque de Paris, par laquelle il condamne la* Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques *de Monsieur* Du Pin. *A laquelle est jointe la* Retractation *de Mr.* Du Pin. *Imprimée à Paris par ordre de l'Archevêque, & traduite en Anglois par* Guillaume Wotton, *Bachelier en Théologie, avec une Préface,* &c. Dans sa Préface Mr. Wotton observe; que „ l'on apperçoit dans „ *la Retractation* de Mr. Du Pin, presque à chaque Article, „ la crainte de quelque chose de pis, bien plus clairement, „ qu'une conviction réelle, née d'un sentiment intérieur, „ d'avoir été dans l'erreur; que du moins elle est écrite de „ maniére, à le faire penser ainsi ". La soumission de Mr. Du Pin au jugement de l'Archevêque, n'empêcha point son Ouvrage d'être supprimé par Arrêt du Parlement. [☞ La source de cette affaire suscitée à Mr. Du Pin fut un mécontentement de Mr. de Meaux contre ce Théologien. Voici ce qu'on nous apprend là-dessus (1). L'affaire a commencé à éclatter à une Thése soutenue à Navarre par l'Abbé Fagon. Mr. de Meaux, qui y présidoit, prit occasion en disputant sur le péché Originel, de déclamer contre la *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques* de Mr. Du Pin, prétendant qu'il avoit avancé, que les Peres des trois premiers siécles ne l'avoient pas connu bien clairement. Il ne s'en est pas tenu-là, & l'a déféré à Mr. l'Archevêque de Paris sur celà, & d'autres choses, soutenant qu'il y avoit avancé des choses hardies, & si favorables aux Protestans, qu'ils le louent perpétuellement de sa sincérité, & de ses jugemens équitables. On dit qu'une raison particuliére a excité Mr. de Meaux. C'est que Mr. Du Pin s'est trouvé en concurrence avec ce Prélat. Il a eu l'imprudence de publier une traduction des Pseaumes, presque en même tems que Mr. de Meaux. Une personne du mérite de ce Prélat n'aime pas qu'on lui marche de si près sur les talons, & on ne le peut faire sans qu'il se retourne aussitôt. Ce qui le fait soupçonner, c'est qu'il avoit laissé Mr. Du Pin en repos pendant 5 ou 6 années que ses Livres ont paru, sans en empêcher le débit, comme de Livres pernicieux. Add. du Trad.] Mr. Du Pin résolut pourtant de continuer sa Bibliothéque, il en obtint bien-tôt après la permission; & il fut seulement obligé de changer le titre de son Ouvrage, & même quelque chose de sa Méthode, en y faisant entrer aussi l'Histoire Ecclésiastique, l'*Histoire des Controverses & des Matiéres Ecclésiastiques traitées dans le IX. siécle*, parut à Paris en 1694 in-8, & il s'en fit une seconde Edition en 1698. L'*Histoire des Controverses*, &c. *dans le X. siécle*, fut imprimée en 1696, celle *du XI. siécle* la même année, celle *du XII. siécle* en 1696, en deux Volumes. Celle *du XIII. siécle* en 1698, celle *du XIV. siécle* la même année; comme aussi celle *du XV. siécle* en deux Volumes. Il y a à la fin du second une Dissertation curieuse sur l'Auteur du Livre de l'*Imitation*. L'*Histoire de l'Eglise & des Auteurs du XVI. siécle*, parut à Paris en 1701 & 1703 en cinq Volumes in-8. Les trois premiers Volumes sont sur l'Histoire, & les deux autres sur les Auteurs. *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques du* XVII. *siécle*. Paris 1708 in-8. 7 voll. L'Auteur a repris dans ces Volumes son ancien Titre, mais il y a omis son nom. L'*Histoire Ecclésiastique du* XVIII. *siécle*, parut en 1714 en 4 Volumes; & la *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques du* XVIII. *siécle depuis* 1700 *jusqu'en* 1710: avoit déjà paru en 1711 en deux Volumes. *Le Discours préliminaire sur l'Ancien & le Nouveau Testament*, fut imprimé à Paris en 1699 in-8 en 3 Volumes *. Mr. Du Pin n'avoit donné qu'un petit essai de cet Ouvrage dans la premiére Edition du premier Tome de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, dont il l'a séparé ensuite, & qu'il a augmenté jusqu'à en faire trois Volumes. Mr. de Beauval dit dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans* (2). „ Qu'on „ verra dans ce Livre toutes les Questions, qu'on peut for- „ mer sur le sujet qu'il traite avec beaucoup d'ordre & de „ méthode, & de plus avec le bon-sens & l'équité, qui ré- „ gnent dans tous les Ouvrages de Mr. Du Pin". La *Table Universelle des Auteurs Ecclésiastiques*, a paru à Paris en 1704. in-8, en cinq Volumes. C'est le plus imparfait de tous les Ouvrages de Mr. Du Pin. On y trouve à chaque page des fautes grossiéres, & il y a des omissions sans nombre: c'est cependant le canevas d'un Ouvrage, qui seroit fort utile, si on s'appliquoit à le perfectionner. Tous ces Volumes, qui composent la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, sont au nombre de 47 in-8. On l'a réimprimée à Amsterdam en 19 Volumes in-4. Mais comme la plupart de ces Volumes ont été imprimés sur les premiéres Editions, cette Edition est imparfaite. On avoit commencé à traduire cet Ouvrage en Latin, & on a imprimé les trois premiers Volumes à Amsterdam, mais on n'a pas été plus loin. Mr. Du Pin travailloit, lorsqu'il est mort, à en faire une traduction Latine, qu'il devoit augmenter considérablement. Cette Bibliothéque a aussi été traduite en Anglois, & imprimée en plusieurs Volumes *in-folio*. L'Ouvrage de Mr. Du Pin a été attaqué par Monsieur Simon, dans un Livre imprimé à Paris en 1730 en quatre Volumes in-8 sous ce titre: *Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, & des Prolégoménes de la Bible, publiés par Mr.* Elies Du Pin, *avec des Eclaircissemens & des Supplémens aux endroits où on les a jugé nécessaires, par feu Mr.* Richard Simon, *avec des Remarques*. Mr. Simon entreprit cette Critique en faveur d'un Ami, qui s'étant appliqué à la lecture de la *Bibliothéque* de Mr. Du Pin, le pria de faire quelques Remarques sur la derniére Edition, qu'on lui avoit dit être très-exacte. Monsieur Simon fut envieux de la voir, mais à la seule ouverture du premier Tome, il y trouva tant de fautes, qu'il se crut obligé pour l'utilité du Public d'en entreprendre la correction. Car, quelque grande que fût la capacité de Mr. Du Pin, l'immense étendue de l'Ouvrage, ne lui permettoit pas de lire les Originaux; ce qui l'obligeoit d'avoir recours aux autres Bibliothécaires & de les copier. C'est ce qui l'a fait tomber souvent dans des fautes grossiéres, & lui a fait omettre ce qu'il y a de plus important & de plus utile dans les Auteurs, qu'il analyse. C'est encore à cela qu'il faut attribuer le silence profond qu'il garde sur certains Auteurs, comme aussi qu'il donne des Ouvrages à des Auteurs, qu'ils n'ont jamais écrits, & qu'il omet les Ouvrages de plusieurs autres, &c. Monsieur Simon supplée à ces défauts, & là où il n'est pas aussi exact, qu'il seroit à souhaitter, les *Remarques* d'un Anonyme, qui sont à la fin de chaque Volume, le corrigent. Voici quelques exemples du défaut d'exactitude dans Mr. Du Pin; il se trompe souvent lourdement en Géographie, prenant le *Pont Euxin* pour un Pays, confondant *Mortaigne* en *Picardie*, avec la *Mauritanie*, *Flessingue* en *Zélande*, avec *Frisingben* en *Baviére*, &c. Mais on auroit pu lui pardonner des fautes de cette nature, s'il eût été plus exact sur d'autres points plus importans; mais c'est tout le contraire, il fait voir, dans ses Analyses des Auteurs, qu'il ne les entend point. Par exemple, dans l'Analyse de la 52 Lettre de St. Jérôme, il lui fait dire, qu'il avoit fait des Commentaires sur les Livres des Rois, qu'il n'a jamais faits, & qu'il ne dit point aussi avoir faits: voici les termes de St. Jérôme: *Miseram quædam* τῶν ὑπομνημάτων *in Prophetas duodecim, sancto Patri Domnioni*, Samuelem *quoque &* Malachiam *id est quatuor Libros Regum*. Quiconque entend le Latin peut voir clairement, qu'il ne parle point ici de Commentaires sur les Livres des Rois, mais seulement sur les douze Prophétes. Les fautes de Mr. Du Pin ne sont pas moins considérables, par rapport aux différentes & aux meilleures Editions des Auteurs Ecclésiastiques. Par exemple parlant d'*Origéne* contre *Celse*, il dit que cet Ouvrage fut imprimé à Rome en 1471 en Grec, avec la Version de *Gelenius*, & les notes de *Hoeschelius*, & de *Christophle Persona*; tandis que *Gelenius* vivoit dans le XVI. siécle, & sa Traduction n'a paru qu'en 1605. Le Pape Nicolas V. le Mecéne de ce tems-là, ayant trouvé moyen d'avoir en 1447 de Constantinople une Copie de ce Traité d'Origéne en Grec, promit une grande récompense à celui qui le traduiroit en Latin: tenté par-là un Grec nommé *Gaza* l'entreprit, mais le Pape étant mort avant que l'Ouvrage fût achevé, *Gaza* abandonna ce travail. Depuis *Christophle Persona* de Rome, s'appliqua à traduire ce Traité, & publia sa Version Latine seule à Rome en 1471; il n'y en a point eu d'autre Traduction, jusqu'à ce qu'en 1605, il le publia sur d'autres MSS. trouvés en Allemagne, avec la Version de *Gelenius*. Cette notice est fort différente de celle de Mr. Du Pin. Mais ces erreurs ne sont rien encore en comparaison de celle où il est tombé en parlant de l'opinion d'*Epiphane* sur l'origine du mot *Apocryphe*. Pour entendre ceci, il faut remarquer, que les Juifs avoient au bout oriental de chaque Synagogue une sorte d'Armoire, appellée en Hébreu *Aron*, en mémoire de l'Arche du Testament, qui étoit dans le Temple. Ils ne mettoient dans cet *Aron* que les seuls Livres, qu'ils reconnoissoient pour Canoniques & divins; ensorte qu'en stile Hébraïque, un *Livre Canonique*, & un *Livre gardé dans l'Aron*, sont la même chose. Epiphane parlant donc du Livre de *la Sagesse* & de l'*Ecclésiastique*, dit qu'ils ne sont point dans le rang des Livres sacrés des Juifs, parce qu'ils n'ont point été mis dans l'*Aron* ou l'*Arche*. Tertullien se sert de la même façon de parler quand il dit, en parlant du Livre d'Enoch, que quelques-uns ne le reçoivent pas, *quia nec in Judaïcum Armarium admittitur*. Or pour faire voir la faute de Mr. Du Pin, il n'y a qu'à rapporter ses propres termes: „ St. Epi- „ phane semble avoir un sentiment assez particulier sur l'o- „ rigine de ce nom (*Apocryphe*), quand il dit que le Livre „ de la Sagesse & l'Ecclésiastique ne sont point dans le rang „ des Livres sacrés, parce qu'ils ont été mis dans l'*Aron*, „ c'est-à-dire dans l'*Arche du Testament*" †. Si Epiphane avoit dit ce que Mr. Du Pin lui fait dire, son sentiment auroit été quelque chose de plus qu'*assez particulier*. Dans le même endroit Mr. Du Pin apprend à ses Lecteurs, que quelques-uns ont dit, que les Livres Apocryphes sont ainsi appellés ἀπὸ τῆς κρυπτῆς, parce que, dit-il, ils étoient hors de la Crypte, de l'Arche ou du Coffre où étoient les Livres sacrés. Il auroit au moins dû nommer l'Auteur d'un sentiment si singulier. Quiconque a la moindre connoissance du Grec, auroit traduit ἀπὸ τῆς κρυπτῆς *à Crypta*. Et effectivement, les Livres qui n'étoient point Canoniques, étoient tenus cachés, & par cette raison ils étoient appellés par les Grecs ἀπόκρυφοι, & par les Hébreux *Genousim*; & les Livres Canoniques, φανεροί, parce qu'ils étoient entre les mains de tout le monde. Les deux derniers Volumes de Mr. Simon contiennent la Critique *des Prolégoménes* ou *Dissertation Préliminaire* de Mr. Du Pin sur la Bible. [☞ On peut voir un Extrait de cet Ouvrage de Mr. Simon dans le *Journal des Sçavans* (3), & les Journalistes paroissent douter qu'il soit réellement de ce célébre Ecrivain: lui-même y est critiqué assez

(1) *Hist. des Ouvrages des Sçavans*. Novembre 1692. p. 140. 141.

* Il y en a encore une Edition de 1701 que j'ai sous les yeux. R. D. T.

(2) Pour l'année 1701 [c'est le mois de *Juillet*. Art. IV. p. 316. *cit. du Trad.*]

† Dissert. Prélim. sur la Bible T. I. p. 9. 10. Edit. de 1701 *cit. du Trad.*

(3) Sept. 1730. p. 15 & suiv. Ed. de Hollande.

rens Ouvrages qu'il a compoſés [*B*]. Mais on ſera plus ſurpris de cette facilité, ſi l'on fait réflexion que Mr. Du Pin étoit diſtrait par une infinité d'affaires incidentes, qu'il étoit Commiſſaire dans la plupart

aſſez rudement par l'Anonyme, Auteur des Remarques. ADD. DU TRAD.]

[*B*] *Les différens Ouvrages, qu'il a compoſés.*] Outre la *Bibliothéque* dont on a parlé dans la Remarque précédente, il a fait encore les Ouvrages ſuivans. I. *De antiqua Eccleſiæ Diſciplina Diſſertationes Hiſtoricæ.* Paris 1686 in-4. Cologne (Amſterdam) 1691 in-4. Si l'on veut connoître les véritables ſentimens de l'Auteur ſur la Puiſſance Eccléſiaſtique, il faut avoir les endroits qu'on a retranchés, & qui ſe trouvent à la tête de quelques Exemplaires de cet Ouvrage. II. *Liber Pſalmorum cum notis, quibus eorum ſenſus literalis exponitur.* Paris 1691 in-8. Ces Notes ſont courtes, claires, & lévent preſque toutes les difficultés que l'on pourroit avoir pour l'intelligence du Texte. C'eſt le jugement qu'en porte le Journal des Sçavans. III. *Le Livre des Pſeaumes traduit ſelon l'Hébreu avec de courtes Notes.* Paris 1691 in-12, & 1710 in-12. C'eſt la Traduction des Notes Latines. IV. *La juſte défenſe du Sieur Du Pin, pour ſervir de Réponſe à un Libelle anonyme, publié depuis peu contre les Pſeaumes qu'il a donnés au Public.* Cologne 1693 in-12. V. *S. Optati Afri Milevitani Epiſcopi de Schiſmate Donatiſtarum Libri ſeptem ad MSS. Codices & veteres Editiones collati. Quibus acceſſere Hiſtoria Donatiſtarum, una cum monumentis veteribus ad eam ſpectantibus, nec non Geographia Epiſcopalis Africæ.* Paris 1700 in-fol. VI. *Notæ in Pentateuchum.* Paris 1701 in-8, 2 Volumes. Ce ſont des Notes ſur le Pentateuque, ſemblables à celles qu'il a données ſur les Pſeaumes. VII. *Défenſe de la Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris contre les Mémoires de la Chine* (du Pere le Comte Jéſuite), Paris 1701 in-8. VIII. *De la néceſſité de la Foi en Jéſus-Chriſt pour être ſauvé, où l'on examine ſi les Payens ou les Philoſophes, qui ont eu la connoiſſance d'un Dieu, & qui ont moralement bien vécu, ont pu être ſauvés ſans avoir la foi en Jéſus-Chriſt.* Paris 1701 in-8. deux Tomes. Ce Traité eſt de Mr. Arnaud, mais Mr. Du Pin y a mis une Préface, & y a fait de grandes additions. IX. *Dialogues Poſthumes du Sieur de la Bruyere ſur le Quiétiſme.* Paris 1699 in-12. Mr. de la Bruyere n'avoit fait que ſept Dialogues, & Mr. Du Pin qui les a donnés au Public, y en a ajoûté deux autres pour remplir le deſſein du premier Auteur. Ces Dialogues ſont pleins de traits agréables & plaiſans, mais ils contiennent auſſi des principes & des maximes de la Morale Chrétienne, traités avec force & avec éloquence. Les caractéres des perſonnages y ſont bien dépeints & bien ſoutenus. Les deux derniers Dialogues ne cédent point aux premiers pour l'agrément & la politeſſe du ſtile. X. *Traité de la Doctrine Chrétienne & Orthodoxe.* Paris 1703 in-8. Ce Volume, qui eſt le premier d'une Théologie Françoiſe, que Mr. Du Pin avoit deſſein de donner au Public, ſans l'avoir cependant exécuté, contient les Prolégoménes de la Théologie. L'ordre qu'il s'étoit propoſé de ſuivre étoit de diviſer ſon Ouvrage en cinq Parties. La premiére devoit traiter des Dogmes. La ſeconde des Sacremens. La troiſiéme de la Diſcipline. La quatriéme des Rites. Et la cinquiéme des Mœurs. Cet ordre, quoique nouveau, ne laiſſoit pas d'être méthodique. Il y travailloit lorſqu'il eſt mort, & c'eſt par cet Ouvrage qu'il eſpéroit finir ſa carriére. XI. *Joannis Gerſonii Doctoris & Cancellarii Pariſienſis Opera, quibus præfixa ſunt Gerſoniana, & adjuncta aliorum hujus temporis Scriptorum Opera ac Monumenta omnia ad negotium Joannis Parvi ſpectantia.* Amſterdam 1703, 3 voll. *in-fol.* Mr. Du Pin n'a rien oublié pour rendre cette Edition parfaite; mais, de ſon aveu, il eût été à ſouhaitter, pour la correction, qu'elle ſe fût faite ſous ſes yeux. XII. L'*Hiſtoire d'Apollone de Tyane convaincue de fauſſeté & d'impoſture.* Paris 1705 in-12. Mr. Du Pin a donné cet Ouvrage ſous le nom de Mr. de Claireval. XIII. *Traité de la Puiſſance Eccléſiaſtique & Temporelle.* 1707 in-8. Cet Ouvrage eſt un Commentaire fort étendu ſur les quatre propoſitions de la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé de 1682. XIV. *Bibliothéque Univerſelle des Hiſtoriens.* Paris 1707 in-8. 2 Tom. & Amſterdam 1708 in-4. L'Auteur, qui y ſuit la même méthode que dans ſa Bibliothéque Eccléſiaſtique, devoit en donner la ſuite, mais il n'a pas été plus loin. Cet Ouvrage a été traduit en Anglois, & imprimé à Londres en 1709 en 2 vol. in-8. ſous ce titre: *Bibliothéque Univerſelle des Hiſtoriens, Orientaux, Grecs, Latins, François, Allemands, Eſpagnols, Italiens, Anglois, & autres, contenant leurs Vies, l'Abrégé, la Chronologie, la Géographie & la Critique de leurs Hiſtoires, un jugement ſur leur ſtile & leur caractére, & le dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres: Avec des Tables Chronologiques & Géographiques. Ecrite en François* par Louis Ellies du Pin, *Auteur de la* Bibliothéque Eccléſiaſtique, *à préſent Abbé de Claraval. Traduite en Anglois ſur l'Edition de Paris.* L'Auteur dit dans ſon *Avertiſſement au Lecteur*, que cet Ouvrage n'expoſe pas ſeulement la vie des Hiſtoriens, & le Catalogue de leurs Ouvrages, mais qu'on y entre dans le détail de leurs Hiſtoires, dont il renferme effectivement un Abrégé: enſorte qu'on y peut voir en raccourci non ſeulement l'Hiſtoire générale, mais auſſi les Rélations particuliéres & différentes des Hiſtoriens, ce qui n'a point été fait juſqu'à-préſent. *Suidas*, dit-il, parle des Hiſtoriens & de leurs Ouvrages dans ſon Dictionnaire. *Voſſius* enſuite a recueilli, avec ſon exactitude ordinaire, les noms, les vies, & les titres des Ecrits des Hiſtoriens Grecs & Latins. Mais aucun Bibliothécaire n'a encore entrepris de faire un abrégé des Hiſtoires, quoique ce ſoit-là la partie la plus importante, la plus utile, & la plus agréable d'une Bibliothéque, & le devoir le plus eſſentiel d'un Bibliothécaire. Il ne lui ſuffit pas de bien ranger les Livres, d'en faire voir les dehors & les titres, d'apprendre quels en ſont les Auteurs, quand & comment ils ont vécu. Il doit encore les ouvrir, pour ainſi dire, apprendre aux autres ce qu'ils contiennent, en faire remarquer les beaux endroits, & le profit qu'on en peut tirer, ſoit pour les Sciences & les Arts, ſoit pour la Vie Civile & Politique. C'eſt principalement ce que l'Auteur a tâché d'ajoûter dans cette Bibliothéque, à ce que Voſſius & les autres Bibliographes ont dit des Hiſtoriens Grecs & Latins. Il ſe propoſoit de continuer ſur la même idée à parler des Hiſtoriens anciens & modernes & des autres nations. Par ce moyen le Lecteur apprend dans cet Ouvrage l'Hiſtoire du Monde, auſſi-bien que celle des Auteurs. On ne peut apprendre la premiére que par le récit des Hiſtoriens; & on trouvera l'Abrégé de tous les Hiſtoriens conſidérables dans cet Ouvrage. Cette méthode d'apprendre l'Hiſtoire paroit d'autant plus utile & plus ſûre, qu'on puiſe, pour ainſi dire, les faits dans leurs ſources, & que l'on y voit les différentes maniéres dont ils ſont rapportés par différens Auteurs. En un mot il ſera aiſé de rappeller les faits à leurs véritables époques, & de les placer dans les lieux où ils ſont arrivés, par le moyen des Cartes Chronologiques & Géographiques, qui ſe trouvent à la fin de chaque Volume. XV. *Lettre ſur l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe, touchant la célébration de la Meſſe.* Paris 1708 in-12. XVI. *Hiſtoire de Juifs depuis Jéſus-Chriſt juſqu'à préſent, contenant les Dogmes des Juifs, leurs Confeſſions de foi, leurs Variations, & l'Hiſtoire de leur Religion depuis la ruine du Temple, pour ſervir de ſupplément & de continuation à l'Hiſtoire de Joſephe.* Paris 1710 in-12. ſept Volumes. Cette Hiſtoire eſt celle de Mr. Baſnage, à laquelle Mr. Du Pin a fait quelques changemens. Comme il a ſupprimé le nom de l'Auteur, Mr. Baſnage s'en eſt plaint dans un Ouvrage intitulé, l'*Hiſtoire des Juifs reclamée & rétablie par ſon véritable Auteur Mr. Baſnage, contre l'édition anonyme & tronquée, qui eſt faite à Paris.* Rotterdam 1711 in-8. Il aſſure de plus qu'on a laiſſé dans l'Edition de Paris pluſieurs fautes, qui étoient dans l'Edition de Hollande, quoiqu'elles y fuſſent corrigées dans l'*Errata*; qu'on y a mis des contradictions en changeant dans un endroit, & en laiſſant dans un autre des choſes répétées en l'un & en l'autre, & qu'on y a ôté tout ce qui pouvoit être à la louange des Proteſtans, & tout ce qui y étoit dit des défauts & des fautes de quelques Rois de France & d'Eſpagne. XVII. *Diſſertations Hiſtoriques, Chronologiques, & Critiques ſur la Bible.* Tom. I. Paris 1711 in-8. Ces Diſſertations ne roulent que ſur la Genéſe, & n'ont point eu de ſuite. XVIII. *L'Hiſtoire de l'Egliſe en abrégé, par demandes & par réponſes, depuis le commencement du Monde juſqu'à préſent.* Paris 1712 in-12. 4 voll. & 1714 in-12. 4 voll. Les Journaliſtes de *Trevoux* font un fort bel éloge de cet Ouvrage. L'Auteur, diſent-ils, Ecrivain infatigable, & d'une facilité ſurprenante, eſt maitre de ſon ſujet; il a voulu être court; il l'eſt ſans être obſcur, & ſans omettre preſque aucun fait conſidérable. Une autre louange qui lui eſt dûe, c'eſt qu'il n'a rien donné à la prévention, ni à la paſſion. Il eſt Hiſtorien, il raconte, & rien de plus. Il lui a fallu, pour ſoutenir ce caractére, beaucoup d'art & de diſcrétion. On le voit ſouvent au bord du précipice, mais il ſait s'y retenir; on ſent bien pour qui eſt ſon cœur, mais au moins dans cet Ouvrage ſon cœur n'a pas été le maitre de ſa plume. Le ſtile n'en eſt pas entiérement correct, ni fort recherché, mais il eſt clair & coulant, & cela ſuffit. Un Carme, caché ſous le nom de *Selvaggio Canturani*, a traduit cette *Hiſtoire de l'Egliſe* en Italien, & ſa traduction a été imprimée à Veniſe en 1716, en 4 voll. in-12. L'Auteur du Journal de *Veniſe*, parlant (Tome 27) de cette traduction, dit qu'il y a différentes opinions ſur l'Auteur de l'Ouvrage François, mais qu'il eſt inutile de s'arrêter à examiner ce point. On reconnoit-là un trait de politique du Journaliſte, qui ſavoit que le nom de Mr. Du Pin n'étoit pas en bonne odeur en Italie. XIX. *L'Hiſtoire Profane depuis ſon commencement juſqu'à préſent.* Paris, 6 voll. in-12. Les deux premiers en 1714, & les 4 autres en 1716. Et à Anvers (Amſterdam) 1717, 6 voll. in-12. Cette derniére édition fourmille de fautes, les noms propres y ſont preſque partout eſtropiés. XX. *Analyſe de l'Apocalypſe, contenant une nouvelle explication ſimple & littérale de ce Livre, avec des Diſſertations ſur les Millenaires &c.* Paris 1714. Deux Tom. in-12. XXI. *Traité Hiſtorique des Excommunications, dans lequel on expoſe l'ancienne & nouvelle Diſcipline de l'Egliſe au ſujet des Excommunications, & des autres Cenſures.* Paris 1715 in-12. [☞ Il a paru un ſecond Volume de ce *Traité des Excommunications*, à Paris 1719 in-12. La premiére & la ſeconde parties, contenues dans le premier Volume, ſont employées, l'une à montrer l'ancienne Diſcipline, l'autre la Diſcipline moderne de l'Egliſe, touchant les diverſes eſpéces, les cauſes, les maniéres, & les effets des Excommunications. La troiſiéme partie, contenue dans le ſecond, a principalement pour but de marquer les juſtes bornes entre la puiſſance du Pape, & celle des autres Evêques, par rapport à la Juriſdiction Eccléſiaſtique, ſur-tout en matiére d'Excommunication. L'Auteur a terminé ſes recherches par quantité d'extraits de Piéces autentiques, faites au ſujet de la Conſtitution *Unigenitus*, qui font ſentir, dit la Préface, la conformité des uſages préſens de l'Egliſe Gallicane avec la diſcipline de tous les ſiécles de l'Egliſe. Ces Extraits tiennent la moitié de ce Volume *. Ce ſecond Volume a été ſupprimé par un arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du

* Niceron *Homm. Ill.* T. X. P. II. p. 80. 81.

part des affaires de la Faculté; que nommé Professeur de Philosophie au Collége Royal, ses Leçons le partageoient, aussi bien que le *Journal des Sçavans*, auquel il a travaillé pendant plusieurs années; qu'il fournissoit à l'un des Mémoires, aux autres des Avis, des Préfaces à plusieurs Livres, & que malgré tout cela il trouvoit encore le moyen de se délasser une partie de la journée avec ses amis, & ne se refusoit à personne: Auteur d'un caractére aussi commode pour l'usage de la vie, que plein de disposition & de facilité pour le travail. Cependant sa liberté naturelle, aussi bien que la nature de quelques Ecrits, qu'il avoit publiés, lui avoient fait plusieurs ennemis, qui ne manquérent pas de profiter de l'occasion que leur fournit le *Cas de Conscience*, pour lui faire de la peine. Mr. Du Pin, qui l'avoit signé [*C*], fut relegué à Chatelleraut & privé de sa Chaire. Un homme comme lui accoutumé de vivre dans Paris, au

du 8 Janvier 1743. Add. du Trad.] XXII. *Méthode pour étudier la Théologie, avec une Table des principales Questions à examiner & à discuter dans les Etudes Théologiques, & les principaux Ouvrages sur chaque matiére.* Paris 1716 in-12. [☞ Cette *Méthode* a été traduite en Latin par Mr. *Christell*, & imprimée en cette Langue à Augsbourg en 1722, avec une Préface de Mr. Frick, où l'on trouve l'Histoire de l'Auteur & de ses Ouvrages *. Add. du Trad.] XXIII. *Dénonciation à Mr. le Procureur-Général d'un Libelle injurieux aux Evêques, à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, intitulé, Mémoire pour le Corps des Evêques qui ont reçu la Constitution* Unigenitus. in-12. XXIV. *Défense de la Monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome, avec une Rélation véritable des procédés des deux Cours de Rome & de Sicile, sur les contestations au sujet du Tribunal de la Monarchie.* Amsterdam 1716 in-12. XXV. *Traité Philosophique & Théologique sur l'Amour de Dieu, dans lequel on établit & on explique les vérités Catholiques, contre les erreurs de quelques nouveaux Théologiens.* Paris 1717 in-12. XXVI. *Continuation du Traité de l'Amour de Dieu, contenant une Réponse à un Libelle injurieux, calomnieux, & séditieux, intitulé*, Dénonciation du Traité Philosophique &c. Paris 1717 in-8. XXVII. *Bibliothéque des Auteurs séparés de la Communion Romaine, du XVI. & XVII. Siécles.* Paris 1718 in-8. 4 voll. *L'Europe Sçavante* parle de cet Ouvrage en ces termes (4). Cet Ouvrage n'a pas besoin d'autre éloge ni d'autre censure que le nom de Mr. Du Pin. C'est toujours même rapidité dans la composition, même légéreté dans le stile, même modération dans les sentimens, même discernement dans les jugemens, même précipitation dans les Examens, même inexactitude dans les faits, c'est toujours Mr. Du Pin lui-même. Il a omis des Auteurs plus considérables, que ceux dont il parle. Les vies qu'il donne sont trop abrégées, deux dates en font l'affaire; & parmi celles qui sont plus longues, les faits n'y sont pas assez développés, ou ils sont rapportés sans ordre. L'Auteur ne s'est pas même donné le tems, ni l'attention nécessaire pour discuter les faits; la Table Chronologique est souvent en contradiction avec l'Ouvrage même. Les Catalogues des Ouvrages ne sont guéres plus parfaits. Au reste les Extraits des Livres sont faits avec jugement, & ne renferment que ce qu'il y a de considérable & de singulier. Mr. Du Pin ayant été choqué de la liberté avec laquelle ce Journal jugeoit de son Ouvrage, ajoûta à son premier Volume une Réponse fort vive, à laquelle les Auteurs du Journal repliquérent aussi vivement, quoique d'une maniére plus ménagée, Tome VII. (p. 35 *& suiv.*) Outre cela Mr. Du Pin a travaillé aux derniéres Editions du Dictionnaire de Moreri; où il a fait des Additions & des Corrections considérables. Il a aussi revu la Traduction du *Rationarium Temporum* du P. Pétau, imprimée à Paris en 1715, & l'Histoire de Louis XIII. composée par Mr. le Cointe. [☞ En 1731 il a paru à Utrecht (Paris) in-12. *un Traité Philosophique & Théologique de la Vérité*, que Mr. Du Pin avoit laissé imparfait, c'est au feu Pere D. Edme Perrault, Bénédictin de la Congregation de St. Maur, que l'on en doit la révision, une partie de l'ordre qui s'y trouve, & les derniers Chapitres (5). On voit dans le Journal de Venise (Tom. XXX. p. 322) une Lettre de Mr. Du Pin, à *François Antoine de' Simeoni*, qui dans son Livre *De Romani Pontificis judiciaria potestate*, imprimé à Rome en 1717, in-4, avoit attaqué & entrepris de réfuter son Livre de l'ancienne Discipline de l'Eglise. Cette Lettre qui est en Latin, & fort courte, est datée de Paris le 10 Mars 1718. Il s'y plaint de la maniére dont il l'a traité, & promet de lui répondre: il ne l'a pas fait cependant, peut-être n'en ayant pas eu le tems, parce qu'il mourut l'année suivante. Ce qui prouve que Mr. Du Pin n'étoit pas en bonne odeur à la Cour de Rome, c'est que lorsqu'il fut relegué à Chatelleraut, le Pape en remercia le Roi par un Bref, où il traite ce Docteur d'Homme de très-mauvaise doctrine. „ Malheureusement cette Doctrine, que l'on re-„ garde à Rome comme très-mauvaise, est précisément cel-„ le qu'on regarde en France, comme la plus saine & la plus „ Orthodoxe (6). Add. du Trad.].

[*C*] *Mr. Du Pin l'avoit signé.*] Voici de quoi il s'agissoit dans l'affaire du *Cas de Conscience* (7). Un Confesseur proposa aux Docteurs de Sorbonne un cas de Conscience, touchant un Ecclésiastique qui étoit sous sa conduite. Ce Confesseur avoit entendu plusieurs années les confessions de cet Ecclésiastique, & lui avoit donné l'absolution sans scrupule, pour ce qui regardoit sa doctrine & ses sentimens, le croyant *un homme de Dieu.* Il lui vint enfin des scrupules, parce que d'autres Ecclésiastiques lui dirent, que son pénitent avoit des sentimens nouveaux & singuliers. Le Confesseur ne voulant pas condamner l'Accusé sans l'entendre, voulut avoir quelques Conférences avec lui hors du Confessional. Cela se fit; l'Ecclésiastique lui ouvrit ses sentimens; mais le Confesseur, ne croyant pas avoir assez de lumiéres pour décider sur la nouveauté & la singularité de ces opinions, ni pour juger certainement si c'étoient celles que l'Eglise avoit condamnées, s'adressa à ces Docteurs, pour avoir leur opinion, sur les soupçons qu'on formoit contre cet Ecclésiastique, & sur les réponses qu'il fit pour sa justification.

* *Biblioth. Raisonn.* T. I. P. 2. p. 260.

(4) T. IV. Part. II. p. 171 & suiv. *Cit. du Trad.* L'Auteur a copié le P. Niceron, & jusqu'aux fautes; car il cite ici le Tome VII. p. 35. & c'est-là où se trouve la Replique des Journalistes à Mr. Du Pin.

(5) Tiré du *Nouveau Supplément* au Dictionnaire de Moreri Paris 1749.

(6) *Europe Savante* T. IX. Part. 2. p. 313.

(7) *Voy.* Nouvell. de la Rép. des Lett. 1703. *Mars* p. 335 *& suiv.* *Avril* p. 477. & *Mai* p. 594. 595.

I. Sur les cinq Propositions de *Jansenius*, condamnées par les Papes *Innocent* X. & *Alexandre* VII. il déclara qu'il les condamnoit, & qu'il les avoit toujours condamnées purement & sans restriction, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées, & même dans le sens de Jansenius, en la maniére qu'*Innocent* XII. les a expliquées dans son Bref aux Evêques des Païs-Bas. Il avoit signé le Formulaire, quand on l'avoit exigé de lui, & il en avoit un Certificat. Quant au fait de Jansenius, comme, selon une Ordonnance de Mr. de Péréfixe, il faut être ou ignorant ou malicieux, pour prétendre que l'Eglise exige la même créance de ce fait, que du droit, l'Ecclésiastique répondit, qu'il n'avoit pas la même créance pour cette décision, que pour la décision du droit, dans la condamnation des Propositions, mais qu'il croyoit qu'il suffit d'avoir une soumission de respect & de silence à ce que l'Eglise a décidé sur ce fait, & que tant qu'on ne le pourroit pas convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des Propositions condamnées, on ne devoit point l'inquiéter ni tenir sa foi pour suspecte; puisqu'Innocent XII. le défend, par un Bref, que le Clergé de France venoit d'autoriser dans sa derniére Assemblée.

II. Sur la Prédestination & la Grace, il répondit qu'il étoit persuadé, que l'une est gratuite & précéde toute prévision de mérite, & que l'autre est efficace par elle-même & nécessaire à toute œuvre de Piété; parce qu'ayant étudié la Théologie, il s'étoit convaincu lui-même, que ce sont les sentimens de St. Augustin, dont les Papes & l'Eglise Romaine ont voulu qu'on suivit la doctrine, & qu'ils appellent ses sentimens *tutissima & inconcussa dogmata.* Il avoua cependant, qu'il y a des graces intérieures, qui donnent une vraye possibilité d'accomplir les commandemens de Dieu, lesquelles n'ont pas tout leur effet, par la résistance de la volonté.

III. *Il déclara qu'il croyoit* qu'on étoit obligé d'aimer Dieu par-dessus toutes choses & en toutes choses, comme notre fin derniére; & que comme dit St. Thomas, on est obligé de lui rapporter toutes choses virtuellement. D'où il inféroit que toutes les actions, qui ne lui sont pas raportées, au moins en cette maniére, & qui ne se font point par l'impression, qui doit venir de quelque mouvement de l'Amour de Dieu, sont des péchés, faute d'une fin bonne & droite; quoique ces actions puissent être bonnes, à raison de l'objet particulier ou de la fin.

IV. Il convint que l'Eglise n'a rien décidé sur la suffisance ou l'insuffisance de l'Attrition. Il avoua aussi que l'Attrition, conçue par le motif de la crainte des peines, est bonne, parce que cette crainte est un don de Dieu, qui a beaucoup d'utilité; mais il croyoit, qu'afin que cette attrition soit une disposition suffisante pour recevoir l'absolution & la remission des péchés, dans le Sacrement de la Pénitence, il est nécessaire, qu'outre ce motif de crainte, elle renferme un commencement de charité actuelle, & d'amour de Dieu par-dessus toutes choses, ou comme source de toute justice; afin que la douleur du péché dans cette attrition, soit souveraine, & qu'elle exclue la volonté de pécher: ce qu'il prétendoit faire voir par un fort grand nombre de Théses soutenues en Sorbonne. Enfin il déclara qu'il ne croyoit point, qu'on pût raisonnablement lui rien reprocher sur ce sujet, après que la derniére assemblée du Clergé avoit renouvellé dans sa Censure la condamnation des Propositions 85, 86 & 87, qu'elle rejette comme hérétiques, conduisant à l'hérésie, & contraires au Concile de Trente; & après que l'Archevêque de Rouen avoit censuré, dans sa Lettre Pastorale de 1697 comme une Erreur opposée à l'Ecriture, & à la saine Doctrine, l'opinion de ceux qui veulent, que l'*Homme tombé dans le péché puisse être justifié par le Sacrement de Pénitence, sans rentrer dans l'ordre par l'amour de Dieu.*

V. A l'égard de la maniére d'assister à la Messe, son sentiment étoit, qu'il le faut faire avec piété & avec esprit de pénitence, si l'on se trouve coupable de quelque péché mortel; & que celui qui, assistant à ce sacrifice, y porte la volonté & l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché par cette mauvaise disposition, qui est directement contraire à la piété & au respect qu'on doit à Dieu, dans l'exercice du culte souverain qu'on fait profession de lui rendre.

VI. Il faisoit profession de croire, qu'il est très-utile à tout Chrétien, d'avoir beaucoup de dévotion envers les Saints, & principalement envers la Ste. Vierge, qui est la Mere de Dieu, & la Reine des Saints; mais il ne croyoit pas que cette dévotion consiste dans tous les vains souhaits, & pratiques peu sérieuses, qu'on voit dans certains Auteurs. Il croyoit que la véritable dévotion consiste dans un grand amour pour la Ste. Vierge, qui soit plein de respect & de véné-

au milieu des Gens de Lettres, & uniquement occupé de ses études, ne pouvoit demeurer que fort impatiemment dans une Province, éloigné de tout commerce, & privé même du plaisir de l'étude. Pour obtenir son retour il commença par retracter sa signature, & fut ensuite intéresser à son rappel plusieurs personnes de considération; enfin il donna un desaveu de plusieurs propositions, qu'il avoit avancées dans quelques-uns de ses Ouvrages. Il obtint à ce prix-là la liberté de revenir, mais sa Chaire ne lui fut point rendue. Après son retour à Paris sa plume devint encore plus féconde; livré à tout genre de Littérature, il a été en même tems Interpréte, Théologien, Canoniste, Historien Sacré & Profane, Critique, Philosophe même, & tout cela avec la même facilité, quoique quelquefois aux dépens de sa réputation. Ce n'est pas que ses Ouvrages n'ayent toujours eu un débit assez prompt & assez heureux; mais la facilité avec laquelle il travailloit ayant paru suspecte à plusieurs personnes, on a trouvé souvent, ou que l'exactitude ne répondoit pas à sa diligence, ou que ses recherches étoient trop communes, pour rendre une partie de ses derniers Ouvrages utiles à d'autres qu'à des commençans. Mais on ne peut du moins lui refuser la louange d'avoir eu un goût excellent, une grande exemption des préjugés ordinaires, un esprit net, précis, méthodique, une lecture immense, une mémoire heureuse, une imagination vive mais réglée, un stile leger & noble, un caractére équitable & modéré, sans parti, sans

nération, dans un amour qui fait qu'on se réjouït des faveurs que Dieu lui a faites, qui porte à l'imitation de son humilité & de ses autres vertus, qui est accompagné de confiance en elle, pour son crédit auprès de son Fils, & qui fait qu'on s'adresse à elle comme à une puissante Avocate, qui nous peut obtenir tout ce qu'elle demande à Dieu pour nous. Mais il ne pouvoit approuver qu'on prêche, qu'il faut avoir autant de confiance en elle, & même davantage, qu'en Dieu. Que l'on dise, qu'elle a délivré des peines éternelles, des ames que la justice de son Fils y avoit condamnées. Il ne craignoit point de dire, que ces sortes de discours blessent la piété, & amusent les ames, & les endorment dans le vice, par cette fausse confiance en quelques pratiques extérieures, auxquelles ces sortes de Prédicateurs réduisent souvent la dévotion à la Ste. Vierge.

VII. Interrogé sur ce qu'il pensoit de la Conception de la Ste. Vierge, il répondit, qu'il étoit disposé à croire ce que l'Eglise trouveroit bon d'en décider: qu'à la vérité il ne la croyoit pas immaculée, & qu'il avoit la liberté de ne le pas croire, par la Constitution d'Alexandre VII. Qu'il déclaroit qu'il ne décidoit pas la question; mais qu'il se donnoit cependant bien de garde de rien dire contre l'opinion de ceux qui la croyent immaculée, parce que la Constitution le défend. VIII. Averti que les Livres qu'il avoit, faisoient juger, qu'il avoit des sentimens singuliers & mauvais, qu'on étoit scandalisé de ce qu'il lisoit le Livre de *la Fréquente Communion*, les Lettres de Mr. de *St. Cyran*, les Heures de Mr. *Du Mont*, la *Morale* de Grenoble, le *Rituel* d'Alet, qui sont des Livres qui paroissent mauvais: il répondit, que tous ces Livres ayant été imprimés avec permission, approuvés par plusieurs Evêques & Docteurs, & étant dans un usage public, & universellement reçu, il ne croyoit pas qu'on dût l'accuser d'avoir une doctrine suspecte, parce qu'il les lisoit: que le Livre de la Fréquente Communion a été approuvé par plus de trente Evêques, de vingt Docteurs, qu'il n'a jamais été condamné à Rome, quoiqu'il y ait été déféré sous deux Papes; que les régles qu'on y propose, sont véritables & très-sures, puisqu'elles sont tirées des Conciles, des Peres, & des meilleurs Auteurs Ecclésiastiques, & qu'elles sont approuvées & mises en pratique par les Evêques les plus zélés. Que les Lettres de Mr. de St. Cyran, n'avoient été condamnées par aucune Université, ni par aucun Evêque, qu'au contraire elles sont imprimées avec l'approbation de plusieurs Docteurs, & des Eloges que plusieurs Evêques, à qui il appartient de juger de la doctrine, & sur le jugement desquels les Fidéles se doivent reposer, leur avoient donnés. Que pour les Heures de Mr. Du Mont, il en avoit fait présent à une personne, qui n'entendoit pas le Latin, pour son édification, n'ayant pas lieu de se défier qu'elles fussent ni mauvaises ni défendues, les voyant dans un usage si public, au vu & au su des Supérieurs Ecclésiastiques, avec Aprobation des Docteurs & Privilége du Roi; que le Decret de l'Inquisition, qui les avoit défendues, venoit d'un Tribunal, qui n'oblige point, & qui n'est point reconnu en France. Que la Morale de Grenoble, & les Conférences de Luçon, sont des Livres nouveaux à la vérité, mais que la doctrine en est ancienne, & qu'il lui étoit plus avantageux de s'en servir, que de beaucoup de Casuistes. Que le Rituel d'Alet n'avoit été condamné par une Constitution, que par surprise, dont les Papes même les plus saints ne se croyent pas exempts; qu'outre les preuves qu'on en a, on voit que le même Pape, qui l'avoit donnée en 1668, sans avoir exigé aucune retractation de Mr. d'Alet, lui envoya un Bref de communion le 19 Janvier de l'année suivante, avec des témoignages avantageux de sa vertu, de sa piété, de son savoir, & de sa sainteté.

La derniére difficulté faite à cet Ecclésiastique par son Confesseur, fut que ceux à qui il étoit suspect, trouvoient fort mauvais qu'il eût une Traduction Françoise du N. Testament. Il répondit, qu'il en avoit une à la vérité, mais que certainement il n'étoit pas défendu de lire le N. Testament traduit en Langue vulgaire, & d'en conseiller la lecture aux Fidéles; puisque c'est une pratique que tous les Peres nous ont enseignée, & que Mr. le Cardinal de Noailles, en marchant sur leurs traces, venoit d'autoriser par la permission qu'il avoit donnée pour la traduction de toute la Bible, qui se vendoit chez *Guillaume Desprez*, ruë St. Jaques. Que quand il seroit question de la Traduction imprimée à Mons, il croyoit qu'il étoit permis de s'en tenir au sentiment de l'Evêque de Meaux, qui étant consulté sur la lecture des Traductions du N. Testament, répondoit que chacun pouvoit les lire avec l'avis de son Curé, ou de son Confesseur, s'ils jugent qu'on ait les dispositions nécessaires pour profiter de cette lecture. La seule défense à laquelle Mr. de Meaux faisoit attention, étoit l'Ordonnance de Mr. de Pérefixe, Archevêque de Paris; mais il disoit, que cette défense n'obligeoit pas dans les autres Diocéses, où les Prélats n'avoient rien ordonné sur ce sujet, laissant par conséquent la liberté toute entiére à chacun, de choisir ce qu'il croyoit pouvoir lui être le plus utile.

C'étoient-là les principales raisons du scrupule qu'on fit au Confesseur sur la conduite de cet Ecclésiastique. Il déclara aux Docteurs qu'il consultoit, que comme les personnes, qui les lui faisoient naitre, étoient des personnes réglées, d'édification, & qui travailloient avec zéle au service de l'Eglise, & que d'ailleurs l'Ecclésiastique qu'ils accusoient, paroissoit avoir de la piété, il n'osoit le condamner lui-même sur ce seul motif, entendant ses excuses, & craignant de le juger témérairement, s'il ne voyoit des raisons qui l'y obligeassent. Si celles, disoit-il, que ces Ecclésiastiques allégent contre lui, paroissent à Messieurs les Docteurs suffisantes pour condamner ses sentimens, il lui sera aisé de voir la conduite qu'il a à tenir, leur jugement réglera le sien, & l'Ecclésiastique sur lequel il les consulte, ayant envie de se sauver, étant d'un cœur droit & d'un esprit peu attaché à son sens, il croit qu'il n'aura pas de peine à renoncer à ce qu'on trouveroit dans ses sentimens de préjudiciable à son salut. Il imploroit donc le secours des lumiéres de Messieurs les Docteurs, & les prioit instamment de ne les pas refuser pour son instruction, en déclarant nettement quel égard il devoit avoir à ces accusations, & à ces justifications, dans la conduite de cet Ecclésiastique. Les Docteurs ayant vu l'Exposé ci-dessus, furent d'avis que les sentimens de l'Ecclésiastique, dont il s'agissoit, n'étoient ni nouveaux ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise, ni tels enfin que son Confesseur dût exiger de lui qu'il les abannât pour lui donner l'absolution. C'est ce qui fut délibéré en Sorbonne le 20 Juillet 1702, & signé par quarante Docteurs, dont voici les noms. *N. Petit pied*, Professeur de Sorbonne. *G. Bourret*, Professeur de Sorbonne. *Sarrasin*, Lecteur & Professeur du Roi. *Pinssonat*, Lecteur & Professeur du Roi. *Ellies Du Pin*, Professeur du Roi. *F. N. Alexandre. Le Pêcheur. Soullet. Deshayettes. Verdier. De Congniou. Herlau. Canet. Contet. Ruffin. Le Beau.* Tous trois Chanoines Réguliers de Ste. Croix. *De Bourgues*, Prieur de St. Victor. *De Longueis & Gueston*, Chanoines Réguliers de St. Victor. *De Combes*, Abbé de St. Geneviéve. *Le Franc. Jollin*, Curé de St. Hilaire. *Tullou*, Curé de St. Benoît. *Hideux*, Curé des Innocens. *Blampignon*, Curé de St. Merry. *Feu*, Curé de St. Gervais. *De Voulges*, Curé de St. Martin. *Desprez*, Curé de Roulle. *Le Febvre des Chevaliers*, Archidiacre de l'Eglise de Troyes. *Veron*, Trésorier de l'Eglise de Langres. *Hyacinthe Delan*, Théologal de Rouen. *Molin. De la Roque*, ancien Théologal de Meaux. *De la Geneste. Girard. Picard*, Curé de St. Cloud. *Borrey. L. de la Mare. G. de la Mare. Joly.* On publia plusieurs petits Ecrits au sujet de ce Cas de Conscience. Le premier qui parut, étoit une Brochure d'une feuille in-4. intitulée, *Dialogue entre un jeune & un vieux Docteur sur le Cas de Conscience, signé par quarante Docteurs.* Cette Piéce maltraitoit un peu grossiérement les Approbateurs du Cas de Conscience. Il parut peu après une autre Brochure sur la même matiére, sous ce titre, *Entreprise de quelques Docteurs contre la Censure de la derniére Assemblée du Clergé, &c.* Voici en deux mots le précis du raisonnement de cet Auteur. L'Assemblée du Clergé a censuré la Proposition, qui dit que *le Jansénisme est un Phantôme.* Or de l'aveu de tout le monde, c'est absolument la même chose, de dire que le Jansénisme est un Phantôme, & dire que Jansénius n'enseigne point l'Hérésie des cinq Propositions, condamnées par les Papes. C'est aussi la même chose de dire, un homme s'obstine à soutenir que les cinq Propositions condamnées ne sont point dans Jansénius, & dire, il demeure dans un silence respectueux sur cette matiére, donc on ne doit pas plutôt absoudre celui qui soutient, qu'on peut demeurer *dans un silence respectueux*, que celui qui soutiendroit que *le Jansénisme est un Phantôme.* Voilà toute la force de l'argument. Les Docteurs, qui avoient signé le Cas de Conscience, furent encore attaqués par d'autres Ecrits; outre les deux dont on vient de parler, il en parut trois autres. Le premier, intitulé, *Attentat de 40 Docteurs contre l'Eglise, dé-*

noncé

ſans violence, ſans prévention, plein de reſſources dans les beſoins, plus porté à la paix qu'à la diviſion, & propre à former des projets de réunion. C'eſt ce qui l'avoit mis en commerce avec pluſieurs Savans de différens partis, & on ſait que le Lord Guillaume Wake, Archevêque de Cantorbery, lui a écrit pluſieurs Lettres, où il lui témoignoit l'eſtime qu'il faiſoit de ſa modération, de ſa ſcience, & de ſon jugement. Ce fut encore ce qui le fit conſulter pendant le ſéjour du Czar à Paris, ſur quelques projets de réunion. Mr. Du Pin a joué un grand rôle dans les affaires de la Conſtitution *Unigenitus*. On ſait qu'il a été l'ame & l'organe de tout ce qui s'eſt fait en Sorbonne contre elle; Députations, Commiſſions, Mémoires, tout paſſoit par ſes mains, & il ſe prêtoit à tout. Enfin conſumé par ſes travaux, & par un régime de vie qui a contribué à abréger ſes jours, il mourut le 6 Juin 1719, âgé de 62 ans. Pendant qu'il étoit malade, de la maladie dont il mourut, le P. le Courayer de Ste. Geneviére alla le voir, avec un autre de ſes Confreres: Mr. Du Pin le mit d'abord ſur la Critique que l'*Europe Savante* avoit faite du premier Tome de ſa *Bibliothéque des Auteurs ſéparés de la Communion Romaine*, & en parla vivement, ne ſachant pas que le P. le Courayer en fût l'Auteur. Ces Peres montérent enſuite à la chambre de Mr. le Cointe, qui avoit travaillé avec Mr. Du Pin, & qui avoit fait la réponſe à cette Critique, qu'on a attribué mal à propos à Mr. Du Pin lui-même. Mr. le Cointe, qui ignoroit auſſi que le P. le Courayer fût leur adverſaire, les mit ſur le même Chapitre, & leur dit, que s'il vivoit il ne ceſſeroit d'écrire contre ceux qui avoient attaqué Mr. Du Pin, qu'il appelloit ſon *Cher Maître*; & quoiqu'il eût peu de bien, il feroit en mourant une fondation pour ceux qui voudroient défendre ſa mémoire. Mr. le Cointe mourut environ quinze jours après Mr. Du Pin, mais ſans faire cette fondation.

noncé à tous les Evêques du Royaume, in-4. Le ſecond avoit pour titre: *Entretien d'un Prélat & du R. P. Alexandre Dominicain*, &c. Le troiſiéme, *Entretien d'un Docteur de la Maiſon de Sorbonne, avec un Docteur Ubiquiſte, qui a ſigné la déciſion du Cas de Conſcience touchant le fait de Janſenius*, in-4. Mr. D'Argenſon, Lieutenant de Police, étant averti qu'on imprimoit chez la Veuve *Mazuel* une Apologie pour ce Cas de Conſcience, fit arrêter & ſaiſir tout ce qu'il y avoit d'imprimé, fit rompre la preſſe, & condamna cette Veuve à une groſſe amende. Les 40 Docteurs préſentérent une Requête à Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, pour faire connoître les raiſons qu'ils avoient euës de ſigner ce Cas de Conſcience, & pour ſe plaindre des Ecrits diffamatoires qu'on avoit publiés ſur ce ſujet, Mr. Bourlet, haut Vicaire de St. Marcel, qui avoit ſollicité la ſignature du Cas de Conſcience, fut exilé à Quimpercorentin, par une Lettre de Cachet, qui lui fut ſignifiée le 5 Février 1703. Pluſieurs des 40 Docteurs, qui avoient ſigné le Cas de Conſcience, adreſſérent une Lettre à Mr. le Cardinal Archevêque, pour déclarer à ſon Eminence, qu'ils étoient perſuadés, qu'il faut ſoumettre ſon jugement particulier à celui de l'Egliſe, même lorſqu'il s'agit de queſtions de fait. Ce qui n'empêcha pas que le Cas de Conſcience ne fût condamné par une Ordonnance de l'Archevêque de Paris, un Bref du Pape, & & un Arrêt du Conſeil. Mr. Du Pin fut relegué à Chatelleraut en Poitou par ordre du Roi, & on lui fit faire, avant que de partir, une démiſſion pure & ſimple par-devant Notaire de ſa Chaire de Profeſſeur du Collége Royal, & le Roi révoqua tous les Priviléges, qu'il avoit accordés pour ſes Ouvrages. Mr. Petit-pied, Docteur & Profeſſeur en Théologie de la Maiſon de Sorbonne, fut exilé à Baulne en Bourgogne, & le Roi ordonna d'élire un autre Profeſſeur à ſa place.

☞ PISAN (CHRISTINE DE) nâquit à Veniſe vers l'an 1363 de Thomas de Piſan de Boulogne, que Charles V. dit le Sage, Roi de France, attira auprès de lui, & qu'il engagea à s'établir dans ſon Royaume [*A*] vers l'an 1368 (*a*). Chriſtine, qui étoit âgée d'environ cinq ans, fut élevée à la Cour en fille de qualité. Son pere, qui s'apperçut qu'elle avoit du goût pour les Sciences, & d'heureuſes diſpoſitions naturelles, voulut qu'elle cultivât ſon eſprit par l'étude des Lettres humaines. Il lui fit apprendre le Latin, & elle y avoit déjà fait quelques progrès, lorſqu'elle fut recherchée en mariage par un grand nombre de perſonnes de diſtinction, de robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie, nommé Etienne Caſtel, qui avoit de la naiſſance, de la probité, & du ſavoir, l'emporta ſur tous ſes Rivaux; il épouſa Chriſtine, qui n'avoit encore que quinze ans, & bientôt après il fut pourvu de la Charge de Notaire & Sécretaire du Roi, qu'il exerça avec honneur, aimé & conſidéré du Roi Charles ſon Maître (*b*). Chriſtine fut fort contente du choix que ſon pere avoit fait pour elle [*B*]. Mais la mort du Roi leur Protecteur vint troubler leur félicité, en 1380, Thomas de Piſan déchut de ſon crédit, & il mourut quelques années après ſon Maître [*C*]. Etienne Caſtel ſon gendre ſe trouva par-là Chef de ſa fa-

(*a*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. III. p. 466. 467. Edit. de Hollande.

(*b*) Ibid. p. 467.

[*A*] THOMAS DE PISAN *de Boulogne, que Charles V. dit le Sage, Roi de France, attira auprès de lui, & qu'il engagea à s'établir dans ſon Royaume.*] Thomas de Piſan, étant à Boulogne, y fit amitié avec un Docteur, qui étoit de la Ville de Forli. Ce Docteur ayant pris ſes degrés à Boulogne, alla s'établir à Veniſe, où il obtint une charge de Conſeiller, & y attira ſon ami, en lui donnant ſa fille en mariage. On connut bientôt à Veniſe le mérite de ce nouveau Citoyen, on l'y retint, & on le fit auſſi Conſeiller de la République. Thomas ſe fixa donc pendant quelque tems à Veniſe, où il vivoit honorablement, & fort à ſon aiſe, lorſque ſa fille Chriſtine y nâquit. Peu de tems après, quelques affaires l'obligérent de faire un voyage à Boulogne, où il avoit ſon bien. A peine y fut-il arrivé, qu'on le ſollicita de la part des Rois de France & de Hongrie, de ſe rendre auprès d'eux, & de s'attacher à leur ſervice, lui offrant des conditions fort avantageuſes, en conſidération de ſon profond ſavoir. Il ſe détermina pour la France, tant à cauſe du mérite perſonnel de Charles le Sage, & de la magnificence de ſa Cour, que par le deſir de voir l'Univerſité de Paris: mais comme il ne ſe propoſa d'abord que de venir paſſer un an à Paris, il laiſſa ſa femme & ſes enfans à Boulogne, & ayant pris congé de la Seigneurie de Veniſe il ſe rendit en France. Le Roi fut charmé de le voir, & ayant connu ſon mérite, lui donna une place dans ſon Conſeil. Ce Prince, bien loin de conſentir qu'il retournât, au bout d'un an en Italie, voulut abſolument qu'il fît venir ſa famille de France, & qu'il s'y établit, pour y vivre honorablement des bienfaits, dont il avoit deſſein de le combler. „ Thomas obéït, & ſa famille paſſa en France. La femme & les enfans de cet Aſtronôme, habillés magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le Roi, qui voulut les voir, & qui les reçut très-gracieuſement dans ſon Château du Louvre un jour du mois de Décembre (*vers l'an* 1368) fort peu de tems après leur arrivée (1)".

[*B*] *Chriſtine fut fort contente du choix que ſon pere avoit fait pour elle.*] Mr. Boivin le cadet, à qui nous ſommes redevables des Mémoires qui forment cet Article, nous fournit un paſſage, où Chriſtine, parlant de ſon mariage, s'exprime en ces termes (2). „ A venir au point de mes fortunes, le temps vint que je approchoïe l'aage auquel on ſeult les filles aſſener de mari, tout fuſſe-je ancore jeunette, nonobſtant que par Chevaliers, autres nobles, & riches Clercs, fuſſe de pluſieurs demandée (& cette vérité ne ſoit de nul reputée ventence: car l'auctorité de l'onneur & grant amour que le Roy à mon pere démonſtroit, eſtoit de ce cauſe, non mie ma valeur) comme mondit pere reputaſt cellui plus valable, qui le plus ſcience avec bonnes mœurs avoit; ainſi un jone eſcolier gradué, bien né, & de nobles parents de Picardie, de qui les vertus paſſoient la richece, à cellui que il reputa comme propre fils je fus donnée. En ce cas ne me plains je de fortune. Car à droit eſlire en toutes convenables graces, ſi comme autrefois ay dit, à mon gré mieux ne voulſiſſe. Cellui, pour ſa ſouffiſance, toſt après noſtre ſuſdit bon Prince, qui l'ot agréable, lui donna l'office, comme il fut vaquant, de Notaire, & ſon Secretaire à bourſes & à gages, & retint de ſa Court très-amé Serviteur".

[C] *Thomas Piſan déchut de ſon crédit, & il mourut quelques années après ſon Maître.*] „ On peut juger, dit Mr. Boivin (3), de l'eſtime que Charles le Sage faiſoit de cet Officier, par les grandes penſions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de près de ſept-cens livres par rapport à la monnoye d'aujourd'hui. Ses livrées, & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guéres moins; & par-deſſus tout cela on lui faiſoit encore eſpérer un fond de terre de cinq-cens Livres de revenu pour lui & pour ſes héritiers: *tant l'Aſtronomie, & particuliérement celle qu'on nomme Judiciaire, étoit à la mode dans ces tems-là, où la plupart des Princes, même ceux qui avoient de la piété, étoient tellement prévenus en faveur de cette Science ſuperſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'après l'avoir conſultée*". Après la mort de Charles le Sage on retrancha à Thomas une partie de ſes gages; le reſte fut mal payé, & la vieilleſſe, accompagnée d'une longue infirmité, & peut-être le chagrin, le mit au tombeau. Mr. Boivin l'appelle le Philoſophe le plus célébre, & peut-être le plus habile de ſon ſiécle.

(1) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. III. p. 465-467. Edit. de Hollande.

(2) Ibid. p. 457. 461.

(3) Ibid. p. 469.

famille, qu'il soûtint par sa bonne conduite & par le crédit que sa Charge lui donnoit; malheureusement ce ne fut pas pour longtems, ayant été emporté en 1389 par une maladie contagieuse à l'âge de trente-quatre ans (*c*). Christine qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve, chargée de trois enfans, & des embarras d'un gros ménage; les premiéres années de son veuvage furent fort traversées [*D*], & *elle prit le parti de se renfermer dans son Cabinet, & de chercher sa consolation dans la lecture des Livres, que son pere & son mari lui avoient laissés* [*E*]. *En 1399 elle se mit à la composition, se sentant capable de produire quelque chose d'elle-même, & six ans après elle publia le Livre intitulé Vision de Christine*, dans lequel elle assure qu'elle avoit déjà composé quinze Volumes (*d*) [*F*]. Quelques petites Piéces en vers, où il regnoit beaucoup de tendresse l'exposérent à la médisance [*G*], mais elle en fut abondamment recompensée par le succès de ses Ouvrages. Les premiéres productions de sa Muse lui conciliérent l'estime, non seulement des François, mais des Etrangers. Le Comte de Salisbury, étant venu en France à l'occasion du mariage du Roi Richard II. avec Isabelle, fille de Charles VI. fit connoissance avec Christine, dont les Ouvrages lui avoient plû: comme il aimoit la Poësie, & faisoit lui-même des vers, cette conformité de goût fit qu'il conçut de l'affection pour Christine, & lui voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener avec lui en Angleterre, & de le faire élever avec le sien. Christine y consentit, & son fils aîné, pour lors âgé de treize ans, suivit ce Seigneur (*e*). Christine se fit si généralement estimer, que plusieurs Princes cherchérent à l'attirer à leur Cour [*H*]; mais elle aima mieux demeurer en France, où elle n'étoit pas moins considérée par tous les Princes. Elle s'attacha d'abord, d'une façon toute particuliére à Philippe Duc de Bourgogne; qui lui donna des marques réelles de son estime, en prenant à son service le fils aîné de cette Dame, nouvellement revenu d'Angleterre, & en lui fournissant à elle-même, pendant quelque tems, dequoi soutenir son état: mais elle perdit ce protecteur en 1404 (*f*). La réputation qu'elle s'étoit acquise, & la protection des Grands ne l'avoient pourtant pas mise à son aise [*I*]; en 1405 elle se plaignoit encore

(*c*) Ibid. p. 470.

(*d*) Ibid. p. 471.

(*e*) Ibid. p. 471. 474.

(*f*) Ibid. p. 475.

siécle. Christine sa fille, dit-il, assure qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédit. Elle lui donne de grandes louanges: à l'en croire, la prospérité des armes de Charles V. & la sagesse de son Gouvernement, furent en partie le fruit des bons conseils de Pisan, qu'elle ne blâme que d'avoir été trop libéral. Voici l'éloge qu'elle en fait (4). „ Durant son sain entendement jusques à la fin, recognoissant son Créateur, „ comme vray Catholique, trespassa mondit pere, droit à „ l'eure, que devant ot prenostiqué. Duquel entre les Clercs „ demoura renommée, que en son tems durant, ne plus de „ cent ans devant, n'avoit vescu homme de si hauit entendement és Sciences Mathématiques en jugements d'Astrologie. Avec ce entre les Princes, & ceux qui le fréquentoient, la vraye réputation de sa prodomie, ses bienfaits, „ loyauté, vérité, & autres vertus, & nul reprouche, faisoit plaindre sa mort, & regretter sa vie: en laquelle nulle repréhension n'affiert, se trop grant libéralité, de non „ refuser riens que il eust aux povres, en tant qu'il avoit „ femme & enfants, ne luy donne. Et que je ne le die par „ faveur, de ceste vérité sont ancores aujourd'huy maints „ de ses cognoiscens Princes & autres certains, comme de „ expérience. Si fu un tel homme à bon droit des siens „ plaint & plouré".

(4) *Ubi supra.*

[*D*] *Les premiéres années de son veuvage furent fort traversées.*] Christine eut à poursuivre des procès, qu'elle fut obligée d'intenter à des débiteurs de mauvaise-foi, ou de soutenir contre des chicaneurs, qui lui faisoient d'injustes demandes. „ Or me convint, *dit-elle* (5), mettre main à l'œuvre, „ ce que moy nourrie en délices & mignotemens n'avoïe appris, & estre conduisaresse de la nef demourée en la mer „ ourageuse sans patron; c'est à savoir le désolé mainage hors „ de son lieu & de son païs. A donc messourdirent angoisses „ de toutes pars. Et comme ce soient les més des veufves, „ plais & procès m'avironnérent de tous lez, & ceux qui me „ devoient m'assaillirent affin que ne m'avançasse de leur rien „ demander". Après avoir couru longtems de tribunal en tribunal, sans pouvoir obtenir justice, rebutée par les grosses pertes, qu'elle faisoit tous les jours, & lasse de mener une vie si contraire à son inclination, elle chercha à se dédommager par l'étude.

(5) Ibid. p. 470.

[*E*] *Elle prit le parti . . . . . de chercher sa consolation dans la lecture des Livres, que son pere & son mari lui avoient laissés.*] Elle-même nous apprend de quelle façon elle s'y prit pour se remettre à l'étude (6). „ Ne me pris pas, *dit-elle*, comme „ présomptueuse aux parfondesses des Sciences obscures, ains „ comme enfant, que au premier on met à l'a, b, c, d, me „ pris aux Histoires anciennes des commencement du monde; les Histoires des Ebrieux, des Assiriens, & des principes des Signouries, procédant de l'une en l'autre, desfendant aux Romains, des François, des Bretons, & autres plusieurs Historiographes: après aus deductions des „ Sciences, selon ce que en l'espace du tems que y estudiay „ en pos comprendre: puis me pris aux livres des Poëtes". Elle ajoûte, que le style & les fictions Poëtiques lui plûrent extrêmement: *Adonc*, dit-elle, *fus-je aise, quand j'os trouvé le stile à moy naturel, me délitant en leurs subtiles couvertures, & belles matiéres, muciées sous fictions délitables & morales; & le bel stile de leurs metres & prose, déduite par belle & polie rhetorique.*

(6) Ibid. p. 471.

[*F*] *Dans lequel elle assure qu'elle avoit déjà composé quinze Volumes.*] „ Depuis l'an 1399, *dit-elle* (7), que je commençay jusques à cestui 1405, ouquel ancores je ne cesse, „ compiles en ce tandis quinze Volumes principaulx, sans „ les autres particuliers petits dictiez, lesquieulx tous ensemble contiennent environ LXX. quayers de grant Volume, „ comme l'expérience en est magnifeste". Mr. Boivin nous apprend, que ses premiers Ouvrages furent ce qu'elle appelle des *petits dictiez*, c'est-à-dire, de petites piéces de Poësie, des Balades, des Lays, des Virelays, des Rondeaux. Il ajoûte, qu'elle avoit commencé à en faire dès le tems même de ses procès, & des plus grands embarras de son veuvage, comme il paroît par ce qu'elle dit elle-même, dans le récit de ses bonnes & de ses mauvaises fortunes. „ Ne m'avoit „ ancore tant grevée fortune, que ne fusse accompagnée des „ musettes des Poëtes . . . . . Icelles me faisoient rimer „ complaintes plourables, regraitant mon ami mort, & le „ bon tems passé, si comme il appert au commencement de „ mes premiers dictiez, ou principe de mes cent Balades, & „ meismement pour passer tems & pour aucune gayeté attraire à mon cuer douloureux, faire dis amoureux de gays „ d'autruy sentement, comme je dis en un mien Virelay".

(7) Ibid. p. 472.

[*G*] *Quelques petites Piéces en vers, où il régnoit beaucoup de tendresse, l'exposérent à la médisance.*] Mr. Boivin avoue que parmi ces petites piéces, il y en a de fort tendres, & que si elle n'avoit eu soin d'avertir ses Lecteurs, que les sentimens qu'elle y exprime, ne sont pas les siens, mais ceux d'autrui, il n'y a personne qui n'y fût trompé. Les mauvais discours, qu'on tint à cette occasion, sur son sujet, lui causérent du chagrin, comme elle le témoigne elle-même. „ Ne fu il pas dit de moy par toute la Ville, que je amoye „ par amours. Je te jure m'ame, que icelluy ne me cognoisçoit, ne me savoit que je estoie: ne fu onques homme „ ne créature née qui me veist en public, ne en privé, en „ lieu où il fust . . . . . . Et de ce me soit Dieu tesmoing que „ je dis voir . . . . Donc comme celle qui ignoscent me sentoie, aucune fois, quand on me le disoit, m'en troubloye; „ & aucune fois, m'en sous rioye, disant; Dieux & icelluy & moy savons bien qu'il n'en est riens (8)".

(8) Ibid. p. 471.

[*H*] *Plusieurs Princes cherchérent à l'attirer à leur Cour.*] Henri de Lancastre, qui venoit de détrôner Richard II. & de s'emparer du trône d'Angleterre, vit les *Dictiez* & autres Ouvrages, que Christine avoit envoyés au Comte de Salisbury, & en fut si content, qu'il employa toutes sortes de moyens pour l'attirer auprès de lui: Ecoutons-la parler dans son langage naïf. „ Adonc très-joyeusement prist mon enfant vers luy, & tint chierement & en très-bon estat. Et „ de fait par deux de ses hairaulx, notables hommes venus „ par deça, Lencastre & Fancon, Roys d'armes, me manda „ moult à certes, priant & promettant du bien largement, „ que par delà je allasse. Et comme de ce je ne fusse en rien „ temptée, considérant les choses, comme elles estoyent, „ dissimulé tant que mon fils peusse avoir, disant grant mercis, & que bien à son commandement estoye: & à brief „ parler, tant fis à grant peine, & de mes livres me cousta, „ que congie ot mondit fils de me venir querir par deça, „ pour mener-là, qui encore n'y vois. Et ainsi reffusay „ leschoite de icelle fortune pour moy & pour luy; pource „ que je ne puis croire que fin de desloyal viengne à bon „ terme. Or fus joyeuse de voir cil que je amoie, comme mort „ le m'eust seul fils laissié, & trois ans sans luy os esté (9)". Ce ne fut pas seulement en Angleterre, qu'on offrit un établissement à Christine, il ne tint qu'à elle d'en trouver ailleurs encore, & même dans son propre Pays. Le Duc de Milan lui fit des offres fort avantageuses. „ Très-grandement avoit „ ordené de mon état par rentes à tous-jours, se y aller vouloye: & ce scevent plusieurs gentilshommes de pays meismes, commis à celle Ambassadrie". Mr. Boivin observe à ce sujet, que quoique Christine ne fût pas disposée à accepter la proposition qui lui fut faite de la part du Duc, aimant mieux pour certaines raisons rester en France que retourner en Italie, elle fut pourtant très-affligée de la mort de cet ami puissant, qui mourut très-peu de tems après (10)".

(9) Ibid. p. 474.

(10) Ibid. p. 475.

[*I*] *La réputation qu'elle s'étoit acquise, & la protection des Grands ne l'avoient pourtant pas mise à son aise.*] La mauvaise-foi de ses débiteurs, & la perte de plusieurs procès l'avoient réduite à un état, où elle avoit besoin, non-seulement de protection, mais de secours. Elle avoit à sa charge une mere âgée, un fils hors de condition, & de pauvres parentes. Avec tout cela, dit mon Auteur (11), elle avouë elle-même, qu'elle conservoit un reste d'ambition, fondée sur le souvenir

(11) Ibid. p. 476.

core de sa mauvaise fortune. On ignore si elle fut plus heureuse dans la suite. *Il paroît seulement par* un Extrait d'un Régistre de la Chambre des Comptes de l'année 1411, qu'elle avoit obtenu une gratification de deux cens Livres, somme assez considérable en ce tems-là (*g*). Au milieu de ses disgraces elle ne fut pas sans consolation. Il lui restoit, de trois enfans que son mari lui avoit laissés, un fils & une fille, tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'esprit [*K*]. La fille se fit Religieuse. Christine étoit bien faite [*L*], on trouvera la liste de ses Ouvrages ci-dessous [*M*].

(*g*) Ibid. p. 477.

nir de sa naissance & de son ancien état, & que sa plus grande crainte étoit de découvrir aux yeux du Public le délabrement de ses affaires. „ Si te promets (dit-elle à Dame Philosophie) que à mes semblans & abis peu apperoit entre „ gens le faissel de mes ennuys ains soubs mantel fourré de „ gris, & soubs surcot d'escarlate, non pas souvent renou„ vellé, mais bien gardé, avoye espesses fois de grains frin„ çons, & beau lit & bien ordené de males nuits. Mais le „ repas étoit sobre, comme il affiere à femme vefve, & tou„ tesfois vivre convient". Malgré tous les soins qu'elle prenoit pour cacher son indigence, il étoit pourtant impossible qu'on ne s'en apperçût, ce qui lui faisoit une extrême peine; lorsqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ses meilleurs amis. „ Mais, *dit-elle* (12), quand il conve„ noit, que je feisse aucun emprunt ou que soit, pour esche„ ver plus grant inconvénient, beau sire Dieux, comment „ honteusement à face rougie, tant fust la personne de mon „ amistié, le requeroye: & ancore aujourd'huy ne suis ga„ rie de cette maladie, dont tant ne me greveroit, comme „ il me semble quand faire le m'esteut, un accès de fiévre". Les bienfaits du Duc de Bourgogne soulagérent à la vérité Christine, mais ne l'enrichirent pas. Un an après la mort de ce Prince, elle se plaignoit du peu de secours, qu'elle recevoit des Grands; de la nécessité où elle se voyoit réduite, *de poursuivre à grant train les gens de finance, qui la prômenent de jour en jour par leurs belles paroles*; de l'impossibilité où elle se trouve d'entretenir sa mere, selon l'état qui lui convient, de ce qu'elle ne peut assister de pauvres parentes à marier, & enfin de ce qu'elle est privée de la compagnie de ses deux freres, qui n'ayant pas dequoi subsister en France sont allés vivre sur les héritages de leur pere (13). J'observerai ici, que Mr. Boivin s'est trompé en parlant de l'âge de notre illustre Veuve. „ Christine, *dit-il*, étoit âgée de trente-neuf „ ans, quand elle se plaignoit ainsi de sa mauvaise fortune". C'étoit en 1405, or Mr. Boivin lui donne environ cinq ans, vers l'an 1368, lorsqu'elle parut devant le Roi Charles le Sage; elle devoit donc, en 1405, avoir environ quarante & un ou quarante-deux ans.

(12) *Ubi supra.*

(13) Ibid. p. 477.

[*K*] *Tous deux également recommandables par les qualités du corps & de l'esprit.*] C'est du moins l'idée qu'elle en donne, en faisant leur éloge. „ N'as tu un fils, *lui dit Dame Philo„ sophie* (14), aussi bel & gracieux, & bien moriginez, & „ tel que de sa jonece, qui ne passe vingt ans, du tems „ qu'il a estudié en nos premiéres sciences & Grammaire, „ on ne trouveroit en Rhétorique & Poëtique langage, na„ turellement à lui propice, gaires plus aperte & plus soubtil „ que il est, avec le bel entendement, & bonne judicative „ qu'il a". Parlant ensuite de sa fille, elle fait dire à Dame Philosophie; „ Ton premier fruit est une fille donnée à Dieu „ & à son service, renduë par inspiration divine, de sa pure „ voulenté, oultre ton gré, en l'Eglise & noble Religion „ des Dames à Poissy, où elle, en fleur de jonece & très„ grand beauté, se porte tant notablement en vie contempla„ tive & devotion, que la joye de la relacion de sa belle vie „ souvente fois te rend grand reconfort". Ce passage nous apprend, que la fille de Christine étoit l'aînée de son fils, & qu'elle avoit pris le voile contre le gré de sa mere. Peut-être le mauvais état des affaires de sa famille avoit-il contribué à lui faire embrasser ce parti.

(14) Ibid. p. 478.

[*L*] *Christine étoit bien faite.*] Voici ce que nous fournit sur cet article Mr. Boivin (15). „ Les portraits, *dit-il*, que „ nous avons de Christine dans quelques-uns de ses Livres „ enluminés de son tems, s'accordent assez avec l'idée „ qu'elle-même a eu soin de nous donner de sa Physiono„ mie, lorsqu'entre les grands avantages dont elle recon„ noit qu'elle est redevable au Créateur, elle met celui d'a„ *voir corps sans nulle difformité & assez plaisant, & non mala„ dis, mais bien complexionné.* De toutes les Mignatures, *con„ tinue Mr. Boivin*, où elle est représentée, la plus parfai„ te, à ce qui me paroît, est celle qui se trouve dans le Ma„ nuscrit 7395 à la tête du Livre, intitulé *la Cité des Dames.* „ On y voit une Dame assise sous un dais, la tête penchée „ sur la main gauche, & le coude appuyé sur un bureau. El„ le a le visage rond, les traits réguliers, le teint délicat, „ & assez d'embonpoint. Ses yeux sont fermés, & elle pa„ roit sommeiller. Sa coëffure est une espéce de cul de cha„ peau, bleu ou violet, en pain de sucre, ombragé d'une „ gaze très-déliée, qui étant relevée tout autour, laisse voir „ à nud le visage, & ne cache pas même les oreilles. Une „ chemise extrêmement fine, dont on n'apperçoit que le „ haut, & qui est un peu entrouverte, couvre suffisamment „ les épaules & la gorge. Une robe bleuë, brodée d'or „ par le bas & doublée de feuille morte s'ouvre sur le sein, „ comme aujourd'hui les manteaux de femme, & laisse entre„ voir un petit corset de couleur de pourpre, bordé d'un „ passement d'or".

(15) Ibid. p. 478. 479.

[*M*] *On trouvera la liste de ses Ouvrages ci-dessous.*] Voici le Catalogue de ses Poësies. *Cent Balades. Lays. Virelays. Rondeaux. Jeux à vendre*, autrement *Vente d'Amours. Autres Balades. L'Epître au Dieu d'Amours. Le débat des deux Amans. Le Livre des trois Jugemens. Le Livre dudit de Boissy. Le chemin de lone estude. Les dits Moraulx*, ou les enseignemens que Christine donne à son fils. *Le Roman d'Othea, ou l'Epître d'Othea à Hector. Le Livre de mutacion de Fortune.* Ses Oeuvres en prose sont. I. *Histoire du Roi Charles le Sage*, qu'elle écrivit par ordre du Duc de Bourgogne. II. *La Vision de Christine.* III. *La Cité des Dames.* IV. *Les Epîtres sur le Roman de la Rose.* V. *Le Livre des faits d'Arme & de Chevalerie.* VI. *Instruction des Princesses, Dames de Cour, & autres Lettres à la Reine Isabelle*, en 1405. VII. *Les Proverbes Moraulx, & le Livre de Prudence* (16).

(16) Ibid. p. 480.

PITCAIRNE (ARCHIBALD) (*a*)

PITCAIRNE (ARCHIBALD) (*a*), illustre Médecin, & grand partisan des principes Méchaniques dans la Médecine, nâquit le 25 Décembre 1652 à Edimbourg. Son Pere étoit Négociant, & Magistrat de la Ville issu d'une ancienne famille dans la Comté de Fife, où elle avoit possédé autrefois les terres de Pitcairne [*A*]. Il commença ses études dans l'Ecole de Dalkeith, Village près d'Edimbourg: ayant fait ensuite son cours de Philosophie dans l'Université de cette Ville, il s'appliqua d'abord à la Théologie, mais il s'en dégoûta bientôt, & se tourna du côté de la Jurisprudence. Il n'avoit pas encore continué longtems ses études, que sa trop grande application altéra fort sa santé; tellement qu'il devint étique, & que tous les symptômes le menaçoient de tomber entiérement en consomption; les Médecins lui conseillérent d'aller à Montpellier, & dans le tems qu'il se rendit à Paris il se trouva parfaitement rétabli. Son dessein étoit de continuer ses études en Droit dans l'Université de Paris, mais y ayant rencontré quelques-uns de ses Compatriotes, qui étudioient en Médecine, & qui lui apprirent qu'il n'y avoit point d'habile Professeur en Droit, il se laissa persuader de s'attacher avec eux à la Médecine, pendant son séjour à Paris, qui ne fut que de quelques mois. Ayant été rappellé si promptement par ses parens, il ne pouvoit avoir fait de grands progrès en si peu de tems; desorte qu'à son retour chez lui il étoit encore indécis sur la profession qu'il embrasseroit. Il s'appliqua alors aux Mathématiques, où il fit d'extraordinaires progrès, sans l'assistance d'aucun Maître. Enfin il prit sérieusement la résolution de poursuivre l'étude de la Médecine, & après s'être attaché quelque tems à Edimbourg à la Botanique, à la Pharmacie, & à la Matiére Médecinale, il retourna à Paris, où il acheva ses études: revenu en Ecosse, il s'acquit bientôt une grande réputation, & au bout de très-peu d'années, avant qu'il se fût encore fait connoître par aucun Ouvrage considérable dans la République des Lettres [*B*], les Curateurs de l'Université de Leyde lui offrirent une Chaire de Médecine, qu'il accepta. Il prononça sa Harangue Inaugurale le 26 Avril 1692, N. St. avec beaucoup d'applaudissement, & on augmenta d'abord les appointemens ordinaires, de la moitié. Il demeura à Leyde un peu

(*a*) Les matériaux de cet Article ont été fournis par un intime & savant ami de Mr Pitcairne.

[*A*] *Issu d'une ancienne famille dans la Comté de Fife, où elle avoit possédé autrefois les terres de Pitcairne.*] Sous le régne de Jaques IV. Roi d'Ecosse, André Pitcairne, de Pitcairne, se trouva avec sept fils à la bataille de Flouden, où il fut tué avec eux. Sa veuve accoucha d'un fils posthume, mais par le malheur des tems, l'une & l'autre furent dépouillés de leur bien. Parmi les titres de sa famille, le Docteur avoit une Chartre de Jaques V. par laquelle il rétablissoit la Veuve dans son douaire, & le Fils dans ses biens, avec cet honorable témoignage, que son pere avoit été tué à la bataille de Flouden, avec ses sept fils, en combattant vaillamment pour le Roi son pere. La mere du Docteur s'appelloit, Sydserf, d'une bonne famille d'Est-Lothian, distinguée par le titre de Rochlaw.

[*B*] *Avant qu'il se fût encore fait connoître par aucun Ouvrage considérable dans la République des Lettres.*] Il n'avoit encore publié que *Solutio Problematis de Inventoribus*, en 1688.

peu plus d'un an, & dans ce court intervalle il publia diverſes Diſſertations, où en expliquant quelques-unes des plus importantes & des plus difficiles parties de l'Oeconomie Animale, il a montré l'Utilité des Mathématiques pour perfectionner la Théorie de la Médecine. Il repaſſa en Ecoſſe en 1693, pour remplir les engagemens qu'il avoit avec une jeune Demoiſelle, fille du Chevalier Archibald Stevenſon, célébre Médecin d'Edimbourg; l'ayant épouſée bientôt après, il étoit dans le deſſein de retourner en Hollande, pour ſe trouver à Leyde au tems ordinaire où ſe fait l'ouverture des Colléges; mais le Chevalier Stevenſon & ſon épouſe ayant une grande répugnance à ſe ſéparer de leur fille, le ſollicitérent ſi fortement de condeſcendre à leurs déſirs, que, contre ſon inclination, il ſe fixa à Edimbourg, & prit congé de l'Univerſité de Leyde par Lettres. La grande étendue de ſa pratique le dédommagea ſuffiſamment de la perte de ſon Profeſſorat. Mais la maniére bruſque dont il avoit été obligé de prendre congé, lui fit autant de peine à lui-même, qu'elle étoit deſobligeante pour ſes Collégues & pour les Curateurs de l'Univerſité. En 1701 il fit imprimer ſes Diſſertations en un Volume, en y en ajoûtant quelques-unes [C], & il les dédia au fameux Bellini, Profeſſeur à Piſe, pour répondre à la politeſſe que celui-

[C] *En 1701 il fit imprimer ſes Diſſertations en un Volume, en y en ajoûtant quelques-unes.*] Elles parurent à Rotterdam in-4 ſous ce titre: *Archibaldi Pitcarnii Diſſertationes Medicæ.* Ce Volume renferme huit Diſſertations. Dans la premiére il tâche de prouver, que les ſeuls principes de la Géométrie conviennent à la Médecine. La ſeconde roule ſur la circulation du ſang par les plus petits Vaiſſeaux. La troiſiéme eſt, des cauſes du différent volume de ſang, qui eſt porté dans les poumons des animaux, qui ne ſont pas encore nés, & dans les poumons de ceux qui ſont déjà nés. La quatriéme du mouvement par lequel les alimens deviennent propres à réparer le ſang. La cinquiéme, des Inventeurs. La ſixiéme, de la circulation du ſang dans les animaux nés, & dans ceux qui ne le ſont pas. La ſeptiéme, de la Cure des Fiévres par les remédes évacuans. La huitiéme, de l'effet des acides & des alcalis pour la guériſon des maladies. Dans la *premiére Diſſertation*, l'Auteur nous avertit d'abord, que rien n'empêche plus la Médecine de ſe perfectionner, que la curioſité qu'on a de chercher les cauſes Phyſiques de l'action des remédes. Le point eſt de ſavoir la vertu des Médicamens. Mais d'examiner d'où ils tirent leur force, c'eſt un amuſement ſuperflu, la Nature eſt trop cachée. D'ailleurs, cette connoiſſance, quand elle ſeroit poſſible, ſeroit inutile. Il faut donc que le Médecin s'applique à découvrir par l'expérience les effets des remédes & des maladies; qu'il réduiſe ſes obſervations en maximes, & qu'il ne ſe fatigue point inutilement à chercher des cauſes, qu'il n'eſt ni poſſible ni néceſſaire de ſavoir. Si tous les Médecins en avoient uſé ainſi, on ne verroit pas la Médecine partagée par tant de Sectes: il n'y auroit qu'un ſentiment, parce que l'on ne ſe régleroit que ſur l'expérience & l'obſervation. Voyez, dit-il, les Aſtronômes, ils ne s'embarraſſent ni de formes ſubſtantielles, ni de matiére ſubtile, ni de rencontre d'atômes, & ils ſavent au juſte le mouvement des Cieux. Voilà comme devroient ſe conduire les Médecins; bien examiner ce que produiſent les remédes, bien obſerver les mouvemens qui ſe paſſent dans le corps humain, & laiſſer tout le reſte, comme une curioſité qui ne ſert qu'à introduire des erreurs, qu'on met mal à propos ſur le compte de la Médecine, au-lieu de les mettre ſur celui des Médecins. Il ne faut pas qu'un art qui travaille à conſerver la vie des hommes, s'appuye ſur des fondemens auſſi frivoles, que ſont les ſyſtêmes, que chacun a la liberté de ſe forger. Il faut remonter aux premiers tems, chercher ce qu'on y a découvert, y joindre les découvertes des Modernes, en faire ſoi-même, & là-deſſus fonder une conduite indépendante du caprice de l'opinion. Les Anciens, ſéduits par l'amour de la Secte, introduiſirent dans la Médecine la crainte du Vuide, les qualités occultes, les vertus attractrices, & pour mieux s'abuſer eux-mêmes & abuſer les autres, ils établirent ce grand axiôme, que le Médecin commence où le Phyſicien finit. Quelque défigurée que fût alors la face de la Médecine, elle ne l'eſt pas moins aujourd'hui, nonobſtant les découvertes heureuſes qu'on a faites en ce ſiécle ſur la Botanique & ſur l'Anatomie. Il eſt vrai qu'on ne parle plus de qualité occulte, de crainte du vuide, de vertu attractrice, de forme ſubſtantielle. Mais on parle de pores diverſement figurés, de fermens ſecrets, de matiére ſubtile, &c. termes qui n'inſtruiſent pas mieux que ceux des Anciens. J'oſe même ajoûter, dit Mr. Pitcairne, qu'il ſeroit facile de montrer qu'il n'y a aucun ferment dans les glandes du Corps. Que tous les orifices des Vaiſſeaux, que tous les pores ſont de même figure, & qu'ainſi la différente configuration des parties, & les fermens, que les Médecins ont introduit, ſont des chiméres. Dans la *ſeconde Diſſertation*, l'Auteur dit que la circulation du ſang eſt un fait conſtant, mais que la maniére dont ce ſang paſſe des artéres dans les veines pour circuler, eſt un myſtére, qu'on n'a point encore bien éclairci. Il y en a qui veulent que ce paſſage ſe faſſe par le moyen de glandes ſituées à l'iſſue des artéres, & à l'entrée des veines, & qui ſervent ainſi de milieu pour la communication du ſang. D'autres veulent que les artéres & les veines s'abouchent immédiatement; d'autres que la veine & l'artére ne ſoit qu'un même vaiſſeau, recourbé comme un ſiphon. Mr. Pitcairne eſt de cette derniére opinion, à cela près, que dans l'endroit de la courbure, il ſuppoſe une glande, par le moyen de laquelle le ſang ſe filtre, avant que de paſſer dans l'autre jambe du vaiſſeau. Il prétend que les différentes filtrations qui ſe font dans le corps, ne dépendent nullement de la diverſe figure, qu'on ſuppoſe dans les pores; mais ſeulement de la grandeur ou de la petiteſſe des paſſages; puiſqu'en effet, ſi les corps qui ſe préſentent, ont moins de diamétre que les ouvertures qu'ils rencontrent, la différence des figures n'empêchera point qu'ils ne paſſent. Il ne croit pas non plus que ce ſoit à la variété des fermens, qu'il faille recourir, pour expliquer ces phénoménes. La petiteſſe ou la groſſeur des conduits ſuffit, pour faire que des corps paſſent, & que d'autres ſoient retenus. Cette explication eſt ſimple, & cette ſimplicité, dit-il, doit la faire juger véritable, puiſque Dieu, cet admirable Géométre, agit toujours par les voyes les plus ſimples. L'Auteur prend ici occaſion de relever l'avantage de la Géométrie, en ce qui regarde la Médecine. Dans la *troiſiéme Diſſertation*, l'Auteur s'applique à faire voir, que pour expliquer un effet certain, il ne faut jamais recourir à des cauſes incertaines. Je ne puis ſouffrir, dit-il, ceux qui pour rendre raiſon de l'action du Mercure, dans les maladies où on l'employe, ne font nulle difficulté d'attribuer à ce Minéral une vertu ſemblable à celle des ſels lixiviels, qui ſe tirent des Plantes. Enſorte, diſent-ils, qu'il n'eſt pas étonnant que le Mercure ayant la qualité de ces ſels, entraîne avec lui les ſels acides, qui entretiennent les maladies, où il eſt employé. Cette explication ſuppoſe comme vrayes deux choſes douteuſes, pour ne pas dire fauſſes; ſavoir, que les maladies qui ſe chaſſent par le Mercure viennent d'un trop grand acide, & que le Mercure eſt de la nature des ſels, qui ſe tirent des Végétaux par la calcination. Ceux-là ne raiſonnent pas mieux, ſelon lui, qui pour faire voir, pourquoi le Gayac eſt de tous les bois le plus propre à ces maladies, diſent que le Gayac eſt de la nature des ſels volatils; car c'eſt ſuppoſer que l'action de l'eſtomac & des autres viſcéres fait ſur les choſes qui entrent dans le corps, les mêmes changemens, que fait au-dehors l'action du feu, par les opérations chimiques; ce qui eſt une grande queſtion. Pour moi, dit l'Auteur, je remarque, qu'entre les Minéraux que les Médecins employent contre ces mêmes maladies, le Mercure eſt le plus peſant, & qu'ainſi ayant plus de poids que les autres, il doit heurter avec plus d'effort contre les obſtacles, qu'il rencontre, & le ſecouer plus violemment. De ſavoir maintenant ſi le Mercure eſt d'une nature analogue à celle du ſel de tartre, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de décider, à moins que de montrer que l'or eſt de la nature des acides; & de prouver en même tems pluſieurs autres points auſſi douteux. Pour revenir au Gayac, la liqueur acide, qui en ſort par la diſtillation, ne ſauroit être une marque de la gravité de ce bois, qu'en même tems elle n'en ſoit une du peu de force qu'il doit avoir contre les acides. Il s'enſuit delà, que le Mercure a d'autant plus de vertu, qu'il eſt plus épuré de tout corps leger. Il s'enſuit de même, que l'or réduit en une forme propre à ſe mêler dans le ſang, ne ſurpaſſera en vertu les autres médicamens, qu'autant qu'il les ſurpaſſera en peſanteur. Ces réflexions ſont néceſſaires à ceux qui veulent expliquer ce qui regarde la reſpiration des Animaux; car dans cette matiére, plus que dans une autre, les Médecins ſont ſujets à ſuppoſer comme vrayes bien des choſes fauſſes. Pour bien expliquer la reſpiration, l'Auteur fait auparavant un détail des plus ſimples phénoménes qui s'y remarquent, puis il demande, avec Harvée, d'où vient que l'embrion ne laiſſe pas de vivre dans le ventre de ſa mere, quoiqu'il n'y tire aucun air par la trachée artére, & d'où vient cependant, que ſitôt qu'il eſt né & qu'il a reſpiré, il ne ſe peut plus paſſer de reſpiration. Il demande de même pourquoi un Enfant, né dans ſes enveloppes & dans ſes eaux, ou tiré ainſi par l'opération Céſarienne, demeure pluſieurs heures ſans être ſuffoqué, & que ſitôt que ces enveloppes ſont rompues, & que l'air s'eſt introduit dans ſes poumons, il ne peut plus ſe paſſer de ce même air. Avant que de réſoudre ces queſtions, il rapporte ce qu'ont écrit de plus vraiſemblable là-deſſus les plus ſavans Médecins, & fait voir qu'ils ſe ſont ſouvent éloignés de la régle qu'il a recommandée au commencement, ſavoir, qu'il ne faut point, pour expliquer un phénoméne, ſuppoſer comme vrai ce qui eſt douteux. Mr. Borelli eſt le premier, dont il examine le ſentiment. Ce ſavant homme dit dans ſon Livre du mouvement des Animaux, que par le moyen de la reſpiration, il ſe mêle des parties d'air avec le ſang. George Wolfgang penſe à peu près la même choſe dans ſon Livre de la *Phyſiologie Réformée*, p. 127. Bohnius, dans ſon Anatomie, dit, que par la reſpiration, il entre dans le ſang un air ſubtil, mais qui n'a point de reſſort, quoiqu'à raiſon du mouvement continuel, qui eſt propre à la figure ſphérique, il ſoit lui-même, dit-il, la cauſe de la vertu élaſtique de l'air. L'Auteur prétend que c'eſt ſuppoſer faux, que de ſuppoſer qu'il entre de l'air dans le ſang par la reſpiration. Il produit les raiſons que Richard Lower, Jean Majow, & quelques autres alléguent pour prouver qu'il y en entre, & il tâche de les énerver. Puis il explique pluſieurs phénomé-

nes

celui-ci lui avoit faite, de lui dédier ses *Opuscules*. Cette Edition, faite en Hollande, est fort peu correcte, à cause de l'éloignement de l'Auteur; on tira même avantage des fautes d'impression, dans quelques Brochures publiées contre ses Ecrits; desorte qu'il ne fut pas difficile à ses amis de repousser ces attaques, lui-même ne s'étant jamais mis en peine de le faire. La derniére Edition de ses Oeuvres, qui ait été faite pendant sa vie, parut à Edimbourg, quelques mois avant sa mort, arrivée le 20 Octobre 1713. Il n'étoit pas alors en état de la revoir, ni de mettre la derniére main à quelques piéces ébauchées, tirées de ses Recueils, & qui n'étoient point destinées à voir le jour dans l'état où elles ont paru. Les Leçons qu'il dictoit à ses Disciples, qu'il avoit toujours souhaité de supprimer [*D*], ont été imprimées quelques années après sa mort en Angleterre & en Hollande, sur une Copie imparfaite & fautive, sous le titre de *Elementa Medicinæ Physico-Mathematica*. N'ayant fait les fonctions de Professeur guéres qu'un an, il ne pouvoit avoir mis beaucoup de tems ni de peine à ces Leçons, & ne les ayant d'ailleurs jamais revuës, après avoir quitté la Hollande, on ne pouvoit s'attendre à un Ouvrage bien fini. Il ne laisse pas de renfermer bien des choses peu communes, & qui ne deshonorent point l'Auteur. Durant une maladie, il composa pour s'amuser une Dissertation Latine *De Legibus Historiæ Naturalis* contre le *Prodromus Historiæ Naturalis Scotiæ*, du Chevalier Robert Sibbald; mais après être rétabli, il se reconcilia avec le Chevalier, & supprima cette Piéce; cependant s'en étant répandu quelques Exemplaires, il la desavoua; tellement que le Chevalier, ne croyant pas qu'il en fût l'Auteur, y fit une réponse, qu'il lui dédia. Il n'a jamais achevé son Commentaire *in Cassii Problemata*, qu'il avoit promis de donner, quoiqu'il fût presque fini; à présent cela est perdu. Il s'amusoit, à ses heures de loisir, à la Poësie Latine, pour laquelle il avoit du talent, comme on le voit par quelques piéces de sa façon, qui ne le cédent à aucune des Poëtes modernes. Il en a publié lui-même quelques-unes sous le titre de *Poëmata Selecta*; ce sont la plupart des Epigrammes, de l'ordre Lyrique. On en a donné depuis sa mort une Edition plus ample, avec des bagatelles d'autres mains, pour grossir le volume. La traduction du Pseaume CIV. est le fruit d'un combat poëtique, avec Walter Danniston, Maître d'Ecole de Campagne, qui n'étoit pas mauvais Poëte; celui-ci ayant reconnu que cette traduction étoit meilleure que celle qu'il avoit faite, Mr. Pitcairne lui permit de la publier sous son nom. Dans la suite il mit le nom de Danniston à plusieurs de ses Piéces, dont Mr. Prior en a traduit & donné une dans le Recueil de ses Poësies. On a taxé ses vers d'être obscurs, & effectivement il a affecté en diverses piéces l'obscurité, par des raisons politiques, n'étant pas ami de la révolution qui arriva de son tems. D'ailleurs il y a quantité de Poësies anciennes & modernes, qui roulent sur des faits particuliers, & qu'on taxe par cette raison d'obscurité. Le Poëme du Docteur Pitcairne *ad Robertum Lindesium* en est un exemple; cette piéce est presque inintelligible, si l'on n'est instruit d'une particularité de sa vie, qu'il a racontée souvent, mais jamais sans émotion. Mr. Lindesey son ami & lui, étant encore fort jeunes, lisoient un jour ensemble l'Histoire si connue de deux Philosophes Platoniciens, qui se promirent l'un à l'autre, que le premier qui mourroit rendroit une visite à son compagnon vivant, nos deux jeunes amis se firent la même promesse. Quelques années après, Pitcairne étant chez son pere dans la Comté de Fife, songea un matin, que Lindesey, qui étoit en ce tems-là à Paris, venoit le trouver, & lui disoit qu'il n'étoit pas mort, comme on le disoit, mais qu'il étoit en vie, & qu'il habitoit dans un lieu rempli de charmes, où il ne pouvoit encore le conduire. Le même matin on reçut par la poste la nouvelle imprévue de la mort de Lindesey. Quand on est informé de ces circonstances, la Piéce est très-aisée à entendre, *Lindesi, stygias jam dudum vecte per undas &c.* On attribue généralement à Pitcairne une Fiction ingénieuse intitulée, *Archimedis ad Regem Gelonem Epistola*, *Albæ Græcæ reperta*: ce qui rend d'autant plus probable qu'il en est l'Auteur, c'est que le vuide qu'il y a à la fin, devoit vraisemblablement être rempli par sa Dissertation *de Inventoribus*.

nes qu'il a rapportés. Il finit sa Dissertation, en disant, que ce qui l'a porté à l'écrire, est de faire connoître aux Médecins, qu'ils ne doivent pas toujours croire avoir satisfait aux difficultés qu'on leur propose, lorsqu'ils ont appellé à leur secours des figures, les pores, la matiére éthérée, les sels, les mouvemens secrets, & une infinité d'autres termes, qui à proprement parler ne sont que les noms pompeux d'une glorieuse ignorance. Dans la *quatriéme Dissertation*, l'Auteur se propose de montrer, que la digestion des alimens ne se fait ni par une liqueur acide, ni par une liqueur salée ou acre, ni par aucun autre dissolvant. L'Archée de Van Helmont & de Wedelius ne lui plaît pas davantage. Il ne reconnoît d'autre cause de la digestion, que le secouement qui se fait des alimens par le moyen des tuniques de l'Estomac. Dans la *cinquiéme*, il traite des Inventeurs, & donne des régles pour connoître si un Auteur a découvert ou non, ce que quelques-uns veulent qu'il ait ou n'ait pas découvert. Il rapporte là-dessus l'exemple d'Hippocrate au sujet de la circulation du sang, il fait toucher au doigt que ce Médecin n'a jamais connu la Circulation. Il explique le mot de *période*, dont Hippocrate s'est servi au sujet du sang; & fait voir que c'est se tromper grossiérement, de croire qu'Hippocrate ait employé ce terme dans un autre sens, que celui de fluctuation, s'il est permis de parler ainsi. Mr. Pitcairne n'est pas favorable en cela à Mr. Dacier, qui dans la Préface de la Traduction qu'il a donné de quelques Livres d'Hippocrate, prétend que ce Médecin a connu parfaitement la circulation. Dans *la sixiéme*, il explique les différens phénoménes de la circulation. Il s'arrête beaucoup à l'examen des effets de l'Opium, & réfute là-dessus le sentiment d'Etmuller. Dans *la septiéme*, qui est de la Cure des fiévres par les remédes évacuans, il prétend que le meilleur moyen de guérir la fiévre, est de faire suer. Sa raison est que l'évacuation, qui se fait par la transpiration, est beaucoup plus grande que celle qui se fait par les selles & par les urines, & qu'ainsi il y a plus de facilité à guérir la fiévre par ce moyen, que par aucun autre. Il compare ensemble ces trois sortes d'évacuations, & il est du sentiment de Sanctorius, que l'évacuation qui se fait par les selles est de 4. parties, celle qui se fait par les urines de 16, & celle qui se fait par la transpiration de 40. Dans *la huitiéme*, Mr. Pitcairne combat le sentiment de ceux qui veulent tout expliquer par les acides & les alcalis. Son opinion est que les acides & les alcalis ne font ni mal ni bien, qu'ils n'entretiennent ni ne guérissent une maladie.

[*D*] *Qu'il avoit toujours souhaité de supprimer.*] Il témoigne quelque inquiétude sur ce sujet dans sa Dissertation *de Circulatione Sanguinis in Animalibus genitis & non genitis*. § 16. Voici ses termes: *Experiens est virum illum doctissimum* (Etmullerum) *sua emendatione fuisse editurum si per fata aspera licuisset; omniaque illa quæ titulum Praxeos Etmullerianæ nunc ferunt, in lucem esse protrusa ab hominibus, inhonesto quæstui inhiantibus. Quod ideo commemoro, ne quis mea esse credat, quæ Bibliopolæ, tanquam discipulis meis dictata, me inscio, forsitan emittant.*

PITS ou PITSEUS (Jean) savant Ecrivain Anglois du XVII. Siécle nâquit à Aulton, Ville de la Comté de Hamp, de Henri Pits, & d'Elizabeth Saunders, sœur du Docteur Nicolas Saunders. Il fit ses premiéres études dans l'Ecole de Wykeham proche de Winchester (*a*). En 1578 il entra dans le Collége Neuf à Oxford, à l'âge d'environ 18 ans; mais ayant quitté ce Collége, avant que d'y avoir été aggrégé, ce qui devoit se faire en 1580, il passa la mer, & alla à Douai, où il fut fort bien reçu du Docteur Thomas Stapleton, qui lui donna de bons conseils pour ses études. Delà il passa à Reims, & y demeura un an dans le Collége des Anglois. Au bout de ce tems on l'envoya à Rome, où il étudia pendant sept ans en Philosophie & en Théologie dans le Collége des Anglois, & fut dans cet intervalle ordonné Prêtre. Il retourna ensuite à Reims, & il y enseigna pendant deux ans la Rhétorique & la Langue Grecque. Les Guerres Civiles de France l'ayant obligé de se retirer en Lorraine, il prit à Pont-à-Mousson le degré de Maîtres-ès-Arts, & peu après celui de Bachelier en Théologie. Delà il alla en Allemagne, & s'arrêta à Tréves un an & demi, & fut reçu Licentié, après avoir soutenu des Théses. Après avoir ensuite visité les principales Villes d'Allemagne, il se fixa à Ingolstad en Ba-

(*a*) Pitseus *Relat. Hist. de Rebus Angl.* p. 817. Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 405.

Baviére, où il demeura trois ans, & prit le bonnet de Docteur en Théologie. Il retourna après cela en Lorraine, où Charles Cardinal de Lorraine lui donna un Canonicat de Verdun. Deux ans après Antoinette de Lorraine, fille du Duc de Lorraine, & Duchesse de Cléves, le choisit pour son Confesseur, & Pitseus pour lui être plus utile apprit si parfaitement le François, qu'il prêcha souvent en cette langue. Il fut douze ans au service de cette Princesse, & ce fut pendant ce tems-là qu'il profita de son loisir, pour traduire l'Histoire tant Civile qu'Ecclésiastique d'Angleterre; dont il fit divers Recueils, qu'il partagea en quatre Volumes [*A*]. La Duchesse de Cléves étant morte au bout de ces douze ans. Pitseus retourna pour la troisiéme fois en Lorraine, où l'Evêque de Toul, qui avoit été son disciple, lui donna le Doyenné de Liverdun, Bénéfice considérable qu'il conserva jusqu'à sa mort, avec un Canonicat, & l'Officialité de la même Eglise. Il mourut à Liverdun le 17 Octobre 1616, fut enterré dans son Eglise, avec cette Epitaphe: *Hic jacet D. Pitz, quondam Decanus, Officialis, & Canonicus hujus Ecclesiæ, Doctor SS. Theologiæ, qui decessit ex hac vita 17 Octob. an. 1616.* Outre ses *Relationes de Rebus Anglicis*, il a publié, *De Legibus Tractatus Theologicus*, Tréves 1592 in-8. *De Beatudine*, Ingolstad 1595, in-8. *& de Peregrinatione, Libri* VII. Dusseldorp 1604, in-12. Cet Ouvrage est dédié à la Duchesse de Cléves.

[*A*] *Divers Recueils, qu'il partagea en IV. Volumes.*] Il y en avoit un sur les Rois, un autre sur les Evêques, un troisiéme sur les Hommes Apostoliques, & un quatriéme sur les Hommes illustres & les Savans d'Angleterre. C'est le dernier qui fut publié, après sa mort, par les soins du Docteur *Guillaume Bishop*, à Paris en 1619 in-4, sous le titre de *Relationum Historicarum de Rebus Anglicis Tomus primus, quatuor partes complectens.* On le cite ordinairement sous le titre de *Pitseus de illustribus Angliæ Scriptoribus.* La premiére partie contient des Prolégoménes *de laudibus Historiæ: de antiquitate Ecclesiæ Britanniæ; de Academiis, tam antiquis Britonum, quam recentioribus Anglorum.* On trouve dans la seconde la vie & le caractére de trois-cens Ecrivains Anglois. La troisiéme est un *Appendix* au Catalogue des Ecrivains. Et on a dans la quatriéme quinze Tables. Mr. Wood fait sur ce Livre les réflexions suivantes (1). I. Que *pour le tems où il vivoit Pitseus écrivoit bien en Latin.* Reflexion plaisante, puisque ce siécle-là est aussi remarquable qu'aucun autre pour les bons Ecrivains Latins; puisque c'étoit le siécle d'*Ascham*, de *Muret*, & de *Buchanan*, qui y fleurissoient. II. La plus grande partie de l'Ouvrage, surtout ce qui regarde les Auteurs, est prise du Livre de Jean Bale, *De Scriptoribus majoris Britanniæ*, quoique Pitseus parle de lui & de son Ouvrage avec le dernier mépris (2). III. Il a omis Wiclef & tous ses Sectateurs, aussi-bien que les Auteurs Irlandois & Ecossois, dont parle *Bale*, & leur a substitué un grand nombre de Catholiques Romains, qui sortirent d'Angleterre sous le régne d'Elizabeth, lors de la Réformation; ce qui fait la meilleure & la plus exacte partie de son Livre. IV. La plupart des Articles contenus dans l'*Appendix* sont pris d'un Ouvrage du Docteur *Thomas James*, intitulé, *Ecloga Oxonio-Cantabrigiensis*, qui lui a servi aussi pour faire connoitre les Bibliothéques où sont conservés les Manuscrits de certains Auteurs, dont il fait mention. V. Quoiqu'il prétende ne parler que des Auteurs Catholiques-Romains, principalement environ le tems de la Réformation, il ne laisse pas de faire mention de plusieurs, qui ont été certainement Protestans, ou du moins plus Protestans que Papistes, comme le Chevalier *Antoine Cope*, mort en 1551; *Jean Redman*, décédé la même année; *Thomas Key* ou *Cay*, Principal du Collége de l'Université à Oxford, mort en 1572; l'Antiquaire *Jean Leland*; le Mathématicien *Robert Record*; le Docteur *Alb. Hill*, intime ami du Martyr *Jean Bradford*; *Jean Cay* Antiquaire de Cambridge, *Pierre Morwyn* ou *Morwing*, du Collége de la Madelaine, &c. & dans l'Appendix. *George Coryat*, qui étoit plutôt Puritain, que rigide Anglican. *Roger* (qu'il nomme mal *Robert*) *Taverner*; *Timothée Bright*, Médecin de Cambridge, & Curé de Methley dans la Province d'Yorck; *Thomas Mouffet*, Docteur en Médecine; *Jean Huntingdon.* VI. Quoiqu'il prétende suivre les *Collectanea de Scriptoribus Angliæ* de Leland, qu'il cite souvent, ce n'est que pour éviter de nommer *Bale*; „ Pour lequel tous les Catholiques-Romains, & „ même de zélés Protestans ont très-peu ou point d'estime, „ parce que son Livre est farci d'injures, & d'un stile plus „ convenable à une Poissonniére, qu'au moindre des gri„ mauds. Le fait est que *Pits* n'avoit jamais vu les *Collec„ tanea*, n'ayant que vingt ans, ou très-peu davantage, lors„ qu'il quitta l'Angleterre; & dans la suite, il n'auroit pu les „ voir, quand même il auroit été en Angleterre, parce que „ ceux qui les avoient les gardoient si soigneusement, qu'il „ y avoit peu d'Antiquaires Protestans, & qu'il n'y avoit „ aucun Catholique Romain à qui on en permit l'usage". VII. Qu'il y a dans son Ouvrage beaucoup de fautes, qu'il a copiées de Bale. VIII. Que suivant son projet il ne devoit parler que d'Auteurs nés en Angleterre, & qu'on en trouve cependant qui sont nés ailleurs, tel est par exemple, *Herbertus Lisinga*, qu'il dit natif de la Comté de Suffolk, mais faussement; „ Car le MS. que je suis, dit Wood, porte, „ dans les Notes marginales, & les additions aux Evêques „ de Norwich, dont *François* Evêque de Landaff parle dans „ son *Commentarius de Præsulibus Angliæ*, qu'il étoit né *in „ pago Oximensi*, ou *Oximensi in Normannia*". Il dit aussi que *Jean Erigena* étoit né à St. David dans la Principauté de Galles, au-lieu que le plus grand nombre des Auteurs le font naitre en Irlande. IX. Il parle dans son *Appendix*, tiré principalement de Bale, & de l'*Ecloga* de James, de plusieurs Ecrivains, qui avoient déjà paru dans son Catalogue, quoique sous d'autres noms. Ainsi *Godfridus Historicus* de la p. 844 est le *Galfredus Arthurius* ou de *Monmouth*, num. 212. *Guatterius Ceptonus* de la p. 846, est le même que *Gualterius Cattonus* de la p. 449, & *Gulielmus Califord*, p. 851. & *Guilhelmus Cockisford*, p. 524 ne sont qu'une seule personne.

Pour ce qui est des trois autres Volumes, sur les Rois, les Evêques & les Hommes Apostoliques d'Angleterre, on ne les enterra pas avec lui, comme il l'avoit souhaitté, s'il ne vivoit pas assez longtems pour les achever, on les conserve dans les Archives de l'Eglise de Liverdun. Edouard Matthieu, Religieux Bénédictin, qui avoit été disciple de Pitseus, a fait usage d'un des Volumes, sinon de plus, & l'a cité dans un Livre, qu'il fit imprimer à Reims, en 1619, intitulé, *Congregationis Anglicanæ, Ordinis S. Benedicti Trophæa.* Le Volume, qui traite des Evêques d'Angleterre, auquel Pitseus renvoye souvent dans celui *de Scriptoribus*, est presque tout tiré du *Catalogue des Evêques d'Angleterre*, de l'Evêque Godwin, imprimé en 1601, comme Wood dit l'avoir appris de personnes, qui ont vu le Manuscrit (3).

(1) Athen. Oxon. Vol. I. Col. 406.

(2) *Relat. Hist.* Part I. p. 53-54. &c.

(3) Wood *ubi supra.* Col. 408.

☞ PLACCIUS (JEAN) nâquit en 1605, dans un Village, proche de la Ville de Weymar en Thuringe, nommé Suerstad, de Nicolas Placcius, Ministre de ce lieu. Il étudia à Jéne tant en Philosophie qu'en Médecine, & s'y rendit si habile, qu'après avoir été créé Maître-ès-Arts à Rostoch, où il avoit apparemment passé aussi quelque tems, il fut aggregé en 1629 au nombre des Adjoints du Collége de Philosophie, & en obtint ensuite le Décanat en 1634. La même année il soutint une Dispute inaugurale, mais il ne se fit pas recevoir Docteur. En 1635 il retourna à Rostoch, où il passa un an, & s'acquit de la réputation, tant par les Colléges de Philosophie qu'il y donna, que par les Disputes qu'il y fit soutenir. Ayant ensuite obtenu la conduite des études de quelques jeunes Seigneurs, il voyagea en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, & en France, & séjourna successivement jusqu'à l'an 1640 dans les Universités de Leide & d'Oxford: dans la premiére il eut occasion de faire amitié avec Thomas Bartholin. Pendant son absence les Ducs de Saxe le nommérent Professeur en Médecine à Jéne, & on annonça même en 1638 & en 1640, qu'il étoit sur le point de revenir d'Oxford, & de donner des leçons, tant en Public, qu'en particulier. Il alla effectivement à Jéne en 1640, & y prit le degré de Docteur en Médecine, mais il en repartit d'abord, & alla s'établir à Hambourg, où il épousa Marguérite Garmer, fille d'un Sindic de la Ville, & niéce de Vincent Mollerus, qui en étoit Bourguemaître. Il se rendit bientôt célébre par la pratique, & en 1643 on le nomma Médecin ordinaire de la Ville, ce qui l'engagea à refuser les emplois honorables que plusieurs Princes, & diverses Villes lui offrirent. Il mourut le 7 Octobre 1656, dans la cinquante-deuxiéme année de son âge (*a*). On n'a de lui que quelques Dissertations Académiques. Sa femme lui donna trois enfans, une fille & deux fils. JEAN PLACCIUS fut reçu Maître-ès-Arts à Duisbourg, & Docteur en Médecine à Leide en 1666; étant ensuite retourné à Hambourg, il y exerça pendant quelque tems la Médecine, mais il tomba dans une noire mélancholie, qui dégénéra en phrénésie, desorte qu'une mort prématurée l'emporta (*b*). L'autre fils de Jean Placcius s'appelloit VINCENT, dont nous parlerons dans l'Article suivant. Leur mere survêquit trente-huit ans à son mari, & ne mourut qu'en 1694.

(*a*) Mollerus *Cimbr. Liter* T. II. p. 648.

(*b*) Idem T. I. p. 497.

☞ PLACCIUS (VINCENT) nâquit à Hambourg le 4 Février 1642, de Jean Placcius & de Marguérite Garmer: il étoit si délicat quand il vint au monde, qu'on ne croyoit pas qu'il pût vivre, & dans sa premiére enfance il se cassa un bras en tombant; ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'il ne prît vigueur peu à peu, quoiqu'il demeurât toujours d'un tempérament foible. Ses parens ayant remarqué qu'il avoit du génie, prirent soin de son éducation; on lui donna, de même qu'à son frere un Précepteur domestique, sous lequel il fit assez de progrès, pour être en état à l'âge de quatorze ans de profiter des leçons des Professeurs, qui enseignoient alors à Hambourg, qui étoient Joachim Jungius, qui lui enseigna la Philosophie, le célébre Pierre Lambecius, sous qui il étudia l'Antiquité & l'Histoire Litéraire, & Michel Kirstenius, qui fut son guide dans les Mathématiques (*a*): la même année qu'il commença ces études sérieuses, il eut le malheur de perdre son pere, qui avant que de mourir l'exhorta aussi bien que son frere à la piété & à la vertu, & leur recommanda de ne jamais se charger de la conduite de jeunes Seigneurs, emploi également pénible & dangereux (*b*), conseil qu'ils suivirent très-exactement. Placcius cultiva soigneusement les Belles-Lettres [*A*], & se destina d'abord par goût au Professorat [*B*]. En 1659 il alla continuer ses études à Helmstad, où il étudia sous Conringius, & s'appliqua à acquérir la connoissance de l'Histoire Litéraire & celle des Livres, qui en fait une partie (*c*). Il y étudia aussi les régles de la Devination en tout genre, Art à l'égard duquel il fut plus crédule qu'on ne l'est ordinairement [*C*]. En 1660 il alla passer une année chez un de ses Oncles, sous lequel il fit de nouveaux progrès dans les Sciences [*D*]. L'année suivante il se rendit à Leipzig, où il étudia en Droit, sans négliger la Philosophie. Vincent Garmer, Sindic de Hambourg, son oncle, ayant été envoyé par le Sénat de cette Ville à la Cour de l'Empereur, Placcius fit le voyage de Vienne en 1662, où il travailla à un Ouvrage, qu'il publia deux ans après à Padouë [*E*]. En 1663 il entreprit le voyage d'Italie, & s'arrêta un an & demi à Padouë, où le Corps de la Nation Allemande lui conféra successivement les emplois de Bibliothécaire & de Conseiller, & en 1664 ceux de Vice-prorecteur & de Sindic (*d*). En quittant Padoue, il visita Rome, Florence, Milan, Turin, & les autres principales Villes d'Italie: il fit connoissance avec Antoine Magliabecchi & Charles Dati à Florence. S'étant rendu en France, il alla d'abord à Orléans, où il prit le degré de Licentié en Droit le 5 Janvier 1665, après avoir soutenu des Théses, *De Interpretatione Legum*: il prit ensuite la route de Paris, & là comme ailleurs il lia commerce avec les Savans. Il alla à Spire, pour se mettre au fait des usages & des procédures de la Chambre Impériale de cette Ville. En 1666 il passa dans les Pays-Bas, où il connut familiérement les principaux Savans, & entre autres Jean Frédéric Gronovius, avec lequel il fut en correspondan-

(*a*) J. A. Fabricius *Vita Vinc. Placci* à la tête du *Theatr. Anonym. & Pseudon.* Edit. de 1708 in-fol. les pages de cette Vie ne sont pas chiffrées.

(*b*) Idem & Mollerus *Cimbr. Liter.* T. III. p. 541.

(*c*) Les-mêmes.

(*d*) Fabricius *loc. cit.* & Moller. p. 543.

[*A*] *Placcius cultiva soigneusement les Belles-Lettres.*] Ce fut avec tant de succès, qu'il écrivoit en Latin, également bien tant en prose qu'en vers. A l'âge de seize ans il composa un Poëme héroïque sur les découvertes de Christophle Colomb (1), qu'il fit imprimer en 1659 à Hambourg in-8, sous ce titre: *Atlantis retecta, sive de navigatione Christophori Columbi in Americam Poëma*: il fit quantité d'autres Poësies, dont il parut un Recueil quelques années après, *Carmina puerilia & juvenilia, Libris* IV. Amsterd. 1667 in-12.

[*B*] *Se destina d'abord par goût au Professorat.*] A peine eut-il entendu une leçon de ses Professeurs, qu'il se consacra par une espéce de vœu à ce genre de Vie, & qu'il s'appliqua avec une ardeur prodigieuse à toutes les Sciences, & à faire des recueils, non seulement des Livres de la Bibliothéque de son pere, mais de ceux de la Bibliothéque publique, qui rouloient sur l'Histoire & sur la Philosophie. *Cum lectionibus Triumvirorum horum interesse cœpisset publicis, prima vix audita, singulari mentis instinctu Professorio se vitæ generi, voto velut quodam mancipavit, & in hoc constanter deinde persistens proposito, cuivis fere studiorum generi dare cœpit operam, & e libris non paternis solum, sed & Philosophicis atque Historicis Bibliothecæ publicæ Hamburgensis, quos omnes manu jam versaverat sedula, plurima Analectorum multiplicis argumenti, congerere volumina . . . . . Singula, quibus tunc, πολυμαθείας rarioris sibi parandæ cupidissimus, ardore juvenili vehementissimo, vacavit, studiorum genera, Philologica, Oratoria, Poëtica, Historica, Philosophica, Ethico-Politica, Mathematicaque varia, in Soterio ad Deum votivo, versibus haud incomptis recensuit heroïcis* (2).

[*C*] *Il y étudia aussi les régles de la Devination en tout genre, Art à l'égard duquel il fut plus crédule qu'on ne l'est ordinairement.*] Placcius s'attacha non seulement à l'Astrologie Judiciaire, mais aussi à la Métoposcopie, à la Chiromancie, à l'art d'expliquer les songes, & il prétendoit avoir connu par sa propre expérience, que tout n'étoit pas vain dans ces Sciences, du moins dans l'Astrologie Judiciaire. *In eadem præcepta Astrologiæ Judiciariæ, Metoposcopiæ, Chiromantiæ, Onirocriticæ, aliarumque artium divinandi lubricarum, quibus non parum tribuebat, addidicit, & prædictionum, quæ ex his derivantur, certitudinem aliquam duplici infortunii proprii deprehendisse visus est experimento. Primum enim, cum venam in manu sibi secari somniasset, proxima luce lintea, quæ matertera Neucbircham mittenda emerat, sunt combusta, damnoque isto Hier. Cardani interpretatio talis somnii, uti credebat, est confirmata. Deinde cum, die quodam ingens sibi instare periculum è themate perspexisset genethliaco, ipse quidem, quo tutior esset, domi in museo sese abdebat, ac ne ad mensam quidem, cibum capturus accedebat. Sed cum cubitum jam ivisset, sub mediam noctem, a fratre, quem graviores atræ bilis accessus quandoque vexabant, in conclave irrumpente, strictoque omnia pertentante gladio, in lecto tantum non est confossus. Cujus periculi recordatio licet, artes hujusmodi non contemnendas esse, ipsi persuasisset, ætate tamen provectior, minus certas & exploratas esse, atque vel propter ancipitem interpretationem periculosas, libenter profitebatur* (3). Il paroît par la fin de ce passage, que Placcius, dans un âge plus mûr, revint un peu de sa prévention à cet égard, mais qu'il ne crut pourtant jamais, que tout fût incertain dans ces sortes de Sciences.

[*D*] *Il alla passer une année chez un de ses Oncles, sous lequel il fit de nouveaux progrès dans les Sciences.*] Cet Oncle étoit Jean de Felde, Conseiller du Prince d'Anhalt, & qui avoit été Professeur en Mathématiques à Helmstad. De Felde avoit une maison de Campagne, nommée Neukirch, proche de la Ville de Hall, où il y avoit plusieurs Etudians qui étudioient sous lui. Ce fut-là que Placcius passa une année, & y étudia, sous la conduite de son Oncle, habile Jurisconsulte, & Philosophe Péripatéticien, la Logique, les Mathématiques, la Morale, la Politique, & surtout le Droit Naturel (4). Il y puisa les principes de la Philosophie d'Aristote, mais dans la suite, lorsqu'il fut à Padoue, un ami qu'il y fit, lui fit goûter le Cartésianisme, & surtout la Physique de Descartes. Il est vrai que ses Voyages en France & en Hollande le rendirent après cela Eclectique (5).

[*E*] *Il travailla à un Ouvrage, qu'il publia deux ans après à Padoue.*] A s'en rapporter à Mollerus, il ne fit que l'ébaucher à Vienne, sans avoir le secours d'aucun Livre, *primas, licet omni Librorum destitueretur auxilio, duxit lineas*: mais Fabricius dit qu'il l'y composa, *in hac urbe Commentarium composuit* de Jurisconsulto perfecto. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage dont il s'agit parut à Padoue en 1664 in-8, sous le nom d'*Augustæ*, intitulé: *De Jurisconsulto perfecto liber unus, exhibens officia & requisita Jurisconsulti, adeoque elementa Scientiæ interpretandi jura, scientifice demonstrata*: il le publia sous le nom déguisé de *Nomicus Pacematus Analyticophilus*. Cet Ouvrage, qui a son mérite, dit le P. Niceron (6), a été réimprimé à Hambourg en 1693 in-4, avec quelques autres petits Ouvrages de Placcius, qui y a mis son nom. Les autres Ouvrages, intitulés, *Musæ Juridicæ, sive Opuscula Juridica novem*, ces Piéces sont. I. *Syntagma regularum interpretandi falsarum aliquot, JCtis potissimum antiquis usitatarum, sed ex* Jurisconsulti perfecti *regulis demonstrativis refutatarum*. Cet Ouvrage avoit déjà paru à la suite de la premiere Edition du *Jurisconsulte parfait*; dans cette nouvelle Edition il est enrichi de quelques autorités. II. *Theses Inaugurales de interpretatione legum*: ce sont les Théses qu'il soutint à Orléans, lorsqu'il prit le degré de Licentié en Droit. III. *Ars interpretandi jura, typo exiguo, quoad definitiones, divisiones, & regulas suas, tabellis delineata*. IV. *Idea Jurisconsulti Romano-Germanici perfecti, affecti quidem, at vix perficiendi, capitibus suis summis delineata; cum Apparatu exiguo præparato, & ad ulteriorem elaborationem cujuscunque volentis communicato*. V. *Idea Jurisconsulti Hamburgensis perfecti leviter, at vix perficiendi, delineata ad analogiam JCti Romano-Germanici, capitibus suis summis, cum apparatu præparatorio exiguo ulterioris illustrationis, & Præfatione, qua Autor cives suos ad illustrationem Juris Civilis Hamburgensis invitavit eruditam, suorumque in hoc stadio conatuum iis spopondit communicationem*. VI. *Idea Tractatus Juridico-methodici Theoretico-practici de Favorabilibus & odiosis in Jure, ulteriori volentis ac valentis elaborationi delineata; cum præfatione contra Christ. Thomasium*. Cette piéce l'engagea dans une dispute avec Thomasius, on écrivit de part & d'autre, & à la fin Placcius jugea à propos de quitter la partie. VII. *Consilium compendiosum, posthac D. V. ulteriori deductione ampliandum, de studio Juris Civilis privati optime instituendo, & ad praxim quamlibet convertendo*. VIII. *Delineatio manuductionis ad studium Juris Romano-Germanici privati, ratione ac autoritate aliorum, & experientia propria successus non pœnitendi, probatæ*. IX. *Designatio Capitum & membrorum libri proxime edendi, de Prævaricatione & Prævaricatoribus* (7). C'est ici le plan d'un Ouvrage, qu'il projettoit, à l'occasion d'une affaire, dont nous parlerons dans la Remarque suivante.

[*F*] Il

(1) Fabricius *Vit. Vinc. Placcii*. Et Mollerus *Cimb. Liter.* T. III. p. 541.

(2) Mollerus *ubi supra*.

(3) Idem p. 542. 541. *Et* Fabricius *ubi supra*.

(4) Mollerus p. 541.

(5) Idem Ibid.

(6) *Mém. des Homm. Ill.* Tom I. p. 181.

(7) Mollerus *loc. cit.* p. 542.

dance dans la ſuite. De retour dans ſa patrie en 1667, il ſuivit le Barreau [*F*]; mais les peines & les chagrins qu'il eut à eſſuyer dans cette profeſſion, l'engagérent à ſe livrer à des occupations plus tranquilles, deſorte qu'il donna des leçons particuliéres à la Jeuneſſe, pour ſoulager les Profeſſeurs, qui étoient réduits au nombre de deux; ce qui engagea le Sénat de Hambourg, en 1675, à le nommer Profeſſeur de Morale & d'Eloquence, emplois qu'il remplit avec honneur pendant vingt-quatre ans [*G*]. Quoiqu'en divers endroits de ſes Ouvrages il ſe plaigne des vapeurs d'une mélancholie noire, qui lui interdiſoit les études ſérieuſes, il ne demeura pas oiſif & compoſa un grand nombre d'Ouvrages [*H*]. Cette melancholie le rendoit chagrin, colére, & ſujet à beaucoup d'infirmités, à des maux de ratte, à la colique, à la goute: pour ſe délivrer de celle-ci, & adoucir ſes autres maux, il ſe nourrit pendant les douze derniéres années de ſa vie uniquement de lait: la moindre choſe qu'il prenoit au-delà l'expoſoit d'abord à de nouvelles attaques. Malgré la bile qui le dominoit, il étoit obligeant & affable, & toujours prêt

[*F*] *Il ſuivit le Barreau.*] Il s'y diſtingua par ſon intégrité, ſa prudence & ſon habileté. En 1672 il eut une affaire, qui fit beaucoup d'éclat, ayant convaincu Jaques Blumius, Avocat aſſez célébre, de prévarication, & de colluſion avec celui qu'il avoit accuſé: Placcius fut appuyé par le ſuffrage des Juriſconſultes de Roſtoch, de Helmſtad, & de Kiel. Mais cette affaire lui donna tant de peine, qu'il la regarda comme la cauſe de la goute, dont il fut tourmenté pendant un grand nombre d'années (8).

(8) Idem p. 544.

[G] *Emplois, qu'il remplit avec honneur pendant vingt-quatre ans.*] Les ſoins qu'il ſe donnoit pour ſes Diſciples étoient extraordinaires: voici un paſſage du Programme funébre publié après ſa mort, qui en fait foi (9): *Ornavit ſpartam ſuam ita, ut non modo ſeſe virum eruditiſſimum, Doctorem acutiſſimum, Profeſſorem induſtrium, Rectorem graviſſimum, ſed & Collegam amiciſſimum, nunquam non probaverit . . . . Candor viri in docendo tantus erat, ut nihil unquam eorum, quæ prodeſſe poſſent, ſuos celaret auditores, nihil ſibi uni ſcire conſtituiſſet, omnia in illos transfundere anniteretur. Adeſt teſtium nubes, qui ſe ingentem ex ejus inſtitutione fructum percepiſſe grati profitentur, & in magna felicitatis parte ponunt, illum ad ingrediendam ſtudiorum rationem Principem habuiſſe: Candor induſtriam habebat comitem, eamque tantam, ut ad votum dies ipſi actus non videretur, ni eum cum iis diviſiſſet, qui ex ipſius ſermonibus proficere deſiderabant. Nam a ſummo quidem mane, cum per valetudinem licebat, uſque ad meridiem ſtudiis, inde vero, donec veſpera ingruiſſet, prælectionibus Collegiiſque vacabat, ſingulis etiam operam ſuam quam libentiſſime addicens.* Fabricius en parle de la même maniére (10), & il ajoûte, qu'il s'expliquoit plus clairement de bouche que par écrit, ſon ſtile étant un peu obſcur par la multitude de choſes qui ſe préſentoient à ſon eſprit, & qu'il vouloit exprimer. Une excellente qualité que Placcius avoit encore, c'étoit d'être fort communicatif, il prêtoit non ſeulement ſes Livres & ſes Manuſcrits, mais ſes Recueils même à ceux qui en avoient beſoin: c'eſt ce qu'on voit par une Lettre, où il fait l'Hiſtoire de ſes Recueils, & où il s'exprime en ces termes (11): *Ego ſane vel te, una cum auditoribus meis cunctis, juxta cum Conſcientia mea, Deoque, teſtes habeo idoneos ſatis & locupletes, quam nihil quidquam unquam meæ ſupellectilis librariæ vel literariæ, impreſſæ ſcriptæve, collectæ aut excogitatæ, clam habuerim quemquam, inde quid addiſcere volentem. Neque enim domeſticis ſaltem mea patuit Bibliotheca ſemper, etiam me per dies, imo hebdomadas integras, domo, aut urbe adeo, abſente: ſed & commodato accipiendi ex iiſdem vel modice noto copia facta eſt promptæ unicuique omni tempore. Collectanea vero etiam mea, vel meditatione propria excogitata, quamtumvis imperfecta, neque tamen eo minus mihi ſæpe labore magno comparata, facillimeque ab aliquo plagiario in ſe tranſmovenda, non modo non celavi unquam, ſed & iis, quibus docendis præfui, occaſione qualibet inſpicienda non raro obtruſi. Certe, quoties Collegio privato ſatis numeroſo, tertium adeo repetito, artem excerpendi propoſui, non contentus ad calamum dictaſſe præcepta, & declaraſſe per exempla, mea quoque ipſius Excerpta omnibus omnia oſtendi, & digreſſus, quamdiu vellent, perluſtranda ſingulis & univerſis reliqui: non diſſimulatis etiam erroribus, in iiſdem a me commiſſis, & ab ipſis, meo diſpendio ut lucrarentur, evitandis.* Il étoit non ſeulement communicatif pour ſes diſciples, mais pour tous les Savans, à qui il faiſoit part ſans aucune peine de ce qu'il pouvoit avoir.

(9) Apud Eund. p. 544.

(10) In Vita V. Placcii.

(11) Apud Mollerum ubi ſupra.

[*H*] *Il ne demeura pas oiſif, & compoſa un grand nombre d'Ouvrages.*] Nous avons déjà indiqué quelques-uns de ſes Ouvrages, voici le Catalogue des autres. I. *Typus Acceſſionum Moralium, ſeu Inſtitutionum Medicinæ Moralis, deſideratorum ejus Scientiæ, imprimis vero præceptorum emendandi ſe ipſum, elementa partite proponens.* Hambourg 1675 in-8. Et en Allemand en 1685, tant à Hambourg, qu'à Francfort. La méthode de l'Auteur eſt de comparer la Morale à la Médecine, & d'appliquer à l'une les préceptes de l'autre. II. *De Morali Scientia augenda Commentarius in Franciſci Baconis de Verulamio Librum de dignitate & augmentis Scientiarum ſeptimum, Ethicæ doctrinæ originem, incrementa, decrementa, fortunamque per varias gentes variam, ab orbe condito, huc uſque ſummatim exhibens, indeque cauſas imperfectæ, media perficiendæ, perfectæque ideam repræſentans.* Francfort 1677 in-8. Chriſt. Gottl. Schwartz, Profeſſeur d'Altorf, a fait réimprimer une partie de cet Ouvrage de Placcius, ſous le titre de *Hiſtoria Studii Ethici ſuccincta per omnes gentes inde ab O. C. deducta,* conjointement avec l'Ouvrage de Lælius Peregrinus, Orateur & Philoſophe Romain, *De noſcendis & emendandis animi affectionibus.* Leipzig 1714 in-8. III. *Philoſophiæ Moralis plenioris Fructus præcipuus, qui eſt agnoſcere illius ope, Philoſophiam non ſufficere beatitati ulli ſolidæ conſtituendæ, nedum acquirendæ; Revelationem vero divinam, ei neceſſariam, certiſque ſignis (in ſola Religione Chriſtiana deprehendendis) a falſa qualibet ſuperſtitione diſtinctam non poſſe non exiſtere. Adjecta eſt Oratio inauguralis, Hamburgi habita, de Juvene Philoſophiæ practicæ auditore.* Helmſtad 1677 in-8. IV. *Tractatio de Actionibus bipertita; cujus pars prior ex Jure Naturali Tabella unica; Pars poſterior ex Jure Civili Tabella duplici, addita utrobique brevi Explanatione, Actionum diſcrimina exhibet ita diſtincta, ut inde applicatio ad ſpeciem facti quamlibet oblatam facilis & expedita, comparatio vero Juris Civilis cum Naturali etiam jucundiſſima, ſit futura.* Hambourg 1679 in-8. V. *Nicetæ Spilii JCti & Philoſophi Chriſtiani, Epiſtola curioſa ſuper Quæſtionibus eruditis variis de tempore, videlicet de Corpore Juris reconcinnando, vel renovando, inque vernaculam convertendo, de Juris Naturalis ſcientia conſtituenda, de Republica irregulari, de Scientia interpretandi Jura & Sacras Literas, harumque emendationibus Criticis,* &c. Veronæ apud Publium Liberium Pacatum e Latio, ad ſignum ingenuæ veritatis. A. 1681 in-12. Placcius ſe cacha ſous le nom de *Nicetas Spilius*, & il a avoué dans la ſuite cet Ouvrage, après avoir été déjà reconnu pour en être l'Auteur. VI. *In Chriſtfridi Wachteri J. U. Lic. de veteri Jure enucleando ad Nicetam Spilium* Διάσπασμα Αντισπάσματα, *ſive Notæ reſpondentes, Autore Nicanore Autodidacto, Diſcipulo Spiliano.* Veronæ, apud P. Lib. Pacatum, in-12. VII. *Juſtiniani Imperatoris Inſtitutiones Juris reconcinnatæ, ſic ut mutato, quam minimum fieri potuit, ordine, textuque omni retento, ſola typorum varietate diſtinguantur Textus abrogati ab etiamnum vigentibus, & utrique ab additamentis, ex receptis Imperii Juribus ita factis, ut nullius non materiæ Juridicæ elementa compendio pertractentur.* Francfort 1682 in-8. VIII. *Excerpta bina Rhetoricarum Acceſſionum, integre olim D. V. edendarum, quorum priori Enthymematicæ, poſteriori affectuoſæ inventionis Oratoriæ, Ariſtotelica doctrina, ordinata & triplo amplius aucta, exhibetur.* Hambourg 1679 & 1686 in-8. IX. *Theſes ex Philoſophia Morali, de Gratitudine.* Hambourg 1686 in-4. X. *Liber ſingularis de Arte excerpendi, quo genera & præcepta excerpendi ab aliis huc uſque tradita omnia, novis acceſſionibus aucta, ordinata methodo exhibentur, & ſuis quæque materiis applicantur; ſpeciatim* Scrinii Literarii *inventum peculiare, ex MSto Anonymi, emendatum etiam exhibetur. Una cum Epiſtola Auctoris, qua Hiſtoria Excerptorum propriorum partite recenſetur, per annos plus quam* XXX. *continuatorum: indicatis maxime aberrationibus ſuis variis, ad cautelam majorem & profectum aliorum.* Hambourg 1689 in-8. Ce Traité roule ſur la maniére de faire des Recueils: Mr. Le Clerc (12) & Mr. de Beauval (13) en parlérent; ce dernier dit à la louange de Placcius „ qu'il n'eſt point de ces Savans myſtérieux, qui ne s'ouvrent „ jamais, & qui jaloux de leur ſcience ſont toujours ſur „ leurs gardes, de peur qu'il ne leur échappe quelque rayon „ de lumiére, & qu'on ne leur dérobe leurs tréſors...... „ il paroît par l'hiſtoire de ſes études, qu'il n'eſt point avare de ſa ſcience, & qu'il communique libéralement ſes „ recueils, ſans aucune inquiétude deſobligeante". XI. *Acceſſiones Ethicæ, Juris Naturalis & Rhetoricæ, ex triplici Syſtemate majori, elaborato per vitam omnem, & porro in dies elaborando, excerptæ, in gratiam auditorum nunc demum conjunctim publicatæ.* Hambourg 1695 in-8. XII. *Conſilii de ſtudio Philoſophiæ practicæ optime inſtituendo Epitome, & Praxeos Rhetoricæ, ſeu Conſilii de ſtudio Rhetorico, Lemmatica repræſentatio.* Hambourg 1696 in-8. XIII. *Diſp. de Jure naturali uſurarum.* Hambourg 1695 in-4. XIV. *Diſp. Moralis de Antizelia, ſive malis in bonum imitandis, ex Acceſſionibus Ethicis deducta.* Hambourg 1697 in-4. XV. Divers Programmes funébres & autres. XVI. *Deſcription de la Morale parfaite, ſelon l'Idée de la Médecine, & le Régime des Mœurs, accommodé à celui de la Médecine.* Hambourg 1685 in-8. en Allemand. XVII. *Démonſtration de l'immortalité de l'âme, par les ſeules lumiéres de la nature.* Francfort 1685 in-8. en Allemand, Mr. Fabricius indique dans la Vie de Placcius pluſieurs Ouvrages achevés, qui n'ont point paru; d'ailleurs notre Auteur en avoit promis un grand nombre. J'ai réſervé pour le dernier ſon grand Ouvrage *ſur les Anonymes & les Pſeudonymes*, & ce qui y a du rapport, parce que l'Hiſtoire de ce Traité eſt un morceau d'Hiſtoire Litéraire aſſez curieux.

(12) Bibl. Univ. Tom. XVI. p. 195. & ſuiv.

(13) Hiſt. des Ouvrag. des Savans Janvier 1690, p. 208 & ſuiv.

Frédéric Geiſler, Profeſſeur en Droit à Leipzig, publia en 1669 une Diſſertation ſur les changemens ou déguiſemens de nom, *De nominum mutatione*: cette Piéce ayant été réimprimée en 1671, l'Auteur y joignit un Catalogue de cinquante Anonymes & Pſeudonymes. Un ami de Placcius lui demanda de communiquer à Geiſler, qui travailloit à une nouvelle Edition de ſon Ouvrage, ce qu'il avoit de recueilli ſur cette matiére; mais comme il avoit des matériaux en grand nombre, qui le mettoient en état de faire connoitre près de quinze-cens Anonymes ou Pſeudonymes, il aima mieux mettre lui-même ſon travail au jour, en quoi il fut aidé par MM. Van Maſtricht, Sindic de Bréme, Mellenius, premier Médecin de l'Electeur Palatin, & Foglius Profeſſeur de Hambourg. Cette premiére Edition de l'Ouvrage de Placcius pa-

prêt à rendre ſervice. Tous les ſamedis au ſoir, il ſe tenoit une eſpéce d'aſſemblée de Gens de Lettres chez lui, où l'on s'entretenoit des Sciences. Il n'y en avoit guére où Placcius ne fût verſé, Juriſconſulte, Orateur, Poëte, Hiſtorien, Philoſophe, Litérateur, il n'ignoroit pas même la Théologie & la Médecine. Ennemi des diſputes, il les évita avec ſoin, quoique provoqué plus d'une fois. Vers la fin de ſa vie il devint aſthmatique, & il eut quelques atteintes d'apoplexie, étant mort enfin le 6 Avril 1699, âgé d'un peu plus de cinquante-ſept ans (*e*): il fut enterré ſans cérémonie, comme il l'avoit ordonné. En mourant il légua des ſommes aſſez conſidérables aux Pauvres, & aux Juifs qui embraſſeroient la Religion Chrétienne; il donna ſa Bibliothéque, qui alloit à plus de quatre-mille Volumes, à la Bibliothéque publique de Hambourg, & le reſte de ſes biens fut deſtiné à l'entretien de quelques Etudians. Il n'avoit jamais été marié. Il avoit fait mettre au-deſſus de la porte de ſa maiſon ces mots d'Horace, *linquenda tellus & domus.* Placcius aimoit la gloire, & ſouffroit difficilement qu'on lui contredît en face; mais d'ailleurs il rendoit juſtice au mérite des autres, & en jugeoit équitablement.

(*e*) Fabricius *ubi ſupra.* Mollerus, pag. 543-545.

parut ſous le titre ſuivant: *De Scriptis & Scriptoribus Anonymis atque Pſeudonymis Syntagma, in quo ad ſeſquimille omnis generis, argumenti, linguarumque ſcripta, partim nullis, partim falſis nominibus præfixis, antehac edita, genuinis ſuis atque veris Autoribus reſtituuntur. Accedunt* Joh. Rhodii, *Dani, Catalogus Auctorum ſuppoſititiorum, ad autographum ejus fideliter expreſſus, in quo Scriptores Anonymi & Pſeudonymi complures manifeſtantur, Muſeo Vinc. Placcii, cum notis ejus ſparſim adjectis, editus; ſimiliſque* Pet. Scavenii *Catalogus Auctorum, qui ſuppreſſo vel ficto nomine prodierunt.* Hambourg 1674 in-4. Cet Ouvrage trouva des Approbateurs & des Cenſeurs. Les premiers envisagérent la difficulté de l'entrepriſe, & louérent l'Auteur d'avoir ouvert la carriére. Les autres relevérent les défauts, qui ſont preſque inévitables dans un Ouvrage de ce genre. L'exemple de Placcius encouragea d'autres Savans à travailler à la découverte des Anonymes & des Pſeudonymes, & l'on vit paroître ſucceſſivement divers Ouvrages en ce genre. Jean Dekher, Avocat de la Chambre Impériale de Spire, publia quatre ans après. *Conjecturæ de Scriptis Adeſpotis, Pſeudepigraphis, & Suppoſititiis*, 1678 in-12. Ces Conjectures furent réimprimées en 1681 in-12, plus amples, & avec une Lettre de Paul Vindingius, Profeſſeur de Copenhague à Dekher: on en donna une nouvelle Edition augmentée à Amſterdam en 1686 in-12, où l'on trouve une Lettre curieuſe de Bayle ſur cette matiére. Le Pere Ange Aproſius Ventimiglia, Religieux Auguſtin, donna, ſous le nom de Jean Pierre Jaques Villani, un Ouvrage ſous le titre de *La Viſiera Alſata, Hecatoſte di Scrittori, che vaghi d'andare in maſchera, fuor del tempo di Carnavale ſcoperti* &c. Parme 1689 in-12. c'eſt un Recueil où l'on fait connoître cent-cinquante Auteurs Pſeudonymes, ſurtout d'Italie (14). La même année 1689, Jean Frédéric Mayer, Paſteur de Hambourg, fit imprimer dans cette Ville in-4, *Diſſertatio Epiſtolica ad Placcium, qua farrago Anonymorum & Pſeudonymorum exhibetur.* Jean Albert Fabricius publia auſſi à Leipzig en 1689 in-4, *Decas Decadum ſive Plagiariorum & Pſeudonymorum centuria.* Placcius qui avoit continué à travailler pour perfectionner ſon Ouvrage, ayant appris que Baillet avoit entrepris de faire quelque choſe de pareil, & qu'il avoit compoſé en Latin un Ouvrage intitulé *Elenchus Apocalypticus Scriptorum Cryptonymorum, Pſeudonymorum* &c. diviſé en trois parties, Placcius, dis-je, qui étoit valétudinaire, & qui auroit voulu conſacrer le reſte de ſa vie à ſes Ecrits ſur la Morale, écrivit à Baillet en 1688, pour lui offrir les matériaux qu'il avoit raſſemblés, & ceux que ſes amis & les Savans, avec leſquels il étoit en commerce, lui avoient fournis, à condition que l'Ouvrage ſeroit en Latin. Baillet ne voulut point s'y engager, préférant la Langue Françoiſe; & il répondit, qu'il n'avoit pas deſſein non plus de parler de tous les Anonymes & de tous les Pſeudonymes, mais uniquement de ceux, qui avoient pris malicieuſement le nom d'autres Auteurs. Il fit paroître auſſi en 1690 à Paris in-8, *Les Auteurs déguiſés ſous des noms étrangers, empruntés, ſuppoſés, feints à plaiſir, abrégés, chiffrés, renverſés, retournés, ou changés d'une langue dans une autre.* Placcius, voyant qu'il ne pouvoit ſe décharger de ſon Ouvrage, comme il l'auroit ſouhaitté, invita publiquement les Savans, qui lui avoient offert leur ſecours, à lui tenir parole; & il donna le plan de ſon Livre, où il eſpére de découvrir plus de quatre mille Auteurs, qui ne ſe ſont point nommés, ou qui ont pris des noms feints: *Invitatio Amica ad Antonium Magliabecchum, alioſque Illuſtres & Clariſſimos literariæ atque rei librariæ Proceres, fautores, peritos, ſuper Symbolis, promiſſis partim & deſtinatis, ad Anonymos & Pſeudonymos detectos & detegendos, Vinc. Placcii. Accedit delineatio præſentis ſtatus, & Conſilium atque votum abſolvendi D. V. ac edendi Operis totius, ultra quatuor mille Autores detectos exhibituri, cum Epiſtola ad Adr. Bailletum de eodem.* Hambourg 1689 in-8. Pluſieurs Savans, à qui Placcius a fait honneur, contribuérent à lui fournir les matériaux dont il avoit beſoin pour perfectionner ſon Ouvrage, qu'il acheva en 1698, peu de tems avant ſa mort; & il y a de l'apparence que le Livre auroit été imprimé dès ce tems-là, ſi la mort prématurée de l'Auteur n'y avoit mis obſtacle. En mourant il le recommanda à Mr. Gerhard van Maſtricht, Sindic de Bréme, qui ſe donna pendant ſept ans tous les mouvemens néceſſaires, pour découvrir en Allemagne ou dans les Pays-Bas, un Libraire qui voulût ſe charger de l'imprimer. Enfin il trouva à Hambourg même, ce qu'il cherchoit ailleurs vainement depuis longtems. Mr. Dreyer Juriſconſulte & Chanoine de cette Ville contribua efficacement à l'exécution de cette entrepriſe, & l'Ouvrage parut ſous ce titre: VINCENTII PLACCII, *J. U. L. Phil. Pract. & Eloq. in Gymnaſ. Hamburgico olim Profeſſoris, Theatrum Anonymorum & Pſeudonymorum; ex Symbolis & Collatione Virorum per Europam doctiſſimorum & celeberrimorum, poſt Syntagma dudum editum, ſumma beati Auctoris cura recluſum, & benignis auſpiciis ſumme reverendi ac conſultiſſ. Viri* Dn. Matthiæ Dreyeri, *J. U. D. & Rev. Capit. Hamb. Canon. ſpectatiſſimi, cujus & Commentatio de ſumma & ſcopo hujus Operis accedit, luci publicæ redditum. Promiſſa eſt Præfatio, & Vita Auctoris* &c. Hambourg in-fol. On trouve à la fin du Volume la Lettre de Frédéric Mayer, & celles de Vindingius & de Bayle, outre les deux Ecrits de Geiſler & de Deckher. Divers Journaux parlérent de cet Ouvrage (15). Mr. Bernard ſe contenta de faire des Remarques, qui peuvent être utiles à ceux, qui ſe ſervent de l'Ouvrage de Placcius, mais il „ déclare par avance, qu'il eſtime l'Ou„ vrage en lui-même, qu'il eſt d'une grande utilité, & que „ les Savans, qui ſont un peu curieux, peuvent difficile„ ment s'en paſſer. Mais comme il n'y a rien de parfait „ dans ce monde, *ajoûte le Journaliſte*, je ne diſſimulerai „ pas que j'y ai trouvé des défauts, qui défigurent un peu „ l'Ouvrage (16)". D'abord Mr. Bernard remarque les défauts, qui doivent être mis ſur le compte de l'Imprimeur, qui ſont le grand nombre de fautes d'impreſſion, furtout dans les paſſages François, & la diſpoſition même de l'Ouvrage, où le Texte & les Notes ſont ordinairement d'un caractére également gros, enſorte qu'on ne ſait pas ſi c'eſt un nouvel Article qui commence, ou une Note qui ſe rapporte à l'Article précédent. A l'égard de l'Auteur même Mr. Bernard juge, que ſon Ouvrage eſt plutôt le Canevas d'un bon Livre, qu'un Ouvrage amené à ſa perfection. I. Il y a une infinité de petites choſes & de circonſtances de rien, qui ne ſervent qu'à groſſir le Livre & à ennuyer le Lecteur. II. Il y a un défaut capital dans l'Oeconomie de l'Ouvrage: un Livre de cette nature devoit être par Ordre Alphabétique, cet ordre obſervé à l'égard des Pſeudonymes, devoit être gardé par rapport aux Anonymes. III. Le grand nombre de Citations, qui rempliſſent les trois quarts de l'Ouvrage, qui quelquefois ſur un article diſent la même choſe. IV. Les titres des Livres, qui ne ſont pas Latins, y ſont traduits en cette Langue, de maniére qu'il eſt preſque impoſſible de les trouver dans l'ordre où ils devroient être. V. Il y a un grand nombre de fautes réelles, des noms d'Auteurs tout-à-fait défigurés. VI. Enfin il ſe trompe ſouvent dans ſes conjectures, par exemple il attribue l'*Hiſtoire de la Révocation de l'Edit de Nantes* à Mr. Bayle. Mr. Bernard finit en diſant „ Ces „ Remarques ſuffiſent pour faire voir, que l'Ouvrage de Mr. „ Placcius n'eſt pas parfait. On pourroit, *ajoûte-t-il*, le ré„ duire au quart, & en faire un Livre très-utile, en le diſ„ poſant dans un meilleur ordre; mais pour faire quelque „ choſe d'un peu exact ſur ce ſujet, il faudroit qu'il y eût „ dans chaque Pays un Savant, qui travaillât ſur les Auteurs „ de ſon Pays, & ſurtout qui ne parlât d'aucun Livre qu'il „ n'eût vu & examiné lui-même". Mollerus indique (17) divers Savans, qui ont fait eſpérer des Supplémens à l'Ouvrage de Placcius: il y en a quelques-uns qui ont vu le jour, tels ſont les ſuivans; Chriſtophle Auguſte Heuman, Recteur à Gottingue, a donné, *De Libris Anonymis & Pſeudonymis Schediaſma, Complectens Obſervationes generales, & Spicilegium ad* Vinc. Placcii *Theatrum Anonymorum & Pſeudonymorum.* Jéne 1711 in-8. L'Ouvrage de Mr. Heuman eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiére l'Auteur expoſe les différentes maniéres dont un Ecrivain peut ſe cacher, & il examine enſuite, ſi ce n'eſt point pécher contre les Loix de la Société, que de taire ou de déguiſer ainſi ſon nom dans un Ouvrage qui eſt fait pour le Public. Mr. Heumann croit qu'il eſt permis à un Auteur de taire ou de déguiſer ſon nom, pourvu qu'il ne porte préjudice à perſonne. Il ſoûtient qu'il y a même des occaſions, où un Auteur eſt obligé de cacher ſon nom, lorſqu'en le ſupprimant il en revient un plus grand avantage au Public. Il allégue pluſieurs autres motifs, qui peuvent engager un Auteur à ſe cacher. La ſeconde Partie de l'Ouvrage de Mr. Heumann eſt un Recueil de pluſieurs Ecrivains Anonymes & Pſeudonymes. Jean Fabricius Théologien de Helmſtad a auſſi corrigé & ſuppléé Placcius, dans ſon *Hiſtoria Bibliothecæ Fabricianæ*, Part. III. p. 138-175. Mais l'Ouvrage le plus conſidérable en ce genre, qui ait paru depuis Placcius, eſt celui de Jean Chriſtoph. Mylius, Adjoint de la Faculté Philoſophique de Jéne, & Bibliothécaire de l'Académie: Cet Ouvrage eſt intitulé: *Bibliotheca Anonymorum & Pſeudonymorum detectorum, ultra quatuor mille Scriptores, quorum nomina vera latebant antea, omnium Facultatum, Scientiarum, & Linguarum complectens, ad ſupplendum & continuandum* Vinc. Placcii *Theatrum Anonymorum & Pſeudonymorum.* Hambourg 1740 in-fol. & in-8. On trouve à la tête de cet Ouvrage, quelques Remarques ſur le *Schediaſma* de Heumann, & enſuite ce petit Ouvrage même. L'Auteur s'eſt attaché à éviter, autant qu'il lui a été poſſible, les défauts eſſentiels qu'on a reprochés à Placcius, & il m'a paru que ſon travail peut être de quelque utilité. Dans une aſſez ample Préface Mr. Mylius rend un compte exact de ce qu'il a fait pour l'avantage de l'Hiſtoire Litéraire. Je n'ai pas crû devoir en donner ici un Extrait étendu, parce que ceux qui ſont curieux de ces ſortes de recherches, ne peuvent manquer de le joindre à Placcius.

(14) V. Le Clerc, *Bibl. Univ.* Tom. XV. p. 95.

(15) V. Journ. des Sçav. Mai 1710 p. ... Edit. de Holl. *Hiſt. des Ouvr. des Sçav.* Sept. 1710 p. 394. *Mém. de Trevoux.* 1711 ...

(16) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Sept 1710 Art. III.

(17) *Cimbr. Liter.* Tom. III. p. 551.

POCOCK (Edouard) nâquit le 8 Novembre 1604, dans la Paroisse de St. Pierre à Oxford. Il étoit fils aîné de Mr. Edouard Pocock, Bachelier en Théologie, & Vicaire de Chievely dans la Comté de Bercks. On l'envoya fort jeune commencer ses études dans l'Ecole de Tame, de la Comté d'Oxford, & à l'âge de quatorze ans il fut immatriculé dans Madelaine-Hall, dans l'Université; au bout de deux ans, son mérite reconnu fit jetter les yeux sur lui pour une place dans le Collége du Corps de Christ, & après un examen rigoureux il y fut reçu le 11 Décembre 1620. Le 28 Novembre 1622 il fut reçu Bachelier-ès-Arts. Ayant déja fait de grands progrès dans les Sciences ordinaires, il commença bientôt à vouloir entrer dans des routes moins connues, & s'appliqua avec toute la diligence possible à l'étude des Langues Orientales, sous Mathias Pasor, qui avoit été Professeur en Mathématiques à Heidelberg, d'où les troubles du Palatinat l'avoient chassé, & il s'étoit établi à Oxford, où il enseignoit les Mathématiques & les Langues Orientales. Les statuts du Collége obligérent Mr. Pocock d'attendre jusqu'au 28 Mars 1626, pour prendre le degré de Maître-ès-Arts; & bientôt après, voulant se pousser davantage dans les Langues Orientales, il se rendit auprès de Mr. Guillaume Bedwell, Vicaire de Tottenham High-Cross, dans le voisinage de Londres. Le 24 Juillet 1628 il fut fait Membre aggregé de son Collége, & environ le même tems il forma le dessein d'imprimer en Grec & en Syriaque la seconde Epître de St. Pierre, la seconde & la troisiéme de St. Jean, & celle de St. Jude, en y joignant une Version Latine & des Notes; cet Ouvrage parut à Leide en 1630 in-4. [*A*]. Le 20 Décembre 1629 il fut ordonné Prêtre par le Docteur Richard Corbet, Evêque d'Oxford, qui lui avoit déja conféré le Diaconat, il y avoit quelque tems; ayant été nommé Chapelain de la Factorie Angloise à Alep, il s'y rendit, & y arriva le 17 Octobre 1630 (*a*). Il occupa ce poste pendant cinq ou six ans (*b*) [*B*], [☞ & profita de son séjour dans cette Ville pour s'instruire de plusieurs particularités touchant l'Histoire Naturelle, surtout de celles qui peuvent contribuer à l'intelligence ou à l'éclaircissement de quelques passages difficiles de l'Ecriture Sainte [*C*]. Mais Mr. Pocock s'appliqua principalement pendant qu'il

(*a*) Vie du Docteur Pocock, p. 2-4. à la tête de ses *Oeuvres Théologiques*. Londres 1740. in-fol.

(*b*) Ibid. p. 7.

[*A*] *Il forma le dessein d'imprimer en Grec & en Syriaque la seconde Epître de St. Pierre, la seconde & la troisiéme de St. Jean & celle de St. Jude, en y joignant une Version Latine & des Notes: cet Ouvrage parut à Leide en* 1630 *in*-4.] Dans le seiziéme siécle, Ignace, Patriarche Jacobite d'Antioche, avoit envoyé *Moyse Meridinaeus*, Prêtre de Mésopotamie, en Europe, pour y faire imprimer la Version Syriaque du Nouveau Testament, & pour en apporter en Orient un nombre d'Exemplaires suffisant pour l'usage de ces Eglises; ce projet fut très-bien exécuté à Vienne en 1555 par les soins d'Albert Widmanstadius. Mais dans le Manuscrit, apporté d'Orient, qu'on suivit dans cette impression, il manquoit la seconde Epître de St. Pierre, la seconde & la troisiéme de St. Jean, celle de St. Jude, & l'Apocalypse; sans doute, comme le conjecture Louis de Dieu (1), parce que ces Livres n'avoient pas encore été admis dans le Canon des Ecritures par les Eglises des Jacobites, quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Personne n'avoit pensé à remplacer ce vuide, jusques à ce que le Savant, dont on vient de parler, fit imprimer l'Apocalypse en *Syriaque* à *Leide* en 1627, avec le secours de Daniel Heinsius, sur un *Manuscrit*, que Joseph Scaliger avoit donné avec plusieurs autres à l'Université de Leyde. Ainsi il restoit encore à publier en cette langue les quatre Epîtres, dont on vient de parler, Mr. Pocock entreprit de les donner, souhaittant qu'on eût le Nouveau Testament complet en une Langue, qui étoit la Langue Vulgaire de notre Sauveur lui-même & des Apôtres. Ce qui favorisoit son dessein, c'étoit un très-beau Manuscrit, qu'il trouva dans la Bibliothéque Bodléïenne, qui contenoit ces Epîtres avec quelques autres Livres du Nouveau Testament. A l'exemple de Mr. de Dieu, il copia ces Epîtres en caractéres Syriaques, il y ajoûta les caractéres Hébreux, avec les points placés, non pas comme de coutume, mais selon les régles Syriaques, telles que les ont données deux Savans Maronites, Amira & Sionita. Il y joignit encore une nouvelle Version Latine, comparée avec celle d'Etzelius, & indiquant dans les endroits importans la raison pourquoi il s'éloignoit de sa Version, il y ajoûta de plus le Texte Grec, le tout accompagné d'un grand nombre de Notes savantes & utiles. Mr. Pocock n'avoit que 24 ans lorsqu'il finit cet Ouvrage, & quoiqu'il y eût apporté tout le soin & toute l'exactitude imaginables, il avoit tant de modestie, & se défioit si fort de lui-même, qu'il ne pût se résoudre à le publier, qu'une année après, qu'il permit qu'on l'imprimât. Voici à quelle occasion. Gerard Jean Vossius, en ce tems-là Professeur à Leyde, ayant une très-grande réputation de savoir par-tout, étoit surtout en grande estime chez les Seigneurs & les Savans d'Angleterre (2). Il avoit publié divers excellens Ouvrages, & entre autres son *Histoire Pélagienne*; & comme il y avoit fait paroître beaucoup plus de modération, que n'en avoient quelques-uns de ses Compatriotes, il y avoit témoigné aussi une juste estime pour l'Antiquité Ecclésiastique, qu'aucune Eglise au monde ne respecte plus vénérablement que l'Eglise Anglicane. Extrêmement estimé par tant d'endroits de ses Amis d'Angleterre, il y avoit déjà quelque tems qu'on l'avoit fort sollicité d'accepter une Chaire de Professeur dans l'Université de Cambridge, avec des appointemens fort honorables, & le Roi Charles I. venoit de lui donner une Prébende dans la Cathedrale de Cantorbery. Il avoit refusé la premiére de ces offres, comme ne convenant point aux circonstances où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de quitter son pays; mais il accepta de bon cœur la Prébende, parce qu'on l'assura qu'on ne l'obligeroit point à résider. Il passa donc en Angleterre pour en prendre possession; ayant été visiter l'Université d'Oxford, il y fut reçu avec toutes les marques de la plus haute estime; pendant le séjour qu'il y fit, il employa la meilleure partie de son tems à voir les Manuscrits & les autres raretés de la Bibliothéque publique. Entre autres choses il examina curieusement le Manuscrit Syriaque des Epîtres, ce qui donna lieu à Mr. Jean Rouse, premier Bibliothécaire, de lui parler de Mr. Pocock & de son travail. Charmé de ce qu'il apprenoit Vossius souhaitta de voir l'Auteur & son Ouvrage; après s'être entretenu au long avec lui, & après avoir attentivement examiné son Ouvrage, il le pria très-instamment de ne pas tenir plus longtems caché ce qui méritoit si bien de voir le jour. Mr. Pocock se laissa persuader par un homme, au jugement duquel il croyoit devoir déférer; encouragé d'ailleurs par la promesse que lui fit Vossius, de le faire imprimer en Hollande sous ses yeux, il y ajoûta aussitôt une Préface & une Epître dédicatoire à Vossius lui-même, conçue en termes respectueux. Celui-ci de retour à Leyde, pria Louis de Dieu de se charger du soin de cette impression, qui reçut avec plaisir le Manuscrit de Mr. Pocock, & après l'avoir soigneusement examiné, il lui écrivit, louant extrêmement la fidélité avec laquelle il avoit copié le texte, l'exactitude de la Version, & l'érudition des Notes; il lui proposa en même tems quelques corrections dans la ponctuation de l'Hébreu, & une dans celle du Syriaque, avec deux changemens dans la Version Latine, & une Note à ajoûter, ayant différé l'impression jusques à ce qu'il eût reponse de Mr. Pocock, sans le consentement duquel il ne vouloit point faire d'*interpolation*, comme il s'en exprimoit. Lorsque Mr. De Dieu eut reçu la réponse de Mr. Pocock, il mit l'Ouvrage sous presse, & quand l'impression fut achevée, il écrivit encore à l'Auteur, en le félicitant. Il paroît par cette seconde Lettre, que la Réponse à la premiére étoit un consentement à la plupart des changemens proposés; & à trois près, ils se trouvent aussi dans l'Ouvrage imprimé. Outre cela Mr. De Dieu fut autorisé à faire tous les autres changemens qu'il jugeroit à propos. En conséquence de cette permission, il fit six autres corrections, avec l'avis de Vossius; il en rend compte dans cette seconde Lettre, en alléguant les raisons qui les fondoient. Elles regardent toutes la Version Latine. L'Edition étant ainsi achevée, Vossius en envoya un bon nombre d'Exemplaires en présent à l'Auteur à Oxford, en rendant justice au mérite de l'Ouvrage, & en témoignant sa reconnoissance des marques d'affection & d'estime répandues dans l'Epître Dédicatoire. Vossius conçut depuis ce tems-là tant d'estime pour Mr. Pocock, que quoiqu'il fût de trente ans plus âgé que lui, & un espéce de Dictateur dans la République des Lettres, il le traita toujours avec tous les égards possibles, & comme un Ami particulier. Il entretint avec lui toute sa vie commerce de Lettres, dont quelques-unes sont imprimées (3); il lui fit présent de tous ses Ouvrages, & dans toutes les occasions il parla de lui comme d'un Savant du premier ordre qu'il estimoit infiniment (4).

(1) Præfat. in Apocal. Syriac.

(2) Vide Epistolam Joanni Meursio, inter *G. J. Vossii Epistolas*, num. 114.

(3) Inter Vossii & Clar. Virorum ad Vossium Epistolas.

(4) Vie de Pocock p. 2-4. à la tête de ses *Oeuvres Théologiques*. Londres 1740.

[*B*] *Il occupa ce poste pendant cinq ou six ans.*] Il s'acquitta avec régularité des fonctions de son Ministére, & il les négligea aussi peu par la crainte des plus grands dangers, que par la tentation de satisfaire sa curiosité, en visitant les autres lieux du Pays où il se trouvoit. En 1634 la Peste fit de grands ravages à Alep, plusieurs des Marchands se sauvérent à deux journées de la Ville, & se retirérent dans les montagnes, où ils demeuroient dans des tentes. Mr. Pocock plein de confiance en la sage Providence, & disposé à tout ce qu'elle jugeroit à propos, ne laissa pas de visiter & de consoler ceux qui étoient demeurés dans la Ville, quoiqu'il allât aussi voir ceux qui en étoient sortis. Et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que la Providence leur fut si favorable aux uns & aux autres (comme il le reconnoissoit avec beaucoup de gratitude envers Dieu, dans une Lettre écrite peu de tems après à un de ses amis à Oxford) qu'il n'en mourut pas un seul, quoique la contagion fût plus violente & durât plus longtems, qu'on ne l'avoit encore vu dans cette Ville (5).

(5) Ibid. p. 4.

[*C*] ☞ *Profita de son séjour dans cette ville, pour s'instruire de plusieurs particularités touchant l'Histoire Naturelle, surtout de celles qui peuvent contribuer à l'intelligence ou à l'éclaircissement de quelques passages difficiles de l'Ecriture Sainte.*] Dans

qu'il fut à Alep à se perfectionner dans les Langus Orientales, & surtout dans l'Arabe [*D*], & à force d'application il vint à bout, non seulement de l'entendre, mais de le parler aussi correctement que sa langue maternelle, ou, comme son Maître lui en fit le compliment, aussi bien que le Muphti d'Alep (*c*). Add. du Trad.] Le 8 Juillet 1636 Mr. Pocock prit le degré de Bachelier en Théologie [*E*], & dès le mois suivant il fut nommé pour remplir la Chaire de Professeur en Arabe, fondée par l'Archevêque Laud [*F*]. Au commencement du mois de Juillet de l'année 1637, il s'embarqua avec son ami Mr. Jean Greayes pour l'Orient; étant arrivé à Constantinople, il y continua l'étude des Langues Orientales, & acquit par ordre de l'Archevêque Laud quantité de Manuscrits curieux [*G*] [*d*]. Après un sé-

(*c*) *Voy.* Bibl. Britan. T. XVI. P. 2. p. 391-395.

(*d*) Vie de Pocock p. 7-11.

Dans une Lettre, qu'il écrivit à son ami Mr. Greaves, il lui envoya une description du *Caméléon*, qui, quoique courte, ne le céde guéres en exactitude à celle des Anatomistes de Paris (6). Il y marque avec précision tous les changemens ou diversités de couleurs de cet Animal, & réfute par sa propre expérience l'opinion de ceux qui ont cru qu'il ne prend aucune nourriture, & que l'air seul lui tient lieu d'aliment, quoiqu'il eût éprouvé qu'il peut vivre plusieurs mois sans manger ni boire; ce qui a sans doute donné lieu à l'opinion dont on vient de parler. Les *Dragons* dont il est fait mention dans le Vieux Testament ont beaucoup exercé les Interprétes, surtout, à cause que les Auteurs Sacrés leur supposent des qualités, qui ne sauroient convenir à ceux, dont les anciens Historiens & Naturalistes parlent. Michée, entre autres, leur attribue Ch. I. 8. des hurlemens & des plaintes, cependant tous les Auteurs profanes disent qu'ils ne font que siffler. Bochart a cru lever la difficulté, en disant, d'après quelques anciens Juifs, que le mouvement que font ces Animaux en levant la tête, & en ouvrant la gueule, est une espéce de lamentation ou de plainte, qu'ils font à Dieu, de ce qu'ils sont réduits à cet état. Mais les Observations que Mr. Pocock eut occasion de faire sur les *Jakales*; ou *Chacales*, suivant la prononciation Turque, comparées avec la Version Syriaque & l'Arabe du Rabbin Saadias, le convainquirent bien-tôt que c'est de ces Animaux, & non des Dragons qu'il s'agit dans cet endroit, & dans quelques autres de l'Ecriture Sainte. Il dit, que c'est une espéce de chiens sauvages entre le Renard & le Loup (7), qui hurlent la nuit d'une maniére si pitoyable, que ceux qui les entendent pour la premiére fois, croiroient aisément, que c'est une troupe de femmes & d'enfans, qui sont à se lamenter. Mr. Pocock acheva de se confirmer dans ce sentiment, en lisant quelques Notes manuscrites du Rabbin Tanchum de Jérusalem, qui a écrit sur tout le Vieux Testament, & qui remarque, que les Interprétes se sont trompés en traduisant ici & ailleurs, le mot de l'Original *Tannin* par *Dragons*, au-lieu de le rendre par celui de *Jakales*. Il ajoûte que leur erreur est venue, de ce que ce mot, qui au pluriel signifie des *Jakales*, signifie au singulier un *Dragon*. Ainsi pour ne pas y tomber Mr. Pocock pose pour régle constante, que partout où l'on rencontre *Tannim*, *Tannin*, ou *Tannoth*, comme étant au pluriel, il s'agit des *Jakales*, mais que lorsque ce mot est au singulier, ou qu'il y a le pluriel *Tanninim*, il faut traduire des Dragons, ou Serpens, ou des Monstres Marins, ou des Baleines, suivant qu'il est question d'Animaux terrestres ou aquatiques. Au reste ces *Jakales* sont si carnaciers, qu'ils dévorent les corps morts, & même les déterrent, s'ils ne sont pas bien enterrés. Ce qui fait croire à Mr. Pocock, qu'il s'agit d'eux, non seulement au P. XLIV. 19, où il y a *Tannin*, mais encore au Ps. LXIII. 10, où on lit *Shualim*, qu'on a traduit des *Renards*; car il croit que le mot de *Jakale* vient du Persan *Shegal*, qui est dérivé de l'Hébreu *Shual* (8). Rem. du Trad.

(6) Voyez *Description Anatomique du Caméléon* &c. Paris 1669.

(7) *Thevenot. Voyag. du Levant.* Tom. III. p. 205. Amst. 1727. dit, que *les Chacales sont grands comme des Renards, & tiennent du Renard & du Loup.*

(8) Tiré de l'Extrait de la Vie de Pocock dans la *Bibl Brit.* Tom XVI. P. 2. p. 392-394.

[*D*] ☞ *Mr. Pocock s'appliqua principalement ...... à se perfectionner dans les Langues Orientales, & surtout dans l'Arabe.*] Pour y mieux réussir, il prit à son service un valet Arabe, & il se donna pour Maître un Scheich, ou Docteur, nommé *Phatallah*. Il lut avec soin & en Critique l'Alcoran, qui, pour le stile, passe pour un Chef-d'œuvre. Il traduisit plusieurs Livres Arabes, & entre autres un Recueil d'environ six mille Proverbes, contenant la sagesse des Arabes, & faisant allusion aux événemens les plus remarquables de leur Histoire. Il mit ce dernier Ouvrage en Latin, & y ajoûta quelques Notes, dans le dessein, comme il paroît par une Lettre à Vossius (9), de publier sa traduction dès qu'il seroit de retour en Angleterre. Non content d'acquérir une connoissance parfaite des Langues Orientales, il acheta pour son propre compte, & à grands fraix, tout ce qu'il put ramasser de Manuscrits curieux dans ces diverses Langues. Il eut aussi commission de Laud, alors Evêque de Londres, de lui acheter non seulement des Manuscrits rares, mais aussi toutes les anciennes Médailles & Monnoyes Grecques qu'il pourroit recouvrer; & ce Prélat, ayant ensuite été fait Archevêque de Cantorbery, lui réïtéra la même demande par une Lettre du 21 Mai 1634, le remerciant de ce qu'il avoit déjà fait à cet égard. Quand Mr. Pocock, deux ans après, quitta Alep, il fut fort regretté de tous les Anglois, & des Mahométans même avec qui il avoit fait connoissance, surtout de son Scheich ou Maitre Arabe, qui avoit conçu pour lui tant d'estime, qu'il ne pouvoit se résoudre à s'en voir séparé, & qu'il souhaittoit passionnément de l'accompagner en Angleterre. Ce Docteur conserva même jusqu'à la mort ces sentimens d'amitié; car dans une Lettre que Mr. Huntington écrivoit d'Alep en 1670 à Mr. Pocock, il lui dit que son vieux Scheich, qui étoit mort depuis quelques années, s'étoit toujours souvenu de lui, & avoit prononcé son nom en poussant le dernier soupir (10). Rem. du Trad.

(9) Cl. Vir. ad Vossium Epist. No. 239.

(10) Voy. *Bibl. Brit.* loc. cit. p. 394-396.

[*E*] *Mr. Pocock prit le degré de Bachelier en Théologie.*] Les Questions qu'il traita à cette occasion, étoient ces deux-ci: *Si les Pélerinages aux Lieux appellés Saints, entrepris par motif de Religion, doivent être approuvés? S'il y a un lieu tel que le Purgatoire?* Comme il soutenoit la négative sur les deux articles, en les expliquant il confirma la Doctrine des Protestans, contre les sentimens de l'Eglise Romaine avec toute la force & toute la clarté imaginables, ne se bornant pas à ce qu'on trouve là-dessus dans les Modernes, mais remontant aux Ecrits des Peres, pour y découvrir les sentimens de la Primitive Eglise: principalement sur la premiére question, pour mettre au jour l'inutilité de ces Pélérinages, que le Concile de Trente a déclaré être pieux, & auxquels on attache tant de mérite dans les Pays Catholiques-Romains. Il fit surtout grand usage de l'Oraison ou plutôt de l'Epître de Grégoire de Nysse *touchant ceux qui font le voyage de Jérusalem*, publiée séparément en Grec & en Latin, après avoir d'abord relevé les scrupules mal-fondés, & l'impuissante fureur de quelques Auteurs Catholiques-Romains contre cette Piéce, & principalement du Jésuite Gretser. Le Sermon Latin qu'il prononça fut vraisemblablement sur ces paroles de Malachie Ch. II. 7. *Les lévres du Sacrificateur gardoient la science, & on recherchoit la Loi de sa bouche, parce qu'il étoit le messager de l'Eternel des armées.* Ce qu'il y a de certain c'est qu'on a trouvé parmi ses papiers un savant discours sur ces paroles (11).

(11) Vie de Pocock. p. 9.

[*F*] *Il fut nommé pour remplir la Chaire de Professeur en Arabe, fondée par l'Archevêque Laud.*] Il commença ses fonctions le 10 Août par un beau Discours Latin, qui rouloit sur la nature & l'utilité de la Langue qu'il devoit enseigner. Il y avoit un article touchant l'estime que les anciens Arabes faisoient des Poëtes & de la Poësie, qui fut imprimé plusieurs années après (12). Le premier Livre qu'il expliqua dans ses Leçons fut celui des *Proverbes d'Ali*, le quatriéme Empereur des Sarrasins, Cousin germain & gendre de Mahomet, homme dont cet imposteur estimoit si fort le savoir, aussi-bien que le courage, qu'il avoit coutume de dire, que si toute la science des Arabes venoit à se perdre, on la retrouveroit dans Ali, comme dans une Bibliothéque vivante. Conformément aux Statuts prescrits par l'Archevêque, il employoit une heure tous les Mécredis, en tems de vacances, & pendant le Carême, à expliquer le sens de cet Auteur, & ce qui regardoit la propriété des termes & la Grammaire, & toutes les fois que l'occasion s'en présentoit, il n'oublioit pas de faire remarquer la conformité de l'Arabe avec l'Hébreu & le Syriaque. Quand la Leçon étoit finie, il avoit coutume de s'arrêter quelque tems dans l'Auditoire, pour répondre aux questions, & satisfaire aux difficultés de ses Auditeurs, & l'après-midi depuis une heure jusqu'à quatre, il recevoit tous ceux qui vouloient se rendre dans sa chambre, pour y recevoir de plus amples instructions (13). [☞ Quand il partit pour Constantinople, il conserva sa pension de Professeur, outre ce qu'il retiroit de son Collége, en qualité de Membre aggregé; avant son départ il écrivit sur le Manuscrit de la Traduction des six mille Proverbes Arabes (14) la déclaration suivante, *In nomine SS. & individuæ Trinitatis, cui laus in omnem æternitatem, Amen.*

(12) *Ad finem Notarum in Carmen Tograi*, Oxford 1661.

(13) Vie de Pocock p. 9. 10.

(14) Voy. Rem. [D].

„ Si Dieu ne permet pas que je revienne pour disposer „ d'une autre maniére de cette Traduction des Proverbes, „ je souhaitte qu'on la dépose dans la Bibliothéque du Collége du Corps de Christ, à l'usage de ceux qui étudient l'Arabe, quoiqu'elle soit imparfaite, espérant que Mr. Thomas Greaves, ou quelque autre Savant, pourra dans la „ suite la mettre en état de voir le jour.

Per me Edw. Pocock".

Le 10 Avril 1637.

Mr. Pocock se proposoit surtout, en faisant le Voyage de Constantinople, de se mettre mieux en état d'exécuter la Traduction d'un Livre Historique Arabe, qu'il avoit entreprise, & qu'il vouloit dédier à l'Archevêque Laud, pour marque de sa gratitude (15). Add. du Trad.]

(15) V. Biblioth. Britann. ubi supra. p. 398-399.

[*G*] ☞ *Il y continua l'étude des Langues Orientales, & acquit par ordre de l'Archevêque Laud quantité de Manuscrits curieux.*] Le séjour de Mr. Pocock me paroît fournir diverses circonstances assez intéressantes, pour n'avoir pas dû être négligées. Je me flatte qu'on les retrouvera ici avec plaisir. Mr. Pocock fut très-bien reçu du Chevalier Wich, Ambassadeur d'Angleterre à la Porte, à qui l'Archevêque l'avoit fortement recommandé; il fit même pendant plus d'une année les fonctions de Chapelain auprès de l'Ambassadeur, qui le lui proposa, parce que son Chapelain étoit parti pour l'Angleterre avec l'Epouse du Chevalier, qui comptoit de la suivre dans peu, & qui fut obligé de rester à Constantinople plus longtems qu'il n'avoit pensé. Mr. Pocock chercha d'abord à faire connoissance avec quelque Savant Turc, qui pût lui être utile, soit pour recouvrer des Manuscrits, soit pour se perfectionner dans les Langues Orientales; mais il ne put y réussir, n'y ayant rien de plus rare. En recompense il trouva, ce qu'il avoit envain cherché à Alep, une *Société* de

ſéjour de près de quatre années à Conſtantinople, il s'embarqua au mois d'Août de l'année 1640, [☞ Il s'arrêta quelque tems en Italie & ſurtout à Génes, où il fut frappé vivement d'entendre des Eſclaves, qui parlant Arabe, mépriſoient fort entre eux le Chriſtianiſme, à l'occaſion des Cérémonies & des dévotions d'une Proceſſion magnifique. ADD. DU TRAD.] Peu de tems après Noël Mr. Pocock ſe rendit à Paris, où il fit connoiſſance avec le fameux Maronite Gabriel Sionita, & avec l'illuſtre Grotius [*H*]. Après un ſéjour aſſez court il quitta Paris & ſe rendit à Londres, peu de tems après que l'Archevêque Laud, ſon Patron, avoit été mis à la Tour, au mois de Mars 1640-1. [☞ Bien loin que le malheur de ce Prélat refroidît ſa reconnoiſſance, la premiére choſe qu'il fit fut de l'aller voir dans ſa priſon; l'Archevêque lui témoigna les mêmes ſentimens d'eſtime & de bienveillance qu'il avoit toujours eus pour lui, Mr. Pocock après l'en avoir remercié & lui avoir marqué combien il étoit ſenſible à ſon malheur, lui dit de la part de Grotius, que ſon avis étoit qu'il tâchât de ſe ſauver, & qu'il le ſupplioit inſtamment de le faire; notre Savant n'épargna rien pour y déterminer ce Prélat, mais inutilement. Après avoir pris congé de lui Mr. Pocock partit pour Oxford, où il reprit auſſitôt les fonctions de ſon Profeſſorat, & ſon étude favorite des Langues Orientales, perſuadé qu'on s'attendoit à voir les fruits des progrès qu'il avoit fait dans ce genre de Littérature (*e*) ADD. DU TRAD.] En 1641 commença ſon commerce avec deux Savans hommes, Jaques Alting, qui étoit alors en Angleterre, & Jean Selden. Ce dernier ſe diſpoſoit à donner au Public en Latin & en Arabe un morceau des *Annales d'Eutychius*, & à cette occaſion il s'adreſſa à Mr. Pocock, pour le prier de collationner quelques Manuſcrits Arabes qui étoient à Oxford, & d'en extraire les paſſages, qui pouvoient ſervir à ſon deſſein, ce dont celui-ci s'acquitta avec plaiſir. En 1643 notre Savant fut nommé par le Préſident & les Membres du Collége du Corps de Chriſt à la Cure de Childrey, Bénéfice très-conſidérable dans la Province de Berks [*I*]. Au commencement de l'année 1646 il épouſa Marie, fille de Mr. Thomas Burdett Gentilhomme de Weſt-Worlham dans la Comté de Hamp (*f*); vers le milieu de l'année 1647, il obtint, par le crédit de Mr. Selden, la reſtitution de ſes appointemens de Profeſſeur, qu'on lui avoit retranchés il y avoit trois ans; & la même année les ſoins & le crédit de ſon ami Mr. Jean Greaves, l'empêchérent d'être totalement ruiné avec ſa famille à Childrey, comme il en étoit menacé. Car

(*e*) Vie de Pocock *ubi ſupra*.

(*f*) Ibid. p. 18-23.

de Juifs ſavans, qui lui rendirent de grands ſervices, en achetant ou en copiant pour lui des Manuſcrits. Il y lia ſurtout amitié avec *Jacobo Romano*, Auteur de l'*Auctuarium Buxtorfii Bibliothecæ Rabbinicæ*, & l'un des plus habiles Juifs de ſon tems. Comme c'étoit un homme franc & ouvert, il diſoit aſſez librement ce qu'il penſoit ſur la Religion. Il avoua pluſieurs fois à Mr. Pocock, „ qu'il avoit lu avec ſoin pluſieurs „ Livres Chrétiens, tant des Proteſtans que des Catholiques-„ Romains, en particulier les *Inſtitutions de Calvin*, dont il „ faiſoit grand cas, mais qu'il avoit toujours trouvé entre „ eux cette grande différence, c'eſt que la Religion des Ré-„ formés étoit liée & conforme aux écrits du N. Teſtament, „ au-lieu que celle des Catholiques étoit pleine de contra-„ dictions, & oppoſée en bien des cas à la Régle de Foi, „ qu'ils faiſoient profeſſion de ſuivre". Cependant il ne paroît point que Mr. Pocock, qui profita ſans doute de ces occaſions pour l'amener au Chriſtianiſme, gagnât rien ſur ſon eſprit. Cet illuſtre Savant fit auſſi connoiſſance avec pluſieurs Grecs, qui lui furent d'un grand ſecours dans ſes recherches, & en particulier avec le fameux *Cyrille Lucar*, Patriarche de Conſtantinople, qui avoit ramaſſé à grands fraix & avec des peines infinies les plus rares Manuſcrits de l'Orient, ſurtout en Grec; mais les plus curieux furent perdus par ſa mort. Le Réſident de Hollande les ayant achetés des Turcs, les envoya en Hollande, mais le Vaiſſeau ſur lequel ils étoient, périt au Texel, & l'on n'en put rien ſauver. Les ſoins que Mr. Pocock ſe donna pour ſe procurer de nouveaux Manuſcrits paſſent preſque l'imagination, quoique, comme il s'en plaignoit ſouvent, ils lui coutâſſent bien cher. Meſſieurs Corderoy & Hill, Marchands Anglois d'Alep, lui firent avoir les Evangiles Perſans, qui furent dans la ſuite d'un grand uſage pour la Bible Polyglotte. Le Patriarche d'Alexandrie lui procura quelques-uns des Ouvrages de St. Ephrem, en Syriaque; il reçut auſſi de ſes Correſpondans à Alep, tant Anglois que Turcs & Arabes, quelques autres Livres du même Pere. Son vieux Scheich entre autres lui fit tenir un grand nombre de Manuſcrits de différente nature, & fut ſi ravi d'apprendre ſon arrivée à Conſtantinople, qu'il réſolut d'y faire un voyage exprès pour le voir, ce qu'il exécuta effectivement quelque tems avant que Mr. Pocock quittât cette Ville. Notre Savant rendit auſſi ſervice à Ravius, qui vint en ce tems-là à Conſtantinople (16). Mr. Greaves y arriva peu de mois après Mr. Pocock, & charmé de revoir cet ancien ami, il ne put ſe ſéparer de lui que ſur la fin du mois d'Août de l'année ſuivante, qu'il partit pour Alexandrie & le Grand Caire. Ces deux Savans eurent toujours ſoin de ſe rendre compte réciproquement par Lettres de leurs travaux & de leurs recherches en fait d'Antiquités, & il paroît par ces Lettres, que tandis que Mr. Pocock réuſſiſſoit quelquefois au-delà de ſes eſpérances à déterrer d'anciens Manuſcrits, Mr. Greaves ne trouvoit dans toute l'Egypte que de vieilles Paperaſſes, ou que des Livres rongés de vers & imparfaits; deſorte qu'il ne ceſſoit de prier ſon ami de lui procurer, à quelque prix que ce fût, ceux qu'il deſiroit d'avoir, comme les *Ouvrages d'Ulug-Beg*, la Géographie d'*Abulfeda*, l'Alcoran en Arabe, en Turc, & en Perſan, avec des Gloſes & des Commentaires, les Livres d'*Avicenne*, &c. Mr. Pocock fut aſſez heureux pour lui trouver la plupart de ces Manuſcrits. Il quitta enfin Conſtantinople, à la ſollicitation de ſes amis, après y avoir dépenſé cinq ou ſix-cens Livres Sterling du ſien (17). REM. DU TRAD.

(16) *Voy.* Art. RAVIUS (CHRISTIAN).

(17) *Bibl. Britann.* loc. cit. p. 399-407.

[*H*] *Il fit connoiſſance avec le fameux Maronite Gabriel Sionita & avec l'illuſtre Grotius.*] Il ne pouvoit qu'être très-bien reçu du dernier par pluſieurs raiſons, mais ſurtout par les liaiſons qu'il avoit avec l'Archevêque Laud, pour qui Grotius avoit beaucoup d'eſtime & de vénération. Il n'y a pas de doute, que leurs entretiens ne roulâſſent en grande partie, ſur les chagrins que ce Prélat avoit commencé à eſſuyer, & ſur les malheurs qui paroiſſoient menacer l'Egliſe d'Angleterre. Mais Mr. Pocock s'entretint auſſi avec ce grand-homme ſur d'autres ſujets. Pendant ſon ſéjour en Orient il avoit ſouvent déploré l'aveuglement, où une ſi grande partie du Monde étoit plongée, aſſervie aux opinions extravagantes de Mahomet. Il avoit remarqué d'ailleurs en pluſieurs Mahométans beaucoup d'équité, de candeur, & d'humanité, outre d'autres excellentes qualités, qui ſembloient les préparer pour le Royaume de Dieu; ce qui lui perſuadoit, que ſi les vérités de l'Evangile leur étoient propoſées, comme il faut, il y en auroit un bon nombre qui ouvriroient les yeux, & reconnoîtroient la vérité. Il avoit formé le deſſein de travailler à cette bonne-œuvre, dèsqu'il en trouveroit le tems; & rien ne lui avoit paru plus utile & plus propre au but qu'il ſe propoſoit, que de traduire en Arabe, la Langue univerſelle de l'Orient, un excellent *Traité ſur la vérité de la Religion Chrétienne*, publié en Latin il y avoit quelques années. Il communiqua ſon deſſein à Grotius Auteur de ce Traité, qui l'approuva fort, & l'encouragea à l'exécuter. Comme Mr. Pocock ne ſe propoſoit en cela que la gloire de Dieu & le ſalut des âmes, il ne fit aucune difficulté de repréſenter à ce ſavant homme, qu'il y avoit certaines choſes, dans ſon Livre, ſur les ſentimens des Mahométans, qui n'étoient fondés que ſur des opinions populaires répandues en Europe, & nullement ſur aucun de leurs Ouvrages autoriſés, & que les Mahométans deſavouoient même conſtamment. Bien loin d'être choqué de cette franchiſe, Grotius remercia Mr. Pocock, & lui permit de faire à l'article de la Religion Mahométane les changemens qu'il jugeroit à propos (18). [☞ Il paroît par une Lettre de Grotius à ſon frere Guillaume, que Mr. Pocock l'affermit auſſi dans le deſſein de travailler à la réunion de toutes les Communions Chrétiennes, en lui faiſant connoître que les diviſions des Chrétiens étoient un des grands obſtacles à la converſion des Mahométans. Voici les propres termes de Grotius (19): *Fuit apud me bis diebus Anglus vir Doctiſſimus, qui diu in Turcico vixit imperio, & meum Librum de Veritate Religionis Chriſtianæ in Arabicum vertit Sermonem; curabitque, ſi poteſt, typis in Anglia edi. Is nullum librum putat eſſe utiliorem aut inſtruendis illarum partium Chriſtianis, aut etiam convertendis Mahumetiſtis, qui ſunt in Turcico imperio, aut Perſico, aut Tartaro, aut Indiano. Summopere autem me is vir valde pius rogavit ut ei propoſito, quod in fine libri illius patefeci, neque ullis me factionibus & calumniis paterer deterreri, quo minus Chriſtianis omnibus propinem Concordiæ poculum. Nulla enim re magis a Chriſtianiſmo averti* τὰς ἔξω, *quam tot inter ſe diviſis cœtibus.* ADD. DU TRAD.]

(18) Vie de Pocock. p. 12. 19.

(19) *Epiſt.* p. 914. Ep. 534. Amſt. 1687.

[*I*] *Notre Savant fut nommé . . . . . . à la Cure de Childrey, Bénéfice très-conſidérable dans la Province de Berks.*] Devenu Miniſtre de Campagne, il s'appliqua tout entier aux devoirs de ſon Miniſtére, prêchant tous les Dimanches deux fois, & tâchant de donner à ſes Sermons le tour le plus propre à les rendre utiles à ſes auditeurs. Au-lieu d'en faire, comme dans l'Univerſité, de fort travaillés, remplis d'érudition & de Critique, ceux qu'il donnoit dans ſa Paroiſſe étoient ſimples, populaires, & à la portée des eſprits les plus bornés. Mais autant qu'il évitoit toute oſtentation de ſavoir, autant étoit-il éloigné de la maniére de prêcher qui étoit alors à la mode, & que le peuple admiroit beaucoup, une geſticulation violente & ridicule, des contorſions affreuſes, un ton de voix forcé & peu naturel, un ſtile affecté, obſcur, & myſtérieux, auquel on attachoit l'idée de la plus haute ſpiritualité. D'ailleurs ſes mœurs prêchoient ſans ceſſe, & dans la converſation il recommandoit fortement à tous ceux qu'il voyoit les grands devoirs du Chriſtianiſme (20).

(20) Ibid, p. 22.

Car Mr. Pocock étoit regardé comme un mal-intentionné pour le Parlement, desorte qu'il fut accablé de logemens de Soldats & de contributions, & il ne pouvoit espérer un meilleur traitement dans la suite, aussi souvent qu'il y auroit des troupes dans ces quartiers-là. Il s'en plaignit par Lettres à Mr. Greaves, qui, avec l'aide du Docteur George Ent, lui obtint une protection en duë forme du Général Fairfax, datée de Windsor le 5 Décembre (*g*). Le Docteur Morris, Professeur en Hébreu à Oxford, étant mort le 27 Mars 1648, le Roi qui étoit alors prisonnier dans l'Ile de Wight, nomma Mr. Pocock pour lui succéder dans sa place de Professeur, & dans celle de Chanoine de l'Eglise de Christ, qui y étoit annexée; il n'eut pourtant pas de Patente, le Roi n'étant pas Maître du Grand-Sceau; & le 7 Avril le Committé du Parlement, ayant entendu le rapport des Visiteurs de l'Université d'Oxford, le choisit aussi pour remplir cette Chaire, & lui donna la Prébende Collégiale du Docteur Payne, qui en avoit été dépouillé par un Ordre de ce même Committé [*K*]. A la fin de l'année 1649 il publia son *Specimen Historiæ Arabum* [*L*]. Au mois de Novembre 1650 il fut dépossédé de sa Prébende du Collége

(*g*) Ibid. p. 23. 24.

[*K*] ☞ *Lui donna la Prébende Collégiale du Docteur Payne, qui en avoit été dépouillé par un ordre de ce même Committé.*] Il y eut dans cette affaire quelques circonstances, qui font trop d'honneur à Mr. Pocock pour les supprimer. Quelque agréable que lui fût cet avancement, il y eut deux choses dans la nomination du Committé, qui lui firent de la peine; l'une qu'il devoit occuper le poste d'un homme injustement dépossédé, & dont tout le crime, selon lui, étoit d'avoir fait son devoir; l'autre, qu'on ne lui donnoit pas le Canonicat, qui appartenoit proprement à la Profession d'Hébreu, ce qui pouvoit être d'une fâcheuse conséquence pour la suite. Ses Amis, à force de représentations, surmontérent ses scrupules, & l'engagérent enfin à accepter la place qu'on lui assignoit; mais pour obvier, autant qu'il lui étoit possible, à l'inconvénient qu'il craignoit, il dressa une Protestation en forme du tort qu'on lui faisoit & à ses successeurs au Professorat, laquelle il fit enrégistrer après l'avoir luë en présence du Vice-Chancelier de l'Université, du Doyen de l'Eglise de Christ, du Garde des Régistres, & de quelques autres (21): une pareille démarche, dans des tems orageux, & dans un cas tel que celui de Mr. Pocock, ne peut que lui faire beaucoup d'honneur. Rem. du Trad.]

(21) *Bibl. Britann.* Tom. XX. P. I p. 66. 67.

[*L*] *Il publia son* Specimen Historiæ Arabum.] Cet Ouvrage parut à Oxford in-4. C'est un court Extrait en Arabe, accompagné d'une Version Latine, & de Notes très-étendues & très-curieuses. L'Extrait est tiré de l'Histoire générale d'Abulpharage, & contient l'Introduction de cet Auteur à sa neuviéme Dynastie (son Ouvrage étant divisé en dix), où ayant à traiter l'Histoire de l'Empire des Sarrasins ou Arabes, il donne une idée de ce peuple avant Mahomet; il y traite aussi de cet Imposteur même, de la nouvelle Religion qu'il établit, & des diverses Sectes qui la partagent. Les Notes de Mr. Pocock sont un recueil de quantité de choses, rélatives à ces matiéres, tirées de plus de cent Manuscrits Arabes, dont il y a un Catalogue à la fin du Livre. Donnons une légére idée de quelques-unes des principales choses contenues dans ces Notes. Après avoir expliqué pourquoi ces Peuples s'appellent *Arabes* & *Sarrasins*, il rapporte d'abord ce qu'on trouve de plus important sur leurs plus anciennes Tribus: delà passant aux tems où leur Histoire s'éclaircit & devient plus certaine, il indique les divers Royaumes qui les partageoient, & parle des Princes les plus fameux, qui ont régné dans chacun de ces Etats, rapportant les actions principales par lesquelles ils se sont distingués. Passant ensuite aux mœurs & aux coutumes, tant des Arabes qui ménent une vie errante, allant d'un lieu à un autre, selon que le besoin de pâturage pour leurs bestiaux, ou l'envie de piller les conduit, que de ceux qui habitent dans des Villages & dans des Villes, il commence par un assez long détail sur leurs Dieux & sur leur idolâtrie; il parle en particulier de leur *Caaba* ou Temple de la Mecque, de la Pierre noire qui est dans un des Coins de ce Temple, & de diverses autres choses, que Mahomet fit entrer, aussi-bien que ces deux-là, dans son nouveau Systême de Religion. Il parle ensuite des Sciences qu'ils cultivoient en ces premiers tems, qui se réduisoient principalement à l'étude de leur Langue, à la Poësie, à l'Eloquence, & à quelque connoissance de l'Astronomie. Sous ces derniers Chefs, il traite de la dialecte de *Hamyar*, perdue depuis longtems, qu'il conjecture, par quelques mots qui en restent encore, avoir eu beaucoup plus de rapport à l'Hébreu, du moins au Syriaque, que la dialecte des Koraschites, qui subsiste encore. Il fait voir la grande étendue de cette langue, qui a quelque chose de surprenant, les caractéres n'étant pas anciens parmi les Arabes, leurs lettres, à ce qu'il remarque, n'ayant été inventées que peu d'années avant Mahomet, par Moramer, fils de Morra. Il attribue la conservation de leur langue & de leur ancienne Histoire à leur Poësie. C'étoit la coutume parmi eux, il y a plusieurs siécles, de mettre en vers tout ce qui arrivoit de remarquable, & ces vers appris soigneusement tenoient lieu de Livres. Il dit, qu'ils avoient une haute opinion de leur éloquence; & elle n'étoit pas effectivement méprisable, malgré le défaut de caractéres, y en ayant quelques-uns, qui par l'exercice parvenoient à acquérir le talent de faire dans les occasions importantes des discours, propres à faire impression sur ceux qui les écoutoient. Pour ce qui est de leurs connoissances Astronomiques, elles n'étoient nullement utiles, ce n'étoient que des Observations faites dans des vuës superstitieuses. Car comme les Chaldéens avoient inventé une sorte de Devination par les Planétes, les Arabes & les Indiens prétendoient faire la même chose par les Etoiles fixes. Tout ce qu'on vient de rapporter, & diverses autres particularités qu'on a supprimées, regardent l'*Etat d'ignorance* des Arabes, c'est le nom qu'ils donnent aux tems qui ont précédé Mahomet. [☞ Qu'on juge par-là des sources où Mr. le Comte de Boulainvilliers (22) a puisé ce qu'il nous apprend que „ dans tous les tems ils ont cultivé les Sciences „ les plus élevées, & les plus dignement choisies, qu'ils y „ ont fait de grands progrès, sans y être aidés par les découvertes des autres Nations: la seule attention produit chez „ eux, ce que la longue expérience a procuré aux autres „ Peuples". Ce qu'il ajoûte est plus vrai. „ Ils ont orné „ leur langage des beautés les plus délicates & les plus finies „ de l'éloquence & de la Poësie; ayant toujours eu un goût „ extrême & un talent admirable pour produire des pensées „ vives & ingénieuses, pour les exprimer en vers & en prose „ avec une précision, un choix de termes si exquis, & une „ dignité si singuliere, que leur éloquence même n'est pas „ à l'usage des autres Peuples". Add. du Trad.] Mr. Pocock s'attache ensuite dans ses Notes à faire connoître Mahomet, dont le vrai nom étoit *Mohammed*, & de la grande révolution dans les Opinions & dans l'état politique des Arabes, dont il fut l'Auteur. S'attachant au Texte d'Abulpharage, il en prend occasion de parler de la prétendue prophétie de sa naissance; de la Généalogie d'Ismaël; du tems que Mahomet nâquit; de la mort d'Abdollah son pere; de son mariage avec Chadija; du discours d'Abu Taleb, son Oncle, dans cette occasion; de sa fuite de la Mecque à Médine; du changement qu'il fit au Keblah, c'est-à-dire de la posture pour prier, en faisant tourner le visage du côté du Caaba, au-lieu de le tourner vers Jérusalem; de l'institution du Ramadan; de sa maladie, de sa mort, & de sa sepulture. Après avoir ainsi parcouru les principales circonstances de la Vie de Mahomet, & rapporté quelques-unes des choses qu'on raconte de ses femmes, & de Fatime sa fille, il expose la maniére dont quelques-uns de ses Sectateurs ont prétendu justifier sa nouvelle Religion, qu'ils fondent, tant sur le témoignage de l'Ecriture, que sur plusieurs Miracles prétendus, surtout sur la maniére élégante & inimitable dont l'Alcoran est écrit, que Mahomet lui-même regardoit comme le plus grand de tous les Miracles. Il explique la nature de la Théologie Scholastique, qui a été en si grande vogue parmi eux; comme aussi la Science, qui consiste à décider les questions, qui roulent sur le juste & l'injuste, par laquelle on acquiert parmi eux la réputation du plus profond savoir, quand on la posséde parfaitement, & qui a, dit-il, quelque rapport à l'étude du Droit Civil, & du Droit Canon parmi nous. Après un court exposé des principaux points de leur Religion qui ont fourni matiére à controverse, il s'étend sur ce qui concerne leurs plus fameuses Sectes. Car, conformément à une Prophétie prétendue de Mahomet, ils n'en comptent pas moins que soixante & treize. Il paroît par divers exemples qu'il cite des Opinions, que les principales soutiennent par opposition à d'autres, que les questions sur les attributs de Dieu, la Prédétermination, les Decrets Divins, & sur quelques autres articles, n'ont pas été agitées parmi eux avec moins de chaleur & de subtilité, que parmi quelques Chrétiens. Mais pour qu'on ait une juste idée de la Foi Mahométane, au milieu de tous ces différens sentimens, il donne une longue Confession, tirée d'Al-Gazalius, de ce qui est tenu pour Orthodoxe; cette Piéce est en Arabe, avec une Version Latine de Mr. Pocock. Il fait connoître en détail les quatre plus fameux Docteurs parmi eux dans la science de leurs Loix, qui ont donné leur nom à autant de Sectes ou d'Ecoles différentes. Il explique ce que c'est que leur *Asonnah*, ou Tradition, & de quelle autorité elle est parmi eux; comme aussi les cinq devoirs principaux qu'ils sont tenus d'observer, la pureté dans toutes les parties de leur corps & dans leurs habits, la Priére, l'Aumône, le Jeûne, & le Pélérinage de la Mecque. Sous ce dernier Chef, il parle des Cérémonies que doivent pratiquer, selon eux, ceux qui font ce Pélérinage, & qui sont requises comme des preuves de leur obéissance, sans qu'elles ayent en elles-mêmes aucune bonté morale, comme de courir sept fois entre Safa & Maroah, de faire autant de fois le tour du Caaba, de jetter des pierres dans la Vallée de Ména. Il parle aussi de l'observation du Vendredi, & de toutes les autres choses auxquelles ils se croyent tenus; comme aussi de la Circoncision, telle qu'elle est établie parmi eux. Enfin il expose diverses anciennes coutumes des Arabes, défendues par Mahomet, comme indignes de la Religion qu'il établissoit, quoiqu'il en conservât plusieurs autres, qui n'étoient pas moins ridicules. Autant que Mr. Pocock a eu soin de donner dans ses Notes un ample détail des véritables opinions des Mahométans, autant a-t-il eu soin, quand l'occasion s'en est présentée, de leur rendre justice, en les justifiant sur divers articles qu'on leur a imputés sans fondement, comme par exemple sur l'*Idolâtrie*, dont Euthymius & d'autres Ecrivains Grecs les ont accu-

(22) *Vie de Mahomed* p. 35. Londres 1730 in-8.

lége de l'Eglise de Christ, parce qu'il refusa de prendre l'Engagement (*b*), & peu de tems après on prit aussi la résolution de le priver de ses deux Professions d'Hébreu & d'Arabe, mais on les lui laissa sur une requête que présentérent en sa faveur les Gouverneurs des Colléges, les Officiers publics, les Maîtres-ès-Arts, & les autres Gradués & Etudians de l'Université d'Oxford (*i*). En 1655 diverses personnes de la Paroisse de Childrey portérent des accusations contre lui devant les Commissaires établis par Cromwell, pour chasser les *Ministres ignorans*, *scandaleux*, *incapables*, *ou négligens*, mais il fut enfin déchargé à pur & à plein [*M*] (*k*), & la même année il publia son *Porta Mosis* [*N*]. En 1657 parut

(*b*) Ibid. p. 24-32.

(*i*) Ibid. p. 32. 33.

(*k*) Ibid. p. 33-41.

accusés; ce qu'on débite en Europe, de l'attente où ils sont du retour de Mahomet, du Cercueil de fer où est son corps, suspendu en l'air par un Aiman; du Pigeon qu'il avoit dressé à venir voler sur son épaule contre son oreille. Il y a dans les Notes de Mr. Pocock, outre ce qu'on vient d'indiquer, bon nombre de Remarques Critiques, qui sont fort utiles à ceux qui veulent étudier l'Arabe; il y a inséré d'ailleurs en divers endroits diverses choses curieuses, auxquelles le texte de son Auteur ne menoit pas directement. Par exemple on y trouve une description de la Mecque, tirée de *Sharifol Edrefi*; il explique en quoi consistoit la Religion des anciens Sabéens, qui, comme Majemonides l'observe, s'étoit repandue dans tout le Monde: il parle des *Mages*, qui étoient en grand nombre, non seulement en Perse, & dans les Indes, mais aussi en Arabie, & il croit qu'il est vraisemblable, que c'est de cette derniére Contrée qu'étoient ceux qui vinrent en Judée pour adorer notre Sauveur. Il y a aussi un Extrait d'un Médecin Arabe, sur la vertu que certains alimens ont de changer le tempérament de ceux qui en usent. Il examine encore l'état des Lettres parmi les Arabes Modernes, tel qu'il a été rendu par les soins d'abord d'Abu Jaafar Almansor, & ensuite par Almamon, & par quelques autres Empereurs; & il paroît être du sentiment du Chevalier Savill, qu'il cite, que leurs progrès dans les Belles-Lettres, & dans les autres Sciences de cet ordre, ont été si considérables, qu'ils ne sont guére inférieurs aux Grecs eux-mêmes (23).

(23) Vie de Pocock p. 33-35.

[*M*] *Mais il fut enfin déchargé à pur & à plein.*] Le danger auquel il se trouva exposé par les accusations portées contre lui, excita l'indignation de plusieurs Savans distingués & célébres, qui étoient en ce tems-là à Oxford: ils résolurent de se rendre à l'assemblée des Commissaires, pour leur représenter l'indignité de ces procédures: entre ceux qui firent cette démarche, se trouvoient les Docteurs Seth Ward, Jean Wilkins, Jean Wallis, & Jean Owen: ces Messieurs tâchérent très-sérieusement de convaincre les Commissaires, de l'absurdité de leur dessein; le Docteur Owen en particulier leur fit sentir, avec feu, qu'ils se couvriroient de honte, quand on diroit qu'ils avoient chassé comme *incapable*, un homme, que tous les Savans, non seulement d'Angleterre, mais de toute l'Europe, admiroient à juste titre, pour sa grande érudition, & la supériorité de ses talens. Comme il avoit été nommé lui-même un des Commissaires, il ajoûta, qu'il s'étoit rendu, pour éviter, autant qu'il lui seroit possible, d'avoir part à une pareille indignité, en protestant contre une procédure aussi extravagante qu'injuste. Les Commissaires, mortifiés par les remontrances de tant d'hommes illustres, & surtout du Docteur Owen, en qui ils avoient beaucoup de confiance, jugérent à propos de finir l'affaire, & de décharger Mr. Pocock à pur & à plein. On l'avoit assez tourmenté néanmoins; cette persécution, qui dura plusieurs mois, ayant été la plus chagrinante qu'il eût essuyée. Elle l'avoit mis hors d'état d'étudier, comme il le déclara lui-même quelque tems après (24), lui étant impossible quand il vouloit s'y mettre, de se souvenir bien de ce qu'il vouloit faire, ou d'y donner l'attention requise (25).

(24) *Præfat. in Annal. Eutychii. p.* 6.

(25) Vie de Pocock p. 41.

[*N*] *Son* Porta Mosis.] Cet Ouvrage contient six Discours préliminaires de Moyse Majemonides, qui dans l'Original sont en Arabe, quoiqu'en caractéres Hébreux, selon l'usage général des Juifs, qui ont écrit en Arabe. Mr. Pocock y a joint une Version Latine, & un Appendix fort étendu de *Notes mêlées*. Cet Ouvrage fut imprimé à Oxford; & comme le *Specimen Historiæ Arabum* de Mr. Pocock, & une petite piéce de son ami Mr. Jean Greaves furent les premiers Livres imprimés en Arabe à Oxford, aussi le *Porta Mosis* fut-il le premier qu'on y imprima en caractéres Hébreux, l'Université ayant fait fondre exprès des caractéres pour cet usage, à la sollicitation du Docteur Gerard Langbaine, qui assura que bientôt Mr. Pocock fourniroit dequoi les employer. Majemonides étoit un Auteur très-célébre, non seulement parmi les Juifs, mais même parmi les Mahométans; & les Savans conviennent, que de tous les Rabbins c'est le plus sensé & le plus éclairé. Son Ouvrage est clair, méthodique, & intéressant; on y trouve l'Histoire & une juste idée du Talmud, aussi bien que de la Croyance & de la Discipline des Juifs. C'est ce qui fit juger à Mr. Pocock, qu'en le donnant au Public, il feroit aux Savans un présent agréable; d'autant plus que l'Original Arabe n'avoit jamais été imprimé, & qu'il n'en avoit paru qu'une Traduction Hébraïque, faite sur des Manuscrits imparfaits, au-lieu que ceux qu'il avoit étoient très-bons, dont quelques-uns même, à ce qu'il croyoit, étoient de la propre main de Majemonides. Mais outre l'utilité de l'Ouvrage en soi-même, une autre raison détermina notre Savant à le publier; ce fut de contribuer, comme sa qualité de Professeur l'y obligeoit, à l'utilité de ceux qui voudroient s'appliquer à l'étude de l'Arabe & du Rabbinisme: y ayant plusieurs bons Manuscrits Juifs, écrits de cette façon en Arabe, avec des caractéres Hébreux, il voulut les mettre au fait par cet Essai, qui, comme il le dit dans sa préface, *est ce qu'on a donné de plus étendu en ce genre.* Mais quel que soit le mérite de l'Ouvrage de Majemonides, les Notes de Mr. Pocock le surpassent autant en utilité, qu'elles le surpassent en longueur. Son principal but est de faire voir par divers exemples, combien la connoissance de l'Arabe & du Rabbinisme peut servir à expliquer divers passages obscurs & difficiles des Livres sacrés. Dans les quatre premiers Chapitres, il examine & éclaircit plusieurs passages du Vieux Testament, cités dans le Nouveau, la plupart selon la Version des Septante, & qui paroissent fort différens de l'Original Hébreu. Il les explique savamment, & il prouve qu'on n'a pas des raisons suffisantes, d'inférer de ces différences, comme l'ont fait quelques Savans, que les Septante avoient des Exemplaires, où les leçons étoient différentes, de celles du Texte Hébreu d'aujourd'hui. Dans le chapitre cinquiéme il se propose de prouver, par la coutume que les Juifs avoient de blanchir les Sépulcres, pour ne pas s'y souiller, que *les Sépulcres, qui paroissent beaux en dehors*, auxquels notre Sauveur compare les Scribes & les Pharisiens, Matth. XXIII. 27. sont la même chose que les *Sépulcres qui ne paroissent point*, auxquels ils sont comparés Luc XI. 44. Il s'étend dans le Chapitre sixiéme sur les différens sentimens des Juifs touchant la resurrection des morts: la conformité qu'il y a trouvé avec ceux des Mahométans, l'engage à expliquer au long, dans le Chapitre suivant, les Opinions de ceux-ci sur cette matiére, tirées de leurs plus savans Auteurs. Dans le Chapitre huitiéme, il fait voir, pourquoi les Juifs Modernes, d'ailleurs si superstitieusement attachés à la doctrine de leurs Peres, s'éloignent d'eux dans l'explication du Pseaume second, que leurs plus anciens Docteurs ont généralement entendu du Messie; la raison en est, qu'ils veulent par-là se mettre en état de répondre mieux aux argumens des Chrétiens. A cette occasion il rétablit, à la faveur de deux Manuscrits, divers passages des Commentaires de Kimchi sur les derniers Prophétes, qui regardent les Chrétiens, mais qui ne se trouvent point dans les Imprimés. Il défend ensuite la prophétie touchant le Messie, de Jérémie XXXI. 22. que Calvin abandonne si facilement aux ennemis du Christianisme. Enfin dans son neuviéme & dernier Chapitre, il rapporte au long, d'après les Auteurs Juifs, ce qui regarde les traditions des Anciens, touchant les ablutions & les vœux, dont le Sauveur censure les Scribes & les Pharisiens Marc VII. 11. & par-là il répand beaucoup de jour sur divers passages obscurs de l'Ecriture Sainte (26) [O]. On peut voir un Extrait des Notes de Pocock à divers égards plus étendu, dans la *Bibliothéque Choisie* (27) de Mr. Simon, qui donne à l'Auteur les éloges qu'il a si justement mérités. „ Edouard Pocock, „ *dit-il*, Professeur en Hébreu & en Arabe dans l'Université „ d'Oxford, a donné au public plusieurs excellens Ouvra„ ges, qui ont eu une approbation universelle. En effet, „ ce sçavant Auteur y fait non seulement paroître un grand „ fonds d'érudition, mais aussi beaucoup de jugement dans „ ce qu'il avance. Ses Ouvrages doivent être recherchez „ avec soin par les Sçavans, & tenir un rang considérable „ dans les bonnes Bibliothéques. Je ne parlerai ici que de „ son *Appendix miscellanea*, où il donne de grands éclaircis„ semens à des passages obscurs des Livres sacrés, & fait „ connoître en même tems ce qu'il y a de meilleur & de „ plus rare dans la Litérature Orientale. S'il cite les Rab„ bins, il sçait faire le discernement de ce qu'il y a de plus „ rare, & mieux sensé parmi eux". Puisque nous en sommes sur ce que Mr. Pocock a fait par rapport aux Rabbins, j'ajoûterai ici, qu'en 1656 il forma le dessein de publier les *Commentaires du Rabbin Tanchum*. C'étoit un Juif de Jérusalem, comme Mr. Pocock lui-même nous l'apprend, dans la Préface de son Commentaire sur le Prophéte Michée. „ Il „ a écrit, *dit-il*, des Notes en Arabe sur tout le Vieux Tes„ tament, puisqu'il l'assure lui-même, quoique je n'aye pu „ recouvrer que celles qui roulent sur quelques Livres. En„ tre les Prophétes, il ne manque qu'Esaie. Je ne sçais „ dans quel tems ce Rabbin a vécu, seulement il paroît „ qu'il est postérieur à Majemonides, qu'il cite souvent, & „ qu'il suit en bien des choses". On ne sait ce qui empêcha l'exécution de ce dessein, à moins que ce ne fût le défaut d'encouragement, occasionné sans-doute en partie par deux autres Ouvrages plus considérables auxquels on travailloit alors, & auxquels Mr. Pocock lui-même eut bonne part, savoir la Polyglotte Angloise, & les *Critici Sacri*: mais le Public y perdit beaucoup, à en juger par l'excellent usage que notre Auteur a fait de ces Commentaires, dans ce qu'il a publié sur le Vieux Testament. Il paroît qu'il n'y avoit que lui en Europe qui les eût, les Juifs eux-mêmes ignoroient qu'ils existâssent, & ne furent pas peu surpris d'apprendre qu'ils étoient entre ses mains. C'est ainsi du moins que le Rabbin Manasseh Ben Israël s'en expliquoit dans une Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Mr. Bonele, savant Anglois, & Boursier du Collége d'Eaton. Quoi qu'il en soit, ces Manuscrits Arabes n'ont point encore vu le jour, & on les garde avec bien d'autres non moins curieux dans la Bibliothéque Bodléïenne (28). ADD. DU TRAD.]

(26) Ibid. p. 44. 45.

(27) Tom. II. Ch. 5.

(28) *Bibl. Brit. T. XX. P. I. p.* 83. 84.

rut la Polyglotte d'Angleterre, à laquelle il avoit beaucoup de part. Il donna en 1658 les Annales d'Eutychius avec une version Latine [*O*]. Au mois de Juin de l'an 1660 il fut remis en possession du Canonicat de l'Eglise de Christ, annexé par le Roi Charles I. à la Chaîre en Hébreu, & le 20 Septembre de la même année il prit le degré de Docteur en Théologie; il donna aussi au Public sa Version Arabe du Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne de Grotius. L'année suivante il publia un Poëme Arabe, intitulé *Lamiatò'l Ajam* on *Carmen Abu Ismaelis Tograi*, accompagné d'une Version Latine & de Notes étendues [*P*]. Et en 1663 il fit imprimer à Oxford *Gregorii Abulpharaji Historia Dynastiarum* [*Q*]. En

[*O*] *Il donna en 1658 les Annales d'Eutychius avec une Version Latine.*] Il entreprit cet Ouvrage à la priére de Mr. Selden, qui fit tous les fraix de l'impression (29) [☞ Ce fut en 1652 que Selden engagea Mr. Pocock à entreprendre ce travail. Divers Savans l'avoient regardé comme étant d'une très-grande utilité, Casaubon entre autres avoit conjuré Erpenius de l'entreprendre (30): *De Historia Arabica Patriarchæ Alexandriæ, te obsecro, obtestor, & adjuro, ut vel ipsam, vel ejus specimen des publico. Non dubito fore opus Ecclesiæ Dei utile, & bonis gratum.* Cependant Mr. Pocock déclare dans sa Préface, qu'il n'a pas entrepris sa Traduction par inclination, & que sans les instances de Mr. Selden, à qui il ne pouvoit rien refuser, il n'y auroit pensé de sa vie. L'Auteur de la Vie de Mr. Pocock nous apprend à cette occasion le motif secret de cet attachement particulier de Selden pour Eutychius. La Chambre Etoilée ayant censuré quelques passages de son *Histoire des Dixmes*, il en fut extrêmement piqué, & ne négligea aucune occasion de s'en venger sur les Evêques & sur l'Eglise Anglicane. Ce fut dans cet esprit qu'il publia en 1642 le morceau d'Eutychius, qui regarde l'état de l'Eglise d'Alexandrie durant les trois premiers siécles, s'imaginant d'avoir trouvé-là, un argument invincible contre le Gouvernement Episcopal, qui commençoit dès-lors à tomber. Il ne faut donc pas être surpris s'il pressa fortement Mr. Pocock de travailler à la Traduction d'un Livre, qui lui étoit devenu si cher. Cependant celui-ci loin de favoriser ses vuës, qu'il n'ignoroit point, donna au passage, dont il s'étoit servi, un tour différent, & mit par sa version Latine les Lecteurs en état de juger, du peu de cas qu'on doit faire d'un Auteur, qui, comme il le dit dans sa Préface, „ rapporte plusieurs „ choses fabuleuses concernant l'Histoire ancienne, & nous „ donne des idées aussi fausses & aussi ridicules des affaires „ de l'Occident, que nos Ecrivains Occidentaux en don„ nent communément des affaires d'Orient". Mr. Selden en avoit fait le plus magnifique éloge, parce que cela favorisoit ses vues. Mr. Pocock, à la requisition du Docteur Langbaine, & pour faire honneur à la mémoire de Selden, mort depuis trois ou quatre ans, mit au titre de son Ouvrage ces mots, *Illustriss. Johanne Seldeno τῷ μακαρίτῃ Chorago*, & au devant le portrait de cet habile homme. Quoiqu'il ne voulût marquer autre chose par-là, sinon qu'il avoit fait les fraix de cette Edition, cependant cela a donné lieu à plusieurs personnes, & entre autres au Compilateur du Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque Bodléienne, imprimé en 1674, de s'imaginer que Selden avoit commencé cette Traduction d'Eutychius, & que Mr. Pocock l'avoit seulement achevée; au-lieu que ce dernier en étoit entiérement l'Auteur, & qu'il avoit même corrigé, à la priére de Selden, le morceau qu'il en avoit traduit. L'Auteur de la Vie de Pocock, reléve à cette occasion une autre erreur de quelques Savans, au sujet d'Eutychius même. Son premier nom étoit *Saïd Ibn Patrick*, qu'il changea lorsqu'il fut fait Patriarche d'Alexandrie, en celui d'Eutychius, comme exprimant en Grec ce que l'Arabe signifioit. C'est ce nom Grec, qui a donné lieu au Docteur Heylin, dans sa Vie de l'Archevêque Laud, de parler d'Eutychius, comme d'un Auteur Grec, en quoi il a été suivi par Antoine Wood dans sa *Vie de Selden*, lequel est même tombé dans une autre faute encore plus grossiére; car en faisant le Catalogue des Ouvrages de Selden, il lui attribue *Versio & Commentarius ad Eutychii Ecclesiæ Alexandrinæ Origines.* Londres 1642, à quoi, dit-il, il faut ajoûter les *Annales du même Eutychius, avec un Commentaire, par Ed. Pocock, Chanoine du Collége de Christ à Oxford* (31) Add. du Trad.]

(29) Vie de Pocock p. 53. 54.

(30) Casauboni *Epistolæ* Num. 935. Edit. Rotterod. 1709 in fol.

(31) Bibl. Britann. ubi supra. p. 145.

[*P*] *Il publia un Poëme Arabe, intitulé* Lamiatò'l Ajam, *ou* Carmen Abu Ismaelis Tograi, *accompagné d'une Version Latine, & de Notes étendues.*] Ce Poëme passe pour être d'une beauté, digne de la réputation de l'Auteur, qui, selon le portrait qu'en fait Mr. Pocock, étoit également distingué par son savoir & par sa vertu, & qui fut regardé comme le Phœnix de son siécle pour l'Eloquence & la Poësie. Le dessein du Docteur en publiant cet Ouvrage, étoit non seulement de donner un essai de la Poësie Arabe, mais de faciliter à ceux qui s'y appliquent l'étude de cette Langue: ces notes sont très-propres à cet usage, parce qu'elles contiennent une explication grammaticale de tous les termes de cet Auteur. Comme c'est la substance des Leçons qu'il avoit données sur ce Poëme, il a mis à la tête le Discours qu'il fit en en commençant l'explication, où l'on trouve une idée courte mais exacte de la Langue Arabe. Après en avoir fait l'Histoire en général, il parle de ce qui la rend recommandable, & particuliérement de sa clarté, de son élégance, de son abondance, & de son utilité. Sur le premier Article il allégue pour exemple, la facilité avec laquelle les Arabes expriment clairement en peu de mots plusieurs choses, d'une maniére qu'il seroit difficile d'attrapper dans aucune langue. A l'égard de l'élégance, elle paroît, dit-il, tant par le soin qu'on a pris de la perfectionner, soit en ajoûtant ou en retranchant, soit en changeant des lettres, pour approprier à la nature des choses, qu'ils désignent, que par la douceur de la Langue en général, où l'on ne trouve jamais le concours de deux ou de plusieurs consonnes, qu'il n'y ait le son d'une voyelle entre deux. Pour ce qui est de l'abondance de cette Langue, il fait voir qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre elle, & quelque langue que ce soit, la prodigieuse variété de Synonymes ayant dequoi étonner; il y a deux-cens mots pour le Lion, & pour ne pas multiplier les exemples, il y en a un si grand nombre pour désigner malheur, que, comme il l'observe d'après un Auteur Arabe, qui a tâché d'en faire la liste, ce n'est pas un petit malheur de les rapporter. Tous les termes de la Langue montent à douze millions, trois-cens cinquante-mille, cinquante-deux, à ce qu'il assure sur le témoignage de Hamezah Aspahanensis, d'après un célébre Lexicographe. Mais ce qui rend surtout une langue recommandable, c'est son utilité, qui consiste principalement dans les bons Ouvrages qui y sont écrits, & à cet égard il fait voir que la Langue Arabe est très-estimable, & qu'elle ne le céde guére aux langues les plus fameuses. Longtems avant Mahomet les anciens Arabes n'ignoroient pas entiérement certaines Sciences; il y en avoit plusieurs qui entendoient l'Astronomie, d'autres la Médecine, & un grand nombre la Poësie; cette derniére surtout étoit en si grande estime parmi eux, que lorsqu'il arrivoit, que quelqu'un commençoit à s'y distinguer dans une Tribu, c'étoit un sujet de félicitation, & tous les parens & amis faisoient une réjouïssance solemnelle, comme du plus grand bonheur, qui pouvoit arriver. Il est vrai, que quelles que fussent leurs connoissances, elles ne pouvoient être d'une grande utilité, faute de l'usage des Lettres, qui furent inventées si tard parmi eux, que lorsqu'on publia l'Alcoran, quelque tems après la mort de Mahomet, il ne se trouva personne dans toute l'Arabie heureuse en état de l'écrire ni de le lire. Cependant un peu plus d'un siécle plus tard, lorsque les Abbassides occupérent le trône des Sarrasins, toutes les Sciences des Grecs furent reçues & cultivées parmi eux; & dans l'intervalle d'un petit nombre de siécles, il y eut une infinité de Livres écrits en Arabe, sur la Philosophie, l'Astronomie, la Géométrie, la Médecine, & sur toutes sortes de Sciences. Au reste on ne doit pas juger de ces Ouvrages par les Traductions barbares de quelques-uns, faites dans un tems où l'ignorance étoit si grande en Europe, que quiconque lira les Ecrits d'Alfarabius, d'Avicenne, d'Avenpace, & de plusieurs autres, sera bientôt obligé d'en avoir une toute autre idée, que celle qu'on en a communément. En un mot, il affirme que pour ce qui est des Sciences humaines, les Arabes n'ont pas plus besoin des autres Langues, que les autres Nations n'en ont de la leur; & qu'il y a autant à apprendre d'eux, qu'ils peuvent apprendre des autres, & il prouve que leur langue peut fournir de grands secours pour l'étude de la Théologie; par-là les Théologiens sont en état de connoître les vrais sentimens des Mahométans, pour les réfuter. L'Arabe leur donnera aussi plus de connoissance de l'Hébreu, & par conséquent leur facilitera l'intelligence de l'Original du Vieux Testament, comme on le voit par les Ouvrages d'Aben Ezra, de Majemonides, de Kimchi, & de divers autres des plus habiles Rabbins, qui sur chaque difficulté renvoyent leurs Lecteurs à la Langue Arabe. C'est encore à la faveur de cette langue qu'on peut voir tout ce qui mérite d'être lu parmi les Juifs, comme les Ecrits de *Majemonides*, *Cozari*, *Chobot*, *Lebaboth*, *Emmoth*, *Saadias*, & plusieurs autres, qui sont la plupart en Arabe: on peut aussi alors consulter des différentes Versions de l'Ecriture, faites en cette langue tant par les Juifs que par les Chrétiens, de même que plusieurs bons Ouvrages Chrétiens écrits en Arabe. Enfin c'est un moyen pour ceux qui ont du zéle pour la propagation de l'Evangile, de faire quelque chose pour remédier à l'ignorance des Chrétiens d'Orient, qui gémissent misérablement sous la domination des Turcs (32).

(32) Vie de Pocock. p. 58. 59.

[*Q*] *En 1663 il fit imprimer à Oxford*, Gregorii Abulpharaji Historia Dynastiarum.] Abulpharage étoit un Chrétien Jacobite, fameux pour son savoir, non seulement parmi ceux de sa Religion, mais encore parmi les Juifs & les Mahometans; son Ouvrage est un Abrégé d'Histoire Universelle depuis la Création du Monde jusques à son tems. Il l'a partagée en dix Dynasties, ou Gouvernemens, car il en compte autant. La premiére des Patriarches depuis Adam jusqu'à Moyse. La seconde comprend les Juges d'Israël. La troisiéme, les Rois. La quatriéme est des Chaldéens. La cinquiéme des Mages ou des Persans. La sixiéme des Grecs Idolâtres. La Septiéme des Francs, c'est le nom qu'il donne aux Romains. La huitiéme, des Grecs Chrétiens. La neuviéme des Sarrasins. La dixiéme des Tartares Mogols.

Cet Ouvrage étoit dédié au Roi Charles II; mais le goût de la Littérature Arabe s'étoit refroidi, & l'Ouvrage entier d'Abulpharage reçut en 1663 un accueil très-médiocre, tandis qu'une petite partie, publiée en 1649, avoit fait plaisir à tout le Monde Savant. Personne ne ressentit plus vivement ce changement de goût, que Mr. Pocock, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivoit au Docteur Thomas Greaves,

en

En 1671 il publia sa Traduction Arabe du Catéchisme de l'Eglise Anglicane, & trois ans après en 1674, les principales parties de la Liturgie de cette Eglise. En 1677 il donna son Commentaire sur le Prophéte Michée [*R*] & sur Malachie [*S*]; en 1685 celui sur Osée [*T*], & en 1691 celui sur Joël. On ignore s'il avoit dessein d'en donner sur les autres petits Prophétes; mais en ce cas sa mort mit obstacle à l'exécution, car il mourut le 10 Septembre 1691. Le déclin de ses forces, qui précéda par degrés, annonça sa fin; mais il conserva toute la force de son esprit, & sa mémoire même ne s'affoiblit que très-peu. Ainsi mourut ce grand homme âgé de 87 ans moins deux mois (*l*), après avoir été, sans contredit, plusieurs années le premier Homme de l'Europe pour la Littérature Orientale, & non moins estimable pour ses autres qualités [*U*]. Il fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de Christ-Church à Oxford,

(*l*) Ibid. p. 81.

en lui envoyant un Exemplaire d'Abulpharage, qu'il avoit, à la priére de ce Savant, arraché par force, comme il le dit, à l'Imprimeur, avant que la Table fût achevée. „ Si vous „ y trouvez quelque chose de digne de l'impression, *ajoûte* „ *Mr. Pocock*, vous devez vous donner de garde de le té„ moigner; car je m'apperçois qu'on en fera peu de cas. Le „ goût du siécle a fort changé sur ce genre de connoissances, „ depuis le tems que vous & moi avons commencé à nous y „ appliquer; & on persuadera à bien peu de gens, qu'elles „ méritent qu'on s'y attache. Mylord Evêque de Londres me „ demanda, s'il y avoit des choses remarquables dans ce Li„ vre? Je lui répondis d'une maniére générale, qu'il me „ sembloit qu'il y en avoit nombre. Si par hazard vous en„ trez en conversation avec lui sur ce sujet, marquez-lui, je „ vous prie, quelques endroits, comme je pense que vous „ pouvez faire ce qui regarde la premiére Origine de la Re„ ligion de Mahomet, pag. 100 &c. l'Origine & les pro„ grès de l'Empire des Tartares, & leurs irruptions, ce qui „ se trouve dans le Latin p. 280 &c. ou quelques endroits „ qui vous paroitront en valoir la peine. Et si vous avez „ occasion d'en parler à quelques personnes de votre con„ noissance, votre recommandation servira à donner quel„ que vogue à l'Ouvrage". Dans sa réponse, datée de Fulham, le Docteur Greaves s'exprime sur le dégoût pour la Littérature Arabe en ces termes. „ J'ignore le cas qu'on fait „ de cette étude dans les Universités; mais je remarque que „ dans ces quartiers-ci on ne s'y applique guére, & on n'en „ fait pas grand cas, & elle est très-peu encouragée par ceux „ là-même qui devroient la favoriser". Ce n'étoit pas seulement en Angleterre que l'étude de l'Arabe déclinoit, la même chose avoit lieu en Hollande. En 1669 Mr. Bernard se plaignoit dans une Lettre à Mr. Pocock écrite de Leyde, que Harder, qui, dit-il, parle couramment Arabe, avoit traduit l'Histoire de Saladin, mais qu'il ne pouvoit trouver de Libraire qui osât risquer de l'imprimer, *parce que la Littérature Orientale décline ici, & que des Ouvrages de cette nature ne peuvent procurer aucun profit*; & Mr. Thevenot, ajoûte-t-il, ne trouve pas non plus ni ici, ni à Amsterdam, de Libraire qui veuille entreprendre son *Abulfeda*.

La diminution d'estime dans le Public pour cette sorte d'érudition, rend raison en quelque maniére de ce que notre Savant ne monta pas à de plus hautes dignités dans l'Eglise, au tems de la Restauration, lorsqu'il y en eut un si grand nombre à remplir. Et il est peut-être le seul Ecclésiastique, qui parvenu au plus haut point d'érudition, & doué des autres qualités requises pour sa profession, ait vécu tout le tems du régne de Charles II. sans recevoir aucune marque d'estime de la Cour, sinon qu'on lui faisoit quelquefois la grace de le faire venir pour traduire les Lettres Arabes des Princes du Levant, ou les Lettres de Créance des Ambassadeurs de ces quartiers-là, dont même nous ne trouvons pas qu'il ait été récompensé autrement qu'en belles paroles & en complimens. Mais sa modestie égaloit son mérite, & vraisemblablement n'a-t-il jamais paru aux yeux du Roi, après lui avoir eu présenté son Abulpharage (33).

(33) Ibid. p. 60. 61.

[*R*] *Son Commentaire sur le Prophéte Michée.*] Il dit dans sa Préface, qu'il s'est attaché principalement dans son Commentaire à donner le vrai sens litéral du Texte Hébreu. Il avoit remarqué que souvent les Interprétes le rendoient fort différemment de la Version Angloise, où l'on trouve en marge différentes maniéres de rendre le Texte. Il instruit le Lecteur de la méthode qu'il a suivie pour déterminer le vrai sens litéral; & comme les Versions fournissent un des principaux secours, cela l'engage à en parler, surtout de celles qui sont les moins connues, telles que l'Arabe & la Syriaque. Mais comme ce seroit inutilement qu'on rechercheroit le sens litéral du Texte Hébreu, tant qu'on seroit prévenu de la pensée qu'il est corrompu, systême que les Ouvrages de Cappel & de quelques autres contre l'antiquité des Points avoit mis fort en vogue, le Docteur Pocock s'attache à prouver, d'abord le peu d'apparence qu'il y a, que les Juifs ayent corrompu eux-mêmes leurs Livres Sacrés, soit avant soit après le tems de Jésus-Christ. A l'égard de l'argument pour établir cette prétendue corruption, tiré des différences qu'il y a à présent entre la Version des LXX. faite sur l'Hébreu quelques siécles avant Jésus-Christ, & le Texte Hébreu tel que nous l'avons il fait voir, qu'il ne prouve rien jusques à ce qu'on ait montré. 1. Que l'Exemplaire dont les Septante se sont servis étoit meilleur qu'aucun autre qu'il y eût parmi les Juifs, & d'eux parvenu à nous. 2. Que les Septante ont toujours suivi la lettre de leur Texte Hébreu, & qu'ils n'en ont jamais exprimé le sens en d'autres termes, ou qu'ils n'ont pas connu quelques significations des termes, que nous ignorons aujourdhui. 3. Que cette Version des Septante est venue jusques à nous dans sa pureté, telle qu'elle étoit sortie de leurs mains, sans altérations ni corruption. En un mot, comme la Version Angloise généralement en usage aujourdhui, suit la Lettre du Texte Hébreu, c'étoit une seule & même peine de donner le vrai sens de l'Original, & de justifier la Version autorisée; ce que l'Auteur déclare avoir eu principalement en vuë dans ses Commentaires (34). Outre cela il a probablement dessein de faire voir l'utilité de la Littérature Rabbinique pour l'intelligence du Vieux Testament.

(34) *Comment. on Hosea* c. 5. vers. 2. p. 218.

[*S*] *Sur Malachie.*] Ce Commentaire est dans le même goût que celui sur Michée. L'Appendix qui s'y trouve paroit avoir été un Sermon Latin, ou plutôt une partie d'un Sermon, prononcé devant l'Université d'Oxford, sur le Messie des Juifs, qu'ils appellent Ben Joseph de la Tribu d'Ephraïm; invention fort postérieure au tems de notre Sauveur, pour satisfaire aux Prophéties du Vieux Testament qui ne conviennent pas à celui qu'ils appellent fils de David. Le Docteur Pocock fait voir dans ce Discours la nouveauté & l'absurdité de la notion de deux Messies; & que Majemonides, un de leurs plus savans Rabbins, semble en avoir eu honte, n'ayant jamais fait mention du fils de Joseph, en expliquant les Oracles qui regardent le Messie, mais les appliquant ou à David, ou au Messie qui devoit descendre de ce Prince.

[*T*] *Celui sur Osée.*] Ce Commentaire étendu & travaillé est dédié au Docteur Fell, Evêque d'Oxford. Mr. Pocock y a mis une Préface, dont le principal objet est de rendre raison de l'extraordinaire longueur de l'Ouvrage, dont la principale cause est, qu'il s'y attache à défendre la pureté du Texte Hébreu, contre les Objections tirées des différences qu'il y a entre ce Texte & la Version des Septante, la Vulgate, & la Paraphrase Chaldaïque. [☞ Mr. Le Clerc paroit avoir eu une idée fort avantageuse des Commentaires de Mr. Pocock, dont il parle à l'occasion de ceux de Tarnovius, & de quelques autres Théologiens Luthériens sur les petits Prophétes (34). „ Le célébre Mr. Pococke a aussi fait „ en Anglois des Notes sur les mêmes Livres, qu'il feroit à „ souhaitter qu'on traduisit en Latin, afin que les Savans de „ deçà la mer pussent conférer tous ces Commentaires les „ uns avec les autres, & voir d'où l'on peut tirer plus de „ lumiéres pour l'intelligence de l'Ecriture, ou des Langues „ Orientales, ou du Systême de Théologie reçu parmi ceux „ de la Confession d'Augsbourg. Car il faut avouër que „ ces Messieurs déterminent bien autant pour le moins le „ sens de l'Ecriture par le Systême de leur doctrine, que „ par l'examen des termes Originaux, à quoi Mr. Pocock „ s'attache uniquement". Add. du Trad.].

(34) *Bibl. Univ.* T. X. p. 167.

[*U*] *Le premier homme de l'Europe pour la Littérature Orientale, & non moins estimable pour ses autres qualités.*] Voici l'idée qu'en donne Mr. Locke dans une Lettre du 23 Juillet 1703, écrite à Mr. Smith de Dartmouth, qui ramassoit en ce tems-là des matériaux pour écrire la Vie de Mr. Pocock. „ Un exemple aussi extraordinaire dans un siécle aussi abatar„ di mérite pour sa rareté, j'ai pensé dire, pour être incro„ yable, que tous ceux qui l'ont connu, & qui ont estimé „ son mérite, y rendent témoignage. Le Monde Chrétien „ est un témoin de son grand savoir, & les Ouvrages qu'il „ a publiés ne permettent pas qu'il demeure inconnu; il n'est „ pas possible non plus que sa piété ait été cachée, & qu'on „ ne l'ait pas remarquée dans un Collége, où sa régularité „ à assister au Service Divin, même dans la saison la plus ri„ goureuse, & dont il ne se dispensoit même que rarement „ par des indispositions les plus réelles, a fait connoitre si „ clairement la disposition & le caractére de son âme. Mais „ sa modestie & une humilité sincére couvroient ses autres „ vertus & ses excellentes qualité d'un voile, qui les déro„ boit en quelque façon aux yeux du plus grand nombre de „ ceux à qui il n'étoit pas entiérement inconnu, & qu'elles „ ne frappoient plus vivement que les personnes qui avoient „ occasion de le connoître particuliérement, & qui savoient „ distinguer le solide de l'apparent, & estimer la vertu qui „ ne cherche point à paroitre: non pas qu'il fût du tout ca„ ché & reservé, au-contraire, il n'y avoit pas d'homme plus „ communicatif pour ceux qui le consultoient. Il est vrai „ qu'il n'étoit pas de ceux qui se précipitent à parler, & „ qu'il ne primoit jamais dans la conversation, quoiqu'elle „ roulât sur des sujets qu'il entendoit mieux qu'aucun autre „ de la Compagnie; souvent il gardoit le silence, & écou„ toit les autres débattre des matiéres qu'il possédoit beau„ coup plus à fond qu'eux: avec la science d'un Maître il „ avoit bien des fois la retenue d'un Disciple, non dans la „ vue, comme cela arrive souvent, que l'ignorance des au„ tres lui donnât lieu de faire briller à leurs dépens son sa„ voir, ou de les relever après leur départ: ces petits artifi„ ces dont usent fréquemment d'habiles-gens, lui étoient ab„ solument inconnus. Il contredisoit rarement, à moins „ que cela ne fût nécessaire pour l'instruction de quelqu'un „ qui étoit dans l'erreur, & en ce cas il le faisoit d'une ma„ niére si douce & si honnête, qu'il n'y avoit ni air de dis„ pute ou de correction, & qu'il sembloit même ne point „ contredire. Je ne lui ai jamais rien entendu dire qui pût

ford, où on lui dressa un monument avec cette Inscription; *Edwardus Pocock* S. T. D. (*cujus si nomen audias nil hic de fama desideres*) *natus Oxoniæ Nov.* 8. *Ann.* 1604. *Socius in Collegium Corp. cooptatus* 1628, *in Linguæ Arabicæ Lecturam publice habendam primus institutus* 1636, *deinde etiam in Hebraïcam Professori regio successit* 1648. *Desideratissimo Marito Sept.* 10, 1691, *in cœlum reverso, Maria Burdet, ex qua novenam suscepit sobolem, tumulum hunc mœrens posuit.* Ses Oeuvres Théologiques ont été imprimées ensemble en deux Volumes in-folio en 1740 à Londres, par les soins de Mr. Léonard Twells Maître-ès-Arts, qui a mis à la tête la Vie de l'Auteur.

„ déconcerter quelqu'un de la Compagnie, ni parler le moins du monde au desavantage des absens. C'étoit un homme dont les passions n'avoient rien que de réglé. Quoiqu'il fût extrêmement sobre, & éloigné de toute ostentation dans sa maniére de vivre, il étoit néanmoins généreux & hospitalier, & à cet égard, malgré la médiocrité de sa fortune, & une fort nombreuse famille, on pourroit presque dire qu'il l'emportoit sur ceux, qui font beaucoup plus de bruit, & qui aiment à paroître. Sa grande réputation dans les Pays étrangers, qu'il méritoit si justement, lui attiroit la visite de tous les Savans étrangers, qui venoient voir l'Université d'Oxford; & ils avoient toujours sujet d'être contens & de son savoir, & de sa politesse, ce qui n'étoit pas toujours sans dépense. Quoiqu'à la restauration du Roi Charles..... on l'oubliât au point, que de lui rendre seulement ce qu'il avoit déjà possédé, sans lui donner aucun autre avancement, ni alors ni depuis, je ne lui ai jamais entendu dire un mot là-dessus, ni faire la moindre plainte, dans un cas qui auroit certainement mis fort à l'épreuve la patience de bien d'autres, les auroit fait murmurer, & auroit répandu du mécontentement sur leur vie. Mais quant à lui il étoit toujours d'une gaieté naturelle; jamais aucune marque que le peu de justice qu'on lui rendoit lui tînt au cœur; il étoit même si éloigné de nourrir quelque chagrin secret à cet égard, que lorsqu'il arrivoit à d'autres de témoigner devant lui du mécontentement de ce qui leur paroissoit dur, il détournoit toujours la conversation; & si c'étoient des gens avec qui il pût prendre cette liberté, il les faisoit taire, avec des marques visibles que leur procédé lui déplaisoit.

„ Quoiqu'il ne fût pas grand parleur, il étoit l'homme du monde le moins sombre; il parloit fort librement & bien de toute sorte de sujets d'érudition, excepté de ceux où l'on savoit qu'il excelloit: ce n'est pas tout: il parloit très-bien aussi d'autres matiéres. Il n'ignoroit point le monde, quoiqu'il ne fit pas parade de cette connoissance. Son éloignement à se mêler des affaires d'autrui, & à entrer dans des disputes où les parties paroissoient ouvertement, & où il étoit difficile d'éviter de porter son jugement, a caché à la plupart des gens son habileté dans les affaires. Et néanmoins je puis dire avec vérité, que je n'ai guére connu personne dans l'Université, que j'eusse consulté plus volontiers sur des affaires importantes, & dont le sentiment m'eût paru plus digne d'attention, quand on pouvoit l'engager à s'y prêter, & à dire son avis.

„ Quoiqu'il ne se permit jamais des réflexions personnelles sur les autres, qu'il n'aimât pas qu'on en fit, & qu'il écartât même avec feu certains traits, que bien des gens regardent comme le meilleur, sinon le seul assaisonnement de la conversation, il ne laissoit pas de contribuer souvent à faire régner une innocente gaieté dans la conversation, & d'augmenter la bonne humeur par quelque conte amusant. Je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu en colére, ni seulement assez piqué pour changer de couleur, d'air, ou de ton de voix: il arrive quelquefois des accidens, ou il se fait quelque chose qui déplaît; c'est-là un mal inévitable: je n'ai jamais remarqué que cela lui arrachât le moindre mot un peu vif, bien moins des criailleries. Il m'a paru que sa vie s'écouloit dans une calme parfait. Pour finir, je puis dire de lui, ce que peu de personnes peuvent dire de leurs amis, & ce que je ne puis dire d'aucun de ceux de ma connoissance, que je ne me souviens pas de lui avoir jamais vu rien faire, que j'aye blâmé, ou pu blâmer intérieurement".

* Cet Article nous a été communiqué par un Savant de Lorraine.

☞ POIS (CHARLES LE) * en Latin *Carolus Piso*, le Prince des Observateurs en Médecine, suivant Mr. Boerhaave, vint au monde à Nancy en 1563. Son pere & son oncle s'étoient déjà distingués par de savans Ecrits [*A*]. Il alla fort jeune à Paris, où il étudia avec les plus grands succès les Langues, les Belles-Lettres, & la Philosophie, dans le Collége de Navarre. L'ardente passion qu'il avoit pour l'étude, lui fit supporter avec patience la dureté de la vie des Ecoliers de ce tems-là [*B*]. Le P. Abram Jésuite avance sans fondement, *qu'il avoit fait toutes ses études dans le Collége de* Pont à Mousson (*a*). Il prit le degré de Maître-ès-Arts en 1581 dans l'Université de Paris, & commença aussitôt à fréquenter les Ecoles de Médecine; où il eut pour Maîtres, Louis Duret, Simon Piétre, & Michel Marescot, qui lui rendirent toutes sortes de bons services. Apres cinq ans d'exercices sous ces habiles Médecins, il alla en 1586 à Padoue, où il entendit Alexandre Massarie. Il revint à Paris au commencement de l'année 1588, & se présenta à la Faculté pour y prendre ses grades. Il fut reçu Bachelier [*C*], & il eut le second rang sur quinze autres du même cours, Pierre Seguin n'eut le

(*a*) Voy. la Rem., [*B*].

[*A*] *Son pere & son oncle s'étoient déjà distingués par de savans Ecrits.*] Son Pere s'appelloit *Nicolas le Pois*, il étoit fils de Louis le Pois, Apoticaire du Duc de Lorraine, qui lui donna des Lettres de Noblesse, le 8 Janvier 1528. Nicolas fut le premier Médecin de Charles III. Duc de Lorraine. Il a composé un Ouvrage de Médecine fort estimé, dont voici le titre: *Nicolai Pisonis, Medici Lotharingi, de cognoscendis & curandis præcipue internis corporis humani morbis, Libri tres.* Francofurti, Wechel. 1580 in-fol. & 1585 ibid. in-8. Mr. Boerhave en a donné une troisiéme Edition à Leyde en 2 voll. in-4, en 1736; il l'a orné d'une Préface, dans laquelle il recommande dans les termes les plus pressans la lecture de ce Livre. *Antoine le Pois*, frere aîné de Nicolas, & oncle de Charles, étoit un très-habile Médecin, & savant Antiquaire; il mourut en 1578, âgé de cinquante-quatre ans. Son frere trouva dans ses Manuscrits le Traité suivant, qu'il fit imprimer: *Discours sur les Médailles & Graveures antiques, principalement Romaines. Plus, une Exposition particuliére de quelques Planches ou Tables, estans sur la fin de ce Livre, esquelles sont montrées diverses Médailles & Graveures antiques, rares & exquises.* Par Mr. Antoine le Pois, Conseiller & Médecin de Monseigneur le Duc de Lorraine. Paris 1579 in-4. Voyez dans le Nouveau Traité des Pierres gravées par Mariette (1), quel cas on doit faire de ce Livre.

(1) Vol. I. p. 251.

[*B*] *L'ardente passion qu'il avoit pour l'étude, lui fit supporter avec patience la dureté de la Vie des Ecoliers de ce tems-là.*] C'est Charles le Pois lui-même qui fournit le Commentaire de ce Texte (2): *Memini me nondum ephœbum, Lutetiæ Parisiorum, studiorum causa morantem insigni dolore capitis de subito fuisse correptum, eique deinceps toto illo cum musis contubernio annorum quatuor supra decem, periodice circa omnes fere temporum mutationes recurrenti, vixisse obnoxium.*

(2) *De Serosa Colluvie* Sect. II. Observ. XI.

[*C*] *Il fut reçu Bachelier*] Voici un Extrait des Régistres de la Faculté de Médecine de Paris, qui nous a été communiqué, avec beaucoup de politesse, par Mr. Chomel, Docteur Régent dans la même Faculté, & Médecin Ordinaire du Roi.

„ Sub Decanatu Joannis Riolani, anno 1588 Baccalaureatus gradum adepti sunt, probatis studiorum temporibus (nempe quatuor annos) exhibitis Litteris Magisterii in Artibus, M. *Petrus Seguin*, Parisinus, *Carolus Piso*, Lotharenus, *Gaspard Brayer*, Suessoniensis, *Gulielmus l'Hoste*, Ambianensis, *Anthonius Quiquebœuf*, Parisinus, *Josephus Longis*, Parisinus, *Joannes Leurechon*, Lotharenus Barroducanus, *Carolus Prevost*, Atrebatensis, *Joannes Liart*, Noviodunensis, *Petrus Mesuyer*, Lingonensis, *Jacobus Bajot*, Parisinus. Quibus sequentes paucis elapsis mensibus accessere, *Joannes de la Vertot*, Parisinus, *Claudius Belin* (3) Trecensis, *Jacobus Lescrivain*, Andegavensis, *Philippus Thibaut*, Stempanus".

(3) C'est avec ses fils que Guy Patin étoit en relation.

De tous ces Bacheliers il n'en resta que quatre en Licence.

„ Die XVI. Aprilis 1590, Magister Carolus Piso Lotharingus Nanceianus, honestus sane Vir, eruditus & modestus, quia jam fere cursum medicum absolverat (ter enim responderat in Scholis, omnibus Collegarum suorum disputationibus interfuerat) propter temporum miseriam & calamitatem deserere coactus, comitiis ea de re habitis, supplex Facultatem rogavit, ut licet Licentiarum definitum tempus nondum implevissent, ejus tamen ratio haberetur. Justa visa est ejus petitio, admissus est ad Licentias, subiit examen particulare, disputatum est cum eo de Paranympho, duxit eum ad Cancellarium Decanus, benedictionem ab eo Apostolicam & Licentiæ gradum accepit. Die .,... Maii sequentis, propter tumultus bellicos, quibus omnia ita turbata erant, ut nulla Reipublicæ forma maneret, dispensatum cum Baccalaureis de celebri illa apud Cancellarium præsentatione, de Paranympho, & saccharo distribuendo. Die VI Junii hora quinta, in ædibus Cancellarii obtulit Decanus Baccalaureos tres eidem Cancellario, toto ordine Medicorum præsente, & tabellis in urnam conjectis, unitisque suffragiis, ex veteri more, suus cuique locus assignatus: & quamvis Carolus Piso, jam Licentiarum gradum accepisset, tamen visum est Facultati, ut iis tribus Piso absens quartus adjiceretur, non quod honestiore loco dignus non esset, sed ut si forte rediret, eo ordine Doctoratum adipisceretur, Itaque eo ordine, qui sequitur, ab Apparitore nominati & vocati sunt, *Petrus Seguin*, *Joannes Lavernot*, *Anthonius Quiquebœuf*, *Carolus Piso*.

[*D*] Ia

le premier, que comme fils de Maître, ſuivant l'uſage de cette Compagnie. La Licence qui dure deux ans, n'étant pas encore finie, Le Pois ſe vit tout d'un coup ſans reſſource pour ſubſiſter. Charles III. ſurnommé le Grand, Duc de Lorraine, Prince généreux & magnifique pour les Gens de lettres, s'étoit engagé dans les affaires de la Ligue: elles ne lui permirent plus de continuer les penſions, qu'il faiſoit à pluſieurs de ſes Sujets, pour continuer leurs études: Charles le Pois étoit du nombre. Il préſenta une Requête à la Faculté, pour lui demander le degré de Licence avant ſon départ, qui preſſoit. Elle le lui accorda avec des éloges ſur ſes belles qualités; ce qui eſt tout-à-fait rare & ſingulier dans cette Compagnie, qui n'a jamais, qu'en cette occaſion, donné des louanges ſur ſes Régiſtres à des perſonnes vivantes. Charles le Pois, de retour à Nancy, fut très-bien accueilli de ſon Souverain, & il entra bien avant dans ſon eſtime & dans ſa faveur. Comme il n'avoit point d'autre ambition que l'étude, il n'en profita pas, mais le Prince lui donna en différentes circonſtances des marques d'une bienveillance toute particuliére [*D*], de même que la Princeſſe Cathérine ſa fille [*E*]. Ce fut à ſa ſollicitation qu'il créa la Faculté de Médecine dans l'Univerſité de Pont à Mouſſon. Charles le Pois retourna à Paris, & y reçut le bonnet de Docteur en Médecine des mains de Mre. Jean Beaucheſne, le 14 Mai 1598, & il fut déclaré Doyen & premier Profeſſeur dans la nouvelle Faculté: on lui donna pour Collégue ſon parent & ſon ami Touſſaint Fournier. Ils commencérent à enſeigner au mois de Novembre de l'an 1598 (*b*). Les Jéſuites ſuſcitérent pluſieurs démêlés à cette Faculté naiſſante. Charles le Pois étoit un de ces eſprits tranſcendans, propres à perfectionner les Sciences auxquelles ils s'attachent: il avoit les deux parties d'un grand génie, la mémoire & le jugement. Il ſavoit une partie des Langues vivantes, & de plus le Grec, l'Arabe, & l'Hébreu. Il avoit une érudition immenſe, étant verſé dans tous les Auteurs de l'Antiquité; il étoit encore Poëte, & il écrivoit avec une facilité prodigieuſe [*F*]; & ce qui marque l'étendue & la ſagacité de ſon eſprit, ſes Ouvrages ſont auſſi bien écrits que s'ils euſſent été limés pendant longues années. Il en avoit pluſieurs prêts à voir le jour [*G*], mais il redoutoit les Critiques: il fallut des ordres du Prince, pour qu'il laiſſât paroître le petit nombre de Livres que nous avons de lui [*H*]. Il étoit fort modeſte, & grand ennemi de toute charlatanerie: mais la qualité qui l'a toujours fait eſtimer, eſt celle d'Obſervateur & de grand Praticien. Il ſe reconnoît redevable de tout ce qu'il a découvert de plus beau, aux fréquentes ouvertures de Cadavres: ſon Livre *de ſeroſa Colluvie* eſt ſon Chef-d'œuvre; il y en a eu déjà ſix éditions; Mr. Boerhave a procuré la quatriéme, & l'a orné d'une Préface tout-à-fait honorable à notre Auteur. Ses autres Ouvrages imprimés ſont eſtimables dans leur genre. Il mourut à Nancy en 1633 [*I*], comblé d'honneur dès ſon vivant, & connu par toute l'Europe pour un Médecin de la premiére Claſſe.

(*b*) Abram *Hiſt. Acad. Muſſip.* L. V. Sect. 22.

[*D*] *Le Prince lui donna en différentes circonſtances des marques d'une bienveillance toute particuliére.*] Il eſt bien rare de voir pouſſer par un Prince les attentions auſſi loin, que Charles III. le fit pour ſon Médecin Le Pois. Voici comment il s'en exprime lui-même (4): *Ego certe non poſſum nec debeo ſilentio prætermittere egregium optimi principis erga me animum, & charitatem non vulgarem, quam (ut omittam plura beneficia, & ſi fere in amicorum commodum, dicto citius, & ultro mea gratia conceſſa, & diuturna, meritiſque majora ſtipendia) non ſolum benigno vultu, ſed impenſa meæ valetudinis cura ſignificavit. Quoties enim in quotidiano ejus comitatu itineris longitudo ſeu difficultas ſuſpicionem ei tantulam laſſitudinis laboriſque mei injeciſſet, toties ille ſervitii gratiam ultro faciens, ſtatim ut domum me reciperem, & quiete laſſitudinem reficerem. Quoties per dies caniculares nox æſtuoſa intemperiem diei ſequentis magnam portenderet, toties injuriam inclementiamque diei maturiore profectione, ut præcaverem, ultro imperabat. Quid quod maluit ille aliquoties vel magnam noctis partem acerbitatem doloris nephritici tacite ferre, quam me intempeſtæ noctis injuriæ exponere.*

(4) Macariſmos Caroli III. p. 172.

[*E*] *De même que la Princeſſe Cathérine ſa fille.*] Il dédia à cette Princeſſe ſa Traduction du Livre des Fractures de *Mercatus*, & célébre ſa générofité envers lui en ces termes: *Nam quo tempore me mea conditio a te disjunxiſſet* (5), *ita ut non niſi rariſſimam meæ opellæ uſuram capere tibi in poſterum eſſet integrum, tum nihilominus celſitudo præteritorum memor officiorum, quæ a juvene olim accepiſſet, in me, tale nihil cogitantem, atque vix ac ne vix merentem magnificentiam ſuam cum eximia benevolentia comiter effudit, ut quoniam tuæ tantæ liberalitati, parem reipſa mihi non licet referre gratiam.* Le Prince le déclara Gentilhomme en 1601, conjointement avec ſon frere François le Pois, Gouverneur de St. Hippolite, petite Ville de Lorraine.

(5) Ce fut quand il alla demeurer à Pont à Mouſſon.

[*F*] *Il écrivoit avec une facilité prodigieuſe.*] Il ne fut que bien peu de tems pour compoſer ſon bel Ouvrage *de ſeroſa colluvie: ſeptimus menſis agitur ..... ex quo Celſitudo tua, cum inaudiviſſet, in quodam celebri Conſilio ..... nova quædam in medium protuliſſe effata ..... me ipſum humaniter congratulata compellavit, ſive potius, pro ſumma ſua erga me authoritate imperavit, ut illa publice evulgarem, & cum univerſo Medicorum ordine communicarem.* Encore pendant ce tems fallut-il vaquer à ſes fonctions de Profeſſeur & de Praticien très-employé. Le ſtile, la méthode, l'érudition, feroient cependant croire qu'il a été bien des années pour rendre un Ouvrage auſſi poli & auſſi exact. Son Livre ſur la Cométe fut fait en peu de jours: *Meditationes quas breves feriæ natalis Domini optimi dierum conceſſerunt.* Et celui de la Diſſenterie. „ Ce Livret duquel je fais préſent au public, y ayant employé ce peu de jours de vacquances anniverſaires de nos „ leçons publiques, & preſſé tellement, qu'il puiſſe venir à „ tems & lieu, au ſouhait & grand beſoin du peuple".

[G] *Il en avoit pluſieurs prêts à voir le jour.*] *Non pauca, in Phyſicis*, dit-il (6), *& plura in Practicis, eaque haud vulgaria, nec publica luce indigna argumenta, privatim a me animadverſa in manibus habeo ..... operæ pretium duxi ..... quædam ad praxim attinentia ex hoc tempore evulgare, Phyſicis in aliud tempus remiſſis.* Il avoit ſurtout compoſé un Cours de Médecine, démontré ſuivant la méthode des Géométres, dont on ne peut aſſez regretter la perte: non peut-être pour la Théorie qu'il contient, mais pour la Pratique, où il avoit fait de grandes découvertes, & ſurtout pour la maniére d'introduire la méthode des Géométres dans une Science auſſi compliquée que la Médecine. Voici ce qu'il nous en apprend (7): *Quam Syntaxim præ manibus habemus, qua univerſam ordine analytico Medicinam, ſingulaque in ea argumenta ad inſtar Mathematicarum diſciplinarum ſingularibus Theorematis, & demonſtrationibus, mutuo ſibi connexis & colligatis, complector, explicoque, ſcientifice quidem, ſed compendioſe tamen, & ad uſum docendi hâc ævo gratiorem accommodate, ut intra quadriennium ſolidiſſimam & perfectiſſimam auditores cognitionem totius Medicinæ, quanta quanta eſt, haurire poſſint.* Il cite ailleurs un Traité *De abditis cauſis motuum ſanguinis & humorum*, &c. (8), qui ne ſe trouve nulle part, ni dans les Bibliothéques publiques de Paris, ni même dans celle du Roi, non plus que dans un très-grand nombre de Catalogues que nous avons vu, ce qui fait douter, s'il a jamais été imprimé. Il feroit curieux de ſavoir, ce qu'un génie ſi perçant pouvoit ſoupçonner de la Circulation du ſang, car on peut dire qu'il en ſentoit la néceſſité, ſans la connoître (9). Guy Patin nous apprend, qu'il alloit faire imprimer un Livre, qui cependant n'a pas paru: Voici ſes termes (10) „ Piſo *de morbis a ſeroſa colluvie* eſt un Livre in-4, aſſez bon & curieux, il peut être de quarante ſols. Il eſt fils de celuy „ qui a écrit *de morbis curandis*, &c. deſorte qu'on peut dire „ de luy, *docti patris docta proles.* Il fait encore imprimer, „ un autre Livre de Médecine, que nous aurons bien-tôt. Il „ eſt fort honnête-homme, j'ay reçu quelquefois de ſes Lettres". C'eſt-là un grand éloge de la part de Guy Patin.

(6) De ſeroſa Colluvie Sect. I. p. 4. Edit. 1733.

(7) Ibid. p. 12.

(8) Traité de la Diſſenterie p. 10.

(9) Voyez la premiére Section *de ſeroſa Colluvie.*

(10) Lett. du 12 Janv. 1632.

[*H*] *Le petit nombre de Livres que nous avons de lui.*] Voici un Catalogue de tous ſes Ouvrages imprimés, ſuivant le tems qu'ils ont paru. I. *Caroli* III. *Ducis Lotharingiæ Macariſmos, ſeu felicitatis & virtutum egregio principe dignarum Coronæ, ex ſapientiæ hortis lectæ, congeſtæque in honorarium ejus tumulum:* Ponte ad Monticulum 1609 in-4. II. *Selectiorum Obſervationum & Conſiliorum de prætervifis hactenus morbis, affectibuſque præter naturam ab aqua, ſeu ſeroſa colluvie & diluvie ortis.* Authore Carolo Piſone, Doct. Paris. &c. Ponte ad Monticulum, Apud Carolum Mercatorem. 1618 in-4. III. *Phyſicum Cometæ Speculum: in quo natura, cauſſæ, ſpecies atque formæ, varii motus, ſtatio, moles, natale tempus, ætas, occaſus, vireſque & effectus deteguntur.* Authore Carolo Piſone, &c. Ponte ad Montionem. 1619 in-8. IV. *Diſcours de la nature, cauſes & remédes, tant curatifs que preſervatifs, des maladies populaires, accompagnées de Dyſenterie, & autres flux de ventre, familiaires aux ſaiſons chaudes & ſeiches, des années de ſemblable intempérature.* Au Pont à Mouſſon. 1623 in-12. V. *Ludovici Mercati Inſtitutiones ad uſum & examen eorum qui luxatoriam exercent artem. Ex Hiſpanico idiomate in Latinum vertit* Carolus Piſo. Francofurti 1625 in-folio.

[*I*] *Il mourut à Nancy en* 1633.] Voici l'Inſcription qui eſt au bas de ſon portrait dans les Ecoles de Médecine à Pont à Mouſſon. *Nobil. D. Carolus Piſo, Dominus de Champel, Henrici* II. *a ſecretis, Conſiliarius & Archiater primus, hujuſce Facultatis Decanus. Obiit an.* 1633 *ætatis ſuæ* 70. Guy Patin écrit à Mr. Belin, Médecin à Troyes (11) „ Le bon „ homme Piſo, Auteur du Livre *de ſeroſa colluvie*, eſt mort „ cet été paſſé à Nancy en Lorraine". Sa réputation s'étendit au loin, longtems avant ſa mort. Il fut ſouvent conſulté par le Grand-Duc de Toſcane, l'Electeur & l'Electrice de Baviére, & autres perſonnes du premier rang. On voit encore à Nancy, dans la Bibliothéque d'un Médecin, un Recueil de ces Conſultations écrit de ſa propre main (12). Henri IV. & Louis XIII. Rois de France, étant venus au Pont

(11) Lett. du 6 Fevr. 1634.

(12) Dom Calmet *Biblioth. Lorraine* Art. Ch. le Pois.

Pont à Mouſſon, leurs Médecins allérent viſiter Charles le Pois, & l'appelloient leur pere & leur Maître dans la Médecine (13). Les plus fameux Médecins de Paris de ſon tems, étoient en correſpondance avec lui, & s'en faiſoient honneur. Il dédia ſon Livre *de ſeroſa colluvie* à Jean Duret, Simon Pietre, ſes anciens maîtres, & à Pierre Seguin, ſon ancien Condiſciple. Il leur témoigne ſa reconnoiſſance pour les louanges qu'ils publioient de lui, en toute occaſion. *Quod ſi per honorificum longeque meritis ſuperius veſtrum de mea quantulacumque induſtria, quoties incidit mentio mei, etiam apud ſummos viros (teſtes vos appello inter alios Sanctiſſimi Cardinalis De Givri manes) teſtimonium atque prædicationem memoria recolo.*

(13) Abram *Hiſt. Acad. Muſſipont.* L. V. Sect. 22.

☞ POMARIUS (Samuel) nâquit dans un petit Hameau proche de Winzig Ville de Siléſie, le 26 Avril de l'an 1624, de Caſpar Baumgarten (dont il latiniſa le nom) Meunier de Winzig, & de Marthe Hofman, fille du Meunier de Creutzberg. A l'âge de cinq ans on l'envoya à l'Ecole à Winzig, qui étoit à plus d'un quart de mille de la maiſon de ſon pere (*a*): la peine qu'il avoit & d'autres obſtacles qu'il eut à ſurmonter, ne purent le dégouter de l'étude [*A*]: un Marchand de Breſlaw, chez lequel on le mena à l'âge de douze ans, tout en larmes, engagea ſes parens à lui laiſſer ſuivre ſon inclination, & continuer ſes Etudes dans le Collége de Breſlau, dont Elie Major, très-habile homme, avoit en ce tems-là la direction. Pomarius y paſſa ſept ans, & fit de grands progrés dans les Langues, la Théologie, la Philoſophie & l'Hiſtoire; pendant ce tems-là, il donnoit des leçons en particulier à d'autres étudians. De Breſlau il alla à Thorn, où il paſſa auſſi quelques mois. En 1643 il prit la route de Francfort ſur l'Oder, étant très-mal fourni d'argent, ſon pere ne lui ayant donné qu'un ſeul Ecu. On ne nous apprend point par quels moyens Pomarius ſubſiſta dans cette Univerſité, où il profita des leçons de Tob. Magirus ſur la Philoſophie; & pour la Théologie, il entendit non ſeulement Simon Urſinus, Théologien Luthérien, mais auſſi Greg. Franc, & Frid. Reichelius, tous deux Réformés. Pendant ſon ſéjour à Francfort, il courut deux fois riſque de la vie, ayant penſé ſe noyer une fois, & un Bourgeois yvre l'ayant bleſſé dans une autre occaſion. De Francfort il ſe rendit à Wittemberg en 1644, où il étudia le Chaldaïque, le Syriaque & l'Arabe ſous André Sennert, l'Ethiopien, ſous Jean Ern. Gerhardi, l'Eloquence, ſous Auguſte Buchner, & la Théologie, ſous Jaq. Martini, Paul Röberus, Guill. Lyſerus, Jean Hulſemann, Jean Meiſner, & Abr. Calovius. En 1647 il fut créé Maître-ès-Arts, & s'étant acquis de la réputation par ſes Leçons & par ſes Diſputes Philoſophiques [*B*], il fut aggrégé à la Faculté de Philoſophie en 1650 (*b*). Deux ans après il combattit un Jéſuite, nommé Joſſe Keddius, contre lequel il publia deux Ecrits [*C*], ce qui lui valut de la part de la Faculté Théologique le droit de prêcher. On raconte que le matin du premier jour de l'an 1653, il demanda à Dieu dans ſes prieres, de pouvoir obtenir quelque place dans l'Ecole ou dans l'Egliſe, ſans le rechercher; quoi qu'il en ſoit, le même jour le Duc de Siléſie lui fit offrir le Paſtorat de Beſchin, & quelques mois après, le Sénat de Presbourg en Hongrie, l'appella pour remplir le poſte de Recteur des Ecoles; il reçut en même tems la vocation de Diacre de l'Egliſe Luthérienne de St. Pierre à Cologne, dans la Marche de Brandebourg. Pomarius préféra cette derniére place, par le conſeil de Hulſemann & de Calovius, à la recommandation deſquels il en étoit redevable: il fut inſtallé par André Frommius, premier Paſteur Luthérien de la Ville. Peu de tems après il alla à Wittemberg prendre le degré de Licentié en Théologie, & ſoutint à cette occaſion des Théſes contre les Réformés, qui lui attirérent des affaires [*D*]. En 1659 il reçut la vocation de Surintendant de Soltwedel, & il en commença les fonctions au mois de Mars de cette même année; mais les ennemis qu'il avoit à la Cour de Berlin, obtinrent au bout de ſix mois un ordre de l'Electeur, qui lui défendoit & de ſe faire inſtaller & d'exercer ſon emploi, ce qui l'obligea à aller à Magdebourg, où on venoit de l'appeller à l'Egliſe de St. Jaques (*c*). Une petite circonſtance, aſſez ſinguliére, lui cauſa beaucoup de ſatisfaction; la maiſon paſtorale qu'il devoit occuper n'étant pas encore bâtie, on lui procura un logement dans une partie de l'ancien Couvent des Auguſtins, & là il ſe trouva avoir la même chambre & le même lit, qu'avoit eus Luther dans le tems qu'il étudioit à Magdebourg. Pomarius exerça ſon Miniſtére dans cette Ville pendant ſept ans, & il y auroit vécu avec aſſez de tranquillité, s'il ne s'y étoit encore livré aux mouvemens d'un zéle amer contre les Réformés, & contre ceux d'entre les Théologiens Luthériens, qui étoient plus modérés que lui. En 1667 il fut appellé en Hongrie, pour avoir la direction du Collége Luthérien d'Eſperies, & y remplir la place de Profeſſeur en Théologie. Il eut à eſſuyer bien des peines & des chagrins dans ſon nouveau poſte [*E*], & enfin il fut obligé de le quitter en 1673, lorſqu'on chaſſa tous les Miniſtres & les Doc-

(*a*) Mollerus *Cimbr. Literat.* T. II. p. 648.

(*b*) Mollerus *loc. cit.*

(*c*) Idem p. 649.

[*A*] *La peine qu'il avoit & d'autres obſtacles qu'il eut à ſurmonter ne purent le dégoûter de l'étude.*] Il étoit obligé de faire deux fois par jour le chemin de la maiſon de ſon pere à la Ville, & de traverſer un bois fort épais par un fort mauvais chemin: quelquefois il arrivoit qu'au retour, la laſſitude ou la fiévre, le contraignoit de paſſer la nuit dans le bois. D'ailleurs ſon pere voulut lui faire embraſſer un autre profeſſion, il le deſtina d'abord à une place d'Ecrivain dans la Chancellerie du Duc de Wolan, enſuite il voulut lui faire apprendre le Commerce à Breſlau; mais ſon inclination pour les Sciences l'emporta toujours (1).

[*B*] *S'étant acquis de la réputation par ſes leçons & par ſes Diſputes Philoſophiques.*] Voici les titres de celles qu'il publia tant avant que d'être aggregé à la Faculté, que depuis. I. *Tractatus de Conſenſu & Diſſenſu Corporum naturalium, Diſputationibus propoſitus Academicis.* Witemb. 1648. 1669 & 1682 in-4. II. *Diſputationes duæ de Noctambulis.* Witemb. 1649 & 1650 in-4. Réimprimées pluſieurs fois. III. *Diſſertatio Philologica de antiquo ſcribendi genere.* Witemb. 1650 in-4. IV. *Exercitatio Metaphyſica de Unitate & Unione.* Ibid. 1650 in-4. V. *Diſputationes* IV. *de modo Viſionis.* Ibid. 1650 in-4. VI. *Diſp. de Generatione æquivoca*, pro Loco in Ordine Philoſ. propoſita. Witemb. 1650 in-4. & à la ſuite de ſon Collége de Phyſique en 1659. VII. *Diſp. de Toto & Parte.* Witemb. 1651 in-4. VIII. *Diſp. de Cauſa per accidens.* Ibid. 1651 in-4. IX. *Collegium Synopticum in Partem Phyſices generalem*, XV. *Diſputationibus comprehenſum.* Ibid. 1651, 1659, in-4. X. *Diſp. de principiis Chymicis.* Ibid. 1651 (2).

[*C*] *Contre lequel il publia deux Ecrits.*] *En voici les titres. I. *Conſideratio pia & ſobria poſtulati Keddiani, ut demonſtrent Lutherani Eccleſiæ ſuæ veritatem, & Romano-Catholicæ falſitatem, ex peculiari a Calvinianis, Anabaptiſtis, Socinianis, & aliis Hæreticis, diſtincto fundamento.* Witemberg 1652 in-4. II. *Majeſtas S. Scripturæ, ſive Demonſtratio Theologica, quod Verbum Dei ſit Verbum Dei, Pontificiis imprimis oppoſita. Accedit Examen Examinis fundamentorum Reformationis Lutheri, per Jodoc. Keddium, Jeſuitam, inſtituti.* Witemberg 1653 in 4.

[*D*] *Soutint à cette occaſion des Théſes contre les Réformés, qui lui attirérent des affaires.*] Ces Théſes étoient intitulées: *Diſp. Inaug. Reformatorum ſententiam de Electione Salvandorum, ex Libello Conciliatorio D. Joh. Bergii, recenſens.* Witemb. 1653 in-4. Il attaquoit principalement dans cette Diſſertation Jean Bergius, premier Paſteur Réformé de la Cour de Berlin, qu'il indiſpoſa par-là contre lui: non content de cette première ſortie, il déclama avec aigreur contre les Réformés dans ſes Sermons, les condamnant ſans miſéricorde. Une conduite ſi peu meſurée ſouleva contre lui, non ſeulement Bergius, mais auſſi Stoſchius Chapelain de la Cour, & ſon propre Collégue André Frommius, deſorte que vers la fin de l'année 1653 on lui interdit pour quelque tems la Chaire. Il ne s'embarraſſa guére de cette eſpèce de flétriſſure; dès le mois de Juin 1654, il fit un Sermon des plus virulens contre la réunion des Luthériens avec les Réformés, & continua toujours à attaquer avec le même feu les derniers: un procédé auſſi violent indigna non ſeulement les Seigneurs de la Cour Electorale, mais auſſi les Politiques & la plupart des Eccléſiaſtiques Luthériens même, & l'on travailla à ſe défaire d'un Prédicateur auſſi ſéditieux (3).

[*E*] *Il eut à eſſuyer bien des peines & des chagrins dans ſon nouveau poſte.*] C'étoit préciſément dans le tems que les entrepriſes de la Cour Impériale ſur les privilèges des Hongrois, cauſérent tant de troubles dans ce Royaume. Pomarius eut à ſoutenir de fréquentes diſputes avec les Jéſuites & les autres Docteurs Catholiques-Romains; & quoiqu'il ne ſe fût point mêlé du tout des querelles politiques, il eut le même ſort que tous les autres Miniſtres Proteſtans. *Iſto enim fungenti officio, aſſidue cum Jeſuitis aliiſque Pontificiis, quorum doctrinam voce pariter atque ſcriptis impugnabat, fuit decertandum, & licet, Eccleſiam tantum atque juventutem curaſſet, nec litibus de libertate Hungariæ ſe immiſcuiſſet politicis, ipſoſque adverſarios, poſtquam muſeum, ſcriniaque & chartas ejus omnes, accurate excuſſerant, nihilque bellum aut ſeditionem redolens, in* iſtis

(1) Mollerus *Cimbr. Liter.* T. II. p. 648.

(2) Idem *ubi ſupra*, p. 650.

(3) Idem p. 648.

Docteurs Protestans de Hongrie. Il alla s'établir à Wittenberg, où il fut plus d'un an Professeur extraordinaire en Théologie, & Adjoint du Ministére. Le 19 de Novembre 1674 il fut appellé à Lubec pour remplir la place de Surintendant, vacante par la mort de Menno Hanneken; & il l'occupa pendant près de huit ans, continuant à donner toujours des marques de son zéle contre les Hérétiques [*F*]. Il mourut d'une fiévre catarreuse le 2 Mars 1683, dans sa cinquante-neuviéme année. Il avoit épousé en 1654 Dorothée Reusner, fille de Jérémie Reusner, premier Professeur en Droit de Wittemberg, & Conseiller de l'Electeur de Saxe: dont il eut un fils, qui nâquit à Epéries en Hongrie l'an 1668, & qui y mourut le 23 Août 1672, peu de tems avant que son pere fût obligé de quitter ce Royaume, & huit filles, dont six, qui survéquirent à leur pere, épousérent toutes des gens de Lettres (*d*).

(*d*) Idem ibid.

istis invenerant, testes suæ haberet innocentiæ, regno tandem A. 1673, *cum cæteris Doctoribus Ecclesiarum atque Scholarum Lutheranis atque Reformatis, emigrandum. Hungarorum certe rebellium conatus per arma religionem propagandi valde sibi displicere, subinde etiam deinceps amicis testabatur. Nec cum horum Duce, Emerico Comite Tekelio, quem Lubecam ad ipsum, morti vicinum, epistolam, grati in Præceptorem animi interpretem, misisse, mendaci, post obitum, rumore in novellis spargebatur publicis, licet auditorem eum, cum juvenibus aliis illustribus, Eperiæ habuisset, vel familiaritas, vel litterarum commercium, unquam illi intercesserat* (4).

(4) Idem p. 643.

[*F*] *Continuant à donner toujours des marques de son zéle contre les Hérétiques.*] Presque tous ses Ouvrages sont destinés à plaider en faveur de la Religion Luthérienne, nous les allons indiquer, avec le petit nombre d'autres qui roulent sur d'autres sujets, dont plusieurs ont même quelque rapport indirect à son grand Objet, qui étoit de consacrer les Hypothéses Luthériennes. I. *Assertio invicta Pluralitatis Personarum divinarum, e V. T. stabilitæ, contra blasphemias Socinianorum, & G. Calixti, ac complicum, cum his, in negandis V. T. documentis, collusionem.* Wittemb. 1651 in-4. II. *Disputationes duæ de Veritate Religionis Lutheranæ.* Leutschoviæ 1667, 1668 in-4. III. *Hexas Disputationum Theologicarum de natura Peccati Originis.* Cassoviæ 1668, 1669 in-4. IV. *Oratio auspicalis, in solenni inauguratione illustris Gymnasii inclytorum Statuum Hungariæ Augustano-Evangelicorum Eperiessini, recens erecti, die* 18 *Octob.* 1667 *dicta. Accessere intimationes & orationes quædam breviores aliæ, ibidem hoc ipso anno expeditæ, ex quibus facies moderna Athenæi innotescet.* Wittemb. 1669 in-4. V. *Epistola ad M. Ad. Etzlerum, Pastorem Vratislaviensem, de Concione, adversus Lutheranorum cum Reformatis Syncretismum, Coloniæ ad Suevum a se* A. 1654 *habita, d.* 23 *Octob. ejusdem anni exarata* (5). VI. *Epistola ad D. Jac. Wellerum, Aulæ Dresdensis Theologum, de Presbyteriorum Lutheranorum, Berolinensis ac Coloniensis ad Suevum, circa Libellos Catecheticos, dissidio, Coloniæ Brandeb.* 7 *Kal. Febr.* A. 1656 *scripta.* VII. *Epistola ad D. Joh. Durrium, Theologum Anhaltinum, negativam quæstionis:* An Reformati verum S. Cœnæ Sacramentum habeant? *contra Theologorum Rinteliensium Epistolam defendens apologeticam: die* 19 *Octob.* 1663 *exarata.* VII. *Vindiciæ Articuli* VII. *Augustanæ Confessionis de Ecclesia, contra Matth. Sambar, Jesuitam.* A. 1669 in-12. IX. *De Moderatione Theologica Dissertationes* VIII. *Practicæ.* Wittemb. 1674 in-4. Il ne faut pas se tromper à cet Ouvrage, en en jugeant par le titre: Pomarius s'y livre comme à l'ordinaire à son zéle impétueux, & il en veut surtout aux Théologiens, qui dans la Conférence de Cassel en 1661, avoient travaillé à pacifier les différends: voici en peu de mots ce qui se passa dans cette occasion: *secunda magis fortuna sententias contulerunt Cassellis,* A. 1661. Petrus Musæus & Jo. Heinichius, *Rinteliensis Academiæ, &* Sebast. Curtius *ac* Jo. Heinius, *Marpurgensis doctores, illi Lutherani, hi Reformati, quos* Wilhelmus *Hassiæ Landgravius, in amicum certamen venire jusserat. Explorato enim Controversiarum, quæ utrumque cœtum segregant, pondere, dextras sibi mutuo porrexerunt, confirmantes, multo illud esse, quam vulgaris opinio ferat, levius. Tantum vero abest, ut, quod ipsi putabant, verum esse fratribus suis persuaserint Rintelienses, ut potius commune fere odium præmii loco retulerint* (6). C'est assez ordinairement le sort des gens modérés de se trouver exposés aux traits de certains esprits turbulens, qui ne veulent entendre parler de pacification, que sous la condition qu'on souscrira à tous leurs sentimens. X. *Analysis & Exegesis Articuli* II. *Augustanæ Confessionis, de Peccato Originali, Disputationibus duabus proposita.* Witemb. 1674, 1675 in-4. XI. *Analysis & Exegesis Articuli* III. *Augustanæ Confessionis, de Christo.* Witemb. 1675 in-4. Cette Piéce donna lieu à une dispute assez vive. Pomarius y attaqua comme Hétérodoxe le sentiment de Joachim Hildebrand, Surintendant de Lunebourg, qui soutenoit que l'incarnation de Jésus-Christ consistoit dans l'union personnelle de la personne du Verbe avec la nature humaine, & non dans l'union de la nature divine du Fils de Dieu avec la nature humaine: *Quod unio personalis tantum facta sit inter subsistentiam τοῦ λόγου & naturam humanam, non vero inter naturam divinam filii Dei, & naturam humanam.* Henri Rixner, Professeur en Théologie à Helmstad, oppose à Pomarius une Dissertation *De Incarnatione Filii Dei, utrum in natura ejus, an persona, an utraque terminetur.* Helmstad 1676. Jean Deutschmann, Théologien de Wittemberg, prit le parti de Pomarius dans un Ecrit intitulé; *Vindiciæ Pomarianæ, de Incarnatione Filii Dei, quoad divinam λόγου naturam.* Witemb. 1676 in-4. Frédéric Oppermann, qui avoit été le Défendant de la Dissertation de Rixner, répondit à Deutschmann, & sa réponse a pour titre: *Hercules Pomarius dejectus, sive Vindiciarum Pomarianarum de Incarnatione Filii Dei, Disputatione Witebergensi Deutschmanniana Helmstadiensi Rixnerianæ oppositarum, Examen & Discussio.* Helmstad 1677 in-4. Pomarius prépara une longue Replique à cette Piéce, sous le titre de *Hydra Rixneriana resecta*, mais qui n'a point été imprimée (7). XII. *Plenus & perspicuus in Epistolam S. Judæ Commentarius, e prælectionibus in Academia Witebergensi A.* 1673 *&* 1674 *propositis.* Witeb. 1684 in-8. On voit à la tête une longue Epitre dédicatoire, adressée aux Ministéres de Lubec, de Hambourg, & de Lunebourg, sur la confédération de plusieurs Eglises de ces trois Villes en particulier. XIII. Il publia en 1677 in-8. la premiére partie, & en 1679, la seconde partie d'un Ouvrage Allemand, qu'il écrivit au nom des Corps Ecclésiastiques de Lubec, de Hambourg & de Lunebourg, contre les erreurs de Gilles Gutmann, & de Hoburg: On avoit réimprimé à Amsterdam & à Francfort en 1675 l'Ouvrage du premier, intitulé, *la Majesté Divine révélée*, avec une Préface anonyme, de Henri Ammersbach, Ministre de Helmstad, dans laquelle il recommandoit fortement le *Postille Mystique des Evangiles* de Hoburg. Pomarius attaqua & l'Ouvrage & la Préface: le Livre de Gutmann & ceux de Hoburg y sont traités durement, & leur Approbateur n'est point épargné. Ammersbach ne garda pas le silence, il publia une Apologie, où il en appelloit des Théologiens Luthériens, qui enseignoient dans les Académies, & des Ministéres confédérés, ses ennemis à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne, dans un Synode libre. Il parut de part & d'autre divers Ecrits, dont le détail seroit trop long. Je me bornerai à remarquer que Spener écrivit sur ce sujet deux Lettres à Pomarius en 1680 & 1681, qui se trouvent dans ses Conseils Théologiques (8), où le nom de Pomarius est supprimé. Spener témoigne être d'accord avec les Ministéres Confédérés sur le sujet des erreurs fanatiques, que ceux-ci avoient condamnées, & il regarde l'Ouvrage de Gutmann, comme un Livre obscur & qui ne mérite pas d'être lu par des gens de bien; mais il trouve qu'on a traité Ammersbach trop durement, & qu'il lui est facile de se justifier sur ce qu'on lui impute: enfin il expose en ces termes le jugement qu'il porte de la censure que ces Messieurs avoient fait des Ecrits de Hoburg (9): *Quod vero Hypothesin attinet, an thesi nostræ in omnibus contradicat Hoburgius, an hos vel illos errores, quos vobiscum repudio, ille foverit, vel in verbis ejus hi lateant, censuræ vestræ* (*ignoscatis candori*) *in omnibus calculum adjicere nequeo. Sunt hinc inde insertæ verbis ipsius per parentheses declarationes, quas benigniores optassem* . . . . . *De eo dubium esse posset, instituto vestro consultiusne fuerit, tot cumulari hinc inde ex viri scriptis loca, & tot eum errorum reum agi, an illa tantum urgeri, & in apricum produci, ex quibus se expedire nequeat. Sæpius enim & meomet experimento didici, cum lectori, qui adversarii alicujus dicta, ab examinatore, in alium sensum, quam quem ipse, nullo affectu occupatus, ex ipsius verbis concepit, trahi videt, suspicio oritur, istum iniquius haberi, vix deinde locum invenire etiam ea, quæ optimo jure exprobrantur; cum timeat ille acerbitatem animi in judice, quam semel observasse visus est. Sane qui Hoburgii partes tuendas suscipere vellet, inventurus esset non pauca loca, quæ in sensum heterodoxum trahantur, quæ magna specie exornare, atque adeo invidiam vestræ censuræ facere posset.* Spener, dans une Lettre à un de ses amis (10) rapporte, que les Ouvrages d'Arndt n'étoient pas moins maltraités dans le Livre de Pomarius, mais qu'on en avoit supprimé la censure, par l'avis de quelques personnes: *Nunc Postillam Hoburgi mysticam Min. Lub. & Hamb. publice invadere constituerunt: ægre impetratum ut Arndtio parcerent, contra quem aliqua etiam conscripta erant capita: tanquam non satis hostium extra Ecclesiam nostram esset, in quos pugnandi arma expediremus, ut illos impugnare necesse sit, qui intra mœnia nostra non in omnibus placent.*

(5) Voy. la Rem. [D].

(6) Mosheim *Instit. Hist. Chr. Recent.* Sæc. XVII. Sect. II. C. I. § 5. p. 553.

(7) Mollerus loc. cit. p. 651.

(8) *Consil. Theol. Lat.* Part. III. p. 136-172. 401-406. Francf. 1709.

(9) Voy. dans l'Article de HOBURG (CHRISTIAN) divers autres passages de Spener sur les Ecrits de ce Théologien.

(10) Consil. Theol. *loc. cit.* p. 179.

☞ POMPONIUS LAETUS (JULIUS [*A*]) célébre Litérateur du XV. Siécle nâquit à Amen-

[*A*] JULIUS POMPONIUS LÆTUS.] Il y de l'apparence que *Julius* étoit son vrai nom, c'est celui que lui donne Paul Jove (1), de même que Pontanus, qui vivoit de son tems, & qui suivant les apparences, l'a connu à Rome (2). Vossius (3) croit qu'il avoit reçu au Baptême le nom de *Pierre*, qu'il changea ensuite en celui de *Pomponius*. Pape-Blount (4) le nomme *Julius Pomponius Lætus* alias *Petrus Calaber*, & il a été suivi par Baillet, qui intitule ainsi son article: *Pierre de Calabre, plus connu sous le nom de Pomponius Lætus* (5): mais Mr. de la Monnoye (6) remarque que Pomponius Lætus n'a jamais pris le nom de *Calaber*, quoiqu'il fût de Calabre; il ajoûte, qu'il paroît bien par la Lettre 18 du Livre XXXV. des Lettres de Philelphe, qu'il y avoit un *Petrus Calaber*, qui étoit Théologien & Prédicateur, & par conséquent très-différent de notre Pomponius. Marc-Antoine Ma-

(1) Elog. *Viror. Doct.* p. m. 78.

(2) Voy. Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. III. p. 29. 30.

(3) *De Hist. Lat.* L. III. c. 8. p. m. 616. (4) *Censur. Celeb. Auth.* p. m. 495.

(5) *Jugem. de Sav.* T. II. § I. p. m. 369.

(6) Ibid. p. 377.

Amendolara, petite Ville de la haute Calabre (a) [B]: il étoit bâtard, à ce que l'on a cru, d'un Prince de la Maison de Sanseverini (b). Une origine aussi illustre, quoique né d'un commerce illégitime, auroit pu lui faire honneur, s'il avoit été homme à en tirer avantage; mais ou il cachoit sa naissance, ou il témoignoit beaucoup d'indifférence sur cet article [C]. Il étudia les Belles-Lettres à Rome sous Pierre Oddo de Montopoli (c), & ensuite sous Laurent Valle, le plus habile des Italiens de son tems. Celui-ci étant mort le premier d'Août 1457, Pomponius d'une commune voix fut jugé digne de lui succéder. Huit ou neuf ans après, ayant été accusé d'être l'un des Chefs d'une prétendue Conspiration de Gens de Lettres contre le Pape Paul II. il fut obligé de se retirer à Venise, d'où on le ramena par ordre du Pape à Rome; il demeura en prison un an entier avec plusieurs Savans, du nombre desquels étoit Platina [D]. Son innocence, de même que celle des autres, ayant été reconnue, il eut en 1467 la liberté de professer comme auparavant, & l'honneur d'occuper jusqu'à sa mort la première place dans le Collége Romain. Il n'étoit bruit que de ses Ecoliers, appellés de son nom *Pomponiani* (d), parmi lesquels il y en a eu d'un mérite distingué; tels ont été Alexandre Farnése, qui fut depuis Pape sous le nom de Paul III. André Fulvio de Preneste, qui a fait en vers Héroïques la description des Antiquités de Rome, imprimée en cette Ville en 1513 in-4, & Conrad Peutinger. C'étoit l'homme de son tems le plus curieux de Manuscrits, de Médailles, & d'Inscriptions, on l'accuse même d'en avoir forgé [E].

L'a-

(a) Vossius de Hist. Lat. Lib. III. c. 8. p. m. 615. La Monnoye dans Baillet Jugem. des Sav. T. II. P. I. p. m. 371.

(b) Les mêmes.

(c) La Monnoye loc. cit. Le P. Niceron T. VII. p. 31. le nomme *Monopoli*.

(d) La Monnoye p. 379.

Majoragius lui donne le nom de *Bernardin*, dans le Discours qu'il prononça devant le Sénat de Milan, pour se justifier du crime, qu'on lui faisoit d'avoir changé son véritable nom, qui étoit Antoine-Marie de Conti: voici la traduction de ce qu'il dit (7): „ *Pomponius Lætus*, cet homme „ si célébre par son érudition & par son éloquence, étoit „ fort bien venu auprès du Pape Paul II. qui le reprit un „ jour d'avoir changé son nom de *Bernardin*, en celui de „ *Pomponius Lætus*; sur quoi ce Savant lui dit: St. Pere, si „ j'avois voulu me faire appeller *Fenouil*, y trouveriez-vous „ à redire? Cette réponse fit rire le Pape, qui lui laissa la „ liberté de prendre le nom qu'il voudroit". Le P. Niceron observe, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce récit. Que Sabellicus & Platine, qui vivoient du tems de notre Savant, & étoient de ses amis, & qui par-là sont plus croyables sur son chapitre, ne disent rien de semblable; & nous verrons dans la suite, que bien loin que Paul favorisât Pomponius Lætus, il le haïssoit au-contraire mortellement. Vossius (8) ne doute pas que notre Pomponius ne soit le même que *Julius Pomponius Sabinus*, il cite pour le prouver ce que Daniel Cajetano, Grammarien de Cremone, écrivoit en 1486, & qui convient parfaitement à Pomponius Lætus: *Adest*, dit-il, *Pomponius Sabinus, vir nostri temporis doctissimus: Sabinus hic unus est, qui in præclarissima Pii Pontificis* II. *Academia optimas e situ in lucem cœpit asserere; nec adhuc cessat notas in æs & marmor incisas scrutari.* Vossius conjecture que Pomponius, pour mieux cacher sa naissance, avoit pris le nom de *Sabinus*; pour déguiser son Pays. Mr. de la Monnoye (9) allégue une autre preuve, pour établir l'identité de Pomponius Lætus & de Pomponius Sabinus, qui me paroît décisive. Il observe, que ce dernier cite son *Itinerarium Scythicum*, dans ses Commentaires sur le premier Livre des Géorgiques de Virgile, ce qui revient, dit-il, à ce que Sabellic nous apprend du Voyage que fit Pomponius Lætus sur les bords du Tanaïs, pour reconnoître ce qui pouvoit y avoir échappé à Strabon. Hermolaus Barbarus sur le IV. Livre de Pline, fait mention du même Voyage. Il est vrai, ajoûte Mr. de la Monnoye, que ce Commentaire sur Virgile, publié sous le nom de Pomponius Sabinus, étant peu de chose, Pomponius prit le parti de le désavouer, comme un Ouvrage peu capable de lui faire honneur: *Ideo*, dit-il dans sa Lettre à Augustin Maffée, *si glossulas in Virgilium legeris sub* titulo meo, *oro ne fidem præstes, neque temerarius sum, neque audax, neque eam expositionem unquam tentavi. Ille quisquis est, qui falsum epigramma posuit, sentiet quid profuerit me tanto mendacio provocasse.* Or c'est-là ce qui prouve que les deux Pomponius ne sont qu'un, puisque Pomponius Lætus prend pour son compte, l'Ouvrage publié sous le nom de Pomponius Sabinus. Mr. de la Monnoye identifie Pomponius Lætus avec un troisiéme Auteur, qui a donné un Commentaire sur le X. Livre de Columella, sous le nom de *Julius Pomponius Fortunatus*; voici les raisons qu'il allégue. 1. On reconnoît dans le Commentaire en question, le stile de notre Pomponius, & les Citations des Auteurs qui lui étoient familiers. 2. Curius Lancilotus Pasius l'appelle [illegible] Pomponius Fortunatus, ou simplement Pomponius. 3. Il est appellé *Pomponius Lætus Fortunatus* dans une Lettre de félicitation aux Sénateurs de Turin, sur la harangue d'obédience, que Pierre Cara, l'un de leur Compagnie, avoit fait le 29 Mai 1494, de la part du Duc de Savoye, Charles I. au Pape Alexandre VI: *Convenerant ad hæc Comitia*, dit Guillaume Varron de Verceil, Sénateur de Turin, Auteur de cette Lettre (10), écrite le 31, *ut est moris, ex omnibus liberalium artium Professoribus peritissimi, inter quos* Pomponius Lætus Fortunatus *togatorum eruditissimus.* 4. Pyrrhus Pérot, neveu de Nicolas Pérot, Archevêque de Siponto, dans l'Epître dédicatoire, qu'il a mise au-devant du *Cornucopiæ* de son Oncle, dit que Pomponius Fortunatus, très-savant homme de ce tems-là, & Prince de l'Académie Romaine, fut un de ceux qui invitérent Nicolas Pérot à revoir le Texte des Epigrammes de Martial: or dans le Ch. 44 des Mélanges de Politien, Pomponius Lætus est qualifié aussi, *Academiæ Romanæ Princeps*, & en effet l'Académie Romaine le reconnoissoit pour Chef: Michel Fernus (11) adresse à Pomponius Lætus une Lettre, où il lui donne les qualités suivantes: *Dictatori perpetuo; Imperatori nostro maximo Pomponio Læto.* 5. Dans l'Edition de Lucain, donnée à Rome in-fol. l'an 1469, qui est la premiére de toutes, il y a une vie de Lucain par notre Pomponius, appellé alors *Infortunatus*, sansdoute à cause des persécutions qu'il avoit essuyées du Pape Paul, & ce nom fut apparemment changé depuis en celui de *Fortunatus*.

[B] *Nâquit à Amendolara, petite Ville de la Haute Calabre.*] C'est ce que dit Mr. de la Monnoye, d'après Sabellicus, & Léandre Alberti; Vossius adopte le même sentiment (12), & c'est aussi celui qui paroît le plus croyable au P. Nicero (13), qui dit qu'Amendolara est un *Château* de la Calabre, appartenant à la Maison des Caraffes. Paul Jove (14) le fait naître dans la Marche d'Ancone, *in Picentinis natum ferunt.* Toppi dans sa *Bibliothéque Napolitaine*, & Antoine Mezza dans son *Abrégé de l'Histoire de Salerne* (15), prétendent qu'il étoit né à Salerne.

[C] *Mais ou il cachoit sa naissance, ou il témoignoit beaucoup d'indifférence sur cet article.*] Une preuve de son indifférence à cet égard, c'est qu'étant invité par ses parens à se rendre auprès d'eux, & à les venir reconnoître, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci: *Pomponius Lætus cognatis & propinquis suis salutem. Quod petitis fieri non potest. Valete.* Ce qui contribua peut-être à lui inspirer de pareils sentimens, c'est que l'état de sa maison étant quelque tems auparavant un peu déchu par les guerres, il ne pouvoit plus en attendre de grands avantages, ce qui le détermina à s'attacher aux Sciences. C'est ce que dit Paul Jove (16). *Julium Pomponium Lætum Sanseverina illustri familia in Picentinis natum ferunt, adeoque insigni cura educatum . . . . . sed vigente demum bello, & labante fortuna principalis domus, animum ad literarum studia convertit.*

[D] *Il demeura en prison un an entier avec plusieurs Savans, du nombre desquels étoit Platina.*] Paul Jove touche cette affaire en peu de mots (17): *Eum mox Pauli Secundi injuria percelebrem fecit, quum Literatos quosdam, & in his Platinum, atque Callimachum, tanquam impios atque maleficos, tormentis excruciasset. Nam e Venetiis Romam pertractus ad dicendam causam, perpetua vitæ innocentia tutus nihil terreri potuit, ut integro constantique animo indigna faterctur. Veterum enim ingeniorum illustria nomina sibi ipsis indiderant, quum in cœtu sodalium Laureati musas colerent. Ea nominum novitate, Pontifex elegantiæ literarum imperitus, suspiciosusque, vehementer offendebatur, quasi id esset occulta conjurantium tessera ad obeundum insigne facinus.* Platina a donné une Relation étendue de toute cette persécution que Paul II. fit aux gens de Lettres. Je ne m'arrêterai pas à ce qui arriva à cet Historien en particulier (18), je me borne à ce qui regarde Pomponius Lætus, & les autres prisonniers en commun avec lui. Pomponius ayant été conduit à Rome, on lui fit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes-gens, & qu'au-lieu d'un nom Chrétien, il leur donnoit un nom Payen. Platina prétend (19) que c'étoit pour leur donner plus d'émulation, & pour les exciter à la vertu, *amore namque vetustatis antiquorum præclara nomina repetebat, quasi quædam calcaria, quæ nostram juventutem æmulatione ad virtutem incitarent:* Pomponius Lætus n'allégua pourtant pas cette raison, il se contenta de répondre: Que vous importe à vous & au Pape, s'il me plaît de me donner le nom de Fenouil, pourvu que je le fasse sans fraude & sans malice? *Quid ad vos, inquit, & Paulum, si mihi Feniculi nomen indo, modo id sine dolo & fraude fiat?* On accusa les prisonniers de mettre en dispute l'immortalité de l'âme & l'existence de Dieu, d'avoir embrassé la Secte de Platon, & de faire trop de cas du Paganisme (20). Ils répondirent que St. Augustin lui-même avoit regardé les sentimens de Platon, comme fort approchans de la Religion Chrétienne. Que tous les Philosophes & les Théologiens de leur tems disputoient sur les mêmes sujets qu'eux, & revoquoient ces vérités en doute, pour en mieux établir la certitude. Que selon St. Augustin, l'opiniâtreté à défendre ses erreurs fait l'Hérétique, mais que pour eux ils avoient toujours été soumis à la discipline de l'Eglise. A cette occasion Platine fait encore une apologie particuliére de sa propre conduite. Il revient ensuite à l'accusation, qu'ils faisoient trop de cas du Paganisme, sur quoi il remarque, que personne ne témoignoit plus d'avidité pour les Antiquités Payennes que le Pape, qui rassembloit toutes les Statues antiques, & en ornoit son Palais. Paul II. qui affectoit de faire le plaisant, se moquant de tout le monde, demanda à Pomponius Lætus, pour se moquer de lui, quel nom ses parens lui avoient donné dans son enfance? Pomponius répondit, qu'il avoit reçu deux noms. Ce qui ferma la bouche au Pape. Sixte IV. & Innocent VIII. successeurs de Paul, furent plus favorables à Pomponius Lætus, & il ne paroît point qu'il ait eu de disgraces à essuyer, après celles que Paul II. lui avoit fait souffrir.

[E] *On l'accuse même d'en avoir forgé.*] „ On ne doute „ plus

(7) Niceron loc. cit. p. 29.

(8) Ubi supra.

(9) Apud Baillet ubi supra, p. 377. 378.

(10) Insérée dans le Recueil des Opuscules de Pierre Cara, imprimées à Turin en 1520 in-4.

(11) Dans l'Edit. des Oeuvres de Jean-Antoine Campanus de 1495.

(12) De Hist. Lat. ubi supra.

(13) Loc. cit.

(14) Elog. Viror. Doct. p. m. 78.

(15) Apud Niceron ubi supra.

(16) Elog. Viror. Doct. p. m. 78.

(17) Ibid. p. 78. 79.

(18) Voy. Platina de Vit. Pontif. p. 649. 650. 651. 662. Edit. 1664. in-12.

(19) Ibid. p. 661.

(20) Ibid. p. 665.

L'amour de l'Antiquité le possédoit à un tel point, qu'il auroit voulu, semble-t-il, avoir vécu du tems de Rome triomphante, & dans le siécle le plus pur de la Langue Latine. La moindre découverte de quelque monument antique l'attendrissoit (e). Ayant acquis une petite maison sur le Quirinal, & y ayant formé une petite Société de Gens de Lettres, il y honoroit la mémoire de Romulus, & solennisoit le jour de la fondation de Rome: ce qui l'a fait accuser par quelques Auteurs de Paganisme [*F*]. Quelques-uns assurent aussi qu'il ne savoit point de Grec, & n'avoit jamais voulu apprendre cette Langue, de peur de faire tort à son Latin [*G*]. On prétend même qu'il a eu plus de réputation que de savoir [*H*]. Il perdit une grande partie de ses Ouvrages, lorsque sa maison fut pillée dans une sédition arri-

(e) Vossius ubi supra.

„ plus il y a longtems, *dit Mr. de la Monnoye* (21), que le faux Testament de Cuspidius Lætus ne soit de sa façon. Rabelais, qui le prenant pour un précieux reste de l'Antiquité, le fit réimprimer chez Gryphius à Lyon l'an 1532, y fut pris pour dupe, & plusieurs autres y ont été trompés après lui. Barnabé Brisson dans ses Formules, & Antoine Augustin dans ses Dialogues, découvrirent la fausseté. Rabelais fit imprimer conjointement avec le Testament de Cuspidius un contract de vente prétendu ancien, qui commence, *Pascasius Culita*, ou comme on devroit lire conformément à l'Original, *Pascasius Caulita*. Brisson, quoique la piéce lui fût suspecte, n'a pas laissé de l'insérer dans ses Formules. Elle est de Jovien Pontan, qui en a fait le prélude de son Dialogue, intitulé *Actius*. Il entre en matiére par cette plaisanterie, & Cœlius Rhodiginus, qui Ch. 8. du Liv. XIII. de ses diverses Leçons, en cite un endroit, le cite naturellement comme de Pontan. Il est vrai que des Imposteurs, ayant retranché de cette Piéce, tout ce qui en faisoit manifestement reconnoitre l'Auteur, l'ont depuis produite pour ancienne, feignant de l'avoir tirée d'un vieux Manuscrit de la Bibliothéque d'Alciat. Antoine Augustin, qui l'avoit vuë dans les Ouvrages de Pontan, ne l'accuse pas de l'avoir donnée pour vraye, il dit seulement qu'on l'avoit publiée ailleurs comme telle, & il est surprenant que Vossius, dans le Ch. ci-dessus allégué de ses Historiens Latins, employe, pour reprocher à Pontan sa mauvaise-foi en ce genre, l'autorité d'Antoine Augustin. Il s'en sert avec plus de raison contre Pomponius Lætus, qu'il est mal-aisé de justifier absolument de ces sortes de suppositions. Sa passion pour l'Antiquité les lui faisoit trouver innocentes, & ces noms à l'antique, Pomponius Sabinius, Pomponius Fortunatus, Pomponius Lætus, font juger que l'Auteur, qui les prenoit, n'auroit pas été fâché d'être pris pour un Ancien. Quelques Modernes, *ajoûte Mr. de la Monnoye*, ont donné dans ce panneau. Pierre Pithou & Juste Lipse l'ont pris pour un Grammairien du moyen âge, ensorte qu'une des plus grandes raisons du premier pour attribuer à Tacite le Dialogue *de Oratoribus*, ç'a été que dans les notes de Pomponius sur l'Elégie *in obitum Mecænatis*, Tacite étoit cité comme Auteur de ce Dialogue. Lipse au-contraire, persuadé que le même Dialogue étoit de Quintilien, pour décliner l'autorité de Pomponius que, comme Pithou, il croyoit un Grammairien du moyen âge, se contenta de répondre que c'étoit un Ecrivain obscur & sans réputation. Savaron sur Sidonius cite souvent Pomponius Sabinus. Dempster, dans le Catalogue des Ecrivains qu'il cite, dans ses Additions aux Antiquités Romaines de Rosin, traite *Pompeius* (il vouloit dire *Pomponius*) Sabinus de *Vetus Grammaticus*, & tout nouvellement le bon Mr. Vaillant, dans la table d'un de ses Livres de Médailles, a mis Pomponius Lætus au rang des anciens Auteurs". Après avoir fait voir que notre Auteur a été quelquefois accusé justement de fausseté, Mr. de la Monnoye (22) prouve, qu'il l'a été quelquefois injustement. Comme ce qu'il dit à la décharge de Pomponius Lætus n'est pas moins curieux, que ce qu'on vient de lire, nous le rapporterons ici, en faveur de ceux qui aiment les discussions de ce genre, & qui ne seront pas fâchés de trouver ici rassemblé tout ce qui a du rapport à ce sujet. C'est donc Mr. de la Monnoye qui va parler. Alciat Liv. IV. *de Verborum significatione*, a débité que le petit Livre *de Sacerdotiis & Magistratibus Romanorum*, attribué communément à Fenestella, étoit de Pomponius: ce qu'il disoit tenir de Janus Parrhasius, qui lui avoit même confessé avoir eu quelque part à ce travail. Mais de deux choses l'une, ou Parrhasius avoit dit un mensonge à Alciat, ou Alciat en a dit un, soit pour avoir l'honneur d'être cité, lorsqu'on voudroit prouver que le titre de Fenestella est supposé, soit par la prévention où il étoit contre Pomponius & Parrhasius. Il accusoit celui-ci, qui avoit été son Maitre en Humanités, d'alléguer souvent des Auteurs, dont il n'avoit jamais vu les Ouvrages, & l'autre d'avoir non seulement fabriqué le Fenestella, mais aussi le Berose, le Caton, le Fabius Pictor, & les autres Auteurs, qu'Annius de Viterbe a commentés. Cette calomnie, avancée gratis par Alciat, dans une de ses Lettres à François Calvus, publiées avec d'autres l'an 1697 à Utrecht, ne doit nullement être admise. Il y a longtems qu'on est comme généralement persuadé qu'Annius a forgé le texte, de même que la glose, de ces Historiens fabuleux. Pomponius, qui auroit eu intérêt à les établir, s'il en avoit été le pere, n'a jamais produit aucune de leurs fictions dans ses Ecrits, quelque occasion qu'il en ait euë, surtout dans ses Commentaires sur Virgile. Pour le Livre tant de fois imprimé, sous le nom de Fenestella, il seroit aujourdhui honteux d'ignorer, qu'il est d'André Dominique Floccus, Chanoine de Florence, & Sécretaire Apostolique. Lilius Gyraldus en avoit un Exemplaire Manuscrit, dont en son quatriéme Dialogue de l'Histoire des Poëtes, il rapporte le titre en ces termes: *Andreæ Dominici Flocci Florentini ad Bran-dem Cardinalem, Placentinum de Romanis Magistratibus.* Il ajoûte, qu'il y avoit au-devant une Préface qui manquoit dans les imprimés. Le Docteur Wyts de Bruges en fit l'an 1560 imprimer, à Anvers chez Plantin, un Exemplaire tout semblable, excepté qu'il est intitulé *de Potestatibus Romanorum*, & que le nom du Cardinal Branda n'y paroit point. Il est difficile de marquer l'année de la dédicace. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Cardinal, à qui le Livre a été dédié, fut créé l'an 1411, quatorze ans ou plus avant que Pomponius fût né, & qu'il mourut en 1443, lorsque celui-ci étoit encore fort jeune.

(21) Apud Baillet ubi supra.

(22) Ibid. p. 385.

[*F*] *Ce qui l'a fait accuser par quelques Auteurs de Paganisme.*] On a vu ci-dessus (23), que ce fut une des accusations qu'on lui intenta sous Paul II. Volaterran, Vivès & d'autres ont répété cette accusation, *Christianæ etiam Religionis contemptor* dit Vossius (24). Le P. Niceron (25) a rassemblé tout ce que Vossius (26) & Baillet (27) après lui ont dit sur ce sujet. „ Il ne savoit point non plus ce que c'étoit que l'Ecriture Sainte, ni les Ecrits des Peres, & n'avoit jamais vu aucun des Auteurs, qui ont écrit après la décadence de l'Empire Romain ..... il avoit l'impiété de mépriser la Religion Chrétienne, & d'en parler comme d'une Religion qui n'étoit bonne que pour des Barbares. Cette extravagance, *ajoûte le P. Niceron*, & cette irreligion lui ont été communes avec plusieurs Savans de son tems, qui enyvrés de la beauté de la Langue Latine, concevoient un respect religieux, pour tout ce qui avoit rapport aux peuples qui la parloient". Mr. de la Monnoye (28) tâche de justifier Pomponius Lætus, par les mêmes raisons, qu'allégue Platina. „ Ce qu'il en faisoit, *dit-il*, n'étoit que pour animer la jeunesse à l'étude des Belles-Lettres. Il changeoit par la même raison le nom des Académiciens ses amis, les invitant à en choisir de nouveaux, ou à en ajoûter aux leurs d'autres à la Grecque ou à la Romaine, & leur faisant connoitre par-là, qu'en se consacrant aux Sciences, il falloit, comme l'a fort bien expliqué le Castelvetro, devenir de nouveaux hommes. Du reste il étoit si peu capable des folles créances du Paganisme, qu'il passoit dans sa jeunesse pour un homme sans religion. Paulus Cortesius (29) rapporte cette repartie de Pomponius à Domice Calderin: *Julius Pomponius Lætus, cum ei Domitius Calderinus homo inimicus dixisset: Num ex animi sententia crederet esse Deum? Quidni, inquit, esse credam, cum ei nihil te odiosius esse putem?*" Quelques-uns ont dit, qu'il s'étoit converti sur ses vieux jours: *Vergente tamen ætate, Christianam ei religionem curæ esse cœpisse, a quibusdam traditum est*, dit Vossius (30). A quoi Mr. de la Monnoye ajoûte, qu'il n'y a qu'à lire ses Césars: qu'on y voit en divers endroits des marques de sa vénération pour le S. Siége, & pour les mystéres du Christianisme. Je ne sai si cette preuve est bien concluante. Vanini dans plusieurs endroits de ses Dialogues en a fait autant, je doute cependant qu'en les lisant, on se persuade qu'il fut Chrétien.

(23) Voy. la Rem. [D].

(24) De Hist. Lat. L. III. c. 8.

(25) Mém. des Homm. Ill. T. VII. p. 34, 35.

(26) De Arte Hist. p. 33.

(27) Jug. des Sav. T. II. P. I. p. m. 370.

(28) Apud Eund. p. 375. 376.

(29) De Cardinalatu L. II. fol. 87. Apud Eund.

(30) De Hist. Lat. ubi supra.

[*G*] *Quelques-uns assurent qu'il ne savoit point de Grec, & n'avoit jamais voulu apprendre cette Langue de peur de faire tort à son Latin.*] Sabellic a dit, qu'il savoit peu de Grec, *Græca vix attigit*; sur quoi d'autres enchérissant ont pris droit de dire après Volaterran, qu'il ignoroit absolument cette Langue. Erasme, dit Mr. de la Monnoye, s'abandonnant à ses conjectures a écrit (31), que Pomponius s'étoit abstenu de toucher au Grec, de peur de gâter par quelque tour étranger la naïveté de son Latin. Vivès a dit la même chose (32): *Pomponius Lætus Romanæ puritatis adeo studiosus, ut nec Græce quidem scire voluerit, ne quid alienum sonaret aut admisceret linguæ illi.* Nos Compilateurs modernes, ajoûte Mr. de la Monnoye, répétent la même chose, avec toute la sécurité possible. Ce qui semble prouver, que Pomponius Lætus n'étoit pas tout-à-fait ignorant en Grec, c'est le Voyage qu'il fit sur les bords du Tanaïs pour reconnoitre ce qui pouvoit avoir échappé à Strabon (33): il falloit donc qu'il l'eût lu, & il n'y a guére d'apparence, que ce fut en Latin.

(31) In Vit. B. Hieronymi Apud Eund.

(32) De Conscrib. Hist. Lib. ... Apud Pope Blount Cens. Celeb. Auth. p. m. 496.

(33) Voy. la Rem. [A].

[*H*] *On prétend qu'il a eu plus de réputation que de savoir.*] Mr. de la Monnoye paroît être de ce sentiment „ Faustus Andrelinus, *dit-il* (34), qui lui adressa la sixiéme Elégie de sa Livie, le traite de Poëte sublime, & peut-être que la plus grande partie de ses compositions, qu'on dit qu'il perdit, lorsque sa maison fut pillée dans un sédition arrivée à Rome sous Sixte IV. consistoit en Poësies. Si elles n'étoient pas meilleures qu'une épigramme, & une élégie, que j'ai vuës de sa façon, la postérité n'y a pas beaucoup perdu. Sa prose tant vantée pour sa pureté n'est pas néanmoins châtiée par-tout, autant qu'on a voulu dire. On y trouve des expressions peu Latines, quoiqu'en petit nombre, d'autres Poëtiques, & la construction n'y est pas toujours fort nette". J'observerai d'abord, qu'il n'y a aucun lieu de croire, que la plus grande partie des Ouvrages de sa façon, qui périrent dans le pillage de sa maison, fussent des Poësies; puisqu'il paroît par Vossius, qu'il en a laissé quel-

(34) Apud Baillet ubi supra p. 385.

arrivée à Rome sous Sixte IV. (*f*): on en a pourtant quelques-uns de sa façon [*I*]. Il étoit naturellement bêgue, mais on ne s'en appercevoit pas quand il parloit en public [*K*]. Hermolaus Barbarus &

quelques-uns manuscrits qui ne sont point de ce genre. A l'égard de l'érudition & du stile de Pomponius Lætus, il est difficile de croire ce qu'on insinue à son desavantage, en faisant attention au témoignage avantageux, que tant d'habiles-gens lui rendent: Voici en quels termes en parle Pontanus (35): *Cognitionem rerum plurimarum, quæ in eo erat non mediocris, ita præ se tulit, ut docens ipse, vetustosque auctores interpretans, declararet qui & quantus in docendo esset, atque in interpretando: Cæterum in conventibus, familiarique in consuetudine ac sermone mirum est, quam verecunde, nedum modeste de se aut sentiret, aut loqueretur, cumque aliis plurimum tribueret, in se ipsum maxime parcus erat.* Les Journalistes de Venise citent aussi un trait d'un Dialogue manuscrit de Cortesius, qui après avoir parlé de la maniére dont George de Trebisonde avoit enseigné à Rome, ajoûte: *Qui mos erudiendæ juventutis retentus est a Pomponio nostro. Vir enim per se magnus incredibili illa studia ad eloquentiam limatioremque elegantiam convertit.* Beatus Rhenanus parlant de son stile dit (36). *Vir ille castum magis, quam phaleratum & tumidum sermonem semper amavit.* Tous les Savans s'accordent à lui attribuer une profonde connoissance de l'Antiquité: *Vir Antiquitatis & literarum bonarum consultissimus*, dit Ange Politien (37): *Vir, ut in ea ætate, veterum literarum impense doctus*, dit un autre Auteur (38). On peut voir dans Pope Blount plusieurs autres témoignages, non moins honorables: & il semble que tous ensemble réunis, ils donnent de Pomponius Lætus une idée plus avantageuse, que celle que Mr. de la Monnoye ne veut qu'on en prenne.

[*I*] *On en a pourtant quelques-uns de sa façon.*] En voici le Catalogue. I. *Compendium Historiæ Romanæ ab interitu Gordiani usque ad Justinum* III. Venise 1498 & 1500 in-4. Ce sont les premiéres Editions de cet Ouvrage, qui a été imprimé plusieurs fois depuis, & que Frédéric Sylburge a inséré dans le second Volume de ses Ecrivains de l'Histoire Romaine (39). Ce fut Sabellicus, qui le fit imprimer, à la priére de l'Auteur, qui le lui envoya, en lui donnant plein-pouvoir d'y corriger ce qu'il trouveroit à propos: *In meis Cæsaribus utere tuo judicio*, lui écrivoit-il (40), *tuaque lima castigatissima, qua nihil adcuratius nostra novit ætas: non repugno sed adquiesco ingenio exercitatissimo, exactissimoque. Corrige igitur, emenda; jubeasque officium, non lectoris, sed auctoris: putaque libellum a te amicissimo publicari, qui diligentia veteres provocas.* Vossius dit, qu'on y trouve bien des choses, qui ne sont pas dans les Historiens, & qu'il avoit tirées des Panégyriques des Anciens (41). II. *De Exortu Machometis.* Petit Ouvrage imprimé plusieurs fois, & inséré dans le Recueil de plusieurs Piéces sur le même sujet, à Bâle 1533 in-folio. III. *De Romanorum Sacerdotiis, Jurisperitis, & Legibus*, ou comme d'autres l'intitulent, *De Magistratibus, Sacerdotiis, & Legibus Romanorum*: Ouvrage imprimé plusieurs fois, mais une des meilleures Editions est la suivante (42): *Romæ apud Jacobum Mazochium* 1515, *die* XV. *Novemb.* in-4. Quelques-uns confondent mal-à-propos ce Traité avec celui qu'André Floccus a publié sous le nom de Fenestella, *De Magistratibus Romanorum.* Ce Traité avec l'Abrégé de l'Histoire Romaine a été traduit en Italien, & la Traduction de ces deux Ouvrages a été imprimée à Venise en 1549 in-8. IV. *De Romanæ Urbis Antiquitatibus libellus:* une Edition rare & estimée de ce petit Traité est la suivante: *Pomponius Lætus de Romanæ urbis vetustate, noviter impressus, & per Marianum de Blanchellis, Prænestinum, emendatus. Romæ per Jacobum Mazochium. Anno* MDXV. *die* V. *Novemb.* in-4 (43). Vossius croit que Pomponius n'avoit fait cet Ouvrage que pour son usage particulier, sans aucun dessein de le rendre public: & qu'en effet on n'y trouve pas la même pureté de stile, & la même élégance que dans ses autres productions, ce qui a fait croire à B. Rhenanus, qu'il n'étoit pas de lui: *Quamquam has memoriæ tantum caussa conscribilasse videtur; non ut publici juris eas faceret. Nec enim ea est dictionis puritas, quæ in aliis ejus scriptis elucet: usque adeo ut B. Rhenanus pene arbitretur, alterius esse auctoris* (44). V. *Lucani Vita per Pomponium Infortunatum.* Cette Vie de Lucain se trouve dans l'Edition de cet Auteur, donnée à Rome en 1469 in-fol. laquelle est la premiere de toutes (45). VI. *Vita Statii Poëtæ & Patris ejus.* Ces deux Vies ont été insérées par Gyraldi, dans son Histoire des Poëtes, avec les corrections de cet Auteur (46). VII. Il a travaillé aussi sur plusieurs Auteurs anciens. C'est lui qui a revu les premiéres Editions de *Salluste*, & les a collationnées avec les MSS. Vossius dit, que tous les changemens, qui ont été faits à cet Auteur contre la foi des Manuscrits, doivent être attribués à Pomponius: *Sane quidquid pene adversus Veterum Codd. fidem in Sallustio immutatum est, id Pomponio huic tribui debet* (47): mais on en juge autrement, si l'on doit croire Pomponius lui-même dans sa Préface à Augustin Maffei: *Ex N. ab hinc annos tres, cum libros Salustii de Conjuratione Catilinæ, & de bello Jugurthino, & conciones quasdam ejusdem librorum qui desiderantur, sæpius repeterem, contractis antiquis exemplaribus, invenimus multa esse addita, multa præpostere commutata*, &c. *Emendavimus nihil addendo, detraximus non pauca, fide vetustatis admonente* (48). Les Journalistes de Venise disent, qu'ils ignorent en quelle année a paru la premiére Edition que Pomponius a donnée de Salluste; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'est faite à Venise, chez Antonio-Moreti de Brescia, fameux Imprimeur de ce tems-là, & homme de Lettres. *Plerique*, dit-il, *petierunt a me, & prope quotidianis conviciis efflagitarunt: repugnavi semper; & contra meos mores quibusdam sum visus nimis austerus. Pervicit tandem jure contubernalitatis unus amicorum. Itaque* Antonio Moretto, *Brixiano, bonarum litterarum studioso permisi, ut impressoribus suis traderet, & sub conditione pepigimus, ut interesset, qui cognosceret: homo negotiosus, & officiosus ita faciendum recepit* (49). Les Journalistes observent, que Fabricius, dans sa *Bibliothéque Latine*, parle des trois Editions de Salluste, de la Correction de Pomponius Lætus, qui sont postérieures à cette premiére; qu'elles ont été toutes trois faites à Venise in-fol. en 1491, 1493, & 1546, & sont accompagnées des Commentaires de Laurent Valle, & de Jean Chrysostome Soldus: On peut en ajoûter trois autres, qu'il a omises, disent ces Messieurs; une de 1492 faite par Théodore Ragazzoni, une autre de 1496 par Philippe Pincio, & une troisiéme de 1521 par Bernard Viani. Sur quoi j'observerai que cette omission ne subsiste plus dans la belle Edition de l'Ouvrage de Fabricius, faite à Venise (50), mais je ne trouve pas que Fabricius parle d'une Edition de Venise de 1546. Vossius assure que Pomponius avoit travaillé aussi sur *Tite-Live*, mais les Journalistes de Venise avouent, qu'ils ne connoissent aucune Edition de cet Auteur, de la revision de Pomponius, & ils paroît que Fabricius (51) n'en connoissoit point non plus: *Postea*, dit-il, *Livium a* Pomponio Læto *emendatum memorant Gesnerus, Vossiusque.* Pomponius a revu aussi *M. T. Varronis de Lingua Latina Libri*; la premiére Edition, qui est in-4, ne porte ni nom du lieu de l'Impression, ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année: on voit à la tête une Lettre de Pomponius à Platina où il dit qu'il avoit revu cet Ouvrage pour faire plaisir à Lelio della Valle, & il parle de son travail en ces termes: *ubi Librarii litteras mutaverunt, correxi: in his quæ inscitia penitus corrupit, non ausus sum manus imponere, ne forte magis depravarem. Addidi tamen indicem per ordinem litterarum, ut qui non nimis curiosi sint, facilius inveniant.* A la fin du Livre on lit: *Finis ejus quod invenitur M. Varronis. Parce qui legeris, si aliqua minus polita inveneris; nam ita ex omni parte, sive seculum fecerit, sive librarii, volumen quodvis corruptum erat, ut necesse fuerit aucupari hinc inde sententias; ideo sine rubore sententiam dabis, & errori manum imponas.* Pomponius *tuus orat. Vale.* Outre cette premiére Edition, il y en a une de Venise de l'an 1498 in-4, où l'on a joint les remarques de François Rolandelli. Pomponius Lætus a la gloire d'avoir le premier corrigé Varron (52). Dans la Partie I. du Catalogue de la *Bibliotheca Wittiana* on trouve. *Nonii Marcelli Opus a Pomponio correctum.* Il donna à Rome en 1490 une Edition des Lettres de Pline le jeune in-4, qu'il dédia à Varini Lamberti, Camerier honoraire du Pape Innocent VIII. & qu'il assure avoir collationnée sur d'anciens Manuscrits. Il a travaillé aussi sur quelques Chapitres de *Quintilien*, dont il a écrit la Vie, Pignorius avoit cet Ouvrage en Manuscrit, & Vossius (53) a cru, qu'il n'avoit point été imprimé, mais il s'est trompé, il y en a une Edition faite à Venise en 1494 in-fol. dans laquelle on trouve outre le Commentaire de Pomponius, ceux de Laurent Valla & de Jean Sulpicius (54). Comme Pomponius avoit rassemblé un bon nombre de Manuscrits anciens, il avoit occasion de corriger les Auteurs: parmi ces Manuscrits se trouvoit entre autres *Festus Pompejus*, & il paroît par un MS. de la Bibliothéque publique de Leipzig, qu'il avoit travaillé sur cet Auteur; voici ce que nous apprend Fabricius (55). *Lipsiæ in Biblioth. amplissimi Senatus exstat* MS. Pompeji Festi de interpretatione Linguæ Latinæ; *& in extremo*; Finis Pompeji Festi quem Pomponius correxit. *Codex non antiquus, & parum distincte exaratus, tamen continet quædam quæ in Editis frustra quæras.* Il a fait encore des Argumens sur les Epigrammes de *Martial*, que Pignorius possédoit en MS. (56). VII. Pomponius a fait deux Ouvrages *de Arte Grammatica*, l'un fort étendu & ample, dédié à Tommasi, Evêque de Dole, & Gouverneur du Château de St. Ange, mais on ne croit pas qu'il ait été imprimé, l'autre, qui est un abrégé du premier, a été imprimé à Venise en 1484 in-4; il est dédié à Ranali, Chanoine de Padoue, auquel il dit: *Superioribus annis volumina quædam* Grammatices Romanæ *scripsi, & Thomæ Pontifici Dolensi, Præfecto arcis Hadrianæ dicavi: diffusum & ab omni communi usu longe semotum opus: ut viri autoritas apud posteros honori, & vigiliæ nostræ gratæ habeantur, in commodiora tempora distuli. In præsentia, poscente te Ranali optime, cujus necessitudo non sine beneficiis mihi nota est, ex illo immenso labore, quæ maxime necessaria ad prima rudimenta puerorum visa sunt, collegi, & ut Græci vocant* Ἐπιτομὴν *in id, quod manu contineri potest, redegi* (57). Aussi Pomponius passa-t-il pour un des meilleurs Grammairiens de son tems, jusques-là que bien des gens soupçonnérent Curius Lancilotus Pasius de Ferrare de lui avoir dérobé les huit Livres, qu'il publia intitulés, *Grammaticæ Institutionis Libri* VIII. (58). Pignorius avoit aussi un *Glossarium Medicum* de Pomponius. On trouve quelques-unes de ses *Lettres* en d'autres Auteurs; on dit aussi qu'il avoit fait des *Poësies*, mais il ne paroît pas que la meilleure partie de ses compositions fût de cet ordre, comme l'a soupçonné Mr. de la Monnoye. Enfin Pomponius avoit recueilli bon nombre d'Inscriptions antiques.

[*K*] *Il étoit naturellement bêgue, mais on ne s'en appercevoit pas quand il parloit en public.*] Paul Jove (59) en parle de la maniére suivante: *In suggestu summam laudem promeruit: quod eo magis mirum videtur, quum in familiari sermone hæsitante lingua balbutire esset solitus, nec orantem demum, aut clara voce lectitantem, ulla omnino oris titubantia deformaret.* Si l'on s'en rapporte à un autre Auteur, non seulement on ne s'appercevoit pas du défaut naturel de sa langue, mais il avoit même quelque chose d'agréable dans la prononciation: *Cum vehementer ...*

(*f*) Vossius loc. cit.

(35) Voy. Giorn. de' Letter. T. XXII. p. 377.

(36) V. Pope Blount ubi supra.

(37) *Miscellan.* c 73. *Apud* Eund.

(38) Alex. ab Alexand. *Dier. Gen.* L. III. c. 11.

(39) Giorn. de' Letter. loc. cit. p. 384.

(40) Sabellic. *Epist. L.* IX. *Apud* Eund p 383. 384.

(41) De Hist Lat. ubi supra.

(42) Giorn. de' Letter. loc. cit. p. 386.

(43) Idem ibid.

(44) Vossius [illegible] Latin. ubi supra.

(45) La Monnoye *Apud* Baillet ubi supra p. 380.

(46) Vossius loc. cit.

(47) Idem ibid.

(48) *Apud* Giorn de' Letter. loc. cit. p. 392.

(49) Ibid. p. 392. 393.

(50) En 1728, 2 vol. in-4. Voy. T. I. p. 161.

(51) Ibid. p. 195.

(52) Giorn. de' Letter. *loc. cit* p. 393-395.

(53) *De Hist. Lat.* ubi supra.

(54) Giorn. de' Letter. loc. cit. p. 396.

(55) *Bibl. Lat.* Tom. II. p. 405. Edit. Venetæ 1728.

(56) Vossius loc. cit.

(57) Giorn. de' Letter. T. XXIII. p. 365. 366.

(58) La Monnoye *Apud* Baillet ubi supra p. 386.

(59) *Elog. Vir. Doct.* p. m. 79.

& Pomponius Lætus, quoique très-différens d'humeur, étoient intimes amis. Ils ſont introduits comme tels dans le Dialogue du Bembe *de Culice*. L'enjouëment de Pomponius égayoit la mélancholie d'Hermolaus, & on conjecture même que Pomponius s'étoit donné le nom de *Lætus*, à cauſe qu'il étoit naturellement enclin à la joie (*g*). Pomponius étoit doux, honnête, ſerviable, fort modeſte, parlant peu de lui-même, rendant volontiers juſtice aux autres (*b*). D'ailleurs il a toujours vécu en Philoſophe, & ſi l'on en croit Paul Jove (*i*), il imitoit Diogéne, en portant ſouvent une lanterne; d'ailleurs il mépriſoit les richeſſes, & étoit d'une grande frugalité dans ſa maniére de vivre, & fort ſimple dans ſes habillemens. Pierius Valerianus (*k*) aſſure, qu'il a paſſé ſa vie dans une extrême pauvreté, & que dans ſa derniére maladie il ſe trouva réduit dans une ſi grande miſére qu'il fallut le porter à l'Hopital, afin d'y trouver les ſecours, qu'il étoit hors d'état de ſe donner, & qu'après ſa mort ſes amis furent obligés de faire les fraix de ſes funerailles: Je ne ſai ſi cela n'eſt pas un peu exaggéré [*L*]. Il mourut à peu près ſeptuagénaire le 21 Mai 1497 [*M*]. Pomponius Lætus fut marié, & eut de Roſa Aleſa ſa femme deux filles, Fulvia Læta, & Melantho Læta. La premiére ſe rendit habile non ſeulement dans les Langues Latine & Grecque, mais encore dans le Grec Vulgaire, l'Eſclavon, l'Eſpagnol & le François; elle écrivoit même en cette derniére langue, mais elle ne vouloit pas la parler, parce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de la défigurer dans la prononciation, par l'accent Italien. Elle faiſoit paſſablement des Vers Latins, mais excelloit dans la Poëſie Italienne, dont elle faiſoit ſa principale occupation; la Muſique & les Inſtrumens lui ſervoient de délaſſement. Elle épouſa un homme fort riche & âgé, nommé Sempronius. M E L A N T H O L Æ T A, autre fille de Pomponius, étoit inférieure à ſa ſœur en beauté, & en habileté dans la Muſique, tant vocale qu'inſtrumentale; elle ne lui diſputoit point non plus le talent de la Poëſie, mais elle la ſurpaſſoit de beaucoup dans la connoiſſance des Langues Latine & Grecque. Elle porta d'abord le nom de *Nigella*, qu'elle changea en celui de *Melantho*, lorſqu'elle eut fait des progrès dans la Langue. Elle épouſa Antoine Caſſius, Poëte de la Pouille; mais ſon mariage ne fut pas heureux; ſa mauvaiſe humeur produiſit bientôt des brouilleries entre eux, ſon mari la quitta, & elle s'en retourna à Rome: dans la ſuite Caſſius voulut ſe raccommoder avec elle, mais elle ne voulut jamais y entendre, ce qui lui attira de la part de ſon mari des vers très-ſatiriques, dans leſquels en lui faiſant des reproches amers, & d'inſultantes railleries, on voit néanmoins qu'il bruloit d'envie de ſe réconcilier avec elle, & qu'il ſe répentoit de l'avoir quittée (*l*).

(*g*) La Monnoye *apud* Baillet. *loc. cit.* p. 387.
(*b*) Voy. la Rem. [H].
(*i*) *Elog. Vir. Doct.* p. m. 79.
(*k*) *De Literator. Infelic.* p. 141, 142.
(*l*) Boiſſard *Icon. Var.* p. 104 106. *Apud* La Monnoye *loc. cit.*

natura balbutiret, quadragintaque prope annos docuiſſet Romæ, ſic linguæ vitium moderando fregit, ut non modo ejus eſſet expeditus incorrupta antiquitate ſermo, ſed quædam etiam ejus ineſſet canoræ locutioni venus (60).

[*L*] *Je ne ſai ſi cela n'eſt pas un peu exaggéré.*] Il eſt certain que tous les Auteurs s'accordent à dire que Pomponius n'étoit pas opulent, & que ſon ami Platina dit, qu'il étoit ſi pauvre, que s'il eût perdu deux œufs, il n'auroit pas eu dequoi en racheter deux autres: mais cela a tout l'air d'un badinage. Sabellic n'a rien dit de cette extrême miſère où on le repréſente à la fin de ſa vie, & dit ſeulement *fatali morte conſumptus.* D'ailleurs il eſt aſſez difficile de comprendre, qu'un homme, qui avoit enſeigné avec tant de réputation, n'eût pas dequoi ſubſiſter; car Paul Jove nous apprend, que le concours pour l'entendre étoit ſi grand, que comme il commençoit ſes leçons de très-grand matin, pluſieurs alloient dès le milieu de la nuit prendre leur place (61. Le même Auteur, en parlant de la frugalité de Pomponius, rapporte une circonſtance, qui ſuppoſe qu'il n'étoit pas dans la diſette; c'eſt que comme il ſe contentoit de mets ſimples & groſſiers, quand il lui ſurvenoit, comme cela arrivoit ſouvent, des Convives de diſtinction, ils étoient obligés d'aider à ſon Valet à faire la cuiſine, ce qui donnoit lieu à mille plaiſanteries; *ſimplici namque & pene ſubagreſti convictu uſque adeo gaudebat, ut cum frequenti ſemper limine coleretur, improviſi nobiles convivæ, non ſufficienti ejus puero, per jocum admoniti coquinæ manus admoverent, unde perurbani ſales, multæque facetiæ ſererentur* (62). Enfin Jove, en parlant de ſa mort, ne dit rien de toutes les circonſtances rapportées par Pierius Valerianus; il obſerve ſeulement, que ſes Diſciples les plus diſtingués portérent ſon Corps, & que des Cardinaux honorérent ſes funerailles de leur préſence.

[*M*] *Il mourut à peu près ſeptuagénaire* le 21 *Mai* 1497.] Les Auteurs, qui parlent de lui, ne marquent point l'année de ſa mort, excepté Mazza, qui le fait mourir en 1484, mais cet Auteur s'eſt évidemment trompé; car on a deux Lettres de Pomponius à Politien, des mois de Mai & Juin de l'an 1488. D'ailleurs il a dédié l'Abrégé de l'Hiſtoire Romaine à François Borgia, Evêque de Téano: or ce Prélat ne fut fait Evêque de Téano que le 19 Août 1495 (63). Mr. de la Monnoye (64) fixe ſa mort à cette année-là, & cette date lui paroît d'autant plus ſure „ que nul Auteur „ digne de foi n'a parlé de Pomponius, comme d'un homme vivant au-delà de 1495. Je dis, *ajoûte-t-il*, nul Auteur „ digne de foi, parce que je compte pour rien l'objection „ qu'on pourra me faire, tirée des Epîtres de Pierre Martyr „ d'Anghiera, imprimées premiérement à Alcala de Henarès l'an 1530, & cent quarante ans après à Leide, parmi „ leſquelles il y en a une à Pomponius de 1496, quatre de „ 1497, deux de 1499, & une du 10 Avril 1504, laquelle „ ſert de réponſe aux nouvelles qu'il ſuppoſe, que celui-ci „ lui mandoit des François chaſſez de Naples, de Louis Marquis de Saluces, qui tenoit encore Canoſe, & de l'élection du nouveau Pape Jules II. *Ce Pierre Martyr eſt un* „ *impoſteur.* Il s'aviſa, pendant qu'il étoit en Eſpagne de „ réduire en Lettres l'Hiſtoire des affaires de ſon tems, feignant de les écrire à meſure qu'elles arrivoient, & même „ de prévoir les ſuites, afin de faire croire qu'il étoit homme de grande pénétration. Comme il n'avoit pourtant „ pas aſſez d'habileté pour bien couvrir ſa fourbe, il n'a pas „ toujours ſu dater ſes Lettres ſuivant l'ordre des tems, & „ les a quelquefois adreſſées à des gens qui n'étoient plus „ au monde. Telles ſont celles que j'ai ſpécifiées, entre „ autres la derniére, écrite le 10 Avril à Pomponius Lætus, „ mort certainement ſous le Pape Alexandre VI. qui mourut, comme tout le monde ſait, le 18 Août 1503. Ce raiſonnement ſuffit pour prouver la fauſſeté de la date de „ cette Epître, ſans qu'il ſoit beſoin d'alléguer l'Epitaphe de „ Pomponius faite par Jovien Pontan, mort le même mois „ & la même année qu'Alexandre VI. (65). Une preuve „ que Pomponius ne vivoit plus, non ſeulement en 1504, mais „ même ſur la fin de 1500, c'eſt qu'il mourut, comme le remarque Sabellic, peu de tems après lui avoir envoyé ſon „ Abrégé de l'Hiſtoire Romaine, depuis le jeune Gordien, „ juſqu'à Juſtinien II. qu'il nomme mal Juſtin. Cet Abrégé eſt dédié, *Franciſco Borgiæ Epiſcopo & Pontificalis Ærarii Præfecto*, qui n'eſt autre que François Borgia, qui „ fut fait Cardinal le 28 Septembre de l'an 1500, & qui par „ conſéquent n'eût pas manqué d'être qualifié tel par Pomponius, ſi celui-ci eût aſſez vécu pour lui dédier alors ſon „ Ouvrage. Une autre preuve qu'il étoit mort longtems „ auparavant, c'eſt qu'on trouve ſon Epitaphe dans les Poëſies de Domicus Palladius Soranus, Diſciple de Sabellic, „ imprimées à Veniſe l'an 1498. Toutes ces raiſons me confirment dans l'Epoque ci-deſſus poſée (de 1495)". Mr. de la Monnoye a fort bien prouvé, qu'on ne doit pas faire vivre Pomponius auſſi longtems, que le ſuppoſent les dates des derniéres Lettres, que Pierre Martyr d'Anghiera lui a adreſſées; mais ce Savant s'eſt trompé ſur le vrai tems de la mort de Pomponius, qui eſt celui que nous avons marqué, fondés ſur une eſpéce de Nécrologe des Savans de ſon ſiécle, qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Vatican, & dont le célébre Fontanini a envoyé l'Extrait aux Journaliſtes de Veniſe (66). Et cette date eſt confirmée par une Lettre que Sabellicus a jointe à l'Edition qu'il a donnée de l'Ouvrage de Pomponius ſur l'Hiſtoire Romaine, en 1498; il y marque que ce Savant étoit mort peu de tems après lui avoir envoyé ſon Livre pour le faire imprimer: *Commendavit mihi per literas ſuos Cæſares Pomponius Lætus iis* paucis diebus quibus vita deceſſit, & dans un autre endroit; *Nam Pomponius* haud multo poſt, *quam hanc ſuam ad me miſit lucubrationem, fato ceſſit:* & il ſemble même par la Lettre, que l'Edition étoit déjà avancée, quand Sabellicus apprit la mort de l'Auteur, & qu'il fut aſſez longtems à la compoſer, puiſqu'il dit: *Nec cum hæc ſcripſi, omnia complecti potui, quum librarii hanc Epiſtolam efflagitarent* (67).

(60) Conteſſius *de Cardinalatu* L. II. fol. 97. B. *Apud* Baillet *ubi ſupra* p. 387.
(61) Jovius *loc. cit.*
(62) Idem ibid.
(63) *Giorn. de' Letter.* Tom. XXII. p. 400.
(64) *Apud* Baillet *ubi ſupra* p. 373. 374.
(65) Ajoûtez cette Critique de Pierre Martyr d'Anghiera, à ſon Art. Rem. [I]. num. I.
(66) V. Giorn. de' Letter. T. XXII. p. 403.
(67) Ibid. p. 402.

☞ PONTANUS (JEAN-JOVIEN) un des plus fameux Savans du XV. Siécle, nâquit à Cerréto, dans le Duché de Spoléte, au mois de Décembre 1426; & il avoit coutume tous les ans de célébrer le jour de ſa naiſſance ce mois-là, dans un jardin délicieux qu'il avoit à Naples (*a*). Il étoit d'une famille qui a produit pluſieurs hommes illuſtres [*A*]. Pontanus reçut au Baptême le nom de Jean, & prit

(*a*) Alex. ab Alexand. *Dier. Genial.* L. I. c. 1.

[*A*] *Il étoit d'une famille, qui a produit pluſieurs hommes illuſtres.*] De ce nombre ont été *Louis Pontanus*, Juriſconſulte, qui mourut au Concile de Bâle en 1439; & *Octave* ou *Octavien Pontanus*, qui fut à Bâle en qualité de Nonce, du tems du Pape Pie II. & qui mourut en 1460, en retournant à Rome, où l'on prétend qu'il devoit être nommé au Cardinalat (1).

(1) Giorn. de' Letter. Tom. XX. p. 113.

prit celui de Jovien, lorsqu'il devint Membre de la Société Litéraire fondée par Antoine Panormita, & dont il fit une Académie fort célébre, dans laquelle plusieurs Nobles des Places voisines de cette Ville, & les plus grands Hommes de Lettres de ce tems-là, voulurent à l'envi les uns des autres avoir entrée. Pontanus se trouvoit à la tête de tous, comme Prince de l'Académie (*b*). Son pere s'appelloit Jaques Pontanus & sa mere Christine (*c*): le premier ayant été tué dans les troubles qui agitoient alors l'Italie, il fut obligé de sortir fort jeune de sa patrie; étant sans biens il avoit besoin d'une retraite & de protecteurs; il alla à Naples, où il savoit que le Roi Alphonse I. favorisoit les Lettres, & il trouva moyen de gagner les bonnes graces d'Antoine Panormita, qui étoit Sécretaire du Cabinet de ce Prince (*d*). Varillas a orné ce récit, en disant qu'Antoine de Palerme le trouva dans la rue, & remarquant quelque chose d'extraordinaire dans sa physionomie, il prit soin de son éducation. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine lui connoissant un esprit vif & brillant, le présenta à la Cour de Ferdinand I. successeur d'Alphonse, fit valoir ses talens, & porta ce Prince à le donner pour Précepteur & Sécretaire au Duc de Calabre son fils (*e*). Ferdinand lui fit donner la Bourgeoisie de Naples, & le déclara Lieutenant du Grand-Chambellan (*f*). En 1461 ce Prince lui fit épouser une riche Héritiére nommée Adrienne Sassonia, dont il eut plusieurs enfans, mais qui moururent avant lui, à l'exception de deux filles (*g*). Le Roi voulut qu'il l'accompagnât dans ses Campagnes, & en 1463 il l'avoit auprès de lui en qualité de Conseiller, de Sécretaire & de Commissaire de Camp (*h*). Pontanus s'avança si fort dans les bonnes graces du Roi, que Panormita étant mort en 1471, il lui succéda comme second Sécretaire, & devint aussi Président de la Chambre Royale (*i*); il fut encore dans la suite honoré de la Charge de Viceroi de Naples (*k*). On l'employa aussi dans les affaires d'Etat les plus importantes, & ce fut lui qui négocia le Traité de Paix entre Ferdinand & le Pape Innocent VIII. qui fut conclu à Rome en 1486 [*B*]. Après avoir fait réussir cette affaire par son habileté, il conçut l'espérance de succéder à la place & à l'autorité dont Antoine Petrucci avoit été dégradé [*C*], & se flatta d'obtenir cette faveur par les bons Offices du Duc de Calabre; mais ce Prince, qui ne faisoit pas grand cas des Gens de Lettres, & qui ne se piquoit pas de reconnoissance, ne s'employa point pour lui, comme il l'auroit pu. Pontanus, qui étoit déja âgé piqué de son indifférence, composa son Dialogue sur l'Ingratitude, dans lequel il représente un Ane, qui avoit été délicieusement nourri par son Maître, & qui en récompense de ce bon traitement lui donne des coups de pied. Alphonse ayant succédé à Ferdinand son pere ne laissa pas de témoigner beaucoup d'estime à Pontanus, & de lui faire de grands honneurs; ce Prince ayant fait bâtir près du Château Capuano un magnifique Palais, appellé la Duchesse, dans lequel il mit quantité de choses de prix, & une belle Bibliothéque, il y fit élever à Pontanus une statue d'airain, qu'il faisoit voir à tous ceux qui venoient admirer les choses précieuses que cet Edifice renfermoit, en ajoûtant toujours quelques éloges de Pontanus (*l*). Celui-ci se rendit lui-même coupable de l'ingratitude qu'il avoit re-

pro-

(*b*) Giannone *Hist. Civile de Naples.* T. III. p. 631. 632.

(*c*) V. Giorn. de' Letter. Tom. XX. p. 111.

(*d*) Jovii *Elog. Vir. Doct.* p. m. 94.

(*e*) Giannone *loc. cit.*

(*f*) Idem ibid.

(*g*) Giorn. de' Letter. *ubi supra.* p. 115.

(*h*) Idem ibid.

(*i*) Giannone *ubi supra.*

(*k*) Giorn. de' Letter. *loc. cit.* p. 116.

(*l*) Giannone *ubi supra* p. 610. 631.

[*B*] *Ce fut lui qui négocia le Traité de paix entre Ferdinand & le Pape Innocent* VIII. *qui fut conclu à Rome en* 1486.] Alphonse Duc de Calabre, fils aîné de Ferdinand, étoit un Prince cruel, avare, & débauché, il projetta en 1484 d'abaisser les Barons, dont il croyoit n'avoir pas lieu d'être content, & contre lesquels il nourrissoit toujours quelques soupçons. Le Roi son pere, qui étoit déja sur l'âge, lui abandonnant une grande partie de l'autorité, ce jeune Prince ne dissimula pas assez les desseins qu'il méditoit, desorte que les Barons pensérent aux moyens de prévenir l'effet de ces menaces (2). Instruits qu'Innocent VIII. qui venoit d'être élevé au Pontificat, étoit mal disposé à l'égard de Ferdinand, ils résolurent d'avoir recours à lui pour en être soutenus. Les Chefs de cette Conjuration étoient François Coppola, Comte de Sarno, & Antoine Petrucci Sécretaire du Roi, homme de fortune (3) & qui avoit de très-grandes obligations au Roi: un grand nombre de Seigneurs entrérent dans le complot, s'étant adressés au Pape, il approuva leur projet, qu'ils lui communiquérent, & de son côté il fit proposer à d'autres Princes la Conquête du Royaume de Naples, dans la vuë de profiter de l'occasion d'enrichir François, son fils naturel. Le Duc de Calabre ayant découvert les mouvemens que se donnoit la Noblesse, résolut de les prévenir, & de déranger leurs projets, avant qu'ils pussent les exécuter. Il s'empara donc tout d'un coup du Comté de Nola, se rendit maître de cette Ville, & fit arrêter la femme & deux fils du Comte, qui furent conduits au Château-neuf de Naples. Cette expédition fut le signal du soulévement. On entra cependant en négociation, cherchant de part & d'autre à se tromper. Les Conjurés firent des propositions ridicules, que le Roi accepta cependant toutes, mais lorsqu'il fut question de les signer, le Prince de Salerne y apportoit toujours quelque nouvelle difficulté, & la plupart des Seigneurs s'étant retirés à Salerne, il demanda à Ferdinand d'y envoyer Frédéric son second fils, pour signer le Traité, & prendre les mesures nécessaires pour son exécution. Le Roi acquiesça encore à cette demande, Frédéric se rendit à Salerne. Comme c'étoit un Prince d'un grand mérite, les Conjurés lui offrirent la Couronne & le pressérent vivement de l'accepter, mais ce Prince la refusa, & leur fit des représentations, qui les irritérent à un tel point, qu'ils l'arrêtérent prisonnier, & ne gardant plus aucun ménagement, ils élevérent des banniéres aux armoiries du Pape, pour l'encourager à se déclarer publiquement en leur faveur. Ferdinand, pour faire une diversion, résolût d'attaquer l'Etat Ecclésiastique, le Duc de Calabre s'avança avec une puissante Armée jusques aux frontiéres du Royaume. Il prit d'un autre côté les précautions nécessaires par rapport aux Ecclésiastiques de ses Etats, & assembla deux autres armées pour défendre l'intérieur du Royaume. De si grands appareils de guerre firent peur au Pape, qui tâcha d'engager les Vénitiens à faire une Ligue avec lui, mais ils se contentérent de lui donner du secours sous main. Cependant le Duc de Calabre, après avoir battu plusieurs fois les Troupes Ecclésiastiques, s'étoit emparé des Etats du Pape, & parvenu jusques aux portes de Rome il avoit mis le siége devant la Ville. Dans cette situation le Pape sentit, que le meilleur parti qu'il pouvoit prendre étoit de faire la paix, & de persuader aux Barons révoltés de s'y prêter, par l'espérance qu'il leur donnoit de leur faire obtenir des conditions avantageuses: la nécessité les obligea de se soumettre à ses conseils. Pontanus fut envoyé à Rome, & il y conclut la paix, au nom du Roi Ferdinand le 12 Août 1486 (4).

(2) Giannone *Hist. Civ. de Naples*, T. III. L. 28. Ch. 1.

(3) Voy. la Rem. [C].

(4) Giannone *loc. cit.*

[*C*] *Il conçut l'espérance de succéder à la place, & à l'autorité dont* Antoine Petrucci *avoit été dégradé.*] On ne sera peut-être pas fâché de connoître Petrucci plus particuliérement. Voici ce que nous en apprend Giannone (5). Il nâquit à Téano, Ville près de Capoue, de parens très-pauvres. Petrucci fut remis à un Notaire d'Averse, qui lui trouvant beaucoup d'esprit & d'application, le mena à Naples, & le fit entrer au service de Jean Olzina, Sécretaire du Roi Alphonse I. Ce nouveau Maître, ayant connu aussi les talens de ce jeune-homme, chargea de son éducation le fameux Laurent Valla, qu'il tenoit auprès de lui. Sous un pareil Maître Petrucci fit en peu de tems des progrès incroyables, & Olzina lui procura une place dans la Chancellerie du Roi, & quand la multitude des affaires ne lui permettoit pas d'aller travailler avec ce Prince, il y envoyoit Petrucci. Ferdinand, successeur d'Alphonse eut bien-tôt connu sa capacité, & ses procédés modestes achevérent de lui concilier les bonnes graces de ce Prince, & le Sécretaire Olzina étant venu à mourir Petrucci fut mis à sa place; il exerça cette charge avec tant d'étendue & d'agrément, qu'il n'y avoit point d'affaire, quelque importante qu'elle fût, que le Roi ne lui confiât. Petrucci acquit de grands biens, & épousa la sœur du Comte de Borello, de laquelle il eut une nombreuse famille, que le Roi combla aussi de faveurs: son fils aîné fut Comte de Carinola; le second, Comte de Policastro; le troisiéme Archevêque de Tarente; le quatriéme, Prieur de Capouë; & le cinquiéme, Evêque de Muro. Ce fut donc une grande ingratitude à lui, de se revolter contre son Maître & son Bienfaiteur: aussi eut-il la récompense que sa trahison méritoit. Par le Traité de paix, dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, les Conjurés avoient pris toutes les précautions possibles pour leur sureté. Le Roi & le Duc de Calabre, usant de dissimulation, les assuroient qu'ils vouloient fidélement exécuter le Traité. Le Comte de Sarno, & Petrucci étoient les deux principaux objets sur lesquels ils projettoient d'exercer leur vengeance, parce que les autres Barons rejettoient leur faute sur eux, les accusant de les avoir séduits & engagés dans ce complot. Le Roi profita de la fête des nôces d'un fils du Comte de Sarno, qu'il fit arrêter avec deux de ses fils, Petrucci & les Comtes de Carinola & Policastro ses fils, & quelques autres: on nomma quatre Commissaires, & quatre Barons, en qualité de Pairs, pour faire le procès aux prisonniers, & Petrucci, ses deux fils, & le Comte de Sarno, furent condamnés à être privés de tous Honneurs, Titres, Dignités, Chevaleries, Comtés & Noblesse; d'avoir la tête tranchée, & tous leurs biens confisqués & acquis au profit du Fisc. Les fils du Sécretaire furent exécutés les premiers, sur un échaffaut dressé au milieu de la place du Marché. Quelques mois après, le 11 Mai 1487, on fit aussi dresser un échaffaut très-élevé dans la Cour du Château-neuf, où le Comte & le Sécretaire furent décapités (6).

(5) *Ubi supra* p. 609. 610.

(6) Idem p. 616. 617.

[*D*] S

prochée à Alphonse. Lorsque Charles VIII. Roi de France, se fut rendu maître de Naples en 1495, & qu'avant que de s'en retourner en France il voulut, suivant l'usage des Rois de Naples, recevoir dans l'Eglise Cathédrale, l'Etendard & les autres ornemens de la Royauté, avec le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, Pontanus, parlant au nom du Peuple, oublia les bienfaits qu'il avoit reçus de Ferdinand & d'Alphonse, & ne cessa, dans tout son discours, de dire du mal d'eux: ce qui a fait faire à Guicchardin (*m*) cette réflexion, qu'il ne fût pas pratiquer pour lui-même les excellentes leçons que son savoir, & son grand génie avoient données dans ses Traités de Morale. Son ingratitude ne fut pas punie, comme elle le méritoit; car Ferdinand II. ayant succédé la même année à Alphonse son pere, & ayant chassé les François, confirma Pontanus dans sa Charge de Sécretaire (*n*). Ses occupations politiques ne l'empêchérent pas de cultiver les Lettres, comme ses Ouvrages tant en vers qu'en prose le prouvent [*D*]. Paul Jove (*o*) dit que Pontan étoit aussi grossier & aussi rustique dans son extérieur & dans ses maniéres, qu'il avoit de politesse & de douceur dans son stile & dans ses discours; qu'il étoit mordant à l'excès dans ses Critiques, & trop libre dans ses Ecrits. Son caractére satirique & fier lui attirérent la haine & l'envie de bien des personnes, desorte qu'on débita, même pendant sa vie, qu'il avoit enlevé dans la Bibliothéque du Mont-Cassin quelques Ouvrages de Cicéron, pour se les approprier, & qu'après y avoir fait quelques changemens, il les avoit publiés sous son nom (*p*): mais on s'accorde assez généralement à regarder cela comme une calomnie; & il n'y a en effet guére d'apparence à la chose, à moins que de supposer que Pontanus étoit assuré qu'il ne se trouvoit nulle part ailleurs des Manuscrits de ces Ouvrages. Ce Savant aimoit sur ses vieux jours à s'entretenir avec ceux qui lui étoient attachés, & c'étoit ordinairement un banquet de Sages, où l'on s'entretenoit des Sciences (*q*): On trouvera ci-dessous l'abrégé d'une conversation, où il exposa son sentiment sur les Historiens Latins [*E*]. Pon-

(*m*) *Hist. d'Italie* L. II. *Apud* Eund.

(*n*) Giorn. de' Letter. *loc. cit.* p. 119.

(*o*) *Elog. Viror. Doct.* p. m. 95.

(*p*) Voy. Vossius *de Hist. Lat.* L. III. c. 8.

(*q*) Voy. Burmanni *Syllog. Epist.* T. II. p. 200.

[*D*] *Ses occupations politiques ne l'empêchérent pas de cultiver les Lettres, comme ses Ouvrages, tant en vers qu'en prose, le prouvent.*] Ses Poësies, qui ont été imprimées en différens tems, se trouvent réunies dans un Recueil, publié à Venise en 1533 in-8, & dans le quatriéme Volume de l'Edition de toutes ses Oeuvres, faite à Bâle 1556 in-8. Ses Ouvrages en Prose, imprimés de-même en différentes années, ont été aussi réunis en un corps, & on les a de cette maniére de trois Editions: la premiére de Venise en 1518 en trois Volumes in-4; la seconde de Bâle en 1538 en 3 voll. in-4. & la troisiéme aussi de Bâle en 1556, en 4 voll. in-8. Voici la Notice de l'Edition de 1538, telle que la donne le P. Niceron (7). Dans le Tome I. *De Obedientia Libri* V. *De Fortitudine Libri duo. De Principe Liber. De Liberalitate. De Beneficentia. De Magnificentia. De Splendore. De Convenientia. De Prudentia Libri* V. *De Magnanimitate Libri* II. *De Fortuna Libri* III. *De Immunitate Liber.* Erasme (8) dit que les Traités *du Courage*, de l'*Obéïssance* & *de la Splendeur* ont quelque beauté, & qu'il y a de l'abondance dans les pensées, mais que par la maniére dont Pontan traite les choses, il est fort difficile de juger s'il étoit Chrétien, ou non; qu'il en use de-même dans son Livre *du Prince*, où il semble avoir ménagé son stile pour tout le monde, de quelque Religion qu'on puisse être. Franciscus Floridus Sabinus, Panégyriste de Pontan parle au-contraire de ces Traités de Morale en en termes très-avantageux (9): *Ejusdem vero de Obedientia, Fortitudine, Principe,* &c. *Libri, maximam omnium rerum, quæ in illo fuit cognitionem, singularemque candorem, cum summa facilitate legentibus adprime ostendunt.* Dans le Tome II. de ses Oeuvres on trouve: *De Aspiratione Libri* II. Dialogi, *Charon, Antonius, Actius, Aegidius, Asinus.* Floridus Sabinus prétend qu'il n'y a rien de plus savant, & de plus beau que ces Dialogues, & entre autres celui qu'il a intitulé *Actius*: *Nam quid est ejus Dialogo jucundius, doctius, suavius? quos omnes ut effusius non laudem, unicus certe quem* Actium *inscripsit, in quo de Virgilianis numeris, & Historiæ virtutibus, proprietatibusque agit, neminem millesimum ac trecentesimum ab hinc annum extitisse, qui veterum authorum vim, robur, artificiumque exactius,* quam ille *scrutatus fuerit, dilucide ostendit* (10). Erasme trouve qu'il n'a pas assez évité les obscénités. *In Epigrammatibus plus tulisset laudis, si vitasset obscenitatem; quod nec in Dialogis satis cavet* (11). Paul Jove (12), parlant de son caractére mordant & satirique, dit qu'on en trouve des preuves dans ses Dialogues, & surtout dans celui qui est intitulé Charon. *Supra æquum mordax, vel eo quod non homines modò sibi notos, sed gentium, & urbium quoque omnium mores acerba scribendi libertate perstringeret, sicuti ex variis Dialogis, Chaonteque præsertim intemperanter ostendit.* Baillet (13), & après lui le P. Niceron, a mal entendu ce que dit Jove, en disant que *le plus libertin* de ses Dialogues, est son *Charon*: Jove remarque seulement que c'est celui où il a le plus donné carriére à son humeur satirique. Dans le même Volume se trouvent encore, *de Sermone Libri* IV. *Belli, quod Ferdinandus senior, Neapolitanorum Rex, cum Joanne Andegavense Duce gessit. Libri* VI. Venise 1519 in-4. Un Auteur anonyme a traduit cette Histoire en Italien, & elle a été imprimée en cette Langue à Venise en 1524 in-8 (14). Le P. Niceron (15) remarque, qu'on en a imprimé une Traduction Italienne à Naples en 1590 in-4, mais qu'il ignore si c'est la même qui avoit paru à Venise. Vossius (16) ne dit rien sur le caractére de cette Histoire, mais on ne peut guére en soupçonner la fidélité, Pontan ayant écrit ce qui s'étoit passé sous ses yeux, c'est la remarque d'un Auteur Italien (17): *Quod vero ad Historiæ fidem attinet, Pontanum scito singula hæc non rerum fama collegisse, non hinc atque illinc emendicasse, sed interfuisse ipsum rebus fere omnibus.* Paul Jove (18) trouve que le stile de cette Histoire, ne répond pas à la dignité du sujet: *quandoquidem in Historia, non semper integra gravissimi incessus dignitate, ab ejus muneris disciplina deflexisse existimari possit.* Le Tome III. comprend, *Centum Ptolomæi sententiæ in Latinum sermonem traductæ, & Commentariis illustratæ. De rebus Cœlestibus Libri* XIV. *De Luna Liber imperfectus.* Le quatriéme Tome de l'Edition de Bale in-8, de 1556 contient les Poësies de Pontanus: *Urania, sive de Stellis Libri* V. *Meteororum Liber unus. De Hortis Hesperidum Libri duo. Pastorales Pompæ* VII. *Bucolica, Amorum Libri* II. *De Amore Conjugali Libri* III. *Tumulorum Libri* II. *De divinis laudibus Liber unus, Hendecasyllaborum, sive Bajarum Libri* II. *Jambici versus de Obitu Lucii filii Lyrici versus. Eridani Libri* II. *Epigrammata.* Jove dit, que bien des gens trouvent sa Poësie fort supérieure à sa Prose: *In pangendo carmine, quam tenenda prosa cultior, atque sublimior multis videtur.* Floridus Sabinus le compare à Virgile pour les Vers Héroïques, & il prétend qu'il ne le céde qu'à Catulle seul pour les Hendecasyllabes (19): *Quid est in Heroïci Carminis majestate, sono, candore, dulcedine, asperitate, gravitate, hilaritate, nitore, altitudine, aliisque ornatibus, quod ille non in Virgilio ita proprie diligenterque observavit, ut alium neges in eodem opere meliorem existere posse? . . . . . . Quis Latinorum Cœlestia cecinit melius? Quis Hendecasyllabo post Catullum Pontano anteponeretur.* A propos de Catulle, je remarquerai que Nicolas Heinsius assure, qu'on trouve des Vers de Pontanus parmi ceux de Catulle: *In Catullo certe totos Pontani versus exhiberi* quis nescit (20)? Gyraldi fait un bel éloge de Pontanus, comme Poëte, le passage est remarquable, & mérite d'être rapporté (21): Urania *vero*, Meteora, Hesperidum *horti*, Eclogæ, Epigrammata, Elegiæ, *& cætera Joviani Pontani Umbri Carmina, & quæ plurima pedestri oratione scripsit, faciunt ut in his tabularum imaginibus illum inter proceres commemorem, quin & cum omni fere antiquitate conferam; tametsi non idem, ut quibusdam videtur, in omnibus præstat; nonnunquam enim nimis lascivire, & vagari videtur, nec plane ubique se legibus adstringit. Quod iis minus mirum videri poterit, qui illum sciverint in magnis Regum & Principum negotiis diu versatum, & modo bellorum, modo pacis conditiones & fœdera tractasse, non minus quam Phœbum & Musas coluisse. Quis tamen eo plura? quis doctius? quis denique absolutius composuit? enucleatius? exquisitius? & licet ejus quidam hoc tempore gloriæ parum æqui sint æstimatores, non illis tamen ipse concedam, ni meliora vel ipsi fecerint, vel ab aliis facta attulerint, id quod ad hanc ipse diem non vidisse fateor.* Baillet (22) n'a pas tout a fait bien rendu la pensée de Gyraldi. Jules Scaliger (23) reconnoit qu'il y a de la force, de l'harmonie, de la netteté, & de l'agrément dans les Poësies de Pontanus, mais qu'il y manque la belle médiocrité, qui en fait l'âme. Il a fait, dit-il, le contraire de ce qu'on raconte de Virgile, qui avoit coutume de faire un grand nombre de vers le matin, que son esprit étoit plus libre, plus tranquille, & en même tems plus échauffé, & qui les réformoit l'aprés-midi, par des retranchemens, qui réduisoient souvent ses productions du matin à un petit nombre de vers. Au-lieu que Pontanus jettoit sur le papier, tout ce que son imagination lui fournissoit d'abord, & qu'en le relisant il avoit coutume d'y ajoûter quelque chose: *Pontanus, cum illa quatuor complecti summa cura conatus sit, nervum dico, numeros, candorem, venustatem, profecto est omnia consecutus. Quintum autem illud, quod est horum omnium veluti vita quædam, modum intelligo, penitus ignoravit. Ajunt Virgilium, cum multos versus matutino calore effudisset, pomeridianis horis novo judicio solitum ad paucorum numerum revocare. Contra quidem Pontano evenisse arbitror. Quæ prima quaque inventione arrisissent, iis plura postea, dum recognosceret addita, atque ipsis potius carminibus quam sibi pepercisse.* Mais le plus grand défaut de ses Poësies, & surtout de ses Epigrammes, c'est de n'y avoir pas respecté la pudeur & l'honnêteté, comme le lui reproche Erasme.

[*E*] *On trouvera ci-dessous l'abrégé d'une Conversation, où il exposa son sentiment sur les Historiens Latins.*] C'est dans une Lettre, insérée dans le Curieux Recueil publié par Mr. Burman (24), elle est de *Bernard Oricellarius* (Rucellaï) à Robert Acciaioli. Il lui marque que se trouvant à Naples, il a été voir la Chapelle que Pontanus y a fait bâtir, & que s'occupant à lire les Epitaphes des personnes de sa famille qui y sont inhumées, le bon homme Pontanus lui-même étoit survenu, accompagné de quelques-gens de Lettres. Qu'après s'être entretenu de choses & d'autres, lui Rucellaï avoit fait tomber la conversation sur la question, quel des anciens Historiens on devoit prendre pour modéle, en écrivant l'Histoire? parce qu'il avoit formé le dessein d'écrire l'Histoire

(7) *Mém. des Homm. Ill.* T. VIII. p. 270-273.

(8) *In Ciceronian.* Apud Baillet *Jug. des Sav.* T. II. P. I. p. 399.

(9) Apol. adv. Ling. Lat. Calumniat. *Apud* Vossium *de Poët. Lat.* p. m. 79.

(10) Floridus Sabin. *Apud* Eund. *loc. cit.*

(11) Erasm. *Ciceronians.* p. 204. *Apud* Pope Blount. p. m. 501.

(12) *Elog. Viror. Doct.* p. m. 95.

(13) *Jug. des Sav.* T. II. P. I. p. 401.

(14) Giorn. de' Letter. Tom. XX. p. 123.

(15) *Ubi supra.* p. 272.

(16) *De Hist. Lat.* L. III. c. 8.

(17) Giorn. de' Letter. *ubi supra.*

(18) *Loc. cit.*

(19) *Apud* Vossium *de Poët. Lat.* p. m. 79.

(20) Burmanni *Syllog. Epist.* T. IV. p. 233.

(21) Lil. Gyraldi *Dial.* I. *De Poëtis sui ævi.* p. 383. 384. *Apud* Pope Blount p. m 501.

(22) T. IV. P. I. p. 79. 80.

(23) Lib. VI. *Poetices.* c. 807. *Apud* Pope Blount

(24) T. II. p. 200.

Pontanus s'étoit fait construire un tombeau magnifique de son vivant dans la Chapelle de St. Jean, qu'il avoit fait bâtir pour ce dessein près de l'Eglise de Ste. Marie Majeure, & il composa lui-même quatre Epitaphes, dont une se lit sur son tombeau (*r*). Il mourut au mois d'Août 1503 âgé de soixante-dix-sept ans [*F*].

(r) Voy. la fin de la Rem. [F].

(25) Cette Histoire se trouve manuscrite dans la Bibliothéque de Florence. Voy. *le même*.

toire de l'Expédition de Charles VIII. en Italie (25), & qu'il étoit bien-aise de profiter des avis d'un si habile homme. Pontanus s'étant tourné vers ceux qui l'accompagnoient, les invita à rappeller, par voye de prélude, ce qu'ils avoient dit entre eux sur ce sujet, dans un repas qu'ils avoient fait ensemble. Rucellaï rapporte ensuite ce que quelques-uns de ceux qui se trouvoient avec Pontanus dirent à cette occasion. Ensuite il ajoûte que ce Savant prit la parole, & commença par faire un court exposé de l'origine & des progrès des Lettres chez les Romains, & venant ensuite à la question, il examina de quels Auteurs, on pouvoit apprendre à bien écrire, en les prenant pour modéles: Voici le discours que Rucellaï lui prête: *Cæsar ac Salustius ambo procul dubio inter insignes excellunt; quorum diversa vis ingenii laudem fere parem consecuta est. Ille purus, nitidus, fluens, & qui referat dictatoriam majestatem, ingenuo decori conjunctam. Hic prorsus elegans, vehemens, ac singulari brevitate distinctus. Alter refert eundem animi vigorem, quo bella gessit; alter quæ accepit, ita ponit ob oculos, ut res ipsa agi videatur. Verum Cæsar tanquam Seminarium, Crispus lex & exemplar Historiæ est: ita tamen ut morosis ansam fortasse præbuerit insectandi verba ab originibus Catonis, redolentiaque nimiam antiquitatem. At Livius ut magna vis aquarum profluens insignem speciem præfert, modo altissimo alveo, modo tenui, interdum rapido, ac freto magis, quam torrenti similis; nam & copiosus & acutus, & gravis, par Græcis, quos ille æmulatus est, supraque posteros, quibus ille singulari magnitudine præripuit imitandi facultatem, quippe cui si datum foret, ut Romæ ortus patrium sermonem nactus esset, cunctis proculdubio præponeremus. Post Livium, longe procul a se relinquentem prosequentium turbam, non habemus, quibus nitamur scriptoribus, usque ad Cornelium Tacitum: Hic, senescentibus jam litteris pristinum nitorem reducere conatus est, Consulari enim viro par dignitas fuit, suis nixa viribus priscisque artibus. Verum dum Veteres æmulari contendit, longe abest a pristina dignitate & gratia; vehemens tamen & gravis admodum in concionibus, ut hoc a Livio, illud a Crispo traxisse videatur. Superest Q. Curtius, post quem ulterius progredi in Historia nefas esse arbitror, siquidem Vespasiani temporibus, quibus ille vixit, cunctis pro doctrina dignitas defuit in hac scribendi facultate. Hunc e sectatoribus Græcarum artium Alexandri Macedonis gesta minime prius Latinis celebrata Litteris, illustravere, quæ vel ipse e Græco transtulit, vel ita mutuatus est, ut & figuras & phrasim aucupetur, nativo quodam lepore & gratia, ne dicam venere, conjuncta, non adscita. Hæc cum ita sint, nostra quidem sententia est, ut ex his quos proposui, modo hunc, modo illum, pro re atque genio, cui præcipue indulgendum est, ad imitandum præferamus; dummodo e diversis concentibus concinnemus modulationem, quæ ex organo nostro proficisci videatur. Hæc Pontanus.*

[*F*] *Il mourut au mois d'Août 1503 âgé de soixante-dix-sept ans.*] Vossius (26) le fait mourir en 1505 âgé de soixante-dix-huit ans. Baillet met sa mort, tantôt en 1505, tantôt en 1503, & lui donne quatre-vingt-deux ans de vie, mais l'un & l'autre se sont trompés. Vossius & lui auroient pu s'appercevoir de l'erreur, en faisant attention à la circonstance, qu'il mourut le même mois que le Pape Alexandre VI que Jove marque (27): *Vixit annos* septuaginta septem. *Fato autem functus eodem mense, quo Alexander* VI. *Pontifex vita excesserat*: sans doute que Jove parle de la même année que mourut Alexandre, savoir 1503, puisque sans cela la remarque du mois seroit frivole. Mais voici deux autorités décisives sur ce sujet. Dans le Tom. III. p. 299 des Oeuvres de Pontanus, de l'Edition d'Alde, on trouve une Lettre de Pontanus à Sannazar, datée de Naples le 13 Février 1503, à laquelle l'Editeur a mis la note suivante: *Hanc ne sine dolore legas* ultimam, *Lector, scias, post innumerabiles alias, quas tum publicis, tum privatis de rebus immortalitate dignus, vir ille, olim divinitus scripserat.* Girolamo Borgia, disciple de Pontanus, a écrit une *Histoire des Guerres d'Italie* en Latin, qui se trouvoit Manuscrite dans la Bibliothéque de l'illustre Fontanini, dont les Auteurs du Journal de Venise (28) citent un passage, qui se trouve Lib. IV. fol. 66. 2. par lequel il paroît que Pontanus mourut peu après Alexandre VI. *Paullo post Alexandri obitum, medio autumno magnus Pontanus ad immortalem vitam migravit, & antequam decederet Hieronymo Borgio, suo alumno, hoc epitaphium supra sepulchrum sculpendum dedit.* Cette derniére circonstance fait voir, que Pontanus ne laissa pas le choix des quatre Epitaphes qu'il avoit composées, comme on l'a cru, & qu'il remit lui-même à ce Jérôme Borgia celle qu'on lit sur son tombeau.

(26) *De Hist. Lat.* L. III. c. 8. & *de Poet. Lat.* p. m. 72.

(27) Elog. Vir. Doct. *ubi supra.*

(28) Tom. XX. p. 122.

☞ PONTANUS (Jean-Isaac) connu par divers Ouvrages [*A*] nâquit à *Elseneur*, Ville de Danemarc, dans l'Ile de Seelande, où des affaires avoient conduit ses parens, qui demeuroient ordinai-

[*A*] *Connu par divers Ouvrages.*] En voici le Catalogue: I. *Disputatio de Rationalis animæ facultate.* Leide 1593 in-4. Il semble que l'on peut conjecturer sur cette Piéce, que l'Auteur doit avoir étudié à Leide, soit avant, soit après son séjour chez Tycho Brahé. II. *Aurelii Macrobii Opera, cum Joann. Isaaci Pontani castigationibus & notis, nec non Joannis Meursii notis brevioribus.* Leide 1597 & 1628 in-8. „ Boecler, *dit le P. Niceron*, dans sa *Bibliographie*, approuve „ le travail de Pontanus sur Macrobe, & prétend que son „ Edition est la meilleure, qu'on ait donnée de cet Auteur. III. *Analectorum Libri* III, *in quibus ad Plautum, Apuleium, & Senecas, ac passim ad Historicos antiquos & Poëtas Censuræ.* Rostoch 1599 in-4. IV. *De affectu Hypochondriaco Theses pro Medicinæ Laurea.* Bâle 1601 in-4. V. *Itinerarium Galliæ Narbonensis, Carmen, cum duplice Appendice; id est universæ Galliæ descriptione, & Glossario prisco Gallico, seu de Lingua Gallorum veteri Dissertatione.* Leide 1606 in-12. VI. *Historia Urbis & rerum Amstelodamensium, Tabulis æri incisis illustrata* 1611 in-fol. Cette Histoire ne plût pas à bien des gens, à cause des digressions dont elle est remplie, qui regardent surtout les Monastéres & le changement arrivé dans la Religion; c'est sans doute ce qui engagea l'Inquisition de Rome à défendre ce Livre en 1616. L'Auteur publia l'Apologie de son Ouvrage, qui avoit été attaqué: *Apologia pro Historia Amstelodamensi contra Pontum Heuterum, ad Arnold. Buchelium.* J. C. Amsterdam 1628 & 1634 in-4. VII. *Disceptationes Chorographicæ de Rheni divortiis atque ostiis eorumque accolis populis, in quibus Historici & Geographi veteres illustrantur, & a pravis Philippi Cluverii interpretationibus vindicantur.* Amst. 1614 in-8. Pierre Scriverius avoit publié un Recueil, intitulé: *Inferioris Germaniæ Provinciarum unitarum Antiquitates, per varios Autores.* Leide 1611 in-4; dans lequel il avoit inséré un Ouvrage de Philippe Cluvier, *de tribus Rheni alveis ac ostiis, & de quinque populis quondam accolis.* Pontanus, qui pensoit autrement que lui sur cette matiére, prit la plume pour le réfuter, dans l'Ouvrage dont on a vu le titre. Cluvier répondit dans sa *Germania Antiqua*, qui parut pour la premiére fois en 1615. Pontanus repliqua, en donnant une nouvelle Edition de son premier Ouvrage; il y ajoûta une seconde Partie, pour répondre aux raisons de Cluvier: ces deux Parties parurent sous ce titre: *Joannis Isaaci Pontani Disceptationum de Rheni divortiis & accolis populis Partes duæ; quarum prima, jam ante edita, secunda vero novam disceptationum Syllogen adversus Philippi Cluverii Germaniam antiquam complectens, nunc primum prodit.* Harderwyck 1617 in-8. „ Il y a „ de l'érudition dans l'Ouvrage de Pontanus, *dit le P. Niceron* (2), mais cet Auteur trop vif pour la défense de son „ sentiment, y est sorti des bornes de la modération & de „ l'honnêteté, avec lesquels tout homme qui sçait vivre, „ doit traiter ses adversaires. Cela joint à l'obscurité de la „ matiére, sur laquelle on ne peut rien dire de certain, a „ fait que son Livre n'a pas été bien reçu des Sçavans. Au „ reste tous ceux qui ont parlé de cette dispute de Pontanus „ avec Cluvier, ont embrouillé les choses, faute d'avoir „ distingué les deux Editions de son Livre, l'une plus ample d'une partie que l'autre". VIII. *Originum Francicarum Libri sex, in quibus præter Germaniæ & Rheni Chorographiam, Francorum origines, & primæ sedes, aliaque ad gentis in Galliam transitum, variasque victorias, instituta & mores pertinentia, ordine deducuntur.* Harderwyck 1616 in-4. Le P. Le Long (3) remarque, que c'est notre Auteur que Jaques Charron attaque dans son Apologie pour Hunebaud, mais que l'opinion de Pontanus est la meilleure. Il ajoûte qu'Adrien de Valois soutient, que Pontanus n'étoit guéres versé dans les Antiquités de France. IX. *Tractatus de Globis, cœlesti & terrestri, eorumque usu, primum editus a Roberto Hues, semelque iterum a Jodoco Hondio excusus, & nunc elegantibus iconibus & figuris locupletatus, ac denuo recognitus, & observationibus illustratus studio Joann. Is. Pontani.* Amst. 1617 & 1624 in-4. Oxford 1663 in-8. X. *Notæ in Martialem*, dans une Edition donnée par Scriverius à Leide en 1619 in-12. XI. *Plautus cum notis.* Amst. 1620 in-16. XI. *Notæ in Senecæ Tragœdias*, dans une Edition de Scriverius. Leide 1621 in-8. XIII. *Notæ & observationes Politicæ ad Librum* I. *L. An. Flori.* Amst. 1626 in-16. XIV. *Notæ in Petronium*, dans l'Edition de cet Auteur faite à Genéve l'an 1629 in-4. XV. *Corn. Tacitus integritati suæ per J. Is. Pontanum restitutus.* Amst. 1630 in-12. XVI. *Rerum Danicarum Historia Libris* X, *usque ad domum Oldenburgicam, seu annum* 1448, *cum Chorographica Daniæ Descriptione.* Amst. 1631 in-fol. Pontanus avoit fait une suite de cette Histoire, qui se conserve Manuscrite dans la Bibliothéque de l'Académie de Copenhague. XVII. *Valerius Maximus ad duos MSS. Anglicanos recensitus a J. Is. Pontano.* Amst. 1632 in-16. XVIII. *Discussionum Historicarum Libri duo, quibus præcipue quatenus & quodnam mare liberum vel non liberum clausumque accipiendum dispicitur expenditurque.* Harderwyck 1637 in-8. Cet Ouvrage est opposé à celui de Selden, intitulé *Mare clausum.* XIX. *Historiæ Gelriæ Libri* XIV. *Præcedit Ducatus Gelriæ & Comitatus Zutphaniæ Chorographica Descriptio.* Harderwyck 1639 in-fol. Mencken dans ses Additions aux Jugemens sur les Historiens de Mr. l'Abbé Lenglet, dit que Pontanus est fidéle, net, & bien versé dans l'Histoire des Païs-Bas, tant ancienne que moderne. Il s'est servi des Mémoires de Paul Merula, & de ceux de Jean Leontius (4). Arnold van Slichtenhorst a traduit cette Histoire en Hollandois, & y a fait des additions. Cette Traduction a été imprimée à Arnhem en 1654 in-fol. (5). XX. *De Pigmæis Theoremata.* Harderwyck 1629 in-4.

XXI.

(1) *Mém. des Homm. Ill.* T. XIX. p. 391.

(2) Ibid. p. 391.

(3) Bibl. Hist. de France n. 6461*.

(4) Niceron T. XXXII. p. 277.

(5) Foppens *ubi supra.* p. [illegible]

nairement à Haerlem (*a*). Après qu'il eut fait ses études, Tycho-Brahé, qui demeuroit alors dans l'Ile de Huen, le prit chez lui pour l'aider dans ses Observations Astronomiques, & il demeura trois ans avec ce Savant (*b*). En 1601 il se fit recevoir Docteur en Médecine à Bâle, & étant allé fixer son séjour dans les Pays-Bas, il fut choisi pour enseigner la Physique & les Mathématiques dans l'Université de Harderwyck. Christiern IV. Roi de Danemarc, & les Etats de Gueldre l'honorérent de la qualité de leur Historiographe. On dit que son attachement pour la Ville de Harderwyck fut si grand, qu'il ne voulut jamais la quitter, & qu'il refusa une Chaire de Professeur en Langue Grecque, qu'on lui offrit à Groningue, avec huit-cens écus de gages (*c*). Je ne sai comment accorder ce séjour fixe à Harderwyck, avec ce que je trouve dans un autre Auteur (*d*), qui lui donne non seulement la qualité d'Historiographe du Roi de Danemarc, mais celle de Professeur en Physique & en Mathématiques dans l'Académie de Copenhague. Pontanus auroit-il occupé ce poste avant que d'être Professeur à Harderwyck, ou l'Historien de la Litérature Danoise se seroit-il trompé? Car il s'agit évidemment de notre Pontanus, comme on le voit par les Ouvrages qu'il lui attribue. Quoi qu'il en soit, Pontanus mourut à Harderwyck en 1640, âgé de soixante-neuf ans (*e*), après avoir marié sa fille Anne à Antoine Matthieu, Professeur en Droit dans cette Université, d'où il fut appellé en 1635 à Utrecht (*f*).

(*a*) Foppens *Bibl. Belg.* T. II p. 670.
(*b*) Niceron *Mém. des Homm. Ill.* Tom. XIX. p. 390.
(*c*) Niceron *loc. cit.* p. 391.
(*d*) Alb. Thura *Idea Hist. Liter. Dinor.* P. II. c. 5. p. 317.
(*e*) Foppens *ubi supra.* p. 671.
(*f*) Burmanni *Traj. Erud.* p. 216.

XXI. On trouve quelques-unes de ses Lettres dans un Recueil publié par Antoine Matthæus son petit-fils, intitulé: *Alciati contra Vitam Monasticam ad Bernbardum Mattium Epistola. Accedit Sylloge Epistolarum Virorum Clarissimorum*, &c. Leide 1708 in-8. XXII. Dans le *Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement, & aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales*, &c. Tom. I. on trouve une *Dissertation du savant Jean Isaac Pontanus, où il répond aux objections de ceux, qui trouvent trop de difficulté à la recherche d'un passage par le Nord, & où il propose les moyens les plus sûrs pour réussir dans ce dessein.* On ne dit point si cette Piéce a été écrite originairement en François, ou si elle est traduite du Latin: je croirois le dernier à en juger par le stile, qui ne paroit pas du tems de Pontanus. Ce Savant ne se contenta pas d'être Historien, il voulut aussi être Poëte, & publia *Poëmatum Libri* VI. Amst. 1634 in-12. Mais on jugea peu favorablement de ses vers. Pontanus ayant fait en un seul vers cette énigme sur le trou:

Dic mihi quid majus fiat quo pluria demas:

Scriverius répondit sur le champ:

Pontano demas Carmina, major erit.

Baillet (6) dit en général que cette réponse fut faite dans une célébre assemblée en Hollande, où se trouvoient entre autres, Heinsius, Rutgersius, & Grotius. Mais Ménage (7) l'attribue à Scriverius. Mr. de la Monnoye ajoûte, que longtems avant Pontanus un Allemand, nommé Jean Lorich d'Hademar en Franconie, dont nous avons un petit Livre d'Enigmes, imprimé à Marpurg en 1540, en a fait une, dont le mot est *Foramen*, conçue en ces termes:

Fit minus adjicias si quid; si dempseris illi,
Augetur, crescit diminuendo magis.

Nicolas Reusner a inséré dans son *Enigmatographia* ces Enigmes de Lorichius. George Krysing, Docteur en Médecine à Flensbourg, y fit imprimer en 1737 la Vie de Frédéric II. Roi de Danemarc & de Norvége par Pontanus. Il avoit collationné sa Copie, avant le dernier incendie de Copenhague, avec l'original, qui y a péri (8). Pontanus avoit laissé d'autres Ouvrages manuscrits, entre autres une Apologie contre ceux qui avoient attaqué ses *Origines Francicæ*, une Bibliothéque des Femmes illustres: *Bibliotheca Fœminarum doctrina ac fama illustrium* (9). Mr. Des Roches, Auteur d'une Histoire de Danemarc, où il a beaucoup suivi Pontanus, avoit promis de publier la suite de l'Histoire de Danemarc de cet Auteur, avec sa Vie, mais n'ayant pas rempli sa promesse, Mr. Westphalus, Chancelier dans le Holstein, a fait imprimer ce morceau d'Histoire dans le Tome II. de ses *Monumenta inedita rerum Germanicarum, præcipue Cimbricarum & Megapolensium.* Leipzig 1740 *in-folio.*

(6) *Jugem. des Sçav.* T. IV. P. II. p. 105.
(7) *Menagiana* T. I. p. 43.
(8) *Bibl. Germ.* T. XXXVIII. p. 187.
(9) V. Alb. Thura *Idea Hist. Liter. Danor. Præfat.* p. 14.

☞ PONTICO VIRUNIO (Louis [*A*]) nâquit vers l'an 1467 (*a*) à Pellano [*B*] de George Pontico, Gouverneur de cette Ville [*B*], & de Catonia fille d'un petit Prince Grec (*b*). Sa mere lui apprit la Langue Grecque; & il étudia la Latine à Venise sous George Valla, & à Ferrare sous Jean B. Guarini: on dit qu'il fut dix ans entiers disciple de ce dernier, & que pendant tout ce tems-là il ne perdit que trois leçons. Une avanture, à laquelle il n'avoit aucune part, pensa lui coûter la vie: un neveu de Mathias Corvin Roi de Hongrie, parent d'Hercule I. Duc de Ferrare, qui étoit du nombre des Disciples de Guarini, ayant été blessé, le Duc donna ordre, avec une rigueur inouïe, de massacrer tous les Ecoliers; mais les Hongrois, amis de Pontico, & instruits de son innocence, le sauvérent (*c*). Il étudia aussi avec soin la Philosophie & les Mathématiques, & se perfectionna dans les Lettres Grecques, sous d'habiles gens, qu'il entretint chez lui à Venise. Il professa ensuite les Langues Latine & Grecque en divers endroits, & entre autres à Rimini, où il s'acquit l'amitié de Pandolfe Malatesta (*d*). Ce fut pendant qu'il enseignoit en cette Ville, qu'il composa son Histoire Secrette d'Italie, qui fut suivie d'un grand nombre d'autres Ouvrages [*D*]. De retour à Ferrare, Antoine Visconti, Ambassadeur de Louis Sfor-

(*a*) *Giorn. de' Letterat.* T. XXIV.
(*b*) Voy. la Rem. [C].
(*c*) Giorn. de' Letter. *loc. cit.* p. 262.
(*d*) Ibid. 263.

[*A*] Louis Pontico.] Les Journalistes de Venise remarquent (1) que les Auteurs varient sur son nom de Baptême. Jean Bonifacio, dans son Histoire de Trevise, le nomme *François*; George Piloni, dans l'Histoire de Belluno, l'appelle *Louis*; & Barthelémi Burchelati, dans son Catalogue des Ecrivains de Trevise, qui est à la tête de son Histoire de cette Ville, distingue deux Pontico, dont l'un portoit le nom de François, & l'autre celui de Louis. Antoine Ubaldo, beau-frere de Pontico, & qui a écrit sa Vie avec beaucoup de soin, ne le nomme nulle part par son nom de Baptême. Les Journalistes croyent, que le plus sûr est de suivre Piloni, qui paroit mieux informé que les autres de ce qui regarde notre Savant (2). Il étoit de la famille des *Ponte*, illustre à Belluno, & originaire du Château de Mendrisio, dans le voisinage de Come.

[*B*] *Nâquit . . . à Belluno.*] La plupart des Auteurs, & entre autres Vossius (3) le font naître à Trevise. Mais les Journalistes de Venise prouvent fort au long (4), que c'est une erreur, & qu'il étoit né à Belluno. Ils observent que deux choses ont pu contribuer à tromper les Auteurs, c'est que Pontico a enseigné plusieurs années à Trevise, & que les Géographes mettent Belluno dans la Marche Trevisane (5). Il prit le nom de *Virunio*, au-lieu de celui de *Bellunese*, suivant la coutume des Savans de son tems, qui faisoient toujours quelque changement dans leurs noms (6) Vossius l'appelle mal *Virunnius*, ou *Virummius*, & Trithéme, *Virinius*.

[*C*] *De George Pontico, Gouverneur de cette Ville.*] George Pontico étoit de Mendrisio, Château situé à six milles de Como vers le Couchant. Les divisions de sa famille avec celle de Rusconi, qui étoit de la faction Gibelline, obligérent Marguerite sa mere de se sauver à Naples, où elle entra au service de la Reine Jeanne. Vizardo Rusca ou Rusconi ayant trouvé moyen de l'étrangler, George & Antoine ses fils vengérent la mort de leur mere, & toute leur famille, sur le meurtrier, ce qui les obligea en 1390 à se retirer ailleurs. George ayant été fait Chevalier par la Reine de Naples, se mit au service des Vénitiens. Thaddée Marquis d'Este, ayant passé en Dalmatie, en qualité de Général de la République, y mena George Pontico avec lui: & lorsqu'il fut rappellé en Italie, à l'occasion des tumultes arrivés à Bergame & à Brescia, on donna le commandement général en Dalmatie à George. Après diverses avantures, Pontico étant déjà sur l'âge, épousa Catinia, fille de Radichio, Prince de Macédoine, que les Turcs avoient dépouillé de ses Etats. Après son mariage il revint en Italie, & la République en récompense de ses services, lui donna le commandement de la Garnison de Belluno, avec des appointemens considérables. A l'âge de quatre-vingt-dix ans il eut encore un fils de sa femme, qui en avoit cinquante-quatre, & qui mourut en couche. George Pontico vécut jusqu'à cent ans, & mourut à Belluno (7).

[*D*] *Son Histoire Secrette d'Italie, qui fut suivie d'un grand nombre d'autres Ouvrages.*] Les Journalistes de Venise ont donné un ample Catalogue de ses Ouvrages, par lequel il paroit que Pontico devoit être prodigieusement laborieux, & avoir en même tems une grande facilité. Mais ces Messieurs n'ont pu marquer ceux qui ont été imprimés, ni l'année de l'impression. Pour abréger, je remarquerai d'abord, que les *Commentaires* de Pontico sur quantité d'Auteurs Anciens tant Latins que Grecs, & ses *Traductions* de plusieurs de ces derniers, n'ont vraisemblablement jamais paru, ou que ces Ouvrages sont si rares, qu'ils ne sont plus connus, puisque sans cela, ou les Journalistes de Venise, si bien à portée d'être instruits, ou Fabricius, dans ses Bibliothéques Grecque & Latine, en auroient eu connoissance. Il n'y a que les Commentaires sur Claudien, dont Barthius parle (8), par ouï-dire, en souhaitant de pouvoir les voir. On attribue donc à Pontico des *Commentaires* sur *Saluste*, sur les *Métamorphoses d'Ovide*, sur l'*Achilléide & les Sylves* de *Stace*, sur l'Art

(1) Tom. XXIV. p. 235.
(2) Ibid. p. 236.
(3) *De Hist. Lat.* L. III. c. 8.
(4) *Ubi supra.* p. 241. & *suiv.*
(5) Ibid. p. 237-238.
(6) Ibid. p. 249.
(7) Ibid. p. 256-260.
(8) *Adversar.* p. 1360. *Apud* Eund. p. 271.

Sforze, Duc de Milan, l'engagea à se rendre à Milan, pour être Précepteur des deux fils du Duc, aux disgraces duquel il eut part, ayant été obligé de se sauver déguisé, lorsque les François entrérent dans le Milanois (*e*). Il se retira à Reggio, où on lui assigna de gros appointemens pour y enseigner les Belles-Lettres, ce qu'il fit avec un applaudissement universel. Il y expliqua Claudien, qui n'étoit pas encore connu, & commenta Callimaque. Ses galanteries lui attirérent des affaires, & le mirent en si mauvaise réputation, que le bruit courut qu'il avoit épousé treize femmes; mais il dissipa ces faux bruits, & les idées desavantageuses qu'on avoit de lui, en épousant Gerantine Ubaldo, sœur d'André Ubaldo, qui a écrit sa vie. Ayant quitté Reggio, dans le dessein d'aller visiter tous les lieux de l'Italie dont les Poëtes font mention dans leurs Ouvrages, afin de pouvoir les expliquer plus surement, & les corriger, lorsqu'ils en auroient besoin; mais on l'arrêta à Forli, pour y enseigner les Langues Grecque & Latine. Cette Ville étoit alors partagée en deux factions, des Morattini & des Numaï. Pontico devint suspect à Nicolas Buonafede, Commissaire du Pape qui le fit mettre en prison, avec Ubaldo son frere, au Château de Forli. Jules II. qui tenoit alors le Pontificat étant venu à Forli, au mois de Novembre 1506, Pontico se jetta à ses pieds, & lui exposa son innocence: le Pape parut touché de son discours, surtout après que Cosme Pazzi, Archevêque de Florence, & Gouverneur de Forli, qui étoit avec lui, lui eut montré un Ouvrage auquel Pontico travailloit; mais Jules se contenta de dire, *Comment fait-il?* sans lui accorder son élargissement (*f*). Le Gouverneur du Château étoit Justinien, Evêque d'Amélia, quoique de la faction opposée il connoissoit l'innocence de son prisonnier, desorte qu'il lui adoucit sa prison le plus qu'il lui étoit possible, lui rendit visite dans une maladie qu'il eut, & lui offrit même de l'argent; mais Pontico le remercia, & n'accepta que les remédes dont il avoit besoin. Il obtint enfin sa liberté par l'intercession du Cardinal Hippolyte d'Este, & retourna à Reggio, pour y faire imprimer les Ouvrages qu'il avoit composés. Il acheta dans ce dessein des Presses & des caractéres Grecs & Latins (*g*): pendant qu'il étoit occupé à mettre ses Livres au jour, la Duchesse de Ferrare passa à Reggio avec le Médecin Bonaccioli, dont Ubaldo dit tout le mal possible, parce qu'il engagea Pontico par de magnifiques promesses à venir à Ferrare, où il lui vola peu à peu ses caractéres & ses presses, & prévint tellement le Duc contre lui, qu'il ne put en avoir justice. Désespéré de ce procédé il se retira avec sa famille à Lugo, où il composa, selon le goût de ce tems-là, une *Invective* contre Bonaccioli. Il tomba même malade de chagrin, & fut tourmenté de la fiévre pendant cinq mois, qui le réduisit à un triste état, ce qui l'engagea à se rendre à Boulogne pour se rétablir, où il logea chez Marc Montalbani son parent. La guerre entre le Pape Jules II. & les François l'obligea de se retirer à Sesi dans la Marche d'Ancone. Le Cardinal Sigismond de Gonzague, qui étoit Légat de cette Province, le prit à son service, le mena à Macerata, où il traduisit divers Ouvrages du Grec, & enseigna cette Langue & l'Astronomie au Marquis Frédéric de Gonzague, neveu du Cardinal (*h*). Léandre Alberti, dans son *Italia* (*i*), dit qu'il mourut à Boulogne en 1520, & qu'il fut enterré dans l'Eglise de St. François. Un autre Auteur le fait mourir à Trevise, sans marquer l'année de sa mort.

(*e*) Ibid. p. 263.264.
(*f*) Ibid. p. 264.265.
(*g*) Ibid. p. 266.267.
(*h*) Ibid. p. 2[illegible].
(*i*) [illegible] apud Eundem.

l'Art Poëtique & les *Epîtres d'Horace*, sur *Claudien*, sur *Virgile*, sur les *Offices* & les *Tusculanes* de *Cicéron*: sur *Hésiode*, *Callimaque*, sur *Orphée de la Vertu des Pierres précieuses*, sur le IV. *Livre de l'Anthologie*. On parle des *Versions* qu'il a faites de *Pindare*, de l'*Hélene* de *Demetrius Mosco*: Ubaldo parle de celle-ci, comme ayant été imprimée: *Cum admirabili proœmio, rebus reconditis pleno, ad Ludovicum regem Galliarum* (9); d'*Homére*, d'*Hésiode*, d'*Apollonius*, de *Théocrite*, des *Poëtæ minores*, *Musée*, *Phocilide* & autres, de trois Tragédies d'*Euripide*, de quatre de *Sophocle*, de quelques Comédies d'*Aristophane*, de plusieurs Dialogues de *Lucien*, de plusieurs Oraisons d'*Isocrate*, de *Démosthéne*, & d'*Aristide*, de la Musique de *Ptolomée* & de *Plutarque*, d'un Livre de l'Histoire de *Zonare*, du Traité des Pouls & des Urines de *Théophile*, de *Paul Eginete*, d'*Aëtius* & de quelques autres Médecins Grecs. Les autres Ouvrages qu'on lui attribue sont. I. *De Grammatica Libri duo*, dans lequel l'Auteur attaque tous les Grammairiens qui l'avoient précédé, & en particulier Priscien. II. *De secretis admirandis Callopismi seu Pulchritudinis*. II. *Commentarii in Sphæram Joannis a Sacrobosco*, avec une Harangue sur les effets de l'Astronomie. Pontico défend l'Auteur qu'il commente contre ceux qui l'avoient attaqué. IV. *De Nominibus corruptis Libri* VIII. V. *Orationum funebrium & Epithalamiorum Libri tres*. VI. *De recondita Historia Italiæ Libri* XI. VII. *Britannicæ Historiæ Libri* VI. C'est un Abregé des six premiers Livres de l'Histoire d'Angleterre de Geoffroy de Monmouth, que Pontico composa, en faveur des Badoera, famille illustre de Venise, qu'on croyoit alors originaire de la Grande-Bretagne. L'Auteur y a retranché beaucoup de fables, dont Geoffroy avoit rempli son Histoire. Cet Abrégé a été imprimé à Augsbourg en 1534 in-8; à Heidelberg avec Bede & quelques autres Historiens en 1542, à Lyon avec Geoffroy de Monmouth & quelques autres Historiens en 1587 in-fol. à Londres en 1585 in-8. La Bibliothéque de Gudius en cite une Edition in-8, de 1634 (10). VIII. *De Præponderationibus, sive de erroribus Antiquorum*. IX. *De Fato*. X. *Invectiva in Bonacciolum Medicum Ferrariensem*. XI. *Invectiva contra Pandulfum Colenuccium, in defensionem Nicolai Leoniceni*. Leonicenus avoit publié un Ouvrage intitulé: *De Plinii & plurium aliorum Medicorum in Medicina erroribus*, imprimé pour la première fois vers l'an 1491, & ensuite à Ferrare en 1509 in-4; Colenuccio l'attaqua par l'Ouvrage suivant: *Pliniana Defensio Pandulfi Colenucci Pisaurensis JCti adversus Leoniceni accusationem*. Ferrare in-4. Pontico prit le parti de Leonicenus, & attaqua Colenuccio, avec lequel il se réconcilia ensuite (11). XII. *Invectiva Lycambea contra quemdam Gotbardum de Ponte, impressorem Mediolani*. Pontico accuse ce Libraire d'avoir imprimé plusieurs autres Ouvrages, sous un autre nom que le sien (12). XIII. *Dialogus ad Rob. Malatestam*. Ce Dialogue a été imprimé dans l'Imprimerie de Pontico à Reggio en 1508 in-4. Il y explique plusieurs endroits de Juvenal & d'autres Auteurs. XIV. *Vita Emmanuelis Chrysoloræ*. Henri Etienne parle de cette Vie dans son Dialogue, *De bene instituendis Græcæ Linguæ studiis*. XV. *Commentarii in Chrysoloræ Erotemata*, imprimé à Ferrare. XVI. *Libanii Sophistæ Epistolici Characteres Pontico Virunio interprete*. Venise 1525 in-4. Pontico dit dans une Lettre qui précéde cette Traduction, qu'il l'avoit faite en un après-midi, en allant sur le Po de Reggio à Pavie. XVIII. *De miseria Literatorum Libri duo*. Cet Ouvrage est en vers héroïques. XVIII. On a encore de lui quatre Livres d'*Elégies* & d'*Epigrammes* Grecques & Latines, un Volume de *Lettres*, & l'Eloge en Vers de Beatrix femme de Louis Sforze Duc de Milan. Je laisse à juger au Lecteur par ce détail des Ouvrages de Pontico, si j'ai eu tort de dire, qu'il devoit joindre à une grande application une étonnante facilité.

(9) *Apud Eund.* p. 227.
(10) Ibid. p. 250-254.
(11) Ibid. p. 273.274.
(12) Ibid. p. 274.

POOLE (MATTHIEU) savant Auteur du XVII. Siécle, nâquit à York (*a*) en l'année 1624 (*b*) de François Poole, Gentilhomme de cette Ville; son grand-pere descendoit de l'ancienne famille des Pooles de Sprink-hill dans la Comté de Derby: ayant été obligé de quitter ce lieu à cause de son penchant pour la Réformation, il s'établit à Sike-house, & ensuite à Drax-Abbey dans la Province d'York. Mr. Matthieu Poole possédoit près de ce dernier endroit une Terre de cent Livres St. de rente, qu'il avoit héritée de son pere, qui avoit épousé la fille de Mr. Foppin, Alderman d'York (*c*). Notre Mr. Poole fit ses études au Collége d'Emanuel à Cambridge, sous le Docteur Worthington; il y prit le degré de Maître-ès-Arts (*d*), & l'Université d'Oxford l'aggrégea à son Corps en cette qualité le 14 Juillet 1657 (*e*). Vers l'an 1648 il succéda au Docteur Antoine Tuckney dans la Cure de St. Michel le Querne à Londres (*f*). En 1658 il forma un plan pour entretenir dans les Universités des Etudians, distingués par leurs talens, par leur goût pour l'étude, & par leur piété [*A*], qui eut l'appro-

(*a*) Calamy's *Account of the Ministers &c. ejected, or silenced after the Restoration* in 1660. vol. II. p. 14. Edit. de 1713.
(*b*) Il étoit dans sa 56 année, quand il mourut en 1679. Calamy's *Continuation of the Account* p. 15.
(*c*) Account ubi supra.
(*d*) Ibid.
(*e*) Wood *Fasti Oxon.* V. II. C. 118.
(*f*) Le Docteur Calamy dit, qu'il avoit possédé ce Bénéfice 14 ans, quand il en fut dépouillé en 1662. Continuat. loc. cit.

[*A*] *Il forma un plan pour entretenir dans les Universités des étudians distingués par leurs talens, par leur goût pour l'étude & par leur piété.*] Il rend compte de son Projet dans une Piéce intitulée: *Plan pour entretenir dans l'Université des Etudians capables, principalement pour le Ministére: avec une Préface à la tête, une Recommendation de l'Université à la fin, & deux Exhortations à ceux qui aiment sincérement la piété & la science, & en particulier aux personnes riches qui souhaittent d'honorer Dieu de leur bien*, 1658 in-4. Le Projet est daté du 1 Avril 1658. Le voici. 1. Qu'on fasse une souscription. 2. Ceux dont

probation des Chefs des Colléges des deux Universités; il poussa même ce Projet avec tant de vigueur, qu'en peu de tems il avoit déja trouvé un fonds de 900 Livres St. par an, mais l'affaire échoua à la

Res-

dont le bien le permet sont priés instamment de souscrire pour huit ans, ou pour davantage, & même pour toujours, afin d'éviter de tomber dans le même inconvénient, où l'on est tombé d'autrefois par rapport à des projets de cette nature, qui ayant heureusement commencé, ont échoué par cet endroit, ce qui dans le cas présent seroit d'autant plus fâcheux, que de jeunes gens doués de talens, & placés sous d'heureux auspices dans l'Université, seroient obligés de se retirer, sans parler de plusieurs autres inconvéniens. 3. Que l'argent qu'on recueillira sera entre les mains de personnes choisies pour en être les Administrateurs, dont le nombre ne surpassera pas celui de cinquante, parmi lesquels il y aura trente Gentilshommes ou Bourgeois distingués, & vingt Ministres soit de Londres soit des environs à la distance de cinq miles, & qu'il faudra qu'il y ait sept Membres présens dont trois soient Ministres, pour délibérer & agir. Que ces Administrateurs s'engageront solemnellement de se conduire en tout sans partialité, selon qu'ils jugeront être le plus utile au bien public, sans avoir égard ni aux recommandations, ni aux liaisons, quelles qu'elles soient. Que lorsqu'il arrivera qu'un Ministre du nombre des Administrateurs, viendra à mourir, ou qu'il ne voudra plus continuer dans cette fonction, ou qu'il s'éloignera à la distance de dix miles de Londres, ou que les autres Administrateurs jugeront à propos de lui donner sa décharge, ceux-ci s'assembleront, ou du moins neuf d'entre eux, après avoir donné avis aux autres du tems & du lieu de l'assemblée, & procéderont au choix d'un nouvel Administrateur. Qu'ils s'engageront solemnellement à jetter les yeux sur celui qu'ils jugeront propre à cette fonction, par sa piété, son discernement, son savoir, sa fidélité, son activité, son zéle pour le bien public, sa candeur, & par les autres qualités requises. Qu'en cas que quelqu'un des autres Administrateurs Laïques vienne à mourir, refuse de continuer, ou soit jugé peu propre à le faire, par les autres, on procédera de la même maniére à l'élection d'un autre, & l'on choisira une personne recommandable par sa qualité, sa prudence, son intégrité reconnue, & par son zéle pour l'avancement de la Religion & des Sciences. 4. Que les Administrateurs choisiront tous les ans le 21 Mars un Trésorier, qui soit un homme d'une fidélité à toute épreuve, lequel entrera en fonction le 25 du même mois, & qui rendra compte tous les trois mois, soit au Corps entier, soit à sept ou à plus d'entre eux. Que la quittance du Trésorier suffira à ceux qui payeront à la Caisse. Qu'il ne disposera d'aucun argent que par l'ordre des Administrateurs, ou du moins de sept d'entre eux, dont trois devront être Ministres, assemblés exprès pour cela, après avis donné à tous de l'assemblée, & que l'ordre sera enrégistré dans un Livre destiné à cet usage, qui sera à la garde d'un des Administrateurs commis à cet effet. 5. Que les Administrateurs, ou cinq d'entre eux, dont trois soient Ministres, nommés par les autres, ou neuf d'entre eux réunis, après avoir donné encore avis à tous de l'assemblée, feront le tour dans les Ecoles, qui sont à Londres ou dans les environs à la distance de 20 miles; & qu'après avoir conféré avec les Maîtres, ils choisiront sur six des meilleurs Sujets, deux jeunes-gens, après un Examen exact: & ainsi d'Ecole en Ecole. Comme on ne se propose pas de borner les avantages de cet établissement à la Ville de Londres seule, ou à ses environs, mais qu'on espére d'être aidé par des personnes des différentes Provinces; & que dans la suite il n'y a pas de Comté qui ne puisse posséder des Ministres, qui par le soin des Administrateurs soient appellés à cette fonction; on n'exclut point aussi pour le présent les jeunes-gens d'aucun endroit, qui ayent des talens: ainsi s'il s'en trouve qu'on recommande pour leurs rares qualités, ou qu'on reconnoisse pour des Sujets distingués, de quelque lieu qu'ils soient, on aura soin de l'entretenir, & de le placer dans quelque Ecole fameuse pour le perfectionner, selon que les Administrateurs le jugeront à propos, & ensuite on l'envoyera à l'Université; ou l'on pourroit aussi, seulement pour le tems présent, choisir parmi les Etudians qui sont à présent aux Universités, pour la premiére ou seconde année, les meilleurs, six sur douze; & avoir plus d'égard dans ce choix à leurs talens qu'à leur savoir, parce qu'ils peuvent acquérir des connoissances. Qu'à l'égard de ceux qu'on choisira, s'ils ont des Parens, ou des personnes qui ayent le droit de disposer d'eux, tant les Etudians que les Parens, ou ces personnes, promettront par écrit, qu'ils s'en rapporteront aux Administrateurs pour les études des Etudians, pour le tems & la maniére, marqués dans le Projet. 6. Que les jeunes-gens choisis de cette maniére seront envoyés à l'Université, & mis sous la conduite de ceux que les Administrateurs choisiront, qui seront, autant qu'il se pourra, des personnes distinguées par leur piété, par leur savoir, & par leur attention pour leurs disciples; & qu'on donnera à ces Maîtres quatre Livres St. par an pour chacun de ces Eléves. Que ceux-ci auront dix, quinze, ou vingt Livres St. par an, selon que les Administrateurs le trouveront à propos, jusques à ce qu'ils soient reçus Bacheliers-ès-Arts; & ensuite vingt ou trente Livres, si l'on croit qu'il soit convenable & nécessaire d'avoir égard aux degrés qu'ils prendront, & à l'application qu'ils auront eué. Qu'ils seront tenus d'étudier à fond les Langues Latine & Grecque, l'Hébreu & les autres Langues Orientales, comme aussi les Sciences, bien entendu que les Administrateurs auront le droit de les faire appliquer à celles pour lesquelles ils verront qu'ils auront le plus de talent & de disposition. Qu'ils seront obligés à des exercices particuliers, outre ceux qui sont ordinaires dans l'Université, selon que les Administrateurs le jugeront à propos avec l'avis de quelques habiles gens de l'Université, avec qui ils consulteront; par exemple qu'ils feront des Discours, des Vers, des Lettres &c. dans les diverses Langues, qu'ils soutiendront des Théses, & feront des Leçons de Mathématique, de Droit Civil &c. 8. Qu'ils jouïront huit ans de l'entretien assigné, & dirigeront leurs études vers le Ministére; que supposé que l'on ait des Contributions pour entretenir au-delà de vingt Sujets à l'Université, destinés au Ministére, on en choisira quelques-uns des plus habiles, dont l'inclination les porte à demeurer dans l'Université, & qui y sont plus propres que d'autres, à qui on permettra d'accepter des places dans les Colléges, qui voudront les aggréger: même qu'à proportion de leurs talens & de leur savoir, de la nature du travail auquel ils s'occuperont, & des autres secours qu'ils auront, les Administateurs seront les maîtres de leur accorder une somme annuelle, sous les conditions suivantes. Premiérement, s'ils sont aggrégés à quelque Collége, de ne point prendre d'Eléves, que du consentement des Administrateurs, jusques à ce qu'ils soient reçus Maîtres-ès-Arts, & qu'alors même ils ne se chargeront pas d'un trop grand nombre. En second lieu, que comme chacun a son génie particulier, qui le porte vers un certain objet, ils seront tenus de s'attacher principalement au genre d'étude pour lequel ils se sentiront un goût dominant; l'un aux Langues, surtout au Grec, & à la Littérature Rabbinique, un autre à l'Histoire & aux Antiquités; celui-ci à la Philosophie & aux Mathématiques; celui-là ou plusieurs à la Théologie polémique; un autre à la Morale & aux Cas de Conscience; d'autres enfin à toutes les Sciences. En troisiéme lieu, que chacun d'eux travaillera à des Ouvrages utiles & nécessaires, quand les circonstances l'exigeront, & que les Administrateurs pourront le demander raisonnablement. Que si les Contributions surpassent ce qui est nécessaire pour les usages mentionnés, les Administrateurs employeront le reste selon leur prudence, pourvu que ce soit autant qu'on en pourra juger pour l'avancement des Sciences & de la Piété. Et comme il arrive que des Sujets se trouvent forcés par l'indigence à quitter l'Université, après y avoir passé quatre ans, avant que d'être reçus Bacheliers, ou d'abord après leur reception & d'entrer dans le Ministére, tandis qu'ils sont encore novices, on aura particuliérement égard à ceux qui pendant ces quatre ans se sont rendus recommandables, & qui se distinguent par leurs lumiéres & par leur piété, en leur fournissant dequoi prendre leurs degrés, & dequoi s'entretenir trois ou quatre ans de plus dans l'Université; bien entendu, qu'on n'accordera ce bénéfice qu'à des Bacheliers, qui ont réellement dessein de se consacrer au Ministére. 9. Qu'une fois par an, les Administrateurs, ou cinq d'entre eux, dont trois seront Ministres, nommés par les autres, se rendront dans l'Université, & avec l'assistance de quelques habiles Gens examineront leurs Eléves, & s'il s'en trouve qui surpassent leurs compagnons, les Administrateurs leur donneront dequoi les encourager, selon qu'ils le trouveront à propos; que s'il y a des preuves que quelqu'un de ces jeunes-gens se livre à la paresse, au libertinage, ou à quelque déréglement que ce soit, les Administrateurs seront en droit, soit alors, soit dans une autre occasion, après l'avoir exhorté, & lui avoir donné un tems d'épreuve, selon leur prudence, de lui ôter sa pension, & de mettre un autre sujet en sa place. 10. Qu'une fois par an, deux ou trois des Etudians, choisis à cet effet par les Administrateurs, se rendront à Londres, pour y faire quelque exercice, si les Administrateurs le jugent à propos, & de la maniére qui leur paroitra la plus convenable; afin que les Contribuans puissent voir le fruit de leurs dépenses, & que l'exemple encourage & excite d'autres Sujets: bien entendu que ceux qui feront ce voyage, seront défrayés. 11. Qu'on prescrira un plan exact d'études à ceux qu'on entretiendra, afin de prévenir la perte du tems, en laissant néanmoins quelque liberté sur cet Article par rapport à la diversité des génies. 12. Qu'on priera leurs Maîtres de veiller sur eux, surtout par rapport à la piété. 13. Qu'après avoir passé huit ans de cette maniére à l'Université, les Administrateurs, & les Contribuans, tant par eux-mêmes que par leurs amis, tâcheront de les placer selon leur mérite. 14. Qu'on laisse les changemens ou les exceptions, qu'il pourroit y avoir à faire aux réglemens, à la prudence des Administrateurs en Corps, ou à neuf ou plus d'entre eux, dont quatre soient Ministres, pourvu que tous les autres soient avertis du tems de l'Assemblée, & du sujet qui doit y être traité; bien entendu que l'on ne touche pas à l'essentiel du projet, qui est de former dans l'Université des Sujets propres au Ministére, & d'en laisser d'autres dans l'Université, selon le 8 Article, si les Contributions peuvent y suffire. 15. Qu'on choisira deux ou trois personnes de l'Université, que l'on priera d'avoir l'œil sur ceux qui y seront placés. 16. Que ceux d'entre les Administrateurs, qui seront nommés par les autres pour quelque commission, seront défrayés de leur dépense, & que toutes les dépenses accidentelles de l'administration seront prises du fond. 17. ,, Quoique notre
,, grand objet soit de former des Sujets distingués par leurs
,, talens & par leurs lumiéres, & de procurer à l'Eglise des
,, Ministres choisis qui puissent, avec la bénédiction de Dieu,
,, en être les soutiens; comme néanmoins il faut pourvoir
,, aussi aux besoins ordinaires de l'Eglise, vu surtout l'état

 ,, dé-

Restauration (*g*). Il fut chassé de sa Cure à la St. Barthelemi de 1662, pour Non-Conformité (*h*). Il travailla pendant dix ans à sa *Synopsis Criticorum* (*i*), dont les deux premiers Volumes parurent à Londres en 1669 in-folio, & les trois autres ensuite [*B*]. Outre ce grand Ouvrage il en a publié divers autres [*C*]. Pendant qu'il travailloit à sa *Synopsis* & à ses *Notes*, il se levoit ordinairement de grand matin, à trois ou quatre heures, vers les huit ou neuf heures il avaloit un œuf crud, à midi un autre, après quoi il continuoit ses études assez avant dans l'après-midi: ensuite il sortoit, & alloit passer la

(*g*) Account ubi supra.
(*h*) Wood ubi supra.
(*i*) Account ubi supra.

„ déplorable où se trouvent l'Irlande, la Principauté de Galles, & quelques endroits de l'Angleterre, qui sont visiblement dans le besoin; les Administrateurs, après avoir pris des mesures pour l'exécution du dessein principal, tâcheront de pourvoir à l'entretien de quelques Etudians pauvres, doués d'une capacité suffisante, & de bonnes mœurs, quoiqu'ils n'ayent pas de grands talens, auxquels ils assigneront ce qu'ils jugeront à propos; moyennant que ceux-ci, leurs parens, & ceux qui ont droit d'en disposer, s'engagent par écrit, avant leur admission, à se conformer aux intentions des Administrateurs, pour être envoyés en Irlande, dans la Principauté de Galles, ou dans certains quartiers d'Angleterre, selon que les besoins de l'Eglise le demanderont: pourvu toujours qu'on ne les envoye pas en ces lieux, sans qu'ils soient suffisamment dédommagés de leurs peines, ce dont les Administrateurs jugeront". 18. Pour ce qui est de ceux de nos Freres dans les Provinces, „ qui voudront contribuer à cette bonne œuvre, nous les prions de vouloir ajoûter à cette faveur, celle d'avoir soin de faire payer leurs contributions tous les trois mois à Londres; soit en chargeant quelqu'un dans cette Ville du payement, soit en faisant tenir l'argent au Trésorier". Vient ensuite une Approbation du Projet, signée par divers Chefs des Colléges de Cambridge, savoir *Jean Worthington*, *Jean Arrowsmith. Antoine Tuckney. Benjamin Whichcot. Rodolphe Cudworth*, & *Guillaume Dillingham.*

[*B*] ☞ *Synopsis Criticorum, dont les deux premiers Volumes parurent à Londres en* 1669 *in-folio*, & *les trois autres ensuite.*] Outre cette Edition de Londres il s'en est fait plusieurs autres. Une à *Francfort* en 1678; *ex recensione Joannis Leusden*, Utrecht 1686, & encore à Francfort 1694 in-4, 5 vol. en caractéres extrêmement menus; l'Editeur a mis à la tête de cette derniére Edition une longue Préface, *qua* I. *hujus operis dignitas & utilitas ab iniqua nonnullorum censura vindicatur.* II. *Brevis & dilucida ad studium Philologicum, atque exegeticum via monstratur, ejusque subsidia e Synopsi ostenduntur.* III. *Judicia de singulis in Synopsi citatis Auctoribus modeste feruntur.* La même Edition, *cum supplemento ad Libros Apocryphos hactenus desiderato, nec non Appendice nova Libros Biblicos denuo recensente*, Francfort 1709 in-fol. 6 vol. (1) Poole avoue, qu'outre les *Critici Sacri*, qui lui ont servi à compiler cet Ouvrage, les Recueils & les Remarques de Jean Wilkins, Evêque de Chester, de Thomas Brogrove, Baronet d'Hereford, de Jean Lightfoot, de Jean Palmare Archidiacre de Northampton, & de Thomas Guidott Médecin de Bath, lui ont été d'un grand usage. Voici le jugement que Mr. Simon (2) porte de ce Recueil. „ *Matthieu Pol*, qui a fait imprimer le *Synopsis Criticorum*, a très-bien choisi en général les Auteurs, qui devoient entrer dans son ouvrage, outre ceux qui étoient déjà dans les Critiques Sacrés qu'il abrégeoit; mais il n'a pas prévu qu'il entreprenoit un travail, qui étoit au-dessus de ses forces. Il semble avoir eu raison de rejetter la maniére, dont le P. de la Haye a recueilli les diverses Versions de l'Ecriture dans son grand Ouvrage; mais il ne s'est pas apperçu qu'il tomboit lui-même dans de plus grands défauts, en donnant ces mêmes différentes Versions de la Bible, comme elles sont dans les Traductions Latines, sans prendre garde que la plupart des diversités, qu'il rapporte sous les noms spécieux du Texte Hébreu, du Samaritain, du Chaldéen, du Syriaque, & de l'Arabe, ne consistoient souvent que dans l'imagination d'un homme qui ignoroit toutes ces langues-là. C'est ce qui est cause que son Ouvrage est rempli d'une infinité d'erreurs. Pour ce qui regarde la maniére dont il a recueilli les diverses explications du Texte, je la trouve un peu embarrassée; & il faut que le Lecteur s'applique beaucoup, pour former un sens net de la plupart des difficultés qui se rencontrent. Cette grande multitude d'interprétations sur chaque mot, & qui sont même le plus souvent abrégées, cause de la confusion, & l'on a de la peine à joindre tous les mots ensemble, quand ils sont si éloignés, & qu'on les a expliqués en tant de maniéres différentes. L'Auteur de plus ne faisant d'ordinaire autre chose, que rapporter les diverses Explications, sans juger qu'elles sont les meilleures, n'instruit pas assez son Lecteur, qui a de la peine à se déterminer, principalement quand il ne voit point de raisons, qui le portent à préférer un sentiment à un autre. A quoi l'on peut ajoûter, qu'on n'a pas tout à fait évité dans cet Abrégé les répétitions inutiles. L'on pouvoit mettre moins d'Auteurs, & comprendre leur sens en moins de paroles, & plus nettement. Ce qu'il y a de louable dans cet Abrégé des Critiques, est le grand travail de l'Auteur, qui a ramassé avec beaucoup de soin, ce qui étoit répandu en différens endroits, & l'a placé aux lieux où il devoit être, en l'abrégeant pour la commodité des Lecteurs. Les difficultés de la Chronologie y sont éclaircies, par les meilleurs Auteurs, qui y sont rapportés en abrégé; desorte que la plupart des matiéres difficiles de l'Ecriture, sur lesquelles on a composé des Livres entiers, sont assez bien expliquées dans cet Ouvrage, parce que l'Auteur a pris la peine de lire ce qu'il a trouvé de meilleur sur ces sortes de difficultés & d'en inférer les Extraits dans son Recueil". Rem. du Trad.

(1) Le Long Bibl. Sacr. T. II. p. 909.

(2) Hist. Critiq. du V. T. L. III. Ch. XV.

[*C*] *Il en a publié divers autres.*] I. *Le Blasphémateur exterminé par l'épée de l'Esprit; ou Défense de la Divinité du St. Esprit, dans laquelle elle est prouvée contre les sophismes de* Jean Biddle. Londres 1645 in-12. II. *Plan pour entretenir dans l'Université des Etudians* &c. dont on a parlé dans la Rem. [A]. III. *Lettre au Lord Charles Fleetwood.* Londres 1659, en une feuille in-4. Elle roule sur les affaires du tems, & fut rendue à Fleetwood le 13 Décembre. IV. *Dispute modérée sur la prédication des personnes qui n'ont point reçu l'Ordination, & sur l'Election, l'Ordination, & le Pouvoir des Ministres, où l'on défend* le Droit Divin du Ministére *contre les Objections d'un Livre intitulé*, le Prédicateur envoyé. Londres 1659 in-4. Il composa cet Ouvrage par ordre de l'Assemblée Provinciale tenue à Londres. V. *Le Culte Evangélique*; Sermon prononcé devant le Lord Maire le 26 Août 1660 in-4. IV. *Vox Clamantis in Deserto*: Piéce Latine écrite à l'occasion de l'expulsion des Ministres Non-Conformistes en 1662. VII. *La Nullité de la Foi Romaine: ou la Cognée à la racine de l'Eglise Romaine: Ouvrage dans lequel on examine la doctrine fondamentale de cette Eglise, & les divers moyens que ses plus célèbres Ecrivains ont employés pour la défendre. Avec un Appendix tendant à démontrer la solidité de la Religion Protestante; où le Lecteur trouvera discutées & répondues toutes les principales Objections, & les sophismes de leurs principaux Auteurs, savoir* Richworth (alias *Rushworh*) *dans ses Dialogues*; White *dans son* Traité de Fide, & *dans son Apologie pour la Tradition*; Cressy *dans son* Exomologesis; S. Clara, *dans son* Systema Fidei; & *le Capitaine* Everard *dans sa Rélation de sa Conversion à l'Eglise Romaine.* Par Matthieu Poole, *Ministre de l'Evangile.* Oxford 1666 in-8, & Londres 1679 in-8. L'Epitre Dédicatoire à Arthur, Comte de Donegal, Lord Vicomte Chichester de Carickfergus, est datée du mois de Septembre 1665. Il déclare dans la Préface „ que s'il avoit connu quelque Auteur qui eût réuni & rassemblé tout ce que l'Eglise Romaine a de plus fort sur cet important Article, d'une maniére aussi concise, & dans une méthode aussi claire, il se feroit dispensé de ce travail. Je ne m'y suis pas même engagé de mon propre mouvement, *dit-il*, mais j'y ai été sollicité par divers illustres & savans amis, & j'y ai été ensuite encouragé par l'approbation de personnes, dont je pense que presque tout ce qu'il a de Savans en Angleterre respectent le jugement. On trouve ici une nouvelle discussion touchant la suffisance du témoignage de l'Eglise présente, & l'infaillibilité de la Tradition orale, dont Mr. Chillingworth n'a rien dit, & qu'aucun autre Auteur, que je sache, n'a pleinement examinée, si l'on excepte le Lord Falkland, qui traite ce sujet d'une toute autre maniére, & qui a laissé encore dequoi glaner après lui; & Mr. Stillingfleet n'y a pas touché non plus, ses adversaires l'ayant entraîné d'un autre côté. D'ailleurs diverses personnes savent que ce Traité étoit prêt pour l'impression, avant que l'excellent Ouvrage de Mr. Stillingfleet parût, & que l'impression n'en a été retardée que par quelques circonstances malheureuses, dont il est inutile de faire ici le détail". Il remarque ensuite, que „ les Catholiques-Romains prétendront peut-être, que les Dogmes qu'il leur attribue, & les témoignages qu'il allégue contre eux, ne sont que les sentimens de Docteurs particuliers, & non ceux de toute l'Eglise. *Il répond.* 1. Les Auteurs allégués ici ne sont pas des Ecrivains obscurs, mais du nombre de ceux qui sont les plus estimés & qui tiennent le premier rang dans l'Eglise Romaine, des plus zélés & des principaux défenseurs de sa Cause, & la plupart de ceux dont les Ouvrages ont paru avec l'Approbation de l'Eglise; & il seroit bien difficile de persuader à des gens de bon-sens, que de pareils Auteurs n'ont pas aussi-bien entendu la Doctrine de leur Eglise, que ceux qui font cette objection. 2. Les Témoignages de ces Auteurs suffisent sans contredit pour prouver, ce que j'ai dessein d'établir en les alléguant; qui est de faire voir la fausseté des Doctrines, & la foiblesse des raisons que leurs plus savans & plus hardis Champions desavouent & desapprouvent: ce qui fera connoitre à toutes les personnes dépréoccupées, que ce n'est ni par ignorance ni par préjugé que les Protestans rejettent les principes de Rome, comme quelques Ecrivains ont l'effronterie de le débiter; mais uniquement le défaut d'évidence & de vérité, avoué, comme vous le verrez dans tout ce Traité, par leurs propres freres; & qu'il y a une folie extrême à tout Catholique-Romain de risquer son salut éternel, sur des principes qu'un si grand nombre de leurs plus habiles Docteurs desavouent publiquement. Et que ce soit le cas de l'infortuné Catholique-Romain, c'est sur quoi je renvoye au Traité suivant". VIII. *Dialogue entre un Prêtre Papiste & un Protestant Anglois, dans lequel les principaux Articles des deux Religions sont fidélement exposés, & pleinement examinés.* Londres 1667 in-8. réimprimé plusieurs fois depuis. IX. *Apologie de saison pour la Religion*, sur St. Matth. XI. 19. Londres 1673 in 4. X. Il y a quelques Sermons de Poole dans le *Morning Exercise*; un *sur la Satisfaction de Jésus-Christ*, prononcé dans

la soirée chez quelque ami pour s'égaier par la conversation (*k*). Lorsque les dépositions d'Oates, touchant la Conspiration Papiste, furent rendues publiques, Mr. Poole trouva son nom dans la liste de ceux qu'on devoit tuer, & l'on a cru que c'étoit à cause de ce qu'il avoit écrit contre les Catholiques-Romains dans sa *Nullité de la Foi Romaine*. Il n'ajoûta pas foi d'abord à cette liste, mais il fut obligé de changer d'avis par une avanture qui lui arriva. Ayant passé la soirée chez l'Alderman Ashurst, il prit quelqu'un pour l'accompagner, en se rendant à son logis; quand il fut parvenu à la rue étroite qui conduit de Clerkenwell à St. John-Court, il y vit deux hommes à l'entrée, dont l'un, quand Mr. Poole s'approcha, cria à l'autre, *le voici*; à quoi l'autre repliqua; *il faut attendre qu'il soit seul; car il y a quelqu'un avec lui*. Dès qu'ils furent passés, Mr. Poole demanda à son compagnon, s'il avoit entendu ce que ces gens-là avoient dit; il répondit, qu'Oui: *Hé bien*, reprit Mr. Poole, *j'aurois été assassiné ce soir, si vous n'aviez pas été avec moi*. Depuis ce tems-là il ne douta plus du dessein qu'on avoit eu, & la crainte du risque qu'il couroit s'empara tellement de lui, qu'il se retira bientôt en Hollande (*l*), où il mourut au milieu du mois d'Octobre de 1679 (*m*), dans sa 56 année (*n*). Le Docteur Calamy dit (*o*), que plusieurs personnes ont douté qu'il soit mort naturellement, & que l'avanture rapportée ci-dessus, qu'on tient de Mr. Charley, qui étoit celui qui accompagnoit Mr. Poole, confirme les soupçons. Il fut enterré dans l'Eglise Angloise à Amsterdam (*p*). Wood dit, qu'il s'est acquis la réputation de célébre Critique & Casuiste, *Clarissimus Criticus & Casuista*. Le Docteur Calamy (*q*) nous apprend, „ qu'il étoit réjouïssant en conversation, ami fidéle; que sa piété étoit rigide, & sa charité universelle".

(*k*) Continuation p. 15. 16.

(*l*) Continuation p. 16.

(*m*) Wood ubi supra.

(*n*) Continuat. p. 15.

(*o*) Ibid. p. 16.

(*p*) Wood ubi supra.

(*q*) Account ubi supra.

dans l'assemblée de St. Giles; un autre sur la maniére de visiter les malades, pour leur utilité, tant de la part des Ministres, que de ceux qu'ils visitent, prononcé à Cripple-gate; un autre sur la *Médisance*, dans le *Supplément to the Morning Exercise at Cripplegate*; un autre *contre un Juge infaillible visible dans l'Eglise*, dans le Volume contre le Papisme. XI. Il a composé un Poëme, & deux Epitaphes pour Mr. Jérémie Whitaker; deux autres sur la mort de Mr. Richard Vines, & un sur la mort de Mr. Jacob Stock. XII. Une Préface au-devant de vingt Sermons posthumes de Mr. Nalton, avec quelques particularités de la Vie & du Caractére de l'Auteur. XIII. On a encore de lui un Volume de *Remarques sur la Bible*, qui sont en Anglois; sa mort l'empêcha de poursuivre cet Ouvrage, son travail finit au Ch. 58 du Prophéte Esaïe. D'autres entreprirent de l'achever. Mr. Wood (3) s'est trompé en rapportant leurs noms; car il nomme les Docteurs *Bates* & *Jacomb*, & Messieurs *Clarkson* & *Alsop* parmi ceux qui y ont eu part, & il ajoûte, qu'il ne doute pas que le Docteur *Owen* n'y ait aussi travaillé. Mais nous donnerons, d'après le Docteur *Calamy* (4), la vraie liste de ceux qui ont fini cet Ouvrage. Le Docteur *Collinges* est l'Auteur des Remarques sur les derniers Chapitres d'*Esaïe*, sur *Jérémie*, & sur les *Lamentations*; *Ezéchiel* est de Mr. *Hurst*; *Daniel* de Mr. *Cooper*; les *petits Prophétes* de Mr. *Hurst*; les quatre *Evangiles* sont du Docteur *Collinges*; les *Actes des Apôtres* de Mr. *Vinke*; l'Epître aux *Romains* de Mr. *Mayo*; les deux aux *Corinthiens* & celle aux *Galates* du Docteur *Collinges*; celle aux *Ephésiens* de Mr. *Veale*; les Epîtres aux *Philippiens* & aux *Colossiens* de Mr. *Adams*; celles à *Timothée*, à *Tite* & à *Philémon* du Docteur *Collinges*; celle aux *Hébreux* de Mr. *Abdias Hughes*; l'Epître de *St. Jaques*, les deux de *St. Pierre* & celle de *St. Jude*, de Mr. *Veale*; les trois de *St. Jean* de Mr. *Howe*; & l'*Apocalypse* du Docteur *Collinges*. Ces Remarques ont paru à Londres en 1685 en 2 vol. in-folio.

(3) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 747.

(4) *Account*. p. 15.

☞ POSTEL (GUILLAUME) célébre dans le XVI. Siécle par son érudition, par la bizarrerie de ses Opinions, & par ses Erreurs, nâquit (selon quelques Auteurs (*a*) le 25 Mars 1510) à Dolerie, lieu de la dépendance de la Paroisse de Barenton, au Diocése d'Avranches, en Basse Normandie [*A*]. Ses parens étoient assez pauvres, & à peine eut-il atteint l'âge de huit ans que la peste les lui enleva. Né avec une passion dominante pour l'étude, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, qu'il passoit quelquefois des journées entiéres consécutivement sans manger depuis le matin jusques au soir (*b*). Mais le peu de bien qu'il avoit ayant été mal ménagé, & la misére des tems, interrompirent ses études, & à peine put-il y vaquer deux ans. A l'âge de treize ans il alla à Say ou Sagi, Village à quelques lieuës de Pontoise, où il trouva moyen, malgré sa grande jeunesse, de se faire Maître d'Ecole, & après y avoir amassé quelque argent, il se rendit à Paris pour y continuer ses études (*c*). Mais il eut le malheur de tomber à son arrivée entre les mains de quelques fripons, qui lui emportérent la nuit, pendant qu'il dormoit, le peu d'argent qu'il avoit, & tous ses habits, ne lui laissant que la chemise, desorte qu'il se vit réduit à la derniére misére. Le froid & le mal qu'il eut à souffrir, lui causérent une dyssenterie, qui dura dix-huit mois, & le mit à deux doigts de la mort, & il fut plus de deux ans à se remettre & à reprendre des forces. A peine eut-il commencé à se rétablir un peu, que la cherté des vivres le contraignit à sortir de Paris, & à aller glaner dans la Béauce pendant la moisson; il le fit avec tant de soin & de bonheur, qu'il amassa dequoi acheter des habits, & revenir à Paris (*d*). Ce fut à son retour dans cette Ville, qu'il commença à étudier tout de bon, s'étant mis en service dans le Collége de Ste. Barbe (*e*). Ayant appris d'un de ses Compagnons, qu'il y avoit encore des Juifs, & qu'ils se servoient de caractéres Hébraïques, il trouva moyen d'avoir un Alphabet Hébreu, qu'il étudia & transcrivit si souvent, qu'il le sût bientôt; une Grammaire qu'il acquit ensuite, avec une Version Latine des Pseaumes, le mirent en état d'apprendre cette Langue sans le secours d'aucun Maître. Il ne fit pas moins de progrès dans la connoissance de la Langue Grecque, qu'il apprit en très-peu de tems à des heures dérobées (*f*). Cette application lui acquit bientôt une grande réputation. Un Seigneur Portugais, avec qui il fit connoissance, & dans la compagnie duquel il apprit l'Espagnol, voulut l'attirer en Portugal, & lui offrit une Chaire de Professeur avec une pension de quatre-cens Ecus. Mais Postel le remercia de ses offres, aimant mieux se perfectionner dans ses études, que de se charger d'enseigner aux autres ce que lui-même ne savoit pas encore à fond (*g*). Ayant fini son cours, il eut le bonheur de gagner l'amitié de Jean Rocourt, Baillif d'Amiens, homme de mérite & savant, avec lequel il alla à Amiens, où il demeura quelque tems (*h*); s'étant ensuite rendu à Rouën, pour y voir l'entrée publique de la Reine Eléonor, il y rencontra Jean Raquier, Abbé d'Arras, qui l'emmena à Paris pour être Précepteur de son Neveu. Ce fut alors que Postel se vit un peu en liberté, & en état d'étudier à son aise: il ne tint même qu'à lui d'accepter plusieurs Bénéfices, que cet Abbé lui offrit, mais qu'il refusa, disant qu'il ne vouloit point se charger de

la

(*a*) Voy. Sallengre *Mém. de Littérat.* T. I. p. 24. Niceron *Mém. des Homm. Ill.* T. VIII. p. 295.

(*b*) Thevet *Homm. Ill.* Tom. VIII. p. 37. Paris 1695 in-12. Tous les autres Auteurs l'ont suivi, ainsi je ne les citerai, que lorsqu'ils diront quelque chose qui ne se trouve pas dans Thevet.

(*c*) Thevet *ubi supra*. p. 37. 38.

(*d*) Ibid. p. 38. 39.

(*e*) Niceron *ubi supra*. p. 296.

(*f*) Thevet. p. 39. 40.

(*g*) Idem p. 41.

(*h*) Idem ibid.

[*A*] *Nâquit ... à Dolerie, lieu de la dépendance de la Paroisse de Barenton, au Diocése d'Avranches dans la Basse Normandie*.] Tous les Auteurs qui ont parlé de Postel, le font naître à Barenton même, & Baillet lui-même (1), qui auroit pu se corriger, en faisant réflexion sur ce qu'il rapporte (2) d'après la Croix du Maine (3), que Postel „ enflé par „ ses succès & se voyant assez riche des pensions du Roi „ François I. & des appointemens de sa charge de Lecteur „ du Roi, il songea à s'ennoblir. Il voulut d'abord se pré- „ valoir du nom de Postel, à cause de sa ressemblance avec „ celui des Pôtels ou Postels, Gentilshommes d'ancienne „ race en Normandie. Voyant peut-être que la chose ne „ réussissoit pas à son gré, soit qu'il n'eût pas le consente- „ ment de Messieurs Pôtels, soit que ses Compatriotes ou ses „ amis se moquassent de lui, il se fit appeller *Dolerie*, du „ nom d'une Seigneurie, qui appartenoit effectivement aux „ Pôtels, & *qui étoit d'ailleurs le lieu de sa naissance*, dépen- „ dant de la Paroisse de Barenton, au Diocése d'Avranches". Que ce soit-là le véritable lieu de la naissance de Postel, c'est ce dont je trouve la preuve dans une Lettre originale de Postel lui-même (4) à son intime Ami André Masius; elle est du 4 Mars 1568, tems où il ne pensoit nullement à s'ennoblir, surtout en écrivant à un homme pour qui il paroît par ses Lettres, qu'il n'avoit rien de caché, voici ses propres termes: *Sic etiam in meis & in alienis procurandis* dolando *sensimque fabricando*, viculi ignobilis *alioqui, cui nomen* Dolaria *est*, *refrico memoriam, quia primæ* Postelli *futuræ* Doleriensis *agnominationem in titulo habent* Il est évident que Postel lui-même nomme le lieu de Dolerie, comme étant celui de sa naissance.

(1) *Jugem. des Sav.* T. V. P. I. p. 376.

(2) Ibid. p. 144.

(3) *Bibl. Franç.* p. 483.

(4) Cette Lettre & quelques autres dont je ferai usage dans cet Article m'ont été communiquées par Mr. J. J. *Wetstein*, Professeur parmi les Remontrans à Amsterdam.

[*B*] Cela

la conduite des autres, & courir risque de se damner, ayant assez affaire de se gouverner lui-même (*i*). Il faut que Postel ait demeuré cinq ou six ans dans cette situation, du moins on ne trouve rien dans les Auteurs de ce qu'il fit d'ailleurs depuis 1530, qui est la date du mariage de François I. avec la Reine Eléonor, jusques environ en 1536. Vers ce tems-là, disent quelques Auteurs, on craignit que l'Empereur Charles-Quint, qui revenoit de son expédition de Thunis, ne fit une descente en Provence ou en Languedoc, & pour l'en empêcher on envoya à Constantinople le Sr. de La Forest, qui prit Postel pour son compagnon de voyage (*k*). Le même Sieur de la Forest fut renvoyé ensuite, dit-on, en qualité d'Ambassadeur à Constantinople, & on assure que Postel l'accompagna encore, mais cela a besoin d'éclaircissement [*B*]. Au retour de son premier (*l*) voyage de Constantinople, vers la fin de 1537 ou en 1538, il fut parfaitement bien reçu du Roi François I. & de la Reine de Navarre sœur de ce Prince.

(*i*) Ibid. p. 42.

(*k*) Ibid. ibid.

(*l*) Je dis premier, parce que François I. étoit mort, lorsqu'il fit le second. Voy. la Rem. [*B*].

[*B*] *Cela a besoin d'éclaircissement.*] J'ai de grands doutes sur ce double Voyage du Sieur de la Forest à Constantinople, parce que j'ai preuve en main que le second Voyage de Postel est de plusieurs années postérieur à l'époque où on le place ici, & à la mort de François I. Thevet (5), suivi par Mr. de Sallengre (6) & par le P. Niceron (7) raconte qu'on envoya le Sr. de la Forest à Constantinople, pour tâcher de prévenir l'invasion, dont Charles-Quint menaçoit la Provence, & qu'il prit Postel pour son Compagnon de Voyage: il faut donc que ce premier Voyage tombe vers le mois de Juin 1536, car il paroît (8) par l'Histoire, que le Cardinal de Lorraine arriva le 17 Mai auprès de François, pour lui donner avis que le dessein de l'Empereur étoit d'entrer au-plutôt dans le Royaume. Quelque tems après le retour du Sr. de la Forest & de Postel en France, François I. les renvoya à Constantinople, le Sieur de la Forest en qualité d'Ambassadeur, & voici la raison qu'on donne de ce second Voyage. Il étoit mort en Asie un Bourgeois de Tours, nommé Crusillon, qui venoit des Indes, & qui avoit laissé sa succession, valant trois-cens mille écus, en dépôt entre les mains d'Ibrahim Bassa, lequel faisoit difficulté de la rendre, & pour l'y obliger, dit-on, le Roi jugea à-propos d'envoyer à Constantinople le Sr. de la Forest, & Postel. Mais, ajoûte-t-on, leur Voyage fut infructueux, ce Bacha fut étranglé par ordre du Grand Seigneur, & ils restérent dix-huit mois à Constantinople, sans pouvoir rien obtenir. Postel seul gagna à ce Voyage, il se perfectionna dans le Grec, il apprit l'Arabe, & il rapporta en France quantité d'Ouvrages écrits en cette Langue & en Syriaque. La Croix du Maine dit, que le Roi lui donna quatre mille écus pour faire ce Voyage, mais Thevet doute de la vérité du fait (9). J'observerai d'abord, qu'on ne trouve ni trace ni vestige dans les Historiens, que François I. ait envoyé personne à Constantinople, avant l'invasion de Charles-Quint dans la Provence, mais bien que l'année suivante 1637, il envoya un Ambassadeur à Soliman, non pour recueillir la succession de Crusillon, mais pour conclure avec le Turc une Ligue contre l'Empereur; & le P. Daniel (10) nous apprend, que l'affaire fut négociée, & la ligue conclue par Jean de la Forêt, Auvergnac, & Séraphin Gozio de Raguse. Mezeray dit aussi que ce Traité avec Soliman se fit en 1537 (11). Le narré de Thevet m'est donc fort suspect par rapport au Sieur de la Forest, qui vraisemblablement n'alla en Turquie qu'une seule fois en 1537. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que le second Voyage de Postel en Orient est de l'année 1549, & que les Ouvrages rares, qu'il apporta alors en Europe, il en fut principalement redevable aux soins & à la générosité de Mr. d'Aramont, alors Ambassadeur de France à la Porte. Deux Lettres de Postel à son ami Masius, l'une écrite d'auprès de Jérusalem au mois d'Août 1549, & l'autre écrite de Constantinople au mois de Juin 1550, fournissent les preuves de ce que je viens d'avancer. Les voici copiées sur les Originaux:

(5) Homm. Ill. T. VIII. p. 42. 43.

(6) *Mém. de Litér.* T. I. p. 7.

(7) *Mém. des Homm. Ill.* T. VIII. p. 298. 299.

(8) Daniel *Hist. de France.* Tom. X. p. 411. Edit. de 1742 in-8.

(9) *Homm. ill.* Tom. III. p. 179.

(10) *Hist. de France*, Tom. X. p. 472.

(11) *Abrég. Chron. de l'Hist. de France.* Tom. IV. p. 600. Amst. 1682 in-12. *Voy.* aussi Henault *Abr. Chron.* Tom. I. p. 348. Paris 1749.

☧. (12).

Quod ob celerem discessum tibi, abiturus, significare non potui, Masi charissime, atque animæ dimidium meæ, id nunc absens ad te scribo. Post successus enim rerum certius scribere possum. Post visitata illa loca Syriæ Sanctæ, quæ Christus ipse sua præsentia & sanguine consecrare voluit, statui sistere ibidem gradum in aliquot annos, in hoc, ut quæ lingua legi Naturæ, duce Adamo, legi Scriptæ, duce Mose, & legi Gratiæ, duce Christo, tam in se quam in suis appendicibus dedit exordium, mihi fiat in suæ originis loco perfamiliaris, atque adeo, quæ pridem in proloquio epistolico operis de Orbis Terræ Concordia decreveram, in posterum verbis conferam. Nil enim potest unquam serio opinor ipsa comparari concordia, nisi eadem lingua previa, per quam confusio & discordia irrepsit in Orbem Hebraïcum, Chaldeum, Syriacum, Arabicum; victoria animorum, quæ sola vera est, armis parari non potest, priusquam quibus artibus falsitas oborta est, iisdem dux ratio reducatur. Parabo, si Deus dabit & tibi & orbi eam facultatem, unde posteritas fugare tenebras possit. Magna copia librorum hic est, Librorum Chaldeorum dico, in ea lingua qua Christus usus est, conscriptorum, quos non ægre usuro concredunt, ægre vero quamtumvis tenues vendunt. Post illa nostra IV Evangelia repperi jam reliquum Novi Testamenti, præter Apocalypsin, & Epistolam alteram Petri & Johannis, & tertiam similiter, una cum ea quæ est Judæ, quæ desiderantur in hoc satis alioqui avito volumine. Quum lingua patria fuero præditus, speres omnia fore in manus nostras perventura. Scribe vicissim ad nos, sicut dedi directionem literarum Danieli Bombergo, & D. Joanni Renialmo, & satage ut qui hanc curam periculis plenam suscepi, possim ab illis magnatibus aut viris bonis necessaria primis annis accipere, & Reip. Occiduæ lumen literarum Orientis adferre & reddere. In Alcahire etiam & in Damasco ab oculata fide testibus mihi relatum est omnium linguarum Orientalium libros, in magna copia esse. Sed quid faciam? pro sola vectura & mulionum opera, saltem unus in singulos dies aureus expenditur, & non habeo ad triginta aureos. Nec prius mendicitate Apostolica vivere hic decrevi quam & coqui & sumptum meum facere potuerim. Tunc etiam erit dignus operarius mercede sua: Ut ut succedat, aut universi animos ad Christum perlinguarum variarum beneficia reducam, aut in hoc negocio moriar; suffragare & consilio & rebus satage & vale. Ex Cœnobio Montis Syon extra Jerusalem ad 21 Augusti 1549.

Tuus ex animo Gulielmus Postellus
Apostolica professione Sacerdos.

(12) A la tête de la plupart des Lettres de Postel, on voit cette Croix, avec la formule, *in nomine Jesu*, ou *in nomine Jesu omne genu flectatur*.

Voici la seconde Lettre, où je suis obligé de laisser quelques lacunes, parce qu'aussi-bien que quelques autres elle est fort endommagée, & que les caractéres, & les abbréviations ne sont pas aisés à déchiffrer par-tout.

☧.

Ut semper fuere mihi gratissimæ tuæ, o animæ meæ dimidium, ita longe gratiores mihi tuæ ultimæ fuerunt, quanto scilicet a te sum remotior; illas Romæ ad Cal. Febr. scripseras: a Venetiis Syriam petivere, & a Tripoli ad me Constantinopolim sunt delatæ terrestri Asiæ minoris itinere a 2 Maij ad 26 ejusdem. Curavit una cum literis ad legatum regium mihi reddi Heliodorus Niger, vir optimus, quique in eadem atque nos arena versatur, ejusdemque finis (quod est præstantissimum) tenetur desiderio, cujus ad te unas Literas mihi scriptas mitto, ut ab unguibus leonem. Mirabere vero non dubito, mirari poterit etiam amicorum turba, quod tam cito a Syriæ finibus me receperim Constantinopoli. Ubi tu unus fueris capax rerum nostrarum, omnibus mihi satisfecisse videbor. Constitueram quidem certe obstinatissimo animo in Syria agere, modo possem illa, de quibus eam profectionem susceperam, nancisci. Interim quum ad tres menses subsedissem Jerosolymis, nactus quidem varia & Novi Testamenti & multarum admodum traditionum volumina in Syriaco sermone, nullum unquam potui quovis pretio redimere, donec commodum sese obtulit *Gabriel Aramontius*, Legatus regius apud Turcarum principem, qui Ægypto post expeditionem Persicam rediens, quum statim me ibi obvium ex inopinato habuit, recepit fore ut, modo vellem illi esse itineris comes in aliquot menses, curaret quicquid unquam rerum illarum, quarum causa veneram, posset nancisci, interposita ejus gratia & liberalitate compararet. Jerosolymis discedentes, primo ad insigne illud Samaritanorum fanum in Sichem venimus, ubi nobis copia של תורה est exhibita in prisco illo Fœnicum, nunc Samaritanorum charactere, ex quo inverso natæ sunt & Græcæ & Latinæ Literæ. Quanta vero difficultate etiam ipse Legatus obtinuerit conspectum voluminis vix credas. Nil quidem sacrorum præter Chomass habent, sed varios habent interpretes in Lingua Arabica, quorum copiam mihi Damasci fecere ejusdem generis homines, in summum adducti stuporem, quod ego peregrinus homo tam familiariter in eorum charactere procurrerem, exponeremque legem, ut ab eorum interpretum sensu non recederem. In virtute & legis observatione summum bonum ponunt, & de Messia mihi nil sperare videntur. Vix ad sexaginta nunc supersunt ejus gentis in universo, quod sciant, familiæ in Napoloza seu Sichem & Damasco, integerrimo cultu homines, & qui nil plane de prisca idololatria, amplius habeant. Addita est moneta argentea prisco charactere. Invenere Acreæ. Reperiuntur Jerosolymis, de quibus bina numismata habeo. Sed revera omnia ista debentur Legato, viro incomparabili: Damasci curatum est, ut quicquid habent Syri Christiani de sacris, sive sint Maronitæ, sive sint Suriani, habuerim. Ferebatur quod Lex extaret *. Sed revera de veteri nil præter Psalmos potuit cum summa Legati indagine haberi. Totum novum Instrumentum, præter illa quæ desiderari dixeram meis ad te literis, est illi oblatum, sed revera nullus vendere unquam voluit, nisi dum, partim authoritate, partim precibus, partim precio tria volumina mihi comparavit, Psalterium & Evangelia, quæ jam in duobus voluminibus ad nostrum Renialmum, cum Epistola ad Hebræos, a me transcripta, misi. Apud me supersunt in pervetusto Exemplari Pauli Epistolæ cum Actibus, ut solent apud eos partiri. Maronitæ, qui ob consensum Romanæ Ecclesiæ habentur Syrorum primi, aiunt hoc nominis sibi post Ga . . . in Syria imperium habuisse, & recepisse a Gallis, quod deditissimi principibus crebro in ore haberent hanc vocem Maron seu Moran (utrumque enim modo dicunt) quod comis noster sonat. Etenim (ut etiam hodie facerent) statim advectantibus Terræ Sanctæ Liberatoribus & primi inter Syros

* Note de Postel: *a quo ista scripseram, accepi ab amico qui agit in Berœa, quam Chalob vocant, Civitatem nulli in Oriente inferiorem, esse omnes veteris Testamenti libros, in vulgari lingua Christi quo nomine si poteris fieri, repetam cos partes.*

ce. Peu de tems après il publia à *Paris*, *Linguarum* XII. *Characteribus differentium Alphabetum. Introductio ac legendi methodus.* 1538 in-4. Ouvrage dans lequel on trouve, outre ce que porte le titre, plusieurs autres choses curieuses, qui regardent les Chrétiens qui parlent les langues dont il y est fait mention (*m*). Il fit imprimer la même année un autre Livre intitulé: *De Originibus; seu de Hebraicæ Linguæ & Gentis antiquitate, deque variarum Linguarum affinitate liber.* Paris 1538 in-4: vers le même tems il fit imprimer une Grammaire Arabe. S'il avoit voulu embrasser l'Etat Ecclésiastique, on lui auroit fait de grands avantages, mais il préféra une Chaîre de Professeur Royal en Mathématiques & en Langues Orientales, qu'on lui donna avec deux cens Ecus d'appointemens (*n*). La Reine de Navarre lui fit aussi une pension. Mais il quitta quelque tems après la France: les Auteurs varient sur l'occasion qui l'en fit sortir, de-même que sur le tems qu'il se retira ailleurs, & sur celui où il alla en Italie [*C*]. Il est

(*m*) Niceron *loc. cit.* p. 322.

(*n*) Thevet *Ubi supra*, p. 44.

favere, & Gallis ab imperio deturbatis, superstites recepere in suorum sacrorum communione. Juxta illos sunt etiam aliæ Gallorum reliquiæ ad meridianam Libani partem, qui nec Muhamedi nec Syris in sacris consentiunt, & vocantur Drusi a celebri Gallorum urbe, quæ in finibus Carnutorum est, ubi olim fuerat Druidarum schola. Hæc & mihi & Legato retulere. Ut uno verbo capias Syriæ miserandam conditionem, nil plane illic tutum est a Nomadum Arabum incursione, præter aliquot urbes. Huic pesti sunt affines illi Drusii, qui mihi videntur esse ex Templariorum colluvie; nam nec Christo revera, nec Muhamedi, nec Mosi attendunt. Contra Maronitæ sunt omnium hominum optimi, & Christianæ pietatis observantissimi, qui ante Gallorum adventum communi cum cæteris vocabulo *Surian*, Syriani seu Syri vocabantur. Hæc ultro se, tibi audituro, ut mihi pervestiganti, obtulere, quibus tuis satisfecere literis. Alcorani magnum illud volumen reposui apud Philippum Archintum illum, qui Vicarius Pauli III. Pontificis erat, ut redderet Augustinensibus, quod non credo fecisse. Opto ut ex te vicissim rescissam quid de nostris originibus fecerit Oporinus, unde orbis totus cognoscat, quomodo ex una Samaritana lingua, sive qua vulgo utebatur Noachus, quum ad locum Romæ venit, prodiit Græca & Latina cum suis appendicibus, ex illa autem qua in sacris & mystice utebatur Arabica Syra & Chaldea profluxere. Si enim non emittat, vellem alteri typographo committeret. Ante omnia vero illud Caput Evangelii Jacobi, fratris Domini, quod est adnexum, quodque ex Græco exemplari vetustissimo Venetiis 1547 verti. Ut autem generaliter de dubiis Evangelii respondeam, certo scias velim, nec apud Armenos, nec apud Georgos, qui linguam & characteres a toto orbe semotissimos habent, nec apud Habessinos, nec apud Cobtios, quos Jacobitas dicunt, nec apud Syros, quicquam esse differentiæ ab his, quæ Græce habentur, præterquam in illis libris, de quibus dixi, & Historia de adultera. Cætera PROXIMIS meis ad te literis significabo. *Quum autem omnino in te vivere, quo ad occasum repetam, statuerim, non dedignabere ita ad me scribere ut, sicut soles, nil plane dissimules, quo nomine male Romæ audiam. Egregiam vero licentiam, illis licet sursum prorsum omnia per principum favores agere, quod sint Ecclesiæ magnates, & palam stent, ille ab Imperatore, ille a Rege, & mihi vitio dabitur, quod privatus pro arbitrio a rege Christianissimo stem. Si vero de libertate mea conquerantur, quod dixerim eum, qui prima mundi jura negat primogenituræ mundi, quique Conciliis ne corrigatur vult superesse, habere Antichristi totam primariam, faciant rebus ipsis & resipiscentia, ut sim mendax. Certe lippis & tonsoribus est manifestum, quum Christus velit in cælo ligare ea omnia quæ a Conciliis legitimis ligantur in terra, eum quicunque, ne corrigatur, vult Conciliis præscribere, tanto magis ad Antichristi caput accedere, quanto magis sese præfert Concilio. Quum enim de Deo nil nisi per Concilia habeamus in Ecclesia, ille certe elevatur supra omne quod dicitur Deus, quisquis Concilio non vult subjici. Ipsi viderint.* Nactus sum in Oriente pleraque Arabica exempla, & ante omnia Cosmografiæ Orientalis & neotericarum urbium volumen, cum Musica & Astronomia, accessere varia Evangelii & Novi Testamenti Exemplaria. Animus est vulgarium gratia ex Grammatica lingua . . . . in Syria viget, & demum in Turchicam convertere, ut *quando Christus* * incipiet suam gloriam rursus ab occasu in ortum reducere sint illi & suis membris parata Evangelii arma. Hac de re veni hic cum legato, eo quod mihi a Syria ipsa interpretem comparavit, & domum deduxit, quo in vulgari Versione Arabica conficienda utor. Est quidem & copia Turcarum interpretum, sed qui sacra ægre assequantur. Nam revera Turcæ sunt rei militaris quam literariæ doctiores & studiosiores. Curabo, si potero, ut Lexicon adsit orbi, quo possit posteritas assequi quod desidero; fungar vice cotis, ut aiebat ille, acutum, reddere quæ ferrum valeat ex. . . . ipsa secundi. Vale & sæpissime ad nos scribe. Tibi ausim polliceri, esse nostrum Nigrum indefessa diligentia hominem, & a quo, si vixerit, multa magnaque sperare liceat. Tu meo nomine amicos salutabis, præcipue quos nostri instituti adprobatores fore nosces. Bibliandro, si videbitur proximarum ad te nostrarum literarum copiam facies, ut, si non emisit Oporinus nostros de Originibus & potissimum de ortu Christi & Evangelii libros, quos te percurrisse vellem, illos commendabis Bibliandro, ut alibi curet edi, aut inter suos asservet posteritati. Secundum enim te unum neminem puto in Germania digniorem, cui nostra commendem. Cura ut perquam diligenter asservetur איך לו quod ad te misit discutiendi causa Remajnus. Vide quam fuit Christi seculo durum hoc audire, quod omnia legalia essent cessatura, & etiam ipsa περιτομή. Et tamen vicit in toto orbe ea hæresis, & ad hunc diem est confirmata. Hæc tibi dico, ne tibi durum illud videatur, quod unus asseram necessario fore, ne Deus sua fraudetur intentione, ut sicut contra Dei voluntatem, omnes & singuli hactenus in sexu fœmineo של חוה per uteri maternam etiam baptizatorum & circumcisorum filii periere, & prius damnati quam nati sunt editi, sic per promissum secundæ חוה spiritum universum genus humanum in Christo reformetur. Nam alioqui plus perdendo Satanas quam Christus restituendo potuerit. Sed in proximis ad te literis clariora. Vale. Constantinop. in Pera ad 10 Junii 1550.

* Ces deux mots me paroissent être ceux qui manquent.

Tuus ex animo Guilielmus Postellus.

[C] *Les Auteurs varient sur l'occasion qui l'en fit sortir, de-même que sur le tems qu'il se retira ailleurs, & sur celui où il alla en Italie.*] Mr. de Sallengre (13) suivi par le P. Niceron (14), après avoir parlé de la faveur que Postel trouva auprès de la Reine de Navarre, ajoûtent „ qu'il alla très-„ mal à propos se brouiller avec elle, & voici à quelle oc-„ casion. Le Chancelier Poyet, qui étoit mal avec la Rei-„ ne, vouloit du bien à Postel, il l'engagea à venir plus „ souvent à la Cour, & à accepter le quart du revenu de „ l'Evêché d'Angers. Cela déplut fort à la Reine, & quel-„ que tems après, le Chancelier Poyet ayant été entiérement „ disgracié, Postel eut l'imprudence de vouloir se mêler de „ le raccommoder avec cette Princesse. Pour cet effet il se „ rendit d'Anvers jusques aux Monts Pyrenées à Montmar-„ san, où le Roi & la Reine de la Navarre faisoient leur „ séjour. Il n'y fut pas longtems sans s'appercevoir, que „ bien loin de pouvoir secourir Poyet, il avoit besoin lui-„ même de protecteurs; aussi ce Voyage fut non seulement „ inutile, mais il lui fut encore nuisible, car il perdit ses „ chevaux avec son bagage, endura beaucoup de fatigues, „ & eut bien de la peine à conserver la liberté. Il est pro-„ bable que la mauvaise situation dans laquelle il se trou-„ va, l'obligea alors à quitter la France, & que vers ce „ tems-là il vint à Vienne, &c." Si l'on suppose le fond de ce récit véritable, il en résulte une date assez précise, & qui s'accordera assez avec celles que nous croyons pouvoir fixer. Le Chancelier Poyet accusé de beaucoup de malversations, fut arrêté vers la fin de 1540 ou en 1541 (15): le départ de Postel doit tomber vers ce tems-là, ou être même un peu antérieur. Mr. de Sallengre & le P. Niceron disent ensuite que Postel étoit à Rome vers l'an 1544, & que ce fut en ce tems-là qu'il entra parmi les Jésuites. Béze (16) parle de Postel sous l'an 1552, disant, qu'environ ce tems il étoit à Paris, & après avoir raconté en gros quelques-unes de ses avantures, & exposé ses sentimens, il ajoûte. „ Car Postel estoit à la vérité un très-méchant hom-„ me, & moqueur de toute Religion. Ce nonobstant tout „ cela estoit enduré, tant par la Justice que par les Théo-„ logiens. Et ce d'autant qu'ayant achevé sa leçon, il al-„ loit quand & quand dire sa Messe, qui couvroit tout cela. „ Bref pour s'achever de peindre il se feit Jésuite. Fina-„ lement pour ce qu'en sa Messe il commença de dire, *Do-„ minus vobiscum, & orate pro me fratres*, en François, on „ luy feit quelques deffenses, sur lesquelles s'estant pour-„ mené par les Colléges de Jésuites jusques à Vienne en „ Austriche, pour ce qu'il remuoit aussi quelque chose en „ leur ordre par ses fantaisies, contrainct de se sauver à „ Venise, il y fut attrapé, & depuis mené à Rome, & con-„ damné par l'Inquisition à perpétuelles prisons. Advint peu „ de temps après la sédition du peuple au decès du Pape Ca-„ raffe (*Paul* IV.) en laquelle les prisons ayant été rompues, „ Postel eschappa comme les autres prisonniers, & vint à „ Basle, où il tascha de se joindre aux Eglises Réformées, „ & notamment d'estre receu à Geneve, en offrant une re-„ tractation escrite de sa main. Mais luy estant faite la res-„ ponse qu'il méritoit, il vint à Dijon, où il leut quelque „ chose des Mathématiques, & finalement rentré dans Paris „ &c." Ce Récit de Béze a été critiqué avec raison par Mr. de Sallengre, dont le P. Niceron a adopte la censure, mais on y découvre à la faveur des éclaircissemens que j'ai à donner des vérités, dont on n'a pas fait usage. 1. Béze s'est trompé en disant que Postel se fit Jésuite à Paris, & avant que d'aller à Vienne. 2. Il ne s'est pas trompé sur le tems de sa prison à Rome, & sur celui du recouvrement de sa liberté; il avoit été en prison avant le Pontificat de Paul IV, & en liberté avant la mort de ce Pape, arrivée en 1559; mais il y a de l'apparence qu'il fut mis une seconde fois en prison, & qu'il en sortit vers le tems que dit Béze, comme nous le verrons dans la suite. Mr. de Sallengre & le P. Niceron ont critiqué mal-à-propos Béze, en disant, qu'il ne sauroit avoir été à Rome en 1559, puisqu'il étoit à Paris en 1552; ces Ecrivains n'ont pas fait attention, que Béze met sa prison à Rome après 1552, & qu'il le fait encore revenir à Paris après 1559, & nous verrons que ces faits sont véritables. 3. Béze s'est trompé en ne le faisant aller à Rome qu'après la publication de son Livre dédié à Marguerite sœur de Henri II. imprimé en 1553; il y avoit été plus de dix ans auparavant. Disons la vérité Béze, de-même que la plupart des

(13) *Mém. de Litér.* Tom. I. p. 8. 9.

(14) Tom. VIII p. 300, 301.

(15) Daniel *Hist. de Franc.* Tom. X. p. 496. Henault *Abr. Chron.* Tom. I, p. 310. sous l'an 1541.

(16) *Hist. Ecclés. des Egl. Ref. de France.* Tom. I. p. 87, 88.

eſt très-difficile de démêler la ſuite des dates de la Vie de Poſtel, & il régne une étrange confuſion dans tout ce que l'on écrit là-deſſus; c'eſt ce que je remarque par les Lettres Originales que j'ai entre les mains. Je tâcherai de mettre quelque ordre dans les faits. En quittant la France il n'alla point à Vienne, comme le diſent Sallengre & Niceron (*o*), qui ſe ſont trompés, comme nous le verrons plus bas. Il ſe rendit à Rome, où l'Inſtitut des Jéſuites lui ayant plû, il entra parmi eux [*D*] après avoir été ordonné

(*o*) Sallengre *Mém. de Litér.* T. I. p. 9. Niceron. Tom. VII. p. 301.

des autres Auteurs, n'a ſu que confuſément les faits, ſans être bien inſtruit du tems où ils ſont arrivés, & c'eſt ce qui lui a fait confondre les dates. Je trouve dans tout le récit de Béze, dont je n'ai rapporté qu'une partie, que Poſtel a fait deux Voyages en Allemagne, qu'il a été deux fois en Italie, & trois fois à Paris, & l'on verra que tout cela eſt exactement vrai. On trouve dans le Tome XV. de l'*Hiſtoire & des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions*, p. 809, une piéce du ſavant Abbé Sallier, intitulée: *Eclairciſſemens ſur l'Hiſtoire de Guillaume Poſtel.* Ces Eclairciſſemens ſont tirés d'un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, ignoré juſques ici, de la main même de Poſtel, & ſigné de lui, dont le titre eſt: *Les Retractations de Guillaume Poſtel, touchant les propos de la Mere Jeanne, autrement dite la Vierge Venitiane, ainſi qu'il a expoſé au Souverain Sénat à Veniſe, à Rome, à Paris.* Poſtel adreſſe ſes *Retractations* à Catherine de Médicis, & l'Epître dédicatoire eſt datée de 1564. Mr. l'Abbé Sallier partage ſon Mémoire en deux Articles, le premier a pour titre, *la doctrine de Poſtel*, nous aurons occaſion d'en parler dans la ſuite: il s'agit ici du ſecond, qui roule ſur *les avantures de Poſtel.* Voici ce que le ſavant Abbé nous apprend ſur l'occaſion qui fit partir Poſtel de France, & ſur le tems où il alla à Rome, & entra parmi les Jéſuites (17). „ Il fit imprimer en 1544 ſon Livre de la Concorde du Monde; la „ fin de ce Livre, où l'Auteur combat avec ſuccès les Gentils, les Mahométans, & les Hérétiques, eſt de ramener „ tous les peuples de l'Univers à la Religion Chrétienne. „ Ce deſſein le mena plus loin qu'il n'avoit penſé d'abord, „ au-delà des juſtes bornes qui nous ſont preſcrites. Il forma celui de réunir toutes les Sociétés Chrétiennes dans „ une ſeule. L'exécution de ce projet occupa entiérement „ Poſtel, & l'eſpérance d'en trouver de plus ſûrs moyens à „ Rome, le détermina à abandonner ſa patrie, & le peu de „ bien qu'il y avoit acquis; il réſolut de partir pour l'Italie. „ Avant ſon départ il alla pluſieurs fois trouver François I „ & eut l'honneur de l'entretenir. Il prétendoit qu'une „ voix céleſte lui avoit expreſſément ordonné de parler au „ Roy. Poſtel avoit communiqué cet ordre ſecret à Mr. Picart Conſeiller, *à cauſe de ſon grand ſçavoir, bonté & authorité*, „ & celui-ci l'avoit exhorté à ne point réſiſter à l'inſpiration qui „ le preſſoit. Poſtel fit donc connoître à François I. les déſordres de ſon Royaume, la néceſſité qu'il y avoit de réformer ſa Cour, ſa Maiſon, l'Egliſe, & *les Univerſitez toutes „ déréglées, mais ſurtout la Juſtice.* Ce ſont les termes de „ l'Apologie. Poſtel avoit l'eſprit tout occupé de ces penſées, elles lui étoient venues ſur pluſieurs prophéties qui „ couroient dans ce tems-là, & dont il avoit compoſé un „ grand recueil. Il dit dans ſon Apologie, qu'il avoit parlé à François I. avant que d'avoir aucune connoiſſance „ des prédictions favorables que St. François de Paule avoit „ faites à Madame Louiſe de Savoye Comteſſe d'Angoulême, & Mere de François I. C'eſt par les inſtantes priéres de ce Saint homme, dit-il, que Dieu avoit accordé „ un fils à la Comteſſe d'Angoulême; ce fils devoit régner, „ & Saint François l'avoit annoncé, quoique quatre perſonnes, qui avoient droit à la Couronne avant François I. „ fuſſent encore vivantes. François I. ſi on en croit Poſtel, „ fut touché des diſcours qu'il entendit; il promit d'y avoir „ égard, & de faire ce qu'on lui conſeilloit. Plein de cette „ confiance, Poſtel partit pour Rome, il comptoit *attirer „ les Jéſuites à ſon inſtitution de ladite Concorde.* Il fut ordonné Prêtre, entra au nombre des diſciples de St. Ignace, & vécut environ dix-huit mois avec eux. Il ne perdoit point de vuë les événemens qui devoient être la ſuite „ de la prophétie qu'il avoit publiée: *Je maintins toujours*, „ c'eſt ſon expreſſion, *ladite prophétie, combien que par plus „ d'un an continuellement quaſi, par l'obédience de feu Meſſer „ Ignigo de Loyola, Général deſdits Jéſuites, je priaſſe Dieu „ qu'il m'ôtât de la fantaiſie cette prophétie, ſentence, ou opinion, „ deſorte que là où je voulois la chaſſer, elle croiſſoit malgré moi.* „ Lorſque Poſtel parloit ainſi, Jaques Laynés, ſecond Général des Jéſuites, & Alphonſe Salmeron, vivoient encore, auſſi-bien que pluſieurs autres, qui ſe ſouvenoient des „ faits qu'il rappelloit. C'eſt même pour donner plus de „ crédit à ce qu'il raconte, & des témoignages de ſa ſincérité, qu'*il ne veut pas*, dit-il, *laiſſer en arriére la cauſe „ pourquoi il ſe partit de la Compagnie des Jéſuites, pendant que ces „ deux perſonnages ſont vivans.* L'opiniâtreté de Poſtel à défendre la Prophétie, & à perſiſter dans l'attente de ſon accompliſſement, avoit été deſapprouvée par St. Ignace, mais „ Jacques Laynés & ſes Compagnons ne crurent pas devoir „ la ſouffrir plus longtems. *Ce fut la cauſe*, dit Poſtel, *qu'ils „ me donnérent licence de m'en aller d'avec eux; joint à ce que „ je ſoutenois toujours contre eux, ſelon le Concile de Baſle, & „ ſelon la ſentence de l'Egliſe Gallicane, que le Pape eſt au-deſſous du Concile.* Il ajoûte que, comme il ſoutenoit que le „ Roy François étoit appellé à la Monarchie, *moy ayant ces „ opinions ou ſentences en la teſte, eux par avanture, par eſtre „ plus Eſpagnols qu'autres, me déboutérent & me donnérent licence. Car à la vérité j'euſſe autrement deſiré à toujours vivre „ avec eux, à cauſe que leur maniére de procéder eſt la plus parfaite, après les Apôtres, qui one fut au monde.* Poſtel quitta „ Rome en même tems qu'il ſortit d'entre les Jéſuites: il „ prit la route de Veniſe par l'Ombrie & par la Romagne, „ &c.". Je ne déciderai rien ſur le motif qui détermina Poſtel à quitter la France, mais ſi l'on en croit l'Auteur de l'*Hiſtoire de Dom Inigo de Guipuſcoa.* Tom. II. p. 211, Poſtel doit être entré parmi les Jéſuites dès l'année 1540, car il dit qu'il y demeura plus de deux ans, & l'en fait ſortir, dans le tems de la Convocation du Concile de Trente par Paul III. en 1542: *Dans le même tems que cet illuſtre Viſionnaire ſortit de la Compagnie, Paul III. demanda deux Inigiſtes, pour aſſiſter, en ſon nom, avec ſes Légats au Concile qu'il venoit enfin d'indiquer à Trente, après bien des diſputes ſur le lieu où il devoit ſe tenir.*

(17) *Hiſt. & Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XV p. 813-815. Edit. de France in-4.

[*D*] *L'Inſtitut des Jéſuites lui ayant plû il entra parmi eux.*] Ayant vu St. Ignace de Loyola, il fut ſi charmé, dit le P. Bouhours (18), de ſa maniére d'agir, de ſes maximes, & du caractére de ſon Inſtitut, que viſitant les ſept Egliſes, il fit vœu de prendre parti avec lui, & il témoigna ſi ardemment le ſouhaitter, que St. Ignace, à qui le nom de Poſtel étoit déjà fort connu, ne put ſe diſpenſer de le recevoir; mais ce Saint, continue le Pere Bouhours, reconnut bien-tôt que l'apparence l'avoit ébloui; car ce Novice à force de lire les Rabbins, & de contempler les Aſtres, s'étoit mis quantité de Viſions en tête, qu'il ne put s'empêcher de publier. St. Ignace fit tout ce qu'il put pendant plus de deux années pour l'en guérir; mais voyant que tous les remédes étoient inutiles, il le chaſſa de ſon Ordre, & défendit à tous ceux de la Compagnie d'avoir aucun commerce avec lui. L'Hiſtorien moderne de St. Ignace (19), je veux dire le dernier, s'eſt trompé en diſant, que Poſtel entra dans l'Ordre d'Inigo, dans l'eſpérance de faire des Inigiſtes autant d'Apôtres de ſa *très-Sainte Mere Jeanne;* il ne s'infatua de cette extravagance, qu'après être ſorti de chez les Jéſuites. Cet Auteur ajoûte Inigo le reçut avec joie; & charmé d'avoir pour diſciple un homme qu'on regardoit comme un Oracle d'érudition, il s'appliqua avec beaucoup de ſoin, pendant plus de deux ans, „ à le former à l'obéiſſance aveugle, afin de faire ſervir à la „ gloire de la Monarchie Inighienne les rares connoiſſances „ dont ce docte Fou étoit orné. Mais ces deux hommes, „ extraordinaires chacun en leur genre, & qui travailloient „ l'un & l'autre à la Concorde du Monde, ne purent s'accorder enſemble. Poſtel qui ſe vantoit d'avoir une raiſon „ naturelle ſupérieure à celle de tous les autres hommes, refuſa de la ſoumettre aux lumiéres ſurnaturelles d'Inigo, „ qui de ſon côté, ne pouvant ſouffrir l'indocilité de Poſtel, „ le congédia, & défendit à tous ceux de ſa Compagnie d'avoir aucun commerce avec lui". Etienne Paſquier néanmoins regardoit Poſtel, comme étant Jéſuite, & déclama très-vivement contre lui dans un Plaidoyer, où il attaquoit les Jéſuites (20). „ Mais pour autant qu'ils ne chantent „ aux aureilles des ſimples femmelettes que de leur piété, „ laquelle ils attachent au bout de leurs robbes à une agraphe ou aiguillette, voyons s'ils ſe trouveront tels par effect, comme ils ſe publient de paroles. Nous avons les „ Bénédictins, Bernardins, Dominicains, Franciſcains; & „ autres tels Ordres; dès l'entrée de leurs profeſſions leurs „ autheurs furent trouvez de ſi ſainctes vies, que du commun conſentement de l'Egliſe, ils furent entégiſtrez au „ Calendrier des Sainćts. Qui fut cauſe que pluſieurs induits „ par leurs bonnes vies ſe voulurent mettre de leur ſuite. „ Paraventure auſſi trouverons nous que les premiers qui „ ont eſté de ceſte Secte des Jéſuites, furent d'une vie ſi „ ſaincte & auſtere, que tant s'en faut que leur ſermons „ noſtre porte, qu'au-contraire nous ſouhaitterons d'être incorporez avec eux. Il y a environ dix ou douze ans * que „ l'un de vos plus anciens ſuppoſts, s'achemina en ceſte ville: Homme qui vous paſſe de tant en ſçavoir, comme „ vous les ſimples manœuvres: c'eſtoit Maître Guillaume „ Poſtel: Nous les veiſmes preſcher, lire & eſcrire. Il avoit „ une grande ſouſtane juſques à la mi-jambe, la robbe longue agraphée, un bonnet à l'Epiſcopale, accompagné d'un „ viſage bleſme & ſec, qui ne deſcouvroit qu'une grandiſſime auſtérité, & nous célébroit une Meſſe avec pluſieurs „ cérémonies eſtroites, non communes à l'Egliſe. Cependant que nous apporta-t-il? une mere Janne; une impiété, une héréſie la plus déteſtable dont on ait jamais ouy „ parler, deſpuis l'advenement de noſtre Seigneur Jéſus-Chriſt. Les Donatiſtes, les Arriens, les Pélagiens n'y „ firent jamais œuvre. Où preſchoit-il? ce n'eſtoit point en „ lieux montagnars ou déſerts, eſquels on a accoutumé de „ planter une nouvelle Religion: c'eſtoit au beau millieu de „ la France, en ceſte Ville de Paris. De quel Ordre eſtoit-il? de cette vénérable Société de Jéſus. He vrayement ſi „ voſtre Société produit de tels monſtres, ſi elle nous engendre de ſi damnables effećts, ja à Dieu ne plaiſe que „ ſoyons jamais de cette Société de Jéſus". René de la Fon dans ſa *Défenſe des Jéſuites* (21) reprocha à Paſquier, qu'il avoit ajoûté cette accuſation en faiſant imprimer ſon Plaidoyer; il prouve le contraire, par la réponſe que lui avoit faite Verſoris, Avocat des Jéſuites, dont ils avoient fait imprimer le Plaidoyer en 1594, voici les termes de Verſoris. „ On nous objećte, que Poſtel a eſté auſſi de noſtre Compagnie, & que de ces mauvais fruićts on peut voir quel „ eſt l'arbre. Je leur demande, quels ont eſté les fruićts „ de

(18) *Vie d'Ignace* L. IV. *Apud* Mém. de Litér. p. 10. 11.

(19) *Hiſt. de Dom Inigo de Guipuſcoa.* T. II. p. 11. 12.

(20) Voy. *Le Catech. des Jéſuites*, feuill. 42. Ch. X.

* Paſquier parloit ainſi en 1564.

(21) Ch. 42 *Apud* Eund.

(p) *Hiſt. & Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. XV. p. 814. Edit. in-4.

(q) *Mém. de Liter.* loc. cit. p. 11. Niceron *ubi ſupra* p. 304. *Hiſt. de l'admirable Dom Inigo de Guipuſcoa*, T. II. p. 211. La Haye 1736.

(r) *L'Hiſt. juſtifiée* p. 144.

né Prêtre, il y demeura dix-huit mois ſelon les uns (*p*), & ſelon d'autres (*q*) au-delà de deux ans; l'Abbé Lenglet du Freſnoy (*r*) dit, qu'il ſortit de la Société en 1545, ce qui s'accorderoit aſſez avec le calcul de Mr. l'Abbé Sallier (*s*), qui dit que Poſtel quitta Rome en même tems qu'il ſortit d'entre les Jéſuites, qu'il prit la route de Veniſe par l'Ombrie & par la Romagne. Mais Sallengre & le P. Niceron aſſurent qu'il continua à publier ſes rêveries à Rome, où il fut mis à la fin en priſon, & qu'il y reſta *pluſieurs années*; qu'il ait ſéjourné à Rome après être ſorti de la Société des Jéſuites, & qu'il y a quelque apparence qu'il y a été mis en priſon, c'eſt ce dont on ne doit point douter, mais ſa priſon ne peut avoir été de pluſieurs années, puiſqu'il n'étoit plus à Rome au commencement de l'année 1547 [*E*]. On ignore de quelle maniére il en ſortit: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il alla à Veniſe, où on l'engagea à ſe charger de la conduite de l'Hôpital de St. Jean (*t*): ce fut-là qu'il s'infatua d'une vieille fille, que quelques-uns traitent mal à propos de Courtiſane, & qu'il donna dans les erreurs les plus groſſiéres, dont nous parlerons dans la ſuite. Il ſe fit de nouvelles affaires dans cette Ville, & on l'y accuſa de pluſieurs Héréſies; mais s'étant conſtitué lui-même volontairement priſonnier, pour ſe juſtifier, il fut déclaré fou & non pas hérétique: *j'y reçus* dit-il, en parlant de Veniſe, *ſentence par laquelle je fus déclaré fou, comme en Latin portoit ma ſentence*, amens (*u*): ceci doit s'être paſſé vers 1548 ou au commencement de 1549 [*F*]. Il doit être parti pour ſon ſecond Voyage d'Orient après le 19 Mai

(s) V. Rem. [C] cit. (17).

(t) Hiſt. & Mém. de l'Acad. des Inſcript. *ubi ſupra*.

(u) Simon *Lett. Choiſ.* T. I. Lett. 23. p. 207.

„ de Judas, faut-il delà condamner noſtre Seigneur & les „ Apoſtres? . . . . . . Poſtel ne fut jamais Profez en leur „ maiſon: il y a bien eſté Novice & fut renvoyé". Paſquier prétend enſuite prouver, que Poſtel avoit été toujours Jéſuite. „ Or, *dit-il* (22), de ce rebut vous n'en ſçauriez „ marquer aucun tems. Car depuis ſon Livre imprimé de la „ mere Janne, qui puoit à tout le monde, ils n'euſſent ja„ mais permis qu'il fuſt en ce Novitiat, comme auſſi cela „ eſt vérifié, que quelque peu après le livre fut condamné, „ & l'auteur confiné au Monaſtére Sainct Martin. Si aupa„ ravant il eſtoit trop grand perſonnage en toutes ſortes de „ lettres & langues pour le débouter, auſſi l'avoit-on veu „ publiquement habillé à la Jéſuite dans Paris, & demeurer „ au Collége des Lombards, avec le Pere Paſquier Broet & „ les autres Jéſuites: Collége auquel fut leur premiére de„ meure: & quand deſpuis ils eurent un Collége dreſſé à „ huis ouvert en l'hoſtel de Langres, ruë Saint Jacques, il „ beuvoit & mangeoit journellement avec eux: ores qu'il „ euſt eſté confiné au Monaſtére de Sainct Martin. De ma„ niére qu'on ne revoquoit alors en doute qu'il fuſt Jéſuite".

(22) *Ubi ſupra* feuill. 44 *verſo*.

Paſquier ſe trompoit ſurement, en prétendant prouver que Poſtel n'avoit pas été renvoyé par les Jéſuites, le fait eſt démontré. Mais je ne voudrois pas nier ce qu'il ajoûte, comme étant de notoriété publique, que Poſtel avoit paru à Paris habillé en Jéſuite, & qu'il étoit en commerce avec ceux qui cherchoient à s'y établir. Comme les Jéſuites trouvoient alors de grandes oppoſitions, que la Sorbonne fit même un Decret contre eux en 1554, il ſe pourroit que le Pere Broet & ſes Compagnons ne furent pas fachés de s'appuyer d'un homme, qui étoit Profeſſeur Royal, & qui paſſoit pour un Savant diſtingué; & qu'ils crurent pouvoir dans cette occaſion ſe diſpenſer d'obéir à la lettre à la défenſe que St. Ignace leur avoit faite d'avoir aucun commerce avec Poſtel. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, comme le remarque très-ſagement Mr. de Sallengre (23) „ la conſéquence que Paſ„ quier prétendoit tirer de l'impiété de Poſtel contre les Jé„ ſuites en général, n'étoit nullement fondée. Y eut-il jamais „ un Corps qui n'ait produit d'indignes ſujets, & cela ſeul „ eſt-il capable de le deshonorer? Cela ſeroit trop injuſte". A l'égard des motifs qui engagérent les Jéſuites à ſe défaire de Poſtel, il y a de l'apparence que ſes ſentimens particuliers en furent la principale cauſe, & que ſurtout ce qu'il penſoit de la ſupériorité des Conciles ſur le Pape, n'y contribua pas peu: les Jéſuites avoient trop d'intérêt à ménager en ce tems-là la Cour de Rome pour ſouffrir parmi eux un homme, qui ſoutenoit une doctrine, toujours odieuſe à cette Cour. Voici ce que Poſtel lui-même en dit (24). „ Le quart „ propos, pour lequel les Jéſuites m'ont hors de leur Com„ pagnie expulſé, eſt que je ne ſaurois en nulle ſorte con„ ſentir que le Pape ſoit au-deſſus du Concile: ce que toute „ la Compagnie s'efforce à perſuader en tout le monde, „ contre l'Egliſe, Faculté, Nation & conſentiment Galli„ que. Car s'il avenoit que les Conciles de Baſle & de „ Conſtance fuſſent conciliables, il faudroit néceſſairement „ que les Héréſies & Hérétiques condamnez en iceux fuſſent „ induëment condamnez". Je ne doute pas que les ſentimens de Poſtel ſur cet article, n'ayent été une des raiſons, qui empêchérent les Jéſuites de le ſouffrir parmi eux. Je ſuis très-perſuadé même, que ce fut ce qui contribua à le faire empriſonner à Rome; on n'en doutera point, ſi l'on fait attention à ce qu'il dit à Maſius dans la Lettre écrite de Conſtantinople, rapportée ci-deſſus, où il raconte qu'il avoit dit, que celui qui veut être ſupérieur aux Conciles, pour ce pas être corrigé, a par cela même le principal caractére de l'Antechriſt. Un pareil langage devoit être une horrible Héréſie à Rome.

(23) *Mém. de Litér.* T. I. p. 12.

(24) *Des Merveilles des Indes &c.* c. 23. *Apud* Lenglet *l'Hiſt. Juſtifiée* &c. p. 143.

[*E*] *Sa priſon ne peut avoir été de pluſieurs années, puiſqu'il n'étoit plus à Rome au commencement de l'année* 1547.] C'eſt ce dont on verra la preuve par une de ſes Lettres, du 22 Janvier 1547; on y verra auſſi qu'il avoit ſouffert à Rome, & que dès ce tems-là il avoit une forte doſe de Fanatiſme.

✠. *In nomine Jeſu omne genu flectatur.*

Accepi literas tuas 22 Januarii poſtquam multos dies delituerant Venetiis in manu Cartorum Bomberg. Nec accepiſſem adhuc credo, niſi Stopius noſter de reſcribendo prius interrogaſſet, quam de illis ſciviſſem. Certe mi Amaſi (de ſingulari mutuoque Maſii & Poſtelli amore lubet alludere) tam gratæ fuere mihi tuæ literæ, ut vix ſciam ſi ab ullo mortalium poſſent gratiores adfuiſſe, rogoque ut frequenter pergas me hac lætitia perfundere. Non minus opto ut ad laudem Dni. Jeſu una poſſemus noſtras commentationes ſtudiorumque finem conferre, una agamus quum tu illud ipſum velle videris. Si erit, ero Dni. noſtri in ſuæ Eccleſiæ ædificationem concedetur. Cæterum licet ea quæ tam nos quam noſtra ſcripta ſunt Romæ perpeſſa tibi indignationis & indignitatis plena videbantur, merito intolerabilia eſſe viderentur, tamen ſi quæ poſtea ſunt ſubſequuta vel auditu accepiſſes in ludo cætera poſuiſſes. Sit benedictus Jeſus, qui nos opere docuit paupertatem loco divitiarum, dolorem loco luxus, probrum honoris καὶ φιλαυτίας in loco eſſe ponendum, ita ut omnino in nos mortui in eo vivamus, atque ſic granum frumenti cadens in terra ſit mortuum, ἡ γὰρ αὐταρκεία τῆς ἡμετέρας αὐταρκείας καὶ πειθαρχείας baſis eſt. Tanti momenti moles illa rerum nobis divinitus creditarum eſt, ut omnino eodem atque Chriſti doctrina ordine ſit jacienda, improbatione primo præſtantiſſimorum hominum, ſicut eſt certiſſimum a præſtantiſſimis Judæis, & qui maxime principibus Eccleſiæ Moſaicæ favebant, actum fuiſſe in Jeſum Chriſtum. Rerum divinarum certiſſimus hæc paſſus ſum longe graviora & patiens & ſi res ferat in nomine Jeſu paſſurus. Miſſum eſt Roma ad Oporinum opus *de reſtitutione humanæ naturæ* jam ante decem menſes, & interceptum eſt. In eo eſt baſis Evangelii æterni. Poſtquam Chriſto commendavi, mea amplius non intereſt, quoniam opus nil meum habet. Scio omnino fore reſurrectionem vita iſta clariorem, ut omnino divina ſunt. De Volumine Evangeliorem Arabico-Chaldæorum nil eſt quod te torqueat, in noſtra enim poteſtate eſt. Eo ſolo nomine me Chriſtus Romam deduxerat, ut multos illos annos, quos decreveram expendere pro eo aut ſimili nanciſcendo inter barbaros, alio converteret, curareturque ut in utraque lingua aut ſaltem in Arabica prodiret, quod antequam ſit mihi conceſſum, non facile patiar a me, niſi eo nomine, divelli. Eo enim nomine ut faciam publicum accepi Romæ. Nec mihi ſane videtur tanta eſſe varietate aut diverſitate a noſtris exemplar Græcis, ut opus ſit nova verſione. Satis eſſet per annotationes etymorum rationem in linguæ ſanctæ characteres deducere, ob magna nominum propriorum myſteria, & præcipue ubi dicitur Hebraice, autem etiam pro Alcoraniſmo in Lingua Arabica, pro Judaiſmo in Chaldaica eſt edendum, mutato in linguam Adami charactere hoc novo. Quum ad nos venies de hac re agemus. In hoc enim noſocomio & breſotrofio pauperum agam credo, donec incaleſcat vehementius aër. Te per Jeſum oro, mi Maſi, πραγματου ἀντὶ γλωσσῶν λόγου περὶ τρόπου, Græce ſolum ſcias πτωχικῶς ἐθίζω in paupertate, probro, dolore & annihilatione ſub Jeſu crucifixo uſque adeo ſtudens, ut ſola adverſa in proſperis ponas. Hic finis noſter eſt. Si compatimur conregnabimus. Jam de gratia Dni. pauco exercitio ita occalui, ut quid ſit pati nil amplius ſciam. Sic opus eſt omnia membra Eccleſiæ adimplere cum Paulo ea quæ deſunt paſſionum Chriſti pro corpore ejus quod eſt Eccleſia. Soli enim conformes ſunt prædeſtinati. Quum licebit una tecum agere oſtendam quomodo ex puncto uno nata ſint יקורות ex linea כעמים ex uno ſolo Jod, qui intortus triangulus eſt omnes literæ ſanctæ conſtant. Vale. Ex Noſocomio in curam ſpiritualem infirmorum, quod ut ſim παιδοχεῖος in honore ita pono, ut velim ita ad me ſcribi, in Hoſpitali aut nellho ſpedale di ſanti Joanne & Paulo; quia ſumma noſtra . . . . . 22 Januarii 1457.

Πτωχεία ἀρχὴ ἀγγελικῆς ζωῆς.

Tuus ex animo in Jeſu Guil. Poſtellus Sacerdos.

Il y a quelques endroits dans cette Lettre, qui paroîtront peu intelligibles, j'avouë qu'il y en a que je n'entends point, car du reſte on peut être ſûr que la lettre eſt copiée avec toute l'exactitude poſſible. On y voit clairement, que Poſtel avoit eſſuyé des traverſes à Rome, mais qu'il ne peut y avoir été en priſon pluſieurs années, s'il n'eſt ſorti de la Societé des Jéſuites qu'en 1545; le cas ſeroit différent ſi l'on avançoit cette ſortie de trois ans, & qu'on la mît en 1542 avec l'Auteur de l'Hiſtoire de Dom Inigo de Guipuſcoa (25).

(25) Voy. la fin de la Rem. [C].

[*F*] *Ceci doit s'être paſſé en* 1548, *ou au commencement de* 1549.] Je le conclus de la comparaiſon des dates des Lettres de Poſtel, on en a vu une dans la Remarque précédente, qui eſt du 22 Janvier 1547; j'en vais donner une du 19 Mai 1549, & comme il étoit à Jéruſalem le 21 Août de la même année, ſon empriſonnement à Veniſe, & les procédures

Mai 1549, mais on ignore à quelle occaſion; tout ce qu'on peut conclure de la Lettre écrite du Monaſtére du Mont de Sion auprès de Jéruſalem, inſérée dans la Rem. [B], c'eſt qu'il avoit deſſein de paſſer quelques années en Syrie, pour y apprendre, dit-il, la Langue qui a donné naiſſance à la Loi de la Nature ſous la conduite d'Adam, à la Loi écrite ſous Moyſe, & à la Loi de Grace ſous Jéſus-Chriſt: parce qu'on ne peut rétablir la Concorde dans le Monde que par la connoiſſance de cette Langue, par laquelle la confuſion & le deſordre ſe ſont gliſſés dans le Monde Hébreu, Chaldéen, Syriaque, & Arabe. J'avoue que tout ce que je comprens à ce galimathias, c'eſt qu'il prétendoit trouver en Orient le moyen d'accorder toutes les Sectes en apprenant l'Arabe. Les Ouvrages qu'il avoit déjà publiés, annonçoient un homme qui prétendoit au titre de Réformateur & de Pacificateur Univerſel [G]. Pendant que Poſtel étoit à Jéruſalem, Mr. d'Aramont, Ambaſſadeur de France à la Porte, qui

dures faites contre lui tombent entre le 22 Janvier 1547 & le 19 Mai 1549. Je n'en trouve aucune trace dans les Lettres que j'ai entre les mains, que d'une maniére fort obſcure. On verra dans celle que je vais donner ici, qu'il dit qu'on ſe moquoit de lui, & qu'on le ſiffloit: cette Lettre eſt curieuſe, parce qu'il s'ouvre en confidence à Maſius ſur ſa Vierge Vénitienne. Dans une Lettre du 25 Nov. 1563 écrite de Paris du Collége Gervais, il dit que Jéſus-Chriſt l'a délivré des mains des plus puiſſans, parmi leſquels il compte un Duc ou Doge de Veniſe, ce qui ſemble faire alluſion à ce qui lui étoit arrivé dans cette Ville. Venons à la Lettre du *19* Mai 1549.

✠. *In nomine Jeſu.*

Literas tuas mihi, a peregrinatione quam ante 15 dies ad montes Euganeos animi & valetudinis gratia inieram, redeunti obtulit noſter Remalmus, gratiſſimas quidem ipſas, & in quibus candorem tui animi perſpexi, ut ſoleo. Video itaque me in te vivere, unde & tibi ut & mihi loquor. Ut autem paucis ad ſingula. Dederam quidem opus *de ultimo adventu*, ſed ob molem majuſculam non miſit Remalmus, addidi nunc & Latinam Editionem *Candelabri*, tibi ut puto non ingrato animo legenda, mittere enim fueram tum oblitus. Noſtra Grammatica Arabica non potuit ſecundo edi ob characterum penuriam. Lexicon deſiderabitur, donec ipſi ut puto colligamus. Eſt Lexicon Hiſpanarabicum in vulgari lingua, illa tamen exquiſita & admodum Grammaticæ affini. Sed credo ſi foret uſui poſſe hic reperiri: habeo de oblato gratiam. Behir miſi Latine ad Oporinum aucto titulo, ut revelationes matris mundi ſeu Ghavæ novæ inſcripſerim. Eſt enim in ea conſummandum æternitatis myſterium. Et ut tibi clariſſime loquar, individuum illud Virgo eſt, nata in 50 annos, in qua ſic plenitudo ſubſtantiæ Chriſti inhabitat, veluti in eo habitat plenitudo Divinitatis *corporaliter. Sine enigmate loquor.* Ridetur & exſibilatur ab *univerſo. Sed ſcio cui credidi*, quid viderim & audiverim. *Sed quia Dominus jubet ſilentium* haberi, ideo adhuc non prodit Zoharis Verſio, ſic nec Apocalypſeos ὑπομνήματα. Nam ea eſt ſponſa de qua agitur capite penultimo. Satage ut urgeas Editionem של איק, quia de illa fere ubivis in arbore agitur, quum alibi tum maxime ſub ספירה עשרה עשרית. ſed ſilentium tanti myſterii te volo habere. Nam tibi veluti mihi loquutus ſum. Si Alexander intellexiſſet rationes ſpiritus agentis & poſſibilis, aut intelligentiarum ſeparatarum moventium ut ad finem, & earum quæ orbi cœleſti impactæ movent ut in loco, quarum illarum prima eſt רוח השל חוה inferiorum autem prima eſt ושכתו של משיח & hæc eſt Maſſiach hatachton, de quo apud Patres. Si unquam concepiſſet iſta ut putabam, nunquam rapuiſſet in calumniam, ſuo more, quod non capit. Propterea te rogatum volo per amicitiæ jura, ut apud te iſta ſerves, & cures ſuadere ut cito fiat excuſio של איק, nam tu ſolus nodum hunc capies. Cæterum ſi quid a me velis, non dubites te in me vivere. Mater mundi non niſi ad inſtar ſui ſponſi patris noſtri qui in cœlis eſt, poſt mortem ſpiritualem poteſt venire ad reſurrectionis ſuæ gloriam. Oportet enim fere a toto orbe, & maxime ab illis qui impenſius favent authoritati humanæ, illam omnibus modis reprobari. Unde tanta eſt impietas mundi, ut etiam illi ſolita in pauperes uti charitate ſit vetitum: ſed aliquando cætera coram. Vale ad 19 Mai (26).

Tuus ex animo Guiliel. Poſtellus.

(26) Un endoſſement de la main de Maſius qui étoit alors à Rome, indique que cette Lettre eſt de l'année 1549.

On peut inférer de cette Lettre, que dans ce tems-là Poſtel n'avoit pas encore fait connoître ouvertement ſes rêveries ſur la mere Jeanne. Ainſi c'eſt à tort que pluſieurs Ecrivains mettent ſon Fanatiſme ſur cet article parmi les raiſons qui obligérent les Jéſuites à le renvoyer de leur Société. Il parle ici confidemment à Maſius, & lui recommande ſur toutes choſes le ſilence ſur le grand myſtére qu'il lui révéle.

[G] *Les Ouvrages qu'il avoit déjà publiés annonçoient un homme, qui prétendoit au titre de Réformateur & de Pacificateur Univerſel.*] Donnons-en la liſte, & profitons ſur cet Article du travail de ceux qui les ont eu en main. I. *Quatuor Librorum de Orbis Terræ Concordia primus.* Paris in-8. L'année n'eſt point marquée, mais l'Ouvrage entier ayant paru en 1544, il y a de l'apparence que cet eſſai fut imprimé en 1543. II. *De rationibus Spiritus Sancti libri duo.* Paris 1543 in-8. Feuillets 53. Le but de cet Ouvrage eſt de prouver un des grands principes de Poſtel, qu'il n'y a rien dans la Religion que de conforme à la nature & à la raiſon, & qu'on ne puiſſe expliquer par leur moyen. III. *De Orbis terræ Concordia Libri quatuor, multi-juga eruditione ac pietate referti, quibus nihil hoc tam perturbato rerum ſtatu vel utilius vel accommodatius potuiſſe in publicum edi, quivis æquus Lector judicabit. Guilielmo Poſtello Barentonio Mathematum in Academia Lutetiana Profeſſore Regio Authore.* Baſileæ apud Joannem Oporinum 1544 in-fol. pagg. 456. Le but de l'Auteur eſt de ramener tous les peuples de l'Univers à la Religion Chrétienne. Voici l'idée que Mr. de Salengre (27) nous donne de cet Ouvrage, qui eſt diviſé en quatre Livres. Dans *le premier* Poſtel prouve la vérité de la Religion Chrétienne. Il ſe ſert d'abord de raiſons Philoſophiques. Il traite enſuite des Perfections de Dieu, de la Trinité, dont il donne pluſieurs démonſtrations, tirées en partie du témoignage des anciens Philoſophes, du Vieux Teſtament, de la Cabale, & du Thalmud. Il parle enſuite de la Création du Monde, des diverſes ſubſtances qui exiſtent dans le Monde, & de leur nature, de la mort de J. Chriſt, de ſa Divinité, de l'autorité de l'Evangile, de l'excellence des Myſtéres qu'il renferme. Plus bas il ſoutient qu'on ne peut être ſauvé qu'en obſervant ce que l'Evangile nous preſcrit. Il paſſe delà à l'immortalité de l'âme, qu'il prouve de dix-huit différentes maniéres. Il vient enſuite à la Reſurrection & au changement qui doit néceſſairement ſe faire un jour dans la matiére, parce que, dit-il, elle ne ſauroit par ſa nature être exterminée tout-à-fait, & qu'il faut qu'elle ſoit un jour en repos. Au reſte il croit que ce changement arrivera par l'embraſement de l'Univers. Il finit ce Livre par la récapitulation des Articles de foi, que l'on doit indiſpenſablement admettre, ſi l'on veut être ſauvé. Le *ſecond Livre* commence par une exhortation pathétique aux Chrétiens de s'appliquer ſans relâche à l'étude, & d'aller prêcher l'Evangile aux Mahométans, dont il entreprend ici de refuter tous les ſentimens. Il donne auparavant un précis de la vie de Mahomet, & de la maniére dont ſa Secte s'eſt formée & établie. Il fait auſſi l'Hiſtoire de l'Alcoran, & en rapporte le but auſſi bien qu'un précis de la doctrine qui y eſt renfermée. Il fait voir exactement ce que l'Alcoran a pris de l'Ancien Teſtament. Mr. de Sallengre (28) aſſure, qu'on peut regarder ſes recherches ſur cette matiére, comme ce qu'il y a de meilleur & de plus curieux dans tout cet Ouvrage. Poſtel refute pié à pié la doctrine de l'Alcoran. Le *troiſiéme Livre* contient une eſpéce de Cours de Droit. D'abord il parle de certaines choſes qui ſont généralement reçues parmi toutes les nations, de l'origine des fauſſes religions & de l'idolâtrie. Il donne enſuite une liſte des notions qui doivent être admiſes par tous les peuples du Monde, comme étant dictées par la droite & ſaine raiſon, & tendantes toutes à l'union & au maintien de la Société Civile. Il examine enſuite ce que c'eſt que le Droit des Gens & le Droit Civil, & il conſidére les devoirs des hommes les uns envers les autres. Après cela il paſſe à l'injure, dont il marque diverſes ſortes aux Magiſtrats & aux Juges, & à la maniére dont une République doit être adminiſtrée. Le *quatriéme Livre* traite principalement de la maniére dont on doit s'y prendre pour ramener dans le bon chemin les Mahométans, les Payens, & les Juifs: il s'attache ſurtout à faire voir à ces derniers la fauſſeté de leur Religion, & à leur démontrer la vérité de la Religion Chrétienne. L'Auteur de cet expoſé de l'Ouvrage de Poſtel obſerve, que Naudé dit dans ſa *Bibliographie Politique*, que cet Ouvrage eſt le ſeul où Poſtel n'a rien mis d'impertinent. Que Sponde fait auſſi grand cas de ce Livre, qu'il dit être très-propre à confondre les Hérétiques, les Gentils, & les Mahométans; il ajoûte que Vivès a pris de Poſtel ce qu'il y a de meilleur dans ſon Traité de la Religion Chrétienne. Voici le jugement qu'en porte Mr. de Sallengre (29). „ On doit convenir, *dit-il*, que notre Auteur fait paroître dans cet Ouvrage beaucoup de lecture „ & de ſavoir, joint à une grande connoiſſance des langues. „ Mais on trouve dans ſon Livre deux défauts conſidérables. 1. Il s'exprime ſelon les idées de la Philoſophie „ Scholaſtique. C'eſt-à-dire, d'une maniére fort obſcure pour „ la plupart des Lecteurs, qui n'entendent pas ce jargon. „ On peut néanmoins dire que ce n'eſt pas tant le défaut de „ l'Auteur que celui du tems où il a vécu. . . . . . 2. Il „ entaſſe preuve ſur preuve, ſe ſervant indifféremment des „ bonnes & des mauvaiſes; il ſemble qu'il cherche uniquement à en trouver un grand nombre". Mr. de Sallengre en donne des exemples, dont le détail nous méneroit trop loin. IV. *Panthenoſia de compoſitione omnium diſſidiorum circa æternam veritatem aut veroſimilitudinem verſantium. Auctore Elia Pandocheo.* Baſileæ in-8. L'année n'eſt point marquée, mais il y a de l'apparence que c'eſt 1547 (30). Le nom d'*Elie Pandochæus*, que Poſtel a pris ici, ſe trouve auſſi à la fin de la dédicace de l'Ouvrage ſuivant. V. *De Nativitate Mediatoris ultima, & toti orbi terrarum in ſingulis ratione præditis manifeſtanda. Opus in quo totius naturæ obſcuritas, origo, & creatio, ita cum ſua cauſſa illuſtratur, exponiturque, ut vel pueris ſint manifeſta, quæ in Theoſophiæ & Filoſophiæ arcanis hactenus fuere.* Auc-

(27) *Mém. de Literat.* T. I. P. I. Art. II.

(28) Ibid. p. 12.

(29) Ibid. p. 11.

(30) *Voy.* la Lettre inſérée dans la Rem. [F].

qui avoit ſuivi Soliman dans ſon expédition de Perſe, revint par l'Egypte, & ayant rencontré Poſtel, il lui propoſa d'être ſon compagnon de voyage pendant quelques mois, en lui promettant de lui procurer tous les Livres rares qu'il pourroit trouver. Poſtel accepta le parti, & ils virent tout ce qu'il y avoit de curieux, en ſe rendant à Conſtantinople; & il paroît par la Lettre de Poſtel écrite de cette Ville en 1550, qu'il ramaſſa effectivement bien des Manuſcrits curieux. On dit (*w*) que de ces Livres qu'il apporta d'Orient, les uns demeurérent engagés au Duc de Baviére, pour la ſomme de deux-cens Ecus, les autres furent laiſſés en garde chez Antoine Tiepoli à Veniſe [*H*]. J'ignore le tems précis du retour de

(*w*) *Mém. de Litérat.* T. I. p. 7. 8.

Auctore Spiritu Chriſti, *Exſcriptore* Gulielmo Poſtello *Apoſtolica profeſſione Sacerdote*. Baſileæ 1547 in-4. pagg. 188. On voit par le titre de l'Ouvrage, que l'Auteur prétend l'avoir écrit par inſpiration, *Auctore Spiritu Chriſti*. Il le répéte dans ſa Préface: *multo minus mihi licet eſſe ceſſatori qui .... urgeor vi ſpiritus agentis, luminiſve ſuperioris, ut dicunt, ut iſta coram vobis effundam*. Quoiqu'il promette dans le Titre & la Préface de ce Livre d'expoſer les myſtéres de la Théologie & de la Philoſophie, d'une maniére à ſe faire entendre même à des enfans, il ne tient nullement parole, dit Mr. de Sallengre (31), puiſqu'il n'y a rien de plus obſcur que ce qu'il dit. „ On doit néanmoins lui rendre cette juſtice, *continue le même Auteur*, qu'il ne s'attache pas ſervilement, „ comme la plupart des Scholaſtiques aux ſentimens des „ Anciens; il remarque fort judicieuſement que cet attache- „ ment ſi ſcrupuleux a très-ſouvent été la cauſe qu'une opi- „ nion ſimplement humaine a été regardée comme un dé- „ cret irréfragable: *poſteritas in antiquitatis verba jurans ſæpiſſime fecit, ut pro decreto irrefragabili humana & ſimplex* „ *opinio poneretur* (32). Et plus bas, en parlant de la pe- „ ſanteur il dit, quand un Philoſophe me vient dire, que „ tout ce qui tend en bas eſt peſant, il me rapporte ſimple- „ ment le fait, mais il ne m'en dónne pas la raiſon ou la „ cauſe: *Quod enim grave dicat deorſum tendere Philoſophus*, „ *hiſtoriam recitat, non rationem aut cauſam dicit* (33). Pour „ lui il ſe tire aiſément d'affaire, la ſeule raiſon qu'on en „ peut donner, c'eſt que Dieu a voulu que cela fût ainſi: *Ea* „ *enim una eſt, quia ſic auctori placuit*. Autant qu'on en peut „ juger par la lecture de cet Ouvrage, Poſtel croyoit le „ Monde animé, & notre ame une partie de l'âme univer- „ ſelle du Monde: Ou bien qu'il y avoit une âme générale „ dans l'Univers, *mens Univerſi*, qui devoit y demeurer, „ juſqu'à ce qu'elle ſe fût communiquée à tous les indivi- „ dus du Genre humain: *Statim vero ſemini concomitanter adeſt*, „ *in univerſo ſemper incubans quoad omnibus participetur individuis humani generis* (34): il n'a garde pourtant de nier „ l'immortalité de l'âme, au contraire il la prouve & la „ ſoutient en pluſieurs endroits". V. *Abſconditorum a conſtitutione Mundi Clavis, qua mens humana tam in divinis quam humanis pertinget ad interiora velamina æternæ veritatis*. Baſileæ. Joan. Oporinus in-16. ſans date: vraiſemblablement de la même année: réimprimé à Amſterdam en 1646 in 16, *cum appendice pro pace Religionis Chriſtianæ; Editore Franc. de Monte S.* En 1548 Poſtel fit imprimer *Candelabri Typici in Moſis Tabernaculo juſſu divino expreſſi brevis ac dilucida interpretatio*. Veniſe 1548. Avant que de finir cette Remarque, j'obſerverai, qu'avant que de quitter la France Poſtel avoit encore publié les quatre Ouvrages ſuivans. *Syriæ Deſcriptio*. Paris 1540 in-4. *Sacrarum Apodixeon ſeu Euclidis Chriſtiani libri duo*. Paris 1543 in-8. *De Magiſtratibus Athenienſium liber*. Baſil. 1543 in-8. Cet Ouvrage, qui a été imprimé pluſieurs fois depuis, ſe joint à ceux qu'on nomme les Républiques. Il a paru à Leipzig en 1591 in-8. avec les notes de Jean Frédéric Hekelius (35). *Alcorani, ſeu Legis Mahometi & Evangeliſtarum Concordiæ liber, in quo de Calamitatibus Orbi Chriſtiano imminentibus tractatur: Accedit conjectatio de Univerſi Judicii tempore*. Paris 1543 in-8. Poſtel entreprend dans ce Livre de trouver de la conformité entre l'Alcoran & la doctrine des Luthériens, & de faire voir que le Luthéraniſme conduit à l'Athéiſme (36).

[*H*] *On dit que de ces Livres qu'il apporta d'Orient, les uns demeurérent en gage au Duc de Baviére, pour la ſomme de deux-cens Ecus, les autres furent laiſſés en garde chez Antoine Tiepoli à Veniſe.*] C'eſt de Thevet (37) que Sallengre & le P. Niceron ont tiré cette particularité, mais qui n'apprend rien de clair, parce que ces Auteurs n'avoient pas les lumiéres néceſſaires: les Lettres de Poſtel me mettent en état d'éclaircir ce fait. Je n'y trouve aucune trace de Livres laiſſés à Veniſe, quoi qu'il parle ſi fréquemment de cette affaire, qu'il me paroit comme impoſſible qu'il n'en eût dit quelque choſe, ſi le fait étoit vrai. Il faut d'abord diſtinguer les Livres que Poſtel avoit apportés d'Orient dans ſes deux Voyages. Voici ce qu'il dit de ceux qu'il avoit apportés dans ſon premier Voyage, dans une Lettre écrite de Paris au mois de Septembre 1563: *Poſtquam itaque tam pauper ſum, ut qui ex Orientis finibus potui conquirere & adferre, non poſſum nunc ad meum uſum recipere, imo qui primus in hanc uſque urbem, Medicæ artis, Mathematum, & Philoſofiæ authores præſtantiſſimos Arabicos, pridem* mea prima peregrinatione *attuleram, ſum uſque adeo illis ſpoliatus, ut nullum habeam præter unum Jannæ Pſalterium*. Ces Livres demeurérent à Paris. A l'égard de ceux qu'il apporta au retour de ſon ſecond Voyage, il en parle dans quelques-unes de ſes Lettres. Voici ce qu'il dit dans une où la date eſt rongée. *Cæterum quod de Grammatica noſtra ſperabas, id continget cum te habuero obvium. Nam unum aut alterum exemplar habeo. Præterea ad manus meas pervenit inſigne J. Leonis Africani Opus de Grammatica, quod edi curarem ſi mihi per typos liceret. De Lexico Arabico fere nil ſolidioris ſpei concipere debes. Nam nec Jeroſolymis, nec Damaſci, nec Antiochiæ, nec Conſtantinopoli licuit, præter quædam Eigenhari compendia, reperire, unde coactus quidem ſum adferre, ſed Arabico-Turchicum, & nondum converſum, aut Arabice aliave lingua præter Turchicam aut Perſicam explicatum, hoc autem eſt ignotum per ignotius. Habeo quidem certe unde poſſimus quam citiſſime nobis parare. Nam præter Latino-Arabicum vetuſtiſſimum, & aliud Turchico-Arabicum Periculum, eſt mihi copia quinque Librorum Moſis, præterquam Novi Teſtamenti in variis Exemplaribus. Ex Alcorano poſſumus multa colligere, ſed per te illud inſigne volumen Johannis Leonis Afri, quod erat in manibus Philippi Archinti, Vicarii Pontificis, nobis eſſet neceſſarium. Dixi per te, quia ex quo ab Egnatianis diſceſſi, mihi non interceſſit cum eo familiaritas. Tu autem qui ibi in favore es, poſſes hoc nobis nanciſci. Nam niſi ſic undique colligamus, vereor ne diu careamus. Clenardi in hanc rem opus remanſit penes viceregem Beticæ. Habeo etiam Coſmografum illum inſignem Abulfedeam, nomine Ptolomæo, nec arte, nec mole inferiorem. Sunt etiam Damaſceni Opera. . . . . & Aſtronomia.* Voilà tout ce qu'on peut lire de ſuivi dans cette Lettre. Dans une autre fort poſtérieure *, & que je rapporterai dans la ſuite, il s'exprime en ces termes: *Scio in Europa Occidua Coſmographum Abulfedeam nullum eſſe præter meum, una cum Tacuinis ſumma, quæ poſſit fieri charta, ut quæ longiſſime Imperialem ampliſſimam ſuperet. Preterea Theologia naturalis Damaſceni Arabica lingua, hoc eſt Authoris propria ſcripta, licet Græce exſtat. Adhæc Tomus peramplus Hiſtoriarum Giaphiri, Pentateuchus Arabice &c. quorum nunc non memini.* En 1555 il entra en traité pour vendre ces Livres à Othon Henri Duc de Baviére, & Electeur Palatin; la néceſſité l'obligea à prendre ce parti, ayant beſoin d'argent. Voici ce que je trouve dans une Lettre du 24 Février 1555, qui me paroit écrite de Padoue; *De aliis autem recentiori peregrinatione allatis, ſcripſi ad te ultimis literis, ad te menſe Januario 1555 miſſis. Ego certe 80 aureis, nam aut male ego ſcripſeram, pingendo 50 pro 80, aut male legeras, & certe unum ſolum exemplar tale eſt, quod poſſit ſolum tanti æſtimari, ut in Syria certe 60 aureis Damaſci æſtimabatur Coſmograficum opus. Ego vellem ſaltem duplum conſequi, niſi 200 aureos velit ipſe Otto Henricus princeps dare, quia neceſſaria pecunia. Et revera vix poſſum pro minori quam 200. . . . . De aliis qui pridem mei ſunt, erit alia ratio. Ego etiam bene potero tanto principi gratificari de illis, ſi tamen Rex non vellet prior expendere. O quam multa loca pulcherrima in Pentateucho Arabico, poterimus perpendere. Eſt etiam vetus exemplar. Satagas quam cito poteris cum eo. Ego adhuc aliquantiſper hæreo hic, donec reſponſum regiæ majeſtatis habeam.* Dans un petit billet ajoûté, il dit: *Gauderem iſtud mearum Literarum exemplar a te ad principem tranſmitti, ſi tamen videtur eſſe ex uſu, ut princeps non pro mea indigentia, ſed pro ſua liberalitate potius rem æſtimet. Ideo octo diebus tardius ad eum deferenturque hæ ad te literæ, quum propter iſtam occaſionem tum propter Veredarii impedimenta, quibus preſſus non potuit uſque ad ſequentem hebdomadam deferre. Tibi dico in conſcientia mea veritatem, Maſi chariſſime, quod ubi reſcitum eſt a multis meis amicis me voluiſſe diſtrahere tam vili & exiguo precio meos hoſce libros, obſtupuere, quum vel unum ſolum exemplar tali precio dignum judicarent.* L'Electeur ayant conſenti à donner deux-cens ducats, au cas que les Livres lui agréaſſent, Poſtel les envoya au mois de Mars de la même année 1555, mais il paroit que ce fut un ſacrifice qui lui couta beaucoup: Liſez le fragment de la Lettre ſuivante, écrite de Veniſe le 20 Mars 1555. *Tranſcriptum excerptumve ex iis literis meis, quas ad te Januarii menſe ſcripſeram Catalogum Librorum Arabicorum attulit repræſentavitque mihi communis noſter amicus Nicolaus Stopius 17 Martii Patavii, dixitque hunc una cum literis ad D. Janiacobum Fuckerum fuiſſe a D. & Ill. Principe Otthone-Henrico tranſmiſſum, ut illi Libri ad eum mittantur, depoſito interim eo precio ducentorum aureorum quod poſtulavi, ut ſi libri placuerint ipſe retineat, ſin autem remittat. Quibus auditis me contuli Venetias atque ipſe Fuckerorum factor, ut vocant procuratores negotiorumve geſtores, ſic eſſe confirmavit, ſideque ſua eſſe juſſit, ut nomine librorum conſignetur ſumma ab ipſo. Sic vero me cogit neceſſitas, mi Maſi, ut parum abſit revera quin una cum meis libris me ultro dedam in ſervitutem & mancipium ipſi redemptori. Tantus eſt meus erga illos amor, quem revera non ſenſeram, donec iſta acerbiſſima certe mihi ſeparatio ſupervenit. Sentio vero, Maſi chariſſime, ſentio inquam tot labores, tot moleſtias, tot ærumnas, tot diſcrimina, a me, quum in Aſiæ jugis, quum in Europæ montibus, ad Tauri Amanique & Rodopes præruptas anguſtias, tum maxime in longiſſimis itineribus, ſuſcepta, tolerata devicta, ut has opes adferrem in Orbem Chriſtianum, mihi veluti periiſſe, quum a me ſeparantur hi mei amici, quorum cauſa tantum tædii devoravi. O ſi mihi darentur veri rerum æſtimatores, revera, mi Maſi, ſi pro æquitate non pro neceſſitatis legibus æſtimarent, non ducentis aureis, ſed mille vix compenſari poſſe crederent. Præterquam, quod enim non poſſunt pro raritate æſtimari duo illi generales rerum tractatores, unus Loci, hoc eſt Coſmografus Abifedeas, alter Temporis, hoc eſt, Chronografus Abulcaſſum, certe Damaſcenus, qui ratione & auctoritate divina noſtræ Religionis myſteria demonſtrat, mihi erat pro meo de Orbis terræ concordia inſtituto tam neceſſarius, ob verborum & rerum copiam, ut inſtar vitæ propriæ, cujus ſcopus eo tendit, ut omnia concordent, haberetur. Præterea tibi poſſum ſanctiſſime aſſeverare,* quod

(31) *Ubi ſupra* p. 16.

(32) Poſtellus *de Nativ. Mediat. Ult.* p. 18 *Apud* Eund.

(33) Ibid. p. 20 *Apud* Eund.

(34) Ibid. p. 18 *Apud* Eund.

(35) Niceron *loc. cit.* p. 323.

(36) Idem ibid.

(37) *Homm. Illuſt.* Tom. VIII. p. 46.

* Du 23 Juin 1561.

de Postel en Europe, mais il y a de l'apparence qu'il revint en 1550, ou au plus tard en 1551; car je trouve par une de ses Lettres du mois de Novembre 1563, que treize ans auparavant il avoit été à Bâle, & qu'il avoit séjourné aux environs de cette Ville six mois. De-là il retourna à Paris, où il reprit ses fonctions de Professeur Royal, c'est ce qu'attestent Pasquier (x) & Beze (y); ce dernier, après avoir parlé du premier séjour de Postel à Paris, & des Voyages qu'il fit en Allemagne & en Italie, ajoûte: „ finalement retourné à Paris (régnant le Roi Henry) & retenant tousjours son tiltre, commença de publier ses resueries, ausquelles encore que personne n'entendist rien, si est-ce que d'autant qu'il entremesloit quelque chose des Mathématiques & de la Philosophie, & par curiosité aussi il eut un très-grand auditoire". On assure effectivement qu'il avoit une si grande foule d'Auditeurs, que, comme la grande Sale du Collége des Lombards, où il enseignoit, ne pouvoit les contenir, il les faisoit descendre à la Cour & leur parloit d'une fenêtre. Pendant les années 1551 & 1552 il publia divers Ouvrages [*I*]. L'année suivante il en donna quelques autres [*K*], & ce fut alors que pa-

(x) Voy. Rem. [E] cit. (21).

(y) *Hist. des Eglises Réform. de France* T. I. p. 27.

quod tibi senfere quidam amici mei tecum de eo tantum convenisse, obstupuere, quum solus Cosmografus (eoquod sciebant me versionem fuisse aggressum) debeat supra centum aureos raritate æstimari. Sed non sum ausus sequi reliquum Versionis, propter carentiam punctorum & non distinctas literas be, te, the, nun, Je, *quæ corpore literæ non differant, donec alterum etiam exemplar nancifcerer. Verti tamen generalem descriptionem totius Operis, quæ poterit aliquando D. Duci Ottoni Henrico, tanquam conservatori librorum inscribi, tum ob ejus generosum animum, quod primus inter Christianos principes ausus. . . . . res Ismaelitarum in precio ponere, tum maxime ut illum* ita demerear ut sit mihi etiam * *per ejus humanitatem licitum, ut si potero aliquando ei suos* ducentos aureos reddere ille *mibi rursus utendos fruendos hos meo thesauros det. . . . . alioqui non dubito quin sint omnibus literatis apud illum. . . . . conservator hujus publici boni. Ob id licet vel decuplum. . . . . . Gratulor quod in tam magnanimi Domini. . . . .*
Le reste de la Lettre est entiérement déchiré ou rongé.

* J'ai suppléé ces mots & les autres qui sont pas en Italique, parce qu'il m'a paru par le reste, que ce sont ceux que Postel avoit écrits, ou du moins qu'ils sont équivalens.

L'Electeur Othon-Henri étant mort en 1559. environ un an ou deux après, Postel eut quelque espérance de recouvrer ses Livres. Jean George Paungartner, Patricien illustre d'Augsbourg, lui proposa de les retirer & de les lui rendre, à condition que Postel lui envoyeroit tous ceux qu'il avoit encore en France, pour les mettre dans sa belle Bibliothéque; la convention faite, un accident imprévu, dont nous parlerons plus bas, empêcha le pauvre Postel de remplir son engagement. Quelques années après Postel céda ses droits aux Jésuites de Louvain, soit qu'on voulût leur faire présent des Livres, soit qu'on voulût les leur remettre en donnant deux-cens ducats; mais ils ne profitérent pas de la bonne volonté de Postel, par la raison qu'on verra dans une Lettre insérée dans la Rem. [P]. Quoique cette Remarque soit un peu longue, & sur un sujet qui paroîtra peut-être peu important, j'ai cru qu'il n'étoit pourtant pas inutile d'éclaircir ce qui regardoit une affaire, dont on n'avoit qu'une connoissance vague & confuse.

[*I*] *Pendant les années* 1551 *&* 1552 *il publia divers Ouvrages.*] Voici ceux que je trouve indiqués par le P. Niceron (38). I. *De Etruriæ regionis, quæ prima in Orbe Europæo habitata est, originibus, institutis, Religione, & moribus, & inprimis de Aurei Seculi doctrina & vita præstantissima, quæ in Divinationis Sacræ usu posita est, Commentatio.* Florence 1551 in-4. II. *De Vinculo Mundi Liber, in quo fidei summa capita naturalibus rationibus probantur.* Paris 1551. III. *Les raisons de la Monarchie, & quels moyens sont nécessaires pour y parvenir, là où sont compris en bref les très-admirables, & de nul jusques aujourd'huy considerés privileges & droits, tant divins, celestes, comme humains de la Gent Gallique, & des Princes par icelle eslus & approuvez.* Paris 1551 in-8. IV. *Abrahami Patriarchæ Liber Jezirah, sive formationis Mundi, Patribus quidem Abrahami tempora præcedentibus revelatus, sed ab ipso etiam Abrahamo expositus Isaaco, & per Prophetarum manus posteritati conservatus, ipsis autem 72 Mosis auditoribus in secundo divinæ veritatis loco, hoc est in ratione, quæ est posterior authoritate, habitus. Vertebat ex Hebræis, & Commentariis illustrabat* 1551 *ad Babylonis ruinam, & corrupti Mundi finem.* G. Postellus RESTITUTUS. Paris 1552 in-16. Le titre annonce assez ce qu'on doit s'attendre à trouver dans l'Ouvrage, & que les plus grandes rêveries étoient vénérables à Postel, dès qu'elles avoient un air d'antiquité. Il signe l'Epître qui est à la tête *Postellus restitutus, & jam sextum mensem veræ vitæ agens.* Ce terme de *restitutus* a donné lieu à un conte, rapporté par Sainte Marthe (39), qu'il soutint qu'après être mort, il étoit résuscité, & que pour persuader ce miracle à ceux qui l'avoient vu autrefois avec un visage terni, des cheveux gris, & une barbe toute blanche, il se fardoit secrettement le visage, & peignoit la barbe & les cheveux. Mais Mr. Simon (40) remarque, que Postel prenoit plaisir à en imposer aux simples par de certaines expressions figurées dont il se servoit. Ainsi *Matthieu d'Antoine* que Postel soupçonnoit être Viret, dans un Livre qu'il composa contre lui, lui ayant objecté ce mot de *resuscité: tu dis qu'il n'y a que treize que tu fus resuscité*, Postel lui répondit dans son Apologie: *Otons ce mot, je devois dire enseigné, & relevé du profond des ténébres.* A la suite du *Jezirah*, on trouve un autre Ouvrage de Postel, intitulé: *Restitutio rerum omnium conditarum per manum Eliæ Prophetæ terribilis, ut fiat in toto mundo conversio perfecta, & maxime inter Judæos. Interprete ex Hebræis G. Postello.* V. *Liber de Causis, seu de principiis & originibus Naturæ utriusque, in quo ita de æterna rerum veritate agitur, ut & authoritate & ratione Dei Providentia, & animorum & corporum immortalitas ex ipsius Aristotelis verbis recte intellectis demonstretur clarissime.* Paris 1552 in-16. VI. *Eversio falsorum Aristotelis dogmatum Autore D. Justino Martyre. Gulielmo Postello in tenebrarum Babylonicarum dispulsionem interprete.* Paris 1552 in-16. On voit à la fin de ce Livre, dit le P. Niceron (41), une Addition, où Postel s'éléve avec beaucoup de force contre la Philosophie d'Aristote, qu'il regarde comme le principe de toutes les erreurs, & une source d'Athéisme. Cependant Mr. Simon (42) assure, que sa Philosophie étoit un mélange de celle d'Aristote, commentée par Averroës, du Platonisme, & de la Cabale des Juifs. Au reste Mr. Huët dans son Livre *de Claris Interpretibus* (43) témoigne que sa maniére de traduire est assez bonne, qu'il est fidéle, qu'il a le stile serré, & qu'il fait paroître son érudition. VII. *L'Histoire mémorable des expéditions depuys le Déluge faictes par les Gauloys ou Françoys, depuis la France jusques en Asie, ou en Thrace, & en l'Orientale partie de l'Europe, & des commoditez ou incommoditez des divers chemins pour y parvenir & retourner; pour montrer avec quelz moyens l'Empire des Infidéles peut & doibt par eulx estre deffaict. A la fin est l'Apologie de la Gaule contre les malevoles Escripvains, qui d'icelle ont mal ou negligemment escript; en après les très-anciens droits du Peuple Gallique & de ses Princes.* Paris 1552 In-16. pagg. 190. Postel prétend dans cet Ouvrage, comme il l'a fait dans plusieurs autres, que les Rois de France parviendront un jour à l'Empire du Monde entier. C'est ce qu'a remarqué Mr. l'Abbé Sallier (44): „ Postel, *dit-il*, ne se départit jamais de l'opinion que lui „ avoit fait prendre la prophétie de la Monarchie Univer„ selle en faveur de François I." VIII. *De Fœnicum Litteris, seu de prisco Latinæ & Græcæ Linguæ Charactere, ejusque antiquissima origine & usu Commentatiuncula, in qua ostenditur, quomodo ex una Fœnicum lingua & Latini & Græci characteres ortum ducant, ut hac ratione excitetur Christianismus ad primæ linguæ mundi admirationem.* Paris 1552 In-8. IX. *Tabulæ in Astronomiam, in Arithmeticam Theoricam, & in Musicam Theoricam.* Paris 1552. Chaque Table en une feuille. X. *La Loi Salique, livret de la première humaine vérité là, où sont en brief les Origines & Auctoritez de la Loi Gallique, nommée communément Salique, pour monstrer à quel point faudra nécessairement en la Gallique République venir, & que ladite République sortira un Monarque temporel.* Paris 1552 in-16. Et sous ce titre: *De la premiére vérité humaine, où sont contenues les sources, causes, vertu & pouvoir de la Loi Gallique, dite Salique, déduite selon sa vraye antiquité.* Lyon 1559 in-16. pagg. 77. Postel prétend que c'est une Loi établie par la Nation, & qui est toute à l'avantage du Peuple (45). XI. *Proto-Evangelium Jacobi Fratris Domini, de admirabili nativitate & incunabulis Virginis Matris Mariæ & ipsius Jesu.* Basileæ 1552 In-8. „ Postel qui „ a traduit ce faux Evangile de Grec en Latin, l'a publié „ le premier. Quelques années après Bibliander fit des no„ tes sur cet Ouvrage, & le publia de nouveau". Voilà ce que dit le P. Niceron. Mais il se trompe en distinguant l'Edition de Postel, d'avec celle à laquelle Bibliander eut part. Postel envoya son Manuscrit à Oporin à Basle, & celui-ci ne l'ayant pas imprimé d'abord, le prêta à Bibliander pour le lire; Bibliander mit à la tête son jugement sur cet Evangile, & y fit quelques notes. On trouve un détail curieux sur ce qui regarde cet Ouvrage, & l'idée que Postel en avoit dans le Livre cité en marge (46).

(38) Tom. VIII p. 327-332.

(39) Voy. *Eloges de Teissier*. T. III. p. 198.

(40) *Lett. Choif.* T. I. Lett. 23. p. 212.

(41) *Ubi supra.* p. 337.

(42) *Loco cit.*

(43) *Apud* Pope Blount p. m. 671.

(44) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. XV p. 816. Edit. in-4.

(45) Voy. Lenglet du Fresnoy *l'Hist. justifiée* &c. p. 77. 78.

(46) Fabricius *Cod. Apocryph.* N. T. Tom. I. p. 40-66. Hambourg 1719. in-8.

[*K*] *L'année suivante il en donna quelques autres.*] On voit par le détail des Ouvrages de Postel, qu'il étoit toujours occupé, & qu'il devoit être fort laborieux. On vit paroître de sa façon les Ouvrages suivans, en 1553. I. *De Originibus, seu de varia & potissimum Orbi Latino ad hanc diem incognita aut inconsiderata Historia, cum totius Orientis, tum maxime Tartarorum, Persarum, Turcarum, & omnium Abrahami & Noachi alumnorum Origines, & Mysteria Brachmanorum retegente: Quod ad Gentium litterarumque quibus utuntur rationes attinet, ex libris Noachi & Hanochi, totiusque avitæ traditionis a Mosis altius ad nostra tempora servatæ & Chaldaïcis litteris conscriptæ, a Postello posteritati eruta, exposita atque proposita.* Basileæ 1553 in-8. Je soupçonne que cet Ouvrage est le même qu'il donna en François en 1560, en trois différentes parties, imprimées à Poitiers (47), & qui parurent ensuite ensemble sous ce titre: *Des Histoires Orientales, & principalement des Turchikes, des Scythiques & Tartaresques, & autres qui en sont descendus.* Paris 1575 in-8 & in.16. II. *Description des Gaules, autrement la Carte Gallicane. Par G. Postel.* Paris 1553 in-fol. C'est une Carte Géographique. III. *Signorum Cœlestium vera Configuratio, & significationum expositio.* Paris 1553 in-4. Postel prétend y faire voir par les Astres, que l'Empire des François s'étendra un jour par toute la Terre. IV. *La doctrine du siécle doré ou de l'Evangelique Regne de Jesus Roy des Roys.* Paris 1553 in-16. pagg. 31. C'est un assez bon Abrégé de la Moraie de l'Evangile, dit le P. Niceron. V. *Des Merveilles des Indes & du Nouveau Monde, où est démontré le lieu du Paradis*

(47) Voy. Niceron T. VIII. p. 149. 150.

parut aussi son fameux Livre intitulé *les très-merveilleuses Victoires des Femmes du Monde* [*L*] Il quitta Paris peu de tems après, & c'est alors qu'il alla à Vienne, comme Béze le dit, non en se promenant par les Colléges des Jésuites, ainsi que l'assure cet Historien, mais d'une autre maniére. Mr. Simon (z) dit que l'Empereur Ferdinand, qui n'étoit alors que Roi des Romains, le fit venir exprès de Venise à Vienne, pour y rétablir son Université, qui avoit été détruite par les guerres contre les Turcs, & qu'il lui donna deux-cens écus de pension, tant pour cela, que pour travailler à l'Edition du Nouveau Testament

(z) *Lett. Choif.* T. I. *Lett.* XXIII. p. 211.

dis terrestre. Paris 1553 in-16. VI. *Description de la Terre Sainte.* Paris 1553 in-16.

[*L*] *Ce fut alors que parut aussi son fameux Livre intitulé.* Les très-merveilleuses Victoires des Femmes du * Monde.] Le titre entier du Livre est. *Les très-merveilleuses Victoires des femmes du Monde, & comme elles doivent à tout le monde par raison commander, & même à ceux qui auront la Monarchie du Monde vieil.* Livret écrit par G. Postel *à Madame Margarite de France.* A Paris de l'Imprimerie de Jehan Gueullard, à l'enseigne du Phœnix, près le Collége de Reims, 1553 in-24. 81 feuillets. Quantité d'Auteurs ont parlé de ce Livre sans l'avoir vu, j'avouë que j'en augmenterai le nombre, mais j'en parlerai sur le témoignage de ceux qui l'ont vu. Béze en parle en ces termes (48), après avoir rapporté qu'il eut un grand auditoire. „ Ce qui le meit tellement hors „ de soy-mesme, qu'il fut bien si effronté blasphémateur, „ que de faire, voire mesme que d'imprimer un livret, dédié à „ Madame Marguérite, sœur du Roy Henry, & depuis Du- „ chesse de Savoye, auquel entre autres blasphêmes, il di- „ soit clairement, qu'ainsi que Jésus-Christ avoit rachepté „ les hommes, ainsi faloit-il que les femmes fussent rachep- „ tées par une Femme, qu'il appelloit sa Grand-mere Jean- „ ne, qui estoit une Courtisanne de Venise". Pasquier (49). dit qu'ayant pris habitude à Venise „ avec une vieille bigo- „ te, nommée Janne, il en feit sa mere d'alliance. Quel- „ que tems après il revint à Paris. . . . . où il feit impri- „ mer un Livre, dont le tiltre estoit: *De la Victoire des femmes:* dedans lequel il soustenoit que nostre Seigneur Jé- „ sus-Christ par sa mort & passion avoit seulement racheté „ le *monde supérieur*, qui estoit l'*homme*: & que sa mere Jan- „ ne avoit esté envoyée de Dieu pour sauver l'*inférieur*, „ qui estoit *la femme*: adjoustant à son impieté les songes de „ Pythagore". Mr. Jurieu a suivi ces Auteurs (50). „ Ce „ Guillaume Postel *dit-il*, avoit couru toute la terre pour „ en ramasser toutes les Impuretées. Il s'estoit enrichi de „ toutes les impiétés des Mahométans, Arabes, & de toutes „ les réveries des Juifs. Il revint en Europe, où il escrivit „ des Livres remplis de ses imaginations folles & bourues. „ Enfin il vint jusqu'à ce point d'impiété & d'extravagance, „ qu'il escrivit un Livre intitulé *la Victoire des femmes*, le- „ quel il dédia à Madame Marguérite de France, sœur de „ Henri II. depuis Duchesse de Savoye. Dans ce Livre il „ enseignoit, que comme les hommes avoient été rachetés „ par le sang de Jésus-Christ & par sa mort, il faloit aussi „ que les femmes fussent sauvées par sa Grand-mere Jehan- „ ne. Cette Grand-mere Jehanne estoit une Vieille femme; „ pour luy faire honneur quelques-uns disent, que c'estoit u- „ ne vieille bigotte, mais d'autres au contraire assurent que „ c'estoit une Courtisane: quoy qu'il en soit c'estoit une „ Venitienne, avec laquelle Postel avoit fait cognoissance „ dans ses Voyages. Il n'avança cette impiété folle, que „ pour tourner en ridicule la Religion Chrestienne, & la „ redemption faite par Jésus-Christ. Il soustenoit aussi la Mé- „ tempsychose de Pythagore". Pour bien juger de l'exposé que ces Auteurs font des sentimens de Postel, il faut l'entendre lui-même: je profiterai des Extraits de son Livre donnés par Mr. de Sallengre, des Eclaircissemens donnés par Mr. l'Abbé Sallier, & j'ajoûterai des Extraits de quelques-unes de ses Lettres à Masius, son ami de cœur pour qui il n'avoit rien de caché. On pourra ensuite décider la question, supposé qu'on comprenne son galimathias.

* Le P. Niceron ajoûte ici le mot de *Nouveau*, qui ne se trouve pas dans le titre, tel que le donne Mr. de Sallengre *Mém. de Litérat.* T. II. P. p. 196. Je soupçonne que c'est peut être un oubli de la part du dernier.

(48) *Hist. Ecclés. des Eglise Réf. de France* T. I. p. 87.

(49) *Catech. des Jésuites* feuill. 45.

(50) *Le Calvin. & le Papisme mis en parallèle.* Part. I. Ch. I. p. 111. Rotterd. 1683 in-12.

Le but de Postel, dans son Livre, est de relever l'excellence des femmes, & de faire voir les biens qu'elles ont procuré au Monde. Ce qui lui donna occasion de parler de plusieurs femmes illustres de son tems, & surtout de la *Mere Jeanne*, qui est le premier objet de son Livre. Ensuite mettant à part les biens inombrables que les femmes ont apporté au monde, il vient au souverain mal du monde, qui est celui que Satan y a introduit par le moyen de la femme, & il dit que le souverain mal, étant venu au monde par le consentement que la femme a donné à Satan, il faut aussi que la partie inférieure de l'homme (51) soit rétablie entiérement non seulement par l'homme, mais aussi par une femme, & Satan vaincu par elle. Voici ses propres termes (52). „ Et plus diray avec souveraine raison, que pour montrer „ au veu & sçeu & très-parfaite cognoissance de tout le „ monde, la grande sotise & imbécillité de Satan, Dieu a „ déliberé que par la femme soit tellement vaincu Satan, & „ tant en savoir qu'en pouvoir surmonté, que vrayement, „ réalement & de fait soit lié & contraint de laisser l'humaine génération en liberté, comme auparavant qu'il la cor- „ rompit par le moyen de la femme. Et n'eust Dieu jamais „ permis que ladite partie inférieure de l'homme & la mater- „ nité universelle eust esté par le meschant, sot & couart Sa- „ tanas surmontée . . . . . . si n'eust esté à celle fin, que „ quand il auroit fait le pis qu'il auroit pû, tuant tous les „ enfans de femme, il feust, non pas par l'homme seule- „ ment, mais par la femme en son entier restituée, tant en „ savoir comme en force surmonté. Et fault nécessairement „ qu'il soit ainsi, car autrement si le mauvais esprit Satan „ demouroit vaincu par l'homme seulement, duquel quand „ il gasta le monde il avoit plus de peur que de la femme, „ la victoire ne seroit pas accomplie contre luy. Donc „ il fault nécessairement que pour démontrer la preuve ex- „ trême de la puissance de Dieu, contre ledict Satan, il soit „ vaincu, lié, & défait par le même Sexe, estant de la partie „ masculine aidé, par lequel il commença, & a jusques à l'an „ 1540 continué la destruction de l'humaine génération". Après avoir fait l'éloge de plusieurs femmes, dans un autre Chapitre, il continue en ces termes (53). „ Mais sur toutes „ les Créatures qui onc furent, qui sont, ou qui seront, ha „ esté en ceste vie admirable la très-Sainte Mere JOHANNA „ qui est Eve nouvelle, laquelle par trente ans ou environ „ ha esté en continuelle méditation spirituelle & mentale, „ & quasi autant de tems à ministrer aux pauvres malades à „ l'ospital, ayant cure de femmes & d'hommes malades, de „ filles & enfantz orfelins, de laquelle j'ay veu choses si mi- „ raculeuses, & si grandes, qu'elles excédent tous les mira- „ cles passez, sauf ceux d'Adam nouveau Jesus mon Pere „ & son Epoux. Son exercice ha principalement esté à Ve- „ nize les Sainćts Jehan & Paule, & auparavant à Padoua. „ Et quant à parler du savoir feminin, si très-grand & émi- „ nent estoit en elle, quant aux choses divines, avec tou- „ tes les doctrines secrettes, & depuis plus de trois mille „ ans cachées & propres des 72 Auditeurs de Moyse, à tous „ les Latins du tout incognuz & en livres escriptz en Hé- „ breu compris, icelle qui n'apprit oncques ne Latin, ne „ Grec, n'Hébreu, ne aultre langue ou lecture, me savoit „ tellement ouvrir & déclarer, quand je tournoys le Zohar, „ Livre très-difficile, & contenant l'ancienne doctrine Evan- „ gélique, en Latin, qu'il n'y havoit lieu que quelquefoys „ dix jours devant que je le trouvasse, elle ne m'eust clai- „ rement exposé; & pour monstrer asseurément que ce n'es- „ toit non pas elle seule, mais l'Esprit de Jésus mon Pere, „ qui en icelle parloit, disoit ainsi, *il Signore dice Cossi.* Ainsi „ oultre qu'elle me révéla innumerables secretz des Escrip- „ tures, elle me prédit aussi choses principalement touchant „ la destruction du regne de Satan, & de la Restitution de „ celuy de Christ, qui doibvent advenir, & entre les aul- „ tres, que je debvois estre son fils aisné, ce que à la vérité „ je n'ay jamais entendu ne creu, jusques à ce que sensible- „ ment sa substance & corps spirituel, deux ans depuis son „ ascension au Ciel, est descendu en moy, & par-tout mon „ corps sensiblement étendu, tellement que c'est elle & non „ pas moy qui visz en moy. Il est pour tout certain que „ de la substance de son Esprit est au Ciel decreté & déter- „ miné, que tous les hommes qui jamais furent par la cor- „ ruption d'Eve vieille corrompuë occis & contre Dieu for- „ gez, estantz plustost damnez que naiz, seront restituez & „ remis en leur entier comme moy, selon les raisons qui „ après se voiront aux sacrées conclusions. Car il fault qu'à „ tous Jésus soit Pere mental & Jehanne Mere spirituelle „ Adam nouveau, & Eve nouvelle, dans une spirituelle „ chair". Dans un autre endroit (55) on trouve de nouvelles extravagances sur le même sujet. „ Donc la principale „ & singuliére qualité de ma Mere & Vierge Jehanne, es- „ pouse de mon Pere Jésus, est, qu'elle l'environne à ja- „ mais, à celle fin que de luy à jamais en elle circondé, ca- „ ché, & uny soit la grace & esprit de Dieu donnée à touts „ ceulx qui sont & ont jusques icy esté damnez avant qu'ils „ fussent naiz, les restituant en leur entier. Et ainsi remplie „ & manie de la substance de mondict Pere Jésus . . . . „ . . . . elle n'ha jamais en 40 ans cessé de faire péniten- „ ce, sans avoir jamais voulu manger chair, combien que „ par trente ans desditz 40 n'ha fait autre chose que manier „ chair & viandes pour ministrer aux pauvres malades, les- „ quelz luy ont par divine inspiration mis le nom de Mere „ Universelle, la nomment *Madre Johanna* à l'envi des Pau- „ lins Hypocrites. Ainsy Dieu l'ayant éternellement pré- „ destinée pour servir tant d'exemple de vie très-parfaite, „ comme de restituer tout le monde en la génération spiri- „ tuelle, matérielle, céleste, & par Eve vieille perduë, il „ m'a constitué comme son filz aisné à faire cognoistre par- „ tout le monde ceste nouveaulté, qui est de toute l'Escrip- „ ture la plus nouvelle, & parce est faicte sur la terre des „ terres ladicte nouveaulté de vie. Il fault qu'ainsy soyons „ tous en vie immortelle par une seule Mere & Vierge res- „ tituez, comme nostre Pere ha esté d'une Vierge & Mere „ engendré; mais cecy est infiniment plus nouveau en nous „ qu'en luy, à cause qu'à tout jamais elle cachera & envi- „ ronnera en soy sondict Epoux mon Pere céleste, pour de „ substance cachée nous engendrer & recréer, là où la Vier- „ ge Marie ne retint dedans soy que neuf mois mondict „ Pere, qui est la chair & os de madicte Mere. Ainsy ha „ esté par le divin Conseil ordonné, à celle fin que le Sexe „ inférieur & plus débile, auquel Satan havoit tant estendu „ son pouvoir, qu'oultre l'avoir occis toute la semence hu- „ maine en icelle luy avoit persuadé qu'elle seroit Dieu ou „ égalle à Dieu, à celle fin, dis-je, que ledict Sexe infé- „ rieur caschant dedans soy son époux confondist & liast „ tellement Satan, que lui & sa semence eussent la teste bri- „ sée par la semence de la femme". Mr. Simon (56) cite une *Apologie* de Postel contre les accusations de Matthieu d'Antoine, laquelle se trouve dans la Bibliothéque du Roi de

(51) On prétend qu'il entendoit par-là les femmes, mais on verra qu'il n'en convient point.

(52) *Les très merveilleuses Victoires des Femmes* Feuill. 7. verso *Apud Mém. de Litér.* T. II. P. I. p. 200.

(53) Ibid. p. 14. *Apud* Eund. p. 201-203.

(54) Ibid. Feuill. 18 verso. *Apud* Eund. p. 204-206.

(55) *Ubi supra.* p. 209. 211.

ment Syriaque, dont Poſtel avoit apporté un Exemplaire d'Orient. Qu'il aît été alors à Vienne, c'eſt ce qui eſt certain; Widmandſtad, Éditeur du Nouveau Teſtament Syriaque, nous l'apprend (*aa*), mais il ne dit point que Poſtel eût été mandé, *ineſperantibus nobis ſupervenit Gul. Poſtellus*; il ajoûte que Poſtel l'avoit aidé conſidérablement pendant le ſejour qu'il avoit fait à Vienne, *minime vulgare nobis attulit adjumentum*, & qu'il en auroit reçu de bien plus grands ſecours, ſi on ne lui avoit pas fait appréhender qu'il

(*aa*) Epiſt. Præfat. ad Ferdinand. Imperat. in N. T. Syriac. *Apud Colomiez Galliæ Orient. p.* 63. Ex Edit. Fabricii.

de France, où il dit. „ J'ai bien appris de cette pauvrette & très-ſimple femmelette plus que je n'aurois ayant eſtudié par moy dès le commencement du monde. Je dis quant aux raiſons des choſes ſacrées, juſte & très-raiſonnable choſe, & que tout l'univers cognoiſſe, que par le pouvoir de raiſon reſtituée ou plantée & enſeignée par Jéſus-Chriſt ſeul en une ſimple Vierge, la Raiſon a eſté au Monde replantée & reſtituée, & je ne fais aucun doute, que ſi la très-illuminée Vierge Cathérine de Sienne euſt eu en ſon tems un Pere ſpirituel qui l'euſt entendue & aidée à faire très-ſaincte régénération de raiſon, elle euſt fait le meſme que comme Johanna Veronoiſe ou Vénitienne. Je ne veux pas introduire une nouvelle Religion, mais je veux par la raiſon naturelle, qui eſt propre des Gentils, Eduméens, ou Eſclavicns, deſtruire toutes les fauſſes intelligences des Juifs, des ſemi-Juifs, des Chreſtiens, & des Payens". Il ajoûte plus bas: *Je confeſſeray bien toute ma vie, que ça eſté avec une très-grande conſidération, & par adventure plus grande témérité, que j'ay publiquement dit & eſcript ce qui m'eſt advenu, quand ceſte ame heureuſe retournant du Ciel me vint trouver. Car à la vérité j'euſſe auſſi-bien par la raiſon comme de moy ſeul, allegué & maintenu ce que ladicte raiſon veut, ſans y meſler l'Hiſtoire que je voys à l'univers aduenir.* Avant que de rapporter ce que Poſtel dit dans ſes *Retractations*, il faut parler encore d'un autre Ouvrage qu'il publia en Italien touchant ſa Mere Jeanne, intitulé: *Le prime Nove del altro mondo, cioe, l'admirabile Hiſtoria & non meno neceſſaria & utile da eſſer letta & inteſa da ogniuno, che ſtupenda, intitulata: La Vergine Venetiana. Parte viſta, parte provata, & fidelissimamente ſcritta per Guilelmo Poſtello, primogenito della Reſtitutione, & ſpirituale Padre di eſſa Vergine. Jeremiæ* 31 Creavit Dominus Ihovah novum ſuper terram. *Appreſſo del Autore.* 1555 in-12. feuillets 39. Ce titre eſt copié ſur un Exemplaire de l'Ouvrage, qui étoit dans le Cabinet de Mr. Gros de Boze Sécretaire Perpétuel de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, & dont il a fait préſent à celle du Roi: on ne connoit en Europe que cet Exemplaire, & un autre, qui étoit en 1730 dans la magnifique Bibliothéque de Mr. Uffembach, Bourguemaître & Aſſeſſeur du Conſiſtoire de la République Impériale de Francfort ſur le Mein (56). La rareté du Livre a été cauſe que la plupart des Auteurs en ont parlé d'une maniére très-confuſe, & fort propre à faire ſoupçonner que c'étoit un Ouvrage imaginaire. Voici ce que nous en apprend le P. Niceron (57), qui a vu & examiné l'Exemplaire de Mr. de Boze. La différence qu'il y a entre cet Ouvrage & *les très-merveilleuſes Victoires des Femmes*, c'eſt que ce dernier Ouvrage en dit moins ſur la Mere Jeanne, au-lieu que l'autre, qui eſt poſtérieur, ne parle que d'elle, & va encore plus loin ſur ſon article. „ Je ne dirai rien, *dit le P. Niceron*, de ce qu'on y trouve à ſa louange dans le ſtile de Poſtel, qui s'exprime toujours d'une maniére preſque inintelligible, & dont les expreſſions priſes à la rigueur feroient croire qu'il en vouloit faire une eſpéce de Divinité, ou du moins une véritable Redemptrice des femmes, comme quelques-uns l'en ont accuſé. Je me bornerai à ce qui eſt dit de ſa perſonne". On y voit qu'elle déclara à Poſtel, qu'elle étoit née entre Padouë & Vérone, c'eſt pourquoi il l'a nommée dans ſes *très-merveilleuſes Victoires*, &c. Véronoiſe ou Vénitienne, Padouë étant de la dépendance de Veniſe. Une autre fois elle lui dit quelque choſe de ſon âge, d'où il conclut qu'elle pouvoit être née vers l'an 1496. A l'égard de ſa famille elle ne voulut jamais s'expliquer, mais ſe contenta de dire d'une maniére myſtique, qu'elle tiroit ſon origine de la ſubſtance de Jéſus-Chriſt par ſa volonté & miſéricorde. Elle quitta fort jeune ſes parens, dans la réſolution de ne jamais ſe marier, & alla à Padouë, où elle ſervit les malades dans les Hôpitaux: elle en fit de même à Veniſe avec tant de charité & de zéle, que pendant une eſpéce de Peſte, qui y régna, elle eut ſoin de huit-cens perſonnes, qui en étoient attaquées. Elle ne mangeoit point de viande & ne beuvoit point de vin, à moins qu'il ne fût bien trempé. Elle ne ſavoit ni lire ni écrire, & étoit tellement attachée à la méditation, qu'elle y paſſoit ſouvent des nuits entiéres. Ces méditations la rajeuniſſoient en quelque maniére; car quoiqu'elle eût cinquante ans, elle n'en paroiſſoit alors avoir que quinze, ce qui arrivoit ſurtout quand elle communioit. Dans ſes extaſes, elle voyoit ſouvent Jéſus-Chriſt, & quelquefois même le Diable; & c'étoit-là qu'elle apprenoit ces prétendues prophéties, que Poſtel fait valoir avec tant de ſoin. „ 1. Que, quoique femme, elle étoit le grand & ſaint Pontife, envoyé pour la Réformation de l'Égliſe Univerſelle, qu'elle vouloit commencer à Veniſe. 2. Que ce Pontificat ſeroit protégé & ſoutenu par un Prince Très-Chrétien, ſans le nommer pourtant, ſe contentant de dire, que ce Prince ſe feroit connoître Très-Chrétien par toutes ſes actions. Mais il eſt facile de voir, quand on eſt inſtruit des ſentimens (58) de Poſtel, qu'il s'agit du Roi de France. 3. Que tous les Turcs ſe convertiroient, & que ſi les Chrétiens ne rentroient pas d'eux-mêmes dans leur devoir, ces mêmes Turcs deviendroient un de leur plus grands fléaux. 4. Qu'il viendroit un tems, où le Péché, même l'Originel, ſeroit entiérement détruit, & que nous deviendrions alors ſemblables à Jéſus-Chriſt; la Divinité exceptée. Poſtel conclut en diſant que Dieu, par une Providence particuliére, après l'extinction des quatre grandes Monarchies, avoit conſervé la République de Veniſe, pour faire toutes ces grandes choſes, qui la rendroient célébres dans tout le monde". Mr. l'Abbé Sallier (59) a fait connoître un Manuſcrit, qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Roi de France, qui eſt de la main même de Poſtel, & ſigné de lui; intitulé, *Les Retractations de Guillaume Poſtel touchant les propos de la Mere Jeanne dite la Vierge Venetiane, ainſi qu'il a expoſé au Souverain Senat, à Veniſe, à Rome, à Paris.* Il adreſſe ces *Retractations* à Cathérine de Médicis, & l'Epître dédicatoire eſt datée de 1564. Il avoit ſoutenu dans ſon Livre des *Victoires des femmes*, qu'elles obtiendroient la victoire & le régne du Monde univerſel; & que la partie inférieure de la nature humaine n'eſt pas de fait réparée juſqu'à notre ſiécle. Ces deux Propoſitions avoient révolté. Poſtel avouë ſa faute, & il convient qu'il avoit eu tort de les avancer, ſans expliquer plus amplement ce qu'il entend par-là; il les modifie & les adoucit autant qu'il peut, & au ſurplus il déclare qu'il ſoumet ſes penſées au jugement de l'Egliſe. „ On ne peut pas cependant répondre, *dit Mr. l'Abbé Sallier* (60), que les explications qu'il donne, puiſſent ſe concilier exactement avec les opinions ſinguliéres, qu'il entreprend d'établir dans ſon Livre. Il ſemble avoir moins voulu changer de ſentimens, qu'échapper aux reproches par des ſubtilités de Scholaſtique, & déguiſer ce qu'il penſoit avec obſtination". On verra par ce que je rapporterai bien-tôt des Lettres de Poſtel, écrites environ le tems, où il doit avoir dreſſé ſes *Retractations*, qu'il étoit toujours dans les mêmes idées. Revenons à ſon Apologie, voici l'expoſé de ce qu'il dit, dans les propres termes de Mr. Sallier. Il diſtinguoit dans la nature humaine la partie ſupérieure ou intellective, & la partie inférieure ou la Raiſon. La partie ſupérieure étoit appellée *l'homme, Vir*; la partie inférieure étoit nommée *la Femme, Femina.* Il diſoit que les Ecrits de St. Auguſtin lui avoient fourni ces deux dénominations: *La partie ſupérieure*, dit-il, *fut il y a* 1547 *ans* (durant la vie de Jéſus-Chriſt) *moyennant l'obédience de la foy, purifiée & rachetée & reſuſcitée de la mort de ſouveraines ténébres, pour obéir à la même vérité en ſe captivant.* Quant à la partie inférieure, Poſtel prétendoit que *la reſtitution ou régeneration ou reſurrection de la Raiſon, avoit été prédite par notre Seigneur;* que depuis ce tems-là, & pendant les 1547 ans qui s'étoient écoulés juſqu'à l'année qu'il écrivoit, la raiſon n'avoit pas été reſtituée, qu'elle n'étoit pas capable d'entendre & de comprendre la divine vérité. Cette reſtitution conſiſtoit, ſelon Poſtel, dans une force & ſupériorité de raiſon, qui nous mettoit en état de pénétrer le ſens le plus profond des ſaintes Ecritures, & de prouver l'exiſtence de tous les points de la Foi, contenus dans les mêmes Ecritures. Il croyoit pouvoir appuyer ce ſentiment ſur l'autorité des plus anciens Peres de l'Egliſe. Poſtel ſe flattoit d'avoir eu part à la régénération annoncée, il s'imaginoit avoir la raiſon ſi vive & ſi élevée au-deſſus des autres hommes, qu'il aſſuroit connoître un grand nombre de vérités, que les Apôtres mêmes n'avoient pas compriſes. C'étoit à la *Mere Jeanne* qu'il étoit redevable de cet accroiſſement de lumiéres; c'étoit aux commandemens de cette pieuſe fille qu'il obéiſſoit, lorſqu'il publioit que la partie inférieure de l'âme devoit bien-tôt être *régénerée & rétablie.* Il ſe reproche à lui-même de ce qu'alors il n'a pas produit *le ſentiment des Auteurs ſacrez & celui de la Vierge Venetiane*, & d'avoir laiſſé croire qu'*il parloit de luy-meſme & de ſon motif*, c'eſt ſon expreſſion. „ Ce rétabliſſement de la Raiſon, *continue Mr. Sallier* (61), eſt le ſujet d'un *Livre* qu'il fit imprimer en 1547, qui ſelon lui fut dicté par l'Eſprit de Jéſus-Chriſt & écrit par Poſtel. . . . . . . Cet abrégé de la doctrine de Poſtel eſt une clef pour entrer dans le ſens de ſes paroles myſtérieuſes, il ſuffit d'en eſſayer l'application ſur quelqu'un de ſes principes. Lorſqu'il dit que juſqu'en 1547 la partie inférieure de la nature humaine n'a pas été régénérée, il veut faire entendre par-là que la régénération de la raiſon, pour me ſervir de ſes termes, n'a commencé que par l'élevation de la raiſon de la Mere Jeanne & de la ſienne; par-là même on voit que ſes ennemis devoient lui épargner le reproche, qu'ils lui avoient fait, d'enſeigner que les femmes n'avoient pas été rachetées par Jéſus-Chriſt. Le régne que les femmes auroient, ſelon Poſtel, ſur le monde univerſel, n'étoit encore que le rétabliſſement de la raiſon plus parfaite, plus épurée dans les hommes & dans les femmes. Cette perfection de raiſon, en commençant par la Vierge Venetiane, alloit s'étendre ſur tout l'Univers, & faire ainſi régner les femmes. On ſent à préſent, pourquoi, à l'un des deux Ouvrages . . . . . . il avoit donné pour titre, *les très-merveilleuſes Victoires des Femmes*, & à l'autre, *le prime nove del altro mondo.* La reſurrection de la raiſon donnoit la naiſſance à un autre monde, pour ainſi dire, & à un nouvel ordre de choſes. Ce renouvellement commençoit en 1547 par le triomphe de la raiſon de la Mere Jeanne, & Guillaume Poſtel étoit ſon premier-né; c'étoit l'Adam nouveau, comme elle étoit la nouvelle Eve: l'un & l'autre devoient contribuer à rétablir la raiſon dans ſa pureté, & ſoumettre tout le monde

„ à

(56) Niceron Tom. X. P. II p 261.

(57) Tom. VIII. p. 346-349.

(58) Voy. la Rem. [*I*] An dum. VII.

(59) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* Tom XV. p. 809. Edit. in-4.

(60) Ibid. p. 811.

(61) Ibid. p. 812. 815.

qu'il se trâmoit quelque chose contre sa personne, ce qui l'obligea à sortir secrettement de Vienne. Il en partit le premier de Mai 1554; mais son départ, bien loin de lui faire éviter des malheurs, l'exposa à un accident assez extraordinaire & desagréable. Quelques jours après son départ un Moine Franciscain, qui lui ressembloit tout-à-fait, tua un Religieux du même Ordre, & s'enfuit après avoir fait le coup. On courut après lui, & on arrêta Postel, qu'on prit pour lui, sur la frontiére du territoi-
re

„ à son empire. Postel, se regardant comme le premier-né
„ de sa nouvelle Eve, se donnoit quelquefois à lui-même
„ le nom de Caïn ou Jean-Caïn: comme Caïn étoit l'aîné
„ des enfans du premier homme, *l'aîné de la raison humaine*,
„ dit-il, ainsi Postel, dans le nouveau monde, qui com-
„ mençoit en 1547, avoit le droit d'aînesse parmi les enfans
„ qui devoient naître dans le cours des siécles. Il se repro-
„ che néanmoins l'usurpation de ce titre, & il ne s'en justi-
„ fie qu'en déclarant que *pour aggraver son péché plus qu'au-
„ trement, il s'appelle devant Dieu Caïn, Coré, & Judas le
„ Traître*". Au reste, je ne sçai si c'est de ces mêmes *Ré-
tractations*, dont parle Mr. Simon (62). „ Il est vrai, *dit-il*,
„ qu'on trouve dans la Bibliothéque du Roi sa *Retractation*,
„ que je crois écrite de sa main. Il proteste *qu'il ne veut
„ point avoir d'autre créance que celle de l'Eglise en vérité Catho-
„ lique & Apostolique*". Ce trait me feroit soupçonner qu'il
s'agit de la même Piéce, dont Mr. l'Abbé Sallier a fait usage,
& qu'il croyoit inconnuë jusques ici. Comme ce que Mr.
Simon en rapporte n'a aucune relation à la Mere Jeanne, je
le supprime. Pour achever de faire connoître ce que Postel
pensoit de sa Mere Jeanne, je donnerai une Lettre qu'il écri-
voit à Masius, de Paris du Collége Gervais le 25 Novembre
1563: En lui parlant de ses avantures passées, il se plaint
amérement de Flaccius Illyricus, qu'il accuse de l'avoir ca-
lomnié, & voulu faire assassiner. Comme cette Lettre sert
de preuve à plusieurs faits rapportés dans le corps de l'Arti-
cle, je la donne toute entiére.

(62) *Ubi supra.*

„ Gratissimas & candoris tui Christiani plenissimas literas
„ tuas accepi, mi Masi, ad 15 Novembris, per pharmaco-
„ polam Plantini nostri fratrem, quibus intellexi tuam pro
„ nostro instituto de promovendo in decem nostri Orbis duo-
„ decades Evangelio sollicitudinem, de qua ut tibi fœlicitatem
„ æternam conferat ipsum ex animo filium Dei exoratum cu-
„ pio. Mihi vehementer fuit gratum quod monuisti de D.
„ Glangeorgio Paungartnero, quia longe malim apud illum
„ (licet in præsenti vita nil tutum est) in sua Bibliotheca as-
„ servatum iri libros meos, quam apud Hæredes quondam
„ Ill. D. Ducis Otho-Henrici, qui facile aspernabuntur, &
„ minori ut credo quam oppignerarim restituent. Literas
„ per te ad eum dare volo, quoniam qua de causa nescio
„ per Basileam noster Oporinus non curat amplius nostra:
„ senas enim jam sine responso dedi illi literas. Facile cura-
„ tur ex quavis Germaniæ parte ut Augustam deferantur. Et
„ si Ervorthi fuerit Paungartnerus, ubi Baronem agit, pa-
„ rum Augusta abest locus. Calamitatem meorum scripto-
„ rum, quæ Lugduni factione Eignotschaflica aut plus quam
„ Gotthica & Wandalica, Arhianaque contigit, illi exponam.
„ Cæterum mihi restituat aut sibi habeat non laboro. Tantum
„ velim ut homo revera de me optime meritus, illos Ara-
„ bicos Thesauros conservet in Reip. bonum. Ipse enim
„ quam Basileæ substiti, expectando Balneorum Badensium
„ tempus, dono dedit mihi, curante Oporino, 40 Tale-
„ ros, quum essent res meæ ex Romano pedore afflictissimæ,
„ & recepit literis ad me suis, quæ cum librorum clade pe-
„ riere Lugduni, fore ut modo mea illi scripta pararem, re-
„ dimeret ab hæredibus D. Ill. libros meo nomine, quod re-
„ cepit se præstaturum omnino fore credo. Satis mihi consi-
„ lii revera dedisti hac in re. Nam etiam Italiæ valefece-
„ ram, ut ad eum, ea spe, me conferrem duce providentia;
„ quæ me per vastissimos montes omnino solum, summisque
„ periculis assidue expositum, infirmum & peditem, eo usque
„ conduxerat, ut cum eo, ejus antea literis invitatus, de
„ meo conferrem instituto. Sed Augustæ non fuit quamdiu
„ ibi substiti, & eram omnino vehementer exhaustus viribus
„ & nummis. Nam tribus antea mensibus Tridenti, post
„ Concilium in Paschate ibi indictum, substiteram, expectan-
„ do si qui tum Prelati convolarent. Demum Valle Camoni-
„ ca, Tellina, & Adischiandica, cum summis jugis montium
„ perreptata, ob nebulonem Saxonicum, qui capiti meo im-
„ minebat, Augustam inde veneram. Tantum potest Papa Saxo
„ Illyricus, ut etiam in ignotos confictis mendaciis oneratos
„ valeat sicarios, nomine religionis obtectos, immittere. Et
„ sic fascinata est miseranda & terque quaterque infœlix
„ Germania, ut Papæ uni Luterano jurato in verba Luteri
„ Apostatæ tantum deferat, ut rapta ad se plebecula, & in
„ Magdeburgense Consistorium, cui Papa Illyricus, cum suæ
„ Pseudo-Evangelicæ Rhapsodiæ centonibus, præest tanquam
„ Decanus consilio, concitet principes suæ Religionis viros
„ contra doctissimos & moderatissimos homines, ita ut ne
„ Melanchtoni quidem, cujus facultates absumpserat, pe-
„ percerit, sed, eo quod quæ in pessimo dogmate ante
„ omnia retractanda & emendanda videbantur, retractasset,
„ atque in postrema editione locorum communium expo-
„ suisset, excommunicari & delirii etiam insimulari curave-
„ rit, licet Jenæ non Magdeburgi agat. Hic nebulo subor-
„ narat in meum caput proditorem ad viam quæ a Venetiis
„ Augustam per Ænipontem ducit, quo comperto fui coactus
„ alia via instituere iter. Causa est, quia ad conficta de me
„ mendacia acriter illi respondi. Mihi etiam falsissime im-
„ ponit consensionem dogmatum cum Swenkfeldio, quasi
„ velim verbum Dei scriptum cum eo rejicere, eo quod
„ ratione censeam veriorem scripturarum sensum esse mu-
„ niendum, & toti orbi confirmandum, probandumque, ne
„ sit ullus Hæreticis locus. Affingit præterea aliud gravissi-
„ mum crimen, quasi Helenem quandam mihi Venetiis, ut
„ Simon Magus, adamarim, & ea de re admiranda quædam
„ mendacia *de Virgine Veneta* confinxerim, ut me una cum
„ ea in quandam divinitatis opinionem traducam. Videat Je-
„ sus Christus, & judicet, & non parcat si unquam tale quid
„ cogitavi. Historia plane omnino verissima; exposui parti-
„ culam vitæ unius omnino quod ad corpus attinet abjectissi-
„ mæ fœminulæ, quæ tam mirabili & excelso spiritu prædita
„ erat, ut quæ nullum omnino literarum elementum noverat,
„ sciret tamen memoriter ea omnia quæ in secretissimis Zo-
„ haris libri mysteriis sunt recondita, ut mihi vertenti & quid
„ agerem inscia præcurrerit, explicatis sine ullo Merubate
„ mysteriis, quum essem illi ab homologeseos & Sacramenti
„ Eucharistiæ ministerio. Illud sane me in stuporem rapuit,
„ quod ad hoc omnium rerum divinarum cognitionem ad-
„ junxerat sine ullo doctore (nam totis 30 aut 28 annis pu-
„ blice sciebatur illam in Nosocomio ad cibos infirmorum &
„ orphanorum utriusque sexus ministrandos & parandos tam
„ occupatam fuisse & sedulam, ut ne semel quidem concio-
„ nem audire tanto tempore, ne officio illi deesset, potuerit,
„ & vix etiam sacris posset adesse quotidie, dum, ut secrete
„ est observatum, totas noctes meditando & orando consu-
„ meret occulte e lecto inter infirmas collocato, dum dor-
„ mirent cœteræ, desiliendo ne ulla ipsa sciente videret) hoc
„ prodigii habebat pro nutu & voluntate, ut terræ corpus ad
„ centrum usque esset illi pervium, quasi diaphanum quod
„ probatione certissima omnino verissime, etiam adhibito
„ quadrante, ob Aquilonicæ partis certitudinem deprehendi.
„ Nam Mathematum omnino ignara, ubicunque locorum,
„ sive interdiu sive noctu esset, sciebat versus terræ cen-
„ trum, Aquilonicæ partis mundi, ubi sedem collocarat Sa-
„ tan, & ubi ligari opus erat, ligatumque dicebat, osten-
„ dere, & cum probro illi illudere, meque, quasi eadem
„ acie deberem esse præditus, ut illud viderem, increpare.
„ In summa, mi Masi, innumera prodigia, sicut in brevissi-
„ mo compendiolo Vitæ ejus Venetiis exposui, fecere ut
„ sciam omnino certo esse illam נפש היתירה superabundan-
„ tem videlicet & pro toto terrarum orbe superaffluentem
„ animam a Christo Jesu inhabitatam, in qua suæ gratiæ
„ & substantiæ communicabilis communicationem fecit, quæ-
„ que se assidue, ad instar B. illius Catharinæ Senensis, hoc
„ in ore haberet & in corde: *Jo sono quella chi non sono, o
„ Signore* Jesu, *tu solo sei quello chi sei.* Quod itaque ne-
„ cessarium est ut singuli revera pii Christiani sciant & cre-
„ dant asserantque verissime, Christum videlicet in nobis
„ esse FORMATUM, ita ut non solum simus Spiritus ex Spi-
„ ritu, sed simus Os de Ossibus ejus, & Caro de Carne ejus,
„ ita ut verissime dicamus, *vivo ego jam, non ego, vivit vero
„ in me Christus:* hoc ipsum illud puto, credo & scio, affir-
„ moque esse in ea anima ita collatum, ut sit instar omnium
„ quod una sola habet, & per gratiam hoc ipsum concesserit
„ illi de sua substantia novus noster Adam (præter suam Di-
„ vinitatem, quæ illius solius est propria) quod ex veteri
„ Adamo in veterem Evam fuit traductum, ut esset in figura
„ necessario verificanda, non solum costa de costa, sed etiam
„ caro & substantia tota de carne & de substantia tota ipsius
„ viri. Nam certissimum est summum affectum ipsius Regni
„ Christi in suis membris esse veritatis summum testimonium.
„ Nam in hoc venit & ad hoc natus est Rex Judæorum &
„ Regina gentium, ut testimonium perhibeat veritati. Ea de
„ causa ipse אל מסתתר dictus est, absconditus Deus, post-
„ quam factus est homo, ut intra nos sicut in se testimonium
„ illud veritatis perhibeat. Incepit in ea. Postquam ad cœlos
„ migravit ad me rediens mihi hanc lampadem tradidit, non
„ solum ut duce Naturali Ratione & demonstratione capiam
„ omnia etiam abstrusissima nostræ Religionis mysteria, sed &
„ ipsos articulos fidei valeam toti terrarum orbi, eadem Ra-
„ tione duce, demonstrare, quod summum Regni ipsius ve-
„ ritatis robur est. Ad hoc autem me delegit tanquam pri-
„ mogenitum hujus חליפה seu immutationis aut Restitutio-
„ nis, seu Resurrectionis primæ, aut Regenerationis, ut no-
„ mine ejus hanc nunquam relinquendam legem, Matris no-
„ mine & loco ejus, exponam, quia mulieri in Ecclesia do-
„ cere non licet. Sic fuerat mihi pollicita, dum adhuc esset
„ in præsenti Vita Venetiis, fore ut mihi post fata adesset,
„ quod revera nec satis credebam, nec æstimabam, sed post
„ fata ad me Parisiis jam ante decennium rediens, me coegit
„ hanc Rationis doctrinam amplecti & toti mundo præbere,
„ cui rei nunc totus incumbo. Hoc vero pessime habet Sa-
„ tanam ea in factione, cujus secundus post Luterum suum
„ in Saxonia Papa vult non nomine sed reipsa etiam μοναρχικῶς
„ excommunicantiorem Romano, Illyricus haberi, & ideo,
„ non tantum pro illo suo Elia Germano certat, sed quisquis
„ cum eo putre & olidum cadaver transfugæ Monachi non
„ adorat, imo quisquis non amplectitur quadraginta capitum
„ aut saltem 39 Hydræ assurgentis & totum mundum perden-
„ tis, corpus monstruosum, statim devovendum diris judicat.
„ Hæ fuere causæ, quas miserandus homo habuit, ut ad in-
„ numeros bonos viros, qui rationalibus & demonstrativis
„ doctrinis volunt esse locum, quosque miserabiliter, aut car-
„ cere principum dementatorum teneri conficique curavit,
„ aut omnino proscribi & excommunicari, etiam unum . eo

„ quod

re de Venise, mais il eut le bonheur de s'échapper le lendemain. Je conjecture qu'il alla d'abord à Padoue, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il paroît par ses Lettres, qu'il y étoit au commencement de l'année 1555, & que delà il se rendit à Venise, où il conclut le marché d'une partie de ses Livres Arabes avec l'Electeur Palatin, Duc de Baviére (*bb*). Je donnerai-ci-dessous quelques éclaircissemens sur la part qu'il eut à l'Edition du Nouveau Testament Syriaque [*M*]. Pendant son séjour à Venise, il voulut aussi faire venir

(*bb*) Voy. la Rem. [H].

„ quod mihi aliquando amicus fuerat & persamiliaris Viennæ, adegerit ad tantam desperationem, ut omnino illi tanquam ratione recta utenti (erat enim Medicus) aut carcere aut exilio fuerit illi pereundum, nisi alioqui reciperet, fore ut ubicumque me in Italia inveheret, me occidi quovis modo curaret. Et certe miserandus ille instar Judæ proditoris tentavit Venetiis, aliquot diebus, & postea in itinere ad quatuor fere dies, quum ad iter me illi socium dederim, licet jam a Patriciis viris amicissimis meis fuissem proditionis admonitus. Paraverat etiam ære carnificum, nolo dicere Ecclesiarum Saxonicarum, dico Illyricanarum, non Witembergicarum, etiam carnificem ex illis Carinis, qui secreto & tamen jure necare homines possunt, vetusto Caroli Magni contra rebellantes Saxones instituto. Sed tamen utriusque potentiam quum volui evasi, & ad sex menses fere postea iter illud ad Paungartnerum institutum complevi. Qua de causa & via supra jam exposui. Sed satis egregie novit me vindicare Christus, non tantum de iis nebulonibus, sed etiam de summa authoritate viris. Nam Dux unus Venetus, duo summi Pontifices, & tres Reges, quod meas rationes audire dissimularint, aut etiam oppugnandas censuerint, morte longe ante eorum periodum intentata præventi sunt. Dux etiam vitæ, Lucis, & Rationis, maxime autem מטסרע ומטריניתא . . qui sunt תעארת ועטרה aut Dator formarum & Datrix Materiæ, virtus inquam יוהאדני quæ est רזיאל ויופיאל mecum adhuc ad protectionem, & liberavit me etiam incogitantem de omnibus angustiis meis. Hæc est rerum mearum constitutio & conditio, mi Masi. Magna omnino molimur. Cæterum quod ad Exemplaria meorum scriptorum potero suppeditare Plantino, aut qui ad te deferat ex mihi apud subsellia asservatis libris, Grammaticam Arabicam, Sepher Jetzira, Latine conversus, & aliquot parva opuscula, & si volueris mittam etiam Gallicam dispunctionem de hac mea Matre Johanna, ut vocare visus est post Venetos, & post Caput קדש הקדשים בגמרא quod vocat יוחני secundum uxorem Abrahami superioris, qui post Sarai matrem Judæorum, hanc Gentilium Matrem Johannam habet, ut ibi scriptum est. Nam Rabbi Tarphon aut Triphon (ut a Græcis sunt mutata vocabula) sic est מקונל pro מקנל in ipso capite. Nec enim meum est de matre mea Jochanai inventum. Ipsa est נפש יתירה, qua de causa Moses ipse ex voce נַעֲרָה fecit 22, nempe toties quot primæ suæ veritatis Elementa habet verbum Dei, bis & vigesies, fecit inquam in textus qui est נער ,ישראל, & in Margine, quæ est Gentilium נערה, quia unus solus & idem Jesus Christus est Salvator omnium & maxime fidelium, sed tamen est revera Papa sive summus Sacerdos Jesus Masculia potentia & Persona penes Judæos, ex quibus cum Prophetis masculis descendit; penes Gentiles autem (quia homines & jumenta salvat idem Dominus, qui tamen de bobus & multo magis de jumentis, equis & asinis curam non habet) ille ipse idem est Christus, hoc ex Rex. O quantopere oblector, mi Masi, te unum habere judicem hac in causa ex tot amicis, qui sis apud vetustos authores capax earum rerum quas profero. Scis enim quare hoc olim erat usitatum penes vetustos scribas ut admirabile nomen המפרש sic pingerent יהוה cum He parvula & ultima, ut intelligeremus tres patres coæternos cum tribus crassis & majusculis literis pingi solitos, ipsum autem He Ketana ideo minusculam esse, non ad quaternitatem illam stultam Lulii Hispani, sed ad שגחר רטטית specialem providentiam, quæ est Malcuth. Unde licet 30 millies sit observatum quod Malcuth sive עטרה est virtus creata ipsius He Hakketana seu parvulæ, tamen non est dubium quin infinities abscondatur hoc fortissimæ virtutis mysterium, ita ut hæc ultima litera sit נקבה תסובב גבר fœmina virum circumdans, id est Sapientia creata Formata & facta, hoc est He ultima circumdans & intra se abscondens virum virorum Jesum; quia sola secunda persona, quia patiens est, debuit incarnari, & post incarnationem, & essentiam humanam sibi assumptam in suum adjutorem primo, & demum in omnes suos filios corrivari & incorporari. Nam a principio mundi nihil est nisi Maternitas in filiis expressa. Invisibile enim & absconditum est maxime paterni seminis opus, in suis nervis, ossibus, spinali medulla & cerebro. Sic opus est ut ille qui Pater patrum est, omnino invisibilis, ille inquam sit Mater Matrum, & sit עטרה cum הפערת fit מטרוניהא cum מעטרין fit מלכות cum נהונה quia est omnino מלכי צדק primo notatus & postea מלך שלם. Quia summa Eleemosyna est majoris pauperis, qualis Mater est. Unde Sibyllæ, quæ fuere Gentilium nostrorum Japetitarum, sicut masculi Prophetæ fuere Israëlitarum, clarius longe de Rege adorando in sua ακρο στιχιδι prophetarunt, de illo in Rege adorando, quam veteres & masculi. Sunt hæc mysteria antea abscondita, quorum aliqua antea exposui in illo libello *de l'excellence du Sexe Feminin*, ubi intelligi volo Fœminas fœmineamque partem esse Rationalem partem, & tam in Masculo quam in Fœmina intelligi volo, sicut B. Augustinus vocat Rationem inferiorem & superiorem. Et in 12 Confess. & 18 Meditationum probat & invocat Sapientiam creatam unitam Deo ante omnia secula. Cæterum vix est una aut altera sententia in Zohare quin de hac materialium gentium matre, quæ est revera primogenita mundi חומר sub nomine Malcuth aut Hatarali loquatur. Nam licet comparatione luxuriosæ operationis & gentis scribitur in Jechezkele אשר בשר חמורים בשרם, tamen certissimum est ob materialem Gentilium partem, quorum primogeniti sunt גומר qui est Celtæ seu Galathæ dici חומר pro omnibus Gentilibus. Ideo reprobatis sub suo Jerobahamo ipsis decem tribubus, quia, relicta כהונה petiverant המלוכה ככל גוים Hoseas eligit Gomer summam & primogenitam meretricem & filios fornicationis ejus, ut illi conferat summæ benevolentiæ jura, quæ antea Sacerdotali Israëlitarum ordini debebantur, quamdiu vero Deo per solum Sacerdotem obediebant. Mater itaque isthæc Rationis summæ dux Regni est, circumdat intra se virum omnium virorum principem, qui est intellectus, & primorum principiorum fons. Et inter Gentilium omnium præstantissimos suæ unionis, non tantum mysticæ Ecclesiasticæ Politicæ aut Domesticæ, sed & Personalis demonstrationem & operas demonstret, oportet, ut Christus omnipotens, delitescens & circumdatus in ea, ea quæ fecit primo adventu, etiam hoc secundo qui Intra Nos fit adventu faciat, & majora his faciat. Quia est omnino longe majus & filio Dei dignius ut Intra Nos omnes, uti truncus intra suos ramos, maxime autem intra eam hæc faciat, quod nunquam per se fecit, quam si per se ipsum fecisset, hoc est, sub unius solius Gentis Gomericæ imperio totum orbem terrarum reducat, quod etsi omnino nunc actu per eam Rationem, quæ in me restituta est, faciet sensim, tamen jam ante 107 annos fecit demonstrando intra biennium inhabitas Joannam puellam Barem, qua duce Anglis expulsis Gallia intra biennium & rege coronato Remis, Christus revera majorem potentiam ostendit, quam quæ unquam a principio mundi fuerit. De hac re etiam mittam ad te χειρογραφικον tractatum, ut postquam legeris aut transcribi curaveris ad me remitti cures, nisi alicubi typis prodeat. Hæc sunt de quibus ad te volui scribere, ob insignia תורה שבעל פה mysteria, quæ in alterutra puella, in alterutro Malcuth sunt exposita, ad edomanda omnia corpora & ingenia mundi. Scias igitur, mi Masi, longe me abesse (quod calumniatur Illyricus cum sua factione, Theudæ & Judæ Galilæi factioni respondente) ut ullo modo Christi gloriam diminuam, quum sit certissimum omnino adnihilatum nunc iri funditus, nisi intra nos sese agere & restitui demonstret, & ordinatissime id faciat. Nam propter se non est factus homo, nec propter se rationale animal factus est, sed ut in nobis, duce ejusdem Maternitate aut inferiori parte suas virtutes demonstret. Nec ante Rationis regnum unquam demonstrabitur, datam illi actu esse omnem potestatem in cœlo & in terra. Hæ sunt meæ (. . . . . excusare, quia nesciunt quid faciunt docentis) Matris axiomata ante 4000 annorum proposita.

י משיל
ה מושל אחר
ו שכל
ה שגחק הפרטת

„ Earum vero rerum quas ad te mittam fasciculum dabo Martino juveni Bibliopolæ, cui multa cum Plantino necessitudo intercedit. Una cum literis compendium earum resolutionum, quas mihi fœlix illa anima suggessit, ad te mittam, fac ut res optime discutias, & quæ tum poteris impugnare, mecum contendas, ut sic solidior ratio emergat. Vellem te contendere ab Oporino ut Zoharis prima illa Versio, quam habet a me jam ante 13 annos, tibi mitteretur. Erat quum fui Basileæ Friburgi, unde totis quidem senis mensibus, quibus circa Basileam substiti, videre non potui. Prodibit aliquando ex eo quod typis prositt opere, si deus dabit. Nam rursus tertio incœpi. Paris 25 Novembris 1563, in Scholis Gervasianis. Tuus ex animo

„ Guilielmus Postellus".

Si l'on examine mûrement tout ce qu'on vient de voir, on reconnoîtra sans peine, que c'est à tort qu'on lui a imputé d'avoir enseigné que sa Mere Jeanne étoit la Redemptrice des Femmes, comme Jésus-Christ étoit le Redempteur des Hommes; mais qu'il a conçu une union si intime de cette Vénitienne avec le Sauveur, qu'elle devoit être par la supériorité de sa Raison, le moyen de restituer & de purifier la Raison Humaine, jusques à son tems corrompue & obscurcie, à quoi il ajoûte quantité de revêries Rabbiniques, auxquelles il est difficile de comprendre quelque chose. Mais en même tems on verra aussi très-clairement, que Bullart & Florimond de Remond ne se sont pas moins trompés, en prétendant que Postel n'avoit eu d'autre dessein que de louër cette Fille Vénitienne, par un principe de reconnoissance, pour les bienfaits qu'il en avoit reçus (63).

[*M*] *Je donnerai ci-dessous quelques éclaircissemens sur la part qu'il eut à l'Edition du Nouveau Testament Syriaque.*] Mr. Simon, qui, comme l'on voit dans le Texte de l'Article, dit dans ses Lettres, que Ferdinand fit venir Postel pour travailler à cette Edition, ne parle en aucune façon de lui en faisant ailleurs (64) l'Histoire de cette Edition. „ La premiére des Editions du Nouveau Testament Syriaque est celle que Widmanstadius publia en 1562 à Vienne en Autriche. Ignace Patriarche de la Secte des Jacobites avoit envoyé en Europe, un Prêtre de Merdin nommé Moyse, qu'il avoit chargé de faire imprimer un Nouveau Testament Sy-

„ ria-

(63) V. Mém. de Littérat. I. p. 14[illegible].

(64) Hist. des Vers. du N. T. Ch. XII p. 171.

venir les autres Livres Arabes, qu'il avoit laissés à Paris, dans la vuë de s'en défaire, pour les placer dans quelque Bibliothéque publique: la même année 1555 il fit imprimer à Venise un nouvel Ouvrage sur la Mere Jeanne, qui parut en Italien sous le titre de, *Le prime Nuove del altro Mondo &c*, ou *la Vergine Venetiana* &c. Ce Livre souleva de nouveau les esprits contre lui; il nous apprend lui-même que quelques-uns le traitoient de fou, & croyoient qu'à ce titre on ne devoit lui infliger aucune peine; mais il se plaint en même tems qu'on l'ait mis dans le Catalogue des Hérétiques, accusant les Jésuites d'en être la cause: on voit par la même Lettre (du 24 Février 1555) qu'il se donna beaucoup de mouvement, & qu'il employa les sollicitations de plusieurs personnes auprès du Sénat, parce qu'il savoit qu'on l'avoit condamné pour des choses dont la vérité lui étoit intimement connue, & pour lesquelles il étoit prêt à souffrir la mort. Il se plaint aussi que de l'autre côté les Hérétiques l'attaquent, & que Calvin l'a mis dans la Classe de ceux qui ne pensent pas Orthodoxement sur la Nature Divine. Je trouve dans un petit billet séparé, qui accompagnoit une de ses Lettres, qu'il eut quelque dessein d'aller retrouver l'Empereur Ferdinand, & que malgré la résistance de l'Esprit en lui, il s'obstinoit à s'y rendre, ignorant si l'Esprit approuvoit ou desapprouvoit son dessein, quoiqu'il l'avertît qu'il y étoit menacé de quelque grand danger, & qu'alors il avoit été averti plus sensiblement, l'Esprit lui ayant fait retirer le nerf de la jambe droite de maniére qu'il boittoit, desorte que le mal n'avoit cessé, que lorsqu'il avoit changé de résolution. On voit par ce trait que Postel étoit certainement très-fanatique. Il mande à Masius, dans le même Billet, qu'il espére que le Catalogue où il étoit deshonoré, en se trouvant placé parmi les Hérétiques, pourra être supprimé: j'ajoûterai ici les propres termes du Billet: *Quod autem ad profectionem attinet de qua deliberaveram (ut in animula literarum ultimarum scripseram) pro rege Romanorum invisendo, quum obstinate resistens spiritui vellem eo venire, nec mihi liqueret, probaretne an improbaret, quum mihi ibi summum discrimen parari asseruit; corpore cœpit me commonere, ita ut correpto mihi nervo dextræ tibiæ immiserit claudicationem & dolorem, quo non sum prius privatus, quam mutaverim eo proficiscendi propositum. Ipse Deus viderit quid de nobis statuat. Sive vivimus sive morimur Domini sumus. Est etiam spes, ut Catalogus ille in quo nomen meum cum multis aliis Catholicis inter Hæreticos. . . . . infamabatur, omnino supprimatur, hoc est restituar in famæ integritatem.* Au mois d'Avril de 1555 Postel se mit en chemin pour se rendre à Pavie, dans la vuë de se procurer les caractéres Syriaques de Théfée Ambroise: son dessein étoit d'enseigner quelque tems dans l'Académie de Pavie, pour amasser quelque argent, afin de faire cette acquisition: en traversant le Crémonois, il rencontra à Sabionéta un homme qui lui fabriqua des poinçons & des matrices pour l'Arabe, chose qu'il souhaittoit ardemment, parce qu'il auroit voulu établir une Imprimerie Arabe, pour publier le Nouveau Testament en cette Langue. Toutes ces particulari-

„ riaque, afin qu'il fût plus commun en ces Pays-là, où les „ Chrétiens n'ont pas l'usage de l'Imprimerie. Il ne se trouva personne à Rome ni à Venise, qui voulût entreprendre „ ce travail, qui demandoit une grande dépense, & beau- „ coup d'application. Albert Widmanstadius, qui avoit eu „ auparavant le même dessein, l'exécuta fort heureusement à „ Vienne, l'Empereur Ferdinand ayant fourni tout ce qui „ étoit nécessaire pour cet Ouvrage". Mr. Simon s'est trompé en disant que Widmanstad publia le Nouveau Testament Syriaque en 1562; il est bien vrai, qu'on trouve cette date au titre, mais la Préface de Widmandstad est datée du 13 Juin 1555, & on lit à la fin du second Volume de l'Ouvrage, que l'impression a été achevée le 27 Septembre de la même année (65). L'Histoire de cette Edition, telle que la donne Mr. Simon, est fort imparfaite: je crois qu'on lira avec plaisir le détail qu'en donne Widmandstad lui-même, d'autant plus que c'est par la date de sa Préface & par les faits qu'il y rapporte, que j'ai fixé avec certitude le tems du Voyage de Postel à Vienne, & celui de son départ de cette ville: le passage est long, mais curieux (66). *Quum annis abhinc quatuor* (il faut se souvenir de la date de la Préface) *magistratu, quem in Othonis, amplissimi Rom. Ecclesiæ Senatoris, Augustanique Pontificis ditione gerebam, abire ultro constituissem, jamque in prædiis meis ad amœnissimam Danubii ripam sitis, omnia honesti otii præsidia disposuissem, ut tempus id omne, quod a clientelis sane splendidis, & amicorum necessitatibus vacuum haberem, præclari hujus operis meditationi transmitterem, exortum est Civile bellum* (67) *a Gallorum rege in Germania commotum, quod in eo Sueviæ tractu primum exarsit, meque direptis bonis cum uxore puerpera, liberis parvis & familia omni, vagum & exulem in Noricos monteis ejecit, ibique & patrimonio exutum, & de Rep. etiam Germaniæ, non tantum de privato meo otio desperantem, graviter afflixit. Et ecce repente a Maj. Tua,* (il parle à Ferdinand, pour lors Roi des Romains) *quo tempore incredibili sapientia, virtuteque tua prope divina pestiferum illud, omnique odio imbutum bellum Passaviæ restinxisti, ad Senatoriæ dignitatis gradum in tua Regia tenendum evocatus, atque inde ad hunc Magistratum* (68), *quo amplior togato homini in Austriæ Orient. regno tuo mandari non potest, benignissime provectus fui: quibus divinæ voluntatis indiciis commotus de conatu & spe mea, quam annorum longa serie jam commemorata de linguis hisce* (Syriaca & Arabica) *ad Ecclesiæ Catholicæ commoda referendis aliquando conceperam, & ad extremum in T. M. patrocinio exituram animo providebam, depulsus non fui, sed ea multo etiam magis, etsi tuta tranquillaque pax cum belli authoribus per M. T. confirmata reditum mihi in patriam polliceretur, incitatus à Georgio Giengero primum, deinde a Jacobo Jona præclara eruditione Jurisc. atque virtutis utriusque merito in arcani Senatus consilium a M. T. adscriptis (quoniam ut una ambos interpellarem, non contigit) quid sibi ea de re placeret, exquisivi: quorum utrumque ut semper amicissimum habui, ita ex eorum benevolentiæ conjunctione videor mihi in hac causa commodum ingens collegisse. Uterque enim, rei magnitudine perspecta, consilio, opera & studio præsto mihi fuerunt. Et cum jam in ea cura versaremur, ex improviso mihi a conventu Principum, qui Helbpruuæ agebantur, revertenti Moses Meredinaus, ex Mesopotamia Catholicus Sacerdos, in Rhetia Ripensi occurrit: qui, ut in Pontificio diplomate literisque amicorum ipsi ad me datis patet, ab Ignatio Patriarcha Antiocheno, cum ob alias gravissimas causas, tum ut Novi Testamenti volumen, prelo excusorio multiplicatum, in Syriam reportaret, Romam missus orator fuit, quo Ignatius ipse, tanquam pastor prudens & attentus, sacrorum librorum inopiam, ex qua Christiani Syri, multorum annorum memoria, majorem in modum laborassent, Latinæ Ecclesiæ beneficentia sustentare posset. Et cum nec Romæ, neque Venetiis, quamvis amplissimorum hominum favore & gratia uteretur, quemquam reperisset, qui magnum hoc & difficile opus attentare vellet: tandem nonnullorum, qui eadem fere sollicitudine urgeri me norant, consilia sequutus, in comitatu Rainaldi Poli, sanctitate vitæ, Christianaque doctrina præstantissimi Senatoris, qui tum in Britanniam Legatus proficiscebatur, ad me contendit, atque in itinere, quod ipse ex Italia in Sueviam (unde me armis civilibus pulsum fuisse adhuc ignorabat) ego ex Suevia in Pannoniam habebamus, sive casu id accidit, sive divina aliqua commonstratione, offendit. Eum igitur ceu divinitus mihi oblatum huc adduxi, remque omnem, ut instituta hactenus gestaque fuit, M. T. ordine exposui: unde pro illustri tua pietate & avita necessitudine, quam cum religionis Catholicæ rationibus conjunctam habes, perpetuoque tueris, benigne liberaliterque sumptus te facturum in magnificum hoc opus pollicitus fuisti, mihique, ut diligentia nostra emendatum splendidumque in lucem emitteretur, imperasti.* On voit clairement parce que rapporte Widmanstad, qu'il avoit formé le dessein de publier le Nouveau Testament Syriaque, que la rencontre du Prêtre de Merdin l'encouragea à entreprendre cette tâche, & qu'il obtint de Ferdinand de faire les fraix de cette Edition. Widmanstad parle ensuite de l'arrivée imprevuë de Postel à Vienne, du secours qu'il en avoit tiré, & de son départ clandestin. Postel a cependant voulu faire croire, que l'Exemplaire qu'il avoit apporté d'Orient, avoit donné lieu à l'Edition de Vienne: mais tout l'usage qu'on en tira, fut de le collationner avec celui que le Prêtre de Merdin avoit apporté avec lui: c'est ce qu'on peut inférer de la maniére dont Postel lui-même en parle, dans une Lettre à Masius, du mois de Septembre 1563. Il parle de quelqu'un, qu'il espéroit qui lui aideroit à exécuter ses desseins pour l'Arabe; je ne sai de qui il s'agit, parce que la Lettre est fort endommagée: *Rursus insederat spes Arabicum institutum una mecum promoveret, ut sicut hoc curavit per me fieri Daniel Bombergus fœlicissimæ recordationis vir, ut Syriacum sive linguæ Christi Exemplar deferretur ad nos*, unde certissime nata est occasio excusi ab Imperatore Ferdinando Exemplaris, *sic etiam curaret ut tam insigne institutum Evangelii Arabici mecum procurare posset. Sed vero ut a Plantino intellexi, res est adhuc multa difficultate implicata, antequam possit rursus institui Hebraica illa Officina, qualis fuit Venetiis, & multo difficilior antequam Arabica possit institui. Dolet quidem vehementer, quod Exemplaria illa Syriaca, quæ attuli, tibi non sint data, sicut & promissa. Sed sis omnino certissimus ne Jodo quidem uno differre ab eo Exemplari Mosis Mesopotamii*, quo usi sumus ad emittendum typis. *Nam una cum eo contuleram meum, eoquod antiquius videbatur suum esse, & ne litera quidem una differre comperi, licet meum Exemplar Damasci sim nactus, suum autem* Merdini, *immo vero in Mozal ad Tigrim ipsum, sit scriptum, in media Mesopotamia, magis tamen versus* הרקל, *postquam habes quod prodiit typis*, nil est quod *χειρογραφικὸν optes.* Quoi qu'en dise Postel, il s'étoit glissé des fautes dans l'Edition de Vienne, que Gui le Fevre de la Boderie corrigea ensuite sur le Manuscrit de Postel (69).

(65) Le Long *Bibl. Sacr.* T. I. p. 104.

(66) *Tiré de* Schelhorn *Amœnit. Liter.* Tom. XIII. p. 227-231.

(67) Il s'agit de la Guerre que Maurice Electeur de Saxe, & quelques autres Princes firent à Charles-Quint, & qui se termina par le Traité de Passau en 1552.

(68) Il étoit Chancelier d'Autriche.

(69) *Voy.* Simon *Hist. Crit. des Versions du N. T.* Ch. XIV. p. 173.

[N] *Toutes*

larités se trouvent dans une Lettre, que je donnerai ci-dessous [*N*]. Je conjecture que c'est dans le cours de cette année 1555, ou l'année suivante, qu'il fut de nouveau mis en prison à Rome, sous le Pontificat de Paul IV. où il demeura jusqu'à la mort de ce Pape, comme Beze l'a fort bien rapporté. On ne peut guére douter de ce second emprisonnement, si l'on fait attention à deux endroits de la Lettre de Postel, inserée dans la Remarque [L], l'un où il parle du secours que Paungartner lui fit donner à Bâle, dans le tems qu'il étoit dans un grand besoin, en sortant des prisons de Rome, *ex Romano pedore*; l'autre, lorsqu'il dit qu'il a eu à souffrir de la part de deux Papes, or on ne peut guère entendre ce trait que de Paul III. & de Paul IV. dont l'un siégeoit quand il sortit de la Société des Jésuites, & dont l'autre parvint au Pontificat en 1555. Il sortit donc des prisons de Rome en 1559, & la même Lettre me fait juger qu'il alla d'abord à Bâle, où il reçut des Lettres de Paungartner, qui lui offroit de retirer d'entre les mains des Héritiers de l'Electeur Palatin Otton-Henri les Livres qu'il avoit engagés à ce Prince, à condition que Postel lui donneroit les autres Livres Arabes qu'il avoit. Paungartner lui fit donner par Oporin quarante écus pour subvenir à ses besoins: il paroît qu'il avoit dessein de prendre les bains de Bade; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il demeura aux environs de Bâle pendant six mois: peut-être faut-il placer dans cet intervalle ce que rapporte *Beze* (*cc*), que dans cette Ville

(*cc*) *Hist. des Eglises de France* T. I. p. 88.

[*N*] *Toutes ces particularités se trouvent dans une Lettre que je donnerai ci-dessous.* Je suis obligé d'y laisser deux grandes lacunes, la Lettre étant toute rongée par le bas: elle est écrite, comme les autres, à Masius, mais le lieu d'où il écrit n'est pas nommé.

„ Profectionem versus Ticinum ad 20 Aprilis institueram, „ (quæ fuit causa, ut sesquimense isto proxime elapso ad „ te nil scripserim) ut Characteres Syriacos Thesei Ambro- „ sii tam chalybe quam ære expressos possem nancisci. Licet „ enim plane essem (ut fere semper sum) nummis destitu- „ tus, tamen spes erat ut possem in ea Academia tantum præ- „ lectionibus conquirere, ut uno vel altero saltem mense „ superesset unde emerem. Sed audi quid contigit (ut soli „ Deo gloria, nobis autem etiam pro summis nostris cona- „ tibus confusio videatur meritissima adesse faciei) iter agen- „ ti per Cremonense Municipium, alioqui ignobile antea, no- „ mine Sabioneta, quod in ditione est D. Vespasiani Gonzaghæ „ Columnæ, qua iter institueram, tam ut Typographiam „ Hebraicam ibi instauratam viderem, quam ut Cornelium A- „ delkindum νεόφυτον ex Judaismo & διορθωτὴν inviserem, me- „ moriæ Bombergianæ gratia. Incidi divinitus in homun- „ culum ferrarium aut ensarium (ut a fabricandis ensibus „ vocant) quo utebantur ibidem Judæi ad suas operas, tan- „ ta industria hominem, ut animi magnitudo in eo compen- „ sarit corporis parvitatem, ita ut hominis ingenio delecta- „ tus probari posset, ne exarandis Arabicis characteribus „ par esset. Ut paucis absolvam, ita contigit mihi cum ho- „ mine, ut hinc ante hebdomadas quinque, & primas, quos „ Punziones vulgo dicunt, & secundas formas, quas matri- „ ces appellant, ad 84 absolverit tanta patientia, ut non pau- „ cas ter & quater recuserit. Ut autem mihi adesset com- „ meatus, Deus mihi illic hominem Christianum, revera „ alioqui omnino idiotam, sed qui mihi divinitus concredi- „ tæ inter viros bonos famæ non erat ignarus, præparave- „ rat, qui omnia necessaria mihi ibi suppeditavit, & discef- „ suro mihi ita adsuerit, ut fide sua esse jusserit eas omnes „ impensas, quas cum sculptore feceram, si mihi fuisset o- „ pus. Cæterum sculptor ultro omnia concredebat. Neu- „ tri tamen acquievi, sed Astrolabicum Arabicum æneum, „ & Globulos Cosmograficos Cœli & Terræ, cum libris, „ quos mecum circumferebam, ubi illorum charitatem vi- „ di, volui relinquere. . . . . solis matricibus „ æneis contentus * . . . .
„ . . . . Fuggerorum termino, Deus ab Otto
„ . . . . Henrico solvendo. Sum enim jam
„ alloquutus . . . . qui recepit se numeraturum
„ mihi . . . . creditos potius quam datos
„ esse . . . . ut volumine illo insigni
„ . . . . converso liceat nobis
„ tanquam proprietariis, quum opus fuerit uti, tam in usu „ copiæ verborum ad nostri Lexici compinctionem, quam „ ad Typografiam, quod de Damasceni scriptis etiam factum „ cupio. Nam de libris humaniorum literarum non ita la- „ boro, quia necesse est ut Israelitæ spolient Ægyptios, ita „ ut funditus in carectoso mari בים סוף sint perituri. Sic vi- „ des admirabilem ἕρμαιον τῆς εἱμαρμένης ἤτοι τῆς προνοίας. Totis „ jam fere decem annis conabar ut favore principum aut ma- „ gnatum fretus, tam aliena quam mea opera aut industria con- „ ficere hoc negocii Arabicæ Typografiæ per me possem, ad lu- „ cem Ismaelitis revelandam (quod non ignoratur esse insti „ tutum & finem in præfatione librorum de Orbis terræ Con- „ cordia mihi propositum) sed frustra. Quum transactis meis „ conatibus de Characteribus Arabicis mihi parandis non am- „ plius cogitarem, sed ob D. Dei & Patris nostri Christi Je- „ su memoriam Syriacos Characteres perquirerem. (Nam nos- „ ter Widmestadius vult ἀφετρίζειν ea omnia in suam propriam „ famam quæ Viennæ procurantur) tunc ultro pro Syriacis „ & suis dedit Arabicos. Sic opus est revera, mi Masi, ut hanc „ vitam sub ipsius Christi imperio & regno transigamus, ut „ revera in omnibus nostris conatibus & operibus sequamur „ meum ἀπόφθεγμα, quod magis familiariter Italica lingua „ profero *vitu la diligenzia, muori la volunta*. Sic & quum „ fecerimus omnia, cognoscimus quod revera servi inutiles „ sumus, quum quod debuimus facere fecimus, & præterea „ fiat voluntas Domini & non nostra, sicut in Cœlo & in „ Terra, dum in providentiam referre satagimus, quod impii „ in fortunam & casum referunt. Sic perfectissime Rex est „ in nobis Christus. Sic duce Conscientia, etiam qui Chris- „ tum non cognoscunt coguntur ab illo, omnem hominem „ venientem in hunc mundum illuminante, ut fateantur. „ Nam quod ad summum & pro Deo habetur, ut ordinative „ aut permissive, voluntatis summæ arbiter credatur, ut ille „ est. Sic sunt res nostræ, mi Masi, spera fore ut per nos- „ tros Characteres Arabicos, & alios omnino absolutissimos.
„ . . . . reconcilietur orbis terrarum.
„ Vellem ut Dominus Deus. . . . .
„ . . . .
„ . . . .
„ . . . .
„ . . . .
„ . . . .
„ unde cum libere apud intrinsecos & parentes atque disci- „ pulos meos cuperem per literas, quas mihi ipse interce- „ pit Widmanstetter, & utinam immerito, nomine Lucre- „ tius, agere, ego non dubito quin illas asservet contra me, „ tanquam Sacerdos Confessarius secreta confessionis, ut a „ foro Poli in forum Fori, ut scribunt Scholastici, traducat. „ Scis enim nos omnes cum amicis non minus quam cum „ Sacerdotibus animum aperire. Inde fit ut sit mihi parum „ spei in eo negocio, quod me putabam ibi instituisse. Sed „ statuat Providentia pro suæ voluntatis nutu. Certe, si „ potero, nunquam committam, ut mihi ad hoc sit deve- „ niendum, ut pro literis ad amicos scriptis traducam una „ illos mecum in commune periculum, licet nec de princi- „ pibus nec de majestate ullius principis ibi tractabam, sed „ solum de illis bonorum virorum favoribus, quos media in „ Germania, imo in tota *Europa* habeam, licet me pejus „ cane & angue *Sacramentarii insectentur, Pseudocatholici* „ & factis Christum negantes reum omnium culparum mundi „ *judicent.* Sed mihi spes est firmissima in Deum & Patrem „ meum Jesum Christum, ut si omnes homines Mundi con- „ travenirent meis conatibus, tandem ipse, qui in me vivit, „ sit universi victor & arbiter: δύσκολα γὰρ τὰ Καλά. καὶ τὸ δὲ „ πάντων γνώμης δυσνικητότατον ἡ ἀλήθεια. Vale mi Masi dul- „ cissime. 7 Junii 1555.

„ Tuus omnino ex animo Gui-
„ lielmus Postellus ἐγκλειστρακίτης
„ qui summam gloriam
„ in summo probro & Ostra-
„ cismo sacro ponat.

„ Mitto unam & alteram πεῖραν τῆς ταχυγραφικῆς τυπογρα- „ φίας nostræ, in qua saltem picturam characterum perpen- „ des, cum nondum cohærentiæ absoluta ratio potuerit „ haberi.

* J'ai mis ici ce qu'il y a encore de lisible, parce qu'on peut par-là conjecturer à peu près dequoi il parle.

J'ai rapporté dans le Corps de l'Article quelques faits sur la foi d'une Lettre du 24 Février 1555, & dans la Rem. [H] j'en ai cité un passage: on ne sera peut-être fâché de la voir en entier, & c'est peut-être d'ailleurs le seul moyen de conserver ces Lettres, qui sont déjà en mauvais état & fort usées. La voici.

„ Tuas postremas literas 6 Calend. Febr. ad me hoc an- „ no 1555 scriptas, ut semper cæteras omnes, gratissimo „ recepi animo, mi Masi, eoquod tam insigne amoris vin- „ culum me tibi adstringit, ut quoties a te aliquid accipio „ Literarum, tanquam ex altero me ipso accipiam, habere „ soleam. Inveni enim in te & in tuo candore virum secun- „ dum cor meum. Itaque in hujus rei fidem, etiam quod „ hactenus in præstantissima meorum thesaurorum parte po- „ sui (volui dicere librorum) hoc unum ad te mitto, tan- „ quam mihi, hoc est Lexicon Latino-Arabicum, cui ob „ voluminis vetustatem, licet a principio sint aliquot folia „ vetustate erosa, nam Exemplar est, ut videtur, ante 800 „ annos scriptum, tamen quidquid superest, non potest esse „ nisi tam preciosum quam rarum. Si tu esses Orthogra- „ phiæ Arabicæ peritus etiam Hebræo-Arabicum מקרי דרדקי „ misissem, ut tu in literis, quas nobis noster avertit Lu- „ cretius, quasque per transcriptum supplevisti, postulare „ videbare. Nostræ Grammaticæ unicum habeo exemplar, „ quod servavi in eam spem, si quando in typografia Regia „ locupletatum edetur. Habeo etiam Leonis Afri Gram- „ maticam, Africano Occidentalium more tractatam, quæ „ aut addi aut admisceri poterit. Cæterum, quia tu es de illo „ Exemplari *Syro*-Arabico Evangeliorum sollicitus, scias „ esse apud me, nec extra meam vel tuam potestatem per- „ mittam elabi prius, quam prodierint ex ejus fide excusa „ Evangelia in ipsa Christi lingua, ad te etiam misissem.... „ quia in animo est, si rex ille bonus, & tanto nomine dig- „ nus non erit mihi male affectus, Typografia ejus consigna-

„ re.

Ville il tâcha de se joindre aux Eglises Réformées, *& notamment d'estre receu à Genève, en offrant une retractation escrite de sa main*: mais cet Historien s'est trompé en le faisant aller tout de suite à Dijon & de-là à Paris. Il paroît que Postel retourna à Venise, où il résolut d'aller trouver Paungartner à Augsbourg, pour conférer avec lui: il fut averti, avant son départ, qu'on en vouloit à sa vie, & il accuse Flaccius Illyricus d'avoir envoyé un scélérat pour l'assassiner en chemin. Quoi qu'il en soit du détail où il entre sur ce sujet, il étoit à Trente quelque tems avant Pâques de l'année 1561, où il demeura trois mois dans l'espérance d'y voir arriver des Prélats, pour y reprendre le Concile, dont Pie IV. avoit indiqué la nouvelle ouverture pour ce tems-là. La crainte d'être assassiné lui fit prendre sa route par le Val Camone, la Valteline, & il se rendit à Augsbourg, après avoir essuyé de grandes fatigues, ayant traversé les montagnes à pié, & autant qu'on en peut juger fort mal fourni d'argent; il ne trouva point Paungartner à Augsbourg, où il fut obligé de s'arrêter quelque tems, ses forces & sa bourse étant également épuisées; j'ignore combien il y demeura, & par quelle route il revint en France; je conjecture qu'il pourroit bien y être revenu d'abord vers la fin de 1561 ou au commencement de 1562, voici sur quoi je me fonde. Jean George Paungartner *(dd)*, Patricien d'Augsbourg, avoit proposé par Lettres à Postel, de retirer les Livres que ce dernier avoit engagés à l'Electeur Palatin, à condition qu'il lui envoyeroit tous les autres Livres Arabes qu'il avoit en France. Paungartner l'invita par Lettres à se rendre à Augsbourg, pour conférer de bouche sur cette affaire: c'est ce qui donna occasion au Voyage de Postel, dont je viens de parler. Ensuite il se mit en devoir d'accomplir les conditions du traité fait avec Paungartner, & envoya les Livres qu'il avoit en France de Paris à Lyon, où ils furent pillés, lorsque cette Ville fut surprise par les Réformés le 30 Avril 1562. Il est vrai que Postel auroit pu donner ordre de les envoyer, ainsi je ne décide rien sur le tems précis de son retour à Paris. Ce qu'il y a de

(dd) Voy. la fin de la Rem. [H].

„ re. Curo etiam ut Juntarum Bibliopolarum opera asserventur a Parisiis reliqui nostri Libri Arabici, ad rem Medicam, Astronomiam, Geometriam & reliquas disciplinas pertinentes, quæ Exemplaria etiam cuperem distrahere, ut asservari in aliqua publica Bibliotheca possent. De aliis autem recentiori peregrinatione allatis scripsi ad te ultimis literis, ad te mense Januario 1555 missis. Ego certe 80 aureis, nam aut male ego scripseram pingendo 50 pro 80, aut male legeras, & certe unum solum exemplar tale est quod possit solum tanti æstimari, ut in Syria certe 60 aureis Damasci æstimabatur Cosmograficum opus. Ego vellem saltem duplum consequi, nisi 200 aureos velit ipse Otto-Henricus princeps dare, quia . . . . necessaria pecunia. Et revera vix possum pro minori quam 900. . . . . *De aliis qui pridem mei sunt erit alia* ratio: ego etiam bene potero tanto principi gratificari de illis, si tamen Rex non vellet prior expendere. O quam multa loca pulcherrima in Pentateucho Arabico poterimus perpendere! Est etiam vetus Exemplar, satagas quam cito poteris cum eo. Ego adhuc aliquantisper hæreo hic donec responsum regiæ majestatis habeam. . . . . . quum te legisse in Domini Remalmi *literis dicas* molestia plenam sententiam. . . . . tempus meæ resolutionis instare, non est quod ex mea voluntate. . . . . rem ita habere putes. Quum enim mihi sit propositum . . . . illud . . . . . unquam fuit aut unquam sit futurum a Christo & in Christo patre nostro opus de Restitutione omnium, cujus veritatis toti mundo propalandæ munus mihi cœlitus & sine spectro aut dubio spirituum injunctum est, ea est conditione veritas, quæ de reponendo in suam Jerosolymitanam sedem Christo, ut ibi videatur, & a toto mundo habeatur lapis ibidem reprobatus positus in caput. . . . . tractat, ut præter totius mundi odium a Satana suscitatum, mihi etiam vitam præstantissimam in summum discrimen adduxerit. Sed quum una cum postremis meis literis, ad te etiam libellum, in quo inferioris partis Christi historia inest, miserim, nunc etiam alterum mittam, ubi prioris ratio redditur, de argumento non dicam, sed de ipsa morte deterrima, quam mihi imminere sentiebam, agam, ut tibi animo molestias eximam. Non ignoras, mi Domine, tribus judiciis occidisse Christum, sub *Cajapha* summo Pontifice, sub *Herode* Galileæ rege, & sub Cæsare Romano, per suum Procuratorem *Pilatum*, condemnante. Mortem, quod ad intentionem Ecclesiæ, omnium maximam & perniciosissimam, in intentione prelatorum omnium & cleri tôtius, fuisse per excommunicationem, non tantum Christo & suis, sed & si quis eum fateretur, non tantum a persona, sed a summo jure per Concilium illatam, longe antequam corporalis aut media inferretur, certissimum est. Secundæ quidem, quæ media est, qua homo licet vivus, tamen tanquam nullus & mortuus in Republica judicatur, dum stultus & furiosus creditur, indignusque administratione possessionis, legum sanctione Curatores accipit, hujus quidem secundæ multa pericula sustinuit, dum diceretur: *Insanit, quid illum auditis?* & suimet domestici dicentes, *in furore versus est*, illum ligare volebant, eadem morte æstimatione multabant, ut pro stulto habitus, tandem ejus verba pro deliramentis tanquam insani hominis haberentur. Sed occidit ista morte longe gravius sub Herode quam sub Pilato, ita ut si Pilatus eum pro stulto habuisset, sicut Herodes, qui solus est inter Magistratus, illa vulpis a Christo sic vocata, non potuisset redemptio fieri, aut nulla & minima mors haberi. Mi Masi charissime, ego hanc mortem utramque inter sacrum & saxum constitutus patior. Stultus enim & amens a multis judicor & indignus pœna, ab aliis autem ita transactum est Venitiis, curantibus rem nostris Jesuitis, ut licet sit toti Ecclesiæ, tam Catholicæ quam externæ, notum, me Catholicis unice scripsisse, & visitationi Theologorum mea supposuisse, quum alia multa, tum de Orbis terræ Concordia, Euclidem Christianum, de rationibus Spiritus Sancti, & alia multa prisco. . . . . . & fide Ecclesiæ Romanæ, præterea in omni fere genere doctrinarum scripsi aliqua, quæ ad sacra non pertineant, tamen non potui impetrare, ne in Catalogo librorum Hæreticorum, ego vel homo, vel liber, nomine Guilielmus Postellus, sine ulla specificatione, in qua re, mi Masi, sentio longe acerbiorem mortem, ex mala eorum intentioque, quam si ipse extra hujus cinerei corporis capsula solverer. Nam sum ego certissimus si contingat . . . . . minimum . . . . . mortis genus, me statim in vitam toti terrarum orbi parandam. . . . . . . certissimam habeo, nec tamen si adhuc Christo utilis . . . . etiam si mei mille anni in assidua militia transigendi essent. Hoc pro solutione a Venetis accepi, quum summa in eos Dei beneficia, toti mundo, ut resurgerent a sua phrenolatria, ne amplius Dei . . . . . prudentiam pro Deo haberent, declararem. Sed sero sapiunt Fryges. Etiam ultro adii urbem, loca omnia, Senatumque per quos potui sollicitavi, dixi omnino mihi decretum esse pro his, quæ verissima non tantum credo, sed scio sentioque extremum mortis corporeæ discrimen subire velle. Sum enim certissimus, quod quæ sunt ex Deo, fortius per mortem quam per vitam inculcantur. Si autem aliquid hac in re meum est, tantum abest ut velim quicquam falsitatis aut indignæ perturbationis introducere in Ecclesiam, ut ego una cum iis quæ mea sunt exterminari potius cupiam. Et ex altera parte Heretici me impetunt, traducunt, devovent, inter quos quidam, qui jam quasi summum pontificem agit, Calvinus, me perstringere ausus est in quodam scripto, ubi cum iis qui non recte de Divina Natura sentiunt, me involvere cupit, ita ut sim tanquam signum ad sagittam. O quis mihi det pennas sicut columbæ ut volem & requiescam! Sed condonabis, mi Masi, tanquam apud memet ipsum, præsente Deo, in sinu charitatis suæ שפכתי נפשי ותניני. Vale & quam primum poteris ad me rescribe. Ad 24 Febr. 1555.

Tuus in Christo Jesu ex animo
Guilelm. Postellus.

„ Hoc autem te velim pro colofone mearum resolutionum habere, quod ego omnino devotus, tam ut initiationis qua omnia resignantur jure, quod meum non est, restituam, quam ut ultro pro veritate asserenda in se, vel falsitate (si ibi superest) exterminanda in me, vitam propriam fundam, a Deo non dabitur, quod unum summe opto, ut videatur in me, imo in Christo me vivificante, Fortis ut mors dilectio, spero tamen & omnino pro certissimo habeo, quod qui dedit Abrahamo & Isaaco, ut utraque voluntas, tam patiens videlicet in filio, quam agens in Patre, acciperetur pro facto, ut ajunt, mihi etiam dabit resolutionis meæ, quam hactenus pro veritate summa asserenda, aut pro summa falsitate extirpanda, imo pro utraque causa desidero recipere fructum & mercedem. Nam ex difficilioribus duabus mortibus mihi jam inflictis, una, in qua amens & brutorum socius; altera, in qua damnatus & extra spem salutis judicor, certissimam Christi me confortantis & animantis virtutem sentio, ita ut vota mea, quæ sunt de minima morte, putem etiam sine actu esse Deo accepta, postquam non permittit ut Christus in me crucifigatur pro regni veritatis consummatione (nam quæ nunc dico . . . . expectationem, sunt ea, quæ ipsemet habebat suis discipulis jam ante 1500 annos dicere, sed non poterunt portare) quæ consummatio haberi non poterit, ut scis quamdiu . . . . Dei ulla veritas adhuc ab hominibus abscondita superfuerit. Ad hoc enim rursus . . . . mundum spirituali patris mei corpore dives, ut Testimonium veritati sub . . . . agente perturbatum, absolute perhibeam, & Regum quorum gloria est . . . . Dei fuit illud abscondere, primum locum obtineam. Ideo . . . . quo resurrexi instat mihi semper tempus meæ resolutionis . . . . Rursum Vale, & hoc monumentum amici asserva.

a de certain, c'eſt qu'il y étoit en 1563, & qu'il y donna de nouveau des leçons: ſans doute qu'il publia auſſi ſes opinions ſinguliéres, ce qui excita cöntre lui une nouvelle tempête, Poſtel rendit raiſon de ſa foi devant le Parlement, & apparemment qu'on le jugea innocent, ou trop fou pour être fort dangereux, car il reprit ſes leçons, & eut malgré ſes ennemis une grande foule d'Auditeurs. C'eſt apparemment vers ce tems-là qu'il écrivit ſes *Retractations* adreſſées à la Reine Cathérine de Médicis, & qui ſont datées de l'an 1564. Il s'occupoit encore toujours du deſſein de faire imprimer l'Evangile en Arabe, ce qui donna lieu à une imputation ridicule de la part de quelques Réformés, qui l'accuſérent d'avoir forgé un Evangile en Arabe. Je donne dans les Remarques une Lettre, qui contient les preuves des faits que je viens d'avancer [*O*]. Mr. de Thou, dans l'Eloge de Poſtel, dit que quelque tems aprés

[O] *Je donne dans les Remarques une Lettre qui contient les preuves des faits que je viens d'avancer.*] Mr. Simon doit avoir eu ou une Copie de cette Lettre, ou l'Original même entre les mains, il en cite deux ou trois endroits, & même une de ſes citations me met en état de remplir une lacune, car la Lettre eſt fort endommagée par le bas. Elle doit être du mois de Septembre 1563, l'année eſt encore liſible, mais le mois eſt déchiré: un endoſſement de la main de Maſius m'apprend qu'il l'a reçue à Cléves le 21 Septembre.

,, Perquam jucundiſſimas ut & deſideratiſſimas literas tuas
,, accepi, Maſi Chariſſime, 18 Auguſti, eodem ad me refe-
,, rente, qui meas ad te detulerat, Plantino typographo Ant-
,, werpiano, viro bono cordatoque. Unde credo optimam
,, omnino tutiſſimamque viam per Anthonium de Taxis, ut
,, mutuo nos ſolemur literis, quum præſentia non poſſimus.
,, Ut itaque accipias quonam in loco ſunt res meæ, poſt
,, ſponte ob multorum calumnias redditam meæ vitæ ratio-
,, nem ipſi Senatui Pariſienſi, uti toto in orbe ſummo & pri-
,, mario, rurſus mea repetivi prælectionum inſtituta, & ad
,, Coſmographicæ meæ tractationis auditorium, quamvis ca-
,, pitato nummo argenteo cenſos, & quodammodo alioqui
,, precio abactos, auditores plures Pariſiis habui hactenus,
,, quam quivis aliorum mihi invidentium & detrahentium
,, Profeſſorum. Sic vero cogor, poſtquam Rex illos immen-
,, ſos labores meos, quos Concordiæ Orbi, & noſtri Evan-
,, gelii Arabice reponendi habendique, in totius Iſmaëliſmi
,, converſionem gratia, ſponte abhinc viginti annis ſuſcepi,
,, non vult ſalario compenſare, nec ut conquieſcam poſſim
,, (eoquod perditiſſimo errore aſſerant Papam eſſe ſupra Con-
,, cilium) cum illis noſtris Jeſuitis, quos ad meum de pro-
,, movendo inter Iſmaëlitas Evangelio inſtitutum protrahere
,, volebam, quum primum te Romæ cognovi, me recipere.
,, Meo itaque ſudore hic me alam, & videbo ſi ulla mihi a
,, Deo Opt. Max. commoditas ſuppeditabitur, qua poſſim
,, meum Evangelium, Arabica lingua expoſitum, in lucem
,, Iſmaëlitarum emittere, convenit ita dicere, Arabice ver-
,, ſum, licet ſupra 600 annorum ætatis Exemplar habeam ab
,, Ægyptiaca Eccleſia fideliſſime ex Græcis verſum, propter
,, impiiſſimas atque falſiſſimas quorundam, qui hic Calvi-
,, num quemdam Deo ipſi & toti Eccleſiæ Dei præferunt,
,, ... etiam emiſſis Gallice contra me ſcriptis om-
,, nino ſuo more virulentiſſimis, & injuriis omnino ſcatenti-
,, bus audent me proſcindere, quaſi Evangelium novum Ara-
,, bicum, nunquam Chriſtianis viſum, aut de meo ipſe ca-
,, pite finxerim, aut ab Arabibus acceperim, ut hic noſtræ
,, gentis hominibus obtrudam. Videat Jeſus Chriſtus, & ju-
,, dicet, nam major unquam calumnia nulla fuit. Curo ita-
,, que ſi quo modo ad me Venetiis deferretur. Quod autem
,, ad te ſcripſeram, ut me in eo emittendo juvares, nun-
,, quam intellexi aut ſperavi, ut tu ipſe tuis opibus aut ære
,, id faceres: nam ſcio quanta ſemper moderatione res hu-
,, manas potius in uſum ſolum, quam in cumulum repon-
,, das & parandas duxeris. Hoc vero dicebam, ut tu qui
,, optime ex ipſius univerſi . . . . . . ratione rem quanti ſit
,, noſti, & qui eo loco apud Germanos, ut etiam tota in
,, Europa tibi parem judicem (ita me ſummo judicio prodat
,, Deus, niſi ex animo loquor) omnino neminem, eſſe de-
,, bes, ſumma illa qua valere debes authoritate commen-
,, des, & in tota Germania, quam fieri latiſſime apud ami-
,, cos & magnates poterit, proponas manifeſteſque tantum
,, inſtitutum. Quid enim unquam poterit toto in orbe majus
,, fieri, quam ut unius ſolius ſacræ ſanctionis Clementinæ de
,, Magiſtris obſervatione in ſingulis Academiis obſervata, ex
,, una Arabicæ linguæ typografia totus Oriens & Meridies
,, poſſit in concordiam cum iſto Europæ angulo redire, &
,, ut uno verbo dicam ex aſſe, tota Aſia, Africa & Europa
,, compoſito Dextans ad Sextantem protrahatur? clarius ne
,, dicam ut ex duodecim partibus decem illæ, quæ ſub vo-
,, cabulo fidelium ſeu Muſulmannorum totum fere orbem iiſ-
,, demque artibus ignorantiæ . . . . & ſeniuum
,, mancipio addictam quibus . . . . arunt, re-
,, ducantur una nobiſcum non ſolum in concordiam ſed in
,, obſequium & occidui . . . . Certe, mi
,, Maſi, ſi omnes, quotquot fuere a 960 annis principes &
,, Chriſtiani maxime fategiſſent moliri tantum opus quantum
,, propono, & cujus ſaltem baſim poſui noſtro ſæculo, ex
,, quo videlicet nefarius ille Pſeudo-Chriſtus Muhamed ſuum
,, dogma effutivit, maximum & neceſſarium feciſſem operæ
,, precium. Quanto magis debes tanto in opere ſatagere,
,, non ut contraham aut corradam inde pecunias aut opes,
,, abſit, abſit (ſatis enim probavi hactenus quanti faciam
,, fluxas illas opes) ſed ut toti Chriſtianæ Occidentalium Ec-
,, cleſiæ orbi, cui Jeſus Chriſtus tituli ſuæ crucis fructum
,, maturum contulit, proponam, & proponendum curem,
,, quanta ſi velimus facilitate poſſimus ex his turbulentiſſi-
,, mis tempeſtatibus, quibus fere convellitur Reſp. iſta Chriſ-
,, tiana, reducere in ſummam & æternam tranquillitatem,
,, atque adeo in eum ſtatum, ad quem Deus per filium ſuum
,, illam ordinaverat. Te autem ſummum in tota Europa hæ-
,, redem judico, poſtquam Widmanſtadius & Veltevikius vi-
,, ta ſunt functi Catholica, earum opum, quas titulo ſuæ
,, crucis Jeſus ſanctificavit, & pro Chriſtianiſſimis præpa-
,, ravit, Hieroſolymitanarum aut Siriacenſium dico, Athe-
,, nienſium ſeu Græcarum, & Latinarum videlicet doctrina-
,, rum theſauros, qui divinitus nobis ſunt conſervati
,, בא כיין המשומר משש ימי בר ברשית גאחרית הימים tri-
,, plicis illius & nulla vi unquam ſolubilis funiculi nexu
,, colligata & munita Ratio a filio Dei in nobis illuminata
,, תפתח מוסרותיה החשך & facultate illa utens ad quam Dei
,, filius illam paraverat, det . . . . toti orbi terrarum ra-
,, tionem & ante omnia . . . . ſuperſtione deperditum in-
,, ter Semi-Judæos & Iſmaëlitas refundere, cujus ipſa noſtra
,, ... particeps eſt. Nam licet etiam
,, ... Germania aut Anglia, ſed &
,, Italia & Hiſpania theſauros doctrinæ Hebraicæ Græcæ &
,, Latinæ linguæ habeant, ita ut omnes occidui Celtæ, qui
,, olim una cum imperio, aut juſta occupatione nomen ſuum
,, toti Europæ dederant a Gadibus ad Tanaïm uſque hanc lu-
,, cem habeant, tamen Cymbris ſeu Germanis, qui a Gome-
,, ro nomen habent, & Gallis, qui, teſte Joſepho, ex eo-
,, dem Gomero deſcendunt, magis ſint conceſſa hæc ſumma
,, ſapientiæ Dei munera, ut duce authoritate ſola, quæ ma-
,, xime ad Hebræos, aut ratione ſola, quæ maxime ad Græ-
,, cos, aut ratione authoritateque ſimul, quæ ad Latinam
,, Remp. ſeu Eccleſiam Chriſtianam maxime ſpectat, ſatagant
,, & contendant ſummi totius Latinæ Eccleſiæ proceres quar-
,, to in loco rationem ſuæ veriſſimæ fidei reddere, quum toti
,, orbi, tum maxime Semi-Judæis & Semi-Chriſtianis, ipſis
,, videlicet Iſmaëlitis, quibus tandiu ut ad Rationis æternæ
,, lumen una nobiſcum reducantur: Nam quum ſit certiſſi-
,, mum propter animal rationale factum fuiſſe mundum, &
,, propter illud idem fuiſſe incarnatum & paſſum Dei filium
,, JESUM, qui ab univerſo terrarum orbe neceſſario ſub no-
,, mine ſalutis expetitur; quamvis quis ſit ignoretur, opus
,, eſt, quantuncunque tardet, ut ſic omnia in nobis, reſti-
,, tuat, ut ſaltem ratio ipſa naturalis, ſanguine ejus abluta
,, & purificata, ſic in nobis videatur eſſe reſtituta, ut de-
,, monſtretur ipſe intra nos agere, & præterea toti terra-
,, rum orbi reddat intra nos rationem, & non ſolum au-
,, thoritatem ſuæ fidei, id eſt ejus quam nobis dat, nam
,, fidem nullam potuit habere qui dat comprehenſor, & ſi
,, voluiſſet omnino immortal . . . . eſt quia vo-
,, luit, non quia neceſſe habuit . . . .
,, omnino neceſſario per ſuæ bonitatis . . . .
,, ... rationem reddere ejus quam . . . .
,, & auferre peſſimo nugatori Bocatio impietatis argumen-
,, tum, nunc ab impiis ubique uſurpari & objici ſolitum.
,, Quum enim armis & tyrannide magis quam pietate Judæi
,, ſuo ſæculo fuiſſe ſubnixi videantur, Chriſtum autem ſceleſ-
,, tiſſime ſua lege abuti, ut armis & opibus magis quam re-
,, ligioſa vita conſervari videantur, certiſſimum autem ſit
,, Iſmaëlitas omnino violentia armorum, ut Hæretici omnes
,, ſolent, introduxiſſe & ſervaſſe ſuam perſuaſionem ea de
,, re ſceleſtiſſimus nebulo propoſuit in ſuo Decamerone,
,, quod in omnium manibus eſt, & quo maxime Libro ſit,
,, ut in Italia pluſquam alibi ſint plures, qui religiónes om-
,, nes ex æquo rideant, Fabulam inter cœteras impietate ſca-
,, tentes pernicioſiſſimam: Patrem quemdam fuiſſe, qui cum
,, tres filios haberet, voluit relinquere tres ex æquo hære-
,, des, quum tamen non niſi unum putaret legitimum. Ne
,, autem inter eos eſſet contentio de jure hæreditatis ſingulis
,, ſingulos dedit annulos, ſed non niſi unum ex ſolido auro,
,, alios autem omnino ſimiles figura & pondere, ſed inauratos
,, tantum & ex ære confectos, ita ut nullo modo velit ipſos
,, filios ſcire, quiſnam trium annulorum ſit aureus & legiti-
,, mus, donec paterfamilias, qui ſolus cognoſcit, oſtendat
,, eſſe illum legitimum, qui ſolido ex auro habeat annulum.
,, Hæc eſt latens impietas, unde demum innumeræ impieta-
,, tes, & Chriſti ipſius Moſiſque deriſiones. Hinc nefarium
,, illud trium Impoſtorum commentum, ſeu liber contra
,, Chriſtum, Moſem & Muhamedem, qui eheu infælix &
,, antea talibus monſtris carens Gallia, Cadomi nuper ab il-
,, lis qui Evangelio Calvini ſeſe addictiſſimos profitentur ty-
,, pis excuſus eſt. Videmus jam ubinam in hoc regno nos
,, conduxit noſtra ſocordia; dum noſtri Prelati & Theologi
,, contendunt non debere & non poſſe dari rationem Chriſ-
,, tianæ veritatis & maxime Articulorum fidei, dum parem
,, facimus rebellionem Judaicam & Hæreſim Muhamedicam
,, cum noſtro ſacroſancto præſcripto, dum ſtertum & ad be-
,, neficiorum ſanguine Chriſti partorum lucra & patrimonia
,, inhiant, ſuam cauſam falſam dicunt, aut ſaltem illi diffi-
,, dunt, quaſi contra rationem ſit probata. Neceſſario ita-
,, que omnino, neceſſario Ratio omnino naturalis, a Chriſto
,, intra nos reſtituta, toti mundo danda eſt, qua oſtendatur
,, verus & aureus annulus æternæ veritatis ſolius Chriſtianæ
,, Eccleſiæ Catholicæ eſſe. Hoc autem etſi arduum videtur,
,, ego

Nota, Mahomed cœpit ſuam Sectam, juxta Alexand. Chronologiam Aô Dni 622.

après avoir adressé sa Retractation à la Reine, il recommença à publier ses Visions, & à traiter les mêmes questions qui lui avoient attiré des affaires, ce qui fut cause qu'on l'enferma pour le reste de ses jours dans le Monastére St. Martin des Champs; Thevet, Baillet & d'autres Auteurs rapportent la même chose. Je ne citerai que Du Verdier, qui dit quelque chose de plus. „ Guillaume Postel, *dit* „ *cet Auteur*, fut confiné pour le reste de sa vie au Monastére de St. Martin des Champs à Paris, où „ en considération de son profond sçavoir (quoyque confus) luy fut assignée la portion d'un Moine „ pour sa nourriture: & a demeuré là-dedans bien 18 ans, où il est mort en l'an 1582, aagé de plus „ de cent ans. Je l'y estois allé voir. . . . . . . pour luy monstrer quelques Livres escrits en langage „ Arabique. . . . . . . Et ayant discouru avec luy sur la Philosophie, & sur quelques poincts de Theo- „ logie, je cogneus par ses propos, ou qu'il n'avoit pas le cerveau bien composé, ou qu'il estoit mes- „ chant & malin. Outre ce je le cogneus possédé d'une extresme ambition & arrogance; car luy aprez „ plusieurs siens discours chimériques, où je n'entendois rien, & luy mesme je croy ne les entendoit „ pas (entre lesquels cet impudent asseura que tout homme qui auroit la cognoissance & science qu'il „ avoit, ne mourroit jamais) il se mit par aprez à dire mille maux de feu reverendissime Charles Car- „ dinal de Lorraine, & par infinité d'ambages se vouloit dire aucunement Prophéte". Selon le Calcul de du Verdier Postel doit avoir été confiné en 1564, & c'est aussi la date qu'on trouve dans le *Catéchisme des Jésuites* (ee), qui ne le fait vivre que jusqu'en 1580 (ff) Que Postel ait logé au Monastére de St. Martin des Champs, on ne peut en douter; mais qu'il y ait été confiné par arrêt du Parlement, c'est ce qui est fort douteux & peu vraisemblable [*P*]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y passa le reste de

(ee) P. 41.

(ff) C'est ainsi que porte mon Edition, Sallengre & le P. Niceron disent 1581.

„ ego tamen omnium Christianorum minimus possum præsta- „ re, non tantum sicut jam ante 20 annos in Opere de Orbis „ terræ Concordia fategi, sed aliis innumeris argumentis valeo, „ ex quavis Naturæ doctrinæ aut Artis parte desumptis. Eò „ vero conatus omnes mei tendunt; ad id me usui Ecclesiæ „ comparatum offero. Nam quum fides revera funditus, „ maxime autem ab illis qui ipsam maxime venditant, perie- „ rit, illi succurrat Ratio, quæ est primaria Naturæ Deique „ filia, necesse est. Sed quum Evangelii latissime in Asia, „ Africaque, & in ½ Europæ promovendi causa sit præstan- „ tissima, quemadmodum typografiæ beneficio an maleficio „ majore dicam, nescio, videmus quam late volumus diffun- „ di quodvis doctrinarum genus, sic Arabicæ linguæ im- „ pressio ubivis Ismaëlismi diffundatur cum Evangelio, a „ toto Christianismo curandum est, maxime autem a nobis. „ Hæc . . . . velim per te maxime inno- „ tescere, & etiam quantum poteris manifestari. Putabam „ vero . . . . Officina, rursus insederat „ spes, Arabicum institutum una mecum promoveret, ut „ sicut hæc curavit per me fieri Daniel Bombergus, &c. „ (*Suit le passage cité à la fin de la Remarque* [*M*].) Cæterum „ quod ad Arabicæ linguæ suppetias attinet, tu nunc me „ multo locupletior es, ut qui acceperis illud, quamvis im- „ perfectum, λεξικον Latino Arabicum, quo nil revera cha- „ rius unquam habui, aut magis ad principia idoneum, sicut „ tibi dono mitti curaveram, ut sperarem te posse aliquando „ . . . . provinciæ in hac lingua promovenda „ . . . . præterea te tam bene juva- „ tum . . . . illos te πραξιντα „ oppigneratos in . . . . meo nomine D. Johan „ Georgius Paungartner Augustanus Patricius, cujus amici- „ tiæ causa veneram Augustam, receperat fore ut mihi illa „ exemplaria pignore liberaret, & dono redderet, modo „ curarem ut illa omnia exemplaria meorum scriptorum, quæ „ in Gallia superessent, possem nancisci, & ad eum mittere, „ ut in sua præclarissima Bibliotheca reponenda curaret, „ quam ad rem etiam summa liberalitate Basileæ, curante „ res meas Oporino, egit. Sed quum ea curassem Lugduni „ componi & parari, contigit factione hujus novi Evange- „ lii, quod nunc in Gallia grassatur, ut capta & sensim spo- „ liata urbe, etiam mea exemplaria, cum innumeris aliis li- „ bris perierint. Nam nos crudeliora hic patimur, quam „ unquam olim ab Arrhianis vel ipsa Africa, duce etiam Gen- „ serico, sit passa, quod ad cladem literarum attinet. Sic „ non possum pacti cum D. illo Paungartnero initi rationem „ in rem præsentem deducere: Quare optarim ab hæredibus „ illis D. & illustrissimi fœlicisque memoriæ D. Otto-Henrici „ posse ad Masium pervenire, cui uni usui essent, ut quo „ uno in Syriacæ, Hebraicæ, Chaldaicæ, Græcæ, & Latinæ „ linguæ cognitione, cum summa vitæ & doctrinæ excellen- „ tia conjunctæ, neminem omnino parem, nedum doctio- „ rem, aut cui hanc lampadem tradem digniorem Judicem: „ & utinam mihi alicubi constituta conditio vel vitæ ratio „ esset, ut cum illo possem consenescere. Facito itaque, mi „ Masi, ut tam sanctum juvandorum Ismaëlitarum studium „ tibi perinde atque mihi sit commune. Tu vero inter reli- „ qua volumina illic habes πεντάτευχον antiquum & opti- „ mum, & præterea Damascenum . . . . potest „ esse, aut majus ad fidei Christianæ . . . . . . promo- „ vendas, aut magis ad . . . . nanciscendam „ idoneum: siquidem Arabice in Ismaëlitici imperio scrip- „ sit, & Græce postea versum est (sed omnino fidelissime) „ exemplar, sicut Latine & Græce typis apud nos prostat. „ Præterea Abulfedæas Cosmographus, solus mille aureis „ æstimari deberet, ob Orientis descriptiones. Præterea ibi „ unum solidum Novi Testamenti Exemplar habes, nedum „ Evangelii, quod tantopere videbare a me expectare. Post- „ quam itaque tam pauper sum, ut qui ex Orientis finibus „ potui conquirere & adferre, non possum nunc ad meum „ usum recipere, imo qui primus in hanc usque urbem, „ Medicæ artis, Mathematum & Philosofiæ autores præstan- „ tissimos Arabicos pridem prima mea peregrinatione attu- „ leram, sum usque adeo illis spoliatus, ut nullum habeam, „ præter unum Jannæ Psalterium. Optarim Deum ipsum „ Masium mihi substituere in hac cura, ut quod pridem Cle- „ nardus, in Tingitanam usque Mauritaniam ea de re, post „ Raymundum Lullum primus, non tantum zelo ignoranti, „ ut ille, sed cum summa linguarum cognitione profectus, „ tentaverat, & quod post eum Postellus, maximis quidem „ curis, impensis, & laboribus, est aggressus, quamvis pa- „ rum, iniquitate temporum impeditus, promoverit, unus „ omnibus superior Masius hanc lampadem accipiat, qua lu- „ cem toti terrarum orbi faciat. Nam nullum omnino du- „ bium est, quin splendore Evangelii illuminatus, & ratio- „ ne confirmatus Ismaëlitarum . . . . . . quod gens „ Semi-Judæa & Semi-Christiana . . . . quate- „ nus Christo conformes effert . . . . Israë- „ litas, & jumenta . . . . diffundant to- „ tum in reliquum orbem terræ lumen ipsum, quo ad mille „ usque annos privatum iri, etiam hac in re verax, ut alibi fal- „ lax, Muhamed prædixit, secretiori traditione. Nam ut „ ab intimis illius gentis, & doctrinæ alumnis intellexi, nem- „ pe ab illis pene innumeris, qui Christo nomina dedere „ clam, & adhuc mortis metu palam non audent profiteri „ quod credunt, Muhamed hoc tradidit posteris, fore omni- „ no certissimum, ut post mille a sua profetia & vita com- „ pleta annos, Christus Regum Rex sui regni veritatem res- „ tituat, & ancillam cum suo filio Ismaële, una cum cæte- „ ris gentibus ejiciat. Et capite etiam pene fumus pericli- „ tati Constantinopoli, eoquod sibi persuasissimum habent „ ex ea profetia, quod Ben-Safra, id est Crocei coloris filius „ (quo nomine intelligunt regem Francorum seu Gallorum „ aureis liliis præditum, omnes Orientales, sed maxime Sy- „ ri) sit eversurus legis & gentis Muhamedicæ vires. Nos „ vero ea de re, non legatos, sed exploratores publice ju- „ dicabant, & actum de vita nostra omnium fuisset (ut in „ summo tunc contra Persam belli discrimine Rep. consti- „ tuta) nisi dixissemus Ben-Safra, non de illorum croceis „ insignibus, sed de ea gente, quo Germanos & Helvetios, „ expressimus, debere illam profetiam intelligi. Sic itaque „ res est in procinctu, mi Masi, ut paremus divinæ autho- „ ritatis armamenta, maxime in sacris Arabice excusis posita, „ una cum Ratione naturali, cujus me vindicem ad summas „ usque res divinas probandas libere assero, & Ecclesiæ „ Christi devoveo, ita ut si probatione defecero, vitæ pro- „ fusione confirmem. Sic sum animatus, mi Masi, & ea de „ re opem . . . . in tota Ecclesia Latina, majo- „ rem in ling. . . . . . . & in Catholica pietate novi, „ præstant . . . . volui, meis proximis ad te „ literis . . . . Vale, Parisiis in Gervasianis „ Scholis . . . . . . 1563.

„ Gullielmus Postellus".

[*P*] *Qu'il y ait été confiné par arrêt du Parlement, c'est ce qui est fort douteux & peu vraisemblable.*] Mr. de Sallengre dit (70) en parlant du confinement de Postel, que s'il n'ose pas tout-à-fait s'inscrire en faux contre ce fait, il a du moins quelques difficultés à proposer. Les voici. I. Martin Marrier, dans son *Histoire du Monastére de St. Martin des Champs* (71), n'en dit pas un seul mot, en parlant de lui; il dit au contraire qu'il y a logé pendant très-longtems, *longo eum tempore habuimus hospitem*. Florimond de Remond se sert des mêmes termes (72). „ sur ses vieux ans, *dit-il*, les Princes „ & gens de sçavoir alloient voir ce vénérable Vieillard à St. „ Martin des Champs, où il *logeoit*, assis dans sa Chaire, la „ barbe blanche lui tombant jusqu'à la ceinture, avec une „ telle majesté en son port, une telle gravité en ses senten- „ ces, que nul n'en retournoit jamais sans desir de le re- „ voir & estonnement de ce qu'il avoit ouï. II. Il est fort probable, que si Postel eût été véritablement renfermé, & même par Arrêt du Parlement, selon Baillet, Scevole de Ste. Marthe, & Thevet, on ne lui eût jamais permis de publier des Livres sur quelque sujet que ce fût, de peur qu'il n'y répandit les visions & les hérésies dont on l'accusoit: cependant il y avoit déja du tems qu'il étoit dans ce Monastére, lorsqu'il publia en Latin l'an 1572 un jugement sur la Cométe, qu'on vit paroître cette année-là. Il donna encore au Public une nouvelle Edition augmentée des *Histoires Orientales*, qu'il dédia à Hercule-François de Valois, frere

(70) *Mém. de Littér.* T. I. p. 17-20.

(71) Lib. VI. p. 532.

(72) *Naissance, Progr. &c. de l'Hérésie.* L. II. p. 156.

de sa vie, & qu'il y mourut le 6 Septembre 1581 à neuf heures du soir (gg), Thevet dit qu'il fut enterré le lendemain, mais on trouve dans l'*Histoire du Monastère de St. Martin* (hh), qu'il fut enterré trois jours après dans l'Eglise de ce Monastére, vis-à-vis de l'Autel de la Vierge, du côté droit, & tout près delà, sur la muraille, on lit ces deux vers, gravés sur une planche de cuivre:

(gg) Thevet *Homm. Ill.* Tom. VIII. p. 47.

(hh) *Apud* Mémoir. de *Littérat.* T. I. p. 20.

Postellus postquam peragravit plurima passus,
Pro pietate, Polos Parisiis petiit.
Obiit Sexto Septembris 1581.
Moerens ponebat Adrianus Tartrier, Medicus.

Cette Epitaphe prouve, que ceux qui mettent sa mort en 1580 ou 1582, se sont trompés. On est fort partagé sur l'âge de Postel quand il mourut, mais il y a de l'apparence qu'il n'étoit pas aussi vieux que le

frere de Henri III. & il data son Epître dédicatoire de Paris à St. Martin ce 30 Mars 1575. III. Une autre raison, qui donne lieu de croire que Postel ne fut point confiné dans ce Monastére, c'est qu'il dit dans cette même Dédicace, que la Reine Cathérine de Médicis l'avoit nommé pour être le Précepteur de son fils Hercule-François, mais qu'il l'en remercia, à *cause*, ajoûte-t-il, *des travaux de la Cour par moy plus que assez expérimentés, cogneus & soufferts.* Mais qui ne sent, que si Postel eut été enfermé dans ce Monastére & déclaré fou, comme du Verdier & Scevole de Ste. Marthe l'assurent, on n'auroit jamais pensé à confier l'éducation d'un jeune Prince à un pareil homme, qui auroit pu lui faire sucer le venin de ses erreurs. Car il n'y a guéres d'apparence que ce fut avant sa retraite à St. Martin, qu'on le nomma pour être Précepteur, puisqu'étant entré dans ce Monastére en l'année 1564, ce Prince né en 1554 n'avoit que dix ans. Et si Postel a été confiné & déclaré fou, ce n'a été sans doute qu'après avoir continué pendant longtems à publier ses extravagances, de maniére que ce Prince auroit été trop jeune pour avoir besoin de Précepteur. D'ailleurs Postel ne peut être revenu à Paris que vers la fin de 1561, ou en 1562, & dans sa Lettre à Masius, du mois de Septembre 1563, où il lui parle des démarches qu'il avoit faites auprès du Parlement, pour se justifier de ce qu'on lui imputoit, il ne dit point qu'on lui eût offert la place de Précepteur du jeune Prince, & il ne s'en trouve rien non plus dans celle du 25 Novembre de la même année. Or il n'y a pas d'apparence qu'il eût oublié de marquer une circonstance si honorable pour lui à son ami, en lui rendant compte de l'état de sa fortune. IV. Jean de Launoy (73) rapporte un passage de Jaques Gautier (*Gualterius*), qui assure l'avoir entendu enseigner à Paris en 1578 dans un Auditoire extrêmement nombreux, avec tant d'esprit & de savoir, que Maldonat, homme fort judicieux, admiroit qu'il pût y avoir un tel homme dans le monde, *de la bouche duquel il sortoit autant de sentences que de paroles*: *Ubi* (Lutetiæ) *& ipse* A. 1578, *docentem audivi, tanto auditorum, quasi ad redivivum & insolitæ ætatis Doctorem accurrentium numero, tantaque ingenii, doctrinæ multiplicis ac memoriæ demonstratione, ut vix credi possit, dixeritque aliquando vir acris judicii Maldonatus illum allocutus, mirari se talem in mundo virum existere cujus ubique quot verba, tot essent apophtegmata.* Mr. de Sallengre ajoûte qu' „ il ne seroit pas néanmoins impossible, que Postel „ eût été enfermé d'abord dans ce Monastére pour ses er„ reurs, mais qu'ensuite s'en étant rétracté publiquement, „ on lui eût permis de recommencer à publier des Livres „ & à enseigner; quoiqu'en vérité ces sortes de permissions „ soient bien rares, on craint trop les rechutes". Une nouvelle raison qui me fait douter que Postel ne fut pas en pleine liberté, c'est une Lettre qu'il écrivoit à Masius au mois de Mars 1568, où il parle en homme qui étoit bien son propre maître, & par laquelle il paroit qu'il étoit toujours occupé de son grand projet de la conversion des Mahométans, & de la réconciliation de tout l'Univers. Voici cette Lettre:

(73) *Devaria Aristot. fortuna in Acad. Parif.* p. 66. Edit. Hagiens. *Apud* Colomiel. *Gall. Orient.* p. m. 65.

„ Meminisse te opinor, maxima mei pars, Masi charissime, quum veluti scripto meo nomine apud fælicis recordationis principem D. Ottonem-Henricum illum ducem Bavariæ intercessisti, de nostræ peregrinationis libris illi oppignerandis, etiam tibi gratificandi animo, maxime vero Remalmo nostro intercedente, misi ad te charissimum fere omnium meorum Exemplarium Arabicorum Latino-Arabicum Lexicum, ut tibi, quum adhuc philosophareris in literis, esset usui. Nunc itaque, quum pridem te ad actiones forenses & cætera clarissimi Ducis Clivensis negocia paranda, ubi vix licet literis adhuc incumbere, te transiisse, quum aliunde, tum maxime ex multis tuis ad me literis cognoscam, audeo ego, ut qui λαθὼν βιώσας semper studiis saltem sacrorum immoror, ex te petere, ut mihi precario vel dono, sicut visum fuerit, rursus mittas illud Lexicon, cujus spero fore aliquem maximum usum, saltem uni meorum discipulorum, usque adeo ad linguarum Asiaticarum sive Hebraicæ alumnarum comprehensionem nato, futurum, ut Respublica per illum propediem valeat consequi, quod jam totis 23 annis promovere satago. Jam pro suo tyrocinio paravit Judaïcæ genti modum, quo facile totus Israël salvus fieri & attrahi ad Christum valeat. Quum enim sit certum, Christum Deum & Dominum nostrum Syriaca lingua Evangelii lucem Judaïcæ genti, ut & postea mundo prædicasse, ut etiam scripto olim sicut tunc sola voce prostans, illius medio totus Israël salvus fieret, Christiani vero charactere sacro in aliam figuram contorto, ut segregarentur ab obstinatis suis contribulibus Christicidis, statim transcripsere sibi solis, opus est ut rursus in suam Galilæam Syriacamve remigrans, vestiatur sacro, & Judæis usitato charactere prodeat. Hic vero noster, fœlici quidem & ad rem auspicato nomine, Faber seu Fabricius, qui Deo vero Fabri filio putativo, sponso semper Virginis matris, ministret, transcripsit ex Syriaca pictura in sanctam illam Syriacensem seu Adaminatam, adhibita ad verbum Latina versione, de cujus versione in lucem edenda jam cum Typographo optimo transactum est. Hic itaque in Arabicis ut spero faciet fructum maximum, & brevi. Te itaque rogo, mi Masi, ut ad me ejus nomine illud Lexicon, & si quicquam aliud Arabice habes. Et tibi una, cum honorifica tui mentione, etiam si visum fuerit refundam precium, quamvis non dubitem te, ut quem judico esse ex animo Christianum, & mortis nos omnibus præsentibus spoliaturæ assidue memorem, omnia tua comparata & præparata habere in usum Reip. Christianæ, & maxime libros pro illis qui post te uti poterunt. Nondum vero credo te tam adultos liberos habere, quibus asservari sit opus. Nactus fueram aliquando illud Corani Arabicum exemplar, quod typis jam ante 30 annos Venetiis prodierat, sed ut cætera mea omnia Arabica Exemplaria desideratur. Licet autem cum mendis plurimis sit impressus liber, maxime quoad puncta, quoad literas tamen posset nobis esse maximo adjumento, maxime pro usu Versionis, quam ad trientem fere libri ante quindecim fere annos exaraveram, ut isthæc nova planta posset his mediis rigari. Sic etiam in meis & in alienis procurandis dolando sensimque fabricando, viculi ignobilis alioqui, cui nomen Dolaria est, refrico memoriam, quia primæ *Postelli* fœturæ Doleriensis agnominationem in *titulo* habent. Sed hæc parerga mittenda sunt. *Si quid habes in Libraria* supellectile, quod *valeat nostras pro Ismaëlitarum* conversione *operas juvare, sed maxime Lexicon*, ad nos mittere securissime *Plantini nostri* opera curabis; qua in re ne desis nobis, te per Jesum Christum Dominum nostrum supra veteris nostræ amicitiæ jura obtestor. Ne vero me putes ex eorum esse numero, qui parum honesti memores, semel amicis concessa repetunt in suum compendium, sed necessitatis legibus adactum id me facere putato, & ea etiam lege, ut si videtur, postquam transcripserimus ad te tuosve redeat. Nam, ut jam scripsi, precario non dono repeto. Amicorum sic omnia communia esse par est, ut in Reip. beneficium collata, debeant illi in usum concedi saltem, si non in dominium & possessorium, qui præsentius aut majus beneficium conferre in Remp. poterit. Juvenis & supra ætatem doctus, laborisque omnino patientissimus est, Concordiæque mundi procurandæ, cui uni rei insisto jam totis fere 25 annis, admodum idoneus, quem etiam in filii charissimique discipuli loco habeas. Faciam enim ut tibi literis innotescat, quum huic nostræ postulationi satisfeceris. Tuas etiam curas & operas in parandis bonis libris pro $\frac{11}{12}$ partibus orbis olim cogniti a Muhamedis impietate ad Christum revocandis conjungemus laboribus vestri conterranei vereque Germani & laboriosissimi hominis Nicolai Clenardi, qui ejusdem nostri instituti gratia, peragrata Hispania Lusitaniaque & Vandalusia Tingitanæ usque Mauritaniæ fines adiens Fessæ & Marrochi fuit Arabicæ linguæ ediscendæ causa. Bis eo nomine Bibliothecam Arabicam in Europam convehens ex oriente locupletaveram, & tanquam mortuo omnia periere. Sic me impugnat Satan, ut emergere non patiatur. Illum tamen patientia & fide superabo. Vale 4 Martii 1568.

„ Ἡ γὰρ αὐταρκεία ἐν αὐταρκείας ἐστί.
„ Mortua enim propria voluntas infirmum tollit. Bern.

„ Tuus ex animo Guilielmus
„ Postellus".

J'ajoûterai ici une Lettre, dont j'ai déjà donné un passage dans la Rem. [*H*], qui est datée du 23 de Juin sans indication d'année; mais il est aisé de voir, en la comparant avec la précédente, qu'elle est de la même année 1568. Postel n'y parle point en homme qui fut privé de la liberté.

„ Quod gratissimum nostri Latino-Arabici Lexici feceris „ Fabricio nostro, quoad transcripserit copiam & usuram, „ Masi mihi semper observandissime, hoc vero præterquam „ quod in maximi versus nos beneficii loco ponendum mihi „ censeo, perquam gratissimum fecisti. Nam per oportune „ dum summo in discrimine versatus sum, conservasti in „ hanc occasionem, quam in basin maximæ veritatis mihi re„ ponendam ideo judico, quia spero fore, ut si diu Reip. „ ut opto & ideo spero, servabitur incolumis hic *noster* ami„ cus,

le font quelques Auteurs, qui lui donnent un siécle & plus de vie [Q]. Tout le monde convient que Postel étoit sans contredit un des plus savans hommes de son tems: il possédoit parfaitement les Langues, la Philosophie, la Cosmographie, & les Mathématiques. Du Verdier assure, qu'il se fit aussi recevoir Bachelier en Médecine. Bullart (ii) rapporte, que le Roi Charles IX. prenoit plaisir à la conversation de Postel, qu'il appelloit son Philosophe; & que ce Prince ayant un jour reçu des Lettres du Roi d'Ormus, il les lui envoya pour les expliquer, & que Postel les ayant interprétées en présence de toute la Cour, il dit au Roi. „ Je puis, Sire, aller sans truchement depuis votre Royaume jusqu'à la Chine. „ Toutes les Langues des Peuples qui sont entendues, me sont aussi connuës que la vérité". Ce discours étoit assez plein de vanité, & on remarque sans peine qu'il n'en manquoit point. Il paroît avoir fort cultivé l'Arabe, & on ne peut guére douter qu'il ne le possédât assez bien, quoi qu'en dise Scaliger [R]. Le P.

(ii) *Apud Teissier Eleg.* T. III. p. 202.

„ cus, nobis senescentibus gradum hinc maximum faciat . . . . illi molitioni & perdifficilis conatus executioni, qua Ecclesia, Domusve Saræ & Abrahami confessio, EJICIAT ANCILLAM ET FILIUM EJUS. Nam, ut duce Scriptura & litera Græca illa, quæ antea totius εἰλαδελφείας mundi fecit origines mediaque continuerat Christus Deus & Dominus noster, Syriacam suæ doctrinæ promulgationem, toti orbi dare & edere voluit, sic spero certo certius, atque adeo scio fore, ut duce ea sacrorum interpretatione, quam Christiani Latini orbis alumni, in Arabicam linguam transfusa, sensim illa tenebrosa Ismaëliticæ gentis colluvies, quæ in Confessione Damascena est, ut antea in Mecchiana multiplex fuerat, collabatur. Sed non satis est nos habere Lexicum illud, aut λεξικὸν potius transcriptum, indigemus & Grammaticis, & gaudeo maxime te unum habere, Leonis illius Africani Grammaticam, quam ultro protuleris Fabricio ad transcribendum, de qua re, ut illam facias rogando, maxime lætor, & præterea si quid habes vel Arabicorum vel Syriacorum monumentorum, quibus aut vertendis aut transcribendis non possis, quum propter ætatem, tum propter labores immensos quos bono Reip. totius, maxime autem tuæ Gelricæ, suscepisti, satis aut otii aut temporis nancisci, Fabricio nostro, etiam si videbitur vobis, fide sua esse jubente Plantino concedere usum. Hanc enim lampada nos seniores & rude donatos tradere, vel illi de Syriaca lingua satis bene merito, vel alteri viro, qui serio ut semper satagimus Catholicæ Ecclesiæ pietatem colat. Pro nostræ veteris amicitiæ jure de hac re te rogatum volui. Cæterum valde vereor ne ille Scrimingerius Scothus (74), cui, quum mihi ducentos aureos, nomine commodari dedisset, pro 15 voluminibus illis Arabicis, quæ oppignerare me putabam D. Clariss. bonæque memoriæ Duci Bavariæ Otto-Henrico tibi noto, vereor, inquam, ne ille plus æquo faciens tunc principem fere, nunc ut audio pene mendicum, Huldricum Fuggherum voluerit demereri, & in eum traducere tam meam quam D. Ducis & tuam voluntatem, quia Ducis filius, qui nunc est loco patris Dux (75) scripsit JESUITIS Lovaniensibus, quibus feceram potestatem, ut ex eo possent aut dono aut refusione 200 aureorum recipere, se non habere Arabicos libros, qui meum nomen præfixum scriptumve habeant. Equidem fateor licet libri summa universi orbis Latini saltem raritate insignes, & mei, tamen nomen meum non puto me adscripsisse. Sed scio in Europa Occidua Cosmographum Abulphedeam nullum esse præter meum, una cum Tacuinis summa, quæ possit fieri charta, ut quæ longissime Imperialem amplissimam superet. Præterea Theologia Naturalis Damasceni Arabica lingua, hoc est Authoris propria scripta, licet Græce extet. Adhæc Tomus peramplus Historiarum Glaphiri, Pentateuchus Arabice, &c. quorum nunc non memini. Certe unus illorum non minus 200 aureis æstimandus esset. Nescio ubinam nunc ille Scriminger agat, ... commode esse præsens. Si quid consilii habes hac in re quid sim acturus . . . . die 23 Junii.

Tuus ex animo
GUILIEL. POSTELLUS.

(74) C'étoit apparemment le Facteur des Fugger à Venise, dont il est parlé dans le Fragment d'une Lettre du 20 Mars 1551, inséré dans la Rem. [H].

(75) Il est surprenant que Postel ait ignoré que le Duc Otton Henri étoit mort sans laisser d'enfans, & que Frédéric dit *le pieux*, Duc de Simmeren, son parent le plus proche, lui avoit succédé dans la Dignité Electorale, & dans le Palatinat du Rhin.

[Q] *Il y a de l'apparence qu'il n'étoit pas aussi vieux, que le font quelques Auteurs, qui lui donnent un siécle & plus de vie.*] L'Auteur des *Essais de Littérature*, dit que Postel mourut en 1581 *presque centenaire*, & deux lignes plus bas il ajoûte, qu'*il étoit né l'an* 1477. Du Verdier, dans sa *Bibliothéque Françoise* dit, que Postel mourut âgé de plus de cent ans; & dans sa *Prosographie*, qu'on assure qu'il avoit vécu cent-dix ans. Scevole de Ste. Marthe s'est contenté de dire, qu'il mourut âgé de près de cent ans, *centenario proximus*. Mr. de Thou a employé la même expression, qu'on a mal rendue par *il mourut âgé de plus de cent ans*. Mais on est allé bien plus loin (76): un certain Frankeburg fit réimprimer à Amsterdam en 1646 in-16, un Ouvrage que Postel avoit publié cent ans auparavant sous le titre d'*Absconditorum a constitutione mundi clavis*, &c. Dans la Préface que l'Editeur a mise à la tête de cette nouvelle Edition, il dit que Postel mourut à Paris en 1581 au mois de Septembre, âgé de cent-trente ans, & il cite pour garant de ce fait un certain *Hæliseus Roeselinus de Expeditione Aquinomantica & stella nova*. Cap. 7. p. 43. La Croix du Maine le fait naître vers l'an 1475, & pour le prouver il cite deux endroits, tirés d'un Poëme sur la guerre de Ravenne, qu'un Poëte nommé Humbert de Montmoret composa en 1512 ou 1513, voici le premier de ces distiques:

(76) *Mém. de Littérat.* T. I. p. 21. 22.

Et jura & leges, mystique, Guilielme, Poëtas,
Hisque viros unus tres superare potes.

Le second, où les trois talens, qui font le sujet de l'éloge, sont mieux distingués, est conçu en ces termes:

Légistam si quis, si quis reperire Poëtam,
Philosophumve cupit, te petat, omnis homo es.

Or dit la Croix du Maine, „ il est à croire qu'en l'an 1512 ou 1513 il avoit pour le moins 25 ans, estant si docte, comme le descrit le Poëte, & par conséquent qu'il seroit mort âgé de quatre-vingt-quinze ou seize ans, en l'an 1581." Mr. de Sallengre, qui n'avoit pas vu le Poëme de Montmoret, a pourtant soupçonné qu'il y avoit de la méprise. Il remarque qu'il ne sait point, que Postel ait été habile Jurisconsulte, ni qu'il ait jamais fait des vers. Que d'ailleurs il n'y a aucune apparence, que si Postel étoit né l'an 1475, il n'eût publié aucun Livre avant l'âge de soixante trois ans, le premier Ouvrage qu'on ait vu de lui étant, comme l'on sait, son *Alphabet de douze Langues*, qui ne parut qu'en 1538, tems auquel, suivant le calcul de la Croix du Maine, Postel auroit eu soixante-trois ans. D'ailleurs cet Auteur varie lui-même dans ses calculs. Si Postel étoit âgé de vingt-cinq ans en 1513, il devoit être né, non en 1475, mais en 1588, & s'il étoit né en 1475, il devoit être mort en 1581 âgé, non de 95 ou 96 ans, mais de cent & six ans. Disons quelque chose de plus, & rapportons la Remarque de Mr. de la Monnoye sur ce sujet (77). „ Le grand point, *dit-il*, étoit de prouver, que c'étoit véritablement à l'honneur de Postel, qu'avoient été faits en 1512 les distiques rapportés. L'idée, soit de Poëte, soit de Jurisconsulte, ne lui convenoit nullement. Aussi n'est-ce pas lui qu'avoit en vuë Humbert de Montmoret. On n'a pu, quelque recherche qu'on ait faite dans les plus nombreuses Bibliothéques de Paris, trouver ni son Hervéide, ni son Poëme de la Guerre de Ravenne, mais on en a déterré un troisiéme intitulé: *Fratris Humberti Montmoretani Poëtæ, Oratorisque clarissimi, Bellorum Britannicorum à Carolo Francorum Rege eo nomine* VII. *in Henricum Anglorum Regem, scilicet ductu auspice Puella Franca gestorum prima pars*. Mr. le Président Bouhier, dont le nom seul est un grand éloge, m'a donné avis, que dans l'Exemplaire qu'il a de ce Livre, imprimé chez Badius in-4, le 27 Février 1512, il y a diverses Epigrammes, qui précédent l'Ouvrage principal; celle-ci entre autres, adressée à Guillaume, non pas POSTEL, mais POTET, en ces termes:

(77) *Dans Baillet Jugem. des Sçav.* T. V. Part. I. p. 379.

Ad Magistrum GUILIELMUM
POTET.
Floruit eloquio Ciceronis lingua Latina.
Floruit insignis relligione Numa
Floruit eximii sapientia summa Catonis.
Quod Numa, quod Cicero, quod Cato, solus habes.

„ Il est visible que le prétendu Guillaume *Postel* de la Croix du Maine, homme très-sujet à se tromper, n'est autre que le véritable Guillaume *Potet*, à qui ce quatrain est adressé. On y reconnoit le même génie des distiques ci-dessus alléguez, dans lesquels je suis invinciblement persuadé, que si jamais on parvient à voir les Editions que la Croix du Maine en a citées, on trouvera le nom de *Potet* bien imprimé". L'Auteur de l'Histoire du Monastére de St. Martin des Champs assure, que Postel mourut âgé de soixante-seize ans, trois mois & neuf jours. „ Ce témoignage paroît d'autant plus sûr, *dit Mr. de Sallengre* (78), que l'Auteur marque avec beaucoup de précision l'âge de Postel, & qu'étant entré dans ce Monastére deux ans après la mort de Postel, il a eu toute la facilité possible de s'informer de son âge auprès de ses freres". Thevet donne précisément le même âge à Postel, que Dom Marrier, qui n'a peut-être que suivi Thevet. Mais voici quelque chose, qui paroît plus précis, lisez ce que dit Mr. de la Monnoye. „ Si son Testament que j'ai vu, daté du 2 Décembre 1567, étoit véritablement écrit de sa main, comme m'en assuroit Mr. Baluze, qui connoissoit l'écriture de Postel, ce seroit une piéce décisive pour le fait dont il s'agit. Le Testament dès les premiéres lignes dit, que le 25 Mars de cette année 1567 il étoit entré dans la cinquante-septiéme de son âge, d'où il s'ensuivroit, qu'étant mort le 6 Septembre 1581, il étoit né le 25 Mars 1510, & qu'il n'a par conséquent vécu que soixante-onze ans, cinq mois douze jours". C'est la date que nous avons suivie dans cet Article, comme la plus vraisemblable, étant fondée sur une piéce autentique, si le Testament en question est de la main de Postel, ce qu'il me seroit facile de décider, si je le voyois, l'écriture de Postel m'étant à présent parfaitement connue. Au reste cette Piéce est actuellement à la Bibliothéque Royale, où les Manuscrits de Mr. Baluze ont été transférés: c'est ce que j'apprens de Mr. de la Monnoye.

(78) *Ubi supra* p. 24.

[R] *On ne peut guére douter qu'il ne le possédât assez bien*

(l'Ara-

(kk) *Vie de St. Ignace* Liv. IV.

P. Bouhours (*kk*) nous apprend, que François I. qui aimoit les Lettres, & la Reine de Navarre, qui étoit savante, regardoient Postel comme la merveille du Monde, que les plus grands Seigneurs, & entre autres les Cardinaux de Tournon, de Lorraine, & d'Armagnac, recherchoient sa conversation, & lui faisoient en quelque façon la Cour. Les plus doctes l'admiroient, & l'on disoit communément en parlant de lui, qu'il sortoit de sa bouche autant d'Oracles que de paroles. Si l'érudition de Postel lui a attiré de grands éloges, ses sentimens & ses opinions bizarres lui ont attiré aussi des censures [*S*]. Mr. de Sallengre dit, que quelques-uns l'ont traité d'Athée & de Déiste: je n'ai trouvé l'accusation d'Athéisme nulle part, mais bien celle de Déisme. Béze (*ll*) dit, qu'il a „ baillé commencement „ à une Secte de ceux qui par moquerie de Dieu, s'appellent Déites". Mr. Jurieu l'a suivi „ il estoit „ mes-

(ll) *Hist. des Eglis. Réform. de France*, T. I. p. 11.

(79) P. 141. 142. de l'Edit. des *Ana*. faite à Amst. en 1740. en 2 voll.

(*l'Arabe*) *quoiqu'en dise Scaliger.*] Dans le *Scaligerana prima* (79), on lit que Scaliger envioit à Postel la connoissance de l'Arabe; *Postellus excellens Philosophus, Cosmographus, Mathematicus, Historicus stultus, linguarum non ignarus, sed nullius ad unguem peritus. Invideo illi Arabicam linguam.* Mais dans une de ses Lettres, il assure que s'étant entretenu avec Postel, il avoit trouvé qu'il n'étoit pas à beaucoup près aussi habile dans cette langue, qu'il le vouloit faire croire: voici le passage (80): *De Postelli* Grammatica Arabica *penes excideral monere, eam ex vulgaribus Arabum Magistrorum præceptionibus collectam esse, ut non nisi Interpretis voce functus sit: quare cum bonam operam navasse, deque Arabismo eo nomine optime meruisse, dubitandum non est. Sed de eo hoc certò prædicare possum, eum Arabicæ linguæ non adeo, quantum videri volebat, peritum fuisse. Nam præter quædam, quæ parum vidisse videtur in Historia Orientali, ex familiari ejus colloquio id plane deprehendere potui: eodem enim cubiculo usi fuimus, & meo lecto illi cessi, quum sperarem me ex ejus congressu quotidiano aliquem fructum percepturum. Sed nondum hebdomadam integram mecum habitaverat, cum in carcerem conjectus fuit, homo quem insania ab omnis malitiæ suspicione vindicare poterat, & qui aliter de eo judicant, longe decipiuntur. Imperitiam Arabismi potes animadvertere ex interpretatione primi Capitis Alcorani, quam Matrem vocant Mussulmanni, quam hunc præter tria aut quatuor verba infeliciter reddidit.* Il est difficile pourtant de concevoir qu'un homme qui avoit fait deux Voyages en Orient, qui faisoit un cas infini de la Langue Arabe, qui la cultivoit, qui portoit les autres à la cultiver, qui faisoit dépendre en quelque façon de la connoissance de cette Langue la réunion de tous les hommes dans une même foi, & en particulier la conversion des Mahométans, ait été aussi ignorant sur cet article, que semble l'insinuer Scaliger: à quoi l'on peut ajoûter, qu'il est difficile en ce cas de concevoir que Postel ait été en état de bien rendre les préceptes des Grammairiens Arabes, comme Scaliger lui-même l'avoue au commencement du passage que l'on vient de voir.

(80) Jos. Scalig. *in Epist.* 162. p. 648. *Apud* Pope-Blount *Cens. Celeb. Auth.* p. m. 670.

[*S*] *Ses sentimens & ses opinions bizarres lui ont attiré aussi des Censures.*] Si Postel a eu des erreurs & a soutenu des paradoxes extravagans, on lui a imputé aussi à tort divers sentimens qu'il n'a point eus. J'ai dit un mot, dans le Corps de l'Article, de l'accusation d'Athéisme ou de Déisme; je croyois que Béze & Jurieu étoient les seuls qui la lui intentassent, mais en jettant les yeux sur Morhof, j'y trouve que le P. Théophile Raynaud l'a nommé, aussi-bien que Mr. Jurieu, le Patriarche des Déistes, & Morhof le justifie sur cet Article (81): *Ego hunc inter Atheos vel Deistas referre nolim, quod & Theophilus Rainaudus facit, qui Deistarum parentem vocat, qui Deum unum admittere contenti Christiana mysteria pro fabulis haberent. Nam omnia alia testatur liber ejus* de Nativitate Mediatoris ultima .... *hunc qui legerit, illum a Christo & Christianis mysteriis universam rerum naturam quasi suspendisse deprehendet. Multa alioquin habet, quæ cum receptis in Ecclesia sententiis pugnant, errores quoque multos in religione: paradoxa in illo sunt multæ doctrinæ, quarum intuitu potius ad Hæreticos & Enthusiastas, quam ad Atheos referendus videbatur. Quod de formanda Religione ex Christianismo, Turcismo, & Judaismo, dixit, forte eò pertinent, quod multa Christianorum Monumentorum λείψανα in ipso Alcorano, aliisque, qui apud Orientales & Judæos extant, libris deprehenderet. In Judæorum quoque vetustioribus libris, quos supposititios aliqui æstimant, multa ille mysteria venatur, non ad infringendam sed potius stabiliendam Religionem Christianam. Ille, quem de* Etruriæ Originibus *scripsit, liber, integra Capita pro veritate Religionis Christianæ inserta habet: ut mirari satis non possint, quid in mentem venerit Rainaudo, qui illum fidei Christianæ adversum faciat...... Ego, etsi in illo aliqua damnanda & heterodoxa, aliqua superstitioni propiora, agnoscam, multa tamen acute excogitata, & profundam doctrinam spirantia deprehendo.* Je vois une autre accusation assez grave, dans un Auteur de notre tems (82), c'est celle d'avoir voulu concilier avec l'Ecriture le Manicheïsme ou le Dualisme: *Ita circa omnium Philosophorum, Hæreticorum &, quoscumque error a Christi disciplina alienavit, opiniones, versatur, ut eas cum Scriptura S. in concordiam redigere ipso Systemate Dualistico, quo non fœdior error a Christiana disciplina abhorret non excepto audeat. Quod quanta mentis delirantis insania, Postellus ausus sit, & quam misere opiniones Philosophorum torserit, ut in partes vocare posset, vel ex uno hoc specimine disci potest, quod duobus independentibus principiis, sive Deis, bono & malo, ipsum Numen intelligi contendat, quatenus est caussa rerum spiritualium & materialium.* Que Postel cherchoit à concilier toutes les Sectes, ou plutôt à les réunir dans la profession du Christianisme, c'est ce qui est certain; mais qu'il ait prétendu accorder le Manichéïsme avec l'Ecriture Sainte, c'est ce dont je ne trouve nulle trace dans le fond; si c'étoit en soutenant que le Systême Dualiste n'admettoit qu'un seul Dieu, je ne sens pas en quoi il seroit coupable; il pourroit s'être trompé, mais c'est tout. Mr. Simon assure (83) que ceux de Genéve, qui étoient ses plus grands ennemis, l'accusérent d'être favorable au parti de Servet, ce qui est confirmé par ce qu'il dit à la fin de la Lettre du 24 Février 1555. Il leur répondit, que Dieu lui avoit fait la grace de démontrer par des argumens naturels la Sainte Trinité; mais, ajoûte Mr. Simon, lorsqu'il vient à parler de ce mystére en particulier, il avance d'étranges rêveries. *Je montre,* dit-il, *par mes Ecrits, qu'au-dessous de la Trinité, il y a nécessairement une premiere Intelligence, qui contient toutes les Intelligences du monde, tant humaines, comme Angéliques, qui de leur naturel toutes sont bonnes, de laquelle premiére Intelligence, qui est premiérement émanée comme la lumiere du Soleil* trinum, *ou comme l'odeur du Corps odorant, & en après est créée, formée & faite & unie principalement à la seconde personne, qui est passive.* Il prétend avoir trente-six mille autorités de l'Ecriture pour prouver clair comme le jour „ que nostre Seigneur dès le commencement du mon„ de, & avant qu'il fust incarné ne fait homme, estoit en „ son Eternité comme Dieu, & estoit fait comme créature „ devant que S. Jean Baptiste fust en Elie résuscitant engen„ dré, comme en St. Jean Chap. I. se voit, là où il est par „ deux fois escrit, un homme vient après moy, qui estoit „ avant moy". Pasquier l'accuse (84) d'avoir ajoûté à son impiété „ les Songes de Pythagore, voulant persuader qu'en „ luy estoit transfuse l'ame de Sainct Jean l'Evangéliste; & „ en un autre fol, qui avoit esté autresfois Orfévre, celle „ de Sainct Jean Baptiste. Cestuy-cy habillé à la Judaïque „ de gros drap de couleur tannée, alloit nue teste & nuds „ pieds par la ville, portant une longue chevelure, disant: „ que l'on fist pénitence, & que bien-tost approcheroit la „ fin de ce monde. Ce nouveau Sainct Jean-Baptiste de „ Postel fut depuis bruslé tout vif, par Arrest du Parle„ ment de Tolose, qui ne voulut prendre en payement la „ foiblesse de son esprit". Béze semble parler de quelque chose de semblable, mais selon lui Postel prétendoit que l'âme d'Adam étoit passée en lui (85): *Quidam Agyrta nostris temporibus ausus est sese ipsum Johannem palam profiteri, quem insanus, sed nihilominus sceleratus Postellus, sese animam Adami habere jactitans, fratrem suum Lutetiæ vocitabat, & ille quidem Tolosæ fuit crematus: Postellus vero, cum hæc scriberem, adhuc Lutetiæ post tot blasphemias a Sorbonistis ipsis etiam tolerabatur.* Les deux Auteurs s'accordent à dire que le prétendu St. Jean fut brûlé à Toulouse, c'est un fait qui semble ne pouvoir être supposé; mais pour le reste a fort l'air d'un conte, pour rendre Postel odieux; du moins ne trouve-t-on aucune trace de ce Pythagorisme dans les Lettres de Postel, où il parle assez de ses sentimens, pour qu'il eût eu occasion d'en toucher un petit mot. Les erreurs réelles de ce célébre Visionnaire, outre ses imaginations sur la Mere Jeanne, étoient. I. Qu'il prétendoit démontrer par la Raison & par la Philosophie tous les dogmes, & tous les mystéres de la Religion Chrétienne. Persuadé, qu'en qualité de premier-né de la Mere Jeanne, Jésus-Christ lui avoit communiqué une Raison fort supérieure à celle de tous les autres hommes, il s'imaginoit que par ce moyen il convertiroit tout le monde à la foi de Jésus-Christ. C'est ce qui paroit clairement par quelques-unes des Lettres que j'ai rapportées. Et sur ce qu'on lui avoit objecté, que par-là il se préféroit aux Apôtres, il répondoit (86). „ J'ay bien dit, & de pré„ sent dis, que nostre Seigneur a donné l'excellence de Foy „ aux Apostres, mais que maintenant que la foy est quasi „ périe, il nous a donné & à moy principalement en lieu de „ la Foy, ains avec la Foy, la Raison si vive & souveraine, „ que jamais les Apostres ne l'eurent: ensorte qu'innumé„ rables lieux de l'Escriture & de Nature, que jamais en pu„ blic ne furent entendus, moyennant ladite Raison souve„ raine seront entendus". II. Il croyoit que l'ame humaine de Jésus-Christ avoit été créée & unie avec le Verbe Eternel, avant la Création du Monde. C'est ce qu'on peut assez naturellement inférer de ce qu'il dit dans le passage rapporté sous la citat. (85). Et répondant à Lindanus, qui l'accusoit d'avoir fait éternelle l'âme de Jésus-Christ, il dit, *qu'il n'a* point parlé de l'ame, selon qu'elle est acte particulier du corps, mais de cette générale Intelligence, qui est nécessairement avant toute autre, & de laquelle il est nécessairement avant toute autre, & de laquelle il est écrit, *ab initio & ante secula creata sum.* Pour donner plus de jour à cette distinction il ajoûta (87): *Je dis qu'estant icelle nécessairement premiére nature, la nature équivalente de toute la Nature Angélique, & de la mente ou intellect raisonnable humain avant la Constitution du sensible ou visible monde, par la nécessité de sa possible similitude a esté avant le commencement du Monde unie à la Divinité de la seconde personne, qui éternellement est passive; car être du Pere éternel, & éternellement recevoir & souffrir ou être passif. Ainsi à cause que cette premiere créature est ainsi inséparablement unie à cette seconde & éternelle personne, & à cause qu'elle se nomme, l'intellect agent, passible ou materiel & compositoire, autrement se dit l'ame du monde, autrement la mente ou intellect général, & dans Isaïe, l'Ange du grand Conseil.* III. Il sou-

(81) *Polyhist.* T. I. L. I. c. 8. p. 72. Lubec. 1747.

(82) Brucker *Hist. Crit. Philos.* T. IV. P. I. p. 773. qui *cite*, Jacob. Thomas. *de Exust. Mundi Stoica* p. 5. *Otium Vindel.* Mel. I. p. 117.

(83) *Lett. Chois.* T. I. p. 212, 213.

(84) *Catech. des Jésuit.* c. 10. Feuill. 41.

(85) Beza in *Johann* c. 10. v. 22.

(86) Simon *Lettr. Chois.* loc. cit. p. 207.

(87) Ibid. p. 213. 214.

„ mesme Déiste, *dit-il*, (*mm*), & il peut estre considéré comme le patriarche de cette espéce de Li-„ bertins". L'un & l'autre se sont trompés: les Lettres seules de Postel prouvent, non seulement qu'il etoit Chrétien, mais qu'il avoit beaucoup de zele pour la propagation de l'Evangile, à sa maniere. Il paroît d'ailleurs qu'il haïssoit les Protestans, ce qui peut avoir contribué à donner à ceux-ci mauvaise opinion de lui, d'autant plus qu'il y donnoit lieu par ses paradoxes & par ses extravagantes visions. Ce qui peut surtout avoir fait croire qu'il étoit Déiste, c'est la haute idée qu'il avoit de la Raison, & de la sienne en particulier. On voit dans sa Lettre du 24 Février 1555 (*nn*), qu'il etoit fort touché de ce que l'Eglise Romaine l'avoit mis dans le Catalogue des Hérétiques, quoiqu'il se fût soumis à son Jugement & à sa Censure; mais nous avons remarqué ci-dessus, qu'il se flatta qu'on rayeroit son nom; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a vécu & qu'il est mort dans la Communion de l'Eglise Romaine. On lui a attribué faussement le prétendu Livre *de Tribus Impostoribus*, comme lui a mal à propos accusé les Reformés d'avoir fait imprimer ce Livre à Caën [*T*]. Mais si l'on a eu prise sur Postel par rapport à ses sentimens, on lui rend d'un autre côté un témoignage avantageux du côté de la pureté des mœurs & de la régularité de sa conduite. Il mourut, dit Mr. de Thou, sans avoir jamais eu commerce avec aucune femme, du moins il l'assuroit ainsi, & il attribuoit sa santé constante & sa longue vie à sa continence. Il étoit affable & d'une conversation fort instructive & agréable: d'une humeur si officieuse, qu'il négligeoit ses propres affaires pour avancer celles des autres (*oo*). Thevet, qui avoit connu particuliérement Postel, lui rend un témoignage fort avantageux (*pp*); „ J'oseray bien asseurer, *dit-il*, „ qu'aux pérégrinations & voyages que j'ay fait, tant à Constantinople qu'ailleurs, je l'ay tousiours „ trouvé affectionné au public, & porteray témoignage, que je l'ay connu pour un très-homme de „ bien, & réputé pour un des plus doctes de nostre âge". Mr. Simon dit „ peu s'en faut, que le Moi-„ ne qui a écrit l'Histoire du Monastére de St. Martin des Champs, ne fasse un Saint de notre Guil-„ laume Postel. Il a pour témoins de sa piété & de sa Catholicité, De Masprault Maître des Comp-„ tes, Gui le Fevre de la Boderie, Jean Filesac alors Doïen de la Maison de Sorbonne, & des Reli-„ gieux de la Maison, qui furent tous présens à sa mort. *On canonise bien des Saints à Rome, qui n'ont „ pas des témoins si graves de leur Sainteté*": Ce dernier trait est un peu fort de la part d'un Ecrivain Catholique, qui traite Postel en divers endroits d'*Extravagant* & de *Visionnaire*. Je dirai encore quelque chose de ses Ouvrages ci-dessous [*U*].

(*mm*) *Calvin. & Papisme mis en parallele*. T. I. Ch. I. p. m. 133.

(*nn*) Insérée dans la Rem. [N].

(*oo*) La Popeliniere *Hist. des Hist.* Liv. VIII. p. 434. *Apud* Mem. de *Literat.* T. I. p. 27.

(*pp*) *Homm. Illust.* T. VIII. p. 48.

soutenoit que le Monde ne dureroit que six mille ans; opinion qu'il avoit tirée de la Cabale des Juifs. C'est le P. Niceron qui lui attribue ce sentiment, mais il n'en allégue aucune preuve. IV. Il assuroit, que la fin du Monde seroit précédée d'un rétablissement de toutes choses, qui les remettroit dans le même état, où elles étoient avant la chûte du premier homme. V. Postel assure hardiment, qu'il a vu, obscurément néanmoins, dans le Ciel écrit en caractéres Hébreux tout ce qui est dans ce monde. Cet homme, dit Mr. Simon (88), qui a pris plaisir à en imposer au Public, prend Dieu & Jésus-Christ pour témoins de ce qu'il avance. Il proteste qu'il a été ravi en esprit au plus haut des Lieux, où il a vu des choses, qu'il ne lui est pas possible de raconter; voici ses propres paroles (89). *Si dixero, me in cælo vidisse in ipsis linguæ sanctæ characteribus ab Esdra primum publice exscripta, ea omnia, quæ sunt in rerum natura constituta, ut vidi, non explicite, sed implicite, nec ullus mihi crediderit. Tamen mihi testis est Deus & Christus, quia non mentior, sed scio certissime me fuisse, non in corpore, sed in animo raptum, usque ad superiorum cælestium orbium partem, & ibi vidisse ea, quæ si vellet homo, licet quidem nunc, sed non posset alteri homini enarrare.* Ce trait, joint à quantité d'autres qu'on a vus dans ses Lettres, me persuade que Postel étoit un très-grand Fanatique. Je ne dois pas oublier ici une remarque du P. Niceron (90): „ Au reste, *dit-il*, Postel n'a pas toujours été „ dans les mêmes sentimens, & c'est à quoi il faut bien „ prendre garde, pour porter un jugement solide de sa doc-„ trine. La vivacité de son esprit, la multitude des choses „ dont il avoit la tête remplie, la confusion & le peu d'or-„ dre qui se trouvoit souvent dans ses idées, lui faisoient „ avancer en différens tems des choses entiérement opposées „ les unes aux autres. Ainsi, par exemple, il parut d'abord „ grand ennemi des Protestans, & il parla d'eux dans ses „ Ecrits d'une maniére très-violente; mais quand il se fut „ mis dans l'esprit de ne faire qu'une Religion de toutes „ celles du Monde, & de réunir ensemble les Chrétiens, les „ Juifs & les Mahométans, il parla sur un autre ton: Il poussa „ la tolérance au-delà de ses justes bornes, & voulut don-„ ner un bon sens aux opinions les plus monstrueuses. Il „ prétendit même qu'on devoit mettre Mahomet au rang „ des véritables Prophétes, de même que Saul, parce qu'il „ a dit quelquefois la vérité". Il seroit à souhaiter que le P. Niceron eût produit quelques preuves de cette variation de sentimens en Postel. Les Lettres que j'ai données dans cet Article s'étendent depuis 1547 jusqu'en 1568, mais on n'y apperçoit point que les Idées de Postel varient; en 1563 il ne paroit pas moins ennemi des Protestans qu'en 1543; c'est même dans une Lettre de l'année 1563, qu'il réitère l'accusation contre eux, d'avoir publié à Caen le Livre des trois Imposteurs, & son projet de concilier les Religions ne peut avoir apporté de changement à sa maniére de penser sur le sujet des Protestans, puisque ce projet l'a occupé toute sa vie. Dans la même Lettre de 1563, il traite Mahomet de faux-Christ, ce qui est bien éloigné du sentiment que lui attribue le P. Niceron. Je crol que Mr. l'Abbé Sallier a eu raison de dire (91). „ on pourroit faire voir dans un plus „ grand détail, que presque tous les Livres que Postel a pu-„ bliés depuis 1547, ne sont que le développement de ce „ qu'il assuroit avoir appris de la Vierge Vénitienne au su-„ jet du salut des hommes, de leur réunion dans une seule „ Religion, de la rémission qu'il falloit leur accorder, & de „ la maniére dont on pouvoit perfectionner, élever la rai-„ son, & démontrer les vérités de la Religion".

(88) *Bibl. Critiq.* T. II. p. 236.

(89) *Vet. in Lib. Jesir.* Apud Emil.

(90) *Mém. des Homm. Ill.* T. VIII. p. 120, 121.

(91) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* T. XV. p. 236. Edit. in 4.

[*T*] *On lui a attribué faussement le prétendu Livre de* tribus Impostoribus, *comme lui a mal-à-propos accusé les Réformés d'avoir fait imprimer ce Livre à Caen.*] A coup sûr l'accusation de part & d'autre est mal fondée, si le Livre n'a jamais existé, comme Mr. de la Monnoye croit l'avoir prouvé dans une Dissertation particuliére (92): du moins peut-on bien assurer, qu'il est si caché que ni Postel ni les Réformés n'y ont eu part. Mr. de la Monnoye ne connoit personne, qui ait parlé de ce Livre avant Postel, dans son Traité de la Conformité de l'Alcoran avec la doctrine des Luthériens. Là dans le dessein de les rendre tout-à-fait odieux, il entreprend de faire voir que le Luthéranisme conduit droit à l'Athéisme, & en apporte pour preuve trois ou quatre Livres composés, selon lui, par des Athées, qu'il dit avoir été autrefois des premiers Sectateurs du prétendu nouvel Evangile: *Id arguit*, ce sont ses paroles, *nefarius tractatus Villanovani de tribus Prophetis, Cymbalum mundi, Pantagruelius, & novæ insulæ, quorum auctores olim erant Cenevangelistarum antesignani.* Nous avons remarqué ailleurs (93), d'après Mr. de la Monnoye, que Naudé s'est trompé, en supposant que Postel parle-là d'Arnaud de Villeneuve, & qu'il s'agit selon les apparences de Servet, qui a publié divers Livres sous le nom de *Villanovanus*. Mr. de la Monnoye prouve, que Postel a eu tort de lui attribuer ce Livre. Ce qui a peut-être donné occasion d'attribuer le Livre en question à Postel lui-même, c'est ce que Henri Etienne assure (94) lui avoir ouï dire, que des trois Religions, la Juive, la Chrétienne, & la Mahométane, on pourroit en faire une bonne. Sur quoi Mr. de la Monnoye remarque très-judicieusement, que Postel n'a attaqué dans aucun de ses Ouvrages la mission de Moyse, & qu'il n'a point douté non plus de la Divinité de Jésus-Christ: & il n'y a guére d'apparence qu'il eût attribué un pareil Livre à d'autres, s'il en eût été l'Auteur: d'ailleurs si on relit avec attention sa Lettre à Masius de l'année 1563, sans date de mois, je ne pense pas que personne le soupçonne d'avoir été capable de faire un tel Ouvrage, supposé qu'il existe. Peut-être s'est-on fondé encore sur ce qu'on fait dire à Naudé (95), que du tems que Postel étoit à Venise, il y avoit quatre hommes qui s'assembloient deux fois la semaine, pour disputer avec toute sorte de liberté sur toutes les Religions du monde, & que Postel écrivoit ce qui se passoit dans leurs Conférences. On ajoûte, qu'après la mort de Postel, ses Ecrits étant tombés entre les mains de Bodin, furent la matiére du Livre intitulé, *de abditis sublimium rerum arcanis*. Mais quand même il y auroit eu une telle Société, il ne s'ensuivroit nullement que Postel auroit composé un Livre *de tribus Impostoribus*: d'ailleurs l'existence de cette Société m'est un peu suspecte; n'en trouveroit-on aucune trace dans les Lettres que Postel écrivoit à Masius, pour lequel il semble qu'il n'avoit rien de caché?

[*U*] *Je dirai encore quelque chose de ses Ouvrages ci-dessous.*] On peut voir dans le P. Niceron le Catalogue de divers Ouvrages que Postel publia depuis 1560 jusqu'à sa mort. Je me contenterai d'observer, qu'il y en a plusieurs de sa façon, qui sont en Manuscrit en différentes Bibliothéques; nous avons déjà parlé de son *Apologie* contre Matthieu d'Antoine, citée par Mr. Simon, & de ses *Retractations*, dont Mr. l'Abbé Sallier a fait usage, & qui se trouvent à la Bibliothéque du Roi à Paris; on y trouve encore un Manuscrit, fait en 1563, & intitulé: *Demonstration très-claire que Dieu a plus de Providence . . . . de la France . . . . qu'il n'a de tous les Estats temporels . . . . & la déclaration qu'elle chose feust la Pucelle Barroise ou Lorraine, Jehanne d'Arc, dite de Vaucouleurs*, &c. C'est ainsi que je trouve le titre dans l'Abbé Lenglet du Fresnoy (96), qui donne un Extrait du Ch. V. de cet Ouvrage, par lequel on voit que Postel avoit toujours les chiméres de la Mere Jeanne dans l'esprit, & qu'il regar-

(92) A la fin du T. IV. du *Menagiana*.

(93) Artic. ARNAUD DE VILLENEUVE, Rem. [H].

(94) *Traité Préparat. à l'Apol. pour Hérodote* c. 14. p. 106. Edit. de 1566. *Apud* La Monnoye *loc. cit.* du *Menagiana* p. 306.

(95) Voy. Teissier Tom. III. p. 211, 212.

(96) *L'Hist. justifiée* &c. p. m. 358.

regardoit la Pucelle d'Orléans & ce qu'elle avoit fait, comme un prélude & une image de la Mere Jeanne & des merveilles qu'elle opéreroit. Le Pere Niceron indique un autre Manuscrit, qui étoit dans la Bibliothéque de Mr. du Fay, & qui pourroit peut-être fournir quelque chose de curieux sur Servet, en voici le titre: *Apologia pro Serveto de Anima mundi, sive de ea Natura quæ omnino necessaria est, & habenda est media inter æternam immobilemque & creatam mobilemque, eaque consubstantialiter in ipso Christo, sicuti est, etiam habenda: contra aspergines & præcipitationem Calvini in hanc causam judicium. Auctore G. Postello, Restitutionis omnium Primogenito, a Calvino hac in causa maligne perstricto.* On a vu dans les Lettres de Postel, qu'il se plaignoit amérement de ce que Calvin avoit dit contre lui sur le sujet de la Nature Divine. J'ai été curieux de voir la maniére dont Calvin avoit parlé de *Postel*, mais quelque peine que je me sois donnée je n'ai jamais pu déterrer l'endroit: il existe surement, puisque Postel s'en est plaint, & qu'il a jugé à propos d'y répondre. Le P. Niceron a trouvé des vers de Postel à la tête d'un Livre intitulé *Recherche des Monnoyes*, &c. & il dit que ces vers font connoître qu'il n'avoit aucun talent pour la Poësie, n'y ayant rien de plus embrouillé ni de plus plat que sa versification: nouvelle preuve que ce n'est pas à lui que Humbert de Montmoret, dont il a été parlé dans la Remarque [*Q*], s'adressoit, en louant un grand Poëte.

POTTER (Christophle) savant Théologien Anglois du XVII. Siécle, neveu du Docteur Barnabé Potter, Evêque de Carlisle [*A*], nâquit vers l'an 1591 (*a*) dans la Baronie de Kendal, dans la Province de Westmorland (*b*): au commencement de l'année 1606 il entra dans le Collége de la Reine à Oxford (*c*); le 30 Avril 1610 il fut reçu Bachelier (*d*), & le 8 Juillet 1613 Maître-ès-Arts (*e*); la même année il fut nommé Chapelain du Collége, dont il devint ensuite Membre. Il étoit en ce tems là grand admirateur du Docteur Henri Ayay, Principal de ce Collége, dont il a publié quelques Ouvrages, qui étoit un Prédicateur Puritain très-zélé à Abingdon dans la Comté de Berks, où il attiroit beaucoup de monde pour l'entendre (*f*). Le 9 Mars 1620 Potter prit le degré de Bachelier en Théologie (*g*), & le 17 Février 1627 celui de Docteur (*h*), ayant succédé à son Oncle le Docteur Barnabé Potter dans la Présidence de son Collége, le 26 Juin 1626 (*i*). „ Peu de tems après, „ dit Wood (*k*), lorsque le Docteur Laud commença à entrer en faveur à la Cour, Potter, après a„ voir été fort recherché, devint sa créature, ce qui le fit passer parmi le Parti rigide pour *Arminien*". Le 15 Mars 1628 il prononça un Sermon sur St. Jean XXI. 17. à l'Hôtel d'Ely de Holborn, à l'occasion de la consécration de son Oncle pour l'Evêché de Carlisle; ce Sermon fut imprimé à Londres en 1629 in-8. [*B*]. En 1633 il publia la *Réponse à une Brochure Papiste qui a paru depuis peu, sous le titre de*

(*a*) Wood dit, qu'il avoit 15 ans en 1606. *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 25.

(*b*) Lloyd's *Memoirs* p. 544. Ed. de 1668 in-fol. Fuller's *Worthies in Westmorland.* Et Wood ubi supra.

(*c*) Idem ibid.

(*d*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 225.

(*e*) Idem ibid. C. 164.

(*f*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*g*) Idem *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 216.

(*h*) Idem ibid. Col. 234.

(*i*) Idem *Hist. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 116.

(*k*) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 5.

[*A*] Barnabé Potter, *Evêque de Carlisle.*] Il étoit né dans la Baronie de Kendal dans la Comté de Westmorland, & entra dans le Collége de la Reine à Oxford au commencement de l'année 1594, étant âgé de 15 ans: après y avoir pris le degré de Maître-ès-Arts, il fut aggregé à ce Collége, & étant entré dans les Ordres sacrés, *il devint*, dit Mr. Wood (1), *un Prédicateur Puritain, prêchant non seulement à Oxford, mais encore à Totness dans la Province de Devon, où le Parti rigide le suivoit beaucoup.* En 1615 il se fit recevoir Docteur en Théologie, & fut élu l'année suivante Président de son Collége; il occupa ce poste environ dix ans, & au bout de ce tems-là il s'en démit (étant alors Chapelain du Roi) & par son crédit son neveu Christophle Potter fut élu pour lui succéder. Quoiqu'il fût un *Calviniste déterminé*, dit Wood (2), il fut nommé Evêque de Carlisle en 1628 par la faveur de Laud, & il fut sacré le 15 Mars à l'Hôtel d'Ely de Holborn. Il mourut à Londres, dans la Paroisse de St. Paul Covent Garden, où il logeoit, au commencement de Janvier 1641, & fut enterré dans l'Eglise de cette Paroisse, le 6 du même mois. Il laissa une veuve, nommée Elizabeth. Il a écrit des *Leçons sur le Ch. XVI. de la Genese: & sur les 12, 13, 14, 15, 17 & 18. Chapitres du même Livre.* Mr. Wood ne fait si ces Leçons ont été imprimées. Il avoit aussi travaillé sur les Playes d'Egypte, rapportées dans l'Exode; & sur les Béatitudes „ telles qu'elles se trouvent dans St. Luc; mais Wood ne croit pas que ce qu'il a fait là-dessus se soit conservé. Il avoit publié divers Sermons. *Sermon funébre aux obséques du très-honorable Baronet le Chevalier* Edouard Seymour, sur Deut. XXXIV. 5. Oxford 1613 in-4. *Sermon de Charité pour le mardi de Pâques*, &c.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 12.

(2) Ibid.

[*B*] *Imprimé à Londres en 1629 in-8.*] Mr. Vicars, ami de l'Auteur, ayant lu ce Sermon, fut mécontent de quelques endroits, ce qui l'engagea à lui écrire une Lettre, où il lui reprochoit son changement d'idées. Le Docteur Potter répondit par une Lettre à Mr. Vicars, dans laquelle il fit son Apologie touchant la Grace & le Libre-Arbitre; cette Lettre a été imprimée à la suite d'un Ouvrage de Mr. Jean Playfere, intitulé: *Appel à l'Evangile sur l'accord de la vraye doctrine de la Prédestination avec la doctrine Orthodoxe de la Grace de Dieu, & du Libre-Arbitre de l'homme.* Londres 1651 in-8. Voici les endroits du Sermon de Mr. Potter qui avoient choqué Mr. Vicars. „ Pour ce qui est de nos Con„ troverses, je déclare d'abord que bien loin de favoriser „ les nouveautés, elles me sont plutôt suspectes; car je ne „ m'éloigne de l'Antiquité que malgré moi; & je renonce en „ particulier à tout ce qui favorise ou flatte la nature de la „ volonté corrompue de l'homme; persuadé constamment „ qu'il n'a de liberté que pour faire le mal, & que de lui„ même il est du tout incapable de faire rien de spirituelle„ ment bon; j'embrasse de tout mon cœur la doctrine, qui „ reléve le plus les richesses de la Grace gratuite de Dieu, „ que je reconnois pour la seule & unique cause de notre „ Prédestination, de notre Conversion, & de notre Salut; „ abhorrant toutes les damnables doctrines des Pélagiens, „ des Semipélagiens, des Jésuites, des Sociniens, & de tous „ ceux qui les suivent, lesquelles ne sont propres qu'à in„ spirer de l'orgueil à la Nature corrompue; confessant hum„ blement dans les termes de St. Cyprien *, si souvent ré„ petés par St. Augustin le grand défenseur de la Grace †, „ *In nullo gloriandum est, quandoquidem nostrum nihil est. C'est „ Dieu qui opére en nous la volonté & l'action; ainsi que celui „ qui se glorifie, se glorifie au Seigneur.* Mais à l'égard des „ points en dispute, on pourroit certainement les discuter „ avec moins d'aigreur, qu'on ne le fait aujourd'hui dans „ l'Eglise de Rome §; & ce seroit un grand bonheur, si la „ charité pouvoit présider à toutes nos disputes. Si c'est la „ vérité que nous cherchons, & non la victoire, pourquoi ne „ pas suivre le conseil de St. Paul, *de suivre la vérité avec la cha„ rité, ἀληθεύοντες ἐν ἀγάπῃ.* Ephés. IV. 15. Puisque les Matiéres „ en question sont remplies d'un si grand nombre de difficultés „ insurmontables, que les plus grands génies de tous les sié„ cles se sont trouvés étonnés, qu'après de longues & pé„ nibles recherches, ils n'ont vu ni fil pour se tirer de ce „ Labyrinthe, ni rivage où aborder, & ont été réduits à „ s'écrier avec St. Paul *ô profondeur!* puisque l'on convient „ (3) des deux côtés que ces questions ne sont point *fonda„ mentales*, ni de l'essence de la foi, puisque notre Eglise „ même, à l'exemple de l'Eglise *primitive* (4), a jugé très„ sagement devoir demeurer dans la généralité, & ménager „ les décisions; pourquoi ne sommes-nous pas tous *sages à „ sobriété*, & ne laissons-nous pas à Dieu la connoissance de „ ses secrets, sans entreprendre de les pénétrer? Pourquoi „ ne serions-nous pas unis de cœur (5), malgré la diver„ sité de nos sentimens? Pourquoi ne désirons-nous pas „ d'accommoder ces différens avec douceur, & d'une ma„ niére sure, plutôt que de faire des décisions précipitées & „ dangereuses (6), & de prononcer des excommunications de „ part & d'autre; anathêmes qui frappent nécessairement bon „ nombre de Saints qui reposent dans le sein de Dieu, „ quantité d'Evêques (7) Catholiques de l'ancienne Eglise, „ plusieurs savans & pieux Docteurs de la nôtre, & qui plus „ est des *Eglises Réformées* entiéres; qui tous ont différé les „ uns des autres dans leurs sentimens, quoique très-étroite„ ment unis d'affection? La maniére sage & moderée avec „ laquelle ces controverses ont été agitées par ces hommes „ respectables, dont nous honorons à si juste titre la mé„ moire, *Jean Calvin* (8) & *Philippe Melancthon*, me per„ suade aisément, que leurs ardens Sectateurs d'aujourd'hui „ ne sont pas plus savans qu'eux, mais qu'ils ont moins de „ charité. Et il paroit par les rélations de *Fox* (9), que „ nos bienheureux Martyrs, sous le régne de Marie, dispu„ toient librement entre eux, & étoient de sentimens oppo„ sés, dans leurs prisons même. L'Evêque *Hooper* a laissé „ son jugement là-dessus à la postérité, dans la *Préface* de „ son *Exposition du Décalogue*, instruit heureusement sur cet „ article à Zurich par *H. Bullinger*, son intime ami". La Lettre du Docteur Potter à Mr. Vicars, contenant son Apologie contre les Objections que ce dernier lui avoit faites sur ces endroits de son Sermon, est datée du 7 Juillet 1629; il s'y exprime en ces termes (10): „ Par rapport aux vérités „ divines ma Conscience ne peut-être asservie aux hommes, „ ni à aucun autre Maître, qu'à celui qui a son tribunal au „ Ciel. J'aime de tout mon cœur *Calvin*, mais je dois vous „ dire aussi, que je ne puis haïr *Arminius*; je suis très-per„ suadé qu'ils sont à présent ensemble dans le Ciel, où ils „ sont parfaitement d'accord; tandis que quelques-uns de „ leurs Disciples, séduits par la passion, se querellent avec „ tant d'aigreur ici-bas. Je respecterois la vérité, sortant „ de la bouche du Pape, & du Diable lui-même; & je ne „ puis croire une fausseté, quand ce seroit un Ange qui la „ prêcheroit. Mon ame m'est si précieuse, que je ne puis „ me résoudre à la risquer sur l'autorité d'aucun homme, „ quel qu'il soit, ni à adopter sur la foi d'autrui une opi„ nion qui pourroit la mettre en danger; tout ce qu'il y a „ de plus respectable dans le monde, ne peut m'engager à „ soutenir ou à croire, en matiéres de foi, aucune conclu„ sion, que je ne voie pas qui découle de prémisses fondées „ sur l'Ecriture ou sur la Raison. Surtout je tremble de „ penser ou d'avancer quelque chose, touchant la Divinité, „ dont je n'aye de sûrs garans dans sa parole; & principa„ lement, si cela paroit injurieux ou deshonorant pour cet „ Etre glorieux & miséricordieux. Quand il s'agiroit de la „ vie

* *Test. ad Quir.* L. III. c. 4.

† *Contra duas Epist. Pelagii.* L. IV. & c.

§ *Inter alios inter Jesuitas & Dominicanos.*

(3) Pareus in *Iren. Fred.* III. *Sclat. in Confess. ad fin. Admon. Neustad.*

(4) *Calvin. in Epist. R. ad Episcop. Gall. Cap.* u. c.

(5) Rom. XIV. 1. Philipp. II. 2. — III. 15. 2 Timoth. II. 21. 1 Cor. XIII. 4. 7. V. Perkins *sur Galat.* I. 1. 2. & III. 15. *Vide insignem S. Cypriani erga dissentientes a se moderationem.* Ep. 71 ad Jubaian. *in fine.* & in *Præfat. Concilii Carth. laudat. sæpe ab* August. *de Bapt. contra Donat.* Lib. II. Cap. ult. & Lib. III. c. 3. & Lib. IV. c. 24. &c.

(6) August. *Enchir. ad Laurent.* c. 59.

(7) *Hæc* [illegible] *Annot.* [illegible] in Rom. II. 25. & Calvin. *Instit.* L. III. c. 22. § 1 & 2. P. Melanc. in Rom. IX. Sixt. S. L. VI. Ann. 251.

(8) *Vide eum in Præfat. ad Loc. Com. Melanct. Gallice à se versos, & Epistolas amœbeas.*

(9) *Exam. of John Careles.*

(10) P. 415.

sse idée de la Charité [C]: il composa cette Piéce par ordre exprès du Roi Charles I. dont il étoit Chapelain. En 1635 il fut fait Doyen de Worcester (*l*), n'ayant jamais joui d'un Canonicat de Windsor, qui lui avoit été promis auparavant. En 1640 il fut Vice-Chancelier de l'Université d'Oxford, emploi dans l'exercice duquel il essuya quelques chagrins de la part des Membres du long Parlement. Après que la Guerre Civile fut allumée, il envoya toute sa vaisselle au Roi, en disant, qu'il ai-

(*l*) Le Neve *Fasti Ecclesiæ Angl.* p. 161.

,, vie je ne pais obtenir de ma conscience de déclamer contre un sentiment, quand je ne vois pas qu'on ait de réponses solides & satisfaisantes à opposer à ce qu'on allégue en sa faveur tant de l'Ecriture que de la Raison. La route que bien des gens suivent est fort commode, & si elle étoit également sure, j'y marcherois volontiers avec eux. Ils suivent aveuglément leurs Guides, & ménagent leurs propres yeux, supposant que ceux qui les conduisent étant si savans & si saints, y voyent assez clair. Delà vient qu'ils acquiescent à toutes leurs décisions sans examen, comme si c'étoient des Oracles du St. Esprit; ce qui leur épargne toute la peine d'examiner & de juger. Quant à moi, j'ai toujours regardé comme une chose indigne d'un Chrétien, & surtout d'un Ministre, & très-dangereuse, de soumettre son entendement à l'autorité d'aucun homme; ou d'embrasser des opinions sur la religion, sans jugement, & par caprice ou par préjugé, parce qu'elles sont appuyées de grands noms, que nous vénérons". Mr. Potter rapporte ensuite les peines qu'il a prises pour examiner les questions de la Grace & du Libre-Arbitre, & ajoute (11): ,, Qu'ayant trouvé après les plus sérieuses recherches, que tous les doutes ne sont point clairement décidés dans l'Ecriture; que dans l'ancienne Eglise, après le tems de St. Augustin, qui fut même combattu par plusieurs Catholiques, comme on le voit dans les Lettres que Prosper & Fulgence lui écrivirent sur ce sujet, que dans l'ancienne Eglise, dis-je, ces questions ont toujours été débatues en douceur, & qu'elles n'ont jamais été décidées par aucun Concile; que de notre tems, des Eglises entiéres différent les unes des autres; comme les *Luthériens*, de nous, & même entre eux; ceux de *Rome*, parmi lesquels tout ce qui ressortit à l'Ordre de S. Dominique est entiérement contraire aux *Remontrans*; que dans toutes ces diverses Eglises les Docteurs particuliers varient dans leurs opinions. De tout cela je conclus, *dit-il*, que les points en question ne sont pas des vérités fondamentales, & essentielles à la foi, mais de simples sujets d'Opinion problématiques, de moindre importance, à l'égard desquels un homme peut être dans l'erreur ou dans l'ignorance, sans préjudice pour son salut; de maniére néanmoins, que la gloire de la Justice, de la Miséricorde, de la Véracité, de la Fidélité de Dieu, & de sa Grace, ne soit en aucune façon ternie, & que la sagesse & l'équité de ses Decrets & de sa Providence demeurent en leur entier. Et à cet égard je puis vous assurer, que je ne m'éloigne point de mes premiers sentimens, & que je me souviens parfaitement de ce que j'ai soutenu dans mes Thèses lors de ma reception, que je pense avoir confirmé dans mon Sermon".

(11) P. 423.

Quæstiones Inceptoris Christophori Potteri. 1627.

An { *Efficacia Gratiæ pendeat a libero influxu arbitrii?* Neg.
Christus divinæ justitiæ, vice nostra, proprie & integre satisfecerit? Aff.
Ipse actus fidei, (τὸ credere) imputetur nobis in justitiam sensu proprio? Negat.

Sur l'objection que les *Arminiens* sont d'accord avec ceux de *Rome*, il observe (12): ,, Que l'Eglise de Rome est plus opposée aux Arminiens, qu'elle ne leur est favorable. Le premier point, dont tous les autres dépendent, regarde l'*Election absolue*, sur lequel si l'on recueille les suffrages, il s'en trouvera dix pour un contre les Arminiens. Vous savez que Thomas d'Aquin étoit un Docteur célébre, qui a eu un grand nombre de disciples; & prenez-y garde, si tous & plusieurs autres ne suivent pas exactement St. Augustin: Et il est certain qu'à cet égard nos premiers Réformateurs n'ont fait que répéter ce qu'ils avoient appris dans l'Eglise Romaine; & ce que *Calvin* & *Piscator* ont laissé échapper de plus dur, ne l'est pas davantage, que ce qu'on trouve dans plusieurs Théologiens de Rome. Dans ces derniers tems tout l'Ordre de St. Dominique a fait paroître beaucoup de chaleur, sur ces questions qu'ils appellent *de Auxiliis*, & a publié quantité d'Ouvrages pour les éclaircir; & malgré toutes les peines qu'ils se sont données pour distinguer leurs sentimens de ceux des *Calvinistes* (c'est ainsi qu'ils nous appellent) il s'est trouvé quelques *Jésuites*, qui leur ont reproché, & avec fondement, qu'ils se donnoient une peine inutile & ridicule. Parmi les Jésuites même, les plus anciens, tels que *Tolet*, *Bellarmin*, *Valentia*, *Zuarez*, ne différent pas réellement des Dominicains: il n'y a que quelques modernes, comme *Molina*, *Lessius*, qui ont pris les armes contre eux, & les ont défiés au combat, mais d'une maniére honnête & sans aigreur; ils disputent non comme nous avec passion, & en se chargeant de part & d'autres d'imputations odieuses, mais par des raisons, & en observant toujours les régles de la Charité: car c'est-là l'ordre de leur Dictateur suprême de Rome, qui n'ose prononcer d'une autre maniére, de peur que le parti lésé ne mette sur le tapis une autre question bien plus dangereuse, savoir, *si son jugement est infaillible?* Vous verrez encore, si vous y faites attention, que le Concile de Trente a adroitement évité de décider, & qu'il s'exprime en termes si vagues & si équivoques, comme les anciens Oracles, que chacun des partis peut croire que la décision est en sa faveur, quoiqu'elle ne soit pour aucun".

(12) P. 431.

[C] *En 1633 il publia sa* Réponse à une Brochure Papiste, *qui a paru depuis peu sous le titre de* fausse Idée de la Charité.] Un Jésuite, qui prenoit le nom d'*Edouard Knott*, mais dont le véritable nom étoit *Matthias Wilson* (13), avoit mis au jour en 1630 un petit Livre in-8. intitulé: *Fausse idée de la Charité, dont on accuse injustement les Catholiques de manquer, parce qu'ils affirment, quoiqu'avec douleur, que le Protestantisme exclut du salut.* Le Docteur publia à Oxford en 1633 in-8. une Réponse à cette Piéce sous ce titre: *Le défaut de Charité justement reproché à tous les Catholiques-Romains, qui osent (sans respect pour la vérité ou pour la majesté) affirmer, que le* Protestantisme exclut du Salut; *ou Réponse à une Brochure qui a paru depuis peu* &c. En 1634 on en donna à Londres une nouvelle Edition *revue & augmentée*. Prynne rapporte (14), que l'Evêque Laud ayant lu la *premiére* Edition, fit retrancher certaines choses dans la *seconde*. L'Ouvrage est dédié au Roi Charles I. & le Docteur Potter dit dans l'Epître dédicatoire, *qu'il avoit été entrepris par ordre exprès de Sa Majesté.* Il avertit dans sa Préface que ,, Cette Réponse auroit paru plusieurs mois plutôt, mais deux raisons, dit-il, m'en ont fait différer la publication; la premiére le dérangement de ma santé, & la disposition naturelle de mon esprit, ayant toujours eu de l'aversion pour les disputes Théologiques, & ne souhaitant aujourd'hui que de passer le reste des mauvais jours, qui me sont réservez, dans l'exercice de la dévotion. La seconde raison est, que j'espérois de voir une seconde Edition de l'Ouvrage, auquel je réponds, que le prompt débit de la premiére promettoit, ou plutôt dont il sembloit menacer. Mais ayant été trompé dans mon attente, & ne voulant pas paroître manquer à mon devoir, je recommande ma Réponse à la grace de Dieu, & au jugement de l'Eglise, à l'utilité de laquelle je la consacre. Mes Réponses, sans autre ornement, sont vrayes & modestes. J'en veux aux principes, & non à l'Auteur; quel qu'il soit, il a part à ma pitié & à mes priéres. C'est deshonorer la vérité, que de s'imaginer qu'elle a besoin du secours de nos Passions". Dans la *premiére Section* l'Auteur prouve, qu'il y a des Catholiques-Romains, qui jugent charitablement des Réformés. Que les Jésuites sont furieux dans leurs censûres, & qu'ils damnent tous ceux qui ne sont pas de leur parti. Que c'est ce parti, deshonoré par ses cruautés, qu'on taxe de manquer de Charité, & non l'Eglise Catholique. Qu'on confond par ignorance ou artificieusement l'Eglise Catholique avec l'Eglise-Romaine. Que l'Eglise-Catholique est véritablement charitable; que telle est l'Eglise Anglicane, & non la Romaine, pas même pour ses propres enfans, mais surtout à l'égard des Protestans; dont l'Auteur de la *fausse idée* & d'autres parlent & pensent sur le même pied des Infidéles, *quoique*, dit le Docteur, *nous embrassions & professions la Foi Catholique dans tous ses points.* Dans la *seconde Section* il traite de l'Unité de l'Eglise, il fait voir en quoi elle consiste, sur quoi il observe (15) ,, que la diversité d'Opinions sur des matiéres douteuses n'y met point d'obstacle. C'est une espérance bien vaine de s'attendre que dans la vie présente tous les Savans seront d'accord sur tout ce qui a du rapport aux Vérités divines. La lumiére qui nous éclaire dans notre condition mortelle, est très-foible, & varie beaucoup, tant à l'égard de la mesure de l'esprit d'illumination, que par rapport à la capacité des hommes, & à leur application à l'étude, à la priére, & à l'usage des autres moyens de connoissance. Tant que *la Foi donnée une fois aux Saints* (16) est conservée en entier, & qu'on combat sincérement pour elle, c'est-là *la foi commune* (17) à tous les Chrétiens, qui renferme toutes les Vérités Catholiques & nécessaires. Tant que les hommes *marchent selon cette régle* en Charité (18), quoiqu'ils soient d'avis différens sur d'autres articles, l'Eglise est *Une*, & son Unité n'est point altérée. Car cette Unité consiste dans l'Unité de *foi* & non d'opinions; dans l'Union des Cœurs & des affections par la vraye Charité, qui concilie ou tolére sans peine toutes les différences qui ne sont pas essentielles. Les Esprits factieux & violens s'emportent à la moindre occasion à la séparation; mais parmi les gens sages chaque différend de Religion ne rompt pas l'unité de Foi ou de Charité. *Thomas* (19) & *Stapleton* (20) distinguent très-bien les divers Articles de foi. *Les uns*, disent-ils, *sont les principes fondamentaux, essentiels à l'Objet de la foi.* La dissension sur ceux-là est pernicieuse, & détruit l'unité. *Les autres sont des points du second ordre, probables, accidentels, ou obscurs*; à l'égard desquels l'opposition de sentimens & les disputes des savans hommes modestement agitées, sont tolérables, & quelquefois utiles pour découvrir la vérité. L'Unité sur ces matiéres est fort accidentelle, & varie beaucoup dans l'Eglise, tantôt plus, tantôt moins étroite, & jamais absolue dans toutes les choses qui concernent la vérité. C'est pourquoi les Peres de l'Eglise, ces hommes illustres de l'Antiquité, si zélés à défendre, même aux dépens de leur vie, jusqu'au dernier iota, de la *Régle de foi*, comme ils la nommoient, ,, ou

(13) V. Southwell *Bibl. Script. Societ. Jesu*, p. 185. Romæ 1676.

(14) Canterbury's *Doom* p. 251. 252.

(15) P. 38. 39.

(16) Jude vers. 3.

(17) Tite I. 4.

(18) Philipp. III. 15. 16.

(19) Aquin. 2. 2. q. 1. Art. 5. q. 2. 5. art. 1 ad 2.

(20) Staplet. *Doctr.* Lib. III. c. 12. n. 3. & *Relt* c. 1. q. 3. art. 6. notab. 3. *Licet & utile est de rebus difficilibus in Ecclesia aliter putare; neque hoc unitatem violat, sed veritatem illustrat.*

aimoit mieux boire comme Diogéne dans le creux de sa main, que de souffrir que Sa Majesté manquât de quelque chose, & il souffrit beaucoup dans la suite pour la cause de ce Prince (*m*). Ce fut en cette considération, qu'après la mort du Docteur Walter Balcanqual, le Roi le nomma au Doyenné de Durham au mois de Janvier 164½, mais il ne jouït pas de cette dignité, étant mort, dans son Collége, le 3 Mars, avant que d'avoir été installé. Il fut enterré environ au milieu de la Chapelle du Collége, & on

(*m*) Lloyd *ubi supra*.

„ ou du *Symbole* des Chrétiens; ou, comme l'Ecriture la qualifie, *la forme des saintes paroles* (21), ou *les rudimens des paroles de Dieu* (22); ou de la Doctrine de Christ; les Peres, „ dis-je, ont été très-charitables à laisser une grande liberté „ sur les autres articles qui ne touchent point la foi. De „ la même maniére qu'un ton particulier, pourvu qu'il ne „ s'écarte pas des fondemens, adoucit l'harmonie dans un Concert de Musique; la variété d'opinions, ou de rites (23) „ dans des Eglises particuliéres, contribue plus qu'elle ne „ préjudicie à l'unité du Corps entier". Mr. Potter fait voir ensuite, jusqu'où la communion de l'Eglise est nécessaire. Il établit dans la *troisiéme Section* la véritable différence qu'il y a entre l'Eglise Romaine & la Réformée, comme parties de l'Eglise; & il remarque, que les Protestans n'ont rejetté que le Papisme; c'est-à dire, des additions corrompues à la foi, que de savans Docteurs de Rome avouent être des nouveautés douteuses, & nullement nécessaires; & qu'ils ont reformé les erreurs & les abus de Rome, sans Schisme. Il montre encore en quoi & à qui ces erreurs sont préjudiciables. „ Car, *dit-il* (24), quoiqu'elles ne soient pas préjudiciables au salut à ceux qui croient de bonne-foi ce qu'ils „ professent; mais ce seroit sans-contredit une chose destructive du salut pour nous, de professer, & d'admettre „ avec serment comme l'exige l'Eglise Romaine, ce que „ nous ne croyons point. Et tandis qu'eux pourroient, par „ la grace de Dieu, entrer au Ciel malgré leurs erreurs, „ nous serions à coup sûr condamnés aux peines de l'Enfer, à cause de notre Hypocrisie & de notre dissimulation „ obstinée. L'Ecole Romaine enseigne que des péchés *véniels*, quand on les commet, non par surprise ou par foiblesse, mais en supposant qu'ils ne sont pas importans, „ changent de nature & deviennent *mortels*. On peut en dire „ autant des erreurs. Elles *sont vénielles* pour quiconque „ les croit & les professe en simplicité de cœur, & qui néanmoins *craint Dieu & s'applique à la justice*: Dieu par un „ effet de sa miséricorde, ou l'en délivrera, ou le sauvera „ malgré cela. Mais quiconque se laissera aller contre sa „ conviction & malgré sa conscience à les professer & à les „ suivre, sous prétexte qu'elles sont de petite conséquence, „ s'expose dangereusement, & son cas est désespéré s'il ne „ se repent. Nous pensons & nous espérons bien de tant „ de personnes pieuses & saintes, qui dans les siécles précédens ont vécu & sont mortes dans l'Eglise Romaine. Car „ quoiqu'elles soient mortes dans plusieurs erreurs dangereuses, comme elles ont agi *par ignorance* (25), ne sachant „ point que ce fussent des erreurs ni des péchés, & s'étant „ repenties de toutes leurs fautes cachées, nous ne doutons point qu'elles n'ayent obtenu le pardon de toutes „ leurs ignorances. Car il seroit souverainement déraisonnable de s'imaginer, que le Pere de miséricorde ne seroit „ pas aussi disposé à pardonner les erreurs de l'entendement, que des péchés volontaires. Notre Charité s'étend „ même sur tous ceux de notre tems, qui croient & professent la Religion Romaine en simplicité de cœur; mais „ nous ne parlons que de ceux, ou qui n'ont pas des moyens suffisans de découvrir la vérité, ou qui après avoir „ employé les meilleurs moyens qu'ils pouvoient mettre en „ œuvre, n'ont pu, tout bien considéré, se convaincre en „ conscience, qu'ils sont dans l'erreur. Mais quant à ceux „ qui ont & les talens & les moyens nécessaires pour découvrir leur erreur, & qui négligent d'en faire usage, nous „ n'osons pas les flatter de la même grace; & bien moins „ encore ceux qui osent professer la Religion Romaine, „ tandis qu'ils n'y croyent point; ou qui ne la croyent, que „ parce que des intérêts & des égards humains les aveuglent". Il traite ensuite des dissensions des Protestans entre eux, & il prouve qu'ils ne différent en aucun article fondamental. Il s'agit dans la *Section quatriéme* de la nature de l'Hérésie, & il observe que l'Eglise peut déclarer une doctrine hérétique, mais qu'à proprement parler elle ne peut la rendre telle, à moins qu'elle ne le soit en elle-même. „ Toutes les vérités nécessaires sont contenues dans l'Ecriture, qui est la „ régle, *dit-il* (26) selon laquelle l'Eglise doit juger de ce „ qui est vrai ou faux (27). Sa Déclaration consiste à produire la vérité qui est dans l'Ecriture: son explication „ du Texte ne doit pas y ajoûter; c'est une déclaration „ fausse & erronée, qui au-lieu de proposer le vrai sens, en „ donne un autre tout contraire. Une Doctrine n'est pas „ non plus nécessaire ou véritable, parce que l'Ecriture la „ déclare telle, mais parce qu'elle l'est en elle-même, sur „ l'autorité de l'Ecriture". Il observe encore, que les termes d'*Hérésie* & d'*Hérétique* sont très-équivoques, & il fait voir en quel sens les anciens Péres les ont ordinairement employés; & il fait quelques remarques sur leurs Catalogues d'Hérétiques. Il explique ce qui constitue une Eglise, & il observe (28) „ qu'il a semblé à de grands-hommes (29), „ distingués par leurs lumiéres & par leur jugement, que tous „ ceux qui font profession d'aimer & d'honorer Jésus-Christ „ (quoique ce soit avec beaucoup de foiblesse, & même „ avec des erreurs) sont dans l'Eglise Chrétienne visible, & „ doivent être regardés comme fréres par les Catholiques; „ ou autrement: en quelque lieu, disent-ils, qu'une société „ de personnes professe publiquement & d'un commun accord la substance de la Religion Chrétienne, qui est *la foi en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, & le Sauveur du monde, avec une entiére soumission d'esprit & de cœur à cette doctrine*; il y a en „ ce lieu-là une Eglise, où l'on peut être sauvé, malgré „ quelque corruption dans la doctrine ou dans le Culte; „ quand même cette corruption seroit de nature à paroître „ contraire au fondement de la foi, & si odieuse, que ceux „ parmi lesquels elle régneroit, seroient dignes de l'horreur „ de tous les hommes, & indignes d'être appellez l'Eglise. „ Mais sur tout cela, je laisse plus volontiers au Lecteur la „ liberté de juger lui-même que d'interposer mon propre „ jugement". Il ajoûte divers éclaircissemens & les preuves données par ces Savans pour appuyer leur sentiment, que *de croire en Jésus-Christ le Fils de Dieu & le Sauveur du monde avec une entiére soumission d'esprit & de cœur à sa doctrine, suffit pour constituer une Eglise, où l'on peut-être sauvé.* Il établit dans la *cinquiéme Section*, que la Révélation divine est le principal motif, & le grand Objet, dans lequel la Foi surnaturelle se résout; que le témoignage & le ministére de l'Eglise est d'un grand usage pour produire la foi; mais que l'Eglise n'a pas une autorité illimitée & absolument infaillible à l'égard de toutes ses doctrines, comme le prétendent quelques Docteurs de Rome, quoiqu'il y en ait d'autres qui plus sages & plus raisonnables, bornent l'infaillibilité de l'Eglise. Il prouve aussi que l'Eglise Universelle est infaillible à l'égard des doctrines fondamentales; mais non dans des points de moindre importance. Que les Conciles Généraux „ ne „ sont pas absolument exemts d'erreur. Un tel Concile, „ *dit-il* (30), n'est qu'une assemblée d'hommes, & quelquefois d'hommes qui ne sont pas les plus éclairés & les „ plus habiles. L'Eglise Universelle peut avoir plus de membres capables hors du Concile, qu'elle n'en a qui y assistent. Car quoique ce Corps représentatif ait tout le pouvoir légitime de donner de la force & de l'activité au „ Corps entier, il n'a pas néanmoins toute l'autorité & la „ sagesse naturelle, qui se trouvent dans tout le Corps. L'Eglise Universelle ne peut communiquer son autorité & son „ pouvoir de cette maniére à aucun Concile. Mais supposé même qu'il n'y ait que des hommes choisis dans une „ pareille assemblée, ce ne sont pourtant que des hommes, „ tout bien compté, qui ne sont pas tous égaux pour les „ qualités naturelles ni pour les dons de la grace, dont aucun n'est parfait, étant tous sujets aux foiblesses & aux „ passions de l'humanité. Leur réunion dans une même assemblée ne peut donc les rendre infaillibles en tout, quoiqu'une décision, formée par tant de têtes, doive naturellement être plus parfaite, que celle qui n'est le fruit que „ des lumiéres d'un seul homme. Mais peut-être ont-ils „ heureusement une assistance infaillible! Il ne faut point „ douter que l'Esprit infaillible ne se trouve dans toutes ces „ saintes assemblées, mais jusqu'où & en quelle maniére, Math. XVIII. 20. „ voilà la question. L'Esprit Saint concourt toujours aux „ efforts des gens de bien & zélés autant que cela est nécessaire, & il est prêt à guider ceux qui désirent d'être „ conduits par lui. Mais il ne conduit pas par voye de transports violens, ou par celle d'un enthousiasme déréglé, „ mais en dirigeant les recherches qu'on fait pour connoître la vérité, vers l'Ecriture, la régle infaillible de foi. „ Et il peut arriver qu'un Concile Général applique mal, „ prenne de-travers le sens de cette régle, ou la néglige soit „ par foiblesse, soit volontairement, & ainsi qu'il erre malgré l'assistance du St. Esprit". Il s'agit ensuite du Pape, l'Auteur rapporte ce que ses flatteurs disent de son autorité; & il prouve qu'aucun Catholique-Romain ne peut être assuré de son infaillibilité, qui, dans leurs propres principes, n'est tout au plus que problématique. Il observe dans la *sixiéme Section*, que les divisions, qui régnent dans l'Eglise Romaine, sont d'une plus grande importance, que celles qu'il y a parmi les Réformés. Que les Catholiques-Romains sont partagés, non seulement en fait d'opinions, mais sur des articles de leur foi, comme sur l'autorité du Pape; & que les Papes même ne sont pas d'accord entre eux sur le sujet de la Vulgate. Que leurs disputes sont poussées d'une maniére peu charitable. Qu'on y admet la foi implicite sur de certains points, & pour certaines personnes; & il explique ce que les Protestans desapprouvent à cet égard dans la doctrine de Rome. „ Nous voulons bien convenir, *dit-il* (31), que dans des matiéres fort difficiles, & qui ne „ sont pas d'une si absolue nécessité, une foi générale, implicite, peut suffire à quelques personnes, qui manquent „ de capacité ou de moyens pour avoir de plus grandes lumiéres, tandis qu'ils font d'ailleurs tous leurs efforts, en „ sincérité de cœur, pour augmenter leurs connoissances; „ qu'ils ne cherchent point à demeurer dans l'ignorance; & „ qu'ils sont humblement dans la disposition de croire distinctement & en détail toutes les vérités qu'on leur fera „ voir clairement enseignées dans la parole de Dieu... „ Nous desapprouvons principalement deux choses dans la „ doctrine de la foi implicite, telle que quelques Docteurs „ de Rome l'enseignent. 1. Ils soutiennent que la foi implicite *seule & par elle-même*, peut suffire pour le salut, „ sans qu'on ait de connoissance distincte, ni de foi explicite d'aucun article du Symbole. 2. Ils veulent que cette „ espé-

(21) 2 Tim. I. 13.

(22) Heb. V. 12. VI. 1.

(23) Firmilianus apud Cyprian. Epist. 75. August. Ep. 19. Socrat. Hist. Lib. V. c. 21.

(24) P. 77. 78.

(25) Cyprian. Ep. 63. Pam. num. 14. Si quis de antecessoribus nostris, vel ignoranter vel simpliciter non hoc observavit & tenuit, quod nos Dominus facere exemplo & magisterio suo docuit, potest simplicitati ejus de indulgentia Domini venia concedi; nobis vero non poterit ignosci, qui nunc a Domino admoniti & instructi sumus.

(26) P. 99.

(27) Κανὼν ἀμφοῖν ἡ Κανών. Arist. Lib. I. de Anim. Vid. the learned Answer to Fisher's Relation of the three Confer. p. 9.

(28) P. 112.

(29) Hooker Lib. III. § 1. Tho. Morton c. 1. § 4. & c. 7. § 10.

(30) P. 165-167.

(31) P. 181 & suiv.

on mit au-dessus de son tombeau, contre le mur septentrional un monument de marbre, aux dépens de sa veuve Elizabeth, fille du Docteur Charles Sonibanke, Chanoine de Windsor; laquelle épousa depuis le Docteur Gerard Langbaine, qui succéda à Mr. Potter dans la Présidence du Collége de la Reine (*n*). Tous ceux qui connoissoient Mr. Potter le regardoient comme un homme savant & pieux; ses mœurs & ses discours étoient exemplaires; il étoit honnête dans sa conversation, doux & obligeant, & d'un commerce aisé. Mais ce qui le distinguoit surtout, c'étoit sa Charité envers les pauvres; car quoiqu'il eût une femme & plusieurs enfans, & qu'il s'attendît tous les jours à être dépouillé de ses revenus, il ne laissa pas de continuer ses libéralités ordinaires, ayant reconnu par expérience la vérité de ce qu'il avoit entendu dire au Docteur Hammond, prêchant à St. Paul, que la Charité envers les pauvres étoit le moyen de devenir riche (*o*). Il a traduit de l'Italien en Anglois l'*Histoire du différend du Pape Paul V. avec la République de Venise* du Pere Paul, & cette Traduction a été imprimée à Londres, en 1626 in-4: il laissa en mourant divers Traités manuscrits en état de voir le jour, entre lesquels il y en avoit un intitulé *Description ou Examen du Systême de la Prédestination;* ce Traité étant tombé entre les mains du Docteur Guillaume Twisse de Newbury, il y répondit, aussi bien qu'à *trois Lettres* de Potter sur le même sujet.

(*n*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. Col. 16. 17.

(*o*) Lloyd *ubi supra.*

„ espèce de foi même reposé, non sur l'*Ecriture*, l'unique „ fondement & la seule régle de foi, mais sur l'*Eglise*; & „ par l'Eglise, ils n'entendent pas l'Eglise Universelle, ni „ aucun de ses membres bien enracinés dans la foi; mais „ seulement l'Eglise Romaine, c'est-à-dire le Pape, assisté „ de quelques-uns de ses Cardinaux & Prélats". Il prouve dans la *septiéme & derniére Section* que la distinction entre Articles fondamentaux & non fondamentaux, est très-nécessaire, & qu'elle est fondée sur la Raison & sur l'Ecriture. „ Par „ *Articles fondamentaux*, dit-il (32), nous entendons les „ vérités Catholiques, qui appartiennent principalement & „ essentiellement à la foi: qui constituent principalement „ l'Eglise, & qu'un Chrétien qui veut être sauvé doit né„ cessairement croire dans le cours ordinaire. On appelle „ *non fondamentaux* d'autres Articles, parce qu'ils ne sont „ pas d'une si absolue nécessité, & qu'ils n'appartiennent pas „ principalement à l'*Unité de la foi*, ni à l'essence de l'Egli„ se, & ne sont pas absolument nécessaires au salut. Tels „ sont ceux, qui par leur subtilité & leur profondeur sont „ par eux-mêmes contestables, & qu'on ne peut heureuse„ ment décider par l'Ecriture; ceux enfin sur lesquels on „ peut demeurer indécis faute de lumiéres, & à l'égard „ desquels on peut être sans danger ou dans l'ignorance „ lorsqu'elle n'est pas affectée, ou dans l'erreur pourvu „ qu'elle ne vienne pas de négligence, & qu'elle ne soit pas „ volontaire". Il remarque ensuite, que les plus savans Théologiens de Rome, & toute l'Antiquité, ont regardé le Symbole des Apôtres, tel qu'il a été expliqué par les Symboles postérieurs de l'Eglise Catholique, comme un Sommaire de tous les Articles fondamentaux. „ Car comment, „ dit-il (33), peut-il être nécessaire pour un Chrétien d'a„ voir un *Symbole* plus étendu, que celui des Apôtres & de „ l'Eglise de leur tems? Est-il permis à l'Eglise des siécles „ suivans de rendre le chemin étroit du Ciel, plus étroit „ que le Sauveur ne l'a laissé? Regarde-t-on comme une fau„ te d'embarrasser un chemin public, & sera-t-il permis, „ en ajoûtant de nouveaux articles de foi, de retrecir le „ chemin que Dieu lui-même a tracé pour aller au bon„ heur éternel? Les Conducteurs de l'Eglise sont-ils en droit „ d'aggraver le joug *aisé* de Jésus-Christ? Les Apôtres ont „ déclaré qu'ils avoient annoncé (34) à l'Eglise *tout le Con„ seil de Dieu*, *n'ayant rien retenu* de ce qui est nécessaire au „ salut: quelle tyrannie n'y a-t-il donc pas à charger la „ foi des Chrétiens d'Articles qui ne sont point nécessai„ res, surtout, comme l'ont fait les Papes des derniers tems „ sous peine de damnation, *Qui non crediderit, damnabitur.* „ La seule chose qu'on pourroit alléguer contre ce qui vient „ d'être dit; c'est que le Symbole des Apôtres ne renferme „ pas tout ce que l'Eglise primitive croyoit, ce qui est la „ même chose que si l'on disoit; *ce n'est point le Symbole des „ Apôtres; ce n'en est qu'une partie.* Mais les Apôtres & l'E„ glise de leur tems, en y donnant ce nom, ne nous décla„ rent-ils pas clairement, qu'il renferme le Sommaire de la „ foi? Car d'y omettre quelque article nécessaire, & de l'ap„ peller Symbole, que seroit-ce autre chose, qu'en impo„ ser au monde? L'ancienne Eglise n'a-t'elle pas fait voir „ clairement, que la profession de ce Symbole, & de ces „ articles seuls, étoit une profession complette de la foi Ca„ tholique? puisqu'elle faisoit instruire ses enfans unique„ ment dans le Symbole (35), qu'elle admettoit sur la pro„ fession du Symbole des Catéchuménes au Baptême, & au „ nombre des Fidéles; & qu'elle exigeoit la même profession „ des Etrangers, avant que de les recevoir dans la Commu„ nion des Catholiques". Mr. Potter répond ensuite aux objections de son Antagoniste contre la Confession de foi de l'Eglise Anglicane. Mr. Knott répondit à cet Ouvrage en 1634 par un Traité, intitulé: *La Miséricorde & la Vérité: ou la Charité maintenue par les Catholiques. Servant de Replique à la Réponse faite par le Docteur* Potter *à un Livre, où l'on avoit prouvé que les Protestans se trompent sur l'Article de la Charité: Et qu'on accuse injustement les Catholiques d'en manquer, parce qu'ils affirment que le Protestantisme exclut du Salut. En deux Parties.* Mr. Chillingworth entreprit de répondre à cette Replique, ce qu'il fit en 1637 par son fameux Ouvrage, qui a pour titre: *La Religion Protestante, la voye sure du salut: ou Réponse à un Livre intitulé:* La Miséricorde & la Vérité, ou la Charité maintenue par les Catholiques, &c: *dans lequel on prétend prouver le contraire.*

(32) P. 211. 212.

(33) P. 221.

(34) Act. XX. 27.

(35) *De Consecr. dist. Can. Ante viginti, & Symbolum, & Baptizandos, &, non liceat.*

POTTER (FRANÇOIS) savant Théologien Anglois nâquit le Dimanche de la Trinité de l'année 1594 à Meyre dans la Comté de Wilts, de Mr. Richard Potter, nâtif de la Comté d'Oxford, & Vicaire de Meyre. Le jeune Potter fit ses premiéres études dans l'Ecole du Roi à Worcester sous Mr. Henri Bright. Vers la fin de l'année 1609 il entra dans le Collége de la Trinité à Oxford, sous la direction de Mr. Annibal Potter, son frere aîné (*a*). Le 8 Juillet 1613 il fut reçu Bachelier (*b*), le 26 Juin 1615 Maître-ès-Arts (*c*), & le 8 Juillet 1625 il prit le degré de Bachelier en Théologie (*d*). Il continua sa résidence au Collége jusqu'à la mort de son pere en 1657; lui ayant succédé dans la Cure de Kilmington, il quitta l'Université, & se retira dans son Bénéfice, où il vécut dans une grande retraite jusqu'à sa mort (*e*). En 1642 il publia à Oxford in-4, un Traité intitulé: *Explication du nombre de 666; où l'on prouve & démontre non seulement d'une maniere claire, comment ce nombre doit être expliqué; mais où l'on fait voir encore que ce Nombre, est un admirable & parfait portrait, qui représente exactement, & par tous ses traits essentiels le Gouvernement, auquel tous les autres Caractéres de l'Antechrist conviennent; avec une réponse solide à toutes les Objections connues, qu'on peut y faire* [*A*]. Ce Traité a été traduit en François, en

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 612. 613.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* V. I C. 194.

(*c*) Idem Col 201.

(*d*) Idem Col. 212.

(*e*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

[*A*] *En 1642 il publia à Oxford in-4. un Traité intitulé*, Explication du nombre de 666 &c.] On trouve à la tête le jugement de *Joseph Mede* sur cet Ouvrage, conçu en ces termes. „ Ce Traité du nombre de la Bête, est le meilleur qui „ ait encore jamais paru, & on ne peut le lire sans admira„ tion, à moins que d'être du nombre de ceux qui n'y „ voudroient peut-être pas ajoûter foi. On avoit bien déjà „ remarqué, que ce Nombre doit être expliqué par une es„ péce d'opposition (ἀντιστοιχία) au nombre des Vierges, „ & à celui de la nouvelle Jérusalem, qui représente la verita„ ble Eglise Apostolique, & dont le nombre est toujours déri„ vé de XII. Mais on n'avoit jamais poussé cette idée jusqu'à „ une aussi admirable découverte que l'a fait cet Auteur, en „ faisant voir non seulement que ce nombre désigne la nature „ & la constitution de l'Etat, représenté par la Bête, mais „ encore qu'il désigne la Ville où elle aura son siége: sa fi„ gure & son étendue, le nombre de ses portes, les titres „ ou les Eglises des Cardinaux, l'Autel de St. Pierre, & „ plusieurs autres choses semblables. Je lus d'abord ce Li„ vre, avec autant de prévention contre les spéculations „ numériques, qu'il est possible, & presque malgré moi, „ ayant trouvé si peu de solidité jusqu'alors dans les choses „ de ce genre. Mais quand j'en eûs achevé la lecture, il me „ laissa autant d'admiration, que j'avois eu de prévention „ en le commençant". L'*Epître au Lecteur* est datée de Kilmington le 27 Mars 1642; l'Auteur y dit qu'il n'a point publié ce Traité à la hâte, & sans y avoir pensé, mais après une mure, du moins une longue délibération. „ Il y a déjà „ plusieurs années, *dit-il*, que les principaux points furent „ proposés & publiquement défendus dans les Ecoles de „ Théologie à Oxford; & ni dans ce tems-là, ni depuis, je „ n'ai pu trouver aucune raison qui me donnât lieu de „ douter de la probabilité ou de la vérité de mon Systême. . . . „ Pour ce qui est de l'explication même, elle suppose que „ le nombre de 666 est une image & une représentation ty„ pique de tout le Corps de l'*Antechrist*, c'est-à-dire, de „ tout le Corps de son Royaume, & de sa Hiérarchie: cet„ te idée générale a été adoptée par plusieurs Auteurs, & „ particuliérement par *Cotterius*, qui l'a supposée comme un „ principe certain, par lequel on doit examiner la véritable „ explication de ce Nombre, & en juger. Or si ce Nombre „ est une image & un type de tout le Corps de l'*Antechrist*, „ il n'y a personne qui doive s'imaginer, que l'image en„ tiére de l'*Antechrist* représente quelque partie ou membre „ par-

en Flamand & en Latin, cette derniére Traduction est de plusieurs mains. Mr. Tho. Gilbert d'Edmond-Hall à Oxford, l'avoit traduit ou tout entier, ou en grande partie, & cette traduction a été imprimée à Amsterdam en 1677 in-8; on trouve une partie de la Traduction Latine, dans la seconde partie du quatriéme Volume du *Synopsis Criticorum de* Polus. Le Traité de Potter fut attaqué par Mr. Lambert Morehouse, Ministre de Prestwood, à six miles environ de Kilmington; il soutient que 25 n'est point la véritable, mais la prochaine racine de 666. Mr. Potter lui répondit. Mr. Morehouse remit en 1668 une Copie manuscrite de cette dispute au Docteur Seth Ward, Evéque de Salisbury. Dans sa jeunesse Mr. Potter avoit du talent pour le Dessein & la Peinture, & le portrait du Fondateur du Collége de la Trinité, qui est dans le Refectoire, est une Copie de sa main. Il avoit aussi beaucoup de génie pour les Méchaniques, & il a inventé diverses machines hydrauliques; ayant été communiquées à la Société Royale, lorsqu'elle s'établit, elles furent fort approuvées, & Mr. Potter fut reçu au nombre des Membres. Mr. Wood rapporte aussi (*f*), que vers l'an 1640. „ Il conçut aussi le dessein de guérir les maladies, par la transfusion du sang d'une personne dans le corps d'une autre, dont l'idée lui „ vint par la lecture de l'Histoire de Medée & de Jason, dans Ovide. Ayant communiqué ses pensées „ à la Société Royale, environ le tems de son premier établissement, on les mit dans les Régistres. „ Mais comme l'on prétend qu'André Libavius avoit parlé de cette sorte de transfusion il y a longtems, on ne peut regarder Mr. Potter (que j'assurerois bien n'avoir jamais vu cet Auteur) ni le „ Docteur Richard Lower, comme le premier inventeur, mais plutôt comme le promoteur de cette „ invention". Il devint aveugle avant sa mort, arrivée vers le mois d'Avril de l'an 1678, & il fut enterré dans son Eglise de Kilmington. Sa mémoire se conserve au Collége de la Trinité par un Cadran Solaire de sa façon, qui est au coté Septentrional du vieux quarré.

(*f*) Ath. Oxon. loc. cit.

„ particulier du Corps de l'Antechrist; car comme le portrait entier de César ne ressemble point à la main, ou à la „ tête de César, de même ce Nombre, considéré dans sa „ totalité, n'est point applicable à aucun tems particulier, „ aux noms, aux personnes, aux lieux, ou autres circonstances particuliéres, qui appartiennent à l'Antechrist, comme divers Interprétes l'ont prétendu, en faisant de pareilles applications. Mais quiconque veut connoître César „ par son portrait, doit comparer tête à tête, visage à visage, œil à œil, main à main, pied à pied; & conclure la „ ressemblance en général, de l'examen des différentes parties. Tout de même si l'on veut connoître l'*Antechrist* „ par ce nombre, il faut d'abord, en le considérant dans son „ entier, & comme un nombre absolu, y découvrir ce qu'il „ y a de plus essentiel & de plus remarquable, & ce qui le „ distingue de tout autre nombre quelconque: après avoir „ découvert cela, Il faut le comparer avec ce qu'il y a de „ plus essentiel & de plus remarquable dans l'Etat ou le Gouvernement, qui est l'*Antechrist*, & avec ce qui le distingue de tout autre Etat ou Gouvernement quelconque. Or „ ce qu'il y a de plus essentiel & de plus remarquable dans „ tout Nombre, c'est sa racine & sa figure; c'est par l'une „ de ces choses, ou par les deux ensemble, qu'un nombre „ est différent d'un autre Nombre. C'est en cela que „ consistent les propriétés essentielles de tous les Nombres; „ & dont dépendent principalement tous les mystéres que „ St. *Augustin*, & divers autres Ecrivains sacrés & profanes „ ont remarqué être renfermés dans les nombres. Et à l'égard de ce qu'il y a de plus essentiel & de plus remarquable dans le Royaume de l'Antechrist, à quoi l'on doit appliquer la racine & la figure du nombre, quand on les a „ trouvés, l'Ecriture elle-même nous guide infailliblement „ par l'application de la racine & de la figure d'un nombre „ opposé, à des circonstances frappantes, & qui y sont le „ plus sensiblement contraires. A l'égard de la maniére de „ trouver la racine & la figure du nombre de 666, cela ne „ se peut par un calcul du nombre même, c'est pourquoi il „ est dit ὁ ἔχων τὸν νοῦν ψηφισάτω τὸν ἀριθμὸν τοῦ θηρίου *que celui qui a de l'intelligence, compte le nombre de la Bête*, pour en „ découvrir la racine & la figure, par où il découvrira clairement la racine & le fondement de la Hiérarchie de l'*Antechrist* son Original, sa Ville, son état, sa doctrine, & „ autres circonstances de la même nature. C'est là le but „ de l'Explication qu'on va voir, fondée principalement sur „ l'extraction de la racine du nombre de 666, comme les „ termes du Texte le prescrivent expressément". Cet Ouvrage contient en substance ce qui suit. I. La Probabilité de l'Explication proposée, exposés en abrégé & d'un maniére générale; l'opinion des Lettres numérales est presque entiérement rejettée. II. Que le mystére du Nombre de 144. qui est le nombre opposé à celui de 666. consiste dans la racine quarrée, qui est 12. par conséquent que le mystére du nombre de 666. doit consister aussi dans sa racine quarrée. III. L'Explication proposée plus clairement, quoiqu'en passant encore. Avec une introduction à la véritable explication du nombre de 144, & des mesures de la nouvelle Jérusalem. IV. Digression sur le véritable sens des versets 16 & 17 du Ch. XXI. de l'Apocalypse, & nouvelle Explication des mesures de la nouvelle Jérusalem. V. Confirmation de cette Explication. VI. Explication de la mesure de la muraille de la nouvelle Jérusalem, ou des 144 Coudées. VII. Plus ample confirmation des mesures solides & quarrées susdites, où l'on fait voir qu'on trouve de semblables mesures employées en d'autres endroits de l'Ecriture. VIII. Raison pourquoi la nouvelle Jérusalem n'est mesurée que par des mesures solides & quarrées. Que la mesure & la structure de la muraille, & le nombre par lequel elle est exprimée représente typiquement la hiérarchie de l'Eglise de Jésus-Christ. Conclusion de cette digression sur les mesures & les nombres de la nouvelle Jérusalem. IX. Que les Auteurs qui font consister le mystére du nombre de 144 dans sa racine, auroient dû faire aussi l'extraction de la racine quarrée du nombre de 666. Que l'Extraction de la racine quarrée, est une ancienne & utile invention, à la faveur de laquelle on a découvert plusieurs fameux mystéres. X. Ce que c'est que compter le Nombre. Ce qu'il faut entendre par la premiére bête, par la seconde, & par l'image de la bête, dont il est parlé Apocal. Ch. XIII. Qu'en comptant le nombre de la Bête, on doit trouver quelque autre nombre, outre celui de 666. XI. Ce que c'est que l'Extraction de la racine quarrée d'un nombre. Que 25 est la racine quarrée de 666, opposé d'une maniére frappante au nombre de 12. Quelques objections sur la fraction de la racine de 666. XII. Que le nombre de 25 a été regardé comme un nombre malheureux, par ceux qui ignoroient le rapport qu'il a à l'*Antechrist*, ou au nombre de 666. XIII. De la nature & des qualités des traits, à l'égard desquels la racine & la figure du nombre de la Bête doivent être appliqués au Papisme. XIV. Que Rome répond à Jérusalem, & les Cardinaux du Pape aux Apôtres de Jésus-Christ. XV. Que le premier nombre des Cardinaux, dans leur premiére institution, doit être principalement considéré comme ce qui caractérise singuliérement l'*Antechrist* dans son origine. XVI. Discussion sur quelques autres objets, auxquels le nombre de 12 est appliqué dans la description de la nouvelle Jérusalem, & en particulier des 12 portes, des 12 Tribus, des 12 Anges. XVII. Des choses qui dans la Babylone mystique sont opposées aux portes, aux tribus, aux Anges, & aux fondemens de la nouvelle Jérusalem. XVIII. Des choses qui correspondent aux 12000 stades, & aux douze sortes de fruits de l'Arbre de Vie. Conclusion de tout ce qui a été dit touchant l'opposition des choses en général, entant que distinguée de l'opposition des nombres, qui doit à présent se prouver. XIX. Que le premier nombre des Cardinaux & des Prêtres de Paroisse à Rome a été fixé à 25, & que le premier nombre d'Eglises Paroissiales a été de même de 25. XX. Les Portes de Rome sont au nombre de 25. XXI. Que comme 12000 Stades sont la mesure solide d'un Cube, dont le circuit est égal à celui de la nouvelle Jérusalem, de même 12000 stades sont la mesure solide d'un Cube, dont le circuit est égal à celui de la Ville de Rome. XXII. Que le Symbole Papiste consiste en 25 articles, comme celui des Apôtres en 12. XXIII. Conclusion qui découle de la principale partie de l'application, qu'on vient d'établir, avec quelques observations importantes & nécessaires sur ce sujet. XXIV. Court exposé de quelques autres circonstances, où le nombre de 25 s'applique d'une maniére frappante à la Ville & à l'Eglise de Rome. XXV. Le nombre de 25 est remarquable en plusieurs choses, qui regardent l'Eglise de St. Pierre à Rome. Des mesures de l'Autel de St. Pierre à Rome, des caractéres qu'on y voit, & des autres Autels Papistes. XXVI. Que le nombre de 25 est une Devise Symbolique affectée aux Papistes. De la Messe des cinq playes de Jésus-Christ, répétée cinq fois. De leurs Jubilés, & de l'attention au 25 de chaque mois. XXVII. Réponse aux objections touchant les fractions de la racine de 666. Que la racine de 666 est plus applicable au Papisme, que la racine d'aucun nombre quarré n'auroit pû l'être. XXVIII. Plus ample Réponse sur la racine de 666, prise de la figure de ce nombre, qui exprime parfaitement la figure de la Ville de Rome. XXIX. Réponse aux objections & éclaircissement des difficultés, même pour ceux qui n'entendent point l'Arithmétique, touchant les figures solides & les nombres, par lesquels on peut trouver les différentes mesures de l'enceinte de Rome & de la nouvelle Jérusalem. Courte Réponse à quelques autres Objections.

PRIDEAUX (JEAN) savant Evéque Anglois du XVII. Siécle, nâquit le 17 Septembre 1578 à Stowford, dans la Paroisse de Harford proche d'Ivy-bridge dans la Province de Devon. Il étoit le quatriéme de sept garçons qu'avoit son pere (*a*). Comme il n'étoit pas à son aise, & qu'il avoit une grosse fa-

(*a*) Prince's Worthies of Devon, p. 510.

famille, notre Jean aprés avoir appris à lire & à écrire, ayant une bonne voix se mit sur les rangs pour la place de Clerc de la Paroisse d'Eglise de l'Ugborow proche de Harford [*A*]; mais ayant échoué, une Dame de la Paroisse, mere du Chevalier Edmond Towel, l'entretint à l'Ecole, jusqu'à ce qu'il eût acquis quelque connoissance de la Langue Latine: il alla alors à Oxford, où il fut d'abord sur un fort petit pié au Collége d'Exeter, étant obligé de servir à la Cuisine, & d'étudier seulement à ses heures de loisir; il se fit enfin remarquer, & on l'admit en 1596, sous la direction de Mr. Guill. Helme, Bachelier en Théologie (*b*). Le 31 Janvier 1599 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*), & en 1602 il fut aggrégé à son Collége (*d*). Le 11 Mai de l'année suivante il fut reçu Maître-ès-Arts (*e*), & peu de tems aprés il entra dans les Ordres sacrés (*f*). Le 6 Mai 1611 il prit le degré de Bachelier en Théologie (*g*), & l'année d'aprés il fut élu Recteur du Collége en la place du Docteur Holland (*h*); le 10 Juin de cette même année il se fit recevoir Docteur en Théologie (*i*). Le Docteur Robert Abbot ayant été nommé à l'Evêché de Salisbury en 1615, Mr. Prideaux fut choisi pour lui succéder dans le poste de Professeur Royal en Théologie dans l'Université d'Oxford; & en vertu de cette place il devint Chanoine de l'Eglise de Christ, & Curé d'Ewelme dans la Comté d'Oxford (*k*), & ensuite il fut pendant diverses années Vice-Chancelier de l'Université. Il a publié plusieurs Ouvrages [*B*]. Il gouverna son Collége avec tant de sagesse, qu'il le fit fleurir beaucoup plus qu'aucun des autres, plusieurs Etrangers y venant pour profiter de ses instructions. En qualité de Professeur il fit paroître beaucoup de zéle contre les Sociniens & les Arminiens. Le 22 Novembre 1641 il fut nommé à l'Evêché de Worcester, & sa consécration se fit le 19 Décembre; mais les troubles étoient déja si grands, qu'il n'en retira que peu ou point de profit, ce qui derangea fort ses affaires. Ayant demeuré constamment attaché au parti du Roi, & excommunié tous ceux de son Diocése qui prenoient les armes contre lui, il fut pillé, & se vit réduit à une si grande extrémité, qu'il fut obligé de vendre sa belle Bibliothéque (*l*). Il mourut de la fiévre le 20 Juillet 1650 à Bredon dans la Comté de Worcester chez le Docteur Henri Sutton son gendre, laissant pour tout héritage à ses enfans une *pieuse pauvreté*, *la bénédiction de Dieu*, & des *vœux paternels*, comme il paroît par son Testament. Des personnes de tout rang & de toute condition assistérent à son enterrement, & il fut inhumé dans l'Eglise de Bredon (*m*). C'étoit un homme d'un savoir fort étendu; & Nath. Carpenter (*n*) dit; „ Que l'esprit héroïque de *Jewel*, „ de *Rainolds* & de *Hooker*, comme réuni en lui, sembloit triompher de nouveau, & menacer d'un „ coup fatal la Hiérarchie de Babylone". Il étoit extrémement humble, & conservoit dans la même Garderobe les chausses de cuir, avec lesquelles il étoit venu à Oxford, & le rochet avec lequel il avoit quitté l'Université (*o*). Il étoit d'ailleurs d'une charité exemplaire, & agréable en conversation. Il avoit épousé Marie, fille du Docteur Taylor, brulé pour la Religion Protestante sous le régne de la Reine Marie, & il en eut plusieurs enfans. *Guillaume*, Colonel au service de Charles I. qui fut tué à la bataille de Marston-Moor en 1644. *Matthias* Capitaine dans l'Armée de ce Prince, qui mourut à Londres en 1646; & trois autres garçons, qui moururent en bas âge, & furent enterrés dans le Collége d'Exeter, outre cela deux filles; *Sara* mariée à Guillaume Hodges, Archidiacre de Worcester, & Curé de Ripple dans la Comté de Worcester. *Elisabeth*, qui épousa le Docteur Henri Sutton, Curé de Bredon dans la même Comté. Il épousa en secondes nôces Marie, fille du Chevalier Tho. Reynel de West Ogwell dans la Province de Devon (*p*). Le Poëte Cleaveland fit une Elégie sur sa mort.

(*b*) Idem ibid.
(*c*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. Col. 156.
(*d*) Prince *ubi supra.*
(*e*) Wood *ubi supra.* Col. 159.
(*f*) Prince *loc. cit.*
(*g*) Wood *loc. cit.* Col. 189.
(*h*) Prince *ubi supra.*
(*i*) Wood *ubi supra.* Col. 192.
(*k*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II Col. 130.
(*l*) Idem ibid. Et Walker's *Attempt.* Part. II, p. 72.
(*m*) Prince p. 515.
(*n*) *Geographia delineata* L. II. c. 15.
(*o*) Lloyd *Memoirs* p. 536.
(*p*) Prince p. 514. 515.

[*A*] *Se mit sur les rangs pour la place de Clerc de la Paroisse de l'Eglise d'Ugborow proche de Harford.*] Mr. Prince nous apprend (1) „ qu'il avoit un Compétiteur, qui s'étoit fait un „ fort parti dans la Paroisse, & qui devoit selon les appa- „ rences l'emporter sur lui. Les Paroissiens étant partagés, „ convinrent enfin, pour ne desobliger personne, que le „ Dimanche suivant les deux prétendans feroient preuve de „ leur talent; que l'un entonneroit le Pseaume le matin, & „ l'autre l'aprés-midi; & que celui dont l'assemblée seroit le „ plus contente auroit la place. L'essai se fit, & *Prideaux* „ échoua à son extrême regret. Lorsque dans la suite il fut „ parvenu à une des premiéres dignités de l'Eglise, il faisoit „ souvent réflexion sur cette avanture, & disoit, *Si j'avois* „ *pu être Clerc d'*Ugborow, *je n'aurois jamais été Evêque de* „ Worcester".

(1) *Worthies of Devon.* p. 510.

[*B*] *Il a publié plusieurs Ouvrages.*] 1. *Tabulæ ad Grammaticam Græcam introductoriæ.* Oxford 1608 in-4. 2. *Tyrocinium ad Syllogismum contexendum.* 3. *Heptades Logicæ, sive Monita ad ampliores Tractatus introductoria.* Ces deux derniéres Piéces furent imprimées avec les *Tabulæ ad Grammaticam Græcam*, &c. Mr. David Lloyd (2) nous apprend que la Grammaire Grecque & la Logique de notre Auteur furent le fruit d'un travail de 15 jours. 4. *Castigatio cujusdam Circulatoris, qui R. P. Andream Eudæmon-Johannem Cydonium Soc. Jesu se ipsum nuncupat, opposita ipsius calumniis, in Epistola Isaaci Casauboni ad Frontonem Ducæum.* Oxford 1614 in-8. 5. *Alloquium Serenis. Reg. Jacobo, Woodstochiæ habitum*, 24 *Aug.* 1624, en une feuille in-4. 6. *Orationes novem inaugurales de totidem Theologiæ apicibus, prout in promotione Doctorum Oxoniæ publice proponebantur in Comitiis.* Oxford 1626 in-4. 7. *Lectiones decem de totidem Religionis capitibus, præcipue hoc tempore controversis, prout publice habebantur Oxoniæ in Vesperiis.* Oxford 1625 in-4. 8. *Lectiones* 22, *Orationes* 3, *Conciones* 6, & *Oratio ad Regem Jacobum.* Oxford 1648 in-fol. C'est un Recueil où l'on a mis les Harangues & les Leçons marquées sous les Chefs précedens, aussi-bien que le Discours au Roi Jaques à Woodstock. 9. *Concio ad Artium Baccalaureos pro more habita in Ecclesia B. Mariæ Oxon. in die Cinerum, in Act. II. 22, Ann.* 1616. 10. *Fasciculus Controversiarum ad juniorum aut occupatorum captum colligatus*, &c. Oxford 1649. 1651 in-4. 11. *Theologiæ Scholasticæ Syntagma Mnemonicum.* Oxford 1651. 12. *Conciliorum Synopsis*, imprimé avec le *Fasciculus.* 13. *Epistola de Episcopatu* in-folio. 14. *Manuductio ad Theologiam Polemicam.* Oxford 1657 in-8. publié par Mr. Tho. Barlow, depuis Evêque de Lincoln, avec une Epître Latine à la tête, sous le nom de l'Imprimeur. 15. *Hypomnemata Logica, Rhetorica, Physica, Metaphysica*, &c. Oxford in-8. 16. Divers Sermons. *Sermon pour la dédicace de la Chapelle du Collége d'Exeter.* Sur Luc. XIX. 46. Oxford 1625 in-4. *Perez Uzzah*: Sermon prononcé devant le Roi à *Woodstock*, sur 1 Sam. VI. 6, 7. Oxford 1625 in-4. Ces deux Sermons se trouvent dans un Volume intitulé: 17. *Vingt Sermons.* Oxford 1636 in-4. Les deux premiers ont pour titre, *le Conseil de Jésus-Christ pour terminer les procès*, dédiés à son parent Mr. *Edmond Prideaux.* 18. *Neuf Sermons prononcés en diverses occasions.* Oxford 1641 in-4. 19. *Abregé des Conciles*, à la suite d'une *Introduction aisée & courte à l'Histoire*, publiée sous le nom de son fils *Matthias Prideaux*, mais qu'on croit être, du moins pour la plus grande partie, de la main du Pere. 20. *Histoire des Successions dans les Etats, contrées & Familles*, &c. Oxford 1653. 21. *Euchologia: ou la pratique de la Priére: Leg laissé en particulier à ses filles, contenant des directions pour se servir utilement du Livre des Communes Priéres en toute sorte d'occasions, sans attendre de nouvelles lumiéres par des inspirations subites.* Dédié à ses filles *Sara Hodges & Elizabeth Sutton.* Londres 1655 in-8. 22. *La Doctrine de la Conscience redigée dans la forme qui se trouve dans les Communes Priéres*: laissé en guise de Leg à sa femme, contenant plusieurs cas de Conscience, & dédié à Me. Marie Prideaux *Veuve du très-révérend Pere en Dieu* Jean, *Evêque de Worcester*, par T. N. Londres 1656 in-8. 23. *L'Eloquence Sacrée: ou la Rhétorique de l'Ecriture Sainte.* Londres 1659 in-8.

(2) *Memoirs.* p. 536.

PRIDEAUX (HUMPHREY) (*a*), étoit le troisiéme fils de Mr. Edmond Prideaux de Padstow en Cornouaille, & de Brigitte, fille de Mr. Jean Moyle de Bake dans la même Comté, & sœur du Chevalier Walter Moyle, pere de feu Mr. Walter Moyle, connu par son esprit & par son érudition. Mr. Prideaux étoit donc tant du côté paternel que du côté maternel d'anciennes & de bonnes familles: celle de son pere avoit fleuri en divers endroits des Comtés de Devon & de Cornouaille, comme à Prideaux, Orcherton, Addeston, Thuborough, Tolden, Netherton, Ford Abbey, Padstow, Gurland, & Nutwell, & divers Ecrivains en font une mention honorable (*b*). Notre Humphrey nâquit le 3 Mai 1648 à Padstow; en qualité de cadet ses parens le destinérent à l'Eglise; on l'envoya

(*a*) Nous sommes redevables des particularités de cet Article à Mr. Edmond Prideaux, de Padstow en Cornouaille, fils de notre Savant.
(*b*) Leland, Camden, Carew's *Survey of Cornwall*, Fuller's *Worthies of Devon*, Risdon's *Devon*.

à l'Ecole fucceffivement à Lefchard, à Bodmyn en Cornouaille, & enfin à Weftminfter fous la conduite du Docteur Busby, où il paffa trois ans. Il alla enfuite à Oxford, & entra en qualité de Penfionnaire dans le Collége de l'Eglife de Chrift, le 5 Décembre 1668, & le 26 il fut admis en qualité d'Etudiant par le Docteur Fell, Doyen du Collége. Il fut reçu Bachelier-ès-Arts le 22 Juin 1672; & d'abord après fa reception, le Doyen l'employa à donner une Edition de *Florus*, avec des Notes, qui ne contiennent que des renvois aux autres Hiftoriens, qui ont traité avec plus d'étendue ce que *Florus* ne fait qu'indiquer dans fon Abrégé. Il eut deffein de publier enfuite *Johannes Antiochenus Malela*, fur un Manufcrit de la Bibliothéque Bodléienne, mais s'étant trouvé engagé peu de tems après à travailler aux *Marmora Arundelliana*, il renonça par cette raifon, & par d'autres, à ce Projet, que le Docteur Hody, Profeffeur en Grec à Oxford, a exécuté depuis. Le Lord Henri Howard, pour lors Comte de Norwich, ayant fait préfent à l'Univerfité des Marbres d'Arundell, raffemblés par fon grand-pere, Thomas Comte d'Arundell, on jugea à propos de les publier avec un Commentaire convenable; & Mr. Prideaux, quoiqu'il ne fût encore que Bachelier-ès-Arts, fut nommé pour cet Ouvrage, qu'il publia à Oxford in-folio fous le titre de *Marmora Oxonienfia, ex Arundellianis, Seldenianis, aliifque conflata, cum perpetuo Commentario* [*A*]; l'Ouvrage parut au mois de Mai 1676, n'y ayant qu'un an que l'Auteur étoit Maître-ès-Arts, ayant été reçu le 29 Avril 1675. L'ordre qu'il eut d'en préfenter un Exemplaire au Grand-Chancelier Finch, depuis Comte de Nottingham, lui procura la protection de ce Seigneur, qui le nomma au commencement de l'année 1679 à la Cure de St. Clément, près d'Oxford. La même année il publia à Oxford in-4. deux Traités de *Maimonides* en Hébreu avec une Verfion Latine, & des Remarques, fous le titre *De jure Pauperis & Peregrini apud Judæos*. Comme il avoit été nommé Profeffeur en Hébreu de Chrift-Church, il donna cet Ouvrage, pour l'ufage de ceux qui étudioient l'Hébreu. Vers le milieu de l'Eté de 1681, le Docteur Aftley, Doyen de Norwich, étant mort, le Docteur Jean Sharp, depuis Archevêque d'York, lui fuccéda; la Prébende qu'il avoit dans cette Eglife étant vacante par fa promotion, & à la nomination du Chancelier; ce Seigneur écrivit une Lettre très-obligeante à Mr. Prideaux, qui étoit à Oxford, pour l'informer qu'il lui donnoit cette place, dans laquelle il fut inftallé le 15 Août. Il prit le degré de Bachelier en Théologie le 15 Novembre 1682; & le 17 Février 168½ il fut nommé à la Cure de Bladen *cum Capella de Woodftock* dans la Comté d'Oxford [*B*], à la place du Docteur Marshal Principal du Collége de Lincoln & Doyen de Gloucefter, qui avoit réfigné ce Bénéfice. A l'Acte public de 1686 Mr. Prideaux fut reçu Docteur en Théologie à Oxford; & ayant fait l'échange de fa Cure de Bladen pour celle de Saham-Tong, dans la Province de Norfolk, il quitta Oxford, dès que l'Acte fut fini [*C*], & s'établit dans fa Prébende de Norwich. Peu de tems après il fe trouva engagé en difpute avec les Catholiques-Romains de Norwich touchant la validité des Ordres de l'Eglife Anglicane, ce qui produifit fon Livre fur ce fujet imprimé en 1688 in-4. [*D*]. Le Docteur Lloyd Evêque de Norwich, l'ayant nommé Archidiacre de Suffolk, il fut inftallé le 21 Décembre 1688. A l'occafion de la Convocation affemblée l'hyver de l'année 1689, il publia fes reflexions fur les matiéres qu'on agitoit, dans une Brochure Anonyme imprimée in-4., fous le titre de *Lettre à un Ami touchant la préfente Convocation*. La Chaire de Profeffeur en Hébreu dans l'Univerfité étant devenue vacante en 1691, par la mort du Docteur Edouard Pococke, on l'offrit au Docteur Prideaux, mais il la refufa, quoiqu'il fe repentit depuis de ce refus. Après l'établiffement de l'Acte de Tolérance, bien des gens s'imaginérent être entierement libres *d'aller à l'Eglife*, ou de demeurer chez eux, felon qu'ils le trouvoient à propos, ce qui faifoit que les Eglifes étoient prefque défertes; ce défordre obligea le Docteur Prideaux à écrire une Lettre Circulaire *aux Miniftres de fon Archidiaconné*, pour les informer au jufte de l'état des chofes, & pour leur faire entendre que ceux qui ne fervoient pas Dieu dans quelqu'un des lieux tolérés pour le Service Divin, encouroient les peines portées par les anciens Statuts. Il fit imprimer cette Lettre & en répandit des Exemplaires dans toute l'étendue de fon Archidiaconné, & enfuite il la donna en 1701 à la fuite de fes Directions aux Marguilliers. Vers Pâques de 1697 il publia fa *Vie de Mahomet* [*E*]. Le 8 Juin 1702 il fuccéda au Docteur Henri Fairfax dans le Doyenné de Norwich; & le 3 Décembre de la même année il fit un Sermon d'actions-de graces fur l'heureux fuccès de l'expédition de Vigo [*F*]. En 1703 il publia fon Traité pour juftifier la Loi établie, qui affigne au Succeffeur dans quelque Emploi Eccléfiaftique ou Bénéfice que ce foit, les profits depuis le jour de la vacance. Il compofa cet Ouvrage à l'occafion d'un Acte du Parlement, par lequel on avoit deffein de changer l'ufage établi, & il a été reïmprimé en 1716. Il mit au jour, environ le même tems, un Ordre du Roi Charles I. fous le Grand Sceau, pour mettre une taxe de deux Schellings par Livre St. fur les rentes de tous les fonds, maifons, ou édifices, dans la Ville de Norwich, pour avoir dequoi entretenir le Clergé Paroiffial; & il y ajoûta une juftification de cet Ordre. Il publia cette Piéce dans le tems qu'on tenta d'obtenir un Acte du Parlement pour établir la même chofe; & elle a été reïmprimée en 1716. En 1709 il publia fon Traité *de l'Origine du Droit des Dixmes* [G]. Au Printems de l'année 1710 il fut taillé de la pierre, & cette opération fe fit d'une maniére que fes étu-

[*A*] *Qu'il publia à Oxford in-folio fous le titre de* Marmora Oxonienfia, &c.] Cet Ouvrage fut étrangement défiguré par la quantité de fautes d'impreffion, qui s'y gliffèrent par la négligence de Mr. Bennet, le Correcteur: & d'ailleurs Mr. Prideaux étoit obligé de fournir une feuille de Copie toutes les Semaines, qu'il fût bien prêt ou non.

[*B*] *Il fut nommé à la Cure de Bladen* cum Capella de Woodftock, *dans la Comté d'Oxford.*] Ce Bénéfice étoit à la nomination du Garde des Sceaux Guilford. Mr. Prideaux le poffèda conjointement avec fa place d'Etudiant de Chrift-Church; parce qu'il étoit Bibliothécaire, emploi auquel il n'y avoit d'autres appointemens attachés que 40 Schellings par an, deforte que le Bibliothécaire avoit le privilége de poffèder un Bénéfice avec fa place d'Etudiant.

[*C*] *Il quitta Oxford, dès que l'Acte fut fini.*] Il affifta avant que de partir aux funérailles de fon Maître l'Evêque Fell, qui mourut le Samedi de l'Acte, & fut enterré le Mardi fuivant. Dès-que le Docteur l'eut vu enterré, il quitta Oxford, où il n'eft jamais revenu.

[*D*] *Ce qui produifit fon Livre fur ce fujet, imprimé en 1688 in-8.*] Il étoit intitulé: *La Validité des Ordres de l'Eglife Anglicane juftifiée contre les Objections des Papiftes; En plufieurs Lettres à un Gentilhomme de Norwich, qui fouhaitoit des éclairciffemens fur ce fujet.* Cet Ouvrage a été reïmprimé en 1715.

[*E*] *Sa Vie de Mahomet.*] On en fit trois Editions dans un an. Mr. Prideaux avoit conçu le deffein d'écrire l'Hiftoire de l'Empire des Sarrafins, avec celle de la décadence & de la chûte du Chriftianifme en Orient. Il auroit commencé à la mort de l'Empereur Maurice, l'an de Jéfus-Chrift 602: il expofe dans la Préface de la *Vie de Mahomet* les raifons qui l'ont fait renoncer à ce deffein, & il s'eft borné à donner le morceau qui contient la Vie de cet Impofteur.

[*F*] *Il fit un Sermon d'actions de graces fur l'heureux fuccès de l'expédition de Vigo.*] Il le prononça dans la Cathédrale de Norwich, & le fit imprimer à la priére du Maire & des Aldermans de cette Ville. C'eft le feul Sermon qu'il ait jamais mis au jour; & s'il eût fuivi fon inclination, ç'auroit été un des derniers qu'il eût choifi pour l'impreffion, parce qu'il eft dans le goût des Sermons de cet ordre, & qu'il ne contient que ce qui regarde la circonftance du jour.

[*G*] *Traité de l'Origine du Droit des Dixmes.*] Il avoit d'abord deffein de donner l'Hiftoire des Appropriations, auquel ce Traité des Dixmes devoit fervir d'Introduction: mais la matiére ayant cru fous fa main, il fe détermina à le donner féparément, comme une premiére Partie de l'Ouvrage. Il y avoit plufieurs années qu'il avoit fait des recueils du Droit commun & de l'Hiftoire Eccléfiaftique; & malgré cela il trouva qu'il lui manquoit bien des chofes, qu'il ne pouvoit fe procurer qu'en allant à Londres pour y confulter les Archives. D'ailleurs il étoit alors attaqué de la pierre, ce qui l'obligea à renoncer à ce projet. Il donna à la fin du Livre fe

études furent interrompues pendant plus d'une année; mais d'abord qu'il fut de retour de Londres, il les reprit, & commença par le revision de ses Directions aux Marguilliers, le Libraire lui ayant fait savoir, qu'il se préparoit à en donner une nouvelle Edition. Il continua son *Histoire des Juifs & des Peuples Voisins* [*H*], qu'il avoit commencée, lorsqu'il renonça au-dessein d'écrire l'Histoire des Appropriations; mais après avoir fini le premier Livre, son mal l'avoit obligé d'interrompre son travail. Il ache-

le plan qu'il avoit dressé pour rémédier aux inconvéniens auxquels l'Eglise est exposée par la pluralité des Bénéfices, dont l'occasion est rapportée au commencement du Traité.

[*H*] *Son Histoire des Juifs & des Peuples Voisins.*] Voici comment il s'exprime dans sa Préface, datée de Norwich le 1 Août 1715. „ Les incommodités continuelles de la pierre, & la mal-habileté avec laquelle j'eus le malheur d'être traité après la taille, m'ayant mis absolument hors d'état de monter en Chaire, & de m'acquiter de cette partie des devoirs de ma profession; pour n'être pas tout-à-fait inutile, j'entrepris cet Ouvrage, qui me parut pouvoir être de quelque utilité par les éclaircissemens, que l'Histoire Profane y répand sur la Sacrée, par la Connexion qu'il donne du Vieux Testament avec le Nouveau, dans le fil Historique des siécles d'entre deux, qui les lient, & enfin par l'explication des Prophéties, dont l'accomplissement est tombé dans cet intervalle". Il dit dans la suite. „ Ceux de mes Lecteurs à qui les Ouvrages des Grecs & des Romains sont connus, seront peut-être surpris de trouver ici tant de choses de *Zoroastre*, dont ces Auteurs ne disent presque rien; & de voir qu'on le mette dans un siécle si fort au-dessous de celui qu'on lui assigne ordinairement. Mais ils verront que si les Occidentaux en ont dit peu, les Orientaux en récompense en ont transmis de bons Mémoires, où ils entrent dans un grand détail; & qu'ils le font vivre, comme c'est la vérité qu'il a vécu, sous le régne de *Darius Hystaspes* Roi de Perse. Tout ce qui s'en trouve dans les Auteurs Arabes est tiré de ceux de Perse; car jusqu'à un peu après Mahomet, les Arabes n'avoient point parmi eux de Litérature; mais elle florissoit en Perse depuis très-longtems. Nous voyons dans l'Ecriture (1), que les Perses avoient des Livres & des Régitres, où l'on avoit soin de mettre les actions de leurs Rois, & l'Histoire de leurs régnes. Ctesias (2) rapporte la même chose, & prétend avoir tiré de ces Archives, tout ce qu'il avoit dit dans son Histoire des affaires d'Assyrie, & de Perse, (cette Histoire de Ctésias étoit en XXIII. Livres (3).) Comme la Perse étoit le théatre sur lequel Zoroastre a joué le grand rôle qu'on verra dans cette Histoire, c'est delà qu'on doit naturellement attendre aussi la rélation la plus circonstanciée de tout ce qu'il a fait; & on ne doit pas être surpris que les Historiens de ce Pays-là s'étendent si fort *sur les actions* d'un homme, qui a été le Fondateur & le Chef d'une Religion qu'il y introduisit, & qui a été la Religion dominante depuis Darius Hystaspes jusqu'à la mort d'Yazdegerd, où par conséquent il a été près d'onze siécles & demi dans la même vénération, comme il l'est encore parmi les restes de cette Secte, que Mahomet l'est parmi les Mahométans. Si les Histoires, dont ces faits sont tirés, avoient la même antiquité que celles des Grecs & des Romains, je ne vois pas pourquoi elles n'auroient pas le même poids. J'avouë pourtant qu'en passant jusqu'à nous, il est clair qu'il s'y est glissé bien des fables, & que ces Rélations ressemblent un peu en cela aux Légendes de l'Eglise Romaine; ce qui est venu dans les unes & dans les autres du même principe, qui est le dessein d'exciter la plus profonde vénération dans l'esprit des Peuples. Ce que j'en ai rapporté je l'ai tiré du Livre du Docteur Hyde *De Religione Veterum Persarum*, car je ne sai pas le Persan. J'ai choisi dans son Recueil tout ce qui m'a paru avoir quelque air de vérité par rapport à la personne de Zoroastre & à sa Religion, & tout ce qu'en ont dit les Auteurs Grecs, & les autres sur qui on peut compter; & je le donne ici au Public avec tout le soin dont je suis capable. Voila d'où est tirée la digression que j'ai faite sur ce fameux Imposteur. Si on prend la peine de comparer la *Vie de Mahomet*, que j'ai donnée au Public, avec ce que je rapporte ici de Zoroastre, on verra combien le dernier a pu trouver d'ouvertures dans la vie de son Prédécesseur, pour exécuter avec plus de facilité le plan qu'il formoit, & pour établir son imposture. Ils étoient tous deux consommés dans l'art de la fourberie. Mais Zoroastre étoit un des plus savans hommes de son siécle; l'autre étoit au contraire si destitué du secours des Lettres, qu'il ne savoit pas même lire. Quoique le premier fût le plus habile, le succès qu'a eu le second dans la propagation de sa Secte a été le plus grand: car les Mages n'ont jamais étendu la leur plus loin que la Perse d'aujourd'hui, & quelques parties de la Mésopotamie, de l'Arabie, & de l'Inde; au-lieu que le Mahométisme a inondé une grande partie du Monde, à la faveur des deux puissans Empires des Sarrasins & des Turcs, qui, ayant étendu leurs conquêtes sur tant de Pays & de Royaumes, ont imposé par la force des armes le joug de leur Religion à tous les peuples qu'ils ont soumis". [☞ L'Ouvrage de Mr. Prideaux a été reçu avec beaucoup d'empressement, non seulement en Angleterre, mais on peut dire partout. Mr. Dribergue, Professeur parmi les Remontrans à Amsterdam, en donna une Traduction en Hollandois, imprimée à Leyde en 1722 & 1723, en deux Volumes in-4. Ce savant Traducteur ne s'est pas borné à rendre le sens de son Original avec fidélité & d'une maniére fort nette, il a vérifié les Citations des anciens Auteurs, & il a aussi cité des Auteurs modernes, pour confirmer ou éclaircir ce que dit Mr. Prideaux. Quelquefois il dit son sentiment sur les matiéres, & ne suit pas toujours celui qu'il traduit, pour qui il marque néanmoins la plus haute estime. Environ le même tems il avoit paru aussi une Traduction Allemande de l'Histoire de Mr. Prideaux, & immédiatement avant celle de Mr. Drieberge, on en avoit publié une Traduction Françoise à Amsterdam en cinq volumes in-12. En 1726 on imprima cette même Traduction à Paris, mais ceux qui veulent bien connoître l'Ouvrage, ne doivent pas avoir recours à cette Edition, qui est en 7 voll. in-12. A en croire cependant l'Editeur elle a de grands avantages. A la place des Cartes de l'Edition de Hollande, qui n'étoient que des Copies de celles de Cellarius, on a fait graver, dit-il, de nouvelles Cartes, dont le plan a été copié sur celles de Mr. Delisle. Sur quoi Mr. le Clerc (4) remarque, que les Cartes de Cellarius ne sont pas aussi méprisables. Personne, à tout prendre, n'avoit autant étudié en ces derniers tems l'ancienne Géographie, & personne ne peut l'accuser d'avoir commis des fautes, sans le bien prouver. D'ailleurs les Cartes de Hollande n'ont nullement été copiées sur celles de ce Géographe, mais plutôt sur celles de Ptolomée, auxquelles on a ajoûté les noms, dont Mr. Prideaux fait mention. On dit encore dans l'Avertissement de Paris „ qu'on n'a fait aucuns changemens à l'Ouvrage; le peu de retranchemens qu'il y a, & qui ne rempliroient pas une page, roulent uniquement sur quelques expressions peu mesurées, que l'on a cru devoir adoucir pour l'honneur de Mr. Prideaux". Mr. le Clerc a donné divers exemples de ces retranchemens, qui sont bien plus considérables, qu'on ne le veut faire croire, sans parler des endroits où l'on fait dire à Mr. Prideaux, ce qu'il n'a point dit. „ J'avouë, avec Mr. le Clerc, que je ne comprens pas la délicatesse de celui, qui a fait parler un Protestant autrement qu'il n'a fait, seulement parce qu'il marquoit obliquement, que l'Eglise Romaine avoit été très-facile à recevoir dans le Canon, des Livres qui n'y devroient pas être. Si l'on continue à apprendre aux Auteurs Protestans comme il faut parler, on les changera peu à peu en Docteurs Catholiques. Si l'on raccommodoit ainsi quelques-uns de ces derniers parmi les Protestans, que ne diroit-on point dans l'Eglise Romaine?". Mais l'Editeur de Paris a surtout été rudement relevé dans une Lettre, insérée dans un autre Journal (5). L'Auteur de cette Lettre fait voir par des preuves convaincantes. 1. Que l'Editeur a tronqué & adouci plusieurs endroits. 2. Qu'il en a supprimé sans aucun adoucissement. 3. Qu'il en a falsifié, & qu'il a ajoûté dans le Texte des choses que Mr. Prideaux n'a point dit, & qu'il ne pouvoit dire sans une contradiction manifeste. Le seul avantage réel de cette Edition de Paris sont deux Dissertations ou Eclaircissemens du P. Tournemine, dont l'une regarde la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Assyrien; & la seconde roule sur l'autorité des Livres de l'Ancien Testament que les Protestans n'admettent point dans leur Canon. On a donné depuis deux nouvelles Editions de la Traduction Françoise à Amsterdam en 1728 & en 1744 en 6 Volumes in-12. & en deux in-4. * On y a joint outre la 1ere Piéce du P. Tournemine dont nous venons de parler, les Lettres de Mr. Moyle & de Mr. Prideaux, sur quelques endroits de l'Histoire. On y a ajoûté aussi des Notes, tant de Mr. le Clerc, que de Mr. Dribergue. Add. du Trad.] Voici une Lettre de Mr. Prideaux touchant quelques Remarques sur son Histoire, qu'on lui avoit communiquées.

(1) Esdras IV. 15 19. V. 17. & VI. 1. 2.

(2) *Apud* Diodor. Sic. Lib. II.

(3) Photius *in excerptis*.

(4) Bibl. Anc. & Mod. Tom. XXV. p. 418.

(6) Bibl. François. *Mai & Juin* 1726. p. 145.

* La Lettre dont on a parlé ci-dessus, s'y trouve, plus ample qu'elle n'avoit paru.

A Mr. Jean Chamberlayne à Petty-France.

„ Monsieur,

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis affligé de voir par celle que vous avez reçu de la Caroline, que cette Colonie se trouve dans des circonstances si fâcheuses, surtout dans un tems où la situation des affaires du Royaume ne nous permet pas de lui donner du secours. A l'égard de ce qu'on mande sur l'usage de la Circoncision établi parmi quelques Naturels de ce Pays-là, on ne peut en rien conclure. Ceux qui croyent que les dix Tribus du Royaume de Samarie se sont dispersées jusqu'en Tartarie, & que delà elles ont passé en Amérique, pourront se prévaloir de ce fait; mais cette idée n'a guére de fondement. Ceux d'entre les dix Tribus qui ont conservé leur Religion, ont aussi conservé le nom de Juifs; & ceux qui ne persistérent point dans leur Religion, ont été confondus parmi les nations auxquelles ils se joignirent. Et puisque les noms de Moabites, d'Ammonites, d'Iduméens, & de Madianites sont entiérement perdus, pourquoi ne croirions-nous pas que la même chose est arrivée aux dix Tribus? Le tems détruit tout dans le Monde, hommes, familles, & nations; & d'autres prennent leur place. Quelquefois il y a des maladies, qui rendent la circoncision nécessaire. Il y a ce que les Médecins appellent le Philbert-Prépuce, qui empêche d'uriner. Et l'on rapporte que c'est à cela que la Circoncision doit son origine parmi les Arabes: ils avoient le Prépuce si long, qu'ils étoient obligés d'en couper une partie, afin de pouvoir uriner commodément.

„ A l'é-

acheva la première partie en 1715, & elle parut à la St. Michel de cette année; il donna la seconde en 171⅞; il s'étoit fait de l'une & de l'autre huit Editions à Londres, outre deux ou trois à Dublin, avant la fin de l'année 1720. L'Auteur des *Lettres de Caton*, insérées dans le *Journal de Londres* (c), parlant de cet Ouvrage, dit que „ c'est un Corps d'Histoire Universelle, écrit avec tant de capacité, „ tant d'exactitude, tant d'art, & de probité, qu'il forme le meilleur Ouvrage qui ait jamais paru, „ & assure à l'Auteur la qualité d'un des plus grands hommes. Jamais Livre n'a été plus universelle- „ ment lu & goûté. L'Auteur a certainement rendu un grand service au Genre-humain, & il a droit „ de prétendre à toute sa reconnoissance. Et quoique je n'aye jamais vu de grand Ouvrage auquel il „ y ait si peu à reprendre, cependant, preuve mémorable que l'erreur & le préjugé sont comme un ap- „ panage de l'esprit humain, le grand & sincére Docteur Prideaux n'en est pas tout-à-fait exempt: je „ n'ai pas dessein de lui en faire un sujet de reproche, je l'admire plutôt d'en avoir si peu. Il y a „ néanmoins quelques-unes de ses Observations Théologiques, qui me paroissent non seulement mal „ fondées, mais propres à donner à ses Lecteurs de fausses notions de la Divinité, & à leur faire en- „ visager superstitieusement comme des jugemens de Dieu les accidens ordinaires de la Vie, & les effets „ les plus communs de la Nature". On trouve dans les Ouvrages divers de Mr. Gautier Moyle, plusieurs Lettres de ce Savant & de Mr. Prideaux touchant quelques endroits de l'*Histoire* du dernier. Il mourut le Dimanche 1 Novembre 1724, dans sa 77 année, après une maladie de dix *jours*; & conformément à sa volonté, il fut enterré dans la Nef de l'Eglise Cathédrale de Norwich. Ses incommodités augmentérent environ un an avant sa mort, ensorte qu'il ne pouvoit plus sortir de sa chambre: il y avoit déjà quelque tems qu'il étoit fort foible, ayant des atteintes de Paralysie dans les mains, & des douleurs rumatiques, causées par la grande perte de sang qu'il avoit faite, lorsqu'on le tailla de la pierre, & qu'ensuite on le traita avec tant de mal-habileté, comme il s'en plaint dans la Préface de son Histoire. Il étoit grand & d'une constitution robuste, fort régulier dans sa maniére de vivre: rarement se trouvoit-il levé après dix heures du soir, & pour l'ordinaire il se levoit à quatre heures du matin, pour étudier.

(c) Journal No. 121 for Nov. 18. 1721.

„ A l'égard des Remarques sur mon Livre du Savant dont „ vous me parlez, je suis charmé qu'un homme si savant & „ si judicieux ne trouve dans un Ouvrage si étendu que quatre articles, sur lesquels il a des difficultés. Pour ce qui „ est du premier, il est impossible que No-Amon ait été „ Alexandrie. Jusqu'au tems qu'Alexandre bâtit cette Ville, „ il n'y avoit-là qu'un très-petit Village. Si l'on suppose „ qu'il a eu dans cet endroit une si puissante Ville, détruite „ par Nébucadnezar, il y en auroit eu certainement des ruines, lorsqu'Alexandre y fonda une Ville; & s'il y en a- „ voit eu, il en seroit fait mention quelque part. Mais au- „ cun des Auteurs, qui rapportent la fondation d'Alexan- „ drie, ne dit rien qui tende-là, & plusieurs en parlent en „ des termes, dont on peut semble-t-il inférer le contraire. „ Le Prophéte Nahum parle de No-Amon, comme d'une „ Ville plus considérable que Ninive; or c'est ce qui ne con „ vient à aucune Ville d'Egypte, si ce n'est Thébes, qui a- „ voit cent portes, 700000 habitans, & qui avoit 50 miles „ de tour. Le terrain qu'occupoit Alexandrie, baigné d'un „ côté de la Mer, & de l'autre par le Lac Mareotis, n'étoit „ pas assez étendu, pour y placer une Ville aussi grande; & „ elle doit l'avoir été pour égaler Ninive, dont la gran- „ deur est décrite dans mon Histoire. Le Prophéte Na- „ hum représente No-Amon comme située entre les fleuves: „ & Thébes l'étoit, environnée des deux côtés des bras du „ Nil. Mais il n'y avoit aucune riviére proche d'Alexan- „ drie: la plus voisine étoit la branche du Nil, qui se dé- „ chargeoit dans la Méditerranée à Canope, éloignée d'A- „ lexandrie de 25 miles. Il est vrai qu'on creusa dans la „ suite un Canal, qui rendoit dans le Nil, mais ce fut un „ Ouvrage des Ptolomées. Mais ce qui rend plus probable „ encore que No-Amon étoit Thébes, c'est le nom, car No- „ Amon signifie dans la Langue Copte la même chose que „ Diospolis, qui étoit le nom Grec de la Thébes en Egyp- „ te. Les autorités que votre Ami cite ne sont fondées que „ sur des conjectures, & par conséquent ne peuvent avoir „ plus de poids, que les raisons qui y servent d'appui. A „ l'égard des interpolatations, on ne peut dire, sinon Prov. „ XXV. 1. Il y en là-une. Et si on peut les admettre dans „ un endroit de l'Ecriture, pourquoi pas dans un autre? Il „ n'y a rien dans tout ce qu'on a allégué là-dessus, qui dé- „ truise la nécessité de recevoir les autres interpolations, „ que j'ai indiquées. Ce qu'on produit en faveur de l'anti- „ quité des Points, de St. Matth. V. 18, est l'argument le „ plus foible dont on puisse se servir. Car le terme que „ nous rendons par *point*, est en Grec Κεραία, qui signifie „ un coin; & cela ne veut dire autre chose, sinon, que „ comme il y a des Lettres, qui ne différent que par un „ coin, les unes en ayant un rond & d'autres un aigu, comme „ le *Daleth* & le *Resh*, ces Lettres ne seront pas mises l'une pour „ l'autre. La citation de Buxtorf ne renverse point, ce qu'on „ a allégué au contraire. Je ne prens pourtant point parti; „ je rapporte seulement, aussi fidélement qu'il m'est possi- „ ble, les raisons de part & d'autre; & je me déclare d'un „ sentiment différent de celui des uns & des autres, & qui „ peut s'accorder fort bien avec ce qu'il cite de Buxtorf & „ de St. Jérôme. J'écris ceci étant malade, la fiévre m'ayant „ retenu depuis un mois dans ma chambre, & je ne puis „ m'en délivrer parfaitement. Je suis, Monsieur, &c.

Le 16 Juillet 1716. H. Prideaux.

Mr. Chamberlayne ayant communiqué cette Lettre au feu Docteur Jean King, Curé de Chelsea, proche de Londres, il lui répondit par la Lettre suivante (6).

(6) Communiqué par Jean Martyn, Ecuyer, Membre de la Société Royale, & Professeur en Botanique à Cambridge.

„ Monsieur,

„ Je vous remercie de m'avoir communiqué la Lettre du „ savant Doyen de Norwich, touchant la Circoncision usi- „ tée parmi les Américains de la Caroline. Permettez-moi „ d'ajoûter quelques pensées, qui me sont venues sur le mê- „ me sujet. Dans les anciens tems la Circoncision n'étoit „ point en usage, parmi les Egyptiens en Afrique, parmi „ les Arabes & d'autres peuples de l'Asie, à titre de Rite „ Religieux; mais depuis les Sarrazins, les Turcs & les „ Mahométans l'ont adoptée comme une Cérémonie de Re- „ ligion. Mahomet l'emprunta des Juifs à ce titre. On ou „ sait que les Sarrazins étoient maîtres de la Barbarie & d'u- „ ne grande partie de l'Espagne plusieurs siécles avant la dé- „ couverte de l'Amérique. Il est donc *naturel de penser* „ que les Américains tiennent cette coutume de quel- „ que autre peuple, & on peut conjecturer plus vraisembla- „ blement, que quelque vaisseau de ces pays-là, jetté sur les „ côtes de l'Amérique, y a porté la Circoncision, que „ de la faire passer par la Tartarie, où elle n'est point en „ usage, & qui ne tient point à l'Amérique, autant que nous „ en savons. Mais on ne peut inférer de la coutume de „ circoncire, que ces Pays ayent été habités par les dix Tri- „ bus, ou par quelques-unes d'elles; & il n'est pas nécessai- „ re d'avoir recours à cette supposition, parce que, comme „ le remarque le Doyen, la Circoncision servoit à remédier „ à une incommodité naturelle. Hérodote (in *Euterpe*) dit que „ les Egyptiens usoient de la Circoncision, pour se tenir „ nets; ce qui est précisément la raison du Doyen. Car il „ étoit fort difficile pour ces nations Orientales, de déchar- „ ger la nature librement, parce que (selon quelques Ana- „ tomistes) leurs prépuces étoient six fois plus épais que „ ceux des Européens. Et que d'ailleurs leur longueur étoit „ regardée comme un obstacle *emissioni seminis*, & par-là à „ la génération, obstacle que tous les peuples ont été ardens „ à lever. Il y a de l'apparence que c'étoit dans cette vuë que „ les Egyptiens circoncisoient leurs enfans mâles, & qu'ils „ pratiquoient quelque chose de semblable à l'égard de l'autre „ sexe. Strabon (Lib. XVII.) rapporte comme une coutume „ louable parmi eux, τὰ παιδία περιτέμνειν καὶ τὰ θήλεα ἐκτέμνειν.

„ Pour ce qui est de mes Remarques, je ne veux pas y „ insister, ni interrompre davantage ce savant homme. Je „ ne puis qu'estimer & admirer son Livre, que je regarde „ comme un des plus savans Ouvrages qui ait paru dans no- „ tre siécle, où l'Erudition & la solidité du Jugement mar- „ chent de pair. J'attens avec impatience la seconde Partie, „ & j'espére qu'elle ne tardera pas longtems. Mais en même „ tems je suis affligé de la mauvaise santé de ce savant Doyen. „ Je fais des vœux sincéres pour qu'elle se raffermisse, & je „ lui souhaitte la plus longue vie pour le bien de la Répu- „ blique des Lettres".

PRIOR (MATTHIEU) célébre Poëte Anglois, nâquit à Londres en 1664 de George Prior Bourgeois & Menuisier de cette Ville (a). Il étoit encore fort jeune, quand son pere mourut, qui le remit aux soins d'un oncle, qui tenoit un Cabaret de vin proche de Charing-Cross; cet oncle répondit à la confiance du pere de Prior avec une tendresse vrayement paternelle, comme lui-même l'a reconnu toujours avec la plus vive gratitude. Il fit d'abord ses études dans l'Ecole de Westminster, où il se distingua avantageusement; mais son oncle l'en retira, pour le prendre chez lui, afin de le former

(a) Memoirs of the Life of Mr. Prior, by Samuel Humphreys, Esq. p. 1. prefixed to the 3d. Volume of

Prior's Poems on several occasions. 3e Edit. Londres 1733.

mer à sa profession. Il ne laissa pas de continuer l'étude des Auteurs Classiques à ses heures de loisir, Horace surtout étoit son Auteur favori; ce qui le fit bientôt connoître des gens d'esprit, qui fréquentoient la maison de son oncle. Un jour que le Comte de Dorset, qui y venoit, s'y trouva avec d'autres personnes de qualité, la conversation tomba sur les Odes d'Horace; & les sentimens se trouvant partagés sur un passage de ce Poëte, un de ces Messieurs dit; *il me semble que nous ne sommes pas prêts à nous accorder, mais si je ne me trompe, il y a dans la maison un jeune homme qui est en état de nous mettre au fait*, & en disant cela il nomma Mr. Prior; on le fit venir sur le champ, & on lui demanda son sentiment sur la pensée d'Horace dans l'Ode en question; le jeune homme s'expliqua avec tant de modestie, & d'une maniére dont toute la Compagnie fut si satisfaite, que dès ce moment-là le Comte de Dorset résolut de le tirer de la condition où il étoit, & de le placer d'une façon plus convenable à son génie; il le fit aller au Collége de St. Jean à Cambridge (*b*), où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1686 (*c*), & fut ensuite aggregé au Collége. Pendant son séjour dans l'Université, il contracta une étroite amitié avec Charles Montague, depuis Comte d'Halifax: ils composérent ensemble une fort jolie Piéce, intitulée: *La Biche & la Panthère métamorphosées en Rat de Ville & Rat de Champs* *, imprimée en 1687 in-4.; & servant de Réponse au Poëme de Dryden, qui avoit paru l'année d'auparavant sous le titre de *La Biche & la Panthère*. A la Révolution le Comte de Dorset, le grand Protecteur de Mr. Prior, le produisit à la Cour [*A*], & par son crédit il entra dans les Affaires, & fut nommé en 1690 Sécretaire du Comte de Berkely, Plénipotentiaire du Roi Guillaume & de la Reine Marie au Congrès de la Haye (*d*). Il s'acquitta si bien des fonctions de cet emploi, qu'il fut fait ensuite Sécretaire des Comtes de Pembroke, & de Jersey, & du Chevalier Williamson, Plénipotentiaires pour la Paix à Ryswick en 1697, & il accompagna dans la même qualité le Comte de Portland, lorsqu'il alla en 1698 en Ambassade à la Cour de France. Un des Officiers de la Maison du Roi montrant un jour à Mr. Prior, l'Appartement du Roi & les Curiosités à Versailles, & entre autres les Peintures de le Brun, où sont représentées les Victoires de Louis XIV. il lui demanda, si l'on voyoit les actions du Roi Guillaume dans son Palais? *Non, Monsieur*, lui répondit Prior; *les monumens des actions de mon Maître se voyent par tout ailleurs que chez lui* (*e*). En 1697 il fut nommé aussi Sécretaire d'Etat d'Irlande (*f*), & en 1700 créé Maître-ès-Arts par Jussion, & l'un des Commissaires du Commerce & des Colonies, à la place de Mr. Locke, qui résigna cette place (*g*): il fut en même tems député au Parlement de la part d'East-Grinstead dans la Province de Sussex. En 1710 on prétendit qu'il avoit eu part à l'*Examinateur*, & particuliérement à la Critique, qu'on y trouve des vers du Docteur Garth au Comte Godolphin [*B*]: Cet-

(*b*) Ibid. p. 2. 3.

(*c*) Tiré des Régitres du Collége.

* Il y a dans l'Anglois *Souris*; mais on est accoutumé à la fable de la Fontaine R. D. T.

(*d*) Oldmixon *History of England during the Reigns of King William, and Q. Mary, Q. Anne, and K. George I.* p 150 Lond. 1735 in-fol.

(*e*) Ibid. p. 178.

(*f*) Voy. son *Epitaphe*.

(*g*) Oldmixon *ubi supra*. p. 210.

[*A*] *Le Comte de Dorset, le grand Protecteur de Mr. Prior, le produisit à la Cour.*] En 1689 il adressa à Mr. Fleedwood Shephard, l'Epître suivante, inférée dans le troisiéme Volume de ses Poësies, qui nous instruit de quelques particularités qui le regardent: „ Tandis que le Comte de Dorset, „ étoit accablé d'une foule d'importuns, fatigué de révéren„ ces, de sollicittans pour des emplois, soit par grace soit par „ mérite, je me tenois confondu dans la foule, ayant gran„ de envie de m'entretenir avec vous. J'attendis jusqu'à ce „ que trois heures sonnérent, tandis que le Laquais me pa„ yoit de cinquante mensonges; enfin ma patience épuisée, „ & las de me tenir sur mes jambes, *j'ai jugé* que je me fa„ tiguois inutilement à attendre, & que je ne pouvois pren„ dre de meilleur parti, que de vous écrire par le Penny„ post. Si cette Lettre vous manque, me voilà flambé, & „ je n'ai qu'à chercher fortune. Vous devinez bien, Mon„ sieur, dequoi il s'agit, & que je voudrois obtenir quelque „ petit emploi: j'y ai d'assez belles prétentions, un grand „ besoin, & très-peu de mérite. Toutes les fois que je vous „ écris, c'est que je me trouve à l'étroit; je mendie tou„ jours, & vous me donnez. Or puisque vous avez pris „ soin de moi quand mes petits talens me produisoient peu, „ demandez à Mylord quelque chose qui me convienne; gra„ cieux comme il est, il ne vous refusera point: achevez ce „ que vous avez commencé, & ne me plantez pas-là, com„ me Sunderland a fait *Mun Stephens*. Il n'y a personne qui „ prenne un jeune Chien, quand il ne fait que tetter, & qui „ le néglige, ou le mette à la porte, quand il est devenu „ grand. Il n'y a point de Paroisse, qui abandonne même „ les bâtards qu'elle a adoptés, quand ils sont en état d'en„ trer dans le monde. Mon oncle (devant Dieu soit son „ âme) auroit pu m'apprendre quelque métier pendant sa „ vie, à remplir de Cidre des Bariques de vin, & à le „ débiter pour tel; ou il auroit pu m'envoyer chez quelque „ Procureur, avec dix Livres Sterl. pour y apprendre à for„ ger des Actes, & à gagner ma vie. Vous m'avez fait quit„ ter tout cela pour suivre le blond Apollon, vous m'avez „ envoyé parmi une troupe de joueuses de violon, que je „ n'avois jamais vu, & qui m'étoient inconnues, Calliope, „ & Dieu sait quelles autres encore: & pour ne pas en di„ re davantage, vous m'avez débauché pour faire de moi un „ Poëte. En bonne justice, Monsieur, un homme qui dé„ bauche une fille, doit l'entretenir. Tout bon Chrétien „ pourvoit à la subsistance de celui qu'il a estropié. Tout „ ce que j'ai dit revient à vous solliciter de me placer quel„ que part, & je vous promets que je prierai pour vous. J'ai „ pensé oublier une chose, que je puis bien ajoûter par a„ postille: C'est que mon ami Charles Montague étant „ avancé, je ne voudrois pas qu'on vît pendant longtems „ un *Rat* faire bonne chére, tandis que son compagnon „ mourroit de faim (1).

(1) Allusion à la Piéce composée par Mr. Montague & par notre Auteur.

[*B*] *On prétendit qu'il avoit eu part à l'*Examinateur, *& particuliérement à la Critique qu'on y trouve des vers du Docteur Garth au Comte Godolphin.*] Voici la traduction des vers du Docteur Garth: „ Tandis que l'Europe en pleurs gémit sous „ le poids des calamités, & que la famine fait périr ce que „ l'épée épargne, notre Ile jouït, par vos heureux soins, „ de la Pompe de la paix, au-milieu des miséres de la Guer„ re. C'est à votre prudence que nous devons ces douceurs, „ & vous ne comptez pour rien les plus long travaux pour„ vu qu'ils nous procurent le repos & le calme. Votre con„ duite, votre probité est telle, qu'il n'y a de Coffres „ vuides que les vôtres. Vous affranchissez le mérite d'une „ honteuse dépendance; vous offrez sans qu'on vous de„ mande, & vous donnez à qui vous n'avez jamais vu. Tel „ que le Nil, qui par ses débordemens fertilise les terres, „ tandis qu'on ignore la source d'où partent ses bienfaits, „ votre générosité donne l'accroissement à ses dons, & cache „ la source d'où ils découlent. Vos Passions en équilibre, „ ne laissent appercevoir aucun chagrin, tant qu'on ne dé„ range pas les fonds, & que le Commerce court. Diminu„ tion de Taxes, & Liberté entiére, voilà les récompenses „ que vous voulez de vos services. C'est ainsi que la Ma„ chine de l'État n'a besoin d'aucune réparation: & que par „ vos soins elle se meut dans un ordre admirable, sans con„ fusion, d'une maniére égale, avec sérénité, & comme l'U„ nivers par des ressorts invisibles. Aujourd'hui un Astre, „ peu favorable à nos vœux, forme de nouveaux Systêmes, „ & vous éloigne des affaires. On n'apperçoit ni chagrin, „ ni soin dans vos yeux, sinon celui d'enseigner à une trou„ pe sans expérience à tenir le gouvernail. Tel que certai„ nes Victimes, vous expiez, sans y être contraint, les fau„ tes de ceux, qui vous font saigner. L'Ingratitude, mauvai„ se herbe de tous les Climats, pousse d'abord avec force, mais „ se flétrit avec le tems. Vous avez le même sort que le „ Dieu du jour, les vapeurs que vous avez élevées obscurcis„ sent votre lumiére; mais quoi que vous souffriez, & que „ vous vous retiriez pour un tems, votre Globe lumineux „ répand ses rayons au-delà de votre séjour *". La Critique de ses vers parut en forme de Lettre à l'*Examinateur*, No. VI, pour le Jeudi 7 Septemb. 1710. L'Auteur de la Lettre dit, qu'il n'y a dans ces vers *ni Poësie, ni Grammaire, ni Oeconomie*. „ Toute la Piéce, dit-il, semble être, comme la „ sixiéme Edition du *Dispensary* l'exprime heureusement, „ *une impuissance de penser aussi forte que négligée* (a strong un„ laboured impotence of thought) Si nous l'examinons à la „ nouvelle régle de la bonne Poësie, que le Docteur lui„ même a établie, *de plaire au premier coup d'œil*, cette Piéce „ peut-elle même prétendre à ce privilége? Ou si nous la „ comparons avec le seul modéle en ce genre, selon lui, „ Ovide, y a-t-il rien dans ses *Tristia*, si décousu, si puérile, „ si plat? Qu'est-ce que le Docteur peut vouloir dire? ou à „ quel tems ces vers peuvent-ils convenir? La moitié de la „ Piéce est le panégyrique d'un Grand-Trésorier en pié, & „ le reste est un compliment à un Comte disgracié. En tren„ te lignes, son Patron est *une Riviére*, le *premier Mobile*, un „ *Pilote*, une *Victime*, un *Soleil*, il est tout & rien. Il *don„ ne l'accroissement, cache sa source, fait mouvoir la machine*, „ *enseigne à gouverner, expie les fautes, éleve des vapeurs*, & „ *répand ses rayons au-delà de son séjour*. Les expressions ne „ sont pas mieux choisies que les images; le *Commerce* qui „ *court*, des *passions* en *équilibre*, un *mérite affranchi de la dé„ pendance*, & une *machine de la sérénité*, sont des phrases „ parfaitement nouvelles. Il faut avouër que le Docteur a „ beaucoup de talent pour l'invention, & qu'il a la gloire „ d'avoir autant enrichi notre Langue par ses phrases, que „ la Médecine par ses Ordonnances. Mais entrons dans „ quelque détail. *La famine fait périr ce que l'épée épar„ gne*. Je voudrois que le Vers eût permis de mettre la „ *Peste*, car je m'imagine que c'est ce que l'Auteur veut di„ re. J'ai ouï dire, que la Peste étoit à Dantzig, mais „ j'ignore en quel endroit de l'Europe la famine fait „ des

* J'ai traduit fort littéralement, à cause qu'on ne comprendroit rien sans cela à la Critique de cette Piéce. R. D. T.

Cette Critique engagea Mr. Addison à attaquer Mr. Prior fort vivement dans le *Whig Examinateur* [C]. En 1711 il fut nommé un des Commissaires de la Douane, & on l'envoya en France en qualité de Ministre Plénipotentiarie, pour négocier la paix. Immédiatement après l'avénement du Roi George I. au trône, il présenta le 23 Octobre 1714 un Mémoire à la Cour de France, pour demander que le Canal & les nouveaux Ouvrages de Mardyk fussent démolis. L'année suivante il fut rappellé, & à son arrivée il fut arrêté par ordre de la Chambre des Communes, & peu après il fut interrogé très-sévérement par un Committé du Conseil Privé. Le 10 Juin Mr. Robert Walpole proposa dans la Chambre Basse de porter accusation contre lui: on ordonna qu'il seroit étroitement gardé, & qu'on ne permettroit à personne de lui parler, qu'avec la permission de l'Orateur de la Chambre. En 1717 il y eut une Amnistie, mais Mr. Prior fut un des ceux qui en furent exceptés; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût déchargé de son arrêt, à la fin de la même année. Les fatigues qu'il avoit essuyées durant un grand nombre

„ des ravages. Pourquoi ne pas mettre la *Médecine* à la
„ place de la famine? le sens seroit meilleur, & le vers aussi
„ coulant. On comprend aussi peu ce que c'est que *la Pompe de*
„ *la Paix*, & comment on en peut jouir *au milieu de la guerre.*

„ *Such conduct, such integrity, are shown*
„ *There are no coffers empty but your own.*

„ C'est-à-dire *votre conduite, votre probité est telle, qu'il n'y a de*
„ *coffres vuides que les vôtres:* comme ces deux vers ne sont
„ rien moins que poëtiques, je voudrois du moins qu'il y
„ eût de la vérité. J'ai bien oui parler de certains Coffres,
„ qui étoient vuides il y a trois semaines; & s'il ne le sont
„ plus, on en a plutôt l'obligation à la *troupe sans expé-*
„ *rience* du Docteur, qu'à son *Pilote expérimenté. Vous offrez,*
„ *sans qu'on vous demande.* La belle découverte! j'avois tou-
„ jours cru qu'on pouvoit dire, que celui à qui l'on demande,
„ *donne*, & non pas proprement qu'il *offre.* Les gens mali-
„ cieux pourroient peut-être bien faire remarquer, que le
„ fait exprimé est aussi vrai, que l'expression est exacte. *Tel*
„ *que le Nil* &c. Si l'on juge de la beauté d'une comparai-
„ son, par le fréquent usage que les Poëtes de tous les
„ tems en ont fait, il n'en est point qui puisse le disputer à la
„ *Riviére* du Docteur. Le *Nil* n'est pas moins familier dans
„ ces occasions, que l'Histoire d'*Icare* & celle de *Phaëton.*
„ Je me souviens que je l'employai, à l'âge de douze ans,
„ dans des vers pour le nouvel an, que je présentai à mon
„ oncle; & que j'en avois grand' honte un an après. Un E-
„ colier ne peut pas plus se passer du Nil, qu'un Auteur Fran-
„ çois, dans une Epître dédicatoire *au grand Roi*, du So-
„ leil, autre comparaison que le Docteur ne manque point.
„ *Un Astre peu favorable à nos vœux forme de nouveaux Systê-*
„ *mes*; d'autres lisent *cinq Astres*, ce qui rend cet endroit
„ intelligible. J'ai souvent ouï parler aux Astrologues d'u-
„ ne sorte d'influence que les Astres ont sur les affaires hu-
„ maines; mais je n'en connois aucun, si ce n'est ceux qui
„ forment la Constellation de Mr. *Bickerstaff*, qui ait jamais
„ *formé des Systêmes*, & ceux-là même n'ont pas été formés
„ sous un aspect favorable. Il nous dit, que le *soin* de My-
„ lord est *d'enseigner à une troupe sans expérience à tenir le gou-*
„ *vernail.* Par la *Troupe* il faut entendre les Commissaires
„ de la Trésorerie. La qualification est honnête! mais quant
„ au sens, quel rapport y-a-t-il entre une *troupe*, & l'art de
„ *tenir le gouvernail*? est-ce que le *gouvernement* ou la con-
„ duite du Vaisseau est l'affaire de toute la *troupe* de gens
„ qui s'y trouvent? C'est-là une image très-juste du *Whigis-*
„ *me*, où chacun est son propre Pilote.
„ Si nous jettons les yeux sur les deux vers qui suivent,
„ nous y voyons que ces *gens-là l'ont blessé, & que néan-*
„ *moins tel qu'une victime du meilleur naturel* imaginable, il
„ n'est pas contraint d'expier leurs fautes. *C'est-là ce que les*
„ *François appellent du* Galimatias, *& que les Critiques Anglois*
„ *qualifient de* Non-sense. *Mais qu'est-ce qui suit?* par qui
„ vous saignez. Saignez? Le Docteur est-il possédé du Dia-
„ ble, pour se servir d'un pareil terme, & pour faire une
„ pareille insinuation? *Je me flatte qu'on a si bien pourvu à cet*
„ *article, qu'on n'aura plus besoin d'un nouvel* Acte de sureté.

„ *The God of day, and your own lot's the same.*

„ cent livres St. pour un génitif, comme le vieux Busby
„ avoit coutume de crier en pareil cas.
„ Mais passons de la Grammaire à la bienséance. Attri-
„ bue-t-on la moindre partie du bonheur, dont jouït la
„ Grande Bretagne, à la Reine? Sa main Royale imprime-
„ t-elle quelque mouvement à cette machine, qui se meut
„ comme l'Univers? Il me semble qu'il devoit du moins ac-
„ corder autant à Sa Majesté, que ses Amis ont fait sur la
„ Médaille frappée à son Couronnement; VICEM GERIT IL-
„ LA: Mais, comme le remarque le Poëte, *l'ingratitude est*
„ *une mauvaise herbe de tous les climats.* Il me permettra de
„ remarquer à mon tour, qu'il y a dans la Piéce intitulée
„ *Don Sebastien*, que l'ingratitude *est un produit* de tous les
„ Climats: pourquoi changer un vers, qu'il jugeoit à pro-
„ pos de piller? C'est être un franc bandit en fait de Poësie,
„ de voler les gens & de les assassiner en même tems. Mais
„ qui doit-on accuser d'ingratitude? Il est bien vrai que tou-
„ te la nation souhaittoit l'éloignement du Trésorier, mais
„ la Reine seule avoit le pouvoir de le déplacer. Tels sont
„ les Complimens que cette Académie Anti-monarchique
„ fait au Souverain. Excellens Poëtes! Sujets très-respec-
„ tueux!
„ Je pourrois vous communiquer bien d'autres Observa-
„ tions sur ce sublime panégyrique, si j'avois mon *Longin.*
„ Cette belle Piéce, à ce que j'ai remarqué, a déjà été cor-
„ rigée deux ou trois fois; & si l'Auteur la corrige encore
„ une fois, je connois si bien combien il réussit en ce gen-
„ re, que je ne doute pas que je ne sois tenté de vous écrire
„ une seconde Lettre. Il se démentiroit, s'il ne changeoit
„ de Patron, comme il change ses phrases; & je ne serois
„ pas surpris du tout, si à la premiére édition qui se fera de
„ la Piéce, elle paroît adressée au dernier Trésorier d'Ir-
„ lande".

[C] *Cette Critique engagea Mr. Addison à attaquer Mr. Prior fort vivement dans le* Whig-Examinateur.] Dans le No. I. de ce Papier, pour le Jeudi 14 Septembre 1710, Mr. Addison déclare „ que le but de cette feuille est de critiquer les Ou-
„ vrages des autres, de donner de nouveau audience à tous
„ ceux, qui ont été injustement censurés & condamnés par
„ l'*Examinateur.* De l'air dont cet Auteur s'y est pris jus-
„ ques à présent, sa feuille pourroit plus convenablement
„ être intitulée l'*Exécuteur*; du moins son examen est il de
„ la nature de celui qui se fait par la question & par la roue.
„ J'ai toujours admiré un Critique, qui a fait remarquer les
„ beautés d'un Auteur; & je n'en ai jamais connu aucun,
„ qui s'occupât à relever les fautes des autres Ecrivains, qui
„ ne tombât lui-même dans de plus grandes; comme le Bour-
„ reau est souvent un plus grand Coquin, que ceux qu'il
„ pend. Pour être convaincu de la vérité de ce que j'avan-
„ ce, il ne faut que lire les remarques de cet Auteur sur les
„ vers du Docteur *Garth*, avec la Préface à la tête, & l'E-
„ nigme qui est à la fin". Mr. Addison finit cette feuille en
„ disant: Avant que de quitter ce sujet, je donnerai un avis
„ à l'Auteur pour l'avenir, c'est de dire un peu plus claire-
„ ment sa pensée. Je conviens qu'il a beaucoup de talent
„ pour rimailler, quand il écrit sur un sujet connu. Il est
„ fort réjouïssant, quand il nous dit d'une maniére intelli-
„ gible, comment la Cuiller de *Syrisca* se perdit dans un
„ trou, & le doigt de *Hans Carvel* dans un autre; mais quand
„ il satirise énigmatiquement, *il* devroit confesser, qu'il
„ *n'y a que le petit nombre* d'amis joyeux, qui sont du se-
„ cret qui y voient le mot pour rire. C'est-là faire des Sati-
„ res plus obscures que celles de *Perse.* Après ce leger exa-
„ men de l'Ouvrage de l'Examinateur; arrêtons nous un
„ moment à ses remarques sur celui du Docteur. La raillerie
„ qu'il fait de ce que le Docteur considére le Trésorier sous
„ différens points de vuë, peut tomber sur toutes les Piéces
„ de *Waller*, ou de tout autre Auteur, qui varie ses pen-
„ sées & ses allusions; & quoique cela puisse paroître plai-
„ sant à un Lecteur ignorant, ce ridicule prétendu est en-
„ tiérement mal fondé & injuste. Je ne suis pas non plus
„ du sentiment de l'*Examinateur*, sur les phrases, *des passions*
„ *en équilibre*, & d'*affranchir le mérite de la dépendance*, qui
„ sont belles & poëtiques. C'est le même esprit de chicane
„ qui fait trouver vicieuses les expressions de *pompe de la*
„ *paix au milieu des miséres de la guerre*, & d'*offrir sans qu'on*
„ *demande.* Pour ce qui est du *Nil* je ne conçois pas trop
„ bien, quel rapport y ont *Icare & Phaëton.* J'avoue qu'on
„ s'en est servi ci-devant pour représenter le sort des ambi-
„ tieux téméraires, & je ne puis m'imaginer pourquoi l'Au-
„ teur voudroit nous priver de ces comparaisons pour la
„ suite. La Critique sur les *Astres*, semble n'être faite, que
„ pour mettre sur la scéne Mr. *Bickerstaff*, que l'Auteur tâ-
„ che d'imiter partout, en le déchirant. Mais je renvoye
„ l'*Examinatur* à l'avis de la Grenouille, à sa compagne, qui
„ vouloit se faire aussi grosse qu'un Bœuf:

— *Non si te ruperis, inquit,*
Par eris —.

„ l'Allusion à une *Victime*, peut être un Galimatias dans les
„ Politiques François, mais c'est une allusion juste & noble
„ pour un véritable Anglois. A l'égard de la remarque de
„ l'*Examinateur* sur le terme de *saigner*, quoiqu'on ne puisse
„ s'empêcher de rire, en voyant combien l'impuissante ma-
„ lignité est peu capable de se contenir, on ne peut qu'y
„ appercevoir le caractére de Bandits, dont il parle, qui as-
„ sassinent toujours ceux qu'ils volent. La derniére Remar-
„ que est sur ce vers, l'*Ingratitude est une mauvaise herbe de*
„ *tous les climats.* Ici notre homme est fâché contre le Doc-
„ teur, de ce qu'il appelle *mauvaise herbe* (Weed) ce que
„ Dryden ne qualifie que de *produit* (Growth) de chaque
„ climat. Mais pourquoi, je vous prie, ce grand fonds de
„ tendresse pour l'Ingratitude? je n'en dirai pas davantage.
„ Nous vivons dans un tems, où les impudentes assertions
„ passent pour des preuves; & je ne doute pas, qu'un hom-
„ me, qui a entrepris de prouver que l'Auteur du *Dispen-*
„ *sary*, n'est pas Poëte, n'entreprenne bientôt de faire voir,
„ que celui qui a gagné la bataille de *Blenheim*, n'étoit pas
„ Général".

[D] Un

bre d'années, dans les diverses situations où il s'étoit trouvé, lui faisoient souhaitter de passer le reste de ses jours tranquillement & dans la retraite, comme il fit en partie dans une Terre qu'il avoit à Down-Hall dans la Province d'Essex. Il mourut à Wimpole, Terre du Comte d'Oxford dans la Province de Cambridge, le 18 Décembre 1721, & fut enterré, selon sa volonté, dans l'Abbaye de Westminster, où on lui a érigé un fort beau Monument avec une Epitaphe [*D*] composée par le Docteur Robert Freind, Maître ou Régent de l'Ecole de Westminster. Mr. Prior rassembla lui-même ses Poësies, admirées à si juste titre, & les publia en un volume in-folio, avec une Epître dédicatoire, au Duc de Dorset d'aujourd'hui, très-bien tournée. Depuis sa mort on a publié encore quelques Piéces de sa façon, sous le titre de *Poësies diverses de feu Mr.* Matthieu Prior. Le Comte d'Oxford a divers Ouvrages manuscrits de lui entre les mains. Son *Salomon sur la vanité du Monde* a été traduit en Latin par Mr. Guillaume Dobson du Collége neuf à Oxford, avec tant d'élégance & de feu [*E*], qu'on peut se promettre que la Traduction Latine du *Paradis perdu* de Milton, à laquelle il travaille, sera un chef-d'œuvre en son genre. Sa Traduction de *Salomon* a été imprimée à Oxford in-4.

[*D*] *Un fort beau Monument avec une Epitaphe.*] Elle est conçue en ces termes:

Sui temporis Historiam meditanti
Paulatim obrepens Febris
Operis simul & Vitæ filum abrupit,
Sept. 18. An. Dom. MDCCXXI.
Ætat. 57.
H. S. E.
MATTHÆUS PRIOR *Armiger.*
Vir Eximius,
Serenissimis
Regi Gulielmo, *Reginæque* Mariæ
In Congressione Fœderatorum
Hagæ anno 1690 *celebrata,*
Deinde Magnæ Britanniæ Legatis,
Tum iis
Qui anno 1697 *pacem Ryswicki confecerunt,*
Qui apud Gallos annis proximis Legationem obierunt.
Eodem etiam anno 1697 *in Hiberniâ*
Secretarius
Nec non in utroque honorabili consessu
Eorum,
Qui anno 1700 *ordinandis Commercii negotiis,*
Quique anno 1711 *dirigendis Portorii rebus*
Præsidebant,
Commissionarius:
Postremo
Ab ANNA,
Felicissimæ memoriæ Reginâ,
Ad Ludovicum XIV. *Galliæ Regem*
Missus anno 1711
De Pace stabiliendâ,
(Pace etiamnum durante
Diuque ut boni jam omnes sperant duraturâ)
Cum summa potestate Legatus.
Qui,
Hos omnes, quibus cumulatus est, titulos
Humanitatis, ingenii, eruditionis laude
Superavit.
Cui etiam nascenti faciles arriserant Musæ,
Hunc puerum Schola hic Regia perpolivit,
Juvenem in Collegio Sancti Johannis
Cantabrigiæ optimis scientiis instruxit;
Virum denique auxit & perfecit
Multa cum viris principibus consuetudo:
Ita natus, ita institutus,
A vatum choro avelli nunquam potuit,
Sed solebat sæpe rerum Civilium gravitatem
Amœniorum Literarum studiis condire;
Et cum omne adeo poetices genus
Haud infeliciter tentaret,
Tum in fabellis concinne lepideque texendis
Mirus artifex
Neminem habuit parem.
Hæc liberalis animi oblectamenta,
Quam nullo illi labore constiterint,
Facile ii perspexere, quibus usus est, Amici;
Apud quos Urbanitatum & Leporum plenus,
Cum ad rem, quæcunque forte inciderit,
Apte, copioseque alluderet,
Interea nihil quæsitum, nihil vi expressum
Videbatur,
Sed omnia ultro effluere,
Et quasi jugi e fonte affatim exuberare,
Ita suos tandem dubios reliquit,
Essetne in scriptis Poeta elegantior,
An in convictu comes jucundior.

[*E*] *Son* Salomon sur la Vanité du Monde *a été traduit en Latin par Mr.* Guillaume Dobson, *du Collége neuf à Oxford, avec tant d'élégance & de feu &c.*] Nous donnerons un morceau de cette Traduction, tiré du second Livre.

Indulsi Cyathis; Rabies mera; clamor ineptus,
Vanaque lætitiæ raptim fugientis imago.
Credulus ah nimium! speravi pocula mœstum
Posse animum lenire, atrasque avertere curas.
Post ludos sera jam nocte licentius actos
Incertus sopor, interruptaque somnia turbant.
Jamque ubi mane novo radiis victricibus alma
Dispulerat Ratio simulacra fugacia noctis,
Quid facere & fari suaserunt pocula, mecum
Volvi animo: quales & quo de fonte lepores
Fluxerunt, reputans. Risus, jocus ille, solutus
Qui movit, lætâ circumplaudente coronâ,
Forsitan ingenii nugis ab inanibus ortum
Duxerat, ambiguo lusu vel imagine falsa.
Improbulisve Lyræ numeris cantuve protervo,
Casta quibus metuat violari sordibus auris.
Forsitan heu! nimium lepidos movere cachinnos
Infelix Chium, incauti levis error Amici,
Quæque solum fari sapiens & candidus ultro
Parceret, & densa velaret honestius umbra.
Quin etiam insidiis cyathis conserta malorum
Agmina cæca latent; hinc linguæ effusa venena
Præcipitis, variis nunquam revocanda querelis
Sæpius incauto primum devolvier Ore
Responsum torquetur atrox, spargitque vicissim
Insanas lites, alienaque jurgia siccis.
Adde etiam exhaustas vini quod largior usus
Sanguinis attenuat vires, carpitque salutem.
Ah miserum! rabies quem cæca utrique dolores
Diversis hinc inde malis involvere certant!
Heu! sperat curarum haurire oblivia; nescit
Interea sævo considere funditus haustu
Morborum omne genus; lentæ intolerabile pondus
Desidiæ, Errores animi, Cerebrique natantis
Somnia, quæ passu sequitur mors tarda silenti.
Nec videt innexis circum cratera corollis
Lethiferosque Angues, atrasque latere colubras.

PRYNNE (GUILLAUME). Comme l'Article que Mr. *Bayle* a donné de ce Jurisconsulte est fort imparfait, nous y suppléerons par celui-ci. Il naquit à Swainswick proche de Bath dans la Province de Somerset, en l'année 1600, tems où son pere étoit un des Fermiers du Collége d'Oriel à Oxford. Il fit ses premiéres études à Bath, & en 1616 il entra au Collége d'Oriel sous la direction de Mr. Giles Widdowes (*a*). Le 22 Janvier 1620 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*b*). Il passa ensuite au Collége de Jurisprudence de Lincoln, où il étudia le Droit Commun, & où il fut successivement, *Barrister*, *Bencher* & *Lecteur*. Dès-qu'il entra dans ce Collége, il devint grand admirateur du Docteur Jean Preston, célébre Puritain, qui en étoit le Ministre; & il publia plusieurs Ouvrages, contre ce qu'il regardoit comme des abus énormes de son tems, tant par rapport au Luxe, qu'à l'égard de la Doctrine & de la Discipline de l'Eglise [*A*]. Son *Histrio-Mastix*, qu'il publia vers Noël de l'année 1632, ayant fort

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 434.

(*b*) Idem *Fasti Oxon.* V. I. C 215.

[*A*] *Il publia divers Ouvrages contre ce qu'il regardoit comme des abus énormes de son temps, tant par rapport au Luxe, qu'à l'égard de la Doctrine & de la Discipline de l'Eglise.*] En voici la Liste: *La perpétuité de l'Etat du Fidéle régénéré, contre l'Apostasie entiere & finale des Saints.* Londres 1627, in-4. *La Maladie des Santés: ou petit Traité où l'on prouve que la coutume de boire à la santé est criminelle, & absolument contraire au devoir des Chrétiens &c.* Londres 1628, in-4. *Traité où l'on prouve que la coutume de se friser est indécente & criminelle pour les Chrétiens: on y trouve aussi quelques passages des Péres &c. contre la coutume de se farder, de porter des cheveux postiches, poudrés, ou extraordinairement longs; & contre la coutume contre nature, impudente, & anti-chrétienne des femmes de couper leurs cheveux à la maniére des hommes* &c. Londres 1628. in-4. *Examen concis & critique des Dévotions trompeuses de Mr. Cozens.* Londres 1628 in-4. Ce dernier Ouvrage est contre les *Dévotions privées*, publiées par Mr. *Jean Cosens*, depuis Evêque de Durham. Mr. Prynne prétend y trouver l'Arminianisme, & il assure (1), que c'étoit là une des raisons du ressentiment que l'Archevêque Laud avoit contre lui, & du procès qu'on lui avoit fait sur son *Histrio-Mastix*. *L'Anti-Arminianisme: ou l'ancienne opposition de l'Eglise Anglicane au nouvel Arminianisme* &c. Londres 1630 in-4. On en fit une seconde Edition dans la même année, à laquelle il ajoûta un Ap-

(1) *A New Discovery of the Prelates Tyranny*, p. 1.

fort choqué la Cour, il fut mis à la Tour le 1 Février 163$\frac{3}{4}$ (*c*), & le 17 Février 163$\frac{3}{4}$ il fut condamné par la Chambre Etoilée à 5000 Liv. St. d'amende envers le Roi, à être chassé de l'Université d'Oxford, & du Collége de Lincoln, à être dégradé, & déclaré inhabile à exercer la profession d'Avocat, à être mis au Pilori, premiérement dans la Place du Palais de Westminster, & trois jours après à Cheapside, d'avoir une oreille coupée à chacun de ces endroits, de voir son Livre intitulé *Histrio-Mastix* brulé publiquement en sa présence par la main du Bourreau, & à une prison perpétuelle (*d*). Cette sentence fut exécutée au mois de Mai 1634, & on le reconduisit en prison après l'exécution. Dès qu'il put avoir du papier & de l'encre, il écrivit le 11 Juin une Lettre très-forte à l'Archevêque Laud, sur la sentence prononcée contre lui par la Chambre Etoilée, & particuliérement sur ce que ce Prélat avoit opiné contre lui. Laud informa le Roi de l'affaire, qui ordonna à l'Archevêque de remettre la Lettre entre les mains du Procureur-Général Noy. Celui-ci fit amener Prynne devant lui, & lui demanda si cette Lettre étoit de sa main ou non. Prynne demanda à la voir, & dès-qu'il l'eut entre les mains, il la déchira, & en jetta les morceaux par la fenêtre, ce qui empêcha qu'on ne fit de nouvelles poursuites contre lui (*e*). En 1635, 1636, & 1637 il publia divers Ouvrages [*C*], entre autres un qui étoit intitulé *Nouvelles d'Ipswich*, dans lequel il attaquoit grossiérement l'Archevêque & les autres Evêques [*D*]: ce qui lui attira une nouvelle sentence de la Chambre Etoilée, qui le condamna le 14 *Juin* 1637 à 5000 Liv. St. d'amende envers le Roi, à avoir ce qui lui-restoit de ses oreilles, coupé, au Pilori, à être marqué aux deux jouës, avec les Lettres L. L. comme un faiseur de Libelles Schismatiques, & à être enfermé pour toute sa vie dans le Château de Caernarvon (*f*). La sentence fut exécutée le 30 du même mois dans le Palais de Westminster [*E*]: le 27 Juillet on le transféra de la Tour dans la prison du Fleet, & le même jour on se mit en chemin avec lui pour le conduire au Château de Caernarvon: d'où il fut transféré, au mois de Janvier suivant, au château de Mount-Orgueil dans l'Ile de Jersey, où il s'occupa à écrire [*F*]. Le 7 Novembre 1640, la Chambre des Communes ordonna qu'il seroit mis en liber-

(*c*) Prynn's *New Discovery of the Prelates of Tyranny.* p. 7-9. Londres 1641 in-4.

(*d*) Ibid. p. 10. 11.

(*e*) Heylin *Life of Archbishop Laud.* P. I. Lib. IV.

(*f*) Lestrange *History of King Charles* I. *Charles* I. p. 151.

Appendix sur la coutume de s'agenouiller au nom de Jésus. Mr. Giles Widdowes, l'ancien Maître de Prynne y répondit par une Piéce intitulée: *du Puritain independant, irrévérent, & schismatique: ou Réfutation de l'Auteur d'un* Appendix touchant la génuflexion au nom de Jésus. Oxford 1631 in-4. *Que Dieu ne trompe point: ou Reponse à une Chicane Papiste & Arminienne en faveur du Libre-Arbitre & de la Grace Universelle* &c. Londres 1630 in-4. *Les bequilles de Giles le boiteux; avec un Appendix touchant l'origine & les progrès de la génuflexion au nom de Jésus, empruntée du Papisme.* Londres 1631 in-4. *Histrio-Mastix: Le fouët des Comédiens* &c. *contre l'intolérable abus des Comédies & des Théatres.* Londres 1633, in-4.

[*B*] *Son* Histrio-Mastrix. . . . . *ayant fort choqué la Cour, il fut mis à la Tour le 1 Février* 163$\frac{3}{4}$.] Mr. Whitelocke rapporte (2) que le Chapelain de l'Archevêque Abbot avoit permis l'impression du Livre ,, dont le but étoit ,, d'attaquer les Piéces de Theatre: il y avoit dans la Table un renvoi qui portoit *les Actrices sont des P.* . . . *publiques*, relativement à quelques Actrices, dont il disoit, qu'il étoit parlé dans l'ouvrage: il arriva qu'environ ,, six semaines après la Reine joua un rôle dans une Pastorale à l'Hôtel de Somerset; comme l'Archevêque Laud & ,, les autres Prélats, étoient piqués contre *Prynne*, tant à ,, cause de quelques uns de ses Livres contre l'Arminianisme, & la Jurisdiction des Evêques, qu'à cause de quelques défenses à la Cour de la Haute Commission, dont ,, il avoit été l'auteur: ces Messieurs avec leurs partisans ,, saisirent cette occasion, & dès le lendemain du jour que ,, la Reine avoit joué, ils montrérent au Roi le Livre de ,, *Prynne* contre les Comédies, & lui firent surtout remarquer l'endroit, *les Actrices sont des P. . publiques*, ajoûtant ,, que l'Auteur avoit écrit son Livre de dessein prémédité ,, contre la Reine & sa Pastorale; quoiqu'il eut paru six semaines avant la représentation de cette Pastorale. Le Roi ,, & la Reine, animés ainsi, ne firent pourtant rien directement contre lui, jusques à ce que Laud chargea *Heylin*, ,, qui en vouloit fort à *Prynne* pour avoir réfuté quelques-uns de ses principes, de lire ses Livres, & d'en extraire ,, les endroits choquans, ce que Heylin fit, quoique pas ,, avec toute la fidélité requise, si l'on en croit Prynne. Mais ,, la partie étoit très-égale entre ces deux hommes fort ressemblans en d'autres choses, quoique très-opposés en fait de ,, Théologie, ou de ce qui en a l'apparence. L'Archevêque alla ,, trouver le Procureur-Général *Noy* un samedi matin, & le ,, chargea de poursuivre Prynne pour ce Livre; commission ,, dont *Noy* s'acquitta assez à la rigueur dans la Chambre ,, Etoilée; & dans le même temps les Evêques & les Seigneurs qui la composoient, envoyérent Prynne à la Tour".

(2) *Memoirs of the English Affairs,* p. 18. Londres 1732.

[*C*] *En* 1635, 1636, *&* 1637, *il publia divers Ouvrages.*] *Appendix, Supplementum, & Epilogus* au *Flagellum Pontificis*, écrit par le Docteur Jean Bastwick, Docteur en Médecine de Padouë, ci devant aggrégé du Collége d'Emanuël à Cambridge, ensuite Médecin à Colchester, dont il étoit natif. *Sommaire des usurpations intolérables des Evêques, & de leurs attentats sur la Prérogative du Roi, & sur les Libertés des Sujets: avec un Appendix*: 1635. *Questions proposées à ceux qui s'agenouillent au nom de Jésus, & aux Apologistes de cet usage*: 1636. *Timothée & Tite depouillés de l'Episcopat; ou Preuves qu'ils n'ont pas été Evêques Diocésains d'Ephése & de Créte; & que les Prêtres ont de droit divin le pouvoir d'ordonner des Ministres, aussi bien que les Evêques, avec une Apostille*, 1636, réimprimé avec des additions à Londres en 1660 in-4. *Miroir pour tous les Prélats superieurs*, 1636. *Questions proposées aux Evêques* &c. 1636. *Instructions pour les Marguilliers touchant les Articles de visite, les Droits, les Sermens* &c. 1636. *Nouvelles* d'Ipswich, *contenant la découverte de quelques détestables pratiques de certains Prélats grands Seigneurs pour renverser la Doctrine & la Discipline établies de notre Eglise*, 1636 in-4. publié sous le nom de *Matthieu White*, & imprimé trois fois dans cette année. Mr. Wood nous apprend (3) que Prynne eut beaucoup de part à un Livre intitulé: *La Tragédie Divine représentée depuis peu: ou Relation de divers mémorables exemples des Jugemens de Dieu sur les violateurs du Sabbath* &c. 1636 in-4. Il y a à la suite un Appendix, qui est d'un autre caractère que le Livre, contenant la Relation des souffrances de *Prynne* pour son *Histrio-Mastix*, & de la fin tragique qu'on y assure, qu'a eue le Procureur-Général *Noy*, le principal instrument de ce qu'il a souffert. *Catalogue ou Recueil de témoignages de tous les siécles, qui prouvent clairement, que les Evêques & les Prêtres sont à tous égards égaux, par la Loi de Dieu* &c. 1637, réimprimé en deux Colomnes en 1641. *Charbon éteint, avec un Appendix, en réponse au Charbon de dessus l'Autel, & à d'autres Brochures sur les Autels & sur la Coutume de s'incliner devant eux*: 1637. *Humble Remontrance contre la Taxe du* Ship-money, *mise en dernier lieu, ou l'on en développe l'illegalité, l'injustice, les abus, & les inconvéniens*: écrit en 1636: imprimé *d'une maniére fort corrompue, à l'insu de l'Auteur*, à Londres en 1641, & réimprimé plus correctement en 1643 in-4. *Additions à la premiere partie d'un Dialogue entre A & B, touchant la morale du Sabbath, & ce qu'il y a d'illicite dans les recréations le Dimanche.* Imprimé deux fois en 1636.

(3) *Ath. Oxon.* V. II. Col. 442.

[*D*] *Dans lequel il attaquoit grossiérement l'Archevêque & les autres Evêques.*] Il traite les Evêques en général, *de Lords Evêques de Lucifer, d'exécrables Traîtres*, de *Loups dévorans* &c. & ,, il accommode fort joliment (à son avis) dit le Docteur Heylin (4), l'Archevêque lui-même, en parlant de ,, son *Archi-piété*, de *son Archi-charité*, en le traitant d'*Archi-agent du Diable*: en disant que Béelzebub *lui-même a* ,, *été Archevêque, & le pareil de ceux qui le sont, gens bien* ,, *propres à servir à l'ornement de son triomphe*".

(4) *Life of Archbishop Laud.* P. II. L. IV. p. 36.

[*E*] *La sentence fut exécutée le 30 du même mois dans la place du Palais de Westminster.*] Il nous apprend lui-même (5), qu'entre autres discours qu'il tint dans cette occasion, il dit: ,, La raison qui est cause que je suis ici, c'est que je n'ai pas ,, mis dans ma Réponse, de l'avis & sous le seing de l'Avocat, d'où l'on a conclu, que j'avouois les faits portés à ma charge: quelques efforts que j'eusse fait pour cela, comme Dieu & ma conscience en sont témoins, & ,, comme le fait très-bien mon Avocat même, dont la lâcheté se transmettra dans tous les siécles. Quant à moi, ,, plutôt que de consentir que mon exemple tire à conséquence, & autorise à priver les sujets de leur liberté, que ,, je cherche à maintenir, j'expose avec joie ma personne ,, pour servir d'exemple en souffrant cette peine". Il souffrit effectivement l'exécution de la sentence avec plus de patience, que ni Mr. *Burton*, ni le Docteur *Bastwick*: pendant qu'on le ramenoit à la Tour par la Riviére, il fit sur les marques qu'on lui avoit imprimées, le Distique suivant:

(5) *New Discovery* &c. p. 16.

S. L.

Stigmata *maxellis referens insignia* Laudis,
Exultans remeo, Victima grata Deo.

[*F*] *Où il s'occupa à écrire.*] Il y composa les Ouvrages suivans. Mount-Orgueil: *ou Méditations divines & utiles à la vuë de trois Objets de la Nature, les Rochers, la Mer, & les Jardins.* Londres 1641 in-4. *Description poëtique du Château de* Mount-Orgueil *dans l'Ile de Jersey. Plainte de l'Ame contre les atteintes du Corps sur elle: & consolations contre les ennuis de la prison.* Poëme. *Purgation agréable pour un Catholique-Romain pour évacuer ses mauvaises humeurs, ou centurie d'Epigrammes polémiques.* Les trois derniéres Piéces ont été imprimées & jointes aux *Méditations* &c. Durant que Prynne fut en prison, il parut un Livre intitulé: *Plaidoyer de la Prison de Woodstreet en faveur de son prisonnier; ou seize raisons, qui engagent* Nathan Wickins, *ci-devant domestique de Mr.* Guill. Prynne, *à présent prisonnier dans la susdite prison, à refuser de* pré-

liberté, & le 28 du même mois il entra en triomphe dans Londres [*G*]: & le 3 Décembre il présenta une Requête, dans laquelle il exposoit ce que l'Archevêque Laud lui avoit fait souffrir; Mr. Wood assûre (*g*), qu'on lui accorda un dédommagement, mais Prynne nie absolument d'avoir *jamais reçu un denier de recompense* (*h*). Ayant été élu Député au Parlement pour Newport dans la Comté de Cornouaille, il s'opposa avec beaucoup de feu aux Evêques, & surtout à l'Archevêque Laud, tant par ses discours que par ses écrits [*H*], & il eut même la principale part au procès de ce dernier Prélat. En 1647

(*g*) *Ubi supra* C. 437.

(*h*) Voy. *The substance of a Speech made in the House of Commons by W. Prynne*. Esq; Déc. 4. 1648. p. 4.

pêter serment ex officio &c. 1638 in-4. Quoique ce Livre porte le nom de *N. Wickins*, on l'a généralement attribué à Prynne même, à cause du grand nombre de citations qui s'y trouvent.

[G] *Il entra en triomphe dans Londres.*] Voici ce qu'on lit dans le *Journal de ce qui s'est passé dans les deux Chambres du Parlement, depuis le* 3 *Nov.* 1640, *jusqu'au* 3 Nov. 1641 (6). „ Cet après-midi (du 28 Novembre) Mrs. *Prynne* & *Burton* „ sont entrés dans Londres, accompagnés de quelques mil- „ liers de personnes à pied & à cheval, portant du romarin „ & du laurier à la main & à leurs chapeaux; ce qu'on regar- „ de généralement comme le plus grand affront qu'on ait ja- „ mais fait aux Cours de Justice d'Angleterre". Whitelocke rapporte (7) que Prynne & Burton *furent conduits de leurs prisons dans Londres en grande pompe, & au grand mépris de la Justice par plusieurs centaines de gens à pied & à cheval; & qu'ils présentérent requête à la Chambre Basse contre ceux qui les avoient poursuivis, pour obtenir des dédommagement.*

(6) P. 8. Lond. en 1641 in 4.

(7) P. 39.

[H] *Il s'opposa avec beaucoup de feu aux Evêques, & surtout à l'Archevêque Laud, tant par ses discours que par ses Ecrits.*] Après son retour à Londres il publia les Ouvrages suivans. *L'Aversion des Prélats Anglois pour la Monarchie légitime & pour l'Union Civile: ou Recueil-Historique des exécrables trahisons, conspirations, rebellions, troubles, & attentats des Prélats Anti-monarchiques, Anglois, Bretons, François, Ecossois, & Irlandois, contre nos Rois & nos Royaumes* &c. *Augmenté & publié par Autorité, depuis l'élargissement de l'Auteur, & son retour de son exil.* Londres 1641, en deux parties. *Nouvelles Preuves de la tyrannie des Prélats, dans les persécutions qu'ils ont faites en dernier lieu à Mr.* Guill. Prynne, *au Docteur* Jean Bastwick, *& à Mr.* Henri Burton. *Où l'on voit les procédures de la Haute Commission & de la Chambre Etoilée contre eux* &c. Londres 1641 in-4. Mr. Wood remarque (8) „ que „ dans cet Ouvrage il fait une extrême injustice à l'Archevê- „ que Laud, surtout en ce qu'il ramasse soigneusement tout „ ce qui peut être à son desavantage, tandis qu'il ne dit pas „ un mot du bien qu'il a fait, & de ce qui peut lui faire „ honneur". Le même Ecrivain nous apprend (9), que Mr. Prynne n'est point l'Auteur d'un Livre intitulé: *Terrible Clameur contre les Prélats paresseux; où l'on fait voir combien il est dangereux & peu convenable, de les revêtir d'aucune dignité temporelle* &c. Londres 1641 in-4: ce n'est point le stile de Prynne, & cet Ouvrage ne se trouve point dans le Catalogue des siens, quoiqu'on y voye son nom & son portrait. *Antidote souverain pour prevenir, appaiser, & terminer nos guerres & nos dissensions Civiles denaturées* &c. Londres 1642 in-4. *Defense du verset* 15 *du Pseaume* CV. (Ne touchez point à mes Oincts, & ne faites point de mal à mes Prophetes) *des fausses gloses de quelques Prêtres & des Royalistes.* Londres 1642 & 1644 in-4. *Les perfidies & l'infidélité des Papistes pour leurs Souverains, théorique & pratique. Avec un paralléle exact de la Jurisdiction, de l'Autorité & des Privileges, que nos Parlemens, Prelats, Pairs & Communes Papistes s'attribuoient & exerçoient autrefois, avec les droits que le présent Parlement s'attribue & exerce* &c. Londres 1643 en grand in-4. & divisé en quatre parties. La premiére qui contient six feuilles, a le titre qu'on vient de voir. La seconde est intitulée: *L'Autorité Souveraine des Parlemens & des Royaumes sur la Milice, les Dignités &c. Le droit qu'ils ont de nommer des Conseillers privés, des Ministres d'Etat* &c. *contre la voix négative du Roi, lorsqu'il s'agit de passer des Bills.* La troisiéme traite de la *Legitimité de la Guerre défensive nécessaire du Parlement, tant par les Loix de la Conscience que du Droit, contre les Troupes malignantes du Roi.* Dans la quatriéme on approfondit davantage l'*Autorité Souveraine des Parlemens pour régler ce qui regarde la Milice, la Marine, les Magasins, les grands Officiers* &c. avec un *Appendix, où l'on prouve par divers faits, que dans l'ancien Royaume & Empire Romain &c. l'Autorité suprême de la Souveraineté ne résidoit point en la personne des Rois, ni des Empereurs, mais dans leurs Etats* &c. *Le Chef-d'Oeuvre de Rome: ou la grande Conspiration du Pape & des Jésuites ses suppôts, pour extirper la Religion Protestante, établir le Papisme, renverser les Loix, détruire les Libertés, la Paix, & les Parlemens, en allumant une Guerre Civile en Ecosse* &c. Londres 1643 & 1644 in-4. L'Archevêque Laud écrivit à la marge de ce Livre des notes, pour sa propre justification contre certains traits, qui s'y trouvoient contre lui. Et Mr. *Henri Warthon* fit réimprimer le Livre avec les notes de ce Prélat à la suite de son *Histoire du Procès de l'Archevêque Laud.* Londres 1695 in-folio. *L'Ouverture du grand Sceau d'Angleterre, des Observations courtes, historiques & politiques sur l'origine, l'antiquité, les progrès, l'usage & la nécessité du grand Sceau des Rois & du Royaume d'Angleterre, par rapport aux Chartres* &c. Londres 1643 in-4. On fit une Critique de cet Ouvrage, & de son *Autorité souveraine des Parlemens*, dans une Brochure, imprimée à Oxford en 1644 in-4, intitulée: *Les Sophismes de Mr.* Guillaume Prynne *démasqués & réfutés: ou Court Examen de ses derniers Livres*, la Souveraineté des Parlemens, *&* l'Ouverture du grand Sceau *&c. où l'on expose ses fausses citations, ses faussetés calomnieuses, les sens forcés qu'il donne à l'Ecriture, ses principes Papistes, ses absurdités palpables, ses contradictions, ses odieuses trahisons, & la maniére dont il trahit évidemment la Cause. Servant de réponse à une Lettre de J.* T. *à son ami. La Condamnation de la Lâcheté & de la Trahison: ou Miroir pour des Gouverneurs & des Soldats lâches & corrompus, qui rendent par lâcheté ou par corruption les places qui leur ont été confiées, au préjudice du Bien Public* &c. Londres 1643 in-4. Ecrit à l'occasion de la reddition de Bristol pour le Roi, par Nath. Fiennes. *Le Favori Papiste Royal: ou Preuves de la faveur extraordinaire & de la protection que le Roi accorde à des Papistes reconnus, aux Prêtres, & aux Jésuites* &c. *par plusieurs Lettres de Grace &c.* Londres 1643 in-4. On y fit une Réponse signée N. D. & intitulée: Vindiciæ Caroli Regis; *ou fidéle Apologie du Roi* &c. 1645 in-4. *Apologie moderée contre une prétendue calomnie: ou Réponse à quelques endroits de la* Prééminence des Parlemens, *par Jaques Howell* &c. Londres 1644, en une feuille in-4. Britannicus *repris de sa palpable flatterie* &c. Londres 1644. Contre *Marchamont Needham*, à l'occasion de quelques endroits d'un ou deux de ses *Mercurius Britannicus*, pour la justification de *Nath. Fiennes.* Sur quoi il parut peu de temps après une Brochure intitulée. *Le Censeur repris* &c. *Les faussetés de l'Auteur Anonyme d'une Brochure qui a pour titre, les Sophismes de Mr.* Guill. Prynne &c. Londres 1644, en une feuille in-4. *Quatre Questions importantes touchant l'Excommunication, & la Suspension de la Ste. Céne.* Londres 1644 in-4. *Douze Questions importantes touchant le Gouvernement de l'Eglise, proposées très-sérieusement à tous les Chrétiens sages, par un sincére desir de voir régner l'union & la tranquillité dans l'Etat & dans l'Eglise.* Londres 1644, en une feuille in-4. *L'Indépendance examinée, démasquée, réfutée par douze nouvelles questions particuliéres* &c. Londres 1644, en deux feuilles in-4. Henri Burton, son compagnon de souffrance, y répondit, par un Traité imprimé à Londres en 1644, & un autre Auteur y opposa une Brochure intitulée: *Eclaircissement pour mieux entendre un Discours touchant l'Indépendance, publié en dernier lieu par* Guillaume Prynne. 1644, en une feuille in-4. Il se fit deux Editions dans la même année du Livre de Mr. Prynne. *Replique complette à certaines courtes Observations & Anti-questions sur les douze Questions de Mr.* Prynne *touchant le Gouvernement de l'Eglise* &c. Londres 1644 en une feuille in-4. *Veritable Rélation des Poursuites, du Procès & de la Condamnation de* Nath. Fiennes, *Colonel & Gouverneur de la Ville de Bristol* &c. Londres 1644 in-4. Clément Walker eut part à cette piéce. *Juste Apologie de* Jean Bastwick, *Docteur en Médecine, contre les calomnies & les fausses accusations de* Jean Lilbourne, *Lieutenant-Colonel: pour servir de Réponse à une Lettre de Mr.* Vicars &c. Londres 1645, en cinq feuilles in-4. *Le Menteur confondu, ou Courte Réfutation de ce que* Jean Lilbourne *a dit dans une Brochure contre le Parlement, l'Honorable Committé des examens* &c. Londres 1645, en sept feuilles in-4. *Le triomphe de la Vérité sur l'Erreur, de l'Antiquité sur la Nouveauté; ou Apologie de saison de la Jurisdiction Ecclésiastique, de l'Autorité, du Pouvoir Législatif & Coërcitif des Empereurs, Rois, Magistrats, Parlemens Chrétiens, dans les matiéres de Religion, du Gouvernement Ecclésiastique &c. servant de Réfutation au* Triomphe de *l'Innocence* de Jean Goodwin, & à *l'Apologie des Eglises nommées Indépendantes*, de son cher frére Henri Burton. Londres 1645 in-4. *Les Oeuvres cachées des ténébres mises en lumiére: ou Introduction nécessaire à l'Histoire du Procès de l'Archevêque de Cantorbery* &c. Londres 1645 in-folio. *La Suspension suspendue: ou Court Examen & Réfutation des prétentions des Théologiens du Collége de Sion au droit de suspendre de la Communion les personnes scandaleuses.* Londres 1646, en six feuilles in-4. *Apologie de quatre Questions graves de grande importance touchant l'Excommunication, & la Suspension de la Ste. Céne, contre un Sermon prononcé à Ste. Marguerite de Westminster le* 5 *Sept.* 1645, *par un Révérend Frere* (10) *d'Ecosse.* Londres 1646, en neuf feuilles in-4. *Jean Saltmarsh* y répondit par une Brochure intitulée: *Explication du nouveau Livre de Mr.* Prynne, *qui a pour titre* Apologie: *ou la Lumiére sortant d'un nuage de Disputes; où l'on trouve des conséquences contre l'Apologie* &c. Londres 164½ in-4. *Découverte toute nouvelle de quelques Etoiles Errantes prodigieuses, & de Boutefeux, qui se qualifient de* nouvelles Lumiéres, *& qui mettent de nouveau le feu dans l'Eglise.* Londres 1646, in-4, seconde Edition. On y a ajoûté un Recueil fait par Mr. Prynne *de Lettres & Mémoires, & une Requête venue en dernier lieu des Iles, touchant les procédures schismatiques, illégales, & tyranniques de quelques Indépendans* &c. Londres 1646, en deux feuilles in-4; 3e. Edition. *Douze Questions qui intéressent le Public touchant la maniére de remédier à certains abus du Droit, & de régler les procédures Juridiques.* Londres 1646 in-4. *Les anciennes obligations de* l'Ecosse à *l'Angleterre, & la reconnoissance publique de l'assistance fraternelle qu'on leur a donnée, & de la délivrance qu'on leur a procurée.* Londres 1646 in-4. L'*Aveu public de* l'Ecosse *des justes Jugemens de Dieu sur cette Nation, à cause de la violation fréquente de ses Traités, Sermens* &c. Londres 1646 in-4. *La Condamnation de* Cantorbery, *ou premiére Partie de l'Histoire complette de l'emprisonnement, du procès, de la condamnation, & de l'éxécution de* Guillaume Laud, *Archevêque de Cantorbery.* Londres 1646, in-folio. *Les Mineurs nullement Sénateurs.* Londres 1646, en deux feuilles in-4. Cet Ecrit est con-

(10) George Gillespie.

1647 il fut un des Visiteurs du Parlement pour l'Université d'Oxford. *Pendant qu'il fut membre du long Parlement il témoigna beaucoup de zéle pour le Presbytérianisme; quand les Indépendans commencérent à prendre le dessus, il fut un de leurs plus vigoureux Antagonistes, & favorisa les intérêts du Roi, surtout quand les affaires de ce Prince, commencérent à prendre un mauvais tour. Le 4 Décembre 1648, il fit un long discours dans la Chambre Basse, pour prouver que les réponses du Roi aux propositions de paix étoient satisfaisantes [*I*]: mais le 6 du même mois Mr. Prynne & divers autres Membres des Communes furent exclus de la Chambre par l'Armée, & emprisonnés à cause de leur zéle pour l'accord avec le Roi: cette violence rendit le premier ennemi juré de l'Armée & de Cromwell son Chef, & il les attaqua fort vivement dans ses Ecrits [*K*]. Peu après il transporta son bien à quelques-uns de ses parens, & refusa

contre l'admission des jeunes-gens, au-dessous de l'âge requis, dans la Chambre Basse. *Baillon pour les* Rattle-Heads *à longs cheveux* *, Londres 1646 in-4. *Expédient court & simple pour terminer les divisions du Royaume.* Londres 1647. *Compte des Revenus & des Dettes du Roi.* Londres 1647. *Exposé des procédures illégitimes des Officiers & de l'Armée contre les onze Membres exclus.* Londres 1647. *Huit Questions sur la Déclaration faite, & la Lettre écrite en dernier lieu à l'Armée.* Londres 1647. *Neuf Questions sur l'Accusation imprimée de l'Armée contre les onze Membres.* Londres 1647. *Les Hypocrites démasqués.* Londres 1647. *Nouvelle Lumiére Presbytérienne, sortant des Ténébres Indépendantes.* Londres 1647. *Demandes entiéres & finales de l'Armée.* Londres 1647. *Courte Justification des onze Membres accusés, contre un Libelle scandaleux.* Londres 1647. *Défense des Seigneurs; ou Apologie courte & nécessaire de l'Autorité Judiciaire & du Pouvoir Législatif de la Chambre des Pairs &c. Contre les Requêtes, les Libelles &c. Antiparlementaires, des Anabaptistes,* Levellers, & Agitators † Lilbourn, Overton &c. Londres 1648, en quatre feuilles & demi in-4. *Les* Levellers *mis de niveau* &c. Londres 1647. *L'Epée du Magistrat Chrétien soutenue: ou Apologie de l'autorité que les Rois & les Magistrats Chrétiens ont sous l'Evangile, de punir l'Idolatrie, l'Apostasie, l'Herésie, le Blasphême, le Schisme opiniâtre, par des amendes pécuniaires, des peines corporelles, & en quelques occasions par la mort même.* Londres 1647 in-4. Traduit en Latin par *Wolfgang Meyerus*, & imprimé en Allemagne en 1650. *Le Chevalier* Guill. Lewes *justifié de l'accusation portée contre lui.* Londres 1647. Ce Chevalier étoit un des onze Membres. *Apologie & Réponse des onze Membres à une Brochure publiée en dernier lieu, sous le titre* d'Accusation particuliére *du Chevalier Tho. Fairfax, & de l'Armée*, contre les onze Membres. Londres 1647, en six feuilles in-4. *L'amitié & le zéle des Seigneurs & des Communes pour leurs Confreres accusés, & Défense des Membres injustement taxés, & de leurs priviléges violés.* Londres 1647, en trois feuilles in-4. *Refutation de l'Apologie de l'Université d'Oxford, ou Réponse à une Brochure imprimée en dernier lieu sous le titre de* Privileges de l'Université d'Oxford en ce qui regarde la Visite. Londres 1647. en huit feuilles in-4. Peu après il parut une Brochure d'une feuille intitulée: *Exposé de la Refutation de l'Apologie de l'Université d'Oxford de Mr.* Prynne &c. par *Robert Waring*: on en publia encore une autre, en deux feuilles, intitulée: *Courte Censure du Livre de Mr.* Guillaume Prynne, *qui a pour titre*, Refutation &c. par *Edmond Bagshaw*. *Neuf Propositions en forme de Questions, au Général, aux Officiers, & Soldats de l'Armée, touchant leur conduite, selon le Droit & la Conscience, contre le Parlement.* Londres 1647. in-4. *Douze Questions qui intéressent le Bien Public.* Londres 1647, en une demie feuille in-4. *Déclaration publique & Protestation solemnelle des Hommes libres d'Angleterre, contre l'illégitime, l'intolérable, & l'inouïe pratique des [illegible] gens de guerre.* Londres 1648, en huit feuilles in-4. *Le Cromwelliste Machiavelliste.* Londres 1648. [illegible] *ou Recueil concis de plusieurs Statuts utiles, & de [illegible] au Parlement (qui n'ont jamais paru) touchant [illegible] institution, les devoirs, les sermens &c. des Juges de Paix.* Londres 1648, en huit feuilles in-4. Ardua regni: *ou Douze Doutes difficiles de grande importance pour le Royaume.* Londres 1648. *Véritable idée du cas des Seigneurs, des Communes, & des Députés exclus.* Londres 1648, en trois feuilles in-4. *La Loi pratique détruisant le Droit commun, & l'Epée militaire le Glaive de Justice.* Imprimé, à ce que porte le titre, à Exeter en 1648. *Requête des Freeholders & des Hommes libres d'Angleterre pour reclamer leurs Droits.* Londres 1648. *Nouvelle Grande Chartre.* Londres 1648. *La Comté de Somerset divisée en plusieurs Classes.* Londres 1648. Mercurius Rusticus: *ou Nouvelles de différentes Provinces d'Angleterre, & leurs* Adresses *au Parlement.* Londres 1648. *Juste & Solemnelle Protestation & Remontrance du Lord-Maire, du Conseil, & des Bourgeois de Londres.* Londres 1648.

* Rattle-Heads signifie *têtes à sonnettes*; c'étoit un sobriquet qu'on donnoit aux Royalistes. R. D. T.

† Ce sont les noms qu'on donnoit au parti de l'Armée de Cromwel, qui vouloit une égalité dans le Gouvernement. R. D. T.

[*I*] *Il fit un long discours dans la Chambre Basse pour prouver, que les réponses du Roi aux propositions de paix étoient satisfaisantes.*] Il le publia à Londres in-4, sous ce titre: *Substance d'un Discours fait dans la Chambre Basse, le Lundi 4 Décembre 1648, par* Guillaume Prynne *de Lincolns-Inn, sur la réponse du Roi aux Propositions des deux Chambres concernant tout le Traité: savoir, si cette réponse est satisfaisante ou non? dans lequel est démontré pleinement que les Réponses du Roi aux Propositions pour établir une paix durable, & pour mettre les Sujets à couvert pour l'avenir de toutes les entreprises contraires aux Loix, & toute usurpation quelconque, sont satisfaisantes: comme aussi, qu'il n'y a pas d'autre voye possible d'établir promptement une paix ferme & durable, si ce n'est celle qui se présente, que les deux Chambres du Parlement acceptent les grandes concessions que le Roi fait par le Traité, & qu'ils les fassent servir au bien présent & à la sureté du Royaume pour l'avenir. Que la Remontrance de l'Armée du 20 Novembre, est un prompt & sûr moyen de ruiner tout, & que c'est un complot des Jésuites pour nous diffamer & bouleverser tout. Couché par écrit & publié à la sollicitation pressante de divers Membres, pour la satisfaction de tout le Royaume, touchant le* Vote *de la Chambre sur cette Question.* Après avoir parlé, dans ce discours, de ses services & de ce qu'il avoit souffert, il déclare (11). „ Qu'il n'avoit jamais reçu un „ denier de récompense du Roi, ni de personne; quoique, „ dit-il, j'aye sollicité chez vous depuis plus de huit ans, „ qu'on me rendît justice, & que l'on me dédommageât; & „ que négligeant ma profession & mes propres affaires, j'aye „ employé la plus grande partie de mon temps, & de mon „ travail, & que j'aye dépensé plusieurs centaines de Livres „ St. de ma bourse, depuis mon élargissement, pour défen- „ dre votre cause, contre le Roi, & contre son Parti Papiste, „ & fortifié des Prélats. Peines & dépenses pour lesquelles je n'ai jamais ni reçu un denier, ni obtenu le „ moindre emploi, quoique le Parlement ait donné divers „ postes honorables à des gens qui avoient moins de mérite, „ ou qui n'en avoient point du tout. Je n'ai jamais même „ reçu aucun remerciment public de votre part pour les „ services que j'ai rendus (tandis qu'il n'y a point de Prédicateur qui prêche devant vous, qui n'en reçoive, & qu'on „ en ait remercié d'autres pour de très-petits services) & „ néanmoins c'est moi qui vous ai tiré avec honneur de „ l'affaire de *Cantorbery* (12) & de celle de *Macguire*, lorsque „ vous étiez embarrassés pour l'une & pour l'autre; c'est „ moi qui ai fait voir la justice de votre Cause, lorsqu'elle „ paroissoit la plus mauvaise à la plupart des Eglises Reformées étrangéres, qui ont tellement goûté mes Ouvrages, „ qu'on les a traduits en diverses langues; c'est moi, qui, „ par mes Ecrits ai déterminé en votre faveur plusieurs milliers de personnes du Royaume, qui balançoient encore „ & qui étoient incertaines sur le parti qu'elles prendroient. La Préface est datée du 22 Janvier 1648. A la suite du Discours on voit un *Appendix pour une plus ample information du Royaume sur quelques circonstances arrivées depuis que ce discours a été prononcé.* L'Auteur y dit que „ Ce Discours prononcé „ d'une maniére grave & pathétique, & écouté avec une „ grande attention, satisfit à un tel point toute la Chambre, „ que plusieurs Membres, qui avoient été d'un avis contraire, déclarérent qu'ils étoient convaincus, & qu'ils changeoient de sentiment; d'autres qui étoient en suspens, se „ déterminérent pour recevoir les réponses du Roi comme „ satisfaisantes; & la plupart de ceux qui étoient d'un autre „ avis, n'avoient rien à dire; & la majeure partie des Membres témoigna par son air & par ses discours, qu'ils étoient „ pleinement contens de ce qui venoit d'être dit: tandis que „ l'Orateur de la Chambre étoit allé se refraîchir, après que „ le discours fut fini. Ayant ensuite repris sa place, plusieurs „ Députés de mérite appuyérent le discours; les débats durérent le Samedi, le Lundi, & jusques à 9 heures du matin du Mardi, & quoique les portes fussent ouvertes, il y „ eut 244 Membres qui restérent jusqu'à la fin, chose jusqu'alors sans exemple, & enfin l'affaire fut mise en proposition: Quoique l'Armée s'avançât vers Westminster, „ & qu'elle menaçât les Membres, s'ils votoient pour le „ Traité, & s'ils ne le rejettoient pas absolument comme „ peu satisfaisant, on conclut, avec 140 voix, en comptant „ les quatre de ceux qui les comptoient, contre 104, que „ la Question seroit mise en déliberation, & la pluralité „ décida: *Que les Réponses du Roi aux propositions des deux „ Chambres, étoient un fondement sur lequel la Chambre pouvoit „ travailler pour rétablir la paix dans le Royaume.*

(11) P. 4.

(12) L'Archevêque Laud & [illegible]

[*K*] *Cette violence rendit le premier ennemi juré de l'Armée & de Cromwell son Chef, & il les attaqua fort vivement dans ses Ecrits.*] il composa les Ouvrages suivans. *Relation véritable & complette de la violence faite à divers Membres de la Chambre des Communes par les Officiers & par l'Armée, le 6 & le 7 Décembre.* Londres 1648. *Seconde Partie de la Relation des violences de l'Armée contre la Chambre des Communes & ses Membres.* Londres 1648. *Protestation des Membres exclus.* Londres 1648. *Apologie des Membres de la Chambre des Communes emprisonnés & exclus, contre les accusations dont la pluralité les a chargés, contenues dans une Piéce publiée depuis peu sous le titre*, d'humble Réponse du Conseil Général des Officiers de l'Armée, sous les ordres du Lord Fairfax &c. Londres 1649, en cinq feuilles in-4. *Demande de [illegible] au Général, du 26 Décembre 1648, avec la Réponse [illegible] & Déclaration sur cette Réponse. Remontrance & Déclaration de plusieurs Comtez, Villes & Bourgs, [illegible] de quelques-uns de leurs Députés.* Londres 1648. *Ces [illegible] à la présente Assemblée non-Parlementaire [illegible] & ses procédures pour déposer & exécuter le Roi Charles, le 1 Janvier 1648.* Londres 1649, en douze feuilles in-4. Réimprimé à Londres en 1660 in-4. *Lettre au Général datée du 3 Janvier 1648, où il demande, quelle espéce de prisonnier il est? & de qui il est prisonnier?* &c. Avec une *Apostille* imprimée sur un côté de feuille. *Accusation de Haute-Trahison contre le Lieutenant G[illegible]* Cromwell *& autres Officiers de l'Ar-*

sa de payer les taxes; en un mot il défia publiquement Cromwell, dont il méprisa le pouvoir: ce ne fut pas impunément, car le 1 Juillet 1650 il fut constitué prisonnier au Château de Dunster dans la Province de Somerset, par ordre du 25 Juin, signé de Mr. Jean Bradshaw, qui n'articuloit point de raison de son emprisonnement. Il reclama alors fortement les priviléges de la Grande Chartre, & les Libertés des Sujets. L'année suivante il fut transféré au Château de Taunton, & ensuite à celui de Pendennis. Il composa plusieurs Ouvrages de Controverse, & sur d'autres matiéres [L]. Le premier de

l'Armée. Janvier 1648. *Quatre Articles importans qu'ont à méditer sérieusement les Membres siégeans, les Juges, & autres personnes.* Janvier 1648. *Déclaration & Protestation contre les procédures présentes du Général & du Conseil de l'Armée, & de leur Faction siégeante dans le Parlement*, datée du 19 Janvier 1648. *Six propositions d'une vérité incontestable, qu'il convient à tous les Sujets fidèles & à tous les Chrétiens conscientieux d'examiner dans la situation où nous sommes. Six Questions graves touchant le procès du Roi devant la nouvelle Haute Cour de Justice.* Londres 1648. Il publia encore après la mort de Charles I. *Proclamation de* Charles *Prince de Galles, pour Roi de la Grande-Bretagne, de France, & d'Irlande, le 1 Février de la première année de son régne.* 1648. *Déclaration & Protestation des Pairs, Lords, & Barons, contre les usurpations de quelques Membres de la Chambre des Communes, du 8 Février* 1648. *Déclaration & Protestation publique des Membres des Communes, emprisonnés & exclus, contre les Actes & les procédures perfides & illégales d'un petit nombre de Membres ligués de la Chambre, depuis leur exclusion violente, du 13 Février* 1648. *Nouvelle Confusion de Babel: ou Votes des Communes assemblées en Parlement, contre certains Papiers, intitulés;* L'Engagement du Peuple &c. Londres 1649, en une feuille in-4. Prynne *le Député réconcilié avec* Prynne *l'Avocat: ou Réponse à une Brochure scandaleuse, intitulée* Prynne opposé à Prynne, *où l'on démontre que* Guillaume Prynne, *Jurisconsulte de Lincolns-Inn, dans son* Autorité souveraine des Parlemens, *est du même sentiment que* Guillaume Prynne, *Membre de la Chambre des Communes dans son* Court Mémoire &c. Londres 1649, en quatre feuilles in-4. *Première Partie du Recueil Historique des anciennes Assemblées & Parlemens d'Angleterre, depuis l'an 673 jusques à l'an 1216* &c. Londres 1649 en quatre feuilles in-4. *Apologie légale des Libertés d'Angleterre, contre les taxes illégales, & de prétendus Actes du Parlement passés en dernier lieu à la charge du peuple: ou Raisons qui ne lui permettent pas (à Prynne) ni en conscience, ni selon les Loix, ni selon la prudence, de se soûmettre à la nouvelle taxe illégale de neuf mille St. par mois, imposée au Royaume par un Acte prétendu* de quelques Communes *soi-disant assemblées en Parlement.* Londres 1649 en huit feuilles in-4. Réimprimé avec des Additions en 1660. *Procès, Conviction, & Condamnation de l'engagement de la Cabale de Westminster.* Londres 1650. *Courte Apologie de ceux qui ne signent point, & Miroir de tous les Apostats, qui prescrivent & qui signent le nouvel* Engagement &c. Londres 1650, en deux feuilles in-4. *Sommaire des Raisons contre le nouveau* Serment, *&* l'Engagement. *Et exhortation à tous ceux qui l'ont déjà signé* &c. 1649 in-4. *Le Protée temporiseur, & le Théologien Equivoque démasqué.* Londres 1650 in-4. cette Piéce est contre *Jean Duræus*, qui y répondit par une autre, que Mr. *Samuel Hartlib* publia, intitulée: *L'invariable, constant, & sincére Entremetteur de Paix, exposé aux yeux du Public: ou Apologie de Mr.* Jean Duræus, *contre le blâme répandu sur lui dans une Brochure anonyme, qui a pour titre,* le Protée temporiseur &c. Londres 1650 en trois feuilles in-4. *Tristes & sérieuses Considérations sur la guerre offensive contre nos fréres Presbytériens d'Ecosse.* Composé au mois de Septembre 1650, dans le Château de Dunstar, dans le tems qu'il y étoit étroitement resserré. *Plaidoyer Evangélique, raisonnable, & juridique en faveur de l'ancien entretien & des dixmes pour les Ministres de l'Evangile* &c. Londres 1653. Nouvelle Edition, augmentée d'une seconde Partie, en 1659. Jus Patronatûs: *ou courte, Juridique & raisonnable Défense des anciens, légitimes, justes & équitables droits de ceux qui ont celui de nommer aux Bénéfices vacans* &c. Londres 1654, en sept feuilles in-4. *Déclaration & Protestation contre la Taxe & l'Extorsion illégale, détestable, & tant de fois condamnée de l'Accise en général* &c. Londres 1654 in-4. *Première Partie d'une Apologie Légale & Historique, & d'un Recueil Chronologique, de toutes les bonnes, anciennes fondamentales Libertés, des Priviléges, Loix &c. de tous les Anglois libres.* Londres 1655 in-4. La seconde Partie parut la même année. *Nouvelle découverte de la Tyrannie dans un Etat libre, contenant quatre Lettres: avec une Remontrance sur divers Griefs, & Questions de Droit commun. Ecrit & envoyé par lui* (Prynne) *à Mr.* Jean Bradshaw, *& à ses Confréres à Whitehall (se qualifiant de* Conseil d'Etat) *après deux ans & trois mois de prison* &c. Londres 1655 in-4.

[L] *Il composa plusieurs Ouvrages de Controverse & sur d'autres matiéres.*] Voici ceux qu'il écrivit avant la Restauration. *Petite Dissertation polémique sur le temps précis où l'on a commencé à fixer le sabbath du Dimanche d'un soir à un autre soir.* Londres 1655 in-4. *Les Quakres demasqués: ou preuves qu'ils ne sont que la production des Grenouilles de Rome, les Jésuites, & les Moines de l'Ordre de St. François, envoyés de Rome pour séduire & pour ensorceller les écervelés Anglois* &c. Londres 1655, en cinq feuilles in-4. réimprimé à Londres en 1664. *Ancienne Prognostication Parlementaire faite à Westminster pour la présente nouvelle année & pour la punition des Membres qui y sont assemblés.* Londres 1655. *Justification de saison de la libre admission à la Ste. Cêne, & de la fréquente Communion, pour tous les Membres visibles de l'Eglise, regénérés & irrégénérés* &c. Londres 1656 in-4. *Nouvelle découverte de quelques Emissaires de Rome, Quakres: comme aussi de quelques erreurs Papistiques, reçues sans y prendre garde, & soutenues par nos Ministres anti-Eucharistiques. Où l'on fait voir les dangereux effets de leur pratique, de discontinuer la fréquente administration de la Cêne du Seigneur.* Londres 1656 en huit feuilles in-4. *Justification juridique de deux Questions importantes, qui intéressent aujourd'hui tout le monde en général, où l'on fait voir clairement par nos Statuts, par notre Droit Commun & Canonique, que les Ministres & les Vicaires des Eglises Paroissiales sont tenus par devoir d'administrer les Sacremens à leurs Paroissiens aussi bien que de leur prêcher, & le Remède que l'on peut employer contre eux en cas de refus opiniâtre.* Londres 1656 in-4: Il s'en fit deux Editions dans cette année: *Court délai de la tolérance longtems discontinuée aux Juifs en Angleterre: contenant une Rélation exacte & Chronologique de leur première admission dans le Royaume, de leur mauvais déportement, de leurs malversations, de leur état, de leurs souffrances* &c. Londres 1656. seconde Edition in-4. La seconde partie parut aussi la même année. *Recueil Abrégé des principaux & fondamentaux Priviléges, Droits, & Libertés de tous les Anglois libres.* Londres 1656 in-4. Deux Editions, dont la seconde étoit fort augmentée. *Courte Justification de la Cêne du Seigneur, où l'on démontre que ce n'est pas simplement une institution qui confirme, mais qu'elle procure la Grace, & qu'elle convertit.* Londres 1657. S. S. Ministre de l'Evangile y fit une Réponse, intitulée: *Les Choses Saintes pour les Saints: ou le Plaidoyer de l'Avocat sans succès &c.* Londres 1658 in-4. *Les Traîtres* & *Rebelles Pairs & Communes d'Irlande assujettis aux Loix, Statuts, & Sentences, par des Jurés de gens de probité en Angleterre, du Banc du Roi à Westminster, pour les trahisons qu'ils ont commises en Irlande* &c. *ou Plaidoyer fait devant la Cour du Banc du Roi*, au terme de St. Hilaire, la 20. année du Roi Charles, *dans l'affaire de* Connor Macguire, *Baron Irlandois* &c. Londres 1658 & 1681 in-4. *Expédient probable pour une paix future.* Londres 1658. *Douze Questions graves proposées à tous les Electeurs conscientieux des Députés à l'Assemblée.* Londres 1658. *Douze Chefs de Griefs publics, & Propositions utiles & nécessaires des Comtés, Villes, & Bourgs de l'Ouest, à leurs Députés.* 1658. *Huit Aphorismes militaires, où l'on démontre l'inutilité, le danger, & la dépense prodigale de tous les Forts & Garnisons, &* combien ils sont à charge à tout le peuple d'Angleterre, &c. Londres 1658 en trois feuilles in-4. *Première Partie d'un Court Catalogue, Calendrier, de tous les divers Ordres, & des différentes formes d'Ecrits Parlementaires* &c. Londres 1659. *L'Ame du Docteur* Jean Hewyt *decapité, demandant à grands cris justice exemplaire contre la prétendue Haute Cour de Justice.* Londres 1659 in-4. *La véritable bonne ancienne Cause établie, & la fausse démasquée.* Londres 1659, deux Editions en une feuille in 4. Un Anonyme y répondit par un Ecrit de trois feuilles in-4. *La bonne ancienne Cause de Mr.* Prynne; *arrêtée il y a dix ans &c.* Henri Stubbe, dans sa *République d'Israël* a répondu aussi: *Courte & véritable Anatomie de la bonne ancienne Cause des Républicains & autres de cet ordre, pour conserver notre Patrie, le Royaume, & le Gouvernement légitime.* Londres 1659, trois Editions en trois feuilles in-4. *Jean Rogers* attaqua peu après cette Piéce dans sa *Dispute Chrétienne avec Messieurs* Prynne, Baxter, & Jn. Harrington, *en faveur de la véritable Cause de la République: ou Réponse à* l'Anatomie des Républicains *de Mr.* Prynne &c. *& à sa* Rélation véritable & complette *à une partie de la* Sainte République *de Mr.* Baxter, *avec quelques réflexions sur sa* Clef Catholique. *Les impostures des nouveaux fourbes découvertes &c.* Londres 1659. *Rélation véritable de ce qui s'est passé & dit entre Mr.* Prynne, *les anciens & nouveaux Membres violemment exclus, les Officiers de l'Armée, & ceux qui siégent à présent, dans la Chambre des Communes, & ailleurs le 7 & le 9 Mai* &c. Londres 1659, en quatorze feuilles in-4. Sur quoi il parut un Ecrit en une feuille in-4, intitulé: *Caractére de Mr.* Guillaume Prynne, *Auteur d'un grand nombre de Libelles scandaleux* &c. *Dix Questions importantes touchant les Dixmes* &c. *contre ceux qui en demandent l'abolition, comme d'une charge antichrétienne, Judaïque, & onéreuse* &c. Londres 1659, en une feuille in-4. *Réponse à une Proposition tendant à proposer l'établissement d'une République, ou d'une Democratie.* Londres 1659. Concordia discors: *ou l'Harmonie discordante de Sermens sacrés publics, de Protestations, de Ligues, d'Engagement, où sont entrés en dernier lieu plusieurs Saints temporiseurs, & Officiers, sans scrupule de conscience, ce qui forme une très-desagréable Association* &c. Londres 1659 en six feuilles in-4. *Suite de la Défense Evangélique des Dixmes & d'un Entretien fixe pour les Ministres de l'Evangile.* Londres 1659. *Courte & nécessaire Apologie des anciens & nouveaux Membres exclus, contre les calomnies malignes, & des Priviléges fondamentaux*, &c. *contre les derniers efforts.* 1. *de* Jean Rogers *dans sa* Dispute Chrétienne *avec Mr.* Prynne *& autres.* 2. *de* Marchamont Needham *dans son* Intérêt ne peut mentir &c. Londres 1659 en huit feuilles in-4. *Courte, légale, Médecinale, utile, belle & aisée Recette pour délivrer le Royaume, l'Eglise, & la Nation, de leur présente, dangereuse, extravagante, & ruineuse confusion, qui est pire que la folie de ceux qu'on enferme à Bedlam* &c. Londres 1659, en une feuille & demie in-4. *Questions de conscience, sérieuses, Théologiques & Juridiques, proposées à la Cabale assemblée de sa propre autorité, & antiparlementaire, de Westminster: pour les convaincre, les humilier* &c. Londres 1660, en six feuilles & demie in-4. Im-

de Février 1659, il reprit séance dans la Chambre Basse, en qualité de Membre qui avoit été exclus, & il contribua au rappel du Roi Charles II.; il fit même paroître tant de zéle, qu'il dit publiquement dans la Chambre, lorsque ce langage n'étoit nullement de saison, que „ si le Roi devoit revenir, le „ parti le plus sûr étoit de le rappeller par les suffrages de ceux qui avoient fait la guerre à son pere „ &c.". Ce qui engagea le Général Monk & ses amis à le faire venir, pour l'exhorter à se tenir tranquille, parce que de tels discours n'étoient pas de saison. Au mois d'Avril 1660, il fut élu Député de la Ville de Bath, au Parlement, qui s'ouvrit à Westminster le 25 de ce mois-là. Après la Restauration, il sollicita, dit-on, d'être un des Barons de l'Echiquier, mais il n'obtint point cette place, il fut nommé Garde des Archives qui sont à la Tour avec 500 Liv. St. d'appointemens. Au mois d'Août de la même année il fut établi un des six Commissaires des Appels, & pour régler l'Accise. Au mois d'Avril 1661 il fut encore élu Député pour la Ville de Bath, au Parlement, qui s'ouvrit le 8 Mai de cette année. Au mois de Juillet suivant, mal satisfait de quelques procédures de la Chambre, il publia un Ecrit intitulé: *Raisons présentées à la Chambre des Pairs par quelques Citoyens & Députés, de Londres, & d'autres Villes, Bourgs, Corporations, & Ports, contre le nouveau Bill projetté pour le gouvernement & la reforme des Corporations*: mais on découvrit qu'il en étoit l'Auteur, & il fut obligé de demander pardon à la Chambre, pour éviter le châtiment (*i*). Il publia encore divers Ouvrages après la Restauration [*M*]. Il fit présent de ses Ouvrages, reliés en quarante Volumes in-folio & in-quarto, à la Bibliothéque de Lincolns-Inn. Marchamont Needham dit (*k*), *qu'il étoit un des plus redoutables vers, rongeant le papier qui se soit jamais glissé dans aucune Bibliothéque*. En 1659 il parut une prétendue Requête des

primé en Novembre 1659. *Sept nouvelles Questions en faveur des Membres exclus, proposées au Residu de Parlement*, rompu deux fois, & aujourd'hui siégeant, des Villes de Westminster, Londres* &c. Londres 1660 en une feuille in-4. publié en Décembre 1659. *Véritable & juste idée du Cas des Membres deux fois exclus, pour leur propre Justification* &c. Londres 1660 en une feuille in-4. publié en Décembre 1659. *Exposé complet du véritable état de la Question touchant les Membres exclus; pour la défense d'eux-mêmes & de leurs privileges, comme aussi des Comtés, Villes, & Bourgs, qui les avoient députés au Parlement, contre la Vote de leur décharge, publiée le 5 Janvier 1659, par leurs Confréres. Recueilli & publié par quelques-uns des Membres exclus, qui ne peuvent s'assembler sûrement, & sans être en danger de quelque violente surprise de la part des habits rouges.* Londres 1660 en sept feuilles & demie in-4. publié en Janvier 1659—60. *Remontrance des Seigneurs, Chevaliers, Gentilshommes, Ecclésiastiques, Free-holders, Citoyens, Bourgeois, & Communes de la derniére Association de l'Est, du Midi, & de l'Ouest du Royaume, qui desirent de se montrer fidèles & constamment attachés à la bonne ancienne Cause &c.* Londres 1659. *Dix Questions sur les six nouveaux Commandemens du Conseil Général des Officiers de l'Armée, du 22 Décembre 1659.* sur une feuille in-4. [illegible] *de la maniére dont plusieurs Membres des Communes ont été injustement & contre les Loix, mis exclus par la* [illegible] *de l'Armée en Décembre 1648, & le* [illegible] *Mai 1659, ont été de nouveau exclus par un autre prétendu des Membres siégeans, lorsqu'ils se sont rendus le 27 Décembre 1659 pour* [illegible] &c. Londres 1660, en une feuille & demie in-4. publié à la fin de Décembre 1659. *Six Questions importantes proposées au Résidu du Long Parlement siégeant de nouveau &c.* en Décembre 1659, sur un côté, d'une feuille. *Les Priviléges du Parlement, que les Membres, l'Armée, & le Royaume, se sont engagés solemnellement de maintenir*: réimprimé en une feuille in-4. le 5 Janvier 1659—60: jour fixé pour appeller les Membres. *Copie de l'accusation portée par le Grand-Juré de Middlesex, le dernier jour du terme de St. Hilaire 1659, contre les Colonels* Matthieu Alured, Jean Okey *& autres, pour avoir assailli & retenu à main armée le Chevalier* Gilbert Gerard, *& autres Membres* [illegible] *de la Chambre des Communes, le 27 Décembre 1659.* Londres 1660. *Trois Questions de saison proposées aux Villes, Comtés & Bourgs, dont les Députés ont été violemment exclus, injustement* [illegible], *& déclarés inhabiles à avoir séance dans la Chambre des Communes, par ceux qui siégent à présent à Westminster.* Londres 1660, publié à la fin de Décembre 1659, sur un côté de feuille. *Humble Requête des Mariniers & des Bateliers de Londres & des environs, au Lord Maire, Aldermans, & Communes de la Ville de Londres, assemblés en Commun Conseil, pour avoir un Parlement libre & légitime* &c. Londres 1660. *Instructions de saison, & utiles, présentées humblement aux Freeholders, Citoyens, & Bourgeois d'Angleterre, pour être sérieusement recommandées à leur Députés élus, ou à élire pour le Parlement prochain du 25 Avril 1660.*

[*M*] *Il publia encore divers Ouvrages après la Restauration.*] *Seconde Partie du Court Régitre, Calendrier &c.* Londres 1660 in-4. Bathonia rediviva: *ou Respectueuse Adresse, du Maire, des Aldermans, & des Citoyens de la Ville de Bath, à Sa Majesté, présentée par* Mr. Prynne, *le 16 Juin* 1660. Londres 1660. *La premiére partie de la Fidélité signalée des vrais Saints & des pieux Chrétiens, comme aussi des Payens, pour leurs Rois, tant avant que sous la Loi, & sous l'Evangile, témoignée par leurs constantes Priéres, Supplications, Intercessions, & Actions de graces pour eux en public.* Londres 1660 in-4. *Seconde Partie de la Fidélité signalée: avec divers formulaires de Priéres, de Supplications, de Vœux, d'Acclamations, de Cérémonies, & de Solemnités, usitées au Couronnement des Empereurs & des Rois, & particuliérement des Rois d'Angleterre.* Londres 1660 in-4. *Défense de saison de l'Autorité & de la Jurisdiction suprême des Rois, Seigneurs, & Parlemens* &c. Londres 1660. in-4. tiré de *Jean Hus. Raisons présentées à la Chambre des Pairs par quelques Citoyens, & Députés, de Londres, & d'autres Villes, Bourgs, Corporations & Ports contre le nouveau Bill projetté pour le Gouvernement & la réforme des Corporations.* Il ne parut qu'un petit nombre de ces *Raisons*, les autres ayant été supprimées: *Examen Concis, modeste, & pacifique de quelques superfluités dans les Communes Priéres, & de quelques Cérémonies qui les accompagnent* &c. Londres 1661 in-4. Brevia Parliamentaria rediviva, *en 13 Sections, contenant divers Catalogues des Numeros, dates de tous les paquets d'ordres originaux pour appeller au Parlement, ou pour les Elections, nouvellement découverts à la Tour de Londres, ou qui y etoient autrefois* &c. Londres 1662 in-4. *Apologie des Consciences tendres, qui se font un scrupule de la génuflexion au nom de Jésus.* Londres 1662 in-4. *La quatriéme Partie du Régitre des divers Ordres, & des différentes formes d'Ecrits Parlementaires* &c. Londres 1664. in-4. *Premier Tome d'une Apologie exacte & Chronologique & d'une Démonstration Historique de Jurisdiction Ecclésiastique suprême de nos Rois Bretons, Romains, Saxons, Danois, Normans, & Anglois, dans toutes les affaires spirituelles, & sur toutes sortes de personnes, aussi bien que dans les affaires temporelles, dans toute l'étendue de leurs Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, & de toutes les terres de leur domination, depuis le premier établissement de la Religion Chrétienne, & le régne de Lucius notre premier Roi Chrétien, jusqu'à la mort du Roi Richard I. l'an de J. C.* 1199 &c. Londres 1666 in folio. Dédié au Roi *Charles II.* A la fin de ce Volume il y a un Avertissement au Lecteur, qui apprend que le terrible incendie, qui a réduit en cendres 88 Paroisses & leurs Eglises, avec la Cathédrale de Londres, & qui a causé de grandes pertes à toutes les Compagnies de métiers, a *surtout fait* de grands dommages aux *Imprimeurs & aux Libraires*, dont les Maisons, les Magazins, les Boutiques, & les Livres ont été non seulement consumés, mais encore les cendres & les papiers à demi brûlés ont été emportés par le vent à seize miles de distance; entre des millions de Livres, qui ont péri de cette maniére, celui-ci a eu ce sort, pendant que l'Auteur étoit occupé à sauver les Archives publiques du Royaume, la maison de son Imprimeur se consuma avec la plupart des Exemplaires imprimés de ce Tome, où il ne manquoit que les tables, aussi bien que le second publié ci-devant, & le commencement du troisiéme, auquel il avoit déja travaillé; n'y ayant eu qu'environ 70 Exemplaires de sauvés, par où l'Auteur a fait une perte de près de 2000 Liv. st. C'est par cette raison qu'il n'a point fait imprimer la Table pour un si petit nombre d'Exemplaires de ce Tome, jusqu'à ce qu'il pût le faire réimprimer, d'autant plus que les pages de cette nouvelle Edition, différeront de celles des autres Exemplaires, à cause de quelques additions, ce qui rendroit les Tables inutiles. *Second Tome d'une Apologie exacte & Chronologique, & d'une Démonstration Historique de la Jurisdiction Ecclesiastique suprême de nos Rois &c. depuis la premiére année du régne de Roi Jean* 1199, *jusqu'à la mort du Roi Henri* III. en 1273. Londres 1665 in-folio. Dédié au Grand-Chancelier Clarendon. Aurum Reginæ &c. Londres 1668 in-4. *Remarques Critiques sur la quatriéme partie des Institutes des Loix d'Angleterre des Rois* Jean, Henri III. *& du très-illustre Roi* Edouard I. *où l'on établit l'ancienne Autorité Souveraine des Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, sur toute sorte de personnes, & dans toutes les affaires, contre toutes les prétentions & innovations quelconques. Où l'on rectifie & tire de l'oubli les erreurs qui se trouvent dans quelques Statuts imprimés, dans quelques Canonistes, dans des Ouvrages de Droit, dans des Histoires. Tiré des anciennes Archives de la Tour de Londres, & mis au jour pour l'avancement des Sciences, le maintien de la Suprêmacie du Roi, & pour celui des Libertés des Sujets, & des Loix du Royaume.* Londres [illegible] in folio. L'Epitre dédicatoire de la façon de l'Auteur, s'adresse au Comte d'Anglesey, aux Chevaliers Harbottle Grimston, Matthieu Hale, Edouard Atkins, Wadham Windham, Richard Rainsford, Robert Atkins, & aux autres respectables Membres de Lincolns-Inn; & cette Epitre est datée de son Cabinet de Lincolns-Inn le 28 Juillet 1668. L'Auteur avoit dessein de donner à ce dernier Volume le même titre qu'aux deux premiers, comme on le voit par le Livre même. Mais étant mort [illegible] avant qu'il parût, „ Ses Héritiers, [illegible] „ la plus grande partie de l'Edition [illegible], mirent un nouveau titre à l'Ouvrage, celui d'*Histoire du Roi Jean &c.* „ dans l'espérance que paroissant sous la forme d'un Ouvrage „ complet, il s'en débiteroit mieux (13)". Mr. Oldys observe (14). „ Que les Auteurs qui ont écrit depuis l'Histoire ou sur l'Histoire d'Angleterre, n'ont autant connu, „ ou

(*i*) Wood Col. 432. 439.

(*k*) *Mercur. Pol.* No. 7.

* Il y a dans l'Anglois *Rump*, terme de mépris affecté au Résidu du Parlement, qui avoit détrôné Charles I. R. D. T.

(13) [illegible]

(14) British Librarian [illegible] *of the most scarce, useful, and valuable Books in all Sciences, as well in Manuscript as in Print.* No. 1. for January 1737. p. 20.

des personnes pacifiques & bien intentionnées des trois Royaumes, exposant que „ comme *Guillaume Prynne*, „ Jurisconsulte de Lincolns-Inn, avoit été depuis un grand nombre d'années un infatigable & impertinent barbouilleur de papier, & qu'il avoit fait mal au cœur aux gens sages des susdits R[illegible]aumes par „ la puanteur de la charogne de ses Libelles & Brochures, dont quelques-unes lui avoient attiré punition du tems du feu Roi &c. on voulût lui accorder une Amnistie, & le Pardon de toutes ses trâhisons, séditions, jésuitismes, marques de mépris pour le Gouvernement, de tous les faux sens qu'il „ avoit donnés à l'Ecriture, aux Loix, & à la Raison, de ses fausses Citations, & applications d'autorités à ses Libelles &c.". Mr. Wood nous apprend (*l*) que „ quantité de personnes, & surtout „ les Royalistes, ne faisoient que peu ou point de cas de ses Ecrits; qu'ils regardoient ses preuves „ comme ne concluant rien; ses affirmations comme n'étant d'aucun poids, y ayant bien des faussétés „ dans ses Ouvrages, inventées pour son intérêt & pour celui de ses Confréres. Tout ce qu'il a écrit „ est en Anglois; & le gros des Savans considérent ses Ouvrages comme des rapsodies sans ordre, „ plutôt que comme des Ecrits polis & concis; ils ne laissent pas d'être utiles aux Antiquaires, aux Critiques, & quelquefois aux Théologiens. On apperçoit dans la plupart beaucoup de soin à faire des „ recherches, mais peu de jugement, sur-tout dans ses gros in-folio contre les Usurpations des Papes. „ On peut bien le qualifier de *Volumineux Prynne*, comme on a nommé *Tostat*, deux-cens ans auparavant, „ le *Volumineux Tostat*; car je crois en bonne vérité, que si l'on comptoit exactement, on trouveroit „ qu'il a écrit la valeur d'une feuille pour chaque jour de sa vie, en comptant depuis le tems qu'il parvint à l'âge de raison & d'homme fait". Mr. Antoine Collins (*m*) l'appelle *un petit barbouilleur factieux*. Il mourut dans ses appartemens à Lincolns-Inn le 24 Octobre 1669, dans l'allée, qui est sous la Chapelle, bâtie sur des piliers (*n*).

(*l*) Col. 439.

(*m*) *Letter to Dr. Rogers*. Sect. 2. p. 28. Lond. 1727.

(*n*) Wood Col. 453.

„ ou autant fait usage d'aucun des trois Volumes, que le „ méritoient des matériaux si abondans, recueillis avec un „ si grand soin. Une raison, qui y a sans doute contribué, „ c'est la rareté des deux premiers Tomes, qui sont montés „ à un si haut prix, qu'on fait fort bien, que l'Ouvrage complet s'est vendu treize Livres St. Une autre raison qui „ les a fait tomber dans l'obscurité, pourroit bien être la „ flétrissure que l'Auteur avoit essuyée pour [illegible] autre Ouvrage, mais sous le régne précédent, & [illegible]gtems avant „ qu'il fût Garde des Archives. Quoique le [illegible]lement l'ait „ assez bien dédommagé de ce châtiment, [illegible] a de l'apparence que cela a laissé une tache à son nom dans l'esprit „ de bien des personnes, comme nous l'avons remarqué souvent. Enfin une derniére cause de ce qu'on les a négligés, „ c'est le mépris qu'on a inspiré artificieusement pour ces „ Collections, afin d'étouffer la curiosité des Laïques, & „ de les empêcher d'y jetter les yeux. L'Auteur qu'on „ vient de citer (Nicholson), parlant des deux Tomes qui „ périrent dans l'incendie de Londres, ajoûte (15): *personne „ n'a trouvé jusqu'à présent qu'ils valussent la peine & la dépense „ d'en donner une nouvelle Edition sur le petit nombre d'Exemplaires qui échappérent. En vérité un Le[illegible]r sensé & raisonn[illegible] „ en a assez du troisiéme, pour ne pas se [illegible]ner la peine de re[illegible]ter plus haut, sur la question dont il s'agit*". Outre les [illegible]vrages dont nous avons donné le Catalogue, Prynne a encore revu, corrigé, & augmenté d'une Préface, & de Notes marginales un *Abrégé exact des Archives de la Tour de Londres, depuis le régne du Roi Edouard* II. *jusqu'es à celui de Richard* III. *de tous les Parlemens tenus sous chaque régne, & des divers Actes faits dans chaque Parlement* &c. Recueilli par le Chevalier *Robert Cotton*, Baronet, & imprimé à Londres en 1657 in-folio. Il a aussi publié plusieurs Ouvrages d'autres Auteurs; 1. *La vérité dissipant glorieusement les sombres nuages de la Contradiction: ou Apologie de la pratique de l'Eglise Chrétienne des Iles d'Eté* &c. *par* Nath. White, *Bachelier en Théologie, & Pasteur de cette Eglise*. 2. *Discours de la Monarch[illegible] d'Espagne*, par *Thomas Campanella*: ce Discours ayant é[illegible] traduit en Anglois par *Edm. Chilmead*, & publié en 165[illegible] Mr. Prynne y ajoûta une Préface, & un titre, portant [illegible] date de 1659. 3. *Abrégé de la Vie de* Guillaume Laud *Arc[illegible]vêque de Cantorbéry*, tiré du *Journal* de l'Archevêque. O[illegible] attribué à Prynne différentes Brochures, qui ne sont pas [illegible] lui, entre autres une intitulée, *Mola Asinaria: [illegible]u l'ini[illegible] & l'insupportable poids de la charge qui accable cette N[illegible]ge mis[illegible]nte, & mise sur elle par le[illegible]f qui s'a[illegible] ce titre à [illegible]rt, [illegible]par des Gouverneurs qu[illegible] aucun droit [illegible] Gouvernement* [illegible] en forme de R[illegible]montr[illegible]ondres 1656 [illegible]n une feuil[illegible] in-4.

PUCKERING (JEAN) Garde du Grand-Sceau d'Angleterre sous le régne de la Reine Elizabeth, étoit né à Flamborough-head d[illegible] la Pro[illegible]ince d'York, & fils cadet d'un Gentilhomme qui lui laissa un bien passable (*a*). Il s'appliqu[illegible] à l'étu[illegible]u Droit Commun avec tant de succès, qu'il devint Avocat (*Serjeant*) de la Reine, Orateur de la [illegible]ambre Basse, & enfin Garde des Sceaux. Lorsqu'il parvint à cette derniére Dignité, il sollicita la Reine de lui accorder à Bail une partie considérable des revenus de l'Evêché d'Ely, qui étoit pour lors vacant [*A*], depuis la mort de l'Evêque Coxe, décédé le

(*a*) Fuller's *Worthies in Yorkshire*. Et David Lloyd *State Worthies* p. 607 Londres 1670.

[*A*] *Il sollicita la Reine de lui accorder à bail une partie considérable des revenus de l'Evêché d'Ely, qui étoit pour lors vacant.*] On trouve dans la Bibliothéque des Evêques d'Ely divers papiers sur ce sujet: en voici quelques-uns dont nous ferons

„ Qu'il plaise à Votre très-excellente Majesté de m'accor- „ der votre faveur Royale, pour avoir à Bail une partie des „ terres appartenantes à l'Evêché d'Ely, [illegible] excédant pas la „ valeur du tiers, pour le nombre raisonna[illegible] d'an[illegible]s que l'Evêque l'accordera à V. M. en payant [illegible] l'Evêqu[illegible] & à [illegible]Successeurs la rente-aussi avantag[illegible]ment qu'elle le [illegible]oit jamais été, & en faisant [illegible]rvices ordinaires [illegible]eil cas, & en ayan[illegible] des réparations. [illegible]il plaise à V. M. de [illegible]ansférer à cet E- [illegible] les plus âgés, pour passer ledit bail, [illegible]tra naturellement bientôt l'E- [illegible] M.

[illegible]a par ce moyen de ces Evê- [illegible]ixmes, subsides, & pre- [illegible]ent durant la

[illegible]der. „ Le [illegible] quatre [illegible] grande [illegible] roit pu [illegible] d'au-

[illegible] né- [illegible] à

(b) *Annales Reginæ Elizab.* ad ann. 1596.
(c) *Ubi supra.* p. 609.
(d) V. *The Letters and Dispatches of Sir Tho. Wentworth, Bart. Earl of Strafford.* Vol. II. p. 72. Lond. 1739 in-fol.
(e) *Ubi supra.*

le 22 Juillet 1581, & qui ne fut rempli qu'à la fin de l'année 1599. En 1588 Puckering fit dans la Chambre des Pairs un Discours remarquable sur le sujet des Puritains [*B*]. Il mourut en 1596. Cambden (*b*) le qualifie d'homme de probité, *Vir integer*, mais Lloyd dit (*c*) que „ quoiqu'il fût en bonne „ réputation pour ce qui regardoit sa propre conduite, il n'en fut pas de même par rapport à celle des „ gens qu'il avoit à son service, qui en disposant des Bénéfices à prix d'argent, ont laissé un mauvais „ renom dans l'Eglise, & une réputation équivoque à leur Maître dans l'Etat". Le dernier de ses descendans mâles a été le Chevalier Thomas Puckering, qui avoit trois mille Liv. St. de rente en fonds de Terre, outre l'argent comptant; il mourut en 1637, laissant une fille qui n'avoit pas plus de six ans, comme on le voit par une Lettre de Mr. Charles Garrard, ensuite Maître de la Chartreuse, au Lord Vicomte Wentworth, Vice-roi d'Irlande, datée de Londres le 28 Avril 1637 (*d*). Le Docteur Fuller nous apprend aussi (*e*), que la postérité mâle du Garde des Sceaux ayant fini, ses biens furent dévolus au Chevalier Henri Newton, qui prit le nom de Puckering.

* Sorte de naturalisation.

„ *nisens* * dont tous les Chanceliers & Garde des Sceaux ont „ joui sous le régne de S. M.

„ Il ne demande qu'à être mis en état de servir.

„ Il ne demande rien du revenu ni des Coffres de S. M. „ S'il étoit Avocat, il pourroit solliciter pour l'Evêché; „ mais n'étant que Jurisconsulte du Droit Commun, il ne „ demande qu'à être Fermier de l'Evêque, & encore seulement de cette partie que l'Evêque pourra & voudra af„ fermer, & qui sera donnée à d'autres, si le Garde des „ Sceaux ne l'a point.

„ S'il obtient une demande si raisonnable, il laissera les „ tenanciers en possession sous une redevance raisonnable; „ ceux-ci seront charmés d'avoir certains termes, & feront „ des dépenses sur les terres qu'ils ont à bail".

[*B*] *En 1683 Puckering fit dans la Chambre des Pairs un discours remarquable sur le sujet des Puritains.*] Il fit ce discours par ordre exprès de la Reine Elizabeth. Mr. Tho. Pierce, (1), depuis Doyen de Salisbury, nous en a donné un morceau, copié sur le Manuscrit même du Garde des Sceaux. „ Sa Majesté vous ordonne surtout de prendre garde à ne „ point prêter l'oreille, ni donner de tems aux sollicitations „ fatiguantes de ceux qu'on appelle communément Puritains, „ dont le dernier Parlement a été fort importuné. Ces Gens„ là, tandis que livrés aux visions de leur imagination ils „ travaillent & redoublent leurs efforts pour établir leur „ nouvelle Discipline, ne font que troubler le repos de l'E„ glise & de la Société, dont la Doctrine est aussi pure, & „ la Discipline aussi sage, qu'il y en ait dans aucun des E„ tats qui professent la vérité. C'est ce qu'ont prouvé les „ Ecrits de plusieurs savans & pieux Auteurs, auxquels ces „ nouveaux Réformateurs n'ont pas répondu, & ne pour„ ront jamais répondre. Et sur le pied où les choses sont à „ présent, on pourroit être en doute, lesquels, d'eux ou „ des Jésuites, sont les plus dangereux, & doivent être re„ primés les premiers. Car quoique les Jésuites empoison„ nent l'esprit des Sujets de Sa Majesté, sous prétexte de „ conscience, pour les détourner de l'obéïssance qu'ils *lui* „ doivent, ils le font secrettement, & seulement en particu„ lier. Mais ces gens-ci enseignent & dans leurs Ouvrages „ imprimés, & dans tous leurs Conventicules, diverses opi„ nions, non seulement dangereuses pour le Gouvernement „ établi, & la Police bien réglée du Royaume, en mettant „ la division entre le Clergé & les Laïques, mais encore „ très-préjudiciables à sa Sacrée Majesté & à sa Couronne, „ tant par la diminution de ses anciens & légitimes revenus, „ & par le refus de reconnoître la Prérogative & la Supré„ macie de Son Altesse, qu'en mettant sa personne en danger „ dans son propre Royaume. Et quoiqu'en divers autres „ points ils prétendent être en guerre avec les Jésuites, „ néanmoins par leur schisme avec leurs freres, & par l'in„ jure qu'ils font à l'Autorité Sacrée & à la Majesté de leur „ Souverain, ils concourent avec les Jésuites à ouvrir la „ porte, & à préparer les voyes aux Espagnols, pour l'in„ vasion dont ils menacent le Royaume. Ayant ainsi, selon „ la foible portée de mes lumiéres, exposé les Ordres de Sa „ Majesté, je finis, en suppliant S. M. de me pardonner ce „ qu'il peut y avoir d'imperfection de ma part, & de vouloir „ y suppléer, & je vous recommande en même tems à l'Au„ teur de tout don parfait".

(1) *New Discoverer discovered, by way of Answer to Mr. Baxter his pretended Discovery of the Grotian Religion.* 169. [illegible] 1659 [illegible].

(*a*) Voyez la Vie en Allemand à la suite de la Traduction Allemande de son Traité *De Statu Imperii Germanici*. La Préface de la Traduction Françoise de son Ouvrage Du

PUFENDORF (SAMUEL DE) célèbre Ecrivain [*A*] nâquit en 1631 à Fleh, petit Village situé [illegible] près de la [illegible] de Chemnitz, dans la Misnie, Province de la Haute Saxe (*a*), d'Elie Pufendorf, Ministre de ce lieu. Son pere ayant remarqué de bonne heure les dispositions heureuses qu'il avoit pour les Sciences, les cultiva avec tout le soin possible. Lorsqu'il le vit en état d'entrer dans les Universités, il songea à l'y envoyer: la médiocrité de ses biens, qui ne lui permettoit pas de fournir aux frais nécessaires pour cela, fut un obstacle qui fut levé par un Seigneur Saxon, qui touché de l'heureux naturel du jeune Pufendorf, se chargea de pourvoir à son entretien. Il alla d'abord à Grim, d'où après quelque séjour il passa à Leipzig, où il s'appliqua avec une ardeur extrême à l'étude, & y fit des progrès étonnans. Son Pere qui le destinoit au Ministére, voulut qu'il s'attachât à la Théologie, mais son inclination le portoit ailleurs; il s'appliqua à l'étude du Droit public, qui consiste en Allemagne à con-

[illegible] Traduction Françoise de son *Introduction à l'Histoire*, Ed. de 1722. *Bibliotheca Fabriciana* T. IV. p. 333.

noître

noître les Droits de l'Empire ſur les Princes & les Etats dont il eſt composé, & ceux de ces Princes & de ces Etats à l'égard les uns des autres. Il regardoit cette étude comme un degré pour s'élever un jour aux Dignités des Cours d'Allemagne; car on ſait, que les divers Souverains qui composent le Corps Germanique, n'ont point d'autres Miniſtres d'Etat que des hommes de Lettres, qu'ils appellent Conſeillers, & dont la principale étude eſt la connoiſſance du Droit public d'Allemagne. Comme ces Charges ne ſont point vénales, & qu'il ne faut pour y être admis qu'un mérite recommandé, Mr. de Puſendorf réſolut de s'en faire un qui lui ouvrît une voye aux honneurs, auxquels il aſpiroit. Après avoir demeuré quelque tems à Leipzig, il quitta cette Ville & alla à Jéne, où il joignit à l'étude du Droit celle des Mathématiques, à laquelle il s'appliqua ſous le Profeſſeur Erhard Weigel, qui le logea chez lui pendant toute l'année 1657. L'application qu'il donna à cette Science, auſſi bien qu'à la Philoſophie de Deſcartes, qu'il goûtoit fort, mais ſans adopter aveuglément toutes ſes opinions, contribua beaucoup à perfectionner ſes talens naturels, & à lui donner de la juſteſſe & de la méthode. Au reſte s'il travailla à ſe faire un nom par ſon habileté dans la Connoiſſance du Droit, il négligea les titres faſtueux qu'on va chercher dans les Univerſités, & qui ſont ſouvent une marque fort équivoque de la capacité & du ſavoir,

& Gentium Libri VIII. Lundini Scanorum 1672 in-4. C'eſt l'Edition la plus correcte. *Secunda Auctior & emendatior.* Francfort 1684 in-4. Elle eſt augmentée de plus d'un quart. Amſterdam 1688 in-4. *Cum adnotatis Johannis Nicolai Hertii Juriſconſulti.* Francfort ſur le Mein 1706 in-4. Amſterdam 1715 in-4. Francfort 1716 in-4. Cette derniére Edition pourroit bien être la même que celle de 1706, à laquelle on auroit mis un nouveau frontiſpice. Les Notes de Hertius s'y trouvent de même que dans celle d'Amſterdam. Mr. *Barbeyrac* dans la Préface de la ſeconde Edition de ſa Traduction Françoiſe de cet Ouvrage, dit, que Hertius ſemble les avoir compilées à la hâte, pour faire plaiſir au Libraire, qui vouloit donner du relief à ſon Edition, par quelque accompagnement qu'on ne trouvât point dans les précédentes, & qu'il y a bien des choſes à reprendre. Traduit en François ſous le titre de *Droit de la Nature & des Gens, ou Syſtême Général des principes les plus importans de la Morale, de la Juriſprudence, & de la Politique, traduite du Latin de feu Mr. le Baron de Puſendorf, par Jean Barbeyrac avec des Notes du Traducteur, & une Préface qui ſert d'Introduction à tout l'Ouvrage.* Amſt. 1706 ... *ſeconde Edition revuë & augmentée conſidérable*... 1712 in-4. 2 voll. Cette Traduction ... préfé... ...ginal, à cauſe des Corrections que le Traducteur ... des ſavantes Notes qui l'accompagnent [☞ ...ac en a donné une nouvelle Edition en 1733, ...uveau & fort augmentée. Elle porte au titre ...*ition*, & le Traducteur en rend raiſon dans un ...: ce n'eſt à la vérité que la *Troiſiéme* qu'il puiſſe ...ſienne; il n'auroit pas même eu égard à la con... la *Seconde* faite en France, & ... deux repriſes ...cutives, ainſi qu'on l'a aſſuré, mais comme ...raires de Bâle publiérent en 1732 une nouvelle com... ..., ſur le titre de laquelle ils mirent, *Quatriéme Edition revue & conſidérablement augmentée*, il s'eſt vu par-là réduit à la néceſſité de donner à la ſienne un rang ... D'ailleurs elle eſt entiérement revuë, il y a des additions conſidérables, & à tous égards elle l'emporte ſur les précédentes. ADD. D. T.] Traduit en Allemand avec les *Notes* de Jean Nicolas Hertius, Jean Barbeyrac, & autres. Francfort ſur le Mein 1711 in-4. Mr. Barbeyrac dit que l'Editeur de cette Traduction promet beaucoup plus dans le titre qu'il ne tient, puiſqu'il n'a pris de ſes Notes qu'un petit nombre & même des plus courtes, ſe contentant pour celles qui ſont un peu longues, de renvoyer à l'Ouvrage François. Item, traduit en Anglois par le Docteur *Baſile Kennet* & autres, 1708. Cet Ouvrage a eu une approbation générale: c'eſt en effet un Corps de Droit naturel fort bien conçu & fort bien digéré, qui eſt préférable au Traité de Grotius du *Droit de la Guerre & de la Paix*, puiſque les matiéres y ſont traitées avec plus d'étendue & plus d'ordre. Il a cependant eu un grand nombre de Critiques, contre leſquels Puſendorf a été obligé de le défendre, ce qu'il a fait avec ſuccès.

Le premier qui s'aviſa de l'attaquer fut *Nicolas Bekman*, Collégue de Puſendorf dans l'Univerſité de Lunden. On prétend qu'il ſe mêla de la paſſion dans ſa Critique, à laquelle un Profeſſeur Luthérien de la même Univerſité, nommé *Joſué Schwartz*, mit ... pour donner plus de poids ... Théologiens dans ... ...ſint l' ...

fendorfii ſpiritus uſque adeo enormiter ſe exerit, & perverſe operatur, ut nec Diabolum, nec Infernum, nec vitam æternam dari impie credat, & dum omnem actionem humanam ſtatuat eſſe indifferentem, boni ac mali nec præmium nec pœnam futuram, hic tamen pro Satyrico ſuo ingenio firmiter credit, ſi viris honeſtis & proximo ſuo audacter & malitioſe calumnietur, quod ſemper aliquid fæcis ſive mendacii in animis legentium hæreat, Impreſſum, anno 1677. Il ne ſe contenta pas d'attaquer Puſendorf avec la plume, il l'appella en duel, & lui écrivit de Copenhague pour le provoquer à un combat ſingulier, le menaçant, s'il ne ſe trouvoit pas au lieu qu'il lui marquoit, de le pourſuivre partout où il ſe trouveroit. Puſendorf ne fit aucun cas de cette Lettre, & ſans daigner y répondre, l'envoya au Conſiſtoire de l'Académie, qui procéda contra Bekman. Il crut cependant devoir répondre quelque choſe aux Satires de cet homme, & publia pour cela les Ecrits ſuivans: 6. *Apologia pro ſe & ſuo Libro, adverſus Authorem Libelli famoſi, quem* Nicolaus Bekmannus *quondam Profeſſor in Academia Carolina, nunc vero cum infamia inde relegatus, mentito nomine* Veridici Conſtantis, *ſuperiori anno diſſeminavit.* 1678. in-8. 8. Petri Dunæi *in Academia Carolina Pedelli ſecundarii Epiſtola ad virum famoſiſſimum* Nicolaum Bekmannum, *totius Germaniæ conviciatorem & calumniatorem longe impudentiſſimum ſuper noviſſimis ipſius ſcriptis.* Holmiæ 1678 in-8. Cet Ecrit, qui ... de Puſendorf, eſt entiérement ſatirique & perſonnel. 9. Joannis Rolleti *Palatini, Diſcuſſio Calumniarum, ... abſurdiſſimas de illuſtri viro Samuele Puſendorfio, ...gatu... ...quam* Nicolaus Bekmannus *per cau... defendenda... ...a pri... in vulgus ſparſit.* Ma... 1678 in-8. ...udon... ...eſt ...é encore dans cet Ec... ...us le nom ...letta. Quoique *Joſué Schwar...* ... eu part à l'*Index Novitatum* &c. publié d'abord contre Puſendorf, le Roi de Suéde lui pardonna, après qu'il eut aſſuré, qu'il n'avoit jamais eu intention que cet Ouvrage fût imprimé, & qu'il l'avoit été à ſon inſ... par les ſoins de Bekman. Mais il lui arriva dans la ſuite ...e choſe, qui l'obligea à ſortir des Etats de ce Prince. Dans la Guerre entre la Suéde & le Danemarc, les Danois s'étant emparés de la Ville de Lunden, voulurent obliger les Habitans à prêter ſerment de fidélité au Roi de Danemarc. Schwartz ne ſe contenta pas de le faire, il fit encore tout ſon poſſible, pour engager les autres à ſuivre ſon exemple: mais lorſque la paix eut été faite entre les deux Couronnes, & que Lunden eut été rendu au Roi de Suéde, il vit bien qu'il ne pouvoit demeurer en ſûreté dans le Pa... ainſi il ſe retira dans le Danemarc, où le Roi le prit à ſon ſervice, & l'établit Surintendant du Duché de Sleſwick. Se ... vant ... en liberté de ſe venger de ce que Puſendorf av... de lui dans ſon *Apologie*, il publia contre lui, ſous le ... de *Severin Wildſchutz*, ſon beau-fils, un Ecrit vio... qu'il intitula: Severini Wildſchutz, *Malmogienſis Sc... Diſcuſſio Calumniarum a Samuele Puſendorfio,* in Apologia ... *ſcis errorum ſuorum, Venerabili uni viro impoſitarum* Sleſwick 1687 in-8. Puſendorf y répondit ſous le nom de Schwartz même par la Lettre ſuivante. 10. Joſuæ Schwartzii *Diſſertatio Epiſtolica ad eximium unum Juvenem* Severinum Wildſchyſſium, *privignum ſuum.* Hambourg 1688 in-4. Cette Piéce eſt entiérement ironique, & le ſtile en eſt aſſez ſemblable à celui des *Epiſtolæ Obſcurorum Virorum.* Il en eſt de même de la ſuivante, qui a auſſi Puſendorf pour A... 11. *Juriſconſulti* Nicolai Bekmanni *ad V. C.* Severinum ...ildſchutz, *Malmogienſem Scanum Epiſtola, in qua ipſi cordicitus gratulatur de de... & triumphato Puſendorfio.* Hambourg 1688.

...vrage de Puſendorf éprouva auſſi des contradictions ...me. L'Univerſité de Leipzig le condamna en 1673 ... expoſé de l'... Bekman, & cette condam... ... Puſe... ...re la Lettre ſuivante. 12. ... *celeberr. Virum, Dn. Jo... ...gum apud Lipſienſes prima... ...um ſuum inique lata.* Har... ...as tant d'effet que ſon ... à Leipzig, & qu'o... ... bientôt qu... ...iverſi...

voir, & ne voulut jamais prendre le degré de Docteur. Il retourna à Leipzig en 1658, dans le dessein de chercher un poste qui lui convînt. Un de ses freres, nommé Esaie, qui étoit depuis quelque tems au service du Roi de Suéde, dont il fut depuis Chancelier dans les Duchés de Brême & de Werden, & qui l'envoya pour ses affaires dans les principales Cours de l'Europe, lui écrivit alors pour lui conseiller de suivre son exemple, & de ne point se fixer à son Pays natal, mais d'aller chercher fortune ailleurs. Pufendorf, trouvant ce conseil bon, résolut de le suivre, & accepta le poste de Gouverneur du fils de Mr. Coyet, Seigneur Suédois, qui étoit alors Ambassadeur du Roi de Suéde à la Cour de Danemarc. Il se rendit pour cela à Coppenhague, mais il n'y fut pas longtems tranquille: car la guerre ayant recommencé peu de tems après, entre le Danemarc & la Suéde, il fut arrêté prisonnier, avec toute la Maison de l'Ambassadeur, qui peu de jours auparavant étoit allé faire un tour en Suéde. Pendant sa détention qui dura huit mois, comme il n'avoit point de Livres, & qu'il ne pouvoit voir personne, il s'avisa de méditer sur ce qu'il avoit lu dans le Traité de Grotius, *De Jure Belli & Pacis*, & dans les Livres Politiques de Thomas Hobbes. Il fit un petit Systéme de ce qu'il y trouva de meilleur, il le tourna & le developpa à sa maniére; il traita les matiéres, auxquelles ces Auteurs n'avoient point touché, &

On voit à la tête. *Julii Rondini Dissertatio Epistolica, super controversiis, quæ S. P. cum quibusdam aliis circa Jus naturale intercesserunt.* Cet Ecrit est de Pufendorf même, qui s'y est caché sous le nom de *Rondinus*. 14. *Joannis Rolleti Scharenschmidus vapulans.* Stralsund 1678 in-8. Cet Ouvrage, où Pufendorf s'est caché sous le nom de *Rolletus*, tend à réfuter ce que Scharensmid, Licentié en Droit à Leipzig, avoit écrit contre son Traité *de Statu Imperii Germanici*, dans sa *Disquisitio de Republica monstrosa contra Monzambanum.* 15. *Commentatio super invenusto Veneris Lipsicæ ovo*, Val. Alberti *calumniis & ineptiis opposita*, 1687. Cet Ouvrage est contre Alberti, dont il avoit attaqué le Systême sur le fondement du Droit naturel dans son *Eris Scandica*, & qui lui avoit répondu dans un Livre intitulé: *Eros Lipsicus, quo Eris Scandica Samuelis Pufendorfii cum convitiis & erroribus suis masculè, modestè tamen repellitur: scriptus ad Illust. Virum, Vitum-Ludovicum a Seckendorf. adjectis prioribus apologiis contra eundem Puffendorfium, & nonnullis disputationibus ejusdem, aut similis argumenti.* Lipsiæ 1687. Ce sont-là tous les Ouvrages éristiques de Pufendorf, qui ne méritent pas la même attention que ses autres Ouvrages: puisqu'on n'y voit guéres que des personnalités peu intéressantes, & des discussions qui ne menent à rien d'utile. 16. *De Officio Hominis & Civis juxta legem naturalem, Libri duo.* A Lunden 1673 in-8. Seconde Edition à Stockholm 1689 in-12. Cette Edition [illegible] *Francofurti ad Mænum* 1714 in-8. Item.

tendit plus sur l'Histoire de ce Royaume, qu'il n'avoit fait sur celle des autres. 21. *Addition à la Continuation de l'Introduction à l'Histoire &c. pour répondre à Varillas.* En Allemand. Francfort sur le Mein 1687. in-8. Pufendorf attaque dans cette Addition, qui est courte, Varillas, sur ce qu'il a dit dans ses *Révolutions*, de la Réformation de Suéde, il compte 91 Erreurs. L'Introduction à l'Histoire de Pufendorf a été traduite en François par *Claude Rouxel*, & imprimée en cette Langue à Utrecht en 1687 & 1688, en 4 voll. in-16. & depuis à Amsterdam en 1710 in-16, & à Leyde la même année in-12. 4 vol. Quoique le titre porte qu'elle a été faite sur l'Original Allemand, il est sûr qu'elle ne l'a été que sur une Version Flamande; mais cela n'a pas empêché, non plus que la rudesse du stile du Traducteur, & les puérilités qu'il a souvent prêtées à son Auteur, que cette Traduction n'ait eu un débit prodigieux. Le titre de l'Edition de Leide de 1710 assûre qu'elle est corrigée: mais toute cette correction ne consiste qu'en quelques mots indifférens, qu'on a changés, sans toucher aux contresens & aux absurdités. Il en a paru depuis une nouvelle plus parfaite, dont voici le titre: *Introduction à l'Histoire Générale & Politique de l'Univers, où l'on voit l'Origine, les Révolutions, l'Etat présent, & Intérêts des Souverains, Par Mr. le Baron de Pufendorf.* [illegible] *velle Edition, où l'on a continué tous les anciens C*[illegible] *jusqu'à présent, & ajoûté l'Histoire des principaux So*[illegible] *de l'Allemagne &c. le tout dans un or*[illegible]

& ajoûta à tout cela quelques nouvelles pensées qui lui vinrent dans l'esprit. Il ne songeoit par-là qu'à se desennuyer dans sa solitude. Mais deux ans après en être sorti, il fit un voyage en Hollande, où quelqu'un de ses amis ayant lu cet essai, lui conseilla de le donner au public. Il le fit, & cet Ouvrage fut imprimé à la Haye en 1660, sous le titre d'*Elémens de Jurisprudence Universelle*. L'Electeur Palatin, Charles-Louis, à qui il l'avoit dédié, ne se contenta pas de l'en remercier aussitôt par une Lettre fort obligeante, datée du 29 Septembre de cette année; il l'appella l'année suivante dans son Université de Heidelberg, à laquelle il vouloit rendre son premier lustre, & fonda en sa faveur une Chaire de Professeur en Droit de la Nature & des Gens, qui est la premiére qu'on ait vuë en Allemagne, où il s'en établit depuis plusieurs à son imitation. Outre cela l'Electeur le chargea dans la suite de donner quelques heures extraordinaires au Prince Electoral son fils, qui avoit d'ailleurs ses Maîtres affectés. Pufendorf demeura à Heidelberg jusqu'en 1670, que le Roi de Suéde Charles XI. ayant établi une Université à Lunden, dans la Province de Schonen, l'y appella pour y professer. L'Electeur Palatin fut fâché de le perdre, mais il ne voulut pas l'obliger à rester, & consentit qu'il acceptât le poste plus lucratif & plus avantageux qu'on lui offroit en Suéde. Il s'y rendit la même année, & y fut installé dans la place de premier Professeur de la Faculté de Droit, pour y enseigner le Droit de la Nature & des Gens, & les appointemens qu'on lui assigna furent plus considérables que ceux des autres Professeurs. Sa réputation augmenta beaucoup depuis ce tems-là, soit par l'éclat & le succès qui accompagnoient ses Leçons, soit par les Ouvrages qu'il mit au jour. Quelques années après le Roi de Suéde l'appella à Stockholm, & le fit son Historiographe & un de ses Conseillers. En 1688 l'Electeur de Brandebourg obtint l'agrément du Roi de Suéde pour le faire venir à Berlin, afin qu'il y écrivît l'Histoire de l'Electeur Guillaume le Grand, & lui accorda les mêmes titres d'Historiographe & de Conseiller Privé, qu'il avoit en Suéde, avec une pension considérable. Malgré ce changement le Roi de Suéde continua à lui donner des marques de sa bienveillance, & le créa Baron l'an 1694. Mais il ne jouït pas longtems de ce titre: car il mourut d'une inflammation, qui survint à un de ses pieds, pour s'y être coupé, en rognant ses ongles, le 26 Octobre de la même année, âgé de 63 ans.

niére furtout très-familiére. En 1649 il fut créé Maître-ès-Arts, & peu de tems après aggrégé à la Faculté de Philofophie, ce qui lui donna le droit d'enfeigner, & il s'en acquitta avec fuccès, afpirant avec ardeur à parvenir à une Chaire de Profeffeur. Mais voyant fes efpérances trompées, il fe tourna du côté de la Jurifprudence, & s'appliqua au Droit Naturel, dans lequel il prit pour guide Grotius, & les Anciens, que celui-ci a fuivis; il y devint fi habile, qu'il dirigea dans cette étude fon frere, qui s'y eft fi fort diftingué, & l'on prétend même que c'eft lui qui a jetté les premiers fondemens du fameux Ouvrage *du Droit de la Nature & des Gens*, qui a fait tant d'honneur à Samuel Pufendorf. Efaie ne négligea pas auffi les Langues étrangéres & les exercices du Corps, deforte qu'il voyagea, en qualité de Gouverneur, avec deux jeunes Seigneurs, dont l'un étoit le Comte de Konigsmarck. De retour de fes voyages, il fe fit connoître, par le moyen de fes protecteurs, à la Reine Douairiére de Suéde Hedwige Eléonore, veuve de Charles Guftave, & ayant eu le bonheur de gagner les bonnes graces de cette Princeffe, il commença à entrer dans les premiers emplois, fous la minorité de Charles XI. On l'envoya en Allemagne, où il fit pendant quelque tems le métier d'Efpion, paffant des mois entiers parmi les ennemis de la Suéde, déguifé en Artifan, en Payfan, ou en Marchand. Enfuite on l'employa aux négociations les plus difficiles, & durant plufieurs années il fut Envoyé de Suéde tant à la Cour de France, qu'à celle de Vienne: pour le recompenfer de fes fervices il fut fait en 1672 Confeiller privé, & Chancelier des Duchés de Bréme & de Werden. Charles XI. l'ennoblit en même tems, & enfuite Charles II. Roi d'Angleterre, le fit Chevalier: il prit poffeffion de fes Charges à fon retour de Vienne, où il étoit encore en 1674, & s'en acquitta pendant onze ans avec autant de fidélité que de prudence. L'envie & la jaloufie, qui régnent ordinairement dans les Cours, vinrent troubler fon repos, il s'apperçut que fes ennemis avoient prévenu le Roi contre lui, & prévoyant que malgré fon innocence il couroit rifque d'éprouver quelque revers funefte, il prit tout d'un coup en 1686 le parti de quitter Suéde, & de fe retirer avec fa famille & fes biens à Hambourg, d'où il prit congé du Roi de Suéde par une Lettre, réfignant fes emplois, & lui expofant les raifons de fa retraite [*A*]. L'année fuivante 1687 Chriftiern V. Roi de Danemarc, le nomma Confeiller & Miniftre d'Etat, & au commencement de 1688 ce Prince l'envoya à Ratisbonne, pour y affifter à la Diette de l'Empire en fon nom, comme Duc de Holftein. Durant fon féjour dans cette Ville, le bruit courut que le Roi de France lui avoit fait offrir le Gouvernement des Provinces qu'il venoit de conquérir en Allemagne; quoi qu'il en foit, le Roi de Danemarc le nomma pour aller en Ambaffade à Vienne, mais tandis qu'il faifoit les préparatifs néceffaires, il mourut à Ratisbonne le 26 Août V. St. 1689, âgé de foixante & un an (*b*). Le célébre Huet, Evêque d'Avranches (*c*) l'appelle *hominem dignitate, eruditione, rebus pro patria geftis confpicuum*. Pufendorf avoit été marié deux fois, il avoit époufé en premiéres nôces Anne Brozich, morte à Stockholm en 1663, & en fecondes nôces Véronique, dont le nom de famille n'eft pas marqué. Celle-ci lui a furvécu, & lui a fait ériger un Monument à Ratisbonne [*B*]. Il laiffa une fort belle Bibliothéque, qu'on fe difpofoit à vendre à Hambourg, mais le Roi de Danemarc la fit acheter, & en enrichit la Bibliothéque Royale de Copenhague. On a quelques Ouvrages de notre Pufendorf [*C*].

(*b*) Idem p. 672.

(*c*) Dans l[illegible] Préface de fa *D*[illegible] *ftrat*[illegible] E[illegible] *va*[illegible]

[illegible] *lui expofant les raifons de fa retraite.*] Quelques-uns [illegible] des prin[illegible]aux motifs de la retraite [illegible]e Pufen-[illegible] Ordonna[illegible] ne Charles XI. publia [illegible]près l[illegible] [illegible]t des Finances n'ayan[illegible] pe[illegible] Tro[illegible] Suédoifes ce[illegible] les [illegible]gnd[illegible]er provifionnellement par [illegible]donna que les Officiers majors [illegible] deforte que Pu-[illegible] la Suéde, demanda avec inftance qu'on les changeât, menaçant en cas de refus, de faire mettre à l'oppofite une pier-re, fur laquelle il feroit graver déquoi contredire l'[illegible], phe, à laquell[illegible] [illegible]a fit [illegible] cette raifon le ch[illegible] y a (3).

[*C*] *On a quelques Ouvrages de* [illegible] où il a publié divers [illegible]dre & au [illegible] Roi de Suéd[illegible] [illegible]liére: vo[illegible] [illegible]paix[illegible]

00020052

Digitized with financial assistance from

H T Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC

WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 15 October, 2018